DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

35-36 Élisabeth II

VOLUME III, 1987

COMPRENANT LA PÉRIODE DU VINGT-HUITIÈME JOUR DE JANVIER 1987
AU DIXIÈME JOUR DE MARS 1987, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES
DÉBATS DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 janvier 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE

CANADAIR—LA CAPACITÉ D'EXÉCUTER LE CONTRAT D'ENTRETIEN DU CHASSEUR CF-18

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le *Free Press* de Winnipeg nous apprenait hier que Canadair, adjudicataire du contrat d'entretien des CF-18 après de sérieuses manipulations de la procédure d'adjudication, envisage maintenant de construire au coût de 20 millions de dollars une installation d'entretien à Mirabel, parce qu'elle prétend ne pas avoir suffisamment d'espace à Montréal pour travailler sur le CF-18. En d'autres termes, après que se furent manifestés des doutes sérieux sur la question de savoir si Canadair disposait de la technologie et du personnel nécessaires, on apprend maintenant qu'elle n'a même pas l'espace ni les installations voulues pour exécuter ce marché militaire d'une importance critique.

La question qui se pose est de savoir combien cela va coûter aux Canadiens. Lorsque le marché a été attribué, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a dit aux Canadiens qu'il n'y aurait pas un cent de plus à payer du fait de la décision prise par le gouvernement d'accepter la soumission de Canadair de préférence à celle nettement supérieure de Bristol. La facture que les Canadiens vont devoir payer va s'alourdir singulièrement si Canadair demande l'appui de l'État pour cette nouvelle installation, comme le prévoit un porte-parole de la société.

Et pour comble d'outrage, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) aurait dit ce qui suit la semaine dernière dans une allocution à la Chambre de Commerce de Montréal:

> En optant délibérément pour Montréal en matière d'aéronautique, le gouvernement redonne . . . à la ville un de ses rôles naturels et historiques . . . voilà sur quoi s'est fondé le gouvernement progressiste conservateur pour décider l'an dernier de centrer l'industrie aérospatiale dans la région de Montréal.

Qu'en découle-t-il pour les promesses d'appui gouvernemental à d'autres régions où l'industrie aérospatiale est importante? Combien d'autres marchés vont encore être tripatouillés? J'invite le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à répudier ces propos, et j'invite le gouvernement à se pencher sur cette procédure d'adjudication . . .

• (1405)

M. le Président: Je regrette, le député a épuisé son temps de parole.

* * *

LA PEINE CAPITALE

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT LE PLUS TÔT POSSIBLE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, les gens que je représente sont furieux du retard à rétablir la peine capitale. Rien d'étonnant. Une belle adolescente de Standard, une femme mariée de High River et une élève d'école secondaire d'Okotoks ont été brutalement violentées et assassinées. Deux d'entre elles ont été arrosées d'essence et brûlées, la troisième liée à des pierres et jetée au fond d'un lac. Et c'est maintenant un policier qui vient d'être assassiné de sang-froid.

Plus de 70 p. 100 des Canadiens désirent qu'on rétablisse la corde pour ceux qui projettent de tuer, puis tuent délibérément un autre être humain. Il n'y a pas de moyen de dissuasion contre le meurtre prémédité. Même quand on capture le meurtrier, on lui accorde protection en prison, aliments et distractions que des travailleurs n'ont pas les moyens de se payer, et ensuite on le relâche pour qu'il puisse recommencer. Où est passée la justice?

Notre vice-premier ministre (M. Mazankowski) prend des mesures pour remédier à cela—le plus tôt sera le mieux. La peine capitale n'arrête pas tous les meurtriers mais elle en arrête beaucoup, et ce qui est certain c'est que le meurtrier n'aura plus la chance de recommencer une deuxième fois. J'espère qu'il sera bientôt connu au Canada que lorsqu'on tue quelqu'un délibérément, on n'échappe pas soi-même à la mort.

* * *

LA SANTÉ

LA RECHERCHE SUR LE DIABÈTE—LES CONSÉQUENCES DE LA SUPPRESSION DU PROGRAMME DE REPRODUCTION DES RATS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, les rats sont des petits animaux velus aux yeux en vrille que les gens détestent en général. Tel est de toute évidence le raisonnement qui a incité notre gouvernement incompétent sur le plan scientifique à mettre fin au programme unique en son genre de reproduction des rats au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, même si les rats diabétiques sont indispensables à la recherche sur le diabète au Canada.

Article 21 du Règlement

L'idéologie et l'incompétence font bon ménage au sein du gouvernement. Réduire le déficit, privatiser les rats même si cela doit être préjudiciable à la recherche essentielle au Canada sur la troisième maladie la plus meurtrière au monde. Ainsi le gouvernement continue à réduire les sciences à un rôle secondaire même en ce qui concerne la recherche médicale.

* * *

LES SPORTS

LE CHOIX DE REUBEN MAYES COMME RECRUE DE L'ANNÉE DE LA LNF

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je m'empresse de signaler à la Chambre aujourd'hui les réalisations d'un athlète canadien. Les gens de ma localité sont à juste titre fiers de Reuben Mayes, originaire de North Battleford, qui a suscité l'enthousiasme des passionnés du football durant sa carrière qui a débuté avec les Vikings de l'école secondaire polyvalente de North Battleford et qu'il a poursuivie avec les Cougars de l'Université de Washington.

Nous nous attendions tous à de grandes choses de Reuben quand il a été recruté l'an dernier à titre de porteur de ballon par les Saints de la Nouvelle-Orléans de la Ligne nationale de football. La semaine dernière, par une majorité écrasante, Reuben Mayes a été choisi recrue de l'année par l'association des *Professional Football Writers of America*. Il a parcouru 1 300 verges durant sa première année de football professionnel et il a été acclamé partout en Amérique du Nord.

Au nom des Battlefords, de fait au nom de tous les citoyens de la Saskatchewan, je félicite cet éminent jeune Canadien, Reuben Mayes, et lui souhaite des succès renouvelés dans ce qui semble être nettement une brillante carrière dans le football.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROJET DE RECHERCHE SUR LES VACHES LAITIÈRES—DEMANDE D'ANNULATION

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le mode de gouvernement des conservateurs se caractérise par le gaspillage, les scandales, l'incompétence et le copinage, comme nous l'avons constaté au cours de la semaine dernière. Rien cependant ne l'illustre davantage que le projet bidon de recherche sur les vaches laitières entrepris par Dreamstreet Redgen qui coûtera aux contribuables canadiens 55 millions de dollars sous forme de crédit d'impôt à la recherche scientifique. Des gens responsables dans le domaine de la recherche agricole, comme le Pr Larry Milligan de l'Université de Guelph, ont condamné le projet et ont dit qu'il fallait être idiot pour donner le feu vert au programme de recherche de Dreamstreet.

Il ne s'agit en réalité que d'un arrangement permettant aux grosses entreprises d'économiser des millions de dollars d'impôt et de priver les contribuables canadiens de millions de dollars détournés vers l'abri fiscal de la société-mère Dreamstreet aux États-Unis. Il y a quelque part au sein du gouvernement un ange gardien qui permet que ce projet se poursuive. N'importe quel gouvernement honnête, consciencieux y aurait mis fin depuis plusieurs mois.

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LE *CENTRE FOR FRONTIER ENGINEERING RESEARCH*—LE BESOIN DE LABORATOIRES SPÉCIALISÉS

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, il y a une trentaine d'années de cela, John Diefenbaker a touché une corde sensible dans le coeur des Canadiens lorsqu'il évoquait les rêves qu'il caressait pour mettre en valeur le nord du Canada. L'exploitation des régions pionnières du Canada, qui recèlent d'immenses ressources, constituent un défi tout aussi important aujourd'hui qu'à l'époque.

Le gouvernement du Canada a l'occasion exceptionnelle de permettre au pays de conserver sa réputation internationale de chef de file sur le plan de la technologie destinée aux régions septentrionales. Je songe au *Centre for Frontier Engineering Research*, organisation remarquable à but non lucratif qui poursuit des recherches novatrices dans le domaine technologique notamment sur les effets des basses températures sur la durabilité des matériaux et sur leur conception. Ce travail revêt une importance cruciale pour accroître la productivité des secteurs pétrolier et minier ainsi que ceux de la construction et du transport. En améliorant notre capacité de travailler dans des climats froids, ce genre de recherche nous aide indirectement à réaffirmer notre souveraineté dans les régions arctiques.

Pour être en mesure de poursuivre ses recherches sur les effets des climats froids, le centre a besoin d'une installation consistant en un laboratoire d'étude de comportement, par basses températures, des matériaux assemblés et un laboratoire d'étude de la durabilité des matériaux tubulaires en conditions de fond. Le secteur privé et le gouvernement de l'Alberta souscrivent à cette proposition. Grâce aux subventions du gouvernement du Canada, ces laboratoires spécialisés pourront voir le jour. J'exhorte donc ce dernier à venir en aide à ce centre de technologie de pointe.

* * *

• (1410)

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

ON DEMANDE UNE REFONTE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Depuis l'automne de 1985, monsieur le Président, les artistes canadiens attendent l'adoption de la nouvelle Loi sur le droit d'auteur. Ils commencent à s'inquiéter vivement des bruits qui circulent selon lesquels le gouvernement est de moins en moins empressé de donner suite aux excellents projets de réforme recommandés unanimement par le comité du droit d'auteur. En fait, nous entendons dire qu'il se contentera d'éliminer quelques échappatoires sans importance au lieu de refondre la loi actuelle.

[*Français*]

Il y a des rumeurs selon lesquelles le gouvernement n'a aucune intention d'inclure le droit d'interprètes dans le projet de loi attendu, même si c'est une préoccupation majeure de la communauté culturelle et des organismes comme l'Union des artistes du Québec. Les peintres et d'autres artistes visuels ont leurs revendications aussi, les gens qui sont déjà exclus des droits d'auteur.

[*Traduction*]

La seule façon dont le gouvernement peut faire taire ces bruits regrettables est de présenter rapidement un nouveau projet de loi incluant les importantes recommandations d'ensemble du comité du droit d'auteur. C'est le moins que méritent les artistes canadiens.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES CONSTATATIONS D'UN GROUPE D'ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES JAPONAISES

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, le climat actuel au Canada favorise les investissements étrangers, et les gouvernements fédéral et provinciaux sont tout à fait disposés à les promouvoir. Les relations de travail sont meilleures et on insiste de plus en plus sur les industries technologiques. S'agit-il de vantardises électorales des conservateurs? Non, cette opinion a été émise de l'autre côté du Pacifique dans le rapport publié hier par la prestigieuse fédération d'organisations économiques japonaises, la Keidanren, après sa tournée de dix jours au Canada en novembre dernier au cours de laquelle elle s'est entretenue avec de nombreux dirigeants d'entreprises et de gouvernements d'un bout à l'autre du Canada.

Ce groupe n'était pas venu ici au Canada depuis dix ans. Après cette visite récente, le chef de la mission, M. Kanao, a déclaré qu'il avait découvert un nouveau Canada. Il a prédit que les conditions dans les secteurs de l'économie et de l'investissement sont tellement meilleures qu'il y aura probablement une augmentation des exportations de produits manufacturés vers le Japon, une coopération accrue entre les sociétés de haute technologie des deux pays, et plus d'investissements japonais, surtout dans l'industrie manufacturière canadienne. Nous sommes heureux de constater que ces visiteurs, venus au Canada en observateurs impartiaux, se sont vite rendu compte de notre avenir prometteur.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DU PORT DE HAMILTON

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, une fois de plus, la ville de Hamilton est victime du gouvernement conservateur. Imaginez, le bassin Windermere, qui fait partie du tristement célèbre port de Hamilton, considéré comme l'une des masses d'eau les plus polluées des Grands Lacs, contient des niveaux dangereux de BPC, jusqu'à 68 fois supérieurs à la concentration considérée sans danger.

La ville, les gouvernements régional et provincial sont tous disposés à consacrer des millions de dollars aux travaux d'assainissement nécessaires, mais le ministre de l'Environnement (M. McMillan) est venu à Hamilton, la semaine dernière, prétendre que cette question n'était pas de compétence fédérale. Pourtant, il incombe au gouvernement fédéral de donner suite aux recommandations de la Commission internationale mixte au sujet de l'assainissement des Grands Lacs. En

faisant fi de cette situation désespérée dans le port de Hamilton, il force les habitants de Hamilton et de l'Ontario à continuer à boire l'eau du lac Ontario qui est impropre à la consommation. S'il n'a pas peur de la vérité, j'invite le ministre à nous dire pourquoi il a eu une rencontre privée avec deux députés conservateurs et il a écarté la députée de Hamilton-Est alors que le bassin Windermere se trouve dans sa circonscription.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, les indicateurs économiques au Canada sont de jour en jour plus encourageants. On assiste à une augmentation des mises en chantier, des ouvertures de petites entreprises, des permis de construction accordés, des dépenses à la consommation, du tourisme international, de l'investissement étranger et de la valeur du dollar canadien. Par contre, le taux de la Banque du Canada, le taux préférentiel et les taux hypothécaires sont à la baisse.

Certains de ces indicateurs ne sont rien d'autre que remarquables. Il est possible, à l'heure actuelle, d'obtenir des hypothèques de six mois à 7,5 p. 100, un taux qu'on n'avait vu depuis les années 1960 et qui est bien inférieur aux 21 et 22 p. 100 exigés il y a seulement cinq ou six ans. Il faut manifestement reconnaître au gouvernement le mérite d'avoir pris des initiatives éclairées. Des initiatives comme l'annulation du Programme énergétique national et le démembrement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger ainsi que la création d'Investissement Canada, une réduction du déficit et une politique de contrôle des dépenses, ne font que renforcer la santé financière du pays et favoriser sa croissance économique. Nous ne pouvons nous arrêter maintenant. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour nous assurer que cette tendance se maintienne et que toutes les régions du pays en profitent.

* * *

• (1415)

L'ÉNERGIE

LA DÉRÉGLEMENTATION DE L'INDUSTRIE DU GAZ NATUREL— LES CONSÉQUENCES POUR LES CONSOMMATEURS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, il faudrait que, à la réunion de vendredi prochain, les ministres de l'Énergie du Canada se penchent sur les tentatives maladroites du gouvernement conservateur pour déréglementer l'industrie du gaz naturel. Les Canadiens auront le plaisir douteux de payer leurs propres ressources plus cher, chez eux, que les consommateurs américains ne paieront le gaz canadien.

A compter du 9 février, la Commission des utilités publiques du Manitoba cherchera à savoir pourquoi Inter-City Gas Corporation veut refiler aux consommateurs privés du Manitoba la note de 60 millions de dollars par année pour le gaz qu'elle achète de la TransCanada PipeLines au coût de 3 $ les mille pieds cubes. Par ailleurs, TCPL vend du gaz à Houston, dans l'État du Texas, 2,55 $ les mille pieds cubes.

La déréglementation n'est pas avantageuse pour les consommateurs. Les Ontariens et les Manitobains paient le gaz naturel 125 $ par an de plus qu'ils ne devraient. Le coût excédentaire global s'élève à 60 millions au Manitoba et 600 millions en Ontario. Les ministres de l'Énergie du Canada doivent se pencher sur cette situation injuste.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'APPUI DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, hier soir, le président Reagan, dans son discours sur l'état de l'union, s'est engagé à conclure un accord «historique» de libre-échange avec le Canada, principal partenaire commercial des États-Unis. On peut certainement l'interpréter comme une preuve que le gouvernement Reagan continue à être en faveur d'un accord visant à favoriser le commerce.

Le Canada vit du commerce. Les exportations comptent pour plus de 30 p. 100 de notre revenu national. Étant notre principal partenaire commercial, les États-Unis offrent un débouché à 78 p. 100 de nos exportations et 22 p. 100 des leurs passent par nos frontières.

Aucun autre gouvernement canadien n'a abordé ce problème vieux de 120 ans dans un tel esprit de collaboration. Au lieu de collaborer avec notre partenaire commercial le plus proche et le plus important, le gouvernement précédent avait préféré juguler les mesures conduisant à un accord commercial global.

Le gouvernement conservateur s'est engagé à poursuivre les négociations avec nos amis au sud de la frontière dans le cadre d'entretiens commerciaux bilatéraux afin d'établir un cadre favorable à la création d'emplois dans toutes les régions du Canada et à la relance économique.

* * *

LES CATASTROPHES

L'INCENDIE D'UN HÔTEL À PUERTO-RICO—ON DEMANDE QUE LES VOYAGEURS CANADIENS SOIENT MIEUX RENSEIGNÉS

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, la veille du Jour de l'An, un incendie tragique a éclaté à l'hôtel Dupont Plaza de San Juan, à Puerto Rico, coûtant la vie à 96 personnes, dont deux résidaient dans ma circonscription. Je veux exprimer mes plus sincères condoléances à leur famille. Cet incendie a sans doute eu pour origine un sérieux conflit de travail entre le syndicat et la direction de cet hôtel.

Je voudrais faire une recommandation au ministère des Affaires extérieures et au ministère des Transports. Je propose aux ministres d'établir une réglementation exigeant que les compagnies aériennes et les agences de voyage signalent à leurs clients les régions du monde où sévissent le terrorisme, des troubles politiques ou des conflits ouvriers-patronaux. Cela fournirait aux voyageurs canadiens des renseignements précieux pour le choix de leur lieu de vacances.

Par mesure de précaution, les Canadiens méritent d'être informés des conflits violents, et j'exhorte vivement les ministres à tenir compte de ma recommandation.

LE SÉNAT

ON PRÉCONISE UN SÉNAT ÉLU

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, une enquête récente de la Presse canadienne a révélé que moins du tiers des 104 sénateurs ont assisté aux séances régulières du Sénat durant la session d'automne. L'enquête portait sur 19 jours de séance.

On peut comprendre que des sénateurs s'absentent exceptionnellement pour des raisons de santé, mais un tel manque d'enthousiasme de la part de cette institution dominée par les libéraux nous incite à en réévaluer le rôle et à envisager une réforme du Sénat. Le temps est venu d'examiner sérieusement le principe d'un Sénat élu, obligé de rendre compte aux électeurs canadiens aussi bien de ses actes que de son inertie.

La population de ma province de l'Alberta prône depuis longtemps l'idée d'un Sénat élu, équitable et efficace. De nombreux Albertains attendent un tel changement avec impatience puisqu'ils sont convaincus que l'élection des sénateurs ne peut que contribuer à donner à leur province la place qui lui revient dans la Confédération.

Le Sénat est une institution essentielle de notre Confédération et sa raison d'être est indiscutable. Cependant, une réforme s'impose et le Sénat doit désormais rendre compte à la populaton canadienne.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'ATTRIBUTION DES CONTINGENTS DE MORUE À LA FLOTTE DE PÊCHE FRANÇAISE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est au ministre des Pêches et des Océans que je m'adresse. L'année dernière, les pêcheurs français ont pris au large des côtes de Terre-Neuve environ 21 000 tonnes métriques de morue de plus que leur contingent. Pour la gouverne du ministre, cela représente environ 9 millions de morues. Si l'on pouvait mettre ces morues bout à bout, on obtiendrait une ligne qui, franchissant l'Atlantique, s'étendrait de Terre-Neuve jusqu'à Paris. Cela n'a pas empêché le ministre d'accorder à ces pêcheurs un contingent additionnel de 15 000 tonnes métriques. C'était bien assez que le gouvernement ait vendu aux États-Unis les travailleurs forestiers du Canada, pourquoi a-t-il vendu nos pêcheurs à la France?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Tout d'abord, monsieur le Président, je suis assez étonné que l'honorable chef de l'opposition n'ait pas étudié ses dossiers ou qu'il n'ait pas au moins pris connaissance des éléments de l'accord que j'ai annoncé aujourd'hui. Nous n'avons pas offert un contingent additionnel de 15 000 tonnes de morue. En fait, ces quantités, qui sont prévues dans l'accord à long terme avec la France et la Communauté économique européenne, ainsi que l'atttribution de la zone 3PS, figurent dans le plan de pêche qui a été annoncé l'année dernière et qui a été pleinement discuté et négocié avec les représentants du secteur et les gouvernements de Terre-Neuve et des autres provinces de l'Atlantique.

• (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est pas ce que disent les pêcheurs ni le premier ministre de Terre-Neuve. Le ministre a bel et bien offert ce cadeau à la France sous prétexte d'entretenir des relations cordiales, afin que les ministres du Cabinet puissent continuer d'être invités aux cocktails.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

LES MOTIFS DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Pourquoi le ministre réduit-il de 10 000 tonnes métriques le contingent de l'Atlantique des Canadiens et délivre-t-il ces permis aux Français pour des prises de 15 000 tonnes ?

M. Foster: Quelle honte!

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): La réponse à cette question est très simple, elle aussi, monsieur le Président. Nous avons délivré ces permis uniquement pour pouvoir contrôler combien de navires français dépassaient leur contingent d'une façon flagrante . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: . . . dans une zone en litige en vertu de dispositions approuvées par le gouvernement dont le très honorable chef de l'opposition faisait partie et qu'il a avalisées pendant le bref laps de temps où il a été premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre n'a même pas l'ombre d'une preuve de ce qu'il avance.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je vais essayer de mettre un peu de logique dans tout cela. Je vais m'adresser au vice-premier ministre.

M. Johnston: Bonne chance.

M. Turner (Vancouver Quadra): Puis-je demander au vice-premier ministre de nous rencontrer pour voir ce qui est arrivé? Le gouvernement français revendique pratiquement le golfe du Saint-Laurent. C'est comme si nous revendiquions la Tour Eiffel. Le gouvernement a pourtant autorisé le recours à l'arbitrage de la Cour internationale, sacrifiant ainsi notre souveraineté et les droits de nos pêcheurs. Le vice-premier ministre ne renversera-t-il pas la décision du ministre des Pêches et des Océans et ne dénoncera-t-il pas cette entente absurde avec la France?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a posé trois questions et fait trois déclarations erronées, ce qui montre qu'il n'a pas les qualités nécessaires pour diriger le gouvernement de ce pays.

Une voix: Il l'a déjà prouvé dans le passé.

M. Siddon: C'est vrai et nous allons le prouver aussi.

M. McKenzie: Nous avons vu ce qu'il a fait aux Finances.

M. Siddon: Le chef de l'opposition a prétendu que la France . . .

M. Penner: Débarrassez-vous de ce ministre. C'est un désastre.

M. Siddon: . . . revendiquait le golfe du Saint-Laurent. C'est une pure baliverne. Ce n'est pas vrai. En entamant des négociations avec la France, nous cherchons à résoudre une fois pour toutes un problème créé par un gouvernement dont le chef de l'opposition faisait partie.

LA LETTRE DU MINISTRE AU PREMIER MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, cette réponse est plutôt amusante de la part d'un ministre qui aurait de la difficulté à mâcher de la gomme tout en marchant.

Les Canadiens des provinces atlantiques, surtout ceux de Terre-Neuve, ont été brutalement abandonnés par ce ministre à qui ils ne feront plus jamais confiance. Le ministre a fait le serment de défendre leurs intérêts. Pourquoi, le 24 juin 1986, le ministre des Pêches et des Océans a-t-il écrit ce qui suit au premier ministre au sujet des négociations?

Je peux vous assurer que mon objectif sera de mener nos discussions sur les pêcheries avec les Français de manière à ne pas compromettre les relations cordiales entre le Canada et la France . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): C'est une honte!

M. Tobin: Qui faisait pression sur le ministre pour qu'il ménage la France et malmène ainsi les Terre-Neuviens?

M. Guilbault (Saint-Jacques): C'est une honte!

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Vous savez, monsieur le Président, que les députés de l'opposition aiment beaucoup utiliser des citations hors contexte. Si le député voulait bien lire toute la lettre . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): Ne vous inquiétez pas, nous déposerons la lettre au complet.

M. Siddon: . . . il constaterait que le premier ministre déclarait:

Vos commentaires sur l'importance socio-économique de la pêche à la morue et les répercussions de la revendication de la France nous sont utiles. Je reconnais que dans cette affaire délicate, nous devons tenir compte d'une part, des intérêts des pêcheurs canadiens et des localités tributaires de la pêche et, d'autre part, de nos relations avec la France.

Il s'agit là d'une déclaration tout à fait responsable de la part du premier ministre.

M. Tobin: De toute évidence, la part des Français pesait beaucoup plus lourd que celle des Terre-Neuviens contraints de lancer un appel à l'aide parce que vous les avez laissés tomber.

• (1425)

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE QUI REPRÉSENTE UNE CIRCONSCRIPTION DE TERRE-NEUVE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Ce matin, lors d'une émission de ligne ouverte à la station radiophonique VOCM, de Saint-Jean, le député de Saint-Jean-Ouest a émis l'opinion suivante, à propos du manque de consultation: «Je ne vois vraiment pas comment justifier leur absence à cette réunion. Disons simplement que les responsables de la situation sont pour le moins insensibles à l'importance de cette question pour Terre-Neuve et le Labrador».

Le cabinet est manifestement divisé sur la question. Le vice-premier ministre va-t-il déclarer cette entente nulle et non avenue, remercier le ministre des Pêches et des Océans, ou obliger le député de Saint-Jean-Ouest à remettre sa démission en signe de protestation contre une décision qui désavantage les Terre-Neuviens?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je ne tiens pas à interpréter les propos de mon collègue. Qu'il sache, toutefois, qu'il n'y a pas de division au sein du cabinet sur cette affaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Dès le premier jour, le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, les représentants de l'industrie et les autres provinces de l'Atlantique savaient pertinemment . . .

M. Tobin: Ce sont donc des menteurs?

M. Siddon: . . . que nous voulions ainsi obtenir de la France qu'elle consente à soumettre à l'arbitrage international le conflit frontalier qui nous oppose, afin d'empêcher une fois pour toutes les Français de pêcher à outrance dans des eaux qui devraient être réservées aux pêcheurs que le député représente et où les prises excédentaires s'élèvent annuellement à 20 000 tonnes, ce qui équivaut à 40 millions de dollars. Alors que nous cherchons de cette manière à avantager Terre-Neuve, le député nous reproche le contraire et nous accuse de ne pas vouloir relever le défi.

LA REQUÊTE DU PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et porte sur le même sujet. Je sais que le vice-premier ministre s'intéresse à cette affaire.

Le vice-premier ministre va-t-il confirmer que le premier ministre de Terre-Neuve a écrit au premier ministre du Canada juste avant Noël, lui précisant bien que son gouvernement ne voulait pas que d'autres droits de pêche soient accordés à la France dans une région donnée des eaux canadiennes, dans une tentative pour régler le différend qui existe au sujet de Saint-Pierre et Miquelon? Le vice-premier ministre va-t-il confirmer l'existence de cette lettre? Va-t-il nous dire comment le premier ministre du Canada a pu faire fi d'une telle requête?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le gouvernement terre-neuvien ne veut évidemment pas que des quotas additionnels soient accordés à la France dans d'autres secteurs de nos eaux, surtout pas dans la zone appelée 2J+3KL. Mais notre gouvernement a dû envisager l'avantage éventuel qu'il y aurait à mettre fin une fois pour toutes à la pêche excessive à laquelle s'adonnent les pêcheurs français et qui prive les pêcheurs canadiens de quelque quarante millions de dollars par année, peut-être en échange de quelques modestes compensations ailleurs.

Le gouvernement n'a pris et ne prendra aucun engagement à cet égard d'ici à la fin de l'année sans avoir d'abord obtenu le consentement total du gouvernement terre-neuvien et du secteur industriel.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je reviens au vice-premier ministre. Le ministre des Pêches vient de dire que l'on a peut-être fait une modeste concession. Je lui ferais remarquer que le premier ministre de Nouvelle-Écosse a dit ce matin que cette modeste concession coûterait 200 millions à la région atlantique. C'est peut-être modeste pour le ministre, mais pas pour les gens de cette région.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Étant donné que le premier ministre de Terre-Neuve est opposé à l'entente, que le premier ministre de Nouvelle-Écosse y est opposé également et que pratiquement tous les porte-parole des gouvernements de la région atlantique se sont prononcés contre, le vice-premier ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement du Canada a conclu une entente qui convient à la France, mais à personne dans les provinces atlantiques?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis sûr que le chef des néo-démocrates aimerait connaître les faits tels qu'ils sont réellement. Nous n'avons rien promis à la France au-delà de la présente année et le poisson promis pour cette année entre dans le cadre du plan concernant les poissons de fond, négocié avec d'autres gouvernements.

M. Tobin: Foutaise!

M. Siddon: Il y a une petite exception dans la zone à l'extrême nord. Il y a là des stocks de morue excédentaires qui n'ont jamais été exploités par Terre-Neuve et que la France ne pêchera sans doute pas non plus.

M. Tobin: Allons donc: qu'est-ce que vous nous racontez?

M. Siddon: Nous n'avons pris aucun engagement. Nous avons simplement accepté de participer . . .

M. Tobin: Vous ne savez pas ce que vous dites.

M. Siddon: . . . à des négociations sur la question des frontières. Ceux qui ne sont pas prêts à négocier ne sont pas capables de gouverner.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ANNULER L'ENTENTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il me semble que le parti qui gouverne actuellement avait promis à toutes les provinces qu'elles participeraient pleinement aux négociations lorsque leurs intérêts seraient en jeu. C'est pourtant ce même gouvernement qui a exclu totalement les provinces atlantiques de cet accord. Voilà ce qu'a fait le gouvernement.

Des voix: Bravo!

• (1430)

M. Broadbent: Qui plus est, le ministre vient de nous dire qu'il y a des stocks de morue excédentaires, ce qui n'est pas le cas.

M. le Président: Le député voudrait-il poser sa question.

M. Broadbent: Ma question au vice-premier ministre est la suivante. Étant donné que l'accord conclu par le gouvernement est de nature provisoire, que tous les gouvernements de la région atlantique qui se sont prononcés s'y opposent, que l'industrie s'y oppose, que les pêcheurs s'y opposent, qu'aucun Canadien rationnel, à moins qu'il ne soit membre du parti conservateur, n'est en faveur, le gouvernement annulera-t-il cet accord provisoire?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je dois dire que, malheureusement, cet endroit et la période des questions en particulier, tendent à encourager des questions de ce genre, destinées uniquement à déformer et à exagérer . . .

Une voix: Démission!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés s'attendent peut-être à ce que je dise que les observations du ministre m'intéressent beaucoup, mais je dirais qu'en règle générale, s'il faut faire de telles observations, c'est à moi que cela incombe. Le ministre voudrait-il répondre à la question?

M. Siddon: Je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur le Président, comme d'habitude.

Nous avons accepté de rencontrer la France, d'ici à la fin de l'année, pour négocier dans quelles conditions le différend frontalier, qui nous gêne depuis si longtemps, pourrait être renvoyé à un arbitrage indépendant qui lierait les parties. En échange, nous avons accepté des accords provisoires avec la France qui nous aideront à limiter les excédents de prises.

M. Riis: Cessez de négocier pour nous.

M. Siddon: Ces deux initiatives doivent être finalisées avant le 31 décembre. Les deux profiteront au pêcheurs de la région atlantique. Si, au cours des négociations, les prétentions de la France dépassent ce que les pêcheurs canadiens et les gouvernements de la région atlantique peuvent tolérer, il n'y aura pas d'entente.

Des voix: Bravo!

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le ministre des Pêches dit qu'il a réduit le contingent de morue accordé aux pêcheurs canadiens dans l'intérêt de la conservation puis il déclare qu'il y a un surplus qu'il donne à la France.

Une voix: C'est vrai. C'est honteux!

M. MacLellan: Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse dit que les pêches de l'Atlantique perdront au moins 200 millions de dollars. Il parle de relations cordiales avec . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député voudrait-il poser sa question?

M. MacLellan: Le ministre estime-t-il que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse ne sait pas ce qu'il dit? Les pêcheurs canadiens de l'Atlantique doivent-ils faire les frais de ces relations cordiales et perdre au moins 200 millions de dollars?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Je n'ai pas l'intention de commenter les observations du premier ministre de la Nouvelle-Écosse.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Continuez.

M. Siddon: Je dois dire aussi qu'il n'a pas eu beaucoup de temps pour réfléchir aux modalités de cet accord.

M. Broadbent: Continuez, c'est bon.

M. Siddon: Si l'opposition pouvait cesser de patauger et écoutait un instant . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Patauger, ça vous connaît!

M. Siddon: . . . je voudrais revenir sur les observations qu'un ancien candidat libéral et ancien membre du cabinet du premier ministre Trudeau a faites hier. Brian Flemming, avocat d'Halifax et expert en droit maritime a dit ceci:

«Le fait qu'ils (les Français) aient signé un document représente un grand progrès».

LES RÉPERCUSSIONS DE L'ACCORD SUR LES PÊCHEURS CANADIENS

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Pêches. Est-il vrai qu'en concluant avec la France cet accord qui fixe un plancher, le ministre a compromis la position canadienne et que les instances d'arbitrage international ne rendront jamais une décision juste pour les pêcheurs canadiens de l'Atlantique?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, cette question aussi est stupide.

M. Flemming, l'ancien candidat libéral et membre du cabinet Trudeau, avocat d'Halifax et expert en droit maritime a déclaré ceci:

> . . . la perte que le Canada subira au début est peut-être nécessaire pour en arriver à un accord à long terme avec la France sur les eaux qui entourent Saint-Pierre et Miquelon dans lesquelles neuf chalutiers français pêcheront avec des permis canadiens.

C'est ce qu'a déclaré un ancien candidat libéral et ancien membre . . .

M. le Président: Le député de Cowichan—Malahat—Les Îles.

LES RELATIONS FRANCO-CANADIENNES

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Le premier ministre Peckford a fait remarquer qu'en octroyant à la France des droits de pêche à la morue, nous avons créé un précédent très malsain en vertu duquel des pays comme l'Espagne et le Portugal vont aussi pouvoir réclamer des droits de pêche dans cette zone.

Dans ces conditions, et compte tenu des autres répercussions négatives de cette entente, les habitants du Canada Atlantique aimeraient savoir pourquoi le ministre et le gouvernement font passer nos relations avec la France avant nos relations avec les premiers ministres du Canada Atlantique, la population du Canada Atlantique et l'industrie de la pêche du Canada Atlantique?

Des voix: Bravo!

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Encore une fois, ce n'est pas le cas. Si nous ne pouvons pas nous entendre sur des modalités de renvoi de la question de la limite frontalière avec Saint-Pierre et Miquelon à l'arbitrage obligatoire d'une tierce partie, et si les deux gouvernements ne se mettent pas d'accord sur la répartition des prises durant cette procédure, et je pourrais ajouter si les pêcheurs et les gouvernements du Canada Atlantique ne peuvent pas accepter ces conditions, il n'y aura pas d'accord. Il n'est pas question de brader les intérêts des pêcheurs de l'Atlantique pour obtenir à tout prix un accord.

M. Tobin: C'est déjà fait.

LE RESPECT DES QUOTAS PAR LES CHALUTIERS FRANÇAIS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Je voudrais demander au ministre pourquoi le gouvernement a conclu une entente avec la France sans s'assurer que la France respecterait au moins les quotas que le Canada lui avait fixés pour ses chalutiers. Avons-nous reçu cette assurance? Sinon, pourquoi? Si ces quotas ne doivent pas être respectés, l'entente sera-t-elle annulée d'ici la fin de cette année?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): La question du député montre bien qu'il ne comprend rien à la situation. Là où nous estimons qu'il y a surpêche illégale, la France estime qu'elle exerce simplement son droit de pêche dans une zone dont elle revendique la souveraineté. Grâce au précédent gouvernement, cette situation a été entérinée.

Le député d'en face et ses collègues ont l'air de dire qu'ils préféreraient se battre plutôt que de négocier, autrement dit qu'ils préféreraient voir la France continuer à exploiter abusivement cette ressource et continuer à priver de leur poisson et de leurs revenus les pêcheurs de l'Atlantique. Ce n'est pas notre point de vue. Nous voulons résoudre ce problème une fois pour toutes à l'avantage des pêcheurs de l'Atlantique.

Une voix: Défendez le Canada.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES PÊCHES ET DU MINISTRE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune de l'honorable John Savage, ministre de l'Agriculture et des Pêches de la Colombie-Britannique.

Je signale qu'est aussi présent à la tribune l'honorable Stanley B. Hagen, ministre des Études supérieures et de la Formation professionnelle de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

* * *

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE ACCORDÉE À UN TRAFIQUANT DE DROGUES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle porte sur les graves allégations selon lesquelles Conrad Bouchard, reconnu coupable de trafic de drogues, aurait obtenu sa libération conditionnelle grâce à une intervention politique indue. Le ministre ordonnera-t-il la tenue d'une enquête complète afin d'établir s'il y a eu ingérence politique dans cette affaire et d'assurer que la Commission nationale des libérations conditionnelles n'a rien perdu de son intégrité?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Je peux dire au député que j'ai été mis au courant de ces allégations lundi. J'ai immédiatement communiqué avec la GRC et le président de la Commission nationale des libérations conditionnelles, en leur demandant de voir ce qu'il en était de cette affaire. L'enquête est en cours. En fait, elle a commencé lundi.

[*Français*]

M. Nunziata: Monsieur le Président, il est très important que le gouvernement commence une enquête immédiatement sur ces allégations très sérieuses.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LA SUSPENSION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): J'ai une question supplémentaire pour le solliciteur général. En attendant les conclusions de cette enquête complète, est-ce que le solliciteur général suspendra Louis Laporte, qui est membre de la Commission nationale des libérations conditionnelles, en raison des allégations au sujet de son rôle dans cette affaire? Est-ce que le solliciteur général peut assurer aujourd'hui même à la Chambre qu'il n'y a pas eu d'interférence indue de la part d'un député dans cette affaire?

• (1440)

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, nous avons au Canada un principe de justice voulant que toute personne soit présumée innocente. Dès que j'ai pris connaissance des allégations lundi dernier, j'ai demandé à la Commission nationale des libérations conditionnelles et à la GRC de faire enquête. Je crois qu'il convient et qu'il n'est que juste d'attendre leurs observations préliminaires avant de prendre quelque mesure que ce soit.

* * *

LES BANQUES

LE TRAITEMENT RÉSERVÉ AUX SOCIÉTÉS FORESTIÈRES

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances. Celui-ci sait-il que l'accord que le gouvernement fédéral a conclu avec le gouvernement américain sur les exportations de bois d'oeuvre a compromis les dispositions financières que les producteurs de bois ont prises avec leurs banques? En effet, les grands établissements bancaires exploitent à leur avantage une foule de faux renseignements qui circulent au sujet de l'accord en question. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est disposé à communiquer avec les banques et à les informer que l'accord conclu entre le Canada et les États-Unis est valable?

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Vous êtes-vous prononcé pour ou contre le projet de loi?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue . . .

Une voix: Pour ou contre.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que, dans les circonstances, le ministre ne voudra pas se contenter de fournir une réponse aussi succincte.

M. Hockin: Non, monsieur le Président. Je tiens d'abord à féliciter mon collègue de se tenir au courant des problèmes de crédit qui pourraient se poser aux entreprises de ce secteur. Je tiens avant tout à préciser que nous nous attendons à ce que les banques traitent tous leurs clients de la même façon raisonnable et juste. Si le député est au courant de cas où l'on a usé de chantage comme il le laisse entendre, et s'il possède des preuves que de telles tactiques ont été employées, je voudrais qu'il nous en fasse part car, si la loi a été violée de la sorte, nous prendrons les mesures qui s'imposent.

* * *

[*Français*]

LES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

L'OPPORTUNITÉ D'UN RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. On a un commissaire conservateur aux libérations conditionnelles, recommandé par le député de Joliette. On a un avocat conservateur qui embauche immédiatement un détenu libéré par le commissaire après pressions par le même avocat. Ma question est la suivante: Le ministre est-il prêt à donner toute sa coopération non pas à la GRC, mais au Comité permanent de la justice et du solliciteur général pour enquêter sur la possibilité de corruption et de pressions politiques relativement aux libérations conditionnelles au Québec? Va-t-il coopérer avec le Comité?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, ainsi que je l'ai dit précédemment à la Chambre et à l'autre député, ce ne sont pour l'instant que pures allégations. J'ignore si elles sont fondées ou non. Sans tarder, j'ai chargé la GRC et la Commission nationale des libérations conditionnelles de faire enquête. C'était il y a à peine 48 heures. Il convient, par souci de justice, de ne pas entamer de poursuite avant du moins qu'on ne m'ait remis quelque rapport préliminaire sur les mesures à prendre.

M. Robinson: Monsieur le Président, on constate à nouveau que le gouvernement et le ministre ne semblent pas comprendre que le rôle de la GRC n'est pas d'examiner ce genre d'allégations. C'est d'infractions criminelles qu'elle s'occupe, et non pas de pressions politiques.

ON DEMANDE DE CONVOQUER UNE RÉUNION DU COMITÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au président du comité permanent de la justice et du solliciteur général. Je voudrais savoir s'il est disposé à convoquer immédiatement une réunion du comité. Veillera-t-il à ce que le comité examine sérieusement et sans tarder ces très graves allégations concernant d'éventuelles pressions politiques sur la Commission nationale des libérations conditionnelles au Québec?

Questions orales

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Monsieur le Président, depuis sept ans que nous siégeons tous deux au comité de la justice et du solliciteur général, mon collègue d'en face sait fort bien que, par l'entremise de son comité de direction, le comité réagira à toute question dont un député l'aura saisi. Nous allons examiner celle-ci en profondeur avant de décider des mesures à prendre.

* * *

LES FORÊTS

LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE EN SYLVICULTURE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle). En vertu du nouvel accord sur le bois d'oeuvre, conclu entre le Canada et les États-Unis, les provinces vont obtenir de nouveaux fonds, qui ne leur avaient jamais été accordés auparavant, pour la mise en valeur du secteur forestier. Ces fonds seraient fort utiles à la collectivité scientifique pour mettre au point des méthodes scientifiques de sylviculture pour repeupler notamment les forêts de la Colombie-Britannique. Le ministre voudra-t-il bien examiner avec les autorités de la province la possibilité de créer par exemple un fonds du patrimoine?

Comme les milieux scientifiques ne peuvent pas utiliser rapidement et convenablement tous les fonds pour repeupler les forêts de la Colombie-Britannique, envisagera-t-il avec les autorités provinciales la création d'un fonds du patrimoine afin que nous puissions bénéficier à longue échéance de ces fonds nouveaux?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, l'idée de mon collègue est fort intéressante. Elle mérite assurément d'être étudiée, surtout dans le cas de la Colombie-Britannique. Comme le sait le député, les fonds reviendront à la province. Je m'engage à discuter de cette proposition avec M. Vander Zalm, le premier ministre de la province en question, et, avec les qualités de visionnaire que je lui connais, je suis persuadé que l'idée lui plaira.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'ADMINISTRATION

LE CONTRAT OERLIKON—LE RÔLE POSSIBLE DE M. SAM WAKIM

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Sam Wakim, ami intime du premier ministre depuis l'université, fait à nouveau les manchettes. Après avoir fait accorder à son cabinet de Toronto le contrat de 20 millions de dollars par an de la Société pour l'expansion des exportations et être intervenu, pendant le congé de Noël, pour que deux de ses associés, dont l'un est son ancien organisateur de campagne électorale, deviennent juges à la Cour suprême de l'Ontario, il semble avoir . . .

Des voix: A l'ordre!

M. le Président: Un moment s'il vous plaît.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Les insinuations malveillantes pleuvent de tous côtés.

M. le Président: Je sais que le député de York-Centre a une question à poser. J'espère qu'elle ne mettra pas en cause la bonne conduite de magistrats. Je recommande au député la plus grande prudence.

M. Kaplan: Ma question au vice-premier ministre a simplement pour but de confirmer que Sam Wakim, comme on pouvait le lire dans le journal de Shirley Walker qui a été rendu public à la Commission Parker, a organisé une réunion au nom d'Oerlikon pour faire pression sur le ministère de l'Expansion industrielle régionale . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois dire au député de York-Centre que la présidence éprouve ici certaines difficultés. Je sais qu'il convient parfois d'exposer certains faits entourant une question. Cependant, soit dit en toute déférence, le député s'est trop attardé sur son introduction, et je lui demande de poser sa question.

M. Kaplan: Le vice-premier ministre peut-il confirmer, ou demandera-t-il la tenue d'une enquête à cette fin, que Sam Wakim a exercé des pressions au nom d'Oerlikon-Litton, afin d'obtenir le contrat de défense aérienne à basse altitude, auprès du ministère des Approvisionnements et Services, du ministère de l'Expansion industrielle régionale, du premier ministre ou de son cabinet?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député recommence à citer des noms, à essayer de porter atteinte à la réputation de certaines personnes et à faire des insinuations malveillantes, ce que, d'après le député de Sudbury, personne ne devrait faire à la Chambre. Le député en a l'habitude. Une enquête policière est en cours. Si quelqu'un a commis des irrégularités et s'il en a la preuve, il devrait en faire part à la GRC.

Des voix: Bravo!

LE TRAITEMENT DES AFFAIRES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, permettez-moi simplement de poser la question suivante: Compte tenu du spectacle qui leur est donné et des révélations qui leurs sont faites, les Canadiens n'auraient-ils pas raison de conclure que pour faire affaire avec le gouvernement actuel, il faut nécessairement passer par des amis intimes du premier ministre?

Une voix: A l'ordre.

Une voix: Touché!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, ce genre de question ne mérite pas l'honneur d'une réponse. Je suis étonné qu'un député de longue date . . .

Une voix: Un membre du Conseil privé.

M. Mazankowski: ... un membre du Conseil privé et un ancien ministre ...

M. Beatty: Un ancien solliciteur général.

M. Mazankowski: ... un ancien solliciteur général, se livre à ce genre d'insinuation et de diffamation.

Des voix: Bravo!

Une voix: Quelle honte.

M. le Président: La parole est au député de Nickel Belt.

M. Rodriguez: Je vous remercie, monsieur le Président ...

M. Mazankowski: C'est de la diffamation.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: J'ai également en main les lettres qui le prouvent.

M. Turner (Vancouver Quadra): Voulez-vous les déposer, Ray?

Une voix: Ray, rendormez-vous.

M. le Président: Les députés et les ministres voudront bien s'abstenir de se faire des suggestions sur leur emploi du temps, à moins de le faire en s'adressant à la présidence. Le député de Nickel Belt.

* * *

• (1450)

LES PÊCHES

L'ACCORD ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et concerne l'accord provisoire signé par le ministre avec le gouvernement français. Le ministre voudrait nous faire croire aujourd'hui que c'est un excellent accord. Si c'est le cas, pourquoi n'a-t-il pas consulté le premier ministre de Terre-Neuve avant de le signer?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je ne l'ai pas qualifié d'excellent.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Dans une affaire aussi délicate que celle-ci, la politique des petits pas est quelquefois nécessaire pour progresser vers une solution. En l'occurrence, le gouvernement de Terre-Neuve et l'industrie ont pleinement participé aux négociations jusqu'à la dernière étape, le voyage final à Paris la semaine dernière. Les fonctionnaires français, après avoir réfléchi aux précédentes réunions, ont estimé qu'il était possible de conclure un accord dans les conditions convenues, qui étaient bien connues des divers gouvernements avant cette date.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le gouvernement français estime manifestement que c'est un excellent accord. Les habitants de Terre-Neuve sont excédés de voir le ministre se comporter comme un petit caniche français au lieu d'un bon labrador.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Le rôle de la présidence n'est pas d'empêcher les députés de houspiller les ministres, mais je pense qu'il vaut mieux éviter de mêler les chiens à cette affaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'espère que le Parlement n'est pas aux abois.

LE RÔLE DE TERRE-NEUVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre. Puisque le gouvernement de Terre-Neuve a effectivement participé aux négociations jusqu'à la dernière semaine précédant la signature de cet accord, le ministre peut-il nous dire pourquoi il a interrompu cette participation des Terre-Neuviens? Sommes-nous en train de revenir aux relations fédérales-provinciales de l'époque de Pierre Trudeau?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je serais tenté de dire que le député pêche en eaux troubles. En réalité, les dispositions en vertu desquelles nous avons conclu cet accord, avec lequel nous ne renonçons à rien jusqu'à présent, étaient parfaitement connues de la province de Terre-Neuve. Mon cabinet a gardé tous les jours le contact officieusement, et bien que nous comprenions parfaitement les raisons de la réaction de M. Peckford, nous pensons que quand les pêcheurs de Terre-Neuve devront choisir entre une solution définitive à la question de la frontière et la poursuite de cette malencontreuse situation, ils pèseront les éléments en présence et décideront de régler une fois pour toutes la question frontalière.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE SYSTÈME DE DÉFENSE AÉRIENNE À BASSE ALTITUDE D'OERLIKON

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre a déclaré à la Chambre hier que le système ADATS pouvait abattre tout ce qui vole par n'importe quel temps. Puisque les documents que j'ai en main maintenant démentent une telle affirmation, aurait-il l'obligeance d'admettre à la Chambre qu'il s'est trompé? Pourrait-il rétablir les faits en disant que ce système peut abattre n'importe quoi quand le ciel est bleu et le soleil resplendissant?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député s'est donné bien du mal pour passer au travers de tous ces documents au cours des dernières 24 heures. Il se trouve que j'ai moi aussi le document dont il parle. S'il se donne la peine de lire la page en question, il verra que deux éléments composent la défense aérienne à basse altitude, le premier étant le missile ADATS et l'autre le Skyguard. Ce dernier système fonctionne par n'importe quel temps. Il est donc toujours opérationnel. Il est capable d'abattre tout ce qui vole y compris le député, par n'importe quel temps.

LES DÉSACCORDS SUR LA QUESTION

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Il doit savoir que la portée du canon est d'environ quatre kilomètres. Les réponses données hier par le ministre font voir qu'il prend très à la légère les préoccupations concernant l'efficacité de notre système de défense aérienne à basse altitude. Il n'y aura pas de quoi s'amuser si ce système laisse nos troupes à découvert en campagne, où elles en ont le plus grand besoin par tous les temps.

Encore une fois, comment le ministre explique-t-il les désaccords entre ministres, les désaccords entre fonctionnaires et les désaccords entre ministres et fonctionnaires? Qui a raison? S'il y a controverse, c'est uniquement parce que nous entendons toutes sortes de réponses différentes.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député soulève la question de savoir s'il y a désaccord ou non sur la question de savoir s'il s'agit d'un système opérationnel par tous les temps. C'est bien un système opérationnel par tous les temps. Il satisfait en tous points aux normes fixées dans l'appel d'offres, comme cela a été pleinement expliqué au député dans les renseignements qu'il a reçus du MDN.

Le député doit savoir que demain le ministère de la Défense nationale offre encore une autre séance d'information à l'intention de tous les membres du comité de la défense de la Chambre des communes. Je crois savoir que le député y assistera au nom de son parti, et les représentants du ministère de la Défense nationale seront enchantés de faire parcourir au député chaque étape de chaque élément, pour lui prouver que le système fonctionne par tous les temps.

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES—L'IMPACT SUR LES NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Agriculture. Un haut fonctionnaire américain, Daniel Amstutz, a dit hier que les États-Unis veulent des changements fondamentaux dans le fonctionnement de nos régies de mise en marché des produits agricoles. Est-ce que le ministre peut assurer cette Chambre qu'aucun aspect du fonctionnement de ces bureaux ne sera touché par les négociations sur le libre-échange?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je sais gré au député de sa question car elle me donne l'occasion de répondre. Je dirai tout d'abord que l'information dont le député fait mention n'est pas du tout conforme à la réalité. Nous reconnaissons, comme nous l'avons dit à la Chambre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi, que les systèmes de commercialisation font partie de la vie canadienne. Ils ont été conçus et mis sur pied en étroite consultation avec tous les secteurs de l'industrie. Ils donnent de bons résultats, à l'avantage des producteurs, des transformateurs et des consommateurs canadiens.

LA NÉCESSITÉ DE PROTÉGER LES OFFICES DE COMMERCIALISATION

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, vu que le sous-comité des offices de commercialisation du Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur a dit que l'on ne devrait pas toucher à ces offices, que de tels offices sont autorisés aux termes du GATT, le ministre résistera-t-il à la plus récente des attaques contre les institutions importantes du Canada en communiquant directement avec les États-Unis et en leur signalant que les offices de commercialisation ne seront pas visés par les négociations et qu'ils seront protégés?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député a parlé du comité du Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur. Il a aussi expliqué la position de ce groupe et les recommandations qui ont été formulées en son nom au principal négociateur commercial. Je suis tout à fait d'accord avec les recommandations des membres de ce groupe.

M. le Président: Je signale à la Chambre que ce sera la dernière question. La parole est au député de Saint-Denis.

• (1500)

[*Français*]

L'IMMIGRATION

L'AFFLUX DE RÉFUGIÉS AU QUÉBEC—ON DEMANDE DE L'AIDE AU GOUVERNEMENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, la ministre québécoise de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, M^me^ Robic, a demandé à plusieurs reprises au ministre responsable une aide spéciale pour venir en aide au gouvernement québécois aux prises avec un afflux de réfugiés qui ont grevé les ressources financières et humaines du ministère. Après avoir dit qu'Ottawa n'est absolument pas prêt à s'engager de quelque façon que ce soit dans ce sens-là, le ministre est-il aujourd'hui en mesure de dire oui au Québec?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai dit lors des demandes successives de la ministre du Québec qu'il n'existait pas de fonds précis au gouvernement du Canada concernant de telles situations. Au contraire! Nous avons nous-mêmes à supporter comme gouvernement des coûts supplémentaires. J'ai simplement dit que, s'il y avait des possibilités à l'intérieur de la gestion de nos programmes, j'étais prêt à les évaluer. D'ailleurs, je rencontrerai, je pense, à la fin du mois de janvier, la ministre du Québec à Montréal.

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Vous comprenez, depuis mes nouvelles fonctions, j'essaie de savoir, j'essaie de comprendre à qui je dois adresser mes questions concernant l'immigration.

Hier, le *Journal de Montréal*, sous la signature de M^me^ Monelle Saindon, rapporte que le ministre d'État (Immigration) a annoncé au Centre social d'aide aux immigrants à Montréal qu'il demandera l'aide du gouvernement fédéral pour venir en aide aux organismes à but non lucratif et au gouvernement du Québec. Monsieur le Président, j'aimerais savoir qui est le ministre responsable de l'Immigration, le ministre à qui je parle actuellement ou le ministre d'État (Immigration) et est-ce que ces deux ministres se parlent pour avoir eu la même vue sur les mêmes questions et sur les mêmes promesses?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le ministre d'État (Immigration), hier, et je reprends exactement les paroles de mon collègue, a dit qu'il ferait son possible auprès du gouvernement fédéral concernant les institutions de bienfaisance s'occupant des réfugiés au Québec. La question que mon collègue m'a posée tantôt concernait l'aide au gouvernement du Québec. Je pense que mon collègue n'a pas de crainte à avoir. Nous sommes en constantes communications, mon collègue et moi-même, et je pense que vous avez en face de vous le ministre de l'Immigration.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 1985-1986

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, aux termes de l'article 67(1) du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel 1985-1986 de l'Agence canadienne de développement international.

* * *

[*Traduction*]

LES BANQUES

L'ÉTABLISSEMENT DE CENTRES BANCAIRES INTERNATIONAUX—MONTRÉAL ET VANCOUVER

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, dans mon exposé budgétaire de février dernier, j'avais signalé que le gouvernement se disposait à faciliter l'établissement de centres bancaires internationaux à Montréal et à Vancouver.

[*Français*]

A ce moment-là, j'ai indiqué que cette mesure serait conforme à notre volonté de promouvoir nos intérêts commerciaux et économiques en Europe et dans la ceinture du Pacifique. J'ai également indiqué que j'entamerais des entretiens avec les milieux bancaires et les provinces afin de poursuivre cet important objectif.

En conséquence, monsieur le Président, je désire informer les députés et la Chambre de mon intention de présenter un avis détaillé de motion des voies et moyens visant à faciliter l'établissement de tels centres bancaires internationaux à Montréal et à Vancouver.

[*Traduction*]

Depuis quelques semaines ou quelques mois, notre proposition a fait l'objet de beaucoup de commentaires dans les milieux financiers et politiques. Malheureusement, une bonne partie de ces commentaires se rapprochaient davantage de la fiction que de la réalité. Je voudrais donc mettre les choses au point.

Le gouvernement est en train de préparer les mesures nécessaires pour permettre l'établissement de centres bancaires internationaux à Montréal et à Vancouver parce que, selon nous, ce stimulant très précis attirera au Canada certaines opérations bancaires qui se font maintenant à l'étranger. Ces opérations, qui comprennent les prêts consentis aux non-résidents et leurs dépôts, reçoivent maintenant un traitement fiscal avantageux à certains endroits comme les îles Anglo-Normandes et Panama. Nous voulons donc attirer à Montréal des opérations qui se font normalement dans les îles Anglo-Normandes. De la même façon, les opérations qui se font maintenant dans les pays en bordure du Pacifique pourraient se faire à Vancouver. Autrement dit, nous voulons attirer des activités qui n'auraient pas normalement lieu au Canada.

Toronto est le centre financier le plus important du Canada. Les mesures que nous comptons prendre ne lui enlèveront rien. Nous avons soigneusement évité d'inclure dans notre projet des opérations bancaires au Canada qui ne sont pas motivées par le régime fiscal et qui augmenteraient les emplois dans une région du pays au détriment d'une autre. Nous nous concentrons exclusivement sur les activités bancaires qui remplissent les deux conditions suivantes soit d'attirer les opérations qui se font maintenant à l'étranger et de ne pas nuire à celles qui ont maintenant lieu au Canada.

[*Français*]

Notre intention est de faire progresser l'intérêt national en renforçant la concurrence internationale de nos institutions financières, tout en assurant une présence raisonnable de notre compétence financière internationale à Montréal et à Vancouver.

[*Traduction*]

En fait, notre action complètera les initiatives importantes que nous avons prises pour rendre le secteur des services financiers plus concurrentiel afin d'aider nos banques à soutenir la concurrence des Américains, des Britanniques, des Japonais, des Suisses et des autres. Nous libérons le secteur financier de ses entraves grâce à la nouvelle réglementation que mon collègue, le ministre d'État aux Finances (M. Hockin), a annoncée avant Noël.

S'il est une région ou une ville qui va profiter de cette mesure, c'est bien l'Ontario et plus particulièrement Toronto. Nos propositions font comprendre au monde entier que nous faisons confiance à la ville de Toronto et que nous la considérons comme l'un des principaux centres financiers du monde. Nous traitons la majorité de nos affaires internationales à Toronto, et nous continuerons à le faire. Cette nouvelle initiative vise, évidemment, à accroître l'activité bancaire au Canada au lieu de nous contenter de la déplacer d'une région à l'autre ou de la laisser à l'étranger.

Nous allons surveiller l'application de cette mesure pour nous assurer qu'elle atteindra ses objectifs.

[*Français*]

En établissant des centres bancaires internationaux dans deux des principales villes du pays, nous disons à ceux qui iraient vers d'autres pays pour profiter d'avantages fiscaux qu'ils ont maintenant une autre option et que cette option est le Canada.

[*Traduction*]

Nous avons eu des discussions intensives avec les milieux financiers et surtout le secteur bancaire de Montréal, Vancouver et Toronto. Notre gouvernement a tenu compte des préoccupations des intéressés. Nous les avons écoutés et maintenant, nous devons passer aux actes. Contrairement à certains de nos détracteurs qui font appel à un certain esprit de clocher au lieu de tenir compte des réalités, notre gouvernement prend cette initiative dans l'intérêt de l'ensemble du pays.

Par conséquent, conformément à l'article 84 du Règlement, je vais déposer une motion des voies et moyens, dans les deux langues officielles, tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et, conformément à l'article 84(2) du Règlement, je demande la désignation d'un ordre du jour pour l'étude de ladite motion. Je dépose également des exemplaires des notes explicatives pour faciliter la compréhension du projet de loi.

Pour conclure, j'espère que cette question fera l'objet d'un examen réfléchi qui tiendra compte de nos intentions et des réalités.

Des voix: Bravo!

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, une fois de plus, le gouvernement a raté une occasion de bien faire. Il a créé des dissensions, dressé les villes les unes contre les autres et cela inutilement semble-t-il si nous considérons la déclaration d'intention du ministre comme parole d'évangile, ce qui est évidemment le cas.

• (1510)

Le ministre nous dit aujourd'hui qu'il veut attirer de nouvelles entreprises encore plus importantes, qu'il veut créer des possiblités de développement pour Vancouver et Montréal, et que cela ne nuira pas à Toronto.

Le ministre a parlé aussi de faits objectifs. Mais nous ne l'avons entendu citer absolument aucun fait dans ses propos. Il a fait une déclaration de bonnes intentions. Comme c'est un homme honorable, nous attendrons de voir ses bonnes intentions traduites en actes. Mais voyons ce qui s'est passé jusqu'ici. On a suscité des attentes à Vancouver et à Montréal. On a inclus le projet du centre bancaire international de Vancouver dans un accord de développement économique régional. Or, après avoir créé de telles attentes, voici qu'on annonce que les seules activités qui y seront exercées auront trait aux dépôts des non-résidents et aux prêts qui leur sont consentis. L'initiative réelle est beaucoup plus modeste que celle sur laquelle ces deux villes en étaient arrivées à compter.

Deuxièmement, le ministre a dit qu'il cherchait à attirer à Montréal et à Vancouver certains genres d'activités commerciales qui ne seraient pas normalement exercées au Canada. Cependant, la motion des voies et moyens et les notes explicatives ne nous apprennent rien qui limiterait ce dégrèvement fiscal. Le ministre déplore que les commentateurs aient «traité davantage de pure fiction que de faits objectifs». Mais la confusion est attribuable au ministre lui-même; il a refusé de laisser ses fonctionnaires comparaître devant le comité avant Noël pour nous faire connaître les faits si tant est qu'ils existent. Les seuls faits qui ont été révélés au comité permanent des finances sont deux études d'après lesquelles les avantages qu'il y aurait à établir un centre bancaire international ne réussiraient pas à compenser les recettes fiscales auxquelles on renoncerait. On suppose que le ministre possède d'autres études. Pourquoi a-t-il refusé de les rendre publiques? Nous espérons que ses collaborateurs, qui doivent comparaître devant le comité à 15 h 30, nous donneront ces renseignements aujourd'hui.

Nous ne disposons d'aucune analyse de rentabilité actuellement. Il est étrange qu'un ministre, déterminé, selon lui, à réduire les dépenses fiscales, nous annonce qu'il s'apprête à accorder des dégrèvements fiscaux à des banques étrangères sans préciser ce qu'il attend d'elles en retour. Nous ne savons pas quelles seront les avantages d'une telle mesure si tant il est vrai qu'elle en aura. Nous n'avons toujours pas d'analyse économique. On n'a pas soufflé mot non plus des mesures de représailles que pourraient engager certains pays étant donné que l'utilisation de la fiscalité nationale et de la politique fiscale pour aider les régions est tout à fait inhabituelle.

Il saute aux yeux que la proposition dont nous sommes saisis n'a pas été suffisamment étudiée. Si elle aide Montréal et Vancouver, sans nuire à Toronto, et si elle nous apporte des entreprises qui ne viendraient pas au Canada autrement, nous en serons fort heureux. Mais cela reste à établir. Nous ne savons toujours pas combien d'emplois seront créés. On nous a dit hier soir que Vancouver espérait que de nouveaux emplois seraient créés grâce à cette mesure. D'autres études ont démontré que cela était très improbable.

Je compte bien que le ministre étayera ses déclarations de principe par une solide analyse de rentabilité qui nous permettra de nous faire une juste idée du bien-fondé de cette mesure.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, en tant que député représentant l'Ontario, né en Colombie-Britannique et co-président du caucus du Québec de notre parti, je crois pouvoir parler objectivement de cette proposition.

Je suis heureux de constater que le gouvernement a presenté ses intentions de façon plus précise qu'il ne l'a fait dans sa déclaration budgétaire de l'année dernière. La Chambre de Commerce de Vancouver, qui a témoigné devant le comité hier soir, avait alors été amené à croire qu'elle avait obtenu un engagement, mais elle a appris par la suite que ce n'était pas le cas dans l'esprit de nombreux députés. Les circonstances dans lesquelles cette déclaration a été faite sont peut-être un peu bizarres.

Le comité des finances a entrepris d'étudier cette question en décembre. Nous avons réalisé certains progrès. Le ministre a reproché au comité de laisser vagabonder son imagination et de ne pas s'en tenir rigoureusement aux faits. Or, c'est justement parce que le ministère des Finances avait été avare de faits que le ton a monté en l'occurrence ce qui a conduit à des frictions inutiles entre les régions au sujet d'une question qui se révèle être extêmement complexe.

Comme le ministre le sait pertinemment, la moitié de son caucus a applaudi sa déclaration et l'autre moitié a quitté la Chambre des communes au moment de sa déclaration. Je n'ai point besoin de préciser d'où viennent ces députés.

[*Français*]

J'accepte le fait que le ministre a fait sa déclaration et cela aidera au Comité des finances et des affaires économiques dans l'étude que nous sommes présentement en train de faire, particulièrement puisque les témoins du ministre des Finances (M. Wilson) vont comparaître devant nous cet après-midi. Je crois que nous avons besoin de renseignements précis sur l'impact en termes d'emploi et de dépenses fiscales, pour savoir si oui ou non—comme dit le rapport du gouverneur Rasminsky et de son adjoint M. Lawson, qui ont fait une étude sur cette question en 1984—il y aurait une vraie perte en termes de revenu potentiel fiscal qui serait ou non significative.

Donc, est-ce que nous allons avoir une grande perte de revenu fiscal ou non? Nous ne le savons pas jusqu'ici et dans tous les témoignages qu'on a eus, la Chambre de commerce de Montréal, la Chambre de commerce de Toronto, les autres témoins qui viennent de Vancouver, par exemple, effectivement tout le monde est dans une position d'incertitude et cela grâce partiellement au manque d'information de part du ministre des Finances et des fonctionnaires de son ministère.

[*Traduction*]

Les néo-démocrates s'inquiètent, en général et en principe, des nouvelles réductions d'impôt offertes, surtout au cours d'une année pour laquelle le gouvernement a annoncé d'importantes réformes fiscales. Nous sommes particulièrement inquiets de voir l'énorme éventail des pertes fiscales prévues qui peuvent varier entre un million de dollars par année, selon la Chambre de Commerce de Montréal et beaucoup plus, selon celle de Toronto.

Nous suivrons de près les répercussions sur l'emploi. Le ministre prétend qu'il espère pouvoir ramener au Canada une activité bancaire qu'accaparent actuellement des paradis fiscaux comme les îles Caïmans, Hong Kong et Macao. Reviendra-t-elle un jour au Canada, ou allons-nous simplement transférer dans un autre centre l'activité qui se déroule actuellement à Toronto?

[*Français*]

J'aimerais dire, monsieur le Président, que je crois que tous les partis politiques dans le Parlement du Canada acceptent en principe le fait qu'on puisse donner des encouragements pour aider au développement régional pour inciter des investissements à se déplacer par exemple de la région du sud de l'Ontario à d'autres régions du pays. Et tous les partis au pouvoir, cela veut dire le parti libéral, le parti conservateur, notre parti comme nous sommes au pouvoir dans les provinces de l'Ouest, ont utilisé des moyens variés pour aider à encourager l'implantation des industries manufacturières.

Maintenant, c'est peut-être la première fois que nous faisons face à la situation si oui ou non nous devrions essayer d'influencer la location d'une industrie de service, d'industrie bancaire internationale dans une certaine région ou certaines régions du pays.

Je peux dire qu'en principe et surtout quand on voit le fait que maintenant 70 p. 100 de notre économie est dans les industries de services, de notre côté, du côté du Nouveau parti démocratique, nous ne sommes pas opposés au principe qu'on peut influencer ou essayer de ce côté du gouvernement d'influencer l'implantation de la location des industries de services. Mais cela ne veut pas dire que nous ne désirons pas regarder de très près les propos spécifiquement proposés par le gouvernement.

• (1520)

[*Traduction*]

En d'autres termes, si les stimulants de développement régional sont acceptés tels quels par tous les partis pour ce qui est d'implanter des entreprises industrielles, je ne crois pas que nous ayons nécessairement à nous opposer à l'utilisation de techniques semblables pour l'implantation d'entreprises du

secteur des services. Il nous faudra cependant examiner attentivement les détails de ces mesures et exiger plus particulièrement que le ministère des Finances nous fournisse des études sérieuses de rentabilité sur les répercussions qu'elles auront sur le plan fiscal et sur celui de l'emploi.

* * *

PÉTITIONS

LA RÉDUCTION DES HAUSSES DE LOYER SUPÉRIEURES À 4 P. 100

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, la pétition que j'ai à présenter a été jugée recevable quant à la forme et au fond. Elle est signée par 282 résidents du Main Square, un immeuble à appartements situé dans ma circonscription. Ces personnes font remarquer que le gouvernement fédéral et la Société canadienne d'hypothèques et de logement ont déclaré que les hausses du loyer de ces appartements ont été de 10 p. 100, 10,25 p. 100, 10,6 p. 100 et 11 p. 100 pour 1986 et 1987. Les pétitionnaires demandent au Parlement de voir à ce qu'on diminue les hausses de loyer pour les appartements de l'immeuble Main Square pour les rendre conformes aux lignes directrices provinciales de l'Ontario qui limitent ces hausses à 4 p. 100 par année.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter aujourd'hui un certain nombre de pétitions. La première vient d'électeurs de la circonscription de Thunder Bay—Atikokan et, je crois, de Thunder Bay—Nipigon, qui s'opposent au projet du gouvernement fédéral de modifier la Loi sur les brevets à l'égard des médicaments.

J'ai à présenter une pétition venant d'une organisation appelée la *Concerned Citizens Organization*, laquelle s'oppose aussi au projet du gouvernement fédéral qui va, selon elle, faire grimper le coût des programmes provinciaux d'assurance-médicaments.

J'ai à présenter une pétition venant de la région de Westford et de tout l'est de ma circonscription, qui constitue un très ancien quartier ouvrier dont les citoyens voient dans les modifications proposées à la Loi sur les brevets de nouvelles concessions que le gouvernement canadien fait au gouvernement américain aux dépens des Canadiens ordinaires.

D'Atikokan, petite localité de l'ouest de ma circonscription, un nombre considérable de citoyens ont signé une pétition demandant au Parlement de rejeter ces propositions qui vont entraîner une majoration du prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

Enfin, j'ai à présenter trois séries de pétitions venant de citoyens de toute ma circonscription, et notamment de travailleurs de la Can-Car Rail, qui s'opposent au projet fédéral concernant les médicaments génériques.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je tiens à présenter une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze pétitions portant les signatures de un millier de citoyens de Windsor, en Ontario. Ces Canadiens sont au nombre des milliers de pétitionnaires qui s'opposent à la Loi sur les brevets, par laquelle le gouvernement abdique au profit d'intérêts américains ses responsabilités à l'égard du peuple canadien en ce qui concerne les soins médicaux et le prix des médicaments.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—LES DROITS DE PÊCHE

M. le Président: Je signale tout d'abord au député d'Oshawa (M. Broadbent) que sa lettre m'est parvenue à temps. Sa demande est parfaitement recevable.

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en conformité des dispositions de l'article 29 du Règlement, je réclame l'ajournement de la Chambre en vue de débattre une affaire importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit l'entente provisoire que le gouvernement fédéral a annoncé, hier, avoir conclue avec le gouvernement français, en vue d'accorder des droits de pêche supplémentaires à la flotte française, au large des côtes de Terre-Neuve.

Cette décision unilatérale du gouvernement fédéral a soulevé un tollé dans la province, à tel point que les Terre-Neuviens de toutes les régions interviennent, certains même pour exiger que Terre-Neuve réexamine sa position au sein de la Confédération. Le premier ministre terre-neuvien s'est dit outré de cette initiative unilatérale et, hier soir, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a renchéri en disant que c'était la goutte qui fait déborder le vase. Il affirme que cette entente, qui nuira gravement à sa province, représente un manque à gagner d'environ 200 millions de dollars pour les provinces de l'Atlantique.

Compte tenu du fait que la Chambre ne sera pas saisie de cette entente provisoire, et qu'il y a lieu de persuader le gouvernement de revenir sur sa décision avant qu'elle ne soit définitive, j'estime qu'un débat d'urgence s'impose.

M. le Président: Je remercie le député d'Oshawa d'avoir signalé cette question à la présidence. Comme la présidence est d'avis qu'il s'agit d'une affaire grave et d'importance nationale, elle est disposée à accepter, conformément aux dispositions de l'article 29 du Règlement, la tenue d'un débat d'urgence sur la question dont le député d'Oshawa nous a saisis.

Le député a-t-il la permission de proposer l'ajournement de la Chambre, en conformité des dispositions de l'article 29 du Règlement, en vue de débattre une affaire précise et importante?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La présidence estime qu'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.

M. le Président: Je me dois d'informer les députés que le débat d'urgence commencera à 20 heures ce soir.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE DE 1986 SUR LES TRANSPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude interrompue le mardi 27 janvier de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-18, concernant les transports, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 2756).

M. le Président: Avant d'accorder la parole au député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray), je tiens à informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle d'aujourd'hui, nous prolongerons la séance jusqu'à 18 h 17.

[*Français*]

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, quand j'ai terminé hier après-midi sur le projet de loi C-18 concernant le changement de réglementation sur les transports au Canada, j'avais mentionné le fait que la situation actuelle, celle de 1987, n'est pas celle d'il y a 20 ans, qu'elle a changé. La situation a changé chez nous, monsieur le Président, chez nos voisins du Sud, en Europe, chez nos clients de l'Asie, des modifications profondes ont été apportées dans la structure des marchés, des changements qui ont déjà un impact sur notre économie ici au Canada.

Je posais plusieurs questions hier après-midi, j'en poserai donc une autre: A votre avis, monsieur le Président, qui a été et va rester toujours le meilleur analyste, le meilleur juge et l'intervenant le mieux placé pour s'adapter rapidement et efficacement aux modifications du marché? A mon avis, je crois sincèrement que le meilleur juge, le meilleur analyste c'est le producteur lui-même, l'entrepreneur qui doit fixer ses prix en

fonction des diverses obligations liées à la fabrication, la livraison, au coût des matériaux, au coût de la main-d'oeuvre, au régime d'imposition. La question est donc de savoir si on doit continuer à vivre à tout prix dans un cadre réglementaire, rigide, contraignant, abusif, inadapté, périmé et rétrograde. Monsieur le Président, je dis: Non!

Trois éléments essentiels me tiennent à coeur dans ce dossier: le véritable intérêt public, la sécurité absolue et l'assurance que les entreprises canadiennes auront dorénavant toutes les occasions de prendre leur place dans le marché du travail, dans le marché du transport régional, dans le transport national et dans le transport international.

• (1530)

[*Traduction*]

On a souvent répété, au regard du projet de loi C-18 que la sécurité préoccupait très sérieusement et très sincèrement le grand public. L'ancien ministre des Transports ainsi que le ministre actuel (M. Crosbie) ont affirmé que le gouvernement ne transigera pas sur la sécurité. Nous avons déjà pris certaines mesures et nous continuerons à faire en sorte que la sécurité ne suscite aucun problème. Les Canadiens devraient pouvoir croire en toute tranquilité que les modes de transport au Canada sont parmi les plus sûrs au monde. Nous tentons constamment d'améliorer nos programmes de sécurité. On a tout à fait tort de laisser entendre que la Loi nationale sur les transports risque de mettre la sécurité en danger.

L'engagement du gouvernement en matière de sécurité se manifeste également dans les diverses initiatives prises à l'égard de chaque mode de transport. Par exemple, en 1985, la Loi sur l'aéronautique a été modifiée et renforcée sous de nombreux rapports. Des modifications apportées à la Loi sur la marine marchande du Canada qui vont améliorer la sécurité maritime seront renvoyées à la Chambre. Un Code national uniforme de sécurité pour le camionnage a été approuvé par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en octobre dernier et une nouvelle Loi sur la sécurité ferroviaire est actuellement à être mise au point. D'autres initiatives de sécurité pour le transport de substances dangereuses, la circulation routière et les enquêtes sur les accidents seront bientôt présentées.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous constituons ensemble, tous les Canadiens, un peuple informé, mûr, compétent, amplement en mesure de décider nous-mêmes quel service est le plus à même de nous satisfaire en tenant compte du rapport qualité-prix, et ce, surtout dans le domaine du transport des marchandises et des passagers. Je crois qu'il est dépassé dans un pays libre, hautement cilivisé, technologiquement très avancé, que notre politique des transports ne serve pas les intérêts des voyageurs, des pourvoyeurs de produits et services, des producteurs et des consommateurs. Il faut—en suivant bien entendu toutes les règles les plus élémentaires de sécurité et de bonne conduite sociale—garantir la libre circulation des biens et des individus, sans contrainte, sans entrave, sans autre intervention que celle du libre marché, du libre choix.

Pour assurer à tous les Canadiens—où qu'ils vivent—ainsi qu'à leur communauté une possibilité supplémentaire de prendre en main leur développement économique et régional, la prochaine politique des transports devra mettre l'accent sur la concurrence entre les divers moyens de transport et entre les concurrents d'un même mode de transport. C'est ce que notre réforme propose. Pourtant, monsieur le Président, il se trouve encore des gens qui continuent à nier cette évidence, qui voudraient que l'on maintienne le *statu quo*, qui désirent fermement laisser les choses telles qu'elles sont présentement. Demandons-nous s'il est normal, dans un pays comme le nôtre, très dépendant des réseaux de transport, que les consommateurs, les entrepreneurs, les passagers n'aient pas toujours le choix de décider lequel des transporteurs lui donnera le meilleur service au meilleur prix.

Les retombées de nos réformes en matière de transport sur le développement économique dans les régions seront nombreuses, monsieur le Président, et dans beaucoup de cas, immédiates. En libérant les utilisateurs des réseaux de transport de toute une série de contraintes, nous visons à encourager les Canadiens les plus entreprenants à aller de l'avant dans la création de nouveaux emplois, dans la production de biens de consommation à des prix concurrentiels.

La fixation des prix des biens de consommation courants, entre autres, est intimement liée aux prix du transport ici au Canada. Restreindre par une réglementation inadaptée aux nouvelles réalités l'accès à différents moyens de transport, à la libre négociation des tarifs, ne peut être que nocif au développement économique et social de notre pays. Il faut que l'utilisateur puisse une fois pour toutes être libéré des contraintes et des obstacles, par la mobilité de tous. Vous connaissez mon attachement profond à la cause des personnes handicapées. Il faut que ces citoyens soient capables de recevoir les mêmes services que tous les autres citoyens de notre pays. Il faut que ces citoyens soient dorénavant comme les autres, libérés de ces mêmes contraintes et obstacles.

Monsieur le Président, il est grandement temps que le gouvernement fédéral apporte des changements majeurs et très attendus concernant la réglementation des réseaux de transport au pays. Ces changements de réglementation sont fondamentaux et ils ne peuvent se faire ailleurs qu'ici, au Parlement, par un changement de législation qui attend depuis 20 ans.

L'ensemble des propositions contenues dans *Aller sans entrave* est le fruit de toute une série de consultations auprès de ceux qui sont liés directement ou indirectement au monde du transport au Canada, ainsi qu'aux gouvernements fédéral et provinciaux. Ces consultations ont été faites à travers le Canada par le Comité des transports.

Les résultats de ces rencontres nous indiquent sans l'ombre d'un doute que les Canadiens désirent des changements majeurs, une réforme en profondeur de notre système de transports. Notre volonté de changement au système de transports doit être perçue dans un contexte général, dans une politique économique globale où le principe du *Made in Canada* est prioritaire et omniprésent ici.

Regardons ensemble de plus près le contenu de ce projet de loi. Parlons d'abord du transport aérien. La situation du transport aérien du Canada est telle aujourd'hui que le simple maintien de la réglementation économique actuelle desservirait à la fois les transporteurs aériens, les expéditeurs et les passagers. Déjà, en 1984, la politique du transport aérien intérieur a été modifiée. La réglementation s'en est trouvée réduite et simplifiée.

Mais il ne fallait pas s'arrêter là, monsieur le Président. Il reste un bon nombre de grandes questions à résoudre. Nous proposons maintenant de réduire la réglementation économique en tenant compte de réalités nord-américaines réelles et d'objectifs précis. Ces objectifs sont d'améliorer et au besoin, d'augmenter les services au public, de fournir aux transporteurs des occasions raisonnables de se concurrencer sur le marché canadien.

Un autre de nos objectifs est d'en arriver à éliminer des frais inutiles, monsieur le Président, et de la paperasse pour l'industrie et pour le consommateur.

• (1540)

Pour un transporteur aérien, le test à l'entrée sur le marché du transport canadien se résumera à prouver qu'il est prêt, apte et disposé à offrir un service et, bien entendu, monsieur le Président, en se pliant évidemment aux exigences reliées à la sécurité et aux assurances. Pratiquement la réglementation des tarifs passagers et des marchandises est éliminée. Cependant, dans les cas de services en situation de monopole, le nouvel organisme fédéral de contrôle pourra entendre les plaintes des usagers d'une région donnée et rendre une décision. Autrement, le citoyen pourra choisir dans tous les autres cas la compagnie qui lui offre les meilleurs prix, le meilleur service.

Dans les régions au Nord du 50e parallèle, notre projet de loi vise à faire profiter les habitants de ces régions des bienfaits d'une plus grande concurrence, tout en garantissant des services essentiels pour ces marchés limités et éloignés. Notre projet de loi vise aussi à empêcher les prix monopolistiques. Les localités du Nord et tous les transporteurs auront la possibilité de se faire entendre sur la délivrance des lignes d'exploitation à de nouveaux entrepreneurs. Les prix et les hausses de tarifs continueront à être réglementés. L'abandon de tout service dans le Nord exigera un préavis de 60 jours. Autrement dit, monsieur le Président, tout a été fait dans notre réforme pour que les intérêts des citoyens soient respectés, même et surtout s'ils vivent en zone éloignée.

La nouvelle loi que nous présentons prévoit une aide financière pour certains services intérieurs jugés essentiels. Pour offrir ces services, nous procéderons par voie d'appel d'offres quand ce sera possible, ce qui me semble la méthode la plus efficace et la plus rentable.

Laissez-moi maintenant vous parler du transport ferroviaire. Monsieur le Président, il faudrait que je dise en même temps que cela aussi me tient à coeur, mon père ayant travaillé pendant 33 ans pour le CN. Encore une fois, notre projet de loi contient plusieurs réformes établissant de nouvelles règles en faveur à la fois du transporteur et de l'usager. La nouvelle loi permettra pour la première fois à l'expéditeur de négocier des contrats confidentiels avec les compagnies canadiennes de chemins de fer. On pourra donc chez les expéditeurs, comme chez les transporteurs ferroviaires, négocier de meilleurs tarifs et de meilleurs services. C'est une bonne nouvelle pour les clients des compagnies ferroviaires, mais aussi c'est très important pour les chemins de fer canadiens qui pourront livrer une

véritable concurrence aux transporteurs américains pour le trafic transfrontalier.

Par exemple, monsieur le Président, les ports de l'Est du Canada possèdent sur le continent nord-américain une très grande importance dans le mouvement des conteneurs. L'industrie du transport de cette région a, par ailleurs, comme dangereux concurrent un réseau de transporteurs situé à proximité et pour sa part déréglementé. Le marché du transport de conteneurs dans l'Est du Canada ne devra sa survie qu'à la possibilité de livrer une réelle concurrence à ce marché américain. Et ce ne sera possible que s'il jouit des mêmes avantages, que s'il est soumis aux mêmes règles sur son propre terrain. L'établissement de tarifs collectifs ne sera plus permis et la protection actuellement accordée au réseau de grains des Prairies, elle, sera conservée.

Maintenant, une autre excellente nouvelle pour les expéditeurs. Ceux qui sont captifs d'une seule ligne de chemin de fer auront droit à un traitement plus juste, monsieur le Président. Les limites de changements de voies et les droits de circulation sur les réseaux seront accrus. Des options sont aussi prévues pour obtenir des prix de lignes concurrentiels pour le transport de marchandises acheminées par deux compagnies. Nous touchons ici un élément vital et crucial dans notre réseau de transport ferroviaire de marchandises. Tous les expéditeurs, captifs ou non, pourront jouir de meilleures méthodes pour régler leurs différends avec les compagnies de chemins de fer. La nouvelle loi prévoit une possibilité de recours auprès de l'organisme fédéral de réglementation qui pourra procéder par médiation ou arbitrage.

Pour aider à régler au mieux les problèmes d'abandon d'embranchements non rentables, le gouvernement propose d'aborder la question d'une manière globale. Au lieu de continuer les discussions stériles, nous proposons d'élaborer des solutions de rechange innovatrices en vue d'améliorer les services de transport dans les régions desservies par les embranchements et, quand c'est possible, permettre leur utilisation continue.

Actuellement, il n'y a pas de dispositions permettant à un tiers d'acquérir des terrains et des infrastructures ferroviaires et d'en faire une entreprise ferroviaire rentable. Cette absence ne favorise pas le maintien du service par d'autres intéressés, alors que le transport ferroviaire sur de courtes distances suscite de plus en plus d'intérêt, notamment aux États-Unis où cette nouvelle approche s'est révélée dans certains cas très appropriée.

Passons maintenant, monsieur le Président, à la partie du projet de loi qui concerne l'industrie du camionnage extra-provincial. Ce secteur est devenu au fil des ans un lien important entre les expéditeurs et leurs marchés. Les ministres fédéraux et provinciaux des transports collaborent étroitement pour élaborer la réforme réglementaire de l'industrie du camionnage, surtout pour normaliser les différentes réglementations provinciales au Canada.

En réformant la Loi et la réglementation, le législateur permettra une stimulation de la concurrence, ce qui entraînera un ensemble de nouvelles options quant aux prix et aux services, qui soient le plus possible plus proches des réels besoins des expéditeurs.

Il est évident qu'en libérant l'industrie du camionnage d'une série de carcans réglementaires, en permettant une saine concurrence, la réforme aura un impact direct sur les prix des biens à la consommation puisque les coûts globaux de transport auront plus tendance à baisser qu'à augmenter. Donc, cela représente des avantages directs pour le consommateur canadien, pour le producteur, pour l'emploi.

Enfin, cette situation nouvelle, créée par la réforme proposée, mettra les petites et moyennes entreprises en meilleure position de concurrence, ces PME étant par la force des choses de grands utilisateurs de services de transport par camionnage.

Le gouvernement propose donc de réviser la Loi sur le transport par véhicule à moteur pour tenir compte des dispositions de l'accord conclu entre les ministres des transports fédéraux et provinciaux en février 1985.

Ces changements font partie du projet de loi C-18 qui fera l'objet d'autres débats en cette Chambre. Il faut cependant reconnaître que le projet de loi C-18 vient compléter la réforme amorcée dans les autres modes de transport. Le secteur des transports est en changement permanent, monsieur le Président. La politique du gouvernement ne peut et ne doit donc pas être statique. Elle devra périodiquement être remise à jour, réajustée.

La politique nationale du transport et les réformes préconisées dans la nouvelle loi devront faire l'objet d'ajustements. Notre projet de loi a prévu ces réalités.

Reconnaissant ce besoin de révision et d'analyses périodiques, la législation présentée au Parlement par l'honorable ministre des Transports prévoit qu'une analyse globale des effets de la législation devra être effectuée quatre ans après son entrée en vigueur.

En conclusion, monsieur le Président, laissez-moi vous affirmer que je suis fier du projet de loi sur les transports que nous avons présenté. Il s'agit ici d'une des plus importantes législations que ce Parlement aura à étudier. Il est rare que nous ayons à prendre en considération des réformes dont les retombées et les conséquences risquent d'être aussi considérables et bénéfiques pour l'ensemble du peuple canadien.

Cette loi, monsieur le Président, s'inscrit à l'intérieur d'une politique économique globale, innovatrice à bien des égards. Je suis persuadé, et je vois que mon temps de parole s'écoule, monsieur le Président, que tous mes collègues en cette Chambre comprendront l'importance de ce projet de loi et que nous pourrons en débattre en toute sérénité pour le plus grand bien du peuple canadien qui, comme nous tous, veut aller sans entrave.

M. le vice-président: Questions ou commentaires; l'honorable député de Westmorland—Kent (M. Robichaud) a la parole.

M. Robichaud: Monsieur le Président, mon collègue qui vient justement de parler sur le projet de loi C-18 est un député d'une région éloignée, soit Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, une région qui se trouve en fait dans la Gaspésie et juste en plein milieu du Golfe.

M. Girard: C'est une très belle région.

M. Robichaud: Oui, je connais cette région, c'est une des belles régions du Canada, tout comme Westmorland—Kent d'ailleurs. Ça se ressemble un peu.

M. Girard: C'est à côté de chez nous, c'est à côté de Restigouche.

M. Robichaud: J'aimerais connaître les sentiments de ce député et je vais tout simplement lui lire une communication des premiers ministres des provinces Maritimes, et je cite:

• (1550)

[*Traduction*]

A l'issue d'une réunion, à Fredericton, la semaine dernière, les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont dénoncé la Loi nationale sur les transports qui est proposée en disant qu'elle creuserait un fossé encore plus profond entre le centre et l'est du Canada.

Les premiers ministres voudraient que le ministre des Transports, M. John Crosbie, qui a déposé le projet de loi au début de novembre, ajoute une disposition qui garantira que le développement régional aura la priorité sur la rentabilité du service de transport, en cas de conflit entre ces deux objectifs.

[*Français*]

Alors j'aimerais, monsieur le Président, demander à mon collègue son opinion sur cet article qu'on proposerait d'inclure dans ce projet de loi qui donnerait préséance au développement régional plutôt qu'au profit.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Oui, monsieur le Président, comme mon honorable collègue l'a dit, je viens d'une région, en Gaspésie, éloignée. Je crois, comme je le disais dans mon discours, sincèrement, qu'en changeant les règlements qui existent présentement, cela nous donnera plus de possibilités pour notre développement économique.

Je voudrais dire aussi à mon honorable collègue de Westmorland—Kent (M. Robichaud) que le développement régional, le développement économique, chez moi comme chez lui, me préoccupe beaucoup. Mais on a vu dans le passé étant donné les règlements qui existaient, que la Gaspésie, les provinces Maritimes, les Îles-de-la-Madeleine, Terre-Neuve, les régions dans le Nord au-dessus du 50e parallèle, qu'ils ont suivi ces règlements pendant des années et on se trouve aujourd'hui, en 1987, dans la même situation. Monsieur le Président, sans que je fasse de la politique à ce sujet, on sait qu'avec l'ancien gouvernement, ils ont eu 25 ans pour changer ces règlements, il ont eu 25 ans pour regarder le problème que l'on a.

Depuis deux ans, le taux de chômage chez nous a baissé de presque 10 points. Cela va beaucoup mieux au point de vue économique ainsi que du taux d'intérêt et du nombre d'emplois créés. On parle du développement régional par le biais de ce projet de loi C-18, de plus de concurrence, ce n'est pas juste bon pour les transporteurs, c'est bon pour les usagers, c'est bon pour les consommateurs. C'est notre devoir ici, à la Chambre, d'améliorer la situation présentement, et c'est ce que nous allons faire.

[*Traduction*]

M. Belsher: Je félicite le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray) pour son discours sur l'important projet de loi C-18, concernant les transports.

Le député était membre du comité permanent qui a tenu des audiences sur le document *Aller sans entraves*, il y a plus d'un an, et il se souvient sans doute que, dans la région de l'Atlantique, on nous a demandé de reconnaître tout spécialement le rôle que jouent les transports dans le développement économique. Le député en a parlé dans sa question. Ce projet de loi reconnaît-il ce rôle des transports?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Oui. J'ai eu l'honneur et le privilège d'accompagner le comité permanent. Nous avons entendu beaucoup de témoignages concernant le développement régional. Le projet de loi à l'étude vise surtout à créer, non pas un monopole, mais un système de transport efficace à l'intention des régions éloignées comme celle que je représente, notamment les Maritimes et le Nord, un système qui permettra à leurs transporteurs aériens de soutenir la concurrence sur le marché régional, national et international. Comme je le faisais remarquer tout à l'heure, l'ancienne politique n'a rien donné sur le plan du développement régional. Nous tentons donc d'alléger la réglementation en vigueur actuellement. Ainsi, les transporteurs qui se jugent aptes à desservir leur région à l'échelle régionale, nationale ou internationale ne craindront pas d'affronter la concurrence. Peu importe nos allégeances politiques respectives, nous savons tous qu'une économie prospère est ce qui importe le plus pour les régions et les endroits éloignés.

En allégeant la bureaucratie et les règlements dans le cadre de cette mesure, tout en assurant la sécurité des usagers, nous entrevoyons une relance du développement économique régional puisque davantage de gens se livreront concurrence et que l'économie prendra de l'expansion en conséquence.

M. Angus: Le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray) est le vice-président du comité permanent des transports et il a participé très activement à l'étude du document *Aller sans entraves* et à d'autres questions concernant le transport. Je voudrais donc lui poser la question suivante. On nous a fait valoir, lors de notre tournée dans les trois centres du sud du Canada, et plus tard dans l'ouest de l'Arctique, que rentabilité et sécurité, n'allaient pas forcément de pair chez les transporteurs aériens. L'ancien ministre des Transports a déclaré catégoriquement que la sécurité aurait la première priorité. Je voudrais demander au député à quoi devra s'attendre le passager du dernier vol d'une compagnie aérienne en faillite. Sur quelles dépenses le propriétaire de la compagnie aura-t-il dû rogner pour continuer à faire voler l'avion tout ce temps? La sécurité sera-t-elle garantie ou le propriétaire sera-t-il obligé, qu'il le veuille ou non, d'économiser aux dépens de la sécurité à cause de la concurrence féroce?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): J'apprécie la question du député. Nous avons longuement parlé de la sécurité. A mon avis, ce projet de loi ne la compromet en rien. Quand vous achetez une boîte de haricots, elle ne contiendra pas nécessairement plus de bactéries si l'entreprise est au bord de la faillite.

Un office sera mis sur pied pour contrôler la sécurité et toutes les activités de ces compagnies aériennes. Les employés de cet office soumettront toutes les compagnies à ces contrôles et vérifications. Je suppose que si les personnes embauchées pour assurer le respect des règles de sécurité ne font pas bien leur travail, elles seront remplacées par des employés plus compétents. Personnellement, je ne pense pas que la sécurité des lignes aériennes, des chemins de fer, des bateaux ou des camions qui parcourront le pays sera compromise à cause de cette mesure.

M. le vice-président: Le député de St. Catharines (M. Reid) peut poser une question brève.

M. Reid: Puis-je demander au député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray) ce qui distingue la politique de déréglementation du gouvernement de celle des États-Unis et qui en fait une loi réellement canadienne?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Il s'agit d'une loi véritablement canadienne en ce sens qu'elle s'inscrit dans le cadre de la réforme de la réglementation économique et je voudrais insister sur ce point, monsieur le Président. Quand il est question de la déréglementation, les députés redoutent parfois de la voir s'étendre à tous les domaines. Il s'agit d'une réforme de la réglementation économique et non pas d'une déréglementation générale. C'est une mesure vraiment canadienne en ce sens qu'en 1987 notre situation économique est nettement meilleure qu'elle ne l'est aux États-Unis. Ces derniers ont déréglementé complètement le secteur des transports. Tel n'est pas l'effet de ce projet de loi. Prenons les dispositions que nous avons prévues pour le Nord et les régions éloignées. En Alaska, les Américains ont complètement déréglementé les transports. Nous ne l'avons pas fait. Nous avons maintenu une réglementation. Nous garantissons des services essentiels. Nous conservons la possibilité de lancer des appels d'offres pour les services aériens. C'est une loi vraiment conçue pour aider les Canadiens d'un océan à l'autre.

• (1600)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur le projet de loi C-18. Je voudrais d'abord remercier le député de Westmorland—Kent (M. Robichaud) d'avoir accepté de changer de place avec moi cet après-midi.

J'ai fait mes débuts à la Chambre en 1984 et j'ai eu la chance d'être affecté au comité permanent des transports. J'ai trouvé très intéressant d'examiner, dans un comité permanent, les principes énoncés dans le document *Aller sans entraves*, de voir ensuite la réaction d'une partie du pays, puis le projet de loi qui a ensuite été élaboré et maintenant le débat sur cette mesure. Il n'arrive pas souvent qu'un député novice puisse, en deux ans à peine, voir le processus se dérouler d'un bout à l'autre et je me réjouis d'y avoir joué un rôle.

Pour me préparer au débat d'aujourd'hui, j'ai examiné mes notes et relu certaines déclarations qui ont été faites devant le comité permanent des transports. Non seulement je comprends de mieux en mieux ce qui se passe à la Chambre et au Canada . . .

M. McInnes: Souvenez-vous de Robert Burns.

M. Angus: Oui, souvenez-vous de Robert Burns.

De toute évidence, les changements apportés à la Loi nationale sur les transports sont conformes à l'idéologie du gouvernement conservateur. Ils correspondent à la stratégie que ce dernier a adopté dans plusieurs domaines. Malheureusement, cette orientation l'amène à brader ou à chambouler l'économie canadienne. En fin de compte, les Canadiens perdront en partie le contrôle de la situation et profiteront moins de leur travail et de leurs investissements.

Je voudrais énumérer brièvement les domaines qui sont touchés par les visées du gouvernement. Cela englobe le libre-échange et les questions qui sont mises sur le tapis ou qui sont négociées sous la table ou sur le côté. Nous discutons de certaines questions avec nos voisins du sud. Il y a des questions à négocier, telles que l'accord sur l'automobile et maintenant les offices de commercialisation. Comment oublier celles du bois d'oeuvre, des bardeaux, du porc et du sucre? Il y a aussi le projet de loi sur les brevets des médicaments, qui vise à donner aux multinationales américaines la liberté de faire autant d'argent qu'elles le pourront, sans que les consommateurs canadiens soient protégés. Le gaz naturel est un autre exemple; sous la pression des États-Unis, nous déréglementons ce secteur. Le gouvernement américain et les représentants de la sidérurgie américaine parlent maintenant de s'attaquer aux importations d'acier aux États-Unis. Qu'est-ce qui viendra ensuite? Les exportations d'électricité du Québec, du Manitoba et de l'Ontario? Ou l'eau? En sera-t-il aussi question à la table des négociations?

Les répercussions de la Loi nationale des transports ou de la déréglementation prévue dans le projet de loi C-18 font mieux ressortir ce vaste dessein. Nous, au Canada, travaillons de concert le plus possible. Nous échangeons entre nous et partageons les ressources de l'Ouest avec l'Est, et les produits finis de l'Est avec l'Ouest. Une longue bande routière et une bande ferroviaire traversent le pays sur toute sa longueur. Avec le temps, ces bandes seront rompues, fragmentées, par d'autres courants du nord au sud. Nous avons vu déjà expédier des grains spéciaux de Vancouver à Seattle, puis ailleurs par bateau. Nous avons vu la potasse de l'ouest du Canada traverser la frontière entre la Saskatchewan et les États-Unis et être transportée par train jusqu'à Chicago, évitant ainsi un trajet canadien de milliers de milles par chemin de fer et de centaines de milles par voie d'eau. Nous voyons même le minerai de fer du Labrador et du Québec être expédié vers la côte est des États-Unis, puis transporté par train jusqu'aux aciéries du lac Érié. Le ruban ferroviaire qui nous relie et nous unit pourrait n'être plus considéré comme nécessaire à cause des liens nord-sud. Le bouquet, ce sera l'adoption du projet de loi C-18. Ce projet de loi n'ouvre pas seulement la porte à cette orientation nord-sud, mais il la favorise par sa structure.

Pour parler franchement, le CN et le CP sont aussi coupables que le gouvernement parce qu'ils ont acquis des filiales aux États-Unis. Ils transportent les marchandises canadiennes en passant par ce pays sur leurs propres voies et font ainsi perdre des emplois aux travailleurs canadiens. Si nous adoptons la même orientation nord-sud pour le camionnage—et nous ne pesons pas lourd dans le monde des transports en Amérique du Nord—nous verrons les grandes entreprises de transport des États-Unis absorber nos petites entreprises. La plus grande société de camionnage canadienne ne représente environ que le trentième d'une grande entreprise aux États-Unis. Ces grandes entreprises profitent des économies d'échelle et des réseaux établis. Tout est en place. Elles pourraient très bien s'emparer de notre marché et acculer les entreprises canadiennes à la faillite. Quelques travailleurs canadiens se trouveraient peut-être un emploi au sein de ces entreprises américano-canadiennes mais à quel prix? Devraient-ils accepter des salaires inférieurs et se plier aux règles des États-Unis? Un tel scénario est inacceptable. Notre souveraineté est trop précieuse pour laisser cela se produire.

Dans les secteurs du chemin de fer et du transport routier, les gens qui habitent dans des villes comme Toronto, Montréal, Winnipeg, Windsor et Vancouver peuvent s'en tirer parce que ces grands centres sont des pôles importants. Cependant, qu'en est-il des collectivités de taille moyenne ou très petites? Nous disposons d'un système de réglementation du camionnage qui garantit la stabilité. Il s'agit d'une stabilité monopolistique, personne ne le conteste. Certains réclament la libre entreprise, le jeu des forces du marché et la réduction des tarifs qui s'ensuit. Mais que se passera-t-il dans des endroits comme Terrace Bay, Sioux Lookout ou Atikokan qui ne comptent qu'un petit nombre de consommateurs? Une fois les luttes terminées entre les entreprises, une seule sortira victorieuse et nous nous retrouverons à nouveau en situation de monopole. Cependant, il y aura une différence par rapport au monopole d'avant; il n'y aura plus de règlements pour protéger le consommateur. Rien n'empêchera une entreprise monopoliste de gonfler ses tarifs jusqu'à acculer une ville à la fermeture.

Ces propos ne sont pas de moi. Devant le comité permanent des transports, les porte-parole de l'Association des camionneurs de l'Ontario et l'Association nationale des camionneurs ont reconnu que les localités en pâtiraient, que le niveau de leurs services baisserait tout en coûtant plus cher aux consommateurs.

Le Canada compte une multitude de petites collectivités éparpillées à travers le pays. Nous devons mettre en oeuvre des lois équilibrées qui protégeront les petites compagnies, et prévoir pour les grandes des règlements qui se justifient. Il en va de même dans le domaine des chemins de fer. Dans certains cas, les sociétés ferroviaires haussent les tarifs exigés dans les petites localités au lieu de les faire profiter du subventionnement horizontal actuel.

Passons à présent au transport aérien qui présente un certain aspect du transport intéressant dans le contexte de la déréglementation en ce sens que celle-ci est déjà amorcée. Grâce au gouvernement précédent, le secteur du transport aérien n'est plus assujetti aux mêmes restrictions qu'auparavant. La réglementation régissant les vols des lignes aériennes s'est énormément assouplie.

• (1610)

Nous nous trouvons maintenant face à deux situations intéressantes. Nous sommes revenus à l'époque où nous commencions à réaliser la nécessité de déréglementer le secteur du transport aérien. A cette époque, il y avait deux grandes compagnies aériennes au Canada. Quelle est la situation aujourd'hui? Nous avons encore deux grandes compagnies aériennes. Les grandes compagnies avalent les petites et une compagnie de dimension moyenne en a avalé une grande. Nous avons maintenant d'un côté la société d'État, Air Canada, et de l'autre côté Pacific Western et CP Air. Je donne un an aux quelques petites compagnies qui restent avant qu'elles ne soient amalgamées, fusionnées, achetées ou contrôlées par l'une des deux autres.

La différence entre la situation actuelle et l'ancienne est que ces prises de contrôle se produiront sans être soumises aux règlements qui protégeaient les consommateurs et qui exigeaient l'interfinancement. On fera beaucoup de bénéfices avec les vols reliant Toronto, Ottawa et Montréal et peut-être même avec les vols à destination de Vancouver mais les profits ne serviront pas à subventionner la liaison avec Thunder Bay, Sault Sainte-Marie, London, Halifax et plusieurs centres de moyenne et de faible importance. Nous aboutirons au chaos.

Je vais en donner un exemple à la Chambre. La semaine dernière, mon bureau a fait une réservation pour un vol partant de Thunder Bay ce matin. La personne qui était censée prendre l'avion s'est rendue à l'aéroport ce matin et on lui a dit que ce vol n'existait plus. Lorsque nous avons vérifié, nous avons trouvé que ce vol n'avait jamais existé. Je vous le demande, monsieur le Président, peut-on parler, dans ce cas, d'un meilleur service pour les consommateurs du Canada? Bien sûr que non. C'est le chaos complet. Le chaos continuera jusqu'à ce que nous décidions de nouveau d'établir des règlements.

C'est bien de permettre à tous ceux qui sont compétents de tenter leur chance mais les objectifs antérieurs étaient supérieurs soit la nécessité publique et la commodité. Les vols devaient être nécessaires pour le bien des communautés et des compagnies aériennes et ils devaient aussi être commodes. Le gouvernement actuel, dans son attachement aveugle à la libre entreprise, copie encore une fois le modèle américain. Le gouvernement a clairement accepté la théorie sans examiner les faits qui prévalent aux États-Unis.

Durant les audiences sur le Livre blanc *Aller sans entraves*, nous n'avons pas beaucoup entendu parler de la situation américaine surtout parce que le comité a refusé d'aller se renseigner aux États-Unis. Des personnes sont venues témoigner. Le mémoire qui m'a intéressé, ironiquement, nous a été présenté par des fonctionnaires de Terre-Neuve. J'ai trouvé bien étrange de me faire dire, à moi, député de Thunder Bay—Atikokan, que la déréglementation de l'industrie aérienne, chez mes voisins du Sud, au Minnesota, avait eu des conséquences très fâcheuses. On nous a expliqué que les tarifs avaient augmenté progressivement et que la qualité des services avait baissé. Au demeurant, une certaine localité qui était desservie par un avion à réaction transportant entre 60 et 70 passagers par jour en est réduite maintenant à utiliser un vieux coucou qui ne prend que huit ou neuf passagers à la fois à raison de dix fois par jour. Aucune comparaison possible avec ce qui existait naguère en matière de service, de confort, d'insonorisation et de commodités. Est-ce ce genre de déréglementation à laquelle aspire le gouvernement? Tient-il à faire de nos localités régionales des endroits desservis uniquement par des petits transporteurs qui font la navette? J'espère bien que non.

La prétendue baisse des tarifs qui accompagne la déréglementation est l'un des mythes les plus tenaces actuellement. Ces tarifs ont effectivement diminué pour un certain temps sur les courts trajets, mais c'était surtout le cas des longs itinéraires. Ces aubaines se sont évanouies maintenant. L'industrie aérienne elle-même a préféré offrir des places bon marché à l'occasion de préférence aux tarifs réduits en permanence. Il faut s'attendre à la disparition des places bon marché, quand il n'y a que deux transporteurs sur un marché que l'un d'entre eux tente de monopoliser, parce que les clients n'auront pas le choix. Ils devront prendre telle ou telle compagnie parce que la première exploite telle ligne et sa concurrente l'autre. Ils passeront plus de temps à attendre leur correspondance dans les

aérogares au lieu de se rendre directement à destination. Les billets bon marché sont donc un mythe de la déréglementation.

Aux États-Unis, les tarifs ont augmenté d'environ 50 p. 100 depuis sept ans, ce qui est bien supérieur au taux de l'inflation. La qualité des services s'en est ressentie et ce sont les localités qui en souffrent. Au Canada, par exemple, Air Canada ne dessert plus Sault-Sainte-Marie ni London. A qui le tour, la prochaine fois? Quelles autres localités se verront retirer les services d'un grand transporteur ou attribuer un service de fortune après avoir bénéficié d'avions à réaction? Quelles villes ne seront plus desservies quatre ou cinq fois par jour, mais peut-être une fois par jour ou seulement trois fois par semaine? Non, c'est absurde.

Le député qui m'a précédé a parlé avec enthousiasme des dispositions concernant le Nord que contient ce projet de loi. Il existe une très bonne raison à cela. Alors qu'au sud du Canada les transporteurs et les expéditeurs ont des opinions très divergentes sur ce qui devrait être fait, ils sont presque unanimes au nord du Canada. Nous avons vu avec amusement les Chambres de commerce, les unes après les autres déclarer aux membres conservateurs du comité qu'ils ne sont pas dans le coup et ignorent tout du Nord. Elles leur ont dit qu'il fallait établir des règlements dans cette région parce que c'est la seule façon de protéger l'industrie.

Que se passerait-il si on opérait une déréglementation totale? Au lieu de voir l'industrie aérienne s'installer dans cette région avec toutes ses infrastructures, les compagnies aériennes du Sud préféreraient desservir le Nord et faire des profits pendant les mois d'été puis l'abandonner pendant les mois d'hiver.

Je reconnais le mérite des membres du comité des transports. Il leur a fallu du temps, mais ils ont enfin compris. Ils ont vu qu'on ne pouvait pas appliquer les mêmes règlements dans le nord du Canada. A mon avis, on ne peut pas appliquer les mêmes règlements dans la région de l'Atlantique ou dans le Nord proche que dans le «triangle d'or» de Toronto. Nous devons nous débarrasser de nos oeillères. Nous devons nous occuper du vrai Canada, qui s'étend d'une mer à l'autre et jusqu'au cercle polaire arctique. Nous n'avons pas affaire aux États-Unis avec ses 250 millions d'habitants mais à une population peu nombreuse dispersée sur un territoire immense.

En conclusion, il importe pour le Canada que nous préparions notre propre avenir. Il importe que nous conservions notre indépendance et que nous décidions ce qui est bon pour le Canada et les Canadiens sans nous préoccuper de notre voisin du Sud.

M. Gagnon: Monsieur le Président, les députés du NPD ont déclaré à plusieurs reprises que les petites villes seront lésées et que les réductions de tarifs accordées à Toronto, Vancouver et Calgary ne s'appliqueront pas aux petites villes comme Moncton, Thunder Bay et Windsor. Le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) pourrait-il nous parler de la dernière série de réductions de tarifs aériens vers des villes comme Sydney et Yarmouth? Les tarifs pour les vols entre Frédéricton et Gander ont été ramenés de 412 $ à 165 $; entre Saint-Jean et Saint-Jean de Terre-Neuve, de 396 $ à 158 $; entre Frobisher Bay et Hall Beach, de 472 $ à 189 $; entre Churchill, au Manitoba, et Gillam, de 176 $ à 88 $. Le député pourrait peut-être m'expliquer pourquoi on réduit ces tarifs et pourquoi le NPD maintient que les petites localités seront défavorisées?

• (1620)

M. Angus: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Les grandes compagnies aériennes ont déclaré devant le comité permanent des transports que, bientôt, elles n'accorderaient plus ce genre de rabais. Je précise que je n'ai pas nommé de localité en particulier dans mon intervention. Je sais que, à l'heure actuelle, l'on vend des billets à rabais dans certaines localités au Canada, mais étant donné que ces mêmes localités ne sont desservies que par un seul transporteur, je doute qu'elles bénéficieront de ces rabais.

Ce qu'il y a d'intéressant dans cette proposition, c'est que, au lieu du subventionnement horizontal, en vertu duquel les circuits lucratifs compensent par leurs recettes ceux qui rapportent moins, le projet de loi propose que le gouvernement subventionne les compagnies. Il est très curieux que le gouvernement propose de renflouer les compagnies aériennes alors que le subventionnement horizontal donne de bons résultats.

M. Brightwell: Monsieur le Président, le député a parlé de monopole du marché qu'il compare au monopole de la réglementation. En économie de marché, aussitôt que les prix deviennent trop élevés, on crée un nouveau service. La réglementation ne permet pas à n'importe qui d'offrir des services concurrentiels. Je suis très étonné de la comparaison que fait le député. Il a parlé de service comme si la réglementation du secteur garantirait la qualité du service sans danger de mésaventure. Cela aussi m'étonne de sa part.

Comment le député peut-il prétendre que des règlements garantiront le service, alors que 23 des localités isolées dont il a parlé ont perdu leur service entre 1960 et 1984? En outre, comment peut-il demander à ses électeurs de payer le plein tarif, quand 80 p. 100 de ses voisins du Sud profitent d'escomptes sur les lignes aériennes américaines?

M. Angus: Monsieur le Président, je vais répondre à la dernière question en premier, puis répondre aux autres une à une. En toute franchise, mes électeurs sont partisans de la stabilité et non du chaos. Or, ils constatent le chaos qui existe dans le secteur des transports aériens aux États-Unis. Bien qu'il y ait des soldes de places parfois, le prix global des billets d'avion aux États-Unis a augmenté d'environ 55 p. 100 depuis la déréglementation, soit une augmentation bien supérieure à l'inflation.

Le député a fait une comparaison intéressante entre le monopole que permet la réglementation et un marché compétitif. On en revient à la question de la stabilité. Dans le nord de l'Ontario, un chef d'entreprise travaille d'arrache-pied durant un certain nombre d'années, afin d'offrir de nouveaux services à des localités qui n'étaient pas desservies par une ligne aérienne auparavant. Ce que le député dit, et ce que ce projet de loi permettra, c'est qu'après avoir effectué tout ce travail, s'être créé une clientèle, s'être établi, ce chef d'entreprise verra quelqu'un d'autre lui voler ses profits. Que se passe-t-il alors? La personne qui a créé le service et l'offre à des prix raisonnables, sans voler les gens, sera incapable d'être compétitive. Elle peut compter sur une infrastructure dans ces localités, mais elle n'est pas établie dans une grande région métropolitaine. Ses investissements sont en danger, et elle préférera se retirer. Arrive alors le nouveau venu, mais combien de temps restera-t-il? Voilà le type de chaos qui est possible. En fait, nous en

sommes déjà témoins, et c'est pourquoi nous nous opposons à ce projet de loi.

M. Girard: Monsieur le Président, j'ai rédigé ma question afin d'obtenir une réponse simple et directe plutôt que des tergiversations. Le NPD a-t-il examiné le principe de la nouvelle loi dont l'un des objectifs est le développement économique régional? Le député pourrait-il également nous expliquer comment la nouvelle disposition de la loi relative aux tarifs d'encouragement qui ne sont pas abusivement bas peut bien nuire à certaines régions du pays? Il s'agit là d'une question fort simple à laquelle je veux une réponse fort simple, et non pas des pirouettes verbales.

M. Angus: Monsieur le Président, je vis à côté de la plus grande patinoire du monde, mais je n'ai jamais appris à «faire des pirouettes». Permettez-moi de me pencher sur l'objectif de la loi. Elle renferme des mots qui sonnent bien et qui ont été insérés par suite des pressions exercées par les premiers ministres de la région de l'Atlantique.

M. Girard: Voilà qu'il tergiverse encore.

M. Angus: Cependant, rien dans le projet de loi ne permet de les mettre en oeuvre. Je défie le député de me montrer dans le projet de loi les articles qui permettent de mettre en oeuvre cette déclaration inattaquable. Ils n'existent tout simplement pas.

M. Horner: Monsieur le Président, les néo-démocrates prétendent que la mesure législative donnera aux sociétés américaines de transport ferroviaire et routier l'accès au Canada et des avantages que nos sociétés n'ont pas aux États-Unis. Le député pourrait-il commenter cet aspect?

M. Angus: Monsieur le Président, durant les audiences et lors de consultations tenues depuis, nous avons appris de l'Association canadienne du camionnage, entre autres, que la loi américaine les empêchait de travailler aussi librement aux États-Unis que le pourront les Américains si le projet de loi proposé est adopté. Ce qui se passera, à notre avis, c'est que les sociétés américaines prendront pied chez nous, dans la région de Toronto par exemple, et partiront de là. Vu leur taille—et plus on est gros, plus il est facile de concurrencer l'adversaire—elles seront en mesure de nous enlever nos marchés. Elles bénéficieront d'économies d'échelle et de l'appui d'un réseau national aux États-Unis. Quelle société de camionnage canadienne pourra établir un centre à Chicago ou plus au sud? Aucune. Je n'ai pas de chiffres précis, mais nous savons qu'aux États-Unis de nombreuses petites sociétés ont fait faillite à cause de la déréglementation. Le résultat, c'est qu'il y a de moins en moins de sociétés qui assurent le transport sur les routes américaines. Voilà un des dangers que le député devrait reconnaître.

M. Horner: Monsieur le Président, je trouve curieux que les néo-démocrates n'aient pas une plus grande foi en l'aptitude des entreprises canadiennes à concurrencer les entreprises américaines dans tous les domaines, y compris le camionnage.

M. Angus: Monsieur le Président, si les règles étaient les mêmes et les sociétés de la même taille, alors je parierais pour les entreprises canadiennes. Mais ce n'est pas le cas et, franchement, nous allons être évincés du camionnage, comme nous l'avons été de bien d'autres domaines, par les États-Unis.

M. le vice-président: Nous reprenons le débat. Le secrétaire du ministre des Transports (M. Kilgour).

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, par souci de justice envers mes collègues de l'opposition, je dois dire que c'est au tour du parti libéral, s'il a un député prêt à prendre la parole.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder la parole sur ce projet de loi C-18 qui aussi est connu sous le nom de Loi nationale de 1986 sur les transports.

Ce projet de loi, monsieur le Président, s'applique au transport ferroviaire, au transport aérien, au transport par eau, au transport par productoduc, au transport à titre onéreux par une entreprise extra-provinciale par autocar et aussi le camionnage.

C'est donc un projet de loi qui affectera l'industrie du transport des biens, des marchandises et bien sûr des passagers d'un bout à l'autre du pays, d'Ouest en Est et du Nord au Sud.

C'est justement là, monsieur le Président, que ce projet de loi rencontre un premier problème. C'est que ce projet de loi affectera les diverses régions du Canada, du pays, de différentes façons. C'est que l'incidence sur les régions éloignées sera certainement plus prononcée et aussi plus ressentie que dans le centre du pays et, dans bien des cas, cette incidence sera néfaste.

Mais il faut dire, monsieur le Président, que la Loi nationale sur les Transports avait besoin d'être étudiée et que certaines modifications s'imposaient. Des modifications, bien sûr, en vue d'améliorer cette loi et surtout de la mettre à jour.

Ce besoin pour des modifications, l'ancien gouvernement l'avait reconnu et avait lancé l'idée d'une déréglementation progressive de l'industrie du transport. Depuis 1967, date à laquelle l'ancienne loi avait été proclamée, plusieurs changements ont eu lieu dans notre économie, bien sûr, et ces changements ont affecté l'industrie des transports.

Alors, il s'agissait pour le gouvernement de l'heure, de l'ancienne administration, d'assouplir la loi pour qu'elle permette à l'industrie des transports de mieux desservir le pays et de mieux répondre aux besoins autant des consommateurs que de l'industrie. Les changements se feraient petit à petit afin de permettre à l'industrie de s'ajuster petit à petit. Il ne s'agissait pas de lancer l'industrie des transports dans une course désordonnée en chambardant tout d'un seul coup. Et c'est exactement cela que ce projet de loi va faire. On va chambarder toute l'industrie d'un seul coup, sans laisser le temps à l'industrie de s'ajuster.

Bien sûr, ce projet de loi a déjà suscité des critiques de la part de l'industrie du camionnage, de la part de l'industrie du transport ferroviaire et bien sûr aussi de la part des transporteurs aériens. Tout cela tout simplement parce que le gouvernement a décidé maintenant qu'il était temps de faire des changements. Bien sûr, nous concédons qu'il était temps de faire des changements, mais pas de tout chambarder. Et on se pose la question: Pourquoi cette hâte de tout chambarder? D'où venaient les pressions? C'est une question, je crois, monsieur le Président, qu'il faut sincèrement se poser.

J'en profite ici pour vous faire part de quelques commentaires en provenance de l'industrie. Je commence par l'industrie du camionnage.

• (1630)

[*Traduction*]

«Les camionneurs canadiens, soutiennent les dirigeants de l'industrie, seront retirés de la circulation par les entreprises américaines si la déréglementation proposée du transport est adoptée par les gouvernements fédéral et provinciaux.»

[*Français*]

Alors mes collègues de la droite disent: Ah! Bien sûr, ce n'est pas moi qui dis que l'industrie est menacée de cette façon-là, mais bien les gens de l'industrie du camionnage eux-mêmes. Et je pense qu'il serait sage d'écouter les gens de l'industrie, et je continue.

[*Traduction*]

Ken MacLaren, directeur de l'Association canadienne du camionnage, déclarait «c'est comme laisser le champ libre à Attila le Hun et à Genghis Khan».

[*Français*]

Voici les commentaires de quelques personnes de l'industrie du camionnage. Et je passe à la sécurité aérienne. Selon le Bureau canadien de la sécurité aérienne, il y a plus d'accidents d'avion depuis la déréglementation. Et je continue:

[*Traduction*]

Le CPR soutient que la «déréglementation fera mal».

[*Français*]

Et dans cette hâte, tousjours cette hâte de proposer des changements, de présenter ce projet de loi et de le faire passer en toute hâte, le gouvernement n'a pas donné la chance à tous les gens de s'exprimer. Certaines provinces n'ont pas été consultées. Le comité parlementaire chargé d'étudier ce projet de loi n'a pas tenu d'audiences dans toutes les provinces du pays. Et toutes les provinces, sans exception, seront affectées par ce projet de loi. Et même là, même s'il y a eu des audiences dans quatre villes, le gouvernement n'a pas rendu justice aux témoins, aux groupes d'intérêt qui venaient suggérer des amendements à ce projet de loi qui, comme vous le savez, monsieur le Président, originalement était le projet de loi C-126. Et pourtant ce gouvernement avait promis une nouvelle ère de consultation où toute action entreprise par ce gouvernement serait faite avec les gens concernés, les gens de l'industrie, les gens des différentes provinces.

Il faut aussi regarder, monsieur le Président, l'incidence de ce projet sur l'industrie des transports, l'incidence sur les services, sur l'emploi et aussi, bien sûr, sur la sécurité et j'en passe pour ne pas faire une énumération totale des effets.

On essaie, les députés du gouvernement essaient de nous faire croire que la déréglementation amènerait un plus grand nombre de transporteurs, particulièrement dans le transport aérien. On nous dit qu'il y aurait plus de concurrence, que les prix seraient meilleurs. Mais déjà, nous voyons que ce n'est pas la situation. Nous voyons déjà une concentration se produire pour ne mentionner que la *Pacific Western* a acheté la CP Air.

Aussi les grandes compagnies ont acheté des actions dans les petits transporteurs locaux afin d'accaparer cette part du marché. Du même coup, les compagnies nationales éliminent les petits transporteurs, bien sûr, les transporteurs en perspective de ce maché local. Ils ont la main haute sur ce marché.

Du côté du camionnage, les transporteurs routiers québécois craignent une pénétration accrue des routiers américains dans le marché du Québec.

• (1640)

[*Traduction*]

M. John Kennedy, de la société Kingsway Transport Limited, dit: «Un grand bouleversement se prépare. Il ne fait aucun doute que la déréglementation aura des répercussions funestes sur la situation financière de l'industrie canadienne du camionnage et provoquera en fin de compte une vague de fusions, de mises à pied et de faillites.»

[*Français*]

Du côté ferroviaire, je le disais tantôt, je le répète, les grandes compagnies de chemins de fer nationaux, soit CP Rail et CN Rail, s'opposent à ce projet de loi tel qu'il est proposé.

Parlons un peu de la sécurité, et je ne m'en tiendrai qu'au transport aérien. Je me permets ici, monsieur le Président, de vous rappeler la déclaration du Vérificateur général, M. Kenneth Dye qui disait:

Aucune des régions de Transport Canada n'a été capable d'inspecter tous les transporteurs dans sa juridiction au moins une fois par année.

Déjà nous connaissons des problèmes. Alors imaginez-vous ce qui va arriver lorsque nous allons entreprendre cette course qui devra mener à la privatisation. Ce projet de loi ne contient aucune directive stricte au sujet de la sécurité, ce qui fait que nous ne pouvons pas appuyer un projet de loi de déréglementation avant que des mesures strictes de sécurité ne soient mises en place.

Et déjà en anticipation à ce projet de déréglementation, certaines compagnies ont commencé à faire des changements dans leur personnel, et ici je me rapporte au Nouveau-Brunswick où Air Canada a décidé d'éliminer des postes de mécaniciens dans les aéroports de Moncton, de Saint-Jean et de Frédéricton. Alors pourquoi le fait-on vraiment? Est-ce en préparation de la privatisation que l'on réduit les effectifs?

Dans le cas de Moncton, Saint-Jean et Frédéricton, s'il y a bris mécanique affectant l'habileté de l'avion à voler, on devra faire appel à un mécanicien de Halifax, on devra appeler quelqu'un de Halifax pour lui demander de se rendre à Moncton ou à Saint-Jean ou à Frédéricton, ce qui demande au moins deux heures pour Moncton et beaucoup plus pour les autres endroits pour examiner cet avion pour qu'il puisse reprendre le voyage. Bien sûr on nous assure que la sécurité des passagers ne sera en tout temps jamais menacée, mais pour les gens du Nouveau-Brunswick cela veut dire une réduction du service. Nous serons obligés d'attendre pour ce service. Ce qui m'amène à parler des emplois. Dans le cas que je mentionnais on va perdre trois emplois au Nouveau-Brunswick, ce n'est pas tellement. Mais permettez-moi de parler un peu du CN parce que vous savez tous que le CN a reçu de quelque autorité l'ordre de se préparer à la privatisation. Dans sa hâte de rationalisation de ses opérations en préparation pour la privatisation le CN est en train d'effectuer des coupures d'emplois dans tout le système, mais particulièrement à Moncton. Mille emplois seront perdus. Vous allez me dire, peut-être que vous allez me demander ce que les emplois ont à faire avec ce projet de loi. Je disais tantôt que ce projet de loi allait avoir

des effets sur les emplois. Voici un premier exemple de comment certaines régions seront affectées. Ceci m'amène à mentionner une faiblesse de ce projet de loi, et je ne suis pas le seul à la souligner, c'est qu'il n'y a aucune disposition dans ce projet de loi qui détermine ou qui établit la préséance du développement régional sur les profits. Nous jugeons, monsieur le Président, qu'il est indispensable qu'on fasse une réserve dans la nouvelle Loi nationale sur les transports pour tenir compte du rôle essentiel des transports en matière de développement régional.

J'en profite ici encore pour vous rappeler, monsieur le Président, pour porter à votre attention ce qui suit.

[*Traduction*]

«A l'issue d'une rencontre à Fredericton, les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont dénoncé le projet de Loi nationale sur les transports en disant qu'elle élargirait le fossé économique entre le Canada central et l'Est.

Les premiers ministres veulent que le ministre des Transports, John Crosbie, qui a déposé le projet de loi au début de novembre, ajoute une disposition assurant que le développement régional aura préséance sur un service de transport rentable en cas de conflit entre les deux».

[*Français*]

Et j'en profite pour vous faire part, monsieur le Président, d'une lettre que j'ai reçue du président du conseil des premiers ministres qui dit en fait essentiellement la même chose que je viens de dire. Je cite:

Puisque la nouvelle loi ne garantit pas que les objectifs de développement économique régional auraient, en cas de conflit, préséance sur les objectifs de rentabilité commerciale d'un service de transport, nous ne pouvons pas l'appuyer.

«Nous», veut dire les provinces de Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Nous sommes d'avis qu'elle devrait contenir une clause subordonnant les objectifs de rentabilité commerciale aux objectifs de développement économique régional. L'hésitation du gouvernement fédéral à inclure une telle clause jusqu'ici nous préoccupe davantage en ce qui concerne les répercussions négatives du projet de loi C-18 sur les services de transport dans les provinces Maritimes.

Nous avons écrit à l'honorable John Crosbie à ce sujet et aimerions en discuter avec lui sous peu. Espérant que vous appuierez notre position, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Même à la suite des pressions faites par les premiers ministres des provinces, la réaction du ministre des Transports n'a certainement pas été favorable.

Et ici, je m'en tiens à une réunion du Comité des transports où le ministre lui-même disait: Je ne partage vraiment pas la position des premiers ministres des trois provinces Maritimes qui est d'inclure dans cette mesure législative une disposition qui donne préséance dans tous les cas à une situation par rapport à une autre. Le ministre des Transports refuse d'accéder à la demande des premiers ministres des Maritimes qui voient vraiment cette région menacée.

Alors ce projet de loi en fait, dans sa forme actuelle, ne tient pas compte des régions, particulièrement des régions éloignées.

Monsieur le Président, c'est par la réglementation qu'on a réussi à alléger un certain nombre de difficultés reliées au développement économique régional. Il est regrettable que le ministre des Transports ne veuille pas inclure un article à cet effet.

Si la déréglementation instaure un marché hautement concurrentiel, il est impératif que l'on mette en place une certaine forme de protection contre les pertes de services.

Et ce manque de vision, monsieur le Président, me rappelle le projet de loi C-75, et j'arrive au bout de mon discours, le projet de loi C-75 sur la marine marchande du Canada, où pendant toutes les audiences, les témoins qui comparaissaient manifestaient leur opposition à l'article 4 du projet de loi. Bien sûr, les députés du gouvernement ne voulaient pas comprendre les objections des témoins, jusqu'à ce que ce projet de loi C-75 se soit éteint lorsque la dernière session de ce Parlement s'est éteinte, seulement suite à un discours de près de 7 heures de mon collègue de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin).

Maintenant, les députés du gouvernement se lèvent pour manifester leur opposition à cet article 4, et le ministre des Transports a consenti à présenter à nouveau ce projet de loi, mais sans l'article 4. Bien sûr, nous nous réjouissons qu'enfin le ministre ait pu comprendre un peu de bon sens dans le cas du projet de loi C-75 et nous espérons, monsieur le Président, que le ministre comprendra, même si cela lui prend du temps à comprendre, nous allons lui donner tout le temps, car nous allons discuter de ce projet de loi longtemps.

• (1650)

[*Traduction*]

M. Lesick: Monsieur le Président, j'ai écouté le député de Westmorland—Kent (M. Robichaud) avec grand intérêt. Je désire formuler quelques réflexions puis lui poser une question. La rentabilité semblait être au coeur de son discours. Pourtant, l'une des meilleures entreprises que nous avons au Canada est une entreprise privée qui s'efforce de réaliser des profits depuis de nombreuses années, je parle ici de Wardair. Cette entreprise dont le siège est à Edmonton réussit extrêmement bien. Elle se rend maintenant partout dans le monde et couvre l'ensemble du Canada. J'ai effectué mon premier vol sur Wardair il y a 22 ans. C'est une société aérienne très sûre qui possède un bilan enviable.

Je suggère que l'on insiste moins sur les profits et davantage sur ce que la société aérienne accomplit réellement. On a laissé entendre que le gouvernement avait fait la sourde oreille aux doléances exprimées après la publication du document intitulé *Aller sans entraves* et qu'il avait complètement négligé les efforts de réaménagement et d'amélioration de la politique. Nous sommes là bien loin de la vérité. La mesure législative a été élaborée par un travail de coopération avec le secteur privé, les transporteurs, les usagers et les collectivités. Plus de 500 groupes ou particuliers ont exprimé leurs vues au cours du processus de consultation et nous en avons tenu compte. Le comité permanent a été à l'écoute de l'ensemble des Canadiens. De plus, la Chambre, par l'intermédiaire du comité permanent des transports, a très nettement contribué à l'élaboration de cette mesure législative. Les membres du comité permanent représentent tous les députés à la Chambre. Le comité a tenu deux séries distinctes d'audiences, l'une portant sur la politique d'ensemble et l'autre sur les régions nordiques et isolées du pays. Les recommandations ont été bien reçues et elles ont été incorporées au projet de loi.

Les dispositions les plus remarquables que l'on doit aux séances du comité permanent sont sans doute celles qui visent la réglementation des services aériens dans le Nord.

On a fait état de pertes considérables pour l'année 1985-1986. Or, voici ce que déclarait le collègue du député, l'ancien ministre des Transports, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), au comité permanent des transports le 10 mai 1984:

Nous devons malheureusement constater que notre industrie réglementée est en perte de vitesse. Le régime de réglementation que nous avons établi . . . afin de protéger une industrie naissante nuit maintenant à son progrès. Les pertes des compagnies aériennes ont dépassé les 100 millions de dollars en 1982.

Le député ne convient-il pas avec son collègue que les pertes des sociétés aériennes sont attribuables en grande partie à une réglementation excessive qui accable l'industrie et entrave son efficacité économique et sa croissance? Le député aurait-il également un commentaire à faire sur la réussite de Wardair, une société privée qui est rentable?

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question, ses commentaires. Lorsqu'il me dit de commenter sur Wardair, sur les profits, eh bien, je n'ai rien contre une compagnie qui fait de bons profits, qui fait de bonnes affaires et je les félicite pour donner le service qu'ils donnent aux Canadiens.

Il me demande aussi de commenter sur la déréglementation, en fait si ce n'est pas une chose souhaitable? Eh bien, je n'ai pas dit dans mon discours que ce n'était pas souhaitable. Nous avons réalisé il y a quelques années qu'on devait graduellement se diriger vers une certaine forme de déréglementation. Et ce, j'en conviens qu'il fallait faire des ajustements dans la loi nationale, qu'il fallait absolument en faire, mais où j'arrive à un problème c'est que tout d'un coup qu'on veuille tout chambarder l'industrie des transports, ce qui ne permettra pas, ne donnera pas suffisamment de temps à l'industrie de s'ajuster.

Et c'était tout simplement ce que je voulais dire, que la réglementation est souhaitable, mais qu'on devrait quand même l'entreprendre petit à petit.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'aimerais demander au député s'il peut nous expliquer de quelle façon le nouveau projet de loi, tel que proposé, aurait pu avoir une influence sur la décision du Canadien National de fermer ou au moins d'envoyer beaucoup d'employés à Moncton? J'aimerais qu'il élabore un petit peu, qu'il nous dise s'il y aurait des impacts aussi bien négatifs que positifs sur la situation à Moncton.

M. Robichaud: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'essaierai de répondre à ma collègue. C'est que la société de la Couronne CN a reçu du ministre des Transports (M. Crosbie) plus ou moins un mandat ou une directive de préparation à la privatisation, ce qui veut dire en fait que CN doit rentabiliser toutes ses activités. Et dans cette hâte de rentabiliser, eh bien, il faut couper des services, en fait, cela diminue les activités du CN, ce qui amène une diminution de la charge dans ses ateliers de réparation. Et c'est exactement ce qui se passe chez nous. C'est que dans cette hâte de rationaliser toutes les opérations, eh bien, on coupe des emplois et des emplois au nombre de 1 000. Et si ce gouvernement avait juste un peu de préoccupation pour les disparités régionales, il ferait en sorte que les ateliers du CN restent ouverts. Et je me permets, monsieur le Président, de vous citer un exemple ici: Le port de Churchill au Manitoba. Selon les autorités de Ports Canada, le port de Churchill n'était pas rentable et ils avaient décidé de fermer les installations, mais intervient le ministre des Transports qui dit: Le port de Churchill doit rester en opération, parce que ce port est une activité première dans ce coin de pays. Bravo! Si le ministre est si préoccupé pour le développement régional, il devrait en faire autant pour les gens du Nouveau-Brunswick.

• (1700)

[*Traduction*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur que d'intervenir dans le débat du projet de loi C-18, lequel comptera à mon avis parmi les plus importantes mesures adoptées par la présente législature. Il offre un nouveau marché aux usagers des services de transport partout au Canada dont, bien sûr, ma région, l'ouest du Canada.

Quand nous sommes arrivés au pouvoir il y a deux ans, nous avons trouvé dans le secteur des transports une réglementation qui était en grande partie déphasée par rapport aux changements survenus dans notre économie nationale, une réglementation qui souvent entravait au lieu de faciliter les efforts des producteurs de tout le pays pour acheminer leurs produits vers les marchés. Bien qu'une réglementation prudente s'impose pour atteindre des objectifs aussi importants que le développement régional et la sécurité, nous croyons, comme nous l'avons indiqué dans notre document *Aller sans entraves*, que l'on peut accomplir davantage avec une réglementation réduite mais meilleure et plus au point.

Après de longues consultations avec le grand public, les gouvernements provinciaux, les transporteurs, les expéditeurs et autres parties intéressées, nous en sommes arrivés à la conclusion que le temps était maintenant venu d'agir. Les Canadiens ont besoin aujourd'hui d'une révision de leur politique et de leur législation en matière de transports.

Les mesures dont nous sommes saisis aujourd'hui—la Loi nationale sur les transports et la Loi sur les transports routiers—mettront cette politique en place. Grâce à ces mesures, les forces du marché joueront un plus grand rôle, il y aura moins d'intervention de l'État et le processus de réglementation sera ouvert et accessible. Elles stimuleront la concurrence qui permettra d'améliorer les tarifs et les services tant pour les voyageurs que pour les expéditeurs. Elles rationaliseront les méthodes de réglementation restantes et remplaceront la Commission canadienne des transports par un nouvel office national des transports. En fait, nous libérons l'économie canadienne des entraves que lui impose un secteur des transports trop réglementé. Trop de ciment ne facilite pas le déplacement des gens ni des marchandises.

Mes commentaires porteront sur les conséquences de ce projet de loi sur le réseau ferroviaire canadien, surtout dans l'ouest du Canada. Dans cette région, tout le monde devrait bénéficier de ces initiatives—les producteurs du secteur primaire et les employés des scieries, des mines de potasse et de charbon, entre autres, dont les emplois seront préservés parce que leurs produits arriveront sur le marché plus rapidement, ainsi que les chemins de fer eux-mêmes.

Aux termes de la Loi sur les chemins de fer actuelle, les compagnies ferroviaires canadiennes peuvent fixer des tarifs communs. La concurrence a été supprimée, surtout dans ma région où maintenant presque rien n'encourage à réduire les tarifs ou à créer de nouveaux services pour satisfaire les différents besoins des expéditeurs. Le système actuel ne satisfait pas les besoins ni des chemins de fer ni des expéditeurs. Ces derniers n'obtiennent pas le meilleur service possible au meilleur prix. Une partie du trafic ferroviaire est maintenant détournée du Canada au profit des chemins de fer américains où la déréglementation de 1980 a rendu le marché ferroviaire beaucoup plus concurrentiel. En clair, il est grand temps de réformer le régime de réglementation des chemins de fer.

Je voudrais maintenant dire quelques mots à propos du *Rapport de la Commission d'enquête sur la collision ferroviaire de Hinton.* Le rapport déposé le 22 janvier contient plusieurs recommandations en matière de sécurité. Comme les députés le savent, notre ministre des Transports (M. Crosbie) a demandé au CN, au CP et à VIA de prendre un certain nombre de mesures. Elles consistent, entre autres, à adopter immédiatement un programme en vue d'utiliser en priorité du matériel équipé d'un dispositif de sécurité à réenclenchement automatique comme les locomotives de tête, à établir un plan d'action dans les 60 jours en tenant compte des recommandations essentielles touchant les heures de travail et les périodes de repos, le programme de travail et la surveillance médicale, ainsi qu'à demander aux chemins de fer de fixer un calendrier pour la mise en vigueur du système d'automatisation de la marche des trains.

Pour la première fois en vertu de ce projet de loi, les expéditeurs vont pouvoir négocier des contrats confidentiels avec les chemins de fer canadiens. Les mots clés sont «négocier» et «confidentiels». Grâce à ce projet de loi, un expéditeur et un transporteur pourront négocier un contrat prévoyant des services et des conditions qui reflètent la situation particulière de l'expéditeur, et des tarifs adaptés à la position concurrentielle de ce dernier par rapport à la compagnie ferroviaire. Ils négocieront ce contrat privément et ne seront pas tenus d'en révéler la teneur. De ce point de vue, ce contrat sera analogue à presque tous les contrats commerciaux ordinaires. Le projet de loi le qualifie de «contrat confidentiel» pour le distinguer de la pratique en vigueur par le passé dans le secteur ferroviaire.

Ces contrats sont communs dans le monde des affaires. Le besoin s'en faisait sentir depuis longtemps dans notre secteur des transports. Pour la première fois, les transporteurs pourront offrir aux différents expéditeurs des taux et services spéciaux sans en informer les autres expéditeurs. Cela devrait beaucoup stimuler la concurrence. Pour écarter tout risque d'abus, tous les contrats confidentiels devront être communiqués au nouvel Office national des transports. Celui-ci rendra public, comme il se doit, un résumé des aspects non confidentiels des contrats.

Nous n'oublions pas pour autant les expéditeurs qui profitent des tarifs-marchandises actuels. Les sociétés ferroviaires vont continuer de publier leurs tarfis-marchandises en conformité de la Loi nationale sur les transports à l'intention des expéditeurs qui voudraient s'en prévaloir.

Le projet de loi maintient en outre l'exigence que tous les tarifs ferroviaires soient compensatoires. Autrement dit, ils doivent permettre aux transporteurs de recouvrer les coûts directement liés à la prestation des services. Il y a toutefois une nuance importante. Les transporteurs pourront offrir des tarifs non compensatoires. Cependant, si quelqu'un formulait une plainte, ces tarifs devraient être interdits à moins que le transporteur ne puisse démontrer à la satisfaction de l'Office que lesdits tarifs ne réduisent pas la concurrence et n'ont pas été mis en place pour restreindre la concurrence ou marauder des clients.

Les nouvelles règles applicables aux tarifs-marchandises vont avantager toutes les parties en cause. Les expéditeurs vont négocier des tarifs et des conditions qui tiennent compte des circonstances particulières. En obtenant le meilleur service au meilleur prix, d'innombrables expéditeurs vont pouvoir agrandir leur part du marché, accroître leur production et, partant, préserver des emplois et en créer de nouveaux.

Les sociétés ferroviaires canadiennes seront mieux en mesure de concurrencer leurs concurrents américains pour ce qui est du transport transfrontalier. Par-dessus tout, la population canadienne dans son ensemble va bénéficier de la création d'emplois que va susciter un réseau de transport ferroviaire plus compétitif.

Le projet de loi marque aussi un progrès historique en modifiant radicalement le milieu des transports pour les expéditeurs captifs, qui sont depuis longtemps les laissés-pour-compte de notre réseau ferroviaire national. En fait, leur sort rappelle à l'ancien procureur public que je suis celui des victimes dans notre système pénal. Les expéditeurs captifs sont ceux qui n'ont pas d'autre solution pratique et rentable que celle de recourir aux services d'un seul transporteur ferroviaire. Il y en a partout au Canada, tant dans les grands centres urbains que dans les régions reculées. A titre d'Albertain, je sais que plusieurs de ces expéditeurs, sinon la plupart, se trouvent dans l'ouest du Canada. Il n'est donc pas étonnant que ma région appuie aussi vigoureusement nos réformes.

Saviez-vous, monsieur le Président, que les chemins de fer tirent plus de la moitié de leurs recettes de ces expéditeurs captifs? Les plus souvent et les plus durement touchées sont les principales industries extractives de l'Ouest, notamment dans les secteurs de la potasse, du soufre, du charbon, de la pétrochimie et des produits forestiers.

Les modifications concernant le changement de voie, les droits de circulation dans les terminus et les prix de ligne concurrentiels, que nous souhaitons apporter à la Loi nationale sur les transports, constituent une solution à ce problème.

A l'heure actuelle, le passage de la voie d'une compagnie à celle d'une autre à un taux compensatoire n'est garanti que dans un rayon de quatre milles du lieu de correspondance. Cette limite a été établie en 1908, afin de favoriser la concurrence entre les compagnies de chemins de fer à l'intérieur des villes, et comme le député de London-Est (M. Jepson) qui est parmi nous le sait sûrement, on a pris pour modèle London, en Ontario. Malgré la croissance phénoménale de nos villes depuis cette époque, ces limites n'ont jamais été modifiées de manière à tenir compte des nouvelles réalités.

Dans la nouvelle Loi nationale sur les transports, nous portons ces limites à 30 kilomètres. Cela profitera à pratiquement tous les expéditeurs établis sur un raccordement dans une région urbaine desservie par deux compagnies de chemins de

fer. Nous estimons qu'il y a des milliers d'expéditeurs dans ce cas, dans tout le pays. Afin de maintenir une concurrence loyale, les taux de changement de voie seront compensatoires.

Le projet de loi prévoit également l'adoption de droits d'utilisation d'une ligne. Dans un rayon de 50 kilomètres de tout lieu de correspondance, une compagnie de chemin de fer aura maintenant le droit de faire passer ses trains sur les voies d'une autre compagnie, afin de charger ou de livrer des marchandises. La seconde compagnie de chemin de fer sera compensée pour l'utilisation de ses voies. Il faudra s'engager à exploiter ce service pendant au moins trois ans. Pour des raisons d'équité, le nouveau service doit être offert à tous les expéditeurs sur la voie, et non pas simplement aux plus importants, à ceux qui rapportent le plus. Le gouvernement ne peut pas s'attribuer tout le mérite de ces droits d'utilisation d'une ligne car ils lui avait été proposés à l'origine par la société des chemins de fer du CP. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'une idée valable et nous l'avons adoptée.

• (1710)

Je voudrais donner aux députés un exemple concret de la façon dont ces droits d'utilisation d'une ligne avantageront l'Ouest. Dans la région de Fort Saskatchewan—Scottford, près d'Edmonton, se trouve un vaste complexe pétro-chimique. Ces installations sont pour la plupart à la merci du CN. En vertu de la nouvelle mesure, la société ferroviaire du CP serait autorisée à faire circuler ses trains sur les voies du CN pour desservir ce complexe pétro-chimique. Ainsi, outre les services du CN, ce complexe pourra désormais expédier ses produits aussi par les chemins de fer du CP. La concurrence existera là où elle n'existait pas auparavant. Or, la concurrence est avantageuse pour le Canada.

Pour tenir compte des expéditeurs qui ne peuvent se prévaloir des nouvelles modalités du changement de voie du trafic ou des nouveaux droits de circulation, on a prévu dans la nouvelle Loi nationale concernant les transports la notion de prix de ligne concurrentiel. Cela veut dire que les expéditeurs captifs auront accès à un autre transporteur ferroviaire au lieu de correspondance le plus rapproché avec ce transporteur. L'expéditeur jouira ainsi des avantages de la concurrence en pouvant faire appel au transporteur qui offre la meilleure combinaison de service, d'itinéraires et de taux, qu'il s'agisse du transporteur local ou d'un concurrent.

Toutefois, pour éviter que le trafic intérieur emprunte des chemins de fer des États-Unis lorsque la destination finale des marchandises est située au Canada, y compris dans le cas de l'expédition vers des ports canadiens de marchandises destinées à l'exportation, et qu'il existe un itinéraire canadien concurrentiel, l'expéditeur doit emprunter cet itinéraire pour être admissible aux prix interréseaux communs.

Lorsque l'expéditeur et le transporteur ne peuvent pas s'entendre, l'expéditeur peut s'adresser au nouvel Office national des transports. Nous ne nous attendons pas à ce qu'il intervienne souvent. Il est néanmoins important de donner cette garantie à l'expéditeur pour qu'il soit vraiment en mesure de négocier les tarifs.

A notre avis, cette nouvelle politique devrait faire perdre relativement peu de clients aux transporteurs locaux. Dans la plupart des cas, ce sont eux qui offriront les conditions les plus avantageuses, d'autant plus que les changements de voies coûtent cher. Néanmoins, le transporteur local devra, pour la première fois, disputer sa clientèle à la concurrence. Est-ce une mauvaise chose dans un contexte économique mondial de plus en plus concurrentiel?

Les prix de ligne concurrentiels avantageront particulièrement les expéditeurs de l'Ouest qui envoient de grandes quantités de matières premières. Selon les nouvelles dispositions, un important producteur de soufre de l'Alberta qui est actuellement obligé de faire affaires avec le CN aura la possibilité de changer pour le CP au lieu de correspondance le plus proche, à une distance d'environ 80 kilomètres. Le prix de ligne concurrentiel s'appliquera à ce parcours de 80 kilomètres.

Voici, en deux mots, comment cela fonctionnerait. Le producteur de soufre demanderait au CN combien il lui en coûterait pour expédier une certaine quantité de marchandises de son usine jusqu'aux quais, à Vancouver. Sachant à peu près quel serait le prix de ligne concurrentiel pour le transport entre l'usine et le lieu de correspondance, il demanderait au CP de lui proposer un prix pour le transport du lieu de correspondance jusqu'aux quais. Si le CN est prêt à offrir un prix équivalent ou inférieur au tarif du CP, plus le prix à payer entre l'usine et le lieu de correspondance, le CN gardera le client. Par contre, si son tarif n'est pas concurrentiel, il perdra le client pour le transport entre le lieu de correspondance et les quais de Vancouver. Si le CN et le producteur de soufre ne parviennent pas à s'entendre sur un prix pour le transport entre l'usine et le lieu de correspondance, le producteur pourra demander à l'Office national des transports de fixer un prix en fonction d'une formule prévue dans la loi.

Les prix de ligne concurrentiels ont reçu l'approbation d'organismes comme l'Association charbonnière du Canada, le Conseil des industries forestières . . .

M. Benjamin: Naturellement.

M. Kilgour: . . . l'Institut canadien des engrais, l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papier, la *Propane Gas Association*, l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, le Conseil canadien du commerce de détail et bien d'autres. Ces industries représentent des milliers d'emplois. Leurs chiffres d'affaires s'élèvent à plusieurs milliards de dollars et elles créent des milliers d'emplois pour les Canadiens.

L'élargissement des limites fixées pour les changements de voies, les droits de circulation et les prix de ligne concurrentiels vont élargir nettement les possibilités des expéditeurs captifs. Ils seront plus nombreux à pouvoir choisir leurs transporteurs. Ils pourront négocier les prix. Nous sommes certains que les expéditeurs et les transporteurs sauront négocier des ententes mutuellement avantageuses.

J'ai cité des exemples de producteurs du secteur primaire, mais d'autres expéditeurs bénéficieront aussi de ces dispositions. Les grandes industries du secteur primaire sont le pivot de l'économie de l'Ouest. Quand elles sont prospères, la région que je représente l'est aussi. Il s'ouvrira des débouchés dans le secteur primaire mais il se créera aussi des emplois par centaines dans les petites entreprises de service. Le secteur de la petite entreprise prendra de la vigueur et de l'expansion dans l'Ouest. En termes simples, cette mesure redonnera du travail à plus de gens de l'ouest du Canada.

J'ai mentionné que les expéditeurs pourront faire appel au nouvel office pour régler des questions importantes. Je signale plusieurs dispositions de la nouvelle Loi nationale sur les transports qui permettront de régler sans retard et en limitant les frais divers conflits privés et publics. A la demande des parties en cause dans des différends privés, l'Office national des transports offrira des services de médiation. Si la médiation échoue, il pourra y avoir arbitrage. Dans ces cas-là, un arbitre indépendant nommé par l'Office étudiera les dernières offres du transporteur et de l'expéditeur et choisira l'une ou l'autre, sauf si les parties ont déjà pris d'autres dispositions. L'offre choisie par l'arbitre devient l'entente entre l'expéditeur et le transporteur pour une durée maximale d'un an. L'arbitrage est important parce qu'il encourage l'expéditeur et le transporteur à régler le différend entre eux. Dans les cas où ce règlement privé sera impossible, l'entente imposée par l'arbitre aura au moins été mise au point par l'une des parties en cause.

La nouvelle loi prévoit aussi une procédure d'enquête plus efficace en matière d'intérêt public. Lorsque l'Office national des transports sera saisi d'une plainte, il aura le pouvoir d'enquêter sur les prix, les actes et les omissions d'un transporteur qui nuisent à l'intérêt public. L'Office tiendra compte en particulier de la nouvelle politique des transports établie dans la loi pour décider si on a nui à l'intérêt public.

J'aborde maintenant la question difficile et souvent controversée de l'abandon des embranchements. La loi actuelle sur les chemins de fer donne à la Commission canadienne des transports deux moyens de répondre à une demande d'abandon d'exploitation d'un embranchement. La Commission peut autoriser l'abandon de l'exploitation de la ligne ou peut ordonner qu'elle reste en service moyennant une subvention du gouvernement.

J'ai le plaisir de dire que le projet de loi que nous étudions aujourd'hui offrira à l'Office national des transports qui succédera à la Commission des choix plus utiles quand il recevra des demandes d'abandon d'exploitation d'embranchements. Par exemple, le nouvel Office pourra faciliter et approuver la vente d'un embranchement à une autre compagnie, créant ainsi en fait une entreprise d'exploitation de petite ligne. Il pourra recommander que le ministre fournisse une aide financière aux expéditeurs ou au gouvernement provincial ou à d'autres intéressés afin qu'ils mettent sur pied des moyens de transport efficaces et moins coûteux pour remplacer l'embranchement. Ou recommander que le ministre ordonne à une compagnie de chemins de fer de raccorder son embranchement aux lignes d'une autre compagnie pour que cet embranchement devienne plus concurrentiel. Ou encore décider que la ligne pourrait être économiquement viable et qu'on doit en poursuivre l'exploitation. Ou ordonner qu'on poursuive l'exploitation de la ligne pendant trois ans moyennant une subvention après quoi on réexaminera la décision. Ou tout simplement autoriser l'abandon de l'embranchement.

En vertu des nouvelles procédures de demande, la définition des frais et pertes des embranchements sera modifiée pour assurer qu'ils sont limités aux frais attribuables à l'exploitation de la ligne d'une manière efficace.

Le projet de loi établit le délai durant lequel l'Office doit répondre aux demandes d'abandon d'exploitation des embranchements. Les compagnies ferroviaires devront donner avis au moins 90 jours à l'avance de leur intention de présenter une demande d'abandon d'exploitation d'un embranchement. Les expéditeurs et les groupes de défense d'intérêt auront 60 jours après réception de la demande pour faire connaître leurs objections. L'Office aura alors 120 jours pour prendre sa décision.

Dans les cas où un embranchement n'est clairement pas rentable et le demeurera dans un avenir prévisible, l'Office ordonnera l'abandon de son exploitation. Cependant, dans les cas où une ligne dessert une vaste région du Canada et où l'abandon de son exploitation aurait des répercussions importantes sur les expéditeurs, le gouverneur en conseil peut ordonner la poursuite de son exploitation en dédommageant la compagnie ferroviaire des pertes attribuables à l'exploitation de cette ligne.

Grâce à ces nouvelles dispositions, on va adopter une attitude plus souple et plus équilibrée dans les fermetures de voies secondaires, et user au mieux l'argent des contribuables en offrant de bons services de transport.

Je me permets de préciser que les nouvelles dispositions ne toucheront en rien les voies des Prairies du réseau permanent de transport des céréales.

M. Benjamin: Vous voulez parier?

M. Kilgour: Conformément à ce projet de loi, ces voies demeurent intouchables jusqu'en l'an 2000.

Le gouvernement s'engage à maintenir un secteur ferroviaire prospère et viable. Cette viabilité n'est pas menacée par cette nouvelle loi, contrairement à ce qu'on a déjà dit et à ce qu'on dira peut-être encore. Les modifications ne compromettent en rien la sécurité du réseau ferroviaire canadien. La sécurité demeure une préoccupation fondamentale pour le gouvernement. En fait, nous sommes persuadés que la loi va grandement contribuer à renforcer le secteur industriel et l'économie du Canada.

• (1720)

La nouvelle Loi nationale sur les transports va permettre aux sociétés ferroviaires canadiennes d'améliorer leur rendement et de concurrencer les autres moyens de transport ainsi que les transporteurs américains. Elle va offrir aux producteurs de matières premières et aux expéditeurs d'autres produits un éventail plus large de moyens d'expédier leurs produits vers les marchés et surtout les marchés d'exportation. Elle va créer des possibilités d'emploi pour des milliers de Canadiens de tous les métiers et de tous les coins du pays.

Bref, le projet de loi assure une réforme remarquable de tout notre système ferroviaire, réforme qui aurait dû être réalisée il y a longtemps dans une démocratie industrielle moderne et solide comme la nôtre.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député et je voudrais lui poser trois questions. Je vais déjà lui en poser une et j'en aurai deux autres à lui poser rapidement.

Mon collègue a parlé de prix confidentiels pour les expéditeurs. J'imagine qu'il sous-entendait qu'il importait peu qu'ils soient près ou loin de leurs marchés. Croit-il qu'un petit expéditeur qui n'utilise que quelques centaines de wagons par an réussira à obtenir le même prix confidentiel qu'un gros expéditeur qui le concurrence en expédiant plusieurs milliers de

wagons de soufre, de potasse ou de charbon vers le même marché?

Croit-il vraiment que les compagnies de chemins de fer vont accepter de consentir les mêmes prix confidentiels aux petits expéditeurs qu'aux gros, compte tenu des impératifs économiques des compagnies de chemins de fer, des économies d'échelle et du volume des affaires des expéditeurs? Pense-t-il un seul instant qu'un petit fabricant d'outils agricoles dans les Prairies qui n'expédie que quelques centaines de wagons de marchandises par an obtiendra les mêmes conditions que Massey-Ferguson ou IAC, qui représentent des milliers de wagons par an? Ne reconnaît-il pas que dans de tels cas, le prix confidentiel est anti-concurrentiel et discriminatoire?

M. Kilgour: Monsieur le Président, je ne suis pas du tout d'accord avec ce que dit le député de Regina-Ouest (M. Benjamin). S'il advenait que nous ayons eu tort, j'espère que le député me signalerait ou signalerait au gouvernement tout cas où un petit expéditeur serait pénalisé comme il le prétend.

M. Benjamin: Ce serait trop tard, il serait déjà fauché.

M. Kilgour: Nous essayons d'établir des conditions loyales pour les expéditeurs avec les deux compagnies de chemins de fer qui assurent l'essentiel du transport de marchandises au Canada. Fini le temps où le CN ou le CP pouvait dire à un petit, un moyen ou un gros expéditeur de potasse, pour prendre le cas d'une industrie de la province de mon collègue, «vous allez payer le prix que nous voudrons, sinon vous pourrez la porter sur votre dos, votre potasse». Ces temps-là sont finis.

L'idée-force des parties du projet de loi qui traitent des compagnies de fer est de permettre aux petits et aux moyens expéditeurs—en fait, à tous les expéditeurs—d'obtenir de meilleures conditions que celles que peut fixer le duopole des deux transporteurs. C'est tout le but de l'exercice, et j'espère que le député s'en rend compte.

Quand le comité étudiera la question article par article et entendra les dépositions des témoins, personne ne sera plus attentif que moi aux objections du député. S'il y a un moyen d'éviter cela, encore une fois personne ne sera plus attentif que moi à tout ce qui pourra éviter aux petits expéditeurs d'être pénalisés.

M. le vice-président: Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) pour une brève question supplémentaire.

M. Benjamin: Monsieur le Président, ce n'est pas ce que nous ont dit les petits expéditeurs du Canada atlantique et de Winnipeg lors des brèves audiences que nous avons pu tenir.

J'ai une autre question pour mon honorable collègue. Il a parlé de prix de ligne concurrentiels. L'Association canadienne du camionnage, les deux compagnies de chemins de fer et un certain nombre d'expéditeurs nous ont dit—et ce sont 750 millions de dollars de recettes du Canadien Pacifique qui sont en jeu—qu'avec le régime des prix de ligne concurrentiels, les denrées en vrac comme celles qu'il a mentionnées dans sa province et dans la mienne seraient expédiées aux États-Unis, transiteraient de Seattle ou Tacoma jusqu'à l'est ou au centre des États-Unis, et rentreraient à ce moment-là au Canada. Ils nous ont dit que les camionneurs et les chemins de fer canadiens perdraient ces contrats et que dans le cas de denrées à l'exportation on pourrait fort bien utiliser un port américain plutôt qu'un port canadien.

Autrement dit, les chemins de fer et les camionneurs américains auront un accès et des possibilités au Canada que les Canadiens n'auront pas aux États-Unis. Sans parler du gouvernement américain, même des États individuels pourront interdire l'accès à des entreprises de camionnage et à des compagnies de chemins de fer canadiennes. Le jeu n'est donc pas égal. Les prix de ligne concurrentiels détourneront le trafic vers les transporteurs américains aux dépens des Canadiens.

M. Kilgour: Monsieur le Président, mon collègue soulève deux questions. Je vais y répondre.

Parlons tout d'abord des clients que les chemins de fer américains prennent aux transporteurs canadiens. Si je me souviens bien, de 1980 à 1985, au moins trois quarts de milliards de pieds de bois d'oeuvre ont été transportés par camion jusqu'au réseau des chemins de fer américains moins coûteux, aux dépens du réseau ferroviaire de la Colombie-Britannique. Cela fait une quantité énorme de bois.

Si les gens qui exploitent des scieries de petite et moyenne tailles tiennent tellement à éviter les chemins de fer de Colombie-Britannique qu'ils sont prêts à expédier leur bois d'oeuvre par camion, comme le député le sait bien, à des centaines et à des milliers de kilomètres, jusqu'à la frontière de l'État de Washington pour profiter de meilleurs tarifs ferroviaires, cela en dit long sur les pratiques de monopole ou de duopole de nos deux compagnies de chemins de fer ou, dans le cas de la Colombie-Britannique, de ses trois compagnies ferroviaires.

M. Benjamin: Vous voulez rire?

M. Kilgour: Pas du tout.

En ce qui concerne le camionnage, je crois savoir que tous les expéditeurs, de Saint-Jean de Terre-Neuve, à Nanaïmo, réclament la déréglementation. Je sympathise avec le désir de l'industrie du camionnage de pouvoir profiter d'une plus grande souplesse et d'une concurrence accrue. On devrait donner aux entreprises de camionnage le temps de s'adapter à un système plus concurrenciel; je suis complètement d'accord là-dessus.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont accepté ce point de vue et décidé de prévoir une période de transition pendant laquelle on appliquera le critère de la charge inversée en matière d'intérêt public en plus des critères d'aptitude.

Je suis convaincu qu'il arrivera plus souvent dorénavant que les entreprises de camionnage et les expéditeurs puissent s'entendre sur des modalités avantageuses pour les deux partis afin de fournir un service donné à un prix donné. Cette marge de manoeuvre est nécessaire et la nouvelle loi sur les transports routiers que nous étudierons peut-être demain ou après-demain en tient compte. Cette mesure donnera aux entreprises de camionnage le temps voulu pour s'adapter à l'évolution des conditions économiques dans l'industrie.

J'ajoute que l'étude menée pour la Conférence canadienne d'administrateurs en transport motorisé a été très encourageante. Selon cette étude, la déréglementation graduelle à l'échelon provincial de l'entrée sur le marché et des taux de camionnage a déjà provoqué des changements importants dans l'industrie. Les entreprises canadiennes de camionnage sont mieux préparées à la réforme réglementaire que ne l'était l'industrie américaine.

Monsieur le Président, me signifiez-vous que mon temps de parole est écoulé?

M. le vice-président: La parole est à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) pour poser une question ou faire une observation.

Mme Copps: Monsieur le Président, vu que le député a mentionné plusieurs fois dans son discours que cette mesure aiderait notamment le Canadien Pacifique, peut-il répondre aux inquiétudes exprimées par le Canadien Pacifique relativement à la possibilité que ce projet de loi puisse avoir l'effet contraire à celui qui est prévu?

M. Kilgour: Monsieur le Président, de toute évidence, la députée n'a pas écouté mon discours ou bien je me suis mal exprimé. Je n'ai certes jamais voulu dire que cette mesure serait avantageuse pour le CP.

J'ai travaillé pour le CP comme cheminot dans divers domaines et je connais donc les chemins de fer de A à Z. La réforme vise partiellement à garantir que les deux sociétés ferroviaires cesseront d'exploiter les expéditeurs de toutes les régions du pays, y compris les centres urbains.

Puisque, de toute évidence, la députée n'écoutait pas mon discours, cela ne sert à rien de répéter ce que j'ai déjà dit. J'imagine qu'elle ne m'écouterait pas si je répétais les parties de mon discours qui portaient sur cette question.

Mme Copps: Il ne répond pas à ma question, monsieur le Président.

M. le vice-président: La période réservée aux questions et aux observations est terminée. Nous reprenons le débat et la parole est à la députée de Hamilton-Est.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le député a évité de me répondre. Il n'a pas répondu à la question bien précise que je lui ai posée sur la façon dont le projet de loi fera exactement le contraire de ce qu'il est supposé faire dans le cas du Canadien Pacifique. Je suis certaine que le député sera ravi d'y répondre à une autre occasion au lieu de tergiverser et de tourner autour du pot.

• (1730)

Néanmoins, je voudrais pour l'instant voir ce que signifie cette mesure législative pour le travailleur canadien. Je suis sûre qu'il y a des travailleurs des transports ferroviaires, aériens et routiers qui suivent ce débat avec intérêt, car ils aimeraient bien savoir s'il aura un effet direct sur leur emploi.

Au cours des dernières semaines, j'ai pu rencontrer des travailleurs des secteurs ferroviaire et aérien. Ils m'ont demandé de faire part à la Chambre des difficultés qu'ont déjà connues des employés du transport aérien en raison de la déréglementation et de celles que connaissent maintenant les employés du rail. Je voudrais me pencher sur deux cas précis.

Toronto a un des grands aéroports canadiens. La semaine dernière j'ai eu une réunion avec des employés qui sont extrêmement irrités de l'attitude de leur employeur qui essaie, à sa façon, de s'accommoder de la déréglementation à leurs dépens. Je parle d'Air Canada. J'ai en main une pétition signée par plusieurs centaines d'employés d'Air Canada, à Toronto, qui s'inquiètent beaucoup des tentatives de la compagnie de refuser aux travailleurs leurs droits fondamentaux, non seulement en vertu de l'article 12 de la convention collective de 1985-1987 entre Air Canada et l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aéroastronautique, mais aussi en vertu du Code du travail du Canada qui permet aux employés de profiter des jours désignés fériés. Air Canada s'efforce d'enlever les congés fériés à son personnel en leur infligeant un régime de travail par équipes tellement déraisonnable que plus des deux tiers de tous les machinistes de l'aéroport de Toronto n'auront jamais plus un seul week-end à eux à compter de cette année.

Il y a 294 employés qui travaillent sur la passerelle et dans le hangar de l'aéroport de Toronto actuellement. Aux termes du nouvel horaire de travail, 34 p. 100 d'entre eux seulement seront en congé les samedis et les dimanches. C'est dire que 66 p. 100 de tous les effectifs n'auront jamais plus leur fin de semaine. Cette compagnie a bien dit au syndicat que même si cet horaire de travail n'était pas le meilleur qui soit, elle voulait que ses employés renoncent à leurs congés fériés contre une fin semaine de temps à autre.

J'aborde donc cette question dans le cadre d'une mesure aussi vaste parce que le projet de déréglementation des lignes aériennes nous a donné la chance de prévoir ce qui va se passer dorénavant dans le domaine des transports. Certains d'entre nous se contenteront de dire cyniquement: «tant pis pour ces employés s'ils n'ont pas leur fin de semaine». Il se trouve que même le public voyageur connaît l'importance d'un bon moral dans le domaine des transports aériens.

Ces travailleurs m'ont dit, lorsque je les ai rencontrés la semaine dernière, que la situation s'était dégradée à Toronto au point de compromettre la sécurité des appareils. Des mécaniciens de cet aéroport travaillent sur des avions qu'ils connaissent mal parce que la direction leur a ordonné, même si leur licence ne leur permet actuellement que de réparer les 727, de s'occuper aussi des DC-8. Ils le font sans avoir suivi de recyclage alors qu'ils n'ont pas touché à ces avions depuis trois ans.

Ces employés se sont également dits inquiets au sujet des inspections de sécurité à bord des avions. A leur avis, elles sont bâclées. Normalement, chaque inspection devrait durer une heure et demie. Or, ces employés m'ont dit que dans certains cas, les mécaniciens devaient effectuer trois, quatre ou cinq inspections dans le temps qui était autrefois consacré à un seul appareil, avant la déréglementation. Le gouvernement se trompe quand il prétend que la sécurité n'est pas compromise.

L'expérience américaine nous a appris que la sécurité est ce qu'on a sacrifié en premier lieu, après la déréglementation. En 1979, l'agence fédérale américaine d'aviation affectait 2 000 inspecteurs à la surveillance de 237 transporteurs aériens. En 1984, quand les États-Unis ont adopté la déréglementation du transport aérien, il ne restait plus que 1 300 inspecteurs pour 407 transporteurs. Le nombre de ces derniers avait augmenté de 70 p. 100, mais on comptait 700 inspecteurs de moins. On a accompli cette réduction massive alors qu'on s'était engagé à ne pas compromettre la sécurité.

Il faut rejeter la mesure à l'étude, ne serait-ce que pour un seul motif. En effet, elle ne garantit absolument pas la sécurité des voyageurs aériens, non plus qu'elle met les régions à l'abri de la suppression de certains itinéraires, de l'abandon de certaines lignes de chemin de fer, et ainsi de suite. On s'interroge sur la sécurité des voyageurs de même que sur la sécurité d'emploi.

On comprend pourquoi la situation qui règne chez Air Canada, à Toronto, a tout lieu de nous inquiéter, après avoir lu les propos de MM. Claude Taylor et Pierre Jeanniot, qui sont parus dans le bulletin des employés de la société, le 15 décembre. Ces deux messieurs voient quelque raison de s'enorgueillir, en songeant à l'espoir et aux bons soins que les membres de la grande famille d'Air Canada ont procurés à un si grand nombre de gens. M. Taylor se dit fier des initiatives des employés auprès des enfants infirmes et malades, des hommes et des femmes ayant besoin d'hébergement temporaire, des jeunes cherchant à échapper à la toxicomanie et à l'alcoolisme et d'organismes qui fournissent de la nourriture et des vêtements aux démunis. Il parle alors de la grande famille d'Air Canada.

Il y a dans la famille d'Air Canada des machinistes confrontés à la perspective de ne jamais plus bénéficier d'un weekend de congé s'ils ne se plient pas aux exigences de la société en renonçant aux jours fériés. Pourquoi le Code canadien du travail prévoit-il des jours fériés si les employeurs peuvent dire à leurs employés qu'ils n'auront jamais droit à des jours de congé à moins de renoncer aux droits que leur confère le Code? Il s'agit d'une fraude que j'ai déjà portée à l'attention du ministre du Travail (M. Cadieux). J'espère une réaction favorable de sa part. Il convient toutefois, à mon avis, d'attirer l'attention sur cette situation dans le cadre de ce débat puisqu'elle laisse présager ce qui se passera après la déréglementation du transport ferroviaire et du transport routier si nous acceptons le projet de loi C-18 dans sa forme actuelle.

J'aimerais me pencher brièvement sur la situation des cheminots. J'ai reçu la visite, la semaine dernière, d'un groupe d'employés de chemin de fer de la grande ville de Belleville. L'un d'entre eux était fier de dire que son père et son grand-père avaient été cheminots avant lui. Je me sentais proche de cet homme puisque mon grand-père était également cheminot.

Les chiffres qu'ils m'ont montrés sur les activités de l'atelier de réparation de Belleville, pour la période allant du 1er janvier au 31 octobre 1986, prouvent que cet atelier est le centre de réparation de wagons le plus important de la région des Grands Lacs. Cet atelier a obtenu les meilleurs résultats en octobre et septembre. Or, au moment même où il démontre au CN qu'il est viable et rentable et qu'il offre un service supérieur à une dizaine d'autres ateliers de la région des Grands Lacs, on le ferme. Les employés ont reçu leur congé, et on leur a dit qu'ils avaient le choix soit de déménager à Toronto ou une autre région soit de quitter leur emploi. Dans bien des cas, ils ont plusieurs années de service et sont bien établis dans leur localité, Belleville en l'occurrence. Ils ne veulent pas être forcés de déménager à Toronto, Fort Erié, Niagara Falls, Sarnia, Capreol, Cochrane ou Hornepayne, simplement pour ne pas perdre leur emploi. Ils souhaitent rester à Belleville et on les a amenés à croire qu'en rentabilisant leur atelier, ils pourraient empêcher sa fermeture. Cependant, le 9 janvier 1987, le CN a licencié 47 travailleurs à Belleville. Ils avaient eu plusieurs réunions avec le député de l'endroit et jusqu'à la fin de l'année dernière, ils avaient l'impression qu'il n'y aurait aucun licenciement et qu'ils ne perdraient pas leur emploi, car ils étaient productifs et efficaces.

• (1740)

La situation à Belleville est un microcosme de ce qui produit à Moncton. Peu importe que vous soyez en mesure de justifier votre existence. Il est sans importance que j'ai en main des documents qui montrent que l'atelier de Belleville était le plus efficace en ce qui a trait à la réparation des wagons du CN, de toute la région des Grands Lacs. Pour le Canadien National et le gouvernement conservateur l'importance accordée à la qualité et à la productivité a fait place à des considérations politiques.

L'une des raisons pour lesquelles ce projet de loi, sous sa forme actuelle, est tout à fait inacceptable, réside dans le fait qu'il ne contient absolument aucune garantie pour de nombreuses régions. Il se peut que Belleville ne soit pas une ville aussi importante que Toronto. Elle n'a peut-être pas le poids politique d'autres localités. Il s'agit simplement de 47 employés en l'occurrence, mais ils avaient fondé leur foyer et s'étaient établis à Belleville. On les a maintenant abandonnés.

Le projet de loi ne renferme absolument aucune garantie pour les travailleurs que le CN a poignardés dans le dos en fermant cet atelier, et des régions comme Belleville et l'est de l'Ontario ne sont pas du tout à l'abri de réductions de service et d'abandons de voies. Il n'y a, en outre, aucune garantie pour les voyageurs.

Dans un pays de la superficie du Canada, on ne saurait négliger la question délicate de l'abandon de voies ferroviaires. Certes, quand ils formaient l'opposition, les conservateurs avaient retiré pas mal d'avantages politiques de l'abandon par VIA Rail de certaines de ses responsabilités. Nous devons veiller attentivement à ce que toute mesure qui propose d'apporter des changements fondamentaux aux réseaux de transport nationaux renferme des dispositions destinées à protéger les régions. Je ne m'étonne pas de constater l'absence de telles dispositions dans la mesure à l'étude car, en deux ans et demi, les conservateurs ont clairement prouvé que le développement régional ne les intéressait pas. Ils ne tiennent pas à veiller à ce que puissent bénéficier du transport ferroviaire, aérien et routier, non seulement les régions éloignées, mais aussi les petites localités dans des provinces comme l'Ontario, par exemple Belleville, ni à veiller à ce qu'y restent ouverts des ateliers efficaces qui tournent rondement. Ils préconisent de centraliser ces services et de les confier aux grandes sociétés, au détriment des régions de moindre importance.

Un différend a éclaté l'autre jour dans le domaine de la pêche et nous en parlerons ce soir dans un débat d'urgence. Les conservateurs sont non seulement disposés à sacrifier les régions en faveur des grands centres, mais ils veulent aussi sacrifier le Canada quand il s'agit des intérêts d'autres pays, que ce soit les États-Unis ou la France. Cette mesure nous permet de constater encore une fois qu'ils ne tiennent pas à protéger les intérêts du Canada sur la scène internationale. Je songe plus précisément à l'absence de dispositions tendant à empêcher l'acquisition par des étrangers des compagnies et des réseaux de transport canadiens. Que nous propose cette

mesure? Aucune disposition n'y restreint l'acquisition par des étrangers des compagnies nationales de transport. Seule restriction, les membres du Cabinet vont examiner tout projet d'une partie intéressée à fusionner ou acquérir les avoirs de plus de 20 millions de dollars et 10 p. 100 de toute société de transport du Canada. Cela ne veut pas dire qu'ils vont le rejeter ou le refuser. Ils vont se contenter de l'examiner. Aux termes de la seule autre condition, Investissement Canada va examiner tout projet de moindre valeur, comme il le fait normalement. A mon sens, dans un pays aussi vaste que le Canada où la population est clairsemée, où villes et villages ne sont reliés que par les chemins de fer, les lignes aériennes et les routes, c'est de la pure folie que de vouloir adopter un projet de loi qui va permettre aux étrangers d'acquérir nos sociétés de transport sans garantir aux Canadiens le contrôle de notre réseau.

Cela n'étonne pas les députés de l'opposition, car c'est la spécialité du gouvernement conservateur. La France exerce quelques pressions et les conservateurs lui vendent à rabais nos stocks de morue. Les Américains à leur tour exercent quelques pressions, et les conservateurs leur abandonnent quasiment notre industrie du bois d'oeuvre. Allons-nous être stupides au point d'adopter telle quelle cette mesure, cet énorme projet de loi qui ne donne aux Canadiens aucune garantie qu'ils vont détenir la majorité des actions des chemins de fer qui relient notre pays d'un océan à l'autre et sur lesquels est fondée notre histoire, sans parler de nos lignes aériennes et de nos routes? Allons-nous voir le CN ou le CP passer aux mains de multinationales américaines ou étrangères, comme nous avons vu de Havilland devenir la propriété de Boeing?

En apportant des amendements constructifs à ce projet de loi, il y a moyen de nous assurer que des Canadiens resteront propriétaires de leurs industries de transport. A mon avis, c'est un amendement capital qui contribuerait dans une certaine mesure à dissiper les craintes de ceux qui doutent que le gouvernement conservateur soit capable de défendre les intérêts des Canadiens quand il subit la moindre pression de l'extérieur. Il semblerait que la France ou les États-Unis passent avant nos intérêts.

Il est absolument inconcevable que nous consentions, dans ce projet de loi, à livrer nos itinéraires ferroviaires, aériens et routiers au plus offrant. Ces acheteurs pourraient ne pas agir dans l'intérêt supérieur de nos régions, de nos consommateurs et du Canada.

La construction de notre chemin de fer national a permis à un grand nombre de Canadiens de s'établir un peu partout, entre les deux océans. J'ai l'impression que, d'un seul coup, à moins d'apporter des amendements pour nous protéger contre les prises de contrôle massives par des étrangers, le rêve national de relier le Canada tout entier d'un océan à l'autre sera vendu pour peu au sud de la frontière. Ce ne serait qu'un chapitre de plus dans l'aventure épique d'Investissement Canada. Nous ne le tolérerons pas et je crois que, dans l'opposition, nous sommes d'avis, pour la plupart, que les cheminots de Belleville ou les employés d'Air Canada exprimaient la semaine dernière des inquiétudes légitimes et valables que nous devons dissiper avant d'entreprendre un grand bouleversement. Celui-ci pourrait compromettre non seulement les emplois mais aussi la survivance même de notre nation, compte tenu du fait qu'elle a dépendu, par le passé, de son réseau de transport.

• (1750)

M. Kilgour: Monsieur le Président, j'ai beaucoup de mal à comprendre quelle est la position du parti libéral sur ce projet de loi. Est-ce que la députée qui vient de prendre la parole serait assez aimable de nous dire quelle est la position de son parti? Est-il d'accord avec le principe, oui ou non?

Mme Copps: Le projet de loi dans sa forme actuelle est pourri. Est-ce assez clair?

M. Kilgour: Sait-elle que la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et Investissement Canada ne sont pas abolis? La loi actuelle n'interdit pas les acquisitions étrangères. La députée peut-elle nous dire d'où elle vient? Est-elle opposée à tout ce que contient le projet de loi? Quels éléments, pour peu qu'il y en ait, approuve-t-elle dans le projet de loi? Je ne m'attends pas à ce qu'elle se prononce au nom de son parti. A-t-elle lu le projet de loi?

Mme Copps: Monsieur le Président, pour répondre à la question à savoir d'où je viens, je crois qu'il serait facétieux de dire que je viens du sein de ma mère. Je répondrai donc que je suis de Hamilton-Est.

Quant au projet de loi, il est évident que nous avons exposé de graves inquiétudes et de sérieuses réserves. Dans sa forme actuelle, ce projet de loi est tout à fait inacceptable parce qu'il n'offre aucune garantie contre la mainmise étrangère de nos réseaux de transport. Le député affirme bien connaître le projet de loi, pourtant je suis surprise qu'il ne sache pas qu'il ne pose que deux conditions aux éventuelles acquisitions par des étrangers.

La première est que toutes les fusions et acquisitions représentant une valeur de plus de 20 millions de dollars et plus de 10 p. 100 des actions donnant droit de vote soient examinées par le gouverneur en conseil. La deuxième, ce sont les dispositions normales adoptées par Investissement Canada. Je ne suis pas étonnée que le député ait d'abord fait référence à cet organisme en l'appelant l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Il est tellement déphasé qu'il ne se rend même pas compte que son gouvernement s'est empressé il y a deux ans d'émasculer l'Agence d'examen de l'investissement étranger et de la remplacer par Investissement Canada, organisme que nous préférons appeler «dépouillement Canada» car il ne protège aucunement les sociétés canadiennes, mais les abandonne à la merci des entreprises étrangères qui peuvent les racheter sans guère se soucier de la souveraineté du Canada que nous, du parti libéral, voudrions protéger.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je sais gré à la députée de ses observations. J'espère que j'ai raison de dire que le parti libéral a changé d'avis tout comme manifestement les ministériels l'ont fait. C'est Otto Lang, l'ancien ministre des Transports libéral, qui a ouvert le bal. Lorsque l'actuel député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) était ministre des Transports, et qu'il a proposé son projet de déréglementation, l'actuel leader du gouvernement à la Chambre et vice-premier ministre (M. Mazankowski) et moi nous sommes vivement opposés à ce projet au comité des transports. Le parti libéral a-t-il maintenant changé d'avis? Accepte-t-il de combattre cette mesure législative?

Mme Copps: Monsieur le Président, je suis évidemment au courant qu'à l'époque où il détenait le portefeuille des Transports, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) avait présenté une mesure visant à déréglementer le secteur du transport aérien. Les propos que j'ai tenus, et ceux qu'ont tenus notre critique actuel en matière de transport et l'ancien critique associé en ce domaine, le député de Humbert—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin), indiquent bien que nous avons de nombreuses réserves quant aux répercussions de la déréglementation sur la sécurité aérienne. Je pense que ce sont là des soucis légitimes que le député, je crois, a exprimés tout comme le député de Humbert—Port-au-Port—Sainte-Barbe alors qu'ils ont examiné cet aspect au comité des transports. Je crois que nous devons au public voyageur et aux employés qui sont intéressés au premier chef de faire tout ce que nous pouvons pour assurer la sécurité du transport aérien. Si on ne peut y parvenir par voie de la déréglementation que nous avons proposée, nous devrons faire marche arrière.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais poser à la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) une question au sujet des droits des handicapés dans cette nouvelle politique des transports. Le projet de loi C-18 ne comporte aucune disposition qui traite plus particulièrement de l'accessibilité, du confort, de la sécurité ou du barème des tarifs pour les handicapés qui utilisent les divers moyens de transport. Je regrette que le gouvernement n'ait pas jugé bon de s'attaquer à ce grave problème en fixant des normes minimales obligatoires de sécurité et d'accessibilité pour les handicapés et en les intégrant au projet de loi C-18.

Mme Copps: L'absence totale de toute recommandation concernant l'accessibilité pour les handicapés prouve que le gouvernement veut économiser ses sous et prodiguer ses louis. La présentation d'une mesure législative tendant à imposer l'accessibilité lors de l'expansion future des moyens de transports réglerait le problème à la source et montrerait que le gouvernement est décidé à respecter l'engagement que nous avons pris envers les handicapés dans le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi. Quand le gouvernement affirme vouloir favoriser l'équité en matière d'emploi, mais refuse d'insérer dans une autre mesure législative le principe de l'accessibilité pour les handicapés, il empêche ces derniers de soutenir la concurrence sur un pied d'égalité dans le monde du travail. C'est là un domaine où il y aurait lieu de s'attaquer au problème.

M. Kilgour: Monsieur le Président, la députée qui vient de parler a laissé entendre que notre sécurité serait analogue à celle qui existe aux États-Unis. Elle ne sait peut-être pas que nous recrutons un plus grand nombre d'inspecteurs de la sécurité à mesure que nous adoptons des règlements d'ordre économique. Elle ne se souvient peut-être pas que la présente législature a adopté des modifications à la Loi sur l'aéronautique en juin 1985 pour renforcer en général les normes de sécurité. Elle n'est peut-être pas au courant de ces mesures de sécurité et d'autres adoptées pour tous les moyens de transport.

Nous nous intéressons énormément à la sécurité dans nos trois moyens de transport et avons fait des efforts considérables à cet égard. Nous avons établi un tribunal de l'aviation civile pour entendre et trancher rapidement et équitablement les appels découlant de décisions administratives. Cent personnes supplémentaires sont en voie d'être affectées à la sécurité un peu partout au Canada dans le secteur du transport des marchandises dangereux. Nous appliquons des normes de sécurité très élevées dans notre pays.

Par exemple, le radar est essentiel à la sécurité du transport aérien. Il a subi des transformations radicales ces dernières années. Nous devons suivre les progrès de la technologie dans ce domaine et nous le faisons. Nous avons consacré plus de 800 millions de dollars à un projet de modernisation des radars d'aéroport qui s'étendra à tout le pays. Cela va naturellement augmenter la sécurité. Nos principaux transporteurs sont bien placés par rapport à 120 de leurs homologues dans le reste du monde dont le bilan en matière de sécurité est enviable. Le nôtre n'a cessé de s'améliorer ces 20 dernières années.

J'aurai l'occasion de parler de la question des invalides à propos de ce projet de loi au cours des futurs débats à la Chambre. A mon avis, c'est une question très importante et j'attends avec impatience de pouvoir en parler à une autre occasion.

Mme Copps: Monsieur le Président, je pense que le député n'écoutait pas lorsque je lui ai dit que j'avais rencontré des mécaniciens d'Air Canada la semaine dernière. Ils m'ont dit qu'ils bâclaient actuellement les services d'inspection d'Air Canada à Toronto parce qu'on les oblige à inspecter deux, trois ou quatre appareils dans le délai normal qu'on devrait consacrer à un seul. Deuxièmement, ces mêmes informateurs me disent qu'il y a à l'heure actuelle à Toronto des mécaniciens qui travaillent sur des appareils sur lesquels ils ne devraient pas travailler. Ils ont normalement la compétence nécessaire pour travailler sur les 727, mais on leur demande de travailler sur des DC-8 et autres appareils sans avoir suivi le cours de recyclage qui s'impose normalement pour quiconque n'a pas travaillé sur un certain type d'appareil depuis trois ou quatre ans. Voilà deux graves manquements aux règles de sécurité qui ont été signalés à la direction et sur lesquels les travailleurs ont à maintes reprises attiré l'attention. On ne leur donne pas de réponse satisfaisante, mais ce sont là des problèmes de sécurité auxquels il faut s'attaquer.

• (1800)

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, c'est toujours avec plaisir que j'écoute les interventions de mon honorable amie, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps). J'ai trouvé plaisir à entendre sa réponse à la question posée par mon collègue, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), mais je pourrais peut-être la traduire en termes plus compréhensibles. Elle a dit que le parti libéral avait une position quand il était au gouvernement et une autre maintenant qu'il est dans l'opposition.

J'aurais voulu qu'elle siège ici avant 1984 à l'époque où le gouvernement libéral amorçait lui-même le processus de déréglementation. Maintenant qu'ils sont dans l'opposition, les libéraux s'opposent à la déréglementation. Leur position est pour le moins incohérente.

Je suis d'accord sur ce qu'elle dit au sujet des mécaniciens. J'ai parlé à Vancouver avec des mécaniciens qui m'ont dit que CP Air faisait publier dans les journaux de Los Angeles des

annonces invitant des mécaniciens à venir travailler à Vancouver. La nouvelle politique de déréglementation des conservateurs a-t-elle pour objet de recruter des travailleurs américains pour venir travailler chez nous alors que le chômage est si élevé au Canada?

Le secrétaire parlementaire dit qu'Investissement Canada nous protège de l'acquisition de sociétés de transport canadiennes par des intérêts étrangers. Au contraire, Investissement Canada est un tigre de papier qui encourage les acquisitions. Qu'il suffise de signaler le cas de West Kootenay Power, compagnie canadienne d'électricité qu'une société américaine est en train d'acquérir malgré la vive opposition des résidents des vallées de la Kootenay et de l'Okanagan.

Investissement Canada a décidé de fermer les yeux, le 24 décembre, et de laisser cette société canadienne passer à des mains américaines, soi-disant dans l'intérêt du Canada. L'argument du secrétaire parlementaire est insoutenable.

J'ai reçu en novembre dernier, comme bien d'autres députés, une lettre du vice-président de CP Rail dans laquelle il disait ceci: «Si le projet de loi C-18 était adopté sans amendement, il empêcherait les compagnies de chemins de fer de faire une concurrence véritable et efficace sur le marché des transports . . . » et il poursuivait en disant ceci: «Le projet de loi C-18 mettrait en danger l'intégrité du réseau ferroviaire canadien». Le gouvernement a peut-être apporté des amendements au projet de loi depuis ce temps pour tenir compte de ces inquiétudes. Cette lettre constitue certainement une critique sévère du discours du député dans lequel il a déclaré que ce projet de loi aiderait les chemins de fer. J'espère qu'il répondra à cette critique au cours du débat.

Je veux établir clairement la position du Nouveau parti démocratique. Le projet de loi est anticoncurrentiel et favorisera les monopoles. Il est contraire à la sécurité et il rendra notre système de transport, surtout nos lignes aériennes, moins sûr. Troisièmement, le projet de loi est contraire au service parce qu'il se traduira par une réduction des services actuels, alors que les Canadiens sont habitués à jouir de services de haute qualité dans les transports.

Enfin, le projet de loi est dogmatique. Le gouvernement conservateur essaie de suivre l'exemple américain sans se rendre compte qu'on a commis des erreurs aux États-Unis dans le processus de déréglementation, surtout à l'égard de la sécurité et du service. Le gouvernement conservateur ne s'est pas rendu compte aussi que le Canada est différent des États-Unis et qu'il ne peut tout simplement pas suivre les tendances américaines.

Le gouvernement adopte ce projet de loi pour accroître la richesse de ses riches amis de l'industrie des transports et non pour aider les Canadiens ordinaires qui en subiront les conséquences. Les Canadiens ordinaires s'opposeront à cette déréglementation quand ils en réaliseront les conséquences.

Nous ne sommes pas contre une déréglementation qui vise à corriger une réglementation accablante administrée par une foule de fonctionnaires à Ottawa. Cependant, nous ne voulons pas que le pendule aille si loin que nous nous retrouvions avec un système dans lequel un petit nombre de compagnies sont en activité dans le seul but d'enrichir quelques privilégiés tout en diminuant la sécurité et le service.

Ce projet de loi abolirait la Commission canadienne des transports pour la remplacer par un Office national des transports qui serait beaucoup plus faible, puisqu'il n'aurait rien à dire à propos des prix, des lignes, des conditions d'accès au secteur ou de départ de l'industrie. Il aurait probablement moins d'employés que la CCT actuelle.

Actuellement, toute autorisation de commencement ou de cessation d'un service est sujette à une évaluation de la nécessité publique et de l'intérêt pour le public; en vertu de la nouvelle loi on se contenterait de savoir si la compagnie est apte, prête et capable. Il serait plus facile aux compagnies d'abandonner des lignes et de laisser isolées des localités éloignées.

Le projet de loi mettrait fin au contrôle des prix, des lignes et des services, sauf dans certaines régions isolées. Les transporteurs ferroviaires pourraient conclure des contrats confidentiels avec des expéditeurs. Les compagnies ferroviaires américaines pourraient faire leur entrée sur le marché canadien.

Plusieurs articles ont été écrits sur le système américain. Je prends, par exemple, le numéro du 12 janvier 1987 du *Time*. L'article intitulé «Attention, là-bas» dit ceci:

Le DC-10 de Northwest accélérait sur la piste d'envol à l'aéroport international de Minneapolis-St. Paul lorsque l'ingénieur navigant s'écria: «Il y a une baleine sur la piste!». Un autre DC-10 de Northwest venait de quitter une voie de circulation et pointait le nez sur la piste d'envol. «Je vois», répondit le pilote remarquablement calme de l'avion en train de décoller. Il a soudainement cabré son appareil et son aile n'est passée qu'à 50 mètres du fuselage de l'autre appareil. Il y avait 501 personnes à bord des deux avions. On venait d'éviter de justesse une collision qui aurait été la deuxième de l'histoire de l'aviation, une collision semblable à celle de 1977 où deux Boeing 747 se sont heurtés sur la piste embrumée de Tenerife, dans les Canaries, tuant 582 personnes.

A Minneapolis le temps était clair, alors, qu'était-il arrivé ce 31 mars? Il y avait deux contrôleurs de la circulation aérienne dans la tour de contrôle, assis côte à côte, mais aucun des deux n'avait remarqué ce que faisait l'autre. L'un avait donné l'autorisation de traverser la piste d'envol, l'autre l'autorisation de décoller.

Il est ensuite question dans cet article de la sécurité aérienne; on y apprend que de nombreux spécialistes de l'aviation craignent que, et je cite,

. . . ce système de transport aérien, qui demeure encore l'un des plus sûrs au monde, ne régresse dangereusement au fur et à mesure que le volume du trafic aérien augmente inéxorablement du fait de la concurrence débridée que permet la déréglementation. Les spécialistes font état de trois grands sujets de préoccupation: le nombre des contrôleurs n'est pas suffisant, et beaucoup d'entre eux ont peu d'expérience.

C'est ce qui s'est produit aux États-Unis. Ensuite:

Le personnel de bord compte de moins en moins d'années d'expérience.

C'est ce qui attend le Canada. Enfin,

Certaines des compagnies aériennes les plus en difficulté financièrement parlant n'assurent pas l'entretien de leurs appareils, quand elles peuvent s'en dispenser, et certaines ont même été lourdement pénalisées par la FAA pour n'avoir pas respecté les normes de sécurité. Ces diverses tendances auront pour conséquence, explique M^me^ Patricia Goldman, la vice-présidente de la NTSB, de réduire la marge de sécurité.

Je poursuis la lecture de l'article:

. . . l'avènement de la concurrence à tout prix par la réduction des prix a obligé les transporteurs à réduire leurs coûts et à prendre des risques.

C'est là un exemple des problèmes qu'on éprouve aux États-Unis par suite de cette même déréglementation que le gouvernement se propose de mettre en oeuvre au Canada. Les transporteurs sabrent dans leurs coûts et prennent des risques.

Voyons en quoi cela compromet la sécurité aérienne. Le gouvernement prétend que l'activité économique et la participation dans le secteur seront accrues grâce à la déréglementation qui verra la survie des plus forts au détriment des autres.

Que font cependant les compagnies de transport aux États-Unis quand elles commencent à perdre? On en voit des exemples aux États-Unis. Elles commencent à rogner sur la sécurité.

• (1810)

Vous vous souvenez d'Arrow Airlines, monsieur le Président? C'est cette compagnie dont un avion s'est écrasé près de Gander l'an dernier, entraînant la mort de tant de jeunes militaires. Il se trouve que l'équipage n'avait pas pris de repos, que l'avion était en surcharge et qu'il n'a pas effectué la procédure de dégivrage. Le dégivrage d'un avion coûte 1 500 $, et Arrow Airlines avait des problèmes financiers. Je n'aimerais pas prendre un avion d'une compagnie au bord de la faillite ou en difficultés financières dans ce genre de contexte de déréglementation. Ne manquez pas le rapport de la *Federal Aviation Association*, la FAA, aux États-Unis, le rapport qui sera publié sur l'écrasement de cet avion d'Arrow Airlines. Ce sont des choses qu'on y révélera. Ce n'est pas comme ça que nous fonctionnons au Canada. Nous ne sommes pas d'accord pour exploiter de cette manière des lignes aériennes. Pourtant, c'est ce qui risque d'arriver si le gouvernement procède à ce genre de déréglementation.

J'ai parlé de la concurrence et dit que nous risquions de ne plus avoir que quelques compagnies aériennes en exploitation, les autres étant obligées de déposer leur bilan. C'est ce qui se passe au Canada. Nous avons deux compagnies aériennes, Pacific Western Airlines, qui vient de reprendre Canadian Pacific, et tout son cortège de sociétés, et Air Canada, qui assure 90 p. 100 du trafic de voyageurs. Nous avons donc une concentration de pouvoir.

J'aimerais vous citer le numéro de *Business Week* du 22 novembre 1986 qui titre en couverture: «Que donne la réglementation?» On y parle de People Express qui a débuté avec des tas de tarifs intéressants etc., mais qui licencie maintenant, qui vend la société:

> Les choses n'ont pas tourné comme prévu. La grande vague de déréglementation de la fin des années 70 et du début des années 80 reposait sur l'idée qu'en remplaçant la lourdeur de la réglementation par le dynamisme du libre marché, on stimulerait la concurrence . . .

Toutefois, l'auteur de l'article ajoute un peu plus loin que la concurrence n'a pas été stimulée:

> La demi-douzaine environ de grosses compagnies qui dominent le marché est en train d'étendre sa part du marché. «Personne ne s'attendait à ce que les industries se concentrent aussi rapidement», déclare le juriste de Washington Mark Leddy, ancien responsable de la lutte antitrust au département de la Justice.
>
> «C'est renversant».

Prenons ma province, la Colombie-Britannique. Une seule compagnie aérienne dessert Prince George et les localités du Nord parce que CP Air a été acheté par Pacific Western et que Time Air fait partie de ce groupe. En fait, il y aura de moins en moins de concurrence et les petites villes actuellement desservies par des jets devront se contenter d'avions à hélices et finiront peut-être par se retrouver entièrement privées de services. Cela pose un sérieux problème au Canada, car nous avons des petites localités très dynamiques dans le Nord et l'avion fait partie de notre mode de vie.

Nous aurons également des problèmes du côté des chemins de fer à cause du manque de concurrence, de la concentration et de l'arrivée d'autres groupes. Les chemins de fer américains vont venir prendre les marchandises dans l'Est pour les transporter à Seattle. Si c'est le cas, qu'adviendra-t-il du port de Vancouver?

Ce tableau optimiste de la déréglementation n'est pas si rose en réalité. Depuis que les États-Unis ont adopté une loi du même genre, 150 000 emplois ont disparu dans les chemins de fer. Les gens se sont dit que c'était peut-être inévitable, mais qu'est-ce qui va remplacer ces emplois? En général, les emplois spécialisés et semi-spécialisés bien rémunérés cèdent la place à des emplois mal payés dans le secteur tertiaire. Ce n'est pas ainsi que l'on crée une économie dynamique. D'autre part, les travailleurs des États-Unis se voient forcés d'accepter des conditions de travail, des salaires et des avantages sociaux médiocres et la sécurité s'est également dégradée du fait que les compagnies sont déterminées à réduire leurs dépenses à tout prix. Les citoyens de Vancouver seront sans doute obligés de payer des tarifs plus élevés et de faire face à une réduction des services et à une sécurité douteuse lorsqu'ils se rendront dans des régions éloignées de leur province. Ce projet de loi va faciliter les choses aux entreprises de transport qui veulent abandonner les régions éloignées où le service n'est pas très rentable.

En tant que critique de mon parti pour les questions d'énergie, je tiens à faire une comparaison intéressante en matière de déréglementation. Le 1er novembre dernier, le gouvernement a déréglementé le gaz naturel. Avant cela, le prix du gaz était réglementé en Alberta. Le prix de vente et les frais de transports étaient réglementés, notamment par l'Office national de l'énergie. Nous avons décidé en ce qui concerne le gaz naturel de laisser agir les forces du marché. Qu'est-il arrivé? Les grandes entreprises s'en sont trouvées avantagées. On a constaté que les grands utilisateurs d'énergie de l'est du pays ont pu acquérir le gaz à 2 $ le millier de pieds cubes, alors que les consommateurs ont dû payer 3 $ le millier de pieds cubes. La déréglementation n'a pas profité au petit consommateur, mais bien aux grandes entreprises. Les Américains en ont bénéficié. Ils ont acheté notre gaz 1,75 $ le millier de pieds cubes. Il y a monopole pour le consommateur ordinaire et pour la grande entreprise, un marché concurrentiel.

Bref, je trouve que l'on compromet la concurrence, la sécurité et le service avec ce projet de loi en voulant copier à tout prix l'exemple américain sans tenir compte de ce que les Américains ont subi par suite de leur prétendue déréglementation.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 18 h 17, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 20 heures, alors que la Chambre passera à la discussion d'un Accord provisoire avec le gouvernement de la France au sujet de l'octroi de droits de pêche supplémentaires à la flotte française au large de la Côte Nord de Terre-Neuve.

(La séance est suspendue à 18 h 18.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 20 heures.

Article 29 du Règlement

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—LES DROITS DE PÊCHE

M. le Président: A l'ordre. L'autorisation a été accordée au député d'Oshawa (M. Broadbent) de proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 29 du Règlement en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit un accord provisoire conclu avec le gouvernement de la France accordant des droits supplémentaires de pêche à la flotte française au large de la côte septentrionale de Terre-Neuve.

M. Edward Broadbent (Oshawa) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

—Monsieur le Président, de toute évidence, les pêcheurs, les travailleurs de l'industrie et le gouvernement de Terre-Neuve sont ceux qui sont le plus durement touchés par l'accord que le gouvernement fédéral a annoncé hier. Ce sont eux aussi dont on n'a nullement tenu compte lors de l'élaboration de l'accord.

Il est bien clair que cette entente a été conçue par le gouvernement du Canada non pas pour plaire aux gens de la région atlantique mais pour plaire aux Français. Le gouvernement voulait manifestement préparer un document qui serve de prétexte à une séance de photos à l'occasion de la visite du président de la France au Canada dans quelques semaines. Voilà à quoi cela se résume. Il est temps que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) comprenne qu'il a été élu dans la circonscription de Manicouagan, non à Marseille, et que c'est aux Canadiens qu'il doit rendre des comptes, non aux Français. C'est ce qu'il devrait comprendre.

Des voix: Bravo!

• (2010)

M. Broadbent: Étant donné la nature de cette entente qui donne aux pêcheurs français l'accès à quelque 15 000 tonnes de morue de plus qu'avant, précisément dans la même zone, il faut le faire remarquer, où le quota des pêcheurs canadiens a été réduit de quelque 10 000 tonnes, peut-être les Canadiens peuvent-ils à bon droit se demander quel genre de gouvernement pourrait en arriver à cette entente et la proposer sérieusement. Qu'est-ce qui aurait pu mener à cela?

[*Français*]

Selon le gouvernement, monsieur le Président, nous avons cette suggestion à cause du conflit concernant les frontières de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le gouvernement a voulu résoudre ce conflit avec cette suggestion. Maintenant, le gouvernement canadien dit, correctement à mon avis, que la limite territoriale est de 12 milles pour Saint-Pierre-et-Miquelon. Au contraire, le gouvernement de la France dit qu'il veut avoir une zone qui a presque la même grandeur que la Nouvelle-Écosse. Selon nous et selon le gouvernement, la loi internationale est du côté du gouvernement du Canada. C'est notre opinion. Les Français ont une opinion contraire. Mais, nous, les Canadiens, disons... certainement les députés de notre parti disent: Il faut avoir un jugement d'un groupe international, d'une autre partie.

[*Traduction*]

Lorsque des prétentions contradictoires que les deux gouvernements font valoir de bonne foi, présume-t-on, sur les droits de pêche au large des côtes de Saint-Pierre et Miquelon, dégénèrent en un conflit, il nous semble que l'attitude rationnelle, raisonnable, serait de le faire résoudre par l'intervention d'un tiers.

Je vois sourire le ministre en face, et je vais revenir à ce qui, je crois, le fait sourire.

Dans les circonstances, il aurait été indiqué d'essayer de persuader nos amis français que nous avons raison. Ils ont évidemment essayé de faire la même chose avec nous. Nous pourrions alors leur dire: «Puisque vous n'êtes manifestement pas d'accord quant à notre position et puisque nous n'acceptons pas la vôtre, si vous êtes de bons amis et des alliés traditionnels, vous trouverez sans doute indiqué de demander à un tiers de trancher le litige par un jugement acceptable aux deux parties.» Je suppose que le gouvernement prétendra que c'est exactement ce qu'il est en train de faire. Il affirmera que c'était son intention, mais que le gouvernement français a refusé. Dans ces circonstances, que fait un gouvernement rationnel et équitable, qui a le sens de ses obligations envers les Canadiens et qui se respecte? L'une des raisons d'être des frégates et d'une présence navale sur nos côtes, est de faire respecter notre souveraineté. Il n'y a pas si longtemps, nous avons pourchassé...

M. Crosbie: Vous prônez la guerre maintenant. C'est nouveau.

M. Broadbent: ... nous avons pourchassé un navire espagnol jusqu'au beau milieu de l'Atlantique, afin de faire respecter notre souveraineté. C'est ce que nous avons fait.

M. Crosbie: Il n'avait aucun droit d'être là.

M. Broadbent: Le ministre, qui fait partie d'un gouvernement qui vient de trahir les Terre-Neuviens, plaisante à ce sujet. Je tiens à lui dire qu'un pays souverain ayant un certain respect...

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Une voix: Asseyez-vous.

Une voix: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Crosbie: Le Règlement de la Chambre interdit à un député de faire de fausses affirmations quant à savoir si l'un de ses collègues sourit ou non, ou sur ce qu'il fait. Je n'ai esquissé aucun sourire. L'honorable chef du Nouveau parti démocratique devrait cesser d'avoir recours à des tactiques aussi méprisables et s'en tenir à son discours. Je n'esquisse ni sourire ni grimace, car je ne peux pas en croire mes oreilles.

Une voix: Je pense que cette remarque s'adresse à son gouvernement.

M. le Président: Je suis persuadé que le député d'Oshawa (M. Broadbent) a un certain nombre d'observations intéressantes à formuler ce soir. Cependant, avant de tirer trop rapidement des conclusions, il pourrait peut-être exposer les faits à partir desquels certaines conclusions pourront peut-être être tirées plus tard.

M. Broadbent: Si le ministre dit qu'il ne souriait pas, c'est que je me suis peut-être mépris parce qu'il a toujours un petit air narquois. Je retire mes paroles. En regardant le ministre, j'étais certain qu'il souriait. S'il affirme le contraire, j'accepte sa parole.

Je ne retirerai pas mon accusation selon laquelle il était présent quand le gouvernement a décidé de sacrifier les intérêts de sa province. Libre à lui de répondre à cela.

Avant l'intervention du ministre, je disais qu'un gouvernement qui se respecte le moins du monde aurait essayé de conclure une entente négociée. C'est ce que nous avons fait. Quand la France a rejeté nos arguments, il aurait proposé de renvoyer l'affaire à une tierce partie. C'est ce que nous avons fait. Si les Français ne sont pas d'accord, nous n'aurions pas dû leur accorder le droit de pêcher ailleurs dans nos eaux territoriales, comme le gouvernement l'a fait avec stupidité, mais nous aurions dû faire avec les Français la même chose que nous avons faite récemment dans le cas du chalutier espagnol.

Sans tirer un coup de canon et sans se montrer belliqueux, nous aurions dû demander à la garde côtière de protéger notre souveraineté et de faire respecter notre intégrité territoriale. Voilà ce que nous aurions dû faire.

M. Crosbie: C'est du bluff.

M. Broadbent: Ah, du bluff? Le gouvernement ne sait pas comment bluffer. Chaque fois qu'il est en conflit avec les États-Unis, la France ou n'importe quel autre pays, il capitule devant l'adversaire. Je suis tout à fait sérieux quand je dis que c'est ce que nous aurions dû faire. Je parle d'un allié reconnu et traditionnel du Canada, mais aussi d'un pays qui a la réputation internationale de ne céder devant personne avec qui il négocie, et c'est un fait.

Le gouvernement de la France aurait compris que nous étions sérieux si nous nous étions emparés de quelques-uns des navires de ce pays pour faire respecter notre souveraineté. Les Français se seraient alors empressés d'obtenir un règlement international. C'est ainsi qu'il aurait fallu procéder.

Qu'a fait le gouvernement au lieu de cela? Au lieu de résister dans le respect de notre propre intégrité, le gouvernement a cédé au gouvernement français des droits de pêche dans une zone dont personne ne nie qu'elle fait partie des eaux canadiennes et où les droits de pêche de nos propres pêcheurs sont restreints à des fins de conservation. Nous avons permis aux français de pêcher dans ces eaux. Quelle façon brillante de négocier! Voilà ce que notre gouvernement a fait.

M. Rodriguez: Des négociations dures.

M. Blaikie: La diplomatie à la Chamberlain.

M. Broadbent: Non seulement la manière dont nous faisons respecter notre intégrité territoriale est mauvaise dans son principe, mais elle est également en complète contradiction avec les aspirations du gouvernement de Terre-Neuve. Après que les nouvelles de l'accord nous sont parvenues hier et que nous avons soulevé des questions à la Chambre, j'ai téléphoné au premier ministre de Terre-Neuve. J'ai déclaré à mes collègues que je ne prétends pas avoir une grande compétence en matière de pêche. J'ai effectué des vérifications et j'espère que ce que je dis est maintenant exact. Je suis absolument convaincu de l'exactitude de ce que j'avance sur le processus des négociations internationales. J'ai téléphoné au premier ministre de Terre-Neuve et lui ai demandé son opinion sur ce que cela pouvait cacher. Je voudrais pouvoir dire à mes collègues de l'autre côté de la Chambre qu'il n'a pas su quoi répondre.

Il m'a dit au cours de cette conversation que, en tant que premier ministre de Terre-Neuve, il avait écrit avant Noël une lettre détaillée au premier ministre (M. Mulroney), le chef de notre gouvernement national. Dans cette lettre, il précisait bien que du point de vue du gouvernement de Terre-Neuve, la province la plus directement touchée, il n'était pas question de faire de nouvelles concessions en matière de droits de pêche dans d'autres eaux dans le but de régler le différend de Saint-Pierre et Miquelon.

• (2020)

Si le gouvernement voulait faire preuve d'un esprit de coopération envers un gouvernement de notre pays lorsque le fondement économique de la province est remis en question, il écouterait le gouvernement provincial de cette région. Il le ferait certainement si la coopération dans le régime fédéral avait un sens. Le premier ministre provincial a fait clairement savoir au gouvernement du Canada, juste avant Noël, qu'il ne fallait plus faire d'autres concessions.

Quelque temps auparavant, le gouvernement de Terre-Neuve, l'industrie et les pêcheurs avaient participé aux entretiens et aux négociations en cours. Ils en ont été brusquement exclus et des réunions ont eu lieu auxquelles ils n'ont pas participé. Puis la semaine dernière, les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et du ministère des Pêches et des Océans sont allés en France signer cet accord absolument inacceptable avec le gouvernement de la France.

On comprend facilement pourquoi ils ont été exclus des négociations. Si le gouvernement fédéral avait continué d'inclure dans son équipe de négociation, comme il aurait dû le faire dans les circonstances, des représentants du gouvernement et de la population de Terre-Neuve, il n'aurait pas pu conclure une telle entente. Le gouvernement fédéral le savait fort bien, puisque le premier ministre de Terre-Neuve avait clairement fait savoir au premier ministre avant Noël que toute nouvelle concession territoriale en matière de droits de pêche était inacceptable au gouvernement de Terre-Neuve, et ce à juste titre. Il faut dire que le fait d'accorder un territoire supplémentaire au gouvernement français dans un secteur des pêches pour régler un litige dans un autre constitue à peu près la forme de négociation la plus stupide que l'on puisse imaginer.

Article 29 du Règlement

Ceux qui sont tentés de croire, comme peuvent l'être certains députés ministériels, que M. Peckford est un original qui cherche toutes les occasions de se mesurer au gouvernement fédéral, n'ont qu'à constater la virulence de la réaction d'un autre premier ministre, celui de la Nouvelle-Écosse.

M. Orlikow: Un autre premier ministre conservateur.

M. Broadbent: Un autre premier ministre conservateur qui, selon une dépêche diffusée par la Presse canadienne, aurait jugé cet accord absolument inacceptable. J'ai téléphoné également au premier ministre Buchanan pour tenter d'apprendre les raisons qui, selon lui, ont pu amener le gouvernement fédéral à signer cet accord incroyable. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a été lui aussi dans l'incapacité de me répondre. En s'appuyant sur les chiffres publiés dans les journaux, il a estimé que cet accord coûterait en gros quelque 200 millions de dollars aux provinces de l'Atlantique.

Le premier ministre et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse sont contre. Le premier ministre de Terre-Neuve et son gouvernement sont contre. A ma connaissance, tous les porte-parole du secteur et des syndicats directement touchés se sont dit catégoriquement opposés à cet accord.

M. Riis: Qui est en faveur?

M. Broadbent: La question est excellente. Les seuls qui sont favorables à cet accord sont les députés du caucus fédéral du parti conservateur, et nous pouvons vous assurer qu'ils seront beaucoup moins nombreux dans deux ans.

Si l'on s'interroge, comme on doit le faire, sur les motifs qui ont pu amener le gouvernement à adopter cette attitude et à signer cette entente, on cherche une quelconque logique. Je dois malheureusement avouer que la seule logique que j'ai pu trouver, c'est que cet accord conditionnel avec le gouvernement de la France témoigne encore une fois de la façon globale dont le gouvernement aborde les négociations internationales. Il espère qu'à force de concessions il arrivera à satisfaire la partie adverse et à l'entraîner à signer un accord.

J'aimerais bien en l'occurrence être en train de badiner. Je voudrais bien que mes observations ne soient que pures facéties. Cependant, je ne le pense pas du tout. Je crois que c'est là ce que le gouvernement a fait. C'est une approche à la Willy Loman des relations internationales—un sourire, une poignée de main, donnez ce que vous avez et vous obtiendrez un accord. Aussi étrange que cela puisse paraître, c'est la démarche adoptée par le gouvernement. Nous l'avons vu dans les négociations avec les États-Unis.

Je demande aux députés conservateurs qui, je le reconnais, accordent beaucoup d'attention au débat, d'y réfléchir. Qu'a fait le premier ministre au sujet de nos relations bilatérales avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis, dès son arrivée au pouvoir? Il a aboli l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Plus tard, il a accordé des concessions dans le dossier des bardeaux de cèdre. Ensuite, il a cédé à l'industrie pharmaceutique. Ensuite il a capitulé dans l'affaire du bois d'oeuvre. Secteur après secteur, da. l'optique d'un accord de libre-échange, le gouvernement accorde aux États-Unis tout ce qu'ils peuvent demander et avec quel empressement. Il a suivi la même démarche face au gouvernement français en lui accordant des droits de pêches supplémentaires dans une partie de nos eaux, dans un geste visant à obtenir non pas une entente, mais seulement des négociations en vue d'une éventuelle entente, dans un autre secteur.

Le premier idiot venu peut obtenir une entente avec quelqu'un d'autre s'il lui accorde tout ce qu'il désire. Ce n'est pas ainsi que le premier ministre du Canada devrait gouverner. Il a été élu pour diriger le pays, non pas pour le céder morceau par morceau.

De toute évidence, les députés de mon parti et la population de l'Atlantique seront heureux que nous ayons eu le présent débat. J'espère que le gouvernement se ressaisira avant qu'il ne soit trop tard. J'espère qu'il écoutera la population des provinces atlantiques. J'espère qu'il écoutera les arguments qui seront présentés par l'opposition. J'espère qu'il écoutera les gouvernements des provinces atlantiques du même parti que le sien. En bref, j'espère qu'il changera d'idée et qu'il déchirera l'accord. J'espère que pour une fois seulement, le gouvernement dira non à un autre pays, non à la France et oui au Canada.

Des voix: Bravo!

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je crois que nous devrions féliciter le chef du Nouveau parti démocratique d'avoir proposé cette importante motion. Conformément à l'esprit de la réforme parlementaire, il importe que tous les députés aient l'occasion de s'exprimer de temps à autre sur des questions fondamentales pour le Canada. Et cette question en est une.

J'allais dire que la critique est toujours facile aux députés de l'opposition. Il vaut beaucoup mieux qu'ils formulent de bonnes idées, des propositions et des solutions aux difficiles problèmes avec lesquels le gouvernement actuel et les gouvernements antérieurs ont été aux prises pendant de nombreuses années.

M. Broadbent: Nous venons de le faire.

M. Siddon: J'entends le chef du NPD. J'allais le féliciter d'avoir proposé des solutions. Le chef du Nouveau parti démocratoque a laissé entendre que le temps de négocier était terminé. J'ai du mal à le croire, car le Canada a toujours été un pays pacifique.

Le problème que l'histoire nous a laissé en partage remonte à quelque 450 ans et n'offre pas de solution facile. En vérité, il n'existe que trois issues, compte tenu que la France, qui a aussi grandement contribué à l'édification de notre pays, s'appuie sur de solides prétentions lorsqu'elle revendique des droits de pêche perpétuels dans le zone sur laquelle nous aspirons encore, et ce depuis 1977, à asseoir notre souveraineté afin de réserver ce territoire de pêche principalement aux Canadiens.

Chacun sait que cette zone fait l'objet d'un conflit frontalier entre les deux pays dont les points de vue divergent. Ainsi, le Canada voudrait que ses eaux territoriales s'étendent jusqu'à un rayon de 12 milles autour des îles Saint-Pierre et Miquelon, alors qu'un autre pays souverain, la France, veut étendre ses eaux territoriales jusqu'à 180 milles au sud des îles françaises, pour atteindre l'estuaire du Saint-Laurent.

• (2030)

Conformément à tous les principes du droit international régissant les zones litigieuses, la politique généralement pratiquée par les gouvernements concernés—et beaucoup de litiges ont été résolus ainsi depuis l'adoption du droit de la mer au début des années 1980—est de renoncer d'emblée à l'usage de la force pour éviter un conflit armé et de négocier un compromis mutuellement acceptable qui tienne vraiment compte des intérêts et des aspirations des deux pays.

Nous, en tant que peuple, et je songe surtout aux habitants des régions de l'Atlantique et aux pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador, portons un intérêt tout particulier aux pêches qui remonte au temps des premiers colons de Terre-Neuve, aux XVI[e] siècle, et aux voyages de Jacques Cartier sur le Saint-Laurent lors de l'établissement des premières colonies françaises qui allaient devenir plus tard le Bas-Canada.

C'est dire combien j'ai été alarmé en entendant le chef du NPD nous dire, après 450 ans de paix et d'harmonie entre nos deux pays, que le temps des négociations était terminé. Même si je n'oublie pas un seul instant les aspirations et les droits des pêcheurs de l'Atlantique, je ne comprends pas qu'il puisse dire: «C'est fini. Nous croyons que le gouvernement du Canada devrait affronter les Français, les chasser des eaux canadiennes, sans égard à notre histoire, même en usant de la force au besoin». C'est ridicule de la part du chef d'un parti qui préconise la paix et la non-confrontation, monsieur le Président.

M. Rodriguez: Pourquoi l'avons-nous fait dans le cas de l'Espagne?

M. Siddon: Je vais expliquer pourquoi une telle suggestion est ridicule. J'espère que les députés là-bas me rendront la pareille en me permettant de répondre et en m'écoutant en silence comme je l'ai fait pour eux.

C'est la première fois de notre histoire que nous réussissons à faire entériner par la France une entente qui ne prévoit guère plus que la négociation de deux accords parallèles d'ici la fin de 1987, l'un portant sur la question non réglée de nos frontières communes et l'autre sur l'établissement de dispositions conjointes sur les pêches pour cette période de trois à quatre ans aux termes de laquelle une tierce partie procédera à un processus d'arbitrage exécutoire.

Je crois avoir entendu le chef du Nouveau parti démocratique dire que nous devrions avoir recours à l'arbitrage d'une tierce partie. C'est l'objectif que le gouvernement du Canada s'est fixé dans la recherche d'une solution permanente et durable à ce problème.

Tout d'abord, moi et tous mes collègues, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et surtout ceux de Terre-Neuve comprenons que les habitants de cette très belle région du Canada sont attachés aux stocks de morue, aux ressources en poisson de fond des Grands Bancs. La question touche les Terre-Neuviens de près parce que la pêche est l'âme même de leur province. Avant d'aborder les détails de l'accord, je tiens à préciser que le gouvernement ne compromettra ou ne diminuera aucunement cette ressource des Grands Bancs de Terre-Neuve si importante pour la prospérité actuelle et à venir de tous les gens de cette province dont l'histoire est si intimement liée à cette ressource.

Nous avons un problème, monsieur le Président.

M. Tobin: Oui, vous.

M. Siddon: Si les députés veulent être méchants, c'est leur affaire. J'essaie d'être raisonnable et de donner de l'information.

Ce problème a été aggravé en 1972 lorsque le gouvernement libéral a conclu un traité avec la France à la suite du litige sur cette question dans les années 1960. L'article 2 de ce traité reconnaît le droit aux nationaux français de pêcher dans ces eaux, c'est-à-dire dans les eaux que nous revendiquons maintenant comme canadiennes parce qu'elles sont situées à l'intérieur de la zone économique de 200 milles. Même si les Français ont admis que ces pêches pourront être soumises à des mesures de conservation des ressources, ils persistent à dire dans toutes les discussions bilatérales qu'ils ont un droit perpétuel de pêcher non seulement dans les eaux de la zone en litige de Saint-Pierre et Miquelon mais dans toutes les eaux que le Canada revendique en reconnaissance de la souveraineté de notre pays et pour le bénéfice de nos concitoyens qui dépendent des ressources qu'elles contiennent.

Depuis la signature du traité en 1972, et soit dit en passant, les députés du Nouveau parti démocratique avaient l'habitude à l'époque d'appuyer leurs amis libéraux, les néo-démocrates ont aidé à renforcer l'entente et à perpétuer l'engagement du Canada . . .

Mme Mitchell: Ne soyez pas vache.

M. Shields: C'est la vérité qui ressort.

M. Siddon: Les néo-démocrates n'ont pas aidé à résoudre le problème en 1972 ou en 1984 quand ils ont appuyé le gouvernement libéral du premier ministre Trudeau. A ce moment-là, c'est-à-dire en juin 1984, après un échange de notes diplomatiques avec la France, le gouvernement libéral avait décidé que le Canada fermerait les yeux sur la façon dont les navires français faisaient la pêche dans la zone controversée au sud de Saint-Pierre-et-Miquelon. Autrement dit, l'entente internationale, à cause d'un échange de notes diplomatiques, à l'époque où le parti libéral était au pouvoir . . .

M. Baker: Que disaient les notes diplomatiques?

M. Benjamin: C'est pour cela que les libéraux n'ont pas présenté de motion aujourd'hui.

Article 29 du Règlement

M. le Président: Le député d'Oshawa (M. Broadbent) a demandé qu'il y ait un débat d'urgence aujourd'hui. La présidence y a consenti. Je demande à tous les députés de faire preuve d'un peu de retenue pour que le débat puisse continuer. La parole est à l'honorable ministre.

M. Siddon: Comme je le disais, le gouvernement de l'époque avait accepté en juin 1984 que les navires français continuent de pêcher sans obstacles dans la zone controversée . . .

M. Baker: Que voulez-vous dire par «sans obstacles»?

M. Siddon: Je pourrais lire le libellé de l'entente.

M. Baker: Lisez-le.

M. Siddon: Voici le libellé de l'accord, confirmé par un échange de notes diplomatiques:

Chaque partie s'abstient de contrôler les navires battant pavillon de l'autre partie dans la zone revendiquée.

M. Baker: De les arraisonner.

M. Siddon: Les gouvernements précédents n'ayant pas su régler ce problème, nous nous trouvons aujourd'hui devant une décision prise lors de l'arbitrage de l'affaire du *La Bretagne*. Cela résultait également des dispositions du traité de 1972 relatives au règlement des conflits. Le nombre de grands bateaux usines figurant dans le traité de 1972 est maintenant autorisé à pêcher dans cette zone contestée sans être assujetti à la réglementation canadienne. Autrement dit, la France considère qu'il s'agit de ses eaux territoriales et nous n'avons aucun droit de faire respecter nos quotas dans ce secteur.

M. Benjamin: Pourquoi agir comme les libéraux?

M. Siddon: Aux termes des protocoles de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest, le Canada a établi, pour cette zone revendiquée, la division 3PS dans le jargon des pêches, un quota de 41 000 tonnes de morue de l'Atlantique pour cette année et, depuis plusieurs années, nous avons généreusement accordé aux bateaux français, et surtout à ceux de Saint-Pierre et Miquelon, un quota de 6 400 tonnes pour l'année. Ce n'est pas nouveau. Ces quotas sont en vigueur depuis plusieurs années. La France considère néanmoins que la totalité du contingent de 41 000 tonnes lui revient et elle a toujours dépassé ce quota. Nous savons, d'après certains renseignements qui ont été confirmés, qu'en 1986 la France a surpêché ce contingent avec des prises de morue dépassant les 20 000 tonnes. Cette surpêche dans cette zone contestée prive la population de Terre-Neuve et de la région atlantique de certaines ressources et les pêcheurs d'un revenu dont la valeur au débarquement s'élève à plus de 40 millions de dollars.

• (2040)

Chose certaine, tant que la zone sera contestée et que le Canada ne pourra pas faire respecter la gestion des pêches dans cette zone, il y aura un abus flagrant des ressources aux détriment de notre région atlantique, notamment des pêcheurs du sud de Terre-Neuve. Le gouvernement a donc trois choix. Nous sommes parfaitement conscients des problèmes que posent ces trois choix. Nous pourrions fermer les yeux sur l'affaire, comme nous l'avons fait pendant de nombreuses années. Nous pourrions aussi défier les Français comme l'a recommandé, à mon grand étonnement, le chef du Nouveau parti démocratique, ou encore essayer de négocier une solution qui règlera une fois pour toutes le problème de la surpêche généralisée à laquelle ils s'adonnent dans un secteur que le Canada estime sien.

Le problème s'est particulièrement compliqué cette année car, en vertu des dispositons du traité de 1972, les navires français, faisant partie de la flotte dite métropolitaine, étaient autorisés à pêcher dans le golfe du Saint-Laurent pendant quinze ans. L'an dernier, nous leur avons consenti un quota de 17 000 tonnes. Cette disposition du traité a expiré. Nous avons essentiellement interdit le golfe à ces navires français qui voudraient à présent pouvoir pêcher ailleurs. Ils ne tiennent pas à rentrer en France, ce qui fait qu'ils ont concentré leur activité dans le secteur contesté, risquant ainsi d'en détruire le cheptel marin. Voilà pourquoi il est si critique, à ce stade, que le Canada décide soit de négocier une solution durable de ce problème, soit d'affronter ces navires d'origine française, quitte à employer la force militaire, comme l'a proposé, si j'ai bien compris, le chef du NPD de façon si irresponsable. Cette mesure serait prématurée, à mon avis. J'aimerais donc expliquer pourquoi nous croyons avoir franchi une étape décisive. Je parlerai ensuite des prétendues concessions ou du prix dont a parlé l'auteur de cette motion.

Nous avons obtenu de la France une entente signée qui prévoit non pas la prise d'un certain nombre de poissons en eaux canadiennes ni la détermination d'une ligne de démarcation précise qui résoudrait ce problème une fois pour toutes, mais la négociation de deux ententes avant le 31 décembre 1987. La première entente porterait sur l'élaboration de la convention, ou compromis, comme on l'appelle en langage diplomatique, en vertu duquel la question serait soumise aux dispositions du droit international en matière d'arbitrage obligatoire par un tiers. Nous devons nous réjouir que la France ait finalement accepté, dans cette affaire importante, de s'en remettre aux procédures internationales en matière de règlement des différends.

Des voix: Bravo!

M. Siddon: Parallèlement à l'entente visant le compromis, la France a également convenu de négocier avant le 31 décembre 1987 une série d'ententes de pêche provisoires pour la période allant de 1988 à 1991, au cours de laquelle le processus de règlement du différend se déroulera.

Dans ce contexte, nous n'avons pas promis de céder de quotas de pêche et il est certain que dans la négociation de ces ententes provisoires de pêche pour une période de quatre ans, le gouvernement aura pour objectif de restreindre, et ce, radicalement, la surpêche par la France dans la zone qui fait l'objet du différend.

Nous avons pour deuxième objectif d'assurer que ces ententes de pêche et tous les quotas qui pourront être alloués à la France seront établis après que nous aurons consulté les pêcheurs de la région de l'Atlantique, le gouvernement de la province de Terre-Neuve et l'industrie en général.

Il importe de reconnaître à notre avis, que les prises, pas même celle d'un seul poisson, ne sont pas négociables. Nous avons offert de parler de la possibilité qu'un faible quota de morue soit alloué dans le secteur si précieux pour Terre-Neuve qui est désigné comme la division 2J+3KL. La Chambre peut être assurée que, bien que les Français aient de grandes visées sur de vastes allocations de morue dans cette autre division, le gouvernement opposera une résistance à toute réclamation de leur part.

Nous parlons de régler le problème de la surpêche de dizaines de milliers de tonnes par année. Nous devons poser aux Terre-Neuviens et aux Canadiens de la région de l'Atlantique la question suivante: quel prix sont-ils prêts à payer pour obtenir une solution? Voici l'engagement que nous prenons envers les habitants de Terre-Neuve et du Labrador: le prix que Terre-Neuve et le Labrador trouveront trop élevé le sera aussi pour le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Siddon: Il est donc important que nos amis et voisins de France prennent acte de ce qui s'est dit dans ce débat et dans les discussions qui se sont déroulées ces deux ou trois derniers jours au Canada. Il importe qu'ils se rendent compte que les Canadiens, et en particulier les habitants de Terre-Neuve et du Labrador, ne vont pas tolérer une autre concession importante en vue de résoudre ce litige de frontière pour toutes les raisons qu'ont invoquées au cours de cette discussion l'honorable chef du NPD et mes autres collègues.

Je voudrais parler pendant quelques instants de la question qui reste à résoudre, soit ce prétendu quota de 15 600 tonnes de nouveau poisson alloué pour conclure ce marché. Cette déformation des faits, l'exagération et la malveillance dont elle s'accompagne, est un exemple typique des tactiques de confusion employées par l'opposition, ce qui empêche si souvent le Canada d'atteindre méthodiquement le but qu'il s'est fixé. En 1987, 15 600 tonnes de poisson de l'Atlantique seront effectivement pêchées par la France en vertu d'ententes qui ont été négociées avec toutes les provinces de l'Atlantique et avec l'industrie et qui sont pleinement conformes à notre programme de pêche des poissons de fond de 1987 et à nos engagements internationaux conclus avec la France.

M. Gauthier: Assez, n'en jetez plus.

M. Siddon: Sur ce total, 8 000 tonnes . . .

M. Gauthier: Vous avez de loin dépassé votre temps de parole.

M. le Président: A l'ordre! Le député d'Oshawa (M. Broadbent) a demandé un débat d'urgence sur une question que la présidence juge très importante. Je l'ai donc autorisé. Nous avons écouté le ministre des Pêches et Océans (M. Siddon) et, en appliquant strictement le Réglement, son temps de parole est écouté. Le ministre a demandé qu'on lui accorde quelques minutes supplémentaires. Cela me semble raisonnable si la Chambre y consent. Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Siddon: Monsieur le Président, je serai bref, mais il est important, je pense, que je fournisse des renseignements complets. Je dispose ici d'une liste concernant les quelque 15 600 tonnes qui ont été attribuées et au sujet desquelles l'opposition actuelle fait courir le bruit qu'il s'agit d'un cadeau. En fait, les répartitions figurent dans le plan de 1987 pour le poisson de fond, et ont la pleine approbation de l'industrie et des provinces. Ces répartitions prévoient les 6 400 tonnes accordées à la France dans la zone contestée, dans le cadre de la générosité du Canada puisque la France a toujours bénéficié de cet égard. Il y a aussi 1 545 tonnes dans le cadre de l'accord à long terme que nous avons avec la Communauté économique européenne et même 2 400 tonnes de calmars qu'ils n'ont jamais pu pêcher.

Il n'est donc pas question de braderie. Il y a une exception, c'est que dans la zone de l'extrême nord de 2GH, avec la pleine connaissance de tous les conseillers de l'industrie et de la province de Terre-Neuve, on a autorisé pour 1987 uniquement la pêche de 3 000 tonnes supplémentaires de morues excédentaires qui n'avaient jamais été prises par des pêcheurs canadiens ou des navires étrangers. Il est probable que ce poisson ne sera pas pêché de toute façon puisque la France ne s'est même pas aventurée dans ces eaux septentrionales l'an dernier. Je pense qu'il est bien préférable qu'ils aillent au nord, au large des côtes du Groenland, plutôt que de venir pêcher nos stocks de poissons dans les Grands Bancs ou dans le golfe du Saint-Laurent. C'est le seul prix que nous avons payé pour cette année. C'est vraiment un prix dérisoire pour réussir, grâce à la négociation de ces deux ententes parallèles, à enclencher un processus de résolution définitive de toute la question de la frontière.

• (2050)

Il importe que les gouvernements aient le courage de temps à autres de négocier des questions délicates de cet ordre. Gouverner, cela implique d'avoir le courage de négocier. L'opposition, c'est tout simplement l'abdication de ce principe de gouvernement. Cette entente donnera d'excellents résultats pour les Canadiens de l'Atlantique, sinon nous arrêterons les négociations. Les députés peuvent être sûrs que les provinces, l'industrie et les pêcheurs seront appelés à participer pleinement à toutes les discussions qui vont avoir lieu d'ici à la fin de décembre 1987.

Des voix: Bravo!

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, je n'en ai certainement que pour quelques instants. Je n'aurai pas besoin de 20 minutes pour expliquer pourquoi l'annonce du gouvernement fédéral est inacceptable aux pêcheurs canadiens. Quiconque connaît le moindrement la question ne peut l'accepter. C'est inadmissible parce que le gouvernement a réduit les contingents de pêche des Canadiens. Voilà qu'on découvre en coulisse que c'était pour accorder des contingents à des flottilles étrangères.

M. Siddon: C'est absurde. Soyez raisonnable!

M. Baker: Le ministre me dit d'être raisonnable. Qu'il aille le dire aux pêcheurs du nord-est de Terre-Neuve dont les prises ne suffisent pas à nourrir leur famille ou à obtenir dix semaines d'assurance-chômage dans l'année. Le gouvernement a accordé à dix chalutiers-usines frigorifiques de la France métropolitaine des permis de pêcher au large de la côte sud. Un autre chalutier-usine frigorifique de Saint-Pierre et Miquelon a aussi obtenu un permis. Il a autorisé cinq chalutiers de pêche fraîche de Saint-Pierre et Miquelon à pêcher sur la côte sud de Terre-Neuve. Selon lui, ces chalutiers ont obtenu un

Article 29 du Règlement

quota de 6 400 tonnes métriques. D'après les chiffres du ministre, l'année dernière, ces mêmes navires ont pêché 17 000 tonnes de poisson dans le golfe du Saint-Laurent. Le ministre nous a dit ce soir que ces navires avaient pêché 26 000 tonnes de poisson sur la côte sud de Terre-Neuve, ce qui veut dire qu'ils ont pêché 43 000 tonne en tout.

M. Siddon: Cessez d'exagérer.

M. Baker: Tout le quota pour la côte sud de Terre-Neuve est de 41 000 tonnes. Le ministre a donné à la flottille française des permis et un quota assez élevé pour pêcher plus que la prise permissible totale pour toute la côte sud de Terre-Neuve.

Des voix: Quelle honte!

M. Baker: Comme si ce n'était pas assez, dans le cadre de cette entente, le gouvernement a accordé à la flottille française un quota de morue dans la zone du nord 2J+3KL. Il s'agit de stocks de morue au large de la côte est de Terre-Neuve, au nord-est de Terre-Neuve et au large du Labrador.

Cette année, les quotas des navires canadiens ont été réduits. On a dit aux pêcheurs qu'ils devaient réduire leurs prises cette année au nord-est et à l'est de Terre-Neuve et au large du Labrador parce que, d'après les biologistes du gouvernement du Canada, les stocks ont baissé.

Quand le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) était ministre des Pêches de Terre-Neuve, il avait déclaré à l'Assemblée législative de sa province qu'on ne devrait jamais pêcher dans la zone 2J+3KL plus qu'il ne le fallait pour satisfaire aux besoins des habitants de la région immédiate. Il avait expliqué que le poisson migre. Pendant l'hiver, il reste au large des côtes et il se rapproche de la côte pendant l'été. C'est à ce moment-là que les pêcheurs peuvent le prendre. Le gouvernement fédéral a réduit les quotas pour toute la région. Les pêcheurs et les compagnies n'ont pas vu cela d'un bon oeil, mais ils l'ont accepté à cause de ce que les biologistes avaient dit.

Maintenant, le gouvernement fédéral a changé d'avis et le ministre se demande pourquoi les Terre-Neuviens, les pêcheurs, les travailleurs des navires hauturiers et les propriétaires des usines de traitement de poisson sont en colère. Après leur avoir dit que leurs propres quotas devaient être réduits, le gouvernement fédéral a accordé un quota dans la même région à un pays étranger. Il est facile de comprendre pourquoi les Terre-Neuviens sont en colère.

En outre, il y a trois semaines, le gouvernement fédéral a signalé aux propriétaires de navires de Terre-Neuve qu'ils n'étaient pas autorisés à pêcher dans la zone située à partir de la côte sud de Terre-Neuve jusqu'à 200 milles au large. Les navires de Terre-Neuve ne sont pas autorisés à pêcher dans cette région cette année. On a dit aux propriétaires de palangriers qu'ils ne pouvaient pas pêcher dans la zone 3PS cette année. C'est ce qu'on leur a dit il y a trois semaines. Il est difficile d'imaginer que les Terre-Neuviens ne sont pas autorisés à pêcher sur la côte sud de Terre-Neuve.

Nous savons maintenant, bien entendu, que le gouvernement a accordé à la France tous les permis qu'elle réclamait pour les chalutiers-usines frigorifiques de sa flottille métropolitaine, en vue de pêcher au large de la côte sud de Terre-Neuve, où la pêche est interdite aux Terre-Neuviens. Vous devez reconnaître vous-même, monsieur le Président, que c'est inadmissible.

En outre, en raison de la grande sagesse du ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), le gouvernement, pour la première fois de notre histoire, a interdit à tous les pêcheurs canadiens de pêcher, en 1987, dans la partie septentrionale des Grands Bancs de Terre-Neuve.

• (2100)

La côte nord-est de Terre-Neuve voit son quota réduit; les Terre-Neuviens ne peuvent plus aller sur la côte sud; le gouvernement ne les autorise pas à amener leurs bateaux dans le secteur nord des Grands Bancs. C'est incroyable. Les bateaux hauturiers n'y sont pas autorisés non plus, y compris ceux de Nouvelle-Écosse d'où ils venaient avant. En 1987, National Sea Products, Fishery Products International et toutes les autres compagnies se voient, pour la première fois, refuser l'accès à la pointe des Grands Bancs. A entendre le ministre, la réaction des Terre-Neuviens est excessive. Ce ne sont pas les Français qui pêchent à la pointe des Grands Bancs, mais les Américains ainsi que les Portugais, les Espagnols et les Coréens.

Récemment, j'ai demandé au ministre des Pêches et Océans et au sous-ministre pourquoi ces pays étaient autorisés à pêcher là alors que les bateaux terre-neuviens n'avaient pas le droit de le faire. Le ministre a répondu: «Nous avons proposé à l'OPAN, l'Organisation des pêches de l'Atlantique-nord, que tous les pays abandonnent la pointe des Grands Bancs en 1987 pour assurer la préservation des stocks». Je lui ai alors demandé: «Pourquoi les Américains se trouvent-ils là-bas maintenant?» Et le ministre m'a répondu: «Ils ne sont pas membres de l'OPAN». Je lui ai demandé pourquoi les Espagnol et les Portugais pêchaient là-bas vu qu'ils sont membres de l'OPAN. Le ministre m'a répondu: «Ils sont membres de l'OPAN, mais ils sont également membres de la CEE qui fait partie de l'OPAN et, selon le règlement de l'OPAN, si vous vous opposez à une motion d'un autre pays, vous n'êtes pas tenu de suivre cette motion». Quand je lui ai demandé si d'autres pays que le Canada n'étaient pas autorisés à pêcher à la pointe des Grands Bancs, il m'a répondu qu'il n'y en avait aucun à sa connaissance. Et le ministre se demande pourquoi les Terre-Neuviens réagissent aussi fort devant sa déclaration . . .

A mon avis, Terre-Neuve ne sera pas la seule à accueillir aussi mal la nouvelle que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncée aujourd'hui. Il a parlé des quotas de morue accordés à Saint-Pierre et Miquelon dans le golfe du Saint-Laurent, ce qui se trouve devant chez vous, au Québec, monsieur le Président. Cela se situe au large de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Je trouve curieux que le secrétaire d'État parle de subtilités juridiques alors que nous savons, d'après la décision rendue dans l'affaire du *La Bretagne* qu'il suffit à un Français d'immatriculer son bateau à Saint-Pierre et Miquelon pour en faire un bateau de Saint-Pierre et Miquelon. Le secrétaire d'État a déclaré que le quota accordé pour la morue constitue une exception, car il dépasse celui que le Canada est légalement tenu d'accorder aux termes de l'accord de 1972 qui, soit dit en passant, a expiré en mai dernier. Il a ajouté ceci:

Nous avons fait cette exception pour faciliter le règlement du conflit relatif aux limites.

Le gouvernement donne ce poisson alors que l'on a réduit, cette année, le quota des Québécois dans le golfe, ainsi que ceux des pêcheurs du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Pourtant, le ministre vient nous dire qu'il a donné une certaine quantité à Saint-Pierre et Miquelon pour faciliter le règlement du différend relatif aux prétentions maritimes.

J'ai été heureux d'entendre le député de Saint-Jean-Ouest à Terre-Neuve, ce matin, car il a dit ce qu'il en pensait. Je suis certain qu'il sera de même ici ce soir et qu'il dira son fait au ministre des Pêches et Océans.

Le gouvernement nous dit que ce sont les libéraux qui ont créé le problème il y a quelques années, en faisant des concessions. Le ministre mentionnait 1983 et 1984, alors qu'à cette époque la France ne faisait pas de surpêche. Les Français n'ont ouvert leurs usines qu'en 1985. Bien que le document contenant les chiffres officiels soit marqué «confidentiel» par le ministère des Affaires extérieures, on peut voir dans ces chiffres exacts que la flotte française a commencé à surpêcher en 1985 et 1986, allant jusqu'à prendre quatre fois son quota sur la côte sud de Terre-Neuve. Son quota était de 6 400 tonnes et le ministre admet qu'elle en a pris 20 000 tonnes de plus. Autrement dit, elle a pris, l'an dernier, autant de poisson que toute la flotte canadienne. On a excédé de 6 000 tonnes le total des prises admissibles pour l'ensemble de la côte sud de Terre-Neuve et l'est de la Nouvelle-Écosse.

On peut lire la vérité à la première page du communiqué d'aujourd'hui, que je dépose pour montrer combien le gouvernement est arrogant et instable. Le communiqué dit:

Les deux pays ont convenu que des experts scientifiques canadiens et français se réuniront prochainement . . .

Tout cela fait très bien. On lit ensuite:

. . . pour préparer un rapport sur l'état du stock de morue au large de la côte sud de Terre-Neuve . . .

Et ensuite:

. . . qui sont maintenant surexploités par les navires français et des projections conjointes sur l'état des stocks si cette surexploitation se poursuit.

Des experts scientifiques seront nommés pour évaluer l'état des stocks lorsque le ministre déclarera qu'ils sont terriblement surexploités. Cet accord mérite de finir aux poubelles de l'histoire. Le gouvernement devrait s'en débarrasser parce que ni Terre-Neuve ni la Nouvelle-Écosse ni le Nouveau-Brunswick ni le Québec ne l'accepteront.

Les entreprises de pêche ont déjà du mal à survivre de nos jours. Selon le dernier rapport sur l'assurance-chômage, il paraîtrait que les pêcheurs de l'Atlantique ne devraient plus recevoir de prestations de chômage parce que ces prestations sont plus élevées que leur revenu de la pêche. Il propose de trouver un autre moyen de les aider. Tous les députés de l'opposition concluent avec moi que les pêcheurs ne capturent pas suffisamment de poisson selon ce rapport.

Il est inacceptable que le gouvernement remette, sans sourciller, ces stocks de poisson à d'autres pays, non seulement à la France, mais aux États-Unis également. Et il s'étonne que des gens de Terre-Neuve commencent à nous envoyer des pétitions et que la rumeur court qu'ils viendront à Ottawa pour lui dire son fait.

Je termine en commentant un appel que j'ai reçu ce matin. Mon interlocuteur m'a demandé s'il était vrai qu'il ne recevra pas son chèque d'assurance-chômage vendredi prochain. Je lui ai demandé s'il était un bûcheron travaillant pour Abitibi-Price. Quand il m'a dit qu'il l'était, je lui ai répondu qu'effectivement, il ne recevrait pas son chèque d'assurance-chômage vendredi prochain. Il mentionnait qu'il avait entendu dire que le gouvernement fédéral déduirait la totalité de la paie de vacances qu'il avait reçue la première semaine de janvier mais qu'il l'avait reçue l'an dernier et cette somme ne se répercutait pas sur son assurance-chômage. Il a fermé la porte puis m'a déclaré que la semaine dernière il avait donné 300 $ de ce chèque à son fils qui est à l'université. Il devra lui demander combien il lui reste parce que sa famille en aura besoin puisqu'elle ne peut pas toucher de prestations d'aide sociale en raison de la règle des 90 jours. C'est là un exemple des appels téléphoniques que nous recevons de nos producteurs de produits de base à Terre-Neuve.

• (2110)

Vendredi, 219 bûcherons ont été frappés. Les prestations d'assurance-chômage leur sont retirées pour un mois en raison d'une erreur commise par la Commission de l'assurance-chômage. La politique gouvernementale est discriminatoire à l'endroit des pêcheurs. Lorsque vous communiquez avec le gouvernement pour demander de faire quelque chose à ce sujet, il vous tourne le dos et vante l'accord magnifique qu'il a conclu avec un pays étranger.

Les Terre-Neuviens ne l'accepteront pas. Les pêcheurs ne l'accepteront pas. Nous soutenons que la Chambre des communes ne doit pas l'accepter.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je veux remercier le chef de mon parti et député d'Oshawa (M. Broadbent) d'avoir lancé ce débat, et la présidence de l'avoir accordé.

M. Crosbie: Il s'en va maintenant. Il part tôt.

M. Manly: C'est une question très importante. Nous voulions en saisir la Chambre et nous avons hâte d'entendre ce qu'ont à dire là-dessus les députés ministériels et notamment ceux de Terre-Neuve et des autres provinces de l'Atlantique.

La conclusion de cet accord avec la France a causé un véritable tollé dans la région canadienne de l'Atlantique. Cela s'explique parfaitement, car cet accord constitue une quadruple trahison. Il revient à trahir d'abord la souveraineté canadienne, ensuite les relations fédérales-provinciales, puis l'industrie de la pêche de la région de l'Atlantique, enfin et surtout les pêcheurs eux-mêmes, leurs familles et leurs collectivités.

Article 29 du Règlement

Je veux dire seulement quelques mots sur chacun de ces points. Tout d'abord, la souveraineté. Il y a 10 ans, en janvier 1977, le Canada a proclamé une zone économique exclusive de 200 milles et a commencé à y patrouiller et à la faire respecter. Il a fallu des négociations pour instituer cette zone, et une bonne mesure de détermination et de bon sens de la part du Canada. A environ 12 ou 13 milles au sud de Terre-Neuve se trouvent les deux petites îles de Sainte-Pierre et de Miquelon.

M. Forrestall: Vous en êtes sûr?

M. Manly: C'est-à-dire d'après tout ce que j'ai lu. Je n'y suis jamais allé.

M. Forrestall: Qui a écrit votre discours pour vous?

M. Manly: Vous pouvez vérifier: vous verrez que mes notes sont écrites à la main.

M. Crosbie: Rendormez-vous.

M. Manly: De ma propre main. Je fais moi-même mes recherches sur ces questions, je vous remercie. Je n'ai pas besoin d'un agent de presse du gouvernement pour préparer mes discours pour moi.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député peut continuer.

M. Manly: Ces îles ont appartenu tour à tour à la France et à la Grande-Bretagne. Finalement, avec le traité de Gand en 1814, elles sont devenues des possessions françaises. Elles comptent parmi les dernières colonies que conserve la France. Elles sont traitées comme une colonie, et la population de ces deux îles n'en est pas très heureuse.

Cependant, avec la proclamation par le Canada de sa zone économique exclusive de 200 milles, la France a décidé d'utiliser ces îles pour faire valoir certaines prétentions. Elle revendique en effet une zone aussi grande que la province de la Nouvelle-Écosse. Elle a tenté de soutenir ses revendications en recourant à la force. En août 1983 les Français ont en effet dépêché une canonnière dans la région pour affirmer leur prétention. Cette canonnière faisait de l'exploration sismique et bien entendu s'adonnait à une surpêche flagrante dans toute cette zone. Personne au Canada ne reconnaît les revendications de la France et aucun autre pays, sauf la France évidemment, ne leur accorderait la moindre créance. Pourtant qu'a fait le Canada jusqu'ici? Il s'est contenté de protester en envoyant des notes diplomatiques. L'incident de la canonnière a été en quelque sorte aplani.

M. Crosbie: Devrions-nous envoyer une canonnière? Que feriez-vous?

M. Manly: La France a annoncé qu'elle était disposée à pousser l'affaire jusqu'au bout.

M. Crosbie: Enverriez-vous un sous-marin, un porte-avions, ou que sais-je d'autre?

M. Manly: La surpêche se pratique sans arrêt.

M. Crosbie: Quelle est votre réponse?

M. Manly: Le critique conservateur chargé de ce dossier à l'époque était fort préoccupé par le problème de la surpêche. Il avait fait remarquer que les Français avaient pris deux fois et demie la quantité de poisson qui leur avait été impartie. Il avait laissé entendre que le gouvernement devrait peut-être déduire ce qu'ils avaient pêché en trop les deux dernières années de leurs quotas pour les années suivantes. C'était en 1983. Depuis lors, les conservateurs ont pris le pouvoir et les prises n'équivalent pas à deux fois et demie le quota permis, mais bien à huit fois ce quota, et le gouvernement laisse faire.

En juin dernier, le ministre a décidé qu'il devait agir et il a donc lancé un avertissement. Il a déclaré que le Canada n'accorderait plus de quotas à moins que les pays étrangers ne se préoccupent de la conservation des ressources. Il a ajouté qu'il fallait donc que les pêcheurs étrangers soient raisonnables non seulement à l'intérieur de la zone canadienne, mais également dans la région relevant de la compétence de l'OPAN. Selon lui, le message était très clair. Pour obtenir un permis de pêche dans nos eaux et la permission d'utiliser nos ports, les nations étrangères devaient participer à nos efforts de conservation et respecter les limites de pêche établies par l'Organisation et nous-mêmes. Selon lui, on ne pouvait être plus clair. Or, cet accord montre qu'on peut faire fi des intérêts du Canada en toute impunité. C'est ce que la France fait, et je m'attends à ce que d'autres pays qui veulent établir leurs droits dans cette région, suivent son exemple.

En vertu de cet accord, les Français continueront de pêcher plus qu'il n'est permis et rien ne nous garantit qu'il va mettre un terme à la surpêche. Nous avons délivré des permis à neuf bateaux-usines alors qu'il est manifeste qu'un seul aurait pu prendre le quota total. Pourquoi délivrer des permis à neuf bateaux, alors que nous savions pertinemment que cela entraînerait une pêche excessive?

M. Broadbent: Parce que les Français nous l'ont demandé.

M. Manly: Heureusement qu'ils n'en ont pas réclamé 20.

Qu'avons-nous obtenu dans cet accord avec les Français? Ils se sont vaguement engagés à soumettre cette question à l'arbitrage, à l'avenir. Selon moi, il est manifeste, à la lumière de ce que les députés, et notamment le ministre, ont déclaré ce soir, qu'on trahit fondamentalement la souveraineté canadienne.

Voilà qui porte également un coup dur aux relations fédérales-provinciales, domaine que le gouvernement a abordé au départ avec tant d'espoir et de promesses. Un certain temps, on a même cru que le gouvernement allait améliorer ces relations. Le climat semblait meilleur et une nouvelle ère de consultation paraissait s'ouvrir. Ce n'est plus, semble-t-il, le cas depuis quelques mois, comme en témoigne un certain nombre d'affaires, dont celle-ci est l'une des plus frappantes. Lorsque les choses ont commencé à mal tourner, le gouvernement a renoncé à toute consultation avec les gouvernements provinciaux.

M. Forrestall: Pas du tout.

M. Manly: Le gouvernement terre-neuvien a participé aux consultations, afin de trouver une solution au problème. Il était au courant de la surpêche pratiquée par les Français et du danger qu'elle représentait pour les stocks. Il savait que des mesures s'imposaient et il a donc participé à la consultation. Mais il n'approuvait pas la façon dont le gouvernement fédéral entendait aborder la question.

Comme mon chef de parti l'a souligné, le premier ministre Peckford a envoyé une lettre au premier ministre (M. Mulroney) en décembre pour lui dire très clairement que son gouvernement ne voulait pas que le gouvernement fédéral alloue d'autres zones et d'autres stocks au large de la côte de Terre-Neuve dans l'espoir de parvenir à une entente sur la question. Il l'a dit très clairement. Comme ce gouvernement avait pris cette position énergique, le gouvernement fédéral a décidé que la seule façon de parvenir à un accord avec la France était de tirer un trait sur les consultations avec Terre-Neuve.

Les autres provinces de l'Atlantique ont aussi été laissées de côté. Pas étonnant que des premiers ministres conservateurs sortent des rangs. Nous savons que les Canadiens sont généralement assez fidèles à leur parti. Il n'est pas facile à des premiers ministres d'un parti de se déclarer publiquement en désaccord avec leurs homologues fédéraux. Toutefois, dans ce cas précis, ils n'avaient pas le choix. En dépit de ce que le premier ministre a dit une fois, ils n'avaient pas le choix s'ils voulaient rester loyaux à leur propre population et à leur province.

• (2120)

C'est le premier ministre de la Nouvelle-Écosse qui déclare que cette entente dont le ministre fédéral des Pêches et des Océans (M. Siddon) pense tant de bien va coûter dans les 200 millions de dollars aux provinces atlantiques. Il est flagrant que l'on a trahi tout le principe des rapports fédéraux-provinciaux et ces cinq provinces en particulier. Enfin, c'est une trahison des pêcheries de l'Atlantique. Le premier ministre Peckford a parlé de l'importance de ces pêcheries pour Terre-Neuve. Permettez-moi de vous lire un passage d'un exposé qu'il a fait l'an dernier:

> Sur le plateau continental est de Terre-Neuve, dans les eaux froides de l'Atlantique, prospère l'une des ressources marines les plus riches du monde. Les stocks de morue sont concentrés dans une zone géographique longue et étroite qui s'étend sur 1 000 milles au large des côtes nord et est de Terre-Neuve et du Labrador. Depuis quatre siècles, c'est cette ressource qui a contribué au peuplement et au développement constant de la plus grande partie de notre province. Aujourd'hui, c'est toujours notre plus importante ressource économique et la base de notre industrie de la pêche.
>
> Depuis que Terre-Neuve est entrée dans la Confédération en 1949, et depuis que notre zone de pêche a été portée à 200 milles en 1977, la morue est devenue une ressource canadienne. Nous souhaiterions que tous les Canadiens comprennent l'importance de cette morue pour l'industrie de la pêche et pour notre économie nationale.

Malheureusement, le gouvernement ne comprend pas l'importance de cette morue et de l'industrie de la pêche pour Terre-Neuve et pour l'économie nationale. Avec la prolifération des chalutiers-usines congélateurs dans les années 50, de plus en plus de navires étrangers sont venus exploiter une ressource qui alimentait essentiellement Terre-Neuve jusque là. Les prises des pêcheurs terre-neuviens sont donc tombées de 160 000 tonnes en 1959 à 34 000 tonnes seulement en 1974. La mise en place de la limite des 200 milles a permis de reconstituer progressivement ces stocks. La limite de 200 milles ne comprenait pas l'extrémité nord des Grands Bancs et comme les étrangers pêchaient dans cette région, les stocks continuaient de s'épuiser.

Tom Rideout, le ministre provincial des pêches de Terre-Neuve a comparu devant le comité permanent des pêches et des forêts de la Chambre, le 4 novembre 1985. Il a parlé des dangers qui menaçaient les ressources halieutiques de Terre-Neuve à cette époque. Il a signalé le danger qu'il y aurait à délivrer des permis aux chalutiers-usines congélateurs canadiens. Quatre jours plus tard, le 8 novembre, le ministre des Pêches de l'époque, l'honorable Erik Nielsen, annonçait qu'il accordait un permis à trois chalutiers-usines congélateurs canadiens. Il a délivré ces permis en dépit du fait qu'il établissait un précédent que les Français suivraient certainement. Tom Rideout a déclaré ceci:

> Le traité entre le Canada et la France prévoit que les navires qui pêchent actuellement dans les eaux canadiennes n'utiliseront pas les installations de surgélation que certains d'entre eux possèdent; ils doivent continuer de pêcher et de travailler sur le même pied que les navires canadiens.

Cependant, dès que nous avons délivré des permis à nos chalutiers-usines congélateurs pour travailler dans cette région, la France était libre d'en faire autant, comme il lui plaisait. Nous avons donc établi un précédent très dangereux.

En septembre, le ministre a annoncé un projet spécial de recherche sur la morue du Nord. Le rapport sur l'étude des stocks de morue a été déposé en décembre. Voilà pourquoi j'ai peine à comprendre pourquoi le ministre estime nécessaire que les deux pays consentent à organiser aussitôt que possible une réunion de scientifiques canadiens et français et de les charger d'entreprendre une évaluation conjointe de l'état des stocks de morue au large de la côte méridionale de Terre-Neuve. Qu'ont fait nos scientifiques du ministère des Pêches durant tout ce temps-là? N'avons-nous pas déjà une évaluation satisfaisante? Pourquoi en est-il question dans l'annonce? On dirait que c'est le seul élément positif dans cette annonce mais, en réalité, elle devrait être superflue si notre ministère a fait son travail.

Le Conseil canadien des pêches est parfaitement conscient de la menace que la surpêche française fait peser sur nos stocks de morue; pourtant, à l'instar des provinces, il a insisté qu'il ne fallait pas chercher à résoudre ce problème en accordant des concessions supplémentaires à la flottille française dans les eaux canadiennes. Encore une fois, le gouvernement a décidé de ne pas tenir compte des observations formulées par les représentants du secteur. Il a décidé de ne pas tenir compte non plus de ce que disaient les représentants des syndicats et des provinces. Par conséquent, il a trahi le secteur des pêches de l'Atlantique.

Il a bel et bien trahi les pêcheurs, leurs familles et leurs collectivités. Il y a moins d'un mois, soit le 29 décembre, le ministère des Pêches a annoncé qu'il réduisait le contingent des pêcheurs des provinces de l'Atlantique. Il réduisait les quantités de poisson que nos pêcheurs pouvaient prendre. Pourtant, la semaine dernière, il a annoncé qu'il accordait à la flottille française un contingent additionnel de 15 000 tonnes métriques.

Terre-Neuve compte sur la pêche. C'est peut-être la ressource primordiale de cette province et cette richesse appartient à tous les Terre-Neuviens. Le gouvernement a le devoir de protéger cette richesse. Lorsque Terre-Neuve a adhéré à la Confédération, elle a apporté cette richesse. Le gouvernement a la charge de protéger cette richesse pour les Terre-Neuviens. Qu'en avons-nous fait? Nous l'avons bradée. Nous l'avons

Article 29 du Règlement

gaspillée. Nous avons fermé les yeux chaque fois qu'on y a porté atteinte. Terre-Neuve a apporté cette ressource au Canada et à la Confédération et nous l'avons laissé échapper.

Une des remarques les plus étonnantes que j'ai entendues aujourd'hui a été celle du ministre des Pêches et des Océans qui a affirmé que la décision du Cabinet avait été unanime. Si tel est le cas, nous devons nous demander où étaient ceux qui devaient se faire les porte-parole de Terre-Neuve? Qui a plaidé en faveur des pêches de l'Atlantique? Le ministre des Transports (M. Crosbie) regrette peut-être un peu cette déclaration, mais elle a été faite à la Chambre et nous écouterons attentivement ce que le ministre des Transports aura à dire à ce sujet. Je présume qu'il a manqué le coche.

Nous voulons souligner l'importance du droit quand il s'agit de régler des problèmes. Nous voulons tous que cette affaire soit résolue devant un tribunal international. Toutefois, comment persuader la France de négocier? Le ministre croit que la meilleure façon de tuer un chat est de le gaver de crème. Il a tenté de soudoyer la France.

M. Siddon: Vous préféreriez leur parler avec vos canons.

M. Manly: Il n'est pas nécessaire de tirer sur les gens, mais nous pouvons certes exiger que les autres pays nous manifestent une certaine déférence. Nous n'avons absolument rien fait depuis que le gouvernement actuel a accédé au pouvoir pour gagner le respect d'autres pays, des États-Unis, de la France ou de tout autre pays.

En terminant, je voudrais citer simplement un passage de l'ouvrage de Douglas Johnston intitulé *Canada and the New International Law of the Sea*:

> Le Canada est gouverné par un pouvoir central. L'océan demeure pour ainsi dire en marge des préoccupations du gouvernement. La plupart des Canadiens qui prennent les décisions, de fait la plupart des Canadiens, peuvent considérer l'océan comme une question d'intérêt régional parmi les affaires de l'État. Néanmoins, la politique touchant l'océan n'a pas moins de portée nationale que les politiques agricole et manufacturière.
>
> Malheureusement, il n'y a aucune assurance que les Canadiens sont disposés à reconnaître aux ressources océaniques une grande priorité dans les affaires nationales. Notre intérêt est orienté surtout vers les besoins du centre du pays.

Il faudrait accorder à nos ressources océaniques une grande priorité et, à cette fin, il faut que le gouvernement en prenne l'initiative. Or ni le ministre, ni son gouvernement n'ont fait de geste en ce sens. Les habitants de Terre-Neuve et de la région de l'Atlantique en ont par-dessus la tête de ce gouvernement. Ils veulent des initiatives. Ils souhaitent que l'on protège leurs ressources et que leur avenir et celui de leur famille soit assuré.

• (2130)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, ce sujet est des plus importants. Au lieu de m'arrêter aux demi-vérités et aux commentaires spécieux entendus jusqu'ici, je vais tout d'abord replacer cette affaire dans son contexte historique. Nous sommes prisonniers de notre passé.

Ce passé qui régit les mesures que nous pouvons prendre ou ne pas prendre dans le cas de la France, des îles Saint-Pierre et Miquelon et de la zone économique de 200 milles qu'ils réclament autour des limites territoriales de Saint-Pierre et de Miquelon ainsi que du droit . . .

M. Riis: S'agit-il vraiment d'une résolution adoptée à l'unanimité par le Cabinet?

M. Crosbie: Je ne veux qu'on m'interrompe, monsieur le Président, si vous permettez. Je m'adresse par votre entremise, monsieur le Président, aux habitants de Terre-Neuve et du Labrador.

Le 1er janvier 1987, le Canada a proclamé sa souveraineté sur une zone économique de 200 milles, et celle-ci a été reconnue par la plus grande partie de la communauté internationale.

Le 27 mars 1972, le Canada et la France avaient conclu un traité régissant les relations de pêche entre les deux pays dans les eaux canadiennes. La France a des droits historiques remontant à 1763, sauf erreur, et au Traité de Paris. C'étaient les libéraux qui étaient au pouvoir à l'époque. En fait, c'est l'honorable Mitchell Sharp qui était secrétaire d'État aux Affaires extérieures lorsque ce traité a été conclu. Croyez-moi, c'est ce traité qui est au coeur du problème que connaît aujourd'hui le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ce n'est qu'à la fin de 1986 que la flotte française métropolitaine a cessé d'avoir le droit d'envoyer des chalutiers dans le golfe Saint-Laurent, dans nos propres eaux intérieures, pour capturer du poisson aux termes de ce traité. La France, aujourd'hui, ou Saint-Pierre et Miquelon, ont encore le droit d'envoyer 10 chalutiers pêcher dans le golfe Saint-Laurent.

Le fait de mettre un terme aux droits de la flotte métropolitaine de la France permettra au Canada de récupérer cette année quelque 17 000 tonnes de poisson, qui pourra être pris par nos pêcheurs. Ce traité ne dit rien des quotas. Il n'en établit aucun. Si le Canada et la France ne s'entendent pas sur les prises autorisées en vertu du traité, les Français ont alors le droit d'avoir recours au règlement obligatoire par tierce partie, s'ils ne sont pas d'accord avec les quotas alloués par le Canada. C'est là leur droit en vertu de ce traité.

En outre, aux termes du traité, la flotte métropolitaine de la France a, à perpétuité, des droits de pêche non déterminés dans la zone de 200 milles du Canada. Si le Canada n'accorde pas à la France un quota, elle peut avoir recours au règlement obligatoire par tierce partie en vertu des termes du traité de 1972, afin d'en obtenir un. Ce traité n'a pas de date d'expiration. Il a été conclu par le gouvernement libéral de l'époque, et il nous liera à jamais, à moins que les deux parties n'acceptent d'y mettre un terme. L'article 10 prévoit une procédure de règlement des différends.

En plus de l'accord de 1972 qui régit notre situation, il existe un accord à long terme qui a été conclu avec la Communauté économique européenne en 1982, à nouveau sous un gouvernement libéral, et qui est en vigueur jusqu'en 1987. En vertu des termes de ce dernier, le gouvernement libéral a accordé à la Communauté économique européenne un quota de 9 500 tonnes de morue dans les divisions 2J+3KL de l'OPAN, morue qui est aujourd'hui sacrée pour le député de Gander—Twillingate (M. Baker).

M. Tobin: Faites attention à votre pression artérielle, John.

M. Crosbie: De ces 9 500 tonnes, la CÉE a alloué 7 200 tonnes à l'Allemagne, 1 545 tonnes à la France et à peu près 800 tonnes à l'Angleterre. Heureusement pour nous, ce traité expire à la fin de cette année. Donc, citons ces faits dans leur contexte. Il s'agit d'un autre traité conclu par les libéraux.

Enfin, le dernier traité que je veux mentionner est une entente ou un échange de notes signées les 20 et 28 juin 1984 quand le sénateur De Bané était ministre des Pêches et le sénateur MacEachen secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les deux ont été récompensés depuis ce temps-là. Il s'agit d'un échange de notes dans lesquelles le Canada et la France ont convenu de ne pas harceler leurs navires respectifs dans cette zone contestée, la zone dite 3PS. Voilà pourquoi aujourd'hui, quand la France dit qu'elle veut avoir neuf navires dans cette zone contestée, la zone 3PS, nous lui donnons les permis nécessaires.

Pourquoi leur accorde-t-on un permis? Parce que nous voulons établir, quand cette affaire ira en arbitrage, que la France a accepté les permis que nous lui avons attribués au cours des années qui se sont écoulées entre-temps et que par conséquent elle semble admettre le fait que nous exerçons un certain contrôle ou une certaine compétence sur ces eaux. C'est la raison pour laquelle nous leur accordons un permis.

De toute façon, aux termes de cet échange de notes diplomatiques, nous ne pouvons pas empêcher la France de pêcher dans ce secteur et la France ne peut pas nous en empêcher non plus. Nous avons le droit de fixer les quotas dans cette zone. Ils s'élèvent à 42 000 tonnes au total. Nous en avons attribué 6 400 tonnes à la France, qui sont réellement destinées à Saint-Pierre et Miquelon, et 35 600 tonnes restent donc à la disposition des Canadiens. C'est un quota qui, d'après nos savants, peut être pêché en toute sécurité dans la zone 3PS en litige.

Mais les Français n'ont pas respecté ce quota et continuent encore à ne pas le faire. Ils n'accepteront pas les 6 400 tonnes et nous ne pouvons pas les y obliger. Si deux États souverains sont en désaccord, ils peuvent s'entendre entre eux et régler le différend ou bien ils peuvent s'entendre pour aller en arbitrage et faire régler leur divergence d'opinion ou leur litige par une tierce personne. Il existe une seule autre solution qui consiste à se déclarer la guerre. Ils peuvent essayer d'utiliser la force armée. Un des pays essaie de forcer l'autre à accepter la solution qu'il désire.

Il y a trois solutions possibles. J'ai été stupéfait d'entendre ce soir le chef du NPD essayer de se rendre intéressant à la Chambre en proposant de recourir à la troisième méthode, l'usage de la force. Il a rappelé que nous avions pourchassé un chalutier espagnol il y a quelques mois. Il voulait sans doute dire par là que nous devrions faire la même chose avec les chalutiers français. Il a proposé que nous usions de la force.

Ma foi, il y a une différence monumentale entre les deux situations. Le chalutier espagnol se trouvait manifestement dans la zone économique canadienne de 200 milles, alors qu'il n'en n'avait nullement le droit. Il était en violation du droit international. Mais dans la zone 3PS, le droit international ne reconnaît pas encore les droits de la France ni les nôtres. Nous n'avons donc aucunement le droit d'en chasser les navires français. Nous aurons ce droit seulement si nous nous soumettons à l'arbitrage, si le gouvernement français se soumet à l'arbitrage avec nous et qu'une tierce partie impartiale délimite les frontières et décide de la zone économique à laquelle Saint-Pierre et Miquelon ont droit en tant que deux petites îles situées dans la zone d'influence du Canada continental, au large de Terre-Neuve et du Labrador. Si cela arrivait et qu'une tierce partie impartiale délimitait la zone économique et le territoire de Saint-Pierre et Miquelon, nous pourrions évidemment prendre des mesures, forts que nous serions de l'appui du droit international.

Quelqu'un propose-t-il sérieusement ici—le gouvernement terre-neuvien propose-t-il sérieusement—que nous usions de la force pour régler cette affaire avec la France? Non pas. Notre adhésion à l'ONU nous empêche de le faire. Il ne viendrait aujourd'hui à l'idée d'aucun État civilisé d'user de la force contre un autre État civilisé pour régler un différend de ce genre. Il nous faut donc conclure un accord.

Où en somme-nous maintenant? Jusqu'à ce jour, le gouvernement terre-neuvien a été pleinement consulté là-dessus. Le secteur industriel et le syndicat intéressé aussi. Un groupe de cinq conseillers industriels, soit quatre du syndicat et du secteur et un du gouvernement terre-neuvien, a été consulté par le ministère des Affaires extérieures et le ministère des Pêches et des Océans depuis le début de cette affaire, excepté la semaine dernière. Pour ma part, je n'approuve pas cette façon de faire et je crois que le gouvernement devrait s'excuser de n'avoir pas invité ces conseillers aux discussions qui ont eu lieu à Paris la semaine dernière.

Des voix: Bravo!

• (2140)

M. Crosbie: A mon avis, c'était inacceptable. Mais c'était affaire de procédure.

M. Manly: C'était plus qu'une affaire de procédure.

M. Crosbie: Je dis le fond de ma pensée là-dessus. Dans l'intérêt de bonnes relations fédérales-provinciales, et conformément à la ligne de conduite adoptée jusqu'à maintenant, ces représentants auraient dû participer entièrement la semaine dernière. Ce fut une erreur. Telle est ma position.

Nous nous efforçons de convaincre la France, un pays qui compte 40 ou 50 millions d'habitants, de soumettre la question des îles Saint-Pierre et Miquelon à l'arbitrage. Celle-ci ne voit guère de motifs pressants de le faire. Elle ne voit pas d'urgence. Mais pour qui est-ce une question urgente? Pour les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador, et pour les autres pêcheurs des provinces maritimes. Voilà pourquoi nous sommes désireux de convaincre la France d'aller à l'arbitrage. Mais la France sait que nous sommes plus pressés qu'elle de le faire. Elle ne se soucie guère des poissons au large des îles Saint-Pierre et Miquelon. Elle est prête à sacrifier les quelques milliers d'habitants de ces îles. Elle ne se préoccupe guère des habitants et des pêcheurs des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Article 29 du Règlement

Nous faisons cela pour les pêcheurs et les habitants de Terre-Neuve et du Labrador, et nous nous efforçons de régler ce problème de façon à faire cesser la surpêche dans la zone 3PS. Toute une série de négociations ont été rompues à Ottawa au cours de la semaine qui a pris fin le vendredi 16 janvier. Cependant, elles ont repris la semaine dernière. A propos, il y a eu consultation. Le gouvernement de Terre-Neuve a été informé de cette rencontre, des questions qui pourraient être réglées, et il n'a pas été d'accord. Il a le droit d'être consulté. Il a le droit de fournir des encouragements. Il a le droit de décourager. Il a le droit de donner des avertissements. Mais nous sommes le gouvernement du Canada et nous sommes responsables des relations extérieures du Canada et nous n'avons pas l'intention d'abdiquer notre responsabilité. Donc, monsieur le Président, le gouvernement de Terre-Neuve a donné des avertissements. Il n'approuvait pas le processus adopté.

Quel accord avons-nous conclu? Il a seulement été convenu d'entamer des négociations. Il n'y a pas eu d'accord prévoyant que la France obtiendra ne serait-ce qu'un têtard des divisions 2J+3KL. Ce qui a été convenu à Paris, vendredi et samedi, c'est que la France entamera avant le 15 mars des négociations visant à en arriver à une entente en vue de soumettre à l'arbitrage d'une tierce partie, dont la décision sera exécutoire, le différend sur les prétentions maritimes des deux pays au large des côtes de Saint-Pierre et Miquelon. En retour, le Canada entamera des négociations parallèles au processus d'arbitrage pour déterminer les quotas de pêche annuels des navires français dans les eaux canadiennes pour la période de 1988 à 1991 inclusivement, et ces quotas incluront les quotas de morue dans les divisions 2J+3KL de l'OPAN. En d'autres mots, nous sommes prêts à discuter et à entreprendre des négociations sur le sujet. Il n'y a eu aucune entente permettant quoi que ce soit dans les divisions 2J+3KL. Il n'y a rien d'autre qu'un accord prévoyant le début de négociations.

La preuve, c'est que dans son communiqué du 27 janvier, le premier ministre Peckford déclare que tel est bien le cas, qu'il n'existe pas d'accord contraignant à l'arbitrage. Tout en ayant raison sur ce point, il ne doit pas oublier non plus que rien ne nous oblige à donner à la France une seule morue ni un seul morceau de morue provenant des divisions 2J+3KL. Telle est la situation.

Si nous concluons un accord avec la France entre le mois de mars et la fin de l'année, ce sera un accord que je pourrai défendre dans tous les hameaux et dans toutes les anses de Terre-Neuve et du Labrador. Je ne craindrai pas de le faire. Je défends les droits des gens de Terre-Neuve et du Labrador depuis 20 ans et je n'ai pas l'intention d'arrêter maintenant. Je n'ai de leçon à recevoir de personne dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le premier ministre de Terre-Neuve a déclaré qu'il était déçu de la déclaration que j'ai faite hier sur cette question. Il dit que ma déclaration, selon laquelle il n'y a aucune entente sur les quotas annuels de pêche ni pour attribuer à la France un contingent dans 2J+3KL, est contraire à l'accord. Ce n'est pas contraire à l'accord. C'est exactement conforme à l'accord. Quand le premier ministre dit qu'il est déçu de moi, je réponds que je suis ma conscience. Que les premiers ministres ou les députés de l'opposition soient déçus de moi, je m'en moque, pourvu que j'agisse comme il se doit. Je suis prêt à revoir mes électeurs et à leur demander n'importe quand s'ils sont satisfaits ou déçus, malgré les critiques et en toutes circonstances.

Il ne me reste plus beaucoup de temps, monsieur le Président. Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador proteste et je me réjouis de sa protestation. Plus il proteste, plus les gens qui négocient cette question en notre nom seront fermes. Je ne veux pas d'un accord qui ne soit pas bon pour le Canada. Les habitants de Terre-Neuve et du Labrador font bien de montrer l'importance qu'ils accordent à la morue. La pêche est tout aussi vitale pour Terre-Neuve que les champs de blé pour la Saskatchewan et les hydrocarbures pour l'Alberta. Voilà pourquoi le gouvernement de Terre-Neuve et les représentants de l'industrie et des syndicats n'auraient jamais dû être exclus des pourparlers la semaine dernière.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Les habitants de Terre-Neuve font bien de manifester leurs inquiétudes. Je tiens cependant à leur dire aujourd'hui, monsieur le Président, que leurs intérêts ont été sauvegardés et qu'ils continueront de l'être. L'entente ne leur est pas préjudiciable. J'aimerais demander au gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, au chef du Nouveau parti démocratique et au chef du parti libéral, de nous dire comment ils résoudraient cette question. Ils ont beau jeu de faire de grands discours, de proposer leurs solutions et de condamner nos actes, ceux qui, dans l'opposition officielle notamment, nous ont lié les mains avec ces trois accords internationaux.

Et maintenant le député de Gander—Twillingate et les autres ont l'audace et le front de dénigrer les efforts que nous déployons pour trouver une solution avantageuse pour les pêcheurs et les habitants de Terre-Neuve et du Labrador. Lorsque cette question sera réglée, et elle est loin de l'être, l'accord que nous aurons conclu, si accord il y a, sera de nature à pouvoir être défendu à Terre-Neuve et au Labrador et dans tout le Canada. C'est un engagement que je prends avec mes collègues de Terre-Neuve et nous ferons en sorte que toute entente conclue serve les intérêts supérieurs des pêcheurs de notre province.

Des voix: Bravo!

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je suis content d'être ici pour prendre part au débat ce soir. Je le dis tout de suite, je suis aussi bien triste. La question à l'étude a autant d'importance pour les Terre-Neuviens que la dernière grande décision qui a concerné notre province. Je veux parler de la décision que nous avons prise en 1948 et 1949, quand nous avons choisi d'appartenir à la Confédération.

Au cours du débat sur la Confédération, un soir de tapage semblable à celui-ci, un Terre-Neuvien célèbre et très distingué du nom de Gordon Bradley, qui présidait la commission chargée d'étudier l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération ou peut-être son annexion aux États-Unis, a déclaré aux députés assemblés qui chahutaient: «Je rappelle aux députés que, ce soir, les Terre-Neuviens nous regardent et nous écoutent.» Il avait ajouté: «Ils nous surveillent. Ils pèsent tous nos mots. J'avertis les députés que nous mettons parfois leur patience à rude épreuve.»

• (2150)

Je tiens à signaler au député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) que les yeux des Terre-Neuviens étaient rivés sur lui ce soir. Ils le surveillaient. Ils pesaient tous ses mots. Ils voulaient savoir une fois pour toutes si oui ou non le député de Saint-Jean-Ouest était le représentant de Terre-Neuve au Cabinet fédéral ou l'apologiste du gouvernement fédéral à Terre-Neuve. Ce soir, nous savons qu'il est l'apologiste du gouvernement fédéral à Terre-Neuve. Le député ne peut pas compenser la faiblesse de ce qu'il a dit au cours du débat ce soir en criant plus fort que d'habitude.

Je voudrais lire à la Chambre un article qui a été publié dans le *Times Transcript* le 6 décembre dernier. Le voici:

Vendredi à Ottawa, trois associations de pêcheurs de l'Atlantique ont exhorté le gouvernement fédéral à ne pas céder devant la France qui menaçait d'annuler certaines ententes intergouvernementales si le litige relatif à la pêche dans la région de Saint-Pierre et Miquelon n'était pas réglé à sa satisfaction.

Gilles Thériault, directeur exécutif de l'Union des pêcheurs des Maritimes, a rappelé au ministre des Pêches, Thomas Siddon, que le ministre français, Bernard Pons, avait affirmé publiquement que si le conflit relatif aux pêches n'était pas réglé à la satisfaction de son pays, le gouvernement français serait obligé de réviser certaines ententes économiques, culturelles et de collaboration entre les deux gouvernements.

Si la France n'obtenait pas satisfaction, elle menaçait d'annuler éventuellement la visite du premier ministre, Jacques Chirac.

Voilà ce qui était au coeur du problème, à savoir que le premier ministre risquait de perdre la chance d'accueillir le Sommet francophone qui doit se tenir pour la première fois de notre histoire à Québec, en septembre prochain, si le gouvernement canadien tenait bon et défendait jusqu'au bout les intérêts des Terre-Neuviens et des Canadiens de l'Atlantique. Devant pareil risque, le gouvernement a préféré céder, la queue entre les jambes.

J'ai parlé d'un triste spectacle, ce soir. Je suis depuis longtemps la vie politique du député de Saint-Jean-Ouest, sans avoir toujours été d'accord avec lui. Toutefois, j'ai toujours admiré sa vaillance. J'aimerais savoir quel chemin il a parcouru depuis ce matin, lorsqu'il a participé à l'émission de ligne ouverte au poste de radio VOCM de Terre-Neuve, jusqu'à ce qu'il prononce son discours à la Chambre, ce soir. Le député a fait volte-face de façon spectaculaire.

Ce matin en parlant à Terre-Neuve de l'accord qu'il a défendu ce soir, le député a déclaré à la population de Terre-Neuve au sujet de l'absence de consultations avec le gouvernement de Terre-Neuve, avec le syndicat et avec d'autres provinces de l'Atlantique: «Aucun motif légitime ne peut être invoqué pour expliquer leur absence à cette rencontre, de sorte que je peux parfaitement comprendre pourquoi ils sont irrités et bouleversés». Voilà ce que le député disait ce matin à Terre-Neuve. Qu'a-t-il dit en outre . . .

M. Forrestall: Qu'a-t-il dit ce soir?

M. Tobin: Le député devrait se taire, écouter et apprendre. Qu'a-t-il dit de plus ce matin? Il a dit: «Mettons simplement que ceux qui sont responsables de cette décision étaient certes indifférents à l'importance que la question pouvait avoir à Terre-Neuve et au Labrador». C'est tout à fait différent de ce que le député de Saint-Jean-Ouest nous a raconté à la Chambre ce soir.

Qu'a-t-il dit d'autre au sujet de cet accord? Se faisant le porte-parole de ses deux collègues conservateurs de Terre-Neuve, qu'a-t-il dit ce matin dans cette province, devant un auditoire différent de celui à qui il s'est adressé ce soir à la Chambre des communes? Qu'a-t-il dit au juste? Eh bien voici ce qu'il a dit: «Comme vous le savez, si nous voulons nous fixer comme objectif d'améliorer les relations fédérales-provinciales, l'une de nos spécialités jusqu'à présent, ce n'est assurément pas de cette façon que nous devons procéder. Soutenir que le caucus de Terre-Neuve, par exemple, est mécontent, c'est vraiment peu dire».

Je voudrais savoir quel placebo, quel genre de pilule salutaire, ou encore quel calmant on a bien pu administrer au député de Saint-Jean-Ouest entre 9 heures ce matin, à Terre-Neuve, quand il a défendu les Terre-Neuviens avec véhémence, et ce soir, quand il est apparu à la Chambre comme un ours blessé, braillant à souhait pour cacher derrière tout ce bruit son manque d'intégrité et de caractère et son incapacité à défendre sérieusement les habitants de cette province. C'est ce que je veux et c'est ce que veulent les Terre-Neuviens.

M. le Président: A l'ordre. Je sais que le député parle avec conviction d'une question qui a beaucoup d'importance pour lui et aussi, comme les députés le savent, pour le ministre qui vient d'intervenir. Je conseille au député de ne pas exagérer et de ne pas attaquer l'intégrité, les motifs ou l'honneur d'un autre député.

M. Tobin: Monsieur le Président, je serais beaucoup plus heureux ce soir si je pouvais me joindre à mes collègues de Terre-Neuve et de la région de l'Atlantique pour défendre les intérêts de nos électeurs, comme ils nous en ont chargés, et pour obtenir réparation d'une erreur. Je préférerais de beaucoup être dans cette situation. Je n'aime pas beaucoup me retrouver dans la situation où je dois réfuter la piètre et désolante apologie d'une trahison qu'a échafaudée un collègue de Terre-Neuve. Je préférerais ne pas avoir à le faire ce soir. Les intérêts de ma région seraient servis si les députés des provinces atlantiques étaient présents et participaient au débat. C'est pour cela qu'on nous a envoyés à Ottawa.

Article 29 du Règlement

Afin de comprendre pourquoi on nous a trahis, je me reporte à la correspondance de l'été dernier entre le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon), alors que le Canada se préparait à négocier. Le 24 juin dernier, le ministre des Pêches a écrit au premier ministre pour lui expliquer comment le Canada allait négocier et quelles questions étaient en jeu. Voici sa conclusion:

Je tiens à vous assurer que mon but dans toutes ces négociations sera de discuter de nos pêcheries avec les Français de façon à ne pas compromettre les relations cordiales entre le Canada et la France . . .

Qu'est-ce que le premier ministre a dit à ce sujet, à propos des moyens d'existence de Terre-Neuve et de l'élément vital de l'économie de cette province? Il a répondu le 19 août 1986 en ces termes:

Je conviens que, en traitant cette question délicate, nous devons d'une part tenir compte des intérêts des pêcheurs canadiens et d'autre part des relations bilatérales avec la France.

M. Forrestall: Qu'y a-t-il de mal à cela?

M. Tobin: Ce qu'il y a de mal, c'est que le premier ministre a déclaré que les pêches de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et du nord du Québec ne sont qu'un pion dont il se sert pour assurer des relations cordiales afin de pouvoir organiser des cocktails entre les premiers ministres des pays respectifs. Nous ne nous en contenterons pas à Terre-Neuve; voilà ce qu'il y a de mal.

M. Forrestall: Il s'agit d'un procès d'intention . . .

M. Tobin: Nous avons vu ce soir un député, un représentant du Cabinet, prendre la parole ici . . .

M. Forrestall: De très graves accusations . . .

M. le Président: A l'ordre! La présidence a accordé la parole au député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin). Pendant le débat, la plupart des députés ont écouté, pas toujours avec plaisir, ce que disaient les députés des deux côtés de la Chambre mais ils ont fait preuve de la courtoisie qui est d'usage à la Chambre. Je demanderais à tous les députés de bien vouloir s'y conformer.

M. Tobin: Merci beaucoup, monsieur le Président, d'avoir rétabli l'ordre à la Chambre. Un député n'aurait pas besoin de parler si fort s'il ne devait pas couvrir les bruits, aussi stupides qu'ils puissent être, qui émanent de l'autre coté de la Chambre.

Que s'est-il passé ce soir? Nous avons vu le gouvernement du Canada tenter, par l'intermédiaire du député de Saint-Jean-Ouest, d'administrer un placebo à la population de Terre-Neuve. De son fauteuil, le député donnait une petite tape sur la main du ministre des Pêches pour lui dire qu'il n'était pas tout à fait d'accord avec son voyage en France où il était allé s'occuper de notre moyen de subsistance sans consulter le premier ministre de Terre-Neuve. Ensuite, pour être bien certain de faire juste équilibre, il rappelait au premier ministre de Terre-Neuve que le gouvernement du Canada a le droit de conclure des acccords internationaux. Ce n'est pas de la compétence du premier ministre de Terre-Neuve et il ne va pas se laisser mener par le bout du nez par le premier ministre de Terre-Neuve. Je n'ai pas l'habitude de défendre le premier ministre de Terre-Neuve, car cela ne m'intéresse pas. Mais celui-ci n'est pas le seul à être dégoûté de ce qui s'est produit. En effet, le premier ministre conservateur de la Nouvelle-Écosse, le premier ministre de la province du député d'en face lui-même, a déclaré aujourd'hui que cet accord coûtera 200 millions de dollars aux provinces de l'Atlantique. Voilà ce que le chef du parti du député en Nouvelle-Écosse a déclaré, et ce n'est pas en faisant la sourde oreille à ces propos qu'on les fera disparaître, monsieur le Président.

• (2200)

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a lui aussi trouvé cet accord déplorable. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les syndicats de pêcheurs de toutes les provinces de l'Atlantique ont également trouvé cet accord déplorable. Pour une fois, au lieu d'être la voix qui crie dans le désert pour défendre une cause à laquelle personne ne s'intéresse, le premier ministre de Terre-Neuve unit sa voix à celle des autres premiers ministres et des autres dirigeants des provinces de l'Atlantique. Dans ces conditions, le premier ministre de Terre-Neuve mérite certes que l'on accorde quelque considération au point de vue qu'il a exprimé.

Ce fut un jour sombre, aujourd'hui, pour le Parlement et pour Terre-Neuve. En effet, confronté à un pénible dilemme comme il en arrive à chacun de nous, pressé de choisir entre deux voies, se porter à la défense des intérêts de Terre-Neuve, se faire le porte-parole des Terre-Neuviens dans cette sourde enceinte, ou faire l'apologie d'Ottawa, l'un de nos représentants les plus éminents, l'un des députés les mieux connus et l'un de nos meilleurs citoyens, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), a préféré cette dernière solution. C'est dommage, monsieur le Président. Son choix n'aidera pas la cause de ceux qui revendiquent l'abrogation de cet accord.

A la période des questions, aujourd'hui, j'ai pris la parole pour demander que l'entente soit déclarée nulle et non avenue, que le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) soit démis de ses fonctions, sans quoi le député de Saint-Jean-Ouest n'aurait plus d'autre solution que d'offrir sa démission en signe de protestation. Je ne l'ai pas proposé. J'ai souhaité qu'il ne soit pas tenu d'expier les fautes de son gouvernement. Ce soir, toutefois, il s'est lui-même poignardé. Ce n'est pas son engagement que je mets en doute, non plus que le premier ministre, M. Peckford, le chef de l'opposition de Terre-Neuve, Leo Barry, ou le premier ministre, M. Buchanan. S'il estime que l'honneur de cette chambre a été bafoué ce soir, qu'il en inflige la responsabilité aux propos qu'il a lui-même tenus à la Chambre.

M. Manly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) a cité deux lettres. Serait-il disposé à déposer ces lettres à la Chambre?

M. le Président: Je suis certain que le député mettra ces lettres à la disposition du député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly), mais aucune disposition ne prévoit qu'un simple député puisse déposer un document à la Chambre.

• (2210)

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, il me fait excessivement plaisir de participer à ce débat d'urgence.

Présentement, beaucoup de rumeurs circulent à propos de l'Accord signé à Paris le samedi 24 janvier, en vue de rapprocher le Canada et la France sur les différends concernant la frontière et les activités de pêche.

J'aimerais rappeler l'origine de ces différends, mais permettez-moi tout d'abord de parler de cet Accord en vertu duquel les deux parties s'engagent à négocier deux nouveaux traités et fixent des dates pour le début et la fin des négociations. Il s'agit là d'un point important qu'on a peut-être perdu de vue dans l'agitation qui a suivi la diffusion de cette nouvelle.

Monsieur le Président, j'insiste sur le fait qu'il n'a été offert aux Français aucun contingent de poisson canadien que l'industrie et les représentants provinciaux n'aient d'abord approuvé lors des rencontres qui ont eu lieu à Ottawa la semaine qui a précédé notre départ pour Paris.

Les contingents sur lesquels nous nous sommes entendus sont ceux qui avaient été établis avec l'industrie et les provinces, soit de 3 500 tonnes de morue dans le golfe du Saint-Laurent et de 3 000 tonnes de morue excédentaire dans la division 2GH de l'OPANO, au large de l'extrémité nord de la côte du Labrador. Les 3 500 tonnes de morue du golfe du Saint-Laurent constituent approximativement la moyenne des prises des bateaux de Saint-Pierre-et-Miquelon au cours des six dernières années à même les stocks du golfe. Cette approche constitue donc un *statu quo*, solution que le Canada n'a cessé de proposer à la France avec l'appui des provinces et de l'industrie. Les 3 000 tonnes de morue de 2GH qui se trouvent au large du Labrador, très au nord, sont excédentaires aux besoins du Canada et, selon les conseillers du gouvernement, de l'industrie et des provinces, constituent une offre raisonnable en 1987 pour sortir de l'impasse où nous nous trouvions.

Le but de cet Accord de Paris était, et j'insiste, monsieur le Président, sur ce point, de sortir de cette impasse qui menaçait de devenir un sérieux obstacle au règlement du conflit frontalier entre le Canada et la France concernant le territoire qui se trouve au large de la Côte-Sud de Terre-Neuve. Ce règlement est absolument nécessaire à l'établissement du contrôle du Canada sur les stocks de morue de la région et à la cessation de la surpêche des bateaux français. Nous sommes finalement sortis de l'impasse et la porte est ouverte à un règlement négocié des deux traités dont j'ai parlé, du conflit frontalier et de la question des contingents de la France dans les eaux canadiennes pour les quatre prochaines années.

L'inclusion d'un énoncé stipulant que les contingents à négocier avec la France pour la période allant de 1988 à 1991 comprendront les contingents de morue des divisions 2J+3KL de l'OPANO, soit le secteur au large de la Côte-Est et et de la Côte-Nord de Terre-Neuve et du Labrador, a suscité beaucoup de confusion.

Entendons-nous d'abord sur ce que cet Accord signifie. Monsieur le Président, cet Accord signifie d'abord que le gouvernement canadien convient de ce que la France répète depuis un an, c'est-à-dire qu'elle n'acceptera pas les contingents proposés pour 1988 à 1991. Par conséquent, le litige frontalier ne sera pas renvoyé devant un tribunal international avant qu'on ajoute aux contingents proposés ceux de certains stocks de morue des divisions 2J+3KL de l'OPANO.

Comme je l'ai déclaré, les Français nous répètent cela depuis longtemps. Nous avons, jusqu'à présent, éludé la question pour tenter de convaincre la France d'accepter de 1988 à 1991 des contingents qui ne comprennent pas de stocks de morue des divisions 2J+3KL. Nous nous rendons maintenant compte, et nous l'avons admis aux Français, qu'ils veulent maintenir leur position de principe et que, par conséquent, si nous voulons régler ce litige frontalier, il nous faudra leur accorder certains contingents de morue des divisions 2J+3KL.

Entendons-nous également sur ce qui n'est pas prévu dans l'accord. En vertu de l'Accord de Paris, le gouvernement canadien n'est pas tenu d'offrir ou d'accepter d'offrir aux Français une quantité donnée de morue des divisions 2J+3KL, si l'on ne parvient pas à s'entendre d'abord sur des contingents pour la période de 1988 à 1991. Il se peut que les revendications des Français soient trop exagérées pour nous permettre de nous entendre sur l'établissement des contingents pour la période de 1988 à 1991. Par conséquent, le renvoi du litige à un tribunal judiciaire international ne ferait que retarder le règlement du problème, ce que nous ne souhaitons pas.

Il se peut également que la question ne soit pas renvoyée devant un tribunal international avant longtemps. Tout, et je le répète, tout est négociable. Rien n'a été conclu en ce qui concerne la période de 1988 à 1991. Ainsi les contingents susceptibles d'être offerts à la France dans le cadre d'une entente en la matière pour la période visée feront l'objet de discussions approfondies avec l'industrie et les gouvernements provinciaux à toutes les étapes des négociations.

J'ai défini l'essentiel de l'Accord de Paris. Cet accord renferme certaines dispositions accessoires et notamment les suivantes: L'Accord permet également aux bateaux de Saint-Pierre-et-Miquelon, et ce jusqu'en 1987, de continuer la pêche dans les secteurs à la périphérie immédiate du golfe Saint-Laurent où ils pratiquent la pêche depuis plusieurs années, contrairement à ce que prescrit l'Accord de 1972 qui a pour effet de limiter les obligations du Canada au secteur situé à l'intérieur du golfe Saint-Laurent. Il s'agit là d'une forme de *statu quo* adopté par le gouvernement canadien.

Article 29 du Règlement

Enfin, l'Accord stipule que des scientifiques des deux pays se rencontreront prochainement pour évaluer l'état des stocks de morue au sud de Terre-Neuve et les effets qu'une surpêche prolongée des bateaux français pourrait avoir sur ces stocks. Nous espérons que cette étude conjointe aboutira à des renseignements concrets qui pousseront le gouvernement français à repenser sa politique de surexploitation des stocks et à diminuer ses activités de pêche afin de mettre fin à l'épuisement des stocks.

Monsieur le Président, je sais que la déception est grande et que les critiques sont nombreuses puisqu'on n'a rien fait dans le cadre de cet Accord d'aucune façon pour effectivement réduire les surpêches par les Français au sud de Terre-Neuve qui ont atteint des proportions énormes. Il s'agit indubitablement d'un grave problème. Il n'y a aucun doute que les Français capturent environ 26 000 tonnes de morue par an, soit au moins 20 000 tonnes de plus que le contingent de 6 400 tonnes que le Canada a alloué aux pêcheurs français dans cette zone et qui représente fidèlement la part de ce stock traditionnellement accordé à la France.

Malheureusement, au fait, le gouvernement du Canada ne peut rien faire dans l'immédiat pour diminuer cette surpêche. Nous ne pouvons prendre des mesures coercitives, même si ce secteur est le nôtre, parce que la France prétend qu'une bonne partie de cette zone lui appartient et que notre accord réciproque de non-application des règlements est l'approche habituelle que les pays prennent dans ces situations afin d'éviter des confrontations militaires qui pourraient mettre en danger les pêcheurs en mer.

Étant donné que les mesures coercitives ne peuvent être utilisées, nous avons fait de notre mieux pour persuader les Français du non-sens de leur action au large de la Côte-Sud de Terre-Neuve et du danger que leur surexploitation présente tant pour les pêcheurs de Terre-Neuve que pour ceux de Saint-Pierre-et-Miquelon qui comptent sur le même stock. Ces arguments n'ont pas donné de résultat. Les Français ont refusé catégoriquement de réduire leur pêche dans ce secteur. Nous savons que leurs propres compatriotes, les pêcheurs de Saint-Pierre-et-Miquelon, ont demandé la réduction de cette pêche et que le gouvernement français a ignoré leurs appels.

Nous ne leur avons pas offert et nous ne leur accorderons pas le poisson qu'ils demandent dans des secteurs névralgiques comme 2J+3KL afin de les amener à réduire leur surexploitation au large de la Côte-Sud de Terre-Neuve.

Nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas faire l'objet d'un tel chantage. Nous continuerons à faire pressions sur la France et à exiger qu'elle réduise sa surpêche au large de la Côte-Sud de Terre-Neuve au niveau équitable de 6 400 tonnes établi par le Canada pour la France dans cette zone. Nous continuerons à appuyer les efforts des habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon visant à persuader le gouvernement français d'agir de la sorte et nous réitérerons ces demandes au cours des négociations de 1988 à 1991 qui porteront sur les contingents de la France en eaux canadiennes.

Monsieur le Président, nous ne céderons pas sur cette question, ni en 1987 ni de 1988 à 1991, mais nous sommes persuadés que la seule façon de régler définitivement ce problème et d'assurer ainsi la mise en place d'un régime rationnel de conservation dans les zones situées au large de la Côte-Sud de Terre-Neuve consiste à régler le différend de frontière dans cette région. Nous croyons qu'un tribunal international confirmera la position canadienne quant à l'emplacement de la frontière et établira que toutes les aires de pêche d'importance relèvent de la juridiction et de la gestion du Canada. Ce jugement permettra d'éliminer le problème de la surpêche française au large de la Côte-Sud de Terre-Neuve.

Monsieur le Président, nous devons nous résoudre à demander à tous ceux pour qui la pêche française en eaux canadiennes représente un intérêt vital d'être patients et de nous accorder leur confiance. L'importance fondamentale de ces pêches pour les habitants du Canada-Atlantique est bien connue du gouvernement et nous sommes bien au fait que nous n'avons aucune dette envers la France ou tout autre pays. Des ententes passées avec la France nous obligent cependant à respecter certaines obligations, et nous les respecterons, mais ces accords portent sur des contingents de poisson de beaucoup inférieurs à ce qu'exige la France. Nous sommes forcés de faire des concessions qui débordent des obligations strictes prévues par les accords afin de pouvoir porter la question de la frontière devant un tribunal international. Mais une fois cette question résolue, les contingents qui seront accordés à la France en eaux canadiennes seront strictement conformes à nos obligations en vertu de l'Accord de 1972.

Monsieur le Président, j'ai fait allusion au début de mon discours au fait que toute cette question avait des antécédents historiques. Ainsi, le problème actuel ne constitue qu'une étape, la dernière d'un long processus qui a commencé il y a environ 400 ans au moment où le Canada était colonisé et que les pêches françaises se sont développées dans le nord-ouest de l'Atlantique. Au cours des siècles suivants, les pêches ont été l'objet de plusieurs différends. Des problèmes sont apparus et ont été résolus. Des traités ont été négociés et remplacés par d'autres accords.

La dernière phase de ce contentieux remonte à la fin des années 1960 quand le gouvernement du Canada a pris la décision d'interdire le golfe du Saint-Laurent à toutes les flottilles de pêche étrangère y compris celle de la France. C'est ce processus qui a été à l'origine de l'Accord sur les pêches de 1972 entre le Canada et la France. Un résultat important a été obtenu en 1986, année où, conformément à l'Accord, la flottille de pêche métropolitaine de la France a quitté pour ne plus jamais y revenir les eaux du golfe Saint-Laurent.

Monsieur le Président, nous devons maintenant faire face aux répercussions de cette exclusion car les Français n'ont pas prévu au cours des 15 années qui leur étaient allouées un plan d'exploitation de leur flottille après sa sortie du golfe. Il nous incombe donc de faire face aux contrecoups de ce départ, de régler le différend de frontière et de déterminer une fois pour toutes les droits réels de la France en vertu de l'Accord de 1972.

Monsieur le Président, tout cela prendra encore quelques années mais je crois fermement que, grâce à l'Accord de Paris, nous sommes en bonne voie de résoudre l'ensemble du problème.

• (2220)

[*Traduction*]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, dans ce débat, je ne prétends pas être un expert sur la question des pêches de Terre-Neuve. J'aimerais pourtant faire comprendre aux Terre-Neuviens qu'il est possible pour un habitant du centre du Canada, qui provient d'une circonscription enclavée où la pêche ne se pratique pas du tout, de comprendre qu'ils dépendent principalement d'une grande richesse naturelle et d'être sensible à ce fait. Sur cette question, je n'ai pas la compétence de mes collègues de Gander—Twillingate ou de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe. Leur connaissance et leur compréhension de l'histoire de Terre-Neuve et de l'importance qu'accorde sa population à la pêche sont beaucoup plus considérables que les miennes. Cependant, s'il est une chose que je comprends, c'est le bon sens. Je comprends le côté délicat de la question, car ma circonscription dépend d'une ressource unique, le nickel. Je sais ce que j'éprouverais si le gouvernement fédéral cédait cette ressource à un autre pays. Quelle serait ma réaction si le nickel était cédé aux États-Unis, à la France ou à quelque autre puissance européenne? Je sais comment je réagirais, et je participe ce soir au débat dans cette perspective et avec compréhension.

Ce soir, il y a beaucoup de mécontentement et de colère à Terre-Neuve.

M. McCurdy: Une colère justifiée.

M. Rodriguez: Oui, une colère justifiée. Je reconnais au moins que ces gens savent ce que c'est que la pêche. Les pêcheurs sont indignés. Le gouvernement terre-neuvien qui, à bien des égards, est loin d'être mon genre de gouvernement, puisque c'est un gouvernement conservateur, sait au moins où se trouvent les intérêts supérieurs de l'industrie de la pêche et des Terre-Neuviens. Il a été élu pour défendre ces intérêts. C'est le mandat qui lui a été confié. Je dois dire que les gens qui dirigent le secteur de la pêche à Terre-Neuve savent ce qu'ils font et ils sont extrêmement fâchés contre le gouvernement.

Que signifie la signature de cet accord provisoire pour les Canadiens des autres régions du pays? Elle leur en dit long. Elle leur rappelle que le gouvernement a négocié avec les Français de la même manière qu'il a négocié avec les Américains à propos du bois d'oeuvre. La ministre du Commerce international (M^lle^ Carney) nous avait dit alors qu'elle avait regardé les Américains droit dans les yeux et qu'ils avaient battu des paupières à trois reprises. Cette fois-ci, le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) a regardé lui aussi les Français droit dans les yeux, mais je crois que c'est lui qui a baissé les yeux quatre fois. Quatre fois! Qu'a-t-il retiré de ces négociations? Je ne vais pas commencer à énumérer ce que le Canada et la France ont gagné mutuellement dans cette affaire. Ceux qui sont les mieux placés pour le faire sont les pêcheurs, l'industrie et le gouvernement de Terre-Neuve qui ont tous déclaré qu'ils s'étaient fait «posséder».

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Nous devons nous compter chanceux, j'imagine, que la ministre du Commerce international n'ait pas dirigé les négociations à partir d'Hawaii.

Une voix: Le ministre était là.

M. Rodriguez: Bien sûr qu'il était là dans la même pièce avec eux. C'est-à-dire après qu'il eut fait sortir tout le monde.

Que dit cet accord provisoire aux Terre-Neuviens? Que le gouvernement conservateur se fiche pas mal d'eux? Après tout, n'est-ce pas ce même gouvernement qui a payé Claude Forget 800 $ par jour plus les dépenses pour dire aux pêcheurs qu'ils ne devraient plus recevoir de prestations de chômage? C'est ce même gouvernement insensible. Il est révélateur que l'oncle John ait dit, lors d'une ligne ouverte à la radio, après le dépôt du rapport Forget: «Concitoyens de Terre-Neuve, gardez votre calme, car nous ne mettrons jamais en oeuvre ces recommandations».

M. Benjamin: John qui?

M. Rodriguez: Le parrain de Terre-Neuve. Il a déclaré qu'on ne donnerait pas suite à cet accord. Voyez ce qui arrive aujourd'hui. On va même jusqu'à l'inscrire parmi les effectifs de la station de radio VOCM. Les dirigeants de cette station croient qu'il fait partie du personnel puisqu'il y passe le plus clair de son temps. Il y était encore aujourd'hui. Que disait-il au juste? Il racontait combien ses collègues du cabinet était insensibles. C'est bien ce qu'il a dit, qu'ils étaient insensibles.

M. Dingwall: Il voulait dire incompétents.

M. Rodriguez: Il va de soi que lorsqu'on est à la fois insensible et conservateur, on est forcément incompétent.

Que s'est-il passé aujourd'hui dans le cadre de cet accord provisoire? Nous avons accordé à la France des droits de pêche qu'elle n'avait jamais détenus auparavant. Et qu'avons-nous gagné en retour? Le droit de négocier une entente. Voilà ce que nous avons gagné. C'est comme une personne qui entend du bruit dans sa maison la nuit. Il entend un voleur en bas et il descend l'escalier. Le voleur est en train de s'emparer de l'argenterie. Il l'encourage à tout prendre, le magnétoscope, le téléviseur, tout, absolument tout.

M. McCurdy: Ensuite, nous négocierons ce que vous pouvez garder.

M. Rodriguez: Ensuite, laissez-le partir. C'est la version conservatrice des négociations.

Ils peuvent rire comme ils veulent mais ils ont manqué une occasion en or de remonter dans les sondages. Ils auraient pu avoir leurs propres Falklands. Ils auraient pu appeler la flotte. Ils ont manqué leur chance encore une fois.

Le ministre des Pêches et des Océans a déclaré aujourd'hui à la Chambre que le Cabinet était unanime.

M. Prud'homme: Il n'est même pas ici.

M. Rodriguez: Après son discours, il était tellement échauffé qu'il a dû se rendre à la station radiophonique. Il y a rendez-vous. L'unanimité du Cabinet sur cet accord signifie que tous les ministres du Cabinet acceptent cet accord temporaire. Ils sont indifférents à l'égard des gens de Terre-Neuve. La grande ressource naturelle que ces gens ont apportée à la Confédération était la pêche. D'un trait de plume, le gouvernement a autorisé la flotte française à prendre plus de poisson au large des côtes de Terre-Neuve que tous les pêcheurs canadiens.

M. O'Neil: Faux.

M. Rodriguez: Levez-vous et faites un discours.

Article 29 du Règlement

M. O'Neil: Faux.

M. Rodriguez: Vous aurez l'occasion de parler.

M. O'Neil: Parlez des faits.

M. Rodriguez: C'est ce qui est arrivé. Je me suis posé cette question moi-même. On m'a dit que le gouvernement de Terre-Neuve, le premier ministre de la province, les pêcheurs et l'industrie avaient participé aux négociations. L'accord signé avec la France en 1972 a expiré en mai 1986. Je me demande pourquoi le premier ministre de Terre-Neuve, les pêcheurs et l'industrie ont soudainement été exclus des négociations, alors que l'on était dans le sprint final.

• (2230)

Je comprends que le gouvernement voulait quelque chose à faire signer au premier ministre français. Il voulait dérouler le tapis rouge, déboucher le champagne, puis organiser une séance de photos pour Sa Majesté, le premier ministre du Canada (M. Mulroney). Le gouvernement voulait une cérémonie en grandes pompes, dans le style napoléonien, pour la signature de cet accord. Terre-Neuve avait bien déclaré qu'elle ne voulait pas que la flotte française ait accès aux stocks de morue du nord. Le gouvernement avait été informé de cette position. Par conséquent, l'idée était d'isoler les fauteurs de trouble et d'avoir une bonne petite réunion entre les négociateurs français et ceux du ministère des Affaires extérieures. Le gouvernement s'est livré à un petit tête-à-tête, avec un peu de vin, un peu de musique et peut-être un peu d'amour. Dans l'affaire, les habitants de Terre-Neuve se sont faits avoir dans les grandes largeurs.

M. McCurdy: Je serais gêné d'être conservateur.

M. Forrestall: J'aurais honte d'être parmi vous.

M. Rodriguez: Ce sont ces mêmes conservateurs qui critiquaient les relations fédérales-provinciales pendant l'époque Trudeau. Ils devaient inaugurer une ère nouvelle. Nous la voyons l'ère nouvelle dans l'accord qui vient d'être signé.

M. O'Neil: Ce n'est pas un accord. Montrez-nous l'accord.

M. Rodriguez: Les conservateurs se soucient comme d'une guigne de la participation des représentants de Terre-Neuve et des pêcheurs. Les dirigeants de Terre-Neuve ne comptent pas aux yeux des conservateurs. Ces derniers y ont trois sièges dans la province et les Terre-Neuviens leur donneront une leçon aux prochaines élections fédérales.

M. O'Neil: Vous n'avez jamais été sur un bateau. Si vous marchiez sur un poisson, vous ne sauriez même pas que c'en est un.

M. Forrestall: Cessez de politicailler.

M. Rodriguez: Ils sont très contrariés, monsieur le Président. Ils devraient expliquer cela aux Terre-Neuviens. Ce marché nous a permis d'établir de meilleures relations avec la France. J'ai entendu le négociateur français parler à la télévision ce soir. Il n'était pas du tout contrarié. Il était même très satisfait de ce marché. On lui a demandé s'il pensait que cela amènerait la flotte française à cesser de surpêcher. Il a répondu: «Non, nous avons toujours considéré qu'il s'agissait des eaux françaises». Quelle bonne affaire, monsieur le Président. Les négociations ont été très serrées.

M. O'Neil: Il n'y a pas eu de marché.

M. Forrestall: Si vous ne savez pas de quoi vous parlez, asseyez-vous et taisez-vous.

M. Rodriguez: Que s'est-il passé, monsieur le Président? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas permis aux intéressés de participer aux négociations? Je le répète, le premier ministre voulait de la publicité et une bonne occasion de se faire photographier. D'autre part, le parti conservateur a perdu de vue les intérêts des Canadiens. La *Gazette* de Montréal, annonce en gros titre qu'Ottawa a cédé à vil prix les intérêts des pêcheurs. En fait, il les a cédés pour rien comme dans le cas du bois d'oeuvre.

Le premier ministre de Terre-Neuve n'est pas un néo-démocrate ou un libéral. C'est un conservateur. En fait, il est tellement contrarié qu'il a dit: «Apparemment, lorsque la France agite son épée, le Canada s'agenouille devant elle. C'est une situation catastrophique et le gouvernement a agi à notre insu». Voilà une concession de plus. Le gouvernement a la souplesse d'une pieuvre. En guise d'ossature, il a des tentacules. Au lieu de défendre les droits des Canadiens, il a baissé les bras. Il l'a fait dans l'affaire du bois d'oeuvre et il le fait de nouveau avec cet accord provisoire.

Richard Cashin, qui dirige le syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve, a dit que les conservateurs au niveau fédéral avaient bradé les intérêts des pêcheurs de Terre-Neuve. Si le gouvernement conservait une parcelle de dignité, il déchirerait cet accord provisoire, cette entente ou ce je ne sais quoi. C'est la seule chance du gouvernement conservateur de retrouver les bonnes grâces de la population de Terre-Neuve.

M. Morrissey Johnson (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, après avoir entendu les interventions des deux côtés de la Chambre ce soir, le seul point sur lequel je constate un accord unanime, c'est la surpêche massive à laquelle se livre la France au large de la côte sud de Terre-Neuve, et au large de Saint-Pierre et Miquelon. C'est la seule chose sur laquelle tous les partis soient d'accord ce soir.

Je me demande dans quelle mesure les députés de l'opposition veulent sincèrement protéger les droits et les intérêts des pêcheurs canadiens et leur permettre de prendre plus de poisson pour alimenter les usines et donner aux ouvriers de ces usines plus de travail qu'ils n'en ont à l'heure actuelle. Il me semble que les députés libéraux redoutent que le gouvernement réussisse à négocier un accord avec la France. Sinon, ils nous diraient de poursuivre les négociations pour mettre fin à la surpêche qui se produit au large de la côte sud de Terre-Neuve. Je pourrais dire la même chose du parti NPD. Ils devraient encourager le gouvernement eux aussi . . .

• (2240)

M. McCurdy: Monsieur le Président, le nom de notre parti est Nouveau parti démocratique et non parti NPD. Je demande aux députés d'avoir ce minimum de respect.

M. Fennell: Il n'est pas à son siège.

M. le Président: Le député qui vient d'invoquer le Règlement sait que les députés ne peuvent prendre la parole s'ils ne sont pas à leur siège.

M. Johnson: Monsieur le Président, si j'ai offensé mes collègues du Nouveau parti démocratique, je m'en excuse. Je leur rappelle qu'il s'agit du parti progressiste conservateur, mais je ne vois pas d'inconvénients à me faire appeler tory.

M. Benjamin: C'est du pareil au même.

M. Johnson: Je n'ai chahuté personne ce soir, car c'est une question à laquelle on attache beaucoup d'importance à Terre-Neuve. Je la crois beaucoup plus grave que certains députés ne le pensent.

Si cette question donne lieu à des réactions émotives et si les Terre-Neuviens protestent aussi fort aujourd'hui, c'est parce qu'ils ont peur. Ils ont peur que le gouvernement agisse comme ses prédécesseurs en leur enlevant une partie des stocks de poisson qui revêtent une importance vitale pour eux.

M. Benjamin: C'est ce que vous avez fait.

M. Johnson: Ce n'est pas ce que nous avons fait. Si le gouvernement ne peut pas conclure une entente favorable aux Terre-Neuviens et au Canada, il n'y aura pas d'entente.

Des voix: Bravo!

M. Johnson: Je ne saurais accepter une chose qui ne serait pas dans l'intérêt de ma province que je suis fier de représenter. Je tiens à assurer aux députés qui sont ici ce soir que je ne suis pas l'esclave de mon parti. J'ai seulement des obligations envers les citoyens qui m'ont fait confiance en m'élisant pour les représenter ici. Je peux vous assurer que je ne serai pas satisfait si l'accord négocié n'est pas bon pour Terre-Neuve.

Nous devons nous demander pourquoi le Canada cherche à renvoyer le différend relatif aux prétentions maritimes des deux pays au large de la côte sud de Terre-Neuve devant une cour justice internationale. La réponse est bien simple. Il y a eu des négociations intensives depuis que le Canada et la France ont étendu leur juridiction en 1977. Nous savons tous que Saint-Pierre et Miquelon font partie de la France au même titre que Terre-Neuve fait partie du Canada. Je n'irai pas prétendre que les Français n'ont aucun droit. En fait, le gouvernement de la France ne se préoccupe même pas des habitants de Saint-Pierre et Miquelon parce qu'il envoie sa flotte métropolitaine faire des incursions sur les bancs de pêche dont vivent les Français qui habitent ces îles. Si l'initiative du gouvernement peut régler cet accord avec la France au bénéfice de Terre-Neuve, cela avantagera également les habitants de Saint-Pierre et Miquelon.

J'ai entendu parler aujourd'hui entre autres de canonnières, de patrouilleurs armés. Pendant son discours, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a demandé si nous étions censés déclarer la guerre. Nous ne le ferons pas parce que nous avons trop de bon sens. Quelles sont les autres possibilités? Que feraient les députés du Nouveau parti démocratique s'ils menaient des négociations au nom d'un syndicat? Essayeraient-ils d'en ariver à un règlement en silence? Lorsqu'un différend oppose une société et un syndicat, il faut s'asseoir à une table de négociations et échanger ses points de vue dans l'espoir d'arriver à une entente. A mon avis, c'est ce que le gouvernement essaye de faire dans ce cas.

Je crains naturellement que si nous portons l'affaire en arbitrage nous risquons de ne pas remporter le succès que nous espérons. Cependant, quel autre recours avons-nous si nous ne pouvons pas parvenir à une entente grâce à la négociation?

Nous savons le temps qu'il faut attendre avant qu'un jugement soit rendu lorsque l'homme de la rue fait appel aux tribunaux. Il ne serait pas raisonnable d'espérer un règlement avant quatre ans si nous décidons de porter ce litige devant un tribunal international. C'est pourquoi le gouvernement a entamé ces négociations.

Plus tôt, le député de Gander—Twillingate (M. Baker) a déclaré que nous avions bradé la division 2J+3KL. Cela n'est pas le cas d'après ce que j'ai vu. Nous avons seulement accepté de discuter de la question.

Les membres de l'industrie et du gouvernement de Terre-Neuve savent ce qui s'est passé quand la délégation française s'est rendue à Terre-Neuve il y a quelque temps déjà. Je serais le premier à me déclarer mécontent de voir que, vers la fin de la semaine dernière, il y a eu rupture des communications pour une raison ou pour une autre et que les représentants du gouvernement et de l'industrie de Terre-Neuve n'ont pas été complètement informés des travaux de la délégation qui s'est rendue en France pour amorcer au moins les négociations. Il ne sert cependant à rien de revenir là-dessus. S'il m'arrive d'être en colère et de tenir des propos désobligeants à l'égard d'un ami, toutes mes excuses ne changeront rien au fait que certaines paroles auront été prononcées et il me sera impossible de les retirer.

Les communications ont bel et bien été rompues durant deux ou trois jours, ce qui a soulevé un tollé à Terre-Neuve. Je vous assure, monsieur le Président, que les Terre-Neuviens et leur premier ministre m'auraient déçu s'ils n'avaient pas été indignés. Je le suis moi aussi et j'ai manifesté mon indignation au ministre des Pêches et Océans (M. Siddon) et au vice-premier ministre (M. Mazankowski). Mais c'est là l'avantage de faire partie du parti progressiste conservateur. Nous ne sommes pas des esclaves. Nous pouvons nous exprimer.

Des voix: Bravo!

M. Johnson: Je peux très bien me rendre à Terre-Neuve et déclarer que je suis en désaccord avec les mesures prises par mon parti, au gouvernement. C'est ce qu'on appelle la liberté et la démocratie. Aucun membre de mon parti ne m'a jamais dit, depuis mon arrivée dans cette enceinte, de me taire sur une question.

Article 29 du Règlement

Je pourrais prendre davantage de temps pour parler des diverses zones concernées en l'occurrence. L'affaire est devenue si compliquée qu'on ne peut plus parler simplement de la côte est, de la côte ouest ou du golfe de Saint-Laurent; il faut les désigner par leur nom et leur numéro. Ce ne serait peut-être pas nécessaire aujourd'hui, si nos lieux de pêche n'avaient pas été ratissés il y a des années. Le cheptel marin serait encore abondant et la pêche serait ouverte à tout le monde. Le fait est que nous manquons de poisson pour répondre à notre propre demande. C'est ce qui m'inquiète. Je ne suis pas heureux de céder aux Français une partie du poisson des divisions 2J+3KL, mais il faut se demander si ce n'est pas la seule façon de mettre un terme à la surpêche pratiquée dans le banc de Saint-Pierre connu maintenant sous le sigle 3PS. Si le secteur de la pêche et les provinces étaient d'accord, nous pourrions alors consentir un sacrifice—aussi petit soit-il, il sera quand même toujours trop grand en ce qui me concerne—afin de pouvoir préserver les stocks de poisson du banc de Saint-Pierre.

• (2250)

A une époque, lorsque les petits chalutiers de Burin sortaient, les pêcheurs n'avaient même pas le temps d'enlever leurs vêtements de caoutchouc, qu'ils étaient de retour avec leur cargaison. Ce n'est plus le cas à l'heure actuelle. Cependant, s'il devient nécessaire de faire des concessions, et si le gouvernement de Terre-Neuve et les gouvernements des autres provinces de l'Atlantique, ainsi que les pêcheurs, sont d'accord—en d'autres termes, si cela convient aux Canadiens—alors je crois qu'il est répréhensible de la part de l'opposition d'agir comme elle le fait. Je comprends qu'elle a un rôle à jouer et qu'il consiste à attaquer le gouvernement, mais vient un moment où nos responsabilités envers les Canadiens qui nous ont élus doivent passer en premier. C'est pourquoi je prétends que les députés de l'opposition ne devraient pas condamner toutes les initiatives du gouvernement. Ils peuvent fort bien nous reprocher de ne pas avoir fait assez, mais ils ne doivent pas nous condamner simplement pour la forme. Je ne pense pas que ce soit là le rôle d'un bon député de l'opposition. J'ai peut-être tort, remarquez; je l'ignore. Je n'ai jamais siégé dans l'opposition, et je ne suis pas pressé de le faire. Cependant, du fait de mes convictions, je peux faire face à mes électeurs avec la même dignité qui m'a caractérisé à mon arrivée dans cette enceinte.

Les Français ont décidé de ne pas accepter de soumettre le différend sur les prétentions maritimes des deux pays à un tribunal international en l'absence d'un accord sur les quotas accordés aux pêcheurs français dans les eaux canadiennes pour la période allant de 1988 à 1991, période nécessaire à un tribunal international pour trancher la question. Je suis certain que si c'était nous qui voulions revendiquer nos droits sur une île canadienne au large de la côte française, nous adopterions la même position. Cela ne signifie pas que l'entente signée en France la semaine dernière oblige le gouvernement à donner aux Français du poisson des divisions 2J-3KL de l'OPAN. J'estime que les députés de l'opposition doivent être honnêtes avec les Terre-Neuviens et leur dire qu'on n'a pas dissipé le cheptel marin et qu'on s'en sert seulement pour négocier dans l'espoir de convaincre les Français de ne plus ratisser la zone du banc de Saint-Pierre, mieux connue sous le nom de zone 3PS.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les remarques du député de Bonavista—Trinity—Conception (M. Johnson), et je suis certain qu'il a été très sincère ce soir. D'ailleurs, ce député a toujours fait preuve de grande sincérité, tant à la Chambre qu'au comité permanent des pêches et des océans. Toutefois, il siège sur les banquettes du gouvernement. J'ai été amusé de l'entendre dire qu'il n'a jamais été dans l'opposition. Eh bien, si aimable qu'il soit, je peux lui dire que si le gouvernement continue à prendre des décisions comme celle-ci, comme celle sur le bois d'oeuvre, et comme d'autres qu'il a prises depuis les élections générales, le député ne siégera jamais dans l'opposition. Il ne fera plus jamais partie du gouvernement. Il ne sera pas réélu.

Il faut voir comment cela influera sur le mode de vie des habitants de la région de l'Atlantique, surtout Terre-Neuve. Comme nous le savons tous, monsieur le Président, la pêche est l'élément vital de l'économie de Terre-Neuve. C'est ce qui a poussé les Terre-Neuviens à se joindre à la Confédération canadienne. Leur passé est la pêche. Il est tout à fait intolérable que le gouvernement et le ministre concluent une entente comme celle-ci et autorisent neuf chalutiers-usines congélateurs de la flottille française à pêcher dans la zone canadienne 3PS.

M. Crosbie: C'est votre propre traité. Allez, soyez honnête.

M. Henderson: Ce n'est pas notre traité du tout.

M. Crosbie: Oui, ce l'est.

M. Henderson: Les chalutiers-usines congélateurs n'étaient pas visés par notre traité et, si l'honorable ministre des Transports (M. Crosbie) veut être juste, il le reconnaîtra. Ces navires ne sont pas visés du tout par le traité signé par le gouvernement antérieur.

Je dois dire au ministre que s'il connaissait le moindrement l'industrie de la pêche, il serait au courant de la différence entre un chalutier-usine congélateur et un chalutier de pêche fraîche. C'est comme comparer une Volkswagen et un autobus.

M. Baker: Le Président le sait.

M. Henderson: Oui, le Président le sait très bien.

M. Baker: Il peut donner des leçons au ministre actuel.

M. Henderson: Cela ne fait aucun doute. Il s'agit de navires très gros. Ce sont des usines flottantes. Il est honteux que le ministre ait enregistré et autorisé neuf de ces navires à venir pêcher en eaux canadiennes simplement pour que le ministre, et surtout le premier ministre (M. Mulroney) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), puissent conclure plus tard une entente à l'amiable sur autre chose avec la France.

Examinons un peu cette entente, qui, aux dires de tout le monde, n'est pas une entente du tout, et je suis bien d'accord là-dessus. C'est peut-être une entente pour négocier. Cependant, il n'est dit nulle part que la France devra accepter de négocier, même après avoir obtenu tous ces droits.

On a annoncé que le Canada et la France avaient convenu de soumettre l'affaire à l'arbitrage obligatoire d'un tribunal international sous réserve de la négociation d'un traité avant la fin de 1987. Qu'est-ce que c'est que cette négociation d'un traité avant la fin de 1987? C'est la négociation de la composition du tribunal et de son mandat. S'ils réussissent à régler cela, les négociations pourraient débuter le 15 mars 1987. Le Canada et la France se sont aussi engagés à négocier avant 1987 des dispositions provisoires en matière de pêche pour les navires français pêchant dans les eaux canadiennes de 1988 à 1991. Non seulement ils cèdent maintenant, mais ils sont prêts à négocier une entente sur la période allant de 1988 à 1991 s'ils réussissent à se mettre d'accord pour négocier. C'est extrêmement confus. Tout en bas de la première page de ce communiqué fantaisiste du gouvernement du Canada et des deux ministres, soit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le ministre des Pêches et Océans (M. Siddon), nous trouvons un paragraphe où il y est dit ceci:

• (2300)

Les deux ministres ont fait remarquer qu'une information scientifique solide constituait un premier pas vers le règlement du problème de la surpêche.

Les députés ont-ils jamais entendu pareilles idioties? Ils ont déjà dit que les Français ont pêché environ 20 000 tonnes métriques de plus que leur quota. Ils ont dépassé le quota établi par les experts scientifiques.

A la deuxième page du document, nous pouvons lire ceci:

Le droit de pêcher dans le golfe du Saint-Laurent accordé aux bateaux de France métropolitaine, aux termes des dispositions du traité de pêche franco-canadien de 1972, a expiré en mai 1986.

Il s'agit du traité signé par le gouvernement libéral. Néanmoins, il a expiré en 1986. Alors, de quoi est-il question? Jusqu'en 1985, il n'y a pas eu de surpêche. Nous savons pourquoi. C'est parce que nous n'hésitions pas à arraisonner les bateaux. Nous protégions notre pêche.

A ce propos, je voudrais citer une question adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mark MacGuigan, le 23 mars 1982 et qui figure à la page 15719 du hansard. Le député de South Shore (M. Crouse), qui est toujours parmi nous, du moins pour le moment, lui avait demandé ceci:

Madame le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il nous dire ce qui s'est passé entre le Canada et la France pendant que deux chalutiers français se cachaient à Saint-Pierre, après avoir reçu l'ordre des autorités de pêche canadiennes de se présenter à Saint-Jean (Terre-Neuve), parce qu'ils avaient enfreint notre loi sur la protection des pêches? Le ministre peut-il déposer une copie des échanges diplomatiques qui ont eu lieu entre nos deux pays?

Le ministre a répondu:

Madame la Présidente, le dimanche 14 mars, deux représentants des Pêcheries canadiennes sont montés à bord de deux bateaux de pêche français naviguant en eaux canadiennes, au large de la côte de Terre-Neuve, et ont constaté qu'ils n'avaient pas enregistré leurs prises dans leur livre de bord. Les marins ont tout d'abord refusé de se conformer aux ordres à savoir de se présenter dans un port canadien pour y être inspectés. Au contraire, ils se sont dirigés vers Saint-Pierre.

Après avoir effectué des démarches auprès des autorités françaises, les bateaux de pêche se sont rendus à Halifax où ils vont être inculpés sous plusieurs chefs d'accusation.

En d'autres mots, ce gouvernement-là savait négocier.

M. Crosbie: Bande de crétins; c'est à cause de vous que nous sommes dans ce pétrin.

M. Henderson: Savez-vous pourquoi il savait négocier, monsieur le Président? Eh bien, il négociait à partir d'une position de force. Il n'était pas faible comme son successeur.

M. Crosbie: C'est vous, bande de crétins, qui nous avez mis dans ce pétrin!

M. Henderson: Pourtant, ce gouvernement soutient que nous devrions céder la pointe des Grands Bancs aux Américains. Mon collègue, le député de Gander—Twillingate (M. Baker), l'a expliqué avec beaucoup d'éloquence au début de la soirée.

M. Crosbie: C'est bien la première fois qu'il a exprimé son opinion. Que faisait-il en 1984? Que faisait-il en 1972?

M. Henderson: Le gouvernement dit qu'il faut céder tout le reste aux Français ou aux Américains. Pour ce qui est du bois d'oeuvre, il a dit: «Allons, donnons-leur le bois». Quant à la taxe d'accise et la morue, je me souviens d'avoir demandé au ministre des Transports (M. Crosbie), quand il était ministre suppléant des Pêches, si lui-même ou le premier ministre interviendrait lors du Sommet irlandais, pour que les États-Unis commencent à écouter au lieu d'imposer un droit. Ma foi, ils allaient tout régler au Sommet irlandais. Il avait alors déclaré: «Vous pouvez compter sur le premier ministre». Que s'est-il passé? Un droit de 18 p. 100 a été imposé sur la morue salée. C'est le genre d'absurdité qu'on peut attendre du gouvernement. C'est le genre de négociations qu'il va mener. Il n'est pas étonnant que n'importe quel pays peut venir prendre notre poisson, car le gouvernement ne va pas lui résister. Il hisse immédiatement le drapeau blanc.

Un peu plus loin dans le communiqué que j'ai cité, on trouve le passage suivant:

Les Français obtiendront également en 1987 des allocations de pêche en eaux canadiennes à l'extérieur du golfe, conformément aux obligations découlant du traité conclu par le Canada et la France en 1972 et en vertu d'un traité distinct conclu entre le Canada et la Communauté économique européenne.

Il s'agit là du traité qui a expiré en mai 1986. Le communiqué ajoute:

Ces allocations sont comprises dans le plan de gestion du poisson de fond de l'Atlantique pour 1987 et elles s'élèvent à environ 15 600 tonnes de diverses espèces comme en 1986.

Voyons quelles sont ces espèces. Voyons ce que signifie ce quota. Il s'agit du quota qui a été consenti à la CEE et qui a été pris par les Allemands jusqu'à l'année dernière. Il s'agit du même quota qui était censé revenir à nos pêcheurs canadiens, et plus précisément à ceux de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse. C'est ce qu'on a accordé à la France. On avait, bien sûr, inclus également 6 400 tonnes de morue de la zone 3PS que le Canada a reconnue comme le quota français pour cette espèce. Avez-vous déjà entendu pareille chose, monsieur le Président?

Article 29 du Règlement

Le communiqué continue:

Le quota de morue pour Saint-Pierre et Miquelon dans le golfe Saint-Laurent constitue une exception à la politique du gouvernement contre les affectations de quota de morue non-excédentaire aux flottes étrangères, car il est supérieur à ce qu'exigent les obligations juridiques du Canada aux termes du traité de 1972 entre la France et le Canada.

Le traité a expiré en mai 1986, mais le gouvernement continue de l'appliquer et il donne même davantage, alors que rien ne l'y force.

Les pêcheurs de Saint-Pierre et Miquelon demandent au Canada de respecter ses obligations et de faire sortir la flotte métropolitaine du golfe du Saint-Laurent.

M. St. Germain: C'est vous qui lui avez permis d'y entrer.

M. Henderson: Voilà un député qui ignore tout de la question du poisson. Manifestement, il ne connaît rien de la région de l'Atlantique, car il ne ferait pas autrement ces affirmations. Les premiers gros chalutiers sont arrivés dans le golfe sous l'ancien gouvernement du présent secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en 1979, avec l'appui de l'ancien député de Saint-Jean-Est, qui est maintenant lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve.

M. Baker: Nous savons ce qui est arrivé à ce gouvernement.

M. Henderson: Nous savons ce qui s'est passé. Il a été récompensé. Manifestement, en l'occurrence, on récompense la flotte métropolitaine de la France, qui pratique la surpêche de façon inconsidérée, en lui permettant de prendre 20 000 tonnes de poisson de plus. C'est incroyable. Tout cela au nom de bonnes relations bilatérales.

Il est donc facile de comprendre l'exaspération des Terre-Neuviens. Je la conçois fort bien. Ils doivent regarder, assis sur leurs quais, des bateaux battant pavillon étranger emporter leur poisson. Leur exaspération est tout à fait naturelle surtout quand on sait que dans bien des régions du nord-est de Terre-Neuve, ils ne peuvent prendre assez de poisson pour obtenir les dix semaines donnant droit aux timbres de l'assurance-chômage. Le gouvernement sait que les bons députés libéraux de Terre-Neuve n'ont cessé de le presser de mettre un programme en place pour donner aux Terre-Neuviens les six à dix semaines de timbres d'assurance-chômage qui leur assureraient des prestations pendant l'hiver. Voilà ce que le gouvernement appelle l'internationalisme constructif. C'est incroyable.

Les mauvais jours sont de retour. Nous retournons dans l'avenir à l'époque du Far West. Winston Churchill a parlé pour décrire cette situation du loup déguisé en brebis. C'est une bonne description du ministre. Une brebis déguisée en brebis. Les Français ont pu si facilement le leurrer.

• (2310)

Je sympathise avec le député de Saint-Jean-Ouest, car je sais qu'il n'est pas content de cette entente ni du fait que son gouvernement n'a pas consulté le gouvernement terre-neuvien ces derniers jours. Ses collègues ne l'ont manifestement pas consulté au moment de prendre cette décision. S'ils l'avaient fait, et il a exprimé fort éloquemment ce soir ce qu'il pense de cette entente, ils auraient eu deux choix: soit renvoyer le ministre, soit renvoyer le député de Saint-Jean-Ouest. Le gouvernement n'aurait pas pu choisir autrement de demeurer en place et d'appuyer une politique comme celle-là.

Je sais que le député de Saint-Jean-Ouest connaît la pêche, car il a déjà été ministre des Pêches à Terre-Neuve. Je sais qu'il en connaît pas mal au sujet de la pêche. Je sais qu'il connaît bien les Terre-Neuviens. Je ne puis croire qu'il viendrait ici soutenir une position au Cabinet et en soutenir une autre une fois rentré dans sa province. Je sais que le ministre ne ferait pas cela. Donc le gouvernement ne l'a pas consulté.

Quand le gouvernement est arrivé au pouvoir, je me rappelle très bien qu'il parlait du processus de consultation et des nouveaux rapports extraordinaires avec les provinces qui seraient si bons qu'il n'y aurait plus ni conflits ni divergences d'opinion entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral et l'industrie. Consulter, pour le gouvernement, c'est faire marcher les gens pour ensuite leur dire tout à la fin ce qu'ils vont faire, et se mettre à le faire sans absolument aucun respect pour le processus de consultation.

J'en aurais encore pour un petit moment, mais des collègues attendent leur tour. Aux termes de l'alinéa 9(4)*a*) du Règlement, je propose:

Que la Chambre continue de siéger après minuit afin de débattre la motion d'ajournement dont elle est saisie.

M. le vice-président: Que les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

Et moins de 25 députés s'étant levés:

M. le vice-président: Comme il n'y a pas 25 députés qui s'opposent à la motion, elle est adoptée, aux termes de l'alinéa 9(4)*b*) du Règlement.

(La motion de M. Henderson est adoptée.)

M. le vice-président: Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement.

M. Prud'homme: Je tiens à ce qu'il soit noté dans le hansard qu'il ne peut y avoir 25 députés contre la motion parce qu'il n'y a pas 25 députés présents à la Chambre.

M. le vice-président: A l'ordre. Reprenons-nous le débat? Le député de Burin—Saint-Georges (M. Price) a la parole pour intervenir dans le débat.

M. Joe Price (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Ce n'est pas sans un certain regret, une certaine frustration et une grande confusion de sentiments que je prends la parole ce soir. J'éprouve du regret en raison de tous les remous que cette question a provoqués dans ma province. Cette question, c'est-à-dire l'accord, et les commentaires irresponsables de certaines personnes ont fait naître l'appréhension au sein de la population de Terre-Neuve.

La question à l'étude ce soir est très délicate et complexe. Depuis un certain nombre d'années, les gouvernements s'efforcent d'y trouver une solution mais sans succès. Le gouvernement, agissant de bonne foi, a tenté un geste audacieux pour la régler dans le meilleur intérêt des Canadiens et surtout des Terre-Neuviens. Cet effort a suscité beaucoup d'appréhension et une grande controverse dans ma province. Je le déplore énormément.

Quand ils m'ont élu, les habitants de Burin—Saint-George m'ont confié la tâche de protéger leur gagne-pain, la pêche. Les événements des derniers jours m'ont été très pénibles ainsi qu'à ces gens qui m'ont fait confiance et qui voudraient bien comprendre le motif de cette décision. L'accord conclu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la France a été jugé inacceptable à certains égards par les habitants de la province et je partage leur avis.

Avant d'entrer dans les détails de cette affaire controversée, je voudrais rappeler à la Chambre pourquoi le gouvernement a entrepris ces négociations. La situation s'aggrave et se détériore effectivement en ce qui concerne les réclamations des Français et la surpêche qui a eu lieu par la suite dans la zone 3PS. Soit dit en passant, cette zone se trouve immédiatement au sud de ma circonscription. Elle contient des bancs de poisson qui sont très importants pour le secteur de la pêche, notamment le secteur de la pêche côtière de la circonscription de Burin—Saint-George et plus particulièrement la baie de Fortune et la péninsule Burin.

Des négociations sont en cours depuis 1977 entre les gouvernements canadien et français parce que les deux pays revendiquent les eaux situées au sud de Terre-Neuve et entourant les îles de Saint-Pierre et Miquelon. Il s'agit essentiellement de savoir où devrait se situer la frontière entre les deux pays. Cela dure depuis 1977, soit depuis neuf ans. Nous devons maintenant reconnaître que nous n'avons pas réussi à nous entendre sur une frontière qui soit acceptable pour les gouvernements terre-neuvien, canadien et français. Il est possible de s'en tenir aux frontières négociées. Durant ces négociations, la France a insisté pour obtenir la compétence sur une très vaste superficie de la part des îles Saint-Pierre et Miquelon. Le Canada ne peut absolument pas accepter cette position. Nous sommes arrivés au point où nous reconnaissons que ces négociations ne seront pas inacceptables. La seule façon de régler ce différend est de le porter devant un tribunal judiciaire international. Depuis quelques années, il devient de plus en plus urgent de fixer cette frontière en raison de la surpêche de la France dans la région désignée comme étant 3PS.

• (2320)

Profitant de ce que nous n'avons pas d'ententes négociées, les Français ont entrepris un effort massif de surpêche dans cette zone. On a mentionné toutes sortes de chiffres. Le gouvernement canadien reconnaît aux Français le droit de pêcher un quota de quelque 6 400 tonnes métriques de morues dans cette zone. L'an dernier, les Français ont pris 26 000 tonnes de morues. Cette année, ils ont annoncé aux habitants du Canada qu'ils avaient l'intention de ne pas tenir compte du quota qui leur a été fixé, et ils vont effectivement prendre environ 25 000 tonnes de poissons. En fait, je pense que ce chiffre de 25 000 tonnes est un minimum, et que c'est plutôt dans les 40 000 tonnes qui seront pêchées d'ici la fin de l'année. C'est donc pour nous une situation parfaitement inadmissible.

Quelle est la solution? Je suppose que les députés du parti néo-démocrate qui proposaient que l'on envoie des canonnières plaisantaient. Quelle mentalité! Voilà une chose totalement inacceptable pour la plupart des Canadiens rationnels.

La réalité, c'est que nous sommes dans une situation où nos avons de riches ressources dans une région appelée 3PS ou banc de Saint-Pierre, et elles pourraient être rapidement épuisées par les abus d'une puissance étrangère. Vu que c'est une zone contestée, nous n'avons aucun contrôle sur les activités des Français.

Comment nous sortir de cette situation difficile et inacceptable? Comme je l'ai dit, la seule solution, selon les personnes qui ont étudié la situation et la connaissent, c'est le recours à la Cour internationale. Il y a cependant un autre problème. Le seul moyen d'obtenir son intervention, c'est que les deux parties acceptent de soumettre leur différend à son arbitrage. Le Canada a accepté dans l'intérêt des habitants de Terre-Neuve, de la conservation et de la stabilité à long terme de l'industrie de la pêche dans cette province. Cependant, les Français se sont montrés intraitables. En somme, pour appeler les choses par leur nom, ils ont tenté de prendre le gouvernement en otage.

Nous arrivons maintenant aux événements de ces derniers jours. Le gouvernement a jugé bon d'entamer des négociations et de prendre certaines mesures en vue de régler ce conflit territorial. Ces mesures ont abouti à la conclusion d'une entente qui suscite chez moi certaines inquiétudes. Je ne veux pas mettre en doute le but de cette entente. Je n'ai rien à redire à l'objectif visé. En effet, nous tendons vers une solution que tous les députés devraient être en mesure d'appuyer. Je me demande, néanmoins, si cette entente n'est pas un trop lourd tribut à payer afin de pouvoir saisir les tribunaux du conflit. Voilà ce qui me préoccupe.

Il me semble que l'entente est trop exigeante pour nous. Je suis quelque peu déçu, voire désillusionné du mécanisme qui a permis, en fin de semaine dernière, d'aboutir à cette entente. Jusqu'à un certain moment la semaine dernière, la démarche était bien engagée, mais selon moi, les événements de la fin de semaine dernière l'ont emballée et les critiques subséquentes ont gâté tout le bon que cet accord avait pu accomplir.

Bien que cette affaire intéresse d'autres provinces, elle intéresse Terre-Neuve au premier chef. A mon avis, le gouvernement fédéral a commis une erreur de jugement en n'insistant pas pour que des représentants du gouvernement terre-neuvien soient présents lors des négociations survenues la fin de semaine dernière. Je le répète, il a manqué de jugement. C'est ainsi qu'il s'est empressé de signer un accord périlleux qui pourrait avoir de très graves conséquences pour la province et pour mes électeurs. J'ai bien dit «pourrait»; je ne dis pas qu'il en aura nécessairement. J'estime que si des représentants de la province de Terre-Neuve avaient été présents, certains points de l'accord ne s'y trouveraient pas. Les gens qui vivent une situation comme je l'ai vécue moi-même pendant de nombreuses années et comme l'ont vécue d'autres députés terre-neuviens auraient pu prévoir les complications possibles résultant de cet accord.

Article 29 du Règlement

Je tiens à rappeler très rapidement les concessions de cet accord relativement aux réserves de poisson. Il précise que les Français ont droit à un contingent supplémentaire de 3 000 tonnes métriques de morue dans la zone désignée 2GH, située à l'extrême nord. Je ne pense pas que nous puissions trouver qui que ce soit qui s'oppose vivement à cette concession. C'est une réserve excédentaire. A l'heure actuelle, le secteur des pêches s'en désintéresse et, à ce titre, cette concession n'est pas difficile à accepter.

L'accord prévoit en outre que la flottille française aura droit à un contingent de quelque 3 500 tonnes métriques de morue dans les zones 4RS, 3PN et 4VN, ce à quoi on ne trouve non plus rien à redire. Il s'agit d'un droit historique, particulièrement pour nos voisins qui vivent juste au large de nos côtes. Bien que le gouvernement français ne le reconnaisse pas, l'entente stipule également qu'ils ont droit dans la zone contestée à un quota d'environ 6 400 tonnes métriques. Cela me paraît une juste affectation aux termes de ces formules.

L'entente comporte deux autres aspects. L'un consiste en l'accès à une zone connue sous le nom de banc Burgeo. J'ai des inquiétudes à ce propos. Elles se révéleront peut-être sans fondement. J'espère bien que oui. Cependant, pour la gouverne de ceux qui l'ignorent, les poissons du golfe émigrent vers le banc Burgeo, et nous venons de renvoyer la flotte métropolitaine française du golfe par suite de l'expiration d'un accord à la fin de l'année dernière. Nous n'avons pas renouvelé l'accord. En donnant accès à la zone de pêche du banc Burgeo qui fait partie de la division 3PS, mais pas celle qui est en litige, j'ai peur que nous n'ayons rouvert à la flotte française les pêches du golfe qui, comme vous le savez, monsieur le Président, et comme tous les députés le savent, s'épuisent de façon alarmante. La biomasse des pêches du golfe diminue rapidement. A moins d'une stabilisation et d'un nouvel accroissement des stocks, ces pêches sont sérieusement menacées, mais je crains fort que la situation n'empire. De nombreux pêcheurs de la côte du sud-ouest de Terre-Neuve vivent uniquement de ces stocks.

• (2330)

L'autre secteur concerné par cet accord est la division 2J+3KL, les stocks de morue du Nord, qui constituent l'essentiel des pêcheries de Terre-Neuve. Cette division est en litige dans notre province depuis quelque temps. Or, cet accord prévoit la possibilité de reconnaître aux Français le droit de pêcher dans ce banc. C'est déconcertant, monsieur le Président. L'accord ne stipule pas le quota qui peut être alloué et cela me donne une lueur d'espoir. Je fais savoir depuis deux jours que je ne suis pas décidé à accepter un quota dans la division 2J+3KL qui causerait du tort aux pêcheurs ou à l'industrie des pêches de Terre-Neuve en général. Ce stock représente l'avenir de la pêche hauturière dans ma province. Nous suivrons—je dis nous, les Terre-Neuviens—l'avancement des négociations, si, en fait, elles avancent. Nous n'accepterons pas que des quotas soient alloués qui ne sont pas acceptables par tous les Terre-Neuviens concernés.

Je doute que vous puissiez trouver un Canadien selon lequel les stocks de poissons seront excédentaires dans cette zone dans un avenir prévisible, monsieur le Président. Vous n'en trouverez aucun. En fait, nous avons réduit notre quota national pour 1987, pas de beaucoup mais il a été diminué, ce qui indique que nos stocks s'épuisent. Je ne comprends pas comment le gouvernement fédéral ou un autre puisse, dans ces conditions, accepter d'accorder un quota à un gouvernement étranger. Je m'y refuse au nom de nos électeurs.

Comme je l'ai dit précédemment, le gouvernement du Canada a agi de bonne foi. Nous avons un objectif fondamental, une préoccupation réelle et admirable qui est de régler le différend dans la division 3PS. Il n'est pas facile de résoudre ce problème qui dure depuis trop longtemps. Nous devons trouver une solution. Nous espérons que les événements des prochains mois nous la fourniront.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat à cette heure de la nuit. Comme mes collègues avant moi, particulièrement celui qui vient de parler, le député de Burin—Saint-George (M. Price), j'accorde une grande importance à ce problème. La question n'importe pas seulement aux Terre-Neuviens, mais soulève aussi l'opinion, je crois, au-delà de leurs frontières. C'est en effet un problème national qui touche tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

De quoi s'agit-il, monsieur le Président? Qu'est-ce qui est en jeu dans cette affaire? Avant de répondre à ces questions, il faut voir ce qui s'est passé jusqu'à maintenant. Il y a eu l'affaire du tarif sur la morue salée, l'affaire du bois d'oeuvre et, plus récemment, l'affaire des producteurs d'arbres de Noël. Et voici l'affaire du poisson. Comme le démontrent leurs députés fédéraux, leurs députés provinciaux et tous les observateurs de cette province, tous les Terre-Neuviens sans exception estiment que cette ressource est pour eux comme le blé pour le producteur céréalier des Prairies, le pétrole et le gaz pour les Albertains et, oui, la question linguistique pour les Québécois. Cette affaire revêt une importance vitale pour la survie économique et l'avenir de Terre-Neuve. Peu importe qui tranchera la question ou comment, le critère utilisé devra être objectif et raisonnable. Dans ce cas comme dans les trois autres, les Canadiens en général, les Terre-Neuviens et les Canadiens de l'Atlantique font encore les frais de la politique du gouvernement central en matière de pêche.

Nous avons entendu certaines déclarations du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Les Français jouissent de droits issus de traités sur les eaux territoriales qui remontent à 1904, en vertu d'une convention entre la France et le Royaume-Uni. Par la suite, une entente a été conclue en 1972, dans le but de mettre graduellement un terme à toute activité de pêche des Français dans le golfe. Le député de Saint-Jean-Ouest a omis de parler—sans doute pas de propos délibéré mais plutôt comme défense—des dispositions de cette entente qui touchent les droits réciproques des Canadiens de la région de l'Atlantique. Il a oublié d'en parler et il a ensuite abordé la notion de perpétuité. Il n'a pas cité l'article sur lequel se fonde son argumentation. Il a déclaré qu'il n'existait pas de total autorisé des prises. Mais il est évident que le député de Saint-Jean-Ouest fait preuve de grossière négligence. Il refuse de signaler, ce qui l'arrange très bien d'ailleurs, qu'une entente a été conclue le 9 octobre 1980 entre la France et le Canada au sujet de la prise totale autorisée. Il voudrait faire croire à la Chambre qu'il y avait une omission importante dans l'accord de 1972, et il a raison. Cependant, il devrait être suffisamment

franc pour dire aux députés et aux gens de Terre-Neuve que cette omission a été rectifiée en 1980.

• (2340)

C'est une chose, mais voyons la duplicité du député de Saint-Jean-Ouest et surtout du ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon). Je sais, c'est un mot très fort pour la Chambre des communes, mais je veux vous dire, monsieur le Président, que le député de Saint-Jean-Ouest ne tient pas le même discours à Terre-Neuve et dans cette Chambre. Quant à la mauvaise utilisation flagrante de documentation, le ministre des Pêches et des Océans a fait publier, le 27 janvier, un communiqué qui contredit la documentation privée et confidentielle du ministère des Affaires extérieures. C'est de la duplicité de la pire espèce.

Le délit dans tout cela, c'est peut-être ce que le gouvernement a promis en 1984. Il avait promis la consultation. Combien de fois avons-nous entendu les députés de la majorité dire: «Nous consulterons les provinces, les travailleurs et travailleuses de ce pays, l'industrie et les divers secteurs de l'économie pour parvenir à une politique qui soit dans l'intérêt de tous les Canadiens»?

Ce soir, les députés de la majorité ont admis, sans l'ombre d'un doute, qu'ils étaient mécontents de ce manque de consultation. Le premier ministre de Terre-Neuve et d'autres ont dit la même chose. Toutefois, la seule consolation que les ministériels peuvent maintenant offrir aux Terre-Neuviens et aux autres Canadiens n'est qu'une excuse. Ils veulent leur dire: «Nous regrettons de ne pas vous avoir consultés. Nous sommes vraiment désolés. Ce qui s'est produit est épouvantable». Ce n'est pas suffisant. Les députés conservateurs de Terre-Neuve ont une responsabilité. Ils appartiennent à la majorité à la Chambre. Ils devraient agir comme il convient dans les circonstances et exiger immédiatement que l'entente soit annulée et que le ministre des Pêches et des Océans démissionne.

Parlons-en du processus de consultation. Il n'y en a eu aucune. Le premier ministre de la province de Terre-Neuve—ex-employeur du député de Cape Breton Highlands—Canso (M. O'Neil), son idole et mentor—a dit du ministre des Pêches qu'il est incompétent, des mesures du gouvernement, qu'elles sont inepties. Quelle meilleure preuve peut-on souhaiter que de tels commentaires formulés à ce sujet par un premier ministre provincial d'allégeance conservatrice? Pourquoi ce premier ministre a-t-il fait cette déclaration? Parce qu'il n'y a pas eu de consultations, pas plus qu'il y en a eu à Terre-Neuve comme en font foi les déclarations du premier ministre Peckford parlant au nom de la population de cette province.

Le ministre des Pêches et des Océans n'est pas seulement incompétent, il est insensible à l'importance vitale d'une ressource pour la province de Terre-Neuve. Pour ces deux raisons, il devrait poser un geste honorable et démissionner du Cabinet fédéral immédiatement. Si le ministre des Pêches et des Océans n'est pas prêt à faire cela, voyons ou nous en sommes, ou en sommes nous? Voyons quelles sont les vraies couleurs des députés conservateurs représentant Terre-Neuve. Doit-on s'attendre à des excuses de leur part? Auront-ils assez de courage et de volonté pour prendre la défense de leurs électeurs et s'engager à quitter leur parti si l'on ne déclare pas cette entente nulle et non avenue et si le ministre des Pêches et des Océans refuse de démissionner sur-le-champ? Nous allons accorder un délai de 72 heures aux députés d'en face, mais je crains qu'ils n'adoptent le comportement du député de Saint-Jean-Ouest, qui s'est rendu à Terre-Neuve pour pleurer et se lamenter, pour ensuite rentrer à Ottawa heureux d'avoir encore une fois berné la population. Quelle honte!

Le député de Saint-Jean-Ouest était à la radio ce matin et, dans l'intérêt de la Chambre, je voudrais citer les propos qu'il y a tenus. J'ai en main la transcription de l'émission de ligne ouverte diffusée par le poste VOCM le mercredi, 28 janvier 1987. Le ministre des Transports a déclaré que les responsables de cet accord ne comprenaient pas l'importance de la pêche pour les habitants de Terre-Neuve et du Labrador. Ce grand parangon de vertu, défenseur des intérêts terre-neuviens, est allé plus loin. Il ne s'en est pas tenu à cette déclaration. Ce tribun, ce champion des Terre-Neuviens, a assuré que l'un des objectifs de ces instances était d'améliorer les relations fédérales-provinciales, leur marque de commerce jusqu'ici sur ce plan, mais qu'ils n'atteindraient pas cet objectif en agissant ainsi.

Le ministre des Transports, le député de Saint-Jean-Ouest, dit une chose à Terre-Neuve et le contraire à Ottawa. Qui est le pantin et qui tire les ficelles? Est-ce le ministre des Pêches et des Océans? Est-ce le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ou le premier ministre (M. Mulroney) qui tire les ficelles? Honte au député de Saint-Jean-Ouest.

Les députés d'en face ne s'entendent pas. Le député de Cape Breton Highlands—Canso a dit qu'il n'y a pas d'accord. Le député de Burin—Saint-George a dit qu'il y a en un. J'aimerais bien qu'ils se branchent. Ou bien il y a un accord, ou bien il n'y en a pas. Pour qu'il y ait un accord, il faut qu'il y ait l'intention de signer un accord. Il faut qu'il y ait considération et signature des parties. En l'occurrence, est-ce que nous avons cela? Un député tory dit oui, et un autre dit non. Les tories—pardon, monsieur le Président, les députés du parti conservateur du Canada—trouvent plus commode de jouer sur tous les tableaux. C'est caractéristique d'un gouvernement incompétent et insensible qui ne mérite pas que les Canadiens lui confient la gestion du Canada.

Article 29 du Règlement

J'aimerais aborder un autre aspect de cette question qui a trait au premier ministre, ou plutôt à Photo-Brian, ainsi qu'on le désigne dans ma circonscription. Pourquoi cet accord a-t-il été négocié en secret? Serait-ce parce que le premier ministre désirait avoir de merveilleuses, de glorieuses et de sensationnelles occasions de se faire tirer le portrait lors du premier sommet francophone qui doit avoir lieu prochainement à Québec? Est-ce la raison qui justifie cet accord? Si oui, je mets le député de Saint-Jean-Ouest au défi de faire savoir courageusement au premier ministre qu'il a eu tort et qu'il ne défend pas les meilleurs intérêts de Terre-Neuve. Le député de Saint-Jean-Ouest a l'habitude de faire entendre deux sons de cloche différents à Saint-Jean et à Ottawa. C'est une de ses caractéristiques.

• (2350)

M. Crosbie: Vous, vous ne dites la vérité nulle part.

M. Dingwall: Les députés d'en face font preuve d'une négligence et d'une incompétence flagrantes.

Le ministre des Pêches et des Océans a publié un communiqué. S'il y a quelqu'un qui manque d'honnêteté! Pas avec les députés de ce côté-ci.

M. Holtmann: Nous savons que vous êtes transparent.

M. Crosbie: Vous avez le crâne qui brille.

M. Dingwall: Pas avec les députés de ce côté-ci, mais son propre caucus. Les entendez-vous se lamenter en face? Ils n'ont recueilli que 28 ou 29 p. 100 des voix dans les sondages. Ils sont finis. Cela va accélérer votre départ de la politique.

M. Crosbie: Vous n'êtes déjà plus là, Dingwall.

M. Dingwall: Selon le communiqué, les prises françaises s'élevaient à 6 607 tonnes en 1984. Cependant, dans le document confidentiel dont le ministre des Pêches et des Océans, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et certainement aussi, étant donné qu'il fait partie du Conseil privé, le ministre des Transports (M. Crosbie), ont eu connaissance, il est question de 11 221 tonnes. C'est ce qui s'appelle faire preuve de duplicité et tromper les membres du caucus progressiste conservateur. Quel chiffre le ministre a-t-il cité dans son communiqué de 1985? Il a parlé de 6 010 tonnes en mai 1985. Quel est le chiffre cité dans le document secret que les premiers ministres MM. Peckford et Buchanan n'ont pas encore vu? Le ministre des Pêches et des Océans . . .

M. Henderson: C'est ce qu'il dit aux membres de son parti.

M. Dingwall: . . . parle de 18 508 tonnes. De toute évidence, le ministre ne nous a pas tout dit. Il refuse de partager avec ses collègues du caucus les renseignements qu'il possède à ce sujet. C'est faire preuve d'une incompétence et d'une négligence très graves. Je le répète, il devrait démissionner immédiatement du Cabinet.

M. Holtmann: Asseyez-vous.

M. Dingwall: Pour conclure, je dirai que le premier ministre de Terre-Neuve et le premier ministre de la Nouvelle-Écosse estiment tous deux que le gouvernement . . .

M. Forrestall: C'est exact, les conservateurs étaient d'accord avec Gerald Reagan qui reconnaissait que vous étiez un député provincial incompétent.

M. Dingwall: Ils ont tous deux conclu que cet accord témoignait pour le moins d'une grossière incompétence.

C'est une chose quand les députés d'en face l'affirment, mais c'en est une autre quand les premiers ministres des provinces sont du même avis. Je dis aux gens de Terre-Neuve que le ministre des Pêches et des Océans les a trahis. Le député de Saint-Jean-Ouest s'est dérobé au devoir qu'il a de représenter les Terre-Neuviens au Cabinet fédéral, et j'invite les députés conservateurs de Terre-Neuve à exiger immédiatement la démission du ministre des Pêches et des Océans. Sinon, qu'ils siègent comme indépendants. Qu'ils aient le courage de leurs convictions.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président . . .

M. Holtmann: Des Prairies.

M. Crosbie: Heureux de constater que vous respirez toujours, Les.

M. Benjamin: Je respirerai beaucoup plus longtemps que mon bon ami le ministre des Transports (M. Crosbie).

En prenant part à ce débat, je voudrais tout d'abord . . .

M. Crosbie: Me rasseoir.

M. Benjamin: . . . féliciter et saluer le député de Bonavista—Trinity—Conception (M. Johnson). Il a parlé avec compassion autant qu'avec intelligence.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Il a clairement donné un avertissement à son parti et à son gouvernement: il ne faut pas aller plus loin.

M. Forrestall: C'est ce qui rend notre parti formidable.

M. Benjamin: Mike, faites-vous inscrire sur la liste et faites un discours.

M. Forrestall: Nous sommes un grand parti.

M. Benjamin: Vous avez fait quatre déclarations en restant assis sur vos fesses. Taisez-vous maintenant.

M. Crosbie: Votre intervention ne vaut pas un pet.

M. Benjamin: Lisez-nous la liste et faites un discours, Mike, j'attends avec impatience de l'entendre.

M. Forrestall: Il sera légèrement supérieur au vôtre et mieux documenté.

M. Benjamin: Le respect que j'ai pour mes collègues de tous les partis vaut non seulement pour le député de Bonavista—Trinity—Conception, mais également pour celui de Saint-Jean-Ouest qui a également laissé entendre que cet accord ne le satisfaisait pas pleinement. Je les respecte pour cela et je les en félicite.

M. Forrestall: Tout comme nous.

M. Benjamin: Au cours de négociations patronales syndicales ou internationales ou autres, on ne fait pas d'offres préalables. Il faut surtout éviter de laisser savoir à l'autre partie ce qu'on est disposé à céder, les concessions qu'on est prêt à faire, afin d'obtenir un accord. C'est une mauvaise façon de négocier. Je ne prétends pas que du côté syndical, patronal ou gouvernemental, il n'arrive pas qu'on s'y prenne mal pour négocier, car c'est manifestement le cas. En l'occurrence, il suffit que le gouvernement reconnaisse qu'il a négocié en imbécile—et il n'est pas nécessaire de reprendre mes paroles; on peut fort bien l'exprimer en termes plus relevés de façon plus diplomate. Il ne faut pas faire connaître sa position à l'avance, car autrement, la partie adverse vous voit venir.

Le président de la France, un socialiste, doit en rire alors qu'il est sur le point d'arriver au Canada. Le premier ministre de la France, un conservateur, doit faire de même et il va sûrement féliciter chaleureusement son ministère des Pêches.

M. Forrestall: Pourquoi?

M. Benjamin: J'espère me tromper.

M. Forrestall: C'est le cas.

M. Benjamin: Je m'attends à ce que l'accord qui a été paraphé plus tôt, soit signé officiellement par le président de la France à l'occasion de son séjour au Canada. J'espère que cela ne se produira pas. Nous avons déjà abattu nos cartes dans ces négociations en réduisant le quota de nos pêcheurs. Nous l'avons fait en consultation avec les quatre provinces de l'Atlantique dans le cadre de la gestion de nos pêcheries. Ayant réduit le quota de nos propres pêcheurs, nous aurions dû demander à la France de réduire volontairement ses prises. Cela aurait certainement été une bonne position de négociation que de demander à la France de réduire ses prises dans la même proportion que celles de nos propres concitoyens jusqu'à la conclusion d'un accord.

Article 29 du Règlement

• (2400)

Le ministre des Transports dit que le gouvernement essaie de régler un problème que les gouvernements libéraux précédents ont créé, il y a de nombreuses années. Nous ne sommes pas en désaccord sur ce point. C'est une motion du Nouveau parti démocratique plutôt que du parti libéral. Cependant le gouvernement conservateur n'a aucune raison de poursuivre la soumission béate adoptée par les libéraux. Il n'a aucune maudite raison de rester inactif et de blâmer les libéraux pour ce qui arrive. Les gens des provinces de l'Atlantique ont cru que les conservateurs seraient différents et qu'ils corrigeraient les erreurs d'omission et d'action du passé. Le gouvernement a donné à la France le droit de pêcher dans une division où elle n'avait jamais été autorisée à pêcher auparavant, à moins qu'elle ne l'ait fait dans les années 1500.

M. Forrestall: Vous faites de la politique avec les vies de nos pêcheurs. C'est exactement ce que vous faites.

M. Benjamin: Que voulez-vous dire par là?

M. Forrestall: Vous n'avez aucune considération pour eux.

M. Benjamin: Depuis 100 ans et plus, les provinces de l'Atlantique n'ont rien eu d'autre que l'alternance des libéraux et des conservateurs et elles ont le taux de chômage le plus élevé et leurs pêcheurs ont le niveau de vie le plus bas de tout le pays. Ils continuent d'espérer que ce sera mieux la prochaine fois mais ils continuent de se tromper.

M. Holtmann: Et vous allez tout arranger, n'est-ce pas?

M. Benjamin: Nous ne leur avons rien fait. Ils ont eu tour à tour les libéraux et les conservateurs.

M. Holtmann: Et vous allez tout arranger.

M. Benjamin: Les libéraux et les conservateurs ont toujours imposé leurs vues à ces gens.

M. Holtmann: Et vous allez tout arranger?

M. le vice-président: A l'ordre. Pouvons-nous écouter le député de Regina-Ouest (M. Benjamin)?

M. Benjamin: Cela ne rime à rien que les conservateurs blâment les libéraux et vice-versa.

M. Holtmann: Quel est votre rôle dans tout cela?

M. Benjamin: Nous en avons eu assez.

M. Holtmann: Quel est votre rôle dans tout cela? Vous n'avez personne là-bas.

M. Benjamin: Nous nous débrouillons très bien, merci.

M. le vice-président: A l'ordre. Je demande aux députés d'avoir la courtoisie d'écouter le député de Regina-Ouest.

M. Holtmann: Que faites-vous là-bas?

M. Benjamin: Nous nous débrouillons très bien, merci.

Article 29 du Règlement

M. Holtmann: Expliquez comment aux Canadiens. Que faites-vous là-bas?

M. Benjamin: Il ne rime à rien de se blâmer les uns les autres.

M. Holtmann: Nous sommes tout ouïes.

M. Benjamin: Le chef de mon parti, qui a présenté la motion qui a été acceptée par la présidence, a proposé une autre solution.

M. Holtmann: Merveilleux.

M. Benjamin: Le député qui a la bouche ouverte maintenant avait les oreilles bloquées plus tôt aujourd'hui.

M. Holtmann: Dîtes-nous quelle est votre solution merveilleuse.

M. Benjamin: L'entente a été conçue pour faire plaisir à la France et non pour satisfaire aux besoins de la région de l'Atlantique. Elle donne à la France des stocks de poisson dans des zones où sa flottille n'avait jamais pêché auparavant et où elle n'a absolument aucun droit. La France n'a même pas demandé de droits dans cette région. Quelle idée d'aller les lui donner avant qu'une entente arbitrée ne soit conclue? C'est encore de la négociation débile.

M. Holtmann: Quelle merveilleuse troupe.

M. Benjamin: Je signale à mon collègue qu'un certain nombre d'entre nous avons siégé des deux côtés de la table de négociations.

On dit que le poisson est bon pour le cerveau.

M. St. Germain: Vous ne devez pas en manger souvent.

M. Benjamin: J'ai écouté mon collègue d'en face, et je sais maintenant comment le Seigneur sait où il faut envoyer du poisson. Je me demande quand le député en a mangé pour la dernière fois. Quand le ministre des Transports a-t-il mangé pour la dernière fois de cet aliment excellent pour le cerveau? Et ce qui est plus important encore, quand le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) en a-t-il mangé pour la dernière fois?

M. Holtmann: Il a mangé du bon poisson au Manitoba. Je vous le garantis.

M. Benjamin: Le ministre des Pêches et des Océans représente une partie de Fraser Valley et de South Delta où l'on trouve du saumon du Pacifique. S'il voulait se montrer un négociateur et un homme d'état canadien généreux, pourquoi n'a-t-il pas proposé le saumon du Pacifique au lieu de la morue de l'Atlantique aux Français? Vous imaginez ce qui serait arrivé au ministre des Pêches et des Océans s'il avait dit aux Français qu'ils pouvaient prendre le saumon du Pacifique s'ils cessaient de traîner dans le territoire contesté. Le ministre de la Colombie-Britannique aurait été chassé de la ville sur un rail, et ce sort aurait été encore bien trop clément pour lui. En revanche, il peut se montrer généreux avec la morue du large de Terre-Neuve. S'il négociait sur le saumon du Pacifique avec les Américains et les Japonais, ferait-il preuve de la même générosité? J'espère que mes amis conservateurs d'en face vont lui poser la question.

M. Holtmann: Jusqu'ici, vous n'avez pas convaincu grand monde.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je ne prétends pas connaître grand-chose aux poissons, sauf ceux que nous avons dans le lac Last Mountain.

M. Holtmann: Asseyez-vous alors. Asseyez-vous si vous ne connaissez pas les poissons.

M. Benjamin: D'un autre côté, mon collègue d'en face ne saurait pas ce qu'est un boisseau de blé même s'il lui en tombait un sur la tête, mais cela ne l'empêcherait pas de faire un discours à ce sujet, j'en suis certain.

M. Holtmann: Je regrette, mais je connais le blé aussi bien que vous. Vous êtes en train de parler de poissons. Tant mieux pour vous, vous parlez de poissons.

M. Benjamin: Monsieur le Président, le Règlement n'exige-t-il pas qu'un député soit à sa place avant de prendre la parole?

M. Holtmann: Ce n'est pas prévu au Règlement.

M. Benjamin: Je me demande si vous savez qui a la parole.

• (2410)

M. le Président: Tous les députés ici présents ce soir savent que c'est un député chevronné qui pose assurément sa question pour la forme, mais je comprends parfaitement pourquoi il la pose. La réponse que j'ai déjà eu à donner au cours de la soirée est que si un député n'occupe pas son siège il ne peut pas obtenir la parole.

Parfois, il est très difficile de faire comprendre aux députés que, lorsqu'ils sont assis à la place de quelqu'un d'autre, ils ne doivent pas répliquer, si je puis m'exprimer ainsi, aux gens d'en face. Le député a parfaitement raison. Si un député demande à intervenir alors qu'il occupe un autre siège que celui qui lui est affecté dans cette enceinte, il va de soi que la présidence ne peut y consentir. Évidemment, le député, qui a beaucoup d'expérience, pourrait peut-être poursuivre son intervention de manière plus efficace s'il ne laissait pas intervenir ce collègue.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je voudrais seulement dire à mes amis d'en face que j'ai écouté avec attention les discours de mes collègues de l'opposition sans les interrompre. J'aime les interpellations car cela signifie qu'on m'écoute. Toutefois, dans ce cas-ci on ne m'écoute pas.

Nous nous rendons compte qu'il est très difficile de gouverner le Canada qui regroupe dix provinces et deux territoires. La pire situation pour un parti au pouvoir est peut-être de retrouver son même parti au pouvoir dans diverses provinces. Nous comprenons que la situation puisse être difficile. Toutefois, quels que soient les désaccords ou les malentendus avec les provinces, le gouvernement fédéral et la Chambre doivent respecter le principe fondamental qui veut que le maintien de notre souveraineté et de notre indépendance est inviolable et qu'il faut résister à tout empiètement. Les députés de tous les partis représentés à la Chambre sont d'accord là-dessus en principe, même s'ils ne s'entendent pas sur la façon de l'observer.

Dans le cas présent, cette divergence d'opinion porte sur la tenue des négociations internationales. Nous pouvons désapprouver la façon dont elles ont été conduites, mais pas leur objet. Notre motion stipule simplement que le gouvernement a commis une erreur. Il n'aurait pas dû brader le bien-être de ses propres citoyens ni l'intégrité de son propre territoire dans des négociations avec d'autres pays.

Peut-être, si nous étions en guerre ou assujettis à des pressions extrêmes, ces négociations pourraient être acceptables, mais il s'agit d'une puissance avec laquelle nous entretenons depuis des années des relations d'amitié et nous lui permettons de porter atteinte à notre intégrité nationale et à notre existence en tant que nation en lui allouant des quotas supplémentaires de ressources qui nous appartiennent. C'est pourquoi mon chef a proposé cette motion et nous vous sommes reconnaissants, monsieur le Président, de l'avoir acceptée.

Le Président a décidé que cette question était assez grave pour que la Chambre la prenne en considération et que le gouvernement reconnaisse son importance. L'objet de cette motion est de déclarer que le gouvernement a mal négocié et qu'il devrait réexaminer ce qu'il a fait. Manifestement, le gouvernement aurait dû tirer la leçon de son expérience avec notre voisin du Sud au cours des 18 derniers mois. Nous aurons tout loisir de discuter de ces négociations sur le libre-échange à l'avenir, mais la question en jeu porte sur le principe de notre intégrité et de notre souveraineté, que tous les Canadiens appuient.

Nous n'essayons de critiquer aucun ministériel, mais nous nous sommes sentis sincèrement obligés, au nom de la souveraineté, de proposer cette motion pour que le gouvernement réexamine la question. Après avoir écouté le député de Bonavista—Trinity—Conception et l'honorable ministre des Transports, je pense qu'ils partagent cette inquiétude. Ce serait tout à l'honneur du gouvernement s'il revenait sur sa décision et décidait qu'il s'est trompé.

Avant de s'engager davantage dans cette entente qui n'a jusqu'à maintenant été que paraphée, le gouvernement doit écouter ce qu'ont à dire non seulement ses propres députés, mais aussi les pêcheurs et leurs syndicats ainsi que les propriétaires et les exploitants d'usines de transformation du poisson et certains premiers ministres. Loin de moi l'idée de prétendre un instant que les premiers ministres ont entièrement raison. Il existe certainement assez de bonnes raisons pour envisager l'opportunité de rouvrir les négociations avec la France.

M. le Président: Je remercie le député de son intervention. Je donne maintenant la parole au député de Mission—Port Moody (M. St. Germain).

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, permettez-moi de dire tout d'abord que ceux d'entre nous qui représentent des circonscriptions où des pêcheurs tirent leur subsistance de l'océan comprennent quels sont les enjeux du débat de ce soir.

Permettez-moi également de parler brièvement des députés de notre parti qui viennent de Terre-Neuve et de souligner à quel point ils sont attachés à leur province et soucieux de la servir. Je parle notamment du ministre des Transports (M. Crosbie) qui a plaidé la cause des Terre-Neuviens avec tant d'éloquence et de lucidité. Il n'a ni semé la crainte ni recouru à des tactiques d'intimidation, mais il s'est fait le porte-parole des habitants de Terre-Neuve et du Canada comme il le fait si bien depuis de nombreuses années.

• (2420)

Le député de Burin—Saint-Georges (M. Price) a pris la parole ce soir à la Chambre pour rappeler les difficultés des Terre-Neuviens qui vivent le long de la côte sud de Terre-Neuve et sur qui les changements apportés aux pêcheries de Terre-Neuve ont une telle incidence. Il est inquiet, comme il se doit, et il a bien parlé à la Chambre. Il a représenté Terre-Neuve avec fierté.

Le député de Bonavista—Trinity—Conception (M. Johnson) est intervenu lui aussi à la Chambre pour représenter sa circonscription. J'étais présent à une réunion aujourd'hui où il a parlé de la mer, de la pêche et des gens de Terre-Neuve. C'est un capitaine de profession, un homme qui a vécu sur la mer dont il a tiré son gagne-pain.

M. le Président: Un patron.

M. St. Germain: Un patron, comme vous le faites remarquer, monsieur le Président. C'est un homme qui comprend tous les problèmes relatifs aux pêcheries qui concernent Terre-Neuve et les autres régions du pays. Comme l'a fait remarquer le député, il n'y a pas une famille à Terre-Neuve qui n'ait perdu un fils, un père ou un ami en mer. Et pourtant, ils continuent de tirer leur subsistance de la mer.

Ceux qui sont intervenus avant moi sont très compétents en la matière. Ils ont défendu la cause de Terre-Neuve mieux que n'importe qui ne pourrait le faire. Comme je l'ai déjà fait remarquer, monsieur le Président, ils ne sont pas intervenus à la Chambre pour semer la crainte, tenir des propos alarmistes et se livrer à des attaques malveillantes. Ce ne sont pas des prophètes de malheur. Ce sont des députés extrêmement soucieux des intérêts de Terre-Neuve.

Le Nouveau parti démocratique, ce parti socialiste, a proposé la motion tendant au débat. Son chef a pris la parole à la Chambre et préconisé de prendre les armes contre un pays ami. Il a dit que nous devrons peut-être rechercher une solution militaire. Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a parlé d'une puissance amie. Je ne crois pas que les Canadiens, qu'ils vivent en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse ou ailleurs, préconisent le recours aux armes. Voilà le genre de propos que nous avons entendus à la Chambre ce soir. Ils manquaient de sincérité. Ce n'est pas ce que veulent les Canadiens. La réalité, c'est que le gouvernement a dû réduire les contingents et limiter le gagne-pain de certains Terre-Neuviens à cause de la surpêche dans les océans qui les entourent. C'est une situation inacceptable. Il faut y remédier. Il faut trouver le moyen de contrôler les prises, de façon que nous, Canadiens, que nous soyons de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse ou de l'Île-du-Prince-Édouard, puissions exercer notre droit de pêche prioritaire et ne pas subir de réduction de nos contingents. Voilà pourquoi il est si important d'établir autant que possible une forme quelconque d'entente avec la France à ce sujet.

Article 29 du Règlement

Voyons un peu ce qui se produira si nous n'agissons pas et si la surpêche se poursuit. Parce que vous venez de la Colombie-Britannique et que vous vous êtes intéressé de près au Programme de mise en valeur des salmonidés sur la côte ouest, monsieur le Président, vous savez que la surpêche met la subsistance des Canadiens en péril. Cela vaut autant pour ceux de la côte ouest que pour ceux de la côte est. C'est le dilemme dans lequel se trouve la population de la côte est du Canada. C'est aussi pourquoi notre gouvernement s'efforce de trouver une issue à la situation.

Il ne fait aucun doute que les habitants de la côte est s'inquiètent ce soir. Cette insécurité est en grande partie attribuable aux tactiques alarmistes dont nous avons vu l'exemple ce soir. Cependant, les députés ont clairement indiqué qu'ils étaient saisis des inquiétudes des Terre-Neuviens et qu'ils s'en occuperaient immédiatement et efficacement comme les députés qui représentent Terre-Neuve l'ont toujours fait sur toutes les questions portées à l'attention de la Chambre.

Le député de Regina-Ouest a laissé entendre que l'on devrait tenir des séances de consultation. Je pense qu'aucun gouvernement n'a consulté avec plus de sincérité que l'actuel gouvernement du Canada. La volonté de consulter est un signe distinctif de ce gouvernement et le restera. Je peux penser à une foule d'accords qui ont été conclus et auxquels la précédente administration n'aurait même pas pu aspirer. Par exemple, il y a les EDER avec les provinces et l'Accord de l'Atlantique qui comporte des avantages pour Terre-Neuve. Mais on nous gratifie encore de toutes les paroles creuses, des hurlements et des protestations, prétextant qu'aucune consultation n'aurait eu lieu. Notre gouvernement a consulté dans ce dossier et il continuera de consulter le premier ministre Peckford et l'industrie. Aucune décision finale ne sera prise sans connaître les vues de l'industrie et du gouvernement de Terre-Neuve.

Je suis heureux d'avoir eu la possibilité de prendre part au débat. Comme je l'ai mentionné, il n'y a que ceux d'entre nous qui vivons dans des collectivités de pêcheurs et qui représentons ces collectivités qui pouvons véritablement comprendre le mode de vie des pêcheurs. Je veux simplement renchérir sur les propos que les députés de Terre-Neuve ont tenus ce soir, et dire aux Terre-Neuviens qu'ils sont bien représentés. Leur gagne-pain n'est pas en péril. Il n'y aura aucune entente de signée qui ne soit favorable aux habitants de Terre-Neuve et à tous les Canadiens de la région atlantique.

M. Manly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis persuadé que le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) ne tient pas à laisser aux députés la fausse impression que le chef de notre parti ou quelque député néo-démocrate ont préconisé le recours à la violence.

M. Crosbie: Vous l'avez fait.

M. Manly: Tel n'était pas du tout le sens de nos interventions.

M. St. Germain: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, monsieur le Président, mais de la poursuite du débat.

M. le Président: Le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) a parfaitement raison. Il s'agit bel et bien d'un débat. Cependant, la présidence n'est parfois pas en mesure de déterminer dès le début la nature d'une observation.

[*Français*]

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, il me fait un très grand plaisir de prendre part à ce débat ce soir et d'avoir l'occasion d'ajouter quelques commentaires aux discussions et délibérations qui ont été faites au cours de cette veillée.

J'aimerais faire un petit résumé des trois options ou des trois choix qui ont été présentés aux citoyens du Canada ce soir.

[*Traduction*]

D'abord, on a choisi de ne rien faire. C'est ce que le parti libéral proposait. C'est l'attitude qu'il a adoptée pendant des années: laisser la France surpêcher les réserves de poisson au sud de Terre-Neuve et provoquer chez les pêcheurs terre-neuviens un manque à gagner annuel de 40 millions de dollars. Cette politique du laisser-faire condamnerait pour toujours les pêches de la côte sud. Les Français n'ont jamais montré qu'ils entendaient bien gérer ces stocks, loin de là. Ainsi donc, l'option libérale de maintenir leurs droits de pêche dans le cadre de l'accord de 1972 n'était tout simplement pas acceptable. Cet accord accordait à la flotte de pêche française des droits de pêche à perpétuité et nous devons maintenant nous en accommoder. L'entente libérale pré-électorale, de juin 1984, qui prévoyait que les deux parties devaient s'abstenir de toute tentative de régir leurs activités de pêche l'une de l'autre était un moyen commode pour les intéressés de fermer les yeux sur le volume de leurs prises. Cela n'était pas une solution non plus. Il saute aux yeux que l'option libérale ne valait rien.

• (2430)

Voyons maintenant en quoi consiste l'option néo-démocrate. Je m'abstiendrai de parler de l'option NPD, car les députés de ce parti s'en offusquent chaque fois que nous le faisons. Je dirai donc l'option néo-démocrate. Elle consiste à envoyer des canons dans le style Rambo. C'est un appel aux armes. C'est Rambo Broadbent, le chef du NPD, qui l'a recommandée. C'est irresponsable de sa part. Son seul mérite serait de faire les manchettes à l'échelle nationale. Rambo Broadbent a déclaré: «Faisons la guerre à la France». Il va sûrement passer aux nouvelles nationales avec une telle déclaration. Mais ce n'est pas faire preuve du sens des responsabilités que de proposer une telle option. C'est une chose que nous ne pouvons tout simplement pas accepter.

Le chef du NPD a donné l'affaire du chalutier espagnol en guise d'exemple, un bien mauvais exemple. En effet, les Espagnols pêchaient dans des eaux sur lesquelles notre souveraineté n'a jamais été contestée. A l'époque, nous leur avons montré comment nous pourrions nous débarrasser d'eux s'ils continuaient de surpêcher dans des eaux territoriales non contestées. La différence entre ces deux cas, c'est que la France revendique les eaux au large de la côte de Saint-Pierre et Miquelon. Nous ne pouvons pas faire respecter notre souveraineté sur des eaux qui ne nous sont pas reconnues par la communauté internationale. Il est insensé de chercher la confrontation quand la possibilité d'un règlement négocié existe.

Nous ne vivons pas dans les Falklands. Nous ne sommes pas non plus en Argentine. Nous ne pouvons pas envoyer les canonnières, même si cela plaisait à Rambo Broadbent. Je m'excuse auprès du seul député néo-démocrate présent à la Chambre si j'ai offensé son chef.

La troisième option est la négociation, ce que le Nouveau parti démocratique semble incapable de concevoir ce soir. C'est la seule option raisonnable. C'est la seule option courageuse, une option que les libéraux ont craint d'adopter ou même d'envisager. Nous avons remporté un grand succès en faisant accepter aux Français de recourir à l'arbitrage d'une tierce partie internationale. Je dirais même que c'est une percée importante. C'est un événement historique. Cette percée nous donne une chance de réparer le mal causé par l'accord de 1972 et par l'ignoble accord pré-électoral de 1984. Les négociations entraîneront des concessions de part et d'autre. Nous devrions être prêts à payer un peu pour faire accepter l'arbitrage aux Français. Si nous échouons, nous n'aurons jamais la pleine souveraineté sur nos eaux. Si nous ne réussissons pas à empêcher les Français de dépasser leur contingent, ils continueront. L'avenir de la côte sud de Terre-Neuve dépend de la conclusion d'un règlement négocié.

Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador et l'industrie ont été consultés à chaque étape du processus. C'est d'abord et avant tout envers le peuple de Terre-Neuve et du Labrador que notre gouvernement a des obligations. Si, à la suite de nos discussions des derniers mois avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador et le secteur de la pêche, nous arrivons à la conclusion que le prix en est trop élevé, il n'y aura pas d'accord et les représentants de la Nouvelle-Écosse se joindront à leurs collègues de Terre-Neuve pour dire qu'il n'y aura pas d'accord. C'est aussi simple que cela. Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador et le secteur industriel vont continuer à participer aux négociations permanentes en cours.

Je voudrais maintenant dire quelques mots de la désinformation. Ce soir, j'ai entendu les députés de Gander—Twillingate (M. Baker) et de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) s'en prendre au député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Où étaient ces députés lorsque les accords de 1972 et de 1984 ont été conclus? Où étaient-ils avec leurs belles paroles? En fait, où sont-ils en ce moment? Ils ne sont même pas présents à la Chambre alors que ce sont eux qui ont proposé une motion visant à poursuivre le débat toute la soirée. Ils ne sont même pas ici pour suivre le débat. Ils ont obtenu l'appui de leurs Rambos socialistes, de la diplomatie musclée et armée des néo-démocrates dirigés par Rambo Broadbent, le colonel Kadhafi du NPD. Où sont-ils maintenant? Où étaient-ils lorsque le gouvernement cédait à perpétuité des stocks de poisson et concluait des accords sans se soucier de la surpêche?

J'ai écouté les députés de Bonavista—Conception—Trinity (M. Johnson) et de Burin—Saint-Georges (M. Price). Je les ai écoutés avec fierté. Ce sont de bons représentants de Terre-Neuve.

Des voix: Bravo!

M. Comeau: Ils veulent que la question soit résolue. Ils n'y sont pas allés de main morte. Ils savaient qui ils défendaient. Ils parlaient au nom de tous les pêcheurs de Terre-Neuve.

Article 29 du Règlement

En ce qui concerne le banc de George, nous avons envoyé ce problème à l'arbitrage par une tierce partie. Je peux dire aux députés que c'était un excellent accord. Si l'on ne peut s'entendre en envoyant des canonnières, il est bon parfois de négocier.

Je voudrais mentionner la désinformation. Le chef des néo-démocrates a fait un beau discours. Il avait probablement été rédigé par un de ses adjoints, afin de faire les manchettes nationales. Comme d'habitude, il était plein de fausses informations. Il parle d'un supplément de 15 000 tonnes ajouté au quota, ce qui n'est pas vrai. J'aimerais qu'il soit ici pour entendre ce que je vais dire maintenant, mais il est parti aussitôt après son discours. Son adjoint, qui a rédigé le discours, n'avait pas fait convenablement son travail. Les 15 000 tonnes sont le chiffre mentionné dans le plan de 1987 de gestion des poissons de fond de l'Atlantique. Tout ce que je demande au chef néo-démocrate, c'est qu'il fasse lire ce plan à son adjoint. C'est simple, je ne lui demande pas grand-chose, s'il peut trouver le temps.

Je tiens à dire ceci: Rambo Broadbent ne laisse jamais les faits influer sur ce qu'il veut dire. Il a dit ce qu'il voulait diré en dépit des faits.

Quand le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) n'a plus rien eu à dire, il a commencé à inventer. Il a cité des passages de ce qu'il a appelé un fameux document secret. S'il était à la Chambre maintenant, je lui demanderais de déposer ce document secret. S'il en a un, c'est ce qu'il devrait faire. Il devrait prouver ce qu'il avance.

Pendant que nous parlons de fiers-à-bras, le président de National Sea est allé jusqu'au racisme dans ses commentaires aujourd'hui. Je voudrais citer ce qu'il a dit selon un article que j'ai lu dans *The Chronicle-Herald*. Il a dit ceci: «J'espère que le gouvernement aura beaucoup de votes au Québec après avoir été si gentil envers la France.» Monsieur le Président, vous êtes vous-même du Québec.

[*Français*]

et les Québécois n'ont rien à faire avec cela. Le président de la *National Sea* n'avait pas d'affaire, aucun droit d'amener une question de vote québécois dans cela.

• (2440)

[*Traduction*]

Je veux m'excuser au nom des Néo-Écossais parce que ce n'est pas un Néo-Écossais qui a dit cela. C'est un ancien avocat de la rue Bay qui s'est établi en Nouvelle-Écosse et qui pense pouvoir parler au nom des gens de la province. Il en paiera le prix parce qu'il n'exprime pas le point de vue de la Nouvelle-Écosse. Ce qu'il dit est inacceptable pour les Néo-Écossais. Au nom de tous les Néo-Écossais, je présente mes excuses à tous les francophones du Canada. Je répète que ces propos n'ont pas été tenus par un Néo-Écossais, mais par un ancien avocat de la rue Bay, un ami du sénateur Michael Kirby.

M. Crosbie: Machiavel.

Article 29 du Règlement

M. Comeau: Le machiavel de la politique libérale, le prochain organisateur de campagne électorale des libéraux avec Gordon Cummings . . .

M. Forrestall: Le prochain fakir.

M. Comeau: Le prochain fakir, bien sûr.

Pour terminer, et je ne parlerai pas trop longtemps encore, selon moi, les prophètes de malheur qui ont essayé de semer la peur parmi les habitants de la région de l'Atlantique devraient avoir honte. Pour paraphraser ce qu'a dit mon ami, le député de Bonavista—Trinity—Conception, à titre d'habitant de la région de l'Atlantique, je n'ai pas peur de parler au nom des pêcheurs de cette région. Si je pense que le gouvernement fait quelque chose qui nuit aux pêcheurs, je n'ai pas peur de le dire publiquement. Si les députés libéraux de la région de l'Atlantique étaient ici ce soir pour entendre nos discours, je leur lancerais un défi à eux aussi. Je n'ai pas peur de parler au nom du Canada Atlantique. Je vais continuer à le faire. Pas plus qu'à mon ami de Bonavista—Trinity—Conception on ne m'a dit ce que je devais dire. Ce que j'exprime, c'est ma conviction.

J'aimerais avoir le don de la parole de mon ami qui a parlé ce soir du fond du coeur, et pouvoir faire d'aussi bons discours que lui. Mais je recommande à Rambo Broadbent, qui n'était pas là pour écouter le député de Terre-Neuve et son discours, de lire ce discours pour apprendre quelque chose sur le Canada atlantique, apprendre ce que cela veut dire d'être un Canadien de l'Atlantique, et ce que cela veut dire de parler au nom de notre population du Canada atlantique.

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, la soirée est intéressante, mais je suis sûr qu'il nous arrive à l'occasion de nous demander pourquoi nous nous infligeons un pareil traitement et nous poussons souvent la question jusqu'à l'absurde. Malheureusement, nous avons abordé aujourd'hui un très grave problème par le biais d'un débat d'urgence. Il est certain qu'à un moment donné on peut toujours aborder un problème grave sous 500 angles différents. Il faut que quelqu'un s'y attaque de face et s'attaque à sa solution. C'est apparemment ce que le gouvernement a fait cette semaine. Il fallait absolument faire un pas quelconque en direction d'une solution du dilemme de Saint-Pierre et Miquelon.

Le gouvernement conservateur a entrepris cette tâche pour le meilleur ou pour le pire, et il faut espérer que nous allons progresser vers une solution satisfaisante pour les Canadiens, ou du moins une solution provisoire qui débouchera sur une entente honnête et équitable qui ne dépouillera plus les Canadiens de ressources qui leur appartiennent vraiment, et qui, nous en sommes tous convaincus à la Chambre, appartiennent au Canada.

Le problème de Saint-Pierre et Miquelon est lié aux derniers vestiges de l'histoire coloniale de la France. Si je me souviens bien de mon histoire, à la fin des guerres napoléoniennes la France a été dépouillée de ses colonies et n'a conservé que deux petites îles au Canada pour exploiter nos pêcheries de Saint-Pierre et Miquelon. Il est regrettable que notre génération ait hérité de ce problème qui ne disparaîtra pas de lui-même.

Nous avons entendu les conservateurs vilipender les libéraux à la Chambre ce soir pour avoir entamé les démarches pour essayer de conclure des ententes avec la France. La France s'est débattue de toutes ses forces pour préserver ses intérêts économiques dans les pêcheries du golfe, et pour en extraire la richesse. Quand le Canada a décidé d'affirmer sa limite des 200 milles, il est devenu nécessaire d'entamer la négociation d'ententes avec les nations étrangères qui venaient pêcher sur notre côte atlantique. Cette démarche a débuté, et les premières ententes ont incontestablement été inacceptables. Par la suite, nous avons consacré beaucoup de temps à essayer de limiter de plus en plus les incursions de ces flottes étrangères dans les eaux que nous revendiquions. Nous avons fait des progrès.

Quand le gouvernement libéral a été défait en 1984, le gouvernement conservateur s'est trouvé devant la nécessité de régler un des problèmes les plus épineux de la région atlantique. Ce ne fut pas sans intérêt. J'ai relu des discours prononcés à la Chambre il y a un an au sujet du problème causé par les navires-usines. A l'époque, la France se proposait d'en envoyer une grosse flotte dans cette zone. Quand nous avons abordé le sujet—sans consultations suffisantes, à mon avis, même si d'autres prétendraient le contraire—mais quand j'ai relu certains discours prononcés ici, j'ai eu l'impression que nous avions affaibli notre position quand nous avons prématurément tranché la question des navires-usines. Nous avions créé un précédent qui permettait à la France d'agir ainsi. Nos efforts en vue de recourir à l'arbitrage pour interdire à la France de le faire semblaient ridicules après que nous eûmes approuvé la technologie que le Canada pouvait utiliser dans son territoire. La France en a donc déduit qu'elle devrait pouvoir faire de même. Nous avons créé des précédents en agissant trop rapidement, ce qui nous a causé des problèmes.

Depuis un certain temps déjà, je m'occupe d'autres questions à titre de porte-parole en matière de pêches, mais il me semble qu'il n'y a pas si longtemps, M. Peckford voulait à tout prix avoir accès aux bancs de morue du Nord. A de nombreuses reprises, il a parlé au gouvernement de la possibilité de constituer une flotte de haute mer qui pourrait prendre le large et commencer à exploiter davantage cette ressource pour le compte de la population de Terre-Neuve.

Il est regrettable que nous nous retrouvions ce soir devant un problème fort déplaisant que nous devons affronter sans avoir auparavant accédé aux demandes de Terre-Neuve qui aurait voulu exploiter ces stocks, afin de ne pas en être privé entièrement en vertu de cet accord. Si plusieurs choses avaient été accomplies, si une initiative un peu plus prudente avait été prise au sujet des chalutiers frigorifiques en fournissant peut-être une aide quelconque qui aurait permis de constituer une flotte de haute mer qui aurait eu accès aux bancs de morue du Nord, tandis que nous avons besoin actuellement de l'appui général pour transiger avec un pays comme la France qui est un négociateur coriace dans n'importe quelle circonstance, si nous avions pris des mesures de ce genre plus tôt, nous aurions pu éviter une grave dissension alors que nous avons besoin d'un consensus national.

Je connais le chef de mon parti depuis de nombreuses années. De tous les gens que je connaisse, s'il est quelqu'un qui ne recommanderait jamais une intervention armée dans ce genre de situation, c'est bien le député d'Oshawa (M. Broadbent). Qu'il en ait été question ou qu'il y ait eu malentendu, il n'est tout simplement pas correct de dire pareille chose.

Nous avons affaire à une situation très difficile. Dans le débat de ce soir, et d'autres débats, quand on songe à la façon dont la Chambre procède, on ne peut que ressentir un certain embarras. Je dois avouer qu'il est des moments où je suis embarrassé de mon propre comportement. Nous avons tendance à nous laisser emporter.

Quand on parle d'une question aussi grave que celle-ci, il est fondamentalement nécessaire d'afficher un front uni devant les autres pays. Il est vraiment nécessaire de respecter les procédures. Si les Canadiens veulent réussir sur la scène mondiale, ils doivent veiller scrupuleusement à procéder aux consultations nécessaires, à examiner les inquiétudes et les craintes des autres et à les dissiper dans la plus grande mesure possible, pour que nous puissions tous marcher ensemble dans la voie du progrès.

• (2450)

Je suis persuadé qu'il est pénible pour le gouvernement, à ce stade-ci, d'entendre les premiers ministres provinciaux faire part de graves préoccupations à propos d'une initiative importante qui nécessiterait vraiment l'appui général et un front uni pour bien régler ces problèmes. Les événements vont suivre leur cours. Le gouvernement a mordu la poussière et il est passé à autre chose. Pour le meilleur et pour le pire, la vie continue.

Il reste cependant de nombreux autres problèmes à régler. Dernièrement, nous avons abordé à la Chambre la question du libre-échange. Nous n'arrivons pas à nous entendre à ce sujet dans le pays. Nous ne réussirons pas à présenter un front uni pour affronter les États-Unis. Nous avons éprouvé de graves difficultés à propos de l'accord concernant le bois d'oeuvre. Dans un discours que j'ai prononcé à la Chambre, j'ai déploré par-dessus tout que le premier ministre de la Colombie-Britannique ait sapé un effort national que nous poursuivons depuis longtemps. J'imagine que la concorde s'impose par moments si nous tenons à régler un problème extrêmement difficile. Le gouvernement doit procéder à une consultation pour préparer un terrain d'entente qui favorisera la plus grande concorde possible. Quand il s'agit de tenir tête à un autre pays pour une question fort délicate et cruciale pour le Canada, l'opposition doit pour sa part accepter de collaborer dans la plus grande mesure possible.

Il existe d'autres sujets de préoccupation de ce genre en Colombie-Britannique; celui-là n'était certainement pas le dernier. A l'instar de beaucoup de gens en Colombie-Britannique, je m'inquiète sérieusement au sujet du traité canado-américain d'interception du saumon. La plupart des gens sur la côte ouest se rappellent très bien que le document a été préparé à la hâte, sans consultation adéquate, pour être signé, croyons-nous, lors de la rencontre entre le premier ministre (M. Mulroney) et le président des États-Unis dans la ville de Québec. Certains diront qu'il n'y a pas eu précipitation. Soit. Dans l'esprit de bien d'autres, on s'est trop précipité. Quels motifs avait-on de tout précipiter? Il semble que c'était davantage le sommet irlandais que les besoins et les inquiétudes des gens qui seraient soumis aux conditions de cet accord.

Il y a une autre question. L'affaire de Saint-Pierre-et-Miquelon n'est pas la dernière qui nous opposera à nos voisins. Je signale le grave problème que pose la ligne A-B qui délimite la frontière entre la partie nord de la Colombie-Britannique et l'Alaska. Les Américains réclament la projection équidistante. La vieille ligne A-B ne leur est plus acceptable. Ils voudraient la déplacer plus loin. Ils obtiendraient ainsi accès à une part énorme des ressources halieutiques du Canada. Ils ont émis des concessions pétrolières et gazières de l'autre côté de la ligne A-B. Des pêcheurs de ma circonscription se sont fait arrêter par des navires américains armés de notre côté de la ligne. Ils pêchent dans ce que les cartes canadiennes disent être des eaux canadiennes.

M. Forrestall: Y a-t-il un rapport avec la motion à l'étude?

M. Skelly: Le processus est commencé. Le député me ramène au sujet. Je le previens qu'il y aura une autre bataille en règle à la Chambre à moins que le processus se poursuivre. Les Canadiens s'intéressent au plus haut point à ce qui se passe dans ce coin nord-ouest où se trouve la ligne A-B. C'est une barrière qui contrôle certaines des plus riches ressources halieutiques du Canada. Il faut y veiller, ou nous risquons de les perdre.

Je recommande un examen soigneux des erreurs qui ont été commises—et je dis bien «erreurs»—dans l'espoir qu'elles ne se répéteront pas.

Le débat de ce soir a été extrêmement animé, à mon avis. Je crois que le Président a fait preuve de sagesse en décidant que ce problème était assez grave pour faire l'objet d'un débat d'urgence à la Chambre. Je crois que le débat a été exhaustif. J'espère que les ententes qui seront proposées à la France seront avantageuses pour les Canadiens et leur permettront d'unir leurs efforts. J'espère que le gouvernement ira de l'avant et s'efforcera d'aider les Terre-Neuviens à résoudre les graves problèmes qui les préoccupent à juste titre. Ces derniers se sont inquiétés de la présence de chalutiers-usines congélateurs et du partage éventuel des richesses des stocks de la zone nord. J'espère qu'on tiendra compte de leurs inquiétudes et que, même si on a tardé à prendre des mesures, on interviendra rapidement non seulement pour inviter le premier ministre Peckford à contribuer à la recherche d'une solution, mais aussi pour trouver le moyen équitable et efficace de rendre ces ressources accessibles à Terre-Neuve, de manière à ce que les Canadiens qui vivent à Terre-Neuve puissent bénéficier de nos ressources.

Il reste beaucoup à faire. Je souhaite que le gouvernement adopte dès maintenant une démarche constructive qui suscitera dans la mesure du possible l'adhésion des Canadiens afin de négocier avec la France une entente équitable.

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je suis heureux, ce matin, de me joindre à mes collègues de la région de l'Atlantique et d'autres coins de notre merveilleux pays, afin d'intervenir sur une question qui revêt une importance capitale pour la pêche et les pêcheurs de l'Atlantique.

Article 29 du Règlement

L'accord canado-français dont nous débattons n'est pas réellement un accord. Lors de ma première année de droit, on m'a appris qu'on ne pouvait parler d'accord lorsqu'il s'agissait simplement de s'entendre pour être d'accord; ce n'est qu'une déclaration d'intention. Le ministre a précisé très clairement qu'il n'y avait aucun accord. Il a simplement déclaré qu'on avait l'intention de mettre en oeuvre un programme conduisant au règlement du différend sur les prétentions maritimes des deux pays au large de la côte sud de Terre-Neuve et de Saint-Pierre-et-Miquelon et prévoyant des quotas de pêche pour la France de 1988 à 1991, en attendant qu'on fixe les limites.

Beaucoup de Canadiens se demandent, à l'heure actuelle, comment il se fait que des bateaux français se trouvent dans nos eaux et qu'ils pêchent nos poissons. Tous les Canadiens doivent comprendre qu'il y a dix ans seulement, ces poissons appartenaient à tout le monde et qu'il n'existait pas de zone économique de 200 milles. Le droit international n'avait pas évolué au point où un pays comme le Canada pouvait déclarer une zone économique de 200 milles, à partir de ses côtes ou du bord du plateau continental.

Depuis 25 ans, le droit international donne aux États côtiers une compétence reconnue sur certaines ressources maritimes et sous-marines situées dans les eaux limitrophes. Ces droits, que le Canada possède, reviennent à d'autres États côtiers. Que nous le voulions ou non, Saint-Pierre-et-Miquelon fait partie de la France. Cette masse de terre profite de droits semblables à ceux accordés à la France en vertu du droit international. Bien entendu, les députés n'ignorent pas que la limite de 200 milles à partir de Saint-Pierre-et-Miquelon empiète sur celle du Canada dans une certaine zone, et c'est justement elle qui fait l'objet du différend.

Où passera la ligne? La cour internationale de justice a une série de règles, certaines qui font appel à une forme d'équidistance complexe et d'autres qui tiennent compte du plateau continental, de la masse terrestre, etc. En fin de compte, les limites peuvent être dressées par un tel organisme. C'est ainsi qu'a été résolu le différend entre les États-Unis et le Canada à propos du banc de George.

C'est dans le but de régler ce différend et d'exercer un certain contrôle sur l'activité halieutique des Français que le Canada a tenté de conclure un accord avec la France. Nous voulons cet accord parce que, jusqu'à présent, la France n'a exercé aucun contrôle sur la pêche dans la zone contestée. Les activités de pêche des Français représentent un risque pour la santé et la viabilité de l'ensemble des pêcheries au large de Terre-Neuve. C'est dans cette optique que le Canada a entrepris de négocier et a essayé de parvenir à un accord. Sur quoi d'autre reposent les droits de la France de pêcher dans ces zones à part le droit international?

• (0100)

Essentiellement sur trois documents historiques. Le premier est le traité de 1972 conclu avec le Canada. Le deuxième est l'accord de 1982 entre le Canada et la Communauté économique européenne et le troisième, l'échange de notes diplomatiques de juin 1984. Il faut que tous les Canadiens comprennent que ces trois documents sont le fait du gouvernement libéral précédent. Comble de l'hypocrisie, depuis deux jours les libéraux récusent toute responsabilité dans l'effort déployé par la France pour étendre ses activités de pêche dans les zones économiques canadiennes.

Le parti libéral n'est pas logique. Il va de soi qu'il se garde de présenter les faits aux pêcheurs de l'Atlantique. Il saute aux yeux qu'il voit dans ce différend une occasion unique de récolter des voix, celles des gens qui s'inquiètent de leur avenir économique. Les pêcheurs de l'Atlantique et d'ailleurs, qui ne ménagent ni les efforts ni les risques pour gagner leur pain, méritent mieux et méritent davantage. C'est un scandale de voir comment le parti libéral les traite.

De quoi le Canada a-t-il convenu au juste, monsieur le Président? De discuter. Rien d'autre. Le Canada n'a donné ni une seule morue ni un seul poisson à la France. Mieux, il faudrait faire savoir à tout le monde que les quotas de morue accordés à la France seront réduits de moitié en 1987 comparativement à 1986. En 1986, les navires français ont capturé 21 000 tonnes de morue. En 1987, ce chiffre ne sera plus que de 8 000 tonnes.

Des voix: Bravo!

M. O'Neil: L'opposition nous accuse d'être faibles avec la France. C'est exactement le contraire, monsieur le Président. On parle beaucoup d'un traité qui expirait en décembre 1986 alors que la seule chose qui a expiré était le droit pour les navires français de pêcher dans la région du golfe. Le traité lui-même, signé par le parti libéral est un traité perpétuel, une obligation perpétuelle pour le peuple du Canada et les pêcheurs des provinces de l'Atlantique de partager leurs ressources halieutiques avec un pays étranger. Nous rejetons ce traité. Nous avons aussi entendu plus tôt au cours du débat de cette nuit le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) qui a cité des statistiques hors contexte et qui a comparé des pommes et des oranges. La comparaison qu'il a faite pour les Canadiens et pour les députés n'était pas valable. Elle était trompeuse. Elle ne reflétait pas la réalité dans laquelle nous nous trouvons.

Que dire de la compétence que peut exercer la France? Quelles options a-t-on suggérées? Les orateurs précédents ont dit que trois choix s'offraient au Canada lorsqu'il a décidé de résoudre ce problème. Il aurait pu conclure un accord volontaire avec la France. Notre gouvernement a essayé d'en conclure un et, comme les autres gouvernements, il n'a pas réussi. Nous avons alors décidé de nous donner pour objectif d'obtenir un règlement par l'arbitrage d'une tierce partie. Nous nous demandons ce soir si le mécanisme sur lequel nous nous sommes entendus entraînera le règlement de la question par une tierce partie.

C'était très inquiétant d'entendre le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) dire que nous aurions dû mettre nos navires de guerre à l'eau et utiliser la force militaire pour régler cette question. Ce n'est pas la manière canadienne, monsieur le Président. C'est une solution à laquelle aucun chef d'une nation civilisée ne devrait recourir. Il y a des moyens plus faciles, meilleurs et plus efficaces de résoudre un problème. Il y a des moyens plus adultes de résoudre un problème sur la scène internationale que d'avoir recours à l'agression. Il faut définir les limites frontalière, comme je l'ai déjà dit, parce que la flottille française fait une pêche excessive dans la région.

La France profite du fait que les limites frontalières ne sont pas établies. A cause de cela, le Canada ne peut pas appliquer ses règlements sur la pêche dans la zone étendue que réclame la France au sud de Terre-Neuve. Les flottilles françaises ont énormément augmenté leurs activités de pêche dans ce secteur. La part de la prise totale autorisée réservée à la France dans la zone au large de la côte sud de Terre-Neuve était de 6 400 tonnes en 1986 et devrait être la même chose en 1987; en réalité, elle a pris environ 26 000 tonnes de morue et compte en prendre environ 25 000 tonnes en 1987. A cause de cette surpêche, la prise totale serait d'environ 60 000 tonnes par opposition à une prise totale autorisée par le Canada à 41 000 tonnes.

Cela représente une menace sérieuse pour les stocks de morue au large de la côte sud de Terre-Neuve et ces stocks s'épuisent rapidement. La France refuse de demander à un tribunal international de régler le litige frontalier en l'absence d'un autre accord. Cela montre encore une fois qu'il n'existe pas d'accord qui puisse être débattu. Il y a simplement entente quant au mécanisme qui doit être utilisé pour résoudre ce très épineux problème international et la solution du problème a échappé aux gouvernements libéraux qui nous ont précédés.

A titre de député néo-écossais, j'estime devoir répondre à un communiqué de presse que j'ai reçu par télex de Gordon E. Cummings, président et directeur général de National Sea Products Limited.

M. Forrestall: Il n'est pas Néo-Écossais.

M. O'Neil: Peut-être, mais il réside en Nouvelle-Écosse. Il vient de la haute finance et c'est un membre actif du parti libéral. Le communiqué exprime certaines inquiétudes au sujet du secteur de la pêche et de sérieuses préoccupations au sujet de la politique. En réalité, ce télex ne s'appuie pas sur des faits. Il critique le gouvernement et laisse entendre qu'il a pris du poisson aux pêcheurs de Nouvelle-Écosse. De toute évidence, c'est inexact. On laisse entendre que les Néo-Écossais perdront des emplois. Ce n'est pas vrai, monsieur le Président. Toute cette affaire montre que le gouvernement du Canada s'efforce d'assurer des emplois aux pêcheurs canadiens et aux conditionneurs.

M. Foster: Il faudrait lui demander de démissionner.

M. O'Neil: Comme mon collègue, le député de South West Nova (M. Comeau), je regrette vivement que dans le journal de Nouvelle-Écosse, ce même M. Cummings considère que cette communication avec le gouvernement français vise à gagner des voix au Québec. Cela témoigne de son fanatisme. Pourquoi mêler les Québécois à ce débat sous prétexte que nous négocions avec le gouvernement français? J'ai l'honneur de représenter une région qui compte des milliers de francophones. Que fait-on des milliers d'Acadiens? C'est une accusation que je trouve absolument inacceptable et choquante. On essaye de semer la confusion dans les esprits.

• (0110)

Lorsqu'on ne peut pas affronter la réalité dans un débat, on essaye de se trouver des hommes de paille. Cette accusation du *Chronicle Herald* m'oblige à conclure que le monsieur en question n'est pas prêt à affronter les faits, qu'il ne les connait pas et que, de toute façon, ils ne concorderaient pas avec la conclusion à laquelle il veut aboutir.

Des plaintes légitimes peuvent être exprimées à propos du manque de communication la semaine dernière, mais qu'on s'en tienne là et qu'on n'attaque pas le bien-fondé d'une initiative valable. Il faut prendre ces plaintes pour ce qu'elles sont. Elles ne sont qu'une critique, indice qu'il n'y a peut-être pas eu suffisamment de consultations et de communications.

A mon avis, personne ne peut déclarer que tout cela est arrivé par surprise. Les négociations sur cette question se poursuivaient depuis des mois. Il était inévitable qu'elles aboutissent, ce qui s'est passé pendant la fin de semaine. Les problèmes et les options n'ont pas tellement changé et on a opéré un choix qui nous était offert depuis quelque temps.

Tandis que je me prépare à conclure, je veux, comme d'autres députés de la région de l'Atlantique, m'engager à faire en sorte que les pêches, l'élément vital de l'économie de cette région, continuent à être bien représentées et de façon dynamique par les députés de la région de l'Atlantique. Nous nous assurerons que les députés du caucus conservateur expriment des opinions indépendantes et démontrent que personne ne leur dicte leur conduite. Ce n'est pas nous qui siégions ici en 1972, en 1982 et en 1984 lorsque le gouvernement fédéral de l'époque a signé avec la France et la Communauté économique européenne des ententes leur accordaient des ressources halieutiques qui appartenaient en propre à la population des provinces atlantiques. C'est un geste dont doit répondre l'opposition libérale mais elle refuse d'aborder la question. Dans les jours qui viendront, c'est de ce geste que les députés libéraux devront répondre devant la population des provinces atlantiques qui suit le débat de ce soir et prend connaissance des faits. Cette population voudra qu'on lui explique les activités du gouvernement libéral ces années-là. Les habitants de ces provinces loueront les efforts déployés par le gouvernement actuel et les députés des provinces atlantiques pour corriger les erreurs du passé et assurer pour de bon et pour tous les Canadiens le droit d'exploiter et d'administrer les ressources halieutiques du Canada pour le mieux être de tous les Canadiens.

Article 29 du Règlement

M. Fred McCain (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, à mon avis, certains députés ne devraient pas faire fi de la vérité alors qu'ils présentent leur point de vue à la télévision nationale, dans l'espoir d'être entendus de tous les pêcheurs des provinces de l'Atlantique. Un parti ne devrait pas proposer qu'un débat se poursuive au-delà de minuit, pour ensuite déserter la chambre. C'est là une observation honnête, et j'espère que quelqu'un dans les provinces de l'Atlantique se rendra compte que c'est effectivement ce qui s'est produit. Il faut être un farceur pour présenter une motion comme celle-là sans s'en prévaloir. De toute évidence, le parti libéral n'était pas prêt à participer au débat qu'il a proposé et qui devait durer toute la nuit. Où sont les députés de ce parti?

Ayant écouté le député d'Egmont (M. Henderson), je dois dire que de tous les discours que j'ai eu l'occasion d'entendre depuis que j'ai été élu pour la première fois à la Chambre en 1972, je n'en ai entendu aucun qui fasse aussi peu de cas de la vérité que le sien, alors qu'il présentait son point de vue au Canada et à notre secteur de la pêche. J'aimerais en dire un mot.

Le député a parlé de surveillance. C'est un gouvernement libéral qui a signé un accord avec la France, accord portant que dans la zone contestée, nous ne vérifierions pas leurs prises à bord de leurs bateaux, et qu'ils ne vérifieraient pas les nôtres à bord de nos bateaux. Voilà l'accord que les libéraux ont signé avec la France. La différence, c'était que les navires canadiens qui pratiquaient la pêche dans cette zone devaient aborder des terres canadiennes et étaient assujettis à des contingents canadiens. Leurs prises ne devaient pas dépasser certaines limites. Au contraire, les pêcheurs français n'étaient assujettis à aucune limite. Ils pouvait pêcher les quantités qu'ils voulaient et nous n'avions pas le droit de surveiller, d'examiner ou d'aborder leurs bateaux, car nous avions renoncé à ce droit sous un gouvernement libéral.

Si la politique de pêche de l'ancien gouvernement était si bonne, pourquoi le ministre n'a-t-il pas été réélu à la Chambre des communes? Il a été défait dans une localité de pêcheurs. Comment se fait-il que dans tout le golfe, de la Gaspésie à la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve à la côte est du Nouveau-Brunswick, les libéraux aient perdu tant de sièges au profit du parti conservateur? Pourquoi cela, si la politique libérale était tellement bonne? Aucun ancien ministre libéral des Pêches ne siège aujourd'hui à la Chambre. Deux d'entre eux ont dû aller chercher refuge à l'autre endroit et le troisième a été défait. On ne peut pas vanter les mérites de son parti lorsque ses ministres ont connu un tel sort.

Des députés ont parlé de surveillance. Le comité des pêches, dont faisaient partie le député de Gander—Twillingate (M. Baker) et, plus tard, le député d'Egmont, a entendu les députés conservateurs insister séance après séance sur la nécessité d'assurer une surveillance. Lorsque nous avons signalé qu'on avait probablement pêché quatre fois le contingent de hareng dans nos propres eaux, nous avons fait rire de nous. En vérité, les habitants du littoral du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du golfe du Saint-Laurent savaient qu'on pêchait trois fois plus de harengs que les prises autorisées, et que la surveillance n'était pas prévue au programme.

Un membre d'équipage de l'un des navires qui étaient censés assurer la surveillance dans l'Atlantique Nord a rendu le témoignage suivant devant les membres de notre comité: «J'ai passé l'été à bord d'un bateau de pêche qui devait surveiller les prises des flottilles étrangères. Nous n'avons jamais vu de bateau étranger remonter ses filets pour nous permettre d'examiner ses prises. Nous n'avons jamais vu d'embarcation étrangère déverser ses prises dans son navire d'attache. On ne nous a jamais permis d'aborder un navire-usine soviétique pour effectuer une inspection». Voilà le genre de surveillance dont a parlé le député d'Egmont. Un semblant de surveillance.

Quand il a été question de surveillance au comité, je me rappelle avoir entendu le député de South Shore (M. Crouse) dire à maintes reprises qu'à l'intérieur de notre limite de 200 milles, la mer brillait comme une ville de tous les feux qui éclairaient les navires-usines et leurs fournisseurs. Pourtant, nos surveillants n'ont jamais vu de filets sortir de l'eau, de prises être transbordées dans un navire-usine, et ils n'ont jamais pu aborder ces navires. Le député d'Egmont dit que nous assurions une surveillance. Et par-dessus le marché, le gouvernement a abandonné sa surveillance dans le territoire revendiqué, sauf pour les bateaux canadiens.

• (0120)

Le député a également mentionné le droit sur le poisson. Le député de Gander—Twillingate et le député d'Egmont faisaient, je crois, partie de ce comité. Nous devions nous pencher sur nos relations commerciales très difficiles avec les États-Unis. Comme nous l'avions souligné à maintes reprises, si nous établissions une usine de transformation subventionnée par le gouvernement, les États-Unis allaient inévitablement imposer des droits de douane sur le poisson. Nous n'avons pas réussi à dissuader le gouvernement libéral de l'époque d'établir une compagnie subventionnée. Il y a donc eu un droit sur le poisson, mais le député d'Egmont prétend que c'est la faute de notre gouvernement. C'est une fois de plus une déclaration trompeuse à la Chambre, et le peuple canadien et nous-mêmes méritons des excuses.

Je suis sûr que l'intervention du député d'Egmont a fait exactement la même impression sur les spectateurs que sur moi. Il a dit que le gouvernement avait cédé les extrémités du banc. En fait, lors des négociations de la Conférence sur le droit de la mer et de la création de la limite des 200 milles, le Canada a renoncé à son droit de propriété sur les ressources des eaux côtières et des fonds sous-marins. Le traité a été approuvé par les États côtiers il y a une trentaine d'années. Le seul pays qui ait appuyé le Canada sur la question de la limite des 200 milles a été l'Inde. Les autres étaient furieux contre nous parce que nous avions un plateau continental de 600 milles et ils estimaient qu'ils ne pouvaient pas se permettre de renoncer à leurs droits sur ce plateau continental dans le cadre du traité sur les nations côtières. Nous avons cependant mis la question sur le tapis, et c'est là que les privilèges de pêche aux extrémités du banc ont été liquidés avant même qu'on ait négocié la moindre chose.

Le ministre libéral des Pêches nous a dit que l'OPAN s'occuperait de cela. C'est ce même groupe qui a été exclu de toute la côte d'Amérique du Nord au nord de la Floride en vertu de la limite des 200 milles. Les seules eaux ouvertes à une flotte de pêche internationale sans réglementation sont les extrémités du banc, que nous avons concédées sans la moindre lutte en les mettant généreusement sur la table au détriment de l'industrie de la pêche. L'OPAN refuse d'assurer la surveillance ou d'en confier à quelqu'un la responsabilité. On pêche à tort et à travers dans cette zone, et nous ne pourrons poursuivre nos efforts pour maintenir les stocks à un niveau raisonnable tant qu'on n'assurera pas une surveillance et qu'on continuera à pêcher à tort et à travers dans cette zone très riche. Nous avons aussi accordé des permis de pêche à l'intérieur de notre limite des 200 milles à Cuba. Ce pays avait déjà sa propre limite des 200 milles et n'avait strictement aucun besoin d'étendre son territoire de pêche.

Voilà l'histoire du parti libéral. Les électeurs ne l'ont pas du tout appréciée, ils ont fait à peu près disparaître les libéraux en Gaspésie et sur la côte est du Nouveau-Brunswick, et ils en ont liquidé quelques-uns en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve. Voilà comment leur politique a été reçue, et ils voudraient nous dire qu'ils se sont souciés des pêcheurs. Les électeurs n'ont pas été de cet avis, et ils ne le seront pas à l'avenir. De l'abandon de notre poisson à l'abandon de la chasse aux phoques en passant par les extrémités du banc, la politique des libéraux a été un échec et les électeurs le leur ont dit. Prétendre que la France n'a pas renoncé à une bonne partie de ses droits ou qu'il n'y a toujours pas de traité en vigueur, c'est déformer les faits. Le seul traité mentionné par le député d'Egmont qui ne soit pas en vigueur, c'est la partie de traité qui autorisait la flotte métropolitaine à venir dans la zone du golfe. Cette partie expirait en 1986. Le reste du traité est toujours en vigueur. Ils vont continuer à pêcher sans surveillance en vertu d'un traité libéral.

Quelle tristesse qu'on ne puisse discuter des mérites et des faits réels de cette question et que les Canadiens ne puissent se fier à des déclarations qui sont incendiaires et trompeuses. Quelle tristesse que le parti qui s'est livré à tout cet exercice ait quitté la Chambre en ne laissant qu'une seule personne présente. Le parti qui a proposé cette motion n'a plus qu'un seul député à la Chambre. Voilà le sérieux qu'il apporte à ce débat. J'espère que les Canadiens en prendront bonne note. Les Canadiens ont été trompés par leurs discours. Voilà l'image que ces deux partis ont donnée d'eux-mêmes.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à participer très brièvement à ce débat d'urgence pour une seule raison. Je veux expliquer comment, à titre de député de la région de l'Atlantique, j'envisage cette question. Je dirai tout d'abord que la région de l'Atlantique est très fière de sa longue histoire. Elle ne date pas seulement de la Confédération de 1867. Son histoire remonte à des siècles avant cela et la pêche y a joué un grand rôle. Notre histoire doit beaucoup aux pêcheurs de France, d'Espagne et du Portugal qui venaient à grand risque pêcher dans les eaux du nord de l'Atlantique. Les habitants de la région savent ce que les Européens ont fait pour l'industrie de la pêche de l'Atlantique. Nous connaissons l'histoire de la région sur la terre ferme et en mer. Nous savons que Terre-Neuve, que la question des stocks de poisson de l'Atlantique touche de tellement près, a été colonisée par ceux qui ont bravé les eaux de l'Atlantique à la recherche du poisson dont ils avaient besoin pour nourrir les leurs. Nous connaissons l'histoire et nous savons quels sont les faits.

A l'heure actuelle, en 1987, la pêche est l'une des plus grandes richesses naturelles du monde. A une époque où les réserves de protéines se font rares, nous reconnaissons maintenant l'importance des ressources de poissons de la région de l'Atlantique et il faut espérer que nous ne l'oublierons pas. J'espère que tous les Canadiens de la côte est à la côte ouest reconnaissent l'importance de cette ressource, tout comme nous reconnaissons la valeur des ressources pétrolières de l'Alberta et des céréales des provinces des Prairies. C'est pour cela que nous devons prendre des mesures pour protéger cette ressource et la préserver pour tous les Canadiens. Pour cela, nous devons tenir compte de l'histoire de toutes les nations qui ont participé à l'industrie dans la pêche de la région de l'Atlantique depuis au moins 500 ans. Je suis certain que tous les Canadiens sont au courant du voyage de Christophe Colomb en 1492 qui a mené à la découverte de l'Amérique du Nord, des voyages de Jacques Cartier et de tous les autres explorateurs, et de la fière histoire de Terre-Neuve et de la région de l'Atlantique. Tout cela fait partie de notre patrimoine et nous le savons très bien dans la région de l'Atlantique.

• (0130)

L'événement historique qui a donné lieu au problème dont nous discutons maintenant à la Chambre des communes a été l'établissement de la zone économique de 200 milles. C'est le facteur le plus important dont nous devions tenir compte à cet égard. Tous ces siècles d'histoire ont mené à l'imposition de la zone de 200 milles. Par conséquent, ceux qui disent qu'il existait une solution simple pour résoudre des problèmes vieux de 500 ou de 600 ans ne sont pas réalistes.

Il y a à peine trente ans, les Soviétiques, par exemple, pillaient encore les stocks de poisson de la région de l'Atlantique. Bien des pays prenaient tout le poisson qu'ils pouvaient par n'importe quelle méthode. Il n'y avait absolument aucun contrôle sur les stocks de poisson de la côte de l'Atlantique. C'est seulement quand la zone économique a été établie en 1972 que nous avons pu exercer le moindre contrôle sur la situation.

Il a fallu longtemps pour en arriver là. En plus des faits historiques, nous devons nous rendre compte de ce qui s'est passé lors de l'événement spectaculaire que fut l'établissement d'une zone économique de 200 milles. Quand cette zone a été établie, nous savions tous que rien ne changerait du jour au lendemain. Nous avons acquis la mainmise sur cette zone à la suite d'un long processus.

Le sujet du présent débat d'urgence est la participation de la France à l'exploitation des pêches de l'Atlantique. Tout récemment, le même problème s'est posé au sujet de l'Espagne qui pêchait dans nos eaux de l'Atlantique depuis des siècles. L'Espagne a maintenant été écartée de cette zone grâce à des initiatives prises par le gouvernement du Canada pour protéger cette ressource destinée aux Canadiens. Nous avons refusé l'accès aux descendants de Christophe Colomb qui pêchaient dans l'Atlantique depuis des siècles. Nous avons exigé que ces pêcheurs respectent les accords établis pas l'intermédiaire de la Communauté économique européenne.

Article 29 du Règlement

Il est fallacieux de laisser entendre qu'il s'agit d'un simple processus ou qu'il y a des solutions simples à ce problème qui a évolué au cours des siècles. C'est faire outrage à l'intelligence des Canadiens, notamment de la population de la région atlantique, que de laisser entendre qu'il existe une solution simple, qu'une mesure précise peut être prise pour régler les problèmes accumulés depuis des siècles en ce qui concerne les pêches dans nos eaux du littoral de l'Atlantique. Quiconque a étudié le problème durant un certain temps sait qu'il faudra suivre un processus long et difficile pour obtenir pour le Canada l'autorité absolue sur la zone économique de 200 milles le long de notre littoral de l'Atlantique. Tel est notre objectif ultime. Toutefois, les Canadiens ne devraient pas être si inquiets. Il a fallu 500 ans pour en arriver à ce point. Nous ne pouvons pas modifier en une ou deux décennies une situation attribuable à des siècles d'activité.

Quand le parti libéral était au pouvoir à l'échelon fédéral, il a au mieux réalisé de lents progrès en vue d'obtenir la mainmise totale sur la zone économique. Nous prenons de nouvelles mesures en vue d'atteindre notre objectif ultime qui est le contrôle absolu. Sous ce rapport, nous devons reconnaître que certains pays européens, notamment l'Espagne, le Portugal et la France ont pêché dans les eaux de l'Atlantique. Il faut venir à bout de ce problème après un certain temps. On a résolu certains problèmes particuliers, mais on n'a pas surmonté celui du droit de la France à pêcher dans nos eaux territoriales de l'Atlantique.

Une difficulté particulière vient de la présence de Saint-Pierre-et-Miquelon dans ce qui serait autrement nos eaux territoriales. Tous ceux qui ont quelque chose à voir avec les pêcheries de l'Atlantique sont au courant de l'existence de Saint-Pierre-et-Miquelon et du droit que les Français ont toujours eu de pêcher dans les eaux de l'Atlantique. Le problème est de savoir quoi faire à cet égard. Comment résoudre le problème? Nous cherchons à éliminer les conséquences regrettables qui découlent des droits de quatre pays de pêcher dans les eaux de l'Atlantique. En ce qui a trait à la France, cela n'est qu'un aspect du problème.

Ceux qui y verraient plus que la seule évolution d'un problème séculaire qui a été particulièrement aigu au cours des quatre ou cinq dernières décennies, ne sont pas équitables envers les Canadiens. Ils savent qu'il y a eu et qu'il y a encore un problème auquel il faut remédier. Il s'agit maintenant de savoir comment nous y prendre. Je mets au défi quiconque, à la Chambre ou dans la région de l'Atlantique, de nier qu'il y ait un problème au chapitre de l'intervention étrangère dans le secteur des pêches de l'Atlantique.

Le gouvernement du Canada a entrepris de régler le problème. Contester des détails précis de l'application de la solution choisie par le gouvernement du Canada, c'est ergoter sur des détails relativement mineurs. Il faut, reconnaissons-le, apporter au problème une solution qui saura rallier la communauté internationale. Nous ne pourrions pas agir unilatéralement.

Ce qui nous ramène à la question des canonnières. Nous savons que ce genre de mesure unilatérale n'a jamais rien réglé. Il est manifeste, d'après l'histoire de la région de l'Atlantique et de son secteur de la pêche, que la participation étrangère leur pose un problème. La participation de la France au secteur de la pêche dans la région de l'Atlantique pose un problème précis qui découle de l'existence de Saint-Pierre et de Miquelon comme territoire français. Tout le monde reconnaît que c'est un problème lié aux activités traditionnelles de pêche de la France dans la région atlantique du Canada.

• (0140)

Ce problème doit être réglé et il serait ridicule de soutenir le contraire. La question consiste à savoir comment régler ce problème. Je n'ai encore entendu personne à la Chambre proposer de solution. Je suis convaincu que le ministre des Pêches et Océans (M. Siddon) se sentirait redevable envers le député qui lui proposerait un moyen de régler le problème sans aucune concession sur les pêcheries de l'Atlantique. Personne n'a encore fait de suggestion si ce n'est de les chasser des eaux canadiennes. Pareille attitude a toujours fait plus de tort que de bien. Nous savons que là n'est pas la solution.

En se fondant sur les précédents établis dans les négociations internationales des deux dernières décennies, le gouvernement du Canada est arrivé à ce qu'il croit, selon l'évaluation du ministre des Pêches, être un pas vers la résolution du problème. Que la personne qui a une meilleure solution la mette de l'avant et règle le problème différemment. Cependant, cette personne doit prendre le risque de l'échec. C'est le risque que nous, les députés ministériels qui appuyons le ministre des Pêches et Océans, courons. Nous admettons que nous devons prendre le risque de voir la solution proposée échouer. C'est là le lot des gouvernements. Cependant, l'opposition ne s'expose pas au même risque en présentant ses solutions de remplacement. En bref, il est facile pour un député de l'opposition de soutenir que nous devrions opter pour une autre voie que celle que nous avons choisie. Il n'assume la responsabilité d'aucune conséquence.

Le ministre et le gouvernement ont reconnu que la présence des Français dans le secteur de la pêche de l'Atlantique posait un problème. Une solution a été proposée et le gouvernement canadien est disposé à prendre le risque de l'essayer. Que peut-on lui demander de plus? J'approuve le ministre des Pêches et des Océans de proposer au moins une solution à un problème qui existe depuis plus de 500 ans et qui est présent dans la région canadienne de l'Atlantique depuis la fondation même de notre pays, en 1867. Ce problème s'est aggravé dans la dernière décennie ou à peu près, soit depuis l'établissement de la zone économique.

Le fait est, pour parler simplement, qu'il existe un problème et que le gouvernement canadien y a proposé une solution. Il l'a fait de bonne foi, au meilleur de ses capacités, et il est prêt à courir le risque qu'elle échoue.

Je me permets de conclure en répondant à ceux qui soutiendront que ce n'est pas la bonne solution. Je répète et j'insiste que personne n'a proposé d'autres solutions. Ceux d'entre nous qui ont été élus par les Canadiens de l'Atlantique ont l'important devoir de défendre les meilleurs intérêts de cette région et de veiller à ce que les intérêts de leurs électeurs soient respectés au Parlement fédéral et au sein du gouvernement canadien. C'est pourquoi je suis indigné par les propos d'un particulier qui dirige la National Sea Products, une importante conserverie de poisson de la région canadienne de l'Atlantique. Je veux parler de propos qu'a tenus M. Gordon Cummings et qu'ont rapportés mes collègues, les députés de South West Nova (M.

Comeau) et de Cape Breton—Highlands—Canso (M. O'Neil), à savoir que le gouvernement canadien aurait vendu la région canadienne de l'Atlantique. Nous, députés de la région de l'Atlantique, avons appuyé le secteur régional des pêches, et nos collègues de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick ont appuyé le gouvernement de la Nouvelle-Écosse dans l'acquisition d'un chalutier-usine et dans d'autres initiatives visant à stimuler les pêches de l'Atlantique au profit en particulier de la Nouvelle-Écosse. Nous ne pouvons que mépriser au plus haut point les propos du dirigeant d'une société privée qui a profité des ressources du gouvernement du Canada et de sa population lorsqu'il crie à la trahison des pêcheries de la côte est. Une telle prise de position est intolérable.

Si M. Cummings souhaite se faire élire à la Chambre des communes par la population de la Nouvelle-Écosse pour faire valoir les opinions de la région de l'Atlantique, qu'il le fasse. Cependant, s'il s'avise de dire que nous trahissons la région de l'Atlantique, il devra en subir les conséquences. Je puis dire à M. Cummings que lorsqu'il viendra à Ottawa demander de l'aide pour sa société, nous évaluerons sa demande strictement en fonction des intérêts des habitants de la Nouvelle-Écosse, des employés de la société et des travailleurs des pêches de l'Atlantique. Nous n'allons pas accepter ce genre de propos insensés de la part d'un dirigeant d'entreprise qui bafoue les intérêts de la région de l'Atlantique et de ses habitants pour accroître les bénéfices de sa société. Notre rôle est de protéger la région de l'Atlantique et nous allons le faire dans l'intérêt général, mais nous allons surtout la protéger contre les Gordon Cummings de ce monde.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, si mon éminent collègue de la grande ville de Montréal ne veut pas participer . . .

M. Prud'homme: Ce n'est pas ce que j'ai dit, mais continuez, je vais écouter.

M. Forrestall: Je tenais simplement à remercier le personnel de l'effort qu'il a fourni. Je veux également exprimer ma satisfaction d'avoir pu débattre cette motion ce soir. Mes collègues néo-démocrates et libéraux ont sans doute appris une leçon essentielle à propos de notre éminent premier ministre (M. Mulroney), qui s'était engagé à réformer le Parlement et à donner aux députés de l'arrière-ban la chance de s'exprimer. Ainsi, nous venons de tenir un débat libre et ouvert qui aura sans doute été très enrichissant.

Je félicite la Chambre pour la qualité de ce débat et je rends hommage à ceux qui y ont pris part, pour leur sensibilité et le vif intérêt qu'ils portent à la question à l'étude. Par-dessus tout, je remercie les membres du personnel qui ont fait preuve de beaucoup de patience au cours des six heures ou presque qu'a duré ce débat.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue qui vient de parler, je remercie l'ensemble du personnel ainsi que vous-même, qui avez été très patient.

[*Français*]

Mais ce qui me porte à participer au débat, tout d'abord c'est que j'aimerais faire quelques commentaires sur quelques-uns des discours qui nous ont été présentés ce soir.

• (0150)

[*Traduction*]

Je dois dire, moi qui suis ici depuis 20 heures avec d'autres députés qui sont encore à la Chambre, qu'il a été très instructif pour un député de milieu urbain de se familiariser avec ce très grave problème. Je ne veux pas faire de plaisanteries, mais je dois admettre avoir été impressionné par le discours du dernier orateur, le député d'Halifax-Ouest, que j'ai écouté à la télévision dans le hall. Je suis désolé que nous n'ayons pas été plus nombreux à la Chambre, car la question est de première importance. Nous avions tous beaucoup à retirer de ce débat.

M. Forrestall: Vous avez été le seul libéral présent à la Chambre pendant quatre heures.

M. Prud'homme: Si mon collègue veut . . .

M. Forrestall: Quatre heures durant, vous avez été le seul député libéral présent à la Chambre.

[*Français*]

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je le répète, si l'honorable député veut être désagréable comme cela semble être son habitude, il sait très bien que je le serai encore beaucoup plus que lui . . .

[*Traduction*]

Beaucoup plus que lui, je puis le garantir. J'ai des observations à faire maintenant, et je ne crois pas qu'il devrait se montrer désagréable. J'ai été courtois envers tous les députés ce soir. J'ai écouté parce que je m'intéressais à la question. Il ne peut me reprocher cet intérêt pour un problème si grave. J'ai été présent . . .

M. Forrestall: Vous avez été absent.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je voudrais que le député quitte les lieux ou adopte un comportement plus acceptable comme celui qu'il a toujours.

M. Forrestall: Je vais revenir à la charge et contester votre point de vue par un rappel au Règlement.

M. Prud'homme: Je suis à la Chambre des communes . . .

M. Forrestall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Mon éminent collègue n'était pas là pour écouter les commentaires des députés. Il n'était pas à la Chambre. Il n'y a pas eu de député libéral à la Chambre depuis trois ou quatre heures.

Article 29 du Règlement

M. le vice-président: Je dois décréter qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Prud'homme: Je soulèverai sans faute la question de privilège. Si mon collègue lit le hansard demain, il constatera que l'on y signale que j'ai dit «Mike, mike» toute la nuit. Je m'adressais à lui, je lui demandais de se taire. J'ai été ici toute la nuit, et j'ai écouté tous les discours toute la nuit. J'ai si bien écouté que je citerai un passage de tous les discours. Je comptais dire seulement quelques mots, mais je prendrai mes 20 minutes, et si le député ne cesse de m'interrompre, je prolongerai.

J'ai été impressionné par le discours du député de Halifax-Ouest qui m'a appris beaucoup. J'ai écouté avec beaucoup de plaisir le discours exceptionnel du député de Gander—Twillingate (M. Baker). Il a fait un si bon discours que même le chef du Nouveau parti démocratique est venu lui serrer la main pour le féliciter. Tous ceux qui ont écouté ce député, et le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall), le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) ainsi que de député d'Egmont (M. Henderson) et d'autres députés, ont été fort impressionnés. Le député de Carleton—Charlotte (M. McCain) dit que nous n'étions pas présents. Je dois avoir des oreilles qui me permettent d'entendre à l'extérieur de la Chambre, car j'ai entendu tout le discours où il dit que nous n'étions pas présents. Même chose pour le député de Cape Breton Highlands—Canso (M. O'Neil) qui disait que les libéraux ne participaient à ce débat que pour les voix. Je ne savais pas que M. Peckford et M. Buchanan étaient libéraux, à moins qu'ils n'aient changé d'appartenance aujourd'hui.

Une voix: Ils n'étaient même pas dans ce débat.

M. Prud'homme: Le député de Carleton—Charlotte disaient que les libéraux étaient éliminés, que nous l'avions été par notre manque d'intérêt pour les pêcheries. Il me semble qu'il n'est pas au courant des résultats des dernières élections. Nous avons été éliminés presque partout, pas seulement dans les provinces atlantiques. Mais il saura que l'endroit où nous avons eu le plus de succès c'est justement cette région. Nous avons eu sept députés. Cela représente 22 p. 100 du total. Sur les 250 sièges du reste du Canada nous n'en avons eu que 13 p. 100, ce qui fait que nous avons réussi relativement bien dans cette région, surtout à Terre-Neuve qui fait l'objet du débat de ce soir. Le parti libéral a obtenu trois des sept sièges de la province.

Le député de Cape Breton Highlands—Canso continue à parler. Je dois dire au député qui m'a déjà interrompu que j'ai vu de nombreux députés qui n'ont fait que passer ici, qui n'ont fait qu'un mandat. J'espère que ce ne sera pas son cas, mais s'il continue à être aussi désagréable qu'il l'a été ce soir, il pourrait bien ne faire qu'un mandat. Par conséquent, je ne pense pas qu'il faille accorder beaucoup d'attention à ce qu'il dit.

La vraie raison pour laquelle je veux participer à ce débat n'a vraiment rien à voir avec ce qui a été dit ici ce soir. Je voulais écouter, comme je l'ai fait pendant des années, parce que cette partie du Canada m'intéresse beaucoup.

Je vous le dis, monsieur le Président, il y en a qui vont souffrir, et ce ne sera pas moi, si ces députés continuent à m'interrompre. J'ai écouté poliment pendant 23 ans. Nous ne sommes peut-être pas d'accord, mais nous écoutons ce que l'autre a à dire.

Quelle est ma motivation principale?

[*Français*]

Vous savez très bien que je suis un francophone, je suis un Canadien-français, que mon héritage est français et que chaque fois qu'il y a un débat où une de nos deux mères patries est impliquée, que ce soit la Grande-Bretagne qui m'a donné mes institutions politiques . . .

[*Traduction*]

Vous pouvez rire si vous voulez.

[*Français*]

Mais c'est la Grande-Bretagne qui m'a donné mes institutions politiques que je respecte et que j'accepte probablement parmi les meilleures institutions politiques au monde. C'est la Grande-Bretagne. Et la France qui m'a donné mon oxygène culturel, ce que je suis aujourd'hui. C'est pour cela que lorsque dans un débat semblable deux de nos mères ou une de nos deux mères patries peuvent être l'objet d'un débat qui peut risquer de déclencher dans une partie de la population des sentiments que nous n'aimerions pas voir se déclencher chez ces gens, il nous faut avoir beaucoup de sensibilité et comprendre le débat. Je suis très heureux qu'un ou deux des honorables députés aient dit que ce n'est pas figé dans l'éternité, c'est un consensus, ce n'est pas un *agreement*.

Je suis le débat de très près, et il y a une chose qu'on a appris du débat de ce soir, et je le dis à l'attention de mes amis de l'ambassade de France qui certainement reliront le débat. C'est évident, quand on connaît la politique internationale, on sait très bien que le débat de ce soir sera suivi très attentivement et lu autant par le ministère des Affaires extérieures d'Ottawa que par l'ambassade de France, c'est bien évident, pour connaître les sentiments, ce que c'était ce débat où nous, la France, nous étions impliqués. Je souhaite qu'ils comprennent que ce ne serait pas dans les meilleurs intérêts ni du Canada ni de la France si l'un devait se sentir beaucoup plus gagnant que l'autre.

Je reconnais avec l'honorable député de Halifax-Ouest (M. Crosby) que c'est un problème qui dure depuis longtemps. C'est très difficile de trouver une solution. Je le reconnais avec lui. J'ai appris de son discours. Je suis un de ceux, peut-être naïfs, qui après 23 ans écoutent encore les discours de ces députés parce qu'on vient de partout du Canada, donc on peut apprendre les uns des autres. J'ai appris ce soir. Je suis heureux de le dire en français que j'ai appris beaucoup de mes amis des provinces de l'Atlantique. Mais je sais aussi que si une des deux parties en présence, soit le Canada donc les Canadiens, ou les Français se sortaient immensément gagnants de ces négociations, il y a une des deux parties qui inévitablement se trouvera excessivement frustrée. Et l'on sait par expérience que tous les problèmes de frontières sont toujours excessivement dangereux et explosifs pour les séquelles que ces problèmes de frontières peuvent laisser. On le sait. Il y a au-delà de 100 problèmes de frontières dans le monde, monsieur le Président, en Amérique latine et dans de nombreux autres pays qui risquent à chaque fois de voir les individus aux prises les uns contre les autres. C'est la dernière chose que nous souhaiterions voir se produire entre le Canada et la France, c'est bien évident.

Donc, j'ai appris ce soir ce que je savais—mais je l'ai plus écouté ce soir—en écoutant tous les discours, et je le répète, «tous les discours» de chacun de mes collègues que nous avons un problème immense sur les bras. Cela ne se peut pas. Cela ne se peut pas.

• (0200)

[*Traduction*]

Il est tout simplement impossible qu'un groupe de personnes soit aussi malheureux. Je parle des pêcheurs des provinces de l'Atlantique en général et ceux de Terre-Neuve en particulier. Il doit y avoir quelque chose qui ne tourne pas rond. Voilà pourquoi je tiens à signaler la chose à la Chambre et au gouvernement. Celui-ci doit faire preuve d'une extrême prudence.

C'est vrai, oui, qu'en 1984, les Canadiens en avaient assez du parti libéral. Ils nous ont bel et bien rejetés. La démocratie est ainsi faite.

M. Forrestall: Pourquoi ne parlez-vous donc pas du poisson?

M. Prud'homme: Les Canadiens ont exercé leur choix, mais le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré: «Je tiens à vous offrir ce programme-ci et ce programme-là. Je veux inaugurer une nouvelle ère dans les relations fédérales-provinciales». On nous disait en 1984 que les libéraux faisaient preuve d'arrogance. On nous disait également que le gouvernement agissait toujours à sa tête. C'est peut-être vrai. Dans tous les cas, les Canadiens ont jugé bon de rejeter les libéraux. Mais le premier ministre a été élu pour quelque chose qu'il ne cesse de répéter. Tous savent que le très honorable premier ministre est l'un de mes amis. Je ne le prendrai pas à partie. Mais je me souviens d'une chose, car j'ai dû participer à ces élections. En fait, ce furent mes meilleures élections en 23 ans, et je ne le signale qu'en passant. Ce furent mes élections les plus faciles. Tel ne fut pas le cas pour certains de mes collègues.

Le premier ministre parlait sans cesse d'inaugurer une nouvelle ère de consultations fédérales-provinciales. Or, je me pose la question suivante: Pourquoi les premiers ministres de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse sont-ils aujourd'hui si mécontents? Personne ne peut nous interdire de nous poser cette question. Pourquoi les pêcheurs des provinces de l'Atlantique sont-ils si inquiets et si mécontents? Pourquoi sommes-nous là ce soir? Pourquoi les députés d'en face ont-ils eu l'occasion de participer à ce débat? C'est parce que j'ai demandé que le débat se poursuive. Voilà pourquoi le député de Dartmouth—Halifax-Est (M. Forrestall) occupe toujours son fauteuil. Nous l'aurions renvoyé chez lui à minuit si je n'avais pas demandé cette prolongation. Si je l'ai demandée, c'est que je tenais à entendre tous les représentants des provinces de l'Atlantique, et non seulement les députés du Nouveau parti démocratique qui avaient demandé ce débat. Je tenais à savoir ce que chacun des députés des provinces de l'Atlantique pense de cette affaire. Je tenais à en apprendre le plus possible dans l'intérêt des provinces maritimes. Ainsi, les députés d'en face ont participé. Pourquoi devrions-nous interrompre le débat à minuit alors que des députés d'en face veulent peut-être communiquer leurs points de vue à la population?

[*Français*]

Monsieur le Président, je pense que c'est mon droit. Voulez-vous gentiment juste demander à l'honorable député de se tranquilliser? Je terminerai bientôt d'ailleurs . . .

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a la parole. Je suis sûr que les députés voudront bien l'écouter puisqu'il ne lui reste que 10 minutes environ.

M. Prud'homme: Truman a déjà dit quelque chose dans cette veine: «Si vous ne pouvez pas endurer mon discours, qui n'est pas le meilleur que j'aie prononcé, retournez chez vous». Je crois que Mike ferait peut-être . . .

M. Forrestall: Je suis resté ici toute la nuit.

M. Prud'homme: Je sais. Le député de Dartmouth—Halifax-Est a interrompu tout le monde ce soir.

M. Forrestall: Sauf ceux qui parlaient.

M. Prud'homme: Et il continue encore. J'essaie de voir le nom de sa circonscription sur le plan des sièges à la Chambre. Je le connais très bien par son prénom qui est Mike. C'est un ami. Il ne change jamais. Il est toujours égal à lui-même. Je lui demande de rester tranquille encore quelques minutes au nom de notre vieille amitié.

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, je voulais simplement vous dire tout d'abord que j'admire beaucoup votre patience devant la provocation du gouvernement. Évidemment, ils ne sont pas habitués d'être au gouvernement, ils reviendront si vite de ce côté qu'il ne faut pas leur en vouloir, qu'ils profitent un peu du pouvoir. Dieu sait si certains en profitent un peu plus ces jours-ci. Mais, monsieur le Président, je pense que le débat est beaucoup plus sérieux qu'on ne le croit.

[*Traduction*]

La politique est ainsi. Nous savons bien faire la différence entre un débat sérieux et un débat plus frivole.

Je termine en remerciant tous les députés qui sont intervenus ce soir. Je veux qu'ils sachent que j'ai appris beaucoup au cours de ce débat. J'ai été enchanté de les écouter tous.

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme: Il faut se le dire: Ce n'est pas parce que certains viennent de Montréal ou de l'Ouest qu'ils se désintéressent de ce qui se passe ailleurs au Canada. Je ne suis pas venu à la Chambre en tant que Québécois, mais en tant que Canadien de la province de Québec qui tient à participer aux affaires nationales et à savoir ce qui se passe au pays.

Des voix: Bravo!

Article 29 du Règlement

M. Prud'homme: Je ne négligerai jamais les affaires du Québec, tout comme mes collègues d'en face ne voudraient pas négliger celles des provinces de l'Atlantique. Je leur sais gré de nous avoir éclairés.

Il me semble que ce malaise est bien plus profond . . .

[*Français*]

Que le malaise est immensément plus profond que l'on semble bien vouloir l'indiquer ce soir dans le débat. Et si ce débat ne devait que faire mieux réfléchir le gouvernement dans ces délibérations pour éviter ces problèmes éventuels.

[*Traduction*]

C'est justement pourquoi j'y participe. Si des Canadiens d'une région pays sont absolument mécontents, nous ne savons que trop bien à quoi cela conduira: à l'affrontement et à des manifestations sur la Colline. Je ne prédis pas l'avenir. Il me semble évident que c'est ce qui se passera. Mon père m'a toujours dit quand il fallait que je prenne une décision importante d'y réfléchir à deux fois, puis une troisième fois. Il disait que si personne ne disait un mot cela voulait dire que tout se passerait bien mais que si les gens commençaient à se disputer et à dire que ce n'est pas possible, alors il y aurait des problèmes. Comme le député d'Halifax l'a déclaré, il arrive un moment où il faut prendre une décision. Je rappelle aux députés que ce n'est pas la fin du débat.

Je voudrais que les députés des provinces atlantiques n'oublient pas qu'ils ont été élus parce qu'ils avaient promis de consulter les provinces. Deux premiers ministres qui ne sont pas libéraux semblent être extrêmement mal à l'aise en ce moment. C'est pourquoi je me demande ce qui se passe. Deux premiers ministres conservateurs attaquent un gouvernement du même parti. C'est très inhabituel. C'est suffisant pour me donner à réfléchir. Je ne présenterai pas d'excuses pour avoir participé à ce débat ce soir.

Si M. Bourassa devait attaquer le gouvernement libéral à Ottawa, je voudrais savoir ce qui se passe. Nous sommes censés au moins nous entendre. Or il semble qu'il règne une grave mésentente. Je voudrais que le gouvernement soit extrêmement prudent en l'occurrence. Personne n'a plus besoin de cette industrie que les habitants des provinces atlantiques, en particulier les Terre-Neuviens. Il n'est pas nécessaire de venir de Terre-Neuve pour comprendre ce qu'ils endurent.

Quand il y a du chômage au Québec, je sais qu'il y en a encore plus dans les provinces atlantiques et que même si personne n'est très riche au Québec, il y en a de plus pauvres dans d'autres régions du Canada. Je ne veux pas que des Canadiens d'une région disent que le gouvernement fédéral ne les écoute pas et qu'ils disent: «Vous devriez voir ce qu'il nous fait. Il nous écoute encore moins». Ce n'est ni du bon fédéralisme ni de la bonne entente. Ce n'est pas pour cela que les Canadiens ont élu le gouvernement actuel. Le parti ministériel s'est fait élire avec un programme de coopération, de consultation et de voies nouvelles pour le Canada. Il devait régner une merveilleuse harmonie. L'harmonie est rompue aujourd'hui, et je veux savoir pourquoi. Je remercie les députés de leur attention. Merci au personnel d'être resté aussi tard.

• (0210)

M. Pat Binns (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège d'intervenir après les députés de Saint-Denis (M. Prud'homme) et de Darthmouth—Halifax-Est (M. Forrestall). Ils ont à eux deux près de 50 ans d'expérience aux Communes. Ils connaissent bien cette institution et le rôle qu'elle joue dans la vie des Canadiens et les pêches de la côte est.

Je note avec plaisir que 14 députés du parti ministériel sont intervenus dans le débat, ce qui prouve que la question est capitale pour le parti progressiste conservateur. Nous sommes heureux que ce débat ait eu lieu. Il se pourrait que d'autres députés veuillent prendre la parole après moi. J'en suis même sûr. Je remarque qu'il n'y a eu que dix orateurs du Nouveau parti démocratique et du parti libéral. Je ne vais pas leur faire de reproches pour cela. Leurs préoccupations pour les pêches de la région atlantique du Canada sont tout à leur honneur. Je me demande parfois jusqu'à quel point ils sont sincères, car nous avons eu droit à un ou deux discours des députés d'en face qui, dans leurs 20 minutes de dialogue, n'ont pas dit un mot du poisson. Mais passons.

Ce débat a été important pour les Canadiens de l'Atlantique, tout comme pour les députés de mon parti. Il a été établi hors de tout doute que les ministériels peuvent prendre la parole à la Chambre afin de livrer le fond de leur pensée. Ils ne sont pas astreints à la discipline de parti. Si les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ont des questions à poser, ils ont toute liberté pour le faire et même pour contester les orientations politiques. Ils peuvent, au nom de leurs électeurs, des pêcheurs qu'ils représentent, donner leur avis sur la voie à choisir afin de conclure le meilleur marché possible pour le Canada atlantique.

Il pourrait être question une prochaine fois des pêches dans les eaux intérieures ou de celles de la côte ouest. Je le mentionne parce que le débat de ce soir tranche avec ce qui se passait à la Chambre depuis 25 ans, alors que les membres du parti au pouvoir étaient tenus de suivre l'orientation et la politique préconisées par le chef du parti et le cabinet. Malheureusement, les députés n'avaient aucune chance d'exprimer leur opinion personnelle, de défendre leurs électeurs et d'influer sur le gouvernement de la manière qu'on l'a fait ce soir. La Chambre fonctionnera mieux si les députés continuent de pouvoir agir ainsi.

Au cours du débat, les députés conservateurs ont fait passer les intérêts des pêcheurs canadiens en priorité. Ils les ont soutenus, même si d'autres pays pêchent dans nos eaux territoriales et qu'ils le font depuis des centaines d'années, lorsque nous n'avions pas encore établi notre souveraineté sur ces eaux. Pourtant, le gouvernement s'est chargé de conclure des accords en vertu desquels il sera établi à jamais que ces ressources doivent appartenir avant tout aux pêcheurs canadiens.

Il a élaboré un plan d'action qui nous permettra ainsi qu'aux pêcheurs de profiter de cette ressource pendant des années. D'ici à l'an prochain, et même d'ici à cinq ans, les avantages que procureront aux pêcheurs de l'Atlantique les ressources océaniques et la zone de 200 milles se multiplieront. Le gouvernement n'a pas hésité à s'attaquer résolument à cet objectif. On peut ne pas être du même avis pour ce qui est de la façon d'atteindre cet objectif. Mais il ne fait aucun doute que notre parti, le gouvernement, s'est donné pour objectif d'assurer aux

pêcheurs de la région de l'Atlantique les meilleures perspectives d'avenir pour l'année, que dis-je, pour le siècle à venir.

Je tiens simplement à faire une mise en garde contre les sceptiques en l'occurrence. Certains de nos vis-à-vis comptent parmi ceux-là. Ils ont écouté le débat, et je pense qu'en fonction des observations des ministériels ils finiront par comprendre, à l'instar d'autres Canadiens, que nous sommes engagés sur une voie qui offrira les meilleures débouchés à long terme aux pêcheurs de la région de l'Atlantique.

Sur ce, monsieur le Président, je tiens à clore mes observations en remerciant le personnel, vous-même et tous ceux qui ont participé à ce débat jusqu'à 2 h 15 ce matin. Il est 2 h 45 à Terre-Neuve, et je suis persuadé que certains de nos partisans regardent le débat et qu'ils seront très heureux de la position très ferme que les ministériels ont adopté. Je conclurai là-dessus.

[*Français*]

M. le vice-président: Conformément à l'article 29(13) du Règlement, je suis convaincu que le débat est terminé. Je déclare donc la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

La Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures aujourd'hui, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La Chambre s'ajourne à 2 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 janvier 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT DU RAPPORT DE 1987 DE LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES POUR LA PROVINCE DU MANITOBA

M. le Président: Conformément à l'article 9 de la Loi de 1985 sur la représentation électorale, chapitre 8 des Statuts du Canada de 1986, je dois déposer une copie certifiée du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Manitoba.

[*Français*]

Conformément à la loi, ce rapport est réputé renvoyé au Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA RADIODIFFUSION

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA POLITIQUE

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 67(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires du rapport sur la politique de la radiodiffusion.

* * *

LA CITOYENNETÉ

LE 40E ANNIVERSAIRE DE LA LOI

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je demande aujourd'hui à tous les députés des Communes et à tous les Canadiens de célébrer avec moi le quarantième anniversaire de la citoyenneté canadienne.

[*Français*]

La Loi sur la citoyenneté canadienne est entrée en vigueur le 1er janvier 1947. Auparavant, nous pouvions nous dire citoyens canadiens, mais il n'existait aucune définition juridique de ce statut. En fait, aux termes de la loi, nous étions sujets britanniques.

[*Traduction*]

Nous avons de la citoyenneté une conception relativement neuve qui évolue constamment pour tenir compte des réalités de notre nation. Les députés seront cependant tous d'accord avec moi pour dire que trois des principes fondamentaux de la citoyenneté canadienne sont l'égalité, la pluralité et l'unité. Notre Loi sur la citoyenneté reconnaît l'égalité comme un principe fondamental. Elle ne fait pas de distinction entre les citoyens de naissance et les citoyens d'adoption, contrairement à de nombreux pays. Elle traite aussi la citoyenneté des femmes comme un droit à part entière et non simplement par rapport à celle de leurs conjoints. La Charte des droits et des libertés définit notre engagement national envers la pluralité par le respect du patrimoine et des valeurs des nombreux groupes culturels qui enrichissent la personnalité canadienne. Nous encourageons les nouveaux Canadiens à préserver leur patrimoine quand ils assument les obligations et les droits de la citoyenneté canadienne.

[*Français*]

L'esprit communautaire est celui qui nous conduit à favoriser le mieux-être d'autrui et à contribuer à la croissance et au développement du Canada dans son ensemble. On en voit la manifestation dans toutes les régions du pays.

Aussi, en ce 40e anniversaire de la citoyenneté canadienne, nous avons de nombreuses raisons de fêter. J'invite tous les Canadiens à organiser des activités dans leurs régions et à y participer. Peu importe que ce soit une fête, une exposition ou un spectacle, l'essentiel c'est de célébrer ensemble la citoyenneté canadienne.

[*Traduction*]

J'espère que tous les députés y participeront, qu'ils collaboreront avec des groupes dans leur circonscription pour organiser et tenir des manifestations, notamment durant la semaine consacrée à la citoyenneté en avril et à l'occasion du jour du Canada. A titre de parlementaires, nous pouvons montrer et apprendre bien des choses au sujet de la citoyenneté canadienne. Pour seconder les députés, mon ministère a publié un guide de planification en vue d'aider les groupes communautaires à prendre des initiatives locales. Ce guide peut être obtenu du secrétariat d'État ou aux 28 tribunaux de la citoyennneté partout au Canada

[*Français*]

Si la notion de citoyenneté est relativement nouvelle au Canada, elle n'est certainement pas statique. En cette année où nous fêtons son anniversaire, je compte proposer des modifications à la Loi sur la citoyenneté afin de la rajeunir.

[*Traduction*]

Alors que la plupart des modifications seront de nature administrative, je crois que des remarques préliminaires accompagnant une loi modifiée réaffimeraient les principes de base de la citoyenneté qui sont tellement importants pour tous les Canadiens. Je demanderai aux députés et aux groupes répartis partout au Canada de songer à ce que devraient être

ces principes étant donné qu'il est de la plus haute importance que les Canadiens les définissent eux-mêmes.

J'espère que nous profiterons de ce 40e anniversaire de la Loi sur la citoyenneté pour mieux la faire comprendre et réaffirmer également que nous nous sommes engagés à favoriser l'épanouissement de notre pays et d'une société multiculturelle dynamique.

Des voix: Bravo!

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, être citoyen canadien est un des plus grands privilèges au monde. Je le sais car je suis devenu moi-même citoyen canadien. Des millions de personnes au Canada ont fait de même et beaucoup d'autres encore espèrent obtenir ce privilège. Je suis persuadé également que des dizaines de millions de personnes dans le monde aimeraient vivre au Canada et avoir le privilège et l'honneur d'être Canadiens.

• (1110)

La citoyenneté est une notion relativement nouvelle au Canada. Les Canadiens n'ont ce privilège spécial que depuis 40 ans. Nous devrions nous donner un peu plus de peine pour reconnaître l'importance d'être citoyen canadien. Nous devrions célébrer quand des gens se voient conférer le privilège de devenir citoyen. Nous devrions faire plus pour mettre en évidence ce que cela signifie et quelles responsabilités cela entraîne, non seulement pour ceux qui deviennent des Canadiens mais pour ceux qui le sont déjà.

Dans d'autres pays on comprend le privilège et l'importance d'être citoyen. L'attribution de la qualité de citoyen d'honneur est la plus grande distinction qu'un pays puisse accorder. Voilà pourquoi j'ai eu le privilège de collaborer à une résolution de la Chambre des communes conférant la citoyenneté d'honneur à Raoul Wallenberg, pour les éminents services qu'il a rendus à l'humanité en sauvant des dizaines de milliers de vies. La plus haute distinction que le Canada pouvait lui accorder a été une résolution de la Chambre des communes lui conférant notre citoyenneté. Aucune somme d'argent, aucun cadeau ne pourrait avoir plus de prix que l'attribution de la citoyenneté canadienne. Raoul Wallenberg est devenu le premier citoyen d'honneur du Canada.

Il y a deux questions qui me préoccupent. La première, c'est que beaucoup de personnes qui sont maintenant âgées sont venues dans notre pays, ont consacré leur vie à édifier le pays, et y ont élevé leur famille. Elles aimeraient sentir qu'elles ont maintenant leur place au pays. Elles n'ont peut-être pas acquis les connaissances linguistiques qui étaient exigées quand elles étaient plus jeunes, et ne sont donc pas devenues de vrais Canadiens. Elles aimeraient le devenir dans leurs vieux jours, mais elles hésitent. Elles se sentent arrêtées par des obstacles et des exigences qu'elles ne peuvent satisfaire. Il serait utile que l'honorable secrétaire d'État (M. Crombie) fasse un pas vers ces gens-là, pour leur faire savoir qu'ils n'ont qu'à se présenter et à faire connaître leur amour pour le pays et leur désir d'acquérir la citoyenneté. Je sais que des efforts en ce sens seraient accueillis avec la plus grande joie par les familles de ces personnes âgées qui ont consacré leur vie au pays et qui aimeraient avoir l'honneur de devenir enfin Canadiens.

L'autre question qui me préoccupe est celle des juges de la cour de citoyenneté. Il est dommage que l'opinion que nous en avons soit ternie à cause du comportement de plusieurs d'entre eux. J'estime qu'il faudrait consentir un grand effort pour revaloriser leur image, montrer l'importance de leur travail, et leur accorder le respect que reçoivent les autres juges. Ils devraient jouir du respect pour que les gens puissent les considérer comme des amis, comme des gens qui jouent un rôle important au pays. J'estime qu'il devrait y avoir des programmes de formation à l'intention des nouveaux juges pour faire en sorte qu'ils se conduisent de façon respectable, qui inspire à tous ceux qui sollicitent la citoyenneté une opinion favorable du pays. Nous devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour améliorer la qualité de la prestation des juges de la citoyenneté et pour améliorer leur image vis-à-vis de ceux qui se présentent devant eux.

Enfin, nous devrions envisager la citoyenneté dans les termes du regretté président américain Kennedy, qui a prononcé ces paroles célèbres qui s'appliquent certainement à ceux qui songent à leur citoyenneté canadienne. Il a dit: «Ne demandez pas ce que le pays peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire, vous, pour le pays».

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, c'est un honneur insigne pour moi de prendre part, au nom de mes collègues néo-démocrates et en tant que porte-parole de mon parti sur les questions concernant le multiculturalisme, à cette brève discussion suscitée par le quarantième anniversaire de la Loi sur la citoyenneté canadienne.

La citoyenneté symbolise la participation personnelle des membres de la collectivité canadienne à la vie nationale. Elle définit l'expérience que nous avons chacun de la nationalité canadienne. Il a fallu bien longtemps à la nation canadienne pour affirmer son individualité sur la scène internationale. C'est seulement lors de la quatre-vingtième année de la Confédération canadienne que nous affirmions dans une loi le caractère distinct de cette nationalité. Pendant des années auparavant, ceux qui vivaient dans le Dominion du Canada se considéraient avant tout comme des sujets de la monarchie britannique et des membres de l'Empire, même s'ils étaient conscients de vivre dans un pays distinct au sein de cet empire et avaient commencé à développer un sentiment national.

Ceux qui ont émigré au Canada dans les années précédant la Loi de 1947 sur la citoyenneté et qui s'étaient fait naturaliser accordaient une grande valeur aux documents leur reconnaissant la nationalité canadienne. C'est seulement lorsque le Canada a eu quatre-vingts ans que le Parlement canadien a adopté une loi établissant dans les faits la citoyenneté canadienne qui nous rendait tous égaux. Comme l'a si bien rappelé le secrétaire d'État (M. Crombie), la décision d'émigrer au Canada et d'en devenir citoyen nous rendait automatiquement membre de la famille canadienne, comme si nous étions nés et avions grandi ici. Il était peut-être nécessaire d'acquérir plus d'expérience, mais nous étions tous égaux devant la loi.

Comme l'a également fait remarquer le ministre, l'expérience des femmes de la citoyenneté canadienne était bien personnelle quelle qu'ait été la condition de leur mari. Ces réalités avaient devancé les besoins ressentis au chapitre de l'égalité et des droits de la personne humaine que préconisent les Canadiens depuis quelques années.

Afin de mieux saisir l'évolution de la citoyenneté canadienne, il m'est toujours agréable de suivre les audiences qui se déroulent à la cour de la citoyenneté de Thunder Bay. A titre de député, j'ai eu maintes fois l'occasion d'y assister. A chaque fois, j'ai l'impression de vivre un moment privilégié. J'aime voir ces nouveaux citoyens prêter, sur la Bible ou sur leur honneur, le serment d'allégeance à la reine du Canada, accepter leurs nouvelles responsabilités civiles et reconnaître les droits que leur confère leur nouveau statut de Canadien. Quand j'ai l'occasion, à titre de député, d'évoquer les droits et les possibilités dont ces nouveaux Canadiens jouissent dorénavant, le sens du mot citoyenneté m'apparaît encore plus clair.

Nous avons accompli des progrès remarquables du fait que nous donnons à tous les immigrants la chance d'obtenir la citoyenneté canadienne en vue d'exercer leur droit de vote. La décision d'obliger ceux qui viennent des Îles britanniques, soit les sujets britanniques les plus purs, à obtenir la citoyenneté canadienne afin de pouvoir voter, était justifiée pour atteindre à une réelle égalité.

A la lecture des dispositions de la Charte des droits et des libertés et à la lumière des conséquences de la diversité dans notre pays, nous comprenons la portée de l'article 27 que voici:

Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.

Je sais que la citoyenneté canadienne en viendra à refléter cette diversité. Nous allons cultiver cette diversité. Nous allons enrichir la vie culturelle de notre pays avec des éléments provenant de toutes les parties du globe. Nous allons renforcer notre vitalité nationale avec ces divers éléments de notre patrimoine et la citoyenneté canadienne s'en trouvera par le fait même enrichie.

M. le Président: Le ministre m'a demandé la parole afin de faire une autre brève déclaration. Je crois que les députés trouveront qu'elle tombe à point compte tenu des circonstances.

* * *

• (1120)

LE NOUVEL AN CHINOIS

GUNG HAY FA CHOY

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Je vous remercie de votre indulgence, monsieur le Président. Je sais que le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) et le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) se joindront à moi et à tous leurs collègues pour souhaiter aujourd'hui aux membres des diverses communautés chinoises du pays un heureux nouvel an. C'est l'année du lapin, qui représente la prospérité et le succès, ce que nous souhaitons à tous les Canadiens d'origine chinoise et à tous les Canadiens, en fait. Au nom des députés de l'opposition et du gouvernement, je tiens à dire aux membres de la communauté chinoise: «gung hay fa choy».

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je remercie l'honorable secrétaire d'État de ses paroles et je suis certes heureux de préciser que notre parti se joint à lui pour souhaiter à la communauté chinoise un très heureux nouvel an.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, sauf erreur, c'est dans ma circonscription que l'on retrouve le plus de Canadiens d'origine chinoise et je veux également leur dire «gung hay fa choy».

Je profite de l'occasion, monsieur le Président, pour signaler qu'il y a 40 ans j'ai quitté l'Écosse avec ma mère pour venir m'établir au Canada; mon père avait émigré quelques semaines plus tôt. Nous avons été parmi les premiers à être assujettis à la nouvelle loi dont le ministre célèbre le 40e anniversaire. A l'époque, les Écossais ne devenaient pas d'office citoyens canadiens, et il nous fallait obtenir la citoyenneté. Je me rappelle que ma mère a demandé à l'agent de la citoyenneté s'il fallait prêter serment pour être reçu citoyen. Il lui a alors dit qu'elle devait suivre la procédure, mais qu'on ne lui demandait pas ses antécédents. Ce sur quoi ma mère lui a répondu qu'il était chanceux de nous avoir.

Ceux qui sont venus s'établir au Canada il y a 40 ans, notamment ma famille, ont beaucoup contribué à l'essor de notre pays. C'est une merveilleuse occasion pour célébrer 40 ans d'égalité. N'oublions pas l'anniversaire de Robbie Burns ni le nouvel an chinois qui était l'objet de mon intervention au départ.

M. le Président: Bien entendu, la présidence ne peut participer à ce débat. C'est peut-être une bonne chose, car bon nombre de mes électeurs sont d'origine chinoise. Je porte aussi le kilt.

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DES 10E ET 11E RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT DE SÉLECTION

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le dixième rapport du Comité permanent de sélection.

Également, monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le onzième rapport du Comité permanent de sélection.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

PRÉSENTATION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du Comité permanent des communications et de la culture, dans les deux langues officielles.

Ce rapport est intitulé *La politique fédérale des musées*. Le Comité demande que le gouvernement produise une réponse à ce rapport conformément à l'article 99(2) du Règlement.

Notre rapport sur la politique fédérale des musées s'inscrit dans le cadre de l'étude d'importantes questions en politique cuturelle canadienne entreprise par le Comité.

[*Traduction*]

Le comité entérine la recommandation de l'équipe de travail sur les musées nationaux invitant le gouvernement à présenter une nouvelle loi en vue de reconnaître l'autonomie des quatre principaux musées fédéraux. Le comité est convaincu que les programmes de subventions des musées non fédéraux devraient être administrés sans lien de dépendance, respectant ainsi le rapport établi et pleinement justifié qui existe entre le gouvernement et ses organismes culturels.

Le comité permanent recommande en outre que les frais d'administration des quatre musées fédéraux autonomes soient maintenus dans les limites des ressources financières actuellement imparties à cette fin aux musées nationaux du Canada.

[*Français*]

Le gouvernement fédéral doit continuer à jouer un rôle de premier plan dans le domaine des musées sans pour autant négliger de consulter les principaux intéressés. A cette fin, le Comité recommande que le gouvernement fédéral élabore une nouvelle politique des musées en consultation avec les provinces et la communauté muséale.

A cette occasion, j'aimerais remercier les représentants des trois partis politiques pour leurs efforts soutenus à la préparation de ce rapport unanime à la Chambre. Je ne voudrais pas négliger de remercier aussi tout le personnel affecté au Comité pour son dévouement.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): En conformité de l'article 106 du Règlement, monsieur le Président, je demande à présenter des pétitions portant la signature de Canadiens résidant en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Attendu que les changements proposés à la Loi sur les brevets vont toucher directement tous les Canadiens qui ne sont pas protégés par des programmes privés ou gouvernementaux d'assurance maladie; attendu que la proposition du gouvernement fédéral va entraîner la hausse des coûts, déjà élevés, des programmes provinciaux de soins de santé; attendu que les monopoles accordés aux entreprises pharmaceutiques qui innovent vont abolir la concurrence des fabricants de médicaments génériques, ce qui aura pour conséquence d'accroître le coût de revient et le prix des médicaments et de restreindre grandement la capacité des Canadiens moyens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin; et attendu que ces changements à la Loi sur les brevets sont un autre exemple des concessions que le gouvernement canadien fait dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis aux dépens des Canadiens ordinaires, les signataires, vos pétitionnaires, demandent humblement qu'il plaise au Parlement de rejeter cette proposition qui forcerait les Canadiens à payer plus cher les médicaments d'ordonnance.

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions jugées correctes aux termes de l'article 106 du Règlement. Elles sont signées surtout par des Ontariens qui demandent au gouvernement du Canada d'abolir les droits de douane de représailles imposés sur les livres en langue anglaise importés et qui limitent à leur avis l'accès des Canadiens à la littérature et à l'information. Tout en ayant eu peu d'effets négatifs sur l'industrie du livre américaine, ces droits pénalisent les consommateurs, les éditeurs, les libraires et les distributeurs canadiens et nuisent à la culture canadienne; en outre, la hausse du prix des livres ayant soumis les programmes d'acquisition des bibliothèques publiques et spécialisées du pays à des contraintes, les pétitionnaires demandent instamment au Parlement d'abolir ces droits qui menacent de causer un tort irréparable à l'industrie canadienne du livre et compromettent la politique publique en matière d'industries culturelles dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

LE CODE CRIMINEL—L'AVORTEMENT

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106 du Règlement, je désire présenter une pétition signée par beaucoup de membres de l'Église baptiste Rothesay de la région de la vallée Kennebecasis dans ma circonscription de Fundy—Royal. Ils prient le gouvernement de protéger les droits des enfants non encore nés de notre nation et d'empêcher le meurtre de bébés innocents par la voie de l'avortement. Je dois ajouter que j'appuie entièrement cette pétition.

[*Français*]

OPPOSITION À LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement sur les pétitions, je voudrais déposer une pétition provenant de personnes de la région de Saint-Zénon qui s'opposent à ce que des modifications soient proposées à la Loi sur les brevets qui, d'après eux, révèlent encore une fois un exemple de concessions du gouvernement canadien aux États-Unis dans les négociations pour une entente de libre-échange, au détriment des consommateurs et consommatrices du pays.

Également, j'ai une pétition de citoyens de la région de Saint-Fortunat, qui, eux, s'objectent aux modifications proposées à la Loi sur les brevets parce qu'elles affecteront directement tous les Canadiens et Canadiennes qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance-médicaments gouvernementaux ou privés.

[*Traduction*]

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, je voudrais présenter deux pétitions. La première vient de personnes de ma circonscription de Thunder Bay—Nipigon qui protestent contre les propositions gouvernementales de modification de la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance, car elles entraîneront une augmentation des prix pour les consommateurs canadiens et feront que certains Canadiens ne pourront plus acheter les médicaments qui leur sont nécessaires. Les pétitionnaires estiment que les propositions du gouvernement fédéral entraîneront une augmentation des coûts pour les régimes d'assurance-médicaments des gouvernements provinciaux et qu'elles ne sont en fait qu'un autre exemple des concessions que le gouvernement fait aux Américains, aux dépens des Canadiens, pour faciliter les négociations sur le libre-échange. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de rejeter ces propositions qui feraient augmenter le prix des médicaments.

• (1130)

LES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE—L'INDEMNISATION

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): J'ai une autre pétition, monsieur le Président, émanant d'habitants de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui affirment que la *National Association of Japanese Canadians* est la seule organisation nationale élue de Canadiens d'origine japonaise qui a des représentants dans 15 centres répartis dans tout notre pays. Ils nous rappellent que cette association a tenu des réunions publiques en vue d'obtenir réparation pour les expropriations et les déplacements de Canadiens d'origine japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale, que cette organisation a eu recours à un questionnaire national pour obtenir des conseils à la base sur cette question et qu'elle a adopté une position. Les pétitionnaires exhortent maintenant le Parlement du Canada à se conduire honorablement envers les citoyens canadiens d'origine japonaise en entamant immédiatement des négociations avec la *National Association of Japanese Canadians.*

* * *

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU 11E RAPPORT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose, appuyé par l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier):

Que le 11e rapport du Comité de sélection présenté plus tôt aujourd'hui soit adopté.

(La motion est adoptée.)

Motions

[*Traduction*]

LA RADIODIFFUSION

RENVOI DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL AU COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE—AUTORISATION DE VOYAGER

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai trois motions dont nous avons discuté avec les autres partis. Vous constaterez, je pense, qu'il y a consentement unanime pour les proposer et les lire immédiatement. Par conséquent, je propose:

Que le document intitulé *Rapport du groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion*, déposé plus tôt aujourd'hui, soit renvoyé au Comité permanent des communications et de la culture pour étude;

Que le Comité soit autorisé à voyager au Canada; et

Que le Comité fasse rapport de ses constatations et recommandations sur toutes les questions liées à l'élaboration d'une politique de la radiodiffusion au plus tard le 15 avril 1987.

(La motion est adoptée.)

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET COMMERCE INTERNATIONAL

AUTORISATION DE VOYAGER ACCORDÉE AU COMITÉ PERMANENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je propose:

Que le Comité permanent des affaires extérieures et du commerce international soit autorisé à se rendre à Washington et à New York, les 3, 4 et 5 février 1987, afin d'étudier la question de l'aide multilatérale au développement, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

(La motion est adoptée.)

* * *

FINANCES ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

AUTORISATION DE VOYAGER ACCORDÉE AU COMITÉ PERMANENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je propose:

Que le Comité permanent des finances et des questions économiques soit autorisé à se rendre à New York du 10 au 12 février 1987 afin de visiter et d'étudier des centres bancaires internationaux, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

(La motion est adoptée.)

M. Gauthier: Monsieur le Président, je tiens à dire à la Chambre que nous venons d'adopter trois motions proposées par le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et député de Simcoe-Nord (M. Lewis). Il fait bien son travail à la Chambre et je veux simplement m'assurer que nous nous rendons compte que, sauf erreur, c'est la première fois au cours de la présente session que le secrétaire parlementaire propose de telles motions.

Questions au Feuilleton

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, l'étude des ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongée de 12 minutes à compter de 13 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE DE 1986 SUR LES TRANSPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 28 janvier, de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-18, concernant les transports, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 2756).

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je crois qu'il me reste trois ou quatre minutes du temps de parole de mon discours d'hier. J'ai cru bon de revenir à la Chambre par politesse—pour faire endurer trois minutes de plus aux députés—et pour répondre à toute question éventuelle. J'ose espérer qu'il n'y en aura pas.

Permettez-moi simplement de résumer mes objections à ce projet de loi visant la déréglementation des transports. Je ne crois pas que les Canadiens souhaitent que le gouvernement contrôle toutes les facettes de leur vie. Je suis d'accord avec certains députés ministériels qui en ont dit autant. Cela dit, toutefois, je crois que les Canadiens ont besoin de lois bien faites et bien appliquées pour protéger leur santé et leur sécurité et qu'ils les jugent nécessaires. Ce projet de loi reproduit aveuglément le modèle américain de déréglementation, qui a donné des résultats scandaleux en matière de soins accordés aux personnes âgées dans les maisons de retraite et de santé et de sécurité en général. Si c'est ce que le gouvernement entend par la déréglementation, alors je ne crois pas que c'est ce que souhaitent les Canadiens.

Le déréglementation semble être une bonne idée sous certains rapports. Mais je n'en suis plus aussi sûr sur le chapitre de la sécurité des transports ferroviaires et aériens. Pourquoi les sociétés ferroviaires et aériennes se soustrairaient-elles à leurs responsabilités envers le public et les autorités publiques? Si nous laissons les grosses sociétés, les grandes banques et les sociétés ferroviaires et aériennes exercer leurs activités sans aucune forme de réglementation, elles trouveront de nouveaux moyens d'exploiter leurs employés et les consommateurs. C'est grâce aux règlements imposés par le gouvernement que les Canadiens ont pu bénéficier de tarifs équitables dans des domaines comme le transport et les communications. Il se peut qu'à cause de la déréglementation entreprise par les conservateurs, les sociétés décident de ne desservir que les régions rentables et les consommateurs nantis.

Je trouve donc que cette mesure nuit à la concurrence, à la sécurité et à la qualité des services. J'affirme que cette mesure nuit à la concurrence parce que quelques sociétés se partageront la totalité, ou du moins la plus grande partie du marché. Deux compagnies aériennes contrôlent déjà 90 p. 100 du marché. Le projet de loi ne s'attaque pas au problème du manque de concurrence.

• (1140)

Deuxièmement, je trouve que cette mesure nuit à la sécurité. Il est facile de voir ce qui se passe lorsqu'on permet l'existence de gagnants et de perdants et qu'une ligne aérienne en acquiert une autre qui est sur le point de faire faillite. Cela entraîne une réduction des mesures de sécurité. J'ai déjà mentionné le cas de la compagnie Arrow Airlines à Terre-Neuve qui voulait réduire ses opérations de dégivrage pour économiser. Elle voulait surcharger ses appareils et c'est ce qu'elle a fait. Elle ne faisait pas non plus les inspections prévues. C'est un bon exemple de ce qui est arrivé aux États-Unis en matière de sécurité.

Dans mon discours hier, j'ai cité des passages d'articles publiés dans la revue *Time* et dans *Business Week* au sujet des problèmes relatifs à la sécurité aérienne aux États-Unis, où les contrôleurs du trafic aérien sont surchargés de travail. Il y a aussi bien des cas où un accident est évité de justesse. Les accidents sont presque inévitables.

Enfin, il y a le fait que cette mesure nuit à la qualité du service. Jusqu'ici, les Canadiens ont obtenu des services d'assez bonne qualité, mais si, pour des raisons purement idéologiques selon moi, le Canada suit aveuglément l'exemple des États-Unis en déréglementant l'industrie pour se tenir à la page, la qualité du service baissera. Le gouvernement doit se rappeler que le Canada est différent des États-Unis. Nous ne sommes pas le 51e État américain. Nous avons toujours eu des sociétés de la Couronne, de même que des lois qui ont assuré la sécurité et la qualité du service, de même que l'équité parmi les sociétés qui rivalisent pour se faire une clientèle chez les Canadiens ordinaires. Les Canadiens ne toléreront pas un régime où le gouvernement change de politique et suit aveuglément les Américains tout simplement pour arrondir la pelote de ses riches amis du monde des affaires. C'est ce que pensent les Canadiens. Et c'est pourquoi il va y avoir de l'opposition à ce projet de loi.

En conclusion, j'estime que c'est un projet de loi idéal à soumettre à un comité législatif chargé de tenir des audiences dans tout le Canada. Il a été question tout à l'heure d'envoyer un comité à New York et de faire étudier divers aspects du commerce extérieur par d'autres comités. Ce projet de loi traite d'une question qui touche vraiment les Canadiens dans leur vie quotidienne. Le gouvernement devrait autoriser un comité législatif à aller tenir des audiences dans tout le Canada sur ce projet de loi. S'il est aussi bon que le soutient le gouvernement, il n'y a rien à craindre des simples Canadiens.

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai écouté avec énormément d'attention ce matin le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Hier, bien que n'étant pas à la Chambre, j'ai écouté quelques-unes de ses remarques à la télévision. Je l'ai entendu avec plaisir dire ce matin qu'à son avis la déréglementation pouvait être une excellente chose. Cela m'a mis du baume au coeur. Toutefois, l'essentiel des remarques du député ce matin m'a déçu.

Il a accusé cette mesure de nuire à la concurrence, à la sécurité et au service. Les députés savent très bien que ce n'est pas le cas. Ce projet de loi porte précisément sur la question de la concurrence. Il ne traite pas de la concurrence entre divers modes de transport, il vise à essayer de stimuler la concurrence au sein de chacun d'entre eux. Les contrats confidentiels pour les transports ferroviaires permettant une plus grande concurrence qu'à l'heure actuelle en sont un exemple. A l'heure actuelle, le public doit se satisfaire de services qui sont à prendre ou à laisser dans le secteur du transport ferroviaire. Quand on pourra conclure des contrats et des arrangements confidentiels, il y aura davantage de concurrence. Cela me paraît très clair. Je ne comprends pas comment le député peut dire que le projet de loi compromet en quoi que ce soit la concurrence.

Le député a soutenu ensuite que la mesure à l'étude allait compromettre la sécurité.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a-t-il une question à poser?

M. Redway: Oui, j'ai une question, et j'y arrive, monsieur le Président.

Le député soutient que le projet de loi est contraire à la sécurité, et il cite un exemple concernant les maisons de repos. La mesure à l'étude n'a rien à voir avec la réglementation ou la déréglementation des maisons de repos, aussi la question ne se pose-t-elle pas à cet égard.

A ce qu'on dit, les députés néo-démocrates et le Congrès du travail du Canada croient que la politique de déréglementation dans les transports risque bien d'y avoir des répercussions négatives sur les emplois. Que pense le député du fait qu'entre 1980 et 1985, au moment où la déréglementation battait son plein aux États-Unis, les emplois dans le secteur du transport aérien y ont en fait augmenté de 9 p. 100 et ceux dans le secteur du camionnage de 22 p. 100, même si les États-Unis subissaient une forte récession à cette époque? Ce fait ne démolit-il pas son argument voulant que cette mesure risque d'avoir des répercussions négatives sur les emplois dans le domaine des transports?

M. Waddell: Monsieur le Président, j'attire l'attention du député sur le numéro du 22 décembre 1986 de *Business Week*, et plus particulièrement sur un article dont le titre dit: «La déréglementation donne-t-elle de bons résultats? Les prix sont tombés, mais les grosses compagnies peuvent étouffer la concurrence». *Business Week* n'a rien d'une revue socialiste. Ce numéro parle du problème que pose le manque de concurrence.

Je crois également qu'aux États-Unis il y a actuellement moins de contrôleurs de la circulation aérienne qu'il y en avait avant et c'est une des sources de difficultés de ce pays. Les contrôleurs sont surchargés de travail et, selon certains, ils sont insuffisamment rémunérés et formés. A ce propos, j'attirerai l'attention du député sur le numéro du 12 janvier 1987 du *Time* où il trouvera un article sur les voyages en avion aux États-Unis. On peut y lire que le nombre de contrôleurs est tombé de 16 300 à 14 700 depuis que le président Reagan les a licenciés. Il y est dit également que 62 p. 100 seulement des contrôleurs sont entièrement qualifiés contre 80 p. 100 avant la grève. Le capitaine Mel Hoagland, de la United Airlines dit carrément ceci: «Le système de contrôle de la circulation aérienne est sur le point de s'effriter faute de contrôleurs pleinement qualifiés.»

Nous ne voulons pas d'un système pareil au Canada. Nous sommes satisfaits du nôtre. Nous estimons qu'il faut le préserver.

Au début de son discours, le député s'est dit heureux de constater que je ne m'opposais pas à la déréglementation. Je ne m'oppose pas à la déréglementation ou à la privatisation en soi. Je ne veux pas que le gouvernement oblige les Canadiens à remplir des formulaires ou qu'il s'immisce dans tous les aspects de leur vie. Je veux que le Canadien moyen puisse prendre sa vie en mains. C'est ce que je souhaite. L'ennui c'est qu'il faut être très prudent à cet égard.

Je peux dire au député que ce genre de projet de loi effectue une passation de pouvoirs dans des domaines dans lesquels les Canadiens souhaitent une certaine réglementation en ce qui concerne la sécurité, la santé, la concurrence et le reste. Dans ces secteurs, les Canadiens veulent une réglementation. Le député a tort de vouloir emboîter si rapidement le pas aux Américains en se débarrassant totalement de la réglementation. Souvent, en pareils cas, ce sont les gros qui en profitent. Ils s'autoréglementent, en quelque sorte. Après avoir commencé par baisser un peu leurs tarifs, ils finissent par les augmenter, car ils ont la haute main sur le marché et peu de normes de sécurité.

Le député devrait prendre le cas de l'Arrow. C'est un bon exemple de compagnie aérienne américaine qui, lorsqu'elle était en difficultés, éprouvait des problèmes à cause de la déréglementation. Elle a dû réduire ses dépenses. Les transporteurs peuvent essayer de rogner sur les frais de dégivrage pour économiser 1 500 $, prendre des charges plus importantes ou priver leurs pilotes de certaines périodes de repos. Ils peuvent réduire les effectifs et imposer une charge de travail plus lourde à leurs pilotes d'avion ou à leurs conducteurs de trains, comme en Alberta. C'est alors que des accidents se produisent et qu'il y a des morts. Les Canadiens ne veulent pas qu'on en arrive là. C'est pourquoi ils souhaitent une étude minutieuse du projet de loi dont nous sommes saisis.

• (1150)

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Shields) pour la suite du débat.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole pour traiter du projet de loi C-18 concernant les transports. Cette nouvelle loi, une fois adoptée, guidera les Canadiens et l'industrie des transports dans une ère nouvelle et exaltante. Le Canada est à un tournant, dans l'histoire des transports. Il faut maintenant nous donner les moyens d'assurer une croissance optimale et d'exploiter notre potentiel pour affronter une concurrence internationale féroce. Notre actuelle loi sur les transports remonte à une vingtaine d'années. Elle a été fort utile aux Canadiens au fil des ans, mais l'heure est venue de restructurer notre cadre législatif en tenant compte de la dynamique du secteur des affaires à l'échelle mondiale ainsi que des changements profonds qui ont transformé notre propre économie.

Nous avons été à l'écoute des demandes pressantes de modification de notre réglementation qui se font entendre de tous côtés dans le secteur des transports. On réclame une restructuration profonde de nos lois sur les transports, des modifications qui tiennent compte à la fois de la concurrence acharnée qui s'exerce dans le commerce international, de l'évolution de la réglementation aux États-Unis et des progrès accomplis au Canada dans les modes d'exploitation et la technologie. Impossible de ne pas réagir. Les transports jouent un rôle fondamental dans les activités commerciales au Canada. Une réforme de nos lois s'impose si nous voulons être à la hauteur des défis sérieux que l'industrie canadienne doit relever et exploiter le potentiel de notre pays.

Le projet de loi C-18, dont les deux principes clés sont la concurrence et la multiplication des occasions d'affaires, veut donner à l'industrie canadienne la possibilité de progresser. Cette mesure législative favorisera une plus grande concurrence dans le domaine du transport, ce qui se traduira par de meilleurs prix et de meilleurs services pour les voyageurs et les fabricants canadiens. Ces objectifs prennent une importance particulière pour l'ouest du Canada où les frais de transport sont déterminants pour la survie des industries de ressources aux prises avec la vive concurrence des marchés internationaux.

L'économie canadienne est exposée à une concurrence croissante de la part de nos partenaires commerciaux traditionnels et, de plus en plus, de la part des pays du tiers monde et de ceux du bloc de l'Est. Les producteurs canadiens ne sont absolument pas à l'abri de cette concurrence. Chaque jour, nos industries doivent concurrencer des industries étrangères dont les frais de production sont moins élevés et dans certains cas, qui versent des salaires inférieurs et paient leurs équipements moins cher. Les producteurs canadiens ou les usagers des services de transport sont très conscients des pressions créées par un marché compétitif et doivent ou y faire face, ou abandonner la partie.

Dans le souci d'instaurer des services de transport mieux adaptés, plus économiques et plus efficaces pour les voyageurs et les expéditeurs canadiens, nous accroîtrons la concurrence dans ce secteur au Canada. Le projet de loi C-18 n'est pas un monstre tricéphale destiné à saborder les réseaux de transport du Canada. Il constitue une réponse équilibrée et raisonnable à la situation actuelle des transporteurs et des usagers des services de transport au pays.

En juin 1985, le gouvernement publiait un document de travail intitulé *Aller sans entraves*. Il y exposait ses vues sur la nécessité de modifier les lois régissant tous les modes de transport. Je voudrais citer ce document:

> En outre, en tant que nation commerciale, nous devons exporter pour croître et prospérer. Il est donc primordial de conserver un réseau de transport efficace, productif et sensible à nos besoins.
>
> Un vent de déréglementation a soufflé sur les États-Unis, notre principal partenaire commercial. En conséquence de tout cela, la réalité de tous les jours pour les producteurs de matières premières et les fabricants canadiens se traduit désormais par une concurrence nationale et internationale grandement accrue.

Le 26 juin 1986, l'ancien ministre des Transports, l'honorable Don Mazankowski, a présenté deux projets de loi à la Chambre des communes. Ils visaient tous deux à intensifier la concurrence dans l'industrie des transports. J'ajouterais que la présentation de ces deux projets de loi était l'aboutissement du travail acharné de l'ancien ministre des Transports et on doit le féliciter de les avoir présentés.

Ce train de mesures législatives visait à aider le Canada à accroître son commerce et donc à augmenter la production et l'emploi. La mesure que nous débattons aujourd'hui est issue de l'un de ces projets de loi. Elle a été raffinée par le processus de consultation et révisée dans la mesure où c'était justifié sans qu'on sacrifie le principe de l'augmentation de la concurrence dans l'industrie des transports.

Le Canada a toujours été une économie ouverte qui dépend dans une large mesure du commerce pour assurer sa croissance. Entre 1980 et 1985, les exportations ont compté pour environ 25 p. 100 du produit national brut. Durant cette période, celui-ci a plus que doublé, passant de plus de 300 à plus de 460 milliards de dollars. Au cours de la même période, les exportations sont passées de 77 à 120 milliards de dollars et représentaient 55 p. 100 du produit national brut.

Bien que la croissance des exportations en général ait suivi le rythme de la croissance économique, on ne peut pas en dire autant des exportations à destination de marchés particuliers. En dollars courants, les exportations du Canada aux États-Unis ont augmenté de 92 p. 100 mais nos exportations sur l'ensemble des autres marchés ont diminué de 7 p. 100. Nous devons nous demander pourquoi. Il y a de nombreuses raisons. L'un des plus importants facteurs a été le fléchissement de notre dollar par rapport au dollar américain qui nous a rendus plus concurrentiels sur le marché américain. En outre, la valeur des devises des concurrents du Canada a diminué davantage par rapport au dollar américain et au nôtre.

La valeur du dollar canadien a donc beaucoup augmenté par rapport à celle d'autres monnaies, surtout européennes. Par exemple, la valeur de notre monnaie a augmenté de 42 p. 100 par rapport à la devise suédoise et de 30 p. 100 par rapport à la devise finlandaise, de sorte que ces deux pays scandinaves profitent d'énormes avantages sur le Canada au point de vue concurrentiel, en particulier sur les marchés européens des produits du bois. La situation de notre dollar par rapport à la livre, au franc, et au mark étant similaire, la valeur élevée de notre devise mine pratiquement notre compétitivité. La remontée récente de certaines devises européennes par rapport à la nôtre suffit à peine à rétablir notre compétitivité d'antan.

Bref, à cause de la force relative de notre dollar, le Canada aura bien du mal à se maintenir sur les marchés traditionnels, et aura probablement de la difficulté à percer de nouveaux marchés. Il est difficile de demeurer compétitif sur les marchés internationaux lorsqu'on perd tellement de terrain au profit des concurrents rien qu'au plan du taux de change.

Par conséquent, les producteurs canadiens doivent exploiter tous les moyens disponibles pour demeurer compétitifs. Ils doivent veiller à ce que tous les aspects de l'expédition de leurs produits vers les marchés soient aussi efficaces et, j'insiste, aussi rentables que possible. Cela comprend le réseau de transport qui nous relie à ces marchés.

• (1200)

Nous sommes évidemment devenus beaucoup plus dépendants du marché américain, l'un des rares grands marchés encore accessible. En octobre 1980, le Congrès des États-Unis a adopté la *Staggers Rail Act* qui a profondément modifié la réglementation des sociétés ferroviaires dans ce pays. Cette loi a favorisé la concurrence entre les chemins de fer américains et a mis un terme à l'établissement collectif des prix. Elle a autorisé la sous-traitance confidentielle en matière de services ferroviaires et a légalisé les rabais sur les tarifs officiels, procédés commerciaux qui sont largement utilisés maintenant. Les sociétés ferroviaires ont commencé à se livrer une rude concurrence, entre elles et contre les entreprises de camionnage, les mariniers, voire les expéditeurs, sur la base des prix et du service. Les compagnies en mesure de fournir un bon service au meilleur prix prospèrent au détriment des autres. La concurrence a fait baisser le coût du transport des marchandises.

La *Staggers Act* a eu des répercussions profondes au Canada. D'une part, nos sociétés ferroviaires ont assuré qu'elles étaient désavantagées sur le plan de la concurrence vis-à-vis de leurs homologues américaines. Nos lois ne leur permettaient pas d'offrir des rabais ou de passer des contrats confidentiels. Mais ces procédés commerciaux ont fini par s'imposer au Canada à cause des tarifs d'entier parcours arrêtés par les transporteurs américains et leurs succursales canadiennes, pour les tronçons de part et d'autre de la frontière. Au cours des audiences de la Commission canadienne des transports, les sociétés ferroviaires canadiennes ont prétendu avoir perdu 100 millions de dollars parce qu'elles se heurtaient à des obstacles en matière de concurrence comparativement à leurs homologues américaines.

Je crois que ces sociétés se réjouissent des dispositions du projet de loi sur la confidentialité des contrats concernant les prix transfrontière. Ces mesures lèveront les obstacles qui les empêchaient de soutenir la concurrence des sociétés ferrovaires américaines et leur permettront de regagner le terrain perdu.

L'évolution récente de la situation montre que les chemins de fer canadiens commencent à surmonter leur réticence à se concurrencer. La concurrence va s'attaquer aux marchés virtuellement contrôlés par une seule compagnie ferroviaire. Je suis convaincu que nos chemins de fer relèveront le défi de la concurrence.

Depuis l'adoption de la *Staggers Act*, un certain nombre d'expéditeurs canadiens se sont rendu compte qu'ils pouvaient faire des économies de transport en utilisant davantage les réseaux des compagnies ferroviaires américaines et ont mis au point des méthodes pour y accéder.

Les expéditeurs canadiens étudient actuellement diverses possibilités de transport de leurs produits par camion jusqu'aux États-Unis où les chemins de fer prendront le relai jusqu'à la destination de ces produits. Nous avons entendu parler d'un expéditeur qui avait sérieusement évalué la possibilité d'expédier ses produits par pipe-line jusqu'à un chemin de fer américain passant juste au sud de la frontière canado-américaine, et d'utiliser ce chemin de fer pour faire parvenir ces marchandises à leur destination aux États-Unis. Il faut reconnaître que dans le contexte de la législation actuelle des transports, les expéditeurs se détournent des formules de transport traditionnelles et consacrent leur temps et leur énergie à essayer de trouver des modes de transport nouveaux et concurrentiels pour aller jusqu'aux États-Unis. Bien souvent, il s'agit simplement de court-circuiter les chemins de fer canadiens.

Pourquoi les expéditeurs ont-ils de telles tactiques? Nous avons fait des comparaisons pour essayer d'expliquer le phénomène. Je suis le premier à reconnaître que ces comparaisons sont assez grossières. Il est très difficile de faire des comparaisons exactes à partir de chiffres fournis sous les auspices de deux gouvernements différents pour deux pays différents. Il apparaît toutefois très clairement que les prix pratiqués par les chemins de fer canadiens n'ont pas su rester concurrentiels par rapport à ceux des compagnies américaines.

Avant l'entrée en vigueur de la *Staggers Act*, de 1978 à 1980, le revenu annuel par tonne des principales denrées transportées par les chemins de fer américains et canadiens a augmenté pratiquement au même rythme annuel; près de 10 p. 100 dans les deux cas. Toutefois, après son adoption, de 1980 à 1984, les recettes des chemins de fer canadiens par tonne ont augmenté d'environ 7 p. 100 en moyenne, alors qu'elles n'ont augmenté que de 3,7 p. 100 aux États-Unis, c'est-à-dire à peine plus de la moitié du taux d'augmentation au Canada.

Pour certaines denrées, le prix du transport par chemins de fer canadiens a même augmenté encore plus. Des denrées telles que le charbon, le bois d'oeuvre, le blé, la potasse, le soufre, la pâte de bois et le papier journal ont subi une augmentation moyenne de plus de 30 p. 100 du tarif de transport ferroviaire par tonne de 1980 à 1984. Par comparaison, les tarifs ferroviaires aux États-Unis n'ont augmenté que d'à peine plus de 15 p. 100 pour la même période.

Depuis l'adoption de la loi Staggers de 1980 sur les chemins de fer aux États-Unis, une vive concurrence s'est établie au niveau des prix et des services entre les transporteurs américains. Cela se traduit par des tarifs plus compétitifs pour le transport des marchandises. Bon nombre d'expéditeurs canadiens, qui doivent concurrencer sur le marché des États-Unis, les producteurs américains se trouvent désavantagés parce qu'ils doivent payer des tarifs plus élevés pour l'expédition des marchandises. Il est évident que les chemins de fer canadiens ne sont pas exploités dans le même environnement que leurs homologues américains depuis 1980. Cette absence de concurrence conduit à des augmentations relativement importantes des coûts de transport qui sont supportées par les expéditeurs canadiens.

La réduction des coûts dans notre environnement actuel est un facteur important, surtout pour les industries primaires canadiennes de l'Ouest dont les frais de transport représentent une grande partie de leur prix à la livraison. Une diminution des frais de transport est vitale, surtout pour les expéditeurs dont les marchés traditionnels se sont beaucoup restreints ces dernières années, ainsi que pour l'économie de l'Ouest.

Quelles en sont les répercussions? Le meilleur exemple en est peut-être ce qui s'est passé dans le transport du bois d'oeuvre, question d'une importance vitale pour le Canada et qui a attiré récemment beaucoup d'attention.

En 1985, le Canada a exporté pour près de 4 milliards de dollars de bois d'oeuvre aux États-Unis, soit 33 p. 100 de tout le marché américain. Près de 50 000 Canadiens sont employés dans l'industrie du bois d'oeuvre du Canada. L'expédition du bois d'oeuvre est également extrêmement importante pour les recettes des deux sociétés ferroviaires canadiennes. En 1984, le bois d'oeuvre a constitué près de 8 p. 100 des recettes totales des chemins de fer, soit plus de 410 millions de dollars. Le bois d'oeuvre ne cède la première place qu'au charbon en tant que source de revenus des chemins de fer canadiens. Une grande partie de toutes les expéditions de bois d'oeuvre ont pour origine l'ouest du Canada et se font par chemin de fer vers le sud, dans les régions centre-nord et nord-est des États-Unis. Étant donné, entre autres, les grandes distances en cause, le poids et la valeur du produit, le bois d'oeuvre se prête bien au transport ferroviaire.

Néanmoins, il ressort d'une analyse des expéditions aux États-Unis du bois d'oeuvre canadien de l'Ouest, au cours des cinq dernières années, qu'on assiste à un passage continuel et croissant qui a été à la fois sensible et spectaculaire, du chemin de fer au camionnage comme moyen de transport.

Le bois d'oeuvre est un produit qui est lié au chemin de fer, surtout pour les grands marchés des États-Unis. Cependant, le volume de bois d'oeuvre canadien de l'Ouest acheminé par chemin de fer vers les marchés américains a diminué chaque année depuis l'adoption de la *Staggers Act*. Pendant la même période, le volume de bois d'oeuvre canadien de l'Ouest expédié par camion sur les marchés américains a presque triplé, ce qui représente un changement assez sensible.

Combien de millions de dollars de recettes perdues cela représente-t-il pour les chemins de fer? Dans combien de situations, les chemins de fer ne peuvent-ils pas établir des taux concurrentiels, ou hésitent-ils à le faire?

Je ne propose pas de décourager une saine concurrence entre le transport routier et le chemin de fer. Cependant, on m'a averti que les sociétés ferroviaires ne sont pas en mesure d'être concurrentielles sur certains marchés des transports de l'Ouest. Qu'est devenu ce transport du bois? Une faible portion du bois est transportée par camion jusqu'à destination, dont une partie par conteneurs vers des ports américains. Cependant, la majeure partie du bois n'est pas transportée par camion jusqu'à son ultime destination. On en transporte la plus grande partie en effet à la frontière canado-américaine ou de l'autre côté de la frontière seulement vers les centres de rechargement des transporteurs ferroviaires américains, d'où le bois sera réacheminé vers ses destinations américaines. Comme nous pouvons le voir, à l'instar de l'eau qui recherche toujours les niveaux les plus bas et qui trouve le moyen d'y arriver, les gestionnaires du transport recherchent les tarifs-marchandises les plus bas et, comme je l'ai montré, beaucoup d'entre eux trouvent aussi le moyen d'y parvenir.

La concurrence ferroviaire intermodale pour ces expéditeurs ne se réalisera que grâce à des dispositions permettant réellement le jeu de la concurrence dans le transport ferroviaire. On n'a pas trouvé de solutions de rechange à ces dispositions pour permettre aux expéditeurs de bénéficier de services ferroviaires concurrentiels.

• (1210)

Ces dispositions sont fort bien accueillies par pratiquement tous les intéressés.

En terminant, monsieur le Président, le gouvernement prétend qu'aucun transporteur ne perdra nécessairement un contrat de transport s'il est disposé à offrir des prix compétitifs. En d'autres termes, si une compagnie de chemin de fer est prête à être compétitive, nous sommes convaincus qu'aucune autre compagnie de chemin de fer ne sera mieux placée pour offrir ce tarif que le transporteur dont l'expéditeur est à la merci.

Les députés ont, sans aucun doute, entendu d'aucuns prétendre que certaines mesures contenues dans le projet de loi C-18 risquent de permettre aux transporteurs américains de s'emparer de centaines de millions de dollars de trafic-marchandises au Canada. Il convient d'insister en l'occurrence sur le fait qu'il s'agit seulement d'une possibilité, et que cela ne se produira pas nécessairement. Les transporteurs canadiens ne subiront de pertes que s'ils ne sont pas compétitifs. N'est-ce pas là le genre de concurrence à laquelle les industries canadiennes doivent faire face chaque jour?

Les expéditeurs canadiens recherchent les avantages qu'offre une concurrence accrue entre les chemins de fer américains. De nombreux expéditeurs comptent sur une réduction des coûts de transport pour demeurer compétitifs sur les marchés mondiaux. Il est maintenant temps que les Canadiens profitent des avantages d'une concurrence accrue.

M. Waddell: Monsieur le Président, les gens nous demandent notamment d'être logiques dans notre façon d'aborder les question. Or, on relève certaines contradictions du côté libéral. Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) est le père de la déréglementation. Il l'a entreprise quand il était ministre des Transports. Or, hier soir, la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) a semblé tout à fait opposée à la déréglementation et à ce projet de loi. Les libéraux s'opposent, semble-t-il, à ce projet et à la déréglementation. Voila un exemple d'incohérence, mais on s'y attend de la part des libéraux quand il s'agit de politique.

Je voudrais poser une question au député qui, je l'espère, est cohérent dans ses idées politiques. Il vient de l'Athabasca. Si je peux me permettre d'utiliser le surnom «Syncrude Jack», il a fait sur Syncrude certaines déclarations qui diffèrent de celles de ses collègues albertains. Il s'agit de réglementation et de déréglementation en l'occurrence. Est-il ou non partisan d'un prix réglementé pour le pétrole de Syncrude? Est-il en faveur ou non d'aider Syncrude à donner de l'expansion à son usine, ce que son gouvernement s'est refusé à faire? Dans quelle mesure le député est-il logique dans sa position sur cette question? S'il est en faveur d'aider Syncrude, cela va alors à

l'encontre de ce qu'il vient de dire au sujet de la déréglementation et de la nécessité de laisser jouer les forces du marché.

M. Shields: Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité de répondre à la question du député. Il y a deux aspects à considérer; tout d'abord la déréglementation du pétrole et du gaz naturel. Je pense que le député a tenté de lier cette question-là aux transports. Deuxièmement, je ne crois pas à la réglementation du prix du pétrole. Nous venons tout juste de nous débarrasser de la mesure législative la plus encombrante jamais imposée à l'ouest du Canada, à savoir le Programme énergétique national. Que le ciel nous protège de toute autre calamité du genre.

Si j'ai bien compris, dans le second volet de sa question, le député prône des mesures d'aide au projet Syncrude, à l'une des usines de valorisation des sables bitumineux ou à l'industrie automobile. Il pourrait s'agir de toute industrie où le coût de production élevé peut être lié à la sécurité des approvisionnements ou à la sécurité du pays. Serions-nous ouverts à ce genre d'initiative? Il s'agit là de questions qui seront abordées lors de la conférence des premiers ministres sur l'énergie qui commence demain matin. Permettez-moi de signaler que, pour la première fois en neuf ans, tous les ministres de l'Énergie du Canada s'attableront précisément pour aborder la question que soulève le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell).

M. Taylor: Monsieur le Président, certains députés du parti néo-démocrate ont déclaré que la confidentialité des tarifs pourrait être préjudiciable aux petits expéditeurs. J'ai une brève observation à faire et ensuite une question à poser au député d'Athabasca (M. Shields). Avant, je voudrais féliciter le député de son excellente intervention.

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Il a fallu une longue préparation et la présentation témoigne des efforts que le député d'Athabasca déploie au nom de ses électeurs.

Il y a quelques années, l'Alberta autorisait les tarifs confidentiels pour les petites entreprises de camionnage. Cela ne nuisait pas aux petits expéditeurs. En fait cela avait augmenté leurs affaires. Les choses allaient mieux et plus de camionneurs pouvaient trouver du travail. J'ai constaté que les tarifs confidentiels étaient logiques et excellents pour le pays. Les tarifs standard gênaient les expéditeurs, car on sait très bien que tout n'est pas standard. Il y a des articles encombrants, légers, lourds, difficiles ou très difficiles à charger, etc. Par conséquent, en l'absence de tarifs confidentiels, vous faites du tort au petit expéditeur. Je suis d'un avis totalement opposé à celui des députés néo-démocrates. Les tarifs confidentiels devraient accroître le marché et encourager les petits expéditeurs. J'aimerais avoir l'opinion du député au sujet des tarifs confidentiels.

M. Shields: Monsieur le Président, je remercie le député de Bow River (M. Taylor) de sa question. Il soulève un point très important. Les expéditeurs, petits et grands, pourront, en vertu du projet de loi C-18, négocier les prix et les services des sociétés ferroviaires pour le transport de leurs biens, ce qu'ils ne peuvent pas faire actuellement. J'ai ici un exemple qui illustre bien la question du député et y répondra très graphiquement.

Je viens de Fort McMurray qui est le centre des gisements de sables bitumineux et de leur mise en valeur. Lorsque je m'y suis installé, il y a 20 ans, la ville comptait 2 700 habitants, elle en a maintenant 35 000. L'expansion de Syncrude et de Suncor a provoqué une forte poussée de croissance. Fort McMurray est devenu la plaque tournante d'une énorme quantité de biens et de services. C'est là que transite, notamment, un sous-produit des sables bitumieux, le soufre. Des wagons ouverts chargés de soufre quittent Fort McMurray en direction de divers marchés, partout dans le monde. Au retour, ces wagons restent vides. De jeunes entrepreneurs se sont adressés à la direction des chemins de fer en vue de charger ces wagons de terre noire. Aussi inimaginable que cela puisse paraître, Fort McMurray manque de terre noire pour enrichir les jardins, les pelouses et ainsi de suite. Certains demandaient donc de pouvoir remplir ces wagons de terre, sur des voies de chargement situées à l'extérieur d'Edmonton. Or, on a refusé de leur faire un prix concurrentiel ou confidentiel. Ils auraient été obligés de payer le même prix, pour transporter de la terre de la banlieue nord d'Edmonton jusqu'à Fort McMurray, que ce que coûte le transport du soufre entre Fort McMurray et Edmonton. On a donc continué à acheminer des wagons vides vers le nord, et les habitants de Fort McMurray n'ont pas eu la terre qu'ils voulaient. Dorénavant, cette histoire ne se répétera plus.

On offrira un prix spécial pour le transport de retour. Il y a moyen de s'arranger. Il était difficile de transporter économiquement de Whitehorse, par exemple, les bouteilles de bière vides jusqu'à l'usine d'embouteillage où elles étaient consignées, avant que l'Alberta n'établisse un prix confidentiel ou concurrentiel. Le tarif de retour, accordé à des localités comme Whitehorse, a fait naître à lui seul une petite industrie. J'espère avoir répondu à la question du député, qui était très intéressante.

M. Waddell: Monsieur le Président, le député est-il conscient que certains contrats auront un caractère encore plus confidentiel après la déréglementation du secteur du gaz naturel? Je veux parler des contrats avec les États-Unis. Actuellement, le gaz se vend aux États-Unis 1,75 $ le pied cube, alors que le Manitoba et l'Ontario le paient vraiment trop cher, soit 3 $ le pied cube. Par conséquent, les Canadiens paient leur gaz naturel 125 $ de plus qu'ils ne le devraient par année. Le Manitoba et l'Ontario perdent donc respectivement 60 et 600 millions de dollars. Est-ce là un exemple de ce qu'il veut dire par . . .

• (1220)

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire.

M. Shields: Le député fait la contrebande de l'énergie . . .

M. Waddell: C'est la déréglementation du gaz naturel.

M. Shields: Nous parlons de la déréglementation des transports. J'ai cité deux cas précis pensant qu'ils illustreraient mes affirmations. Le député doit comprendre que sans contrats confidentiels, les sociétés ferroviaires hésitent à offrir des tarifs réduits à leurs petits clients. Les lois en vigueur ne permettent pas à ces sociétés d'offrir aux très petits producteurs c expéditeurs des tarifs spéciaux sur les retours lèges. C'est r.dicule. Si cette solution leur est interdite, ils ne peuvent pas demeurer compétitifs.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Débat.

[*Français*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai un intérêt spécial dans ce projet de loi parce que lorsque j'étais ministre des Transports j'ai commencé un mouvement, une initiative pour établir une nouvelle réglementation pour le système de transports au Canada. A cette époque, monsieur le Président, j'ai vu qu'il y avait un problème sérieux dans notre système de transports spécialement dans l'inflexibilité pour les décisions, de les cadrer, de réglementation. Il n'y a pas de concurrence qui pourrait aider les consommateurs et les producteurs. Je suis d'accord sur les remarques du député d'Athabasca (M. Shields) qui a dit que c'est le problème pour établir des prix fixes par les chemins de fer pour les petites entreprises de l'Ouest et des autres régions.

Mais en même temps, monsieur le Président, j'ai des réserves. Je crois qu'il est important d'approcher le changement dans le domaine des transports avec prudence. A cette époque, j'ai déféré nombre de questions à des comités de la Chambre des communes pour étudier ce problème. Par exemple, le problème de la sécurité, le problème des relations entre les travailleurs et les employeurs, le rôle très important des sociétés de la Couronne sous un régime de déréglementation.

Monsieur le Président, après les élections de 1984, le gouvernement conservateur a éliminé toutes ces questions qui avaient été déférées. Ainsi, les régions, les consommateurs et les producteurs n'ont pas eu l'occasion de les examiner et de faire valoir leurs points de vue sur ces changements très importants.

Aussi, monsieur le Président, le projet de loi est faible parce qu'il n'examine pas les préoccupations, les problèmes soulevés ainsi que les points de vue de tous les Canadiens.

[*Traduction*]

Il est indéniable que notre système de transport est essentiel à la santé et à la vitalité de la nation. Nous avons toujours su que compte tenu de notre géographie, nous ne pouvons nous permettre une mauvaise décision au sujet de notre système de transport sans compromettre sérieusement l'unité du pays, notre accès aux marchés mondiaux et l'émergence nécessaire d'un dynamisme dans notre système économique. Il est indiscutable que d'importants changements doivent être apportés de temps à autre. Cependant, les changements ne doivent pas être motivés par de quelconques impératifs idéologiques, mais par une évaluation claire et intelligente des solutions efficaces.

Comme le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) le faisait remarquer, j'ai soulevé une très forte opposition de la part des fonctionnaires, de la CTC et des entreprises de transports elles-mêmes lorsque j'ai amorcé le mouvement en faveur d'une modification des règles régissant les sociétés aériennes. Ils disaient tous que ce n'était ni possible ni souhaitable. Ils formaient un petit club très heureux et bien douillet. Toutefois, les décisions prenaient trop de temps à venir. Aucune solution valable n'était apportée aux problèmes régionaux. Certes, le marché n'était pas assez dynamique pour que les prix s'adaptent au jeu de l'offre et de la demande.

Il est absolument exact qu'à cette époque notre système de transport aérien accusait un déclin marqué par rapport à celui de beaucoup d'autres pays. Les voyageurs se faisaient de moins en moins nombreux parce que nous n'avions prévu aucun stimulant pour élargir la clientèle ayant les moyens de prendre l'avion. Le système s'adressait aux hommes d'affaires, aux députés et aux sénateurs qui n'ont pas à payer eux-mêmes leurs billets parce qu'ils bénéficient de comptes de frais. Pour le grand public, l'avion devenait une option moins attrayante. C'est alors que nous avons présenté une nouvelle politique du transport aérien qui, je le rappelle aux députés, est encore en vigueur aujourd'hui. Le nouveau gouvernement conservateur ne l'a pas modifiée. Nous sommes maintenant saisis d'un projet de loi mais aucun changement n'a été apporté pour éliminer les divisions régionales et pour permettre aux compagnies aériennes d'établir beaucoup plus librement leurs barèmes ou pour supprimer les conditions d'obtention des permis qui imposent des exigences rigoureuses à trop de transporteurs aériens.

Nous avons aussi entrepris des discussions avec les provinces pour modifier les dispositions qui régissent le camionnage. Tous les participants à une conférence fédérale-provinciale tenue en avril 1984 sont tombés d'accord sur la nécessité d'effectuer des changements dans ce domaine. Le projet de loi dont nous sommes saisis a une importante histoire à laquelle je suis associé. Je demande pourquoi cependant, on n'a pas tenu compte des progrès réalisés jusque-là. En fait, on a rejeté des conclusions sur lesquelles tous les partis politiques auraient dû être d'accord en général. On a préféré agir de façon sectaire. Le gouvernement ne voulait pas être associé aux initiatives de l'ancien gouvernement libéral, alors le ministre des Transports (M. Crosbie) a décidé de tout reprendre du début. Ce faisant, on a cependant commis des erreurs fondamentales qui ne sont toujours pas corrigées. Elles ne sont pas corrigées dans ce projet de loi ou dans les politiques et les programmes du gouvernement et c'est pourquoi le public s'inquiète tant.

Le Nouveau parti démocratique demande pourquoi le parti libéral, qui préconisait la libéralisation des transports en 1984, critique ce projet de loi. Il le critique parce que ce projet de loi ne reflète pas les initiatives que nous avons prises, les objectifs que nous nous sommes fixés et les inquiétudes que nous avons soulevées à cette époque. Même si on parle de déréglementation, ce n'est pas nécessairement de cela qu'il s'agit. On peut dire que le gouvernement a adopté d'une façon irréfléchie le style et les méthodes employés aux États-Unis. Comme il le fait dans presque tous les domaines, pourquoi ne pas le faire dans les transports?

Je pose une question cruciale. Peut-on se donner un système entièrement déréglementé soumis aux lois du marché quand de grandes sociétés d'État occupent encore une grande partie de ce marché? Si vous parlez à ceux qui ont vécu l'expérience de la déréglementation, ils vous répondront, bien sûr, que c'est impossible. Si l'on veut avoir un marché libre, il ne faut pas qu'une entreprise publique occupe une large part de ce marché. Il faut décider ce que l'on va en faire. Sinon, l'on a un système hybride très déformé.

Le gouvernement a opté pour la déréglementation complète mais pas nous. Nous avons parlé par prudence de la libéralisation dont le nom sonne beaucoup mieux à l'oreille et qui a beaucoup plus de sens parce qu'elle nous permet de maintenir le système mixte que nous avons. Ce projet de loi nous entraîne précipitamment et implacablement vers la déréglementation. Le gouvernement est confronté à un problème embarrassant

puisqu'il doit décider du sort d'Air Canada, du CN et de VIA Rail. Il ne peut exister de société publique financée par l'État dans le cadre d'un régime déréglementé. Personne au gouvernement n'a envisagé le problème. Je suppose que l'ancien ministre des Transports était sur le point de s'y attaquer quand le premier ministre (M. Mulroney) l'en a empêché. Nous connaissons tous les grandes analyses de principes du premier ministre. C'est un petit miracle quand il passe une journée sans changer d'idée.

• (1230)

Le fait est que la discorde incroyable qui règne en ce moment dérègle le réseau de transport et fausse les messages transmis au marché. On ne peut pas annoncer que les décisions seront laissées au secteur privé et maintenir en même temps un contrôle absolu sur les sociétés d'État. Le gouvernement a de plus imposé une série de restrictions aux sociétés d'État. Depuis deux ans et demi, il refuse de chercher une solution aux graves problèmes financiers d'Air Canada et du CN. Il n'y a pas de cohérence dans le système.

Le gouvernement veut conserver les sociétés d'État mais il ne leur donne pas de fonds pour moderniser leurs opérations et répondre à la demande. Les exploitants privés préfèrent que le gouvernement n'en fasse rien parce qu'ils seraient désavantagés. Comment peuvent-ils se soumettre à la discipline du marché où leur sort dépend de l'offre et de la demande quand l'un des grands participants appartient à l'État et peut toujours se tirer d'affaire en puisant dans le Trésor fédéral? Nous n'avons absolument pas de formule pour résoudre ce problème fondamental.

Comment le gouvernement peut-il adopter un projet de loi qui va laisser le marché dicter sa loi sans préciser quelle sera sa politique à l'égard d'Air Canada et du CN? Le gouvernement va-t-il les financer, les conserver, les déprivatiser en partie? Que va-t-il faire? Les ministériels restent muets comme des carpes. Adopter ce projet de loi et les principes qui le sous-tendent sans aborder cette question fondamentale, c'est courir tout droit à la catastrophe. Nous n'aurons pas véritablement un marché déréglementé. Nous aurons un système hybride et mal équilibré. Nous ignorons si les décisions seront prises suivant les critères du secteur public ou ceux du marché.

Une autre question fondamentale à laquelle nous avons commencé à nous intéresser en 1984 et qui, depuis, a été laissée de côté, c'est celle des relations syndicales-patronales. Nous avons soigneusement étudié ce qui s'est passé dans d'autres pays où il y a eu une libéralisation ou une déréglementation. Dans bien des cas, le gros problème consistait à trouver un moyen de maintenir de bonnes relations syndicales-patronales à la suite de ce genre de changement. Nous semblons vouloir mettre les travailleurs au rancart, comme les Américains. C'est ce qu'il faut lire entre les lignes de ce projet de loi, car rien d'autre n'a été prévu pour faire face à la situation.

Par exemple, en 1984, l'ancien gouvernement collaborait avec plusieurs groupes d'employés pour en faire les associés de certaines sociétés de la Couronne. Nous avions entamé des négociations avec plusieurs des grands syndicats ainsi qu'Air Canada. A notre avis, c'est là un bon moyen de résoudre ce sérieux problème. En outre, il faut s'efforcer d'harmoniser les règles syndicales, de régler le problème de l'ancienneté et d'assurer certaines garanties d'emploi. En traitant les travailleurs par-dessous la jambe, les Américains ont complètement sapé le moral de ces derniers et leur ont fait perdre leurs sentiments de loyauté envers l'entreprise. C'est pourquoi un grand nombre de ces compagnies aériennes ont fait faillite. La productivité, la participation des travailleurs et la conscience professionnelle y faisaient défaut.

En 1984, nous avons énoncé un principe simple et important, à savoir qu'avant de pousser plus loin la déréglementation, il fallait que les syndicats et le patronat du secteur des transports s'entendent sur la façon de régler les problèmes des travailleurs. Le ministre du Travail (M. Cadieux) a-t-il dit quelque chose à ce sujet? Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a-t-il prononcé . . .

[*Français*]

. . . un soupçon, un commentaire sur les problèmes essentiels pour ces changements ici. Non, absolument non!

[*Traduction*]

C'est parce que le gouvernement n'a pas de politique. Il ignore ce qu'il doit faire. Il n'a pas décidé comment s'attaquer à ce problème fondamental.

Nous devons résoudre deux problèmes très graves avant de pouvoir procéder à ces changements fondamentaux. Les Canadiens, et surtout ceux de l'industrie des transports, attendent la réponse à ces questions. L'opposition a pourtant essayé d'obtenir ces réponses au comité et ailleurs. Toutefois, elle s'est heurtée à un mur, à un refus de s'attaquer à ces problèmes.

Les conservateurs qui sont ici aujourd'hui ont-ils la réponse à ces questions? Dans l'affirmative, qu'ils nous la donnent aujourd'hui même. Qu'ils nous disent ce qu'ils comptent faire pour remédier à ces deux problèmes. S'ils n'ont pas de solution à proposer, ils feraient mieux de ne pas voter pour ce projet de loi, car ils courent au-devant des ennuis. Je le dis sans aucun sectarisme. J'en parle en connaissance de cause. Je me suis longtemps penché sur ces problèmes et après avoir entrepris cette démarche en 1984, je crois pouvoir dire que je savais un peu à quoi m'attendre.

Lorsque le gouvernement conservateur a déclaré, peu après son élection, qu'il allait donner suite à mes démarches, j'ai déclaré, lors d'une conférence au *Financial Post*, que je lui souhaitais bonne chance et bien du succès. Je ne l'ai pas critiqué, mais j'ai dit simplement qu'il fallait attendre pour voir. Nous avons attendu deux ans et le gouvernement n'a pas procédé de la bonne manière. Il n'a pas bien rédigé cette mesure.

Mes collègues ont traité de la politique du gouvernement qui parle de concurrence soutenue et équitable entre les compagnies. Ce n'est pas ce que nous avons vu puisque nous avons assisté à une véritable marée de fusions et d'acquisitions. Comment le gouvernement va-t-il s'y prendre maintenant pour soutenir et stimuler l'établissement de services aériens locaux et régionaux à l'intention des petites localités?

Nous avions réparti autrement certaines dépenses non essentielles du ministère des Transports pour aider nos petites entreprises aériennes à se procurer du matériel neuf qui leur aurait permis d'établir des services aériens locaux et régionaux dans les Maritimes et le Nord. L'une des premières mesures du gouvernement a été de supprimer cette forme d'aide. Il ne leur a pas laissé la chance de s'acheter le matériel neuf dont elles avaient besoin pour soutenir la concurrence.

Cette initiative n'était pas l'oeuvre d'un quelconque croquemitaine libéral. Elle avait fait ses preuves aux États-Unis. Lorsque les grandes compagnies aériennes eurent déserté certains marchés, le gouvernement américain aida des petites compagnies à assurer la relève. L'État de l'Alaska a connu, à cette époque, l'émergence de nouveaux transporteurs régionaux qui se sont fort bien tirés d'affaires. Le gouvernement américain s'était rendu compte qu'il leur fallait un coup de main pour partir du bon pied. Nous avions alloué des fonds à cet effet dans notre budget. Ce n'était pas de nouveaux fonds, mais des crédits déjà engagés que nous avons répartis autrement. Or, le gouvernement a fait table rase de ces mesures.

Il a dit vouloir faire baisser les prix. Si c'était bien le cas, pourquoi a-t-il majoré chaque année les frais de transport payés par les usagers? Pourquoi les tarifs des aéroports et du transport aérien ont-il augmenté? Pourquoi les cales sèches et les ports coûtent-ils plus cher maintenant? Pourquoi les frais imposés aux usagers des services publics de transport augmentent-ils quand le gouvernement assure vouloir que le secteur privé fasse baisser les prix? Veut-il que le secteur privé fasse baisser les prix afin qu'il puisse faire main basse sur l'argent économisé? Est-ce là une politique des transports cohérente et sensée? Il n'y a pas de réponse à ces questions.

• (1240)

Nous entendons de beaux discours sur la concurrence et la productivité, mais qu'en est-il des frais aux usagers? Si le gouvernement a l'intention d'en imposer, il devrait suivre sa logique jusqu'au bout au lieu de n'en pas tenir compte afin que le ministre des Finances (M. Wilson) puisse aller chercher discrètement plus d'argent dans la poche du contribuable. Je ne puis croire que le gouvernement cherche vraiment à faire diminuer les prix et les frais alors qu'il a fait augmenter sensiblement les frais pour les services de transport au cours des deux dernières années. Cela ne prendra pas, car la preuve s'en trouve dans chacun des budgets que le ministre des Finances a déposés.

Le projet de loi suscite de fortes critiques parce que son objectif avoué ne correspond pas à son intention et parce qu'il représente un véritable danger pour le secteur des transports. Il ne nous permettra pas d'atteindre les objectifs qui avaient été à notre avis clairement établis en 1984.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'aimerais faire un commentaire. Je voudrais simplement signaler encore une fois que, contrairement à ce qu'a soutenu dans le débat le député de Vancouver Kingsway (M. Waddell) dans ses remarques il y a quelques minutes, que le parti libéral, l'Opposition officielle n'est pas contre un régime ou un cadre réglementaire plus souple. Au contraire. Nous avons été les premiers à étudier cette problématique et nous vivons et visons également en ce moment un cadre réglementaire mieux adapté aux nouvelles configurations économiques et au visage changeant de l'industrie du transport.

Je voudrais demander au député, qui a été comme on le sait le ministre très compétent des Transports et qui a toujours eu à coeur ce dossier, de m'expliquer deux choses.

Premièrement, on sait que dans le projet de loi C-18, la Commission canadienne des transports serait supprimée et remplacée par un nouvel organisme intitulé Office national des transports. La CCT comptait sept commissaires, le nouvel organisme en comptera neuf. Je voudrais demander au député si c'était dans ses vues à lui, ou dans celles du gouvernement précédent, du gouvernement libéral du temps, de changer, de modifier de façon aussi radicale la Commission des transports.

Deuxièmement, n'est-il pas d'accord avec moi qu'il pourrait y avoir un danger pour les Canadiens, pour toute cette politique du transport, savoir qu'en la modifiant de façon aussi radicale, il n'y aura pas de continuité possible avec l'ancienne Commission des transports, et avec le nouvel organisme, ce qui pourrait causer, je l'imagine, des problèmes de sécurité importants et, peut-être, à l'occasion, nécessiter des actions radicales de la part de l'organisme? Est-ce qu'il a des opinions à partager avec nous, d'abord sur la réglementation sur laquelle, je pense, il est d'accord avec moi sur le fait que nous sommes pour une plus grande réglementation, mais il faut qu'elle soit souple, et est-il d'accord avec moi que ce changement de la Commission des transports au nouvel organisme représenterait peut-être des dangers de sécurité pour le public canadien qui se sert de ces mesures de transport?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre à mon collègue d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). On a fait un changement très important en nommant, comme nouveau président de la commission, l'ancien député du Yukon. Malheureusement, nous aurons un président d'une nouvelle commission quand nous serons du côté du gouvernement. Qui connaît la réponse du nouveau président?

Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il y aura un changement radical dans les rôles ou les fonctions de la nouvelle commission, sans une nouvelle politique du gouvernement dans la sécurité, mais une politique d'investissement de millions de dollars dans le réseau de chemins de fer pour la sécurité.

Ce n'est pas un problème de réglementation. C'est un problème concernant le nombre de lignes de chemins de fer dans le centre-ville, avec le transport de produits très dangereux. Aussi, comme nous l'avons vu dans le rapport de la Commission, il y a un sérieux problème avec le système de communications, les critères d'embauche dans les chemins de fer. C'est un problème de la volonté du gouvernement de demander un changement de politique, un changement des méthodes d'opération pour les chemins de fer et les compagnies aériennes.

[*Traduction*]

Je n'ai pas fait allusion au problème de sécurité. Cependant, j'aurai pu dire que l'une des choses qui inquiètent le plus les Canadiens à propos de la déréglementation, c'est la sécurité. Je ne suis pas alarmiste, mais on redoute que la prolifération du nombre de transporteurs n'augmente les risques d'erreurs et d'accidents.

La commission qui a étudié l'accident aérien de Gimli a formulé un certain nombre de recommandations quant aux responsabilités et au contrôle dans le domaine de l'entretien des avions. Or, pratiquement aucune de ces recommandations n'a été mise en oeuvre, depuis qu'elles ont été faites il y a un an et demi. J'ignore ce que l'ancien ministre des Transports faisait, mais il avait là l'occasion de prendre des mesures concrètes en donnant suite à un rapport important.

Certaines recommandations concernaient toute la question des contrôleurs aériens et des responsabilités dans les aéroports. On a relevé de graves problèmes relatifs à la formation, mais rien n'a été fait à ce sujet.

J'ai déjà signalé la nécessité de mettre en oeuvre un système moderne et beaucoup plus efficace de sécurité dans le réseau ferroviaire. Personne ne nie que cette initiative serait coûteuse, mais le fait est que ce système se fait encore attendre. Selon moi, il ne suffit pas de changer le nom d'une commission et de nommer un nouveau président qui, fondamentalement, ne croit pas dans ce système, pour convaincre qui que ce soit que des modifications réelles ont été apportées.

M. Clifford: Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de poser des questions à un député de l'opposition, surtout du fait que nous avons la chance d'avoir parmi nous, ce matin, un ancien ministre des Transports. Le député, qui est intervenu au nom de son parti, a beaucoup parlé de politique et il fait maintenant allusion à la sécurité et à la nécessité de communiquer. Selon moi, il est important de bien faire connaître notre politique en la matière, car nos vis-à-vis ne la connaissent pas, semble-t-il.

Bon nombre d'entre eux affirment que le projet de loi ne renferme aucune disposition tendant à prévenir des situations qui pourraient réduire la sécurité aérienne. Je voudrais que les libéraux m'expliquent cette affirmation, car pour obtenir une licence d'exploitation d'un service aérien, une entreprise doit tout d'abord prouver que ses avions sont en bon état et sûrs.

Les libéraux ont prétendu que le vérificateur général Dye avait déclaré que le ministère des Transports était incapable de vérifier tous les transporteurs relevant de sa compétence au moins une fois par an. Cependant, le ministre des Transports (M. Crosbie) s'est engagé, à plusieurs reprises, à engager 100 nouveaux inspecteurs. Le député le nie-t-il?

Permettez-moi de signaler au député les mesures que nous avons prises en matière de sécurité. Le ministre a fait une déclaration au sujet des systèmes de sécurité des aéroports. Des mesures ont ensuite été prises et nous avons remplacé tous les systèmes de sécurité par un nouveau système de vérification des bagages et de vérifications de sécurité pour les passagers. Selon moi, notre bilan est sans tache en ce qui a trait à la sécurité aérienne. Je me demande combien de nos vis-à-vis comprennent cette politique et quel message ils cherchent à transmettre aux Canadiens.

• (1250)

Les libéraux ont prétendu que la déréglementation permettrait à des intérêts étrangers, notamment américains, d'acquérir nos sociétés de camionnage. Je leur signale que la loi actuelle n'interdit pas aux transporteurs américains d'entrer au Canada. A vrai dire, au delà de 2 000 transporteurs américains se sont établis ici, ainsi que le leur permettaient le gouvernement libéral et sa réglementation.

Puisque c'est lui qui a soulevé la question, le député devrait peut-être nous éclairer sur la prétendue absence de politique, ce que nous récusons, et sur le manque de sécurité. Ensuite, il voudra peut-être poursuivre et nous dire qui est vraiment responsable de l'établissement des sociétés de camionnage américaines au Canada.

M. Axworthy: Monsieur le Président, dans le peu de temps qu'il me reste, je vais tenter de répondre à ces questions qui me semblent honnêtes et sincères. La sécurité n'a rien à voir avec les quelques petites modifications que le ministre a annoncées. J'ai beaucoup apprécié, l'autre soir, la réaction des démocrates américains au président Reagan. Ils lui ont répondu que les gestes comptaient plus que les paroles. Le ministre des Transports a beau jeu d'annoncer telle ou telle mesure. Comment savoir, cependant, si elles sont appliquées. L'ont-elle été? Le ministère des Transports a-t-il embauché 100 nouveaux inspecteurs? On sait qu'il a réduit ses effectifs. Le nombre de ses fonctionnaires a dégringolé. Il y a pénurie de personnel. On a comprimé les postes dans les régions.

Par conséquent, si le gouvernement prévoit l'accroissement des activités dans les transports tout en réduisant les moyens de surveillance et d'entretien, il est entendu que nous allons soulever ces questions. Je me moque bien franchement de ce qu'a dit le ministre des Transports. Ce que je veux voir dans le budget des dépenses, c'est ce qu'il a fait vraiment. Je peux vous dire, monsieur le Président, qu'il n'a pas réalisé les objectifs qu'il avait annoncés. Voilà où est le problème.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'annoncer que la période des questions et des commentaires est maintenant écoulée.

Je donne la parole au secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Kilgour).

M. Kilgour: Je me levais pour faire une remarque ou poser une question, monsieur le Président. Vous dites que c'est trop tard?

M. Gauthier: Il a déjà fait un discours.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous avons maintenant repris le débat. L'honorable secrétaire parlementaire demande-t-il la parole?

M. Gauthier: Il a déjà parlé.

Le président suppléant (M. Paproski): Veuillez m'excuser. Je donne la parole au député de St. Catharines (M. Reid).

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi C-18 en reconnaissant qu'il vise à rendre l'industrie du transport et le commerce canadien plus concurrentiels. Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un aspect particulier de ce projet de loi, le gardien incorruptible de la sécurité et de l'intérêt public, à savoir le nouvel Office national de transport établi en vertu de la Partie 1 du projet de loi. Les députés d'en face en ont déjà traité, je pense.

Comme les députés le savent, ce nouvel office va remplacer la Commission canadienne des transports, de sorte qu'il devient en effet un organisme de remplacement mais qui fonctionnera de manière très différente. Ce ne sera pas un organisme de réglementation au même titre que la CCT. Il servira cependant de médiateur des transports et, comme je l'ai déjà dit, le gardien de l'intérêt public. Ses pouvoirs lui permettent de veiller à ce qu'on respecte la loi, d'établir de nouveaux règlements si l'intérêt public est menacé par des initiatives dangereuses ou l'absence de concurrence. Il pourra faire enquête sur les griefs, fixer les tarifs pour les services concurrentiels, donner accès aux marchés et fournir des services de

médiation pour aider à résoudre les différends entre les expéditeurs et les transporteurs.

L'objet général du projet de loi C-18 est de réduire la réglementation à laquelle l'industrie est assujettie et, en même temps, de régler plus rapidement et efficacement les véritables problèmes à mesure qu'ils surgissent. Le nouvel organisme est exceptionnellement bien structuré pour agir ainsi. Tout d'abord, l'organisme a une gamme de choix plus étendue pour régler les griefs et les différends entre les divers moyens de transport. En effet, la principale mission du nouvel organisme sera de mettre en application une série de mécanismes destinés à résoudre les différends qui figurent dans le projets de loi lui-même. Ils comprennent des services de médiation, l'arbitrage de l'offre définitive, une procédure simplifiée pour faire enquête sur les plaintes. Il s'agit de nouvelles dispositions destinées à aider le secteur à fonctionner dans une ambiance où la réglementation et l'intervention du gouvernement seront réduites.

Voyons un instant les litiges entre expéditeur et transporteur. Le nouvel organisme, à la demande des deux parties, convoquera un médiateur. Si ce dernier ne réussit pas à régler le différend et si l'expéditeur en fait la demande, un arbitre pourra être désigné. L'arbitre fera alors un choix entre les dernières offres. Nous avions l'habitude de procéder ainsi quand il fallait décider en droit entre deux parties en litige. Nous formulions alors notre meilleure offre et laissions les événements suivre leur cours. L'arbitre rend sa décision et, d'après le projet de loi, cette décision doit demeurer exécutoire pendant une période pouvant atteindre un an. Cela suffit à inciter chacune des parties à proposer des solutions intéressantes, et à encourager et les expéditeurs et les transporteurs à régler leurs différends entre eux sans avoir à recourir à l'Office. Ce dernier reste toutefois à leur service.

Il en va de même pour le tarif-marchandises et le tarif voyageurs. En vertu du nouveau règlement, les transporteurs seront autorisés à fixer des prix et des tarifs sans avoir à les faire approuver par l'Office. Toutefois, une disposition a été prévue pour les plaintes en cas d'abus. On peut faire appel auprès de l'Office national des transports au sujet des augmentations de prix imposées par les transporteurs exploitant une ligne en exclusivité. S'il est jugé que ces prix sont injustes, que les hausses sont abusives ou encore peu raisonnables, l'Office peut ordonner une réduction et même des remboursements lorsque la chose est possible.

L'Office national des transports aura des effectifs moindres, mais il sera plus efficace que l'ancienne Commission des transports. Il devra observer des délais précis pour examiner les plaintes et les demandes de création de services nouveaux. L'ancienne commission n'a jamais fait l'objet de telles restrictions, ce qui faisait que le règlement des différends traînait en longueur, ce qui nuisait non seulement aux parties intéressées, mais aussi aux usagers.

L'importance de cet office, de concert avec les délais prévus, lui permettront de répondre beaucoup mieux aux besoins des expéditeurs, des usagers, de l'industrie et du grand public, que ne pouvait le faire l'ancienne Commission canadienne des transports. En outre, la nouvelle organisation a reçu des pouvoirs et s'est vu confier des fonctions parfaitement adaptées aux nouvelles mesures et solutions présentées par le gouvernement.

L'Office sera tenu d'observer les lignes directrices que pourra émettre le gouverneur en conseil. Certains députés d'en face pourraient croire à de la manipulation politique. Je fais remarquer que, en vertu des dispositions de la loi, rien n'est moins vrai. Toute directive qui sera donnée à l'Office devra d'abord être soumise aux deux Chambres du Parlement. En outre, comme pour les affaires courantes de la Chambre, les lignes directrices pourront faire l'objet d'un examen détaillé en comité. Que pourrait-on demander de mieux?

De plus, en vertu du projet de loi, aucune ligne directrice n'aura de conséquence sur les affaires pendantes dont l'Office sera saisi à ce moment-là. Le gouvernement ne pourra pas intervenir dans les affaires étudiées par l'Office. Le texte de loi est formulé de façon à empêcher ce genre d'ingérence ou d'intervention. C'est une garantie contre le genre d'allégation que pourraient avancer les députés d'en face.

• (1300)

Il arrive trop souvent qu'il s'établisse un lien de dépendance réglementaire entre un organisme gouvernemental et l'industrie qu'il régit. Le nouvel office aura une structure pluridisciplinaire pour éviter cela. Il est question de déréglementer tous les modes de transport précisément pour éviter ce genre de situation. Les membres de l'Office considéreront le réseau de transport comme un tout, au lieu de se concentrer sur l'aspect chemin de fer, l'aspect transport aérien ou même l'aspect transport maritime. Ce sont des entités distinctes. Cette structure est fondamentalement plus juste tout en étant plus souple que celle que l'on trouve dans la majorité des organismes gouvernementaux.

En terminant, j'aimerais préciser que, bien que la Commission canadienne des transports doive disparaître, le gouvernement a l'intention de faire appel aux compétences qu'elle regroupe actuellement pour les effectifs du nouvel office. Cette intention est clairement énoncée dans le document *Aller sans entraves*, et je tiens à donner aux députés l'assurance que c'est toujours la politique du gouvernement. Le siège de l'Office sera à Ottawa, mais il pourra aussi avoir des bureaux régionaux dans tout le pays pour assurer un contact plus étroit avec les utilisateurs et les fournisseurs de services de transport.

Le projet de loi C-18 est un aspect important du programme d'ensemble du gouvernement pour relancer l'économie et créer des emplois en supprimant les obstacles créés par la réglementation. C'est un véhicule permettant au secteur des transports de se renouveler et de se renforcer. Le nouvel office va jouer un rôle important dans ce contexte. Avec ses nouvelles responsabilités et sa nouvelle structure, avec une limite de temps pour ses décisions et une plus grande fidélité aux politiques gouvernementales, cet office sera un excellent moyen de stimuler le développement d'un réseau de transports de tout premier ordre dans tout notre pays.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je me demandais si le député de St. Catharines (M. Reid) pourrait nous expliquer un peu mieux pourquoi il a une telle confiance dans l'organisme qui va remplacer la Commission canadienne des transports. J'ai l'impression que cette commission a correctement fonctionné pendant des années. Ce n'est pas que nous n'ayons pas eu l'occasion de nous en plaindre de temps à autre, bien au contraire. Je me demande cependant si le député peut expliquer ce qu'il entend par la fonction d'ombudsman du nouvel office qui va remplacer la Commission. Dans les bureaucraties ayant une instance qui agit comme ombudsman et non comme organe de réglementation les décisions sont prises beaucoup plus lentement tandis que la Commission canadienne des transports actuelle a le pouvoir d'agir plutôt rapidement, surtout quand elle reçoit des plaintes concernant la sécurité ou d'autres problèmes de fonctionnement. L'expérience que j'ai eue avec des ombudsmen me dit que ce ne sera pas le cas avec ce genre de fonction. J'aimerais que le député me dise pourquoi il en pense tant de bien. Pourquoi veut-il remplacer une commission de réglementation qui a fait ses preuves par un organe bureaucratique dans lequel nous n'avons aucune raison d'avoir confiance?

M. Reid: Monsieur le Président, la Commission dont parle le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie), soit la Commission canadienne des transports, est justement le type de commission de réglementation à qui il faut beaucoup de temps pour résoudre un problème. Il dit avoir fait la même expérience avec les ombudsmen. Je lui répondrai qu'il ne devrait pas craindre de prendre une chance. Comme l'a dit Samuel Johnson : «On ne ferait jamais rien si on devait d'abord surmonter toutes les objections possibles».

La simplicité du nouvel office le rendra accessible aux gens qui travaillent dans le domaine des transports. Il leur permettra d'obtenir des décisions rapides. La commission remplira un rôle d'ombudsman en ce sens qu'elle entendra des plaintes et des problèmes relatifs aux tarifs et à l'accès aux marchés. Mon ami a trop fréquenté les anciennes commissions et les anciens offices d'ombudsmen. Je lui suggère d'attendre et d'essayer le nouveau.

M. Blaikie: Monsieur le Président, si ce projet de loi est adopté dans sa forme actuelle, à Dieu ne plaise, beaucoup de gens qui se plaignaient de la Commission canadienne des transports et du processus actuel de réglementation souhaiteront y revenir. En effet, le processus auquel pensent le député sera beaucoup plus sujet aux caprices politiques du jour que celui qui est actuellement en place.

J'aimerais connaître l'opinion du député sur un point dont il n'a pas beaucoup parlé. Appuie-t-il ou non cette disposition du projet de loi qui exige des prix de ligne communs obligatoires qui mettront les compagnies ferroviaires américaines en concurrence directe avec les compagnies canadiennes? Sait-il que le Canadien National et le Canadien Pacifique et tous ceux qui travaillent dans les chemins de fer craignent que cette disposition n'entraîne la disparition de notre système des transports ferroviaires? Le député y a-t-il songé? Si oui, qu'en pense-t-il?

M. Reid: Monsieur le Président, le député prétend que, si nous adoptons l'orientation du projet de loi C-18, ce sera la fin des sociétés ferroviaires canadiennes. Son hypothèse est tout à fait erronée, selon moi. Pour tout dire, ce que nous voulons faire, c'est conjuguer l'exploitation des deux réseaux ferroviaires de la partie septentrionale du continent nord-américain. Les ressources du CN et du CP sont assez considérables pour que le transport ferroviaire au Canada ait la même efficacité et la même fiabilité que le résau de Burlington au sud de la frontière. Bien entendu, grâce à un régime intermodal qui permettra de fixer les taux et d'harmoniser le transport routier avec les besoins du réseau ferroviaire, nous devrions être en mesure de constituer un réseau bimodal efficace. Les expéditeurs bénéficieront alors d'un service complet et la tarification sera efficace. Nous pourrons ainsi concurrencer à tous les niveaux le réseau de nos voisins du Sud, de Burlington. J'appuie cet aspect, même s'il faut qu'un organisme arbitre un différend.

• (1310)

M. Gauthier: Je pense que le député admettra avec moi que la déréglementation influe considérablement sur les transporteurs, présents et à venir. Elle conduit à des situations tendues dans les relations employés-employeurs, et le personnel des grands transporteurs demande des concessions. Je pense par exemple au personnel des compagnies aériennes où les emplois stressants, les postes sans sécurité d'emploi, les mises à pied et les longues heures de travail peuvent causer des erreurs humaines.

J'ai parlé précédemment de la sécurité. Tout d'abord, le député pourrait-il me dire ce qu'il pense des relations employés-employeurs? On ne parle nulle part, dans ce projet de loi, de les améliorer. N'est-il pas d'avis que nous devrions nous préoccuper de mettre quelque chose dans ce projet de loi qui indiquerait notre volonté, en tant que Parlement du Canada, de protéger l'emploi de ceux qui pourraient être touchés par la déréglementation? Le député pense-t-il, comme moi, que cette déréglementation rapide pourrait avoir de graves conséquences pour la sécurité?

M. Reid: Je remercie le député de sa question qui me donne l'occasion de rappeler que la sécurité est une priorité qui ne sera pas rabaissée par ce projet de loi ou par le gouvernement. Nous l'avons dit maintes et maintes fois. Une des raisons pour lesquelles on crée cet office, c'est justement pour surveiller ces différents modes de transport du point de vue de la sécurité et de la protection de l'environnement. L'Office ne sera pas là pour protéger une entreprise privée ou même un service public dans ses relations employés-employeur. Nous voulons justement nous débarrasser de cette forme de réglementation qui incombait à l'ancienne Commission canadienne des transports. C'est l'objectif de la simplification de l'office. Nous limiterons son champ d'action aux pouvoirs que lui confère la loi. La sécurité sera la toute première de ses responsabilités réglementaires.

Article 21 du Règlement

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les observations sont maintenant terminées.

Comme il est 13 h 12, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 12.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'INITIATIVE DE DÉFENSE STRATÉGIQUE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais rappeler certains faits.

Fait numéro 1: Le gouvernement conservateur refuse l'invitation des Américains à participer au programme de recherche «Star Wars».

Fait numéro 2: Le gouvernement conservateur coupe des dizaines de millions de dollars dans les budgets de recherche au pays pour investir 800 millions de dollars sur 10 ans dans le programme américain de station orbitale.

Fait numéro 3: Le Pentagone annonce qu'il va se servir de la station orbitale dans le cadre du programme «Star Wars».

Fait numéro 4: J'ai soulevé cette incohérence le 20 janvier, dans un discours à la Chambre des communes, et M. Jeffrey Simpson, du quotidien *The Globe and Mail*, poussait plus loin l'analyse de ce problème le lendemain, soit le 21 janvier.

Fait numéro 5: Le journal *The Globe and Mail* rapportait la semaine dernière les propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) qui se disait préoccupé par cette question au point qu'il a écrit à l'Administration américaine.

Monsieur le Président, la position du gouvernement dans cette affaire démontre qu'il est tout à fait hors contrôle, qu'il ne sait pas ce qu'il fait, qu'il est naïf encore une fois et qu'il abandonne aveuglément aux mains des Américains toute cette question de la recherche et du développement.

* * *

[*Traduction*]

L'AVORTEMENT

LA NÉCESSITÉ D'ÉTUDIER LA QUESTION AU PARLEMENT

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, la loi sur l'avortement est en vigueur depuis presque deux décennies. Les avortements pratiqués pendant cette période se chiffrent par centaines de milliers. Un grand nombre des grossesses ne mettaient pas gravement en danger la vie de la mère et elles ont été interrompues pour des raisons de commodité.

Un grand nombre de députés déplorent autant que moi que plus de 65 000 avortements se pratiquent chaque année au Canada. Il faut reconnaître, en toute justice, que d'autres ne sont pas de cet avis et estiment qu'il devrait être plus facile pour les femmes de se faire avorter.

Quelle que soit la position des députés sur cette question capitale, ils devraient l'exprimer. Les Canadiens attendent de leurs législateurs qu'ils remettent la question de l'avortement sur le tapis, étant donné que la loi actuelle ne plaît à personne. Il faut étudier la question en vue de remplacer la loi tout en l'améliorant. Ayons au moins le courage d'en parler librement.

Il n'y a pas de réponses faciles dans le débat sur l'avortement, mais nous avons envers des millions de Canadiens inquiets le devoir de commencer à poser les questions.

* * *

LE NOUVEL AN CHINOIS

LES INJUSTICES DONT ONT SOUFFERT LES PREMIERS IMMIGRANTS CHINOIS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, au nom de tous les députés et de mes électeurs de Vancouver-Est, je dis: «Gung hay fa choy», bon nouvel an chinois, et nos meilleurs voeux de santé et de bonheur à tous les Canadiens en cette année du lapin.

J'ai été heureuse d'apprendre récemment que le ministre chargé du Multiculturalisme avait convenu avec le Conseil national des Canadiens chinois qu'une résolution adoptée par tous les partis était nécessaire pour reconnaître les injustices et la discrimination raciale dont les premiers immigrants chinois ont souffert à cause du droit d'entrée dont ils étaient frappés et de la loi sur l'exclusion des Chinois.

Quelques-unes de ces personnes qui ont dû payer jadis ce droit d'entrée sont encore vivantes aujourd'hui. Leurs petits-enfants se rappellent les nombreuses difficultés qu'elles ont connues. Ces mêmes petits-enfants occupent des premières places dans bien des domaines. Les immigrants viennent s'établir au Canada comme des égaux. En reconnaissant ces regrettables injustices et en tâchant d'y remédier, tous les Canadiens se sentiront libérés de leur culpabilité collective. Nous célébrons le multiculturalisme en fêtant aujourd'hui le nouvel an chinois.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'APPUI DONNÉ AUX NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter les Ontariens. Les résulats d'un sondage que publie aujourd'hui le *Globe and Mail* montrent que l'appui populaire à la position du gouvernement libéral provincial sur le libre-échange est en perte de vitesse. Près de la moitié des répondants se disent en désaccord avec cette position.

De toute évidence, l'idée du libre-échange a fait son chemin. Malgré les arguments fragiles que l'opposition fait valoir, les Canadiens soutiennent de plus en plus les initiatives du gouvernement. Au fil des derniers événements, l'opposition et le gouvernement ontarien reconnaîtront sans doute qu'il est plus sage de se serrer les coudes avant d'aborder ces négociations.

Le président des États-Unis est en faveur de la libéralisation du commerce avec le Canada. Le gouvernement canadien préconise lui aussi le libre-échange. Les Ontariens le souhaitent également. Il est peut-être temps que l'opposition et le gouvernement du premier ministre, M. Peterson, acceptent de lutter avec nous pour la sécurité économique de tous les Canadiens.

* * *

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—LES ASSEMBLÉES RÉGIONALES PROJETÉES PAR LE CAUCUS LIBÉRAL

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Hier soir, monsieur le Président, les députés libéraux représentant les provinces de l'Atlantique ont tenu une session d'urgence et consulté le chef du parti. Nous annonçons dès maintenant que, à partir d'aujourd'hui, les membres de notre caucus vont se rendre dans diverses parties de Terre-Neuve et des autres provinces de l'Atlantique où ils tiendront une série d'assemblées avec les particuliers et les groupes intéressés des régions touchées par l'entente canado-française sur les pêches.

Ils vont y discuter des conséquences de l'entente et consulter les personnes susceptibles de proposer une meilleure solution que cette entente tout à fait inacceptable selon nous en ce qui concerne les gens des provinces atlantiques.

Mes collègues de Terre-Neuve sont actuellement dans leur province pour consulter les particuliers touchés par l'entente. Nous reviendrons à la Chambre et proposerons de meilleures solutions que cette entente déraisonnable qui bouleverse l'existence et menace le gagne-pain des Terre-Neuviens et des Canadiens des autres provinces atlantiques.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, un récent sondage effectué par la société Decima et

Article 21 du Règlement

publié par le quotidien *The Globe and Mail* le 21 janvier dernier révèle que les Canadiens font de l'environnement leur priorité numéro un. Le Sommet socio-économique de l'Abitibi-Témiscamingue vient également de faire de la question environnementale la préoccupation première de la population de l'Abitibi—Témiscamingue.

Monsieur le Président, si nous parvenons à de tels résultats aujourd'hui, c'est que l'opinion publique canadienne a été bien alertée, bien informée depuis maintenant près de 20 ans sur les dégâts et les méfaits de la pollution sur la santé humaine et l'écologie. Notre gouvernement, au cours des deux dernières années, a pris des engagements concrets pour contrer ce fléau. Le 18 décembre dernier, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) déposait en cette Chambre une ébauche de projet de loi qui démontre une fois de plus notre détermination ferme à lutter contre les éléments pollueurs de notre société et qui fera du Canada le pays industrialisé le plus avant-gardiste en matière de lutte contre la pollution.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

INVESTISSEMENT CANADA

LA WEST KOOTENAY POWER AND LIGHT COMPANY—LA VENTE À UNE SOCIÉTÉ AMÉRICAINE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, d'un bout à l'autre du pays, un nombre sans cesse croissant de Canadiens se posent la question suivante: «Qui prend fait et cause pour le Canada?» Qui a défendu le Canada quand notre industrie du bois d'oeuvre a été prise à partie? Ce n'est pas le gouvernement.

Qui s'est porté à la défense de notre pays quand le gouvernement Reagan a exigé des modifications à nos lois sur les brevets pharmaceutiques qui entraîneront une hausse inévitable du prix des médicaments payé par les Canadiens? Ce n'est pas le gouvernement.

Qui a défendu le Canada pour dénoncer les manquements aux accords que nous avions conclus avec le gouvernement Reagan sur les pluies acides? Ce n'est toujours pas le gouvernement. Qui défend maintenant le Canada contre les flottes de pêche françaises, espagnoles, portugaises, américaines et coréennes qui pillent les Grands Bancs? Ce n'est pas le gouvernement non plus.

Et maintenant, monsieur le Président, les habitants du sud de la Colombie-Britannique se demandent qui les protégera contre l'acquisition imminente de la West Kootenay Power and Light Company par une société américaine et de ses droits sur un grand bassin hydrographique de l'ouest du Canada. Pourquoi le gouvernement plie-t-il l'échine en ne faisant rien pour prévenir un tel désastre? Pourquoi a-t-il approuvé, par l'entremise d'Investissement Canada, cette acquisition avant même la fin des audiences qui auraient permis d'entendre les vues des habitants de la région?

Article 21 du Règlement

Le gouvernement acquiesce aux exigences des intérêts américains puisqu'il reste les bras croisés alors que la West Kootenay Power and Light Company est en train de tomber entre des mains étrangères. Les habitants du centre et du sud de la Colombie-Britannique s'en souviendront.

* * *

LES BANQUES

LA DÉSIGNATION DE VANCOUVER ET MONTRÉAL COMME CENTRES BANCAIRES INTERNATIONAUX

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo—Alberni): Monsieur le Président, hier, notre gouvernement a désigné Montréal et Vancouver comme centres bancaires internationaux. Mais en fait, trois villes sont en vedette dans cette affaire: Vancouver, Toronto et Montréal, et nous pouvons constater que le gouvernement actuel est bien le gouvernement de tous les Canadiens.

Toronto restera le centre financier du pays.

[*Français*]

Montréal est un parfait centre bancaire international vu sa stabilité, son accessibilité et la qualité de son environnement économique.

[*Traduction*]

Pour Vancouver, ce statut signifie qu'elle aura un meilleur accès aux marchés du Pacifique.

Cependant, cette heureuse décision a été obscurcie par une ombre, monsieur le Président. Le premier ministre libéral de l'Ontario s'entête à soutenir que la décision crée des tensions entre les régions. Il a dit que c'était comme si l'on déplaçait le centre financier des États-Unis de New York à Des Moines. Vancouver n'est pas Des Moines, monsieur le Président. Ce n'est pas une région, c'est le Canada. Toronto est le Canada et Montréal est aussi le Canada.

L'attitude de M. Peterson est caractéristique du Parti libéral: paternaliste, centraliste et détracteur de l'ouest du Canada. Les Canadiens de l'Ouest n'oublieront jamais l'héritage laissé par les libéraux. Nous n'oublierons jamais.

* * *

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—L'ABSURDITÉ DES CONSULTATIONS GOUVERNEMENTALES

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, comme le gouvernement oublie rapidement le mot consultation. Cette semaine, nous avons entendu dire qu'un accord avait été signé, mais s'agit-il vraiment d'un accord? Il s'agit d'un accord sur un programme aboutissant à des négociations en vue de régler un différend, des négociations qui ne permettront pas effectivement de régler le différend, mais de voir si on peut recourir à l'arbitrage.

Les consultations dont s'est chargé le gouvernement sont absurdes. Le gouvernement a délibéré à huis clos à l'insu des Terre-Neuviens, des premiers ministres de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse et de tout le monde des belles provinces de l'Atlantique dont la pêche est le moyen de subsistance. Je suis étonné que le ministre des Transports (M. Crosbie) et tous les autres ministres représentant les provinces de l'Atlantique n'aient pas en l'occurrence vraiment fustigé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon). Voilà pourquoi nous du parti libéral allons nous rendre à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et dans d'autres régions des provinces de l'Atlantique pour tenir des consultations, afin que nous puissions en arriver à un arrangement satisfaisant.

* * *

• (1410)

LE NOUVEL AN CHINOIS

HOMMAGE À LA CONTRIBUTION DES IMMIGRANTS CHINOIS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, les Canadiens d'origine chinoise célèbrent aujourd'hui le Nouvel An chinois de 4685. Le Canada a beaucoup bénéficié de l'excellente contribution des Sino-Canadiens à la croissance et la prospérité de notre pays.

Mon bon ami Norman Ho a contribué à la création de la *Scarborough-North York Chinese Business Association* qui compte maintenant plusieurs centaines de membres sous la direction de son président actuel, Stephen Chung. Samedi, je communiquerai les souhaits du premier ministre (M. Mulroney) aux membres de la *North York Chinese Heritage Language (Mandarin) School* dont le président est M. Ivan Peng.

Mon gouvernement est très conscient des nombreuses entreprises prospères créées par des Canadiens d'origine chinoise qui ont reçu un visa d'immigrant en tant qu'hommes d'affaires. Nous continuons avec enthousiasme à aider et à accueillir les personnes d'origine chinoise qui immigrent au Canada en vertu de notre Programme de réunification des familles.

En cette année du lapin, je demande à tous les députés de se joindre à moi pour souhaiter à tous les Sino-Canadiens une bonne santé, le bonheur et la prospérité.

* * *

L'ÉNERGIE

PROPOSITIONS EN VUE DE LA RÉUNION PROCHAINE DES MINISTRES FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, lorsque les ministres de l'Énergie du Canada se rencontreront à Ottawa demain, il leur faudra établir une stratégie énergétique planifiée pour le Canada et ne pas se laisser guider par les caprices du marché. Ils ne m'ont rien demandé mais je vois le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) aussi je vais lui formuler mes propositions. Premièrement, il faudrait veiller à la sécurité de notre approvisionnement en énergie. L'Office national de l'énergie a déclaré que dans 15 ans nous aurons épuisé notre gaz naturel ordinaire et que nous importerons les deux tiers de notre pétrole. Nous devrions mettre en oeuvre un ou plusieurs projets dans les régions inexploitées à un prix négocié du pétrole.

Deuxièmement, et entretemps, nous devrions résister à la tentation à court terme d'exporter du pétrole et du gaz à outrance, comme nous le faisons.

Troisièmement, si les Canadiens doivent payer plus de droits à la pompe pour assurer la sécurité de l'énergie, il faut leur montrer que le prix de l'essence est équitable. Ils paient maintenant plus cher que les Américains parce que les bénéfices des sociétés pétrolières sont trop élevés. Il faut utiliser Petro-Canada et demander aux provinces d'arrêter d'augmenter les droits à la pompe.

Finalement, il ne faut pas oublier la conservation qui constitue vraiment la priorité numéro un.

Voilà toutes les suggestions que je veux faire au ministre, à titre gracieux.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE A JEAN PAPINEAU-COUTURE

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, les ouvriers de la première heure ne sont pas toujours récompensés. Malheureusement! Cependant, il en est un que la Société de musique contemporaine du Québec célébrera, à Montréal, ce soir à l'occasion de son 70e anniversaire: Jean Papineau-Couture, l'une des grandes figures de la musique contemporaine canadienne.

Compositeur, pédagogue, administrateur, Jean Papineau-Couture a consacré toute sa vie à la musique, plus particulièrement à la composition et à la promotion de la musique contemporaine canadienne et ce, malgré une résistance parfois farouche du public à des sons et à des rythmes nouveaux.

Ses nombreuses compositions pour orchestre, piano, musique de chambre témoignent d'une grande maîtrise du matériau musical. Par ailleurs, il n'est pas toujours fréquent de voir talent s'allier à engagement, mais ce créateur a oeuvré sans relâche au sein de sa propre communauté artistique. Membre fondateur du Centre de musique canadienne, de la Société de musique canadienne et de la Société de musique contemporaine du Québec, il a été, en outre, président de nombreux organismes et institutions à vocation culturelle.

Jean Papineau-Couture mérite que nous lui témoignions notre gratitude en nous associant au concert qui lui est dédié ce soir à Montréal.

Article 21 du Règlement

L'IMMIGRATION

LES ALLÉGATIONS PRÉSUMÉES DU MINISTRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, au cours de l'émission *La politique fédérale*, télédiffusée sur les ondes de Radio-Canada le 17 janvier 1987, nous avons entendu le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) décrire sa région, le Lac Saint-Jean, comme «n'étant pas dérangée par l'immigration et qui est demeurée pure au plan démographique, culturel et politique».

Je suis moi-même un immigrant des années 1966 et je ne crois pas avoir dérangé le Canada. Au contraire, je crois avoir contribué à son développement économique, social et culturel.

Quant au commentaire du ministre sur la pureté, je trouve ses propos insultants pour tous les Canadiens.

Un ministre de l'Immigration qui tient des propos pareils ne doit pas occuper ce poste.

Pour sa compassion, sa générosité et son ouverture d'esprit, notre pays s'est mérité une réputation mondiale, et des commentaires sur la pureté ethnique et la fierté d'appartenir à un milieu privilégié sont déplacés dans notre société. Lorsque ces propos nous viennent du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ils sont inacceptables. Le ministre devrait démissionner de son poste immédiatement, monsieur le Président!

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

LE COLONIALISME

LE MAINTIEN DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON COMME COLONIE DE LA FRANCE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le système colonial du XIXe siècle semble prospère en Amérique du Nord. L'Inde a récupéré l'enclave portugaise de Goa, Hongkong et Macao reviendront sous peu à la Chine, et même la petite Islande a défendu avec acharnement et avec succès ses zones de pêche exclusive contre la jadis puissante Grande-Bretagne, mais on permet à la France de garder sa colonie de Saint-Pierre et Miquelon en plein territoire canadien.

C'est certes là un anachronisme en ce troisième quart du XXe siècle. Le pire de tout, c'est que la France, sous couvert de cette relique historique, revendique le droit de pêcher du poisson canadien par dizaines de milliers de tonnes. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) devrait chercher immédiatement et le plus vigoureusement possible à mettre fin au colonialisme français en terre canadienne.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—LA POSITION DU MINISTRE DES TRANSPORTS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, il y a quelques mois, le ministre des Transports a dit aux Canadiens de la région de l'Atlantique qu'ils devaient s'estimer heureux comparé aux populations du tiers monde. On aurait dû se douter alors qu'un ministre ayant le culot de faire une déclaration aussi révoltante ne défendrait pas au Cabinet les intérêts des Canadiens de la région de l'Atlantique. Si l'on en juge pas les récents événements, le ministre et le Cabinet cherchent bel et bien à faire de nous des citoyens du tiers monde.

Le ministre des Transports croit-il vraiment que laisser notre garde côtière faire une démonstration de force en patrouillant la côte est revient, comme il le dit, à «partir en guerre»? Pourquoi encourage-t-il l'attitude défaitiste voulant que nous n'ayons d'autre choix que de faire le mort?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je préfère faire le mort que de faire l'imbécile.

M. Kaplan: Vous faites les deux.

M. Crosbie: Le gouvernement est lié par un accord qu'il a conclu par un échange de notes diplomatiques en date des 20 et 28 juin 1984 concernant la zone controversée 3PS et qui engagent les deux parties à ne pas harceler les bâtiments battant le pavillon de l'autre dans cette zone.

Nos prédécesseurs libéraux, les sénateurs De Bané et MacEachen, et leur gouvernement ont conclu un accord international qui nous empêche de stopper ou de harceler les navires français naviguant dans la zone controversée.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: Monsieur le Président, le ministre est inconséquent et le Cabinet est inconséquent. La seule chose qu'ils savent faire avec esprit de suite, c'est de s'en prendre au gouvernement précédent. Le gouvernement en est à sa troisième année de pouvoir. Après, il ne lui restera plus qu'un an. Compte tenu de ses réalisations jusqu'à maintenant, il sera ensuite chose du passé.

LES EXCUSES DEMANDÉES PAR LE MINISTRE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Le ministre ne parlait pas du gouvernement précédent, hier soir, lorsqu'il a dit: «Je crois que le gouvernement devrait s'excuser». D'après le ministre, qui devrait s'excuser? Est-ce le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui est peut-être le plus à blâmer dans cette affaire; est-ce le premier ministre, qui ne veut pas troubler les eaux avant le sommet francophone; est-ce le ministre des Pêches, qui est laissé de côté alors qu'il pense contrôler la situation?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, une chose que le précédent gouvernement n'a jamais faite c'est s'excuser de quelque chose. Toutefois, il devrait s'excuser maintenant, parce que c'est à lui que l'on doit les accords de 1972, 1982 et 1984 qui empêchent le gouvernement du Canada de prendre des mesures fermes et efficaces pour régler cette question sur la côte est du Canada. Il nous emprisonne dans les mailles du passé.

• (1420)

M. le Président: Le député de Gander—Twillingate en est à sa troisième question. Je lui demanderais d'être bref.

ON DEMANDE D'ANNULER L'ACCORD

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, je vais passer du ministre partisan de faire la planche au spécialiste du plat-ventre. Le ministre des Pêches et Océans disait à la Chambre hier soir: «Si les pêcheurs et les gouvernements de la région atlantique n'acceptent pas les conditions, il n'y aura pas d'accord». Le ministre respectera-t-il ce qu'il disait hier, maintenant que les premiers ministres des provinces atlantiques ont dit non et que les pêcheurs ont dit non. Le ministre va-t-il déchirer l'accord?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'ai dit plusieurs fois à la Chambre qu'il est important que la région atlantique comprenne que nous avons seulement accepté de négocier les conditions du renvoi du différend à un règlement obligatoire par une tierce partie, et de négocier des accords de pêche en conséquence pour la période après 1988. Si, dans le cours de ces négociations, pendant l'année, les conditions réclamées par la France sont inacceptables pour les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador, ainsi que ceux de la côte atlantique, il n'y aura en effet pas d'accord.

L'ATTRIBUTION DE QUOTAS À LA FLOTTE DE PÊCHE FRANÇAISE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les Canadiens de l'Atlantique, notamment les Terre-Neuviens, en veulent beaucoup au ministre parce qu'il a accordé des quotas supplémentaires à la flotte française et délivré des permis à des chalutiers-usines congélateurs tout simplement pour les convaincre de discuter de l'éventuelle négociation d'une cause d'arbitrage. Ayant fait ce versement partiel d'une rançon aux Français pour en arriver à cette entente, quelle quantité de poisson canadien devra-t-il encore céder pour que les Français consentent même à se soumettre à l'arbitrage?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, selon moi, cette question illustre également la tendance regrettable, et je dirais même irresponsable, qu'ont les députés de l'opposition à semer la crainte et l'inquiétude en s'appuyant sur des faits déformés, pour ne pas dire inexacts. Dans le cas qui nous intéresse, aucun autre quota des stocks exploités par des pêcheurs canadiens ne sera accordé à la France, que ce soit à long terme ou pour la période de 1987, à moins que les quotas accordés ne soient justifiés auprès des pêcheurs de la région de l'Atlantique et approuvés par eux.

LA SURPÊCHE PRATIQUÉE PAR LES FRANÇAIS

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, pourquoi le ministre a-t-il autorisé la signature de cette entente, s'il s'agit d'une entente, sans que le gouvernement français ne se soit engagé d'aucune manière à mettre un terme à la surpêche flagrante qu'il pratique dans la zone 3PS? Pourquoi a-t-il conclu une entente avant même que les Français ne cessent leurs activités?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, voilà un exemple de plus de la pratique regrettable qu'utilisent les députés de l'opposition et notamment le député pour discréditer, en déformant les faits, une initiative capitale qui procurera, si elle porte fruit, des avantages considérables aux pêcheurs de la région de l'Atlantique. Si ces deux ententes parallèles ne peuvent pas se négocier de façon satisfaisante, aucun autre quota ne sera accordé si ce n'est aux pêcheurs de la région de l'Atlantique.

L'ATTRIBUTION DES QUOTAS—LA POSITION DES PÊCHEURS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Il a déclaré qu'on n'augmenterait pas les quotas de poisson accordés à la France, à moins que les Terre-Neuviens ne soient d'accord. Manifestement, le ministre et son gouvernement doivent parfaitement se rendre compte que les Terre-Neuviens ne pourront jamais accepter cela. Pourquoi attendre? Pourquoi ne pas l'admettre, dire carrément à la France qu'il s'agit d'un accord inacceptable pour les Canadiens et repartir à zéro?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dissiper un malentendu. Les quotas de morue accordés à la France en 1987 dans les eaux canadiennes équivalent à moins de la moitié de ce qu'ils étaient l'année dernière, soit 11 000 tonnes, par rapport à plus de 22 000 tonnes l'année dernière. Les quotas accordés aux Français sont réduits de plus de la moitié alors que ceux des pêcheurs canadiens restent pratiquement inchangés.

• (1425)

Selon le député, nous devrions cesser de rechercher une solution permanente et durable au problème des limites, et condamner ainsi à perpétuité les Canadiens de la région atlantique à voir leur cheptel marin dans la région située au sud de Saint-Pierre et Miquelon, ratissé par les pêcheurs Français. Je trouve cela tout à fait inacceptable.

M. Manly: Ce n'est pas ce que notre parti souhaite, pas plus d'ailleurs que le gouvernement et les habitants de Terre-Neuve. Ils veulent un gouvernement fédéral qui défendra leurs droits et les ressources halieutiques du pays.

L'ARRÊT DES CONSULTATIONS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Hier soir, le ministre des Transports a confirmé que le gouvernement de Terre-Neuve, les représentants de l'industrie et le syndicat concerné ont participé jusqu'à la semaine dernière à des consultations dont ils se sont vus tout à coup écartés. Pourquoi le ministre a-t-il soudainement pris cette décision?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme son chef l'a fait hier soir, le député de l'opposition nous propose soit de mettre un terme aux négociations et d'abandonner, ce qui équivaut à laisser les bateaux français pratiquer la surpêche à raison de dizaines de milliers de tonnes, soit de fourbir nos armes et de nous lancer peut-être dans une confrontation avec un autre pays voisin ami, l'une des nations fondatrices de notre pays, la France. Selon moi, il est insensé de la part du Nouveau parti démocratique de proposer une confrontation militaire pour régler cette grave affaire internationale.

LA PRÉSENTATION D'EXCUSES AUX TERRE-NEUVIENS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je pose ma dernière question supplémentaire au vice-premier ministre.

Une voix: Belliciste!

M. Manly: Quand donnera-t-on satisfaction au ministre des Transports qui a demandé au gouvernement, en fait, qui a exigé du gouvernement qu'il présente des excuses aux Terre-Neuviens pour la façon honteuse dont il les a traités dans la négociation de l'accord avec la France?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je veux que le député sache que j'ai parlé à M. Peckford hier. J'ai dit que je regrettais l'involontaire lacune dans les communications et le processus . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: . . . qui a été établi. Je lui ai présenté mes excuses, au nom du premier ministre et du gouvernement du Canada.

L'APPROBATION DE L'ACCORD

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question au vice-premier ministre porte sur le même sujet. Le vice-premier ministre n'est pas sans savoir que les Terre-Neuviens sont indignés que le gouvernement du Canada n'aie pas défendu leurs intérêts lorsqu'il a négocié cet accord avec la France. Le vice-premier ministre voudrait-il confirmer à la Chambre et aux habitants de la région de l'Atlantique que ce n'est pas le Cabinet qui a pris la décison, qui a accepté l'accord, mais les bureaucrates et le haut personnel du cabinet du premier ministre? Voudrait-il nous le confirmer?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si on accepte l'interprétation du député, les Canadiens en déduiront que l'entente n'est pas une bonne affaire. Le ministre des Pêches et des Océans a pourtant bien exposé le processus qui a été établi et les options que nous avions à notre disposition. Le ministre des Pêches parle au nom du gouvernement.

M. Dingwall: Le refus du vice-premier ministre de répondre à cette question bien précise est révélateur.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Le vice-premier ministre sait également que le processus de consultation a avorté. Le premier ministre de Terre-Neuve, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, les industriels et surtout les producteurs de base sont offensés que le gouvernement n'ait pas mieux défendu leurs intérêts. Étant donné les pouvoirs que détient le vice-premier ministre, exigera-t-il immédiatement la démission du ministre des Pêches et des Océans et annulera-t-il cet accord insensé?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, tout d'abord, je désire apprendre au député que le ministre des Pêches m'a fait savoir que le gouvernement de Terre-Neuve avait pris part aux discussions et aux négociations par l'intermédiaire d'un représentant négociateur, de son ministre des Pêches et de représentants du ministère des Pêches ainsi que de représentants du cabinet du premier ministre.

M. Gray (Windsor-Ouest): Pourquoi vous êtes-vous excusés?

• (1430)

M. Mazankowski: J'ai présenté des excuses pour l'interruption accidentelle du processus qui ne saurait selon moi en aucun cas être délibérée. Le fait est que nous nous sommes entendus pour négocier. Comme le ministre des Pêches et d'autres députés l'ont fait remarquer, c'était là la meilleure des trois possibilités qui s'offraient à nous.

LA SURPÊCHE PAR LA FLOTTE FRANÇAISE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, nous savons maintenant ce que PC veut dire : Paris à coeur.

Des voix: Oh, oh!

M. Shields: Répétez, nous n'avons pas entendu.

M. Hees: Vous auriez dû répéter avant de faire votre numéro, John.

M. de Jong: Vous les avez vraiment fait réagir.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et Océans. Il est bien clair que le ministre a déclaré à la Chambre et qu'il est précisé dans l'accord que tout ce qu'il a entre les mains est un accord de négociation d'un accord. Ces négociations pourraient durer quatre ans. La flotte française se livre à la surpêche dans les eaux canadiennes. Elle continuera cette surpêche. Qu'est-ce que le ministre entend faire au sujet de cette surpêche continuelle de la flotte française dans les eaux canadiennes?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'ose croire que lorsque le député affirme savoir ce que signifie PC, il sait que cela veut dire Parfaits Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Siddon: Ce que nous avons réussi à faire dans un dossier où des années de négligence ont coûté fort cher et causé un grave problème pour l'ensemble du Canada, c'est d'amener le gouvernement Français à discuter avec nous pour les onze prochains mois . . .

M. Riis: Personne ne veut vous entendre, Tom.

M. Siddon: Mais alors, cher ami, qu'on cesse de me poser des questions.

M. Riis: Je parlais de vos collègues.

M. Siddon: . . . et négocier les modalités par lesquelles ces coûteuses prétentions territoriales seront soumises dans quatre ans à une instance internationale et, parallèlement à ces négociations, d'autres négociations porteront sur un accord de pêche assorti pour la première fois de mesures de contrôle des pêches excessives des Français dans la division 3PS. Le député devrait se réjouir au lieu de critiquer.

LA POSITION DU MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, étant donné que les Terre-Neuviens, pêcheurs, propriétaires d'usines de transformation du poisson, ainsi que les gouvernements de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse jugent tous qu'il s'agit là d'une véritable capitulation, qu'est-ce qui fait croire au ministre qu'il fait là une si belle affaire alors qu'il n'a même pas suivi les conseils des parties en cause? Quelle sorte d'entente croit-il avoir?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, l'essence du leadership politique, contrairement à la mentalité d'opposition, consiste à avoir parfois le courage de venir expliquer une mesure à laquelle on n'avait pas songé auparavant, malgré les critiques acerbes et stériles du genre de celles que nous servent les députés de l'opposition qui ne cherchent pas plus à améliorer les conditions de vie des pêcheurs de l'Atlantique qu'ils ne l'ont fait durant tant d'années.

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

ON ALLÈGUE QUE LE DÉPUTÉ DE JOLIETTE SERAIT INTERVENU

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, le solliciteur général a dit que personne ne devrait jamais être en mesure d'influer sur les décisions de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Compte tenu de l'intervention du député conservateur de Joliette en faveur de Conrad Bouchard, le ministre est-il d'avis que le député a agi comme il se devait dans les circonstances?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, voilà encore une allégation. Il me semble que le solliciteur général a donné hier une réponse complète à cette question. Le député aurait peut-être intérêt à relire cette réponse.

ON PRÉTEND QUE LE DÉPUTÉ A ADMIS ÊTRE INTERVENU

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'une allégation. Le député de Joliette a admis, aujourd'hui, être intervenu en faveur de Conrad Bouchard. Je vais donc répéter ma question. Le vice-premier ministre est-il d'avis que le député a agi comme il se devait dans les circonstances? Peut-il nous dire si un autre député est intervenu dans l'affaire Bouchard?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, il faudrait vérifier et revérifier, probablement deux fois plutôt qu'une, toute allégation qui sort de la bouche du député avant d'y donner quelque suite.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES ARTICLES DE JOURNAUX SUR UNE NOMINATION PROCHAINE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, le gouvernement américain a laissé entendre que la Commission canadienne du blé devrait être visée par les négociations sur le libre-échange. Aujourd'hui, on nous apprend qu'on songe au député de Lisgar pour occuper la place vacante à la Commission canadienne du blé. Compte tenu de la menace qui pèse à l'heure actuelle sur les marchés internationaux du Canada et du besoin croissant d'un office de commercialisation solide et ordonné, pourquoi le gouvernement envisage-t-il d'accorder une nomination politique à un député qui s'est montré hostile à la Commission du blé dans le passé et qui n'a pas la compétence nécessaire pour occuper un tel poste?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je crois que c'est là un exemple typique de ce qui arrive lorsque la presse invente une histoire, l'amplifie et l'entretient. Cette histoire circule dans la presse agricole depuis un mois ou peut-être six semaines. Il me semble que nous sommes en présence d'un cas où des journalistes discutent d'une question et essaient de s'expliquer les uns aux autres quelque chose qu'ils ne comprennent pas. La rumeur n'est absolument pas fondée.

LA NOMINATION D'UNE PERSONNE POUR COMBLER LE POSTE VACANT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, nous voudrions obtenir des éclaircissements sur cette question.

Des voix: Oh, oh!

M. Hovdebo: Puisque le député de Lisgar préconise un système de mise en marché inspiré de la Bourse des grains et qu'il demande la fermeture de Churchill, le ministre nous assurera-t-il que ce député ni aucune personne semblable ne sera nommée pour combler le poste vacant de commissaire à la Commission du blé?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, à propos des commentaires que les Américains ont faits sur la Commission canadienne du blé, je voudrais leur offrir publiquement de commencer à vendre une partie de leur blé. Grâce à la Commission canadienne du blé, nous avons réussi bien mieux qu'eux à vendre notre blé. Si les Américains acceptaient notre offre de vendre une partie de leur blé à commission, il me semble que les États-Unis et le Canada ne s'en porteraient que mieux. Beaucoup mieux.

Quand nous nommerons un commissaire à la Commission canadienne du blé, nous arrêterons notre choix en fonction des meilleurs intérêts des agriculteurs de l'ouest du Canada qui comptent beaucoup sur cet organisme très bien géré.

LA DATE OÙ LE POSTE VACANT SERA COMBLÉ

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé. Nous dira-t-il quand il nommera quelqu'un à la Commission canadienne du blé? Le poste de commissaire est vacant depuis maintenant 14 mois. L'agriculture de l'ouest du Canada traverse sa pire crise depuis les années 30 alors que les prix sont les plus bas depuis 50 ans. Quand le ministre nommera-t-il quelqu'un? Peut-il assurer à la Chambre qu'il n'affaiblira pas la Commission en faisant une nomination partisane mais qu'il y nommera au contraire une personne qualifiée?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député devrait savoir que la Loi sur la Commission canadienne du blé prévoit un minimum de trois commissaires et un maximum de cinq. Le professeur Jim Leibfried a démissionné il y a un an, en décembre dernier. La Commission a donc poursuivi ses activités avec quatre commissaires, ce qui est parfaitement conforme à la Loi.

Je dirais qu'elle a très bien réussi à vendre notre blé sur un marché mondial très difficile. Je répète que nous avons augmenté notre part du marché l'année dernière et que nous espérons l'augmenter encore cette année. Puisqu'il nous demande de ne pas faire de nomination politique, je comprends qu'il exclut sa propre candidature et qu'il se retire de la course.

• (1440)

LE PROGRAMME AMÉRICAIN DE SUBVENTIONS À L'EXPORTATION

M. Maurice Foster (Algoma): Le ministre parle d'écarter des candidats de la course. Va-t-il s'engager à en écarter le député de Lisgar, car s'il est nommé, cela créera beaucoup de dissensions au sein des groupes d'agriculteurs de l'Ouest?

Nous avons entendu parler des conflits qui ont opposé le ministre à la Commission du blé. Le ministre va-t-il soutenir cette dernière contre les États-Unis qui, dans le cadre de leur programme de subventions ont vendu un million de tonnes à la Chine, et ne pas capituler comme il l'a fait pour la vente de blé dur à l'Algérie? C'est ce que les cultivateurs de l'Ouest veulent savoir.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Cette question montre que le député ne sait pas grand-chose de ce qui se passe dans l'Ouest. Premièrement, l'offre à la Chine n'est rien d'autre qu'une offre. Elle n'a pas encore été acceptée, que je sache. En attendant, les députés devraient savoir que le Canada va probablement accroître la quantité de blé qu'il vendra à la Chine cette année. Nous n'avons pas capitulé en ce qui concerne la vente de blé dur à l'Algérie. Nous allons probablement vendre à ce pays la même quantité de blé dur que l'année dernière.

La Commission canadienne du blé et le système de classification des céréales de la Commmission canadienne des grains servent extrêmement bien les intérêts du Canada, même si nous traversons une période très difficile. Nous espérons augmenter la quantité de grain exporté cette année grâce à la façon dont ces deux organismes fonctionnent et dont le gouvernement les soutient.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'AVENIR DES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Mel Gass (Malpèque): Monsieur le Président, selon les rumeurs qui circulent dans les régions rurales du pays, les bureaux de poste ruraux doivent fermer leurs portes et la livraison rurale sera supprimée. Ces rumeurs sont répandues par l'opposition et certains employés de Postes Canada. Les ruraux s'inquiètent et souhaitent que le gouvernement précise ses intentions à l'égard du plan d'entreprise de Postes Canada.

Le ministre peut-il assurer à la Chambre et aux Canadiens des régions rurales qu'il n'est pas question de fermer tous les bureaux de poste ruraux?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Je tiens à remercier le député de l'intérêt qu'il porte à cette question. Au début du mois dernier, un comité permanent a examiné ce plan et fait des recommandations qui ont été suivies. La réalité n'a rien à voir avec la propagande concernant la fermeture des bureaux de poste ruraux. La Société canadienne des postes m'a fait savoir qu'elle n'avait pas l'intention de fermer de bureaux de poste ruraux au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Côté (Langelier): J'ajouterai que la Société n'effectuera aucun changement dans les services actuels avant d'avoir consulté les députés et la population. Je peux assurer au député qu'elle le fera.

* * *

LE PROGRAMME DE CRÉDIT D'IMPÔT À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

LE PROJET DE RECHERCHE SUR LES VACHES HOLSTEIN

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre peut-il nous expliquer la singulière tolérance de son ministère à l'égard du programme de crédit d'impôt à la recherche scientifique de 22,5 millions de dollars de Dreamstreet? Cette société faisait des recherches pour déterminer si les Holsteins noires et blanches pouvaient produire un meilleur lait et plus de lait que les Holsteins rousses et blanches. On l'a autorisée à poursuivre ses activités durant cette année financière. Pourquoi le gouvernement est-il si tolérant envers cette société?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Je donne acte à mon collègue de l'intérêt qu'il porte à ce problème qui est un vestige du sordide programme de crédit d'impôt à la recherche scientifique. Les députés comprendront que je ne puisse pas entrer dans le détail des affaires d'un contribuable à la Chambre des communes et que je doive me contenter de répondre que dans certains cas on préserve les droits acquis de ces entreprises par souci d'équité. Leurs activités sont surveillées de très près par le ministère dans l'intérêt des contribuables canadiens. Je me ferai un plaisir de donner plus de précisions en privé aux députés si nécessaire.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Voici ma question supplémentaire. Le ministère a émis la lettre autorisant Dreamstreet à poursuivre ses activités après que le gouvernement eut annoncé qu'il mettait fin au programme de CIRS. Il faudrait que le gouvernement se décide. Puisqu'il coupe les crédits à la recherche légitime du CNR et des universités, il est inadmissible qu'il finance des crédits d'impôt à la recherche scientifique et qu'il autorise une entreprise dont l'essentiel des intérêts sont aux États-Unis à l'abri du fisc à continuer d'empocher l'argent des impôts des Canadiens.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Je sais que mon collègue a le souci de l'équité. Le gouvernement a encouragé la recherche en précisant les lignes directrices pour la recherche et le développement et en prenant d'autres initiatives dans ce domaine. Je lui répète que le programme de CIRS, comme le savent son parti et son chef, a été l'un des pires programmes qui aient jamais existés. Dans un souci d'équité, nous ne pouvions pas l'interrompre arbitrairement sans donner l'assurance que certains acquis seraient préservés. Nous veillons dans tous les cas possibles, y compris celui-ci, à contrôler de très près les résultats de ce programme avant de l'abolir complètement.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES SERVICES SOCIAUX DE LA SASKATCHEWAN

M. le Président: Je voudrais attirer l'attention des députés sur la présence dans la tribune de l'honorable Grant Schmidt, ministre des Services sociaux de la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LE PARC NATIONAL PACIFIC RIM—L'OPPOSITION AU PROJET D'INSTALLER UNE BARRIÈRE DE PÉAGE

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo—Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il sait sans doute que Parcs Canada projette d'installer une barrière de péage au Parc national de Pacific Rim dans ma circonscription. Les résidents des alentours pensent que cela nuira à l'industrie du tourisme, et que ce ne sera probablement pas rentable étant donné l'éloignement de cet endroit. Pourquoi une barrière de péage était-elle nécessaire dans le Parc national de Pacific Rim? Le ministre va-t-il revoir cette décision?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Il existe une politique générale, en place depuis longtemps, qui consiste à faire payer des droits d'entrée dans les parcs nationaux les plus fréquentés. En l'occurrence, nous appliquons cette politique parce que le Pacific Rim entre dans cette catégorie. Le gouvernement de la Colombie-Britannique et le député ont prétendu que, puisque le gouvernement fédéral doit au gouvernement provincial quelque 25 millions de dollars à propos d'affaires en suspens concernant ce parc, nous ne devrions pas faire payer de droits d'entrée avant que cette dette ne soit payée.

Dans quelques jours, je prendrai l'avion pour la Colombie-Britannique où je dois rencontrer mon homologue, Stephen Rogers, ministre de l'Environnement et des Parcs, afin de discuter de cette question. Je tiendrai certainement compte de l'avis du député lors de cette rencontre.

[*Français*]

LES PÊCHES

L'ENTENTE CANADA-FRANCE—ON DEMANDE QUI A PRIS LA DÉCISION

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et je ne fais que reprendre la question de mon collègue de Cape Breton—Richmond-Est.

La décision sur l'entente Canada-France sur les stocks de poisson a-t-elle été prise par le Cabinet ou par le Bureau du premier ministre?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Je pensais avoir déjà répondu à cette question. C'était une décision du gouvernement.

Mme Copps: Non, vous n'y avez pas répondu.

[*Français*]

M. Robichaud: Alors, monsieur le Président, je poserai ma question supplémentaire: *second verse same as the first*! Est-ce que le ministre voudrait bien répondre à cette question à laquelle nous croyons qu'il n'a pas répondu? Est-ce que cette décision a été prise par le Cabinet ou si elle a été prise par le Bureau du premier ministre?

[*Traduction*]

Une voix: On ne doit pas répéter les questions.

M. Mazankowski: C'était une décision du gouvernement.

* * *

L'IMMIGRATION

LA DÉCLARATION TÉLÉVISÉE DU MINISTRE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Ce dernier a évoqué avec fierté il y a quelques jours la pureté de la population et de la culture dans sa région du lac Saint-Jean et de la vallée du Saguenay. La question est simple. Le ministre va-t-il retirer ses propos racistes qu'il a tenus au nom du parti conservateur au réseau français de Radio-Canada?

• (1450)

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me demandais quel député de cette Chambre aurait tant d'audace pour oser se servir d'une chose qui a toujours été traitée de façon attentive dans ce pays concernant les relations.

Je n'ai jamais, et le député devrait le savoir, référé d'aucune façon aux communautés d'immigrants ou de réfugiés ou à toute autre communauté culturelle de ce pays. Je demande à mon collègue d'avoir au moins la noblesse d'être capable de faire de la politique autrement que de cette façon.

Questions orales

[*Traduction*]

DEMANDE DE RÉTRACTION

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Le ministre ne reconnaît-il pas que ses propos racistes sont indignes du ministre de l'Immigration du Canada et qu'ils . . .

Des voix: Règlement!

M. Crosbie: Rétractez-vous.

M. le Président: Je demanderais aux députés de modérer leur enthousiasme. Le député n'ignore pas qu'à l'exception de nos autochtones, la plupart de nos familles sont venues d'un autre pays et qu'il est très insultant de traiter de raciste un de ses concitoyens ou un de ses collègues. Je demanderais au député de se rétracter.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, si j'ai laissé entendre qu'une personne était raciste, je retire tout ce que j'ai pu dire. Ce qui me préoccupe, ce sont les remarques ayant une connotation raciste.

Des voix: Règlement!

M. le Président: Le député peut certainement formuler sa question de façon à ne pas froisser les sensibilités et à respecter la dignité de cet endroit ainsi que l'esprit de coopération et de tolérance auxquelles le Canada doit sa prospérité et qui en font l'un des pays les plus heureux au monde.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je désire simplement savoir si le ministre reconnaît que ses paroles peuvent être insultantes pour les Canadiens. Ne voit-il pas qu'il doit les retirer s'il ne veut pas perdre la face aux yeux de la population de tout le pays?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je vais répondre dans la première langue de mon collègue. J'ai employé le mot français «déranger». Cela peut se traduire en anglais par «disturb», «bother» ou «touch». J'ai dit que ma région n'était pas dérangée par l'immigration. Cela ne veut pas dire que ce soit une bonne chose. Cela veut dire que la région n'a pas été touchée par l'immigration. Encore une fois, j'espère que mon collègue et ami comprendra que nous n'avons pas le droit de politicailler au sujet d'une question à laquelle toutes les communautés du pays attachent beaucoup d'importance. Il reconnaîtra, j'espère, que je n'ai pas le droit de politicailler au sujet de ce genre de question.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES ALLÉGATIONS PRÉSUMÉES DU MINISTRE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, alors je vais tenter d'une manière différente et beaucoup plus calme peut-être . . . Samedi soir, le 17 janvier, lors de l'émission «La politique fédérale» à Radio-Canada, et dont le contenu a été repris dans un article du journal *The Gazette* vendredi, le 23 janvier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration décrivait la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean comme . . . et je le cite:

> . . . une enclave francophone protégée depuis longtemps, 300 000 francophones, non dérangés par l'immigration ou par la présence d'autres réalités dans le pays. C'est donc d'une pureté sur le plan démographique.

Je demande au ministre, et ce n'est pas l'habitude de Marcel Prud'homme de faire de la démagogie avec les questions de francophones et d'anglophones, mais je veux . . . Si vous préférez, je vais la laisser poser par d'autres députés, vous verrez que ce sera très différent. Je la pose à ma manière.

Comment peut-il concilier de tels propos avec ses responsabilités de ministre de l'Immigration? Comment le ministre de l'Immigration peut-il dire que l'immigration dérange, parce que moi, je l'ai compris comme cela en français? J'ai lu le texte anglais, mais en toute honnêteté pour le ministre et pour ces questions qui nous préoccupent, j'ai revu le texte de Radio-Canada en français une douzaine de fois, et je l'ai compris comme cela. Ma question est la même.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la langue française est faite de telle façon qu'on pourrait utiliser différents mots pour décrire, je dis bien décrire, une situation. Il est très évident que dans mon esprit, lorsque je décris la région à laquelle j'appartiens comme n'ayant pas été dérangée, étant donné l'importance des fonctions que j'occupe, l'immense respect que j'ai pour l'ensemble des communautés culturelles de ce pays, pour l'ensemble de ce pays qui a été bâti par l'immigration, et la délicatesse avec laquelle, je pense, je traite actuellement la question des réfugiés, disant encore hier soir concernant les Chiliens que ce pays devait être toujours capable de rester ouvert à ces communautés, comment dans une émission de télévision pourrais-je tenter de décrire une région en disant: Elle a heureusement été protégée contre l'immigration?

Je pense qu'on doit me reconnaître une constance au niveau des opinions que j'ai émises depuis deux ans concernant mes collègues de cette Chambre qui appartiennent à différentes communautés culturelles. J'ai décrit une région. En décrivant cette région, j'ai signifié qu'elle n'avait pas été touchée par l'immigration, c'est d'autant plus vrai que c'est une région qui est à 99 p. 100 francophone.

LA PRÉSUMÉE RÉFÉRENCE DU MINISTRE À LA PURETÉ DÉMOGRAPHIQUE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je pense que je connais aussi bien le Québec et la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean que le ministre. Alors, je pense que tout le monde le reconnaîtra. Mais comment le ministre ne peut-il pas reconnaître que c'est une erreur que de parler de . . .

Une voix: La question!

[*Traduction*]

Des voix: La question!

M. Prud'homme: Ils n'ont peut-être pas encore entendu la traduction, mais j'allais justement poser la question, alors calmez-vous.

[*Français*]

Comment le ministre peut-il ne pas reconnaître que c'est une erreur que de parler de pureté démographique lorsqu'on parle d'une région ou lorsqu'on dit: «dérangée par l'immigration». Le ministre est-il au moins prêt à reconnaître que ses propos dépassent certainement sa pensée, mais c'est comme cela qu'ils ont été compris . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. J'espère que le ministre va répondre brièvement, après quoi nous pourrons peut-être passer à autre chose.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député a dit: une langue est une question d'interprétation de mots. Je pense qu'encore une fois si son objectif est de vouloir me faire dire que j'ai fait une erreur, je ne considère pas cela comme important. Ce que je considère encore une fois, c'est de répéter devant le pays entier que j'ai la plus grande considération et le plus grand respect pour tous les immigrants et les réfugiés qui enfin atteignent un pays où ils peuvent avoir la liberté.

ON DEMANDE DES ASSURANCES POUR LES SALVADORIENS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné qu'il y a des Salvadoriens qui sont en train de s'enfuir des États-Unis au Canada parce qu'ils ont peur d'être refoulés au Salvador, avec les escadrons de la mort et les bombardements aériens du gouvernement, est-ce que le ministre peut donner l'assurance à cette Chambre que le gouvernement va permettre à tous ces Salvadoriens d'entrer au Canada pour réclamer le statut de réfugié et demeurer au pays en attendant qu'une décision soit prise vis-à-vis de leurs réclamations?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je peux assurer mon collègue qu'actuellement il y a effectivement, particulièrement à Fort Érié en Ontario et à Lacolle au Québec, une entrée massive de Latino-américains au Canada. Le Salvador est un pays où le Canada ne déporte pas. Donc essentiellement il est évident que toute personne de ce pays qui serait en danger d'être déportée ne sera pas refusée par le Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'APPUI MILITAIRE DES ÉTATS-UNIS AU GOUVERNEMENT SALVADORIEN

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Puisque, à l'origine, les Salvadoriens ont dû fuir leurs villages qui étaient bombardés par leur propre gouvernement armé par les États-Unis, et puisque les États-Unis intensifient maintenant les expulsions vers le Salvador, le gouvernement du Canada demandera-t-il publiquement au président Reagan de cesser d'accorder tout appui militaire au gouvernement salvadorien et de mettre fin à ses expulsions vers cet état policier meurtrier? Ma question s'adresse au vice-premier ministre.

• (1500)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Je n'ai malheureusement pas entendu la question, monsieur le Président. Peut-être puis-je la prendre en préavis.

* * *

L'IMMIGRATION

LA DÉCLARATION TÉLÉVISÉE DU MINISTRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui, je pense, se rend compte que toutes les collectivités et toutes les régions du pays accueillent tous les immigrants sans en être dérangées. Néanmoins, étant donné que la déclaration du ministre a envoyé un message très troublant et injurieux à tous les Canadiens, ne pourrait-il pas agir aujourd'hui honorablement à la Chambre puisqu'il s'agit d'une question délicate, et présenter ses excuses pour le message qu'il a adressé à tous les Canadiens, quelle que soit leur origine ou leur occupation, et retirer catégoriquement ses propos insinuant que l'immigration est une source de dérangement?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, rapidement, j'ai répondu à cette question-là tantôt. Je veux simplement ajouter qu'il est tellement délicat de continuer un débat sur des questions qui ne peuvent, à mon avis, qu'alimenter les discussions qui, dans ce pays, ont fait déjà beaucoup de mal.

[*Traduction*]

M. le Président: Le député de York-Ouest est autorisé à poser une très brève question supplémentaire.

DEMANDE D'EXCUSES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je désire la poser au vice-premier ministre. Le ministre de l'Immigration refuse de s'excuser pour les propos sans équivoques et très troublants qu'il a tenus.

Des voix: Assoyez-vous!

M. le Président: Le député pourrait-il poser sa question?

M. Marchi: Pourquoi ne vous levez-vous pas et ne posez-vous pas vous-même votre propre question?

Des voix: Oh, oh!

Travaux de la Chambre

M. le Président: A mon avis, le député de York-Ouest a fait valoir son point. La présidence estime que le ministre s'est appliqué à faire comprendre que peu importe comment on a pu interpréter ses propos, ce n'est pas ce qu'il a voulu dire. Jusqu'à maintenant, tel a été le résultat de l'échange. La présidence prie les députés d'être aussi prudents que possible. J'autorise le député de York-Ouest à poser une dernière question très brève.

M. Marchi: Monsieur le Président, je vais poser une question très explicite au vice-premier ministre. Pourrait-il, au nom du gouvernement, émettre un communiqué dans lequel il rétablirait les faits et il présenterait des excuses pour que les Canadiens puissent reprendre confiance dans notre politique actuelle de l'immigration qui est à la fois juste et progressiste pour nos immigrants actuels et pour ceux qui poseront le pied demain sur notre sol?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je doute qu'il se trouve un seul député à la Chambre qui oserait prétendre que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'est pas la sincérité même.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Je crois qu'il s'est fort bien acquitté de ses responsabilités de ministre et de député en clarifiant volontiers, en des termes très soigneusement pesés, toute interprétation erronée qu'on aurait pu donner à ses propos.

Avant de demander des excuses, j'engage le député à lire dans le hansard, demain, ce qu'a déclaré exactement le ministre car je crois qu'il a rendu compte très fidèlement, explications à l'appui, des propos que le député lui attribue et dont il donne une interprétation erronée.

Mme Copps: Ils sont enregistrés sur ruban magnétique.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je suis très content de pouvoir invoquer le Règlement pour demander au leader du gouvernement à la Chambre (M. Mazankowski) de nous donner le programme de la semaine prochaine.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous poursuivrons aujourd'hui le débat sur le projet de loi C-18, la Loi nationale concernant les transports, puis nous étudierons le projet de loi C-19, la Loi sur les transports routiers et nous examinerons ensuite le projet de loi C-21, la Loi dérogatoire sur les conférences maritimes.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA DÉCISION PRISE PAR UN COMITÉ LÉGISLATIF EN L'ABSENCE DE DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une décision prise par le comité législatif qui étudie le projet de loi C-22.

M. le Président: A l'ordre. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) un ancien à la Chambre, soulève une question de privilège. Je sais que les députés tiennent à entendre cette intervention.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'aimerais soulever la question de privilège à propos d'une décision prise lors de la réunion de ce matin du comité législatif qui étudie le projet de loi C-22. Lors d'une des premières réunions de ce comité, un député gouvernemental a présenté une motion fixant à quatre députés le quorum nécessaire pour poursuivre les travaux du comité. J'ai proposé un amendement qui a été accepté, qui a fait l'objet d'un vote et qui a été approuvé, et en vertu duquel au moins un des quatre députés constituant le quorum devait être un député de l'opposition. Les deux députés de l'opposition siégeant à ce comité sont le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) et moi-même.

Le comité a ultérieurement accepté une motion stipulant qu'il se réunirait cinq fois par semaine et qu'à chaque séance il entendrait trois délégations, chacune d'entre elles disposant de 45 minutes, pas plus. Le député de Richmond-Est et moi-même avons soutenu que c'était une restriction excessive, mais la motion a été adoptée.

Ce matin, le comité s'est réuni pour entendre deux délégations. Il y avait tout d'abord la délégation représentant le chapitre d'Ottawa de la Société canadienne de la sclérose en plaques. Cette organisation a eu ses 45 minutes. Il y a eu ensuite la Chambre de commerce du Canada. Au bout de 40 minutes environ, le député de Cape Breton—Richmond-Est est parti. Je suis resté, et quand j'ai pensé que les 45 minutes étaient écoulées, je suis sorti. Il s'était écoulé au moins 43 minutes.

Permettez-moi de faire un tout petit retour en arrière, monsieur le Président. Hier, le comité a discuté de témoins futurs. Le député de Cape Breton—Richmond-Est a proposé que nous invitions M. Waxman, qui dirige un comité chargé de cette question à la Chambre des représentants des États-Unis, et j'ai proposé qu'on invite un représentant de l'Association américaine des retraités. J'ai dit, et cela a été accepté, que nous devrions déterminer s'il était possible de faire venir ces personnes et si nous aurions à payer leurs déplacements. Dans l'affirmative, nous pourrions essayer de voir si le comité avait les fonds suffisants. C'est là où nous en étions restés.

Comme je le disais, le député de Cape Breton—Richmond-Est a quitté le comité. Après que je suis moi-même parti en pensant que le temps accordé à la délégation s'était écoulé, le comité a adopté en l'absence des deux membres de l'opposition une motion décrétant qu'on n'inviterait pas une éventuelle délégation des États-Unis. J'estime que le fait de proposer et d'adopter cette motion alors qu'aucun des deux députés de l'opposition n'était là—et je suis l'un de ces deux députés—constitue une violation de mes privilèges de député et de membre du comité.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, c'est avec énormément de réticence que j'interviens sur cette question de privilège soulevée par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Je commence par cette précision, car je suis le président du comité législatif qui étudie le projet de loi C-22. Je m'en tiendrai à des commentaires précis, et je n'entrerai en aucune façon dans le sujet du débat dont sont actuellement saisis les députés en raison de mon rôle de président de ce comité.

• (1510)

Comme vous le savez, je m'efforce de présider ce comité selon les mêmes principes que vous appliquez vous-même à titre de Président de la Chambre. Je suis au service du comité et je ne veux pas lui imposer ma volonté. Le député de Dauphin—Swan River (M. White) a déclaré ce matin que j'avais signalé en ma qualité de président que je devais m'assurer que le quorum était atteint. Le greffier m'a informé que les motions adoptées antérieurement avaient trait à un quorum pour l'audition de témoins et qu'à ce moment là le comité avait le quorum pour examiner des motions. Par conséquent, lorsqu'une motion a été présentée, je l'ai acceptée sur l'avis du greffier. La motion a été mise aux voix et adoptée.

En réponse à la question voulant que le temps de réunion ait été écoulé, je signale que, selon mon chronomètre, il nous restait plus de dix minutes pout l'examen des témoins. Il est donc inexact de dire que le temps était écoulé.

Si j'expose ces faits, c'est qu'ils pourraient être pertinents dans la décision que vous aurez peut-être à rendre. Je tiens également à m'excuser de vous mêler à titre de Président à une question qui devrait normalement être du ressort du comité lui-même.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, il m'est pénible de prendre la parole sur cette question. Nous avions décidé que le but de la réunion d'aujourd'hui serait de faire comparaître des témoins qui ont des opinions très arrêtées sur ce projet de loi. J'ai avisé la présidence que je devrais quitter la réunion en raison d'un engagement antérieur. J'ai demandé au président d'obtenir certaines informations des témoins et je suppose qu'il l'a fait. Cependant, personne ne nous avait dit avant ce moment là que cette question ferait l'objet d'un débat de procédure.

Je soutiens en toute déférence qu'on a manqué aux règles de la justice naturelle. Il n'y a eu absolument aucun préavis. Nous n'avons pas eu la chance de débattre ni de la procédure ni de la teneur de la motion présentée par le gouvernement. Les députés de l'opposition, libéraux et néo-démocrates, ont des droits. On s'attendrait à ce que les ministériels nous donnent, à nous aussi bien qu'aux députés de leur propre parti, tout le loisir de discuter de la teneur de la motion. Or elle a été mise sur le tapis par les ministériels au moment où ils savaient que les députés de l'opposition n'étaient pas libres. La motion a donc été adoptée. Je trouve cela injuste et déraisonnable, en plus d'être une atteinte à mes droits de député. C'est absolument inacceptable.

Je vous demande de vous pencher sur mes observations ainsi que sur celles de mes collègues. Nous ne cherchons pas ici à entraver à dessein les délibérations de ce comité. Il faut cependant dire—sans parler du tout de la teneur de la motion—que les ministériels passent sur le corps des députés de l'opposition. Ce n'est pas juste.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai deux ou trois observations que je voudrais ajouter à cette discussion.

Je crois que vous devriez tenir compte du fait que le comité avait adopté le 11 décembre dernier une motion stipulant que lorsque le comité se réunit pour entendre des témoins, il faut qu'au moins un député de l'opposition soit présent. Il est bien clair que la réunion qui s'est tenue plus tôt aujourd'hui avait été convoquée pour entendre des témoins. Une tradition établie depuis longtemps à la Chambre veut que lorsqu'un comité songe à changer ses procédures concernant l'audition des témoins, il étudie la question au comité de direction. Ce comité en arrive à une entente et présente la motion au comité réuni au complet.

A la fin de l'audition des témoins, les députés de l'opposition ont cru que les travaux se terminaient là pour cette séance et ont décidé de partir. C'est à ce stade, alors qu'il ne restait plus que des députés de la majorité, que l'on a changé la procédure concernant les témoins qui devaient comparaître devant le comité.

Il faut se souvenir que cette réunion avait été convoquée pour entendre des témoins, pas pour fixer le calendrier des travaux ultérieurs, surtout pour un projet de loi aussi important. Il semble normal qu'un comité directeur l'étudie en premier et fasse une recommandation au comité qui l'étudiera à une réunion à laquelle tous les membres auront été convoqués.

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, j'étais au comité ce matin. Comme je l'ai dit, le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) est parti tôt. Je l'ai vu dire au président qu'il partait et il a demandé certains renseignements qui lui seront, sans aucun doute, communiqués. Le représentant du parti néo-démocrate est parti, selon ma montre, 12 à 14 minutes avant la fin. Nous avions une question à régler.

Nous devions décider si nous entendrions certains témoins. Parmi les témoins proposés figurait un membre du Congrès américain. Je crois savoir que nous ne pouvons pas comparaître devant un comité du Congrès américain en tant que députés. J'ai refusé une invitation à comparaître devant le comité sénatorial des finances en disant que ce n'était pas notre coutume, ce qui fait que nous avons estimé qu'il ne serait pas normal qu'un membre du Congrès vienne devant notre comité. Il y avait trois autres témoins américains qui, à notre avis, n'avaient rien de raisonnablement intéressant à exposer à notre comité. C'est pourquoi nous avons proposé qu'ils ne soient pas entendus. Je ne vois rien de mal là-dedans. Le comité a agi selon le Règlement et j'estime qu'il n'y a pas là matière à question de privilège.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques brèves observations à ce sujet. Vous constaterez qu'il ne se passe guère de semaine sans que des députés soulèvent à la Chambre des rappels au Règlement ou des questions de privilège au sujet de ce qu'ils considèrent être des injustices dans les comités permanents ou législatifs. Je vous prie, monsieur le Président, de décider s'il n'est pas temps que vous recouriez aux pouvoirs non attribués, que vous détenez à mon humble avis, pour veiller à ce que les comités agissent aussi équitablement que la Chambre des communes dans le cas des députés de l'opposition comme des ministériels.

• (1520)

A propos de cet incident particulier, la pratique courante relative aux décisions concernant l'audition de témoins veut que l'affaire soit d'abord examinée par le comité directeur auquel siège des représentants des partis d'opposition, et ensuite par le comité pertinent où les députés de l'opposition pourront siéger, prendre part au débat sur la motion et voter à son sujet.

Le Parlement est le tribunal surnommé la plus haute instance du pays. Il existe un principe de base dans les systèmes judiciaires britannique et canadien. Ce principe est le suivant: *audi alteram partem* qui veut dire qu'il faut entendre l'autre partie. Malgré tout le respect que je dois à la majorité gouvernementale qui siège au comité, laquelle a proposé la motion et voté en sa faveur en l'absence des députés de l'opposition, ce principe de base n'a pas été observé.

A mon humble avis, l'affaire est très grave et ce n'est pas la première fois qu'elle est soulevée. Si l'on permet à cette tendance de persister et de s'ancrer, nous compromettrons sérieusement l'utilité des changements apportés au Règlement au sujet du rôle attribué aux députés des trois partis à la Chambre dans le système de comités et à la Chambre même.

Je termine en demandant que, à tout le moins, lors de la prochaine réunion du comité, il soit convenu de révoquer cette motion et de renvoyer la question au comité directeur pour qu'elle y soit examinée à fond et équitablement comme nous y sommes habitués à la Chambre des communes et aux comités. Si on n'en fait rien, je suis persuadé que la question ressurgira et que la présidence sera de nouveau appelée à recourir à ses pouvoirs résiduels, peut-être à son autorité morale, on ne peut plus forte d'ailleurs, pour veiller à ce que la Chambre des communes et ses comités fonctionnent de manière équitable dans l'intérêt de l'ensemble des députés, et non pas seulement de ceux qui, pour le moment, forment la majorité.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais seulement souligner deux choses, car je pense qu'on a très bien traité de cette question.

C'était très embarrassant pour le président du comité, car cela remet en question la façon dont le comité fonctionne. C'est la deuxième fois cette semaine qu'on soulève la question de privilège à propos d'un comité. J'ai toujours pensé que, pour pouvoir exercer ses privilèges, il fallait être présent. Si on vous empêche de voter ou de parler alors que vous êtes là, il y a atteinte à vos privilèges. Néanmoins, lorsqu'un membre d'un comité quitte une audience, il peut difficilement se plaindre de ce qui s'est passé en son absence.

Monsieur le Président, je vous demanderais de nous préciser quand la question de privilège doit être soulevée pour la première fois. Dans le cas qui nous intéresse, n'aurait-il pas fallu la soulever à la prochaine séance du comité? Je crois que 30 ou 35 comités de la Chambre des communes siègent actuellement. Si l'on fait appel à la présidence chaque fois qu'on porte atteinte aux privilèges d'un député dans ces 35 comités, vous devrez passer beaucoup de temps à entendre ces questions de privilège. J'admets que la présidence doit intervenir lorsqu'il y a appel, mais je ne pense pas qu'une question de privilège concernant un comité doit être soulevée directement à la Chambre. Il vaut mieux le faire à la prochaine séance du comité. Si l'on n'obtient pas satisfaction à ce niveau, il sera alors toujours possible de soulever la question devant la Chambre.

M. le Président: Nous allons arrêter cette discussion pour le moment, ce qui n'empêchera pas le député qui a soulevé la question, ou tout autre député qui le désire, de prendre la parole lorsque je reparlerai de cette affaire. Le secrétaire parlementaire a fait une bonne suggestion. Ce que les membres du comité font lorsqu'ils se réunissent ne regarde qu'eux. Il est possible que la situation évolue et qu'il soit inutile de poursuivre cette discussion. Nous allons laisser les choses où elles en sont pour le moment ce qui n'empêchera pas le député d'y revenir. Si la question n'est pas réglée, j'entendrai les députés ultérieurement.

J'espère que le député de Papineau (M. Ouellet) ne soulève pas la même question. Le député aura largement l'occasion d'en parler lorsque nous en discuterons de nouveau à la Chambre.

M. Ouellet: Si c'est le cas.

M. le Président: Je voudrais interrompre la discussion pour le moment. Je précise que ce n'est pas pour prendre une décision. Je ramènerai la question sur le tapis si c'est nécessaire.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE DE 1986 SUR LES TRANSPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-18, concernant les transports, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, et de l'amendement de M. Benjamin (p. 2756).

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ce débat sur la nouvelle Loi nationale sur les transports est très sérieux. Je suis un peu déçu du peu d'importance que les médias et le public en général accordent à ce débat. A mon avis, ce que nous étudions c'est l'avenir même du pays. C'est le caractère de l'infrastructure du transport au Canada. Cette infrastructure du transport chez nous a toujours été absolument vitale au caractère et à la survie du pays. J'estime que tous les Canadiens feraient bien d'accorder plus d'attention au débat qui se déroule à la Chambre.

Il m'arrive de trouver amusant et déconcertant qu'on accorde tant d'attention à la recherche d'un accord de libre-échange avec les États-Unis et aux négociations qui le concernent, car il s'agit là d'une chose hypothétique qui est à un certain nombre d'années d'ici. Or, dans l'immédiat nous discutons à la Chambre une question qui pourrait avoir autant de répercussions sur l'avenir du Canada. Le projet de loi en est à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes. Il est tout à fait dans le domaine des possibilités que ce texte soit voté dans un proche avenir. Mais on y accorde très peu d'attention, car le pays gaspille son énergie à spéculer sur l'accord de libre-échange.

Je prends ce débat très au sérieux, et je vais traiter particulièrement des choses que le ministre des Transports (M. Crosbie) a dites quand il a présenté le projet de loi le 19 décembre. Il est malheureux que nous n'ayons entendu que le ministre le 19 décembre, et que les critiques de l'opposition n'aient pas eu la possibilité de s'exprimer avant les vacances de Noël. C'était là une façon très sournoise d'entamer un si important débat. Le ministre a dit, ce qui figure à la page 2318 du hansard:

• (1530)

Le transport économique et efficace créera des possibilités d'expansion et de développement des industries de tout le pays.

A la page 2320, le ministre a dit:

Des emplois réels seront créés ou maintenus dans toutes les régions où de meilleurs services de transport à des prix plus avantageux permettront aux producteurs du secteur primaire, aux fabricants et aux autres entreprises de mieux soutenir la concurrence.

Le ministre laisse ainsi entendre de façon simpliste qu'il suffit de réduire les coûts de transport pour ouvrir aux industries canadiennes de nouveaux débouchés et leur permettre de s'implanter sur de nouveaux marchés. Ce n'est certes pas vrai dans le cas de nos matières premières et des produits transformés. Dans l'ensemble, dans bien des cas, l'offre dans le monde est excédentaire, et cela n'a pas grand-chose à voir avec les coûts de transport.

Bien entendu, le transport constitue un coût, et une grande partie de la production canadienne doit être écoulée sur des marchés éloignés. Cependant, à moins d'assurer gratuitement le transport, il est difficile de voir comment on peut améliorer notre position sur les marchés, face à un surplus mondial.

Dans sa déclaration, le ministre laisse entendre de façon implicite, ce qui est un mythe sans fondement, qu'il est bon que le secteur des transports soit affamé. Or, un secteur des transports qui ne peut compter sur des recettes et des investissements ne sera pas efficace bien longtemps.

Dans le même discours, le ministre a déclaré ce qui suit, comme en témoigne la page 2319 du hansard:

. . . les transports doivent être efficaces et bien adaptés.

Si le gouvernement persiste à vouloir établir un libre-échange unilatéral avec les États-Unis et s'il permet aux compagnies de chemin de fer américaines de concurrencer les chemins de fer canadiens sur leur propre terrain sans donner aux transporteurs canadiens la chance de leur livrer concurrence à armes égales, le système ne sera pas efficace, et il cessera très rapidement d'être bien adapté. C'est là un exemple classique de la façon dont l'application d'un projet de loi va à l'encontre de ses objectifs et de ses principes. A cet égard, je voudrais m'attarder sur la façon dont le projet de loi affectera les relations entre les chemins de fer canadiens et américains et vous faire part de mon opinion sur toute la question de l'usage commun de voies. Cette question inquiète vivement les chemins de fer, et non seulement le CN et le CP, mais également les cheminots de tout le pays et tous ceux qui dépendent des chemins de fer sur le plan économique.

Les tarifs reliés à l'usage commun de voies ne laissent que deux choix à la compagnie de chemin de fer chargée du transport au départ et dans les deux cas, on décourage les investissements dans le réseau ferroviaire. La compagnie peut, soit faire effectuer la plus longue partie du parcours par un concurrent, soit garder pour elle cette partie en réclamant un tarif insuffisant pour dédommager le transporteur des investissements nécessaires pour offrir la qualité de service exigée par le client.

Dans les deux cas, la perte de recettes réduira la capacité du transporteur d'effectuer les investissements importants nécessaires pour rénover ses installations et son matériel et pour demeurer compétitif. Ces problèmes financiers seront aggravés si la compagnie est forcée de doubler son réseau en modernisant une voie en conduisant à un autre point de jonction, en plus de maintenir sa voie essentielle pour le transport sur de longues distances.

A court terme, les taux seraient peut-être plus avantageux, mais la qualité des services du premier transporteur baisserait à un niveau inacceptable, même dans l'espace de quelques années.

Comme je l'ai déjà dit, dans bien des cas, les prix communs contractuels s'appliqueraient à au moins une société ferroviaire américaine. Puisque celles-ci ont des frais d'exploitation ou des impôts moins élevés, elles peuvent fournir un service comparable à un prix plus bas que les sociétés canadiennes. Elles peuvent aussi être davantage concurrentielles parce qu'elles peuvent faire faire une partie croissante de leurs révisions majeures dans un climat économique et syndical où les Américains reçoivent des salaires beaucoup plus faibles que les cheminots et les travailleurs du Canada en général.

Si les sociétés américaines réussissent à enlever aux transporteurs canadiens leur trafic transfrontalier, les expéditeurs du Canada commenceront à dépendre de transporteurs étrangers dont les opérations ne sont en bonne partie pas visées par la loi canadienne. Cela pourrait aussi entraîner une perte importante de clientèle pour les ports canadiens puisque le réseau routier des États-Unis permettrait d'utiliser les prix communs contractuels pour expédier les importations et exportations canadiennes en passant par les installations portuaires américaines. Les expéditeurs canadiens pourraient fort bien être obligés d'adapter l'acheminement et le traitement de leurs envois en fonction des intérêts des États-Unis. C'est un autre exemple de la façon dont le gouvernement progressiste conservateur brade les intérêts du Canada.

Ce pourrait être un grave désavantage pour ceux qui livrent concurrence aux producteurs américains pour les marchés étrangers et nord-américains. En outre, les prix communs contractuels permettraient aux transporteurs américains d'éliminer à toutes fins pratiques la concurrence des sociétés ferroviaires canadiennes pour le trafic transfrontalier en supprimant certains itinéraires.

Examinons l'exemple d'une expédition de pâte de bois en provenance de l'ouest du Canada et destinée à la côte est des États-Unis. Pour l'instant, le CP transporte le produit d'un bout à l'autre du Canada et le remet à Conrail à un port d'entrée de l'est du Canada pour qu'il soit livré en Nouvelle-Angleterre. Un prix commun contractuel pourrait obliger le CP à remettre le produit à la ligne Burlington-Northern à la frontière de l'Alberta et du Montana. Conrail le prendrait ensuite à Chicago et le transporterait jusqu'à sa destination finale. De toute évidence, ce serait à l'avantage de Conrail d'annuler son itinéraire dans l'est du Canada et de faire passer tout le trafic par Chicago. A l'heure actuelle, Conrail maintient cet itinéraire parce que le CP a d'autres possibilités. Par ailleurs, si l'itinéraire du CP dans l'est est supprimé, il y aura moins de solutions rentables pour l'expéditeur.

Cela donnerait lieu à une exportation massive d'emplois et d'activité économique aux États-Unis, parce que le trafic canadien acheminé par les États-Unis augmenterait. De toute évidence, ce n'est pas à l'avantage du Canada. Nous devrions nous préoccuper sérieusement des emplois dans les secteurs reliés directement aux chemins de fer, y compris les gares de triage, l'entretien du matériel, les ports, et ainsi de suite. Des milliers d'emplois sont en jeu parce que le gouvernement a eu l'imprudence de songer à adopter une telle mesure.

Un prix de ligne commune obligatoire affaiblirait aussi la prospérité économique de bien des régions desservies par les expéditeurs canadiens. Je crois que la partie la plus nuisible du projet de loi est l'obligation d'utiliser des lignes communes. Notre existence en tant que pays est en danger.

Si nos compagnies ferroviaires sont forcées de se couper mutuellement la gorge non seulement pour se faire concurrence entre elles mais pour livrer concurrence aux compagnies américaines, elles exigeront de plus en plus de concessions des cheminots, compromettront de plus en plus la sécurité et prendront d'autres mesures qui ne seraient pas nécessaires autrement. Aussi faut-il rejeter cette mesure.

J'espère que les Canadiens comprendront les répercussions de ce projet de loi. Nous, de l'opposition feront de notre mieux pour en informer le public.

Je retourne au discours du ministre. A la page 2321 du hansard, il dit ceci:

> La nouvelle mesure législative ne vise pas simplement à créer ou à préserver des emplois dans d'autres secteurs de l'économie, mais bien à maintenir les emplois dans le secteur des transports et à en créer d'autres. Cela ne pourra se produire que si les exigences des voyageurs et des expéditeurs augmentent dans une économie en pleine croissance.

On ne pourra assurer la sécurité des travailleurs dans l'industrie des transports que si l'industrie est fondamentalement solide elle-même. Le projet de loi doit donc tenir compte des besoins des usagers des transports et de ceux des fournisseurs de transports. Ce projet de loi ne le fait pas. Il favorisera une telle baisse des tarifs, en raison entre autres de la concurrence inégale des transporteurs américains, que la viabilité des transporteurs canadiens sera compromise.

On doit se demander si c'est le but ultime du gouvernement conservateur qui a parlé de privatiser le CN. Veut-il affaiblir les deux compagnies ferroviaires canadiennes au point qu'il pourra un jour prétendre qu'aucune des deux n'est rentable et qu'il ne devrait y avoir qu'une seule société de chemins de fer au Canada? La doctrine conservatrice veut bien sûr que cette compagnie unique soit privée. Nous assisterions alors à la vente à perte de ce qui restera du CN au Canadien Pacifique. On se demande si ce n'est pas le but caché du gouvernement.

C'est la seule façon d'expliquer pourquoi le gouvernement met sur pied un régime de réglementation qui aurait pour effet d'affaiblir à ce point nos deux compagnies ferroviaires nationales. C'est peut-être le but caché de ce projet de loi. Aucun essai n'a été effectué pour évaluer l'incidence des mesures énoncées dans le projet de loi sur le marché. Le gouvernement marche à l'aveuglette. Une approche plus pondérée permettant d'évaluer l'incidence de certaines dispositions concurrentielles auraient été beaucoup plus raisonnable que la façon de procéder adoptée dans le projet de loi.

• (1540)

Le ministre a également déclaré, comme en fait foi le compte rendu du 19 décembre à la page 2323:

> La meilleure option pour le ministre, c'est de prendre l'argent qui était destiné, dans ce projet de loi, à subventionner une ligne ferroviaire pour aider les expéditeurs et les localités à s'adapter aux nouvelles solutions comme le transport par camion notamment.

Encore là nous voyons les conservateurs qui accélèrent la mise en application d'un processus amorcé sous le gouvernement libéral, soit l'abandon des lignes ferroviaires. Seulement les gens maintenant doivent en quelque sorte se satisfaire du fait qu'une petite caisse sera constituée pour les aider à faire la transition entre le chemin de fer et les camions. Je m'oppose à cela pour deux motifs dont l'un est d'ordre écologique. J'ai passé la matinée à une séance du comité spécial des pluies acides. Nous avons appris que les émissions d'oxyde nitreux s'échappant des poids lourds causent un grave problème écologique. Que peut-on faire de plus stupide du point de vue écologique, monsieur le Président, que de substituer des douzaines de camions à un train? Néanmoins, telle est la tendance que nous constatons depuis un certain temps. Nous agissons à rebours si nous tentons de réduire les émissions d'oxyde nitreux et d'autres polluants qui s'échappent dans notre milieu des moteurs à combustion interne. Cette merveilleuse idée des libéraux sera maintenant réalisée à titre de solution définitive par les conservateurs qui affirment: «Nous avons trouvé la solution aux émissions d'oxyde nitreux. Débarrassons-nous de tous les trains et substituons-leur des poids lourds partout au Canada. Sabordons nos chemins de fer.» Cela est insensé du point de vue écologique ou économique.

Cette initiative va paraître déraisonnable à toutes les petites localités touchées. Si les citoyens de ces localités examinent attentivement le projet de loi, ils constateront que même pour ceux qui sont en faveur de l'abandon de lignes ferroviaires—dont je ne suis pas—il y a une lacune dans la nouvelle disposition, car on ne tient pas compte du plein coût d'exploitation d'une ligne pour déterminer si elle est rentable ou non.

De nombreuses personnes qui trouvent difficile et embêtant de calculer le coût d'exploitation d'une ligne ferroviaire se réjouiront, car le seuil financier fixé pour l'abandon est haussé, mais cela signifie également que le coût de base, qui sert à calculer l'indemnité fédérale si une ligne est abandonnée, est faible. Par conséquent, l'indemnité à laquelle les localités et les expéditeurs croiront avoir droit pour les aider à faire la transition sera presque inévitablement insuffisante. Comme en fait foi le hansard à la page 2323, le ministre des Transports (M. Crosbie) a déclaré ce qui suit:

Nous ne croyons pas que les compagnies ferroviaires aient besoin d'un monopole pour être viables ou pour concurrencer les compagnies américaines.

Les chemins de fer ne détiennent pas de monopole depuis plus de cinquante ans. La Loi nationale sur le transport de 1967 le reconnaît. Certaines gens ont prétendu qu'on avait tardé à le reconnaître. Toutefois, personne dans le secteur ferroviaire ne demande un monopole pour pouvoir demeurer viable. Le secteur n'a pas détenu de monopole depuis très longtemps, et il n'en veut pas. Toutefois, il voudrait pouvoir soutenir la concurrence sans que le gouvernement fédéral le paralyse et permette aux chemins de fer américains de lui faire une concurrence injuste.

La déclaration du ministre soulève également quelque chose de plus général, soit la façon dont est perçue la politique publique sur laquelle ce projet de loi se fonde. Les personnes qui se déclarent en faveur de ce projet de loi ont souvent dit que les chemins de fer étaient prospères et qu'ils ont profité de privilèges monopolistiques. Si tel est le cas, monsieur le Président, où sont leurs profits? Quand des députés prennent la parole à la Chambre pour se plaindre des sociétés qui font d'énormes profits, ils ne mentionnent guère le Canadien National, ni le Canadien Pacifique quant à cela, contrairement à d'autres filiales de cette société, parmi les sociétés prospères. De fait, ces chemins de fer mettent à pied des dizaines de milliers d'employés depuis dix ans.

Les parrains de ce projet de loi ont créé un monopole factice. Ils ont tenté de faire croire que les chemins de fer agissaient comme des pirates du XIX[e] siècle, afin de justifier un projet de loi imparfait qui ne tient pas compte des principes économiques et qui prennent leurs désirs politiques pour des réalités.

A la page 2323 du hansard, le ministre ajoute:

Les expéditeurs captifs du Canada ont besoin de meilleurs services et de meilleurs prix pour affronter l'âpreté croissante de la concurrence intérieure et internationale.

Les expéditeurs captifs risquent d'avoir une mauvaise surprise. Ils sont comme le chien dans la vieille fable qui traverse un pont au-dessus d'un ruisseau avec un os dans la gueule. Lorsqu'i voit le reflet de cet os, le chien pense que c'en est un autre meilleur. Il laisse tomber l'os qu'il tient dans la gueule, plonge pour attraper le reflet et se retrouve sans rien.

Les avantages d'avoir accès à d'autres transporteurs, en particulier américains, pourraient avoir les mêmes résultats à long terme: être une illusion, un mirage, une duperie infligée aux expéditeurs et aux Canadiens en général par le gouvernement.

Étant donné les recettes perdues pour les transporteurs canadiens et le fait que leurs homologues américains peuvent contrôler l'acheminement, les transporteurs américains vont devenir les seuls disponibles à toutes fins pratiques. Une fois que les transporteurs canadiens, saignés à blanc, cesseront de leur livrer concurrence, les transporteurs américains pourront traiter les expéditeurs canadiens selon leur bon plaisir. La situation des expéditeurs captifs canadiens n'est guère meilleure, en fait, elle est pire que celle où ils se trouvaient auparavant. C'est à ce genre de tromperies qu'on se livre avec le projet de loi C-18, en parlant des «avantages» illusoires qui sont censé augmenter la concurrence alors qu'en fin de compte, ils risquent d'avoir l'effet contraire.

A la page 2324 du hansard du 19 décembre, le ministre déclare que la CCT:

. . . entrave la liberté de mouvement des membres de l'industrie des transports et elle a des pouvoirs énormes.

C'est peut-être vrai, et elle peut être lente, mais au moins elle est impartiale et apolitique. Finalement, à la page 2324, le ministre déclare:

. . . nous fixerons la politique des transports et nous en serons responsables. Nous ne refilerons pas la responsabilité à quelqu'un d'autre . . .

Nous avons un régime responsable.

Il est difficile de comprendre comment, en transférant au cabinet du ministre les responsabilités qui incombaient à la CCT, les décisions pourront être meilleures ou plus rapides. L'une des décisions les plus célèbres rendues dans notre pays à propos des chemins de fer, à laquelle le parti conservateur s'est opposé avec beaucoup d'énergie et qu'il a même annulée quand il est arrivé au pouvoir, visait à supprimer les itinéraires de VIA Rail. Cette décision, prise dans le cabinet du ministre en 1981, allait à l'encontre de celle de la CCT. Je demande donc aux députés, que ce principe d'un nouveau régime de réglementation ravit, de considérer le danger que présentent les décisions soumises aux caprices politiques du parti au pouvoir. Je leur demande de ne pas oublier que ce genre de choses risque de se produire de plus en plus et que le ministre s'expose à être submergé par des futilités.

Ce projet de loi ne vaut rien. Il vient après une foule d'autres mesures du gouvernement actuel qui menacent notre souveraineté. Si nous l'acceptons, avec quelques autres initiatives que le gouvernement a en tête, le Canada ne sera plus un pays digne de ce nom dans cinq ou six ans d'ici.

M. Kilgour: Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique et le député qui vient de prendre la parole prétendent que les chemins de fer n'ont pas de monopole. Le député oserait-il dire la même chose aux producteurs de charbon, à ceux qui travaillent à l'extraction du soufre ou de la potasse, dans des localités situées le long des voies du CP? Les néo-démocrates soutiendraient-ils par hasard qu'on peut expédier ces marchandises sur de longues distances par camion? Dans ce cas, ce parti n'a pas les pieds sur terre. Il est étrange que le Nouveau parti démocratique soutienne que les expéditeurs doivent payer plus cher pour que le Canadien Pacifique continue de réaliser des bénéfices considérables aux dépens d'un marché captif, de gens qui habitent dans la circonscription du député, la mienne et celle du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer).

Le Nouveau parti démocratique serait-il devenu le porte-parole du CP, celui qui veille à ce que les actionnaires de cette société continuent de toucher des dividendes qui sortent des poches des électeurs du député et des Canadiens de l'Ouest? Est-ce bien là l'opinion insensée que le député voudrait faire gober à la Chambre?

M. Blaikie: Monsieur le Président, le député vient de faire allusion aux tarifs que le CP peut exiger à l'heure actuelle des producteurs de charbon et d'autres clients. Voilà exactement pouquoi nous avons le système de réglementation que nous avons. Si ces gens ont à se plaindre du tarif qui leur est imposé, il existe des mécanismes leur permettant de faire valoir leur point de vue. Et c'est très bien ainsi en ce qui me concerne. Si nous ouvrons complètement le marché et que nous tolérons que le CP, ou le CN quant à cela, conclue des accords secrets avec d'autres producteurs, nous allons nous retrouver avec un système tarifaire qui sera discriminatoire à l'endroit des petits producteurs et qui fera les beaux jours de ceux qui ont une telle quantité de marchandises à faire transporter qu'ils obtiendront ce qu'ils veulent des sociétés ferroviaires.

• (1550)

Je me rends bien compte que c'est plutôt astucieux de la part du gouvernement de signaler que le Nouveau parti démocratique se trouve à souscrire ici à une critique formulée par le Canadien Pacifique à l'endroit de ce projet de loi. C'est exact. Je puis dire franchement que cela ne m'enchante pas. Mais je préfère la vérité à mon confort personnel. Il se trouve que c'est exact dans ce cas-ci, mais il est rare que le CP ait raison.

M. Kilgour: Malgré tout le respect que je dois au député qui vient de prendre la parole, je dois dire que les méthodes de réglementation actuelles ne fonctionnent pas. Elles se sont maintes fois avérées insuffisantes pour la fin du XX^{e} siècle. Je vais lui en donner un exemple.

La société Champion Forest Products, à l'instar d'autres producteurs de bois de pulpe de l'ouest du pays, en a appelé de la hausse de 4 p. 100 que le CN, et le CP je crois, ont décrétée et qui est entrée en vigueur le 1er janvier dernier. Ils ont interjeté appel devant la CTC le 1er avril dernier, je crois. Comme le député s'en souviendra peut-être, ce n'est qu'à la mi-décembre que la CTC a rendu sa décision. Autrement dit, elle a mis à peu près huit mois à en arriver à une décision.

Comme vous ne l'ignorez pas, monsieur le Président, la société Champion Forest Products veut agrandir son usine de bois de pulpe de Hinton, dans l'ouest de l'Alberta, au coût de 350 ou 400 millions de dollars. Si ce projet se réalise, 400 travailleurs y seront employés à plein temps. Je peux dire au député que la Champion Forest Products est un des nombreux fournisseurs et expéditeurs de l'ouest du pays qui appuient vivement ce projet de loi.

Autrement dit, comme le système ne fonctionne pas, nous allons le modifier pour nous assurer que le CP et le CN négocient de bonne foi avec les expéditeurs, petits, moyens et grands, dont dépendent des centaines de milliers d'emplois dans l'Ouest et dans tout le pays, dans les villes comme dans les campagnes. Je m'étonne que le député ne soit apparemment pas au courant de ces questions.

Le député a parlé des petits expéditeurs. Je tiens à lui rappeler, puisqu'il était absent—et je ne dirai pas où il se trouvait—que les expéditeurs, petits et gros, vont pouvoir négocier les prix et les services des transporteurs ferroviaires, comme ils le font actuellement avec les autres transporteurs de biens et de services. Le prix sera fixé en fonction du volume, du matériel, des services, du trajet et ainsi de suite. Comme ils sont incapables actuellement de conclure des contrats confidentiels, les sociétés ferroviaires hésitent à offrir des rabais aux petits expéditeurs qui ne demandent qu'un aller seulement, alors que ce pourrait être à l'avantage des chemins de fer, qui pourraient ainsi remplir un convoi vide pour le trajet de retour. Le député d'Athabaska (M. Shields) nous a donné un exemple convaincant, ce matin, quand il a parlé des habitants de Fort McMurray qui ont tenté sans succès, il y a quelques années, de charger de terre les wagons qui rentraient vides à Fort McMurray pour recevoir leur cargaison de soufre.

Quand la mesure à l'étude entrera en vigueur, dans la circonscription du député comme dans la mienne, les expéditeurs et les entrepreneurs pourront se prévaloir du transport de retour. En toute déférence, je dois rappeler au député que l'économie a bien changé depuis l'époque du manifeste de Regina. Nous tentons d'entrer dans une ère nouvelle où il faut livrer concurrence à des pays comme le Japon. Le seul moyen d'y parvenir consiste à transporter nos biens et nos services grâce à un système efficace qui ne sera plus prisonnier d'une idéologie désuète.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Winnipeg—Bird's Nest.

M. Blaikie: J'ai mal entendu, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, veuillez m'excuser. J'ai toujours des ennuis avec cette partie de Winnipeg. Excusez-moi. Je ferai très attention dorénavant. La parole est au député de Winnipeg—Birds Hill.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'ignorais que le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Kilgour) était chargé de nous surveiller. Il nous a dit qu'il ne dirait pas où j'étais. Le plus étonnant c'est qu'il le sache. Cependant, j'ignore au juste à quoi il faisait allusion. En fait, j'ai passé les premiers jours de la semaine à Winnipeg pour participer à une enquête du NPD fédéral concernant le dossier du nucléaire. Je pourrais peut-être mettre le secrétaire parlementaire au fait de cette enquête si jamais cette question l'intéresse. Dans l'intervalle, il ferait bien de s'en tenir au sujet à l'étude.

Il nous assure, toujours sur un ton plaisant, que notre économie a évolué depuis le manifeste de Regina. Or, nous parlons des amendements apportés en 1967 à la Loi nationale sur les transports, soit 4 ans plus tard. J'en parle simplement pour rappeler quel type de réponses futiles et insignifiantes nous obtenons du secrétaire parlementaire quand nous l'interrogeons sur un changement majeur de notre économie.

Je trouve moi aussi regrettable que la compagnie en question ait dû attendre si longtemps une décision de la Commission canadienne des transports. Mais je ne suis pas d'accord pour dire que la solution proposée par le gouvernement pour régler ce problème évident est forcément la bonne. Je ne m'étonne pas que la Commission canadienne des transports mette tant de temps à se prononcer car on la prive systématiquement de subventions depuis des années, bien avant que le gouvernement actuel ne prenne le pouvoir. Elle est sous-financée en matière de personnel à tous les niveaux, que ce soit le manque d'inspecteurs au sol pour veiller à la sécurité, ou de commissaires et autres personnes qui doivent trancher ce genre de questions.

En terminant, je considère que la solution n'est pas de transporter, au moyen d'un système quelconque, les pâtes et papiers sur les lignes ferroviaires américaines. Si c'est ce que préconisent les conservateurs, grand bien leur fasse. Nous devons être plus créatifs et non pas laisser aux sociétés ferroviaires américaines le soin de transporter nos marchandises et d'assurer nos services.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Le député de Fundy—Royal (M. Corbett) a la parole pour le débat.

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, je tiens à déclarer que je suis heureux de participer aujourd'hui à la Chambre au débat sur le projet de loi C-18. D'entrée de jeu, sachez que je suis beaucoup plus optimiste que le député qui m'a précédé au sujet des répercussions positives et des avantages de ce projet de loi. Je ne suis pas étonné mais plutôt déçu que fidèles à leur coutume, les socialistes du pays s'en prennent aux fondements de la libre entreprise et allèguent qu'en fait, nous devrions alourdir la réglementation plutôt que de déréglementer.

Aujourd'hui est l'un des grands moments de l'histoire du Canada et de l'histoire des transports au pays. Nous tenons aujourd'hui le débat de deuxième lecture sur une nouvelle Loi nationale sur les transports et une nouvelle Loi sur les transports routiers. Les projets de loi dont il est question opèreront dans les lois sur les transports les réformes les plus approfondies et progressives que le Canada ait connues depuis de très nombreuses années.

Il y a deux ans, à l'automne de 1984, le ministre des Finances (M. Wilson) présentait à la Chambre le document intitulé *Programme de renouveau économique*. Un élément important de ce programme était la remise entre les mains du secteur privé de l'initiative du développement économique et la réduction de l'ingérence gouvernementale dans les affaires des Canadiens de même que la simplification des règlements.

En juillet 1985, le gouvernement présentait au Parlement son document de travail intitulé *Aller sans entraves*. Il s'agissait d'un programme mûrement réfléchi pour la réforme de la réglementation économique dans le secteur des transports et ce programme s'accompagnait d'une réduction du niveau d'ingérence gouvernementale dans les aspects économiques des transports.

Pendant l'été et l'automne de 1985, on s'est rendu dans tous les coins du Canada pour discuter avec des représentants des entreprises de transports et des provinces ainsi que des utilisateurs des services—gens d'affaires, expéditeurs et voyageurs.

L'automne dernier, le comité permanent des transports s'est penché sur les propositions contenues dans *Aller sans entraves* et a tenu des audiences publiques. Les recommandations du comité ont beaucoup influencé le texte des projets de loi à l'étude.

Ces projets de loi comptent parmi les plus progressistes et les plus prometteurs de réforme qu'il m'ait été donné de voir à la Chambre depuis longtemps. Ils sont basés sur les grands principes qui suivent. Moins de réglementation et moins d'intervention dans les transports, ce qui conduira à une croissance économique accrue dans les régions du Canada. Une plus grande subordination à la concurrence et aux forces du marché, ce qui diminuera le coût des transports et amènera les services que les gens veulent, plutôt que ceux qui sont imposés par une bureaucratie lointaine. Les utilisateurs des transports, expéditeurs et voyageurs, veulent une réglementation transparente, accessible, juste et orientée vers la concurrence et le service. Je dis à mes collègues d'en face que ce sont les piliers de toute la loi, les bases sur lesquelles elle repose.

• (1600)

Ce qui est particulièrement important pour moi, en tant que député de la région atlantique, c'est de savoir que cette réforme apportera des avantages aux régions les plus défavorisées tout comme au Canada central. Je puis vous assurer, monsieur le Président, que c'est bien le cas.

Certains ont essayé de montrer qu'une réglementation excessive favorisait le développement régional. Rien n'est plus loin de la vérité. Depuis trop longtemps, la région atlantique paie trop cher pour des transports réglementés qui protègent les privilèges et étouffent le développement. Notre croissance profitera davantage de transports concurrentiels qui sont efficaces et offrent le maximum de services au moindre coût. Nous sommes loin des marchés et nous avons besoin du transport le moins cher possible. Il nous faut la commercialisation innovative qu'apportera un système concurrentiel, plutôt qu'une réglementation très stricte. Les services doivent répondre à nos besoins particuliers, non à des normes arbitraires fixées à Ottawa. En résumé, la région atlantique a besoin des avantages de la concurrence.

Au cours des 20 dernières années, l'évolution rapide des transports m'a convaincu que la réglementation économique indue des transporteurs, et l'effet négatif de celle-ci sur les utilisateurs, existait depuis trop longtemps. Les réformes que propose le projet de loi pour les services aériens sont vastes et importantes. En vertu de la future loi, les transporteurs aériens du pays pourront offrir les services qu'ils veulent, au prix qu'ils veulent, selon les besoins du marché. Nous aurons alors un plus vaste choix de services moins coûteux. Le public sera protégé des cessations soudaines de service par une période d'avis de 60 jours et des subventions aux services essentiels. Les augmentations de prix injustifiées pourront aussi être refusées ou diminuées.

Cette mesure législative répond aux préoccupations et aux besoins de la région atlantique. Elle diminuera considérablement une réglementation qui était étouffante. Nous savons tous que le gouvernement tient beaucoup à la sécurité aérienne et, comme d'autres collègues l'ont dit, la sécurité est la première priorité. Je suis heureux de pouvoir dire que l'on prend déjà des mesures pour renforcer la sécurité aérienne, ferroviaire, routière et maritime, lesquelles consistent à embaucher plus d'inspecteurs, à améliorer les normes et à faire des réformes législatives.

Je suis convaincu que ces réformes du transport aérien amèneront plus de services dans la région atlantique à des prix plus compétitifs. Nous savons tous que depuis 1984 il y a eu un certain relâchement de la réglementation qui s'est traduit par une augmentation de la gamme des services offerts dans toutes les régions, sans augmentations de prix et parfois avec réduction. Je suis également heureux de faire remarquer que nombre de ces nouveaux services utilisent des avions canadiens.

Je voudrais donner quelques exemples de la façon dont cela a profité à ma région. Pendant des années, la région atlantique s'est plainte, à juste titre, des services aériens. Les réformes vont résoudre le problème. Par exemple, les nouveaux horaires d'automne des principales compagnies aériennes montrent que Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, continuera à bénéficier de la réforme de la réglementation économique. Le service à l'essai entre Ottawa, Montréal et Saint-Jean sera maintenu. CP Air a ajouté une liaison directe avec Saint-Jean de Terre-Neuve. Air Atlantic a commencé un vol Halifax-Saint-Jean en milieu d'après-midi. Il y a maintenant quatre vol l'après-midi entre ces deux villes. De plus, Air Bras D'or a une liaison, six jours par semaine, entre Saint-Jean et Fredericton, Saint-Léonard et Charlo, ainsi que Digby et Halifax. Air Atlantic dessert la ligne Fredericton-Moncton avec des Dash-8 tout neufs, assurant un excellent service entre ces villes. Les voyageurs qui utilisent ces services peuvent profiter des soldes de fauteuils de CP Air et des programmes de bonis de voyage. Ce ne sont là que les premières des nombreuses améliorations à venir.

Passons aux réformes économiques proposées pour les chemins de fer. La Loi nationale sur les transports de 1967 a forcé les chemins de fer à se faire concurrence. Cela n'a aidé personne, et a entraîné des hausses de tarifs-marchandises et une diminution de la concurrence. Le gouvernement veut donner aux chemins de fer la possibilité de devenir concurrentiels, la possibilité de redevenir efficaces, la possibilité de desservir les Canadiens en leur offrant la gamme de services la plus large possible au moindre prix. Les mesures d'ordre ferroviaire figurant au projet de loi vont aider l'économie de la région atlantique. Il y a de meilleures limites de changement de voie, des droits de circulation, des tarifs de lignes concurrentiels et des contrats confidentiels pouvant permettre aux chemins de fer d'optimiser leur utilisation du matériel et d'apporter aux usagers des réductions de tarifs. Ces réformes vont aider la région atlantique à obtenir la desserte ferroviaire compétitive à laquelle il a droit. Cela pourrait faire augmenter l'emploi chez Belledune Fertilizer, et augmenter le trafic ferroviaire en provenance de l'entreprise Brunswick Mining and Smelting. Cela va offrir une meilleure concurrence ferroviaire à Miramichi Pulp and Paper, et à toutes les autres sociétés de la région atlantique en situation de combiner les lignes ferroviaires pour atteindre leurs débouchés.

Aux expéditeurs qui sont incapables d'obtenir un tarif convenable de leurs chemins de fer, je suis heureux de constater que le projet de loi offre une puissante série de solutions qui établissent les droits des expéditeurs, et vont profiter en particulier aux petits expéditeurs éloignés. On pourra avoir recours à la médiation pour chercher à régler les différends. Lorsqu'une plainte portée contre le tarif d'un transporteur ne peut être réglée, l'arbitrage va offrir à l'expéditeur un recours rapide et peu coûteux pour mettre fin au différend. Dans ces cas d'une grande importance pour l'intérêt général, il est proposé une disposition grandement améliorée d'intérêt public.

Les expéditeurs de la région atlantique vont profiter de ces dispositions. Beaucoup d'expéditeurs vont pouvoir recourir aux deux chemins de fer et profiter de la concurrence existant entre eux pour obtenir de meilleurs tarifs ou un meilleur service. D'autres vont pouvoir recourir aux mécanismes améliorés de règlement des différends pour obtenir de meilleures conditions. L'efficacité accrue du transport ferroviaire qui doit résulter de ces réformes va aider tous les expéditeurs de la région atlantique.

Le gouvernement s'est entendu avec les gouvernements des provinces sur un code national de sécurité routière grâce auquel toutes les entreprises routières du pays vont répondre aux mêmes normes élevées de sécurité. Les provinces de l'Atlantique vont profiter tout spécialement de ces réformes. De par la nature même de notre réseau ferré, nous avons un choix restreint de transporteurs ferroviaires et devons compter sur les transports routiers pour obtenir l'éventail des services qui nous sont nécessaires. Nous savons tous que les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard sont prêts à faire adopter une loi provinciale qui va libéraliser l'industrie du camionnage dans leurs provinces. Le projet de loi C-18 dotera notre région de l'industrie de camionnage régie par les lois du marché qui nous aidera à croître et à prospérer.

Je tiens à signaler que la mesure à l'étude tient compte des besoins de développement régional de ma région. Le développement régional reçoit d'ailleurs la préséance dans l'énoncé de politique de la nouvelle Loi nationale sur les transports, à l'article 3. Il s'agit d'une politique véritablement canadienne, comme nous pouvons tous le constater dans les dispositions spéciales relatives au transport aérien dans le Nord, dans l'article sur les acquisitions qui les subordonne à notre intérêt public, dans les dispositions soigneusement élaborées concernant les chemins de fer et dans la mise en application graduelle de la réforme du camionnage. Le gouvernement s'est engagé à mettre en oeuvre les programmes de l'Entente de développement économique et régional dans ma région, et à y maintenir en application les programmes NFRA et ARFAA.

Je tiens à dire en terminant que je me réjouis de cette mesure législative et que je suis impatient de la voir adoptée. Je suis convaincu qu'elle apportera de grands bienfaits dans la région de l'Atlantique, qu'elle donnera au développement économique un stimulant qui s'imposait, et qu'elle contribuera à créer des emplois.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Bow River (M. Taylor)—La Société canadienne des Postes—Le service postal rural—Le tarif de livraison des hebdomadaires; l'honorable député de Don Valley-Est (M. Attewell)—Les Banques—L'augmentation des frais de service; l'honorable député de Laurier (M. Berger)—Le Logement—Le logement coopératif—Les statistiques de 1986. *b*) On demande si le programme sera modifié.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI NATIONALE DE 1986 SUR LES TRANSPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-18, concernant les transports, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 2756).

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le projet de loi que nous discutons aujourd'hui découle encore d'une autre décision de ce gouvernement conservateur qui subit les influences du gouvernement américain.

Monsieur le Président, le projet de loi C-18 que nous avons devant nous a pour but d'établir la déréglementation en matière de transport aérien, en matière de transport ferroviaire. Le projet de loi C-19 que nous discuterons plus tard a lui aussi des conséquences, avec le projet de loi C-18, en matière de transport routier.

Monsieur le Président, à première vue, les gens peuvent penser que oui, c'est intéressant, on fait des changements à la politique du transport, et le parti libéral ne s'oppose pas aux modifications apportées à une politique du transport, mais par contre, on s'oppose au projet de loi tel que présenté présentement. Et mon collègue, le critique officiel, le député de Papineau (M. Ouellet), a raison de sensibiliser tous les parlementaires et la population en général pour critiquer et dénoncer l'attitude du gouvernement conservateur dans ce dossier comme dans plusieurs autres, puisque le comité permanent qui discutait de ce dossier, de ce projet de loi, de la modification ou de la déréglementation, n'a même pas eu le temps de rencontrer et d'aller visiter les gens de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

• (1610)

Monsieur le Président, je pense qu'il serait sage en tant que personne responsable de connaître, d'attendre et de pouvoir avoir les informations, les commentaires, les renseignements de l'ensemble de la population canadienne et non strictement se fier à ce qu'un sous-ministre, un ministre ou deux et le bureau du premier ministre peuvent dire. Et on sait qui mène dans ce pays-là, monsieur le Président, ce ne sont pas les députés ministériels, ce ne sont pas les ministres, ce n'est pas le premier ministre (M. Mulroney), c'est le bureau du premier ministre et ses amis. Mais c'est un dossier où on ne peut pas rire et laisser faire des choses. Tout d'abord quelles seraient les conséquences de la déréglementation au niveau du transport aérien?

Tout le monde se rappelle de ce qui est arrivé aux États-Unis il y a plusieurs années et même les Canadiens disaient: C'est intéressant. *People express*, nous annonce d'aller en Floride à beaucoup moins cher. Les gens avaient à se rendre tout simplement à Montréal sur la rue Sainte-Catherine, on vous amenait par autobus à Plattsburgh, puis là au lieu d'avoir un repas chaud dans l'avion pour vous rendre en Floride, c'est certain que ce n'était pas cher, les gens mangeaient un sandwich sur le coin de la table. Ce que les gens ne savaient pas, c'est qu'il y avait eu beaucoup moins de sécurité, beaucoup moins de mécaniciens pour vérifier les appareils et beaucoup moins de personnes au cas où il seraient survenus des incidents qui étaient prêtes, qui étaient spécialisées pour aider face à toute sorte de stratégies.

A première vue, cela semblait intéressant. Première année, deuxième année, et là vous avez vu la concurrence et la multitude de petites entreprises qui se sont lancées dans le domaine pour concurrencer et offrir des prix vraiment intéressants. Mais qu'en est-il aujourd'hui, monsieur le Président? Les prix sont redevenus ce qu'ils étaient auparavant. Le service est resté diminué. Les gens mangent encore des sandwiches sur le coin de la table. La sécurité ne s'est pas améliorée, au contraire, elle a diminué à cause de la déréglementation et il y a eu des milliers de pertes d'emploi et d'entreprises qui ont fait faillite.

Monsieur le Président, après un exemple comme celui-là, au Canada, au lieu de regarder et de dire: Écoute donc, ils ont commis une erreur, on ne fera pas la même chose. Mais non, notre cher premier ministre, lorsque M. Reagan dit: Monsieur le premier ministre copie conforme du gouvernement américain, on a fait la déréglementation, il faut que vous fassiez la même chose.

Au niveau des pertes d'emplois et même le président d'Air Canada, M. Taylor, a dit qu'au niveau du prix du transport aérien, il ne diminuerait pas. Alors quels sont les avantages pour qu'un gouvernement fasse un tel projet de loi? C'est clair et net au niveau des consommateurs, au niveau des passagers, qu'il n'y a rien à gagner. Il y a plus à perdre en termes de sécurité et du côté prix. Il y a beaucoup à perdre du côté emplois. Mais en plus, c'est que, à cause de l'AEIE, à cause d'une politique de ramper à terre face aux étrangers aux États-Unis, autant la France au niveau des pêches, c'est qu'à l'avenir avec ce projet de loi-là, n'importe quelle compagnie étrangère pourra venir acheter Air Canada, pourra venir acheter Canadien Pacifique, pourra venir acheter n'importe quelle compagnie aérienne au Canada et les Canadiens n'auront plus de contrôle sur le transport aérien.

Moi, je viens d'un grand centre comme Montréal. C'est certain qu'il restera toujours des services offerts au niveau du transport Montréal, Ottawa, Toronto, Vancouver, Calgary. Mais les régions éloignées, monsieur le Président, c'est là qu'est le transport aérien, c'est là qu'est le transport de fret; les petites entreprises dans les régions éloignées seront privées parce que ce que les conservateurs aiment faire dans leurs lois ce qu'on appelle la déréglementation, la loi de la jungle, la loi du plus fort. La loi du plus fort: on offre davantage de services au plus fort parce qu'il paye plus, mais on en offre de moins en moins à celui qui est plus faible parce qu'il ne paye pas. Monsieur le Président, les conséquences dans le transport aérien seront néfastes pour nos régions éloignées dans tout le pays, que ce soit dans la région de la Côte-Nord, dans la circonscription du premier ministre, que ce soit au Québec dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, que ce soit dans d'autres régions du pays, en Alberta, dans les provinces Maritimes, au niveau du transport aérien autant au niveau du consommateur que des pertes d'emplois et au niveau aussi de pertes d'une souveraineté et d'une politique de contrôle sur nos politiques, nos transporteurs aériens.

Mais regardons quelles sont les conséquences de ce projet de loi-là aussi au niveau du transport ferroviaire, au niveau du transport routier. Le gouvernement va permettre aux transporteurs ferroviaires d'avoir des contrats confidentiels. Cela veut dire quoi des contrats confidentiels? Ça veut dire que présentement des compagnies ont des contrats avec un transporteur routier qui emploie un certain nombre de camionneurs pour faire la livraison de sa marchandise à travers le pays ou à l'intérieur d'une province. Avec ces modifications, le gouvernement permet aux transporteurs ferroviaires CN et CP de faire ce qu'on appelle dans le milieu syndical du maraudage. Cela veut dire qu'après l'adoption de cette loi-là, telle compagnie de transport qui a tels contrats, qui offre tels services, qui fait travailler des gens et qui aide dans des régions éloignées à développer l'économie dans cette région . . . le CN ou le CP va engager deux, trois spécialistes et ils vont prendre rendez-vous auprès des compagnies fabriquants des produits et qui font faire la distribution de la marchandise et en dessous de la table, en cachette, on va dire: Ça te coûte 100 $ l'unité pour transporter ton produit, je vais te charger 75 $. On signe le contrat en dessous de la table et ça vient de s'éteindre, il y a une compagnie de transport routier qui vient de fermer ses portes, et ce sera signé: Merci, gouvernement conservateur, votre cadeau, plus de «jobs», plus de contrats.

Monsieur le Président, à la grandeur du pays, dans chaque province, dans chaque circonscription, dans chaque municipalité, c'est cela qui va arriver. Est-ce qu'un petit transporteur routier peut arriver en compétition et engager des experts, d'excellents vendeurs pour faire concurrence au Canadien Pacifique ou à VIA Rail? Connaissez-vous un petit transporteur de 15 à 20 camions qui va être capable de payer quelqu'un à 100 000 $-150 000 $ pour arriver et dire: Écoute, il faut que tu fasses concurrence, je vais perdre tel contrat, c'est moins que le contrat, ça lui donne . . . monsieur le Président, c'est la faillite, la banqueroute, l'abandon.

Monsieur le Président, souvent je me dis que ce n'est pas possible qu'un être humain sur cette terre, au Canada, soumette des idées comme cela, mais il y a une chose que j'oublie toujours, c'est que je ne suis pas conservateur, et quand tu es conservateur, c'est la loi du plus fort qui l'emporte. C'est triste, je pensais que cette mentalité-là avec les années était disparue. On l'a vu dans le domaine des pêcheries, on l'a vu dans celui du bois d'oeuvre et on va le voir dans le domaine du transport aérien, du transport ferrovaire, du transport routier. Monsieur le Président, ça fait des semaines et des mois qu'il y a des pressions en provenance de gens de l'industrie du transport maritime, des employés des chantiers maritimes au Québec, de Sorel, de Lauzon, de Montréal, qui sont venus rencontrer les ministres du Transport ici. Ils ont fait pression auprès du premier ministre pour qu'on établisse une politique de transport maritime au Canada pour s'assurer de protéger des emplois, comme cela se fait dans d'autres pays. Cela n'existe pas. On sait qu'il y a des mises à pied. Nos chantiers maritimes vont être rationalisés au Québec, et même partout à la grandeur du pays compte tenu de cette expérience et de l'absence d'une politique de transport maritime, et ce sont les conséquences néfastes de ne pas avoir une telle politique. On suit l'exemple et on dit: Eh bien, là le transport aérien, cela va bien, il faudrait bien s'arranger pour que cela aille mal un peu. Il y a une couple de gars qui veulent faire une «piasse» et il y a deux ou trois terrains ici, trois ou quatre avions là. Cela vient de s'éteindre, on va leur donner la chance.

• (1620)

Mais le pauvre monde, les citoyens, les contribuables, le travailleur ou la travailleuse qui, toutes les semaines, met de côté une somme d'argent pour se payer, soit en février, soit durant l'été un voyage, pour aller visiter, des jeunes étudiants qui veulent parfaire leurs connaissances, qui travaillent tout l'été pour se permettre de se payer un déplacement, pas en Europe, pas seulement aux États-Unis, mais à l'intérieur du Canada. Les gens ne connaissent pas le Canada. Les Canadiens ne connaissent pas le Canada. Avec cela les conséquences, c'est qu'on va desservir strictement où est l'argent, les régions favorisées. Les conséquences, si vous êtes un jeune, si vous êtes un travailleur ou une travailleuse qui écoutez présentement, que vous n'êtes pas d'une région des grands centres au pays, c'est fini le «voyagement» pour vous autres. Cela va être la liste d'attente. Cela va être quand on aura le temps, quand vous serez assez nombreux pour qu'on envoie un avion à cet endroit parce que pour le moment on travaille seulement où il y a de l'argent à faire.

Mais cela ne peut pas durer. Ce n'est pas possible. C'est impensable qu'il y ait 280 députés, 211 députés, 210 conservateurs, on ne sait plus le nombre qu'il reste du train où vont les choses. Ce n'est pas possible que tous les gens soient sur la même *track* et qu'ils pensent de la même façon. Ce n'est pas vrai que le député de la région du Saguenay, conservateur, va accepter cela comme le député conservateur de la région de Montréal où les gens vont être moins affecté. Il doit y avoir quelqu'un dans ce parti-là qui va être capable de défendre les intérêts qui correspondent à l'ensemble de la population et de la population de sa circonscription.

Vous avez des gens qui ont fait des commentaires. J'ai ici des lettres des *Teamsters*, le syndicat des employés dans le domaine du transport. Vous avez tout d'abord CP Rail qui s'oppose à certaines modifications. Vous avez aussi le Congrès du travail du Canada qui attaque violemment les conséquences de ce projet de loi. Vous avez ici, pour le Québec, Transport 2000 Canada qui, de l'avis de son vice-président, M. Guy Chartrand, vice-président national de Transport 2000, dit que dans le domaine du transport aérien la loi n'apportera pas de baisse substantielle du prix des billets d'avion dans le Sud du pays. Ce n'est pas le député libéral de Montréal—Sainte-Marie qui le dit. Transport 2000, M. Guy Chartrand, ce sont des experts dans le domaine du transport. Ce sont des gens qui se dévouent et qui surveillent tout ce qui concerne la protection des consommateurs dans le domaine du transport, que ce soit dans le transport local, régional ou national. Ce sont des experts. Ce n'est pas juste l'idée d'un député parce que c'est bleu, c'est rouge. Ce sont des gens qui connaissent cela. Il y a la Fraternité canadienne des employés du rail et du transport: 38 000 membres, cela commence à être du monde. C'est un peu plus que 211 ou 210 députés conservateurs. Il doit y avoir d'autres personnes au Canada qui connaissent quelque chose. Ces gens disent: La déréglementation, ça n'a pas d'allure.

Monsieur le Président, ce qu'on vit présentement, et je pense qu'il serait important de se rappeler tous les événements qu'on

vit depuis deux ans, depuis le fameux party du premier ministre à Québec avec le Président des États-Unis, c'est là que cela a commencé, le gouvernement canadien a tout cédé. Je pense qu'à partir de ces expériences, je ne reproche pas au premier ministre . . . à ce moment-là, il pensait qu'en faisant le beau avec les Américains qu'il obtiendrait beaucoup. Le premier ministre pensait: Mon cher Ronald, l'AEIE, tu es contre cela, je te le donne. Il n'y a pas de problème, tu l'as. Fie-toi sur moi, demain cela va passer, que les bleus, les rouges, les verts soient contre, je te le donne. Dis-moi autre chose que tu veux. La politique énergétique, les Américains ne l'aimaient pas. Ne t'inquiète pas, mon Ronald, ça y est, je te le donne. As-tu une autre demande?

Monsieur le Président, le premier ministre a rampé à genoux. Il a tout donné en partant. La seule chose que notre premier ministre a dite: Je vais te négocier le libre-échange, tu m'aideras, et tu me feras paraître à l'écran de télévision, parce que cela, pour notre premier ministre, c'est important, l'écran de télévision aux États-Unis. La seule chose que les Canadiens ont eue, ce fut que le premier ministre a paru à l'écran de télévision, et la balance, nous étions en train de nous faire jouer, rouler de tous bords, de tous côtés.

On en a eu la preuve avec le bois d'oeuvre. On en a eu la preuve, non seulement . . . Parce que vous ne pouvez pas blâmer les Français, vous ne pouvez pas blâmer les Allemands, vous ne pouvez pas blâmer les Russes. On ne peut pas blâmer les autres. Ils se disent: Écoute, au Canada, t'appelle le premier ministre, et lui, deux ou trois petites tapes, il vient de plier. Il n'a pas de colonne, il ne se tient pas debout. Tu as vu ce que les Américains ont fait, il a tout cédé, et en plus de cela, il met une taxe et ce n'est pas long qu'au Parlement canadien, on discute de la décision qui a été prise aux États-Unis d'imposer une taxe. Et en plus, sur la taxe du bois d'oeuvre, les Américains vont regarder où on la distribue.

Les Français sont aussi brillants que les autres. Ils ont dit: Un instant! Concernant les pêches, pourquoi, si le premier ministre, «le gars qui est en charge au Canada», n'a pas de colonne, ne défendrions-nous pas notre part? Nous sommes capables d'aller en chercher. Cela n'a pas été long, encore là, une autre négociation. Encore là, notre premier ministre, comme prix de consolation, va paraître à l'écran de télévision en France. Mais cela ne donne rien aux Canadiens, et dans les provinces maritimes, en Gaspésie aussi, dans les régions du Québec, au niveau de la pêche, ce sont encore des Canadiens, des Québécois, des Terre-Neuviens qui vont être pénalisés dans ce domaine.

Et encore là, monsieur le Président, nous sommes pris encore avec une décision, et on l'a vu dans le domaine des produits pharmaceutiques, ce n'est pas pour rien que le gouvernement, tout à coup, rampe à genoux relativement aux multinationales. On dit: Voyons donc, les produits pharmaceutiques, écoutez, la recherche, c'est important. Mais le gouvernement a coupé l'argent dans la recherche. Pourquoi va-t-on demander aux gens malades de payer pour la recherche, alors qu'on aurait pu prendre ces sommes d'argent ailleurs? Non, le gouvernemenet a encore cédé là-dessus parce que les pressions venaient de gens importants et influents, et là encore, on le voit en matière de transport.

Monsieur le Président, mon temps est écoulé. J'ose espérer que le gouvernement écoutera la raison non des partis de l'Opposition officielle, non des partis politiques, mais celle de la population et la prudence qu'un gouvernement doit avoir. Parce que la déréglementation . . . on ne joue pas avec le monde. Et si après il nous arrive une catastrophe, on ne peut pas réparer cela.

J'invite tous les députés de la Chambre à être prudents et à exiger du gouvernement de porter attention et d'y aller un peu moins rapidement dans la déréglementation et de faire des modifications qui s'imposent à son projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations (M^me^ Bertrand) a la parole.

Mme Bertrand: Monsieur le Président, loin d'être une experte dans ce domaine, j'écoutais quand même le député de Montréal—Sainte-Marie, lui qui se fait toujours le défenseur des plus démunis et des pauvres, donner en exemple une compagnie aérienne, la *People Express* en l'occurence, et en passant, je lui demanderais peut-être de connaître un peu la région, parce que *People Express* ne partait pas de Plattsburgh, mais de Burlington, complètement de l'autre côté du Lac Champlain, c'est très loin. Je parle d'une compagnie qui a été plus que populaire. Les gens de Montréal partaient à pleins autobus, il fallait faire la queue, il fallait arriver des heures à l'avance, tellement cette compagnie donnait un bon service. Elle devait être sécuritaire pour que tant de monde ose l'emprunter, je l'ai fait moi-même. Le service à bord, évidemment . . . il n'y avait pas de petite nappe et de coutellerie d'argent, mais on mangeait et on pouvait se rendre jusqu'à New York. Cette compagnie fut populaire aussi longtemps qu'elle eut des prix raisonnables. Tout à coup, elle a changé son orientation, elle s'est attardée à une clientèle qui recherchait peut-être plus de confort, plus de luxe dans le service, pendant l'envolée. Qu'est-il arrivé? La compagnie a fait faillite à cause de cela. Si elle avait maintenu ses services à l'intention d'une clientèle de consommateurs qui étaient moins exigeants, elle aurait probablement survécu.

Alors, mon collègue qui se fait le défenseur des démunis, je le répète, devrait encore aujourd'hui se faire le défenseur des consommateurs.

M. Malépart: Monsieur le Président, je suis content que ma collègue ait donner l'exemple qu'elle a pris elle-même. Mais son exemple démontre clairement, c'est que le fait . . . tout d'abord, elle n'a pas réalisé que lorsqu'elle prenait—et je ne pense pas qu'elle soit une démunie—un billet de *People Express*, c'est une perte d'emploi qu'elle faisait faire ailleurs, qu'elle rendait pauvres d'autres personnes qui ne l'étaient pas. Et la plus belle preuve c'est que si aujourd'hui la compagnie a fait faillite, c'est signe que cela ne marchait pas, qu'en premier c'était du «bluff» pour attirer une clientèle. Moi ce que je me demande c'est que lorsque la députée qui vient de me poser une question embarque dans un avion elle sait que la sécurité . . . que l'avion est bien inspecté. Moi je n'ai pas d'expérience dans ce domaine-là. Quand je vais dans un avion, je tiens pour acquis la sécurité, qu'il y a eu tant de mécaniciens qui ont fait la réparation, la vérification. Mais je pense que l'exemple qu'elle vient de démontrer, si cela avait été si bon, si cela avait

été la réglementation efficace, cela aurait profité au consommateur. *People Express* aurait continué d'exister. Il n'aurait pas eu besoin d'augmenter les prix. Mais s'il a fallu qu'il augmente les prix, et il a fait faillite, c'est parce que c'est la loi de la jungle, ce sont les plus gros qui l'ont emporté sur les plus petits. Il est certain qu'on aurait la même conséquence, même lors de la déréglementation. La nouvelle compagnie pour faire mourir Air Canada, puis faire perdre une couple de milliers de jobs à Air Canada, va offrir des prix moins élevés. Mais une fois qu'elle aurait pris le monopole, cela c'est comme le requin de la finance. Vous ne connaissez pas comment les requins de la finance fonctionnent. En premier, ils t'offrent un rabais très bas, mais une fois qu'ils te tiennent, ils montent les intérêts.

Alors c'est cela la «business» et c'est cet exemple-là que vous avez démontré clairement, que la déréglementation ne peut pas profiter aux consommateurs et aux consommatrices, puisque le service que vous avez utilisé n'existe plus.

M. Grondin: Monsieur le Président, je voudrais simplement dire à ma collègue de Brome—Missisquoi (M^me^ Bertrand) que lorsqu'on parle de loin, en parlant de la ville de Burlington versus Plattsburgh, c'est peut-être parce qu'on prend le bateau, parce que Burlington—Plattsburgh, l'un est en face de l'autre, de l'autre côté du lac. Alors ce n'est pas tellement loin comme tel.

Je voudrais simplement souligner, monsieur le Président, je veux demander à mon collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart): Sur le plan sécurité, il a abordé cette question-là tout à l'heure. Je pense que c'est un élément extrêmement important et l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes a déclaré que dans l'ouvrage *Aller sans entrave* la sécurité n'est mentionnée qu'en passant et l'on nous déclare sans autre précision que l'on ne permettra pas que la réforme de la réglementation économique aille à l'encontre des normes de sécurité.

Moi je pense que compte tenu de tout ce qui se produit, de tout ce qui se passe dans le domaine du transport et des difficultés que peuvent rencontrer certaines compagnies parfois à entretenir tout ce qui sert au transport, que ce soit sur le plan routier, sur le plan aérien, sur le plan ferroviaire, je pense que s'il n'y a pas de vérification, s'il n'y a pas de mesures spéciales qui sont prises pour inciter les responsables, les entrepreneurs à mettre des normes de sécurité, on peut se retrouver avec des problèmes sérieux à très court terme et des accidents qui seraient regrettables. J'aimerais savoir si mon collègue de Montréal—Sainte-Marie envisage cet élément sécurité sous le même aspect que moi.

M. Malépart: Monsieur le Président, je pense que la question de prix c'est une affaire, mais la question de sécurité des passagers, des citoyens, cela il n'y a pas de prix. Je pense que la vie humaine, la santé des gens, n'ont pas de prix, et il n'y a pas de concurrence de marché là-dessus. Je pense que cela est clair et net. Et mon collègue faisait mention d'experts dans ce domaine lesquels disent que le projet de loi tel qu'il est, que les consultations telles qu'elles ont été faites, qu'il n'y a rien qui le souligne. Bien, ce n'est pas une déclaration d'un député qui n'a aucune expérience, aucune connaissance, ce sont des déclarations d'experts. Et j'aimerais donner à mon collègue un exemple. Dans le domaine de la sécurité dans les aéroports, on se rappelle qu'à Dorval et à Mirabel il y avait du *cheap labour*, que les gens étaient payés moins cher. On se rappelle les conséquences quand il y a eu la grève. Qu'est-ce qui est arrivé? On a démontré qu'il y avait une absence de sécurité complète, que les gens qui étaient là n'étaient pas formés tout simplement parce que c'était du *cheap labour*, c'était une compagnie qui avait tout simplement engagé quelqu'un qui était là pour faire . . . qui n'avait pas été formé.

Monsieur le Président, on l'a vécu, maintenant on est obligé de faire de la réglementation de produits relativement au transport de produits toxiques. Pourquoi est-ce que pour les humains on dit: Ce n'est pas grave, envoyons donc, ce n'est pas grave, on déréglemente, ça n'arrivera pas, on verra et on parera les coups après. Je pense que mon collègue a raison de soulever le point fondamental, le point principal, je pense que pour tous les parlementaires ici, ça devrait être que si la déréglementation cause préjudice ou laisse planer le doute à l'effet qu'il pourrait y avoir danger pour la sécurité de la population, ça devrait être suffisant pour justifier le rejet automatique de ce projet de loi-là.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de York-Est (M. Redway) a la parole, et ensuite ce sera au secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Kilgour).

• (1630)

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le Président, lorsque j'ai constaté que le député allait parler, j'ai tendu l'oreille. Tout en sachant qu'il aime à l'occasion se lancer dans de grandes envolées et que ses propos manquent parfois de cohérence, je croyais que, cette fois-ci, il allait peut-être se racheter. Je croyais que nous allions peut-être enfin entendre un discours raisonné et logique. Après tout, ne prétend-il pas parler au nom des Canadiens ordinaires comme vous et moi? Toutefois, dès le départ, je l'ai entendu dire que la déréglementation des compagnies aériennes aux États-Unis avait entraîné des pertes d'emplois. Nous savons pourtant très bien, monsieur le Président, que lorsque la déréglementation s'est produite aux États-Unis entre 1980 et 1985, alors que sévissait une récession si grave qu'on l'a appelée la Grande récession, il n'y a pas eu d'emplois supprimés dans l'industrie aérienne. De fait, on a constaté alors une augmentation de quelque 9 p. 100 des emplois. J'ai donc été indisposé dès le départ par les commentaires du député.

Il a dit par la suite que la déréglementation s'assimilait à la loi de la jungle, laissant ainsi entendre qu'il n'y était pas favorable. Il n'en fallait pas plus pour me rappeler qu'il était déjà député sous l'ancien gouvernement libéral, celui-là même qui a amorcé le processus de la déréglementation du transport aérien. Et il nous dit maintenant qu'il est contre. Je ne l'ai pas entendu le dire à l'époque. Je ne me souviens pas de l'avoir vu s'emporter contre son ministre des Transports et quitter la Chambre en furie, ni de l'avoir vu voter contre la mesure ou dire qu'elle consacrait la loi de la jungle.

Je me demande si le député pourrait nous dire pourquoi il n'a pas prononcé le même discours à la Chambre au moment où son gouvernement a proposé les premières mesures de déréglementation des transports. En consultant le hansard, je crois que nous ne trouverons pas un seul discours de sa part sur cette question, et bien peu sur quelque autre sujet.

• (1640)

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, c'est malheureux qu'on ne puisse pas réglementer l'intelligence. Le député qui vient de parler n'a pas compris le début de mon discours. C'est triste et c'est la preuve-témoin, c'est le propos d'un homme «déréglementé», monsieur le Président, il y a quelque chose. Au départ, j'ai dit: Le parti libéral ne s'oppose pas à une déréglementation, le parti libéral . . . et mon collègue de Papineau (M. Ouellet) a raison de s'opposer, et le député, s'il veut être honnête lorsqu'il parle de la création de 9 p. 100 d'emplois aux États-Unis . . . où sont les employés de la *People Express*, le député a oublié, s'il veut être honnête, le député a oublié de dire que dans la plupart des compagnies de transport aérien concurrentes les employés ont été obligés d'accepter des diminutions de salaires. Alors, le député parle de création d'emplois. En vrai conservateur, il y a un «job» de 15 000 $, et il dit: Il gagne trop cher, on va la couper en deux, toi, tu vas avoir 7 000 $ et à l'autre, on donne 8 000 $. C'est cela la politique des conservateurs.

M. Kilgour: Monsieur le Président, dans son discours je crois bien que le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) a touché à la question de la sécurité de divers moyens de transport au Canada. Je pense qu'il est très important de soulever le point qu'une attention particulière a été accordée à la sécurité tout au long du présent processus de réforme. L'actuel ministre des Transports (M. Crosbie) et son prédécesseur ont très clairement indiqué qu'un des objectifs prioritaires de cette réforme est l'entente en vue d'un niveau de sécurité plus élevé pour chacun de nos modes de transport. De nouvelles dispositions pour l'exploitation d'entreprises dans le secteur aérien et de camionnage reconnaissent explicitement que les transporteurs devraient satisfaire aux normes de sécurité sans quoi ils se verraient retirer leurs licences d'exploitation.

Les révisions récentes survenues dans la Loi sur l'aéronautique et l'adoption prochaine, pour la première fois, d'un Code national de sécurité va faire de l'industrie du camionnage le témoin de l'engagement inconditionnel du gouvernement dans ce dossier. C'est très important, monsieur le Président, plus de 30 000 personnes, 1,2 milliard de dollars, seront affectés annuellement en rapport avec la sécurité du transport au pays, soit près du tiers des budgets combinés de Transport Canada et de la CCT.

De plus, le ministre a déjà fait part de ses intentions d'embaucher d'autre personnel, quelque 100 inspecteurs additionnels, qui vont oeuvrer dans le domaine de la sécurité.

Notre réforme de règlement est purement, et c'est très important aussi, de nature économique et ne réduit en rien les mesures de sécurité déjà existantes.

M. Malépart: Monsieur le Président, pour terminer, c'est l'Association des pilotes, ce n'est pas moi, de par mes connaissances personnelles, qui ai dit que la déréglementation aurait des conséquences néfastes sur la sécurité. Ce sont des experts en la matière dans différents domaines. Mais il est possible que, malgré une certaine forme de déréglementation de façon raisonnable, prudemment et intelligemment, s'il est possible de demander cela à nos amis d'en face, on pourrait garantir un niveau assez élevé de sécurité. Mais, présentement, tel que le projet de loi est soumis, il n'y a aucune garantie, et la seule chose qu'on voit dans le projet de loi est l'intention cachée du gouvernement, et par expérience passée dans d'autres domaines, c'est la loi de la jungle, la loi du plus fort, la perte d'emplois et l'absence de sécurité dans . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre l'honorable député. Les questions et commentaires sont terminés. Débat. L'honorable député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) a la parole.

[*Traduction*]

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer moi aussi à l'examen du projet de loi C-18, et d'appuyer la motion qu'a présentée mon collègue le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) en vue de modifier la motion du gouvernement:

> Que le projet de loi C-18, concernant les transports, ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et le sujet renvoyé au comité permanent des transports.

C'est une proposition tout à fait raisonnable. Elle reconnaît que ce dont le gouvernement a saisi le Parlement pourrait avoir des conséquences énormes. Elle reconnaît que le comité des transports n'a eu ni le temps suffisant pour examiner les propositions du gouvernement ni le loisir de voyager dans diverses régions du Canada pour connaître la réaction des Canadiens aux propositions du gouvernement. La proposition reconnaît en outre que le comité permanent des transports n'a pas eu l'occasion, comme tout comité parlementaire le mérite, d'examiner les conséquences possibles des propositions qui figurent dans *Aller sans entraves* et de recommander au Parlement les mesures appropriées.

Ayant déclaré que la proposition se justifie et qu'il conviendrait que le Parlement du Canada ait encore une fois l'occasion d'examiner en comité les propositions, je m'empresse d'étayer mon propos en examinant la situation des transports au Canada et en Amérique du Nord. Le plus étonnant de ce projet de déréglementation des transports c'est qu'il suppose l'adhésion à un principe qui n'a pas été encore suffisamment réfléchi et dont l'application risque d'avoir des conséquences bien différentes de celles qu'envisage le gouvernement.

Certains expéditeurs désirent certes voir s'instaurer le climat concurrentiel que le gouvernement souhaite comme l'aboutissement de ses propositions. J'ai reçu des lettres et des mémoires de plusieurs grandes entreprises établies dans le nord de l'Ontario et ailleurs au Canada. Ces entreprises estiment que le changement apporté au régime appliqué actuellement au Canada pourrait les avantager. Je ne vais pas les nommer, car elles pourraient se méprendre sur ce que je pourrais dire du bien-fondé de ce point de vue. Je vais donc leur accorder l'anonymat.

Il est dommage que nous ignorions à ce point l'histoire des transports au Canada, surtout ce qui s'est passé il y a une centaine d'années. Très peu de Canadiens se souviennent, s'ils l'ont jamais su, que John D. Rockefeller et ses associés ont créé la société *Standard Oil* grâce à des contrats confidentiels ou en ayant recours à des méthodes encore pires contre leurs concurrents, anéantissant la concurrence dans l'industrie pétrolière du Midwest américain, ce qui a permis à Rockefeller et ses associés d'en prendre le contrôle. Rockefeller a conclu des accords secrets avec les expéditeurs et les a montés les uns

contre les autres. Il a également inclus des pipe-lines dans son réseau.

Quand on est capable d'agir ainsi et qu'on est disposé à pousser plus loin la guerre de la concurrence en mettant en doute la parole de ses concurrents, en provoquant des incendies criminels et en ayant recours à d'autres moyens du même genre, on peut se bâtir un vaste empire industriel. C'est précisément ce que John D. Rockefeller et ses associés ont fait. Je trouve singulier qu'un laïc baptiste qui aimait enseigner le catéchisme le dimanche ait agi ainsi, mais c'est bien ce qu'il a fait. Rockefeller et ses associés ont agi ainsi en passant des contrats secrets avec les expéditeurs et en les montant les uns contre les autres. Ils obtenaient des tarifs minimaux pour le transport de leurs produits parce qu'ils garantissaient des livraisons massives. Ils forçaient ainsi leurs concurrents à abandonner leur affaires. C'est dans ce contexte que le Congrès des États-Unis proposait il y a une centaine d'années l'établissement de l'*Interstate Commerce Commission* pour s'assurer que la réglementation interdirait une concurrence aussi féroce.

C'est précisément un tel souci de ce qui se passera dans un régime concurrentiel qui devrait retenir l'attention des députés ministériels. De toute évidence, si la réglementation est abolie et qu'on crée un régime de concurrence, les concurrents devront s'acheter les uns les autres, ce qui réduira sensiblement en définitive le nombre de concurrents. Il y avait 13 chemins de fer aux États-Unis il y a quelques années et il y en a maintenant seulement sept. La situation des sociétés aériennes fait les manchettes depuis quelques mois. Les lignes aériennes, notamment celles qui offraient des rabais si alléchants sont acculés à la faillite. Texas Air a acheté un bon nombre d'entre elles et est devenu une entreprise colossale aux États-Unis. Chaque année, le nombre de lignes aériennes diminue.

On oublie trop souvent qu'on ne favorise pas le succès et qu'on ne maintient pas la concurrence en donnant entière liberté aux hommes d'affaires. C'est à ce moment-là qu'une réglementation judicieuse entre en jeu. Il existe, pour les hommes d'affaires, un principe sacré qui est encore plus important que la concurrence. Il s'agit de la liberté de passer des contrats, de s'emparer de ses concurrents et de contrôler la plus grande part du marché.

• (1650)

Il est ridicule de croire que la concurrence à l'heure actuelle est réelle quand on sait qu'il n'existe qu'un petit nombre de compagnies dans un secteur donné.

En fait, le nombre des compagnies dans le secteur ferroviaire et aérien au Canada est encore plus restreint. Les événements survenus récemment dans le secteur de l'aviation au Canada, notamment la réduction à deux du nombre des transporteurs réguliers, donnent une idée de ce qui peut arriver quand on supprime, ou prévoit supprimer, la réglementation et créer un milieu supposément concurrentiel. La liberté d'acheter d'autres compagnies et de réduire la concurrence ne nous a laissé que deux compagnies aériennes. A mon avis, s'il nous reste encore deux compagnies, dans le secteur du transport aérien et dans le secteur du transport ferroviaire, c'est que dans chaque cas l'une des compagnies appartient à l'État. N'eut été d'Air Canada et du Canadien National, quelles garanties auraient eues les Canadiens que ces deux secteurs n'auraient pas été contrôlés par une seule et même compagnie?

Le gouvernement ne devrait pas se soucier uniquement de déréglementer pour favoriser paraît-il la concurrence sur le marché, mais il devrait prévoir des critères pour veiller à ce que la mise en oeuvre de ce nouveau régime maintienne effectivement la concurrence entre les compagnies. A moins qu'il ne prévoie une loi sur la concurrence qui assure une certaine protection contre la liberté accordée aux hommes d'affaires d'acheter leurs concurrents et de fusionner leurs activités dans leur seul intérêt pécuniaire, il y aura une tendance à la monopolisation du transport aérien et ferroviaire, surtout s'il y a privatisation. Le résultat ne ressemblera en rien à la concurrence souhaitée.

Un autre aspect fondamental de la concurrence est trop souvent négligé. La concurrence est attrayante pour ceux qui font de l'expédition ou qui voyagent. Il n'y a aucun doute que les expéditeurs sont attirés par la possibilité de conclure des ententes confidentielles avec les transporteurs afin de réduire leurs coûts et d'être plus compétitifs. Par ailleurs, les rabais consentis par les compagnies aériennes des États-Unis comme People Express plaisent aux Canadiens. Beaucoup ont cru que la déréglementation aurait le même effet au Canada. Toutefois, les transporteurs aériens canadiens ne croient pas que pareilles aubaines soient possibles à l'avenir étant donné que les Canadiens bénéficient déjà de celles que leur offre l'industrie. Ce fait devrait sûrement nous encourager à recommander que le projet de loi C-18 soit renvoyé au comité permanent pour une étude approfondie.

Ces préoccupations mises à part, quelles sont les conséquences de la concurrence que le gouvernement souhaite opposer aux importants services de transport? Il est fort douteux que la concurrence s'exerce, vu les preuves de regroupement du contrôle et d'autres facteurs. Quand le nombre d'expéditeurs est restreint, la collusion est beaucoup plus grande que le contrôle parce que la raison d'être des entreprises n'est pas de transporter les marchandises et les personnes au plus faible coût possible, mais de faire de l'argent. Le fait qu'un régime véritablement concurrentiel puisse réduire les profits à néant ou entraîner des pertes préoccupe au plus haut point les entreprises et les motive justement à tenter de contrôler une situation que le gouvernement a créée en supprimant la réglementation fondée sur une politique solide et des institutions nationales.

Voyons donc quelles sont les conséquences d'un régime concurrentiel. Quand on fait passer les intérêts de l'entreprise et des actionnaires avant tout le reste, on ne tarde pas à vouloir faire durer le matériel en gardant un oeil inquiet sur les profits insuffisants. Une entreprise qui fournit du matériel roulant à ces compagnies ferroviaires, ou des avions à des compagnies aériennes, et divers autres services à ces mêmes compagnies, cherchera bientôt des moyens de réduire ses frais et gardera ses appareils en service jusqu'à ce qu'ils cessent de satisfaire aux normes de sécurité. Si les compagnies ferroviaires canadiennes jugeaient mauvaise l'ancienne réglementation, elles se retrouveront dans une situation pire par suite du régime de concurrence que préconise le gouvernement.

Les compagnies qui parviendront à peine à être rentables et même qui ne réussiront pas à rentrer dans leurs frais deviendront les employeurs les plus implacables que les syndicats

aient jamais vus. Les conservateurs se soucient sans doute fort peu du fait que des milliers d'emplois risquent de disparaître, mais j'aimerai bien être présent pour les obliger à être honnêtes lorsqu'ils s'entretiendront avec ceux de leurs électeurs qui auront perdu leur emploi dans ces compagnies.

Non seulement les travailleurs perdront leur emploi, mais les salaires baisseront, les conditions de travail se détérioreront et la sécurité finira par être compromise.

L'enquête menée sur la collision survenue à Hinton a révélé que l'accident était imputable à la fatigue des hommes travaillant à bord du train. Certains députés savent peut-être les longues heures de travail qu'effectue le personnel à bord de nos avions. Cette mesure suscite de graves préoccupations au sujet de la santé, des conditions de travail et de la sécurité des Canadiens qui voyagent à bord de nos lignes aériennes et qui habitent près des voies ferroviaires.

Les Canadiens veulent s'assurer qu'ils peuvent, en toute sécurité, voyager sur nos lignes et habiter à proximité des voies ferrées sur lesquelles on transporte des marchandises.

Le régime de concurrence proposé par le gouvernement ne dissipe aucune de ces préoccupations.

La sécurité est une préoccupation légitime car nous avons déjà été témoins des conséquences aux États-Unis de l'utilisation de vieux appareils. Nous savons qu'un avion de la Arrow Air a fait périr quelque 200 militaires qu'il transportait à son bord lorsqu'il s'est écrasé au Canada. Des compagnies américaines se sont vu retirer temporairement leur permis de navigation pour avoir négligé de respecter les normes de sécurité. Ce sont là certaines des conséquences qu'entraînera la concurrence que souhaite mettre en oeuvre le gouvernement.

Je vois qu'il est 17 heures, monsieur le Président. Je continuerai demain.

Le président suppléant (M. Paproski): Quand on fera l'appel de l'ordre du jour demain, il restera trois minutes au député pour terminer son discours, en plus de la période de dix minutes réservée aux questions et observations.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de passer aux initiatives parlementaires, je dois dire à la Chambre que j'ai reçu un avis écrit du député d'Etobicoke—Lakeshore (M. Boyer) m'informant qu'il ne sera pas à la Chambre le mardi 5 février 1987 pour proposer sa motion de deuxième lecture du projet de loi C-209 pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Il a été impossible de faire une substitution dans l'ordre de priorité en vertu de l'ordre spécial adopté par la Chambre le 18 décembre dernier. En conséquence, je demande au greffier de placer cet article au bas de la liste. Comme l'avis sera aussi supprimé, l'heure réservée aux initiatives parlementaires sera suspendue et, conformément à l'article 39(2) du Règlement, la Chambre poursuivra l'étude des affaires dont elle sera alors saisie jusqu'à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

* * *

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

PROPOSITION DE MODIFICATION DANS LE BUT DE PERMETTRE L'OCTROI D'INDEMNITÉS PLUS ÉLEVÉES AUX VICTIMES D'INCENDIES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 4 décembre 1986, de la motion de M. Althouse:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer dans le but de permettre l'octroi d'indemnités plus élevées aux victimes d'incendies causés par des opérations ferroviaires afin de tenir compte des coûts de remplacement actuels d'articles perdus à la suite de dommages causés à des biens matériels.

Le président suppléant (M. Paproski): Quand nous avons ajourné le débat sur cette motion, le député de Cariboo—Chilcotin (M. Greenaway) avait la parole. Puisqu'il n'est pas là, j'accorde la parole au député de Winnipeg—Birds Hill.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je signale d'emblée que la motion est l'une de celles que le comité permanent des affaires émanant des députés a choisies pour être mises aux voix. Sans vouloir comparer le mérite relatif des motions, il me semble que celle-ci pourrait facilement être adoptée à l'heure des initiatives parlementaires. Autant que je puisse en juger, elle n'est pas terriblement controversée, mais elle est importante. Ce serait un événement parlementaire historique si, à la fin de l'heure ou même avant, nous pouvions nous prononcer sur la motion du député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse), la renvoyer au comité pour qu'il l'étudie et nous la retourne, et enfin l'adopter et en faire une loi. Cette mesure d'initiative parlementaire se rapporte à la Loi sur les chemins de fer. Elle a été présentée à la Chambre le 14 octobre 1986. En voici le texte:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer dans le but de permettre l'octroi d'indemnités plus élevées aux victimes d'incendies causés par des opérations ferroviaires afin de tenir compte des coûts de remplacement actuels d'articles perdus à la suite de dommages causés à des biens matériels.

Voici le libellé du paragraphe 338(2) de la Loi sur les chemins de fer:

S'il est établi que la compagnie s'est servi d'appareils modernes et efficaces et que, par ailleurs, elle n'a été coupable d'aucune négligence, la somme totale d'indemnité recouvrable de la compagnie, sous le régime du présent article, à l'égard d'une ou de plusieurs réclamations pour dommages causés par un incendie ou des incendies allumés par la même locomotive et dans la même occasion, ne doit pas dépasser cinq mille dollars.

La limite de 5 000 $ a été adoptée pour la première fois par le Parlement en 1903 dans les Statuts du Canada, chapitre 58, article 239 de la Loi sur les chemins de fer. Si l'on se fonde sur les indices de prix, 5 000 $ en 1903 correspondraient à 70 000 $ en 1986, ou plus précisément à 68 331 $.

Le paragraphe 338(2) de la Loi sur les chemins de fer fait spécifiquement mention des dégâts provenant d'un ou de plusieurs incendies causés par la même locomotive et à la même occasion. Il ne faut pas en déduire que seule la locomotive peut être responsable d'un incendie. En 1903, lorsque ce projet de

loi a été rédigé et adopté pour la première fois par le Parlement, les locomotives à vapeur, alors en service, avaient beaucoup plus de chance d'occasionner un incendie que les locomotives diesel actuelles. Pourtant on n'en tient pas du tout compte dans le paragraphe 338(2) de la Loi sur les chemins de fer.

Pour cette raison, il semble évident qu'une modification de la Loi sur les chemins de fer s'impose. Cette motion en elle-même ne la modifierait pas mais elle aurait certainement une grande portée si la Chambre l'adoptait. C'est vraiment une motion de recommandation au gouvernement. Lorsque j'ai parlé plus tôt de la renvoyer à un comité, je la prenais à tort pour un projet de loi, mais il s'agit en fait d'une motion. Si elle est adoptée, cela incitera le gouvernement à proposer une mesure législative appropriée. A moins que quelqu'un ne veuille vraiment soutenir que la limite de 5 000 $ fixée en 1903 doit être maintenue à tout jamais, je ne vois aucune raison de ne pas saisir l'occasion que nous offre le député de Humboldt—Lake Centre. Tous ceux qui le désirent pourraient participer au débat sur cette motion, puis nous pourrions passer ensuite à son adoption pour encourager le gouvernement à agir dans ce sens.

On me dit que les sociétés ferroviaires ont signalé, en réponse à cette motion, qu'en cas de responsabilité fondée sur une négligence, il n'existe pas de limite aux termes de la loi pour le règlement financier. C'est peut-être vrai, mais la chose importante à se rappeler c'est que même si c'est le cas, l'agriculteur, ou autre qui a perdu des biens à la suite de l'incendie, a la charge d'établir, conformément au paragraphe 338(2), que les chemins de fer sont effectivement coupables de négligence. Il serait probablement très coûteux et très long, mais également très difficile de prouver devant les tribunaux une négligence de la part des chemins de fer. Je n'ai pas à vous rappeler, monsieur le Président, que la société ferroviaire peut se permettre d'attendre longtemps et qu'elle n'est peut-être pas très pressée de régler ces affaires judiciaires. Par ailleurs, elle peut retenir les services d'avocats très prestigieux pour sa défense, tandis que l'agriculteur, ou le groupe d'agriculteurs dont la propriété a été incendiée par le passage d'un train, n'a pas du tout les mêmes possibilités.

Je crois que la mesure à l'étude est très sensée. Je serais étonné que l'on s'y oppose. Lorsque le temps alloué au débat sera écoulé, j'ose espérer que nous pourrons passer à la postérité, sur le plan parlementaire, en adoptant à l'unanimité cette motion afin d'encourager le gouvernement à répondre à ce besoin précis et exprimer ainsi la volonté claire et nette de la Chambre sur la question.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les commentaires du député. Ses propos sur cette question sont pleins de bon sens. J'espère que ce que j'ai à dire ira essentiellement dans le même sens. Ces dernières années, les états de service des sociétés ferroviaires canadiennes en matière de sécurité ont été pratiquement inégalés. Je me demande si vous savez, monsieur le Président, que depuis quatre ans la société CP Rail est déclarée chaque année la plus sûre d'Amérique du Nord tandis que CN Rail a été au nombre des six sociétés les plus sûres durant la même période. Nous pouvons donc être fiers à juste titre de notre réseau ferroviaire.

Si le député croit que ces états de service sont attribuables au régime de réglementation, je puis lui garantir que nous n'avons pas l'intention de le modifier. Je le répète pour la 90eme fois environ, c'est la réforme de la réglementation économique que nous visons. Il ne s'agit pas d'une réforme des mesures de sécurité. A peu près 11 000 employés du ministère sont affectés aux mesures de sécurité des trois moyens de transport.

• (1710)

Les chemins de fer ont bâti le pays et ils continuent de jouer un rôle essentiel dans l'économie canadienne. Ils sont sûrs et nous fournissent une excellente base de travail. On ne peut jamais se vanter d'être trop consciencieux en matière de sécurité. Bien que 11 000 employés travaillent dans ce domaine et que chaque année le Gouvernement fédéral alloue au-delà de un milliard de dollars pour assurer notre sécurité, des modifications législatives pourraient contribuer à rendre le système encore plus sûr dans un certain nombre de domaines.

Les dispositions de la Loi sur les chemins de fer régissent la sécurité ferroviaire. La Loi a évolué depuis l'époque où notre réseau ferroviaire venait de voir le jour et elle englobe maintenant toutes sortes de sujets comme la réglementation des questions financières et les pouvoirs des sociétés. A certains points de vue, les dispositions sur la sécurité sont désuètes et mêlées à beaucoup d'autres articles qui n'ont rien à voir avec la sécurité.

Permettez-moi de vous donner un exemple, monsieur le Président. Pour montrer certains aspects dépassés de la Loi sur les chemins de fer, je me reporte aux dispositions relatives au poids et aux matériaux utilisés dans la fabrication de cloches de locomotives à vapeur, sans parler des devis descriptifs qui traitent du graissage des locomotives et qui sont tout à fait superflus depuis une centaine d'années. Entre autres dispositions non essentielles, il y a l'article de la loi en vertu duquel les poteaux de télégraphie devraient être verticaux, là où c'est possible, et couverts de peinture dans les zones urbaines.

L'article 338 de la Loi sur les chemins de fer établit la responsabilité des sociétés ferroviaires dans le cas d'incendies causés par la locomotive. Si la compagnie s'est servie «d'appareils modernes et efficaces» et que, par ailleurs, elle n'a été coupable d'aucune négligence, l'indemnité maximale pour dommages à la propriété résultant d'un incendie causé par la locomotive est de 5 000 $, ce qui est justement le sujet du débat d'aujourd'hui. Cet article de la Loi sur les chemins de fer a été rédigé en 1910 et modifié en 1919. A cette époque, il fallait bien établir la responsabilité des incendies dans la Loi parce que les premières locomotives à vapeur étaient souvent à l'origine d'incendies, même quand elles roulaient conformément aux mesures de sécurité et que le conducteur suivait fidèlement la procédure prescrite, et parce que la plupart des propriétaires n'étaient pas assurés. Bien sûr, la situation n'est plus la même depuis très longtemps.

Il est vrai qu'il y a encore des incendies qui prennent naissance sur les propriétés des sociétés ferroviaires. Cependant, il est probable qu'ils ont pour origine les étincelles jaillissant lors du freinage ou les activités d'entretien le long de la voie plutôt que les locomotives. On sait cependant que les locomotives diesel peuvent produire des étincelles susceptibles d'allumer un

incendie. Lors d'incendies provoqués par des trains, on a invoqué l'article 338 dans un sens général, sans chercher à savoir si c'était vraiment les locomotives qui en étaient la cause.

Pour ce qui est de la réglementation des activités des sociétés ferroviaires, l'article 221 de la Loi sur les chemins de fer confère à la Commission canadienne des transports le pouvoir d'adopter des ordonnances et des règlements leur imposant la responsabilité de la prévention des incendies et de la lutte contre les incendies le long des voies.

L'article 338 de la Loi sur les chemins de fer n'empêche pas les poursuites ou les demandes d'indemnisation contre les sociétés de chemin de fer qui n'utilisent pas des «appareils modernes et efficaces» ou qui se rendent coupables de toute autre négligence liée aux incendies. Par conséquent, à l'exception de cet article, il n'existe aucune limite juridique de la responsabilité des sociétés ferroviaires.

On conçoit difficilement pourquoi les poursuites pour dommages lors d'incendies ayant pris naissance sur les propriétés des sociétés ferroviaires ne pourraient pas être entendues par les tribunaux de droit civil. La victime d'un incendie allumé par une société ferroviaire devrait pouvoir s'adresser normalement à un tribunal pour être indemnisée. L'exception à ce droit de recours qui subsiste dans l'article 338 n'a apparemment aucune raison d'être.

Le proposeur de la motion suggère de mieux refléter le coût actuel de remplacement des articles perdus en haussant le plafond des indemnités prévues dans la Loi sur les chemins de fer pour les victimes d'incendies causés par des opérations ferroviaires, mais l'exception contenue dans la loi constitue un anachronisme, peu importe le montant des indemnités. La proposition du député est pertinente en ce sens que l'article en cause ne semble plus avoir aucune utilité. Toute modification devrait viser à abolir purement et simplement cet article et non pas seulement à en changer certaines dispositions. Quoi qu'il en soit, il serait préférable de coordonner notre intervention pour mettre à jour l'ensemble de la Loi sur les chemins de fer plutôt que de procéder de façon fragmentaire comme dans la motion du député.

La modification proposée par le député devrait être examinée dans le contexte de la refonte globale de la Loi sur les chemins de fer à laquelle se livre Transports Canada à l'heure actuelle. En temps opportun, la nouvelle loi devrait être soumise à la Chambre pour que les députés puissent avoir amplement l'occasion de l'examiner, et d'examiner toute autre proposition pertinente, dans le contexte d'un projet législatif global.

Nous en venons maintenant à la question de savoir comment les députés vont se prononcer sur cette question. Il y a une douzaine de jours, dans la ville d'où vous et moi venons, monsieur le Président, j'ai prononcé un vibrant plaidoyer en faveur d'une réforme permettant aux députés de voter selon leur conscience et en fonction des intérêts de leurs électeurs, sauf dans le cas d'un vote de confiance à l'endroit du gouvernement. Il serait bassement hypocrite de ma part de prier les députés ministériels de rejeter une motion aussi inoffensive que celle-ci.

Il ne fait absolument aucun doute que cette motion n'appelle pas un vote de confiance pour le gouvernement. Aucun député ne prétendra le contraire. Je serais le dernier des hypocrites, un hypocrite avec un grand «H», si j'allais demander à chacun de mes collègues de la rejeter. Ils ont entendu ce que j'avais à dire au nom, si on veut, du gouvernement, mais je les respecte et je vous respecte trop, monsieur le Président, pour leur demander de voter autrement que selon ce que leur dicte exactement leur conscience en l'occurrence.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je dois dire que c'est avec grand plaisir que j'ai écouté les observations du secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Kilgour). En fait, je les ai trouvées très encourageantes. L'autorité dont vient de faire preuve le député compte tenu du poste de confiance qu'il occupe indique qu'une motion aussi positive et aussi valable que celle dont nous sommes saisis mérite l'appui de tous les partis représentés à la Chambre. Je me réjouis de pouvoir prendre la parole au sujet de la motion à la suite du député. Je trouve ses observations fort encourageantes.

Comme l'a signalé le député, lorsque la Loi sur les chemins de fer a été rédigée, au tournant du siècle, on a tenu compte du fait que les locomotives étant ce qu'elles étaient alors, soit des engins qui crachaient la fumée et le feu, les incendies étaient relativement fréquents sur le passage des trains qui allaient et venaient d'un bout à l'autre du pays.

En 1903, le Parlement a prévu, à l'article 239 du chapitre 58 de la Loi sur les chemins de fer, une indemnisation de 5 000 $ à verser par une société ferroviaire dans le cas où une locomotive aurait provoqué un incendie. A cette époque, 5 000 $ constituaient sans doute une indemnité suffisante pour un incendie causé par une locomotive tirant un convoi. Étant donné la hausse du coût de la vie, depuis 1903, ainsi que le taux d'inflation, on aboutirait actuellement à tout près de 100 000 $. L'indemnité payable à la suite d'un incendie ordinaire causé par une locomotive atteindrait environ cette somme. Toutefois, ainsi que le secrétaire parlementaire et d'autres députés l'ont mentionné, comme nous avons maintenant des locomotives diesel ou qui fonctionnent parfois à l'électricité, les incendies provoqués de nos jours par les chemins de fer ne sont pas nécessairement attribuables à la locomotive. En restreignant les indemnisations aux cas d'incendies causés par une locomotive, on ne tient pas compte des modifications technologiques survenues dans les modes de transport ni, à vrai dire, de la nouvelle réalité de notre réseau ferroviaire.

Chacun sait, en particulier les députés des régions rurales dont les circonscriptions sont sillonnées de lignes de chemin de fer, notamment la circonscription de Kamloops—Shuswap que parcourent les trains du Canadien Pacifique et du Canadien National, que les incendies sont parfois provoqués par la négligence du personnel et le mauvais fonctionnement des freins dans les nombreux virages qu'on trouve dans la région montagneuse de la Colombie-Britannique. Il suffit d'une étincelle pour allumer un incendie. Je suppose qu'il peut aussi y avoir bien d'autres causes.

La motion à l'étude établit simplement que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer, dans le but de permettre l'octroi d'indemnités plus élevées aux victimes d'incendies causés par des opérations ferroviaires, afin de tenir compte des coûts de remplacement actuels d'articles perdus à la suite de dommages causés à des biens matériels.

• (1720)

C'est une bonne suggestion exhortant le gouvernement à mettre en oeuvre une procédure qui nous permettrait de l'examiner davantage. Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports a bien dit qu'une mise à jour de cet article de la Loi sur les chemins de fer s'imposait.

Je soupçonne que la question se présentera tout autrement quand une demande d'indemnisation pour négligence sera faite. Les intéressés pourront alors engager une procédure judiciaire pour mettre la société ferroviaire en demeure d'examiner leur cause.

C'est toujours aux agriculteurs qu'il incombe de faire la preuve des pertes subies par le feu et de démontrer que la société ferroviaire a été négligente aux termes du paragraphe 338(2). Sans compter que cette procédure est coûteuse et longue, il serait également difficile de prouver, devant un tribunal, que la société ferroviaire a fait preuve de négligence. Il va de soi qu'elle peut attendre longtemps et qu'elle n'est pas forcément pressée de régler. Elle a les moyens d'embaucher des avocats au prix fort contrairement à l'agriculteur ou aux agriculteurs concernés.

Il est évident qu'un changement s'impose. L'idéal serait que le comité permanent des transports consulte des experts pour établir le juste montant de telles indemnités et peut-être pour améliorer les modalités régissant ce genre de réclamations. Ainsi, l'agriculteur ou les agriculteurs pourraient présenter des instances concernant un incendie sur leur propriété causé par l'une ou l'autre des deux sociétés ferroviaires.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, quand je suis arrivé à la Chambre ce soir, je n'avais pas l'intention de parler de ce sujet. Cependant, en écoutant les autres députés faire leurs commentaires, je me suis intéressé à la question et je me suis rappelé un grave incendie parmi les nombreux incendies graves causés par l'activité des chemins de fer, soit le déraillement de Mississauga et les dommages qu'il a causés.

La motion dont nous sommes saisis ce soir stipule:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer dans le but de permettre l'octroi d'indemnités plus élevées aux victimes d'incendies causés par des opérations ferroviaires afin de tenir compte des coûts de remplacement actuels d'articles perdus à la suite de dommages causés à des biens matériels.

Elle vise selon moi à faire augmenter le montant total des indemnités à payer sur la base de la responsabilité absolue et non de la négligence d'une compagnie de chemins de fer lorsqu'elle est à l'origine d'un incendie.

J'ai écouté attentivement et j'ai entendu deux députés du NPD parler des incendies qui peuvent être allumés dans les bâtiments ou dans les champs d'un agriculteur. Ils ont cependant oublié de mentionner les incendies qui risquent probablement d'éclater plus souvent dans les régions urbaines que dans les régions rurales à notre époque. J'attire l'attention de la Chambre sur le déraillement de Mississauga qui s'est produit il y a quelques années seulement.

Cet accident concernait un train de 14 à 16 wagons contenant des matières dangereuses. Il arrivait de London en Ontario et se rendait au centre de triage d'Agincourt situé à Scarborough dans le Grand Toronto. Lorsque le train est entré à Mississauga, certains de ses wagons ont déraillé. Les matières dangereuses ont ensuite fait ce que les experts en transport et en sécurité appellent une eveplé, c'est-à-dire qu'elles ont explosé. Une boule de feu a jailli dans les airs et elle a mis le feu à des propriétés à plusieurs kilomètres à la ronde. Je n'ai pas apporté les détails exacts concernant les dommages causés ni le nombre de personnes évacuées. Je me rappelle que la population de la zone sinistrée a été évacuée pendant plus d'une semaine dans un rayon de dix kilomètres de la voie ferrée.

A cette époque, cette section de la voie ferrée traversait une zone relativement peu peuplée même si elle était située dans ce qu'on pourrait considérer comme une région urbaine. Malgré cela, les réclamations qui ont faites suite à ce déraillement, à cette catastrophe, se sont élevées à des millions de dollars. Les réclamations concernant les dommages à la propriété seulement, sans parler des accidents corporels, étaient de l'ordre de centaines de millions de dollars.

Immédiatement après ce déraillement, on a procédé à une enquête judiciaire dirigée par le juge Samuel Grange, de la Cour suprême de l'Ontario. Sauf erreur, vous faisiez partie, monsieur le Président, de l'ancien gouvernement qui a chargé le juge Grange de diriger cette enquête. Elle a donné lieu à une longue liste de recommandations tendant à améliorer la sécurité ferroviaire, et bon nombre d'entre elles ont été mises en oeuvre. Il continue de se produire un nombre important de déraillements dans le cas de trains qui transportent des matières dangereuses. Après la catastrophe de Mississauga, on a estimé que chaque année, il se produit en moyenne au moins deux déraillements de trains transporteurs de matières dangereuses, dans les limites de la région métropolitaine de Toronto. Il est fort probable qu'il se produira un autre déraillement de train comme celui de Mississauga, qui entraînera des réclamations s'élevant à des millions de dollars.

Ce qui m'inquiète en l'occurrence, c'est le fait que si ce train avait déraillé 20 minutes plus tard, la catastrophe se serait produite au beau milieu de ma circonscription, dans ma localité. J'aurais été l'une des nombreuses personnes évacuées et présentant des réclamations pour des dommages à la propriété. De très gros immeubles de rapport et immeubles à bureaux se trouvent le long de cette voie ferrée qui passe au coeur de la région métropolitaine de Toronto. Selon les représentants de la défense civile de la région métropolitaine de Toronto, si le déraillement de Mississauga s'était produit au coeur de cette région, dans l'un des secteurs à forte densité de population, il aurait été impossible de procéder à une évacuation comme celle qui a eu lieu à Mississauge. Il est fort possible qu'à la suite de l'échappement de gaz toxiques, on aurait eu à déplorer un grand nombre de morts.

• (1730)

C'est là le genre de situation possible à la suite d'un déraillement ou d'un incendie causé par un train à notre époque. Tout peu fort bien commencer par une étincelle produite par une locomotive à vapeur qui amène les membres d'un club passionnées par l'histoire ferroviaire faire un voyage historique. C'est peut-être là le genre de choses dont il est question en l'occurrence, mais il pourrait également bien s'agir d'une terrible catastrophe entraînant des pertes financières considérables.

Il existe maintenant un groupe d'étude de la sécurité ferroviaire dans la région métropolitaine de Toronto. Ce groupe

d'étude a été créé par l'ancien ministre des Transports, maintenant vice-premier ministre (M. Mazankowski), il y a quelques mois pour examiner la possibilité de déplacer les voies ferrées et de modifier l'itinéraire des trains transportant des produits dangereux, de fixer des limites de vitesse sur les voies ferrées et de prendre diverses mesures de sécurité pour essayer de garantir qu'un accident du même genre ne se produira pas plus tard dans une région fortement peuplée. Il reste à voir si le groupe d'étude trouvera des solutions au problème. Le danger existe encore et pourrait fort bien continuer d'exister indéfiniment.

La motion affirme que les sociétés ferroviaires devraient être tenues entièrement responsables des dommages en cas d'incendies causés par des opérations ferroviaires, que leur responsabilité devrait être absolue et que l'on devrait tenir compte des coûts de remplacement actuels d'articles perdus et de biens endommagés. Dans un cas comme l'accident de Mississauga, la société ferroviaire aurait été tenue de payer un montant énorme sans qu'il soit question de négligence de sa part. Je n'ai pas beaucoup de sympathie pour les sociétés ferroviaires quand elles causent des dommages. Nous devons cependant tenir compte des conséquences qu'il y aurait à adopter une telle motion.

Ce que nous devrions faire, et j'espère que c'est effectivement ce que le secrétaire parlementaire et le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre ont proposé, c'est renvoyer toute la question au comité sénatorial des transports pour qu'il puisse examiner les conséquences possibles d'une telle façon de procéder. Nous savons que les sociétés ferroviaires sont maintenant tenues responsables de tous les dommages causés à condition qu'on puisse prouver qu'il y a eu négligence de leur part. Nous devrions examiner toutes les conséquences que cela aurait avant de décider de les rendre entièrement responsables d'une chose qui pourrait entraîner des frais de quelques millions de dollars.

Je serais entièrement d'accord avec toute proposition en vue de renvoyer la question au comité permanent afin qu'on puisse examiner tous les facteurs en cause.

M. Pat Binns (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, pas plus que le député, je n'avais prévu de participer au débat cet après-midi. Cependant, la question des chemins de fer intéresse beaucoup tous les Canadiens. Depuis 24 heures, le débat semble s'être concentré sur les réseaux de transport. De fait, nous parlons de bateaux, d'avions et de trains depuis 30 ou 40 minutes.

Je partage dans une certaine mesure le point de vue reflété par la résolution puisqu'elle vise à obtenir une indemnisation convenable pour les victimes d'incendies causés par les opérations ferroviaires. Il n'y a rien de plus important pour les Canadiens et les législateurs que de veiller à ce que les victimes innocentes de l'activité d'une tierce partie soient indemnisées convenablement. C'est, bien sûr, l'objectif de la motion. A titre de législateurs, nous avons le devoir de garantir que tous les Canadiens sont bien protégés par la loi lorsque leur santé, leur sécurité, et ainsi de suite sont en jeu.

Cette mesure comporte divers aspects. Je ne suis pas parfaitement sûr de saisir l'intention de cette motion. Il peut s'agir d'une indemnisation des employés des chemins de fer, d'une indemnisation des voyageurs, ou encore d'une indemnisation des propriétaires des biens adjacents, qu'il s'agisse de fermes, de collectivités ou autres. Il faut bien réfléchir à tout cela.

Les temps évoluent, et l'indemnisation doit être correcte. Un montant qui aurait été correct il y a dix ou même cinq ans ne constituerait probablement plus une indemnisation satisfaisante de la victime innocente d'un incendie de ce genre.

Parlons des chemins de fer en cette ère de changement. On considère généralement que les chemins de fer sont en recul à peu près partout dans le pays, à l'exception des grandes lignes reliant les centres urbains. Ils ont toutefois pris une autre dimension depuis quelques années, celle du tourisme. Une association touristique de ma circonscription envisage en fait d'utiliser des trains à vapeur comme attraction touristique. Ce cas est loin d'être unique. En fait, de nombreux trains à vapeur circulent actuellement au Canada et dans toute l'Amérique du Nord.

Au Nouveau-Brunswick, la ligne de Hillsboro et Salem fonctionne depuis quelques années. Elle attire beaucoup de touristes dans cette région du Nouveau-Brunswick. Je pense qu'un chemin de fer à vapeur dans l'Île-du-Prince-Édouard pourrait aussi attirer beaucoup de gens dans notre île durant l'été. Les trains à vapeur ont pris un tel essor qu'il y a une association des exploitants de trains à vapeur d'Amérique du Nord qui se réunit régulièrement et qui assure la promotion de ce genre d'attraction en Amérique du Nord. Je crois que les Nord-Américains ont très envie de voir reconnaître et promouvoir ces manifestations historiques. Les gens viennent voir ces trains à vapeur. Ils se passionnent pour eux. Cela a quelque chose de romantique. Je pense que c'est un mouvement qui n'est pas près de s'éteindre.

Cette motion nous fait nous poser la question de l'assurance responsabilité. Je sais que les exploitants de nombreuses attractions publiques ont des problèmes pour avoir une assurance responsabilité satisfaisante. Je suis sûr que le coût de l'assurance responsabilité doit aussi poser un problème aux compagnies ferroviaires qui doivent assurer la protection des gens qui peuvent être victimes d'incendies causés par des opérations ferroviaires ou d'autres accidents quels qu'ils soient. Je doute que nous puissions résoudre la question à la Chambre. Il faudrait que le gouvernement fasse une étude approfondie de la question avant que des conclusions définitives ne puissent être tirées.

La question des coûts de remplacement actuels est en évolution rapide. Songeons d'ailleurs qu'il ne s'agit pas simplement de coûts de remplacement actuels pour les gens qui peuvent vivre le long d'une voie ferrée. Nous devons tous voir quelle est la valeur de remplacement de notre propriété et c'est peut-être une bonne occasion d'y penser. A l'heure actuelle, beaucoup de gens n'ont pas une assurance incendie suffisante pour leur logement, leur entreprise ou leurs autres biens. Ce qui suffisait il y a trois ou quatre ans ne permettrait plus de reconstruire une maison aujourd'hui. C'est une chose importante.

Les chemins de fer continuent à parcourir la plupart des régions du pays. Leur utilisation a changé à certains égards. La locomotive à vapeur avait un certain romantisme dont on a actuellement la nostalgie. Les principales compagnies de chemin de fer ont certainement des responsabilités à cet égard. J'approuve le principe de la motion et je tiens à donner mon

appui au motionnaire et aux comotionnaire pour que cette question soit étudiée plus à fond.

• (1740)

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'aimerais dire quelques mots au sujet de cette motion. J'apprécie la façon dont plusieurs ministériels en ont parlé et notamment le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Kilgour). Nous apprécions la façon dont ils ont réagi face aux inquiétudes exprimées dans la motion et je tenais à le dire.

Les observations que mon collègue, le député de York-Est (M. Redway) a faites quant aux risques d'incendie m'amène à parler brièvement de la motion comme telle en ce sens qu'elle suit l'évolution des choses. Elle tend à modifier la Loi sur les chemins de fer de façon à mieux indemniser les victimes des incendies allumés par les activités ferroviaires afin de tenir compte de la valeur de remplacement des biens détruits par le feu. C'est une application assez générale. Cette motion tient compte des réalités des diverses opérations ferroviaires. En écoutant ce débat fort intéressant, j'ai remarqué qu'un article de la loi actuelle commence par ces mots:

La compagnie doit constamment tenir l'emplacement de sa voie libre d'herbes mortes ou sèches, de mauvaises herbes et d'autres matières combustibles inutiles.

J'ai circulé le long des voies ferrées du nord de l'Ontario et j'ai vu des emprises que l'on avait incendiées pour les défricher. Les chemins de fer doivent les garder bien dégagées. Lorsqu'on se livre à ce genre d'opération, l'incendie risque de se propager. Il y a un autre facteur à considérer en ce qui concerne les risques des propriétaires riverains.

Comme le député de York-Est l'a laissé entendre, les habitants des villes courent des dangers. En plus des agriculteurs, les propriétaires des boisés traversés par les chemins de fer peuvent également subir des pertes qu'il faudrait dédommager.

Je voudrais surtout parler du montant de l'indemnisation qu'il faudrait songer à accorder si nous adoptons la motion cet après-midi.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a dit que, selon l'indice des prix, l'indemnité initiale de 5 000 $ représenterait aujourd'hui une somme de 68 000 $. Ce montant me paraît insuffisant et si l'on compare soigneusement certains chiffres, 68 000 $ ou 70 000 $ ne constituent pas un plafond suffisant à l'heure actuelle pour les pertes qui peuvent être subies sans négligence de la part des chemins de fer. Je remarque dans la documentation que mon ami m'a passée qu'on peut établir une comparaison, par exemple, avec l'indemnité parlementaire ou, si vous voulez, le traitement des députés. Ce traitement était de 1 500 $ en 1905. Autrement dit, le niveau de 5 000 $ représentait trois fois et un tiers le traitement qui était versé aux députés. Si le niveau actuel est d'environ 55 000 $, le chiffre comparatif convenable comme plafond des pertes dans les cas où il n'y a pas eu négligence devrait se situer autour de 170 000 $.

Il pourrait même être plus élevé. D'après les recherches que j'ai faites sur les premières années de l'ère industrielle au Canada, un travailleur spécialisé pouvait gagner dans les 500 $. Ce salaire était peut-être plus élevé à la fin de la décennie, mais en supposant qu'un ouvrier spécialisé gagnait 500 $, il est raisonnable de penser qu'il gagnerait aujourd'hui entre 30 000 $ et 35 000 $. On me corrigera si je me trompe. Si ce traitement à l'époque avait été dix fois supérieur, nous aurions des raisons valables d'exiger l'imposition d'un plafond de 300 000 $ à 350 000 $ à ces réclamations lorsqu'il n'y a pas eu négligence. Ce serait plus raisonnable et plus conforme aux besoins actuels, à mon avis, et du même ordre que les indemnités dont a parlé le député de York-Est à propos du déraillement de Mississauga.

Après ces observations sur la sagesse de la motion à laquelle je souscris, je propose, appuyé par le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier):

Qu'on modifie la motion en supprimant les mots «, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de» et en les remplaçant par ce qui suit: «le comité permanent des transports soit autorisé à étudier l'opportunité pour le gouvernement de»

Le président suppléant (M. Paproski): L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Epp (Thunder Bay—Nipigon) est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion principale modifiée:

Que le comité permanent des transports soit autorisé à étudier l'opportunité pour le gouvernent de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer dans le but de permettre l'octroi d'indemnités plus élevées aux victimes d'incendies causés par des opérations ferroviaires afin de tenir compte des coûts de remplacement actuels d'articles perdus à la suite de dommages causés à des biens matériels.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

M. Kilgour: Monsieur le Président, nous en sommes à l'heure réservée aux initiatives parlementaires et nous siégeons tous ici en tant que simples députés. Je voudrais signaler que le seul membre du comité des transports qui est parmi nous à l'heure actuelle ne s'est pas opposé à cet amendement, ce qui signifie qu'il a été accepté à l'unanimité.

Le président suppléant (M. Paproski): Dois-je déclarer qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné que vous avez déclaré qu'il était 18 heures et que certains députés qui souhaitaient participer au débat d'ajournement ne sont pas présents à l'heure actuelle, la Chambre pourrait-elle suspendre ses travaux, afin de donner la possibilité à ces députés d'intervenir?

Le président suppléant (M. Paproski): Les deux premiers députés, à savoir celui de Bow River (M. Taylor) et celui de Don Valley-Est (M. Attewell) sont présents, et je suis persuadé que le député de Laurier (M. Berger) se joindra à nous.

M. Gauthier: Merci, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Les secrétaires parlementaires sont-ils présents?

M. Kilgour: Je vais vérifier, monsieur le Président.

M. Riis: Monsieur le Président, étant donné que nous avons un instant, pourrais-je profiter de l'occasion pour formuler des observations sur ce qui vient tout juste de se produire à la Chambre? Il s'agit de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, alors que les députés de tous les partis ont la possibilité de saisir la Chambre de projets de loi ou de motions. Je pense que nous avons été témoins d'un excellent exemple de coopération entre députés. La motion d'aujourd'hui a été présentée par un député d'un parti et appuyée par un représentant d'un autre, et c'est le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Kilgour) qui a donné le meilleur exemple en souscrivant sans réserve à cette motion.

Selon moi, les députés ont respecté l'esprit de la réforme parlementaire et ils ont démontré, cet après-midi, et cela mérite d'être souligné, qu'ils pouvaient parfois faire preuve de bonne volonté et mettre de côté leurs divergences de vues afin de travailler harmonieusement.

Des voix: Bravo!

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LE SERVICE POSTAL RURAL—LE TARIF DE LIVRAISON DES HEBDOMADAIRES

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, le 9 décembre dernier j'ai posé la question suivante au ministre responsable de la Société canadienne des Postes.

Est-ce que la partie du plan de la Société traitant de l'interruption du service postal rural et celle concernant la hausse du tarif de livraison des journaux hebdomadaires ont été abandonnées pour de bon ou n'ont-elles été que temporairement mises de côté pour resurgir plus tard dans toute leur horreur?

Voici ce qu'a répondu l'honorable ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté):

Je pense que cette question a justement fait l'objet des préoccupations du gouvernement. La Société canadienne des Postes a déposé un plan. Nous l'avons renvoyé, encore une fois, à un comité pour étude. Ce comité a étudié la question d'une façon très approfondie. Nous attendons ses recommandations, et nous y réagirons lorsque nous les connaîtrons.

• (1750)

Ma question portait sur deux points, et tout d'abord sur le service postal rural. Les Canadiens de nos campagnes n'ont jamais été traités équitablement par les Postes, pas plus lorsqu'elles étaient un ministère que depuis qu'elles sont devenues une société d'État. Ce sont les ruraux qui paient le plus et ont le moins bon service. Par exemple, la livraison du courrier aux foyers urbains ne coûte rien aux habitants de la ville. Par contre, des milliers de résidents de certaines villes, de villages et de hameaux doivent se rendre à pied, en voiture ou en taxi au bureau de poste le plus rapproché. De même, des milliers d'agriculteurs et de résidents de la campagne qui n'habitent pas le long d'un circuit de livraison postale rurale doivent se rendre en voiture à leurs propres frais au bureau de poste le plus rapproché. Dans les deux cas, ils doivent faire la queue au guichet de la poste restante ou louer une case postale. Autrement dit, ceux qui paient le plus ont le moins de services.

Le projet de la Société canadienne des Postes, s'il est réalisé, est encore pire, car beaucoup des plus petits bureaux de poste seront fermés, ce qui obligera les gens des campagnes à se rendre encore plus loin pour bénéficier d'un service postal. Beaucoup de ces personnes sont âgées et handicapées et sont incapables de conduire une voiture. Elles devront donc compter sur d'autres pour leur apporter leur courrier. En outre, il semble que la Société canadienne des Postes songe maintenant à fermer le bureau de poste d'une ville ou un village situé à telle ou telle distance d'un autre bureau de poste situé dans une autre ville ou un autre village. C'est simplement inadmissible. Quand une ville ou un village sont constitués en municipalité, ils ont leur propre conseil, leurs installations d'affaires et, jusqu'ici, leur propre bureau de poste. Il n'est guère satisfaisant d'en fermer certains et d'obliger les gens à se rendre dans une ville ou un village voisins.

Je crois comprendre qu'au comité le président de la Société canadienne des Postes a justifié la perte des services postaux dans des localités rurales en disant que les citoyens de ces centres ruraux recevraient un avis de 90 jours. La belle affaire, ils ne veulent pas d'avis, ils veulent garder leur bureau de poste. Je crois savoir que les routes rurales vont rester, mais cela n'aide pas celles qui ont déjà été supprimées. Les premières qui ont été fermées devraient être rouvertes, de sorte que toutes les populations rurales soient traitées équitablement.

Postes Canada cherche également à réduire son déficit en licenciant le personnel rural alors que nos bureaux de poste ruraux sont déjà les moins bien dotés en personnel. Je crois que les dirigeants de Postes Canada qui cherchent constamment à fermer les bureaux de poste ruraux, quand ils ne les ferment pas en fait, n'ont pas idée des nombreuses fonctions exercées par le personnel de nos bureaux de poste ruraux. S'ils pensent qu'une superboîte aux lettres peut remplacer un maître de poste local ou son adjoint ou son adjointe, ils sont à des kilomètres de la réalité. Une superboîte aux lettres ne peut répondre à des questions ni conseiller les gens au sujet des tarifs, des barèmes ou des centaines d'autres questions auxquelles il faut répondre. Je dis à Postes Canada que, déficit ou non, le Canada rural veut conserver ses bureaux de poste et leur personnel.

Le déficit n'est pas causé par l'exploitation de bureaux de poste ruraux. Il est causé par les coûts subis dans nos grandes villes et par l'importance des salaires accordés aux hauts dirigeants dont les traitements sont sans rapport avec leur productivité. Les efforts qu'ils font pour fermer nos bureaux de poste ruraux sont un écran de fumée qui ne trompe personne, surtout pas les populations rurales du Canada. Est-ce qu'on va réduire le déficit en mettant ces gens au bien-être social ou à l'assurance-chômage?

Je tiens à dire au nom de la population rurale de ma circonscription, et à l'ensemble du Canada, je pense, que nous ne voulons pas voir fermer nos bureaux de poste ruraux. Nous voulons conserver notre service postal et le voir améliorer. Est-ce que nous cherchons de façon détournée à tuer nos villes et nos villages? Les petites villes et les villages de campagne cherchent désespérément à faire concurrence aux grandes régions métropolitaines. Pour que les entreprises restent rentables, il leur faut absolument de bonnes communications, et dans une zone municipalisée un bureau de poste est indispensable. Qui d'entre vous lancerait une entreprise dans une ville ou un village qui n'a pas de bureau de poste? Personne. Si Postes Canada et le gouvernement permettent à la Société de réaliser ce projet en matière de privatisation et de fermeture de bureaux de poste ruraux, cela va être la catastrophe. Cela pourrait bien amener la disparition de tout gouvernement qui laissera faire cela. Comme le disait la semaine dernière un de mes commettants ruraux, ce serait un suicide politique.

La dernière partie de ma question concernait le projet formé par la Société d'augmenter les tarifs des hebdomadaires et des revues religieuses. Je crois savoir que ce projet a été révoqué en partie. Je veux qu'il soit supprimé à tout jamais, pour qu'il ne remontre plus jamais sa vilaine, sa cruelle tête. Pareille augmentation, c'est un nouvel assaut contre le Canada rural. Beaucoup de nos ruraux ne reçoivent pas les quotidiens des villes et comptent sur leur hebdomadaire pour avoir des nouvelles, des services et ainsi de suite. Les hebdomadaires eux-mêmes ont du mal à survivre, et une augmentation de leur tarif postal en amènerait plusieurs à disparaître, ce qui priverait les gens de tout journal. Nos hebdomadaires et nos périodiques religieux sont un élément d'une importance vitale pour notre collectivité et nous voulons les conserver.

Le service postal est une responsabilité qui incombe au gouvernement. Tout citoyen canadien est en droit de s'attendre à ce que son courrier soit expédié et livré promptement. Or, de nos jours, la livraison du courrier est loin d'être satisfaisante. A titre d'exemple, une lettre marquée «urgente» a quitté le bureau de poste de la Chambre des communes le 29 décembre et n'a été livrée à Brampton, en Ontario, que le 9 janvier, soit neuf jours ouvrables après son envoi. J'aurais pu la livrer moi-même à bicyclette en moins de temps que cela. Je reçois du courrier de la Californie en cinq et parfois quatre jours. Il est grand temps que la Société canadienne des Postes mette de l'ordre dans ses affaires, règle la question des heures supplémentaires, des congés de maladie, des abus du service de taxi, et qu'elle apprenne comment livrer le courrier avec célérité d'une région à l'autre. S'il lui faut pour cela aller à l'étranger pour s'inspirer des méthodes qui y sont employées, qu'elle le fasse. Le déficit n'est pas le principal problème, mais bien la livraison du courrier.

Maintenant qu'on a accepté d'augmenter le tarif postal, il faudrait insister sur la livraison. Les lacunes à cet égard ont favorisé la prolifération des services de messageries, car les particuliers et les entreprises doivent faire livrer leur courrier promptement. Je voudrais faire comprendre à la Société canadienne des Postes et au gouvernement fédéral que nous insistons sur le maintien et l'amélioration des bureaux de poste ruraux et nous voulons que notre courrier soit livré avec célérité.

C'est ce que souhaite le Canada rural.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, disons tout d'abord que je comprends fort bien l'inquiétude que suscite le service postal dans les régions rurales. Nous partageons tous cette inquiétude. Mais le ministre a bien dit que tout était fixé, terminé, arrêté, stoppé—y a-t-il un autre terme?

M. Redway: Fini.

M. Forrestall: Que tout changement était fini à propos du service postal dans les régions rurales. Si jamais la Société canadienne des postes décidait de poursuivre ses programmes, M. Lander, son président, a reçu l'ordre d'en saisir, dans un premier temps, le ministre concerné. Ensuite, il doit avertir le député fédéral directement saisi de cette question. Ainsi, la localité visée pourra prendre connaissance des options qui lui sont offertes en choisissant celle qui lui convient le mieux. Ce n'est qu'une fois que toutes ces démarches auront été effectuées que le ministre permettra à la Société canadienne des Postes d'entreprendre les changements envisagés.

Mais aucun changement ne sera entrepris qui ne correspondrait pas aux besoins et aux intérêts de nos localités rurales. Qu'on se le dise bien une fois pour toutes. La rumeur qui court dans nos campagnes est fausse. Elle est trompeuse. On interprète mal cet immense désir d'organisation. Des rumeurs courent dans nos campagnes faisant état de catastrophes à la Société des Postes et dans le service rural qui ne sont tout simplement pas fondées. Le ministre a été fort explicite. Rien n'arrivera. Je répète: Rien ne se fera tant que la Société canadienne des Postes n'a pas avisé, et le ministre et le député de l'endroit, et tant que les consultations entreprises dans la localité concernée ne seront pas terminées. Rien n'arrivera du tout. Rien. Vous pouvez dormir sur vos deux oreilles, monsieur le Président!

• (1800)

LES BANQUES—L'AUGMENTATION DES FRAIS DE SERVICE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le 20 janvier, j'ai interrogé le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) au sujet des frais de service des banques qui causent de plus en plus d'ennuis aux personnes de ma circonscription. La question portait sur les hausses excessives, le manque de communication et, dans certains cas, la caractère arbitraire de ces augmentations. Je n'ai pas l'intention de nommer chacune des banques car je ne veux pas m'acharner contre elles aujourd'hui. Je veux cependant citer quelques exemples du problème que je soulève.

En avril dernier, Bert Newman du chemin Alamosa est venu me parler à mon bureau d'une affaire qui l'exaspérait. Il est client d'une grande banque à charte canadienne depuis plus de 40 ans. Il est aujourd'hui à la retraite. Il a appris en allant à sa banque, au centre-ville, qu'on avait débité son compte de 225 $ pour la location de trois coffres de sûreté. Ces frais avaient augmenté de 35 $ sur l'année précédente, soit de 18,6 p. 100. Il a parlé aux préposés de la banque pour savoir qui avait décidé d'augmenter les frais et pourquoi. Il était tout à fait exaspéré. Un préposé a fait des calculs en disant que l'augmentation de 18,6 p. 100 divisée par trois équivalait en réalité à une hausse moyenne de seulement 6,2 p. 100. C'était évidemment ridicule.

Il a finalement reçu d'un cadre des relations publiques de la banque une lettre qui ne l'a pas satisfait, mais qui expliquait au moins en partie la politique de la banque. C'est un exemple de manque de communication. Les banques affichent des avis dans les succursales pour informer leurs clients, mais ce n'est plus suffisant de nos jours.

Nous avons également l'exemple de M. Malcolm Wilkinson, de Citation Drive, dans ma circonscription. Il écrit ceci:

Vous apprenez qu'ils ont augmenté, uniquement lorsque vous vérifiez votre compte (si vous le faites) ou si, par hasard, vous prenez un dépliant sur le comptoir. Comme il y a toujours toutes sortes de dépliants, vous n'y prêtez pas particulièrement attention.

Les lettres de change de 10 livres dont j'ai parlé coûtent maintenant 4,50 $ chacune. Lorsque j'en ai acheté, il y a un an, pour Noël, elles coûtaient 2,50 $.

Cela représente une hausse de 80 p. 100, monsieur le Président. M. Wilkinson ajoute:

Les avis concernant les dépôts envoyés par la poste représentent un autre exemple de mauvaise communication. Mes chèques de pension, de rentes, de dividendes et d'intérêts sont envoyés à ma banque pour y être déposés. Dans chaque cas, je recevais par le courrier la copie du bordereau de dépôt établi par la banque qui déposait cet argent dans mon compte. Par la suite, la banque s'est contentée d'envoyer des bordereaux pour les dépôts «exceptionnels» (par exemple, les dividendes trimestriels, les intérêts sur les obligations d'épargne, etc.) et non plus pour les dépôts «courants» c'est-à-dire les chèques de pension mensuels. Et enfin, la banque a cessé d'envoyer des bordereaux estimant que cela revenait trop cher.

Je reconnais que cette décision est justifiée, mais je n'en ai jamais été avisé.

Les banques se conduisent de façon très arbitraire.

Voici un troisième exemple. M. Bernie Segal, de Clareville Crescent, m'a écrit et je voudrais vous citer également un extrait de sa lettre. Voici ce qu'il me dit:

Je constate que les banques sont usurières et cavalières.

Voici le plus récent exemple: J'ai un compte d'épargne qui, entre autres choses, me donne droit gratuitement à tous les retraits que je veux. A ma grande surprise, deux mois consécutifs, je constate que l'on m'a déduit 8 $ de frais de service—une certaine somme pour chacun des retraits en personne. Cela ne faisait pas partie de notre accord original et on ne m'avait avisé d'aucun changement. Lorsque je me suis plaint, on m'a dit que l'on avait mis des affiches faisant état de cette nouvelle politique. Je ne les avais certainement pas vues! Finalement, j'ai eu gain de cause. Mais des frais de service pour des retraits en personne? Quel service?

Il fait plusieurs autres remarques, mais pour gagner du temps je vais me contenter de vous lire le résumé. Il conclut:

Je prétends qu'il faut y remédier soit en permettant une plus grande concurrence dans le secteur des banques (et des sociétés de fiducie), si nécessaire en autorisant les banques étrangères à ouvrir un nombre illimité de succursales au Canada, soit en réglementant le secteur plus étroitement au moyen de la Loi sur les banques.

• (1805)

C'était là trois exemples d'électeurs de ma circonscription préoccupés. Comme je l'ai dit, je n'ai pas l'intention de lancer un débat sur les banques ou de m'en prendre à elles. Cependant, il existe un problème qui s'explique en partie par l'introduction des guichets automatiques. Les clients ne se rendent pas à leur succursale aussi souvent. Un autre problème est créé par les transactions entre succursales. J'ai un compte dans une banque du centre-ville de Toronto depuis plus de 25 ans et je ne me suis rendu à ma succursale qu'une seule fois ces deux dernières années.

J'espère que les directeurs et les associations de banques accorderont plus de sérieux à cette question. Il existe un problème de communication et il existe certainement de nombreux cas de frais de service excessifs que l'on peut découvrir en convertissant les frais en pourcentages, notamment dans le cas des chèques retournés pour provision insuffisante.

Je poursuivrai mon enquête sur la question. Je félicite le ministre d'État chargé des Finances de la nouvelle orientation qu'il compte imprimer au secteur financier telle que proposée en décembre dernier. J'espère que lorsque les grands principes de ce document auront été traduits en mesure législative, nous connaîtrons une plus saine concurrence sur le marché parce que je crois que cette solution est de beaucoup préférable à une intervention directe. Nous devrions ouvrir la porte à une plus grande concurrence pour que l'on connaisse un plus large éventail de frais de service et que l'on ne reste plus à la remorque des cinq grandes banques.

Je vous dirai, en terminant, que j'ai l'intention de répondre le mieux possible aux plaintes que je vous ai exposées et de réagir aux heures de frustrations subies par la plupart de ces personnes.

• (1810)

[*Français*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie très sincèrement le député de Don Valley-Est (M. Attewell). Actuellement, la Loi sur les Banques, comme il le sait très bien ne régit pas les niveaux de frais des services bancaires, bien qu'un règlement accepté en vertu de cette loi exige la divulgation des conditions de dépôts et d'autres services offerts par les banques.

Bien que la divulgation intégrale des frais et des autres modalités de services financiers demeure importante, le gouvernement est d'avis qu'il ne serait pas souhaitable d'introduire des règlements détaillés régissant le niveau des frais et des services bancaires, étant donné les changements rapides qui se produisent dans le secteur des services financiers et la diversité toujours croissante des services auxquels ces règlements devraient s'appliquer.

Cela est particulièrement vrai à l'heure actuelle, étant donné la nouvelle politique du gouvernement qui prévoit une expansion majeure des services que peuvent offrir toutes les institutions financières, y compris les banques.

Dans des conditions aussi dynamiques et variables que celles-ci, la meilleure solution consiste à laisser jouer les forces du marché pour s'assurer que les frais de service sont maintenus à des niveaux raisonnables. En fait, l'un des grands avantages de la politique décrits dans Le Secteur financier: *Nouvelles directions*, publié par le gouvernement, serait d'accroître la concurrence dans le secteur des services financiers, ce qui permettra de s'assurer que les consommateurs reçoivent le meilleur service possible au moindre coût. Dans le cadre de ces réformes, le gouvernement évaluera le bien-fondé des règlements visant à protéger les consommateurs, notamment, premièrement, le règlement actuel rendu aux termes de la Loi sur les banques qui exige que ces dernières divulguent les modalités des dépôts et des autres services qu'elles offrent. Deuxièmement, la nécessité de prendre éventuellement d'autres mesures face au rôle croissant que jouent les guichets automatiques dans les prestations de services financiers et troisièmement, l'élargissement

possible de ce règlement et à d'autres types d'institutions financières, étant donné la grande similitude des services offerts par ces institutions différentes, aux termes de la nouvelle politique. La divulgation adéquate et opportune des frais des services et d'autres conditions aux consommateurs de services financiers est une mesure de protection importante qui non seulement sert les intérêts des consommateurs mais contribue également à la plus grande efficience et à la plus grande compétitivité du système financier canadien.

LE LOGEMENT—LE LOGEMENT COOPÉRATIF—LES STATISTIQUES DE 1986—ON DEMANDE SI LE PROGRAMME SERA MODIFIÉ

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, tout n'est pas rose dans le programme de logements coopératifs du gouvernement fédéral. Cela a été reconnu par le ministre dans sa réponse à la question que je lui ai posée au mois de décembre. On se rappelera que j'avais soulevé à l'époque le problème d'accessibilité pour les familles à faible revenu. Seules les familles qui ont des revenus en dessous de 18 000 $ sont admissibles pour le supplément en loyer qui leur permettrait d'avoir accès aux programmes de logements coopératifs. Le supplément au loyer est une subvention pour assurer qu'une famille ne paie pas plus que 25 p. 100 de son revenu sur son logement. Mais les familles, monsieur le Président, dont les revenus dépassent 18 000 $—ce qui n'est pas un montant faramineux, vous serez d'accord avec moi, c'est le salaire minimum en fait—ne sont pas admissibles pour le supplément au loyer du gouvernement conservateur.

Alors les familles ayant entre 18 000 $ et 24 000 $ de revenus, qui sont la clientèle traditionnelle des coopératives de logements, sont exclues du programme et ne peuvent même pas penser à la formule coopérative parce qu'elles seraient obligées de payer disons 35 ou 45 p. 100, 35 ou 40 p. 100 de leur revenu brut pour les coûts du logement, ce qui laisserait des sommes totalement inadéquates pour les autres besoins de la famille.

Les 9 et 10 décembre dernier, monsieur le Président, il y a eu des conférences de presse dans 12 villes canadiennes à travers le pays sous les auspices de la Fondation de l'habitation coopérative du Canada. Je veux souligner la revendication de la FECHIM, la Fédération des coopératives d'habitation de l'Île de Montréal et je veux insister surtout sur cet aspect que j'ai souligné. Ces coopératives d'habitation demandent que l'on rende admissibles à une aide supplémentaire ou au supplément au loyer les ménages à revenu modeste qui auraient à consacrer plus que 25 p. 100 de leur revenu au paiement de loyer.

J'ai reçu une vingtaine de lettres de résidants de coopératives d'habitation de ma circonscription. Je crois bien que le secrétaire parlementaire en a reçues aussi. Le ministre doit agir, monsieur le Président. Il ne doit pas se laver les mains de ce problème et j'espère que le secrétaire parlementaire va avoir des nouvelles à nous donner lors de ses commentaires.

[*Traduction*]

Il y a un autre cas qui m'ennuie à propos du logement coopératif. C'est celui des habitations Cloverdale, dans la circonscription de Dollard que représente le ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner). L'affaire est assez triste. Les locataires de l'immeuble sont surtout des personnes âgées, des mères célibataires et des prestataires de l'aide sociale. Le propriétaire était un organisme à but non lucratif, jusqu'à ce que la Société canadienne d'hypothèques et de logement annule sa subvention, le 31 décembre 1986, parce que cet organisme n'avait pas présenté de rapports en bonne et due forme. L'immeuble a été vendu le jour même à un promoteur du secteur privé. Comme il appartient maintenant à un promoteur, les résidents de la coopérative risquent de ne plus toucher les subventions de location qu'ils recevaient depuis des années. En outre, l'immeuble ayant été vendu, il ne peut être transformé en coopérative.

• (1815)

Les résidents de Cloverdale Park ont réclamé que les tractations entre l'ancien propriétaire et la SCHL fassent l'objet d'une enquête publique. Ils revendiquent l'expropriation et le transfert de la propriété à une coopérative. Ils demandent que les subventions que le gouvernement fédéral aura ainsi épargnées soient affectées à l'établissement de nouvelles coopératives d'habitation dans le voisinage.

J'appuie entièrement les demandes des locataires de l'immeuble Cloverdale. Seule une enquête publique permettra de répondre aux nombreuses questions qui ont surgi à propos d'un ensemble résidentiel auquel beaucoup de locataires ont consacré temps et énergie pour tenter d'obtenir un minimum de contrôle sur leur logement. Je crois que le gouvernement devrait soutenir leurs efforts et se rendre à leur requête en faveur d'une enquête publique et faciliter par tous les moyens possibles les efforts des locataires de cet immeuble pour établir une coopérative de logement.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et du ministre responsable du Multiculturalisme): Je voudrais moi aussi répondre à mon collègue, monsieur le Président, et je suis heureux de pouvoir le faire aussi parce que pour moi aussi dans ma circonscription cela été des préoccupations et le nouveau système qui a été mis en place est assez compliqué et très difficile à comprendre.

Je voudrais aussi, monsieur le Président, faire remarquer que les observations de l'honorable député démontrent qu'il a bien mal compris le programme des coopératives d'habitation, et je l'en excuse parce que c'est assez complexe, et je suis enchanté d'avoir l'occasion d'en retracer les grandes lignes et d'éclaircir ainsi la situation. Malheureusement, comme nous ne disposons pas du même temps que l'opposition, je ne pourrai peut-être pas répondre à toutes ces questions, mais j'aurais peut-être pu revenir sur le projet de Cloverdale.

Les députés se souviennent probablement de l'examen complet de la politique canadienne de l'habitation qui a été entrepris en 1985. Y ont collaboré tous les paliers gouvernementaux, l'industrie du logement et divers groupes d'intérêt comme La fondation de l'habitation coopérative du Canada. En conséquence, le gouvernement a modifié tous les programmes de logement social afin que les ressources financières soient canalisées vers les plus nécessiteux. Ce n'était pas le cas avant 1985. Nous aidons maintenant beaucoup plus de ménages nécessiteux qu'en vertu des programmes antérieurs. En même temps, conseillés et guidés par La fondation de l'habitation coopérative du Canada, nous avons remanié le programme des coopératives d'habitation. Ce programme offre la sécurité d'occupation aux ménages à revenu modéré; dans chaque ensemble de logement, une moyenne de 30 p. 100 de tous les

logements sont réservés à des ménages qui, autrement, se trouveraient dans l'obligation de débourser plus de 30 p. 100 de leur revenu pour se loger.

A sa demande, nous avons travaillé avec la fondation à la mise sur pied de ce nouvel instrument de financement. La fondation a posé certaines hypothèses financières à propos du taux de rendement prévu de ces hyothèques, et la Société canadienne d'hypothèques et de logement les a reprises à son compte pour élaborer ses budgets de 1986. Malheureusement, le taux de rendement réel a été de 5 1/4 p. 100 en moyenne au lieu de 4 p. 100 comme on l'espérait. En outre, les coûts d'immobilisations ont grimpé dans certaines régions du pays. De ce fait, le nombre de logements construits a été moins élevé que si les hypothèses de La fondation s'étaient vérifiées.

Monsieur le Président, la Société canadienne d'hypothèques et de logement n'a pas amputé les budgets et n'a pas l'intention de le faire non plus. La Société continue d'appuyer le principe du prêt hypothécaire indexé et les efforts que La fondation déploie pour qu'il soit reconnu.

Le gouvernement fédéral continue d'aider les ménages à revenus modérés par le biais du programme des coopératives d'habitation.

L'Ajournement

• (1820)

[*Traduction*]

Je tiens à dire quelques mots au sujet de l'affaire Cloverdale qui semble tant révolter mon honorable collègue, et que je trouve moi aussi révoltante. Je m'étonne de voir que tous ceux qui ont un problème vont toujours se plaindre auprès de l'opposition. Le député de Dollard (M. Weiner) est pourtant un excellent député.

M. Berger: Il avait été invité à l'assemblée, mais il ne s'y est pas présenté.

M. Della Noce: Ces gens-là ne s'aident pas eux-mêmes, car ils devraient s'adresser à leur député. Si le député n'est pas convaincu de leur bon droit, qu'ils aillent alors en parler à l'opposition.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 21.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 janvier 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

L'IMPORTANCE D'ÉVITER CERTAINES PRATIQUES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, dans un article du journal *Le Devoir*, signé de la plume de Michel Vastel aujourd'hui, on peut lire, et je cite:

Selon des professionnels mêlés aux affaires Bissonnette et Stevens—Les conservateurs ont érigé le patronage à l'état de système

Monsieur le Président, tous les Canadiens et les Canadiennes qui vont lire cet article aujourd'hui, et je les y invite, découvriront non seulement l'état de patronage, mais l'état de corruption auxquels ce gouvernement s'est intégré.

Monsieur le Président, des propos tenus par des dirigeants d'entreprises, des hommes d'affaires, à l'endroit du journaliste Michel Vastel du journal *Le Devoir*, je peux vous confirmer que dans ma circonscription, il y a des chefs d'entreprises qui m'ont confié ce qui a été confié là-dessus.

Monsieur le Président, il y a ici des députés honnêtes. J'invite tous les députés conservateurs, libéraux et du Nouveau parti démocratique à exiger du premier ministre du Canada de faire cesser cette pratique malhonnête et odieuse pour l'ensemble des parlementaires, de la tribune ici, à Ottawa.

* * *

LES SPORTS

L'IMPORTANCE DE LA COOPÉRATION ENTRE LE SECTEUR PRIVÉ ET LES DIVERS PALIERS DE GOUVERNEMENT

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, cette fin de semaine, se tiendront dans ma circonscription les championnats mondiaux sprint de patinage de vitesse 1987 pour hommes et femmes à l'Anneau de glace Gaetan Boucher de Ste-Foy.

Hier, j'ai eu la chance de rencontrer les athlètes venus des 17 pays représentés. Entre autres, j'ai aussi rencontré le célèbre Gaetan Boucher de Ste-Foy.

L'événement sera télédiffusé mondialement, faisant ainsi connaître la région de Québec et le Canada tout entier à des millions de téléspectateurs. L'impact touristique en sera donc fort considérable.

En terminant, je tiens à souligner aussi l'importante contribution du secteur privé au financement de ces championnats. Une fois de plus, cela démontre l'importance de la coopération entre le secteur privé et les divers paliers de gouvernement pour assurer le succès de tels événements.

Alors, je souhaite bonne chance à tous les athlètes et un agréable séjour ici au Canada.

* * *

• (1105)

[*Traduction*]

L'AVORTEMENT

L'ACCÈS AUX SERVICES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme a informé le gouvernement que l'accès aux services d'avortement s'est dégradé au Canada au point d'atteindre la situation de crise.

L'absence de services d'avortement est en train de devenir une des principales questions influant sur la vie des femmes. En 1984, sur 244 hôpitaux pourvus de comités d'avortement thérapeutique, 18 p. 100 n'ont pas pratiqué d'avortement et une autre tranche de 24 p. 100 n'en ont pratiqué que très peu.

Les femmes de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve n'ont pas accès à des services d'avortement dans leur province. En Alberta, les femmes doivent parcourir de longues distances et verser des sommes importantes pour obtenir une prestation à laquelle elles ont légalement droit. Ce sont les femmes des campagnes et celles à revenus modestes qui sont le plus lésées.

En Colombie-Britannique, la situation s'est polarisées à cause d'un premier ministre décidé à faire prévaloir ses vues contre la pratique de l'avortement sur les femmes de la Colombie-Britannique, malgré la législation existante.

Je presse le gouvernement de donner suite aux trois recommandations du Conseil consultatif: l'avortement est un acte médical qu'il n'est pas nécessaire de pratiquer dans un hôpital; les ministres de la Santé fédéral et provinciaux devraient agréer des cliniques sanitaires de grossesse autonomes, financées par l'État; l'avortement doit être décriminalisé.

Article 21 du Règlement

LES MINES

LA CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE À L'ÉCONOMIE DU PAYS

M. Bob Layton (Lachine): Monsieur le Président, nos industries extractives font l'objet d'attaques et de pressions depuis plusieurs années. On dit souvent qu'il ne faut pas compter sur elles pour le développement économique futur. Pourtant le Canada vient au premier rang mondial pour la production et la technologie extractive de plusieurs minéraux.

L'extraction minière et la transformation ont apporté plus de 15 milliards à notre PNB et assuré près de 80 p. 100 de nos rentrées de devises l'an dernier, tout cela en dépit d'une concurrence internationale extrêmement vive et des incertitudes du marché.

L'Association minière du Canada, qui représente plus de 70 sociétés et 110 000 travailleurs, faisait preuve d'optimisme dans sa revue annuelle publiée récemment.

Le Canada va rester parmi les producteurs mondiaux les plus importants et les moins chers. La croissance va être alimentée par les découvertes et par les mises en exploitation. Nous allons conserver notre réputation de fournisseur fiable, qualité exigée par nos débouchés étrangers.

L'Association minière du Canada favorise une meilleure coordination et une meilleure collaboration entre les maisons d'enseignement, les gouvernements et l'industrie dans la poursuite de cet objectif. Ces efforts vont rendre plus brillant l'avenir de notre industrie minérale, de ses travailleurs et de tous les Canadiens. Notre gouvernement est décidé à participer à cet accord.

* * *

LA SANTÉ

LE SIDA—ON DEMANDE D'APPUYER LES PROGRAMMES D'ÉDUCATION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le SIDA est le plus grave problème de santé auquel notre pays doive faire face, et pour le résoudre, il faut adopter un programme en deux volets. Il s'agit, d'une part, d'informer la population et d'autre part, de procéder aux recherches nécessaires. C'est pourquoi j'ai été scandalisée plus tôt cette semaine lorsque le premier ministre de la Colombie-Britannique a déclaré que, selon lui, la meilleure solution résidait dans l'abstinence et il a laissé entendre qu'il fallait cesser d'enseigner les méthodes de contraception dans les écoles.

Il y a ensuite le député de London-Est (M. Jepson) qui a laissé entendre qu'en se lançant dans un programme d'enseignement dans les écoles publiques afin de prévenir cette maladie mortelle, le gouvernement de l'Ontario favorisait, en fait, les comportements déviants.

Le gouvernement transmet des messages contradictoires, car cette semaine, on a annoncé un programme d'éducation du public sur le SIDA. On y consacrera seulement 600 000 $ cette année et 800 000 $ dollars l'année prochaine, alors que le Royaume-Uni dépense jusqu'à 50 millions de dollars pour renseigner les gens sur cette maladie.

Je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de préciser que ni lui ni le gouvernement ne partagent la position adoptée par le député de London-Est qui a laissé entendre de façon naïve que le gouvernement de l'Ontario contribue aux comportements déviants en voulant offrir dans les écoles publiques des programmes d'enseignement sur la prévention du SIDA.

* * *

LA SOUVERAINETÉ

LA PROTECTION PAR LE BRISE-GLACE POLAR-8 PROJETÉ

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, depuis que le navire américain *Polar Sea* a navigué sans autorisation dans nos eaux en août 1985 notre gouvernement agit pour reconquérir notre souveraineté.

Depuis l'annonce, le 10 septembre 1985, de la construction d'un brise-glace arctique de classe 8, notre gouvernement prend des mesures, afin d'asseoir notre souveraineté dans l'Arctique.

Les Canadiens devraient savoir que ce navire d'escorte polyvalent n'est pas un bateau ordinaire. Sa fiche d'identité est supérieure à ce qu'exige la navigation dans la mer de Beaufort et elle lui permettra de naviguer là où aucun autre navire ne s'est aventuré. Il procédera à des études scientifiques et des missions d'escorte, il apportera un soutien logistique et d'urgence à nos localités éloignées et il assurera la surveillance de la navigation dans l'Arctique.

Manifestement, cette initiative pavera la voie à une nouvelle technologie canadienne dans le domaine de la construction navale et à l'apparition de nouveaux modes de navigation, ce qui ne pourra qu'améliorer notre position face à nos voisins dans l'Arctique.

Les Américains n'ont pas abandonné l'Arctique. L'automne dernier, le Congrès a approuvé l'octroi de crédits pour la construction d'autres brise-glace. Cependant, nous ne restons pas les bras croisées. Notre navire, le plus puissant brise-glace du monde, défendra notre pays dans l'Arctique.

* * *

• (1110)

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DU MÉDICAMENT—L'EMPLOI D'UNE ANCIENNE MINISTRE LIBÉRALE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, la nomination, au poste de président de l'Association canadienne de l'industrie du médicament, de M^me^ Judy Erola, ancienne ministre au sein du Cabinet libéral, à qui l'on doit la création de la Commission Eastman qui a été chargée d'étudier la Loi sur les brevets pour médicaments, apporte une nouvelle preuve tangible que c'est sans grande conviction au fond que le parti libéral et ses députés s'opposent aux changements proposés à cette loi par les conservateurs et ne font, à cet égard, qu'observer la ligne de conduite des néo-démocrates dans cette affaire.

Lorsqu'on voit une libérale éminente et militante comme M^me^ Erola se faire le porte-parole des groupes mêmes qui s'opposent à la position adoptée par son parti à la Chambre des communes, il ne faut pas être très brillant pour comprendre

que le point de vue affiché par les libéraux à ce sujet est plus feint que sincère. Mais n'est-ce pas les libéraux qui ont envisagé les premiers de rendre plus difficile l'accès aux médicaments génériques?

Les dons considérables faits par l'Association de l'industrie du médicament tant au parti conservateur qu'au parti libéral expliquent sans doute non seulement la position des conservateurs, mais aussi la tiède opposition des libéraux.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, la Banque du Canada a annoncé hier une nouvelle réduction de son taux d'escompte, moins de 7.5 p. 100. C'est le plus bas taux d'escompte depuis 1973. Le taux d'escompte de la Banque du Canada, s'il baisse tant, c'est parce qu'au Canada les affaires vont bien. C'est parce que notre gouvernement a réduit ses besoins d'emprunt, réduit la demande sur le marché de l'argent, inspiré la confiance aux gens d'affaires, aux Canadiens, par son contrôle progressif du déficit.

Et si nous n'avions pas à payer les intérêts et également à rembourser la dette nationale de 240 milliards de dollars que les libéraux ont dépensés avec l'accord des socialistes, notre taux d'escompte serait encore plus bas. Les Canadiens paieraient encore moins cher leurs hypothèques familiales, leurs loyers, les emprunts sur automobiles, et les gens d'affaires trouveraient à meilleur prix de l'argent pour faire démarrer d'autres entreprises. Chaque fois que le taux d'escompte diminue, c'est parce que les Canadiens comprennent notre message de prospérité. Chaque fois que le taux diminue, ça coûte moins cher aux Canadiens sur chaque paiement de carte de crédit, d'automobile et de résidence.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LE PROJET CLOVERDALE PARK—LA VENTE À UN PROMOTEUR PRIVÉ

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, les citoyens de Cloverdale Park, dans la partie ouest de l'île de Montréal et dans la circonscription du ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner), ne devraient pas avoir à subir les conséquences des erreurs du gouvernement. Lundi, le ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement visitera Cloverdale Park. Quelque 2 000 citoyens estiment que le gouvernement les a abandonnés quand il a annulé une subvention annuelle de plus de 900 000 $ et permis ainsi que Cloverdale Park soit vendu à un promoteur privé.

Les personnes âgées, les mères célibataires et les assistés sociaux craignent que des hausses de loyer massives les obligent à quitter leur logement. Je prie instamment le ministre de satisfaire à toutes les demandes des citoyens: tout d'abord, maintenir les subventions aux familles à faible revenu; ensuite garantir que les hausses de loyer ne dépasseront pas le taux d'inflation et, enfin, aider les locataires à former une coopérative de logement en réservant à cette fin l'argent que l'annulation de la subvention lui fait économiser.

Les citoyens ont aussi demandé un enquête publique complète, ce qui, à mon avis, est le seul moyen d'obtenir des réponses à toutes les questions troublantes que soulève cette vente.

* * *

LES PÊCHES

LES ACCORDS DE 1972 ET 1982 ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais faire des commentaires sur la prétendue enquête que les libéraux ont menée dans la région de l'Atlantique. Ces derniers essaient de découvrir les faits justifiant les obligations du Canada envers la France en matière de pêche internationale. Eh bien, il est trop tard. Ils étaient au pouvoir en 1972 et en 1982 lorsque le gouvernement a conclu des ententes avec la France. C'est à ce moment-là qu'il fallait établir les faits. Ce sont les conséquences de ces ententes qui accordaient à la France un accès illimité aux stocks de poisson canadiens que le gouvernement actuel essaie d'éviter. Tout cela finit en queue de poisson pour les libéraux. Hier, en guise d'enquête, ils nous ont présenté une comédie dont le seul interprète était le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) qui faisait l'intéressant.

• (1115)

Si les libéraux s'intéressaient vraiment à cette question, ils seraient restés jusqu'à la fin du débat d'urgence qui a eu lieu cette semaine.

L'actuel gouvernement du Canada veut que la question des frontières soit réglée par un tribunal international, et il veut réduire les activités de pêche de la France. Aucune—absolument aucune—concession n'a été faite. En fait, en 1987, les droits de pêche de la France seront deux fois moindres qu'en 1986. C'est une position qu'appuyent aujourd'hui des rédacteurs de la *Gazette* de Montréal et du *Globe and Mail*.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE REFUS D'ACCORDER LES TARIFS POSTAUX DE DEUXIÈME CLASSE À CERTAINES PUBLICATIONS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, *Beef in British Columbia* est une revue canadienne publiée par la B.C. Cattlemen's Association qui traite exclusivement de questions portant sur l'élevage commercial des bovins. Cette association a demandé à maintes reprises, mais sans succès, un tarif de deuxième classe à la Société canadienne des Postes. Sa demande a été toujours rejetée.

Nous apprenons maintenant que les publications étrangères, particulièrement les magazines de pornographie douce comme *Penthouse*, *Hustler* et *Playboy*, bénéficient des tarifs de deuxième classe.

La Société canadienne des Postes établit une discrimination contre les publications professionnelles telles que celle-ci et également contre les publications religieuses comme le *Presbyterian Record* et le *United Church Observer*, pour accorder un statut préférentiel aux magazines érotiques. Le Cabinet devrait intervenir à ce sujet et faire en sorte que des publications comme *Beef in British Columbia* aient droit à un tarif postal sinon meilleur, du moins identique à celui de *Playboy*.

* * *

LES DROITS DE DOUANE

LA NÉCESSITÉ D'ABOLIR LE DROIT SUR LES ARBRES DE NOËL AMÉRICAINS

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, comme vous le savez, les producteurs d'arbres de Noël du Québec, de l'Ontario et des provinces maritimes se sont rassemblés récemment sur la colline du Parlement pour protester contre l'imposition d'un droit de 30 p. 100 sur l'importation d'arbres de Noël des États-Unis. A moins que ce droit ne soit supprimé, craignent-ils, les États-Unis exerceront des représailles qui entraîneront des difficultés économiques pour des milliers de Canadiens qui participent à l'exportation d'arbres de Noël, activité dont la valeur se chiffre à 90 millions de dollars.

Après la manifestation, ils ont rencontré le ministre des Finances (M. Wilson), mais on m'a dit que le ministre ne les avait pas compris et que le gouvernement n'allait pas supprimer ce droit de douane inefficace.

Ce droit peu judicieux doit être aboli immédiatement. Le gouvernement sacrifie une industrie canadienne et des emplois canadiens importants. La démarche est improductive et extrêmement injuste à l'égard des producteurs canadiens d'arbres de Noël.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

L'AFFAIRE OERLIKON—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À DEMANDER LA TENUE D'UNE ENQUÊTE JUDICIAIRE PUBLIQUE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je vais commencer par demander si le gouvernement a démissionné, étant donné qu'il n'y a que huit ou neuf ministres sur 40 ici pour la période des questions orales.

M. Beatty: Où est John Turner?

M. Kaplan: Il n'est pas le gouvernement, c'est vous autres qui le faites.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. L'Opposition officielle, dans sa demande d'enquête judiciaire publique sur l'affaire Oerlikon, est maintenant soutenue par un nombre considérable d'éditorialistes à travers le pays et des journalistes sérieux font rapport des déclarations d'hommes d'affaires qui sont au courant du système de péage, de *toll-gating* établi par le gouvernement. Une enquête criminelle sur la conduite d'un ministre et de ses amis ne touche pas les grandes questions de péage, et je demande au vice-premier ministre: Ne voit-il pas les limites de l'enquête de la GRC et n'est-il pas prêt, maintenant que le système est révélé dans tous les journaux, à nous accorder une enquête publique?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, au début de la semaine, le député a dû retirer certaines allégations qu'il avait faites à la Chambre. Une fois de plus, il verse dans l'insinuation et la calomnie.

Cependant, pour en revenir à l'essentiel de sa question, on y a répondu à maintes occasions. Les légistes supérieurs de la Couronne ont exprimé l'avis qu'il serait inopportun de mener une enquête judiciaire parallèle à la tenue d'une enquête par la GRC. Les juristes de tout le pays partagent cet avis. Il y a un an, le député lui-même et son chef s'opposaient à ce qu'une commission soit mandatée pour enquêter sur ce genre d'affaires. A l'époque, ils recommandaient de confier l'enquête à un comité parlementaire.

Ces divers appuis nous confirment que le gouvernement a pris la bonne décision en la matière.

• (1120)

ON DEMANDE D'ÉLARGIR L'ENQUÊTE DE LA GRC

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Si, malgré notre avis et celui de tous les éditorialistes et journalistes, le gouvernement s'obstine à vouloir limiter l'enquête de la GRC, je voudrais poser au vice-premier ministre la question suivante. L'enquête que le premier ministre annonçait dans son communiqué du 18 janvier devait seulement porter sur les transactions immobilières relatives à l'usine Oerlikon qui ont eu lieu dans la région de Saint-Jean-sur-Richelieu. Le ministre va-t-il étendre cette enquête à toutes les questions reliées à l'attribution du contrat Oerlikon, notamment le fait que trois amis du gouvernement aient travaillé à ce contrat, ainsi qu'à toutes les révélations qui ont été faites à la Chambre au cours de ces deux dernières semaines?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Je trouve sidérant que le député ne lise pas son courrier. Voici ce que le commissaire de la GRC lui a écrit en réponse à une lettre que le député lui a adressée:

> . . . pour vous confirmer que j'ai donné l'ordre à nos enquêteurs d'examiner tous les aspects directs ainsi que les dessous de cette transaction afin d'établir s'il y a des infractions devant faire l'objet de poursuites devant les tribunaux.

Je vous lis la suite:

. . . si nous découvrons que des hauts fonctionnaires ou des élus ont commis des irrégularités, même si nous ne pouvons pas prouver qu'ils se sont rendus coupables de délits criminels, nous avons le devoir de faire connaître nos soupçons . . .

. . . de la manière habituelle.

L'ADJUDICATION DU CONTRAT À OERLIKON

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Cette lettre précise bien que la mission du commissaire consiste principalement à enquêter sur les transactions immobilières.

Des voix: Oh, oh!

M. Kaplan: Si telle est l'opinion du caucus, puis-je demander au vice-premier ministre si, selon lui, la GRC est autorisée à examiner les aspects du contrat Oerlikon qui ont fait l'objet de questions et de critiques à la Chambre?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Je me demande si le député est au courant de l'interview que son collègue, le député de Sudbury, le critique de la défense de l'opposition officielle, a donnée à l'émission *Question Period*, à CTV, dimanche dernier. On lui a posé la question suivante: «Avez-vous des raisons de croire qu'en dehors des spéculations immobilières l'octroi du contrat de la défense a fait l'objet d'irrégularités?» Il a répondu ceci: «Non, Alan. Je sais que les concurrents eux-mêmes ont estimé que le contrat avait été octroyé honnêtement».

[*Français*]

ON DEMANDE UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE OERLIKON

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et elle concerne également l'éthique du gouvernement conservateur.

En janvier 1985, le *Globe and Mail* déclarait qu'un contrat de publicité avait été accordé à M. Roger Nantel, un ami du premier ministre, à condition qu'une partie des profits soit versée dans les coffres du parti progessiste conservateur. Le 24 mai 1986, M. Pierre O'Neil déclarait dans un article qu'il y avait un système de ristourne de 5 p. 100, et encore aujourd'hui nous voyons un article semblable dans le journal *Le Devoir*. Le gouvernement va-t-il maintenant établir une commission d'enquête sur toute l'affaire Oerlikon, et sinon, je demande au vice-premier ministre ce que le gouvernement a à cacher dans cette affaire?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Le gouvernement n'a absolument rien à cacher. Si j'ai bien compris, M. Nantel a dit que s'il pouvait travailler pour un gouvernement libéral, il devait certainement pouvoir travailler aussi pour un gouvernement conservateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Monsieur le Président, la moralité du secteur public n'est pas un sujet de plaisanteries.

Des voix: Oh, oh!

L'EMBAUCHE DU DIRECTEUR DE PROJET

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre et porte encore sur le code d'éthique du gouvernement.

Est-ce que le vice-premier ministre peut expliquer à la Chambre pourquoi M. Dugald Buchanan, ingénieur à la Société de développement du transport urbain, a été écarté après avoir été embauché comme directeur de projet pour Oerlikon, et remplacé par Peter Ohrt, un ami du premier ministre? N'y a-t-il pas quelque chose qui cloche lorsque des personnes compétentes doivent céder leurs emplois à des personnes non qualifiées mais amies du premier ministre? N'est-ce pas là la preuve que quelque chose ne va pas dans toute cette affaire sordide, qu'il faut une enquête publique et qu'il nous la faut tout de suite?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): La seule chose fâcheuse dans tout ce gâchis, c'est l'étourderie avec laquelle les députés lancent des insinuations . . .

M. Boudria: J'ai une lettre entre les mains.

M. Mazankowski: . . . des insinuations, se livrent à du salissage et sèment la suspicion et tout cela n'a rien d'amusant.

* * *

• (1125)

LES FORÊTS

LES EFFETS DES PLUIES ACIDES SUR LA CROISSANCE—ON DEMANDE LA RÉOUVERTURE DES NÉGOCIATIONS SUR LE BOIS D'OEUVRE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. On a appris aujourd'hui que d'après une étude réalisée par le Service canadien des forêts, la croissance des conifères dans les forêts canadiennes a ralenti d'un tiers à cause des pluies acides. Le vice-premier ministre sait que nous sortons tout juste de négociations importantes avec les États-Unis sur notre industrie du bois d'oeuvre. Le gouvernement serait-il disposé à essayer de réouvrir ces négociations puisqu'il apparaît maintenant que les États-Unis non seulement briment notre industrie forestière au niveau des barrières douanières, etc., mais ils lui font aussi du mal en s'obstinant à ne rien faire sur le problème des pluies acides? J'aimerais savoir si le gouvernement envisage en fonction de ces informations de réouvrir les négociations avec les États-Unis sur le bois d'oeuvre.

M. Lorne Greenaway (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Le rapport dont il est question dans le *Globe and Mail* de ce matin est une communication préliminaire publiée en mars dernier. Il précise qu'il y a eu des problèmes de croissance dans nos forêts. Toutefois, à l'étude, ces problèmes pourraient s'avérer dûs à de nombreuses autres causes. Ils pourraient être dûs à la tordeuse de bourgeons des épinettes. Ils pourraient être dûs à des problèmes climatiques. Quand cette étude sera terminée, je pense que nous saurons mieux décider des mesures à prendre.

M. Blaikie: J'espère que le secrétaire parlementaire n'est pas en train de nous faire un numéro à la Ronald Reagan en essayant de nous faire croire que ces arbres ne poussent pas à cause du climat froid du Canada ou je ne sais quoi du genre.

LE PROCHAIN SOMMET ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, j'aimerais poser ma question au vice-premier ministre car il s'agit d'une importante question bilatérale entre le Canada et les États-Unis. J'estime respectueusement que c'est le gouvernement qui devrait y répondre, et non un secrétaire parlementaire.

Le gouvernement ne se rend-il pas compte que la question des pluies acides est aussi un des aspects du débat sur le bois d'oeuvre et un aspect très important des relations canado-américaines? Le gouvernement ne se rend-il pas compte que le Canada doit absolument forcer les États-Unis à intervenir sur la question des pluies acides? Quelles sont les intentions du gouvernement en matière de bois d'oeuvre et pour ce qui est de toute la grande question des revendications que le gouvernement canadien va présenter aux États-Unis d'Amérique lors du sommet d'avril?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, il est bien évident que le gouvernement prend très au sérieux le problème des pluies acides. Elles ont fait l'objet de discussions avec le vice-président des États-Unis la semaine dernière. Les pluies acides sont et demeurent une priorité de haut niveau. Nous avons fait part aux États-Unis de notre déception face à la lenteur avec laquelle ils s'occupent de ce problème. Je pense qu'ils ont parfaitement compris le message, et que la question va continuer à faire l'objet de discussions bilatérales, y compris entre le premier ministre et le président des États-Unis lors de leur rencontre d'avril.

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le vice-premier ministre pourrait-il répondre à la question sur le bois d'oeuvre et nous dire si le gouvernement du Canada va essayer de fusionner ces deux questions lors des discussions avec les États-Unis. Il doit être très difficile de discuter de la santé de l'économie d'un secteur particulier sans discuter du contexte écologique de ce secteur. Les pluies acides ont de très graves répercussions sur la forêt. Le gouvernement va-t-il essayer de réouvrir les négociations sur le bois d'oeuvre en raison du problème des pluies acides, immédiatement ou lorsque le président Reagan se rendra en visite au Canada en avril?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le commerce sera aussi évidemment au premier rang de nos priorités dans les discussions que nous aurons, et dans les discussions bilatérales sur l'entente commerciale globale que nous souhaiterions établir avec les États-Unis. Nous sommes très heureux que les Américains aient pris conscience de l'importance d'une telle entreprise, particulièrement les législateurs et le président.

Étant donné l'intervention du député, j'imagine qu'il commence à voir l'intérêt de ces négociations. Je pense qu'on pourrait effectivement relier ces deux aspects dans les discussions. Toutefois, cette question fait partie intégrante des très importantes discussions bilatérales en cours. L'un des aspects de ces discussions est le désir de voir le Canada et les États-Unis parvenir à une entente commerciale globale qui aurait d'heureuses répercussions pour les Canadiens, pour l'emploi et pour l'économie.

* * *

• (1130)

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, celui-ci a déclaré que les Terre-Neuviens étaient mécontents à cause d'une légère confusion au niveau des communications téléphoniques. Le vice-premier ministre devrait savoir que les Terre-Neuviens sont mécontents à cause du mauvais marché que le Canada a conclu avec la France. Le vice-premier ministre se rend-il compte que des excuses ne suffiront pas à faire accepter ce mauvais marché?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, hier, les députés d'en face ont insisté pour que je présente des excuses et j'ai fait savoir que je m'étais excusé. Je voudrais dire aussi que je me suis entretenu avec le premier ministre terre-neuvien, M. Peckford. Le ministre des Transports et de hauts fonctionnaires sont aujourd'hui à Saint-Jean de Terre-Neuve, si toutefois ils ont pu y atterrir en dépit de la tempête de neige, pour discuter de cette affaire et d'autres questions relatives au désir de régler un différend qui existait depuis de très, très nombreuses années. L'opposition a beaucoup critiqué notre méthode, mais les députés de l'opposition n'ont certes proposé aucune solution de rechange, sauf le Nouveau parti démocratique qui a proposé que nous partions en guerre.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ANNULER L'ACCORD

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, le ministre des Transports a déclaré que ce marché n'était pas satisfaisant. Le premier ministre de Terre-Neuve n'approuve pas ce marché. Les pêcheurs terre-neuviens, dont le gagne-pain est menacé par ce marché, ne le trouvent pas satisfaisant. Le vice-premier ministre va-t-il veiller à ce que le gouvernement annule cette mauvaise entente diplomatique et la remplace par un accord qui sera jugé acceptable par les Terre-Neuviens et les Canadiens de la région de l'Atlantique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, les mesures qui ont été prises et la proposition qui a été faite découlaient des meilleures intentions du monde et visaient à protéger les intérêts supérieurs de Terre-Neuve, des provinces de l'Atlantique et, en fait, de tout le Canada. Nous voulons essayer d'en arriver à un accord et à un règlement qui respectent les intérêts des Canadiens de la région de l'Atlantique et de tous les Canadiens.

LES PERSONNES PRÉSENTES AUX NÉGOCIATIONS FINALES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le vice-premier ministre vient de dire que, à la demande du ministre des Transports, il a bel et bien présenté hier des excuses au premier ministre de Terre-Neuve. Dans sa réponse, il a dit qu'il y avait eu une lacune dans les communications et que c'était par inadvertance. Hier matin, au cours d'une émission télévisée, le ministre des Pêches a dit que c'était la France qui avait exigé que le gouvernement terre-neuvien, les pêcheurs et le secteur de la pêche soient exclus des négociations finales. Quelle est là la vraie raison? La France a-t-elle exigé cela ou y a-t-il eu une lacune dans les communications entre les hauts fonctionnaires?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, si le député consulte la transcription, il va constater, je crois, que le mot «exiger» n'a pas été prononcé hier matin au cours de l'émission en question. En fait, lorsque les responsables de deux gouvernements décident de signer ou de parafer un accord après de longues négociations et discussions, si l'une ou l'autre des parties demande que seules certaines personnes soient présentes, il n'est que raisonnable du point de vue diplomatique que l'autre partie agrée cette demande. En même temps, les députés voudront bien reconnaître que cet accord prévoit simplement la négociation, d'ici à la fin de 1987, de deux ententes parallèles qui se révéleront fort avantageuses pour les pêcheurs et les Canadiens de la région canadienne de l'Atlantique.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. D'après certaines informations émanant du Conseil consultatif régional de l'Atlantique, le gouvernement de la France a exigé en fin de compte, que le gouvernement de Terre-Neuve, le secteur des pêches et les pêcheurs eux-mêmes soient exclus des dernières négociations et que l'accord soit simplement conclu entre le gouvernement du Canada et celui de la France. La France a-t-elle demandé que les principaux intéressés, ceux qui souffriront de cette décision, soient exclus et est-ce que le gouvernement du Canada y a consenti?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je n'ai aucune preuve, et d'ailleurs je ne suis nullement chargé des relations diplomatiques entre nos deux pays, qui me permettrait de croire que la France a formulé des exigences, pour employer le même terme, à cet égard.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'AVENIR DES BUREAUX DE POSTES RURAUX

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le ministre chargé de la Société canadienne des Postes a déclaré à la Chambre hier:

> La Société canadienne des Postes m'a fait savoir qu'elle n'avait pas l'intention de fermer des bureaux de poste ruraux au Canada.

N'importe qui de sensé déduirait de cette déclaration qu'aucun bureau de poste ne sera fermé et que l'effectif des maîtres et maîtresses de poste ne sera pas réduit au Canada. Si la Société canadienne des Postes a dit cela au ministre hier, le ministre chargé de la Société nous dira-t-il aujourd'hui pourquoi la Société dit à qui veut l'entendre qu'elle se propose de fermer 3 500 bureaux de poste et à les concéder à des hommes d'affaires locaux? Le ministre jouait-il au maître de poste, hier, avec les Canadiens des milieux ruraux? Si oui, qu'il ne s'attende pas à des remerciements.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, la déclaration qu'a faite le ministre responsable de la Société canadienne des Postes, hier, à la Chambre, est parfaitement défendable. Il n'y aura pas de fermeture en série des bureaux de poste ruraux, et les structures de la poste rurale ne seront pas modifiées. Le ministre a instauré un système de consultation par lequel, au cours des dix prochaines années, Postes Canada devra saisir le ministre de tout projet particulier, et en informer les députés en cause, afin que les intéressés puissent être consultés sur les options offertes.

M. Baker: Monsieur le Président, avec des réponses semblables le député est sûr d'accéder au Cabinet.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LE RESPECT DES NORMES DE SERVICE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Veuillez me permettre de poser avec sérieux une autre question au secrétaire parlementaire. Est-il imaginable de forcer un prestataire de l'aide sociale, d'une pension d'invalidité ou d'une allocation d'ancien combattant à demander tous les mois son chèque du gouvernement au comptoir d'un marchand local à qui il devrait, comme cela peut arriver à certains moments, la moitié du montant attendu? Ce n'est qu'un exemple parmi bien d'autres. Le secrétaire parlementaire pense-t-il qu'un commerçant qui s'occupe à temps partiel de la poste peut fournir ce service avec autant de constance et de dévouement qu'un maître ou une maîtresse de poste?

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je ne peux que répéter ce que j'ai dit tout à l'heure. Il n'est pas question de fermetures précipitées ni à grande échelle, comme le craint le député. Qu'il se rassure, cela ne se produira pas.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA TRANSACTION IMMOBILIÈRE D'OERLIKON—L'ENQUÊTE DE LA GRC

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Peut-il confirmer les renseignements que nous avons reçus des services judiciaires de Saint-Jean-sur-Richelieu hier, soit qu'aucun mandat n'avait encore été exécuté hier après-midi dans la région de Saint-Jean relativement à l'enquête de la GRC dans l'affaire Oerlikon? Pourquoi, après deux semaines, la GRC n'a-t-elle pas encore fait la démarche la plus fondamentale dans toute enquête policière? Est-ce à ce genre de délai que le premier ministre songeait lorsqu'il a dit le 19 janvier que l'enquête de la GRC serait menée immédiatement et de toute urgence?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je me demande si le député n'est pas en train de m'inviter à m'ingérer dans l'enquête de la GRC. Je ne suis pas en mesure de confirmer ni d'infirmer aucune déclaration. Toute l'affaire relève de la GRC et d'elle seule. Le député ferait bien de ne pas l'oublier.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE DÉLAI DE DEUX SEMAINES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire au vice-premier ministre est provoquée par le fait que deux semaines—c'est beaucoup de temps pour les gens pour «démolir» des dossiers qui sont peut-être dangereux pour leur réputation . . . Puisqu'il est impensable que la Gendarmerie royale du Canada prenne deux semaines pour entreprendre des recherches, si elle opère à la vitesse promise par le premier ministre, est-ce que ce délai existe parce que la GRC hésite à entrer dans une affaire qui est primordialement politique ou est-ce que c'est parce que le gouvernement a donné des instructions précises pour ralentir l'enquête?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si le député trouve à redire à la façon dont la GRC s'acquitte de ses responsabilités, il doit s'adresser directement à la GRC.

M. Cassidy: Mais c'est à vous que je m'adresse.

• (1140)

LES PÊCHES

LES DROITS DE LA FRANCE DANS LES EAUX CANADIENNES

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. On a colporté beaucoup d'erreurs quant à la nature des droits de pêche de la France dans les eaux canadiennes de l'Atlantique. Le ministre peut-il dire à la Chambre sur quelle base légale s'appuie la France dans ce dossier et quand ces droits lui ont été accordés?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, pour répondre à cette question, je dirai que les droits légaux sur lesquels s'appuie la France pour pêcher dans les eaux canadiennes sont des droits historiques. Il y a eu d'abord un traité qu'un gouvernement libéral précédent a signé avec la France en 1972, puis un accord à long terme qu'un gouvernement libéral précédent a conclu en 1982 avec la Communauté européenne, y compris la France, et un échange de notes diplomatiques auquel a participé le gouvernement libéral précédent qui a fermé les yeux sur la surpêche flagrante pratiquée par les Français dans la zone en litige au sud de Saint-Pierre et Miquelon.

En 1987, les quotas de morue accordés aux Français dans les eaux canadiennes doivent être réduits de moitié par rapport à l'année dernière, soit de 14 000 tonnes en tout parce que notre gouvernement refuse de reconduire ces ententes spéciales que les gouvernements libéraux ont multipliées pendant des années.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PRÉSIDENT DE LA *NATIONAL SEA PRODUCTS*

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, le président de la National Sea Products a déclaré que cet accord comportait un certain avantage pour la province de Québec et qu'il visait à rapporter des votes au gouvernement dans cette province. Le ministre peut-il donner à la Chambre son opinion sur cette allégation?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je pense que cette allégation est une regrettable calomnie et que le président de la National Sea Products devrait s'occuper de gérer sa compagnie.

Je répète l'engagement que j'ai pris à la Chambre au cours du débat de mercredi soir au sujet du prix qu'il faudrait payer pour résoudre une fois pour toutes cet important différend frontalier. Comme l'indique la page 2811 du hansard, j'ai dit ceci:

> Voici l'engagement que nous prenons envers les habitants de Terre-Neuve et du Labrador: le prix que Terre-Neuve et le Labrador trouveront trop élevé le sera aussi pour le Canada.

Il est temps que tous ces experts de salon proposent d'autres solutions, comme l'a dit M. Jeffrey Simpson ce matin, plutôt que de critiquer d'une façon mesquine.

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE STATUT DE LA LANGUE FRANÇAISE—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre en l'absence du solliciteur général. Les médias rapportent ce matin que «le torchon brûle entre anglophones et francophones à la Gendarmerie royale du Canada». J'ai averti ce gouvernement à plusieurs reprises que la GRC était assise sur un baril de poudre en ce qui a trait aux langues officielles.

Dans une lettre qu'il écrivait récemment au Commissaire, M. Simmonds, le commandant en chef de la GRC au Québec disait: «Le sentiment exprimé en est un de rejet des francophones de la part de la majorité anglophone.» Et plus loin, il disait: «La participation des francophones est marginale à la GRC.»

Au lieu de laisser pourrir cette situation, qu'est-ce que ce gouvernement-là va faire aujourd'hui pour la corriger?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le député le sait, c'est une question qui relève de la responsabilité du président du Conseil du Trésor. Il est absent de la Chambre aujourd'hui. Je serais heureux de considérer la question du député comme un préavis et de la porter à l'attention du ministre au début de la semaine prochaine.

[*Français*]

ON EXIGE QUE LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois, cela fait au moins quatre ou cinq mois qu'on soulève ce point. On a averti le gouvernement qu'il y avait une situation dangereuse. Les membres de ce gouvernement au Comité ont même averti qu'il y avait une situation explosive à la Gendarmerie royale du Canada. Des commentaires très sérieux ont été faits par des députés de chaque côté de la Chambre. Qu'est-ce que le gouvernement va faire aujourd'hui? Va-t-il prendre des engagements pour mettre fin à cette mesure, à l'existence absolument inacceptable de situations intolérables dans ce pays, et ce à la Gendarmerie royale?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends très bien les inquiétudes que le député a exprimées. Il sait très bien que le président du Conseil du Trésor se préoccupe beaucoup de cette question et qu'il en est parfaitement au courant. Il travaille à une solution et je suis certain que lorsqu'il sera de retour à la Chambre la semaine prochaine, il pourra répondre aux inquiétudes que le député vient de soulever.

Questions orales

LES BANQUES

LES TAUX D'INTÉRÊT DES BANQUES À CHARTE—L'ÉCART ENTRE LE TAUX D'ESCOMPTE ET LE TAUX PRÉFÉRENTIEL

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La baisse du taux d'escompte qui est survenue heureusement hier signifie qu'à partir de ce matin . . .

Des voix: Bravo!

M. Stackhouse: Toute médaille a son revers. L'écart entre le taux d'escompte et le taux préférentiel est de 0,25 p. 100 plus grand à l'heure actuelle qu'il ne l'était il y a quelques jours et plus de deux fois et demie plus grand qu'il y a un an. Les conséquences de cette situation sont évidentes et graves. Dans les circonstances, de quels moyens de pression ou autres le gouvernement dispose-t-il pour amener les banques à réduire l'écart entre ces deux taux dans l'intérêt des Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le député l'a fait remarquer, le taux d'escompte est à son niveau le plus bas depuis 13 ans.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Cette baisse entraînera évidemment plus de mises en chantier et créera par conséquent plus d'emplois et elle résulte clairement des politiques économiques que notre gouvernement a suivies et continuera de suivre pour s'assurer que la situation ne cesse de s'améliorer.

Le député a signalé que l'écart entre le taux préférentiel et le taux d'escompte s'est creusé. Je répondrai que le taux d'aujourd'hui est à peu près dans la moyenne ou peut-être un peu plus élevé que la moyenne mais que l'écart varie entre 0,25 p. 100 et un peu plus de 2,5 p. 100 depuis quelque temps. Nous suivons la situation et nous espérons que les pressions exercées par la concurrence sur le marché auront pour effet de réduire cet écart. C'est une question que nous suivons de près et je suis très heureux que le député l'ait soulevée.

* * *

VIA RAIL

LES BESOINS EN NOUVEAUX WAGONS DE VOYAGEURS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, ma question au ministre des Finances sera utile au ministre des Transports, à VIA Rail et à l'ensemble du Canada. Chaque année maintenant, depuis neuf ans, six ou sept ministres des Transports ont annoncé la commande de nouveaux wagons de voyageurs. On m'a dit régulièrement que l'obstacle c'était le ministère des Finances et le Conseil du Trésor. Le ministre des Finances pourrait-il faire en sorte que des fonds soient affectés immédiatement, par étapes, pour que l'on puisse commander et acheter au moins 130 wagons de voyageurs, ce qui donnerait du travail à des ouvriers de l'Ontario et du Québec?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends l'intérêt que le député porte à cette question. J'en parlerai avec mon collègue, le ministre des Transports, lorsqu'il sera revenu, la semaine prochaine.

M. Benjamin: Monsieur le Président, nous sommes une fois de plus dans une situation où un socialiste doit apprendre à un conservateur ce que sont de saines pratiques commerciales.

LES FRAIS DE RÉPARATION DU MATÉRIEL ROULANT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, les contribuables ont déjà donné à VIA Rail plus d'argent pour réparer et moderniser ces wagons qu'il n'en aurait coûté pour en acheter des neufs. Le ministre des Finances voudrait-il arrêter de laisser filer l'argent des contribuables, de jeter l'argent par les fenêtres et donner enfin des fonds pour acheter de nouveaux wagons? Les économies d'exploitation et d'entretien, à elles seules, rembourseraient le capital en six ou sept ans.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends très bien ce que dit le député au sujet des saines pratiques commerciales. C'est ce qu'applique le gouvernement. C'est pour cela que les taux d'intérêt sont maintenant à leur plus bas niveau depuis 13 ans. C'est pour cela que 666 000 emplois ont été créés depuis deux ans et demi. C'est pour cela aussi qu'il y a eu plus de 200 000 mises en chantier de logements au cours des six ou sept derniers mois. Les choses vont très bien ici, mais je comprends les préoccupations du député et j'en parlerai avec mon collègue, le ministre des Transports, la prochaine fois que je le verrai.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE QUAND LES PRÉRETRAITÉS SERONT REMBOURSÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, vu l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ma question s'adressera au vice-premier ministre.

On apprend ce matin que malheureusement la Cour suprême a refusé d'entendre la cause des préretraités au Canada et on sait qu'au cours du mois de décembre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a rencontré les gens de l'Association ARSAC qui représente les 35 000 retraités au Canada qui ont été «coupés» des prestations d'assurance-chômage, et ces gens-là aimeraient savoir, et malheureusement ils n'ont pas les contacts des amis personnels du premier ministre, ils n'ont pas l'argent pour fournir à la Caisse, ces gens-là aimeraient savoir quand le gouvernement a l'intention de déposer le projet de loi pour rembourser les 35 000 préretraités qui se sont vu pénalisés injustement le 5 janvier 1986.

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui présentement assiste à une conférence fédérale-provinciale avec ses collègues des provinces, je vais prendre note de la question posée par le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) et j'aimerais également lui faire savoir, puisqu'il semble l'ignorer, que tous les préretraités du pays, quel que soit l'endroit d'où ils viennent, ont accès et peuvent parler à leurs députés sans aucune espèce d'entrave, et prétendre le contraire, monsieur le Président, est faut.

ON DEMANDE QUAND LE PROJET DE LOI SUR LE REMBOURSEMENT DES PRÉRETRAITÉS SERA DÉPOSÉ

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le petit ministre de Sherbrooke qui vient de répondre n'est pas au courant du système organisé.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Qui à la Chambre décide de l'ordre des dépôts des projets de loi? Est-ce le vice-premier ministre ou le petit ministre d'État, de portefeuille, de Sherbrooke? Est-ce que le vice-premier ministre peut dire quand le projet de loi sur le remboursement des 35 000 préretraités sera déposé à la Chambre des communes?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, pour employer l'expression du député de Montréal—Sainte-Marie, le petit et le jeune ministre de la circonscription de Sherbrooke regrette beaucoup le ton de ses questions. Il faut avouer que c'est pas mal en conformité avec le ton qu'on a entendu depuis quelques semaines. Pour vouloir être objectif et servir la population qui nous a élus et envoyés à Ottawa, je veux simplement lui répéter que mon collègue de l'Emploi et de l'Immigration assiste présentement à la conférence fédérale-provinciale. Je vais lui transmettre respectueusement la question, et sans doute qu'il voudra y répondre.

* * *

• (1150)

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE REFUS D'ACCORDER À CERTAINES PUBLICATIONS LES PRIVILÈGES DU COURRIER DE DEUXIÈME CLASSE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question a trait à la Société canadienne des Postes. Je l'adresse au vice-premier ministre ou à quiconque pourra répondre au nom de la Société aujourd'hui.

Le *Canada Lutheran* s'est vu refuser les privilèges du courrier de deuxième classe, car Postes Canada a jugé que cette publication n'avait pas suffisamment de contenu religieux. D'autres publications comme *Beef in B.C.*, *Status of Women News* et *Radio Guide* se sont elles aussi vu refuser les privilèges du courrier de deuxième classe.

Le gouvernement peut-il expliquer pourquoi *Penthouse*, *Hustler*, *Playboy* et d'autres magazines de pornographie douce bénéficient de frais postaux subventionnés par les contribuables canadiens alors qu'un périodique religieux comme *Canada Lutheran* est privé d'une telle subvention?

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le problème général évoqué par le député fait présentement l'objet d'une étude approfondie. Étant donné l'importance de la question, me permettra-t-il de la porter à l'attention du ministre afin qu'il puisse y répondre plus en détail à son retour la semaine prochaine?

M. de Jong: Monsieur le Président, cette réponse est absolument inacceptable. Par le truchement de la politique de Postes Canada, le gouvernement subventionne les magazines de pornographie douce tout en refusant le même privilège aux périodiques religieux.

ON DEMANDE QUE LE COMITÉ AILLE SIÉGER À DIFFÉRENTS ENDROITS À TRAVERS LE PAYS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Le parti conservateur ne pourrait-il pas autoriser le comité parlementaire des Postes à voyager au Canada pour recueillir les critiques et les suggestions des Canadiens de manière à ce que nous puissions, par voie de consensus, élaborer un plan pour les Postes qui soit conforme aux besoins des Canadiens? Ces derniers ne souhaitent pas que des publications comme *Penthouse* et *Hustler* soient subventionnées tandis que les publications religieuses ne le sont pas. Les Canadiens ne veulent pas de superboîtes et ils s'opposent à la sous-traitance des services postaux en région rurale. Donnez au comité parlementaire l'autorisation de voyager.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire s'est engagé à répondre à la première partie de la question du député. Quant au deuxième volet, il existe un processus établi pour ce qui est des délibérations des comités.

M. de Jong: On les a baîllonnés. Ils ne se réuniront même pas.

M. Mazankowski: Les décisions sur ces questions se prennent au niveau du comité de direction. C'est là que sont examinées toutes les propositions émanant des membres des divers comités permanents. Si cette question lui tient à coeur, le député devrait intervenir à ce niveau.

* * *

[*Français*]

LES GARDERIES

ON DEMANDE QUELS FONDS SERONT CONSACRÉS AUX SERVICES DE GARDE DANS LE PROCHAIN BUDGET

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le prochain Budget qui sera déposé en février reflétera les vraies priorités du gouvernement actuel. J'aimerais donc que le ministre des Finances nous dise si son Budget tiendra compte de l'urgence de la situation des services de garde et inclura un fonds spécial pour les garderies. Est-ce que les Canadiens et les Canadiennes peuvent s'attendre à de nouvelles sommes d'argent dans ce Budget pour répondre aux besoins pressants des services de garde?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée sait bien que je ne peux pas révéler la teneur éventuelle du budget. Je suis certain qu'elle est très consciente des efforts déployés par le premier ministre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et la ministre d'État à la Condition féminine. Nous consultons les provinces et les groupes du secteur privé pour essayer de mettre au point un programme national sur la garde des enfants. Ce travail est en cours.

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT ACCORDERA LES FONDS NÉCESSAIRES À LA MISE SUR PIED D'UN SERVICE DE GARDE DE QUALITÉ

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre de la Condition féminine.

Nous savons tous qu'il n'a fallu que quelques jours à la ministre pour voler au secours des banques en difficulté l'année dernière.

Alors, monsieur le Président, j'aimerais que la ministre nous dise pendant combien de temps encore les familles canadiennes devront attendre les fonds nécessaires à la mise sur pied d'un service de garde de qualité.

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, le gouvernement, particulièrement le premier ministre, s'est engagé à promouvoir activement les services de garderies. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré qu'une décision sera prise d'ici le mois de juin. Après 25 ans d'inertie totale de la part du gouvernement précédent, c'est un effort louable.

* * *

L'IMMIGRATION

LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE À LA TÉLÉVISION

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je voudrais adresser ma question au vice-premier ministre. Hier le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a rejeté ma demande et celle de deux autres députés visant à lui faire rétracter une remarque extrêmement insultante selon laquelle sa région n'a pas été touchée par l'immigration et est demeurée pure au plan démographique et culturel. J'ai lu le hansard soigneusement sur votre conseil, monsieur le Président, et j'ai constaté que le ministre n'avait pas suivi votre conseil ni celui du vice-premier ministre en montrant qu'il comprenait bien la place qu'occupe sa région dans la réalité canadienne.

Le vice-premier ministre va-t-il prendre des mesures pour remédier à la politique régionale mesquine du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et faire en sorte que ce dernier suive l'exemple admirable du député de Kitchener lundi et présente des excuses complètes pour ses déclarations très insultantes?

L'hon. Jean Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration assiste actuellement à une conférence fédérale-provinciale. Je ne prétends pas être objectif dans mes sentiments à l'égard du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les députés s'entendent généralement à dire, je pense, que les termes qu'il a utilisés se prêtent à des interprétations. Il l'a lui-même admis volontiers hier. Cependant, personne n'a jamais remis ses intentions en question. Nous pensions avoir tourné la page sur cette question hier. Nous espérions que le député était du même avis. Depuis deux ans qu'il est ministre, son intégrité et ses sentiments sur cette question n'ont jamais été remis en question.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, c'est un fait que la page n'a pas été tournée à ce sujet. Je continue à recevoir des instances qui exigent davantage.

LA TENEUR DES DÉCLARATIONS

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le vice-premier ministre, qui est le chef du gouvernement aujourd'hui, pourrait-il rappeler au ministre de l'Emploi et de l'Immigration que ses déclarations, il y a quelques semaines, vont à l'encontre de la campagne lancée lundi dernier par le ministre au Multiculturalisme, une campagne de sensibilisation destinée à rappeler à nos concitoyens que la société n'était plus faite de deux solitudes et des autres? Pourrait-il lui faire savoir qu'il y a contradiction entre l'objet de cette campagne et ses propos à Radio-Canada?

L'hon. Jean Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, si contradictions il y a, ce sont dans les propos du député qui voudrait faire tout un plat de cette question alors qu'il n'y a vraiment plus rien d'autre à ajouter. Les seules contradictions que nous voyons, ce sont les tactiques politiques mesquines du député sur une question aussi importante pour le Canada.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES PLUIES ACIDES

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT N'A PU CONCLURE AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE UN ACCORD SEMBLABLE À CELUI INTERVENU ENTRE CET ÉTAT ET LES ÉTATS-UNIS DU MEXIQUE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, j'adresse ma question au vice-premier ministre.

Aujourd'hui, une étude fédérale dévoile que la croissance des forêts au Québec et en Ontario a été réduite des deux tiers à cause des problèmes découlant des pluies acides. On sait déjà que l'Union des producteurs agricoles perd un million de dollars par mois à cause des pluies acides.

Pourquoi ce gouvernement, étant donné les soi-disant relations spéciales entre le premier ministre et le Président des États-Unis d'Amérique, n'a-t-il même pas pu avoir le même accord sur les pluies acides, tel qu'il a été signé aujourd'hui entre cet État et le Mexique?

• (1200)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la députée pourrait-elle lire la réponse que j'ai donnée tout à l'heure à une question semblable? Cette question est l'une des plus prioritaires et des plus urgentes pour le gouvernement. Nous l'avons abordée avec le vice-président Bush. Nous la discuterons en profondeur avec le président lorsqu'il viendra ici en avril. Nous avons exprimé notre déception à propos de l'inaction des États-Unis et nous continuerons d'insister pour que les accords conclus soient entièrement respectés.

Mme Copps: Presque deux ans après le sommet irlandais, on n'a encore rien fait contre les pluies acides. Par contre, aujourd'hui même, le Mexique et les États-Unis ont conclu un accord.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Le premier ministre a-t-il l'intention de rester inactif bien longtemps en prétendant qu'il a une relation spéciale avec les États-Unis pendant que l'environnement et l'économie du Canada sont menacés?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la députée nous reproche d'être restés deux années sans agir. C'est absolument faux parce que nous avons agi, avancé et progressé contrairement au gouvernement auquel elle était associée qui, lui, n'a rien fait pendant 25 ans. Nous avançons et nous avançons vite.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'INCIDENCE DES CHANGEMENTS SUR LES CHEFS DE PETITES ENTREPRISES

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre responsable de Postes Canada. Je suis certain que tous les députés seront d'accord pour dire que tenter d'obtenir satisfaction des Postes de nos jours équivaut à essayer de pelleter du maïs soufflé quand il vente. J'ai reçu une lettre d'un excellent homme d'affaires canadien qui a été avisé six jours à l'avance que ses boîtes allaient être changées, même si elles n'étaient en place que depuis six mois et que leur emplacement et surtout son code postal seraient modifiés. De tels changements ont occasionné beaucoup de dépenses à de nombreux hommes d'affaires qui ont dû faire réimprimer leur papeterie et émettre de nouvelles directives. Que font donc les Postes pour aider les petits hommes d'affaires au lieu d'essayer de les couler?

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir porté ce fait à notre attention. Il reconnaîtra volontiers que cette situation est exceptionnelle. Les Postes nous informent qu'elles se préoccupent beaucoup d'être utiles aux petites entreprises et non pas de leur nuire. Je peux assurer au député qu'on étudie la question en profondeur et je lui en reparlerai plus tard.

M. le Président: Le député de Vancouver-Est a la parole pour une seule question, s'il vous plaît.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LES CONCLUSIONS D'UNE ÉTUDE SUR LE STRESS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Peut-il nous dire ce qu'il compte faire à la suite d'une étude présentée aujourd'hui à Radio-Canada, selon laquelle les jeunes femmes des forces armées sont soumises à un stress considérable? Va-t-il également vérifier quels sont les besoins dans les bases des forces armées sur le plan des services de soutien familial et de garderie et va-t-il promouvoir activement ces programmes?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question, car il s'agit là d'un sujet très important. J'étudie actuellement les rapports qui ont été préparés et diffusés dans les Forces canadiennes. Nous étudions leurs résultats et nous allons examiner les possibilités qui s'offrent à nous.

Ce rapport contient un élément intéressant à savoir que les militaires du sexe masculin sont trois fois plus portés à se plaindre de leur milieu de travail tandis que les femmes se plaignent moins du stress. Ce n'est certainement pas une excuse pour ne pas chercher à résoudre le problème du stress, chez les hommes comme chez les femmes, mais ce fait n'a peut-être pas été signalé à Radio-Canada ce matin.

M. le Président: Le député de Laurier va poser une question.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LE PROJET CLOVERDALE PARK—LA VENTE À UN PROMOTEUR PRIVÉ

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, en l'absence du ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, je vais adresser ma question au vice-premier ministre qui a déjà pris note d'une question semblable. Lundi, le ministre responsable de la SCHL visitera Cloverdale Park, dans l'ouest de l'île de Montréal. Les 2 000 habitants de ce quartier ont le sentiment d'avoir été abandonnés par le gouvernement, car à la suite de l'annulation d'une subvention annuelle, Cloverdale Park a été vendu à un promoteur privé.

Les personnes âgées, les mères célibataires et les assistés sociaux craignent que des hausses de loyer considérables les obligent à quitter leur logement. Le gouvernement va-t-il mettre de côté l'argent qu'il économise sur la subvention annulée pour aider les citoyens de Cloverdale Park à former une coopérative de logement? Ils ne devraient pas faire les frais de l'erreur du gouvernement.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, il me fait plaisir au nom du ministre de répondre à cette question. Premièrement, que de faussetés contenues dans la même question! Lundi, nous allons visiter les projets. J'y serai, accompagné du ministre; il s'agit des projets de Cloverdale, ainsi que des Jardins LaSalle dans la merveilleuse circonscription du même nom. Donc, je suis doublement impliqué. Je peux assurer le député qu'actuellement cette affaire est à l'étude depuis six mois par le ministère. Nous pouvons vous assurer que les gens qui sont dans le plus grand besoin, suivant la politique de notre gouvernement, sont amplement protégés, au moins pour deux ans, dans la vente qui est actuellement en cours. Cependant, je peux vous assurer, monsieur le Président, au sujet de ce contrat qui a été passé par l'administration précédente, que nous essayons de sortir des méfaits indus qui ne sont pas de notre ressort. Je peux assurer la Chambre que le ministre a l'affaire en main et que tout sera réglé vraisemblablement au cours du prochain mois.

[*Traduction*]

M. le Président: Je signale aux députés que ce sera la dernière question. La parole est au député de St. Catharines.

PETRO-CANADA

LA PRIVATISATION ÉVENTUELLE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État à la Privatisation. Le gouvernement va-t-il amorcer un processus en vue de privatiser Petro-Canada, suivant de nombreuses recommandations, notamment celle du Conseil économique du Canada, et si tel est le cas quand?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Je remercie le député de sa question. Un certain nombre de sociétés sont actuellement à l'étude, mais aucune décision n'a encore été prise. Je peux lui assurer que nous étudions de près le cas de la société Petro-Canada.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA RÉPARTITION DU TEMPS DISPONIBLE DURANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège, car j'estime qu'il y a atteinte aux privilèges d'un député lorsque celui-ci ne peut s'exprimer librement à la Chambre. Hier, comme la chose se produit de temps à autre, il y a eu une période temporaire d'agitation à la Chambre. Il en a résulté que deux députés conservateurs seulement ont pris la parole durant cette période. Cela peut sembler anodin, mais il y a 135 députés conservateurs qui peuvent poser des questions. D'ordinaire, trois d'entre eux peuvent en poser.

M. Gauthier: Allez derrière les rideaux.

M. Benjamin: Où êtes-vous tous?

M. le Président: La présidence a écouté patiemment les députés de tous les partis à la Chambre soulever des questions de ce genre. Je sais que les députés voudront entendre le député.

M. Stackhouse: Je vous remercie monsieur le Président. Quand le nombre est réduit, cela signifie une perte du tiers de nos questions. Dans la présente législature, quelque 45 p. 100 des députés ont pu poser environ 15 p. 100 des questions.

En toute déférence, je dirai qu'aucun précédent ne peut porter à croire que la période des questions doit être telle qu'elle est par moments: c'est-à-dire que l'opposition assiège le gouvernement et que le gouvernement tente de lui résister. Bien que ce soit évidemment un des rôles du Parlement, les simples députés ministériels ne sont pas ici simplement à titre de spectateurs.

Après les énergiques et pertinentes argumentations des députés libéraux au cours de la vingt-neuvième législature, M. le Président Lamoureux avait reconnu le droit des députés ministériels de poser des questions. Je remercie mes prédécesseurs libéraux et je réaffirme leur position, car nous aussi nous représentons des circonscriptions et parlons au nom de régions; nous aussi nous avons à faire valoir des causes et nous avons une part des droits qui appartiennent à tous les députés. Quand cette part est réduite, les droits de la Chambre en souffrent également. J'ai exposé ces faits non pas pour formuler des critiques, mais pour demander qu'on y porte remède.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires sur le rappel au Règlement. Ce n'est pas une question de privilège, parce que la période des questions orales est contrôlée par la Présidence et c'est le Président qui décide qui va parler et qui va poser des questions. Je voudrais simplement dire que la période des questions orales, telle que nous la comprenons, c'est la période de la journée, qui ne dure que 45 minutes, et que ce gouvernement doit être imputable de ses actions, de ses actes, à titre d'exécutif parlementaire.

Il doit répondre aux questions de l'Opposition officielle et de l'opposition néo-démocrate. Pour nous, c'est une des priorités quotidiennes à laquelle nous portons beaucoup d'attention. Il reste qu'il y a, à l'occasion, des députés du côté gouvernemental qui, à cause de raisons politiques, avouons-le, veulent avoir une certaine visibilité à la période des questions et aimeraient poser des questions. Nous sommes d'accord avec le Président, et nous l'avons toujours été, qu'à l'occasion il est possible de donner la parole à deux ou trois députés du gouvernement, mais ils ont toujours la possibilité, monsieur le Président, étant membres de la même formation dans cette Chambre, de consulter le ministre, de le voir presque quotidiennement dans l'antichambre, ce que nous nous ne pouvons pas faire, de parler au ministre, d'apprendre du ministre sa position sur les questions qui les préoccupent. Alors, c'est notre chance, pour nous députés de l'opposition, de poser des questions au gouvernement. L'imputabilité de ce gouvernement-là en dépend et ce ne sont pas les gens qui appuient le gouvernement qui vont le rendre des plus imputable, monsieur le Président. C'est à nous, et ça relève d'une tradition britannique de longue date, c'est à l'Opposition officielle et à l'autre opposition de voir à ce que le gouvernement soit imputable à la Chambre de ses actions.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Je veux prendre la parole sur le même recours au Règlement, monsieur le Président. Je pense que Votre Honneur aimerait peut-être prendre en considération cette question, mais avant de le faire j'aimerais faire quelques commentaires. C'est vrai, comme le dit notre *whip*, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), que de tradition la période des questions a toujours été réservée à l'opposition. Mais il ne faut pas voir le Parlement comme étant exclusivement la période des questions orales. Je comprends qu'à cause de l'intérêt manifesté par la télévision et les journaux, tout semble se brancher sur la période des questions orales. Mais Votre Honneur, je pense, jusqu'à maintenant a très bien agi. Lorsqu'il s'agit des premières 15 minutes de la période des questions orales, Votre Honneur, jusqu'à maintenant et comme vos prédécesseurs, a accordé une plus grande attention aux députés du côté gouvernemental. Donc, si on divise tout le temps parlementaire, on en arrive à conclure que le gouvernement a plus que sa large part des délibérations. Si on prend simplement une partie du temps que nous réservons aux discussions à la Chambre, je pense que le député pourrait avoir un bien-fondé eu égard à ses représentations d'aujourd'hui.

• (1210)

[*Traduction*]

Pendant les quinze premières minutes de la séance, monsieur le Président, votre répartition favorise assez le parti ministériel, ce que nous ne critiquons jamais. La période des questions, par contre, a de tout temps été réservée à l'opposition selon la tradition du régime parlementaire britannique que je défends chaque fois que j'en ai l'occasion, parce qu'elle est un des précieux héritages qui nous viennent du Parlement britannique. Il est donc de tradition que l'opposition puisse poser des questions au gouvernement. Dans le cours d'un débat, la présidence accorde toutefois la parole à beaucoup plus de députés de la majorité. Il y a donc équilibre. La répartion du temps est bonne pendant les quinze premières minutes de séance. J'ai fait mes propres vérifications et je sais que les ministériels sont avantagés pendant cette période. Nous ne soulevons jamais d'objection parce que c'est normal. Les conservateurs sont plus nombreux. Les Canadiens en ont décidé ainsi, démocratiquement, aux dernières élections. Les conservateurs ont donc droit à plus de temps.

La période des questions, toutefois, et je concède qu'elle permet de prendre la vedette aux actualités télévisées, ne représente qu'une partie de nos délibérations. Il en va de même à un comité parlementaire. Le président du comité répartit les questions proportionnellement au nombre de députés. Les trois partis se partagent le premier tour de questions et après, plus de temps est accordé à l'opposition.

Avec tout le respect que je dois aux députés, j'estime qu'ils devront revenir aux traditions de la Chambre. Ces dernières ne les servent pas si mal, car les ministériels posent eux aussi des questions. Comme mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) l'a fait remarquer, les ministériels devraient peut-être se consulter sur les questions véritablement importantes à soulever, au lieu de se contenter de poser des questions dont les ministres sont systématiquement déjà au courant. Je reconnais que, à l'occasion, un conservateur a une question passablement importante qu'il souhaite aborder sans en avoir prévenu le ministre. Que les députés se rappellent l'année 1984. Ils s'apercevront que bon nombre des questions soulevées par les ministériels étaient déjà connues des ministres concernés, qu'elles n'avaient pas une bien grande importance et qu'elles auraient fort bien pu être posées dans les couloirs; mais il est de bon aloi, en politique, de les poser à la Chambre, et je n'ai rien contre la chose, car nous faisons tous de la politique.

Je ne pense pas que l'argument de notre collègue soit très valable. Lors de la période des questions, le seule chance que nous ayons d'interroger le gouvernement, nous devons observer les règles du système parlementaire britannique en vertu desquelles l'opposition à la Chambre des communes peut poser des questions directes. A cet égard, le système parlementaire britannique est très supérieur au système du congrès américain.

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, je ne veux pas retarder la ministre d'État chargée de la Privatisation (M^me^ McDougall). Sauf erreur, elle est sur le point de faire une annonce importante à la Chambre au sujet d'une modification capitale de la politique gouvernementale. J'ignore en quoi elle consiste, mais il me tarde de le savoir.

Je suis presque enclin à être d'accord avec le député qui a soulevé la question au sujet de la période des questions, car je suis persuadé que les libéraux formeront le gouvernement sous peu et que nous invoquerons peut-être les mêmes arguments. Cependant, je ne suis pas tout à fait d'accord avec le député qui m'a précédé. Il a raison de dire que nous suivons la tradition britannique à la Chambre. A Londres, vous le savez monsieur le Président, les ministériels et les députés de l'opposition posent des questions à tour de rôle.

Cependant, il est impossible d'adapter un aspect du régime britannique à notre régime. Il faudrait adopter tout le régime, et ainsi les ministériels seraient en mesure d'intervenir et de vraiment s'attaquer à leurs ministres. Ce qui est plus important encore, il faudrait modifier le régime des comités, afin de permettre aux ministériels de définir leur propre mandat et d'approfondir les questions qui les intéressent. La période des questions n'est pas le centre d'intérêt à la Chambre britannique. Personne ne sait même qu'elle a lieu. Les comités le sont. Ainsi, il est impossible d'adapter un seul aspect du régime britannique au nôtre. C'est tout ce qui reste dans notre régime pour forcer le gouvernement à rendre au moins quelques comptes aux Canadiens. Or, si nous faisons disparaître cette occasion ou si nous en limitons la portée, nous détruirons alors notre régime.

Si j'interviens, c'est seulement pour signaler que j'ai bien peur que nous ne siégions de l'autre côté sous peu et que nous ne présentions alors les mêmes arguments.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je ne voudrais pas reprendre les instances d'autres députés. Elles ont été excellentes. Cependant, je voudrais ajouter deux ou trois choses. Tout d'abord, le commentaire 55 de la 5^e^ édition de Beauchesne se lit comme suit:

> La liberté de parole, qui compte aussi parmi les «privilèges» du député, tant dans l'enceinte de la Chambre qu'aux comités, est à la fois le plus incontesté et le plus fondamental des droits de celui-ci.

Je voudrais rappeler au député que si ses privilèges ont bel et bien été violés, c'est qu'on lui a alors nié le droit de parler, de poser une question. Or, je prétends que ce n'est pas le cas. Il a eu, si mes souvenirs sont exacts, un certain nombre d'occasions de soulever des questions à la Chambre durant la période des questions et, à la suite de récentes réformes, durant toute la durée de la séance. Au cours du débat, nous avons maintenant la possibilité de poser des questions et de faire des déclarations, et les députés ministériels peuvent s'en prévaloir; j'ajouterai d'ailleurs que ces derniers prononcent la très grande majorité des discours à la Chambre des communes, ce qui reflète les pourcentages respectifs des trois partis politiques. Non seulement les députés ministériels ont-ils eu amplement l'occasion de soulever des points et de poser des questions aux ministres, mais en outre, à la fin de chaque discours, il est possible de poser des questions ou de faire des commentaires, et je ne parle pas des comités où les députés du gouvernement ont encore une écrasante majorité et ont amplement la chance de poser des questions aux ministres ou aux représentants des cabinets de ministres.

Déclarations de ministres

• (1220)

La seule entorse au privilège dont pourrait se plaindre le député serait le cas où il se serait vu refuser, vraisemblablement par la présidence, l'autorisation de poser une certaine question, ce qui n'a évidemment pas été le cas.

M. le Président: La présidence a soigneusement écouté l'intervention du député et les autres remarques.

Tout récemment, la présidence a dit à la Chambre combien elle était consciente du fait qu'il y a de très nombreux députés à la Chambre qui peuvent avoir des questions légitimes et pressantes à poser au gouvernement. Je pense que la présidence a clairement montré que quand c'est le cas, et quand cela semble évident à la présidence, les députés du côté gouvernemental sont autorisés à poser ces questions. Je m'empresse de préciser que quand ces questions jouent leur rôle légitime, c'est-à-dire qu'elles sont diligentes et pénétrantes, les députés de l'opposition n'y ont pas d'objections, et je leur en suis reconnaissant.

Le député craint à juste titre qu'en raison de l'attention portée à la période des questions, et en raison du fait que la période des questions ne progresse peut-être pas toujours aussi rapidement que le souhaiteraient certainement les députés en raison de la longueur des questions et des réponses, les députés gouvernementaux soient quelque peu négligés. Je m'efforcerai toujours d'éviter que ce soit le cas.

Je tiens d'ailleurs à préciser aux députés gouvernementaux que la présidence sait très bien qu'eux aussi représentent des circonscriptions et qu'ils ont donc eux aussi le droit d'intervenir. Les députés auront constaté que non seulement la présidence donne la parole aux députés gouvernementaux, dont les noms ne figurent pas nécessairement sur la liste communiquée au président, qui se lèvent pour faire signe au président qu'ils demandent la parole sur une question vraiment importante, mais que la présidence les laisse même poser des questions supplémentaires, pas plus tard qu'aujourd'hui.

Quant au deuxième argument, la période des questions est un aspect unique de nos institutions. Quand elle se déroule parfaitement, les Canadiens ont toutes les raisons d'en être profondément fiers. Quand elle se déroule parfaitement, c'est un mécanisme permettant d'exiger intelligemment des comptes du gouvernement, quand tout se passe bien. Les députés savent que ce n'est pas toujours le cas. Toutefois, c'est mon problème et c'est à moi qu'il appartient de faire en sorte que la période des questions se déroule le plus souvent possible dans les meilleures conditions.

Les remarques des députés sont importantes, en particulier celles du député de Saint-Denis (M. Prud'homme) sur le fait que c'est une institution qui nous est propre et que ses coutumes et traditions sont une exclusivité du Canada. Bien qu'il arrive que des dignitaires étrangers s'étonnent de la façon dont nous nous rencontrons ainsi en général après le déjeuner, il n'en reste pas moins que c'est notre institution pour le meilleur et pour le pire.

Tout en reconnaissant que tous les députés ont le droit de se faire entendre durant la période des questions, la présidence n'oublie cependant pas que cette manifestation sert en grande partie à exiger des comptes. Telle est notre tradition. Je remercie le député d'avoir soulevé cette question car le moment est opportun pour une intervention de la présidence à ce sujet. Je vais essayer d'être aussi équitable que possible, sachant bien que la période des questions sert à rendre des comptes et que les ministériels peuvent avoir des questions sérieuses et justifiées. Je m'efforcerai de voir ces députés gouvernementaux lorsqu'ils auront des questions de ce genre.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je signale à titre indicatif au député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) qu'il y a un ultime recours s'il veut pouvoir poser plus de questions. Il n'a qu'à passer à l'opposition, de préférence chez les libéraux.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'aurais dû me douter que nous ne réussirions pas à nous en sortir sans l'aide du député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA PRIVATISATION

FISHERY PRODUCTS INTERNATIONAL

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, je suis ravie de pouvoir adresser la parole à la Chambre aujourd'hui et de noter par la même occasion à quel point vous êtes élégant.

Je suis heureuse de faire une annonce aujourd'hui au nom du gouvernement. Les actionnaires de Fishery Products International, le gouvernement du Canada, le gouvernement de Terre-Neuve et la Banque de Nouvelle-Écosse ont accepté d'appliquer le projet de privatisation proposé par FPI.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: L'opération de privatisation comprendra la vente publique d'actions, ce qui permettra à tous les Canadiens de participer à cette entreprise.

La vente de FPI marque le point culminant de l'histoire d'une réussite remarquable dans l'industrie de la pêche de la région de l'Atlantique. FPI a été créée en 1984 dans le cadre d'une entente de restructuration conclue par les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve en vue d'intégrer les opérations de plusieurs conditionneurs de poisson et de crustacées en une seule nouvelle entreprise. Un objectif clé de l'accord consistait à rétablir la rentabilité de la pêche hauturière, pour pouvoir rendre la société au secteur privé le plus tôt possible.

A notre avis, d'après les chiffres d'affaires de la société le moment est maintenant venu. FPI a réalisé des bénéfices de 46 millions de dollars en 1986. J'en profite pour féliciter les employés et la direction de FPI de leur dévouement et de leur travail.

Le projet de privatisation annoncé aujourd'hui rapportera des avantages importants à l'industrie de la pêche de Terre-Neuve. Dans le cadre de ce projet, les employés de FPI recevront pour environ 6 millions de dollars d'actions de la société. Ces actions seront distribuées selon une formule qui tiendra compte du traitement et des années de service des employés. En outre, les employés pourront continuer à acheter des actions grâce à des retenues sur leur paie.

FPI continuera aussi d'appliquer sa politique de partage des bénéfices avec ses employés. En 1986, elle a versé à ses employés 10 p. 100 de ses gains avant les impôts en paiements directs et autres avantages.

Pour éviter la concentration des actions, aucun particulier ou entreprise ne pourra détenir plus de 15 p. 100 des actions de FPI. Le projet de privatisation garantit que la majorité des membres du conseil d'administration seront des Terre-Neuviens et que FPI continuera de jouer un rôle de premier plan dans l'expansion de l'économie de Terre-Neuve.

On prévoit que FPI sera entièrement privatisée au début de 1987, si, bien sûr, les conditions du marché le permettent. On ne sait pas encore exactement combien l'émission d'actions rapportera, mais le gouvernement compte recouvrer une bonne partie de son investissement et la société renforcera par la même occasion sa propre situation financière.

[*Français*]

Monsieur le Président, je suis particulièrement fière d'annoncer cette initiative qui porte à 10 le nombre de privatisations lancées par ce gouvernement depuis 1984. Cette vente réaffirme fermement les engagements pris par ce gouvernement d'assurer le renouveau économique et une meilleure gestion.

La vente de FPI démontre que le programme de privatisation est bien lancé. Le programme offre de nouvelles possibilités économiques aux Canadiens et il est réalisé en tenant compte des besoins et des entrées de toutes les parties intéressées.

• (1230)

[*Traduction*]

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a annoncé à tout le monde dans le secteur de la pêche qu'il avait pris des mesures pour protéger les stocks de poisson et ne pas déplaire aux puissances étrangères qui pêchent en haute mer. La société dont nous parlons aujourd'hui pêche surtout en haute mer. Dans une des régions où la société pêchait cette année, le gouvernement a interdit les navires canadiens pour ne pas dépeupler une partie des Grands Bancs de Terre-Neuve. Aujourd'hui, l'extrémité sud des Grands Bancs est exploitée par des bateaux de pêche américains, français, coréens, espagnols et portugais, mais si les Canadiens allaient dans cette zone ils seraient arrêtés. Je parle de l'extrémité sud des Grands Bancs de Terre-Neuve.

Selon le ministre, les Américains peuvent aller dans cette zone parce qu'ils ne sont pas membres de l'OPAN. Ce à quoi nous répondons: «Oui, mais les autres pays en sont membres, eux». Le ministre des Pêches et Océans (M. Siddon) répond: «Oui, mais selon une règle de l'OPAN, si un état membre n'est pas d'accord, dans ce cas c'est le Marché commun, il peut néanmoins pêcher dans la zone».

Donc, premièrement, nous devons nous souvenir que nous avons, près de notre limite de zone économique et près de nos usines de transformation, une zone très poissonneuse, l'extrémité sud des Grands Bancs, où les Canadiens n'on pas le droit de pêcher sous peine de poursuites.

Deuxièmement, l'accord Canada-France, dont tout le monde a maintenant entendu parler, autorise neuf chalutiers-usines de la flotte métropolitaine française à pêcher là où sont les usines canadiennes, au large de Terre-Neuve.

Nous disons donc que c'est un très bon moment pour vendre au public des actions de FPI, parce que l'an prochain nous ne pourrions peut-être pas en vendre une seule. Les actions les plus intéressantes actuellement à la bourse, dans le domaine des pêches, sont celles de la National Sea Products. Je reconnais que c'est en partie parce que le gouvernement a cédé aux instances de son président, M. Cummings, qui lui a demandé un permis d'exploitation d'un chalutier-usine frigorifique. Ce succès est donc dû au fait que le gouvernement a accédé à la demande de cette compagnie en dépit des voeux du gouvernement terre-neuvien.

Somme toute, le gouvernement actuel enlève le poisson aux compagnies canadiennes. La pêche côtière et hauturière n'a aucun avenir tant qu'il détiendra le pouvoir, et voilà maintenant qu'il vend ce secteur aux enchères publiques. Il fera une belle vente évidemment. Je suis persuadé que cette compagnie, détenue en partie par des intérêts privés, va profiter des permis d'exploitation des trois chalutiers-usines frigorifiques pour réduire ses effectifs dans ses usines sur la côte. Elle a refusé ces permis jusqu'ici.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je rappelle d'emblée que le gouvernement a déjà privatisé 10 sociétés d'État quoi qu'en dise la ministre. C'est dire que la propriété publique fédérale a diminué au Canada depuis que ce gouvernement dirige le pays. Mais je tiens à rappeler publiquement qu'en termes de valeur, la propriété publique fédérale est la plus importante de notre histoire actuellement. Sa valeur est beaucoup plus élevée qu'au 4 septembre 1984. J'en parle pour rétablir les faits publiquement afin que l'annonce d'aujourd'hui ne soit pas à l'origine d'un autre mythe.

Mme McDougall: C'est de la bonne gestion.

M. Riis: La ministre d'État à la Privatisation (M^me^ McDougall) prétend que c'est de la bonne gestion. On n'a certes pas manqué d'en faire état dans cette annonce. Lorsqu'elle était privée, cette société était déficitaire et marchait mal. Elle a été créée au départ parce que sept compagnies privées avaient fait faillite. Le gouvernement de Terre-Neuve et celui du Canada ont créé, avec l'aide de la Banque de Nouvelle-Écosse, une société d'État qui a remarquablement bien réussi. En 1984, elle a perdu 35 millions de dollars après avoir acquis sept sociétés dont la situation était catastrophique. En 1985, après avoir modifié profondément sa gestion, ses rapports avec ses 8 000 employés ainsi que les activités de ses 18 usines de transformation, elle a réduit son déficit à 20 millions de dollars. Ainsi que la ministre l'a signalé, la société a réalisé en 1986 un bénéfice supérieur à 46 millions de dollars. Voilà une réussite élogieuse pour le secteur public, quand il obtient la collaboration d'employés productifs.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Après que les Canadiens, par l'entremise du gouvernement fédéral, et que les Terre-Neuviens, par l'entremise de leur gouvernement provincial, se soient portés à la rescousse de ces entreprises défaillantes et qu'ils se soient faits les principaux artisans de leur relance, en créant nombre d'emplois dans des régions névralgiques de la province, le gouvernement décide d'abandonner la société à des intérêts qui seront exclusivement axés sur le profit. La société d'État s'était fixé divers objectifs comme la création d'emplois et la stabilisation à long terme de plusieurs collectivités, qu'elle a atteints. La privatisation proposée constitue maintenant un recul, une régression de la part du gouvernement. Au lieu d'avoir en tête l'avenir de Terre-Neuve, la stabilité économique de la province et la sécurité de ses habitants, la société nouvellement privatisée ne sera plus régie que par la recherche du profit.

En terminant, je dois dire que dans une province où la principale industrie est la pêche dont dépendent, directement ou indirectement, tous les habitants, une certaine participation de l'État s'avère utile et fort honorable. C'est pourquoi, à moins qu'on ne précise les données fragmentaires qu'on nous a communiquées ce matin, il nous serait très difficile d'appuyer cette initiative. Comme ce schéma non étayé ne nous satisfait pas, nous attendrons d'autres renseignements que nous allons examiner à la loupe.

* * *

LE BUDGET—LA RÉFORME FISCALE

LA DATE DE LA PRÉSENTATION

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais que les députés sachent ce qu'entend faire le gouvernement au sujet de la réforme fiscale globale et de la présentation du budget cette année.

Les députés n'ignorent pas que la majeure partie des consultations prébudgétaires auprès des organismes canadiens se sont terminées un peu avant Noël. De même, mon personnel ainsi que les hauts fonctionnaires du ministère des Finances ont poursuivi encore leurs rencontres avec des représentants des divers organismes ce mois-ci. Des mémoires officiels nous parviennent encore de plusieurs de ces groupes. Nombre de ces mémoires représentent un effort concerté, consciencieux et détaillé visant à traiter de la réforme fiscale de manière réaliste. Nous examinons ces instances avec le même oeil consciencieux et minutieux que ces groupes qui les ont préparées et formulées. Je considère ces points de vue comme des éléments importants de la planification de notre réforme fiscale.

Monsieur le Président, nous savions dès le début qu'une réforme fiscale exhaustive ne serait pas chose facile. Comme les députés le savent, nous examinons tous les aspects du système fiscal: les impôts des particuliers, des sociétés et la taxe de vente. Conformément aux lignes directrices de réforme fiscale que j'ai rendues publiques en octobre et en accord avec les consultations que nous avons eues avec les Canadiens, nous progressons rapidement dans l'élaboration des propositions de réforme complète du système fiscal. J'entends mettre de l'avant les propositions de réforme fiscale du gouvernement au printemps. Toutefois, je ne crois pas qu'il soit approprié de retarder le dépôt du budget aussi longtemps. J'entends donc réitérer mon engagement d'établir un processus budgétaire à calendrier régulier. Je présenterai donc un budget le mois prochain, soit le mercredi 18 février.

[*Français*]

Nous progressons rapidement dans l'élaboration des propositions de réforme complète du système fiscal.

Monsieur le Président, j'entends mettre de l'avant les propositions de réforme fiscale du gouvernement au printemps. Toutefois, je ne crois pas qu'il soit approprié de retarder le dépôt du Budget aussi longtemps.

J'entends donc réitérer mon engagement d'établir un processus budgétaire à calendrier régulier. Je présenterai donc un Budget le mois prochain, soit le mercredi 18 février.

• (1240)

[*Traduction*]

Comme je l'ai souligné dans le passé, il est logique de présenter un budget chaque année en février, logique étant donné qu'un calendrier régulier de présentation du budget fédéral assure plus de certitude et d'ordre pour la planification financière, tant au gouvernement fédéral qu'aux provinces, aux entreprises et aux particuliers.

Les Canadiens qui planifient leurs affaires financières devraient se rappeler que certaines des modifications fiscales proposées dans le budget pourront entrer en vigueur à minuit la veille du budget, c'est-à-dire à minuit le 17 février.

[*Français*]

Monsieur le Président, les Canadiens qui planifient leurs affaires financières devraient se rappeler le fait que certaines des modifications fiscales proposées dans le Budget pourront prendre effet à minuit la veille du Budget, c'est-à-dire à minuit le 17 février.

[*Traduction*]

Cette disposition assurera que ces modifications budgétaires s'appliqueront uniformément à toutes les transactions effectuées le jour du budget, sans égard à la localité canadienne où ces transactions sont opérées.

Permettez-moi de résumer rapidement mon intervention: Je déposerai un budget le 18 février. Et je présenterai une proposition de réforme fiscale exhaustive à la Chambre au printemps.

[*Français*]

Monsieur le Président, je déposerai un Budget le 18 février et je présenterai une proposition de réforme fiscale exhaustive à la Chambre au printemps.

[*Traduction*]

Je demande donc, conformément au paragraphe 84(3) du Règlement, qu'un ordre du jour soit désigné pour la présentation d'un exposé budgétaire le mercredi 18 février 1987.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le 23 octobre 1986, le ministre des Finances (M. Wilson) déclarait à la Chambre ce qui suit:

La prochaine étape du processus de réforme fiscale consistera pour moi à exposer des axes précis de changement, lors de mon prochain budget.

C'est une autre promesse que le ministre des Finances a rompue. Le 18 février, nous allons avoir un budget et, quelques mois plus tard, nous aurons peut-être un projet de réforme fiscale. De quoi le budget sera-t-il fait? S'agira-t-il d'un projet d'inaction et d'inertie, étant donné que nous attendrons une réforme fiscale dans quelques mois?

Pour ce qui est des réformes fiscales, le ministre des Finances n'est guère crédible. A l'occasion de son budget de 1985, il avait annoncé son intention de modifier la taxe de vente des fabricants. Il était censé déposer un Livre blanc au cours de l'été. Il a commencé par le remettre à plus tard. Il ne l'a jamais déposé. Puis, en 1986, il a déclaré qu'il préparait une réforme fiscale globale et que celle-ci figurerait dans son exposé budgétaire de 1987. Il nous dit maintenant que son budget ne s'accompagnera d'aucune réforme fiscale. Je ne sais que penser, car il nous a dit à quelques occasions qu'il déposerait un Livre blanc sur la réforme fiscale et ne l'a jamais fait. A force d'entendre crier si souvent au loup, je me demande si le loup va se présenter cette fois et si nous aurons un projet de réforme fiscale.

[*Français*]

Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) avait promis en cette Chambre, au mois d'octobre dernier, qu'il allait déposer une proposition de réforme fiscale. Cette réforme fiscale est nécessaire et pourtant on vient de nous dire aujourd'hui qu'elle sera encore retardée peut-être au printemps, et qu'en tenant compte des consultations ça ira peut-être en 1988 avant que nous puissions avoir une réforme fiscale. Et pourtant, depuis que ce gouvernement est au pouvoir il a augmenté d'une façon catastrophique les impôts pour les particuliers. On a élargi l'écart entre les riches et les pauvres. Seulement les gens qui bénéficient de gains en capital importants ont eu des exemptions pour les avantager. La différence ou les écarts de richesse entre les provinces de l'Atlantique et une partie de l'Ontario s'élargissent continuellement et la réforme fiscale qui devait apporter certains correctifs, amener un peu plus de justice dans notre système est encore retardée.

Monsieur le Président, cela démontre que le gouvernement ne tient pas ses promesses, qu'il ne fait pas face à ses responsabilités et que l'économie canadienne va en souffrir. D'ailleurs quand on regarde les résultats du dernier sondage Gallup, 60 p. 100, imaginez-vous 60 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes disent que ce gouvernement dirige mal les affaires économiques du pays. Et on nous sort évidemment des chiffres, des statistiques, mais à l'exception d'une seule région. Monsieur le Président, les taux d'intérêt devraient être beaucoup plus bas qu'ils ne le sont si ce gouvernement ne se mettait pas à genoux devant le trésorier des États-Unis.

[*Traduction*]

Si le gouvernement n'avait pas cédé au Trésor américain, nous aurions un taux d'intérêt bien inférieur au taux actuel. Le ministre sait pertinemment que l'écart entre les taux d'intérêt aux États-Unis et au Canada est beaucoup trop considérable. S'il agit ainsi, c'est uniquement parce qu'il veut céder au Trésor des États-Unis, car celui-ci insiste pour que la valeur du dollar canadien se situe à un niveau plus élevé. C'est un autre exemple de la façon dont le gouvernement gère l'économie à la petite semaine.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, beaucoup de Canadiens se réjouiront à la nouvelle que le gouvernement va présenter un budget le 18 février. Cependant, ils s'en réjouiront particulièrement si le budget du ministre des Finances (M. Wilson) est conçu en fonction de tout le Canada, et non seulement aux circonscriptions de l'agglomération de Toronto.

Dans cette région, le taux de chômage est inférieur à 5 p. 100. Puisque le ministre n'a sûrement pas mis la dernière main à son budget, je tiens à lui rappeler que le taux de chômage au Québec est supérieur à 10 p. 100, qu'il est supérieur à 13 p. 100 dans les provinces maritimes et en Colombie-Britannique, et qu'il est de 19 p. 100 à Terre-Neuve. Les Canadiens accablés par le chômage sont en droit d'espérer un budget qui s'attaque à leurs problèmes. Ils ont besoin de trouver du travail et de sentir que leur avenir économique est assuré, ce qu'il n'est absolument pas sous le présent gouvernement dans l'état actuel des choses.

Je crains fort que le budget ne donne guère de résultats, qu'il ne s'attaque pas aux problèmes de nos régions, et que la réforme fiscale en ayant été retirée, il ne constitue plus guère qu'une formalité de la part du ministre des Finances.

Je m'inquiète vivement de ce que le projet de réforme fiscale ait été effectivement remis à 1989, et vraisemblablement à 1990. Au lieu de mettre en oeuvre une réforme fiscale qui modifie en profondeur la situation financière des Canadiens avant qu'ils ne soient appelés à voter en 1988 ou en 1989, le gouvernement semble maintenant avoir décidé que la réforme fiscale constituera une autre promesse électorale et qu'elle ne fera pas d'ici là l'objet d'une mesure législative.

[*Français*]

Je dis simplement, monsieur le Président, qu'un projet de réforme fiscale qui est présenté au printemps, cela veut dire jusqu'au 21 juin cette année, suivi par des consultations auprès du Comité des finances et des afffaires économiques. Après cela un projet de loi au printemps 1988 ne peut être en place qu'avant l'année fiscale de 1989. Cela veut dire après les prochaines élections fédérales.

Et je regrette, monsieur le Président, que effectivement le ministre des Finances, que le gouvernement ait déféré ses bonnes intentions et que nous avons des intentions et non pas des réalités.

[*Traduction*]

J'aimerais que dans le budget proprement dit, le gouvernement démontre aux Canadiens ordinaires d'un bout à l'autre de notre pays qu'il est sérieux à propos de la réforme fiscale et

que le ministre des Finances indique bien dans quel camp il se range.

A mon avis, le ministre des Finances pourrait l'indiquer en abolissant l'exonération de la taxe sur les gains de capital jusqu'à concurrence de 500 000 dollars, et en colmatant les échappatoires dont se prévalent les entreprises et qui créent une situation injuste partout au Canada. Quelque 80 000 sociétés en moyenne ne paient aucun impôt à chaque année financière bien qu'elles affichent des bénéfices.

• (1250)

Au lieu de parler de consultations interminables avec les gouvernements provinciaux et avec ses collègues, le ministre des Finances devrait peut-être trancher le noeud gordien qui empêche le gouvernement du Canada de prendre les premières vraies mesures en vue d'établir un programme universel de garderies d'un bout à l'autre du Canada. Le chef de mon parti a déjà fait une proposition en ce sens et la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) a proposé un plan concret visant à instaurer un régime national de garderies dont les dépenses prévues se chiffreraient à 320 millions de dollars. C'est assez pour commencer à répondre aux désirs des résidents de ma circonscription et de tout le pays, car le temps est venu de considérer cela comme une priorité nationale et non comme une responsabilité qui incombe uniquement aux provinces. Il est temps de voir à ce que les hommes et les femmes qui ont de jeunes enfants aient accès à des services de garderies de qualité et à prix abordable dans toutes les régions du pays.

Ce sont des choses que nous espérons trouver dans le budget. Je demande au ministre des Finances de ne pas faire de cette remise à plus tard de la présentation de sa réforme fiscale une excuse pour ne pas la proposer bientôt. Les Canadiens en ont besoin dès maintenant.

* * *

[*Français*]

GESTION ET SERVICES AUX DÉPUTÉS

PRÉSENTATION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

[*Traduction*]

Si la Chambre y consent—et je puis vous assurer, monsieur le Président, que nous avons tenu les consultations habituelles—j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre cinq pétitions provenant de l'Alberta et signées par des gens qui estiment que le gouvernement du Canada a imposé un tarif de représailles sur les livres en langue anglaise importés qui limite l'accès des Canadiens à la littérature et à l'information. Les signataires estiment en outre que ce tarif a eu peu de conséquences sur le secteur de l'édition aux États-Unis, qu'il pénalise pourtant les consommateurs canadiens, les éditeurs, les libraires, les distributeurs et la culture canadienne, et que les prix à la hausse des livres rend difficile aux bibliothèques municipales et aux librairies du pays l'application de leur politique et programmes d'achat de livres. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de supprimer ce tarif qui risque de causer des torts irréparables au secteur canadien de l'édition et de compromettre le programme fédéral concernant les industries de la culture dans le cadre des négociations sur la libéralisation des échanges.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais présenter d'autres pétitions sur une question différente signées par des douzaines d'électeurs. Elles sont conformes à l'article 106 du Règlement. Ces pétitionnaires affirment humblement que les modifications proposées à la Loi sur les brevets qui toucheront directement tous les Canadiens non couverts par des régimes privés et publics d'assurance-maladie, augmenteront les frais, déjà élevés, des programmes provinciaux d'assurance-santé. Ils affirment également que le monopole accordé aux compagnies novatrices de produits pharmaceutiques supprimera la concurrence des sociétés de produits génériques et entraînera une hausse du prix des produits pharmaceutiques qui nuira grandement aux Canadiens obligés d'acheter des médicaments d'ordonnance; et que les modifications à la Loi sur les brevets constituent un autre exemple des concessions fédérales faites au cours des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis aux dépens de tous les Canadiens. Ils demandent humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui feront grimper les prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai des pétitions à présenter conformément à l'article 106 du Règlement. La première vient de citoyens de ma circonscription, Thunder Bay—Nipigon, qui protestent contre les modifications à la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance que propose le gouvernement fédéral et qui, à leur avis, feront monter les prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et mettront hors de la portée des Canadiens moyens les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Les pétitionnaires croient que les mesures proposées léseront les Canadiens dont l'état de santé exige qu'ils se procurent régulièrement des médicaments d'ordonnance et que ces mesures vont aussi hausser les coûts des régimes d'assurance-médicaments des provinces. Ils demandent au Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

LES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE—L'INDEMNISATION

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma deuxième pétition vient de citoyens de Regina et de Saskatoon, dans la province de la Saskatchewan, et de citoyens de l'Alberta qui affirment que la *National Association of Japanese Canadians* est la seule organisation nationale élue de Canadiens d'origine japonaise qui a des représentants dans 15 centres répartis dans tout notre pays. Ils rappellent que l'Association a tenu des réunions publiques au sujet de la réparation

à exiger pour la dépossession et le déplacement de Canadiens d'origine japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale et qu'elle s'est fondée sur les réponses à un questionnaire national pour mettre sa position au point sur l'indemnisation. Les pétitionnaires demandent au Parlement de traiter honorablement les Canadiens d'origine japonaise en entamant immédiatement des négociations avec la *National Association of Japanese Canadians*.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole à d'autres députés au sujet des pétitions, je voudrais signaler à la Chambre que la séance sera prolongée de 26 minutes, à compter de 13 heures, à cause de la déclaration ministérielle. Je vais donner la parole, pour la présentation de pétitions, à la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone), au député de Westmorland—Kent (M. Robichaud), au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) et au député de Papineau (M. Ouellet).

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je prends à nouveau la parole pour présenter des pétitions. Je profite de la présence du ministre des Finances (M. Wilson) pour lui demander d'écouter les pétitionnaires à propos de la taxe sur la lecture. J'attire votre attention, monsieur le Président, sur le fait qu'ils demandent la suppression de cette taxe. Ils ont déclaré ce qui suit: Attendu que le gouvernement du Canada a imposé un droit compensateur sur les livres anglais importés qui a rendu la littérature et l'information moins accessibles aux Canadiens; et attendu que ce droit n'a guère d'incidence sur l'industrie de l'édition américaine mais pénalise les consommateurs, les éditeurs, les vendeurs, les distributeurs de livres au Canada ainsi que la culture canadienne; et attendu que l'augmentation du prix des livres a entravé les programmes d'achat de livres de nos bibliothèques publiques et spécialisées . . . j'espère que le ministre écoute . . . les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de supprimer ces droits de douane qui risquent de causer un tort irréparable à l'industrie canadienne du livre et de compromettre la politique fédérale sur les industries culturelles en ce qui concerne les négociations sur le libre-échange.

Je dépose pour votre gouverne et pour que vous preniez des mesures, monsieur le Président, 327 noms d'habitants de Nanaïmo et de Vancouver, en Colombie-Britannique, de Sydney et de Glace Bay, en Nouvelle-Écosse, de Kincardine, en Ontario, de diverses villes du Manitoba, et notamment Winnipeg, de Lone Butte, en Colombie-Britannique, et d'autres villes et localités de la région de Vancouver; d'Edmonton et de Red Deer, en Alberta, à nouveau de Vancouver, en Colombie-Britannique, de Willowdale, de Toronto, d'autres encore de Toronto et de Vancouver et Burnaby, en Colombie-Britannique. Ces personnes vous prient humblement d'intervenir en vue de supprimer les droits de douane imposés sur les livres, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter des pétitions de gens qui viennent de London, en Ontario, de Guelph, de Oakville, et une dernière pétition de gens de Mississauga. Ces gens veulent signifier leur mécontentement en ce qui a trait au tarif qui a été imposé sur les importations de livres de langue anglaise. Ils jugent que ce tarif est tout à fait injuste et que c'est vraiment punir l'industrie du livre injustement, et ils demandent que ce tarif soit révoqué le plus tôt possible.

Je voudrais aussi porter à votre attention, monsieur le Président, que ce tarif a été imposé en même temps qu'on a imposé un tarif tout à fait injuste sur les arbres de Noël, et j'en profite pour demander à la Chambre, avec les pétitionnaires, que ces tarifs, autant sur les arbres de Noël que sur les livres, soient révoqués le plus tôt possible.

• (1300)

[*Traduction*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition qui compte des pages et des pages. A l'intention de mon ami de Victoria qui garde un oeil vigilant sur les pétitions, je précise que les pages ne sont pas toutes remplies. Les signatures sur ces pages sont celles de personnes de divers endroits dans l'ouest du Canada qui s'inquiètent à cause des modifications que le gouvernement propose d'apporter à la Loi sur les brevets. Elles pensent que ces modifications vont entraîner une majoration considérable du prix des médicaments d'ordonnance et empêcher les Canadiens de condition moyenne de se procurer les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin.

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens de l'Ontario qui s'opposent à ce que le gouvernement du Canada impose des droits de douane sur les livres importés. Les pétitionnaires sont d'avis que cette décision du gouvernement conservateur rendra la littérature et l'information moins accessibles aux Canadiens. Ils exhortent le Parlement à annuler ces droits qui risquent de causer un tort irréparable à l'industrie canadienne de l'édition et de nuire aux industries culturelles lors des négociations sur le libre-échange.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je souhaite également présenter une pétition au nom des citoyens de Thunder Bay qui contestent la modification de la Loi sur les brevets que propose le gouvernement actuel. Selon eux, elle nuira de façon injuste aux Canadiens qui, en raison de leur état de santé, doivent acheter régulièrement des médicaments d'ordonnance puisqu'il en résultera inévitablement une augmentation du prix des médicaments. Les pétitionnaires invitent donc le Parlement à rejeter ces propositions qui entraîneront certainement une hausse du prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur et le devoir de déposer deux pétitions

à la Chambre. La première vient ajouter 200 noms aux dizaines de milliers déjà reçus. Elle provient de Canadiens qui habitent des localités de la Saskatchewan comme Estevan, Elfros, Pangman, Prince Albert, Regina, Saskatoon et nombre d'autres. Étant donné que la hausse de prix résultant des modifications proposées par le gouvernement à la Loi sur les brevets nuira de façon injuste aux Canadiens qui, pour des raisons de santé, doivent acheter régulièrement des médicaments d'ordonnance, et que les propositions du gouvernement fédéral feront augmenter les coûts des régimes provinciaux d'assurance-médicaments. les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance.

LES TRANSPORTS—LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition émanant des habitants d'Edmonton, de Leduc, de Beaumont, de Jasper et de Wetaskiwin. De l'avis des pétitionnaires, les transports sont un monopole naturel qui n'est pas réglementé sur le plan économique et une réforme de la réglementation de l'ampleur proposée par le gouvernement dans le projet de loi C-18 va causer un bouleversement inutile dans l'industrie des transports, ce qui entraînera des réductions inacceptables des normes de sécurité ainsi qu'une détérioration de la qualité, du genre et de la fréquence des services. Par conséquent, les pétitionnaires demandent que la Chambre des communes rejette le projet de loi C-18 et veille à maintenir le critère de l'intérêt public comme facteur fondamental de l'élaboration de la politique des transport publics.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter en vertu de l'article 106 du Règlement une pétition qui a été approuvée par le greffier quant à sa forme. Elle émane de plusieurs habitants de Campbell River et de St. Catharines. Ils se plaignent du fait que l'augmentation du prix des médicaments d'ordonnance, qui découle, selon eux, du projet de loi actuel du gouvernement dont est saisi le comité, va nuire à beaucoup de Canadiens, particulièrement aux personnes âgées et à celles qui ont des revenus fixes. Les pétitionnaires considèrent que cela ne rapporte aucun avantage pour le Canada mais profite plutôt aux États-Unis et que nous avons perdu un point dans les négociations sur le libre-échange. Par conséquent, ils demandent au Parlement de rejeter ces propositions pour éviter ainsi une augmentation inutile du prix des médicaments.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE À LA BASE DES FORCES ARMÉES DE GOOSE BAY

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106 du Règlement, moi aussi j'ai l'honneur de présenter une pétition de plusieurs citoyens de Cambridge, Guelph et Toronto. Ces pétitionnaires font remarquer que les vols d'entraînement à basse altitude de pilotes de pays de l'OTAN à la base des Forces canadiennes de Goose Bay, au Labrador, perturbent le mode de vie de nombreux autochtones. Ces exercices vont peut-être créer quelques emplois pour ces derniers, mais les pétitionnaires sont d'avis que le genre d'emplois auxquels les autochtones sont habitués leur conviennent mieux, et ils signalent que le fait que ces pilotes s'entraînent à Goose Bay pour voler à basse altitude afin de ne pas être repérés au radar dans l'Europe de l'Est constitue une manoeuvre de combat provocatrice et offensive qui pourrait compromettre la paix mondiale. En conséquence, ils demandent au Parlement de s'assurer que le premier ministre (M. Mulroney) va mettre fin à l'entraînement de vols à basse altitude à la base des Forces canadiennes de Goose Bay, ainsi qu'aux négociations avec l'OTAN relatives à l'établissement d'une plus grosse base à cet endroit.

* * *

[*Français*]

GESTION ET SERVICES AUX DÉPUTÉS

ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, et j'ai des raisons de croire qu'elle le donnera, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le premier rapport du Comité permanent de la gestion et des services aux députés, présenté à la Chambre aujourd'hui antérieurement, soit adopté.

M. le Président: L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1310)

[*Traduction*]

LE BUDGET

DÉSIGNATION D'UN ORDRE DU JOUR

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, à la suite de l'annonce faite par le ministre des Finances (M. Wilson), je signale que les trois partis ont eu des pourparlers à ce sujet. Vous obtiendrez le consentement unanime pour la présentation et l'adoption de la motion suivante. Ainsi, je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, à 16 h 30, le mercredi 18 février 1987, le Président interrompe les travaux dont la Chambre sera alors saisie et passe sur-le-champ à la prise en considération de la rubrique 10 des travaux des voies et moyens afin d'entendre l'exposé budgétaire du ministre des Finances; et

Que la Chambre ne s'ajourne pas avant l'ajournement du débat sur la rubrique 10 des travaux des voies et moyens, et que le Président ajourne ensuite la Chambre jusqu'au jour de séance suivant.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de la question nº 62 marquée d'un astérisque?

[*Traduction*]

*LE SERVICE RURAL DE LIVRAISON DU COURRIER À LAUNAY, AU QUÉBEC

Question nº *62—**M. St-Julien:**

1. Le 1er octobre 1986, la Société canadienne des Postes a-t-elle annulé la livraison du courrier à la route rurale du rang 4 de la municipalité de Launay, dans la circonscription d'Abitibi et dans l'affirmative, pourquoi?

2. Depuis que cette route existe et jusqu'au 30 septembre 1986, combien a coûté annuellement ce service postal?

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): J'ai le plaisir de fournir les renseignements suivants au député d'Abitibi (M. St-Julien):

1. Avant le 1er octobre 1986, 101 clients étaient desservis par le bureau de poste local selon deux méthodes différentes: cinquante-cinq clients étaient desservis directement au bureau de poste local, les 46 autres clients, par un entrepreneur, au moyen du service rural.

Étant donné le coût élevé de la prestation de deux types de service différents à un si petit nombre de clients, la Société a décidé de regrouper ces deux types de service en un seul. Tous les clients de la succursale Launay peuvent maintenant bénéficier du service postal six jours par semaine.

2. Au moment de la consolidation de la route, le contrat de service représentait 5 708 $, soit un coût moyen de 124,08 $ par point de remise contre 47 $ à l'échelle nationale. Par ailleurs, la clientèle desservie par cette route était de 46 habitants, alors que la moyenne nationale est de 225 clients.

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE DE 1986 SUR LES TRANSPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 29 janvier, de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-18, concernant les transports, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 2756).

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, quand l'étude des ordres inscrits au nom du gouvernement a pris fin, hier, j'étais en train de débattre les incidences du projet de loi C-18. Je me suis dit fort préoccupé, en particulier, des conséquences de la déréglementation des transports, au Canada. Celle-ci va certainement beaucoup nuire à notre compétitivité que le gouvernement prétend vouloir rechercher dans ce secteur. Afin de réagir à une compétition féroce, il y aura des tentatives de regroupement, ainsi qu'on le voit déjà dans le transport aérien des voyageurs. Je me suis également inquiété des conséquences que le projet de loi C-18 pourrait avoir sur la sécurité du transport au Canada. J'en étais là lorsque le débat s'est terminé à 17 heures.

En conclusion, cet après-midi, je vous ferai part d'une conversation que j'ai eue avec l'un de mes électeurs, fin novembre. Cette personne a une entreprise de camionnage. Nous assistions à une réunion ayant surtout pour thème la menace que représentent pour le service postal rural les projets du gouvernement à l'égard de Postes Canada. Cet homme s'occupe de camionnage depuis nombre d'années. Il craint énormément pour l'avenir immédiat de ce secteur, dès que la déréglementation entrera en vigueur. Il s'attend à du vandalisme: pneus lacérés, radiateurs transpercés. Je lui ai demandé si tel serait vraiment le résultat d'une telle initiative. Il a déclaré qu'avant que l'industrie du camionnage en Ontario ne soit réglementée, cela se produisait bien trop souvent. Selon lui, cela se reproduira, si la déréglementation du camionnage voit le jour. Je lui ai demandé s'il s'attendait à ce que la réglementation soit à nouveau imposée et il m'a répondu, bien entendu, qu'il serait impossible à l'industrie du camionnage de s'accommoder de cette situation.

Je considère qu'il s'agit là d'une très intéressante série d'observations. Cet homme tente de gagner sa vie en offrant un service essentiel, à savoir le transport de marchandises par camion. Il connaît fort bien les répercussions que pourrait avoir cette modification apportée par le gouvernement.

Comme d'autres l'ont signalé, l'accent ne sera plus sur l'intérêt public, mais bien sur la capacité et la volonté de certains d'offrir des services de transport. On trouvera toujours des gens disposés à se lancer dans l'industrie du camionnage. On trouvera toujours des camions à bas prix. Les entreprises qui feront faillite seront rachetées. Certains ne voient dans le camionnage que l'aspect captivant et romanesque, mais pour ceux qui sont incapables d'obtenir d'autres emplois, la triste nécessité de gagner sa vie demeurera. Ils seront bien prêts à assurer ce service, mais en seront-ils capable?

La survie de bien des entreprises de camionnage dépendra en définitive de la façon dont le projet de loi C-18 sera appliqué. J'ignore si les ministériels sont prêts à voir les compagnies de chemin de fer faire faillite ou s'ils s'inquiètent du fait que les transports aériens au Canada sont déjà contrôlés par deux groupes d'entreprises. Cela ne les dérange peut-être pas beaucoup. Cependant, lorsqu'ils verront des habitants et de petites entreprises de leur circonscription qui tentent de gagner leur vie dans l'industrie du camionnage, éprouver toutes sortes de difficultés, face aux accords secrets et à tout ce qui sera possible en vertu du projet de loi C-18, seront-ils disposés à accepter cette situation? Je ne le pense pas. Ainsi, je souscris à la motion tendant à renvoyer cette question au comité des transports, afin qu'il l'étudie davantage.

M. Ouellet: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député nous parler de ce routier apparemment inquiet des conséquences de la mesure législative des Conservateurs. Je peux faire écho à cet exemple car un certain nombre de personnes de l'industrie du camionnage m'ont écrit ou sont venues me rencontrer à mon bureau de circonscription pour me faire

part des mêmes inquiétudes. L'orientation que le gouvernement donne à la réglementation pourrait mener au désordre et entraîner des faillites dans l'industrie du camionnage.

Le député a-t-il pu vérifier dans quelle mesure le gouvernement avait consulté les provinces? Il n'est pas sans savoir que le gouvernement fédéral et les provinces se partagent la responsabilité de l'industrie du camionnage. Je lisais récemment une déclaration du ministre des Transports du Québec qui s'oppose catégoriquement à ce que le gouvernement fédéral procède à la déréglementation sans être au préalable parvenu à une entente avec les provinces.

• (1320)

Je crois qu'il y a eu quelques consultations entre les ministres des Transports des gouvernements fédéral et provinciaux mais je suis certain qu'aucun accord n'est intervenu. Je m'étonne que le gouvernement tienne tant à accélérer le processus de déréglementation avant d'avoir signé un accord approprié avec les pouvoirs provinciaux. Est-ce que le député a des idées sur le sujet ou des renseignements dont il pourrait faire part à la Chambre?

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je remercie le député de sa très bonne question parce qu'elle concerne directement la motion à l'étude qui vise à déférer ce sujet au comité permanent. Il a déclaré que le ministre des Transports du Québec a exprimé son inquiétude au sujet de la proposition du gouvernement.

J'ai une lettre du 8 août 1986 envoyée par le ministre de la Voirie et des Transports du Manitoba au ministre des Transports (M. Crosbie). Il exprime son inquiétude au sujet du protocole d'entente sur la réforme des règlements du camionnage interprovincial dont les ministres fédéral et provinciaux ont parlé en février 1985. Il indique qu'on n'a pas donné suite à plusieurs points de ce protocole de façon satisfaisante et que ce projet de loi a changé les critères sans que les ministres provinciaux aient eu l'occasion d'étudier la question attentivement.

Son premier point, qui est très long, porte sur la déréglementation complète prévue pour le 1er janvier 1991 et sur l'absence d'examen approprié avant cette déréglementation. Il énumère plusieurs dangers qu'il faudrait considérer attentivement avant de mettre ce plan à exécution.

Il parle également de la question de l'aptitude à laquelle j'ai fait allusion dans la dernière partie de mes commentaires. Il répète que le Manitoba s'inquiète que le gouvernement fédéral insiste pour adopter ce projet de loi.

La réaction de ces deux provinces nous prouve donc que les gouvernements provinciaux n'appuient pas le gouvernement. Nous avons donc raison de vouloir renvoyer le projet de loi au comité permanent des transports pour une étude plus approfondie comme l'amendement le propose.

M. Kilgour: Monsieur le Président, je pense que les propos du député sont conformes à la position de son parti sur un certain nombre de points. L'un des arguments des néo-démocrates, c'est que ce projet de loi entraînera une hausse des tarifs ferroviaires plutôt qu'une baisse. En réalité, de 1980 à 1984 les tarifs ferroviaires canadiens ont augmenté, en moyenne, deux fois plus que les tarifs américains.

En ce qui concerne l'interfinancement dans le transport aérien, le parti du député disait que des subventions cachées étaient préférables à des subventions directes. Il prétend que le projet de loi conduit en réalité à plus de subventions gouvernementales que l'interfinancement actuel. Ce que disent en fait les néo-démocrates c'est que les régions éloignées doivent continuer à être desservies par de gros porteurs plutôt que par des avions comme le DASH-8. Le NPD est-il en faveur de subventions indirectes? Nous estimons devoir faire en sorte que les coûts soient connus et que l'on ait le meilleur service possible pour une ligne donnée. Par exemple, les provinces atlantiques sont de plus en plus desservies par des avions à turbopropulseurs.

Le député a aussi parlé du camionnage. Avant la mesure proposée, il y avait environ 2 000 transporteurs américains travaillant au Canada. On ne peut donc pas dire que la loi actuelle les ait empêchés de venir.

Le député sait-il que les chemins de fer canadiens possèdent cinq sociétés ferroviaires aux États-Unis, auxquelles ils tranfèrent des millions de dollars d'affaires et que 1 000 sociétés de camionnage canadiennes opèrent aux États-Unis?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je vais laisser le député répondre à la question du secrétaire parlementaire, mais nous avons déjà dépassé la limite de temps.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Merci, monsieur le Président. Avec la permission de la Chambre je pourrais peut-être en une minute ou deux conclure la période de questions et d'observations de dix minutes. Les observations du député se rapportent peut-être à ce que d'autres ont dit, mais je ne trouve pas qu'elles aient beaucoup de rapport avec mon discours.

Je m'inquiète bien plus de la baisse de revenus des exploitants des diverses industries des transports que du régime de concurrence acharnée auquel donnera vraisemblablement lieu la mise en application du projet de loi C-18 et d'autres mesures que propose le gouvernement. Cette baisse des revenus aura de graves conséquences pour les actionnaires et des conséquences épouvantables pour les employés des sociétés car, pour réduire les coûts, ces dernières seront intraitables dans leurs négociations salariales. Elle aura des conséquences à long terme sur la capacité des sociétés d'assurer l'entretien et le renouvellement de leur matériel. Ce sont là les dangers que je crains.

Le député s'est intéressé aux services aériens locaux, dont je n'ai pas du tout parlé. A mon avis, les dispositions actuelles se sont avérées très utiles; elles mettent l'accent sur la commodité et la nécessité publiques comme critères de base pour justifier l'interfinancement, de sorte que les exploitants d'itinéraires lucratifs sont en mesure de desservir des localités situées sur des parcours beaucoup moins rentables. Dans le nord de l'Ontario, nous sommes déjà victimes des mesures prises par Air Canada en prévision de cette déréglementation. A Sault-Sainte-Marie, par exemple, la qualité du service d'Air Canada a baissé. Je n'ai pourtant rien à redire à l'avion DASH ou à la qualité du service qu'il offre. Cependant, le service est souvent plus lent et rien n'indique qu'il y ait lieu de se réjouir du service qu'offriront les sociétés qui seront «prêtes, aptes et disposées» à le faire. Je vous remercie de votre indulgence, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est maintenant 13 h 28, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 28.)

REPRISE DE LA SÉANCE

[*Traduction*]

La séance reprend à 14 heures.

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège de parler du projet de loi C-18 concernant les transports et prévoyant la déréglementation de ce secteur. Je connais un peu le sujet, car je suis député d'une circonscription de l'Atlantique et membre du comité permanent des transports.

A ce dernier titre, j'ai eu l'occasion de prendre part aux séances tenues dans tout le pays pour examiner le document *Aller sans entraves*. J'ai aussi eu la chance de visiter le nord du Canada et de mener des audiences sur ce document et sur les effets que risque d'avoir la déréglementation dans cette région. J'ai aussi été envoyé à Washington par le Centre d'échanges sur les questions législatives pour y observer sur place l'expérience américaine de déréglementation et ses ramifications.

J'aborderai aujourd'hui la question sous quatre angles, à savoir la sécurité, le développement régional, la concurrence et le service aérien. On craint que la réforme de la réglementation économique n'ait des effets négatifs sur la sécurité des transports et que le gouvernement ne soit moins ferme dans sa résolution d'assurer la sécurité des voyageurs. Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. Le ministre des Transports (M. Crosbie) l'a déclaré, la sécurité est sa grande priorité et continuera de l'être. Cet engagement est affirmé dans l'énoncé de politique nationale des transports, à l'article 3, et réitéré jour après jour dans les activités du gouvernement.

Le gouvernement actuel ne compromettra jamais la sécurité des transports. Les Canadiens jouiront comme il se doit de la tranquilité d'esprit que procure l'assurance que le système de transport canadien est l'un des plus sûrs au monde et que nous nous efforçons toujours d'améliorer nos programmes de sécurité. On fait tout ce qu'il est humainement possible pour garantir la sécurité du transport des voyageurs et des marchandises. Absolument rien ne permet de dire que la Loi nationale sur les transports va compromettre la sécurité aérienne. Le secteur des transports aériens a toujours fait de la sécurité sa priorité absolue. En réglementant et en faisant respecter la sécurité aérienne, le gouvernement veillera à ce qu'il en reste ainsi.

En prévision de l'entrée de nouveaux transporteurs dans le secteur, le gouvernement a étoffé ses programmes de formation, d'inspection et de contrôle pour répondre à cette recrudescence d'activité. L'intérêt que le gouvernement voue à la sécurité se manifeste par toute une série de mesures présentement en voie d'application. La Loi sur l'aéronautique a été modifiée en 1985. Elle s'applique à toute l'aviation depuis les pilotes du dimanche jusqu'aux lignes aériennes nationales. La loi a été renforcée en ce qui concerne la sécurité des aéroports, les dossiers des pilotes et des ingénieurs, les assurances des propriétaires et des exploitants, la navigabilité des aéronefs, les services de la circulation aérienne et les aides à la navigation aérienne, de même que les dossiers médicaux des titulaires de permis. Des dispositions plus strictes sont prévues pour l'imposition de sanctions aux contrevenants.

En outre, le gouvernement a créé un tribunal de l'aviation civile, afin d'entendre et de trancher de façon rapide et équitable les appels des décisions administratives. Cependant, les règlements ne suffisent pas. Il faut des gens compétents pour les mettre en oeuvre. Malgré le programme d'austérité du gouvernement, on a engagé plus de 100 personnes préposées à la sécurité dans tout le Canada. Ces gens travailleront dans le domaine de l'aviation, du transport des matières dangereuses, de la navigation et dans d'autres secteurs du transport. Les normes de sécurité canadiennes sont élevées. Nous avons un excellent régime de réglementation. Nous pourrons compter sur des gens qui seront conscients des exigences en matière de sécurité et sauront bien les comprendre.

On retrouve également au Canada l'infrastructure voulue pour assurer la sécurité de nos navires, de nos chemins de fer et de nos avions. Ainsi, des radars sont essentiels à la navigation aérienne, et nos systèmes de radar subissent des modifications fondamentales depuis quelques années. Le Canada doit suivre l'évolution technologique, et c'est ce que nous faisons. Le gouvernement consacre plus de 800 millions de dollars à un plan de modernisation des systèmes de radar aux aéroports de tout le pays. On pourra ainsi améliorer la sécurité et l'efficacité des aéroports.

Le bilan de l'aviation canadienne en matière de sécurité est exemplaire. Sur plus de 120 transporteurs internationaux dont le bilan en matière de sécurité est enviable, nos principaux transporteurs se classent parmi les premiers. Notre bilan s'améliore régulièrement depuis 20 ans. Ceux qui prétendent qu'une réforme de la réglementation et l'amélioration de la sécurité sont incompatibles, n'ont qu'à se pencher sur l'exemple américain. Leur réforme de la réglementation était quelque peu différente, mais cet exemple mérite d'être souligné néanmoins.

Aux États-Unis, le bilan des compagnies aériennes commerciales en matière de sécurité est supérieur depuis la déréglementation de cette industrie en 1978. Depuis, le nombre des transporteurs aux États-Unis est passé de 38 à plus de 225. En fait, quand nous avons discuté de ces statistiques à Washington, nous avons appris que, depuis la déréglementation aux États-Unis, alors qu'auparavant les nombre des usagers du transport aérien était d'environ 200 millions, il était passé à 400 millions en 1983 et 1984. Ce chiffre à lui seul suffirait à imposer des pressions supplémentaires sur le système qui a cependant continué à bien réagir. Le bilan des compagnies aériennes en matière de sécurité demeure exceptionnel en dépit de quelques-uns des graves problèmes qui ont fait la manchette dans les médias.

• (1410)

Le gouvernement assume aussi de grandes responsabilités en matière de sécurité pour d'autres modes de transport. La Chambre sera saisie très bientôt des modifications que le gouvernement se propose d'apporter à la Loi sur la marine marchande du Canada et qui amélioreront la sécurité du transport maritime. En octobre dernier, les gouvernements fédéral et provinciaux ont approuvé un code de sécurité national uniformisé pour le secteur du camionnage. Un projet de loi sur la sécurité ferroviaire est en voie de préparation. D'autres mesures en matière de sécurité dans le domaine du transport des matières dangereuses et du transport routier sont proposées dans le cadre des lois existantes portant sur la sécurité. Les Canadiens jouiront d'un service de meilleure qualité à des prix plus intéressants et à des niveaux de sécurité semblables, sinon supérieurs, du fait de l'adoption de la Loi nationale sur les transports. Le gouvernement n'a pas fait de quelque manière que ce soit ou par le biais de quelque loi que ce soit le moindre compromis sur la sécurité et il n'en a d'ailleurs pas l'intention.

On accorde également pas mal d'attention au développement économique régional. Je suis heureux de constater que le gouvernement comprend qu'un réseau de transport efficace est nécessaire à un développement économique régional durable. Pour la première fois, on précise dans la Loi nationale sur les transports—je souligne que c'est la première fois qu'on le fait dans une mesure législative—que les transports sont la clé du développement régional. La nouvelle mesure tend, d'abord et avant tout, à réduire une réglementation écrasante, ce qui stimulera la concurrence et créera un réseau de transport plus dynamique et innovateur, permettant ainsi d'offrir le meilleur service possible au meilleur prix possible. Toutes les régions en profiteront. On créera des emplois dans toutes les industries qui doivent pouvoir compter sur des services de transport compétitifs, afin de faire face à la concurrence, particulièrement la concurrence étrangère.

Cela ne signifie pas cependant que le gouvernement soit insensible aux besoins spéciaux de certains services de transport dans les régions du pays. Le gouvernement entend toujours respecter les principes de développement économique sur lesquels les premiers ministres se sont entendus en février 1985. Ces principes découlent d'arguments présentés par les premiers ministres provinciaux et plus particulièrement ceux de la région de l'Atlantique, et ils sont à la base de la politique du gouvernement.

Les premiers ministres de la région de l'Atlantique ont insisté non seulement auprès du ministre compétent mais également auprès du comité permanent des transports pour que l'on reconnaisse dans ce projet de loi que les transports sont essentiels au développement régional. C'est la toute première fois qu'il en est fait mention dans une mesure législative.

Les programmes fédéraux de transport continueront à profiter aux régions du pays. Ainsi, en vertu de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique, on versera plus de 75 millions de dollars par année, afin de subventionner les coûts de transport dans la région. La législation concernant le transport du grain de l'Ouest prévoit, quant à elle, une aide dépassant les 600 millions de dollars par année. En outre, les gouvernements fédéral et provinciaux continueront de collaborer par les ententes de développement économique et régional, afin d'étendre le réseau de transport dans les diverses régions du pays, surtout la région de l'Atlantique. Aucun de ces programmes ne sera touché par la Loi nationale sur les transports, contrairement à ce qu'ont laissé entendre certains députés qui n'appuient pas la législation progressiste que représente le projet de loi C-18.

Les députés sauront que le développement économique régional ne peut progresser de nos jours sans planification générale et sans initiatives locales. Il ne suffit plus de poser des rails dans les régions éloignées pour y assurer des emplois permanents et payants. Il faut tenir compte des gens et des compétences, des avantages naturels de ces régions et de leurs services. Heureusement, le gouvernement a compris l'importance de données aussi fondamentales et il a agi en conséquence.

L'ordre des priorités et la planification globale sont établis dans le cadre de l'Entente de développement économique et régional et lors des rencontres qui ont lieu régulièrement entre les premiers ministres comme celle de Vancouver, en novembre dernier, notamment. La participation et l'initiative locales sont assurées grâce à des orientations tout à fait inédites, dont l'Agence des perspectives de l'Atlantique, annoncée par le premier ministre (M. Mulroney) dans le dernier discours du trône est le modèle idéal. Cet organisme est mis en place actuellement pour ouvrir certaines possibilités économiques à la région de l'Atlantique.

Le ministre des Transports (M. Crosbie) et le gouvernement se sont également penchés sur les besoins particuliers du Nord en matière de transports. Le nouveau projet de loi introduit une mesure supplémentaire de concurrence dans les régions du nord de cinq provinces et dans l'ensemble des deux territoires tout en maintenant de solides mécanismes pour protéger les services aériens absolument essentiels et assurer l'approvisionnement des localités concernées. Dans le cadre de la politique actuelle du gouvernement, axée sur une plus grande responsabilité fiscale, l'aide consentie aux régions à ce titre sera entièrement du domaine publique et non plus camouflée sous le couvert de décisions réglementaires. Cette politique est confirmée dans cette nouvelle Loi nationale sur les transports à l'étude.

Ses dispositions sur les transports ferroviaires témoignent d'une véritable ouverture d'esprit à l'endroit des préoccupations locales. Elles prévoient des avantages considérables pour les expéditeurs captifs et sont particulièrement importantes pour les expéditeurs de matières premières des régions de l'Atlantique et de l'Ouest. Pour la première fois, le ministre des Transports sera autorisé à appuyer financièrement d'autres services de transport destinés à remplacer les embranchements supprimés. La nouvelle Loi nationale sur les transports va permettre au gouvernement de prendre des décisions plus judicieuses en ce qui concerne les dépenses consacrées aux embranchements. L'une des statistiques que le Canadien National ne cesse de citer aux députés est que le tiers des voies de cette société au Canada ne génère que 1 p. 100 de ses recettes. Les modifications prévues dans la nouvelle Loi sur les transports vont permettre pour la première fois au ministre de subventionner directement les sociétés ferroviaires pour qu'elles

offrent le meilleur service possible, notamment aux expéditeurs que l'on qualifie de captifs.

Je crois que le gouvernement a fait preuve de souplesse et de délicatesse dans cette réforme de la réglementation économique. Les intérêts des Canadiens de toutes les régions seront mieux servis grâce à cet ensemble équilibré de réformes des règlements.

Certains craignent que la mesure législative ne procure un accès et un avantage non réciproques aux sociétés ferroviaires américaines au Canada, ce qui constituerait un danger pour notre indépendance et, comme l'opposition le hurle régulièrement, un bradage de notre pays. La mesure à l'étude n'est pas conçue pour donner accès aux marchés canadiens aux transporteurs américains, mais plutôt pour résoudre le dilemme omniprésent auquel sont confrontés les expéditeurs canadiens captifs depuis des années. Le projet de loi offre pour la première fois aux expéditeurs un choix entre moyens de transport compétitifs. La concurrence permettra aux expéditeurs d'obtenir le meilleur service au meilleur prix. Ils ont besoin de ce service amélioré et de ces meilleurs prix pour affronter les rigueurs de la concurrence internationale. Les gens d'affaires partout au Canada nous ont dit qu'ils voulaient enfin se libérer du fardeau que représente le fait d'être captif d'une société ferroviaire. Pour résumer la mesure à l'étude, de nouvelles règles permettront de faire jouer les forces de la concurrence dans des marchés captifs. Il y aura de la concurrence là où il n'y en avait aucune auparavant.

On va introduire un juste équilibre entre les expéditeurs captifs et les transporteurs pour la négociation des tarifs, une chose qui était absente de l'actuelle Loi nationale sur les transports. Les sociétés ferroviaires canadiennes seront forcées pour la première fois de soutenir la concurrence pour obtenir la clientèle des expéditeurs captifs. Je les crois parfaitement capables de relever ce défi.

Le projet de loi comporte en outre des dispositions visant à prévenir le détournement de la clientèle canadienne là où il existe des moyens de transport canadiens compétitifs. Quant à l'absence d'accès aux marchés américains par voie des chemins de fer canadiens, rien n'est moins vrai. Nous avons encore tendance à considérer le CN et le CP comme des sociétés ferroviaires purement canadiennes. C'est ainsi qu'on ne tient habituellement pas compte de leurs activités aux États-Unis. Or une société ferroviaire qui aurait eu les activités réunies des filiales américaines du CN et du CP en 1984 serait arrivé au septième rang des chemins de fer américains.

Ces activités permettent aux chemins de fer canadiens d'accéder aux marchés des États-Unis. Les ententes de trafic commun conclues avec d'autres compagnies de chemins de fer américaines élargissent ce potentiel, d'un océan à l'autre. Les deux compagnies de chemin de fer canadiennes ont montré qu'elles pouvaient soutenir efficacement la concurrence, pourtant très serrée, sur les marchés du transport américains. Il n'y a aucune raison pour que le CN et le CP ne puissent pas soutenir aussi bien la concurrence sur le marché canadien de façon à s'y maintenir et peut-être même à y regagner le terrain qu'ils ont perdu.

Je voudrais également parler brièvement du service aérien. Depuis deux ans, les Canadiens bénéficient dans une certaine mesure de la réforme de la réglementation du transport aérien qui a été appliquée de façon très décousue. A présent, le gouvernement reconnaît un caractère permanent à la liberté de soutenir la concurrence. Les adversaires de ces réformes affirment que les services essentiels seront supprimés dans les petites localités en vertu de la nouvelle loi. Ce ne sont là que des rumeurs alarmantes pour lesquelles ces gens sont désormais réputés.

• (1420)

Avant même que la loi ne soit adoptée, les compagnies aériennes entreprennent déjà de rétablir l'équilibre dans leurs services alors que de nouvelles possibilités s'offrent à elles dans les différentes régions. A titre d'exemple, à Moncton, ma ville d'origine dans la région de l'Atlantique, le service de transport aérien n'a jamais été ausi efficace. Deux ou trois nouvelles compagnies d'aviation offrent maintenant des services améliorés à des gens qui, à une certaine époque, avaient perdu tout espoir à cet égard, surtout pour ce qui était de se déplacer en avion à partir de Moncton vers l'Est. On refait de nouveau confiance à ces compagnies et au service qu'elles assurent, et beaucoup plus de gens ont recours aux services de transport aérien offerts par les compagnies existantes ainsi que par les nouvelles compagnies.

Dans l'ouest du Canada, quand les lignes aériennes du Canadien Pacifique, Air Canada et Pacific Western ont réduit ou supprimé leurs vols par avion à réaction entre Vancouver et Victoria, Air British Columbia, Time Air et d'autres ont lancé ou augmenté les services d'avions à turbo-propulseurs. En août 1983, ce marché était desservi par quatre avions à réaction qui offraient neuf vols par jour par avions à réaction ainsi que cinq vols par avions à turbo-propulseurs. Depuis deux ans, nous avons sept transporteurs qui assurent 63 vols quotidiens dans la région. Entre Vancouver et Victoria, il faut compter 23 minutes de vol en avion à réaction. De nos jours, il faut 25 minutes pour ce même trajet avec l'avion de fabrication canadienne DASH-8 de la de Havilland. A vrai dire, plus la distance est grande entre deux points, plus vite un avion à réaction la couvrira. Cinq ou dix minutes de vol supplémentaires ne vont pas empêcher les gens de prendre l'avion, surtout si les heures de départ sont plus commodes et s'il existe des correspondances pour des vols vers des destinations éloignées.

Dans le Grand Nord, les services aériens sont absolument essentiels à beaucoup de localités. Dans bien des cas, ces services nécessaires sont peu rentables. Les services aériens du Nord sont un cas spécial dans la réforme économique de la réglementation et on en tient compte dans la Loi nationale sur le transport.

Cette loi est un train de mesures équilibrées visant à améliorer et à rendre plus efficaces les services de transport dans tout le Canada.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député qui vient de donner son point de vue sur le projet de loi, un député qui est membre du Comité permanent des transports et qui a siégé avec ses collègues à l'occasion de l'étude du projet déposé par l'ancien ministre des Transports qui s'appelait *Aller sans entraves*. Il sait très bien qu'à l'occasion des audiences publiques que ce Comité parlementaire a tenues la quasi totalité des intervenants se sont opposés au

projet de déréglementation massive du gouvernement conservateur, et j'ai peine à m'expliquer comment l'honorable député peut dire en quelques phrases lapidaires que la Loi nationale telle que déposée par l'actuel ministre des Transports (M. Crosbie) règle le problème du transport aérien dans les régions éloignées du pays.

Premièrement, il sait que le Comité parlementaire ne s'est pas rendu dans les régions éloignées du pays, donc il n'a pas recueilli sur place les nombreuses représentations qui auraient pu être présentées aux députés, représentations qui nous sont parvenues par courrier et qui s'objectent à l'actuel libellé de la loi. Les décisions du gouvernement quant à la déréglementation dans les régions les plus reculées du pays auront pour conséquence indéniable de diminuer le service voire dans certains cas l'abandon de services déjà existants dans ces régions reculées du pays. Or nulle part dans le projet de loi n'est-il fait mention d'une garantie des services dans les régions reculées.

Si j'ai bien compris le député, tout à l'heure il disait: La loi s'occupe de ces cas. Je lui demanderais de me dire à quel article, à quelle ligne et à quelle page de la loi se trouve cette garantie des services de la continuité des services existants dans les régions reculées. Si cette garantie existe, où est-elle? J'aimerais qu'il me cite l'article de la loi qui en fait mention.

[*Traduction*]

M. Cochrane: Avant de faire des remarques sur les services fournis dans le Nord, le comité des transports a visité le nord du Canada et tenu une série d'audiences. Je ne préciserai pas combien de députés étaient présents, mais ceux qui y étaient s'en souviennent. Nous avons visité plusieurs endroits au nord du Canada. Si le député prétend que ces endroits ne sont pas reculés, alors, à mon avis, il n'y a pas que les transports qui posent des problèmes. Nous sommes allés à Resolute, Rankin Inlet, Churchill, Inuvik, Yellowknife et Whitehorse. Nous avons eu l'occasion de consulter les gens et de connaître leur avis à propos de l'industrie. Ils éprouvent certaines craintes et de l'appréhension, c'est compréhensible. Mais ils ont senti qu'on les écoutait. A notre retour, nous avons incorporé certains des renseignements que nous avions recueillis dans cet avant-projet de loi en réponse à *Aller sans entraves*.

M. Benjamin: Où?

M. Cochrane: Nous avons également signalé qu'il existe un problème. Pour la première fois, le ministre aura l'occasion de s'assurer que, si une compagnie aérienne décide de ne plus desservir une certaine localité, elle donne un certain préavis. Cela permet au ministre de faire un appel d'offres et, le cas échéant, de subventionner ceux qui y répondent. De cette façon, nous pouvons garantir le maintien du service. Ce mécanisme va être mis en place. Même s'il ne garantit pas les services de transporteurs existants ou un service d'avion à réaction, un mécanisme est néanmoins instauré pour assurer un service aérien dans certaines régions isolées de notre pays qui en ont besoin pour le transport de leurs habitants et pour l'approvisionnement nécessaire, dans le nord du Canada.

M. Benjamin: J'ai écouté attentivement le député de Moncton (M. Cochrane). Au début de son intervention, il a parlé de la sécurité et du volume du trafic aux États-Unis. Je fournirai à mon collègue un double de l'article de la revue *Time* intitulé «*Be careful out there*» (Attention là-bas) et un double de l'article du *Business Week* sur la déréglementation aux États-Unis. Vous savez, je n'en doute pas, monsieur le Président, qu'il ne s'agit pas de documents ou de publications du NPD.

Au sujet du camionnage, on peut lire ceci dans l'article du *Business Week*:

> Il ne fait aucun doute que les grosses entreprises deviennent plus grosses et que les petites sont prises dans un étau.

Au sujet des sociétés aériennes, on peut y lire:

> Six grands transporteurs contrôlent 84 p. 100 du marché . . .

Avant ces deux citations, l'article contenait le passage suivant:

> L'ampleur de la tendance à la concentration n'est guère rassurante.

Quant aux chemins de fer, on y apprend qu'il ne reste que six grandes sociétés en raison des fusions. L'industrie ferroviaire canadienne se situe au septième rang aux États-Unis. C'est dire qu'elle n'est pas du menu fretin. Grâce à des fusions, des acquisitions et des faillites, les six grandes sociétés contrôlent 93 p. 100 du trafic ferroviaire. Les deux articles traitent également de la sécurité dans le transport par avion, par chemin de fer et par camion aux États-Unis. Le député a mentionné notre passage à Washington. Je rappelle à la Chambre que c'était il y a plus de deux ans et que la situation a empiré depuis. Je rappelle également à mon collègue que même à cette époque, on admettait que l'on manquait désespérément de contrôleurs aériens et d'inspecteurs pour tous les modes de transport. Ils en sont conscients et la revue *Time* nous présente une mise en garde.

Pour sa part, l'Association canadienne des camionneurs demande que toute la législation sur la sécurité dans l'industrie du camionnage, les chemins de fer, la navigation et le transport aérien soit mise en place.

• (1430)

Il faudrait mettre en place les commissions de sécurité que le gouvernement a proposées. Il faudrait également créer une commission d'enquête sur les accidents dans tous les secteurs. Tout cela devrait être fait avant que nous n'adoptions cette loi. Si le gouvernement est sincère en ce qui concerne les inspections et la sécurité, le député ne reconnaît-il pas qu'il faudrait mettre ces organismes en place avant de commencer à déréglementer tous les modes de transport?

M. Cochrane: Monsieur le Président, j'ai l'impression que les députés d'en face ont tendance à oublier où ils sont allés et quand. Le député a assisté, je crois, aux sessions auxquelles j'ai participé moi-même, à Washington, il y a seulement un an, et non pas deux.

M. Benjamin: Cela fait plus longtemps.

M. Cochrane: Si vous vérifiez, vous verrez que j'ai raison. Quoi qu'il en soit, nous avons eu un contact direct avec l'industrie américaine. En ce qui concerne la sécurité, nous avons vu se produire aux États-Unis deux choses qui n'arriveront pas au Canada avec notre loi nationale sur les transports. Premièrement, la FAA et son directeur nous ont dit sans équivoque qu'ils avaient réduit largement le nombre de personnes chargées de faire appliquer les mesures de sécurité. Ce n'est pas le cas au Canada. En fait, comme je l'ai souligné aujourd'hui, nous avons ajouté 100 employés à nos effectifs.

M. Benjamin: Il en faudrait 300 de plus.

M. Cochrane: Nous avons embauché 100 personnes de plus alors que nous essayons de réduire notre budget. Nous avons reconnu qu'il s'agissait d'une priorité et nous avons ajouté 100 personnes.

En outre, il y a eu un grave conflit aux États-Unis, soit la grève des contrôleurs de la circulation aérienne. Chacun sait ce que le président a fait pour mettre fin à cette grève. Personne n'ignore combien ces événements ont été regrettables, non seulement pour les travailleurs, mais pour les usagers. Ce n'est pas le cas au Canada. Nous avons un excellent système de contrôle du trafic. Nous consacrons actuellement 600 millions de dollars à l'amélioration de notre réseau radar. Nous augmentons les effectifs de notre réseau de contrôle du trafic aérien. Nous assurons que la réglementation s'accompagne d'un régime uniforme garantissant l'amélioration des matériaux, des installations et des qualifications des personnes affectées à ces tâches.

L'exemple américain n'a aucun rapport avec la situation canadienne. Nous procédons à une déréglementation ordonnée et progressive de l'industrie des transports, en consultation avec la population, les provinces, les expéditeurs et les employés afin de maintenir le niveau du service au Canada. Nous le faisons progressivement dans le cadre d'un plan très complet.

M. Ouellet: Monsieur le Président, j'ai une brève question pour le député. Je lui ai demandé tout à l'heure de préciser quel article du projet de loi garantissait la poursuite du service dans les régions reculées du pays. Il a pu avoir l'air très convaincant et très convaincu dans sa réponse, mais en réalité il n'a pas répondu. Il s'est lancé dans une longue explication parce qu'il sait parfaitement qu'il n'y a aucun article dans ce projet de loi qui garantisse le maintien du service dans les régions reculées. C'est la liberté totale. Une société peut se présenter, commencer à assurer un service, écrémer tout le marché pendant la bonne saison, puis faire ses valises et laisser la région sans service du tout. Sans des organismes comme la CCT pour continuer à garantir le service dans ces régions, nous allons avoir un chaos intégral. Le gouvernement a totalement failli à ses responsabilités vis-à-vis des régions reculées de notre pays. Je demande encore une fois au député de nous dire où il y a une garantie dans le projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Moncton (M. Cochrane) a la parole pour une brève réponse, si possible.

M. Cochrane: Monsieur le Président, étant donné que je n'ai pas sous les yeux un exemplaire du projet de loi C-18, je ne peux pas citer l'endroit exact au député. Nous avons toutefois tenu compte de cette préoccupation quand nous sommes allés dans le nord du Canada. C'est un souci qui a été exprimé non seulement par la population, mais par les compagnies qui assurent le service.

Il existe une procédure en vertu de laquelle le ministre peut intervenir et donner un préavis de 90 jours en ce qui concerne le service, ce qui devrait en gros permettre à une région de tenir durant l'hiver. Le ministre peut alors demander une proposition et refuser d'autoriser le transporteur à quitter le marché tant qu'il n'est pas convaincu d'avoir une solution. Il peut alors prévoir un programme supplémentaire du gouvernement pour subventionner les activités dans la région en question.

Nous pensons qu'il ne sera probablement même pas nécessaire de recourir à cette procédure car les entreprises fonctionneront plus efficacement. Je pense qu'elles auront une meilleure réputation auprès de la population. Leur réputation et leur fiabilité progressant, la population leur fera plus confiance, et je ne pense pas qu'elles aient de problèmes économiques dans les régions septentrionales.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je me réjouis d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-18 concernant les transports. La mesure aura un effet crucial sur le transport des voyageurs et des marchandises par les voies maritime, ferroviaire et aérienne et par les entreprises de camionnage extra-provinciales qui seront assujetties aux nouveaux règlements. Tous les domaines en seront touchés, qu'il s'agisse de l'acquisition de sociétés canadiennes de transport par des intérêts étrangers, des normes de sécurité ou des marges bénéficiaires.

Si l'on nous avait présenté un projet de loi bien fait sur la déréglementation, une mesure conçue avec soin, de façon réfléchie, avec le souci de protéger les entreprises canadiennes, je suis persuadée que les députés de ce côté-ci de la Chambre l'auraient fermement appuyée. Or, il n'en est rien. On nous propose . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Si les députés veulent parler du projet de loi entre eux, j'apprécierais qu'ils le fassent derrière les rideaux. J'aimerais pouvoir entendre la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone).

Mme Finestone: Nous ne sommes peut-être pas du même avis, mais au moins vous pourriez, par respect, nous écouter.

Comme je le disais, l'idée était bonne et nous aurions pu l'accepter. C'est la manière, l'à-peu-près et les réserves que nous avons qui nous portent à demander que ce projet de loi soit reconsidéré.

En regardant ce projet de loi, nous pouvons voir que l'on donne une autre carte dans les négociations de libre-échange. Nous mettons en péril nos propres marchés et les emplois de nos citoyens. Nous allons créer une situation de libre-échange unilatéral, c'est-à-dire sans aucune contrepartie. C'est absolument honteux.

Nous avons eu les livres, les médicaments, les arbres, les bardeaux, le bois d'oeuvre et nous exposons maintenant les transports routiers, maritimes, ferroviaires et aériens, sans même les utiliser comme outil de négociation. Je ne sais pas ce qui cloche dans la planification du gouvernement, mais il ne voit certainement pas loin devant lui.

Je voudrais me pencher sur certains secteurs particuliers des transports qui souffriront si la déréglementation est faite comme le propose le projet de loi. Je recommanderai fortement, à l'issue de mes remarques, que le cadre réglementaire et les accords interprovinciaux soient revus et que l'ensemble de la question soit renvoyé à un comité d'où elle pourrait revenir sous une forme dont tous les Canadiens seraient fiers, en plus d'être rassurés.

Voyons les transports aériens. Le gouvernement nous a exposé ses plans grandioses. J'ai écouté mon collègue parler de la situation dans les endroits éloignés. Je pense qu'il y a vraiment lieu de s'inquiéter. Lorsque l'on regarde ces plans, on voit qu'ils mentionnent les grandes sociétés. Il ne faut absolument

pas négliger les employés des compagnies aériennes qui en souffriront si le projet de loi C-18 est adopté tel qu'il se présente actuellement.

Par exemple, ces employés pourraient être l'objet d'importantes mises à pied et de mutations à cause de la déréglementation. Je le dis en m'inspirant de l'expérience vécue aux États-Unis où la déréglementation a été mise en branle en 1978. On signale en effet qu'environ 40 000 employés des compagnies aériennes ont perdu leur emploi entre 1978 et 1985. La preuve est là, noir sur blanc. Ce n'est pas agiter des épouvantails, c'est la réalité. Ces mises à pied massives ont été le résultat de la déréglementation.

Le projet de loi C-18 ne s'occupe pas de protéger les employés des compagnies aériennes canadiennes. Il n'obligera même pas ces dernières à indemniser les travailleurs mutés ni à donner un préavis acceptable avant de faire des mises à pied. Je ne pense pas que ce soit là ce que les Canadiens souhaitent, ni ce que le gouvernement devrait être autorisé à faire.

M. Roy Rideout, vice-président des Lignes aériennes Canadien Pacifique, aurait dit selon les journaux que les Canadiens ont des attentes irréalistes au sujet de l'intention du gouvernement de déréglementer l'industrie du transport aérien. Il ajoutait que c'était la publication d'un Livre blanc intitulé *Aller sans entraves* par l'ex-ministre des Transports en juin 1985 qui avait fait naître ces attentes.

• (1440)

Le projet de loi C-18 reprend une bonne partie des recommandations de ce Livre blanc. Depuis un an, le gouvernement fait la promotion de son document *Aller sans entraves* en faisant valoir aux Canadiens que la déréglementation entraînerait une baisse des tarifs aériens. On voit mal comment ces tarifs pourraient tomber quand on sait que les bénéfices actuels des sociétés aériennes sont dérisoires pour ne pas dire inexistants. Les tarifs ne diminuent qu'à long terme lorsqu'il y a compressions des prix de revient ou d'autres frais généraux. Cette concurrence accrue, dont parlent les partisans de cette mesure, pourrait très bien être à l'origine d'une course effrénée susceptible de compromettre la sécurité des transports.

Puisqu'il en est question, monsieur le Président, parlons donc de la sécurité des passagers, une question vitale pour nous tous, dans un secteur aérien déréglementé. Voici ce qu'écrivait dernièrement *La Presse* en manchette:

[*Français*]

Plus d'accidents d'avions avec la déréglementation—On peut s'attendre à ce que le nombre d'accidents d'avions augmente au Canada, à cause, notamment, de la déréglementation de l'activité économique accrue . . .

et cetera, et cetera.

[*Traduction*]

Si vous lisez les articles de presse consacrés à ce sujet en une semaine, vous trouverez qu'ils soulignent tous les dangers de la déréglementation et les inquiétudes qu'elle suscite. Par exemple on lit dans un titre: «CP Rail prétend que la déréglementation lui fera du tort». Les gouvernements provinciaux et leurs experts sont très inquiets. Les représentants de l'industrie craignent que la déréglementation prévue ne ruine les camionneurs canadiens. Si le gouvernement est ouvert et à l'écoute des gens et s'il consulte la population, il devrait lire le journal un peu plus attentivement, ouvrir les oreilles et écouter ce que les gens disent plutôt que de se lancer dans la déréglementation d'une façon doctrinaire, désordonnée et irréfléchie.

Pour revenir à la sécurité, nous regrettons que le projet de loi ne contienne aucune garantie pour empêcher que les normes de sécurité dans l'industrie du transport aérien ne soient effectivement réduites dans certaines situations. L'expérience américaine nous montre que le danger est réel.

Notre position est basée sur quatre observations. Premièrement, la déréglementation entraîne une forte augmentation de la concurrence, ce qui signifie que dans les temps plus difficiles il ne reste pas beaucoup de moyens pour comprimer les coûts. Les dirigeants les moins honnêtes réduiront alors les coûts d'entretien, de surveillance, d'inspection et de vérification des appareils. Ce phénomène ne se produira peut-être pas chez nos transporteurs aériens les plus importants mais certainement chez les plus petits. Il y a de quoi s'inquiéter sérieusement. Deuxièmement, la déréglementation incite fortement de nouveaux venus à s'implanter sur le marché puisque les règlements qui permettent d'y accéder sont assouplis. Ces nouvelles compagnies débutent souvent avec des employés inexpérimentés et insuffisamment formés pour entretenir les appareils. Troisièmement, la déréglementation pousse les transporteurs anciens et nouveaux à exiger des concessions de leurs employés. Ces concessions se traduisent souvent par des horaires prolongés, du stress, de l'insécurité d'emploi, des salaires inférieurs et de la fatigue, ce qui a pour effet d'augmenter le risque d'erreurs humaines. Quatrièmement, aux États-Unis, la *Federal Aviation Administration*, qui avait, en 1979, 2 000 inspecteurs pour surveiller 237 transporteurs aériens n'en avait plus que 1 300 en 1984 pour 407 transporteurs aériens. Si, nous maintenions et si nous améliorions la sécurité en ce qui concerne les inspecteurs, il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter sur ce point. Nous croyons que ces quatre exemples parlent d'eux-mêmes.

Il est absolument impossible que ces quatre conséquences directes de la déréglementation puissent entraîner la hausse des normes de sécurité. Nous recommandons qu'avant d'autoriser l'application généralisée de la déréglementation au Canada le gouvernement fédéral présente les amendements et les mesures nécessaires pour protéger les voyageurs contre ces graves dangers. Pour aggraver le problème, le vérificateur général du Canada a dit ceci dans son rapport à la Chambre des communes pour l'année financière se terminant le 31 mars 1985:

. . . aucune région n'a en pratique été en mesure d'inspecter, au moins une fois par année, tous les transporteurs qui relèvent de sa compétence.

Autrement dit, plusieurs transporteurs aériens au Canada cette année n'ont pas été inspectés. Ce n'est pas ce qu'on appelle des normes de sécurité élevées, et en aucun cas on ne devrait déréglementer le transport aérien avant que des mesures de sécurité strictes et sans équivoque ne soient instaurées. Toute politique qui met le moindrement en péril la sécurité des voyageurs au Canada rencontrera l'opposition vigoureuse du parti libéral du Canada.

Ce qui m'a frappé particulièrement, après avoir consacré de nombreux mois au comité parlementaire sur l'égalité, voyagé d'un bout à l'autre du Canada et entendu parler de la situation des handicapés dans notre société, c'est que l'on ne semble pas se préoccuper des moyens d'accès, du confort et de la sécurité des handicapés dans aucun des modes de transport. Je pourrais

entrer dans les détails sur ce point mais je ne le ferai pas maintenant. Croyez-moi, monsieur le Président, les handicapés n'ont pas facilement accès aux avions, aux trains et aux autobus. Cette question mérite d'être envisagée dans l'esprit de l'article 15 de notre nouvelle Charte, celui qui concerne l'égalité. Je pense et j'espère que, après avoir attiré l'attention du gouvernement sur cette question, lorsque ce projet de loi sera étudié, on le modifiera en conséquence.

Quant à l'industrie du camionnage, elle est très importante pour la ville de Montréal, comme vous le savez. C'est un grand centre de transport où l'on utilise beaucoup l'industrie du camionnage. Je suis très inquiet parce que le projet du gouvernement fédéral de déréglementer l'industrie canadienne du camionnage se heurte à bon nombre de difficultés. Bien des sociétés de camionnage au Canada ont exprimé la crainte d'être évincées par leurs homologues américains, si ce projet de loi est adopté. A moins que la déréglementation ne soit graduelle, les géants américains du camionnage risquent d'évincer les sociétés canadiennes et de s'emparer de vastes sections de notre marché. Tout en écoutant mon collègue d'en face, je parcourais quelques coupures de journaux. L'un des articles m'a paru fort inquiétant, et j'espère qu'on y verra. Il était coiffé de la manchette suivante: «Selon les camionneurs, la province sortira perdante de la déréglementation». J'en cite un passage:

Les entreprises de camionnage canadiennes devront céder la voie aux transporteurs américains si les gouvernements fédéral et provinciaux adoptent intégralement le projet de déréglementation des transports.

On signale que les camionneurs étrangers ont facilement accès à notre marché grâce aux routes. L'*Ottawa Citizen* rapporte les propos que voici, de Ken MacLaren, administrateur de l'Association canadienne du camionnage:

C'est comme si on lâchait Attila et Gengis Khan.

Si nous accordons aux entreprises de camionnage américaines l'accès à nos routes et le droit de pénétrer jusqu'à environ 50 milles à l'intérieur de notre territoire, que faisons-nous en contrepartie pour obtenir à nos camionneurs accès au marché américain? Il faut être très attentif à ce problème. N'oublions pas que l'industrie canadienne du camionnage a déjà quelques points faibles. La déréglementation tombe mal, car nos transporteurs ont été forcés de réduire leur marge bénéficiaire.

Nous devons tenir compte des problèmes qu'éprouvent beaucoup de nos entreprises de camionnage, ainsi que les journaux en ont témoigné. Afin d'affronter les changements que la déréglementation entraînera, des transporteurs s'empressent déjà de fusionner ou de faire des acquisitions. L'an dernier, la société Reimer Express a acheté l'entreprise de camionnage Inter City. Le groupe montréalais de transport Brazeau a acheté trois transporteurs régionaux ayant leur siège social au Québec. La société Canadian Motorways Limited de Winnipeg a fait l'acquisition de Direct Transportation System de Toronto. Il semble que les transporteurs routiers canadiens aient compris que, pour prospérer après la déréglementation et faire concurrence aux parcs américains, ils doivent exploiter une entreprise de grande envergure. Le gouvernement fédéral semble privilégier les grosses entreprises et se préoccuper très peu de la concentration du pouvoir économique qui en résulte.

J'ai en main une lettre de M. Jacques Alary, vice-président exécutif de l'Association du camionnage du Québec Inc.. Il y fait état de très graves préoccupations que j'aimerais porter à votre attention, monsieur le Président, et auxquelles, je l'espère, vous accorderez toute l'attention qu'elles méritent.

[*Français*]

Madame la députée,

Le 2 octobre dernier se tenait à Toronto une rencontre entre le ministre fédéral des Transports, John Crosbie, et ses homologues provinciaux.

Le but de cette réunion était de décider de l'avenir de la réglementation du transport.

Notre ministre provincial des Transports, M. Marc-Yvan Côté, a compris et défendu l'approche suggérée par l'ACQ dans ce dossier.

Celle-ci consiste à ne pas déréglementer sans avoir mis en place un tout cohérent consistant en:

1. un code de sécurité routière uniforme appliqué et applicable;

2. un test de compétence;

4. une formule pour amortir la valeur actuelle des permis de transport;

5. une attention toute spéciale à la prise des marchés par la discrimination par les prix.

C'est tout à fait tuer la concurrence et effectuer une certaine concentration.

Et il continue:

Notre ministre provincial, M. Marc-Yvan Côté, qui a défendu cette position lors de la rencontre, n'a reçu qu'un support partiel de la part des ministres de l'Ontario et du Manitoba . . .

. . . ce qui veut dire qu'il n'y a pas de consensus entre les ministres de chaque province, et ça prend un certain lien entre tous ces ministres provinciaux. Il termine en disant:

Nous vous demandons d'intervenir auprès de notre premier ministre, M. Brian Mulroney, afin qu'il refuse le dépôt du projet de modifications à la Loi sur les transports, tel que proposé par le ministre des Transports, M. John Crosbie, et ce tant qu'il n'aura pas obtenu le consensus des différents intervenants dont l'industrie du camionnage.

Vous comprendrez que l'industrie du camionnage ne peut supporter d'un côté une augmentation des obligations sociales et fiscales et de l'autre une déréglementation du secteur du transport de marchandises qui amènera une concurrence féroce déstabilisant l'efficacité de l'industrie et par le fait même la desserte efficace des différentes régions du Québec.

Notre industrie ne pourra supporter une concurrence des camionneurs américains qui pourront facilement desservir tous les corridors intéressants de transport partant de nos grandes villes situées à quelques kilomètres seulement de leurs frontières.

. . . «Afin de faire profiter les Canadiens d'un système de transport plus efficace, plus compétitif et plus sûr, mon Gouvernement proposera de nouveau au Parlement des moyens d'éliminer les règlements qui entravent inutilement l'activité du secteur du transport».

C'était dans le discours du trône de Brian Mulroney. Et il demande que l'on réétudie cette question.

• (1450)

[*Traduction*]

Je sais que le temps mis à ma disposition tire à sa fin mais je tiens à parler de la question de la mainmise étrangère parce que le projet de loi ne contient aucune disposition restreignant l'achat d'entreprises canadiennes de transport par des sociétés étrangères. Les seules lignes directrices à cet égard prévoient que tout fusionnement et tout achat d'entreprises canadiennes de transport excédant 20 millions de dollars et portant sur plus de 10 p. 100 des actions donnant droit de vote soient soumis à l'approbation du gouverneur général en conseil et que tous les autres subissent le processus normal d'examen d'Investissement Canada. Je crois que c'est là une chose que nous devrions tous redouter.

Récemment, dans une lettre qu'ils m'ont adressée et au cours d'entretiens qu'ils m'ont accordés, des représentants de la société des chemins de fer du CP, soit un certain M. Richard Bell et un certain M. Jacques Côté, se sont dits très inquiets de l'avenir du CP et du CN. Comme le temps fuit, je dirai simplement que les dirigeants de ces sociétés estiment que nous devrions renvoyer ce projet de loi parce qu'il risque même d'entraîner une perte d'emplois et de contrats pour nos concurrents canadiens. Ce qui est sûr, c'est que les conséquences seront très graves pour les travailleurs.

Ces travailleurs considèrent que la concurrence américaine est extrêmement déloyale. Ils estiment que le projet de loi C-18 menace l'intégrité du réseau ferroviaire canadien et que rien dans la loi américaine ne prévoit que les sociétés ferroviaires américaines s'exposent de façon similaire à la concurrence canadienne. Nous subissons une concurrence déloyale de la part des Américains. J'espère que nous allons examiner très attentivement ce projet de loi en le renvoyant au comité.

M. Kilgour: Monsieur le Président, la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) a soulevé plusieurs questions. Celle qu'elle a posée au sujet des handicapés mérite certainement une réponse. J'ai fait partie du comité qui a examiné la législation des droits de la personne, il y a plusieurs années.

Mme Finestone: Il y a seulement un an. Le 17 avril.

M. Kilgour: J'ai l'impression que nous y avons également travaillé avant cela. Ma réponse est simple. Quand cette mesure sera adoptée, elle sera assujettie à la loi des droits de la personne. Les handicapés auront tous les droits que prévoit cette mesure en ce qui concerne l'accès et le reste et c'est une chose que je souhaite autant que la députée. Le ministre des Transports (M. Crosbie) dispose d'un groupe consultatif sur l'élaboration des normes d'accès et ces dernières feront bientôt partie, je l'espère, des dispositions sur les droits de la personne qui sera mise en oeuvre dans la loi.

En ce qui concerne la sécurité, des collègues de la députée ont cité le rapport de 1985 du vérificateur général où il est dit que Transports Canada n'a pas pu inspecter la totalité des transporteurs aériens au moins une fois par an. C'est un fait que le vérificateur général a relevé, même s'il n'a pas conclu que c'était insatisfaisant. L'inspection de tous les transporteurs demeure notre objectif, mais pour le moment, nous cherchons surtout à soumettre à des inspections plus fréquentes et plus intensives les activités et les transporteurs à hauts risques. Le nombre d'inspecteurs des transporteurs aériens a augmenté de 31 p. 100 depuis 1984-1985 et nous avons pris des mesures pour améliorer l'efficacité du personnel d'inspection.

N'oubliez pas, monsieur le Président, que Transports Canada dispose de 13 000 hommes et femmes qui veillent sur la sécurité chaque jour de l'année. Cette année, le ministère consacrera environ 1,2 milliard à la sécurité. C'est notre toute première priorité. La députée a soulevé plusieurs autres questions, mais je pense que je dois lui laisser le temps de répondre si elle le désire.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je me préoccupe très sérieusement de la sécurité. Je n'ai aucun parti pris à ce sujet, car le député ou moi-même pourrions nous trouver sur le même avion. Selon une étude récente, il nous faut au moins 300 nouveaux inspecteurs pour pouvoir maintenir la sécurité à un niveau acceptable. Quand ces 300 personnes vont-elles être embauchées pour accomplir le travail qui s'impose?

Je me réjouis d'apprendre que mon collègue a étudié le problème des handicapés. On va peut-être en tenir compte, et j'en suis contente. Cependant, je suis comme saint Thomas: il me faut du concret. Je voudrais savoir dans quel article du projet de loi ces dispositions sont prévues et quel genre de mesures on va prendre. Je ne me contente pas de belles paroles. Je veux savoir où c'est écrit.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) pour son excellent exposé, en particulier sur la partie qu'elle a développée lorsqu'elle a fait remarquer au gouvernement l'absence totale de politique cohérente dans le domaine de la canadianisation de l'industrie du transport. Il est évident que les grandes compagnies de transport au Canada ont toujours été traditionnellement des compagnies canadiennes. On sait que le Canada a été développé grâce à l'apport du Canadien Pacifique et du Canadien National, deux grandes compagnies canadiennes qui ont permis un développement extraordinaire de notre pays. Or, il nous apparaît, à la lecture de ce projet de loi et en entendant les interprétations et les remarques provenant des représentants de ces deux grandes compagnies, que la loi préconisée par le gouvernement conservateur peut avoir pour effet le démantèlement de ces grandes compagnies canadiennes.

Le Canadien Pacifique aussi bien que le CNR ont déclaré publiquement qu'ils trouvaient qu'ils étaient injustement traités par ce projet de loi de la part du gouvernement conservateur. Or, je sais que l'honorable députée, à la fin de son exposé, n'a pas eu le temps de nous dire tout ce qu'elle aurait aimé nous dire concernant les inquiétudes des compagnies de chemin de fer. Je pense qu'il serait opportun qu'elle nous réponde quant à ces objections qui me paraissent tout à fait fondées parce que si, d'une part, le gouvernement veut permettre aux grands expéditeurs canadiens de pouvoir acheminer leurs produits à meilleur compte, au bout de la ligne, il ne faudrait pas, d'autre part, que par ce projet de loi on tue justement ces compagnies de transport qui acheminent les produits manufacturiers au Canada. Parce que, à ce moment-là, ce sont les manufacturiers eux-mêmes qui seraient les perdants au bout du compte. Et surtout, le danger réel que de grandes compagnies canadiennes dans le domaine du transport passent à des mains étrangères. Et je crois que l'honorable députée pourrait nous éclairer davantage sur ce qui se fait aux États-Unis à cet égard.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je dois dire à mon collègue qu'il est l'expert là-dedans. Moi, je lis seulement et j'écoute attentivement les témoins qui viennent me voir dans mon bureau. Je vous assure que les témoins ont été nombreux et ils éprouvent une profonde inquiétude à l'égard du droit des Américains d'entrer sur le territoire du Canada dans tous les domaines du transport. Ceux-ci ont des règles de jeu complètement différentes des nôtres qui les mettent dans une situation préférentielle sur le plan de la concurrence. Ils ne sont pas assujettis comme nous le sommes à des lois et règlements. Comme cela, ils peuvent venir ici, ils peuvent faire des contrats, ils ne sont pas dans un même état et une même situation de concurrence.

Monsieur le Président, à mon avis, quand vous avez des *confidential contracts*, vous avez une augmentation de la concurrence et aucun contrôle sur les Américains qui entrent sur notre territoire, ni sur leur droit d'acheter notre propriété, ni sur celui de prendre nos routes,

• (1500)

[*Traduction*]

... nos circuits. Il y a lieu de s'inquiéter sérieusement. C'est pourquoi j'appuie la motion visant à renvoyer le projet de loi au comité pour un examen plus approfondi. Le principe de la déréglementation n'est pas mauvais en soi, cependant, il n'a pas été suffisamment bien étudié. Notre souveraineté et notre développement devraient primer sur tout. Tout affairés que nous sommes à vendre, à déréglementer et à donner accès à notre territoire aux États-Unis et à d'autres pays, nous devrions penser aux coûts sociaux que représente la mise en chômage de nos concitoyens. Si ces coûts étaient calculés, à combien se monterait la note?

M. Kilgour: Monsieur le Président, le projet de loi C-18 ne comporte aucun article traitant d'accès. Ce point est couvert par la législation sur les droits de la personne qui s'appliquera au projet de loi.

Pour ce qui est de la question soulevée par le député de Papineau (M. Ouellet) ...

[*Français*]

Le député a parlé de la question de la concurrence et je dois lui dire qu'aux États-Unis, depuis la déréglementation, le nombre d'emplois dans le secteur des camions et dans le secteur aérien a augmenté dans une mesure assez intéressante. Deuxièmement, sur la question ...

[*Traduction*]

Ce projet de loi impose trois critères à l'obtention d'une licence intérieure, dont la propriété canadienne. Il faut qu'au moins 75 p. 100 des actions ouvrant droit de vote appartiennent à des Canadiens. Je crois donc que les craintes de la députée sur ce chapitre ne sont pas fondées.

Quant aux chemins de fer, il faut qu'ils soient rentables et ils le deviendront. Mais pendant de trop nombreuses générations, surtout dans ma région, ce sont les expéditeurs et les producteurs de potasse, de bois et d'autres matières qui les ont fait vivre. Or, pour créer plus d'emplois dans ces secteurs primaires, il ne faut plus que les sociétés ferroviaires fixent les tarifs à leur guise en pressurant fournisseurs et expéditeurs à la limite de leur capacité.

Nous sommes fort conscients des problèmes de rentabilité de ces sociétés et nous croyons pouvoir les régler. Nous entendrons toutes les instances qui seront présentées à l'étape du comité à ce sujet. Nous reconnaissons l'importance de la viabilité des chemins de fer, mais non pas au point d'empêcher les habitants des huit autres provinces de gagner leur vie. Je constate que les deux intervenants de cet après-midi viennent de deux provinces de l'intérieur du pays. Les habitants des régions septentrionales du Québec et de l'Ontario ont des droits eux aussi.

Le président suppléant (M. Paproski): Je permets à la députée de répondre brièvement.

Mme Finestone: Monsieur le Président, puisque ce projet de loi lui plaît tant, le député aurait-il quelque objection à retourner au comité pour entendre les premiers ministres provinciaux et les chefs de file de l'industrie qui ne partagent pas son enthousiasme et le reviser en conséquence? C'est exactement ce qu'il devrait faire, à mon avis.

• (1510)

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, depuis 1984, alors qu'on a eu un message très clair de la population pour réorganiser le pays, les industries du pays, et redonner aux Canadiens de meilleurs équipements pour pouvoir mieux vivre, je suis heureux de voir que l'actuel vice-premier ministre (M. Mazankowski) a d'abord été l'initiateur de ce projet de révision de la Loi sur les transports. Je veux lui rendre hommage et rendre hommage aussi à un Québécois qui, à titre de ministre d'État (Transports), a parcouru une partie de la province de Québec pour interroger les différents intéressés au domaine du transport—j'étais d'ailleurs présent à plusieurs de ces rencontres-là—et je veux aussi rendre hommage à mon collègue de Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) qui à titre de président du Comité des transports a aussi interrogé une partie importante des Canadiens à travers le pays, de l'Est à l'Ouest et du Sud au Nord. Et toute cette équipe-là a permis de produire un document qui est l'essence de notre message «Aller sans entraves». Alors avant de développer davantage, je pense qu'il est bon de dire que le principe et le point principal de notre message, l'aspect philosophique, c'est que: Est-ce que les Canadiens sont là pour servir la bureaucratie ou encore pour être asservis par la bureaucratie, la législation, la «procédurite», tels que l'ont institutionalisée les libéraux qui nous ont précédés? Ou encore est-ce que la bureaucratie doit être au service des Canadiens, des entrepreneurs, des consommateurs et des acheteurs?

Alors, je pense que la réponse, monsieur le Président, c'est que la bureaucratie doit être à notre service. On ne doit pas être l'esclave de cette dernière, mais plutôt la maîtriser.

Lorsqu'il y a quelque temps les gens décidaient soit de changer les services offerts par leur compagnie de transport, soit de mettre en place une entreprise de transport, il y avait d'énormes contraintes législatives à satisfaire. Ils devaient dépenser autant d'efforts à obtenir leur permis qu'ils en dépenseraient par la suite à offrir les services. Nous avons décidé de nous défaire de cette législation abusive. Et notre projet tient compte des grands principes suivants: premièrement, la sécurité du réseau de transport constitue l'objectif primordial. Deuxièmement, la concurrence et les forces du marché—c'est un vocabulaire qui n'était pas connu il y a quelques années au Canada—doivent être les principaux facteurs en jeu dans la prestation au moindre coût des services de transport économiques, efficaces et adéquats. Et le troisième principe important: notre politique reconnaît que le transport est un outil de développement économique et régional.

Le but ultime de notre législation, et il faut bien que les gens le comprennent, c'est d'abaisser le coût des produits pour les consommateurs canadiens.

Les producteurs canadiens produisent chaque année pour 500 milliards de biens et services dont approximativement 300 milliards de biens, et parmi ces 300 milliards nous en exportons 120 milliards à l'étranger dont 95 milliards aux États-Unis. Alors si notre politique concernant la déréglementation des transports a pour effet de diminuer le coût des produits que les Canadiens et que les importateurs étrangers doivent payer, cela aurait été un succès. Et je vais vous donner quelques données, monsieur le Président, pour démontrer jusqu'à quel point le coût du transport est important dans notre processus canadien de production.

Si on considère par exemple l'industrie primaire au niveau de l'agriculture lorsque le produit est rendu entre les mains du premier acheteur, c'est-à-dire du grossiste ou d'un nouveau transformateur, en agriculture, il y a déjà 3.2 p. 100 de coûts qui sont relatifs au transport; dans le domaine de la forêt, 4.6 p. 100; pour le fer et les mines, 10.8 p. 100; le charbon, 9 p. 100; l'amiante, 10.3 p. 100; le gypse, je pense que tout le monde est entouré de gypse au Canada soit dans son logement soit dans sa maison, alors le gypse, avant qu'il ne soit livré pour le premier niveau de transformation, il y a déjà 51 p. 100 de coûts de transport. Le sel, un autre exemple, 38 p. 100; le gravier et le sable, 26 p. 100.

Si on se réfère au côté manufacturier et qu'on regarde l'incidence du transport au niveau de l'entreprise manufacturière avant que les produits n'aient été livrés aux grossistes, et ce sont des chiffres qui doivent être cumulatifs par rapport à ceux que j'ai déjà mentionnés, alors dans le domaine des moulins à scie on constate des frais de transport de 10.9 p. 100, dans les pâtes et papiers, 5.3 p. 100, les lingots d'aluminium, 5.3 p. 100, les produits pétroliers et de charbon, autrement des hydrocarbures plus ou moins raffinés, 10 p. 100; les fertilisants, 8.5 p. 100, et j'en passe.

C'est donc dire, monsieur le Président, que les incidences sur les transports dans le coût de nos produits sont très significatives et c'est pour cette raison que, aujourd'hui, nous voulons influencer vers la baisse le coût de nos produits. Nous n'avons qu'à regarder autour de chacun de nous pour voir le coût du transport qui est caché dans les produits de consommation, soit durables soit passagers, que nous utilisons, par exemple, notre appareil de télévision contient des hydrocarbures raffinés, il s'agit de pièces de plastique qui contiennent du cuivre, différents métaux; notre logement, des meubles et de l'éclairage; sur notre table, des fruits qui viennent de bien loin, des viandes à un coût de transport significatif, des sucreries, etc.. Chaque jour, la famille canadienne paie pour du transport, paie d'une façon significative peut-être 20, peut-être 30 p. 100 du coût des produits de consommation et, à toutes fins pratiques, du coût de transport.

C'est pour cela que notre projet de déréglementation, pour permettre à l'entreprise d'être plus inventive et de diminuer les coûts, nous allons le mettre en place, nous allons le défendre, nous allons le faire, premièrement, pour réduire les coûts au consommateur canadien et, deuxièmement, dans le contexte, et je le mentionnais antérieurement, nous allons le faire pour nous permettre d'avoir un accès plus facile sur le marché des exportations. On sait que les pourcentages dans le coût d'un produit sont très importants: 2 p. 100, 5 p. 100, 7 p. 100. Et souvent c'est ce léger pourcentage qui fait que nos produits sont achetés à l'étranger. C'est donc pour cela que, en confiant à l'entreprise privée la possibilité d'être inventive et de rationaliser les moyens de transport qu'ont les entreprises et les citoyens canadiens, nous allons diminuer les coûts. Les consommateurs vont bénéficier de cette diminution du taux du transport par rapport au prix qu'ils paient pour leurs produits.

De la même façon, les consommateurs, depuis que nous sommes au pouvoir, monsieur le Président, depuis septembre 1984, les consommateurs ont vu les taux d'intérêt—hier on voyait que le taux d'escompte de la Banque du Canada était rendu à 7.5 p. 100. C'est la première fois depuis 1973. Il est gênant de dire que l'administration libérale, avec le concours des socialistes, a fait en sorte que les Canadiens ont du payer, particulièrement au cours de l'année 1981, 22 3/4 p. 100 d'intérêts. Et le gouvernement du Canada empruntait des milliards de dollars pendant ce temps-là, et nous, nos enfants et nos petits-enfants devront payer pendant des générations. Notre législation sur les transports va abaisser les coûts des produits, c'est important. En abaissant les coûts des produits, ce que les libéraux n'ont jamais compris, cela nous donne plus de facilité sur le marché extérieur, sur le marché américain, donc cela donne des commandes plus intéressantes, une concurrence plus facile.

Notre gouvernement confie à l'entreprise privée, aux gens dynamiques du secteur des affaires, la tâche qu'on sorte vainqueurs, nous, les Canadiens, du nouveau contexte économique mondial où la concurrence est de plus en plus vive et difficile. Et c'est en confiant à ces experts de l'entreprise privée les meilleures façons, les meilleurs chemins de concurrencer l'étranger qu'on va y parvenir. Ce n'est pas en laissant cette responsabilité aux technocrates et à la haute bureaucratie qui est trop loin des problèmes.

En octobre 1980, les États-Unis ont passé le *Staggers Rail Act*. C'est une législation américaine, et on parle de 225 millions de citoyens, un gouvernement très sérieux, un des plus forts gouvernements au monde, les Américains ont décidé, eux aussi, qu'il était opportun de procéder à une déréglementation dans le domaine des transports. Je pense que nous avions à ce moment-là un gouvernement qui n'a pas compris l'importance de cette adaptation à la conjoncture économique et pendant les quatre ans qui ont suivi, jamais notre gouvernement n'a fait un geste pour la déréglementation, autrement dit l'adaptation aux moyens modernes de production et de distribution. Quels sont les effets de cette déréglementation américaine? Un effet important: la concurrence a fait baisser le coût des marchandises. Cela s'est fait aux États-Unis et cela va se faire ici.

Pendant ce temps-là, les Canadiens dirigés par les libéraux n'ont pas eu la possibilité de concurrencer les États-Unis. Au contraire! La non-action des libéraux a favorisé le développement aux États-Unis de systèmes de *by-pass* et les communications téléphoniques sont passées à l'Est du Canada par la frontière américaine pour ressortir à l'Ouest. Le transport routier a suivi le même trajet et le transport par rail également. Les Canadiens ingénieux ont dû s'adapter à la législation américaine et subir la non-adaptation des libéraux qui étaient au pouvoir à ce moment-là. Nous étions en train de perdre nos entreprises de transport au profit des États-Unis depuis 1980. Il y a eu beaucoup de réactions dans ce sens-là monsieur le Président.

Alors, il devient donc urgent de modifier notre législation sur le transport. Je pense qu'un des arguments majeurs pour modifier cette législation se trouve dans le discours historique du 19 décembre 1986 du ministre des Transports. Vous me permettrez, monsieur le Président, de citer l'honorable ministre des Transports.

Notre régime de réglementation actuel freine, c'est la tendance, le développement économique au lieu de l'encourager. Il étouffe la concurrence des divers modes de transport, il sape la capacité de concurrencer de nos producteurs et il entrave le libre mouvement des biens et des personnes. Si nous n'avons pas un système de transport efficace, tous les gens qui fabriquent des marchandises ou assurent des services au Canada se trouvent désavantagés par rapport à leurs concurrents dans le reste du monde. C'est pourquoi nous parlons ici d'*Aller sans entraves*. Ces mesures sont destinées à transmettre un message au monde des affaires et aux voyageurs canadiens. Nous libérons le secteur des transports des entraves d'une réglementation économique excessive.

Monsieur le Président, il y a des gens qui s'inquiètent de l'évolution du projet, et en particulier j'ai entendu mon collègue de l'autre côté parler tantôt de l'inquiétude des camionneurs. Je porterai à l'attention de la Chambre une étude indépendante des effets de la déréglementation du camionnage préparée pour le compte du Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé. Cette étude conclut qu'une diminution graduelle du contrôle réglementaire de l'accès au marché et des tarifs de camionnage a déjà apporté d'importants changements dans l'industrie. L'industrie est vraiment intéressée à notre législation.

Le projet va contribuer à la disparition de monopoles. Il y a beaucoup de gens qui opéraient dans des régions très éloignées et qui n'avaient pas tellement d'accès pour distribuer leurs marchandises. Notre projet de législation leur donne des solutions possibles. Notre projet de législation empêche que des prix ne soient fixés par les transporteurs et qu'il y ait des ententes secrètes, des négociations entre les différents transporteurs. Notre projet va permettre une négociation *ad hoc* pour chaque transporteur de quelque parti du pays qu'il soit, ce qui n'était pas possible.

Notre projet va aussi permettre d'intégrer les différents services possibles de transport. Autrement dit, on pourra faire usage dans certaines régions du transport routier et l'intégrer au transport par rails. La législation ne permettait pas de tels ajustements antérieurement, monsieur le Président.

On verra aussi à la modification de la Commission canadienne des transports. On sait que la législation actuelle oblige une compagnie comme le Canadien National à rendre des services et à maintenir disponibles des «facilités» qui ne sont plus utiles aux Canadiens. Cela aussi était vrai dans le temps des libéraux et ils ne l'ont jamais vu, monsieur le Président. Savez-vous qu'un tiers des voies ferrées au Canada ne sont utilisées que dans 1 p. 100 des opérations du Canadien National, et savez-vous qu'un autre tiers des voies ferrées du Canada ne sont utilisées que dans 9 p. 100 des opérations du Canadien National?

Alors, ce sont des coûts. C'est l'entretien des lumières à chaque intersection, ce sont les autobus scolaires et des transporteurs publics qui arrêtent à des intersections, sachant bien qu'il n'y a jamais de train, pendant des années à cause de la législation désuète des libéraux. Savez-vous, monsieur le Président, que dans ma circonscription il y a une section de voies ferrées qui n'est pas utilisée depuis plusieurs années, que les gens de ces localités ont fait des représentations continuelles pour faire disparaître la voie ferrée, pour redonner le terrain aux riverains, pour permettre aux autobus scolaires de franchir les voies ferrées sans arrêt, etc.? Et savez-vous, monsieur le Président, que nonobstant le fait qu'ils aient tenté pendant plusieurs années de faire disparaître cette section de voies ferrées, ils n'ont jamais réussi, à cause de l'inertie des législateurs qui nous ont précédés?

Alors, monsieur le Président, nos consommateurs n'ont pas à s'inquiéter du changement des services que nous allons rendre disponibles à la population. Les services vont demeurer les mêmes, mais la façon de les dispenser va changer. Nous moderniserons tout simplement la façon de dispenser ces services.

Monsieur le Président, vous me permettrez de commenter également la réaction et la position des gens de l'autre côté. Avant cela, juste un point parce que je n'ai pas eu l'occasion de discuter encore avec le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), un Québécois spécialisé dans les affaires de l'économie et de la finance, je trouve très curieux ce matin, c'est un à-côté, monsieur le Président, d'avoir lu dans *Le Devoir*:

Raymond Garneau: Le projet de centre bancaire est inacceptable.

Alors, j'ai trouvé cela très difficile à digérer pour les Canadiens. Au sujet du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) qui se préoccupe de l'emploi, je lui dirai qu'on en a créé 666 000 depuis notre prise du pouvoir et que nous allons continuer d'en créer, parce que nous allons donner aux Canadiens l'occasion de produire plus et de vendre plus à l'extérieur.

Alors, monsieur le Président, c'est pour ces raisons qu'il faut que notre législation, parce qu'elle diminue les coûts aux consommateurs, parce qu'elle augmente nos exportations, parce qu'elle facilite la reprise industrielle au Canada et parce qu'elle crée de l'emploi pour tous les Canadiens, doit passer rapidement, et j'espère qu'on aura le concours des libéraux. Les socialistes, c'est inutile d'y penser!

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires. L'honorable député de Papineau (M. Ouellet) a la parole.

M. Ouellet: Monsieur le Président, je voudrais intervenir après les remarques du député de Lévis (M. Fontaine) qui transmettait généreusement les félicitations aux ministres qui ont participé à la préparation et à la rédaction de ce projet de loi.

Il a fait état que nous devions féliciter un ministre d'État (Transports). Je lui ferai remarquer qu'après plus de deux ans de régime conservateur, après que le chef du parti conservateur soit venu à Montréal promettre qu'il redonnerait à Montréal son statut important de Métropole du pays, trois ministres d'État (Transports) se sont succédés et, l'un après l'autre, ont eu pour mission de régler le problème de l'aéroport de Mirabel et de Dorval.

Or, le premier ministre d'État (Transports) qui était le député de Roberval (M. Bouchard) avait promis que cette

question serait réglée immédiatement. Il a eu le temps de partir et la députée de Rosemont (M^me^ Blais-Grenier) lui a succédé. Cette dernière était plus préoccupée par les voyages à l'étranger et par conséquent elle s'est perdue on ne sait trop où sur les Champs-Elysées, de telle sorte que le problème de Dorval-Mirabel ne s'est pas réglé.

Le troisième député, celui de Saint-Jean (M. Bissonnette) qui a été ministre d'État également et qui dans un premier souffle nous a assurés que la . . .

M. Lanthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable secrétaire parlementaire des Travaux publics (M. Lanthier) invoque le Règlement.

M. Lanthier: Monsieur le Président, je crois que les remarques faites par le député de Papineau (M. Ouellet) sont tout à fait hors du débat actuellement. On ne questionne pas actuellement les compétences des ministres d'État (Transports) qui se sont succédé, dont certains avec brio. Mais il s'agit de discuter un projet de loi en particulier. Alors il serait peut-être préférable qu'il s'en tienne au projet de loi.

• (1520)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): L'argument du secrétaire parlementaire est certes pertinent. Malheureusement, cela fait partie du débat.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, il est évident que mes propos concernant ces incompétents ministres d'État (Transports) peuvent embarrasser l'honorable député de LaSalle (M. Lanthier). A tout événement, on pourra échanger de la correspondance à cet égard s'il le veut. Mais je crois que ma question au député de Lévis (M. Fontaine) est tout à fait pertinente. Il a dit qu'il voulait vanter un ministre d'État (Transports) qui s'est activement occupé de ce dossier. Alors je veux savoir lequel. Est-ce le député de Roberval? Est-ce le député de Saint-Jean ou est-ce la députée de Rosemont? Parce que le député de Saint-Jean, en particulier, nous avait dit qu'il réglerait rapidement la question de Dorval-Mirabel.

Dans un premier souffle, le ministre des Transports, le ministre député de Saint-Jean-Ouest disait que, lui, il privilégiait Dorval, alors que la même journée, le ministre d'État (Transports), le député de Saint-Jean, lui, favorisait Mirabel.

Or, ils se sont rencontrés dans les jours qui ont suivi. Ils ont convenu que tous les deux avaient partiellement raison. Donc, ils ont gardé le *statu quo* et ils ont accouché après deux ans d'une solution qui n'en est pas une. Et cela démontre clairement l'incompétence et le manque de clairvoyance des députés qui ont été assignés au dossier du transport. Nous avons un projet de loi qui est plein de trous parce qu'on a eu cinq ministres associés au transport, deux ministres en titre et trois ministres associés, donc cinq ministres qui se sont occupés de ce dossier et qui ne s'en sont pas occupés correctement.

Donc, je ne pense pas que le député de Lévis devrait donner des félicitations. Il devrait plutôt être embarrassé par certains de ses collègues qui se sont occupés du transport au Canada.

M. Fontaine: Alors, monsieur le Président, le député de Papineau (M. Ouellet) est un politicien très habile. Il a réussi à parler de particularités pendant quelques minutes. Il m'a demandé de quel ministre je voulais parler et à quel ministre je voulais rendre hommage. Monsieur le Président, pour rétablir les faits, je veux rendre hommage à toute cette équipe du gouvernement conservateur qui administre aujourd'hui un pays qui avait été plongé dans des dettes pour un montant de 200 milliards de dollars pendant deux décennies par les libéraux et je veux rendre hommage aussi aux consommateurs qui nous ont donné le mandat de venir ici.

Et lorsque M. le député parle des positions des ministres des Transports, je vais me permettre une citation du discours du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) en date du 29 janvier 1976. Le député ne veut pas se prononcer, il ne veut pas nous protéger et nous aider dans cette loi-là. Il parle en 1984.

> A cette époque, monsieur le Président, j'ai vu qu'il y avait un problème sérieux dans notre système de transports spécialement dans l'inflexibilité pour les décisions, de les cadrer, de réglementation.

Je continue la citation. Écoutez, monsieur le Président, et les Canadiens devraient écouter la phrase qui suit venant d'un ex-ministre de l'équipe libérale:

> Il n'y a pas de concurrence qui pourrait aider les consommateurs et les producteurs.

Avez-vous déjà vu un tel message socialiste, monsieur le Président? Je vais le répéter pour la gouverne du député de Papineau (M. Ouellet).

> Il n'y a pas de concurrence qui pourrait aider les consommateurs et les producteurs.

Cela veut dire que notre système devrait faire fi de la concurrence, c'est-à-dire que l'on devrait se débarrasser de notre système d'entreprise privée, mais c'est cela la philosophie des libéraux, c'était en vertu de cette philosophie-là qu'ils nous ont endettés pour 240 milliards de dollars à distribuer la richesse des autres?

M. Lanthier: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser à l'honorable député de Lévis (M. Fontaine).

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics (M. Lanthier) a la parole.

M. Lanthier: Monsieur le Président, étant au service des citoyens de LaSalle qui voyagent beaucoup à Ottawa en train, je suis dans l'inquiétude actuellement parce que certains réseaux ferroviaires ont manifesté leur intention d'abolir certaines lignes. Or cette ligne entre LaSalle et Ottawa, étant donné qu'elle va m'être utile pour les quelque prochains 20 ans, j'apprécierais s'il vous plaît qu'il nous donne l'assurance ici que le gouvernement a tout prévu dans le projet de loi actuellement soumis pour préserver les lignes ferroviaires qui sont actuellement en vigueur.

M. Fontaine: Je remercie le député de LaSalle pour sa question. Monsieur le Président, dans le contexte législatif actuel, il y a une chose qui demeure acquise pour les Canadiens, c'est la réalisation d'un projet qui avait été fait par le gouvernement conservateur et terminé en 1886, à savoir la voie ferrée de Halifax à Vancouver, c'était le premier ministre Macdonald, un éminent conservateur, comme nous d'ailleurs, monsieur le Président, qui avait accompli cette réalisation. Cela est un fait, et cette voie ferrée va demeurer. Toutes les autres voies ferrées au pays peuvent être examinées en vertu du système que l'on doit étudier la pertinence des dépenses avant de dépenser ce

qui n'avait jamais été admis chez ceux qui nous ont précédés, monsieur le Président.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Benjamin: Monsieur le Président, je voudrais poser au député une question. Au début de ses observations, il a parlé d'une association de camionnage dont j'ignorais l'existence, à moins que je n'ai mal compris. J'ai reçu les représentants de l'Association Canadienne du Camionnage ainsi qu'un certain nombre de représentants d'entreprises de camionnage de toutes tailles, et ils se sont tous dit inquiets et consternés par ce projet de loi. Le député pourrait-il nous signaler de quelle association il parlait? Où est son siège social? Quels sont ses membres et combien sont-ils? Pourrait-il nous fournir une copie de ce que les représentants de cette association avaient à dire?

[*Français*]

M. Fontaine: Monsieur le Président, alors je vais répondre avec plaisir au député de Regina-Ouest (M. Benjamin). D'abord, le député de Regina-Ouest . . . Dans leur façon d'oeuvrer ici sur la Colline parlementaire, ils s'organisent à l'intérieur des comités pour montrer des témoins, faire venir des témoins qui sont sympathiques à l'esprit socialiste et socialisant. Ils se servent de ces facilités-là, des comités permanents pour permettre à leurs gens de leurs circonscriptions éloignés de la Colline parlementaire pour obtenir des voyages gratuits aux frais des contribuables canadiens. Ils se sont habitués à avoir des témoignages très sympathiques parce que c'est leur principale activité, monsieur le Président.

Si mon collègue de Regina-Ouest (M. Benjamin) ne reconnaît pas l'Association, demain matin, il pourra très bien lire—je l'ai identifiée dans mon discours il y a quelques minutes, dans le compte rendu officiel des *Débats*—les références qui lui permettront de contacter l'Association, et s'il désire plus d'information, il est bienvenu, il peut me passer un coup de fil, et je lui donnerai toutes les informations possibles.

[*Traduction*]

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai entendu la réponse de mon honorable collègue. Je me demandais si une disposition du Règlement permettrait qu'il soit examiné, car il est manifestement victime d'un cas aigu de paranoïa.

[*Français*]

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai entendu les quelques propos que vient de prononcer notre collègue de Lévis (M. Fontaine) et je regrette de constater qu'il manque de respect pour les personnes qui prennent de leur temps pour poursuivre d'un bout à l'autre de notre pays pour comparaître à titre de témoins devant les comités parlementaires. Je suis sûr que si mon collègue revoyait les remarques un autre jour, il aurait peut-être l'occasion de vouloir se lever et présenter des excuses aux Canadiens qui prennent de leur temps pour contribuer au processus démocratique. Non, monsieur le Président, ce ne sont pas . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre s'il vous plaît. Pardonnez-moi d'interrompre le député, mais nous avons dépassé le temps qui nous était alloué. Le député de Gander—Twillingate (M. Baker) voudrait poser une question au député de Lévis (M. Fontaine). Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) voudrait-il poser sa question?

[*Français*]

M. Boudria: Monsieur le Président, je pose la question à mon collègue d'en face: Il sait que le 25 septembre 1986, VIA Rail faisait circuler dans un document qu'il allait fermer la voie ferroviaire en 1990 entre Ottawa et Montréal. Cela est causé, d'après VIA Rail, par la nouvelle déréglementation. Est-il en faveur de fermer la voie ferroviaire entre Ottawa et Montréal, oui ou non, parce que l'adoption de ce projet de loi veut, en fait, dire cela?

M. Fontaine: Monsieur le Président, je pense que la question de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) touche à deux points. Premièrement, il me demande d'expliquer ma remarque concernant les témoins. Ma remarque concernant les témoins qui se présentent au Comité permanent: nous avons d'excellents témoins qui viennent devant les comités permanents de cette Chambre et également devant les comités législatifs. Ce que j'ai dit devant mes collègues ici, c'est que le parti socialiste, lui, s'ingénie à faire venir des témoins sympathiques à sa philosophie socialisante. Alors, voilà pour le premier point, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le Président, le député de Lévis (M. Fontaine) a parlé d'un tronçon de voie situé dans sa circonscription dont lui-même ou ses électeurs tentait de se débarasser. Il n'a pas terminé ses observations et il ne nous a pas précisé s'ils étaient parvenus à leurs fins. Il a parlé d'autobus et d'autombiles forcés de s'arrêter devant une voie de chemin de fer qui n'était même plus utilisée. Le député a-t-il réussi à se débarasser de cette voie?

[*Français*]

M. Fontaine: Monsieur le Président, effectivement, il s'agit d'un tronçon de voie ferrée entre Saint-Anselme, dans ma circonscription, et Sainte-Claire. C'est un tronçon de quelques milles seulement et j'ai reçu des pressions de la part des gens élus de ces municipalités-là pour que la voie ferrée disparaisse parce que, d'abord, elle cause des accidents à cause de l'incurie de ceux qui nous ont précédés. Cela cause des accidents. La voie ferrée est surélevée, une auto arrive sur un versant et une autre sur l'autre, et souvent des accidents ont été mortels dans certaines circonstances. Sans accuser les libéraux de ces choses-là, ce sont quand même des choses auxquelles la législation devrait penser.

Effectivement, je dois dire à la Chambre que j'ai travaillé pour que cette voie ferrée disparaisse afin de venir en aide aux gens et de les débarrasser de ces contraintes réglementaires dans les campagnes, que les libéraux avaient oubliées.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Reprenons le débat. La parole est à la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell).

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de me pencher sur le projet de loi C-18 et plus particulièrement, l'amendement présenté par mon honorable et sage collègue. Selon nous, il s'agit d'un important amendement. Nous ne voulons pas qu'un

projet de loi rédigé à la hâte, qui pourrait présenter de très grands risques et au sujet duquel bien des questions demeurent sans réponse, soit examiné en comité trop rapidement. Nous réclamons davantage de temps pour examiner la question. Je pense qu'il y a bien des gens au Canada qui partagent cette préoccupation.

Ce projet de loi nous inquiète, car il aura de très importantes répercussions sur l'économie canadienne, sur les consommateurs et les travailleurs. Or ni ces groupes ni nous-mêmes n'avons eu suffisamment de temps pour l'étudier. Des milliers d'emplois sont en jeu. Je veux signaler aux députés que bon nombre de ces emplois sont occupés par des femmes. Ce sont elles qui seront fort probablement les premières à faire les frais de la déréglementation.

Selon nous, la sécurité du public, le développement régional, les services essentiels de transport et la souveraineté canadienne sont également en jeu.

• (1540)

Le projet de loi inquiète particulièrement les habitants de ma circonscription de Vancouver-Est. Beaucoup d'entre eux travaillent dans le domaine des transports. C'est l'endroit où bien des modes de transport convergent. Il y a les transports ferroviaires, la navigation dans le port de Vancouver et les lignes aériennes. Nous sommes inquiets, car nous craignons que ce projet de loi ne nuise beaucoup au port de Vancouver, qui tente désespérément de concurrencer les ports américains. Je reviendrai là-dessus tout à l'heure.

Cette mesure préoccupe également mes électeurs, du fait de la situation dangereuse créée dans le domaine du transport des matières dangereuses, question qui relevait auparavant de la Commission canadienne des transports. Cela a aussi des conséquences.

Les transports sont très importants pour l'économie canadienne. Nous savons tous que le pays ne pourrait survivre sans un réseau de transport efficace et abordable faisant appel à tous les modes de transport. C'est un élément fondamental pour unir notre pays.

Le gouvernement conservateur n'a pas pris la peine de procéder à une étude approfondie des répercussions que la déréglementation prévue dans ce projet de loi aura sur le réseau de transport. Je ne siège pas au comité, mais je suis persuadé que mes collègues qui en font partie confirmeront que le gouvernement n'a pas consulté les divers groupes qui seront touchés, et sûrement pas de façon assez large.

En résumé, nous savons que cette loi abolira la Commission canadienne des transports et la remplacera par un Office national des transports qui aura beaucoup moins de poids et qui n'aura aucune influence sur les tarifs, les itinéraires et les mouvements dans l'industrie. Son personnel sera également beaucoup plus réduit que celui de la Commission canadienne des transports. Or, un organisme national comme la Commission a besoin d'un personnel important pour s'occuper convenablement de cette question.

Cela remplacerait le critère s'appliquant aux installations «de commodité et de nécessité publiques» dans l'industrie. Il est indispensable au Canada, et cela fait partie intégrante de notre identité et de notre entité nationales que ce critère de commodité et de necessité publiques soit accepté dans l'industrie. On y substituerait quelque chose comme «être prêt, apte et disposé» à offrir le service. Je voudrais obtenir des éclaircissements sur ce qui serait «prêt, apte et disposé». Assurément, le gouvernement ne l'est pas. Je m'inquiète, comme de nombreux autres Canadiens, à la pensée de ce qui pourrait lui être confié ainsi qu'au secteur privé sans la réglementation et la planification générale qui sont dans l'intérêt de tous les Canadiens.

La loi permettra aussi aux compagnies d'abandonner plus facilement des lignes aériennes et des voies ferrées et d'ainsi isoler des régions éloignées. On m'a dit que cela s'était déjà produit en Colombie-Britannique où des sociétés aériennes ont abandonné beaucoup de leurs itinéraires. Dans les petites localités du Nord, on n'offre plus certains services aériens qui y sont pourtant essentiels.

La loi va mettre fin à la surveillance des tarifs, des itinéraires et des vols, sauf dans certaines régions éloignées. Elle va permettre aux transporteurs ferroviaires de conclure des contrats confidentiels avec des expéditeurs privés. Elle va ouvrir le marché canadien aux sociétés ferroviaires américaines. Cela nous inquiète beaucoup, j'y reviendrai dans un instant.

Je suis entièrement d'accord avec mon collègue qui a proposé de retirer le projet de loi et de le renvoyer au comité permanent. Nous ne pouvons pas risquer qu'un projet de loi d'une telle importance soit adopté sans en avoir bien saisi l'incidence des points de vue de la sécurité, de la perte d'emplois et des réductions de service. Je regrette de le dire, monsieur le Président, parce que je sais que vous représentez le gouvernement et que vous ne serez probablement pas d'accord avec moi, mais le gouvernement conservateur n'est que trop impatient d'imiter en tout et au plus vite les Américains. Bien des conservateurs devraient s'inquiéter des répercussions possibles de ce genre d'attitude . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. J'espère que la députée ne va pas mêler la présidence à ce débat.

Mme Mitchell: Je m'excuse, monsieur le Président; vous avez parfaitement raison.

Le modèle américain de déréglementation des transports a été catastrophique à bien des points de vue. D'autres intervenants nous ont fourni de la documentation sur l'incidence qu'elle a eue sur les travailleurs américains. Les consommateurs américains se plaignent du coût élevé et de l'insuffisance des services qui en sont résultés. Les régions américaines qui sont éloignées des grands centres se plaignent aussi. Qu'arrivera-t-il aux petites localités éloignées des grands centres si, comme il en est question, on déréglemente les transports?

Fait cocasse, bien que le gouvernement prenne les États-Unis pour modèle dans bien des domaines, il semble que les ministériels qui font partie du comité prônant la liberté de mouvement aient refusé d'aller aux États-Unis étudier la question de plus près, ou d'inviter des spécialistes américains à venir témoigner au Canada lors de leurs audiences. Ce comité devrait convoquer des consommateurs américains, pour qu'ils relatent leur propre expérience des effets de la déréglementation sur la vie des citoyens.

Les audiences portant sur cette question cruciale se sont déroulées en dix semaines à peine. Le comité ne s'est rendu qu'à Winnipeg, à Halifax et à Vancouver. Je sais que peu de citoyens de Vancouver étaient au courant de cette importante audience et en mesure d'y prendre part. Celle-ci n'a duré qu'une journée, au cours de laquelle on a traité de généralités portant sur la réglementation des transports. On ne s'est pas attardé aux détails. Les Canadiens de ma région n'ont pas eu la chance de réfléchir à la question, et on leur a encore moins fourni les renseignements qui leur auraient permis d'en faire une analyse approfondie. On reconnaît bien la façon de procéder du gouvernement. L'ancien gouvernement libéral ne faisait pas mieux. Nous espérions que le nouveau gouvernement ne manifesterait plus le même désintérêt que les libéraux envers l'Ouest. Il s'était engagé à donner enfin aux Canadiens de l'Ouest un rôle à part entière dans la Confédération, à ne plus les laisser pour compte.

Au grand regret de plusieurs députés de l'Ouest, sans doute, la tradition se maintient. Cette négligence doit embarrasser les députés conservateurs de la région. Ceux de la Colombie-Britannique doivent la déplorer. Alors qu'ils sont censés représenter les Canadiens de l'Ouest, posséder quelque pouvoir, influer sur les décisions du Cabinet dans des secteurs importants comme celui des transports, qui est vital pour cette partie du pays, ils ne semblent jouir d'aucune influence.

Le manque de consultation a eu pour résultat une mesure législative médiocre, à laquelle nous sommes obligés de nous opposer. Nous avons donc, au moyen de cette motion, demandé un délai qui nous permette d'approfondir la question. Le projet de loi met en péril notre sécurité, des emplois, des services essentiels, le développement régional et, je le répète, notre souveraineté. C'est dommage, car cela fait 20 ans que les gouvernements libéraux et conservateurs méconnaissent l'importance de mieux réglementer les transports. Nous reconnaissons qu'il y a lieu de modifier les règlements, de les améliorer, mais cela ne saurait se faire par une déréglementation qui menace de nombreux aspects de la vie canadienne et de notre économie.

• (1550)

J'aimerais expliquer brièvement à mes collègues pourquoi le projet de loi préoccupe sérieusement mes électeurs de Vancouver-Est et moi également, en ma qualité de députée et de critique de mon parti en matière de politique sociale et de condition féminine.

Comme je l'ai déjà signalé, bien des gens, dans la circonscription de Vancouver-Est, occupent des emplois dans le secteur des transports. Le port de Vancouver est la porte du Canada sur les pays riverains du Pacifique. Directement ou indirectement, il procure de l'emploi à des milliers de travailleurs de Vancouver. Chaque fois que je séjourne dans ma circonscription, je parle à un grand nombre de travailleurs du secteur des transports.

Plusieurs aspects du projet de loi qui risquent d'avoir une incidence très néfaste sur le port de Vancouver nous préoccupent. Sauf erreur, le trafic ferroviaire est-ouest engendre des revenus de 3 milliards de dollars et a son origine au Canada dans 70 p. 100 des cas.

J'ai soulevé la question suivante à la Chambre et j'ai écrit plusieurs fois à ce sujet au ministre des Transports. Nous craignons fortement que les frais de transport imposés par CN Rail n'aient pour effet de détourner le trafic ferroviaire de marchandises venant de l'est du Canada, non pas vers le réseau canadien de l'Ouest et le port de Vancouver, mais vers Chicago et de là, par les voies de transport américaines, vers les ports de Seattle, de Tacoma et d'autres de la côte ouest. Cela se fait déjà et nous inquiète énormément. Les autorités du port de Vancouver sont inquiètes parce que ce port y perdra une grande partie de son activité.

La mesure à l'étude provoquera de plus en plus de situations semblables. Elle va permettre aux entreprises de transport ferroviaire et routier des États-Unis de marauder le transport de marchandises des chemins de fer et des camionneurs canadiens. Les entreprises américaines pourront venir charger les marchandises canadiennes pour les transporter aux États-Unis. Elles transféreront les marchandises à Conrail et Burlington Northern, pour les expédier aux ports américains de l'Ouest. Je songe aux produits canadiens et à tous les autres produits qui entreront au Canada par ces ports.

La nouvelle mesure facilite davantage aux sociétés ferroviaires et aux entreprises de camionnage américaines l'accès au Canada. Mais prévoit-elle les mêmes arrangements pour les camionneurs canadiens aux États-unis? Pas du tout. Je crois savoir qu'aux États-Unis certaines restrictions empêchent cette réciprocité. Autrement dit on est pris entre deux feux. Évidemment, c'est typique de bien d'autres négociations sur le libre-échange qu'on a tort de qualifier ainsi car elles tendent plutôt à favoriser l'un des partenaires.

Nous sommes également fort inquiets des conséquences du projet de loi pour l'administration du transport du grain de l'Ouest. Quand nous avons été saisis de la loi, nous avons beaucoup insisté sur l'adoption d'un amendement spécial visant à nous assurer que les céréales canadiennes expédiées par les chemins de fer canadiens soient acheminées aux pays en bordure du Pacifique via les ports canadiens, celui de Vancouver et celui de Prince Rupert notamment. Nous pensions que c'était extrêmement important en ce sens que cela favorisait l'économie nationale et le réseau national de transport.

Nous apprenons maintenant que M. Horner, l'administrateur nommé aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, cherche à faire supprimer cet amendement afin que le grain canadien puisse être expédié par les moyens de transport et les ports américains. Nous voulons une réponse ferme. Je sais que les dirigeants du port de Vancouver, les débardeurs et bien d'autres sont extrêmement inquiets à ce sujet. Cela aurait une répercussion énorme sur le port de Vancouver et saperait certainement tout notre système de transport canadien. Nous voulons savoir si le projet de loi l'emportera sur la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et donnera satisfaction aux gens qui cherchent à faire supprimer certaines règles très importantes inscrites dans la Loi.

Nous, de Vancouver-Est, voulons également savoir si les modifications à la réglementation ferroviaire permettront de faire acheminer les marchandises canadiennes vers les ports américains en passant par le territoire américain. Je le répète, nous croyons qu'elles le permettront. Cette tendance s'observe déjà et la déréglementation facilitera les choses.

Nous, de Vancouver-Est et de la Colombie-Britannique, voulons savoir combien d'emplois seront perdus. Il y a eu beaucoup de mises à pied aux États-Unis. Le gouvernement doit s'accorder le temps de faire une étude de faisabilité, afin de pouvoir nous fournir des réponses. Ainsi, quelles seront les conséquences de cette mesure sur la sécurité des travailleurs, sur leurs salaires et leurs conditions de travail? Un délai s'impose en vue de réaliser une étude de faisabilité qui nous permettra de savoir où l'on s'en va et de prévoir les répercussions.

L'expérience américaine nous a donné une partie des réponses. Voilà pourquoi il faut approfondir la question. Ainsi, la déréglementation adoptée aux États-Unis a supprimé 150 000 emplois dans le secteur des chemins de fer. Les localités éloignées ont subi une réduction des services ferroviaires. Les travailleurs ont fait l'objet de fortes pressions pour qu'ils acceptent une dégradation de leurs conditions de travail et, j'en suis sûre, une baisse de leurs salaires et de leurs avantages sociaux. La sécurité s'est aussi affaiblie.

Au Canada, onze syndicats ont comparu devant le comité qui a produit le rapport *Aller sans entraves* et ont dit craindre que cette déréglementation n'entraîne une perte considérable d'emplois et de salaires. Mes collaborateurs ont communiqué avec des syndicats en Colombie-Britannique qui avouent partager ces préoccupations.

Je tiens à expliquer brièvement une autre de mes inquiétudes, à savoir que par suite de ce genre de déréglementation les localités ne soient plus protégées. Si la CTC disparaît comme le prévoit le projet de loi, le risque que des produits dangereux explosent en plein coeur de nos localités s'en trouvera augmenté. J'ai expliqué récemment que le point de transfert des produits dangereux se trouvait dans l'est de Vancouver, soit dans le quartier le plus densément peuplé du centre-ville de Vancouver, Chinatown. Nous nous proposons de faire déplacer ce point hors de la ville, là où il devrait être, mais ce sera malheureusement très difficile. S'il est déjà difficile de le faire avec la CTC, ce sera d'autant plus difficile lorsque cet organisme au pouvoir de le faire n'existera plus.

Enfin, je m'inquiète beaucoup également des répercussions de la déréglementation sur l'emploi des femmes. J'ai parlé à plusieurs femmes qui travaillent pour les compagnies aériennes. Elles s'inquiètent beaucoup parce qu'elles sont les premières à partir. La majorité des travailleurs de l'industrie aérienne sont des femmes et ce sont elles qui perdront leur emploi. Les compagnies aériennes du Canada emploient 40 000 personnes dont la plupart sont des femmes. Certaines, qui ont des familles, pourront être forcées par la déréglementation de déménager dans d'autres villes, surtout dans les petites localités. Nous faisons déjà cette expérience dans l'intérieur de la Colombie-Britannique. On leur dira qu'elles auront le choix entre déménager dans une autre région, en quittant leur famille et leur communauté, et chômer. C'est le choix qu'elles devront faire. Celles qui conserveront leur emploi subiront des réductions de salaire, perdront des avantages sociaux, n'auront plus de sécurité d'emploi et ainsi de suite. Ce sont toujours les femmes qui sont au bas de l'échelle dans ces industries. Je défie la ministre responsable de la situation de la femme à ce sujet. Elle est aussi, par coïncidence, responsable de la privatisation. Je crois qu'il y a vraiment conflit entre ces deux rôles. La privatisation fait toujours perdre des emplois aux femmes. Je la défie de faire effectuer une étude spéciale sur les conséquences pour l'emploi des femmes de la déréglementation et de la vente à l'entreprise privée des services importants dans lesquels beaucoup d'emplois sont comblés par des femmes.

Je crois que mon temps est presque écoulé . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne 30 secondes à la députée pour conclure.

Mme Mitchell: Je supplie mes collègues et surtout le gouvernement d'appuyer l'amendement visant à retarder l'adoption du projet de loi pour qu'on puisse effectuer des études approfondies basées sur l'expérience de consommateurs et de gens au courant des répercussions de la déréglementation aux États-Unis et pour nous assurer que nous allons dans la bonne direction avant de déréglementer notre industrie des transports.

• (1600)

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député de Lévis (M. Fontaine) je voudrais signaler aux députés que le lundi 2 février, lorsque l'ordre du jour appellera le projet de loi C-18, il restera 10 minutes pour les questions et les observations si le député désire s'en prévaloir.

Je rappelle aux députés qu'à partir de maintenant, en vertu du paragraphe 55(2) du Règlement, les discours ne seront que de 10 minutes. Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

M. Prud'homme: Monsieur le Président, pourrions-nous avoir la période de question de 10 minutes aujourd'hui?

Le président suppléant (M. Paproski): Non, ce n'est pas possible, car nous passons maintenant aux initiatives parlementaires. Le député de Lévis (M. Fontaine) pour un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Fontaine: Monsieur le Président, je fais un rappel au Règlement. Il y a quelques minutes, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) m'a traité de paranoïaque. Je vois, à la lecture du *Petit Robert*, que c'est un terme très discutable et fort méprisable, et je suis à peu près certain que le député a dépassé sa pensée.

M. Prud'homme: Lisez la définition pour voir si cela s'applique!

M. Fontaine: Paranoïaque, j'ai remarqué ici que c'est relatif à la paranoïa . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Comme nous sommes vendredi après-midi, je suis sûr que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) acceptera de retirer la déclaration qu'il a faite ou il qualifie le député de paranoïaque. J'espère qu'il se rétractera.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je ne sais pas si c'est la présidence ou mon collègue qui s'offusque de ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit que le député était paranoïaque, je voulais simplement qu'il se fasse examiner pour paranoïa aiguë.

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: Si cela offusque mon collègue et la présidence—on a souvent utilisé à mon égard des qualificatifs beaucoup plus graves depuis que je suis ici et parfois c'était peut-

être fondé—et si mon collègue a le cuir aussi chatouilleux, je suis heureux de retirer ce que j'ai dit.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 16 heures, nous passons maintenant aux initiatives parlementaires, comme prévu à l'ordre du jour.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

L'OPPORTUNITÉ D'ÉTABLIR UNE SOCIÉTÉ NATIONALE D'HYPOTHÈQUES

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir, avec les provinces, une société nationale d'hypothèques et de la financer à même les cotisations versées au Régime de pensions du Canada.

—Monsieur le Président, puis-je rappeler qu'il est maintenant 16 h 03 et que mes 10 minutes se terminent à 16 h 13.

La proposition, que j'ai le plaisir de présenter cette après-midi, consisterait à établir une société nationale d'hypothèques financée à même les cotisations versées par les Canadiens au Régime de pensions du Canada. Je voudrais donc que le gouvernement songe à la possibilité de créer un tel organisme comme fondement d'une saine politique du logement au Canada.

Nous avons connu des fluctuations étonnantes dans les taux d'intérêt ces dernières années. J'admets volontiers, et c'est avec plaisir que je le confesse au nom des propriétaires et des acheteurs de maison, que les taux d'intérêts se situent actuellement à un niveau fort réjouissant.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Je m'étonne toujours de voir combien les ministres se créditent volontiers les bonnes nouvelles économiques tout en déclinant toute responsabilité pour les mauvaises. J'imagine que le taux de chômage élevé au pays et nos autres problèmes économiques devraient être leur faute en toute logique. La baisse des taux d'intérêt tient à la conjoncture internationale, et surtout aux difficultés économiques auxquelles se heurte le gouvernement des États-Unis. Je doute que le gouvernement du Canada ait quelque chose à voir avec les taux hypothécaires à la baisse qui ont cours actuellement. Je m'étonne donc qu'il s'attribue le crédit de ces bonnes nouvelles.

Le loyer de l'argent a énormément fluctué au cours des premières années de la décennie actuelle. Les Canadiens ont subi des taux d'intérêt extrêmement lourds. Dans beaucoup de régions, ils ont perdu leur maison et d'autres ont dû renoncer à contracter une hypothèque. Il était extrêmement difficile d'accéder à la propriété, de passer du stade de locataire à celui de propriétaire. C'est dans la perspective d'un tel problème que je présente un projet susceptible d'assurer une assise saine à notre politique du logement qui nous permettrait dorénavant de débloquer des fonds à taux d'intérêt stables, dont les niveaux seraient fixés par le gouvernement compte tenu de l'importance de ce secteur pour la population canadienne. Une telle politique aurait maintes répercussions heureuses. Elle

atténuerait évidemment, ou ferait complètement disparaître, les difficultés que nous avons connues au début des années 80. Elle permettrait aux intéressés de financer leurs hypothèques et d'en rembourser le principal et les intérêts. Les gens pourraient garder les maisons qu'ils ont achetées. D'autres pourraient se payer une maison beaucoup plus facilement qu'ils ne peuvent le faire maintenant. Cette mesure bénéficierait non seulement aux Canadiens qui veulent acheter une maison mais aussi à ceux qui travaillent dans la construction et qui veulent trouver des emplois, les bons emplois si importants qui existent dans l'industrie de la construction. C'est le problème du chômage que beaucoup de mes électeurs ont vécu, comme je m'en suis rendu compte en sollicitant leur vote au printemps et à l'été 1984, qui m'a fait penser à la possibilité de proposer cette mesure.

Il me semble que c'est seulement par des moyens de ce genre que nous rendrons la conjoncture régulière et prévisible de façon que l'industrie de la construction c'est-à-dire l'offre soit aussi efficace qu'elle doit l'être pour pouvoir fournir des maisons et pour permettre aux entrepreneurs de travailler avec la même efficacité que les entreprises qui fonctionnent de façon régulière. Seuls ces moyens permettront d'assurer que les Canadiens pourront acquérir des logements meilleurs, plus grands et plus confortables comme ils en rêvent et qu'ils pourront jouir des conditions de vie dont ils ont besoin pour élever leurs familles convenablement.

L'espace est très important. Il faut améliorer la qualité du logement. En donnant à l'industrie de la construction et au logement une base efficace par un moyen comme celui-ci, nous pouvons contribuer réellement à l'amélioration des conditions de vie de bien des Canadiens.

Mais comment pouvons-nous le faire, monsieur le Président? C'est ici qu'intervient le moyen proposé pour financer cette société. Elle pourrait facilement fonctionner dans l'orbite ou sous l'égide de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et le gouvernement pourrait envisager la possibilité d'utiliser les cotisations au Régime de pensions du Canada pour fournir le capital requis. Les Canadiens versent leurs cotisations au Régime de pensions du Canada régulièrement, soit généralement tous les mois. Ces contributions représentent une énorme entrée de capitaux. A la fin de l'année financière actuelle, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'attend à ce que les sommes investies dans le Régime de pensions du Canada s'élèvent à près de 33 milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent et cela nous donne une idée des sommes dont la Société nationale d'hypothèques pourrait disposer si elle pouvait utiliser ces fonds. Mais le gouvernement fédéral a convenu avec les provinces qu'elles pourraient utiliser à leurs propres fins les sommes payées chez elles. Dans toutes les provinces, cet argent sert à des investissements publics. Je ne critique pas l'usage qu'on en fait, en général. Les investissements sociaux des gouvernements provinciaux sont certainement importants. Mais certains aspects de cette situation font que ce projet vaut la peine d'être considéré. Les gouvernements provinciaux pourraient trouver les fonds dont ils ont besoin sur les marchés financiers de notre pays. On nous dit souvent qu'il n'existe pas suffisamment de bons placements au Canada pour les régimes de pension privés. A mon avis, les placements de père de famille que représentent les obligations provinciales

pourraient être très utiles aux intérêts financiers qui gèrent les caisses de retraite privées. Si nous obligions les gouvernements provinciaux à se tourner vers les marchés financiers privés pour financer leurs activités, la situation des caisses de retraite privées pourrait s'en trouver améliorée.

• (1610)

D'un autre côté, si l'argent qu'ils puisent actuellement dans le fonds de placement du Régime de pensions du Canada était mis à la disposition de la société d'hypothèques, cela pourrait avoir des effets positifs pour le gouvernement actuel. Il pourrait, par l'entremise de la société d'hypothèques, faire des investissements publics en faveur des Canadiens. La Société nationale d'hypothèques répondrait aux besoins en ce qui concerne le logement social et les coopératives de logement ainsi qu'aux désirs des Canadiens qui doivent contracter une hypothèque pour acheter une maison. Je voudrais exposer plus en détail ces possibilités.

Si le gouvernement fédéral traite avec les Canadiens par l'entremise du fonds de placement du Régime de pensions du Canada ou de la Société nationale d'hypothèques, on pourra dire qu'il les fait participer assez directement au marché financier. Les capitaux seraient investis dans la valeur la plus sûre que nous ayons au Canada. Y a-t-il un placement plus sûr que les hypothèques des Canadiens des quatre coins du pays qui seront jugés suffisamment solvables pour payer l'intérêt et le principal et qui pourront acquérir des titres? Pourrait-il y avoir un meilleur placement?

Quant aux Canadiens, ils contracteraient ces hypothèques en étant sûrs d'obtenir des fonds aux taux offerts par le gouvernement. Il devrait être possible d'obtenir des hypothèques à long terme comme nous en avions avant, dans le cadre du Régime de pensions du Canada, sans faire de tort aux Canadiens qui s'attendent à recevoir une pension du Régime de pensions du Canada. En fait, ces hypothèques reposeraient sur des bases solides et cette proposition aurait pour effet d'établir deux rapports nouveaux sur deux plans différents. Je présente donc cette proposition à la Chambre en espérant que mes collègues des deux côtés lui réserveront un bon accueil.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'aimerais commenter la motion ainsi présentée par l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) qui soulève la possibilité de créer avec les provinces une société nationale d'hypothèques financée à même les cotisations versées à notre Régime de pensions du Canada.

Je dois le remercier pour son préambule, premièrement pour avoir vanté les résultats de notre politique monétaire qui nous a amené des taux d'intérêt aussi bas et deuxièmement, pour avoir aussi compris que notre nouveau gouvernement peut effectivement, avec les provinces, établir des programmes conjoints parce que l'ère de la confrontation est terminée, et seule la réconciliation nationale est maintenant commencée. Alors, je dois le féliciter de ses propos de préambule.

[*Traduction*]

Je comprends parfaitement que le député désire mettre des fonds hypothécaires suffisants à la disposition des acheteurs de maisons. Nous savons que le Régime de pensions du Canada détient de grosses sommes d'argent. Les deux données du problème sont les suivantes: Par quels moyens peut-on offrir des fonds hypothécaires et ces fonds sont-ils nécessaires? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a expliqué pourquoi il était difficile d'utiliser l'argent du Régime de pensions du Canada dont l'administration fait l'objet depuis longtemps d'une entente fédérale-provinciale qui a donné de bons résultats. Je voudrais parler non plus des moyens à prendre pour offrir des fonds hypothécaires, mais de la nécessité de ce genre de mesure.

[*Français*]

En 1986, les mises en chantier se sont montées à quelque 200 000 unités, c'est-à-dire le rythme de production le plus accéléré des huit dernières années. Un autre résultat de notre politique de succès monétaire. Nous venons de connaître parallèlement la croissance économique générale, deux années sont remarquables dans l'industrie de l'habitation. Et comme on dit au Québec, et en français, en général: Quand le bâtiment va, tout va.

L'année dernière, en effet, les prêts hypothécaires ont atteint un niveau record, la somme des prêts résidentiels s'élevant à quelque 30 milliards de dollars par rapport à quelque 20 milliards de dollars l'année précédente. Les fonds hypothécaires ont suffi pour toutes les demandes, malgré la croissance exceptionnelle du secteur de l'habitation, je dis les fonds hypothécaires disponibles sur le marché régulier.

Les prévisionnistes semblent s'entendre pour dire que la demande de logement se stabilisera d'ici un an ou deux.

Pendant cette période de forte demande de financement hypothécaire, aucune pénurie de fonds ne s'est manifestée. D'ailleurs, on a pu en voir les effets par les taux d'intérêt qui ont continué à baisser au même rapport que les autres taux d'intérêt bancaires. L'offre continuera probablement de s'accroître dans un avenir très rapproché et rien n'indique que nous devrions recourir à la Caisse du régime de pensions du Canada, même si c'était possible.

La situation actuelle contraste énormément avec celle des trois ou quatre dernière années, période de majoration et d'instabilité des taux d'intérêt pendant laquelle on n'était pas si sûr d'obtenir un financement hypothécaire, et ce à quel prix. C'était surtout et essentiellement parce que le gouvernement a réussi à faire abaisser les taux d'intérêt que le financement du logement a été de beaucoup facilité. L'argent coûtait non seulement cher à cette époque, de triste mémoire, mais de plus était souvent difficile à emprunter auprès des établissements de prêts habituels. Le prêt hypothécaire à long terme qui permettait aux propriétaires-occupants de bien planifier leur budget pour les années à venir est pratiquement disparu hélas. La baisse des taux d'intérêt a apporté au propriétaire-occupant de nets avantages cependant. Par exemple, l'emprunteur qui contractait en septembre 1984, date mémorable de libération de notre économie, un prêt hypothécaire de quelque 50,000 $ remboursable en 25 ans alors, à un taux exorbitant de 13.75 p. 100 mais combien réel durant trois ans, devait verser des mensualités de quelque 578 $. Deux ans plus tard, à un taux de 10.5 p. 100, les mensualités tombent à 464 $ soit une économie qui équivaut à quelque 1 400 $ par année, monsieur le Président. Des taux d'intérêt stables à un niveau raisonnable, ce que

nous avons maintenant, constituent encore la meilleure garantie possible d'un financement résidentiel suffisant.

En vue de promouvoir cette stabilité à longue échéance, notre gouvernement annonçait récemment les titres hypothécairs comme fonds commun de placement supplémentaire pour le secteur de l'habitation. Les paiements ponctuels garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la sécurité équivalente à celle des obligations de l'État en font un placement attrayant tant pour les établissements que pour les particuliers les recevant. En ce qui concerne les acheteurs de maisons, le programme tendra à stabiliser les taux d'intérêt hypothécaires et à les maintenir à un niveau raisonnable, avec une politique monétaire sensible, tel que nous l'exerçons maintenant, de sorte que les prêts hypothécaires de plus longue durée reviendront monnaie courante sur le marché du logement. En fait, des hypothèques de 10 ans commencent à être disponibles sur notre marché canadien actuel.

Ainsi, monsieur le Président, le but louable de veiller au financement des habitations est déjà atteint et les fonds hypothécaires prévus demeurent facilement accessibles dans un avenir prévisible. Il est inutile de recourir à un régime de pensions du Canada et d'établir une société nationale d'hypothèques que le consommateur finirait par payer chèrement. Bien sûr, une telle organisation existe déjà, mais sur papier seulement, il s'agit de la Bourse fédérale d'hypothèques.

[*Traduction*]

Le député n'ignore sans doute pas que le Parlement en a autorisé la création il y a 13 ans, aux termes de la Loi sur le financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles. Il désirait alors mettre davantage de fonds hypothécaires à la disposition du public, comme c'est également le but de la motion M-40. Le gouvernement de l'époque a décidé de ne pas mettre en oeuvre la partie de la loi concernant la Bourse fédérale d'hypothèques parce qu'elle était alors inutile de même qu'elle l'est encore aujourd'hui. Les gouvernements ultérieurs sont parvenus à la même conclusion, même lorsque les hypothèques étaient beaucoup plus difficiles à négocier qu'elles ne le sont maintenant. Aujourd'hui, ce mécanisme spécial serait non seulement inutile, mais coûteux pour les acheteurs de maisons. Ce serait du gaspillage et cela risquerait de nuire à la coopération de plus en plus grande entre le gouvernement, le secteur privé et les provinces.

• (1620)

[*Français*]

Si les fonds hypothécaires devenaient rares, ce qui est très peu probable dans les conditions actuelles de confiance chez le consommateur canadien et chez l'investisseur canadien, et que l'industrie du logement s'en porte mal, le gouvernement devra alors envisager la meilleure solution, la meilleure façon de corriger cette situation.

Je ne vois pas du tout, actuellement du moins, le gouvernement tenter de recourir à la Caisse du Régime de pensions du Canada. Ces sommes servent à bon nombre de fins louables, notamment au financement des projets d'immobilisations gouvernementaux pour lesquels il n'est peut-être pas possible d'obtenir directement des fonds du secteur privé. Même si les provinces se montraient intéressées à parler d'une nouvelle entente, ce à quoi nous sommes toujours réceptifs, nous pourrions difficilement justifier le détournement de la Caisse du Régime de pensions du Canada de ses louables fins actuelles, au profit de l'habitation, quand le secteur privé dispose de toutes les ressources nécessaires au logement, présentes et futures, et ce à cause du climat favorable d'investissement qui existe enfin au Canada. Aucun gouvernement, je l'espère bien, ne cherchera à bureaucratiser un domaine qui est l'apanage exclusif du secteur privé, une activité que celui-ci, peut-être avec un peu d'encouragement de la part de notre gouvernement, exerce de toute évidence avec un succès pour nous, actuellement, qui est inégalable.

Monsieur le Président, il est bien entendu que les fonds disponibles actuellement, pour résumer la situation, servent à d'autres fins qu'à celles de l'entreprise privée. Nous qui avons favorisé l'essor économique depuis déjà plus de deux ans, nous ne saurions ramener ces tristes temps où l'État s'ingérait pour faire des sociétés d'État qui coûtaient cher aux citoyens et qui engendraient une bureaucratisation ainsi qu'un manque de concurrence qui décourageait l'investisseur. Depuis que le climat d'investissement, le climat de confiance est revenu chez les Canadiens, nous ne voyons pas la nécessité d'implanter une certaine société.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais porter à l'attention de la Chambre que le débat cet après-midi ne porte pas sur la sorte de travail que le gouvernement a fait pour réduire le taux d'intérêt. Ce n'est pas le sujet discuté aujourd'hui.

[*Traduction*]

Nous ne sommes pas ici pour faire des discours à n'en plus finir sur les mérites des conservateurs. Si c'était le cas, nous pourrions ajourner le débat maintenant parce qu'il n'y a pas grand-chose à dire à ce sujet. La seule chose qui atteigne actuellement le même niveau que le taux d'intérêt préférentiel, c'est la popularité du gouvernement. Le débat d'ajourd'hui porte sur un autre sujet.

Les questions dont nous sommes saisis cet après-midi sont, premièrement, de savoir si nous voulons la Société nationale d'hypothèques proposée par le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) et, deuxièmement, si nous voulons qu'elle soit financée par les cotisations du Régime de pensions du Canada. Je voudrais parler surtout du deuxième point. Nous pourrons discuter une autre fois pour savoir si nous voulons une Société nationale d'hypothèques. Cependant, j'ai du mal à concevoir qu'on puisse financer autre chose grâce au Régime de pensions du Canada.

Le Régime de pensions du Canada est en place dans neuf des dix provinces canadiennes. Le Québec a son propre régime qui est bien administré, bien géré et bien investi, dans l'ensemble. Cependant, lorsque le Régime de pensions du Canada a été établi dans le reste du Canada comme une entreprise en participation fédérale-provinciale, il a été décidé que les provinces pourraient emprunter des fonds au Régime à un taux légèrement inférieur au taux du marché. On avait également convenu à ce moment-là que toute modification apportée au régime exigerait le consentement des provinces représentant au moins les deux tiers de la population. Par conséquent, même si nous adoptions une proposition en vue d'effectuer une modification, l'accord de ces provinces serait nécessaire.

Société nationale d'hypothèques

J'ai siégé pendant trois ans et demi à l'Assemblée législative de l'Ontario. A cette époque, j'ai écouté avec intérêt les députés du Nouveau parti démocratique s'opposer à la Chambre à ce que les gouvernements provinciaux puissent emprunter des fonds du Régime de pensions du Canada à un taux inférieur au taux courant. Je me demande si les néo-démocrates fédéraux sont d'accord pour que les fonds soient mis à la disposition de cette Société nationale d'hypothèques au taux courant ou à un taux inférieur. S'ils pensent qu'ils devraient être fournis à un taux inférieur, cela ne concorde pas avec ce que j'ai entendu il y a quelque temps. S'ils estiment qu'ils devraient être fournis au taux courant, alors à quoi servirait-il d'emprunter des fonds du Régime de pensions du Canada?

L'idée d'utiliser des fonds du Régime de pensions du Canada à une autre fin m'inquiète. Nous savons que les provinces empruntent de ce fonds, que les cotisations ont été augmentées sensiblement sous prétexte que le fonds risquait de s'épuiser après l'an 2000. Beaucoup de Canadiens se demandent si c'est vrai ou si c'est seulement un prétexte invoqué parce que les gouvernements provinciaux veulent pouvoir emprunter davantage à ce régime.

A mon avis, beaucoup trop de fonds sont déjà prélevés sur le Régime de pensions du Canada. La dernière chose que nous devrions envisager, c'est d'emprunter des fonds de ce régime pour financer un autre projet. Je m'interroge sur l'opportunité de placer des fonds provenant du Régime de pensions du Canada dans un portefeuille de prêts hypothécaires. Si vous et moi, monsieur le Président, devions investir en prévision des mauvais jours dans un certificat de placement garanti, nous obtiendrions un taux d'intérêt de 9,5 ou 9,75 p. 100 pour cinq ans. Nous obtiendrions 1 ou 2 p. 100 de plus avec un portefeuille de prêts hypothécaires parce que les risques sont plus grands. Puisque justement les risques sont plus grands, je ne crois pas que l'on devrait y investir les primes versées au Régime de pensions du Canada.

M. Nickerson: Vous parlez en conservateur.

M. Boudria: Je ne parle pas comme un conservateur. Je parle comme un libéral. Les libéraux ont créé le Régime de pensions du Canada. Malgré certaines imperfections, c'est un bon régime. Cependant, nous ne devrions jamais en investir les fonds dans un protefeuille de prêts hypothécaires. Ce serait trop agir en gens d'affaires, en conservateurs. Peut-être y a-t-il un certain rapprochement entre mes collègues des deux autres partis mais personnellement, je ne tiens pas à être de la partie.

Le fait est que si nous tenons à créer une société nationale d'hypothèques, il doit sûrement exister d'autres moyens de la financer qu'à même les cotisations versées au Régime de pensions du Canada. Ces cotisations sont faites par des Canadiens qui ont travaillé à la sueur de leur front pour gagner leur argent. Il faudrait investir convenablement ces fonds en prévision de nos années de retraite. Le parrain de la motion a déclaré que les gouvernements provinciaux empruntent de l'argent à ce fonds et que ce genre d'investissement n'est peut-être pas des plus avisés.

Les collègues du député à l'Assemblée législative, à l'époque où j'en faisais moi-même partie, soutenaient la même chose. D'après eux, il était injuste que les gouvernements provinciaux empruntent à des taux d'intérêt inférieurs aux taux concurrentiels exigés sur le marché. Dans ce cas, en quoi serait-il plus juste de puiser à même ces fonds, à des taux d'intérêt inférieurs aux taux concurrentiels, pour investir dans une nouvelle société nationale d'hypothèques? Si le député ne pense pas qu'il y ait lieu d'investir ces fonds dans une telle société à des taux inférieurs aux taux courants, pourquoi toucher aux fonds du Régime de pensions du Canada? Nous pourrions emprunter sur le marché.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Voilà que vous parlez à présent comme un banquier.

M. Boudria: Non, je ne parle pas comme un banquier. Bien au contraire. Ces fonds qui appartiennent aux Canadiens ne devraient pas être investis dans un fonds hypothécaire. Si l'on compte faire un autre usage de ces fonds, c'est-à-dire s'en servir à d'autres fins, il conviendrait de les investir dans des entreprises non risquées, car ils sont destinés à financer nos années de retraite. Il faudrait éviter de faire des investissements que nous risquons de perdre. J'estime que nous prenons déjà un risque suffisant en prêtant ces fonds aux Trésors provinciaux, d'autant plus qu'il est notoire que la plupart n'ont pas l'intention de rembourser un jour. Nous ne devrions pas prendre plus de risques qu'en ce moment et nous ne devrions pas modifier le Régime de pensions du Canada pour nous assurer que les Canadiens âgés disposent des fonds lorsqu'ils en ont besoin.

• (1630)

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la chance de prendre la parole sur la motion proposée par le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp). Tout d'abord, avant de venir siéger à la Chambre des communes, je travaillais dans le domaine de l'immobilier. Je m'occupais régulièrement de logement, d'hypothèques et de tout ce qui touche à l'immobilier: aussi suis-je très intéressé par cet aspect de la motion.

Cependant, la motion m'a également donné l'occasion d'étudier plus en détails le Régime de pensions du Canada en raison des répercussions de la suggestion du député sur ce régime.

Mon intervention d'aujourd'hui comportera trois volets. Tout d'abord, je désire passer en revue les aspects financiers du Régime de pensions du Canada qui présentent un grand intérêt. Deuxièmement, j'aborderai brièvement le partage de juridiction sur le RPC entre le gouvernement fédéral et les provinces. Enfin, j'examinerai quelques conséquences de l'utilisation des fonds de ce régime à d'autres fins.

La motion du député fait appel à un concept très intéressant qui m'a semblé à première vue fort attrayant. J'ai donc voulu examiner la question plus à fond, ce qui m'a poussé à effectuer les recherches dont découlent certaines données dont je vous fais part aujourd'hui.

Il ne fait aucun doute que le logement prend une grande importance pour les Canadiens, non seulement parce qu'il faut bien disposer d'un toit, mais aussi parce que la construction de logements stimule le développement économique. Les députés savent que s'il y a des travaux de construction dans leur circonscription, il y a des emplois, il y a des investissements et il y a une recrudescence de l'activité économique générale.

L'objectif du député est louable, mais en examinant les répercussions du retrait de fonds du RPC pour atteindre cet objectif, on perçoit certains problèmes. J'ai été très intéressé d'apprendre que le Régime de pensions du Canada était le plus gros fonds de retraite du Canada avec une réserve de 31 milliards de dollars. En ce moment, cet argent est placé dans des titres aussi bien provinciaux que fédéraux, comme l'a signalé le député qui m'a précédé, et la majorité de ces placements rapportent un peu moins que le taux actuel du marché. Mais quand on considère que les taux d'intérêt ont varié entre à peu près 5,3 p. 100 et 17,5 p. 100 depuis que le Régime a été inauguré en 1966, le taux moyen pondéré général de cette période se situe à 10 p. 100 environ. Les intérêts sur le fonds du RPC pour le seul exercice budgétaire 1985-1986 se sont élevés à environ trois milliards de dollars.

L'impression règne dans ma circonscription comme, je pense, partout dans le pays, qu'une part de cet argent s'est évanouie pour ne plus jamais reparaître, que les provinces ne rembourseront jamais l'argent et qu'en conséquence de ces taux d'intérêt inhabituellement bas on vole les retraités présents et à venir. Ce n'est pas exact. S'il est indéniable que l'argent est prêté à des taux d'intérêt légèrement inférieurs à la normale, on me dit que si ces fonds étaient placés au taux courant, l'écart calculé depuis 1966 ne représenterait en gros que trois mois de pensions dans la caisse. En ce moment, nous avons des fonds provenant des placements à intérêt, et le reste, qui représentent environ cinq ans de pension qu'il y aurait à payer. Donc, quand on fait le rapport des trois mois à cinq ans, le rendement n'est guère inférieur à celui du taux du marché.

Passons au sujet de la compétence fédérale et provinciale. Il est indubitable que les cotisations sont versées province par province et que les fonds perçus dans une province restent dans cette province pour ceux qui cotisent. C'est un bon régime.

A l'origine, les régimes de pension étaient du ressort des provinces. Pour être en mesure d'y participer, le gouvernement fédéral a dû négocier avec les provinces un régime qui convienne aux deux parties. Ce qui fait que les provinces ont leur mot à dire dans toute décision qui change le moindrement la façon dont on dépense ces fonds. Les conséquences de l'adoption de la motion de notre collègue seraient fascinantes. Toutes les provinces, exception faite du Québec, participent au Régime de pensions du Canada. Le Québec qui a son propre régime de pensions serait-il exclu de cette société nationale d'hypothèques? Je suis persuadé que les Québecois voudraient pouvoir en bénéficier car elle est destinée à l'ensemble des Canadiens. Outre cette question, il y a celle des responsabilités fédérales-provinciales et du critère voulant que deux tiers ou la majorité des provinces soient d'accord sur toute décision concernant le régime. Le Québec aurait son mot à dire même si les Québecois ont leur propre régime qui compte à l'heure actuelle quelque 10 milliards de dollars.

L'autre possibilité serait de ne pas inclure le Québec dans ce projet, mais j'imagine que les Québécois verrait cela d'un mauvais oeil. Étant donné que nous formons une nation, je pense que les autres Canadiens ne seraient pas d'accord eux non plus.

Enfin, je voudrais analyser les conséquences de cette motion. La plupart des fonds investis par les provinces sont consacrés aux soins médicaux et à l'éducation. Ces deux secteurs sont très importants non seulement pour les provinces, mais également pour tous les Canadiens. Donc, nous ne parlons pas de fonds excédentaires inutilisés, mais bien de fonds dont les provinces se servent de plusieurs façons, surtout pour l'éducation et les soins médicaux. Si nous donnions suite à la motion du député, ce serait comme si nous faisions un trou pour en boucher un autre. Je ne pense pas que ce soit le but de la motion du député, et je suis certain que personne de nous ici ne voudrait que cela se produise.

Encore une fois, le but de la motion du député est louable. C'est une bonne idée que de nous demander comment les propriétaires de maison pourraient obtenir des fonds hypothécaires à des taux moins élevés. Malheureusement, elle ne tient plus quand nous suggérons de prendre les fonds du Régime de pensions du Canada pour les investir dans des hypothèques et créer une nouvelle société d'hypothèques. A mon avis, les provinces et les Canadiens y perdaient. De toute évidence, l'éducation et les soins médicaux en pâtiraient.

• (1640)

Quand nous rentrons chez nous et que nous nous entretenons avec les représentants des provinces, nous savons parfaitement bien que les ressources dans ces deux domaines sont particulièrement étriquées. Encore une fois, je remercie le député de sa motion. Elle donne certes à réfléchir. Si je m'y suis arrêté avec plaisir, c'est qu'elle m'a fourni l'occasion de me pencher de nouveau sur certains domaines où j'ai oeuvré avec plaisir.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir commenter la motion qu'a présentée le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp). Ce député néo-démocrate a proposé que nous envisagions d'établir, avec les provinces, une société nationale d'hypothèques et de la financer à même les cotisations versées au Régime de pensions du Canada. Ma première réaction est de lui dire de suivre le sage conseil que lui donneraient sans doute ses propres commettants, c'est-à-dire de ne pas chercher à réparer ce qui n'est pas brisé. C'est une simple question de bon sens. Je dirai au député que cet adage populaire s'applique au débat d'aujourd'hui. Comme la situation actuelle est tout à fait satisfaisante, je me demande pourquoi nous devrions intervenir et risquer peut-être de grossir encore l'appareil bureaucratique, avec tous les problèmes que cela ne manquerait pas de susciter.

Cependant, le député qui a présenté cette motion avait d'excellents motifs. Je trouve ses intentions on ne peut plus louables. Il souhaitait que nous examinions de près tous les moyens possibles de favoriser le secteur du logement et de créer ainsi des logements convenables à un prix abordable pour tous les Canadiens. Pour ce motif, je félicite le député. Sauf erreur, si sa motion était acceptée, elle contribuerait à établir une société nationale d'hypothèques qui serait analogue à la Bourse fédérale d'hypothèques qui était prévue par la Loi sur le financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles. Vous le savez, monsieur le Président, cette loi est entrée en vigueur le 7 décembre 1973. Cependant, le gouvernement de l'époque ni aucun autre gouvernement par la suite n'a établi cette société d'État. Je reconnais que la structure et le mode de financement qui étaient prévus diffèrent de ceux que propose cette motion. Pour mettre en place la Bourse fédérale d'hypothèques de 1973, il ne fallait pas l'accord des 11 autres gouvernements. Il ne fallait pas non plus, comme l'exigerait cette

motion, modifier en profondeur l'entente historique qui a permis l'établissement du Régime de pensions du Canada.

Une autre chose m'a frappé. En écoutant le député proposer sa motion, je ne l'ai pas entendu faire allusion au Québec qui gère son progre régime de pension. Faut-il en conclure que cette proposition ne chercherait pas à répondre aux besoins du Québec en ce qui concerne le financement des hypothèques? Je suis sûr que telle n'était pas l'intention du député.

Sincèrement, je ne pense pas que la situation actuelle du logement nécessite la création d'une nouvelle société nationale d'hypothèques ou l'établissement de la Bourse fédérale d'hypothèques déjà autorisée par la loi. C'est tout simplement inutile. C'est inutile parce que le secteur privé approvisionne largement le marché hypothécaire grâce à la politique fiscale intelligente du gouvernement.

L'abaissement des taux d'intérêts, ces deux dernières années, est sans doute la politique gouvernementale qui a eu le plus de répercussions positives sur le logement. Chaque propriétaire de maison qui avait une hypothèque a bénéficié d'une baisse des taux d'intérêts de près de 30 p. 100. Des milliers de Canadiens ont pu ainsi économiser. Cette baisse des taux d'intérêts les a également incités à acheter une maison tout de suite au lieu de continuer à attendre dans l'espoir d'une amélioration. La baisse des taux d'intérêts a stimulé énormément le secteur du logement. De plus en plus d'emplois ont été créés dans l'industrie de la construction, dans nos forêts lointaines, et jusqu'au restaurant minute du coin de la rue.

Quand notre gouvernement est arrivé au pouvoir en septembre 1984, nous nous sommes penchés sur le montant du versement mensuel d'une personne ayant un prêt hypothécaire de 50 000 $ amorti sur 25 ans. Ce versement était de l'ordre de 550 $ à 580 $ par mois. Aujourd'hui, on peut obtenir un prêt hypothécaire de 50 000 $ sur six mois à 7,5 p. 100, ce qui représente des paiements mensuels de 366 $. Cette personne a donc environ 200 $ de plus par mois à utiliser à d'autres fins comme des économies par exemple.

L'an dernier, les institutions de prêts ont approuvé des prêts de 49 p. 100 plus élevés pour 40 p. 100 de logements de plus qu'en 1984. Même si cette progression rapide de la construction risque de se ralentir, cette démonstration du fait qu'on ne manque pas d'argent pour les prêts hypothécaires devrait nous dissuader de nous lancer dans d'autres entreprises coûteuses telles que celle proposée par cette motion, qui prévoit de faire intervenir de nouveaux rouages du gouvernement sur le marché hypothécaire. Même il y a 13 ans, le gouvernement de l'époque n'a pas jugé bon de créer une nouvelle société des hypothèques. A mon avis, c'est encore bien plus superflu maintenant.

L'une des véritables différences entre les néo-démocrates et les conservateurs, c'est leur façon de voir les choses. Le Nouveau parti démocratique cherche sans arrêt à voir comment on pourrait élargir le gouvernement, gonfler l'administration et étendre la réglementation. Depuis deux ans, c'est exactement le contraire que recherchent les conservateurs. Nous nous efforçons de comprimer les services publics et la bureaucratie, d'alléger par le fait même la charge de la dette qui retombe sur les contribuables. Nous nous attaquons donc aux dépenses publiques et au déficit, raffermissant ainsi le dollar et poussant le loyer de l'argent à la baisse. Voilà quelle est la situation actuelle.

Au début de son discours, le député de Thunder Bay—Nipigon a fait observer que les taux d'intérêt étaient beaucoup moins élevés aujourd'hui. Des collègues de mon parti ont applaudi. Le député les a réprimandés en leur disant de ne pas s'en attribuer tout le mérite, parce qu'il y avait d'autres raisons. C'est vrai, les raisons de ce phénomène sont multiples. Je signale toutefois au député qu'en plus des raisons qu'il a données, nous devons les faibles taux d'intérêt d'aujourd'hui aux initiatives mêmes du gouvernement. Nous avons supprimé le Programme énergétique national qui ruinait l'ouest du Canada. Nous avons supprimé l'AEIE. Nous avons créé Investissement Canada. Nous avons pris des mesures pour réduire le déficit. Nous nous efforçons de réduire les dépenses du gouvernement. Toutes ces initiatives créent un climat favorable aux investissements canadiens et étrangers et participent au renforcement du dollar et, de ce fait, à la baisse des taux d'intérêt. Je pourrais, comme il l'a fait pour nous, faire des remontrances au député et lui dire que s'il veut nous attaquer sur les problèmes il doit aussi reconnaître ce que nous avons fait de bien.

Il ne faudrait surtout pas s'estimer satisfait parce qu'il est facile d'obtenir des fonds hypothécaires. Le ministre chargé de la SCHL a annoncé l'année dernière un programme de titres hypothécaires pour créer de nouvelles réserves de fonds à l'intention de l'industrie du logement. Ce programme fera beaucoup pour atteindre les objectifs de la motion à l'étude et, qui plus est, il ne demandera aucune nouvelle infrastructure gouvernementale ou accord fédéral-provincial complexe, contrairement à la motion. Il augmentera certainement les fonds hypothécaires disponibles et stabilisera le marché. Il favorisera en même temps le retour des hypothèques à plus longue échéance, ce qui permettra aux acheteurs de prendre de bonnes décisions financières sans craindre les fluctuations du marché hypothécaire. De fait, à cause de la baisse des taux d'intérêt, il est maintenant possible depuis peu d'obtenir une hypothèque de 10 ans.

Pour rendre les titres hypothécaires plus intéressants pour les établissements et les investisseurs individuels, la SCHL fournit maintenant une assurance-prêt pour garantir que le prêteur obtiendra remboursement du principal et des intérêts même si l'emprunteur manque à ses obligations. En outre, l'investisseur obtient une garantie de paiements mensuels ponctuels sur le principal et les intérêts. Ces valeurs vont représenter des investissements aussi sûrs et aussi intéressants que les obligations d'épargne du Canada, et offriront probablement un rendement légèrement plus élevé.

• (1650)

A la lecture de la motion dont nous sommes saisis, ma première réaction est qu'elle n'est pas nécessaire. Ensuite, j'estime qu'elle ne ferait qu'alourdir l'appareil gouvernemental et partant entraîner des frais additionnels. Enfin, elle ferait grimper à nouveau les taux d'intérêt en contribuant indirectement à alourdir la machine bureaucratique.

La motion du député vise des objectifs fort louables, mais elle n'est pas nécessaire puisque le programme du gouvernement en matière de responsabilité financière répond exactement au besoin qu'il signale, à savoir aider les Canadiens à devenir propriétaires en faisant baisser les taux d'intérêt.

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, permettez-moi de commenter la motion M-40 présentée par le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp). Monsieur Epp a proposé que le gouvernement envisage l'opportunité d'établir avec les provinces une Société nationale d'hypothèques qui serait financée à même les cotisations versées au Régime de pensions du Canada.

Avant d'aborder la motion comme telle, j'aimerais examiner avant tout le contexte dans lequel elle a été présentée, c'est-à-dire la situation actuelle des mises en chantier de logements et du financement hypothécaire au Canada. Je suis certain que chacun d'entre nous reconnaît l'importance de prendre toutes les mesures nécessaires pour aplanir tous les obstacles financiers nuisant à la construction de logements convenables pour l'ensemble des Canadiens.

A l'heure actuelle, l'industrie du logement se porte généralement bien. En 1986, les mises en chantier sont montées à 199 785, le rythme le plus accéléré depuis les huit dernières années. Il s'agit d'une augmentation de près de 34 000 mises en chantier depuis 1985, augmentation qui s'est manifestée dans chaque province.

Ces données sont intéressantes autant que rassurantes, car il ne s'agissait pas d'une période marquée par des dépenses gouvernementales considérables, ni par d'autres programmes extérieurs visant à favoriser la construction résidentielle. Les sondages ainsi que le comportement du marché de la revente ont démontré une confiance relativement forte chez les consommateurs.

Ce niveau d'activité élevé est attribuable en grande partie aux faibles taux d'intérêt et à une croissance économique soutenue. La plupart des prévisionnistes annoncent cependant la stabilisation de l'économie canadienne. Selon les probabilités formulées par le Budget fédéral, la croissance du Produit national brut ralentirait, passant d'une augmentation de 3.7 p. 100 à une hausse de 3 p. 100 en 1987. La réponse la plus appropriée à la motion du député de Thunder Bay—Nipigon, c'est que dans une période où la demande de logements est si forte, et l'on pourrait presque dire subite, on n'a aucune difficulté à trouver des sources de financement hypothécaire.

Tous les députés de la Chambre, je crois, conviendront de deux objectifs en ce qui concerne la politique du logement public: premièrement, offrir le plus grand nombre possible de logements convenables et abordables à tous les Canadiens et deuxièmement, assurer la bonne marche de l'industrie du logement. Pour la majorité des électeurs éventuels, un mode de financement pratique revêt presque autant d'importance que le prix du logement. La vitalité de l'industrie du logement joue un très grand rôle, car elle influe sur l'économie de diverses façons à partir de l'extraction de la matière brute jusqu'à la fourniture de services locaux. Comment alors le gouvernement peut-il mieux favoriser ces deux objectifs?

La réponse est simple. Le gouvernement doit continuer d'agir comme tel, comme il le fait présentement, c'est-à-dire de créer un climat de collaboration avec le secteur privé et inciter l'entreprise privée à fournir les fonds nécessaires pour maintenir le dynamisme de l'industrie du logement. L'épargne est là pour fournir le financement nécessaire, sans qu'il faille recourir au Régime de pensions du Canada.

Le gouvernement doit aussi continuer à faire tout en son pouvoir afin de favoriser de faibles taux d'intérêt. La réduction des taux d'intérêt des deux dernières années a eu un effet positif marqué sur le secteur de l'habitation. Chaque ménage ayant renouvelé son prêt hypothécaire depuis l'automne 1984 a personnellement réalisé des économies concrètes. Pour un prêt hypothécaire typique de 50 000 $, amorti sur 25 ans, l'économie annuelle découlant de la baisse des taux d'intérêt entre septembre 1984 et maintenant peut facilement s'élever à plus de 1 000 dollars par année. C'est ce qu'on appelle de l'argent en banque.

Les taux d'intérêt courants, qui ont non seulement diminué mais ont aussi évité les brusques fluctuations d'il y a quelques années, constituent sans aucun doute un stimulant pour l'acheteur éventuel. L'acquisition d'un logement est un objectif social commun, d'un océan à l'autre. Ajoutons-y des taux d'intérêt raisonnables et cela devient de plus en plus un bon placement. L'assurance que le renouvellement de l'hypothèque dans quelques années ne s'accompagnera pas d'une terrible crise financière personnelle rend l'entreprise encore plus attrayante.

C'est dans le but de raffermir cette stabilité que le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement a présenté le programme de titres hypothécaires. Il s'agit d'une nouvelle possibilité d'association entre le gouvernement et l'investisseur privé, petit ou gros. Ce programme a été annoncé après de vastes consultations auprès des prêteurs, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des associations de consommateurs et du secteur de l'habitation d'un bout à l'autre du pays. Afin d'encourager l'utilisation productive de l'épargne à des fins de logement, le gouvernement garantit aux prêteurs le versement ponctuel du principal et de l'intérêt, même si l'emprunteur connaît des difficultés financières. Ces titres sont aussi sûrs que ceux déjà offerts par le gouvernement du Canada et on prévoit que leur rendement sera légèrement supérieur aux autres émissions comparables de l'État.

Retournons maintenant à la motion qui nous a été soumise. On y propose deux choses: La création d'un nouvel organisme qui consentirait des prêts hypothécaires et à cette fin l'utilisation de la Caisse du régime de pensions du Canada. Un nouvel organisme apparaîtrait non seulement inutile dans le contexte actuel, mais il pourrait aussi se montrer préjudiciable. Comme vous le savez, monsieur le Président, le Parlement adoptait il y a 13 ans une loi autorisant la mise sur pied de la Bourse fédérale d'hypothèques. Or, aucun gouvernement n'a cru bon d'y donner suite. Les frais généraux d'administration seraient un lourd fardeau inévitablement transmis aux propriétaires de

logements. Plus important encore, cela pourrait porter atteinte à l'esprit de collaboration entre les secteurs privé et public que le présent gouvernement a entretenu avec tant de succès.

L'utilisation des fonds du Régime de pensions du Canada est en outre inutile et potentiellement nuisible. Même en supposant que toutes les provinces soient prêtes à convenir de mesures quelconques, afin de permettre l'utilisation de ces sommes, ce qui est peu vraisemblable, nous nous trouverions à détourner des fonds destinés à des projets essentiels comme des écoles, des hôpitaux et d'autres travaux publics pour lesquels il n'existe pas de prêts directs dans le secteur privé, tout en supplantant l'épargne que les investisseurs se préparent à mettre à la disposition du marché de l'habitation.

Par conséquent, j'estime que la motion, même si elle a été faite avec de bonnes intentions, n'aidera en rien la cause du logement dans ce pays. Nous pouvons certes nous estimer privilégiés que des mesures aussi peu commodes se révèlent superflues, aujourd'hui comme dans un avenir prévisible.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton.*

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 février 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je m'empresse de présenter, en vertu de l'article 106 du Règlement, une pétition émanant d'un certain nombre de Canadiens qui craignent que les modifications que le gouvernement fédéral va apporter à la Loi sur les brevets majoreront sensiblement les prix des médicaments pour les consommateurs canadiens. Ils croient que cette initiative restreindra grandement la capacité des Canadiens moyens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Ils demandent au gouvernement de revenir à la raison et de mettre au rancart ce projet de loi modifiant la Loi sur les brevets.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition émanant de citoyens de Winnipeg, la plupart de la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre concernant les modifications que le gouvernement se propose d'apporter à la Loi sur les brevets. Ils font remarquer que les modifications projetées aux dispositions sur les médicaments d'ordonnance dans la Loi sur les brevets feront grimper les prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et limiteront sérieusement la capacité des Canadiens moyens d'acheter des médicaments d'ordonnance. Ils formulent d'autres arguments et demandent en terminant au Parlement de rejeter ces propositions qui feront monter les prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

OPPOSITION AUX SANCTIONS CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens qui s'opposent à la proposition du gouvernement et aux sanctions qu'il veut imposer contre l'Afrique du Sud, prétendant qu'elles seront préjudiciables à l'économie canadienne.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un groupe de Canadiens de ma circonscription et de celle de The Battlefords—Meadow Lake qui rejettent les propositions tendant à majorer les prix des médicaments d'ordonnance pour tous les Canadiens et affirment que les propositions dont le gouvernement est actuellement saisi auront effectivement cette conséquence.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter au nom d'électeurs canadiens, plus particulièrement de Montréal, une pétition concernant les modifications que propose le gouvernement à la Loi sur les brevets qui, à leur avis, affecteront directement tous les Canadiens et Canadiennes qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance-médicaments gouvernementaux et privés. En particulier, ils demandent humblement que le Parlement rejette ces propositions qui, à leur avis, augmenteront le prix des médicaments pour tous les Canadiens et Canadiennes au pays.

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai l'honneur ce matin de déposer au nom des Canadiens de l'Ontario, de Vankleek Hill, une pétition implorant le gouvernement de ne pas passer la Loi sur les brevets pharmaceutiques, le projet de loi C-22. A leur avis, cette loi affectera directement tous les Canadiens et Canadiennes qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance-médicaments gouvernementaux ou privés. A leur avis aussi, ils disent que les modifications proposées à la Loi sur les brevets sont un autre bon exemple de concession du gouvernement canadien aux États-Unis.

• (1110)

[*Traduction*]

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition portant la signature de nombreux Canadiens, des gens de Vancouver pour la plupart. Les signataires déclarent que le gouvernement du Canada a imposé un droit de douane de représailles sur les livres importés en langue anglaise qui a restreint l'accès des Canadiens à la littérature et à l'information, que ce droit n'a guère nui au secteur américain de l'édition, qu'il a fait par contre un tort considérable aux Canadiens qui publient, qui vendent, qui distribuent et qui lisent ces livres, et que la hausse des coûts qui en a résulté entrave les programmes et les politiques d'acquisition de livres de nos bibliothèques publiques et spécialisées. Les signataires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'abolir ce droit qui pourrait causer un dommage irréparable à notre secteur de l'édition et compromet la politique fédérale relative à nos secteurs culturels dans le cadre des négociations devant aboutir au libre-échange.

Questions au Feuilleton

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai également une pétition de Canadiens, en provenance de Montréal en particulier, qui se prévalent de leurs droits anciens et incontestés de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que cette honorable Chambre y portera remède, et qui déclarent humblement que les monopoles accordés aux compagnies pharmaceutiques innovatrices ne permettront pas la concurrence des produits pharmaceutiques génériques moins dispendieux, résultant en une augmentation du prix des médicaments pour les consommateurs et consommatrices canadiens, en une réduction sérieuse de la possibilité pour nombre de gens d'acheter les médicaments dont ils ont besoin, et que les modifications proposées à la Loi sur les brevets affecteront directement tous les Canadiens et Canadiennes qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance-médicaments gouvernementaux privés, que les propositions du gouvernement augmenteront les coûts déjà élevés des régimes d'assurance-santé provinciaux et que les modifications proposées à la Loi sur les brevets sont un autre bon exemple de concessions du gouvernement canadien aux États-Unis dans les négociations pour des ententes privées d'échange au détriment des consommateurs et consommatrices moyens. A ces causes, ils demandent humblement que le Parlement rejette ces propositions qui augmenteront le prix des médicaments pour les Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter deux pétitions à la Chambre. La première porte la signature de quelque 300 citoyens de Regina, la cité reine des plaines. Les signataires, qui tous résident au Canada, se prévalent de leur droit de présenter un grief commun. Ils déclarent que les propositions du gouvernement fédéral visant à modifier la Loi sur les brevets relativement aux médicaments d'ordonnance vont entraîner une hausse du prix des médicaments pour les consommateurs canadiens, ce qui va restreindre considérablement la capacité des Canadiens moyens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin; ce projet du gouvernement fédéral va également faire augmenter le coût des programmes provinciaux de soins de santé. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de rejeter ces propositions qui forceraient les Canadiens à payer plus cher les médicaments d'ordonnance.

LES TRANSPORTS—LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition qui me vient de Canadiens de Calgary, en Alberta, autre ville charmante voisine de Regina. Les pétitionnaires affirment que le transport est un monopole naturel sans réglementation économique et que la réforme économique ou réglementaire ou de déréglementation de l'envergure envisagée par le gouvernement dans le projet de loi C-18 va sans raison plonger l'industrie du transport dans le chaos, amener une dégradation inacceptable des normes de sécurité ainsi que la diminution de la qualité, des types et de la fréquence de la desserte. En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement de faire retirer par le gouvernement le projet de loi C-18 et de conserver la commodité et les besoins du public comme éléments fondamentaux de l'élaboration des politiques de transport.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 47.

[*Texte*]

LA SUBVENTION ACCORDÉE À BAIE VERTE MINES INC.

Question nº 47—**M. Kaplan:**

Le gouvernement a-t-il accordé une subvention de 19 200 000 $ à la société *Baie Verte Mines Inc.*, afin de lui permettre de s'acquitter de sa dette envers la Couronne et, le cas échéant, pourquoi le gouvernement a-t-il choisi d'accorder une subvention plutôt que de simplement radier la dette?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion Industrielle régionale): Quoique la subvention n'ait pas encore été versée, le gouvernement a l'intention d'accorder la somme de 19 200 000 $ à Baie Verte Mines Inc. pour lui permettre de rembourser ses dettes envers l'État. Cet article fait partie du Budget des dépenses supplémentaires «A» de 1986-1987 et ce paiement devra faire l'objet d'une autorisation du Parlement en vertu de la *Loi nº 3 de l'année 1986-1987 portant affectation de crédits.*

Le gouvernement suit cette méthode puisqu'il n'existe pas d'autre moyen qui permette la remise directe de cette dette. Bien que la *Loi sur l'administration financière* permette d'effectuer une remise des dettes, les dispositions relatives aux crédits de la Loi ne s'appliquent qu'aux sociétés d'État. Compte tenu de cette situation, la provision d'une subvention semblait être la meilleure ligne de conduite à suivre.

Il faut souligner que le Comité du Sénat sur les Finances publiques a considéré que la situation existante selon laquelle la remise de dettes est autorisée pour les sociétés d'État mais non pour les dettes de particuliers ou d'entreprises privées, était inappropriée. Dans son rapport sur le Budget des dépenses supplémentaires (C) qu'il a déposé devant le Parlement pour l'exercise financier se terminant le 31 mars 1986, le Comité a déclaré que:

> Le comité croit qu'en vertu du principe de l'équité, les particuliers et les sociétés privées devraient avoir les mêmes droits que les sociétés d'État en ce qui a trait à la renonciation de dettes, et que le gouvernement devrait envisager ce changement lorsque la *Loi sur l'administration financière* (LAF) fait l'objet d'une révision législative.

Au cours d'une autre comparution devant le Comité (23 avril 1986), le Président du Conseil du Trésor précisait que: «... la proposition est très logique et j'étudierai cette question en profondeur. J'ai demandé à mes agents de l'étudier et de formuler des recommandations à l'intention du gouvernement, lorsque la LAF fera de nouveau l'objet d'une refonte.»

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE DE 1986 SUR LES TRANSPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 30 janvier 1987, de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-18, concernant les transports, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (page 2756).

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell) avait bien la parole pour la période des dix minutes de questions ou observations. Mais comme elle n'est pas ici, nous devons passer à la personne suivante.

Je rappellerai aux députés que suivant l'article 55 du Règlement, nous avons terminé les huit heures de débat. Nous en sommes maintenant aux discours de dix minutes. Je dois accorder la parole à l'orateur suivant de l'autre parti. Le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins) a la parole.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je n'ai pas encore eu l'occasion, depuis la reprise des travaux parlementaires, de vous féliciter de la compétence avec laquelle vous vous acquittez de votre tâche de vice-président du comité plénier. Vous dirigez fort bien les débats et nous vous souhaitons tout le grand succès possible.

Je me réjouis de prendre part au débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-18 ayant trait à la Loi nationale concernant les transports et à la déréglementation du secteur des transports. Ce projet de loi vise essentiellement à moderniser la Loi nationale concernant les transports qu'avait présentée l'honorable Jack Pickersgill, ministre des Transports dans le gouvernement du très honorable Lester B. Pearson. Je me souviens très bien que, comme député novice à l'époque, je siégeais derrière M. Pickersgill tandis qu'il parlait en faveur de la mesure jour après jour.

Je me souviens d'un certain soir où un secrétaire parlementaire était venu dans ma circonscription pour y prononcer un discours. A ce moment-là, bien sûr, la Chambre siégeait le soir et la séance n'était pas encore terminée. Tandis que le secrétaire parlementaire et moi étions dans ma circonscription, un vote décidé à l'improviste avait eu lieu. J'avais pairé avec un député de l'opposition mais malheureusement le secrétaire parlementaire ne l'avait pas fait. Le gouvernement avait perdu le vote par 57 voix contre 55, je crois. C'était un de ces cas où la victoire tenait à un fil. Quand la Chambre a été saisie du projet de loi C-18, ces vieux souvenirs me sont revenus. Jack Pickersgill était un parlementaire fort compétent et professionnel, ce que nous savons tous.

Ce projet de loi a pour objectif d'accroître la concurrence dans le secteur des transports en supprimant certains règlements qui y font obstacle. Cette initiative est très grave pour les régions du pays. C'est en tous les cas l'une des raisons qui m'ont incité à vouloir intervenir au sujet de ce projet de loi vendredi dernier et aujourd'hui. La déréglementation proposée touchera les transports ferroviaires, aériens et routiers. Bien entendu, nous avons tous entendu les instances présentées par les porte-parole de ces divers modes de transport.

Toutes les compagnies ferroviaires, les lignes aériennes commerciales, les lignes privées, les entreprises de camionnage inter-provinciales et les transporteurs de colis s'en ressentiront dans la poursuite de leur activité. Les compagnies aériennes régionales vont se trouver dans une situation particulièrement difficile. Or, ces compagnies d'aviation ont beaucoup d'importance pour les régions car elles assurent le transport des voyageurs et des marchandises jusqu'aux grands centres.

Il y a évidemment un aspect qui va exiger une extrême prudence de notre part et c'est l'un des principaux objectifs de ce débat. Le fait est que dans le domaine de la déréglementation des transports, il faut toujours s'assurer que les mesures de sécurité voulues sont mises en oeuvre. Or nous ne sommes pas absolument certains que les précautions nécessaires ont été prises en ce qui a trait à la mise en oeuvre de ce projet de loi.

• (1120)

Je rappelle aujourd'hui à la Chambre, et à tous les Canadiens, la tragédie aérienne de Gander. La compagnie aérienne Arrow n'avait pas pris alors toutes les mesures de sécurité voulues, ce qui a entraîné la mort de soldats américains qui rentraient à la Noël d'une mission de paix au Moyen-Orient.

Il s'agit d'une question grave même si le secrétaire parlementaire intervient après chaque discours pour nous répéter comment les mesures de sécurité prévues dans le projet de loi seront mises en oeuvre et nous rassurer sur cette question. Une fois que la déréglementation prendra effet, il faudra prévoir un service policier chargé de surveiller l'industrie des transports et plus particulièrement la déréglementation et la façon dont elle est appliquée.

Il faut franchir une étape de plus au Canada, et prendre la mesure que nous savons être nécessaire depuis la Confédération et même avant, à savoir partager de façon équitable les coûts de transport entre toutes les régions du pays. La question est plus large que cela, cependant. Il faut offrir des services de transport aux diverses régions du pays.

J'ai été absolument sidéré d'apprendre ce qui se produira sous le régime de la déréglementation. Je reçois bien des instances de la part d'entreprises de déménagement interurbain, d'expéditeurs par chemins de fer, d'entreprises de camionnage, et, bien entendu, de lignes aériennes régionales. Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré aux États-Unis que le Canada était disposé à traiter des affaires. On répète souvent au sujet de cette déclaration, que nous ne sommes pas à vendre. Pourtant, lorsqu'on constate ce qui se produit depuis peu au Canada, notamment, l'imposition d'une taxe de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre, la signature avec la France d'un accord de pêche qui est catastrophique pour les pêcheurs de la côte est et en l'occurrence, la situation dans l'industrie des transports, il se pourrait bien que d'importantes sociétés américaines viennent au Canada racheter les petites entreprises canadiennes. Ces entreprises n'appliqueront pas à la lettre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent.

Parlons d'une mesure de déréglementation. Au moins, le projet de loi de 1967 sur les transports préconisait une politique équitable que les diverses régions du Canada pouvaient accepter. Récemment, le CN a rendu public ce qu'il appelle son programme de rationalisation de 1986 à 1996 pour la région du Saint-Laurent, y compris Montréal, la vallée de l'Outaouais et le Nord de l'Ontario. C'est un rapport accablant dont voici les premiers paragraphes:

Dans le contexte de la rationalisation de notre infrastructure, nous indiquons certains trajets qui pourraient être abandonnés d'ici quelques années. Nous avons préparé un plan préliminaire, et vous trouverez ci-jointe la description des secteurs affectés.

Abandonnez immédiatement tout effort visant à attirer de nouveaux clients dans ces secteurs.

Autrement dit, le CN ne cherche pas de nouveaux clients, car il veut créer l'impression que ces trajets sont superflus. Je poursuis la citation:

En ce qui a trait aux usagers de ces lignes, il faut d'abord les orienter vers le transport intermodal, sinon augmenter les tarifs pour minimiser nos pertes actuelles.

Si la société ne peut pas empêcher les usagers d'utiliser les lignes dont elle veut se défaire, elle n'a qu'à augmenter ses taux de transport au point de décourager les intéressés, ce qui sera catastrophique pour les régions du Canada. Voici un autre passage du rapport.

Vous serez bientôt convoqués à une réunion ou les modalités de l'application de ces mesures seront discutées en détail. Je vous prie, entre-temps, de vous montrer discrets à ce sujet.

En d'autres termes, motus et bouche cousue. Ne vendez pas la mèche, ne prévenez personne de nos projets. Le ministre des Transports (M. Crosbie), à qui j'ai posé une question à ce sujet à la Chambre, a traité mes instances avec un certain mépris, comme si elles n'avaient aucune importance. Pourtant, le document dont je parle a trait à la ligne principale du CN entre Montréal et Ottawa, dans la vallée de l'Outaouais vers North Bay et au-delà. Une grande partie de ce parcours, de 163 milles environ, est connue sous la nom de subdivision de Beachburg. Les régions touchées ne sont pas seulement l'est de l'Ontario et l'ouest du Québec, mais d'autres comme Toronto et les grands centres urbains du sud de l'Ontario où une grande partie du trafic sera dirigé si cette ligne est abandonnée.

Environ 4 500 wagons arrivent et repartent chaque année de l'usine de la *Consolidated Bathurst Paper*, à Portage-du-Fort du côté québécois de la rivière des Outaouais. De ce nombre, près de 1 800 transportent des produits chimiques, dont du chlore, de la soude caustique, des fuels lourds, pour n'en nommer que quelques-uns. Il y a lieu de craindre que le transport de tous ces produits chimiques se fasse par les routes provinciales, comme les chemins de fer l'envisagent, si la ligne desservant l'usine est abandonnée. A mon avis, les provinces d'Ontario et de Québec n'ont pas le choix, elle doivent intervenir pour empêcher la fermeture de cette ligne du CN.

Les casernes de pompiers et les services de police, dans la région de cette usine, ne sont pas équipés pour faire face à un grand déversement de chlore s'il s'en produisait un à la suite d'un accident de transport. Certaines casernes de pompiers municipales ont réussi à se procurer un meilleur matériel. Elles se composent la plupart du temps de volontaires qui continuent à suivre des cours. Elles peuvent maîtriser un grand nombre de ces situations. Toutefois, il est injuste non seulement pour les expéditeurs, mais également pour les habitants de ces régions de transporter ce genre de produits dans des gros camions sur les routes déjà trop fréquentées de l'est de l'Ontario et de l'ouest du Québec. Cela va finir par coûter une fortune à ces deux gouvernements provinciaux.

En conclusion, où vont aller ces 1 800 chargements? Ils vont traverser les agglomérations du Canada.

J'ai beaucoup à dire à propos de ce projet de loi, mais je vois que vous me signalez que mon temps de parole est presque écoulé, monsieur le Président. Je veux déclarer que je voterai contre ce projet de loi qui, à mon avis, est épouvantable. Je souhaite que l'honorable Jack Pickersgill revienne parmi nous pour apporter un peu de bon sens dans la politique canadienne des transports.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer ce matin à ce débat sur une question d'une importance vitale pour l'ouest du Canada. Je ne pense pas avoir caché que je viens d'une région du Canada qui est extrêmement tributaire des transports. Une grande partie de notre industrie est fondée sur la mise en valeur de nos ressources. Bon nombre d'entreprises de ma circonscription finissent littéralement par être des expéditeurs captifs. Par conséquent, nous sommes vivement intéressés par ce projet dont la Chambre est saisie. Nous estimons qu'il est d'une importance vitale pour le développement de l'Ouest, surtout sur le plan économique. Toutes les céréales produites dans notre région doivent être expédiées par chemin de fer. Ces expéditions ne se font pas sans problèmes. Ce débat ne fait que rappeler que le principal problème auquel nous nous heurtons dans la région de la rivière de la Paix continue à être lié aux transports.

Je voudrais citer un exemple précis pour illustrer mes remarques à propos de ce projet de loi. Dans ma circonscription, il y a une grande scierie, dont la capacité est absolument incroyable. Sa production se classe probablement parmi les premières du Canada. Le seul moyen de transport à sa disposition est une compagnie ferroviaire. En conséquence, il n'y a pas de concurrence. Aussi les résultats en sont très simples. Cette scierie paie très cher pour expédier son bois d'oeuvre. Mais a-t-elle une autre solution? Cette société doit créer elle-même la concurrence. Elle doit expédier par camion de grandes quantités de bois, non parce que c'est commode ni économique, mais parce que c'est la seule façon de créer une concurrence qui oblige la société ferroviaire à baisser ses prix. De fait, compte tenu des dispositions actuelles de la Loi nationale sur les transports, il faut créer artificiellement la concurrence si indispensable, qui n'existe pas à l'heure actuelle. Ce projet de loi constitue l'amorce de la solution du problème.

• (1130)

Le deuxième aspect dont j'aimerais parler brièvement et qui, à mes yeux, est capital pour l'ouest du Canada, englobe toute la question du charbon de l'Ouest. Les gens de l'Ouest s'intéressent depuis fort longtemps à la mise en valeur de ce charbon de haute qualité, faible en émissions acides, qui est idéal comme combustible pour la production d'énergie par l'Hydro-Ontario.

Le *Quorum* d'aujourd'hui contient un article intéressant du *Globe and Mail* qui traite directement de la question. J'en citerai des extraits qui illustrent certains problèmes auxquels nous faisons face.

Grâce aux initiatives du vice-premier ministre (M. Mazankowski), le gouvernement a consacré beaucoup de temps, d'efforts et d'énergie au projet visant à amener le charbon de l'Ouest en Ontario.

Le vice-premier ministre, M. Donald Mazankowski, a fait parvenir au premier ministre de l'Ontario, M. David Peterson, une lettre dans laquelle il se plaignait, sans mâcher ses mots, que ce dernier évitait de le rencontrer pour discuter de l'utilisation par l'Hydro-Ontario du charbon de l'Ouest, à basse teneur en soufre.

«Je cherche depuis novembre à vous rencontrer pour discuter de la meilleure façon de collaborer à cette initiative importante,» écrivait M. Mazankowski dans une lettre datée du 29 janvier dont le *Globe and Mail* a obtenu copie.

«Cette rencontre a déjà été reportée à deux reprises par votre cabinet» . . .

Il s'agit d'une question capitale et nous nous efforçons de la régler.

L'article devient plus intéressant par la suite. A titre d'habitant de l'Ouest, l'extrait suivant me parait tout à fait exact et opportun. Ainsi, ce projet engendrerait:

. . . d'après le rapport, la création de 13 000 emplois au cours des 15 prochaines années et des revenus de 4,1 milliards de dollars . . .

C'est-à-dire, rien qu'à cause de ce marché. Cette décision est vitale pour l'Ouest et elle a des répercussions sur tout le pays.

De plus, ce projet offre une solution au grave problème des pluies acides. On précise dans le rapport susmentionné que:

. . . l'Hydro-Ontario pourrait respecter ses limites futures en matière d'émissions gazeuses acides « simplement en utilisant davantage de charbon de l'Ouest» . . .

Il existe deux options. Premièrement, nous pourrions stimuler l'activité économique au Canada plutôt qu'aux États-Unis où l'Hydro-Ontario achète présentement son charbon. Cela aurait en outre le grand avantage de réduire les émissions acides au Canada. D'où vient le problème? Pourquoi ne pouvons-nous pas arranger une rencontre avec le premier ministre de la province? Pourquoi ne pouvons-nous pas nous entendre dans cette affaire? Je reviens à l'article, en citant cette fois le ministre de l'Énergie de l'Ontario, Vincent Kerrio:

«Cependant, déclarait-il, l'un des principaux obstacles est le coût élevé du transport du charbon de l'Ouest jusqu'en Ontario. Si M. Mazankowski ne nous faisait pas porter l'odieux de la situation mais s'engageait fermement à transporter ce charbon à un coût raisonnable, je suis convaincu que nous pourrions réussir.»

N'est-ce pas incroyable, monsieur le Président? Le gouvernement provincial de l'Ontario nous demande de trouver une solution pour le transport du charbon de l'Ouest du Canada en Ontario à un coût raisonnable et leurs confrères du palier fédéral, ici devant nous, font tout ce qu'ils peuvent pour démolir l'outil dont nous avons besoin pour expédier ce charbon dans notre région.

C'est ainsi que se présente le problème. Nous sommes devant d'étonnantes possibilités de développement économique et de réduction des émissions acides et que se passe-t-il? Les deux branches du Parti libéral sont en conflit, en complète opposition sur une question si fondamentale et si importante.

On peut se demander si les Libéraux s'opposent au projet de loi parce qu'ils y ont clairement vu de graves dangers pour l'énonomie canadienne; ou bien ont-ils d'autres raisons?

Si nous remontons à 1983-1984, nous découvrons des faits qui ne manquent pas d'intérêt. A cette époque, l'actuel chef de l'opposition (M. Turner) était un administrateur du CP. En soi, c'est fascinant. Sa démission a pris effet seulement après qu'il eut été assermenté comme premier ministre, de sorte qu'il est demeuré administrateur de cette société tout le temps de la campagne à la direction de son parti et jusqu'à ce qu'il soit premier ministre. Le chef de l'opposition se présente comme un député de l'Ouest. S'il représentait vraiment l'Ouest, il saisirait l'importance capitale de cette affaire de charbon. Il verrait dans le projet de loi un moyen de régler ce problème. En outre, il prendrait le temps de dire à ses collègues de l'Ontario et notamment au premier ministre de cette province: «Un moment. C'est à nous de jouer». Que fait-il?

Mme Mailly: Il a déménagé à Toronto. Ils vont peut-être se parler.

M. Cooper: C'est exactement ce qu'il a fait. Il s'est acheté un logement en copropriété à Toronto, et peut-être ces deux-là vont-ils s'entendre pour régler ces graves problèmes.

En vérité, l'opposition libérale ne représente pas l'ouest du Canada. Il est temps qu'elle s'y mette. Le chef libéral ne devrait pas acheter un logement en copropriété à Toronto, mais bien passer davantage de temps à Vancouver, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba afin de comprendre ce qui s'y passe. Il devrait s'entretenir avec ses collègues du provincial et cesser de représenter le CP comme il le fait encore même s'il a démissionné de son poste d'administrateur de cette société, et défendre les intérêts de l'Ouest en appuyant ce projet de loi.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, Je suis heureux de pouvoir dire quelques mots du projet de loi C-18. Il est toujours agréable de parler d'une mesure sur les transports, surtout à cause de l'incidence de ce secteur sur l'évolution de nos infrastructures sociales et économiques. Du point de vue de la superficie, nous sommes le deuxième pays du monde et le vingt-huitième pour la population. Voilà qui explique que les transports aient joué un rôle aussi important dans le développement de notre société et de notre économie.

Pour le simple citoyen, notre histoire est celle des voyageurs et des marchands de pelleteries dont le réseau commercial s'étendait de Montréal à Fort St. James, en Colombie-Britannique. C'est aussi celle du CP, des chemins de fer et de la construction des canaux. Nous n'avons certes pas oublié la belle époque de l'aviation et des pilotes de brousse qui ont ouvert le Nord du Canada.

Je pourrais poursuivre encore, mais il est évident que le développement des transports est important pour le bien-être de nos concitoyens. Nous nous rendons compte maintenant, à l'étude de ce projet de loi, qu'il est grand temps d'apporter des réformes. Il y a eu 20 ans l'an dernier que Jack Pickersgill a présenté la Loi nationale sur les transports qui sert de cadre à ce secteur depuis deux décennies. Nous convenons tous qu'il est temps maintenant de repenser cette loi, de l'améliorer et d'en examiner les différentes dispositions afin de l'adapter à la réalité des années 80 et de nous préparer aux années 90.

On pourrait donner toutes sortes de titres au projet de loi C-18. Mais le meilleur qualificatif serait de l'appeler une contre-mesure. En effet, c'est une mesure contre la concurrence. C'est aussi un projet de loi anti-régional qui entrave le développement économique, surtout dans certains endroits du Canada. Il va à l'encontre des intérêts des Canadiens, de la sécurité des transports, de la prestation des services et de la prospérité des petites entreprises. Et la liste continue.

Quand on songe à ce qu'il prévoit et au mythe qui l'entoure, il y a vraiment de quoi s'alarmer. Ce projet de loi part du principe que l'évolution des modes de transport au Canada sera laissée à l'entière discrétion du marché. L'idée qu'il faut tout faire pour permettre aux entreprises de réaliser des bénéfices, et que la recherche du profit est avantageuse pour le Canada, correspond mal à la réalité canadienne. Si nous mettions l'accent sur la rentabilité, tous nos efforts en matière de transport devraient porter sur le triangle d'or qui forme le sud de l'Ontario, ou sur le corridor qui sépare Toronto et Montréal. Voilà la région canadienne qui aurait le système de transport le meilleur et le plus efficace. Le reste du Canada ne compterait pour rien. Or, le Canada ne s'est pas édifié de cette manière. Le Canada d'aujourd'hui ne se résume pas à cela. Voilà notamment pourquoi cette mesure législative est si insatisfaisante. Elle ne fournit pas de cadre qui permette d'en évaluer les diverses dispositions.

• (1140)

Que propose-t-on pour assurer la sécurité des travailleurs et des voyageurs, pour susciter ou améliorer la compétition au sein de notre économie, pour favoriser le développement économique des régions excentriques? Le projet de loi sera-t-il d'aucun secours aux petits entrepreneurs et aux petits fabricants de nos régions, qui veulent se lancer en affaires? Incite-t-il les Canadiens à jouer un rôle sur la scène économique? J'ai bien peur que la mesure n'offre rien de positif dans ces domaines.

Voilà pourquoi le projet de loi C-18 nous préoccupe à divers titres. J'y vois la copie conforme de l'ancien projet de loi C-126 qu'on s'est contenté de soumettre à nouveau à la Chambre. Après que le ministre des Transports (M. Crosbie) eut présenté cette mesure, on lui a demandé à brûle-pourpoint, à l'extérieur de la Chambre, en quoi celle-ci différait du projet de loi C-126. Il a dû admettre qu'il n'y voyait aucun changement important. Il ne croyait pas qu'il était vraiment différent.

Nous savons ce que les groupes pensaient des projets de loi précédents visant à déréglementer les transports. L'Association canadienne du camionnage était opposée au projet de loi précédent, tout comme le CN, le CP, le Conseil des premiers ministres des provinces maritimes, le Congrès du travail du Canada. La liste couvre une page entière. Beaucoup de témoins ont critiqué le projet de loi en disant qu'il nuisait à la concurrence et au service. Ils ont dit qu'il ne favorisait pas la sécurité des passagers ni celle du personnel et qu'il n'augmentait pas la participation canadienne.

On se demande bien qui appuie le projet de loi. Quelques grandes compagnies de transport, je suppose. Les consommateurs canadiens l'appuient-ils, eux? Je suis curieux, quant à moi, de voir qui se présentera aux audiences que le comité tiendra, je l'espère, dans tout le Canada pour défendre cette mesure.

Je voudrais parler d'un point précis du projet de loi C-18. Ses auteurs semblent comprendre les répercussions désastreuses que la déréglementation aurait dans les régions septentrionales du Canada. Mais est-ce bien le cas? Le projet de loi maintient la réglementation du transport aérien seulement dans une région appelée la région désignée. Autrement dit, le projet de loi laisse entendre qu'il est important qu'il y ait des règlements dans une certaine région du Canada, c'est-à-dire dans le Nord. On définit cette région comme s'étendant au Nord d'une ligne tirée entre le 50e parallèle sur la côte Est et le 55e parallèle sur la côte Ouest. Les règlements continueront de s'y appliquer sauf pour les vols partant du Sud et se dirigeant vers le Nord ainsi que les vols partant du Nord et se terminant dans le Sud. Ces vols sont toujours déréglementés.

Si l'on estimait nécessaire de conserver une réglementation spéciale pour le nord du Canada, ce qui comprend la partie nord de la majorité des provinces et tous les territoires, pourquoi s'est-on limité au transport aérien? Que dire des transports routier et maritime dans ces régions? Si c'est nécessaire dans le nord, pourquoi pas dans d'autres endroits?

Dans ces dispositions du projet de loi C-18, le gouvernement trahit la réalité de la situation. Il reconnaît qu'il est important de veiller au développement économique des régions septentrionales et de faire en sorte que les résidents de ces régions obtiennent des tarifs raisonnablement compétitifs. Il reconnaît aussi que la sécurité est un facteur pour les travailleurs et les passagers, et qu'il faut aider les sociétés canadiennes dans ce milieu. De toute évidence, il jugeait les subventions nécessaires dans le Nord, alors que pour le reste du Canada il dit non. Nous continuerons à explorer les différences au cours du débat.

Ce projet de loi fait partie du bradage qui commence à faire la réputation du gouvernement. Il a bradé l'industrie du bois d'oeuvre. Il a bradé le secteur pharmaceutique aux sociétés multinationales. Il a bradé les pêches. Maintenant, il brade les transports. Cela fait partie des actuelles négociations sur ce que l'on qualifie de libre-échange. Le projet de loi C-18 s'inscrit dans ce contexte, car il donne aux sociétés ferroviaires et routières américaines accès au Canada et des avantages que les Canadiens n'ont pas aux États-Unis. On donne tout aux entreprises américaines de camionnage et aux chemins de fer américains, mais sans donner la même chose aux sociétés canadiennes de ces secteurs. Comment peut-on être d'accord avec une chose pareille? Ce que fait le projet de loi est pro-américain et anti-canadien. C'est pour cette raison que nous sommes véritablement inquiets.

Mais nous le sommes aussi lorsque nous pensons au besoin de réglementation pour que les différentes parties du Canada soient bien desservies. Je rappelle à la Chambre l'accord de 1897 sur le Pas du Nid-de-Corbeau, qui visait à aider les producteurs de l'Ouest; les tarifs statutaires pour les céréales établis dans les années 20, encore une fois pour aider les agriculteurs de l'Ouest; la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, qui visait à donner des chances égales aux habitants de l'ouest du Canada; et la Loi sur l'aide aux Maritimes, ainsi que la Loi sur les subventions aux transports des marchandises dans la région atlantique, qui visait à donner des chances égales aux habitants des provinces de l'Atlantique. Ces mesures avaient été soigneusement conçues, débattues et adoptées parce qu'elles étaient jugées absolument nécessaires. Tout à coup, les conservateurs ont décidé qu'elles étaient inutiles et que nous pouvions nous en défaire pour laisser les forces du marché agir librement.

Je signale pour terminer que ceux qui veulent des tarifs aériens plus faibles ne veulent pas seulement aller à Vancouver, à Toronto ou à Montréal. Que dire de Red Deer, de Swift Current, de Moncton, de Sherbrooke et de Brantford? Si on laisse les forces du marché déterminer sur quels itinéraires le service sera offert à des prix compétitifs, les prix plus bas seront réservés aux itinéraires entre les grands centres urbains. Ceux qui habitent de petites villes ou des régions rurales seront encore une fois défavorisés par le gouvernement.

M. Moe Mantha (Nipissing): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre le problème dont j'ai hérité quand j'ai été élu en 1984. A cause de la déréglementation qui avait eu lieu sous deux anciens ministres libéraux, 23 contrôleurs de la circulation aérienne à l'aérogare de North Bay allaient voir leur emploi supprimé par attrition ou devaient déménager à Toronto ou à Winnipeg. Ces gens avaient des hypothèques. Leurs enfants fréquentaient les écoles de la région de North Bay. Ils étaient très inquiets.

Je signale à la Chambre que cette situation était un résultat de la déréglementation commencée par le gouvernement antérieur. Pourtant, les libéraux disent maintenant qu'ils sont contre la déréglementation. C'est difficile pour un nouveau député d'en croire ses oreilles. Le gouvernement actuel a hérité d'un problème causé par le gouvernement antérieur. J'espère que nous pourrons faire quelque chose d'utile et que ces contrôleurs ne seront pas obligés de déménager.

• (1150)

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je suis heureux de cette occasion qui m'est offerte d'intervenir à nouveau dans le débat sur le projet de loi C-18 parce que cela me permet d'approfondir encore quelque peu la position de notre parti sur cette question fondamentale.

Tel que présenté, le projet de loi, quoiqu'étant une brique absolument phénoménale, surprend plus par ce qui ne s'y trouve pas que par son contenu.

En effet, il y a deux semaines, j'étais intervenu pour une première fois à l'occasion du début du débat en deuxième lecture, et j'avais signalé à cette Chambre que nous, du parti libéral, croyions que le projet de loi était incomplet. Le principe même de la déréglementation est acceptable, mais la façon de le faire, pour nous, est tout à fait inacceptable. Par conséquent, nous allons tenter, à l'occasion de l'étude du projet de loi en comité, d'apporter des amendements pour donner des garanties de sécurité à certains groupes de notre société qui peuvent être lésés par l'actuel projet de loi, en particulier, nous croyons que la sécurité dans les aéroports qui doit être essentielle, que l'on doit garantir à tout voyageur qui prend un avion n'est pas garantie par l'actuel projet de loi. Malgré toutes les belles paroles du gouvernement actuel, il est évident que le projet de loi n'a absolument aucune dent dans le domaine de la sécurité aérienne, voire même ferroviaire, parce que, on doit l'admettre, actuellement, il y a une augmentation considérable d'accidents ferroviaires au Canada. Et tout ce que le gouvernement a réussi à faire jusqu'à ce jour ce sont des commissions d'enquête qui l'une après l'autre demandent au gouvernement d'intervenir et d'imposer des conditions beaucoup plus rigoureuses et un système de vérification beaucoup plus approprié. Or, le projet de loi est tout à fait silencieux dans le domaine de la sécurité.

Nous reconnaissons aussi que ce projet de loi a beaucoup d'autres carences, en particulier lorsqu'on parle de la question des tarifs aériens, on se rend compte que l'une des grandes raisons qui avaient amené le vice-premier ministre, le député de Végréville (M. Mazankowski) qui était à l'époque le ministre des Transports et qui avait présenté le premier projet de loi sur la déréglementation, sous les conservateurs, disait: Grâce à la déréglementation, nous allons pouvoir assister à une diminution des tarifs. Or, en réalité, les tarifs aériens des transporteurs canadiens ne seront pas réduits à cause de la déréglementation ou du projet de loi du gouvernement. La concurrence qui aurait pu exister dans le domaine aérien est en train de disparaître comme du bon beurre qui fond dans une poêle. Toutes les grandes compagnies aériennes sont en train de se faire acheter les unes par les autres et on va assister d'ici peu à une concentration excessive dans le domaine des compagnies aériennes au Canada. Comment pense-t-on qu'il sera possible à ce moment-là d'avoir une concurrence entre les différentes compagnies, alors que presque tout le Canada sera desservi soit par une seule compagnie ou par les deux grandes compagnies qui resteront?

Par conséquent, ce qui n'est pas plus encourageant c'est que les présidents de CP Air et d'Air Canada eux-mêmes ont déclaré devant le comité parlementaire qui étudiait le document *Aller sans entraves* soumis par le ministre qu'ils ne prévoyaient pas de diminution des tarifs aériens au cours des prochaines années. Pourquoi? Parce que ces deux présidents de compagnie nous disaient que, en vérité, déjà à cause des exigences des forces du marché et surtout à cause de la concurrence de compagnies étrangères, américaines en particulier, les grandes compagnies canadiennes se sentent coincées et ne peuvent vraiment accorder des diminutions de tarif à leurs usagers.

En bref, je dois dire que le consommateur canadien a été trompé par le ministre des Transports (M. Crosbie) qui a voulu faire croire à la population canadienne que les tarifs diminueraient considérablement à cause de la déréglementation. L'ancien ministre des Transports, qui est le parrain de ce projet de loi a été lui-même obligé de l'admettre en juin dernier lorsqu'il a comparu devant le comité parlementaire et que

des députés lui ont demandé des preuves au sujet de cette affirmation que les tarifs diminueraient. Il a été lui-même obligé d'avouer qu'il n'y avait aucune garantie que son projet de déréglementation amènerait une diminution des tarifs. Ce qui, à mon avis, est bien pis encore ce sont les répercussions que ce projet de loi aura sur les emplois dans le domaine du transport. On se rappellera que le gouvernement conservateur fut élu grâce à cette promesse d'emplois, d'emplois et d'emplois . . . C'est ce que les conservateurs disaient avant les dernières élections: Élisez-nous, nous allons créer des emplois. Or, ce projet de loi va exactement à l'inverse de cette promesse électorale car, en effet, il est certain que si on observe ce qui s'est passé aux États-Unis au moment où les autorités américaines ont fait la déréglementation, il y a eu une série de mises à pied et des déplacements importants dans l'industrie aérienne. De 1978 à 1985 aux États-Unis, quelque 40 000 travailleurs de l'industrie aérienne ont perdu leur emploi. Or ce projet de loi, même s'il est fort volumineux, ne contient aucun article qui protège les emplois dans l'industrie aérienne. Rien n'y est inscrit qui forcerait les compagnies aériennes à dédommager des travailleurs qui auraient à déménager pour garder leurs emplois, et rien n'est indiqué dans la Loi qui forcerait ces compagnies aériennes à donner des préavis équitables en cas de congédiement.

Or, à notre avis, cette situation qui sera provoquée par la Loi C-18 présentée par le gouvernement amènera des bouleversements majeurs non seulement dans le domaine du transport aérien mais aussi dans le domaine du transport par camionnage voire même pour les deux grandes compagnies de chemins de fer au pays. Et tous les intervenants qui ont témoigné devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur les transports qui s'est penché sur ce document de travail du gouvernement intitulé *Aller sans entraves*, je dis bien «tous les intervenants» ont fait valoir au gouvernement conservateur que leur projet de loi aurait des répercussions graves sur le niveau de l'emploi dans le domaine du transport au Canada. On le sait, monsieur le Président, traditionnellement le domaine du transport au Canada a été une des sources de création d'emplois des plus fertiles et des plus stables au cours de l'histoire de notre pays. Notre pays s'est développé grâce à notre capacité d'améliorer nos moyens de transport, que ce soit les chemins de fer, que ce soit les routes, que ce soit le domaine aérien avec la multiplicité des aéroports à travers le pays, nous pouvons dire que des milliers de Canadiens ont dans le passé gagné honorablement leur vie, ont fait de bons salaires, ont eu une sécurité d'emploi dans le domaine des transports au Canada. Je n'hésite donc pas à dire que l'action précipitée du gouvernement pour tout déréglementer risque de créer un déséquilibre majeur dans l'emploi et dans la sécurité de l'emploi de ceux qui ont traditionnellement gagné leur vie en travaillant pour une compagnie de transport canadienne.

Je trouve cette situation inacceptable. C'est pourquoi je suis favorable à l'idée soumise par un de nos collègues qui a présenté un amendement pour retourner ce projet de loi à l'étude du Comité permanent des transports afin de réévaluer toute cette question et insérer si possible dès maintenant dans la Loi des garanties plus fermes pour la sécurité d'emploi.

Je sais qu'il y a une foule d'autres carences dans ce projet de loi. Malheureusement, le Règlement de la Chambre ne me permet pas de parler plus de dix minutes à cette étape-ci. Je tenterai donc, à une autre étape, monsieur le Président, de continuer mon exposé et de faire valoir jusqu'à quel point ce projet de loi est plein de trous et source d'inquiétudes, non seulement pour les travailleurs dans le domaine du transport, mais pour ceux qui bénéficient de notre structure de transport fort efficace au Canada.

• (1200)

[*Traduction*]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je dois dire que je suis quelque peu déçu de ne pas avoir entendu un plus grand nombre de ministériels participer au débat. Je les invite à le faire quand j'aurai terminé mon discours qui ne peut pas durer plus de dix minutes. Si les ministériels prennent la parole, ils pourront contribuer au débat public sur ce sujet très important. La mesure à l'étude est essentielle. Je voudrais entendre ce que les conservateurs pensent de la façon dont moi-même et mes collègues qui ont déjà pris la parole envisageons les conséquences du projet de loi. J'invite les députés conservateurs à prendre la parole au lieu de se taire en attendant les retombées négatives de cette mesure sur les Canadiens.

Cette mesure est un pari sur les intérêts canadiens. Elle revient à jouer à la roulette russe avec nos besoins économiques et en matière de transport. Le gouvernement parie que son choix en matière de transport réussira.

M. Blenkarn: Exact.

M. Keeper: Le député d'en face dit que c'est exact, et j'espère qu'il prendra la parole quand j'aurai terminé pour nous expliquer pourquoi. Les Canadiens n'ont pas envie de jouer avec les services essentiels . . .

M. Blenkarn: Le comité a étudié la question.

M. Keeper: Le député s'y connaît en interjections. Je lui reconnais un certain talent à cet égard . . .

M. Gauthier: Il a de bons poumons, c'est tout ce qu'il a.

M. Keeper: Il a de bons poumons, et j'espère qu'il en profitera pour faire un discours et utiliser ses poumons à bon escient afin de nous expliquer ce qu'il pense de ce pari que fait le gouvernement sur nos services de transport et sur la sécurité des transports.

J'aimerais approfondir un peu cette question. La carotte que tend le gouvernement au public canadien, c'est l'abaissement des coûts de transport; il laisse entendre que s'il se retire du secteur des transports et ne le surveille plus, nous pouvons nous attendre à voir baisser les prix. En fait, en brandissant cette carotte, le gouvernement a même captivé l'attention des analystes de l'Association des consommateurs du Canada, du moins jusqu'à présent.

J'ai entendu dire récemment qu'un représentant de l'Association des consommateurs du Canada avait déclaré que bien que l'association soit d'accord en principe avec la déréglementation, si celle-ci se traduit par une diminution de la concurrence et la mainmise des deux grands transporteurs du Canada sur le marché—c'est ce qui semble se dessiner—l'association a certains doutes. Il déclarait que si les intérêts des consommateurs canadiens devaient être pénalisés, il devrait repenser son point de vue sur cette mesure.

N'oublions pas que nous avons déjà commencé à nous orienter vers la déréglementation. Quand le gouvernement libéral était au pouvoir, il a commencé à le faire il y a des années. Il est bon de rappeler aux Canadiens que, si les libéraux de l'opposition prennent énergiquement position contre la déréglementation, ce sont cependant eux qui ont lancé le mouvement. Ce sont eux qui ont lancé la boule de neige du haut de la montagne, et maintenant qu'elle commence à prendre des proportions gigantesques, ils se réveillent et commencent à se rendre compte de ce qu'ils ont déclenché.

La déréglementation est déjà réalisée dans une bonne mesure. Aux termes de la loi existante, la règle de la commodité et de la nécessité publiques offre une certaine protection au grand public. Même s'il en est ainsi, la réglementation a été considérablement adoucie. Bien qu'il y ait eu certaines liquidations de billets, les Canadiens ne bénéficient nullement d'une baisse exceptionnelle des prix du transport. Le gouvernement s'imagine simplement que ce nouveau pas de géant dans la voie de la déréglementation donnera lieu à des tarifs à rabais. Si cela ne marche pas, nous paierons un prix énorme, car nous pourrions perdre Air Canada et subir une dégradation de la sécurité et du service.

Même si le gouvernement y réussit, qu'aurons-nous? Nous aurons peut-être des tarifs alléchants, mais le tarif est-il la seule considération en cause? Ne peut-on pas dans la politique des transports tenir compte de la valeur d'un service en fonction de sa commodité, de son accessibilité et de sa sécurité?

Je voudrais signaler que de nombreuses catastrophes se sont produites dans l'industrie du transport. Je pense plus particulièrement à l'écrasement de l'appareil d'Air-India. Quand les sociétés de transport fonctionnent dans une ambiance de déréglementation où elles sont chargées d'assurer la sécurité, il est évident que le prix du billet n'est pas la seule considération. La sécurité est également une question vitale.

Le gouvernement court un gros risque au nom des Canadiens. Pourquoi ne dépose-t-il pas les études qu'ils ont effectuées? Pourquoi ne nous dit-il pas précisément quels seront les prix des billets si ce projet de loi est adopté? D'après notre expérience jusqu'ici, je doute que les prix des billets ne soient aussi exceptionnels que le gouvernement le laisse entendre pour séduire les Canadiens. Je crains que la sécurité et le service n'en souffrent.

[*Français*]

Monsieur le Président, cette législation est très importante parce qu'elle touche les intérêts de tous les Canadiens. Le système des transports ne touche pas seulement la question des prix mais aussi les questions de sécurité et de services.

Je pense que le gouvernement prend un risque avec les intérêts des Canadiens. Il veut offrir aux Canadiens des prix plus bas pour le transport, mais il n'a pas démontré que ces prix vont être en vigueur, et je doute que cela soit dans un proche avenir.

Monsieur le Président, je sais que je dois mettre fin à mes commentaires, mais je veux simplement terminer en disant que les Canadiens ne veulent pas un gouvernement qui prend des risques trop grands avec leurs intérêts, ils veulent un gouvernement qui approche les questions avec un sens d'équilibre, étant donné qu'il s'agit non seulement du prix d'un billet mais de toutes les conséquences.

• (1210)

[*Traduction*]

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je ne m'attendais pas à parler de cette question, car je pensais que toute personne rationnelle se donnant la peine de réfléchir constaterait le bien-fondé de cette loi. Néanmoins, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) viennent de nous démontrer que le bon sens n'est pas aussi répandu que je ne l'espérais, du moins à la Chambre. Je crois donc indispensable de préciser une ou deux choses.

N'est-il pas évident que la concurrence se traduit par une amélioration des services à la clientèle? Il n 'est pas vraiment nécessaire de réfléchir bien longtemps à la question. Il vous suffit d'aller à l'épicerie de votre quartier, puis de traverser la rue pour vous rendre au bureau de poste. Ne voyez-vous pas que la qualité du service et les prix que vous obtenez à l'épicerie sont nettement supérieurs à ceux que vous obtenez au bureau de poste? Ce n'est pas à cause des employés. C'est à cause du mode de fonctionnement imposé aux Postes où le gouvernement se mêle de choses qui ne le regardent pas.

Les arguments que nous avons entendus ici aujourd'hui ne m'étonnent guère. Comme toujours, les libéraux et leurs alliés socialistes veulent avoir la haute main sur tout. Ils veulent décider de l'endroit où vous pourrez vous rendre en avion et du prix que vous paierez. A les entendre, il est inutile de laisser cela aux forces du libre marché, car leur intervention donnera de meilleurs résultats. Ils sont plus intelligents que le consommateur ou le fournisseur de services. C'est au gouvernement de décider si vous pouvez faire ou non telle ou telle chose. Les libéraux et les néo-démocrates considèrent les fournisseurs et les consommateurs de services comme des incapables. Ils ne peuvent se départir de la mentalité qui leur fait dire que le gouvernement a toujours raison et peut donc imposer sa volonté à tous les autres Canadiens.

J'ignore, Votre Honneur, si vous avez déjà eu quelque chose à voir avec le processus de réglementation dans le domaine des transports tel qu'il existait auparavant. J'ai pour ma part siégé à des audiences du comité des transports aériens et j'ai vu des avocats très puissants et très bien payés essayer de rabaisser le requérant entendu. C'est là du gaspillage de temps, d'argent et d'énergie qu'il vaudrait mieux dépenser à pratiquer la concurrence plutôt que d'essayer de faire baisser ses tarifs à quelqu'un dans un audience quasi judiciaire. Au lieu de rivaliser de finesse pour essayer d'embaucher l'avocat le plus éloquent, ils devraient améliorer le service en question, ce qui arrivera grâce à l'application du projet de loi dont la Chambre est présentement saisie.

J'ai été sidéré d'entendre le député de Kamloops—Shuswap dire que la déréglementation se ferait au détriment du petit. C'est tout le contraire. C'est le petit qui en bénéficiera le plus. En vertu du régime actuel, il n'a pas les moyens d'engager des conseillers spéciaux et des avocats. Il n'a le droit de se lancer en affaires en ce moment qu'après six mois, un an ou deux ans de formalités juridiques. Il ne peut même pas lancer une entreprise. Il le pourra en vertu du nouveau régime que propose le ministre des Transports, dont le critère est que le petit exploitant en ait la capacité et la volonté. Ainsi, le gros exploitant dans le domaine des transports, qui redoute l'apparition de

petits exploitants pouvant lui faire concurrence, sera forcé de redoubler de vigilance. Sous la menace de la concurrence, les gros exploitants ne pourront pas abuser comme ils le font. C'est ainsi que les choses doivent être.

Monsieur le Président, je sais pourquoi les néo-démocrates et les libéraux veulent restreindre l'entreprise économique à quelques grandes organisations. Ils n'aiment pas les petits exploitants. Ils craignent de voir des milliers de Canadiens réussir à s'occuper de leurs affaires, à conclure des marchés, à acheter et vendre des biens sans attendre qu'un gouvernement leur dise quoi faire. Je sais pourquoi ils préfèrent qu'il n'y ait que quelques grandes sociétés dans chaque domaine, que ce soit dans celui de l'énergie ou dans celui du transport. C'est beaucoup plus facile en définitive de nationaliser cinq ou six grandes sociétés que de prendre en charge des centaines ou des milliers de petites entreprises. Voilà pourquoi ils se portent toujours à la défense des grandes sociétés. A cause de leurs principes politiques, les libéraux ne veulent peut-être pas acquérir les moyens de production et de transport, mais ils veulent certes pouvoir les réglementer. Ils veulent les dominer avec une main de fer. Voilà pourquoi les libéraux et les socialistes préconisent le maintien de la réglementation.

Je vous donnerai quelques exemples. La ville où je vis exporte de l'arsenic. Cette substance est transportée par camion de Yellowknife jusqu'à quelque part en Georgie. C'est une excellente affaire pour une petite entreprise de camionnage. Toutefois, une petite entreprise de camionnage ne peut s'en charger, car pour se rendre des Territoires du Nord-Ouest en Georgie, il faut traverser plusieurs provinces canadiennes et États américains. Seule une entreprise internationale de camionnage peut présenter une offre pour un pareil contrat. Le gouvernement voudrait qu'une petite entreprise ait la possibilité de faire une offre pour un travail de ce genre. A l'heure actuelle, elle ne peut pas le faire.

J'ai constaté la même situation dans des petites localités de ma circonscription dépourvues d'un réseau routier, mais quelqu'un voudrait y établir un service aérien. On voudrait acheter un Cessna 285 ou un petit appareil Beaver et offrir un service aérien où il n'en existe pas actuellement. Quand on veut noliser un avion, il faut payer le prix du vol entre l'endroit où il est stationné et le lieu du départ, puis le prix du trajet et ensuite le prix du vol entre le point de destination et le lieu d'où il est d'abord parti. J'ai vu des cas où l'on avait rendu impossible à des gens d'établir un service aérien, car des sociétés existantes dans d'autres localités s'étaient adressées au Comité des transports aériens pour faire obstacle à la création d'un service aérien manifestement avantageux pour les habitants de ces petites localités. Nous avons entendu citer l'exemple de villes comme Brantford et Red Deer, villes de tailles moyenne qui ne sont pas particulièrement bien desservies à l'heure actuelle. La déréglementation faciliterait et simplifierait les choses en permettant à n'importe quel transporteur aérien d'assurer un service régulier dans ces villes. Elle est en vigueur aux États-Unis, mais, comme nous n'avons pas modifié la loi au Canada, le gouvernement ne l'a pas fait appliquer de manière rigoureuse.

Je voudrais terminer avec quelques observations au sujet de la ligne nord-sud qui divise le Canada. La déréglementation sera plus ou moins totale au sud de cette ligne, mais partielle au nord. A cet égard, il me semble que le commentaire du député de Kamloops—Shuswap est valable. Selon lui, ceux qui prônent la déréglementation au sud de la ligne devraient la prôner également au nord. Par contre, le même argument devrait s'appliquer à ceux qui s'y opposent.

• (1220)

Pourquoi cette ligne est-elle nécessaire? C'est une question qu'il faut poser, selon moi. A mon avis, nous n'en avons pas besoin. Je crois que la déréglementation est souhaitable au sud comme au nord. Je sais cependant que bon nombre d'exploitants et de municipalités ont prôné le maintien dans le Nord, à titre d'essai en quelque sorte, d'un régime distinct durant un certain temps. Si la déréglementation donnait de bons résultats au sud, alors la ligne pourrait être supprimée ultérieurement. L'idée n'est peut-être pas mauvaise puisque, dans ce cas, le critère de la charge inversée serait en vigueur.

Pour conclure, je voudrais dire clairement que j'appuie le ministre des Transports (M. Crosbie) et le régime de déréglementation des transports au Canada qu'il a eu la sagesse de présenter à la Chambre.

[*Français*]

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de participer au débat sur le projet de loi C-18, loi visant à réviser la présente loi nationale sur le transport, loi qui avait été mise en place en 1967. Je déplore qu'avant le dépôt de ce projet de loi le 4 novembre dernier le gouvernement ait fait la sourde oreille aux revendications tout à fait légitimes de dizaines d'organisations représentant des milliers de Canadiens.

Encore une fois, ce gouvernement ignore les résultats d'un processus démocratique tout comme c'était la situation dans le dossier des produits pharmaceutiques, le projet de loi C-22, où le gouvernement a totalement ignoré les recommandations du professeur Eastman. Dans les deux cas, les consommateurs canadiens feront les frais de l'insouciance du gouvernement conservateur.

J'aimerais souligner plus particulièrement les lacunes de ce projet de loi en ce qui a trait au transport des personnes handicapées. On se souviendra, monsieur le Président, qu'en 1981, le Comité spécial concernant les personnes invalides et handicapées, où j'ai eu l'honneur de siéger, a présenté 10 recommandations sur le transport au Chapitre VIII du rapport *Obstacles*.

Les grands objectifs de l'Année internationale des personnes handicapées, j'aimerais ici les rappeler, étaient: égalité, participation et pleine intégration.

Si le rapport que nous avons déposé a été intitulé *Obstacles*, c'était dans un but précis. Après avoir entendu au-delà de 600 mémoires, nous voulions sensibiliser le gouvernement et la population canadienne aux besoins spéciaux des personnes handicapées dans tous les domaines qui touchent leur vie quotidienne, soit les droits de la personne, les droits civils, l'emploi, le revenu, l'information et la communication, l'habitation, l'autonomie, l'accès aux installations et aux immeubles publics, le transport, les sports et loisirs, l'éducation, les aides et appareils, l'aide au consommateur, la vie en établissement, l'évolution des mentalités, la prévention, la recherche et le développement, la constitution d'une base de données, la population

autochtone, les perspectives internationales et finalement le financement et la mise en oeuvre.

J'ai voulu énumérer les divers chapitres de ce rapport, monsieur le Président, pour démontrer l'ampleur de cette étude qui aurait due être consultée par le ministre responsable de la Loi que nous débattons aujourd'hui, le projet de loi C-18, Loi qui vise à déréglementer l'industrie du transport.

Le Chapitre VIII du rapport *Obstacles* a été totalement consacré à l'étude des problèmes de transport pour les personnes handicapées du Canada. Voici ce que dit Elizabeth Semkiw de Winnipeg:

> Le transport, ou plutôt l'accessibilité ou le manque de transport, a de tout temps été le problème le plus grave des personnes handicapées.
>
> Le fait de se rendre chez le médecin, au travail ou, chose des plus rares, à des activités récréatives a toujours constitué un obstacle majeur et une source de difficultés et de dépenses considérables pour des personnes handicapées qui, comme moi, ne peuvent se déplacer sans aide dans un véhicule ordinaire.

Et voici aussi ce que dit le Conseil canadien pour la réadaptation des handicapés.

> Depuis l'invention de la roue, l'humanité a toujours travaillé à améliorer ses moyens de transport. La technologie de pointe assure aux personnes non handicapées une plus grande liberté et facilite leurs déplacements dans leur milieu et au-delà. Néanmoins, les transports représentent pour les personnes handicapées un obstacle majeur à l'égalité, à leur participation et à leur intégration au milieu.

Je rappelle que le thème de l'Année internationale des personnes handicapées en 1981 était *Égalité, participation et pleine d'intégration*. Comment nos personnes handicapées du Canada pourront-elles espérer une pleine participation et une intégration si elles ne peuvent pas se déplacer dignement à travers le pays? La recommandation qui tissait une toile de fond à toutes nos autres recommandations était la suivante. Avant d'apporter quelque changement à quelque loi canadienne, le gouvernement devait toujours consulter des personnes handicapées au sujet des programmes et politiques qui les concernent directement.

Il est très décevant, monsieur le Président, de constater que le gouvernement n'a pas consulté les personnes handicapées avant de rédiger cette loi. S'il les avaient consultées et écoutées, la Loi C-18 serait bien différente. Elle aurait, par exemple, assuré aux personnes handicapées un accès raisonnable à tous les modes de transport de compétence fédérale. Le ministre des Transports aurait dû élaborer une politique nationale des transports pour les personnes handicapées avant de rédiger sa loi. Comme on le sait, plusieurs modes de transport relèvent directement de la compétence fédérale tels que les transporteurs aériens, les services ferroviaires interprovinciaux, les services d'autocar interprovinciaux, les traversiers internationaux et les traversiers interprovinciaux ainsi que le service road-cruiser à Terre-Neuve.

Si le gouvernement avait adopté une politique nationale de transport pour les personnes handicapées, les principales gares du transport aérien, ferroviaire et maritime leur seraient raisonnablement accessibles, et plus particulièrement les toilettes, les guichets, les consignes, les restaurants, le téléphone et les fontaines, ainsi que le système de communication et d'information sonore et visuel. Il y a encore à travers le pays beaucoup trop de gares où ces services essentiels ne sont pas disponibles, et le ministre des Transports devrait sans plus de délai publier un calendrier des projets qu'il a l'intention de réaliser pour assurer une accessibilité raisonnable aux voyageurs handicapés. «Accessibilité» veut dire que la personne peut monter à bord et prendre place sans aide. C'est dommage, et je déplore le fait que le ministre n'ait pas saisi l'occasion, en déposant cette nouvelle loi, pour rendre le transport plus accessible aux personnes handicapées.

Monsieur le Président, le projet de loi C-18 présentement à l'étude et intitulé *Loi nationale concernant le transport* représente une application malhabile et incomplète du principe de la déréglementation. C'est une application calquée sur l'expérience américaine. Je viens de démontrer que ce projet de loi a complètement oublié l'accessibilité, le confort, la sécurité et les tarifs pour les Canadiens et Canadiennes handicapés. Devant cette constatation, je pose une question à cette honorable Chambre. Si le gouvernement canadien ne prend pas la peine d'assurer l'accessibilité et la sécurité des handicapés canadiens, est-il réaliste de penser qu'une firme américaine le fera? Cette loi apporte des changements longtemps attendus et sur lesquels nous sommes en partie d'accord, mais au chapitre des personnes handicapées il y encore beaucoup trop d'omissions et de lacunes.

J'espère, monsieur le Président, que nous aurons la possibilité de présenter des amendements lors de l'étude en comité parlementaire et surtout que le ministre sera réceptif à nos amendements. Je voterai donc contre cette loi, monsieur le Président, mais je voterai pour l'amendement qui stipule que la loi soit retirée et retournée à l'étude par le Comité permanent des transports.

• (1230)

[*Traduction*]

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi C-18 et de la motion, que j'appuie, visant à renvoyer ce projet de loi au comité afin que les personnes qui ont exprimé le désir d'exposer leur point de vue puissent le faire avant que le projet de loi ne soit rédigé plutôt qu'une fois établi par le gouvernement.

Ce projet de loi reprend presque mot pour mot un projet de loi qui a été rejeté au cours de la dernière législature, soit le projet de loi C-126. Ce que le gouvernement progressiste conservateur veut faire avec ce projet de loi, c'est, comme il le dit lui-même, «déréglementer» le secteur des transports. Ce sont ces mêmes conservateurs qui, semble-t-il s'opposaient à ce que l'on supprime le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau sous prétexte que cela allait nuire aux Canadiens de l'Ouest. Voici que les conservateurs font volte-face et décrètent que toutes les questions de transport doivent être complètement déréglementées.

Qu'est-ce que cela signifie pour une région comme l'ouest du Canada? Cela signifie que l'on n'y aura plus droit au service ferroviaire. Le gouvernement va continuer à supprimer des embranchements à un rythme encore plus rapide que ne l'ont fait les libéraux. Les Canadiens de l'Ouest se rappelleront que les libéraux ont supprimé quelque 2 500 embranchements lorsqu'ils étaient au pouvoir. Le gouvernement conservateur se propose d'en supprimer 3 000 environ dans le cours de son mandat. Ce sont ces mêmes conservateurs qui, au cours de la campagne électorale, se sont faits les protecteurs des agriculteurs et ont promis de préserver ces embranchements et de défendre l'accès des localités agricoles au réseau ferroviaire.

La réglementation vise justement à défendre l'accès des localités à ce service. Nous avons eu recours au système de

réglementation pour nous assurer que lorsqu'un service de transport, routier, ferroviaire ou aérien, s'installe dans une localité ou une région donnée, il y reste pendant des années afin que la localité ou la région en question puisse compter là-dessus pour édifier ses entreprises et son infrastructure.

J'ai trouvé intéressant d'entendre le député de Western Arctic (M. Nickerson) parler de la grande valeur de la déréglementation et nous dire qu'il faut laisser les entreprises s'installer là où elles le désirent et s'en retirer à leur gré. Il peut adopter cette position en toute sécurité sachant que sa région du pays, le Grand Nord, continuera d'être réglementée. Ainsi, les localités concernées sauront qu'elles pourront encore compter sur des services de transport et qu'elles ne seront pas assujetties au genre d'interruptions de service auxquelles les petites localités de ma région, les Prairies, auront à faire face.

Pour offrir un service de transport à une localité, une entreprise n'a qu'à prouver—et c'est semble-t-il, assez facile—qu'elle veut et peut le faire, et elle pourra alors, sans grand problème, commencer à offrir ce service. En apparence, cela ressemble au régime de la libre entreprise appliqué dans les meilleures conditions et avantageuse pour les petites localités. Cependant, la plupart des localités que je représente et dans lesquelles j'ai vécu toute ma vie, savent que cette façon d'envisager les choses ne se concrétise pas lorsqu'on examine les cas particuliers. La localité de Wishart a perdu son service ferroviaire, car il n'intéressait plus l'expéditeur. Auparavant, on supprimait graduellement un service et la localité concernée pouvait encore compter sur les prestations pendant trois ou quatre années, mais ce ne sera plus le cas avec la présente loi. On peut retirer le service très rapidement en suivant certaines procédures, dont certaines ne prennent que 60 jours, et ainsi, si une compagnie de chemin de fer ou une entreprise de camionnage juge qu'il n'est pas assez rentable de desservir une ville comme Wishart, elle peut mettre fin au service en 60 jours. Lorsque le transport était réglementé, au moins, la localité pouvait s'adresser à un service de la Commission canadienne des transports et plaider sa cause, afin de justifier le maintien d'un service donné le plus longtemps possible.

On va maintenant suivre une autre procédure et abandonner l'ancienne réglementation en vertu de laquelle l'intérêt public était le critère en fonction duquel un service donné était offert à de petites localités. Cela a été rendu possible par les modifications apportées à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest sur l'initiative de l'ancien gouvernement, alors que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) détenait le portefeuille des Transports. Ces modifications ont permis la mise en oeuvre d'une procédure en vertu de laquelle certaines compagnies de chemin de fer peuvent offrir à leurs clients des tarifs variables. On commence à en ressentir les effets dans l'ouest du pays. On donne ainsi, semble-t-il, aux sociétés de grain et aux chemins de fer la possibilité de s'unir, afin d'offrir un nombre minimum de points de livraison aux producteurs. Ces intéressés entendent utiliser ces tarifs variables, afin d'offrir des prix plus élevés aux producteurs qui livrent leur grain à certains points désignés. Ces prix supérieurs sont possibles, car les compagnies de chemin de fer accordent un taux réduit aux expéditeurs. L'une des compagnies de chemin de fer prétend que ces tarifs variables sont, en fait, économiques pour elle, car ils lui permettent de mieux répartir ces wagons et de faire moins d'arrêts. Elle peut ainsi amener 10, 20 ou 30 wagons à ces points de livraison, ce qui réduit ses frais d'exploitation et lui fait réaliser des économies dont elle peut faire profiter ses clients.

S'il est vrai, monsieur le Président, qu'il est moins coûteux et plus commode pour les sociétés ferroviaires de laisser 10, 20 ou 30 wagons sur une voie d'évitement à l'intention d'un client, pourquoi ne peuvent-elles offrir ces réductions de tarif à la Commission canadienne du blé qui est indiscutablement le plus gros expéditeur de grain dans l'Ouest? La commission répartit elle-même les wagons de grain et les décharge, un convoi à la fois à chaque terminal, quel que soit l'expéditeur précédent, le syndicat du grain, l'UGG ou le premier propriétaire, et elle s'occupe elle-même d'en répartir la propriété simplement en échangeant les documents entre les différents terminaux. Si ces sociétés assurent qu'il est plus économique de laisser 10, 20 ou 30 wagons à un certain point de livraison, je trouve personnellement qu'en permettant à la Commission canadienne du blé d'être le seul expéditeur, le chargement des wagons se ferait beaucoup plus vite car la commission pourrait mobiliser la capacité de chargement de toutes les autres compagnies. Déjà on décharge en un même point et on règle la question de la propriété par la suite.

• (1240)

Je crois que certains arguments invoqués en faveur de ces prétendues initiatives ne tiennent pas debout. Celles qui ont une certaine valeur au point de vue économique ne sont pas mises en oeuvre assez rationnellement. On ne tient pas compte, par exemple, que la Commission du blé est le principal expéditeur de céréales. On ne reconnaît pas à la Commission du blé le rôle d'expéditeur parce que l'agence de transport des céréales en a décidé ainsi même si la pratique et la loi confirment indéniablement ce rôle.

Je crois que tous les députés et le public en général s'opposeront à cette mesure gouvernementale visant à abolir la réglementation, comme le gouvernement le prétend, pour la simple raison qu'elle amènerait la disparition d'un grand nombre de petites collectivités de ma région du pays et d'autres régions également.

[*Français*]

M. Richard Grisé (Chambly): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-18, la Loi nationale concernant les transports étant donné que le transport est un outil excessivement important pour le développement, pour les affaires de la circonscription de Chambly et, bien sûr, pour le développement économique de toute la région de Montréal, et particulièrement de la rive sud de Montréal. Je suis également aussi heureux de pouvoir y participer, pouvant apporter quelques connaissances, ayant oeuvré pendant plus de 20 ans dans le domaine des transports particulièrement dans le domaine du transport des marchandises terrestres au Québec.

J'écoutais les députés du parti libéral et nos amis du Nouveau parti démocratique dire que ce projet de loi était pour enlever certains services à la population canadienne. Je crois plutôt que l'inverse s'applique car, effectivement, en déréglementant la Loi actuelle sur les transports qui est vieille d'au-delà de 20 ans déjà, nous allons permettre à une communauté, à une entreprise, par exemple, de pouvoir négocier des taux

plus favorables pour ainsi transporter son produit alors que jusqu'à maintenant, ce producteur, cette communauté étaient coincés avec une loi autorisant uniquement un seul transporteur à pouvoir transporter cette marchandise et à un taux fixe alors qu'il n'y avait aucune concurrence. Ce producteur, cette entreprise devaient avec des taux de transport supérieurs, dans des cas, faire des gymnastiques incroyables pour pouvoir produire son produit, l'amener à concurrencer sur le marché, tandis qu'aujourd'hui nous allons permettre d'une façon équitable aux producteurs, aux communautés, à nos exportateurs également, de pouvoir négocier avec des entreprises, des taux pour le transport non seulement de leurs produits finis mais également des produits qu'ils ont à modifier ou à transformer.

Également, monsieur le Président, souvent dans la Loi lorsqu'on demande un permis pour faire du transport, on arrive devant la Commission des transports et on nous dit: Je regrette, il y a déjà une entreprise ou des entreprises qui ont des permis, même s'ils ne font le service qu'une fois par semaine ou que deux fois par semaine ou ainsi de suite, une fois par mois, ils ont un permis. Alors, à ce moment-là, on ne peut pas toucher cette région-là, il y a déjà des entreprises qui font le transport et, bien souvent, à des taux, encore une fois, plus onéreux. Par cette loi, monsieur le Président, nous allons permettre à une entreprise qui a de l'initiative, qui veut créer des emplois, qui veut mettre sur pied un nouveau service, un service peut-être amélioré, peut-être à moindre taux, nous allons lui permettre, dis-je, d'avoir un permis et ce sera aux entreprises déjà existantes à déterminer que la commission, pour remettre les permis, devra juger si effectivement ce nouveau transporteur nuit aux entreprises existantes ou à l'ensemble de la communauté ou aux entreprises concernées.

Monsieur le Président, notre gouvernement, un gouvernement à caractère de développement économique, a compris l'importance de la déréglementation dans le transport. Si on veut aller de l'avant, nous sommes maintenant en 1987, et je ne comprends pas pourquoi les députés du Nouveau parti démocratique s'opposent à une loi qui va effectivement protéger le consommateur, protéger le citoyen et la citoyenne, protéger les Canadiens. Monsieur le Président, je ne comprends pas cela, ils s'opposent à un projet de loi qui aide le plus petit. Pour une fois. On nous a toujours étiquetés, un gouvernement qui, «supposément» selon les néo-démocrates et les libéraux, ne s'occupait pas de la population. On le fait dans cette Loi nationale concernant les transports et, immédiatement, on s'y oppose parce qu'on nous dit qu'on ne protège pas la population, que peut-être, on va protéger un certain groupe par rapport à un autre, tandis qu'au contraire, on dit aux entreprises qui existent déjà—et je n'ai rien contre les entreprises qui sont actuellement en opération—vous n'avez plus maintenant l'exclusivité d'un territoire, l'exclusivité d'un tarif, l'exclusivité d'un service. Mais on va permettre à d'autres entreprises, à d'autres entrepreneurs de dire: Je suis prêt à aller de l'avant, je veux soumissionner contre ces gens, je veux négocier.

Dans le domaine du transport ferroviaire, les entreprises étaient limitées, les entreprises étaient cataloguées selon certaines régions, selon certaines routes, par différentes compagnies du réseau ferroviaire et on se devait de respecter ces tarifs, sans aucune espèce de possibilité de revendication pour les entreprises, pour les manufacturiers qui utilisaient le service de ces entreprises ferroviaires.

Monsieur le Président, le projet de loi C-18 qui nous concerne aujourd'hui est une loi qui va amener un impact économique intéressant pour l'ensemble de la population. On a soulevé aussi la question de sécurité. Monsieur le Président, en aucun cas, dans le projet de loi C-18, au contraire, on dit que nous allons encore être plus sévères pour appliquer les règles de sécurité dans la Loi sur les transports au Canada. C'est ce que nous allons faire, c'est ce que ce projet de loi présente et, comme député représentant la circonscription de Chambly à la Chambre des communes, circonscription si importante dans le développement économique de la région métropolitaine, particulièrement de la rive sud, je suis heureux encore une fois aujourd'hui de pouvoir parler sur ce projet de loi et représenter la population de Chambly et dire merci au gouvernement, merci aux entreprises, merci aux entrepreneurs, parce que c'est avec de tels projets de loi qu'on va continuer à créer de l'emploi et amener du développement économique, non seulement dans notre région mais partout au Canada.

[*Traduction*]

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole sur le projet de loi C-18 et, bien sûr, la motion tendant à le renvoyer à nouveau au comité. Je dois dire d'emblée que, de ce côté-ci de la Chambre, nous ne sommes certainement pas contre le principe de la déréglementation. Nous nous opposons cependant à la teneur du projet de loi, en particulier en ce qui concerne la sécurité en général et, notamment, celle du transport aérien. Il faut que cette mesure comporte certaines garanties en vue de protéger la sécurité des voyageurs. Il faut également y inscrire des dispositions visant à protéger les intérêts régionaux lorsqu'il est question d'abandonner certaines lignes ferroviaires, ou lorsque des entreprises de transport décident de monopoliser des trajets lucratifs et de condamner les autres régions à un service inefficace et plus coûteux. Le projet de loi rendrait certaines régions encore moins compétitives qu'elles ne le sont.

• (1250)

A titre de représentant de l'Île-du-Prince-Édouard, je vais analyser brièvement cette mesure sur les transports par rapport à ma province. Il faut remonter aux conditions d'adhésion à la Confédération, en 1873. Le Dominion du Canada s'engageait à maintenir un service de traversiers efficace qui relierait l'île au continent, été comme hiver. Pourtant, il a fallu attendre 1917, 40 ans après le début de la Confédération, avant d'avoir un service que l'on puisse qualifier d'efficace et qui fonctionne toute l'année. Je dis cela, car je pense que dans les prochaines minutes je pourrai montrer ce qui s'est passé dans notre province et ce qui se perpétuera probablement avec ce projet de loi.

J'ai devant moi une coupure de presse du *Charlottetown Guardian* datée du mardi 19 mars 1940. C'est un discours d'un certain J. O. Hyndman. Vous connaissez peut-être des Hyndman en Alberta. Ce sont des descendants de ce monsieur et un de ses fils a été membre du gouvernement de l'Alberta. Il l'est probablement toujours. Le titre de cet article est le suivant: «Les producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard sont lésés». Dans cet article, M. Hyndman parle du contrat de la Confédération. Voici ce qu'il déclare:

Article 21 du Règlement

Avant que le service de traversier ne soit créé par le gouvernement conservateur Borden, les agriculteurs de l'île n'obtenaient pour leur récolte que 50 p. 100 de ce que touchaient les agriculteurs du continent, d'après l'Annuaire du Dominion, parce que nos produits devaient être expédiés à l'automne avant que la navigation ne soit fermée à cause des glaces, et nos agriculteurs ne pouvaient pas bénéficier des marchés d'hiver et de printemps et des prix élevés en vigueur à ces époques-là.

Cet article a été publié il y a 47 ans.

Dans son discours, il parle d'une chose qui est encore vraie aujourd'hui, et qui est apparue en 1984 sous le gouvernement actuel. Je parle des tarifs excessifs du traversier. Voici ce qu'il dit:

Les provinces de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick achètent pour plus de 2 millions de dollars par mois, soit environ 24 millions par an de produits agricoles pour répondre aux besoins de plus d'un million d'habitants. Les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard pourraient alimenter une grande partie de ce marché qui se trouve à leur porte, s'ils ne devaient pas payer le tarif excessif du traversier qui équivaut aux droits de douane en vigueur entre des pays étrangers.

Au cours des années, nous avons essayé de faire valoir nos arguments à ce sujet. En tout cas, j'ai présenté des instances ces dernières années au gouvernement. Les tarifs du traversier augmentent énormément les frais de transport de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Hyndman ajoute:

Il faut se rappeler que ce service de traversier a été acheté et payé par l'Île-du-Prince-Édouard lorsque la province est entrée dans la Confédération. Il faut comparer ces tarifs excessifs avec le grand réseau de canaux canadien, dont la construction a coûté des centaines de millions de dollars et dont l'entretien et l'exploitation coûtent tous les ans des centaines de millions de dollars aux contribuables, mais qui n'impose aucune forme de péage aux navires canadiens ou étrangers. Néanmoins, tous les navires qui passent par le canal de Panama doivent payer un péage de 50c. par tonneau . . .

Lorsque nous parlons de transports, nous devrions les considérer comme un facteur d'expansion économique. Des régions de notre pays sont vraiment désavantagées de par leur emplacement géographique.

Nous devrions également revenir sur la Conférence annuelle des premiers ministres, tenue en août dernier à Saint-Jean de Terre-Neuve. Les premiers ministres ont adopté la proposition suivante qui souligne le rôle des transports comme un facteur d'expansion économique régionale. Je veux faire consigner cette proposition dans le hansard. Il faudrait s'y reporter lorsque les députés parlent de ce projet de loi important. Les actions les plus intéressantes actuellement à la bourse, dans le domaine des pêches, sont celles de la *National Sea Products*. Je reconnais que c'est en partie parce que le gouvernement a cédé aux instances de son président, M. Cummings, qui lui a demandé un permis d'exploitation d'un chalutier-usine frigorifique. Et c'est aussi parce que le gouvernement, en se rendant aux pressions de cette compagnie, est passé outre aux voeux du gouvernement terre-neuvien.

Attendu que tous les gouvernements s'accordent à reconnaître l'importance du développement économique régional, nous, les premiers ministres provinciaux, demandons au gouvernement du Canada d'incorporer dans le projet de nouvelle Loi nationale sur les transports, outre un objectif de rentablité commerciale, les principes suivants:

1) Les transports sont reconnus comme un facteur primordial du développement économique régional; et

2) La rentabilité commerciale des liaisons assurées par les moyens de transport doit être mise en équilibre avec les objectifs de développement économique afin que puissent se réaliser les forces économiques potentielles de chaque région.

Voilà la résolution que les premiers ministres provinciaux ont présentée en août 1986 au gouvernement fédéral.

Le gouvernement devrait l'examiner sérieusement.

Les premiers ministres provinciaux aussi bien que les compagnies de transport soutiennent qu'il faut utiliser les transports comme un outil de développement économique. Certaines des régions du pays sont défavorisées parce qu'elles ont un vaste territoire très peu peuplé et éloigné des marchés. Il faut qu'une partie des recettes générales serve à acquitter le coût d'une certaine infrastructure afin d'assurer des prix de revient comparatifs et la possibilité de soutenir la concurrence sur un pied d'égalité avec les autres régions du pays. C'est cela le Canada. Il faut donc prévoir des tarifs privilégiés dans certaines de ces régions.

En ce qui concerne les liaisons aériennes, nous avons vu qu'Air Canada et certains des grands transporteurs devaient dans le passé desservir certaines de ces régions isolées, et que les liaisons avec ces régions devaient être subventionnées et payées à même les recettes provenant des liaisons plus lucratives.

Pour en revenir à la sécurité, j'espère que les députés qui prennent part au débat sur le projet de loi vont s'entretenir avec des personnes touchées par cette mesure et avec d'autres qui vont en bénéficier. Il y a quinze jours, j'ai eu une conversation avec un petit exploitant qui m'a dit qu'il conduisait, au nom d'un transporteur public, un tracteur à remorque qu'il avait acheté. A cause de la déréglementation et de la concurrence serrée à laquelle les grandes entreprises seront soumises, elles vendent une partie de leurs tracteurs aux employés. Cet homme vient de l'Île-du-Prince-Édouard. Il m'a dit que les autres camionneurs et lui ont 650 milles à parcourir jusqu'à Boston. N'étant pas protégés par des conventions collectives, ils doivent conduire jusqu'à cette ville. Ils partent de Borden, dans l'Île-du-Prince-Édouard, à bord du dernier traversier. Ils se rendent directement à Boston, où ils livrent leur chargement. Pour ne pas faire de dépenses supplémentaires, ils préfèrent dormir quatre ou cinq heures dans le camion avant d'entreprendre le voyage de retour.

Ces longues heures que le camionneur passera au volant d'un camion lourd remorquant 30 ou 40 tonnes poseront de graves problèmes sur les routes. Nous pourrions même ne pas en retirer de bénéfices. Si le nombre d'accidents de la route augmente, les taux d'assurance vont augmenter. Outre les frais accrus de transport, en combustible diesel et autres, la concurrence sera tellement dure qu'on cherchera à rentrer dans ses frais par tous les moyens. Les consommateurs et les usagers du service ne seront pas les seuls à en souffrir, à mon avis; le public voyageur en souffrira lui aussi.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donnerai la parole au suivant, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), à l'appel de l'ordre du jour, après la période des questions.

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures, cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES CONCLUSIONS D'ENVIRONNEMENT CANADA

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, voici quelques conclusions intéressantes d'Environnement Canada au sujet des pluies acides.

Les initiatives que prévoient actuellement les États-Unis en ce qui concerne la technologie du charbon propre ne permettront pas de réduire de façon mesurable la pollution atmosphérique transfrontalière d'ici 1995.

Même après 1995, si les États-Unis n'ont pas de programme de contrôle des pluies acides, ni les initiatives qu'ils prévoient actuellement en ce qui concerne la technologie du charbon propre ni les programmes de contrôle en vigueur ne permettront de réduire de façon sensible la pollution atmosphérique transfrontalière pendant le prochain quart de siècle au moins.

Même si des dépenses d'environ 1,7 milliard semblent répondre à tous les critères techniques des envoyés spéciaux, la pollution en provenance des États-Unis sera à peine réduite et cela ne permettra pas de remédier aux dommages causés au Canada.

Le gouvernement va-t-il donner suite aux conclusions d'Environnement Canada en demandant au président Reagan, au prochain sommet, d'imposer des contrôles de la pollution aux États-Unis, de façon à protéger l'environnement canadien? Nous l'espérons.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE REFUS DU TARIF DE DEUXIÈME CLASSE À LA PUBLICATION *THE CANADIAN LUTHERAN*

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, *The Canadian Lutheran*, l'organe national de l'Église luthérienne, a succédé à trois publications luthériennes antérieures qui toutes bénéficiaient du tarif d'affranchissement de deuxième classe.

Vous pouvez donc imaginer la stupéfaction des Luthériens lorsque des agents de Postes Canada leur ont dit que *The Canadian Lutheran* n'avait pas droit au tarif de deuxième classe parce qu'il ne contenait pas suffisamment d'articles axés sur la religion.

Pendant ce temps, sous prétexte de présenter des nouvelles ou des articles intéressant le grand public, la revue *Playboy* a obtenu le tarif de deuxième classe des mêmes autorités.

De toute évidence, il faudrait faire preuve de jugement et de bon sens pour appliquer les règlements en vigueur. Ces décisions arbitraires et incohérentes caractérisent une administration postale malade qui semble bien décidée à mécontenter tous les Canadiens.

Article 21 du Règlement

J'exhorte le ministre à dire aux bureaucrates de Postes Canada de cesser d'exaspérer les Canadiens et de commencer à les servir.

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

LE CONTRAT CONCERNANT LE BRISE-GLACE POLAR 8—LE RÔLE D'UN ANCIEN MEMBRE DU COMITÉ D'ÉVALUATION

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, l'affaire Oerlikon nous a révélé que des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale, qui avaient eu affaire aux soumissions, ont quitté le ministère pour entrer au service d'une société ayant déposé une offre, c'est-à-dire Oerlikon. La situation a manifestement donné lieu à un conflit d'intérêts.

Nous venons maintenant d'apprendre qu'un membre du comité gouvernemental chargé d'examiner les propositions concernant le brise-glace Polar 8 s'est joint à un consortium qui souhaite obtenir le contrat, muni des renseignements confidentiels qu'une société rivale a dû fournir à l'équipe. Voilà donc, évidemment, un autre conflit d'intérêts.

Peter Hatfield faisait partie du comité qui a étudié les devis proposés en vue de contruire le nouveau brise-glace de la Garde côtière. On vient de découvrir qu'il a participé à l'offre qu'a présentée en dernière heure, le 15 janvier, un consortium à peine formé.

Ce nouveau consortium, au sein duquel siège Peter Hatfield, membre de l'équipe chargée d'évaluer les offres, possédait nécessairement des données privilégiées qui lui ont permis de soumettre une proposition plus basse que les offres déjà présentées. Voilà un abus flagrant du mécanisme des appels d'offres, ce qui constitue, de toute évidence, un conflit d'intérêts.

Il faut que le gouvernement fédéral prenne sans délai des mesures qui rendent non seulement justice, en l'occurrence, mais qui en donnent aussi l'impression.

* * *

[*Français*]

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA PAIX

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais vous lire la lettre que Sylvie Tremblay, 5e année, de Rochebaucourt, Abitibi, fille de Rosaire et Cécile Tremblay, a écrite au premier ministre du Canada (M. Mulroney) dans le cadre de l'Année internationale de la paix:

Monsieur le premier ministre,

J'aurais une requête à vous adresser pour l'Année internationale de la paix. Vous savez bien qu'il y a des pays où les enfants n'ont pas de nourriture, qu'il y a des pauvres, des orphelins et qu'ici ou là on lance des bombes nucléaires. C'est pourquoi je vous demande de faire cesser ces choses terrifiantes pour que le monde devienne plus beau. Ce n'est pas seulement pour moi, mais pour vous aussi et pour tout le monde, surtout pour l'amour de Dieu.

Article 21 du Règlement

Je vous en prie la terre devient bonne à jeter aux vidanges. Il faut intervenir. Il y a des vies qui partent à cause de cela, alors mettez-y tout votre coeur et plaidez s'il vous plaît en faveur de la paix, de la concorde, du dialogue et de l'amour.

Vous êtes capable, vous monsieur le premier ministre. Vous n'êtes pas seul, il y a beaucoup de monde avec vous. Invitez tous les puissants de ce monde à vous aider. Ensemble vous nous bâtirez un monde plus beau, plus viable. C'est le plus bel héritage que vous pouvez nous laisser à nous les enfants, vos enfants.

Merci de votre attention.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—ON DEMANDE LA DÉNONCIATION

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada n'est jamais descendu aussi bas ni monté aussi haut. Il n'est jamais descendu aussi bas que lorsqu'il a dit aux Français qu'ils pouvaient venir piller notre banque, je veux dire notre banc, pour prouver qu'il est bien à nous. Il n'est jamais monté aussi haut parce qu'il n'a jamais frappé Terre-Neuve aussi haut dans le dos que la semaine dernière quand il a autorisé un pays étranger à s'approprier le filon principal d'une ressource si importante non seulement pour notre grande industrie principale mais pour la vie même de nos concitoyens. Il porte un coup terrible à Terre-Neuve.

Tout le monde, le premier ministre de la province, les pêcheurs, l'opposition et le ministre des Transports (M. Crosbie), estime que cet accord est nuisible et qu'il devrait être dénoncé. Je demande au gouvernement de le faire.

* * *

LA FAUNE

ON RECOMMANDE LE PRÉLÈVEMENT D'UNE TAXE SPÉCIALE POUR AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, vous comprenez l'importance de la faune pour les Canadiens et vous vous préoccupez de sa protection. J'ai ici une enveloppe brune sans entête contenant une note adressée à tous les ministres qui se lit comme suit:

Cher ministre,

Les activités relatives à la faune au Canada emploient environ 200 000 Canadiens et rapportent des milliards de dollars à l'économie. C'est une ressource renouvelable qui a besoin de plus d'argent et d'une meilleure gestion.

Veuillez agréer l'expression
de mes sentiments distingués,
Barry

Des dizaines de clubs de la faune de tout le Canada et des associations provinciales et nationales m'ont écrit pour appuyer le prélèvement d'une taxe spéciale pour améliorer la protection de cette ressource renouvelable.

[*Français*]

A la réunion du Conseil d'administration de la Fédération québécoise de la faune, tenue à Montréal le 10 janvier 1987, «il a été résolu unanimement d'appuyer votre projet».

[*Traduction*]

Le gouvernement doit maintenant accepter cette idée en principe, réagir positivement à l'initiative d'un député d'arrière-ban et se racheter aux yeux de millions de Canadiens qui se préoccupent de conservation.

Nous attendons avec impatience le moment où le gouvernement acceptera cette idée pour coordonner la participation nationale afin de sauvegarder à tout jamais nos précieuses ressources fauniques.

* * *

● (1405)

LA SANTÉ

LE SIDA—LA NÉCESSITÉ DE METTRE SUR PIED DES PROGRAMMES D'INFORMATIONS

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, le SIDA est rapidement en train de devenir le plus grave problème de santé que le Canada et d'autres pays auront eu à affronter au cours du XX^{e} siècle. Il faut que les gouvernements fédéral et provinciaux dotent les Canadiens de programmes de recherche sérieux et de programmes scolaires d'information sur le SIDA. Ce n'est que grâce aux travaux de recherche et à l'information préventive que nous pourrons vaincre le péril. L'ignorance n'aura jamais force de prévention ou de traitement.

Le gouvernement fédéral devrait s'inspirer de l'engagement de plus en plus affirmé d'autres gouvernements, notamment celui de la Grande-Bretagne, en faveur de programmes d'éducation sur le sexe sans risques et de la recherche sur le SIDA. Je suis soulagée que le premier ministre de la Colombie-Britannique ait enfin décidé d'appuyer la mise sur pied d'un programme d'information scolaire sur le SIDA et sur d'autres questions de sexe et de santé mais je ne me réjouirai pas avant d'être certaine que ce nouveau programme est aussi complet que celui de l'Ontario et qu'il est également obligatoire.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'honorable Marcel Masse, et ses collègues provinciaux viennent de prouver encore une fois aux Canadiens qu'il est rentable de s'asseoir et de trouver ensemble des solutions aux graves problèmes énergétiques que traverse le Canada depuis l'effondrement des prix du pétrole.

Monsieur le Président, l'ancien premier ministre libéral avait fait l'affront à son propre ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque de conclure une entente énergétique nationale en *catimini* sans même l'avertir, ce qui a contribué au marasme économique de l'Ouest et de l'Est.

Monsieur le Président, ce gouvernement conservateur respecte les juridictions des provinces en matière de ressources naturelles, et à preuve les nombreuses ententes signées dans ce domaine depuis notre heureuse arrivée au pouvoir.

Monsieur le Président, ce gouvernement conservateur préfère le consensus et le compromis plutôt que les décisions unilatérales et stériles des libéraux de l'époque. Je suis assurée qu'avec l'ouverture d'esprit de notre ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le concours des provinces nous trouverons des mesures justes pour contrer les effets de la baisse et de l'instabilité des prix du pétrole.

En terminant, monsieur le Président, vous me permettrez de souligner l'excellente performance de notre ministre à l'émission *Question Period* hier au réseau CTV.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES RÉPERCUSSIONS DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES EFFECTUÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, durant la campagne électorale de 1984, les conservateurs ont promis des emplois à tour de bras, mais après les élections, nous n'avons eu que des emplois supprimés et des promesses bafouées. Dans ma propre circonscription, le bureau d'Énergie, Mines et Ressources a déménagé à Charlottetown, entraînant la perte de 12 emplois. A l'Île-du-Prince-Édouard, des emplois ont été supprimés au ministère des Pêches. Des compressions d'effectifs ont eu lieu dans nos bureaux des douanes. Nos quais sont en voie d'effondrement parce que le financement des ports pour petites embarcations est insuffisant.

On a retardé plusieurs fois la construction d'un mess mixte à la base des Forces canadiennes de Summerside et le projet est maintenant en veilleuse. Notre service postal a été réduit. On néglige nos chemins de fer. Ces compressions et ces promesses non tenues portent un dur coup à notre industrie du bâtiment. Tout ce que promet désormais le gouvernement aux habitants de l'Atlantique, c'est le ticket modérateur et l'augmentation des impôts. Quelle différence en deux ans!

Les Canadiens de la région de l'Atlantique se souviendront de ce gouvernement lorsque viendra le moment des prochaines élections. Ils se souviendront des députés conservateurs qu'ils ont élus comme représentants en 1984 et qui se sont transformés en moutons. La population aura le dernier mot et les enverra paître.

* * *

LES PÊCHES

LA SURPÊCHE FAITE PAR LES FRANÇAIS—ON APPUIE LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Gerald Comeau (South West Nova): En 1972, monsieur le Président, le gouvernement libéral a signé un traité qui donnait aux ressortissants français des droits permanents de pêche dans les eaux situées au sud de Terre-Neuve. En 1984 les Libéraux ont consenti par écrit à ce que les Français y fassent de la surpêche.

Article 21 du Règlement

On a fait un certain nombre de propositions visant à réparer ce gâchis. Le chef libéral de Terre-Neuve a suggéré d'annexer Saint-Pierre-et-Miquelon. Quand on lui a demandé ce qu'il avait à suggérer, le chef néo-démocrate de Terre-Neuve a déclaré: «Je ne sais pas, peut-être le temps est-il venu d'aboyer après les Français». Le chef néo-démocrate à Ottawa a dit que nous devrions intervenir militairement.

Notre gouvernement a proposé le seul parti raisonnable à prendre jusqu'à présent, non pas déclarer la guerre, mais résoudre le conflit par l'arbitrage, chose que les libéraux n'ont pas su faire.

Les quotas français dans les eaux canadiennes sont à la moitié de ce qu'ils étaient l'année dernière. Nous devons maintenant en arriver à un accord avec les Français sur la pêche dans les zones contestées. Nous sommes prêts à accueillir toutes les suggestions à l'exception d'une déclaration de guerre.

* * *

• (1410)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE REFUS DE RECONNAÎTRE LES PUBLICATIONS RELIGIEUSES COMME COURRIER DE DEUXIÈME CLASSE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, lorsque j'ai assisté à l'office du dimanche hier, et à quelques reprises également pendant le week-end, bien des gens m'ont dit qu'ils étaient consternés de voir que le gouvernement actuel continue de subventionner davantage des magazines comme *Penthouse* et *Playboy* que les revues religieuses telles *The United Church Observer*, *The Canadian Lutheran* et *The Presbyterian Record*. J'espère que des mesures seront prises très bientôt à ce sujet maintenant que le public, les députés de l'arrière-ban du gouvernement et le gouvernement lui-même sont au courant de cet état de choses.

Ce genre de problème ne devrait normalement pas traîner des semaines à la Chambre. Le gouvernement peut le résoudre très rapidement. Je suis absolument persuadé que beaucoup de députés de l'arrière-ban trouvent, eux aussi, cette situation consternante et j'espère que cette discrimination préjudiciable aux revues religieuses et favorable aux magazines de pornographie douce sera abolie.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POSSIBILITÉ POUR L'HYDRO ONTARIO DE RÉDUIRE SES ÉMISSIONS ACIDES GRÂCE AU CHARBON DE L'OUEST À FAIBLE TENEUR EN SOUFRE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, le premier ministre de l'Ontario, David Peterson, est-il vraiment sérieux lorsqu'il parle d'éliminer les pluies acides? S'il l'est, pourquoi a-t-il encore reporté les entretiens avec le vice-premier ministre (M. Mazankowski) sur la réduction des émissions acides des centrales de l'Hydro Ontario, par l'utilisation de charbon de l'Ouest à faible teneur en soufre?

Article 21 du Règlement

Si nous ne pouvons pas forcer les États-Unis à agir, nous pouvons au moins faire quelque chose chez nous. Selon un rapport publié en août dernier, l'Ontario pourrait réduire de moitié ses émissions de gaz acides si l'Hydro Ontario utilisait du charbon de l'Ouest à faible teneur en soufre. Ce rapport disait également que cela créerait quelque 13 000 nouveaux emplois dans l'ouest du Canada au cours des quinze prochaines années. Si le premier ministre Peterson veut vraiment réduire les pluies acides et s'il est sérieux lorsqu'il parle de réduire les disparités régionales au Canada, il devra accorder ses paroles et ses actes.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ON DEMANDE LA RUPTURE COMPLÈTE DES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET L'AFRIQUE DU SUD

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, à l'instar de tous les Canadiens, j'ai été transportée de joie par certaines déclarations que le premier ministre (M. Mulroney) a faites en fin de semaine au sujet de la rupture des relations commerciales avec l'Afrique du Sud. J'espère qu'il va suivre les recommandations du comité multipartite. Lorsque j'ai pris la peine d'examiner les faits d'un peu plus près, toutefois, je me suis rendu compte que les propos du premier ministre ne correspondent pas à la réalité.

Le fait est qu'en 1986 le commerce entre le Canada et l'Afrique du Sud et la Namibie a augmenté de plus de 63 p. 100. Pendant que le premier ministre et ses collègues parlaient de prendre des sanctions contre l'Afrique du Sud, des entreprises et des sociétés d'État canadiennes accroissaient de plus de 60 p. 100 leur commerce avec l'Afrique du Sud. C'est scandaleux et inacceptable. J'invite le premier ministre non seulement à n'avoir qu'une parole, mais aussi à s'assurer de la rupture totale des relations comerciales en prévoyant des sanctions contre tous les contrevenants, qu'il s'agisse de sociétés d'État et d'organismes gouvernementaux ou d'entreprises privées.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE GUATEMALA—ON ENCOURAGE LE CANADA À CONTINUER SON AIDE

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, le 9 février, les ministres des Affaires étrangères de la Communauté économique européenne se réuniront au Guatemala pour discuter des problèmes sociaux et économiques de la région et y trouver des solutions. Il y a maintenant deux ans que le Guatemala s'est doté d'un gouvernement démocratique. Étant le plus grand pays de l'Amérique centrale pour la superficie et la population, le Guatemala pourrait y devenir une force stabilisatrice.

Un comité mixte du Parlement sur les relations extérieures juge que le pays pourrait bénéficier des programmes de coopération avec le Canada. *Amnesty International*, le groupe de Contadora et les Nations Unies ont tous constaté des améliorations dans la situation des droits de la personne au Guatemala.

Récemment, lors d'une rencontre des présidents de tous les gouvernements d'Amérique centrale, le Guatemala a mis de l'avant l'idée d'un gouvernement d'Amérique centrale et a fait valoir les principes de paix et de neutralité. Le Canada doit rétablir ses programmes d'aide au Guatemala pour favoriser la réconciliation nationale et la participation des citoyens au processus politique.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE REFUS DE RECONNAÎTRE LES PUBLICATIONS RELIGIEUSES COMME COURRIER DE DEUXIÈME CLASSE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, en fin de semaine j'ai eu l'occasion de discuter avec les représentants de l'Association des éleveurs de la Colombie-Britannique les problèmes que pose leur publication *Beef in British Columbia*. Durant ces entretiens, on m'a rappelé que l'Association avait demandé à deux reprises que sa publication qui porte exclusivement sur l'élevage en Colombie-Britannique soit considérée comme courrier de deuxième classe. On m'a rappelé que d'autres organismes tels que *The United Church Observer* ont présenté des demandes analogues, tandis que des revues légèrement pornograhiques en provenance des États-Unis, notamment *Penthouse*, *Hustler*, *Gallery*, *Playboy* et d'autres jouissent de ce privilège et de ce taux d'expédition postale.

Je demande donc au ministre chargé de la Société canadienne des Postes d'intervenir immédiatement afin que non seulement ces publications obtiennent de meilleurs taux que *Playboy* ou *Hustler* mais que la préférence soit accordée aux publications canadiennes, notamment celles que les églises font paraître et d'autres comme *Beef in British Columbia*.

* * *

• (1415)

LES BANQUES

LA FAILLITE DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LE TRAITEMENT RÉSERVÉ AUX ANCIENS EMPLOYÉS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, la faillite de la Banque Commerciale du Canada, puis sa liquidation, ont été fort coûteuses et nuisibles, notamment pour les anciens employés de la banque. Je veux évidemment parler des employés subalternes et de rang moyen, et non de la haute direction dont certains membres se sont lancés dans des activités peu conventionnelles dans les Caraïbes.

Les employés en question ont touché moins du quart des 2 millions de dollars que contenait au moins leur caisse de retraite. Bien qu'on ait ainsi respecté la loi au pied de la lettre, on a tout de même réservé un triste sort à des personnes remerciées sans préavis et dans de pénibles circonstances. En outre, le personnel de la banque n'a pas reçu le moindre sou des indemnités de départ dont le versement est prévu dans le Code canadien du travail. En fait, Travail Canada s'apprête à interjeter appel au nom des employés.

Après avoir accordé un traitement de faveur aux dépositaires non assurés et anonymes de la Banque, le gouvernement peut sûrement s'efforcer de traiter avec plus de justice et de célérité ces anciens employés subalternes, victimes eux aussi de cette situation bancaire.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Quand on lui a demandé si c'était le Cabinet qui avait conclu l'entente avec la France sur la morue, le vice-premier ministre a répondu ici-même jeudi dernier: «Je pensais avoir déjà répondu à cette question. C'était une décision du gouvernement». Toutefois, ce matin même, le ministre des Transports, le représentant de Terre-Neuve au Cabinet, déclarait lors d'une interview télévisée: «Cela s'est fait sans que le gouvernement de Terre-Neuve et l'industrie de la pêche, ni moi-même d'ailleurs, n'ayons été suffisamment informés ou consultés. Si j'avais participé un peu plus à cette affaire, je pense qu'elle aurait pu tourner autrement.»

Voici donc ma question. Le ministre des Transports, représentant de Terre-Neuve, a-t-il ou non participé à cette décision du Cabinet? Laquelle des deux versions est la bonne?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je pense que le très honorable chef de l'opposition devrait faire bien attention aux termes précis de la citation qu'il vient de nous faire. Il a dit: «Cela s'est fait» dans telles conditions, etc. Le ministre des Transports est parfaitement capable de s'expliquer, mais je pense qu'il voulait parler de la démarche, et non du détail précis des ententes qui ont été conclues il y a deux semaines, et qui l'ont été en vertu d'une décision du gouvernement.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, c'est curieux car le ministre des Transports a prétendu ne pas y avoir participé. Le vice-premier ministre, lui, a dit que c'était une décision du Cabinet.

LES TERMES DE L'ACCORD—LES PROPOS DU PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est parce que j'ai pensé que la précision que je demandais risquait de dépasser les compétences du ministre des Pêches que j'ai posé ma question au vice-premier ministre, mais passons au ministre des Pêches. La semaine dernière, il a déclaré: «L'accord tient compte des conditions qui ont fait l'objet de négociations approfondies avec le gouvernement terre-neuvien». Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Peckford, a répondu à cette déclaration en qualifiant à la télévision le ministre des Pêches d'un terme que vous ne m'autoriseriez pas à répéter à la Chambre, monsieur le Président. Il a en fait contesté l'exactitude des propos et de la version du ministre. Le ministre pourrait-il dans ce cas me dire qui dit la vérité?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'estime que le très honorable chef de l'opposition n'a aucune raison de remettre en question mon honnêteté ou mon intégrité au moyen de sous-entendus ou autres. J'ai déclaré la semaine dernière que les termes de l'entente conclue à Paris la semaine précédente avaient fait l'objet de discussions—ce qui ne signifie pas nécessairement que la province de Terre-Neuve était d'accord—avec l'industrie et les conseillers et représentants des administrations provinciales pertinentes. Je maintiens cette déclaration.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je m'incline devant l'autorité du premier ministre de Terre-Neuve qui met en doute l'intégrité du ministre.

• (1420)

LE QUOTA FIXÉ POUR LA MORUE DU NORD

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, au cours de la même interview, le premier ministre de la province a ajouté que l'on a consulté Terre-Neuve uniquement lorsqu'on a appelé Tom Rideout, le ministre des Pêches pour lui demander quelle serait la position de sa province si la morue du nord faisait l'objet de négociations. Selon le premier ministre: «Tom a failli tomber par terre de rire». Pourquoi le ministre a-t-il négocié avec la France au sujet de la morue du nord alors que le gouvernement de Terre-Neuve s'y opposait totalement? Quand ses collègues, le premier ministre de Terre-Neuve et lui même vont-ils accorder leurs violons, car c'est vraiment la pagaille? Il y a quelqu'un qui ne nous dit pas les choses telles qu'elles se sont passées.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme la chose a été très bien expliquée à la Chambre la semaine dernière, il aurait fallu appeler le premier ministre de Terre-Neuve à un moment particulièrement important avant que la délégation ne se rende à Paris. J'ajouterai qu'en ce qui concerne les modalités et les quantités qui ne dépassent pas celles que prévoyait le plan de 1987 pour le poisson de fond, le chef de l'opposition devrait s'en tenir aux faits et aider les Canadiens à connaître la vérité. le gouvernement du Canada a discuté à fond de toutes ces quantités non seulement avec les conseillers de l'industrie, mais également les autorités représentant Terre-Neuve et les autres provinces de l'Atlantique.

M. le Président: Avant d'accorder la parole au député de Sudbury, je mentionne qu'il a été question de vérité dans la question et dans les réponses du ministre. La Présidence en a conclu qu'on voulait parler par là d'exactitude. J'espère que les questions qui suivront veilleront à établir les faits et leur exactitude sans faire de procès d'intention au ministre ou au député qui pose la question.

Questions orales

L'ADMINISTRATION

LE CONTRAT OERLIKON—LES DÉCLARATIONS FAITES À LA TÉLÉVISION

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. Jusqu'à aujourd'hui, M. Jean Bazin, qui est pressenti pour devenir sénateur, a déclaré par écrit qu'il n'avait pas été directement impliqué dans le dossier Oerlikon avant le 1er août 1986. Or, comme en fait foi le hansard du 20 janvier à la page 2449, le premier ministre, en réponse à une question, a déclaré ce qui suit:

> . . . M. Bazin est un avocat de Montréal qui représente ses clients. Je ne sais pas qui sont ces clients, mais je puis lui dire que cette personne n'est pas un lobbyiste . . .

Le vice-premier ministre pourrait-il confirmer la véracité des déclarations entendues à l'émission *This Week in Parliament* et portant qu'à l'occasion du congrès de mars 1986 du parti conservateur, MM. Bazin et Nantel, qui représentaient Oerlikon, avaient déjà commencé à adresser des instances au ministre associé de la Défense, insistant pour que le gouvernement adjuge ce contrat à Oerlikon, et que ces deux lobbyistes ont renouvelé leur tentative lors des cérémonies d'inauguration d'Expo 86 en mai 1986. Si ce n'est pas du lobbying, j'y perds mon latin.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr des termes exacts que le ministre de la Consommation et des Corporations a utilisés pour décrire la situation, mais je crois savoir que cette question a été soulevée à l'occasion d'une visite à ces deux occasions et qu'elle n'a certainement pas fait l'objet d'une discussion officielle.

ON DEMANDE DE RETARDER L'ASSERMENTATION DE M. BAZIN COMME SÉNATEUR

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le vice-premier ministre ne pourrait-il pas reconnaître que c'est une forme de lobbying? C'est pourtant la définition qu'en a donnée récemment le comité de la Chambre des communes qui a étudié cette question. Pourrait-il demander au candidat sénateur d'attendre pour prêter son serment d'office que la GRC ait enquêté sur le problème plus vaste qui nous préoccupe, soit la mesure dans laquelle le trafic d'influence n'avantage que la coterie des amis du premier ministre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Sans être avocat, monsieur le Président, je sais que les avocats interviennent au nom de leurs clients à de très nombreuses occasions. Si le député n'en sait rien, peut-être pourrait-il en discuter avec son chef.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE NOUVELLE GÉNÉRATION

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. J'ai appris grâce à *Ploughshares Project* qui s'est prévalu du droit d'accès à l'informations qu'il existe une note de service interne du ministère de la Défense sur des projets d'essais du missile de croisière nouvelle génération au Canada. Comme le ministre le sait, en autorisant les essais du missile de croisière nouvelle génération utilisant la technologie de la «furtivité radar», le Canada augmenterait beaucoup sa participation à l'escalade de la course aux armes nucléaires. Le Pentagone a-t-il demandé au Canada d'essayer les missiles de croisière nouvelle génération et si oui, quand l'a-t-il fait et qu'a répondu le Canada?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le Canada n'a reçu aucune demande d'essais des missiles de croisière nouvelle génération.

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, nous avons appris grâce au droit d'accès à l'information que le 21 avril 1986 le ministre de la Défense nationale a reçu une note d'information portant le numéro 50. Elle s'intitulait «Projet d'essais captifs du missile de croisière nouvelle génération AGM-129». Le ministre veut-il dire qu'il n'est pas au courant de cette demande en vue de tester le missile équipé de la technologie de la «furtivité radar»? Ou bien essaie-t-il, comme les libéraux, de tenir la Chambre des communes dans l'ignorance de ces questions?

• (1425)

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur le Président, j'ai dit la vérité. Comme je l'ai expliqué à la députée, le gouvernement canadien n'a reçu aucune demande d'essais du missile «nouvelle génération».

Mme Jewett: Le ministre veut dire qu'il ignore ce qui se passe dans son propre ministère. C'est bien cela, il n'est pas au courant.

L'ARTICLE DU *WASHINGTON POST*

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Le ministre est-il au courant, lit-il même le *Washington Post* . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Jewett: Si le ministre lisait . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La députée est priée de poser une question.

Mme Jewett: Si le ministre lit le *Washington Post* ou *Aviation Week*, il s'apercevra qu'on travaille à la mise au point du missile de croisière nouvelle génération doté d'une technologie «furtivité radar», que Caspar Weinberger espère bien le voir déployer cette année, et qu'on a demandé au Canada de le tester dans le cadre de l'entente sur les missiles de croisière. Quand le ministre va-t-il avoir la franchise de reconnaître à la Chambre des communes du Canada que c'est effectivement le cas?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, aucune demande d'essai du missile de croisière nouvelle génération n'a été adressée au Canada jusqu'à présent. Si nous en recevons une, nous l'étudierons en temps opportun. Quand la députée aura fini de lire ces exemplaires du *Washington Post*, peut-être pourrait-elle me les faire passer.

* * *

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—DEMANDE D'ANNULATION

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans qui a présenté toutes ses excuses à Terre-Neuve pour ne pas l'avoir consulté. Le premier ministre de Terre-Neuve a renvoyé ces excuses au gouvernement en déclarant: «Peu importe qu'il ne m'ait pas consulté avant de liquider la boutique, ce qui compte c'est que vous avez liquidé la boutique». Je voudrais demander au ministre, au nom du premier ministre provincial et de tous les pêcheurs côtiers durement pénalisés par cette décision si le ministre est prêt, maintenant, au nom du gouvernement, à revoir et à annuler cette entente pernicieuse conclue avec les Français?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, ce qui est vraiment sidérant, et qui doit être profondément irritant pour les Terre-Neuviens, c'est qu'un député de Terre-Neuve puisse prétendre que nous devrions mettre fin d'une façon ou d'une autre à une entente qui offre la meilleure perspective de solution . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: . . . Qui ouvre la voie à la solution d'un problème qui se pose depuis longtemps et qui coûte aux pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador des millions de dollars chaque année, à savoir la question non résolue de la frontière dans le secteur 3PS, et en même temps la négociation d'une entente de pêche provisoire pour régler une fois pour toute le problème de la surpêche des Français dans cette zone contestée.

M. Rompkey: Il n'y a pas que des députés. Le premier ministre de Terre-Neuve a dit qu'il fallait l'annuler sinon ce serait un désastre pour l'industrie de la pêche. Et il parlait au nom de tous les pêcheurs côtiers et de tous les habitants de cette province.

LA DÉSAPPROBATION DES TERRE-NEUVIENS

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): En fin de semaine, j'ai entendu le ministre dire à la télévision que cet accord pouvait être modifié si les Terre-Neuviens ne l'approuvaient pas. Le ministre prendra-t-il maintenant la seule décision honorable consistant à abroger cette entente avec la France?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, la réponse est non parce que nous n'avons rien donné dans le cadre de cet accord. Je voudrais que les députés de l'opposition cessent de répandre l'idée que nous avons cédé quelque chose puisque tout ce que nous avons accepté, c'est de discuter avec la France, au cours des 11 prochains mois, des concessions, en admettant que nous aurons à faire des concessions, qui seraient le prix à payer pour avoir soumis à l'arbitrage d'une tierce partie le différend frontalier qui nous oppose depuis si longtemps à la France concernant la souveraineté sur les eaux territoriales à proximité de Saint-Pierre-et-Miquelon. C'est la seule concession importante que nous avons faite. Nous croyons qu'elle se révélera avantageuse pour Terre-Neuve et pour toute la région de l'Atlantique.

• (1430)

LES NAVIRES DE LA MARINE FRANÇAISE—LA NOUVELLE D'UNE MENACE D'ENTRÉE DANS LES EAUX CANADIENNES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et Océans. Vendredi, M. Buchanan, le premier ministre de Nouvelle-Écosse, a déclaré avoir entendu dire que les Français se prépareraient à envoyer des navires de leur Marine nationale, avec leurs chalutiers, dans les eaux canadiennes. Le ministre peut-il le confirmer? A-t-il l'intention de faire face à cette menace ou s'apprête-t-il à agir de nouveau comme une chiffe molle?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je peux confirmer que je n'ai rien entendu dire de tel. Si la France employait cette tactique dans un dossier aussi délicat, je trouverais cela très étonnant et très regrettable.

LA SURPÊCHE DES NAVIRES FRANÇAIS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Pêches. Comme cet accord ne s'attaque pas au problème fondamental de la surpêche à laquelle les Français se livrent dans les eaux canadiennes, malgré l'accord conclu, le ministre peut-il nous dire ce qu'il compte faire pour remédier à la situation? Quelles mesures précises compte-t-il prendre pour mettre fin à la surpêche?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, pour la France, il ne s'agit pas des eaux canadiennes.

M. Rodriguez: Elle se trompe!

M. Siddon: Les Français revendiquent ces eaux. Pour cette raison, nous devons nous en remettre à un arbitrage obligatoire. Ce conflit découle du traité conclu en 1972 entre le Canada et la France. Tant que les limites des eaux territoriales ne seront pas fixées une fois pour toutes, il serait prématuré de prétendre comme le député, que ce problème très grave peut être réglé d'un coup de baguette magique.

Questions orales

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LES DÉCLARATIONS DU PREMIER MINISTRE—LA RÉCLAME POUR UN VOYAGE ORGANISÉ EN AFRIQUE DU SUD

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le premier ministre a promis de prendre davantage de sanctions contre l'Afrique du Sud et a déclaré que chaque mesure que le gouvernement a prise à propos de l'Afrique du Sud fait partie d'un plan réfléchi qui tient compte de tous les éléments. J'ai ici un exemplaire d'un quotidien canadien bien connu qui publie une réclame d'une demi-page pour un voyage organisé en Afrique du Sud, ce qui semble enfreindre les sanctions gouvernementales en vigueur. Comment ces déclarations à propos des nouvelles sanctions peuvent-elles être prises au sérieux après avoir vu ce que publie aujourd'hui un important journal canadien?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, à mon avis, les initiatives du gouvernement et, en fait, celles du premier ministre sont très claires à propos de cette question très importante. Le premier ministre doit revenir dans le courant de la journée. Il fera une déclaration à la Chambre des communes sur son voyage. J'espère que la question que soulève le député sera abordée à ce moment-là.

[*Français*]

LE CONTENU DE LA PROCHAINE DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE À LA CHAMBRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je suis très heureux d'apprendre que le premier ministre va faire une déclaration ici à la Chambre. Peut-être peut-il être encouragé par le vice-premier ministre à nous dire premièrement, comment il compte renforcer les sanctions déjà existantes, deuxièmement, quelles sanctions supplémentaires il compte imposer contre l'Afrique du Sud, et, troisièmement, s'il y aura une cessation des relations diplomatiques avec ce pays? Est-ce que le vice-premier ministre pourrait encourager le premier ministre à inclure cette espèce d'information dans sa déclaration à la Chambre?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr de la position du parti libéral à propos de l'interruption des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud. Il serait peut-être intéressant de savoir combien les libéraux ont de versions sur cette question particulière, comme ils en ont dans les autres domaines.

Le premier ministre a fait preuve de détermination non seulement devant les Canadiens mais aussi devant le monde entier quant à la position du Canada à propos de l'Afrique du Sud. Le député ne sera pas déçu, j'en suis sûr, quand il aura des nouvelles du premier ministre dans le courant de la semaine.

LA NÉCESSITÉ D'IMPOSER DES SANCTIONS OBLIGATOIRES

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au vice-premier ministre, porte sur le même sujet. Face à cette publicité parue dans le *Globe and Mail* qui tend à convaincre les touristes canadiens que l'apartheid a des avantages, le gouvernement ne croit-il pas qu'il est temps d'imposer des sanctions obligatoires plutôt que volontaires, sanctions qui sont manifestement tout à fait applicables?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je pensais avoir répondu à cette question. Je croyais avoir invité le député à être présent à la Chambre lorsque le premier ministre fera sa déclaration, dans le courant de la semaine. Il sera mieux placé que moi pour répondre à ces questions, en toute déférence. J'espère que le député sera patient.

Je connais les sentiments du député. Il les a certes exprimés de façon fort éloquente, à la Chambre, à de nombreuses reprises. Cependant, le premier ministre du Canada montre manifestement l'exemple dans ce domaine et il continuera de le faire. J'espère qu'il aura l'appui du député.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le président, ma question supplémentaire est simple. Le premier ministre a fait preuve de beaucoup d'éloquence. Cela fait presque deux ans qu'il a promis que des sanctions économiques et diplomatiques obligatoires seraient imposées. Nous dites-vous que demain, à son retour, le premier ministre respectera . . .

M. le Président: Les députés prennent généralement garde à ne pas adresser directement leurs questions à leurs collègues. Je sais que c'est simplement un oubli de la part du député. Je lui demande donc de reposer sa question.

M. McCurdy: Monsieur le Président, je répète donc votre question en remplaçant le «vous» par «il».

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le très hon. premier ministre fait non seulement preuve d'éloquence à la Chambre, dans tout le pays et dans le monde entier, mais il prend également des mesures concrètes. A mon avis, la position du gouvernement canadien et les mesures prises par le premier ministre sont fort éloquentes.

L'ENVIRONNEMENT

L'EMPLOI POSSIBLE PAR HYDRO ONTARIO DU CHARBON HYPOSULFURIQUE DE L'OUEST

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. A-t-il pu organiser avec le premier ministre Peterson de l'Ontario un entretien pour discuter de l'emploi du charbon hyposulfurique de l'Ouest, pour réduire les pluies acides provoquées par les émanations d'Hydro Ontario? Peut-il également nous dire si le gouvernement va accepter de subventionner le transport de ce charbon jusqu'à l'Ontario?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, à 14 heures, je n'avais toujours pas réussi à organiser un entretien avec le premier ministre de l'Ontario. La nonchalance qu'il manifeste à l'égard de cette question fort importante m'étonne, d'autant plus qu'il s'agit d'une question cruciale sur le plan national du point de vue de la création d'emplois, de la reprise de l'activité économique et surtout du contrôle des pluies acides. Je pensais qu'il aurait immédiatement sauté sur l'occasion.

Pour ce qui est du transport de ce charbon et de son subventionnement, le parti libéral de l'Ontario et sa contrepartie fédérale pourraient peut-être s'entendre pour adopter le projet de loi C-18 qui nous aiderait à réduire passablement les frais de transport pour l'ensemble des Canadiens.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE MONTANT DU DÉFICIT—LES RÉPERCUSSIONS D'UNE LOI AMÉRICAINE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il sait certainement que les gens de l'Ouest ont été catastrophés d'apprendre que la Commission canadienne du blé avait un déficit de 200 millions et stupéfaits de l'attitude cavalière du ministre d'État responsable de la Commission qui dit que ce n'est qu'un incident qui ne se reproduira pas. Il refuse d'admettre que c'est le *Farm Bill* des États-Unis qui force la baisse des prix. Quand le gouvernement commencera-t-il à prendre au sérieux la chute libre du prix des céréales en raison des mesures agricoles prises par le gouvernement américain? Quand allons-nous nous décider à rencontrer enfin le gouvernement Reagan pour mettre fin aux effets de leur loi sur l'agriculture? Allons-nous demander au vice-président Bush de revenir, pour lui servir notre façon de penser, mais cette fois sur l'orge pour l'alimentation animale?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis surpris d'entendre le député parler d'attitude cavalière de la part du gouvernement, alors que nous avons proposé une aide d'un milliard de dollars pour les producteurs de céréales et d'oléagineux du Canada. C'est l'aide la plus importante jamais proposée en réponse à des difficultés sur les marchés internationaux.

Le déficit de la Commission canadienne du blé réprésente 200 millions de plus qui peuvent être ajoutés à l'aide aux producteurs de céréales et d'oléagineux du Canada.

Sur le plan international, le député devrait savoir que le premier ministre, le ministre de l'Agriculture et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont parlé de cette question lors des réunions du GATT. Le député est toujours heureux du rôle du GATT à propos de ces questions, car il estime que c'est le mécanisme le mieux approprié pour les résoudre. J'aurais pensé avoir son appui là-dessus.

• (1440)

ON DEMANDE DES POURPARLERS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre.

En définitive, la chute libre du prix des céréales est essentiellement attribuable aux dispositions de la loi américaine sur l'agriculture qui entraînent une baisse automatique des prix de 15 ou 20 p. 100 par an. Quand le gouvernement comprendra-t-il l'urgence d'y mettre un terme et d'aborder cette question avec les États-Unis avant que ne soit anéantie notre économie céréalière de l'Ouest? C'est effectivement de l'anéantissement de l'économie céréalière de l'Ouest qu'il est question. Il est inconvenant que le vice-premier ministre en fasse si peu de cas alors que la subsistance d'un si grand nombre d'agriculteurs est en jeu. La question sera-t-elle abordée avec le président Reagan ou avec le vice-président en vue de les saisir de la nécessité d'adopter une solution à long terme, à savoir l'abolition complète des dispositions pertinentes du *Farm Bill*?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, malheureusement, le député n'est pas à la page. Cette question a été soulevée et elle continuera de l'être, non seulement auprès des États-Unis, mais aussi de la CEE, ainsi que dans le cadre du GATT.

De plus, entretemps, nous tentons d'atténuer les répercussions de ces baisses de prix désastreuses sur les agriculteurs. Il s'agit d'une guerre des prix entre les États-Unis et la CEE. Deux parties sont en cause. Nous menons le combat sur tous les fronts.

* * *

L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE

L'AVENIR DE L'INDUSTRIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle concerne l'inquiétude persistante des Manitobains face aux déclarations discordantes du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet de l'avenir de l'industrie aérospatiale du Canada.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré que le gouvernement était fermement décidé à assurer une répartition régionale équitable. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit que Montréal serait le centre de la 5e génération de l'industrie du transport. Il a ajouté que le gouvernement avait délibérément choisi Montréal pour l'aéronautique.

Le vice-premier ministre est apparemment responsable d'un comité chargé du développement régional de l'Ouest. Peut-il nous dire qui parle au nom du gouvernement à cet égard, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, notre gouvernement souhaite assurer la croissance économique et élargir la base économique de toutes les régions de notre pays. Il en a tenu compte pour l'octroi des contrats dans le domaine aérospatial. Montréal est le phare du secteur manufacturier de l'industrie aérospatiale, grâce aux éminentes capacités manifestées par Canadair, qui appartient maintenant à Bombardier. L'octroi du contrat des CF-18 va consolider l'élan de Canadair et lui permettre d'affronter en première ligne la concurrence du secteur industriel et d'avoir des ouvertures à l'échelle mondiale. C'est certainement une très bonne chose pour Montréal. Tout le pays va bénéficier des retombées de ce progrès. Pour ce qui est des CF-5, Winnipeg est en train de devenir le centre par excellence des réparations et de l'entretien. D'autres localités de la région vont pouvoir devenir aussi des centres privilégiés.

LES PLANS DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, il est manifeste d'après la réponse du vice-premier ministre que le gouvernement a renoncé à faire à l'avenir de Winnipeg le centre de l'industrie aérospatiale de notre pays.

Des voix: C'est honteux!

M. Blaikie: J'aimerais demander au vice-premier ministre quand nous verrons le plan auquel a fait allusion le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources quand il a dit que le gouvernement avait délibérément choisi Montréal pour la technologie de la 5e génération? Ce plan sera-t-il rendu public? Le vice-premier ministre aurait-il en même temps l'obligeance de nous faire part des plans que le gouvernement pourrait éventuellement avoir pour la mise en valeur de l'ouest du Canada et en particulier de Winnipeg?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la technologie du CF-18 est à la pointe du progrès. Le Canada va pouvoir se servir de cette technologie pour construire des avions. Il devrait pouvoir en profiter non seulement au niveau de l'emploi mais aussi pour rester à la pointe du secteur manufacturier de l'industrie aérospatiale.

LES FINANCES

LA RÉFORME FISCALE—LA DATE DE LA PRÉSENTATION

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Ma question s'adresse au ministre des Finances qui est revenu sur sa promesse de présenter sa réforme fiscale en même temps que le budget plus tard ce mois-ci. Étant donné que les Canadiens à faibles et moyens revenus portent maintenant 90 p. 100 du fardeau fiscal de six milliards de dollars imposé par ses deux derniers budgets, le ministre nous dira-t-il si nous pouvons compter obtenir une réforme fiscale et une fiscalité équitable, et quand?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, au lieu de me reprocher de retarder quelque peu la présentation d'une réforme fiscale, la députée devrait dire que c'est la bonne façon de procéder. Les Canadiens ne veulent pas d'une réforme fiscale expéditive qui ne serait pas bien faite. Nous voulons la faire bien. Sa mise en oeuvre ne sera pas différée à cause de ce très bref retard dans la présentation du Livre blanc, mais je ne puis préciser quand exactement elle sera mise en application.

L'INCIDENCE DE LA RÉFORME SUR LES TAUX D'IMPOSITION

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. En décembre 1986 les Canadiens à revenus élevés ont été libérés de leur supplément temporaire d'impôt sur le revenu. Mais la surtaxe de 3 p. 100 qui s'appliquait à tous les contribuables sans égard au niveau de revenu est toujours en vigueur sans qu'on puisse en voir la fin. Le ministre assurera-t-il à la Chambre que sa promesse de réduire les taux d'imposition se traduira par de véritables réductions, non pas seulement par la suppression de cette surtaxe?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Oui, Monsieur le Président.

* * *

LA POLITIQUE DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI

LES CRÉDITS NON UTILISÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il n'ignore pas que 374 millions de dollars alloués à la Politique de planification de l'emploi au cours de l'exercice de 1985-1986 n'ont pas été dépensés. Le ministre a-t-il décidé à combien se monteront, cette année, les crédits de ce programme qui ne seront pas utilisés? Dans l'affirmative, a-t-il arrêté certaines modalités pour les répartir entre les régions qui en ont le plus besoin?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais prendre note de cette question. Je ne suis pas en mesure de répondre aujourd'hui. Je le ferai dans une semaine d'ici.

M. Axworthy: C'est ce qu'on appelle un ministre bien préparé.

LA RÉAFFECTATION DES FONDS NON UTILISÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Quand le ministre me donnera sa réponse, pourrait-il me dire exactement comment il compte, au cours de l'exercice actuel et toujours dans le cadre de la Politique de planification de l'emploi, réaffecter ces fonds dans les régions où ils peuvent encore être utilisés à bon escient?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce que je peux dire cependant actuellement, c'est que l'utilisation des fonds dans la stratégie de l'emploi a été faite de telle façon qu'elle a permis de créer au-delà de 600 000 emplois dans le pays. Je pense que ces fonds ont été utilisés en conséquence des politiques économiques du pays. Ce serait une erreur de croire que tout ce qui s'appelle création d'emplois au Canada se fait strictement et seulement par la stratégie de l'emploi.

Encore une fois, je suis convaincu que mon collègue apprécie les résultats que nous avons obtenus par la stratégie de l'emploi.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'AVENIR DES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Postes Canada. Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays s'inquiètent vivement des modifications éventuelles dans le service postal en milieu rural. Lors d'une réunion du comité Rural Dignity à laquelle assistaient quelque 600 personnes, à Agassiz, en Colombie-Britannique, on a appris qu'au cours des deux dernières semaines, de nouveaux avis de fermeture ont été envoyés dans l'est du Canada.

Le ministre peut-il garantir aux Canadiens des campagnes qu'on a ordonné à Postes Canada de les consulter désormais, avant de mettre en oeuvre toute initiative concernant leurs bureaux de poste?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pense que j'ai répondu à cette question la semaine dernière. Il faut se souvenir évidemment que la Chambre avait également créé un comité qui a étudié justement tout le plan corporatif de la Société canadienne des postes et qui avait notamment fait état de quelques recommandations.

Les recommandations 2, 3 et 4 du comité concernaient justement la fermeture des bureaux de poste ruraux. J'ai assuré cette Chambre la semaine dernière qu'il n'y avait pas de plan de fermeture de bureaux de poste ruraux tant et aussi longtemps que la Société ne nous aurait pas fourni les informations nécessaires à cet effet, tel que cela a été mentionné dans les recommandations du comité.

• (1450)

[*Traduction*]

LE PROJET DE CONFIER DES BUREAUX DE POSTE RURAUX EN FRANCHISE À DES MARCHANDS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, Postes Canada distribue gratuitement des cartes postales pour qu'on y écrive un message amoureux pendant la semaine qui va du 9 au 14 février. Voilà peut-être pourquoi le ministre responsable de cette société d'État a annoncé qu'on ne fermerait pas de bureaux de poste ruraux. Il espère recevoir beaucoup de ces messages. Peut-il nous expliquer pourquoi Postes Canada continue à prétendre que 3 000 de ces bureaux de poste vont fermer et que les services seront confiés à des marchands locaux qui en obtiendront la franchise? Si c'est ce qu'on prévoit, que le ministre ne s'attende pas à des lettres d'amour. Ce sera un dur coup.

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, encore une fois je vais lire pour le bénéfice de mon collègue la recommandation numéro 3 du comité qui a fourni ces recommandations-là. On disait que la Société canadienne des postes avant de procéder à toute fermeture élabore des lignes directrices plus précises qui refléteront les différences entre les régions et leurs besoins.

Et notre réponse à cela, monsieur le Président, a été que nous sommes d'accord sur cette recommandation, sur le point soulevé par le comité, et nous allons nous assurer que la Société canadienne des postes fera en sorte qu'elle respectera les recommandations du comité et, à ce jour, j'ai assuré la Chambre la semaine dernière que nous verrions personnellement à ce que ce soit justement respecté.

[*Traduction*]

L'OPINION DES CANADIENS DES MILIEUX RURAUX

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le ministre dit que si l'on explique le programme de fermeture des bureaux de poste aux Canadiens des milieux ruraux, ils l'accepteront. S'imagine-t-il que ces citoyens vont accepter qu'on ferme leur bureau de poste et qu'on en confie en franchise les activités à des marchands qui s'en occuperont à temps partiel, alors qu'ils pouvaient compter sur des maîtres et des maîtresses de poste à plein temps? Qu'arrivera-t-il s'ils refusent ces fermetures? Le gouvernement va-t-il les leur faire accepter de force?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, peut-être que mon collègue aurait intérêt à lire en détail le plan de la Société canadienne des postes. J'ai assuré cette Chambre la semaine dernière de la nouvelle politique de la Société canadienne des postes et je veux assurer encore une fois mon collègue qu'il n'y aura aucune fermeture ni de changements de services à la Société canadienne des postes ou aux bureaux de poste ruraux tant et aussi longtemps que les recommandations qui avaient été mises de l'avant par le comité ne seraient pas respectées, et ces recommandations-là, monsieur le Président, avaient trait à une période de consultations et justement à un échange avec la population canadienne relativement aux bureaux de poste qui pourraient être affectés. Mon collègue parle de fermeture et

nous, nous disons, monsieur le Président, que c'est un changement de service.

[*Traduction*]

LE GROUPE *RURAL DIGNITY*—LE RENDEZ-VOUS DEMANDÉ AU MINISTRE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Pendant la même réunion, le groupe *Rural Dignity* a signalé qu'il essayait d'obtenir un rendez-vous avec le ministre. Celui-ci peut-il nous dire s'il rencontrera les membres de ce groupe?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis évidemment au courant de l'existence de ce comité de dignité rurale. J'ai accepté de le rencontrer. Dans mon agenda, je crois que c'est demain ou au cours des prochains jours.

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE S'ENGAGER À NE PAS FERMER DE BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, le ministre chargé de Postes Canada peut-il nous dire s'il parle de fermetures dans ses déclarations au sujet des Postes en disant qu'il n'y aura pas de fermeture sans consultation simplement pour permettre aux ministériels de l'arrière-ban de dire à leurs électeurs qu'ils n'ont pas besoin de s'inquiéter? Sinon, pourquoi ne déclare-t-il pas sans réserve qu'aucun bureau de poste ne sera fermé dans les régions rurales d'ici aux prochaines élections?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, encore une fois, j'ai tout simplement dit: Les recommandations, et encore une fois je le répète, les recommandations du comité qui ont été faites au mois de décembre et auxquelles mon collègue a participé avaient trait à demander à la Société canadienne des postes de ne pas procéder à la fermeture de bureaux de poste ruraux sans que des mesures d'action aient été entreprises justement par la Société canadienne des postes. Il faut se rappeler, monsieur le Président, qu'on parle de changements de services. Cela peut vouloir dire amalgamer des bureaux de poste et cela peut vouloir dire avoir des services additionnels. Et nous voulons exactement que la population canadienne soit consultée ainsi que les députés de cette Chambre avant qu'une action ne soit entreprise. C'est clair et simple, monsieur le Président!

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DIRE À LA CHAMBRE OÙ ET QUAND ON VA FERMER DES BUREAUX DE POSTE

M. Cyril Keeper (Winnipeg—Nord-Centre): Monsieur le Président, si le ministre n'est pas prêt à dire qu'il n'y aura pas de fermeture de bureaux de poste, pourquoi ne pas partager avec cette Chambre les plans des bureaux de poste au sujet de la privatisation, de l'amalgamation des bureaux de poste ainsi que sur la fermeture des bureaux de poste. Donnez-nous de l'information précise: où va-t-on fermer des bureaux de poste, et quand?

[*Traduction*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je répète encore une fois, comme je l'ai dit la semaine dernière, qu'aucun changement ne sera apporté au service avant que Postes Canada n'ait consulté comme il se doit le public et les députés. C'est ce que j'ai dit et c'est ce qu'on fera pour les bureaux de poste ruraux.

* * *

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA SITUATION DES FRANCOPHONES—ON DEMANDE SI LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL A UN PLAN D'ACTION

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. J'ai en main un document signé par le commissaire adjoint J.E.L. Julien, commandant de la Division «C» de la GRC. Ce document envoyé au Commissaire Simmonds décrit la situation intolérable, déplorable même, faite par la Gendarmerie à ses membres francophones. Le gouvernement a été averti à plusieurs reprises, tant à la Chambre qu'en comité, de l'urgence d'apporter des correctifs. Le président du Conseil du Trésor l'a même reconnu en demandant, il y a trois mois, au solliciteur général de lui donner un plan d'action. Je demanderais au ministre: Où est ce plan d'action, et qu'a-t-il l'intention de faire?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai déjà affirmé à plusieurs reprises que la GRC doit se conformer à la politique du gouvernement sur les langues officielles comme tout autre ministère et qu'elle doit obéir aux ordres du Conseil du Trésor à ce sujet. Comme le député le sait fort bien, le commissaire doit témoigner au comité demain. Je suis certain qu'il pourra lui poser les questions appropriées à ce moment-là.

LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS FRANCOPHONES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Je l'ai déjà fait, monsieur le Président. Je sais que le ministre est un homme raisonnable. Il reconnaîtra que, ce qui importe, c'est que le gouvernement doit donner des directives à la GRC parce qu'elle ne fait pas ce que la Loi sur les langues officielles exige. Le rapport du commissaire-adjoint Julien dit que les francophones ont le sentiment d'être rejetés par la majorité anglophone et que la participation des francophones à la force est maintenant marginale et injuste. Le ministre rejettera-t-il catégoriquement la politique Simmonds qui consiste à faire passer la participation francophone à la GRC de 20 p. 100 à 12 p. 100? Rejettera-t-il cette politique aujourd'hui même à la Chambre?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Plus ça change, plus c'est la même chose. Le député a posé la même question la première fois et je lui donnerai donc la même réponse. La GRC devra se conformer à la politique gouvernementale sur les langues officielles et sur la participation des francophones. Deuxièmement, elle devra obéir aux directives du Conseil du Trésor à ce sujet. Je ne peux pas être plus clair.

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

ON DEMANDE LE RETRAIT DU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Je suis persuadé qu'il sait que d'après un sondage publié samedi, une majorité fort appréciable de Canadiens de toutes les régions et appartenant à tous les partis, y compris le parti conservateur, s'opposent au projet de loi qui touche les médicaments d'ordonnance. Étant donné que le gouvernement s'est déjà rendu impopulaire par suite de décisions telles que celle sur le bois d'oeuvre et l'accord conclu avec la France au sujet du poisson, ne serait-il pas opportun que le gouvernement se rende compte de la réalité et retire un projet de loi qui est si impopulaire?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, la Chambre a déjà pris une décision à ce sujet et appuie avec raison ce projet de loi en principe. Cette mesure permettra d'améliorer les soins médicaux donnés aux Canadiens. Elle créera des milliers d'emplois dans le domaine de la recherche. Elle permettra au Canada de participer à de passionnantes recherches dans le domaine de la technologie biologique. En toute franchise, je ne comprends pas comment des députés réfléchis peuvent prétendre effectivement que le Canada devrait renoncer à cette technologie et laisser à d'autres pays le soins de poursuivre ces recherches. Cela est tout simplement déraisonnable et je ne pourrais jamais accepter pareille attitude.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, en dépit de tout ce que le ministre et ses appuis ont dit, ne se rend-il pas compte que d'après le sondage les Canadiens estiment que le prix des médicaments d'ordonnance sera plus élevé, que les sociétés réaliseront des profits beaucoup plus élevés et que très peu de recherches seront effectuées? Compte tenu de tout cela, le gouvernement compte-t-il mettre en oeuvre ce projet de loi parce qu'il s'y est engagé auprès du président Reagan et des États-unis et parce qu'il espère faire aboutir l'accord sur le libre-échange? N'est-ce pas là le véritable motif qui guide le gouvernement?

• (1500)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, s'il y a lieu de s'inquiéter, c'est du fait, entre autres, que le dépué et son chef ont parlé d'une étude qu'aurait mené la maison *Coopers & Lybrand* au coût de 650 millions de dollars. Cette entreprise m'a écrit pour m'annoncer qu'elle n'avait rien eu à voir avec cette étude et qu'elle niait toute allégation en ce sens. Je puis le comprendre. Il s'agit simplement de données fausses que, pour des raisons qu'ils sont les seuls à connaître—raisons qui n'ont rien à voir avec le but de renseigner le grand public—les néo-

démocrates répandent à qui mieux mieux. Si le député croit aux sondages, qu'il attende quelques jours quand paraîtront les résultats d'un autre sondage révélant que, aux yeux des Canadiens, nous sommes sur la bonne voie, précisément comme il se doit.

* * *

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE NOMBRE DE FRANCOPHONES—ON DEMANDE AU MINISTRE D'ENQUÊTER

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je veux retourner au solliciteur général au sujet du traitement qui est donné aux francophones à l'intérieur de la Gendarmerie royale du Canada. Le ministre continue de nous répéter que la GRC est tenue de se conformer à des directives du gouvernement quant à la participation des francophones. Cependant, nous savons par des documents qu'il y a des éléments dans la haute direction de la GRC qui tentent de diminuer la participation des francophones de 20 à 12 ou 15 p. 100. Le ministre va-t-il nous dire s'il a fait enquête pour savoir quelles sont les «têtes croches» à l'intérieur de la GRC qui poussent de telles politiques?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je puis assurément dire au député que j'en ai discuté avec le commissaire, qu'un nouveau plan est en voie de préparation et que bientôt le Conseil du Trésor en sera saisi pour en faire l'examen et l'approuver, nous l'espérons du moins.

[*Français*]

M. le Président: Ce sera la dernière question. L'honorable député peut poser sa question.

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU COMMISSAIRE SIMMONDS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je comprends que le ministre veut discuter de la question avec le Commissaire Simmonds. Cela ne me donne aucun confort. C'est sous la direction du Commissaire Simmonds que la situation se produit. En discutant avec le Commissaire Simmonds, est-ce que le ministre pourrait en même temps lui demander sa démission?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis entièrement satisfait de l'excellent travail que fait le commissaire Simmonds pour la GRC qu'il dirige de façon remarquable depuis dix ans. Je ne peux que répéter qu'un nouveau plan est en voie de préparation et que bientôt, nous l'espérons, il sera soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil du Trésor.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE DE 1986 SUR LES TRANSPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-18, concernant les transports, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de la motion de M. Benjamin (p. 2756).

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que la Chambre suspende ses travaux, à 13 heures, j'ai donné la parole au député de Prince-Albert (M. Hovdebo).

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir parler un peu de la Loi nationale sur les transports. Le projet de loi C-18 fait peut-être ressortir la nécessité, pour le gouvernement, de prouver en quelque sorte sa crédibilité. Le gouvernement n'a pas su saisir l'occasion, et il montre plutôt dans ce projet de loi, qu'il n'est pas digne de confiance. Il faut examiner séparément presque toutes les parties du projet de loi.

Le gouvernement ne cesse de déclarer que la sécurité des transports lui tient à coeur, mais le projet de loi ne renferme aucune exigence à ce sujet. En fait, le risque d'accidents sera accru parce qu'on consacrera moins de temps à la sécurité. Lorsqu'on essaie de faire des bénéfices avec une marge très réduite, on ne consacre guère de fonds à la sécurité.

Le gouvernement continue de parler de la souveraineté. En vertu de ce projet de loi, nous confions nos produits de toutes les régions à des sociétés ferroviaires et des entreprises de camionnage multinationales. Le gouvernement a également parlé d'un principe fondé sur la concurrence qui serait la clé de l'orientation qu'il a l'intention de prendre, mais ce projet de loi manque également de crédibilité à ce sujet. Il va diminuer la concurrence qui existe actuellement dans notre réseau de transport.

Je pourrais continuer, monsieur le Président, mais en dix minutes il est probablement impossible d'énumérer, et encore moins d'expliquer, tous les secteurs où la crédibilité du gouvernement devrait être remise en question.

Depuis un siècle, les transports servent d'instrument de la politique et de l'expansion économique. Le projet de loi C-18 passe sous silence le besoin économique de frais de transport égaux pour toutes les régions de notre pays. Si les frais sont plus élevés dans les régions isolées que dans le centre du Canada, cela nuit forcément au développement économique de ces régions éloignées. Ce projet de loi établit une distinction entre les gens, les hommes d'affaires et les producteurs en fonction de leur lieu de résidence, ce qui représente une volte-face radicale dans la politique du gouvernement.

Lorsque Sir John A. Macdonald a établi une politique des transports pour le Canada, il a reconnu que ceux-ci pouvaient jouer un rôle déterminant dans le développement de notre pays. La plupart d'entre nous au Parlement aujourd'hui n'accepteraient pas le principe à l'origine de sa décision, à savoir que l'Ouest et l'Est devaient fournir les matières premières et que le Centre, le Québec et l'Ontario, devaient avoir les industries. C'est une époque révolue. Nous avons beaucoup évolué sur ce point. Mon prédécesseur de Prince-Albert, John Diefenbaker, a reconnu, quand il était premier ministre, que les transports pouvaient jouer un rôle prépondérant dans le développement d'un pays. Dans ses projets d'avenir pour le Nord, il considérait les transports comme la base du développement dans tout le nord des Prairies, de l'Ontario et du Québec. Il se fondait sur le fait que les transports sont un élément essentiel du développement économique.

Le projet de loi C-18 fait exactement le contraire. Il rejette l'idée que les transports devraient ou pourraient être utilisés pour donner à toutes les régions du pays les mêmes avantages. Par conséquent, le gouvernement s'occupe du centre du Canada au lieu de tenir compte des besoins de développement des régions les plus éloignées. En adoptant ce changement économique, la déréglementation des transports, il s'assure que le Canada continuera de se développer pour toujours dans ce qu'on appelle le «triangle d'or». Les régions dont nous venons, vous et moi, monsieur le Président, seront désavantagées. Nous ne pourrons pas produire ou manufacturer de biens parce que nous paierons le transport si cher que nous ne pourrons pas supporter la concurrence.

• (1510)

Au dix-neuvième siècle, le gouvernement a établi l'accord du col du Nid-de-Corbeau. Il a adopté ce tarif pour que les produits de l'Ouest du Canada puissent se rendre dans l'Est à un taux réduit. L'accord permettait aussi le transport des biens des colons de l'Est vers l'Ouest et favorisait le développement de l'Ouest du Canada. Dans les années 20, le Parlement établissait des tarifs réglementaires pour les céréales. Il créait ainsi dans une mesure législative l'organisation qui permettrait à l'Ouest de continuer à se développer tout en lui permettant de livrer ses produits.

La Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest a été adoptée il y a tout juste quelques années, bien que nombre d'entre nous aient alors rejeté cette approche car nous nous rendions compte que c'était la première étape dans la voie dans laquelle nous nous orientons actuellement et que les gens qui vivent dans des régions éloignées ne devraient pas être pénalisés à cause de cela. Au lieu, et je présume même en raison de cela, nous avons continué dans la voie où nous avait engagés la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest en laissant se dégrader une politique économique qui favorisait le développement de ces régions.

Je ne parle pas forcément d'endroits aussi éloignés que Yellowknife. Je songe à des localités comme Prince Albert et d'autres du nord du Manitoba, des Prairies et de la Colombie-Britannique. Ces localités seront touchées par les structures de transport que le gouvernement cherche à mettre en place au moyen du projet de loi C-18.

Le projet de loi ne tient pas compte de la réalité canadienne. Il ne tient pas compte non plus de notre géographie, de notre climat et des besoins d'une population disséminée sur notre vaste territoire. Si nous continuons à agir ainsi, nous finirons par isoler nos régions les plus éloignées et notre pays cessera d'être, monsieur le Président, celui que vous-même, moi-même et la plupart des députés nous préconisons depuis si longtemps.

Je voudrais rappeler aux députés conservateurs que si nous voulons que notre pays réussisse, qu'il soit uni et énergique, nous devons avoir une politique en matière de transport qui unit les Canadiens et leur évite tout traitement injuste. Ce projet de loi ne prévoit rien de ce genre.

• (1520)

[*Français*]

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, je suis heureux de cette occasion qui m'est offerte d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-18, car il me permettra d'approfondir encore quelque peu la position de notre parti sur cette question fondamentale.

Tel que présenté, le projet de loi, quoiqu'étant une brique absolument phénoménale, surprend plus par ce qui ne s'y trouve pas que par son contenu.

En effet, monsieur le Président, nous croyons le projet de loi incomplet. Nous avons déjà souligné l'absence de garanties crédibles en matière de sécurité. Nous avons aussi souligné l'absence des limites quant au contrôle étranger de notre industrie des transports dans les cas du secteur du camionnage. Cela est un danger réel et pressant, mais malheureusement, le ministre des Transports (M. Crosbie) a décidé de l'ignorer.

Monsieur le Président, nous avons aussi fait état de l'absence des garanties quant à la sécurité d'emploi. Des milliers de travailleurs canadiens craignent pour leur emploi et, encore une fois, le ministre et tout le gouvernement conservateur ont fait la sourde oreille. Déjà, si ce n'était que pour ces raisons, ces manques flagrants de jugement et sensibilité, le projet de loi serait mauvais, il devrait être repris, mais il y a plus que cela, monsieur le Président. Peut-être le manquement le plus grave, le plus sérieux sur le plan humain est le mépris qu'aura affiché le ministre des Transports en déposant ce projet de loi, une refonte aussi complète du cadre réglementaire, sans s'assurer qu'elle ait, comme en tout temps, une préoccupation particulière pour les droits des handicapés.

Monsieur le Président, ma collègue de Mount Royal (M^me^ Finestone) a soulevé la question à la Chambre vendredi dernier. Savez-vous la seule chose qu'a su dire le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Kilgour)? Que la Loi sur les transports serait assujettie à la législation des droits de la personne. Monsieur le Président, c'est de la fumisterie. Une révision qui se voudrait complète du cadre réglementaire aurait été l'occasion unique, pour un gouvernement qui respecte vraiment les droits des handicapés, de procéder avec l'enchâssement dans les lois des transports des mesures touchant les possibilités d'accès, le confort, la sécurité et le prix du passage des handicapés, sur tous les modes de transport.

Monsieur le Président, nous voulons surtout souligner qu'aucune norme impérative d'accès et de sécurité pour les handicapés n'a trouvé sa place dans ce projet de loi.

Une autre carence majeure du projet de loi est qu'il ne contient aucune réserve liant l'application de la loi à des objectivités de développement régional.

Monsieur le Président, le gouvernement conservateur n'a pas voulu reconnaître l'importance de la question du développement économique régional. Une telle position est, à notre avis, tout à fait inacceptable et démontre un manque de sensibilité au fait que le Canada est une nation qui compte une population relativement clairsemée sur un territoire qui est le deuxième en étendue mondiale.

Sous sa forme actuelle, monsieur le Président, la loi ne contient aucune protection pour éviter aux différentes régions les réductions de services, l'abandon de certaines routes et lignes de chemins de fer ainsi que d'autres éventualités. Nous considérons, sur le marché hautement concurrentiel, que l'on devrait voir s'instaurer avec la déréglementation . . . et il est primordial que l'on mette, monsieur le Président, en place une certaine forme de protection contre les pertes de services.

Malgré toutes les belles paroles, les allusions à une réconciliation nationale et à une nouvelle ère de relations fédérales-provinciales, ce gouvernement conservateur nous montre une fois de plus son vrai visage. En effet, le projet de loi n'intègre pas dans sa déclaration de principe une importante résolution, cette résolution adoptée à l'unanimité lors de la conférence annuelle des premiers ministres qui s'est tenue en août dernier à Saint-Jean, Terre-Neuve.

Cette résolution, monsieur le Président, voulait que toute politique de transport ait comme principe directeur le développement régional. De plus, le 3 décembre dernier, le Conseil des ministres de l'Atlantique a déclaré unanimement que le gouvernement fédéral devrait apporter une modification au projet de loi C-18 qui assurerait que tout objectif dans le développement économique régional aurait préséance sur les objectifs de viabilité commerciale d'un service de transport quand les deux entrent en conflit.

Et pour conclure, monsieur le Président, j'aimerais vous dire que le projet de loi qui nous a été présenté est incomplet, qu'il risque d'avoir des répercussions tout à fait néfastes, non seulement pour l'industrie des transports mais aussi pour plusieurs secteurs de notre économie. En somme, monsieur le Président, c'est un exercice législatif incohérent et tout à fait à l'image de ce gouvernement conservateur.

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir au cours de ce débat pour donner un peu mon point de vue suite à tout ce que j'ai entendu sur la question au cours des derniers jours. Evidemment, monsieur le Président, vous comprendrez que lorsqu'une société, pour une raison ou pour une autre, n'évolue pas, lorsqu'une société ne suit pas une situation au jour le jour, on serait porté à dire que ce serait une société conservatrice. Lorsqu'un parti, pour une raison ou pour une autre, ne suit pas une évolution, lorsqu'un parti n'évolue pas selon les circonstances, selon les situations, on pourrait dire que c'est un parti conservateur. Et évidemment un des problèmes fondamentaux que j'ai remarqués à l'occasion de ce débat c'est que le parti gouvernemental comprenait fort mal la position du parti libéral dans cette question. Lorsque certains membres du gouvernement ont mentionné qu'il était surprenant de voir que le parti libéral ne s'opposait pas à la déréglementation, et lorsque certains membres du gouvernement ont souligné que le parti libéral s'était opposé assez régulièrement par le passé à une déréglementation, je ne crois pas, monsieur le Président, qu'il y ait là . . . si on suit l'évolution et si on regarde comment les choses se sont passées, il y a une suite un peu logique et lorsqu'une situation évolue et qu'elle mérite qu'il y ait des ajustements, je pense que le parti libéral a toujours su s'adapter à ces situations et a toujours su

apporter les correctifs qui s'imposaient et prendre les décisions qui s'imposaient pour que le Canada soit dans une situation excellente dans tous les secteurs.

Monsieur le Président, la seule chose que le parti libéral n'accepte pas cependant au niveau de la déréglementation, c'est une déréglementation qui serait sauvage, qui se ferait sans que tous les mécanismes de consultation n'aient été respectés. Et un des problèmes fondamentaux, je pense, qui découlent des discussions ou des discours que j'ai entendus porte justement sur ce manque de consultation, sur cette consultation non complète qui a été faite pour en arriver avec des projets de loi comme ceux qui ont été déposés par le ministre des Transports (M. Crosbie).

J'écoutais la semaine dernière mon collègue, le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), dire qu'il y avait plusieurs provinces qui n'avaient même pas été consultées sur le document *Aller sans entraves*. A ce moment-là le Comité permanent des transports n'a pas eu le temps de consulter, comme il le mentionnait, l'Île du Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Saskatchewan. Je pense, monsieur le Président, qu'à l'intérieur de toutes ces provinces il y a des intervenants en matière de transport qu'il aurait été extrêmement important de consulter, d'entendre, et malheureusement le gouvernement n'a pas respecté et n'a pas fait cette démarche, et aujourd'hui on se retrouve avec un projet de loi pour lequel on ne peut évidemment apporter un accord puisque beaucoup de groupes se sont manifestés et témoignent ou démontrent des inquiétudes très fortes à l'endroit du projet de loi qui est devant la Chambre.

Alors, monsieur le Président, en dépit de toutes les objections qui ont été soulevées par les députés libéraux et d'ailleurs même par un certain nombre de députés conservateurs, notamment par le président du Comité, face au délai très court qui avait été accordé au Comité permanent pour examiner *Aller sans entraves*, le parti conservateur a fait usage malheureusement de sa majorité pour accéder à la demande du ministre des Transports et faire un rapport rapide. Nous regrettons cette décision prise par la majorité et, faisant face à ses responsabilités en tant qu'Opposition officielle au sein du Parlement, le parti libéral a dû rédiger un rapport minoritaire.

Un des éléments fondamentaux qui apparaît ou qui ressort des discussions ou des rencontres que nous avons eues avec des groupes, des entreprises ou des sociétés qui s'opposent ou qui ont des réserve face au projet de loi, c'est évidemment le rôle joué par les transports dans le développement des possibilités d'emplois et des craintes qu'ont ces sociétés ou ces compagnies face aux effets que pourrait avoir le projet de loi sur les emplois au Canada.

Il est non seulement prévisible mais hautement probable que la déréglementation entraînera une forte perte nette d'emplois au Canada, de même qu'une perte nette de salaires en raison de la prolifération des emplois non syndiqués que l'on peut prévoir sur le marché. Aux États-Unis, monsieur le Président, c'est en 1978 qu'a eu lieu la déréglementation qui est en vigueur au niveau des secteurs des transports aériens, et de 1978 à 1982 les emplois à temps complet dans les entreprises de transport aérien aux États-Unis ont diminué de 6 p. 100. De 1980 à 1985, 40 000 travailleurs ont perdu leurs emplois dans ce secteur. On a vu également, et on en a parlé au cours de la semaine dernière, des compagnies aériennes qui ont dû fermer leurs portes parce qu'elles n'étaient plus soumises à la réglementation, et à ce moment-là on a signalé la *People Express* qui a dû fermer ses portes, qui a fait faillite et qui pourtant avait un nombre de passagers très élevé, mais la déréglementation a fait que la compagnie n'a pu respecter . . . n'a pu en arriver à survivre et elle a déclaré faillite.

Monsieur le Président, on a également beaucoup soulevé la semaine dernière la question de la sécurité au niveau de la déréglementation comme telle. Si on a parlé de la sécurité, c'est parce que le Bureau canadien de la sécurité aérienne a soulevé cette question et a mentionné que la déréglementation pourrait entraîner beaucoup d'accidents et un nombre accru d'enquêtes sur des accidents qui pourraient se produire advenant que la loi sur la déréglementation soit adoptée telle qu'elle est présentée.

Nous avons ici une déclaration de M. Bernard Deschênes au cours d'une entrevue qu'il a accordée à *La Presse*, où il disait que le Bureau canadien de la sécurité aérienne prévoit effectuer plus de 1 000 enquêtes sur des incidents et des accidents en 1986. Évidemment, M. Deschênes ne le souhaitait pas, mais on peut s'attendre à ce que le nombre d'accidents revienne à la moyenne de 700 par année après avoir baissé aux environs de 500 pendant la crise économique. Alors s'y ajouteront, dit-il, plus de 350 enquêtes sur des incidents qui auraient pu avoir des conséquences fâcheuses, qu'il s'agisse d'une panne de moteur, d'un manque de carburant, d'une collision évitée, de l'incapacité d'un pilote, d'une décompression qui nécessite une descente d'urgence, etc.

Ce que nous avons soulevé la semaine dernière, monsieur le Président, c'est qu'une déréglementation va amener une concurrence automatique dans les prix. En amenant une concurrence automatique dans les prix, il y a des compagnies qui, pour être capables de maintenir leur statut et continuer à opérer, vont chercher à sacrifier dans les coûts d'opération, et en cherchant à diminuer ou à abaisser leurs coûts d'opération, vont en arriver automatiquement à diminuer certains coûts probablement liés à la sécurité. Dans ce sens-là, nous allons nous retrouver avec des situations comme celles qui sont décrites par M. Deschênes, nous retrouver fort probablement avec des problèmes sérieux concernant la sécurité, les examens ou les entretiens préventifs qui se faisaient au niveau de l'industrie relativement à tous les services de transport au Canada. A ce moment-là, on pourra se retrouver avec des accidents sérieux, avec des désastres qui seront imputables à une déréglementation qui n'aura pas inclus dans les normes des mécanismes ou des obligations à ces compagnies de transport d'avoir des entretiens ou des normes de sécurité qui soient respectés ou qui soient inspectés régulièrement.

Monsieur le Président, nous regrettons d'avoir à déclarer que le Comité permanent des transports n'a pas reçu de mandat de traiter de la sécurité dans le cadre de la déréglementation. D'ailleurs, des témoins se sont étonnés à de nombreuses reprises que le Comité cherche à faire connaître son avis sur la déréglementation en l'absence de toute analyse des normes de sécurité. Le Vérificateur, M. Kenneth Dye, a déclaré au sujet de l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1985: Aucune

des régions inspectées . . . Transports Canada n'a réussi à inspecter une fois par an, au moins, tous les transporteurs qui relèvent de sa compétence.

Et si l'on cite à nouveau l'Association canadienne des pilotes de ligne, nous en arrivons à ce que les préoccupations liées à la sécurité sont devenues tellement pressantes l'année dernière que le Secrétaire aux transports des États-Unis a ordonné une vérification de sécurité en gants blancs.

Alors, monsieur le Président, tout ce que je souhaite, c'est que le gouvernement, avant d'adopter le projet de loi, puisse apporter des modifications sérieuses et le réfère à un comité.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, les réformes de la réglementation économique du transport que nous examinons constituent la législation sur la liberté de circulation. Qu'entendons-nous par là? Cela veut dire que ceux qui voyagent en avion auront un plus grand choix de vols à des heures plus commodes et à des prix plus concurrentiels. Cela veut dire que les entreprises de tout genre, y compris les petites compagnies familiales, les grandes sociétés et les gros producteurs de matières premières de toutes les régions du pays pourront vraiment choisir un moyen de transport pour acheminer leurs produits jusqu'au marché. Ils auront accès aux services de transporteurs plus novateurs qui leur offriront une plus grande gamme de prix.

Quelle est la signification de cette mesure pour le Canadien moyen? Elle se traduira par la création ou le maintien d'emplois véritables dans chaque région du pays et dans chaque secteur de l'économie et cela parce que de meilleurs services de transport à des prix plus concurrentiels permettront à nos producteurs de matières premières, à nos fabricants et à nos autres entreprises de mieux soutenir la concurrence sur les marchés nationaux et étrangers.

Néanmoins, au cours de ce débat, nous avons entendu des députés de l'opposition dire que ces réformes étaient trop importantes et trop rapides pour que l'industrie du transport puisse les absorber. Ces défaitistes prédisent que cela aura des conséquences dévastatrices pour l'industrie du camionnage. A les entendre, nos chemins de fer ne seront plus rentables. En deux mots, il faut s'attendre à ce que tout notre réseau de transport soit complètement chamboulé du jour au lendemain. Il n'en sera rien.

Je vais vous expliquer pourquoi. Bien sûr, chacun devra s'adapter dans une certaine mesure. Ni le gouvernement ni moi-même ne l'avons nié. Cependant, cela n'entraînera aucun bouleversement. La règlementation économique a été graduellement relâchée et il y a déjà eu de nombreux ajustements.

Prenons le transport aérien, par exemple. La règlementation visait à faciliter l'implantation d'un transporteur national, Trans-Canada Airlines, lorsqu'aucun transporteur privé ne pouvait ou ne voulait se lancer dans le marché de l'aviation qui n'en était alors qu'à ses premiers balbutiements. A la fin des années 50, un marché s'était développé et une deuxième compagnie aérienne, Canadian Pacific, était prête à assurer un service long courrier d'un bout à l'autre du pays.

Dans les années 60 et 70, la réglementation a servi à maintenir les autres companies aériennes dans des régions bien délimitées du Canada. Cependant, à compter de 1978, le marché a beaucoup changé à la suite de la déréglementation aérienne aux États-Unis. La clientèle des lignes aériennes canadiennes a commencé à réclamer, elle aussi, des tarifs plus bas et un plus grand choix de services. Beaucoup obtenaient ces avantages, s'ils le pouvaient, en traversant la frontière pour acheter leurs billets de sociétés américaines.

Au Canada, les organismes de réglementation ont commencé à permettre aux transporteurs régionaux d'élargir le champ de leurs activités et à l'ensemble des transporteurs d'adopter de nouvelles méthodes d'établissement des prix comme les soldes de places et les remises pour réservations à l'avance. Ces dernières années, une plus grande libéralisation des règlements du transport aérien a permis à de nouveaux transporteurs comme Air Atlantic et Wardair qui s'est étendu à tout le pays, de démarrer à partir de marchés régionaux. On a également permis aux transporteurs déjà en affaires d'offrir de nouvelles destinations et d'utiliser des appareils plus efficaces.

On pourrait se demander pourquoi nous avons besoin des réformes prévues dans le projet de loi C-18. C'est que l'on a déjà tiré des lois en vigueur toute la souplesse possible. Les sociétés aériennes ne peuvent plus s'adapter à l'évolution rapide de la demande du marché sans la modification en profondeur de ces lois. Le respect de règles tordues ou dépassées occasionne encore beaucoup de frais, représente un lourd fardeau et nécessite beaucoup de temps. Demain, une nouvelle interprétation donnée à une loi pourrait nous faire revenir en arrière et non pas nous mettre dans une bonne position pour relever de nouveaux défis et tirer parti de possibilités de croissance économique.

C'est la même histoire dans le secteur du camionnage. Les commissions provinciales qui régissent le camionnage extra-provincial desserrent leur emprise depuis des années, quoique de diverses façons et à des rythmes variés. La déréglementation américaine du camionnage est survenue en 1980 et depuis, de nombreuses entreprises canadiennes de camionnage se sont installées aux États-Unis. Naturellement, les entreprises américaines de camionnage souhaiteraient avoir le même accès au marché canadien.

La concurrence transfrontière est de plus en plus serrée et nos entreprises de camionnage font plus que protéger leur acquis. Notre part du marché a augmenté de quelque 10 p. 100 depuis 1980.

La nouvelle loi sur le camionnage qui, conformément à l'accord fédéral-provincial, devrait entrer en vigueur en 1988 prévoit une période de transition de trois ans. Par conséquent, l'incidence de l'épreuve d'admission, qui repose uniquement sur la compétence, ne devrait pas se faire sentir avant 1991. Est-ce que plus d'une décennie d'ajustement constitue un changement abrupt pour le secteur du camionnage? Est-ce que l'effet en sera dévastateur? Je ne le pense pas, mais il n'est pas nécessaire de me croire sur parole.

• (1540)

Les ministres fédéral et provinciaux compétents ont commandé une étude sur les répercussions des réformes sur lesquelles ils se sont entendus et dont la Chambre est maintenant

saisie. L'étude, publiée en novembre dernier, a conclu que ces réformes n'entraîneraient aucun bouleversement pour l'industrie, aucune concentration dangereuse ni aucune perte de services pour les petites localités. On a prévu une vive concurrence en matière de prix et on a conseillé sagement de surveiller l'évolution de la situation de toute façon.

Les ministres fédéral et provinciaux ont tous accepté cette dernière recommandation et ils ont commandé une autre étude sur les répercussions, qui sera terminée avant que la dernière phase de la réforme n'ait pris effet.

En ce qui a trait au transport ferroviaire, nous ne faisons que mettre en oeuvre la seconde étape d'une réforme qui a débuté dans les années 1960. La réglementation tarifaire de la Loi nationale de 1967 sur les transports accordait aux chemins de fer le droit d'établir leurs propres tarifs et limitait énormément les droits d'appel. Les Américains n'ont pas agi dans ce domaine avant 1980, mais lorsqu'ils l'ont fait, ils sont allés plus loin en permettant la signature de contrats confidentiels. Les réformes actuelles sont nécessaires, afin de s'assurer que nos transporteurs puissent concurrencer à armes égales les transporteurs américains. Il ne s'agira cependant pas d'un changement soudain. Les expéditeurs canadiens négocient avec les chemins de fer américains et ils sont déjà habitués à cette nouvelle façon de conclure des affaires. De même, les chemins de fer canadiens, par l'entremise de leurs filiales américaines, se sont familiarisés avec ces nouvelles règles.

L'autre partie des réformes concernant les chemins de fer corrige un déséquilibre causé par la croissance du nombre d'expéditeurs «captifs» depuis l'adoption de la Loi de 1967. C'est un problème qui s'aggrave depuis le milieu des années 70. C'est une question dont on discute et que l'on étudie depuis un certain nombre d'années. Le gouvernement propose une solution. Les expéditeurs «captifs» sont désavantagés depuis trop longtemps. Le moment est venu de remédier à la situation. J'ai déjà fait valoir que le marché exige une réglementation économique plus conforme à la réalité actuelle et nos transporteurs acceptent volontiers les réformes envisagées.

Nous savons que la réglementation des transports a beaucoup influé sur le développement national et économique de notre pays. Mais nos entreprises de transport et nos autres services ont atteint maintenant leur maturité. La concurrence internationale est beaucoup plus vive maintenant qu'elle ne l'était naguère, sans parler de l'époque de la dernière révision des règlements sur les transports qui a eu lieu il y a 20 ans. Pour relever les défis actuels et futurs, nos producteurs doivent devenir à la fois concurrentiels et innovateurs, et les entreprises de transport seront toujours un élément déterminant dans leur réussite.

Nous avions donc de fort bonnes raisons de nous pencher sérieusement sur les moyens à prendre pour rendre nos transports plus concurrentiels. Nous avons donc entrepris de vastes consultations auprès des expéditeurs, des transporteurs, des voyageurs, des députés fédéraux, des gouvernements provinciaux et du public en général pour connaître leurs points de vue. De l'avis général, il faut réglementer moins, mais à meilleur escient, et laisser, dans la mesure du possible, les forces du marché établir et les services et les tarifs, mais non pas d'une façon systématique et générale. Certaines régions ont encore besoin de la protection que leur assure la déréglementation des transports.

Ainsi, certaines dispositions sont prévues, aux termes de ces réformes, pour protéger le public dans certaines régions du pays, surtout dans le Nord. Je me réjouis donc de pouvoir expliquer cette mesure à la Chambre.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat. Je regrette, cependant, que nous soyons saisis du projet de loi C-18 tel que l'a présenté le gouvernement et que l'ont loué , dans des discours élogieux préparés par le bureau de recherche du gouvernement ou le cabinet du ministre, les députés qui participent au débat. Je crois que les ministériels devraient répondre à bien des questions avant de vanter le projet de loi C-18 à leurs électeurs. Ces questions portent sur l'essentiel de la politique du gouvernement que je considère comme extrêmement discutable.

Toute la question de la déréglementation ou de la refonte des règlements couverte dans le projet de loi C-18, peu importe comment le gouvernement l'appelle, équivaut à l'américanisation de la réglementation des transports au Canada.

Reportons-nous à l'époque de Sir John A. Macdonald qui doit se retourner dans sa tombe en voyant ce que ses prétendus héritiers du parti conservateur font de son oeuvre qu'il considérait comme si importante. Il a essayé de cimenter vraiment notre pays d'une mer à l'autre en construisant le chemin de fer du Canadien Pacifique. Bien qu'elle ait appartenu à l'entreprise privée, cette bande d'acier le chemin de fer du Canadien Pacifique, qui a uni notre pays et qui était prévue à l'accord dans le cadre duquel la Colombie-Britannique est entrée dans la Confédération n'a été créée que grâce à l'initiative et aux fonds publics. A cette époque, la cession de terres par le gouvernement et les fonds avancés au Canadien Pacifique pour lui permettre de terminer la construction en respectant plus ou moins les délais fixés au moment de la Confédération démontraient le degré de collaboration qui existait entre le secteur public et les entreprises privées et qui a caractérisé l'édification d'une bonne partie du pays.

L'américanisation des règles régissant nos transports donne à penser que d'après le gouvernement, la concurrence devrait être le facteur primordial qui oriente les activités de notre industrie des transports. Je désire vous faire remarquer, monsieur le Président, que la faille de cette théorie, c'est que la densité de population des 48 états situés au sud de notre frontière est d'environ 25 à 30 fois plus forte qu'au Canada. Si l'on regarde à l'est du Mississippi, où vit le gros de la population, ou encore l'État de la Californie, la densité démographique y est encore plus élevée. Dans ces conditions, les Américains ont peut-être la possibilité d'avoir un système de type compétitif qui leur rende de bons services. La question est de savoir si, dans les conditions différentes qui existent au Canada, cela sera profitable au Canada.

Je pense que la plupart des Canadiens sont fiers de ce que nous avons réalisé dans le domaine des transports et des communications. Nous sommes reconnus dans le monde entier comme chefs de file à cet égard. Nous avons deux chemins de fer particulièrement effectifs et efficaces. Parmi les domaines où nous sommes chefs de file en fait d'industrie de classe mondiale, il y a les communications.Le Canada a l'une des meilleures compagnies aériennes du monde. CP Air, qui appartient

maintenant à Pacific Western Airlines, n'était pas mauvaise non plus. Ce sont là des choses dans lesquelles nous avons réussi. En fait le Canada s'est doté des réseaux de transport les plus efficaces et les plus dynamiques du monde. La question qui se pose, puisque nous sommes allés jusque-là et puisque cela donne de bons résultats, c'est de savoir pourquoi essayer de trafiquer cela, surtout avec le genre de trafic que le gouvernement semble vouloir pratiquer pour des raisons d'idéologie.

Je tiens à rappeler aux députés d'en face que chercher comme cela à prendre tout ce qui vient de la clique de néo-conservateurs qui entoure le président Reagan et ses amis pour l'appliquer au Canada, cela ne tient pas debout. Le pays n'est pas le même. Les traditions et la géographie ne sont pas les mêmes. Notre pays n'existerait pas si nous n'avions pas défié la géographie pour l'unifier, relier l'Est à l'Ouest, alors que toutes les voies naturelles de transport par eau, le commerce et même la communauté d'intérêts suivaient autrefois la direction nord-sud.

Nous avons dû avoir recours à l'intervention de l'État pour obtenir des chemins de fer ainsi qu'une compagnie aérienne nationale. Mes collègues pourront peut-être me rappeler quel parti était au pouvoir lors de la création d'Air Canada.

M. Rodriguez: Les conservateurs.

M. Cassidy: C'est le parti conservateur qui était au pouvoir. Etaient-ce les libéraux ou les conservateurs, je ne m'en souviens pas, qui étaient au pouvoir lors de la création des Chemins de fer nationaux du Canada? On doit au gouvernement au pouvoir, ou à ses prédécesseurs, un grand nombre de sociétés d'État. Ce sont eux qui ont créé le Canadien Pacifique et Air Canada, aussi ont-ils convenu par le passé que l'intervention de l'État est très utile si l'on veut bâtir un pays. Maintenant, le gouvernement rejette cette idée.

Que va-t-il se passer? Premièrement, la sécurité est menacée par la déréglementation qu'envisage le gouvernement. Si nous procédons à une déréglementation complète et n'avons aucun moyen efficace de contrôle, l'expérience nous a montré à maintes reprises que nous mettons en danger la vie des gens et celle des employés. Si les députés d'en face ne sont pas d'accord avec moi, je leur propose de me dire pourquoi l'accident d'*Arrow Airlines* s'est produit à Gander, entraînant la mort de plus de 200 membres du personnel des Forces armées américaines qui rentraient aux États-Unis?

• (1550)

Il y a de grands risques en ce qui a trait aux emplois. Les députés devraient savoir que des dizaines de milliers d'emplois sont menacés dans l'industrie des transports. Ils devraient savoir aussi que les avantages éventuels comme des améliorations, de bons rendements ou de coûts moindres n'en découleront pas nécessairement. Ce qui peut arriver c'est que nous perdions des emplois. Les salaires seront peut-être réduits. Nous nous retrouverons peut-être avec un système qui sera moins sûr et pas plus productif que celui que nous avons à l'heure actuelle.

On nous a dit que les billets seront meilleur marché et les services meilleurs. Le fait est que cela s'applique généralement à un secteur en particulier, celui des transports aériens. Or, en prévision de l'application du projet de loi C-18, les compagnies aériennes canadiennes se sont lancées dans une course à la réorganisation semblable à celle que l'on a vue aux États-Unis. Les compagnies aériennes à bon marché comme *People Express* ont fait baisser les prix des billets d'avion pour un certain nombre de liaisons pendant un certain temps. Ces compagnies aériennes sont maintenant absorbés, achetées ou acculées à la faillite. Elles n'ont pas pu survivre. Comme le sait quiconque a voyagé récemment aux États-Unis, les voyages par avion y sont maintenant plus pénibles; ils prennent plus de temps, les appareils ne sont plus aussi bons et les prix des billets sont élevés.

J'ai devant moi une étude effectuée il y a un an ou deux par la *ENO Foundation*, organisme américain de recherche en gestion. On y a étudié les prix des billets d'avion aux États-Unis après la déréglementation. Le fait est qu'au printemps de 1984, après la déréglementation, les prix au mille variaient considérablement. Ils se chiffraient à 13c. le mille pour la liaison New-York—Norfolk, contre 53c. le mille pour la liaison St. Louis—Cincinnati, même si la distance est à peu près la même pour ces deux marchés. La hausse des prix a été extraordinairement différente. Pour en revenir aux deux exemples que je viens de citer, le tarif pour aller de New York à Norfolk a chuté de 19 p. 100 avant 1978, alors que le tarif de Saint-Louis à Cincinnati a augmenté de 231 p. 100. Les tarifs sur différents itinéraires aux États-Unis ont augmenté en moyenne de 50 p. 100 entre 1978—soit avant la déréglementation—et 1984, mais ils ont augmenté dans le tiers des cas de plus de 120 p. 100 en six ans, soit de plus de 20 p. 100 par année.

Qu'est-il arrivé au Canada? En substance, nous avons maintenant deux groupes de lignes aériennes: le groupe Air Canada et le groupe Pacific Western, qui se compose essentiellement de CP Air et de Nordair. Autrement dit, nous sommes en présence d'une structure oligopolistique, c'est-à-dire que deux ou trois concurrents au plus se partagent le marché. Dans ces circonstances, il ne saurait y avoir de réelle concurrence qui permette d'offrir les prix les plus bas ou des prix légèrement supérieurs au coût de revient des services. Dans une telle situation, les deux compétiteurs en présence se gardent bien de trop réduire les tarifs. Wardair pourrait réussir à faire baisser ces tarifs sur certains marchés, mais fondamentalement, dans la situation actuelle, la Commission canadienne des transports ne veille pas à ce que les sociétés aériennes exigent des tarifs raisonnables. Elle ne permet pas une certaine forme de concurrence pour les tarifs spéciaux. Elle ne s'assure pas non plus que les tarifs réguliers sont fixés en fonction de la distance parcourue. Par exemple, pour un vol de 200 milles en Colombie-Britannique, on pourrait s'attendre à ce que le tarif soit plus ou moins semblable aux tarifs exigés sur les vols de même longueur en Ontario, au Québec ou dans les Maritimes. Ce n'est pourtant pas le cas car dans le contexte actuel, on peut trouver tous les écarts possibles. En outre, chaque société aérienne se fixe elle-même ses règles de conduite. A quelles fins? Principalement, pour les profits—pour accroître ses recettes au maximum.

Le gouvernement a déclaré également qu'il songeait à privatiser Air Canada. Cela revient à compromettre irrémédiablement, ou presque, la vocation de cette société en tant qu'instrument de la politique publique, une vocation qu'elle a toujours respectée, à mon avis. Nous aurons deux entreprises privées qui se partageront le marché. Franchement, nous allons vivre

la même situation qui a prévalu aux États-Unis, je le crains. Les avantages de la déréglementation, s'il y en a eu au début, n'ont pas tardé à se transformer en désavantages chez nos voisins, au point où la déréglementation n'était plus profitable à personne.

Vous me faites signe que mon temps de parole est presque terminé, monsieur le Président. Je rappelle donc que le projet de loi C-18 n'apportera pas les avantages dont les ministres ont parlé. Au contraire, il nous coûtera cher quant à la sécurité, l'emploi et à l'unité de notre pays. Et dans le cadre du libre-échange, une telle mesure ne fera qu'accélérer l'américanisation de notre pays. Je ne voudrais pas être mesquin envers nos voisins du Sud. Je rappelle simplement que nous faisons les choses autrement qu'eux au Canada. Nos valeurs sont différentes. Nous tenons à maintenir une assise solide dans nos régions. Nous ne pourrons pas le faire dans un régime de libre-échange, ni avec le type de déréglementation que propose le gouvernement dans le projet de loi C-18.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Davenport (M. Caccia)—Les aliments—a) L'irradiation au cobalt 60. *b*) Les réserves émises par des scientifiques—La sécurité du procédé; l'honorable député de York-Est (M. Redway)—L'Environnement—La présentation de mesures annoncées dans le discours du Trône; l'honorable député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson)—L'Agriculture—a) Le remboursement de la taxe sur le carburant—Le refus opposé aux agriculteurs utilisant leurs véhicules sur la route. *b*) On demande de réexaminer la question.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE DE 1986 SUR LES TRANSPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-18, concernant les transports, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, et de l'amendement de M. Benjamin (p. 2756).

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, au cours de ma brève participation au débat sur le projet de loi C-18, je mettrai l'accent sur un aspect seulement, à savoir les répercussions—dans l'esprit de bien des gens, elles seront négatives—que ce projet de loi aura sur le développement économique régional.

C'est l'intérêt que je portais au développement régional qui m'a amené pour la première fois, il y a un certain nombre d'années, à envisager de défendre les intérêts d'une circonscription, et à venir représenter dans cette enceinte une région sous-développée du pays. Pendant cette période, bien des tentatives ont été faites pour résoudre les graves problèmes que pose le développement régional dans le nord de l'Ontario. On a obtenu un succès mitigé. Certaines initiatives n'ont pratiquement rien apporté au Nord, tandis que d'autres ont eu certains effets positifs. Cependant, le développement régional dans le nord de l'Ontario a toujours été entravé par les problèmes de transport. Ces problèmes seraient beaucoup plus sérieux qu'ils ne le sont à l'heure actuelle si nous n'avions pas, au moins, une certaine réglementation. Très souvent c'est l'agence de réglementation qui a empêché des sociétés comme le Canadien National, par exemple, d'abandonner presque entièrement la région. Malgré cette réglementation, le CN a quand même réussi à négliger cette vaste région riche en ressources, qui contribue tant à notre union fédérale.

Ce qui laisse perplexe dans le projet de loi C-18, c'est qu'on reconnaît en passant que le transport est important pour le développement régional. A l'article 3 du projet de loi, on laisse entendre que les transports sont essentiels au développement économique régional. Cependant, cela s'arrête là. Les électeurs bien informés de ma circonscription qui comprennent la relation qui existe entre l'évolution dans le domaine des transports et le développement de la région, croient que ce projet de loi ira à l'encontre du développement régional. Autrement dit, au lieu de favoriser et d'assurer le développement grâce aux transports, le projet de loi fera le contraire.

• (1600)

Dans le projet de loi C-18, on ne saurait se contenter d'une allusion passagère au fait que les transports sont essentiels au développement régional. Il nous faut y proposer une politique pour nous assurer que les transports puissent jouer un rôle essentiel dans le développement régional.

Depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, je me suis rendu compte avec tristesse que le développement régional a perdu de son importance. Les programmes fédéraux de développement régional ont disparu ou leur financement a diminué. Les programmes efficaces ont été remplacés par une foule de comités mis sur pied pour étudier ce qu'il faut faire. Depuis quelques mois, les comités sont devenus l'industrie à la croissance la plus rapide dans le nord de l'Ontario. Toutes sortes de comités étudient ce qu'on peut faire pour améliorer la situation étant donné que notre région décline rapidement.

Vu que la déréglementation peut apporter de grands avantages au pays en augmentant la rentabilité des entreprises et la concurrence, personne ne peut prétendre qu'il n'en découlera aucun avantage. Je ne dirai jamais que nous voulons une société complètement réglementée et contrôlée. Je dis plutôt qu'il faut mettre en place un certain nombre de garanties pour les régions qui sont mal desservies et qui ne peuvent se développer davantage par manque de services de transport. En mettant l'accent sur la concurrence à l'échelle nationale et sur la rentabilité, on marginalisera davantage ces régions. Le fossé entre elles et le reste du pays se creusera encore davantage.

J'ai écouté plusieurs discours de l'opposition et je suis sûr que certains députés reprocheront à l'opposition de se lamenter et d'inventer des problèmes encore une fois. Pourtant, quand nous exprimons nos inquiétudes au sujet des répercussions que ce projet de loi aura sur le développement régional, nous avons de solides appuis. Non seulement les députés de l'opposition

mais aussi les premiers ministres de plusieurs provinces ont étudié le projet de loi avec leurs conseillers et sont arrivés exactement à la même conclusion. Les premiers ministres réunis en conférence ont exprimé leurs inquiétudes dans plusieurs résolutions. A titre d'exemple, pas plus tard qu'en novembre 1985, quand ils se sont réunis à Halifax, les premiers ministres des provinces ont examiné un projet de loi proposé par le gouvernement du Canada pour déréglementer le secteur, et ils ont adopté la résolution suivante:

Attendu que tous les niveaux de gouvernement ont reconnu l'importance de l'expansion économique régionale, nous, les premiers ministres des provinces, exhortons le gouvernement du Canada à insérer dans la nouvelle Loi nationale concernant les transports, outre l'objectif de la viabilité commerciale, les éléments suivants:

1) Le transport est reconnu essentiel à l'expansion économique régionale . . .

Cet aspect du transport a été reconnu dans la loi. Ils ajoutent:

2) La viabilité commerciale des réseaux de transport doit être fonction des objectifs d'expansion économique régionale afin que le potentiel économique de chacune de ces régions puisse se réaliser.

C'est cette dernière disposition qui nous fait douter de l'efficacité, pour les régions, du projet de loi C-18.

Prenons le voisin du nord de l'Ontario, le Manitoba qui, sur le plan de l'économie et du niveau d'expansion, a beaucoup de choses en commun avec cette région.

Dans un discours, le premier ministre Pawley a déclaré que les propositions du gouvernement fédéral visant la déréglementation de l'industrie accordaient trop d'importance à la concurrence. Il a ajouté ce qui suit:

A moins que des modifications soient apportées, il (le gouvernement fédéral) limitera les perspectives de développement économique et élargira l'écart de perspectives qui existe entre les provinces riches et les provinces défavorisées, puisque ce sont les premières qui bénéficieront de la déréglementation.

On nous a souvent parlé à la Chambre de cet écart grandissant, étant donné que nous traversons une période de restrictions et que les gouvernements cherchent des moyens de réduire leur déficit. On a souvent signalé aux députés qu'il existait un écart entre riches et pauvres, et que cet écart allait en grandissant. La disparité est en voie de devenir l'une des caractéristiques de notre société.

Je ne crois donc pas que les députés voudront appuyer un projet de loi qui tend à accroître l'écart entre les régions où les services sont insuffisants, les régions sous-développées et celles qui ont déjà atteint un très haut niveau de prospérité.

La Chambre a évidemment pour rôle de favoriser l'unité nationale. Or, il ne suffit pas de tous s'appeler Canadiens pour concrétiser l'unité nationale. Il faut bien davantage. Il faut partager les avantages que nous procure ce grand pays qui est le nôtre.

L'hon. Bob Layton (Lachine): Monsieur le Président, je désire parler des préoccupations exprimées dans ce débat à propos de la concentration de la propriété, et de la mainmise étrangère, surtout dans le transport aérien. On a accusé le projet de loi à l'étude de ne pas favoriser la concurrence, ce qui présente de nombreux avantages, mais au contraire de la diminuer, ce qui fera augmenter les prix et nuira au service. On a également prétendu qu'en vertu de ce projet de loi, nous allons brader à des étrangers nos compagnies aériennes et nos sociétés de camionnage. Ces craintes ne sont pas fondées. Certaines garanties soigneusement planifiées assureront aux consommateurs et aux voyageurs canadiens les avantages de la concurrence dans le transport aérien.

La réglementation économique des compagnies aériennes a déjà été libéralisée autant que possible aux termes de la loi actuelle. Il s'en est suivi des tarifs aériens plus concurrentiels, l'apparition de nouveaux transporteurs et un meilleur service. Parmi les nouveaux transporteurs au niveau régional, mentionnons Air Nova, Bras D'Or et Air Atlantique. D'autres transporteurs comme City Express, Time Air et Air B.C. ont beaucoup augmenté leurs activités.

Les nouveaux transporteurs régionaux existants fournissent à de petites localités d'un bout à l'autre de notre pays des services plus fréquents à des heures plus commodes. Leur service n'est pas toujours assuré par des avions à réaction, qui ont été remplacés dans certains cas, mais ces appareils ne sont pas rentables et souvent ne sont pas plus rapides en court-courriers.

Je rappellerais également à la Chambre qu'on utilise les Dash-8 canadiens pour assurer un grand nombre de ces nouveaux services. Cela signifie davantage d'emplois pour les Canadiens dans l'industrie aéronautique.

Les alliances conclues entre certains transporteurs locaux et des compagnies nationales vont faire bénéficier les voyageurs d'un meilleur service. Les horaires des vols, le transfert des bagages et autres opérations seront coordonnés pour réduire l'attente et les désagréments que subissent les voyageurs. La concurrence des prix s'exerce dans tout le système. Des tarifs réduits sont offerts à condition de réserver à l'avance, non seulement entre des grands centres, mais aussi sur des vols desservant de nombreuses petites localités. Mes collègues ont donné de nombreux exemples. Autrement dit, il n'y a aucune preuve que les alliances entre les transporteurs nationaux et régionaux nuisent en quoi que ce soit à la concurrence.

• (1610)

A l'échelle nationale, comme nous le savons tous, *Pacific Western Airlines* a élaboré un marché en vue de l'acquisition des Lignes aériennes Canadien Pacifique. Je n'en parlerai pas plus en détail, car le projet d'acquisition est encore à l'étude à la Commission canadienne des transports pour déterminer s'il est dans l'intérêt public. Les critiques de la nouvelle politique des transports énoncée dans le projet de loi C-18 semblent étrangement peu disposés à reconnaître cette garantie aussi bien dans la loi actuelle que dans le projet de loi.

Reconnaissons également que Wardair entre dans le marché du service régulier de long courrier. En annonçant son intention de dépenser plus de 900 millions de dollars à l'achat de nouveaux appareils, Max Ward a démontré sa détermination à affronter la concurrence des transporteurs nationaux établis. Je me réjouis de cette manifestation d'esprit d'entreprise. C'est précisément ce que cherche à réaliser l'approche du gouvernement en matière de réforme de la réglementation.

Nous devrions également nous rappeler notre histoire. Il n'y a pas si longtemps—et vous et moi partageons cette histoire, monsieur le Président—il n'y avait qu'un seul transporteur national, *Trans-Canada Airlines*, connu aujourd'hui sous le nom d'Air Canada, et une variété de transporteurs régionaux relégués à ce rôle par les organismes de réglementation. Même

aujourd'hui, Air Canada transporte encore près de 50 p. 100 des voyageurs.

Étant donné la nature de notre marché national du transport aérien, il se peut qu'un nombre relativement restreint de transporteurs nationaux compétitifs soit le seul moyen d'offrir aux voyageurs le meilleur service au meilleur prix. Quoi qu'il en soit, je crois que les Canadiens seront mieux servis à l'avenir si, comme le prévoit la politique exposée dans le projet de loi C-18, les forces du marché sont les facteurs déterminants de l'efficacité et de la qualité du service.

En tous cas, diverses dispositions vont garantir la concurrence. D'abord, le pouvoir qu'a maintenant la Commission canadienne des transports d'examiner les fusionnements et les acquisitions en regard de l'intérêt public sera encore exercé par l'Office national des transports. Ensuite, la Loi sur la concurrence qui est récemment entrée en vigueur prévoit l'examen de toute transaction qui risque de réduire sensiblement la concurrence. Enfin, conformément au projet de loi, il sera beaucoup plus facile aux nouveaux transporteurs de percer le marché et aux anciens d'ouvrir de nouveaux itinéraires. Enfin, comme au début des années 80, de nombreux Canadiens peuvent traverser la frontière pour voyager avec des compagnies aériennes américaines, perspective que j'aime mieux ne pas envisager. En fait, une autre concurrence s'exerce de l'autre côté de la frontière. Pour toutes ces raisons, je suis persuadé que nous profiterons de la réforme de la réglementation et des transporteurs aériens forts, efficaces et compétitifs, tant au niveau national que régional.

Pour ce qui est du camionnage, je considère en toute objectivité que les craintes exprimées au sujet de la concentration de la propriété sont exagérées. La Conférence canadienne d'administrateurs en transport motorisé a commandé une étude, au nom des ministres fédéral et provinciaux, sur les effets des projets de réforme de la réglementation. Les résultats de l'étude ont été remis aux ministres en octobre dernier et publiés en novembre.

Les spécialistes des transports à qui on a demandé une étude indépendante en sont venus à la conclusion que la restructuration et le regroupement des entreprises se poursuivraient au rythme de ces dernières années, sans que la concentration n'atteigne, parmi les transporteurs nationaux, des niveaux non souhaitables. Ces spécialistes estiment en outre qu'on n'assistera pas à la disparition des transporteurs régionaux ni à la dégradation des services offerts aux petites localités.

En ce qui concerne la propriété étrangère, je tiens à signaler que pour obtenir une licence intérieure, les sociétés aériennes devront appartenir dans une proportion d'au moins 75 p. 100 à des intérêts canadiens. Je renvoie les intéressés à la définition du mot «Canadien» prévue à l'article 67 du projet de loi C-18.

Le fusionnement de sociétés de transport canadiennes et leur acquisition par des intérêts étrangers feront également l'objet de divers mécanismes d'examen, sauf dans le cas de petites entreprises. Le gouvernement n'est pas prêt à exiger que l'acquisition de la moindre petite entreprise soit assujettie au fardeau, au retard et aux frais d'un examen bureaucratique approfondi, surtout lorsque l'intérêt national n'est pas raisonnablement mis en péril.

Les protections qui existent déjà vont être maintenues, y compris ce qui suit: Tout d'abord, en vertu de la Loi sur Investissement Canada, l'acquisition par un étranger d'une entreprise canadienne, y compris une entreprise de transport, pourra être bloquée si elle ne semble pas être à l'avantage du Canada. Ensuite, toute mainmise étrangère est assujettie à un examen en vertu de la Loi nationale sur les transports pour déterminer si elle sert l'intérêt public.

La disposition de la loi actuelle va être étendue en vertu du projet de loi C-18. Présentement, elle ne s'applique qu'aux fusions et aux acquisitions entre deux entreprises de transport. Dorénavant, elle s'appliquera à l'acquisition d'une entreprise de transport, peu importe que l'acquéreur oeuvre déjà dans le secteur des transports. Les entreprises canadiennes et les entreprises étrangères sont indistinctement assujetties à cet examen.

Enfin, la Loi sur la concurrence qui est entrée en vigueur récemment, prévoit l'examen des fusions et des acquisitions. Celles-ci pourraient être rejetées si on constatait qu'elles risquent de réduire considérablement la concurrence. Je crois savoir que le Tribunal de la concurrence a déjà rejeté un projet de fusion, bien que ce ne fût pas dans le domaine des transports.

Vu toutes les protections que je viens de dire, les Canadiens peuvent être assurés qu'on ne permettra pas que la propriété étrangère ou la concentration des entreprises nuisent à l'intérêt public ou réduisent la concurrence dans les services de transport.

En vertu des réformes proposées des règlements applicables aux transports, le jeu des forces du marché va faire profiter tous les Canadiens—fabricants et manufacturiers, voyageurs aériens et consommateurs—des avantages résultant de la concurrence, c'est-à-dire qu'ils obtiendront des services de transport mieux adaptés à leurs besoins et à des prix plus concurrentiels.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer cet après-midi au débat sur le projet de loi C-18.

[*Traduction*]

J'ai écouté très attentivement l'intervention du député de Lachine (M. Layton) qui a parlé des prises de contrôle d'entreprises de transport par des étrangers et de l'examen de certaines de ces transactions. Je lui rappelle qu'en vertu de la nouvelle Loi sur Investissement Canada, les acquisitions étrangères d'une valeur inférieure à cinq millions de dollars ne seront plus examinées. Dans le secteur des transports, il est primordial pour le Canada de se doter des mécanismes adéquats pour examiner les prises de contrôle étrangères et stopper ces transactions s'il le faut.

Je prends la parole cet après-midi dans le but premier d'aborder la question de la déréglementation du transport ferroviaire ou de la déréglementation de l'industrie des transports et des conséquences que cela pourrait avoir dans ma circonscription.

Évidemment, ma circonscription qui est la plus belle du pays . . .

M. Turner (Ottawa—Carleton): Tout comme la mienne d'ailleurs.

M. Boudria: . . . se situe à l'est de la ville d'Ottawa. Je constate que le député d'Ottawa—Carleton (M. Turner) fait du chahut. La question sur laquelle je compte attirer votre attention, monsieur le Président, l'intéressera sûrement, car sa circonscription et la mienne, comme celle de Stormont—Dundas et d'autres, sont touchées par la ligne Ottawa-Montréal de la société des chemins de fer du CN.

Il y a quelques semaines, je me suis entretenu avec des représentants du CN, mon homologue provincial dans la circonscription de Stromont, Dundas et Glengarry, le député conservateur à l'assemblée législative provinciale, M. Noble Villeneuve, des représentants de la municipalité, de l'industrie régionale, ainsi de suite, pour découvrir où en étaient les plans du CN concernant la ligne Ottawa-Montréal. Vous voulez peut-être savoir, monsieur le Président, pourquoi nous avons choisi ce moment-là pour nous entretenir avec ces gens et ce qui a incité les habitants de ma circonscription à vouloir discuter avec les représentants du CN.

Voici un extrait d'une lettre interne du CN Rail que transmettait le 25 septembre 1986 M. R. P. Langlois, directeur régional de la commercialisation pour la région du Saint-Laurent à un certain nombre d'autres cadres de la société:

> Dans le cadre de la rationalisation de notre infrastructure ferroviaire, certaines lignes désignées pourront éventuellement être abandonnées au cours des prochaines années. Un plan préliminaire a été préparé et vous trouverez ci-joint l'énumération des tronçons visés.

On y signalait également ce qui suit:

> Toute activité visant à accroître le trafic sur ces tronçons doit cesser immédiatement. Quant au trafic existant, il faut de préférence le diriger sur le réseau intermodal ou ajuster les taux pour réduire au minimum nos pertes actuelles.

• (1620)

Voici donc un cadre de CN Rail qui passe le mot à tous les employés de la compagnie d'éloigner les usagers de cette ligne, de ne pas y attirer de nouveaux clients. La raison évidente en est que le jour où le CN demandera à la Commission canadienne des transports, ou à tout organisme qui la remplacera, en vertu du projet de loi l'autorisation de fermer cette ligne, sa demande sera entièrement justifiée. Le CN n'aura plus de clients. Pourquoi n'en aura-t-il plus, monsieur le Président? Parce qu'il les aura intentionnellement repoussés.

Si vous voulez plus de précisions sur l'affaire dont je parlais il y a un instant, monsieur le Président, j'ai la liste jointe à cette lettre qui précise qu'il s'agit de la subdivision Alexandria. En langage ferroviaire, cela représente la voie entre Ottawa et La-Station-du-Côteau, tout près de Montréal, à l'ouest. Le tronçon d'Alexandria est défini ici comme allant de la borne milliaire 15 à la borne des 72,7 milles, soit 57,7 milles à supprimer. On parle pour cela de l'an 1990. Si les Chemins de fer nationaux mettent leur projet à exécution, il n'y aura plus de service ferroviaire ni même de voie entre Ottawa et Montréal en l'an 1990.

M. Turner (Ottawa—Carleton): En effet.

M. Boudria: C'est ce que révèle la propre documentation interne du CN que, incidemment, le député d'Ottawa—Carleton a aussi consultée parce que sa région est aussi menacée que la mienne. Je sais que cette question le préoccupe autant que moi.

J'ai d'autres lettres des Chemins de fer nationaux qui montrent clairement que le CN se propose de fermer ce tronçon de voie. Ce qui m'insulte le plus en tant que député, c'est de recevoir une lettre du président-directeur général des chemins de fers nationaux, M. R.E. Lawless, en date du 4 décembre 1986, qui me décrit les projets de sa société en ces termes:

> Je suis en mesure de vous informer, voire de vous assurer que s'il devient nécessaire, après étude, de modifier la situation, je veillerai à ce qu'on vous mette au courant.

Autrement dit: «Si nous faisons une étude après laquelle nous décidons de supprimer la ligne de chemin de fer, nous vous en informerons». Il savait, à ce moment, que j'avais en mains la copie des documents. Il me semble, monsieur le Président, qu'il aurait dû prévoir qu'en contredisant de la sorte des documents provenant de sa propre société, il s'exposait à des ennuis. Mais ce dirigeant de CN Rail n'a pas vu plus loin que son nez.

Lors de la réunion dont j'ai parlé, qui s'est tenue à Alexandria avec des dirigeants de CN Rail, ces derniers nous ont expliqué qu'ils devaient tenir compte du nouveau climat que la déréglementation allait créer. Par conséquent, ils s'y préparaient. C'est pourquoi ils devaient envisager ce qu'ils feraient par la suite. C'est ce qu'ils disaient tout en refusant d'admettre que leur correspondance interne était de la correspondance interne. Ils ne l'ont pas reconnu, mais ils nous ont dit que le nouveau climat de déréglementation nécessiterait toutes sortes d'examens et d'études et que, à un certain moment, ils devraient supprimer des lignes. Donc, c'est ce que faisaient ces dirigeants en refusant d'admettre qu'ils avaient déjà lancé le processus mentionné dans la note que j'ai décrite et dans d'autres documents internes de la société.

Si l'on donne suite à ce plan, d'une part la déréglementation telle qu'on l'envisage en ce moment et d'autre part les projets du CN de fermeture de certaines lignes pour s'adapter à la situation ainsi créée, voici ce qui se produira: il y a une usine à Alexandria, dans ma circonscription, qui s'appelle *Alexandria Moulding*. Elle fabrique toutes sortes de belles moulures en bois semblables à celles que l'on trouve à la Chambre et ailleurs. *Alexandria Moulding* emploie plus de 200 personnes. L'usine avait mis en oeuvre un programme d'expansion de 15 millions de dollars. Tout est interrompu maintenant jusqu'à ce que la société sache si elle sera ou non desservie par une ligne de chemins de fer. Il s'agit d'une seule industrie dans ma circonscription. Les agriculteurs de la région que je représente . . .

[*Français*]

Les agriculteurs de ma circonscription, monsieur le Président, ont souffert sous ce même gouvernement qui a négligé de les aider, le même gouvernement qui a négligé de faire le lobbying au sujet de la loi américaine sur l'agriculture de sorte que, maintenant, les agriculteurs canadiens qui font face à des prix dérisoirement bas à cause de la négligence de ce gouvernement-ci dans ses relations canado-américaines vont perdre l'accès au chemin de fer, ce même chemin de fer qu'ils utilisent pour expédier le maïs de notre région vers les provinces Maritimes. Qu'arrivera-t-il de nos industries? Qu'arrivera-t-il de la communauté agricole de ma circonscription? Mais, monsieur le Président, je m'en inquiète, et à notre rencontre avec les gens du CN Rail on nous a admis que tout cela était pour raccommoder le nouveau climat ayant trait à la déréglementation entreprise par le gouvernement conservateur.

[*Traduction*]

L'autre point qui m'inquiète, c'est toute cette affaire du transport intermodal. Cela signifie que le trafic ferroviaire est acheminé par route. Dans le même plan de CN Rail que j'ai sous la main, on parle de fermer à l'ouest de la ville d'Ottawa ce qu'on appelle la subdivision Beachburg, dans la circonscription de mon collègue le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins). Autrement dit, tous les camions qui circulent vers le nord pour desservir l'industrie des pâtes et papiers emprunteront la route qui est également subventionnée, comme la voie de chemin de fer, grâce à nos impôts. Les routes vont être abîmées. Les impôts provinciaux servent à payer leur entretien. Et ne parlons pas de l'augmentation des accidents et de tout le reste lorsqu'on transférera le trafic ferroviaire au réseau routier.

Le gouvernement ferait mieux d'y réfléchir à deux fois. A mon avis, ce qu'il fait à la circonscription que je représente est anormal et injuste, et je sais que je ne suis pas le seul à être mécontent. Je vois le député d'Ottawa—Carleton en face et probablement que le député de Stormont—Dundas (M. Warner) a son opinion sur la question. Nous voulons que le service ferroviaire entre Ottawa et Montréal soit maintenu pour que les industries et les voyageurs de la région que je représente puissent en bénéficier.

[*Français*]

Monsieur le Président, en terminant, j'aimerais vous dire qu'en ce qui me concerne le gouvernement devrait revoir ses politiques de déréglementation. Il devrait s'assurer que les sociétés de chemins de fer conservent nos voies ferrées pour qu'on puisse continuer ici au Canada à avoir un service équitable pour la communauté industrielle et la communauté agricole, particulièrement celle des zones défavorisées, comme il y en a ici même à 100 kilomètres de la Capitale nationale dans la circonscription que je représente.

[*Traduction*]

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de parler du projet de loi C-18. Ce qui m'ennuie, c'est que nous avons déjà étudié de long en large cette mesure et les politiques qui la sous-tendent. Le comité permanent des transports les a examinées à deux reprises. Ce comité a sillonné tout le pays.

M. Boudria: Non.

M. Blenkarn: Il a voyagé jusqu'au Nord. Il a fait des recommandations et étudié le principe de la liberté de circulation.

M. Boudria: Le comité a visité trois provinces.

M. Blenkarn: Nous avons étudié cette politique au cours de la dernière législature. Nous en avons discuté depuis le début de cette législature et nous nous retrouvons avec un nouveau débat et une résolution tendant à renvoyer cette question au comité une fois de plus. C'est absolument ridicule. Cela montre que les deux partis qui occupent un coin de la Chambre s'opposent résolument au changement. Ils s'y opposent obstinément. Leur discours se résume à ceci: «Ne dérèglementez rien. Ne changez rien. Laissez le Canada dans l'état où il était en 1950 ou 1940. Si nous avions un chemin de fer à l'époque, eh bien gardons le même chemin de fer. Ne changeons rien». Je m'étonne qu'ils aient autorisé la mise en service de wagons de chemin de fer plus longs et de camions plus gros. Avec une telle mentalité, je m'étonne même qu'ils osent prendre place à bord d'un avion à réaction.

• (1630)

Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a dit que la loi permettait une intervention étrangère dans une société valant moins de 5 millions de dollars. En fait, ce montant ne représente même pas l'acompte sur un avion de taille moyenne. C'est absolument ridicule.

M. Boudria: Et que faites-vous du camionnage?

M. Blenkarn: Oui, il est sans doute possible d'acheter quelques camions avec cette somme. Il se soucie du camionnage, mais à l'entendre il faut maintenir en place les permis de véhicule commercial de transport public et le fait qu'une personne ne puisse acheter un camion pour transporter des marchandises d'un endroit à l'autre sans qu'interviennent une grosse bureaucratie et une commission des transports quelconque. A entendre les députés de l'opposition, nous devons maintenir les monopoles et veiller à ce que le petit entrepreneur n'ait pas la moindre chance et à favoriser uniquement ceux qui ont les moyens d'acheter des permis.

Avant de venir ici, j'ai comparu devant la Commission du Transport routier pour défendre les petits entrepreneurs qui avaient reçu toutes sortes de lettres de gens désireux d'utiliser leurs services. Ces petits entrepreneurs essayaient de prouver que leurs services étaient nécessaires et commodes pour le public. Toutes les grandes sociétés étaient représentées par 10, 12 ou 14 avocats à la fois. Quand elles n'acculaient pas les petites sociétés à la faillite à cause des frais juridiques, elles les détruisaient à coup d'arguments en prouvant qu'il serait contraire à l'intérêt public d'accepter leurs demandes. Cette situation doit cesser. On constate le même phénomène dans le cas du transport routier et aérien et dans celui de tous les autres modes de transport au Canada.

Les députés libéraux et néo-démocrates veulent préserver le *statu quo*. Ils ne croient pas au changement, au développement ni à aucune nouveauté. Ils croient qu'il est erroné de laisser le nouveau venu du quartier se lancer en affaires. C'est une attitude que les Canadiens ont certainement rejetée.

On nous dit que le transport multimodal n'est pas satisfaisant. On nous dit qu'il n'est pas bon d'utiliser les routes et que les routes sont subventionnées par le public. Oui, elles le sont. Le public les subventionne en payant des taxes très élevées sur l'essence et le combustible diesel.

En Ontario, c'est la taxe sur l'essence qui a financé autrefois la construction des routes. C'est la taxe sur l'essence qui paie maintenant pour presque tout le reste. Non seulement la taxe sur l'essence suffit largement pour couvrir les frais d'entretien de la voirie mais elle sert même à financer les hôpitaux et Dieu sait quoi d'autre, y compris les députés et leurs assistants. L'opposition a pourtant le culot de dire que les routes ne sont pas rentables. Vous savez comme moi, monsieur, que dans tout le Canada les routes sont rentables à cause des taxes qu'on fait payer à ceux qui y circulent. Nous devrions nous rendre compte que si les routes sont le meilleur moyen de transporter des marchandises d'un endroit à l'autre, il faut s'en servir.

Ce projet de loi laisse à l'expéditeur la liberté de faire ce qu'il veut. Le projet de loi lui donne toute liberté de choisir le transport qui lui convient, de prendre le plus économique, que ce soit un transport routier, ferroviaire ou aérien. Si tel ou tel transporteur lui répond qu'il ne peut le faire, qu'il s'adresse à un autre. Qu'y a-t-il de mal à cela? Qu'y a-t-il de mal à donner la liberté aux gens? Cette liberté est-elle tellement à craindre que le NPD est contre ou que le grand parti libéral nous dise qu'elle n'est pas bonne pour nous, mais pour les fonctionnaires seulement?

Les députés libéraux et néo-démocrates exigent le *statu quo*. Ils voudraient que nous maintenions des tronçons ferroviaires qui ne fonctionnent pas. Voici ce qu'ils nous disent: «Si c'est tel ou tel transporteur assure un certain service depuis 20 ans, qu'il conserve son monopole, et si une ligne aérienne a assuré un certain transport une seule fois, qu'elle conserve cette chasse gardée pour toujours.» L'opposition veut que la situation demeure inchangée et tend à favoriser les monopoles de façon à conserver les avantages qui lui sont acquis.

Quels sont ces intérêts qui leur sont acquis? Nous savons que dans le cas du Parti libéral ce sont les grandes entreprises. Celles-ci sont les seules à lui faire des dons. Quant au Nouveau parti démocratique. Il est notoire qu'il doit sa survie aux dons et aux cotisations, obligatoires ou autres, des syndicats qui défendent les droits des employés au service de compagnies bien établies. Or, les syndicats ne veulent pas entendre parler de concurrence. Si un nouveau venu sur le marché prétend pouvoir offrir le même service à meilleur marché, il se pourrait alors que certains travailleurs syndiqués risquent de travailler pour la nouvelle entreprise en question, qui n'est pas encore certifiée et par conséquent les syndicats pourraient recevoir moins de cotisations. Ne serait-ce pas dommage?

L'attitude des néo-démocrates aurait pour effet de vouer les Canadiens à la stagnation. Qu'y a-t-il de nouveau et de démocratique dans ce qu'ils proposent? Où est la liberté de choix? En quoi protège-t-on le citoyen ordinaire?

Monsieur le Président, vous savez comme moi, que le Nouveau parti démocratique n'a pas eu une seule idée nouvelle depuis 1935. Dans le cas qui nous occupe, il fait tout en son pouvoir pour empêcher l'expansion du pays et augmenter le prix du transport du charbon, de la potasse ou du bois. Chaque fois que l'on augmente le prix du transport des marchandises, le consommateur doit les payer plus cher ou peut-être même s'en passer. Des travailleurs perdent leur emploi, d'autres sont privés d'augmentations, et la santé économique du Canada s'en trouve compromise. Avec leur obstructionnisme, les libéraux et les néo-démocrates veillent à ce que le Canada ne prospère pas comme il le devrait.

L'hon. Donald Johnston (Saint Henri—Westmount): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques brèves observations sur ce projet de loi et démentir également les sornettes, même si elles étaient amusantes, du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Il devrait être parmi nous plus souvent, afin d'apporter une note humoristique. Au moins, cela nous change des discours routiniers préparés par les services de recherche des conservateurs. Le député de Mississauga-Sud fait parfois preuve d'indépendance à propos des questions financières. Ce n'était certes pas le cas cet après-midi, lorsqu'il est intervenu au sujet de questions de transport.

Le député a, tout d'abord, fait fi d'une chose qu'il devrait connaître, étant donné qu'il siège dans cette enceinte depuis assez longtemps. Il a oublié de dire que la réforme de la réglementation plutôt que la déréglementation—il y a une différence—dans le domaine des transports a été entreprise par mon collègue, le député de Winnnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), alors qu'il était ministre des Transports.

• (1640)

Le député parle de nouvelles idées tendant à rendre notre réseau de transport plus efficace. Le député de Winnipeg—Fort Garry s'est déjà lancé dans cette voie et il a entrepris une réforme qui a été interrompue de façon abrute en 1984. Cependant, étant donné ce à quoi nous avons eu droit jusqu'à maintenant de la part du gouvernement, nous aurons sans aucun doute, en temps et lieu, la possibilité—il s'agira d'un défi, d'une responsabilité—de finir le travail que nous avons commencé en 1984 et qui consistait à donner au Canada une politique plus rationnelle et plus à jour en matière de transport. Ainsi, lorsque mon vis-à-vis nous accuse de ne pas être disposés à changer les choses, c'est une insulte à sa mémoire et à celle de ceux d'entre nous qui siégeaient dans cette enceinte à l'époque, notamment vous, monsieur le Président.

Nous avons entrepris cette réforme, mais nous l'avons fait de façon sensée et mesurée. Nous avons commencé par reconnaître qu'il y a beaucoup de bonnes choses dans notre réseau de transport national. Nous avons commencé par reconnaître que la déréglementation débridée dont il est question dans ce projet de loi ne correspond pas nécessairement aux intérêts des transporteurs, ni à ceux des usagers, du personnel, des régions ou de l'économie nationale.

J'ai remarqué que lorsque les ministériels vantent les mérites de la chose, ils parlent évidemment des avantages tels l'efficacité, la rentabilité, et le reste. Mais il y a une chose que nous savons depuis de longues années et que le gouvernement n'a pas encore apprise, c'est que chaque programme gouvernemental quel qu'il soit a des frais et des avantages dans le bilan, il y a un côté actif et un côté passif. Le gouvernement a le devoir, pas simplement de prôner les avantages de telle ou telle sorte de programme, mais d'analyser soigneusement les frais que cela entraîne pour ceux à qui va nuire un tel programme, et d'en tenir compte dans ses projets de loi. C'est une chose que le gouvernement ne fait pas depuis qu'il est arrivé au pouvoir en 1984, et nous en avons encore une fois un exemple patent.

Un ensemble de réforme de réglementation, ou de réforme par déréglementation, c'est comme n'importe quel autre programme. Il y a des secteurs et des personnes et des régions susceptibles d'en profiter, comme il y en a qui sont susceptibles d'en souffrir. Tous les orateurs que j'ai entendus du côté gouvernemental ont parlé des avantages du projet de loi, et il n'y a que les oppositionnels qui ont répondu: bien sûr, mais il y a des frais et des questions dont on ne tient pas compte. Je suis déçu de voir mon ami, le député de Mississauge-Sud, pour qui j'ai beaucoup d'estime en d'autres matières, venir nous abreuver de radotages à propos de la liberté, de la liberté de mouvement, et tout le reste. Il sait mieux que quiconque qu'un programme fiscal, comme tout autre programme d'ailleurs, a des frais et des avantages. Au comité il est le premier à les départager, mais pas ici. Ici il suit la ligne du parti.

Il y a de vieux dictons que nos amis d'en face devraient se rappeler, de vieux adages qui disent par exemple qu'il vaut mieux regarder avant de sauter. Et cet autre qui dit de prendre garde de ne pas jeter l'enfant avec l'eau du bain. Le projet de loi dont nous sommes saisis—abondante tentative de déréglementation—fait ressortir la sagesse des dictons séculaires.

A certains égards, on pourrait dire que ce projet de loi illustre parfaitement la différence fondamentale qui existe entre un gouvernement conservateur et un gouvernement libéral. Comme je l'ai dit au début, nous étions en faveur de la réforme des règlements, et je sais de quoi je parle puisque j'étais le porte-parole sur ce sujet. Toutefois, nous ne parlions pas de déréglementation, nous préconisions de meilleurs règlements. Tantôt cela signifie moins de règlements, tantôt plus, surtout quand il s'agit de sécurité et de santé publiques. Le député semble prétendre qu'un règlement est une sorte de mal. S'il le pense, je dois lui dire qu'il ne devrait jamais faire partie du gouvernement, car il incombe à ce dernier d'établir des règlements sensés une fois qu'on aura dûment analysé ce qu'ils coûteraient et rapporteraient aux divers segments de la société. Voilà un principe libéral, non pas un principe conservateur. Tout ce qu'ils disent a trait à la liberté et à la déréglementation. C'est un peu comme si on éliminait les quotas de poissons applicables à nos lacs. Je suis certain que le député n'appuierait pas ce genre de projet de loi, mais c'est ce qu'il dit. Nous devrions tous être libres, le bien commun appartient à tout le monde. Peu importe s'il ne reste plus de poisson ou si tous les chevreuils sont abattus, c'est ça la liberté. Ces secteurs doivent être réglementés et ils le sont, et c'est sa responsabilité et celle de son gouvernement.

Dans ce domaine, il est très important de ne pas nous laisser aveugler par cette idéologie et de ne pas oublier que le bon sens doit prévaloir dans ce cas-ci, comme dans le cas de toute autre loi. Encore une fois, cela me fait penser aux principes idéologiques concernant la privatisation. Bien sûr, nous aussi nous étions en faveur de la privatisation. C'était à une époque où il était difficile de privatiser les sociétés, mais nous ne nous appuyions sur aucun principe pour interdire la privatisation.

M. Kilgour: Vous n'avez tout simplement rien fait.

M. Johnston: C'est faux et je suis en mesure de le prouver au député. Mais, cela dit, nous n'avons pas privatisé pour des raisons idéologiques, ou plutôt nous n'avons pas eu l'intention de privatiser, devrais-je dire, dans la plupart des cas . . .

M. Blenkarn: Qu'avez-vous donc privatisé au juste?

M. Johnson: Pourtant, voici qu'on cherche à privatiser à tout prix. Certaines sociétés d'État fonctionnent bien, d'autres non. Toutefois, la déréglementation n'est pas une question d'idéologie, c'est une question de pragmatisme et de bon sens.

Je vais faire seulement quelques commentaires de plus, monsieur le Président, puisque vous semblez m'indiquer que mon temps de parole sera bientôt écoulé. Ce projet de loi propose d'agir avant de réfléchir et, pour nombre de secteurs de l'économie, les actions envisagées me paraissent fort dangereuses. Permettez-moi de vous citer quelques exemples. Il est certain que cette mesure débouchera sur une zone intégrée de libre-échange et qu'elle réduira les coûts de camionnage de part et d'autre de la frontière. Je n'arrive pourtant pas à m'expliquer, et cela n'a rien à voir avec l'opportunité de négocier ou non une entente de libre-échange, pourquoi nous faisons à l'avance cette concession, comme nous l'avons fait pour l'Agence d'examen de l'investissement étranger, de la politique énergétique nationale et autres, au lieu de l'intégrer aux négociations sur le libre-échange, puisque négociations il y a. Pour moi, c'est tout à fait mystérieux. Il faut dire que le mystère le plus complet entoure tout le processus des négociations sur le libre-échange et j'espère bien que nous apprendrons un jour que nos négociateurs ne sont pas aussi incompétents qu'ils le semblent. Cependant, je ne vois dans la mesure proposée qu'une maladresse de plus qui nous prive encore, sans raison valable, d'un atout qui pourrait être bien mieux exploité.

Puisque nous allons tenter d'intégrer les structures de transport du Canada et des États-Unis, ne devons nous pas nous assurer que les règles du jeu seront les mêmes pour tous? Le ministre des Finances (M. Wilson) a maintenant reporté son projet de loi sur la réforme fiscale. Comment pouvons-nous discuter de l'application de telles mesures sans connaître le régime fiscal qui sera en vigueur de part et d'autre de la frontière?

Vous me semblez quelque peu impatient, monsieur le Président. Je croyais qu'il me restait 30 secondes. A tout hasard, je désire préciser un point. Comme nous le savons, les transporteurs des États-Unis ont un avantage de taille pour ce qui est du taux de dépréciation du matériel lourd. Ils peuvent amortir ce matériel sur trois ans tandis qu'au Canada, il faut parler de sept ou huit ans. La situation changera-t-elle?

• (1650)

Quelles portion des recettes de la taxe sur les transactions commerciales proviendra des transporteurs canadiens comparativement aux transporteurs américains? A mon avis, le gouvernement agit avec une hâte excessive, sans avoir bien préparé le terrain ou sans savoir où il s'en va. C'est pourquoi cette déréglementation m'apparaît particulièrement choquante. Le gouvernement fonce à toute vitesse, sans se préoccuper des écueils. Mais nous nous y heurterons bientôt et ce ne sera pas sans pertes.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je reste perplexe devant le discours du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Selon moi, ces paroles illustrent on ne peut mieux la philosophie et les objectifs du gouvernement. On aurait pu penser qu'en Amérique du Nord, la révolution conservatrice avait atteint son sommet et commençait à se résorber. Cependant, si l'on examine le projet de loi et les commentaires du député de Mississauga-Sud et d'autres députés conservateurs, on voit bien que l'idéologie est profondément ancrée en eux.

Au Canada comme ailleurs dans le monde, l'opinion publique ne souscrit plus aux idées véhiculées par cette idéologie et il n'est pas surprenant de voir que le gouvernement soit tombé si bas dans les sondages puisqu'il s'accroche à des idées que l'ensemble des Canadiens commence à juger dépassées.

Il apparaît clairement en écoutant le député de Mississauga-Sud qu'il est un partisan de la libre entreprise de la vieille école, c'est-à-dire, d'avant les lois contre la pollution, contre le travail des enfants et en faveur d'un certain contrôle des industries.A l'instar des autres députés conservateurs, il préconise un système de libre entreprise absolue où tout est permis. Les conservateurs croient qu'il n'est pas nécessaire de tenir compte de l'intérêt public et qu'il faut permettre à notre système de transport de fonctionner n'importe comment pourvu que cela soit rentable ou engendre des profits. Le député dit que c'est exact.

Évidemment, il ne faut pas oublier, en pesant la théorie du député, que celui-ci vient de la région de Toronto où la déréglementation ne posera aucun problème. Les lignes aériennes ne nuiront pas à ses affaires et il pourra toujours bénéficier de sièges à prix réduit et autres avantages du genre.

Toutefois, le député d'Assiniboia (M. Gustafson) sait que les citoyens de Weyburn, en Saskatchewan, et d'autres localités de sa circonscription ne bénéficieront pas aussi facilement de sièges à prix réduit parce que Regina n'est pas un centre aussi important. Il était rare autrefois de profiter de sièges à prix réduit pour Regina, mais nous avons pu obtenir des concessions des grandes compagnies aériennes parce que nous vivons dans un milieu déréglementé où les compagnies aériennes sont censées traiter tous les Canadiens de la même façon, qu'ils habitent une petite ville comme Regina ou un grand centre comme Toronto.

Cela ne plaît pas au député de Mississauga-Sud, qui préférerait que les gens de Toronto, de Montréal et des autres grands centres bénéficient de tous les avantages et que les citoyens des petites villes comme Saskatoon et Regina ne bénéficient d'aucun avantage. Je m'étonne que le député d'Assiniboia souscrive même à ce projet de loi. Il n'agit certes pas ainsi dans l'intérêt supérieur de ses électeurs et des Canadiens qui habitent à proximité de Regina et dans d'autres petites villes de la Saskatchewan.

Cela n'a aucun sens que le gouvernement présente un projet de loi visant à déréglementer le secteur canadien des transports et abandonne le marché au jeu féroce de la concurrence. Le Canada est un pays uni en dépit de son immensité et de sa topographie extrêmement variée. Notre population est clairsemée, nous avons de petites localités éparpillées aux quatres coins du pays et de grandes concentrations démographiques dans les centres importants. Qu'il ait été conservateur ou libéral, le gouvernement fédéral s'est engagé à traiter sur un pied d'égalité les Canadiens de toutes les régions du pays. Qu'ils vivent dans des villes grandes ou petites, les Canadiens auront les mêmes avantages. Toutefois, cela va certainement changer à la suite de ce projet de loi.

Cette mesure soulève également la question des tarifs variables, ce qui correspond également à l'idéologie du gouvernement conservateur. Les chemins de fer veulent des taux variables, car cela leur permet d'offrir des tarifs inférieurs dans certaines localités et de faire payer plus cher aux habitants d'autres régions. Bien sûr, cela favoriserait le camionnage, car il reviendrait moins cher aux chemins de fer que les cultivateurs transportent leurs céréales en camion du moulin jusqu'à des centres desservis par les chemins de fer. Les céréaliers de l'Ouest subiront les conséquences des tarifs variables. Des centaines de milles de voies ferrées rurales seront abandonnées, ce qui fera disparaître de nombreuses petites localités. Les ressources et les installations seront concentrées dans quelques villes de la région des Prairies.

Ceux d'entre nous qui sommes convaincus que notre pays doit se composer d'un ensemble de petites localités viables se sont toujours opposés aux tarifs variables. Cette loi les autoriserait dans le secteur du camionnage, du transport ferroviaire et du transport aérien. C'est pourquoi nous ne sommes pas d'accord. Notre parti reconnaît qu'un grand nombre des règlements actuels sont périmés et devraient faire l'objet d'une révision permanente, mais il faudrait néanmoins maintenir le principe de l'interfinancement. Les itinéraires rentables, tant pour les chemins de fer, que le camion ou l'avion, devraient subventionner et financer ceux qui sont déficitaires. C'est ainsi que tous les Canadiens pourront avoir accès à un réseau de transport moderne et efficace. A notre avis, tous les Canadiens doivent être des citoyens à part entière. Par conséquent, mes collègues et moi-même nous opposons à ce projet de loi.

Je me soucie également de la sécurité. Je crois qu'il me reste une minute, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que le temps de parole du député est terminé.

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, au cours des derniers jours et des dernières semaines, nous avons longuement parlé de cette mesure. Nous savons que c'est une question de représentation.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'informer le député qu'il est 17 heures. Comme il est 17 heures, la Chambre passe à l'examen des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--MOTIONS

[*Traduction*]

LA PEINE CAPITALE

L'ÉTUDE DE LA QUESTION PAR LE COMITÉ PERMANENT

M. Bill Domm (Peterborough) propose:

Que le comité permanent de la justice et du solliciteur général soit autorisé à faire étude et rapport sur les arguments pour et contre le rétablissement de la peine capitale et envisage la possibilité que la question de la peine capitale puisse faire l'objet d'un vote libre à la Chambre.

—Monsieur le Président, pour aller droit au but, je précise que nous ne sommes pas saisis en ce moment de l'un de mes projets de loi visant à rétablir la peine capitale dans les cas de meurtres prémédités et délibérés. La motion que je demande à la Chambre d'approuver permettrait à un comité permanent spécial, soit le comité de la justice et du solliciteur général, de réexaminer les arguments pour et contre la peine capitale et de faire rapport au Parlement afin que tous les députés, quelle que soit leur allégeance politique, puissent recevoir l'information la plus récente sur les deux aspects de cette question extrêmement controversée.

Il n'y a aucun doute dans mon esprit que nous qui sommes en faveur du rétablissement de la peine capitale avons une obligation envers ceux qui s'y opposent. Ces derniers veulent avoir l'occasion d'exprimer leur point de vue devant un comité parlementaire. Des organismes tels que le Conseil uni des Églises, les mouvements catholiques, la Société John Howard et toutes les personnes qui rejettent la peine capitale pour des raisons de conscience voudraient avoir l'occasion d'expliquer leur convictions aux représentants élus. Si la Chambre n'adopte pas cette motion, elle prive les abolitionnistes de leur droit d'être entendus.

Des voix: Oh, oh!

M. Domm: Je sais que ce n'est pas une affaire de conscience pour les députés du Nouveau parti démocratique. Leur position sur la peine de mort ne leur est pas dictée par leur conscience. Ils votent contre en masse, comme parti, parce qu'ils n'ont pas la liberté de choix. Je m'adresse aux libéraux et aux conservateurs pour qui la question doit faire l'objet d'un vote libre, et non aux socialistes. Je ne m'adresse pas au Nouveau parti démocratique, qui pense mieux savoir que les Canadiens ce qui convient au Canada. Il est en faveur de l'abolition.

M. Riis: Qu'en pense le premier ministre (M. Mulroney) du Canada?

M. Domm: Le premier ministre du Canada . . .

M. Blackburn (Brant): Qu'en dit le Cabinet?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Domm: Je sais que la question est délicate.

Le président suppléant (M. Paproski): Elle l'est, en effet, mais puisqu'il s'agit d'une initiative parlementaire, les députés devraient faire en sorte que ce lundi après-midi se déroule sans heurt.

M. Domm: Je dispose de dix minutes pour faire mon discours. Le Nouveau parti démocratique n'aimerait rien de mieux que de me priver de ce temps de parole. Les néo-démocrates ont dit au comité de la justice et du solliciteur général qu'ils tenteraient par tous les moyens de faire de l'obstruction en vue d'écarter le débat. Ils empêchent les tenants de l'abolition de témoigner devant un comité parlementaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Domm: Ils refusent à ces personnes le droit de se présenter devant le comité de la justice et du solliciteur général. Leur représentant au sein de ce comité a dit qu'il ne s'agit pas de savoir si la question doit être débattue ou non; l'important c'est que lui ne le veut pas. Il refuse qu'on en parle. Il préfère enterrer le débat. Cela ne se fait pas en régime démocratique.

Si elle est adoptée, la motion à l'étude aujourd'hui nous permettrait d'entendre les arguments pour et contre le rétablissement de la peine capitale, tant ceux des bruyants abolitionnistes d'en face, comme ils se nomment, que ceux du reste de la Chambre. Or, le Nouveau parti démocratique refuse aux Canadiens la chance de faire valoir leur opinion devant un comité parlementaire. Il entend donc faire l'impossible non seulement pour faire obstruction au rétablissement de la peine capitale, puisque le parti s'y oppose, mais encore pour priver les abolitionnistes du droit d'être entendus à ce comité, afin que celui-ci se prononce après avoir examiné les arguments des deux camps.

J'ai la parole depuis cinq minutes, et les néo-démocrates ont accaparé deux de ces cinq minutes avec leurs interruptions bruyantes. Dans les cinq minutes qui me restent, j'aimerais exposer des statistiques. Ni les libéraux ni les néo-démocrates n'ont la moindre idée de l'évolution que révèlent aujourd'hui les statistiques. Je vais utiliser le rapport le plus récent du Centre canadien de la statistique juridique d'Ottawa qui a été publié le 1er janvier. Tout au cours de leurs mandats, les libéraux ont refusé aux Canadiens le droit de savoir ce qui se passait au Canada en termes de meurtres au premier degré. Je me reporte au rapport publié la semaine dernière par Statistique Canada qui établit une comparaison entre le Canada et les États-Unis. Je voudrais attirer votre attention sur les faits saillants de ce rapport.

Des voix: Allez-y.

M. Nystrom: Lisez-le.

M. Domm: Je demanderais aux députés d'en face de se tenir tranquilles un instant. Voyons la tendance décrite par la courbe des meurtres au premier degré au Canada depuis que nous avons aboli la peine de mort: nous constatons que le taux des homicides a augmenté chaque année pour les meurtres prémédités, au premier degré, et diminué pour les meurtres au deuxième degré. La situation aux États-Unis, par rapport au Canada, est exactement le contraire. Le département de la Justice des États-Unis a publié des rapports du *Federal Bureau of Investigation* et du département de la Justice, de Washington, D.C., prenant en compte la même période pour laquelle les abolitionnistes soutiennent que les crimes commis avec violence et les meurtres étaient à la hausse. La vérité c'est que pour chaque année depuis 1980 il y a eu une baisse annuelle de la courbe des homicides dans les États qui appliquent la peine de mort. Selon le ministère de la justice des États-Unis, comme le mentionne le rapport canadien dont j'ai parlé plus tôt, les États-Unis ont connu, de 1980 à 1984, une

baisse des taux d'homicides, alors que le Canada a accusé une hausse.

Le nombre des homicides au premier degré, publié pour la première fois depuis quinze ans, a augmenté chaque année depuis que le Canada a aboli la peine de mort. Aux États-Unis, il a diminué chaque année depuis que la peine de mort a été rétablie en 1977, après dix ans de luttes juridiques contre cette loi. Nous pouvons maintenant prouver, sans l'ombre d'un doute, que les chiffres utilisés par les abolitionnistes sont complètement faux.

M. Blackburn (Brant): Comment feriez-vous revenir Marshall?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. C'est l'heure des initiatives parlementaires et je ne peux pas entendre le député défendre son initiative.

M. Orlikow: Ça ne vaut pas la peine d'être entendu.

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais que vous lui laissiez la possibilité de terminer.

M. Domm: Je suppose que, parce que j'apporte la preuve de ce qui s'est passé, c'est-à-dire que les statistiques fournies aux députés au cours des sept dernières années étaient fausses, ils ne veulent pas les entendre. Depuis dix ans que nous avons aboli la peine de mort ils citent Statistique Canada et ils ont berné et trompé les Canadiens.

Mme Copps: C'est plutôt vous.

M. Gauthier: C'est plutôt vous.

M. Domm: Nous avons maintenant la vérité de Statistique Canada. L'organisme prétend que lorsque l'on sépare les homicides au premier et au second degré, il y a une augmentation notable. Cela donnera, sans l'ombre d'un doute, une certaine satisfaction à ceux qui prétendent que la peine de mort est dissuasive. Elle n'empêche pas tous les homicides, mais elle pourrait bien en prévenir certains. Si nous remontons aux 10 années précédant 1977—de 1966 à 1977 il n'y a eu aucune exécution aux États-Unis, en raison des actions judiciaires contre la loi—nous constatons que, aux États-Unis, la courbe des homicides accuse une augmentation de 38 p. 100. Ces données sont celles du ministère américain de la Justice. Le tableau révèle que pendant la période de rétablissement de la peine de mort, entre 1977 et 1985, le nombre d'homicides a diminué de 23 p. 100 aux États-Unis dans les États concernés. On ne peut réfuter ces données. Ce sont les chiffres officiels. Ils sont incontestables puisqu'il s'agit de faits. C'est un tableau complet de la situation actuelle et non pas les données partielles qu'on nous présente depuis dix ans.

• (1710)

Je rappelle, en terminant, que non seulement nous devons entendre de nouveaux témoignages sur ce sujet, mais que les députés d'en face ne peuvent plus continuer de nier systématiquement à ces organismes le droit d'être entendus.

Les députés d'en face ne parlent pas pour les abolitionnistes quand ils prétendent que ces organismes ne veulent pas être entendus. Le Conseil catholique des Églises vient tout juste de recueillir 50 000 $ pour pouvoir faire valoir son point de vue parce que le Parlement lui a claqué la porte au nez. Les députés d'en face l'auront sur la conscience. Ils auront sur la conscience l'augmentation du nombre de meurtres qualifiés, l'assassinat des innocents, des passants, des dépanneurs, des caissiers et des policiers abattus dans nos rues. Ils ne peuvent en rejeter le blâme sur nous car nous savons que la peine de mort a un effet dissuasif.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ce n'est pas de meurtre au premier degré ou au second degré que nous parlons cet après-midi, c'est d'hypocrisie du gouvernement au premier degré. A mon avis, si le député de Peterborough (M. Domm) a présenté cette motion à la Chambre, c'est parce qu'il ne croit pas le premier ministre (M. Mulroney). Le premier ministre a pris un engagement sur la question de la peine capitale lors de la dernière campagne électorale, et les députés d'en face connaissent mon point de vue là-dessus. Quoi qu'il en soit, le premier ministre, avec lequel il se trouve que je suis d'accord sur la question de la peine capitale, a promis lors de la dernière campagne électorale qu'il y aurait un vote libre à la Chambre des communes sur cette question.

Deux ans et demi se sont écoulés depuis cette promesse, et nous n'avons toujours pas voté sur la question de la peine capitale. Je comprends la frustration du député de Peterborough. S'il avait foi et confiance dans son chef, le premier ministre du Canada, il ne viendrait pas cet après-midi demander à la Chambre des communes d'adopter une motion visant à autoriser le comité permanent de la justice et du solliciteur général à se pencher sur la question de la peine capitale. S'il croyait le premier ministre, il patienterait. Il attendrait que le premier ministre tienne sa promesse de faire voter la Chambre des communes sur cette question.

De ce côté-ci de la Chambre, nous comprenons que le député soit frustré et en veuille au premier ministre de ne pas tenir ses promesses. Alors voici ce que je lui dis: «Bienvenue parmi nous. Nous savons ce que vous éprouvez, car Dieu sait si le premier ministre a fait des promesses qu'il n'a pas tenues depuis deux ans et demi». Quand je regarde de l'autre côté de l'abîme qui nous sépare, je me rends bien compte que de très nombreux députés du parti conservateur commencent à perdre confiance dans leur propre premier ministre.

M. Lewis: Nommez-en un seul!

M. Nunziata: Nous savons que d'un océan à l'autre les Canadiens ont perdu foi et confiance envers le premier ministre du Canada. Faut-il s'étonner que des trois partis à la Chambre des communes, le sien se retrouve maintenant au troisième rang?

Assez parlé du premier ministre et de ses promesses! Si nous attendons qu'il réalise ses promesses, je serai complètement chauve et vous, monsieur le Président, vous aurez la tête toute grise.

La motion du député de Peterborough dit:

Que le comité permanent de la justice et du solliciteur général soit autorisé à faire étude et rapport sur les arguments pour et contre le rétablissement de la peine capitale et envisage la possibilité que la question de la peine capitale puisse faire l'objet d'un vote libre à la Chambre.

Le député a l'expérience de la Chambre. Il est ici depuis un bon nombre d'années. Loin de moi l'idée de lui apprendre les règles de la Chambre. Mais nous n'avons pas à autoriser le comité à étudier la peine capitale. Le comité peut le faire de sa propre initiative. Nul besoin que la Chambre des communes dise aux membres du comité permanent de la justice et du solliciteur général: «Nous vous autorisons chacun d'entre vous à étudier la peine capitale». Il sait que le comité peut se charger de cette étude de sa propre initiative.

Il faut féliciter le député de son attachement à sa cause . . .

M. Blackburn (Brant): Son obsession!

M. Nunziata: Je suppose que parfois on pourrait accuser le député de fanatisme envers sa cause. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne la défend pas de façon posée, comme l'a bien fait voir sa dissertation de dix minutes cet après-midi.

Le député a comparu devant le comité. En tant que membre du comité de la justice et du solliciteur général, j'ai écouté attentivement ce qu'il avait à dire. Oui, tous les membres du comité ont écouté le député. Ils se demandent actuellement s'ils doivent entreprendre une discussion, un débat ou une étude sur la question de la peine capitale. Le député s'impatiente parce que le comité n'a pas encore pris de décision sur la question.

Dans sa motion, il dit que le comité devrait envisager la possibilité que la question de la peine capitale puisse faire l'objet d'un vote libre à la Chambre. Je répète au député que je n'ai pas l'intention de faire son éducation. Je lui rappellerai cependant que le premier ministre a déjà fait cette promesse. Alors pourquoi la Chambre des communes devrait-elle dire au comité de remplir la promesse du premier ministre? Cela n'a aucun sens.

Nous ne sommes pas ici cet après-midi pour étudier les avantages et les inconvénients de la peine capitale. Le député le sait. Il sait que nous sommes ici pour discuter de sa motion. Il a pourtant préféré parler des avantages de la peine de mort. Ce n'est pas le moment de parler des avantages de la peine de mort ni de se demander si elle a un effet dissuasif ou non et si le taux d'homicides a augmenté ou diminué depuis 1976. Si le premier ministre respecte sa promesse, on pourra discuter cette question à fond d'une manière raisonnable et responsable pour que les partisans et les adversaires de cette mesure puissent exprimer leur opinion.

Nous savons, pour terminer, qu'il y a des députés qui ont une cause à défendre. Je les respecte mais je dis au député qu'il ne rend pas justice à sa propre cause en s'en servant pour essayer de nous impressionner et en montant sur ses grands chevaux pour parler de la peine de mort. Nous avons besoin de débattre rationnellement la question. Il n'est pas nécessaire que le député de Peterborough monte sur ses grands chevaux et vocifère comme un fou furieux sur la question de la peine capitale.

Des voix: Règlement!

M. Nunziata: En terminant, j'exhorte les députés sensibles aux rouages de la Chambre et que cette question inquiète, à rejeter la motion afin de donner au premier ministre la chance de remplir sa promesse. Pour ma part, je me prononcerai contre le rétablissement de la peine capitale au Canada. Toutefois, j'attendrai pour faire valoir pleinement mes arguments à la Chambre que le gouvernement nous en donne l'occasion, sans doute au cours de cette législature.

• (1720)

Entre temps, je conseille au député d'en face et à tous les autres membres de son comité pour la pendaison d'être patients et de faire un peu confiance à leur propre premier ministre. Je sais que c'est difficile vu la tendance qu'il a à étirer la vérité et à ne pas respecter à la lettre tous les commandements, mais viendra le jour où nous pourrons nous prononcer sur cette question à la Chambre.

Je vous remercie, monsieur le Président, d'avoir été d'accord avec moi cette fois-ci.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, il y a 11 ans, la Chambre a tenu l'un des débats les plus divisifs et chargés d'émotions de son histoire au sujet de la peine capitale. Aujourd'hui, le député de Peterborough (M. Domm) a essayé de faire inscrire en priorité au programme parlementaire une question qui a été clairement réglée il y a 11 ans.

Je comprends la frustration, la colère et le désespoir du député puisque ses propres collègues, surtout le premier ministre (M. Mulroney), n'ont peut-être pas pris des mesures aussi rapidement que le député l'aurait voulu relativement à cette importante question. Ce que nous devons nous demander, c'est si, l'on a constaté dans les faits depuis 1976, quand la Chambre a aboli la peine capitale, que la décision prise à l'époque n'était pas la bonne. Selon moi, la réponse à cette question est clairement non. En 1976, la Chambre a pris la seule décision possible sur cette question fondamentale.

Ce n'est pas seulement à la Chambre des communes canadienne qu'on a demandé de réexaminer la question de la peine capitale. En 1983, on a demandé au Parlement du Royaume-Uni de réexaminer la décision qu'il a prise au sujet de la peine capitale. Le Parlement britannique, qui était dominé par des députés conservateurs dirigés par un premier ministre nettement en faveur de la peine capitale, a rejeté par une bonne majorité la proposition voulant qu'on rétablisse la peine capitale au Royaume-Uni.

Je désire rapporter les propos de Jim McGrath à ce sujet. Il se distingue maintenant en qualité de lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve. L'année dernière, il a déclaré ce qui suit:

> ...le Canada, avec sa constitution nouvelle et éclairée, tient-il tellement à remonter dans le temps et à figurer parmi les rares démocraties qui ont rétabli la peine de mort? Pourquoi s'arrêter à la peine de mort et ne pas rétablir aussi les punitions corporelles? Nous devons nous demander quel serait l'effet d'une telle décision sur la société et la jurisprudence de notre pays. En tant que pays, tenons-nous à nous ranger aux côtés de l'Afrique du Sud, de l'URSS, de la Chine et de l'État de l'Alabama qui imposent la peine de mort à leurs citoyens?

Voilà la question que Jim McGrath a posée en 1986. Voilà la question à laquelle nous, députés, devons répondre aujourd'hui.

Le député de Peterborough a parlé de dissuasion et cité des statistiques. Nous n'avons pas le temps d'examiner ses statistiques. J'aimerais formuler deux ou trois observations à propos de la dissuasion.

Il est intéressant de signaler que Robert Lunney, chef du service de police d'Edmonton et président de l'Association canadienne des chefs de police, a déclaré, et je cite: «Il serait futile de fonder un argument en faveur du rétablissement de la peine de mort sur la dissuasion». Il y a également lieu de signaler que le plus grand nombre de décès d'agents de police au Canada est survenu en 1962, soit la dernière année au cours de laquelle des êtres humains ont été exécutés chez nous.

J'ai mentionné l'URSS et le fait que ce pays maintient la peine de mort. Il y a lieu de rapporter ce qu'en a dit Andrei Sakharov, un homme dont le monde entier respecte l'opinion.

> Je tiens la peine de mort pour une institution sauvage et immorale qui sape la fibre morale et juridique d'une société. Je rejette l'idée que la peine de mort puisse exercer un quelconque effet de dissuasion essentiel sur les criminels en puissance. Je suis plutôt persuadé du contraire, soit que la sauvagerie n'engendre que la sauvagerie.

C'est là ce qu'en a dit Andrei Sakharov, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Robinson: Voyons le point de vue de quelques victimes de crimes et de leurs familles. L'un des plus puissants témoignages présentés en 1976 au cours du débat sur la peine de mort était celui de Pauline Maitland, la veuve d'un agent de police tué à Toronto:

> J'ai appris ... que l'homme qui a tué mon mari, le constable Leslie Maitland, le 1er février dernier, a été condamné à mort. Je voudrais que vous sachiez que mes vues et celles de la famille de mon mari sur la peine de mort n'ont pas changé. Nous y sommes totalement opposés. La mort de cet homme ne rendra pas mon mari à la vie et c'est une solution trop facile pour nous tous. La société condamne le meurtre mais est prête à accepter le meurtre de cet homme au nom de la justice. S'il vous plaît, faites tout ce qui est en votre pouvoir pour empêcher ce deuxième crime. Tuer cet homme serait tout à fait contraire aux principes moraux de mon mari défunt et aux miens.

Comme le dit mon collègue, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), il y a aussi le cas de Donald Marshall, qui a passé onze années en prison pour un crime qu'il n'avait pas commis. Je le demande à tous les députés ici présents, seriez-vous prêts à aller dire à la famille d'un homme ou d'une femme qui auraient été exécutés par erreur que vous êtes désolés, que c'était une erreur et qu'elle ne peut malheureusement pas être corrigée?

Des erreurs ont été commises. J'ai ici la copie d'un article de journal intitulé: «Un innocent est libéré». Il s'agit d'un homme qui a été innocenté de meurtres après neuf ans de prison. Si l'on rétablissait la peine capitale au Canada, on ne pourrait plus libérer des innocents puisqu'on les auraient exécutés.

Le député de Peterborough dit que nous n'offrons aucune tribune aux personnes qui souhaitent le rétablissement de la peine capitale. Ceux-ci ont recueilli 50 000 $ pour défendre leur point de vue sur cette question. Je tiens à dire au député de Peterborough que ce ne sont pas eux qui ont choisi de parler de la peine capitale. Ce ne sont pas les Conseils des Églises qui ont mis la peine de mort à l'ordre du jour du débat politique. Ce sont lui et les tueurs de son espèce, qui ne sont que des assoiffés de sang et de vengeance. Ils n'ont pas choisi de dépenser leur argent pour débattre de cette question importante; ce ne sont certes pas eux qui l'ont inscrite à leur programme politique. Non, monsieur le Président. Ces groupes du Canada, et notamment l'Église anglicane du Canada, les Congrès baptistes du Québec et de l'Ontario, l'Église luthérienne du Canada, le *Mennonite Central Committee*, de même que le Pape lui-même, qui s'est prononcé fermement contre la peine capitale, sont convaincus qu'au lieu de parler de vengeance et de sang, il faut parler de la prévention des crimes violents et refuser de contribuer à d'autres morts au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Robinson: Les arguments qui militent contre la peine capitale sont clairs et irrésistibles. Il faut se pencher sur la prévention des agressions et toute la question du contrôle des armes à feu. Il convient de prévoir des programmes beaucoup plus efficaces pour s'occuper des jeunes délinquants, de mettre l'accent sur la prévention et de s'assurer que nos corps policiers sont mieux formés, mieux déployés et mieux équipés. Il faut envisager des modifications profondes à notre régime pénitentiaire. Il s'agit de collaborer dans nos localités avec des organismes comme les Églises, les écoles, le mouvement ouvrier et autres, afin de prévenir les agressions.

Tous les députés veulent assurer la protection de la société. En terminant, je voudrais citer certains passages d'un éditorial sur la question qui est parue dans le *Globe and Mail* et qui, à mon avis, exprime fort bien les craintes que mes collègues et moi-même avons à ce sujet.

Peine capitale

Il est facile, voir tentant, à une époque où les gens sont angoissés et anxieux au sujet de la situation de l'emploi, par la baisse de valeur de leurs économies de toute une vie et par la capacité du Canada de rester uni, de soulever les passions en exploitant le mauvais côté de l'âme humaine. Cet instinct qui nous pousse à vouloir dissiper nos doutes et nos craintes par l'usage de la force, à ne pas affronter l'inconnu en nous abritant derrière un autoritarisme punitif, est aussi puissant que celui qui pousse les lemmings au suicide. Et nous l'exploitons à nos propres risques.

• (1730)

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au secrétaire parlementaire, je constate que le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) est parmi nous. Je voudrais simplement lui rappeler de ne pas mêler la présidence à un débat, qu'il s'agisse d'initiatives privées ou de n'importe quoi d'autre.

J'ai remarqué que dans sa dernière phrase, alors que je portais attention à l'autre côté, il a mêlé la présidence au débat. J'espère qu'il s'en abstiendra dorénavant.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir intervenir dans le débat de la motion. Mes observations ne porteront pas directement sur la teneur de la motion mais plutôt sur le processus suggéré car, dans le cas d'un débat sur la peine de mort, je soutiens que le processus à employer est essentiel pour le règlement complet et équitable du problème.

Je respecte l'opinion de ceux qui proposent cette motion et cette mesure, et celle de ceux qui s'y opposent. Je respecte également leur droit de s'exprimer et de représenter non seulement leur opinion mais aussi celle de leurs électeurs.

Nous devons à cet égard nous poser des questions. Quand devrait-on tenir un tel débat? Qui devrait y prendre part? Où devrait se tenir le débat—à la Chambre des communes, dans un comité parlementaire comme le comité permanent de la justice et du solliciteur général, ou dans un comité spécial? En outre, ce comité devrait-il voyager?

Je propose d'examiner ce que la Chambre doit débattre: une motion précise comme celle qu'a proposée le député de Peterborough (M. Domm) ou une motion qui, si elle est adoptée, établirait un plan d'action pour rédiger un projet de loi précis. En tant que députés, nous sommes tenus de tenir compte de la forme aussi sérieusement que du fond dans cette question particulière.

Pendant la dernière campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) a promis qu'un gouvernement progressiste conservateur autoriserait un vote libre sur la question de la peine capitale. Ce vote libre aura lieu. Cependant, la première question en est la date. Le 4 septembre 1984, le Canada était assailli de problèmes économiques et sociaux. Notre gouvernement a pris des mesures dans de nombreux secteurs. Nous nous sommes d'abord occupés des problèmes économiques du Canada. Les taux d'intérêt ont baissé. Un Canadien peut obtenir une hypothèque au taux le plus bas depuis des années grâce à nos initiatives. Le chômage a diminué. Ce n'est pas encore ce que nous voulons, mais il a baissé. On assiste à un regain de confiance des investisseurs et des consommateurs, pour citer quelques indicateurs économiques. Il existe encore des disparités régionales, mais nos solutions sont efficaces et nous nous remettons de la récession.

Sur le plan social, nous avons pris des mesures sévères à propos des problèmes de conduite en état d'ébriété, de la prostitution et de la pornographie. A mon avis, c'est la question que le comité permanent de la justice et du solliciteur général aurait dû étudier en premier. La Loi sur le divorce a été révisée pour apporter des solutions réalistes et bien réfléchies aux problèmes des années 80. Les Indiennes ont retrouvé leurs droits. Nous avons accompli des progrès sensibles sur le plan social.

On a beaucoup parlé des promesses du gouvernement. On ne peut s'attendre à ce qu'un gouvernement respecte toutes ses promesses et ses engagements dès le premier jour de son mandat. Nous ne les avons pas tous respectés, mais notre bilan est remarquable et digne de louanges.

Il eut été irresponsable de lancer un débat en bonne et due forme sur la question de la peine capitale avant de nous être occupés des grands problèmes socio-économiques de l'heure. Or, nous en sommes rendus à une étape où il devient possible d'entreprendre de façon ordonnée l'étude de cette question. Je le répète, un sujet d'aussi grande importance que le rétablissement de la peine capitale mérite, en démocratie, un débat complet et juste.

Mon collègue a inscrit cette motion et certaines autres au *Feuilleton*. Qu'on soit ou non de son avis, je sais qu'il tient à ce que la question soit débattue en bonne et due forme. Qu'on soit pour ou contre la peine capitale, il faut reconnaître qu'il n'a jamais empêché quiconque de débattre le sujet.

Il reste à savoir comment procéder. S'il s'agit simplement que la Chambre propose le rétablissement de la peine capitale au Canada, sans que nous puissions tenir un vote libre, l'affaire sera résolue. Il ne fait aucun doute que l'affaire est résolue. Toutefois, si la Chambre se prononce en faveur, quelle est la prochaine étape? J'ai toujours dit que le débat doit être construit de telle sorte que si la Chambre se prononce en faveur du rétablissement de la peine capitale, nous ayons un processus précis pour décider de la façon dont il faudra trancher la question.

Le gouvernement examine depuis quelque temps la question de la marche à suivre. Ni les partisans ni les détracteurs d'un tel processus des deux côtés de la Chambre ne prennent à la légère la question de la méthodologie. Je suis persuadé que l'on proposera très bientôt à la Chambre de tenir un débat officiel sur cette importante question.

Tous les députés, quelle que soit leur position à cet égard, doivent à la société de tenir le débat le plus élevé possible sur cette question. Je crois qu'un tel débat sera déterminant pour tous les députés de la Chambre. Certains députés auront la chance que leur point de vue personnel coïncide avec celui de leurs électeurs. D'autres seront en position de conflit, leur avis étant à l'opposé de celui de leurs électeurs. C'est une situation délicate. Nous en savons quelque chose en tant que représentants élus.

Il ne me plaît pas particulièrement de voir mes collègues placés dans cette situation difficile, quel que soit leur parti, mais nous avons été élus justement pour prendre position. Nous nous devons d'être à la fois émotifs et objectifs dans ce débat, comme l'ont fait les députés qui sont intervenus avant moi et qui ont exposé avec véhémence leur point de vue personnel, tout en essayant de demeurer calmes tandis que nous étudions le point de vue de nos collègues.

Ce débat permettra de tirer l'affaire au clair. Il touchera tous les Canadiens—les innocents comme les coupables, les juges comme les jurés, la Couronne comme la défense. Nous serons jugés en fonction de notre décision mais aussi pour la façon dont nous nous serons pris pour y parvenir. Allons à la limite de nos moyens pour être dignes du droit de prendre cette décision et pour le faire de manière aussi calme et réfléchie que possible.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai écouté le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) avec énormément d'attention et je voudrais commenter ses remarques. En terminant, il a exprimé l'espoir que l'étude dont il est question dans la motion soit tout à fait impartiale. J'ai eu l'occasion de débattre cette question à maintes reprises depuis des années que la Chambre l'a étudiée sous tous ses angles, et je dois lui dire que son espoir atteste de sa grande naïveté.

Quant à moi, je m'attendrais que ces audiences tenues dans divers endroits d'un bout à l'autre du pays n'attirent que des gens qui sont carrément en faveur de la peine de mort, ne serait-ce que parce que plusieurs d'entre eux auraient des victimes dans leur famille, ou qu'eux-mêmes auraient été victimes de crimes graves. Ils témoigneraient volontiers et feraient valoir leur cause. La majorité de ceux qui ne partagent pas leur opinion, je le dis à regret, ne seraient ni moins compatissants, ni moins motivés par leur expérience personnelle. Je ne devrais pas dire que je le regrette, car cela fait partie de la nature humaine. Aucun être humain ne peut rester indifférent devant une question de vie ou de mort.

• (1740)

Si le député s'attend à un débat sans émotion ni passion, je dois lui dire que ce genre d'étude serait pour lui une source de profonde déception. Je m'oppose à cette motion, comme la majorité de mes collègues libéraux, je crois. A notre avis, ce n'est pas le temps de parler de la question de la peine de mort et de la débattre au point de soulever les passions et les émotions de tous les Canadiens, comme le ferait le genre de spectacle ambulant qui, inévitablement, découlerait de cette proposition.

Quand la motion du député a été présentée au comité permanent de la justice et du solliciteur général, j'étais présent pour voter contre, mais les députés de l'opposition n'ont pas réussi à mettre fin au débat dans le temps alloué au comité. Je me demande bien ce que le gouvernement nous réserve, ou s'il le sait seulement lui-même.

Le député de Simcoe-Nord a énuméré une liste de questions à aborder dans un débat sur la peine capitale, de points à régler le moment venu: qui doit en prendre l'initiative, s'il faut y mêler les comités, quelle doit être la solution, quelle modification apporter au Code criminel, en fin de compte, si l'examen de la question se rend jusque là. Je dois signaler au député que le gouvernement devrait répondre à ces questions au lieu de les poser. Le gouvernement ne devrait pas demander à la Chambre d'y répondre. Il a fait aux Canadiens de nombreuses promesses qui n'ont pas été respectées et dont l'abandon a été justifié, dans bien des cas, par de faux prétextes. Il dit, par exemple, que puisque le déficit est plus élevé qu'il ne le pensait, il ne peut tenir sa promesse. Je songe à la tragique trahison des Arméniens du Canada. Un secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de ce gouvernement a eu le culot de déclarer à la communauté arménienne que les conservateurs ne pouvaient pas tenir la promesse qu'ils avaient faite pendant la campagne électorale parce qu'ils ne s'étaient pas rendu compte de ce qu'elle exigeait. Une promesse de plus que le gouvernement n'a pas tenue. D'autres ont été abandonnées parce qu'il lui aurait été trop difficile de déranger les intérêts en place. Les conservateurs ont promis qu'ils obligeraient les lobbyistes à s'enregistrer, qu'ils présenteraient une loi à cette fin. Ils ont promis d'imposer aux ministres des lignes directrices concernant les conflits d'intérêts. Ils ont promis de soumettre le personnel des cabinets des ministres à un examen de sécurité plus rigoureux. Ils ont manqué à cette promesse pour un prétexte quelconque. Quelle est l'excuse du gouvernement pour laisser l'inititative de cette question aux députés de l'arrière-ban? Aucun d'eux n'est intervenu pour dire que le débat était celui que le gouvernement avait promis.

Tous les députés qui sont en faveur de la peine capitale essaient d'imaginer des moyens d'obtenir l'appui de la Chambre des communes pour réaliser la promesse du premier ministre du Canada (M. Mulroney). Que fait le premier ministre? Qu'a-t-il promis? Qu'avait-il à l'esprit quand il a promis qu'il y aurait un débat et un vote libre sur la peine capitale? Aucun des ministériels ne peut prétendre que le premier ministre veut qu'on fasse cette étude ou qu'il lui donnera suite de telle ou telle façon, si la motion est adoptée.

Je crois que le gouvernement est désespéré et qu'il est arrivé à la conclusion que la peine capitale passionne, hélas, l'opinion publique et que, si elle peut enflammer les passions et attirer l'attention du pays, on s'inquiètera beaucoup moins des sujets que les députés de ce côté-ci de la Chambre soulèvent dans la période des questions et qui préoccupent vraiment nos électeurs, comme ils nous le disent dans nos circonscriptions ou comme nous le disent les Canadiens quand nous voyageons dans le pays.

M. Gustafson: Parlez de l'économie.

M. Kaplan: Oui, nous devrions parler de la performance de l'économie et de la confiance qu'on peut accorder au gouvernement et nous demander si le pays approuve la façon dont il adjuge les contrats et discuter de 100 autres sujets qui préoccupent davantage les Canadiens plutôt que de les réserver pour la prochaine campagne électorale. Je devine un complot pour distraire le peuple canadien avec la question de la peine capitale. Je pense qu'il est tout à fait indigne du gouvernement d'une société démocratique d'essayer de faire oublier à l'opinion publique son rendement et ses actes en la passionnant pour une question tout en sachant que la peine capitale n'aura presque aucun effet sur le taux de criminalité au Canada si jamais on la met en oeuvre, une fois que tout sera dit.

Bien des gens de ce côté de la Chambre veulent parler, monsieur le Président.

[*Français*]

J'aimerais moi-même continuer pour utiliser toutes mes dix minutes, mais il est fort possible, si je permets aux autres de prendre la parole, que nous ayons la chance de notre côté de continuer. Alors, monsieur le Président, pour conclure, j'exprime mes regrets sincères sur le fait que le gouvernement, encore par le biais d'une de ses promesses, utilise une question très émotive pour essayer de distraire les Canadiens des problèmes très importants dont le gouvernement est responsable.

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, c'est un genre de débat qu'aucun de nous n'aime tellement, je pense. J'ai moi-même déjà participé plusieurs fois à un débat sur cette même question à la Chambre. Je dois dire tout d'abord que je respecte mon collègue, le député de Peterborough (M. Domm), et ceux qui partagent ses opinions. Je conviens tout à fait qu'il a le droit de présenter au Parlement une question qui lui tient beaucoup à coeur. Je dois cependant dire à mon honorable ami que, selon moi, et je le dis de la façon la plus aimable possible, il a mal représenté les désirs et les souhaits des groupes religieux et autres qui s'opposent à la peine capitale au Canada. Autant que je sache, aucun de ces organismes n'a exigé la tenue d'audiences, la création d'un comité spécial ou un examen du comité régulier pour discuter du pour et du contre de la peine capitale. Je sais une chose, soit que si ces organismes ont rassemblé 50 000 $, et ils ont probablement obtenu beaucoup plus, c'est pour être prêts à lutter au cas où certains députés voudraient nous faire reculer d'un siècle.

Je m'oppose à une telle représentation erronée des motifs, des capacités et des méthodes de tous les groupes religieux, sociétés de droit et autres organismes pour essayer de justifier la création d'un comité spécial ou le recours à un comité régulier de la Chambre pour étudier le pour et le contre de la peine capitale. Je ne suis pas moi-même à ce point à court d'arguments quand je parle de diverses mesures à la Chambre que je me reporterais à ceux qui ne partagent pas mon point de vue pour appuyer ce que j'avance.

Tous les députés se font dire depuis des décennies par tous les partis politiques à propos de toute question contreversée qui fait les manchettes, et bien des gens nous ont dit la même chose dans nos circonscriptions, que nous devons voter de façon à refléter les désirs de nos électeurs. Si nous le faisions tous, nous appuierions une fois les partisans d'une idée et le côté opposé la fois suivante. Si nous le faisions, nous ne saurions jamais sur quel pied danser. Pour paraphraser sir Edmund Burke, nous devons à nos commettants de faire preuve de diligence, de nous occuper de leur avis, d'accorder le maximum de considération à leurs opinions, mais nous ne sommes pas leurs délégués. Nous sommes leurs représentants mais nous ne leur devons pas notre conscience.

• (1750)

Si chaque député a parfaitement le droit d'évoquer une question de ce genre à titre individuel, par voie de motion ou de projet de loi d'initiative parlementaire, il me semble que s'il y a une volonté de rétablir la peine capitale en modifiant nos lois, c'est indéniablement au gouvernement qu'il appartient de le faire. Pas à un simple député. Si le gouvernement veut connaître l'avis de la Chambre, il n'a qu'à présenter une résolution concernant le Code criminel: elle sera alors mise aux voix, chaque député étant libre de voter dans le sens qu'il veut, même les ministériels, c'est-à-dire le Cabinet. Voilà ce qui devrait se passer si le gouvernement est sérieux. Mais s'il fait semblant uniquement, en disant qu'il y aura une sorte de vote libre sur cette question d'une façon ou de l'autre d'ici à la prochaine élection, je soupçonne qu'il y a manque de sincérité quelque part.

Je me souviens d'un Canadien éminent qui a déjà appartenu à la Chambre et avec lequel je ne me suis pas trouvé d'accord trop souvent mais que j'ai toujours admiré. Je veux parler de M. Diefenbaker. Il a toujours été contre la peine de mort. Je me souviens d'histoires de son cru qu'il nous racontait souvent dans l'antichambre ou dans son bureau à l'occasion de son anniversaire. Il nous disait que dès le début des années 20 il avait défendu beaucoup de personnes accusées de meurtre, ajoutant: «Jusqu'à mon dernier souffle je resterai convaincu de leur innocence».

Comme M. Diefenbaker et comme des centaines et des milliers d'autres, je préférerais voir 1 000 coupables rester en prison que de risquer d'envoyer un innocent à l'échafaud. Et si bons soient-ils, il arrive aux tribunaux eux-mêmes de se tromper. Avec toutes les imperfections humaines, je préférerais voir une personne convaincue de meurtre au premier degré passer les 25 prochaines années en prison que de risquer de la voir pendre si elle était innocente, si improbable cela soit-il. Mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson), a donné l'exemple de Donald Marshall. Si la peine capitale n'avait pas été abolie, M. Marshall serait mort maintenant, et réhabilité ensuite. Il n'y a pas de société civilisée qui puisse prendre pareil risque.

M. Diefenbaker nous parlait de son arrière-grand-père qui avait vu pendre un jeune homme dans le Haut-Canada, en 1837 pour vol à la tire. Ce jeune avait 17 ans et tout le monde était là pour voir l'exécution. Ces bons Écossais de North York, disait l'arrière-grand-père de M. Diefenbaker, étaient venus en grand nombre et avaient dignement festoyé. Pendant la cérémonie de l'exécution, quatre se sont faits détrousser par des voleurs à la tire. Cette histoire démontre tout simplement que l'argument selon lequel la crainte de la peine de mort fera diminuer de beaucoup le nombre de crimes n'est pas à toutes épreuves, voire ne peut pas être défendu.

Je terminerai mon intervention en rappelant aux députés une constante que nous ne devrions jamais oublier. Le taux de criminalité est directement proportionnel aux taux de chômage et de pauvreté. Lorsque dans un pays comme le nôtre, le nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté augmente d'un million en cinq ans, il est facile de mettre le doigt sur l'origine de la criminalité. Ces personnes n'ont plus le choix, elles agissent par désespoir. Combien de Canadiens sans casier judiciaire ont été reconnus coupables de meurtre au premier ou au deuxième degré après avoir commis un holp-up dans une station service ou un dépanneur—même s'il y a là quelques risques de nos jours—et abattu quelqu'un sous l'emprise de la peur, de la terreur ou du désespoir?

Je ne cherche pas à blâmer un parti ou un autre, j'essaie d'être le plus impartial possible. Lorsque nous trouverons la solution aux maux de la société, lorsque nous saurons ce qui pousse au crime, lorsque nous aurons donné à chacun un travail qui lui permette de vivre dignement et dans un certain confort, lorsque tous auront des chances raisonnablement égales dans cette jungle où nous vivons, je sais que le taux de criminalité tombera et que les sentiments des partisans du rétablissement de la peine de mort changeront radicalement.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Au cours des quelques minutes qui restent, monsieur le Président, j'aurais bien du mal à faire ressortir les grands principes qui sous-tendent un débat comme celui-ci. Le premier porte sur l'effet de dissuasion de la peine de mort, et l'autre sur la morale de tout État qui règle la conduite de sa société à un moment quelconque.

Compte tenu du peu de temps dont je dispose, je ne saurais guère examiner le premier aspect. Je me contenterai de dire que toutes les études publiées par ceux qui croient que la peine de mort a un effet de dissuasion n'ont pas su démontrer avec certitude que la peine de mort est véritablement la solution, qu'elle réduit la fréquence des crimes et que la société sera davantage en sécurité par suite de son imposition.

Aux États-Unis, on a rétabli la peine de mort dans certains États. Toutes les études qui y ont été effectuées démontrent que la fréquence des crimes et des assassinats est égale, voire supérieure, indépendamment de ce que la peine de mort ait pu y être rétablie.

La question qui m'amène à intervenir dans ce débat est celle de savoir si l'État que la société a chargé de gouverner a moralement le droit d'appliquer la peine de mort et de punir le meurtre en tuant de sang froid le meurtrier. La question est de savoir si oui ou non un tel comportement de la part d'un État est moral. Si le temps me le permettait, j'examinerais volontiers cette question à fond, mais je soutiens qu'il est indéniablement immoral pour un État, dans une société civilisée, d'adopter ce moyen de traiter les meurtriers. Puis-je signaler qu'il est 6 heures, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. L'heure réservée à l'étude des initatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES ALIMENTS—L'IRRADITATION AU COBALT 60 *B*) LES RÉSERVES ÉMISES PAR DES SCIENTIFIQUES—LA SÉCURITÉ DU PROCÉDÉ

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la question de l'irradiation des aliments préoccupe de nombreux Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Le meilleur exemple réside dans une lettre que j'ai reçue, il y a deux semaines, d'une personne habitant Vancouver-Nord. Je vais vous en lire deux paragraphes, afin de donner simplement à la Chambre une idée des sentiments qu'inspire cette question. Voici:

> Après avoir examiné le pour et le contre de l'irradiation des denrées alimentation j'en conclus qu'elle présente des risques pour la santé dont on ne saurait faire fi.
>
> Je demande donc que l'on mette un terme à toutes les modifications à la réglementation tendant à permettre l'irradiation; qu'on cesse d'importer et de vendre des denrées alimentaires irradiées et que tous les règlements actuels qui permettent l'irradiation, l'importation et la vente de denrées alimentaires irradiées, soient immédiatement abrogés.

• (1800)

Cette lettre donne le ton à ma brève intervention et je suis très heureux que le secrétaire parlementaire soit parmi nous ce soir.

Vous vous rappelez sûrement que le 27 novembre 1986, comme en témoigne la page 1595 du hansard, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a déclaré ce qui suit à ce sujet:

> Monsieur le Président, l'irradiation de certaines denrées alimentaires comme les pommes de terre, les oignons, le blé et la farine se fait aux États-Unis depuis quelque temps. Elle a été utilisée au Canada également.

Or, les recherches que j'ai effectuées depuis lors m'ont appris que l'irradiation des denrées alimentaires est légale aux États-Unis depuis quelque temps, mais qu'elle n'est pas très répandue. Lorsqu'il a témoigné devant le comité, le 3 décembre 1986, M. Sheppard, chef de la Division de la production des denrées alimentaires au ministère de la Consommation et des Corporations, a déclaré ceci, lorsqu'on lui a demandé si des denrées alimentaires irradiées provenant des États-Unis étaient importées au Canada; voici:

> On fait l'irradiation des épices, et il se pourrait fort bien, même si je ne suis pas au courant, qu'il y ait sur le marché canadien certains produits fabriqués aux États-Unis contenant des épices irradées.

Selon mes sources, il y aurait aux États-Unis certaines petites stations expérimentales, mais aucune entreprise commerciale d'irradiation des denrées alimentaires. A l'heure actuelle, il n'existe aucun règlement régissant l'importation des denrées alimentaires irradiées, et ce qui est peut-être encore plus important, aucune méthode pratique permettant de prouver que des aliments ont été irradiés et dans quelle proportion. En ce qui a trait à l'existence de denrées irradiées au Canada, lors de son témoignage devant le comité, le 11 décembre 1986, M. Paul O'Neill, président de la Société radiochimique de l'Énergie atomique du Canada a déclaré ceci:

De fait, aucune usine au Canada n'irradie des produits alimentaires à l'échelle commerciale. Il se peut qu'une ou deux usines aient effectué des essais, mais on ne pratique pas l'irradiation commerciale des aliments au Canada à l'heure actuelle.

Selon les renseignements dont je dispose, en 1982, la *Food and Drug Administration* des États-Unis a évalué 441 études portant sur les dangers de toxicité liés à la consommation d'aliments irradiés. Seulement «cinq études semblaient conclure à l'innocuité». Pourtant, voici ce que déclarait le ministre le 27 novembre 1986 en réponse à ma question:

. . . le processus est sans danger dans les limites prescrites. Toutes les études internationales l'ont montré.

Certaines personnes sont d'avis que, si on prône l'irradiation, c'est en réalité parce que la société industrielle a maintenant accumulé d'énormes quantités de déchets radioactifs provenant de centrales nucléaires et qu'aucun système de destruction adéquat n'a encore été trouvé. L'isotope radioactif qui sert à l'irradiation des aliments peut être produit par le réacteur nucléaire Candu. Il n'est donc pas surprenant que l'Énergie atomique du Canada recommande vivement l'irradiation des aliments.

• (1805)

Selon mes renseignements, l'irradiaton des aliments entraîne la formation à l'intérieur des cellules de produits secondaires instables qu'on appelle radicaux libres. Or, des chercheurs ont conclu que ces radicaux libres pourraient jouer un rôle de premier plan dans la formation de cancers, dans les maladies cardiaques et d'autres maladies dégénératives. Les cellules détruites se putréfient et donnent des produits toxiques. Les cellules ayant subi des mutations se multiplient de façon désordonnée et donnent naissance à des tumeurs malignes.

J'apprends que, selon une étude publiée en 1986 par le *Health and Energy Institute* de Washington, D.C., on aurait des raisons de croire que des accidents génétiques et de reproduction pourraient être dus à la consommation d'aliments irradiés, que les toxines, ces puissants produits chimiques cancérigènes engendrés par des moisissures qui se trouvent naturellement dans la nourriture, sont plus abondantes, selon plusieurs études, dans les aliments irradiés; que les vitamines A, C, E et surtout B, risquent d'être détruites par le procédé; que les acides aminés et les graisses peuvent aussi s'en trouver modifiés; et que l'irradiation ne protège pas les aliments contre une contamination ultérieure possible sauf, évidemment, si les aliments sont hermétiquement scellés au moment de l'irradiation. En outre, les viandes doivent être irradiées sous vide étant donné que l'irradiation en présence d'oxygène contribue à faire rancir les aliments gras. On stipule enfin que des produits chimiques qualifiés de «radiolytiques» apparaissent dans les aliments au moment de l'irradiation. Ces produits comprennent notamment la formaldéhyde et le peroxyde.

Parmi les autres aspects intéressants concernant l'irradiation des denrées alimentaires, il faut mentionner le fait que la bactérie responsable du botulisme est très résistante et peut proliférer sans concurrence dans les aliments irradiés pour éliminer les autres bactéries. Les produits doivent être exposés à des rayonnements de 5 000 à 5 millions de rads or, une dose de 500 rads pendant peu de temps est létale pour la plupart des gens, ce qui soulève la question de la sécurité dans les installations d'irradiation.

Le président suppléant (M. Paproski): Là-dessus, je donne la parole au secrétaire parlementaire.

M. Roger Clinch (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, comme l'intervention du député permet de le constater, l'irradiation des denrées alimentaires est une question qui suscite un intérêt considérable chez les Canadiens. La Chambre, par l'intermédiaire du comité permanent de la consommation et des corporations, a entendu nombre de témoignages et consacrera d'autres séances à ce sujet.

Permettez-moi de réitérer la réponse faite à la Chambre le 27 novembre par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Notre vigilance pour la sécurité est prépondérante et constante. A cet égard, mentionnons que l'irradiation des denrées alimentaires a été étudiée de façon exhaustive par divers organismes à travers le monde et que, aux doses qui seront utilisées dans la pratique, ce procédé ne pose aucun danger.

L'irradiation de certains aliments est autorisée en vertu de la Loi des aliments et drogues depuis un certain temps. La réglementation autorise l'irradiation des pommes de terre et des oignons pour prévenir la germination, du blé, de la farine et de la farine de blé entier pour lutter contre l'infestation par les insectes, et des épices pour inhiber la croissance microbienne. Toutefois, on m'a appris qu'il n'y avait à l'heure actuelle aucun aliment irradié sur le marché canadien.

Afin de situer la question dans son contexte, rappelons que le précédent gouvernement a publié en 1983 une lettre de renseignements dans laquelle étaient proposés de nouveaux règlements concernant ce procédé. La Direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social examine actuellement les commentaires reçus en réponse à cette lettre de renseignements, et une deuxième lettre de renseignements sera publiée au cours de la prochaine année civile. Cette deuxième lettre répondra aux commentaires et aux inquiétudes qui ont été exprimés par les parties intéressés et exposera la position définitive adoptée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sur l'irradiation des aliments.

De plus, conformément à la politique du gouvernement qui demande que l'on consulte le public sur les principales initiatives en matière de réglementation, une période a été prévue pour permettre au grand public de s'exprimer.

De nombreuses questions ont été soulevées au sujet de la position de l'Administration des aliments et drogues des États-Unis sur l'irradiation des aliments par rapport à celle adoptée par le Canada. Bien que l'organisme américain ait récemment approuvé l'irradiation de toute denrée alimentaire jusqu'à une dose absorbée de 1 kilogray, seuls les aliments figurant au titre 16 du Règlement sur les aliments et drogues peuvent être irradiés et vendus au Canada. A cet égard, signalons que, en plus des aliments qui ont été mentionnés précédemment, le blé, la farine de blé entier et les épices peuvent aussi être irradiés.

• (1810)

Toute proposition en vue de l'irradiation d'autres aliments devra être évaluée par la Direction générale de la protection de la santé, quelle que soit la dose appliquée, et seuls les aliments

jugés acceptables seront ajoutés à la liste des irradiations autorisées. Les aliments irradiés font donc, et continueront de faire l'objet de contrôles stricts au Canada.

L'ENVIRONNEMENT—LA PRÉSENTATION DE MESURES ANNONCÉES DANS LE DISCOURS DU TRÔNE

M. Alan Redway (York-Est): Je ne sais pas si vous êtes pareil, monsieur le Président, mais chaque fois que j'ouvre le robinet, chez moi, je me demande pendant combien de temps encore je pourrai boire l'eau qui en sort. Pendant combien de temps encore sera-t-elle propre à la consommation de ma famille et de tous les autres Canadiens. En voyant cette eau couler dans l'évier ou le lavabo je pense au terrible problème des décharges de produits chimiques sur la rive sud de la rivière Niagara, dans l'État de New York. Je ne peux m'empêcher de penser en particulier aux quatre qui appartenaient autrefois à la Hooker Chemical et appartiennent maintenant à la *Occident Chemical*: le Love Canal, la décharge de la 102e Rue, la décharge de la zone S et la décharge de Hyde Park. Toutes quatre laissent filtrer lentement leurs produits à travers les roches jusqu'à la rivière Niagara, qu'elles chargent de dioxines mortelles et d'autres substances chimiques.

Dans l'une de ces décharges, en particulier, monsieur le Président, il y a un égout qui s'écoule directement dans la rivière Niagara et y déverse des dioxines. Si cela continue, dans peu de temps les eaux de la rivière Niagara, du lac Ontario et du Saint-Laurent seront détruites pour toujours. Ces eaux sont utilisées par quelque six millions de Canadiens qui risquent de voir disparaître leurs approvisionnements en eau potable.

Le problème de la pollution des eaux n'est qu'un des nombreux problèmes de notre environnement. Toutefois, comme le sait le secrétaire parlementaire et tous les Canadiens, les problèmes de pollution ne sont pas ressentis par moi seulement, ils sont ressentis par tout le monde. Un récent sondage a révélé que pour les Canadiens la pollution de l'environnement était le problème numéro un.

De ce fait, monsieur le Président, beaucoup de Canadiens, comme moi, ont été très heureux lorsqu'ils ont vu que le discours du trône promettait une nouvelle mesure législative de protection de l'environnement. J'ai été plus heureux encore lorsque le ministre, peu de temps après que je lui ai eu posé la question, a dévoilé un projet de cette future mesure législative. Cette loi établit un certain nombre de propositions ou de principes. Premièrement, elle instaure le principe de la gestion des substances toxiques; deuxièmement, elle oblige l'industrie à expérimenter toutes les substances chimiques nouvelles pour évaluer les risques qu'elles présentent pour l'environnement ou la santé avant de les mettre en marché; troisièmement, les produits chimiques existants seront expérimentés et contrôlés de façon plus stricte; quatrièmement, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre de l'Environnement seront autorisés à ordonner aux entreprises de retirer du marché des substances toxiques à leurs propres frais et, cinquièmement, les ministres pourront ordonner aux industries de nettoyer les déversements de produits toxiques et veiller à ce qu'elles s'exécutent. En outre, ils pourront faire cesser temporairement toute activité jugée dangereuse. Par-dessus le marché, de nouvelles sanctions sont prévues dont une amende maximum d'un million de dollars et une peine d'emprisonnement maximum de cinq ans.

• (1815)

La Loi sur les contaminants de l'environnement prévoit une amende maximum de 100 000 $ et deux années de prison tandis que l'amende maximum est de 200 000 $ aux termes de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique. A mon avis, il s'agit d'améliorations importantes. J'étais très satisfait de la présentation de ce projet de loi. Malheureusement, j'ai été déçu de voir que cette loi s'attaque aux problèmes qui se posent à compter de son adoption, mais pas à ceux qui existent actuellement. Elle ne s'attaque pas au nettoyage des dépotoirs de produits chimiques toxiques dont j'ai parlé. Elle ne s'attaque pas au nettoyage du Saint-Laurent, de la St. Clair, du Lac Ontario et de la Niagara.

Il existe de nombreux problèmes de dépollution au Canada actuellement. Il n'est pas certain que nous puissions forcer les États-Unis à prendre des dispositions pour protéger l'environnement ou pour nettoyer certains sites qui répandent des matières polluantes outre-frontière. Nous avons, nous aussi, de nombreuses sources de pollution que nous pourrions nettoyer, de multiples problèmes écologiques que nous pouvons régler si nous nous en occupons sérieusement.

Le secrétaire parlementaire n'ignore pas qu'un grand nombre de ces sources de pollution sont situées autour des Grands Lacs. Au demeurant, il existe des dépotoirs remplis de produits chimiques dangereux au Canada. Le ministre de l'Environnement de l'Ontario, par exemple, a dressé la liste des 10 plus dangereux, les pires étant ceux de Sarnia, de London, d'Acton, de Tiny Township, de Burlington, de Streetsville, d'Oakville, de Niagara Falls et d'Oshawa.

En outre, les usines de traitement des eaux usées dans 32 municipalités de cette province, dont trois dans le Grand Toronto, déversent, dans les Grands lacs, des toxiques dépassant les niveaux fixés aux termes de leur permis d'exploitation.

Je ne compte pas les 45 industries dont les déversements toxiques contreviennent aux normes prévues dans ces permis . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le secrétaire parlementaire . . .

M. Redway: Monsieur le Président, j'espère que le secrétaire parlementaire répondra ce soir à la question qui lui a été posée concernant les dispositions prises jusqu'ici en matière de nettoyage et celles envisagées à l'avenir.

M. Lorne Greenaway (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter personnellement le député, qui ne manque jamais une occasion de soulever la question qu'il a abordée cet après-midi. Il fait valoir avec beaucoup de conviction sont point de vue sur ce problème crucial qui est très important pour moi comme pour tous les Canadiens.

Le député soulève un point très valable lorsqu'il dit que la loi ne tient pas compte du passé. Lorsque les audiences auront lieu et que le comité étudiera le projet de loi, le député pourrait examiner lui-même la question pour tâcher de trouver une solution.

L'Ajournement

Les députés se souviennent que le 18 décembre 1986, le ministre de l'Environnement a rendu public le texte d'un avant projet de loi sur la protection de l'environnement. La première lecture de ce projet de loi sera proposée avant l'été.

Le ministre et le gouvernement sont déterminés à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de protection de la santé et de l'environnement. Nous reconnaissons qu'il incombe aux fabricants de produits chimiques aussi bien qu'à ceux qui les réglementent et les utilisent de nous prémunir des dangers des produits chimiques.

La Loi sur la protection de l'environnement proposée par le ministre de l'Environnement qui prévoit de gérer les produits chimiques du stade de la recherche et du développement à leur élimination, en passant par la fabrication, le transport, l'utilisation et l'entreposage, met l'accent sur la prévention des dommages à l'environnment et à la santé. Elle englobe aussi les dispositions de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique liée à la protection de l'environnement et des articles de la Loi sur les ressources en eau du Canada. D'autre part, le projet de Loi emprunte à la Loi du ministère de l'Environnement l'article qui permet au ministre fédéral d'établir des directives de protection de l'environnement que doivent suivre les ministères et organismes fédéraux.

De janvier à fin mars 1987 seront organisées des périodes de consultation au cours desquelles le projet de loi sera discuté. En janvier, les intéressés ont assisté à des séances d'information durant lesquelles des représentants d'Environnement Canada ont expliqué les principes et les éléments clés de la loi. En février et en mars, se dérouleront des réunions officielles et publiques durant lesquelles les participants discuteront des problèmes se rapportant à la loi et des solutions à y apporter. Ce processus de consultation se terminera les 23 et 24 mars par une réunion nationale qui aura lieu à Ottawa. Bien entendu, tous peuvent écrire au ministre de l'Environnement afin de lui adresser leurs observations. Celles-ci seront prises en compte pendant la rédaction du projet de loi, avant sa première lecture.

• (1820)

Je peux donc vous assurer, monsieur le Président, que le gouvernement a la situation bien en main et s'occupe de la question.

L'AGRICULTURE—LE REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR LE CARBURANT—LE REFUS OPPOSÉ AUX AGRICULTEURS UTILISANT LEURS VÉHICULES SUR LA ROUTE. *B*) ON DEMANDE DE RÉEXAMINER LA QUESTION.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, j'interviens à propos de certains éléments du programme de remboursement de la taxe de vente sur le carburant suite aux questions que j'ai posées au ministre des Finances (M. Wilson) à ce propos le 26 janvier 1987.

Ce programme a été annoncé dans l'exposé économique de novembre 1984. Il est entré en vigueur le 1er décembre de la même année. Il prévoyait le remboursement de la taxe de vente sur le carburant aux producteurs de matières premières, et notamment aux agriculteurs. Il devait entrer en vigueur du 1er décembre 1984 au 1er janvier 1987. Cette date limite à été prolongée jusqu'au 1er janvier 1988.

Le remboursement de la taxe de vente était de 3c. le litre au début. Il est passé ensuite à 5,5c. le litre à compter du 1er mai 1986, puis à 6,5c. le 1er janvier 1987.

Le projet de loi stipule que les utilisateurs admissibles doivent utiliser le carburant en dehors des routes à des fins commerciales. L'utilisation sur route ou non comme critère d'un programme agricole est une aberration. Il est évident que les agriculteurs ont besoin d'utiliser les routes pour transporter les céréales, les engrais et les produits chimiques, pour déplacer les machines, pour se procurer des pièces et faire réparer leur matériel. Certaines machines ont des usages multiples. On peut fixer sur certains camions un matériel de pulvérisation et des chasse-neige. Le fait que l'agriculteur emprunte ou non la route n'a aucun rapport avec les travaux agricoles, et les auteurs de ce projet de loi devraient le savoir.

Il est intéressant de constater que le programme de remboursement de la taxe d'accise fédérale sur l'essence, qui réduit de 1,5c. la taxe d'accise par litre d'essence, concerne le carburant utilisé à des fins professionnelles, et exclut celui qui sert à l'usage personnel.

L'important devrait être de savoir si le carburant a été utilisé pour des travaux agricoles. Dans l'affirmative, c'est alors une dépense légitime aux fins de l'impôt sur le revenu, et, à mon avis, elle devrait être admissible au dégrèvement de la taxe de vente sur le carburant, que celui-ci ait été utilisé sur route ou non.

Les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu sont une chose, et les critères de remboursement de la taxe d'accise en sont une autre. Les dispositions de dégrèvement de la taxe de vente sur le carburant en sont une troisième, qui est censée être distincte. Pourtant, dans l'esprit de tout agriculteur sensé, il est extrêmement difficile de faire cette distinction. Il est certain que la solution est soit de modifier la Loi, ce qui est du ressort du ministre des Finances, soit de modifier les méthodes d'application, ce qui est du ressort du ministre du Revenu national (M. MacKay).

Plus tôt, on s'était inquiété à propos des méthodes employées par le ministère du Revenu pour vérifier les demandes de remboursement au titre de la taxe fédérale de vente sur le carburant. Enfin, en juillet 1986, le ministre du Revenu national a fait paraître des lignes directrices qui devaient simplifier et réduire la paperasserie imposée aux agriculteurs.

Ce ministère a fait savoir que, dans le cas des agriculteurs qui ne pourraient pas présenter un état détaillé de l'utilisation du carburant consommé sur route et hors route, il accepterait des réclamations de remboursement pour un montant de 80 p. 100 du carburant acheté, mais seulement après la déduction du coût du carburant consommé pour des fins personnelles. En d'autres mots, l'agriculteur devra soustraire le carburant consommé à des fins personnelles avant de pouvoir réclamer un remboursement pour 80 p. 100 de la différence, la déduction de 20 p. 100 visant la consommation sur route.

Comme il fallait s'y attendre, après avoir soustrait leur consommation personnelle, beaucoup d'agriculteurs réclament le remboursement de la taxe de vente sur le reste du carburant consommé car ils s'en sont servi à des fins agricoles, que ce soit sur la route ou dans les champs. Et comme c'était à prévoir,

les vérificateurs du ministère s'amusent follement. Ils demandent aux agriculteurs de leur prouver que le carburant a effectivement servi à des fins agricoles, de leur montrer des états du kilométrage quotidien et de leurs achats d'essence et de carburant, ainsi que la liste des véhicules à leur usage. J'ai en main une lettre d'un vérificateur du service d'accise, qui réclame un compte rendu détaillé de l'essence ou de l'essence diesel consommée par véhicule, et la description détaillée des quantités d'essence ou d'essence diesel consommées par véhicule dont on aura fait une utilisation routière seulement.

• (1825)

Cela a peut-être du bon sens pour un vérificateur de Revenu Canada mais cela n'en a absolument pas à la ferme. A moins que l'agriculteur ne puisse prouver que l'essence destinée à des fins agricoles a été utilisée hors de la route, la déduction qu'il réclame est ramenée à 80 p. 100. On réévalue également sa taxe pour toute ristourne versée en trop, plus les intérêts, plus une pénalité et le ressentiment qui en résulte. Je fais remarquer que cela se fait au nom d'une norme tout à fait artificielle et arbitraire d'utilisation routière et d'utilisation agricole qui n'a absolument aucun rapport avec l'agriculture d'aujourd'hui.

Le programme de remboursement de la taxe sur l'essence a du bon. Les agriculteurs en sont très heureux. Étant donné les problèmes auxquels l'agriculture fait face, j'estime que le programme de ristourne devrait se poursuivre au-delà du 1er janvier 1988. En fait, les conditions économiques l'exigent. J'exhorte le ministre à poursuivre le programme ou à le remplacer par une mesure similaire dans son prochain budget.

Pour finir, la classe agricole apprécie cette ristourne de taxe sur l'essence. Tout ce qu'elle demande, c'est que les ministres concernés songent à modifier la loi de manière à supprimer cette distinction inepte entre utilisation routière et utilisation agricole comme un des critères de remboursement, sinon, que le ministre du Revenu national ordonne à ses vérificateurs sur le terrain de permettre aux agriculteurs de demander la ristourne sur 80 p. 100 de leur note totale d'essence, non sur ce qui reste après soustraction de leurs dépenses personnelles.

Je soutiens que l'une ou l'autre de ces modifications permettra au gouvernement de dire réellement qu'il a vraiment compensé les taxes fédérales sur les carburants agricoles.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, vous me permettrez de féliciter mon collègue de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson) qui, je pense, a fait, d'une part, un exposé très à jour du problème qu'il soulève et qui, d'autre part, démontre depuis qu'il est ici avec nous son intérêt marqué pour tous les dossiers qui se rapportent à l'agriculture et qu'il prend vraiment à coeur les intérêts des agriculteurs de sa circonscription et du Canada.

Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a fait des modifications importantes au niveau des taxes fédérales à la consommation depuis 1984 et principalement au niveau des taxes sur le carburant dans le secteur agricole. Vous me permettrez de faire un bref résumé, monsieur le Président, un peu comme mon collègue l'a fait.

A l'automne 1984, le gouvernement conservateur a établi un programme de rabais de la taxe sur les carburants et ce en reconnaissance justement des problèmes particuliers que subissaient les producteurs primaires. Ce rabais était de 3c. le litre. Depuis mai 1986, pour les agriculteurs, c'est 3 1/2c. le litre. En plus de cela, il y a un rabais spécial de la taxe d'accise de 2c. le litre qui s'appliquait et qui, à compter de janvier 1987, s'applique à un montant de 3c. le litre.

Pour finir, par-dessus tout cela, il y a un remboursement de la taxe d'accise sur l'essence de 1 1/2c. le litre qui s'applique à tout le monde, donc, également aux agriculteurs.

La demande de mon collègue de Swift Current—Maple Creek a pour but de faire en sorte que l'on ne fasse plus de distinction au niveau du carburant utilisé par les agriculteurs sur la route et hors route. C'est une demande qui, je pense, est justifiée dans l'optique où il l'a présentée. Par contre, du côté pratique des choses, monsieur le Président, il faudrait mettre en place un système très complexe pour pouvoir réussir à être juste et équitable. On peut s'imaginer l'agriculteur qui utilise ses propres véhicules et qui, à ce moment-là, réclame la taxe, par rapport à l'autre agriculteur qui, lui, utilise le transporteur. Alors, ce transporteur aurait-il droit à l'exemption de taxe lui aussi? Et comble de bonheur, il faudrait également définir ce que sont les biens agricoles qui seraient transportés. Alors, vous pouvez vous imaginer, monsieur le Président, les formules, la paperasse et peut-être un système moins juste que celui qu'on a présentement, qui devrait être mis en place pour pouvoir satisfaire mon honorable collègue.

De plus, on sait que Revenu Canada a pris la décision d'accorder 80 p. 100 de la réclamation au niveau de la taxe à l'agriculteur, sans qu'il soit obligé de produire ou de fournir de la documentation.

Alors, monsieur le Président, je pense que la situation actuelle est valable pour les agriculteurs, et je vous remercie.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 février 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ANNIVERSAIRE DE L'INCENDIE DE 1916—LA SIGNIFICATION DE LA MASSE

M. le Président: Avant d'annoncer l'ordre du jour, qu'il me soit permis, selon la tradition, étant donné qu'aujourd'hui marque le soixante et onzième anniversaire de l'incendie qui a détruit l'édifice du centre, de signaler aux députés que la masse en bois posée sur la table du greffier est une réplique de l'ancienne. Elle a remplacé pendant longtemps l'originale qui fut détruite lors de l'incendie de 1916.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMMUNICATIONS

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 67(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport annuel du ministère des Communications pour l'année financière.

* * *

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES ET PROCÉDURE

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, qui porte sur les affaires courantes du vendredi et propose des changements aux heures de séance de la Chambre.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE MAINTIEN DU RÉGIME DÉJÀ EXISTANT D'ACTIONS ACCRÉDITIVES DANS LE SECTEUR DE L'EXPLORATION MINIÈRE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106 du Règlement, je désire présenter une pétition signée par 133 personnes de Val-d'Or, Amos, Preissac, Malartic, Barraute, Senneterre, Dubuisson, Val-Senneville, Duparquet et Sullivan dans la circonscription d'Abitibi et par moi-même.

Attendu que le gouvernement du Canada avait permis l'instauration d'un régime d'actions accréditives dans le secteur minier; attendu que le pourcentage admissible à ce régime était de 133 1/3 p. 100; et attendu que les citoyens du Canada, par ce régime, encourageaient l'exploration minière, la baisse du chômage et le développement des régions nordiques, éloignées des grands centres, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le régime existant d'actions accréditives dans le secteur de l'exploration minière et ce, pour les années 1987-1988-1989 à 133 1/3.

[*Traduction*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui a été signée par le nombre requis de personnes et qui satisfait aux exigences de l'article 106 du Règlement. Attendu que les modifications proposées à la Loi sur les brevets toucheront directement tous les Canadiens qui ne sont pas protégés par des programmes privés et publics d'assurance-maladie, que la proposition du gouvernement va faire monter les coûts, déjà élevés, des programmes provinciaux de soins de santé, que le monopole accordé aux fabricants de nouveaux produits pharmaceutiques les mettra à l'abri de la concurrence des fabricants génériques, entraînera une hausse des prix des médicaments et restreindra considérablement la capacité des Canadiens moyens de se procurer les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin, que les projets de modification à la Loi sur les brevets sont un nouvel exemple des concessions que fait le gouvernement aux dépens des simples Canadiens dans les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui majoreront les prix des médicaments d'ordonnance pour tous les Canadiens.

LA RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL—L'ACCESSIBILITÉ DU PARC

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais également présenter plusieurs pétitions émanant de citoyens d'Ottawa, de Hull et de Terre-Neuve, de fait de tous les coins du Canada. Les soussignés, habitant au Canada, se prévalent maintenant de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun. Attendu que la décision concernant la fermeture du parc de Rideau Hall prise par

la Commission de la Capitale nationale, le ministère des Travaux publics, la GRC et le bureau du gouverneur général sans avis préalable, et attendu que la fermeture de ce parc attrayant et tranquille concerne des milliers de visiteurs qui viennent dans la capitale de tous les coins du Canada et qui estiment que l'accessibilité exceptionnelle de Rideau Hall est un symbole de la confiance, de la libéralité et de la démocratie dont les Canadiens sont fiers à juste titre et attendu que des citoyens de toute la région de la Capitale nationale qui ont pu jouir des terrains de Rideau Hall, comprennent les préoccupations au sujet de la sécurité qui sont à l'origine de la décision relative à la fermeture, mais ne peuvent accepter une fermeture complète du parc de 120 acres au grand public, vos pétitionnaires demandent humblement au Parlement de consentir à ce que des consultations soient entamées avec un groupe de représentants d'une opposition importante et croissante, afin d'en venir à un *modus vivendi* qui satisferait le gouvernement et le grand public.

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai également une série de pétitions signées par le nombre requis de résidents et répondant aux exigences de l'article 106 du Règlement. Les pétitionnaires affirment humblement que le gouvernement du Canada a imposé à titre de représailles un droit de douane sur les livres en anglais importés ici restreignant ainsi pour les Canadiens l'accès à la littérature et à l'information et que ce droit de douane a un effet négatif mitigé sur l'industrie de l'édition aux États-Unis, tandis qu'il pénalise les consommateurs, éditeurs, libraires et distributeurs de livres au Canada ainsi que la culture canadienne. Les pétitionnaires affirment que comme les prix croissants des livres et aux politiques des bibliothèques publiques et spécialisées au Canada, ils demandent humblement au Parlement d'abroger ce droit de douane qui menace de causer des torts irréparables à l'industrie canadienne du livre et de compromettre la politique fédérale en matière d'industries culturelles à l'occasion des négociations sur le libre-échange.

• (1110)

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer aujourd'hui un certain nombre de pétitions qui ont été jugées conformes à l'article 106 du Règlement. Les pétitonnaires s'inquiètent des modifications que l'on propose d'apporter à la Loi sur les brevets touchant les médicaments d'ordonnance. Ils craignent en effet que ces modifications ne fassent augmenter les prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et ne restreignent sérieusement la capacité des Canadiens moyens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Ils font également valoir que le projet de loi frappera injustement les Canadiens dont l'état de santé nécessite l'achat continu de médicaments d'ordonnance. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter ces modifications qui feront augmenter les prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par plusieurs centaines de résidents de Burnaby, et d'ailleurs en Colombie-Britannique, qui demandent au gouvernement fédéral de reconnaître que son projet de loi visant à modifier la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance va faire augmenter les prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et restreindre dangereusement la capacité des Canadiens moyens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Ils font remarquer que cette mesure frappera injustement les Canadiens dont l'état de santé nécessite l'achat répété de médicaments d'ordonnance. Ils font également valoir que ces modifications feront augmenter les frais d'exploitation des régimes publics provinciaux d'assurance-médicaments. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de retirer ces projets de modifications qui feront augmenter les prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

LA TARIFICATION DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE LOCAL À L'UTILISATION

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un grand nombre de résidents de Burnaby, et notamment par une centaine de résidents du 9 380, Cardston Court. Les pétitionnaires font remarquer que le téléphone est indispensable à la communication et que les frais de location doivent toujours rester abordables. Ils font valoir que le mode de facturation du service téléphonique dit de service local tarifé à l'utilisation, c'est-à-dire de facturation de chaque appel local, aurait pour effet de faire augmenter sensiblement les frais mensuels du service téléphonique pour la plupart des gens. Ils demandent donc au gouvernement d'enjoindre au CRTC de refuser aux compagnies de téléphone comme B.C. Tel le droit de facturer chaque appel, et de leur ordonner de conserver les tarifs mensuels de location du téléphone.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE À LA BASE DES FORCES ARMÉES DE GOOSE BAY

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de Toronto, de North Vancouver et de Burnaby qui disent que les vols d'entraînement à basse altitude qu'effectuent actuellement les pilotes des pays de l'OTAN à la base des Forces canadiennes de Goose Bay au Labrador perturbent le mode de vie de bien des autochtones de la région. Les pétitionnaires font remarquer que la chasse, la pêche, le tourisme et les mines peuvent offrir des emplois plus stables, plus sains et plus pacifiques que la base des Forces canadiennes de Goose Bay. Ils demandent au gouvernement de s'assurer que le premier ministre (M. Mulroney) mette fin à tous les vols d'entraînement à basse altitude à la base des Forces canadiennes de Goose Bay et abandonne les négociations avec l'OTAN visant à agrandir cette base.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions des habitants des régions de la péninsule de Niagara, de Hamilton et de Niagara Falls ainsi que des habitants de localités du Québec comme Pohénégamook et les environs qui protestent contre le projet du gouvernement visant à modifier la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance puisque ce projet fera augmenter le prix de vente des médicaments et limitera

donc considérablement la possibilité pour les Canadiens moyens de se procurer les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Ils protestent parce que ces modifications toucheront injustement les Canadiens qui doivent prendre régulièrement des médicaments d'ordonnance pour leur santé. Elles feront aussi augmenter le coût des régimes d'assurance médicaments provinciaux. Ils prient donc humblement le Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de plusieurs habitants de la Colombie-Britannique qui s'inquiètent que les modifications que le gouvernement fédéral se propose d'apporter à la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance feront augmenter le prix de vente des médicaments et limiteront considérablement la possibilité pour les Canadiens moyens de se procurer les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Ils demandent au Parlement du Canada de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Toutes les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE DE 1986 SUR LES TRANSPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 2 février 1987, de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-18, concernant les transports, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que l'amendement de M. Benjamin (p. 2756).

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le projet de loi C-18, concernant les transports, touche un certain nombre de questions importantes qui ont certes des répercussions sur ma circonscription ainsi que sur tout le pays. Comme on le précise dans l'article d'application, il porte sur le transport ferroviaire, le transport aérien, le transport par eau, le transport par productoduc et le transport à titre onéreux effectué par une entreprise extra-provinciale de transport par autocar ou une entreprise de camionnage extra-provinciale.

Pour le gouvernement le projet de loi C-18 est la solution aux problèmes de réglementation qui affligent le secteur des transports au Canada. Il découle du document gouvernemental intitulé: «*Aller sans entraves*» qui, comme mon collègue, le député de Regina Ouest (M. Benjamin) l'a signalé, est, en fait,

bien différent. En réalité, il devrait s'intituler: «Aller sans bagages», étant donné qu'il ne s'agit pas vraiment de déréglementation, mais bien d'un nouveau régime de réglementation.

Le 29 janvier 1986, il y a tout juste un peu plus d'un an, mon collègue de Regina-Ouest a cité à la Chambre le paragraphe suivant du document intitulé: *Aller sans entraves*:

> ... c'était un ballon d'essai lancé par les idéologues conservateurs qui résoudra moins de problèmes dans les transports qu'il ne va en créer. De toute évidence, il n'existe pas de questions pressantes dans les transports qui nécessitent le genre de solution que préconise le ministre dans son énoncé politique. On y propose une déréglementation générale alors que le besoin ne se fait pas sentir dans l'ensemble, et on doit en conclure que ces propositions ne sont qu'un grossier plagiat des initiatives des présidents Reagan et Carter aux États-Unis.

On a examiné la question très attentivement. On a tenu des audiences et mon collègue de Regina-Ouest a présenté un rapport minoritaire. Comme il l'a signalé, le projet de loi C-18 et son pendant, le projet de loi C-19, vont à l'encontre de la sécurité, de la concurrence, de la prestation de services, de notre souveraineté, et chose certaine, de l'expansion industrielle régionale. La Chambre devrait plutôt, et c'est ce que mon parti réclame, adopter une bonne réglementation, étant donné que c'est là le véritable choix, plutôt que de perpétuer ce mythe qu'est le document «*Aller sans entraves*».

Dans tout le pays, les ministériels font miroiter de diverses façons des tarifs plus avantageux, alors que l'augmentation des profits des entreprises et la baisse des tarifs qui ont suivi la déréglementation aux États-Unis n'ont été que bien faibles. Depuis 1980, date à laquelle le gouvernement américain a mis en oeuvre une déréglementation du même genre, 40 000 employés de lignes aériennes, 150 000 travailleurs des chemins de fer et un tiers de tous les camionneurs américains ont perdu leur emploi. Au total, presque 300 000 syndiqués ont perdu leur emploi aux États-Unis. Les travailleurs qui restent dans ces industries ont été forcés d'accepter des salaires réduits et de plus longues heures de travail, et ils ont dû renoncer à certains avantages difficilement acquis au cours de décennies de pénibles négotiations avec l'industrie.

• (1120)

Le projet de loi C-18 va affecter directement 750 000 travailleurs et, indirectement, toute la population du Canada. Il va mettre fin aux transactions sans lien de dépendance—plus ou moins sanctionnées dans la loi actuelle—et préconiser la politique de l'assiette au beurre, surtout dans le cas des principaux expéditeurs, car la nouvelle loi va les encourager à conclure des ententes particulières.

J'aimerais parler brièvement de l'assemblée que j'ai eue dimanche à Prince-Rupert avec les représentants des employés du CN qui s'attendaient à la création d'emplois. Pendant la campagne électorale, les Conservateurs ont promis des injections massives de capitaux afin d'améliorer le service de VIA Rail: des voitures de voyageurs et des locomotives neuves, de nouvelles gares, toutes sortes de nouveaux services. En réalité, les Conservateurs ont fait exactement le contraire. A Prince-Rupert, nous nous attendions à la création de nouveaux emplois à la suite de l'expansion du port à charbon et des installations de manutention de céréales. D'ailleurs, cette nouvelle avait été confirmée par le service de relations publiques du CN. La réalité est tout autre: il reste à peine 100 employés du CN à Prince-Rupert. Il est notoire que 26 de ces postes sont appelés à disparaître entre le 1er novembre 1986 et le 1er mai

1987, auxquels s'ajouteront d'autres mises à pied, licenciements, transferts et octroi de contrats en sous-traitance. L'ancien élévateur à grain permettait la manutention de 600 wagons par semaine. Le nouvel élévateur peut manutentionner de 1 200 à 1 400 wagons. Les mises à pied et les licenciements sont de plus en plus nombreux. Des milliers de travailleurs du CN ont déjà été victimes de cette première déréglementation et des milliers d'autres subiront le même sort du fait de ces projets conservateurs.

A Prince Rupert, il est intéressant de voir comment le CN se prépare en prévision de la déréglementation, car il espère que la majorité conservatrice réussira à la faire adopter. Les wagons en mauvais état sont remis en service, ce qui compromet non seulement la sécurité de la ligne ferroviaire, mais aussi celle des voitures roulant sur les autoroutes parallèles à ces voies, entre Prince Rupert et Terrace en direction de Prince George. Certains employés de VIA à Prince Rupert ont été transférés et le travail qui reste à faire a été confié à des sous-traitants. Jusqu'à dernièrement, 11 wagons étaient révisés à Prince Rupert, ce qui ne se produit plus à l'heure actuelle. En décembre, une locomotive assurant le service entre Prince Rupert et Terrace a été vérifiée par des mécaniciens qui ont découvert que les freins ne fonctionnaient plus. Voilà quel genre de décisions totalement insatisfaisantes et nuisibles à la sécurité a prises le gouvernement de concert avec le CN. Ce dernier paie à présent la Prince Rupert Grain pour la manutention des wagons céréaliers. Les équipes actuelles desservant Fairview et d'autres installations portuaires ne suffisent pas à la tâche, car ces équipes n'assument plus qu'une seule période de travail par jour. La vérification des wagons à des endroits comme l'usine de pâte à papier de Watson Island est insuffisante, car l'équipe a été réduite à deux personnes n'assumant qu'une seule période de travail.

Dans le cadre de l'étude préalable à la discussion du projet de loi C-18, le 9 décembre, j'ai reçu la lettre d'un certain M. Walker, le premier vice-président, section de l'Ouest, du CN. Je l'avais interrogé à propos des licenciements, de la sous-traitance et de certaines questions ayant trait à la sécurité. Sur la deuxième page de sa lettre, on peut lire:

> A ce qui précède, il faut ajouter l'effet encore inconnu de la nouvelle Loi nationale sur les transports. Cette nouvelle mesure modifiera certainement la façon dont nous gérons nos affaires et influera sur les niveaux de l'emploi.

Il est manifeste que le CN sait déjà quels seront les résultats de cette mesure sévère et inopportune proposée par le gouvernement.

Depuis toujours, les conservateurs ont reproché aux libéraux de présenter des mesures qu'ils qualifieraient de cheval de Troie, si les règlements pertinents n'y étaient pas annexés. Le projet de loi C-18 est un cas classique. Le document compte 370 pages, mais on n'y trouve aucune réglementation. Nous ne connaissons pas l'intention véritable du gouvernement puisque, comme le prévoit le projet de loi, les pouvoirs de réglementation de l'ONT relèvent entièrement du Cabinet, qui peut en modifier ou abroger toute décision, ordonnance ou mesure de réglementation. Le public n'a donc aucune possibilité réelle de faire appliquer une mesure de réglementation souhaitée par l'ONT. Si le Cabinet s'y oppose, pour ménager les milieux de la grande entreprise, alors il peut l'abroger sans consulter la Chambre. On peut se demander qui bénéficiera d'une réglementation spéciale, car le projet de loi est muet à ce chapitre.

J'aimerais parler brièvement maintenant des zones désignées. Bon nombre de Canadiens savent maintenant que les conservateurs—attablés devant un bon repas et une bonne bouteille de vin rouge, je suppose—ont tracé sur la carte du Canada une ligne qui, comme par hasard, coincide avec le 55eme degré de latitude en Colombie-Britannique et au nord de laquelle certaines mesures de réglementation continueront de s'appliquer. Mais où ont-ils placé la ligne? A quelques milles au nord de Prince-Rupert, de Sandspit, de Terrace et de Smithers. Ainsi, le tracé impose la déréglementation à des localités où une réglementation adéquate du transport est-ouest et nord-sud est nécessaire.

Dans presque tout le nord de la Colombie-Britannique, *Pacific Western Airlines* jouit désormais d'un monopole absolu et illimité parce que le petit poisson a mangé le gros. Cette compagnie aérienne a pris le contrôle de CP Air. Nous savons déjà que le groupe CP-PW prévoit le transfert d'une partie de sa flotte de 737 vers le centre du Canada. A cause de ce projet de loi, le rêve des tarifs réduits ne deviendra jamais réalité. Le transport par réacté sera réduit, le service direct sans escale le sera également, les tarifs augmenteront, un grand nombre d'emplois dans l'industrie ferroviaire seront supprimés au CN et les travailleurs du transport maritime seront directement touchés. Le projet de loi aura des conséquences désastreuses. Les répercussions qui se sont déjà manifestées, et dont font état les documents obtenus du CN, indiquent assez clairement qu'un tel projet de loi doit nécessairement être retiré. Une mesure aussi insensée ne servira jamais l'intérêt public au Canada, surtout pas dans les régions rurales.

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, je désire traiter de deux éléments du projet de loi C-18, les démarches entreprises par le gouvernement et leur effet sur les travailleurs.

Il a été dit que le gouvernement avait fermé l'oreille aux instances présentées à la suite de la publication du document de politique *Aller sans entraves*. Rien n'est moins vrai. Le projet de loi a été mis au point en collaboration avec les transporteurs du secteur privé, les expéditeurs, les usagers et les localités. Plus de 500 organismes ou personnes ont été consultés durant l'élaboration du projet de loi et plusieurs l'ont été plus d'une fois. Les suggestions de ceux qui ont été consultés ont donné lieu à des aménagements et à des améliorations à la politique initiale, ainsi qu'au projet de loi.

En outre la Chambre, par l'intermédiaire du comité permanent des transports, a eu une influence certaine sur l'allure du projet de loi. Ce comité a tenu deux séries distinctes d'audiences, la première sur la politique générale, et l'autre sur le grand Nord et les régions éloignées. Les recommandations tirées de ces audiences ont donné lieu à plusieurs améliorations et rajustements au projet de loi.

Les dispositions les plus marquantes, peut-être attribuables au comité permanent, sont celles qui concernent la réglementation des services aériens dans le grand Nord. Il avait initialement été prévu que tous les services aériens seraient soumis au même régime. Mais les observations et les recommandations des habitants du Nord ont suscité des rajustements à la politique de façon à assurer un régime modifié dans le grand Nord.

Ce n'est pas l'unique exemple des effets des observations sur le projet de loi C-18. En outre, les dispositions prévoyant des

prix compensatoires ont été ajoutées à la suite des recommandations du comité permanent et des observations présentées par le Canadien Pacifique et l'Association canadienne du camionnage. Les dispositions concernant les droits de circulation émanent du Canadien Pacifique et n'étaient pas prévues initialement dans *Aller sans entraves*. Les détails en ont été arrêtés en consultation avec les expéditeurs et les transporteurs.

• (1130)

Peu de réformes législatives ont été précédées d'autant de consultations dans l'histoire du Canada. Le gouvernement a prêté l'oreille, il a adopté beaucoup de suggestions qui ont été faites pendant ces consultations. Quoi que l'opposition puisse dire, voilà la vérité.

J'aimerais parler maintenant des effets du projet de loi sur les travailleurs. D'aucuns ont dit craindre que le projet de loi ait un effet sur le personnel et l'emploi, effet négatif suivant les critiques. C'est absolument inexact. Le projet de loi ne coûtera pas d'emplois. Au contraire, il va favoriser la création d'emplois d'un bout à l'autre du Canada.

La nouvelle Loi nationale sur les transports constitue le cadre d'une réforme réglementaire des transports. Elle va toucher à peu près tous les secteurs de l'économie. Elle va stimuler la croissance et fournir des emplois en contribuant à rendre d'un bout à l'autre du pays les entreprises plus compétitives du côté des frais. Ce projet de loi c'est une bonne nouvelle pour l'emploi. Plus d'un million de Canadiens travaillent dans des entreprises lourdement tributaires du transport ferroviaire. Ces emplois seront de plus en plus menacés si nous n'adoptons pas ces réformes.

Des transports plus compétitifs, cela entraîne un régime plus efficace pour les mines, les scieries, les usines et les manufactures pour qu'elles puissent acheminer leurs produits vers les marchés. En devenant plus compétitives au pays et sur les marchés internationaux, ces entreprises créent des emplois au Canada. Des moyens de transport efficaces et concurrentiels sont essentiels.

Nous devons être conscients des avantages à court et long termes qui découleront d'une réduction de la réglementation, laquelle a tendance à décourager la création d'emplois, à limiter l'expansion, à entraver nos efforts d'exportation et à restreindre le choix des expéditeurs, des détaillants, des grossistes et des consommateurs. Une réforme de la réglementation économique apportera des avantages importants, notamment la diminution du coût unitaire, une plus forte concurrence, un éventail de services plus étendu, une augmentation de la productivité et de nouvelles possibilités de marché. Si la rentabilité de nos industries augmente, de nouveaux emplois seront crées pour les Canadiens.

Je reconnais l'inquiétude soulevée à propos des emplois dans les sociétés de transport. Dans un milieu plus concurrentiel, les transporteurs, leurs employés, les expéditeurs, les voyageurs et les gouvernements devront tous s'adapter. La conduite des affaires ne sera plus la même pour tout le monde. La contribution de dizaine de milliers de travailleurs au développement et à l'exploitation de notre réseau de transport a été énorme et sera cruciale pour notre succès futur.

A cet égard, le gouvernement continue à s'engager, comme en témoigne le document *Aller sans entraves*, à surveiller les conséquences de ce changement. De nombreux programmes d'adaptation sont déjà en vigueur pour atténuer tout problème de transition éprouvé par les travailleurs. En outre, le gouvernement a proposé de consulter des représentants des travailleurs et du patronat pour déterminer les mesures qui seront peut-être nécessaires. C'est une offre très équitable, mais, à mon avis, une aide spéciale ne sera guère nécessaire. L'essentiel, cependant, c'est que la suppression des règlements inutiles peut favoriser la création de nouveaux emplois dans les transports au fur et à mesure qu'augmente la demande de transports des voyageurs et des expéditeurs dans une économie saine et en pleine expansion.

Alors que notre programme de réforme de la réglementation diffère sous de nombreux aspects de celui des États-Unis, il est bon de constater que dans ce pays, le total des effectifs des compagnies aériennes a augmenté de 9 p. 100 en 1985, ce qui représente 31 500 nouveaux emplois. De même, le nombre de travailleurs de l'industrie américaine de camionnage a augmenté de 285 000 entre 1980, année de la déréglementation, et 1985. Dans les deux pays, le Canada et les États-Unis, l'industrie ferroviaire a perdu des emplois au cours des 30 dernières années parce que les sociétés se sont adaptées aux progrès technologiques et à la concurrence accrue que leur livre le camionnage.

Ce projet de loi est efficace. Il aidera les entreprises canadiennes à être plus concurrentielles pour obtenir des marchés dans notre pays et à l'étranger. Les préoccupations relatives aux travailleurs, quoique sincères, ne sont pas fondées. Ce projet de loi va favoriser la création d'emplois d'un bout à l'autre du Canada dans tous les secteurs de l'économie. Ce sont de bonnes nouvelles.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je m'intéresse à ce projet de loi et je me réjouis d'avoir l'occasion d'en parler. J'ai pensé que je pourrais dire quelques mots de l'esprit dans lequel les députés devraient aborder la question des transports.

Lorsque la Confédération actuelle fut créée en 1867, ce n'était pas la première fois qu'on tentait de créer un Canada, soit un pays au nord des États-Unis; il s'agissait de la troisième ou quatrième tentative. J'imagine qu'au moment où ils déployèrent ces efforts, ceux qui étaient au courant des échecs précédents ont dû se demander combien de temps la Confédération créée en 1867 durerait véritablement, si cette merveille durerait dix ans ou moins comme dans le cas de certaines des tentatives précédentes.

Ce qui a pu rendre la version actuelle de la Confédération si intéressante et si attrayante au point qu'elle a pu durer jusqu'à aujourd'hui, c'est qu'elle postulait une vision des régions neuves. Elle ne traitait pas seulement par exemple des colonies, de leurs droits existants et de leurs relations entre elles. Elle présentait une vision plus large d'un Canada qui s'étendrait d'un océan à l'autre, y compris l'océan arctique. Elle renfermait l'engagement que ceux qui vivaient à l'extérieur des frontières originales seraient intégrés et feraient partie de la Confédération. Et c'est par le réseau des transports qu'on entendait les faire entrer dans la Confédération.

Cette invitation, qui signifiait pour ceux de l'extérieur qu'ils pourraient adhérer au Canada à un moment donné de leur histoire et, pour ceux de l'intérieur, qu'ils auraient l'occasion d'élargir leurs horizons, d'étendre le champ d'action de leurs affaires, de travailler et de vivre dans les nouvelles régions du Nouveau Monde, était suffisamment intéressante pour assurer la cohésion du Canada et lui permettre de grandir tout en devenant plus fort.

Comme vous le savez, monsieur le Président, en député érudit que vous êtes, la question des transports a été fondamentale. Jamais elle n'a été envisagée sous l'angle des forces du marché. Jamais personne n'a dit que nous verrions si les transports pourraient nous aider à résoudre le problème et à assurer l'unité du Canada. Le Canada devait relever le défi des transports et le faire avec succès. Nos pères ignoraient l'ampleur des problèmes de génie et d'investissement qu'il faudrait régler pour construire une voie ferrée de l'Atlantique au Pacifique, mais ils s'étaient engagés à le faire. Les Canadiens en furent inspirés. Les habitants de l'Amérique du Nord britannique de cette époque furent animés du désir de bâtir ce grand pays.

Il est indéniable que lorsque l'on considère un problème sans se soucier des forces du marché, comme on l'a fait dans le cas des transports, la solution retenue peut comporter bien des faiblesses. Nous avons constaté une foule d'insuffisances au fil des années. Quelques efforts ont été déployés pour pallier les défauts, pour tenter d'édifier un système qui fonctionnerait comme un marché, selon certaines règles propres aux marchés, même si à l'origine il a été pensé tout à fait indépendamment des règles du marché.

• (1140)

Nous sommes maintenant devant une idéologie tout à l'opposé de la philosophie qui a présidé à la construction du réseau de transport du pays, car en 1867 on a choisi de ne pas faire jouer les lois du marché parce que l'objectif était l'édification d'un grand pays. Aujourd'hui, les choses sont perçues sous un tout autre angle, les lois du marché s'imposant comme solution ultime, tous les problèmes reconnus de notre réseau de transport seront, croit-on, éliminés par l'application de certaines règles du marché.

Si l'on demande aux Canadiens moyens ce qu'ils entendent par déréglementation, certains mentionneront la bureauratie. Ils se disent en faveur de la déréglementation parce que le système compte trop de bureaucrates, que trop de décisions sont prises par trop de décideurs et que les lois du marché amenées avec la déréglementation décrasseront le système. C'est ce que répondront certains mais mon expérience m'enseigne que la plupart des gens pensent à deux choses lorsqu'ils parlent de déréglementation et qu'ils l'appuient. Tout d'abord, ils pensent à la réduction des prix. Les Canadiens favorables à la déréglementation ont en majorité l'impression qu'après, il y aura une baisse du prix des billets d'avion, de chemin de fer et d'autobus et des tarifs de transport du fret. Ils sont en faveur de la déréglementation non pas parce qu'ils en ont contre les bureaucrates participant au processus de réglementation, mais parce qu'ils pensent que la déréglementation fera baisser les prix.

Deuxièmement, je pense que la plupart des Canadiens sont pour la déréglementation parce qu'ils croient qu'ils auront accès à un plus vaste choix. Ils affirment qu'après la déréglementation, les transporteurs à qui l'on refuse l'accès à leurs villes ou à leurs entreprises pour le transport des biens ou des personnes pourront maintenant s'y rendre, mettant fin à la dépendance exclusive face au Canadien national ou à Air Canada. Ces deux objectifs, soit l'abaissement des prix et l'élargissement du choix, sont, je crois, ce que la plupart des Canadiens voient dans la déréglementation. Une fois l'industrie déréglementée, je ne crois pas que la population continuera d'appuyer le concept s'il ne permet pas d'abaisser les prix et d'élargir l'éventail des options.

D'où est venue l'idée que la déréglementation se traduisait par de meilleurs prix et un plus grand choix? Comme vous le savez, monsieur le Président, elle est venue des États-Unis où l'expérience de la déréglementation a donné de tels résultats, non pas pour tous les Américains, mais pour beaucoup d'entre eux. Ils ont constaté que les prix avaient baissé et qu'ils avaient davantage d'options. Mais ce n'est pas là le résultat inévitable de la déréglementation. Lorsqu'on regarde la carte du Canada, on se rend compte que notre pays a une superficie immense sur laquelle sont disséminées les petites localités et que les grands centres sont agglutinés le long de la frontière américaine, et on commence à comprendre la sagesse de l'engagement des Pères de la Confédération et de ceux qui ont fondé le Canada. Le transport n'est pas un secteur qu'on peut laisser à la merci du marché si l'on veut assurer la cohésion du pays et faire en sorte que les Canadiens restent en contact avec les régions neuves de leur pays. Tous les Canadiens ont le sentiment qu'ils peuvent repousser les frontières de leur pays dans tous les sens du terme, et c'est l'une des principales raisons pour lesquelles ils sont si fermement engagés envers leur pays. Le secteur des transports y fait pour beaucoup. La déréglementation peut constituer une menace à cet égard.

Je veux maintenant me pencher, et je sais que nous n'avons pas beaucoup de temps, sur plusieurs dispositions précises du projet de loi et vous exposer mes inquiétudes, monsieur le Président. Lorsque le gouvernement a proposé ce programme, on lui a demandé de veiller à ce que cela entraîne une baisse des prix et, dans les clauses secondaires et plus discrètes de son exposé, il a avoué que les tarifs aériens étaient déjà au niveau où ils seraient après la déréglementation. Il est peu probable que la déréglementation entraîne une baisse des tarifs. Pourquoi offrirait-on un service accru et un meilleur choix? Je le répète, rien ne garantit un service accru et un meilleur choix.

La seule chose qui doit intéresser tous les Canadiens, c'est la question de la sécurité. Nous savons que le gouvernement ne propose pas de déréglementer la sécurité, même si la déréglementation devrait logiquement y mener, mais cela explique aussi notre réticence à l'endroit de la déréglementation comme telle. Contrairement aux tarifs et aux itinéraires, la sécurité ne sera pas déréglementée, mais la déréglementation n'en risque pas moins de compromettre la sécurité. C'est ce qui est arrivé aux États-Unis où la déréglementation est en cours depuis quelques années déjà et où se sont produits un certain nombre d'accidents. Au nombre des causes de ces accidents figurent les pressions du marché sur les transporteurs et sur les travailleurs syndiqués qui font marcher le système. Les pressions qui résultent de la guerre des prix et des efforts pour faire baisser le coût de revient ont une incidence sur la sécurité. Cette question nous inquiète, nous, les libéraux, et nous trouvons que le gouvernement ne s'en préoccupe pas suffisamment.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je tenais à prendre part au débat sur le projet de loi C-18, après avoir entendu les arguments que le gouvernement invoque pour nous inciter à l'appuyer. Les députés, non plus que les personnes qui suivent nos débats à la télévision, n'ignorent que l'idée de faire de la déréglementation une panacée remonte à l'époque où, de 1980 à 1984, le parti libéral formait le gouvernement. En vérité, les libéraux ont été les premiers à ériger en dogme l'établissement des prix en fonction des lois du marché. Or, ce sont maintenant les conservateurs qui nous gouvernent. Au moyen du projet de loi C-18, une brique fort compliquée d'environ 200 pages, ces derniers ont repris l'idée libérale qu'ils portent au summum du ridicule. Je me suis demandé, dans un pays de 25 millions d'habitants, qui possède une géographie bien spéciale, un climat très particulier et des îlots de population clairsemés, ce qui poussait le gouvernement conservateur à imiter aussi servilement les Américains qui ont implanté chez eux la déréglementation. Pourquoi faudrait-il les singer?

C'est alors, monsieur le Président, que j'ai vu au réseau CTV l'émission *Question Period* du 19 octobre 1986, où j'ai entendu la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) prendre son ton de général. J'ai tout de suite compris de quoi il s'agissait. A une question qu'on lui posait, elle a répondu que les transports s'inscrivaient dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

Tout est dit, monsieur le Président. Afin d'amener les États-Unis à consentir au libre-échange, le gouvernement est disposé à faire certaines concessions dans le domaine des transports. Avant même d'avoir conclu un accord final sur la libéralisation du commerce canado-américain, il est prêt à sacrifier cette fois notre système de transport sur l'autel du libre-échange.

• (1150)

Il est entendu que la Commission canadienne des transports nécessite certains aménagements. Il y a certes lieu, également, de modifier de diverses manières la gestion de notre système de transport. Celui-ci devrait, par exemple, mieux répondre aux besoins économiques des régions. Il ne fait aucun doute que nous devons examiner notre système de transport pour l'adapter aux besoins des habitants des localités comme la mienne, Sault-Sainte-Marie, et d'autres ailleurs au pays. La réorganisation de nos modes de transport devrait porter sur la qualité des services offerts aux gens, non pas seulement le service-passagers, mais également le transport de marchandises. Pourtant, certaines dispositions de ce projet de loi ne laissent pas d'inquiéter.

Nous nous inquiétions notamment de l'article qui permet la concurrence des États-Unis. Les transporteurs américains auraient le droit de s'installer au Canada, d'exploiter des entreprises de transport et de soumissionner pour l'obtention de contrats. Par contre, nos transporteurs ne pourraient pas en faire autant aux Etats-Unis. Le comble de ridicule est de croire que les chances sont les mêmes pour tous. La vérité, c'est que notre plus grosse entreprise de camionnage arrive au 60^e^ rang par ordre d'importance aux Etats-Unis. C'est dire que ces entreprises de camionnage et nos sociétés ferroviaires sont déjà lourdement handicapées comparativement à leurs concurrentes américaines.

Nos sociétés ferroviaires commencent déjà à se préparer en prévision de l'adoption du C-18. La localité que j'habite, Capreol, doit son existence au CN qui y a installé un centre de commutation pour le nord-est de l'Ontario. Nous constatons aujourd'hui que le CN a sabré dans ses effectifs. Il a réduit son personnel à un point tel, au demeurant, qu'il compromet la sécurité de son service.

Je viens de recevoir une lettre d'un électeur qui vit dans cette localité. Voici ce qu'il dit:

Monsieur Rodriguez,

Je vous écris au sujet des compressions prévues au service-wagons, à Capreol, le 6 avril 1987.

Comme vous pourrez le constater sur le formulaire ci-joint, à compter de cette date, les inspecteurs accrédités du matériel remorqué ne feront plus les inspections par oscillation des wagons en voie à Capreol. Ce sont des employés du transport qui s'en occuperont.

Et il ajoute ensuite:

Monsieur, il m'a fallu quatre ans pour apprendre ce métier. J'ai dû passer un examen écrit pour obtenir mon certificat dont vous trouverez un exemplaire sous pli. Voilà maintenant que le CN décide, d'un seul coup, de confier ce travail au personnel roulant.

C'est la même compagnie qui, en mars 1986, peu après la catastrophe de Hinton, nous a envoyé des lettres nous implorant de travailler avec encore plus de diligence dans le domaine de la sécurité. Mais, depuis mars 1986, nous ne sommes plus autorisés à faire des inspections complètes des trains de passage. J'estime que cela nuit considérablement à la sécurité et montre que le CN ne s'en préoccupe pas. Une seule chose compte: le *profit*!

Je pense que c'est le message que le CN reçoit du gouvernement. On lui dit que la sécurité n'a pas plus d'importance que le service des collectivités ou le développement régional. Tout cela contribuera encore à saper la base économique et la viabilité des localités du nord.

On peut dire la même chose des transports aériens. Déjà, Air Canada a supprimé la liaison entre Sault Ste Marie et London. Le projet de loi permet, par exemple, les tarifs confidentiels. Cela veut dire que les plus gros clients bénéficieront de meilleurs tarifs ferroviaires. Comme ces tarifs seront secrets, les petits et les moyens producteurs ne pourront pas bénéficier de la même chose.

Le gouvernement conservateur nous dit qu'un des avantages de la déréglementation est la baisse des tarifs. L'histoire a montré que, effectivement, à court terme, les prix baissent. En l'absence d'arbitre tout le monde peut tenter sa chance. N'importe qui peut aller à la banque, emprunter quelques centaines de milliers de dollars, acheter un ou deux avions et lancer une société aérienne régionale. C'est alors que les prix baissent, car la concurrence est féroce. Mais, c'est bientôt la faillite et les plus gros commencent à manger les plus petits. A long terme les prix ne cesseront de monter.

Le gouvernement devrait pourtant savoir que les transports ferroviaires et aériens sont des outils de développement économique et de répartition plus uniforme de la population au Canada. Le gouvernement sacrifie ces transporteurs au mythe que nous pouvons concurrencer notre voisin du sud et sortir grandis de cette concurrence.

J'estime que l'amendement proposé par le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) est très adroit. Nous devrions renvoyer le sujet au comité permanent des transports, pour qu'il l'étudie plus sérieusement, et annuler le projet de loi pour le moment.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur ce projet de loi très important, qui ne se contente pas de traiter de la question des transports; il a en effet des répercussions qui débordent largement du cadre des transports. La motion à l'étude a été proposée par mon collègue le député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Elle préconise de retirer le projet de loi et d'en renvoyer le sujet au comité permanent des transports. Il s'agit d'une motion extrêmement importante, car elle tient compte du fait que le gouvernement n'a pas suffisamment consulté les parties, les groupes ni les particuliers les plus touchés par cette décision importante.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement omet de consulter des groupes concernés par des décisions ayant une influence sur leur vie. Tout dernièrement, il a annoncé une nouvelle politique au sujet de laquelle il avait oublié de consulter les personnes les plus touchées, ce qui a semé l'émoi à Terre-Neuve. L'attitude que le gouvernement a adoptée en matière de transports reflète une arrogance et une insensibilité analogues à celles dont il a fait montre à l'égard des Terre-Neuviens. C'est la raison pour laquelle le gouvernement doit retirer le projet de loi et admettre qu'il faut donner l'occasion d'en discuter aux Canadiens avant d'aller plus loin.

[*Français*]

Je veux aussi, monsieur le Président, souligner le fait que ce projet de loi fait partie du programme du gouvernement dans un autre domaine également. Il s'agit du dossier ayant trait à la privatisation. C'est hier que la ministre responsable de la privatisation a déclaré que le gouvernement examine très activement le cas d'Air Canada dans le dossier des privatisations. Aussi, la ministre nous a dit qu'elle suit le dossier de la privatisation de Petro-Canada de très près. Eh bien, c'est un impact idéologique de la part de ce gouvernement sur le secteur public au Canada, et nous du NPD ne sommes pas prêts à permettre à ce gouvernement de détruire Air Canada, de détruire Petro-Canada et de détruire le secteur des transports dans ce pays, un secteur essentiel dans un pays comme le Canada.

• (1200)

[*Traduction*]

J'ai dit que ce projet de loi ne concernait pas uniquement les transports. Il a toute une série de répercussions dans d'autres domaines. Ainsi, il touche sans conteste les travailleurs et les travailleuses. En forçant les compagnies à se livrer une concurrence impitoyable, il compromet des milliers d'emplois. Pas besoin d'aller plus loin que chez nos voisins du Sud pour voir quelle sera l'incidence de cette mesure législative. Elle favorisera les conflits de travail et la destruction des emplois. Ainsi, tout dernièrement, les porteurs de VIA Rail ont été supprimés. Ceux-ci offraient toutefois un service important et essentiel à bien des Canadiens, surtout aux personnes handicapées et aux personnes âgées. Et pourtant, VIA Rail a supprimé ce service important dans le cadre de son programme de restrictions budgétaires. Comme j'utilise les trains régulièrement, je trouve cette décision non seulement révoltante mais absolument injustifiable sur le plan des services offerts aux usagers.

Il y a la question de la sécurité également. Lorsque les compagnies de transport doivent réduire leurs frais, l'entretien du matériel et la sécurité en pâtissent, cela va de soi. Je songe aussi bien à la santé et à la sécurité des employés qu'à la sécurité des usagers. Nous savons par ailleurs que ce projet de loi aura des conséquences particulièrement graves pour les femmes. Une bonne partie des emplois à supprimer sont actuellement occupés par des femmes.

La question du libre-échange entre en ligne de compte également. Le secteur des transports finira très probablement par être dominé par des entreprises étrangères. Je rappelle que ce processus a été entamé par l'ancien gouvernement libéral. L'ancien ministre des Transports, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), a été le grand architecte de cette proposition qui risque d'avoir des conséquences désastreuses pour les localités canadiennes. Les petites entreprises pâtiront des suites de cette proposition. L'expansion régionale sera compromise. Assurément, les expéditeurs de produits en vrac s'inquiètent à propos des dispositions relatives aux expéditeurs «captifs», ce qui menace d'accroître considérablement leurs coûts.

Les néo-démocrates ont déposé un rapport minoritaire intitulé *Aller sans entraves*. Mes collègues les députés de Regina-Ouest (M. Benjamin) et de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) ont soulevé un certain nombre de sujets de préoccupation fort importants. Ils ont fait remarquer que le gouvernement devrait prévoir une augmentation du nombre des inspecteurs de la sécurité dans le secteur des transports au lieu d'en réduire le nombre qui ne suffit déjà pas. En outre, il conviendrait de mettre sur pied une agence de surveillance efficace. J'ai déjà parlé de la question de l'emploi. J'insiste sur le fait qu'il s'agit du sort d'environ 750 000 Canadiens qui travaillent directement ou indirectement dans le secteur. Le gouvernement a été négligent, en n'examinant pas convenablement les conséquences de la déréglementation sur l'emploi. A vrai dire, on n'a fait aucune étude sur les conséquences éventuelles de ce projet de loi. A une époque où le taux de chômage au Canada est déjà trop élevé, pareille négligence est parfaitement inacceptable.

[*Français*]

Monsieur le Président, cette mesure va donner aux chemins de fer et aux entreprises de camionnage américains un accès avantageux au Canada sans contrepartie pour les chemins de fer et les entreprises de camionnage canadiens aux États-Unis. C'est une trahison flagrante de notre indépendance.

Et ce n'est pas la première, monsieur le Président. Une fois de plus, on brade mollement à une partie de notre souveraineté nationale, comme c'est le cas de façon évidente dans les négociations sur le libre-échange et l'épisode du bois d'oeuvre.

Monsieur le Président, je viens de passer deux jours dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean où j'ai rencontré les gens de Chicoutimi, de Jonquière, d'Alma et de plusieurs autres villes de cette région. Ils ont peur; si le gouvernement est prêt aujourd'hui à céder aux pressions des Américains dans le dossier du bois d'oeuvre, ils se demandent: ce sera quoi demain? Seront-ce les pâtes et papiers? Qu'est-ce que ce sera, monsieur le Président? Ce gouvernement est prêt à céder notre indépendnce dans tous ces secteurs.

Monsieur le Président,si nous jetons le secteur du transport en pâture au libre marché, à la libre entreprise et à la concurrence, les transporteurs vont automatiquement, et personne ne pourra les en blâmer, s'orienter vers les marchés les plus vastes

et les plus lucratifs. Autrement dit, les régions périphériques, les régions isolées du nord du pays se retrouveront avec moins de services et moins de possibilités d'expansion économique.

[*Traduction*]

Comme mon temps de parole est limité à ce stade-ci du débat, j'aborderai brièvement quelques autres questions. On craint fort que ce projet de loi n'ait une incidence défavorable sur les handicapés. J'étais membre du comité spécial des droits à l'égalité qui a recommandé que la Commission canadienne des transports adopte de nouveaux règlements rigoureux pour assurer aux handicapés l'accessibilité à tous les moyens de transport assujettis à la réglementation fédérale. Ce projet de loi va écarter cet important objectif. En outre, il pourrait avoir une incidence particulièrement néfaste sur ma province, la Colombie-Britannique. Le gouvernement a déjà avoué que la réglementation était indispensable dans les régions au nord du 55e parallèle. Que dire des autres régions isolées au sud du 55e parallèle? Pourquoi le gouvernement compare-t-il Cranbrook avec Toronto plutôt qu'avec d'autres localités, c'est-à-dire des localités situées au nord du 55e parallèle? Nous avons vu récemment Air Canada fermer sa billetterie à Victoria. Nous devons nous demander ce qui se produirait dans une Colombie-Britannique déréglementée.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce projet de loi ne tient pas compte de la réalité canadienne. Il omet de tenir compte de notre géographie, de notre population fortement dispersée, de la dureté de notre climat, de notre souveraineté ainsi que de notre indépendance. Cette loi veut nous confier aux forces invisibles du libre marché et tout le monde sait très bien que ces forces vont en effet avoir des effets très graves, très néfastes dans le secteur des transports partout au Canada.

[*Traduction*]

Voilà pourquoi les députés néo-démocrates s'efforceront par tous les moyens d'empêcher le gouvernement de faire adopter un projet de loi si destructeur. Il n'aura pas simplement une incidence néfaste sur le transport, mais il pourrait se répercuter directement et essentiellement sur la nature et le caractère de notre grand pays. Le secteur du transport est indispensable. Nous ne devons pas permettre au gouvernement de poursuivre l'application des mesures prises par les libéraux en vue de l'anéantir.

M. J. R. Ellis (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je ne vois pas d'autres députés se lever pour parler et je tiens à dire quelques mots au sujet du projet de loi. Je me reporte à l'amendement imprimé au *Feuilleton*, qui propose que:

> Le projet de loi C-18, Loi nationale concernant les transports, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre soit révoqué, le projet de loi retiré et l'objet déféré au Comité permanent des transports.

J'ai l'intention d'aller un peu plus loin que les termes de la motion parce que, même si personne ne pense qu'il y a la moindre possibilité que cet amendement soit adopté, je crois qu'il pourrait y avoir une tentative pour renvoyer le projet de loi au comité permanent des transports plutôt qu'à un comité législatif.

Je faisais partie du comité spécial de la réforme de la Chambre des communes, mieux connu sous le nom de comité McGrath. Le comité avait formulé soigneusement ses recommandations relatives à la création de comités législatifs après un examen approfondi et, à mon avis du moins, jusqu'ici, ces comités législatifs ont très bien fonctionné. Qui plus est, les comités permanents ont profité de leur plus grande marge de manoeuvre pour faire aussi de l'excellent travail.

D'après les journaux, le président du comité permanent des transports aurait déclaré récemment que son comité avait fait oeuvre de pionnier en examinant l'administration des ports. C'est le rôle des comités permanents. Le défi qu'ils doivent relever est de taille. De très grandes possibilités s'offrent à eux. Par conséquent, pourquoi renvoyer la mesure à l'étude à un comité permanent et aller à l'encontre des nouvelles règles si elles fonctionnent tellement bien?

• (1210)

Comme cela se fait normalement selon les nouvelles règles, un président de comité législatif a été nommé quand le projet de loi a été présenté à la Chambre. C'est moi qui ai été choisi. Même si je ne tiens pas particulièrement à présider moi-même ce comité législatif, je tiens à ce que le projet de loi soit renvoyé à un comité législatif. J'ai récemment été chargé de présider le comité législatif qui étudiera le projet de loi C-37 et cela me tiendra occupé pendant quelques temps. Je participe cependant au travail du comité des transports depuis 14 ans, surtout quand il s'occupe de questions reliées aux transports aériens et ferroviaires et moins souvent dans les cas qui relèvent du transport maritime.

Le greffier du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-18 a été nommé en même temps que moi. Le greffier en question est l'un des plus compétent que je connaisse dans le domaine des transports. Lui et moi nous sommes rencontrés et avons décidé de demander un recherchiste qui s'y connaît aussi très bien dans ce domaine. Depuis novembre, le recherchiste s'efforce de nous fournir de la documentation en attendant que le projet de loi parvienne au comité.

Le greffier de la Chambre lit tous les jours l'article pertinent de l'ordre du jour qui est rédigé en ces termes: «Suite du débat sur la motion du ministre des Transports: Que le projet de loi C-18, Loi nationale concernant les transports, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un comité législatif.» A cause de cela, il y a eu un grand échange de correspondance entre moi-même et ceux qui veulent témoigner au comité. J'ai répondu à toutes les lettres et une liste de témoins a été dressée.

Cela n'est peut-être pas d'une grande importance mais, à titre de président, j'ai discuté de la question avec le président du comité analogue du Parlement européen chargé d'étudier la question de la déréglementation des transports. Ce comité se prépare actuellement à venir au Canada, à ses frais, pour discuter conjointement avec nous de ces questions très importantes.

Les pouvoirs du comité législatif sont énoncés très clairement à l'alinéa 93(8)*a*) du Règlement qui stipule qu'un comité législatif a exactement les mêmes pouvoirs que les vieux comités permanents avaient quand ils étudiaient un projet de loi. Cet article du Règlement explique clairement ce qu'il y a à faire, comment et quand, et quand le comité cesse d'exister. Les personnes appelées à faire partie d'un comité législatif qui étudierait le projet de loi C-18 seraient fort probablement les

mêmes qui siègent normalement au comité permanent des transports et qui connaissent bien le sujet.

La réforme du Règlement, depuis le mode d'élection du Président jusqu'au plus infime détail, me paraît avoir été bien accueillie à la Chambre. Je crois qu'on peut très bien prouver par exemple que les nouvelles règles ont fait beaucoup de bien à la Chambre. Je ne vois aucune raison de ne pas traiter ce projet de loi, qui revêt une énorme importance pour le pays, exactement de la même façon. Je soutiens énergiquement que c'est ainsi qu'on devrait en disposer.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir faire quelques brefs commentaires sur le projet de loi C-18. Il s'agit d'une mesure législative imposante et de grande envergure représentant environ 370 pages. Le parti libéral est d'accord en principe avec l'idée de la dérèglementation. Nous avons cependant de sérieux doutes sur la façon dont le gouvernement procède avec ce projet de loi C-18.

Comme d'autres députés l'ont déjà dit, la dérèglementation va avoir des effets sur tous les Canadiens. Un certain nombre de groupes d'intérêts, d'organisations et de sociétés directement affectées par la dérèglementation ont exprimé leurs très profondes inquiétudes face à ce projet de loi. J'ai diverses coupures de presse à ce sujet.

Un article de la *Gazette* de Montréal du mardi 8 octobre 1985 s'intitulait: «Nous allons souffrir de la dérèglementation, déclare CP Rail». Le *Free Press* de Winnipeg a intitulé un éditorial: «Dérèglementation: danger». Un article du *Free Press* de Winnipeg a été intitulé: «Les camionneurs prévenus que la province sera perdante avec la dérèglementation». Le *Citizen d'Ottawa* a publié un article intitulé: «Les dirigeants de l'industrie pensent que le plan de dérèglementation risque d'être fatal aux camionneurs». Et la liste continue.

Il est manifeste que les groupes d'intérêts concernés s'inquiètent du manque de consultation jusqu'à présent sur le projet de loi C-18. Le comité des transports a eu deux mois pour étudier le document *Aller sans entraves*. Ce comité n'a pas pu aller à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario, en Alberta et dans le nord du Canada. Plus important encore, le comité permanent des transports n'a pas pu étudier la dérèglementation des services aériens pratiquée aux États-Unis depuis 1978.

Étant donné les implications du projet de loi C-18 et ses répercussions sur les Canadiens, nous pensons qu'il faudrait faire preuve d'un peu plus de prudence. Ce projet de loi est essentiellement destiné à moderniser la Loi nationale sur les transports mise en place en 1967 par l'honorable Jack Pickersgill, ministre des Transports à l'époque du gouvernement de Lester Pearson. L'objectif avoué du projet de loi C-18 est d'accroître la concurrence dans le secteur des transports en supprimant certaines réglementations qui la freinent. Les modes de transport affectés par les mesures de dérèglementation de ce projet de loi sont les chemins de fer, les transports aériens et les transports par camions.

Les Canadiens se demandent en quoi la dérèglementation va les toucher ainsi que leurs familles. On nous dit que la dérèglementation va faire baisser les prix. On nous dit aussi que les consommateurs auront plus de choix.

Les États-Unis ont mis en place leur dérèglementation en 1978. Il est important de tenir compte de l'expérience américaine pour répondre à certaines inquiétudes manifestées au Canada. Le gouvernement a quelquefois l'air de vouloir coller aux États-Unis et à leur dérèglementation.

Dans le domaine de l'emploi, nous craignons que les employés des compagnies aériennes ne soient massivement licenciés et déplacés. Cela semble logique, puisque la dérèglementation aura notamment pour effet de permettre aux compagnies de transport de réduire leurs coûts. Logiquement, l'un des moyens de réduire les frais, c'est de diminuer le nombre d'employés d'une industrie.

• (1220)

La dérèglementation a débuté en 1978 aux États-Unis. De 1980 à 1985, 40 000 employés de compagnies aériennes ont perdu leur emploi. Quelles seront les répercussions du projet de loi C-18 sur la situation de l'emploi au Canada? Si c'est de l'expérience américaine que nous voulons nous inspirer, nous pouvons nous attendre à une vague massive de licenciements. Le projet de loi ne comporte aucune disposition de protection de l'emploi dans l'industrie aérienne. Il ne prévoit nullement d'obliger les compagnies aériennes à indemniser les travailleurs déplacés ou à leur donner un préavis équitable avant de les licencier.

On pense que l'accroissement de la concurrence va entraîner un abaissement des coûts, une tendance à adopter des stratégies plus dépouillées, l'abandon de certaines lignes et un plus grand nombre d'échecs, tout cela se traduisant par une réduction des perspectives d'emploi et par des mises à pied. Le projet de loi C-18 ne prévoit absolument rien pour compenser les répercussions négatives que la déréglementation aurait probablement sur l'emploi dans le secteur des transports même si on a la preuve irréfutable des bouleversements qu'elle a entraînés aux États-Unis.

A l'étape du comité, pendant l'étude du document *Aller sans entraves*, nous avons demandé avec insistance qu'on inscrive des garanties dans la loi et qu'on favorise la conclusion de nouveaux accords patronaux-syndicaux. Des accords portant sur la sécurité, la classification et le recyclage dans l'industrie du transport aérien contribueraient aussi à atténuer les répercussions des suppressions d'emplois. Le parti libéral s'inquiète surtout de la possibilité que des emplois disparaissent ici au Canada. Nous savons tous que le chômage est l'un des plus graves problèmes auxquels font face nos concitoyens.

Pour revenir à la sécurité, nous regrettons que le projet de loi ne contienne aucune garantie pour empêcher que les normes de sécurité dans l'industrie du transport aérien ne soient effectivement abaissées dans certaines situations. L'expérience américaine nous montre que le danger est réel. Notre position est basée sur quatre observations. Premièrement, la dérèglementation entraîne une intensification de la concurrence, ce qui signifie que dans les temps plus difficiles il ne reste pas beaucoup de moyens pour comprimer les coûts. Les dirigeants les moins honnêtes réduiront alors les coûts d'entretien, de surveillance, d'inspection et de vérification des appareils. Deuxièmement, la dérèglementation incite fortement de nouveaux venus à s'implanter sur le marché puisque les règlements qui permettent d'y accéder sont assouplis. Ces nouvelles compagnies débutent souvent avec des employés inexpérimentés et

insuffisamment formés pour entretenir les appareils. Troisièmement, la déréglementation pousse les transporteurs anciens et nouveaux à exiger des concessions de leurs employés. Ces concessions se traduisent souvent par des horaires prolongés, du stress, de l'insécurité d'emplois, des salaires inférieurs et de la fatigue, ce qui a pour effet d'augmenter le risque d'erreurs humaines. Quatrièmement, aux États-Unis, la *Federal Aviation Administration*, qui avait, en 1979, 2 000 inspecteurs pour surveiller 237 transporteurs aériens n'en avait plus que 1 300 en 1984 pour 407 transporteurs aériens.

Pour terminer, je voudrais répéter ce qui nous préoccupe. Nous appuyons le principe de la déréglementation mais nous nous inquiétons beaucoup de la manière dont le gouvernement se propose de l'appliquer dans l'industrie des transports du Canada.

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je n'ai pas eu beaucoup de temps pour me préparer au débat d'aujourd'hui à cause de la politicaillerie des députés de l'opposition. En principe, je devais parler en décembre. Malheureusement, à cause de tous les retards, je ne suis arrivé qu'à une heure tardive, hier soir, après avoir été bloqué dans le Nord pendant plusieurs jours à cause des tempêtes de neige et de l'absence d'autres modes de transport.

Si j'ai fait partie du comité permanent des transports, c'est parce que je voulais essayer d'attirer l'attention sur les régions de l'Arctique dont on peut dire qu'elles sont très vastes. Par exemple, ma circonscription englobe trois fuseaux horaires. Elle s'étend de la Baie James jusqu'au Pôle Nord et de l'extrémité sud de l'Île de Baffin au nord du Québec, jusqu'à la mer de Beaufort, près de la frontière du Yukon.

Naturellement, le développement des régions de l'Arctique dépend du transport.

Je crois que le Nord a les tarifs de transport les plus élevés au Canada, sinon dans le monde entier. Par exemple, je peux voyager d'Ottawa à un endroit appelé Grise Fiord, la localité civile la plus au nord—il y a d'autres localités près de la pointe nord du Canada comme Eureka et Alert, mais elles sont militaires—pour la somme de 1 700 $, aller et retour. Comme il n'y aura pas d'autre avion avant deux semaines, je devrais affréter un avion pour rentrer, car vous ne pouvez évidemment pas rester, en hiver, pendant deux semaines dans une localité de 200 habitants où il fait toujours nuit. Aucun parlementaire ne voudrait passer quinze jours dans le noir, au fin fond du nord du pays. Par conséquent, je devrais affréter un avion pour revenir. Cela me coûterait plus de 2 000 $ pour aller de Grise Fiord à Resolute Bay.

Les avions de *Northwest Territorial Airways* vont de Yellowknife, la capitale des Territoires du Nord-Ouest, à Frobisher Bay. La plupart des habitants de cette ville qu'on appelle maintenant, je crois, «Igaluit», pensent que ce sera sans doute la prochaine capitale du nouveau gouvernement de Nunavut. Toutefois, c'est une autre histoire, monsieur le Président. L'aller-retour entre la capitale des Territoires du Nord-Ouest et Igaluit coûte 1 700 $. Pour cette somme, vous pouvez vous rendre de Montréal en Finlande, puis à Leningrad et à Moscou et vous aurez non seulement votre billet d'avion, mais également le logement et les repas à Moscou et à Leningrad.

J'ai essayé de faire comprendre à la Chambre et au comité qu'il était temps que le gouvernement réexamine la situation du Nord. Il y a quelques années, du temps du très hon. John Diefenbaker, le gouvernement a daigné s'intéresser au Nord. C'est ainsi que nous mettons en valeur les gisements pétroliers de la mer de Beaufort. En fait, la plupart des habitants du Nord, y compris les politiques, se battent pour avoir la haute main sur la mer de Beaufort. Ils essaient tous d'obtenir une part des recettes. Mais il y a au moins trois ou quatre régions de l'Arctique auxquelles personne ne s'intéresse. Il faudrait s'y intéresser.

• (1230)

Dans le discours que je vous aurais lu si j'avais eu le temps de le préparer, j'aurais signalé à l'attention des députés certaines questions telles que l'établissement de modes de transport plus des lignes aériennes. Il faut établir d'autres liaisons, car le terrain est trop accidenté, trop incertain, trop éloigné et trop vaste pour que l'on puisse y construire des routes. Ce n'est pas rentable. Je me demande si les contribuables du sud du Canada, qui paient des impôts pour faire marcher le Nord parce qu'il fait lui aussi partie du pays, savent que beaucoup de septentrionaux leur en sont reconnaissants. Des gens de petites localités éloignées me disent souvent: «Si vous avez l'occasion de parler aux Canadiens du Sud, aux contribuables, au gouvernement et à ses représentants, faites-leur voir que nous leur en savons gré».

Comme autre possibilité pour le transport dans le grand Nord, il y a les véhicules sur chenilles. Huit, neuf ou parfois dix mois de l'année, nous avons dans le grand Nord le gel, la neige, la glace et des températures sous zéro. En fait, je suis allé à Gjoa Haven cette semaine et la température avoisinait les -42 degrés Celsius. Dans certaines plages de température, on ne laisse même pas des avions voler dans le grand Nord. Mais il y a une solution de rechange au transport aérien. Ce sont des véhicules sur chenilles. Ils sont abordables et peu coûteux. Je ne sais pas pourquoi le gouvernement depuis le temps n'a pas pensé à investir quelques centaines de milliers de dollars peut-être dans des véhicules sur chenilles. Dans ma région, appelée le district de Keewatin, il y a un véhicule à chenille Bombardier. Il transporte les voyageurs, et il appartient à un entrepreneur local qui relie des localités comme Eskimo Point, Whale Cove et Rankin Inlet deux fois par semaines pour la moitié du prix du transport aérien. Beaucoup de gens empruntent ce moyen de transport. Ce n'est pas très confortable, et parfois il faut toute la journée pour aller d'un point à un autre, mais c'est l'unique moyen de transport abordable. Beaucoup de régions, comme la région de Baffin qui est montagneuse, n'ont pas le capital voulu pour acheter des véhicules de ce genre, mais les gouvernements le peuvent, eux.

On s'intéresse depuis peu à la souveraineté dans le grand Nord et l'intérêt manifesté par les Canadiens pour les transports dans le grand Nord va être la clef non seulement de son dévelopement, mais aussi de la défense de l'Arctique.

Je terminerai mon discours là-dessus, monsieur le Président. Si j'en avais le temps, j'expliquerais notamment les avantages que présente cette mesure pour le Canada, mais en l'occurence, je m'en abstiendrai.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du député. Il a décrit de façon fort perspicace la situation dans le nord du pays. Je sais que je parle au nom de mon parti lorsque j'affirme que nous serions tout à fait disposés à donner notre consentement pour que le député poursuive, s'il le désire, ses observations, qui sont très utiles au débat.

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la motion du député?

Des voix: D'accord.

M. Suluk: Monsieur le Président, j'ai maintenant en main certaines notes que mes collaborateurs m'ont transmises. Tout d'abord, je devrais m'assurer du temps dont je dispose.

M. Gauthier: Assez de temps.

M. Suluk: Je remercie les honorables vis-à-vis.

Je n'ai pas eu la posssibilité de m'attarder sur certaines des façons dont les transports aériens favorisent le développement du nord de notre merveilleux pays. Il y a encore certaines entreprises du Nord qui font appel à des avions démodés comme les DC-3, les avions à tout faire de la Seconde Guerre mondiale. J'ignore s'ils remontent à la Première Guerre mondiale, mais des appareils comme ceux-là sont encore utilisés. Il y a encore quelques compagnies aériennes, comme la N.W.T. Air, qui se servent de quadrimoteurs Electra. D'autres entreprises, comme Nordair, relient Montréal à Frobisher Bay, Resolute Bay et Nanisivik. L'une des mines les plus septentrionales est située à Nanisivik. Elle contribue à l'économie du Nord même si certaines personnes de cette région prétendent que l'exploitation minière est préjudiciable à l'environnement. Leurs remarques s'appliquent également à l'exploitation des gisements de pétrole.

Je pourrais peut-être rappeler brièvement les différents moyens de transport qui existent dans le Nord et qui n'ont pas été utilisés ces dernières années. Dans le premier discours que j'ai prononcé à la Chambre, j'ai essayé de convaincre les parlementaires et le gouvernement de subventionner soit les compagnies aériennes soit les habitants directement pour qu'ils aient les moyens financiers de voyager dans le Nord. L'avion est le seul mode de transport dans le Nord. Je ne veux pas dire que les Canadiens, ou n'importe qui en l'occurrence ne peuvent pas se rendre d'un point A à un point B dans le Nord. Je voudrais plutôt dire qu'il existe environ 25 à 30 agglomérations isolées dans l'Arctique, sans parler des localités au nord du Québec et de l'Ontario, au Labrador et au Yukon, qui sont équipées d'aéroports et de pistes modernes. Elles disposent de toutes les installations nécessaires. Les habitants de ces localités ont également des compagnies aériennes régionales et des services d'affrètement. Ils ne leur manquent ni ces installations ni les appareils, mais ils n'ont ni la capacité ni la liberté de voyager.

• (1240)

Lorsque je me trouvais à Gjoa Haven la semaine dernière, j'ai participé à une émission radiophonique de tribune libre. Une des questions qu'on m'a posées portait sur le document *Aller sans entraves*, soit la déréglementation de l'industrie aérienne. Les gens m'ont demandé pourquoi les Canadiens du Sud pouvaient bénéficier de tarifs aériens concurrentiels qui n'étaient pas offerts dans le Nord. J'ai répondu, et c'est tout à fait vrai, que toutes les compagnies aériennes du Nord qui ont témoigné devant le comité permanent des transports ont déclaré sans exception qu'elles ne voulaient pas de modification, ni de concurrence, ni personne qui vienne empiéter sur leurs bénéfices et leur monopole. La concurrence s'exercera toutefois entre Montréal et Frobisher Bay, entre Winnipeg et Rankin Inlet et entre Edmonton et Yellowknife. Il n'y aura pas de concurrence à l'intérieur de la région septentrionale. C'est le souci que j'ai essayé d'exprimer.

Je sais que les Canadiens et le gouvernement paient déjà très cher pour soutenir l'activité des régions septentrionales. Il est versé des allocations familiales et une aide sociale directe et indirecte par l'entremise du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Ce gouvernement reçoit l'essentiel de son budget de fonctionnement du gouvernement fédéral, c'est-à-dire directement ou indirectement des contribuables du sud du Canada. J'ai récemment tenu à leur en exprimer ma gratitude.

Les Canadiens s'inquiètent aussi de la souveraineté dans les régions arctiques. La majorité d'entre nous, dans le Nord, nous demandons qui joue à chat sous les glaces de l'Arctique avec les sous-marins soviétiques et américains. Pourtant, les sous-marins canadiens ne peuvent naviguer sous la glace parce qu'ils n'ont pas une aussi longue portée que ceux d'autres pays. L'Arctique et le Nord appartiennent au Canada, mais nous devons confier la surveillance des régions arctiques à d'autres pays de l'OTAN. Il est temps que les Canadiens prennent conscience du fait que le Nord est une très vaste région.

Je ne sais pas si l'aide à 17 000 personnes serait considérée comme une dépense majeure, mais il n'empêche que de nombreux habitants du Nord voient venir le jour où cessera la bienveillance du gouvernement ou des Canadiens à leur endroit et où les subventions seront supprimées. C'est l'impression de certains. Ils entendent dire aux nouvelles, à la radio et à la télévision, que les gouvernements compriment leurs dépenses et qu'ils pourraient réduire les allocations familiales et autres. Je m'efforce de leur faire comprendre que les gens dans le Sud ont quelque peu tendance à exagérer. Cependant, c'est de l'essence même de la politique.

J'en reviens à la question de fournir des subventions aux sociétés aériennes ou aux voyageurs. Si c'est impossible dans les deux cas, peut-être y a-t-il moyen de faire appel à une société du sud du Canada, parmi celles qui sont nombreuses à avoir effectué des recherches pour des entreprises de défense ou pour d'autres entreprises qui participent au secteur pétrolier, qui a su mettre au point un véhicule capable de franchir rapidement et à bon marché la mer de glace des régions arctiques. Pourquoi ne pas utiliser ce véhicule qui a déjà fait la preuve qu'il est capable de fonctionner dans les régions froides, et s'en servir au lieu de construire des routes?

De toute évidence, à l'heure actuelle, les régions arctiques ne recèlent pas d'immenses richesses. Les mines ferment. Ainsi, dans ma circonscription, celles de Cullaton Lake et de Pine Point; quant à celle de Nanisivik, elle va demeurer en activité encore pendant deux ans tout au plus. En dépit de ce que maints Canadiens peuvent avoir entendu dire à propos de l'opposition au développement, il y a des gens qui, pour leur subsistance, comptent sur les quelques emplois que ces entreprises fournissent. Construire des routes coûte très cher. En été, ces régions ne sont accessibles aux navires marchands que pendant deux ou trois mois. D'autres régions ne leur sont jamais accessibles. Ainsi, Pelly Bay, sur le littoral de l'Arctique, est un petit village qui demeure prisonnier des glaces pendant des décennies. Seuls les brise-glace parviennent parfois à l'atteindre, mais toutes les maisons, toutes les constructions, toutes les denrées alimentaires, absolument tout arrive de Yellowknife par la voie des airs. Les gens de ces localités doivent acheter la nourriture en conserve, le lait, le pain, et les légumes quand ils peuvent en obtenir avec l'argent des allocations familiales ou de l'assistance sociale.

Certains peuvent avoir entendu parler de la forte natalité enregistrée dans les régions septentrionales. C'est que les habitants de ces régions ont appris à utiliser les allocations familiales comme sources de revenu, car il n'y en a point d'autre. Ils avaient l'habitude de vendre des fourrures à la compagnie de la Baie d'Hudson. Maintenant, il est rare que les représentants de la compagnie se donnent la peine de les examiner. La chasse aux phoques assurait un semblant d'indépendance et une certaine fierté aux Canadiens de la terre de Baffin, mais cela aussi est devenu chose du passé.

• (1250)

Je sais que les Canadiens sont généreux, car ils se sont portés au secours des victimes de la famine en Éthiopie et dans d'autres parties du monde. Je sais aussi que si les Canadiens le voulaient, ils pourraient offrir les services nécessaires à leurs compatriotes du Nord. Ceux-ci ne sont pas très nombreux; ils ne sont que 17 000. En fait, il n'y a que 20 000 ou 25 000 personnes dans toute la région de l'Arctique canadien. Je sais que les Canadiens peuvent se montrer généreux. Je sais que le gouvernement peut faire preuve de générosité et abroger quelques-unes des directives strictes qui font obstacle à un développement innovateur en prévoyant d'autres moyens de transport que l'avion.

Je pense avoir assez bien décrit la vie dans le Nord. Je devrais peut-être parler de mon expérience dans une petite localité appelée Whale Cove, dans le sud du district de Keewatin, juste au nord du Manitoba. C'est probablement l'un des endroits où on paie le plus cher pour le lait en boîte et le pain. Un jour que j'y étais en visite, j'ai voulu acheter quelques conserves et quelques autres produits de base. Savez-vous, monsieur le Président, que je n'avais pas assez d'argent dans mes poches pour payer une petite boîte d'épicerie car la facture s'élevait à plus de 100 dollars? Il faut se rendre dans ces régions pour le croire. Il faut y aller pour constater les frais incroyables de la population, surtout des bénéficiaires de l'aide sociale.

Je ne parle pas des employés des gouvernements territorial ou fédéral. Ils ont droit à une foule d'avantages . En fait, beaucoup de fonctionnaires me pressent, me disant «si vous touchez à nos avantages de septentrionaux et surtout à nos vacances dans le Sud, vous nous mettrez dans une situation très difficile». Il est très difficile d'éprouver quelque sympathie pour des gens qui s'expriment ainsi, alors que d'autres tentent de se débrouiller avec l'aide sociale.

Il y a quelques semaines à peine, j'ai failli en venir aux coups avec des fonctionnaires territoriaux auprès de qui je faisais pression pour que des assistés sociaux puissent encaisser une partie de leur chèque afin de se procurer de l'essence pour aller chasser et en rapporter une centaine de livres de viande, au lieu d'être obligés d'acheter au prix fort de la nourriture en conserve à la coopérative ou au magasin de la Baie d'Hudson.

Alors que beaucoup de personnes ont du mal à survivre dans le Nord, les fonctionnaires jouissent de nombreux avantages: indemnités d'isolement, de logement, dans les quartiers réservés au personnel, et ainsi de suite. Cependant, ils prétendent qu'ils vont avoir des difficultés parce que le gouvernement veut les imposer de façon équitable. J'ai beaucoup de peine à les croire, car je connais bien des gens qui n'ont pas d'emploi. Il n'y a pas beaucoup de travail dans cette région. La plupart des Canadiens le savent sans doute. La vie est dure pour ceux qui dépendent de l'aide sociale, des allocations familiales ou des pensions de vieillesse. Ils ne peuvent pas, comme les fonctionnaires, commander leurs aliments dans le sud. Ils ne sauraient pas comment s'y prendre et ils n'ont pas de contacts avec des fournisseurs du sud. Heureusement qu'ils peuvent se procurer du gibier, comme le caribou, et du poisson. Il n'y a plus d'animaux à fourrure dont ils tiraient autrefois leur gagne-pain. On a répété que le Canada s'était édifié grâce à la fourrure et que les coureurs de bois qui venaient dans l'Ouest, vers l'intérieur des terres et jusque dans les régions arctiques pour faire le commerce des fourrures, ont bâti notre pays. Malheureusement, l'absence de marché pour cette matière première envers laquelle le pays tout entier est redevable est en train de détruire en partie la culture des habitants du Nord.

Voilà pourquoi je me suis efforcé de convaincre le gouvernement et la Chambre de débloquer quelques crédits en vue d'entreprendre tout au moins des recherches pour trouver de nouveaux modes de transport dans le Nord.

Nous savons tous que les voyages aériens coûtent très cher et sont très pénibles, non pas uniquement pour les passagers, mais également pour le personnel volant qui travaille parfois par 40 degrés sous zéro. Il doit chauffer les hangars et laisser tourner les moteurs des appareils. Les employés s'efforcent de garder le sourire malgré tout pour leur clientèle restreinte qui est bien souvent déçue de voir que les avions ne sont pas à l'heure parce qu'ils sont givrés ou que leurs conduits d'essence sont gelés. Voilà les conditions dans lesquelles les petits transporteurs aériens opèrent. Et ils n'en sont pas responsables.

M. McCurdy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'hésite à interrompre une description aussi éloquente du Nord qui nous a été profitable à tous, je crois. Je tiens seulement à rappeler à mon collègue qu'il bénéficie d'un temps de parole illimité. Compte tenu que mes collègues et moi accordons une très grande importance à ce tableau évocateur des besoins de cette région, j'espère qu'il nous communiquera tout ce qu'il souhaite nous communiquer et tout ce que nous avons besoin d'entendre, je crois.

Article 21 du Règlement

M. le vice-président: Je suppose que le député sait que son temps de parole est illimité.

M. Suluk: Monsieur le Président, je cherchais un moyen de conclure mon discours et je commencais à avoir l'impression de m'enliser de plus en plus profondément. Je suis heureux que le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) ait invoqué le Règlement. Ca m'a réveillé et je suis revenu sur terre.

Je crois avoir cité un nombre suffisant d'exemples de la situation aux députés. Je dois vous avouer que j'ai perdu le fil et je vais donc m'asseoir pour rassembler mes idées. J'aurai peut-être un peu plus tard une question ou un commentaire. Je vous remercie, monsieur le Président, du temps de parole que vous m'avez accordé.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

L'ANNONCE DE MISES À PIED AUX ATELIERS DE MONCTON

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, le CN fait encore des siennes. Je viens d'apprendre que le CN a annoncé d'autres mises à pied aux ateliers de Moncton. Cent soixante-deux employés ont été avisés de leur renvoi immédiat, 55 sont admissibles à la pré-retraite et 232 vont être mutés. Le sud-ouest du Nouveau-Brunswick perd 449 emplois de plus, soit une perte totale de 852 emplois depuis septembre 1985. C'est tout à fait honteux. Comment le gouvernement peut-il laisser une société de la Couronne agir ainsi? Comment peut-il même prétendre qu'il veille aux intérêts du Canada de l'Atlantique?

[*Français*]

Vis-à-vis de l'Atlantique, monsieur le Président, ce gouvernement affiche une conduite scandaleuse, il a renoncé à toutes ses responsabilités.

Où sont nos ministres? Quel rôle jouent-ils au Cabinet? Ou sont-ils tout simplement des marionnettes ficelées à l'inaction par un premier ministre sans coeur, un premier ministre insensible au développement des régions?

* * *

[*Traduction*]

LA PEINE CAPITALE

L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'HOMICIDES—DEMANDE DE DÉBAT

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, aujourd'hui encore, nous avons malheureusement été témoins du meurtre tragique d'un agent de police au Canada, le deuxième en moins de 30 jours. Par conséquent, étant donné que les meurtres d'agents de police ont augmenté de 100 p. 100 depuis la dernière exécution en 1962, tandis que les homicides augmentaient de 116 p. 100 durant la même période, il est devenu indispensable que les Canadiens aient la chance de tenir un autre débat ouvert et honnête sur la question de la peine capitale.

Les données statistiques publiées à la page 18 d'un rapport émanant du Centre des données pour la justice font une comparaison avec les États-Unis. Tandis que le nombre de meurtres aux États-Unis,depuis le rétablissement de la peine capitale en 1976, a diminué sensiblement, le nombre de meurtres augmente au Canada. En 1984, aux États-Unis, il y avait 2 320 meurtres de moins qu'en 1982. Au Canada, il y avait 22 meurtres de plus en 1985 qu'en 1984. Bien que de toute évidence la peine capitale n'empêchera pas tous les homicides, des preuves très claires semblent donc appuyer le fait que certains auraient pu être empêchés notamment les meurtres en série, les enlèvements suivis du meurtre des victimes, la prise et le meurtre d'otages ainsi que les meurtres prémédités au premier dregré.

* * *

LE YUKON

L'ÉLECTION D'UN CANDIDAT NÉO-DÉMOCRATE À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, les habitants du Yukon peuvent tous être fiers de l'élection hier de Danny Joe à l'assemblée législative du Yukon pour la circonscription de Tatchun. Non seulement est-ce une victoire pour Danny Joe, chasseur, trappeur et membre respecté de la communauté, mais c'est aussi une victoire pour l'excellent travail du gouvernement néo-démocrate du Yukon.

Depuis qu'ils ont pris le pouvoir, Tony Penikett et les néo-démocrates ont fait baisser le taux de chômage de 18 à 9 p. 100. Le nombre des mises en chantier augmente, le secteur du bâtiment est en pleine croissance et tous les indicateurs économiques sont à la hausse. Voilà à quoi les habitants du Yukon peuvent s'attendre de la part d'un gouvernement qui a pris des mesures pour garder la mine Cyprus Anvil en activité et qui est intervenu pour sauver la firme *Watson Lake Forest Products* pour laquelle il a reçu l'appui entier de la collectivité.

Au lieu de se reposer après avoir accumulé des réalisations aussi impressionnantes, le gouvernement s'efforce de régler les revendications territoriales et a maintenant lancé le programme Yukon 2000 pour assurer une prospérité économique permanente.

En élisant Danny Joe, les résidents de Tatchun ont choisi un excellent représentant qui saura défendre leurs intérêts. Ils ont également signifié leur approbation enthousiaste des politiques du gouvernement de Tony Penikett grâce auxquelles le gouvernement travaille en collaboration avec les habitants du Yukon pour le bien de tous.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA SUPPRESSION DE L'ARTICLE 31

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, quand obtiendrons-nous la suppression de l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu? En effet, non seulement cette disposition est discriminatoire, mais elle est aussi un fléau pour les agriculteurs, une source d'embarras pour les bureaucrates et elle fait l'objet d'interprétations variées d'un tribunal à l'autre.

Il faut du capital pour pratiquer l'agriculture. S'il contracte un emprunt auprès d'une banque pour continuer à exploiter sa ferme jusqu'à ce que celle-ci devienne rentable, un agriculteur peut réclamer le remboursement de ses dépenses. Mais si, au lieu d'emprunter du capital, ce même agriculteur se trouve un autre emploi tout en poursuivant l'exploitation de sa ferme et s'il se sert de ses gains supplémentaires pour assurer la viabilité de cette ferme jsuqu'à ce que celle-ci devienne rentable, il cesse d'être considéré comme agriculteur aux fins de cet article et de pouvoir réclamer la déduction de ses frais agricoles.

L'exploitation agricole, surtout lorsqu'il s'agit d'élevage de bétail, est une activité de longue échéance. Il faut plusieurs années avant qu'une ferme ou un ranch ne devienne rentable. En raison du harcèlement des fonctionnaires du ministère du Revenu qui appliquent cette disposition, certains agriculteurs très compétents ont renoncé à l'agriculture en désespoir de cause et décidé de vendre leur exploitation, à la grande perte du secteur agricole.

Je suis certes en faveur de la réforme fiscale, mais commençons par supprimer de cette loi l'article 31. Voilà qui serait de la véritable réforme fiscale.

* * *

LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

L'ANNIVERSAIRE DE L'INCENDIE DE 1916—ON PROPOSE D'ÉRIGER UNE PLAQUE À LA MÉMOIRE DES EMPLOYÉS QUI Y ONT PERDU LA VIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il y a soixante et onze ans aujourd'hui, un événement tragique est survenu sur la colline du Parlement. Un incendie qui s'est déclaré dans l'édifice du centre a causé la mort de sept personnes et détruit les édifices du Parlement. L'une des victimes était un député. Une plaque érigée en son nom dans la salle des pas perdus des Communes ne porte cependant pas le nom des employés qui y ont perdu la vie.

• (1405)

Depuis mon élection à la Chambre comme député, en 1984, j'ai soulevé la question à plusieurs reprises et demandé qu'une plaque soit érigée pour rendre hommage non seulement aux employés qui sont morts dans cet incendie, mais à tous les employés qui ont contribué au bon fonctionnement des édifices du Parlement. A titre de seul ancien employé à être élu à la Chambre des communes, j'espère que nous assisterons tous bientôt au dévoilement de cette plaque. La célébration de cet anniversaire l'an prochain serait le moment tout désigné.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AVORTEMENT

L'INCIDENCE SUR LA PÉRIODE D'ATTENTE POUR UNE ADOPTION

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, le nombre d'avortements au Canada m'inquiète énormement et il me semble que l'on ne s'intéresse pas suffisamment à l'adoption comme solution aux grossesses non souhaitées. Le nombre d'enfants offerts en adoption a énormément diminué et la durée moyenne d'attente des parents adoptifs est de cinq ans à l'heure actuelle.

En 1984-1985, on a placé seulement 137 enfants en adoption dans la province de la Saskatchewan, tandis que près de 1 000 familles étaient inscrites sur la liste d'attente. En Colombie-Britannique, province où le taux d'avortement est le plus élevé, on constate pour la même année que plus de 2 500 familles adoptives figuraient sur la liste d'attente et que seulement 147 enfants en santé ont été placés en adoption.

Il est évident que des milliers de familles canadiennes souhaitent ardemment adopter des enfants. Je crois qu'on ne fait pas suffisamment valoir cette possibilité aux femmes qui demandent l'avortement. Nous devrions nous efforcer de dissiper les mythes qui entourent la question de l'adoption et valoriser dans ce choix le geste d'amour qu'il constitue de toute évidence, tant de la part de la mère qui donne naissance à l'enfant que de celle de la famille qui l'adopte.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES ORGANISMES DÉSIREUX DE RENCONTRER LE MINISTRE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je désire attirer l'attention de la Chambre sur le fait que des Canadiens préoccupés par le service postal rural et urbain essaient de rencontrer le ministre. Par exemple, les membres de CUEPS, l'organisme représentant les Canadiens des banlieues qui réclament un service juste, équivalent à celui de leurs voisins, tentent de rencontrer le ministre depuis novembre dernier lorsqu'il a annulé sa rencontre avec eux. Ces personnes ont le droit d'être entendues et le ministre se doit de les rencontrer.

Hier, le ministre a déclaré à la Chambre qu'il rencontrerait *Rural Dignity*, un groupe qui se préoccupe du service postal rural. Il disait au groupe de venir le lendemain, leur donnant ainsi un préavis de moins de 24 heures. Le groupe ne pouvait pas s'organiser dans un aussi bref délai et le ministre a refusé de fixer un autre rendez-vous. Il est temps que le ministre se rende compte qu'il doit écouter la population s'il veut diriger la Société des postes avec un minimum de décence.

Article 21 du Règlement

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA NOMINATION DE L'AMBASSADEUR AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, hier, le gouvernement a nommé M. Daniel Molgat au poste d'ambassadeur auprès de la Communauté européenne, à Bruxelles. M. Molgat, qui était ambassadeur du Canada en Espagne, va jouer un rôle absolument décisif pour le Canada, car le différend international entre les États-Unis et la Communauté économique européenne au sujet des céréales a été réglé le 29 janvier dernier.

M. Molgat, qui fait partie du service diplomatique canadien depuis 26 ans, va mettre sa longue expérience à contribution pour confirmer la solide réputation du Canada et défendre les intérêts de notre pays. Les députés de l'opposition devraient se réjouir de la nomination de cet homme extrêmement compétent. Peut-être demeurent-ils silencieux parce que M. Molgat est le jeune frère du sénateur libéral, M. Gil Molgat. Cette nomination ainsi que beaucoup d'autres montrent à quel point le gouvernement sait reconnaître la qualité et l'excellence lorsque vient le temps de choisir des personnes pour servir le pays.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA NÉCESSITÉ DE MAINTENIR LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le journal *La Presse* vient de publier cinq articles démontrant clairement la situation catastrophique que vivent les gens dans la pauvreté dans la grande région de Montréal et au Québec. Dans ces articles, nous découvrons que dans le Grand-Montréal il y a plus d'un demi-million de personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté et que ces gens sont obligés de faire la queue pour aller à l'Oeuvre de la soupe. De plus, ils démontrent clairement que l'espérance de vie varie de 11 ans entre les quartiers de Saint-Henri et ceux de Mont-Royal.

De plus, on découvre l'état lamentable des jeunes compte tenu du montant très faible alloué au niveau de l'aide sociale; ces gens-là sont obligés, eux aussi, d'aller à l'Oeuvre de la soupe.

Monsieur le Président, je pense que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) et le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) devraient lire ces articles qui leur prouveraient, contrairement à ce qu'ils prétendent, qu'au lieu de couper les programmes de création d'emplois—que ce soit dans le développement communautaire ou dans Défi '87—pour les donner au secteur privé, ils devraient maintenir ces programmes pour donner aux organismes à but non lucratif qui sont là pour aider les gens à se sortir de la misère.

LES PARTIS POLITIQUES

UN MESSAGE DE ED BROADBENT

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, quelle ne fut pas ma surprise lorsqu'il y a quelques jours je recevais dans ma boîte aux lettres à Jonquière, comme d'ailleurs plusieurs de mes commettants, une lettre intitulée: *Un message de Ed Broadbent, député d'Oshawa.*

Monsieur le Président, je veux dénoncer cette façon de faire du chef du Nouvau parti démocratique qui utilise ses privilèges à des fins partisanes, en effectuant un sondage bidon auprès de la population.

Voici ce que ce sondage demande aux contribuables. Il y est écrit: Oui, je pense qu'une réforme fiscale qui garantit que chacun paie sa juste part est nécessaire. Les Canadiens et Canadiennes à revenu faible ou moyen ne devraient pas avoir à supporter un fardeau fiscal inéquitable. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut être contre cela?

Deuxième genre de question, monsieur le Président: Oui, je vous appuie lorsque vous vous prononcez en faveur des impôts justes! Est-ce qu'on peut être contre cela, les impôts justes, monsieur le Président?

Il faut dénoncer cette attitude. C'est incroyable d'oser demander de telles choses aux Canadiens et aux Canadiennes. C'est du gaspillage de fonds publics, c'est scandaleux. Ce sondage bidon est à ce point ridicule qu'il n'offre même pas aux Canadiens la possibilité d'y répondre par la négative. Et j'ai la copie, monsieur le Président.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—DEMANDE D'ANNULATION

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, mon collègue, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), a assisté dernièrement au congrès national du syndicat des travailleurs canadiens du papier. Les délégués l'ont prié de remettre au premier ministre (M. Mulroney) le message suivant, dont je vais me charger en son nom et au leur.

Au delà de 10 000 travailleurs canadiens du papier, membres du syndicat, ont signé des cartes dans lesquelles ils expriment au premier ministre l'inquiétude que leur inspirent les négociations sur le libre-échange. Voici en quoi consiste ce message: «Non au libre-échange. Monsieur, vous n'avez pas le mandat de négocier notre mode de vie. Vous n'avez pas le mandat de négocier les emplois d'un million de travailleurs canadiens. Veuillez renoncer au libre-échange et vous consacrer à remplir votre promesse de nous donner toujours plus d'emplois».

Les néo-démocrates s'associent avec fierté à ces 10 000 travailleurs et aux milliers d'autres qu'ils représentent. Mettons fin dès maintenant à la folie du libre-échange avant de devoir céder davantage de nos ressources.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LE PROJET D'ENTENTE SUR LES PÊCHES DANS LE NORD DE L'ONTARIO

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, des efforts sincères et empreints de détermination sont de nouveau consentis dans le nord de l'Ontario pour conclure une entente sur les pêches avec les Indiens de cette région. La réaction de certaines personnes non autochtones devant ce processus de négociations est troublante et parfois scandaleuse. Les droits autochtones sont reconnus dans la Constitution canadienne. Les plus élémentaires et les plus fondamentaux concernent la chasse, la pêche et le piégeage. Les traités n'ont pas aliéné ces droits autochtones, mais les ont confirmés plutôt en prévoyant le partage des ressources naturelles avec les nouveaux arrivants.

Le projet d'entente sur les pêches dans le nord de l'Ontario prévoit notamment la gestion partagée en matière d'exploitation et de conservation de cette ressource. C'est une façon raisonnable de procéder dans ce domaine. Ceux qui sont contre toute négociation devraient songer à l'alternative, le recours aux tribunaux qui pourraient fort bien sanctionner le droit inaliénable des autochtones de pêcher sur leurs territoires ancestraux.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—L'ACHAT DE CÉRÉALES POUR AIDER LES PAYS DANS LE BESOIN

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, c'est une cruelle ironie que dans un monde où bien des gens se couchent tous les soirs sans manger, de nombreux pays, notamment le Canada, se demandent s'ils pourront écouler leurs excédents agricoles. C'est pourquoi j'ai été heureux d'apprendre hier que l'ACDI dépensera 450 millions de dollars d'ici deux ans pour l'aide et le développement alimentaires et que la plus grande partie de cette somme servira à acheter des céréales et des oléagineux aux agriculteurs de l'ouest du Canada dans le cadre de notre contribution à un programme alimentaire mondial.

C'est une idée qu'appuient déjà de nombreux agriculteurs de l'Ouest et de tout le Canada qui ont participé à des programmes semblables à celui de la Banque de céréales vivrières du Canada. Cette organisation a été fondée par le *Mennonite Central Committee* il y a trois ans et elle est actuellement soutenue par six autres organisations ecclésiastiques. Les agriculteurs du pays fournissent des céréales et de l'argent et l'ACDI fournit l'équivalent ou davantage.

Bien que certains projets de l'ACDI prêtent parfois—et pour cause—le flanc aux critiques du public, je crois que la vaste majorité des Canadiens appuient ce programme très pratique visant à assurer qu'une partie de nos excédents alimentaires soit distribuée directement à ceux qui en ont le plus besoin.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

BELL CANADA—LA DEMANDE DE RÉVISION DES TARIFS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le CRTC a ordonné dernièrement aux sociétés de téléphone de réduire leurs tarifs interurbains. Ce sont naturellement les grandes sociétés qui en profiteront le plus. De toute apparence, la société Bell compte demander au CRTC de l'autoriser à revoir ses tarifs pour compenser cette perte. Une telle initiative entraînerait une augmentation minimum de 1$ par mois par client de Bell Canada. Nous nous opposons à cette augmentation, parce qu'elle sonnera le glas du service téléphonique universel que connaissent les Canadiens. Nous exhortons le CRTC à rejeter cette proposition de Bell Canada.

* * *

• (1415)

LES FORÊTS

L'IMPORTANCE DU SECTEUR POUR LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET L'ÉCONOMIE NATIONALE

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je m'intéresse tout particulièrement au secteur forestier. En tant que Néo-Écossais, je m'intéresse beaucoup à un secteur qui assure directement ou indirectement un emploi à près de 30,000 citoyens de ma province. En tant que Canadien, je me soucie du sort d'un secteur industriel qui injecte chaque année 28 milliards de dollars dans l'économie du pays et qui fournit 350 000 emplois. Nous savons tous que l'exportation des produits forestiers rapporte gros. L'année dernière, la valeur des exportations a dépassé les 16 milliards. D'après le *Financial Post*, elles atteindra 17,5 milliards par an, ce qui est impressionnant.

En ma qualité de député du Cap Breton, je peux dire que nous avons été très heureux de voir le gouvernement fédéral investir 10 millions dans nos forêts en 1986. C'est au Cap Breton que s'est installée *Stora Forest Industries*, une grande entreprise spécialisée dans la production de sapins de Noël.

Nous savons tous que la santé du secteur forestier a une grande importance. Depuis 1984, les crédits prévus dans les nouveaux accords forestiers ont plus que quadruplé. Une telle évolution est essentielle si nous voulons que le secteur forestier continue à prospérer. J'exhorte le gouvernement à reconduire les ententes forestières avec la Nouvelle-Écosse, qui viennent à échéance à la fin de mars.

Questions orales

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ANNIVERSAIRE DU TERRIBLE INCENDIE DE 1916

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés, comme je l'ai déjà fait ce matin au début de la séance, que la réplique en bois de la masse repose aujourd'hui sur le bureau. Je donne cette explication aux députés qui ne l'ont pas entendue ce matin et à tous les visiteurs ici présents, à la suggestion du secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, le député de Simcoe-Nord, (M. Lewis) qui donnait suite à l'excellente déclaration qu'a faite le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

La présidence croit qu'il est important de nous rappeler le terrible incendie qui, il y a soixante et onze ans aujourd'hui, a ravagé l'édifice du centre du Parlement. En mémoire de ceux qui ont perdu la vie dans cet incendie et de tous ceux qui ont eu le courage et la persévérance de reconstruire, chaque année, le jour de cet anniversaire, nous faisons déposer sur le bureau la réplique en bois de la masse. C'était sûrement la volonté des députés que la présidence le signale à la Chambre et au public.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

L'AFFAIRE OERLIKON—ON RÉCLAME UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, j'ai une question qui s'adresse au premier ministre. Hier soir à la télévision, le ministre de la Consommation et des Corporations a admis qu'il avait été abordé à deux reprises par le sénateur Jean Bazin au sujet du contrat de milliards de dollars attribués à la société Oerlikon, une fois à Montréal le 14 mars et une autre fois à Vancouver lors de l'ouverture de l'Expo le 1er mai. Cette révélation contredit carrément et directement la version précédante des faits fournis par le gouvernement concernant le rôle joué par cet ami intime du premier ministre. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas dit la vérité dès le début? Est-ce que cela ne démontre pas au premier ministre la nécessité de convoquer une enquête publique complète pour mettre à jour tous les faits se rattachant à ce contrat et à cette affaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas vu le rapport dont il est question, mais je peux dire à mon ami que le mardi 13 janvier, j'ai mentionné que mon premier secrétaire, M. Roy, a rencontré M. Bazin, et le mercredi 14 janvier 1987, j'ai été informé de ces faits par M. Roy. C'était la connaissance que j'ai eue et ce sont les faits que j'ai portés à l'attention du très honorable chef de l'Opposition. Il n'y a rien à ce que je sache de ce qui a été mentionné qui m'incite à contredire quoi que ce soit dans quelqu'une de mes déclarations que ce soit.

• (1420)

[*Traduction*]

LE RÔLE JOUÉ PAR LE SÉNATEUR BAZIN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Parlons du rôle du sénateur Jean Bazin. Le 18 janvier, Jean Bazin a fait émettre par le Sénat, par l'entremise du ministre d'État aux Relations fédérales-provinciales, une déclaration en ces termes: «Lorsque Oerlikon Aerospace a communiqué au cabinet Byers Casgrain le dossier de Gestion Farillon, Jean Bazin ne s'est pas occupé personnellement de ce dossier». Le ministre de la Consommation et des Corporations a reconnu que M. Bazin lui avait parlé à deux reprises du projet Oerlikon, bien avant que M. Bazin ne dise être intervenu dans ce dossier.

Le premier ministre espère-t-il vraiment faire croire aux Canadiens que son ami intime et organisateur politique du Québec n'a pas exercé de pressions auprès du ministre chargé d'octroyer ce contrat d'un milliard de dollars? Pourquoi le premier ministre n'autorise-t-il pas la tenue d'une enquête publique afin que les Canadiens puissent tirer eux-mêmes leurs conclusions au sujet de tout ce gâchis?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je crois qu'on a répondu à cette question hier à la Chambre. Le ministre de la Consommation et des Corporations en a également parlé à l'extérieur de la Chambre. La question a été abordée, en passant, au cours d'une conversation. Lorsqu'on a demandé au critique de la défense du parti libéral à l'émission *Question Period*, de CTV, s'il avait des raisons de croire qu'en dehors des spéculations foncières l'adjudication du contrat de la défense avait donné à des irrégularités, il a répondu par la négative. En fait, par ses insinuations, ses calomnies et ses soupçons, le parti libéral essaie de prendre dans ses filets tous ceux qui peuvent avoir eu un intérêt quelconque dans cette affaire.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ces questions ne reposent pas sur des insinuations. Elles reposent sur une déclaration qui a été faite à un journaliste réputé quant au rôle que Jean Bazin a joué dans l'octroi de ce contrat.

LES ENTRETIENS DU SÉNATEUR BAZIN AVEC UN MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Le 20 janvier, le ministre a déclaré à la Chambre: «M. Bazin est un avocat, et non pas un démarcheur politique». Le premier ministre ou le vice-premier ministre pourrait-il nous dire de quelles questions juridiques concernant Oerlikon M. Bazin a discuté avec le ministre de la Consommation et des Corporations à la fois au congrès conservateur de mars et à l'ouverture de l'Expo de Vancouver, le 1er mai? Pourquoi le premier ministre ne reconnaît-il pas que M. Bazin jouait le rôle non pas d'avocat, mais de démarcheur politique et qu'il était au courant de ce dossier bien avant de l'avoir reconnu dans cette déclaration émanant du Sénat?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le chef de l'Opposition a, de son temps, été à quelques cocktails, de même que les autres députés et ministres. Je crois que cette question a été abordée au cours de la conversation au cours d'un cocktail. L'honorable représentant a certainement profité de ce genre d'occasions pour soulever certaines questions qui l'intéressaient. L'important, c'est qu'après avoir été informé de certaines irrégularités, le premier ministre a décidé d'instaurer une enquête policière, de démettre un ministre de ses fonctions et qu'il l'a fait dans l'intérêt public.

LE CONTRAT OERLIKON—LE PROCESSUS DE SOUMISSIONS

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. N'est-il pas d'avis qu'il y a maintenant suffisamment de raisons pour demander une enquête publique, vu que pendant sa tournée en Afrique on a appris qu'un ancien ministre de la Défense de son gouvernement avait de sérieuses réserves quant à l'attribution du contrat de défense aérienne de basse altitude à Oerlikon, en raison de la sécurité et des approvisionnements, et que l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale, de son gouvernement toujours, s'inquiétait des avantages économiques présentés dans l'offre d'Oerlikon? En réalité, nous apprenons maintenant que l'ancien ministre associé de la Défense avait été personnellement approché par le sénateur Bazin, bien avant qu'il ne dise publiquement qu'il travaillait sur le dossier Oerlikon.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, tout ce que nous savons de ce côté, c'est ce qu'en a dit le député à la période des questions il y a plus d'une semaine. Il a déclaré qu'il n'était au courant d'aucune irrégularité dans le processus de soumission. S'il subsiste une grave question c'est celle qui amène le député à changer sans cesse son histoire. Devons nous croire ce qu'il a dit hier ou ce matin, ou bien ce qu'il disait il y a une semaine ou dix jours?

Le système Oerlikon offrait la meilleure affaire, à 150 millions de moins. Il avait été jugé le meilleur quant à la faisabilité et le meilleur aussi du point de vue du contenu canadien. Si le parti libéral prétend que les ministres auraient dû passer outre aux recommandations des techniciens qui ont fait les évaluations et donner le contrat à quelqu'un d'autre, je les écoute.

• (1425)

M. Frith: Monsieur le Président, pour corriger une impression, je n'ai jamais modifié mon exposé de la situation, ce que l'on ne saurait dire pour le gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Pourquoi n'a-t-il pas le courage de demander une enquête publique pour que tous les faits puissent être présentés à un examen impartial et que l'on puisse restaurer la foi des Canadiens dans l'intégrité du système politique que le gouvernement compromet?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le gouvernement a eu le courage d'agir. Il a demandé une enquête de la GRC, complète et libre, alors que les députés d'en face voudraient intervenir et voudraient que nous intervenions aussi dans le processus.

J'ajouterais que, hier à la Chambre et hier soir à la télévision, le député a fait des allégations concernant une courte liste de personnes que la société Oerlikon aurait dû embaucher. Hier soir, lorsque l'on a demandé au représentant de la société, flanqué de ses avocats, si le député avait été correctement cité, il a clarifié et corrigé ses allégations immédiatement. Chaque jour le député sort une nouvelle histoire. Comme l'a dit le ministre de la Défense nationale laquelle des histoires du député devons nous croire aujourd'hui?

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Avant de la poser, je voudrais toutefois le féliciter de la visite qu'il a rendue aux pays de la ligne de front du sud de l'Afrique.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je le félicite pour les propos qu'il a tenus là-bas. Je suis sûr de me faire à ce sujet le porte-parole de la grande majorité des Canadiens qui se sont réjouis de ce qu'il a fait.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'aimerais maintenant en revenir à des questions intérieures, qui sont une autre paire de manches.

Pendant que le premier ministre était en voyage, le gouvernement canadien et le gouvernement français ont annoncé conjointement une entente parfaitement inacceptable visant à régler notre litige avec Saint-Pierre-et-Miquelon sur les eaux territoriales. J'ai un exemplaire de la lettre adressée par le premier ministre de Terre-Neuve au premier ministre juste avant Noël, et dans laquelle le premier ministre de Terre-Neuve déclare: «Le gouvernement de Terre-Neuve s'opposerait catégoriquement à toute proposition visant à accroître les quotas consentis à la France».

Étant donné tout l'éventail de possibilités qui s'offraient au gouvernement du Canada, pourquoi a-t-il choisi précisément la stratégie à laquelle le premier ministre de Terre-Neuve s'opposait catégoriquement?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses aimables remarques. Je lui promets que je ne lui en tiendrai aucunement rigueur.

Je me suis entretenu tout à l'heure avec le premier ministre de Terre-Neuve. De hauts fonctionnaires vont aller le rencontrer jeudi. Le ministre des Transports va le rencontrer comme prévu vendredi, et nous aurons ensuite d'autres entretiens.

Notre unique objectif en l'occurrence était de parvenir à un règlement nous permettant de progresser dans le problème très complexe des pêcheries du Canada Atlantique. La question est loin d'être simple. L'esprit qui nous a motivé était exactement le même que celui qui nous a motivé, le gouvernement et moi-même, pour conclure l'Accord de l'Atlantique avec Terre-Neuve, et guérir un abcès vieux de 15 ans. Nous voulons aider Terre-Neuve à consolider ses ressources. C'est pour cela que nous avons choisi cette voie.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question. Personne ne met en doute le motif. Il s'agissait de parvenir à un accord. C'est ce qu'essaie de faire le gouvernement du Canada depuis un certain temps, mais donner aux Français des droits de pêche supplémentaires au large de Terre-Neuve, c'est vraiment une curieuse façon d'obtenir un accord.

Le premier ministre a-t-il expliqué au premier ministre Peckford pourquoi le gouvernement du Canada avait fait exactement l'inverse de ce qu'il lui avait demandé dans sa lettre d'avant Noël?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que mon honorable collègue se trompe. Il ne s'agit pas d'un document définitif qui va régler le litige sur les pêcheries. Ce qui a été négocié jusqu'à présent, c'est un engagement à essayer de conclure un arrangement qui pourrait fort bien résoudre provisoirement la question.

Je précise à mon ami que ce que nous avons obtenu ne constitue nullement une solution définitive au litige des pêcheries. En fait, je ferai remarquer en toute franchise à mon collègue qu'une analyse du document lui montrera que pour ce qui est de la zone 2J+3KL, nous n'avons pas concédé une seule morue. Toutes les questions sont prêtes à être discutées par les principales parties prenantes. Toutes les questions de fond doivent être abordées lors des négociations. Nous pouvons le faire dans le respect des intérêts de Terre-Neuve et du Labrador, qui ont toujours motivé notre gouvernement.

LA SURPÊCHE DES NAVIRES FRANÇAIS—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DÉNONCER L'ENTENTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Tous les habitants de la région de l'Atlantique, et le gouvernement fédéral, savent que les Français pratiquent la surpêche à cet endroit depuis des années. Personne n'ignore maintenant que le gouvernement fédéral a offert un quota supplémentaire de 15 000 tonnes de poisson aux Français. C'est là son offre.

M. Crosbie: Tout à fait faux.

M. Broadbent: Je voudrais donc demander au premier ministre ceci. Est-il, à l'heure actuelle, en train de réviser cette entente? Est-il disposé à donner suite à la demande du premier ministre de Terre-Neuve qui, aujourd'hui, lors d'une conférence de presse, a exhorté le gouvernemnt fédéral a mettre au rebut cette entente provisoire inacceptable.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, lors de mon absence, j'ai été surpris d'entendre le chef du NPD prôner une diplomatie appuyée par la force armée en l'occurence. Il se peut que les néo-démocrates soient disposés à joindre l'OTAN maintenant.

Nous avons adopté une position fort constructive et responsable face à ce problème délicat. Faute de prendre les moyens pour résoudre cette question, on en reviendrait au traité de 1972 que le gouvernement libéral a négocié, traité qui donnait aux Français des droits illimités et perpétuels de pêche dans la zone de 200 milles du Canada. Les Français prétendent que cela englobe la morue se trouvant dans la zone 2J+3KL. C'est justement parce que le traité que le gouvernement précédent a conclu a créé une situation catastrophique et parce que des problèmes se posent dans la zone 3PS, comme l'a signalé mon hon. collègue, qu'une solution globale s'impose.

De graves problèmes sont liés à cette ressource à Terre-Neuve. La solution était tout à fait inacceptable. Nous prenons à l'heure actuelle des mesures, afin de résoudre comme il se doit ces problèmes, de concert avec les habitants et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador.

Des voix: Bravo.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'ADRESSER UNE NOTE DIPLOMATIQUE AU PRÉSIDENT DE LA FRANCE

M. George Henderson (Egmont): Ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne ce même accord signé par le Canada et la France au sujet des pêches. Elle porte elle aussi sur l'accord qui pour la première fois a donné aux Français l'accès aux stocks de morues du Nord. Le premier ministre a dit que cet accord de 1972 avait fait beaucoup de choses. Je tiens à informer le premier ministre et tous les députés que l'accord de 1972 a pris fin en mai 1986.

Étant donné tout ce qui s'est passé dans ce dossier, est-ce que le premier ministre va adresser une note diplomatique énergique au président et au premier ministre de la France, pour les informer que le Canada n'appliquera pas l'accord qui vient d'être signé?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami dit que pour la première fois les Français vont avoir l'autorisation de prendre la morue du Nord. Si je comprends bien, étant membres du Marché commun européen, les Français pêchent cette morue du Nord depuis plusieurs années.

Le député hoche la tête. Mais je pense que tel est bien le cas. Le problème résulte d'un accord signé par les libéraux. Nous n'avons rien donné aux Français, ce sont les libéraux qui ont donné aux Français le droit non quantifié de pêcher à perpétuité dans une zone de 200 milles. C'est votre fiasco à vous que nous essayons de rectifier.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE CONSULTER LES PROVINCES AVANT DE SIGNER DES ACCORDS

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je comprends la frustration du premier ministre dans cette affaire, parce qu'il s'est mis à dos tous les pêcheurs de la région Atlantique, y compris tous les Terre-Neuviens.

Des voix: Bravo!

M. Henderson: Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Dans un esprit de bon fédéralisme coopératif, est-ce que le premier ministre va s'engager aujourd'hui à ce que ni lui, ni son gouvernement ne signent d'autres accords bilatéraux avec d'autres pays sans consultation préalable et approbation des provinces dont la population et les ressources sont concernées par de pareils accords?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai indiqué le caractère des dispositions provisoires qui nous permettent d'envisager la possibilité de conclure un accord. Nous n'avons pas cédé une seule morue, pas une seule.

M. Nystrom: Pas une?

M. Mulroney: Pas une dans la zone contestée, comme mon honorable ami le sait. Il parle de frustration et d'embarras. S'il y a quelqu'un qui est frustré et embarrassé, ce devrait être les libéraux qui ont conclu avec la France ce traité qui lui a accordé des droits à perpétuité, et le plus embarrassé ce devrait être le chef de l'opposition qui était alors ministre des Finances dans le gouvernement qui a approuvé cet horrible document.

Des voix: Bravo!

LA POSSIBILITÉ QUE LE CANADA RECOURE À DES SANCTIONS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la question que je pose au premier ministre porte sur le même sujet.

Les observations du premier ministre confirment que ni les libéraux ni les conservateurs ne sont disposés à défendre les intérêts du Canada.

M. Crosbie: Tous les canonniers à leur pièce!

M. Rodriguez: Les Canadiens des provinces de l'Atlantique et des autres régions du Canada s'inquiètent vivement de ce que le gouvernement est incapable de négocier avec fermeté quand les intérêts du Canada sont en jeu. Les Canadiens savent pertinemment que lorsque les pays de la CEE voulaient avoir accès à nos réserves extracôtières de poisson, ils étaient prêts à nous menacer de toutes sortes de sanctions commerciales. Je voudrais que le premier ministre me dise une chose. Au lieu de céder et d'abandonner la partie, le gouvernement a-t-il envisagé d'utiliser ce genre de sanctions pour obliger la France à négocier et à accepter l'arbitrage d'un tiers?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Comme moyen pour le Canada de régler ce problème très difficile, très complexe et très délicat, le NPD ne propose rien d'autre que de déclarer la guerre à la France.

M. Broadbent: Allons donc!

M. Mulroney: Il voudrait que le Canada se lance dans les récriminations . . .

M. Keeper: Cela vaut mieux que de capituler.

M. Mulroney: Il voudrait que le Canada ait recours à des représailles irréfléchies . . .

Nous avons dit que le problème était complexe. Nous n'avons pas cédé une seule morue. Nous reconnaissons l'importance que cette affaire revêt pour Terre-Neuve, le Labrador, la Nouvelle-Écosse, et toute la région de l'Atlantique. Nous sommes conscients des contraintes qui existent par suite du traité que les libéraux ont négocié en 1972 et sur lequel nous pourrions nous rabattre en l'absence d'un accord.

Mon collègue reconnaîtra sûrement que c'est à l'oeuvre qu'on connaît l'artisan. Le gouvernement a défendu avec énergie et fermeté les agriculteurs de l'ouest du Canada. De même, il défendra avec énergie les intérêts des pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador.

Des voix: Bravo!

LES STOCKS DE MORUE DANS LES ZONES SEPTENTRIONALES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): J'ai une question toute simple à poser au premier ministre, monsieur le Président. Est-il en train de dire aux Terre-Neuviens et à la Chambre qu'en vertu de cet accord, les Français ne pourront pêcher la morue dans les zones septentrionales?

M. Crosbie: Nous n'avons pas encore signé d'accord.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Ce que je dis, c'est que les Français pêchent présentement la morue dans les zones septentrionales. Ils le font depuis de nombreuses années.

M. de Jong: Et ils continueront de le faire.

M. Mulroney: Ils ont pratiqué par ailleurs une pêche excessive dans la zone 3PS. A notre avis, il en a résulté un grave appauvrissement de nos réserves par suite de l'absence d'une entente intérimaire et d'un accord négocié. C'est en raison des conséquences extrêmement préjudiciables qui pourraient résulter d'un retour possible aux dispositions du traité de 1972 que nous avons tenté d'une façon sérieuse et réfléchie de négocier une solution complète de ce problème très difficile.

J'avais espéré que mon collègue nous accorderait son appui alors que nous nous efforçons de défendre les intérêts à long terme des pêcheurs de Terre-Neuve, au lieu de tenir des propos chauvins qui étonnent chez un socialiste qui devrait défendre le Canada au lieu d'adopter des positions que personne ne trouve plus acceptables.

Questions orales

ON DEMANDE LE RAPPEL DE L'AMBASSADEUR DU CANADA EN FRANCE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je désire apporter une rectification, car le premier ministre a induit la Chambre en erreur.

Des voix: Oh, oh!

• (1440)

M. Rompkey: Je tiens à citer un document publié en 1980 par le ministre des Pêches, qui dit que les navires français sont autorisés à prendre dans le golfe Saint-Laurent du poisson jusqu'au 15 mai 1986, et qu'au-delà de cette date les navires de la France métropolitaine ne seront plus autorisés à pêcher dans le golfe. Étant donné les demandes légitimes présentées par le premier ministre de Terre-Neuve ce matin comme solutions de rechange à cette braderie de la morue du Nord, est-ce que le premier ministre va faire droit à ces quatre demandes raisonnables, comme solutions de rechange pour régler cette importante question: premièrement, rappeler l'ambassadeur canadien; deuxièmement, retirer les privilèges portuaires aux Français; troisièmement, réexaminer les relations commerciales; quatrièmement, réexaminer la participation du premier ministre et du gouvernement au Sommet de la francophonie? Veut-il envisager ces solutions de rechange?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député parle d'avoir induit la Chambre en erreur. Son collègue, le député d'Egmont, vient d'induire la Chambre en erreur il y a un moment en disant que le traité signé par le gouvernement libéral en 1972 était expiré. Il ne l'est pas . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Il n'y a que les droits de pêche des Français dans le golfe qui sont expirés.

M. le Président: Je sais que tous les députés seraient d'accord pour donner au ministre la possibilité de répondre. Mais je tiens à faire un commentaire sur l'expression «induire en erreur». Personne n'a prétendu, ni d'un côté ni de l'autre, que qui que ce soit ait induit en erreur intentionnellement. Il y a une conception divergente des circonstances et peut-être des faits, même si ce n'est pas aussi clair que ce pourrait l'être. Je prie le ministre de terminer sa réponse.

M. Siddon: Pour terminer ma réponse, les droits de pêche de la flotte métropolitaine française dans le golfe Saint-Laurent ont expiré en 1986. Leurs droits de continuer de prendre leur quota grâce à l'accord à long terme de la CEE, accordés par le précédent gouvernement libéral, existent jusqu'en 1987.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'ANNULER L'ACCORD

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, le premier ministre est premier ministre de l'ensemble du Canada, ce qui comprend Terre-Neuve dont les citoyens sont des Canadiens égaux. Va-t-il leur donner justice, va-t-il leur donner l'égalité de traitement? Va-t-il dénoncer cet accord pernicieux que son gouvernement propose avec les Français, et faire droit aux requêtes légitimes du premier ministre terre-neuvien? Va-t-il faire cela?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je vois que le chef de l'opposition applaudit. Il devrait avoir honte, puisqu'il a fait partie d'un gouvernement qui nous a légué cette pierre d'achoppement pour les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador.

J'invite mon honorable ami à renoncer à ses belles paroles et à ses beaux slogans en faveur des pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador. Il sait parfaitement que la question est complexe et épineuse. Il sait parfaitement que nous sommes en train de résoudre la question comme il se doit. J'ai eu des entretiens avec le premier ministre. Le ministre des Transports doit y aller également. J'aimerais savoir si ce qu'il a dit dans sa première question est la politique officielle de l'opposition. J'aimerais savoir si c'est cela que le parti libéral défend dans ce dossier. Nous connaissons la diplomatie de la canonnière prônée par le NPD. Ce sont maintenant les libéraux qui, semble-t-il, parlent de rupture complète des relations. Ce que nous faisons . . .

M. Rompkey: Qu'est-ce que vous avez dit au premier ministre?

M. Mulroney: Qu'est-ce que je vais dire au premier ministre? Exactement ce que j'ai dit. Le gouvernement et ses intentions dans ce dossier, il faut les juger d'après ce que nous avons fait dans d'autres dossiers, par exemple la solution d'une injustice historique et épineuse envers la population de Terre-Neuve et du Labrador: le gouvernement progressiste-conservateur a mis fin à 15 ans de tiraillement et d'arrachement, en réglant la question éminemment complexe des ressources sous-marines en faveur de la population de Terre-Neuve et du Labrador. Nous allons chercher avec la même détermination à aider les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE S'IL Y A DEUX CLASSES DE CONSERVATEURS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui a informé cette Chambre qu'il a agi immédiatement pour la démission du ministre d'État (Transports) étant donné son implication dans l'affaire Oerlikon. On sait maintenant que M. Jean Bazin a été impliqué dans les affaires d'Oerlikon pour une période de presque une année, ce qui lui a donné une connaissance intime de ce qu'Oerlikon a fait à Saint-Jean. Est-ce que le premier ministre peut expliquer pourquoi il a demandé la démission du ministre en même temps que M. Bazin maintenant vient d'être assermenté au Sénat? Est-ce que cela veut dire qu'il y a deux classes de conservateurs, ceux qui sont élus au Parlement et ceux qui sont de bons amis du premier ministre?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, cette question a déjà été posée à la Chambre et on y a répondu à plusieurs reprises, la réponse reste la même.

LE RÔLE JOUÉ PAR LE SÉNATEUR BAZIN

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Soit dit en toute déférence, on n'a pas répondu à cette question qui préoccupe beaucoup de Canadiens. Jusqu'où s'étend l'immunité de M. Bazin? Le gouvernement a refusé de retarder l'assermentation au Sénat de M. Bazin bien qu'il soit impliqué dans l'affaire Oerlikon sur laquelle on enquête actuellement. Devons-nous en conclure que le gouvernement refusera également de prendre des mesures contre le sénateur Bazin si la GRC prouve que lui ou Oerlikon se sont rendus coupables d'irrégularités? Est-ce là la position du gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député demande jusqu'où va l'immunité de M. Bazin. Je suppose qu'elle le protège, comme les autres Canadiens, des insinuations et de la présomption de culpabilité. Il a fait des déclarations. Il n'y a absolument aucune contradiction entre ce qu'il a dit et ce que l'on sait de cette affaire. La police a reçu l'ordre de mener une enquête approfondie. Pourquoi le NPD, en particulier le député, n'accorde-t-il pas aux gens la présomption d'innocence, à laquelle ont droit tous les Canadiens, et ne laisse-t-il pas la police mener son enquête approfondie? Si des accusations sont portées ou si un problème se pose, la Gendarmerie royale canadienne fera le nécessaire.

* * *

LES JEUX DU CANADA

LA VILLE-HÔTE EN 1991

M. Albert Girard (Restigouche): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Condition physique et du Sport amateur et a trait aux Jeux du Canada. Les Jeux ne se sont jamais tenus selon un principe de rotation, et on en a vu un exemple lorsque la candidature du Nouveau-Brunswick a été rejetée en faveur de celle de Terre-Neuve. Le président des Jeux du Canada, M. Jack Pelech, a déclaré tout récemment que la pratique veut maintenant que les villes intéressées soumettent leur candidature avant les Jeux d'hiver précédents. En effet, le choix de la ville-hôte est traditionnellement annoncé au cours des cérémonies de clôture des Jeux précédents. Voilà que M. Pelech a annoncé que l'on prolongera le délai de deux mois pour donner la chance à une ville de l'Île-du-Prince-Édouard de présenter sa candidature. J'aimerais savoir pourquoi le ministre fait un effort particulier pour accorder un traitement spécial à l'Île-du-Prince-Édouard?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je suppose que le député veut parler des Jeux de 1991, puisque les Jeux de 1989 ont déjà été accordés à Saskatoon.

M. Hnatyshyn: Bravo!

M. Jelinek: Le ministre de la Justice s'en réjouit.

S'il en est ainsi, je me permettrai d'assurer au député que l'on n'a pas prolongé le délai et qu'on ne le fera pas. Toutes les villes canadiennes auront et continueront d'avoir une chance égale de proposer leur candidature pour la tenue des Jeux. Quoi qu'il en soit, on prendra dans un avenir très rapproché une décision au sujet des Jeux de 1991. Entre temps, j'invite tous les députés à se rendre au Cap-Breton au milieu du mois pour contribuer au succès des Jeux du Canada dans cette région.

* * *

LES PÊCHES

LES DROITS DE PÊCHE SUR LES GRANDS BANCS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, ce matin, les flottilles du Mexique, du Chili, du Portugal et de l'Espagne pêchaient tout juste en bordure de la zone de 200 miles à la pointe des Grands Bancs de Terre-Neuve. La France et les États-Unis sont libres d'aller et de venir commes ils l'entendent. Seul un pays n'a pas l'autorisation de pêcher dans ce secteur, et c'est le Canada. Pourquoi le gouvernement a-t-il cette année imposé de telles restrictions aux pêcheurs canadiens? Était-ce pour faire bonne impression aux autres pays? Les pêcheurs canadiens sont traités en citoyens de second ordre dans ce pays.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, vous savez que les députés finissent par se lasser de voir la paille dans l'oeil du voisin, mais pas la poutre dans le leur. Toutefois, dans ce cas-ci, c'est le gouvernement dont le député faisait partie qui a convenu d'étendre la juridiction canadienne a une zone de seulement 200 miles qui excluait la pointe des Grands Bancs, erreur que nous cherchons à rectifier.

M. Baker: Monsieur le Président, je ne pense pas pouvoir obtenir de réponse sensée, et je vais donc laisser de côté . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député va poser sa question et je sais que ses collègues voudront l'entendre.

LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD FRANCO-CANADIEN SUR LES PÊCHES

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, laissons de côté le poisson frais des Grands Bancs de Terre-Neuve pour poser une question au premier ministre, qui nous revient tout juste d'Afrique. Se rappelle-t-il avoir écrit au ministre des Pêches et des Océans une lettre datée du 29 août 1986, à 11 heures? Elle se lit en partie come suit:

. . . dans le règlement de cette question délicate, il faut tenir compte d'une part, des intérêts des pêcheurs canadiens . . . et d'autre part, de nos relations bilatérales avec la France . . . je vous saurais gré, ainsi qu'à M. Clark, de bien vouloir me mettre au courant des progrès de cette affaire avant la prochaine réunion avec les négociateurs français.

Le premier ministre a-t-il été mis au courant de ces progrès? Dans l'affirmative, pourquoi n'en a-t-il pas avisé le ministre des Transports et les premiers ministres provinciaux? Était-il d'accord avec les négociateurs à ce moment-là?

• (1450)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je comprends la honte et la tristesse du député; il est membre d'un parti qui, en 1972, a donné son accord à ce document, que j'ai déposé pour que vous puissiez l'étudier, monsieur le Président.

En ce qui a trait aux progrès de l'affaire, bien entendu, nous avons été tenus au courant régulièrement. Même mon honorable collègue n'ignore pas la complexité de cette question. Il sait pertinemment combien il est difficile de régler tous les aspects de la question d'une façon globale. La solution provisoire pour laquelle nous avons opté ne compromet en rien les intérêts de Terre-Neuve et du Labrador. Les engagements qui ont été pris ne touchent pas une seule morue se trouvant dans la zone contestée. Cette morue est maintenant pêchée en vertu d'accords . . .

Une voix: 15 000 tonnes métriques.

M. Mulroney: —conclus par des gouvernements précédents.

M. Cassidy: La morue pourrait se révolter.

M. Mulroney: Nous sommes au courant . . .

M. Nystrom: C'est vraiment incongru.

M. Mulroney: Je me rends compte que le Nouveau parti démocratique ne traite pas cette question avec grand sérieux, mais nous avons vraiment à coeur les intérêts des pêcheurs terre-neuviens. Je déplore vivement que les néo-démocrates se gaussent d'une question fort délicate.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La parole est au député de New Westminmster—Coquitlam.

M. Crosbie: Où sont les canonnières, Pauline?

M. Nystrom: Tombez-lui dessus à bras raccourcis, Pauline.

Mme Jewett: La question ne s'adresse pas à vous, M. Crosbie.

Une voix: Le bon vieux roi des congres.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LES ARMES NUCLÉAIRES

LES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE DE NOUVELLE GÉNÉRATION

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Il y a 24 heures, j'ai signalé au ministre l'existence de la note d'information numéro 50 datée du 21 avril 1986 qui porte sur un projet d'essais du missile de croisière de nouvelle génération au Canada.

M. Crosbie: Rambo Jewett.

Des voix: Oh, oh!

Mme Jewett: Le ministre sait fort bien que l'expression «projet d'essais» correspond à une demande officielle détaillée de la part des États-Unis visant l'essai d'armements en vertu de l'entente canado-américaine sur les essais. Puisque le ministre est au courant de cette requête présentée par les États-Unis il y a près d'un an, pourra-t-il dire à la Chambre dès aujourd'hui quelle a été la réponse du Canada? Avons-nous répondu par l'affirmative ou, comme je l'espère, par la négative?

M. Nystrom: Ou les deux à la fois.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je peux répéter au député ce que j'ai déjà dit hier, à savoir que jusqu'à présent, le Canada n'a pas reçu de demande portant sur les essais de missiles de croisière de la nouvelle génération.

Mme Jewett: Ce n'est pas ce que j'ai demandé.

M. Beatty: La députée prétend que ce n'est pas ce qu'elle a demandé. Elle vient de relire le *Washington Post*. Je crois qu'il faut qu'elle sache que le Canada n'a pas encore reçu de demande et qu'à notre connaissance, les États-Unis ne devront pas faire d'essais avec les missiles de croisière de la nouvelle génération dans un avenir prévisible. Si nous recevons une demande, nous l'examinerons.

LA POSITION CANADIENNE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, la situation devient Orwellienne. Le ministre nie l'existence d'un document obtenu aux termes de la Loi sur l'accès à l'information. Il en nie l'existence. A-t-il consulté son prédécesseur au sujet de la réponse canadienne à ce document car d'après le mémorandum d'entente que nous avons signé avec les États-Unis, il faut donner une réponse dans les 30 jours. Le ministre pourra-t-il déposer la demande et la réponse à la Chambre?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada entretient un dialogue constant avec ses alliés au sujet de divers éléments de la politique de défense. Il ne convient pas d'en exposer les détails à la Chambre des communes.

M. Fulton: Les essais d'un missile de croisière sont d'une importance considérable.

Une voix: Vous m'en direz tant.

M. Beatty: Une fois de plus, monsieur le Président, un député du Nouveau parti démocratique pose une question et les grands champions de la démocratie tentent de huer quiconque s'aventure à y répondre.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: S'ils se donnaient la peine d'écouter, monsieur le Président . . .

Mme Jewett: J'écoute.

M. Beatty: Ils vont bientôt nous demander aussi de dépêcher la Garde côtière à Washington pour mener des entretiens diplomatiques à la canonnière.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE NETTOYAGE DE LA NIAGARA ET DU LAC ONTARIO

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. La semaine dernière, on rapporte qu'il a déclaré que le Canada avait de bonnes chances de conclure cette semaine un accord avec les États-Unis à propos du nettoyage de la Niagara et du lac Ontario. La semaine s'avance, monsieur le Président. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles sont nos chances, sur une échelle de un à dix, de conclure un accord cette semaine? D'autre part, celui-ci portera-t-il aussi sur l'élimination des déchets chimiques sur la rive américaine de la Niagara?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la pollution de la Niagara préoccupe vivement le gouvernement du Canada. L'eau potable que boivent quelque 4,5 millions de Canadiens provient de ces eaux où sont déversées chaque jour de une à neuf tonnes de substances extrêmement toxiques. Demain, à Toronto, se tiendra une conférence internationale qui réunira des experts éminents du monde entier pour discuter de cette question, notamment de l'excavation le long de la rive américaine, étant donné que 90 p. 100 des toxines proviennent des États-Unis.

A propos de cette conférence, j'ai le plaisir d'annoncer au député et à la Chambre qu'un accord international sera signé par le Canada et les États-Unis, le gouvernement de New York et celui de l'Ontario, ce que le *Star* de Toronto peu enclin à user d'hyperbole pour décrire les initiatives sensationnelles du gouvernement du Canada, a qualifié d'événement marquant. Je ne peux rien dire de plus au député avant la signature, mais je pense qu'il partagera l'enthousiasme du *Star* de Toronto.

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LES TRAVAUX DU COMITÉ—L'AUDITION DES TÉMOINS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Il doit se rendre compte que le premier ministre tente de promouvoir ce qu'il appelle de meilleures relations avec les États-Unis. Pourquoi le ministre de la Consommation et des Corporations a-t-il interdit aux députés faisant partie du comité législatif qui étudie le projet de loi C-22 d'entendre des témoins américains, soit des organismes de personnes âgées et d'autres groupes à propos d'un projet de loi qui aura des répercussions de grande portée pour les Canadiens de l'Atlantique au Pacifique?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je n'ai donné aucune directive de ce genre. Le comité est maître de ses propres délibérations. Comme le député l'a signalé à la fin de sa question, ce projet de loi aura une incidence énorme sur les Canadiens de l'Atlantique au Pacifique. Je trouve assez étonnant que le parti libéral propose que nous invitions des membres du Congrès et des démarcheurs ainsi que des représentants américains de l'industrie pharmaceutique à venir nous dire comment élaborer notre loi. Je préférerais de beaucoup m'entretenir avec Judy Erola.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU MINISTRE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. Pourquoi le ministre de la Consommation et des Corporations craint-il d'entendre les instances de divers particuliers et organismes,notamment le président de la *Generic Pharmaceutical Industry Association*, Qu'a-t-il à dissimuler? Pourquoi ne pouvons-nous pas entendre ces témoins, afin que les Canadiens se rendent compte de la situation déplorable qui existe aux États-Unis et que le gouvernement tente d'imiter?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Il n'y a rien à dissimuler, monsieur le Président, le projet de loi a été présenté. Si les députés l'examinent objectivement, ils constateront qu'il sera fort bénéfique pour les Canadiens. Il améliorera les soins médicaux, accroîtra les emplois dans le domaine de la recherche pour les Canadiens et il nous permettra de participer aux passionnantes recherches dans le domaine des techniques biologiques. Je le répète, je me demande pourquoi le parti libéral semble croire que nous devrions nous rendre à Washington pour savoir quoi faire au Canada pour le bénéfice des Canadiens.

Questions orales

INVESTISSEMENT CANADA

LE *WEST KOOTENAY POWER AND LIGHT COMPANY*—LA VENTE À UNE SOCIÉTÉ AMÉRICAINE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et porte sur la très sérieuse question de la souveraineté du Canada et des Canadiens. Il sait sans aucun doute que la *West Kootenay Power Light Company* est sur le point d'être vendue à une société américaine de Kansas City, au Missouri. Il est conscient que cette entreprise produit de l'hydro-électricité et détient des droits sur les eaux d'une des principales voies navigables du Canada.

Sachant l'importance de la souveraineté canadienne et sachant que la décision de permettre la vente crée un précédent pour le gouvernement du Canada, le premier ministre est-il prêt à intervenir et à interdire cette vente avant qu'il ne soit trop tard, prenant ainsi parti pour les habitants de la Colombie-Britannique dans ce dossier critique?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, dans cette décision, justement nous avons reconnu que les forces ou le jeu du marché s'est exécuté. La compagnie a accepté la meilleure d'une série d'offres qui lui avaient été présentées. Encore une fois, ce n'est pas une question de souveraineté, c'est plutôt une question de laisser jouer les forces du marché et de prévoir et de s'assurer justement que l'utilisation des droits et des ressources canadiennes demeure au bénéfice des Canadiens, et c'est exactement ce qui nous a été assuré dans cette décision.

• (1500)

[*Traduction*]

LA POLITIQUE AMÉRICAINE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le ministre devrait savoir que le Canada n'est pas simplement une énorme caisse enregistreuse. Il y a d'autres enjeux. Cet avant-midi, j'ai communiqué avec l'ambassade des États-Unis où l'on m'a fait savoir que la politique américaine interdit qu'une entreprise étrangère possède un service public installé sur une voie navigable aux États-Unis. Le premier ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi les Américains estiment si important de conserver leur souveraineté sur leurs services publics alors qu'au Canada, nous sommes prêts à les vendre au plus offrant en tout temps et en tout lieu?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, encore une fois, je le répète, les ressources qui sont en cause demeurent au Canada et sont exploitées pour le bénéfice des consommateurs canadiens. En tout temps la compagnie qui a fait cette acquisition respectera cet engagement-là. Je veux assurer la Chambre que ce sera la situation. Qui plus est, les règlements qui prévalent justement sur l'utilisation de ces ressources sont de juridiction provinciale et, actuellement, le gouvernement provincial en cause étudie justement dans quelle implication et dans quelle mesure les consommateurs canadiens seront assurés de l'utilisation de ces ressources au Canada.

[*Traduction*]

M. le Président: Le député d'Okanagan—Similkameen peut poser une question supplémentaire.

LA DÉCLARATION DU CRITIQUE NÉO-DÉMOCRATE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Fred King (Okanagan—Similkameen): Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre de la Consommation et des Corporations s'il croit que la décision d'Investissement Canada a été influencée par la déclaration publique qu'a faite le critique néo-démocrate en matière d'énergie à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique à l'appui de la vente à l'entreprise américaine de services publics.

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, c'est une excellente question à laquelle je n'ai malheureusement pas la réponse. Je peux assurer mon honorable collègue que les forces du marché . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. On ne peut pas toujours prévoir ce que réserve la période des questions. J'autorise une autre question.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

L'AFFAIRE OERLIKON—ON DEMANDE SI UNE ENQUÊTE PUBLIQUE N'EST PAS RENDUE NÉCESSAIRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne encore une fois la «passe de Saint-Jean». Le 20 janvier, je demandais au premier ministre si à une étape quelconque du processus d'offres pour le système de défense aérienne à basse altitude, M. Jean Bazin, ou devrais-je maintenant dire le sénateur Jean Bazin, aurait agi à titre de lobbyiste ou de représentant d'Oerlikon auprès du gouvernement, et le premier ministre a répondu que «cette personne n'est pas un lobbyiste». Je demande donc, aujourd'hui, au premier ministre, compte tenu de l'information qui nous est parvenue par le député de Calgary-Centre, s'il est prêt à corriger sa réponse du 20 janvier et à reconnaître qu'une enquête publique est non seulement souhaitable mais rendue nécessaire pour éclairer tout ce dossier et l'implication du sénateur Jean Bazin.

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme ne l'ignore pas le député, les avocats sont constamment en communication avec les gouvernements, les représentants de diverses organisations et d'autres personnes en ce qui a trait à tout un éventail de questions. Et c'est parfaitement normal. Le très honorable chef de l'opposition sait pertinemment que c'est là pratique courante pour les avocats. Je ne comprends pas très bien pourquoi le député laisse entendre qu'il ne convient pas qu'un avocat fasse un contact au nom d'une entreprise pour laquelle il travaille.

M. le Président: Le député de Windsor—Walkerville cherchait à attirer l'attention de la présidence. Je suppose qu'il a dû quitter la Chambre. Je me demande si on pourrait l'informer que s'il veut soulever la question de privilège ou invoquer le Règlement, la présidence l'entendra certes dans un instant. Toutefois, j'ai déjà accordé la parole au député de Cape Breton—Richmond-Est dont j'entendrai maintenant le recours au Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉLIBÉRATIONS DES COMITÉS—LA QUESTION DE PRIVILÈGE—LA DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, jeudi dernier, mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), a invoqué la question de privilège à propos de certains faits qui se sont produits lors d'une réunion de comité au cours de laquelle on a étudié le projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets. Quelques personnes ont alors fait de brèves interventions, et je voudrais citer ce que vous avez vous-même dit, monsieur, car je voudrais des éclaircissements.

Vos propos figurent à la page 2882 du hansard du 29 janvier 1987. Les voici:

> Ce que les membres du comité font lorsqu'ils se réunissent ne regarde qu'eux. Néanmoins, il est possible que la situation évolue et qu'il soit inutile de poursuivre cette discussion.
>
> Nous allons laisser les choses où elles en sont pour le moment ce qui n'empêchera pas le député d'y revenir. Si la question n'est pas réglée, j'entendrai les députés ultérieurement.

Vous avez bien dit «les députés», monsieur le Président.

Quand le comité s'est à nouveau réuni jeudi dernier, j'ai soulevé la question de privilège au sujet de la conduite des députés d'en face. Je me suis réservé le droit d'intervenir après avoir consulté la transcription de nos délibérations à la Chambre. Maintenant que j'ai pu le faire, j'ai soulevé ce matin la question de privilège dont tous les membres du comité ont été saisis, mais le président du comité a décidé qu'il ne pouvait pas trancher pareille question. Par conséquent, j'ai présenté une motion tendant à renvoyer ma question de privilège à la Chambre afin, monsieur, que vous puissiez la trancher.

L'ennui, c'est que mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) avait soulevé le premier cette question. Puisque le comité a rejeté ma question de privilège, je me demande s'il m'est possible de la présenter à la Chambre ou si je dois prendre un autre moyen pour que vous puissiez au moins l'entendre, monsieur, et rendre ensuite votre décision.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je sais que le député a soulevé cette question la semaine dernière et je comprends son point de vue. Aussi, en ce qui concerne ce rappel au Règlement, monsieur le Président, permettez-moi de vous reporter à la décision rendue par le Président de la Chambre, M. Jerome, le 6 avril 1976. Je sais que les raisons invoquées n'étaient pas tout à fait les mêmes que celles du député, mais il n'en a pas moins fait la déclaration suivante:

> Ma deuxième observation à cet égard est que la présidence n'a pas la haute main sur la procédure des comités permanents.

Voici les arguments avancés par le Président de la Chambre à l'époque:

> . . . les comités permanents sont et doivent demeurer les maîtres de leur procédure.
>
> Depuis des années, la présidence s'est abstenue de juger en appel des décisions rendues en matière de procédure aux comités permanents.

Je sais bien qu'il s'agissait à l'époque des comités permanents. La présidence se souvient que les comités permanents s'occupaient également des affaires législatives. Grâce à la réforme parlementaire, nous avons maintenant des comités permanents et des comités législatifs. Nous pouvons compter aussi maintenant sur les compétences de tout un groupe de députés, de tous les partis, qui sont spécialisés dans les questions de procédure parlementaire et on serait enclin à penser que puisque l'indépendance est accordée aux comités permanents et les comités législatifs ayant le droit de siéger pour étudier un projet de loi en particulier, cette situation renforce encore davantage la décision du Président à l'époque, le juge Jerome actuellement, qui a statué que les comités étaient maîtres de leur destinée en matière de procédure.

• (1510)

Je rappelle encore qu'il faut absolument éviter de faire de la Chambre un haut tribunal chargé de régler toutes les questions de procédure soulevées aux comités. Cela ne veut pas dire qu'elle ne doit pas entendre la question de privilège sur une affaire très importante lorsqu'un député ou une députée, par exemple, n'a pas pu entrer dans une pièce réservée à un comité ou qu'on lui a refusé complètement et sans appel le droit de siéger et de travailler au sein d'un comité quelconque. Je crois, cependant, que la décision du président Jerome devrait compter pour beaucoup lorsque vous déciderez si le député a le droit, oui ou non, de poursuivre son rappel au Règlement.

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je désire intervenir brièvement sur ce sujet. J'apprécie les observations du secrétaire parlementaire mais je ferai remarquer que la décision du président Jerome qu'il a citée a été rendue avant la réforme de notre système de comités.

Comme vous vous en souviendrez, monsieur, le comité McGrath a fait une série de recommandations concernant les activités des comités permanents de la Chambre. La Chambre a alors jugé bon de créer une nouvelle entité, le comité législatif. C'est un mécanisme entièrement nouveau et expérimental. On a recommandé de choisir des parlementaires réputés et expérimentés pour présider ces comités législatifs. Ces présidents sont en quelque sorte un prolongement de vous-même, monsieur le Président. C'est pourquoi on a proposé que vous choisissiez ceux qui devaient présider ces comités avec la même impartialité dont vous faites preuve dans vos fonctions quand vous occupez votre Fauteuil.

Je connais bien le député de Crowfoot (M. Malone). Je le respecte. J'ai même une grande admiration pour sa compétence, sa connaissance et son expérience de la Chambre. Connaissant son grand respect pour notre système parlementaire, je suis un peu surpris de ce qui s'est produit au comité. Je ne veux pas le condamner d'avance parce que je n'étais pas présent lorsque ces événements sont arrivés mais son esprit de parti a peut-être pris le dessus sur son impartialité.

Les présidents des comités législatifs doivent comprendre qu'ils doivent agir exactement comme vous monsieur le Président, êtes censé agir dans l'exercice de vos fonctions, c'est-à-dire d'une manière impartiale. Ils devraient même avoir un certain préjugé, pour ainsi dire, en faveur des représentants de la minorité de la Chambre. Il vous incombe en tant que président de vous assurer que l'opposition officielle et le tiers parti peuvent exprimer leurs opinions et se faire entendre à la Chambre.

Il est clair que si c'est vrai pour la Chambre des communes ce doit être vrai également pour les comités, permanents aussi bien que législatifs. J'espère que dans votre sage jugement vous penserez à cela, car ce n'est pas la première fois que les députés de l'opposition se plaignent de décisions prises par les comités permanents et législatifs de cette chambre, qui ne tiennent pas compte des propositions avancées par le comité McGrath. Il n'y a pas de doute que l'intention est de permettre à tous députés de l'arrière-ban, pas seulement ceux de l'opposition, de jouer un rôle important et constructif en comité. Je regrette de devoir dire que jusqu'à présent nous n'avons pas vu de simples députés de la majorité profiter du nouveau Règlement. J'espère qu'ils vont prochainement se réveiller et profiter enfin de ces changements.

Plus que tout, je pense qu'il importe que ceux que vous choisissez comme présidents de comités, qui agissent en votre nom, comprennent parfaitement leur rôle et leur nouveau mandat qui sont très différents de ce qu'ils étaient précédemment. Ils doivent faire preuve de plus d'impartialité et d'indépendance vis-à-vis des secrétaires parlementaires ou des adjoints ministériels qui pourraient leur donner des ordres. Je prétends que c'est une chose qui ne doit pas continuer, il faut y mettre fin et le plus tôt sera le mieux pour tout le monde.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai soulevé le problème il y a quelques jours. Nous avons exprimé certaines divergences d'opinions au comité législatif concerné. Nous avons eu des débats animés. Le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) et moi savons très bien que les ministériels sont majoritaires au sein de ce comité, comme dans tous les autres comités d'ailleurs, et que par conséquent le gouvernement arrive toujours à ses fins. Nous sommes toutefois toujours partis du principe que les décisions seraient prises après avoir mis tous les membres du comité, surtout les représentants de l'opposition, au courant de la procédure. Nous devrions avoir l'occasion de discuter des recommandations proposées.

La veille du jour où ce comité s'est réuni et a pris la décision que nous contestons, le comité de direction a siégé, et il a parlé de plusieurs témoins éventuels. Le député de Cape Breton—Richmond-Est et moi avons parlé tous les deux de la possibilité de demander à certains Américains susceptibles de nous aider dans nos discussions à venir témoigner devant le comité. Cette proposition n'a pas été rejetée en comité. Nous avons demandé au greffier d'essayer de savoir si ces personnes seraient disposées à témoigner et de calculer combien cela coûterait, puis d'en reparler au comité, ce qu'il n'a pas fait.

Le lendemain, le comité a tenu une séance régulière pour entendre les délégations. Comme je l'ai dit lorsque j'en ai parlé pour la première fois, le député de Cape Breton—Richmond-Est est sorti quelques minutes avant la fin. Je suis resté. Je crois le président du comité qui a prétendu ignorer que cette motion serait proposée. Si le motionnaire m'avait averti qu'il allait proposer la motion, je serais resté, nous aurions pu en discuter, et puisqu'ils formaient la majorité, les ministériels l'auraient adoptée. On ne nous avait pas dit que le député de Dauphin—Swan River (M. White) comptait proposer cette motion. C'est une erreur. Lorsque le député de Dauphin—Swan River a proposé sa motion, le président du comité aurait dû reporter la motion à une autre séance du comité, où elle aurait été proposée en présence des représentants de l'opposition.

• (1520)

Comme je l'ai dit l'autre jour, ce procédé porte à mon sens atteinte aux droits et aux privilèges que nous avons, le député de Cape Breton—Richmond-Est et moi, en notre qualité de députés.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je ne veux pas parler trop longtemps. Je crois cependant que certaines choses doivent être dites.

Les députés ont affirmé deux choses dans leurs discours. Premièrement, ils ont reproché au président la façon dont il a dirigé la réunion en question et celle qui a suivi pendant laquelle le vote a eu lieu. Deuxièmement, les députés ont prétendu que, vu la façon dont les choses se sont déroulées au comité, l'opposition n'a pas pu faire valoir son point de vue.

Je ne pense pas qu'il y ait la moindre chose dans tout cela qui puisse justifier le recours à la question de privilège ou même un rappel au Règlement. Les députés ont peut-être un grief, mais il faut se rappeler qui s'estime lésé dans tout cela. A mon propre comité, cela nous est arrivé de retarder des réunions en attendant l'arrivée des députés de l'opposition parce que nous voulions faire approuver des rapports ou adopter des motions. Un comité ne peut pas retarder ses travaux indéfiniment. Il importe de noter que les députés de l'opposition avaient quitté le comité avant la fin de la réunion. Ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes. Selon moi, on ne doit pas tenir le comité en hôtage. On ne doit pas l'obliger à attendre le retour de députés de l'opposition avant qu'il puisse poursuivre ses travaux. Il incombe à tous les membres des comités d'assiter aux réunions et de faire leur travail comme il convient.

Vu les changements qui ont été apportés au Règlement à l'égard des comités, il importe de maintenir ce principe. Tous les députés doivent participer activement aux travaux des comités et assister aux réunions pour que le comité puisse faire son travail. Je ne pense donc pas qu'il s'agit d'un recours au Règlement ni que les députés de l'opposition ont raison de se plaindre.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'apprécie les observations de mon collègue de la grande province de l'Alberta. Je signale cependant que je ne soulevais pas la question de privilège. J'essayais d'établir si, à titre de député, j'ai le droit de soulever la question de privilège vu ce que M. le Président a dit et vu ce qui s'est passé à un de nos nouveaux comités législatifs.

D'autre part, mon collègue a lui-même soulevé la question de privilège à une autre occasion. Je demande donc l'avis de la présidence. Selon moi, on ne peut pas logiquement prétendre qu'il n'y a pas de rapport entre ce qui se passe lorsqu'il s'agit de régler des questions de procédure à un comité législatif et qu'on se contente d'une faible majorité et ce qui se passe lorsque le comité entend des témoins et qu'au moins un député de l'opposition doit être présent. Il y a un rapport direct entre la façon de procéder et ce que divers témoins peuvent dire. A mon avis, c'est là-dessus que se fonde ma question de privilège si Votre Honneur décide que j'ai au moins le droit de la soulever.

Je ne voudrais pas que le député d'en face ait l'illusion que les députés de l'opposition étaient absents. Nous étions présents. Nous sommes partis à peu près 10 minutes avant la fin de la séance, après en avoir prévenu la présidence et les autres députés. Il ne faut pas oublier que le programme prévoyait que cette séance serait uniquement et strictement consacrée à l'audition des dépositions des divers témoins. Comme vous le savez, en tant que conseiller, monsieur le Président, ni moi-même, le représentant de la loyale opposition, ni le représentant du Nouveau parti démocratique, ni le président du comité n'avons été prévenus à un moment quelconque des délibérations que la question allait être soulevée. Comme je l'ai dit tout à l'heure au comité, le député de Burlington (M. Kempling) a déclaré à la presse qu'il n'était pas au courant de cette question.

Il y a donc deux problèmes ici. Le premier est de savoir si j'ai le droit de soulever une question de privilège. Deuxièmement, dire que les questions de procédure ne sont pas liées aux séances formelles d'audition des dépositions des divers témoins, ce serait invraisemblable.

M. le Président: Je voudrais remercier les députés de leurs interventions. La présidence en a entendu suffisamment sur cette question pour essayer de surmonter ces problèmes.

Le député de Cape Breton—Richmond-Est procède en fait à un rappel au Règlement, ce qui est la bonne procédure comme la présidence l'a précisé. Il demande conseil à la présidence. Sa plainte concerne le même comité que celui qui a fait l'objet de la plainte du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) il y a quelques jours, comme l'a fait remarquer le député. Après avoir écouté soigneusement les députés, la présidence avait alors décidé d'ajourner la question pendant quelque temps afin de voir si le comité pouvait résoudre les problèmes soulevés par certains députés. La présidence doit conclure de ces interventions que le comité n'est pas venu à bout de ces difficultés. La Présidence va examiner ce qui a été dit il y a quelques jours et aujourd'hui afin d'aider la Chambre à y voir plus clair.

Ce n'est qu'une simple suggestion, car la Présidence ne doit pas s'ingérer dans les affaires des comités, mais je pense que les plaintes devraient d'abord être soumises au comité, avec l'accord du Président. Cela vaut aussi bien pour les comités législatifs que pour les comités permanents. Cependant, comme la Présidence l'a dit au député il y a plusieurs jours ou plusieurs semaines et comme le député de Papineau (M. Ouellet) l'a souligné, il y a là certains éléments nouveaux. Le comité législatif est un concept nouveau. Nous devons surtout éviter que la situation dégénère et qu'une simple question de procédure, du ressort du comité, devienne effectivement une question de privilège. La Présidence doit examiner les faits très attentivement car si un député se trouve privé de son droit de parole, et pas nécessairement du droit d'obtenir ce qu'il veut, il s'agit d'une question très grave.

Par conséquent, je vais examiner les arguments que le député de Winnipeg-Nord a invoqués il y a quelques jours ainsi que les instances que le député de Cape Breton—Richmond-Est a faites aujourd'hui en invoquant le Règlement. Néanmoins, ce rappel au Règlement se rapporte aux questions que nous devons régler ensemble. En écoutant les observations concernant l'éminent député qui assume la présidence de ce comité législatif, le député de Crowfoot, la Présidence n'a vraiment pas eu l'impression que l'on mettait en doute les bonnes intentions ou l'intégrité de ce député.

• (1530)

Je vais étudier le problème et voir ce qu'il est possible de faire pour venir en aide à tous les députés.

ON PRÉTEND QUE M. KING A FAIT UNE DÉCLARATION INEXACTE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je dois malheureusement invoquer le Règlement pour faire une importante mise au point à la suite des réflexions que le député d'Okanagan—Similkameen (M. King) a faites tout à l'heure en déclarant que le critique de l'énergie du Nouveau parti démocratique ne s'était pas opposé à la vente de la *West Kootenay Power and Light Company* à une société américaine. C'est parfaitement contraire à la vérité. C'est faux. Je suppose que le député ne voulait pas vraiment dire cela.

M. le Président: Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) soulève un sujet de discussion. Sans doute s'agit-il d'un argument à propos d'une question que le député a posée à la fin de la période des questions d'aujourd'hui. Je dois dire au leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), qu'en général, lorsque l'opposition est d'accord, la Présidence est disposée à entendre les ministériels. En pareil cas, je préfèrerais, comme tous les députés, sans doute, qu'il s'agisse véritablement d'une question et non pas d'un énoncé de faits visant à relancer la discussion. Tous les députés approuveront sans doute cette façon de voir. Le député comprendra, j'espère, que je suis déterminé à m'en tenir à cette ligne de conduite dans la mesure du possible. Je le répète, le Président ne peut pas toujours prévoir quelle sera la nature de la question.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE DE 1986 SUR LES TRANSPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-18, concernant les transports, soit lu pour 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 2756).

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, permettez-moi dès le début de dire combien je suis déçu que le député de Nunatsia (M. Suluk) ne puisse continuer le discours qu'il faisait ce matin. Pour ma part, j'estime, comme tous les députés de mon parti, j'en suis persuadé, que c'est là un exposé très important de la situation du Nord qui ne se borne pas aux simples problèmes de transport.

Le député a dit combien il serait difficile pour des gens du Sud de vivre l'hiver dans une obscurité perpétuelle dans le Nord. Je dois dire que son parti partage cette expérience qui est celle d'un hiver politique. Nous avons peut-être obtenu certains éclaircissements sur le parti du député ainsi que sur les problèmes particuliers et exceptionnels qui se posent dans le Nord. Je voudrais faire remarquer, par exemple, que le Nord est une région canadienne qui offre les mêmes caractéristiques que le reste de notre pays à l'époque où on décidait que pour assurer l'établissement de moyens de communication entre l'Est et l'Ouest en vue de favoriser l'essor de notre pays, un réseau de transport s'imposait. Ce réseau de transport nécessitait l'adoption de règlements afin que toutes les régions du pays fussent également desservies. Les remarques du député sont certes compatibles avec la nécessité de prolonger la réglementation afin de répondre au besoin de commodités de la population du Nord.

Soit dit en passant, j'ai trouvé que durant son discours le député avait formulé une proposition originale. Il a déclaré que la situation dans le Nord nécessite l'utilisation d'un autre moyen de transport. Il a laissé entendre qu'il serait nécessaire, voire approprié, que l'industrie du Sud s'engage à faire certaines recherches qui porteraient sur des moyens de transport appropriés au Nord. J'espère que le gouvernement auquel appartient le député a écouté attentivement cette protestation énergique en faveur de recherches accrues pour répondre aux besoins des Canadiens.

Je vous avoue bien volontiers, monsieur le Président, qu'à l'instar de nombreux Canadiens, je ne comprends pas entièrement toutes les ramifications de ce projet de loi monumental. Le système dont il traite est complexe. Surtout et avant tout, il faut que les Canadiens aient la possibilité de comprendre ce texte. Il est extrêmement malheureux à mon avis que la possibilité d'autoriser le comité à voyager, ce qui aurait donné aux Canadiens l'occasion de comprendre le projet de loi, lui ait été refusée.

Il me semble qu'il s'agit d'un projet de loi précipité, qu'on fait adopter à la va-vite. Ce qui explique peut-être en partie la précipitation à le faire voter, le refus opposé au comité de l'étudier suffisamment, c'est que le gouvernement ne veut pas que le public se rende compte de ce qu'il fait. C'est difficile à comprendre car il prétend agir au mieux des intérêts des Canadiens. Agir au mieux des intérêts des Canadiens, cela veut dire respecter les promesses faites par le premier minister (M. Mulroney) de faire en sorte que dans toutes les décisions qu'il prend, le gouvernement passe par des consultations suffisantes.

Quand on y réfléchit, on se demande s'il s'agit d'un projet de loi présenté pour satisfaire les besoins, les aspirations et les préoccupations des Canadiens, ou si ce n'est pas plutôt pour appliquer quelque programme idéologique. Ce programme idéologique, nous l'avons identifié. Il comprend la troïka: libre-échange, déréglementation et privatisation. Superficiellement, je pense que tout cela est bien compris. Mais quand on regarde la façon d'agir du gouvernement, il se pourrait fort bien que ce qui est au fond de l'idéologie du gouvernement c'est l'américanisation. En l'absence de justification suffisante de ce qui se fait, il faut chercher le modèle que suit le gouvernement. Il est clair qu'encore une fois, au lieu de chercher notre propre façon de faire, nous nous efforçons d'imiter les Américains.

Je n'ai pas pris la parole, monsieur le Président, pour soutenir que la réforme de la réglementation n'est pas nécessaire. Comme tous les Canadiens, il m'est arrivé de temps à autre de vivre à propos des transports des expériences que j'ai trouvées extrêmement désagréables. J'ai vu des effets de la réglementation qu'il faudrait changer. J'ai vu des cas d'application de règlements qui témoignent d'un certain degré d'archaïsme. Nous ne disons pas qu'il ne faudrait rien changer. Nous devons cependant nous préoccuper de la nature des changements qui vont se produire, de la motivation de ces changements et des répercussions qu'ils auront.

L'idéologie de l'américanisation doit trouver ses modèles aux États-Unis pour déterminer aussi bien ce que nous devrions faire que ce que nous ne devrions pas faire. Lorsqu'on examine ce projet de loi, il faut songer aux répercussions que la déréglementation a dans ce pays. Lorsqu'on met en parallèle les contextes idéologiques concernant la libre entreprise et l'américanisation, il s'agit de ne pas oublier que les partisans du parti conservateur cherchent notamment à maximiser leurs profits et à minimiser leurs coûts.

• (1540)

Il suffit d'examiner comment s'applique cette idéologie aux États-Unis pour s'apercevoir que ce sont les travailleurs, qui forment un élément important de l'équation, ce que les économistes appellent «la main-d'oeuvre», qui font les frais de ce qui se produit aux États-Unis. On s'en prend sans ménagement aux gens ordinaires. On s'acharne contre les employés des lignes aériennes. Quelque 40 000 emplois ont disparu à la suite de la déréglementation des transports aériens. Dans le secteur du camionnage, on a assisté à la suppression de quelque 150 000 emplois, et le nombre est à peu près le même pour le secteur ferroviaire. Même ceux qui ont encore un emploi sont les victimes de pressions incroyables les amenant à faire des concessions aux grosses compagnies aériennes, aux sociétés de camionnage et aux chemins de fer. Ils doivent consentir bien des sacrifices dans le domaine de la rémunération. Les premières victimes à cet égard sont les femmes. Les syndicats constatent qu'il est fort difficile de défendre les employés de nombreuses compagnies aériennes américaines sous le régime de la déréglementation.

Le Canada diffère des États-Unis. Nous avons tendance à nous interesser davantage aux questions où le profit, la main-d'oeuvre et les consommateurs sont en jeu. Nous souhaitons que les besoins des consommateurs soient satisfaits. Les profits ne sont pas mauvais en eux-mêmes; ce qui est répréhensible, c'est la façon dont on s'y prend pour les réaliser sous le régime de la déréglementation aux États-Unis.

Tandis que nous examinons la situation actuelle, je dois me poser la grave question qui suit: quelles en seront les conséquences au Canada? Le CP et le CN nous en ont déjà donné la réponse. Les deux sociétés ont laissé entendre que de 10 000 à 15 000 travailleurs canadiens perdront leur emploi avant 1990. Or aucune disposition ne pare au problème dans la mesure. Nous ne préconisons pas de conserver la réglementation vieillotte et désuète, avec tout ce que cela implique. Nous ne nous opposons pas aux changements lorsqu'ils ont leur raison d'être. Mon parti et la grande majorité des Canadiens estiment important de savoir ce qu'il adviendra des travailleurs en vertu de cette mesure. Tiendra-t-on compte de ces travailleurs qui sont à la merci de ces entreprises pour leur gagne-pain?

A propos de l'utilité d'une certaine forme de réglementation au Canada en raison de la nature du pays et du système de transport dont nous avons besoin, si l'on cherche à s'inspirer des États-Unis, on constate que beaucoup de gens peuvent voyager à peu de frais entre Détroit et la Floride et entre New York et Los Angeles. Si l'on veut cependant prendre l'avion de Lansing à destination de Grand Rapids, il en coûte les yeux de la tête.

Nous savons que pour la région du Nord, certaines dispositions prévoient le maintien de la réglementation de façon à répondre aux besoins pratiques de la population. Le député de Nunatsiaq a rappelé que les services dans cette région ne suffisaient pas pour satisfaire aux besoins, ce qui nous amène à nous poser cette autre question, à savoir, combien il en coûtera pour voyager du Nord vers le Sud par suite de cette mesure?

Je m'interroge au sujet de bien des choses dans ce projet de loi. Je ne suis pas spécialiste en la matière. Ces questions, je les pose en tant que citoyen ordinaire, et non pas en tant qu'homme politique. Ce sont des questions auxquelles le gouvernement n'a pas répondu. Nous devrions empêcher la progression de cette mesure jusqu'à ce que les Canadiens comprennent à quoi veut en venir le gouvernement.

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, j'interviens en faveur de l'amendement qui propose le retrait du projet de loi C-18 et qui, s'il est adopté, empêchera cette mesure de devenir loi.

Le projet de loi met en cause deux grandes questions. La première est que le gouvernement a présenté la Loi nationale sur les transports dont l'objet principal est de faire payer les usagers. Le gouvernement prévoyait dans l'article 4, qui a été supprimé depuis, que quiconque utilise un brise-glace ou recourt aux services de la Garde côtière fédérale ou, de quelque façon que ce soit, du ministère fédéral des Tranports, doit payer pour ces services. Le gouvernement a annoncé qu'il retirait cette disposition pour le moment. C'est la première affirmation du ministre (M. Crosbie) qui n'est pas acceptable à l'opposition officielle. Certains organismes de transport ont dit qu'ils acceptaient qu'un nouveau régime de paiement par l'usager soit instauré à condition de participer au processus de négociation.

Il arrivera, évidemment, que les groupes qui participeront au processus concernant l'application du principe du paiement par l'usager au ministère des Transports seront justement exemptés des taux. En d'autres termes, le gouvernement a consenti à retarder son projet et à engager un processus de consultation avec l'industrie. De qui s'agit-il? Des pêcheurs de la côte nord de Terre-Neuve? Non. Des habitants des Territoires du Nord-Ouest? Non. De l'habitant d'une petite ville qui pourrait avoir besoin qu'un brise-glace vienne dégager les eaux pour qu'il puisse sortir son palangrier et aller pêcher ou chasser le phoque? Non plus. De qui s'agit-il? Évidemment, des membres de groupes bien organisés, de ceux qui ne manquent pas d'argent, qui ont les moyens de payer les nouveaux taux, mais qui ne veulent pas les payer. Ils disent donc qu'ils veulent prendre part au processus et qu'ils acceptent que le gouvernement impose le principe du paiement par l'usager à condition d'être consultés. C'est absolument inacceptable pour les députés de l'opposition officielle. Le paiement par l'usager ne doit pas exister au ministère des Transports. La Garde côtière ne doit pas être autorisée à faire payer les services de ses brise-glace ou de ses navires de sauvetage, comme le voudrait le gouvernement. Le nouveau régime qu'instaurera le Conseil du Trésor à cause de l'exclusion de l'article 4 du projet de loi prévoira que quiconque a recours aux services ou à l'aide d'un bateau de la Garde côtière pour lui-même devra acquitter un droit. En d'autres termes, une personne qui se trouve à 100 milles des côtes du Labrador et qui a une panne de moteur par mauvais temps hésitera à téléphoner à la Garde côtière pour se faire

remorquer parce qu'on lui impose des frais. Le fait d'imposer des frais ne doit pas compromettre la sécurité.

Le gouvernement a prévu l'application d'un barème de frais aux appels téléphoniques destinés au bureau météorologique. En novembre 1984, le gouvernement a annoncé que des droits s'appliqueraient aux appels destinés au bureau météorologique. Pour vérifier les conditions météorologiques sur l'océan Atlantique avant de s'embarquer, un marin devra maintenant payer son appel. Et maintenant, la même exigence s'applique aux brise-glaces et aux navires de recherche et sauvetage. Le ministre des Transports, le député de Saint-Jean-Ouest, a déclaré à tout le monde qu'on allait quand même l'inclure, même si elle a été rayée du projet de loi, ajoutant qu'on allait procéder à des consultations avant de l'insérer. Monsieur le Président, c'est inacceptable.

• (1550)

Qu'y a-t-il d'autre d'inacceptable? C'est tout le projet de loi qui l'est. Il tourne autour d'un principe inacceptable, celui du paiement par l'usager. Mon voisin d'en arrière, député du Nouveau parti démocratique—je ne sais pas pourquoi on le dit «nouveau», il n'est plus nouveau maintenant, on devrait l'appeler le vieux parti démocratique . . .

M. Belsher: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député ne se rend-il pas compte qu'il traite du projet de loi C-75, non du C-18? Le député semble parler de tout et de rien. Peut-être devrait-il revenir à l'objet du débat, à savoir une motion visant à renvoyer l'étude du projet de loi à six mois.

M. Baker: Oui, monsieur le Président, c'est ce que j'ai expliqué, mais le député n'écoutait pas, comme tous les députés conservateurs. Ils n'écoutent jamais. J'expliquais que lorsque le ministre a présenté ce projet de loi, il a dit qu'il allait renvoyer cette disposition au comité pour qu'elle soit reformulée et que les mêmes droits soient imposés après consultation. Voilà ce qu'a dit le ministre.

M. Belsher: C'est ce que vous avez demandé.

M. Baker: Non, monsieur le Président, nous n'avons rien demandé de tel. Nous avons demandé que le gouvernement abandonne une idée aussi idiote, stupide et ridicule. Que va-t-il faire maintenant? Va-t-il se mettre à imposer des droits pour ouvrir des rues ou des routes? Est-ce là ce qu'il va faire? Cela revient exactement à faire payer indirectement l'usager, comme l'a dit le ministre des Transports . . .

M. Benjamin: Et pour briser la glace.

M. Baker: . . . et pour briser la glace. Imposer des droits pour briser la glace devant un navire, c'est comme imposer des droits pour déneiger la route devant une voiture.

Qu'arrivera-t-il conformément à ce nouveau projet de loi? Si le Canadien national n'arrive pas à faire ses frais, tout comme Postes Canada, les services vont être supprimés. Imaginez seulement, monsieur le Président, que s'ils ne font pas leurs frais, ils vont supprimer des services ferroviaires. De même, des aéroports vont disparaître, car ils ne feront pas leurs frais si les coûts d'exploitation augmentent. Ce que le gouvernement a dit qu'il ferait s'il ne faisait pas ses frais—ce sera cela désormais Aller sans entraves—«épargner vingt millions de dollars par année grâce à CN Marine sur la côte est du pays». Il s'agit de la nouvelle société d'État appelée Marine Atlantique que les conservateurs ont créée dès leur arrivée au pouvoir. Le gouvernement a dit que cette société d'État lui ferait épargner vingt millions de dollars en transport et en navires, comme le prévoit ce projet de loi. Aux dépens de qui va-t-on épargner ces vingt millions de dollars? Aux dépens des gens qui sont obligés de voyager d'une province à l'autre et de ceux qui paient les frais du transport interprovincial.

Jamais un gouvernement n'a eu le front de remettre en question la constitution du Canada. A cette minute même, le gouvernement a interjeté appel auprès de la Commission canadienne des transports pour lui demander de majorer les tarifs du transport dans le golfe du Saint-Laurent au-delà de la limite établie en vertu de l'Union de Terre-Neuve et du Canada. Autrement dit, il met en oeuvre le principe du paiement par l'usager. Peu importe les régions concernées, le gouvernement applique ce principe dans toute sa rigueur sans aucune discrimination.

M. Fennell: Tenez-vous en au projet de loi C-18.

M. Baker: C'est bien la politique sous-jacente au projet de loi à l'étude.

M. Fennell: Lequel?

M. Baker: Voilà la politique du gouvernement. Voilà pourquoi il se retrouve en dernière place dans les sondages populaires et voilà également pourquoi il va y rester. Et c'est pour cette raison aussi qu'il va former l'opposition après les prochaines élections parce que les gens en ont assez de lui. Quelques milliards de dollars à ses amis pour renflouer les banques ne pèsent pas lourds aux yeux du gouvernement. Peu lui importe. Mais il se retourne en même temps contre les habitants de Terre-Neuve en leur faisant payer le service de brise-glaces. Il va supprimer ce service et réduire le nombre de traversées dans le golfe du Saint-Laurent. Mais il ne va pas s'en tirer aussi facilement. Certainement pas. Si les ministres étaient honnêtes, il emboîteraient le pas aux députés de l'opposition en approuvant ce moratoire de six mois lorsque cette motion sera mise aux voix.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'appuie l'amendement proposé par mon collègue, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) proposant que ce projet de loi soit renvoyé au comité législatif plutôt que d'être mis aux voix et approuvé par la majorité de la Chambre.

J'appuie cet amendement parce que je désapprouve le projet de loi en général pour bien des raisons qui ont déjà été exposées. Je m'y opposerais ne serait-ce qu'en raison de la façon dont il traite les problèmes des handicapés. Le projet de loi compte 179 pages. Il est plein de jargon juridique, d'articles et de mots compliqués. On n'y trouve qu'un tout petit article de 14 mots qui traite des problèmes que le système de transports peut causer aux handicapés. L'article en question semble avoir été ajouté après coup à la politique nationale des transports exposée dans le projet de loi. Il s'agit de l'alinéa 3(g)(ii) qui stipule que la politique nationale des transports exclura ou rendra discriminatoire le fait d'opposer:

(ii) un obstacle abusif à la circulation des personnes, y compris les personnes handicapées,

C'est tout ce qu'il dit. Il ne tient pas compte de tout le travail effectué avant et surtout depuis 1980 lorsque un comité multipartite de la Chambre des communes a réalisé l'une des études les plus approfondies qui soit des problèmes auxquels font face les handicapés du Canada. Le comité a rédigé un rapport intitulé Obstacles. Ce rapport a été cité par beaucoup d'organisations de handicapés du Canada et il a été proclamé partout dans le monde la Grande Charte des handicapés pour les années 1980.

Dans ce rapport, le comité a fait pas moins de dix recommandations portant sur la politique des transports à l'égard des handicapés. Depuis ce temps, nous avons parlé de ces recommandations à la Chambre et au comité. Nous avons essayé de faire comprendre à l'ancien gouvernement et au gouvernement actuel que les recommandations touchant les transports étaient le fruit d'une réflexion approfondie et du travail acharné des handicapés et des gens qui font cause commune avec eux de même qu'une foule d'autres recommandations d'égale importance pour les handicapés. Les deux gouvernements n'ont absolument pas tenu compte de notre opinion.

En dehors du fait que ce projet de loi ne traite pas convenablement de la discrimination contre les handicapés dans les transports, il soulève un certain nombre d'autres graves inquiétudes. Il élimine la Commission canadienne des transports. A la place il y aura un Office, ce qui soulève aussi bien des questions. Il me semble que le gouvernement n'a jamais rien dit à ce sujet.

• (1600)

Qu'adviendra-t-il des décisions déjà prises par la Commission canadienne des transports à propos des handicapés qui, dans la majorité des cas, sont en faveur de ceux-ci? Que deviendront toutes ces décisions? Est-ce que le nouvel Office les reconnaîtra et les considérera comme applicables? Cette question a déjà été posée, mais nous n'avons pas eu de réponse. Personne ne semble la connaître.

Il y a encore une autre question à laquelle j'aimerais que l'on me réponde. C'est à peu près tout ce que nous pouvons demander, puisque le gouvernement a suffisamment de députés pour adopter la loi en dépit de tout ce que l'opposition pourra dire. Ceopendant, ces deux questions exigent des réponses. On considère que 10 p. 100 au moins de la population canadienne est handicapée d'une façon ou d'une autre. Ils n'ont pas tous des handicaps physiques, mais lorsque c'est le cas, ils ont des problèmes s'ils doivent utiliser les transports canadiens. Le gouvernement a par exemple annoncé qu'il avait l'intention de déréglementer les transports aériens au Canada. Je sais ce que cela va entraîner.

M. Benjamin: C'est déjà fait.

M. Young: Dans une certaine mesure, pas complètement. Je suis allé en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick en décembre, et j'ai eu la surprise de ma vie. Il n'y a plus de DC-9 ni de gros porteurs entre Frédériction, Halifax et Sydney, en Nouvelle-Écosse. Le principal moyen de transport aérien maintenant, c'est le Dash-8. La mobilité de quelqu'un qui se déplace en chaise roulante est terriblement limitée dans un Dash-8. La taille des toilettes est une question importante. Si un handicapé est enfermé dans un avion pendant une période assez longue, la toilette a pour lui une toute autre importance que pour une personne sans handicap.

Je crois savoir, et cela n'est pas précisé dans le projet de loi, que la réglementation qui découlera de cette mesure stipulera très clairement que les aspects discriminatoires de cette mesure législative ne s'appliqueront pas aux avions de moins de 60 sièges. Quand la déréglementation va commencer à s'appliquer, et que les transporteurs aériens vont estimer que les gros avions ne sont pas rentables sur certaines lignes et décider de les remplacer par des Dash-7, des Dash-8 et d'autres petits avions, dans lesquels les handicapés ont de graves problèmes de mobilité, ces handicapés ne vont plus pouvoir se plaindre d'être victimes de discrimination en raison de leur handicap physique. Voilà ce qui m'inquiète.

Ce qui me dérange encore plus, c'est qu'on n'écoute pas le comité consultatif sur les handicapés, qui travaille avec le ministère du ministre, quand il soulève de telles préoccupations. Je crois savoir que, depuis deux ans, le comité essaie de convaincre ceux qui établissent la politique de modifier les Règlements pour que les personnes qui estiment avoir été lésées aux termes de la nouvelle loi aient au moins le droit de présenter leurs arguments à un organisme quasi-judiciaire pour faire modifier l'article jugé discriminatoire ou obliger les transporteurs aériens à traiter ces personnes de la même façon que les Canadiens non handicappés. Je pense que c'est tout à fait raisonnable.

Le gouvernement actuel a fait de belles déclarations à propos des handicappés et le gouvernement antérieur avait fait la même chose. Nous avons eu le rapport *Obstacles*. Toutes ces belles déclarations ont donné l'impression que le gouvernement se préoccupait vraiment des attitudes du public à l'égard des Canadiens handicappés. Si l'on ne fait pas quelque chose de concret, ces déclarations ne seront que des promesses vides qui ne veulent rien dire. Cela nuit réellement non seulement aux handicappés, mais aussi aux autres Canadiens parce que les décisions prises par le gouvernement reflètent le genre de société que nous voulons avoir au Canada. La grande majorité des Canadiens veulent une société où tous sont traités sur un pied d'égalité, qu'ils soient handicappés ou non.

Je vois que mon temps de parole est écoulé. J'aurai l'occasion de parler de nouveau de ce projet de loi quand nous aurons terminé l'étude de l'amendement.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis content d'avoir la parole. Je propose:

Que, conformément à l'alinéa 9(4)*a* du Règlement, la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire d'ajournement quotidien afin de poursuivre l'étude, à l'étape de la 2e lecture, du projet de loi C-18, Loi nationale concernant les transports.

M. le vice-président: Que les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever de leur place.

Et moins de 25 députés s'étant levés:

M. le vice-président: Moins de 25 députés s'étant levés, la motion est adoptée, conformément à l'alinéa 9(4)*b*) du Règlement.

(La motion de M. Lewis est adoptée.)

• (1610)

[*Français*]

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de pouvoir joindre ma voix . . .

M. le vice-président: A l'ordre s'il vous plaît! Est-ce qu'on pourrait entendre l'honorable député de Richmond—Wolfe (M. Tardif) prononcer son discours? Merci!

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je suis également très heureux de pouvoir prendre part à ce débat très important. Je pense qu'il s'agit là d'une question d'une très grande importance et je voudrais aussi associer ma voix à celles de ceux qui m'ont précédé pour appuyer l'amendement, c'est-à-dire que:

«le projet de loi C-18, Loi nationale concernant les transports, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre soit révoqué, le projet de loi retiré et l'objet déféré au Comité permanent des transports.»

J'appuie sans réserve cette motion et cela pour un certain nombre de raisons.

Tout d'abord, je ne pense pas que nous devions combattre une initiative dont l'objectif serait d'améliorer la question du transport au Canada. Qu'il faille moderniser, qu'il faille doter d'une réglementation et d'une structure qui aurait et qui viserait des objectifs d'une meilleure concurrence, j'y souscris sans réserve, monsieur le Président. Mais je vous soumets très respectueusement que de la façon dont le gouvernement s'y prend pour arriver, semble-t-il, à ce genre d'objectif n'est carrément pas acceptable, et ce, pour un certain nombre de raisons.

Tout d'abord, ce qui est étonnant, monsieur le Président, c'est que depuis quelques semaines, on voit ce gouvernement qui adopte deux attitudes.

Une première attitude qui, devant l'impossibilité de pouvoir négocier décemment avec les États-Unis, s'y plie ou accepte volontiers sans plus d'argument tout ce que les États-Unis veulent que nous, comme Canadiens, acceptions. Cela semble être une première conception du Canada à l'endroit des États-Unis et de ce gouvernement.

Une deuxième attitude, c'est qu'on semble dire, du côté gouvernemental, que ce qui est bon aux États-Unis va l'être également au Canada; ce qui a donné des résultats intéressants aux États-Unis va, encore selon les conservateurs, avoir des effets positifs et intéressants pour le Canada.

Je rappellerai à mes amis d'en face que cela m'apparaît être une très mauvaise philosophie et une très mauvaise façon de voir l'administration du pays, du Canada. Et ce pour bien des raisons, mais il y en a qui au départ sont évidentes, sont carrément notoires. Le Canada est un territoire qui à sa face même est plus grand que le territoire américain et sur lequel il y a à peine 25 millions de personnes. Les Américains sont 300 millions, monsieur le Président. Cela est un aspect qui m'apparaît être extrêmement pertinent au niveau d'une réglementation ou d'une législation comme celle qui est devant la Chambre. Mais à cela s'ajoutent également d'autres faits, d'autres facteurs. Qu'il suffise par exemple d'envisager ce qui se fait aux États-Unis, la réalité américaine, c'est qu'aux États-Unis on a plus de 30 villes, dont la population est supérieure à un million. Quelle est dans ce domaine la situation du Canada? On a trois villes seulement qui dépassent le un million de personnes, si bien que la question du transport au Canada a non seulement une importance stratégique, mais une importance capitale, une importance essentielle pour assurer la livraison autant des marchandises que des personnes.

Le développement régional est étroitement relié pour ne pas dire exclusivement relié à la question du transport. Dès qu'on veut améliorer cette question importante, j'y souscris, mais carrément pas de la façon dont nos amis d'en face s'y prennent. C'est évident que si ce projet de loi-là était adopté on verra à très court terme une guerre des prix. C'est évident que devant une guerre des prix, on assistera de toute évidence encore là à une diminution des tarifs. On aura les forces du marché qui s'affronteront, c'est-à-dire que les gros expéditeurs y verront sans l'ombre d'un seul doute des avantages marqués. Mais au détriment de quoi et au détriment de qui? En région, et ma circonscription en est une semi-rurale qui dépend en grande partie du transport, dont le futur économique dépend et est lié étroitement aux questions de transport, alors les petits transporteurs se verront écoper, subir des augmentations qui seront automatiquement conséquentes des diminutions dont les grosses compagnies pourront profiter des entreprises de camionnage.

Au cours des dernières semaines j'ai consulté toute une série d'intervenants qui à mon sens sont à raison d'ailleurs très préoccupés par ce projet-là, et il est étonnant de constater comment les points de vue varient d'un intervenant à l'autre. J'ai pu cependant à la lumière des consultations arriver à deux grandes conclusions. On a d'une part les grosses compagnies, les super grosses entreprises, dont une partie importante de leur chiffre d'affaires doit être livré par des moyens de transport. De façon unanime, ces intervenants épousent, achètent et appuient toute initiative visant à déréglementer d'une façon absolue la question des transports. Et quand on leur demande pourquoi ils sont favorables à une déréglementation absolue, évidemment la réponse instantanée est: On va avoir droit à des réductions substantielles dans les coûts de transport et cela aura des effets bénéfiques au niveau des entreprises.

Par contre, si l'on s'adresse, si l'on pose la même question aux petits transporteurs, aux petits manufacturiers, la réponse est évidemment beaucoup plus incertaine. Il y a énormément de confusion. Il y a énormément d'inquiétudes, au point qu'on

est inquiet pour l'avenir, on est inquiet pour demain. Et je pense que c'est la logique la plus élémentaire que d'arriver à deux attitudes, deux réponses, deux réactions comme celles que je viens de décrire.

Dans un premier temps, ceux qui ont des entreprises avec lesquelles ils sont obligés de travailler d'une façon considérable avec les moyens de transport, il est évident que ces entreprises-là auront droit à des réductions par rapport à ce que l'on connaît actuellement du côté des tarifs. Par contre, ces compagnies-là, monsieur le Président, devront pour leur viabilité économique considérer la possibilité d'augmenter leurs tarifs au niveau d'autres genres de transport et malheureusement ceux qui écoperont seront ceux et celles qui utilisent d'une façon beaucoup moins importante ces mêmes transporteurs. Évidemment, à partir du moment où on envisage l'avenir sans réglementation, il y aura de toute évidence une féroce concurrence et évidemment encore là les plus gros auront plus de chance que les plus petits de l'emporter.

Mais à quel prix? A quel prix cette guerre, cette concurrence féroce qui aura lieu entre les différents transporteurs se fera-t-elle? Il est évident qu'il y aura des mises à pied. Il y aura des mises à pied par centaines. Il y aura également des conséquences à mon sens encore sur un autre aspect tout aussi important, sur la question de la sécurité. Les compagnies de transport iront au plus urgent, au plus exigeant, et ce au détriment de la sécurité tant de la marchandise que des passagers. Et ce qui est absolument inacceptable, c'est que le gouvernement semble s'inspirer, semble prendre pour modèle ce qui s'est fait aux États-Unis. Par contre, il est carrément et systématiquement aveugle face aux conséquences que cette même politique a données aux États-Unis. Et vous me permettrez, monsieur le Président, de faire état simplement de ce qui m'apparaît quand même assez éloquent. Aux États-Unis, par exemple, c'est en 1978 qu'a eu lieu la déréglementation du secteur des transports aériens. De 1978 à 1982, les emplois à temps plein dans les entreprises de transport aérien aux États-Unis ont diminué de 6 p. 100; de 1980 à 1985, 40 000 travailleurs ont perdu leur emploi dans ce secteur. C'est la conséquence évidente de la déréglementation qui provoquera une véritable guerre, une véritable concurrence où les plus gros auront les plus grandes chances de l'emporter, et ce au détriment des plus petits. Qu'est-ce qui arrivera du côté des régions? Or, je pense que la conséquence immédiate à très court terme sera qu'on assistera à la fermeture, à la faillite de petites entreprises qui ne pourront plus faire face à cette concurrence qui sera faite évidemment et dirigée par les gros transporteurs, et ce évidemment au détriment des emplois essentiels en milieu éloigné et au niveau de la politique du développement régional. Non seulement on n'assistera pas à une amélioration, mais on va assister à une dégradation pour le plus grand péril de tous les emplois sous-jacents à cette question du transport.

Monsieur le Président, il y a également une autre situation qui à mon sens est aussi inquiétante, c'est qu'il y a beaucoup de transporteurs qui ont dû investir des sommes mirobolantes pour l'obtention de permis leur octroyant le droit de couvrir un territoire défini. Et voici que par le biais d'une réglementation toute la question de la valeur sous-jacente à ces permis est remise en question et ce encore là de manière à aggraver et à diminuer considérablement les actifs de ces compagnies de transport qui, à mon sens, doivent avoir une certaine protection pour faire leurs frais au niveau de leurs entreprises en milieu éloigné.

Il y a également, monsieur le Président, d'autres considérations, c'est-à-dire qu'au niveau des emplois il y a évidemment les emplois qui sont concernés directement par le transport, mais il y a également les emplois dans les petites et moyennes entreprises qui dépendent du transport. Et je terminerai mon intervention en citant un éditorial qui a paru dans *La Presse* et qui m'apparaît résumer assez bien la situation, et qui se lit comme il suit:

> Nous sommes à l'heure de la déréglementation dans tous les domaines; à l'heure de la privatisation, au Canada comme au Québec; à l'heure de la glorification de la libre entreprise et de la libre concurrence. D'accord, on ne va pas renverser le mouvement, nous petits Canadiens, dépendants du géant voisin.
>
> Mais il faudra choisir entre le bien du consommateur et celui de la société. Car l'économie que fera le consommateur ne favorisera pas nécessairement la société. Attendons de voir le prix à payer.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots sur l'amendement qui est maintenant devant la Chambre, amendement qui a été proposé par le député de Regina-Ouest (M. Benjamin). L'amendement est le suivant:

> «le projet de loi C-18, Loi nationale concernant les transports, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre soit révoqué, le projet de loi retiré et l'objet déféré au Comité permanent des transports.»

Monsieur le Président, je suis d'accord sur le fait que nous devons maintenant révoquer, retirer le projet de loi parce qu'il n'est pas bon pour le Canada, et nous avons besoin d'une étude par le Comité des transports sur l'avenir de cette proposition de déréglementation qui a été proposée par le parti conservateur du Canada. Ce n'est pas un bon projet de loi pour le Canada parce que ce dernier est un pays où il y a beaucoup de régions qui sont très éloignées des centres et des grands marchés. Je parle de Montréal, Toronto, Vancouver qui sont les grands centres commerciaux au Canada. Il serait difficile d'avoir un système de déréglementation. De plus, je suis inquiet des questions des services et de la sécurité.

• (1620)

[*Traduction*]

... de la sécurité. Je le répète, j'éprouve deux inquiétudes principales à propos du projet de loi à l'étude. La première concerne la sécurité et la deuxième le service fourni aux Canadiens.

Je viens de la circonscription agricole de Yorkton—Melville qui compte de nombreux petits villages, villes, localités et exploitations agricoles. Je crains, à propos d'un projet de loi visant à déréglementer les transports, que les régions les moins peuplées, des circonscriptions comme la mienne, ne bénéficient pas du même service que les Canadiens des grands centres comme Toronto, Vancouver et Montréal. A mon avis, la Saskatchewan, et particulièrement les circonscriptions comme la mienne, seront perdantes si on déréglemente les transports au Canada. Une fois de plus, je pense, nous avons un exemple de situation où le gouvernement suit les traces de Ronald Reagan et du gouvernement américain.

La déréglementation m'inquiète du point de vue du service parce que, au fil des ans, j'ai vu le CN et le CP demander à la

CCT de fermer des lignes parce que certaines villes sont petites et que leurs élévateurs ne sont peut-être pas très grands comparés à ceux des grands centres. Les sociétés ferroviaires ont agi de cette manière pour essayer d'opérer une centralisation. J'ai également vu ces sociétés mener des campagnes acharnées pour obtenir une déréglementation et se débarrasser du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, pour pouvoir imposer un tarif variable ou un que le marché puisse supporter. A maintes reprises, j'ai assisté aux âpres luttes que les habitants de petites localités étaient obligés d'engager tous ensemble pour conserver leurs élévateurs à grain, leurs lignes de chemin de fer, et même maintenant leurs bureaux de poste. Je suis sûr, monsieur le Président, que vous avez lu des articles récents dans la presse comme celui publié ce matin dans le *Globe and Mail*, où l'on annonce la fermeture de 188 bureaux de poste ruraux.

[*Français*]

Nous avons maintenant un ministre responsable de Postes Canada qui voudrait fermer beaucoup de bureaux de poste ici au Canada qui pour la plupart, monsieur le Président, sont dans les petits villages, les petites villes au Canada. C'est exactement la même chose pour les bureaux de poste et le système de transport au Canada. Moi, comme député qui vient du Canada rural, j'ai peur d'un manque de services avec un tel projet de loi. C'est pourquoi nous devons lutter très fort contre ce projet de loi qui a été présenté par le ministre des Transports.

Une autre chose, monsieur le Président. L'ancien ministre et vice-premier ministre, l'ancien député de Yukon, M. Eric Nielsen, a été nommé président de la CTC ici au Canada. J'ai peur que M. Nielsen ne soit pas du tout neutre dans sa position parce que c'est M. Nielsen qui a amené la lutte pour la déréglementation ici au Canada. C'est lui qui a forcé le premier ministre de ce gouvernement à présenter un tel projet de loi. J'ai peur d'avoir M. Nielsen comme arbitre dans une situation comme celle-là. J'ai peur parce qu'il croit au système de l'entreprise privée, du marché privé. Et ce n'est pas du tout une bonne chose pour les petits. Et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) est d'accord sur cela. Mais je sais, monsieur le Président, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est un *Red Tory*.

[*Traduction*]

C'est un conservateur progressiste et rouge du Manitoba. S'il était ministre des Transports, il ne présenterait sûrement pas un projet de loi qui tendrait à la déréglementation et qui ferait du tort à certaines petites localités de sa circonscription.

J'ai aujourd'hui entre les mains un document que la société *Pacific Western Airlines* a adressé à la Commission canadienne des transports pour lui demander l'autorisation d'interrompre ses vols à destination de Whitehorse, au Yukon, sur une base temporaire, soit du 2 mars 1987 au 26 avril 1987. Vu que le projet de loi vise à abolir la Commission canadienne des transports, nous verrons de plus en plus les transporteurs aériens tenter d'abandonner les vols à destination des grands centres régionaux.

Venant de la Saskatchewan, je sais que les gens se plaignent de ce que les vols au départ et à destination de la Saskatchewan sont de moins en moins fréquents, que le choix s'amoindrit du fait de la faible densité démographique. On s'inquiète de ce qu'avec une déréglementation généralisée, les ventes de places ne s'appliqueront pas à des endroits comme Regina et Saskatoon dans la même proportion qu'à Vancouver, Montréal ou Toronto, car il y a des modes de concurrence dans les grands centres qui n'existent pas dans les Prairies. Ce sera l'une des conséquences de la déréglementation. Le service dans les régions rurales de la Saskatchewan, dans le Nord du Canada, dans les provinces de l'Atlantique et sur la majorité du territoire du Québec en souffrira, mais c'est la perspective qu'envisage le parti conservateur.

Quand les Canadiens ont voté en faveur du changement en septembre 1984, ils n'ont pas voté pour un changement qui nous entraînerait dans une folle ronde de politiques conservatrices d'extrême-droite importées directement des États-Unis d'Amérique. Ils en avaient plein le dos du gouvernement libéral et de son premier ministre, mais ils ne voulaient pas pour autant que le parti conservateur adopte aveuglément une politique à la Reagan. Les députés de mon parti et moi-même ferons tout en notre pouvoir pour bloquer cette véritable vente de gros que représente le projet de loi de déréglementation débattu aujourd'hui.

Je m'inquiète également de la sécurité. L'expérience vécue aux États-Unis démontre que dans l'aviation comme dans les autres modes de transport, les entreprises essaient de réduire les services et rognent sur la sécurité. Les entreprises privées agissent ainsi pour tenter de réaliser des économies dans cette guerre impitoyable qu'elles se livrent. Nous ne devrions pas courir le risque de compromettre la sécurité ni dans les avions, ni dans tout autre mode de transport. Je m'inquiète surtout des services et de la sécurité mais j'aimerais aborder un autre aspect dans les deux minutes qui me restent.

En tant que député des Prairies, je m'inquiète du fait que la déréglementation s'accompagnera de l'introduction de tarifs variables dans le transport du fret dans les Prairies. En fait, la CCT est déjà saisie d'une demande d'application de tarifs variables présentée par le Canadien national. C'est là une très importante question pour les agriculteurs de l'Ouest canadien. Si l'on met en vigueur des tarifs variables pour le transport du fret, les sociétés ferroviaires pourront décider elles-mêmes quelles collectivités ont droit aux services et lesquelles n'y ont pas droit. Elles pourraient imposer des tarifs de 20 à 30 p. 100 supérieurs dans les collectivités où elles désirent abandonner le service. Si elles exigent 20 ou 30 p. 100 de plus pour transporter le grain des petites localités, les agriculteurs amèneront ce grain quelques milles plus loin dans les plus grands centres, ce qui favorisera la centralisation et l'augmentation du nombre de points d'arrêt intérieurs et de grands silos d'où l'abandon des voies servant les petites localités.

Je ne crois pas que les sociétés ferroviaires devraient opter pour une telle solution. Le CP et le CN ne dirigent pas le pays. Je crois que nous avons besoin de règlements qui garantissent des services aux Canadiens moyens, qu'ils vivent à Toronto, en Ontario, ou à Kamsack, en Saskatchewan.

[*Français*]

Monsieur le Président, je ne voudrais pas voir de discrimination contre la population rurale du Canada, contre la population qui habite en Abitibi, au Québec, ou Kamsack en Saskatchewan ou Yorkton en Saskatchewan ou Kindersley. Avec la déréglementation . . .

M. Hnatyshyn: Aylmer, Québec!

M. Nystrom: Monsieur le Président, le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) a dit qu'il est pour Aylmer, Québec, pour une communauté qui est dans un grand centre métropolitain, je sais cela, parce que le parti progressiste conservateur est un parti pour la grande centralisation au Canada, ils sont pour les grands centres au Canada. J'ai peur que le ministre, mon ami de Saskatchewan, ait oublié ses racines rurales en Saskatchewan, parce qu'un projet de loi sur la déréglementation serait une mauvaise chose pour la population de la Saskatchewan, n'importe quel ville ou village, n'importe quelle circonscription, dans ma circonscription ou dans celle du ministre de la Justice . . . J'espère qu'il sera avec nous bientôt relativement à ce projet de loi.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, moi aussi j'aimerais participer à ce débat concernant le projet de loi C-18 sur la réglementation du transport. Tout d'abord, j'aimerais dire que depuis la création de la Confédération, les gouvernements qui se sont succédé se sont servi des modes de transport et les ont réglementés en les considérant comme un élément essentiel de la nation. Nous avons seulement à penser à la grandeur du pays, à toutes les régions, les différentes petites villes et petits villages. Sans une politique de réglementation pour notre système de transport, il serait difficile d'avoir un pays cohérent et uni.

Le parti libéral reconnaît que notre industrie de transport n'est pas statique et que nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas tenir compte de l'évolution des services de transport ailleurs dans le monde, et tout particulièrement aux États-Unis, notre grand partenaire commercial. Nous condamnons cependant toute tentative de réglementation accélérée des transports au Canada qui serait adoptée à la hâte par le Parlement sans que le public soit consulté, comme il se doit, et sans que le Comité permanent des transports fasse une étude appropriée.

Monsieur le Président, j'ai appris que pendant les deux mois qui lui ont été accordés pour étudier le Livre blanc *Aller sans entraves*, le Comité permanent des transports n'a pas eu le temps de visiter Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, ni le Nord de l'Ontario. En plus, monsieur le Président, le Comité permanent des transports n'a pas eu le temps de se pencher sur la déréglementation des sociétés de transport aérien qui a eu lieu aux États-Unis à partir de 1978. Nous considérons que c'est faire preuve d'imprudence, pour ne pas dire de négligence, que de procéder à une déréglementation au Canada à partir d'une base de données aussi étroite.

Monsieur le Président, en dépit des objections soulevées par les députés libéraux et d'ailleurs par un certain nombre de députés conservateurs, notamment le président du comité, face au délai trop court accordé au Comité des transports, les députés conservateurs ont quand même voté ce rapport et voici que nous avons eu le projet de loi. Monsieur le Président, tout cela ressemble au même scénario que celui des comités des opérations du gouvernement qui étudiaient les plans d'actions de la Société canadienne des postes. Le ministre les a déférés à un comité pour faire sur eux toute la lumière afin que les Canadiens puissent comprendre ce qu'il y avait dans ces plans, et voici qu'à la suite d'à peine quelques jours de témoignages d'une personne seulement, le président de la Société canadienne des postes, les membres conservateurs de ce comité ont voté d'arrêter la présentation de tout témoignage et de présenter un rapport.

Monsieur le Président, c'était un comité qui devait faire la lumière sur les postes et ici nous avions un comité qui devait faire la lumière sur le système du transport au Canada. Deux mêmes situations, monsieur le Président, ce gouvernement a agi de la même façon et si on considère l'importance de la livraison du courrier dans notre pays ainsi que celle du transport, nous pouvons conclure que ce gouvernement est un gouvernement qui croit à une centralisation accélérée, qui veut faire du Canada un pays à trois villes, Vancouver, Toronto et Montréal.

Monsieur le Président, nous trouvons inacceptable un tel projet de loi ainsi que la façon dont le gouvernement s'y prend pour passer ce règlement.

J'aimerais citer, monsieur le Président, quelques passages d'un article du *Journal de Montréal* du 27 juin 1986. C'était la date de la journée où le projet de loi a été présenté, et c'était présenté comme un projet-clé de l'économie, et je cite cet article écrit par le journaliste Jean-Denis Girouard.

La nouvelle loi est «un des éléments clef de l'agenda économique du gouvernement», selon le ministre d'État à la petite et moyenne entreprise, M. André Bissonnette.

Monsieur le Président, c'est le ministre d'État (Petites entreprises) qui dit qu'un tel projet de loi est un élément-clé de l'agenda économique. Dans le même article, je cite encore:

LA LOI N'A PAS QUE DES ADEPTES

La nouvelle loi nationale sur les transports n'a pas que des adeptes. Loin de là. Il s'agirait tout simplement d'une déréglementation qui conduira plusieurs petites entreprises de transport à la faillite.

Voilà, monsieur le Président, la situation. C'est quoi la réalité de ce projet? Premièrement, cela mettrait nos petites entreprises en danger et semble favoriser toute l'activité des transports pour seulement quelques grandes sociétés; deuxièmement, on ferait que dans ce beau pays, le Canada, il y aurait seulement trois villes où on trouverait un centre d'activité, trois villes avec une population de plus d'un million, et ce sont ces trois villes qui pourront bénéficier de ce programme de déréglementation des transports tandis que tous nos petits villages, nos petites villes vont manquer un service essentiel dans notre système de communication et de transport au Canada.

• (1630)

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Voici la question: M. Benjamin, appuyé par M. Orlikow, propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

le projet de loi C-18, Loi nationale concernant les transports, ne soit pas maintenant lu pour la 2e fois mais que l'ordre soit révoqué, le projet de loi retiré et l'objet déféré au comité permanent des transports.

Le vote porte sur la proposition d'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mise en valeur de l'espace

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Benjamin, mise aux voix, est rejetée.)

● (1640)

(Vote nº 50)

POUR

Députés

Allmand	Gagliano	McDonald
Althouse	Garneau	(Broadview—Greenwood)
Angus	Gauthier	Mitchell
Axworthy	Gray	Nicholson
Baker	(Windsor West)	(Trinity)
Benjamin	Grondin	Nunziata
Blackburn	Heap	Nystrom
(Brant)	Henderson	Orlikow
Blaikie	Hopkins	Ouellet
Boudria	Hovdebo	Prud'homme
Caccia	Isabelle	Riis
Copps	Jewett	Robichaud
de Jong	Kaplan	Rodriguez
Dingwall	Keeper	Rompkey
Epp	Killens	Rossi
(Thunder Bay—Nipigon)	MacLellan	Young —47
Finestone	Marchi	
Fulton	McCurdy	

CONTRE

Députés

Belsher	Fraleigh	Layton
Bertrand	Fretz	Lewis
Binns	Gagnon	MacDougall
Blais	Gass	(Timiskaming)
Blenkarn	Gervais	MacKay
Bouchard	Girard	Malone
Bourgault	Gormley	Mantha
Bradley	Gottselig	Martin
Brightwell	Gray	Mayer
Browes	(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Mazankowski
Cadieux	Greenaway	McCain
Caldwell	Grisé	McCrossan
Champagne	Guilbault	McKenzie
(Champlain)	(Drummond)	McKinnon
Clark	Gustafson	Merrithew
(Brandon—Souris)	Halliday	Minaker
Clinch	Hamilton	Moore
Collins	Harvey	Nickerson
Comeau	Hawkes	Nowlan
Cook	Hnatyshyn	Oberle
Cooper	Horner	O'Neil
Cossitt	Howie	Oostrom
Crofton	James	Pietz
Crosby	Jardine	Plourde
(Halifax West)	Jelinek	Redway
Darling	Jepson	Reimer
Della Noce	Joncas	Ricard
Domm	Jourdenais	Schellenberger
Duguay	Kempling	(Wetaskiwin)
Edwards	Kilgour	Scott
Ellis	King	(Victoria—Haliburton)
Epp	Ladouceur	Scott
(Provencher)	La Salle	(Hamilton—Wentworth)
Fennell	Lawrence	Scowen
Fontaine		Sparrow
Stackhouse	Tremblay	Vincent
Stevens	(Québec-Est)	Warner
Suluk	Tremblay	White
Tardif	(Lotbinière)	Witer—111
(Charlesbourg)	Tupper	
Taylor	Van De Walle	
Thacker	Vankoughnet	
Towers	Vézina	

● (1700)

M. le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté.

[*Français*]

L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ABSENCE DE SONNERIE DANS UNE SALLE DE COMITÉ POUR CONVOQUER LES DÉPUTÉS À UN VOTE

M. Gauthier: Monsieur le Président, je pose la question de privilège. Après-midi plusieurs députés étaient à un comité parlementaire, un comité permanent, à la pièce 371 à l'édifice de l'Ouest. Je reconnais beaucoup de mes collègues qui étaient avec moi dans cette pièce. Nous n'avons pas été avisés. Nous n'avons pas eu connaissance d'une sonnerie, parce que dans cette pièce il n'existe pas de sonnerie qui invite les députés à un vote. Je trouve que cette situation pourrait être corrigée par la Présidence et cela incessamment afin que les députés puissent avoir un avis raisonnable pour pouvoir venir à la Chambre voter.

M. le vice-président: Le député a effectivement raison et la Présidence verra à corriger cette situation dans les plus brefs délais.

Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--MOTIONS

[*Traduction*]

LA MISE EN VALEUR DE L'ESPACE

L'OPPORTUNITÉ DE PROMOUVOIR L'ADOPTION D'UN TRAITÉ SUR L'USAGE PACIFIQUE DE L'ESPACE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de rédiger un traité sur l'usage pacifique et non-militaire de l'espace et des technologies spatiales et d'en promouvoir l'adoption.

—Monsieur le Président, quand j'ai proposé cette motion à l'automne dernier, j'étais déjà parfaitement au courant de la participation accrue du Canada aux activités spatiales et je partageais l'inquiétude croissante du public face aux utilisations militaires plutôt que pacifiques de l'espace. Je suis convaincue depuis longtemps que le Canada devrait prendre la tête du mouvement pour la préservation de l'espace à des fins pacifiques. Nous avons déjà fait quelques pas. Il y a eu par exemple la participation du Canada au comité des Nations

Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, les exploits remarquables du Canada dans le domaine spatial, et le travail acharné que nous faisons depuis longtemps en matière de coopération internationale et de renforcement de la structure du droit international, par exemple le rôle de premier plan que joue depuis longtemps le Canada en ce qui concerne le droit de la mer. Tout cela ouvre véritablement la voie à de nouvelles initiatives du Canada en vue d'une mise en valeur pacifique de la dernière frontière.

Il est temps que quelqu'un, et le Canada est le candidat idéal, propose un traité—en fait, qu'il le rédige et en assure la promotion—un traité sur l'usage pacifique et non-militaire de l'espace et des technologies spatiales.

Depuis l'automne dernier, nous savons tous que le département américain de la Défense projette d'utiliser le projet de station spatiale internationale de la NASA à des fins militaires, et en particulier aux fins de l'IDS. Voici ce que disait la revue *Aviation Week and Space Technology* du 22 décembre:

> Le département de la Défense des États-Unis a décidé d'élaborer des plans officiels d'utilisation de la station spatiale américano-internationale à des fins de recherches militaires . . . les fonctionnaires du département de la Défense revendiquent le droit d'utiliser la station spatiale à des fins de recherches au nom des exigences de l'IDS et de la politique de défense spatiale. Les dirigeants de la NASA estiment que le département de la Défense utilisera cette station au moins pour faire de la recherche fondamentale liée à l'IDS et à d'autres domaines militaires.

Je répète ces mots: «Au moins pour faire de la recherche fondamentale liée à l'IDS et à d'autres domaines militaires». Voilà une nouvelle terrifiante. Elle laisse planer la possibilité que le Canada soit impliqué directement dans la militarisation de l'espace, impliqué directement dans l'IDS par le biais de sa contribution à la station spatiale. Il est donc véritablement urgent d'aborder cette question. Pour l'instant, le gouvernement a la naïveté, pour mettre les choses au mieux, de ne pas se rendre compte du problème que posent d'une part ces plans d'utilisation de la station spatiale et d'autre part la question urgente de la militarisation de l'espace.

• (1710)

Répondant à la nouvelle alarmante de ces plans américains d'utilisation de la station spatiale à des fins militaires et aux fins de l'IDS, le directeur du projet canadien de station spatiale s'est enfoui la tête dans le sable en déclarant que le Canada continuerait à participer au projet «tant qu'un éventuel changement de politique concernant son utilisation ne serait pas justifié». Il faudrait manifestement avoir une attitude plus catégorique.

Les Nations Unies ont déjà décidé de rechercher «en priorité» les moyens de réserver à des fins pacifiques l'espace extra-atmosphérique. Le comité des Nations Unies créé à cette fin poursuit entre autres les objectifs suivants: Interdiction des armes dans l'espace extra-atmosphérique, y compris les armes anti-satellites; coopération internationale pour l'exploration spatiale; renforcement des institutions et du droit international aux fins de cette exploration; création d'une organisation spatiale mondiale; élaboration d'un droit de l'espace et d'accords internationaux; accroissement de la coopération gouvernementale; prévention de la militarisation croissante de l'espace; et négociations bilatérales à haut niveau entre les superpuissances et négociations multilatérales en vue d'empêcher la course aux armements dans l'espace.

Mise en valeur de l'espace

Le Canada devrait ouvrir la voie en rédigeant un traité sur la base des travaux de cet important comité des Nations Unies et en incitant les pays à l'adopter. Ce traité interdirait la présence d'armes dans l'espace; il préviendrait le déploiement d'armes anti-satellite; il empêcherait d'autres formes de militarisation telles que la formation, la recherche et l'expérimentation militaires; il réserverait l'espace à de passionnantes initiatives internationales visant à servir l'humanité plutôt qu'à la détruire.

J'espère qu'un tel traité établira une Organisation mondiale de l'espace qui cherchera à utiliser la technologie spaciale à des fins internationales pacifiques, notamment dans le domaine des communications, de la navigation, de la recherche et du sauvetage—notons à ce propos que le Canada, l'Union Soviétique, la France et les États-Unis coopèrent déjà avec beaucoup de succès au SARSAT—de la télédétection pour l'agriculture et la gestion des richesses naturelles, de la météorologie et de la prévision des désastres ainsi que pour la recherche dans le secteur de l'énergie, de la santé et de la biologie. Voici quelques-unes des activités qu'une organisation mondiale de l'espace pourrait entreprendre.

En plus de promouvoir ce traité qui s'impose d'urgence pour empêcher la militarisation de l'espace, le Canada devrait envisager sérieusement le programme en trois étapes dont il a été question aux États-Unis l'automne dernier dans le but d'assurer une coopération internationale et une utilisation pacifique de l'espace. Cela commencerait par la réunion d'une assemblée générale extraordinaire des Nations-Unies, au plus tard en 1990 dans le but de coordonner les activités spatiales nationales et, finalement, de diriger, à l'échelle internationale, l'utilisation pacifique et l'exploration de l'espace d'ici l'an 2 000.

La semaine dernière, nous avons célébré avec tristesse le premier anniversaire de l'écrasement tragique de la navette spatiale américaine. En décembre, j'ai eu l'honneur de rencontrer le ministre des Affaires étrangères d'Autriche, Peter Jankowitsch, qui a présidé pendant un certain temps le comité des Nations-Unies sur l'utilisation pacifique de l'espace et j'ai eu un long entretien avec cette personnalité éminente. Je voudrais vous citer un extrait de la déclaration finale qu'il a faite à ce comité avant de quitter New-York pour reprendre son poste de ministre des Affaires étrangères d'Autriche. Voici:

> Les avantages immenses que l'humanité a tirés de la science et de la technologie spatiales au cours de ces dernières décennies et surtout les possibilités futures considérables, nous amènent à la conclusion suivante: Les portes de l'espace se sont ouvertes devant nous et il reste énormément de travail à faire. Nous avons créé des instruments qui fonctionnent et nous avons le sentiment d'avoir une mission particulière à remplir.
>
> Nous devrions nous consacrer à la conquête pacifique de l'espace en faisant appel non seulement à l'intelligence humaine et à des réalisations technologiques de plus en plus poussées, mais aussi à une plus grande coopération internationale. Si nous le faisons dans cet esprit, aucun sacrifice n'aura été vain.

J'espère que d'autres députés se joindront à moi pour demander au Canada de jouer le rôle de chef de file, aux Nations Unies et ailleurs, pour la réalisation de cette mission centrée sur le savoir, la coopération internationale et la paix.

L'espace appartient à toute l'humanité. Un pays n'a pas le droit de l'exploiter à ses propres fins, et surtout à des fins militaires. Tous les pays doivent travailler à l'internationalisation de l'espace et nous devons orienter nos efforts vers une utilisation pacifique et non militaire de l'espace.

Mise en valeur de l'espace

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur le sujet apporté par ma collègue de l'autre côté de la Chambre.

On sait que depuis quelques années, la communauté internationale s'inquiète de plus en plus de la possibilité d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Monsieur le Président, cette inquiétude croissante reflète une plus grande sensibilisation de la part des preneurs de décisions et du grand public aussi, des progrès technologiques de toutes sortes qui rendent de plus en plus possible l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, non seulement à des fins pacifiques et bénéfiques, mais également à des fins militaires.

En fait, depuis le début de l'ère spatiale, de multiples utilisations de l'espace à des fins militaires sont en cours, notamment à des fins de surveillance et de communication. L'Union soviétique a été l'un des leaders dans l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires. Par ailleurs, les vastes préoccupations internationales ont été accentuées par l'annonce faite par le président Reagan en 1983 d'un important programme de recherche sur les possibilités d'un système de défense antimissile balistique, y compris d'armes basées dans l'espace.

L'annonce du président Reagan n'a pas été à l'origine des préoccupations sur les utilisations militaires de l'espace extra-atmosphérique, mais les a grandement accentuées.

Les principales tribunes multilatérales au sein desquelles cette question est traitée dans le contexte du désarmement et du contrôle des armements, sont la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et la conférence sur le désarmement de Genève. Dès 1981, l'Assemblée générale des Nations Unies mettait à l'ordre du jour la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Depuis, cette question a continué d'être à l'ordre du jour de la Première Commission à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pendant sa séance de 1985, la conférence sur le désarmement s'est pour la première fois entendue sur le mandat d'un comité spécial chargé de débattre de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Monsieur le Président, ce mandat, qui ne touche pas la négociation, a été renouvelé sous une forme légèrement modifiée seulement à la session de 1986.

Le Canada a joué un rôle actif dans les discussions et le débat qui ont eu lieu sur cette question à la Première Commission et à la conférence sur le désarmement. A la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, les pays non alignés sont traditionnellement à l'avant-garde à cet égard.

Aux sessions de 1985 et 1986 de la Première Commission, la délégation canadienne a travaillé en étroite collaboration avec les délégations occidentales et des membres du groupe des pays non alignés dans le but justement de faire adopter par consensus une résolution appropriée. Ces efforts ont jusqu'à maintenant largement porté fruit et le Canada a pu se joindre aux autres délégations dans une résolution unique adoptée sans opposition.

Alors que les débats de la Première Commission ont pour fonction de refléter au plan politique l'importance des préoccupations et de l'intérêt international, c'est à la Commission sur le désarmement que les discussions plus substantielles ont eu lieu sur les divers aspects juridiques, techniques et politiques des utilisations de l'espace extra-atmosphérique. Le Canada a été l'un de ceux qui ont contribué le plus à ces débats.

A la session de 1985, il a présenté un document de travail qui traitait en détail des lois internationales actuelles se rapportant au contrôle des armements et à l'espace extra-atmosphérique. A celle de 1986, il présentait en outre un document qui traitait plus précisément de la terminologie à utiliser.

Ces contributions ont eu pour résultat indéniable d'orienter les débats de la commission. Elles ont permis en particulier de sensibiliser davantage les participants aux complexités que présente la formulation d'un droit international régissant les utilisations militaires et non militaires de l'espace extra-atmosphérique. Le Canada espère que durant la session de 1987 qui débute bientôt, on pourra rapidement s'entendre sur un mandat qui permettra de poursuivre les travaux dans ce domaine.

Les activités du Canada au sein de ces deux tribunes multilatérales clés reflètent le ferme engagement pris par le gouvernement de promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ainsi que la prévention d'une course aux armements dans cet espace. Les efforts déployés dans ce but au sein de ces tribunes devraient, à notre avis, appuyer et compléter les discussions bilatérales que tiennent les États-Unis et l'URSS à l'occasion de leurs pourparlers de Genève sur les questions nucléaires et spatiales et qui ont, comme vous le savez, le même objectif. Nous sommes sûrs, monsieur le Président, que le peuple canadien appuie notre approche.

• (1720)

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je désire appuyer l'esprit de la résolution présentée par la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett) et exprimer mon objection au galimatias que nous venons d'entendre.

[*Français*]

. . . du porte-parole du gouvernement qui a dit plusieurs mots qui ne signifient rien.

[*Traduction*]

Le fait est qu'il est embarassant et déplorable qu'un gouvernement puisse répondre à une résolution comme celle-ci avec une telle légéreté et sans traiter de la question centrale qui inquiète tant les gens de par le monde, à savoir la continuation de l'initiative de défense stratégique et la volonté du gouvernement Reagan de déployer ce système dans l'espace le plus tôt possible.

Lorsque le secrétaire parlementaire parle pendant 10 minutes, sans traiter de la question centrale et en prétendant donner une réponse intelligente et rationnelle, on ne peut s'attendre qu'à un cri angoissé de honte montrant que le gouvernement néglige un impératif auquel le pays doit faire face: le problème fondamental de la façon dont nous contrôlons cette volonté certaine de notre proche allié.

J'estime que la motion de la députée représente les sentiments de nombreux Canadiens. Je vois que le secrétaire parlementaire pense que c'est une plaisanterie. Il y a des millions de Canadiens qui ne voient pas l'IDS comme une blague, mais ils pourraient bien penser que le gouvernement n'est guère sérieux. La réalité, c'est que cette question est loin d'être risible. Elle témoigne de ce que, en tant que nation, nous sommes prêts à faire pour trouver une réponse différente à la course aux armements.

La députée de New Westminster—Coquitlam avait tout à fait raison de dire que nous sommes à un important tournant et que tout le travail fait par les comités des Nations-Unies et par d'autres n'a pas grand poids face à la détermination de l'administration Reagan.

La lecture du discours du secrétaire à la défense, Caspar Weinberger, dans le *New York Sunday Times*, était passablement effrayante, car elle montrait l'intention du gouvernement de procéder au déploiement de l'IDS avant la fin de son mandat et de lancer ce plan dément que les gouvernements subséquents ne pourront arrêter. Je regrette simplement que le principal porte-parole de notre gouvernement n'ait pas essayé d'envisager cette question de façon sensible, mais se soit contentée des idioties que nous avons entendues.

Pour le moment, je voudrais m'adresser à la députée qui a présenté la motion. Je pense qu'il y a un défaut dans la résolution, même s'il ne nuit en rien à son esprit ou à son objet. Elle parle de l'usage non militaire de l'espace. Nous devons bien reconnaître qu'il importe de maintenir certains des aspects militaires actuels de l'espace, à savoir la détection, la surveillance et la vérification. S'il avait été question de suppression des armes dans l'espace dans la résolution, celle-ci aurait été bien plus claire à mon sens.

En faisant allusion à l'usage militaire de l'espace, la députée ne préconise pas, à mon sens, la suppresison des différents types de satellites utilisés actuellement pour obtenir des informations, qui pourraient et doivent servir à maintenir une certaine stabilité. Dans le monde terrible et dément qui est le nôtre, dans ce monde où le mauvais génie du nucléaire s'est échappé de la lampe, la capacité des deux grandes puissances nucléaires de se faire une idée assez précise de ce que va faire l'autre constitue un élément de stabilité.

Voici une question que j'ai cru discerner dans les observations de la députée: comment passer des échanges technologiques ayant pour objet les satellites utilisés à l'heure actuelle comme instruments de surveillance et de vérification à une sorte de gestion non militaire, à une certaine internationalisation, ou à des agences spatiales nationales chargées de maintenir cette formule de collecte d'informations et par conséquent cette technologie?

Ainsi, dans le cas du Canada, il serait peut-être réaliste de vouloir développer une technologie propre afin de protéger notre souveraineté nationale et d'avoir un moyen de détection autonome des différentes machinations des superpuissances dans notre espace. Ce peut-être un usage secondaire de la technologie spatiale. Nous ne voudrions pas en faire cadeau; je pense par contre que nous devons contribuer. Je suis parfaitement d'accord avec l'esprit de la résolution de la députée qui préconise une certaine internationalisation de ce genre de contrôle. Il s'agit pourtant dans un certain sens d'un usage militaire de l'espace. Il faudrait dire que nous ne voulons pas de la militarisation de l'espace, de son utilisation pour l'offensive.

J'attire l'attention de la députée sur ce point, car elle n'était pas à la réunion que nous avons eue il y a une semaine environ avec le secrétaire d'état aux Affaires extérieures (M. Clark). Nous avons dit alors qu'il faudrait absolument que le comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur examine attentivement la question de la limitation des armes dans l'espace.

Ainsi, il faudrait absolument décider comment définir la «recherche», que les Américains ont définie dans le contexte du traité sur les MAB et sur l'IDS. Nous avons besoin de ces conseils d'experts. Le Parlement devrait faire une étude très sérieuse sur la limitation des armements dans la technologie spatiale, sur l'utilisation de celle-ci à nos propres fins, sur les possibilités de l'utiliser pour suivre l'évolution des superpuissances, sur les possibilités de l'utiliser éventuellement au sein des Nations Unies ou par le biais d'une agence spatiale internationale.

Il s'agit d'un cas où la technologie et la politique doivent faire bon ménage. La doctrine ou les aspects moraux de l'utilisation de l'espace doivent être alliés à la technologie de plus en plus sophistiquée qui est employée. La résolution de la députée aborde un sujet qui ne doit pas être discuté uniquement en grand secret au Pentagone ni au Kremlin; il faut établir des règles que les autres pays puissent tolérer.

Nous devons exercer un contrôle beaucoup plus vaste et ouvert sur l'utilisation de la technologie spatiale, d'abord pour stabiliser et, éventuellement, pour éliminer entièrement la course aux armements. Cela voudra peut-être dire qu'il faudra utiliser la technologie de l'espace et que nous ne devrions pas essayer d'éliminer ou d'abolir cette technologie. Je suppose qu'on pourrait s'en passer dans un monde parfait, mais malheureusement, si nous mettons une technologie quelconque au point, quelqu'un essaiera de l'appliquer. Le meilleur moyen de contrebalancer cette utilisation consiste à garantir que nous avons des moyens suffisants pour détecter, surveiller ou observer ce que font les autres pays.

Je conviens tout à fait avec la députée que les méthodes actuelles sont défectueuses et favorisent l'instabilité. Ces méthodes sont particulièrement mauvaises si l'on songe aux initiatives qui visent à transformer la technologie de l'espace en un système d'armes offensives. C'est une chose à laquelle le gouvernement doit s'opposer, mais il refuse de le faire. Il doit s'opposer aux tentatives des États-Unis en vue de donner une interprétation plus large au traité ABM, par exemple, quand le président Reagan a déclaré après la réunion de Reykjavik que les États-Unis avaient l'intention de mettre à l'essai et de fabriquer des armes spatiales. Cela allait nettement à l'encontre des modalités du traité ABM.

• (1730)

Mme Jewett: Et les armes anti-satellites.

M. Axworthy: Et les armes anti-satellites aussi, j'en conviens avec la députée. Pourquoi notre gouvernement refuse-t-il de se prononcer là-dessus? Pourquoi a-t-il tendance à dire que les Américains ne donnent pas en réalité à la question une interprétation étendue? Je suis fort peiné que nous semblions éluder le problème au sujet duquel tous les Canadiens sont d'accord. Aucun Canadien, à mon avis, n'est en faveur d'un armement plus poussé de l'espace. A qui le gouvernement veut-il échapper? Pourquoi n'est-il pas disposé à adopter une attitude plus ferme et plus claire au sujet de cette question d'importance capitale? Qu'avons-nous à perdre? Craignons-nous d'aller une fois encore à l'encontre des aspirations du gouvernement Reagan? Est-ce bien cela qui nous fait hésiter?

Assurément, monsieur le Président, à propos d'une question aussi importante dont l'ampleur est universelle, il s'agit d'un domaine où pour une fois le gouvernement Mulroney peut se permettre de dire non. Il doit agir ainsi, car comme nous l'avons constaté à Reykjavik sur cette question seulement, une décision relativement à l'annulation de l'IDS est subordonnée à l'abolition, à l'élimination ou à la réduction d'armes nucléaires offensives, si nous réussissons à convaincre nos alliés américains du bien-fondé de notre attitude. A mon avis, il importe qu'un pays comme le Canada se prononce pour persuader les autres. Nous pourrions alors faire un pas en avant comme le monde le souhaite depuis quatre ans. J'estime que nous devrions appuyer le principe dont s'inspire cette résolution même si son libellé soulève certaines questions.

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'accueille avec plaisir la présentation de cette motion d'une part, parce qu'elle attire l'attention de la Chambre sur une question dont on ne se préoccupe pas assez, et ce depuis des années, à savoir toute la question des Affaires extérieures et des relations entre notre pays et le reste du monde, et d'autre part, et surtout, parce qu'elle nous permet de nous pencher sur toutes les questions relatives à l'espace. C'est certes la voie à suivre à l'avenir pour la race humaine, sutout au moment où nous approchons du XXI[e] siècle, alors que nous verrons la possibilité de prolonger notre vie, comme jamais auparavant peut-être.

Je suis fort heureux que les députés aient la possibilité de discuter de l'espace extra-atmosphérique en mettant de côté leur allégeance politique, je l'espère, car il s'agit, ne l'oublions pas, de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Nous n'intervenons plus en tant que députés de l'opposition ou ministériels, mais en tant que députés partageant certaines préoccupations à titre de représentants des Canadiens.

Je souscris au principe de la motion, mais à l'instar du député qui m'a précédé, j'ai certaines réserves au sujet de son libellé. On pourrait en déduire qu'aucun traité du genre n'existe, que rien ne régit, à l'heure actuelle, la façon dont les nations se conduisent à l'égard de l'espace extra-atmosphérique, mais le fait est qu'il existe 17 traités et conventions auxquels notre pays adhère. Le Canada donne l'exemple depuis 1959, date à laquelle les Nations Unies ont formé le comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dont le Canada fait partie depuis près d'une génération. Au cours de toutes ces années, les divers pays participants ont signé des traités et des conventions comme le Traité relatif à l'espace extra-atmosphérique, le traité relatif à la lune, le Traité sur les missiles anti balistiques, les deux accords SALT, le traité limitant la puissance des essais nucléaires, le Traité sur les explosions nucléaires provoquées à des fins pacifiques, le Traité d'interdiction partielle des essais, et la Convention sur la modification de l'environnement. Les nations du monde ont signé un nombre extraordinaire et impressionnant d'accords internationaux, afin de faire face à ce défi sans précédent, ce qui montre que le Canada et les divers gouvernements tentent de façon réfléchie et en étroite collaboration, de relever le défi que présente l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique.

Je voudrais qu'on insiste un peu au cours de ce débat sur la façon de favoriser les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Permettez-moi d'inviter la députée de New Westminster—Coquitlam (M[me] Jewett), à continuer à écouter. Je m'inquiète également de la démilitarisation de l'espace, mais je voudrais qu'on s'attarde davantage dans ce débat sur la mise en valeur de l'espace à des fins technologiques, scientifiques et productives, car le maintien de la paix ne consiste pas simplement à éviter les conflits, mais également à donner la possibilité à la race humaine de vivre une vie meilleure.

Je pense bien que c'est précisément ce que nous sommes en train de faire et ce que le Canada entreprend de réaliser depuis deux ans dans le cadre de ces activités et de ses pourparlers internationaux. Nous nous sommes par exemple associés aux États-Unis pour l'exécution d'un projet de station spatiale pourvue de personnel; cette initiative s'annonce très salutaire, positive et productive pour les deux pays. Nous coopérons aussi avec l'Europe, et cela au titre de plusieurs programmes lancés par l'Agence spatiale européenne. Nous avons invité d'autres pays à nous faire bénéficier de leur collaboration surtout pour le projet de radar spatial dans le cadre du programme Radarsat, la principale initiative prise par le Canada grâce à laquelle les efforts de nos spécialistes et notre exemple se répercuteront de manière très positive sur l'ensemble de la planète.

A mon avis, aussi stimulante et encourageante que soit la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, il est capital que nous reconnaissions les efforts du Canada dans le domaine et que nous les consolidions. La création de l'Agence spatiale nationale annoncée dans le discours du trône du début de la session est un événement fort prometteur en ce sens. Cette agence pourra coordonner les programmes existants. Elle pourra lancer de nouvelles initiatives et nous donner ainsi la possibilité de mettre au point et de perfectionner ici même les technologies dont nous avons le plus grand besoin.

Pendant les quelques minutes qui me restent, monsieur le Président, je voudrais aborder l'autre dimension de la motion, à savoir l'utilisation pacifique de l'espace, avec un accent particulier sur la démilitarisation, de façon à éviter les conflits et l'exploitation de l'espace par un pays ou groupe de pays donnés dans le but d'imposer à d'autres pays une puissance militaire nouvellement acquise. Il est essentiel de reconnaître que, en dépit de l'absence de traités généraux et clairs que recommande la motion, il demeure que le droit international cherche à réaliser les objectifs que l'on voudrait faire figurer dans pareils traités. C'est ainsi que certaines activités militaires dans l'espace extra-atmosphérique peuvent maintenant être

jugées contraires au droit international, par exemple l'interférence de la part des États-Unis ou de l'URSS avec des télédétecteurs spatiaux qui pourraient servir à des fins militaires les uns contre les autres; le placement d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive en orbite autour de la terre et sur des corps célestes ou en orbite autour d'eux; des actes hostiles par l'usage de la force sur les corps célestes et les orbites autour d'eux; l'installation de bases militaires et la conduite d'essais ou de manoeuvres militaires sur les corps célestes et en orbite autour d'eux; les essais d'armes nucléaires dans l'espace; la mise au point, l'essai et le déploiement de systèmes ou d'éléments anti-ballistiques dans l'espace; et l'usage militaire ou hostile de techniques de modification de l'environnement dans l'espace extra-atmosphérique.

Il est vrai que ce corpus de droit international ne répond pas à tous les besoins. Il n'exclut certes pas le défi auquel la motion et son auteure se sont attaquées, à savoir le danger que fait poser à nouveau sur nous la possibilité d'un programme de défense stratégique. Nous ne l'oublierons pas en débattant la motion à l'étude, mais le Canada a refusé catégoriquement comme pays et comme gouvernement de participer à la dimension recherche de cette initiative de défense stratégique.

• (1740)

Reconnaissons-le. Nous n'avons pas refusé d'admettre le bien-fondé possible de l'IDS pour les États-Unis même si notre pays n'y a pas participé activement. Reconnaissons donc que l'éventualité d'une Initiative de défense stratégique de la part des États-Unis ou d'une initiative équivalente de la part de l'Union soviétique, et c'est une possibilité que nous devons envisager, fait peser sur le monde un danger sans précédent dont la Chambre et le pays tout entier doivent s'inquiéter. J'accueille donc favorablement cette motion qui propose de concentrer à nouveau les efforts sur la nécessité d'enrichir et d'élargir les ententes internationales concernant l'utilisation de l'espace à des fins militaires.

Je n'imagine pas qu'un seul traité puisse dissiper le danger comme par enchantement. Je pense plutôt à des ententes futures qui s'inspireraient des principes que je viens d'évoquer. Qu'il s'agisse d'un nouveau traité, d'une série de traités ou de modifications apportées à des ententes existantes, j'ose espérer que nous manifesterons notre volonté de supprimer le danger de destruction que fait peser sur le monde l'application dans l'espace de technologies militaires. J'ose espérer que nous pourrons reconnaître que les nouveaux horizons et les nouvelles occasions qui s'ouvrent pour l'humanité doivent lui permettre d'assurer son avenir et non de préparer sa destruction.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet de cette motion qui propose d'adopter un projet de loi au Parlement qui porterait sur les usages pacifiques de l'espace. Comme le député qui vient de parler l'a dit, ainsi que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), la motion est utile parce que bon nombre de députés de tous les partis l'approuvent. A mon avis, elle est également nécessaire pour permettre au Parlement d'éclaircir une politique qui, selon moi, ne l'a pas été. En fait, nous avons besoin de légiférer à la suite d'une telle discussion afin à la fois d'éclaicir et de confirmer cette politique.

Malgré les 17 traités auxquels a fait allusion l'orateur précédent, nous n'exerçons aucun contrôle démocratique sur l'espace. On pourrait penser que l'espace est trop éloigné de nous pour que se pose la question de la démocratie. Cependant, je voudrais donner un exemple qui montre combien il est néfaste de ne pas pouvoir contrôler démocratiquement la politique spatiale.

L'an dernier, le gouvernement a entrepris de consacrer 800 millions de dollars à la construction d'une station spatiale qui a été lancée pour 12 milliards de dollars par les États-Unis. On n'a pas consulté les Canadiens à ce sujet. Le Parlement n'a pu en aucune façon débattre du mérite de cette décision. Notre pays n'a pris aucune décision démocratique. En fait, la décision a été prise arbitrairement par une seule personne, le premier ministre (M. Mulroney), et par ceux qu'il voulait bien prendre pour collaborateurs dans son Cabinet. Elle a été suivie par des compressions budgétaires. Le gouvernement a réduit radicalement le budget du Conseil national de recherches et, après avoir promis de rétablir ce qu'avait supprimé son prédécesseur, il a diminué le budget de l'enseignement postsecondaire. Il a sabré dans toutes sortes de projets de recherche dans le domaine des arts et des sciences, alors que ces fonds auraient pu servir à des fins pacifiques comme la plupart des crédits alloués aux universités. Cette décision a été prise en grande partie sans consultation. Il y a eu une discussion sur la diminution du budget de l'enseignement postsecondaire.

M. Epp (Provencher): Il n'a pas été diminué.

M. Heap: J'entends un député dire qu'il n'a pas été diminué, mais il sait très bien qu'en termes de fonds réels à dépenser, il a été amputé et c'est l'une des coupures qui a été effectuée . . .

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Sur un rappel au Règlement, le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre a la parole.

M. Blais: Monsieur le Président, je pense qu'on devrait rappeler au député de Spadina (M. Heap) qu'il va totalement à l'encontre du Règlement à ce moment-ci. Qu'on lise simplement le rédigé de sa collègue. Il devrait normalement se lever, même si c'est la période réservée aux députés, pour parler en faveur ou contre. Je ne suis pas capable de reconnaître le sens de ce qu'il mentionne. On en est rendu aux coupures dans le secteur de l'éducation. J'ai laissé étirer la corde pendant un bout de temps, mais je pense qu'on devrait rappeler au député de revenir sur le sujet.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je suis convaincu que le député fera des commentaires se rapportant à la motion présentée par son collègue de son propre parti.

M. Heap: En fait, monsieur le Président, j'ai consulté le proposeur de la motion sur ce point. Ce que j'essaie de faire valoir, si la majorité ne me retire pas antidémocratiquement mon droit de parole, c'est que les compressions budgétaires ont été faites aux dépens de programmes visant des buts pacifiques et ont permis de détourner 800 millions de dollars au profit de la station spatiale. A quoi servira cette station spatiale? A l'époque, on nous affirmait qu'il s'agissait de recherches pacifiques. Tout le monde comprenait qu'elle ne servirait pas à des fins militaires. Mais maintenant, le chat est sorti du sac et la décision antidémocratique de consacrer 800 millions de dollars à la station spatiale a été mise à jour par la décision des Américains d'utiliser cette station à des fins militaires. En d'autres mots, pendant un an, les Américains nous ont menti et le gouvernement a accepté comme vérité leur vague engagement à n'utiliser la station qu'à des fins pacifiques. Par conséquent, puisque des décisions ont été prises antidémocratiquement, les travaux de recherche à des fins militaires ou liées à l'IDS qui seront effectués dans cette station spatiale ont détourné 800 millions de dollars des programmes pacifiques menés sur le sol canadien. Ce geste est nettement antidémocratique.

Si le gouvernement avait carrément déclaré à la population canadienne qu'il désirait consacrer 800 millions de dollars à la guerre des étoiles en participant au programme de station spatiale, la population canadienne se serait objectée encore plus vigoureusement qu'elle ne l'a fait devant le comité mixte qui a entendu des gens de tous les coins du Canada dire au gouvernement de rester à l'écart de la guerre des étoiles. Si on avait dit à la population que la guerre des étoiles enlèverait des crédits au CNR, aux universités et aux programmes de recherches en sciences humaines et en sciences pures, elle aurait réagi beaucoup plus énergiquement.

Ce que je veux faire comprendre, c'est que nous avons besoin d'une loi comme celle que réclame l'auteur de la motion, la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett). Il nous faut une loi démocratique adoptée démocratiquement par le Parlement de sorte que le gouvernement soit tenu d'en respecter les principes. Le gouvernement ne s'imaginerait alors pas, je l'espère, avoir la liberté de prendre une mesure aussi autocratique que celle qu'il a prise en finançant la station spatiale.

Comme l'ont signalé les trois orateurs précédents, il existe beaucoup de débouchés pacifiques importants à la recherche sur des activités pacifiques dans l'espace. Nous avons besoin de ces activités pacifiques; le monde entier en a besoin. Oui, je suis d'accord avec le député de Winnipeg—Fort Garry lorsqu'il dit que l'une de ces activités devrait être la surveillance, car il y a encore des activités de guerre à surveiller. Toutefois, cela devrait se faire par l'entremise des Nations Unies. Si la station spatiale doit servir à des activités de surveillance, elle devrait être placée sous la direction et le contrôle des Nations Unies, la seule autorité internationale valable pour les deux superpuissances qui risquent de mener des recherches en matière de guerre dans ou à partir de l'espace. Voilà un autre domaine où le Parlement devrait légiférer. Nous devrions décider, par voie législative, que toute contribution de notre part à une station orbitale devrait faire l'objet d'une entente formelle qui en accorde la direction à l'ONU. Ainsi, la surveillance d'activités militaires sur terre ou dans l'espace s'effectuerait dans l'intérêt de tous les peuples de la terre. Cela empêcherait les militaires américains d'être les seuls à en profiter et de garder à leur seul avantage les résultats de la surveillance militaire, des mises à l'essai, ou de l'utilisation à des fins militaires des bases spatiales pour lesquelles ils nous demanderaient une contribution financière. Une base spatiale pourrait, sous les auspices de l'ONU, poursuivre dans l'intérêt de tous les peuples de la terre les expériences pacifiques que la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett) a énumérées et que les deux autres porte-parole ont acceptées, de même qu'effectuer la surveillance nécessaire d'éventuelles activités belliqueuses. Cela ne se produira cependant pas, à moins que le Canada et les autres pays démocratiques n'adoptent, ainsi que le prévoit la motion à l'étude, une loi tendant à contrôler les gouvernements et leurs représentants, militaires surtout, qui entreprennent des aventures spatiales d'un autre ordre.

• (1750)

J'espère que la Chambre acceptera en temps et lieu la position que préconise la députée de New Westminster—Coquitlam et que, au moyen d'un débat parlementaire et d'un vote, elle la mettra en oeuvre.

[*Français*]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de prendre la parole sur cette motion de la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett). Effectivement, c'est une question sérieuse et je suis encore une fois surpris que notre collègue de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy)—qui n'est malheureusement pas là pour m'écouter et j'espère qu'il pourra prendre connaissance du compte rendu officiel des *Débats* demain—puisse venir nous dire ici que le gouvernement canadien n'a pas pris au sérieux cette question de l'utilisation pacifique de l'espace. Je pense que c'est, je ne dirais pas de la mauvaise foi mais une négligence grossière et je crois que l'on peut considérer que souvent le député de Winnipeg—Fort Garry réussit à saupoudrer tellement ses opinions concernant le rôle du Canada dans les agences spatiales ou la politique de défense canadienne qu'il y en a pour tout le monde. Il est difficile de savoir exactement où il loge et, par ailleurs, où son parti loge sur des sujets aussi sérieux. Il faut d'ailleurs avoir beaucoup manqué de sérieux pour avoir à ce point, je dirais, alourdi le fardeau financier de l'État ce qui, durant des années difficiles comme celles que nous vivons actuellement, rend les décisions souvent beaucoup plus difficiles. Comme nous devons vivre des situations financières difficiles, il devient difficile de prendre des décisions demandant l'implication financière du gouvernement. C'est dans cet esprit que le gouvernement, dans le passé je pense, a réagi dans l'utilisation pacifique de l'espace.

Proposer, comme la députée de New Westminster—Coquitlam l'a fait, d'engager la diplomatie canadienne en grandes manoeuvres onusiennes—si on me permet l'expression—c'est, à mon avis, faire peu de cas des progrès qui ont été accomplis

par la communauté des nations dans sa démarche d'élaboration d'un droit spatial et en particulier des problèmes que soulève l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

Je pense, monsieur le Président, que c'est sous-estimer ou méconnaître le rôle du comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et la pertinence des questions qui y sont à l'étude en ce moment.

Monsieur le Président, vous me permettrez de rappeler brièvement, pour la gouverne de nos collègues qui siègent dans l'opposition et de l'autre côté de cette Chambre, comment l'Organisation des Nations Unies a évolué depuis qu'elle s'est engagée, voilà près de 30 ans, dans la grande aventure de l'exploration de l'espace, la plus récente et sans doute la plus grande des épopées humaines.

C'est en 1958, après la mise en orbite terrestre par l'homme du premier satellite artificiel *Spoutnik* que l'Assemblée générale des Nations Unies établissait un comité *ad hoc* de 18 nations qui allaient devenir l'année suivante, et en accord avec la Résolution 1472, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Évidemment, aujourd'hui on nous propose, nous, d'engager sur ce sujet un nouveau processus d'étude ou de finalisation d'un traité éventuellement. Cela peut paraître très beau à première vue. Pourquoi négliger et pourquoi oublier ce qui s'est fait dans le passé et ce qui se fait encore aujourd'hui? Je pense que le Canada, dans cet esprit, a toujours été engagé de très près, et je le citerai tout à l'heure un peu plus tard dans mon exposé; des députés également de cette Chambre, entre autres, le député de notre parti qui a parlé il y a quelques minutes—il s'est déjà exprimé aux Nations Unies l'année dernière là-dessus.

Le Comité permanent depuis 1961 qui compte maintenant 53 pays membres est certes représentatif des intérêts de l'humanité, regroupant à la fois les pays possédant les moyens techniques nécessaires à la mise en orbite d'engins ou encore qui sont capables de produire les systèmes et sous-systèmes qu'emportent les satellites modernes de communication ou d'observation de la terre. Également, le groupe toujours grandissant de ceux qui désirent souscrire aux bénéfices économique, scientifique et humanitaire que le développement pacifique de l'espace extra-atmosphérique met déjà à notre portée.

Ces questions qui sont abordées et auxquelles le Comité s'intéresse plus particulièrement en ce moment, on peut en faire rapidement une revue, monsieur le Président, et cela m'apparaît important dans les circonstances. D'abord, la révision de la portée de la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'espace; l'établissement des programmes en matière de coopération internationale qui pourraient être réalisés sous les auspices de l'ONU; encourager la recherche d'application et l'utilisation pacifique de l'espace; et disséminer l'information sur la recherche; étudier les problèmes légaux que soulève l'exploration de l'espace.

Ce comité est déjà engagé là où le député voudrait qu'on se réengage dans un autre processus, alors que l'on sait le temps et l'énergie que nécessite la participation des organismes internationaux et comment peut devenir difficile, onéreuse—mais je pense qu'on ne doit pas hésiter à le faire—la participation à des organismes internationaux. Comme c'est difficile d'accorder tous ses violons ensemble. Tout le monde le sait. Imaginez-vous si on recommence une nouvelle croisade pour arriver aux mêmes fins, je crois qu'il y aurait une perte de temps. Évidemment, je pense qu'on ne doit pas négliger ni oublier la bonne foi de la députée dans ce processus ou dans l'idée qu'elle avait à première vue dans le dépôt de cette motion mais, à mon avis, au moment où on se parle, on a déjà un organisme, un comité et on devrait continuer tel qu'on est parti.

Le travail du Comité en matière du droit de l'espace est considérable et je pense qu'on lui doit d'avoir négocié et soumis les traités suivants à l'Assemblée de l'ONU. Le traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace atmosphérique, y compris la terre et les autres corps célestes;—je les cite rapidement, monsieur le Président, je sais que mon temps s'envole, je suis déjà rendu au moins dans l'atmosphère—les accords sur le sauvetage des astronautes; le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace; la convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux; la convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique; l'accord régissant les activités des États sur la lune et les autres corps célestes. Toute une série de traités sur lesquels nous avons travaillé comme membre de l'ONU, et sur lesquels nous continuerons à travailler.

Je pense, monsieur le Président, que le Canada a fait largement sa part et que l'engagement que notre gouvernement a pris face aux organismes internationaux et face à la population canadienne sont largement l'expression de la volonté de la population canadienne.

Mme Jewett: Cela n'est pas assez. Passons au vote!

M. le vice-président: L'heure réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée.

• (1800)

[*Traduction*]

En conformité du paragraphe 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton.*

[*Français*]

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre revient aux ordres émanant du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI NATIONALE DE 1986 SUR LES TRANSPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Que le projet de loi C-18, intitulé Loi nationale concernant les transports, soit lu pour la 2e fois et déféré à un comité législatif.

M. Kilgour: Monsieur le Président, je pense que je dois signaler qu'il y a eu des discussions entre les partis en cette Chambre et je crois bien qu'il y a consentement unanime—même si je ne vois que le chef parlementaire du Nouveau parti

démocratique—pour un changement dans la motion, c'est-à-dire il faut déférer le projet de loi au Comité des transports.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion proposée par l'honorable secrétaire parlementaire?

[*Traduction*]

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai tellement apprécié de prendre la parole tout à l'heure que je récidive. Conformément au paragraphe 76(1) du Règlement, je propose:

Que la question soit maintenant mise aux voix.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je ne sais pas où veut en venir le gouvernement. Il a tout d'abord proposé de prolonger les heures de séance et voilà maintenant qu'il présente une motion demandant la mise aux voix. Je voudrais qu'il se décide une fois pour toutes. On voit combien il éprouve peu de respect pour une longue tradition des Communes. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre (M. Lewis) lui-même admet que le projet de loi C-18 est une mesure d'envergure nationale. Un simple coup d'oeil aux délibérations montre que cette mesure n'a pas été débattue aussi longuement que d'autres aussi importantes.

Nous venons tout juste de nous prononcer sur une motion demandant le report à six mois de cette étude et nous revenions à l'examen de la motion principale afin d'en examiner le principe. Le Nouveau parti démocratique et le parti progressiste conservateur divergent beaucoup d'opinion en matière de réglementation. De nombreux principes sont en cause actuellement. Je suis sincèrement déçu de l'attitude du gouvernement et de celle du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre.

Je regrette d'être obligé d'intervenir aujourd'hui pour dénoncer ces manoeuvres parlementaires. C'était scandaleux de la part du secrétaire parlementaire de présenter une motion sur la prolongation de la séance qui ne pouvait être rejetée que si 25 députés se levaient. C'est particulièrement méprisable de la présenter entre 16 et 17 heures lorsque huit comités permanents ou législatifs siègent. L'opposition ne peut compter que sur 70 députés. Et c'est très injuste de l'obliger à présenter 25 députés étant donné que ses députés participent aux séances de ces comités ou s'acquittent de leurs fonctions ailleurs au pays. Ce n'est pas le genre de choses auxquelles nous nous attendons de la part de quelqu'un qui a postulé la charge de Président de la Chambre au nom de la justice, du respect de l'opposition et de l'observance de la procédure.

Nous voyons bien que le gouvernement ne veut pas d'un débat sur cette question parce qu'il se sent vulnérable. Rien n'indique mieux la faiblesse de sa position en matière de déréglementation que ses deux manoeuvres aujourd'hui pour étouffer ce débat. Il a cru tout d'abord qu'en prolongeant la séance, l'opposition s'effondrerait plutôt que de passer la soirée à la Chambre des communes. Il semble avoir eu raison dans le cas des libéraux, car ils ne sont pas à la Chambre, sauf le député de Papineau (M. Ouellet), le critique de son parti en matière de transports qui s'est probablement senti obligé de rester à cause de cette fonction.

Cependant, nous ne nous sommes pas écroulés. Nous avons montré que nous voulions poursuivre le débat durant la soirée et voter ensuite. Lorsque le gouvernement a constaté que cette tactique ne fonctionnait pas et qu'il serait obligé de débattre le projet de loi, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement en Chambre a proposé qu'on passe au vote. Qu'est-ce que ça veut dire? On ne peut s'empêcher de penser que le gouvernement n'a pas l'intention d'autoriser le genre de débat que nous devrions avoir sur cette question très importante.

Je n'ai parlé qu'une fois de ce sujet. J'espérais en parler encore une fois ce soir. Cette question concerne l'avenir du Canada. Que peut-il y avoir de plus important pour l'existence même de notre pays que l'organisation de nos transports? Le gouvernement propose pourtant de la modifier radicalement par le projet de loi C-18. Le projet de loi C-18 permettrait aux compagnies de chemin de fer américaines de concurrencer directement les compagnies de chemin de fer canadiennes pour le transport des marchandises canadiennes.

J'ai trouvé ironique que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) parle aujourd'hui ou hier de l'importance d'utiliser le charbon à faible teneur en soufre de l'Alberta et de la Colombie-Britannique en Ontario. Il a parlé des emplois qui seraient ainsi créés au Canada. Pourtant le vice-premier ministre est l'un de ceux qui ont proposé ce projet de loi qui aurait pour effet, s'il était adopté, que le charbon de l'Alberta serait probablement expédié en Ontario par Burlington Northern en passant par le Nord des États-Unis. Que d'emplois crées! Cela n'a aucun sens. C'est pourtant une conséquence du projet de loi dont nous sommes saisis.

C'est parce que ce projet de loi est si important pour l'avenir du Canada et parce beaucoup d'entre nous sont convaincus que l'avenir de notre pays est en jeu que je considère cette mesure comme l'une des plus choquantes que j'ai connue depuis huit ans que je suis ici. Je n'ai jamais été aussi furieux ou déçu que ce soir. Quand les conservateurs siégeaient dans l'opposition, ils s'indignaient avec vertu et pharisaïsme et trouvaient affreux que les libéraux puissent vouloir imposer la clôture pour couper court aux débats parlementaires. Nous avons écouté ces semonces et cette foutaise durant des années. Je croyais presque qu'ils agiraient différement une fois qu'ils accéderaient au pouvoir.

Si les ministériels avaient la chance, ils prendraient la parole pour dire que nous devrions renvoyer ce projet de loi au comité où nous pourrions tenir un débat raisonnable et entendre les témoignages. C'est l'argument qu'ils ont invoqué pour renvoyer le projet de loi C-22 au comité. Ils utilisent maintenant toutes les tactiques connues pour empêcher ce comité d'entendre les témoignages au complet.

• (1810)

Nous en avons eu un exemple récent alors que le gouvernement s'est montré bien résolu à empêcher un représentant de l'industrie américaine des médicaments non brevetés de venir témoigner devant le comité. Le gouvernement utilise sa majorité pour déjouer et museler l'opposition. Nous avons accompli quelques progrès en ce qui concerne la réforme de la procédure, des comités et d'autres aspects de la vie parlementaire. Toutefois, la situation commence à rétrograder à cause de l'attitude du gouvernement qui n'est pas satisfait de compter

210 à 211 députés. Il n'est pas satisfait de savoir qu'en définitive il aura probablement gain de cause. Cela ne lui suffit pas. Il veut s'assurer qu'il n'y aura même pas suffisamment de débat. J'espère qu'il y a des gens qui m'entendent, car malheureusement la tribune des journalistes est vide.

Le gouvernement se lance à l'assaut de l'opposition à propos d'un texte législatif majeur, et tout cela se déroule apparemment sans que personne le remarque à peu près. Un jour, dans un an ou deux, il y aura des tas d'emplois perdus à cause de ce texte idiot, ridicule et anti-canadien que le gouvernement essaie de nous imposer ce soir. Ce jour-là, les gens découvriront les vraies conséquences du projet de loi. Alors ils se demanderont: «Comment cela a-t-il pu passer? Comment se fait-il que nous ayons laissé faire cela?» Ce jour-là, nous pourrons au moins dire au Nouveau parti démocratique que nous avons fait tout ce que nous avons pu pour l'empêcher de passer. S'il franchit la Chambre des communes, ce ne sera pas faute pour le NPD de l'avoir combattu.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'interviens encore une fois dans un débat concernant la déréglementation, dans un débat qui en même temps semble-t-il met en cause la démocratie parlementaire et la possibilité pour la population de comprendre par l'intermédiaire de ses législateurs ce que veut dire un projet de loi donné. Qu'est-ce qu'il va entraîner pour les gens de la région atlantique, du Québec et de l'Ontario? Qu'est-ce qu'il va entraîner pour la population des Prairies? Qu'est-ce qu'il va entraîner pour la Colombie-Britannique? Il n'y a pas eu tant d'heures de débat.

Une voix: Douze.

M. Angus: Nous en sommes maintenant aux discours de 10 minutes. Les députés d'en face disent que nous avons eu 12 heures de débat. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) nous a demandé de nommer un projet de loi qui ait été discuté plus longtemps.

Permettez-moi de remonter à cette autre législature, pour rappeler au député, car je pense qu'il était ici même si je n'y étais pas, le débat sur le tarif du Nid-de-Corbeau. Il a duré pendant des heures et des heures et des heures. Il y a eu des jours et des jours de débat consacrés à ce texte très important. D'accord, il y en a eu pour la deuxième et la troisième lectures, mais en fait de portée, si le projet de loi du Corbeau était extrêmement important pour le reste du Canada, celui-ci l'est encore plus. Il change complètement la façon dont nous allons laisser fonctionner nos réseaux de transport. C'est un changement fondamental dans nos relations de transport avec nos voisins américains.

Une des réalités de ce projet de loi, c'est qu'au lieu de nos liaisons est-ouest—ferroviaires, côtières ou aériennes—ce projet de loi va réaliser une articulation nord-sud. D'après le principe inscrit dans le projet de loi, au lieu d'être transporté depuis l'Ouest jusqu'à Thunder Bay et ensuite par la voie maritime, le grain pourra passer tout de suite au sud de la frontière parce que ce sera moins cher et être acheminé par rail à travers les États-Unis jusqu'aux navires océaniques qui le transporteront vers les pays acheteurs. Une partie de notre potasse de l'Ouest est déjà transportée par chemin de fer aux États-Unis jusqu'à Chicago, et il s'en transportera beaucoup plus de cette façon.

Les entreprises ferroviaires et routières sont beaucoup plus grandes aux États-Unis. Elles réalisent des économies d'échelle dont nous n'osons même pas rêver ici au Canada. De par leur nature même, elles seront capables d'offrir des tarifs moins élevés que nos propres entreprises. Peut-être pas demain ni le lendemain de l'adoption du projet de loi, mais viendra un temps où ces géants américains se mettront à acquérir petit à petit les actifs de nos entreprises de camionnage et de nos sociétés ferroviaires, si le gouvernement est assez fou pour laisser privatiser le CN, et je n'en crois pas le gouvernement incapable. Les Américains vont avaler notre infrastructure de transport. La mainmise économique que les Américains exercent déjà sur certains de nos secteurs va s'étendre à notre secteur du transport.

Le projet de loi à l'étude a trait à ce que c'est que d'être Canadien. Il s'accorde avec l'idéologie conservatrice, que ce soit à propos du libre-échange, des médicaments génériques ou de la façon dont nous laissons les États-Unis nous piétiner, nous et nos ressources, par exemple notre bois d'oeuvre et nos bardeaux. Viendront peut-être les pâtes et papiers ensuite. Et la morue que nous cédons à la France? Tout ce que vous pouvez imaginer, monsieur le Président, le gouvernement brade tout, le magasin et tout son contenu. Il dit: «Prenez les tablettes. Prenez la porte». Quand le gouvernement dit qu'il est «disposé à faire des affaires», il pense «tout est à vendre». Voilà pourquoi je trouve important que nous ayons un débat en bonne et due forme et bien approfondi à la Chambre.

Les Canadiens ne reçoivent chez eux ni une copie du hansard ni un exemplaire du projet de loi, et même si c'était le cas, ils ne comprendraient probablement pas cette mesure, car on utilise la plupart du temps un jargon juridique incompréhensible pour les gens ordinaires. Les débats de la Chambre des communes sont nécessaires, car il y a des milliers de gens qui nous regardent régulièrement à la télévision et les médias rapportent nos propos. Les gens ont ainsi la possibilité de comprendre l'opinion du parti libéral, la position du gouvernement et celle du Nouveau parti démocratique. Ils peuvent juger alors de l'utilité d'un projet de loi.

Nous ignorons au juste si le gouvernement est disposé à donner au comité des transports, qui est, à juste titre, chargé de l'examen de ce projet de loi après son adoption en deuxième lecture, la responsabilité, sinon le droit, de parcourir notre pays et de tenir des audiences publiques auxquelles pourront participer les protagonistes du projet de loi, ses détracteurs et les indécis. Ces gens devraient être en mesure de venir témoigner devant le comité et de nous dire ce qu'ils pensent de ce projet de loi. Cependant, nous n'avons pas cette assurance. Le seul choix qui s'offre à nous, députés de l'opposition, c'est de faire tout en notre pouvoir pour exprimer nos craintes à cette tribune et espérer que les gens nous écoutent et s'informent.

Sauf erreur, ce matin, un député conservateur qui représente une circonscription très étendue du nord du pays, a participé au débat. J'ai eu l'occasion de parcourir avec lui le Grand Nord et nous avons appris alors les réalités de cette région. Nous avons constaté qu'elle dépendait du transport comme moyen de communication beaucoup plus que nous ne pouvons l'imaginer dans le sud du pays. Les localités de cette région ne sont reliées que par voie aérienne. Leurs habitants dépendent totalement de cette liaison pour se nourrir, se vêtir et pour leur approvisionnement énergétique. Ils ont le sentiment d'avoir le couteau sous la gorge et que les entreprises de transport profitent d'eux.

• (1820)

Voici une anecdote à l'appui de ce que j'avance. Dans mon caucus, ainsi qu'au comité des transports, j'ai la réputation d'aimer boire du Coca-Cola. J'en ai emporté avec moi une caisse de Winnipeg, lorsque nous sommes allés dans le Nord. Les collègues conservateurs se sont moqués de moi quand ils m'ont vu monter à bord avec ma caisse. Ils ont voulu savoir ce que je comptais en faire et je leur ai répondu qu'il leur suffirait d'attendre pour le découvrir.

J'avais payé environ 75c. la boîte de Coca à Winnipeg car j'avais acheté la caisse chez un dépanneur du coin et ce n'était donc pas un prix d'aubaine. A la première escale dans le nord du Canada, la boîte de Coca se vendait 2 $ à la distributrice automatique de l'aéroport. J'ai alors proposé à mes amis conservateurs de leur en vendre à 1,50 $ la boîte.

A l'une de nos premières audiences, l'un des témoins à comparaître était propriétaire d'une compagnie aérienne. Montrant du doigt une boîte de Coca, il a déclaré qu'on lui reprochait le fait qu'elle coûtait 2 $ à la distributrice ou chez le dépanneur du coin, mais qu'il pourrait fort bien en assurer le transport dans la localité au prix de 1 $ la boîte.

Voilà qui prouve que nous devrions nous montrer spécialement attentifs en ce qui concerne le Nord pour bien comprendre le rôle que joue le transport dans la vie économique de cette région, tout en reconnaissant que le propriétaire d'une petite entreprise qui fait un maigre chiffre d'affaires, doit néanmoins réaliser un petit bénéfice sur la vente de ce Coca s'il tient à assurer la viabilité de son commerce dans cette région septentrionale.

Je voudrais à présent raconter aux députés certaines des choses que nous avons vues lors de notre voyage dans le Nord. J'ai clairement compris à cette occasion-là, et assurément tous les conservateurs ont plus ou moins compris la même chose, que le nord du Canada était une région extrêmement délicate et fragile. Il a besoin de règlements différents de ceux qui s'appliquent au sud du Canada. Une réglementation est nécessaire pour empêcher un entrepreneur du sud de s'installer pendant la bonne saison pour transporter des marchandises et des voyageurs, et puis, à la fin de la saison, de retourner dans le sud en laissant les compagnies aériennes locales faire faillite ou partir vers le sud. Il ne s'agit pas simplement de transporter des voyageurs ou des marchandises d'un point A à un point B. Cette question est importante pour toute l'économie du Nord et de ces localités.

Je me rends compte que le temps très court dont je dispose est presque écoulé. J'aurai l'occasion une autre fois, je l'espère, de poursuivre mes remarques dans le cadre de ce débat.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je viens de regarder autour de moi à la Chambre, et je ne pense pas que le quorum soit atteint en ce moment.

M. le vice-président: Nous avons maintenant le quorum. Le député de Spadina (M. Heap) a la parole pour la suite du débat.

Une voix: Nous allons maintenant entendre parler de la TTC.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, les députés d'en face veulent entendre parler de la TTC. Au moins ils savent que c'est un exemple de bonne législation des transports qui, malheureusement, n'est pas suivi au Parlement. Je dirais qu'au Conseil du Toronto métropolitain dont j'ai fait partie pendant quatre ans, nous n'avions pas recours à ce genre de tactique qui consiste à abréger les débats. C'est pourquoi nous avons un réseau de transport réglementé, dans toute la communauté urbaine de Toronto, avec un tarif unique. Cela a permis d'unifier le Grand Toronto, au lieu de le diviser entre municipalités. Les députés d'en face pensent que c'est une plaisanterie. Ils sont très contents de mettre en pièces le réseau de transport du Canada et de diviser notre pays en régions distinctes pour qu'il puisse être absorbé par leurs copains, les hommes d'affaires américains.

[*Français*]

M. Vincent: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances sur un rappel au Règlement.

M. Vincent: Monsieur le Président, je pense qu'on a un débat ce soir spécialement pour parler du sujet qui est à l'ordre du jour, et notre collègue devrait s'en tenir au sujet.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député de Spadina a la parole.

M. Heap: Monsieur le Président, je voudrais que les députés sachent ce qu'ils veulent. Ils voulaient entendre parler de la TTC et c'est ce que j'ai fait. J'allais revenir ensuite sur cette motion stupide qu'ils ont proposée et qui vise à abréger le débat. Le député ne veut même pas que je discute de cette motion maintenant. Il ne sait pas ce qu'il veut.

Ce que je veux dire, c'est qu'en abrégeant le débat sur ce projet de loi concernant les transports, ce qui est nécessaire étant donné le développement qu'ont connu les transports au Canada ces 20 dernières années, et en accélérant les choses, on cause un grand tort au réseau de transport du Canada.

Il faut laisser le temps à la population canadienne de s'exprimer, et je pense non seulement aux consommateurs et à leurs besoins, mais aussi à ceux qui assurent les services de transport, soit les entreprises et leurs employés. Ce temps n'a pas été accordé parce que le gouvernement ne veut pas affronter ces réalités. Il sait fort bien que son programme de déréglementation suscite une vague de mécontentement qui prend constamment de l'ampleur. Certaines personnes étaient impressionnées au début par la perspective de tarifs aériens alléchants à destination de Vancouver et ainsi de suite. Ils commencent à déchanter maintenant.

Nous voyons maintenant ce qui est en train de se produire aux États-Unis, où le nombre des accidents de la route est en hausse parce que les routiers sont incités à travailler 100 heures par semaine—ce qui est dangereux. Le matériel se détériore. Les entreprises réduisent l'entretien au strict minimum. Des camions tombent en panne sur la chaussée et provoquent des accidents. D'autres défaillances du matériel se produisent. Des sociétés qui s'étaient ruées sur le marché font maintenant marche arrière et sont acculées à la faillite. Pour certaines entreprises de transport routier, les sources de financement deviennent rares. C'est ce qu'on entend dire, par exemple, de l'industrie du camionnage en Californie.

De fait, comme le signale un article du *Wall Street Journal*, on constate que des transporteurs routiers indépendants qui avaient bien accueilli la déréglementation la voient d'un autre oeil maintenant que la guerre des tarifs fait rage et que les taxes augmentent. D'après l'article, un grand nombre des 100 000 transporteurs routiers indépendants du pays—il s'agit des États-Unis, pays dont les habitants ont goûté au genre de mesures insensées que le gouvernement actuel veut nous imposer—et des organisations qui les représentent revendiquent désormais une nouvelle forme de réglementation des tarifs du camionnage. Ils souhaitent un retour à la réglementation. Selon l'article, la plupart de ces cowboys modernes avaient accueilli chaleureusement la suppresison d'une réglementation qu'ils jugeaient encombrante à l'époque. Au départ, pour bon nombre de camionneurs indépendants, la déréglementation semblait très prometteuse, mais aujourd'hui ils se sentent très menacés.

Les porte-parole du secteur en Ontario tiennent des propos analogues. Le Conseil canadien de la sécurité, dont le siège social est situé à Ottawa, a fait savoir que c'est surtout pour le transport routier que la déréglementation pose des questions sans réponse. Il s'inquiète de ce qu'elle peut aboutir à un amoindrissement de la sécurité, par exemple en provoquant une telle concurrence qu'on ne pourra réussir qu'en travaillant 100 heures par semaine. Le Conseil ne prévient pas seulement que cela pourrait se produire; il prévient que cela se produit déjà de la part de ceux qui veulent devancer le stupide projet du gouvernement de déréglementer les transports.

L'article poursuit en disant que les statistiques sont déjà lugubres. Il précise que les accidents et les décès de la route au Canada ont augmenté pour la première fois depuis 1973 et que des poids lourds plus gros et plus longs se bousculent sur les routes encombrées. Je suppose que le gouvernement va recommander de construire des routes plus larges, mais qu'il se gardera bien de financer leur construction. Les gouvernements ont beau dépenser, ils ne suffisent pas à la tâche de réparer et de construire des routes. Le nombre des voitures privées immatriculées augmente chaque année, en même temps que le nombre des nouveaux conducteurs. Autrement dit, la menace qui plane sur la sécurité routière augmente constamment.

• (1830)

Le gouvernement a pris des mesures qui vont aboutir inévitablement à une réduction de la sécurité. Il y aura moins de contrôle d'exercé, surtout sur les plus grandes compagnies. Des trois ou six plus grandes entreprises américaines, chacune pourrait s'accaparer de la plus grande partie du camionnage au Canada. Elles ne le feront peut-être pas, se contentant probablement de le répartir par région, mais elles pourraient vraisemblablement offrir de meilleurs prix que les entreprises canadiennes.

La situation est très grave dans la ville de Toronto. Les députés d'en face qui habitent d'autres villes se gaussent de la Commission des transports de Toronto. Ils voudraient bien avoir à Ottawa des tarifs aussi bas qu'à Toronto, ainsi qu'une meilleure gestion. Mais Toronto a également besoin de camionnage. A Spadina, il y a beaucoup d'activité économique. Il y a là un secteur manufacturier, de vente au détail, de vente en gros, et une bonne partie du secteur des spectacles. En fait, c'est à Queen's Park que se trouve l'une des meilleures maisons de comédie.

Une voix: Prenez garde!

M. Heap: Quelqu'un me dit de prendre garde. Il veut dire, je le sais, que le spectacle ici est encore meilleur.

Il faut moins de temps pour entrer à Ottawa qu'il n'en faut pour entrer à Toronto. Toronto possède un excellent système de transport, un bon réseau de transport en commun et un excellent réseau de camionnage. Les camionneurs ont grand besoin de pénétrer à Toronto pour desservir les différents secteurs et répondre aux besoins de la population.

Si l'effort de déréglementation du gouvernement devait éliminer toutes les petites et moyennes entreprises canadiennes de camionnage qui desservent à l'heure actuelle surtout des régions comme celles de Toronto et du sud de l'Ontario, des villes comme Toronto seraient dorénavant à la merci de leurs concurrentes du nord des États-Unis. Ce ne sont plus des Canadiens, mais des Américains, qui contrôleraient les sociétés de camionnage qui peuvent faire toute la différence entre des prix équitables et un service convenable pour les résidents de Toronto et du sud de l'Ontario.

Le président de la section ontarienne de la Ligue canadienne du trafic industriel a déclaré que la sécurité routière dans l'atmosphère débridée résultant de la déréglementation a abouti en 1985 à la pire année de l'histoire des désastres aériens. Outre le secteur du camionnage, le secteur du transport aérien joue un rôle primordial dans toute grande ville comme celle de Toronto. Selon les personnes qui se sont donné pour tâche d'examiner la situation indépendamment du gouvernement, les vols seront moins sûrs.

Le gouvernement a refusé de permettre un examen suffisant des risques pour la sécurité. Il a refusé de permettre un examen suffisant des risques de chômage. Le gouvernement a été élu après avoir promis des emplois, des emplois et encore des emplois. Aux États-Unis, la déréglementation dans le seul secteur du camionnage a fait perdre 300 000 emplois. Si le gouvernement désire faire perdre au Canada un nombre proportionnel d'emplois, c'est-à-dire 10 p. 100 de ce nombre, il y va de 30 000 emplois dans l'industrie canadienne du camionnage, ce qui ne cause pas seulement beaucoup de tort à l'industrie elle-même et à ses clients, mais également à l'économie canadienne. Nous n'avons pas besoin de 30 000 chômeurs de plus, qu'il s'agisse de routiers ou d'autres employés de l'industrie.

En raison de la différence de taille entre les entreprises de camionnage américaines et canadiennes, le tribut sera de beaucoup plus que 10 p. 100, ce sont beaucoup plus que 30 000 personnes qui verront leurs emplois disparaître non seulement parce que le trafic se déplace vers le sud, mais parce que les Américains s'emparent de notre marché. Pendant longtemps, aux yeux de la population canadienne, le gouvernement devra supporter la honte et porter le blâme d'avoir taillé en pièces le réseau de transport canadien.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement à ce moment-ci du débat. Je constate que déjà trois ou quatre députés du Nouveau parti démocratique ont pris la parole et il n'y a pas eu un seul député du gouvernement qui est intervenu sauf le secrétaire parlementaire pour imposer la clôture. Je voudrais dire que la décision du gouvernement de terminer le débat abruptement aujourd'hui est absolument révélatrice de ce gouvernement. Je dirais révélatrice de ce manque de tolérance et de patience qu'un gouvernement devrait exercer lorsqu'il s'agit des débats parlementaires d'un projet de loi, surtout d'un projet de l'importance de celui-ci car, en vérité, le public doit savoir que ce que nous débattons présentement c'est une refonte profonde, une refonte majeure de toute la Loi nationale sur les transports au Canada. En d'autres mots, le gouvernement nous demande rapidement, à peine après quelques heures de débat, de chambarder un système qui existe au pays depuis quelque 20 ans et qui a fort bien servi l'économie canadienne, les gens qui travaillent dans le domaine du transport ainsi que la population en général qui bénéficie du transport et des moyens de communication que ce soit par air, par voie ferrée ou par route au Canada. L'incapacité de ce gouvernement conservateur d'accepter des compromis ou même d'accepter un point de vue différent de l'orthodoxie conservatrice est absolument décourageante.

Je pense que le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) avait raison de rappeler le temps consacré à l'étude de la loi sur le Nid-de-Corbeau et aux débats qui ont eu lieu au Parlement canadien à l'époque où l'ancien gouvernement libéral voulait changer une loi par une loi, ce que l'on appelait communément le *Crow Bill*, cette loi du Nid-de-Corbeau qui amenait un changement radical dans la façon de faire dans le domaine du transport du blé de l'Ouest canadien. Or, le gouvernement de l'époque, a patienté, écouté et s'est permis non seulement d'écouter tous les députés qui voulaient parler à la Chambre—ce débat a duré pendant des mois—mais a aussi écouté les points de vue de tous les intervenants à travers tout le pays. Il a surtout aussi accepté des suggestions et des amendements à son projet de loi. Or, ce qui nous frappe présentement c'est que ce gouvernement conservateur, étant donné sa majorité écrasante, veut procéder avec célérité, veut procéder à toute vapeur pour passer tous ces projets de loi et utilise cette majorité écrasante à la Chambre pour exercer un rouleau compresseur sur les députés de l'opposition. Chaque fois qu'un projet de loi controversé a été présenté par le gouvernement, ce dernier s'est dépêché à imposer la clôture pour arrêter le débat à la Chambre, pour empêcher les députés de faire des suggestions et des propositions constructives. Ce qui m'apparaît absolument décevant c'est que, encore une fois, le gouvernement utilise la clôture et encore une fois le gouvernement se refuse à toute suggestion constructive venant de l'opposition.

Le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie), dans ses remarques tout à l'heure, indiquait que j'étais un des seuls députés du parti libéral à la Chambre ce soir. L'explication en est très simple. C'est que nous, l'Opposition officielle, devons en venir à la conclusion évidente que les voeux de la majorité, les voeux du gouvernement sont de passer cette législation ce soir. Déjà un nombre considérable de députés du parti libéral, je dirais une majorité de députés sont intervenus dans le débat soit pour traiter de l'amendement présenté par le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) ou la motion principale à l'étude en deuxième lecture. Il y a eu en réalité 18 députés libéraux qui sont déjà intervenus dans ce débat. Par conséquent, nous ne parlerons plus ce soir. Je serai le seul à intervenir au nom de notre parti pour exprimer une dernière fois notre désapprobation devant l'attitude du gouvernement. Il est inutile pour nous de répéter la même chose davantage. Les jeux sont faits et le gouvernement impose la clôture ce soir et ce projet de loi sera voté en deuxième lecture.

Ce qui nous intéresse maintenant, monsieur le Président, c'est de nous préparer à la prochaine étape. Cette prochaine étape est l'étude de ce projet de loi en comité. Or, nous regrettons que le gouvernement veuille déférer ce projet de loi à un comité législatif. Déjà, non seulement par des communications que j'ai personnellement faites avec les représentants du gouvernement, mais par l'entremise du leader parlementaire de l'Opposition en cette Chambre, nous, du parti libéral, avons demandé au gouvernement que ce projet de loi soit déféré à un comité qui est le Comité des transports, plutôt qu'à un comité législatif.

Nous espérons que le gouvernement comprendra qu'il est dans son propre intérêt de déférer ce projet de loi à un comité permanent qui est celui des transports.

M. Kilgour: Monsieur le Président, un tout petit rappel au Règlement. Malheureusement, l'honorable député était hors de la Chambre tout à l'heure quand nous avons proposé le changement dans la motion que tous les députés veulent. Bref, nous sommes maintenant en train de discuter la motion qui dirige le projet de loi vers le Comité des transports.

M. le vice-président: L'honorable député de Papineau (M. Ouellet) a la parole.

M. Ouellet: Monsieur le Président, j'apprécie grandement cette clarification du secrétaire parlementaire car, à mon avis, il est absolument essentiel que ce projet de loi soit déféré au Comité permanent des transports, parce que c'est un comité, comme on le sait, dont la réputation n'est plus à faire. Il y a même une salle dans cette enceinte parlementaire qui s'appelle la «Salle des comités des Chemins de fer», qui a toujours été la salle réservée au Comité des transports». Par conséquent, ce Comité permanent des transports est le mieux placé pour étudier le projet de loi.

Comme on le sait, le gouvernement avait déféré l'étude du document *Aller sans entraves* à ce comité. Déjà, les députés de ce comité permanent ont entendu des témoins sur ce désir du gouvernement d'amender de façon substantielle la politique nationale des transports. Nous avons eu des auditions à travers le pays, de telle sorte que ce comité est celui qui est le mieux

placé pour continuer le travail déjà amorcé. Je dois dire que nous, du parti libéral, allons diriger maintenant nos efforts auprès de ce comité pour soumettre des amendements importants à la loi, parce que nous croyons que cette loi, au niveau de la protection des emplois dans le domaine du transport, est boîteuse. Il devrait y avoir des garanties d'emploi pour ceux et celles qui, depuis de nombreuses années, gagnent leur vie honorablement dans le domaine du transport. Nous croyons qu'il devrait y avoir des garanties supplémentaires au chapitre de la sécurité ainsi qu'au niveau des services qui existent déjà dans les régions reculées du pays. Nous ne voulons pas que certaines parties du Canada soient coupées de services de transport auxquels elles ont été habituées depuis de nombreuses années par une loi qui amènerait une déréglementation massive du transport au Canada.

Enfin, nous croyons que la loi n'est pas assez claire au chapitre des handicapés et que nous devrions par des amendements à cette loi garantir à tous les Canadiens, quels qu'ils soient, la possibilité d'utiliser les moyens de transport public qui existent au Canada.

En terminant, monsieur le Président, je dirai donc au nom de l'Opposition officielle que nous sommes obligés d'accepter cette décision du gouvernement de terminer le débat. Nous ne sommes pas opposés en principe au projet de loi, mais nous sommes certainement opposés à certaines parties de cette loi que nous allons donc tenter d'améliorer par des amendements précis lorsque nous étudierons ce projet de loi article par article en comité, très bientôt, je l'espère.

• (1840)

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, c'est une soirée plutôt triste. En fait, c'est un autre jour très sombre pour le système parlementaire. Maintes fois, nous avons vu le gouvernement conservateur prendre des mesures pour museler le Parlement, clore le débat ou restreindre le droit d'expression des représentants dûment élus du peuple canadien.

Appelez cela comme vous voulez, monsieur le Président, mais nous constatons encore une fois ce soir la même attitude à l'égard de la démocratie représentative et du régime parlementaire. Après moins de dix-huit heures de débat à la Chambre des communes, le gouvernement a décidé de trafiquer la procédure pour mettre fin au débat à l'étape de la deuxième lecture.

Il faut considérer que le projet de loi C-18 est probablement l'un des projets de loi les plus importants dont la Chambre ait été saisie ces dernières années compte tenu de ses implications sur l'orientation de la politique socio-économique. Ce qui arrive ce soir, c'est que, avant même que les Canadiens intéressés du secteur des transports aient bien compris les tenants et aboutissants du projet de loi C-18—pour leur industrie, leur secteur économique et leur région—le gouvernement fait adopter à la sauvette le projet de loi, l'impose de force au secteur des transports.

Alors même que le gouvernement discute de libre-échange avec le gouvernement américain en nous donnant l'illusion que cela nous sera utile d'une façon ou d'une autre, il ne cesse de vendre notre pays aux Américains. Le gouvernement est en train de brader notre souveraineté, les travailleurs canadiens et de vastes pans de notre économie pour perpétuer les liens d'amitié avec Ronald Reagan et pour se vanter d'avoir réussi à conclure un accord de libre-échange, si d'aventure cela se produit dans les prochains mois. Pour être honnête, le gouvernement devrait se vanter d'avoir réussi à brader le Canada.

Les exemples ne manquent pas. Qu'il suffise d'évoquer le secteur des bardeaux de cèdre de la côte ouest du Canada. Le gouvernement a si bien sacrifié cette industrie que dans des circonscriptions comme la mienne, des scieries qui fonctionnaient bien depuis des années ont dû fermer leurs portes et disparaître du marché. L'entente sur l'imposition d'un droit à l'exportation de 15 p. 100, que la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) a conclue avec les États-Unis, a mis en péril des milliers d'emplois dans le secteur forestier. Nous pourrions énumérer pendant toute la nuit les démissions du gouvernement. Le premier ministre (M. Mulroney) agit davantage comme un gouverneur d'État américain. En fait, un gouverneur d'État défendrait sans doute mieux ses droits que le premier ministre du Canada.

• (1850)

Le gouvernement est en train de nous museler, ce soir. En manipulant la procédure, il veut empêcher la Chambre de débattre une question des plus cruciales. L'affaire est grave, monsieur le Président, si le gouvernement tente par ses manigances de malmener l'opposition. Nous n'avons pas l'intention de rester passifs pendant qu'il fait adopter de force cette mesure, qu'il intimide la Chambre, fait fi de l'opposition ou passe ses députés au rouleau compresseur.

Le gouvernement pense peut-être qu'il peut appliquer ces tactiques brutales à la Chambre des communes mais il a tort. Cette initiative irréfléchie, insensée et anti-démocratique reviendra hanter les ministériels. Ils agissent un peu comme les Américains qui se servent de leur puissance pour brutaliser les autres mais les Canadiens n'accepteront pas une telle attitude. Aux prochaines élections, les gens enverront un message clair à Ronald Reagan et à l'administration des États-Unis lorsqu'ils éliront un gouvernement qui défendra les droits des Canadiens. Ce gouvernement sera dirigé par Ed Broadbent et qu'il sera composé de néo-démocrates.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Les sept ou huit conservateurs présents sur un total possible de 200 et plus rient de l'autre côté du parquet. Ils n'ont évidemment pas lu les sondages aujourd'hui. Ils ne connaissent pas leur impopularité dans les régions du Canada.

Sérieusement, le gouvernement peut se croire habile et les députés peuvent penser qu'il est possible de brutaliser l'opposition mais la justice l'emportera à la fin. Le système parlementaire est fondé sur une entente selon laquelle les partis d'opposition formés de représentants dûment élus du peuple du Canada, ont un rôle de plein droit à jouer à la Chambre des communes et dans le système parlementaire.

M. Fennell: Nous avons déjà entendu ce refrain.

M. Angus: Et vous n'écoutiez pas.

M. Riis: Les tactiques brutales que les conservateurs emploient ce soir peuvent prolonger le débat et aussi y mettre fin, mais les Canadiens ne veulent pas qu'il se termine, monsieur le Président.

M. Fennell: Si, ils le veulent.

M. Riis: Les Canadiens ne veulent pas que ce débat se termine ce soir. Les 10 000 travailleurs du CN et du CP savent que si ce projet de loi est adopté ils perdront leurs emplois. Dix mille personnes seront en chômage au CN et au CP.

M. Fennell: Vous essayez de faire peur aux gens.

M. Riis: Et les députés d'en face le savent fort bien. C'est pour cette raison qu'ils craignent que la nouvelle ne se répande dans nos villes et dans nos campagnes. A cause de ce projet de loi, des dizaines de milliers d'emplois sont en jeu, et non pas seulement au CN et au CP. Ce sont des emplois directs, monsieur le Président. Vous devez vous rendre compte qu'un cheminot, ou un employé du CN ou du CP, fait travailler à lui seul au moins une personne, peut-être deux, dans les services de sous-traitance. Ce sont des milliers et des milliers d'emplois qui sont compromis à cause du projet de loi C-18. Comment réagit le gouvernement? Il catapulte cette mesure à la Chambre et il fait fi de l'opposition en essayant de nous la faire avaler de force. Mais il se trompe. C'est une simple étape dans un processus.

Je pense à une autre utilisation abusive de la procédure parlementaire. Pendant que libéraux et néo-démocrates s'affairaient aux comités cet après-midi, pour le compte de leurs électeurs, en défendant leurs points de vue, dont l'importance est capitale, concernant une mesure également d'une importance capitale, le gouvernement s'est empressé de concocter, en catimini, un stratagème de son cru. Les conservateurs ont demandé que les heures soient prolongées en sachant très bien que les députés de l'opposition assistaient aux délibérations de comités permanents et de comités législatifs de la Chambre. C'est un abus flagrant des procédures et des comités de la Chambre des communes. Si c'est le genre d'abus que ce gouvernement tyrannique veut perpétuer, il n'y arrivera pas. Il faut une certaine coopération entre les députés des deux côtés de la Chambre. Nous nous sommes efforcés de coopérer, monsieur le Président. Nous avons souvent coopéré.

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Mme Mitchell: Asseyez-vous et retournez souper.

Des voix: Asseyez-vous.

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Lewis) fait un rappel au Règlement.

M. Lewis: Monsieur le Président, je tiens à signaler à la Chambre que nous craignions que le débat ne s'effondre cet après-midi. Nous avons prolongé les heures pour pouvoir faire quelques heures supplémentaires et pour donner à tous les députés néo-démocrates l'occasion de parler.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a encore une minute pour terminer son discours.

M. Riis: Monsieur le Président, si j'ai bonne mémoire, un député ministériel s'est levé et il a posé la question préalable, ce qui revient à limiter le débat, en ne permettant à chaque député de ne parler plus qu'une seule fois. Essayons de comprendre ce qui se passe.

En guise de conclusion, je dirai que le projet de loi à l'étude permettra aux sociétés ferroviaires américaines d'utiliser le réseau ferroviaire canadien. Il permettra aux entreprises de camionnage américaines d'utiliser les routes canadiennes. Il n'en sera toutefois pas de même pour nous aux États-Unis. L'ouverture est à sens unique pour permettre aux entreprises de camionnage et aux sociétés ferroviaires américaines d'utiliser notre réseau, mais nous n'avons pas un droit d'accès comparable. Ce marché unilatéral est une tentative flagrante de livrer le pays aux États-Unis tout simplement pour permettre au premier ministre du Canada et au président des États-Unis de maintenir les liens d'affection qui existent entre eux depuis deux ans et demi.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je serais bref, car je n'ai qu'une ou deux choses à dire. J'ai une liste des députés qui ont parlé de la précédente motion. Si mes calculs sont exacts, 16 ou 17 députés néo-démocrates ont déjà parlé.

Mme Mitchell: Et nous allons parler encore plus.

M. Kilgour: Parmi les députés néo-démocrates qui n'ont pas encore parlé bien peu sont ici ce soir, d'après ce que je peux voir. Néanmoins, si tous veulent parler de nouveau, comme ils en ont le droit, cela nous amène à 3 ou 4 heures du matin. Je peux dire à mon honorable ami, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), il sait qu'il est mon ami, qu'ils peuvent parler de la motion. Si je ne me trompe pas il n'y a pas de limite. Chaque député de l'opposition peut parler d'un aspect quelconque du projet de loi pendant aussi longtemps qu'il le veut. Soyons bien clair à ce sujet, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Ouellet: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Papineau fait un rappel au Règlement.

M. Ouellet: Monsieur le Président, je crois que le secrétaire parlementaire qui dit que la motion qui a été présentée par le gouvernement pour permettre à tous les députés de s'exprimer et de parler aussi longtemps qu'ils le veulent est une certaine exagération du Règlement. Il sait très bien que chaque député a le droit de parler, mais n'a le droit de parler que pendant 10 minutes au maximum, et en imposant que la question soit mise aux voix, cela veut dire qu'il est maintenant impossible aux députés de présenter un amendement, ce qui nous aurait permis de parler plus d'une fois, en parlant sur la motion principale et en revenant pour une autre intervention sur un amendement.

Le gouvernement s'est assuré que les députés de l'opposition ne pourraient ce soir que parler au maximum 10 minutes et une seule fois. Et en présentant cette motion à la toute fin des travaux cet après-midi, sans aucun avis préalable, sans aucune consultation avec les partis d'opposition, il est évident que plusieurs de nos collègues qui ont d'autres obligations et qui ne prévoyaient pas ce débat ce soir ne sont pas ici puisque normalement la Chambre ne siège pas le mardi soir. Il est donc un

peu incorrect de la part du secrétaire parlementaire de prétendre que tout le monde est au courant de ce débat et que tout le monde aurait pu parler ce soir.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je suppose que le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) veut prendre la parole à propos du même rappel au Règlement.

M. Riis: Oui, monsieur le Président. Je pense que je peux résoudre ce point. J'ai une grande confiance dans le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Kilgour). Je sais que c'est un homme d'honneur et de parole. Il me semble qu'il a dit que nous pourrons parler et même parler aussi longtemps que nous le voulons. La Chambre serait-elle prête a accepter, par consentement unanime, la suggestion du secrétaire parlementaire du ministre des Transports que chaque député désirant prendre la parole soit autorisé à parler aussi longtemps qu'il le veut?

• (1900)

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime. reprenons le débat.

M. Kilgour: Monsieur le Président, je n'aurais pas dû dire qu'ils pouvaient parler aussi longtemps qu'ils le voulaient. En ce qui me concerne ils pourraient bien parler aussi longtemps qu'ils le veulent, mais je ne peux leur donner seul le consentement unanime.

M. Riis: Monsieur le Président, dans ce cas, si la Chambre estime, comme le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Kilgour), qu'il serait bon que sur cette question très critique pour le pays on permette un débat de nature appropriée, les députés pourraient peut-être être autorisés à parler aussi longtemps qu'ils le désirent?

M. le vice-président: Lorsque j'ai posé la question il n'y avait pas consentement unanime. Reprenons le débat.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je représente une partie d'une ville où vivent des milliers de cheminots et où un grand nombre de compagnies de camionnage ont leur siège social. Je ne suis pas encore intervenu dans ce débat, non pas parce qu'il ne m'intéresse pas, mais parce que je suis membre d'un comité législatif travaillant sur un projet de loi visant à modifier les applications de la Loi sur les brevets aux médicaments délivrés sur ordonnance. Les députés conservateurs de ce comité ont décidé, en sachant très bien que le public ne voulait pas de ce projet de loi, que le comité, par décision de la majorité, allait siéger cinq jours par semaine, chaque séance durant plus de deux heures. C'est là que j'étais, ce qui ne m'a pas permis d'intervenir dans ce débat-ci. C'aurait pu être le seul débat du Parlement sur les transports auquel je n'aurai pas participé de toute ma carrière au Parlement.

J'aimerais rappeler aux conservateurs que pendant 20 des années que j'ai passées à la Chambre, ils ont été minoritaires. Pendant chacune de ces 20 années, ils ont accusé le gouvernement libéral de l'époque de ne pas leur donner suffisamment de temps pour développer leurs arguments. Si les députés conservateurs jettent un coup d'oeil sur les récents sondages d'opinions, ils se rendront bien compte qu'il y a de fortes chances que leur gouvernement ne soit pas reconduit. Il y a de bonnes chances pour que, en 1988 ou en 1989, quand le premier ministre (M. Mulroney) prendra son courage à deux mains pour déclencher des élections, ils se retrouvent de nouveau dans l'opposition. J'aimerais leur dire ce soir de se rappeler, quand nous aurons un nouveau gouvernement qui ne sera pas un gouvernement conservateur après les prochaines élections, et que les conservateurs auront retrouvé leur coutumière position minoritaire et se plaindront de ne pas avoir assez de temps pour développer leurs arguments sur le sujet dont il sera question, que ce sont eux qui auront donné le ton des débats du Parlement. Voici un gouvernement élu avec la plus forte majorité qu'on ait jamais connue dans ce pays. Le gouvernement fixe le programme. Il décide de nos travaux. De quoi a-t-il peur? Pourquoi n'a-t-il cessé de présenter des motions visant à interrompre le débat? Que craint le gouvernement?

Notre pays s'est construit à partir d'une politique des transports. Si le gouvernement conservateur dirigé par Sir John A. Macdonald n'avait pas pris soin de nous doter d'un chemin de fer reliant l'Atlantique au Pacifique, notre pays n'existerait pas parce que les axes économiques de notre continent sont des axes nord-sud et non des axes est-ouest. Si le gouvernement conservateur de l'époque n'avait pas convaincu les partisans du libéralisme, en utilisant le bâton et la carotte, de construire un chemin de fer, nous n'aurions pas de chemins de fer et nous n'aurions pas de pays.

M. Benjamin: Avec l'argent des contribuables.

M. Orlikow: Si j'avais le temps, je pourrais décrire rapidement en 10 ou 15 minutes le genre d'incitations financières et autres auxquelles on eut recours auprès des organisateurs du CPR pour les convaincre de faire ce qu'il fallait faire aux frais du peuple canadien.

Les chemins de fer, les compagnies aériennes et les compagnies de camionnage ont réussi à prendre pied, à fonctionner et à faire des bénéfices dans le cadre de la libre entreprise. C'est pour cela qu'elles ont été créées. Elles ont pu le faire grâce à une planification et à une réglementation. Grâce au réseau de transports, les gens de l'arrière-pays et des régions à faible croissance ont pu bénéficier de services dont ils auraient été privés autrement, et dont ils seront privés à l'avenir si nous nous débarrassons de la réglementation et de la planification pour laisser libre cours aux forces du marché.

Ce projet de loi va inciter les compagnies de chemins de fer à réaliser leurs profits, si elles en réalisent, sur le tronçon reliant Montréal ou Québec à Windsor. Le reste du pays souffrira. C'est dans ce couloir qu'il y a le plus de circulation et de concurrence entre les sociétés ferroviaires, l'industrie du camionnage et les expéditeurs. Les villes le long des grandes lignes de chemins de fer, comme Winnipeg, Regina, Calgary et Vancouver, pourront peut-être survivre. Par ailleurs, la déréglementation rendra la vie beaucoup plus difficile et coûteuse à ceux qui habitent ailleurs que le long du couloir principal.

C'est peut-être la première fois pendant toutes mes années à la Chambre que je suis d'accord avec le CP. J'ai lutté contre le CP toute ma vie. Les habitants de Winnipeg savent combien de fois le CP a exploité le Canada. Cependant, un représentant du CP est venu à mon bureau hier pour me dire que ce projet de loi permettrait aux sociétés ferroviaires américaines de détruire la viabilité des chemins de fer canadiens. Nous ne voulons pas que cela arrive. C'est pour cela que nous continuerons à lutter contre ce projet de loi et toutes les autres mesures du même genre par tous les moyens possibles.

Nous avons appris quelque chose sur la façon de nous opposer aux projets de loi en regardant ce que nos amis du parti conservateur ont fait quand ils étaient dans l'opposition. Comme nous avons l'intention de nous opposer à ce projet de loi, je propose, avec l'appui du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis):

Que le débat soit maintenant ajourné.

M. le vice-président: Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) ne peut pas appuyer la motion parce qu'il a déjà eu la parole.

M. Orlikow: Avec l'appui de la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), dans ce cas.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Orlikow, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 51)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Benjamin
Blaikie
Boudria
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Finestone
Fulton
Gauthier
Grondin
Heap
Jewett
Keeper
MacLellan
Malépart
McCurdy
Mitchell
Nicholson
(Trinity)
Nunziata
Nystrom
Orlikow
Ouellet
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Tardif
(Richmond—Wolfe)
Young —30

CONTRE

Députés

Andre
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blais-Grenier
Blenkarn
Blouin
Bosley
Bourgault
Bradley
Brightwell
Browes
Cadieux
Caldwell
Champagne
(Champlain)
Charest
Clark
(Brandon—Souris)
Clinch
Collins
Comeau
Cook
Cooper
Cossitt
Crosbie
(St. John's West)
Darling
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Dick
Domm
Duguay
Edwards
Epp
(Provencher)
Fennell
Fontaine
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gérin
Gervais
Gormley
Gottselig
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault
(Drummond)
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hamilton
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Jacques
James
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
King
Ladouceur
Lanthier
Lawrence
Layton
Lewis
MacDougall
(Timiskaming)
Mailly
Malone
Martin
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McDougall
(St. Paul's)
McKenzie
McKnight
Minaker
Moore
Murta
Nickerson
Oostrom
Pietz
Plourde
Porter
Price
Redway
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Suluk
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Towers
Turner
(Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson
(Etobicoke Centre)
Witer—121

● (1940)

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Nous reprenons le débat et la parole est au député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le ministre des Transports (M. Crosbie) est maintenant présent et nous avons obtenu son attention, ce que nous avons eu beaucoup de mal à faire depuis qu'il a été nommé à ce poste.

Des voix: Règlement.

M. Benjamin: Nous n'avons pas réussi à le trouver les trois premiers mois après sa nomination. Je suis bien heureux qu'il soit ici pour mon discours de dix minutes. Il n'était pas à la Chambre pour mon premier discours, mais j'y étais pour le sien. De toutes les occasions que j'ai eues à la Chambre des communes depuis 1968 et des innombrables fois que j'ai entendu les députés conservateurs s'emporter et tempêter à cette heure-ci de la nuit contre la tyrannie de la majorité, c'est-à-dire contre mes amis à ma droite . . .

• (1950)

M. Fulton: Nous n'avons pas besoin de semblables amis.

M. Benjamin: J'utilise le mot dans un sens étendu. Les libéraux par rapport aux tories semblent être des saints de la démocratie parlementaire.

Une voix: Règlement!

M. Benjamin: Quand je pense aux occasions où les libéraux ont proposé la clôture, monsieur le Président, je me demande s'il y a une règle qui permettrait de fermer toutes ces sales gueules.

M. le vice-président: Si nous attendions une minute pour que s'en aillent les députés qui s'apprêtent à partir, le député pourrait alors commencer son discours.

A l'ordre. La parole est au député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

M. Benjamin: Je ne suis pas encore certain que toutes les sales gueules dont j'ai parlé sont parties.

Le greffier m'a fait savoir que nous avions consacré 17 heures et 58 minutes aux délibérations de deuxième lecture d'un projet de loi qui est une des mesures les plus importantes qu'un gouvernement ait présentées à la Chambre depuis 20 ans. Cela équivaut à quatre jours de débats parlementaires à l'étape de la deuxième lecture.

Je pourrais comprendre et je ne pourrais guère me plaindre de cette méthode sournoise à laquelle on a recours pour imposer la clôture, si 12, 14 ou 16 jours de séance avaient été consacrés à l'étape de la deuxième lecture. J'aurais beaucoup de mal à me plaindre d'un gouvernement qui propose les motions qu'ils a proposées aujourd'hui, ou une motion de clôture. Mais après 17 heures et 58 minutes, le gouvernement a pressé le bouton d'alarme. Il ne veut plus de discussion, il veut une étude du projet de loi aussi invisible que possible.

Bon nombre des sociétés et des particuliers qui avaient de prime abord appuyé le gouvernement et son Livre blanc *Aller sans entraves*, ainsi que son projet de déréglementation, ont changé d'avis. J'ai reçu à mon bureau des gens qui, normalement, ne voudraient jamais être vus dans mon bureau ni dans celui d'aucun député néo-démocrate. Mais cela doit bien vouloir dire quelque chose quand on voit que l'Association canadienne du camionnage et des centaines de petites entreprises de fabrication et de transformation, d'expéditeurs et de consignataires expriment maintenant de nombreuses réserves.

Quand j'étais petit à la maison et que ma mère nous réprimandait, nous avions l'habitude de dire «Oui, mais . . . ». Voici que toutes ces entreprises, ces particuliers, ces sociétés qui se disaient en faveur de la déréglementation et du document *Aller sans entraves* disent maintenant «Oui, mais . . . ». Nous avons plus d'indécis dans le pays que nous ne pouvons en dénombrer. Le gouvernement ne veut pas que ces indécis ne leur causent plus d'embarras. Le gouvernement ne veut plus en entendre parler davantage au Parlement.

Je tiens à dire au secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Kilgour) qui ne donne qu'une réponse par jour de ne plus venir me parler. Je vous prie de ne plus venir m'adresser la parole derrière les rideaux. Quand vous voudrez discuter encore . . .

M. le vice-président: Je prierais le député de faire ses observations en s'adressant à la présidence afin de ne pas leur donner un tour aussi personnel.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je ne voulais pas vous inclure dans ma diatribe, mais je le ferai.

Par votre entremise, monsieur le Président, je demande à ces secrétaires parlementaires, chaque fois qu'ils souhaiteront discuter de la législation concernant les transports à compter d'aujourd'hui, de nous soumettre par écrit une proposition. Finies les paroles ambiguës derrière un rideau, finies les discussions sur la façon d'obtenir le maximum de coopération dans ce domaine. Étant donné votre bilan d'aujourd'hui, vous regretterez amèrement cette journée. Elle viendra vous hanter à de nombreuses reprises au cours de la présente législature; je vous le promets.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Le gouvernement est à mi-chemin, et la route se fait plus courte. Monsieur le président, regardez-les ces minables, ils sont si désespérés qu'ils sont prêts à prendre ces mesures extraordinaires, afin de mettre un terme au débat de deuxième lecture, après quatre jours seulement.

A en juger par l'enthousiasme de mes collègues depuis deux jours, je m'étais dit que l'étape de la deuxième lecture serait terminée d'ici à vendredi ou lundi prochain. Cependant, il y a une chose qui me réjouit, c'est que le gouvernement aura fait plus pour relancer l'enthousiasme de mes collègues que ce que j'aurais pu faire ou dire. Je ne reproche pas à mes vis-à-vis d'être stupides. Ce n'est pas de leur faute. Cependant, c'est quand ils se forcent pour être stupides, que cela devient amusant. Et Dieu sait qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour l'être.

Je tiens à dire à mon collègue représentant le Nord, que j'ai écouté son discours d'aujourd'hui, lorsqu'il a parlé du Nord, même si je lisais alors mon courrier. J'espère que mon hon. collègue aura bien des amendements à présenter au sujet de la déréglementation, lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité. La *Pacific Western Airlines* se retire de Whitehorse. La déréglementation est en cause. Toutes les fichues petites compagnies aériennes qui veulent offrir un service pendant quelques semaines, puis y mettre fin, desserviront le Nord. Je tiens à prédire à mes collègues, de Sudbury, de Timmins, de Yarmouth, de Charlottetown, de Thunder Bay et de Windsor,

que dans peu de temps, ils ne pourront plus compter sur une compagnie aérienne nationale.

• (2000)

Le gouvernement ne veut pas que mes collègues ou n'importe qui d'autre à la Chambre discute davantage de ces questions. Ils ont cherché la bagarre, eh bien ils l'ont trouvée. Certains de leurs collègues s'amusent peut-être au Cercle des journalistes où ils sont les invités de l'ambassadeur des États-Unis. Et qu'y font-ils? Ils célèbrent l'avénement de la *Continental Airlines* à Ottawa. Soit dit en passant, les origines de cette compagnie d'aviation sont tout à fait dans les cordes des conservateurs. Elle a été en effet créée par la CIA pendant la guerre du Vietnam et les conservateurs la trouvent absolument formidable.

Ces gars-là nous dépouillent de notre pays. A ces députés d'en face, je dis que leur initiative d'aujourd'hui a empiré les choses pour le reste de la législature, et qu'ils en sont les seuls responsables. A mes collègues d'en face, et notamment à un certain orifice proctologique et aux trois secrétaires parlementaires, qu'ils regretteront amèrement ce jour. Je rapelle aux ministériels qu'ils ne nuiront plus au Parlement, et non plus à la nation canadienne avec des mesures législatives idiotes qui mettent en péril notre souveraineté et notre indépendance. Vous n'avez encore rien vu, messieurs!

Des voix: Bravo!

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je regrette que mes collègues du parti libéral ne soient pas là ce soir pour défendre les droits des Canadiens comme mes collègues du NPD . . .

Une voix: Les libéraux ont entamé la dérèglementation.

Mme Mitchell: C'est vrai, ils ont entamé la dérèglementation. Je m'en souviens bien. Je me souviens de l'époque où le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) était ministre des Transports et de tout ce que les libéraux nous ont fait, surtout dans la région de l'Ouest qu'ils représentent.

Je me joins à mes collègues pour dire que j'ai terriblement honte du genre de tactiques que le gouvernement emploie ce soir. C'est pire que les autres manoeuvres d'obstruction qui visent à nous imposer la clôture. C'est pire que les manoeuvres utilisées pour les autres projets de loi. Je suis d'accord avec mes collègues qui ont dit à maintes reprises que les ministériels faisaient preuve d'une grande injustice et même d'un sérieux manque de jugeotte en cherchant à limiter la durée du débat sur une mesure de cette importance.

Il ne saurait y avoir de loi plus importante, surtout pour l'ouest du pays. C'est une question vitale. L'Ouest n'existerait pas sans un réseau de transport national efficace, contrôlé par le gouvernement. Je trouve sidérant qu'en réduisant la durée du débat, ce dernier tente d'empêcher les Canadiens de connaître la teneur de ce projet de loi et les répercussions qu'il aura sans doute dans toutes les régions du pays. Il cherche à faire adopter en douce une loi qui sabotera tout notre réseau de transport.

Comme l'a mentionné un de mes collègues, je trouve également sidérant que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, une personne qui nous demande notre coopération et qui recourt constamment à ce genre de tactique, ait pu nous demander de soutenir sa candidature à la Présidence de la Chambre. Il est terriblement sectaire.

Ce genre de manoeuvres sapent le système parlementaire. Elles sapent le processus législatif. Elles amènent le public à se méfier des politiciens, comme si nous n'avions pas déjà suffisamment de problèmes de ce côté-là. Et le pire c'est qu'elles l'amènent à se méfier du Parlement.

J'ai déjà parlé de ce projet de loi. J'avais seulement commencé à souligner ses conséquences sur les habitants de l'Ouest et surtout ceux de Colombie-Britannique et de ma circonscription de Vancouver-Est. C'est une mesure anti-concurrence. Elle va réduire la concurrence au lieu de l'élargir comme les ministériels le prétendent. D'après l'expérience américaine, nous savons que cette mesure nuira à la sécurité. Nous savons qu'elle entraînera une réduction des services. Les services seront sans doute réduits, surtout dans les régions éloignées et nordiques où leur prix de revient est plus élevé. Cette mesure porte atteinte à notre souveraineté. Les Canadiens renonceront au droit d'exercer un contrôle sur les transports et permettront à la concurrence américaine de s'installer.

Dans mon dernier discours, j'ai démontré, en citant de nombreux exemples, que cela aurait des répercussions catastrophiques sur le port de Vancouver. Les conteneurs qui devraient traverser le Canada passeront par les États-Unis. Ils passeront par le Sud, par Chicago, par les États de l'Ouest et par les ports américains. Nous avons déjà vu le CN accorder des tarifs avantageux pour favoriser cette tendance.

Nous avons besoin au Canada d'une politique de transport planifiée et coordonnée qui nous assurera un bon service, à des tarifs raisonnables, y compris dans les régions éloignées et rurales.

Dans le peu de temps qu'il me reste, je voudrais parler d'un rapport spécial du comité permanent du Conseil de développement économique qui a été remis au conseil de ville de Vancouver. Ce comité a étudié les réformes proposées dans le document *Aller sans entraves*. La plupart de ceux qui se sont adressés au comité s'opposaient à la déréglementation. Je suis sûre que s'ils étaient ici ce soir, ils nous féliciteraient et s'élèveraient contre le projet de loi C-18.

Ont comparu devant le comité l'Association du transport routier de la Colombie-Britannique, la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers, l'Association néo-démocrate de la circonscription provinciale de Vancouver-Centre, le président de l'Association communautaire commerciale et professionnelle, l'Association des machinistes, le secrétaire-trésorier du Conseil maritime de la côte du Pacifique, et l'Association canadienne de la marine marchande. Ce sont toutes des associations d'entreprises et de syndicats reliés aux transports, au commerce et à l'industrie dans l'ouest du Canada, plus particulièrement dans la région de Vancouver.

Quelles sont leurs préoccupations? Elles en ont précisé un certain nombre. En vertu de cette mesure législative et avec la déréglementation des transports, les chemins de fer auront l'avantage sur les transporteurs routiers notamment en négociant des contrats confidentiels, en abaissant les taux, en offrant des rabais, et ainsi de suite, pour obtenir de plus fortes expéditions. La liberté de mouvement d'un côté à l'autre de la frontière facilitera l'accès au marché canadien pour les géants américains du camionnage. Les entreprises de camionnage américaines offriront des taux réduits que leurs homologues canadiens ne pourront se permettre. Les expéditions par Vancouver seront détournées vers les ports américains où le transport coûtera moins cher. Les fabricants américains qui exploitent des usines au Canada pour y répondre à la demande sans payer de droits d'importation retourneront aux États-Unis si des taux de transport inférieurs compensent les droits d'importation.

La perte de milliers d'emplois dans tous les secteurs du transport aura des retombées dans la fabrication et les autres métiers. Des milliers d'entreprises de camionnage fonctionnent dans des conditions de concurrence dirigée. La déréglementation restreindra considérablement la concurrence, ce qui entraînera la faillite de nombreuses petites sociétés. Le service assuré aux localités isolées sera réduit et les coûts monteront en flèche. La disposition concernant les subventions du gouvernement dans les cas où le secteur privé ne fournit pas un service suffisant conduirait à une ingérence politique plus grande qu'à l'heure actuelle.

L'entretien des véhicules fera les frais de la déréglementation, ce qui se traduira par une diminution de la sécurité dans les rues et sur les routes. Les compagnies aériennes géantes des États-Unis offriront des tarifs inférieurs à ceux des transporteurs canadiens, ce qui acculera ces derniers à la faillite. Nous avons déjà assisté à une modification complète des relations entre les compagnies aériennes surtout dans l'ouest du Canada. Ce n'est que le commencement. La plupart d'entre nous estiment que le nouveau régime aura des conséquences très discutables sur les consommateurs. Les services aériens et ferroviaires desservant les localités isolées seront diminués ou supprimés, ce qui a déjà commencé. L'abandon de nombreuses lignes de chemin de fer actuelles va faire augmenter les frais d'expédition, ce qui aura des conséquences désastreuses pour les agriculteurs des régions isolées et la petite entreprise. La sécurité et la navigabilité des navires ne seront pas assurées dans le cadre de la déréglementation. Les inspections de la Garde côtière canadienne seront inutiles. Les mouvements qui s'effectuaient dans le sens est-ouest se feront du nord au sud, ce qui avantagera les grandes sociétés américaines.

• (2010)

Je pourrais m'étendre longuement sur le sujet, mais en résumé, monsieur le Président, la plupart de ceux qui ont pris la parole à l'Hôtel de ville de Vancouver ont parlé des répercussions néfastes de la déréglementation qui ont déjà été constatées aux États-Unis. Ils ont proposé de demander aux gouvernements fédéral et provinciaux d'entreprendre des études indépendantes des incidences néfastes sur l'emploi, les salaires et les conditions de travail, le commerce, la sécurité et l'économie, avant d'appliquer au Canada des réformes dans le secteur des transports. Ces personnalités sont des spécialistes de tous les modes de transports. Malheureusement, étant donné que le gouvernement limite la durée du débat et renvoie la question au comité sans que la participation du public ait été suffisante et ne tient pas compte de la motion de mon collègue visant à reporter l'étude de ce projet de façon à pouvoir consulter les Canadiens, ce sont eux qui en souffriront, et notamment les habitants de la Colombie-Britannique. En adoptant cette position ce soir, le gouvernement ne fait qu'aggraver les choses.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il n'y a pas le quorum à la Chambre. Je demande le quorum.

M. le vice-président: Nous avons maintenant le quorum. Reprenons le débat. La parole est au député de Beaches (M. Young).

M. Lewis: Oh, oh!

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je sais que le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) plaisantait. Il désire vraiment entendre mon intervention de ce soir.

M. Lewis: Le député de Beaches (M. Young) est un expert en matière de transports.

M. Young: Les transports sont très importants pour la population de Beaches, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Young: Comme mes collègues à la Chambre le savent, les résidants de Beaches accordent une grande importance à toutes les questions d'intérêt national. C'est pourquoi ils m'ont envoyé ici les représenter.

Mme Mitchell: Ils ont bien choisi.

M. Young: Et je m'acquitte bien de ma tâche par surcroît.

Des voix: Oh, oh!

M. Young: Il me serait difficile d'exprimer un sentiment moindre qu'une profonde déception devant le geste du gouvernement qui a eu recours à une manoeuvre de procédure en fin d'après-midi pour mettre un terme au débat sur cette importante mesure législative.

Pendant l'heure du dîner, je me suis remémoré l'usage de telles tactiques et je me suis souvenu de discussions que j'ai eues avec des députés qui siègent maintenant du côté gouvernemental lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Ils dénonçaient ces mêmes tactiques de la part des députés ministériels qui se retrouvent maintenant dans l'opposition officielle. Je relève, sans m'en étonner, le silence de l'opposition officielle sur le geste posé par le gouvernement cet après-midi. En fait, je pense souvent à mon bon ami Erik Nielsen. Il nous disait ce qu'il pensait des manoeuvres auxquelles se livrait le gouvernement libéral de l'époque. Erik avait toujours beaucoup à dire sur de tels recours à la procédure, je crois qu'il disait alors «étrangler le débat démocratique à la Chambre des communes». Je suis convaincu que s'il était à la Chambre aujourd'hui, il éprouverait un certain mépris et du dégoût devant le geste posé par le gouvernement.

Le projet de loi C-18 est très important pour de nombreuses raisons qui ont déjà été énumérées par mes collègues du caucus néo-démocrate. Un des points dignes d'intérêt que j'ai abordés cet après-midi lorsque j'ai pris la parole au sujet de ce projet de loi, c'est ce que cette mesure ne fera pas pour les Canadiens handicapés. Ce que va faire ce projet de loi, si j'en juge par toutes les analyses que j'ai lues, c'est amener les grands transporteurs de l'industrie à remettre en question les itinéraires au Canada qui sont jugés non rentables parce que peu fréquentés. Cela est déjà fait dans certains coins du pays que j'ai eu l'occasion de visiter en décembre dernier. J'ai signalé cet après-midi qu'en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, le service aérien entre Fredericton et Halifax et entre Halifax et Sydney (Nouvelle-Écosse) et sur d'autres itinéraires, je crois, était autrefois assuré par des DC-9. Aujourd'hui, le service DC-9 n'existe plus entre ces grandes villes canadiennes et les provinces de l'Atlantique, sauf dans quelques rares cas. Les DC-9 et autres gros appareils y ont été remplacés par des Dash-8 et des Dash-7. Quiconque a eu l'occasion de voler en Dash-7 ou en Dash-8—qui, soit dit en passant, sont de magnifiques produits de la technologie canadienne—sait que ces appareils ne sont pas conçus pour accommoder des personnes qui seraient handicapées physiquement, auraient du mal à se déplacer ou devraient utiliser un fauteuil roulant pour jouir de la même mobilité que les autres. Cela pose un problème spécial.

Le projet de loi C-18 aborde la question des pratiques de transport discriminatoires à l'endroit des Canadiens handicapés physiquement, mais il ne prévoit clairement aucun mécanisme permettant à une personne handicapée qui s'estime victime de discrimination dans notre système de transport de défendre sa cause devant quelque organisme quasi judiciaire. A l'heure actuelle, monsieur le Président, le système relève de la Commission canadienne des transports. En vertu de ce projet de loi, la Commission va disparaître et être remplacée par un autre organisme. On ignore cependant si un nouvel organisme sera chargé de recevoir les plaintes des Canadiens handicapés qui, personnellement ou collectivement, se disent victimes de discrimination. J'exhorte vivement le gouvernement à revoir cet aspect de la question à mesure que progresse l'étude du projet de loi. C'est un point important.

A ce que je sache, aux termes des règlements, que nous n'avons pas encore vus, les dispositions de cette mesure concernant la discrimination ne s'appliqueront aux transporteurs que dans le cas des appareils ayant plus de 60 sièges. Les Dash-8, les Dash-7 et certains petits avions comportent évidemment moins de 60 sièges. C'est donc dire que les personnes handicapées qui habitent à Sydney, en Nouvelle-Écosse, dans l'île du Cap-Breton, à Halifax, à Moncton ou à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, ou dans d'autres villes importantes, ne pourront vraisemblablement plus voyager par avion une fois que le projet de loi aura été adopté.

• (2020)

J'ai soulevé une autre question importante cet après-midi. Puisque des députés ministériels sont venus me trouver pour en savoir plus long, il convient que j'en parle à nouveau. Rien n'indique, dans le projet de loi, quelle suite on entend donner aux décisions de la Commission canadienne des transports relatives aux personnes handicapées. Le gouvernement ne s'est pas engagé envers ces milieux à soutenir et à maintenir ces décisions. Ce problème préoccupe beaucoup ceux qui s'intéressent aux droits de la personne et à la situation des personnes handicapées.

Vous savez peut-être, monsieur le Président, que le groupe spécial du comité des transports aériens de la Commission canadienne des transports, en parlant d'une politique des tarifs spéciaux à l'endroit des personnes qui accompagnent les handicapés et des sièges supplémentaires pour les obèses, a présenté dernièrement au ministre des Transports (M. Crosbie) un rapport qui renferme quelques recommandations importantes. Les mesures préconisées pourraient être très utiles aux Canadiens physiquement handicapés qui veulent emprunter notre système public de transport, notamment nos lignes aériennes.

Ce rapport se penche sur la politique actuelle du Canada et comporte des recommandations tenant compte des interprétations données à la Charte des droits et des libertés ces dernières années et de la façon dont elle est comprise actuellement. Les auteurs estiment que la discrimination dont sont toujours victimes les voyageurs handicapés contrevient directement aux dispositions de notre charte. A mon avis, les Canadiens ne devraient pas être obligés d'en appeler aux tribunaux pour obliger les gouvernements à reconnaître leur droit de voyager dans leur pays en tant que citoyens à part entière.

Je vois que mon temps de parole achève. Tout ce que je demande aux ministres, c'est de se pencher sur les problèmes dont je viens de faire état au nom des handicapés du Canada.

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Kilgour) invoque le Règlement.

M. Kilgour: Monsieur le Président, je n'invoque pas le Règlement, mais je voudrais seulement dire quelques mots si j'en ai le droit.

M. le vice-président: Le député a déjà pris la parole au cours de ce débat et il ne peut intervenir maintenant sans avoir le consentement unanime de la Chambre.

M. Kilgour: Monsieur le Président, j'ai pris la parole à propos de l'amendement, si je ne m'abuse.

M. le vice-président: Le député a parlé à propos d'un rappel au Règlement. Il peut donc participer au débat.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett) a demandé la parole en même temps. Je propose:

Que la députée de New Westminster—Coquitlam ait la parole.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Robinson, mise aux voix, est rejetée:)

• (2030)

(*Vote nº 52*)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Benjamin
Blaikie
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Fulton
Hovdebo
Jewett
Keeper
McCurdy
Mitchell
Nystrom
Orlikow
Robinson
Rodriguez
Toupin
Young —17

CONTRE

Députés

Andre
Baker
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blenkarn
Blouin
Bourgault
Bradley
Brightwell
Browes
Caldwell
Champagne
(Champlain)
Cochrane
Collins
Comeau
Cook
Cooper
Cossitt
Crosby
(Halifax West)
Darling
Della Noce
Desrosiers
Domm
Edwards
Fennell
Finestone
Fontaine
Fraleigh
Fretz
Gagliano
Gagnon
Garneau
Gauthier
Gormley
Gottselig
Grisé
Grondin
Guilbault
(Drummond)
Gustafson
Halliday
Hamilton
Harvey
Hawkes
Horner
Jacques
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Kelleher
Kempling
Kilgour
King
Lawrence
Layton
Lewis
MacDougall
(Timiskaming)
MacLellan
Mailly
Malépart
Malone
Martin
Mazankowski
McCain
McCrossan
McInnes
McKnight
Merrithew
Moore
Nicholson
(Trinity)
Nickerson
Nowlan
Oostrom
Ouellet
Pépin
Porter
Price
Prud'homme
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Sparrow
Stackhouse
Stevens
Suluk
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Van De Walle
Vankoughnet
Vincent
Warner
White
Witer—109

• (2100)

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Le débat reprend avec l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Kilgour).

[*Français*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie tous mes collègues et tous les députés libéraux, et je cède ma . . .

[*Traduction*]

M. Robinson: Règlement.

M. le vice-président: Le député de Burnaby (M. Robinson) pour un rappel au Règlement.

M. Robinson: Monsieur le Président, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) se levait et je propose que l'on entende maintenant le député de Nickel Belt.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Kilgour) avait déjà commencé son discours. Il a la parole pour le débat.

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: La députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett).

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, j'espérais entendre le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour), puisque ses collègues viennent de voter, comme les libéraux, de ne pas m'entendre maintenant. Je supposais que la raison, c'est qu'ils voulaient entendre le député d'Edmonton—Strathcona, alors que celui-ci semble se dégonfler. Il a parlé sur un rappel au Règlement, mais c'est tout ce qu'il a à dire. Il aurait pu prendre la parole, puisque ce scrutin était justement pour cela.

Si une chose montre bien le vide des arguments du parti conservateur, c'est le fait que ses députés refusent de parler dans ce débat. Ils ne veulent pas défendre une chose qui est indéfendable. C'est pour cela que le député ne veut pas prendre la parole. S'il l'avait voulu, il l'aurait pu. Si je ne me trompe il n'a parlé que sur un rappel au Règlement qui, d'ailleurs, n'en n'était pas un, mais a été accepté comme tel par la présidence. Nous gaspillons le temps de la Chambre et il ne parle même pas.

C'est la troisième fois aujourd'hui que le parti au pouvoir essaie d'arrêter, de limiter, de restreindre et de terminer le débat sur ce projet de loi. Je suis toute aussi furieuse des méthodes du parti au pouvoir que mes collègues qui ont déjà parlé de ce je pense être un des projets de loi les plus importants, sinon le plus, à être présenté à la Chambre.

• (2110)

Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a signalé que nous n'avions consacré que 17 heures et 58 minutes au débat sur ce projet de loi, à l'étape de la deuxième lecture, ce qui fait à peu près quatre jours. J'étais à la Chambre, et quelques autres députés aussi, lors du débat sur le drapeau, en 1964. Ce débat a duré 34 jours—34 jours—avant que la clôture ne soit invoquée. Les conservateurs étaient alors dans l'opposition. Certes, ils n'ont pas eu gain de cause, car ils préconisaient de conserver le *Red Ensign* au lieu d'avoir un drapeau typiquement canadien. Par contre, compte tenu du fait qu'on leur a accordé tout ce temps, 34 jours, ils ont pu provoquer des discussions publiques dans tout le pays sur un sujet très important, l'adoption d'un drapeau canadien.

M. Gagnon: Quel est le rapport avec le projet de loi C-18?

Mme Jewett: Quel est le rapport avec le projet de loi C-18? Je remercie le député pour sa question. Le député est assis juste à côté de moi, mais il n'écoute pas. Le rapport, c'est qu'on avait consacré 34 jours au débat sur une question aussi importante, en 1964. Les citoyens des quatre coins du pays ont pu se faire entendre. Certains prétendent que le public a pu donner son opinion. Ce n'est pas vrai. Bien des groupes de ma circonscription n'ont pas encore pu le faire. J'ai passé la fin de semaine avec les représentants de plusieurs groupes. Il en reste encore bien d'autres, notamment un groupe de personnes handicapées que préoccupe la disposition précisant qu'aucun siège ne sera prévu pour elles sur les appareils de moins de 60 places. Elles veulent m'en parler. Bien d'autres groupes ont également manifesté l'intention de me parler de ce projet de loi. Je leur ai garanti que je les écouterais, qu'ils soient pour ou contre la mesure. Je retournerai dans ma circonscription souvent pour les entendre.

J'ai dit à ces groupes que nous avions eu moins de quatre jours pour débattre ce projet de loi et que, comme c'est l'une des mesures les plus importantes qui aient été présentées à la Chambre depuis le début de la session, nous aurions sans doute encore quatre, cinq ou six jours de débat. Je n'en demande pas 34. J'ai dit cependant que nous aurions certainement encore cinq ou six jours pour discuter du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. C'est ce que j'ai dit à ces groupes. Je suis certaine que d'autres députés ont fait la même chose. C'est ce que j'ai garanti à des groupes importants de ma propre circonscription et des circonscriptions voisines qui veulent me faire part de leurs préoccupations au sujet de cette mesure. Maintenant, ils n'auront pas la chance de faire valoir leur point de vue.

Ne nous faisons pas d'illusion. Les conservateurs comptent maintenant empêcher toute discussion prolongée ou série d'audiences au comité. Je ne crois pas un seul instant qu'ils permettront la tenue d'un grand nombre d'audiences ou des déplacements un peu partout dans le pays. Ils n'entendront certainement pas l'avis de ceux qui ont fait l'expérience de la déréglementation aux États-Unis. Ils ne les écouteront pas. Je suis convaincue qu'ils ne les inviteront même pas à témoigner. Nous n'entendrons pas leur point de vue.

Un député a mentionné plus tôt ce que sir John A. MacDonald aurait pensé du projet de loi. Je m'étais d'ailleurs posé la question moi-même. Quel aurait été l'avis du très honorable sir John A. MacDonald? De fait, aucun chef conservateur jusqu'à maintenant, même sir Robert Borden, n'aurait mieux aimé que nous cette façon de brader notre souveraineté. Pendant le célèbre débat sur le pipeline, le très honorable John George Diefenbaker avait avancé deux arguments fondamentaux qui s'appliquent très bien à la situation actuelle. D'une part, du point de vue de la procédure, il avait affirmé que la mesure n'avait pas été débattue assez longuement. Évidemment, M. J. Coldwell et les membres de son parti, Stanley Knowles et d'autres, clamèrent aussi que le gouvernement ne permettait pas un débat satisfaisant. Non seulement le très honorable John George Diefenbaker répéta à qui mieux mieux cet argument, mais il affirma encore avec la dernière énergie que c'était une négation de la souveraineté canadienne.

Les députés d'en face ont sûrement lu leur histoire du Canada, au moins l'histoire des conservateurs. Se souviennent-ils de ses diatribes contre les matamores texans prétendant faire main-basse sur le Canada? Ce débat et ce projet de loi que l'on impose en force à la Chambre de façon presque aussi lamentable que pour cet autre projet de loi auront les mêmes conséquences. Notre nation va être absorbée de plus en plus et de plus en plus vite par le continent. Elle va se fondre de plus en plus vite et de plus en plus dans la grande nation du sud de notre frontière.

Les nouveaux conservateurs, monsieur le Président, excepté vous sans aucun doute, ont oublié le rêve que faisaient autrefois pour notre pays les dirigeants de leur parti. Ils se fichent des transports est-ouest qui unissent notre pays comme de tous les modes de communication et de transport. Ils n'ont pas envie que notre pays soit un lieu où l'on se préoccupe de ce qui se passe à Antigonish quand on habite à Vancouver. Ils ne savent probablement même pas où se trouve Antagonish s'ils viennent de l'Ontario.

Les députés d'en face ne veulent plus discuter de ce projet de loi. Ils veulent mettre fin au débat. Ils se sont abaissés aujourd'hui pour la troisième fois à des tactiques sordides. Ils ont même dit au député d'Edmonton—Strathcona de ne pas prendre la parole.

M. Nystrom: Et il a obéi comme une otarie savante.

Mme Jewett: A trois reprises, ils nous ont empêchés d'exprimer les opinions et les inquiétudes de nos électeurs au sujet de ce projet de loi, à l'occasion de la deuxième lecture. Comme il s'agit d'une loi sur les transports, lesquels revêtent une importance fondamentale pour le Canada, je crois qu'ils regretteront, comme l'a dit un de mes collègues, de renier ainsi leur passé et de faire du Canada le 51e État américain. C'est vers cela que nous nous dirigeons. Ils vont certainement le regretter. Ils perdront certainement les élections, pour d'autres motifs. Mais il s'agira d'une des principales raisons de leur échec quand les électeurs retourneront aux urnes, en 1988 ou 1989.

Des voix: Bravo!

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, en écoutant mes collègues du caucus néo-démocrate, je me suis rendu compte que les ministériels n'avaient pas beaucoup parlé. Je voudrais rappeler à mes collègues un événement qui s'est produit aujourd'hui et qui nous a tous impressionnés. Je veux parler de l'intervention d'un ministériel du Nord. Il a décrit avec beaucoup d'éloquence la nécessité d'une réglementation et de dispostions propres à assurer des moyens de transport dans les régions du pays dont la population est très clairsemée. J'aurais souhaité qu'un plus grand nombre de conservateurs écoutent le député et profitent de l'occasion pour exprimer leur opinion au sujet de l'importante question des transports.

J'ai assisté ici ce soir à l'une des scènes des plus ridicules qu'il m'ait été donnée de voir depuis mon élection à la Chambre des communes. Quelqu'un a dit vouloir participer au débat et s'est désisté lorsqu'il a eu l'occasion de le faire. Ce gouvernement passera certainement à la postérité pour sa perversité, sa perfidie et son incompétence lamentable.

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: Mais surtout, on s'en souviendra pour sa mesquinerie sans pareille. Cette mesquinerie, il l'a manifestée ce soir, il l'a manifestée au comité, il l'a manifestée à l'endroit de tous les Canadiens ainsi qu'à l'endroit des députés à la Chambre par le mépris dont il a fait preuve à l'égard des députés et de la population. Il a refusé aux citoyens du pays l'occasion de faire entendre leur opinion, et il a refusé à leurs représentants l'occasion de s'exprimer.

• (2120)

Quand je parle de transport, cela me fait penser à un incident qui m'a été raconté récemment. Le premier ministre (M. Mulroney) monte à bord d'un train et se rend à sa place dans un compartiment. On le voit fouiller anxieusement dans ses poches. Pendant qu'il retourne fiévreusement ses poches, il entend les pas du contrôleur qui approche. Il devient un peu plus hors de lui. Le contrôleur ouvre la porte du compartiment et le salue: «Bonjour, M. Mulroney». Il n'obéit pas aux règles parlementaires, lui, monsieur le Président. Quoi qu'il en soit, il le reconnaît immédiatement parce que c'est son cousin Germain. Il continue: «Monsieur le premier ministre, ne vous en faites pas si vous avez perdu votre billet. Nous vous connaissons. Nous vous faisons même confiance parfois. Même si vous n'arrivez pas à trouver votre billet pour le moment, je suis sûr qu'il est quelque part. Une fois arrivé à destination, au moment qui vous conviendra, quand vous l'aurez retrouvé, vous n'aurez qu'à le faire parvenir à l'administration centrale, et tout ira bien.» Mais l'autre de dire: «Ce n'est pas là le problème. C'est que je ne sais pas où je vais».

Voilà le genre de leadership qui a été imposé au parti d'en face. Les conservateurs ne savent pas où ils vont. Voilà qu'ils ont présenté un projet de loi concernant les transports, mais la vaste majorité des Canadiens qui ont besoin de services de transport satisfaisants par air et par route ne sauront pas où ils vont.

Pourquoi un projet de loi aussi complexe fait-il l'objet d'un débat aussi bref? Rappelons-nous les efforts que mon collègue de Regina Ouest (M. Benjamin) a déployés, afin de s'assurer que le comité parcoure le pays et entende des témoins et que les Canadiens aient la possibilité de comprendre ce qui est en jeu et d'imposer leurs idées. Pourtant, ce fut en vain. Pourquoi? Il s'agit d'un document extrêmement volumineux. Je suis prêt à parier que 99 p. 100 des conservateurs, qui en sont capables, ne l'ont pas lu.

Pour quelles raisons nos vis-à-vis veulent-ils mettre un terme au débat? Pourquoi sont-ils si pressés d'en finir? C'est parce qu'ils veulent tenir les Canadiens dans l'ignorance. Malgré cela, nous savons ce qui motive ce projet de loi. Je le répète, c'est leur idéologie. Nous savons qu'elle repose notamment sur le libre-échange, la déréglementation et la privatisation. Ce qu'on oublie, cependant, c'est que fondamentalement, comme mon collègue l'a signalé, elle vise à l'américanisation. C'est là où les conservateurs prennent, sans aucun doute, leurs modèles.

Nous savons que notre premier ministre a été fort heureux de pouvoir chanter des chansons irlandaises à un homme d'affaire américain qui lui a rendu visite à Québec; il ne l'a jamais oublié. Les Canadiens risquent d'être marqués par son incapacité à s'arracher à ce qui doit avoir été une expérience remarquable. Pour analyser les conséquences de ce projet de loi, il faut examiner les répercussions de la déréglementation aux États-Unis depuis 1978.

Tout à l'heure, j'ai signalé que cette idéologie de la libre entreprise consistait à maximiser les profits, à minimiser les coûts et à éliminer le plus possible la main-d'oeuvre. C'est le résultat qu'on constate aux États-Unis. Nous en avons déjà parlé. Ce ne sont pas les seules conséquences en matière de sécurité. Il ne fait aucun doute que, depuis 1978, le niveau de sécurité en ce qui concerne les divers modes de transport dont il est question dans ce projet de loi, c'est-à-dire aérien, routier et maritime, a considérablement baissé aux États-Unis. Le niveau de sécurité des transports en général a affreusement baissé aux États-Unis.

Il est donc dangereux de donner suite aux propositions prévues dans ce projet de loi. On risque de créer des situations où des vies seraient en danger. La réglementation dans le domaine des transports a pour rôle d'assurer des services à un coût raisonnable à toutes les régions du pays, peu importe la distance ou l'importance démographique, or le dossier des États-Unis nous fait craindre justement pour les aspects de la réglementation des transports que nous voulions préserver. Nous risquons notamment, d'une part, d'assurer des services là où le marché est important et rentable et, de l'autre, de défavoriser largement les petites localités, car là où les services ont été maintenus, ils sont devenus hors de prix.

A tous les égards, cette mesure menace les Canadiens.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat de ce soir. Nous sommes prêts à débattre de cette question n'importe où et n'importe quand. Nous aurions préféré le faire selon la procédure habituelle du Parlement, mais si le gouvernement nous force à le faire ce soir, nous le ferons ici et maintenant.

Nous pensions auparavant que les conservateurs avaient des principes. Ce n'étaient le plus souvent ni de bons principes, ni les mieux inspirés, mais au moins, c'étaient des principes. Ce soir nous avons pu constater que la direction du parti conservateur a abandonné et trahi toute notion de principe. A moins que cette bande de braves garçons du sud de l'Ontario qui pouffaient de rire plus tôt ce soir n'ait rejoint le reste du caucus pour ricaner en foulant aux pieds les principes conservateurs traditionnels, je me demande bien si leurs collègues approuvent cette façon d'agir.

Ma collègue de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett) rappelait il y a quelques minutes comment Sir John A. Macdonald et les conservateurs avaient oeuvré au début pour cimenter le pays grâce aux liaisons ferroviaires. Ils avaient compris l'importance d'établir des liaisons ferroviaires vers l'ouest, depuis le centre du Canada jusqu'à l'océan Pacifique. Ils se rendaient compte que sans ces liaisons le pays ne pourrait exister. C'est avec le plaisir de l'historien que j'évoque cette époque. Je pense aux luttes qui ont été menées durant les années 1870 et au cours de la décennie suivante pour doter le Canada du réseau ferroviaire qu'il lui fallait. On crée un certain malaise encore aujourd'hui parmi les conservateurs lorsqu'on évoque le scandale du Pacifique, qui a défrayé la chronique de ces années là.

Je pense aux initiatives de Sir Hugh Allan, mêlé au scandale du Pacifique parce qu'il avait soutenu le parti conservateur durant la campagne électorale de 1872 pour assurer son retour au pouvoir et ainsi exécuter le contrat qu'il convoitait en construisant la ligne de chemin de fer.

• (2130)

Le scandale du Pacifique a éclaté. A cette époque-là, les libéraux ont eu le grand plaisir de prendre la place des conservateurs au pouvoir. En fait, le scandale du Pacifique a été l'événement le plus heureux qui ait pu arriver au Canada à cette époque-là, précisément parce que les projets de chemin de fer de Sir Hugh Allan ne comprenaient pas un réseau ferroviaire canadien vers l'Ouest. Ce dernier était lié à des compagnies de chemins de fer de Chicago qui pensaient que même si l'Ouest devenait canadien, ils pourraient toujours faire en sorte que les produits de cette région, les céréales que l'on pourrait y cultiver et les autres marchandises de la même provenance pourraient être expédiés par Chicago et envoyés aux États-Unis.

L'anéantissement de ces projets à la suite du scandale du Pacifique de 1873 a permis à d'autres de les réaliser. Naturellement George Stephen est le nom célèbre qui y est associé et il y en a d'autres. Il est devenu le baron Mount Stephen après avoir organisé les chemins de fer du Canadien Pacific et construit des lignes traversant l'ouest du Canada jusqu'à la côte pacifique. Cela a été évoqué dans les oeuvres de Pierre Burton et dans des productions de la société Radio-Canada qui parlent de certaines des grandes décisions et découvertes de l'époque. Par exemple, la découverte du col Rogers à travers les montagnes a permis de construire une ligne de chemin de fer au milieu des Prairies ou un peu au sud, au lieu du nord au col de Yellowhead. Il y a eu aussi la grande décision concernant la construction d'une ligne de chemin de fer autour du lac Supérieur pour permettre, même pendant l'hiver lorsque le lac est gelé, d'expédier des produits manufacturés de l'Est vers l'Ouest et vice-versa. Ces grandes décisions ont joué un rôle absolument crucial dans l'élaboration d'une économie unique qui a permis aux autres régions du Canada de prendre part à la mise en valeur de l'Ouest et au Canada de devenir un pays prospère.

Qu'ont essayé de faire à maintes reprises les bâtisseurs de chemins de fer américains après la faillite de Sir Hugh Allan dans les années 1870 et celle des compagnies de Chicago? Ils ont continué à introduire des lignes de chemin de fer au Canada. Si l'on regarde une carte des lignes de chemin de fer qui traversent l'Ouest et pénètrent en Colombie-Britannique, nous voyons de petites lignes qui montent vers le Canada.

Qu'est-ce qui nous attend maintenant? En quoi mon rappel de l'histoire canadienne des années 1870, 1880 et suivantes est-il pertinent? Il est pertinent parce qu'il y a toujours des sociétés américaines qui aimeraient prendre tout ce qu'il y a de bon dans l'économie canadienne et négliger une région tout en profitant des avantages qu'offre une autre. Le gouvernement conservateur propose maintenant des dispositions prévoyant l'usage commun de voies et l'établissement de prix de ligne concurrentiels. Des produits pourront passer d'une région canadienne aux États-Unis pour être transportés jusqu'à la côte est ou, quant à cela, jusqu'à la côte ouest. Il s'ensuivra que le trafic sur nos lignes ferroviaires sera considérablement réduit, des Canadiens et des Canadiennes qui veulent travailler sur les chemins de fer n'auront pas de travail et que les Canadiens ne pourront pas partager la prospérité entre les régions.

Le secteur ferroviaire nous offre un magnifique exemple de la façon dont le gouvernement, sans égard pour les intérêts canadiens, se laisse obnubiler par une plainte individuelle ou une autre à laquelle un règlement sensé pourrait remédier. Nous avons un exemple où le gouvernement conservateur est tout disposé à oublier et à trahir l'intérêt national. C'est le drame auquel nous sommes confrontés.

Je voudrais rappeler les principes sur lesquels sir John A. Macdonald s'est fondé pour bâtir le pays, à son époque, dans les années 1880 jusqu'au début des années 1890 et la dernière grande bataille électorale qu'il a menée, en 1891. D'autres ont adhéré à ces principes au fil des ans jusqu'au gouvernement de John George Diefenbaker, dont le député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton) a été l'un des conseillers les plus imaginatifs en matière de développement national. Tout cela a été abandonné.

Nous avons devant nous un gouvernement qui pense que les intérêts privés doivent agir à leur guise et que les expéditeurs mécontents de la réglementation actuelle doivent pouvoir s'en libérer comme ils l'entendent. Il ne se préoccupe pas du tout de la tarification à perte qui peut se pratiquer sans égard au fait que, dans le domaine des transports comme dans bien d'autres, on peut se permettre de fonctionner à perte au lieu de mettre fin à une activité. Cela n'a pas vraiment d'importance tant que l'on réussit à couvrir ses frais variables; il vaut encore la peine de rester en affaire. Si elles peuvent s'étendre sur des centaines de milliers de milles et profiter des économies d'échelles que cela procure, les sociétés ferroviaires américaines restent très susceptibles de profiter de la situation dans ces régions et d'anéantir le trafic du côté canadien.

C'est pourquoi nous croyons que cette mesure législative est si mal inspirée. C'est pourquoi nous voulions que le projet de loi soit renvoyé au comité permanent des transports pour un examen approfondi. Il est inacceptable de pousser le projet de loi dans sa forme actuelle avec tous les risques qu'il comporte. Nous nous retrouvons devant une industrie des transports où l'établissement de tarifs confidentiels ou secrets pourra permettre à quelques-uns de profiter du système. Les conséquences, conjuguées à la concurrence des sociétés ferroviaires américaines, seront ressenties par les cheminots de tout le pays. Tous les centres ferroviaire, de Montréal au sud de l'Ontario, de Thunder Bay à Winnipeg et Regina—tous les centres ferroviaires du pays—subiront ces conséquences.

Nous avons déjà vu le CN et le CP réduire radicalement leurs effectifs. Dans de telles circonstances, il ne sera pas simplement question d'essayer de réduire les effectifs tout en assurant la stabilité ou la croissance des entreprises. Nous ne verrons pas les sociétés ferroviaires abolir des postes pour s'efforcer d'être plus compétitives, nous verrons des employés perdre leurs emplois en raison d'une baisse des activités. Dans ce contexte, nous ne pourrons que constater que les Conservateurs, dans leurs circonscriptions, et les Canadiens, d'un océan à l'autre, regrettent le système de réglementation dont on se sera débarrassé. C'est alors que nous verrons à quel point les Conservateurs respectent leurs principes et combien sont rares leurs idées. La déréglementation, dans ce cas-ci comme dans un ou deux autres, c'est à peu près tout ce qu'ils peuvent pondre en termes de principes économiques. Rien dans la tête, rien dans les urnes, plus d'emplois. Tout ce qu'ils récolteront, ce sont les milliers de sans-emploi d'un bout à l'autre du pays.

Par conséquent, je demande aux députés de tous les partis de se joindre à nous pour rejeter le projet de loi de sorte que nous puissions formuler un véritable ordre nouveau pour l'industrie canadienne des transports.

M. le vice-président: La parole est au député de Gander—Twillingate (M. Baker).

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je propose:

Que le député de Winnipeg-Nord-Centre soit maintenant entendu.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Robinson, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 53*)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Baker
Benjamin
Blaikie
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Fulton
Heap
Hovdebo
Jewett
Keeper
McCurdy
Mitchell
Nystrom
Orlikow
Riis
Robinson
Rodriguez
Toupin
Young —20

CONTRE

Députés

Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Binns
Blais
Blenkarn
Blouin
Bourgault
Brightwell
Browes
Caldwell
Champagne
(Champlain)
Clark
(Brandon—Souris)
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Cossitt
Crosby
(Halifax West)
Darling
Della Noce
Desrosiers
Domm
Fennell
Finestone
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gauthier
Gottselig
Grisé
Grondin
Guilbault
(Drummond)
Gustafson
Halliday
Harvey
Hawkes
Jacques
James
Jardine
Jepson
Joncas
Jourdenais
Kaplan
Kempling
Kilgour
Lanthier
Lawrence
Layton
Lewis
MacDougall
(Timiskaming)
Mailly
Malone
Martin
Mayer
Mazankowski
McCain
McKnight
Minaker
Moore
Nickerson
Nowlan
Oostrom
Pietz
Plourde
Reid
Reimer
St-Julien
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Sparrow
Stackhouse
Stevens
Suluk
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Towers
Van De Walle
Vankoughnet
Vincent
Warner
White
Witer—88

• (2210)

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

Sur un rappel au Règlement, l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je voudrais simplement signaler que j'étais présent mais que je refuse de participer au vote.

[*Traduction*]

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. A cette heure du jour . . .

Une voix: Nous sommes la nuit!

M. le vice-président: Ne pourrions-nous pas laisser le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) s'expliquer.

M. Benjamin: Monsieur le Président, voilà qui montre le degré d'imbécilité du gouvernement. Il y 24 heures dans une journée. Aussi tôt dans la journée . . .

Une voix: Vous voulez dire aussi tard.

M. Benjamin: Encore un autre orifice proctologique. Je crois que la Chambre accepterait volontiers de renvoyer les pages et les messagers chez eux compte tenu de l'heure. Et toujours aux termes d'un rappel au Règlement, je voudrais vous dire que nous sommes heureux des dispositions que vous avez prises pour le dîner et le souper. Pourriez-vous organiser aussi notre déjeuner? Je voudrais mes oeufs tournés.

• (2220)

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pour des raisons indépendantes de ma volonté, je n'ai pas pu me présenter au moment du vote. Mais si j'avais pu le faire, je vous assure que j'aurais voté comme mon parti et surtout comme mon whip.

Une voix: Et George alors?

M. le vice-président: Nous reprenons le débat. Le député de Gander—Twillingate (M. Baker) a la parole.

[*Français*]

M. Desrosiers: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Sur un rappel au Règlement, l'honorable député de Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers).

M. Desrosiers: Monsieur le Président, étant donné que la farce se continue, je demanderais l'ajournement de la Chambre.

M. le vice-président: Je regrette. L'honorable député a raison. Je ne peux accepter la motion. Je dois la considérer irrecevable. La Chambre poursuit le débat avec l'honorable député de Gander—Twillingate (M. Baker).

[*Traduction*]

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, je suis heureux de tout l'appui qui me vient des banquettes ministérielles afin de voter contre le Nouveau parti démocratique et obliger ces députés à m'écouter un instant.

Le projet de loi concerne la déréglementation, notamment celle des transports qui relèvent du gouvernement fédéral. A Terre-Neuve, d'où provient le ministre des Transports (M. Crosbie), la mesure aura des effets sur le transport maritime, aérien et de surface.

Le ministre des Transports a déréglementé le transport maritime en permettant à CN Marine de transporter les voyageurs à son gré. La société n'avait donc pas d'horaires de trains et d'autobus à respecter et, avant que l'opposition officielle n'enjoigne au gouvernement de surveiller de près CN Marine, les voyageurs de Port-aux-Basques, à Terre-Neuve, devaient compter trois jours pour se rendre à Sydney, en Nouvelle-Écosse.

Pour déréglementer le transport aérien, le ministre et son gouvernement ont déplacé de Gander à la circonscription du ministre les escales des vols internationaux.

On parle de liberté de mouvement à propos du projet de loi. Cette liberté permet aux transporteurs de supprimer des services dans certaines régions du Canada. Les camionneurs canadiens ne se réjouiront certes pas du fait que le ministre des Transports veut obliger les provinces à déréglementer le secteur du camionnage pour faciliter la venue des transporteurs américains qui payent leur essence et leurs licences moins cher qu'eux. Les camionneurs canadiens devront ainsi affronter une concurrence injuste. Le principe du projet de loi consiste à assujettir la réglementation du transport aux lois du marché. Par exemple, le ramassage des voyageurs de diverses localités des îles St. Brendan's, Change, Greenspond ou Long, à Terre-Neuve, est laissé à la discrétion des transporteurs. Si ces derniers n'y voient pas d'avantages, les voyageurs n'auront plus qu'à attendre jusqu'au printemps.

M. Nunziata: Ou à nager.

M. Baker: Ou à nager.

Le gouvernement dit qu'il ne réglementera pas l'industrie du transport aérien et qu'il n'obligera pas ces transporteurs à desservir les itinéraires les moins rentables. L'industrie du transport aérien peut fonctionner à sa guise sans avoir à fournir de services à ceux qui vivent dans les régions rurales éloignées du Canada. Ces exemples illustrent la doctrine conservatrice qui consiste à autoriser les transporteurs aériens, terrestres et maritimes à faire ce qui leur plaît.

Marine Atlantic, par exemple, qui transporte des passagers et des marchandises dans les îles de la côte est du Canada s'est fait dire qu'elle doit réaliser des bénéfices ou du moins rentrer dans son argent sinon elle ne recevra plus de subventions. L'ancien ministre des Transports a annoncé que Marine Atlantic épargnerait 20 millions de dollars. C'est la raison pour laquelle elle a réduit les services dans le golfe et qu'elle a demandé à la Commission des transports du Canada l'autorisation d'augmenter les tarifs marchandises. Le gouvernement lui a dit qu'il réduisait ses subventions et qu'elle devait s'autofinancer et concurrencer d'autres moyens de transport. Le seul lien qui relie Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard au reste du Canada doit fonctionner comme une entreprise ordinaire. On a beau ne rien payer pour aller du Nouveau-Brunswick en Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick au Québec, du Québec à l'Ontario ou de l'Ontario au Manitoba, il faudra débourser pour aller de la Nouvelle-Écosse à Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick à l'Île-du-Prince-Édouard. Le gouvernement autorisera le transporteur à faire payer le passage aussi cher qu'il le voudra parce qu'il doit devenir rentable. C'est la politique du gouvernement conservateur et le but du projet de loi.

Je ne connais personne qui aime cette politique. D'après les articles de la presse personne n'est d'accord avec le contenu du projet de loi sauf le ministre actuel des Transports et l'ancien et les autres députés conservateurs. Nous ne supporterons pas cette situation plus longtemps. Si nous retardons l'adoption du projet de loi suffisamment longtemps, le gouvernement finira par changer et la politique ne sera pas promulguée.

La plupart des provinces désapprouvent ce projet de loi. Les provinces pauvres estiment que cette mesure profitera aux provinces riches et les provinces riches disent ne pas l'aimer. On me dit que l'Ontario bénéficierait des deux tiers des modifications qui seraient apportées par la déréglementation de l'industrie du camionnage. L'Ontario demande que la période de transition soit portée de cinq à huit ans. D'autres provinces ne veulent pas du tout de la déréglementation parce qu'elle profitera aux provinces riches.

Les compagnies de camionnage y sont opposées parce qu'elle permettra aux camionneurs américains de leur livrer une concurrence injuste. Ces compagnies de camionnage comprennent *Day and Ross* et *Big Wheels* qui font concurrence à *Chet's Transport*. Les compagnies de camionnage américaines installeront des réservoirs d'essence de 100 gallons sur le côté de leurs camions et ils transporteront des marchandises sur les routes de notre pays sans payer un sou de taxe. On connaît les règlements actuels sur le camionnage. Les camionneurs sont pénalisés s'ils vont d'une province à l'autre et ils doivent payer au ministère des Finances de chacune des provinces les taxes qu'ils auraient payées sur l'essence s'ils l'avaient achetée dans ces provinces. Il n'en sera plus ainsi d'après ce projet de loi instaurant la déréglementation; le gouvernement fédéral ordonne aux provinces de déréglementer le système d'octroi des permis aux camionneurs et de supprimer tous les privilèges des ministères provinciaux des Travaux publics et des Transports dans ce domaine.

• (2230)

Je n'avais pas grand chose à dire au sujet de ce projet de loi, monsieur le Président. Je dois dire que je ne sais pas grand chose de ce projet de loi. Je ne l'ai pas examiné dans tous les détails, mais je signale que lorsqu'ils ont été élus, les progressistes conservateurs ont dit qu'ils allaient rétablir toutes les lignes ferroviaires qui avaient été abandonnées avec le temps. Ainsi, ils ont rétabli la ligne qui relie Halifax, en Nouvelle-Écosse, à Moncton, au Nouveau-Brunswick, et qui remonte à Montréal, en traversant les États-Unis. Que disent-ils maintenant? D'après eux, il va falloir fermer cette ligne si elle n'est pas rentable l'année prochaine. Voilà la doctrine des conservateurs qui prônent le principe de la déréglementation et du paiement par l'usager; les gens trouvent qu'ils font une promesse pendant la campagne électorale pour faire tout juste le contraire après avoir été élus.

Me signalez-vous que mon temps est écoulé, monsieur le Président?

M. le Président: Le temps de parole du député est pratiquement écoulé, et je sais qu'il va terminer et respecter le règlement.

M. Angus: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Étant donné que le temps de parole du député est pratiquement écoulé, je me demande si la Chambre serait disposée à consentir à l'unanimité à ce qu'il poursuive son discours.

M. le Président: La présidence regrette toujours profondément d'entendre un député terminer ses remarques, mais nous n'avons pas le consentement nécessaire. Je vais, bien sûr, laisser le député de Gander—Twillingate (M. Baker) terminer. Je suppose que la Chambre s'attend à ce qu'il termine assez brièvement.

Mme Finestone: Brièvement et avec légèreté.

M. Baker: Monsieur le Président, j'ai pu, pendant que le député demandait à ce que je puisse continuer, lire un article du projet de loi, celui qui traite de l'Office national des transports. Je peux voir maintenant pourquoi certains sont encore plus opposés qu'ils ne le seraient normalement au sujet de ce projet de loi. Que va-t-il arriver maintenant de tous les groupes communautaires qui avaient pu s'opposer à un transporteur qui avait reçu du gouvernement fédéral une licence pour opérer dans leur région? Je vous donne l'exemple d'Air Canada. En vertu de l'ancienne loi, les collectivités ou les organismes communautaires pouvaient se plaindre auprès du gouvernement si un transporteur leur donnait un mauvais service ou avait modifié une liaison. Mon collègue voit maintenant ce que je viens de voir dans ce projet de loi, et c'est . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député . . .

M. Benjamin: Règlement.

M. le Président: Le député aura la parole dans un moment. Pour l'instant, la présidence doit dire au député de Gander—Twillingate (M. Baker) que son temps de parole est terminé. Je voudrais partager avec tous les députés l'observation de la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) qui, lorsque j'ai dit brièvement, a répliqué brièvement et avec légèreté. Ce sont d'admirables qualités. Je dois malheureusement rappeler au député que son temps de parole est expiré. Je vais donner la parole à d'autres députés. Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) invoque le Règlement.

M. Benjamin: Monsieur le Président, puisque la Chambre peut faire tout ce qu'elle veut par consentement unanime, je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre pour accorder 10 minutes de plus au député de Gander—Twillingate (M. Baker).

Des voix: Non.

M. le Président: Le député a évidemment invoqué très succinctement et judicieusement le principe voulant que la Chambre puisse faire tout ce qu'elle veut, mais cette demande avait déjà été présentée, et je ne pense pas qu'il y ait consentement. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper).

M. Benjamin: Un autre rappel au Règlement.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je dois dire que . . .

M. Benjamin: J'invoque de nouveau le Règlement. Sauf votre respect, monsieur le Président, lors du précédent rappel au Règlement, le président a fort judicieusement dit que le député n'avait pas épuisé son temps de parole. J'ai posé la question à un moment jugé opportun par la présidence pour le faire.

M. le Président: Je pense que dans l'ensemble, la Chambre estime que le député de Gander—Twillingate a eu une bonne dose de temps, et peut-être même un peu plus qu'il n'en avait le droit légalement. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il a terminé ses remarques. Je donne la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Keeper: Je dois dire que j'admire l'enthousiasme de mon collègue pour le député de Gander—Twillingate (M. Baker). Je suis heureux d'avoir bénéficié de l'aide de l'autre côté de la Chambre pour pouvoir prendre la parole sur cette question, mais ce sera le dernier remerciement que j'adresserai à ce côté-là de la Chambre.

Je m'étonne toutefois que nous n'ayons pas encore entendu le président du comité des transports. C'est une mesure très importante. Le président de ce comité a sans doute des opinions à ce sujet et nous serions curieux de savoir s'il s'intéresse à ce débat et s'il a le courage de venir nous dire ce qu'il pense de cette mesure.

M. Fulton: Ou n'importe quel autre conservateur.

M. Keeper: Il est assez facile de décrire cette loi. Il s'agit ni plus ni moins d'une vente de faillite. Le gouvernement a mis une étiquette de prix sur tout ce que nous possédons. Il connaît le prix de chaque chose, mais il ignore leur valeur. Qui va faire faillite? Le gouvernement, pour commencer. Comme il court droit à la faillite, il s'empresse de tout vendre pour une bouchée de pain. Si les choses n'allaient pas plus loin, ce serait très bien, car la plupart des Canadiens célébreraient l'événement. Cette loi aura toutefois des conséquences bien réelles pour les cheminots. Il s'agit de Canadiens moyens, qui ont les intérêts de leur pays à coeur et qui font les frais de cette liquidation. Les régions comme le Nord ou en dehors des grands centres démographiques comme Vancouver, Toronto et Montréal en font également les frais. On se moque de leurs besoins en matière de transport. Il n'y a pas seulement cela à prendre en considération, c'est le pays lui-même qui est bradé. Le gouvernement a collé une étiquette sur le pays. Il a fait savoir qu'il tenait une vente de soldes de liquidation.

• (2240)

Je voudrais maintenant parler de ce que cette mesure anti-transports représente pour les cheminots. Le gouvernement prétend que des avantages résulteront de l'adoption de ce projet de loi. Quels avantages au juste y sont prévus pour les cheminots? Plus précisément, quels avantages prévoit le projet de loi pour les travailleurs des ateliers Weston, à Winnipeg? Quels avantages y sont prévus pour les travailleurs du CN et du CP?

Voyons tout d'abord leurs droits à la négociation collective. Une fois que cette mesure anti-transports aura été mise en application, les matières premières comme le charbon qu'il faut acheminer de l'Ouest vers l'Est seront transportées par des sociétés ferroviaires américaines qui sont maintenant exploitées dans un cadre déréglementé. Une fois que nous serons entrés dans ce cadre, il en résultera entre autres répercussions négatives que les travailleurs verront leur négociation collective menacée. Qu'est-ce qui me le fait dire? C'est que le climat économique sous le président Reagan est défavorable aux syndicats. C'est un climat dans lequel les grandes sociétés ont été encouragées à s'en prendre aux syndicats. Elles ont été encouragées à mater les syndicats. Voilà le genre de climat que cette mesure anti-transports va créer dans notre pays. Ce n'est là que l'une des répercussions négatives que subiront, à la suite de l'adoption de ce projet de loi, les travailleurs qui sont à l'heure actuelle, à l'emploi des chemins de fer. Les droits à la négociation collective sont essentiels, car sans eux, les individus doivent négocier avec d'importantes sociétés.

Il y a également les questions de sécurité. Nos normes seront réduites, afin d'être conformes à celles en vigueur aux États-Unis. Il y a non seulement la question de la santé et de la sécurité au travail, mais également celle des salaires. De tout temps, les emplois au sein des chemins de fer canadiens ont été recherchés. Ce sont de bons emplois, stables et bien rémunérés. Cependant, étant donné la concurrence acharnée à laquelle ce projet de loi donnera lieu, les salaires ne pourront que baisser.

Ce projet de loi n'aura que des conséquences négatives pour les travailleurs canadiens. La sécurité même de leur emploi sera menacée. En effet, si nous devons faire transporter nos marchandises par les chemins de fer américains, alors sur quoi le réseau ferroviaire canadien pourra-t-il s'appuyer pour survivre. Cela me rappelle les récentes propositions concernant le transport du charbon de la Colombie-Britannique vers l'Ontario, afin que l'Hydro Ontario puisse utiliser un type de charbon qui réduit les pluies acides. De cette façon, on créerait davantage d'emplois au Canada. On part, bien entendu, du principe que ces produits sont transportés par voie ferroviaire. Ce projet de loi aura bien des répercussions, mais les principales seront négatives pour l'économie canadienne, pour les chemins de fer et pour les employés.

En terminant, je voudrais préciser que le projet de loi aura des conséquences très graves pour notre pays. On peut les résumer dans un contexte historique en amenant dans le débat Sir John A. Macdonald, Sir Wilfrid Laurier et l'actuel premier ministre (M. Mulroney). Sir John A. Macdonald se faisait une idée du Canada. Il avait une politique nationale. Il savait qu'un réseau de transport et de communication était essentiel, pour unir le pays. Ce rêve, cette vision, il a fait tout en son pouvoir pour y donner corps. Manifestement, ceux qui ont étudié notre histoire savent que la construction du chemin de fer a donné lieu à certains scandales. Cependant, nos contemporains ne seront pas surpris d'apprendre qu'un gouvernement conservateur puisse de temps en temps être impliqué dans un scandale. Quoi qu'il en soit, Sir John A. Macdonald rêvait notamment de vouer aux Canadiens un sentiment d'appartenance. C'est à partir de ce rêve qu'il a entrepris d'édifier une nation. A l'heure actuelle, les conservateurs ont une mentalité de boutiquiers. Ils veulent savoir le prix de chaque chose. Ils pensent administrer un magasin du coin et non pas un pays. Ils veulent vendre à rabais rapidement, car ils savent qu'ils vont tout perdre.

Pour terminer, je propose, appuyé par le député de Burnaby (M. Robinson):

Que le débat soit ajourné.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 54*)

POUR

Députés

Althouse	Murphy	Robinson
Angus	Nunziata	Rodriguez
Baker	Nystrom	Toupin—22
Benjamin	Riis	
Blaikie		
Epp (Thunder Bay—Nipigon)	Grondin	
Finestone	Heap	
Fulton	Hovdebo	
Gauthier	Keeper	
	McCurdy	
	Mitchell	

CONTRE

Députés

Belsher	Guilbault (Drummond)	Pietz
Bernier	Gustafson	Plamondon
Bertrand	Halliday	Plourde
Blackburn (Jonquière)	Harvey	Redway
Blais	Hawkes	Reid
Blenkarn	Horner	Reimer
Blouin	Jacques	St-Julien
Bourgault	Jardine	Schellenberger (Wetaskiwin)
Brightwell	Jepson	Scott (Victoria—Haliburton)
Browes	Joncas	Scott (Hamilton—Wentworth)
Caldwell	Jourdenais	Scowen
Champagne (Champlain)	Kempling	Sparrow
Clark (Brandon—Souris)	Kilgour	Stevens
Cochrane	Lanthier	Suluk
Comeau	Lawrence	Tardif (Charlesbourg)
Cook	Layton	Taylor
Cooper	Lewis	Towers
Cossitt	MacDougall (Timiskaming)	Tremblay (Québec-Est)
Darling	Mailly	Van De Walle
Della Noce	Martin	Vankoughnet
Desrosiers	Mayer	Vincent
Fennell	Mazankowski	Warner
Fontaine	McCain	White
Fraleigh	McKnight	Witer—80
Fretz	Minaker	
Gagnon	Moore	
Gottselig	Nickerson	
	Nowlan	
	Oostrom	

● (2320)

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: A l'ordre, l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) fait un rappel au Règlement.

M. Prud'homme: Je vous signale que j'étais présent lors du vote, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, comme certaines personnes se demandent pourquoi le Parlement siège ce soir, il y aurait peut-être lieu d'en rappeler la raison aux députés. Au début de l'après-midi, le leader parlementaire adjoint du gouvernement a proposé une motion qui nous permettrait de franchir une fois pour toutes l'étape de la deuxème lecture du projet de loi. Il l'a proposé en dépit du fait que nous n'avions consacré que 17 heures et 58 minutes à cette étape de l'étude de l'un des projets de loi les plus importants dont nous ayons été saisis au cours de la session. C'est ce qui explique que la Chambre siège à une heure aussi tardive. Le député ne veut pas respecter la volonté du Parlement et des Canadiens en nous laissant exposer convenablement notre point de vue sur cette mesure fort importante.

La dernière fois que la Loi nationale sur les transports a été débattue, en 1966, la Chambre a consacré deux longues journées à l'étape de la deuxième lecture. Après, le comité des transports est parti en tournée et a voyagé pendant 16 jours à travers le pays pour recueillir les points de vue des simples Canadiens.

M. Benjamin: Dans 16 endroits.

M. Nystrom: Mon collègue me rappelle que le comité s'est rendu dans 16 endroits, ce qui a peut-être pris plus de 16 jours. Je trouve assez étrange la façon dont les députés du parti conservateur agissent depuis qu'ils sont au pouvoir alors que, pendant des années, ils ont reproché au gouvernement libéral d'imposer la clôture et d'écourter les débats. Maintenant que les conservateurs sont au pouvoir, ils font pis que le parti libéral du Canada.

Je vois de l'autre côté le président du comité des transports, qui est député depuis de nombreuses années. Il se laisse docilement mener par son leader adjoint, comme un petit chien peureux qui n'ose pas manifester sa présence. Ce toutou est relégué à l'arrière-ban. Un homme qui a une longue expérience de la Chambre a aujourd'hui peur d'ouvrir la bouche, à titre de président du comité des transports, pour défendre les gens ordinaires et les députés de l'arrière-ban qui n'osent pas dire un mot à cause de leur position dans les sondages. Je le pensais courageux. Je le pensais un homme de convictions. Je pensais qu'il ne se laisserait pas manipuler par son leader parlementaire adjoint, mais apparemment, je me trompais.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances fait un rappel au Règlement.

M. Vincent: Monsieur le Président, je pense qu'on devrait parler du projet de loi que l'on discute ce soir et ne pas faire l'historique du Parlement canadien, tel que mon collègue le fait.

[*Traduction*]

M. Benjamin: Encore un amateur.

M. Blaikie: Pourquoi ne prenez-vous pas la parole pour débattre de cette question?

M. Mazankowski: Pourquoi continuez-vous à proposer l'ajournement de ce débat si vous voulez tellement en discuter?

M. Blaikie: Vous faut-il des explications?

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) a la parole.

M. Mazankowski: Comme on fait son lit on se couche.

Une voix: Mauvais coucheurs.

M. Mazankowski: Ah, oui?

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: C'est la nouvelle politesse?

M. Benjamin: Dites au revoir, Maz.

M. Nystrom: Je n'aurais jamais cru que quelqu'un pourrait me faire regretter Erik Nielsen.

M. Blaikie: Cela s'appelle le baiser de Végréville.

• (2330)

M. Nunziata: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. C'est avec beaucoup de regret que je le fais. En quittant la Chambre, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a fait ce que d'autres députés et moi-même considérons comme un geste antiréglementaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Je demande au vice-premier ministre de se lever et de présenter des excuses pour sa conduite choquante indigne d'un vice-premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je veux présenter mes excuses à la Chambre pour avoir envoyé un baiser au député de York-Sud—Weston (M. Nunziata).

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il se fait tard. Reprenons le débat, je vous en prie.

M. Benjamin: Nous venons de commencer.

M. le vice-président: Je donne la parole au député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) qui a soulevé la question de privilège, mais je lui demanderai d'être bref dans la mesure du possible pour que nous puissions reprendre le débat.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a laissé entendre qu'il m'avait envoyé un baiser.

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: La politique produit d'étranges concubinages.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'ignorais son sentiment à mon endroit!

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Puis-je faire appel à la collaboration de la Chambre . . .

M. Benjamin: Non!

M. le vice-président: . . . et lui demander d'écouter le discours du député de Yorkton—Melville (M. Nystrom)?

Des voix: Bravo!

M. McCurdy: J'invoque le Règlement.

M. le vice-président: On a invoqué le Règlement à deux occasions, si j'ai bien compris. La parole ira tout d'abord au député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy), puis au député de Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers).

M. McCurdy: Monsieur le Président, au sujet du même rappel au Règlement. Tous ceux qui siègent à la Chambre des communes savent très bien que les rapports qu'entretiennent le vice-premier ministre (M. Mazankowski) et le député qui vient de prendre la parole ne sont pas de nature à motiver un baiser à distance. Nous avons tous compris que le vice-premier ministre avait tiré la langue à l'opposition.

M. Nunziata: C'était un baiser à la française.

Des voix: Expliquez-vous!

[*Français*]

M. Desrosiers: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: L'honorable député d'Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers) invoque le Règlement.

M. Desrosiers: Monsieur le Président, je voudrais simplement signifier à mes collègues qui se lancent des baisers que j'espère qu'ils ne font pas partie de la Société Radio-Canada maintenant. Mais il y aurait sûrement de la place pour eux s'ils veulent continuer ce langage qui, à mon sens, est inconcevable à la Chambre.

Monsieur le Président, vous me permettrez de dire que les contribuables canadiens qui défraient les coûts de cette journée et de cette soirée, j'espère que les gens du NPD en sont conscients . . . Je pourrais leur rappeler peut-être ce vieil adage, monsieur le Président—je ne serai pas long, je termine—en leur disant, vous savez qu'un asile est toujours bien maintenu par ses propres patients.

M. le vice-président: Je remercie l'honorable député.

[*Traduction*]

Je demande au député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) de poursuivre.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Recommencez.

M. Nystrom: Où en étais-je, monsieur le Président . . .

Des voix: A la Chambre des communes!

M. Nystrom: . . . avant que nous ne soyons témoins du baiser de Végréville?

M. Lanthier: Continuez de ne rien dire.

M. Nystrom: Je disais que nous n'avons pas consacré beaucoup de temps au débat de deuxième lecture sur cette importante mesure législative. Il ne s'est écoulé que 17 heures et 58 minutes avant que le gouvernement n'impose la clôture. Venant des députés d'un parti qui, lorsqu'il était dans l'opposition, se plaignait du parti libéral qui imposait clôture après clôture, cette attitude surprend. Je me souviens très bien que le débat de deuxième lecture sur la passe du Nid-de-Corbeau a duré 16 ou 17 jours. Le débat sur le drapeau a duré quelque 34 jours. Le débat sur la Constitution a duré des jours et des jours. Pourtant, le présent débat n'a duré que quatre jours avant que le gouvernement commence à se plaindre.

[*Français*]

Mais où sont les députés du Québec? Pourquoi les députés du Québec sont-ils tranquilles dans ce débat? Où sont-ils? Est-ce que ce sont maintenants des moutons? Nous avons ici un député du Québec, le seul député du Québec qui est très sage, qui suit ses convictions, monsieur le Président, il va parler bientôt dans ce débat. Mais où sont les autres, les députés du Québec qui maintenant sont en troisième place au Québec, en troisième place avec seulement 17, 19 p. 100 des voix? Monsieur le Président, ce sont tous des moutons tranquilles dans ce parti.

[*Traduction*]

Des voix: Continuez.

M. Nystrom: J'ai cru que quelqu'un allait soulever la question de privilège.

M. Blaikie: C'est seulement un autre conservateur qui s'en va.

M. Nystrom: Monsieur le Président, ce projet de loi est très important. Il va permettre aux entreprises de camionnage et aux sociétés ferroviaires américaines de venir ici ruiner notre secteur des transports. La déréglementation qu'il prévoit va nuire aux producteurs céréaliers de l'ouest du Canada qui vont en fait voir leurs intérêts piétinés jusqu'au fleuve Mississippi. Où est le parti conservateur quand vient le temps de défendre le Canada? Le parti conservateur considère notre pays comme une filiale. C'est inacceptable. Il est grand temps qu'on se décide à défendre le Canada et à en faire un pays fort d'un océan à l'autre. Qu'est devenu le parti conservateur de sir John A. Macdonald? Qu'est devenu le parti conservateur qui nourrissait un rêve pour le Canada?

Des voix: Il est mort et enterré.

M. Nystrom: C'était un parti nationaliste. Qu'est-il devenu?

Des voix: Il est mort et enterré.

M. Nystrom: Nous avons maintenant un nouveau conservatisme au pays, soit le républicanisme des Ronald Reagan et Margaret Thatcher. Qu'est devenu le parti conservateur de John Diefenbaker?

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Il n'avait pas peur de défendre le Canada contre les présidents américains lorsqu'il estimait que ceux-ci ne respectaient pas les intérêts supérieurs de notre pays. Qu'est devenu le parti conservateur de John Diefenbaker?

Des voix: Il est mort.

M. Nystrom: Mieux encore, où sont ces conservateurs purs et durs, comme mon collègue, le député d'Assiniboia? Pourquoi ne se portent-ils pas à la défense du Canada et ne réclament-ils pas un bon système de transport? Ce projet de loi est discriminatoire à l'égard de la Saskatchewan et des régions éloignées. Où sont donc ces députés, pourquoi ne prennent-ils pas la parole? Pourquoi le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan), président du comité permanent des transports, refuse-t-il d'intervenir? Il a la réputation d'être un homme de principe qui n'hésite pas à donner son avis.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Duvernay (M. Della Noce) obstrue la caméra avec ses notes. Le Président devrait interdire cette manoeuvre. Si les ministériels craignent tellement les propos de l'opposition qu'ils masquent les caméras de leurs documents . . .

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Il l'a fait deux fois et, la troisième fois, je suis intervenu.

M. le vice-président: Je n'ai rien vu. Le débat se poursuit avec le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom).

[*Français*]

M. Nystrom: Monsieur le Président, c'est un débat qui est très important, c'est un débat sur la déréglementation des transports ici au Canada, c'est une chose importante pour l'avenir du Canada, c'est important pour une région comme la mienne parce que je viens d'une circonscription rurale et c'est très difficile d'avoir le service par avion, le service par camion, les services de transport dans une région des plus éloignées au Canada. La seule motivation est une motivation axée vers le profit. C'est pourquoi, monsieur le Président, nous devons changer le projet de loi qui est devant cette Chambre.

• (2340)

[*Traduction*]

J'ai en main un article du *Globe and Mail*. Le président du CN, à l'époque, prédisait que le CN abandonnerait des embranchements. Voilà ce qu'amène la déréglementation. M. Bandeen affirmait alors que le chemin de fer de l'avenir ne comptera plus aucun embranchement. Il a déclaré: «On nous a confié le mandat de fournir un service de transport efficace et les bénéfices représentent la seule mesure valable que nous connaissions pour parvenir à un tel rendement». La même volonté anime le président actuel du CN. Le CN et le CP veulent, tous deux, supprimer les embranchements. Et ils ne manqueront pas de le faire si les transports sont déréglementés. C'est ce qu'on a déjà fait dans ma circonscription d'ailleurs. Je crains pour l'avenir des petites localités si cette mesure est adoptée. Je crains également pour les régions périphériques du Canada parce que des compressions seront pratiquées dans ce service dont la sécurité sera compromise.

Je vais conclure en disant . . .

[*Français*]

. . . s'il vous plaît, les députés du parti conservateur, ne soyez pas des moutons tranquilles, participez au débat parce que vous êtes élus par les électeurs et les électrices chez vous. C'est maintenant le temps d'agir, de participer, c'est pourquoi votre parti est maintenant le troisième au Canada, le troisième dans les sondages, et vous ne formerez pas le gouvernement après les prochaines élections fédérales.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je vais donner la parole au député de Nickel Belt (M. Rodriguez) pour le débat.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je propose:

Que le député de York-Sud—Weston ait la parole maintenant.

M. le vice-président: A l'ordre. Quand le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) est intervenu, le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) ne s'est pas levé pour participer au débat. Le député de Nickel Belt a la parole.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, c'est une triste journée pour la Chambre des communes. En écoutant les orateurs ce soir, je me demandais pourquoi nous sommes ici ce soir, pourquoi les députés doivent passer par là. Pourquoi?

M. Blaikie: Parce que Doug Lewis a tout bousillé.

M. Rodriguez: Vous avez raison. Donnez-lui un cigare. Le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) n'a rien compris à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: C'est l'homme qui s'est présenté pour être notre président, pour occuper votre siège. Vous auriez dû le voir essayer de se gagner la Chambre . . .

M. le vice-président: A l'ordre!

[*Français*]

M. Desrosiers: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député d'Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers) invoque le Règlement.

M. Desrosiers: Monsieur le Président, je voudrais simplement rappeler à mon ami de Nickel Belt (M. Rodriguez) qu'il devrait faire attention à sa tension. Après sa longue maladie, je pense qu'il devrait être un peu plus calme. On va le comprendre quand même et on va lui sauver peut-être quelques années de sa vie. Soyez calme, on va vous écouter quand même.

M. Nystrom: Oui, médecin!

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le député devrait se préoccuper davantage de la santé de son gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Je crois que le gouvernement a besoin d'une transfusion. Avant d'être interrompu . . .

M. Blaikie: Grossièrement interrompu.

M. Rodriguez: Je ne voudrais pas être assez méchant pour employer le mot «grossièrement». Certains de mes collègues peuvent s'abaisser à ce point mais pas moi.

M. Benjamin: Que pensez-vous de «bêtement»?

M. Rodriguez: Non. C'est le mot que nous appliquions au député qui a déclenché ce fiasco puisque c'est bien de cela qu'il s'agit. Comme je le disais, lorsque le député de Simcoe-Nord voulait s'asseoir dans votre siège, monsieur le Président, il essayait de se gagner la Chambre. Il souriait. Il m'a même salué.

M. Benjamin: Et il nous a écrit.

M. le vice-président: A l'ordre, à l'ordre!

M. Nystrom: Il est venu me voir.

M. le vice-président: Le député sait qu'il ne devrait pas entraîner le président, ou ceux qui se sont présentés au poste, dans le débat. Je lui demande de ne pas le faire.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je ne voudrais pas faire cela, car le poste de président est fort honorable. Nous sommes 30 députés de l'opposition et nous parlons de l'une des trois plus importantes questions présentées à cette Chambre. Celle-ci porte sur la déréglementation des transports, une mesure qui touchera le développement régional et les services de transports jusqu'au siècle prochain. Le député de Simcoe-Nord pense qu'il connaît parfaitement le Règlement. Il veut montrer à ses collègues qu'il sait comment s'y prendre avec l'opposition. Avec leurs 200 députés ils vont l'écraser. Ils veulent utiliser un marteau-pilon pour briser un petit noyau.

M. Nystrom: Pas si petit que cela.

M. Rodriguez: Ils essaient d'écraser l'opposition comme si nous les menaçions. Pourquoi le gouvernement est-il opposé à un débat raisonnable? Nous étions dans le sprint final. Nous en étions aux petits discours de dix minutes. Le député de Simcoe-Nord ne pouvait plus contenir son désir de montrer combien il était efficace en tant que secrétaire parlementaire du Président du conseil privé. Il espérait être appelé au cabinet. Il est vrai que les ministres tombent comme des mouches.

M. Blaikie: Il y a plein de vacances.

M. Rodriguez: Cela me rappelle une citation de Shakespeare: «Ce que les mouches sont pour des enfants espiègles, nous le sommes pour des dieux». Les ministres tombent et il voit la possibilité de se saisir d'un de ces gâteaux. Il allait impressionner son patron, le président du Conseil privé (M. Mazankowski). C'est comme cela que nous nous retrouvons à siéger tard dans la nuit. Ce député voulait être notre arbitre.

M. Benjamin: Comme un renard dans un poulailler.

M. Rodriguez: Au fait, j'ai entendu un de ses collègues lorsque j'étais aux toilettes. J'ai entendu une conversation à travers la porte. Tout le monde reconnaîtra le député dès que j'aurai dit ceci. Un député a dit: «Mon fils, que faisons-nous ici si tard?»

M. le vice-président: Le député a beaucoup d'expérience au Parlement. Pourrais-je lui demander de revenir à la motion.

M. Blaikie: La motion propose de mettre la question aux voix.

M. Rodriguez: La motion propose de mettre la question aux voix, mais je ne l'approuve pas. J'explique pourquoi. Je répète à l'intention des députés le genre de discussion suscitée par le fiasco de ce soir. Je n'avais pas l'oreille collée contre la porte, mais un député a dit ceci: «Mon fils, pourquoi sommes-nous ici ce soir? C'est à cause de ce fou de Doug Lewis». Il a dit «Pourquoi ne pas la fermer et ne pas laisser les néo-démocrates rentrer chez eux?» J'avais envie de crier: «Vous avez raison, rentrons chez nous», mais à ce moment là, j'ai entendu le bruit d'une chasse d'eau et il n'était pas possible de m'entendre.

• (2350)

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Pourquoi nous opposons-nous à cette motion? Nous croyons que l'on a consacré assez de temps à discuter convenablement du principe de ce projet de loi.

Je ne fraye pas avec les présidents des grandes sociétés; lorsque le directeur du CPR vient me demander de m'opposer à un projet de loi, c'est que les conservateurs sont dans l'erreur. Il n'est pas étonnant que les conservateurs aient des problèmes, car leurs amis eux mêmes refusent de se ranger de leur côté.

Le gouvernement veut envoyer ce projet de loi à un comité législatif. Il ne sera même pas renvoyé au comité permanent des transports . . .

M. Benjamin: Il y est maintenant.

M. Rodriguez: Je m'attendais à ce que le président du comité des transports parle de cette mesure. C'est un homme qui s'est toujours distingué par son individualisme et son intégrité. C'est le genre de personne dont le premier ministre (M. Mulroney) aurait besoin de s'entourer en ce moment. Je l'exhorte à participer à ce débat. Lorsque le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) lui a volé son droit de parole, cela a certainement dû le rendre furieux. Il doit être très contrarié, car il l'était à propos de l'assurance-chômage et des pensions, de même qu'à propos des arbres de Noël. Chaque fois qu'il a parlé de ces questions, on a pu le voir à la télévision. C'est là une occasion à ne pas manquer, car des millions de téléspectateurs nous regardent ce soir. Pourtant, il reste assis.

J'entends le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn).

M. Nystrom: Il se prend pour le premier ministre (M. Mulroney).

M. Rodriguez: Il est assis à la place du premier ministre. C'est absolument incroyable. J'ai entendu le discours qu'il a prononcé au sujet de ce projet de loi. Il résume l'idéologie du partie conservateur qui souhaite seulement voir se développer les grands centres comme Toronto, Montréal et Vancouver. Peu lui importe les villes comme Sudbury, Sault Ste. Marie, Yorkton ou l'arrière-pays.

Je tiens à dire à ces conservateurs qui sont assis là-bas, les yeux dans le vague, qu'ils feraient mieux de prendre la parole sans quoi ils le regretteront jusqu'à la fin de leurs jours. Leurs nuits seront peuplées de cauchemars. Je leur demande de se lever et de participer au débat.

[*Français*]

M. Robert Toupin (Terrebonne): Merci, monsieur le Président. Vous admettrez comme mes collègues d'en face que la verve remarquable de mon prédécesseur est tout à fait extraordinaire, cela je l'admettrai. Ceci dit, monsieur le Président, évidemment je serai très bref, je ne m'étendrai pas sur le sujet. Le député de Bellechasse (M. Blais) semble très fatigué. Je pense qu'il préférerait s'étendre dans son lit. C'est la raison pour laquelle je ne m'étendrai pas sur le sujet de façon indue, monsieur le Président.

M. Blais: Continue!

M. Toupin: Si vous me le permettez, monsieur le Président, j'aimerais diviser mes remarques sur le projet de loi C-18 portant sur la déréglementation en trois points majeurs.

M. Blais: Tu ne peux pas le savoir, tu n'es pas venu à un seul caucus . . .

M. Toupin: Ceci dit, monsieur le Président, j'aimerais premièrement souligner que le projet de loi C-18 ne tient pas compte de la réalité canadienne, de la réalité économique . . .

M. Blais: Tu connais la réalité canadienne? Ce n'est pas ce que tu disais.

M. Nystrom: Moutons!

M. le vice-président: A l'ordre! Deux choses: Premièrement, est-ce qu'on pourrait accorder la courtoisie au député de Terrebonne (M. Toupin) lorsqu'il va faire son discours? Deuxièmement, le député d'Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers) a un rappel au Règlement à faire.

M. Desrosiers: Monsieur le Président, on peut bien sûr accorder toute la courtoisie à notre ancien collègue, le caméléon. Cependant, ce que je veux dire, c'est qu'on ne l'a pas vu ce cher député depuis un an ici à la Chambre des communes.

Une voix: Asseyez-vous!

M. le vice-président: Je regrette, je ne peux considérer cet argument comme un rappel au Règlement, et je demanderais au député de Terrebonne de continuer son discours.

M. Toupin: Monsieur le Président, je remarque que mes anciens collègues sont très nerveux . . .

Une voix: Oui, ils sont nerveux!

M. Toupin: . . . ou encore, comme dirait mon autre collègue, j'aimerais mentionner, monsieur le Président . . .

M. Blais: On n'est pas habitué au son de ta voix!

M. Toupin: Si mes collègues d'en face m'en laissent l'occasion évidemment, j'aimerais souligner que la première série de mes remarques concernant le projet de loi C-18 au regard de la déréglementation, comme je le disais, ne tient pas compte de la réalité canadienne, soit au niveau économique, géographique et démographique.

C'est un projet de loi qui est basé encore une fois sur la réalité américaine, et à ce titre, j'aimerais faire un parallèle avec l'éventuelle réforme fiscale canadienne. Mes souhaits les plus sincères sont à l'effet que cette éventuelle réforme fiscale canadienne, qui est tout à fait fondamentale pour l'économie du Canada, soit basée sur cette réalité canadienne qui nous est propre et non pas qu'elle ne devienne qu'une pâle copie de la réalité et du projet devenu loi américaine.

Deuxièmement, mes remarques peuvent également se classer de la façon suivante. Également, le projet de loi C-18 aura comme conséquences de réduire la concurrence au Canada de façon pratique. Autant nos petits transporteurs, autant au Québec qu'au Canada, seront défavorisés par ce projet de loi au bénéfice des grosses comagnies. A ce titre, encore une fois, si vous me le permettez, j'aimerais faire un parallèle avec l'affaire Gulf Canada qui doit être fraîche à la mémoire de mes collègues d'en face. J'aimerais mentionner qu'avec le concours du gouvernement canadien, nous avons vu un spéculateur, Olympia & York, fermer à Montréal-Est une entreprise rentable afin de réduire la concurrence et satisfaire les multinationales du pétrole. Encore une fois ce seront les consommateurs québécois et dans l'ensemble les canadiens qui en subiront les effets.

Si mes collègues d'en face osent prétendre le contraire, il me sera facile de leur apporter des preuves, monsieur le Président, comme je l'ai fait dans le passé.

Ma troisième remarque, monsieur le Président, est la suivante. Encore une fois, ce projet de loi portant sur la déréglementation va apporter les conséquences suivantes, entre autres, premièrement, il affaiblira la Confédération; deuxièmement, monsieur le Président, il apportera une plus grande concentration des activités dans le domaine du transport entre les mains d'une poignée de grosses compagnies. Encore une fois, si vous me le permettez, j'aimerais établir un parallèle avec l'affaire Gulf Canada et souligner qu'avec la fermeture de Gulf nous avons vu une plus grande concentration entre les mains des multinationales du pétrole et nous pouvons conclure raisonnablement qu'ici le même phénomène va se produire et qu'une plus grande concentration se fera entre les gros transporteurs et les multinationales en ce domaine, monsieur le Président.

Ce que nous voulons, nous les néo-démocrates, nous du Nouveau parti démocratique . . . Monsieur le Président, j'ai mon collègue d'en face qui depuis des mois et des mois, sinon des années, répète le terme «socialiste» tout en ne sachant pas qu'au Québec la majorité des Québécois et des Québécoises, nous sommes fondamentalement des socio-démocrates. Ce que nous, les néo-démocrates, voulons, monsieur le Président, c'est une loi juste et équitable, une loi qui va permettre à nos petits transporteurs, à la PME autant québécoise que canadienne, de survivre tout en respectant la réalité canadienne au niveau économique et démographique. Et je pense, monsieur le Président, pour conclure, que le gagnant sera le consommateur, autant québécois que canadien.

Et si vous me le permettez, j'aimerais terminer en citant ici l'honorable député de Regina-Ouest (M. Benjamin), sa conclusion. Pour conclure, je tiens à dire au gouvernement que le Nouveau parti démocratique souhaite une bonne réglementation car c'est là la véritable solution. Le Nouveau parti démocratique souhaite pour le Canada un secteur des transports viable et économique qui satisfasse aux besoins des Canadiens de tous les coins du pays, et pas uniquement là où le marché est bon et lucratif. Enfin, monsieur le Président, je dirai à mes collègues d'en face que les sceptiques seront confondus et que les incrédules seront convaincus.

M. le vice-président: L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole. Débat.

J'ai choisi l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie.

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, les propos que je viens d'entendre, autant l'absence de propos du côté conservateur et les propos que je viens d'entendre de l'ancien député conservateur, le nouveau socio-démocrate, fait qu'il me force à parler aujourd'hui une autre fois sur le projet de loi C-18.

Monsieur le Président, c'est scandaleux le spectacle que l'on voit ce soir et le ridicule que l'on vient de voir, les députés conservateurs du Québec, la peur, ils «shakaient», monsieur le Président, parce qu'un de leurs anciens collègues parlait. Je comprends que les députés conservateurs, au moment où on se parle, ont peur que l'on dévoile qu'il y en ait d'autres qui soient poignés la main dans le sac. Je comprends et je partage les propos du nouveau député du NPD, l'ancien député conservateur, au sujet des conséquences néfastes de ce gouvernement dans la fermeture de la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal. Monsieur le Président, le projet de loi C-18 a des conséquences désastreuses pour l'ensemble de la région du Québec, dans les régions éloignées des grands centres et partout au pays s'il passe tel quel.

Je suis d'accord, et mon parti est d'accord sur la position, et notre critique officiel, le député de Papineau (M. Ouellet), qui a pas mal plus d'expérience que certains parlementaires, prétend que les conséquences dans ce domaine-là seraient très graves si on accepte la proposition du gouvernement telle qu'elle est.

Mais j'aimerais reprendre les propos de mon collègue le député de Terrebonne (M. Toupin) . . .

M. le vice-président: Je m'excuse une seconde. L'honorable député de Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers) invoque le Règlement.

M. Desrosiers: Monsieur le Président, je veux simplement signifier à mon ami le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) que le député de Papineau (M. Ouellet) paie encore ses impôts dans la province d'Ontario. Je veux simplement lui dire . . .

M. le vice-président: Sur le rappel au Règlement de l'honorable député de Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers), il est évident que ce n'est pas un rappel au Règlement, et à ce moment-là je vais demander au député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) de continuer son discours comme s'il n'y avait pas eu cette interruption. Mais le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) invoque le Règlement.

• (2400)

[*Traduction*]

M. Keeper: Monsieur le Président, un député en particulier est intervenu un certain nombre de fois ce soir sur des rappels au Règlement bidons, au moins six, et j'aimerais que la présidence lui dise pour sa gouverne que s'il le veut, il peut prendre la parole pour participer au débat, ou qu'elle cesse de l'autoriser à faire des rappels au Règlement.

[*Français*]

M. le vice-président: Cela non plus, ce n'est pas un rappel au Règlement. L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie a la parole.

M. Malépart: Monsieur le Président, dans ma sagesse, je ne répondrai pas aux stupidités de mon collègue et voisin le député de Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers), et si à l'avenir il préfère s'impliquer dans les dossier, je l'inviterais à me suivre et on pourrait régler beaucoup le sort des gens à la grandeur du Québec, à Montréal et au Canada.

Monsieur le Président, je continue et j'aimerais répondre à mon collègue de Terrebonne (M. Toupin) qui a fait une affirmation qui, à mon avis, est fausse à l'endroit des Québécois à l'effet que les Québécois sont des socio-démocrates. Si on regarde l'histoire, on peut dire que les Québécois sont des libéraux et des grands libéraux non seulement dans le sens partisan, mais dans le sens du vrai mot, dans le sens du partage, dans le sens de la compréhension, dans le sens de la défense des droits des gens à moyen et faible revenus et dans le sens de la liberté individuelle et aussi dans le respect de la compréhension de l'entreprise privée.

Ceci me donne l'occasion de démontrer la différence entre les conservateurs, les gens du NPD et les libéraux sur chacun de ces projets loi. Dans le domaine du projet de loi qu'on voit présentement devant nous autant que dans celui d'autres projets de loi, les conservateurs sont pour le secteur privé à tout prix, coûte que coûte, c'est la loi de la jungle, la loi du plus fort et ceux qui l'emportent, ce sont les gens les plus riches. Si on regarde les dossiers de Saint-Jean et d'autres, on sait de quoi on parle aujourd'hui présentement et ce n'est pas des accusations lancées en l'air. C'est la preuve. Si on compare par contre le NPD dans d'autres dossiers qui nous préoccupent au Québec, le dossier des produits pharmaceutiques, là eux autres, c'est aucun changement du tout. Là vous avez les deux extrêmes, un qui couche complètement avec le secteur privé. Ce sont les *boss* qui ont raison, les employés ont toujours tort. Et d'un autre côté, vous avez l'autre extrême, le NPD qui dit: C'est le syndicat, le syncaliste qui a raison. Mais vous avez la voix de la raison, la voix du milieu, la voix du centre, la voix que l'ensemble de la population historiquement, et encore aux prochaines élections, a toujours comprise, ce sont les gens qui défendent le vrai citoyen. Que tu sois un chef d'entreprise ou un chef syndical, ce sont deux extrêmes qui ont le droit dans ce pays de défendre les droits, mais le parti libéral est là pour défendre les droits . . .

M. le vice-président: Je m'excuse d'interrompre l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), mais l'honorable député de Terrebonne (M. Toupin) invoque le Règlement.

M. Toupin: Monsieur le Président, le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) s'attaque indûment au Nouveau parti démocratique au Québec en insinuant des faussetés. J'aimerais simplement lui rappeler que plutôt que de faire de la simple «partisanerie» et d'exprimer sa peur devant la montée néo-démocrate au Québec, qu'il agisse en gentilhomme.

M. le vice-président: Je ne pense pas que ce soit un rappel au Règlement, mais plutôt une question de débat. L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie a la parole.

M. Malépart: Monsieur le Président . . .

M. le vice-président: Malheureusement, je regrette pour l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie, mais l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) invoque le Règlement.

M. Keeper: Monsieur le Président, je veux savoir pourquoi le député a attaqué le NPD au lieu d'expliquer sa propre position sur la déréglementation et que le parti libéral a commencé la déréglementation dans . . .

M. le vice-président: Je demanderais à tous les députés de ne pas utiliser les rappels au Règlement pour participer au débat. Nous avons un débat, l'honorable député de Montréal—Saint-Marie participe au débat et il a la parole.

M. Malépart: Monsieur le Président, à voir les propos et compte tenu que je suis un gars nerveux, je tremble devant le député de Terrebonne et ses propos. Je tremble devant le NPD, monsieur le Président, et je suis prêt à l'affronter n'importe où au Québec dans n'importe quel domaine. Je peux dire que dans le dossier des préretraités, le parti libéral défend honnêtement ces gens tandis que dans ce dossier je pourrais nommer des noms. Le Nouveau parti démocratique veut faire strictement de la «partisanerie» politique avec les syndicalistes, monsieur le Président, et j'ai dû moi-même ici faire la division entre ces gens-là.

Monsieur le Président, le projet de loi C-18 qui nous occupe présentement et le pourquoi de la démonstration entre le parti conservateur, le parti libéral et le Nouveau parti démocratique, c'est tout simplement pour permettre à la population qui encore à cette heure-ci a le courage de nous écouter, de voir la différence entre ces gens-là. Le député de Bellechasse (M. Blais) voudrait que je dise que le parti conservateur, c'est le parti du patronat, la corruption. Je ne le dirai pas, je sais ce qu'il pense, mais la réalité, c'est cela, et, monsieur le Président, mes propos ne sont pas pour tomber dans ce sujet-là. Mais si on revient au projet de loi C-18, monsieur le Président, la déréglementation sur le transport aérien aura des conséquences très graves comme dans le domaine de la privatisation d'Air Canada, permettre à des compagnies étrangères de prendre le monopole, d'acquérir tous nos transporteurs aériens et aussi, tout simplement à cause de la concurrence déloyale, ce sont les régions éloignées, la région de Bellechasse, la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, l'Abitibi, la Côte-Nord, ce sont toutes ces régions-là où la population perdra le service puisque les transporteurs, question de concurrence, question de rentabilité, iront vers le marché où il y a la masse de la population.

Deuxièmement, monsieur le Président, au niveau des modifications au transport ferroviaire versus le transport routier, encore là ce sont les petits propriétaires, de petits transporteurs routiers, qui seront privés. Un exemple: présentement quelqu'un fait des offres pour une entreprise, disons une entreprise de Bellechasse, dans l'industrie du meuble, monsieur le Président, vu que le député n'est pas capable de défendre sa circonscription, on va s'en occuper déjà pour la prochaine élection. Dans la circonscription de Bellechasse, il y a des industries vraiment florissantes, des travailleurs compétents. Ces gens-là, présentement l'industrie touristique, l'industrie du transport routier, ont des offres et des marchés pour faire la livraison de la marchandise. Avec le projet de loi tel quel, cela veut dire que CN/CP pourra aller rencontrer ces gens-là, se payer un spécialiste de 50 000 $ à 60 000 $ strictement pour aller voler la clientèle des petits transporteurs, faire un prix en-dessous de la table, et automatiquement les transporteurs routiers vont perdre non seulement leur «business», mais ce sont les travailleurs routiers qui vont perdre leur emploi, et ce sont les conséquences de ce projet de loi.

Monsieur le Président, j'entends hurler des députés conservateurs, pour ne pas dire «aboyer».

Une voix: Japper.

M. Malépart: Et mon collègue dit «japper». Mais je pense que le député de Bellechasse, s'il est brillant, celui qu'on a actuellement, on en a déjà eu un meilleur avant, avant l'élection de 1984, mais si lui, il est sincère, pourquoi ne se lève-t-il pas, monsieur le Président, pourquoi ne défend-il pas les intérêts de ces gens. Pourquoi le député d'Abitibi (M. St-Julien), pourquoi le député de LaSalle (M. Lanthier) ne se lève-t-il pas, monsieur le Président? Pourquoi les députés de la région de Laval ne se lèvent-ils pas pour défendre les intérêts de ces gens? Monsieur le Président, est-ce que c'est tout simplement, et je vois le député de Laprairie (M. Jourdenais), est-ce que ces gens-là ne sont préoccupés, ne sont intéressés que par une chose, et c'est ce que Michel Vastel déclarait dans le journal *Le Devoir*, c'est le système de patronage et de corruption? Est-ce que c'est la seule préoccupation que ces gens-là ont présentement dans leur carrière politique?

Monsieur le Président, je vois que vous mentionnez qu'il ne reste qu'une minute. J'aimerais terminer là-dessus en rappelant aux députés conservateurs de faire leur devoir et de défendre les intérêts de leurs électeurs, de défendre les intérêts des Québécois, les intérêts des Canadiens, et d'inviter les néo-démocrates à être modérés dans leurs actions et de devenir moins ridicules dans le sujet qu'ils traitent.

M. Toupin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Sur un rappel au Règlement, l'honorable député de Terrebonne (M. Toupin) a la parole.

M. Toupin: Monsieur le Président, l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) répète aux députés conservateurs finalement qu'ils doivent défendre les intérêts de leurs commettants. Je vais lui poser la question: Où était-il lors de la fermeture des trois raffineries dans l'est de Montréal?

M. le vice-président: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire au député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) de répondre.

• (2410)

[*Traduction*]

Reprise du débat. Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata).

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président . . .

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre entende maintenant le député de Humboldt—Lake-Centre.

M. le vice-président: La Chambre a entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont d'accord veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 55*)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Benjamin
Blaikie
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Fulton
Heap
Hovdebo
McCurdy
Mitchell
Murphy
Nystrom
Riis
Robinson
Rodriguez
Toupin—16

CONTRE

Députés

Attewell
Baker
Belsher
Bertrand
Binns
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blenkarn
Brightwell
Browes
Caldwell
Clark
(Brandon—Souris)
Cochrane
Comeau
Cook
Cooper
Cossitt
Crosby
(Halifax West)
Darling
Della Noce
Desrosiers
Fennell
Finestone
Fontaine
Fraleigh
Fretz
Gagliano
Gagnon
Gass
Gauthier
Gottselig
Grondin
Gustafson
Halliday
Hawkes
Horner
Jacques
Jardine
Jepson
Jourdenais
Kempling
Kilgour
Lanthier
Lawrence
Lewis
MacDougall
(Timiskaming)
Mailly
Malépart
Martin
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McKnight
Minaker
Moore
Nickerson
Nowlan
Oostrom
Pietz
Plourde
Redway
Reid
Reimer
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Sparrow
Stevens
Tardif
(Richmond—Wolfe)
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Van De Walle
Vankoughnet
Vincent
Warner
White
Witer—80

• (2450)

[*Français*]

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Ottawa—Vanier (M. Gauthier) fait un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, étant donné que le Nouveau parti démocratique s'est opposé à ce que le député York-Sud—Weston (M. Nunziata) soit entendu, il est allé se coucher, et je pense qu'il serait intelligent pour nous de faire la même chose, d'aller se coucher nous aussi.

M. le vice-président: Débat. L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) fait un rappel au Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je pense que je vais bientôt aller me coucher, mais je voulais souligner que je suis encore ici et que je n'ai pas voté.

Mme Bourgault: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Sur un rappel au Règlement, l'honorable députée d'Argenteuil—Papineau (M^me^ Bourgault) a la parole.

Mme Bourgault: Monsieur le Président, encore une fois, je pense que ça n'a pas été enregistré, je n'ai pas pu être présente pour le vote et je voulais dire à la Chambre que j'aurais voté avec le gouvernement.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Reprenons le débat. La parole est au député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse).

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je propose:

Que le député de Burnaby soit maintenant entendu.

M. le vice-président: A l'ordre. Les députés de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) et de Burnaby (M. Robinson) se levaient tous deux lorsque le député de Skeena (M. Fulton) a invoqué le Règlement. Cependant, comme ils appartiennent tous deux au même parti politique, pourrais-je demander à l'honorable leader parlementaire ou au whip de ce parti de déterminer lequel de ces deux députés devraient prendre la parole en ce moment?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Monsieur le Président, après avoir entendu pendant maintes et maintes années ces deux collègues parler, eu égard à leur éloquence exceptionnelle et leur apport précieux à ce débat, il convient à mon avis que les députés choisissent celui qu'ils préfèrent entendre maintenant.

M. le vice-président: Est-ce que l'un des deux députés visés, que ce soit le député de Burnaby ou celui de Humboldt—Lake Centre, accepterait pour l'instant de céder son droit de parole à l'autre?

Des voix: Non.

M. le vice-président: Alors plaît-il à la Chambre d'adopter la motion en question?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés. Y a-t-il consentement unanime pour nous dispenser de faire sonner le timbre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Alors que l'on convoque les députés.

(La motion de M. Fulton, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 56*)

POUR

Députés

Angus	Fulton	Toupin—11
Benjamin	Heap	
Blaikie	Murphy	
Epp	Nystrom	
(Thunder Bay—Nipigon)	Riis	
	Rodriguez	

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée. Reprenons le débat avec le député de Burnaby.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, c'est une triste soirée pour le Parlement, alors que le parti libéral s'associe au parti conservateur au détriment des Canadiens. Il a fallu un certain temps aux libéraux pour montrer leurs vraies couleurs. Cependant, lorsque le whip du parti libéral est entré la main dans la main avec son homologue conservateur, les Canadiens ont, enfin, appris la vérité. Ils sont assis ensemble, côte à côte, et ils trahissent les Canadiens en défendant un projet de loi qui est capital pour eux.

• (0100)

Des voix: Bravo!

M. Robinson: Honte au parti libéral du Canada.

Des voix: C'est honteux!

M. Robinson: Honte au parti libéral du Canada qui collabore avec des gens qui tentent de museler le Parlement, c'est-à-dire le parti conservateur du Canada.

Nous savons d'où est parti ce projet de loi. Nous savons que c'est le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) qui, en tant que ministre libéral des Transports, en a eu l'initiative. Parlons aussi un peu du rôle du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé . . .

M. Lewis: Pourquoi pas?

M. Robinson: . . . le député de Simcoe-Nord (M. Lewis). Quelques-uns de ses collègues, comme le député de Peterborough (M. Domm) et autres exécuteurs de hautes oeuvres de leur caucus, se préparent à le pendre pour les idioties auxquelles il a soumis le Parlement. Les députés du parti ministériel ont dénoncé la clôture quand les libéraux l'ont imposée. Certains d'entre nous se rappellent cette soirée, en 1980, quand le gouvernement libéral a imposé la clôture sur le projet de constitution. Certains d'entre nous se souviennent de l'assaut vers le fauteuil du Président. Six députés conservateurs de l'opposition s'en sont pris à la présidence en exigeant d'être entendus et en montrant le poing. Le député de Calgary-Centre (M. Andre) a essayé de traverser la Chambre, en montrant le poing et en menaçant d'attaquer les députés du parti au pouvoir. Il a dû être maîtrisé par le député de Burlington (M. Kempling). Voilà ce qu'ils pensaient de la clôture et avec quelle violence ils réagissaient.

Et le vice-premier ministre (M. Mazankowski), qu'avait-il dit au sujet de la clôture comme celle que le gouvernement impose aujourd'hui à l'égard de ce projet de loi si important pour les Canadeins? Voilà ce qu'il avait dit à propos de cette clôture: «En proposant la motion de clôture aujourd'hui, le gouvernement manifeste une fois de plus son mépris pour l'esprit et les privilèges de cette institution.» Puis il a ajouté: «Je crois que la tyrannie commence là où s'arrêtent les débats parlementaires.» quelle bande de fumistes, d'hypocrites, de faux jetons nous avons de l'autre côté de la Chambre! Lorsqu'ils sont les victimes de ce genre de manoeuvre visant à baillonner le Parlement, ils sont les premiers à vociférer. Pourtant, on n'a jamais vu aussi souvent imposer la clôture au Parlement. C'est honteux pour le gouvernement conservateur, qui prêche la réforme parlementaire tout en baillonnant la Chambre.

M. Benjamin: Où est donc le député de Bow River (M. Taylor)? Vous souvenez-vous, Gordon, à quel point vous vous plaigniez?

M. Robinson: Nous savons quel mépris le gouvernement conservateur éprouve pour le Parlement. Nous savons comment il tente de réduire la Chambre au silence sur des questions aussi fondamentales que cette mesure législative, mais nous savons également quel mépris il manifeste à l'égard des comités de la Chambre. Le gouvernement a interrompu les travaux du comité qui étudiait le service postal. Il a mis un terme aux travaux du comité permanent de la justice et du solliciteur général lorsque nous avons tenté de faire enquête sur le gaspillage de 42 millions de dollars pour construire une prison dans la circonscription du premier ministre. Voilà le genre de mépris que les conservateurs ont manifesté à l'endroit du Parlement et des Canadiens. En raison d'un outrage aussi éhonté au Parlement et en raison de ce refus scandaleux de reconnaître le droit des députés de discuter de cette question de toute première importance, je propose que le débat soit ajourné.

M. Murphy: J'invoque le Règlement.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le vote porte sur la motion du député de Burnaby (M. Robinson). Le secondeur de la motion ne peut pas être quelqu'un qui a déjà pris la parole au cours du débat.

M. Murphy: J'appuie la motion.

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion suivante. M. Robinson, appuyé par M. Murphy, propose:

Que le débat soit ajourné.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

Des voix: Nous sommes ici!

M. le vice-président: Les whips sont ici.

(La motion de M. Robinson, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 57*)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Benjamin
Blaikie
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Fulton
Heap
Hovdebo
McCurdy
Mitchell
Murphy
Riis
Robinson
Rodriguez
Toupin—15

CONTRE

Députés

Attewell
Belsher
Binns
Blackburn
(Jonquière)
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Browes
Clark
(Brandon—Souris)
Cochrane
Cooper
Cossitt
Crosby
(Halifax West)
Darling
Della Noce
Desrosiers
Fennell
Fontaine
Fraleigh
Fretz
Gottselig
Gustafson
Halliday
Hawkes
Jardine
Jepson
Jourdenais
Kempling
Kilgour
Lanthier
Lawrence
Lewis
Mailly
Mayer
Mazankowski
McCrossan
Moore
Nickerson
Oostrom
Pietz
Plourde
Redway
Reid
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Sparrow
Stevens
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Towers
Van De Walle
Vincent
Warner
White—55

● (0110)

Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, ce n'est pas tellement un rappel au Règlement que simplement dire que j'étais présent, que je n'ai pas participé au vote et que je ne suis pas impressionné du tout par la tournure du débat.

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur le Président, je suis relativement nouveau à la Chambre. Je voudrais invoquer le Règlement sur un point très important. Avant que vous ne mettiez la question à l'étude aux voix, comme le prévoit le Règlement, les whips du parti ministériel et de l'opposition officielle ont défilé d'un bout à l'autre de la Chambre comme s'ils s'attendaient à une procédure particulière. Je vous demande de considérer les conséquences du désir, notamment de l'opposition officielle, de mettre fin au débat sur cette question extrêmement importante.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Ottawa—Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, sur cette question qui n'est pas un rappel au Règlement, les whips se présentent devant vous quand ils sont prêts pour indiquer que la Chambre est disposée et prête à voter sur une question dont elle est saisie. C'est ce que nous avons fait. C'est le Règlement qui le demande et c'est ce que nous avons fait.

D'ailleurs, monsieur le Président, je vous rappellerai que nous étions à la Chambre. Certains députés, celui de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), celui de Gander—Twillingate (M. Baker) et d'autres députés, nous n'avons pas participé au vote parce que nous trouvons que c'est une perte de temps. Absolument!

[*Traduction*]

M. Robinson: Monsieur le Président, plus tôt ce soir, nous avons vu le vice-premier ministre (M. Mazankowski) envoyer des baisers aux libéraux. Maintenant que la relation a été consommée, puis-je proposer que ces derniers prennent place officiellement de l'autre côté de la Chambre.

M. le vice-président: La présidence est évidemment toujours prête à entendre les recours au Règlement, en autant qu'ils soient fondés. Je demande aux députés de faire ce qu'ils considèrent comme de véritables recours au Règlement.

[*Français*]

L'honorable député de Hochelaga—Maisonneuve invoque le Règlement.

M. Desrosiers: Monsieur le Président, je pense qu'il n'y a personne qui a compris ni en anglais ni en français ce qu'on voulait dire. Je vous demanderais peut-être la permission tout à fait spéciale de m'adresser à la Chambre dans la langue italienne. Peut-être qu'il y a des gens qui vont nous comprendre dans cette société. Alors, si vous me donnez la permission, monsieur le Président, j'aimerais m'adresser à nos amis de langue italienne, peut-être qu'ils vont comprendre mieux.

M. le vice-président: Je regrette . . .

Une voix: En français!

M. le vice-président: A l'ordre! Je remercie l'honorable député d'avoir repris son siège.

[*Traduction*]

Le débat reprend avec le député de Skeena (M. Fulton).

M. Rod Murphy (Churchill): J'invoque le Règlement. Je propose, appuyé par le député de Prince Albert (M. Hovdebo):

Que la parole soit maintenant au député de Humboldt—Lake Centre.

M. le vice-président: Comme le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique jouit d'une grande influence au sein de son parti, je l'invite à tenter de convaincre l'un de ses collègues de se désister.

M. Blaikie: Que la Chambre en décide.

M. Riis: Monsieur le Président, vous êtes bien bon de dire que j'ai quelque influence sur ce qui se passe dans mon caucus ce soir. Je crois qu'on admettrait volontiers que les députés de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) et de Skeena (M. Fulton) sont tous deux d'éminents parlementaires. Je trouve normal que les députés choisissent celui qu'ils préfèrent entendre le premier au cours d'un débat.

M. le vice-président: Je vais encore tenter ma chance auprès du whip du Nouveau parti démocratique. C'est la troisième fois que ce problème survient ce soir. Le député de Churchill (M. Murphy) aurait-il l'obligeance de le régler pour nous?

M. Murphy: Monsieur le Président, vous avez donné la parole, comme vous en aviez le droit, au député qui est intervenu en même temps que le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse). Ce dernier a continuellement manifesté, ce soir, son désir de participer au débat. Etant donné que tous deux veulent intervenir, je crois que c'est à la Chambre de trancher la question.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que si vous vérifiez auprès des services du greffier vous trouverez qu'il est impossible pour un député qui invoque le Règlement de proposer une motion. Le député de Churchill (M. Murphy) a invoqué le Règlement et il a ensuite proposé une motion. Je crois donc, monsieur, que la motion proposée par le député de Churchill est irrecevable et ne peut être mise aux voix.

M. le vice-président: Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a raison en ce qui concerne presque toutes les motions excepté celle-ci. Dans ce cas-ci, elle est recevable. La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Murphy, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 58)

POUR

Députés

Althouse	Fulton	Rodriguez
Angus	Heap	Toupin—14
Benjamin	Hovdebo	
Blaikie	McCurdy	
Epp	Murphy	
(Thunder Bay—Nipigon)	Riis	
	Robinson	

• (0150)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande s'il ne conviendrait pas de demander à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce que les pages s'en aillent.

Des voix: Non.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime.

Reprise du débat avec le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse).

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, j'essaie depuis un certain temps d'obtenir la parole à la Chambre. La Chambre n'a pas tenu compte à plusieurs reprises des efforts que j'ai faits pour avoir la parole. Je suis heureux de constater qu'au moins 14 de mes collègues ont décidé de me laisser parler.

S'il reste des téléspectateurs à l'écoute, ils se demandent peut-être ce qui s'est passé ce soir. Le leader adjoint du gouvernement à la Chambre a commencé par présenter une motion proposant de mettre un terme au débat, après avoir prolongé les heures de séance pour une durée illimitée après l'ajournement normal. A plusieurs reprises, pour manifester notre mécontentement, des membres de notre groupe et un ou deux autres députés ont proposé d'ajourner le débat. Il s'agit de laisser aux Canadiens qui s'opposent au projet de loi un peu plus de temps pour exprimer leurs doléances au gouvernement. Le projet de loi C-18 est la Loi nationale concernant les transports que le gouvernement a proposée pour déréglementer les transports. De nombreux groupes et particuliers sont opposés aux propositions de déréglementation qui figurent dans ce projet de loi, mais leur message ne semble pas parvenir jusqu'au cerveau des députés de la majorité.

Je voudrais passer en revue le processus de déréglementation amorcé par le gouvernement. C'est une initiative calquée sur celles de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan. Il y en avait eu des signes avant-coureurs lors des élections de 1979 et le parti rhinocéros avait un programme de déréglementation. Il voulait enlever la corde raide sur laquelle on forçait les gens à marcher et la camisole de force des règlements. Leur plateforme électorale prévoyait aussi la déréglementation de la circulation automobile. Comme il ne voulait pas aller trop loin, trop vite, il proposait, pour commencer, de faire circuler les camions du côté gauche de la route.

Il s'agit du succès de la dérèglementation, compte tenu de l'histoire, de la géographie et de la structure sociale du Canada. La dérèglementation des transports aériens, sur terre et sur mer s'est traduite par une diminution du service, une augmentation du coût du service, et un recul de la sécurité du service pour de très nombreuses petites collectivités en dehors des deux provinces centrales, du triangle central de Montréal à Toronto et au fer à cheval de la Niagara.

Quand nous avons demandé aux députés gouvernementaux de défendre ce projet de loi, quelques-uns ont accepté de le faire. Ils ont parlé de concurrence, de cette merveilleuse concurrence qui va jouer quand les compagnies aériennes, les compagnies de camionnage ou d'autres services de transport n'auront plus besoin de s'adresser à un organisme de régie pour obtenir l'autorisation de desservir certaines collectivités. Le gouvernement pense que c'est une chance extraordinaire pour les consommateurs. Il cite des exemples de diminution du coût aux États-Unis. En fait, il est possible que la dérèglementation entraîne l'abaissement de certains coûts. Elle pourrait en fait faire diminuer le coût des transports entre les grandes régions métropolitaines. Les consommateurs vivant à Vancouver, Montréal ou Toronto profiteront peut-être de la dérèglementation. Il s'agit de zones métropolitaines regroupant plusieurs millions de personnes. La plupart des députés représentent des régions où il n'y a pas deux ou trois millions de personnes. Ils représentent les provinces de l'Atlantique, les provinces des Prairies et l'arrière-pays de la Colombie-Britannique, c'est-à-dire la grande majorité de la Colombie-Britannique, et ils représentent le Nord. La dérèglementation n'apporte aucun avantage à ces régions. En fait, elle va durement les pénaliser.

Je parle en tant que représentant d'une circonscription des Prairies. Grâce à la réglementation des transports que nous avions, nous avons été assez bien traités pour une petite province comme la Saskatchewan, qui a une très grande superficie et seulement un million d'habitants. Deux de nos principales villes, Saskatoon et Regina, sont desservies par des avions à réaction. Ces villes ont été desservies par des DC-9 ou des Boeing 727 simplement parce que les compagnies aériennes étaient tenues de s'arrêter à Saskatoon et à Regina pour obtenir un permis leur permettant de transporter des passagers d'Ouest en Est. Il n'y a jamais suffisamment de passagers pour que cet arrêt à Saskatoon ou Regina soit rentable. Il arrive très rarement qu'un nombre suffisant de personnes descendent ou montent pour payer le carburant nécessaire au décollage.

Le transport des passagers n'est pas la seule chose importante pour les Prairies. Il est encore plus important pour les localités agricoles que je représente d'avoir accès aux pièces de rechange. La plupart des députés ne se rendent peut-être pas compte à quel point l'approvisionnement en pièces de rechange pour les moissonneuses batteuses, les tracteurs et l'équipement minier est important pour l'économie des Prairies. Ces pièces ne sont pas entreposées sur place. On n'en conserve qu'une très faible quantité dans les Prairies. La plupart des marchands d'outillage ont leur réserve de pièces à l'usine même. Ils sont

reliés à l'usine par ordinateur. Si vous allez chez les marchands, même les plus petits, ils vérifient par ordinateur si les pièces sont disponibles en Saskatchewan. S'il n'y en a pas dans la province, on les recherche plus loin. Pour la plupart des pièces, il faut les faire venir de l'usine. Elles doivent être acheminées par avion, puis, par autobus, jusqu'aux agriculteurs qui les attendent. En général, la livraison se fait dans les 24 heures et parfois dans les 48 heures. Si nous ne pouvons pas compter sur un service aérien et si nous laissons les transporteurs libres de desservir ou non ces localités, il suffira qu'une nouvelle compagnie entre dans la course à la dernière minute et enlève au service en place le peu de clients qu'il a, l'obligeant ainsi à fermer ses portes, pour que la sécurité des cultivateurs, des mineurs de potasse, les mineurs d'uranium ou des mineurs de charbon s'en trouve compromise.

• (0200)

Pour maintenir ces communautés en vie il est essentiel de maintenir la règlementation en vigueur qui garantit aux petites localités ou aux régions peu habitées un service semblable à celui qui est offert dans les régions métropolitaines. Nous avons pu réaliser cela au Canada grâce à la réglementation et, dans une certaine mesure, le subventionnement horizontal et obligatoire des centres moins importants, afin qu'ils puissent également jouir d'un service et participer à la vie économique du Canada.

Avec la déréglementation, nous permettrions aux présumées forces libres du marché de proliférer. Nous mettrions simplement sur pied un régime économique qui garantirait la croissance des régions urbaines et veillerait à ce que les régions rurales, y compris la plus grande partie de la région de l'Atlantique, des Prairies, du nord de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec, ne jouissent plus de ces services. Les gens commenceront à se déplacer et l'économie de ces régions en souffrira. Nous aurons en définitive une infrastructure médiocre pour assurer la cohésion des diverses régions du Canada.

A cause des méthodes employées par le gouvernement pour imposer ce débat et pour imposer cette politique au pays, et parce que nous cherchons les voies et les moyens de ralentir le débat pour donner aux Canadiens la possibilité de faire parvenir leur message au gouvernement, je propose, avec l'appui du député de Prince-Albert (M. Hovdebo):

Que le débat de la motion soit maintenant ajournée.

M. le vice-président: La Chambre a entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Althouse, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 59*)

POUR

Députés

Althouse	Fulton	Rodriguez
Angus	Heap	Toupin—14
Benjamin	Hovdebo	
Blaikie	McCurdy	
Epp	Murphy	
(Thunder Bay—Nipigon)	Riis	
	Robinson	

CONTRE

Députés

Attewell	Gustafson	Pietz
Belsher	Halliday	Plourde
Binns	Hawkes	Redway
Blais	Horner	Reid
Blenkarn	Jacques	Reimer
Brightwell	Jardine	Schellenberger (Wetaskiwin)
Browes	Jepson	Scott (Victoria—Haliburton)
Caldwell	Jourdenais	Scowen
Clark (Brandon—Souris)	Kempling	Sparrow
Cochrane	Kilgour	Tardif (Charlesbourg)
Comeau	Lanthier	Taylor
Cook	Lawrence	Towers
Cooper	Lewis	Van De Walle
Cossitt	MacDougall (Timiskaming)	Vankoughnet
Crosby (Halifax West)	Mailly	Vincent
Della Noce	Martin	Warner
Desrosiers	Mayer	White
Fennell	Mazankowski	Witer—67
Fontaine	McCrossan	
Fraleigh	McKnight	
Fretz	Minaker	
Gagnon	Moore	
Gass	Nickerson	
Gottselig	Nowlan	
	Oostrom	

• (0230)

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

[*Français*]

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) fait un rappel au Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je voudrais souligner que l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), l'honorable député de Gander—Twillingate (M. Baker) et moi-même somme présents, mais que nous avons décidé de nous abstenir de voter.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le débat.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, nous avons appris deux choses au cours du débat de ce soir; tout d'abord on s'est aperçu que le gouvernement était incapable d'administrer de façon sensée les affaires de la Chambre. Après seulement 17 heures de débat, 4 brèves journées, consacrées à un projet de loi qui touchera 750 000 travailleurs du secteur du transport, le député de Simco-Nord (M. Lewis) a saisi l'occasion pour mettre un terme au débat. Le gouvernement souhaitait que cette question ne soit plus débattue publiquement, afin que la population ne sache pas réellement à quoi s'en tenir. J'ai pris le temps de voir le genre d'inepties que les conservateurs tentent de faire avaler aux Canadiens. La seule chose ou presque cohérente dans ce qu'ils affirment, c'est que cette mesure va entraîner une baisse des tarifs aériens. Ils ne parlent pas de toutes les répercussions négatives qui découleront de la déréglementation.

L'autre chose que nous avons apprise, et je pense qu'il est important que les Canadiens en aient pris conscience aujourd'hui, c'est que les libéraux ont prouvé une fois pour toutes que lorsqu'ils doivent prendre position en ce qui a trait à la déréglementation du transport aérien, ferroviaire, routier ou maritime, ils se rangent complètement du côté du gouvernement. Nous avons appris cela, alors qu'ils se sont rangés docilement à l'opinion de nos vis-à-vis ce soir. Je dois dire que je m'assurerai de ne jamais leur tourner le dos pour le restant de la présente législature.

Des voix: Bravo!

M. Fulton: Permettez-moi de m'arrêter un instant sur le projet de loi C-18, car, comme la plupart des Canadiens le savent, une poignée de conservateurs seulement ont eu le courage de donner leur opinion. Même le président du comité permanent des transports n'ose pas intervenir, afin de nous préciser les avantages de ce projet de loi. Il persiste à dire que la mesure est valable en général, mais, en réalité, c'est de la supercherie de la part du gouvernement. Aucun des ministériels ne parle de la teneur même du projet de loi. Aucun des ministériels ne se donne la peine d'expliquer pour chacune des dispositions en quoi elles seront avantageuses pour ses électeurs. Nous savons à qui nous devons ce projet de loi. Nous savons que ces requins des grandes entreprises sont passés par le bureau du premier ministre. Nous savons qu'ils sont également passés par celui du ministre des Transports. Nous savons que ces mêmes rapaces, chaussés de peau de serpent, fréquentent le premier ministre. Nous sommes au courant de l'affaire Oerlikon. Nous savons que le seul moyen d'obtenir le genre de mesure que l'on souhaite, c'est de faire du lèche-botte auprès de ce soi-disant premier ministre. Nous savons combien de ces 211 conservateurs il restera à la Chambre, s'ils ne sont pas envoyés au pénitentier de Port Cartier. Chose certaine, ils ne siègeront pas à la Chambre des communes, compte tenu des activités aux quelles ils se sont livrés.

Voyons un peu ce qui s'est passé aux États-Unis. Les conservateurs n'aiment pas entendre la vérité, mais il y a dans le pays des Canadiens, 750 000 travailleurs, qui veulent savoir quels seront les effets du projet de loi. Nous pouvons voir ce qui arrive aux États-Unis. Nous savons ce qu'ont donné quatre ans de déréglementation. Écoutez les chacals hurler. Écoutez-les. Il suffit de leur fournir quelques faits pour les déchaîner. Ils sont malades! Le vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Mazankowski) tire la langue et envoie des baisers aux libéraux. Les libéraux se traînent le derrière par terre.

Nous savons que, aux États-Unis, 40 000 employés de compagnies aériennes ont été jetés par-dessus bord. Les architectes d'ici reprennent les idioties des Républicains américains et veulent nous les imposer. Que sont devenus les cheminots aux États-Unis? Les compagnies ferroviaires se sont délestées de quelque 150 000 d'entre eux. «Mais non, disent les députés conservateurs, nous nous préoccupons du sort des Canadiens.» Les conservateurs pathétiques se font du souci pour les Canadiens. Ils ne s'intéressent qu'à leur part de l'assiette au beurre. A rien d'autre.

Que devient le transport routier aux États-Unis? Le tiers des camionneurs y ont perdu leur emploi en quatre ans. Ce genre de mesure législative ne fera que multiplier les monopoles. Sur les itinéraires nord-sud de Colombie-Britannique, il n'y a que *Pacific Western*. Ces idiots prétendent qu'il y aura davantage de concurrence. Il y a déjà un monopole sur la ligne nord du CN.

• (0240)

Le vice-premier ministre faisait partie du groupe de conservateurs qui a traversé l'ouest du Canada en annonçant qu'ils allaient rétablir VIA Rail après que les libéraux ont tout fait pour l'anéantir pendant des années. Au lieu de cela, ils louent des wagons au Mexique et à d'autres pays. Ils ferment toutes les gares de VIA, licencient les travailleurs d'atelier, les machinistes et les porteurs dans tout le pays. Voilà ce qui est advenu de la grande promesse des conservateurs de rétablir VIA Rail.

Ce projet de loi est un tissu d'idioties. Il est contre la souveraineté, la sécurité et la concurrence. Il abandonne tous les principes que les conservateurs prétendaient appuyer. Les conservateurs agissent ainsi parce que si Ronnie le fait, et Richard Nixon avant lui aussi, c'est forcément bien. Pas un seul conservateur ne pourrait démontrer dans une réunion publique les avantages de ce projet de loi. Ils ne prendront pas la parole ici. Ils essaient d'étouffer le débat. Le député de Simcoe-Nord devrait baisser la tête parce que le débat sur le projet de loi C-18 et C-19 ne fait que commencer.

Ce projet de loi donne la permission de supprimer des services et d'abandonner des embranchements. Il autorise un monopole dans toute la région au sud du 55e parallèle en Colombie-Britannique et dans la plus grande partie du reste du Canada. Si l'on habite à Dease Lake ou à Telegraph Creek, en Colombie-Britannique, ou encore à Fort Smith, dans les Territoires du Nord-Ouest, il y aura un peu de réglementation.

Aux termes du projet de loi C-18, si l'on possède un avion, un permis, une assurance et que l'on veut voler, on peut lancer la compagnie aérienne de son choix. Au comité, mon collègue le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) a demandé au propriétaire d'une petite compagnie aérienne de l'Alberta de quelle sécurité bénéficieraient les derniers passagers du dernier vol d'une compagnie aérienne en faillite à cause de ce projet de loi. On a répondu que cela n'était pas du tout prudent. Voilà ce que promet ce projet de loi en matière de transport aérien dans bon nombre de petites régions rurales comme ma circonscription.

On m'a remis une note selon laquelle le président du comité des transports souhaite participer au débat de ce soir. Ce sera certainement un spectacle à ne pas manquer que de le voir se dresser sur ses pattes de derrière pour japper à la figure des gens de la vallée d'Annapolis tous les avantages du projet de loi C-18 pour l'industrie du camionnage et les transports aérien, ferroviaire et maritime. Lorsque leurs emplois seront supprimés, ils pourront se souvenir que c'est aux conservateurs qu'ils le doivent. Bien entendu, c'est le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) qui a commencé. Les conservateurs ne manquent jamais de se justifier en disant que ce sont les libéraux qui ont commencé et qu'ils cherchent seulement à améliorer un peu les choses.

Examinons un peu ce qui va se passer globalement dans l'industrie du camionnage et dans les transports aérien, ferroviaire et maritime. L'on se propose d'offrir au public le plus bas niveau possible de service en assurant à la grande entreprise le minimum de coûts et le maximum de bénéfices. Et qui seront les vrais gagnants? Les gros expéditeurs vont obtenir certains avantages. Mais les petits entrepreneurs, eux?

M. Benjamin: Les expéditeurs audacieux.

M. Fulton: Les expéditeurs audacieux peuvent obtenir certains avantages, mais les conservateurs leur ont probablement déjà parlé. Les petits entrepreneurs n'en tireront aucun avantage. Quant aux passagers, nous savons déjà que la promesse des conservateurs relativement à VIA Rail a avorté. En fait, nous retournons à l'âge de la pierre en ce qui concerne le transport ferroviaire et le transport aérien des passagers.

Nous voulons d'excellents règlements pour assurer que les petites localités ont accès à des vols aériens réguliers à des prix raisonnables. Nous allons assister au contraire à l'élimination totale de ce service public. A l'article 4 du projet de loi, le gouvernement définit l'intérêt public en ces termes: «qualité de ce qui est compatible avec la politique nationale des transports» du Cabinet. C'est le Cabinet qui décidera des transports publics dont le Canada a besoin.

C'est un triste jour que celui-ci où le député de Simcoe-Nord a étouffé ce débat. Il va le regretter. Les conservateurs aussi. Les Canadiens commencent à se rendre compte que ce projet de loi va mettre en péril des dizaines de milliers d'emplois et porter atteinte à la qualité des services fournis à leurs localités. Ils s'étaient laissés leurrer par le gouvernement qui les trompe sans vergogne. C'est un bien triste jour.

Des voix: Bravo!

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, nous sommes ici depuis déjà longtemps. Nous avons appris que l'on ne peut pas faire confiance à un gouvernement qui oublie les principes ayant servi de fondements à sa campagne électorale. Un gouvernement qui laisse tomber les principes auxquels la population du Canada s'attend qu'il adhère laissera aussi tomber le pays.

Des voix: Bravo!

M. Hovdebo: On pourrait penser que les députés ministériels se sentiraient embarrassés par cette parodie de débat. C'est bien une parodie parce que la population ne sait pas ce que contient le projet de loi. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que le gouvernement se moque ainsi de la population du Canada et de cette Chambre. Au cours des quelques dernières semaines, nous avons connu les audiences sur la Société des postes qui étaient censées servir à informer les Canadiens de ce qui se passe au sein de cet organisme. Au lieu de cela, on a coupé court à ces audiences à peine entamées. On impose même des restrictions aux audiences sur la Loi sur les brevets. Des personnes désireuses d'y participer s'en voient empêchées. Le gouvernement a passé des journées entières à répéter qu'il permettrait aux Canadiens de s'exprimer. Voilà maintenant qu'il s'évertue à réprimer la liberté de parole à la Chambre. Même les audiences sur le bois d'oeuvre étaient de la foutaise.

Venons-en à la politique des transports. De tout temps, la loi et les règlements sur les transports ont tendu à créer l'égalité entre les diverses régions du Canada. Ce principe a fondé la législation sur les transports dès l'époque de John A. Macdonald, voire antérieurement. Grâce à lui, chaque région a pu, dans une certaine mesure, livrer concurrence sur les marchés intérieurs et étrangers. Les Canadiens étaient tous appelés à assumer une partie du coût du transport de nos produits vers les marchés tant intérieurs qu'étrangers. Nous faisons ainsi depuis une centaine d'années. C'était le rêve de John A. Macdonald. C'était le rêve de Borden et de John Diefenbaker. Ce n'est manifestement pas celui du gouvernement. L'idéologie politique voulant que les transports soient la clé du développement du pays n'est pas le fruit du hasard. Elle a été établie par les chefs de divers partis politiques qui croyaient qu'un système de transport devait unir toutes les régions du pays pour qu'elles aient la même chance de prospérer.

• (0250)

Au fil des années, divers gouvernements ont établi la législation des transports. Celle-ci comprend l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau, les prix de transport statutaires des grains, la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les Provinces Maritimes, le double tarif en fonction d'un certain point, et la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique. Cette législation a été adoptée par des Parlements comme celui-ci, par des parlementaires qui croyaient qu'une telle politique des transports s'imposait pour que le Canada devienne un grand pays.

Cette législation existe toujours même si certaines lois ont été modifiées comme le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau qui est devenu maintenant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Cependant, les programmes en question, à l'origine des moyens de transport qui ont fait du Canada un grand pays, sont maintenant menacés. Ce projet de loi est une première étape dans le démantèlement de notre infrastructure en matière de transports.

Cette mesure est fondée sur le principe de la suprématie du marché. Si pareille idéologie était appliquée à tous les modes de transport au Canada, je doute que les entreprises concernées feraient de leur mieux pour assurer un bon service à la population à moins d'y être forcées. Si tant il est vrai que l'objectif premier de ces entreprises est de réaliser le plus de bénéfices possible, sans être assujetties à des règlements sur la sécurité, il est normal qu'elles fassent et des pieds et des mains pour s'enrichir le plus vite possible sans s'occuper de cet aspect des transports. Sans compter qu'elles graviteront toujours autour des marchés les plus payants et personne ne pourrait le leur reprocher comme l'a fait valoir mon collègue de Regina-Ouest (M. Benjamin) en maintes occasions. Le manque de rentabilité des régions comme Prince-Albert et des régions isolées du pays entraînera donc la réduction des services. Ce processus a débuté avec le gouvernement précédent et se poursuit avec le gouvernement actuel. Le service aérien a été réduit dans de nombreuses villes mais les prix restent aussi élevés et ont même augmenté.

Considérons le service ferroviaire. On a supprimé des embranchements dans des régions où ils étaient nécessaires. Quand on supprime un embranchement dans une région agricole, les fermiers doivent transporter leurs céréales jusqu'aux gares ferroviaires sur de longues distances allant jusqu'à 70 kilomètres et plus. Leurs fermes deviennent moins rentables et ils finissent par être acculés à la faillite. Dans la région de la rivière la Paix et de la rivière Big près de Prince-Albert, les fermes deviennent moins rentables à cause de l'augmentation du coût de transport. Cette situation s'aggravera si le projet de loi est adopté.

Ce projet de loi détruit le service auquel nous étions habitués. Nous devrons payer pour ce service, alors que la production dans bien des régions n'en supportera pas le coût. Par exemple, le principe de faire payer l'utilisateur conduira, dans le nord de la Saskatchewan, à des frais de transport beaucoup plus élevés que ceux que nous connaissons actuellement.

Deuxièmement, ce projet de loi contribue à l'élimination de la souveraineté nationale.

Troisièmement, quel que soit l'attachement du gouvernement au principe de la concurrence, ce projet de loi ne l'augmentera pas, mais l'éliminera totalement dans certaines régions. Si le gouvernement veut vraiment agir dans l'intérêt du Canada, qu'il renvoie le projet de loi à l'étude.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, la mesure à l'étude ce soir a pour but d'accroître la concurrence au Canada. Les événements de ces deux dernières années ont démontré que la concurrence allait en diminuant plutôt qu'en augmentant. En outre, le gouvernement a refusé d'intervenir lorsqu'elle a diminué. Par exemple, il est resté les bras croisés quand *Pacific Western* a voulu adopter une stratégie de gestion commune avec ComAir, dans le nord du Manitoba, qui était, en principe, son concurrent. A la suite de cette collusion les localités du Nord ont obtenu moins de services.

Quand *Pacific Western Airlines* a décidé de prendre le contrôle de *Canadian Pacific* et de réduire encore une fois la concurrence au Canada, le gouvernement a refusé d'agir.

Quel est le but de la dérèglementation si les transporteurs actuels réduisent leurs services?

Le nombre de transporteurs et la qualité du service diminuent. Le gouvernement, qui préconise une concurrence accrue et plus de choix pour les consommateurs, a prouvé par sa propre inaction relativement à PWA et au CP qu'il n'a nullement l'intention d'accroître vraiment la concurrence au Canada.

Ce projet de loi aura comme conséquence que le contrôle public exercé par la réglementation gouvernementale sera remplacé par le contrôle privé des monopoles. Autrement dit, ceux qui veulent avoir recours à un service de transport aérien, ferroviaire, routier ou autre n'auront plus le gouvernement de leur côté. Il y aura des transporteurs du secteur privé qui pourront éliminer toute la concurrence et prendre les décisions qui revenaient auparavant au gouvernement.

A l'heure actuelle, PWA livre concurrence au CP à Whitehorse. Mais quelle concurrence y a-t-il maintenant que le CP appartient à PWA? S'il y avait un député du Yukon à la Chambre, il pourrait peut-être parler de cette question. Cependant, puisqu'il n'y en a pas, il n'y a plus vraiment de concurrence efficace dans la région parce que le gouvernement a refusé d'agir.

• (0300)

On m'a dit que PWA aujourd'hui avait effectivement présenté une demande d'annulation du service vers Whitehorse. Pourquoi? La raison est évidente. Le gouvernement a autorisé PWA à absorber *Canadian Pacific* et il ne veut pas concurrencer sa propre société.

Mme Jacques: C'est la meilleure que le Canada ait jamais eu dans toute son existence.

M. Murphy: J'entends quelqu'un qui aboie là-bas. Je ne sais pas ce qu'elle dit parce qu'elle n'est pas capable de se lever pour dire ce qu'elle a à dire. Disons que je ne sais pas ce qu'elle dit parce que nous ne pouvons pas l'entendre, mais elle n'est manifestement pas d'accord pour que j'essaye de défendre les gens de Whitehorse qui veulent maintenir la concurrence dont ils bénéficient actuellement.

Le gouvernement a déjà permis un ralentissement de la concurrence, et ce projet de loi va encore aggraver le mouvement. La tentative d'interruption du débat aujourd'hui par l'adjoint du leader à la Chambre après 17 heures de débat seulement est un acte profondément regrettable qui ne risque pas d'encourager la Chambre à coopérer désormais. J'ai travaillé avec l'adjoint du leader à la Chambre, et j'ai travaillé avec le leader à la Chambre et le whip du gouvernement à essayer de faire adopter de manière ordonnée les mesures législatives à la Chambre. Mais le gouvernement nie tout l'esprit de la réforme parlementaire en essayant au début de février de faire siéger la Chambre pendant des heures et des heures pour pouvoir adopter à la va-vite un projet de loi. C'est une décision futile et stupide. C'est un acte qui nous montre que le gouvernement du Canada se moque d'avoir un débat raisonnable à des heures raisonnables, quand le public peut suivre ce qui se passe. C'était un acte inutile, un acte brutal qui allait à l'encontre du principe même de la réforme parlementaire et le gouvernement en subira les conséquences.

Ironiquement, aujourd'hui, le 4 février, le gouvernement est au pouvoir depuis deux ans et demi. Il est parvenu à la moitié de son mandat qui ne sera sans doute pas renouvelé. Nous n'avons encore jamais eu au Canada un gouvernement qui se classe troisième dans les sondages. C'est parce que les Canadiens ne lui font pas confiance pour défendre leurs intérêts. Défend-il les intérêts des pêcheurs de l'Atlantique? Non. Défend-il ceux des Manitobains? Non. Défend-il ceux des Albertains? Non. Alors qu'il vient d'anéantir la concurrence à Whitehorse, les députés restent là à sourire. Ils ont saboté la réforme parlementaire et la démocratie, mais à 3 heures du matin, ils prétendent que le premier ministre (M. Mulroney) et le vice-premier ministre (M. Mazankowski) travaillent pour la réforme parlementaire.

Le leader du gouvernement à la Chambre sait que ce genre de choses détruit la coopération entre les partis. Il sait que ce n'est pas la façon dont un débat raisonné devrait se tenir. Il sait que son gouvernement a perdu la confiance des Canadiens. Il en est à mi-chemin de son mandat et a perdu toute confiance. J'ai entendu quelqu'un de l'Alberta dire que ce n'est pas vrai. Le grand débat en Alberta à l'heure actuelle consiste à savoir si c'est «Masse» ou «Maz» qui parle au nom du gouvernement. Qui parle au nom de Syncrude? Est-ce le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse)? Est-ce le vice-premier ministre (M. Mazankowski)? Personne ne le sait. Voilà le problème auquel fait face le gouvernement.

Le projet de loi à l'étude est une mesure qui a été présentée par l'ancien ministre des Transports, l'honorable député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). C'était une tentative libérale en vue de déréglementer l'industrie des transports. Certains députés conservateurs de la région de l'Atlantique qui n'ont pas parlé ce soir s'étaient opposés aux initiatives du député de Winnipeg—Fort Garry qui était ministre des Transports sous l'ancien gouvernement. Ils avaient l'habitude de se lever à la Chambre pour dire que ces initiatives étaient mauvaises. Quand les libéraux ont présenté cette mesure, qui aurait entraîné une réduction des services, des moyens de transport et de la concurrence dans la région de l'Atlantique, les conservateurs s'y opposaient. Maintenant, ils sont silencieux. Ils refusent de protéger les intérêts de leurs électeurs.

Une voix: Murphy, vous êtes ridicule.

M. Murphy: J'ignore quel député de l'arrière-ban a dit cela. Je ne suis pas ridicule. C'est le gouvernement qui l'est. Je vous assure, monsieur le Président, qu'on ne prête plus aucun sens de la justice au gouvernement. On ne s'attend plus à ce que le gouvernement garantisse à tous des services de transport adéquats, à ce qu'il soutienne les intérêts des régions. On n'accorde plus de crédibilité au premier ministre. On ne fait plus confiance au gouvernement pour ce qui est de protéger les intérêts des simples citoyens. A-t-il consulté les Canadiens de l'Atlantique sur le traité de pêche? Non. A-t-il vraiment donné aux Manitobains la chance d'obtenir le contrat des CF-18? Pas du tout. S'est-il montré juste envers les agriculteurs de l'Ouest? Non plus.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: A l'ordre.

M. Murphy: J'ai dit que le gouvernement actuel était maintenant à mi-chemin de son mandat. La motion visant à limiter le débat, ce soir, démontre une fois de plus que les Canadiens ne peuvent pas lui faire confiance et ils ne manqueront pas de le lui faire savoir dès qu'il aura le courage de se représenter devant l'électorat.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous avons eu un long débat ce soir au sujet de ce projet de loi. Nous avons entendu un grand nombre de députés. Pour accélérer nos travaux et poursuivre l'étude des questions politiques, je propose de voter maintenant sur la motion de deuxième lecture puisque nous en sommes saisis maintenant.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: La motion est la suivante: M. Lewis, appuyé par M. Kilgour, propose: Que la question soit mise aux voix. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

M. Fennell: Monsieur le Président, conformément à l'alinéa 13(4)a) du Règlement et à la suite d'une discussion avec le whip du parti libéral, plus tôt dans la journée, en votre présence, nous avons décidé de tenir le vote demain à 15 heures.

M. le vice-président: En conformité de l'alinéa 13(4)a) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de remettre le vote à plus tard. En conséquence, le vote sur la motion dont la Chambre est saisie est reporté à 15 heures aujourd'hui; la sonnerie retentira pendant 15 minutes.

Comme il est 3 h 8, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 3 h 8.)

Ironiquement, aujourd'hui, le 4 février, le gouvernement est au pouvoir depuis deux ans et demi. Il en est à la moitié de son mandat qui ne sera, sans doute pas renouvelé. Nous n'avons encore jamais eu au Canada un gouvernement qui se classe troisième dans les sondages. C'est parce que les Canadiens ne lui font pas confiance pour défendre leurs intérêts. Défend-il les intérêts des pêcheurs de l'Atlantique? Non. Défend-il ceux des Manitobains? Non. Défend-il ceux des Albertains? Non. Alors qu'il vient d'anéantir la concurrence à Whitehorse, les députés restent là à sourire. Ils ont saboté la réforme parlementaire et la démocratie. Hier, à 3 heures du matin, ils prétendent que le premier ministre (M. Mulroney) et le vice-premier ministre (M. Mazankowski) travaillent pour la réforme parlementaire.

Le leader du gouvernement à la Chambre sait que ce genre de choses détruit la coopération entre les partis. Il sait que ce n'est pas la façon dont un débat raisonné devrait se tenir. Il sait que son gouvernement a perdu la confiance des Canadiens. Il en est à mi-chemin de son mandat et a perdu toute confiance. J'ai entendu quelqu'un de l'Alberta dire que ce n'est pas vrai. Le grand débat en Alberta à l'heure actuelle consiste à savoir si c'est «Masse» ou «Mazo» qui parle au nom du gouvernement. Qui parle au nom de Synerude? Est-ce le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse)? Est-ce le vice-premier ministre (M. Mazankowski)? Personne ne le sait. Voilà le problème auquel fait face le gouvernement.

Le projet de loi à l'étude est, je suppose, celui qui a été présenté par l'ancien ministre des Transports, l'honorable député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). C'était une tentative libérale en vue de déréglementer l'industrie des transports. Certains députés conservateurs de la région de l'Atlantique qui n'ont pas parlé ce soir s'étaient opposés aux initiatives du député de Winnipeg—Fort Garry qui était ministre des Transports sous l'ancien gouvernement. Ils avaient l'habitude de se lever à la Chambre pour dire que ces initiatives étaient mauvaises. Quand les libéraux ont présenté cette mesure, qui aurait entraîné une réduction des services, des moyens de transport et de la concurrence dans la région de l'Atlantique, les conservateurs s'y opposaient. Maintenant, ils sont silencieux. Ils refusent de protéger les intérêts de leurs électeurs.

Une voix: Murphy, vous êtes ridicule.

M. Murphy: J'ignore quel député l'a qualifié de cela. Je ne suis pas ridicule. C'est le gouvernement qui l'est. Je vous assure, monsieur le Président, qu'on ne peut plus compter sur ces députés au gouvernement. On ne s'attend plus à ce que le gouvernement garantisse à tous des services de transport adéquats, à ce qu'il soutienne les intérêts des régions. On n'accorde plus de crédibilité au premier ministre. On ne fait plus confiance au gouvernement pour ce qui est de protéger les intérêts des simples citoyens. A-t-il consulté les Canadiens de l'Atlantique sur le traité de pêche? Non. A-t-il vraiment donné à l'Ouest? Non plus.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: À l'ordre.

M. Murphy: J'ai dit que le gouvernement actuel était maintenant à mi-chemin de son mandat. La motion visant à limiter le débat, ce soir, démontre une fois de plus que les Canadiens ne peuvent pas lui faire confiance et ils ne manqueront pas de le lui faire savoir dès qu'il aura le courage de se représenter devant l'électorat.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous avons eu un long débat ce soir au sujet de ce projet de loi. Nous avons entendu un grand nombre de députés. Pour accélérer nos travaux et poursuivre l'étude des questions publiques, je propose de voter maintenant sur la motion de deuxième lecture puisque nous en sommes saisis maintenant.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: La motion est la suivante: [illegible] appuyé par M. Kilgour, propose: Que la question [illegible] aux voix. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés.

M. le vice-président: Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

M. Pennell: Monsieur le Président, conformément à l'article [illegible] du Règlement et à la suite d'une discussion avec le whip du parti libéral, plus tôt dans la journée, ce vote, par consentement, nous avons décidé de tenir le vote demain à 15 heures.

M. le vice-président: En conformité de l'article [illegible] du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a donné avis de remettre le vote à plus tard. En conséquence, le vote sur la motion dont la Chambre est saisie est reporté à 15 heures aujourd'hui. La sonnerie retentira pendant 15 minutes.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 février 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES POUVANT DÉCOULER D'UNE LOI DESTINÉE À DIMINUER LES PLUIES ACIDES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, selon les *Management Information Services*, une société de recherche américaine, l'économie des États-Unis recevrait une impulsion de plusieurs milliards si le Congrès adoptait une loi visant à diminuer les précipations acides. Le gain annuel net pour l'économie américaine serait compris entre 7,5 et 13 milliards. L'économie en profiterait, bien que des secteurs comme les charbons perdraient des ventes et donc des emplois.

L'augmentation de l'activité viendrait des dépenses engagées pour épurer les émissions des centrales et des chaudières au charbon. La plupart des centrales électriques touchées par les mesures antipollution serait dans le centre-ouest des États-Unis, mais l'étude montre que cette région serait aussi celle qui en profiterait, car elle a l'industrie lourde qui fabriquerait le matériel coûteux d'épuration. Pour l'ensemble des États-Unis il en résulterait un gain net de 100 000 à 194 000 emplois, selon la teneur de la mesure législative.

C'est peut-être en parlant des pluies acides en termes d'argent que l'on fera comprendre le problème au président Reagan et aux opposants du Congrès. Le gouvernement canadien fera-t-il bon usage de ces renseignements?

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LE PARC NATIONAL DE GRASSY ISLAND—LES CRÉDITS DESTINÉS À L'AMÉNAGEMENT

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour enjoindre à la direction des parcs nationaux de confirmer la somme qu'elle versera pour l'aménagement du Parc national de *Grassy Island* à Canso. Je voudrais également savoir quand cette somme sera versée.

Grassy Island est l'emplacement du premier port de pêche en Amérique du Nord. L'île est située au large de Canso, dans le comté de Guysborough.

Cet aménagement soulignera non seulement l'importance historique des lieux, mais il contribuera beaucoup à l'expansion économique de la région. Le Parc national de *Grassy Island* constituera une curiosité touristique qui amènera des milliers de personnes dans cette région. Cette initiative facilitera assurément les tentatives en vue de diversifier la base économique régionale.

Conformément aux instructions de Parcs Canada visant à obtenir un financement local, j'ai oeuvré à cette fin de concert avec des groupes communautaires, le député de Guysborough à l'Assemblée législative, M. Chuck MacNeil et le maire de Canso, Raymond White. Sous ce rapport, nous sommes sur le point d'atteindre notre objectif.

Je voudrais maintenant que Parcs Canada fasse connaître les détails de son engagement qui viendra compléter l'apport local aux fins de réaliser la mise en valeur complète du Parc national de *Grassy Island*.

* * *

• (1405)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PROLONGATION DE LA SÉANCE POUR CLORE LE DÉBAT SUR LE PROJET DE LOI C-18

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, nous avons été témoins hier à la Chambre d'un abus flagrant de la procédure et de la tradition parlementaires lorsque le gouvernement a proposé de prolonger les heures de débat dans la soirée et la nuit jusqu'à 3 heures du matin avec l'intention de clore le débat sur le projet de loi C-18. Il savait fort bien qu'un bon nombre de députés de l'opposition étaient à s'acquitter de leurs devoirs et responsabilités au sein de comités permanents ou législatifs, et ne pouvaient être présents à la Chambre pour s'opposer à cette motion de clôture quand elle a été présentée en fin d'après-midi.

Cette tactique irréfléchie, naïve et brutale à laquelle le gouvernement a eu recours bat en brèche notre réforme parlementaire. Elle dénote un manque de respect et de considération pour le rôle et les responsabilités des députés de l'opposition, et démontre une indifférence et un mépris pour le Parlement, son histoire et ses traditions.

En manipulant aussi grossièrement et aussi étourdiment la procédure parlementaire, le gouvernement sème la mésentente entre les députés. Cela n'a rien pour favoriser ou améliorer la civilité au Parlement.

Je demande au leader du gouvernement à la Chambre (M. Mazankowski) d'intervenir immédiatement pour faire apporter des modifications au Règlement afin que cet abus flagrant de la procédure parlementaire ne se répète plus à l'avenir. Après tout, c'est le gouvernement qui donne le ton et crée le climat à la Chambre par ses gestes et ses attitudes.

Article 21 du Règlement

LE DÉCÈS DE NORMAN MCLAREN

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, je suis persuadé que tous les députés voudront se joindre à moi pour rendre hommage au cinéaste canadien, Norman McLaren, décédé la semaine dernière à l'âge de 72 ans. Au cours de ses 45 années de carrière, passées pour la plupart au service de l'Office national du film, il a réalisé plus de 60 films qui constituent aujourd'hui les jalons, sur la scène internationale, de la culture canadienne. M. McLaren a repoussé les frontières du cinéma. Il a mis au point toute une gamme de techniques de production, notamment celle de l'animation image par image qui consiste à faire succéder des images impressionnées disparates de façon à créer une prise de vue en continu, technique qui est largement répandue à présent.

[*Français*]

Norman McLaren a aussi innové en mettant au point une technique permettant l'inscription directe du son sur la bande sonore. Les films de Norman McLaren lui ont valu plus de 200 prix à travers le monde, dont la Palme d'or à Cannes. Cependant, le cinéaste ne recherchait pas ce titre de reconnaissance.

[*Traduction*]

Quand il avait appris que *Les Voisins*, une allégorie simple mais obsédante sur l'age du nucléaire, avait remporté un Oscar, il avait rétorqué: «Mais qui est Oscar?».

Sauf pour deux années, pendant toute sa carrière de cinéaste prolifique, Norman McLaren a été fonctionnaire. A l'occasion de son décès, nous tenons à célébrer son oeuvre qui nous donne tout lieu d'être fiers de notre Office national du film.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA NÉCESSITÉ D'OFFRIR DES SERVICES IDENTIQUES À TOUS LES CITOYENS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, samedi dernier j'ai eu l'occasion d'être présent à la réunion de *Dignité rurale* à Agassiz, dans la circonscription de Fraser Valley-Est en Colombie-Britannique. Six cents personnes étaient présentes à cette réunion et les messages étaient clairs et nets. Nous ne voulons pas être consultés pour nous faire dire que vous allez fermer nos bureaux de poste. Qu'est-ce que nous voulons? Être des citoyens de première classe; tout le monde veut garder les bureaux de poste.

Monsieur le Président, le député de Fraser Valley-Est (M. Belsher) qui était présent à la réunion lundi a posé la question au ministre, nous assurant une consultation. Ce n'est pas la consultation que les gens veulent. Aujourd'hui encore on lit dans les journaux que le ministre responsable de la Société canadienne des postes promet encore de les consulter avant de fermer les bureaux de poste. Monsieur le Président, c'est ridicule, c'est insultant pour les Canadiens. On en a assez dans les milieux ruraux d'avoir des citoyens de deuxième classe. Ce sont des bureaux de poste qu'on veut identiques pour tout le monde.

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

LES MISES À PIED AUX ATELIERS DE MONCTON—LA NÉCESSITÉ D'ATTIRER UNE NOUVELLE INDUSTRIE

M. Dennis H. Cochrane (Moncton): Monsieur le Président, CN Rail a annoncé hier la suppression, aux ateliers de Moncton, d'ici la fin de l'année, de 449 autres emplois dont 279 seront complètement perdus pour l'économie locale.

Le gouvernement doit s'occuper sans tarder de cette affaire. Je recommande que tous les ministères coordonnent leurs efforts en vue de dénicher et d'attirer à Moncton une nouvelle industrie qui comblerait le vide que crée la décision du CN. Il faut en outre que la direction du CN attribue les mises à pied à l'évolution technologique, organisationnelle ou opérationnelle et non au travail, et verse les allocations qui s'imposent dans les circonstances.

Je conseille fortement aux syndicats du CN qui refusent de ratifier l'accord spécial intervenu entre la Société Générale Électrique du Canada et le CN concernant l'emploi d'environ 578 personnes aux ateliers de Moncton de réfléchir à leur décision et à l'incidence qu'elle aura pour leurs collègues de travail à Moncton. Tous les niveaux de gouvernement, le CN et les syndicats doivent tenter d'atténuer les contrecoups sur l'économie de Moncton en respectant leurs obligations respectives.

* * *

• (1410)

LE DÉSARMEMENT

LES CONSÉQUENCES DE LA REPRISE DES ESSAIS NUCLÉAIRES PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, hier les États-Unis ont procédé à leur premier essai nucléaire de 1987. Ils ont ainsi repoussé de cinq ans la perspective d'une interdiction globale des essais nucléaires.

L'Union soviétique a déjà fait savoir qu'elle lèverait son moratoire si les États-Unis procédaient à un autre essai. Les Américains lui ont donné toutes les raisons de poursuivre ses essais. Ils n'ont pas l'air de vouloir participer sérieusement dans l'immédiat à des négociations visant l'interdiction des essais nucléaires.

Les Américains refusaient auparavant de conclure une entente sur l'interdiction globale des essais en soutenant qu'il était impossible d'en vérifier l'application. Cependant, lorsque les Soviétiques se sont montrés disposés à discuter de mesures de vérification, les Américains se sont ravisés et ont soutenu qu'ils devaient mener des essais pour assurer la fiabilité de leur force nucléaire de dissuasion.

Une autre raison motive cependant leur réticence. Les essais nucléaires américains font partie de l'Initiative de défense stratégique. Le projet de guerre des étoiles compromet déjà le traité ABM et les déploiements américains minent le traité SALT II. De telles actions unilatérales de la part du président américain prouvent qu'il faudra attendre un changement de gouvernement aux États-Unis avant que ne progressent les négociations relatives à l'interdiction globale des essais nucléaires.

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA FIN DU CONFLIT DE TRAVAIL AU PORT DE QUÉBEC

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, il me fait énormément plaisir d'annoncer à cette Chambre aujourd'hui qu'une entente de principe a été acceptée par l'Association internationale des débardeurs, ce matin à 7 h 10, pour mettre fin au conflit de travail au port de Québec.

L'exécutif syndical présentera ce protocole d'entente vendredi aux membres dans l'espoir qu'il sera accepté et que les travaux au port de Québec pourront recommencer au plus tôt, dès dimanche si possible.

J'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter tous les gens qui ont participé aux négociations et qui ont mis le temps et les efforts pour régler ce conflit sans que le gouvernement fédéral n'ait à légiférer sur le retour obligatoire.

Les représentants syndicaux et le patronat ont pris au sérieux le cri d'alarme des différents intervenants du milieu sur la situation précaire vécue présentement au port de Québec et, par conséquent, ont négocié de bonne foi afin d'aboutir à un accord satisfaisant pour les deux parties.

Monsieur le Président, je suis confiant que l'entente intervenue aujourd'hui sera entérinée vendredi, et cela pour le mieux-être de la collectivité de Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES RÉFUGIÉS

LA PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE—ON CRITIQUE LE RETARD

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, il est vraiment honteux que le gouvernement n'ait pas encore produit sa politique sur les réfugiés attendue de longue date. Depuis deux ans, les ministres de l'Immigration successifs promettent que le Parlement du Canada aura sa nouvelle politique sur les réfugiés. On en faisait une priorité et un engagement dans le dernier discours du trône. Le ministre actuel avait fixé l'automne dernier comme échéance. Par la suite il devait se raviser et reporter l'échéance à la fin de 1986. Plus tard on repoussait à nouveau la date au début de 1987 mais nous n'avons toujours pas cette nouvelle politique sur les réfugiés.

Le rabbin Gunther Plaut a produit un rapport remarquable sur la situation actuelle des réfugiés au Canada. Un comité de l'immigration a étudié la question avec persévérance et a produit un certain nombre de rapports. Des groupes religieux et communautaires et diverses coalitions du pays se sont mobilisés. Ils se disent maintenant exaspérés de l'inaction du gouvernement à l'égard de la politique sur les réfugiés.

Il est temps de mettre un terme aux promesses et aux paroles vaines. Nous disposons de tous les renseignements nécessaires. Le phénomène des réfugiés a pris un nouveau visage. Nous n'allons plus à l'étranger recruter des quotas de candidats dans les camps de réfugiés. Des personnes débarquent chez nous et revendiquent le statut de réfugié. Nous avons besoin d'une

Article 21 du Règlement

politique qui tienne compte des nouvelles réalités et qui rende justice aux réfugiés. Dotons-nous d'une telle politique pour que tous les Canadiens puissent être fiers de leur pays dans les années à venir.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PROLONGATION DE LA SÉANCE—LA CONDUITE DES DÉPUTÉS NÉO-DÉMOCRATES

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, le Règlement de la Chambre a évolué au fil des années et vise à donner à tout député et à tout parti l'occasion d'appuyer ou de contester toute mesure au cours de débats sérieux tout en respectant l'opinion des autres.

Hier soir et tôt ce matin, nous avons assisté à l'un des spectacles les plus scandaleux à avoir jamais été vus dans cette enceinte sacrée. Pendant neuf heures, les députés néo-démocrates se sont moqués du Règlement et se sont laissés aller à jouer ensemble à des petits jeux ridicules. Ils étaient tellement indisciplinés qu'ils n'écoutaient même pas les propositions raisonnables du vice-président, lequel a fait preuve d'une patience et d'une retenue remarquables.

Durant tout cet épisode, au lieu de se pencher sur les points forts et les faiblesses du projet de loi, les orateurs néo-démocrates n'ont cessé de lancer des propos haineux et railleurs à la tête d'autres députés.

C'était une pure caricature du Parlement et une perte de temps absolue alors que tellement de questions urgentes et importantes pour les Canadiens réclament notre attention. Puis, peu après 3 heures, le leader néo-démocrate à la Chambre a proposé que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois, soit exactement ce à quoi les néo-démocrates s'opposaient depuis neuf longues heures. Qui peut comprendre un socialiste?

* * *

• (1415)

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE CONTRAT DE CONSTRUCTION DU BRISE-GLACE POLAR 8

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, les Canadiens, surtout ceux de l'Ouest, s'inquiètent à propos du contrat de construction du brise-glace Polar 8, promis depuis longtemps. On leur a dit que la proposition initiale, dont les spécifications correspondaient aux normes de la Garde côtière, a été rejetée parce qu'elle aurait coûté trop cher, soit 450 millions de dollars. Ils ont compris qu'on inviterait plutôt les chantiers navals canadiens à soumettre des offres pour la construction d'un brise-glace moins coûteux, conforme aux normes de la marine marchande. Ils ont commencé à s'inquiéter quand ils ont appris que cette solution ne plaisait pas à la Garde côtière. Leur inquiétude s'est accrue quand ils ont su qu'une société étrangère tentait de satisfaire aux exigences de la Garde côtière.

Les Canadiens de l'Ouest, en général, et les députés conservateurs fédéraux, en particulier, se sont alarmés en apprenant que la société étrangère avait invité la société Lavalin, de Montréal, à servir de maître d'oeuvre pour la construction du brise-glace Polar 8. Est-ce à dire qu'en plus d'être le centre aérospatial du Canada, Montréal deviendra le haut lieu de la conception des brise-glace? A-t-on sacrifié dans cette opération les intérêts des Canadiens de l'Ouest, notamment ceux de Calgary et de Vancouver? L'octroi du contrat du Polar 8 devient un autre ballon politique entre les mains du gouvernement Mulroney.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'AUGMENTATION DES PRESTATIONS D'INVALIDITÉ—LA RÉDUCTION DES PRESTATIONS PAR LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

M. W. Paul McCrossan (York—Scarborough): Monsieur le Président, le 26 juin dernier, la Chambre des communes a adopté, à l'unanimité, des mesures qui ont beaucoup amélioré le Régime de pensions du Canada. Les prestations d'invalidité du RPC ont augmenté de 136 $ par mois depuis le 1er janvier 1987.

J'interviens aujourd'hui pour dénoncer le gouvernement de l'Ontario qui a volé les plus démunis de la société, de l'avis de tous les partis fédéraux. Lorsque les nouveaux chèques ont été envoyés à leurs destinataires, en janvier, le gouvernement de cette province a été le seul de tous les gouvernements provinciaux, semble-t-il, à réduire les prestations provinciales d'invalidité d'un montant égal à l'augmentation accordée par le gouvernement fédéral. Non seulement les handicapés de l'Ontario ne profitent pas de cette augmentation, mais la province la plus riche du Canada a utilisé l'argent que nous avions versé aux plus pauvres pour comprimer son déficit. Ces derniers pourraient fort bien se retrouver en plus mauvaise posture encore puisque la réduction de leurs prestations signifie peut-être la suppression de leur carte-médicaments provinciale.

Le gouvernement libéral de l'Ontario est un gouvernement minoritaire. Il faut qu'il revienne sur cette décision injustifiée et mesquine. Les députés de tous les partis devraient contacter leur homologue provincial pour les convaincre de supprimer une mesure aussi impitoyable.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—LES CONDITIONS DU TRAITÉ DE 1972

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne l'accord sur le poisson qu'il a conclu avec la France. Hier, il nous a brandi ce traité. Encore une fois, il interprète les faits à sa façon. Il n'y a rien de plus pathétique qu'un premier ministre qui essaie de justifier ses actes en essayant de récrire l'histoire.

Les faits sont les suivants. En 1972, les limites territoriales du Canada s'étendaient à 12 milles des côtes. Selon l'article 3 du traité, les Français devaient avoir quitté la zone du golfe située à l'intérieur de cette limite de 12 milles le 15 mai 1986, soit l'année dernière. En 1977, Don Jamieson, un Terre-Neuvien éminent, comme le ministre des Transports le reconnaîtra, a négocié une limite de 200 milles. En 1980, Romeo LeBlanc a obtenu que les Français quittent cette zone le 15 mai 1986 au plus tard. Le gouvernement est entièrement responsable de ce qui s'est passé.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourquoi le premier ministre a-t-il saboté l'excellent travail que le regretté Don Jamieson a accompli dans l'intérêt du Canada et de Terre-Neuve?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le traité a été déposé. Il se passe de commentaires. Nous connaissons parfaitement sa teneur. Il est évident qu'en l'absence d'une entente provisoire, il a fallu s'en remettre aux dispositions du traité . . .

M. Tobin: Où est l'accord de 1980?

M. Mulroney: . . . conclu par les libéraux, qui accordait aux Français des droits perpétuels et non quantifiés . . .

M. Rompkey: Ce n'est pas vrai.

M. Mulroney: . . . pour pêcher dans la zone du Canada. Sous la direction de l'éminent ministre des Transports qui représente Terre-Neuve et le Labrador au cabinet fédéral, nous . . .

M. Blackburn (Brant): Il les représentait.

M. Axworthy: C'est son dernier mandat.

M. Mulroney: . . . nous avons entamé un processus qui protégera les droits de pêche des citoyens de Terre-Neuve et du Labrador. Nous tenons surtout à protéger les droits des Terre-Neuviens. Nous sommes conscients de la complexité du problème, et nous savons que, pour le résoudre, il est essentiel de défendre les droits des pêcheurs de Terre-Neuve.

LES MESURES PRISES PAR LES REPRÉSENTANTS—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a raison de dire que le traité se passe de commentaires, mais il l'a mal interprété. L'article 3 précise bien que les Français devaient avoir quitté le golfe le 15 mai 1986.

Des voix: Bravo!

• (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Je m'étonne que le premier ministre n'ait pas cherché à remonter à la signature du premier traité sur les pêches, le traité d'Utrecht, en 1713. Le premier ministre avait la possibilité de dire non aux Français, mais il ne l'a pas fait.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourquoi les collaborateurs du premier ministre et les autorités du ministère des Affaires extérieures ont-ils passé outre aux recommandations du négociateur canadien et se sont-ils empressés de faire des concessions aux Français?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pour ce qui est du préambule et de l'essentiel de la question, le député sait parfaitement qu'ils reposent sur des données qui n'ont rien à voir avec la réalité. Et je suis très poli. C'est entièrement faux. C'est faux d'un bout à l'autre. En réalité, nous avons hérité de l'accord conclu par le parti libéral, par le gouvernement dont il faisait partie et je laisserai les Canadiens juger eux-mêmes de l'impact véritable d'un traité qui était lourd de conséquences pour les citoyens de Terre-Neuve, du Labrador et du Canada. C'est pourquoi notre gouvernement déploie autant d'efforts, en collaboration avec les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador, pour résoudre ce problème créé par les libéraux.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE ANNULE L'ENTENTE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce traité se passe certainement de commentaires. Il ne justifie certainement pas la position adoptée par le premier ministre. Si ce dernier veut récrire l'histoire et rejeter toute responsabilité sur les gouvernements libéraux antérieurs, je peux lui dire que nous n'aurions pas cédé pour le bois d'oeuvre, ni pour les agriculteurs, ni pour le poisson. Quand le premier ministre va-t-il cesser de céder à vil prix les intérêts des Canadiens? Va-t-il annuler l'entente qu'il a conclue avec la France aujourd'hui même?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est curieux qu'un ancien premier ministre du Canada se laisse aller à un tel excès de chauvinisme.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Le NPD envoie la marine et le chef de l'Opposition répudie la position que les libéraux ont toujours adoptée, tandis que le Gouvernement du Canada qui s'est retrouvé avec ce gâchis sur les bras s'efforce d'aider les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador à se sortir de la situation désastreuse créée par les libéraux.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre. Je dois vous faire remarquer que les longues questions invitent à faire de longues réponses.

LES CONSÉQUENCES DE L'ENTENTE POUR LES PÊCHEURS DE TERRE-NEUVE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, le spécialiste maison en fait de chauvinisme.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Je reviens d'une semaine de voyage dans la grande péninsule septentrionale de Terre-Neuve, qui est historiquement une splendide zone de pêche. Je tiens à dire au premier ministre que la population de Terre-Neuve . . .

M. le Président: Le député dispose de toutes sortes de moyens pour dire des choses aux autres députés, mais ce n'est pas vraiment ainsi qu'on commence une question. Je prie le député de poser sa question. Le député y excelle, et il n'a qu'à le faire directement.

M. Tobin: Monsieur le Président, la population de Terre-Neuve ne veut pas d'excuses, pas de tentatives maladroites de détourner son attention. Ce qu'elle veut c'est la justice, un point c'est tout.

Étant donné que cet accord a été conclu et signé à l'insu des pêcheurs de Terre-Neuve, comment le premier ministre peut-il s'obstiner à imposer aux pêcheurs terre-neuviens un accord qui leur retire le pain de la bouche, un accord au sujet duquel ils n'ont pas été consultés et auquel ils ne consentiront jamais?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme cela a été répété à maintes reprises à la Chambre, les pêcheurs de Terre-Neuve, les représentants industriels de la région atlantique et de la province de Terre-Neuve ont été pleinement consultés sur tous les éléments de l'accord. Tous ces éléments leur ont été pleinement expliqués par le détail avant la signature de l'accord, lequel n'abandonne pas une morue aux pêcheurs de France au-delà de l'année en cours, pendant laquelle ils pêchent conformément aux dispositions normales.

• (1425)

M. Tobin: Monsieur le Président, pour reprendre les termes du premier ministre qui sont manifestement réglementaires, c'est une fausseté caractérisée! Il n'abandonne pas un poisson, il en abandonne des milliers de tonnes métriques auxquels ils n'avaient pas droit auparavant.

ON DEMANDE D'ANNULER L'ENTENTE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, est-ce que le ministre des Pêches et des Océans ne comprend pas que si ce marché n'est pas déclaré nul et non avenu, il n'aura plus jamais la confiance des pêcheurs, et son gouvernement . . .

Des voix: Plus fort!

M. Tobin: . . . n'aura jamais la confiance des pêcheurs? Dénoncez cet accord immédiatement!

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, cette tentative malicieuse de semer la crainte et la zizanie dans les coeurs de la population de la province que le député cherche à représenter fait partie du problème grave que nous cherchons à régler.

S'il y a eu abandon, il faut lire l'article 2 du traité de 1972, qui dit en substance: «En contrepartie, le gouvernement canadien s'engage, dans le cas de changement au régime juridique des eaux situées au delà des limites actuelles . . . à reconnaître aux ressortissants français le droit de pêche dans ces eaux». Cela a été confirmé par un gouvernement libéral, sans conditions et à perpétuité.

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai quelques questions à poser au premier ministre au même sujet. Ce sont des questions très directes, et je vais les poser comme d'habitude de façon très calme et très précise.

Lors d'une conférence de presse ce matin, le premier ministre de Terre-Neuve, Brian Peckford, a paraît-il déclaré que pour la première fois en neuf ans de négociations, Terre-Neuve avait été mise à l'écart. Il a ajouté qu'il pensait que le gouvernement fédéral l'avait fait délibérément. Je voudrais donner au premier ministre l'occasion de dire aux habitants de Terre-Neuve, aux habitants du Canada Atlantique, et à la Chambre, qu'il va faire une belle boule avec cette entente et la mettre au panier.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, la province de Terre-Neuve n'a nullement été mise à l'écart. L'entente signée à Paris il y a une quinzaine de jours prévoit d'ici à la fin décembre un ensemble parallèle de négociations auxquelles Terre-Neuve et les autres provinces de l'Atlantique ainsi que les représentants de l'industrie participeront pleinement. Ces discussions vont commencer jeudi à Saint-Jean.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, lors de cette conférence de presse de ce matin, le premier ministre Peckford a signalé qu'il avait l'appui de tous les premiers ministres de la région atlantique. Il a téléphoné au premier ministre Getty pour lui proposer d'organiser une conférence des premiers ministres au cours de laquelle ils pourraient manifester leur appui à la position de Terre-Neuve sur cette question de l'accord entre le Canada et la France. Il s'agit d'une crise grave des relations fédérales-provinciales. Avons-nous vraiment besoin de ce genre de conflit, je pose la question au premier ministre. Je croyais que nous avions relégué au passé l'époque des hostilités entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Le premier ministre veut-il bien admettre qu'une erreur a été commise et qu'il va tout reprendre à zéro?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le seul but de cette entente . . .

Des voix: Quel congre!

M. Siddon: Tous les noms de poissons de l'Atlantique que vous voulez . . . était de protéger les intérêts des pêcheurs du Canada atlantique face à la surpêche massive pratiquée par la France dans la zone contestée désignée par le sigle 3PS, et de contrôler une fois pour toute les activités de pêche française dans les eaux canadiennes grâce à la négociation d'un ensemble d'arrangements intérimaires.

• (1430)

Comme l'a dit le premier ministre, le ministre des Transports, qui représente les intérêts de Terre-Neuve avec un talent exceptionnel au conseil des ministres va continuer à représenter ces intérêts et à veiller à ce que nous n'autorisions aucune forme de pêche si elle risque de nuire à la situation économique des Terre-Neuviens.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au premier ministre. D'autres régions du Canada commencent à se rendre compte que la morue est à Terre-Neuve ce que le blé est aux Prairies, le bois d'oeuvre à la Colombie-Britannique et le nickel à la région de Sudbury. Le premier ministre ne se rend-il pas compte qu'il faudrait absolument faire participer d'un bout à l'autre aux négociations les gens qui sont intimement liés à l'exploitation de ces ressources?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je partage l'enthousiasme du député qui prend la défense des droits légitimes des Terre-Neuviens sur leurs ressources et sur les outils de construction de leur avenir. C'est pourquoi une des premières choses que nous avons faites lorsque nous sommes arrivés au gouvernement a été de rencontrer d'urgence le premier ministre Peckford et le gouvernement de Terre-Neuve, sur l'initiative et les bons conseils du ministre des Transports, pour négocier une solution à l'injustice historique commise par les libéraux à l'encontre des habitants de Terre-Neuve et du Labrador en matière d'exploitation du pétrole sous-marin. Le gouvernement a été motivé par un souci d'équité et d'ouverture vis-à-vis des habitants de Terre-Neuve.

M. Tobin: Vous nous avez vendus.

M. Mulroney: Le Terre-Neuvien là-bas devrait avoir honte. Il n'a pas dit un mot . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Vous nous avez vendus! Venez donc en discuter à Terre-Neuve.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE DÉNONCER L'ENTENTE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il accorde beaucoup d'importance à la réconciliation nationale et au fédéralisme coopératif. C'est là l'un des principaux articles de son programme politique. Or, comment peut-il concilier ces très nobles ambitions avec le fait que le gouvernement terre-neuvien n'a pas été consulté au sujet de cette entente? Elle est très mal perçue par la vaste majorité des gens à Terre-Neuve, dans la région de l'Atlantique et dans tout le pays. Si le premier ministre souhaite vraiment traiter les Terres-Neuviens de façon équitable, comme il vient tout juste de l'affirmer, va-t-il maintenant écouter le message très clair en provenance de Terre-Neuve, et annuler cette entente?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, la position adoptée par les députés de l'opposition laisse perplexe, car ils laissent entendre, semblet-il, que nous ne devrions rien faire pour améliorer le sort des pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador. Cette entente ne donne aux Français aucune morue après cette année. C'est exactement là son objectif. Des représentants du gouvernement se rendront à St. John's jeudi et vendredi et de façon suivie, afin de s'assurer de défendre d'abord et avant tout les intérêts et les droits des Terre-Neuviens.

L'OPINION D'UN DÉPUTÉ CONSERVATEUR

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans affirme que les députés de ce côté-ci ne savent pas trop ce qu'ils veulent. Un éminent député conservateur, le député de Bonavista—Trinity—Conception, un capitaine de bateau de pêche fort respecté, parle au nom des Terre-Neuviens et en notre nom lorsqu'il demande qu'on annule cette entente. Si le ministre des Pêches et des Océans souhaite conserver tant soit peu la confiance des gens, c'est ce qu'il fera.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, c'est signe de lâcheté que d'annuler une entente qui donne au Canada, à Terre-Neuve et au Labrador la possibilité de discuter, de façon civilisée et utile, d'un point de friction grave afin de trouver, une fois pour toutes, une solution qui sera profitable aux pêcheurs de la région de l'Atlantique.

LES TERMES DE L'ACCORD ATLANTIQUE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Dans sa réponse au député de Nickel Belt il a parlé de l'Accord atlantique. Aux termes de cet accord, les gouvernements provinciaux ont le droit d'être consultés et doivent participer aux prises de décision. Pourquoi son gouvernement n'a-t-il pas fait la même chose en ce qui concerne la perte des stocks de morue?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, certains auraient critiqué tout effort visant à négocier l'Accord atlantique. En dépit des circonstances difficiles et de nombreux malentendus, c'est faire preuve de détermination et de courage que de négocier, comme le fait le gouvernement, en vue de trouver une solution durable, concrète et avantageuse à ce problème. C'est le propre des dirigeants, et pas de l'opposition.

M. Murphy: Monsieur le Président, je suis certain que l'ex-premier ministre Trudeau ne se serait pas mieux exprimé.

LA DEMANDE DU PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE

M. Rod Murphy (Churchill): J'adresserai ma question supplémentaire au premier ministre. Pourquoi ne consulte-t-on pas la province sur cette question très importante? Pourquoi n'accède-t-il pas à la requête du premier ministre de Terre-Neuve?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à au moins deux reprises à la Chambre cet après-midi, des représentants du gouvernement et des fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures et des Pêches et des Océans vont entamer à partir de jeudi des discussions qui dureront plusieurs mois afin de résoudre, à l'amiable, un problème grave pour lequel l'opposition n'offre aucune solution sinon la confrontation ou l'indifférence.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE PROJET DE LOI AMÉRICAIN SUR LES IMPORTATIONS D'ACIER

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. J'ai en main un exemplaire du projet de loi sur l'acier dont le Sénat américain est présentement saisi. Ce projet de loi met en péril 50 000 emplois dans nos aciéries. Le premier ministre a échoué lamentablement pour ce qui est des ententes relatives aux pêches, au bois d'oeuvre et au bardeau, sans oublier le projet de loi sur les médicaments. Pour ce motif, pourrait-il à tout le moins déclarer à la Chambre aujourd'hui que les pourparlers relatifs au libre-échange ne sauraient se poursuivre tant que le Sénat américain sera saisi de ce projet de loi qui menace les emplois dans les aciéries canadiennes?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est bien au contraire la preuve que nous avons besoin d'un accord commercial global avec les États-Unis. Apparemment, l'opposition voudrait que le gouvernement fasse preuve de lâcheté et renonce à toute ouverture. Je ne puis comprendre son attitude en ces matières.

Mme Copps: Monsieur le Président, c'est le député qui a utilisé le mot «lâcheté». J'ai demandé au premier ministre ce qu'il pensait du problème de l'acier. Il se souvient sans doute qu'au cours de la dernière campagne électorale, il avait adressé une lettre à chaque électeur de la circonscription de Hamilton-Est dans laquelle il s'engageait personnellement à protéger les emplois des travailleurs des aciéries.

ON DEMANDE LE RETRAIT DU PROJET DE LOI DU PROGRAMME DU SÉNAT AMÉRICAIN

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, étant donné que le premier ministre a déjà sacrifié les bardeaux, le bois d'oeuvre, et les médicaments, pourrait-il au moins . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Certes, la présidence doit parfois faire preuve d'une certaine souplesse à l'égard des préambules. Cependant, ce second préambule constitue, à toutes fins pratiques, une répétition parfaite du premier. J'invite la députée à poser sa question.

Mme Copps: Monsieur le Président, le premier ministre va-t-il faire savoir au Sénat américain, en termes non équivoques, qu'il doit retirer ce projet de loi de son programme, sans quoi nous mettrons fin aux pourparlers relatifs au libre-échange?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le premier ministre a tenu l'engagement qu'il a pris envers le secteur de l'acier. Nous avons participé à des rencontres trimestrielles avec les représentants du gouvernement américain, la dernière remontant à jeudi dernier. Ces rencontres se sont avérées fort utiles. Nos fabricants d'acier ont fait preuve de modération dans leurs exportations. Dans le secteur de l'acier, nous avons déjà le libre-échange.

Mme Copps: Vous n'avez pas besoin de nous parler de l'acier.

M. McDermid: Si la députée veut bien m'en donner la chance, je vais tenter de lui répondre. Nous nous en tiendrons au programme actuellement en vigueur. Nous commerçons de bonne foi dans le secteur de l'acier. Nous doutons que ce projet de loi reçoive la sanction définitive au Sénat.

LES QUESTIONS RELATIVES À LA CULTURE CANADIENNE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre à propos des négociations sur le libre-échange. Le premier ministre peut-il dire aux Américains que *Anne of the Green Gables* ne menace pas la culture américaine? Peut-il leur dire que la culture américaine n'est pas compromise, même si nous leurs passons sans arrêt des reprises de *The Beachcombers*? En bref, peut-il se mettre à expliquer les faits de la vie culturelle aux Américains et leur signaler que l'économie d'échelle est dix fois en leur faveur et que les risques sont dix fois plus grands pour nous puisqu'il y a dix fois plus d'habitants aux États-Unis qu'au Canada?

• (1440)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suppose que la députée fait allusion à une remarque de M. Yeutter. A mon avis, ses déclarations trahissent une ignorance totale du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il a parlé comme un rustre et ses observations sont absolument inadmissibles pour le gouvernement du Canada et pour les Canadiens.

LA SOUVERAINETÉ CULTURELLE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le premier ministre contribuera-t-il à mettre les Américains au courant de ce que l'on entend par souveraineté culturelle, notamment en leur précisant quels secteurs culturels ne sont pas négociables, soit la radio-télédiffusion, le cinéma, la musique et l'édition? Leur fera-t-il bien comprendre que nous ne leur permettrons pas de mettre la main sur ces secteurs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si ma collègue veut se donner la peine de consulter un discours que j'ai prononcé à ce sujet à l'Université de Chicago, elle verra que j'ai déclaré notamment ceci:

> Si nous et nos partenaires américains n'arrivons pas à conclure un marché qui nous permette d'atteindre ces objectifs, nous ne conclurons pas d'entente. Notre souveraineté politique, nos programmes sociaux, notre lutte contre les écarts régionaux, notre identité culturelle spéciale—tels sont les fondements essentiels du Canada.
>
> Ces questions ne seront pas négociées.

LES DÉCLARATIONS D'UN REPRÉSENTANT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Pour reprendre la phrase bien connue, il est temps de passer aux actes. Le premier ministre prendra-t-il des mesures au sujet de ce qu'il a à juste titre appelé les déclarations inacceptables de M. Yeutter? Est-il disposé à envoyer une note diplomatique au président des États-Unis pour protester contre la déclaration de M. Yeutter et affirmer clairement, de façon à être sûr de bien se faire comprendre du gouvernement américain, que nos industries culturelles et notre identité ne sont pas négociables? Prendra-t-il cette mesure précise dès aujourd'hui pour qu'il n'y ait pas de malentendu du côté des États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai expliqué notre position à maintes reprises au président Reagan, au public américain, au gouvernement des États-Unis et, plus récemment, au vice-président Bush et au secrétaire Baker. Si M. Yeutter ou quelqu'un d'autre veut penser autre chose, je ne peux pas l'en empêcher. Notre position est cependant exactement comme je l'ai décrite et elle n'a pas changé du tout. Si le député veut savoir ce que je pense des commentaires de M. Yeutter, je lui signale que j'ai déjà donné mon avis là-dessus.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le premier ministre sait très bien que Clayton Yeutter n'est pas un simple citoyen qui exprime son propre point de vue, mais un porte-parole important du gouvernement des États-Unis en matière de commerce. Selon moi, il faut que le gouvernement réponde clairement et officiellement à la déclaration de M. Yeutter et dise que ce point de vue est inacceptable. Le gouvernement devrait préciser toutes les questions que nous refusons de négocier ou de compromettre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est exactement ce que je viens de dire. C'est ma position et celle du gouvernement du Canada. C'est très clair et c'est ce que nous avons toujours maintenu. Je voudrais citer un passage d'un article publié le 1er décembre 1986 qui parle de cette question et qui mentionne mon honorable ami. Le voici:

> «Nous voulons avoir des échanges commerciaux partout dans le monde et avec tous les pays. Nous ne voulons pas nous isoler (avec les États-Unis)», criait Axworthy dans son microphone.
>
> Johnston hurlait dans un autre: «Si l'on veut protéger les industries culturelles, il faut le faire grâce à des accords bilatéraux avec les États-Unis.»

C'est la position du parti libéral. Quand à nous, nous disons que nos industries culturelles ne sont pas sur le point d'être vendues au plus offrant.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE TERRE-NEUVE.

M. le Président: Je tiens à signaler la présence à la tribune de l'honorable Lynn Verge, ministre de la Justice et procureur général de la province de Terre-Neuve.

Des voix: Bravo!

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LA MAJORATION DES PRESTATIONS D'INVALIDITÉ—LA RÉDUCTION DES PAIEMENTS PAR LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social Je félicite le ministre d'avoir récemment relevé les prestations d'invalidité du RPC d'environ 140 $. Malheureusement, le gouvernement de l'Ontario a décidé de profiter de cette majoration fédérale en réduisant ses propres paiements d'à peu près autant, privant ainsi de tout bénéfice les pensionnés invalides de l'Ontario. De fait, certains d'entre eux risquent même de perdre leur carte de médicaments.

Les pensionnés invalides sont déçus et troublés car d'une part le gouvernement ontarien prétend se préoccuper des pauvres, et, d'autre part, il leur retire de l'argent. Le ministre expliquera-t-il la situation à la Chambre?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Il faut bien comprendre que le 1er janvier dernier, des changements ont été apportés par suite de négociations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et il s'ensuit que les personnes qui touchent des prestations d'invalidité ont obtenu une majoration maximale de 150,89 $ par mois. Avant l'instauration de ces prestations d'invalidité, j'ai écrit à chaque gouvernement provincial lui expliquant que le gouvernement fédéral était d'avis que même si les provinces étaient chargées de fixer les taux d'aide sociale, nous comptions que la majoration de cette pension d'invalidité serait remise directement à ceux qui en ont besoin, soit les handicapés au Canada.

Une voix: Les déposerez-vous?

M. Epp (Provencher): Oui, je suis prêt à déposer ces lettres. J'ai reçu des réponses de certaines provinces. J'ai également dit espérer que ces personnes ne seraient pas privées de certains avantages non financiers, notamment les cartes de médicaments ou les cartes de soins médicaux.

Je dis au gouvernement de l'Ontario aujourd'hui que j'ai clairement donné ces explications dans une lettre. J'espère qu'il parviendra à remettre cette somme aux invalides, car telle était l'intention du Parlement.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI AMÉRICAIN SUR LES IMPORTATIONS D'ACIER

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Il sait que le projet de loi qui a été présenté au Sénat américain aura des répercussions très néfastes sur notre industrie sidérurgique en limitant d'un tiers les exportations d'acier aux États-Unis. Le premier ministre peut-il nous dire si lui et son gouvernement sont prêts à défendre notre sidérurgie et si oui précisera-t-il quelles mesures le gouvernement entend prendre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai exprimé très clairement l'opinion du gouvernement et du peuple canadien sur cette mesure au vice-président Bush et au secrétaire Baker lors de leur récente visite. Ils savent que nous considérons cette mesure législative comme inacceptable et qu'elle ne devrait jamais entrer en vigueur. Nous exportons honnêtement notre acier et il n'y a aucune raison pour qu'on nous impose cette loi.

M. Riis: Cette réponse me fait trembler parce que le premier ministre, la ministre du Commerce extérieur et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont répondu la même chose lorsqu'on les a interrogés sur la menace qui pesait sur le bois d'oeuvre. Ils nous ont dit de ne pas nous inquiéter parce qu'ils avaient protesté de vive voix et par écrit. C'est exactement ce qu'ils nous ont répété au cours des derniers mois et l'on voit les résultats dans le cas du bois d'oeuvre.

LA POSITION CANADIENNE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, vu que le gouvernement a cédé sur la question du bois d'oeuvre et que le Canada en subit les conséquences, quelles mesures précises le gouvernement entend-il prendre pour s'assurer que le projet de loi qui menace actuellement la sidérurgie canadienne ne sera pas adopté par le Sénat américain?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que nous prenons la chose au sérieux et que nous agirons en conséquence.

M. Riis: N'envoyez surtout pas Pat Carney.

M. Mulroney: Mon honorable ami soulève la question du bois d'oeuvre. Je sais qu'il vient de la Colombie-Britannique.

M. Fulton: Vous avez été incompétents. C'est clair.

M. Mulroney: La décision que le gouvernement a prise au sujet du bois d'oeuvre a été approuvée par le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, par le gouvernement de la Colombie-Britannique, par le premier ministre Vander Zalm et par de nombreux députés néo-démocrates de Colombie-Britannique parce qu'elle avait évidemment pour but d'aider les habitants de la Colombie-Britannique à garder l'argent dans leurs poches . . .

M. Riis: Si vous aviez agi plus tôt vous n'auriez pas été obligés de prendre cette stupide décision.

M. Mulroney: ... plutôt que de l'envoyer aux États-Unis. Vous vouliez brader nos intérêts aux Américains. Nous, nous les protégeons.

* * *

L'ADMINISTRATION

L'AFFAIRE OERLIKON—DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ne pense-t-il pas qu'il existe suffisamment de motifs pour ordonner une enquête publique sur l'affaire Oerlikon compte tenu des nouvelles publiées dernièrement dans le *Globe and Mail*? En effet, d'après ce quotidien, Raymond Lette, de Lette et Associés, aurait dit à une connaissance qu'il avait été informé par la compagnie Oerlikon qu'on avait recommandé à celle-ci de négocier directement avec M. Bazin, un conservateur et ami de longue date de M. Mulroney. Toujours d'après cette personne, M. Lette aurait ajouté: «Nous sommes les avocats d'Oerlikon depuis de nombreuses années; un jour on m'appelle et me dit: Raymond, nous sommes désolés, mais cette fois ... »

• (1450)

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne peux raisonnablement pas permettre que les députés se lisent le journal à la Chambre. Je prie le député de poser sa question.

Des voix: Bravo!

M. Frith: Monsieur le Président, je suis sur le point de finir ma citation ...

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député est prié de poser sa question.

M. Frith: Le premier ministre consentira-t-il à la tenue d'une enquête publique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, tous les députés et le grand public en général sont plutôt déconcertés, à mon avis, par l'étonnant revirement qui s'est produit dans l'esprit de notre collègue. D'après le réseau CTV qui a rapporté ses paroles, il a déclaré à la journaliste qui l'interviewait: «Je pense personnellement, Pamela, que nous devrions probablement attendre les résultats de l'enquête de la GRC.»

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, ce député change d'avis du jour au lendemain, selon le journal qu'il lit ou les insinuations et les bruits qu'il entend.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je suis disposé à témoigner lors de cette enquête publique ...

Des voix: Oh, oh!

M. Frith: ... pour défendre mes déclarations. Je n'ai rien à cacher. Le gouvernement ordonnera-t-il la tenue d'une enquête publique sur l'affaire Oerlikon?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, les députés se demandent quelle déclaration au juste leur collègue est disposé à défendre. Il a émis toutes sortes d'avis sur la question et il aura donc tout le loisir de défendre celui qui lui conviendra le mieux.

* * *

INVESTISSEMENT CANADA

LA VENTE DE LA *WEST KOOTENAY POWER AND LIGHT COMPANY*

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je m'adresse au premier ministre qui, tout à l'heure, a dit vouloir ou souhaiter laisser l'argent entre les mains des habitants de la Colombie-Britannique au lieu de l'envoyer aux États-Unis. Ma question porte sur la vente éventuelle de *West Kootenay Power and Light* à des intérêts américains.

Le premier ministre n'ignore pas que les lois américaines interdisent qu'un pays étranger se porte acquéreur d'une entreprise américaine d'utilité publique. Peut-il expliquer aux habitants de la Colombie-Britannique pourquoi son gouvernement se lave les mains de cette affaire? Comment le gouvernement peut-il méjuger l'opinion publique? Le premier ministre n'est-il pas prêt à admettre que si une entrerise américaine d'utilité publique se proposait d'acheter une partie d'Hydro-Ontario ou d'Hydro-Québec, il y aurait une levée de boucliers et le gouvernement ne permettrait pas que cela se produise?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a donné hier une réponse complète à cette question. J'invite le député à la lire.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE REVOIR LA DÉCISION

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, depuis qu'Investissement Canada a courageusement annoncé sa décision la veille de Noël, les habitants des Kootenays et de la région sud de l'intérieur de la Colombie-Britannique ont présenté de nouveaux éléments de preuve à la commission des services publics de la Colombie-Britannique, alléguant notamment que la société américaine imposait des taux excessifs à ses abonnés américains. Puisqu'il s'agit là de faits nouveaux dont Investissement Canada n'avait pas pris connaissance, le gouvernement est-il disposé à écouter la population et à revoir cette décision en matière de prise de contrôle?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député sait bien que la commission des services publics de la Colombie-Britannique se penche sur la question et qu'elle s'y intéresse certainement. A ma connaissance, il s'agit d'audiences publiques. En outre, si je ne m'abuse, certains membres du Nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique appuient les requérants . . .

M. Waddell: C'est faux!

M. Fulton: C'est tout simplement un mensonge et vous ne devriez pas le répéter.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, c'est ce que laissait entendre hier . . .

M. Riis: Eh bien, il mentait.

M. Waddell: C'est un mensonge. Rétractez-vous!

M. le Président: Le député de York-Centre a la parole.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

L'AFFAIRE OERLIKON—LES PRÉTENDUES CONTRADICTIONS AU SUJET DU RÔLE DU SÉNATEUR BAZIN

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre de la Consommation et des Corporations a nettement contredit le sénateur Bazin et le premier ministre sur la question du rôle que le sénateur Bazin a joué pour obtenir le contrat d'Oerlikon. Le premier ministre et le sénateur Bazin nient aucun rôle de lobby ni aucun autre rôle avant le 1er août 1986. De l'autre côté, le ministre de la Consommation et des Corporations admet qu'il a reçu des instances de M. Bazin au sujet d'Oerlikon le 14 mars et le 1er mai 1986. Contradiction nette, pas à travers les médias, mais dans leurs propres mots. Alors quelle version est la bonne?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, d'après ce que je crois comprendre des propos du ministre de la Consommation et des Corporations, il n'aurait eu de rapports avec le sénateur Bazin que lorsque ce dernier agissait à titre d'avocat pour Oerlikon. Qu'y a-t-il là d'inconvenant? Je ne vois pas où le député veut en venir. On a répondu complètement à la question hier.

M. Frith: Demandez une enquête publique.

LES INSTANCES DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Le ministre fait erreur, monsieur le Président. Le sénateur Bazin a déclaré dans son communiqué qu'il avait commencé à exercer ses fonctions le 1er août. Les instances, que le ministre admet avoir entendues, ont été faites le 14 mars et le 1er mai. J'adresse ma question au premier ministre. Laquelle de ces versions est exacte? Qui dit la vérité?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il est parfaitement clair qu'un avocat a le droit de représenter son client auprès du gouvernement ou auprès de n'importe qui d'autre. La véritable question qui se pose à la Chambre aujourd'hui est celle de savoir laquelle des allégations faites par les libéraux est vraie et quelle histoire ils défendent aujourd'hui.

* * *

L'EMPLOI

LES MISES À PIED À L'USINE DE LA CANADA PACKERS À WINNIPEG—LE RECYCLAGE DES TRAVAILLEURS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais interroger le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Les Manitobains sont en colère, depuis que le gouvernement a accordé le contrat des CF-18 à Montréal plutôt qu'à Winnipeg. Ils ont été abasourdis . . .

M. le Président: On a fait remarquer à la présidence qu'il y avait trop peu de questions lors de la période réservée à cette fin. Cela s'explique en partie par de longues entrées en matière qui nécessitent de longues réponses. Bien qu'il s'agisse d'une affaire importante, j'invite le député à poser sa question.

M. Orlikow: Monsieur le Président, en raison d'une subvention à la construction d'une usine de transformation du porc à Neepawa, la Canada Packers devra licencier du personnel à son usine de Winnipeg. Le 1er avril, 450 travailleurs perdront leur emploi. Compte tenu que cette usine existe depuis plus de 50 ans, le ministre va-t-il ordonner à ses hauts fonctionnaires de s'entendre avec le gouvernement du Manitoba, la Canada Packers et le syndicat sur des programmes de recyclage, afin de ne pas laisser ces travailleurs à la merci de l'assurance-chômage? Plusieurs d'entre eux ont 20 ans et plus d'ancienneté.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, à mon avis, la question de mon collègue est importante parce qu'elle soulève le problème des employés mis à pied lors de la fermeture d'usines.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration met normalement en place un processus d'assistance aux entreprises où il y a des congédiements massifs. Je suis convaincu que, actuellement, les centres d'emploi de Winnipeg, en collaboration avec le gouvernement du Manitoba, ont mis en place ces procédures et travaillent avec le gouvernement pour tenter, autant que possible, de trouver des réponses à l'aide des programmes gouvernementaux, ou de toute autre façon que ce soit, pour trouver des emplois aux personnes mises à pied dans le cas de l'entreprise concernée.

[*Traduction*]

ON DEMANDE QUE LE VICE-PREMIER MINISTRE AIDE À RELANCER L'ÉCONOMIE À WINNIPEG

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au vice-premier ministre qui semble être chargé d'établir un programme de relance pour l'économie de l'Ouest. Est-il disposé à consulter le gouvernement manitobain sur la situation qui règne à Winnipeg, afin de collaborer avec lui à la mise en oeuvre de programmes destinés à relancer le secteur manufacturier de cette ville, qui était autrefois florissant?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je remercie le député de son intérêt. Il est tout naturel que nous collaborions avec le gouvernement manitobain et tous les autres gouvernements provinciaux à propos de problèmes comme celui que le député vient de soulever. Je lui signale que les ministres tiennent régulièrement des réunions avec leurs homologues provinciaux. Je prends bonne note de la suggestion du député, et je vais certainement y donner suite.

* * *

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

LES MISES À PIED AUX ATELIERS DE MONCTON

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le CN a annoncé qu'il allait encore réduire de 449 travailleurs son personnel aux ateliers de Moncton. Le premier ministre sait que les ministres du Nouveau-Brunswick n'ont rien fait à propos de ces ateliers, pas plus que le ministre des Transports actuel ou son prédécesseur qui nous ont assurés qu'il n'y aurait pas de mises à pied massives à Moncton. Le premier ministre interviendra-t-il maintenant, en demandant au CN de ne pas faire les mises à pied annoncées hier?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, on n'a rien annoncé hier qui n'ait pas été connu depuis la fin de juin dernier. L'annonce était simplement en réponse à des demandes des syndicats au sujet de l'avenir des ateliers.

La raison pour laquelle ces mises à pied ont dû être faites, c'est que deux syndicats, celui des machinistes et celui des chaudronniers, continuent obstinément à empêcher la *Canadian General Electric* de réaliser ses plans dans la région de Moncton, qui permettraient de réemployer 303 travailleurs.

Comme on lui demandait des renseignements, le CN a confirmé combien de mises à pied seraient faites. Nous le regrettons. Nous avons fait tout notre possible, mais ces deux syndicats refusent obstinément d'écouter les supplications de quiconque au sujet de ces 303 emplois.

M. le Président: Le député de Westmorland—Kent pour une brève question supplémentaire.

[*Français*]

ON DEMANDE DE GARDER LES ATELIERS DE MONCTON OUVERTS

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Ce qui se passe actuellement, monsieur le Président, à Moncton, c'est scandaleux. Ce qui est encore plus scandaleux et honteux, c'est que le gouvernement ne veut absolument rien faire. Si le premier ministre est sérieux dans ses déclarations à l'effet qu'il veut corriger les inégalités régionales au pays, pourquoi n'ordonne-t-il pas au CN de ne pas transférer sa charge de travail vers ses autres ateliers dans le système et de garder les ateliers du CN à Moncton ouverts?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député devrait au moins être juste et reconnaître le problème. Le CN doit agir de sa propre initiative pour respecter les lignes directrices des gouvernements précédents, qui sont toujours en vigueur. Nous devons lui permettre de fonctionner comme n'importe quelle autre entreprise. Il continuera à verser annuellement, dans la région de Moncton, 90 millions de salaires. Il vient d'ouvrir la nouvelle gare intermodale des Maritimes, une installation qui a coûté 17 millions.

Nous continuerons à faire tout notre possible avec le fonds de 4 millions que nous avons, ce qui comprend 2 millions pour le CN, pour que Moncton continue à se développer et que d'autres emplois soient créés.

Voilà ce que nous faisons. Que faites-vous pour votre part?

M. le Président: Le député de Windsor—Walkerville. Une question s'il vous plaît.

* * *

[*Français*]

LA JEUNESSE

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES JEUNES

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Jeunesse). Depuis un an, nous attendons la politique du gouvernement concernant la jeunesse.

Hier, la presse nous apprenait que des jeunes chômeurs et assistés sociaux du Québec devaient devenir des cobayes pour Bio-recherches de Sainte-Anne-de-Bellevue afin de boucler leurs budgets. Doit-on conclure de ces faits qu'il est devenu la politique du gouvernement de faire des jeunes des animaux de laboratoires pour leur survie?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, j'ai également pris connaissance de l'article auquel fait référence le député de Windsor—Walkerville et regrette ces situations-là comme beaucoup d'autres citoyens le regrettent pour les jeunes Canadiens et Canadiennes. Je vous ferai seulement remarquer le fait qu'il s'agit de problèmes économiques qui datent de plusieurs années et que depuis ce temps-là nous avons mis en place entre autres un programme d'entrepreneurship et qu'à court terme j'espère être en mesure d'annoncer des initiatives avec mes collègues des provinces pour pouvoir s'attaquer réellement aux problèmes du chômage chez les jeunes.

[*Traduction*]

M. le Président: Étant donné l'heure, j'ai demandé au député de s'en tenir à une question. Une très courte question supplémentaire, s'il vous plaît.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Est-ce que se lancer en affaires est le conseil que le ministre d'État à la Jeunesse donne aux jeunes assistés sociaux, aux jeunes sans diplôme et sans emploi?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Non. Je fais remarquer au député de Windsor—Walkerville que les problèmes auxquels il fait allusion n'ont certainement pas surgi du jour au lendemain. Le député le sait. S'il est sincère . . .

M. McCurdy: Où est votre programme pour les jeunes?

M. Charest: S'il vous plaît, laissez-moi répondre.

Si le député est sincère, il admettra que les solutions ne surgissent pas non plus du jour au lendemain. Mais le ministre que vous avez devant vous est décidé à trouver de véritables solutions à long terme et à s'élever au-dessus des discours creux qui nous viennent d'en face.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous lui avez donné des leçons sur l'art d'être entraîneur.

M. Hnatyshyn: Il a fréquenté l'école de théâtre George Baker.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: J'ai le devoir de vous signaler que la période des questions est terminée, et cela inclut les questions informelles lancées de part et d'autre.

* * *

LA LOI NATIONALE DE 1986 SUR LES TRANSPORTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'ordre du jour appelle: Vote par appel nominal différé conformément à l'alinéa 13(4)*a*) du Règlement:

3 février 1987—Étude de la motion du ministre des Transports, portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent des transports du projet de loi C-18, Loi nationale concernant les transports, et sur la motion de M. Lewis, Que cette question soit mise aux voix.

M. le Président: Comme il est 15 heures, conformément à l'alinéa 13(4)*a*) du Règlement, la Chambre passe au vote inscrit différé sur la motion de M. Lewis qui pose la question préalable à propos du projet de loi C-18.

Convoquez les députés.

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée.)

• (1510)

(Vote nº 60)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Bertrand
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier
Blenkarn
Blouin
Bosley
Bouchard
Bourgault
Bradley
Brightwell
Browes
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Clinch
Cochrane
Collins
Comeau
Cook
Cossitt
Crofton
Crombie
Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Domm
Duguay
Edwards
Ellis
Fennell
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gormley
Gottselig
Graham
Gravel
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Halliday
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Howie
Jacques
James
Jardine
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Ladouceur
Landry
Lanthier
La Salle
Layton
Lewis
MacKay
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Moore
Nickerson
Nowlan
Oberle
O'Neil
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
Reimer
Roman
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Stackhouse
Stevens
Tardif (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson (Etobicoke Centre)
Witer—139

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Caccia
Cassidy
de Jong
Dingwall
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Finestone
Fulton
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor West)
Grondin
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hovdebo
Isabelle
Jewett
Kaplan
Keeper
Killens
MacLellan
Marchi
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Nystrom
Orlikow
Ouellet
Penner
Pépin
Prud'homme
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rossi
Toupin
Waddell
Young —46

• (1530)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

La Chambre doit donc maintenant se prononcer sur la motion suivante. M. Crosbie, appuyé par M. Mazankowski, propose: Que le projet de loi C-18, concernant les transports, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent des transports.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Nous dispenserons-nous de la sonnerie?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le Président, tant que la proposition du rapport McGrath d'implanter un système de votation électronique ne sera pas approuvée, je vais dorénavant m'opposer.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Crosbie, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 61)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Bertrand
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier
Blouin
Bosley
Bouchard
Bourgault
Bradley
Brightwell
Browes
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Clinch
Cochrane
Collins
Comeau
Cook
Cossitt
Crofton
Crombie
Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Domm
Duguay
Edwards
Ellis
Fennell
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gormley
Gottselig
Graham
Gravel
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Halliday
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Howie
Jacques
James
Jardine
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Kindy
King
Ladouceur
Landry
Lanthier
La Salle
Layton
Lewis
MacKay
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Moore
Nickerson
Nowlan
Oberle
O'Neil
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
Reimer
Roman
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Stackhouse
Stevens
Tardif (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
White
Wilson (Etobicoke Centre)
Witer—138

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Caccia
Cassidy
de Jong
Dingwall
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Finestone
Fulton
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor West)
Grondin
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hovdebo
Isabelle
Jewett
Kaplan
Keeper
Killens
MacLellan
Malépart
Marchi
McCurdy
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Nunziata
Nystrom
Orlikow
Ouellet
Penner
Pépin
Prud'homme
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Rossi
Toupin
Waddell
Young —51

• (1540)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports.)

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je regrette d'être arrivée en retard, car j'aurais bien aimé me prononcer les deux fois comme l'a fait mon parti.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

DÉPÔT DE L'ARRÊTÉ EN CONSEIL SUR L'AVENANT ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE MODIFIANT LA CONVENTION SUR LES DOUBLES IMPOSITIONS ET L'ÉVASION FISCALE

M. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément à l'article (11) du Chapitre 104 des Statuts du Canada 1974, 1975 et 1976 et en vertu du Règlement de la Chambre 67(2), j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, deux copies de l'arrêté en conseil concernant l'Avenant entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République française modifiant la Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune.

* * *

[*Traduction*]

ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT

ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre) propose:

Que le 1er rapport du comité permanent de l'administration du gouvernement, présenté à la Chambre le lundi 15 décembre 1986, soit adopté.

—Monsieur le Président, j'interviens au sujet de cette motion, car je crois que le plan d'entreprise des Postes canadiennes devrait être renvoyé au comité. En effet, on voit que le ministre chargé des Postes canadiennes a obtenu la note F sur son carnet au sujet de ce plan d'entreprise.

M. Marchi: F plus.

M. Keeper: F moins. Le plan d'entreprise des Postes canadiennes est un échec, tant pour ce qui est des méthodes suivies que de la politique qui l'a inspiré. Il faut le renvoyer au comité, afin que nous puissions entendre des témoins autres que le président des Postes canadiennes. Le comité doit pouvoir parcourir le pays, afin d'entendre l'opinion des Canadiens ordinaires à ce sujet.

Je voudrais me pencher sur trois aspects de ce plan, à savoir les répercussions sur le service et la baisse de qualité qu'il entraînera, la hausse des tarifs postaux qu'il propose et la façon peu démocratique dont il a été élaboré.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce plan est mauvais, c'est une faillite. Ce n'est pas bon pour les Canadiens. Ce plan doit retourner au comité pour que l'on puisse consulter les gens ordinaires. Le comité doit aussi recevoir les témoins, le public, pas seulement des bureaux de poste.

Dépôt de documents

Monsieur le Président, je veux dire quelque chose au sujet du service des bureaux de poste au niveau du plan et du processus de développement de ce plan.

[*Traduction*]

Les gens en ont assez du piètre service offert par les Postes canadiennes. Il ne fait que se détériorer depuis probablement dix ou 20 ans, sous des gouvernements libéraux et conservateurs, et cela doit changer. Les habitants des régions rurales se sentent menacés par ce plan d'entreprise. En outre, les garanties que le ministre leur donne au sujet des bureaux de poste ruraux ne dissipent pas leurs craintes. En effet, il sait que les gens s'inquiètent de la fermeture possible de leur bureau de poste, mais que dit-il? Il n'affirme pas carrément qu'il n'y aura aucune fermeture de bureaux de poste et qu'on prendra des moyens, afin d'améliorer le service. Il se contente de dire qu'on ne fermera aucun bureau de poste rural sans consultations préalables, qu'on laissera aux gens 90 jours pour faire connaître leur opinion. Cela ne rassure pas les usagers parce qu'ils savent d'expérience qu'avec les Postes on mène un dialogue de sourd ou on se heurte à un mur; on ne peut ni obtenir de renseignements ni exprimer ses opinions. Les usagers n'ont pas confiance dans ce processus de consultation avec les Postes. Lorsque le ministre leur assure qu'ils seront consultés avant la fermeture de leur bureau de poste, tout ce qu'ils retiennent c'est que leur bureau va être fermé, parce que c'est ce que leur expérience leur a prouvé.

• (1550)

Le gouvernement projette de fermer des bureaux de poste ruraux. On parle de la privatisation de ces derniers comme d'un transfert du secteur public à l'entreprise privée, ce qui entraînera une réduction du service. Le gouvernement parle d'une fusion des bureaux de postes, ce qui va causer la fermeture de certains. En fait, le président de la Société canadienne des postes a admis au comité de l'administration gouvernementale qu'on allait fermer des centaines de bureaux de poste. Il n'a précisé ni la date ni le lieu. Les usagers concernés ne seront prévenus qu'une fois la décision prise et ils auront 90 jours pour déposer une plainte à ce sujet.

Au lieu d'agir ainsi, le gouvernement devrait consulter les Canadiens sur la politique globale des Postes. Le gouvernement devrait demander aux Canadiens s'ils veulent qu'il réduise le déficit national en diminuant le service postal ou s'ils préfèrent un service postal de bonne qualité?

La superboîte postale est la solution conservatrice à la livraison à domicile dans les banlieues. Or, il est injuste que certains résidents soient obligés d'utiliser ces superboîtes, alors que leurs voisins obtiennent la livraison de leur courrier à domicile. C'est une politique à courte vue que le gouvernement ne pourra pas maintenir très longtemps. Du point de vue politique, par ailleurs, c'est une politique stupide et insensée. Il est renversant qu'un gouvernement, qui est tombé au troisième rang dans les sondages d'opinion, puisse choisir d'aliéner ses propres partisans, soit les résidents des banlieues qui touchent un revenu moyen et qui ont payé leur maison 150 000 $ ou 200 000 $. Ces gens-là paient les mêmes impôts que les autres, mais reçoivent moins de services. En plus d'être injuste, cette décision est politiquement maladroite.

Ayant décidé aveuglément d'aller de l'avant avec son projet de superboîtes, le gouvernement a lancé une campagne de publicité de 1 million de dollars. Cependant, les boîtes ont été un échec. La campagne de publicité de 1 million de dollars a donc été un gaspillage complet. Aux nouvelles nationales, on a montré qu'une seule clé permettait d'ouvrir plusieurs compartiments. C'est l'image que les Canadiens ont conservée de ces boîtes. Chaque dollar dépensé pour présenter ces boîtes à leur avantage a été complètement perdu. Le gouvernement a également tenté d'imposer ces boîtes aux localités rurales.

Le service postal, qui avait commencé à se détériorer sous l'ancien gouvernement libéral, a continué de s'enliser sous le gouvernement actuel. L'aspect le plus navrant est la lenteur de la livraison. A l'instar de mes collègues, j'ai posté dans ma propre circonscription des avis de réunion adressés aux hommes d'affaires et aux groupes communautaires. J'avais pris la peine de les poster deux ou trois semaines à l'avance, pour me conformer aux directives affichées dans les bureaux de postes, mais ils sont arrivés trop tard. Les citoyens ordinaires se plaignent de la même chose. Il faut parfois huit jours, voire deux semaines, à une lettre postée à Winnipeg pour parvenir à l'autre bout de la ville. Une lettre peut mettre deux semaines pour aller de Vancouver à Winnipeg au lieu de trois ou quatre jours.

Ces retards de plus en plus marqués dans la livraison du courrier découragent la clientèle. Le secteur de la petite entreprise est également dégoûté de l'incapacité de la Société canadienne des postes à livrer le courrier à temps et sans erreur. On s'est tourné vers les services privés de livraison qui coûtent beaucoup plus cher. Les idéologues conservateurs se plaisent à menacer la Société canadienne des postes de privatisation. Toutefois et à bien des égards, cette société a déjà été privatisée puisqu'on a recours à des entreprises privées de livraison à cause du piètre service de Postes Canada. Il s'ensuit un manque à gagner pour la société d'État.

La mauvaise qualité du service a des répercussions sur les employés de Postes Canada. Elle entraîne des pertes d'emploi, la baisse des salaires et de la pauvreté. Beaucoup de gens croient que les postiers sont surpayés. Je citerai en exemple le cas des personnes qui font le ménage à Postes Canada. Lorsqu'elles étaient fonctionnaires, leur salaire horaire était de 10 $ environ. A cause de la sous-traitance, ils ne gagnent plus maintenant que 5 $ l'heure. Avec un tel salaire, même une personne seule à Toronto vit en deça du seuil de la pauvreté. La politique de privatisation des services publics réduit ces gens à la mendicité. C'est une politique abominable. Je voudrais que le gouvernement en prenne conscience, qu'il songe aux conséquences de ses mesures.

La population est contre les augmentations des tarifs postaux parce que le service postal ne cesse de se dégrader. Tant que la Société canadienne des postes n'aura pas renversé cette tendance, personne n'acceptera ces augmentations. Les gens sont exaspérés de payer plus cher alors que le service diminue. Et les tarifs ont beaucoup augmenté. En effet, la Société canadienne des postes a demandé une hausse annuelle. C'est le supplice chinois de la goutte d'eau. Elles tombent une à une, mais elles finissent par vous rendre fou. Cette société doit améliorer son service pour pouvoir justifier toute hausse de ses tarifs.

Beaucoup de services postaux, autres que le courrier de première classe, coûtent plus cher maintenant. Les petites entreprises se sont opposées à ces hausses de tarifs car elles menacent leur survie économique. S'il y a un secteur qui dépend des Postes, c'est bien la petite entreprise, et la hausse est proportionnellement beaucoup plus forte pour les petites entreprises.

• (1600)

Songeons à l'incidence que ces augmentations auront sur la culture canadienne qui était menacée pas plus tard qu'hier par le représentant américain; celui-ci voulait en effet que la culture canadienne soit mise sur le tapis dans les négociations sur le libre-échange.

M. Gormley: Connaissez-vous son nom?

M. Keeper: M. Yeutter. Il menace de dépouiller le Canada de sa souveraineté culturelle parce qu'il veut la négocier.

La politique des Postes touche la culture canadienne par le biais de revues comme *Maclean's*, l'équivalent canadien du *Time*, ainsi que d'autres revues et périodiques culturels et intellectuels publiés par des organismes sans but lucratif ou par des organisations paroissiales. Ces revues ont droit à des tarifs subventionnés, et les hausses menacent leur existence. Les citoyens ordinaires, les petites entreprises et le secteur culturel s'opposent à ces hausses de tarifs.

Je voudrais parler maintenant de l'élaboration de la politique des Postes. Cette politique a été formulée à huis clos; le public n'a pas eu l'occasion de mettre son grain de sel. Le comité a refusé de faire témoigner des citoyens, mais nous comptons continuer à exercer des pressions jusqu'à ce qu'il accepte. Le comité et le ministre ont refusé de voyager. Il n'est pas étonnant que la politique soit un échec sur le plan des services.

La stratégie du gouvernement à l'égard des Postes est mauvaise. Les Postes ne peuvent pas distribuer le courrier à temps si l'on veut réduire les frais au strict minimum. Il faut des services complets pour permettre aux Postes d'être concurentielles dans des secteurs qui rapportent, ce qui permettrait de subventionner les services déficitaires.

En conclusion, ce plan doit être renvoyé au comité, car il est raté. Il faut consulter le public en faisant voyager des comités pour permettre aux citoyens ordinaires d'avoir leur mot à dire.

[*Français*]

Monsieur le Président, je veux dire que ce plan pour les bureaux de poste est une faillite. C'est un mauvais plan et il est nécessaire de l'envoyer au comité une autre fois pour que le public puisse donner son opinion. Ce plan est une faillite parce qu'il implique une réduction des services dans des endroits ruraux, dans des banlieues et une mauvaise livraison du courrier.

En somme, monsieur le Président, il est nécessaire d'avoir un autre «regard» sur les bureaux de poste. Il est nécessaire pour le ministre de regarder la substance, la stratégie des bureaux de poste et non seulement la rhétorique s'il veut rassurer les gens que n'importe quelle mauvaise chose va se passer pour lui en même temps que les bureaux de poste continuent avec une politique de réduction de services. Ce n'est pas adéquat. Ce plan doit retourner au comité pour que le public puisse être écouté.

[*Traduction*]

M. de Jong: Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue avec beaucoup d'intérêt. Des quantités d'électeurs de toutes les circonscriptions ont fait part de leurs points de vue sur la poste à leurs députés. J'ai reçu des centaines de coups de téléphone et de lettres de gens de Regina-Est, qui se plaignaient de choses comme la superboîte et son installation. Un électeur m'a dit que la poste lui avait annoncé qu'elle installerait une boîte à un certain endroit, mais que finalement elle en a mis une autre juste devant la baie vitrée de sa nouvelle maison. Sa famille et lui-même ont trouvé la plaisanterie saumâtre.

Durant presque tout l'automne, des quantités de questions ont été posées au ministre responsable de la Poste. Il a fréquemment répondu que ces interventions intéressantes étaient peut-être des plaintes valables dont le comité devrait pleinement tenir compte. C'est pourquoi j'ai été étonné d'apprendre que les députés conservateurs majoritaires du comité l'avaient pratiquement muselé et empêché de tenir des audiences complètes et ouvertes. Le comité n'a manifestement pas invité les Canadiens à exprimer leurs points de vue, et il ne s'est certainement pas déplacé à travers le Canada.

Un grand nombre des lettres qui m'ont été adressées comportaient des suggestions dont le comité aurait pu tenir compte s'il avait pu voyager. Peut-être aurait-il pu parvenir à un consensus débouchant sur un programme et une politique pour les Postes qui auraient répondu aux besoins et aux aspirations des Canadiens. Pourtant, les députés conservateurs majoritaires de ce comité l'ont simplement muselé.

Le député peut-il nous expliquer comment cela se fait? Savait-il, en tant que député de l'opposition siégeant à ce comité, que les conservateurs majoritaires allaient le museler? Quelles raisons lui a-t-on données pour un tel acte?

Il importe de se rappeler que la réforme parlementaire était censée fournir plus de latitude aux comités et permettre aux députés d'exprimer le point de vue de leurs électeurs plutôt que celui de leur parti. On espérait que cette réforme donnerait aux Canadiens de meilleures lois, qui soient le fruit de la concertation et non de l'affrontement. De toute évidence, en mettant fin aux travaux du comité chargé d'étudier Postes Canada, les conservateurs se sont bien moqués de la réforme parlementaire. Qu'en pense mon collègue?

M. Keeper: Monsieur le Président, sans vouloir être sectaire, je vais saisir cette occasion de dire simplement que le comité ne s'est pas acquitté de ses responsabilités concernant l'examen du plan qu'on nous avait présenté. Nous avons pu interroger le président de la Société canadienne des postes à quatre reprises, mais le public n'a pas été invité à témoigner. Ainsi, le comité n'a pas sollicité l'intervention de l'Association des consommateurs du Canada, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ni celle des citoyens. J'aurais voulu connaître leur avis, sachant que le plan avait été mis au point en privé, sans que le public puisse s'exprimer.

Comme l'arrière-ban du parti conservateur s'est révolté quand on lui a révélé la teneur du plan de Postes Canada, les conservateurs qui siègent au comité ont sans doute voulu, en somme, permettre au ministre de sauver la face en confiant au comité le soin d'étudier le document. Alors, ils ont exprimé leurs doléances. Ils n'ont cependant proposé aucun réaménagement sérieux du plan. C'est en cela qu'ils n'ont pas réussi. De plus, ils n'ont pas réussi à consulter les gens. Les audiences n'ont donc été que de pure forme. Il aurait fallu les prolonger et faire participer le public.

• (1610)

M. Angus: Monsieur le Président, je voudrais demander à mon ami de parler à la Chambre d'un voyage qu'il a fait dans ma région, le nord de l'Ontario. C'est le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) et moi qui l'avions invité. Il a visité quelques localités avec nous. Nous avons rencontré des citadins et des ruraux. Le député peut-il nous dire ce que ces gens lui ont dit? Quel message lui ont-ils demandé de transmettre à la Chambre des communes?

M. Keeper: Monsieur le Président, je conserve un vif souvenir de ces assemblées dans le nord de l'Ontario. L'une s'est tenue en ville et l'autre en campagne. En campagne, c'est un petit village que nous avons visité. Je m'attendais à ne rencontrer que quelques personnes. L'assemblée devait avoir lieu durant le jour et si je me souviens bien, c'était un vendredi après-midi. A ma grande surprise, il y avait un monde fou. Je dirais que 30 ou 40 personnes ont assisté à la réunion que nous avons tenue en campagne. Environ le tiers de la population s'y trouvait. Les gens considéraient le bureau de poste comme faisant partie de leur village. La responsable de la bibliothèque était présente. Elle a dit que la bibliothèque ne pouvait pas fonctionner sans livraisons postales. Il y avait aussi des propriétaires de petites entreprises qui comptent sur la poste. On remarquait, enfin des gens qui travaillaient dans des domaines connexes à la foresterie. Ce qui les préoccupaient, c'est la réparation de leur équipement et ainsi de suite, car pour cela, ils ont besoin du service postal.

En ville, l'assistance était très nombreuse. Je ne voudrais pas que les députés croient que j'exagère mais il y avait des centaines de personnes. Elles protestaient contre l'insuffisance du service postal et contre les réductions de service qui menacent de se poursuivre. Ces habitants d'une petite ville du nord de l'Ontario sont venus nombreux pour nous dire d'une façon sans équivoque qu'ils considéraient le service postal comme essentiel et qu'ils trouvaient impensable qu'on essaie d'en faire une entreprise rentable.

En somme, ces gens estiment qu'il s'agit d'un service public dont ils assurent le maintien par leurs impôts. Ils étaient furieux de ne pas recevoir de bonnes prestations.

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir aujourd'hui sur cette motion. Je devrais peut-être reformuler mes observations et préciser que j'ignore toujours s'il est plus agréable de parler des Postes canadiennes que de défendre des projets de loi d'emprunt, la mort ou les impôts. Je m'efforcerai de répondre à quelques-unes des questions que mon hon. collègue néo-démocrate a soulevées.

Je voudrais dire au départ qu'en tant que vice-président du comité de l'administration du gouvernement, qui a été chargé d'étudier le plan d'entreprise des Postes canadiennes, je suis parfois frappé par la grande divergence d'opinions à ce sujet et la façon dont elles se rejoignent à la Chambre des communes. Je sais que nos vis-à-vis sont bien intentionnés lorsqu'il s'agit de questions touchant le service postal, et qu'ils ont des craintes bien légitimes. Cependant, lorsque je les entends parler des délibérations du comité, c'est un peu comme si nous n'avions pas assisté aux mêmes séances; comme si nous ne parlions pas de la même question. J'espère jeter un peu de lumière sur le rapport de ce comité qui explique aux Canadiens bon nombre des défis que le gouvernement, et nous tous, devons relever dans le domaine du service postal, ainsi que les intentions des Postes canadiennes.

Je tiens tout d'abord à préciser que le gouvernement a reçu pour la première fois le plan d'entreprise des Postes canadiennes en novembre. A la suite de ce que l'opposition et les médias aiment à qualifier de révolte des députés de l'arrière-ban, et en tant que membre de ce groupe—peut-être devrais-je plutôt dire à titre de député de l'arrière-ban qui s'inquiétait de cette question—j'ai été heureux, lorsque, après avoir examiné le plan d'entreprise des Postes canadiennes, le ministre a décidé qu'il fallait donner aux parlementaires la possibilité de l'étudier à la lumière de leurs connaissances du sujet en tant que représentants des Canadiens.

Si les députés de l'opposition sont justes—et je ne veux surtout pas accuser qui que ce soit de politiser l'affaire—ils reconnaîtront que, eu égard à la responsabilité des députés à qui l'on a confié le soin d'examiner le service postal, nous sommes effectivement les porte-parole des Canadiens. Le parti progressiste conservateur forme le gouvernement. C'est notre parti qui compte le plus grand nombre de circonscriptions rurales et il représente assurément fort bien les régions rurales. Les députés de l'opposition réclament cependant l'audition de témoins. A un comité permanent, cette réclamation est tout ce qu'il y a de plus légitime.

Nous avons fait valoir, aux néo-démocrates en particulier, que le comité Marchment avait déposé son rapport. Le ministre avait chargé ce comité de faire enquête sur la Société canadienne des postes. En fait, bon nombre des recommandations figurant dans le rapport ont été incluses dans le plan de la Société des postes. Je sais que tous les députés ont pris connaissance du rapport Marchment, du moins s'ils s'intéressent au service postal au Canada. A l'annexe de ce rapport figure la liste des groupes que les auteurs ont entendus. Ces derniers se sont entretenus avec les représentants des syndicats, des usagers et des consommateurs. Lors des audiences tenues à l'échelle du pays, ils ont entendu tous les groupes qui avaient demandé à comparaître. Le rapport a été déposé à peine quelques mois avant le plan de la Société canadienne des postes.

Voyons ce que propose cette dernière. Nous avons un rapport complet rédigé en fonction des témoignages entendus d'un bout à l'autre du pays. Dans l'esprit de la réforme parlementaire, et vu tous ces témoignages documentés, pourquoi devrions-nous recommencer à neuf? Je suis moi-même un rural de l'Ouest. Je sais ce que veulent mes électeurs. Ils n'ont pas voulu de bien des propositions de la Société de postes. Qu'avons-nous donc fait? Le comité a tenu de longues audiences; certaines ont duré bien plus de trois heures. Nous avons fait venir les experts techniques de Postes Canada au cours d'une série de réunions pour leur poser des questions très difficiles et très précises. Les députés ont pu conclure d'après les questions et les réponses que les propositions de Postes Canada étaient inquiétantes.

J'ai joué en quelque sorte le rôle du gros méchant dans toute cette affaire. Après avoir entendu des cadres de Postes Canada faire des réponses analogues, j'en ai conclu en décembre que le comité ne devrait plus siéger beaucoup plus longtemps. Si je dis cela, c'est parce que les questions étaient bien trop importantes pour s'étendre plus longtemps. Je voulais que nous fassions un rapport sérieux, concis et exact. C'est exactement ce que nous avons fait. Nous avons fait une série de recommandations. Je les lirai pour votre gouverne et à l'intention des téléspectateurs qui suivent ce débat. Cela dit, tout le monde admettra, je pense, que bon nombre de ces recommandations sont équilibrées et justes.

Les partis de l'opposition étaient inquiets à juste titre. Ils trouvaient que nous devrions aller recueillir des témoignages dans tout le pays. Notre problème, c'était qu'il fallait essayer d'agir rapidement et efficacement pour assurer la protection des Canadiens. Nous avons dû essayer d'éviter les grandes discussions trop sectaires et les critiques acerbes que l'on entend déjà trop souvent à cet endroit.

Nous avons donc publié notre rapport. Ce rapport aborde quelques sujets essentiels. En tant que Canadien de l'Ouest, je fais peut-être preuve de parti pris dans mes informations. Les modifications qu'on se propose d'apporter à la distribution rurale du courrier et aux bureaux de poste ruraux, ainsi que les réductions des subventions accordées aux hebdomadaires et aux périodiques, sont les trois points qui me causent le plus d'inquiétude. Nous nous sommes également penchés sur d'autres questions; le service de distribution dans les nouvelles subdivisions, les défauts techniques des superboîtes et la fiabilité du service.

• (1620)

Nous avons fait une série de recommandations. Le gouvernement et la Société canadienne des postes y ont répondu très rapidement avec honnêteté et mesure. Je voudrais ajouter maintenant que je ne suis pas satisfait des mesures que la Société canadienne des postes a prises dans le cas d'au moins une recommandation. Voilà pourquoi, en ma qualité de député ministériel de la Saskatchewan, j'ai travaillé en collaboration étroite avec le ministre et Postes Canada pour faire en sorte qu'une certaine recommandation soit respectée à la lettre et même davantage. Je veux parler de la recommandation sur les bureaux de poste ruraux.

Je vais maintenant faire une digression et passer en revue les recommandations du comité. Ce dernier a recommandé de ne pas modifier la structure actuelle de livraison rurale du courrier. C'est la conclusion à laquelle nous sommes arrivés à titre de députés de circonscriptions rurales. Dans de nombreuses régions rurales, Postes Canada a déjà réduit considérablement le service depuis trois, quatre ou cinq ans et toute compression supplémentaire est devenue intolérable.

En règle générale, je m'abstiens de politiser à outrance les délibérations de la Chambre, mais je me permets ici un commentaire à caractère politique. Les députés des trois partis ont eu l'occasion de comparaître devant le comité. Le comité a siégé durant de longues heures et s'est voulu accueillant pour permettre au plus grand nombre possible de députés intéressés de venir interroger M. Donald Lander, directeur général de Postes Canada, et cuisiner ses conseillers techniques.

On peut constater à lecture des comptes rendus du comité que les députés conservateurs ont participé en si grand nombre aux délibérations que les réunions ont parfois duré très longtemps. Il a donc fallu limiter les questions en raison de l'intérêt très vif que suscitait ce processus. Certains députés représentaient des régions touchées par les nouvelles subdivisions. Les députés progressistes conservateurs des régions urbaines s'intéressaient aux superboîtes, à la livraison du courrier et à la qualité du service en général. Les conservateurs des régions rurales se préoccupaient des bureaux de poste ruraux, des circuits de livraison rurale et des besoins des régions rurales en général.

En fait, l'absence déplorable des députés libéraux et néo-démocrates était scandaleuse. Les partis d'opposition représentent un grand nombre de Canadiens. En tout et pour tout, les deux partis ont réussi à rassembler cinq députés pour l'épuisant examen d'un service d'une importance aussi fondamentale que le service des postes. Sans vouloir faire de la politique, je crois que les Canadiens doivent savoir . . .

M. Keeper: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le député a dit qu'il ne voulait pas politiser les choses. Est-il prêt à reconnaître qu'à chacune des réunions du comité, en plus de moi-même, député néo-démocrate . . .

M. Gormley: C'est un fait.

M. Keeper: Le député a formulé une accusation . . .

M. le vice-président: Je crois que le député amorce un débat. Il aura la possibilité de poser des questions au député dans quelques minutes.

M. Keeper: Le député induit la Chambre en erreur.

M. le vice-président: Le député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley).

M. Gormley: J'allais dire que je reconnais là les jérémiades du faible mais ce pourrait être politique. Il est très important que l'on exprime clairement les préoccupations des députés ministériels face à la question.

Une voix: Pour le bien que cela a fait.

M. Keeper: Moi-même et d'autres députés étions à chaque réunion et à la fin, vous avez coupé court.

M. de Jong: Pourquoi avez-vous saboté le travail du comité?

M. Gormley: Le comité a recommandé que le mode actuel de livraison du courrier à la campagne . . . Monsieur le Président, je sollicite votre indulgence. Les députés néo-démocrates lancent des injures et tentent de m'empêcher de parler. Je vous prie de les rappeler à l'ordre.

M. Heap: Pourquoi ne dites-vous pas tout simplement la vérité?

M. de Jong: A condition que ce soit la vérité vraie.

M. Gormley: Je m'efforce d'établir certains faits. J'ai bien du mal à le faire quand les députés néo-démocrates ont recours à leurs méthodes habituelles. Ils me harcèlent tellement avec leurs clameurs et leurs lamentations que j'ai du mal à suivre le fil de ma pensée.

Il ne faut pas abolir les circuits de livraison rurale. C'est ce que nous avons recommandé. Le ministre a pris la parole à la Chambre et déclaré qu'aucun autre circuit de livraison postale rurale ne serait aboli, car cela risquait d'indisposer encore davantage de nombreux Canadiens qui ont déjà l'impression, et on les comprend, d'être traités en citoyens de deuxième classe par les postes.

En tant que vice-président du comité et en tant que résident d'une région rurale, je me sens revalorisé. C'était la première fois que j'avais l'occasion de bloquer une mesure qui, selon moi, était mauvaise pour les Canadiens des régions rurales.

Nous avons insisté également pour que Postes Canada ne procède pas à la fermeture généralisée des bureaux de poste ruraux. Nous avons ensuite insisté pour qu'avant de procéder à toute fermeture, Postes Canada élabore et fournisse à notre comité des lignes directrices plus précises concernant ces fermetures, tenant compte des différences entre les régions et leurs besoins.

Dans le cadre de son plan d'entreprise, Postes Canada a déposé une formule mathématique comportant diverses variables, comme la proximité des localités et le nombre de boîtes touchées. Ceux d'entre nous qui habitent l'ouest du Canada ou des régions rurales estiment qu'il est impossible d'établir selon une formule unique un réseau de bureaux de poste qui soit acceptable pour Terre-Neuve, la Saskatchewan, les zones rurales de la Colombie-Britannique ou l'Ontario. Le comité a formulé cette recommandation de bonne foi. Il l'a fait pour convaincre Postes Canada de revenir lui montrer ses projets. C'est la recommandation qui me tenait le plus à coeur.

Dans la lettre d'acceptation qu'il écrivait à notre président, le ministre a précisé ce qui suit:

Même si dans certains cas nous devrons procéder à l'amalgamation de bureaux de poste, quitte à offrir d'autres services postaux, cela se fera sur une période de dix ans. Postes Canada n'entend pas procéder à la fermeture généralisée des bureaux de poste ruraux.

Plus loin, il a ajouté:

Au sujet de l'amalgamation possible de certains bureaux de poste ruraux, je suis, tout comme la Société, parfaitement d'accord avec le comité qu'on ne saurait imposer d'une façon arbitraire et uniforme à un pays aussi vaste et aussi divers que le Canada une formule unique d'amalgamation.

Postes Canada reconnaît la nécessité de tenir compte des besoins locaux qui varient d'une localité à l'autre. Au cours des audiences, le président de Postes Canada a promis qu'il n'y aurait pas d'amalgamation sans consultation des intéressés, et que dorénavant un préavis de 90 jours serait donné de tout changement proposé, afin de permettre la mise en oeuvre de cette démarche.

A première vue, le ministre estime donc que notre comité a accompli un travail utile. Je suis très inquiet d'entendre des représentants de la Société canadienne des Postes dire qu'ils prévoient conserver essentiellement la même formule pour fusionner amalgamer et franchiser les bureaux de poste ruraux. Il est évident que les Canadiens et les membres du comité n'accepteront pas qu'on ne tranche pas. Ou bien Postes Canada devrait se présenter à nouveau devant le comité avant de projeter toute autre initiative, ou bien elle fait ce qu'elle était convenue de faire. C'est inadmissible à mon avis.

Un certain nombre de députés ministériels en ont parlé avec le ministre, et nous prenons des dispositions pour que le comité tienne à nouveau des audiences sur la question des bureaux de poste ruraux d'ici quelques semaines. Nous sommes très inquiets de ce qu'il est advenu de cette recommandation.

Je sais que je consacre beaucoup de temps au service rural, mais c'est une question dont je me préoccupe beaucoup en tant que député ministériel de l'Ouest.

Il y a eu d'autres recommandations de faites, notamment celle de ne pas réduire les subventions pour les hebdomadaires, et de conserver aux publications à caractère religieux leur statut d'article de courrier de deuxième classe.

Le ministre nous a écrit ce qui suit:

La question des privilèges du courrier de deuxième classe pour les journaux, les périodiques et les livres s'inscrit dans le contexte plus large des subventions culturelles dont est chargée ma collègue, la ministre des Communications. Je ferai remarquer que le gouvernement acquitte à l'heure actuelle plus de 70 p. 100 des frais de livraison des publications par la poste.

Comme on n'a pas réexaminé cette pratique depuis 1969, le ministère des Communications, en collaboration avec le Conseil du Trésor et Postes Canada, consultera donc l'industrie de l'édition à ce sujet d'ici quelques mois.

Le ministre poursuit en expliquant qu'on ne devrait pas voir de changements bien spectaculaires survenir à son avis sur la question du tarif de courrier de deuxième classe pour les journaux et les périodiques. Je pense qu'en tant que Canadiens nous sommes tous d'accord là-dessus, mais il y a une difficulté que je désire porter à l'attention des députés néo-démocrates. J'allais me laisser aller à faire de la politique, j'allais les appeler les amis de la libre entreprise, mais je ne le ferais pas. Nous avons des tarifs postaux préférentiels pour les périodiques, ce qui va des grands journaux aux petites publications, depuis le magazine *Maclean's* jusqu'au *Meadowlake Progress*, au *Maidstone Mirror* et au *Spiritwood Herald*, des journaux que l'on lit dans ma circonscription.

• (1630)

M. Waddell: Le *New York Times*.

M. Gormley: J'entends un député néo-démocrate qui joue beaucoup à la bourse me dire qu'il lit le *New York Times*.

Les contribuables devraient-ils continuer à subventionner les bénéfices de grandes entreprises florissantes ou devraient-ils se contenter, selon les besoins culturels, de subventionner les petits journaux hebdomadaires? Je ne connais pas de Canadien qui serait d'accord pour toucher les petits journaux hebdomadaires. Si le contribuable paie 70 p. 100 des subventions, je voudrais que l'on revoie le cas des plus grandes publications.

Nous avons recommandé que les périodiques religieux ne perdent pas le privilège d'être envoyés en courrier de deuxième classe. C'est évident et responsable. Depuis des mois—bien avant le plan d'exploitation de la société—Postes Canada est en conflit avec certaines publications religieuses, pour ce que la société appelle un «contenu insuffisant». En tant que député représentant des gens qui lisent régulièrement *The Lutheran*, *The Presbyterian Record* et d'autres périodiques de ce genre, je ne trouve pas que ce soit une bonne excuse de la part de Postes Canada. De nombreux éditeurs de publications religieuses se sont inquiétés de voir que d'autres périodiques obtenaient une subvention tandis que leurs publications n'y avaient pas droit.

Dans ce contexte, la ministre des Communications (M^lle^ MacDonald) et le ministre responsable de Postes Canada ont bien précisé que le gouvernement règlerait le problème. Nous avons vu *The Presbyterian Record* regagner le droit au tarif préférentiel. Le ministre a déclaré que le cas de chaque magazine serait réexaminé et que les publications religieuses de bonne foi obtiendraient le tarif préférentiel. Malheureusement, ce n'est pas le genre de question qui fait couler beaucoup d'encre et vous n'intéresserez pas beaucoup les médias en adoptant une position raisonnable et sensée.

L'opposition fait des gorges chaudes de cette affaire et laisse entendre que des revues érotiques obtiennent des subventions tandis que les publications religieuses n'y ont pas droit. Si c'était le cas, ce serait inacceptable. Si nous examinons ce que le ministre a fait et les instructions qu'il a données à Postes Canada, nous pouvons dire qu'il s'est attaqué raisonnablement au problème.

M. Keeper: Mais la revue *The Lutheran* n'a pas obtenu gain de cause.

M. Gormley: J'ai entendu le député. Je suis au courant. L'autre matin, j'étais à Radisson, une localité située au coeur de ma circonscription, où j'ai rencontré plusieurs membres de la congrégation luthérienne. Nous avons longuement discuté de la question et je leur ai garanti personnellement que nous allions signaler la chose à l'attention du ministre. J'espère qu'après avoir examiné la publication *The Lutheran*, on n'hésitera pas à lui accorder une subvention.

Je vous vois me faire signe, monsieur le Président. Je n'ai pas encore parlé de cinq ou six recommandations. J'aurais également certaines choses à dire quant au fait que Postes Canada est une société d'État plutôt qu'un ministère. J'ai diverses remarques à faire sur les services généraux dont bénéficient les Canadiens. Malheureusement, nous sommes limités par le temps. Peut-être les députés néo-démocrates, dans l'esprit de collaboration constructif dont ils sont capables, pourront-ils nous poser de bonnes questions afin de me permettre d'apaiser leurs inquiétudes.

M. Waddell: Monsieur le Président, le député n'aurait pas dû s'excuser devant la Chambre de faire de la politique. C'est à cela que sert la Chambre. Je me souviens de ce que disait Robert Thompson. Je crois qu'il était député créditiste en Alberta et qu'il est ensuite devenu député conservateur d'une circonscription de Fraser Valley en Colombie-Britannique. Il était devenu tellement déçu de la Chambre qu'il a dit: «Monsieur le Président, cette Chambre est en train de devenir un véritable cirque politique».

M. Rodriguez: Pas de politique à la Chambre!

M. Waddell: C'est cela. C'était certainement la citation de la décennie, car cette Chambre est un cirque politique.

Cela m'a fait rire lorsque le député de The Battlefords—Meadowlake (M. Gormley) a raconté comment les conservateurs étaient allés à la queue leu leu exposer leurs vues au comité. On aurait dit des lemmings allant à la mer, se jetant dans la mer. Peut-être est-ce un présage des prochaines élections. Les députés conservateurs vont se faire aussi rares que le sont aujourd'hui les Béothukes à Terre-Neuve.

M. Gormley: Avez-vous une question à poser?

M. Waddell: Oui. J'ai reçu une lettre datée du 21 janvier 1987 du directeur général du Bureau de poste de Vancouver. Il s'adresse à moi parce que je suis son député. Il me fait savoir que Postes Canada va procéder au réaménagement des boîtes aux lettres en vue de faciliter et d'améliorer la levée du courrier. Il ajoute que pour déranger le moins possible la clientèle, on va coller un avis bleu sur toute boîte à déplacer ou à supprimer. Ces avis vont informer la population de l'emplacement de la boîte aux lettres la plus proche. Toute boîte sur laquelle ne figurera pas d'avis restera au même endroit. Le programme devrait être complété le 28 février prochain. La personne âgée qui voudra poster une lettre verra sur la boîte aux lettres un avis bleu sur lequel elle lira qu'on s'excuse des ennuis possibles mais qu'elle doit se rendre à l'autre boîte, peut-être un demi-mille plus loin.

Quand les conservateurs vont-ils cesser de miner le service postal au Canada? Ils vont faire disparaître des boîtes aux lettres des rues d'une circonscription urbaine.

M. Gormley: Il s'agit de boîtes de levée du courrier.

M. Waddell: Il est dit dans la lettre qu'on va coller des avis bleus sur les boîtes à déplacer. On va réduire le nombre de boîtes aux lettres distribuées dans les rues, les boîtes rouges qui sont le symbole de Postes Canada.

Quand s'arrêteront-ils? Jusqu'où iront-ils dans la réduction du service postal? Dans cette région urbaine, ils vont se débarrasser de boîtes aux lettres au détriment de la population. Si l'on croit que les Canadiens sont mécontents de Postes Canada à l'heure actuelle, qu'on attende seulement de voir leur réaction lorsqu'ils iront poster une lettre et qu'ils trouveront sur la boîte un avis bleu leur recommandant de se rendre un mille plus loin. C'est ridicule.

Est-ce le bleu des conservateurs? S'agit-il des bleus? Est-ce bien cela que nous obtiendrons des conservateurs, des indications en bleu sur les boîtes aux lettres? Quand vont-ils cesser d'agir ainsi? Quand vont-ils cesser de faire des coupures à la Société canadienne des Postes et commencer à songer au mieux-être des simples Canadiens?

M. Gormley: Monsieur le Président, je pense que la question est posée par intérêt. Comme d'habitude, les députés néo-démocrates posent des questions loufoques. De toute évidence,je ne répondrai pas à la question ni ne réagirai aux propos enflammés et sectaires dont ils sont capables. Toutefois, je pense que l'intérêt du député découle du problème que pose le service urbain, notamment ce qu'on appelle les superboîtes. Je sais qu'elles soulèvent des inquiétudes dans les nouveaux quartiers de Vancouver.

Quand le comité a entrepris son étude, il a constaté que dès 1974 la Société canadienne des Postes avait commencé à installer des boîtes collectives dans certains lotissements. Bien entendu, cela dérange les députés de l'opposition car ils continuent de prétendre que c'est le plan postal du gouvernement conservateur.

La Société canadienne des Postes est une société d'État. Elle a décidé de réduire certains de ses services. Nous devons évaluer la réduction de ses services en fonction du service à domicile et nous demander par exemple si les contribuables canadiens verseront quelque 500 millions de dollars pour ce service. Les citadins paieront-ils 500 millions de dollars pour étendre ces services aux nouveaux lotissements? Je sais que c'est là la préoccupation.

Pour ce qui est de sa question précise au sujet du déplacement des boîtes aux lettres rouges, de toute évidence, je ne peux répondre au sujet d'un cas précis. Comme il est un député dévoué, je sais qu'il saura exactement pourquoi on fait cela. La Société canadienne des Postes veillera dans l'application du principe de la boîte communautaire que les installations appelées superboîtes soient placées plus près que les anciennes boîtes communautaires qui se trouvent dans certains lotissements depuis 1974.

Plus précisément au sujet de sa question, j'ignore, bien sûr, ce qui se fait à Vancouver mais je sais que le député tentera d'obtenir les renseignements appropriés.

M. Gagliano: Monsieur le Président, samedi dernier je me trouvais à Agassiz dans la circonscription de Fraser Valley-Est. Après avoir écouté les observations du député, je me demande si le député de Fraser Valley-Est (M. Belsher) a parlé au vice-président du comité permanent de l'administration du gouvernement. Il a dit qu'il s'entretiendrait avec les députés ministériels à son retour à Ottawa pour leur transmettre exactement le message de la population d'Agassiz. Les 600 personnes de cette région rurale lui ont dit ainsi qu'à tous les autres députés présents qu'elles voulaient faire parvenir un message très clair. Ils ne veulent surtout pas qu'on vienne leur annoncer qu'on fermera les bureaux de poste, mais plutôt que le plan sera jeté aux orties et que ces bureaux seront maintenus dans le Canada rural.

• (1640)

Le député a soutenu que nous avions eu toutes les chances possibles de poser des questions au comité. C'était moi qui, à l'époque, interrogeait le directeur ou président de la Société des postes. Nous n'avons entendu que deux témoins. à ce moment-là, on a proposé de clore les travaux du comité. Comment le député peut-il affirmer que nous avions effectivement posé toutes les questions voulues? Je venais à peine de commencer ce jour-là et j'avais posé deux questions car on venait de retirer le droit d'en poser d'autres. Pourquoi le député est-il sorti de la salle d'audience la semaine dernière quand le député de Winnipeg a demandé au président du comité de reconvoquer les membres afin que nous puissions recommencer à poser des questions sur le plan de la Société des postes? Comment le député peut-il dire que nous avons eu tout le temps de poser des questions? Comment peut-il prétendre qu'il écoute les gens et connaît les problèmes du Canada rural alors que, lorsqu'il est au comité, il fait autre chose?

M. Gormley: Monsieur le Président, je répondrai volontiers à ces questions. Tout d'abord, le mouvement Dignité rurale est un groupe très méritant. Je félicite les organisateurs de Dignité rurale de leurs efforts. C'est une large coalition qui regroupe un grand nombre de mes amis des municipalités rurales et des villages, ainsi que des receveurs des bureaux de poste ruraux. Ils insistent, avec l'aide de tout le caucus rural du gouvernement progressiste conservateur, sur l'importance d'assurer la qualité de la vie dans les régions rurales du pays. Personne ne prend la défense des régions rurales comme notre parti. C'est pourquoi je peux déclarer, sans trop m'avancer, que le député constatera que les bureaux de poste ruraux sont en sécurité tant que notre gouvernement et nos députés s'occuperont de cette question.

En ce qui concerne le comité, monsieur le Président, les propos du député qui a assisté à quelques séances sont lamentables. Pourquoi insister sur les balivernes de la Presse canadienne, provenant d'un journaliste de bas étage qui a tout bonnement déformé les propos que j'ai tenus au comité. Ancien journaliste moi-même, je sais qu'on n'est pas toujours en forme dans ce métier. Je n'en dirai pas plus sur cette langue de vipère qui s'arroge le droit de me diffamer.

A propos de la séance du comité à laquelle le député a fait allusion, on a présenté dès le début une motion tendant à revenir immédiatement au service postal rural, alors qu'à peine quelques jours plus tôt, le comité de direction avait unanimement décidé, lors d'une réunion, d'attendre une ou deux semaines avant d'aborder la question de Postes Canada. Pourquoi suis-je parti, monsieur le Président? J'assistais à la réunion d'un autre comité quand on m'a signalé que cette motion allait être présentée. J'y suis allé pour prendre la parole. J'ai dit ce que je viens de répéter ici, que la motion était inutile puisque nous nous étions déjà entendus pour reporter cette question. Voilà ce que j'ai dit. Après quoi je suis parti. Cette peste de la Presse canadienne a décidé, pour une raison que j'ignore, peut-être parce qu'il était mal en point, que j'avais agi de travers. Le député prête foi à ce qu'il lit dans les journaux, alors qu'il assistait à la séance où il a vu ce qui s'est passé et entendu de ses propres oreilles mes explications.

M. Young: Monsieur le Président, j'ai une observation à faire à propos d'une question que mon collègue, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) a posée au sujet de la suppression des boîtes aux lettres à Toronto. Il paraît que Postes Canada s'apprête à faire de même à Vancouver et dans d'autres grandes villes. A ce que je sache, Postes Canada aurait deux raisons de ce faire. D'abord, elle veut améliorer le service postal, et deuxièmement, les boîtes postales ne sont plus utilisées de la même façon qu'autrefois parce que la plupart des gens postent leurs lettres et autre courrier dans les immeubles à bureaux. C'est très pratique lorsqu'on travaille dans un tel immeuble, mais je vois mal comment cela pourrait améliorer le service postal dans une localité urbaine résidentielle comme la mienne qui compte une très forte proportion de personnes âgées. Aussi, le retrait des boîtes postales cause bien des problèmes à bien des gens. Dans un secteur de ma circonscription qui s'étend sur deux ou trois milles, le secteur Kingston Road, la Société canadienne des postes a envoyé un camion ramasser toutes les boîtes postales le long de la voie publique. Je sais que le comité n'a pas vraiment étudié cette question ni entendu de témoignages sur cet aspect des opérations de la Société canadienne des postes, mais je suis persuadé qu'il voudrait le faire. Le manque de boîtes aux lettres occasionne de graves difficultés aux personnes âgées ou qui ont du mal à se déplacer, surtout durant les mois d'hiver, si elles doivent se rendre à 10 ou 20 rues plus loin pour poster une lettre qui est souvent leur seul contact avec leur famille ou avec le monde extérieur, comme vous le savez, monsieur le Président. C'est extrêmement important pour elle.

M. Gormley: Excellente question, monsieur le Président. Lorsqu'on a interrogé les dirigeants de Postes Canada, je me suis rendu compte des importants changements qui sont survenus au point de vue démographique et au point de vue des habitudes de travail et de vie. Le député admettra sans doute que la plus grande partie du courrier provient maintenant d'édifices situés dans le centre des villes. Je ne le savais pas ou je n'y pensais pas. Les personnes âgées doivent quand même disposer d'installations accessibles pour pouvoir poster leur courrier. Il faudrait le dire à Postes Canada. Je sais que dans les régions où l'on a installé des superboîtes munies d'une fente où l'on peut déposer son courrier, ces superboîtes sont situées à moins de 200 verges de toutes les habitations. Si Postes Canada enlève les boîtes rouges et oblige les personnes âgées à parcourir une grande distance à pied, c'est injuste. J'espère que le député de Beaches (M. Young) aidé de tous les députés communiquera avec Postes Canada pour l'informer de ce problème et lui demander d'y apporter remède.

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat maintenant avec l'honorable député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano).

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, j'aimerais commencer ce débat en retournant de quelques jours en arrière où en cette Chambre le ministre responsable de la Société canadienne des postes, je crois que c'est jeudi dernier, avait dit clairement qu'il n'y aurait pas de fermeture de bureaux de poste et, à ce moment-là, tous les députés du gouvernement conservateur se sont levés et ont applaudi à l'annonce de cette bonne nouvelle. Quelques minutes plus tard, à l'extérieur de la Chambre, nous avons appris que ce n'était pas tout à fait cela qu'il voulait dire.

Encore ce matin, monsieur le Président, dans un article du journal *La Presse* de Montréal, le ministre a dit, et je cite:

Postes Canada a toujours l'intention de fermer plusieurs centaines des 1 700 petits bureaux de poste ruraux à travers le pays, et d'en privatiser 3 500 autres, a confirmé, hier, le ministre responsable de la société postale, M. Michel Côté.

Et j'aimerais répéter textuellement les mots du ministre, et je cite:

«C'est probablement ce qui va se passer . . . Mais c'est la façon dont ça va se passer qui est importante.»

Monsieur le Président, en d'autres mots, cela veut dire qu'on va fermer des bureaux de poste. C'est clair et net, le ministre l'a dit à la Presse canadienne, on a ici le texte: la Société canadienne des postes va fermer des bureaux de poste. Mais c'est la façon dont on va les fermer. Donc on va dire: on va attendre, on va vous consulter. Mais, en réalité, ce n'est pas de la consultation, monsieur le Président, c'est de l'information. On va informer les Canadiens en milieu rural que d'ici peut-être un, deux ou trois mois, selon le programme de la Société canadienne des postes, que leurs bureaux de poste vont être fermés. Pourquoi ne pas dire exactement les choses telles qu'elles sont plutôt que de jouer avec les mots, et c'est ce que fait le ministre depuis une semaine?

Monsieur le Président, les libéraux partagent les préoccupations bien légitimes de tous les Canadiens en ce qui concerne l'état actuel du service postal dans notre pays. En mettant sur pied la Société canadienne des postes en 1981, le gouvernement libéral reconnaissait que le service postal était au Canada un service public essentiel. A cette fin, il a donné à la Société canadienne des postes un mandat équilibré lui fixant à la fois comme objectif d'améliorer les relations entre l'employeur et les employés. Et j'aimerais souligner, monsieur le Président, que depuis ce temps-là nous n'avons pas eu de grèves majeures dans notre système postal, mais qu'on a aussi donné un mandat à la Société canadienne des postes d'accroître la productivité et la qualité du service et de réduire son déficit.

• (1650)

Ces dernières années, les Canadiens ont constaté certains progrès tangibles. Les relations entre l'employeur et l'employé se sont en effet améliorées. Le déficit d'exploitation de Postes Canada a nettement diminué, passant de 588 millions de dollars au cours de l'exercice 1981-1982 à 347 millions de dollars lors de l'exercice 1984-1985 et à 184 millions de dollars en 1985-1986, tel que les prévisions l'indiquent. Malheureusement, monsieur le Président, les améliorations enregistrées au niveau de la productivité et de la qualité du service sont moins nettes et les libéraux considèrent que c'est sur cet objectif que nous devons faire porter notre action.

Notre démarche est totalement contraire à celle qu'adoptait le gouvernement dans son Budget de février 1985 au sujet duquel le ministre des Finances (M. Wilson) a clairement indiqué que l'objectif principal de Postes Canada devait être la réduction de son déficit d'exploitation. Monsieur le Président, pendant cinq ans, nous avions quand même vu une certaine amélioration, un plan qui commençait à s'en aller vers la bonne direction. Même la Commission Marchment dans son rapport a recommandé au gouvernement qu'on devait donner au moins encore cinq ans pour permettre à la Société canadienne des postes de «balancer» ses livres. Voilà que dans le Budget de février, le ministre des Finances a dit: Non, on vous donne tant jusqu'en 1988 et là vous «balancez» les livres et c'est là que la Société canadienne des postes s'est virée de l'autre côté et a dit: On prend des mesures nécessaires pour «balancer» les livres. Et les mesures, c'est clair, c'est la fermeture des bureaux de poste en milieu rural, dorénavant la livraison à domicile va se faire seulement que dans des boîtes postales, les fameuses superboîtes, qui s'ouvrent facilement, qui ne ferment pas du tout. Nous avons vu il y a quelques mois des spectacles vraiment inconcevables, de quelle façon, en vitesse, la Société canadienne des postes a essayé d'implanter ce nouveau système, ce nouveau plan qui, en réalité, avant que le ministre ne l'ait déposé, était déjà mis en application. Ce n'est pas du 5 novembre que la Société canadienne des postes a mis en application des superboîtes postales, c'est depuis un an qu'on en parle à la Chambre et que l'on signale au ministre responsable de la Société canadienne des postes que les Canadiens ne voulaient pas de ces boîtes-là et qu'elles étaient mal conçues. Mais le ministre nous répondait: Il faut attendre, il y a un plan d'ensemble en ce qui concerne notre système postal.

Il y a plus d'un an, monsieur le Président, que la Société canadienne des postes ferme des bureaux de poste en milieu rural. Seulement en 1985-1986, 114 bureaux de poste en milieu rural ont été fermés. Donc, monsieur le Président, le 5 novembre, nous apprenions par le ministre responsable de la Société canadienne des postes ce que nous savions déjà et que le ministre n'a jamais voulu admettre avant de déposer ce plan.

J'aimerais aussi dire qu'on parle de consultation. Tantôt le député conservateur qui a parlé avant moi a dit que le ministre était généreux, permettant aux députés à la Chambre de discuter avec la Société canadienne des postes, vraiment consulter sur ce plan-là, un plan dont j'ai déjà dit qu'il était mis en application. Mais pas seulement cela, monsieur le Président, c'était un arrangement de dernière minute. Le ministre n'avait aucunement l'intention de consulter la Chambre, mais lorsqu'il a présenté ce plan à son propre caucus, peut-être est-il arrivé une petite révolution et c'est là qu'à la dernière minute, si vous vous en souvenez, on a même dû retarder la présentation du plan parce que le ministre a dû faire des arrangements et déférer cela à un comité. Mais un comité qui n'a pas duré longtemps, qui a seulement reçu deux témoignages: ceux du président de la Société canadienne des postes et du président du Conseil d'administration de la Société canadienne des postes. Le matin où les députés conservateurs ont fermé ce comité en passant une motion qu'on devrait arrêter de poser des questions et d'entendre les témoins et passer immédiatement à formuler un rapport, il n'y avait pas seulement des députés de l'opposition qui étaient présents, prêts à poser des questions, mais il y avait aussi un certain nombre de députés du gouvernement qui voulaient poser des questions, et on n'a pas eu

l'occasion de les poser. Ils nous ont convoqués et ils nous ont appelés pour écrire un rapport dont vous connaissez la nature. Si vous me permettez, peut-être, j'aimerais me référer à ce rapport et dire à cette Chambre et aux Canadiens sur quels points de ce rapport nous ne sommes pas d'accord et pourquoi. Tout d'abord, monsieur le Président, nous rejetons la recommandation faite par Postes Canada et adoptée par le comité qui vise à mettre en vigueur une politique permanente de la livraison du courrier dans des superboîtes communautaires, venant remplacer la distribution individuelle dans tous les nouveaux projets domiciliaires des banlieues.

Monsieur le Président, dans le plan d'action de la Société canadienne des postes, c'est clair: Dorénavant, et c'est permanent, ce n'est pas une mesure temporaire, dorénavant, toute nouvelle construction, tout nouveau secteur domiciliaire devra recevoir son courrier dans des superboîtes.

Monsieur le Président, par cette décision, nous venons de créer des citoyens de deuxième classe, c'est-à-dire deux classes de citoyens. Une classe qui reçoit le courrier à domicile et une autre qui le reçoit dans une boîte postale. Monsieur le Président, ces mêmes citoyens paient les mêmes impôts, paient le même prix pour les timbres. Donc, pourquoi n'auraient-ils pas droit au même service?

L'autre recommandation . . . nous rejetons la recommandation faite par Postes Canada. Là encore, une réponse à l'objectif de la réduction du déficit fixée par le ministre des Finances qui vise à modifier le service postal dans les régions rurales, en remplaçant les services individuels sur les routes rurales par un service de superboîtes communautaires installées aux principales intersections.

Monsieur le Président, comme je l'ai dit tantôt, j'ai eu l'occasion d'être présent à la réunion organisée par *Dignité rurale*, un organisme, un mouvement qui fait pression auprès du gouvernement pour annuler ce plan, afin que les bureaux de poste en milieu rural restent ouverts. Un samedi après-midi, à Agassiz, dans la circonscription de Fraser Valley-Est, en Colombie-Britannique, il y avait 600 personnes qui se sont réunies. Il y avait toutes sortes de gens. Il y avait des curés, des maires, des conseillers municipaux, des citoyens, des fermiers, des professionnels: tous les gens de la région étaient présents à cette réunion. Le message qu'ils ont donné au député de Fraser Valley-Est (M. Belsher) était clair. Nous ne voulons pas être consultés. Nous voulons que nos bureaux de poste restent tels quels. Pour ces gens, le bureau de poste signifie une présence nationale dans leur milieu. Il y a même un citoyen qui s'est levé pour nous dire qu'en fermant le bureau de poste, on ne ferme pas seulement le bureau de poste, ce n'est pas seulement le maître de poste qui aura perdu son emploi, mais ce sont aussi des petites entreprises qui pourraient fermer leurs portes. Parce qu'en obligeant les citoyens de ce milieu rural à se déplacer dans une autre ville plus éloignée pour aller chercher leurs services postaux, ils pourraient à ce moment-là faire leurs achats dans cette région. Donc, les petites entreprises, les magasins, les commerces, qui sont dans ce petit village, sont malheureux de devoir fermer leur bureau de poste et ils pourraient même fermer leurs propres commerces.

Voilà, monsieur le Président, à quel point une fermeture d'un bureau de poste en milieu rural peut causer non pas seulement la perte d'un ou deux emplois à l'intérieur du bureau de poste, mais aussi plusieurs emplois dans le secteur économique de la région. Donc, il y a un impact économique social sur ce plan et le gouvernement doit prendre connaissance de la façon de comprendre ce que les citoyens canadiens veulent en service postal. Pourquoi les Canadiens ne sont-ils pas d'accord sur ce plan-là? Monsieur le Président, c'est que le gouvernement, que ce comité qui étudie, qui a étudié . . . et on espère dès demain le convaincre à rouvrir ces dossiers à l'intérieur du comité, puisse voyager à travers le pays et vraiment écouter ces Canadiens qui sont devant une situation qu'ils trouvent inacceptable et ils ont bien raison de la trouver inacceptable, monsieur le Président.

Une autre recommandation que nous rejetons, c'est la manière que la recommandation faite par Postes Canada est adoptée par le comité qui vise à mettre en place une politique de franchisage des bureaux de poste ruraux. Monsieur le Président, on parle ces jours-ci d'amalgamation. Bien sûr, quand on parle d'amalgamation, on parle de fermeture, parce que si on prend deux bureaux de poste, un dans un village et un autre dans un autre, puis si on fusionne les deux, il y en aura un qui certainement va fermer. Donc, on parle de fermeture.

On parle de franchisage, puis encore là ce ne sont pas les bureaux de poste qu'on connaît aujourd'hui qu'on va avoir si on applique le franchisage.

Monsieur le Président, je pense que le gouvernement en ce qui concerne la Société canadienne des postes devrait être ouvert aux Canadiens puis devrait dire exactement ce qu'il essaie de faire avec cela. En réalité qu'est-ce qu'il essaie de faire, c'est donner un franchisage à un bureau de poste qui peut-être aujourd'hui paie un maître postier 12 $ l'heure, puis en donnant un franchisage, probablement la personne qui va faire une partie de ce travail-là recevra un salaire de 4,50 $. C'est là, monsieur le Président, en termes populaires, ce qu'on appelle du *cheap labour*, ce que la Société canadienne des postes est en train de faire en 1987. Est-ce que c'est acceptable, monsieur le Président?

Une autre recommandation. Nous sommes d'accord sur la solution préconisée par le comité qui recommande que les rabais sur les tarifs postaux ne soient pas diminués et que les hebdomadaires et les revues religieuses ne perdent pas leur statut de courrier de deuxième classe. Je pense qu'il est important que les gens puissent recevoir certaines revues, certains journaux à la maison. C'est notre culture qui est mise en cause. Donc, nous sommes d'accord avec le comité qui a demandé à la Société canadienne des postes de ne pas appliquer, c'est-à-dire de ne pas enlever ce droit qu'avaient ces périodiques, ces journaux locaux, ces magazines. Bien sûr qu'il faut reconnaître quand même que peut-être ce n'est pas la responsabilité de la Société canadienne des postes de subventionner la culture. C'est au ministère de la culture de la subventionner et il serait bon que nous ayons aussitôt que possible une politique, parce que si le gouvernement veut que la Société canadienne des postes «balance» ses livres, il faut que la Société s'occupe de la livraison du courrier, s'occupe des postes et non pas de la culture. Donc, j'espère que bientôt nous pourrons connaître la politique du gouvernement en ce qui concerne la subvention culturelle pour la livraison de ces journaux-là.

Bien sûr, monsieur le Président, nous ne pouvons pas appuyer la recommandation des Postes adoptée par le comité

qui vise à autoriser Postes Canada à faire publier dans la *Gazette du Canada* les augmentations des tarifs proposées, soit une augmentation de 2c. du coût du courrier de première classe et 9 p. 100 du tarif appliqué en moyenne aux entreprises. Monsieur le Président, on se trouve dans une situation où on coupe les services, on abolit la livraison à domicile, on ferme des bureaux de poste, on veut enlever le privilège de deuxième classe à certains types de journaux.

Cependant on augmente de deux cents le courrier de première classe et de presque 10 p. 100 tous les autres services postaux. Qu'est-ce qu'on fait en réalité, monsieur le Président? Cela coûte plus cher pour moins de service. Donc nous nous opposons, et les Canadiens, si le gouvernement prend la peine de les consulter, de la vraie consultation, monsieur le Président, et non pas de l'information, de la vraie consultation, il va s'apercevoir que les Canadiens sont prêts à payer un peu plus cher pour le service, pour la livraison à domicile, pour garder leurs bureaux de poste en milieu rural et avoir un bon système postal.

Vous me faites signe que mon temps est écoulé, et je vous remercie.

• (1700)

M. le vice-président: L'honorable député de Richmond—Wolfe, sur une question ou un commentaire.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je voudrais dans un premier temps féliciter mon collègue de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) qui depuis quelques mois a accompli un travail tout simplement remarquable. Il a voyagé beaucoup, il a fait plusieurs exercices de consultation pour recueillir toutes ces contestations à l'endroit de l'initiative du gouvernement.

Je suis en politique, monsieur le Président, depuis maintenant huit ans et je ne pense pas qu'un dossier n'ait jamais suscité autant d'observations, autant de commentaires et autant d'écrits. Régulièrement, tous les jours, je reçois à mon bureau d'Ottawa des témoignages très vibrants de personnes âgées, de personnes vivant dans les régions éloignées et qui sont extrêmement inquiètes de l'initiative gouvernementale. Évidemment le ministre, comme mon collègue l'a si bien mentionné, a dit à quelques reprises qu'il n'y aurait pas de fermetures. Il s'est vite empressé de corriger, de nuancer son affirmation en disant: Il y aura des fermetures, mais après consultations. Et, à l'intérieur de ce même propos, il dit: On va aller dans les régions et on va effectivement consulter, communiquer avec les gens pour savoir ce qu'ils en pensent, concluant en disant: De toute façon, on va leur donner un préavis. En réalité, ce n'est carrément pas une consultation, c'est simplement un exercice d'aviser ou d'avertir ces gens-là qu'ils perdront dans un délai très court leur service et les services essentiels qu'ils ont.

Je terminerai, monsieur le Président, en posant une question à mon collègue qui vient de si bien s'exprimer sur les nombreuses inquiétudes manifestées par les Canadiens. Comment les gens au cours des nombreuses tournées, au cours des nombreuses participations, réagissent-ils face à la possibilité que ce service-là soit diminué de façon considérable, d'une part. Sachant également son implication du côté de la petite et moyenne entreprise, je sais que mon collègue attache une importance capitale à cet important dossier que constituent les petites et moyennes entreprises. Je voudrais qu'il explique en quoi l'initiative du gouvernement pourrait avoir des conséquences tragiques dans bien des cas au niveau de la petite et moyenne entreprise au Canada.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question et j'aimerais répondre tout de suite à la deuxième partie de la question concernant la petite entreprise. Et justement cet après-midi . . . bien sûr jusqu'à ce matin on ne savait pas qu'on aurait ce débat, j'avais cédulé une rencontre avec la Fédération canadienne des entreprises indépendantes afin de discuter de ce problème postal. Bien sûr, tous les députés ont reçu une lettre au mois d'octobre de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes qui s'opposait vigoureusement à toute augmentation des tarifs postaux. Bien sûr que nous sommes conscients comme la Fédération qu'on a un problème de déficit, donc il faut le réduire, et c'est pour cela que cet après-midi on s'est rencontré peut-être pour discuter et trouver des moyens d'éliminer ce problème de déficit, pas seulement en réduisant des services, mais aussi peut-être pour trouver des moyens d'augmenter les revenus sans pour autant augmenter le fardeau des consommateurs des services postaux.

En ce qui a trait à ce que les gens disent chaque fois qu'il y a des rencontres, comme je l'ai dit tantôt, j'étais déjà à Vancouver, lundi je serai à Toronto, et j'ai déjà rencontré des groupes à Montréal. Par exemple, à Montréal, il y a au moins 16 comtés postaux en milieu urbain. Ce sont des gens qui protestent, qui ont eu la chance d'avoir fait des économies et de s'acheter une nouvelle maison. Maintenant, parce qu'ils ont acheté une nouvelle maison, ils sont pénalisés et ils ne pourront pas recevoir le courrier à domicile comme les autres qui ont acheté leur maison il y a peut-être quatre ou cinq ans. Cela, bien sûr, les gens ne l'acceptent pas. Ils se considèrent comme des citoyens de deuxième classe. Il y a même des gens qui considèrent qu'on devrait prendre action, et des groupes veulent se former pour prendre une action légale en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés de la personne. Pour eux c'est de la discrimination. Pourquoi quelqu'un qui a une maison, et sur l'île de Montréal, surtout dans la région de Montréal, pas tellement loin, on a à trois ou quatre rues, une rue qui reçoit la livraison à domicile et deux ou trois rues plus loin, là ce sont de nouvelles constructions, et il n'y a plus de livraison à domicile. Je sais qu'à Toronto ou à Vancouver c'est la même chose.

Il y a, par exemple, des citoyens qui nous écrivent, qui nous téléphonent le fait qu'ils arrivent le soir à la maison et, devant leurs belles maisons qu'ils viennent de s'acheter, qui sont toutes «gazonnées», ils trouvent un trou où la Société canadienne des postes, sans avis, a commencé à couler du ciment afin d'installer sa belle superboîte qui, on le sait, monsieur le Président, s'ouvre facilement, les clés ne sont pas bonnes ou on peut les ouvrir toutes avec une clé. Bien sûr que les gens sont enragés de la façon dont la Société canadienne des postes a gaspillé l'argent pour ces superboîtes. Il y a eu un contrat sans même avoir une garantie sur ces boîtes-là.

Quand on calcule, monsieur le Président, que la différence entre la livraison du courrier à domicile et le courrier livré à la superboîte est de 30 $ par maison, bien sûr que les Canadiens n'acceptent pas cela. Sans aussi parler beaucoup du milieu rural, je pense que j'ai déjà dit de quelle façon, par exemple,

les citoyens d'Agassiz, à Fraser Valley-Est, sont touchés par ces mesures.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je veux poser une question à mon ami, le porte-parole officiel pour le parti libéral, sur la question des bureaux de poste. Je sais très bien que le parti libéral est toujours très progressiste dans l'opposition mais quelle est la différence entre la politique libérale vis-à-vis des bureaux de poste maintenant et la politique du gouvernement actuel? Si je me souviens bien, c'est le parti libéral qui a commencé avec les boîtes vertes il y a longtemps, il y a 11 ou 12 ans de cela et, maintenant, nous avons les superboîtes. Quelle est la différence? Aussi, si le parti libéral était au pouvoir quelle aurait été la différence entre le parti libéral et le gouvernement actuel, maintenant?

M. Gagliano: Monsieur le Président, je remercie le député du Nouveau parti démocratique de me poser cette question et de me donner la possibilité justement d'expliquer la différence. Oui, il y a une différence. Commençons par le milieu urbain. C'est vrai, c'est sous l'administration libérale que la Société canadienne des postes ou le ministère a installé des boîtes vertes. Nous n'avons jamais nié cela. Mais c'était une mesure temporaire jusqu'au moment où, disons, cette communauté serait organisée et que l'on puisse organiser au fur et à mesure le service postal. Je peux dire que dans ma ville, et c'est là l'argument, j'ai déjà eu une conversation avec le ministre qui a dit: C'est la politique libérale depuis 1974. Saint-Léonard ou Ville d'Anjou, dans ma circonscription de Saint-Léonard—Anjou, ce sont des villes qui se sont développées dans les dix dernières années. Pourtant, on a tous la livraison à domicile, sauf des petites portions de terrain qui sont restées sans être développées et qui, depuis 1984, se sont développées, qui reçoivent le courrier dans des boîtes postales; à ce moment-là, on s'organisait. Mais depuis novembre, ils savent très bien qu'ils n'auront plus l'occasion de recevoir . . . il n'y aura plus la possibilité de recevoir le courrier à domicile. Donc, la différence c'est que ce gouvernement conservateur a autorisé la Société canadienne des postes à faire la livraison du courrier à des boîtes postales—une politique permanente. Donc, dorénavant, les Canadiens n'auront plus la possibilité d'espérer que dans six mois peut-être ils auront leur courrier à domicile, à moins que le ministre responsable de la Société canadienne des postes renonce à ce plan d'action.

En ce qui concerne le milieu rural, je pense que les députés peuvent vérifier le dossier, je pense qu'au cours de la dernière administration libérale, on n'a pas fermé les bureaux de poste, mais on en a ouvert.

• (1710)

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer à ce débat. Je voudrais d'abord remercier mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper), de nous avoir permis de tenir à la Chambre des communes cette discussion relativement brève sur une question qui intéresse des milliers de Canadiens. Je voudrais le remercier de la persévérance avec laquelle il a défendu les intérêts des Canadiens au comité ainsi que dans les villes et villages du pays. Il s'est battu contre Postes Canada dont les agissements résultent de la politique du gouvernement conservateur.

Nous étions persuadés d'avoir enfin obtenu la promesse que cela ne se produirait pas. Mais voilà que le ministre est allé tenir des propos quelque peu différents à l'extérieur de la Chambre. Il a semé le doute et la confusion quant à ce qui va se passer.

J'ai suivi avec intérêt le discours du député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley). A l'entendre, d'ici quinze jours, la question de savoir si les bureaux de poste ruraux seront fermés ou fusionnés sera soumise au comité. J'ai été satisfait de l'apprendre, car cela veut dire que mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, a réussi à ramener à la raison les conservateurs qui font partie de ce comité. Ses efforts ont porté leurs fruits et le comité tiendra d'autres audiences au sujet de cette question capitale. Quand j'aurai terminé, j'aimerais aider les conservateurs à poursuivre cet examen.

J'ai consacré beaucoup de temps à cette question, de même que mon collègue, le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) et le député de Kenora—Rainy River (M. Parry). Ensemble, nous représentons tout le nord-ouest de l'Ontario. Beaucoup de nos concitoyens comptent sur le courrier pour assurer la grande majorité de leurs communications. Qu'ils vivent dans des maisons isolées le long de la grand route ou dans de petits villages, ils comptent sur le service postal. Pour eux, c'est essentiel. Le député de Winnipeg-Nord-Centre est allé à Hurkett, Kakabeka Village et Thunder Bay entendre les objections des citoyens, des consommateurs, des hommes d'affaires et des syndicats au fonctionnement de Postes Canada. Il était manifeste que personne ne souhaitait une diminution du service. En fait, les gens souhaitent un service accru parce qu'ils sont conscients du caractère essentiel du service assuré par Postes Canada.

Notre travail à la Chambre consiste en partie à faire part à nos collègues des réflexions de nos concitoyens sur la Société canadienne des Postes et les services qu'elle assure. Permettez-moi tout d'abord de citer une lettre et une résolution du conseil municipal de Neebing, localité sise dans la circonscription de Thunder Bay—Atikokan. Dans cette lettre à M. Lander, président de la Société canadienne des Postes, il est dit:

> Objet: Réduction des services de courrier rural
>
> Je vous prie de trouver sous pli une résolution de notre conseil concernant les réductions de service postal envisagées pour les zones rurales.
>
> Les membres du conseil tiennent à informer la Société canadienne des Postes qu'ils redoutent que les modifications envisagées n'isolent les habitants des zones rurales et en outre qu'elles n'entraînent des difficultés indues pour ceux qui devront parcourir 25 à 30 milles (dans chaque sens) pour prendre leur courrier.
>
> Nous espérons que la Société canadienne des postes s'emploiera à trouver des solutions plus pratiques pour réduire ses coûts, et que ces solutions ne compromettront pas la qualité du service postal dans les régions rurales.

• (1720)

Beaucoup de mes électeurs m'ont écrit pour me faire part de leur inquiétude à propos des mesures envisagées par le gouvernement du Canada et la Société des postes pour le service postal. Ils en ont profité pour me dire qu'ils souscrivaient à la mise sur pied d'un réseau postal.

Je vais lire des extraits de certaines lettres sans, cependant, en identifier les auteurs, car ils ne m'ont pas donné la permission de le faire à la Chambre des communes. Je sais toutefois

qu'ils seront contents que j'aie pris l'initiative de faire consigner officiellement leurs préoccupations. Voici le premier extrait:

> En tant qu'habitant d'une région rurale qui utilise le bureau de poste de Nolalu . . .

Il s'agit du bureau de poste d'un petit village dans le secteur rural de ma circonscription:

> . . . je suis furieux d'apprendre qu'on se propose de le fermer.
>
> On nous a dit que c'était parce que le bureau en question ne rapportait pas suffisamment. Depuis quand le service postal canadien est-il devenu une entreprise lucrative? Ne s'agit-il pas d'un service public, payé par le contribuable?
>
> Se trouve-t-il parmi les fonctionnaires qui ont pris la décision de fermer ce bureau de poste une personne au moins qui ait vécu dans une région rurale et ait eu à utiliser ces bureaux? Si tel était le cas, peut-être que ces gens-là comprendraient notre situation.
>
> On nous a dit que nous devrions utiliser le bureau de poste de Kakabeka Falls, situé à 24 kilomètres de là. La plupart des familles de la région n'ont qu'un seul véhicule. Comment pouvons-nous nous rendre à ce bureau de poste, alors que les heures ne nous conviennent pas. La plupart des gens travaillent et ils ne peuvent aller chercher leur courrier entre 9 heures et 17 heures. Que se produit-il lorsque nos factures arrivent en retard et que nous devons payer de l'intérêt, car nous ne pouvons nous rendre au bureau de poste à temps? Je ne paierai certes pas d'intérêt lorsque je n'y suis pour rien.

Il y a également cette lettre qui vient d'un homme âgé, bien connu dans tout le nord-ouest de l'Ontario; il écrit ceci:

> Il n'y aura plus de service postal à Nolalu. A cause de graves problèmes cardiaques, je suis incapable de me déplacer.
>
> Pourriez-vous, ainsi que votre gouvernement, continuer à offrir ce service à des gens qui ne vivent pas dans des régions «favorisées.»

Ces lettres montrent les diverses craintes des habitants des localités rurales. Voici un autre exemple.

> Je vous écris, ainsi qu'à d'autres membres du gouvernement qui ont été portés au pouvoir, afin de défendre nos intérêts, pour vous signaler que je m'oppose, à l'instar d'autres habitants de la localité, à la fermeture de notre bureau de poste, et pour vous demander de bien vouloir nous aider à l'éviter.
>
> Les employés de nos bureaux de poste ont offert d'échelonner leurs heures de travail pour que les clients aient accès aux services postaux, mais c'est le gouvernement qui dicte les heures d'ouverture à la Société des postes. Les habitants de l'endroit ne peuvent donc pas se servir des postes, et les recettes de la Société ne sont pas aussi bonnes qu'elles pourraient l'être. La plupart des gens d'ici travaillent du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures. Comme nous sommes situés à une bonne trentaine de milles de la ville, nombreux sont ceux qui partent travailler entre 6 h 30 et 7 heures et qui ne reviennent qu'entre 18 heures et 18 h 30. Les heures d'ouverture du bureau de poste sont de 8 heures à 14 h 30 du lundi au vendredi. Le bureau est fermé le samedi. Je demande comment, avec des heures pareilles, nous pouvons encourager notre service postal? Pourquoi la Société des postes n'adapte-elle pas ses heures aux besoins de la population?

Je pourrais continuer indéfiniment à parler des lettres, des cartes et des appels téléphoniques. Après les questions portant sur les chèques d'assurance-chômage, la plainte la plus fréquente dans ma circonscription porte sur les services de la Société canadienne des postes. Les usagers sont mécontents du retard dans la distribution du courrier et de l'éventuelle suppression des services.

Mes électeurs ne veulent pas de superboîtes parce qu'elles ne leur apporteront rien de plus dans les zones rurales. Ils bénéficient déjà de ces services et d'autres, puisque leur courrier est déposé au bout de leur allée.

Certains m'ont dit que bien que cela ne soit peut-être pas autorisé, on pouvait laisser de l'argent dans la boîte aux lettres pour que le facteur affranchisse la lettre et remette la monnaie dans la boîte. Avec une superboîte, ce genre de service n'est plus possible.

Je veux parler des bureaux de poste centraux dans des localités où il n'y a pas de circuit de distribution rurale. Ces bureaux de poste qui sont à une distance raisonnable des habitants de la localité deviennent un foyer d'activité. Nous entendons dire qu'on mène des campagnes et des débats dans les bureaux de poste des petites localités qui ouvrent à 10 heures le matin parce que les habitants s'y rassemblent pour prendre leur courrier et régler les affaires communautaires. Cette activité disparaîtra si les bureaux de poste ruraux sont supprimés.

Alors que nous pensions que la question avait été résolue, le ministre l'a remise sur le tapis par les remarques qu'il a faites à la Chambre récemment. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) a déclaré, comme en témoigne la page 2979 du hansard du 2 février:

> . . . je veux assurer encore une fois mon collègue qu'il n'y aura aucune fermeture ni de changements de services à la Société canadienne des Postes ou aux bureaux de poste ruraux tant et aussi longtemps que les recommandations qui avaient été mises de l'avant par le comité ne seraient pas respectées, et ces recommandations-là, monsieur le Président, avaient trait à une période de consultation, à un échange avec la population canadienne relativement aux bureaux de poste qui pourront être affectés.

Il est évident que le gouvernement va consulter les députés des régions visées et d'autres, mais c'est lui qui prendra la décision finale. Rien dans la réponse du ministre n'indique catégoriquement qu'aucun bureau de poste rural ne sera fermé. Le ministre parle d'un procédé qui n'est pas nouveau parce qu'avant de divulguer cette information, la Société canadienne des Postes avait envoyé des lettres à mes électeurs pour leur annoncer qu'elle abandonnait leurs circuits de distribution particuliers. C'était sa façon de les consulter, mais elle a fait rapidement marche arrière une fois que nous nous sommes organisés.

M. Forrestall: C'est de la foutaise et vous le savez.

M. Angus: Le député a dit que c'est de la foutaise.

M. Forrestall: Déposez les lettres.

M. Angus: Il voudrait peut-être voir les lettres que nous avons distribuées.

M. Forrestall: Envoyez m'en une.

M. Angus: Je ne les ai pas ici, mais j'en ferai parvenir des doubles au député. La Société canadienne des postes s'est indéniablement rétractée lorsqu'elle s'est rendue compte qu'elle avait été démasquée. Est-ce ainsi que le gouvernement perçoit la consultation? De ce côté-ci de la Chambre, l'expérience nous amène à penser que le gouvernement s'en prendra aux bureaux de poste l'un après l'autre jusqu'à ce qu'ils soient tous fermés.

M. Forrestall: Cessez donc de semer la crainte.

M. Angus: Son entêtement aveugle à équilibrer le budget de la Société des postes amènera le gouvernement à fermer les bureaux de poste l'un après l'autre. J'aimerais qu'il fasse preuve du même entêtement lorsqu'il s'agit d'améliorer l'efficacité de cet organisme et de lui regagner la confiance des gens pour qu'ils fassent plus souvent appel à ses services.

J'invite le député à prendre part au débat. Peut-être pourrait-il nous dire pourquoi le courrier destiné à Thunder Bay ou quittant Thunder Bay doit être trié à Winnipeg? Le résultat, c'est qu'une partie de notre courrier se rend jusque dans le nord du Manitoba et nous recevons du courrier destiné à cette région. Tout cela entraîne évidemment de nombreux jours de retard. Plutôt que d'utiliser les installations de Thunder Bay

pour trier efficacement le courrier, la Société des postes est si préoccupée par le recouvrement des coûts qu'elle passe par des détours inimaginables pour économiser le moindre sou. Elle devrait plutôt mettre l'accent sur l'amélioration du service.

• (1730)

Pourquoi un système indépendant de livraison des colis a-t-il vu le jour au Canada? C'est parce que le précédent gouvernement et non pas le gouvernement actuel n'accordait pas assez d'attention à la qualité des services, de sorte que le besoin d'un service privé de livraison des colis s'est fait sentir. Ce système parallèle existe parce que la qualité a été négligée. Il fait concurrence à la Société des postes et lui enlève des revenus.

Pourquoi le gouvernement est-il intervenu à Postes Canada lorsque l'on a mis à l'essai un service d'achats par la poste qui aurait permis aux habitants des petites localités d'acheter certains articles par catalogue et d'ajouter par le fait même aux revenus de Postes Canada? Pourquoi le gouvernement a-t-il aboli ce service? Etait-ce encore le respect aveugle d'une idéologie s'opposant à la volonté de procurer à Postes Canada assez de revenus pour fournir les services? Voilà la question qu'il faut se poser.

Demain, au moment approprié, je déposerai à la Chambre une pétition signée par des habitants des régions de South Gillies, de Nalalu et de Kakabeka Falls qui s'inquiètent pour leur service postal. Le texte est clair. Ce sont les pétitionnaires qui l'ont rédigé. Nous ne leur en avons pas fourni un millier de copies en leur disant de les remplir pour que nous puissions soulever la question à la Chambre des communes. Ce sont eux qui ont pris l'initiative. Ils ont révisé le préambule et la prière pour les rendre conformes aux règlements de la Chambre des communes. Cette pétition provient d'une organisation de citoyens inquiets qui veulent sauver leur bureau de poste.

Nous ne passerons pas cette question sous silence. Mes collègues et moi continueront d'exercer des pressions. Nous reconnaissons que le principal problème ne vient pas de Postes Canada puisque la société doit se conformer au mandat que le gouvernement lui donne. C'est plutôt le mandat qu'il faut changer. C'est simple. Le seul moyen efficace de le changer est de mettre le gouvernement à la porte. Nous devrons ensuite mettre en place un gouvernement qui croit au service et non aux réductions et aux compressions. Nous devrons nommer des gens qui croient à l'efficacité mais aussi à la qualité du service.

Je crois que la question doit être discutée davantage. Nous devons tenir compte des paroles du député qui a souligné au nom du parti conservateur la nécessité de poursuivre le dialogue. Je propose donc, appuyé par le député de Burnaby (M. Robinson):

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots suivants le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

le premier rapport du comité permanent de l'administration gouvernementale, présenté à la Chambre le lundi 15 décembre 1986, ne soit pas agréé maintenant, mais qu'il soit renvoyé audit comité pour plus ample considération.

M. le vice-président: Je trouve que la motion du député est conforme au Règlement. Nous allons passer à la période de 10 minutes allouées aux questions et aux commentaires.

M. Forrestall: Monsieur le Président, je me demande si le député qui vient de parler et qui a jonglé avec ce qui semble être la politique néo-démocrate actuelle, à savoir empêcher le gouvernement de faire avancer les travaux de la Chambre, et qui bénéficie de l'appui et du réconfort de ses camarades de façon parfois contestable, je me demande, dis-je, si le député pourrait commenter trois ou quatre points que je tiens à faire valoir.

Les néo-démocrates se sont prononcés avec les libéraux et nous-mêmes en faveur de la création d'une société d'État. Je demande au député de répondre aux questions suivantes. Pourquoi l'ont-ils fait à l'époque? Pourquoi son parti a-t-il contribué à prendre alors cette décision? Nous visions l'autosuffisance dans un délai de cinq ans pour la société d'État proposée. Pourquoi le député a-t-il maintenant changé d'avis? Pourquoi ses collègues et lui sont-ils maintenant d'un autre avis? Pourquoi chantent-ils maintenant une autre chanson? Sur quel pied dansent-ils maintenant?

Comme je l'ai signalé, ils ont préconisé et appuyé la création d'une société d'État devant être autosuffisante dans un délai de cinq ans. Et pourtant, ils préconisent aujourd'hui des positions qui contribueraient à hausser de six à dix cents au moins le coût de la livraison d'une lettre au Canada. Pourquoi en sont-ils là? Le député peut-il me le dire? Quelle idéologie le député suit-il? Il est socialiste et je l'accepte. Je travaille avec lui. C'est un sacré bon gars, mais il n'est pas conséquent.

M. Nystrom: Ne l'accusez pas d'être un tory. C'est comme si vous le traitiez de progressiste-conservateur.

M. Forrestall: Des socialistes comme le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) s'opposent à toute activité du secteur privé quelle qu'elle soit.

M. Waddell: Qu'est-ce que vous racontez là?

M. Forrestall: Je reste ici à vous écouter à longueur de journées, de mois et d'années. Tantôt, j'ai accusé avec raison le député d'utiliser des sophismes. De tels arguments sont indignes de la Chambre. Le député le sait. Je vous dis de prendre garde. Si nous expulsons M. Lander, nous n'aurons plus le moindre service postal au Canada. Vous suscitez et alimentez dans nos milieux ruraux un climat de méfiance et d'incertitude, et ce n'est pas digne du Parlement de notre pays. Vous utilisez des arguments qui sont sans fondement. Vous appuyez vos syndicats. Ceux-ci vous aident à leur tour à fomenter l'agitation.

M. Boudria: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Cela fait à peu près dix fois que j'entends le député dire «vous» à un collègue alors que la deuxième personne n'est utilisée que pour s'adresser à la présidence, comme vous le savez sans doute. Je compte sur vous pour rappeler mon collègue d'en face à l'ordre et pour lui demander de s'adresser à la présidence comme cela se fait d'habitude à la Chambre.

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Forrestall: Je vous présente mes excuses, monsieur le Président. Je siège depuis assez longtemps à la Chambre, bien sûr, pour savoir que l'on doit s'adresser à la présidence. On m'a déjà pris à partie parce que je voulais que la présidence demande à un député pourquoi il se croyait obligé de jouer au plus malin.

Je voudrais donc que le député constate combien lui et ses collègues de son parti trouvent commode de défendre maintenant une politique qu'ils se seraient bien gardés de proposer

naguère. Le député ne veut-il pas que cette société soit efficace? Veut-il tant soutenir les syndicats qui cherchent à annihiler ses efforts? Son argument ne tient pas. Il n'y aura pas de ventes et de fermetures à grande échelle des bureaux de postes dans les campagnes. On n'apportera pas de changements en masse comme le prétend le député. Mieux, le député ne pourrait-il pas, monsieur le Président, me faire parvenir les centaines de lettres qu'il reçoit et dont il a parlé tout à l'heure?

• (1740)

M. Angus: Elles ont déjà été envoyées au ministre et au président de la Société canadienne des postes. A propos de la rentabilisation à long terme, cette société ne rentrera pas dans ses frais du jour au lendemain, voire dans deux ans. C'est de la démence d'envisager une telle chose.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Je suis heureux de participer à ce débat et de parler de la motion présentée par mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper).

J'interviens au nom de mes électeurs qui en ont gros sur le coeur de voir comment la Société canadienne des postes a traité la localité de Burnaby. Cette société voudrait relever les tarifs postaux alors que la qualité du service qu'elle assure à nos communautés se dégrade.

Le bureau régional de Burnaby de Postes Canada nous a annoncé dernièrement qu'il fallait supprimer environ 130 boîtes aux lettres. Le conseil municipal n'a pas été consulté du tout. Le maire s'est vivement opposé à ce plan. Je n'ai pas été consulté du tout à titre de député de la région. Postes Canada a tout simplement annoncé aux habitants de Burnaby qu'ils perdraient 130 de ces boîtes. Cette attitude radicale est absolument inadmissible à un moment où Postes Canada demande la permission d'augmenter ses tarifs.

On nous a dit que l'on allait placer une petite étiquette bleue sur les boîtes à supprimer et que les boîtes disparaîtraient pour de bon à la fin du mois. C'est une conséquence directe des politiques conservatrices visant à faire des économies au détriment de la qualité du service postal dans des agglomérations comme Burnaby.

Pourquoi ne pas avoir consulté les habitants de Burnaby avant de prendre une telle décision? Pourquoi les Postes ont-elles tenu absolument à réduire les services dans d'autres régions? Dernièrement, je suis parvenu à faire rouvrir un bureau de poste auxiliaire dans la zone sud de Burnaby, dans la région de Metrotown, car le bureau auxiliaire de poste antérieur avait été complètement supprimé. Le service était absolument insuffisant au bureau de poste de la zone sud de Burnaby. Il y avait de longs délais et de longues files.

Moi et mes collègues du Nouveau parti démocratique, nous insistons pour que l'on améliore le service avant d'imposer des hausses de tarifs. Loin de s'améliorer, la qualité du service postal n'a cessé de se détériorer à Burnaby à cause de la réduction du nombre de boîtes aux lettres et des longs délais de livraison. C'est à cause du gouvernement conservateur que le service postal périclite.

Je suis heureux d'appuyer la motion de mon collègue qui exhorte le gouvernement à retrouver ses esprits et à rétablir un bon service postal à Burnaby et dans les autres régions du Canada.

M. Angus: D'après ce que mon collègue a dit et d'après ce qui s'est passé dans ma circonscription, nous avons affaire à un raisonnement typique des conservateurs: pour eux, le meilleur moyen d'aller à la Poste consiste à en rendre l'utilisation plus difficile, en supprimant le plus possible de boîtes aux lettres et en limitant les heures d'ouverture des bureaux de poste pour empêcher les gens d'entrer. Je me demande si le gouvernement ne souhaite pas que les Postes fassent faillite. Quel est son jeu? Essaie-t-il de fermer les Postes ou de préparer la société à sa privatisation? Quelle idée le gouvernement a-t-il derrière la tête?

M. le vice-président: Reprise du débat avec le député de York-Est (M. Redway).

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir faire quelques remarques sur le premier rapport du comité permanent de l'administration gouvernementale à propos des Postes. Je suis aussi heureux de pouvoir faire des commentaires sur l'amendement proposé par le NPD, et quelques remarques d'ensemble sur la situation de Postes Canada dans ma circonscription.

J'ai écouté avec intérêt les premiers commentaires du député de the Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley) du point de vue du Canada rural. J'ai aussi écouté avec intérêt le député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) exposer le point de vue d'une nouvelle collectivité avec des banlieues en plein développement et de nouvelles maisons privées de service postal. J'ai ensuite écouté le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) et ses remarques sur la situation vue par les habitants du Nord et du Canada rural. J'ai ensuite écouté les remarques du député de Burnaby (M. Robinson). Elles avaient pour moi quelque chose de familier, car je vois moi aussi les choses du point de vue du député d'une circonscription urbaine bien traditionnelle. Ce n'est pas une circonscription avec des routes postales rurales, ni une circonscription où de nouvelles subdivisions fleurissent, c'est une collectivité qui a un solide passé et connaît peu de changements, quelques nouveaux apports, quelques accroissements de densité, quelques nouveaux immeubles d'appartements et quelques nouvelles maisons en rangée. Il n'y a pas de grands changements ni de vastes zones rurales. Je vois la situation d'un point de vue un petit peu différent, comme mes électeurs.

Quand j'ai été élu au Parlement pour la première fois il y a deux ans et demi, j'étais personnellement conscient, et les commentaires de mes électeurs y avaient contribué, d'un certain malaise dans les Postes. Ce malaise a fluctué au cours des dernières années. Les Postes ne sont pas un problème qui nous serait tombé dessus tout d'un coup depuis deux ans et demi.

M. Baker: Ce n'est pas un problème nouveau.

M. Redway: Ce n'est pas un problème nouveau, comme le dit mon collègue libéral. En fait, il remonte à l'époque où le gouvernement qu'il soutenait était au pouvoir. Nous avons connu des fluctuations du service de courrier, en particulier lorsqu'il y a eu des grèves des Postes qui ont profondément bouleversé le service. Nous avons eu l'impression de sortir de ces grèves pour entrer dans une ère de service postal irrégulier. Nous ne semblions pas capables de rétablir la situation d'ensemble. Les Postes ne semblaient pas réussir à redresser la situation, à revenir à ce que j'appellerais le bon vieux temps,

l'époque où j'étais encore un petit garçon, et même il y a quelques années seulement, quand le service postal était parfaitement fiable. Quand on mettait une lettre dans la boîte, elle parvenait à destination le lendemain ou surlendemain. Il y a bien longtemps que c'est du passé. Ce n'est pas depuis ces deux dernières années, mais depuis bien plus longtemps que cette époque a disparu.

Le député de Burnaby a parlé d'un problème que mes électeurs et moi avons aussi éprouvé, il s'agit de la suppression des boîtes aux lettres dans les rues. Mes électeurs en sont très incommodés. Cela s'est produit ces derniers mois dans la circonscription de York-Est et dans les circonscriptions environnantes. Des habitants des circonscriptions de Broadview—Greenwood, The Beaches, Don Valley-Est et Don Valley-Ouest, notamment, m'ont parlé du problème. Je reconnais l'excellent travail des députés de Don Valley-Est (M. Attewell) et Don Valley-Ouest (M. Bosley) à ce propos. Néanmoins, les protestations ne manquent pas quand on supprime les boîtes aux lettres.

• (1750)

On en a enlevé des dizaines dans ma circonscription. Dès que l'une part, les électeurs m'écrivent ou me téléphonent. Dernièrement, j'ai reçu des pétitions. A chaque fois, j'ai communiqué avec les responsables de Postes Canada et le ministre chargé de cette société, pour les exhorter à remettre les boîtes aux lettres en place. Je m'en occupe non pas à cause de quelques appels téléphoniques et de quelques pétitions, mais bien en raison de la composition démographique de ma circonscription. En effet, on y trouve surtout des personnes âgées. Ma circonscription compte plus de citoyens âgés que n'importe quelle autre au Canada, à l'exception de celle de Victoria, en Colombie-Britannique.

Lorsqu'une de ces boîtes aux lettres est retirée dans ma circonscription, cela ne veut pas simplement dire que les gens devront aller un pâté de maisons plus loin, où il y en a une autre. Mes électeurs et moi-même avons un problème particulier, parce que ce sont des personnes âgées qui, dans bien des cas, ne se déplacent pas facilement. Elles ne peuvent trouver d'autre boîte dont l'accès soit pratique. En fait, beaucoup m'ont fait remarquer qu'elles devaient prendre l'autobus ou le métro pour pouvoir poster leurs lettres. Elles considèrent cela ridicule et moi aussi. Je ne sois pas comment Postes Canada et le ministre responsable pourraient penser autrement.

Heureusement, à la demande de mes électeurs et à la mienne, certaines de ces boîtes aux lettres ont été remises. Les pétitions ont été efficaces. J'espère que, prochainement, nous en verrons revenir beaucoup d'autres. C'est certainement la demande que je fais actuellement au ministre. Je suis confiant, pourrais-je ajouter, que lui et le président de Postes Canada verront la vérité et feront remettre ces boîtes aux lettres.

J'ai noté avec intérêt les propos du député de Burnaby qui disait que ses électeurs avaient été avisés du retrait de certaines boîtes aux lettres. Cela n'a pas été fait dans ma circonscription. Je suis surpris d'apprendre que cela soit arrivé à certains endroits. Toutefois, une fois qu'elles avaient été retirées je le savais rapidement et c'était sans doute la même chose pour les autres députés. Je répète une nouvelle fois que je suis persuadé que beaucoup de ces boîtes aux lettres seront replacées.

Ce problème a frappé ma circonscription juste avant Noël, juste avant l'autre grand problème de Postes Canada, la suppression du droit à l'affranchissement de deuxième classe pour les publications religieuses. C'est une question particulièrement délicate dans ma circonscription où se trouve le siège du *Presbyterian Record*. Non seulement c'est dans ma circonscription que se publie le magazine, mais c'est là aussi que se trouve le siège de l'Eglise presbytérienne du Canada. De plus, l'éditeur du *Presbyterian Record* est le ministre de l'église St. Mark's située elle aussi dans ma circonscription. Comme vous l'imaginez aisément, beaucoup de membres de l'Eglise presbytérienne du Canada reçoivent le *Presbyterian Record*. Tout à coup ils se trouvent devant une énorme augmentation de prix qui touche non seulement l'église, mais tous ceux qui doivent payer, c'est-à-dire les fidèles. Ils sont à juste titre inquiets. Ils se sont adressés à moi et à d'autres députés.

Après les instances présentées par d'autres députés et moi-même, après une avalanche de pétitions adressées à Postes Canada, à son président du conseil d'administration et au ministre responsable, je suis heureux que le président de la société ait annoncé que le droit au tarif de deuxième classe avait été redonné au *Presbyterian Record*. Cela prouve qu'il est possible d'obtenir une réponse positive à la condition de faire suffisamment de vagues et de bruit. J'espère que d'autres députés en feront autant pour d'autres publications religieuses. J'ai entendu dire aujourd'hui que *The Lutheran* éprouvait le même genre de difficultés.

Comme je l'ai dit, nous avons été informés de la situation juste avant Noël. A peu près à la même époque, on m'a également soumis le problème des nouveaux lotissements. Nous n'avons pas de nouveaux quartiers importants dans York-Est, mais nous avons des immeubles et des maisons en rangée de construction récente. La situation très particulière d'un de mes électeurs qui réside dans une coopérative de logements, un complexe résidentiel formé de maisons mitoyennes et d'appartements, de forme triangulaire, qui est bordé par trois rues. Deux de ces rues existaient déjà et la troisième vient d'être ouverte. Les maisons en rangée et les immeubles construits dans les rues existantes qui avaient déjà un nom obtiennent le service de livraison à domicile. Les maisons en rangée reçoivent le service de livraison à domicile, même si elles sont flambant neuves. Les locataires des immeubles d'appartements du même complexe, construits dans les rues existantes, reçoivent leur courrier de la façon habituelle soit dans une boîte aux lettres installée dans le hall d'entrée. Par contre, dans la nouvelle rue, qui fait partie du même complexe, les immeubles d'appartements obtiennent le service de livraison habituel, mais les maisons en rangée ont des boîtes vertes qui seront bientôt remplacées par des superboîtes, lesquelles seront sans doute situées à des centaines de pieds plus loin.

C'est absolument ridicule. Il s'agit du même complexe résidentiel, mais il se trouve que certaines maisons en rangée ont été construites le long d'une nouvelle rue tandis que les autres ont été construites devant des rues qui existaient déjà. Ces dernières obtiennent la livraison à domicile, mais pas les autres. C'est absolument ridicule.

Dans ce cas-là aussi, nous avons présenté des instances au président de Postes Canada et au ministre. J'espère de tout coeur qu'ils écoutent le débat et qu'ils remettront un peu d'ordre dans tout cela pour que les habitants de cette partie du complexe reçoivent aussi leur courrier à domicile.

M. Keeper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député exprime depuis quelques temps déjà ses préoccupations au sujet du service postal que reçoivent ses propres électeurs. Je suis certain qu'il est sincère. Il en profitera peut-être pour proposer que nous prolongions nos heures de séance afin de pouvoir voter sur la résolution et renvoyer la question au comité pour un examen approfondi.

M. le vice-président: Nous reprenons le débat et la parole est au député de York-Est (M. Redway).

M. Redway: Monsieur le Président, il s'agit de trois problèmes reliés au service postal qui m'ont été signalés et dont je me suis occupé au nom de mes électeurs.

Un autre problème a été soulevé peu de temps avant Noël. Je veux parler du système utilisé pour les cartes de Noël l'année dernière. Environ un mois et demi avant Noël, Postes Canada a tout à coup instauré un système tout à fait ridicule qui obligeait les gens à acheter des enveloppes spéciales s'ils voulaient profiter d'un tarif réduit pour poster leurs cartes de Noël. Si n'importe quel autre organisme gouvernemental ou société du secteur privé avait instauré un nouveau système avec aussi peu de préavis que Postes Canada ne l'a fait, il y aurait eu un tollé général.

Je vois d'après les signes que vous me faites, monsieur le Président, que mon temps de parole est écoulé. Je termine, mais je tiens d'abord à dire que je ne peux pas appuyer l'amendement de mes collègues du NPD. J'appuie cependant la motion en vue d'approuver le premier rapport du comité parce qu'elle demande que le comité permanent de l'administration du gouvernement soit chargé d'exercer un contrôle permanent sur Postes Canada. C'est exactement ce qu'il nous faut. Nous avons besoin d'un organisme pour surveiller Postes Canada et c'est ce que le comité fera.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 février 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à la pétition nº 332-420.

* * *

[*Français*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LES RÉUNIONS DU COMITÉ PERMANENT DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'ASSEMBLÉES DU COMMONWEALTH TENUES À KUALA LUMPUR, MALAYSIA

M. Marcel Danis (Verchères): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport sur la réunion du comité permanent de la Conférence des présidents d'assemblées du Commonwealth tenue à Kuala Lumpur, Malaysia, du 6 au 9 janvier 1987.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai le privilège de présenter une pétition au nom de citoyens de la Colombie-Britannique qui protestent contre les modifications que le gouvernement propose d'apporter à la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance. Ils sont persuadés que ces modifications auront pour effet d'augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et de limiter gravement la capacité des Canadiens ordinaires d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Les pétitionnaires croient que la mesure proposée lésera injustement les Canadiens dont l'état de santé exige qu'ils se procurent régulièrement des médicaments d'ordonnance. Ils demandent donc que le gouvernement revienne sur sa décision.

LA RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL—L'ACCESSIBILITÉ DU PARC

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je m'empresse de présenter plusieurs pétitions émanant de mes électeurs qui veulent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief.

Attendu que la décision de fermer le parc de Rideau Hall a été prise par la Commission de la capitale nationale, le ministère des Travaux publics, la Gendarmerie royale et le bureau du gouverneur général sans avis préalable; attendu que la fermeture de ce parc attrayant et tranquille touche des milliers de visiteurs qui viennent dans la capitale de tous les coins du Canada et qui estiment que l'accessibilité exceptionnelle de Rideau Hall est un symbole de la confiance, de la libéralité et de la démocratie dont les Canadiens sont fiers à juste titre; et attendu que des citoyens de toute la région de la capitale nationale, qui ont pu jouir des terrains de Rideau Hall, comprennent les préoccupations au sujet de la sécurité qui sont à l'origine de la décision relative à la fermeture, les pétitionnaires ne peuvent accepter une fermeture complète du parc de 120 acres au grand public.

Vos pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de consentir à ce que des consultations soient entamées avec un groupe de représentants d'une opposition importante et croissante, afin d'en venir à un *modus vivendi* qui satisferait le gouvernement et le grand public.

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Je voudrais également présenter plusieurs pétitions émanant de citoyens de Toronto, de Scarborough, de Willowdale et de Downsview. Les pétitionnaires affirment que le gouvernement fédéral a imposé à titre de représailles un droit de douane sur les livres en anglais importés ici restreignant pour les Canadiens l'accès à la littérature et à l'information, et que ce droit de douane a un effet négatif mitigé sur l'industrie de l'édition aux États-Unis tandis qu'il pénalise les consommateurs, éditeurs, libraires et distributeurs de livres au Canada ainsi que la culture canadienne. Les prix croissants des livres ont été préjudiciables aux programmes d'acquisition de livres et aux politiques des bibliothèques publiques et spécialisées au Canada. Les pétitionnaires soussignés demandent donc humblement au Parlement d'abroger ce droit de douane qui menace de causer des torts irréparables à l'industrie canadienne du livre et de compromettre la politique fédérale en matière d'industries culturelles à l'occasion des négociations sur le libre-échange.

Motions

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter deux pétitions différentes à la Chambre. La première vient d'un groupe appelé *Senior Power* et est signée par des citoyens de la ville de Regina. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter les modifications proposées à la Loi sur les brevets parce qu'elles auront pour effet de faire augmenter les prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens, et de faire augmenter également les frais des régimes provinciaux d'assurance-médicaments. Les pétitionnaires demandent humblement l'appui du Parlement.

LES TRANSPORTS—LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): J'ai une autre pétition signée par des résidents de Vancouver, Coquitlam et White Rock, en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires font valoir humblement que les transports constituent un monopole naturel sans réglementation économique et qu'une déréglementation de l'ampleur proposée par le gouvernement dans le projet de loi C-18 va engendrer dans l'industrie des transports un chaos inutile qui mènera à des baisses inacceptables des normes de sécurité et à la dégradation de la qualité, du genre et de la fréquence des services. Les signataires demandent donc humblement à la Chambre de faire retirer le projet de loi C-18.

• (1110)

LA FERMETURE POSSIBLE DE BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, en vertu de l'article 106 du Règlement, une pétition que le greffier des pétitions a jugée recevable et qui a été signée par 76 résidents des villages de South Gillies, Nolalu, Kakabeka Falls et Hymers, dans le secteur rural de Thunder Bay.

Ces résidents se préoccupent beaucoup de la conservation de leurs petits bureaux de poste ruraux. Ils demandent à la Chambre de rejeter toute recommandation de les fermer et de protéger par une loi ou par une intervention directe le droit des Canadiens de nos campagnes de bénéficier de services postaux complets.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je voudrais présenter, en conformité de l'article 106 du Règlement, une pétition signée par des citoyens de l'Alberta et du Manitoba. Ces pétitionnaires exhortent la Chambre à ne pas donner suite aux modifications proposées à la loi concernant les médicaments délivrés sur ordonnance. Ils estiment que la mesure dont la Chambre est saisie ferait augmenter le prix de ces médicaments.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions signées par des citoyens de ma circonscription. Ces pétitionnaires habitent les localités de Thompson, Sherridon, Lynn Lake, Cross Lake, Flin Flon, Leaf Rapids, The Pas, Snow Lake, Norway House, Wanless et Pikwitonei. Ils s'inquiètent énormément du fait que le gouvernement cherche à modifier la Loi sur les brevets, car ils estiment que cette initiative fera effectivement augmenter le prix des médicaments prescrits et qu'elle nuira évidemment aux personnes qui doivent en consommer une grande quantité.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, encore une fois, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par des citoyens de la ville de Windsor pour protester contre les nouvelles modifications proposées à la Loi sur les brevets, lesquelles risquent de faire augmenter le prix des médicaments. C'est avec plaisir que je représente les habitants de cette ville, mais je ne me réjouis pas pour autant qu'ils aient trouvé matière à pétitionner le Parlement.

J'en profite pour déposer jusqu'à huit autres pétitions provenant de la ville de Windsor et portant des centaines de signatures qui s'ajoutent aux milliers que nous avons déjà reçues à ce sujet, et il y en a d'autres à venir.

* * *

COMPTES PUBLICS

ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert) propose:

Que le premier rapport du comité permanent des comptes publics, présenté à la Chambre le mardi 4 novembre 1986, soit adopté.

—Monsieur le Président, j'interviens dans le débat pour faire valoir que nous, ici, avons grandement besoin de réforme fiscale et qu'il faudrait y travailler.

Il y a bien des années, le Nouveau parti démocratique alors dirigé par David Lewis a utilisé en période électorale un slogan qui caractérise le mieux à mon avis la question intéressée par la motion. Au cours de cette campagne électorale, et parfois avant et après—et je pense que sa description vaut toujours—il a parlé des entreprises parasites de l'État qui profitaient du système pour se servir le plus qu'elles pouvaient de l'argent des contribuables. Elles profitaient du système pour se faire aider du contribuable, alors qu'elles n'en avaient pas besoin vraiment et qu'il n'y avait pas de raison de leur faire cette fleur.

Dans son rapport de 1985, le vérificateur général visait expressément les ordonnances de remise d'impôts accordées à certaines sociétés. Il visait en particulier une ordonnance de remise d'impôts accordée à *Hudson's Bay Oil and Gas Company*, qui lui permettait de profiter du régime fiscal à hauteur éventuellement de un milliard de dollars. Quand le comité permanent des comptes publics a déposé le rapport, le niveau déjà attribué je suppose dans le cadre de cette ordonnance de remise s'élevait à 400 millions de dollars.

Voyons ce que disait le vérificateur général dans son rapport du 5 février 1985. Il disait qu'une ordonnance de remise d'impôts avait été accordée à *Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited* pour lui permettre de déduire de sa déclaration fiscale les frais de financement que sa société mère avait engagés pour son acquisition. Cette ordonnance, disait-il, pourrait apporter à la société un bénéfice après impôts pouvant atteindre un milliard de dollars et l'a autorisée à faire usage d'un procédé de transfert fiscal des pertes qui, en 1985, avait été simplement proposé au Parlement.

La décision à cet effet avait été prise en fait par le gouvernement précédent. En juillet 1984 le gouvernement avait annoncé

l'intention de prendre au profit de *Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited*, filiale de *Dome Petroleum Limited*, une ordonnance de remise d'impôts au titre de l'article 17 de la Loi sur l'administration financière. Mais cette ordonnance n'a pas été accordée avant le 5 février 1985, ce qui fait que les deux gouvernements y ont pris part.

Les décrets de remise en eux-mêmes sont fort utilisés et nécessaires. Ainsi, le fonctionnement de l'Accord sur l'automobile dépend, en grande partie, de la capacité du gouvernement d'adopter des décrets de remise qui, en vertu de l'Accord, lui permettent de rembourser des entreprises qui importent des pièces d'automobiles, une fois que les automobiles en question ont été fabriquées et vendues au Canada ou réexpédiées aux États-Unis. Ce n'est pas le fait que l'on adopte des décrets de remise qui inquiète le comité, mais bien le fait que par ce moyen le gouvernement dépense, sans le consentement du Parlement, jusqu'à un milliard de dollars de deniers publics.

• (1120)

Dans son rapport de 1986, le vérificateur général affirme que cette pratique est de plus en plus courante de la part du gouvernement. Selon le comité, la législation devrait empêcher le gouvernement de dépenser des deniers publics sans l'autorisation du Parlement. L'un des principaux principes démocratiques veut que le Parlement adopte toutes les dépenses effectuées par le gouvernement, mais c'est loin d'être régulier en l'occurrence.

Les dépenses en question, soit la remise accordée à la société *Hudson's Bay Oil and Gas Limited*, constituent un exemple des cas qui peuvent se produire et qui justifient des mesures correctrices. Dans son rapport de 1985, au chapitre 3, le vérificateur général se penche justement sur cette question. Ce qui nous inquiète, c'est que ce décret de remise prévoit des paiements non seulement pour cette année-là, mais également jusqu'en 1990 peut-être. Le seul facteur limitatif que pourra contrer ce décret de remise—et c'est pourquoi je suppose qu'il peut y avoir divergence d'opinions quant au montant exact—est le montant d'impôts que la société devra acquitter durant cette période. Le décret pourra permettre à la société de recouvrer tous les impôts qu'elle aura versés jusqu'à 1990. Or, étant donné le talent de nos fiscalistes, il est fort probable que la société prévoira des coûts au-delà de cette période ou s'assurera, grâce à d'autres acquisitions, de pouvoir retirer le maximum possible.

Le comité a émis un certain nombre de réserves et je voudrais vous en faire part. Tout d'abord, le gouvernement n'a pas demandé le consentement du Parlement et ce dernier n'a pas eu son mot à dire sur cette dépense considérable de deniers publics. Je suis persuadé que cela est inacceptable pour tous les députés. En l'occurrence, on a eu recours au transfert des pertes entre sociétés, méthode proposée dans un document budgétaire remontant à 1985, mais qui n'a pas été sanctionnée par la loi et que le Parlement est encore en train d'étudier. Allons-nous accepter qu'on utilise une méthode avant même qu'elle ait été autorisée ou mise en oeuvre? On a souvent recours à un décret de remise, mais ce genre de disposition n'a jamais été utilisée auparavant, car elle était illégale, même si elle avait déjà été proposée.

Ce qu'il faut demander au Parlement, c'est s'il convient d'utiliser un décret de remise étant donné les critères généraux d'intérêt public qui avaient été établis. Nous nous demandons si c'est une bonne idée que d'autoriser de telles dépenses, peu importe les circonstances. Celle-ci est énorme, probablement un exemple exceptionnel. Mais est-ce une bonne idée que d'autoriser n'importe quelles dépenses de fonds publics sans l'approbation du Parlement?

Le comité fait plusieurs recommandations, monsieur le Président, et je vais vous en signaler quelques-unes. Il propose que le gouvernement modifie la Loi sur l'administration financière et qu'il élimine le plus tôt possible la méthode des dépenses fiscales en vertu de laquelle les sociétés profitent de concessions fiscales dont elles n'ont pas vraiment besoin et auxquelles elles n'ont pas vraiment droit. En général, les décrets de remise sont un moyen d'exemption de certaines dispositions du régime fiscal. Je répète, cela ne nous inquiète pas outre mesure, mais, dans ce cas-ci, le décret de rémission a servi à donner suite à une politique qui n'est pas nécessairement celle du gouvernement. Il s'agissait d'énormes fonds publics et le décret de remise nous fait soupçonner que les bureaucrates ont interprété la loi à leur façon et pris des décisions juridiques sans consulter le Parlement.

Dans son rapport, le vérificateur général rappelle que les fonctionnaires du ministère des Finances lui avaient dit que, s'ils n'avaient pas agi comme ils l'ont fait, la société Dome aurait été forcée de déclarer faillite et le gouvernement fédéral aurait perdu des revenus considérables. Bien sûr, le gouvernement craignait que la faillite de Dome n'ait des répercussions néfastes sur l'économie albertaine. Dans les circonstances, le ministère était convaincu qu'il ne pouvait pas établir les coûts exacts ni présenter des données précises sur le coût. Des fonctionnaires du ministère des Finances ont témoigné au comité, mais, à mon avis et à celui de mes collègues du comité, ils ont été incapables de prouver aucune des raisons invoquées. J'ai trouvé, et probablement aussi les autres membres du comité, que l'on avait utilisé ce procédé pour permettre la reprise de *Hudson's Bay Oil and Gas* et pour permettre d'utiliser ce décret de remise d'impôt qui a accordé un avantage considérable à une société.

Ce décret autorisait la société *Dome Petroleum* à utiliser une méthode lui permettant d'appliquer ses pertes à tout le groupe de sociétés lui appartenant aux fins de l'impôt. Elle n'avait pas été approuvée par le Parlement. En mai 1985, cette méthode avait été seulement proposée dans un document budgétaire. D'après le comité, il aurait par conséquent fallu demander le consentement du Parlement avant d'utiliser le décret de remise d'impôt.

• (1130)

Le comité a fait plusieurs recommandations; je voudrais en citer quelques-unes. Dans son rapport de 1986, le vérificateur général a vivement approuvé nos recommandations. En fait, il a fait des recommandations analogues dans ce rapport, ainsi qu'à d'autres occasions.

Nous avons recommandé que la Loi sur l'administration financière soit modifiée afin d'exiger que l'on dépose au Parlement tous les décrets de remise d'impôt accompagnés chacun d'une note expliquant pour quelles raisons ils servent l'intérêt public. La précision importante de la Loi sur l'administration financière, c'est que les décrets de remise d'impôt doivent être accordés uniquement dans l'intérêt public. En examinant les comptes publics de n'importe quelle année, on remarque toutefois des pages et des pages de décrets de remise d'impôt. Il serait très difficile à mon sens d'expliquer pourquoi chaque décret a été accordé, mais lorsqu'il s'agit de remises d'impôt importantes, qui ne représentent ne serait-ce qu'une petite partie de celle dont il est question aujourd'hui, il faut donner des explications non seulement au Parlement mais aussi aux Canadiens.

Si le vérificateur général n'avait pas signalé que ce décret n'avait pas été approuvé par le Parlement, il serait peut-être passé pratiquement inaperçu. C'est la raison pour laquelle il faut prendre certaines dispositions.

Le comité a proposé de renvoyer au comité permanent compétent tous les décrets de remise d'impôt déposés et de faire approuver par le Parlement tous ceux qui entraînent une remise de plus de 20 millions de dollars; c'est une recommandation capitale. Il faudrait alors justifier les décrets de remise d'impôt importants. Beaucoup de membres du comité ont parlé d'obliger les fonctionnaires à justifier absolument tous les décrets de remise d'impôt. En fin de compte, nous avons décidé de recommander d'exiger des explications pour toutes les remises de plus de 20 millions, pour ne pas laisser la bride sur le cou au gouvernement.

Nous avons fait plusieurs autres recommandations, et j'espère bien que d'autres députés en parleront à la Chambre, en expliquant les raisons pour lesquelles il les a faites, ce qui permettrait aux députés de comprendre pourquoi le ministre des Finances (M. Wilson), le Cabinet et le gouvernement devraient prendre ce rapport très au sérieux. Le Parlement devrait étudier les problèmes abordés dans ce rapport.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou commentaires? Reprenons le débat.

M. Alan Redway (York-Est): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet de la motion du député de Prince-Albert (M. Hovdebo), puisque je suis membre du comité permanent des comptes publics. La question du décret de remise d'impôt visant *Dome Petroleum* et de *Hudson's Bay Oil and Gas* est très épineuse. Elle met en lumière un problème qui existe depuis longtemps. Selon l'un de mes collègues, un ancien membre du comité, il s'agit d'un élément de l'héritage qu'ont laissé les libéraux au gouvernement actuel. Le problème précis que constitue le décret de remise d'impôt visant *Dome Petroleum* et *Hudson's Bay Oil and Gas* remonte à l'époque du gouvernement précédent et le principe même de ce décret nous renvoie certainement à l'ancien gouvernement, même s'il existe sans doute depuis longtemps dans les lois du Canada.

Ce rapport cerne un problème que nous devons examiner très attentivement dans les meilleurs délais pour éviter qu'il ne se produise à nouveau. De fait, le problème découle de l'article 17 de la Loi sur l'administration financière, en vertu duquel le gouverneur en conseil peut, sur la recommandation du Conseil du Trésor et lorsqu'il juge que la chose est dans l'intérêt public, décréter la remise de tout impôt, droit ou amende. Concrètement, cela veut dire que le Cabinet peut accorder une remise d'impôt, ce qui revient à le supprimer, en dépit du fait qu'il est prévu dans nos lois que cet impôt doit être versé. Cette question que j'ai examinée au comité des comptes publics me tient tellement à coeur que j'ai fait inscrire un avis de motion au *Feuilleton* afin qu'elle fasse l'objet d'un débat dans les meilleurs délais.

Dans ma motion, je propose que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'abroger l'article 17 de la Loi sur l'administration financière et d'exiger que toutes les remises de taxes, droits ou pénalités soient soumises à l'approbation du Parlement chaque année. Cette motion a une grande portée et je suis sûr que le gouvernement et les autres députés ne voudront pas aller jusque-là à l'égard des décrets de remise. Comme le député de Prince-Albert l'a fait remarquer, les décrets de remise sont peut-être justifiés dans certains cas.

Le vrai rôle d'un décret de remise est de supprimer une taxe. Même s'il existe des lois fiscales, le gouvernement de notre pays peut supprimer cette taxe pour vous, madame la Présidente, ou pour moi, mais pas pour notre voisin. A mon avis cela porte vraiment atteinte au fondement même de notre gouvernement et de nos principes démocratiques. L'article 17 de la Loi sur l'administration financière permet aux agents exécutifs du gouvernement de déclarer: «Il existe dans les lois un impôt que vous devez payer, mais pas moi.» Grâce à l'article 17 de la Loi sur l'administration financière, ils pourraient supprimer eux-mêmes leurs impôts en passant un décret. Ils ne le feront peut-être pas pour eux-mêmes, ce qui risquerait d'être un peu gênant, mais ils pourraient le faire pour un ami. Je ne prétends en aucune façon qu'ils le feront ou que cela s'est produit, mais je signale que ce serait possible aux termes de l'article 17 de la Loi sur l'administration financière. Cet article favorise des situations très discriminatoires où le gouvernement pourrait décider qu'une personne est seule tenue de payer un impôt ou au contraire est la seule à en être exemptée. A mon avis, nous devrions examiner attentivement cet article de la Loi sur l'administration financière en vue de l'abroger ou d'en limiter strictement l'application.

• (1140)

Le comité permanent des comptes publics, notamment lorsqu'il a étudié le décret de remise visant Dome, a constaté les problèmes dont je viens de parler. Ce décret a certainement mis en lumière ce genre de difficulté d'une façon spectaculaire. Il autorisait pendant une période de dix ans la société *Hudson's Bay Oil and Gas* à déduire aux fins de l'impôt sur le revenu les frais que Dome avait engagés pour acheter Hudson's Bay. Selon le vérificateur général, la valeur de cette déduction atteignait 400 millions de dollars, ce qui n'était pas négligeable, surtout si nous devions défalquer cette somme du déficit.

Ce que je trouve particulièrement curieux dans cette affaire, c'est que la société *Dome Petroleum* puisse se porter acquéreur de la société *Hudson's Bay Oil and Gas*, mais qu'elle n'ait absolument pas de revenus desquels déduire ses frais de financement. Qu'est-il arrivé? La société *Hudson's Bay Oil and Gas* a déduit de ses revenus les frais de financement engagés par la société Dome pour acheter la société *Hudson's Bay Oil and Gas*. Qu'une chose semblable soit autorisée dépasse l'entendement. Pourquoi l'a-t-on autorisé? Parce que la société *Dome Petroleum* se trouvant dans une posture financière extrêmement difficile, on craignait qu'elle-même et ses fournisseurs ne fassent faillite, et que ses employés perdent tous leur emploi. Cela porterait un coup terrible à notre économie, celle surtout de l'ouest du Canada. L'ancien gouvernement libéral s'était donc engagé à autoriser cet arrangement, et le gouvernement actuel l'a entériné parce qu'il a estimé qu'il n'avait pas le droit moral de revenir sur cette promesse. Il a respecté cette promesse, mais cela a coûté quelque 400 millions de dollars aux contribuables. Je le répète, ce n'est pas peu de chose.

A la suite d'une décision du Cabinet, le décret de remise a eu pour effet de modifier les lois fiscales du Canada sans autorisation du Parlement. Il a accordé un avantage considérable à une entreprise, mais d'autres entreprises se livrant exactement à la même activité ne l'ont pas obtenu. Le gouvernement a accordé un traitement préférentiel à un contribuable aux dépens des autres, ce qui jette le discrédit sur nos lois fiscales, comme si elles n'étaient pas déjà suffisamment discréditées.

Comme mon collègue de Prince-Albert l'a dit, le comité permanent des comptes public a recommandé d'apporter certaines modifications à la Loi sur l'administration financière. Ainsi, le gouvernement devrait déposer au Parlement tous les décrets de remise d'impôt, accompagnés d'une note expliquant en quoi le décret était dans l'intérêt public. Il a recommandé que tous les décrets de remise d'impôt dépassant 20 millions de dollars nécessitent l'approbation du Parlement. Cela signifie que le décret de remise en question aurait dû recevoir l'approbation du Parlement. Ma propre motion, si le gouvernement jugeait bon de l'adopter et de modifier ou d'abroger l'article 17 de la Loi sur l'administration financière, viserait à assujettir tous ces décrets de remise à l'approbation du Parlement. Bien que certains décrets portent sur des sommes insignifiantes, ce n'est certes pas le cas de celui-ci. A mon avis, même un décret de remise d'impôt de 19 millions de dollars devrait certes nécessiter l'approbation du Parlement, étant donné qu'il privilégie un contribuable aux dépens des autres.

A propos du décret de remise d'impôt dont Dome a bénéficié, le comité s'est en outre inquiété de ce que le bénéficiaire n'était pas explicitement identifié. En effet, il ne restreignait pas l'avantage à la société *Hudson's Bay Oil and Gas*, car celle-ci pouvait s'en départir au profit d'un tiers. De caractère non limitatif, le décret ne restreignait pas l'avantage à la seule société *Hudson's Bay Oil and Gas*. Ce décret de remise d'impôt crée de nombreux problèmes comme tous les décrets du genre d'ailleurs, parce qu'ils accordent toute liberté au gouvernement d'accorder un traitement de faveur à un citoyen ou à une entreprise.

Étant donné qu'à mon avis, nous ne devons pas nous limiter ici au décret de remise accordé à Dome, étant donné que j'estime insuffisantes les recommandations du premier rapport du comité parce qu'elles sont de portée trop restreinte et étant donné que le gouvernement doit répondre à ce rapport dans les prochains jours, je propose, appuyé par le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) qu'on modifie la motion proposée aujourd'hui en supprimant tous les mots suivant le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

> ... le premier rapport du comité permanent des comptes publics, présenté à la Chambre le 4 novembre 1986, ne soit pas agréé maintenant, mais qu'il soit renvoyé audit comité pour plus ample considération.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat.

M. Hovdebo: Il n'y a pas de questions?

M. Lewis: J'invoque le Règlement. Sauf votre respect, madame la Présidente, je pense que la période de questions de dix minutes devrait avoir lieu tout de suite, ce qui permettrait à mon collègue de poser des questions ou de faire des commentaires sur les déclarations du député que l'on vient d'entendre.

• (1150)

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence reconnaît que c'est la manière habituelle de procéder.

M. Hovdebo: Madame la Présidente, je désire poser deux questions qui permettront de préciser certaines choses. Le député peut-il dire si le décret de remise sera retiré dans l'éventualité de la vente de *Hudson's Bay Oil and Gas* d'ici deux à cinq ans? Quelles seraient les conséquences du maintien de ce décret?

M. Redway: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Comme je comprends le décret de remise dans le cas qui nous occupe, il n'y a aucune limite à la remise d'impôt si *Hudson's Bay Oil and Gas* est vendue. Si cette entreprise était vendue, l'acquéreur pourrait profiter de la remise et des avantages fiscaux. Cette remise n'est pas limitée à la société elle-même. C'est d'ailleurs l'une des inquiétudes exprimées par le comité.

En fait, il est recommandé au paragraphe 12 que l'on précise à l'avenir, si possible, dans les décrets de remise d'impôt, la répartition des actions de la compagnie bénéficiaire. Si le gouvernement adopte cette recommandation, ce genre de choses ne sera désormais plus possible.

M. Hovdebo: Madame la Présidente, lorsque le comité des comptes publics a été saisi de cette affaire, le député avait insisté pour que tous les décrets de remise soient accompagnés de notes explicatives. C'est là toute une entreprise. Pourquoi le député juge-t-il important de prévoir un tel mécanisme?

M. Redway: Madame la Présidente, comme le sait le député, l'article 17 de la Loi sur l'administration financière prévoit que, sur la recommandation du Conseil du Trésor, le gouverneur en conseil peut remettre, chaque fois qu'il le juge d'intérêt public, tout impôt, droit ou peine. Si l'on recommande de fournir des notes explicatives, c'est pour que le gouvernement fasse savoir pourquoi il considère qu'un décret de remise particulier est d'intérêt public. Si le gouvernement se contente de faire savoir qu'il estime d'intérêt public de remettre certains impôts, mais ne nous dit pas comment il en est venu à cette conclusion ni quel est le bien-fondé de cette décision, nous n'avons alors aucune raison de croire que cela est vraiment d'intérêt public et il nous faut croire sur parole le gouvernement.

Si le gouvernement n'est pas tenu de fournir une explication ou une raison, il peut fort bien remettre l'impôt sur le revenu du député de Prince-Albert tout en exigeant des autres et de moi-même des impôts exorbitants. Le gouvernement n'aurait qu'à dire que cela est d'intérêt public. Je suis persuadé que le député serait d'accord, mais le reste d'entre nous ne serions peut-être pas du même avis.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je tiens à appuyer la motion qu'a présentée le député de York-Est (M. Redway). Il serait utile que le comité des comptes publics continue à approfondir cette question. Le rapport, déposé le 4 novembre 1986, prévoyait une réponse globale du gouvernement, en conformité de l'article 99(2) du Règlement. Comme l'échéance approche, il conviendrait que le comité des comptes publics poursuive son analyse lorsque la réponse sera connue.

Il était question, dans ce rapport, des décrets de remise en général et, en particulier, de celui qui concerne Dome. En juillet 1984, pendant le congé parlementaire, le ministre des Finances de l'époque a émis un communiqué pour signaler que le gouvernement entendait adopter à l'intention de Dome un décret de remise qui prendrait effet le 31 décembre 1984. On voulait ainsi soutenir la réorganisation financière de la société effectuée grâce à des capitaux privés. L'accord que Dome a finalement conclu pour le rééchelonnement de sa dette remplaçait l'accord de 1982 qui prévoyait un financement important de la part du gouvernement.

Le député de York-Est a précisé que son gouvernement avait simplement mis en oeuvre une décision prise par le gouvernement précédent. Fort bien, mais je signale que le décret de remise a été autorisé en février 1985, sans que la Chambre ne soit saisie de l'affaire. J'espère que, à l'avenir, le gouvernement mettra la Chambre au courant des décisions qui concernent un manque à gagner d'une telle ampleur.

Le décret de remise, autorisé en vertu de l'article 17 de la Loi sur l'administration financière, permettait à *Hudson's Bay Oil and Gas* de déduire aux fins de l'impôt sur le revenu les frais de financement engagés par Dome pour faire son acquisition. Il s'agit d'une somme considérable. Les fonctionnaires qui ont témoigné devant le comité des comptes publics ont contesté l'estimation du vérificateur général, sans toutefois donner leurs propres chiffres. Il s'agit néanmoins d'un montant énorme dont les contribuables canadiens feront les frais. Le comité a regretté qu'on n'ait pas demandé le consentement du Parlement et que ce dernier n'ait pas eu son mot à dire alors que de grosses dépenses de fonds publics étaient en jeu.

• (1200)

Pour justifier leur décision, les fonctionnaires du ministère des Finances ont invoqué l'article 17 de la Loi sur l'administration financière, qui permet le décret de remise quand il y va de l'intérêt public. Le comité a estimé que dans le cas de dépenses aussi considérables, il appartenait au Parlement, et non pas à des fonctionnaires reclus dans leurs bureaux, d'établir après débat quel est l'intérêt du public.

Le comité des comptes publics s'est aussi préoccupé de la disposition de la Loi sur l'administration financière qui oblige à publier dans les Comptes publics du Canada les détails concernant les décrets et le montant des remises. Les Comptes publics consacrent environ 44 pages aux décrets de remise, mais les remises dont le montant n'est pas précisé remplissent une pleine page. Le comité le regrette et recommande que, désormais, les fonctionnaires qui ne sont pas en mesure de fournir des chiffres précis en exposent la raison et indiquent, en le signalant, un montant approximatif.

Je ne veux pas répéter les arguments des deux députés qui ont parlé avant moi, mais je tiens à souligner l'inquiétude du comité des comptes publics au sujet du manque d'information claire sur cette question. Le ministère des Finances a d'abord dit au personnel du vérificateur général qu'aucune étude économique ou analyse coûts-avantages de cette mesure n'avait été faite.

Lorsque le comité a étudié la question, le sous-ministre des Finances a déclaré qu'il existait une analyse coûts-avantages, mais que c'était un document du Cabinet et que ni les membres du comité des comptes publics ni le vérificateur général ne pouvaient l'examiner. Plus tard, le gouvernement a fourni au vérificateur général toutes les données disponibles. C'est un autre exemple de la difficulté que nous avons toujours à obtenir des faits et chiffres clairs du ministère des Finances.

Je ne veux pas critiquer exagérément le ministère ni donner des blâmes. Je veux me limiter aux recommandations du comité des comptes publics qui sont, à mon avis, constructives et valables pour tout gouvernement. Nous recommandons premièrement que la Loi sur l'administration financière soit modifiée pour exiger le dépôt, au Parlement, de tout décret accordant une remise d'impôts sur le revenu accompagné d'une note expliquant pourquoi chaque remise est dans l'intérêt du public. Nous proposons aussi que tous les décrets de remise d'impôts ainsi déposés soient renvoyés aux comités permanents compétents et qu'on obtienne l'approbation préalable, par le Parlement, de toutes les remises d'impôts sur le revenu supérieures à 20 millions de dollars.

Nous recommandons en outre que, à l'avenir, le ministre des Finances s'assure que les décrets de remises d'impôts sur le revenu ne concernent pas une question dont est saisi le Parlement. En effet, comme je l'ai dit plus tôt, cette remise d'impôts a été accordée en février 1985, mais en mai 1985 on a proposé dans un document budgétaire un nouveau concept pour mettre en oeuvre la méthode qui avait déjà été utilisée dans ce cas-ci.

Nous nous inquiétons aussi de voir qu'on a omis de préciser que le propriétaire actuel de *Hudson's Bay Oil and Gas* ne sera pas le seul bénéficiaire de la remise d'impôts. Si Dome décide de vendre, cet oubli risque de procurer un avantage imprévu à un autre contribuable. Nous déplorons aussi le fait qu'on n'ait posé aucune condition. Le comité des comptes publics recommande donc que l'on précise, à l'avenir, dans les décrets de remise d'impôts, la répartition des actions de la compagnie bénéficiaire.

Dans notre dernière recommandation, nous proposons que le Conseil du Trésor élabore des lignes de conduite régissant la divulgation, dans les comptes publics, des montants approximatifs des remises d'impôts accordées dans les cas où un chiffre exact ne peut pas être fourni. Nous considérons qu'il est inacceptable que les fonctionnaires ne se conforment pas au règlement exigeant la communication du montant de la remise d'impôts sous prétexte qu'ils sont incapables de l'évaluer de façon précise. C'est ouvrir la porte aux abus.

Nous attendons de voir ce que sera la réponse du gouvernement à ce rapport déposé le 4 novembre. L'échéance approche pour la présentation de cette réponse et lorsque j'en aurai pris connaissance, j'envisage de poursuivre ce sujet.

M. de Jong: Madame la Présidente, ma question à la députée n'est peut-être pas très juste, car il se peut qu'elle n'ait pas tous les chiffres. Néanmoins, combien le gouvernement perd-il chaque année en remises d'impôts, notamment en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu? Si je comprends bien, il y a des remises relatives au paiement des droits de douane et des taxes d'accise, mais a-t-elle une idée de l'importance des pertes résultant des remises d'impôt sur le revenu?

Mlle Nicholson (Trinity): Madame la Présidente, je connais seulement ce qui figure dans les comptes publics du Canada, où l'on trouve un chiffre. Je n'ai pas cela devant moi, mais il me semble que cela se montait à 840 millions.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame la Présidente, je désire appuyer les efforts de mon collègue, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), qui veut amener le rapport des comptes publics devant le Parlement. Il mérite notre attention, car il traite de questions très importantes. Tout d'abord, il y a la perte d'environ un milliard de dollars de recettes. Le gouvernement a renoncé à cette somme non négligeable qui aurait dû être payée en impôts.

Nous sommes en période de restrictions, le gouvernement fait des coupures partout. Ces dernières années, on a demandé à divers ministères de réduire leurs dépenses, et nous avons vu une baisse dans des domaines comme la recherche et le développement, les subventions aux universités et les versements aux provinces pour le secteur de la santé. Il y a eu des coupures au ministère de l'Environnement et des réductions des programmes de création d'emplois, d'assurance-chômage et autres. On a également imposé de fortes augmentations de taxes aux contribuables canadiens, tout cela, bien sûr, au nom de la lutte contre le déficit. Pourtant, en dépit de tous les efforts de ce gouvernement et du gouvernement libéral qui l'a précédé pour réduire les dépenses et augmenter les recettes, on peut se permettre de remettre, d'un trait de plume, 1 milliard de taxes et d'impôts dus au gouvernement et aux citoyens de ce pays par une grande compagnie. Je suis toujours surpris de voir que le gouvernement peut s'attacher à quelques sous dans certains domaines, mais peut, par ailleurs, jeter un milliard par la fenêtre.

• (1210)

Cette remise d'impôt à Dome est une perte d'un milliard de dollars. Nous avons perdu un autre milliard lors du renflouage de banques, décidé une fin de semaine. Ensuite, nous avons perdu quelque 600 ou 700 millions de dollars à cause d'une décision fiscale qui a permis aux Reichmann d'acheter *Gulf Oil*. Nous avons subi des pertes énormes. Pourtant, le gouvernement prend de telles décisions sans sourciller.

Le cas dont nous parlons aujourd'hui, en l'occurrence la perte d'environ un milliard de dollars de recettes produites par *Dome Petroleum*, fait l'objet du premier rapport du comité permanent des comptes publics. Le comité a fait une étude relativement détaillée de cette question et je voudrais examiner quelques aspects de son rapport et faire état de certaines de ses recommandations et de ses observations. On peut lire ceci dans le rapport:

> En février 1985, une remise d'impôt a été accordée, conformément à l'article 17 de la Loi sur l'administration financière à *Hudson's Bay Oil and Gas Limited*, filiale de *Dome Petroleum Limited*.
>
> Ce décret permettait à la compagnie de déduire aux fins d'impôts pour une période de 10 ans, les frais de financement engagés par Dome pour faire son acquisition. La valeur de la remise d'impôt est considérable. Le vérificateur général estime que 400 millions de dollars ont été dépensés jusqu'à ce jour.

Dans la première partie de son rapport, le comité explique la portée de cette décision et signale que, jusqu'ici, cela a coûté au gouvernement quelque 400 millions de dollars en recettes perdues. Le rapport dit ensuite:

> Votre Comité tient à exprimer certaines réserves au sujet de cette remise d'impôt:
>
> *a*) le consentement du Parlement n'a pas été demandé, et le Parlement n'a pas eu son mot à dire sur cette dépense considérable de fonds publics;

Madame la Présidente, c'est peut-être l'une des observations les plus graves que le comité ait faites à propos de cette malheureuse affaire. Je répète:

> Le consentement du Parlement n'a pas été demandé, et le Parlement n'a pas eu son mot à dire sur cette dépense considérable de fonds publics;

Cette décision érode le rôle du Parlement et notre propre rôle à titre de députés. Ce rôle consiste à examiner la façon dont l'exécutif, c'est-à-dire le Cabinet, dépense l'argent du Trésor public. Nous n'avons pas pu le faire. Bien sûr, s'il y avait eu un débat public à la Chambre, cela aurait ébruité cette affaire. Les journaux et les médias électroniques auraient fait des reportages sur un tel débat. Le public aurait su ce qui se passait et j'ai l'impression que, de façon générale, le public n'aurait pas approuvé ce que faisait le gouvernement. Si le public avait été au courant de l'affaire, le gouvernement aurait été forcé d'agir différemment pour atteindre son objectif, qui était d'essayer de sauver *Dome Petroleum*. On lit ensuite dans le rapport:

b) on a eu recours au transfert de pertes entre sociétés, méthode proposée dans un document budgétaire, mais qui n'a pas été sanctionnée par la loi et que le Parlement est encore en train d'étudier;

Autrement dit, d'après le comité, le décret de remise n'était pas légal. Il n'était pas autorisé par la loi. Il s'agissait seulement d'une proposition contenue dans un document budgétaire que le Parlement était en train d'étudier. Il n'y avait même pas de loi précise qui pouvait autoriser ce décret de remise. Le comité signale que le décret de remise n'était pas sanctionné par la loi et que le Parlement n'avait pas pu en discuter. Le rapport dit ensuite:

c) il y a eu une utilisation peu conventionnelle et sans précèdent d'un décret de remise d'impôt qu'on avait approuvé en se fondant sur le critère général de l'intérêt public;

Comme d'autres députés l'ont signalé, l'expression générale «intérêt public» est trop vague. Il est inadmissible qu'on autorise et qu'on justifie la perte d'environ un milliard de dollars en invoquant simplement les mots «intérêt public». Le gouvernement doit établir de façon beaucoup plus claire pourquoi une telle remise est dans l'intérêt public.

Le gouvernement évidemment ne l'a pas fait. Le rapport poursuit:

d) On aurait pu utiliser des solutions de rechange moins coûteuses;

Autrement dit, le comité estime que le gouvernement avait un autre moyen plus économique de résoudre ce problème. Pourtant, le gouvernement n'en a pas tenu compte. S'il s'était adressé au Parlement et s'il y avait eu un débat parlementaire, on aurait aussi discuté de cette formule plus économique. Et peut-être qu'en en discutant publiquement, on aurait finalement adopté cette solution plus économique. Il y a peut-être des justifications à ce qui s'est fait. Il est certain que si *Dome Petroleum* devait faire la culbute, cela aurait des répercussions terribles non seulement sur l'économie de l'Alberta et les centaines d'employés de *Dome Petroleum*, mais aussi sur les multiples institutions financières qui ont prêté de l'argent depuis des années à *Dome Petroleum*. Toutefois, si le public doit prendre des risques par l'intermédiaire de son gouvernement, comme nous l'avons manifestement fait avec cette remise d'impôt d'un milliard de dollars que *Dome Petroleum* doit au public canadien, si nous devons faire ce genre d'investissement, le public a manifestement le droit d'avoir son mot à dire. Si *Dome Petroleum* réalise des bénéfices dans les années qui viennent, nous devons aussi pouvoir récupérer certains bénéfices sur le milliard de dollars que nous aurons investi dans *Dome Petroleum*. Si nous devons faire une croix sur presque un milliard de dollars de recettes, peut-être le gouvernement du Canada aurait-il dû prendre une certaine participation à *Dome Petroleum*, ainsi, quand la reprise se produira pour l'industrie du pétrole et que *Dome Petroleum* recommencera à faire des bénéfices au bout d'un certain temps, le public profiterait de cette reprise. Si le public investit en période de vaches maigres, il devrait tout de même bien pouvoir profiter de son investissemenet en période de vaches grasses.

● (1220)

Le comité poursuit:

e) Initialement, l'analyse qui a servi de base au décret n'a pas été communiquée au vérificateur général.

Pourquoi le gouvernement a-t-il caché cette information? Pourquoi cette obsession du secret? Pourquoi a-t-on pris des décisions à huis clos? Il n'y a pas eu de véritable débat parlementaire. On a dissimulé des informations au vérificateur général. Pourquoi y a-t-il eu toutes ces tractations à huis clos aux petites heures du matin, à l'abri du public et en secret? Pourquoi cette affaire s'est-elle tramée dans une telle obscurité? Qu'essayait de cacher le gouvernement?

Enfin, le comité déclare:

f) Le montant de la remise d'impôt n'a pas été inscrit dans les comptes publics comme l'exigent les directives du gouvernement découlant de la *Loi sur l'administration financière*.

Là encore, le gouvernement n'a pas suivi la procédure correcte, n'a pas respecté la loi elle-même. Je répète encore une fois ma question, pourquoi ce secret? Pourquoi ne pas avoir fait la déclaration exigée par la loi?

Le comité fait quelques recommandations importantes et utiles et je cite:

Votre Comité recommande que le gouvernement envisage de modifier la *Loi sur l'administration financière pour exiger ce qui suit:*

a) le dépôt, au Parlement, de tout décret accordant une remise d'impôt sur le revenu;

Autrement dit, il s'agit d'une divulgation complète. Je suis entièrement d'accord. Voici la recommandation suivante:

b) la préparation d'une note explicative accompagnant chaque décret ainsi déposé, expliquant pourquoi la remise est dans l'intérêt du public;

Autrement dit, il faut une plus grande imputabilité. S'il faut le faire, il s'agit d'expliquer pourquoi. C'est parfaitement logique. Je lis la suite:

c) le renvoi de tous les décrets de remise d'impôt ainsi déposés aux comités permanents appropriés;

Autrement dit, un comité permanent doit examiner le décret de remise d'impôt et il a la possibilité d'en discuter et de poser des questions à son sujet.

Il est dit ensuite ceci:

d) l'approbation préalable, par le Parlement, de toutes les remises d'impôt sur le revenu supérieures à 20 millions de dollars.

Le comité recommande que le Parlement reprenne son droit de regard sur l'utilisation des deniers publics et que le gouvernement lui rende compte de ce genre de dépenses.

Le gouvernement a fait une chose tout à fait inhabituelle en autorisant *Dome Petroleum* à radier des impôts évalués à un milliard de dollars alors que la législation fiscale en vigueur ne permet pas de le faire. Je voudrais citer l'opinion du comité à cet égard. Ce qu'il dit est tout à fait logique:

> Le ministère a déclaré au Comité que l'utilisation du transfert de pertes entre sociétés dans le cas de Dome ne transgressait pas les principes fiscaux actuels. Votre comité n'est pas d'accord. La Loi de l'impôt sur le revenu autorise les sociétés à engager des frais d'intérêt pour acheter les actions d'autres compagnies, puis à regrouper les deux compagnies par une fusion ou par une liquidation de biens, et à se servir des revenus de la compagnie rachetée pour compenser les intérêts.

C'est ce que la loi permet. Le comité ajoute, et je cite:

> Or, votre comité fait remarquer que *Dome* et *Hudson's Bay Oil and Gas* n'ont pas fusionné. La remise d'impôt a donc servi à contourner les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. De plus, la remise d'impôt fait appel à un principe proposé dans un document budgétaire que le Parlement est en train d'étudier. Comme l'a fait remarquer le vérificateur général, le document budgétaire a qualifié le système de transfert de pertes entre sociétés de «nouveau concept». Ce concept doit faire l'objet de discussions avant d'être mis en application. La remise d'impôt a donc été accordée à Dome avant que le Parlement n'ait eu l'occasion d'examiner cette nouvelle mesure fiscale importante.

Les pertes d'entreprise et les crédits d'impôt non utilisés représentent une somme d'environ 38 milliards, autrement dit, il s'agit de 38 milliards de déductions fiscales que le milieu des affaires n'a pas encore utilisées. En principe, ce montant pourrait permettre aux entreprises ou aux sociétés de ne pas payer de l'impôt au cours des trois ou quatre prochaines années. Les pertes fiscales non utilisées représentent une somme considérable. Si le milieu des affaires décidait de les utiliser au complet, il ne paierait certainement pas un sou d'impôt au cours des trois ou quatre prochaines années. Évidemment, cela inquiète énormément le gouvernement.

Je félicite ce dernier d'avoir pris des mesures pour empêcher le transfert, l'achat et la vente des pertes d'entreprise afin d'éviter de perdre des recettes fiscales considérables. Mais ici, il a fait l'inverse. Il a permis d'utiliser plus facilement les pertes d'une société pour compenser l'impôt qu'une autre entreprise aurait dû payer.

Les Canadiens étaient déçus du gouvernement libéral, comme ils le sont certes du gouvernement conservateur actuel, en partie à cause de leur gestion débraillée et du gaspillage de milliards de dollars. On ne s'étonne pas que les Canadiens soient mécontents de la façon insensée dont le gouvernement gère ses affaires quand il permet de laisser filer une somme de un milliard tandis que nous avons le déficit que nous connaissons et que nos programmes sociaux et humains se dégradent.

En terminant, je voudrais parler brièvement de la réforme fiscale. Si le gouvernement était sincère au sujet de la réforme fiscale, il n'autoriserait pas les ordonnances de remise comme il l'a fait dans le cas de Dome. Une réforme fiscale signifierait moins d'échappatoires, des taux moins élevés, mais une assiette fiscale plus étendue. L'ordonnance de remise d'impôt à l'égard de *Dome Petroleum* est incompatible avec la réforme fiscale. C'est là une mesure fiscale occulte. Cette société n'est nullement comptable au gouvernement. Ces pertes fiscales s'élevant à un milliard remises en vertu de cette ordonnance peuvent être achetées et vendues. Cette ordonnance de remise n'aide pas seulement Dome directement. Elle aide Dome maintenant, mais la société peut toujours brasser des affaires et d'autres personnes et d'autres sociétés peuvent en profiter. Personne n'a à rendre de comptes. Quelle façon de gouverner et de veiller sur l'intérêt public! C'est une honte et certainement c'est un crime.

Je félicite mon collègue, le député de Prince-Albert qui a proposé sa motion aujourd'hui afin qu'un débat de ce genre ait lieu à la Chambre.

M. Hovdebo: Je voudrais poser une question d'ordre général. Cette remise fiscale n'est en somme qu'une dépense fiscale, car le gouvernement ne percevra pas cet impôt. Au fil des années cette pratique est devenue le moyen principal auquel on a recours pour financer clandestinement de nombreux projets et de nombreuses sociétés ainsi que de nombreux projets d'expansion économique régionale. Dans certains cas ils sont excellents, mais je prendrai comme exemple une autre sorte de dépense fiscale—c'est différent de la remise, mais c'est une dépense fiscale: le programme de crédit d'impôt à la recherche scientifique.

• (1230)

Une de mes préoccupations, que partagent beaucoup de gens au pays, est celle-ci: celui qui reçoit une subvention pour faire telle ou telle chose doit rendre compte de la façon dont l'argent est dépensé; mais dès que l'on passe par le régime fiscal, la Loi de l'impôt sur le revenu ne permet pas de contrôler la façon dont l'argent est dépensé. Donc, une société qui reçoit une subvention directe et une autre qui reçoit le même montant par la voie fiscale sont traitées différemment. J'aimerais que le député donne son avis sur ce problème réel, au plan des structures de subvention et de dépense fiscale.

M. de Jong: Monsieur le Président, c'est justement ce que je disais vers la fin de mon intervention quand j'ai parlé de réforme fiscale. Le vérificateur général estime qu'il y a des milliards de dollars qui vont dans ce qu'on appelle des dépenses fiscales. Je pense que le montant est dans les 45 à 53 milliards de dollars. Ces montants ne figurent pas dans les comptes. Ce sont des incitations fiscales spéciales, des échappatoires et des déductions utilisées par de simples particuliers et, à très grande échelle, par des sociétés.

Lorsque par exemple le gouvernement désire voir réaliser un certain développement régional dans l'île du Cap-Breton, il offre des conditions spéciales ou des avantages fiscaux spéciaux pour que des usines aillent s'y implanter. Il y a quelques années, je cite un autre exemple, le gouvernement a décidé qu'il fallait plus d'immeubles locatifs et a financé les IRLM. Les particuliers qui plaçaient de l'argent dans la construction d'immeubles locatifs pouvaient se prévaloir de certaines déductions fiscales.

L'argent ainsi perdu, celui que le gouvernement ne perçoit pas à cause des diverses dispositions fiscales, s'appelle dépense fiscale. Cet argent ne figure pas dans la comptabilité comme de l'argent encaissé et dépensé, car il n'a jamais été encaissé. C'est de l'argent qui aurait dû être versé au gouvernement, mais qui ne l'a jamais été en raison de diverses échappatoires.

L'ordonnance de remise d'impôt dont à bénéficié la société Dome ne constitue certes qu'un des nombreux instruments qui ont pu servir pour en arriver aux milliards de dollars de recettes publiques perdues qu'on appelle dépenses fiscales.

Une réforme fiscale supprimerait la plupart des échappatoires et des déductions fiscales. S'il pratiquait une telle réforme, le gouvernement pourrait percevoir des recettes de l'ordre de 50 milliards de dollars d'impôt chaque année. La réforme fiscale part du principe qu'en réduisant le nombre des déductions, on pourra encaisser plus d'argent et donc réduire les taux d'imposition. Si le gouvernement veut venir en aide à une industrie, comme ce fut le cas pour Dome, parce qu'on le considère dans l'intérêt public, ou s'il veut contribuer à l'implantation d'usines dans certaines régions parce qu'on le considère dans l'intérêt public, ou s'il désire aider les parents à élever leurs enfants, par exemple, il peut le faire par des subventions directes plutôt que par le biais du régime fiscal.

Il n'y a aucun compte à rendre quand il y a recours au régime fiscal. L'entreprise qui se prévaut d'une déduction d'impôt ou qui profite d'échappatoires fiscales n'a pas à rendre de comptes au gouvernement pour lui dire combien d'emplois ces avantages lui ont permis de créer ou ce qu'ils lui ont permis de faire. La déduction fiscale est accordée pourvu que le système comptable puisse la justifier. Le gouvernement n'a absolument aucun moyen de vérifier si la déduction a accompli ce qu'elle était censée accomplir.

C'est pourquoi nous, du Nouveau parti démocratique, souscrivons à une réforme fiscale qui permettrait de bien comptabiliser les deniers publics perdus. C'est avec regret que nous avons appris la décision du ministre des Finances (M. Wilson) d'attendre peut-être encore un an avant de présenter une réforme fiscale, ce qui entraînera encore la perte de plusieurs milliards de dollars de recettes publiques et perpétuera un régime qui échappe à tout contrôle.

M. Scott Fennell (Ontario): Madame la Présidente, je n'ai pas souvent eu l'occasion d'intervenir à la Chambre depuis plus d'un an, mais je voudrais faire part à la Chambre de certains faits. Quelques-uns de mes collègues présents aujourd'hui ont passé huit semaines dans la pièce 112-N, et sauf erreur, c'est à la suite de l'épisode des cloches, en 1982, que certaines modifications ont été apportées.

Je félicite le député d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre et de nous donner la possibilité de discuter des comptes publics. Cependant, ce débat aurait pu être prévu en 1982. Il découle du Programme énergétique national sans lequel nous ne discuterions pas de cette question, aujourd'hui.

Soit dit en passant, je tiens à préciser que j'ai été également fort heureux d'entendre le dernier député parler des crédits d'impôt à la recherche scientifique que nous avons, comme il le sait, annulés sitôt notre arrivée au pouvoir, dans la mesure où nous pouvions le faire sans être tout à fait injustes. Nous avons dû en rétablir certains, mais la plupart des torts avaient déjà été causés avant notre arrivée au pouvoir en septembre 1984.

Il s'agit simplement d'une bombe à retardement dont nous avons hérité. Je regrette beaucoup qu'il ait fallu dépenser 400 millions de dollars des deniers publics, mais il s'agissait de problèmes créés par le Programme énergétique national. Les auteurs de ce programme espéraient encourager les Canadiens à investir dans le rachat des sociétés pétrolières canadiennes dont les Américains étaient propriétaires.

Je voudrais citer le cas d'une compagnie qui était autonome et viable, l'une des meilleures compagnies pétrolières dans l'ouest du Canada. Elle comptait les ressources les plus riches, mises en valeur ou pas, parmi toutes les petites compagnies indépendantes. Malheureusement, le Programme énergétique national à entraîné sa perte car, à l'époque, elle appartenait à la *Continental Oil Company*. J'en attribue en partie le reproche à l'ancienne direction de Dome qui avait essayé de tirer parti du Programme énergétique national. A vrai dire, je pense que c'était la direction de la Dome qui était responsable en grande partie de la politique énergétique du gouvernement libéral. En fait, Jack Gallagher passait plus de temps à Ottawa qu'à Calgary, Edmonton, ou ailleurs dans l'Ouest. Je sais que Bill Richards est venu maintes fois à Ottawa pour faire des démarches auprès du gouvernement. Dome était une bonne compagnie, mais elle a été l'artisan de ses malheurs. Ce n'est qu'une parmi tant d'autres compagnies qui ont été victimes du Programme énergétique national. Son problème a attiré l'attention générale à cause de son énorme dette imputable au Programme énergétique national qui l'avait encouragée à faire une acquisition au-delà de ses moyens.

Je me souviens d'une certaine réunion au sujet de ce que nous avions convenu d'appeler «le PEN miniature». Les membres du comité y ont assisté dans une petite salle de comité qui fait à présent partie des appartements du Président de la Chambre. Je me souviens que, d'après le fonctionnaire représentant le ministère, il avait fallu modifier le Programme énergétique national car on avait découvert que les montants calculés n'étaient pas tout à fait exacts. On a tout à coup décidé qu'il n'y aurait pas de pétrole à 100 $. C'était quelques mois à peine après l'adoption de cette mesure législative. On a également décidé qu'il n'y aurait pas de pétrole à 50 $, et à l'époque, on parlait de surplus accumulés. Peu avant que le Programme énergétique national ne devienne loi, il a été remis en question par ses créateurs parce que, d'après ces derniers, il n'atteindrait pas l'objectif qu'ils lui avaient fixé. A cette époque-là j'ai dit à ce monsieur: «Voulez-vous dire qu'en rajustant simplement quelques chiffres dans un ordinateur vous pouvez modifier complètement la politique dont vous parlez aux Canadiens depuis un an?» Il a répondu: «Oui, c'est ce que nous avons fait.» J'aurais voulu qu'il en dise davantage et qu'il rajuste les chiffres un peu plus à ce moment-là. S'il l'avait fait, l'ouest du Canada ne connaîtrait pas le chaos dans lequel il se trouve maintenant. J'ai été témoin de ce chaos en 1982 et je le vois encore aujourd'hui. Notre gouvernement est tenu d'apporter une aide quelconque à l'Ouest, une région importante du Canada. Elle dispose d'une ressource qui, à mon avis, sera en fin de compte très demandée.

• (1240)

Nous pensons avoir des réserves de pétrole inépuisables, mais en feuilletant les journaux aujourd'hui j'ai constaté qu'on ne parlait que de conflits, de terrorisme et de problèmes au Moyen-Orient. Quelque chose au Moyen-Orient peut sauter un jour, ce qui nous obligera à nous contenter de notre propre pétrole. La manipulation que le Programme énergétique national a fait subir à cette industrie a causé les dégâts que nous constatons. Je suis heureux que le comité des comptes publics ait pu examiner la situation et la signaler au public. Nous avons hérité de cette situation. Nous n'avions pas le choix. Comme l'a déclaré le député qui vient de parler, les problèmes financiers immédiats de Done ne nous laissaient probablement pas le choix.

J'essaie de recenser les causes des problèmes. Le député a parlé des crédits d'impôt à la recherche scientifique. J'ai remis en question le bien-fondé de ces crédits au comité des finances, comme le compte rendu en fait foi, bien avant qu'ils ne deviennent loi. J'ai dit qu'on assisterait à un abus flagrant de ces crédits d'impôt à la recherche. Je n'ai pas toujours raison, mais j'ai cité deux cas où je ne me suis pas trompé. C'est cependant une bonne chose que notre gouvernement ait pris le pouvoir, qu'il ait pu remédier à certains des problèmes, s'adapter et assumer les tâches qu'il reste à accomplir.

Nous en venons maintenant à la réforme fiscale, dont je suis un fervent défenseur, madame la Présidente. Elle s'impose depuis de nombreuses années. Nous avons eu un gouvernement libéral qui a manipulé les lois fiscales à ses propres fins politiques, mais notre gouvernement va introduire une réforme fiscale. Nous le faisons après avoir mûrement réfléchi et pesé les conséquences de toute la législation antérieure sur l'impôt. Nous ne voulons pas répéter les erreurs du passé. Réformer pour réformer n'est pas acceptable. Une réforme fiscale n'est acceptable que lorsqu'elle réussit et qu'elle se conforme aux besoins de tous les contribuables. Je suis personnellement ravi que la réforme fiscale ait été retardée. Je crois que lorsqu'elle sera proposée, et elle le sera par notre gouvernement, le comité des comptes publics n'aura plus besoin de fouiller pour découvrir les mesures fiscales qui nous font perdre des recettes à cause des échappatoires qu'elles contiennent.

J'ai siégé au comité des comptes publics à titre aussi bien de député de l'opposition que de député ministériel, aux côtés du député de Prince-Albert (M. Hovdebo) qui propose la motion à l'étude aujourd'hui. Nous avons collaboré étroitement au fil des ans pour faire échec au gaspillage, aux dépenses inopportunes et aux dépenses fiscales inacceptables. Je crois que nous avons démontré l'utilité du comité des comptes publics et l'importance de signaler aux Canadiens les cas de gaspillage de deniers publics. Je suis fier du gouvernement parce qu'il a donné suite aux recommandations du comité des comptes publics, ainsi qu'à celles du vérificateur général. Nous nous efforçons d'exercer un contrôle sur les revenus et les dépenses du Canada. Le déficit annuel était plus élevé à notre arrivée qu'il ne l'est aujourd'hui. Nous réparons peu à peu les dégats de nos prédécesseurs.

Je tiens à dire que le député d'en face et moi avons déjà discuté par le passé du contenu de sa motion et je suis sûr qu'il en conviendra. Lorsque le comité permanent des comptes publics dépose un rapport à la Chambre, on devrait y consacrer une journée de débat. Ce serait là une excellente façon de circonscrire des problèmes.

Le débat d'aujourd'hui, madame la Présidente, porte sur le cadeau empoisonné qui a été légué à notre gouvernement. Nous utilisons le seul moyen à notre disposition. Même s'il m'est désagréable de le rappeler, il faut dire que les problèmes qu'a connus l'Ouest et ceux que nous connaissons aujourd'hui sont attribuables au Programme énergétique national, au nom duquel les libéraux ont véhiculé dans tout le pays, et notamment dans l'Ouest, l'espoir illusoire d'une augmentation régulière du prix du pétrole. Il n'existe aucun produit dans le monde dont le prix a toujours augmenté sans le moindre fléchissement. Prenons l'or, par exemple. Tout le monde disait que le prix de l'or atteindrait des sommets inégalés. Je remarquais pourtant dans le journal d'hier que le prix de l'or avait fléchi en dessous de 400 $ l'once.

Il ne doit pas être du ressort du gouvernement de prédire ou de prévoir la valeur future des ressources naturelles. Le gouvernement ne doit pas exercer de contrôle sur les richesses naturelles en vue d'imposer un fardeau fiscal plus lourd à un secteur de la société qu'à un autre.

Je suis heureux d'avoir eu ces quelques moments pour exprimer mon point de vue, madame la Présidente. Je désire féliciter le député de Prince-Albert pour avoir porté la question à notre attention. J'aimerais également ajouter que j'ai beaucoup aimé travailler avec lui et que j'espère pouvoir continuer à le faire.

M. Hovdebo: Madame la Présidente, je remercie le député d'Ontario (M. Fennell) pour ses commentaires. J'ai une ou deux questions à lui poser. Je connais ses sentiments et sa position sur la plupart de ces questions parce que, comme il l'a mentionné, nous avons travaillé ensemble pendant plusieurs années au sein du comité des comptes publics. Le rapport du comité des comptes publics recommande de modifier les règles qui ont permis que le décret de remise d'impôt dont nous parlons soit accordé. Le député peut-il commenter cette recommandation? Croit-il qu'elle nous donne une bonne orientation ou qu'une autre voie serait meilleure?

M. Fennell: Madame la Présidente, nous devrions examiner toutes les possibilités. Je crois que c'en est une et elle s'inscrit dans le programme de réforme du régime fiscal. La législation fiscale a été souvent modifiée et tripatouillée pour satisfaire les besoins du gouvernement. Je ne pense pas que cela ait été à l'avantage de l'ensemble des Canadiens.

• (1250)

C'est l'un des nombreux changements qui s'imposent et je conviens effectivement avec le député qu'il faudrait examiner la question et ne pas abuser du procédé. Je ne crois pas qu'on en abuse, mais nous devrions certes l'examiner. De préférence, le gouvernement devrait saisir la Chambre d'un projet de réforme fiscale global de façon à s'assurer qu'il s'agit bel et bien de la meilleure réforme fiscale jamais réalisée dans un pays démocratique.

M. Hovdebo: Madame la Présidente, le député de York-Est (M. Redway) a proposé d'éliminer entièrement l'article 17 de la Loi sur l'administration financière. C'est cette proposition que je demandais au député de commenter et qu'il pourrait peut-être commenter maintenant.

Comme on l'a dit, les dépenses fiscales accordées au fil des années ne sont pas quelque chose dont les entreprises et les particuliers sont comptables de la même façon qu'ils le sont des subventions. Pourtant, les dépenses fiscales demeurent un moyen important de fournir de l'argent aux sociétés, aux particuliers et aux organisations. Je me demande si le député d'Ontario est d'accord avec l'idée du vérificateur général selon laquelle on devrait obliger les bénéficiaires à en rendre compte, ou alors les interdire complètement.

Article 21 du Règlement

M. Fennell: Madame la Présidente, je ne suis pas d'accord pour dire que l'on n'a aucun compte à rendre au sujet des dépenses fiscales, car toute dépense fiscale est assujettie à un examen du ministère du Revenu national. De plus, les sociétés bénéficiaires sont comptables devant leurs actionnaires.

Je ne pense pas qu'on ait abusé des dépenses fiscales autant que les néo-démocrates voudraient le faire croire. C'est là que nos positions diffèrent. Je ne crois pas qu'on ait abusé à ce point des dépenses fiscales, car le ministère du Revenu national examine les déclarations d'impôt et rejette les déductions non autorisés.

Personnellement, je ne crois pas aux subventions, car j'estime que lorsqu'on a quelque chose pour rien, on ne le traite pas avec respect. Je sais ce que le député va dire. Il peut appliquer mes propres paroles aux déductions, mais au moins les crédits d'impôt sont examinés par le ministère du Revenu national, par des comptables agréés indépendants et par les actionnaires et comités de vérification des sociétés. J'estime que l'assiette fiscale est bien protégée.

M. Hovdebo: Madame la Présidente, j'ai une autre question à poser. J'allais justement reprendre l'argument invoqué par le député et dire que les remises d'impôt sont aussi des cadeaux en ce sens que ce sont des dépenses que les entreprises n'ont pas à absorber. En conséquence, je ne vois pas de différence réelle entre une subvention et une remise d'impôt, car nous exigeons quand même des entreprises qu'elles nous disent ce qu'elles font avec les subventions.

En 1985, les décrets de remise d'impôt nous ont coûté 882 millions de dollars. Beaucoup de ces remises étaient taillées sur mesure et bien justifiées. Le député croit-il possible d'exiger de chaque ministère qu'il évalue son manque à gagner par suite des remises d'impôt comme moyen de contrôler les dépenses fiscales et les remises d'impôt?

M. Fennell: Madame la Présidente, cela commence à être fort complexe. Je voudrais revenir sur la première déclaration du député. Une dépense fiscale repose sur le revenu d'une société productive et utile à l'économie canadienne. Je ne suis pas sûr que l'on doive apporter de légères retouches à la Loi de l'impôt sur le revenu. Si nous nous contentons de supprimer l'article 17 et de satisfaire ainsi une partie du public, nous ne réglons pas pour autant le problème de la nécessité d'une réforme fiscale complète dans notre pays.

Il serait difficile pour chaque ministère d'évaluer ce que lui coûtent les dépenses fiscales. Si je dirigeais un ministère, je pourrais me faire une assez bonne idée du montant en question, mais je pense que la seule personne qui puisse donner des chiffres précis serait le ministre du Revenu national (M. MacKay). Son ministère devrait réviser les déclarations d'impôt vérifiées des dix dernières années pour déterminer exactement ce que chaque déduction a coûté aux contribuables.

Le député part du principe que le gouvernement a le droit de taxer. Quant à moi, je crois qu'une compagnie a le droit de faire ses propres dépenses, de créer des emplois, de produire et d'avoir des revenus pour verser des dividendes à ses actionnaires. Je ne pense pas que Dieu ait donné au gouvernement le droit de déterminer combien d'argent devrait revenir à chaque personne. Si nous poursuivions dans cette voie, notre société ressemblerait beaucoup à une autre pour laquelle je n'ai pas beaucoup de sympathie. Au lieu de gagner de l'argent par nos propres moyens, nous recevrions un chèque de paie du gouvernement à la fin de chaque semaine. Nous sommes censés être imposés équitablement pour payer les dépenses qu'exige le gouvernement. Je n'approuve pas toutes les dépenses du gouvernement, mais c'est ainsi qu'on nous traite aujourd'hui et je ne voudrais pas que ça change.

Je ne suis pas prêt à entamer un débat philosophique qui serait cependant utile et intéressant. Je crois que nous devons modifier complètement notre régime fiscal. Nous ne pouvons plus vivre avec celui que nous avions autrefois. Nous ne savons pas pour qui c'est juste ou injuste et cela fait partie du processus actuellement entrepris. Si l'on peut apporter des changements qui amélioreront le sort des Canadiens, je les appuierai.

M. Hovdebo: Madame la Présidente, si vous le permettez, il s'agit d'un amendement à la motion que j'ai présentée. Je sais qu'il ne reste plus qu'une minute ou deux, mais je voudrais les utiliser.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député voudrait prendre part au débat? Il ne reste plus que 35 secondes.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame la Présidente, plutôt que de mettre cet amendement aux voix, je préférerais que le rapport du comité des comptes publics reste devant le gouvernement qui, en vertu de la loi, doit y répondre. Je prends cette décision parce que, de toute façon, on reparlera de la motion du simple fait que le gouvernement doit répondre au rapport.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES CRIMINELS DE GUERRE

APPEL À LA JUSTICE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, une annonce d'une page complète du *Globe and Mail* laisse entendre que des millions de Canadiens sont indignés à cause de l'enquête menée sur les criminels de guerre nazis au Canada. Ce message provocateur déforme la réalité. Il est tout à fait répréhensible de laisser entendre que des gens, qui n'auraient jamais dû être admis au Canada en raison des actes criminels odieux qu'ils ont commis, puissent jouir des privilèges de la citoyenneté canadienne à cause de quelque laps de temps.

Alors que le néo-nazisme commence à se manifester et que certains prétendent que l'holocauste n'a jamais eu lieu, manquer d'intenter des poursuites contre les criminels de guerre justifie les anciens nazis et encourage les nouveaux. Il n'y a aucune raison pour que la justice ne suive pas son cours. En ne faisant rien, nous trahirions la cause pour laquelle les victimes de la Seconde Guerre mondiale sont mortes et la cause que les Canadiens et nos soldats ont défendue.

Poursuivre de présumés criminels de guerre au Canada n'a rien à voir avec la nationalité du suspect, mais est simplement une question de moralité. La trame de notre société canadienne est souillée quand nous permettons à de tels individus de se réfugier au Canada. C'est ce qui scandalise des millions d'honnêtes Canadiens.

* * *

LE TOURISME

L'ENTENTE EN VUE DE PROMOUVOIR LES VOYAGES EN AUTOCAR DES ÉTATS-UNIS VERS LE CANADA

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le gouvernement d'avoir ratifié un protocole d'entente avec l'organisme *American Bus Association* pour promouvoir les voyages en autocar des États-Unis vers le Canada. Le député de Dartmouth—Halifax (M. Forrestall) a signé l'entente au nom du ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Valcourt). L'industrie touristique canadienne a gros à gagner du potentiel que représente l'entrée au Canada d'un plus grand nombre de voyageurs américains par autocar.

Je voudrais également féliciter le gouvernement pour son programme de promotion du tourisme canadien au *Epcot Centre* de *Walt Disney World*. Le Pavillon du Canada, qui a ouvert ses portes en 1982, a reçu des millions de visiteurs auxquels il a révélé les merveilles de l'architecture, de la culture et des forêts canadiennes. Notre pays a démontré qu'il méritait de figurer parmi les meilleures destinations de vacances du monde entier.

* * *

LE LOGEMENT

LE LOGEMENT COOPÉRATIF—DEMANDE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, après de longues négociations, le mouvement pour le logement coopératif au Canada pensait en être arrivé à une entente avec le gouvernement fédéral pour la construction, en 1986, de 5 000 unités nouvelles. Environ 30 p. 100, soit 1 500 unités, devaient être admissibles au subventionnement des loyers. Ces fonds avaient pour objet d'aider les familles à revenus modestes et de leur éviter d'avoir à payer, pour se loger, plus de 25 p. 100 de leur revenu. Les coopératives ont cependant découvert en novembre que les fonds en question n'étaient disponibles que pour 3 500 unités.

Article 21 du Règlement

En outre, même si l'on avait prévu de l'argent pour subventionner 1 500 unités, le gouvernement avait décidé de n'en subventionner que 950. Nous connaissons parfaitement le dossier remarquable du secteur du logement coopératif et j'exhorte le ministre à libérer le montant intégral des fonds nécessaires aux 1 500 unités. Si le gouvernement tenait vraiment à créer des emplois, le meilleur moyen pour lui serait de se lancer dans la construction domiciliaire, ce qui non seulement procure de l'emploi, mais fournit aussi des logements convenables.

* * *

[*Français*]

RENDEZ-VOUS '87

HOMMAGE AUX ORGANISATEURS

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je désire attirer l'attention de cette Chambre sur la tenue d'un événement éclatant et grandiose qui aura lieu à Québec du 8 au 15 février. Cet événement, c'est Rendez-vous '87, lequel réunit trois cultures soit, le Canada, les États-Unis et l'URSS. Il sera télédiffusé par satellite à travers le monde et aura comme effet de procurer à la région de Québec, à la province et au Canada une très grande visibilité sur la scène internationale.

L'équipe des organisateurs et des organisatrices de Rendez-vous '87 ont mis énormément de temps et d'efforts surhumains pour en arriver à cet événement spectaculaire qui aura des retombées locales, nationales et internationales.

J'aimerais profiter de cette occasion pour manifester ma reconnaissance envers l'équipe de Rendez-vous '87 qui a réussi à relever cet énorme défi et qui a mis tant d'énergie pour s'assurer que l'événement soit un succès historique et sans précédent.

Monsieur le Président, les yeux du monde seront sur la ville de Québec la semaine prochaine et c'est avec fierté que je suis Québécois, Canadien, et fier d'être député de Québec-Est où plusieurs événements auront lieu.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE LE REMBOURSEMENT DES PRÉRETRAITÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la coalition qui défend au Québec les préretraités de 1985, 1986 et 1987 s'indigne face à la décision de ce gouvernement conservateur et au silence des députés conservateurs de tout le pays. Monsieur le Président, 35 000 personnes au Canada en 1985 qui de bonne foi et avec les renseignements des bureaux des centres d'emploi et selon la Loi, et je cite un texte: Pour les moins de 65 ans, un fonds de pension n'est pas considéré comme revenu de travail. La Régie des rentes du Québec n'est pas considérée comme rémunération.

Article 21 du Règlement

Monsieur le Président, en 1985, c'était les textes écrits du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et de l'Assurance-chômage. Le sous-ministre a admis qu'aucun avis contraire n'a été envoyé et le ministre, encore au moment où on se parle, refuse de rembourser ces 35 000 personnes-là tout simplement parce que le gouvernement a décidé de sauver de l'argent pour réduire le déficit et le donner aux plus riches.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS DES ÉMETTEURS DE CARTES DE CRÉDIT

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, la dégringolade des taux d'intérêt ne profite jusqu'à maintenant qu'aux émetteurs de cartes de crédit et non aux 10 millions et plus de Canadiens qui paient des intérêts exhorbitants. Pourquoi le crédit coûte-t-il si cher alors que le loyer de l'argent baisse?

Il y a dix ans, alors que le taux d'escompte était comparable à ce qu'il est aujourd'hui, les frais de la carte Master étaient inférieurs de trois points à ce qu'ils sont aujourd'hui.

En 1980, les grands magasins à rayons de Toronto payaient plus qu'aujourd'hui pour les capitaux et faisaient crédit à leurs clients à un taux inférieur de presque 8 points de pourcentage.

Je reconnais que ces magasins offrent des services supplémentaires aux utilisateurs de la carte de crédit, mais ces services valent-ils leur coût élevé? A-t-on raison de soupçonner une piraterie de la monnaie de plastique? Il ne faudrait pas, quand l'argent coûte moins cher, que les gros exploitants soient les seuls à bénéficier. C'est une question d'équité, monsieur le Président.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

ON CRITIQUE L'ENTENTE RELATIVE AUX MESURES POUR RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES DÉVERSÉS DANS LA NIAGARA

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, c'est sans grand enthousiasme que les Canadiens devraient accueillir la signature survenue hier, d'une déclaration d'intention de réduire la teneur en produits chimiques toxiques mortels s'infiltrent dans la Niagara, la déclaration négociations, les gouvernements du Canada, des États-Unis, de l'Ontario et de New York n'ont été en mesure de signer qu'une déclaration de volonté politique qui contient bien des belles phrases mais peu de détails.

En dépit de preuves irréfutables selon lesquelles des produits toxiques mortels s'infiltrent dans la Niagara, la déclaration d'intention et le plan de travail qui l'accompagne mettent tellement l'accent sur les études en cours, les pourparlers et les négociations qu'il n'y a pas lieu de se réjouir trop vite. En particulier, même si la déclaration fait état de l'engagement de réduire de 50 p. 100 les produits chimiques toxiques persistants, on y mentionne à peine les travaux d'excavation des sites d'enfouissement les plus dangereux de la rive étasunienne de la rivière, ce qui permet de craindre que les Américains ont toujours l'intention de faire appel à des techniques de nettoiement qui n'ont pas encore fait leurs preuves.

Le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré que l'identité culturelle du Canada n'était pas négociable dans le cadre des discussions sur le libre-échange avec les États-Unis. Fort bien. Mais pourquoi la qualité de l'eau potable de millions de Canadiens continue-t-elle de faire l'enjeu de négociations?

* * *

L'ENVIRONNEMENT

ON APPUIE L'ENTENTE RELATIVE AUX MESURES POUR RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES DÉVERSÉS DANS LA NIAGARA

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, j'étais hier à Toronto où je représentais le caucus régional de la Niagara à la cérémonie de signature d'un accord historique. La déclaration d'intention relative au plan de gestion des produits toxiques déversés dans la rivière Niagara représente l'engagement des gouvernements du Canada, des États-Unis, de l'État de New York et de la province de l'Ontario de réduire de moitié le déversement de produits chimiques toxiques non dégradables dans la rivière Niagara d'ici 1996. Le ministre de l'Environnement (M. McMillan) mérite des félicitations pour avoir réussi à conclure cette entente après un an de négociations intensives avec les Américains.

La pollution de la rivière Niagara préoccupe au plus haut point tous ceux qui s'y approvisionnent en eau. Cet accord marque un grand pas en avant, non seulement pour l'assainissement de la rivière, mais également dans le domaine de la coopération internationale sur les questions d'environnement. Espérons qu'il servira d'exemple de coopération dans toutes nos négociations avec nos voisins du sud.

* * *

LES ORGANISATIONS BÉNÉVOLES

LA *HOSPICE/PALLIATIVE CARE SOCIETY OF CAPE BRETON*

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, à l'instar de mes électeurs, je tiens à rendre hommage à la *Hospice/Palliative Care Society of Cape Breton* pour les services qu'elle rend et pour les efforts qu'elle déploie afin d'offrir pareils services à Sydney, en Nouvelle-Écosse, et dans les environs. Grâce à l'acharnement du comité directeur de cette société et à l'appui de la population régionale, un programme de bénévolat pour les hospices a été lancé en septembre 1986.

L'objectif à long terme de la société est d'établir un hospice autonome, mais dans l'immédiat elle vise à offrir un service communautaire qui assiste les bénévoles formés pour travailler auprès des malades en phase terminale et de leurs familles. Les bénévoles vont fournir un soutien moral et pratique aux malades et à leurs familles. Chaque bénévole est formé pour aider les mourants et leurs familles à vivre chaque jour le plus intensément possible.

La *Hospice/Palliative Care Society of Cape Breton* mérite qu'on lui accorde tout l'appui possible. Au nom de la population du Cap Breton, je l'encourage à poursuivre son oeuvre. J'invite aussi le gouvernement fédéral à lui fournir une aide financière substantielle afin qu'elle atteigne bientôt ses objectifs.

* * *

• (1410)

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'ANNONCE DE L'ACCROISSEMENT DU RÔLE DES FEMMES

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) vient, il y a quelques instants, de prononcer à Toronto un discours dans lequel il a annoncé que les femmes joueraient un rôle accru dans nos forces armées, dans les quelques domaines dont elles sont encore absentes.

Cette mesure, ainsi que le ministre l'a souligné, part du principe que tout Canadien a les mêmes devoirs et responsabilités lorsqu'il s'agit de défendre notre pays.

Le Canada est à l'avant-garde dans le monde en ce qui concerne la présence des femmes au sein des forces militaires. Toutefois, bien que notre pays soit chef de file dans ce domaine, comme nous sommes pleinement résolus à assurer aux femmes l'égalité d'emploi dans les forces armées, il y aura d'autres changements à effectuer après que nous aurons, dans les plus brefs délais, mené des essais scientifiques valables en vue d'établir de quelle manière, quand et dans quelles catégories il y aura lieu de supprimer les restrictions qui s'opposent encore à cette égalité.

Tous les Canadiens se réjouissent, j'en suis sûr, de la façon de procéder du ministre et de son attitude.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LE BOIS D'OEUVRE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, des millions de Canadiens ont été humiliés par le bradage de 15 000 emplois et l'atteinte à la souveraineté canadienne qui sont le prix que le premier ministre (M. Mulroney) a payé pour obtenir un accord sur le bois d'oeuvre résineux.

Article 21 du Règlement

Hier, l'ambassadeur des États-Unis au Canada, Thomas Niles, disait que le succès de l'accord sur le bois d'oeuvre prouve qu'il se forme une relation dynamique et positive entre les deux pays et que cet accord n'est qu'un exemple du succès possible dans le domaine des pluies acides.

Même si le premier ministre et Thomas Niles vantent le succès de l'accord sur le bois d'oeuvre, il est clair qu'ils ne s'entendent pas sur sa signification exacte. Les responsables américains continuent à prétendre que les États-Unis, aux termes de l'accord, ont le droit de contrôler les politiques concernant le reboisement. Le gouvernement canadien dit qu'il n'en est rien. Les États-Unis répliquent que si.

Cet accord, censé fructueux, ne fait qu'empoisonner davantage les relations entre le Canada et les États-Unis. Étant donné que les pluies acides sont un poison qui tue des milliers de lacs canadiens, qui infecte les relations canado-américaines et qui menace la santé de tous les Canadiens, je tremble à l'idée que le gouvernement canadien pourrait conclure un accord fructueux sur les pluies acides, car je me demande quel prix nous devrons le payer.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA RÉDUCTION POSSIBLE SI HYDRO ONTARIO UTILISE DU CHARBON DE L'OUEST À FAIBLE TENEUR EN SOUFRE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, les pluies acides causent des dégâts inouïs dans la province de l'Ontario. Les transporteurs de la voie maritime du Saint-Laurent, établis pour la plupart en Ontario, essaient de trouver des marchandises à transporter au retour. Pourtant, le premier ministre de l'Ontario continue à s'opposer à l'utilisation du charbon de l'Ouest à faible teneur en soufre.

D'après les rapports publiés à la suite d'études fédérales-provinciales, l'utilisation de ce charbon permettrait de créer des milliers d'emplois, dont 40 p. 100 en Ontario, et de réduire du même coup de moitié les émissions de gaz acides.

Hydro Ontario est un gros pollueur. L'utilisation du charbon de l'Ouest permettrait aux Canadiens de s'efforcer de résoudre ensemble deux gros problèmes nationaux en faisant progresser la lutte contre les pluies acides, que le ministre de l'Environnement de l'Ontario a décrite de manière très imagée aux États-Unis, et en renforçant l'économie de l'Ouest.

En temporisant dans cette affaire et en intervenant à propos des mesures de contrôle Kimberley-Clark proposées par son ministre, le premier ministre détruit la crédibilité que ce ministre avait pourtant durement acquise et il relègue les problèmes environnementaux de la province de l'Ontario à l'arrière-plan.

[*Français*]

L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

L'URGENCE DE RÉTABLIR LES QUOTAS

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, en juin 1985, le gouvernement affirmait qu'il désirait maintenir l'industrie de la chaussure au Canada. En novembre 1986, ce même gouvernement abolissait les quotas pour les chaussures d'hommes, s'appuyant sur trois arguments: la baisse des prix aux consommateurs, les perturbations minimes dans la production canadienne et aucune perte d'emploi.

Or, à peine un an après cette décision malheureuse, le résultat est tout simplement catastrophique. Les prix aux consommateurs ont augmenté, les importations de chaussures pour hommes ont augmenté également de 50 p. 100 et près de 2 000 emplois ont été perdus.

Étant donné les circonstances, monsieur le Président, le gouvernement peut et doit rétablir de toute urgence les quotas, à défaut de quoi nous risquons de perdre l'industrie canadienne de la chaussure et les 20 000 emplois qui en découlent.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

HYDRO ONTARIO—LES AVANTAGES ÉVENTUELS DE L'UTILISATION DU CHARBON DE L'OUEST À FAIBLE TENEUR EN SOUFRE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, si Inco ou Falconbridge disaient qu'elles ne peuvent pas réduire leurs émissions de pluies acides pendant les cinq prochaines années, le premier ministre Peterson se contenterait-il d'attendre?

Si les Canadiens de l'Ouest achetaient des produits américains au lieu des produits fabriqués en Ontario, le premier ministre Peterson serait-il content?

Si un autre gouvernement pouvait créer 13 000 emplois en Ontario, le premier ministre Peterson lui dirait-il de garder son argent?

Jamais, monsieur le Président. Il est temps que le premier ministre Peterson rencontre le vice-premier ministre (M. Mazankowski) pour voir comment Hydro Ontario peut réduire ses émissions qui causent les pluies acides de moitié et créer 13 000 emplois en utilisant le charbon canadien au lieu du charbon américain.

Si le premier ministre se dépêche, il aura peut-être le temps de patiner une autre fois sur le canal Rideau.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INADMISSIBILITÉ DES ANCIENS MILITAIRES AUX PRESTATIONS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, pendant son voyage en Afrique, le premier ministre a déclaré au monde qu'en tant que Canadien il n'avait jamais été un citoyen de seconde classe. Les militaires et les policiers de la Gendarmerie Royale du Canada à la retraite se considèrent actuellement comme des citoyens de seconde classe.

Beaucoup d'anciens militaires ont payé des primes d'assurance-chômage pendant 30 ans. Ils constatent maintenant que lorsqu'ils ne peuvent trouver d'emploi, ils n'ont pas droit à une indemnisation. Il est temps que le gouvernement fasse sentir à ces gens qui ont travaillé toute leur vie pour le Canada que leurs services ont été appréciés et qu'il les autorise à toucher des prestations d'assurance-chômage.

* * *

• (1415)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE TRAITÉ D'EXTRADITION ENTRE LE CANADA ET L'INDE—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RETARDER LA SIGNATURE DU TRAITÉ

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, les Sikhs du Canada s'inquiètent vivement et à juste titre à propos du traité d'extradition que le Canada s'apprête à signer avec l'Inde. Ils sont un quart de million à craindre que le gouvernement de l'Inde pourrait s'autoriser de ce traité pour les intimider et les terroriser à sa guise.

Ils s'inquiètent tout particulièrement de ce que le conflit interne relatif à l'autonomie du Pendjab s'étende au Canada. Ils sont en outre remplis d'appréhension quand ils songent au dossier peu reluisant de l'Inde pour ce qui est du respect des droits de la personne. Pour justifier leur appréhension, ils allèguent deux lois indiennes jugées draconiennes, soit la loi sur les activités terroristes et perturbatrices, qui notamment restreint considérablement la liberté de la presse, et la loi sur la sécurité nationale, qui permet la détention préventive sans mise en accusation et sans procès pour une durée pouvant atteindre deux ans.

Apparemment, tous ceux qui sont accusés d'avoir enfreint ces deux lois pourraient faire l'objet d'un décret d'extradition. Nous ne saurions l'affirmer pour le moment, car le gouvernement n'a pas encore publié les détails de ce traité. Malheureusement, il n'a pas su organiser d'utiles discussions avec les membres de la communauté Sikh avant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) se rende signer ledit traité. J'exhorte le gouvernement à retarder la signature de ce traité d'extradition tant qu'il n'aura pas tenu avec les Sikhs résidant au Canada les consultations nécessaires.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—LE TÉLEX DU MINISTRE AU PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le ministre des Transports a, au nom du gouvernement du Canada, divulgué publiquement, à Terre-Neuve, la teneur d'un télex adressé à M. Peckford dans lequel il met en doute l'honnêteté du premier ministre de Terre-Neuve. Voici ce que le ministre dit dans son télex:

Je regrette que, pour Dieu sait quelle raison, vous prétendiez n'avoir jamais entendu parler de ce projet de visite

. . . à Paris . . .

avant qu'il ne se réalise.

Le premier ministre et son gouvernement affirment-ils, comme le ministre des Transports, que le premier ministre de Terre-Neuve se livre à un jeu politique quelconque?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Transports défend énergiquement les droits des pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador. Je sais qu'il est en route pour rencontrer le premier ministre et les autres intéressés, dans sa province. Cette réunion doit avoir lieu ce soir ou demain.

L'ÉCHANGE DE MESSAGES ENTRE TERRE-NEUVE ET OTTAWA

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, deux jours avant la signature du traité sur la pêche, le ministre fédéral des Pêches a téléphoné à son homologue provincial, M. Rideout, pour l'informer qu'Ottawa avait l'intention de faire des concessions aux Français. Le premier ministre reconnaît-il que le premier ministre de Terre-Neuve lui a répondu par télex le même jour, soit deux jours avant la signature du traité, pour s'opposer à ces concessions? Le premier ministre peut-il également nous dire, compte tenu de la position bien arrêtée de Terre-Neuve à ce sujet, pourquoi il a refusé d'accuser réception du télex du premier ministre de Terre-Neuve et pourquoi il n'a pas donné l'ordre à son ministre des Pêches de ne pas conclure le traité avec les Français?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, encore une fois, le député a, de même que ses acolytes, mal saisi le déroulement des événements. J'ai appelé mon collègue, le ministre des Pêches de Terre-Neuve, le lundi suivant la signature de l'accord. Peu de temps après, le vice-premier ministre a également appelé le premier ministre de Terre-Neuve.

LA RÉUNION POSSIBLE DES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le député sait parfaitement à quoi s'en tenir. Il a sous les yeux le télex qui est resté sans réponse. De toute évidence, le premier ministre s'est occupé personnellement de cette affaire. Il est certain qu'il a refusé de répondre au télex du premier ministre de Terre-Neuve et de renoncer à conclure le traité.

Le premier ministre est-il prêt à se ranger à l'avis des dix premiers ministres provinciaux qui lui recommandent l'annuler le pacte canado-français si cette recommandation résulte bien d'une réunion de l'ensemble des dix premiers ministres provinciaux? Va-t-il le faire?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous travaillons en collaboration avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador ainsi que le secteur de la pêche. M. Lorne Clark, le négociateur en chef, se trouve actuellement à Terre-neuve. Je crois qu'il a eu une série d'entretiens fructueux ce matin. Il rencontre le premier ministre, M. Peckford, cet après-midi.

M. Tobin: Oh, oh! Ce sera un entretien difficile.

M. Mulroney: J'essaie seulement de répondre au député. On m'a dit qu'il s'agissait de réunions fructueuses.

Le député laisse entendre que le gouvernement du Canada devrait laisser aux premiers ministres provinciaux le soin de conclure les accords internationaux. Cela ne diminue en rien l'importance des visites que le ministre des Transports a faites à Terre-Neuve et des responsabilités dont il s'acquitte si bien, mais c'est cependant le gouvernement et le Parlement du Canada qui représentent l'ensemble du peuple canadien et non pas les premiers ministres provinciaux. Même si nous désirons sincèrement travailler en collaboration étroite avec eux, c'est le Parlement du Canada qui représente tous les Canadiens.

LES TERMES DE L'ACCORD DE 1972

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le premier ministre a prétendu que l'arrangement que son gouvernement a conclu avec la France a été imposé par l'accord de 1972, et aussi par notre parti quand nous étions au gouvernement.

Je n'ai pas envie de rester muet quand j'entends traîner dans la boue le nom d'hommes d'honneur comme l'honorable Don Jamieson et Roméo LeBlanc. Je désire demander au premier ministre s'il va faire ce que la droiture exige et retirer son accusation, car tous les Canadiens sont d'accord pour reconnaître que cette accusation est fausse.

M. Crosbie: Retirez le traité.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): L'histoire n'a pas besoin qu'on parle pour elle. Il importe que les députés de l'opposition et tous les Canadiens, surtout les pêcheurs et la population de Terre-Neuve et du Labrador, comprennent que ce sur quoi nous nous sommes entendus, c'est l'amorce d'un procédé pour résoudre une fois pour toutes la question de la surpêche pratiquée par la France dans la zone contestée au sud de Saint-Pierre-et-Miquelon, et de faire en sorte que les modalités de pêche à long terme prévues dans ce traité profitent aux pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador, au lieu de leur nuire.

M. Rompkey: Monsieur le Président, je ne puis accepter cela. Le ministre des Pêches et des Océans et le premier ministre ont menti à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Rompkey: Voici ce que je leur demande: vont-ils retirer ces accusations?

Une voix: Ce n'est pas malin!

M. le Président: Il s'agit d'une question d'une très grande importance pour le pays, surtout pour Terre-Neuve et le Labrador. Je prie le député de retirer ces mots et de poser sa question d'une façon plus convenable.

M. Rompkey: Monsieur le Président, je le regrette, mais ce qu'il y a de plus important pour la Chambre c'est la vérité. La population de Terre-Neuve ne m'a pas envoyé ici pour entendre autre chose.

Des voix: Bravo!

Une voix: Il veut se faire mettre à la porte.

M. le Président: A l'ordre. Je suis persuadé qu'en temps voulu, quand le député aura eu la possibilité de réfléchir à sa prise de position, il en profitera pour retirer ces termes-là.

M. Rompkey: Monsieur le Président, je pense bien que je ne peux pas retirer ces mots-là. Je sais ce que vous allez décider. En prévision, je fais l'unique chose qui me reste à faire.

M. le Président: Je suis persuadé qu'en temps voulu le député reconsidérera sa position. En attendant, la parole est au député de Nickel Belt.

LE TÉLEX DU MINISTRE AU PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne l'entente de pêche Canada-France. Hier, le ministre des Transports, mieux connu au Cabinet comme ministre responsable de Terre-Neuve, a envoyé un télex au premier ministre de Terre-Neuve.

• (1425)

Permettez-moi de vous citer le passage suivant de ce télex:

Quand j'ai été informé de ce télex le jeudi 22 janvier, j'ai pour ma part pris des mesures qui à mon point de vue réglaient la question, mais il se trouve que ce n'était pas le cas, et qu'une entente provisoire a été signée à Paris le 24 janvier.

Le premier ministre peut-il nous confirmer que son ministre responsable de Terre-Neuve avait de sérieux doutes sur cette entente provisoire, et qu'on l'a laissé sur la touche quand cette entente a été signée?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre des Transports, sait toujours parfaitement prendre ses responsabilités là où il faut. Il tient à représenter énergiquement et positivement les intérêts des pêcheurs de la province qu'il représente. Il est important que la Chambre remarque que les questions de l'opposition portent beaucoup plus sur ce qu'on pourrait appeler l'eau qui coule sous les ponts que sur cette fantastique ouverture que le gouvernement compte exploiter dans la dignité et l'intégrité au profit des pêcheurs du Canada atlantique et du Labrador.

ON DEMANDE QUE L'ENTENTE SOIT DÉCHIRÉE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. A l'extérieur du Cabinet, le ministre des Transports a laissé entendre aujourd'hui dans une conversation avec des journalistes que ses jours au conseil des ministres pourraient être comptés à cause de cette affaire.

M. Crosbie: Ce n'est pas vrai.

M. Rodriguez: Que faut-il de plus au premier ministre que l'opinion des Terre-Neuviens, celle des premiers ministres de la région atlantique et la menace de démission du ministre responsable de Terre-Neuve? Que lui faut-il de plus pour déchirer cette entente, et repartir à zéro du bon pied cette fois?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je répète à mon honorable collègue ce que vient de lui dire le ministre: ce n'est pas vrai. Il continuera à défendre brillamment et efficacement les intérêts des habitants de Terre-Neuve et du Labrador comme il le fait depuis des années.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, c'est maintenant la menace d'une conférence des premiers ministres qui plane sur cette question. Nous en sommes revenus à l'ère des affrontements fédéraux-provinciaux du précédent gouvernement libéral. Le premier ministre ne comprend-il pas ce qu'il devrait faire maintenant? Il devrait faire preuve de dignité. Il devrait mettre de côté cette entente et en fait la reprendre complètement à zéro et repartir du bon pied, au lieu d'en revenir à l'époque des hostilités. Ne se rend-il pas compte de l'importance de cette question?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, si le gouvernement choisissait de suivre les conseils de l'opposition, qui nous a prodigué ces conseils non seulement sur cette question mais sur la question des relations commerciales canado-américaines et celle de la politique énergétique, etc., nous n'aurions rien apporté de nouveau ni d'avantageux au peuple du Canada, alors que nous l'avons fait comme le montrent bien la reprise de l'économie et l'amélioration de la situation de l'emploi d'un bout à l'autre du pays.

LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTRE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le gouvernement prétend qu'il a une obligation en vertu de l'accord de 1972. En fait, dans le communiqué de presse officiel émis par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le 27 janvier, on précisait ce qui suit:

En 1987, on accordera également aux Français des quotas de prises dans les eaux situées à l'extérieur du golfe, conformément à nos obligations en vertu de l'accord de 1972 entre le Canada et la France . . .

En l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui est en route pour l'Inde, je vais adresser ma question au ministre des Pêches et Océans. Se rappelle-t-il avoir émis le 26 novembre 1986 un communiqué de presse dans lequel il disait:

Nous avons précisé aux Français qu'en vertu du traité de 1972, nous n'avons ni à leur accorder des quotas, afin de remplacer les prises qu'ils effectuent dans le golfe ni, plus précisément, à leur permettre de pêcher de la morue du Nord . . .

Pourquoi le gouvernement fait-il complètement volte-face? S'inquiète-t-il d'une pénurie de morue chez Maxim, à Paris?

• (1430)

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Ce n'est certes pas le cas, monsieur le Président. Nous nous inquiétons d'une pénurie de morue pour les pêcheurs de la province du député et de la région de l'Atlantique. C'est pourquoi nous nous lançons dans une série d'importantes négociations et pour l'année en cours nous avons réduit de 14 000 tonnes les quotas de morue accordés aux Français, soit la moitié de ce qu'ils pouvaient prendre l'année dernière, car le gouvernement juge qu'il est temps de conserver ces ressources pour nos pêcheurs.

LA CONSERVATION DES RESSOURCES—L'ÉTABLISSEMENT DE QUOTAS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, dans l'accord de 1972, l'article 2, cité par le premier ministre, se lit comme suit:

. . . le droit de pêche dans ces eaux, sous réserve d'éventuelles mesures de conservation des ressources, y compris l'établissement de quotas.

Le ministre des Pêches et des Océans a-t-il oui ou non réduit les quotas canadiens et empêché les pêcheurs canadiens de se rendre dans la pointe des Grands Bancs, par souci de conservation? Étant donné qu'il a pris ces mesures à l'endroit des Canadiens, pourquoi le gouvernement se sent-il obligé à ce point de faire des courbettes devant les Français? Les fritures n'ont rien à envier à la morue au gratin.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): J'ignore où le député achète ses fritures, monsieur le Président, mais je peux lui dire que notre objectif est de faire en sorte que tout aille dans l'huile pour les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT À L'EXPORTATION SUR LE BOIS D'OEUVRE—L'UTILISATION DES RECETTES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. La ministre a appris il y a quelques instants à peine que, de l'autre côté du Canada, en Colombie-Britannique, malgré ses assurances répétées à la Chambre que l'argent produit par la taxe à l'exportation sur le bois d'oeuvre serait réinvesti dans l'industrie forestière, le ministre des forêts de la Colombie-Britannique vient d'annoncer que son gouvernement n'avait pas l'intention de dépenser même une partie des 400 millions de dollars perçus grâce à la taxe pour le reboisement ou la sylviculture et qu'il comptait même réduire les fonds affectés à certains programmes. Vu que la ministre a à maintes reprises garanti à la Chambre et aux Canadiens que c'est à cela que l'argent servirait, que compte-t-elle faire maintenant pour veiller à ce que cet argent soit réinvesti dans l'industrie forestière de cette province, qui est une grande exportatrice de bois d'oeuvre?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant des nouvelles auxquelles le député a fait allusion. Je trouve bien étrange que le parti qui s'était opposé à nos efforts en vue de sauver de l'argent à la Colombie-Britannique semble maintenant d'accord là-dessus.

Je voudrais maintenant répondre à la question . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: . . . si l'opposition m'en donne la chance. Notre gouvernement a donné au gouvernement de la Colombie-Britannique la possibilité d'utiliser pour le reboisement de l'argent qui serait allé sinon au Trésor public des États-Unis. Comme le député le sait, cette question relève de la compétence provinciale. Comme il le sait et comme tous les députés de la Colombie-Britannique le savent, nos forêts sont entretenues de façon honteuse et, si le gouvernement de la Colombie-Britannique ne prend pas les mesures de reboisement appropriées quand le gouvernement fédéral lui fournit les fonds nécessaires, il devra en répondre à ses électeurs.

LES DÉCLARATIONS ATTRIBUÉES AU PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, la ministre du Commerce extérieur veut-elle nous dire qu'elle a été dupée par les créditistes de la Colombie-Britannique? Essaie-t-elle de dire que, même si elle a garanti un peu partout dans le Canada et en Colombie-Britannique que cet argent serait réinvesti dans le secteur forestier, le ministre des forêts de la Colombie-Britannique n'a pas eu la courtoisie de lui faire part à elle-même ou à son collègue, le ministre d'État chargé des Forêts, de la décision qu'il a prise aujourd'hui et du fait qu'aucune partie de ces 400 millions de dollars ne serait réinvestie dans les ressources forestières de la Colombie-Britannique?

Questions orales

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, si le ministre des forêts a effectivement fait de telles déclarations, et j'ai déjà signalé à la Chambre que je n'était pas au courant de ce qu'il avait dit, il a contredit son propre premier ministre provincial qui a déclaré publiquement à maintes reprises que cet argent servirait au reboisement.

LE TAUX DE CHANGE—L'INCIDENCE SUR L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une question à poser à la ministre du Commerce extérieur. Alors que la hausse récente du dollar canadien est une bonne nouvelle pour beaucoup d'entre nous, la ministre conviendra, je pense, que pour l'industrie du bois d'oeuvre déjà gravement touchée par le droit à l'exportation de 15 p. 100, c'est une mauvaise nouvelle. Le gouvernement sait-il que la hausse récente du dollar canadien va coûter à l'industrie du bois d'oeuvre plus de 170 millions de dollars par année et qu'en fait elle va faire payer à celle-ci l'équivalent d'un droit à l'exportation de plus de 20 p. 100? Étant donné ces chiffres, le gouvernement est-il maintenant disposé à demander aux États-Unis de renégocier cette entente pour tenir compte de la modification importante du taux de change afin que l'industrie du bois d'oeuvre ne paye pas l'équivalent d'un droit à l'exportation de 20 p. 100?

M. Benjamin: Faites le calcul.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Oui, le député du NPD a raison, j'essaie de comprendre le calcul embrouillé du député d'en face.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Il y a un droit *ad valorem* à l'exportation de 15 p. 100, que nous avons négocié pour conserver ces fonds au Canada. C'est exactement ce qui se passe. Si l'on considère le prix du bois d'oeuvre depuis que ce droit à l'exportation a été imposé, vous constaterez que les Américains le payent et que cet argent est encaissé par les provinces. Le député devra m'expliquer pourquoi il veut tenir compte en outre de l'écart des taux de change, auquel l'industrie du bois d'oeuvre est habituée.

LA POSITION DE LA MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, il est triste que la ministre du Commerce extérieur ne comprenne pas qu'une augmentation du taux de change aura un effet catastrophique sur l'industrie du bois d'oeuvre. Jusqu'où peut aller la stupidité d'une ministre? Elle est chargée du Commerce extérieur. C'est honteux, monsieur le Président. Quand la ministre va-t-elle revenir à la raison, assumer ses responsabilités et prendre des mesures, sachant que le taux de change qui s'ajoute à la taxe à l'exportation de 15 p. 100 va détruire cette industrie? Quand va-t-elle commencer à avoir un peu de bons sens et faire quelque chose pour l'industrie du bois d'oeuvre?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, à mon avis, les remarques plutôt grossières du député à propos de la stupidité de la ministre du Commerce extérieur . . .

M. Axworthy: Vous êtes mal placée pour dire cela.

Mlle Carney: . . . ne sont pas confirmées par les résultats sur le marché des actions concernées. Je voudrais lui expliquer, au sujet des actions du secteur forestier, qui témoignent de la vitalité de l'industrie pour les investisseurs publics, que les actions de MacMillan et Bloedel ont augmenté de 39 p. 100 depuis que l'accord a été conclu, celles de Canfor de 40 p. 100, celles de B.C. Forest Products de 32 p. 100, celles de Abitibi Price de 36 p. 100 et celles de West Fraser de 21 p. 100. En fait, tout l'indice forestier a augmenté de 27,7 p. 100. Voilà la réaction du public à l'accord sur le bois d'oeuvre, ce qui contredit les remarques du député.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Vous êtes menés par des spéculateurs, c'est cela?

M. Crosbie: Posez-en une autre, Lloyd.

M. Axworthy: Elle est si stupide que nous continuerons à poser des questions.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je donne la parole au député de Yorkton—Melville.

M. Nystrom: Ces deux députés devraient peut-être aller s'expliquer dehors, monsieur le Président.

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, c'est au très honorable premier ministre que je m'adresse. Après ces questions intéressant les deux extrémités du pays, je passe à une question d'importance nationale. M. Lyng, secrétaire à l'agriculture des États-Unis, a déclaré que les Américains avaient l'intention de discuter de la Commission canadienne du blé et d'autres offices de commercialisation des produits agricoles dans le cadre des pourparlers sur le libre-échange, et Daniel Amstutz, l'un de ses principaux collaborateurs, a déclaré que l'examen du fonctionnement des offices de commercialisation fait maintenant partie des négociations.

Hier, le premier ministre a déclaré avec raison que les déclarations de M. Clayton Yeutter au sujet de la culture «trahissent une ignorance totale du Canada». Le premier ministre pourrait-il reconnaître que les propos de ces deux responsables concernant l'agriculture de notre pays et les offices de commercialisation procèdent de la même ignorance crasse de l'agriculture de notre pays que ceux que Clayton Yeutter a tenus au sujet de la culture canadienne?

• (1440)

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, l'agriculture fait partie des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis. Toutefois, j'ai déjà fait savoir à la Chambre que la principale difficulté que nous éprouvons en agriculture provient du conflit entre la Communauté européenne et les États-Unis. Nous avons la conviction qu'il faut chercher la solution à ce problème dans le cadre des négociations du GATT, et non pas dans le cadre de négociations bilatérales canado-américaines.

L'EXCLUSION DES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES NÉGOCIATIONS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, la ministre n'a pas compris la question. Je pense que les agriculteurs du Canada méritent une réponse du premier ministre.

Le premier ministre devrait savoir que les agriculteurs se sont battus pour obtenir des offices de commercialisation, et que ceux-ci revêtent une importance primordiale pour l'avenir de notre agriculture. Le premier ministre pourrait-il dire maintenant aux agriculteurs de notre pays que les offices de commercialisation ne sont pas négociables et que, si les Américains insistent, nous mettrons fin sur-le-champ aux pourparlers? Pourrait-il dire cela dès maintenant aux agriculteurs canadiens?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture et la ministre chargée du Commerce extérieur ont déclaré à maintes reprises que nos offices de commercialisation ne seront pas négociables lorsque nous aborderons les pourparlers avec les Américains. Le député a parlé d'un haut fonctionnaire du ministère de l'Agriculture des États-Unis, soit M. Daniel Amstutz. Je comprends fort bien la frustration que le sous-secrétaire américain à l'agriculture ressent devant notre système de vente, car il est bien supérieur à celui de son pays et donne de meilleurs résultats.

J'ai dit la semaine dernière que je ferais une offre différente. Nous serions prêts à nous rendre aux États-Unis pour expliquer comment fonctionne notre système, de façon qu'ils puissent l'adopter et vendre davantage. S'ils acceptent cette offre, nous ne nous en porterions tous que mieux, j'en suis sûr, car ils vendraient davantage et nous ne nous trouverions pas dans la ridicule situation de devoir abaisser nos prix pour vendre nos produits.

* * *

LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

L'ENQUÊTE SUR LES FUITES DONT PROFITAIENT LES MÉDIAS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, puisque les deux ministres de l'Immigration sont absents, j'adresserai ma question au vice-premier ministre. Elle porte sur l'enquête spéciale du ministère de l'Immigration visant à discréditer des journalistes. J'ai reçu une lettre d'un fonctionnaire du ministère qui dit ceci:

> Il se passe des choses dangereuses et dégoûtantes. Ces deux hommes et M. Lussier répandent un sentiment de crainte et de terreur et ils font une campagne d'intimidation. Je vous en prie, faites quelque chose pour faire cesser ce manège.

Comment le vice-premier ministre peut-il justifier une chasse aux sorcières aussi immorale, aux frais des contribuables? Peut-il garantir à la Chambre que l'on ne tiendra pas compte des résultats de cette enquête abominable qui visait uniquement à discréditer des journalistes et à intimider des fonctionnaires du ministère de l'Immigration?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, l'objet de l'enquête à laquelle le député fait allusion a été exposé dans une note de service envoyée le 26 novembre aux employés du ministère. On y expliquait que cette enquête serait tenue à cause des fuites qui se sont produites au ministère et on demandait aux fonctionnaires du ministère de coopérer s'ils le voulaient. Nous n'avons entendu aucune plainte de la part des syndicats ni de quiconque, à part celle dont parle le député aujourd'hui. Nous sommes surpris que la plainte se présente sous cette forme, mais c'est la seule qui ait été faite à propos de toute cette histoire.

ON DEMANDE LA PUBLICATION DU RAPPORT DES ENQUÊTEURS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le ministre sait que l'enquête sert uniquement à couvrir à tout prix les erreurs de jugement embarrassantes commises par les deux ministres de l'Immigration. Il le sait, et le gouvernement le sait. Étant donné que les médias ont un rôle important à jouer en politique et que des fonctionnaires de son ministère sont menacés et choqués, ne trouve-t-il pas qu'en faisant une campagne d'intimidation et une chasse aux sorcières, on gaspille de manière flagrante les deniers des contribuables? C'est de l'abus. S'il n'a rien à cacher, est-il disposé à rendre le rapport public et à le déposer à la Chambre des communes pour nous permettre de connaître les mobiles de cette enquête?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je répondrai sur un ton aussi primitif que celui sur lequel le député a posé sa question.

Des voix: Bravo!

M. Charest: Il suffit de rappeler au député qu'il n'y a pas très longtemps, son parti a crié au scandale à l'occasion d'une fuite analogue dans un autre ministère. Il se passe la même chose dans ce ministère et voilà qu'il nous accuse de vouloir faire du tort aux journalistes. Le député ferait bien d'essayer de savoir ce qu'il veut et d'être logique.

* * *

LA SOUVERAINETÉ NATIONALE

LA SUGGESTION DE SEMER DES MINES DANS LES EAUX ARCTIQUES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre associé de la Défense nationale. Rejettera-t-il catégoriquement la suggestion loufoque de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales de semer en temps de paix des mines armées dans les eaux arctiques canadiennes?

L'hon. Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député a décrit la suggestion comme elle le mérite, à mon avis, et elle n'est pas de celles que le ministère de la Défense nationale va retenir.

[*Français*]

LA CULTURE

LE LIBRE-ÉCHANGE—LES INDUSTRIES CULTURELLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview--Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui persiste à favoriser l'ignorance en ce qui concerne la culture et le libre-échange.

C'est la quatrième fois que je pose cette question très précise, monsieur le Président. Est-ce que le gouvernement affirme qu'il exclut des pourparlers les industries culturelles, c'est-à-dire la télédiffusion, le film, l'édition et la musique? Est-ce que le premier ministre «s'adresse» à cette question concrète, au lieu de traiter vaguement de l'identité culturelle?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je suis d'accord sur les commentaires faits par le premier ministre hier. Il a encore dit que notre identité culturelle spéciale ne sera pas négociée. Également, le contenu des programmes et la propriété des industries culturelles ne sont pas négociables.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LE RETRAIT DU DROIT SUR LES LIVRES

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le gouvernement ne se rend-il pas compte qu'il a mis lui-même la culture sur la table de négociations en frappant les livres d'un droit de douane en représailles contre le droit imposé sur les bardeaux de cèdre? Le gouvernement s'engagera-t-il à retirer ce droit sur les livres en gage de bonne foi pour assurer aux Canadiens que la culture ne sera pas mise aux enchères dans les négociations sur le libre-échange?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, combien de fois faudra-t-il rappeler aux députés du NPD que l'identité culturelle du Canada n'est pas sur la table. Je ne sais pas s'ils cherchent par leur promotion à l'y mettre, mais nous résisterons à tous les efforts de la part des néo-démocrates pour voir négocier notre identité culturelle.

Des voix: Bravo!

* * *

LES CENTRES D'EMPLOI DU CANADA

LE SECTEUR DU PORT DE MONTRÉAL—LE CAS PRÉSUMÉ DE DISCRIMINATION RACIALE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du multiculturalisme. En réponse à une question que je lui posais le 26 novembre au sujet de la discrimination raciale dans le port de Montréal pratiquée par un fonctionnaire du ministère de l'Emploi, le ministre déclarait qu'il suspendrait le fonctionnaire et ferait enquête. Nous avons maintenant appris que la présumée enquête a été faussée, parce que le syndicat et les syndiqués ont refusé d'y participer, le document essentiel dans le dossier ayant disparu mystérieusement, et le fonctionnaire n'a été suspendu que deux semaines. Étant donné que le ministre chargé du multiculturalisme s'intéresse aux questions de discrimination raciale, désavouera-t-il le fiasco qu'on a vu et recommandera-t-il au gouvernement de tenir une enquête publique impartiale sur cette affaire?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État): Monsieur le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'est évidemment pas à la Chambre. Je ne suis pas au courant de l'affaire, mais j'en parlerai au ministre.

ON DEMANDE LA PUBLICATION DU RAPPORT DE L'ENQUÊTEUR

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, nous avons également appris que bien que l'enquête ait été faussée et incomplète, l'enquêteur a remis son rapport au gouvernement il y a deux ou trois semaines. Le président du syndicat a réclamé le rapport, mais le ministre a refusé de le lui remettre. Le ministre chargé du multiculturalisme veillera-t-il également à ce que le rapport, bien qu'incomplet, soit publié afin que nous puissions tous en prendre connaissance?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je le répète, je ferai part au ministre de l'Emploi et de l'Immigration des préoccupations du député dès son retour à la Chambre.

* * *

LA MAGISTRATURE

LA NOMINATION D'UN ANCIEN PREMIER MINISTRE À LA COUR D'APPEL DU MANITOBA

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question au ministre de la Justice concerne la nomination récente, à la Cour d'appel du Manitoba, d'un ancien premier ministre provincial, M. Sterling Lyon. Le ministre a déclaré hier qu'avant de faire cette nomination révoltante, il avait consulté le procureur général du Manitoba, M. Roland Penner. Ce dernier l'ayant démenti ce matin dans un télex au ministre de la Justice, où il se dit étonné et courroucé par cette affirmation dont il demande rétractation, le ministre de la Justice va-t-il présenter des excuses au procureur général et aux Manitobains? Va-t-il expliquer pourquoi il n'y a pas eu de consultation au sujet de cette importante nomination à la magistrature?

• (1450)

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est le député, et non le gouvernement, qui devrait présenter des excuses pour avoir diffamé un Canadien distingué. Comme le député et le procureur général le savent, la vérité, c'est qu'il a été question de la nomination à la Cour d'appel lors de la réunion à Ottawa des représentants des procureurs généraux des provinces. J'ai lu les comptes rendus des journaux sur les entretiens que j'ai eus au sujet de la Cour d'appel avec le procureur général du Manitoba à qui j'ai dit, comme je l'ai dit publiquement, que les journaux ne rapportaient pas fidèlement ces entretiens.

M. le Président: Je vais donner la parole au député de Burnaby, à qui je fais toutefois une mise en garde. Il est un excellent avocat, comme certains d'entre nous, je l'espère, et il sait qu'en parlant de cette affaire, il doit bien peser ses mots.

M. Robinson: Monsieur le Président, c'est un bien triste jour pour la justice et les relations fédérales-provinciales quand le ministre de la Justice induit la population en erreur délibérément sur cette question fondamentale.

M. le Président: Je note que le député accuse le ministre de la Justice d'induire délibérément en erreur la population et non la Chambre. Il s'en faut cependant de peu, et je prie le député de ne pas oublier les égards que nous avons ici entre nous. Le député a une idée à défendre, il sait bien le faire. Il n'y a aucune raison de faire un procès d'intention au ministre et il ne convient sûrement pas de dire que le ministre induit la Chambre en erreur délibérément ou quelque chose d'approchant.

LE SYSTÈME DE NOMINATION DES JUGES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, quelles initiatives le ministre prend-il pour donner suite à la promesse faite par son prédécesseur, il y a un an, de modifier le système de nomination des juges de manière à éviter le favoritisme et la sélection de personnes qui montrent un tel mépris à l'égard de la Charte des droits et de l'égalité des femmes et des francophones du Canada? Quand va-t-il changer ce système?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, vous n'ignorez sans doute pas les limites qu'impose le commentaire 321 de Beauchesne aux critiques adressées à des membres de la magistrature, surtout lorsqu'elles sont sans fondement comme celles du député dans sa question. Je suis très fier de la qualité des nominations à la magistrature faites par mon prédécesseur et moi-même. Par exemple, la proportion de femmes nommées juges n'a jamais été aussi élevée que depuis que je suis ministre de la Justice. La qualité des nominations a été exceptionnelle et je suis tout à fait convaincu que les propos du député sont sans fondement et qu'ils ne sont pas justifiés.

* * *

LES FINANCES

LES RÉPERCUSSIONS DE LA TAXE DE VENTE FÉDÉRALE SUR LES PETITES ENTREPRISES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Depuis l'élection du gouvernement conservateur, la taxe fédérale de vente a augmenté de 3 p. 100. Le Studio de céramique Alexander à Ville La Salle est sur le point de faire faillite à cause de cette taxe. Le ministre épargnera-t-il ce commerce en relevant le plafond de l'exemption au titre de la taxe de vente pour les petites entreprises?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, que le député réfléchisse aux aspects plus généraux de sa question et il se rendra compte que les taux d'intérêt ont baissé de près de 4,5 p. 100 depuis deux ans. Un certain nombre de dispositions précises ont été prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu pour aider les petites entreprises à faire face à leurs obligations et à atteindre leurs objectifs. Je lui rappelle également que le niveau de l'activité économique au Canada a été de loin supérieur à celui des années précédentes et que la tenue de notre économie se compare favorablement à pratiquement n'importe laquelle du monde industrialisé.

[*Français*]

LA NÉCESSITÉ D'AUGMENTER L'EXEMPTION DE LA TAXE DE VENTE FÉDÉRALE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, le ministre des Finances ne comprend pas l'importance de l'exemption de la taxe de vente fédérale, de la façon que cela fonctionne. Est-ce que le ministre des Finances s'engage immédiatement à augmenter l'exemption de la taxe de vente fédérale de 50 000 $ à 250 000 $ pour aider la petite entreprise, et spécialement *Alexander Ceramics Studio* qui doit faire faillite dans quelques jours, à moins que le ministre n'annonce ces changements?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député veut bien me communiquer les détails concernant l'entreprise dont il parle, je les examinerai volontiers. Il sait, du moins je l'espère, combien il importe de réduire progressivement le déficit. C'est là l'une des principales raisons qui expliquent que les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi faibles depuis neuf ans et que les taux hypothécaires n'ont jamais été aussi bas depuis 13 ans. Grâce à ces faibles taux hypothécaires, le nombre des mises en chantier créatrices d'emploi n'a jamais été aussi élevé.

L'EXEMPTION D'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL—ON DEMANDE LA SUPPRESSION

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il sait qu'il y a deux jours le Conseil économique du Canada s'est joint aux nombreuses organisations du monde des affaires et du travail, sans compter les autres, qui demandent la suppression de l'exemption d'impôt à vie de 500 000 $ sur les gains en capital. Il a demandé aussi que les gains en capital soient imposés au taux normal. Le ministre suivra-t-il ce conseil afin que les contribuables canadiens ordinaires sachent que le gouvernement conservateur est sincère quand il promet de réformer la fiscalité et éliminera-t-il l'exemption d'impôt sur les gains en capital dans son budget du 18 février?

Questions orales

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis sûr que certains de ses collègues de l'ouest du Canada . . . mais voilà que le député de Yorkton—Melville quitte la Chambre écoeuré parce que le député a préconisé de supprimer l'exemption d'impôt sur les gains en capital pour les agriculteurs.

Des voix: Bravo!

LA RECOMMANDATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, comme le ministre s'est écarté du sujet, je pourrais le ramener à la question principale qui porte sur les profits spéculatifs et les ventes d'actions, soit les profits des particuliers. Cela n'a rien à voir, comme le ministre le sait, avec les fermes qui devraient être exemptées, comme chacun le sait.

Des voix: Oh, oh!

M. Cassidy: Mon parti l'a maintes fois répété. Le ministre est-il prêt à accepter l'avis non seulement du Conseil économique du Canada mais aussi de ses amis du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national qui ont déclaré que l'exemption d'impôt sur les gains en capital devrait être éliminée et que ces gains devraient être imposés au taux normal? Réformera-t-il le régime fiscal en ce sens, oui ou non?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): C'est probablement la volte-face la plus rapide que le NPD ait jamais faite.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je suis sûr que le député a bien pesé sa proposition, mais j'attire son attention sur le fait que le Conseil économique demande qu'on traite l'épargne d'une façon très différente. Je crois que le député a déjà critiqué les dispositions concernant les régimes enregistrés d'épargne-retraite que nous avons adoptées l'année dernière. Le Conseil économique propose de porter le plafond actuel de 18 p. 100 à 25 ou 30 p. 100 en échange de l'élimination de l'exemption des gains en capital. Le député voudra peut-être parler de cette partie de la proposition du Conseil économique.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES INDUSTRIES CULTURELLES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le vice-président des États-Unis, M. George Bush, a rencontré le premier ministre il y a quelques semaines pour discuter des progrès dans les négociations sur le libre-échange. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas saisi l'occasion pour obtenir l'engagement formel que les secteurs canadiens du livre, des périodiques et de la télévision ne seraient pas négociables? Pourquoi ne les désigne-t-il pas industries culturelles protégées qui font partie de l'essence et de l'identité du Canada?

• (1500)

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, on a expliqué à maintes reprises à la Chambre et encore pas plus tard qu'hier, que le premier ministre avait déclaré que les affaires culturelles n'étaient pas négociables. On ne peut pas exclure des négociations quelque chose qui n'en fait pas partie.

Pour ce qui est des tarifs douaniers sur les livres, nous avons expliqué qu'ils avaient été institués en raison de l'imposition d'un droit de douane sur les bardeaux par les États-Unis. Lorsque les États-Unis aboliront leur droit de douane, nous serons en mesure d'abolir le nôtre.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je ne sais pas si les travailleurs de nos industries culturelles jugeront que c'est là une réponse très satisfaisante.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, est-ce que la ministre peut dire si oui ou non le gouvernement négociera la politique sur la radiodiffusion outre-frontière, l'inadmissibilité des magazines étrangers aux privilèges fiscaux et la politique sur l'édition d'Investissement Canada? Ces secteurs sont-ils à vendre? Oui ou non? Nous voulons une réponse directe.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je renvoie la député à la page 3102 du hansard d'hier où le premier ministre reprenait la déclaration qu'il avait faite à l'Université de Chicago. Il déclarait:

> Si nous et nos partenaires américains n'arrivons pas à conclure un marché qui nous permette d'atteindre ces objectifs, nous ne conclurons pas d'entente. Notre souveraineté politique, nos programmes sociaux, notre lutte contre les écarts régionaux, notre identité culturelle, notre caractère linguistique particulier—tels sont les fondements essentiels du Canada.
>
> Ces questions ne seront pas négociées.

Mme Finestone: J'ai lu cela hier.

Mme Carney: S'il le faut, nous le répéterons chaque jour à la Chambre des communes jusqu'à ce que ce soit compris.

* * *

LES AFFAIRES MUNICIPALES

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Il n'ignore pas que les villes canadiennes sont en pleine crise, en train de pourrir, littéralement, et de se désintégrer. Depuis deux ans, la Fédération canadienne des maires et des municipalités réclame du gouvernement fédéral une aide financière que le ministre des Finances lui refuse.

Le premier ministre va-t-il assumer les responsabilités de son poste et, contre l'avis de son ministre des Finances, insister pour que le prochain budget débloque des fonds destinés à remettre nos villes en état?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il me semble avoir répondu, en décembre dernier, à une question semblable que la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) m'avait posée. Le gouvernement fédéral a déjà assez de s'occuper des affaires qui relèvent entièrement de sa compétence ou dont il partage la responsabilité avec les provinces. L'infrastructure municipale relève des municipalités et des provinces. Nous n'avons jamais empêché ces dernières de s'occuper de cette question, si elles l'estiment aussi grave qu'elles le disent. Je les invite à le faire si elles l'estiment nécessaire.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le ministre sait pertinemment que les provinces et les municipalités ne peuvent à elles seules en assumer le coût. Il n'ignore pas non plus que cela créerait 75 000 emplois. Pourquoi n'accorde-il pas l'aide financière nécessaire à la rénovation des villes? Les prix montent d'heure en heure, à mesure qu'il attend.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la logique de cette question m'échappe. Rien n'interdit aux municipalités et aux provinces, séparément ou conjointement, de refaire un pont, de remplir un nid-de-poule ou de réparer une canalisation. Les provinces et les municipalités ont l'entière compétence dans ce domaine.

En ce qui concerne les emplois, nous nous sommes occupés de relancer l'économie. Depuis deux ans et demi, 666 000 emplois ont été créés. Ce résultat découle directement de la politique du gouvernement qui consiste à abaisser les taux d'intérêt et à procurer un environnement plus propice à l'investissement. Les capitaux affluent d'Europe, du Japon et des États-Unis, et créent justement les emplois que réclame le député.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

HYDRO-ONTARIO—LA RENCONTRE PRÉVUE ENTRE LE VICE-PREMIER MINISTRE ET LE PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Pourrait-il dire à la Chambre s'il a reçu des nouvelles du premier ministre Peterson à propos d'une date pour discuter de la réduction des émissions de précipitations acides en Ontario, grâce à l'utilisation de charbon de l'Ouest à faible teneur en soufre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis heureux de l'intérêt que le député porte à cette importante question. J'ai reçu une lettre du premier ministre Peterson et nous nous rencontrerons le 2 mars.

RECOURS AU RÈGLEMENT

RÉTRACTATION D'UN MOT UTILISÉ AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. le Président: Je demande quelques minutes aux députés pour entendre une affaire. J'ai reçu un avis du député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey). Il voudrait faire une déclaration.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour la présidence et pour vous en particulier. Je pense que la Chambre devrait savoir qu'il n'y a pas de question de plus grande importance pour ma province que celle qui est actuellement devant la Chambre. En 15 ans, je n'ai jamais vu les émotions atteindre, à Terre-Neuve, le niveau qu'elles ont atteint à propos de cette affaire. C'est parce que cette question touche le coeur et l'âme de notre population, c'est ce qui la rend spéciale et en fait ce qu'elle est. J'ai le devoir de donner une image de ce que ressent notre population et c'est ce que j'ai fait, aujourd'hui.

Nos messages sont transmis par des mots. Même si je suis persuadé que, en fin de compte, ce que j'ai dit aujourd'hui s'avérera véridique, cette Chambre a un Règlement. Vous avez pris une décision que je respecte. Je désire retirer le mot que j'ai utilisé pour transmettre le message que je voulais exprimer aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je sais que je peux, au nom de tous, dire au député de Grand Falls—White Bay—Labrador que nous comprenons la profondeur des sentiments qu'il a exprimés. Son retrait chevaleresque et courtois des mots qu'il a prononcés fait honneur à cet endroit et est apprécié à sa juste valeur. Nous l'en remercions.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement de nous informer des travaux que le gouvernement entend présenter à la Chambre au cours des sept prochains jours.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Avec plaisir, monsieur le Président. Nous allons commencer aujourd'hui avec le projet de loi C-19, qui sera suivi du projet de loi C-21, puis du projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies; ensuite, l'étape du rapport du projet de loi C-6, concernant l'Accord atlantique, et le projet de loi C-2, concernant la société Canagrex.

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION D'UN MOT ANTIRÉGLEMENTAIRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, aujourd'hui, au cours de la période des questions, le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) a employé pour la deuxième fois le mot «diffamatoire» au sujet d'un autre député. Si vous consultez le commentaire 320 du Beauchesne, vous allez constater, ce que vous savez évidemment déjà, que l'emploi du mot «diffamatoire» en rapport avec un député est antiréglementaire. Je demande au ministre de consulter les bleus et de cesser d'employer ce mot à la légère. Il l'a déjà employé en parlant de moi et il l'emploie maintenant en parlant du député de Burnaby (M. Robinson).

M. le Président: La députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) se plaint de l'emploi du mot «diffamatoire». J'en prends bonne note. Je suis persuadé que ces instances vont faire réfléchir le ministre.

Je rappelle à tous les députés que l'emploi de pareils mots entraîne à la Chambre une agitation qui pourrait dégénérer en désordre que la présidence devrait sanctionner. En outre, il y a des mots qui ne sont pas nécessairement antiparlementaires, mais qui, employés d'une certaine manière, causent exactement le même désordre. Je remercie la députée de Hamilton-Est pour son intervention.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE 1986 SUR LES TRANSPORTS ROUTIERS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé) (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-19, concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, il me fait énormément plaisir d'ouvrir le débat sur ce projet de loi C-19.

• (1510)

[*Traduction*]

La Loi de 1986 sur les transports routiers réalisera la réforme de la réglementation économique de notre industrie des transports routiers dans tout le pays, réforme dont ont convenu les gouvernements fédéral et provinciaux. On peut très rapidement résumer les dispositions de ce projet de loi.

Les exigences de base de l'industrie reposent actuellement sur le critère d'intérêt public, et vont, aux termes d'une période de transition, reposer simplement sur un nouveau critère de compétence. Les entreprises de camionnage candidates devront simplement prouver qu'elles satisfont à toutes les importantes exigences en matière de normes de sécurité et d'assurance et de cautionnement.

Les autres restrictions aux licences d'exploitation, telles que les itinéraires et les lieux à desservir, de même que le contrôle des prix pratiqués, seront supprimées. Ces nouvelles dispositions ont une longue histoire.

[*Français*]

Madame la Présidente, l'industrie du camionnage a connu des changements énormes au cours des 60 dernières années. Pensons seulement aux camions eux-mêmes, aux routes, aux chargements et aux distances parcourues.

[*Traduction*]

Qui aurait pu prévoir que les petites entreprises de transport local des années 20 se développeraient jusqu'à assurer des services transcontinentaux s'enfonçant maintenant jusqu'au coeur des États-Unis?

Les transports par camions sont un élément vital et sans cesse croissant du secteur des transports du Canada. Dans son ensemble, l'industrie du camionnage génère plus de 70 p. 100 des recettes du transport au sol. Le volet affrètement représente à lui seul plus de 6 milliards de dollars par année dans notre produit national brut.

L'industrie emploie quelques 90 000 hommes et femmes dans le secteur de l'affrètement de camions dans notre pays. Je pense que 200 000 ou 250 000 personnes supplémentaires gagnent leur vie grâce aux industries secondaires qui fournissent biens et services à cette industrie.

Le Canada est un pays exportateur, et le transport par camions joue un rôle de plus en plus important pour nos exportations. En 1984, les poids lourds ont transporté 50 p. 100 de nos exportations vers les États-Unis. Je rappelle aux députés que deux millions à deux millions et demi de Canadiens gagnent leur vie grâce à nos exportations vers ce marché qui représente environ 80 p. 100 du total de nos exportations. Je pense que de nombreux autres Canadiens gagnent leur vie en assurant le transport, la distribution ou la manutention d'importations.

Au fil des années, les rapports entre l'industrie et le gouvernement ont aussi évolué. Depuis 1984, ce sont les provinces qui sont responsables de la réglementation des transports par camions dans les domaines relevant de leur propre juridiction comme de celle du gouvernement fédéral.

Au fil des années, diverses réglementations se sont développées dans notre pays. Les provinces ont adopté divers critères concernant l'entrée des marchandises, les itinéraires, les tarifs, les denrées, les précautions de sécurité, etc.

Pour cette raison, le camionneur a plus de difficultés qu'il ne devrait en avoir à répondre aux besoins des expéditeurs. Néanmoins, l'industrie du camionnage ayant pris de l'expansion et acquis de l'expérience, toutes les provinces ont réduit leur réglementation, surtout ces dernières années. Peu à peu, nos camionneurs ont été plus libres de concurrencer les autres entreprises de camionnage, ainsi que les chemins de fer et les autres modes de transport.

L'industrie demeure quand même aux prises avec une réglementation qui limite sa croissance et l'innovation et qui diffère souvent d'une province à l'autre. Cette réglementation limite les services et impose des frais inutiles aux entreprises de camionnage, à leur clientèle et, en fin de compte, à l'ensemble de l'économie.

Ce n'est pas ainsi que l'on répondra aux besoins de demain. Il est indispensable d'avoir au Canada un réseau de transport efficace et souple pour unir l'Est et l'Ouest et nous relier aux principaux marchés des États-Unis.

Il est indispensable, pour le bien-être économique du pays, de mettre en place un réseau de transport qui nous assurera les meilleurs services possibles au meilleur prix. En ce qui concerne le camionnage, les gouvernements fédéral et provinciaux, les entreprises de camionnage, les producteurs et les expéditeurs se sont attelés à la tâche en tenant de nombreuses consultations étalées sur plusieurs années. Ils se sont entendus sur le fait que le camionnage avait besoin d'une réglementation moins lourde, mais plus uniforme dans l'ensemble du pays.

Une entente historique sur la réforme de la réglementation du camionnage a été signée en février 1985, je crois, par toutes les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral. La nouvelle Loi sur les transports routiers, le projet de loi C-19, sanctionne cette entente.

Le projet de loi prévoit également d'autres accords fédéraux-provinciaux, notamment en ce qui concerne la définition des critères d'aptitude et l'adoption d'un code de sécurité national uniforme. Les ministres fédéral et provinciaux responsables des transports ont approuvé ces éléments supplémentaires, en octobre dernier.

Lorsque nous mettons au point de nouvelles lignes de conduite reliées à l'économie et au transport, il est logique d'examiner ce que font nos voisins du sud, surtout si l'on songe à ce que représentent les activités de transport transfrontalières du point de vue financier. Nous pouvons tirer profit des erreurs commises et des réussites obtenues aux États-Unis et je pense que nous en avons appris beaucoup en surveillant ce qui se passait aux États-Unis au moment de la déréglementation de l'industrie du camionnage. Nous avons examiné ce qui a bien fonctionné et ce qui a échoué et nous avons tenu compte des différences profondes qui existent entre les deux pays. Nous avons maintenant une véritable politique canadienne pour l'industrie du camionnage.

Je voudrais donner deux exemples importants de ce que je veux dire. D'après le plan d'action des États-Unis, la déréglementation économique de l'industrie du camionnage devait être suivie d'une réforme des règlements sur la sécurité routière. Apparemment, on n'a rien fait encore du côté de la sécurité. Bien entendu, nous avons l'intention de faire exactement le contraire parce que, selon nous, les camionneurs et tous les Canadiens considèrent la sécurité de leur réseau de transport comme prioritaire. Le ministre l'a déclaré bien des fois. Nous avons donc mis au point et approuvé un code de sécurité national uniforme après avoir consulté les provinces et l'industrie du camionnage. Ce code sera l'élément le plus important des nouveaux critères d'aptitude. Les autres éléments seront l'assurance et le cautionnement.

Le deuxième exemple a trait au fait que la réforme se fait graduellement au Canada. Les États-Unis avaient déréglementé du jour au lendemain une industrie du camionnage qui fonctionnait auparavant dans un milieu très strict du point de vue des exigences pour l'obtention des permis et des contrôles exercés sur les prix. Contrairement aux Américains, nous avons modifié notre régime graduellement. Dans une bonne mesure, beaucoup plus qu'aux États-Unis juste avant la déréglementation, notre industrie du camionnage fonctionne déjà selon un système de marché concurrentiel.

En outre, la réforme sur laquelle les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont tous mis d'accord, je pense, prévoit une période de transition. Pendant cette période, le critère de la charge inversée en matière de l'intérêt public s'ajoutera aux nouveaux critères d'aptitudes.

Enfin, dans leur accord de 1985, les gouvernements fédéral et provinciaux avaient prévu que la période de transition commencerait en janvier 1987. Elle commencera maintenant un an plus tard, c'est-à-dire en janvier 1988. Par suite de nouvelles consultations et de compromis, ce n'est qu'en 1991 qu'on commencera à appliquer uniquement les critières d'aptitude. Cela veut dire que l'industrie du camionnage du Canada aura à peu près une décennie pour s'adapter graduellement à une réduction de la réglementation.

• (1520)

Le protocole d'entente prévoyait aussi une étude indépendente des conséquences de l'élimination des critères basés sur la commodité pour le public et la nécessité en faveur de critères d'aptitude. Cette étude est maintenant terminée et publiée. Je voudrais mentionner brièvement quelques-unes de ses conclusions. D'abord, la réduction graduelle du contrôle exercé par les provinces sur l'entrée sur le marché et l'établissement des tarifs a déjà entraîné des changements importants dans l'industrie du camionnage. L'industrie est donc mieux préparée à la réforme que ne l'était l'industrie américaine en 1980, juste avant la déréglementation aux États-Unis. Deuxièmement, beaucoup de petits transporteurs indépendants sont déjà entrés dans l'industrie. L'afflux soudain de nouveaux exploitants qui s'est produit aux États-Unis n'est donc pas à prévoir ici. Troisièmement, rien ne montre que le régime réglementaire actuel soutient des services extra-provinciaux à destination de petites localités qui seraient abandonnés après la réforme des conditions d'entrée. Quatrièmement, beaucoup de tarifs sont déjà compétitifs. La lutte des prix risque de s'intensifier et devrait être contrôlée. Cinquièmement, la vague de faillites de petites entreprises qui s'est produite aux États-Unis n'est pas à prévoir ici. La réforme réglementaire ne devrait pas entraîner de bouleversement dans l'industrie. Sixièmement, un mouvement graduel de restructuration et de consolidation est en cours depuis un certain temps. Il va se poursuivre. Rien ne montre à ma connaissance qu'il va se produire un degré inquiétant de concentration. Notre industrie est actuellement compétitive et nous espérons qu'elle le deviendra encore plus.

Ces prévisions sont rassurantes, mais si les experts se trompaient? Je suis persuadé qu'avec une réglementation moins poussée et une concurrence plus aiguë, nos expéditeurs vont bénéficier des coûts les moins élevés et du service le meilleur possible. Nous sommes un pays d'expéditeurs. Il est certain que ma région de l'ouest du Canada dépend de nos ressources

naturelles et beaucoup d'hommes et de femmes qui travaillent dans ces secteurs sont énormément tributaires du transport routier ainsi que du transport ferroviaire et aérien. Je suis également persuadé qu'il faut maintenir la prospérité et la rentabilité du transport routier.

[*Français*]

En conséquence, le gouvernement du Canada s'est engagé en vertu du projet de loi C-18 à surveiller avec vigilance les effets de la réforme dans tous les modes et d'en faire rapport tous les ans. On sait que dans quatre ans, soit 1992, on entreprendra une revue approfondie de toutes les réformes y compris celle touchant le camionnage.

[*Traduction*]

En outre, compte tenu de la période transitoire de trois ans prévue au projet de loi C-19, les ministres des Transports fédéral et provinciaux sont convenus de faire exécuter de concert une étude spéciale des effets de la réforme du transport routier. Cette étude sera achevée en 1990. Les ministres sont également convenus de surveiller la participation des transporteurs routiers américains sur les marchés intérieurs et canado-américains. Cela va se faire en même temps que le contrôle existant du traffic canado-américain dans le cadre de l'Accord Brock—Gotlieb. Cet accord prévoit également un mécanisme d'examen et de correction des déséquilibres du trafic canado-américain.

Ces études indépendantes vont peut-être nous dire que notre secteur routier est en perte de vitesse et incapable de soutenir la concurrence d'un marché libre. Je ne crois pas que cela se produise. Je sais que la présence américaine dans les activités de camionnage au Canada inquiète de nombreux camionneurs canadiens, certains d'entre eux ayant proposé qu'on insère dans le nouveau projet de loi des dispositions précises restreignant l'entrée des camionneurs américains. Par contre des camionneurs canadiens font concurrence avec succès aux camionneurs américains. De fait, la proportion canadienne dans les activités des transporteurs a augmenté d'environ 10 p. 100 entre 1980 et 1984. C'est une excellente réussite pour notre propre industrie du camionnage. D'autre part, les camionneurs américains prétendent avoir certains reproches à nous adresser. Malheureusement, on dit la même chose actuellement dans chaque secteur. Les camionneurs américains prétendent que les restrictions imposées à l'entrée dans de nombreuses provinces demeurent rigoureuses en comparaison des règles élargies aux États-Unis et que ces restrictions varient d'une province à l'autre.

Les Américains semblent mal avaler que près de 1 000—je le répète, 1 000 transporteurs canadiens—aient obtenu une autorisation générale depuis la déréglementation aux États-Unis en 1980. Cette autorisation prend la forme d'un permis délivré par l'*Interstate Commerce Commission.* Les permis délivrés aux camionneurs américains au Canada sont limités sous de nombreux rapports et ces camionneurs doivent obtenir un permis de chacune de nos dix provinces. Ce n'est certes pas de la vraie symétrie, madame le Président.

Pour ce qui est du camionnage, la menace américaine surgit dans le secteur des longs parcours, comme les députés le savent. Certains transporteurs américains qui font les mêmes trajets que les transporteurs canadiens pourront tenter d'offrir un service sur une seule ligne. Toutefois, les transporteurs américains en activité au Canada sous le régime des règlements existants tentent déjà de faire précisément cela, alors comment le projet de loi va-t-il changer une situation qui existe actuellement dans le cadre des lois fédérales et provinciales en vigueur. Je le répète, les camionneurs canadiens ont affronté la concurrence avec succès. Je ne crois pas que ces modifications proposées à la réglementation leur fassent perdre leur caractère compétitif pour le transport des marchandises.

[*Français*]

Madame la Présidente, si nous ne sommes pas prêts à fournir un accès plus ou moins égal aux camionneurs aux États-Unis, il va sans dire que nous pouvons nous attendre à ce que la pression augmente aux États-Unis, dans les années qui viennent, peut-être dans les mois qui viennent.

On m'a dit qu'aux États-Unis, on est capable, avec un «stylo de président», d'éliminer tous nos camionneurs du Canada qui sont là actuellement. A mon avis, pour quelques-uns des 1 000 camionneurs du Canada qui font leur métier aux États-Unis, cela peut représenter un désastre.

[*Traduction*]

A moins que nous n'assurions un accès à peu près égal aux camionneurs américains, nous pouvons nous attendre à ce que les pressions s'accroissent aux États-Unis pour limiter l'accès des Canadiens à leur important marché. Dans notre marché intérieur, un certain nombre d'entreprises américaines se sont établies ici sous le régime de la réglementation existante. Elles se sont comportées comme de bons citoyens et ont le droit elles aussi de livrer concurrence.

Pour toutes ces raisons, ni le gouvernement fédéral ni les gouvernements provinciaux ne trouvent souhaitable ou nécessaire d'imposer par la loi des obstacles à l'entrée des camionneurs américains. Nous ne vivons pas dans une économie hermétiquement fermée. Il nous faut soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, et sur la base de cette prémisse nous avons permis aux camionneurs américains de livrer concurrence au Canada pourvu qu'ils se comportent comme de bons citoyens.

Ce qui sera utile, c'est la période de transition jusqu'en 1991, au cours de laquelle des critères modifiés d'intérêt public continueront de s'appliquer. On donnera ainsi aux intéressés davantage de temps pour s'adapter à une concurrence accrue. Nos expéditeurs demandent presque à l'unanimité au gouvernement de tout simplement déréglementer sans tarder ce secteur. Nous comprenons leurs craintes, mais le gouvernement juge que les camionneurs canadiens devraient avoir plus de temps pour s'adapter à un marché davantage compétitif.

En appliquant ces réformes de façon modérée, comme on le propose dans le projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie, nous pourrons bénéficier d'un marché plus compétitif et d'un secteur du camionnage extrêmement viable au Canada. Certains ajustements seront, bien entendus, nécessaires. Cependant, les camionneurs seront mieux placés pour conclure avec leurs clients actuels et nouveaux, des contrats avantageux pour les deux parties précisant les services offerts et leur prix.

Cette souplesse permettra aux transporteurs et aux clients des expéditeurs de s'adapter à l'évolution de la situation économique au Canada et à l'étranger dans les années à venir, sans l'intervention du gouvernement.

• (1530)

La nouvelle Loi sur les transports routiers nous est soumise aux fins d'approbation en principe, ce avec quoi je suis tout à fait d'accord. Je tiens à rappeler aux députés qu'elle fera l'objet d'un examen attentif au comité. Le ministre des Transports (M. Crosbie) a déjà signalé qu'il allait écouter toutes les instances qui y seront présentées. Dans l'ensemble, je crois que ces excellentes réformes viennent à point nommé et que cette politique s'imposait. La réglementation régissant le transport par camions sera moins lourde, mais plus uniforme, ce qui sera à l'avantage des transporteurs et des expéditeurs et permettra d'offrir un service efficace. En outre, on encouragera une saine industrie du camionnage en s'en remettant davantage aux forces du marché, tout en appliquant des normes de sécurité modernes, claires et uniformes. Tout cela aidera nos producteurs et nos expéditeurs a être plus compétitifs sur les marchés intérieur et internationaux, ce qui profitera aux consommateurs et favorisera la croissance économique et la création d'emplois d'un bout à l'autre du pays, de Saint-Jean, Terre-Neuve, à Nanaïmo sans oublier les Territoires du Nord-Ouest.

M. Benjamin: Et des dizaines de camionneurs feront faillite pendant ce temps.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Madame le Président, nous étudions aujourd'hui le projet de loi C-19 intitulé «Loi concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales». Il est important de mentionner que ce projet de loi remplacera la loi sur les transports par véhicules à moteur de 1953-1954. Cette loi qui touchait les intérêts du camionnage, de même que ceux des autobus qui opèrent dans le marché extra-provincial, est donc remplacée par, il faut le remarquer, toute une série de nouveaux critères de déréglementation contenus dans ce projet de loi qui n'affectent en réalité que l'industrie du camionnage. Mais je m'empresse de dire que c'est déjà trop, car toute personne affectée par ce projet de loi ne veut de cette initiative conservatrice.

On avait pensé que le gouvernement, à la suite de la levée de boucliers contre le projet de loi C-18, aurait eu la clairvoyance de comprendre qu'il devait agir avec beaucoup d'attention et de réserve dans son initiative de vouloir bouleverser tout le domaine du transport au Canada. Mais non, ce n'est pas suffisant! Après avoir provoqué ce gâchis dans le domaine du projet de loi C-18, il revient immédiatement à la charge avec le projet de loi C-19 qui n'est pas meilleur que le précédent. Et je dois dire avec beaucoup de regret, nonobstant le fait que j'ai beaucoup d'admiration, d'estime pour le secrétaire parlementaire, que je trouve inconcevable le fait que le ministre des Transports (M. Crosbie) ne soit pas ici lui-même pour présenter son projet de loi. Cette attitude absolument cavalière de la part du ministre des Transports est inacceptable. S'il a vraiment à coeur l'intérêt de son ministère, s'il considère que les lois qui sont étudiées en cette Chambre valent la peine et ont de l'importance, c'est ici qu'il devrait être pour défendre ses propres projets de loi.

Il a été constamment absent de cette Chambre à l'occasion de l'étude et des discussions du projet de loi C-18, et il nous fait l'insulte de ne pas être ici pour défendre ce deuxième projet de loi présenté dans la même semaine.

Je crois que ce qu'il est important de dire c'est que le projet de loi C-19 affecte d'une façon tout à fait importante une industrie fort importante au Canada. En effet, si on regarde les chiffres de l'an dernier, en 1986, cette industrie avait un chiffre d'affaires d'environ 8 milliards de dollars et employait au-delà de 50 000 personnes. L'industrie du camionnage transporte quelque 40 p. 100 du tonnage des produits au Canada et environ 50 p. 100 du tonnage des exportations canadiennes aux États-Unis.

C'est donc une industrie d'importance capitale pour l'économie canadienne. Et, malgré certaines difficultés de la récession que nous avons tous vécue au début des années 1980, cette industrie a survécu et a continué à procurer des milliers d'emplois dans toutes les régions du Canada à de valeureux travailleurs qui ont réussi à vivre et à être bien rémunérés grâce à l'industrie du camionnage. C'est pourquoi, au moment où nous nous parlons, tant les opérateurs que les propriétaires, que les représentants et experts de l'industrie du transport routier se posent de sérieuses questions au sujet des changements introduits par le gouvernement conservateur, par le biais de ce projet de loi.

Regardons ensemble les propositions qui, selon ceux qui oeuvrent dans ce secteur, menacent très sérieusement la survie même de centaines, pas une ou deux, de centaines de compagnies canadiennes du transport routier. Le gouvernement propose de laisser tomber le critère dans le marché intitulé: *Convenances publiques et nécessités*. Ce critère, je le rappellerai, est en place depuis 1954. Il met le fardeau de la preuve sur le demandeur du permis. Donc, pour espérer obtenir un permis, le demandeur doit aujourd'hui démontrer que le service qu'il envisage est absolument nécessaire et que le grand public en tirera des bénéfices. Ainsi, on peut le constater, seulement les transporteurs routiers qui fournissent un service requis par les forces du marché obtiennent au moment où nous nous parlons ce permis. Or, sous prétexte de vouloir créer une plus grande concurrence, le gouvernement a décidé de tout changer et de remplacer ce critère par ce qu'il appelle en anglais «fit, willing and able», ce que je traduirais par le système de «prêt, apte et disposé». Or qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que ce nouveau critère renverse le fardeau de la preuve sur les détenteurs actuels de permis qui devront dorénavant démontrer que l'arrivée d'un nouveau transporteur sur une route déjà desservie mettra en danger la viabilité du service. Ce ne sera plus à celui qui veut offrir un service de prouver que c'est essentiel qu'il l'offre mais c'est à ceux qui sont déjà sur le marché qui devront essayer d'empêcher un autre de rentrer et de faire la preuve qu'il ne devrait pas rentrer. C'est un système qui n'a absolument aucun bon sens parce qu'il est évident que ceux qui devront démontrer que le voisin ne devrait pas rentrer seront dès le départ taxés de partialité, et il leur deviendra absolument impossible de présenter une preuve qui se tienne et qui soit objective pour empêcher un concurrent de venir sur le marché. La différence est donc absolument claire. A moins d'une plainte formelle, quiconque possédant un camion de quatre roues qui veut et qui se dit capable de faire fonctionner ce camion a donc toutes les chances voulues d'obtenir ce permis. Ce sera quasiment automatique, tout le monde qui voudra conduire un camion pourra avoir un permis.

Il faut donc se demander quelles seront les conséquences de cette situation. Il est évident que l'effet global sur le marché canadien sera que beaucoup plus de transporteurs routiers se feront une concurrence non pas pour d'autres marchés mais en fait pour le même marché. S'il s'agissait d'une possibilité d'expansion, on pourrait concevoir qu'il est utile et opportun d'avoir plus de concurrents mais puisqu'il s'agit au fond d'un même marché qui est le marché canadien, on peut se demander pourquoi le gouvernement canadien poursuit cette démarche. Car, selon nous, ce qui sera encore plus désastreux, ce n'est pas cette concurrence supplémentaire qui pourrait venir de quelques particuliers qui obtiendront un permis parce qu'ils ont un nouveau camion, mais c'est surtout la possibilité que le fait que la demande de permis sera plus facile à obtenir amènera inévitablement les géants de l'industrie américaine du camionnage à entrer sur le marché canadien et à concurrencer les industrie de camionnage au Canada. Alors, il est indéniable que les prises de contrôle étrangères de transporteurs routiers canadiens se multiplieront au cours des cinq prochaines années.

Regardons ce qui s'est passé au cours des récentes années au Canada. On le sait, depuis 1981, les coûts d'opérations au Canada ont augmenté de 28 p. 100. Cette hausse est principalement due évidemment aux taxes sur l'essence et au prix absolument exorbitant pour ne pas dire scandaleux de l'assurance-responsabilité. C'est un domaine sur lequel le gouvernement conservateur n'a pas voulu se pencher. Mais je sais que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) devrait, dans les plus brefs délais, vérifier ce qui se passe de ce côté-là car les assurances-responsabilité au Canada sont devenues un fardeau absolument intenable non seulement pour l'industrie du camionnage mais pour une foule d'autres organismes. Les municipalités, des compagnies, des industries se font, d'une façon absolument inacceptable, surcharger par les compagnies d'asssurance. Et c'est un problème majeur qui déborde le cadre de la loi que nous discutons aujourd'hui mais qui est aussi pertinent pour toutes ces compagnies de camionnage.

Or, avec toutes ces hausses auxquelles l'industrie du camionnage a fait face, il faut reconnaître que les taux d'embarquement, eux, n'ont augmenté que de 5 p. 100, de telle sorte que le résultat net, que la marge de profit a baissé, selon les chiffres qui nous sont fournis par l'industrie du camionnage, à 3 p. 100. Une marge parmi les plus basses depuis la Seconde Guerre mondiale. Or, les compagnies américaines grâce à des chiffres d'affaires combinés fort supérieurs à l'industrie canadienne pourraient évidemment pénétrer les marchés canadiens, baisser leurs taux et absorber quelques pertes pendant un, deux ou trois ans pour ensuite acquérir des transporteurs routiers canadiens à bout de souffle. Voilà le danger d'introduire un tel critère d'entrée alors qu'on opère avec une marge de profit de quelque 3 p. 100 qui est aussi faible au Canada. Les transporteurs routiers canadiens ne pourraient, eux, baisser leurs prix pour faire concurrence avec les gens des États-Unis.

Cela, le gouvernement du Canada le sait. Le ministre des Transports (M. Crosbie), aussi bien que son prédécesseur qui est aujourd'hui vice-premier ministre (M. Mazankowski), se l'est fait dire par l'industrie du transport routier canadien. Et, ce qui est absolument aberrant, c'est que autant le ministre actuel des Transports que l'ancien ministre des Transports conservateur ont fait la sourde oreille à ces représentations de l'industrie du camionnage.

On parle ici du danger que les compagnies américaines pénètrent le marché canadien pour pratiquer l'imposition de prix prédateurs. Notre crainte principale est que la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions n'est absolument pas assez forte pour empêcher ce genre de concurrence. Il y a quelques semaines, le gouvernement conservateur a présenté un projet de loi sur la concurrence qui, il faut l'admettre, est un pas en avant dans la bonne direction. Mais, à ce moment-là, l'Opposition officielle, le parti libéral, avait dit que cette loi n'avait pas assez de dents, que cette loi n'était pas assez efficace pour protéger une saine concurrence au Canada. Or, nous en avons maintenant la preuve exemplaire. Les compagnies américaines ne seront pas empêchées par la Loi sur la concurrence, présentée par les conservateurs il y a quelques semaines, d'imposer des prix prédateurs. C'est donc pour nous une question fondamentale et mes collègues du parti libéral allons, lorsque ce projet de loi sera en comité parlementaire, présenter un amendement à la Loi C-19, pour nous assurer que l'on pourra inclure une telle mesure dans la Loi C-19.

C'est d'ailleurs ce que l'Association canadienne du camionnage demandait dès décembre dernier, lorsqu'elle faisait ses commentaires préliminaires sur la Loi C-19, où on retrouve les paroles importantes que je cite:

• (1540)

[*Traduction*]

Les dispositions de la Loi sur la concurrence, relatives à la réduction déloyale et discriminatoire des prix ne s'appliquent que dans une faible mesure aux transports. Le projet de loi C-19 ne prévoyant rien à ce sujet, le secteur du camionnage au Canada va devoir suivre dans un marché continental dominé de plus en plus par une poignée de compagnies américaines transportant des marchandises diverses pour plusieurs milliards de dollars, et cela sans la moindre garantie ni asurance que ces compagnies créeront suffisamment d'emplois au Canada alors qu'elles exploitent nos marchés industriels essentiels.

[*Français*]

Depuis juillet 1985, date d'émission de la politique du gouvernement sur la déréglementation intitulée *Aller sans entraves*, quatre compagnies canadiennes de transporteurs routiers ont déjà été acquises par deux grandes compagnies américaines: la *Roadway*, de Akron, Ohio, a acheté la compagnie *Arkena Express Lines* de Toronto, et la *Yellow Freight* de Overland, Kansas, a acheté trois camionneurs régionaux de Windsor, Ontario.

C'est donc une situation qui est déjà commencée. Et il est fort possible, non seulement fort possible, mais absolument certain, selon tous ceux qui connaissent ce domaine, que la situation va empirer et que l'industrie du camionnage canadien va se faire littéralement bouffer par l'industrie américaine.

Et je ne peux comprendre que le gouvernement conservateur s'évertue avec obstination à poursuivre sa démarche absolument futile, absolument inacceptable pour l'intérêt canadien et présente ce projet de loi qui donne tout simplement en pâture toute l'industrie du camionnage canadien aux Américains. C'est quelque 50 000 emplois de travailleurs canadiens que le gouvernement conservateur est prêt à sacrifier aux intérêts américains, tout simplement pour poursuivre ce rêve futile, combien dangereux maintenant du premier ministre (M. Mulroney) qui ne savait pas dans quoi il s'embarquait lorsqu'il a

accepté de commencer à discuter du libre-échange avec le Président des États-Unis.

Se référant à la stratégie des grandes compagnies américaines, voici ce que disait M. Gerry Reimer, le vice-président de la *Reimer Express Lines* de Winnipeg, et je cite:

[*Traduction*]

Les compagnies américaines ont le loisir de venir faire affaire au Canada et de réduire leurs prix à l'extrême pendant un an ou deux, mais on verra alors toutes nos entreprises de camionnage disparaître.

[*Français*]

Voici un des plus importants dirigeants d'une compagnie canadienne qui dit ceci, et il n'est pas le seul. Monsieur John Kennedy, le président de la *Kingsway Transport* de Rexdale en Ontario, ajoute, et je cite:

[*Traduction*]

Il ne fait aucun doute que la déréglementation aura des conséquences désastreuses sur la situation financière du transport routier au Canada. Elle aboutira en fin de compte à une vague de marée de fusions, de rachats et de faillites.

• (1550)

[*Français*]

Ces témoignages ne sont pas ceux de députés de l'opposition qui veulent embarrasser le gouvernement. Ces témoignages sont ceux de gens qui oeuvrent au jour le jour dans le domaine du camionnage au Canada et qui sentent leur industrie leur glisser sous les pieds à cause de l'incompétence ou de l'enfantillage du gouvernement conservateur, et cette situation est absolument inacceptable.

Pour mettre en évidence la gravité des prises de contrôle étrangères possibles, j'invite la Chambre à examiner la différence entre les chiffres d'affaires de quelques compagnies américaines et canadiennes. La plus grande firme de transport routier au Canada ou au Québec, la compagnie Brazeau avait un chiffre d'affaires de 160 millions de dollars en 1985. L'une des plus grandes compagnies au Canada, la Kingsway Transport Limitée de Rexdale en Ontario, avait un chiffre d'affaires de 250 millions de dollars en 1985. Je le répète, l'une 160 millions de dollars, la plus importante au Québec, une des plus grandes au Canada 250 millions de dollars. La plus importante compagnie américaine, la Roadway Express, avait à elle seule un chiffre d'affaires qui dépassait les 4 milliards de dollars en 1985. On peut facilement constater l'énorme pouvoir financier que détiennent les grandes compagnies américaines. Or, ce qui risque de se produire au Canada a déjà commencé à se produire aux États-Unis et c'est une obstination aveugle, stupide de la part du gouvernement conservateur que l'on ne peut pas comprendre.

La déréglementation aux États-Unis a amené une plus grande concentration et n'a pas amené une plus grande concurrence, elle a amené une moins grande concurrence. Or, nous disons que la même chose va se produire au Canada. N'imitons pas d'une façon servile et stupide les Américains. Ce qu'ils ont fait n'a pas marché dans l'intérêt de l'économie américaine, et pourquoi cela marcherait-il chez nous? Les exemples sont patents. Depuis la mise en vigueur du *US Motor Carrier Act* de 1980 qui a marqué le début de la déréglementation du transport routier aux États-Unis, les plus importantes compagnies n'ont pas cessé de prendre de l'ampleur.

En effet, les quatre grandes majeures, soit *Roadway Express*, *Consolidated Freightway*, *Yellow Freight* et *United Parcel Services* ont agrandi leur part du marché américain de 24 p. 100. Ce chiffre démontre donc clairement que ces compagnies non seulement veulent mais peuvent rapidement accroître leur part du marché. Et si on leur ouvre les portes toutes grandes comme le gouvernement conservateur veut bêtement le faire, eh bien, ces compagnies viendront agrandir leur part du marché au Canada, bouffer les compagnies canadiennes, et mettre en chômage ces centaines sinon ces milliers de travailleurs canadiens qui gagnent honorablement leur vie dans le domaine du camionnage au Canada.

Clairement, par ce projet de loi, le gouvernement fédéral va faciliter la tâche de ces compagnies américaines sur le marché canadien. Et lorsqu'il dit qu'il veut améliorer la concurrence, il est à craindre, au contraire, que la grande part de cette concurrence proviendra non pas d'autres compagnies canadiennes, ce qui à la rigueur pourrait être acceptable, mais des grandes compagnies géantes américaines et que ces compagnies canadiennes qui y gagnent convenablement leur vie actuellement n'auront d'autre choix que de fermer leurs portes, de mettre à pied leurs employés ou de se vendre à vil prix aux Américains.

Comme le dit si bien le directeur exécutif de l'Association canadienne du transport routier, M. Ken McLaren, et je le cite:

[*Traduction*]

D'après M. Ken MacLaren, cette mesure, le projet de loi C-19 dont nous discutons, revient à confier au renard la garde du poulailler.

[*Français*]

Je vois que le ministre sourit à cette remarque, et il a raison de sourire parce que c'est une situation qui peut peut-être faire rire les conservateurs, mais qui fait pleurer actuellement des dizaines sinon des centaines et des milliers de travailleurs de l'industrie du camionnage qui craignent que par une attitude tout à fait irréfléchie, irresponsable, du gouvernement conservateur on donne, on sacrifie aux Américains cette industrie fort importante du Canada. Et ce n'est pas sans raison que les compagnies américaines sont plus vastes et monopolisatrices. En effet, l'infrastructure dynamique, il faut l'admettre, qui lie les centres populeux américains, de même que le réseau de terminus érigé depuis de nombreuses années par les compagnies américaines présentent un des systèmes des plus efficaces et aussi un système fort important en ce sens qu'on doit réaliser que les Américains possèdent une matrice de pas moins de 860 routes reliant les différents marchés métropolitains américains qui représentent au-delà d'un million de personnes. Or il y en a combien de centres canadiens d'un million de personnes ou plus? Je vous le répète, il y en a 860 centres américains qui ont une population importante qui s'approche du million ou qui dépassent le million alors qu'au Canada nous n'en avons que trois. C'est évident que la structure routière américaine favorise dès le départ les compagnies américaines si on les compare aux compagnies canadiennes.

En outre, la différence accrue entre nos deux systèmes de taxation depuis la réforme importante introduite aux États-Unis en 1986 avantage encore les compagnies américaines. On le sait, ces compagnies paient moins d'impôt proportionnellement à cause de la réforme affectant la dépréciation des véhicules aux États-Unis. Les compagnies américaines paient beaucoup moins de taxes sur l'essence, et les gouvernements

américains interviennent beaucoup moins dans les relations entre les travailleurs et la direction. Donc, pour tous ces facteurs, il est clair que la position américaine est beaucoup plus avantageuse que la position canadienne lorsque l'on compare ces deux industries du camionnage américain et du camionnage canadien. Nous croyons que, en toute décence, en toute justice pour l'industrie du camionnage, le gouvernement conservateur n'a pas le droit d'aller de l'avant avec cette réforme avant que le ministre des Finances (M. Wilson) n'ait procédé à sa réforme fiscale et n'ait permis à l'industrie du camionnage du Canada d'être sur un pied d'égalité pour concurrencer les camionneurs américains. Procéder maintenant à la déréglementation du camionnage au Canada alors que le ministre des Finances, pour la deuxième fois, recule, manque de courage, manque de conviction pour sa réforme fiscale, c'est absolument inacceptable, je dis que c'est du vol à l'endroit des camionneurs canadiens, et ceci ne peut pas se faire.

Je dirai que l'une des provinces susceptibles de perdre énormément en vertu de cette loi est la province du Manitoba. Huit des quatorze plus importantes compagnies canadiennes sont situées dans cette province et plus de 10 000 personnes y oeuvrent. Les représentants de l'industrie de cette province sont très inquiets et le président de l'Association du transport routier du Manitoba, M. Rolly Painchaud, avait ceci à dire, et je cite:

• (1600)

[*Traduction*]

Le Manitoba risque d'y perdre plus que la plupart des provinces, si la réforme du secteur du camionnage néglige de protéger les réseaux routiers nationaux contre la concurrence des entreprises américaines géantes.

[*Français*]

On peut constater que le gouvernement a donc été mis en garde, mais ce qui est regrettable, c'est qu'il n'a pas retenu ce message.

Je vois deux députés de la province du Manitoba, le député de Saint-Boniface (M. Duguay) et le député de Winnipeg, qui sont en arrière des rideaux de l'antichambre des conservateurs et qui, je l'espère, interviendront dans ce débat et défendront les intérêts de leurs électeurs et de leur province parce que ce projet de loi C-19 est de nature à nuire considérablement à l'économie du Manitoba.

[*Traduction*]

J'ai hâte au fond d'entendre le député intervenir dans le débat pour ramener le ministre des Transports (M. Crosbie) au bon sens. Cette mesure va sonner le glas des entreprises de camionnage du Manitoba. J'attends impatiemment que des conservateurs de cette province aient le courage de dénoncer cette affreuse mesure législative.

[*Français*]

Les retombées de la déréglementation affectent non seulement l'habilité des transporteurs routiers de faire concurrence aux Américains, mais aussi de faire concurrence aux compagnies de chemin de fer parce que, en effet, une mesure est contenue dans l'autre projet de loi qui fait partie de ce plan diabolique du gouvernement conservateur de transformer l'industrie du camionnage, et qui est le projet de loi C-18 qui désavantagera le transport routier vis-à-vis du transport ferroviaire. Je veux me référer aux mesures qui ont trait au tarif confidentiel. Le tarif confidentiel dont il est question dans le projet de loi C-18 permettra au Canadien National et au Canadien Pacifique d'entrer en négociations secrètes avec l'expéditeur pour déterminer les tarifs. Ceci aura pour effet de réduire les taux de transport pour l'expéditeur qui fait affaire avec ces deux compagnies de chemin de fer. Mais elle forcera également les compagnies de transport routier de réduire leurs taux pour continuer à faire concurrence avec les compagnies de chemin de fer pour les produits qui sont expédiés soit par chemin de fer, soit par camionnage. Or, rappelons-nous que la marge de profit actuellement des industries du camionnage est à peine de 3 p. 100. Comment pourrons-nous envisager une saine concurrence dans une telle situation? Il est indéniable que cette concurrence supplémentaire de la part des chemins de fer amènera une façon de coïncer tellement les industries du camionnage qu'encore là on peut prévoir que beaucoup se décourageront et vendront leur industrie à des intérêts canadiens ou étrangers.

La situation se complique davantage lorsqu'on examine les retombées de la déréglementation sur la sécurité. Même avec toutes les indications qui ont été données par le gouvernement, même avec toutes les indications qui ont découlé de l'expérience aux États-Unis depuis 1980, le gouvernement conservateur a choisi de ne pas regarder cet aspect. Le gouvernement conservateur se ferme les yeux et nous fait des déclarations pieuses qu'il n'y a aucun problème dans le domaine de la sécurité. Ils ne compromettront jamais la sécurité. Or, la réalité est la suivante: C'est que depuis la mise en vigueur du *U.S. Motor Carrier Act* de 1980, il y a eu une augmentation de 18 p. 100 du nombre d'accidents impliquant des camions aux États-Unis. Et il n'y a aucune raison de croire que ce ne sera pas la même chose au Canada avec la déréglementation.

La concurrence féroce qui a sévi aux États-Unis à la suite de la déréglementation a poussé les taux à la baisse et les compagnies de transport routier furent forcées de couper leurs coûts. Les salaires ont chuté, les chauffeurs ont été obligés de travailler de longues heures et les compagnies ont commencé à négliger les procédures de maintien de leurs véhicules. Le résultat est que 7 camions sur 10 aux États-Unis ont circulé avec de l'équipement «insécuritaire». Et sur ces 7 camions, 80 p. 100 représentaient de nouvelles entrées sur le marché américain depuis 1980.

L'expérience nous indique donc clairement que la déréglementation facilite l'entrée sur le marché de compagnies à un camion, un chauffeur qui, bien souvent, négligent les règles de sécurité pour être mieux en mesure de concurrencer les grosses compagnies. Et cette concurrence oblige donc les compagnies établies à se compromettre en matière de sécurité en réduisant les horaires de maintien, en allongeant les heures de travail des chauffeurs et en étendant le cycle de vie des pièces d'équipement.

Je dis donc qu'en mettant en vigueur le projet de loi C-19, le gouvernement trahit l'appel des Canadiens pour une meilleure sécurité routière au Canada. Il est facile de prédire que l'expérience américaine se répétera ici au Canada et que nos routes seront moins «sécuritaires» à cause de cette action irréfléchie du gouvernement conservateur.

Depuis déjà un bon moment, les ministres provinciaux, ainsi que les représentants de l'industrie du transport routier au Canada, demandent qu'un code national de sécurité soit mis en

place. Ils ont non seulement demandé cela, mais ils ont aussi demandé qu'ils soient mis en place avant ou à tout le moins en même temps que le projet de loi soit adopté. Or, nous devons constater qu'à ce jour, le gouvernement n'a aucunement porté attention à ces demandes des autorités provinciales. Le code national de sécurité routière assurerait que l'expérience américaine ne se reproduirait pas au Canada, ou à tout le moins, avec la même acuité qu'il se produit aux États-Unis.

Or, pourquoi ce délai? Parce que, dans la réalité, le gouvernement conservateur qui s'était piqué de bonnes relations dans le domaine des échanges entre les provinces et le gouvernement fédéral n'a rien fait dans ce domaine. Il y a eu une conférence où on a exprimé des voeux pieux, mais il n'y a vraiment pas eu d'entente formelle entre Ottawa et les provinces. Or, pourquoi ce délai? Pour les chauffeurs de camions, et pour tous les voyageurs routiers au Canada, ce délai représente un dangereux risque additionnel. Et je dis que ce risque ne doit pas être pris. On ne peut pas risquer la sécurité de vies humaines, sous prétexte qu'on veut faire une déréglementation en toute hâte au Parlement canadien. Il demeure certain que ces compagnies de transport routier, américaines en particulier, n'ont pas respecté la sécurité, et je serais le plus surpris du monde que dans un même contexte, sans aucune mesure coercitive, que les compagnies canadiennes soient plus respectueuses de la sécurité. Si ce gouvernement possédait une once de bon sens, je dis qu'il repenserait sa structure et sa stratégie. Le fait de soumettre une industrie qui emploie 50 000 Canadiens à un terrible bouleversement et peut-être à une mort bien calculée est la preuve d'un gouvernement qui gouverne pour l'intérêt d'un tout petit groupe. Il risque de défaire d'un seul trait le travail de plusieurs générations qui ont bâti au Canada une industrie de transport routier non seulement forte mais concurrentielle et génératrice de nombreux emplois rémunérateurs. Et ce gouvernement risque, et je le dis en terminant, madame la Présidente, de saper toutes ces énergies du passé strictement pour faire plaisir au gouvernement américain qui veut une autre concession du gouvernement conservateur dans ce processus de négociations sur le libre-échange. Je trouve cela absolument inacceptable. Je trouve cela absolument scandaleux et le parti libéral se battra jusqu'à la fin pour empêcher cette nouvelle concession d'à-plat-ventrisme des conservateurs en faveur des Américains.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria)—L'administration—a) Les lignes directrices sur les conflits d'intérêts *b*) On demande de prévoir des sanctions; l'honorable député de Spadina (M. Heap)—Les affaires extérieures—L'appui militaire des États-Unis au gouvernement salvadorien; l'honorable député de York-Ouest (M. Marchi)—L'immigration—a) L'entrevue télévisée du ministre.—b) Demande d'excuses.

• (1610)

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986 SUR LES TRANSPORTS ROUTIERS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-19, concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je me réjouis d'être le premier orateur du NPD dans le débat du projet de loi C-19. Je dois dire, cependant, que cela constitue pour moi comme un retour en arrière. Il y a 11 ans, lorsque j'étais député à l'Assemblée législative de l'Ontario, j'ai fait partie d'un comité spécial chargé d'étudier la réglementation ou la déréglementation du camionnage dans cette province. Après être passé de l'Assemblée législative ontarienne au Parlement canadien, je me trouve maintenant revenu au point de départ, à étudier encore une fois le pour et le contre de la réglementation ou de la déréglementation de l'industrie du camionnage, non pas seulement en Ontario cette fois-ci, mais partout au Canada.

Le temps que j'ai consacré aux travaux de ce comité spécial m'a permis d'acquérir une très bonne compréhension de l'industrie en Ontario et de son importance pour les habitants de cette province. Nous avons parcouru la province en nous arrêtant en de nombreux endroits, beaucoup plus nombreux en fait que ceux dans lesquels s'est arrêté le comité de la Chambre chargé d'étudier le Livre blanc intitulé *Aller sans entraves*. Vous vous en souviendrez, le comité permanent des transports s'est rendu dans trois villes, Halifax, Winnipeg et Vancouver, en plus de tenir des audiences à Ottawa. Je ne me rappelle pas combien de localités nous avons visitées en Ontario à l'occasion des audiences de 1976, mais nous en avons visité un grand nombre. Nous sommes passés par un certain nombre de localités du nord de l'Ontario pour nous rendre compte de ce que le camionnage représentait pour ces villes et ces villages et leurs habitants afin de pouvoir comprendre quelles répercussions économiques pourraient avoir les changements apportés à la réglementation. Il me semble bien franchement que rien n'a changé. Le camionnage garde pour ces gens son importance vitale. C'est ce qui leur permet de tenir dans ces régions isolées, et ils ont besoin de la protection que leur assure la réglementation, car ils n'obtiendront aucune protection avec la libéralisation de l'industrie.

J'aimerais vous donner aujourd'hui, madame la Présidente, à vous, aux députés et aux Canadiens qui suivent les débats à la télévision, une idée de la situation de l'industrie du camionnage au Canada. J'examinerai ensuite certains exemples précis des répercussions qu'a eues la déréglementation aux États-Unis sur les transporteurs, les travailleurs et les localités, de même que de ses répercussions au Canada, et je ferai une évaluation des répercussions globales que pourrait avoir le projet de loi sur les Canadiens.

L'industrie canadienne du camionnage, pour plusieurs raisons qui sont propres à sa structure au Canada, sera frappée plutôt durement par la déréglementation. Les terribles répercussions que la déréglementation a eues sur le secteur du camionnage aux États-Unis, à savoir des licenciements en

masse, des faillites, une concentration accrue, un arrière-pays privé de services, et le reste, se feront également sentir au Canada, mais il est fort probable, étant donné les caractéristiques particulières de notre industrie, qu'elles seront encore plus graves.

Lorsqu'on évalue les répercussions probables de la déréglementation, il faut tenir compte de trois caractéristiques du secteur du camionnage au Canada. Il y a tout d'abord la taille du marché et ses orientations. Contrairement à ce qui se passe aux États-Unis où l'on retrouve d'importantes concentrations démographiques, il n'y a au Canada que trois villes de plus d'un million d'habitants. Aux États-Unis, 1722 liaisons comparativement à six au Canada, relient deux villes qui comptent plus d'un million d'habitants; en outre au Canada, il existe un énorme écart entre le Québec et l'Ontario d'une part et l'ouest du pays d'autre part. Sans une réglementation du secteur du camionnage semblable à celle qui existe à l'heure actuelle, il n'y aura pas lieu de maintenir un réseau de transport est-ouest, sur lequel repose depuis toujours notre régime économique.

Dans un discours qu'il a prononcé, à Ottawa, le 25 octobre 1985, devant le *Chartered Institute of Transport*, M. John F. Kennedy, du groupe de camionneurs Kingsway, a donné ses impressions sur cette industrie. Selon lui, à la fin des années 1970, il est devenu évident que le secteur canadien du camionnage voulait suivre le taux de croissance de son homologue américain, mais personne n'a jamais pensé à la différence marquée qui existe entre les marchés canadien et américain. Les intéressés n'ont pas compris que ce qui distingue surtout les deux marchés, c'est que le Canada tire sa force économique de son secteur primaire, alors que les États-Unis comptent d'abord et avant tout sur leur secteur secondaire comme source d'activité économique. En d'autres termes, au Canada, le transport se fait par chargements complets la majeure partie du temps, alors qu'aux États-Unis, c'est généralement le contraire.

Le secteur du camionnage au Canada a également fait preuve d'un manque total de perspicacité au sujet d'autres différences notables entre les marchés américain et canadien, ce qui a donné lieu à une sous-utilisation généralisée de centaines de terminus pour chargements incomplets dans tout le Canada. Au départ, on estime que le camionnage de louage rapporte au Canada 6 milliards de dollars et compte des milliers de transporteurs indépendants, alors qu'aux États-Unis les 10 plus grosses compagnies de transport ont la main à elles seules sur des recettes de près de 7 milliards. Il y a aux États-Unis 42 villes ayant plus d'un million d'habitants, ce qui produit 861 grands réseaux de transport routier, alors que le Canada ne compte que trois villes dépassant le million d'habitants et donc un réseau routier en conséquence.

Aux États-Unis, le poids des chargements incomplets par rapport au poids total est de l'ordre de 60 à 80 p. 100 dans le cas des transporteurs de marchandises alors qu'au Canada, il est rare de trouver une grande entreprise de camionnage qui transporte plus de 30 p. 100 de son tonnage en chargements incomplets.

Il ressort d'une analyse plus poussée des transporteurs publics de classes un et deux que 42 p. 100 de toutes les expéditions par route de marchandises se font par chargements partiels aux États-Unis, contre seulement 14 p. 100 au Canada. Ces statistiques révélatrices sont faciles à comprendre si l'on considère que 25 grands centres industriels, aux États-Unis, constituent le pivot de toutes les expéditions de marchandises en qu'en général les chargements partiels partent dans toutes les directions à partir de ces centres. Le Canada, d'autre part, est doté de deux grands centres industriels qui sont tous deux situés à l'Est. Il s'ensuit que la majorité des chargements partiels partent dans une seule direction, soit de l'est vers l'ouest, et que toute proportion gardée, il y a beaucoup moins de chargements partiels dans la direction opposée.

Étant donné ce déséquilibre énorme des chargements partiels entre l'est et l'ouest du Canada, les transporteurs routiers canadiens doivent acheminer une proportion relativement élevée de chargements complets vers l'est pour compenser les frais fixes, et si leur volume diminuait sensiblement, bon nombre de transporteurs devraient déposer leur bilan.

• (1620)

En vertu du régime actuel de réglementation, qui contrôle l'accès au marché, l'établissement des prix et des restrictions visant les produits et les destinations, on a intentionnellement créé un processus d'interfinancement du trafic en encourageant les transporteurs de marchandises générales. Je citerai un exemple fourni par l'Association canadienne du camionnage. Une société de camionnage sur longue distance renoncera peut-être à 10 000 livres de charge et à 20 000 $ de frais par remorque pour transporter des marchandises générales, soit des produits manufacturés, de l'Ontario vers l'est ou l'ouest afin de s'assurer une cargaison pour le voyage de retour, qui sera constituée de denrées périssables comme du boeuf ou du poisson réfrigéré. On ne pouvait accepter des chargements partiels que lorsqu'il n'y avait pas de concurrence et qu'on pouvait compter sur un rendement du capital investi grâce à la réglementation.

La réduction ou la suppression de ce contrôle dans cette industrie favorisera les sociétés très efficaces et les transporteurs spécialisés au détriment des transporteurs de marchandises générales. Ces derniers ne seront plus incités à accepter des chargements partiels. La disparition de l'interfinancement et des transporteurs de marchandises générales va entraîner celle de la structure traditionnelle des mouvements est-ouest. La logique économique du rendement et de la déréglementation se traduira par la suppression de services pour les régions et les petites localités du centre du marché.

C'est exactement ce qu'on nous a dit en 1976 lorsque nous avons visité le nord de l'Ontario. Les petites localités qui reçoivent peu de marchandises et qui en expédient encore moins sous forme de produits manufacturés, craignent qu'en raison de la déréglementation, elles soient à la merci du transporteur qui survivra dans un marché où existe une concurrence acharnée. Pour eux, la déréglementation signifiera une augmentation des frais et une réduction des services.

Lorsque les États-Unis ont déréglementé l'industrie du camionnage en 1980, ils n'avaient pas comme voisin un géant économique bien situé, entre autres, pour investir leur industrie du transport et la dominer. Outre toutes les perturbations occasionnées par la déréglementation, l'industrie américaine du transport routier n'avait pas à affronter la concurrence d'un rival étranger plus puissant et mieux préparé, contrairement à l'industrie canadienne.

La détérioration de nos réseaux de commerce et de transport est-ouest qui constituera l'aboutissement logique de la déréglementation s'accompagnera de l'effondrement de l'industrie canadienne du camionnage face à la concurrence internationale dans les circuits commerciaux nord-sud. Les enjeux économiques sont élevés. A l'heure actuelle, en termes de valeur, la moitié des marchandises échangées entre le Canada et les États-Unis sont transportées par camion. Ces échanges engendrent 1 milliard de dollars de recettes pour les transporteurs, dont la moitié est destinée aux transporteurs canadiens. Il est déjà évident que le Canada risque de subir des pertes importantes en termes d'emplois, d'achat de matériel, d'entrées de devises étrangères et de recettes fiscales.

L'Association canadienne du camionnage signale dans une étude que si la concurrence américaine constitue une menace, ce n'est pas à cause de l'inefficacité des entreprises canadiennes, mais des avantages inhérents dont jouissent les États-Unis. Le marché canadien donne notamment aux transporteurs routiers américains l'occasion de prolonger leurs courts trajets. En achetant ou en établissant un certain nombre de gares au Canada, toute entreprise américaine de camionnage peut participer aux activités d'importation et d'exportation du Canada. Le contraire n'est pas vrai.

Dans les États américains, la déréglementation n'a pas été poussée aussi loin que ce qui est proposé pour les provinces canadiennes. En plus d'être avantagés sur le plan de la démographie, les transporteurs routiers américains auront beaucoup plus facilement accès au marché canadien que leurs homologues canadiens au marché des États-Unis.

Pour les camionneurs américains, la pénétration du marché canadien impliquera nécessairement des trajets aller-retour dans un rayon limité à partir de la frontière, où les voyages de retour auront moins d'importance. Le camionneur canadien qui fait de longs trajets, par contre, se rendra plus loin au coeur des centres industriels des États-Unis et il lui sera plus difficile d'obtenir un chargement pour le voyage de retour au Canada.

Les transporteurs américains pourront plus facilement consentir des rabais et des taux forfaitaires en fonction du volume puisqu'une plus grande proportion de ce trafic international fera partie de leur trafic intérieur. La forte présence au Canada de filiales industrielles et manufacturières de sociétés américaines, dont les exportations représentent 50 p. 100 de l'ensemble des exportations canadiennes, favorisera vraisemblablement le recours à un transporteur unique pour le trafic destiné aux États-Unis. Sur ce plan, les entreprises de camionnage américaines seront nettement avantagées, en partie à cause des rabais qu'elles offriront aux sociétés mères américaines en échange de l'exclusivité des services de transport à l'échelle du continent.

En novembre 1985, le *Globe and Mail* déclarait que les entreprises américaines de camionnage estimaient que la déréglementation de l'industrie canadienne leur ouvrirait toutes grandes les portes du continent en leur donnant un accès illimité au marché canadien, ce qui leur permettrait d'offrir un service sans escales de Los Angeles à Vancouver ou de Miami à Toronto. L'article contenait le passage suivant:

> On s'attend notamment à ce que les transporteurs américains réussissent des percées sur les marchés des transporteurs privés. L'an dernier (1984), les flottes des entreprises canadiennes ont transporté pour environ 5 milliards de dollars de marchandise, mais avec la baisse des tarifs, elles seraient tentées de recourir davantage aux transporteurs pour compte d'autrui.
>
> Les transporteurs américains comptent également rétrécir la part du marché des Canadiens en signant des ententes avec les sociétés américaines possédant des filiales au Canada pour le transport de leurs biens dans les deux pays.
>
> Selon M. Cope, vice-président exécutif de l'Association des camionneurs de l'Ontario, «un tel scénario règlerait le sort de bien des choses au Canada sans que les entreprises canadiennes aient la possibilité de répliquer».

La question de la vulnérabilité de l'industrie canadienne du camionnage se pose clairement. Étant donné l'abandon probable de l'orientation historique de notre économie et de notre réseau de transport, déjà très fragile, selon un axe est-ouest et devant l'imminence de la domination du commerce nord-sud par l'industrie américaine, on peut craindre sérieusement que la déréglementation ne mine rapidement une industrie nationale efficace mais fragile.

Il existe peu de chiffres sûrs sur les structures de l'industrie du camionnage et sa situation financière, mais les rares données dont on dispose nous montrent une industrie caractérisée par l'existence de beaucoup de petites entreprises et de quelques grandes, toutes exploitées avec une marge de profit très mince. La majorité des quelque 10 000 entreprises de camionnages au Canada est constituée de petites entreprises d'un à trois camions qui ont une faible marge de profit et qui ne peuvent absorber un revers de fortune de longue durée. Même les très grandes entreprises de camionnage n'ont jamais vraiment réalisé des profits importants. Un porte-parole du secteur a fait remarquer récemment que même les meilleures années, les profits tournaient en général autour de 3 p. 100 seulement. En 1984, 22 p. 100 des entreprises en rapport avec l'*Ontario Trucking Association* accusaient encore des pertes.

Même si les données limitées dont on dispose sur la structure du secteur n'indiquent pas encore une concentration indue du marché, les premiers effets de la déréglementation se manifestent déjà. En 1985 plus précisément, au moins quatre rachats et fusionnements importants ont été en grande partie suscités par le spectre de la déréglementation. La société *Reimer Express Entreprises* a acheté la *Inter-City Truck Lines* en avril, créant ainsi l'une des plus grandes entreprises de camionnage du Canada. En août de la même année, la *Dominion Consolidated Truck Lines* et la *Overland Express* se sont fusionnées pour devenir la plus grande entreprise de camionnage de l'Ontario. Toujours en août 1985, CP Express, le plus grand transporteur routier du Canada, a acheté la *Pickard Moving and Storage*. En outre, la société *Direct Transportation System* a été cédée à la *Canadian Motorways*, créant ce que le *Globe and Mail* a qualifié de plus important bouleversement à survenir encore au sein du secteur industriel.

Le *Globe and Mail* rapportait les propos d'un porte-parole de l'industrie selon lequel ces événements débouchaient sur une concentration du marché aux mains de quelques transporteurs, ce qui est inévitable avec la déréglementation. Il a dit que «ultimement, le marché canadien va être dominé par cinq ou six grandes entreprises qui vont se faire une chaude lutte». Un autre porte-parole de l'industrie cité par le même journal a déclaré que son entreprise avait opté pour le fusionnement compte tenu de la déréglementation à venir. «Aux États-Unis et en Australie, disait-il, de grandes entreprises de camionnage

qui ont les reins solides sur le plan financier ont été les véritables bénéficiaires de la modification de la réglementation. Nous sommes persuadés qu'il en ira de même au Canada».

La déréglementation s'accompagne d'un mythe selon lequel, une fois que le gouvernement se sera effacé, la compétition régnera de nouveau en maître, l'économie se rétablira, le consommateur retrouvera sa souveraineté et les gagnants seront si nombreux que les quelques perdants que les lois de la sélection économique naturelle auront écartés en cours de route se montreront reconnaissants d'avoir été sacrifiés sur l'autel de l'efficacité. L'essentiel de la déclaration que le ministre des Transports (M. Crosbie) a faite, en lançant le document intitulé *Aller sans entraves*, tient en peu de mots: la déréglementation a pour objet de promouvoir la souplesse, la créativité et la compétitivité.

Même si les conséquences de la déréglementation ne devaient pas être pires que ce que les États-Unis ont connu depuis 1980, l'industrie du camionnage risque fort d'en sortir moins compétitive que maintenant et davantage victime des regroupements. D'après une revue américaine de ce secteur, *Fleet Owner*:

> La poignée de transporteurs nationaux de chargements partiels consolide son emprise sur le marché comme les adversaires de la déréglementation le prévoyaient avant 1980. Tandis que 350 transporteurs, surtout de chargements partiels se sont retirés des affaires ou ont considérablement réduit leurs opérations depuis le milieu des années 1960, les dix plus grandes compagnies du secteur ont considérablement augmenté leur part du marché. L'année dernière, en 1983, ces dix compagnies réalisaient plus de la moitié des bénéfices totaux du secteur.

Le trop grand nombre de transporteurs est devenu un problème écrasant aux États-Unis. Le directeur administratif de l'*Independent Truck Owner Operators Association* qui appuyait fortement la déréglementation avant 1980 a témoigné devant un comité de suivi du congrès en 1983. Il a déclaré que le *Motor Carrier Act* de 1980 avait des effets désastreux sur l'industrie et les travailleurs du camionnage. Les secteurs des chargements complets et celui des chargements partiels ont tous deux été ravagés par la déréglementation et les transporteurs de moyenne importance ont dû fermer en raison des pratiques destructives des grands transporteurs qui cassaient les prix. Il a cité des études universitaires selon lesquelles, une fois le bouleversement initial de l'industrie passé, il ne restera plus que quatre ou cinq grands transporteurs nationaux de chargements partiels, environ 20 transporteurs régionaux moyens du même type et presque rien d'autre.

• (1630)

Voyons un aspect inquiétant du processus que nous avons suivi. Le comité des transports disposait du Livre blanc *Aller sans entraves*. On nous a autorisés à nous rendre dans trois villes canadiennes pour demander aux Canadiens quels seraient, selon eux, les effets de la déréglementation dans leurs secteurs. On ne nous a pas autorisés cependant à aller aux États-Unis rencontrer les camionneurs, les dirigeants des compagnies aériennes et les hauts fonctionnaires pour découvrir de nos propres yeux les répercussions de la déréglementation sur leurs industries.

Si nous devons copier les Américains, nous devrions au moins pouvoir nous entretenir avec eux et découvrir comment ces règlements ont fonctionné, le cas échéant.

Revenons au discours de M. Kennedy sur la situation aux États-Unis. Il a dit que la déréglementation du camionnage aux États-Unis leur a appris au moins qu'il ne peut pas y avoir d'interfinancement dans l'industrie du camionnage. Il y a eu une énorme augmentation du nombre de transporteurs de chargements complets d'un côté et une forte concentration de grands transporteurs de chargements partiels d'un autre côté. Les perdants ce sont les transporteurs régionaux et inter-régionaux qui prennent des chargements partiels aussi bien que complets.

Évidemment, le secteur du camionnage n'est pas le seul à subir les conséquences de la déréglementation. les petites et moyennes entreprises de fabrication qui n'ont pas les volumes susceptibles de leur valoir des escomptes devront payer des frais de transport plus élevés, pour compenser les tarifs plus bas consentis aux gros expéditeurs.

Il a dit ensuite que le principe selon lequel «le gros expéditeur paie moins alors que le petit paie plus» avait de graves conséquences pour toutes les entreprises canadiennes, pas seulement celles de camionnage. A mon avis, cela est vrai également pour les petites localités situées entre des grandes villes.

L'ironie de la déréglementation, c'est qu'en ouvrant la porte à la concurrence incontrôlée on favorise la concentration. Après l'adoption du *Motor Carrier Act* aux États-Unis, en 1980, tous ceux qui demandaient un permis de camionnage en recevaient un, pourvu qu'ils soient «prêts, aptes et disposés» je suppose. Arrivé en 1983, il y avait 11 000 nouveaux transporteurs sur le marché et la guerre des prix était telle que les revenus des camionneurs étaient 30 p. 100 inférieurs à ce qu'ils avaient été. Des milliers de camionneurs indépendants qui, avant la déréglementation, avaient connu une situation stable et prospère, et beaucoup d'autres qui avaient investi leurs économies en espérant s'approprier une part de la libre entreprise parce qu'ils avaient vu l'initiative de 1980 comme une occasion, firent faillite.

En 1983, le *Wall Street Journal* estimait que le nombre de camionneurs était tombé de presque 300 000 à juste 100 000 depuis la fin des années 1970. A propos de la compression des prix qui risque d'être fatale aux petits camionneurs indépendants, un porte-parole de la *American Trucking Association* a déclaré ceci: «Bon nombre de ces camionneurs vivent de leur amortissement. Ils bradent les prix, ce qui les mènera à leur perte, et ils ne le savent même pas».

Outre cette concentration de plus en plus forte dans le secteur du camionnage, aux États-Unis, les tarifs et les bénéfices avaient diminué considérablement à cause de la déréglementation. En 1983, les bénéfices étaient de moins de 3 p. 100 en général, et ils baissaient. Malgré la reprise économique actuelle, 29 p. 100 des sociétés de camionnage ont perdu de l'argent et d'après les estimations d'une association de camionneurs, à la fin de 1984, un transporteur sur cinq était un candidat éventuel à la faillite. Je me demande combien il en reste.

Aux États-Unis, outre qu'elle a entraîné des faillites, qu'elle a accentué la concentration et qu'elle a fait baisser les bénéfices, la déréglementation a brusquement fait augmenter le nombre de fermetures de gares routières. Au printemps de 1980, il y avait 97 gares routières en activité à Philadelphie. En décembre 1983, moins de trois ans plus tard, il n'en restait que 68. Pendant la même période, le nombre de gares routières

a également diminué de plus de 10 p. 100 à Boston, Kansas City, Pittsburg et Cleveland. En Ohio, le nombre de gares a diminué dans presque toutes les grandes villes, sauf à Colombus. Ces fermetures ont entraîné la disparition d'emplois rattachés aux gares et une réduction du choix parmi les transporteurs et les tarifs. La concurrence a par conséquent diminué.

La menace que la déréglementation fait peser sur le secteur du camionnage au Canada aura plusieurs conséquences catastrophiques pour les travailleurs de ce secteur. Ce seront manifestement eux qui perdront le plus si ce projet de loi est adopté. Le spectre des licenciements massifs, de la diminution des salaires et des avantages de ceux qui restent et de la détérioration de leur sécurité et de leurs conditions de travail plane sur les travailleurs de ce secteur.

Il y a environ 100 000 personnes qui oeuvrent dans le secteur du camionnage de location, dont environ 80 000 dans la catégorie des employés, c'est-à-dire des travailleurs syndiqués ou qui pourraient l'être. En outre, 285 000 autres Canadiens travaillent dans le secteur du camionnage privé, à l'emploi d'entreprises comme Steinberg ou Carling O'Keefe à titre de chauffeurs ou d'aides-chauffeurs pour livrer les produits de ces entreprises. Il n'existe pas de chiffres exacts à propos du degré de syndicalisation des travailleurs dans le secteur du camionnage de location, mais on estime que 60 p. 100 d'entre eux sont syndiqués et sont pour la plupart membres des Teamsters et des syndicats CBRT, GW et BRAC.

Aux États-Unis, la déréglementation a créé le chaos au sein des relations de travail et a surtout été caractérisée par la disparition de centaines de milliers d'emplois rémunérateurs. On estime que ces dernières années, entre 250 000 et 300 000 travailleurs syndiqués du secteur ont perdu leur emploi. Des milliers d'autres ont vu leurs syndicats, surtout celui des Teamsters, renoncer par des concessions successives aux entreprises aux hausses salariales et aux conditions de travail qu'ils avaient mis une génération à obtenir. La cause initiale de ce virage à droite dans les relations ouvrières a été l'arrivée d'un grand nombre de transporteurs non syndiqués et libérés des contraintes quant à l'accès au marché et à l'obtention de permis. Comme le secteur du camionnage exige beaucoup de main-d'oeuvre, l'arrivée de nouveaux transporteurs devant assumer des charges plus faibles a provoqué l'effondrement de la structure salariale et des effectifs qui, depuis, sont en chute libre.

Peut-être s'en trouve-t-il chez nous pour croire que la baisse des salaires permettra l'acheminement des marchandises à meilleur marché. Ils oublient que ce sont ces travailleurs syndiqués et décemment rémunérés qui fréquentent leurs magasins et achètent leurs produits de consommation. S'ils touchent des salaires moins élevés, ils vont acheter moins, de sorte que ce sont les propriétaires de magasins et les concessionnaires qui, en dernière analyse, vont souffrir le plus de la réduction de leur pouvoir d'achat. C'est une chose que nous devrions retenir au lieu d'imaginer que la baisse des salaires va améliorer la situation à l'échelle nationale.

Il s'ensuit que les syndicats du camionnage ont peine à assurer des conditions de vie et de travail satisfaisantes à leurs syndiqués depuis cinq ans. Les réductions et le gel des salaires pour des périodes prolongées ainsi que le renvoi des paiements négociés à des dates ultérieures sont maintenant chose courante. Étant donné que l'industrie déréglementée est sensible à la question des salaires, elle subit un contrecoup: une concession salariale de la part d'une compagnie provoque souvent une autre revendication encore plus forte ailleurs jusqu'à ce que le cycle revienne à la société initiale qui réclame une nouvelle concession salariale pour demeurer compétitive.

D'autres tendances inquiétantes se manifestent dans les négociations avec le secteur, soit la réduction des congés et des vacances, des concessions dans le domaine de la santé, du bien-être et des pensions, la dévalorisation des règles concernant la répartition du travail, le fusionnement de filiales syndiquées et non syndiquées, les barèmes de salaires à deux paliers, des pouvoirs en matière de négociations collectives sensiblement réduits et des efforts vigoureux par les employés non syndiqués pour écarter les syndicats. Des porte-parole de l'industrie aux États-Unis ont déclaré qu'un effectif restreint, moins coûteux et plus docile n'était pas la raison primordiale qui les portait à appuyer la déréglementation, mais ils reconnaissent maintenant que c'est là son plus grand bienfait.

Dans l'intervalle, des milliers d'anciens camionneurs nous observent de l'extérieur. En dépit de la prolifération de petites sociétés de camionnage non syndiquées, il n'y a pas assez d'emplois pour diminuer sensiblement le nombre de camionneurs en chômage même si la plupart des chômeurs seraient disposés à accepter des emplois qui leur rapporteraient dans de nombreux cas la moitié de leur ancien salaire et de leurs avantages sociaux. L'économie américaine a perdu un travailleur productif dont les besoins en tant que consommateur étaient indispensables à une relance économique. Nous ne voulons certes pas qu'une chose semblable se produise au Canada.

L'une des conséquences redoutées de la déréglementation des transports par camion dans le domaine des relations industrielles est que les chauffeurs vont être obligés de se transformer en propriétaires exploitants indépendants. Au lieu de travailler dans le cadre d'une convention collective avec un salaire fixe, des avantages fixes et un programme de travail déterminé, le chauffeur devra devenir un «minuscule capitaliste», avec ses propres frais généraux, des horaires anarchiques et un revenu et des avantages aléatoires. Non seulement la compagnie diminuera les salaires et les indemnités, mais elle détruira aussi le pouvoir de négociation des syndicats en faisant du chauffeur un employé, mais sous un autre nom.

Outre des bouleversements massifs sur le plan de l'emploi, la déréglementation des transports par camions menace la sécurité routière. Comme dans les autres industries, la réglementation des transports par camions avait pour but d'assurer pour tous la prestation de services sûrs, corrects et réguliers à des tarifs raisonnables. La question de la sécurité est liée à celle de l'assouplissement des conditions d'accès, à celle du niveau de la concurrence, à celle du respect de niveaux de salaires et de prestations satisfaisants et à celle du rendement.

• (1640)

Il est évident que si l'on ouvre toutes grandes les vannes de la concurrence, la foire d'empoigne pour obtenir des contrats va obliger les transporteurs à réduire leur marge déjà étroite. La sécurité dans le domaine du camionnage comme dans d'autres domaines est traditionnellement l'un des éléments les

plus vulnérables quand les profits et la productivité sont menacés. En l'absence d'une industrie réglementée et financièrement stable, il sera très difficile de contrôler l'érosion de la sécurité des transports par camion.

Quelles que soient les dispositions prévues pour assurer la sécurité, la déréglementation rend l'état des routes dangereux. Les transporteurs qui disposent d'un budget très limité peuvent difficilement faire changer les pneus ou les freins de leurs camions alors que la majorité d'entre eux vivotent d'une livraison à l'autre. Les camions resteront sur la route plus longtemps si les entreprises sont obligées de réduire leurs dépenses au maximum. La qualité des réparations et de l'équipement va se dégrader dans la plupart des compagnies, sauf les plus rentables. Les camionneurs, et surtout les petits entrepreneurs, feront de plus longs parcours et transporteront des charges plus lourdes car la baisse des tarifs de transport les obligera à accepter tout ce qu'on leur proposera, ce qui augmentera les risques pour eux et pour les autres automobilistes.

De nombreux camions circulent sur les routes du nord-ouest de l'Ontario. Ils sont là pour plusieurs raisons. De l'est de Kenora, à Shabaqua Corners, à l'ouest de Thunder Bay, on a le choix entre deux routes. Nous avons la Route 11 et la Route 17. De Shabaqua Corners à Systonens Corners, il n'y a qu'une seule route à deux voies. C'est la même chose entre Thunder Bay et Nipigon. Ce sont les corridors par lesquels passent tous les camions qui vont d'est en ouest. Sur toutes les routes qui vont dans la direction nord-ouest, nous avons également une forte concentration de camions transportant du bois à pâte, de gros camions-remorques qui acheminent les billes de bois jusqu'aux scieries qui sont situées de plus en plus loin.

Ces deux dernières années, plusieurs camions transportant du bois à pâte ont été impliqués dans de graves accidents dans le nord-ouest de l'Ontario.

Avec la déréglementation, il y aura beaucoup plus de camions sur les routes. Le transport de marchandises de l'est vers l'ouest se fera davantage par camion que par chemin de fer. On parle même d'apporter le grain du Manitoba et de la Saskatchewan à Thunder Bay par camion. A mesure que de plus en plus de ces transporteurs qui ont de l'ambition et sont censés être capables d'en prendre, si vous savez ce que cela veut dire, vont passer d'un chargement à l'autre ou d'un contrat à l'autre, ils vont se relâcher.

Quel prix aurons-nous à payer sur ces routes du Nord pour cette recrudescence de traffic? Quelles pressions seront faites sur le gouvernement provincial pour qu'il adapte davantage les routes à ce traffic et construise des autoroutes à quatre voies à travers le nord de l'Ontario? Les provinces exerceront, bien sûr, des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il en fasse autant. Ce dernier contribue déjà de 50 millions de dollars à l'amélioration de la route de Yellowhead dans l'ouest du Canada. On ne voit pas pourquoi il ne serait pas tenu de payer pour améliorer la transcanadienne dans le nord de l'Ontario et en faire une autoroute aussi bonne que ce qui existe dans les Prairies et dans le sud de l'Ontario.

Je voudrais donner un exemple de l'écart entre la réglementation de la sécurité et les pratiques de l'industrie. Les nouvelles remorques des camions utilisés pour le transport du bois à pâte sont munies de freins à chaque ensemble de roues. Il y a un essieu qui ne sert que lorsque le camion a un chargement. J'ai appris d'un de mes électeurs que lorsque les freins dont est muni cet essieu supplémentaire sont usés, on a tendance à ne pas les remplacer. Ce n'est pas exigé par le règlement, mais c'est une chose qu'ajoute le fabricant. L'exploitant utilise ces freins tant qu'ils fonctionnent, mais une fois qu'ils sont usés, il coupe les câbles de frein et ne les remplace pas. Cela ne va pas à l'encontre de la loi. Cependant, on élimine ainsi la puissance supplémentaire de freinage du camion. Ce sont des choses de ce genre qui se produiront, car les sociétés de camionnage vont probablement faire face à une concurrence acharnée et couper partout où elles le peuvent. Elles vérifieront le manuel et elles s'apercevront qu'elles doivent remplacer les freins tous les 5 000 milles. Vous pouvez être assurée, madame la Présidente, qu'elles ne les remplaceront pas à 4 000 milles, même s'ils montrent des signes d'usure, quand le règlement prévoit 5 000 milles. En fait, je ne serais pas surpris qu'elles attendent 5 020 ou 5 100 milles. Elles rogneront sur tout. C'est ce qui nous inquiète.

Le ministre des Transports (M. Crosbie) croit, sans aucun doute, que la sécurité est le principal critère, mais il faut se pencher sur les facteurs économiques. Tout d'abord, en l'occurrence, ce sont les inspecteurs provinciaux qui examineront les camions. Chose certaine, dans le nord-ouest de l'Ontario, nous ne les voyons pas assez souvent. Ils ne sont pas toujours là et ils sont très peu nombreux. Qu'en est-il des camionneurs qui courent le risque? L'huissier est presque à leur porte, la banque les appelle tous les jours et la compagnie Esso ou Gulf leur réclame le paiement d'une facture de carburant de 4 000 $. Comment vont-ils s'en sortir? Quels risques vont-ils courir, afin de ne pas tout perdre? C'est ce que nous craignons.

Nous ne sommes pas contre une redéfinition de la réglementation routière. Nous reconnaissons que nous sommes en 1987 et qu'il convient de réexaminer toutes les règles, tous les règlements et toutes les lois qui nous régissent. Les textes de loi rédigés en 1950 ne s'appliquent pas nécessairement à la technologie d'aujourd'hui. Nous ne sommes contre ni un réexamen de la réglementation ni une mise à jour de cette dernière, afin de l'adopter au XXIe siècle.

Pour vous donner un exemple, madame la Présidente, le ministre des Transports a annoncé qu'à compter de 1989, sauf erreur, tous les véhicules à moteur qui sont fabriqués devront être munis de phares reliés au contact. C'est une excellente initiative qui va permettre de sauver des vies sur les routes et désencombrer nos hôpitaux. Ce sont des initiatives de ce genre que le gouvernement devrait prendre. Plutôt que de créer le chaos et d'imiter le régime américain, il faut adopter une politique qui nous soit propre. On doit procéder de façon réfléchie et en connaissance de cause. Il ne s'agit pas de hâter les choses.

Je me rappelle les audiences du comité des transports. Nous sommes allés à trois endroits. Mais, comme l'a fait remarquer mon collègue de Regina-Ouest (M. Benjamin), nous ne nous sommes même pas rendus dans les environs de Montréal et de Toronto. Nous ne sommes pas allés dans le nord de l'Ontario. Nous ne sommes allés ni en Saskatchewan ni en Alberta. Nous avons passé outre diverses régions des provinces de l'Atlantique et le Québec. Si nous avions pu y aller, nous aurions peut-être mieux compris les besoins du secteur du camionnage par rapport à l'économie et à l'infrastructure de

ces régions. Voilà le genre d'initiatives que nous devrions prendre si nous tenons sérieusement à remanier les règles du jeu. Nous ne pouvons pas nous en tenir seulement à un postulat idéologique de la libre entreprise. Ensuite, nous ne pouvons pas permettre à des bureaucrates de nous dire comment gérer le pays. Enfin, le plus important, nous ne saurions permettre aux États-Unis d'Amérique de décider de notre destin.

Je suis intervenu l'autre jour à propos du projet de loi C-18. C'était la première étape. Le projet de loi C-19 en est la deuxième. Il y aura bientôt un troisième projet de loi qui traite cette fois du secteur maritime. Le projet de déréglementation se présente en trois volets, mais il s'inscrit dans la grandiose stratégie qui vise presque à transformer le Canada en un État démuni, représenté par une cinquantième ou cinquante-et-unième petite étoile au bas du drapeau américain. Voilà ce que nous allons devenir. Il nous restera peut-être notre Parlement, mais leur secteur des transports aura englouti le nôtre. Les mouvements de marchandises nord-sud auront remplacé les mouvements est-ouest. Finalement, les céréales de l'ouest du Canada ne passeront plus par Thunder Bay ni par le Saint-Laurent, mais par les États-Unis. Les emplois seront pour nos amis du sud, parce ce que ça coûtera moins cher.

• (1650)

Nous tenons au Canada. Ce projet de loi, de même que le C-18, constituent nettement une menace pour notre autonomie et le mode de vie que nous connaissons. Pour tout dire, nous n'allons pas laisser adopter ce projet de loi sans livrer bataille. Nous allons tout faire pour convaincre le gouvernement qu'il fait fausse route sur cette question.

Plusieurs de mes collègues souhaitent donner leur avis sur la question, qu'ils soient de la Colombie-Britannique et s'intéressent aux mouvements de conteneurs, de bois et de produits à base de fibres, ou qu'ils soient des Prairies et s'intéressent au transport de produits manufacturés en provenance de l'Ontario ou à l'expédition de céréales, de potasse et de produits alimentaires. Mes collègues du nord de l'Ontario voudront prendre la parole puisqu'ils s'inquiètent des répercussions de ce projet de loi sur leurs petites localités et sur leurs habitants. Mes amis du sud de l'Ontario voudront aussi intervenir, et notamment les députés de Windsor qui sont conscients de la menace de domination par les États-Unis et des répercussions sur le camionnage. Mes collègues du Québec voudront parler des répercussions sur leur province et sur son économie et, bien entendu, ceux d'entre nous qui se soucient des intérêts de la région de l'Atlantique se feront entendre. Ce projet de loi nous parait extrêmement important. Nous voulons que le gouvernement sache bien que nous ne sommes pas disposés à voir changer ainsi notre mode de vie sans dire un mot.

[*Français*]

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Je vous remercie, madame la Présidente, de l'occasion que vous me donnez de prendre la parole sur le projet de loi C-19 sur le transport routier. Madame la Présidente, le Canada, comme tous ses partenaires économiques, est entré dans une nouvelle ère où notre approche du secteur du transport de marchandises et de personnes doit être révisée de façon très sensible. Dans toutes ces régions, notre pays vit d'importants bouleversements dans son tissu économique et certaines réalités nouvelles sont apparues qui nous obligent désormais à changer nos habitudes de travail et de consommation, nos méthodes et nos types de production et notre façon d'aborder les problèmes.

Le Canada s'est approprié de nouveaux marchés, et c'est tant mieux, mais il en a également perdu d'autres, certains très importants au profit de ses concurrents qui, pour des raisons diverses, ont pu pratiquer des prix plus bas que les nôtres pour le même type de produits. Cette lutte sans merci que nous livrent nos concurrents oblige les entrepreneurs canadiens à rationaliser l'ensemble de leurs opérations de production de biens et services. Chaque cent économisé grâce à ce processus de rationalisation permet aux entrepreneurs d'abaisser le prix des produits de consommation, des marchandises et des services au bénéfice des consommateurs canadiens, bien sûr. Mais cette volonté de tout faire pour ramener le prix de nos produits à un meilleur niveau de concurrence par rapport à ceux pratiqués par les producteurs et les fournisseurs étrangers permet surtout à notre pays d'équilibrer favorablement sa balance commerciale. N'oublions jamais qu'une large part de notre économie repose sur la qualité de nos exportations.

J'aimerais rappeler que les activités de transport au Québec ont eu une influence déterminante sur l'activité économique de la province. Outre le rôle du développement des réseaux portuaires, ferroviaires, routiers et aériens sur l'ouverture de nouveaux territoires dans la province, le Québec, compte tenu de sa situation géographique et celle de Montréal, assume un rôle important dans la distribution des marchandises pour le reste du pays. C'est cette fonction, madame la Présidente, qui a constitué l'une des bases essentielles du développement économique de Montréal. L'efficacité des fonctions de transport est primordiale pour une économie comme celle du Québec qui exporte au-delà de 40 p. 100 de sa production et aussi pour permettre à Montréal et à son port de continuer à jouer un rôle prépondérant dans la manutention des conteneurs. Cette efficacité doit donc être maintenue et même renforcée pour poursuivre l'effort de redressement de l'économie québécoise.

Les réformes envisagées pour le transport ferroviaire des marchandises et le camionnage permettent, à mon avis—et beaucoup de Québécois seront d'accord—d'assurer cet objectif. Les profonds changements qu'a connus l'industrie des transports au Canada au cours des vingt dernières années, plus la déréglementation qui s'est imposée aux États-Unis au début des années 1980 ont convaincu le gouvernement et la majorité des intervenants au Canada qu'il y a lieu d'entreprendre une réforme en profondeur dans cette composante vitale de notre économie. Cette réforme se fait pour et par les Canadiens. C'est là un point important que je tiens à souligner. A la suite de la présentation de l'énoncé de principe *Aller sans entraves* au mois de juillet 1985 des consultations nombreuses et approfondies se sont déroulées pendant un an sous l'égide de Transports Canada. Ces consultations ainsi que les audiences du Comité permanent des transports de la Chambre des communes qui se sont faites à travers le Canada ont permis de dégager les grandes lignes de la présente réforme. Le gouvernement actuel est conscient qu'il doit aider l'entreprise canadienne dans ce processus de rationalisation. C'est pourquoi il a mis de l'avant, depuis son accession au pouvoir, toute une série de réformes économiques importantes dans le but fondamental de remettre les pendules à l'heure et de fournir aux producteurs de biens et services, aux entrepreneurs, et, par là même, à

l'ensemble des consommateurs et des travailleurs canadiens, des mécanismes plus adaptés, plus modernes, capables d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Au nombre de ces réformes jugées essentielles on retrouve, bien sûr, la Loi nationle sur les transports, et plus spécifiquement, la Loi sur les transports routiers. A la suite de toute une série de consultations avec les gouvernements des provinces canadiennes et de concert avec des représentants de l'industrie, il a été décidé d'un commun accord qu'il était nécessaire d'amender la Loi sur les transports et la Loi sur les transports routiers et que cette réforme devrait être conforme aux conclusions exprimées dans le document signé par les ministres des Transports fédéral et provinciaux le 27 février 1985. Certains des éléments de base contenus dans cette entente de principe suggèrent des modifications quant à la réglementation du camionnage extra-provincial concernant l'entrée et les permis, la sécurité à travers le pays.

Madame la Présidente, notre gouvernement, bien qu'il soit conscient qu'il faille améliorer l'efficacité de notre système de transports routiers, ne propose pas des réformes susceptibles de réduire le niveau de la sécurité sur les routes canadiennes. Je le répète, «ne propose pas des réformes susceptibles de réduire le niveau de la sécurité sur les routes canadiennes.» Loin de là, madame la Présidente. Le gouvernement désire au contraire augmenter la sécurité sur nos routes.

Le projet de loi C-19 sur les transports routiers exige des transporteurs qu'ils satisfassent à certains critères réglementaires essentiels d'aptitudes, s'ils veulent se prémunir d'une licence leur permettant de transporter des marchandises d'une province à l'autre. Ces critères se résument par une couverture d'assurance suffisante et la conformité aux normes de sécurité.

Madame la Présidente, comme je le mentionnais tout à l'heure, l'actuel gouvernement fédéral et ceux des provinces collaborent étroitement à l'élaboration d'un code national de sécurité en ce qui a trait au camionnage, afin d'établir des normes pratiques régissant les véhicules, les conducteurs, les heures de travail, la sécurité routière et les exigences auxquelles devront se plier les compagnies relativement au compte rendu d'accidents et à la tenue de registres. Ce code vise à établir une série complète de normes efficaces portant sur la sécurité dans l'utilisation des véhicules commerciaux.

La plupart des questions étudiées pour l'élaboration du code de sécurité ne datent pas d'aujourd'hui, madame la Présidente. De fait, le code présente sous forme globale le travail de réglementation déjà effectué par les provinces.

En matière de camionnage ou si vous préférez, de transport routier de marchandises, les réformes contenues dans le projet de loi auront des répercussions et des retombées très importantes dans toutes les régions du pays. Ces réformes, madame la Présidente, permettront aux entrepreneurs de camionnage d'être plus efficaces en leur accordant plus de flexibilité.

La nouvelle loi stipulera la capacité de concurrencer et permettra l'apparition sur le marché de toute une série de nouvelles options plus adaptées aux besoins des expéditeurs, notamment dans le rapport prix-qualité des services. Nos réformes permettront aux entreprises de camionnage dynamiques, ambitieuses et compétentes d'exploiter de nouveaux marchés.

Madame la Présidente, la loi aura un impact formidable et positif sur les prix des biens de consommation en encourageant la réduction des coûts globaux de transport.

La position concurrentielle des petites et moyennes entreprises, grandes consommatrices des services de transport par camionnage, connaîtra rapidement une nette amélioration.

Comme je vous le soulignais au tout début de mon intervention, la prospérité économique de notre pays est directement liée à sa capacité de concurrencer sur les marchés internationaux.

Les coûts du transport de marchandises sont un facteur déterminant pour la viabilité de nos grands producteurs et de nos principales industries, notamment dans le secteur de l'agriculture et des produits manufacturés.

Permettre aux producteurs et aux expéditeurs l'accès à des prix inférieurs pour le transport de leurs produits ne pourra qu'élargir leur marché et créer ainsi un nombre appréciable d'emplois. A titre d'exemple, madame la Présidente, permettez-moi de citer certains chiffres comparatifs entre le Canada et notre voisin américain qui a opéré des réformes et déréglementé le camionnage en 1980.

De 1980 à 1984, l'emploi au sein de l'industrie américaine de camionnage de location a augmenté de 2 p. 100. Chez nous, au Canada, pour la même période où nous avons maintenu le *statu quo* en matière de réglementation, ce secteur a vu le nombre de ces emplois diminuer de 17 p. 100.

Voilà, madame la Présidente, autant de factures et il y en a beaucoup d'autres qui justifient la démarche actuelle de notre gouvernement dans sa présentation du projet de loi C-19. Au Québec, et particulièrement dans la circonscription que je représente, Kamouraska—Rivière-du-Loup, et pour tout l'est du Québec, je suis assuré que l'industrie du camionnage saura relever le défi d'une concurrence libérée d'entraves réglementaires et inutiles, pour assurer à sa clientèle des services de qualité à des prix concurrentiels.

La réforme du cadre réglementaire de l'industrie du camionnage va s'avérer un atout important pour le maintien et le renforcement de la position concurrentielle de l'industrie manufacturière du Québec et de la région de Montréal où près de 50 p. 100 de l'activité économique de la province y est concentrée.

Madame la Présidente, le parti progressiste conservateur considère cette loi comme répondant non seulement à sa philosophie d'ensemble, mais aussi comme un outil de développement économique régional. Ce gouvernement s'est engagé à remettre le Canada sur la voie d'un redressement économique à long terme. Compte tenu de l'importance des transports dans une économie axée sur le commerce extérieur, le gouvernement se devait de revoir ses politiques de transport. La Loi nationale sur les transports et la Loi sur les transports routiers sont un des moyens qu'il entend mettre de l'avant pour continuer la réussite de cette politique et y contribuer. Ces deux lois donnent à toutes les parties prenantes le moyen d'y arriver.

Madame la Présidente, sur un sujet aussi crucial qui met en cause à la fois la sécurité et le bien-être économique et social de tous nos concitoyens et concitoyennes canadiens, on peut se réjouir à l'avance des bienfaits qu'apportera cette réforme essentielle.

M. Ouellet: Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député de Kamouraska—Rivière-du-Loup (M. Plourde) qui appuie ce projet de loi du gouvernement. J'en suis très surpris parce que des représentants très importants du camionnage au Québec ont dû lui écrire, comme ils ont écrit à tous les députés du gouvernement et du Parlement pour leur faire remarquer leur opposition à ce projet de loi. Je me rapporte en particulier à une lettre qui nous a été envoyée par M. Jacques Alary, vice-président exécutif de l'Association du camionnage du Québec qui dit que cette Association a passé une résolution dûment adoptée et qui, en fait, a été unanimement adoptée, demandant au gouvernement d'adopter et de mettre en place un code national de la sécurité routière avant de remplacer la loi actuelle sur les transports. Et deuxièmement, de définir immédiatement le test de compétence et de le mettre en place en même temps que la réforme réglementaire.

Or, ce qui est très clair c'est que cette Association du camionnage du Québec ne veut pas du projet de loi C-19 tant et aussi longtemps que le gouvernement ne sera pas en mesure d'acquiescer à sa demande au sujet du code national de sécurité routière et de test de compétence. Le gouvernement dit qu'il a entrepris des négociations avec les provinces. Nous savons que des premiers ministres et même des ministres des Transports de plusieurs provinces s'opposent à cette démarche du gouvernement canadien. Or, il n'est absolument pas certain que le gouvernement pourra conclure une entente avec les provinces pour un code national de sécurité routière. Donc, l'élémentaire prudence du gouvernement serait de ne pas aller de l'avant avec cette loi tant que le code ne sera pas réalisé. J'aimerais savoir si le député est au courant de cette représentation de l'Association du camionnage du Québec.

Également, j'aimerais savoir si le député est au courant que les associés transporteurs du Québec ont écrit au gouvernement pour s'opposer aussi à cette Loi C-19 pour les raisons suivantes, et je cite le directeur général de cette association qui nous disait ceci: «Vous savez probablement que le ministre fédéral des Transports a déposé un projet de refonte de la Loi sur les transports concernant l'industrie du camionnage au Canada. Cette réglementation, une fois adoptée, diminuera considérablement la valeur de nos permis d'opérations. En conséquence, permettez-moi de vous proposer une méthode qui nous permettra de compenser cette perte.»

Donc comment le député peut-il appuyer ce projet de loi qui ne contient absolument aucune clause pour garantir la valeur des permis d'opérations de ces compagnies de camionnage? Le député est-il ignorant de ces représentations, ou est-ce qu'il ne veut pas en tenir compte?

• (1700)

M. Plourde: Madame la Présidente, je pense que mon honorable collègue de Papineau (M. Ouellet) doit savoir, et s'il ne le sait pas je vais quand même le lui apprendre, qu'avant d'entrer en politique j'ai oeuvré pendant 28 ans dans l'entreprise privée et cela vaut aussi pour les autres députés qui plaident en arrière. Je voudrais quand même lui dire que, dans l'est du Québec, il existe des carences au niveau du transport routier. L'honorable député de Papineau a parlé du Code national de sécurité routière. Je ne vois pas pourquoi la Loi C-19 ne serait pas adoptée avant que l'on aille au Code national de sécurité parce que cela donne quoi d'adopter une loi sous le Code national de sécurité si on n'adopte pas la Loi C-19? De là, vous savez très bien que la plupart des lois de transport routier reviennent aux provinces comme les permis de transport routier et les taux de transport routier reviennent aussi aux provinces.

Et c'est de là que la Loi C-19 indique clairement qu'il y aura des négociations d'entreprises avec ces provinces. J'aimerais aussi ajouter pour l'honorable député de Papineau que, par expérience passée, on a parlé beaucoup de sécurité dans votre discours de même que le député néo-démocrate, il s'agit d'avoir été dans le domaine du transport pour savoir ce qu'est la sécurité, et je ne connais pas une entreprise privée, qu'elle soit petite ou moyenne, qui néglige de faire de la sécurité dans sa compagnie de transport pour essayer de renflouer ses coffres, au contraire. Il ne faudrait tout de même pas laisser penser aux Canadiens et aux Canadiennes que la Loi C-19 c'est une loi qui va détruire l'ensemble du transport au Canada. Au contraire, c'est une loi qui est faite pour l'ensemble du pays et pour déréglementer le transport et pour aussi donner la chance à des compagnies plus petites d'avoir les permis qu'il faut pour faire le transport transcanadien.

M. Ouellet: Juste une très courte question supplémentaire, madame la Présidente. L'honorable député connaît certainement la compagnie d'Anjou Transport de sa circonscription. Est-ce que, avant de se lever en cette Chambre pour appuyer ce projet de loi, le député a consulté cette très importante compagnie de sa région, et qu'est-ce que les dirigeants de cette compagnie lui ont dit au sujet de cette loi?

M. Plourde: Encore là, madame la Présidente, le député de Papineau n'est pas au courant des dernières nouvelles parce que la compagnie Anjou Transport n'existe plus. Il y a eu un achat fait par le groupe Cabano Transport il y a quelques mois, et je connais très bien ce groupe comme je connais aussi Théberge Transport. Vous allez comprendre, monsieur le député de Papineau, que la déréglementation du transport . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! Je demanderais à l'honorable député de Kamouraska—Rivière-du-Loup (M. Plourde) de s'adresser à la Présidence et non pas directement à son collègue. Le député a la parole.

M. Plourde: Je m'excuse, madame la Présidente, de vous avoir oubliée. Alors j'allais donc dire qu'au contraire il y a eu dans le passé, dans la région de l'est du Québec, plusieurs compagnies privées de transport qui ont été achetées par d'autres compagnies, et c'est là que vient le groupe Cabano d'Anjou comme vous dites, monsieur le député. Madame la Présidente, j'allais dire que ce qui existe actuellement depuis quelques années dans l'est du Québec, c'est une force qui a permis à des gens comme Cabano Transport d'acquérir au moins trois autres compagnies, et je pense bien que cette déréglementation par le projet de loi C-19 ne va faire que croître cette compagnie.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions. Commentaires. Débat. L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a la parole.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, il me fait plaisir aujourd'hui de participer au débat sur le projet de loi C-19. En débutant, j'aimerais féliciter mon honorable collègue, le député de Papineau (M. Ouellet),

pour l'excellent travail qu'il a fait au nom non seulement du parti libéral mais de tous les Canadiens et Candiennes qui vont en bénéficier par le fait qu'il est intervenu et qu'il a su si bien les défendre contre ce gouvernement qui n'écoute jamais le bon sens, comme vous le savez sans doute. J'aimerais former mes voeux de félicitations à l'égard du député de Papineau. Je sais que dans leur coeur, certains conservateurs pensent exactement comme moi aussi, mais vous savez comme ces conservateurs peuvent parfois être partisans, madame la Présidente, et je suis sûr qu'ils voudraient que je transmette ce message-là de leur part, étant donné qu'ils en sont incapables.

Plus tôt aujourd'hui le député de Papineau demandait justement à un autre député à la Chambre si ce député-là avait contacté les différentes compagnies de transport de sa circonscription. Réellement c'est une excellente question puisque c'est une chose que l'on devrait tous faire lorsqu'on aborde ce sujet. Moi-même, aujourd'hui, j'ai eu l'occasion d'entretenir une conversation avec la compagnie *Glengarry Transport Limited*, GTL, de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell.

• (1710)

[*Traduction*]

La société *Glengarry Transport* compte 2 000 employés. C'est de loin la plus grande société dans la circonscription que je représente, mais tous ses emplois ne se trouvent pas dans ma circonscription. En fait, chose curieuse, il y en a davantage à Montréal qu'à Glengarry. Cependant, cette société qui emploie 2 000 personnes possède 5 000 véhicules différents. Elle vient au septième rang parmi les sociétés de camionnage au Canada. C'est une entreprise familiale. Ce n'est ni une multinationale ni rien de ce genre et elle appartient à la famille Lefebvre d'Alexandria. Nous sommes très fiers que cette société soit installée dans la circonscription que je représente.

[*Français*]

Selon MM. Pierre Vaillancourt et Paul Poirier de la Glengarry Transport, on m'informait aujourd'hui que de 20 à 30 p. 100 de tous les employés pourraient éventuellement perdre leurs emplois avec le projet de loi C-19. Je ne sais pas si vous le réalisez, madame la Présidente, mais c'est beaucoup plus d'emplois qui sont perdus, par exemple, que dans d'autres industries de la région de Montréal et d'ailleurs, ce qui a suscité un grand intérêt dans cette Chambre. Si on parle de 30 p. 100 de 2 000 employés, on parle de 600 personnes, soit dans la région de Montréal, ou à l'ouest ou dans la circonscription que je représente. On sait l'intérêt que cela a suscité à la Chambre des communes lorsque les employés de la raffinerie Gulf, par exemple, ont perdu leurs emplois et que les députés de toutes les formations politiques se sont levés pour en parler. Je trouve assez intéressant, aujourd'hui, de voir que les députés de l'opposition se lèvent pour en parler, mais, contrairement à d'autres dossiers, ceux du gouvernement qui pourraient eux-mêmes voir perdre des emplois dans leurs circonscriptions à cause de ce projet de loi restent muets aujourd'hui même.

[*Traduction*]

Les représentants de *Glengarry Transport* m'ont dit que, selon eux, les grandes sociétés de camionnage américaines vont pouvoir venir au Canada en vertu du projet de loi C-19 et casser les prix de façon déloyale, en s'octroyant les itinéraires les plus payants et en abandonnant le reste. Naturellement, bien des petites localités perdront les services de transport dont elles ont bénéficié.

Fait intéressant à noter, quatre sociétés de camionnage aux États-Unis font plus de recettes que toute l'industrie canadienne du transport routier. Il s'agit de *Roadway Express Inc.*, *Consolidated Freightways*, *Yellow Freight System Inc.* et *United Parcel Service* que l'on appelle couramment UPS. A elles quatre, elles sont plus puissantes que toute l'industrie canadienne du camionnage. Il est inutile de préciser que l'industrie de l'autre côté de la frontière est gigantesque. D'autres députés y ont fait allusion cet après-midi et ce ne sont pas des paroles en l'air, c'est la réalité qui est bien connue de nous tous.

[*Français*]

On se pose la question, madame la Présidente: pourquoi donc, à la lumière des faits que nous connaissons aujourd'hui, à la lumière des faits qui sont soulevés par plusieurs députés à la Chambre des communes, qui ont été si bien soulevés plus tôt aujourd'hui par l'honorable député de Papineau (M. Ouellet) et par bien d'autres, pourquoi le gouvernemente procède-t-il si vite à déréglementer cette industrie? Une réponse à cela, c'est le fait que le gouvernement a proposé un document de consultation plus tôt cette année et a tout de suite décidé qu'il voulait adopter sous forme de loi son document de consultation.

[*Traduction*]

Le document de référence dont j'ai parlé s'appelait *Aller sans entraves*. Le gouvernement l'a préparé et envoyé à un comité parlementaire. Ce comité a siégé peu de temps, et j'insiste sur ce point car lorsqu'on examine une question de cette importance, il faut tenir des audiences dans toutes les régions du Canada. Pourtant nous savons que le comité parlementaire n'a même pas visité les provinces de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, de la Saskatchewan et de l'Alberta, pas plus d'ailleurs que la plus grande partie du Nord. On peut vraiment se demander en quoi cela aurait dérangé le gouvernement si on avait laissé siéger le comité trois ou quatre semaines de plus, pour permettre à ses membres d'être bien informés de tous les intérêts régionaux et de l'opinion des habitants des provinces que je viens de citer.

Il est aussi intéressant que notre voisin du sud ait fait récemment l'expérience de la déréglementation. Certains en disent des merveilles, mais je ne suis pas de ceux-là. Si la déréglementation était si formidable, nous aurions dû voir ce qu'elle donnait. Pourquoi ne pas prendre le temps de vérifier ce qu'ont fait les États-Unis pour profiter de leurs bons coups, s'il y en a eu, sans répéter les erreurs, et nous savons qu'il y en a eu car il n'existe pas de loi parfaite. Qu'y avait-il de mal à cela? Non, le ministre des Transports (M. Crosbie) voulait un rapport sans attendre pour que le parti conservateur puisse dire aux ultra-conservateurs du Canada qu'il avait libéré l'entreprise privée. Les députés conservateurs voulaient pouvoir le dire bien qu'une très grande partie du secteur dit de l'entreprise libre et privée n'ait pas demandé à être plus libre. Telles étaient pourtant les vues du gouvernement.

[*Français*]

Madame la Présidente, je ne veux pas dire aujourd'hui qu'il est impossible de déréglementer d'aucune façon l'industrie du camionnage au Canada. Il est évident que c'est une industrie

qui change, comme toutes les autres, et que de temps à autre, les lois doivent être modifiées afin d'accommoder ces divers changements.

Je suis sûr que tous les députés de cette Chambre, de toutes les formations politiques, sont d'accord sur le fait que ces changements-là doivent être reconnus au sein des lois qui sont adoptées par la Chambre des communes. Mais pourquoi donc est-ce que c'était si important de procéder si rapidement?

Et moi, madame la Présidente, je suis d'avis que le gouvernement a adopté ces lois-là ou a tenté de faire l'adoption de ces lois-là de façon aussi rapide afin de pouvoir satisfaire une petite clientèle de sa formation politique qui voulait absolument déréglementer n'importe quoi pour pouvoir ensuite dire qu'il avait agi de cette façon.

[*Traduction*]

J'ai parlé tantôt de la guerre des prix à laquelle pourraient se livrer les entreprises américaines de camionnage après la déréglementation en vertu du C-19. Il est intéressant de noter ce que l'association de camionnage a dit dans le mémoire qu'elle a soumis à mon collègue, le député de Papineau (M. Ouellet), et aux autres membres du comité.

• (1720)

Les dispositions de la Loi sur la concurrence, relatives à la réduction déloyale et discriminatoire des prix ne s'appliquent que dans une faible mesure aux transports.

Le projet de loi C-19 ne prévoyant rien à ce sujet, le secteur du camionnage au Canada va devoir survivre dans un marché continental dominé de plus en plus par une poignée de compagnies américaines transportant des marchandises diverses pour plusieurs milliards de dollars, et cela sans la moindre garantie ni assurance que ces compagnies créeront suffisamment d'emplois au Canada alors qu'elles exploitent nos marchés industriels essentiels.

Ces paroles ne sont pas de moi, mais de ceux qui font le camionnage, ceux-là même dont le parti conservateur prétend prendre la défense, à la Chambre et ailleurs.

Si les députés conservateurs sont les défenseurs qu'ils prétendent être, pourquoi n'admettent-ils pas que ce projet de loi, ainsi que le projet de loi C-18, doivent être renvoyés à un comité parlementaire pour qu'ils soient examinés à fond d'un bout à l'autre du Canada? Nous en connaîtrions ainsi les conséquences néfastes possibles et nous pourrions améliorer la mesure législative et accorder une période de transition qui ferait en sorte que peu importe le niveau de déréglementation, celle-ci ne nuira pas à l'industrie, ni à la sécurité des Canadiens ou des emplois canadiens. Ce n'est certes pas là trop demander.

Dans un récent discours, le ministre d'État aux Transports garantissait à l'industrie que le gouvernement ne resterait pas les bras croisés en la laissant se désagréger si le processus de déréglementation causait de trop graves bouleversements. Si tel est le cas, pourquoi le ministre ou le ministre des Transports n'ont-ils pas écouté? Parfois nous avons deux ministres des Transports, parfois nous n'en avons qu'un, cela dépend si le ministre d'État aux Transports n'a pas par hasard été limogé. Mais que nous ayons un ou deux ministres des Transports, il reste qu'ils devraient être attentifs aux sujets de préoccupation exprimés et mettre en pratique ce qu'ils prêchent. Ils devraient être à la hauteur des déclarations attribuées au ministre des Transports.

En conclusion, le projet de loi dans sa forme actuelle causerait un tort appréciable au principal employeur de la circonscription que je représente, *Glengarry Transport*. Inévitablement, il causerait le même tort à d'autres industries. Je demande au gouvernement de suivre le conseil donné à la Chambre par le député de Papineau qui a prononcé des discours si éloquents ces derniers jours au sujet des projets de loi sur les transports. Il nous a dit comment la réforme devrait être faite et comment elle devrait être faite correctement dès le premier essai sans écouter les vains discours des ministres qui nous demandent de ne pas nous inquiéter parce que si l'industrie est mise en pièces, ils en ramasseront les morceaux. Ce n'est pas ce que l'industrie ni les Canadiens veulent entendre. Ils veulent que nous fassions bien les choses du premier coup. C'est certes pour cela qu'on nous a envoyés ici. Je n'en attends pas moins de mes collègues de la Chambre, et cela n'a certes rien de déraisonnable.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Reid: Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement les observations du député et je me demande parfois quelle règle il suit. Lorsque le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) était ministre des Transports, il était disposé à présenter un projet de loi quasi identique au projet de loi C-19. En fait, il était même allé jusqu'à dire aux gouvernements provinciaux que s'ils ne souscrivaient pas à la réforme de la réglementation, nous nous verrions forcés d'agir unilatéralement. Il faut faire quelque chose pour mettre fin au désordre qui existe aujourd'hui dans tout le secteur du camionnage dans l'État canadien.

M. Robichaud: L'État?

M. Reid: Le ministre a dit que c'était nécessaire. Et voici que les députés d'en face nous donnent un autre son de cloche. S'ils sont aussi sincères qu'ils le paraissent, auraient-ils l'obligeance de nous éclairer sur cette inconséquence?

M. Boudria: Madame la Présidente, je dois dire que j'ai trouvé intéressant que le député parle par inadvertance de l'État canadien. Il y a là quelque chose de symbolique. Je suis persuadé qu'il doit nourrir secrètement quelque ambition républicaine; ce n'est pas seulement que son chef se comporte comme s'il était le président.

M. Rossi: Le meilleur premier ministre que les États-Unis aient jamais eu.

M. Boudria: C'est bien possible.

Le député veut savoir quels livres je lis. Contrairement à la plupart des députés conservateurs, j'essaie de donner le fond de ma pensée au lieu de suivre un discours rédigé par un collaborateur. Mes électeurs m'ont élu pour que je m'exprime en leur nom.

• (1730)

Le député me demande pourquoi nous ne voulons pas de changement. Je vais lui répondre en lui demandant pourquoi déréglementer aussi rapidement. L'Association canadienne des camionneurs affirme que le problème ne tient pas simplement au fait que les camionneurs américains disposeront de plus de liquidités à long terme que les Canadiens. Si la disparité est aussi considérable qu'on le croit, les transporteurs canadiens

qui tiennent ferme à desservir un marché continental intégré, seront de plus en plus vivement persuadés d'établir leurs services internationaux aux États-Unis, pour ensuite desservir le Canada avec du matériel et des employés américains. Cette conséquence aurait des incidences qui iraient bien au delà des intérêts immédiats des camionneurs. Si cette initiative est si extraordinaire, le député veut-il bien me dire pourquoi les intéressés n'en veulent pas?

M. Reid: Madame la Présidente, je tiens simplement à signaler que nous vivons en démocratie et que, dans cet État, nous avons tous l'occasion de nous exprimer et de sonder l'opinion de la population.

Il n'y a pas si longtemps, l'ancien ministre libéral des Transports disait que le secteur canadien du camionnage était en fort mauvais état, pour employer ce mot dans un contexte différent. L'ancien gouvernement était tenté d'intervenir pour donner aux transporteurs accès à de vastes régions des États-Unis. C'est une voie à deux sens.

Le député dit que nous sommes trop pressés. Selon les propos mêmes de l'ancien ministre libéral des Transports, le secteur du camionnage est dans un marasme tel que nous avons voulu l'en sortir au plus vite. En gouvernement responsable, nous nous y sommes appliqués dès notre arrivée au pouvoir.

M. Boudria: Si on mentionne le mot «État» encore une fois à la Chambre, la statue de M. Dienfenbaker, à l'extérieur, va commencer à bouger et ce ne sera pas pour approuver le député.

Le député parle d'une voie à deux sens. Je me demande s'il lui est jamais venu à l'idée que dans une rue où l'on circule dans les deux sens, les deux côtés doivent avoir la même largeur. Ce n'est certainement pas le cas actuellement. Il sait certainement que l'amortissement et les coûts de fonctionnement sont différents dans l'industrie du camionnage américaine. Ses lois ne sont pas pareilles. Pourtant, nous voulons inciter l'industrie canadienne à lui faire concurrence. L'industrie a dit qu'elle ne le pouvait pas. Il faudra franchir la frontière et revenir. Ce n'est sûrement pas pour cela que nous avons été envoyés ici. Nous ne sommes pas ici pour représenter l'industrie du camionnage américaine, nous sommes ici pour représenter l'industrie canadienne. Il n'y a pas beaucoup de camionneurs américains qui ont voté pour moi aux dernières élections. A vrai dire, il n'y en a pas beaucoup qui ont voté contre moi non plus. Il n'y en a aucun qui vote dans ma circonscription à moins que la plupart ne votent pas.

Nous devons revenir à la planche à dessin comme le député de Papineau l'a dit. Tenons des audiences dans tout le pays. Prenons connaissance des voeux des Canadiens et rédigeons un bon projet de loi du premier coup au lieu de le bousiller et de recoller les morceaux comme l'ancien ministre d'État aux Transports l'a dit dans son discours, il n'y a pas longtemps.

M. Cochrane: Madame la Présidente, ma question comporte deux ou trois parties. Le député devrait peut-être se faire une liste. Il s'y entend et voudra peut-être en faire encore une. Il sera question des péchés du gouvernement précédent bien qu'il en manque beaucoup sur sa liste.

En 1982, le gouvernement américain a émis un moratoire sur la délivrance de permis aux camionneurs canadiens leur permettant de faire des affaires aux États-Unis. Il a pris cette mesure parce que le Canada ne lui rendait pas la pareille. Les États-Unis délivraient des permis aux camionneurs canadiens mais nous ne faisions pas la même chose pour leurs camionneurs. Le moratoire a duré six mois et il n'a été levé que lorsque l'accord Brock-Gotlieb a été conclu. Aux termes de cet accord, le gouvernement libéral a accepté de permettre sans restrictions et d'une façon juste et équitable aux camionneurs des deux pays de se faire concurrence pour le transport des marchandises de part et d'autre de la frontière.

Les libéraux disent-ils maintenant que nous devrions renoncer à cet accord et refuser de délivrer des permis canadiens aux Américains? Si oui, que proposent-t-ils de faire lorsque le gouvernement américain décrétera de nouveau un moratoire et que les camionneurs canadiens ne pourront plus faire affaires aux États-Unis comme ils le peuvent maintenant? Que proposent-ils que nous fassions des 2 000 permis que des transporteurs américains ont reçus depuis 1982? Ils ne proposent certainement pas que nous annulions rétroactivement ces permis! Nous ruinerions ces entreprises sans parler du tort que subiraient les expéditeurs canadiens qui comptaient sur ces camionneurs ni de l'effet que cette mesure aurait sur les Canadiens travaillant dans le secteur.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député pourrait peut-être s'arrêter une minute pour une réponse.

M. Boudria: Madame la Présidente, j'ai cru un instant que c'était de l'obstruction.

Le député parle du moratoire de 1982, et il a parfaitement raison. Je signale que ce moratoire a été levé quand un accord fut signé, avec l'approbation de tout le secteur.

Je reviens au sujet abordé avec le député. Si ce projet de loi est formidable, pourquoi les camionneurs ne sont-ils pas d'accord? Ils s'y opposent. Je ne dis pas que la situation ne doit jamais changer. Il faut des changements, cela va de soi. Nous allons toutefois trop vite en besogne et nous déréglementons trop. Nous nous y prenons mal, nous n'avons pas consulté les camionneurs et nous ne leur avons pas demandé leur accord. Il faudrait renvoyer le projet de loi au comité, comme l'a si bien recommandé le député de Papineau il n'y a pas si longtemps.

M. Dan Heap (Spadina): Madame la Présidente, le projet de loi C-19 concerne les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales. J'aurais plusieurs choses à dire au cours de ce débat. Comme plusieurs députés l'ont souligné, y compris notre critique des transports, cette mesure présente de sérieuses lacunes du fait que le gouvernement a interrompu les audiences en refusant d'écouter les nombreux Canadiens qui sont experts dans le domaine des transports. Le gouvernement a insisté pour présenter ce projet de loi au Parlement malgré les objections et l'opposition des dirigeants de plusieurs secteurs de l'industrie des transports et surtout du secteur du camionnage.

• (1740)

Si cette loi est adoptée, elle va démolir en grande partie la législation qui résulte de nombreuses années d'expériences, souvent amères. A court terme, elle peut avantager quelques expéditeurs ou camionneurs. Néanmoins, à la longue, elle entraînera la pagaille, une hausse des prix de revient et le

déclin de l'industrie canadienne. Une fois cette dernière anéantie, nous serons à la merci de l'industrie étrangère, bien plus que ce n'est le cas actuellement.

Il faudrait réexaminer sérieusement ce projet de loi en consultant les représentants de l'industrie telle que l'Association canadienne du camionnage. En premier lieu, on insiste de façon plutôt simpliste et même ridicule pour passer immédiatement du concept de l'intérêt public au principe de la charge inversée, à savoir que vous devez prouver que le service est inutile. En fin de compte, si vous avez un camion et un permis, vous pouvez vous lancer dans ce genre d'entreprise.

Les routes sont construites aux frais du public et leur usage est limité. A Toronto, elles sont réparées continuellement et parfois élargies pour répondre à l'augmentation de la circulation. Si le trafic grossit de façon illimitée, le gouvernement n'aura pas les moyens de réparer et d'entretenir les routes.

Le critère de l'intérêt public n'est déjà pas respecté. Il y a une dizaine d'années environ, le gouvernement de l'Ontario, d'allégeance conservatrice à l'époque, avait fait don à la compagnie d'autocars Greyhound de quelques-uns des circuits devenus lucratifs grâce aux efforts déployés par une société d'État, la Grey Coach, une succursale de la Commission des transports de Toronto. Sans avoir eu à faire le gros travail, la Greyhound a été autorisée à assurer le service entre Windsor, Toronto, Buffalo et Sudbury. Elle n'a cependant pas à desservir les localités entre ces villes. Elle a privé la Grey Coach de ses plus grandes sources de revenu qui, pendant des dizaines d'années, avaient permis de créer de l'emploi et rapportaient des recettes au trésor public. La Grey Coach demeure tenue de desservir les petites localités, à perte si nécessaire. La Greyhound empoche les bénéfices tandis que la Grey Coach paie la note. Les travailleurs, les voyageurs et les contribuables du Canada subventionnent l'entreprise américaine grâce à la générosité de M. Davis, l'ancien premier ministre, à l'égard de la *Greyhound Buslines*.

Nous ne tenons pas à se que se répète pareille sottise, ce qui risque d'être le cas avec l'adoption de cette mesure. Les camionneurs américains risquent d'avoir un plus grand accès aux routes canadiennes qu'à l'heure actuelle. Ils pourraient aussi transporter les marchandises depuis Toronto en passant par les États-Unis, pour rentrer au Canada à Halifax, Winnipeg ou Vancouver. Ils pourraient utiliser des routes qui coûtent moins cher à construire et à entretenir vu que le climat est plus clément. Ils pourraient consommer du carburant à un prix inférieur à celui exigé au Canada par le gouvernement. Les taxes qu'ils auraient à payer seraient dans bien des cas inférieures à celles exigées par les divers gouvernements provinciaux pour l'entretien de la voierie.

En d'autres mots, ils peuvent voyager à meilleur marché de l'est à l'ouest, entre Toronto et Winnipeg, en empruntant les réseaux routiers américains. Les camionneurs canadiens n'ont pas le loisir d'en faire autant. Ce projet de loi donne aux camionneurs américains la liberté de transporter des marchandises canadiennes sur des routes américaines. Les camionneurs canadiens n'ont toutefois pas le droit correspondant d'emprunter les routes américaines et seront donc désavantagés.

Comme l'ont fait valoir ceux qui se soucient de ce secteur, les problèmes posés par le transport routier national et transfrontalier devront être réglés séparément et non pas d'un seul coup comme on se propose de le faire ici. Il faut également étudier ce qui se passe aux États-Unis, avant de s'empresser de les copier. Certains États commencent à remettre en question cette «merveilleuse» déréglementation. Ils constatent une augmentation marquée du taux d'accidents depuis qu'on a allégé la réglementation. Plusieurs États envisagent de rétablir une réglementation beaucoup plus lourde qu'ils ne l'auraient cru nécessaire il y a quelques années. Avant de plonger tête baissée dans ce projet, il s'agit d'étudier l'expérience américaine. Il faut inviter les Américains à nous dire comment les choses se passent chez eux.

Mon parti voulait faire venir des experts des États-Unis, non pas pour nous dicter notre conduite, mais pour nous faire partager leur expérience. Poussé tout à coup par un curieux sentiment anti-américain, le gouvernement a refusé de permettre à un expert américain en matière de transport de venir au Canada nous exposer ce qui se passe aux États-Unis. Ce sentiment anti-américain est fort curieux de la part d'un gouvernement dont le premier ministre (M. Mulroney) se vante d'entretenir une étroite amitié avec le président américain. Bien des gens se demandent quelles vérités désagréables auraient été présentées au comité si les experts américains avaient pu venir témoigner. Était-ce par crainte d'entendre la vérité que le gouvernement a décidé de les faire taire? Je crois que la question mérite d'être approfondie.

Selon moi, il faut examiner d'autres questions, avant d'ouvrir le marché canadien aux camions américains. Il doit être possible de surveiller un accord, mais pourtant, aucun mécanisme n'est prévu pour suivre de près les différends ou les litiges et pour les arbitrer. Le gouvernement ne fait pas bien valoir sa compétence. Il éprouve déjà bien assez de difficulté avec la morue et à déterminer sa compétence sur les eaux au large de la côte est du Canada. Cette question pourrait créer des problèmes de compétence semblables tout le long de la frontière avec les États-Unis. Aucun mécanisme de protection n'est prévu.

Je voudrais revenir sur la question de la sécurité. Selon moi, les députés devraient prendre très au sérieux l'expérience américaine qui a été fort bien expliquée dans un article paru récemment dans le *New York Times*. Il est daté du 6 décembre et provient d'Atlanta. L'article signale qu'il y a eu 16 morts à Atlanta à la suite d'accidents impliquant des camions sur les autoroutes de la zone métropolitaine, une augmentation par rapport au chiffre de 12 l'année précédente. Une hausse de un tiers des morts attribuables aux accidents de camions a de quoi nous inquiéter et nous devrions en tenir compte.

• (1750)

L'article de M. Schmidt poursuit:

> En partie à cause de la déréglementation de l'industrie du camionnage en 1980, non seulement les camions sont-ils plus nombreux à rouler sur les routes et les autoroutes du pays, mais ils sont aussi beaucoup plus gros.

Non seulement verrons-nous davantage de camions, mais davantage de gros camions entrer au Canada si nous ne tenons pas compte de l'expérience des voisins. L'auteur poursuit:

> Les spécialistes de la sécurité font remarquer qu'à mesure que la concurrence s'est accrue entre les entreprises de camionnage et les indépendants, les camionneurs ont eu de plus en plus tendance à économiser temps et argent en faisant fi des vitesses réglementaires, en relâchant les programmes d'entretien des camions et en tournant les règles relatives au nombre d'heures que les camionneurs peuvent travailler sans se reposer.

La déréglementation a tué des gens aux États-Unis. L'année dernière, quatre personnes de plus sont mortes que l'année précédente et elles n'auraient pas perdu la vie n'eût été l'accroissement de la négligence et du mauvais entretien encouragés par la déréglementation. Elles ne sont pas les seules à avoir été tuées dans des accidents, mais elles sont un exemple seulement de ce qui est arrivé. L'article brosse ensuite un tableau d'ensemble pour tout le pays. Le nombre d'accidents aux États-Unis impliquant des camions de transport entre États a augmenté de 23,4 p. 100 en 1985, passant de 31 628 à 39 030. Autrement dit, le nombre des accidents impliquant des camions a augmenté de 4 500. Est-ce ce que nous souhaitons dans notre pays, si nous copions leur déréglementation et permettons à ces camions mal entretenus et non surveillés d'entrer librement au Canada?

Le règlement régissant la formation des conducteurs varie d'un État à l'autre. Ils essaient maintenant, un peu tard, de faire adopter au Congrès une réglementation qui contrôlera la compétence et les normes exigées des camionneurs dans tous les États-Unis. Cependant, elle n'est pas encore en place et, entre-temps, bon nombre de conducteurs sans formation pourraient faire rouler sur nos routes canadiennes ces engins à 18 roues. Ce serait de la folie, et nous devons l'empêcher. En fait, avant que ces règles générales de sécurité ne soient mises en place, le gouvernement fédéral devrait exercer son droit constitutionnel et, en fait, son obligation constitutionnelle d'assurer la sécurité des voyages entre les provinces.

Les représentants de l'industrie du camionnage nous ont demandé d'établir plusieurs mesures de sécurité. L'expérience nous montre que nous ne pouvons pas espérer que cette industrie active respecte la sécurité sur les routes si le gouvernement n'impose pas de règlements. L'industrie du camionnage demande entre autres l'établissement dans tout le pays de critères d'inspection et de contrôle, d'un processus de vérification des registres des employeurs et des systèmes de dossiers qui comprennent le profil du patron et du conducteur. Elle recommande de réglementer les heures de travail. Un article d'Atlanta publié dans le *New York Times* y fait allusion. Les heures de travail ne sont pas suffisamment contrôlées. Les conducteurs fatigués ne sont naturellement pas aussi sûrs que ceux qui sont reposés. L'industrie recommande l'établissement de normes d'entretien pour les véhicules commerciaux. Des véhicules mal entretenus viendront des États-Unis jusqu'à ce que ces normes soient établies. On devrait inspecter les véhicules sur route. Certaines provinces ont organisé ces inspections plus que d'autres. Il faut adopter un système national d'inspection des véhicules sur route.

Il faudrait prévoir un cours de formation pour les inspecteurs des marchandises dangereuses. Des villes comme Toronto courent des risques graves parce qu'elles sont traversées par des camions transportant des produits dangereux comme des déchets toxiques et des explosifs. De nombreux types de chargements dangereux transitent à proximité, sinon même au coeur de zones résidentielles du Grand Toronto. Nous avons besoin d'une réglementation plus stricte pour protéger les habitants de ces zones résidentielles et d'ailleurs. On l'a constaté l'an dernier sur la transcanadienne dans l'ouest de l'Ontario, où une cargaison d'une substance extrêmement toxique s'est déversée sur la chaussée parce qu'il n'y avait pas d'inspection et de contrôle satisfaisants du trafic de poids lourds sur nos routes. C'est un devoir pour le gouvernement fédéral et le Parlement.

Enfin, le projet de loi ne prévoit strictement rien pour répondre aux demandes de protection contre la guerre des prix formulées non seulement par l'industrie du camionnage, mais aussi par nombreuses autres industries et de nombreux Canadiens. Les gigantesques compagnies américaines peuvent s'attaquer à l'industrie du camionnage au Canada, casser les prix pendant un an, pousser les entreprises canadiennes à la faillite, et ensuite pratiquer les tarifs les plus fantaisistes une fois qu'elles auront en fait établi un oligopole contrôlé par quelques grandes sociétés.

Ce projet de loi ne prévoit rien de semblable à la législation anti-dumping dans le domaine manufacturier. C'est pourtant indispensable car l'expérience des États-Unis montre que la guerre des prix signifie la mort des petites compagnies. Or ce sont elles que le gouvernement prétend vouloir encourager. Les petites entreprises et les nouveaux entrepreneurs vont être balayés par les grosses compagnies s'il n'y a pas une loi pour les protéger de la guerre des prix, de la guerre de la sous-enchère, ou du dumping comme on dit dans le domaine manufacturier international.

De nombreux Canadiens voudraient soulever ces questions au comité permanent des transports. Vu l'expérience des États-Unis, ce qu'ils ont à dire est plus urgent que jamais. Ils voudraient aussi que le gouvernement souhaite suffisamment connaître la vérité pour autoriser des témoins à venir des États-Unis nous faire part de leur expérience, bonne ou mauvaise, de la déréglementation et permettre aux Canadiens de décider de ce qu'ils veulent copier et de ce qu'ils veulent éviter.

Les Canadiens ont des tas d'autres choses à dire au Parlement. Ils souhaitent qu'on améliore la législation des transports. Ils veulent en particulier avoir une bonne législation en matière de sécurité et une bonne protection des sociétés canadiennes contre les concurrents déloyaux de l'autre côté de la frontière. Il n'est pas vrai de dire que les Canadiens ne veulent pas que les choses changent. Ce qu'ils veulent cependant, c'est que ce projet de loi soit renvoyé au comité et que celui-ci tienne des audiences dans tout le pays afin que le projet de loi sur les transports puisse être un instrument vraiment efficace.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'ADMINISTRATION—LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS. *B*) ON DEMANDE DE PRÉVOIR DES SANCTIONS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui dans le débat d'ajournement. Vous vous souvenez sans doute, madame la Présidente, de ces paroles mémorables que le premier ministre (M. Mulroney) nous a adressées dans le discours du trône du 1er octobre:

Mon gouvernement convient avec les Canadiens de l'importance de soumettre les titulaires de charges publiques aux normes d'éthique les plus élevées, particulièrement en ce qui a trait aux conflits d'intérêts. Il examinera donc des propositions qui tiendront compte de la double nécessité de traiter justement ces serviteurs de l'État et de respecter la volonté de la population de les voir soumis aux plus strictes normes de conduite.

Ce sont de belles paroles qui ont été prononcées au Parlement il y a quatre mois, mais rien n'a été fait. Ce n'est cependant pas le but de mon intervention d'aujourd'hui. J'ai posé une question à la Chambre, le 10 octobre, parce que ce que j'avais entendu dans le discours du trône me scandalisait. Un an plus tôt, le premier ministre avait déclaré, en présentant de nouvelles lignes directrices sur les conflits d'intérêts, qu'elles étaient les «meilleures du monde occidental». Remarquez bien qu'il était alors dans un de ses moments de grande modestie. Il aurait pu affirmer qu'elles étaient les meilleures de la galaxie. Quoi qu'il en soit, si elles étaient les meilleures du monde occidental, pourquoi fallait-il en adopter de nouvelles un an plus tard?

J'ai posé la question aux Communes.

[*Français*]

Et je demandais la question suivante: «Monsieur le Président, c'est la crédibilité du gouvernement qui est en jeu. Cela n'a rien d'une plaisanterie. Si le premier ministre n'est pas disposé à répondre, le vice-premier ministre peut-il nous assurer que les nouvelles règles prévoiront des sanctions afin que nous ne voyions pas se reproduire ce qui s'est passé si souvent depuis que ce gouvernement est au pouvoir?»

Alors je demandais justement au gouvernement d'adopter, avec la ligne régissant les conflits d'intérêts, d'avoir des sanctions punitives afin que le Parlement puisse être assuré de l'intégrité du système. Et ça prend ces sanctions punitives, surtout avec les conservateurs au pouvoir, madame la Présidente.

[*Traduction*]

Le 9 septembre 1985, le premier ministre a cité à la Chambre des passages d'un document qu'il a déposé en se frottant les mains. Je suis persuadé que vous vous en souvenez, madame la Présidente. Il a dit:

L'un des grands principes, je pourrais même dire un impératif, de l'administration publique est que pour fonctionner efficacement en régime démocratique, le gouvernement et la fonction publique doivent jouir de la confiance de la population qu'ils servent. Pour bien mériter cette confiance, le gouvernement doit être en mesure d'assurer une gestion compétente et, surtout, être guidé dans ses actes par les plus hautes normes de conduite.

N'est-ce pas beau, madame la Présidente? Il a aussi dit:

Nous nous sommes donnés beaucoup de mal pour que le nouveau Code établisse sans équivoque que la responsabilité ultime à l'égard des normes de conduite au gouvernement fédéral est celle du Cabinet et, plus spécifiquement, la mienne.

Il a dit «la mienne», madame la Présidente, Il a aussi déclaré, et c'est peut-être là que réside la vérité:

Nombre de ces mesures sont attendues depuis fort longtemps, et Dieu sait combien le gouvernement aurait parfois souhaité qu'elles existent déjà. Elles sont maintenant en place, ou sur le point de l'être, et nous pouvons nous réjouir de l'avènement prochain d'une nouvelle ère de confiance et de respect.

Je demande aux députés d'en face si c'est cette nouvelle ère qui s'est ouverte ces deux dernières semaines avec toutes ces affaires sordides? La question que j'ai posée ici le 10 octobre dernier mérite manifestement une réponse sérieuse et non la réponse insignifiante qu'a fournie le vice-premier ministre (M. Mazankowski).

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je me réjouis d'aborder la question des conflits d'intérêts, que mon collègue a soulevée. Je lui signale que les lignes directrices que le gouvernement a adoptées en cette matière sont beaucoup plus sévères que celles du gouvernement libéral précédent. S'il veut comparer, qu'il se renseigne auprès de M^me^ Caplan, ancienne ministre de l'assemblée législative ontarienne, ou de son collègue à la même assemblée, M. Fontaine, qui ont été forcés de démissionner dans de pénibles circonstances.

• (1805)

Quand il était membre de l'assemblée législative de l'Ontario, le député a empêché le parti libéral d'accéder au pouvoir. Une fois parti, les libéraux ont pu former le gouvernement. C'est un fait à noter. Les nouvelles lignes directrices n'exigent pas que vous donniez le nom du cabinet d'avocat où travaille votre beau-frère. Elles le devraient peut-être, étant donné les événements de cette semaine.

Je vais maintenant répondre à la question du député. Le Code régissant les conflits d'intérêts s'appliquant à la fonction publique exige de tous les titulaires d'un poste qu'ils examinent leurs intérêts personnels et leurs activités en fonction de l'intérêt public, et qu'ils attestent leur observance par écrit. De plus, il se peut qu'on exige des titulaires des postes supérieurs et les plus délicats qu'ils se départissent de leurs intérêts, soit en les vendant au prix du marché, soit en en confiant l'administration à un fiduciaire par le biais d'une fiducie sans droit de regard ou en compte bloqué, ou encore d'une société de portefeuille en fiducie.

Il revient aux titulaires de charges publiques d'examiner annuellement leur actif, leurs activités et leurs intérêts. Lorsqu'ils acceptent un nouveau poste ou qu'un changement important de leur situation personnelle risque d'avoir une incidence sur leurs fonctions et sur leurs obligations en vertu du Code, il leur incombe de respecter à la lettre les lignes directrices du Code.

Je ne vois là rien qui entre en conflit avec ce qu'a déclaré le vice-premier ministre (M. Mazankowski) dans sa réponse et je ne vois pas non plus de contradiction dans le fait que le gouvernement ait déclaré dans le discours du trône qu'il envisageait de nouvelles règles en matière de conflits d'intérêts. Il s'agit d'une question que tous les députés ont intérêt à examiner en vue d'améliorer ces lignes directrices. Les normes de conduite qu'on nous impose deviennent de plus en plus exigeantes.

Je puis déclarer sans hésitation, et je le fais à titre personnel, qu'en 20 ans d'expérience, dont 10 à titre de comptable et 10 à titre d'avocat, les lignes directrices, les règlements et les lois en matière de conflits d'intérêts ne m'ont jamais occasionné de difficultés. Elles étaient très claires. J'ajoute du même coup, et ce à titre personnel également, que l'on peut constater dans les médias un élargissement graduel de la notion de conflit d'intérêts lorsqu'il s'agit des députés de l'opposition, des députés ministériels et des ministres. A notre époque, il est difficile à tout député ou à tout représentant élu au palier municipal, provincial ou fédéral de déterminer avec exactitude où commence et où s'arrête le conflit d'intérêts. Ce n'est plus absolument clair. Je pense que c'est une bonne chose parce que cela sert l'intérêt public.

Lorsque le député veut savoir si nous envisageons de toutes nouvelles . . .

M. Boudria: Des sanctions.

M. Lewis: Une sanction est prévue. Pour un membre du Cabinet, la sanction suprême est qu'on lui demande de démissionner. C'est la sanction politique, et c'est une sanction que nous comprenons tous. Elle n'est pas facile à accepter quand on ne sait pas au juste à quoi s'en tenir. Tous les députés devraient à mon sens respecter les lignes directrices prévues ou répondre aux attentes du public.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—L'APPUI MILITAIRE DES ÉTATS-UNIS AU GOUVERNEMENT SALVADORIEN

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le 29 janvier, j'ai posé une question à propos de la politique du gouvernement actuel à propos du Salvador et des réfugiés de ce pays déchiré par la guerre. Je n'ai pas reçu de réponse à propos du Salvador.

Lundi, le *New York Times* a annoncé le décès de sept civils dans le village de Laguna Seca. Ils ont été tués par la force aérienne salvadorienne exécutant les ordres du gouvernement en bombardant les régions où devraient se trouver les rebelles. L'armée utilisait, bien sûr, du matériel américain.

Ce bombardement fait partie d'une nouvelle stratégie adoptée dernièrement par le gouvernement Duarte, et par ses conseillers américains. Depuis des années, les gouvernements antérieurs comptaient sur les escadrons de la mort et sur les attaques au sol pour essayer de se débarrasser des rebelles, et de toutes les autres personnes qui avaient le culot de ne pas approuver le gouvernement.

Les atteintes aux droits de la personne étaient tellement flagrantes et nombreuses que le Canada a suspendu son aide bilatérale en 1981. Pour notre gouvernement, l'élection de Duarte est censée marquer le retour de la démocratie et une forte diminution du nombre d'atteintes aux droits de la personne. Le Canada a par conséquent rétabli l'aide bilatérale l'année dernière, malgré les objections de bien des organismes non gouvernementaux et d'organismes confessionnels canadiens qui ont une certaine expérience au Guatemala.

• (1810)

Une délégation de Canadiens est allée au Salvador en novembre et décembre pour étudier la situation et voir quel rôle joue le Canada avec son aide et son appui politique. Le rapport publié à l'issue de cette mission de paix n'était pas encourageant. Il disait notamment ceci:

> La situation actuelle au Salvador va à l'opposé des espoirs que les promesses électorales de Duarte avaient soulevés, notamment le fameux pacte social qui devait assurer le dialogue, la démocratie et la justice économique et sociale. En fait, le gouvernement a refusé de dialoguer et de négocier, il a continué sa répression, réduit les services sociaux et obligé les travailleurs et les paysans à faire les frais de la guerre.

Comme bien d'autres observateurs fiables, la délégation rapporte que les violations des droits de l'homme s'intensifient, que les assassinats de civils, les enlèvements, les disparitions et les internements de prisonniers politiques sont de plus en plus nombreux. Elle signale qu'en 1986, les organisations qui luttent pour les droits de l'homme ont fait l'objet d'attaques sélectives et délibérées. Elle fait remarquer que la nature du conflit a évolué.

La guerre civile se poursuit selon le principe américain du conflit de faible intensité ce qui, au Salvador, consiste à utiliser diverses tactiques allant de la violence physique à la violence psychologique en passant par un contrôle social omniprésent.

Les escadrons de la mort ont cédé la place aux bombardements de villages qui visent à détruire les foyers de la guerilla. L'armée salvadorienne a chassé de chez eux des milliers de villageois et les a parqués dans des camps de réfugiés près de la capitale.

L'aide étrangère, comme celle du Canada, sert à financer la guerre psychologique. Ceux qui ont regardé l'émission de Radio-Canada *Man Alive* hier soir, ont vu le genre de guerre psychologique dont je parle. L'armée distribue de la nourriture dans les villages, à des gens qui y sont retenus prisonniers et qui n'ont pas le droit de rentrer chez eux, tout cela, sur un fond de propagande et de musique américaine. C'est la nouvelle façon dont on viole les droits de la personne au Salvador.

Cette guerre et les horreurs qui l'accompagnent sont financées par l'administration Reagan qui fournit au Salvador une aide plus élevée par personne qu'à aucun autre pays du monde. Cette aide finance la guerre traditionnelle au moyen d'avions et de bombes ainsi que la nouvelle guerre psychologique. Les États-Unis fournissent des conseillers militaires, leurs pilotes font des vols de reconnaissance et ils conseillent les autorités sur la façon de faire accepter l'image du gouvernement Duarte, mais derrière cette image, presque rien n'a changé.

Tel est le message que rapportent de nombreux Canadiens qui visitent ce pays tandis que le gouvernement émet un message d'approbation. C'est ainsi qu'il aide les États-Unis à mener leur guerre psychologique et le projet de reprendre l'aide bilatérale aurait le même effet.

Il y a une question connexe qui nous concerne en tant que Canadiens. Les États-Unis déportent les Salvadoriens qui fuient leur pays déchiré par la guerre au rythme de plus de 1 000 par année. Quelque 3 700 Salvadoriens attendent d'être déportés. Parmi ceux-ci, 2 300 sont fortement «invités» à retourner volontairement, tandis que 1 300 autres attendent leur jugement.

Les Canadiens aiment à penser qu'ils sont humanitaires. Nous l'avons prouvé à maintes reprises en nous montrant prêts à aider ceux qui étaient dans le besoin. Les programmes des organismes non gouvernementaux, des églises et d'autres groupes privées n'ont rien à envier à qui que ce soit dans le monde. Nous nous considérons aussi comme des pacifistes, des gens prêts à travailler pour la paix chaque fois que c'est possible. Notre gouvernement a maintenant l'occasion de mettre en pratique ces sentiments et d'agir conformément aux voeux de la grande majorité des Canadiens qui ont pris la peine de s'informer de la situation en Amérique centrale.

Il y a, en particulier, trois choses que les Canadiens demandent au gouvernement de faire. En premier lieu et ce qui est le plus pressant, réaffirmer le principe de l'accueil des Salvadoriens à la frontière américaine lorsqu'ils arrivent au Canada pour revendiquer le statut de réfugié et examiner leur demande selon nos lois afin de déterminer s'il s'agit effectivement de réfugiés ou s'il existe d'autres raisons humanitaires justifiant qu'il leur soit permis de demeurer au Canada. Nous devrions plutôt agir ainsi que les refouler vers les États-Unis dans l'espoir qu'ils ne seront pas expulsés vers le Salvador où

beaucoup de personnes dans cette situation auraient été assassinées selon les éléments de preuve accumulés aux États-Unis. • (1815)

En deuxième lieu, le gouvernement devrait publiquement dire à ses amis particuliers au sein de l'administration américaine que les Canadiens désapprouvent la guerre menée par les États-Unis en Amérique centrale et qu'il faut y mettre fin par la voie de la négociation.

Troisièmement, le gouvernement devrait interrompre son programme bilatéral d'aide au Salvador ou, ce qui serait mieux, il devrait acheminer son aide au peuple salvadorien par l'intermédiaire des organismes non gouvernementaux canadiens qui possèdent une expérience dans cette région, en exigeant que le gouvernement Duarte n'intervienne à aucun niveau, qu'il n'exerce aucune forme de contrôle, qu'il n'ait pas à approuver les projets et que les Salvadoriens n'aient pas à prendre parti dans la guerre civile pour être admissibles à cette aide.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, en ce qui a trait à la question du soutien militaire et de l'intervention d'une tierce partie en Amérique centrale, la position du Canada est bien connue, non seulement de la Chambre, mais également des gouvernements des États-Unis, de l'Union soviétique et de Cuba, ainsi que des pays d'Amérique centrale. Comme l'a déclaré le premier ministre (M. Mulroney), nous déplorons que les tiraillements Est-Ouest se soient propagés jusqu'en Amérique centrale, et nous n'approuvons pas qu'un pays, quel qu'il soit, fournisse des armes à une faction de la région, quelle qu'elle soit.

Dans le cas du Salvador, le Canada ne favorise pas une solution militaire au conflit interne. Nous préconisons plutôt un dialogue entre le gouvernement salvadorien et les insurgés, et regrettons que la troisième série de discussions prévues entre les deux n'ait pas eu lieu en septembre dernier. Nous espérons cependant que ces rencontres pourront se tenir dans un proche avenir. Nous ne croyons pas, par ailleurs, que la légitimité soit également partagée entre les deux camps. Le gouvernement Duarte a reçu l'appui de la population aux élections de 1984, qui ont été considérées tant par les observateurs canadiens qu'internationaux comme représentatives de la volonté du peuple.

La question de la politique américaine en ce qui a trait aux réfugiés ne concerne que les États-Unis. Quant à notre propre politique en la matière, comme l'a expliqué le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard), elle est déterminée par les préoccupations et les besoins particuliers du Canada. Il y a eu par le passé des consultations entre les deux gouvernements sur cette question, et il ne fait aucun doute que le processus se poursuivra.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 18.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 6 février 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA NIAGARA PAR DES PRODUITS TOXIQUES—LA DÉCLARATION D'INTENTION CONCERNANT LE NETTOYAGE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la déclaration d'intention visant à réduire de moitié la quantité de produits chimiques toxiques, 9 tonnes actuellement, qui se déversent dans la rivière Niagara est un bon début. Toutefois, cette déclaration a aussi des aspects décevants.

Tout d'abord, on ne s'engage pas à poursuivre la réduction jusqu'à l'objectif logique et sûr, celui de l'absence totale de déversements de produits chimiques dans la rivière Niagara, conformément à l'article II de l'accord de 1978 sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. En l'absence d'un tel engagement, on peut supposer que nous sommes prêts à supporter éternellement le déversement quotidien de 4,5 tonnes de produits chimiques toxiques dans la rivière Niagara, le lac Ontario et le Saint-Laurent.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'excavation et la destruction des produits toxiques présents dans les décharges qui bordent la rivière Niagara, nous n'en sommes encore qu'à «un examen en profondeur et un rapport . . . sur la situation des nouvelles technologies».

C'est loin de ce que promettait le ministre de l'Environnement (M. McMillan) à la Chambre, le 15 mai 1986, en citant le plan de travail: «l'objectif fondamental est l'extraction et la destruction . . . des produits toxiques dans les zones d'enfouissement», comme on peut le lire à la page 13317 du hansard. Il avait donné l'impression aux Canadiens que l'extraction et la destruction feraient partie du plan de nettoyage. Il est évident que le travail de nettoyage de la rivière Niagara ne fait que commencer et il faudra une grande volonté politique pour faire le travail convenablement.

• (1105)

* * *

LES SPORTS

LES CHAMPIONNATS CANADIENS DE PATINAGE ARTISTIQUE

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, le Club de patinage artistique de Nepean ainsi que les villes de Nepean et d'Ottawa ont à deux reprises durant la dernière décennie été les hôtes des championnats mondiaux de patinage artistique et de *Skate Canada*. Cette tradition se poursuit cette semaine alors qu'ils accueillent les championnats canadiens de patinage artistique inaugurés officiellement par notre ministre de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek). Environ 350 bénévoles, la plupart de Nepean, se sont occupés de l'organisation de ce concours. Chose encore plus importante, 241 concurrents ont participé à des épreuves locales et régionales afin de pouvoir participer aux championnats canadiens.

Le concours de cette année est l'épreuve la plus importante de patinage artistique jamais tenue au Canada. Les gagnants représenteront le Canada aux championnats mondiaux le mois prochain et formeront le noyau de notre équipe nationale l'an prochain.

Le patinage artistique et le sport amateur se portent bien au Canada grâce au programme «Mieux que jamais», aux bons moniteurs, au dévouement et à l'habileté de nos athlètes.

* * *

LES BANQUES

LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE—LA FERMETURE DES SUCCURSALES SITUÉES DANS LES ÎLES DE LA REINE-CHARLOTTE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, encore une fois, l'une des cinq grandes banques à charte canadiennes tourne le dos à une petite localité canadienne. Je suis révolté d'apprendre que la Banque Canadienne Impériale de Commerce a décidé de fermer les dernières succursales qui lui restaient à Sandspit et Queen Charlotte City. La Banque de Commerce est la dernière banque à charte dans les îles de la Reine-Charlotte. Cette fermeture entraînera la perte de onze emplois. Pour les petites entreprises, les bûcherons et les pêcheurs, cela représente la disparition de l'accès à un service financier.

La Banque Canadienne Impériale de Commerce est la troisième banque en importance au Canada. En 1985, elle a affiché une hausse vertigineuse de bénéfices de 28 p. 100, la deuxième meilleure performance chez les grandes banques. Elle a réalisé l'année dernière un revenu net de 341 millions de dollars tirés des poches de Canadiens ordinaires comme les habitants des îles de la Reine-Charlotte.

Les députés du parti libéral et ceux du gouvernement Mulroney savent à quel point la Banque de Commerce est riche. Elle a donné 35 000 $ à chacun de ces deux partis en 1985. Elle pourrait certes utiliser cet argent à meilleur escient en gardant ouvertes ces petites succursales.

La date prévue de son retrait a été fixée au vendredi 13 mars. On dirait une reprise d'un mauvais film d'horreur. Je

Article 21 du Règlement

demande à la Banque de Commerce de s'imposer un moratoire sur cette fermeture et d'en discuter avec les hommes d'affaires locaux, les travailleurs et leur famille. Elle a gagné beaucoup d'argent dans les îles, et il est important que les gens bénéficient d'un service en retour.

* * *

LE LOGEMENT

LE BESOIN DE LOGEMENTS LOCATIFS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, le nombre des mises en chantier dans le secteur de la construction domiciliaire a dépassé toutes les espérances. En fait, depuis 1978, les entrepreneurs de construction n'ont pas connu d'année aussi favorable.

Le marché de l'immobilier, notamment dans le Grand Toronto, n'a jamais été aussi actif. N'eut été cependant de l'essor du secteur de la construction domicilaire, le taux d'inoccupation des logements locatifs à Toronto qui est de 0,1 p. 100 à l'heure actuelle, aurait été encore plus bas. Grâce aux taux d'intérêt à la baisse et à la croissance économique soutenue, le nombre des mises en chantier en 1987 devrait même être supérieur à celui de l'an dernier. Mais nous avons également besoin de plus de logements locatifs. Cette responsabilité incombe en grande partie évidemment au gouvernement provincial et aux administrations municipales. Mais le gouvernement fédéral pourrait leur prêter main forte, si le ministre des Finances (M. Wilson) permettait aux propriétaires et aux entrepreneurs de construction d'appartements locatifs de déduire l'amortissement de ces logements de tout autre revenu, comme ils y étaient autorisés avant 1970.

* * *

[*Français*]

BAL DE NEIGE

HOMMAGE AUX ORGANISATEURS ET BIENVENUE À TOUS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais souligner l'ouverture ce midi d'un festival qui se tient dans la Capitale nationale et dans ma circonscription d'Ottawa—Vanier. Je parle du festival qui a maintenant une renommée internationale, c'est-à-dire *Bal de neige*, «Winterlude», organisé par la Commission de la capitale nationale sur le canal Rideau et dans les environs de la Capitale nationale.

Regroupant plusieurs dizaines d'activités de toutes sortes, *Bal de neige* est une occasion pour toutes les personnes résidant dans la Capitale nationale ainsi que pour les milliers de touristes de profiter en famille des joies de l'hiver.

Je désire profiter de l'occasion pour rendre hommage à toutes les personnes qui se sont dévouées sans relâche pour préparer les installations, voir à ce que tout soit en place pour s'assurer un succès monstre de ce festival qui va devenir, monsieur le Président, un des plus grands du monde, le festival *Bal de neige*. Bienvenue chez nous, amusez-vous bien!

• (1110)

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

L'ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT DU CAUCUS LIBÉRAL

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, avec tristesse et regret, je dénonce l'attitude inconcevable que manifeste le caucus libéral envers la communauté juive canadienne hautement respectée. L'élection du nouveau président du caucus libéral a provoqué, moins d'une heure plus tard . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. La présidence n'interrompt la déclaration d'un député qu'avec beaucoup de réticence, surtout maintenant, mais je me demande si le député ne pourrait pas remettre sa déclaration à lundi, pour se donner le temps de bien y réfléchir. La parole est au député de Saint-Léonard—Anjou.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON DEMANDE LA LIVRAISON GÉNÉRALE DU COURRIER À DOMICILE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, il y a deux mois au moins que le gouvernement conservateur a arrêté l'installation des fameuses superboîtes à cause de nombreuses défectuosités.

C'était déjà la deuxième version de boîtes postales que la Société canadienne des postes installait. Toutes les deux ont causé des problèmes graves et un accident mortel est déjà survenu.

Le 31 juillet 1986, un garçon de six ans, Dany Di Pietro de Saint-Louis-de-Terrebonne, au Québec, a perdu la vie quand une boîte postale est tombée sur lui.

Au lieu de s'obstiner à livrer le courrier dans ces boîtes, le gouvernement devrait autoriser la Société canadienne des postes à faire la livraison du courrier à domicile.

Les facteurs de Postes Canada ne tuent pas, ce sont les boîtes postales qui ont tué!

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

L'INFESTATION DE TORDEUSES DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, une très grave épidémie qui sévit dans les forêts du centre de la Colombie-Britannique prend rapidement des proportions critiques. La tordeuse des bourgeons de l'épinette qui a infesté plus de 400 000 hectares de bois de grande valeur en 1986 s'attaquera à 400 000 autres hectares cette année et en menace 1,4 million d'autres. Les pertes possibles de ressources forestières cette année sont effarantes, mais le plus renversant est que bien qu'un agent de contrôle biologique sûr soit accessible, le gouvernement de la Colombie-Britannique affirme qu'il n'a pas les moyens d'y recourir.

Il n'en coûterait que 21 millions de dollars pour contrôler cette infestation, et puisque le gouvernement de la Colombie-Britannique touchera 400 millions des produits de la taxe à l'exportation du bois d'oeuvre au cours de cette année seulement, comment peut-il prétendre ne pas avoir d'argent pour enrayer le péril qui menace les ressources forestières de cette province? Je prie instamment le ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) d'essayer sans tarder de faire entendre raison au gouvernement de la Colombie-Britannique et de veiller à ce que soit protégé et préservé le bois de première qualité de la Colombie-Britannique, qui représente des centaines de millions de dollars.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, une nouvelle réjouissante concernant les gens en chômage: Hier, Québec et Ottawa signaient une nouvelle entente sur les programmes d'emplois dans un magnifique esprit de collaboration.

Cette entente accorde au Québec 139 millions de dollars par année de fonds fédéraux. C'est la province qui exerce le droit d'approuver ou de refuser les plans de formation soumis par les entreprises de 200 employés ou moins. Notre gouvernement s'occupera des autres projets de formation de main-d'oeuvre. On croit pouvoir toucher 90 000 personnes par année par ces ententes. C'est une bonne nouvelle pour la population du Québec.

L'économie canadienne montre réellement des signes de vigueur de plus en plus manifestes depuis deux ans. On n'a qu'à penser au recul des taux d'intérêt, à la baisse du chômage, à l'amélioration des finances du gouvernement, etc.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas revivre dans mon pays les jours sombres des années 1982-1983 avec les libéraux au pouvoir à Ottawa et des taux d'intérêt de 23 p. 100. C'était la catastrophe.

Pour le public canadien, après tout, avec les conservateurs on n'est pas si mal!

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE REFUS D'ÉMETTRE UN TIMBRE COMMÉMORANT LE 200E ANNIVERSAIRE DE L'ÉPISCOPAT ANGLICAN AU CANADA

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, il y a cinq ans, les représentants de l'Église anglicane du Canada ont demandé à Postes Canada d'émettre en 1987 un timbre commémoratif pour souligner le 200e anniversaire de l'épiscopat anglican au Canada. On n'a pas accédé à leur requête. Ce refus est incompréhensible, et si j'en parle, c'est non seulement parce que deux millions d'anglicans en ont été offensés, mais aussi parce que cette décision est préjudiciable à tous les Canadiens.

Article 21 du Règlement

La consécration de Charles Inglis comme évêque de la Nouvelle-Écosse en 1787 a constitué un événement important non seulement pour les membres de son église et les habitants de sa province mais aussi pour nous tous. La création d'un évêché pour les colons anglophones de la Nouvelle-Écosse a prouvé que ces gens avaient pris racine dans ce pays qui était devenu leur patrie. Ce fait a marqué les débuts du Canada moderne, d'un pays où deux cultures se côtoient dans la fraternité. La réalité canadienne d'aujourd'hui prend sa source dans l'oeuvre de ces pionniers et il est malheureux que Postes Canada fasse si peu de cas d'un événement si important.

• (1115)

Certains d'entres nous à la Chambre se soucient de protéger la culture canadienne contre les Américains. Qui donc la protégera contre Postes Canada?

* * *

LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

LES POSTES VACANTS AU SEIN DU CONSEIL CONSULTATIF

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je tiens à féliciter les membres du Conseil consultatif canadien du ministère de l'Emploi et de l'Immigration établi vers la fin des années 1970. D'ici l'automne, il y aura sept postes vacants au sein du conseil, et d'ici la fin de mars, seulement six des 21 membres seront des femmes. Il n'y aura bientôt plus au sein de ce conseil ni autochtone, ni personne pour représenter les invalides, les organismes non gouvernementaux, ni personne qui soit originaire du Manitoba ou de la Saskatchewan. Qui plus est, personne n'y représente les travailleurs âgés.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais l'égalité entre les femmes et les hommes au conseil. Je voudrais la représentation des groupes autochtones. Je voudrais avoir la représentation des handicapés et des organisations non gouvernementales ainsi que des travailleurs plus âgés.

Monsieur le Président, nous avons adopté l'année dernière le projet de loi sur l'égalité en emploi. C'est maintenant le temps d'avoir l'égalité dans cet important conseil pour le ministère. C'est maintenant le temps d'agir.

* * *

[*Traduction*]

LE SÉNAT

LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME EN VUE DE LE RENDRE ÉLECTIF

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Malheureusement, monsieur le Président, le Sénat en tant qu'institution est de plus en plus discrédité aux yeux des Canadiens et il est grand temps que nous apportions des changements à la méthode surannée utilisée pour choisir les sénateurs. Si nous devons maintenir cette institution, la population devrait décider qui mérite d'occuper ces postes tant convoités. La seule façon de redonner à la population confiance dans cet organisme, c'est de le rendre électif. Qui plus est, le mandat d'un sénateur devrait être

limité à six ans, de façon que les points de vue qui s'y expriment soient les plus divers possible.

Il est très important que les différentes régions du Canada comptent au sein du Sénat le même nombre de représentants. Ainsi, non seulement le système serait plus juste, mais il paraîtrait plus juste que le système actuel, car les résidents de l'ouest du Canada et des provinces de l'Atlantique ont beaucoup trop souvent l'impression qu'ils se font avoir lorsque les décisions sont prises parce qu'ils ne comptent pas suffisamment de représentants tant à la Chambre qu'à l'autre endroit.

Au cours des deux prochaines années, j'espère que nous serons témoins de plus de changements au Sénat que nous n'en avons vus au cours des 100 dernières années. Autrement, la population va bientôt réclamer qu'on abolisse cet organisme au lieu de le réformer.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES GRANDS TITRES DES JOURNAUX—LES ENQUÊTES DE LA GRC

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je fais respectueusement remarquer que le gouvernement est en difficulté. J'en suis venu à cette conclusion en lisant les journaux de ce matin. Les grands titres se présentent aujourd'hui comme ceci: «Un quatrième ami du premier ministre aurait trempé dans l'affaire Oerlikon». «Le premier ministre est accusé d'avoir tenté de s'ingérer dans une poursuite judiciaire». «La GRC mène une enquête sur le trafic d'influences dont se seraient rendus coupables des conservateurs». «Selon des sources bien informées, le premier ministre va destituer des ministres gaffeurs». «Les Indiens disent que le gouvernement fédéral essaie de leur faire jouer le mauvais rôle aux pourparlers constitutionnels». «D'après un député, le ministre de la Justice aurait induit les Canadiens en erreur au sujet de la nomination de Lyon».

Il est parfaitement clair que le gouvernement n'a moralement plus le droit de gouverner. Il est marqué par les scandales, les démissions de ministres, le trafic d'influences, le népotisme et la corruption. Il est pourri jusqu'à la moëlle. La GRC est tellement occupée à mener des enquêtes sur les conservateurs qu'elle n'a plus le temps de poursuivre les meurtriers, violeurs et cambrioleurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Je prie le gouvernement conservateur de charger un service spécial de la GRC de s'occuper exclusivement d'enquêter sur les conservateurs et d'intenter des poursuites contre eux.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—LA RÉUNION DU MINISTRE DES TRANSPORTS AVEC LE PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Comme il l'a sans doute appris, l'émissaire du premier ministre, le ministre des Transports, qui a rencontré ce matin, à Saint-Jean de Terre-Neuve, le premier ministre de la province, M. Peckford, était en désaccord total avec le gouvernement terre-neuvien à l'issue de cette réunion. Quelles instructions le ministre des Transports a-t-il reçues avant de rencontrer M. Peckford? Était-il autorisé à négocier avec le gouvernement terre-neuvien au sujet du traité canado-français ou a-t-il simplement été envoyé pour réitérer la position totalement inacceptable du gouvernement fédéral à l'égard de ce traité?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne pense pas que le ministre des Transports ait besoin d'instructions précises lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de Terre-Neuve et de la région de l'Atlantique. C'est un principe qui lui tient beaucoup à coeur.

• (1120)

Je peux dire au député qu'il y a eu effectivement un entretien et qu'il s'est déroulé dans la plus grande cordialité et la plus grande sincérité.

M. Broadbent: Ce n'est pas ce que j'ai entendu dire.

M. Mazankowski: Ce n'est pas ce que le chef du NPD a entendu dire, mais je viens juste de parler au ministre des Transports et je dois le croire sur parole.

M. Broadbent: J'ai parlé à M. Peckford.

M. Mazankowski: Cette rencontre a été fructueuse. Ils ont exploré à fond le problème. Ils ne sont pas encore d'accord sur tous les points, ce qui réjouira sans doute le député, mais il s'agit d'une rencontre fructueuse qui sera suivie d'autres entretiens visant à résoudre ce grave problème que le gouvernement et le ministre des Tranports prennent très au sérieux.

M. Tobin: Monsieur le Président, je commence à croire que le ministre des Transports aurait besoin d'un radeau de sauvetage plutôt que d'instructions pour ces négociations à Terre-Neuve.

ON DEMANDE DE PRÉSENTER DES EXCUSES AUX FONCTIONNAIRES DE TERRE-NEUVE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, hier, le ministre des Transports a, au nom du gouvernement et avec la complicité du ministre des Pêches, envoyé un télex laissant entendre que les autorités gouvernementales de Terre-Neuve étaient parfaitement au courant de toutes les négociations avec la France qui ont abouti à la réunion de Paris. Aujourd'hui, le 6 février, deux sous-ministres adjoints des affaires intergouvernementales, un sous-ministre des Pêches et un chef de cabinet du gouvernement de Terre-Neuve, ont signé des déclarations certifiant que les allégations du ministre des Transports et du ministre des Pêches et Océans n'étaient absolument pas fondées.

Compte tenu des déclarations qui ont été signées aujourd'hui à la suite de la rencontre amicale que le ministre des Transports a eue ce matin avec le premier ministre de Terre-Neuve, le vice-premier ministre est-il prêt à présenter ses excuses, au nom du gouvernement du Canada, aux fonctionnaires en question ainsi qu'au gouvernement et aux citoyens de Terre-Neuve, pour avoir cherché à semer le doute dans les esprits et à induire le public canadien en erreur quant aux circonstances entourant la signature de ce traité canado-français?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député et ses collègues d'en face sont les seuls à avoir semé le doute dans les esprits. Apparemment, ils pensent avoir intérêt à semer la confusion et la peur. A leurs yeux, c'est la meilleure façon de marquer des points contre leurs adversaires politiques. En fait, il s'agit d'une question très importante qu'aucun parti politique ne devrait exploiter à des fins partisanes. Il faut plutôt voir là la possibilité de résoudre enfin une question en suspens depuis de nombreuses années.

Au cas où le député l'ignorerait, la France estime avoir été perdante dans ce marché. Par conséquent, même si le député cherche à semer le doute dans les esprits, il s'agit d'un bon accord qui servira de base à de nouvelles négociations visant à résoudre enfin ce problème.

M. Tobin: Monsieur le Président, le député qui vient de prendre la parole est le seul à semer la confusion. De toute évidence, il tente de faire parvenir un message au premier ministre de Terre-Neuve en s'attaquant à l'Opposition. Toutefois, nous sommes étrangement d'accord à propos de cette question.

L'ATTRIBUTION DE QUOTAS DE MORUE DE LA ZONE NORD AUX FRANÇAIS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, n'est-il pas vrai que la décision de donner de la morue de la zone nord aux Français dans le cadre d'un traité de pêche canado-français avait été prise au début du mois de décembre et qu'elle devait être annoncée au premier ministre français, M. Chirac, à l'occasion de sa visite, prévue pour la mi-décembre mais annulée par la suite? N'est-il pas vrai que la décision a été prise au Cabinet un mois avant que le mémorandum ne soit signé?

L'ironie, c'est que les Français prétendent maintenant que c'est un mauvais marché. Le gouvernement de Terre-Neuve et tous les premiers ministres des provinces de l'Atlantique trouvent que c'est un mauvais marché. Les pêcheurs et leurs syndicats trouvent que c'est un mauvais marché. Toutes les personnes concernées, sauf le gouvernement fédéral, disent que c'est un mauvais marché. Par conséquent, le vice-premier ministre va-t-il agir intelligemment, mettre les bouts, sauver un peu la face et annuler ce terrible marché immédiatement?

• (1125)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député peut bien crier et hurler autant qu'il veut. Je ne me laisserai pas impressionner, et aucun Canadien ou personne d'autre non plus, à mon avis.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Il peut bien brandir tous les documents qu'il veut. Le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve sont en train d'essayer de régler la question. Nous avons fait allusion au fait que nous avons commis une erreur par inadvertance. Nous l'avons reconnu, et nous avons présenté nos excuses, ce qui ne veut pas dire du tout que le Canada et Terre-Neuve n'ont pas intérêt à résoudre le problème une bonne fois pour toutes.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

L'AFFAIRE BRODILAF-HAMA—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE RÔLE DU CHEF DE CABINET ET CONSEILLER PRINCIPAL DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Ce matin, le quotidien *The Globe and Mail* nous révélait l'existence d'un réseau de trafic d'influence relié au parti conservateur et au gouvernement, particulièrement dans le dossier Brodilaf-Hama. Est-ce que le vice-premier ministre pourrait informer la Chambre sur le rôle joué par le chef de Cabinet et conseiller principal du premier ministre dans ce dossier, M. Bernard Roy?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je lis moi aussi le journal, et j'ai lu ce matin ce dossier auquel l'honorable député se réfère. Aucun parti politique n'est à l'abri de personnes qui abusent de la confiance des gens. Une enquête est en place. Une condamnation a été faite, et l'enquête de la Gendarmerie royale du Canada se poursuit. Ce sont là des mesures qui indiquent clairement que notre gouvernement n'a pas l'intention de laisser place à quoi que ce soit face à la négociation de la moralité publique.

ON DEMANDE SI L'ENQUÊTE DE LA GRC ENGLOBE CERTAINES PERSONNES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Je désire poser une question supplémentaire à la ministre. Le gouvernement a peut-être lu ce matin, mais je sais que M. Bernard Roy du Bureau du premier ministre, M. Pierre-Claude Nolin qui était adjoint spécial au Bureau du premier ministre à l'époque, M. Benoît Roberge, M^me^ Camille Guilbault du Bureau du premier ministre, sont au courant de ce dossier depuis le 25 mars 1986. Je demande donc à la ministre: Est-ce que l'enquête de la GRC couvre ces quatre individus et leur implication dans le dossier Brodilaf-Hama?

Questions orales

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je viens de répéter que la moralité publique n'est pas négociable. Ce que nous cherchons comme gouvernement, c'est à essayer de détruire ce système qui a été mis en place avec un art consommé par les libéraux pendant les 20 dernières années.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—LA POSITION DES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX—ON DEMANDE LA RENÉGOCIATION DE L'ENTENTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle concerne l'entente conclue par le gouvernement du Canada avec la France dans des conditions parfaitement inacceptables pour les habitants de Terre-Neuve et qui modifie la réglementation de la pêche au large de cette province. Puisque les premiers ministres du Canada ont décidé de se réunir en début de semaine prochaine, d'après ce que l'on me dit, pour exprimer leur opposition au gouvernement du Canada sur cette grave question, puisque les habitants de Terre-Neuve en particulier sont opposés à cette entente et puisque, ce qui est peut-être l'argument le plus important, le premier ministre de la France a déclaré en France aujourd'hui que son gouvernement était prêt à renégocier cette braderie de nos ressources, le gouvernement canadien va-t-il avoir le bon sens d'accepter de renégocier cette entente?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je pense que les premiers ministres des autres provinces s'intéressent évidemment à cette question. Je suis sûr qu'ils tiendront à s'informer de la totalité des faits concernant cette affaire, et non d'une seule version de ces faits. Nous nous en réjouissons à l'avance.

Quant à ce que le député a dit à propos du président de la France . . .

M. Broadbent: Du premier ministre.

M. Mazankowski: . . . Du premier ministre de la France, je n'ai pas vu le texte de ces remarques et je n'ai donc pas eu l'occasion de les étudier en détail. Il est cependant assez intéressant de constater que la France n'est guère satisfaite de cette entente. Cela ne fait que confirmer le fait que cette entente était effectivement avantageuse pour le Canada.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PREMIER MINISTRE FRANÇAIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je me ferais un plaisir de communiquer au vice-premier ministre le texte de la déclaration attribuée au premier ministre français. Il a déclaré entre autres que cette entente suscitait manifestement un certain mécontentement au Canada. Il a précisé qu'il y avait aussi des mécontents en France, ce qui prouve tout simplement que notre gouvernement a réussi à conclure une entente qui fait des mécontents des deux côtés de l'Atlantique, et il a textuellement déclaré qu'il fallait poursuivre les négociations pour parvenir à un nouvel arrangement. Si le gouvernement français réagit aux pressions du Canada et d'ailleurs, le gouvernement canadien va-t-il se décider comme il faut à renégocier cette entente dans notre intérêt?

• (1130)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, l'honorable chef du Nouveau parti démocratique ne va pas tarder à se rendre compte que le Canada n'a pas fait une mauvaise affaire. Attendons un peu, car ce ne sera pas la première fois.

Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit. Le ministre des Transports a rencontré le premier ministre de Terre-Neuve. Ils ont eu un entretien très franc et très productif. Un certain nombre de questions préoccupent tout autant le ministre des Transports que le premier ministre de Terre-Neuve. Je crois cependant très sincèrement qu'il est possible de surmonter ces problèmes. Le gouvernement fédéral que nous représentons s'intéresse à une chose, résoudre un problème que nous avons depuis longtemps, et le résoudre au mieux des intérêts de Terre-Neuve, de la région atlantique, des pêcheurs de la région atlantique et du Canada tout entier.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le vice-premier ministre avait la réputation d'être un homme raisonnable. J'ai moi aussi parlé ce matin au premier ministre Peckford après cette rencontre. Il m'a dit que sa position n'avait pas changé d'un iota. Les Terre-Neuviens sont toujours catégoriquement opposés à cette entente. Les premiers ministres des provinces vont avoir une réunion à caractère tout à fait exceptionnel. Pour la première fois à ma connaissance dans l'histoire politique récente, les premiers ministres ont décidé de se réunir pour discuter d'un unique sujet dont ils sont mécontents, et le gouvernement de la France déclare en outre maintenant qu'il est prêt à reprendre des négociations. Pourquoi le gouvernement du Canada s'obstine-t-il à être si intraitable? Pourquoi ne voulez-vous pas renégocier cette entente?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, ce n'est pas de l'obstination ni de l'instransigeance de la part du gouvernement fédéral.

Une voix: C'est de la bêtise.

M. Mazankowski: Ce n'est pas de la bêtise non plus, comme le dit le député d'en face rivé à son siège au lieu de se lever pour poser une question.

M. Young: C'est le suivant sur la liste.

M. Murphy: Patience.

M. Mazankowski: Je suis sûr que l'honorable chef du Nouveau parti démocratique ne voudrait certainement pas que le gouvernement s'en aille en disant: «Tenez, c'est à prendre ou à laisser». Nous collaborons avec la province de Terre-Neuve et avec l'industrie. Les discussions se poursuivent. Il est évident que nous allons tenir compte de la position prise par la France sur cette question.

* * *

L'ADMINISTRATION

L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT DES TRAVAUX PUBLICS À DRUMMONDVILLE (QUÉ.)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle a trait à l'influence politique exercée lors de l'octroi d'un contrat du ministère des Travaux publics à Brodilaf. Le vice-premier ministre peut-il expliquer à la Chambre comment le ministère des Travaux publics a pu adjuger un contrat à la société Brodilaf de Drummondville alors que les fonctionnaires du ministère avaient recommandé de l'octroyer à quelqu'un d'autre? Est-ce une pure coïncidence que la société Brodilaf est une société d'allégeance conservatrice bien connue? Et comment peut-on laisser ce gaspillage de deniers publics se poursuivre?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je viens de répondre à une partie de la question. Une enquête est actuellement en cours, et il me semble inapproprié d'ajouter quelque commentaire additionnel au sujet de ce dossier.

[*Traduction*]

LA RECOMMANDATION DU MINISTÈRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, chose certaine lorsque le contrat en question est sorti des bureaux du ministère des Travaux publics, il était accompagné d'une recommandation en faveur d'une société connue sous le nom de Hama Inc., comme l'atteste le document que voici, émanant du ministère de la Justice. Je voudrais savoir qui a modifié cette recommandation? Est-ce l'ancien ministre des Travaux publics, le député de Joliette? Est-ce le président du Conseil du Trésor? Est-ce le bureau du premier ministre ou le premier ministre lui-même? Qui a fait cela?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, nous avons un processus de compétition qui est établi, en place. Nous le respectons. Je viens de dire que le gouvernement n'a l'intention de faire aucun compromis au sujet de la moralité publique.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

L'INTERVENTION PRÉSUMÉE DU PREMIER MINISTRE DANS UNE AFFAIRE CIVILE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le collecteur de fonds du parti conservateur Walter Wolf a affirmé sous serment que le premier ministre avait cherché à le persuader, par l'intermédiaire de son avocat Michel Cogger, de renoncer à sa poursuite de 300 000 $ contre Fred Doucet, vieil ami et conseiller du premier ministre.

Est-ce que le vice-premier ministre veut s'engager devant la Chambre à se renseigner sur ces accusations très graves et à informer ultérieurement la Chambre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Oui, monsieur le Président, je vais le faire et je l'ai fait. Encore une fois il y a de légères inexactitudes dans les informations publiées à ce sujet. On m'informe que M. Cogger n'est pas l'avocat plaidant dans cette affaire. Je crois savoir que M. Wolf a pour avocat la société de Lang Michener. Si ce nom ne dit rien aux députés de la Chambre, M. Jean Chrétien travaille pour cette société.

M. Gauthier: Allez donc!

Des voix: Coup bas!

M. Mazankowski: J'ai cru que les députés voulaient qu'on les renseigne et c'est ce que je fais.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Je n'avais aucunement l'intention, monsieur le Président, de porter un coup bas comme certains députés l'affirment. J'ai énormément de considération pour M. Jean Chrétien. Il a été un député remarquable et il est un avocat remarquable. Ceci dit, le député tiendra peut-être à vérifier ces éléments et l'information de presse. Voilà les renseignements dont je dispose en ce moment.

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE A CONTACTÉ MICHEL COGGER

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le vice-premier ministre n'a pas répondu à la question elle-même. Est-ce que le premier ministre a effectivement contacté Michel Cogger et cherché à le persuader qu'il fallait laisser tomber les poursuites, et que si ces poursuites contre Doucet n'étaient pas arrêtées, la société de Wolf n'aurait plus d'argent? Est-ce que ce n'est pas cela qui s'est produit effectivement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, s'il y a eu une conversation de ce genre, je répondrai au député qu'elle était de caractère privé.

Des voix: Oh, oh!

L'INGÉRENCE PRÉSUMÉE DU PREMIER MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le vice-premier ministre vient tout juste d'affirmer à la Chambre que le premier ministre a parfaitement le droit, à titre privé, de téléphoner à quelqu'un pour le menacer de ne plus lui octroyer des contrats du gouvernement. J'ai en main une copie de la déclaration sous serment, qui figure sur la feuille d'audience, déposée non pas par l'avocat Michel Cogger, mais par l'avocat Michael Eisen, celui dont il est question en l'occurrence. Je demande donc au vice-premier ministre s'il croit vraiment qu'il sied au premier ministre de s'ingérer dans une poursuite et d'user de son autorité à titre de premier ministre, pour influencer l'issue d'une affaire juridique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la députée porte de très graves accusations. Je me suis engagé, à la suite de la première question, à me pencher sur la question. Je l'ai examinée et j'ai signalé à la députée que M. Cogger n'était pas de façon superficielle l'avocat plaidant en l'occurrence.

M. Gauthier: Nous le savions.

M. Mazankowski: Une autre firme qui est impliquée. J'essayerai d'obtenir d'autres faits dans le cadre de mon enquête.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À UN AVOCAT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, dans sa déposition, l'avocat de M. Walter Wolf, M. Michael Eisen, déclare

> Au cours d'une conversation téléphonique qui a eu lieu en octobre 1985 ou aux alentours de cette date, le sénateur Cogger a discuté, entre autres choses, avec M. Mulroney de la poursuite intentée par M. Wolf.

Si j'ai pu établir ceci, je veux savoir pourquoi le premier ministre n'est pas parmi nous pour répondre aux questions . . .

Des voix: Règlement!

Mme Copps: . . . et pourquoi le vice-premier ministre tente de donner des réponses évasives à l'opposition en parlant de Jean Chrétien et d'autres gens qui n'ont rien à voir avec cette affaire, et en s'abritant derrière la procédure que le premier ministre a manifestement violée?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, sauf erreur, les tribunaux sont saisis de cette question et je pense . . .

M. Tobin: Vous auriez dû le dire au premier ministre.

M. Mazankowski: Si je ne m'abuse, l'affaire est encore devant les tribunaux. Cependant, s'il y a du vrai dans les graves accusations que la députée porte dans cette enceinte, on le découvrira lors du procès. Selon moi, il faut laisser aux tribunaux le soin de trancher cette question.

• (1140)

LA DISTINCTION ENTRE LES AFFAIRES PRIVÉES ET LES AFFAIRES PUBLIQUES

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et porte sur le même sujet. Peut-il nous expliquer le cloisonnement qui existe entre les affaires publiques et les affaires privées dans une affaire de ce genre, qui concerne certainement le gouvernement? Comment opère-t-il cette démarcation? Les Canadiens considèrent que les affaires publiques sont extrêmement importantes et ils ne voudraient pas ramener ceci à une affaire purement privée. Va-t-il nous expliquer cette distinction?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à la députée, dont j'ai pris la question très au sérieux, que j'ai essayé d'y répondre de mon mieux grâce aux renseignements dont je dispose. J'ai vraiment essayé d'approfondir la question. Toutefois, je rappelle à la députée que c'est une affaire dont les tribunaux sont saisis. Si des accusations comme celles dont parlent la députée d'Hamilton-Est et d'autres sont portées devant les tribunaux, c'est là que toute l'affaire sera portée au grand jour.

LA POSITION DU VICE-PREMIER MINISTRE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Oui, cette question fait l'objet d'une enquête, mais à mon avis, nous devons savoir dans quelle mesure le secteur public est en cause dans cette affaire. Le vice-premier ministre n'a pas répondu pourquoi, si c'est une affaire purement privée, on a lancé une enquête. Comment va-t-il l'expliquer aux Canadiens, qui veulent qu'on mette fin à ce genre de scandales et que le gouvernement prenne très au sérieux les affaires publiques? Comment va-t-il prétendre que c'est une affaire purement privée? Les affaires publiques sont en jeu. Ne va-t-il pas le reconnaître?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je n'admettrai pas, comme la députée le prétend, qu'il s'agit d'un scandale. Cette affaire est en instance devant les tribunaux. J'ai dit que j'allais étudier la question et que j'en ferais rapport au moment opportun.

L'ÉNERGIE

DEMANDE D'AIDE POUR L'INDUSTRIE DU PÉTROLE ET DU GAZ

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme il le sait, l'industrie du pétrole et du gaz est en proie à de très nombreuses difficultés. L'an dernier, elle a perdu 30 000 emplois et l'indemnité d'épuisement des réserves. Les chiffres de ce matin sur le chômage font état d'un taux de 12 p. 100 à Calgary, soit une hausse de 2 points. Le ministre des Finances envisage-t-il de prendre des mesures pour aider ce secteur industriel?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que de ce côté-ci de la Chambre, nous savons parfaitement que l'industrie du pétrole et du gaz connaît certaines difficultés, particulièrement depuis l'effondrement des prix l'an dernier. Je suis convaincu que le député aura remarqué le mouvement à la hausse amorcé par le prix du pétrole depuis environ un mois. Si cette tendance se maintient, elle devrait bénéficier à l'industrie. Nous examinons constamment les différentes options qui s'offrent à nous et nous continuerons de le faire.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

L'INTERVENTION PRÉSUMÉE DU PREMIER MINISTRE DANS UNE AFFAIRE CIVILE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Je lui rappelle que les Canadiens ont coutume de croire que la justice est égale pour tous. C'est pour cela que ce matin, ils étaient stupéfaits, tout comme je l'ai été, d'apprendre que le premier ministre est intervenu personnellement dans une cause civile pour protéger un des ses amis et employé, Fred Doucet.

Je ne peux me satisfaire de la réponse précédente du vice-premier ministre selon laquelle il s'agit d'une question privée. Il s'agit du premier ministre du Canada.

Ce que je veux demander au vice-premier ministre, c'est au sujet de la politique gouvernementale. Est-ce que c'est la politique du gouvernement que le premier ministre peut intervenir personnellement pour changer le cours d'une action civile entre deux Canadiens? C'est la réponse que nous désirons savoir.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, cette allégation n'est absolument pas fondée. Il est évident que M. Wolf tente, avec l'aide de la députée d'Hamilton-Est (M^me^ Copps), d'étaler cette affaire dans l'opinion publique. Or, les tribunaux en sont saisis. Toute plainte sera assurément examinée.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je rappellerai au vice-premier ministre que l'affaire n'est pas encore rendue au stade de procès. D'ailleurs, la convention *sub judice* ne s'y applique pas, comme le dit Beauchesne, au commentaire 337, à la page 118.

Je reviens au vice-premier ministre. Je lui demande clairement: Est-ce que c'est la politique du gouvernement que dorénavant, l'officier qui a le poste le plus élevé au pays, notamment le premier ministre, peut intervenir à son gré dans des causes civiles qui impliquent des citoyens de ce pays, pour protéger des amis, des employés? Est-ce que c'est une nouvelle politique du gouvernement? Oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je croyais avoir répondu à cette question. Il n'existe aucune preuve formelle de l'intervention que mentionne le député. S'il y a des plaintes . . .

M. Nunziata: Il y a une déclaration prononcée sous serment.

M. Mazankowski: S'l y a des plaintes, comme semble le croire le député, la justice les entendra.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Qu'en est-il de la politique du gouvernement?

[*Français*]

LE CARACTÈRE PRIVÉ D'UNE CONVERSATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question pour le vice-premier ministre. Il y a quelques minutes, le vice-premier ministre a suggéré qu'une conversation avec le premier ministre concernant le processus du contrat avec le gouvernement fédéral et les sociétés est une conversation privée. C'est extraordinaire pour le gouvernement de prendre cette position. Je demande au vice-premier ministre de clarifier tout de suite cette situation. C'est correct selon le gouvernement une conversation comme cela? C'est complètement une chose privée ou c'est une chose qui concerne le public canadien?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

M. Broadbent: Au contraire!

M. Mazankowski: Pas du tout. J'ai dit «s'il y a eu une conversation . . . » J'ignore si celle-ci a eu lieu. J'ignore aussi de quoi il aurait été question. Il se sera sans doute agi d'une affaire privée.

Questions orales

LA GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, si le vice-premier ministre vérifie, il constatera que ce n'est pas ce qu'il a dit. Voici ma question: compte tenu de tous ces scandales et puisque les journaux, encore aujourd'hui, font état de rumeurs concernant trois autres atteintes éventuelles à la moralité publique, quand l'intégrité deviendra-t-elle la règle du gouvernement dans les affaires publiques, plutôt que l'exception?

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, les députés d'en face pourraient y contribuer en mettant fin à leur salissage, leurs insinuations . . .

M. Fulton: Jetez-nous le blâme!

M. Riis: Cela s'appelle dire la vérité.

M. Mazankowski: . . . et leurs soupçons, sur quoi l'opposition base son attaque.

M. Riis: Qu'avez-vous à cacher?

M. Mazankowski: Les députés de l'opposition n'ont rien de positif à proposer. Tout ce qu'ils veulent c'est calomnier, persécuter, salir des réputations, semer le soupçon et les sous-entendus. Voilà tout ce qui les intéresse.

* * *

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—DEMANDE D'ANNULATION

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il ne s'agit ni d'une insinuation ni d'un soupçon. En réponse à une question précédente posée par le chef du Nouveau parti démocratique, il a déclaré que les négociations se poursuivaient avec Terre-Neuve. Nous savons que ce n'est pas le cas. Le premier ministre de Terre-Neuve a déclaré qu'il ne dansera pas sur l'air du gouvernement et il faut être deux pour danser. Nous lui avons parlé. Cela dit, le vice-premier ministre admettra-t-il qu'il n'y a pas de discussions en cours avec Terre-Neuve? Vu que l'opinion publique, le désapprouve massivement y compris les premiers ministres qui ont convenu de se rencontrer, un homme d'honneur comme lui annulera-t-il dès maintenant cet accord odieux qui sent le poisson avarié?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je sais que le député est profondément sincère. Je lui rappelle simplement que des discussions ont eu lieu ce matin et qu'elles se poursuivront avec le gouvernement de Terre-Neuve en vue de résoudre les problèmes et d'aplanir certains différends suscités par la proposition.

Le but ultime du gouvernement fédéral est de trouver une solution permanente qui serait conforme aux meilleurs intérêts de Terre-Neuve, des provinces de l'Atlantique et surtout de l'industrie de la pêche. Voilà notre but. C'est la mission que le ministre des Transports et le ministre des Pêches doivent accomplir. J'espère que le député appuiera nos efforts en ce sens.

• (1150)

L'OPINION PUBLIQUE EN FAVEUR DE L'ANNULATION

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, il n'est pas question que les députés de ce côté-ci de la Chambre, la province et la région de l'Atlantique approuvent cet accord. Encore une fois, le vice-premier ministre tiendra-t-il compte dès maintenant de l'opinion unanime des habitants de la région de l'Atlantique et du pays? Va-t-il les écouter, au nom de son gouvernement et annoncer dès maintenant qu'il annule l'accord conclu avec les Français?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je pense avoir déjà répondu à cette question. Je ne veux pas manquer de respect au député mais je rappelle que les discussions qui se poursuivent avec la province et bien sûr les commentaires formulés par le premier ministre de la France seront certainement pris en considération dans la recherche d'une solution.

* * *

VIA RAIL

LA NOUVELLE SELON LAQUELLE DES VOITURES SERAIENT RETIRÉES DU SERVICE

M. Les Benjamin (Régina-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais parler au vice-premier ministre d'une autre situation qui, selon moi, est non seulement scandaleuse, mais aussi un signe d'incompétence et de mauvaise administration. Le vice-premier ministre est personnellement au courant des difficultés qu'éprouve VIA Rail à cause de matériel ancien et usé et du manque de wagons. Il est impossible d'obtenir une réservation au printemps, à l'été, à l'automne ou à l'époque de Noël parce que les voitures sont remplies. Peut-il expliquer pourquoi VIA Rail a ordonné que 58 de ses voitures soient retirées du service et vidées sans être démontées, pour être ensuite vendues ou louées au Mexique?

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): C'est une bonne question, monsieur le Président. Je peux dire au député au nom du ministre des Transports que ce projet n'ira pas de l'avant pour l'instant. On est en train de le réexaminer. Comme le député le sait, il semble que VIA Rail a besoin d'un moins grand nombre de voitures pour son service voyageurs qu'auparavant. Le député, tout comme le ministre des Transports, se demande pourquoi. Quand on aura examiné ce qui en est, si l'on constate que VIA Rail a effectivement besoin de ces voitures, je peux garantir au député qu'elles ne seront pas louées au Mexique. Tout comme le député, je voyage moi-même par VIA Rail et je partage entièrement ses préoccupations.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'espère que l'on constatera effectivement que VIA Rail a besoin de ces voitures et qu'elles ne seront pas vendues ou louées. Il faudra cependant les remettre à neuf en attendant que nous en obtenions de nouvelles.

LA COMMANDE DE NOUVELLES VOITURES POUR LE SERVICE VOYAGEURS

M. Les Benjamin (Régina-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre qui fait partie, si je ne m'abuse, du Conseil du Trésor. S'il n'en fait pas partie, il le devrait parce qu'il n'avait pas réussi à obtenir quoi que ce soit du Conseil du Trésor quand il était ministre des Transports. Quand la société VIA Rail sera-t-elle autorisée à commander au moins 150 nouvelles voitures pour le service voyageurs transcontinental? Cela fait huit ans que lui-même et ses prédécesseurs nous annoncent que cela va se faire. Quand passera-t-on aux actes pour que VIA Rail puisse fonctionner efficacement et mieux servir les Canadiens?

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est une autre bonne question. Nous sommes en train d'examiner la situation. Je ne peux que répéter . . .

M. Benjamin: Chaque année.

M. Kilgour: Nous avons rétabli 21 p. 100 des services supprimés par le gouvernement antérieur. Les députés de ce côté-ci de la Chambre croient en VIA Rail. Le vice-premier ministre et les membres de notre caucus se sont déplacés d'un bout à l'autre du pays pour étudier le problème de VIA Rail. Je peux garantir au député que nous croyons en VIA Rail et que nous ferons tout pour rendre cette société viable.

* * *

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—L'ATTRIBUTION DE QUOTAS AU LARGE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Les Terre-Neuviens peuvent au moins se consoler en se disant que leurs concitoyens de l'Atlantique et d'ailleurs au Canada sont d'accord avec eux pour dire qu'ils ont été traités injustement aux termes de l'accord sur le poisson conclu avec la France. Le vice-premier ministre n'ignore pas qu'en Nouvelle-Écosse, dans une zone appelée 4VN, la Sydney Bight, les stocks de poisson diminuent. Au demeurant, le ministre a réduit de presque 20 p. 100 le quota de cette zone. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse et le ministre des Pêches sont scandalisés de voir que le gouvernement cède 1 200 tonnes métriques de poisson à la France maintenant. Le vice-premier ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi les Terre-Neuviens et les habitants de l'Atlantique doivent payer pour l'incompétence du ministre des Pêches et des Océans et du premier ministre? Pourquoi?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je me demande si le député ne préférerait pas que je prenne note de la question. J'en parlerai au ministre des Pêches et des Océans qui lui répondra à son retour à la Chambre lundi.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'accepte la promesse du vice-premier ministre. Mais sur un autre sujet, je me disais que puisque le premier ministre du Canada peut passer un coup de fil pour soutenir un ami en instance devant les tribunaux, ce n'est pas trop demander au vice-premier ministre de présenter des excuses aux quatre personnes qui ont été nommées par le ministre des Transports . . .

M. le Président: Le député pose une question supplémentaire qui porte sur un autre sujet, il me semble. Je voudrais qu'il le fasse une autre fois quand ce sujet fera l'objet de sa question.

ON DEMANDE LA RENÉGOCIATION DE L'ACCORD

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, les habitants et le gouvernement de Terre-Neuve, les premiers ministres des provinces de l'Atlantique—et à présent tous leurs homologues provinciaux—ainsi que le premier ministre de la France ont dénoncé cet accord. Le premier ministre de la France réclame une autre solution. Le vice-premier ministre peut-il nous dire si son gouvernement reconnaîtra à présent que cet accord déplaît à tous les intéressés et s'il acceptera d'en renégocier un autre qui convienne cette fois aux habitants de Terre-Neuve?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, cette question m'a été posée à deux ou trois reprises déjà et je crois y avoir répondu. En quelques mots, le ministre des Transports s'est entretenu avec le premier ministre de Terre-Neuve. Les pourparlers se poursuivront. Comme je l'ai expliqué un peu plus tôt, nous tiendrons assurément compte des observations de la France pour régler cette affaire.

LA DEMANDE POSSIBLE DES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au vice-premier ministre qui prétend qu'on l'a déjà interrogé là-dessus. Si, lors de leur réunion, les premiers ministres provinciaux en font la demande, le gouvernement acceptera-t-il d'annuler l'accord et d'en négocier un autre qui soit acceptable aux habitants de la région de l'Atlantique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, cette question est plutôt hypothétique. Nous n'avons bien entendu aucune objection à ce que les premiers ministres des provinces se réunissent, mais nous espérons qu'ils établiront tous les faits relatifs à cette affaire. De toute évidence, les avis sont partagés au sujet de cette affaire et nous ne verrions aucun inconvénient à fournir à ces premiers ministres tous les renseignements pertinents à cet accord—nous leur expliquerons comment nous y sommes parvenus, quels sont les buts et les objectifs que nous nous sommes fixés pour faire aboutir à un accord une question qui traîne depuis longtemps et que d'autres gouvernements avant nous avaient craint d'aborder.

Questions orales

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SECRÉTAIRE LÉGISLATIF DU PREMIER MINISTRE DE LA SASKATCHEWAN

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés la présence à notre tribune aujourd'hui de M. Sherwin Petersen, député de Kelvinton-Wadena à l'Assemblée législative de la Saskatchewan et secrétaire législatif du premier ministre Grant Devine.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES CHÈQUES DE PAIE DES TRAVAILLEURS—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DE CERTAINES DÉDUCTIONS EFFECTUÉES À LA SOURCE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le 7 juillet 1986, le juge John White a déclaré—un jugement de la Cour suprême de l'Ontario—qu'en vertu de la formule Rand, les sommes qui étaient prélevées de la paye hebdomadaire de chaque travailleur devaient servir exclusivement à des fins syndicales. On sait que les socialistes d'en face utilisent ces sommes pour financer leur parti. On sait qu'on va aller en appel de cette décision. Est-ce que, entre-temps, le ministre va exiger que les socialistes mettent dans une fiducie les sommes qui appartiennent à des travailleurs canadiens et desquelles on conteste la légalité?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): C'est là une suggestion très intéressante, monsieur le Président. Je ne sais pas très bien si cela relève de la compétence de mon ministère, mais je vais certainement l'examiner et en reparler au député.

* * *

L'ADMINISTRATION

L'INTERVENTION PRÉSUMÉE DU PREMIER MINISTRE DANS UNE AFFAIRE CIVILE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. Ma question porte sur la conduite du premier ministre. J'ai en main la transcription d'un interrogatoire préalable au cours duquel M. Walter Wolf, aurait fait sous serment, à propos de M. Fred Doucet, la déclaration que voici: «Il s'est adressé au premier ministre pour se plaindre de ce que j'avais intenté des poursuites contre lui.»

Q. Comment savez-vous cela?

R. Parce que le premier ministre a appelé M. Cogger et l'a engueulé.

Q. ...

M. le Président: La présidence éprouve une certaine difficulté à propos de cette question, même si le député cite un document qui se trouve maintenant dans le domaine public et dont les journaux ont fait état ce matin. La présidence est embarrassée. Si le député entend citer, comme préambule à sa question, un long extrait des délibérations d'un tribunal, il suscite des difficultés. En outre, je signale qu'il s'agit d'une déclaration de quelqu'un au sujet de quelque chose. Je pense qu'il faut fixer une certaine limite à l'habitude qu'ont certains députés de citer le témoignage proprement dit. Je pense que le député a déjà suffisamment situé sa question. Je l'invite donc à la poser.

• (1200)

M. Nunziata: Bien que le gouvernement soutienne que la conduite du premier ministre est du domaine privé, monsieur le Président, nous, députés de l'opposition, soutenons au contraire que la conduite du premier ministre est du domaine public.

Je m'adresse encore une fois au vice-premier ministre. Étant donné le témoignage assermenté de M. Walter Wolf, le vice-premier ministre ne pourrait-il pas reconnaître qu'il convient mal que le premier ministre du Canada intervienne dans une poursuite civile de caractère privé pour venir en aide à l'un de ses amis?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'hésiterais beaucoup à faire quoi que ce soit en m'appuyant sur l'interprétation que le député peut donner d'un fait quelconque. S'il est véritablement honnête et sérieux à propos de cette affaire, il reconnaîtra qu'il n'y a manifestement aucune preuve à l'appui de son interprétation des faits quant à l'intervention du premier ministre.

Je trouve tout à fait regrettable, monsieur le Président, qu'on puisse commenter dans les journaux, voire même à la Chambre des communes, une affaire civile dont un tribunal est saisi. Il me semble que les tribunaux sont l'endroit le plus indiqué pour résoudre ce litige.

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE FASSE UNE DÉCLARATION PUBLIQUE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, cette affaire va au coeur de l'administration de la justice au Canada. Étant donné les propos que le vice-premier ministre a tenus, et étant donné aussi la gravité des allégations que M. Wolf a formulées sous serment, le premier ministre pourrait-il faire aujourd'hui une déclaration publique pour préciser son rôle dans cette affaire?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, ce qui est au coeur de l'administration de la justice au Canada, c'est l'équité et la présomption d'innocence tant que la culpabilité n'est pas prouvée.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT À L'EXPORTATION DU BOIS D'OEUVRE—L'UTILISATION DES RECETTES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. Peut-elle expliquer à la Chambre pourquoi les 400 millions de dollars provenant de la taxe qui s'appliquera aux exportations de la Colombie-Britannique ne sont pas liés à l'entente fédérale-provinciale sur le reboisement, en vertu de laquelle ces sommes seraient obligatoirement consacrées au reboisement en Colombie-Britannique? La ministre savait certainement mieux que quiconque, dès le 30 décembre, ayant eu à transiger avec lui, que le premier ministre de la Colombie-Britannique était retors et n'allait probablement pas consacrer ces sommes au reboisement.

M. McDermid: Vous êtes intéressant tant que vous ne faites pas de remarques mesquines.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il est regrettable que le député ait affaibli la portée d'une observation très pertinente en faisant un commentaire plutôt mesquin et désobligeant. Il me semble que je pourrais répondre à sa question s'il la reformulait en des termes plus conformes à la tradition parlementaire.

Mme Mitchell: Ce n'est pas vous le Président, Pat.

M. le Président: A l'ordre. J'ai le devoir de vous signaler que la période des questions est terminée. Il est temps de passer à autre chose.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE SUR SON VOYAGE EN AFRIQUE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au leader du gouvernement sur les travaux de la Chambre. J'ai souvenir que, il y a quelques jours, avant que le premier ministre (M. Mulroney) ne revienne de son voyage dans le sud de l'Afrique, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a promis au nom du premier ministre que ce dernier ferait une déclaration à la Chambre à son retour. Il y a plusieurs jours que le premier ministre est revenu. Il est venu à la Chambre mais il n'y a pas encore fait de déclaration. La promesse sera-t-elle tenue ou ira-t-elle s'ajouter à la liste plus longue de jour en jour de celles qui ne le sont pas?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai bien laissé entendre que le premier ministre (M. Mulroney) ferait une déclaration dans le courant de la semaine. Il en a toujours l'intention. Le député doit sûrement comprendre que d'autres questions retiennent son attention. Je crois qu'il attend le retour du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Nous communiquerons sans faute avec les représentants des deux partis de l'opposition pour les prévenir.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, dans les deux langues officielles.

Conformément au paragraphe 99(2) du Règlement, le comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*)

* * *

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, pour la quinzième fois environ, je suppose, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition de vos amis et des miens qui appartiennent à Senior Power Inc., des gens de Regina, Oxbow, Alameda, Redvers, Wawota, Alida et Glen Ewen, en Saskatchewan, qui déclarent que la mesure proposée pour modifier la Loi sur les brevets frappera injustement les Canadiens dont l'état de santé exige l'achat de médicaments d'ordonnance et fera augmenter les coûts des régimes d'assurance-médicaments des provinces. En conséquence, ces pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de rejeter ces propositions qui, à leur avis, feront monter le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

LES TRANSPORTS—LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): J'ai à présenter une autre pétition, madame la Présidente, au nom de citoyens de Paddockwood, Christopher Lake, Prince-Albert et Spruce Home, en Saskatchewan, qui estiment que les transports constituent un monopole économique naturel sans réglementation économique et qu'une réforme de la réglementation économique ou, autrement dit, une déréglementation de l'envergure de celle qui est proposée dans le projet de loi C-18 va créer inutilement le chaos dans le secteur des transports, entraînant un abaissement inacceptable des normes de sécurité de même qu'une détérioration du service des points de vue de la qualité, de la variété et de la fréquence, et les pétitionnaires prient humblement la Chambre des communes de retirer le projet de loi C-18.

Pétitions

LA RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL—L'ACCESSIBILITÉ DU PARC

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une trentaine de pétitions signées par des citoyens de ma circonscription et par d'autres Canadiens en visite dans la région de la Capitale nationale qui souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun: attendu que la décision de fermer le parc de Rideau Hall a été prise par la Commission de la Capitale nationale, le ministère des Travaux publics, la Gendarmerie royale et le bureau du gouverneur général sans avis préalable; attendu que la fermeture de ce parc attrayant et tranquille touche des milliers de visiteurs qui viennent dans la capitale de tous les coins du Canada et qui estiment que l'accessibilité exceptionnelle de Rideau Hall est un symbole de la confiance, de la libéralité et de la démocratie dont les Canadiens sont fiers à juste titre; et attendu que des citoyens de toute la région de la Capitale nationale, qui ont pu jouir des terrains de Rideau Hall, comprennent les préoccupations au sujet de la sécurité qui sont à l'origine de la décision relative à la fermeture, les pétitionnaires ne peuvent accepter une fermeture complète du parc de 120 acres au grand public, vos pétitionnaires, et ils sont des milliers, madame la Présidente, demandent humblement au Parlement de consentir à ce que des consultations soient entamées avec un groupe de représentants d'une opposition importante et croissante, afin d'en venir à un *modus vivendi* qui satisferait le gouvernement et le grand public.

• (1210)

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des résidants de Winnipeg, Le Pas et Flin Flon au Manitoba. Les pétitionnaires expriment leur opposition à l'intention du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets en ce qui a trait aux médicaments d'ordonnance. Ils pensent que cette mesure fera augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et limitera sérieusement la capacité des Canadiens moyens de se procurer les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Ils estiment en outre qu'il s'agit d'un autre exemple des concessions accordées aux États-Unis dans le cadre des négociations sur le libre-échange par le gouvernement du Canada et aux dépens des Canadiens. Par conséquent, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter ce projet de loi qui fera augmenter le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par des Canadiens qui prient le Parlement de rejeter les propositions de modifications à la Loi sur les brevets en ce qui a trait aux médicaments d'ordonnance car elles feront augmenter le prix de ces médicaments au Canada. Ils demandent humblement à la Chambre des communes de donner suite à leurs doléances.

M. Malone: Madame la Présidente, le dernier député qui a présenté une pétition à la Chambre l'a fait comme ce doit, à mon avis, être fait. J'estime que ceux qui ont présenté leurs pétitions avant lui n'ont pas respecté le processus parlementaire, c'est-à-dire qu'ils ont utilisé les pétitions comme prétexte à débat et ont profité de leur présentation pour faire valoir un argument.

Selon les règles séculaires du parlementarisme, un député qui présente une pétition doit en donner le titre, prononcer une ou deux phrases expliquant quel en est le sujet puis se rasseoir. On ne doit pas profiter de la présentation de pétitions à la Chambre pour engager un débat. Je crois qu'il convient de respecter la tradition du Parlement.

M. Murphy: Madame la Présidente, sur le même rappel au Règlement. Ce n'est pas la première fois qu'un député ministériel essaie d'enseigner à la présidence comment les pétitions doivent être présentées. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a essayé de s'arroger le droit d'examiner les pétitions avant leur présentation à la Chambre. Essentiellement, je crois que les députés ont le droit d'expliquer brièvement en quoi consiste une pétition. Personne n'a tenté de faire d'introductions exagérément longues et nous avons parfaitement bien respecté les règles de la Chambre.

M. Mazankowski: Madame la Présidente, sauf le respect que je dois au député, je tiens à préciser que je n'ai jamais insisté pour voir toutes les pétitions présentées. J'ai demandé si elles ont été déposées sur le bureau pour qu'on puisse les voir. Le député ne fait que déformer les faits.

M. Gauthier: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement à propos de la même question. Je ne sais pas si les remarques du député portaient sur le fait que je présente des pétitions aujourd'hui mais je m'en suis offensé. Plus de 1 000 personnes ont pris le temps de signer les pétitions en question et elles ont tenu à ce que je les présente l'une après l'autre. J'ai donc présenté les 30 accompagnées d'une liste de noms. A mon avis, il est déraisonnable de faire ce genre de reproches à des gens qui veulent user de leur droit de présenter des pétitions à la Chambre. Je ne peux pas le comprendre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Crowfoot (M. Malone) a fait une remarque qui, à mon avis, est tout à fait justifiée. Je sais que tous les députés qui présentent des pétitions les ont à coeur mais je leur demanderais de faire de brefs exposés et de se conformer au Règlement. La présidence peut faire preuve d'indulgence, mais à mon avis, étant donné qu'il y a beaucoup de pétitions à entendre aujourd'hui, il serait utile pour la Chambre et la présidence si les présentations étaient très brèves et se conformaient au Règlement.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, je vais essayer de me conformer aux recommandations de mon collègue de Crowfoot en me contentant de lire le titre et deux phrases d'une longue pétition. Je suis heureux de présenter en vertu de l'article 106 du Règlement trois pétitions mais mes commentaires ne porteront que sur l'une d'elles. Elles émanent du Québec, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Le titre de cette pétition en particulier indique simplement qu'elle émane des citoyens soussignés du Canada qui se prévalent maintenant de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède. La première phrase est la suivante: la proposition du gouvernement fédéral de modifier

la Loi sur les brevets à propos des médicaments d'ordonnance va faire augmenter le prix de ces médicaments pour les consommateurs canadiens et diminuer considérablement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance qui lui sont nécessaires. Encore une fois, pour suivre le conseil de mon honorable collègue, voici la deuxième phrase parmi de nombreuses: la mesure proposée va nuire injustement aux Canadiens dont la santé requiert l'achat continuel de médicaments d'ordonnance. Les pétitionnaires demandent simplement que le gouvernement rejette ce projet de loi pour que le prix des médicaments d'ordonnance n'augmente pas.

M. Neil Young (Beaches): Madame la Présidente, j'ai également quelques pétitions à présenter, toutes portant sur la même question. Ces pétitions ont été jugées recevables quant au fond et à la forme et elles sont signées par des citoyens d'Ottawa, de Kent, d'Orléans, de Calgary et d'autres localités de la Saskatchewan. Les pétitionnaires se prévalent de leur droit incontesté de présenter une pétition au Parlement et déclarent que la proposition du gouvernement fédérale visant à modifier les dispositions de la Loi sur les brevets relatives aux médicaments d'ordonnance fera monter les prix des médicaments pour les consommateurs canadiens. Ils demandent à la Chambre des communes de rejeter ces propositions qui feront grimper les prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

[*Français*]

ON DEMANDE LE REJET DU PLAN DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Madame la Présidente, j'ai trois pétitions. Une qui vient de la région de Montréal, une autre de la ville de Sainte-Julienne et la dernière de la ville de Saint-Jacques. Les signataires de ces trois pétitions déclarent humblement que le nouveau plan d'opération de la Société canadienne des postes crée deux classes de citoyens avec l'instauration permanente des superboîtes postales tant en milieu urbain qu'en milieu rural, que la fermeture de bureaux de poste en milieu rural prive les citoyens d'une présence fédérale unique et réduit le service postal vital en milieu rural, et que l'augmentation du tarif, surtout du courrier de deuxième classe, met en péril la distribution de nombreux journaux hebdomadaires et régionaux, revues et publications religieuses.

A ces causes, ils demandent humblement que le Parlement rejette le plan de la Société canadienne des postes et enjoigne à celle-ci de livrer le courrier à tous les contribuables canadiens sans distinction.

[*Traduction*]

LES VOLS À BASSE ALTITUDE À LA BASE DES FORCES ARMÉES DE GOOSE BAY

M. Jim Fulton (Skeena): Je m'empresse de présenter à la Chambre, conformément à l'article 106 du Règlement, une pétition jugée recevable quant au fond et à la forme. Elle émane de certains Canadiens qui craignent que l'entraînement à faible altitude de pilotes des pays de l'OTAN à la base des Forces armées canadiennes à Goose Bay, au Labrador, ne bouleverse la vie de nombreux autochtones. Etant donné qu'à leur avis la chasse, la pêche, le tourisme et l'exploitation minière pourraient leur fournir des emplois plus stables, plus sains et plus paisibles, les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que le premier ministre (M. Mulroney) mette fin à l'exercice à faible altitude à la base des Forces armées canadiennes à Goose Bay et qu'il mette fin aux négociations avec l'OTAN en vue d'agrandir la base à cet endroit.

LA FERMETURE DE PHARES

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, j'ai en main un certain nombre de pétitions certifiées conformes à l'article 106 du Règlement quant à la forme et au contenu. Ces pétitions viennent presque toutes de la Colombie-Britannique et elles portent sur le projet de fermeture de près de six phares sur la côte ouest et sur la réduction des effectifs à un seul gardien de phare plus cinq personnes supplémentaires. Beaucoup de mariniers sont très inquiets des répercussions de ces compressions sur les services locaux de météorologie et de recherches et de sauvetage, et ils rappellent que bon nombre de ces phares, dans la région la plus éloignée de cette province, ne seront plus habités. Les signataires demandent instamment au Parlement de révoquer immédiatement cette directive du ministère des Transports et d'ouvrir une enquête publique en bonne et due forme, en Colombie-Britannique, pour évaluer la nécessité d'affecter du personnel aux phares de la côte ouest du Canada.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, j'ai en main trois pétitions, toutes certifiées conformes à l'article 106 du Règlement, qui traitent du même sujet, mais viennent de différentes localités. Les signataires demandent au gouvernement fédéral de retirer le projet de loi tendant à modifier la Loi sur les brevets. Ils s'inquiètent beaucoup de la hausse du prix des médicaments au Canada à cause de cette mesure qui nuira injustement aux Canadiens devant prendre des médicaments d'ordonnance. Elle fera augmenter le coût des régimes provinciaux d'assurance-médicaments et elle constitue, à leurs yeux, un autre exemple des concessions accordées par le Canada aux États-Unis dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

• (1220)

La première pétition est envoyée par des habitants de Nepean, en Ontario, et de Squamish, de Burnaby, de Vancouver-Nord et de Vancouver, en Colombie-Britannique. La deuxième, toujours sur le même sujet, est signée par des gens de Vancouver-Nord, de Delta, de Burnaby, de Surrey et de Richmond, en Colombie-Britannique également. La troisième pétition émane d'un certain nombre de personnes de Newboro, en Ontario, qui sont très inquiètes, elles aussi, des conséquences de ce projet de loi et demandent qu'il soit retiré.

LA SUPPRESSION DE PERSONNEL DANS DES PHARES

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les îles): Madame la Présidente, j'ai trois pétitions qui ont toutes été dûment certifiées par le greffier. La première porte sur la suppression de personnel dans certains phares de la côte de la Colombie-Britannique. Les pétitionnaires soulignent que les économies réalisées seront minimes, que le risque de pertes de vie augmentera et qu'on perdra des services météorologiques. Ils demandent au Parlement d'annuler cette directive immédiatement et ils réclament qu'on effectue une enquête publique exhaustive en Colombie-Britannique pour évaluer la nécessité d'affecter du personnel à ces phares de la côte ouest.

Pétitions

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les îles): La deuxième pétition porte sur les modifications qu'on se propose d'apporter à la Loi sur les brevets qui feront augmenter les prix des médicaments d'ordonnance et qui imposeront une épreuve injuste aux personnes âgées et aux régimes provinciaux d'assurance-maladie et d'assurance-médicaments. Les signataires demandent au Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter les prix des médicaments d'ordonnance.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE À LA BASE DES FORCES ARMÉES DE GOOSE BAY

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): La troisième pétition porte sur les vols à basse altitude effectués à la base des Forces canadiennes de Goose Bay au Labrador qui perturbent le mode de vie des autochtones de la région et qui constituent une provocation et une menace puisqu'ils ont pour but de préparer les pilotes à survoler l'Europe de l'Est à basse altitude. Ils demandent au Parlement de s'assurer que le premier ministre (M. Mulroney) mette fin à tous les vols d'entraînement à basse altitude dans cette base et qu'il interrompe les négociations avec l'OTAN en vue de l'agrandir.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Dan Heap (Spadina): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions que le greffier des pétitions a dûment certifiées comme étant conformes au Règlement. L'une provient de plusieurs habitants de Sorrento en Colombie-Britannique. Ils s'opposent au projet du gouvernement visant à modifier la Loi sur les brevets parce qu'il ferait augmenter, à leur avis, les prix des médicaments d'ordonnance. Cette mesure causerait un tort inutile aux Canadiens à faible revenu et elle constituerait aussi une concession de plus au point de vue des Américains sur le libre-échange. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter ces propositions qui, à leur avis, feront augmenter les prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE À LA BASE DES FORCES ARMÉES DE GOOSE BAY

M. Dan Heap (Spadina): L'autre pétition est signée par plusieurs habitants de White Rock, Castlegar, South Slocan, Cache Creek, Trail, New Westminster, Richmond et Kelowna, en Colombie-Britannique. Ils s'inquiètent au sujet de la base actuelle des Forces canadiennes à Goose Bay et du fait que l'on y entraîne des pilotes de l'OTAN pour effectuer des vols vers l'Europe de l'Est; on utilise en fait les collines de la région de Goose Bay pour s'entraîner à voler à basse altitude, ce qui dérange les habitants. Il s'agit par ailleurs d'une activité provocatrice, axée sur le combat. Ces personnes demandent au Parlement de veiller à ce que le premier ministre (M. Mulroney) interdise complètement l'entraînement au vol à basse altitude et suspende les négociations avec l'OTAN en vue de l'établissement d'une plus grande base à cet endroit.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Madame la Présidente, je voudrais présenter un pétition signée par des gens de Vancouver-Nord, de Burnaby et de Delta, en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires demandent que le gouvernement retire son projet de loi tendant à modifier les dispositions de la Loi sur les brevets qui portent sur les médicaments vendus sur ordonnance, car cette mesure fera augmenter le prix des médicaments à la consommation et elle réduira considérablement la capacité des citoyens ordinaires d'acheter les médicaments sur ordonnance dont ils ont besoin. Autrement dit, ces personnes ne veulent pas que le gouvernement cède devant le lobbying des multinationales pharmaceutiques. Je voudrais déposer cette pétition.

LA RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL—L'ACCESSIBILITÉ DU PARC

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui sur une question grave qui intéresse des gens de Dorval, de Montréal, de Toronto, d'Ottawa et d'ailleurs. Leurs préoccupations se rattachent à la décision de fermer les jardins de Rideau Hall. Cette décision a été prise sans préavis par la Commission de la Capitale nationale, le ministère des Travaux publics, la GRC et le cabinet du gouverneur général. La fermeture de ce parc agréable et tranquille frappe des milliers de visiteurs de la capitale, qui considèrent notre splendide et accessible Rideau Hall comme un symbole de confiance, de bon accueil et de démocratie dont le Canada et les Canadiens sont si justement fiers. Les habitants du quartier ont l'habitude de visiter les jardins de Rideau Hall et ils comprennent les raisons de sécurité qui ont motivé la décision de fermeture. Mais ils trouvent inadmissible la fermeture pure et simple au public de ce parc de 120 acres. Ils demandent donc humblement au Parlement de rouvrir le dossier en vue de consultations avec un groupe de citoyens représentatifs de l'important mouvement d'opposition qui s'amplifie encore, dans le but de trouver un *modus vivendi* qui satisfasse les deux côtés. Je vais déposer environ 25 pétitions en ce sens.

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Comme vous le savez pertinemment, madame la Présidente, j'ai déjà fait part de mes sérieuses réserves au sujet du tarif sur les livres, et je continue d'exhorter le ministre des Finances (M. Wilson) à prendre cette question en considération. J'ai maintenant en main . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre s'il vous plaît. Cette période est réservée aux pétitions. Selon moi, la députée ne souhaite pas exhorter le ministre à faire quoi que ce soit alors qu'il s'agit de présenter des pétitions.

Mme Finestone: Madame la Présidente, c'est parce qu'il est présent à la Chambre, et j'avais pensé qu'il pourrait écouter cette pétition. Je vous adresserai donc cette pétition dans l'espoir qu'elle tombe dans l'oreille d'autres gens importants.

Le gouvernement fédéral a imposé sur les livres de langue anglaise importés un tarif de représailles qui limite l'accès des Canadiens à la littérature. Il s'agit d'une taxe sur la lecture. Ce tarif a très peu de répercussions négatives sur le secteur de l'édition aux États-Unis, mais il pénalise, par contre, au Canada, les consommateurs, les éditeurs de livres, les vendeurs et les distributeurs et il nuit à notre culture. Le nombre de livres vendus, surtout les livres pour enfants, a chuté et les

programmes d'acquisition de livres de nos bibliothèques publiques et spécialisées sont remis en question du fait de l'augmentation des prix des livres. Aussi, les soussignés prient humblement le Parlement d'annuler ce tarif, qui risque de causer des torts irréparables au secteur canadien du livre et de compromettre la politique fédérale sur les industries culturelles en ce qui a trait aux négociations sur le livre-échange. Cette pétition porte près de 300 signatures.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, je voudrais déposer une pétition signée par des habitants de ma circonscription de Winnipeg-Nord-Centre. Les pétitionnaires signalent que les modifications relatives aux médicaments sur ordonnance que le gouvernement fédéral propose d'apporter à la Loi sur les brevets feront monter les prix à la consommation des médicaments au Canada. Ils exhortent le Parlement à rejeter immédiatement ces propositions.

* * *

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je tiens à signaler aux députés qu'il y a une erreur dans l'ordre projeté des travaux pour aujourd'hui en ce qui concerne la durée du débat du projet de loi C-19. Il reste encore six heures et 42 minutes à ce débat.

* * *

• (1230)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, les partis ont eu des entretiens et vous pourrez constater que l'on s'entend pour adopter à l'unanimité la motion suivante. Je propose:

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, nonobstant tout article du Règlement et suite à l'ordre adopté le vendredi 30 janvier 1987, lorsque le ministre des Finances aura complété son exposé budgétaire le mercredi 18 février 1987, la Chambre passe immédiatement à la rubrique «Dépôt de projet de loi» afin de permcttre la présentation d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt, et la Chambre poursuivra par la suite l'étude des travaux des voies et moyens nº 10.

(La motion est adoptée.)

* * *

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway) propose:

Que le 1er rapport du comité de l'énergie, des mines et des ressources, présenté à la Chambre le mercredi 5 novembre, soit adopté.

—Madame la Présidente, comme c'est moi qui propose la motion, je voudrais en parler. Le premier rapport du comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources, présenté à la Chambre le 5 novembre 1986, rendait compte de l'étude par le comité d'un certain nombre de nominations par décret. Cette étude est sans précédent parce qu'elle a été faite en application des nouvelles dispositions du Règlement qui permettent aux députés d'examiner les nominations faites par le gouvernement. Le comité s'est montré particulièrement inquiet des nominations faites à la Commission de contrôle de l'énergie atomique, à l'Office national de l'énergie, ainsi qu'à la présidence et à la direction générale de l'Énergie atomique du Canada Limitée. Je crois que vous avez un exemplaire du rapport dans vos dossiers.

J'ai présenté une motion proposant un débat sur le rapport parce que j'ai le sentiment que le gouvernement fait obstacle à un débat sur l'industrie nucléaire du Canada. L'ancien premier ministre conservateur, le député de Yellowhead (M. Clark), avait promis en 1979 la tenue d'une enquête sur l'industrie nucléaire. Il avait peut-être amorcé des démarches en ce sens, mais il n'a pas occupé son poste assez longtemps pour lancer une enquête publique nationale. On a déjà mené des enquêtes provinciales sur l'industrie nucléaire, mais jamais d'enquête nationale.

Le gouvernement fédéral participe étroitement au secteur de l'énergie atomique, notamment par le truchement de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, l'agence de réglementation de l'industrie nucléaire, à laquelle certaines des nominations ont été faites. Il participe à l'Énergie atomique du Canada Limitée, la société d'État qui assure la gestion et la mise en valeur de l'énergie atomique au Canada, et notamment du réacteur Candu et des nouvelles installations situées au Manitoba à 220 mètres sous le bouclier canadien, que j'ai eu l'honneur de visiter la semaine dernière. On y fait des essais d'enfouissement de déchets nucléaires hautement radioactifs, à savoir ceux qui proviennent de réacteurs nucléaires. Le gouvernement participe également à Eldorado nucléaire.

J'ai l'air plus débraillé que d'habitude ce matin, madame la Présidente . . .

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mais non, mais non.

M. Waddell: Selon le ministre des Finances (M. Wilson), je n'ai pas l'air plus débraillé que d'habitude. J'ai dû me lever très tôt ce matin dans le sud de l'Ontario et parcourir les 300 milles de belle route qui séparent Port Hope, en Ontario, de la Chambre des communes où, dans l'ambiance sereine de la période des questions, on se penchait sur de nouveaux scandales.

J'étais à Port Hope hier soir pour y mener, au nom du Nouveau parti démocratique, une enquête sur l'industrie nucléaire locale. Hier soir, on nous a parlé des personnes qui s'inquiètent de l'élimination des déchets faiblement radioactifs, soit tous les déchets nucléaires qui ont été recyclés par le passé au moyen de raffinage et d'autres procédés par la société Eldorado Nucléaire à Port Hope en Ontario. Cette ville se trouve à environ 120 kilomètres à l'est de Toronto. Treize personnes représentant des syndicats, des organismes gouvernementaux, l'industrie et les habitants de la région m'ont fait part de leurs inquiétudes à propos des déchets nucléaires. Cette question est un grand sujet de préoccupation dans notre pays. Le gouvernement du Canada s'en occupe sérieusement.

C'est une occasion pour la Chambre d'examiner les nominations qui ont été approuvées par le comité de l'énergie, des mines et des ressources de la Chambre des communes. Nous, du NPD, avons été particulièrement mécontents d'une nomination qui n'a pas été faite. C'est une façon honteuse de traiter une Canadienne éminente de Toronto, Ursula Franklin, qui s'est distinguée dans le domaine scientifique. Elle avait été nommée à la Commission de contrôle de l'énergie atomique par l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Cette nomination a été brusquement annulée.

Je constate que la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney), ancienne ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est ici. J'espère qu'elle participera au débat. La ministre est de bien des façons une bonne amie à moi. Elle a fait d'excellentes choses durant sa carrière. Toutefois, j'estime que cet incident lui vaudra toujours une mauvaise note. Elle n'est peut-être pas entièrement coupable, mais elle avait nommé Ursula Franklin au conseil d'administration de l'Énergie atomique du Canada, mais cette nomination a été révoquée parce qu'elle . . .

Mlle Carney: Elle a refusé de prêter le serment de sécurité.

M. Waddell: Non, ce n'est pas à cause de cela. C'est parce qu'elle a voulu savoir à propos de la nature du serment de discrétion. Je ne m'engagerai pas dans ce débat aujourd'hui, mais j'ai examiné le moindre détails des lettres échangées là-dessus.

Chose certaine Erik Nielsen, alors vice-premier ministre, et d'autres dirigeants de l'Énergie atomique se sont rendu compte que la ministre avait nommé quelqu'un qui n'avait pas de préjugé au sujet de l'industrie nucléaire, qui ne serait pas gogo, pardonnez-moi l'expression, et ne se laisserait pas manipuler par les dirigeants de la société. C'était une nomination sage d'une Canadienne réputée d'une scientifique de grand renom, mais cette nomination a été révoquée parce qu'Ursula Franklin a voulu se renseigner sur la nature du serment de discrétion. Elle n'a pas dit qu'elle refuserait de prêter serment.

Le gouvernement a révoqué la nomination et le poste a été libre durant un an et demi. Dans le rapport du comité actuellement à l'étude, on signale que M. Robert N. Farvolden a été nommé membre du conseil d'administration de l'Énergie atomique pour remplacer Mlle Franklin.

En toute franchise, je suis étonné que de plus nombreux députés conservateurs n'aient pas protesté contre le traitement indigne dont cette éminente Canadienne a été victime. J'aurais cru que des ministérielles auraient soulevé la question, mais elles ont laissé faire.

• (1240)

On m'informe tout juste que la nomination d'Ursula Franklin a été révoquée avant même qu'elle ne demande des précisions au sujet du serment de discrétion. Voilà une accusation grave. Le gouvernement s'est abrité derrière sa lettre de demande d'éclaircissements, ce qui veut dire que la question du secret n'a été invoquée que pour brouiller les pistes.

L'Énergie atomique du Canada est très secrète parce qu'elle a été créée après la guerre, au moment où nous mettions au point des armes nucléaires. La loi a été votée pendant la guerre froide, dans les années 50, ce qui veut dire que l'entreprise travaillait dans l'armement. Certains pensaient également qu'il était nécessaire de mettre au point des applications pacifiques de l'atome, comme le disait le président Eisenhower, pour que la technologie nucléaire puisse servir à des fins pacifiques plutôt qu'à des fins aussi horribles que les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki. Cette question du secret empoisonne l'entreprise depuis les débuts. Ce n'est que récemment que l'Énergie atomique du Canada a commencé de s'ouvrir. En fait, le gouvernement avait promis d'effectuer une enquête sur l'industrie nucléaire. Mais comme le gouvernement a refusé de le faire et que le parti libéral est un ardent partisan de l'énergie nucléaire sans égard aux conséquences qu'elle entraîne pour l'environnement ni aux autres questions que soulève l'énergie nucléaire, le Nouveau parti démocratique a enquêté lui-même.

Permettez-moi d'exposer ce que j'ai appris ces derniers jours. J'ai visité hier Port Hope où je me suis documenté sur les déchets faiblement radioactifs. La Suède va abandonner graduellement son industrie nucléaire sur une période de 40 ans. J'admet que si nous adoptons une politique similaire, il nous faudra trouver des emplois de remplacement pour les travailleurs de cette industrie. J'ai discuté hier soir avec quelques uns de ces travailleurs qui m'ont dit se préoccuper de la sécurité et de l'avenir de l'industrie nucléaire. On prévoit que l'énergie nucléaire comptera pour environ 13 p. 100 de la consommation d'énergie au Canada en l'an 2000.

Lorsque le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) et moi sommes allés à Toronto pour la tenue d'autres audiences, nous avons entendu parler des Samiids, qui sont des éleveurs de rennes en Suède. Ces derniers se sont d'abord dits en faveur de l'énergie nucléaire parce qu'ils ne voulaient pas qu'on inonde les vallées du centre de la Suède. Ils ont appuyé la construction de centrales nucléaires à Stockholm, surtout parce qu'ils avaient foi dans la compétence des ingénieurs suédois. Cependant, les Samiids ont dit s'être sentis encore mieux lorsque les Suédois leur ont dit que . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence a lu le rapport du comité et elle trouve difficile de concilier l'intervention du député avec le contenu de ce rapport. Le député pourrait peut-être faire en sorte que ses observations portent directement sur le rapport. La présidence l'apprécierait vivement.

M. Waddell: Madame la présidente, je fais le lien entre ce que nous a appris notre enquête sur l'industrie nucléaire et la nomination du sous-ministre de l'Énergie et celles qui ont été effectuées à la Commission de contrôle de l'énergie atomique et à l'Énergie atomique du Canada, Limitée.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député pourrait peut-être s'en tenir davantage au rapport.

M. Waddell: J'affirme que l'Énergie atomique du Canada et la Commission de contrôle de l'énergie atomique ne se penchent pas sur le problème nucléaire au Canada. C'est pourquoi, je n'apprécie pas ces nominations et la façon dont elles ont été effectuées.

Beaucoup de ces craintes découlent de l'incident de Tchernobyl, en Union soviétique, où il y a eu fusion du réacteur. On s'est alors demandé si cela pourrait se produire au Canada. Le témoignage des Samiids est important, car ils ont été directement touchés. Ils pensaient être en sécurité. Lorsque le nuage nucléaire de Tchernobyl est passé au-dessus du centre de la Suède, il s'est mis à pleuvoir, ce qui a entraîné la perte de leurs troupeaux de rennes et peut-être, la fin de leur culture. Beaucoup d'entre eux nous ont dit qu'ils souhaitaient émigrer au Canada, car ils ne pouvaient plus élever leurs rennes. Ils ont précisé que sans cette pluie, le nuage nucléaire aurait continué de se déplacer vers le nord-ouest, vers le Canada. S'il avait plu sur une partie de notre vaste territoire, nous aurions fait face à un problème semblable. Or, la Commission de contrôle de l'Énergie atomique ne nous en a pas avisé.

A la réunion du comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources de la Chambre des communes, j'ai posé plusieurs questions aux représentants de la Commission de l'Énergie atomique du Canada, et notamment à certains des membres qu'on y a nommés. J'ai voulu savoir si le Canada était prêt dans l'éventualité d'un tel accident et si nous étions en mesure de surveiller le niveau des radiations aussi efficacement que la Suède.

Mlle Carney: Ce sont des tactiques destinées à faire peur aux gens.

M. Waddell: La députée prétend que nous cherchons à alarmer les gens. Ce n'est pas le cas; les Canadiens s'interrogent sérieusement à propos de la capacité du Canada de faire face à ces problèmes. Existe-t-il par exemple des stations de surveillance convenables?

M. Kempling: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement, car je ne tiens pas à ce que le député s'écarte du sujet. Ce genre de surveillance est effectuée par le Centre canadien des eaux intérieures à Burlington, dans ma circonscription. J'ai pris connaissance des études effectuées et elles m'ont paru tout à fait complètes et exactes. Je suis persuadé que le député peut les consulter s'il y tient.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député sait qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais plutôt d'un sujet de débat. Il pourra exposer son raisonnement plus tard.

M. Waddell: En effet, madame la Présidente, c'est un sujet de débat, mais je sais gré au député d'avoir donné ces renseignements, surtout que les Canadiens s'intéressent vivement à cette affaire. Je dois lui dire que des scientifiques de Vancouver nous ont exprimé leur insatisfaction au sujet de certaines mesures de surveillance. En fait, ils ont appris de sources américaines que les Américains avaient détecté des émanations radioactives qui, à notre avis, auraient dû être détectées à Chalk River, ce qui n'a pas été le cas. Les gens veulent en savoir plus long à ce sujet, et c'est pourquoi une enquête sur la question nucléaire s'impose au Canada, comme les Conservateurs l'avaient promise.

M. Donnelly a été nommé président de l'Énergie atomique du Canada Limitée. Le fait est que l'Énergie atomique du Canada Limitée est en faillite. Notre secteur nucléaire a bien du mal à vendre ses réacteurs CANDU à l'étranger. Pour maintenir son activité, la société se lance de plus en plus dans l'irradiation des denrées alimentaires qui deviendra sûrement une question importante au Canada au cours des deux prochaines années. Elle envisage des propositions concernant l'installation de petits réacteurs Slowpoke dans les villes du Nord. Elle envisage également des propositions en vue de l'élimination des déchets fortement radioactifs, entreprise qui pourrait rapporter plusieurs millions de dollars. L'Énergie atomique du Canada poursuit ces entreprises sans que les Canadiens puissent dire quoi que ce soit.

M. Benjamin: Il n'y a pas de politique publique non plus.

M. Waddell: C'est l'Énergie atomique du Canada qui élabore sa politique, non pas le gouvernement. Chaque fois que nous posons des questions, on nous répond que le sujet est ultra-secret comme tout ce qui touche le nucléaire et nous ne pouvons pas obtenir toute l'information. Le gouvernement doit faire face à ce problème. Je reconnais que de nombreux ministériels sont prêts à s'en occuper contrairement au parti libéral qui s'est contenté d'investir des milliards de dollars dans l'industrie nucléaire. Le parti libéral a même établi un cartel et c'était tellement difficile d'obtenir de l'information que le critique de l'Environnement du parti conservateur à l'époque, qui est devenu plus tard chef du parti conservateur et premier ministre du Canada, le député de Yellowhead, a poursuivi en justice l'Énergie atomique du Canada Limitée. Cet événement a contribué à l'élaboration de la politique conservatrice d'ouverture. Cette politique a forcé à s'ouvrir ce petit groupe fermé qui consacrait des milliards de dollars provenant des impôts à des programmes qui n'avaient pas été vraiment étudiés ni approuvés.

• (1250)

Il faut se demander si le Canada veut éliminer graduellement l'énergie nucléaire ou s'il veut l'utiliser davantage. Veut-il entreprendre l'élimination des déchets du monde entier? Veut-il développer ses techniques de traitement des déchets faiblement radioactifs? Veut-il être un leader mondial dans l'irradiation des aliments ou veut-il rejeter cette technique? Notre pays a refusé de se doter de l'arme nucléaire. Lorsqu'on écrira l'histoire du XX^{e} siècle, on mentionnera le fait que le Canada a décidé, après la Seconde Guerre mondiale, de ne pas fabriquer d'armes nucléaires, alors qu'il aurait pu le faire facilement. Au lieu de cela, nous avons préféré mettre l'énergie atomique en valeur à des fins pacifiques.

Madame la Présidente, je vous laisserai attendre la publication de notre rapport. Si je puis me permettre, il doit sortir cet été, et j'espère que le gouvernement reviendra sur sa décision. Je tiens à dire au ministre qu'il devrait rougir de traiter ainsi Ursula Franklin. J'espère que le gouvernement acceptera de remettre en question l'industrie nucléaire et d'instituer une enquête. Il se peut que la population se prononce en faveur du nucléaire. Ne fermons pas les portes. Pour l'instant, tout se déroule en secret, sans que les Canadiens aient eu la chance de débattre cette politique. Nous n'acceptons pas que ces gens soient nommés à la suite d'un bref rapport du comité de l'énergie, des mines et des ressources.

M. Riis: Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos de mon collègue, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Il a donné diverses raisons pour expliquer l'inquiétude que lui inspire cette question, étant donné l'importance de quelques-unes des nominations faites au

sein des comités de régie. Comme il l'a montré de façon très pertinente, le fait que le gouvernement effectue ces nominations de la manière traditionnelle, et que le comité doive maintenant les examiner, montre bien qu'il est résolu, en l'occurrence, à continuer de soutenir l'énergie nucléaire.

Sans être spécialiste des cycles de l'énergie nucléaire, sans doute, mais comme il est fort bien renseigné dans ce domaine, j'aimerais poser une question au député. Puisque d'après l'exposé du député, le gouvernement appuie de toute évidence la politique nucléaire actuelle et appuie la poursuite du développement du secteur nucléaire, et puisque le groupe de travail que le député copréside a, je présume, entendu de très nombreux experts, peut-il nous communiquer des renseignements justifiant peut-être une certaine préoccupation suscitée par l'une des nominations auxquelles il a fait allusion?

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence ne conçoit pas comment la discussion d'un rapport qui n'est pas encore paru pourrait s'appliquer pertinemment au rapport faisant aujourd'hui l'objet du débat à la Chambre. Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) demande en fait à un collègue de répondre à une question tout à fait irrecevable.

La présidence s'est montrée très indulgente au début en laissant le député signaler le rapport à venir et parler de choses qui n'avaient absolument rien à voir avec les nominations qui sont débattues à la Chambre. Par conséquent, je me dois de juger cette question irrecevable.

M. Lewis: Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement les observations de mon collègue. J'ai ici le procès-verbal du comité qui a examiné certaines nominations, et dont on s'est inspiré pour rédiger le premier rapport du comité. La Chambre comprendra que ces nominations ont été évaluées en fonction des qualités et de la compétence des personnes en question et non de la politique gouvernementale. Je crois que c'est là toute la différence. Si le comité permanent avait examiné ces nominations en vertu du paragraphe 96(3) du Règlement, qui l'autorise à examiner la politique gouvernementale, on serait alors justifié de soulever et de débattre la question à la Chambre.

Je remarque que le député assistait à la séance du comité. Je sais qu'il assiste très régulièrement aux séances. Étant donné que la question à l'étude au comité était celle des compétences et des aptitudes des personnes nommées, pourait-il me dire quelle part il a prise dans le débat?

M. Waddell: Madame la Présidente, le fait est qu'en ce qui concerne la nomination de ces personnes nous n'avons vraiment rien à dire, nous n'avons pas la possibilité de casser leur nomination. Je pourrais peut-être l'exprimer ainsi: j'estimais qu'il aurait été inconvenant que nous attaquions ces gens. M. Donnelly, à sa manière, considère qu'il sert le Canada et l'EACL.

Ce que j'essaie de faire, c'est utiliser le rapport pour faire ressortir le traitement honteux auquel une personne a été soumise. M. Farvolden a été nommé au conseil d'administration de la Commission de contrôle de l'énergie atomique à la place du Dr Ursula Franklin. Je tente de montrer ce que je trouve injuste. Je pense que c'est l'endroit pour le faire.

Le Dr Franklin avait été nommée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse). Sa nomination a été annulée après que le cabinet ait appris qu'elle n'était pas de tout coeur en faveur de l'énergie nucléaire. M^me^ Franklin est scientifique, officier de l'Ordre du Canada et médecin renommé. Toutefois, elle a déclaré publiquement qu'elle s'opposait à la construction de la centrale nucléaire de Darlington. Elle avait dit publiquement aussi qu'elle voulait qu'on revoie les dispositions de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique touchant le secret. C'est pourquoi j'ai parlé de ces dispositions. Sa nomination a été annulée parce qu'elle a dit cela. La Commission de contrôle de l'énergie atomique est censée surveiller le secteur nucléaire. Nous y avons toutefois nommé des personnes qui ne sont pas vraiment susceptibles de jouer ce rôle. Tous les commissaires sont des partisans du nucléaire, à ce que je sache. Ils vont maintenir la loi du silence.

Je signale au député de Simcoe-Nord (M. Lewis) que l'annulation de cette nomination est révoltante. Le 15 avril, le ministre a nommé M^me^ Franklin à la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Le 22 avril, M^me^ franklin a reçu la lettre du ministre. Le 22 avril, elle a envoyé une réponse dans laquelle elle disait qu'elle voudrait des explications sur les dispositions relatives au secret. Elle n'a pas refusé le poste. Le 23 avril, avant que le gouvernement ne reçoive sa lettre, elle a reçu un appel téléphonique du cabinet du ministre lui annonçant que sa nomination était une erreur, avant même que le ministre n'ait reçu sa lettre. Le 29 mai, une lettre a été envoyée à M^me^ Franklin pour lui annoncer que sa nomination était une erreur. Le député m'a interrompu pendant mon discours, il a dit ceci: «Nous ne l'avons pas nommée à ce poste parce qu'elle n'était pas d'accord sur le principe du secret.»

Une voix: Ce n'est pas vrai.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Au moment de l'ajournement, il restait trois minutes à la période de questions et commentaires. On étudiait la motion du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

[*Traduction*]

Si on veut poser des questions ou faire des observations, il reste encore trois minutes d'allouées à cette fin.

M. Heap: Madame la Présidente, j'aimerais demander au député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) qu'on examine entre autres nominations aujourd'hui celle de M. James Donnelly. Il était auparavant un des cadres de la *Canadian General Electric* et de la société anglaise d'électricité. Son expérience est limitée simplement à la gestion de centrales électriques. En somme, il représente exclusivement un côté de la question et il a été nommé président-directeur général. Je voudrais demander au député de parler des antécédents de M. Donnelly et de nous dire s'ils sont appropriés pour assurer un équilibre des opinions au sein du conseil d'administration de l'EACL.

M. Waddell: Madame la Présidente, bien entendu, les opinions ne sont nullement équilibrées au sein du conseil. Elles sont toutes en faveur de l'énergie atomique. Si des personnes en faveur de l'expansion de l'industrie nucléaire, laquelle d'après des observateurs américains, est presque au bord de la faillite, sont nommées au conseil d'administration de l'EACL, il n'y aura alors aucune opinion contradictoire, sans compter les dispositions concernant le secret reliées à l'industrie. Nous aurons donc une industrie échappant à toute maîtrise, une industrie qui dépense des deniers publics, mais qui est dépourvue de politique, d'orientation et d'apport public.

Quand nous songeons à Tchernobyl, à Three Mile Island et aux défectuosités dans les bagues à cachet du train d'atterrissage de *Challenger*, nous constatons que la technologie n'est pas infaillible. Il faut être prudent. L'énergie atomique risque d'anéantir le monde entier par suite d'un accident. Un accident à Toronto pourrait détruire New York et Toronto. Voilà pourquoi les députés néo-démocrates et, à notre avis, les Canadiens en général voudraient que tout au moins l'industrie nous fournisse certains éclaircissements et permette que des opinions contradictoires soient énoncées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat. La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper).

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir traiter de cette question aujourd'hui.

M. Dick: Vous savez de quoi il s'agit?

M. Keeper: J'entends déjà un interpellateur. Il veut s'assurer sans doute que je ne me suis pas endormi.

M. Murphy: C'est un ministre qui n'en a plus pour longtemps.

M. Keeper: Le député me demande si je sais de quoi il s'agit. Bien sûr que si, et c'est pourquoi je suis à la Chambre cet après-midi. Mais je m'étonne qu'on m'ait donné l'occasion de parler si tôt. J'avais prévu qu'il y aurait un ministériel ou un membre de l'opposition officielle qui désirerait parler, mais non.

Il est bien évident qu'il faut un groupe plus représentatif de Canadiens pour siéger à ces divers conseils qui s'occupent de l'industrie nucléaire. Il faut ouvrir un débat sur l'énergie nucléaire. Il faut avoir de plus nombreux avis sur cette question. Les commissions qui existent actuellement sont en grande partie des ateliers fermés. Elles sont constituées de gens qui, de façon générale, ont déjà pris parti pour l'industrie nucléaire. Il est nécessaire que nous ayons à ces commissions des gens qui remettent en question certaines options fondamentales sur lesquelles repose l'industrie nucléaire.

Lorsque l'énergie nucléaire est devenue possible, elle a fait entrevoir l'espoir d'une énergie moins chère. On a dit que ce serait une véritable bénédiction pour l'humanité. Avec le temps, nous avons pu voir les problèmes que pose l'énergie nucléaire, et ils sont énormes. J'estime qu'un des problèmes critiques que suscite l'énergie nucléaire est celui des déchets. Comment pouvons-nous continuer d'exploiter l'énergie nucléaire sans avoir une vraie solution à l'élimination de ses déchets?

Cette question me rapproche beaucoup de mon coin de pays, parce qu'il s'effectue actuellement au Manitoba des recherches sur le stockage des déchets nucléaires. Pourtant, les Manitobains redoutent qu'il ne s'agisse pas uniquement de recherches, mais que cela n'amène au contraire la province à devenir un dépotoir pour déchets radioactifs. Les gens se sont organisés en groupes afin de faire pression sur les gouvernements fédéral et provincial pour que le Manitoba ne devienne pas un dépotoir pour déchets nucléaires. Non seulement doit-on se demander quoi faire de ces déchets, il faut en outre trouver un moyen technologiquement réalisable de les éliminer. Les Manitobains ont fait savoir bien clairement qu'ils ne veulent pas qu'on jette ces déchets chez eux.

Le premier ministre (M. Mulroney) avait promis durant la campagne électorale qu'il y aurait une enquête publique, un débat public, un examen de toute la question de l'énergie nucléaire. Voilà une promesse que nous voulons que tienne le gouvernement. Il aurait avantage à la tenir. Sa crédibilité ne s'en porterait que mieux. Un débat public en bonne et due forme s'impose sur la question de l'énergie nucléaire. Mon parti réclame depuis un certain temps la formation d'une commission royale d'enquête ou la tenue d'une enquête publique sur la question. En l'absence d'une telle enquête, certains de nos députés ont tenu des audiences partout au Canada pour examiner la question de l'énergie nucléaire.

De graves questions ont surgi au sujet de l'énergie nucléaire. Nous ne savons pas quoi faire des déchets qu'elle produit. Le fait est qu'une partie de ces déchets demeureront radioactifs durant des milliers d'années et une autre partie durant des centaines d'années; chose certaine, ils le demeureront tous durant des générations. Et voici que nous accumulons de plus en plus de ces déchets tandis que nous poursuivons la mise en valeur de cette forme d'énergie. Nous continuons à essayer de vendre des réacteurs nucléaires à d'autres pays pour garder notre industrie en vie. Et pourtant nous ne savons toujours pas quoi faire des déchets qu'elle engendre.

Il nous faut réexaminer les hypothèses sur lesquelles s'appuie notre volonté, la volonté du gouvernement de mettre en valeur l'énergie nucléaire. A cette fin, le grand public doit être informé de toutes les données scientifiques et de tous les renseignements relatifs à l'analyse des diverses solutions qui s'offrent au gouvernement. Il faut mettre au point un système qui permette d'éveiller les gens à ces problèmes, car la question nous intéresse tous.

• (1410)

Un bon moyen pour ce faire serait d'instituer une commission royale qui consulterait mettons 80 p. 100 de la population et entendrait ainsi ce que nos concitoyens ont à dire sur le sujet. Elle pourrait entendre l'avis des spécialistes et des citoyens sur l'énergie nucélaire. Le moment est venu pour la nation canadienne de réfléchir à l'une des solutions qui s'offrent au secteur de l'énergie nucléaire. De toute évidence, il n'est plus réaliste d'espérer obtenir de l'énergie à bon marché.

Cherchez-vous à me rappeler, madame le Président, qu'il ne me reste que quatre minutes?

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence cherche plutôt à faire comprendre au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) la nécessité pour lui d'établir un lien entre le rapport qui est débattu, les pourparlers au sujet des nominations, et le secteur nucléaire. Elle tient à ce que l'intervention du député soit pertinente au débat.

M. Keeper: Madame la Présidente, me demandez-vous de faire le lien entre mes observations au sujet du secteur de l'énergie nucléaire et le rapport dont la Chambre est saisie?

La présidente suppléante (Mme Champagne): C'est exact.

M. Keeper: Sauf erreur, ce rapport porte sur des nominations à des commissions et comités qui surveillent le secteur nucléaire au Canada. L'un des intéressés, M. Robert N. Farvolden, s'est déjà occupé de la question des déchets nucléaires. Je vais vous faire part de son expérience professionnelle. Il a été nommé à un comité consultatif technique de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, chargé d'étudier la question de l'entreposage des déchets. Il a également participé à la conception de l'expérience qui est en cours au Manitoba, à l'heure actuelle.

Au Canada, on a pour habitude de nommer aux commissions chargées de surveiller l'industrie nucléaire, des partisans inconditionnels du nucléaire. Il ne s'agit pas d'une façon très saine d'aborder la question, car de très graves questions se posent au sujet de l'énergie nucléaire et de son exploitation et on ignore au juste si nous avons la technologie ou les moyens voulus pour faire face aux répercussions négatives de l'énergie nucléaire, notamment les déchets radioactifs.

Il faut diversifier davantage la composition de ces organismes et ne pas y représenter seulement le point de vue de l'industrie, mais aussi l'intérêt public et les vues divergentes, notamment celles de personnes qui commencent à s'interroger sur la faisibilité économique de l'énergie nucléaire, sur la menace à notre survivance qui vient de l'absence de technologie pour nous débarrasser des déchets nucléaires et sur le fait que nous continuons de développer, de promouvoir et de vendre l'énergie nucléaire sans avoir résolu la question de l'élimination des déchets.

Le dernier point est vital pour le Manitoba car une étude en cours dans cette province pourrait avoir pour résultat qu'elle serve de dépotoir de déchets nucléaires. Il faut, à mon avis, que la composition de ces organismes se diversifie et qu'ils soient capables de débattre l'ensemble de la question de l'énergie nucléaire. Ce doit être la première étape.

Il faut élargir le débat, y faire participer tous les citoyens canadiens. Il est évident que ce n'est pas une mission à confier à ces offices et à ces comités. Le débat devrait se tenir dans tout le pays et non seulement aux comités. Pour ce faire, nous devons trouver la formule appropriée, à savoir, selon moi, la commission royale. C'est ce que mon parti recommande depuis quelque temps déjà et c'est ce qu'avait promis le premier ministre durant sa campagne électorale.

L'industrie nucléaire soulève désormais des questions troublantes. Les espoirs qu'elle soulevait à l'origine ont été déçus. Au départ, on a vanté l'énergie nucléaire en la présentant comme une forme d'énergie pratiquement gratuite ou en la qualifiant de solution peu coûteuse à des besoins énergétiques toujours croissants. Aujourd'hui, on n'idéalise plus l'énergie nucléaire de la sorte. Nous savons que cette forme d'énergie pose des problèmes très sérieux, non seulement sur le plan de l'écologie et de la survie de l'espèce humaine, mais sur celui de l'économie.

Nous avons cru autrefois que l'énergie nucléaire serait peu coûteuse, mais nous avons découvert qu'elle était chère. Nous devons remettre en question les hypothèses fondamentales qui sont à la base de la décision du gouvernement de produire de l'énergie nucléaire, de continuer à l'utiliser et à l'encourager. Cela ne devrait pas seulement avoir lieu dans des comités nommés par le gouvernement, mais également dans tout le pays. Un public informé fera prendre à notre pays une sage direction en matière d'énergie nucléaire. Si nous continuons à encourager et à produire de l'énergie nucléaire en dépit de ces questions, nous mettons en péril les générations à venir. Nous, les Manitobains, nous intéressons particulièrement à ces questions parce que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de ses organismes, fait des recherches sur la possibilité d'entreposer ces déchets au Manitoba.

Lorsque les gens s'aperçoivent qu'on va se décharger d'un problème sur eux, naturellement ils se révoltent et soulèvent des questions. Celles-ci sont posées au Manitoba, et je veux qu'elles le soient dans des tribunes officielles d'un bout à l'autre du pays. Non seulement les comités qui réglementent l'industrie devraient pouvoir poser ces questions mais en plus, chaque citoyen canadien devrait être informé sur l'énergie nucléaire. Avec une population bien informée, nous serions en mesure de donner une orientation sage à notre industrie nucléaire et à nos politiques dans ce domaine.

De toute évidence il pourrait en résulter la mise au rancart de nos centrales nucléaires. Nous pourrions bien déclarer: «Attendez une minute, nous devons trouver le moyen d'approvisionner nos industries et nos maisons en énergie selon des techniques qui ne présentent aucun danger à long terme pour la santé».

Je demande que l'on informe le public sur la question et que le gouvernement favorise le lancement des programmes d'information voulus. Le gouvernement ne peut pas prendre les décisions qu'il doit prendre sans avoir l'assurance que tous les Canadiens ou presque tous, sont informés sur la question.

Je songe à d'autres programmes de santé publics concernant par exemple les personnes atteintes d'affections cardiaques. On peut enseigner aux gens des moyens très simples de ranimer les malades en attendant l'arrivée des premiers soins. J'ai entendu dire que dans certaines villes américaines, pas moins du quart ou du cinquième de la population a appris les techniques nécessaires pour s'occuper des victimes de crise cardiaque. Dans un tel cas, tout l'environnement où ce genre de crise survient est

modifié. Il est possible d'éduquer le public, de sorte que le public puisse modifier tout le climat de l'opinion publique. Je soutiens que c'est là ce que nous devons faire au sujet de l'énergie nucléaire.

Le gouvernement pourrait commencer par nommer des surveillants au sein des comités chargés du secteur de l'énergie nucléaire, des gens possédant de solides antécédents scientifiques qui pourraient reconsidérer certaines données de base qui sous-tendent ce secteur. Ensuite, il pourrait créer une commission royale qui sillonnerait le pays. Ainsi, les Canadiens pourraient avoir leur mot à dire. On pourrait tenir des débats publics et la population deviendrait de mieux en mieux renseignée à ce sujet. Nous avons déjà débuté bien modestement avec une petite équipe de travail au sein de notre caucus.

• (1420)

Je tiens à remercier mes collègues d'avoir proposé aujourd'hui cette motion, me donnant ainsi l'occasion de signaler ici que même si le gouvernement continue d'encourager la mise au point et la promotion de l'énergie nucléaire, il n'a pas encore résolu le problème que posent les déchets. Les Manitobains ne veulent pas que leur province devienne un dépotoir de déchets nucléaires.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions et observations.

M. Fennell: Je suis persuadé que le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) a une question à poser.

M. Waddell: Madame la Présidente, le député se dit persuadé que j'ai une question à poser. Je suis disposé à céder la place au député d'Ontario (M. Fennell) afin qu'il puisse poser sa question. Je ne vais pas abuser de son temps.

M. Fennell: J'aimerais que le député me pose sa question, madame la Présidente.

M. Waddell: Le député voudrait que je lui pose dès maintenant ma question, madame la Présidente. Il en aura certainement une pour moi. Je le remercie de me céder la parole; je lui répondrai aussi lorsqu'il me posera sa question.

Sait-il que le budget des dépenses du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources prévoit, au titre des activités non commerciales d'EACL, des crédits de 255 millions de dollars pour les laboratoires de Chalk River et de Whiteshell, au Manitoba, dont le député vient de parler? Sait-il en outre que le budget des dépenses prévoit des crédits destinés expressément à montrer que la gestion des déchets radioactifs et des autres sous-produits nucléaires s'effectue en toute sécurité? Il n'est pas question de trouver des systèmes de gestion sûrs, d'étudier la possibilité d'en trouver, mais bien de faire la preuve qu'ils existent. N'est-ce pas symbolique de notre façon de considérer l'énergie nucléaire que de dépenser de l'argent afin de montrer qu'on gère cette énergie en toute sécurité? Autrement dit, l'industrie atomique est déjà partie du principe que ces déchets seront gérés en toute sécurité? Le député ne comprend-il pas qu'il lui faut un tel aval pour pouvoir construire d'autres réacteurs? Que pense le député de ce qu'on fait au Manitoba avec autant d'argent? Que pense-t-il du rôle du ministère américain de l'Énergie à Whiteshell, et de l'argent qu'il avance pour participer à ces recherches? Il s'y intéresse parce qu'il cherche à se débarrasser des déchets du plutonium utilisé par les États-Unis pour fabriquer des bombes nucléaires.

M. Baker: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Ne pourriez-vous pas fixer le cadre de débat sur ce rapport? Des nominations ont été faites effectivement à la Commission de contrôle de l'énergie atomique, à l'Office national de l'énergie, au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et au sein d'un grand nombre d'organismes, au demeurant. Dois-je comprendre, madame la Présidente, que parce que vous restez silencieuse, nous pouvons parler de n'importe quoi dans un débat qui porte sur ces nominations? Je voudrais tirer cette situation au clair avant que le député ne réponde aux questions.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je me vois mal en train de me demander tout haut si le député de Gander—Twillingate (M. Baker) était bien à la Chambre lorsque je suis intervenue à quelques reprises, depuis le commencement de ce débat, pour rappeler aux députés de s'en tenir au rapport dont fait état la motion du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Compte tenu des limites du rapport lui-même, je leur ai laissé un peu plus de latitude, mais je leur ai rappelé à tous, passablement souvent depuis ce matin, de tâcher de limiter leurs commentaires à la teneur de ce rapport.

Je vais autoriser le député à répondre à la question comme je l'ai fait tout à l'heure pour un autre député du même parti, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), mais je demande aux députés d'être très prudents parce que certaines questions seront automatiquement déclarées antiréglementaires. Soyons prudents. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a la parole.

M. Baker: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je l'invoque tout simplement parce que c'est la première année que les comités permanents doivent examiner les nominations aux postes de direction. C'est un fait nouveau à la Chambre. Je ne comprends toujours pas les paramètres du débat. Si on devait se limiter au rapport du comité, on pourrait seulement parler des personnes nommées qui ont été jugées compétentes dans l'exercice de leurs fonctions. Si nous avons le droit de parler de leurs fonctions, je me demandais si le sujet dont parle le député ne donnerait pas matière à un bon débat qui serait parfaitement justifié. Je me demande quelles sont les limites exactes que l'on nous impose dans ce débat. Devons-nous nous en tenir aux personnes et à leurs compétences, ou bien avons-nous à peu près toute liberté, tant que la présidence ne nous rappelle pas à l'ordre?

Motions

M. Keeper: Madame la Présidente, je désire prendre la parole à propos du même rappel au Règlement. Je ne suis pas membre de ce comité, mais au comité permanent de l'administration gouvernementale nous avons examiné des nominations par décret du Conseil. A ce comité, pour examiner efficacement un candidat nommé par décret vous êtes autorisé à regarder non seulement ses compétences et ses antécédents, qui vous renseignent sur ses aptitudes pour le poste, mais aussi la nature du travail. Vous devez examiner l'attitude de la personne vis-à-vis de cette partie de la politique nationale qui appartient au domaine dans lequel elle travaillera. Si vous voulez examiner comme il faut la question des nominations par décret, il faudra adopter une interprétation libérale du système d'examen au lieu de faire preuve d'emblée d'une certaine étroitesse d'esprit.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence tient à remercier le député pour ses commentaires qui dénotent la tolérance dont elle a fait preuve jusqu'à présent dans ce débat. Je crois que tous les différents aspects mentionnés par le député sont acceptables mais si les députés s'éloignent complètement du rapport du comité pour parler du sujet en général, je continuerai à le leur rappeler. C'est à mon sens la bonne façon de résoudre le problème, au lieu d'interrompre constamment. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a la parole.

M. Keeper: Madame la Présidente, je vais essayer d'établir le lien entre la question posée par mon honorable ami et le rapport. Essentiellement, ce que j'ai à redire à propos des personnes nommées, c'est qu'elles sont toutes du même avis en ce qui concerne l'industrie nucléaire. Elles sont toutes entièrement en faveur de l'industrie et veulent qu'elle prenne de l'expansion. Elles ne se préoccupent pas des déchets nucléaires autant que je le voudrais à titre d'habitant du Manitoba. Elles posent certaines hypothèses quant à la sécurité des installations. C'est ce que mon honorable ami voulait dire quand il a parlé de l'argent que dépense déjà le ministère. L'argent est effectivement dépensé, mais pas pour déterminer s'il existe maintenant au Canada des méthodes sûres de se défaire des déchets nucléaires ou si une méthode particulière, par exemple l'utilisation du puits qu'on est en train de creuser au Manitoba, sera vraiment sans danger. On suppose dès le départ que cette méthode est sûre et une telle hypothèse est dangereuse. Le rapport, c'est que ces personnes, qui partagent le même point de vue, supposent que l'industrie nucléaire ne pose aucun danger.

• (1430)

Nous devons aborder la question de l'énergie nucléaire de façon plus ouverte au Canada. Nous devons favoriser la participation de personnes comme Ursula Franklin, qui avait été nommée à la Commission au départ. Le gouvernement a retiré sa nomination après avoir découvert que M^me^ Franklin soulèverait des questions fondamentales reliées à la sécurité et à la viabilité économique de l'industrie nucléaire.

Nous avons besoin d'un débat plus ouvert sur l'énergie nucléaire plutôt que d'une approche plus restreinte. Le problème jusqu'ici, c'est que le débat a été très restreint. Nous devons favoriser les échanges le plus ouverts possible sur l'énergie nucléaire, non seulement au Comité et dans l'ensemble du pays, par exemple dans le cadre d'enquêtes publiques, mais aussi à la Chambre elle-même.

M. Waddell: Madame la Présidente, j'attends encore la question du député d'Ontario (M. Fennell), qui m'a signalé qu'il poserait une question ou du moins qu'il participerait au débat. J'attends encore.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député sait fort bien que ce n'est pas un recours au Règlement.

M. Dan Heap (Spadina): Madame la Présidente, c'est une question qui m'intéresse depuis bien des années, même si je n'ai pas eu vraiment l'occasion de l'étudier à fond. A titre de membre du public, je me préoccupe énormément de la façon dont les personnes qui y sont nommées administrent la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Je me pose des questions au sujet des nominations qui nous ont été annoncées aujourd'hui.

Il faudrait que la Commission reflète les divers points de vue du public. Il s'agit non seulement de l'une des plus importantes industries du Canada en termes financiers, mais aussi de l'une des sources d'énergie les plus controversées au Canada et dans le reste du monde. Comme on l'a signalé aujourd'hui et bien souvent dans le passé, on croyait au départ que l'énergie nucléaire serait une vraie bénédiction. Nous devions faire pousser des roses dans l'Antarctique et alimenter le monde entier en énergie à bon marché, et donc, en nourriture. Les choses ne se sont pas passées ainsi, et il s'agit de savoir pourquoi. Pour bien des gens, c'est parce qu'au Canada l'énergie atomique n'est pas entre de bonnes mains.

Ces nominations semblent se faire entre copains. C'est exprès que je parle de «copains», car je crois que tous ceux qui ont été nommés étaient du sexe masculin. A ma connaissance, la seule personne à avoir refusé était du sexe féminin, qu'il s'agisse ou non d'une coïncidence. Il s'agit d'une petite clique et les nominations continuent à se faire comme par le passé. Cela ne changera rien à la composition de la commission.

Il faut de toute urgence établir un équilibre qui tienne compte des inquiétudes du public et c'est sans doute encore plus important que pour toute autre commission publique en raison du mystère dont elle entoure ses activités. Il est très difficile d'obtenir des membres de cette commission la réponse à certaines questions controversées. Le public et les députés en ont fait l'expérience. Par conséquent, il est indispensable de nommer à la commission certaines personnes qui, en raison de leurs antécédents et des inquiétudes qu'elles ont exprimées par le passé soulèveront des questions que les membres de la commission n'ont pas soulevées jusqu'ici et que la plupart de ceux dont nous apprenons la nomination aujourd'hui ne soulèveront pas.

Examinons les antécédents de certaines de ces personnes. M. Robert Farvolden, a été nommé membre de la Commission de contrôle de l'Énergie atomique. Nous apprenons qu'il possède une formation universitaire, qu'il a été nommé au comité consultatif technique sur l'enfouissement des déchets nucléaires hautement radioactifs, de l'Énergie atomique du Canada Limitée, en 1979, et qu'il est demeuré à ce poste jusqu'en 1981. Auparavant, il dirigeait la division des eaux souterraines du Conseil de recherches de l'Alberta. Il est certainement nécessaire qu'un des membres de la Commission connaisse quelque chose aux eaux souterraines, car c'est l'un des problèmes les plus critiques que soulève le traitement des déchets atomiques. Néanmoins, ce monsieur a fait partie du comité technique

consultatif de la Commission pendant deux ans et il avait donc déjà des contacts étroits avec elle. S'il devient membre de la Commission, cela ne nous apportera pas grand-chose en fait d'idées nouvelles ou de remises en question.

Prenons maintenant le cas de M. James Donnelly. Avec lui, nous avons décroché le gros lot. M. Donnelly a travaillé comme cadre supérieur pour la compagnie *General Electric*, en Angleterre, et la *English Electric Company* et il a travaillé dans le secteur des centrales et des réacteurs nucléaires ainsi que des turbogénérateurs, de 1954 à 1974.

Creusons un peu plus le détail. M. Donnelly a été reconduit le 1er février 1978 à son poste de président de l'Énergie atomique du Canada Limitée. Il a fréquemment fait la une des informations pour ses prises de position très controversées sur la vente de réacteurs atomiques. Sa nomination représente la poursuite d'une politique qui a déjà valu énormément de critiques à la commission.

Ce monsieur a naguère travaillé dans le domaine des réacteurs nucléaires et des turbogénérateurs en Angleterre. Il a été responsable de la direction du projet de Hinkley Point et du projet de réacteur nucléaire de Sizewell au Royaume Uni. Il est ensuite devenu directeur général de projets de centrales de la *General Electric Corporation* et directeur commercial chargé des turbogénérateurs.

Il est incontestable que M. Donnelly a de l'expérience dans ce domaine. Le problème, c'est que cette expérience est entièrement concentrée sur un aspect de la question. Son souci, c'est de rentabiliser au maximum notre énergie nucléaire. C'est à cela qu'il a travaillé en Angleterre comme au Canada. J'ajouterais . . .

M. Edwards: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Si je ne me trompe, le but de la réforme du Parlement était de renvoyer les nominations de particuliers aux comités permanents chargés de les évaluer et de les examiner. Je considère respectueusement que ce n'est pas ici qu'il faut procéder à cet examen. Je pense qu'il vaudrait mieux que le député attende la séance du comité permanent pour donner ainsi son point de vue.

M. Waddell: Madame la Présidente, sur ce même rappel au Règlement, peut-être pourrais-je faire une remarque en tant que critique de mon parti pour l'énergie au sujet de la précédente déclaration du député de Gander—Twillingate (M. Baker).

Je pense que Votre Honneur a fort judicieusement essayé de définir les paramètres du débat dans une situation nouvelle. N'oublions pas que nous avons ici des comités de la Chambre qui s'occupent de questions dont la Chambre pourrait discuter. Toutefois, nous avons délégué cette question au comité. La procédure consiste à faire adresser un rapport par le comité à la Chambre qui peut contester ce rapport. La plupart de ces rapports reçoivent le feu vert, mais il arrive qu'ils soient contestés, comme c'est le cas avec ma motion aujourd'hui. Cela permet à d'autres députés retenus par toutes sortes d'autres comités de la débattre à la Chambre. Nous possédons les mêmes pouvoirs que le comité. On pourrait prétendre que nos pouvoirs sont encore plus considérables, puisque nous sommes la Chambre. Le député a donc le droit d'entamer un débat analogue à celui qui se déroulerait au comité. Le débat au comité serait un peu restreint, comme Votre Honneur a légèrement restreint le débat en cours. Je ne peux pas continuer à parler de mon interpellation au sujet de l'énergie nucléaire comme j'aurais aimé le faire. Toutefois, nous pouvons discuter de la nature des nominations à ces conseils, des personnes nommées et de la façon dont leurs idées influeront sur l'industrie nucléaire.

• (1440)

M. Edwards: Madame la Présidente, je ne disais pas que les délibérations à la Chambre des communes devraient être limitées de quelque façon. Loin de là. J'estime quant à moi qu'il est peu approprié de discuter de la teneur d'un projet de loi dont un comité est saisi. Sauf erreur, ces nominations ont été renvoyées au comité permanent pertinent et j'estime donc qu'il ne convient guère de débattre maintenant de la valeur des personnes nommées.

M. Heap: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je crois savoir que le rapport a été déposé au Parlement. Il n'est donc plus au comité et le Parlement peut en débattre à son gré. Voilà pourquoi la motion du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) était recevable et que le présent débat se poursuit. J'espère que le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards) ne croit pas que nous enfreignons le Règlement en discutant du rapport du comité. Je croyais que telle était le sens du Règlement.

M. Merrithew: Vous voulez simplement faire de l'obstruction.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le comité a examiné la compétence des personnes nommées pour un premier mandat ou un renouvellement. Ce rapport a été présenté à la Chambre. La motion du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) demande la discussion du rapport de ce comité. Je dois dire que les sujets évoqués par le député de Spadina (M. Heap) ont trait au rapport et au sujet en discussion à la Chambre. La parole est au député de Spadina.

M. Heap: Madame la Présidente, j'espère vraiment pouvoir poursuivre en restant dans le sujet. A cette fin, j'appellerai l'attention du député sur M. Robert Després, reconduit à la présidence du conseil d'administration de l'Énergie atomique du Canada, Limitée. Il a des états de service qui semblent satisfaire tout à fait les préoccupations de l'opinion en fait d'énergie nucléaire. L'ennui, c'est qu'on se demande s'il ne fait pas double emploi, en ce sens qu'il a plus ou moins les mêmes antécédents que beaucoup d'autres. Après ses travaux universitaires, par exemple, il a été contrôleur de la Compagnie d'énergie du Québec. D'accord, il a une idée de ce que c'est que le secteur énergétique, mais du point de vue tout à fait particulier de ceux qui cherchent à maximiser les profits. Il a été ensuite directeur de l'agence régionale du Québec de l'*Administration and Trust Company*. Il a occupé divers autres postes, certains concernant le côté financier, puis il a été nommé à la présidence du conseil de l'EACL en 1980. Il siège également au conseil d'administration de plusieurs sociétés, y compris *Falconbridge Copper*, *Domtar* et *Norcen Energy*. En d'autres termes, c'est un spécialiste de l'exploitation des entreprises de ressources naturelles du point de vue de la maximisation de leurs profits.

Passons à M. Andrew Boyd Gilmour. La première chose qu'on mentionne dans ses antécédents c'est qu'il a été analyste des transports et des approvisionnements chez *Imperial Oil* de 1954 à 1959. Ensuite il a été contrôleur des statistiques au service commercial de *TransCanada PipeLine* de 1959 à 1967. Il est entré à l'Office national de l'énergie en 1967 comme membre en titre de la division de l'économie. Il a continué d'occuper des postes principalement économiques. Donc, lui aussi il s'est occupé en premier lieu de chercher des moyens de tirer le plus d'argent possible de nos ressources énergétiques. Je suis persuadé qu'il s'en occupe bien et efficacement, et que c'est pour cette raison qu'il a été nommé. Je suis sûr également qu'il accorde très peu d'attention à tout ce qui pourrait limiter les profits, comme par exemple les droits et les besoins des travailleurs, et la sécurité publique. Je suis certain qu'à ses postes antérieurs son attitude a été qu'il avait pour mission de faire gagner de l'argent à l'entreprise et que c'était à d'autres qu'il revenait de s'occuper de sécurité. Ceux qui ont eu à traiter avec certaines de ces sociétés pétrolières et gazières et fait l'expérience de leur attitude envers le grand public peuvent le vérifier.

Nous en arrivons ensuite à M. Leonard Good. Économiste de formation, il est entré au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources en 1978 à titre de directeur général de la division des études spéciales, du secteur de l'économie et des politiques. Il a poursuivi sa carrière dans le domaine de l'économie. Il ne vient pas de l'entreprise privée, mais de la fonction publique, et plus précisément du secteur qui a joué un rôle primordial dans la mise en valeur de l'énergie atomique depuis le début des années 1940. Il a pris une part très active dans le dilemme mondial sur l'énergie nucléaire; peut-elle vraiment servir à des fins pacifiques sans favoriser également son utilisation à des fins belliqueuses? Ou l'utilisation pacifique de l'énergie atomique pour éclairer les maisons et faire tourner les industries de l'Ontario n'est-elle pas un sous-produit de la fabrication d'armes nucléaires aux États-Unis et dans d'autres pays, dont l'Union soviétique qui consomme une partie de l'uranium extrait au Canada? Nous ne connaissons pas vraiment l'opinion de M. Good à ce sujet. Je regrette qu'il m'ait été impossible d'assister à la séance du comité ce jour-là pour l'interroger, si tant est qu'il ait été là pour y être interrogé. Il s'agit de la seule occasion pour moi de soulever publiquement la question.

Nous en arrivons maintenant à M. Arthur Kroeger, un homme très bien connu. Formé aux universités de l'Alberta et d'Oxford en philosophie, en sciences politiques et en économie, il possède une vaste culture. Il est entré au ministère des Affaires extérieures, et la plupart de ses affectations ont été à l'étranger, notamment en Inde. Il a exercé les fonctions de secrétaire auprès d'une délégation commerciale à Genève, après quoi il a été affecté à New Delhi pour deux ans. C'était, sauf erreur, pendant les années où les Indiens développaient leur industrie nucléaire avec l'aide du Canada. Cela a finalement donné lieu à la production d'une arme atomique, en violation de leurs engagements formels. Je ne sais pas si M. Kroeger essayait d'empêcher la prolifération des armes nucléaires lorsqu'il était en mission en Inde ou s'il contribuait à sa prolifération, même inconsciemment. Il fut plus tard nommé à Washington de 1968 à 1971. Nous savons l'intérêt que le gouvernement américain porte à l'énergie nucléaire, surtout dans le but de fabriquer près de 30 000 armes nucléaires. On laisse le reste de l'industrie nucléaire aller à la dérive, faire faillite, mais les armes nucléaires continuent d'avoir la priorité. Il a, ensuite, été nommé sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien avant d'occuper le poste de sous-ministre des Transports, puis de secrétaire du ministre d'État au Développement économique. M. Kroeger est surtout associé au gouvernement plutôt qu'à l'industrie privée, mais il a quand même été pendant bien des années, dans ce secteur, un personnage-clé du gouvernement qui a élaboré la politique actuelle et les orientations de l'industrie atomique et de l'Énergie atomique du Canada, Limitée.

• (1450)

C'est inadmissible. Le monde ouvrier n'est pas représenté. J'ignore si on a déjà nommé des représentants du monde ouvrier. Si c'est le cas, qu'on me le dise. A ma connaissance, cela ne s'est jamais produit. Pourtant, l'énergie atomique fait appel à des travailleurs. Comment se fait-il qu'on ne nomme à une commission publique que des membres du gouvernement ou des cadres d'entreprises privées qui réalisent des profits et engagent des gens? Ce sont eux qui décident de construire une usine ou de la fermer et d'engager ou de licencier le personnel. Et ce sont les travailleurs qui font les frais de ces décisions, notamment en matière de sécurité ou lorsqu'une localité devient tout à coup une ville fantôme, faute d'emploi. Pourquoi permet-on à la commission d'être tant biaisée? On n'y retrouve que des hommes et des cadres d'entreprises privées ou du gouvernement qui, au fil des ans, a surtout travaillé de concert avec le secteur privé dans ce domaine. Pourquoi retenons-nous seulement la candidature de gens qui cherchent à réaliser des profits dans le secteur primaire, plutôt que celles de représentants d'autres secteurs, afin d'en arriver à un certain équilibre? Pourquoi n'y-a-t-il aucun critique de l'industrie nucléaire? Pourquoi ne pas avoir choisi Ursula Franklin.

Je la connais. Elle est fort active et très compétente, et elle a d'excellentes références en tant que citoyenne et personnage public, surtout à Toronto. Pourquoi a-t-elle été tout à coup licenciée après avoir reçu de l'ancienne ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une lettre dans laquelle elle lui disait à quel point elle était heureuse de confirmer sa nomination? Que s'est-il produit?

Ces décisions sont beaucoup trop partiales. Ces nominations montrent qu'on perpétue l'injustice qui existe depuis des années. On ne nomme des universitaires que s'ils se rangent du côté des gens qui souhaitent monnayer les ressources du Canada. Les gens qui connaissent bien le gouvernement pour y avoir déjà travaillé et qui ont été nommés ne songent principalement qu'à l'aspect lucratif de la chose, ou encore à la mise en valeur des ressources énergétiques, et surtout des ressources atomiques.

Il y aurait lieu, à mon avis, de réexaminer ces nominations au comité. Il serait des plus utiles de les réexaminer, ou du moins que le comité propose au Parlement des lignes directrices destinées à nous assurer que toute nomination future veillera à redresser le déséquilibre extrême qui existe à l'heure actuelle par suite de ces six nominations.

M. Keeper: Madame la Présidente, mon collègue vient de parler de la nature des nominations à la commission. Tous ceux qui y ont été nommés s'intéresent favorablement au secteur nucléaire et y ont déjà travaillé. Il a parlé du retrait de la nomination de M^me^ Ursula Franklin. Cette personne n'avait rien à voir avec le secteur, mais elle une formation scientifique et technique. Le député peut-il nous dire quel avantage aurait eu le gouvernement à maintenir la nomination de M^me^ Franklin? Qu'aurait-elle pu apporter à la commission, que les personnes déjà nommées, et notamment M. Farvolden, celui qui l'a remplacée, n'auraient pas été en mesure de lui offrir elles aussi?

M. Heap: Madame la Présidente, l'apport de M^me^ Ursula Franklin aurait été précieux à la commission dans certains domaines. Comme on l'explique dans l'article la concernant dans *The Canadian Encyclopedia*, elle est née à Munich, en Allemagne, et elle y a reçu une formation de physicienne et d'éducatrice. Elle est spécialiste de la structure des métaux et de leurs alliages. En d'autres mots, elle est elle-même une scientifique. Elle a innové dans le domaine de l'archéométrie, science qui applique à l'archéologie des techniques modernes d'analyse des matériaux. Elle a fait ses études à l'Université Technique de Berlin et des études postdoctorales à l'Université de Toronto. Elle a aidé a l'élaboration de la politique scientifique en collaborant avec le Conseil des Sciences du Canada et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. C'est une bonne biographie. Je ne l'ai pas lue en entier. A l'école secondaire, on disait à la blague que les filles étaient incapables d'apprendre la physique. Le problème est peut-être qu'Ursula Franklin la comprend trop bien. Certains ont peut-être peur qu'elle leur en remontre.

Ce qui m'amène à mon deuxième point. Il se trouve qu'Ursula Franklin est aussi membre de la Société des Amis. Elle est quakeresse, une pacifiste convaincue, comme bien d'autres Canadiens, y compris un certain nombre d'officiers retraités des Forces armées canadiennes. Le fait qu'elle est pacifiste ne veut pas dire qu'elle est totalement contre l'utilisation de l'énergie nucléaire ou qu'elle ne prendrait pas au sérieux son rôle à la Commission. Elle poserait cependant des questions sur la sécurité et il serait bien difficile de lui raconter des histoires, étant donné ses compétences scientifiques. Elle chercherait à savoir ce que deviennent les résidus qui sont envoyés aux États-Unis et qui peuvent servir pour les armes atomiques, même si le Canada se vante d'être une nation non nucléaire. Comme des milliers d'autres Canadiens, je souhaiterais qu'elle siège à la Commission pour y poser toutes ces questions.

M. Waddell: Madame la Présidente, j'espère que les Canadiens ne confondent pas la Commission de contrôle de l'énergie atomique, organisme de réglementation qui surveille l'industrie nucléaire, et l'Énergie atomique du Canada, Limitée, qui produit entre autres le réacteur Candu. Il faudrait une formation en génie pour être nommé à l'Énergie atomique du Canada, Limitée. Il est normal que le président soit ingénieur. Nous comprenons cela. Il nous faut toutefois, au sein d'un organisme de réglementation comme la Commission de contrôle de l'énergie atomique, des personnes qui ne portent pas de visières.

Bien que M. Farvolden ait de bons antécédents universitaires, c'est un fait que de 1979 à 1981 il a été nommé par l'Énergie atomique du Canada comme conseiller technique au comité d'élimination des déchets hautement radioactifs. Je sais que les nominations ont été faites par des groupes de savants canadiens, mais il n'en reste pas moins qu'il a été étroitement associé aux recherches sur l'énergie atomique. Il va maintenant s'occuper de réglementation. Le député ne convient-il pas que l'industrie de l'énergie atomique au Canada n'est pas vraiment réglementée parce que les responsables de la réglementation manquent tous d'objectivité.

M. Heap: Madame la Présidente, je n'ai aucune objection à ce que M. Farvolden fasse partie de la Commission, même s'il a travaillé pour l'Énergie atomique du Canada, à condition qu'il y ait d'autres personnes d'un point de vue différent. A mon avis, il est normal que les producteurs de matériel atomique soient représentés. Je ne m'inquiète pas qu'un producteur veuille voir siéger à la Commission quelqu'un avec qui il a travaillé. Le problème, c'est qu'ils appuient tous le même camp, que ce soit le producteur, l'Énergie atomique du Canada ou la Commission de contrôle de l'énergie atomique, le prétendu organisme de réglementation. En d'autres termes, nous chargeons le renard de s'occuper des poulets en demandant aux personnes mêmes qui veulent avoir carte blanche de juger leur propre cause. C'est la raison pour laquelle je trouve à redire à cette liste de nominations.

• (1500)

M. Keeper: Dans son discours, le député a fait allusion à M^me^ Ursula Franklin et a rappelé non seulement ses qualifications scientifiques, mais le fait qu'elle est quakeresse. J'en déduis que la réglementation de l'industrie nucléaire ne relève pas uniquement du domaine scientifique et économique, mais également de questions morales et spirituelles. Étant donné les antécédents professionnels du député, voudrait-il bien s'expliquer à ce sujet?

M. Heap: Madame la Présidente, il est intéressant de constater qu'on trouve, en fait, non seulement des membres d'églises mais aussi des membres du clergé de certaines églises dans l'industrie atomique du Canada et des États-Unis. Depuis que la question a été soulevée il y a plus de 40 ans par le bombardement d'Hiroshima, les églises se sont vivement préoccupées des conséquences qu'aurait l'industrie nucléaire sur nous. Elles se sont demandé si Dieu avait donné aux hommes le pouvoir de non seulement se détruire eux-mêmes, mais aussi de faire disparaître toute trace de vie. Cette question est toujours débattue avec passion par toutes les grandes confessions. A mon avis, il serait très précieux d'avoir à la Commission la représentante d'un groupe qui, depuis 300 ans, est persécuté parce qu'il milite pour la paix.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprenons le débat. Je donne la parole au député de Gander—Twillingate (M. Baker).

M. Waddell: Un libéral ose prendre la parole.

M. George Baker (Gander—Twillingate): Madame la Présidente, le député s'étonne qu'un libéral participe au débat. Si j'ai décidé de dire quelques mots, c'est que nous avons ici un cas de revirement typique du NPD. Examinons donc la motion que le député a présentée à la Chambre aujourd'hui. Il demande que le rapport de comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources, présenté à la Chambre le mercredi 5 novembre, soit agréé. Or, que veut dire agréer? Cela veut dire approuver le rapport présenté à la Chambre le mercredi 5 novembre 1986.

M. Benjamin: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'aimerais rappeler à mon estimable collègue que le Règlement prévoit le dépôt d'une motion d'agrément avant qu'un rapport ne soit débattu. Nous ne pouvons tout de même pas déposer une motion de non-agrément. Ce n'est pas de gaieté de coeur que nous proposons l'agrément.

M. Baker: Nous y voici maintenant. Ils admettent même qu'ils demandent à la Chambre d'agréer quelque chose qu'ils n'approuvent même pas. Ils nous demandent d'agréer les conclusions d'un comité qui a évalué les personnes qui ont été nommées et renommées et qui les a jugées compétentes pour exercer les fonctions de leur poste. Je tiens à signifier mon désaccord avec le député néo-démocrate qui a proposé la motion. Je ne comprends pas comment le Nouveau parti démocratique peut affirmer que toutes ces personnes ont les compétences voulues pour occuper les postes auxquels elles ont été nommées.

M. Keeper: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'ai de l'estime pour l'éloquence et les talents oratoires de mon collègue, mais je dois dire qu'il met ma patience à rude épreuve lorsqu'il refuse d'appeler un chat un chat. Le député sait fort bien ce que nous pensons de ces nominations et j'aimerais bien qu'il ne fasse pas semblant du contraire.

M. Baker: Ce n'est pas un rappel au Règlement, madame la Présidente. Maintenant que le NPD a admis ne pas vraiment appuyer la motion qu'il a proposée, j'ajouterai quelques mots sur la question.

Mme Mitchell: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'aime aussi écouter mon collègue parce qu'il fait toujours montre d'une grande sagesse et d'une grande clairvoyance, sans mentionner qu'il est très divertissant. Cependant, il me semble que le député ne comprend pas bien la motion. Puisque vous êtes experte des règles de la Chambre, pourriez-vous préciser qu'une motion d'adoption à la Chambre est en fait une motion de non-adoption?

M. Baker: Madame la Présidente, cela non plus n'est pas un rappel au Règlement, Je trouve amusant d'entendre les députés déclarer que je ne connais pas trop bien les règles ou la procédure. Je suis ici depuis plus longtemps qu'eux. En fait, je suis peut-être le seul député à la Chambre a avoir occupé le poste de légiste principal dans une assemblée législative provinciale.

Une voix: Laquelle?

M. Baker: C'est une assemblée où il fallait trancher beaucoup de rappels au Règlement, une asemblée où beaucoup de personnes très colorées sont passées. Je veux parler de l'assemblée législative de Terre-Neuve.

Évidemment, il existe ici une règle voulant que les fauteuils des députés gouvernementaux soient séparés de ceux de l'opposition par deux longueurs de sabre. A Terre-Neuve, il a fallu appliquer cette règle au pied de la lettre.

Les néo-démocrates viennent de souligner qu'ils ont proposé une motion d'adoption du rapport du comité mais qu'ils n'étaient pas d'accord avec ce rapport. Ils ont proposé une motion qui a pour effet de reconnaître la compétence de personnes dont ils ne sont pas vraiment convaincus de la compétence. Je soulève cette question parce qu'elle fait ressortir que beaucoup des nouvelles règles de la Chambre portent à confusion. L'examen des nominations sème la confusion dans mon esprit et j'en suis sûr, dans celui de tout observateur impartial. Le simple fait qu'une personne ait rempli certaines fonctions pour le compte d'une entreprise en Inde ou ailleurs ne signifie pas pour autant qu'elle soit d'accord aujourd'hui avec les idées de cette entreprise. En fait, peut-être qu'en raison de son expérience dans ce domaine, cette personne est mieux en mesure d'occuper un poste qui pourrait être presque l'opposé de son ancien poste. A mon avis, ces députés ont tort d'invoquer les antécédents professionnels d'une personne nommée par décret du conseil pour insinuer qu'elle n'est peut-être pas qualifiée pour le poste.

Côté compétence, j'ai pu vérifier que ces personnes peuvent être extrêmement compétentes, mais qu'elles ont très peu de connaissances. En tant que député, je connais la plupart des personnes nommées. Elles sont très compétentes, mais toutes m'ont dit à un moment ou à un autre au comité permanent que la raffinerie de pétrole de Come-By-Chance ne reprendrait jamais ses activités. Elles m'ont dit en outre que le gisement Hibernia serait en exploitation à compter de 1982.

• (1510)

M. Heap: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Certains ont exprimé des doléances aujourd'hui à propos de la règle de la pertinence. Je ne vois vraiment pas ce que la raffinerie de Come-By-Chance a à voir avec ces nominations. J'écoute toujours avec plaisir le député de Gander—Twillingate (M. Baker). Je n'apprends pas toujours grand chose, mais je ne me plains pas, car j'ai du plaisir à l'écouter.

Vraiment, je ne voudrais pas que, par découragement, le député mette fin à son spectacle. Cependant, comme il a lui-même formulé des doléances concernant l'à-propos de la motion, et puisqu'il s'est déclaré lui-même spécialiste du Règlement, j'estime que pour servir d'exemple aux autres, il devrait respecter rigoureusement la règle de la pertinence.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Spadina (M. Heap) reconnaîtra sûrement que la présidence a fait preuve de beaucoup de souplesse à l'endroit du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) au moment où il a présenté sa motion. La présidence est persuadée que si on lui en laisse le loisir, le député de Gander—Twillingate trouvera le joint.

M. Baker: Le temps mis à ma disposition est presque écoulé, madame la Présidente. J'ai écouté les députés néo-démocrates parler de déchets nucléaires et d'autres choses du genre, et j'ai essayé de comprendre ce que cela avait à voir avec la motion. Le seul lien que j'ai pu établir entre les deux, c'est qu'il a été question de la nomination du président de l'Énergie atomique du Canada Ltée et d'une nomination à la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Puis j'ai parcouru la liste des nominations et j'ai vu qu'il y avait le sous-ministre et le sous-ministre adjoint du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et j'en suis venu à la conclusion que s'il était pertinent de parler des fonctions d'un dirigeant d'une société comme l'Énergie atomique du Canada Ltée ou la Commission de contrôle de l'énergie atomique, il était aussi pertinent de parler de tout ce qui relève du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources parce que nous en choisissons le sous-ministre, qui est la personne la plus importante au sein de ce ministère. Voilà pourquoi je trouve tout à fait pertinent de signaler ici que ces personnes qui représentent le gouvernement fédéral et qui comparaissent devant les comités permanents, dirigent vraiment le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, exactement au même titre que les hommes politiques. Le ministre peut opérer quelque grand changement de politique, généralement sans passer par la Chambre, soit par le mécanisme des relations fédérales-provinciales ou à la suite d'une promesse électorale, mais cela mis à part, les véritables dirigeants du ministère en sont les sous-ministres, les sous-ministres adjoints et les autres hauts fonctionnaires. Un de ces jours, très bientôt je crois, nous aurons un gouvernement qui saura diriger ses ministères. Les ministres seront les chefs véritables de leurs ministères.

Ce qui me renverse, ce sont les réalisations de certaines de ces personnes très compétentes. Je les appelle régulièrement au téléphone pour avoir leur avis. Je leur demande leur avis sur les prix de l'essence et du pétrole, pour essayer de comprendre pourquoi les Américains paient leur essence moins cher que nous au Canada. J'essaie de comprendre pourquoi notre pétrole est raffiné dans des raffineries de Chicago, qui le paient moins cher que nos raffineries canadiennes et qui le vendent meilleur marché aux États-Unis. L'un des points clés du projet de loi sur les transports dont la Chambre est maintenant saisie, c'est que les entreprises américaines de camionnage . . .

M. Heap: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Il n'est pas question ici d'un office canadien réglementant une industrie canadienne. Je sais que Terre-Neuve n'a pas toujours fait partie du Canada, mais le député de Gander—Twillingate devrait se rendre compte que notre pays diffère des États-Unis. Nous aurons d'autres occasions de parler des services de transport, et peut-être aussi de l'industrie pétrolière américaine. Le député devrait s'en tenir à l'objet du débat actuellement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je viens de faire signe au député de Gander—Twillingate (M. Baker) de se cantonner davantage au sujet à l'étude aujourd'hui.

M. Heap: Je vous en sais gré, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous prenons note de l'intervention du député de Spadina.

M. Baker: Il faudrait prévoir un poste honoraire pour le député parce qu'il est l'adjoint de l'adjoint du président adjoint à la Chambre.

Il est difficile de faire la distinction entre le Canada et les Etats-Unis, par les temps qui courent, à cause du gouvernement actuel. Il n'est pas rare que nous téléphonions à ces personnes nommées par le gouvernement. C'est presque une comédie de notre part de parler aujourd'hui de ces nominations ou de la part d'un comité de se pencher sur les nominations gouvernementales en général. Nous ne pouvons pas faire des recommandations contre la nomination de ces personnes puisqu'elles ont déjà été désignées. Nous ne pouvons recommander de réduire leurs émoluments puisqu'ils sont fixés par décret du conseil. Et nous ne pouvons pas, non plus, recommander que d'autres prennent leur place puisque ces gens sont déjà sous contrat.

Que reste-t-il d'autre au comité, comme solution? Je l'ignore. Je tiens ici à corriger le député néo-démocrate, qui est relativement nouveau à la Chambre. En effet, un comité n'est pas obligé de dire que toutes les personnes proposées sont compétentes. Je suis persuadé qu'en demandant une décision, on pourrait trouver une justification dans Erskine May ou Beauchesne. Le Nouveau parti démocratique pourrait donc présenter une motion, que la présidence jugerait sans doute recevable, selon laquelle le comité n'a pas été en mesure d'établir la compétence des personnes dont on lui a proposé les noms. Si un membre du comité présentait une motion semblable, je suis sûr qu'elle serait parfaitement recevable au sein de tout comité permanent chargé d'examiner des nominations. Je doute qu'on s'y soit jamais essayé. Quoi qu'il en soit, j'en fais la suggestion au Nouveau parti démocratique. J'essaie de lui être utile, afin que ses députés ne viennent pas nous demander, à la Chambre, d'approuver quelque chose qu'ils désapprouvent. Certains n'en sont qu'à leurs débuts ici. Il y aurait une autre façon de procéder. Les néo-démocrates pourraient présenter une motion selon laquelle le comité n'a pas eu les renseignements qui lui auraient permis d'établir la compétence de ces personnes. Ils pourraient se dire incapables de recommander ces nominations au gouvernement. C'est un peu bête, évidemment, puisque ces personnes ont déjà été nommées mais, pour qu'il règne plus d'honnêteté au sein des comités, ceux-ci pourraient se dire incapables, en l'absence d'une information suffisante, de recommander la nomination des personnes visées en fonction de leur compétence. Ce serait sûrement conforme aux règlements des comités permanents.

Je vois que mon temps de parole est épuisé, madame la Présidente. Si les néo-démocrates ont d'autres questions à poser, j'y répondrai avec plaisir.

M. Waddell: Madame la Présidente, je n'ai qu'une brève observation à faire. Je suis renversé de voir que le député peut passer 20 minutes uniquement sur le mot «approuvé». Heureusement qu'il ne s'est pas attardé à une phrase ou à un paragraphe.

Motions

• (1520)

Le député a dit que le Nouveau parti démocratique a fait volte-face sur la question. Puisque nous avons la chance d'interroger un libéral sur la position de son parti, je lui demande s'il est au courant des résultats d'un sondage effectué par la maison Gallup que les hommes politiques suivent assez servilement. La question posée était la suivante: «A l'heure actuelle, seule une petite partie de l'électricité utilisée au Canada provient de l'énergie nucléaire. Que faudrait-il faire, à votre avis?» Les personnes interrogées pouvaient choisir l'une des quatre réponses suivantes: «En produire davantage», «Ne pas en produire davantage». «En interrompre la production» et «Je ne sais pas». J'aimerais connaître la position du député qui représente le parti libéral du Canada. Je lui pose la question parce que beaucoup de gens prétendent que les libéraux n'ont pas de politiques. Devrions-nous produire davantage d'énergie nucléaire? Devrions-nous nous limiter à la production actuelle ou l'interrompre? A moins que le député ne le sache pas? Dans quelle catégorie, le parti libéral se range-t-il?

Des voix: Il ne sait pas.

M. Baker: Madame la Présidente, le député nous demande de penser aux centrales nucléaires du Canada. Il nous interroge sur la provenance de l'argent qui a servi à les construire. La plupart des contributions gouvernementales provenaient du gouvernement fédéral. Il n'y a aucun doute là-dessus. C'est ainsi que le gouvernement fédéral a encouragé l'industrie. Dans tous les secteurs de l'industrie énergétique, on a toujours eu de l'argent pour encourager les gens à faire quelque chose, soit prospecter pour trouver du pétrole ou du gaz ou construire une centrale nucléaire, s'ils le désiraient. Mais ils avaient le choix. S'ils ne voulaient pas construire une centrale nucléaire ils pouvaient produire de l'hydro-électricité.

Dans le cas de Terre-Neuve, au lieu de construire des centrales nucléaires, nous avons investi dans l'hydro-électricité. Je dis nous. La décision a été prise par un gouvernement progressiste-conservateur, il y a environ dix ans. Certaines provinces ont pris l'argent pour construire des centrales nucléaires. Je veux souligner le fait que le gouvernement fédéral a toujours laissé le choix aux intéressés. Quand on examine la politique du parti libéral, on doit tenir compte du passé et se rendre compte qu'il y avait toujours un choix. Qui prenait les décisions? Les gouvernements provinciaux dans le cadre de leurs compétences.

M. Waddell: Est-ce «je ne sais pas» ou bien quoi, alors?

Mme Mitchell: Madame la Présidente, le député de Gander—Twillingate (M. Baker) a critiqué bien injustement le Nouveau parti démocratique en disant que nous ne devrions pas essayer de dire qui devrait ou ne devrait pas être nommé à la Commission de contrôle de l'énergie atomique parce que les nominations ont déjà été faites. Je voudrais lui demander son avis personnel à ce sujet. J'examinerai moi-même la question de façon plus détaillée plus tard quand je participerai au débat.

Le député pense-t-il vraiment que nous ne devrions pas contester la façon dont le gouvernement a annulé la nomination de M^me^ Franklin, qui est officier de l'Ordre du Canada et une physicienne distinguée dans le domaine de l'énergie? Nous avons nettement l'impression qu'il y a un rapport entre cette décision et l'opposition bien connue de M^me^ Franklin à la construction de la centrale nucléaire de Darlington en Ontario et à d'autres projets controversés, de même qu'au secret qui entoure les audiences de la Commission. Elle voudrait que la Commission tienne des audiences publiques aux termes de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique. Le député pense-t-il que nous avons tort de contester la décision prise par le gouvernement d'annuler la nomination d'une telle personne, apparemment parce qu'il ne partage pas son point de vue? Selon moi, il est essentiel qu'une telle personne fasse partie de la Commission pour lui donner un point de vue équilibré.

En outre, le député n'est-il pas d'accord qu'une femme devrait faire partie de la Commission? Si j'ai bien compris, aucune des autres personnes nommées n'est une femme. Selon moi, dans l'ensemble, les femmes envisagent la question de l'énergie nucléaire de façon quelque peu différente des hommes parce qu'elles se préoccupent de la reproduction et de la santé de leurs enfants.

M. Baker: Madame la Présidente, je suis certain que tout le monde respecte M^me^ Franklin. Le seul problème à mon avis c'est que son nom ne figure pas sur la liste des nominations. Nous ne devrions même pas le mentionner.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: Je suis d'accord avec la députée que ce serait une bonne chose que plus de femmes soient nommées à de tels postes. Je suis pour ma part convaincu, mais je ne devrais peut-être pas me lancer là-dedans, que le gouvernement doit nommer les personnes les plus compétentes possible aux postes de ce genre. Je suis certain que ceux qui ont fait les nominations dont nous parlons aujourd'hui ont tenu compte de ce facteur. Je voudrais certes que plus de femmes soient nommées à ces commissions. Dans mes rapport avec les fonctionnaires supérieurs, j'ai constaté que les femmes semblent moins réticentes que les hommes lorsqu'il s'agit d'exprimer leurs opinions, et ainsi de suite. Je suis donc d'accord avec la députée sur ce point.

Si je dis que nous ne devrions pas en discuter, c'est parce que nous ne pouvons rien y changer. Vous imaginez, madame la Présidente, un vote sur une motion disant que nous estimons que ces gens-là ont la compétence voulue pour être nommés? En fait, ils sont déjà nommés. Peut-être la question devrait-elle être de savoir s'ils étaient ou non suffisamment compétents pour être nommés. Peut-être faudrait-il tenir compte de cela dans la formulation de la motion. Nous ne pouvons rien changer au fait qu'ils ont été nommés. Dans ce cas, pourquoi renvoyer la question au comité permanent? L'idée de départ était de nous assurer qu'il ne s'agissait pas de nominations politiques.

M. Keeper: Madame la Présidente, j'aurais une question à poser à mon collègue. Nous étudions des nominations faites par le gouvernement conservateur, des nominations de gens sortis tout droit de l'industrie nucléaire. Ma collègue, la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) a mentionné M^me^ Ursula Franklin, un expert scientifique indépendant de l'industrie. Si nous avions un gouvernement libéral, et c'est une pure hypothèse, à quel genre de nominations procèderait-il? Les libéraux seraient-ils prêts, contrairement à ce qu'ils ont fait dans le

passé, à nommer à ce genre de commission des gens qui contesteraient les principes de base de l'industrie? Nommeraient-ils des gens qui joueraient les chiens de garde du public canadien? Redéfiniraient-ils toute la question du secret en ce qui concerne cette commission? De l'avis du député, que ferait un gouvernement libéral d'autre que ce que fait le gouvernement conservateur aujourd'hui ou ce qu'ont fait les libéraux dans le passé?

M. Baker: Madame la Présidente, nous avons toujours nommé des personnes qualifiées. Actuellement, on s'inquiète un peu partout dans le pays des nominations politiques. Toutes les nominations auxquelles procède actuellement le gouvernement ont l'air d'être politiques. Je tiens à assurer le député que l'actuel gouvernement ne va pas tarder à être remplacé par un gouvernement libéral. Nous veillerons alors à ce que les nominations soient faites sur la base des qualifications des candidats et de leur dévouement au peuple canadien.

• (1530)

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, je n'avais pas l'intention de parler de la question d'aujourd'hui. Toutefois, depuis que l'on m'a demandé de participer au débat j'ai appris beaucoup de choses, des choses auxquelles je n'avais jamais réellement pensé.

Nous avons parlé de la façon de nommer les membres de la Commission de contrôle de l'énergie atomique et de l'annulation de la nomination du Dr Ursula Franklin. Je voudrais passer en revue le processus apparent de nomination du Dr Franklin, puis de retrait de cette nomination. Elle avait été nommée par l'ancienne ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui est maintenant ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney). M^me^ Franklin est officier de l'Ordre du Canada et médecin renommé. On sait aussi qu'elle s'est prononcée contre la construction de la centrale nucléaire de Darlington. Je dois reconnaître que j'ai appris, cet après-midi même, certaines choses au sujet de ce projet que je ferai partager à la Chambre un peu plus tard. Le Dr Franklin veut changer les dispositions de la Loi sur le contrôle de l'énergie nucléaire qui concerne le secret et c'est sans doute là la raison essentielle de la décision du gouvernement et du processus étrange et douteux qui a été suivi dans cette affaire de nomination.

Je crois que la nomination du Dr Franklin a été annulée le printemps dernier. Le chef de notre parti et un de mes collègues ont soulevé cette affaire lors de la période des questions et aussi du débat d'ajournement. Pendant la période des questions le premier ministre (M. Mulroney) a dit que le Dr Franklin avait refusé la nomination parce qu'elle était en désaccord avec les dispositions de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique concernant le secret. La correspondance dont je parlerai dans un moment montre que ce n'est pas le cas.

Le gouvernement et le Cabinet avaient décidé d'annuler sa nomination avant qu'elle n'écrive une lettre dans laquelle elle exprimait certains doutes au sujet des dispositions relatives au secret. Malgré ses doutes, et j'ose espérer que c'est la raison pour laquelle on avait songé à elle, elle n'a pas refusé de prêter le serment de secret ni de devenir membre de la commission. Elle a mis le système en doute et la façon dont elle avait été approchée.

En fait, dès que le Cabinet a appris que M^me^ Franklin avait certaines idées sur l'énergie nucléaire, il a décidé de retirer son offre après coup.

Une autre personne a été nommée un an et demi après que l'offre eut été retirée et après que la ministre du Commerce extérieur eut quitté son poste. Le poste est resté vacant pendant toute cette période.

Il y a plusieurs questions à se poser. Pourquoi le Cabinet a-t-il opposé son veto à la nomination de M^me^ Franklin? Il convient par ailleurs de se poser des questions sur la façon dont le ministre s'y était pris. De toute façon, pourquoi le Cabinet a-t-il opposé son veto? Les représentants du nucléaire ont-ils fait du lobbying dans les coulisses? Ils n'étaient certainement pas du même avis et ne défendaient certainement pas les mêmes intérêts que M^me^ Franklin.

Je vais expliquer ce qui s'est passé. Le 15 avril 1985, la ministre a envoyé à M^me^ Franklin une lettre lui offrant un poste à la CCEA. Le 22 avril 1985, M^me^ Franklin a reçu une lettre du ministre. Le même jour, elle a mis sa réponse à la poste; elle demandait des explications sur les dispositions relatives au secret et sur les rapports entre la commission et le public. Elle n'a pas refusé le poste dans cette lettre.

Le 23 avril 1985, le cabinet du ministre a téléphoné au professeur Franklin pour l'informer que cette nomination était une erreur. C'est vraiment très maladroit du point de vue des relations publiques, sans même parler de la question de la compétence. Je ne peux pas croire que le ministre ait pu agir avec autant de désinvolture. M^me^ Franklin en a été informée le 23 avril, avant que le cabinet du ministre ne reçoive sa lettre.

Le 29 mai 1985, le ministre a écrit à M^me^ Franklin pour l'informer que la lettre annonçant sa nomination à la Commission avait été «envoyée par erreur».

De toute évidence, entre le 15 et le 23 avril, le cabinet s'est opposé à la nomination de M^me^ Franklin et, comme vous vous en souviendrez, c'était pendant que le ministre se trouvait en Chine. Il y a eu une entourloupette. Il y a lieu de s'inquiéter de ce que le gouvernement refuse de nommer à cette commission une personne qui a ses opinions quant à la façon dont fonctionne le programme d'énergie nucléaire ou même la Commission de contrôle de l'Énergie atomique. Il serait utile de savoir pourquoi le gouvernement s'est opposé à cette nomination.

Le député de Spadina (M. Heap) a examiné les titres de compétence excellents que M^me^ Ursula Franklin possède en tant que physicienne et éducatrice. Elle a contribué à l'élaboration de la politique scientifique par l'entremise du Conseil des Sciences du Canada et du Conseil de Recherches en Sciences naturelles et en Génie du Canada. Elle a également fait bien d'autres choses. Elle a été l'un des ardents défenseurs de *Science for Peace*, ce qui lui a valu une réputation internationale. Toutes ses réalisations lui font honneur en tant que chercheur et être humain. Je suis également fière du fait qu'il s'agisse d'une femme.

Je pensais que le gouvernement l'aurait chaleureusement accueillie à la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Nous aurions certainement besoin de quelqu'un pour préconiser la prudence à cet égard.

Comme je l'ai déjà dit, le professeur Franklin s'oppose à la centrale nucléaire géante de Darlington, en Ontario, ou du moins, elle a de sérieuses réserves à son sujet. J'en ai appris beaucoup plus au sujet de l'usine en lisant un article qui a paru dans l'édition de décembre dernier de *Saturday Night*. Cet article annonçait qu'Hydro-Ontario continuait de construire une gigantesque centrale nucléaire à Darlington, malgré Tchernobyl et toutes les tragédies, les craintes et les anxiétés qu'elle a fait naître; malgré l'élection d'un gouvernement libéral en Ontario qui était contre; et malgré que cette centrale risque d'être tout à fait inutile. D'après les renseignements dont on dispose il n'y a pas suffisamment de demandes pour l'énergie de cette centrale.

Ayant lu cet article, je croyais que certains de nos députés de l'Ouest auraient été un peu inquiets. Je ne cherche pas à aviver la concurrence entre nos régions, mais il faudrait quand même être raisonnable dans notre planification. A ce qu'il semble, la centrale de Darlington est le plus gros chantier de centrale nucléaire actuellement en activité en Amérique du Nord. Il y avait—il y a encore—une absence frappante de construction en Alberta à l'époque où cette centrale a été mise en chantier. L'article donnait à entendre qu'il y avait un rapport et que les centrales nucléaires avaient remplacé dans le monde les centrales au mazout. Je suis persuadé que le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) pourrait nous en dire davantage à ce sujet.

Il semble que la province d'Ontario soit maintenant florissante grâce à l'énergie nucléaire et qu'elle ait repris en main son économie assujettie aux cheiks de l'Alberta et de l'Arabie, suivant l'article. Il y a eu au Canada des déplacements massifs de prospérité vers l'Est aux dépens de l'Ouest. Cela a joué pour beaucoup, et l'article signale que cela n'a pas pu se faire sans certains frais et sans certains risques. On souligne également qu'il est étrange que ces immenses installations soient érigées sous une administration libérale en dépit de l'opposition avouée de ce parti avant son élection. Les travaux ont été entrepris malgré la catastrophe de Tchernobyl en avril dernier et en dépit du fait que l'énergie produite par la centrale ne sera peut-être jamais nécessaire. Ce n'est qu'un exemple des questions soulevées par le Dr Franklin. Il serait permis de penser qu'un tel point de vue devrait être représenté au sein du conseil d'EAC.

• (1540)

Il importe également qu'il y ait des femmes au sein de ce conseil. Il devrait y avoir égalité et parité au sein de tous les conseils. On m'apprend qu'il y a une autre femme au sein du conseil d'EAC, il s'agit du Dr Sylvia Fedoruk que je ne connaissais pas. Pourquoi est-il important que les conseils comptent des femmes? Il y a beaucoup de consommateurs, madame la Présidente. Il m'apparaît qu'en général, les femmes défendent mieux les intérêts des consommateurs, surtout lorsqu'il s'agit de la situation de la famille. Les mères se préoccupent de la prochaine génération et de ce qui l'attend.

Je pense à la question de l'irradiation des aliments qui m'a valu beaucoup de lettres et d'appels de personnes de ma circonscription et d'ailleurs au Canada, comme j'imagine en ont aussi eu les autres députés. Puisque l'irradiation des aliments est liée à l'énergie nucléaire, elle est du domaine du présent débat. Une foule de questions se posent au sujet de ce procédé que l'industrie s'efforce si énergiquement de faire accepter. Pour elle, ce mode de conservation des aliments représente des économies. Ce qui est encore plus grave, c'est que le gouvernement approuve ce procédé. Il semble prêt à permettre l'irradiation des aliments en dépit de graves inquiétudes de la part des consommateurs de tout le Canada et malgré l'absence de consultations sur le sujet. Il n'y a eu aucune étude sur les effets de l'irradiation sur la santé. Le gouvernement n'a pas non plus envisagé des mesures comme l'obligation d'inscrire une mise en garde sur l'étiquette des produits irradiés. Nous sommes fortement convaincus qu'il s'agit également là d'une question touchant les consommateurs de près et qui devrait être discutée publiquement. Nous nous inquiétons du recours croissant à l'irradiation des produits alimentaires par l'industrie et nous croyons qu'il devrait y avoir des enquêtes sur la question.

Les consommateurs soulèveraient bien d'autres questions. Je crois que des personnes comme le Dr Franklin sont les porte-parole qu'il faut. Il ne suffit pas que les chercheurs se parlent entre eux en termes techniques. Ils doivent être capables de rassurer les Canadiens sur ce qui se fait aujourd'hui dans le domaine de l'énergie nucléaire et capables de garantir que ce sera dans l'intérêt des prochaines générations de Canadiens, de l'environnement, de la protection des travailleurs et de la protection des consommateurs en général.

Les consommateurs désirent des renseignements généraux. Par exemple, où les déchets atomiques sont-ils entreposés en ce moment? La plupart d'entre nous ne disposons que de bribes d'information sur cette question qui nous inquiète. Les consommateurs veulent savoir ce qui devrait être fait pour l'élimination des déchets nucléaires à l'avenir. Ils veulent savoir quelle est l'importance de l'énergie nucléaire. Nous entendons des débats sur la question. Est-il indispensable d'opter pour l'énergie nucléaire à l'avenir? Nous, de notre parti, ne le croyons pas mais le gouvernement, apparemment si. Il favorise activement l'utilisation de l'énergie nucléaire. Les consommateurs veulent savoir quels dangers présente cette forme d'énergie, non seulement pour ce qui est des déchets mais aussi en ce qui concerne les travailleurs du secteur qui doivent s'inquiéter beaucoup des risques qu'ils courent. Pour ma part, je veux savoir, à l'instar d'un bon nombre de mes électeurs sans doute, ce que le Canada fait aux pays du tiers monde en y exportant ses réacteurs nucléaires et en semant ces dangers à l'étranger sans avoir répondu à toutes ces questions.

Nous estimons qu'il faut soumettre à un interrogatoire très serré les personnes nommées à cet organisme et nous déplorons beaucoup que la candidature de M^me^ Ursula Franklin ait été rejetée après avoir été retenue pour ce poste. Nous croyons fermement que son genre de compétence et d'attitude y sont nécessaires.

M. Redway: Madame la Présidente, j'ai deux questions à poser à la députée à la suite de ses observations. Tout d'abord, au sujet de la nomination ou non de M^me^ Franklin, je ne prétends pas être un expert ni posséder la moindre information valable sur le sort fait à cette candidature, mais la députée a dit croire que le Cabinet avait peut-être opposé son veto à la nomination de M^me^ Franklin. La députée semble donner à entendre qu'il y a quelque chose de répréhensible au fait que le Cabinet puisse s'opposer à une nomination parce qu'il divergerait d'opinion avec le candidat. Je sais que la députée de Vancouver participe au processus d'examen parlementaire des nominations aux commissions et organismes qui a été institué pour la première fois dans n'importe quelle démocratie parlementaire n'importe où dans le monde par notre premier ministre (M. Mulroney); et puisqu'elle y participe, je suppose qu'elle estime qu'un tel processus d'examen a du bon. Si je comprends bien le processus, le comité examine les titres de compétence des personnes nommées, leur façon de penser et leurs positions sur les questions dont elles vont s'occuper. Je suppose que la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) estime qu'après avoir passé tous ces points en revue, le comité devrait disposer d'un droit de veto sur les nominations. Si je comprends bien ses propos, elle estime que le Cabinet ne devrait pas pouvoir opposer son veto quand il n'est ne souscrit pas à l'opinion du candidat. La députée dit, sauf erreur, qu'elle s'opposerait à ce qu'un comité d'examen ait un pouvoir de veto sur ces nominations. J'aimerais entendre ce qu'elle a à dire à ce sujet.

Deuxièmement, la députée a affirmé que tous les points de vue devraient être représentés au conseil, toutes les façons de penser et toutes les positions. Je voudrais savoir, au cas où elle devrait un jour nommer les membres d'un comité ou d'une commission, si elle s'assurerait alors que tous les points de vue et que toutes les idéologies soient représentés, ou si elle jugerait plutôt que tous les candidats doivent partager l'idéologie et la position du Nouveau parti démocratique. En ce qui a trait à cette commission plus particulièrement, accepterait-elle qu'elle soit formée d'au moins 50 p. 100 de représentants de l'industrie nucléaire?

Mme Mitchell: Madame la présidente, tout d'abord, en ce qui a trait au veto du cabinet, je pense que le député est passé à côté de la question. Je serais heureuse de lui montrer la correspondance qui vient appuyer les questions que j'ai soulevées tout à l'heure. Nos objections venaient du fait que le cabinet a usé d'un faux prétexte. Le premier ministre lui-même a annulé la nomination du D^r^ Franklin sous un faux prétexte. Cette dernière a précisé très clairement qu'elle ne prêterait pas le serment de discrétion et le premier ministre a invoqué cette raison pour annuler sa nomination. Je voulais le préciser, et j'aurais pensé qu'un député de la région de Toronto, comme mon collègue, aurait voulu examiner cette question un peu plus en détail.

• (1550)

Si nous formons le gouvernement, bien entendu, nous ferons en sorte que les comités soient représentatifs. C'est déjà fait dans ma circonscription. Le comité consultatif local comprend des représentants du secteur privé, du monde ouvrier, des associations communautaires et, j'en suis persuadée, des divers partis politiques. Selon moi, il serait tout à fait insensé de la part d'un gouvernement de ne pas assurer une bonne représentation de tous les groupes concernés et de ne pas mettre en oeuvre des programmes d'action positive.

M. Waddell: Madame la présidente, je voudrais formuler une brève observation. Selon moi, le député, qui fait de l'excellent travail, devrait se pencher de plus près sur cette nomination. On a fort mal traité cette dame de Toronto . . .

M. Redway: Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, les dispositions du Règlement concernant les questions et les observations prévoient qu'elles doivent être adressées à la présidence, et non à un député qui a formulé une observation ou posé une question.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence est persuadée que le député posera ses questions par son entremise.

M. Waddell: J'en prends note, madame la Présidente, étant donné qu'il s'agissait plus, pour le député, d'une façon de m'interrompre. Un certain nombre de députés néo-démocrates sont intervenus sur cette question. Comme vous le savez, madame la Présidente, beaucoup d'entre nous font office de critiques sur diverses questions, et je voudrais vous faire part de mon opinion sur le discours de ma collègue, la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell). Elle est chargée de la politique sociale et de la garde d'enfants alors que je suis responsable de l'énergie.

Au début de son discours, la députée a déclaré qu'elle avait beaucoup appris aujourd'hui. Je voudrais simplement lui dire que son discours a été l'un des meilleurs que j'ai jamais entendus à la Chambre. Je le dis en toute sincérité. Son analyse de la question a été tellement complète et honnête, que j'invite mes vis-à-vis à songer à ses observations et à y répondre.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Je sais que certains de mes collègues trouvent cela amusant, mais nous, du Nouveau parti démocratique, prenons l'industrie nucléaire très au sérieux. En outre, nous jugeons que la façon dont cette dame de Toronto a été traitée, est très grave. C'est pourquoi nous ne nous excusons pas de prendre le temps de la Chambre cet après-midi, et de profiter de l'occasion qui nous a été donnée de discuter des nominations de ces hommes qui sont tous des apôtres de l'industrie atomique, nominations tout à fait inéquitables et cachées. Les Canadiens finiront un jour par en arriver à cette conclusion et ils forceront alors le gouvernement à plus de transparence.

M. Baker: Madame la Présidente, la députée ne pourrait-elle pas nous expliquer davantage son point de vue au sujet de l'examen par les comités des nominations par décret du conseil et nous dire si elle estime valable cette initiative du gouvernement? Est-ce utile, à son avis? Croit-elle que ce mécanisme convienne pour l'examen des nominations par décret?

Mme Mitchell: Madame la Présidente, j'avoue ne pas avoir vraiment participé à ce genre d'examen. J'ai siégé à un comité, celui du secrétaire d'État, qui a déjà eu à examiner ce genre de questions. Généralement parlant, nous voulons être en mesure d'examiner les nominations, mais rien ne sert de les examiner s'il n'y a pas moyen de donner suite aux recommandations que nous faisons après coup. Je pense que le comité devrait pouvoir exercer une influence relativement concrète au sujet de telles

Le Sénat

nominations et les contester dans certains cas, comme l'a fait valoir le député tout à l'heure.

(La motion de M. Waddell est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Madame la Présidente, je voudrais que toutes les questions restent au Feuilleton.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les questions sont-elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986 SUR LES TRANSPORTS ROUTIERS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, ajournée le jeudi 5 février, de la motion de M. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Que le projet de loi C-19, concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il reste au député de Spadina (M. Heap) une minute de temps de parole pour finir son intervention et ensuite nous consacrerons quelques minutes aux questions et observations. Le député de Spadina tient-il à poursuivre?

M. Dan Heap (Spadina): Oui, madame la Présidente. Pendant la minute qui me reste, je voudrais simplement résumer les principaux points dont j'ai parlé hier. On n'a pas suffisamment examiné ce projet de loi. Toutes sortes de questions pourraient être soulevées par les partisans ou les détracteurs de ce projet de loi et des divers intérêts de l'industrie du camionnage et des transports en général. On a soulevé diverses questions qui n'ont pas reçu de réponse. Il est très important que ce projet de loi ne soit pas adopté maintenant en deuxième lecture mais qu'il soit renvoyé au comité permanent, afin que celui-ci puisse voyager au Canada pour entendre ces points de vue différents.

M. Kilgour: Madame la Présidente, le député de Spadina (M. Heap) et moi-même avons discuté il y a environ quatre heures du contenu de cette période de questions et je l'invite à commenter mes remarques. Le député a déclaré que des emplois seront supprimés à cause de ce projet de loi. Sauf erreur, les statistiques du *Bureau of Labour* des États-Unis montrent qu'entre 1980 et 1985, les emplois du secteur du camionnage ont augmenté de 22 p. 100 et le salaire des employés dans ce secteur était supérieur de 40 p. 100 au salaire moyen dans le secteur privé malgré la récession que connaissait ce pays à cette époque-là.

Je rappelle au député que plus d'un million de nos concitoyens travaillent dans des secteurs fortement tributaires des transports. Ces entrepreneurs de toutes les régions du Canada nous ont clairement déclaré qu'ils ont besoin d'un système de transport plus efficace et plus concurrentiel afin de faire des bénéfices et d'être compétitifs dans notre pays aussi bien qu'à l'étranger. A mesure que ces entreprises deviennent plus concurrentielles, on assiste à la création de nouveaux emplois pour les Canadiens et les Canadiennes.

Je demande au député de faire des commentaires à ce sujet et, si j'en juge par son discours, je voudrais savoir si son seul souci est de protéger les emplois actuels dans l'industrie du camionnage. Je l'avertis que cette politique est vouée à l'échec. Les emplois vont disparaître lentement si nos producteurs de ressources et nos fabricants perdent des marchés parce que l'industrie canadienne des transports routiers continue à n'être pas concurrentielle. Nous nous trouverons alors dans la pire des situations possibles. Nous perdrons des emplois dans les industries de production et dans celle du camionnage parce que les producteurs expédieront de moins en moins de marchandises.

Le député a déclaré que les camionneurs canadiens n'avaient pas accès aux routes américaines. Je veux savoir pourquoi il a dit cela et je lui rappelle qu'un millier de transporteurs canadiens sont détenteurs actuellement de permis d'exploitation aux États-Unis. En fait, les camionneurs canadiens ont augmenté leur part du marché total au-delà de notre frontière de 8 à 12 p. 100 entre 1980 et 1984, la dernière année pour laquelle je dispose de chiffres. Bref, les camionneurs canadiens sont déjà très concurrentiels sur les routes américaines. Comment le député peut-il déclarer que nous n'y aurons pas accès?

Le député de Moncton (M. Cochrane) a prétendu qu'en fait, d'un trait de plume, on pourrait nous interdire l'accès au trafic transfrontalier.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît. C'est avec beaucoup de regret que je dois interrompre le député. Je ne peux pas autoriser le député de Spadina (M. Heap) à répondre.

Puisqu'il est 16 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1600)

M. Kilgour: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Comme j'ai empiété sur le temps de parole du député, y aurait-il consentement unanime pour que nous lui donnions deux ou trois minutes de plus pour répondre?

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il n'y a pas consentement unanime et j'ai déjà annoncé le prochain article de l'ordre du jour.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--MOTIONS

[*Français*]

LE SÉNAT

L'OPPORTUNITÉ DE PRENDRE DES MESURES POUR QUE LES SÉNATEURS SOIENT ÉLUS SUR LA BASE D'UNE REPRÉSENTATION ÉGALE DE CHAQUE PROVINCE ET TERRITOIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 16 décembre 1986, de la motion de M. Taylor: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de prendre des mesures nécessaires pour remplacer le présent Sénat par un autre qui se composera de sénateurs élus par la population du Canada sur la base d'une représentation égale de chaque province et territoire et que la Chambre invite en outre instamment le gouvernement à engager à cette fin des discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans les plus brefs délais.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui prévoit l'abolition du Sénat et son remplacement par une Chambre élue où les provinces seraient représentées sur un pied d'égalité. Ce n'est pas la première fois que la Chambre des communes est saisie d'une telle motion, et le député de Bow River (M. Taylor) s'en doute bien, plusieurs propositions intéressantes ont été formulées au fil des ans pour rendre le Sénat canadien plus efficace et plus représentatif.

J'aimerais, madame la Présidente, passer en revue cet après-midi quelques-unes de ces propositions en commençant par le rapport de 1972 du Comité mixte spécial de ce Parlement sur la Constitution du Canada. Ce Comité proposait que le gouverneur général en conseil continue de nommer les sénateurs pour la moitié selon le mode actuel et, pour le reste, à partir d'une liste de candidats proposés par les provinces. Ce Sénat aurait compté 130 sièges répartis de façon à respecter le poids relatif des régions: le Québec et l'Ontario conserveraient leurs 24 sièges respectifs. La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick auraient 10 représentants; l'Île-du-Prince-Édouard, 4; Terre-Neuve, 6; les autres provinces, 12 chacune; et enfin 2 sénateurs reviendraient à chacun des territoires.

En 1978, le gouvernement de la Colombie-Britannique a proposé que le rôle principal du Sénat soit de faire participer les régions et provinces au processus institutionnel de prise de décisions. Pour ce faire, ce gouvernement proposait que la nomination des sénateurs soit confiée aux provinces et que chaque délégation ainsi formée soit dirigée par un ministre provincial. Chacune des cinq régions enverrait ainsi à un Sénat d'une soixantaine de membres un nombre égal de représentants.

Encore en 1978, madame la Présidente, il semble que l'idée de l'abolition du Sénat et de son remplacement par une «Chambre des provinces» ait été très populaire. L'*Ontario Select Committee on Constitutional Reform* de l'Assemblée législative de l'Ontario, la *Canada West Foundation* et le Parti progressiste conservateur ont, en effet, fait des propositions en ce sens.

Ainsi, le Comité consultatif de l'Ontario proposait que les sénateurs soient nommés par les gouvernements provinciaux et qu'ils les représentent: les députés, les ministres et le premier ministre de chaque province pourraient en faire partie. Les représentants du gouvernement fédéral pourraient participer aux travaux de la Chambre des provinces en présentant des projets de loi, en intervenant au cours de l'étude des projets de loi, mais ils ne seraient pas habilités à voter.

Le Sénat

La *Canada West Foundation* propose que la Chambre des provinces soit composée de délégations provinciales et territoriales autorisées à déposer un seul vote pondéré; ces délégations provinciales seraient composées de ministres et de députés provinciaux ainsi que de fonctionnaires. En outre, tous les premiers ministres provinciaux seraient d'office membres de la Chambre des provinces, chaque premier ministre assurant la présidence à tour de rôle. Le parti progressiste conservateur a recommandé pour sa part que la majorité des membres soient délégués par les gouvernements provinciaux, les autres étant nommés par le gouvernement fédéral.

Dans son rapport intitulé *Vers un Canada nouveau*, l'Association du Barreau canadien propose en 1978 que la Chambre haute soit reconstituée de manière à représenter les intérêts régionaux. L'Association recommande que les membres de cette Chambre soient nommés à titre amovible par les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral pouvant nommer des porte-parole qui n'auraient pas le droit de vote.

En 1979, madame la Présidente, la Commission de l'unité canadienne, coprésidée par MM. Pepin et Robarts, propose de désigner la seconde Chambre sous le nom de Conseil de la Fédération. Elle serait composée de délégations provinciales représentant les gouvernements provinciaux et agissant selon leurs directives. La Commission propose qu'un ministre préside chaque délégation et que les ministres fédéraux puissent participer aux débats, présenter et défendre les projets de loi de leur gouvernement devant le Conseil de la Fédération et ses comités, mais qu'ils n'aient pas le droit de voter. Pour sa part, la Fédération des francophones hors Québec recommande en 1979 la création d'une Chambre de la Fédération dont les membres seraient élus.

Dans son rapport sur certains aspects de la Constitution canadienne connu sous le nom de rapport Goldenberg-Lamontagne, le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles recommande que le gouvernement fédéral continue de nommer les sénateurs, mais que la moitié d'entre eux soient choisis d'après les listes établies par les gouvernements provinciaux ou territoriaux. Le principal critère à respecter serait le respect d'un certain équilibre dans la représentation de diverses composantes de la société, et de l'expertise requise pour l'exercice efficace des fonctions des sénateurs.

En 1980, madame la Présidente, le Comité constitutionnel du parti libéral du Québec présente ses propres recommandations dans un document intitulé *Une nouvelle fédération canadienne*. Le Livre beige recommande que le Sénat soit aboli et que le Parlement fédéral ne comporte plus qu'un seul organe, la Chambre des Communes. Toutefois, une nouvelle institution intergouvernementale serait prévue dans la Constitution, soit un Conseil fédéral composé de délégations des provinces agissant selon les instructions de leurs gouvernements respectifs.

Chaque premier ministre provincial serait de plein droit chef de la délégation de sa province, et le gouvernement fédéral déléguerait des représentants non habilités à voter pour exprimer son point de vue. Le Québec compterait une représentation minimale égale à 25 p. 100 du nombre des membres du conseil, les petites provinces se voyant garantir une représentation équitable. En outre, le Conseil refléterait la dualité canadienne par la mise en place d'un comité composé pour moitié de francophones, lequel serait appelé à intervenir chaque fois que la dimension dualiste serait affectée par les initiatives fédérales soumises au conseil.

En 1981, la *Canada West Foundation* modifie sa position et recommande que les sénateurs soient élus au suffrage direct pour des mandats de durée limitée. Les élections auraient lieu en même temps que les élections générales nationales, et les sénateurs seraient élus dans une circonscription à l'échelle de la province au moyen d'un vote transférable.

Madame la Présidente, vous me dites qu'il ne me reste qu'une minute seulement? C'est terminé . . . Merci beaucoup, madame la Présidente, de m'avoir permis de parler cet après-midi pour éclairer un peu cette assemblée.

• (1610)

[*Traduction*]

M. George Baker (Gander—Twillingate): Madame la Présidente, je conviens avec le motionnaire que nous avons besoin d'une seconde chambre qui, plus que les Communes ne le font à l'heure actuelle, oblige le gouvernement à répondre de ses actes. Je me rends compte en disant cela qu'il y aurait peut-être moyen de modifier la procédure et les coutumes de la Chambre pour combler le vide.

La structure des Communes se fonde sur le principe qu'elles sont un corps législatif, que le gouvernement y rend compte de ses actes à la population et qu'on y recrute les personnes devant former un gouvernement. En d'autres termes, quand notre régime parlementaire a été constitué, la sphère d'activité du gouvernement du Canada se limitait aux chemins de fer et aux bureaux de poste. A cette époque, les Communes prenaient elles-même l'initiative des lois. Les membres élus des Communes en prenaient l'initiative et les adoptaient pour le gouvernement du Canada.

La fonction législative des Communes a disparu. Tel que m'apparaît leur rôle aujourd'hui, elles n'ont plus rien d'un corps législatif. Il faut en chercher la cause dans l'influence envahissante de l'État. Il dirige tout dans notre société. L'initiative en vue de l'adoption des lois vient donc de la fonction publique ou elle est attribuable à des facteurs extérieurs comme les conférences fédérales-provinciales.

On imagine mal aujourd'hui que puisse être adoptée une loi sur la seule initiative de la Chambre. A part les programmes d'un parti politique qui cherche à prendre le pouvoir et les lois qui sont proposées à la suite de ces engagements publics, de conférences fédérales-provinciales ou d'autres facteurs extérieurs, bien peu de lois peuvent être classées comme des initiatives de la fonction publique. La fonction législative des Communes s'est considérablement détériorée.

Les Communes ont aujourd'hui pour seule fonction de rendre le gouvernement comptable de ses actes. On se demande si les Communes remplissent même cette fonction aujourd'hui. D'où l'importance de cette motion. En vertu du régime actuel, un ministre de la Couronne n'est pas obligé de répondre à une question sur son ministère et on n'attend même pas de lui qu'il connaisse la réponse. Selon la jurisprudence parlementaire fondée sur les décisions des Présidents de la Chambre au cours des années, on ne peut pas demander à un ministre d'être au courant de tout ce qui se passe dans son ministère. C'est affaire d'usage, de droit en vertu du régime parlementaire britannique. La question de la responsabilité a perdu de son importance en ce qui concerne les Communes.

Une autre fonction a été confiée aux Communes qui ont été formées, à l'origine, pour qu'on y recrute les futurs membres du gouvernement.

A l'origine, la Chambre des communes devait servir de lieu d'apprentissage aux politiques afin qu'ils se préparent à assumer des responsabilités ministérielles ou acquièrent toute la compétence et l'expérience nécessaires pour bien légiférer et rendre compte de leurs actes à la population. Cette fonction d'initiation, si l'on peut dire, le Parlement ne l'exerce plus aujourd'hui puisque le député du XX^{e} siècle ne siège plus que trois ans ou trois ans et demi à la Chambre en moyenne. Il passe en coup de vent. Le taux de roulement des députés fait en sorte que la Chambre des communes ne remplit plus du tout cette fonction.

Je suis d'accord avec la motion à l'étude. Je n'ai pas entendu le député expliquer comment on établira la formule, mais j'ai écouté les commentaires de plusieurs députés sur cette motion la dernière fois qu'elle a été examinée par la Chambre. L'un des députés a parlé, sans nécessairement utiliser les mêmes termes, de l'obligation de rendre compte de la Chambre des communes, c'est-à-dire du fait que la Chambre, qui constitue le pouvoir exécutif du gouvernement et devrait être responsable de ses décisions, n'a pas de comptes à rendre à la population du Canada. Ce député a cité l'exemple du contrat du CF-18 pour démontrer que le gouvernement n'était pas tenu de rendre compte de ses décisions à la population canadienne et pour conclure que l'obligation de rendre compte devait être confiée à une seconde chambre dont les membres élus prendraient des décisions après mûre réflexion.

Je vais vous citer un cas où, d'après moi, les membres du gouvernement, les ministériels, n'ont pas été responsables d'une décision du gouvernement. Je veux parler de l'entente récente sur la pêche signée entre la France et le Canada. J'ai des raisons de croire que ni le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon), ni le ministre des Transports (M. Crosbie) n'ont été les vrais instigateurs de cette entente. Cependant, rien ne nous permet d'obliger le gouvernement à rendre des comptes. Il n'existe pas de mécanisme qui permette au secteur du gouvernement qui a pris la décision de répondre de ses actes devant la population canadienne. La complexité de l'époque où nous vivons a fait disparaître de la Chambre la fonction législative; l'obligation de rendre compte n'y existe plus et, en raison du taux de roulement, la Chambre ne sert plus à l'initiation des députés. J'appuie donc la motion du député sous sa forme actuelle et j'ai d'autres idées sur la formule à envisager.

• (1620)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis voudrait que le gouvernement envisage . . .

. . . l'opportunité de prendre des mesures nécessaires pour remplacer le présent Sénat par un autre qui se composera de sénateurs élus par la population du Canada sur la base d'une représentation égale de chaque province et territoire et que la Chambre invite en outre instamment le gouvernement à engager à cette fin des discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans les plus brefs délais.

Cette motion, c'est mon collègue, le député de Bow River (M. Taylor) qui l'a présentée, avec l'appui du député de Prince George—Bulkley Valley (M. McCuish).

Je crois que le problème central de la démocratie représentative au Canada peut se résumer en une phrase. C'est que deux Canadiens sur trois vivent dans un étroit corridor s'étendant de Windsor à Québec. C'est un fait démographique avec lequel il nous faut tous compter.

Le plus grand problème des Canadiens qui vivent à l'extérieur des deux provinces centrales, c'est qu'ils ne se sentent pas politiquement égaux à leurs compatriotes des deux provinces centrales. Je crois que cela vaut autant pour Terre-Neuve que pour l'île de Vancouver. Cela vaut certes pour la région des Prairies où j'ai passé la plus grande part de ma vie.

J'ai prononcé récemment à Edmonton un discours intitulé: «La démocratie représentative au Canada: Ses points forts, ses faiblesses et les améliorations à y apporter». J'ai signalé que beaucoup d'institutions nationales ne représentent pas tous les Canadiens avec une égale vigueur. J'ai cité l'exemple de l'émission *The National*, qui est diffusée tous les soirs à 22 heures sur un réseau public de télévision. Je crois que le budget de cette émission de nouvelles est dépensé à 80 p. 100 dans les limites du Grand Toronto.

M. Redway: Vous pouvez l'avoir si vous voulez.

M. Kilgour: Un député de Toronto me dit que nous pouvons l'avoir si nous voulons. Le fait est que ceux d'entre nous qui vivent dans les huit provinces périphériques le veulent. Il est parfaitement injuste que 80 p. 100 de ce budget soient dépensés dans une seule ville. On devrait rebaptiser *The National* «Les nouvelles torontoises». Les Canadiens qui ne vivent pas à Toronto, y compris ceux du nord du Québec, du nord de l'Ontario et de l'Alberta, ne sont pas suffisamment représentés par une émission de nouvelles qu'ils financent pourtant au même titre que le député de Toronto. Le fait est que cette institution nationale ne semble pas refléter comme elle le devrait l'ensemble du Canada.

Je vais maintenant dire quelques mots du Sénat. Là où la réforme la plus importante reste à faire, c'est au Sénat, cette institution peu appréciée et peu pratique qui siège au bout du corridor. Le comité mixte spécial sur la réforme du Sénat a rapporté il y a deux ans qu'un Sénat dont les membres sont nommés ne répond plus aux besoins du fédéralisme canadien. Il affirmait que seul un Sénat élu pouvait jouer son rôle principal, à savoir celui de la représentation régionale. Comment, dans une démocratie représentative, 104 hommes et femmes qui sont en place jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 75 ans peuvent-ils collaborer avec la présente assemblée qui se compose de représentants et représentantes élus? Qui sont leurs électeurs et à qui sont-ils comptables? A personne sinon à eux-mêmes.

Vingt-cinq millions de Canadiens ne bénéficient pas d'un emploi confortable, bien payé et sans responsabilité. En démocratie, le poste de sénateur devrait être important, mais il n'y a pas de responsabilité sans électeurs. Que font-ils quand vient le moment des élections? Ils n'ont pas un rôle important à jouer dans une démocratie et c'est pourquoi nous estimons qu'ils devraient être élus de façon à ce que chaque province soit représentée équitablement. On me demande pourquoi les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard devraient avoir quatre ou cinq sénateurs comme le Québec ou l'Ontario?

[*Français*]

A mon avis, c'est la même chose dans Rhode Island, par exemple, ou au Vermont, avec deux sénateurs. On se moque de cela aussi, mais les électeurs de New York sont prêts à accepter une telle situation au nom de l'unité nationale.

[*Traduction*]

Si Rhode Island peut avoir deux sénateurs alors qu'il est collé à l'État de New York, pourquoi l'Île-du-Prince-Édouard ne pourrait-elle pas en avoir quatre ou cinq, comme le Québec ou l'Ontario? C'est une façon symbolique de montrer que tous les Canadiens peuvent jouer un plus grand rôle dans nos institutions démocratiques. A mon avis, c'est un argument qui milite en faveur de l'élection des sénateurs. Si cela fonctionne aux États-Unis, cela peut fonctionner également au Canada. La Californie a une population de 25 millions d'habitants et elle est située à côté du Nevada qui n'a qu'un million à un million et demi d'habitants. L'État de New York, qui compte 18 millions de citoyens, est situé à côté du Vermont qui compte à peine plus de 500 000 habitants.

On répond souvent à cela qu'un Parlement ayant deux chambres élues n'a pas vraiment sa place au Canada où l'on part du principe que le gouvernement agit de façon raisonnable. En fait, seul un Sénat élu possédant suffisamment de poids pour contester, si nécessaire, les décisions d'un gouvernement appuyé par la Chambre des communes, peut répondre aux souhaits des Pères de la Confédération. Ces derniers voulaient une Chambre qui puisse équilibrer judicieusement les pouvoirs des Communes en sauvegardant les intérêts légitimes des citoyens des provinces les moins peuplées. Lequel d'entre nous irait prétendre que le Sénat australien ne fonctionne pas bien? Il n'est peut-être pas parfait, mais il fonctionne bien. Cette formule donnerait sans doute également de bons résultats au Canada. Vois-je sourire le député de Toronto?

M. Redway: En effet.

M. Kilgour: Il comprendra, j'espère, que l'Alberta, et sans doute d'autres régions du pays, prennent cette question très au sérieux.

Le Sénat

Depuis 1982, le mode de nomination des sénateurs ne peut être modifié que par un amendement constitutionnel approuvé par le Parlement et l'Assemblée législative d'au moins sept provinces représentant au moins 50 p. 100 de la population canadienne. Je dirais qu'il serait facile de persuader les huit provinces périphériques de se prononcer pour l'élection d'un Sénat où chaque province soit représentée, disons par cinq ou six sénateurs. En fait, je crois que les premiers ministres de la plupart, sinon de la totalité des huit provinces se sont déjà prononcés en faveur d'un changement en ce sens.

On a laissé entendre que le Québec et l'Ontario n'accepteraient jamais cette proposition, mais il serait sûrement possible, madame la Présidente, de persuader le premier ministre de votre province de l'accepter si on rétablissait le droit de veto du Québec sur les amendements touchant ses pouvoirs constitutionnels.

Nous pourrions sans doute convaincre les législateurs ontariens de faire un grand geste pour augmenter l'égalité politique au Canada et d'assurer une représentation sur les mêmes bases qu'entre New York et Rhode Island ou la Californie et le Nevada. On suppose que le Sénat lui-même devrait se résigner à l'inévitable si les trois partis de la Chambre approuvaient un tel amendement. Il en résulterait, selon moi, une démocratie améliorée dont tous les Canadiens, de Nanaïmo à St. John, seraient plus fiers.

• (1630)

Je renvoie les députés à un article en faveur d'un sénat électif de Duff Roblin publié dans la Revue parlementaire canadienne. C'est un vrai sénateur vivant qui croit que nous devrions avoir un Sénat élu et qui plaide cette cause avec éloquence. J'ai peut-être été un peu injuste quand j'ai dit que seul un tiers des sénateurs semblent travailler dans notre institution actuelle. En effet, le titre d'un article publié récemment sur le sujet indiquait que la moitié des sénateurs ont manqué la plupart des séances de l'automne. En toute justice pour l'autre Chambre, je devrais signaler que le sénateur Guy Charbonneau fait remarquer que certains de ces sénateurs étaient peut-être malades. D'autres accompagnaient peut-être des dignitaires étrangers. Je m'amuse un peu à paraphraser sa lettre. Ce qui compte c'est que c'est une institution discréditée et que nous avons la chance, grâce au député de Bow River (M. Taylor), de faire quelque chose pour améliorer la démocratie canadienne.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, ce n'est pas la première fois que je parle de la réforme du Sénat durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Il me semble que ça arrive même trop souvent. Je crois cependant qu'il peut être utile de discuter de cette question plusieurs fois. Je suis convaincu que plus nous en parlerons, plus la question attirera l'attention, et plus nous aurons de chances de réussir à abolir cette damnée institution. Je crois que les Canadiens sont en train de devenir malades du Sénat. Ils sont malades du système de nominations et des gens qui sont nommés. Ils sont malades du conflit d'intérêts inhérent qui existe chez les sénateurs. Les gens veulent que le Sénat soit aboli.

D'autres députés ont parlé des différentes réformes possibles. Certains ont proposé que les sénateurs soient nommés par les premiers ministres provinciaux. D'autres qu'ils soient élus dans chacune des provinces à la représentation proportionnelle. Certains députés disent que le sénat permet de réviser les lois sans passion, objectivement ou d'éviter les conflits entre Français et Anglais dans le pays. Ces suggestions et ces idées sont toutes louables. Il faut cependant se demander pourquoi on les fait. On les fait surtout parce qu'on sait que le Sénat actuel ne sert à rien. On reconnaît qu'il y a de très honorables sénateurs et que certains ont bien travaillé dans les comités mais c'est à peu près tout. J'ai signalé, dans les débats précédents, que le Sénat siégeait souvent pendant 45 minutes seulement, parfois jusqu'à deux heures et en une ou deux occasions exceptionnelles, jusqu'à trois heures. J'ai aussi mentionné que, d'après les relevés mensuels, les sénateurs siègent de 10 à 20 heures par mois et, à l'occasion, jusqu'à 25 heures.

M. Redway: Si vous nous laissiez adopter plus de projets de loi, ils auraient plus de travail à faire.

M. Murphy: Le député qui siège à mon extrême droite dit que si nous adoptions plus de projets de loi, ils siégeraient plus longtemps. En vérité, si nous adoptons une mesure très controversée, qui a fait l'objet d'une étude en comité et parfois d'une étude préliminaire, le Sénat peut, pour satisfaire le gouvernement, l'adopter en moins d'une demi-heure.

Le député de Bow River se rappelle sans doute qu'un comité a siégé jusqu'au 4 août, un été, pour débattre le programme des 6 et 5 p. 100. Nous avions entendu nombre de témoins et consacré des avant-midi, des après-midi et des soirs entiers à ce projet de loi. Or, le Sénat l'a adopté le soir même où il lui a été renvoyé. Peu importe ce que fait la Chambre, ce qui compte c'est ce que le Sénat ne fait pas. Par conséquent, n'invoquons pas les vieilles excuses.

Voici ce à quoi je veux surtout en venir: chaque fois que la Confédération canadienne bute sur un problème, quelqu'un propose de le renvoyer au Sénat. Les études et les recommandations faites à la fin des années 60 et dans les années 70 tendaient à confier au Sénat la question de la séparation du Québec. A l'époque, un grand nombre des recommandations présentées à la Chambre avaient pour but de trouver une solution au mouvement séparatiste qui secouait le Québec. De nos jours, les motions qu'on présente et les discours qu'on prononce émanent du problème que pose dans l'ouest du Canada et, notamment, en Alberta, le sentiment que les décisions se prennent en Ontario et au Québec. Le gouvernement, qu'il soit libéral ou conservateur, donne toujours l'impression de craindre la perte de sa faveur populaire au Québec ou en Ontario. Ainsi, le Manitoba n'a pas obtenu le contrat d'entretien des CF-18, et les Albertains se sont vu imposer le Programme énergétique national. Le gouvernement fédéral semble avoir conclu une entente avec la France sur la pêche à la morue afin d'éviter toute question litigieuse lors du Sommet francophone qui se tiendra dans quelques mois. Beaucoup d'orateurs ont exprimé ce sentiment. A chaque fois qu'un problème survient, on veut s'en remettre au Sénat parce qu'il n'a rien d'autre à faire.

Quand j'ai siégé au sein du dernier comité mixte sur le rôle et la réforme du Sénat, j'ai entendu des centaines de mémoires provenant d'un bout à l'autre du Canada. Nous avons rapidement compris qu'il n'existait pas de consensus sur l'avenir de cette chambre. Il y a des arguments en faveur de l'abolition du Sénat et d'autres pour maintenir un Sénat nommé. Il y a aussi de bons arguments pour un conseil des premiers ministres. Nous avons entendu toutes sortes d'idées. Aucune n'a été acceptée par plus d'un groupe et, à mon avis, aucune n'était vraiment pratique. La raison de cela, qui s'applique aussi à la proposition que nous étudions, c'est que nous n'avons jamais envisagé de quelle façon la Chambre des communes traiterait avec ce nouvel organisme. Serions-nous élus de la même façon? Tous les conservateurs votent oui lorsque le premier ministre (M. Mulroney) leur dit. Les libéraux votent non et nous votons, oui, non ou peut-être selon la décision de notre caucus. Le Sénat fonctionne différemment. Allons-nous parler des relations? De toute évidence, si nous avons un Sénat élu où les provinces et les deux ou trois territoires ont tous la même représentation, selon la motion qui sera adoptée, l'objet, le rôle et la structure de l'organisme devront être modifiés. C'est un fait. Nous ne pourrions pas avoir cinq sénateurs du Manitoba, appartenant peut-être à trois partis, qui prendraient une certaine position alors que les députés en prendraient une totalement différente. Cela n'irai pas.

Je prétends qu'au lieu de passer tout ce temps à parler de la réforme du Sénat—parce qu'il est là et que nous pensons qu'il ne fait rien, ou pour beaucoup d'autres raisons toutes justifiées, à mon avis—nous devrions envisager une réforme de la Chambre, car c'est là que sont les problèmes. Il est vrai qu'il y a un Sénat et qu'il n'y a aucune excuse pour le conserver, aucune raison pour qu'il existe, mais les vrais problèmes sont ici.

Il y a le problème de l'intégrité du gouvernement, quel que soit le parti au pouvoir. C'est le problème de la façon dont les décisions sont prises. Automatiquement, nous appuyons notre parti lorsqu'il forme le gouvernement. C'est pour cela que les conservateurs, quelle que soit la région qu'ils représentent, ont dû appuyer la décision du gouvernement à propos de l'attribution du contrat des CF-18 à Montréal, en dépit du fait qu'il y avait une soumission plus économique et probablement techniquement supérieure, venant du Manitoba.

Si nous avions des comités où l'on étudierait des décisions de cette nature et où les membres ne voteraient pas automatiquement selon les directives de leur parti, nous pourrions réformer notre propre chambre. Nous aurions une plus grande crédibilité, que ce soit en Alberta, au Manitoba, au Québec, en Ontario ou dans les provinces atlantiques. Voilà ce qui devrait se faire.

Notre problème, dans l'Ouest, réside en partie dans le fait que, peu importe que nous ayons des représentants du côté oppositionnel ou du côté ministériel, nous partons du principe qu'on ne les écoute pas. Dans ce cas, si les ministériels croient n'avoir aucune influence à la Chambre des communes parce qu'ils ne veulent pas s'opposer à la position officielle du gouvernement, il leur incombe de veiller à ce que leur caucus ou leur gouvernement prenne des décisions judicieuses. Je présume que les réunions du caucus ne servent pas uniquement à donner bêtement son approbation. Je suppose que l'on y tient de vrais débats. Je suppose que les hommes et les femmes qui font partie du caucus sont des personnes honorables qui prennent position. Je suppose que ceux qui continuent à ne pas être d'accord sur un certain point sortent. C'est ainsi qu'il faut se comporter. J'ai assisté à des caucus du gouvernement. Je ne dis pas cela uniquement parce que je suis maintenant dans l'opposition. J'ai fait partie du gouvernement du Manitoba. J'ai vu des députés s'opposer au gouvernement et critiquer avec véhémence certaines décisions gouvernementales. Il est arrivé que l'on fasse un revirement complet pour représenter l'opinion de toutes les régions du Manitoba, à cause des discussions tenues au caucus.

• (1640)

Je prends le Manitoba comme exemple non seulement parce que je viens de là et parce que la province est dirigée par un gouvernement néo-démocrate, mais parce que la majorité des sièges à l'Assemblée législative représente la ville de Winnipeg. Il existe 30 sièges pour la ville de Winnipeg et 27 pour les circonscriptions extérieures. Pourtant, les habitants des petites régions arrivent à influencer les décisions du gouvernement parce qu'ils insistent pour que le gouvernement soit raisonnable.

Lorsque nous parlons de réforme, ne perdons pas notre temps à parler du Sénat. Parlons de ce qu'il faut faire à la Chambre et de ce qu'il faut faire au caucus.

[*Français*]

Mme Anne Blouin (Montmorency—Orléans): Madame la Présidente, le député de Bow River (M. Taylor) nous demande cet après-midi de nous prononcer sur l'abolition du Sénat et sur son remplacement par un Sénat élu où chacune des provinces jouirait d'une représentation égale. Or, avant de s'attaquer à une institution aussi profondément ancrée dans l'histoire canadienne, il convient de faire un examen sérieux des raisons qui ont présidé à sa création et de s'assurer que la réforme envisagée ne vienne miner l'exercice de ses fonctions originelles, fussent-elles toujours nécessaires.

Or, qu'étaient-elles ces fonctions en 1867? D'emblée, deux objectifs des Pères de la Confédération viennent à l'esprit. On aurait créé à l'image de la Chambre des Lords d'Angleterre une Chambre de réflexion législative destinée à raffiner le détail des projets adoptés parfois hâtivement par la Chambre. Plusieurs ont reconnu en cette Chambre que le Sénat s'était dans l'ensemble bien acquitté de cette fonction.

Une deuxième justification de l'existence du Sénat en 1867 était sa fonction de représentation des intérêts régionaux. John A. Macdonald lui-même expliquait de cette façon la création de cette Chambre. Il disait:

> Afin de protéger les intérêts des régions et de prévenir les jalousies entre celles-ci, on a jugé nécessaire que les trois grandes divisions qui constituent l'Amérique du Nord britannique, à l'époque les Maritimes, le Québec et l'Ontario, soient représentées à la Chambre haute suivant le principe de l'égalité.

Madame la Présidente, les Pères de la Confédération ont donc voulu faire du Sénat un organisme semblable à ce qui existe dans les fédérations modernes: aux États-Unis, en Australie, en Suisse. En garantissant 24 sénateurs à chacune des régions, le Sénat canadien devait être le moyen de représenter leur diversité et de leur assurer un pouvoir équivalent malgré les écarts de population reflétés à la Chambre basse.

Cette idée de la représentation des intérêts des régions est dans la pratique appliquée de façon discutable par le Sénat canadien actuel. La plupart des commentateurs conviennent qu'au cours des dernières années les sénateurs ne se sont pas faits ardents défenseurs des réalités régionales.

Cependant, cette question de la diversité des intérêts régionaux mérite à elle seule que l'on étudie attentivement les possibilités de réformer la Chambre haute pour mieux tenir compte du besoin de représenter cette réalité. La résolution devant nous aujourd'hui nous indique une des façons d'agir en ce sens en proposant l'élection des sénateurs en nombre égal dans chaque province.

Or, les Pères de la Confédération n'avaient pas voulu donner égalité de représentation aux provinces, préférant plutôt parler d'égalité des régions. Suivrons-nous leur exemple ou accepterons-nous, comme nous le demande le député de Bow River, de représenter les provinces également? Les réalités sont-elles si différentes de province en province que nous ne puissions les représenter adéquatement au Sénat selon le principe de l'égalité des régions? Si nous devons voter sur le texte qui nous est présenté, nous devrons au préalable donner réponses à ces questions.

J'ai dit plus tôt que les Pères de la Confédération avaient eu d'emblée deux objectifs en créant le Sénat: en faire une chambre de réflexion, et représenter les régions. Cependant, pour les Canadiens français de l'époque, le Sénat avait une raison d'être plus importante. Le Sénat devait être le gardien des intérêts de la minorité francophone, l'élément-clé du pacte constitutionnel entre les deux communautés culturelles.

Madame la Présidente, c'est cette idée que Georges-Étienne Cartier utilisa pour gagner le Bas-Canada à la cause de la fédération. Et les Québécois ne sont pas les seuls à avoir interprété de cette façon la création du Sénat, M. George Brown, de l'Ontario, le reconnaissait quand il a dit:

> Nos amis du Bas-Canada ont convenu de nous accorder la représentation selon la population à la Chambre basse, à la condition expresse qu'ils puissent jouir de l'égalité à la Chambre haute. Nous n'en serions jamais arrivés à un accord sans avoir satisfait à cette condition.

Les garanties de représentation du Québec au Sénat, au même titre que la disposition constitutionnelle prévoyant l'usage du français dans les deux Chambres, furent des conditions essentielles à l'entrée des Canadiens français dans la Confédération. C'est cette idée de dualité que les francophones voulaient protéger, et c'est cette protection qu'ils demandaient au Sénat.

Or, force est de constater que le Sénat pourrait mieux s'acquitter de ses responsabilités en ce qui a trait à la représentation des deux communautés de langues officielles. Si nous acceptons aujourd'hui que cette idée fondamentale de dualité mérite encore d'être mieux reflétée dans nos institutions centrales, et défendue dans la mécanique même du Parlement, il est important de considérer les possibilités offertes par la réforme du Sénat à cet égard.

Les propositions de réforme à ce sujet ne manquent pas. En effet, que l'on propose un Sénat électif, composé de délégations provinciales ou nommé par le pouvoir central, plusieurs projets de modifications du Sénat donnent des pouvoirs spéciaux à cette institution en ce qui a trait à la défense des droits de la communauté francophone.

La Fédération des francophones hors-Québec proposait même en 1978 un Sénat où les deux communautés étaient représentées sur un pied d'égalité. Selon la FFHQ:

> La Chambre de la fédération doit être le lieu privilégié où se retrouvent sur une base paritaire les deux peuples fondateurs du Canada; c'est là que prendra forme leur association au niveau des politiques de l'État fédéral. Le gouvernement central ne peut refléter la réalité des deux peuples fondateurs s'il n'a pas à composer avec eux régulièrement et à s'assurer que ses projets respectent les valeurs et les priorités de chacun.

Madame la Présidente, cette idée d'assurer que les valeurs des communautés culturelles soient considérées dans les actions du Parlement est reprise dans la plupart des projets, qui proposent cependant des accommodements moins absolus. Ces propositions se résument à donner au Sénat, sur toute mesure ayant une importance linguistique spéciale, un pouvoir de veto qui s'exercerait selon un principe de double majorité.

Le projet de loi C-60 de 1978, entre autres, exigeait qu'une mesure linguistique soit adoptée par la majorité des sénateurs francophones et la majorité des anglophones pour être acceptée.

Pour encore mieux protéger les intérêts des francophones, le rapport de la Commission Macdonald de même que le Comité spécial albertain de 1985 sur la réforme du Sénat demandent l'approbation des mesures linguistiques par une majorité des sénateurs francophones et une majorité du Sénat en entier.

Le même souci prévaut lorsqu'on propose un Sénat composé de délégations provinciales. Ainsi, le projet constitutionnel du parti libéral du Québec de 1980, le Livre beige, propose qu'un «comité dualiste» d'un nouveau Sénat ratifie les initiatives du gouvernement qui ont une influence sur la dualité canadienne.

Dans le même ordre d'idées, la *Canada West Foundation* proposait en 1978 de donner un droit de veto absolu à la délégation du Québec pour protéger sa spécificité dans les cas de projets de loi touchant la culture et la langue.

La liste des possibilités est longue, madame la Présidente. Depuis 20 ans, on ne compte plus les propositions de réforme du Sénat; certaines, et des plus intéressantes, provenant même du Parlement. Le travail du Comité mixte spécial de 1984 est, à ce sujet, digne de mention.

Le mandat de ce Comité nous demandait de nous interroger d'abord sur le rôle d'un éventuel Sénat réformé. Je vous ai entretenu aujourd'hui de deux rôles possibles, respectueux de notre histoire et de la nature de notre pays. Le Comité a souligné les mêmes objectifs de représentation régionale et de reflet du caractère dualiste de la société canadienne.

De l'avis de ce Comité et de plusieurs Canadiens, la Chambre des communes ne peut refléter efficacement le caractère régional et dualiste de notre pays, tout en respectant son mandat de représenter la volonté de la majorité. Or, nous savons combien ces clivages régionaux ou culturels peuvent devenir source de tensions et de conflits, et remettre en question l'avenir du pays.

J'ai déjà indiqué que la motion du député de Bow River préférait parler de représentation égale des provinces plutôt que des régions et j'ai demandé que l'on s'interroge sur ce point. Cependant, pour mes concitoyens canadiens-français et moi-même, il est aussi très important de s'interroger sur les moyens que nous pourrions donner au Sénat pour représenter les deux collectivités de langues officielles et garantir les droits de la minorité canadienne-française.

A elle seule, la représentation égale des provinces, que propose le député, ne donne aucune garantie quant à la représentation ou à la protection de la minorité. La représentation égale des provinces n'est cependant pas un obstacle à une meilleure représentation des communautés linguistiques, à condition qu'elle soit assortie de mécanismes de sécurité semblables à ceux dont j'ai parlé plus haut.

Avant que la Chambre ne se prononce sur la motion du député, madame la Présidente, je lui demanderais de réfléchir à l'opportunité d'associer à toute réforme du Sénat des moyens de garantir que la dualité linguistique, cette importante réalité nationale, soit reflétée dans cette institution.

• (1650)

[*Traduction*]

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame la Présidente, je voudrais faire quelques commentaires dans le cadre d'un débat qui dure depuis longtemps. Il est probable que le débat sur la réforme du Sénat a commencé le lendemain de la Confédération. Il doit y avoir quelque part dans les entrailles du Parlement, une salle remplie d'études, de rapports et de recommandations, faits à un moment ou l'autre, sur nos amis de l'autre endroit.

Le Sénat du Canada a été calqué sur la Chambre des Lords britannique mais contrairement à la Chambre des Lords, qui existe depuis longtemps et qui était composée d'aristocrates et de propriétaires fonciers issus de familles dont les origines remontaient à l'époque féodale, notre Sénat a été organisé sous l'impulsion du moment. En conséquence, nous n'avons plus cessé d'en discuter depuis.

Voyons un peu quelques-unes des fonctions historiques que le Sénat est censé accomplir. Certains diront qu'il a été créé pour représenter les diverses régions du Canada. Je ne vois pas en quoi il est plus représentatif de ces régions que la Chambre des communes. S'il était composé sur le modèle américain, avec une représentation égale pour chaque province, comme le suggère le député de Bow River (M. Taylor), ce serait le cas. Mais en l'occurrence, ce n'est pas le cas. La représentation au Sénat est à peu près la même qu'à la Chambre des communes, elle est proportionnelle à la population. Je ne vois pas en quoi on peut soutenir que le Sénat, dans les circonstances actuelles, représente les diverses régions du Canada.

Pour être honnête, il faudrait admettre que le Sénat a en fait été créé dans l'intention de protéger la propriété et la richesse.

Le Sénat

Des observateurs faisaient déjà remarquer à l'époque d'Aristote qu'une démocratie ou un régime démocratique livrés à eux-mêmes, sans un contrepoids quelconque, sont voués au chaos. Peut-être est-ce là ce que se sont dit les rédacteurs de la première constitution du Canada.

Peut-être le Sénat a-t-il protégé les intérêts de la propriété pendant un certain temps, mais ce n'est certainement plus le cas aujourd'hui. Nous avons toujours le règlement archaïque exigeant qu'un sénateur possède pour 4 000 $ de biens, mais on n'achète plus grand chose pour 4 000 $ de nos jours. Je pense que cet argument n'est plus guère valable.

La troisième fonction historique du Sénat à laquelle on songe, c'est qu'il ait un rôle pondérateur, un rôle de Chambre de réflexion. Je m'étais toujours dit qu'il y avait quelque chose dans cette idée jusqu'à un vendredi après-midi où un projet de loi d'initiative parlementaire a été débattu à la Chambre des communes. Comme c'était un vendredi après-midi, comme aujourd'hui, seule une poignée de députés étaient présents et un projet de loi visant à remplacer le terme Jour du Dominion par celui de Fête du Canada a été adopté en catimini. Ç'aurait pourtant été le moment de bien réfléchir à la question. La Chambre des communes n'avait pas soigneusement étudié et débattu ce projet de loi, n'y avait pas suffisamment réfléchi. Pourtant, quand j'ai vu que les sénateurs, sous la houlette du premier ministre de l'époque, lui donner le feu vert—on leur a dit de le faire; ils n'y ont pas réfléchi à deux fois, ni à une seule; ils n'y ont pas réfléchi du tout—j'ai perdu tout le respect que je pouvais avoir pour le Sénat en tant qu'élément pondérateur.

Je pense toutefois que le Sénat a certaines fonctions utiles. Il fait un très bon travail de comité. Deux exemples me viennent spontanément à l'esprit, le récent rapport sur la commercialisation du poisson réalisé par le comité des pêches du Sénat dirigé par le sénateur Marshall et un excellent rapport sur les transports militaires que j'ai trouvé remarquable. Sur ce plan, le Sénat complète à maints égards les travaux de la Chambre des communes.

Il sert aussi, et c'est important dans toute société, à rendre hommage à des gens qui ont contribué au fil des années à la vie du Canada. C'est un moyen de leur rendre un honneur qui ne coûte pas tellement cher. Il est important que la société dispose de cette possibilité. Il est agréable de voir conférer l'Ordre du Canada à des gens, et c'est une façon parmi d'autres de manifester la reconnaissance de la société pour l'oeuvre accomplie au cours de nombreuses années et dans divers domaines par des gens méritants. La plupart du temps, c'est dans le domaine politique, mais il arrive que ce soit pour d'autres raisons excellentes et valables.

Le Sénat est aussi un moyen, et cela aussi est important dans une société, de se débarrasser de certaines personnes en leur donnant une promotion. Il est parfois nécessaire de se débarrasser de gens qui ont bien travaillé pendant des années et des années mais doivent être remplacés. On ne veut pas les rétrograder, donc on leur donne une promotion pour s'en débarrasser, et le Sénat est à cet égard un excellent instrument. Il récompense le travail accompli pour un parti. Il arrive que les nominations soient fondées sur des motifs plutôt partisans. Des députés ont déjà été nommés au Sénat pour que

d'autres puissent se porter candidat à leur place dans leur circonscription.

Une autre fonction très utile que nous trouvons dans le Sénat, c'est qu'après des élections aux Communes, certaines régions ne sont pas représentées du tout au sein de cette institution. Ce n'est évidemment pas le cas du gouvernement conservateur actuel qui s'est fait pratiquement plébiscité aux dernières élections. Mais nous constatons que l'Ouest n'était pas représenté sous le gouvernement libéral précédent et il était bien utile de disposer d'un mécanisme, en l'occurence le Sénat, qui permettait de nommer quelqu'un de cette région au sein du Cabinet.

Cette institution est également utile—et je songe maintenant à un aspect strictement partisan—parce qu'elle fournit au Parlement, dans son sens le plus large, des gens qui assument des fonctions pratiques en recueillant des fonds pour leur parti respectif. Un sénateur du même parti que les députés d'en face a fait passablement la nouvelle à ce sujet dernièrement. J'imagine que les autres membres de leur parti ont dû penser naguère qu'ils remplissaient des fonctions très utiles en recueillant des fonds pour leur formation politique.

Je vois que mon temps de parole est écoulé, madame la Présidente. Bref, je tiens à remercier le député de Bow River de nous avoir donné encore une fois l'occasion d'engager un débat qui dure depuis 100 ans. Étant donné que nous devrons invoquer la formule d'amendement de la nouvelle constitution pour modifier le Sénat, il s'écoulera probablement cent autres années avant que cette question ne soit réglée, et encore.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée.

Conformément à l'article 36(2) du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorités du *Feuilleton*.

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 9 février 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée.)

• (1110)

(*Vote nº 62*)

POUR

Députés

Andre
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Clinch
Côté
(Langelier)
Crofton
Crosbie
(St. John's West)
Darling
Daubney
Desjardins
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Forrestall
Fretz
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hees
Hicks
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Kilgour
Lanthier
Lewis
MacDonald
(Kingston and the Islands)
Mantha
Marin
Mazankowski
McCain
McCrossan
McKinnon
Minaker
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nowlan
Oostrom
Pennock
Price
Reid
Ricard
St. Germain
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Thacker
Towers
Vézina
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke Centre)

Winegard—59

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Axworthy
Baker
Blackburn
(Brant)
Boudria
Broadbent
Cassidy
Copps
Dingwall
Foster
Frith
Fulton
Gauthier
Gray
(Windsor West)
Keeper
Lapierre
Mitchell
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Ouellet
Riis
Robichaud
Robinson
Tobin
Waddell—27

• (1140)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

M. Allmand: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Voilà tout le respect qu'on a pour la réforme parlementaire et les rapports de comités.

Le président suppléant (M. Paproski): Passons à l'ordre du jour.

M. Riis: J'invoque le Règlement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986 SUR LES TRANSPORTS ROUTIERS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 6 février, de la motion de M. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Que le projet de loi C-19, concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): On est déjà passé à l'appel de l'ordre du jour. Je vais permettre ce rappel au Règlement au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) avant de céder la parole à l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Riis: Monsieur le Président, je souhaite simplement invoquer le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. Je voudrais qu'on me précise—surtout sachant que le leader parlementaire du gouvernement est parmi nous—si oui ou non, nous aurons la possibilité de discuter de la motion d'adoption au sujet du lobbying. A la suite des événements des derniers jours à la Chambre et de ce qui s'est produit au cours du week-end, on avait le sentiment qu'il convenait de prévoir deux heures seulement ce matin, afin de discuter du lobbying et peut-être proposer certaines recommandations et solutions possibles quant à la façon de traiter toute cette question à l'avenir. Je veux simplement savoir si nous aurons oui ou non la possibilité de discuter de ce rapport essentiel un peu plus tard au cours de la semaine.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, bien entendu, nous serons heureux d'en débattre. Cependant, nous voudrions nous pencher sur certaines affaires émanant du gouvernement. Certains comités attendent d'importants projets de loi que le Nouveau parti démocratique refuse de débattre. Il fait traîner les choses en longueur d'une façon délibérée, en tournant le Règlement de la Chambre à son avantage et en s'en moquant. D'une part, les députés néo-démocrates prétendent vouloir débattre certaines questions et d'autre part ils ne cessent de présenter des motions qui témoignent de beaucoup d'arrogance et qui n'ont pour objet qu'une obstruction systématique des délibérations. Or, nous souhaitons que le débat puisse se dérouler sans problème et que les travaux de la Chambre avancent. Il incombe au gouvernement de gouverner, et c'est ce qu'il fait.

• (1150)

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. Je désire obtenir du leader du gouvernement à la Chambre des précisions sur la position du gouvernement à cet égard. Tous ceux qui, en lisant les journaux ou en regardant la télévision, ont pris connaissance de ce qui s'était passé au caucus conservateur à Québec au cours de la fin de semaine se seraient imaginé que le lobbying et l'intégrité du gouvernement, d'une façon générale, seraient pour le gouvernement des questions prioritaires. Pourquoi le leader du gouvernement craint-il d'inviter la Chambre à examiner ce sujet même pendant deux heures? Quel sujet pourrait être plus important que l'intégrité ou le manque d'intégrité du gouvernement conservateur actuel?

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos d'une toute autre affaire, bien que je partage l'opinion que mon leader à la Chambre vient d'exprimer; je trouve odieux que le gouvernement décide ainsi de mettre fin au débat.

Je voudrais me reporter aux travaux de la Chambre prévus pour vendredi et pour aujourd'hui. Les préposés au pupitre voudront sûrement prêter une oreille attentive, car j'ai invoqué le Règlement pour signaler non seulement une difficulté, mais une erreur. Quelqu'un certes l'a commise, vraisemblablement par mégarde.

L'Ordre projeté des travaux de vendredi dernier indiquait que tous les autres députés disposeraient d'au plus 20 minutes durant les prochaines sept heures et 17 minutes de débat, puis d'une période n'excédant pas dix minutes au cours de laquelle les députés pourraient poser des questions et faire des observations. Or, nous avons déjà entendu 43 minutes de discours consacrés au projet de loi C-19. Nous savions donc que nous disposions encore de sept heures et 17 minutes. Or, l'*Ordre projeté des travaux* de la Chambre du lundi 9 février mentionne que si . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Je crois savoir que la présidence a expliqué qu'une erreur avait été commise la semaine dernière et qu'elle l'a déjà signalée à la Chambre. J'invite les députés à se reporter à la page 3193 du hansard du 6 février où la présidente suppléante a déclaré ce qui suit:

> Je tiens à signaler aux députés qu'il y a une erreur dans l'*Ordre projeté des travaux* pour aujourd'hui en ce qui concerne la durée du débat du projet de loi C-19. Il reste encore six heures et 42 minutes à ce débat.

M. Gauthier: Je savais cela, monsieur le Président, et je vous sais gré de l'avoir signalé à la Chambre. Aujourd'hui, nous disons que nous disposons encore de six heures et 42 minutes, car vendredi, nous avons pu consacrer dix minutes au plus à l'examen du projet de loi C-19. Je présume que la période de dix minutes réservée aux commentaires et questions a été comprise dans le chiffre total cité aujourd'hui. Je veux en avoir confirmation, car je voudrais dire à la présidence, un jour, qu'elle ne devrait pas être comprise.

Le président suppléant (M. Paproski): Elle est comprise, et je prends la remarque du député en délibéré.

M. Lewis: Avant de parler, monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre que les partis ont discuté de la manière la plus rapide d'étudier le projet de loi C-19. Il est juste de préciser que ces discussions étaient basées sur la façon dont la Chambre a traité le projet de loi C-18. Vous pourrez par conséquent constater, monsieur le Président, que la Chambre consent à l'unanimité à ce que la motion suivante soit présentée:

> Que le projet de loi C-19, concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales, ne soit pas renvoyé à un comité législatif, mais qu'il soit renvoyé au comité permanent des transports, à l'étape de deuxième lecture.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il est vrai que les différents partis en ont discuté et qu'ils s'intéressent à cette proposition. Les motions de ce genre sont toutefois généralement présentées pendant les Affaires courantes, et c'est le gouvernement lui-même qui a décidé de laisser tomber celles-ci. Je crois par conséquent qu'il est préférable de reporter cette motion pendant que nous examinons notre position.

M. Riis: Monsieur le Président, il y a eu des discussions. Nous pensions que, après la fin de semaine, à la suite des délibérations de vendredi, en fin de journée, le gouvernement allait profiter des Affaires courantes pour proposer une telle motion. C'est pourquoi bien des députés, et probablement vous aussi, monsieur le Président, ont été surpris de constater qu'on allait laisser tomber les Affaires courantes aujourd'hui pour passer directement au débat. Il me faudra par conséquent suivre le conseil du député qui a parlé avant moi et reporter la motion pour le moment.

M. Kilgour: Monsieur le Président, j'ai eu des entretiens avec le leader parlementaire du parti libéral et avec le député de Regina-Ouest (M. Benjamin). D'après ce qu'ils ont dit, je

pensais que cette motion pourrait être adoptée avec le consentement de tous les partis. Sauf votre respect, je trouve que le fait de s'opposer maintenant parce que la motion n'a pas été présentée dans le cadre des Affaires courantes ne concorde pas tout à fait avec ce qui avait été convenu la semaine dernière.

Le président suppléant (M. Paproski): Il me faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, il m'est très agréable de participer au débat. Les députés savent que ce projet est à l'appel de l'ordre du jour pour la quatrième journée. Malheureusement, les députés néo-démocrates ont retardé pour rien son examen.

Mercredi dernier il a été mis en discussion, mais un député néo-démocrate a présenté une motion d'adoption d'un rapport de comité. Je peux vous dire, monsieur le Président, que nous acceptons volontiers de débattre des motions d'adoption de rapports de comités quand il y a eu avis préalable, l'occasion pour tous les partis d'aviser leur porte-parole et la possibilité pour les députés de tenir un débat éclairé, animé et intelligent. Malheureusement tel ne fut pas le cas. Il n'y avait eu aucun avis. La journée de mercredi a donc été perdue.

Jeudi dernier, une fois encore durant les affaires courantes, le Nouveau parti démocratique a proposé l'adoption du rapport émanant du comité permanent des comptes publics. A titre d'ancien président du comité des comptes publics, je peux affirmer que les membres de ce comité sont impartiaux et travaillent très fort pour le compte de la Chambre. Ces rapports sont presque toujours établis à l'unanimité, ils sont bien réfléchis et beaucoup de temps est consacré à leur préparation. Si nous devons débattre ces rapports, il me semble simplement logique que nous les débattions comme il se doit et que nous avisions tout le monde, afin de tenir un débat sérieux. Une fois encore, personne n'avait été avisé. A 11 heures, jeudi, une motion d'adoption a été proposée et nous avons consacré environ une heure et trois quarts à un débat sur ce très important rapport du comité permanent des comptes publics.

Puis, jeudi après-midi, la Chambre a tenu un débat sur le présent projet de loi. Vendredi, le député néo-démocrate de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) a présenté une motion d'adoption d'un rapport de comité. Cette motion exige un examen encore plus approfondi, car il s'agissait de la troisième motion consécutive. Le rapport en question émanant du comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources portait sur les nominations de hauts fonctionnaires. Quand on examine le compte rendu des audiences du comité auxquelles le député de Vancouver—Kingsway a assisté, on constate que de toute la durée des séances le député n'est pas intervenu une fois dans la discussion de ces nominations. Mais quand l'affaire a été soumise à la Chambre, quand la motion a demandé aux députés d'adopter le rapport du comité, d'un seul coup le député s'est découvert énormément d'intérêt pour la question.

• (1200)

[*Français*]

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) invoque le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, le député est en train de présenter un argument de procédure que je ne comprends pas. Cela n'a rien à voir avec le projet de loi C-19. Je me demande s'il ne pourrait pas nous faire connaître son point de vue sur le projet de loi à l'étude au lieu de s'exprimer par des diatribes et du persiflage comme il le fait en ce moment, ce qui ne se rapporte pas du tout au projet de loi C-19. J'aimerais savoir si on ne pourrait pas l'inviter à nous parler du projet de loi C-19.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis persuadé que le secrétaire parlementaire connaît la règle de pertinence qui existe à la Chambre des communes et qu'il vient donc au fait.

M. Lewis: Monsieur le Président, au nom de tous les ministériels, je dirai que nous nous féliciterions tous si cette règle était strictement appliquée.

Mme Mitchell: Pourquoi pas donner l'exemple?

M. Lewis: De toute façon, à toutes fins pratiques, la séance de vendredi a été perdue pour le débat et nous avons maintenant la possibilité d'entamer le débat. Nous estimons qu'il faudrait une bonne journée de débat sur ce projet de loi important. Je propose donc, avec l'appui du député d'Ontario (M. Fennell):

> Que la question soit maintenant mise aux voix.

Des voix: Le débat!

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) était en train de reprocher au Nouveau parti démocratique d'avoir présenté une motion vendredi, quand il a présenté ce qui est en fait une motion de clôture du débat. C'est devenu la principale marque de fabrique du gouvernement. Les ministériels prétendent vouloir donner plus de pouvoirs à la Chambre. Ils prétendent vouloir donner plus de pouvoirs aux comités. Mais de toutes les motions présentées par le gouvernement à la Chambre, il y en a une sur deux qui est une motion de clôture. En fait, le député vient d'arrêter le débat avec sa motion.

Il demande que la question soit mise aux voix. Après les interventions qui porteront sur sa motion de clôture, les conservateurs vont mettre en oeuvre encore une fois, leur majorité énorme pour imposer de force un nouveau projet de loi à la Chambre des communes. Est-ce ainsi que le gouvernement rend des comptes à la population canadienne? Les ministériels ne rendent de comptes sur rien de ce qu'ils font. Je ne puis imaginer une seule chose pour laquelle le gouvernement rend des comptes aux Canadiens. Je ne vois absolument pas quelle utilité peut bien avoir la Chambre des communes sous le gouvernement actuel qui bâillonne le Parlement.

Le gouvernement a un programme qu'il est en train de mettre en oeuvre. Parfois, il ne sait pas qui prend les décisions. Il ne sait pas qui a ordonné à l'ambassade du Canada et au cabinet du premier ministre de conclure un accord avec les Français. Personne ne sait qui a ordonné de prendre cette décision. Je me demande donc à quoi sert la Chambre des communes sous le gouvernement actuel. Personne ici ne peut me dire à moi ou aux Canadiens quelles sont les fonctions de la Chambre des communes sous le gouvernement actuel.

D'après la loi, la Chambre devrait être une institution qui fait les lois, et non certes qui ne fait qu'entériner les projets de loi du gouvernement. Le gouvernement jouit d'une énorme majorité, aussi peut-il proposer la motion de clôture chaque fois qu'il le veut. Pas une loi n'a émané de la Chambre depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir. Fidèle à son idéologie voulant que les riches s'enrichissent et que les pauvres s'appauvrissent, le gouvernement a fait adopter une série de projets de loi qui bénéficieront aux éléments puissants du pays. La mesure dont nous sommes saisis constitue un autre exemple d'avantage pour les camionneurs et les transporteurs américains de marchandises. C'est à cela que se résume le projet de loi en question.

Quelle est donc alors l'idée de la motion dont le député a saisi la Chambre? Nous savons que la Chambre n'est plus la source de projets de loi. Elle n'en discute même pas. Elle n'a plus aucun sens dans le processus législatif. Si elle n'exécute plus ces fonctions, que fait-elle donc? On dira peut-être qu'à la période des questions la Chambre semble conserver un reste de son pouvoir de forcer le gouvernement à rendre des comptes aux Canadiens. Mais des motions comme celle qu'a proposée le député suppriment la responsabilité.

Même pendant la période des questions, un ministre n'est plus tenu responsable de ses actes. Depuis que ce gouvernement est au pouvoir, on considère qu'un ministre n'a pas besoin de savoir ce qui se passe dans son ministère ni qui y prend des décisions. C'est révoltant pour tous les observateurs.

Lorsque le gouvernement a été élu, il a promis de rétablir la démocratie à la Chambre des communes. Et c'était l'une des promesses du manuel de promesses des conservateurs, le numéro 299. Pourtant qu'ont fait les ministériels? Tous les deux jours, ils imposent la clôture pour faire adopter leurs projets de loi qui sont bien en accord avec leur façon de penser. Ils refusent de répondre aux questions posées à la Chambre des communes. Le secrétaire parlementaire vient de porter un autre coup à la responsabilité du gouvernement envers les Canadiens. Les gens se demandent quel rôle joue la Chambre des communes. Recrute-t-elle pour les gouvernements à venir? Non. Elle se renouvelle d'un tiers à chaque élection. Ce n'est plus un corps législatif. Alors quelle est sa fonction? Elle n'est certainement pas responsable devant les Canadiens lorsqu'elle propose des motions comme celle du secrétaire parlementaire.

Je voudrais maintenant expliquer pourquoi le gouvernement veut précipiter l'adoption de ce projet de loi par le Parlement. La raison en est, d'après le gouvernement, que cette mesure législative va ouvrir la concurrence dans l'industrie du camionnage. Il dit aujourd'hui à tous les camionneurs du Canada: «Peu importe combien vous avez dépensé pour votre camion et votre service de transport routier, combien d'assurance vous avez payée, nous nous moquons de tout cela, mais grâce à ce projet de loi, nous ouvrons cette industrie à la concurrence des États-Unis».

• (1210)

C'est ce qu'ils appellent *Aller sans entraves*. Allons-y carrément, disent-ils, non seulement dans le secteur privé, mais aussi dans le secteur public avec les sociétés d'État, Marine Atlantique, les traversiers qui relient différentes provinces, et avec les marchandises transportées d'une province à l'autre dans l'est du Canada. Laissons le transporteur augmenter le coût du transport pour rentrer dans ses frais. Ils disent à l'Île-du-Prince-Édouard ou à Terre-Neuve qu'ils vont augmenter le prix du fret pour rentabiliser le traversier, qu'ils vont augmenter le prix de la traversée pour les transporteurs de fret, les camionneurs, le CN et les automobilistes afin d'en faire une affaire rentable.

A quoi bon alors la société d'État? A quoi bon puisque personne ne voyagera. Il faut donc évidemment faire quelque chose. Les gens seront trop pauvres pour continuer de vivre dans ces îles à cause de l'augmentation des frais transport prévue dans cette mesure. Que fera-t-on une fois que les services, le long des littoraux, seront disparus, puisque les caboteurs devront désormais faire des bénéfices à Terre-Neuve ou que le service d'autobus, qui a remplacé le train, devra devenir rentable. En réalité d'ailleurs, ce service sert à payer les salaires à Montréal depuis deux ou trois ans.

Avec ce projet de loi, seuls les plus aptes survivront devant l'afflux de la concurrrence en provenance des États-Unis. Cela passerait encore si cette concurrence était loyale. Comment peut-on parler de concurrence alors que l'essence leur coûte les trois quarts ou presque la moitié du prix d'ici parce qu'ils utilisent du pétrole que le Canada leur a cédé à meilleur prix qu'à nos propres raffineries? Voilà la politique du gouvernement. Un transporteur américain a tout meilleur marché au départ. Il n'a qu'à s'amener chez nous et il peut, en cassant les prix, se débarrasser de tous ses concurrents canadiens d'un bout à l'autre du pays. Cela pourrait bien arriver dans le cadre de cette mesure.

C'est à ce demander qui en a eu l'idée. C'était pour les négociateurs du libre-échange avec les États-Unis, peut-être? Ou s'agit-il d'une nouvelle carte pour lever tous les obstacles possible aux compagnies américaines de camionnage afin qu'elles puissent s'emparer de notre marché? Tel pourrait être précisément l'objet de cette mesure. Elle doit faire l'objet des négociations sur le libre-échange. Il s'agit de déréglementer le camionnage, les chemins de fer, le transport aérien et bien d'autres secteurs, pour que les Américains profitent du marché canadien.

Voilà ce que le gouvernement s'empresse de faire adopter, en invoquant encore une fois la motion de clôture et en privant les députés de leurs droits. Admettons qu'il arrive à la Chambre de trop s'attarder sur certains sujets; le nombre interminable de discours fait parfois traîner le débat en longueur. Or, le mécanisme qu'utilise le Parlement canadien pour étudier les projets de loi lui vient en droite ligne du régime britannique. Quand le gouvernement craint qu'en la soumettant à l'examen approfondi des comités permanents, de la radio et de la télévision ainsi que des députés à la Chambre, une mesure ne fasse trop de bruit parce qu'elle est néfaste pour le Canada en raison des conséquences dramatiques qu'elle va entraîner, il impose la clôture pour aller plus vite, pour ne pas faire face à la musique. Comme il a fait adopter en vitesse plusieurs projets de loi, c'est donc dire que bon nombre de ses initiatives étaient néfastes pour les Canadiens.

Sur ces quelques mots, je termine mes observations sur la motion que le gouvernement a présentée. Inutile de débattre davantage le projet de loi C-19. Ce serait maintenant peine perdue que de l'étudier en profondeur, de revoir chacun des articles. Il ne sert plus à rien de dire ce qu'en pensent les représentants de l'Association canadienne du camionnage. Ce qu'ils ont déclaré au comité permanent n'a plus aucune importance parce que l'on nous impose la clôture. Ce grand gouvernement qui nous avait promis de restaurer la démocratie au Parlement limite la durée du débat. Il y a quelques minutes, je cherchais cette promesse numéro 299 dans la liste des promesses qui ont été faites. Le gouvernement restaure la démocratie mais selon les termes qui lui conviennent.

Ce qui inquiète et préoccupe le plus l'Association canadienne du camionnage, le Canadien pacifique et les clients des sociétés aériennes, c'est de voir le gouvernement suivre un scénario planifié d'avance et présenter à la Chambre une série de mesures législatives qui résulteront en une diminution des services dans les régions rurales du Canada par rapport aux régions riches. Au pays, il a toujours été de tradition que le transporteur terrestre, aérien ou maritime détenteur de permis fédéraux ou provinciaux assume certaines responsabilités face à sa clientèle, qu'elle se compose d'expéditeurs ou de passagers. Ces transporteurs savaient d'entrée de jeu que s'ils se lançaient sur les marchés lucratifs du centre du pays, de l'ouest ou d'ailleurs, ils avaient la responsabilité de servir les régions moins rentables. La philosophie à la base des règlements était d'essayer de placer toutes les régions sur un pied d'égalité en matière de services, que ce soit Terre-Neuve, l'Ontario, l'Alberta ou la Colombie-Britannique.

Nous sommes maintenant devant une série de projets de loi qui font table rase de tous nos principes. Le projet de loi actuellement à l'étude sous réserve de la clôture imposée par le gouvernement, anéantira complètement l'industrie du camionnage au Canada. Est-il réconfortant de voir la déréglementation du secteur du transport aérien obliger toutes les compagnies d'aviation à se concurrencer pour assurer le service sur les diverses lignes un peu partout dans le pays? Que sont devenues ces compagnies aujourd'hui? Que sont devenues celles que n'ont pas rachetées les grands transporteurs qui détiennent le monopole du transport aérien? Les habitants des régions se demandent ce qu'il a bien pu advenir du service d'avion à réaction d'il y a un an. Ce sont à présent des appareils bimoteurs qui desservent leur région. Qu'est-il advenu de ce service par suite de la concurrence?

Il en ira de même pour le secteur du camionnage. Les entreprises de camionnage des États-unis accapareront le marché canadien grâce à ce projet de loi. Elles bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux entreprises canadiennes; elles assureront le transport sur certains circuits et s'en empareront. Les gens seront ravis de voir tous ces camionneurs américains au Canada, mais des travailleurs canadiens auront été licenciés et des entreprises canadiennes de camionnage auront fait faillite. Voilà à quel prix nous aurons favorisé la concurrence. Les camionneurs américains n'achèteront pas leur carburant du côté canadien, et même si c'est le cas, ils seront exemptés de la taxe sur l'essence achetée au Canada.

Voilà en quelques mots ce que je pense de ce projet de loi et de la motion dont la Chambre est saisie. J'encourage fortement les députés à voter contre la motion présentée par le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je félicite le député de Gander—Twillingate (M. Baker) de son excellent discours. Puisqu'il en parlé, je voudrais lui poser une question au sujet de ces 338 promesses que les conservateurs ont négligé de tenir. En voici une en particulier qui porte sur le secteur des transports:

> Reconnaître les besoins particuliers de la région de l'Atlantique en matière d'amélioration de services et d'infrastructures de transport et y répondre afin de renforcer la base économique de l'ensemble de la région et de créer des emplois aussi bien dans le secteur des transports que dans les autres secteurs qui dépendent d'un réseau de transport efficace pour assurer la compétitivité de leurs produits.

• (1220)

Il s'agit d'une promesse des conservateurs. Puisque le député vient de Terre-Neuve, qu'il s'intéresse à la création d'emplois, qu'il sait que le taux de chômage a été élevé ces dernières années, et étant donné que le député de Moncton (M. Cochrane) expose rarement ses préoccupations à la Chambre, et sachant ce qui est arrivé aux ateliers du CN à Moncton, pourrait-il commenter cette promesse qui n'a pas été tenue par le gouvernement conservateur et cette situation qui est loin d'être satisfaisante.

M. Baker: Monsieur le Président, seulement la semaine dernière, 449 travailleurs ont été mis à pied dans le secteur ferroviaire à Moncton. Il y a eu des mises à pied et des compressions chez CN Marine. L'autre jour, le gouvernement a presque réussi à mettre à pied 350 personnes en modifiant des itinéraires et en changeant la fréquence des voyages de traversier entre North Sydney et Port-aux-Basques, à Terre-Neuve. Le ministre des Transports (M. Crosbie) a dû intervenir personnellement pour rétablir la situation antérieure; il n'avait pas d'autre choix. Quant au secteur des transports et à la belle promesse faite durant la campagne électorale, le premier ministre a déclaré à Saint-Jean de Terre-Neuve qu'il n'avait pas peur d'apporter la prospérité à Terre-Neuve. Or, que font maintenant les conservateurs? Ils apportent la prospérité à la France.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: Il ne me vient à l'esprit aucun exemple de cas où le gouvernement du Canada aurait créé des emplois additionnels dans le secteur des transports ou aurait contribué à l'essor de ce secteur à Terre-Neuve ou dans la région de l'Atlantique. D'après ce que je vois, le gouvernement n'a rien fait d'autre que créer une société d'État. C'est le premier geste qu'a posé ce gouvernement qui s'oppose pourtant aux sociétés d'État. Il devait vendre toutes les sociétés d'État, mais dans la région de l'Atlantique il en a créé une qui s'appelle Marine Atlantique. Pourquoi? Pour économiser 20 millions de dollars. On voit bien comment le gouvernement fait des économies. Il va réaliser des économies en emplois, en salaires, en services et en réduisant le nombre des localités côtières où le bateau va s'arrêter. Tout ce que nous avons pu constater, c'est une dégradation du service et le contraire absolu de ce que les conservateurs avaient promis au cours de la campagne électorale. A ce rythme-là, le gouvernement n'a absolument aucune chance de remporter le moindrement autant de votes qu'aux dernières élections. En fait, je dirais qu'à ce rythme-là, les Canadiens de l'Atlantique vont probablement élire rien que des conservateurs aux prochaines élections!

Des voix: Oh, oh!

M. Keeper: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon collègue. Il s'est attaqué avec virulence au projet de loi du gouvernement. Nous l'en remercions, car ce projet de loi mérite d'être critiqué. Cela fait penser à la façon dont Jonathan Swift avait établi une différence entre les partis politiques qui tiennent le gros bout et ceux qui tiennent le petit bout. Il parlait d'un oeuf dans ce passage et il était seulement question du bout par lequel le prendre, le gros ou le petit. Pendant que le député condamne la déréglementation du secteur du camionnage, ses collègues à l'assemblée législative de l'Ontario présentent un projet de loi identique à celui-ci. Les libéraux agiraient-ils autrement s'ils étaient au pouvoir? Suivraient-ils l'exemple de leurs collègues ontariens? Serait-ce seulement une question de gros bout et de petit bout, ou bien les députés de l'opposition libérale sont-ils sincères lorsqu'ils disent au gouvernement que le programme de déréglementation sera néfaste pour le secteur du camionnage?

M. Baker: Monsieur le Président, non seulement les Canadiens de l'Atlantique n'éliront-ils aucun conservateur aux prochaines élections, mais ils n'éliront aucun néo-démocrate non plus. Je blaguais lorsque j'ai dit que des conservateurs seraient élus.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: Le député ne doit pas oublier qu'il existe un gars du nom de Howard Pawley, premier ministre du Manitoba. Il s'est joint aux autres premiers ministres des provinces qui ont condamné le gouvernement conservateur pour avoir présenté ce projet de loi C-19. Le gouvernement a menacé les gouvernements provinciaux en leur disant que s'ils ne présentaient pas de mesures législatives, le gouvernement fédéral serait obligé de faire ce qui incombe normalement aux provinces.

Je viens de parcourir les coupures de presse. Ce n'est pas seulement M. Pawley, mais aussi le premier ministre de l'Ontario et ceux de plusieurs autres provinces qui sont furieux contre le gouvernement fédéral conservateur. Tous sont d'accord pour dire que s'il faut faire quelque chose de ce genre, il faut l'étaler sur une beaucoup plus longue période. En vérité, le gouvernement agit seul. Sur la question de la déréglementation du camionnage il est critiqué par les premiers ministres conservateurs, libéraux et néo-démocrate. Je ne pense pas que vous puissiez trouver un ancien gouvernement libéral—et je suis ici depuis un certain temps—qui ait dit qu'il déréglementerait le camionnage autant que le fait le projet de loi à l'étude aujourd'hui.

M. Kilgour: Monsieur le Président, le député de Gander—Twillingate (M. Baker) sait-il qu'il y a plus de 1 000 sociétés canadiennes de camionnage qui font des affaires aux États-Unis? Sait-il aussi que, selon le bureau américain des statistiques du travail, l'emploi dans le camionnage aux États-Unis a augmenté de 22 p. 100 entre 1980 et 1985 et que le salaire moyen des employés de ce secteur était 40 p. 100 plus élevé que le salaire moyen des employés de l'ensemble du secteur privé, en dépit de la récession qui a sévi aux États-Unis pendant cette période. Le député se rend-il compte que de 1980 à 1984, la dernière année pour laquelle nous ayons des chiffres, les camionneurs canadiens ont vu leur part du transport total augmenter de 8 à 12 p. 100? N'est-il pas d'avis que nos camionneurs sont capables de concurrencer les Américains? Lui qui représente une région riche en ressources, n'a-t-il pas pensé aux expéditeurs, aux hommes et aux femmes qui travaillent dans nos industries primaires et qui ont besoin d'entreprises de camionnage concurrentielles pour transporter leurs produits aux marchés et préserver leurs emplois? Le porte-parole précédent des libéraux—pas le député de Gander—Twillingate—nous a dit que ces réformes auraient un impact dévastateur sur le camionnage. Le député peut-il nous dire pourquoi son collègue de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), alors qu'il était ministre des Transports, a proposé aux provinces une réforme comme celle dont il est question dans le projet de loi C-19? Sauf erreur, le député de Fort Garry avait menacé les provinces: ou bien elles acceptaient la réforme, ou bien le gouvernement fédéral allait se charger de réglementer le réseau interprovincial de transport par camions.

M. Keeper: Répétez cela afin qu'il comprenne.

Mlle MacDonald: Ils n'écoutent jamais.

M. Kilgour: Le député va-t-il commenter tous les points que j'ai soulevés?

M. Baker: Comme vous l'avez demandé, monsieur le Président, je serai bref. Je tiens à dire au député que nous ne sommes pas aux États-Unis. Terre-Neuve n'est pas l'État du Maine et l'Ontario n'est pas l'État du Montana. Le plus important, c'est que nous ne sommes pas les États-Unis et qu'on ne peut pas comparer les deux pays.

• (1230)

Pour ce qui est de savoir à quel point la concurrence sera une bonne chose, je voudrais bien que le gouvernement nous dise quelles provinces sont d'accord là-dessus. Voilà la question.

M. Tobin: Il y a dix règlements différents.

M. Baker: Le gouvernement oblige la Chambre des communes à adopter ce projet de loi à la hâte, mais il existe encore beaucoup de diversité au Canada. Le député devrait demander à un camionneur qui a acheté son propre camion et qui paie son essence lui-même s'il est d'accord avec le projet de loi. Bien entendu, les Américains sont d'accord. C'est peut-être ce qui compte pour le gouvernement: si les États-Unis sont d'accord, tout va bien et l'on peut faire adopter la mesure.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre!. Les questions et commentaires sont terminés. Débat. La parole est à l'honorable député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray).

[*Traduction*]

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, nous allons maintenant retourner au monde réel. Je voudrais d'abord dire quelques mots au sujet de la sécurité.

Certains craignent que la réforme des règlements économiques influe sur la sécurité des opérations de camionnage et nuise à la détermination des gouvernements fédéral et provinciaux de rendre nos routes plus sûres. Rien ne pourrait être plus loin de la vérité. Le ministre des Transports (M. Crosbie) a déclaré que la sécurité est maintenant et restera à l'avenir la considération primordiale. Cet engagement se reflète dans la politique nationale de transport énoncée à l'article 3 du projet de loi C-18 et c'est un principe que les gouvernements fédéral et provinciaux répètent quotidiennement.

Comme nous le savons tous très bien, les gouvernements provinciaux appliquent déjà des critères efficaces de sécurité routière. Ces critères sont appliqués rigoureusement et nos routes sont très sûres par rapport à celles d'autres pays. Si nous voulons garantir que cela continuera, nos meilleurs alliés sont les camionneurs. Ils savent que ceux qui ont le plus à perdre lorsque les opérations de camionnage ne sont pas sûres sont les camionneurs eux-mêmes.

Malgré l'efficacité des règlements provinciaux sur la sécurité et notre bonne performance, les gouvernements fédéral et provinciaux ne restent pas assis sur leurs lauriers. Ils ont approuvé un code national de sécurité uniformisé pour les camions et les autobus en octobre 1986. Ce code regroupe et améliore des critères de sécurité qui étaient déjà les meilleurs de l'Amérique du Nord. La plupart des dispositions sont déjà en vigueur dans certaines régions ou dans tout le pays.

Pourquoi donc élaborer un code national de sécurité? Nous aurions dû le faire depuis longtemps, quel que soit le régime de réglementation en vigueur. Aux termes du code, nous proposerons d'uniformiser et de rendre plus compatibles les règlements actuels en matière de sécurité, dans l'intérêt de l'industrie du camionnage et de tous les usagers de la route. Il importe que les députés de la Chambre fassent bien comprendre à tous les camionneurs d'un bout à l'autre du pays, sans se livrer à toutes sortes de simagrées, que le gouvernement est sincère quand il parle de sécurité. Nous ne sommes pas en train de réinventer le fil à couper le beurre ni de repartir à zéro et le laisser entendre reviendrait à faire fi des 30 ans de travaux effectués par les provinces.

Les entreprises de camionnages dans certaines régions du pays ont exprimé des inquiétudes—ainsi que les députés d'en face—à l'idée que le code national de sécurité ne sera pas entièrement en place lorsque la nouvelle Loi sur les transports routiers entrera en vigueur, le 1er janvier 1988. Je voudrais préciser à la Chambre les programmes et normes de sécurité routière en vigueur et prévus pour les camions et les autocars. Les cinq programmes suivants sont en vigueur dans toutes les provinces: premièrement, les examens de conduite. En vertu du système en vigueur, des permis de conduire de différentes classes sont délivrés et l'examen périodique des camionneurs et le dépôt de rapports médicaux sont prévus; en outre, des normes médicales strictes s'appliquent aux conducteurs et pour obtenir un permis de poids lourd, il faut passer un examen de connaissances générales et de compétences. Deuxièmement, le contrôle des conducteurs. Aucune province n'autorise un conducteur à détenir plus d'un permis. Il peut y avoir retrait du permis en cas de problèmes médicaux. Il existe des programmes de pénalisation et de suspension de permis, et les lois et règlements concernant la conduite en état d'ébriété s'appliquent au transport routier. Troisièmement, le contrôle de la sécurité des véhicules. Des programmes d'inspection des véhicules sont effectués dans les locaux de l'entreprise de camionnage, outre les inspections routières. Toutes les provinces sauf une, ainsi que les territoires, respectent les normes de sécurité en matière de charge et les limites de poids et de dimension sont appliquées dans tous les postes de pesage. Quatrièmement, l'assurance. Elle est obligatoire dans toutes les provinces. Cinquièmement, la législation concernant les marchandises dangereuses. Cet aspect est très important pour toute l'industrie du transport au Canada. Dans tout le pays, des lois et normes uniformes s'appliquent aux véhicules, à la formation des chauffeurs et à l'affichage.

Aux termes du code uniforme, voici quelles sont les huit initiatives nouvelles qui seront mises en oeuvre dans chaque province d'ici le 1er janvier 1988. Premièrement, le permis de chauffeur unique de la CCATM améliore le système actuel sur le plan du contrôle. Deuxièmement, le système qui prévoit différentes classes de permis de chauffeur va normaliser les systèmes de classification en vigueur. Troisièmement, les normes médicales de la CCATM pour les chauffeurs seront légèrement modifiées. Quatrièmement, la réglementation à l'égard de la sécurité du chargement sera légèrement changée par rapport aux normes actuelles et cela, dans toutes les provinces. Cinquièmement, le cours de formation de moniteurs pour le transport de marchandises dangereuses constitue une initiative nouvelle visant à former des moniteurs qualifiés qui montreront aux chauffeurs comment manipuler des marchandises dangereuses. Sixièmement, nous allons nous joindre à l'alliance pour la sécurité des véhicules commerciaux en ce qui concerne notamment l'inspection et les critères pour la mise hors service. Nous avons déjà au Canada une alliance pour la sécurité des véhicules à moteur, mais toutes les provinces ont accepté de se joindre à l'alliance américaine pour assurer l'uniformité à

l'échelle de l'Amérique du Nord. Cela sous-entend un système d'inspection routière reconnu par chaque juridiction membre. Septièmement, certaines entreprises avaient déjà des programmes de premiers soins, mais maintenant tous les chauffeurs devront savoir dispenser les premiers soins selon des normes nationales. Huitièmement, les critères d'aptitude, d'accès et de contrôle complètent les critères d'accès prévus dans le projet de loi C-19.

Il s'agit donc là d'une série de normes minimum et uniformes qui seront mises en place avant la proclamation du projet de loi C-19, le 1er janvier 1988, exactement comme l'industrie du camionnage et les députés d'en face l'ont demandé.

Ce n'est pas tout. Il y a autre chose. Les dix mesures ci-après entreront en vigueur à compter du 1er janvier 1988. D'ici octobre 1988, les normes d'entretien des véhicules seront uniformes dans toutes les provinces. D'ici janvier 1989, les tests de connaissance et de compétence pour les chauffeurs seront uniformisés et les normes seront relevées. D'ici janvier 1989, les programmes de formation des moniteurs répondront à des normes uniformes et seront élargis de façon à assurer une formation permanente. En janvier 1989, les règlements relatifs aux heures de service seront instaurés dans toutes les provinces dont certaines devront adopter une loi en ce sens. D'ici mars 1989, les normes et la procédure d'autocertification pour la formation des chauffeurs seront uniformes dans toutes les juridictions. Deux initiatives seront prises à l'égard des dossiers. D'ici mars 1989, on ouvrira un dossier de sécurité pour chacune des entreprises détentrices d'une licence. D'ici janvier 1989 le profil des camionneurs sera amélioré et le système sera uniformisé dans toutes les provinces. D'ici août 1989 certaines méthodes seront établies pour vérifier les registres des employeurs. Cette nouvelle initiative comporte une nouvelle procédure de mise en application. D'ici août 1989 des critères seront fixés pour la suspension à court terme des permis des camionneurs. Cette nouvelle initiative vise plus particulièrement les camionneurs trouvés en état d'ébriété. D'ici décembre 1989 la mise en vigueur d'un nouvel échange interprovincial de registres constituera un moyen qui permettra à chaque province d'avoir accès au profil de toutes les compagnies de camionnage et de tous les camionneurs. D'ici décembre 1989 une nouvelle mesure de mise en application visant les critères de vérification et d'inspection garantira que toutes les exigences en matière de sécurité sont observées dans les terminus.

Toutes ces améliorations entreront en vigueur avant le 1er janvier 1990, une année complète avant l'adoption d'un examen d'aptitude aux termes du projet de loi C-19. Je veux également signaler que les dates susmentionnées de mise en application signifient que toutes les provinces et les deux territoires sauront observer les règlements à cette date. De nombreuses provinces appliqueront certains éléments avant ces dates tandis que d'autres seront mêmes prêtes à tous les appliquer avant le 1er janvier 1988.

• (1240)

Il s'agit là d'un programme audacieux. On continuera à l'améliorer après 1990. Il est tout à fait déraisonnable de demander que le code de sécurité soit appliqué intégralement avant qu'une réforme économique n'ait lieu. Certaines questions que j'ai mentionnées nécessiteront des modifications aux lois provinciales et nous ne pouvons donc pas procéder plus rapidement. C'est pour faire diversion qu'on propose que la réforme de la réglementation économique soit retardée jusqu'à ce que toutes les mesures de sécurité aient été adoptées. Sous de nombreux rapports, notre système de sécurité est beaucoup plus évolué que celui qui est en vigueur aux États-Unis. Je le répète, même là-bas, la déréglementation ne semble avoir aucun effet négatif appréciable sur la sécurité.

Bref, il devrait être maintenant manifeste, comme le ministre des Transports l'a affirmé à maintes reprises, que la sécurité en matière de transport est la principale priorité. Lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté son exposé économique de l'automne 1984, les deux partis d'opposition ont prédit que des centaines de milliers d'emplois seraient perdus . . .

Ma circonscription a été sous la botte du gouvernement libéral pendant près de 25 ans. Les règles imposées au réseau de transport par ce gouvernement-là n'ont pas marché pour nous. Il y a trois types de personnes dans notre société qui comptent absolument sur le vaste réseau de transport de notre pays. Ce sont les consommateurs, les expéditeurs et les transporteurs. Les partis d'opposition ne cessent de faire du théâtre et de fausses prédictions. Ils veulent mettre dans l'esprit des gens la crainte que les choses ne marcheront pas. Je n'ai pas de mal à comprendre pourquoi le parti libéral dit cela. Pendant 25 ans, il s'est arrangé pour que les choses ne marchent pas.

Les transports, ce n'est pas une question politique. Ils sont vitaux pour notre société. Nos résultats économiques donnent tort à l'opposition. Nous avons réduit le déficit national et créé plus de 700 000 emplois. Toutes les régions du Canada en ont profité. Le gouvernement n'aime pas faire du théâtre et apeurer les Canadiens. Il préfère la consultation et le développement économique.

Je dirai en terminant que je suis fier d'être vice-président du comité permanent des transports, auquel va être renvoyé le projet de loi C-19. En renvoyant le projet de loi au comité pour qu'il tienne des audiences publiques, le gouvernement prouve qu'il a l'esprit ouvert et qu'il est disposé à écouter les gens qui s'intéressent à la question. Le gouvernement veut avoir une loi nationale sur les transports qui permette à nos consommateurs, à nos expéditeurs et à nos transporteurs de soutenir la concurrence internationale.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je rappellerai au député que la Chambre n'a pas adopté la motion présentée par le secrétaire parlementaire portant renvoi du projet de loi à un comité permanent. Ce renvoi reste à venir. Quand le gouvernement reviendra à la raison, quant il cessera de bousculer les minorités et quand il commencera à tenir des débats constructifs sur les projets de loi, nous ferons peut-être montre de plus de collaboration pour adopter de pareilles recommandations. Or, nous serions probablement en faveur de renvoyer le projet de loi à un comité permanent mais, comme on l'indique au *Feuilleton* d'aujourd'hui, il sera plutôt renvoyé à un comité législatif.

Les conservateurs ont fait 339 promesses au cours de la dernière campagne électorale. Ils ont pris des engagements très fermes envers la région de l'Atlantique. J'aimerais citer une promesse concernant la région d'où vient le député et très importante pour les localités qu'il représente. Ils avaient promis:

. . . d'entamer des discussions avec les États de la Nouvelle-Angleterre au sujet d'un corridor ou d'un réseau routier commun à frais partagés en vue de réduire les coûts de transport entre les provinces de l'Atlantique et le Québec et l'Ontario, et aussi en vue de susciter d'autres débouchés commerciaux entre les provinces de l'Atlantique et les États de la Nouvelle-Angleterre.

Le député sait-il si des discussions ont été amorcées avec les États de la Nouvelle-Angleterre au sujet de ce corridor ou réseau routier commun à frais partagés? Le gouvernement est maintenant au pouvoir depuis deux ans et demi. Le député sait-il si le gouvernement a fait récemment l'objet d'instances de la part de députés du parti conservateur en faveur de l'ouverture d'un tel corridor pour faire diminuer les coûts de transport et permettre aux produits des Maritimes d'entrer plus facilement sur le marché des provinces centrales canadiennes?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans mon intervention à la Chambre au sujet du projet de loi C-18, l'un des problèmes auxquels font face les provinces Maritimes tient au fait qu'elles ont des droits de transport inégaux avec les États de la Nouvelle-Angleterre. Aux termes de la réglementation actuellement en vigueur, les provinces de l'Atlantique font l'objet de limitations concernant le transport par conteneur. Elles ne sont pas sur un pied d'égalité avec les États de la Nouvelle-Angleterre pour leur livrer concurrence. Il importe de modifier nos règlements en matière de transport, afin que les provinces maritimes soient sur un pied d'égalité avec les États de la Nouvelle-Angleterre. Étant donné qu'il a fallu 20 ans pour modifier la Loi nationale sur les transports, il est absolument essentiel que nous puissions compter sur des coûts de transport équivalents, afin de lutter à armes égales avec nos voisins du Sud.

C'est se moquer du monde que de parler de déréglementation, comme l'opposition le fait. On cherche à alarmer les gens en soutenant que les transporteurs auront tout à fait les coudées franches. Or, la nouvelle Loi nationale sur les transports n'entraînera pas une déréglementation du secteur, mais bien une réforme économique de la réglementation. Une fois que nos coûts de transport seront justes et équitables, nous serons en mesure d'être compétitifs et de réussir.

M. Gauthier: Monsieur le Président, le député sait-il si les provinces de l'Atlantique ont été consultées? Sont-elles d'accord avec ce corridor? En plus des permis locaux, les entreprises de camionnage extra-provinciales devront obtenir des licences d'exploitation en vertu de cette mesure. Le député peut-il nous dire si les provinces de l'Atlantique souscrivent à ce régime de licences exigées pour exploiter une entreprise extra-provinciale? Dans l'affirmative, l'a-t-on élargi pour inclure les États de la Nouvelle-Angleterre qui sont concernés?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) soulève là le problème même auquel notre pays doit faire face. Jusqu'ici, les dix provinces, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon n'avaient pas la même réglementation. C'est là le problème fondamental auquel nous nous attaquons dans le projet de loi C-19. Je le répète, les ministres provinciaux des Transports se rencontrent depuis octobre 1966, afin d'élaborer un code uniforme. Le gouvernement souhaite assurer le réseau interprovincial de transport par camions, afin d'éviter que les marchandises n'aient à passer par les États-Unis.

• (1250)

M. Althouse: Monsieur le Président, j'ai remarqué que vers la fin de son exposé, le député a déclaré qu'il était favorable à la motion tendant à saisir le comité législatif de ce projet de loi. Sait-il que la motion que nous examinons maintenant ne vise pas à renvoyer ce projet de loi à un comité, mais bien à le mettre aux voix. C'est une façon d'imposer la clôture.

A la lumière de cette ré-réglementation, selon l'expression qu'il préfère, le député croit-il honnêtement qu'une heure et 28 minutes, partagés également entre les trois partis, suffisent pour examiner des changements si profonds apportés à notre système de transport?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, je crois qu'on a présenté une motion visant à renvoyer le projet de loi C-19 au comité permanent. Je le répète, étant donné que les discours prononcés par l'opposition à la Chambre étaient pour la galerie, vu l'importance de ce projet de loi C-19—et aussi du projet de loi C-18—il devient absolument essentiel de les renvoyer au comité permanent des transports, de façon à favoriser l'expression de nouveaux points de vue et de nouvelles opinions à l'occasion d'audiences publiques. Cela permettra de mieux renseigner les Canadiens et de nous assurer que les projets de loi C-18 et C-19 aboutissent à une loi nationale des transports qui réponde aux besoins de tous les Canadiens.

M. Althouse: Monsieur le Président, la démarche que la Chambre a entreprise et que le député a décrite est indubitablement celle à laquelle nous recourons toujours. En fait, l'étape de l'étude en comité est celle où des personnes de l'extérieur de la Chambre peuvent demander d'être entendues. Cependant, je pense que le député a peut-être esquivé ma question.

Je trouve que pour vouloir demander à comparaître devant des comités, les gens doivent avoir l'impression que le gouvernement les écoutera. Or, celui-ci a présenté à la Chambre la motion que nous débattons après une heure et 28 minutes de débat. Ce faisant, ne donne-t-il pas l'impression de vouloir faire adopter ce projet de loi en toute hâte, à tel point que les particuliers et les associations qui voudraient participer à cette démarche se sentiront quelque peu entravés dans leurs efforts pour comparaître devant le comité permanent ou tout autre comité chargé d'examiner ce projet de loi?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, c'est le contraire qui est vrai. Le comité permanent des transports va être saisi de ce projet de loi. Les députés qui en font partie depuis deux ans et demi ont toujours été prêts à tenir des audiences publiques pour accueillir les instances des Canadiens et répondre à leurs questions. Depuis 1984, le gouvernement est toujours prêt à consulter et à écouter les Canadiens, ce qui est tout à fait nouveau et n'existait pas auparavant.

M. Althouse: Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de poser une dernière question supplémentaire. S'il est vrai que le gouvernement a pour principe de consulter davantage la population, pourquoi fait-il la sourde oreille aux députés de l'opposition qui représentent l'électorat au même titre que ses députés? Pourquoi impose-t-il une limite d'une heure 28 minutes à ce débat?

Article 21 du Règlement

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, je ne voulais pas du tout insulter les députés de l'opposition, mais pendant le débat sur le projet de loi C-18, la semaine dernière, j'ai écouté les discours de certains. Des fois, pour employer une expression des Maritimes, je les ai entendus parler du projet de loi C-75 alors que la Chambre étudiait le C-18, et certains ont même proposé de renvoyer cette mesure à un comité législatif alors que c'était un comité permanent qui devait en être saisi.

Je trouve que la nouvelle réforme de la Chambre est utile puisque qu'elle permettra au comité permanent des transports d'entendre directement les témoignages de tous ceux qui travaillent dans l'industrie des transports.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, la question que nous traitons ici est aussi vieille que notre pays: y a-t-il une raison économique à l'existence du Canada? Les projets de loi C-18 et C-19 ont montré que le gouvernement a tendance à adopter le vieux principe du *laissez-faire* qui était en vogue à l'époque de l'indépendance américaine. Le néo-conservatisme de l'actuelle administration Reagan, que copie le gouvernement du Canada, a conduit à diminuer l'intervention du gouvernement pour donner libre cours aux forces du marché.

Malheureusement, si le Canada permet effectivement aux forces du marché de proliférer librement, celles-ci vont naturellement abandonner la direction est-ouest que nous avons essayé de lui imposer depuis 1867 pour adopter un mouvement nord-sud. Lorsqu'on compare nos économies, notre population et la puissance politique et économique que celles-ci impliquent, on en conclut que la force dominante viendra finalement du sud.

Il ne s'agit pas seulement du contrôle de l'industrie du camionnage ou de sa déréglementation, comme le gouvernement essaye de le prétendre, mais de l'avenir économique des Canadiens. Effectivement, auront-ils un avenir économique au Canada, les échanges entre l'Ouest et l'Est vont-ils continuer à assurer la base de l'interaction sociale? Car sans cette interaction sociale et économique, il n'y en aura bientôt plus de politique. Il est absolument crucial pour la survie de notre pays que nous conservions actifs ces liens est-ouest. Le réseau de camionnage n'est qu'une des nombreuses mesures que notre pays a adoptées au cours des années pour essayer de conserver l'indépendance du Canada en tant que nation.

Puisque je vais passer au point suivant de mon discours, puis-je dire qu'il est 13 heures?

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque l'on passera à l'ordre du jour, le député disposera de 15 minutes de débat et de 10 minutes pour les questions ou commentaires.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 2 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

HOMMAGE A ARNOLD DAVIDSON DUNTON

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, cette fin de semaine, le Canada a perdu un grand Canadien en la personne de M. Arnold Davidson Dunton qui est décédé à l'âge de 75 ans.

Docteur en sciences et en droit, il s'est profondément impliqué dans la vie et la culture canadiennes, sous plusieurs aspects.

Journaliste pendant les années d'avant-guerre, il s'est joint à l'équipe des correspondants de guerre de 1942 jusqu'en 1945, date à laquelle il fut nommé au bureau de direction de la Société Radio-Canada.

[*Traduction*]

En 1963, à la demande du gouvernement, il a accepté de coprésider la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, mieux connue sous le nom de Commission Laurendeau-Dunton. Il fut directeur, puis président de l'Université Carleton, président du Conseil de presse de l'Ontario et, à diverses étapes de sa carrière, il s'est occupé de journalisme et d'édition. M. Dunton a servi de chef de file pour le maintien et la protection de notre identité nationale. En mon nom et en celui de mes collègues, je tiens aujourd'hui à lui rendre les hommages qu'il mérite au plus haut point.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

ON EXHORTE LE GOUVERNEMENT À REPRÉSENTER UN PROJET DE LOI TENDANT À MODIFIER LE CODE CRIMINEL

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, peu de temps avant l'ajournement de la Chambre, en juin dernier, le ministre de la Justice d'alors a présenté un projet de loi pour faire échec à la pornographie. Son initiative faisait suite à une étude exhaustive, le rapport Fraser sur la pornographie et la prostitution, ainsi qu'à de nombreuses interventions de la part de Canadiens de toutes les couches de la société.

Malheureusement, cette mesure est restée en plan en raison de la prorogation de la session. Que chacun se rassure, toutefois, car l'esprit et l'objet du projet de loi ont survécu. Mes électeurs de la circonscription de Fraser Valley-Est estiment que le projet de loi était fort important, et ils souhaitent que le gouvernement propose de nouvelles mesures en vue d'interdire la pornographie.

J'exhorte le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) à représenter, dans les plus brefs délais, ce projet de loi tendant à modifier le Code criminel du Canada. Comme les lois constituent le code de conduite de la société, nous avons besoin, par les temps qui courent, de vigoureux préceptes moraux pour nous inspirer.

L'AGRICULTURE

ON PROPOSE L'INDEXATION DES PRIX DU BOEUF SELON LA CATÉGORIE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, les producteurs de boeuf qui ont assisté à la dernière réunion du Conseil des viandes du Canada vendredi dernier pensent que le système de classement du boeuf est discriminatoire et devrait être modifié. Les producteurs de boeuf enregistrent parfois des différences de prix par livre de viande appprêtée pouvant atteindre 20c. selon que la viande provient de génisses de catérogie A-1 ou de jeunes boeufs de même catégorie. Les prix devraient être indexés en fonction de la catégorie pour réfléter la qualité et la valeur marchande plutôt que des distinctions futiles comme le genre.

Lorsque le système de classement du porc a été introduit, la distinction fondée sur le genre de l'animal a été éliminée car elle devenait superflue. Les producteurs de boeuf de différentes tendances demandent une indexation selon la catégorie et par souci d'équité, je pense qu'ils devraient l'obtenir.

* * *

LA SANTÉ

LES MÉDECINS IMMIGRANTS—LA DIFFICULTÉ D'OBTENIR DES POSTES D'INTERNES

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, beaucoup d'immigrants de fraîche date ont l'impression d'être sous-employés et je parle surtout ici de plusieurs médecins d'origine polonaise qui se battent actuellement pour le droit de pratiquer au Canada. Leurs qualifications ont été reconnues par le Conseil médical du Canada. Ils ont réussi les examens d'évaluation mais pas un d'entre eux n'est en mesure de mettre ses aptitudes en pratique parce qu'ils ne réussissent pas à obtenir de postes d'internes dans les provinces où ils désirent pratiquer.

Certains sont maintenant citoyens canadiens. Ils étaient médecins avant d'arriver ici. Les autorités fédérales ont jugé leurs qualifications satisfaisantes. Les contribuables du Canada n'ont aucune formation supplémentaire à subventionner. Beaucoup de régions rurales ou isolées ont besoin de médecins. Les provinces pourraient sûrement trouver dans leurs programmes d'internat quelques places pour des personnes qualifiées et prêtes à fournir un service dans un domaine où le besoin est reconnu.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE A NORMAN MCLAREN

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, cette Chambre voudra sans doute s'associer à l'hommage qui est rendu à travers le Canada et le monde à Norman McLaren, dont le décès survenu en fin de janvier dans la région de Montréal a mis un terme à une carrière qui a valu à ce cinéaste, parmi les plus grands, l'accès au cercle restreint de ceux et

Article 21 du Règlement

celles dont les noms demeurent, que ce soit en art, en science, en politique ou en littérature.

C'est en 1941, de son Écosse natale, que McLaren allait arriver au Canada à l'âge de 27 ans. Et depuis, l'Office national du Film a été le foyer de son activité.

Le catalogue des oeuvres de Norman McLaren, à l'ONF, ne compte pas moins de 80 oeuvres. Qui n'a pas pris plaisir, au cinéma, à l'école, à la télévision, à ses courts métrages sur les chansons populaires canadiennes, à ses réalisations à caractère philosophique comme *Les voisins*, *L'histoire d'une chaise*?

De Norman McLaren, une journaliste de Montréal, M^me^ Nathalie Petrowski, écrivait dans *Le Devoir* le 31 janvier dernier: «C'était un artiste, un vrai de vrai, un artiste comme il ne s'en fait plus, un artiste doublé d'un chercheur toujours prêt à remettre en cause ce qu'il avait découvert la veille, usant de patience et de passion pour aller jusqu'au bout, et un peu plus loin encore, de l'autre côté des choses.

A Norman McLaren, ce grand artiste, à ce citoyen canadien par son propre choix, au citoyen du monde, à l'homme modeste et bon qu'il fut, cette Chambre voudra sûrement dire avec moi son admiration et son affection.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LES CATASTROPHES

LE RAPPORT SUR LA CATASTROPHE FERROVIAIRE DE HINTON—LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, le juge Foisy vient de rendre public son rapport sur la catastrophe ferroviaire de Hinton, en Alberta. Il y fait un certain nombre de recommandations importantes qui permettront de renforcer la sécurité des chemins de fer.

Le ministre des Transports (M. Crosbie) est intervenu rapidement et a annoncé des réformes d'envergure destinées à améliorer et à resserrer les normes de sécurité des chemins de fer du Canada. Le ministre ne s'est pas contenté de cerner les vieux problèmes en matière de sécurité; il a également fait preuve de fermeté en exigeant des sociétés ferroviaires et des syndicats des cheminots qu'elles y remédient dans un délai de 60 jours.

En outre, nous serons bientôt saisis d'une nouvelle mesure législative concernant la sécurité du transport ferroviaire. On compte créer un nouvel organisme qui sera chargé des enquêtes sur les accidents dans le domaine des transports. Des mesures seront prises à l'intention de ceux qui trafiquent les instruments de sécurité ferroviaire. Des fonds seront prévus pour la mise en oeuvre du système d'automatisation de la marche des trains.

Il y a tout lieu de féliciter le ministre des Transports de la promptitude et de la minutie avec lesquelles il a donné suite au rapport Foisy, réaffirmant ainsi l'importance primordiale de la sécurité des transports pour l'ensemble des Canadiens.

Article 21 du Règlement

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'AUGMENTATION DES PRESTATIONS D'INVALIDITÉ—LA RÉDUCTION DES PAIEMENTS PAR LE GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que les Canadiens invalides ont besoin d'une aide plus considérable des gouvernements fédéral et provinciaux. Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus. L'augmentation maximum de 151$ par mois de la pension d'invalidité fédérale, entrée en vigueur le 1er janvier, constitue un pas important dans la bonne direction. La mesure a été très appréciée par les Canadiens invalides et elle leur a donné l'espoir que d'autres initiatives seraient prises en leur faveur.

Leurs espoirs ont été anéantis récemment lorsque le gouvernement de la Colombie-Britannique a réduit l'aide financière qu'il accordait aux invalides d'un montant égal à l'augmentation fédérale. En agissant de la sorte, le gouvernement de la Colombie-Britannique soutire aux invalides des sommes que leur destine le gouvernement fédéral et qui leur reviennent de droit.

Quelle mesquinerie de la part du gouvernement provincial! Le gouvernement fédéral avait demandé par lettre aux gouvernements provinciaux de transmettre cette augmentation maximum de 151$ par mois aux invalides, ceux à qui elle était destinée. Pourtant, la province de la Colombie-Britannique a décidé d'empocher le montant mais de ne pas le transmettre aux intéressés.

J'incite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) à communiquer avec ses homologues provinciaux et à les encourager à transmettre aux invalides cette augmentation très nécessaire qui leur était destinée au départ.

* * *

L'ÉNERGIE

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE DE L'ALBERTA—ON PRIE LE GOUVERNEMENT DE RÉTABLIR LA DÉDUCTION POUR ÉPUISEMENT GAGNÉ

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, les Albertains ont besoin de l'aide fédérale et ils en ont besoin maintenant. Plus de 30 000 d'entre eux sont sans travail à l'heure actuelle par suite de l'effondrement des prix du pétrole.

Aujourd'hui, 118 tours de forage sur 470 sont en activité. Environ 50 p. 100 des entrepreneurs de géophysique sont sans travail. La moitié des travailleurs du secteur des services connexes au secteur pétrolier, tels les fournisseurs d'eau, les vérificateurs de puits et les entreprises de traitement des boues sont sans travail. Rien ne reprendra vraiment tant que les prix du pétrole ne se seront pas stabilisés. Cela va prendre de dix à douze mois.

L'Alberta a besoin d'un coup de pouce. Je prie le gouvernement de rétablir la déduction pour épuisement gagné. Elle devrait servir à absorber les dépenses de prospection et de mise en valeur. On devrait déduire les amortissements du revenu total du contribuable et les faire passer directement à l'investisseur.

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA DÉRÉGLEMENTATION—LES RÉPERCUSSIONS DANS LE NORD

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, nous pouvons déjà constater les effets néfastes des efforts que fait le gouvernement conservateur actuel pour déréglementer le transport aérien et autre. Il est évident que les habitants du Nord ne bénéficieront pas de la concurrence accrue et d'un choix plus vaste que les conservateurs ont promis.

Même avant l'adoption du projet de loi C-18, nous pouvions voir les effets de la nouvelle politique. L'acquisition de CP Air par PWA, en éliminant du marché un transporteur majeur, ne laisse plus guère de choix à de nombreux consommateurs.

Les députés conservateurs nous avaient assurés que cela ne se produirait pas. Pourtant, à Whitehorse, CP offrait 10 vols par semaine et PWA, cinq. L'achat de CP par PWA change tout. La compagnie PWA vient d'annoncer qu'elle suspend ses vols à Whitehorse pour les sept prochaines semaines. Nous ne savons pas ce qu'elle fera à la fin de cette période. Voilà ce qu'on appelle donner plus de service aux voyageurs canadiens! Avec ce monopole de fait qu'on autorise par l'achat de CP par PWA, la déréglementation tourne à la farce.

Les Canadiens du Nord méritent mieux que cela. Le gouvernement fédéral les traite depuis trop longtemps comme des citoyens de second ordre. Les programmes conservateurs ne tiennent pas compte des besoins réels des populations rurales et septentrionales, comme on en a la preuve en matière de service postal, de politique économique et maintenant de politique des transports.

* * *

• (1410)

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—ON DEMANDE L'ANNULATION

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ce mois-ci, le taux de chômage à Terre-Neuve est de 19,2 p. 100, alors qu'il était de 18,9 p. 100 le mois dernier. Dans ma circonscription il est de 26,5 p. 100, soit 4,4 points de plus que le mois dernier où il atteignait déjà 22,1 p. 100.

Il n'est pas surprenant que nos pêcheurs veulent, et aient besoin, de chaque livre de poisson qu'ils peuvent attraper pour mettre du pain et du beurre sur la table? Ces chiffres tragiques montrent l'urgence pour le gouvernement du Canada d'annuler le traité entre le Canada et la France à propos des droits de pêche. Ils prouvent aussi que le premier ministre (M. Mulroney) devrait reconsidérer les propos qu'il tenait il y a quelques jours, lorsqu'il disait qu'il ne prêterait pas attention au point de vue des premiers ministres provinciaux qui se réuniront ce soir pour parler de ce problème urgent.

Il est temps de mettre un terme au conflit familial au sein du parti conservateur, car il est en train de faire des pêcheurs de Terre-Neuve des orphelins économiques. Ce sont en effet les pêcheurs de Terre-Neuve, du Labrador et du reste des provinces atlantiques qui font les frais du sordide divorce entre le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et le premier ministre de Terre-Neuve. Je demande une fois de plus au gouvernement, et en particulier au premier ministre, d'annuler ce qui

est très nettement une mauvaise affaire pour ma province et mon pays.

* * *

L'AVORTEMENT

LE RAPPORT ONTARIEN RECOMMANDANT LA CRÉATION DE CLINIQUES

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, le gouvernement libéral du premier ministre de l'Ontario David Peterson a fait rédiger un rapport qui recommande la création de 12 cliniques d'avortement légales en Ontario. La Cour suprême examine encore la légalité de la Clinique Morgentaler, mais le gouvernement de l'Ontario a déjà tranché lui-même la question. Cela veut dire que l'Ontario reconnaît les cliniques d'avortement qui ne sont pas rattachées aux hôpitaux.

Il y a plus de 70 000 avortements par année au Canada et, dans la majorité des cas, l'avortement est utilisé comme méthode de limitation des naissances. Le gouvernement libéral de l'Ontario prend des mesures arbitraires sans avoir consulté le public et renie ainsi la promesse qu'il avait faite pendant la campagne électorale de fermer les cliniques d'avortement autonomes.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

ON DEMANDE D'ARRÊTER LES MISES À PIED

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exhorter le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) à assumer ses responsabilités à titre de ministre chargé de la Société de développement du Cap Breton. J'exhorte le ministre à user de ses pouvoirs pour invoquer l'article 99 de la Loi sur l'administration financière afin d'ordonner à la Société du développement du Cap-Breton de cesser de supprimer des emplois. Comme le ministre le sait, 240 emplois disparaîtront le 1er avril 1987. Il sait aussi que 240 autres emplois seront supprimés le 1er avril 1988. En outre, 350 employés ont pris une retraite anticipée et leurs postes n'ont pas été comblés par d'autres employés.

Je demande au ministre d'ordonner immédiatement à l'administration de la Société de cesser de supprimer des emplois et d'entamer des négociations pour une nouvelle convention collective en vue d'assurer la dignité et la survie économique des mineurs qui travaillent pour la Société de développement du Cap-Breton depuis plusieurs années. Je l'exhorte à y veiller immédiatement.

* * *

LE DROIT D'AUTEUR

L'ENREGISTREMENT DES FILMS TÉLÉVISÉS

M. Bob Pennock (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, cette fin de semaine, *First Choice Superchannel* n'a pas brouillé son signal pour faire une campagne de promotion et essayer d'augmenter le nombre d'abonnés. Dans le cadre de

cette promotion de ventes, la société a continuellement laissé entendre aux téléspectateurs que les films projetés tard le soir pourraient être enregistrés sur magnétoscope pour pouvoir être regardés à un moment plus propice. C'est une infraction flagrante à la loi sur le droit d'auteur. C'est tout à fait contraire à l'esprit de la réforme du droit d'auteur proposée dans un rapport du sous-comité sur le droit d'auteur.

Je ne suis pas assez naïf pour insinuer que les téléspectateurs n'enregistrent pas de films. La situation est cependant complètement différente lorsqu'un diffuseur sous régie fédérale conseille publiquement sur les ondes de faire fi de la loi. Les Canadiens n'apprécieraient pas, j'en suis sûr, que l'on encourage publiquement le vol à l'étalage. C'est un principe analogue. J'exhorte le CRTC à faire enquête à ce sujet et à prendre des sanctions.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LA REPRISE DES ESSAIS NUCLÉAIRES AUX ÉTATS-UNIS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, le 3 février dernier, les États-Unis ont procédé à leur premier essai nucléaire de l'année. Ils l'ont fait en sachant très bien que s'ils le faisaient, l'Union soviétique lèverait le moratoire qu'elle s'était elle-même imposé unilatéralement. Ce moratoire soviétique qui avait débuté le 6 août 1985 pour marquer le quarantième anniversaire d'Hiroshima, a été renouvelé trois fois. Une telle initiative, si timide qu'elle fût peut-être, n'en constituait pas moins un grand pas vers la conclusion d'un traité interdisant tous les essais nucléaires si le gouvernement américain avait accepté d'en faire autant.

Il est tragique d'engager encore davantage l'humanité tout entière dans la course aux armements nucléaires au nom de l'idée rétrograde que les essais nucléaires ont leur utilité.

* * *

• (1415)

LES BANQUES

LE REFUS DES BANQUES À CHARTE DE FOURNIR AU COMITÉ DES FINANCES DES RENSEIGNEMENTS SUR LES CARTES DE CRÉDIT

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, en juin dernier, avec le consentement unanime, la Chambre a institué une enquête par le comité des finances sur les taux d'intérêt exigés des détenteurs de cartes de crédit au Canada. L'enquête a duré deux mois. A la fin de ses audiences, le comité des finances a demandé à tous les témoins des renseignements supplémentaires sur les soldes des comptes de cartes de crédit et sur les revenus. Les cinq grandes banques à charte n'ont pas répondu à la demande du comité. Entre-temps, les taux d'intérêt ont baissé considérablement, mais aucune de ces cinq banques à charte n'a réduit les taux d'intérêt sur les cartes de crédit.

Décès de M. le juge Julien Chouinard

Le temps n'est plus aux requêtes polies. A la prochaine réunion plénière du comité des finances, j'ai l'intention de proposer qu'on donne deux semaines à ces cinq banques à charte pour produire les données, sinon leurs directeurs seront sommés de comparaître à la barre des Communes pour expliquer leur mépris obstiné du Parlement. Il ne doit y avoir aucun doute possible sur le vainqueur, dans une épreuve de force entre les banques et le Parlement.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉCONOMIE

ON APPUIE LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, mes électeurs m'ont communiqué en fin de semaine un message fort encourageant. Beaucoup d'entre eux tiennent en effet à féliciter le gouvernement d'avoir fait baisser les taux d'intérêt et d'avoir réduit le déficit. Ils m'ont prié de transmettre au ministre des Finances (M. Wilson) le message suivant: «Continuez à faire du bon travail. Nous appécions les politiques mises de l'avant par votre gouvernement qui réussira à nous sortir du marasme dans lequel nous ont plongé les libéraux pendant vingt ans.»

* * *

LE DÉCÈS DU JUGE JULIEN CHOUINARD

M. le Président: Je tiens à signaler à tous les députés la disparition d'un éminent magistrat de la Cour suprême du Canada, M. le juge Chouinard. Je souhaite donner la parole au ministre de la Justice (M. Hnatyshyn).

[*Français*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'aimerais rendre hommage devant cette Chambre à l'honorable Julien Chouinard, juge à la Cour suprême du Canada, qui est décédé vendredi dernier. Monsieur le juge Chouinard s'est fait remarquer par son sens inné de la justice et de l'équité.

[*Traduction*]

Né à Québec, il a fait des études universitaires à Laval et à Oxford. Après avoir obtenu une bourse de la Fondation Rhodes, il s'est inscrit au barreau du Québec en 1953. M. le juge Chouinard, éminent québécois, a été sous-ministre de la Justice du Québec de 1965 à 1968, secrétaire général du Cabinet du Québec pendant sept ans, et enfin juge de la cour d'appel provinciale pendant quatre ans. M. Chouinard a été nommé à la Cour suprême du Canada en septembre 1979.

[*Français*]

Il a participé à la rédaction de la plupart des jugements rendus par la Cour suprême. Il possédait une grande facilité d'expression.

[*Traduction*]

M. le juge Chouinard a fait une énorme contribution à sa province et à son pays et tous les juristes regretteront amèrement sa perte.

[*Français*]

Nous regrettons la perte d'un juge d'une valeur exceptionnelle. Je désire, au nom du gouvernement fédéral et en celui de tous les Canadiens, transmettre mes plus profonds sentiments de sympathie à M^me^ Chouinard et à ses enfants.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais joindre ma voix à celles de mes collègues de l'Opposition pour, moi aussi, rendre hommage à l'honorable juge Chouinard. Il y a plusieurs raisons qui m'amènent à joindre ma voix à celle du ministre. J'ai eu le privilège de travailler personnellement avec M. Chouinard pendant plusieurs années et, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons d'autres raisons aussi d'être peinés du décès de M. Chouinard. En effet, le chef de notre parti était boursier Rhodes à la même époque que M. Chouinard était lui-même boursier Rhodes et fréquentait l'Université d'Oxford. Et au moment où Julien occupait le poste de président du Jeune Barreau de la ville de Québec, le chef de notre parti remplissait les fonctions de président du Jeune barreau de Montréal. Donc, c'est à plusieurs titres que nous sommes peinés du décès de cet homme qui a rendu d'immenses services.

Comme j'ai eu l'occasion de le mentionner, j'ai travaillé avec lui au moment où il remplissait les fonctions de secrétaire général du Conseil exécutif à Québec et je sais, comme plusieurs Canadiens le savent, le rôle qu'il a joué dans la gestion extrêmement difficile des événements d'octobre 1970.

M. Chouinard était, comme on dit, selon l'expression québécoise, un homme solide. C'était un type équilibré, intelligent, travailleur, mais aussi un père de famille très près des siens et très fidèle à ses amis. Il avait un sens de l'humour qu'il cachait parfois bien maladroitement derrière son air toujours sérieux.

Un départ aussi rapide nous rappelle à nous tous qui sommes pris dans une vie extrêmement turbulente la fragilité de notre existence.

Je désire rendre hommage à la vie et à la carrière de l'honorable juge Julien Chouinard, et en mon nom et au nom de tous mes collègues de la Chambre des communes, du chef de notre parti, offrir à M^me^ Chouinard et à tous les membres de sa famille éprouvée l'expression de nos plus vives condoléances.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je désire, en mon nom et au nom de mes collègues du Nouveau parti démocratique, rendre hommage aussi devant la Chambre des communes à l'honorable juge Julien Chouinard.

Le Canada a perdu en fin de semaine un de ses citoyens les plus éminents et respectés. Le juge Chouinard avait siégé sept ans au plus haut tribunal du pays, la Cour suprême du Canada, après une carrière dans l'enseignement et la haute Fonction publique.

• (1420)

[*Traduction*]

Les députés ont déjà signalé que le juge Chouinard a servi avec honneur et distinction non seulement la magistrature, mais aussi la Fonction publique de sa province et du Canada.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous regrettons beaucoup la perte de cet homme extraordinaire. Mes collègues et moi nous unissons et transmettons nos sentiments de sympathie à M^me^ Jeannine Chouinard, à son fils Julien et à ses deux filles, Lucie et Nicole.

[*Traduction*]

M. le Président: Je demande aux députés de se joindre à moi pour honorer sa mémoire en observant une minute de silence.

[*La Chambre observe une minute de silence.*]

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—LES TERMES DU TRAITÉ DE 1972

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la semaine dernière, le premier ministre a laissé entendre que la situation qui règne actuellement au large des côtes de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse à la suite de notre projet d'accord ou de traité avec la France était attribuable au traité canado-français de 1972. Je lui ai clairement fait valoir que l'article 3 de ce traité empêchait les Français de pêcher de la morue dans le Golfe à compter du 15 mai 1986. Le premier ministre ne voit-il pas une contradiction entre ses déclarations de la semaine dernière et la déclaration que le ministre des Pêches et Océans a faite dans un communiqué officiel le 26 novembre dernier? Je voudrais vous citer cette déclaration:

> Nous avons déclaré aux Français qu'en vertu du traité de 1972, nous n'avions nullement l'obligation de leur fournir du poisson pour remplacer celui qu'ils prenaient dans le Golfe et surtout, que nous n'avions pas l'obligation de leur fournir de la morue du Nord . . . Ils ont perdu le droit de prendre du poisson dans le Golfe du Saint-Laurent . . . aux termes du traité de 1972.

Le premier ministre peut-il en profiter pour revenir sur les déclarations trompeuses qu'il a faites à la Chambre à propos de ce traité?

• (1425)

Peut-il déclarer qu'en raison des torts qu'il a causés aux citoyens des provinces de l'Atlantique, et surtout aux citoyens et aux pêcheurs de Terre-Neuve, il est prêt à annuler l'accord avec la France et à le renégocier, si nécessaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout ce que j'ai dit se tient parfaitement. Je sais que pour les libéraux tout est prétexte à rire. Ce sont les droits des pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador qui sont en jeu. Il n'y a vraiment pas de quoi rire; c'est très sérieux. Nous avons bien précisé que les Français contestaient notre position. Ils prétendent avoir d'autres droits qu'ils tiennent à exercer. Évidemment le gouvernement canadien a toujours a été d'un autre

avis et mes propos ne diffèrent en rien de ceux que le ministre a tenus à cet égard. Nous avons toujours fait entendre le même son de cloche alors que l'opposition est loin d'en avoir fait autant à propos de cette question très délicate et très importante.

L'ATTRIBUTION DE QUOTAS DE POISSON À LA FRANCE—LA DÉCLARATION DU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les déclarations du premier ministre contredisent totalement le libellé du traité de 1972 et même la façon dont le ministre des Pêches a interprété ce traité, le 26 novembre.

Nous nous souvenons tous d'avoir entendu le premier ministre déclarer à la Chambre la semaine dernière, et je tiens à citer exactement ses paroles: «Nous n'avons pas fait cadeau d'une seule morue». C'est exactement ce qu'il a dit.

M. Crosbie: C'est exact.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre des Transports s'en mêle. Je comprends qu'il éprouve énormément d'angoisse et d'embarras. Néanmoins, le 26 novembre, le ministre des Pêches a déclaré ceci, et je recommande au ministre des Transports de lire cette déclaration:

> Nous avons offert aux Français d'importants quotas de poisson dans les eaux canadiennes.

C'est là une offre très généreuse. Le premier ministre va-t-il en profiter pour nous éclairer en nous disant ce qui, entre novembre et janvier, a pu le convaincre de brader les intérêts des Terre-Neuviens?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a souligné, les ministériels n'ont rien dit de contradictoire. En ce qui concerne la déclaration selon laquelle aucune morue de plus n'a été accordée à la France, c'est effectivement le cas. Nous avons déjà parfaitement expliqué à la Chambre la question des quotas supplémentaires accordés à la France pour 1987, les quotas auxquels elle a droit aux termes de l'entente à long terme de la CEE et ceux que prévoit le plan de 1987 pour le poisson de fond et qui représentent la moitié des quotas auxquels la France avait droit l'année dernière.

LA RÉUNION DE PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, malgré son explication peu convaincante, le ministre des Pêches a fait éclater, pratiquement tout seul, une crise aiguë dans les relations fédérales-provinciales. Certains premiers ministres des provinces se réunissent à Toronto aujourd'hui. Sans renoncer le moindrement aux prérogatives que le gouvernement fédéral a dans ce secteur, et que nous ne contestons pas d'ailleurs, le premier ministre pourrait-il admettre qu'une erreur très grave a été commise et que le gouvernement a complètement laissé tomber les habitants de la région de l'Atlantique, au lieu d'essayer de sauver la face en tenant mordicus à cette entente avec les Français? Ne peut-il pas dire aux premiers ministres qu'il est disposé à les écouter et à essayer de renégocier cette entente?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'écouterais bien volontiers ce que les premiers ministres ont à dire après leur réunion. Je suppose qu'ils ont le droit de se réunir quand ils veulent, même pour examiner des questions qui ne relèvent pas des provinces.

Mon collègue parle de crise aiguë. Il n'y en a pas. Il s'agit d'une divergence d'opinion entre un gouvernement et le gouvernement du Canada, mais ce sont le gouvernement et le Parlement du Canada qui représentent tous les Canadiens sur le plan international. Nous n'abandonnerons pas nos droits ni nos prérogatives. C'est le Parlement fédéral qui représente le Canada.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

L'AFFAIRE DU PRÉSUMÉ RÉSEAU DE TRAFIC D'INFLUENCE—LE RÔLE JOUÉ PAR LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Alors qu'il a eu la fin de semaine pour faire l'examen de conscience de son entourage, peut-il dire quel rôle son Bureau a joué dans l'affaire du réseau de trafic d'influence au sein du parti conservateur?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, quelle affirmation et quelle question disgracieuse! Je me permets de le mentionner car le député est censé également être membre du Barreau du Québec, conseil dans un bureau d'avocats à Montréal où, de grâce, je présume que la présomption d'innocence existe toujours. C'est un colportage de scandales éhonté que le député devra retirer immédiatement.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'ARGENT DESTINÉ AU FONDS DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, le premier ministre peut s'insulter de tout mais il sait fort bien que son ancien collaborateur, Pierre Blouin, a été condamné pour trafic d'influence.

Comment peut-il justifier le fait que le fonds du parti progressiste conservateur, après cette condamnation, ait gardé les 50 000 $ obtenus de manière plus que douteuse? Monsieur le Président, Gérald Martineau n'aurait pas fait pis à l'époque de Duplessis. Je veux savoir comment le premier ministre, comme chef du gouvernement, peut permettre à son parti de fonctionner avec de l'argent noir.

• (1430)

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je trouve une telle attitude déshonorante et scandaleuse de la part d'un député, d'un membre du barreau du Québec, qui travaille pour un grand cabinet d'avocats de Montréal; elle ne concorde pas du tout avec ce que le chef de l'opposition, lui-même éminent avocat, a si bien dit le 30 novembre 1984:

> ... et peut-être son attitude à l'égard des enquêtes, en confirmant l'attitude que la Chambre adoptait et qu'elle devrait encore adopter, en se fondant sur le principe de la présomption de l'innocence jusqu'à preuve du contraire.

Le chef de l'opposition avait répété un précepte traditionnel qui doit être respecté par tous les députés. Le député de Shefford se conduit d'une façon tellement déshonorante qu'à côté de lui, Joe McCarthy ressemble à un enfant de choeur.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il a déclaré pendant le week-end qu'il est nécessaire de rétablir une certaine moralité dans les affaires publiques du Canada. Il a d'ailleurs ajouté qu'il envisageait des mesures particulières et qu'il les annoncerait au moment opportun. Les Canadiens estiment que le moment est venu. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures précises il envisage et quand il compte les annoncer?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne pense pas avoir déclaré pendant le week-end qu'il fallait rétablir un sens moral au Canada.

M. Blaikie: C'est nécessaire, même si vous ne l'avez pas dit.

M. Mulroney: J'ai dit, je pense, que les accusations ou les allégations d'irrégularités ou d'actes illégaux me préoccupaient, ainsi que tous les députés de la Chambre, bien sûr, qu'elles mettent en cause des néo-démocrates, des libéraux ou des conservateurs. J'ai dit également à la Chambre au sujet d'une autre affaire, que toute personne coupable d'une infraction à la loi devra être emprisonnée après un procès en bonne et due forme.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Monsieur le Président, l'inconduite des libéraux est absolument révoltante. S'ils pensent que je vais m'aplatir et faire le mort pour un groupe de larbins, ils se trompent.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre.

M. Frith: Au revoir, Brian.

M. Rossi: Y aura-t-il une prison à Port Cartier pour tous vos amis?

M. le Président: Je me dois de signaler à la Chambre une chose qui me paraît évidente. A moins que les questions accusatrices n'établissent des faits sur lesquelles les questions suivantes peuvent se fonder, elles invitent des réponses qui prennent la forme de véritables attaques. On peut poser certaines questions sur les sujets qui préoccupent tous les députés et y obtenir des réponses en suivant la procédure normale.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le premier ministre vient de faire des observations au sujet des partis d'opposition. Six ministres ont dû démissionner dans des circonstances douteuses.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Voilà ce que l'on fait des remontrances du Président.

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, depuis la reprise après le congé de Noël, nous avons entendu parler de personnes sur lesquelles la GRC fait enquête, certaines ont déjà été condamnées, d'autres ont été accusées de favoritisme et de trafic d'influence . . .

M. le Président: A l'ordre. J'ai essayé d'expliquer à la Chambre qu'il existe une procédure normale pour poser les questions dans les domaines qui préoccupent tous les députés. Le moment est mal choisi pour faire des discours en guise de préambule. Je demande au chef du Nouveau parti démocratique de poser sa question en termes clairs et succincts, comme il le fait d'habitude.

M. Broadbent: Je tiendrai compte de votre observation, monsieur le Président. Étant donné les circonstances et le fait que le public juge qu'il faut faire quelque chose, le premier ministre proposera-t-il au cours des deux prochaines semaines des changements précis comme ceux qu'il a mentionnés la fin de semaine dernière et que le public a réclamés?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit que nous prendrions des mesures appropriées relativement aux institutions, aux membres du public et au comportement des ministres. Les députés de tous les partis à la Chambre des communes doivent être au-dessus de tout reproche. Les Canadiens ont droit à l'excellence et nous allons collaborer pour garantir que, compte tenu de la faiblesse humaine, les critères de comportement les plus rigoureux possibles seront respectés en tout temps. Je peux le garantir au député. Je signale cependant que, vu la réputation qu'il a dans le domaine des libertés civiles, il ne devrait pas aller à l'encontre du principe de la présomption d'innocence comme il l'a fait dans le préambule de sa question.

Des voix: Règlement.

M. Mulroney: Le député a fait des allégations sans fondement et des attaques personnelles injustifiées sans preuves à l'appui. C'est indigne de lui.

M. le Président: A l'ordre.

Des voix: Règlement!

M. Mulroney: Une telle chasse aux sorcières est indigne du chef du Nouveau parti démocratique.

M. le Président: A l'ordre. La remontrance que j'ai faite tout à l'heure à l'intention de ceux qui posent des questions s'adresse aussi aux ministres qui répondent à ces questions. La présidence a le devoir de reprendre les députés quand c'est nécessaire.

LE PROCESSUS ÉLECTORAL—LES DONS AUX CANDIDATS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre ne m'a donné aucune assurance précise en réponse à ma question. Je voudrais lui en poser une sur un autre sujet.

Il devient de plus en plus nécessaire de poursuivre les réformes entreprises entre 1972 et 1974 au sujet du contrôle démocratique exercé sur les dépenses électorales. Le premier ministre s'engagera-t-il à demander au directeur général des élections de présenter au Parlement avant le 1er mai prochain un ensemble de recommandations, notamment sur les dons, la divulgation des renseignements et les limites pour le financement des campagnes électorales?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir fait une proposition bien précise à ce sujet. Il a peut-être pris note de certaines des choses que j'ai dites plus tôt. Tout premier ministre ou chef de parti tiendrait certainement autant que moi-même à purifier et à améliorer nos façons de procéder.

Je prends bonne note de la proposition de mon honorable ami. Comme mon caucus l'a montré la fin de semaine dernière, il n'est pas le seul à croire que nous devons collaborer pour apporter des améliorations sensibles aux lois qui régissent notre comportement. Je remercie mon honorable ami de son observation.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

L'AFFAIRE BRODILAF—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA PRÉSUMÉE INGÉRENCE POLITIQUE D'UN DÉPUTÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne également le dossier ayant trait aux marchés des travaux publics à Drummondville.

J'ai en main une copie d'une lettre du député de Drummond, adressée au ministre des Travaux publics, datée du 25 mars 1986, et qui demande des garanties ou une forme de sécurité qui permettrait à la compagnie Brodilaf d'obtenir des endossements nécessaires pour construire un édifice à Drummondville.

Compte tenu du fait que trois copies de cette lettre étaient adressées au Bureau du premier ministre, comment peut-il tolérer l'ingérence politique d'un de ses députés, avant même qu'un appel d'offres n'ait été fait?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, des instances ont été présentées à notre ministère au sujet de la compétence de certains soumissionnaires et du mérite de certaines propositions. L'attribution du contrat s'est faite selon le mérite des offres, compte tenu de l'âge du bâtiment, de son emplacement et des accès. Par conséquent, le contrat a été donné en fonction de la qualité et de la valeur.

M. Boudria: Tout cela est bien intéressant, mais n'a rien à voir avec la lettre que j'ai citée. C'est un tout autre sujet.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. J'ai aussi en mains une déclaration d'intention de poursuite contre le gouvernement venant de la société Hama, le soumissionnaire perdant, à propos de cette affaire. Étant donné que nous avons des inculpations criminelles, une condamnation, de graves allégations et maintenant une poursuite contre le gouvernement du Canada, le premier ministre voudrait-il . . .

M. le Président: La question du député n'est pas vraiment recevable. Je le fais remarquer au député qui, j'en suis persuadé, collaborera, mais je voudrais aussi en profiter pour rappeler aux autres députés la règle concernant les causes en instance. Si l'on pose une question sur ce que quelqu'un a pu faire en marge d'une poursuite, sans aller pour autant jusqu'à s'interroger sur le bien-fondé de la poursuite, alors on ne peut pas dire que la question porte sur une cause en instance. Par contre, dans ce cas-ci, le député s'intéresse de bien près à la poursuite même. Par conséquent, il est bien près de soulever à la Chambre des éléments actuellement devant les tribunaux, ce qui ne peut être permis. Je vois que le député me fait signe qu'il ne serait pas allé aussi loin. Peut-être pas, mais la présidence ne peut pas toujours prévoir avec précision ce que le député va dire.

Je veux que les députés comprennent bien la distinction. La présidence a l'obligation de faire cette distinction et d'essayer de couper court à toute tentative de passer outre.

M. Boudria: Merci, monsieur le Président. Je comprends la distinction que vous venez de rappeler. Le premier ministre déposera-t-il à la Chambre des copies des offres, des évaluations et autres documents des Travaux publics et du Conseil du Trésor, à propos du contrat de Drummondville, ou demandera-t-il au ministre des Travaux publics de les déposer? S'il ne le fait pas, le premier ministre était-il sérieux, cette fin de semaine, lorsqu'il parlait de moralité publique?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suis prêt à laisser le député examiner la présentation au Conseil du Trésor à propos de cette affaire et la décision du Conseil. Ces documents peuvent être obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, mais je les mettrai à sa disposition pour lui faciliter la tâche.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA POURSUITE EN VERTU DU DROIT CIVIL—LA PRÉSUMÉE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE DU PREMIER MINISTRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne son intervention dans l'affaire Walter Wolf. Voudrait-il préciser pour quelle raison il a estimé nécessaire d'intervenir personnellement, en communiquant avec Michel Cogger au sujet d'un éventuel règlement de cette affaire? En outre, est-ce que directement ou indirectement, dans le courant de cette conversation ou à un autre moment, il a déclaré que si Walter Wolf n'abandonnait pas ses poursuites contre l'ami du premier ministre Fred Doucet, il ne se verrait plus adjuger de contrats fédéraux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois savoir que le sénateur Cogger a fait une déclaration vendredi après-midi au sujet des questions qui ont été soulevées. Il a dit tout d'abord que ce n'est pas moi qui ai passé l'appel, comme le donne à entendre le député. C'est ce que le député vient de sous-entendre et c'est faux, comme il est faux de prétendre qu'il ait été question de menaces quelconques. La personne avec qui j'ai eu cette conversation, à sa demande, c'était M. Cogger. Il affirme: «Dans le courant de cette conversation, qui a porté sur plusieurs sujets, M. Mulroney m'a demandé mon avis sur la possibilité d'un éventuel règlement des poursuites à l'amiable . . . » Je ne pense pas que ce soit ni déraisonnable ni irresponsable. Voilà les limites de mon intervention.

M. Robinson: Monsieur le Président, pour ce qui est de la question de morale publique, les Canadiens veulent savoir quand le premier ministre va cesser de se servir de la charge élective la plus élevée du pays comme d'un poste permettant de distribuer des emplois et de la gratte aux vieux amis et aux copains du premier ministre . . .

Des voix: Règlement.

M. Shields: Vous êtes un clown.

Une voix: Rasseyez-vous.

M. le Président: Le député a commencé par poser une question précise au sujet d'une conversation prétendue. A mon avis, elle gravite autour de la question principale des poursuites en question et elle est recevable. Je prierai le député de s'en tenir au sujet et de ne pas entamer sa question par un discours.

[*Français*]

L'INTERVENTION PRÉSUMÉE D'UN MINISTRE DANS UNE AFFAIRE JUDICIAIRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre. Le premier ministre est-il d'accord avec le vice-premier ministre qui a dit vendredi dernier que ce n'est qu'une affaire privée si un ministre conservateur intervient personnellement dans une affaire judiciaire et menace de faire perdre des contrats fédéraux si la poursuite n'était pas abandonnée? Est-ce que cela est seulement une question privée?

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député qui n'arrête pas de faire des discours grandiloquents à la Chambre sur la nécessité et le caractère sacré des droits de la personne et sur la présomption d'innocence se retrouve, avec ses remarques préliminaires, dans les bas-fonds parmi les rats et les immondices.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Le député prend là une position qui est inadmissible à la Chambre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Règlement! Retirez vos paroles!

Une voix: Regardez qui parle de civilité!

M. Mazankowski: La même civilité que vous manifestez.

M. le Président: Je rappelle aux députés qu'il y a de nombreuses façons de porter des accusations et les députés des deux côtés sont sur le point d'en faire. Je demanderais à tous les députés de s'en tenir aux faits et à la question. Il y a une façon appropriée et acceptable de poser des questions. Lorsqu'elles ne sont pas posées de façon appropriée, je dois alors, au nom de tous, car je fais simplement respecter le Règlement que nous avons établi, intervenir mais je préfère ne pas le faire trop souvent.

LA CONDUITE DU PREMIER MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre, et j'espère que ses observations au sujet des rats de gouttière et du Maccartisme ne sont pas représentatives de la nouvelle civilité dont il entend faire preuve. Bien que le vice-premier ministre ait déclaré vendredi dernier que les conversations téléphoniques du premier ministre étaient de nature privée, le premier ministre est-il maintenant disposé à reconnaître, après réflexion, qu'il ne convenait pas de sa part de s'ingérer, que ce soit par le biais d'une conversation téléphonique ou de toute autre façon, dans une poursuite privée impliquant l'un de ses principaux conseillers et M. Walter Wolf?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis disposé à déclarer que, en mon absence, la députée a fait deux fausses déclarations, dans sa question du 6 février concernant ma conduite. Elle a déclaré: « . . . le premier ministre a parfaitement le droit de téléphoner à quelqu'un», ce qui est faux «pour le menacer de ne plus lui octroyer de contrats du gouvernement», ce qui est également faux. La députée devrait apprendre, une fois pour toutes dans sa vie de parlementaire, à s'en tenir aux faits et à être aussi juste envers les autres qu'elle voudrait qu'on le soit envers elle-même et sa famille.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Si j'avais à choisir entre l'honnêteté du premier ministre et celle de M. Walter Wolf, je n'hésiterais pas.

Des voix: Règlement!

[*Français*]

Mme Copps: Monsieur le Président, quand j'ai parlé vendredi, le premier ministre sait très bien que j'ai fait référence aux dépositions qui ont été faites à la Cour suprême de l'Ontario. Et j'aimerais lui demander encore une fois s'il est prêt maintenant à dire aujourd'hui à la Chambre que cela est «inapproprié» pour le premier ministre, quelle que soit sa couleur politique, de s'impliquer dans les témoignages, de s'impliquer avec les témoins dans les cas qui incluent quelque 200 bureaux et n'importe quel Canadien, y compris Walter Wolf.

• (1450)

[*Traduction*]

M. le Président: La présidence a écouté très attentivement la question, et la députée voudra peut-être la reformuler, mais selon moi, le très honorable premier ministre a manifestement nié les affirmations qui avaient été faites. En vertu d'une disposition de notre Règlement qui date et qui n'est pas souvent utilisée, il ne convient pas de reposer une question à laquelle on a déjà répondu. Au fil des ans, on a laissé un peu plus de latitude à cet égard aux députés, mais le moment est peut-être venu de leur rappeler cette règle.

Mme Copps: Oui, monsieur le Président, je suis disposée à reformuler la question, mais je crois que le premier ministre a déjà reconnu qu'il avait eu une conversation téléphonique.

LA PRÉSUMÉE INGÉRENCE DU PREMIER MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Après réflexion—il a eu deux jours pour y penser—le premier ministre croit-il qu'il sied au premier ministre du Canada de se mêler, dans une conversation téléphonique ou de toute autre façon, d'une poursuite privée impliquant l'un de ses conseillers principaux et une autre partie qui, en l'occurrence, se trouve être M. Walter Wolf?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est là la version de la députée aujourd'hui. Elle en avait une différente vendredi, et pour suivre l'exemple du député de Sudbury, elle en aura une autre demain. En ce qui a trait à la Chambre, j'ai peut-être tort, mais on m'informe que la députée détient ses renseignements, qu'elle dit maintenant être fort importants, depuis neuf mois. Elle a gardé le silence tout ce temps-là. Je voudrais donc lui demander pourquoi, si cette question était si importante, elle ne l'a pas soulevée. Si elle l'a fait, a-t-elle transmis ces renseignements au très honorable chef de l'opposition? Et si c'est le cas, pourquoi des mesures n'ont-elles pas été prises avant aujourd'hui?

Questions orales

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE LA THAÏLANDE

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence M. Tirdpong Jayanandana, ministre de la Santé publique de la Thaïlande.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE LA MINISTRE D'ÉTAT ET MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA JAMAÏQUE

M. le Président: Je tiens à signaler également la présence à notre tribune de l'honorable sénateur Jeannette Grant Woodham, ministre d'État et ministre des Affaires étrangères de la Jamaïque.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

ON DEMANDE QUAND LE PREMIER MINISTRE FERA CONNAÎTRE LES MESURES PARTICULIÈRES AYANT TRAIT À LA DÉMOCRATISATION DES MOEURS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT POLITIQUE

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Toujours au regard de la démocratisation des moeurs politiques en matière de financement et d'autres mesures similaires, le premier ministre a laissé sous-entendre qu'il avait des propositions «spécifiques». Ma question est la suivante: Le premier ministre entend-il agir avec célérité afin d'établir cette moralité politique nécessaire au bon fonctionnement du gouvernement, et quand entend-il nous faire connaître les mesures «spécifiques» qu'il sous-entendait.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question.

M. Toupin: Monsieur le Président, je vais lui donner l'occasion de pouvoir répondre une troisième fois. C'est une question extrêmement importante pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. Est-ce que le premier ministre entend nous faire connaître dans les plus brefs délais, et il en a le pouvoir, les propositions «spécifiques» relativement à la démocratisation des moeurs politiques en matière de financement?

M. Mulroney: Monsieur le Président, si je ne m'abuse, à peu près la même question a été posée, il y a quelques instants, par le chef du Nouveau parti démocratique. J'ai répondu suite à sa question, et la même réponse s'applique.

M. Keeper: Vous n'avez pas répondu!

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que je m'adresse. Lors d'un sondage récent, 89 p. 100 de mes commettants ont estimé que la toxicomanie posait un grave problème au Canada, réclamant que le gouvernement prenne des mesures énergiques. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement est en train d'élaborer une stratégie nationale visant à s'attaquer au grave problème de la drogue?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député se souvient sans doute de l'engagement qui figure dans le discours du trône et qui faisait en quelque sorte écho aux propos tenus par le premier ministre lorsqu'il a pris la parole à Vancouver. Depuis le discours du trône, le gouvernement a établi un comité interministériel pour coordonner non seulement les efforts déployés actuellement par le solliciteur général, le ministre de la Justice et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, mais aussi pour présenter d'autres propositions notamment l'éducation et la signature par le Canada à Vienne en juin de cette année de la Convention internationale sur les médicaments psychotropiques négociée il y a 16 ans. Compte tenu du temps qui m'est imparti, je m'en tiendrai à ces programmes-là. Il y en a d'autres, et nous les annoncerons dès qu'ils seront prêts le printemps prochain.

* * *

L'ADMINISTRATION

LES NORMES DE CONDUITE AU GOUVERNEMENT—LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre m'a cité à propos de la présomption d'innocence. Lorsqu'elle a trait à la responsabilité individuelle, tous les députés de la Chambre, je pense, sont naturellement en faveur de cette présomption. Mais il ne s'agit pas de cela ici. Notre objet n'est pas la responsabilité individuelle mais la responsabilité ministérielle. Nous parlons de l'administration publique des affaires de notre pays, des ministres et du comportement du premier ministre. C'est au gouvernement qu'il incombe de fournir la preuve lorsqu'il s'agit de moralité publique et de l'administration des affaires de notre pays.

Je veux rappeler au premier ministre une déclaration qu'il a faite dans une lettre ouverte à tous les députés le 9 septembre 1985: «La responsabilité ultime à l'égard des normes de conduite au gouvernement fédéral est celle du Cabinet et, plus spécifiquement, la mienne». Le premier ministre est-il toujours fidèle à cette déclaration? Et va-t-il s'y conformer dans sa réponse aux députés de la Chambre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Absolument, monsieur le Président. Le très honorable chef de l'opposition fait allusion à ce qui, à mon avis, est une importante déclaration que nous devrions tous essayer de respecter tous les jours. Tout le monde rencontre des difficultés de temps à autre. Mon très honorable ami était à la Chambre, je crois, lorsque le gouvernement dont il était membre à l'époque a connu des moments difficiles.

Le fait que cela se produise de temps à autre dans la vie publique ne dispense ni mes collègues ni moi-même de nous fixer les plus hauts critères d'éthique et de moralité publique et de toujours chercher à les respecter. Toute autre ligne de conduite serait parfaitement inacceptable pour les Canadiens et pour tous les députés de la Chambre. Je partage l'indignation de mon très honorable ami parce qu'à ce niveau il ne s'agit plus de querelle de partis. Nous nous sommes engagés envers les Canadiens à faire toujours de notre mieux dans un domaine très important.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je n'ai rien à redire à ces paroles.

L'AFFAIRE OERLIKON ET CELLE DE DRUMMONDVILLE—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Pourquoi le premier ministre ne lève-t-il pas complètement le voile sur tout ce cafouillage qui domine la vie parlementaire depuis la Noël en ordonnant une enquête publique sur l'affaire Oerlikon et sur celle de Drummondville? Cela assainirait l'atmosphère à la Chambre car il n'est pas du tout question, pour nous, de tourner la page, de nous contenter des réponses données aujourd'hui.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le très hon. chef de l'opposition nous dit qu'il n'est pas question de tourner la page. Il faudra donc qu'il décide lui-même jusqu'où il entend pousser maintenant les idées de la députée de Hamilton-Est. Il se trouve que nous avons, dans un cas, commencé par obtenir la démission d'un ministre et par ordonner une enquête policière de la GRC.

L'autre affaire concerne deux Canadiens en instance civile devant nos tribunaux. De telles réalités ne sont pourtant pas étrangères au chef de l'opposition, il me semble. C'est la bonne façon de procéder. Je crois avoir exposé clairement ma position et celle de mes collègues à propos d'une question précédente.

S'il est profondément et fondamentalement injuste, de la part des députés de l'opposition, de se complaire dans les demi-vérités et la calomnie, il est également vrai que le gouvernement doit toujours s'efforcer d'être au-dessus de tout reproche. En dépit des insinuations et des demi-vérités qui battent en brèche la position même que vient d'adopter l'hon. chef de l'opposition, notre gouvernement entend se conformer aux critères de conduite les plus élevés que puissent exiger les Canadiens de la part de leurs représentants publics.

• (1500)

M. le Président: Je signale aux députés que puisque la période des questions a commencé en retard, nous allons la poursuivre pendant quelques minutes.

Questions orales

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—DEMANDE D'ANNULATION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne l'entente sur les pêches conclue avec la France. La plupart des premiers ministres provinciaux se réunissent aujourd'hui à Toronto pour parler de la crise très sérieuse qui divise le gouvernement fédéral et les provinces. Étant donné que les Terre-Neuviens rejettent absolument l'entente en question, le premier ministre s'engage-t-il à l'annuler et à reprendre les pourparlers, cette fois avec la participation pleine et entière de Terre-Neuve et des autres provinces de l'Atlantique qui sont concernées?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la semaine dernière, le NPD voulait envoyer la marine afin de régler cette question délicate. Aujourd'hui, il demande d'abroger unilatéralement une entente internationale.

Voilà bien les néo-démocrates. Ils sont tout feu tout flamme jusqu'au moment de prendre une décision. Quand il s'agit d'établir une politique importante, ils sont éliminés au bâton.

Mme Jewett: Vous en savez quelque chose.

M. Mulroney: Les premiers ministres se sont réunis. C'est leur affaire. Ils nous communiqueront leur point de vue. Conseillé par le ministre des Transports, qui a toujours si bien défendu les intérêts de Terre-Neuve et du Labrador, le gouvernement canadien continuera à veiller sur les intérêts de l'ensemble de la population, y compris ceux des pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. La population du Canada attend des mesures. Elle attend que le premier ministre et le gouvernement du Canada défendent les droits des Canadiens dans ses négociations avec des puissances étrangères.

Le premier ministre a rompu beaucoup des promesses qu'il avait faites au cours de la dernière campagne.

Des voix: Un exemple!

M. Rodriguez: Par son refus de consulter Terre-Neuve tout au long du processus jusqu'à la signature de l'accord, il a provoqué une crise dans les relations fédérales-provinciales. Est-ce que le premier ministre dira à la Chambre et à la population du Canada quelles mesures il entend prendre pour mettre fin à cette crise dans les relations fédérales-provinciales?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est la même question. Mon collègue fait allusion à des engagements pris en cours de campagne. Je suppose qu'au cours de cette campagne, s'il y a un engagement formel de première importance pris par mon parti envers Terre-Neuve et le Labrador, c'est de tenter de mettre fin à l'injustice historique dont est victime la population de Terre-Neuve, notamment dans le développement des ressources au large de ses côtes. Dans ce domaine, nous avons énormément apporté à Terre-Neuve et au Labrador. Nous agirons de même dans les autres dossiers dont nous sommes saisis.

* * *

LES FINANCES

LES ARRANGEMENTS DU GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE POUR LE FINANCEMENT DU SKYTRAIN

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné qu'il a fermé une échappatoire dans la réglementation fiscale et qu'il a donné à ces changements un caractère rétroactif, au sujet des arrangements du gouvernement de la Colombie-Britannique pour le financement du SkyTrain, pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi on a pris cette décision alors que dans des cas précédents comme l'acquisition de Gulf par Olympia & York, les décisions n'étaient pas rétroactives? N'y a-t-il pas là deux poids deux mesures?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il y a bien deux poids deux mesures. Cela tient au fait que les gouvernements provinciaux sont censés protéger le régime fiscal, non en profiter. En l'occurrence on fausse la loi de l'impôt afin de se prévaloir à des fins commerciales d'une disposition non commerciale en matière de fiducie familiale pour procurer à de riches investisseurs un revenu de placement exempt d'impôt. Nous nous efforçons depuis maintenant quelques mois d'éliminer ce genre de choses de la loi de l'impôt. Je me serais attendu à ce que le gouvernement de la Colombie-Britannique me signale que c'était un arrangement qui lui était proposé et me demande de modifier cette disposition avant d'en profiter au lieu d'essayer d'en profiter sans me prévenir.

* * *

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—L'ATTRIBUTION DE QUOTAS AUX FRANÇAIS

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme il le sait, cette année, son gouvernement a défalqué du quota canadien 10 000 tonnes de morue destinées essentiellement aux usines et aux pêcheurs côtiers. Parallèlement, son gouvernement attribuait 4 millions de dollars à des pêcheurs et des travailleurs d'usine qui n'étaient pas admissibles à l'assurance-chômage à cause d'une insuffisance de poisson. Devant cette douloureuse contradiction, comment le premier ministre peut-il justifier la décision aberrante de laisser les Français pêcher 3 200 tonnes de poisson au large des côtes du Labrador alors que les pêcheurs du Labrador sont les plus vulnérables du Canada et qu'ils luttent pour leur survie? Comment le premier ministre peut-il justifier cette décision?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, s'il était équitable, le député signalerait à la Chambre que nous avons pris plusieurs mesures pour régler sans délai le grave problème des pêcheries côtières de Terre-Neuve. La surveillance serrée de tous les navires extracôtiers pêchant dans la zone 2J+3KL a notamment été prévue pour les trois premiers mois de l'année.

Si le député voulait présenter les faits à la Chambre d'une manière équitable, d'autant plus qu'il vient de cette province, il devrait également dire que les pêcheurs canadiens sont loin d'exploiter à fond ces stocks extracôtiers du Labrador et de Terre-Neuve et d'y prendre le quota fixé, étant donné que leur mise en valeur est très coûteuse. Nous les définissons, et ce depuis de nombreuses années, comme stocks excédentaires par rapport aux besoins du Canada.

LES PRISES DES NAVIRES DE PÊCHE FRANÇAIS

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, il n'y a qu'un stock de poisson. Le poisson pêché au large et le poisson pêché près des côtes font partie du même stock. Le ministre devrait le savoir.

Compte tenu du communiqué que le ministre a publié le 27 janvier dernier, dans lequel il déclare qu'accorder aux Français un accès limité à cette zone, à savoir le stock de morue du Nord, c'est régler à bon marché un différend frontalier, le ministre ne va-t-il pas admettre que les Français sont vraiment les pirates de la morue? Ils pratiquent la surpêche depuis deux ans. Le ministre n'arrive pas à les en empêcher. Ce n'est pas s'en tirer à bon marché que de vendre les droits innés des pêcheurs du Labrador. Pourquoi le ministre ne l'admet-il pas?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, si le député était juste, il signalerait que lorsque les navires français viennent pêcher dans les eaux canadiennes ailleurs que dans la zone controversée, ils le font toujours en vertu d'un permis et dans le respect total de tous nos règlements et contingentements. Sa description des pratiques de pêche françaises dans les eaux canadiennes est donc non seulement erronée, mais des plus regrettables.

M. Rompkey: Ils pratiquent la surpêche depuis deux ans et vous le savez.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je m'adresse au très honorable premier ministre. Il s'agit des déclarations publiques contradictoires de deux de ses ministres concernant les pourparlers sur le libre-échange et les offices de commercialisation des produits agricoles. Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé a déclaré la semaine dernière que ces offices n'étaient pas négociables. La ministre du Commerce extérieur, de son côté, a affirmé qu'ils le seraient, qu'ils le sont en fait. Le premier ministre voudrait-il maintenant dire aux agriculteurs du Canada lequel de ses ministres a raison? Les offices de commercialisation des produits agricoles ou leur fonctionnement sont-ils en cause dans les pourparlers avec les États-Unis, oui ou non?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député confond les programmes de soutien de l'agriculture et les restrictions commerciales. Nous avons bien précisé que les négociations portaient sur les restrictions commerciales, non sur les offices de commercialisation des produits agricoles. Qu'il soit assuré que l'intégrité des programmes de soutien de l'agriculture et notre régime de commercialisation du blé ne sont pas en cause dans les négociations sur le libre-échange.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES FONT L'OBJET DE NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je désire poser une question au premier ministre. La ministre du Commerce extérieur a dit jeudi à la Chambre et aussi aux journalistes devant la Chambre des communes que les questions de commercialisation des produits agricoles sont sur la table de négociations avec les États-Unis. Le premier ministre peut-il dire ici, maintenant, pour les fermiers du Canada, parce que ces derniers méritent une réponse claire du premier ministre, si les offices de commercialisation des produits agricoles sont sur la table de négociations, oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la question est la même, en français ou en anglais. Ma réponse aussi est la même.

M. le Président: La période des questions est terminée. Je donne la parole à la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson).

• (1510)

* * *

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je me suis présentée à la Chambre à 11 heures dans le but de déposer le rapport d'un comité. Mais vu la tournure des événements, la chose n'a pas été possible. Ne pourriez-vous pas, Votre Honneur, obtenir le consentement unanime pour que je puisse déposer tout de suite le rapport du comité permanent des comptes publics?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMPTES PUBLICS

PRÉSENTATION DU 3^E^ RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du comité permanent des comptes publics qui a trait au service des assurances. Le comité a certes pris note de l'accueil favorable donné par le Département des assurances aux solutions recommandées par le vérificateur général, mais il s'inquiète encore à propos de la surveillance des régimes de pension et des institutions financières. Le comité insiste sur la responsabilité qui revient au Département de veiller à ce qu'il soit fait une analyse actuarielle fiable et une vérification régulière des avoirs et des capitaux propres de tous les régimes de pension réglementés par le gouvernement fédéral. Bien que le service ait consolidé son rôle au chapitre de la surveillance des institutions financières par suite des faillites récentes, il demeure qu'il doit améliorer davantage ses méthodes de surveillance et d'analyse de la solvabilité financière des compagnies qu'il règlemente.

(*Note de l'éditeur: voir les* procès verbaux *d'aujourd'hui.*)

M. Gauthier: Monsieur le Président, puisque la Chambre a si généreusement accordé son consentement unanime à notre collègue, la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson), pour qu'elle puisse déposer ce rapport, ne pourrions-nous pas par la même occasion revenir aux pétitions? J'en ai des dizaines que je souhaite déposer.

Des voix: Non.

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a remarqué assurément que la Chambre n'est pas aussi généreuse en ce qui le concerne.

Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) voudrait faire un rappel au Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'APPLICATION DES CONVENTIONS RELATIVES AUX INSTANCES JUDICIAIRES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je souhaite invoquer le Règlement à la suite de vos observations, durant la période des questions, au sujet de l'application des conventions relatives aux instances judiciaires. Au cours de la période des questions, vous avez déclaré, sauf erreur, que pour déterminer si une question respectait ces conventions, il fallait voir dans quelle mesure elle portait carrément sur les questions en litige dans un cas particulier. Il s'agit certes d'un critère important. Cependant, en toute déférence, il y a alors lieu de se demander s'il n'y a pas un autre critère important dont vous devriez tenir compte lorsque vous décidez si la question est recevable ou non en fonction du respect de ces conventions.

Voici ce qu'on dit au commentaire 335 de la page 118 de Beauchesne:

> On attend des députés qu'ils évitent d'évoquer des questions en instances devant les tribunaux ou les cours dites «d'archives». Cette convention a pour but de protéger à la fois les parties aux affaires en instance d'introduction ou de jugement et toutes les personnes qui risquent d'être touchées par la conclusion d'une action en justice. Il s'agit là d'une contrainte à laquelle la Chambre s'assujettit elle-même dans l'intérêt de la justice et de l'équité.

Je signale en passant qu'on précise très clairement que cette convention tend à protéger les parties à une affaire, et non des gens qui sont mêlés de près ou de loin à cette affaire, qu'il s'agisse de témoins ou de personnes intéressées à l'issue de cette affaire, ne serait-ce que par curiosité.

Je pourrais également ajouter en passant qu'il y a, semble-t-il, une certaine contradiction entre divers commentaires au sujet de l'application de cette convention aux actions en justice.

En effet, le commentaire 338 se lit comme suit:

> 1) Sont soustraites à la convention les affaires dont est saisie une commission royale.

Cependant, le principal commentaire que je souhaite porter à votre attention à cet égard est le commentaire 337, qui figure également à la page 118, et dont voici le texte:

> 1) En ce qui concerne les affaires civiles il n'existe encore aucun usage établi; retenue dans certains cas la convention ne l'a pas été dans d'autres.

On ajoute:

> 2) La convention, en matière civile, ne commence à s'appliquer qu'au moment où l'affaire est effectivement en instance.

On donne comme source la page 10844 des *Débats* du 11 février 1976.

A ma connaissance, et si je suis dans l'erreur, je suis sûr qu'on me corrigera, l'affaire impliquant MM. Walter Wolf et Fred Doucet n'est pas encore en instance.

M. Mazankowski: Qu'est-ce qu'un interrogatoire préalable?

M. Gray (Windsor-Ouest): Ainsi, je prétends que si cette convention dont vous avez parlé durant la période des questions doit s'appliquer, elle n'entre en jeu qu'au moment où l'affaire est en instance. Selon moi, un interrogatoire préalable n'est pas une instance. Il s'agit d'une procédure précédant une instance, mais pas l'instance elle-même.

Je vous prie donc, monsieur le Président, de tenir compte des arguments suivants. Tout d'abord, il n'est pas clair que la convention relative aux instances judiciaires, de quelque façon qu'on la définisse, s'applique en matière civile, même au moment où elles sont effectivement en instance. Mais si elle doit s'appliquer, y compris dans les conditions que vous avez évoquées au cours de la période des questions, elle ne s'applique pas tant que l'instance n'a pas été introduite.

Enfin, monsieur le Président, j'attire respectueusement votre attention sur le commentaire 339, à la page 119 de Beauchesne, où l'éditeur érudit de ce volume nous rappelle que le comité spécial des droits et immunité des députés a reconnu, entre autres choses, que même si le Président reste ici juge en dernier ressort des affaires en instance, il ne devrait intervenir que dans des circonstances exceptionnelles. En cas de doute, il devrait se prononcer en faveur du débat et contre la convention.

Comme la question de l'application de la convention relative aux instances judiciaires risquait de se présenter de nouveau au cours de la période des questions ou pendant un débat, j'ai cru pouvoir prendre la liberté de formuler ces observations pour faire comprendre en premier lieu que la convention ne devrait pas s'appliquer aux questions qui intéressent des personnes qui ne sont pas elles-mêmes parties au litige dans l'affaire en question. Ensuite, il n'a pas été clairement établi que la convention relative aux instances judiciaires s'applique à quelque étape que ce soit d'un procès au civil. Ensuite, si elle doit s'appliquer, ce ne sera qu'à partir du moment où l'affaire est effectivement en instance, ce qui n'est certes pas le cas de l'affaire mettant en cause Walter Wolf et Fred Doucet.

Enfin, en toute déférence, je vous signale encore une fois les paroles très judicieuses du comité spécial des droits et immunité des députés qui invite le Président à faire preuve de la plus extrême circonspection lorsqu'il applique la convention relative aux instances judiciaires.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les arguments de mon collègue, en partie parce que je n'ai jamais beaucoup plaidé moi-même. Je voudrais signaler une ou deux choses. En examinant cette question, monsieur le Président, comme vous le ferez, je l'espère, il vous faudra, dans l'intérêt de la Chambre et des Canadiens qui comparaissent devant les tribunaux à quelque niveau que ce soit, bien tenir compte de la phrase «dans l'intérêt de la justice et de l'équité». C'est ce qui importe quand l'on pose des questions.

En présentant ses arguments, mon collègue n'a pas parlé non plus de l'objet principal de la période des questions. J'ai toujours cru qu'elle était à la disposition de l'opposition pour demander des comptes au gouvernement.

On peut difficilement parler de preuves flagrantes s'il s'agit de ouï-dire rapportés lors d'une déposition sous serment ou de témoignages reçus lors de l'interrogatoire d'un témoin assermenté qui raconte ce qu'une personne est censée avoir dit à une autre. Lorsque je faisais mon droit, cela s'appelait des ouï-dire. Que la déposition ait été sous serment ou non, il s'agissait tout de même d'un ouï-dire. Il faut se demander si nous ne remettons pas en question—je ne sais pas pourquoi mon collègue du NPD trouve si drôle qu'on ne respecte pas le principe de la justice et de l'équité. Ce n'est pas mon cas.

M. Althouse: Je pensais à l'époque où vous étiez dans l'opposition, et où justice et équité avaient un tout autre sens.

M. Lewis: Si mon collègue veut discuter de cette question, qu'il le fasse. Je lui conseille de le faire. Nous sommes là pour ça.

• (1520)

Il est très grave de s'ingérer dans le processus judiciaire, en matière criminelle ou civile. Je comprends, comme l'a signalé mon collègue, que les règles du procès au civil ne sont pas absolues, contrairement à l'équité et à la justice. Il n'est ni normal ni régulier, à mon avis, d'influer sur l'issue d'un procès au criminel de quelque façon que ce soit pour des raisons purement politiques. Mes collègues ne voudraient pas se livrer à ce genre de choses.

Je demande à la présidence d'y réfléchir et je conviens avec mon collègue que nous devons examiner la question en vue de donner une orientation à la Chambre à cet égard. J'exorte la présidence à se concentrer sur les termes «dans l'intérêt de la justice et de l'équité» et de décider si, oui ou non, cette affaire est soulevée à des fins purement politiques ou si elle vise véritablement à demander des comptes au gouvernement. Dans ce cas, il faut veiller d'après moi à ne pas aller à l'encontre du principe de la justice et de l'équité, qu'il s'agisse de poursuites au civil ou au criminel.

M. le Président: Je tiens à remercier le député de Windsor-Ouest (M. Gray) et le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) pour leur intervention, ainsi qu'à mon sens, le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria). Il a tenu compte de la mise en garde faite par la présidence lorsqu'il posait une question et il s'est efforcé de ne pas dépasser la limite fixée par la présidence. Je tiens à répéter que la présidence ne peut pas toujours dire jusqu'où une question risque d'aller quand on commence à la poser.

A en juger d'après ce que le député de Windsor-Ouest a dit, d'après certains experts, une question n'est pas considérée à strictement parler comme étant en cours d'instance avant d'en être arrivé au stade du procès. Certains le prétendent. Le député de Glengarry—Prescott—Russell me l'a également signalé dans une note. En fait j'espérais signaler aux députés, et le député de Windsor-Ouest le sait, j'en suis sûr, qu'il existe une règle sur les instances judiciaires, et leur demander de veiller à ne pas la transgresser. Je fais remarquer au député de Windsor-Ouest et aux autres députés que je n'ai pas décidé qu'on en était arrivé à ce stade, mais j'ai jugé bon de m'assurer que tous les députés comprennent, le mieux possible, le problème qui se pose à la présidence lorsqu'elle a affaire à des questions qui se rapprochent de plus en plus de cette limite.

L'autre point que je voulais signaler, et je crois que les députés seront d'accord avec moi à ce sujet, c'est que les questions qui tournent autour du sujet principal faisant l'objet du litige n'échappent pas nécessairement à la règle des instances judiciaires. Il faut que tous les députés sachent que les députés d'un côté de la Chambre ont parfois tendance à en arriver trop vite à la conclusion que parce qu'une question porte sur certaines personnes éventuellement impliquées d'une manière ou d'une autre dans un procès, il s'agit nécessairement d'une affaire en instance. J'essayais de signaler au député qu'il n'en est pas toujours ainsi et que la présidence doit trouver le juste milieu.

Je prends bonne note des commentaires du député de Windsor-Ouest. Il constatera, je l'espère, qu'à mesure que le débat se poursuit et que l'on continue à poser des questions, la présidence s'efforcera de voir exactement quelle ligne de conduite à adopter à cet égard. Il est juste de dire qu'il faut aussi tenir compte du fait que, comme l'a signalé le secrétaire parlementaire, cette convention a été prise par souci de justice et d'équité. Je le répète, dans toutes les situations de ce genre, les députés risquent de semer le désordre ou à peu près, en ignorant ces principes et en faisant fi de la justice et de l'équité; la présidence doit alors essayer d'intervenir avec beaucoup de tact pour essayer d'éviter la catastrophe. Je remercie le député de Windsor-Ouest. Il a fait des observations pertinentes, que la présidence trouve utiles.

Le secrétaire parlementaire veut-il faire un rappel au Règlement différent?

M. Lewis: Oui, monsieur le Président. Je trouve vos commentaires très utiles, et j'apprécie la discussion. Je crois que vous êtes sur la bonne voie.

LES QUESTIONS RENFERMANT UN PROCÈS D'INTENTION

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais vous demander votre avis sur la façon dont on doit répondre de ce côté-ci de la Chambre. Comme mon collègue d'en face l'a fait remarquer, j'ai effectivement passé quelque temps dans l'opposition et je sais combien il est difficile de formuler des questions.

J'invoque le Règlement à propos des questions posées par mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson) que j'aperçois maintenant dans la Chambre. Je ne prétendrais pas une seconde que le Beauchesne est à jour quant à la façon dont la période des questions devrait être conduite à notre époque. Je ne le ferais pas, mais étant donné que la période des questions a beaucoup évolué pendant les sept années et demie que j'ai passées ici, j'aimerais savoir à quoi m'en tenir à propos du commentaire 357(i) de Beauchesne qui indique que des questions ne devraient pas renfermer d'imputations. De même, dans le commentaire 360(5), une question ne peut pas:

> porter atteinte à la réputation ou à la conduite de l'Orateur ou des autres présidents de séance, des membres de l'une ou de l'autre Chambre du Parlement et des magistrats.

Je sais que les esprits s'échauffent à la Chambre, mais c'est normal. La période des questions doit être carrée et directe. Mais d'après moi, monsieur le Président, cet après-midi mon collègue de Burnaby a émaillé ses questions de sous-entendus, dépassé les limites de la correction et abusé de la fermeté avec laquelle on peut demander des comptes au gouvernement.

Lorsque vous en aurez l'occasion, vous pourriez peut-être revoir le hansard, monsieur le Président, et dire à la Chambre si vous trouvez juste de faire à quelqu'un un procès d'intention comme l'a fait mon collègue cet après-midi dans ses questions.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, pour répondre au rappel au Règlement du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre et président du Conseil privé (M. Lewis), je signalerai que l'un des commentaires auquel il fait allusion, le commentaire 360(5), indique qu'une question ne peut pas, comme il l'a souligné:

porter atteinte à la réputation ou à la conduite de l'Orateur ou des autres présidents de séance, des membres de l'une ou de l'autre Chambre du Parlement et des magistrats.

Comme le député l'a reconnu lui-même, ces règles doivent être comprises dans la perspective de l'évolution des usages et des traditions à la Chambre et il n'est certainement pas raisonnable d'interdire aux députés de critiquer au cours de la période des questions la conduite d'un ministre dans l'exercice de ses fonctions. Ce serait certes interpréter le Beauchesne, et notamment le commentaire 360, d'une façon non seulement dépassée, mais complètement irréaliste, de prétendre que la conduite des ministres ne saurait être remise en question.

A propos de procès d'intentions, j'ignore à quoi le député faisait allusion. Dans la première question que j'ai posée, j'ai demandé très précisément au premier ministre (M. Mulroney) de nous expliquer la nature de son intervention, et de nous dire s'il avait été question, au cours de cette conversation téléphonique, du retrait d'un contrat du gouvernement fédéral. En guise de question supplémentaire, monsieur le Président, je lui ai encore demandé s'il était d'accord avec son collègue, le vice-premier ministre (M. Mazankowski), qui a assuré qu'une intervention de ce genre, de la part d'un ministre, était une affaire strictement privée.

Je n'ai pas fait du tout de procès d'intentions. Les deux questions que j'ai posées portaient évidemment sur le rôle du premier ministre, mais elles respectaient le cadre et les limites de la période des questions, et si nous ne pouvons plus interroger les ministres sur leur conduite, cela va entraver énormément le libre cours et l'efficacité des questions posées.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais commenter brièvement le rappel au Règlement du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre (M. Lewis). Le secrétaire parlementaire a admis que les commentaires de Beauchesne n'étaient pas à jour et, en ce qui concerne les questions que la présidence accepte au cours de la période des questions, que la pratique a certes évolué, pour reprendre ses mots, depuis la dernière édition. C'est très juste. Le premier commentaire auquel il a fait référence date de 1965; on ne donne pas de source pour le second, mais la dernière édition de Beauchesne remonte à 1978.

• (1530)

J'ignore pourquoi, mais le gouvernement semble hésiter à s'inspirer des lignes directrices touchant la période des questions, que l'ancien occupant du fauteuil a lui-même établies il y a moins de deux ans. Ces lignes directrices pourraient être actuellement d'une certaine conséquence, dans la mesure où vous voudriez, monsieur le Président, les utiliser à votre discrétion pour décider d'accepter ou de rejeter une question.

Quoi qu'il en soit, les commentaires de Beauchesne sur la période des questions sont désuets non seulement parce que votre prédécesseur a établi de nouvelles lignes directrices, mais encore en raison des dizaines, voire des centaines de précédents créés au jour le jour et pendant des semaines, à la Chambre, à l'occasion des questions posées par les ministériels lorsqu'ils formaient l'opposition. La présidence acceptait sans sourciller les questions posées sans aucune espèce de doute, de gêne ou de réticence. En toute sincérité et avec mon plus grand respect, monsieur, ces précédents devraient peser de tout leur poids dans les circonstances.

On ne peut évidemment pas interpréter le commentaire 360 de Beauchesne comme voulant dire que la conduite des ministres ne peut pas être mise en cause lorsque le geste posé a trait a leurs fonctions officielles. Si tel était le cas, la période des questions en tant que caractéristique essentielle non seulement de la Chambre des communes mais également du système parlementaire perdrait beaucoup de sa valeur et de son importance. J'aime à penser que personne d'entre nous ne désire en arriver là.

Enfin, pour étayer ma position, j'aimerais rappeler une remarque faite par le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre pendant la discussion sur mon rappel au Règlement de tout à l'heure. Il déclarait alors que la période des questions sert à demander des comptes au gouvernement. Si tel est le cas, on peut sans aucun doute poser aux députés du côté gouvernemental des questions sur les gestes qu'ils posent en leur qualité de ministres. Deuxièmement, si le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre peut à juste titre soutenir que les questions ne doivent pas servir à imputer des visées, je ne l'aurais pas laissé affirmer sans lui demander d'explications, que l'on ne peut pas utiliser la période des questions pour poser des questions—je pense le citer correctement—à des fins purement politiques. Si ce n'est pas là imputer des visées, je ne sais pas ce que veut dire l'expression.

En conclusion, je crois qu'il faut y penser à deux fois avant d'affirmer que toute question liée de près ou de loin à une enquête sur le but d'un geste posé est antiréglementaire parce qu'elle impute des visées. Quoi qu'il en soit, personne ici ne devrait avoir honte de poser des questions à des fins politiques. N'est-ce pas ce pour quoi nous sommes ici? Ce dont il est question, c'est du fonctionnement du processus politique qui, je l'espère, fait intervenir les plus hauts critères d'intégrité et d'honnêté. C'est le processus politique qui nous a conduits ici et c'est le processus politique qui régit le fonctionnement de notre assemblée. Par conséquent, nous ne devons pas nous formaliser que des questions soient posées dans un but politique. Je ne veux pas dire que ce processus impute nécessairement des visées négatives, mais j'aimerais que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre soit plus cohérent et reconnaisse que l'objet de sa plainte, comme je l'ai dit il y a un moment, ne tient pas devant les centaines de précédents établis par les questions que lui et ses collègues ont posées lorsqu'ils étaient dans l'opposition, questions qui ont d'ailleurs été acceptées sans hésitation aucune par vos distingués prédécesseurs.

M. le Président: Je tiens à remercier l'honorable secrétaire parlementaire et les députés de Burnaby (M. Robinson) et de Windsor-Ouest (M. Gray) pour leurs interventions au sujet de ce second recours au Règlement. La présidence est intriguée par l'allégation voulant que quelqu'un à la Chambre fasse de la politique. Un éminent ancien député aurait dit un soir dans un moment d'exaspération: «L'ennui avec cet endroit, c'est qu'il est en train de devenir trop politique».

Je crois qu'il y aura toujours de la politique dans une assemblée politique comme celle-ci. Lorsqu'on laisse entendre que des observations sont faites à des fins politiques, je sais qu'il y a des mobiles hautement politiques et qu'il y en a peut-être de plus bassement politiques. C'est à la présidence de décider à quel genre de mobiles le député fait allusion.

En ce qui a trait aux préceptes plus ou moins anciens que contiennent les ouvrages qu'on nous envoie pour nous guider, je crois qu'il a été clairement établi que la présidence essaie de s'inspirer de ces règles ou suggestions mais aussi qu'elle s'efforce d'adapter ces lignes directrices à la situation réelle qui existe à la Chambre des communes et à l'évolution de nos pratiques et coutumes. Toutefois, je ne crois pas que personne insinue que la conduite des ministres ou des députés, selon le cas, est quelque chose dont la Chambre ne devrait pas s'occuper. Ce qui est essentiel à cet égard, c'est que dans leurs questions et leurs réponses, les députés s'abstiennent autant que possible d'utiliser des expressions ou des mots accusateurs ou de commencer leur intervention en faisant des allégations sur le caractère, l'honneur ou les mobiles d'un autre député.

Des questions vigoureuses et pénétrantes sont certes de mise ici. J'espère arriver à convaincre les députés que je me rends parfaitement compte que cela fait partie de notre tradition. En même temps, je dirai qu'en posant les questions avec retenue, discipline et compétence, on va probablement obtenir les renseignements voulus ou faire valoir son point sans nécessairement appeler une réponse qui suscite du désordre à la Chambre, obligeant alors la présidence à intervenir.

Je remercie tous les députés. Je le répète, il faut examiner ces choses au fur et à mesure qu'elles se présentent avec équité et justice en gardant à l'esprit la vocation de cet endroit. Je crois que la présidence n'est pas prête d'être indûment surprise qu'il y ait de la politique à la Chambre.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986 SUR LES TRANSPORTS ROUTIERS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-19, concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif ainsi que la motion de M. Lewis (p. 3220).

Le président suppléant (M. Paproski): Quand nous avons suspendu la séance à 13 heures, le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) avait la parole. Il lui reste encore 15 minutes et une période de dix minutes réservée aux questions et observations.

• (1540)

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, tout juste avant la suspension de la séance pour le dîner, j'étais sur le point de dire que l'industrie canadienne du camionnage, pour plusieurs raisons liées à sa structure propre, sera particulièrement touchée par la déréglementation.

Cette déréglementation a eu une répercussion dévastatrice sur l'industrie américaine du camionnage, entraînant de nombreuses mises à pied, des faillites, une concentration croissante, une diminution de service dans les régions intérieures et ainsi de suite. Tandis que ces mêmes effets nocifs seront ressentis au Canada, il est fort probable qu'en raison de la nature particulière de l'industrie canadienne et de notre géographie, les conséquences seront encore plus graves.

Il y a trois principales particularités de l'industrie canadienne du camionnage qu'il ne faut pas oublier quand nous parlons de la répercussion probable de la déréglementation: l'importance et l'orientation du marché, l'incidence d'un vaste marché à proximité d'un autre relativement restreint et la vulnérabilité de l'industrie canadienne du camionnage avant la déréglementation. Tous ces facteurs influeront sur l'incidence de la déréglementation au Canada.

Pour ce qui est de l'importance et de l'orientation du marché, contrairement au marché américain avec sa forte densité démographique, le marché canadien compte seulement trois grandes villes dont la population dépasse un million d'habitants. Tandis qu'aux États-Unis, il y a 1 722 itinéraires différents entre des villes dont la population dépasse un million, le Canada ne compte que six trajets de ce genre, sans compter qu'il y a une distance énorme entre l'Ontario et le Québec d'une part et l'Ouest d'autre part. Sans une quelconque réglementation dans l'industrie du camionnage semblable à celle que nous avons actuellement, il y aura peu d'encouragement à maintenir l'axe de transport est-ouest et le fondement historique du pays sera compromis.

Les règlements actuels régissant l'accessibilité du marché, l'établissement des prix, les marchandises et les restrictions relatives à la destination ont créé de propos délibéré un mode de subventionnement combiné du trafic grâce à l'encouragement des généralistes en matière de transport. Par exemple, celui qui veut acheminer des camions partiellement chargés peut demander et obtenir une licence, desservir une région et établir ses itinéraires à des heures fixes. Ainsi ceux qui expédient et reçoivent des marchandises dans ces régions savent quand ils profiteront du service de camionnage. Bref, le camion n'a pas forcément une charge complète avant de faire un trajet. L'assouplissement ou l'élimination de ce règlement favoriseraient les spécialistes très efficaces en matière de transport au point où les généralistes seraient forcés d'abandonner les affaires. Nous verrions alors la disparition non seulement du généraliste mais aussi de nombreux petits centres qui fournissent actuellement des biens et services à des régions rurales moins peuplées au Canada. Nous cesserions ainsi de maintenir des liens essentiels entre l'est et l'ouest au Canada.

J'aimerais examiner le projet de loi C-19 sous un deuxième aspect, qui a une incidence sur l'industrie du camionnage, et c'est celui de la taille relative des marchés américain et canadien. Lorsque les États-Unis ont amorcé la déréglementation de leur industrie du camionnage en 1980, ils n'avaient pas comme voisin immédiat un géant économique bien situé pour investir leur industrie du transport et la dominer. Ils n'avaient pas à leur porte un pays 10 ou 11 fois plus gros qui n'attendait que le moment propice pour envahir leurs marchés. Outre les perturbations occasionnées par la déréglementation, l'industrie américaine n'avait pas à affronter la concurrence d'un rival étranger plus puissant et mieux préparé, contrairement à l'industrie canadienne. Nous faisons face à un voisin qui pratique la déréglementation depuis déjà plusieurs années. La concentration des services de camionnage y a atteint un point tel que trois sociétés de très grande taille ont pratiquement accaparé l'ensemble du marché. L'industrie américaine est en mesure de n'envisager le marché canadien que comme un élément mineur de son propre marché.

De fait, au cours de six dernières années, l'un des plus grands transporteurs routiers des États-Unis a porté de 154 à 540 ou 550 le nombre de gares routières qu'il exploite. Il prétend être en mesure de desservir la plus grande partie du marché canadien qui l'intéresse en créant cinq ou six gares de plus au Canada. Il suffit d'étudier une carte routière du Canada et des États-Unis pour constater que toute entreprise américaine de camionnage aurait raison d'en dire autant. Il lui suffirait de prolonger les itinéraires étasuniens et de profiter du faible coût de son carburant et de son matériel. Selon nos transporteurs routiers, l'avantage pour un transporteur d'avoir son siège social aux États-Unis, de détenir des permis d'exploitation américains et d'acheter du carburant aux États-Unis se chiffre à quelque 10 p. 100. Cet obstacle à lui seul est très difficile à surmonter.

De plus, les sociétés américaines auraient l'avantage de pouvoir pratiquer des prix exceptionnellement bas dans les gares routières qu'elles décideraient d'établir au Canada en vue de supprimer leurs concurrents canadiens.

Si elle compte déjà plus de 500 terminaux, une compagnie à qui il suffit, pour contrôler la plus grande part du marché canadien, de se doter de cinq ou six terminaux supplémentaires qui finiraient par être rentables, ne risque rien, même si elle coupe ses prix de moitié et même de 65 p. 100. En fait, dans certains cas, des compagnies se sont établies dans de nouvelles régions et y ont baissé leurs tarifs jusqu'à 65 p. 100 pour se débarrasser de la concurrence existante; immédiatement après, elles ont établi une tarification plus conforme aux prix qu'elles exigent ailleurs dans le pays.

J'ai déjà fait valoir que les compagnies américaines auront un accès relativement facile au marché canadien, car il leur suffira d'acheter quelques terminaux au Canada. Les camionneurs canadiens ne bénéficieront toutefois pas d'avantages réciproques. Ils desservent un marché moins vaste et ne comptent que de six à dix terminaux disséminés le long de la frontière canadienne. Pour s'établir sur le marché américain, il ne leur suffirait pas d'une demi-douzaine de terminaux de plus. Il leur faudrait étendre bien davantage leur activité, s'ils veulent s'emparer d'une part importante du marché américain; or le coût et les risques en seraient simplement trop élevés. Par ailleurs, il est relativement facile aux camionneurs américains d'avoir accès au marché canadien et les camionneurs canadiens soutiendront difficilement leur concurrence.

Le secteur du camionnage aux États-Unis se prépare à la déréglementation au Canada, ou encore à la «reréglementation» comme se plaît à l'appeler le gouvernement, en analysant le marché. Il a également entrepris de racheter les entreprises de camionnage au Canada. Ainsi, une grande entreprise de camionnage appelée Yellow Freight System a racheté, l'an dernier, trois entreprises de taille relativement importante dans la région de Windsor. La compagnie américaine détient à toutes fins pratiques la quasi-totalité de ce marché. Le secteur américain se prépare à la déréglementation de façon à se rendre bientôt prédominant dans le domaine du transport routier au Canada.

Je répète que le secteur du camionnage aux États-Unis est dominé par trois très grandes entreprises: Yellow Freight System, Consolidated Freightways et Roadway Express Incorporated. Nous manquons un peu de chiffres absolument sûrs quant à la structure de notre propre secteur du camionnage et de sa situation financière, mais d'après ceux dont nous disposons, c'en est un où il y a beaucoup de petites entreprises et quelques-unes très grosses, qui toutes fonctionnent avec une très faible marge. La majorité des 10 000 entreprises de camionnage à peu près qui sont inscrites au Canada sont de petites firmes ayant un à trois camions. Même dans les très grosses entreprises, depuis toujours les bénéfices ne sont pas énormes. Un porte-parole du secteur faisait remarquer récemment que, même dans les meilleures années, la marge de profit de l'ensemble de l'industrie dépasse rarement 3 p. 100. En 1984, 22 p. 100 des entreprises répondant à l'*Ontario Trucking Association* avaient subi des pertes.

• (1550)

En 1985 il y a eu au moins quatre grandes absorptions et fusions qui ont été précipitées du côté canadien par des sociétés qui cherchaient à se préparer à la concurrence que le côté américain va leur faire subir. Reimer Express Enterprises a acheté Inter-City Truck Lines en avril, pour créer un des plus gros transporteurs routiers du Canada. En outre, Dominion Consolidated Truck Lines et Overland Express ont fusionné, pour créer le plus gros transporteur routier de la région de l'Ontario. Le même mois, CP Express, le plus gros transporteur routier du Canada, a acheté Pickard Moving and Storage. Par ailleurs, Canadian Motorways a acheté Direct Transportation System, et le *Globe and Mail* a dit qu'il s'agissait du plus important chambardement subi par ce secteur jusque-là.

Toutes ces opérations ont eu lieu à quelques mois d'intervalle. Je suis sûr que si nous y avions regardé de plus près, nous aurions constaté encore plus de concentration et de fusion. Le même mouvement s'était dessiné aux États-Unis quand le camionnage y a été déréglementé. J'ai déjà signalé jusqu'où cela a mené, avec la domination de trois entreprises très grosses.

Un des mythes de la déréglementation c'est que lorsque l'État cessera d'exercer son contrôle la concurrence va revenir dans le secteur. La théorie veut que l'économie se ranime, que le consommateur redevienne souverain et qu'il y ait tant de gagnants que les quelques perdants seront reconnaissants de périr sur l'autel de l'efficacité. Telle était en effet la théorie pour un monde nouveau que proposait l'ancien ministre des Transports quand il a présenté son document intitulé *Aller sans entraves*.

Certaines compagnies de camionnage sont cependant moins enthousiastes à cet égard. Aux États-Unis moins de 10 compagnies contrôlent maintenant plus de la moitié de la totalité des profits de l'industrie. L'ironie avec la déréglementation c'est qu'en ouvrant la porte à la concurrence déréglementée on favorise la concentration. C'est le problème auquel j'ai fait allusion tout au long de mon intervention.

L'un des arguments qu'ont exposés mes collègues à propos des efforts de déréglementation du gouvernement a trait aux dangers de la route qui en résulteront. Même les camionneurs américains admettent que la déréglementation crée des conditions routières dangereuses malgré les dispositions régissant la sécurité. Les transporteurs qui exploitent leur entreprise avec un budget minime peuvent difficilement se permettre d'acheter de nouveaux pneus ou de faire réviser les freins quand ils vivent, comme la grande majorité d'entre eux, d'une cargaison à l'autre. Les camions resteront plus longtemps sur la route quand les compagnies seront forcées de réduire au minimum les dépenses en nouveaux investissements. La qualité des travaux de réparation et le matériel revalorisé vont se dégrader généralement sauf dans le cas des entreprises les plus rentables. Les camionneurs, surtout les petits exploitants, vont rouler sur de plus longues distances pour trouver des cargaisons à transporter, accroissant ainsi le danger pour eux-mêmes et pour ceux avec qui ils partagent la route.

C'est ce qui nous inquiète à propos de la déréglementation, ou reréglementation, selon l'appellation que le gouvernement préfère lui donner. On devrait ralentir le processus pour nous permettre de mieux comprendre ce qui s'est passé aux États-Unis et pour donner à notre industrie la chance d'effectuer les corrections nécessaires, car quels que soient les changements qui se produiront au Canada, il faudra veiller à ce qu'ils soient effectués en toute sécurité. Il faut garder à l'économie canadienne une orientation est-ouest plutôt que nord-sud comme tend à lui imprimer ce changement de la réglementation.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, J'ai écouté les sages paroles de mon collègue. Son intervention a été des plus instructive. Tout en l'écoutant, je ne pouvais m'empêcher de penser aux répercussions qu'aura la déréglementation, surtout sur la côte ouest. Je m'inquiète tout particulièrement pour les liaisons avec le port de Vancouver.

Au Canada, ce sont pour la majeure partie des matières premières qu'on transporte par camion, tandis qu'aux États-Unis, ce sont des produits manufacturés. De l'avis du député, quelles seront les répercussions sur les transports est-ouest, surtout dans le transport du grain entre les provinces des Prairies et le port de Vancouver, sur la côte ouest? L'attrait qu'auraient des lignes nord-sud y provoquerait-il des bouleversements? En échappant à la réglementation, le camionnage fera-t-il une si forte concurrence que nos chemins de fer ne serviront plus autant pour le transport du grain, en particulier?

M. Althouse: Monsieur le Président, on exprime souvent cette inquiétude. Je ne peux me fonder que sur l'expérience limitée que j'ai des règlements qui s'appliquent aux matières premières en Saskatchewan. Les produits comme le grain ou le bétail ne sont pas aussi réglementés que le camionnage de pièces et autres produits de nécessité entre les points de distribution et les villes.

Il n'y aurait pas de répercussions immédiates sur le port de Vancouver dans l'expédition de grain ou de matières premières, car ce trafic n'était pas fortement réglementé au départ. Il est relativement facile, dans ma province, d'obtenir un permis pour le transport de ces matières premières. C'est beaucoup plus difficile d'en obtenir un pour le transport de biens et pour les services.

M. Kilgour: Monsieur le Président, le député et moi venons tous deux d'une région du pays riche en matières premières dont la production fait vivre des milliers d'hommes et de femmes et qui sont exportées dans une proportion de 80 p. 100 au sud de nous et dans d'autres parties du monde. Le député a beaucoup parlé du camionnage auquel nous nous intéressons aussi vivement, du côté ministériel.

Pourquoi n'a-t-il pas parlé des travailleurs qui créent les produits que les camionneurs transportent? Oublie-t-il tous ceux de sa province et de la mienne qui travaillent et gagnent leur vie en agriculture, dans les mines de potasse et dans les usines de pâte et papier? Je lui rappelle que certains expéditeurs ont été forcés de créer des compagnies de camionnage en raison de l'insuffisance des services de camionnage fournis dans le cadre du *statu quo*. C'est un problème que nous tentons de régler au moyen de ce projet de loi. Je voudrais qu'il parle des travailleurs et des travailleuses qu'emploient les établissements qui fabriquent les marchandises qui doivent être expédiées.

Le député donne-t-il à entendre que les lois devraient être modifiées afin qu'il soit interdit aux compagnies américaines de camionnage qui emploient des Canadiens d'exercer des activités au Canada? Si tel est le cas, plus de 1 000 compagnies canadiennes de camionnage exercent des activités aux États-Unis. Il ignore peut-être que d'un trait de plume, ces 1 000 sociétés canadiennes de camionnage pourraient être expulsées des États-Unis, ce qui représenterait une perte pour le Canada.

J'aimerais que le député parle plus particulièrement des intérêts de ceux qui produisent les biens que transporte l'industrie du camionnage. Pourquoi n'en a-t-il pas parlé dans son intervention?

M. Althouse: Comme je ne disposais que de vingt minutes, monsieur le Président, je ne me suis pas rendu à cette partie de mes notes. D'après ce que j'ai lu sur ce qui s'est passé aux États-Unis, je crois comprendre qu'un bon nombre des fabricants qui estimaient avantageux de se doter de leur propre entreprise de camionnage avant la déréglementation se sont vus forcés d'abandonner ces entreprises de camionnage à cause de la concurrence extrêmement vive à laquelle se livraient les transporteurs pour accroître ou conserver leur part du marché après la déréglementation. Leurs circuits étaient envahis par certains des géants du camionnage qui cherchaient à accroître leur part du marché.

A court terme, il était réellement plus onéreux dans bien des cas pour les fabricants d'utiliser leurs propres camions pour livrer leurs produits parce que les concurrents offraient des tarifs inférieurs aux frais de production. Je doute que cela continue pendant bien des années, mais aussi longtemps que certaines compagnies auront la haute main sur une part du marché, elles pourront couper leurs tarifs à des niveaux bien inférieurs à leurs frais réels dans leur processus d'expansion uniquement pour éliminer les concurrents, y compris certaines entreprises manufacturières qui possédaient leur propre exploitation de camionnage.

Je crois que le système actuel donne suffisamment accès aux services de transport. Je représente une région assez peu peuplée, et nous comprenons qu'il faille un certain interfinancement du système de transport puisque la demande est insuffisante dans les petites villes et les villages que je représente pour justifier un plein chargement de marchandises par semaine ou plus fréquemment. Il nous faut une certaine réglementation qui oblige à assurer un service pour que les marchandises lourdes puissent être livrées quand nous en avons besoin. Nous sommes prêts à payer le prix fort pour ce service.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, pourquoi le député croit-il que les Canadiens sont incapables de conduire des camions, ou de posséder des camions ou des entreprises de camionnage? On trouve aux États-Unis 1 000 Canadiens qui dirigent des entreprises de ce genre. Les Américains ont démontré qu'ils sont incapables d'être compétitifs pour ce qui est de l'acier, du porc, du poisson et du bois d'oeuvre. Pourquoi pense-t-il qu'ils sont si capables de l'être dans le domaine des transports, surtout quand on songe que dans ce secteur, un particulier peut posséder un camion, et avec un petit capital, former sa propre entreprise?

M. Althouse: Monsieur le Président, j'espère ne pas avoir laissé une telle impression. Si le député avait bien écouté mes propos, il aurait compris que j'ai déclaré que les Canadiens seraient beaucoup moins compétitifs que leurs voisins américains. Des milliers de Canadiens seront en mesure d'être compétitifs, tout comme des centaines de milliers d'agriculteurs canadiens soutiennent la concurrence de leurs homologues américains, même si les avantages sont loin d'être comparables de part et d'autre de la frontière. Nous pourrons être compétitifs et nous le serons, mais de nombreuses entreprises de camionnage seront susceptibles d'être absorbées non seulement par des entreprises américaines, mais également par des sociétés canadiennes. La mise en oeuvre de ces règlements entraînera un énorme chambardement dans ce secteur.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Don Valley-Est (M. Attewell)—Les droits de la personne—L'URSS—La situation de la famille Ioffe; l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp)—Les affaires extérieures—On demande au ministre de reconsidérer sa décision; l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper)—Les approvisionnements et services—a) L'adjudication du contrat d'entretien des chasseurs CF-18—Le transfert technologique. *b*) On demande de publier les documents.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986 SUR LES TRANSPORTS ROUTIERS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-19, concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de la motion de M. Lewis (p. 3220).

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) et d'autres députés nous ont dit dans la journée que ce débat n'était pas démocratique. Selon eux, le gouvernement essaye d'étouffer le débat et d'empêcher les gens de parler. C'est ce que disent les députés d'en face qui, la semaine dernière, ont proposé l'ajournement de la Chambre jour après jour.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) me cite à la légère, je ne peux pas le croire. Selon lui, j'ai accusé le gouvernement de recourir à des procédés destinés à mettre fin au débat. C'est vrai. La question dont la Chambre est saisie maintenant porte sur la mise aux voix de la question préalable. Ce débat ne durera que tant que nous pourrons l'entretenir. Les députés d'en face ne parleront pas sur cette question, et on procèdera au vote. Il dit effectivement la vérité.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, ce n'est pas un rappel au Règlement. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a la parole.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, ce n'est même pas un débat honnête. Il n'y a rien dans la motion qui empêche de parler les membres du parti libéral ou du Nouveau parti démocratique. En fait, tous les députés peuvent participer une fois au débat en deuxième lecture. Quoi de plus démocratique? Le

député ne comprend pas le rôle de la Chambre lorsqu'il prétend qu'il s'agit d'une forme de clôture. Nous ne sommes certes pas ici pour faire de l'obstruction systématique, pour présenter des motions à la chaîne rien que pour entendre un intervenant de plus ou pour proposer l'ajournement de la Chambre au moins six fois. Ces procédés occasionnent des mises aux voix qui ne font que retarder exprès l'adoption d'un projet de loi.

Nous n'avons adopté que deux mesures depuis l'ajournement de Noël. Nous avons été tenus en respect par la présentation, en série, de motions de procédure. C'est absurde, de la part du député, de nous accuser de vouloir limiter le débat en demandant le vote. Cette mesure a été amplement débattue pendant suffisamment de temps.

Il faut maintenant l'adopter en la mettant aux voix, au besoin. Je me demande si un vote est nécessaire car une bonne part des dispositions de ce projet de loi découlent des notions et des principes arrêtés pendant la dernière législature et la législature actuelle, et au cours des délibérations du comité permanent des transports. Je trouve que les mesures proposées reflètent bien les vues des membres de ce comité et des députés du gouvenement précédent et du gouvernement actuel.

Il est absurde de prétendre que ce projet de loi n'a pas été suffisamment débattu. Le député d'Ottawa—Vanier se trompe car il traduit fidèlement l'esprit qui, nous l'espérons, revitalisera l'économie nationale et surtout le transport des marchandises. On permettra aux expéditeurs de se livrer concurrence dans ce domaine. Ils auront le droit de choisir leurs propres moyens de livraison, de choisir parmi les offres de différentes compagnies de camionnage et parmi différents modes de transport aux termes du projet de loi C-18. C'est un projet de loi conçu pour améliorer la liberté de mouvement. Si nous pouvons supprimer les entraves, si nous réussissons à nous débarasser des monopoles qui existent, des contraintes et des limitations à la liberté des entreprises, alors nous aurons ouvert le secteur et nous serons probablement parvenus à une baisse du prix des denrées, à une augmentation de l'emploi et à de meilleures conditions pour tous.

• (1610)

J'ai ici une pétition provenant d'une société de Hinton, en Alberta, concernant le transport des biens qu'elle produit. On y parle de la possibilité de transporter des bois et de la pâte à papier vers les marchés américains par camions, s'il n'y a pas moyen de conclure d'ententes tarifaires avec les chemins de fer. La société dit que les chemins de fer ont un monopole de fait et qu'elle briserait ce monopole si on lui donnait le droit d'engager des camionneurs. Il est important que nos producteurs aient la possibilité de s'adresser à divers transporteurs.

L'article 22 du projet de loi donne la définition d'un transporteur public, c'est toute compagnie de chemin de fer et tout exploitant d'une entreprise extra-provinciale de camionnage. Grâce aux disposition de ce projet de loi, les céréales, un de nos produits agricoles les plus plus importants, pourront maintenant être transportées par camion. Je suis surpris que l'opposition n'ait pas vu cela. Je suis étonné que les députés d'en face n'aient pas compris que ce projet de loi décloisonnait le système. Certains camionneurs ne sont pas contents, parce que ce sont des sociétés établies qui ont ce que l'on appelle en Ontario un permis de véhicule commercial de transport public ou permis PCV, qui leur donne une forme de monopole sur certains itinéraires.

L'idée derrière ce projet de loi, c'est que l'âge des monopoles est terminé. Toutefois, le parti néo-démocrate est en train de nous dire aujourd'hui qu'il appuie la poursuite du temps des monopoles. Le parti libéral est du même avis. Comment fonctionnent ces monopoles? Par exemple, une entreprise de camionnage a un monopole pour transporter une sorte de marchandises pour un même expéditeur à un endroit donné, ou bien elle a une licence de la classe A qui lui permet de transporter n'importe quelle sorte de marchandises entre deux villes en empruntant une route donnée. Cela limite le nombre de camionneurs qui peuvent transporter les marchandises. Lorsqu'on limite le nombre de camionneurs, on crée un monopole. Quand il y a un monopole, les entreprises peuvent faire payer autant qu'elles veulent pour transporter les marchandises. C'est ce genre de monopole que le projet de loi vise à empêcher.

Il y existe bien sûr des problèmes. Par exemple, certaines entreprises de camionnage ont capitalisé la valeur de leur licence. Cela représente beaucoup dans leur bilan. Elles nous ont dit que, si nous supprimons les licences, elles perdront cette valeur capitalisée. D'autre part, ces licences donnent aux entreprises un monopole qui leur permet de protéger leurs opérations. Tout comme une société ferroviaire jouit d'un monopole parce que la voie ferrée lui appartient, ces entreprises ont un monopole parce qu'elles ont le droit exclusif de transporter certaines marchandises sur certaines routes. Si nous voulons perpétuer une société monopolistique, le monopole doit avoir une certaine valeur financière.

Une chose qui posera des problèmes si le projet de loi est adopté sera de supprimer graduellement le monopole qu'ont certaines entreprises. Celles qui ont capitalisé leur monopole de la façon normale pourront amortir graduellement leurs fonds commercial ou la valeur de leur licence grâce au régime fiscal. Il y a cependant des entreprises qui n'ont pas capitalisé la valeur de leur licence. Elles ont obtenu leur licence il y a longtemps et celle-ci a pris de la valeur, mais elle n'a jamais été capitalisée. Ces entreprises devront accepter qu'un État qui accorde un monopole a aussi le droit de le supprimer. Dans une société libre, les monopoles qui n'ont plus leur raison d'être devraient disparaître.

J'aurais cru que le Nouveau parti démocratique reconnaîtrait qu'il ne doit pas y avoir de monopole dans le domaine des transports. Il devrait reconnaître que les frontières doivent rester ouvertes et que ceux qui veulent lancer une entreprise de camionnage doivent pouvoir le faire tant qu'ils ont du matériel de première qualité et qu'ils fournissent un bon service. Pourtant, le Nouveau parti démocratique veut maintenir la situation actuelle. Ils ne veulent rien changer, ce qui est tout à fait illogique pour un parti qui s'appelle nouveau et démocratique. Même s'il est supposé être nouveau et démocratique, il est en faveur des monopoles, du statu quo et des privilèges exclusifs. Voilà la position de ce parti aujourd'hui.

En adoptant ce projet de loi, la Chambre va changer l'ordre des choses. Elle ouvre le marché du transport. Cela revient à dire: «Si vous voulez vous lancer dans le camionnage interprovincial, il vous suffit de vous procurer de l'équipement et des licences locales». Une telle liberté permettrait aux expéditeurs de faire transporter leurs marchandises de façon concurrentielle. Le transport des marchandises est à la clé de tout. En effet, les disparités régionales constituent l'un des principaux problèmes de notre pays.

Tout à l'heure, le maire de Kamloops est venu me voir. Son député, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) l'a fait venir pour me rencontrer au sujet d'une campagne publicitaire que la municipalité de Kamloops a lancée pour attirer les entreprises. Le maire de Kamloops est quelqu'un d'assez optimiste. Il m'a dit que sa ville avait l'avantage de se trouver sur la route de Yellowhead, laquelle traverse Rogers Pass. Elle est sur le parcours des deux grandes transcanadiennes et les deux chemins de fer la traversent. Voici ce qu'il m'a dit: «Nous possédons ces avantages et nous voulons que les Canadiens en profitent». Grâce à une loi qui favorise la liberté de circulation, qui permet de transporter librement les marchandises par camion, d'une province à l'autre, sans les restrictions d'avant, des villes comme Kamloops seront mieux en mesure d'attirer les entreprises.

Le problème c'est que ce sont les grandes villes qui, jusqu'ici, ont toujours attiré l'industrie. Elles captent toute l'activité commerciale en raison du coût d'expédition des marchandises. Si nous voulons nous attaquer aux disparités régionales, nous devons réduire les frais de transport. Ce n'est pas en protégeant les monopoles et les droits acquis que nous le ferons. Ce projet de loi va nous débarrasser des droits acquis. Il va permettre aux intéressés de se lancer en affaires comme ils l'entendent. En conservant le système actuel, nous priverions les habitants des régions éloignées de moyens de transport efficaces et bon marché.

• (1620)

Mon collègue néo-démocrate a parlé tout à l'heure d'interfinancement. Cette méthode n'existe pas dans le camionnage. Si l'exploitation d'un camion ne paie pas, on s'arrête. C'est ainsi. Dans les chemins de fer, il est peut-être possible de renflouer les lignes peu rentables grâce aux autres, mais pas dans le secteur du camionnage.

M. Benjamin: Êtes-vous prêt à parier?

M. Blenkarn: On ne fait pas de camionnage s'il n'y a pas de marchandises à transporter. Si quelqu'un s'imagine le contraire, il ne s'y connaît pas. Pour un camion à moitié rempli, on demande le prix d'une pleine charge. On le demande aussi même pour un camion au quart plein.

M. Benjamin: Vous parlez à tort et à travers.

M. Blenkarn: On exploite un camion pour faire des bénéfices. Ceux-ci sont réalisés à l'aller ou au retour. J'ignore combien de mes collègues d'en face se sont occupés personnellement de camionnage, à titre d'avocats ou de conseillers d'affaires, mais je leur garantis que quiconque a connu de près des entrepreneurs dans ce secteur a vite compris que ces derniers ne mènent pas leurs entreprises au moyen de l'interfinancement.

Le secteur du camionnage est l'un des plus compétitifs qui soient dans le domaine des transports, en grande partie parce qu'on peut s'y lancer sans posséder beaucoup de capitaux. Le matériel roulant est relativement standard. Les camions, essentiellement de conception et de fabrication américaines, peuvent être achetés et exploités le plus simplement du monde. L'industrie n'a rien de particulièrement moderne, nouveau ou singulier sauf en ce qui concerne la qualité des véhicules disponibles sur le marché. En général, les routes mènent partout. Par conséquent, on ne peut pas invoquer l'impossibilité de se lancer en affaires par manque de capitaux. Les capitaux sont relativement faciles à trouver. Il ne faut qu'une somme relativement petite pour faire un paiement initial sur un véhicule. Il est relativement facile d'emprunter de l'argent à une banque, une société de fiducie ou une société de location. Elles peuvent penser à une foule de modes de financement pour lancer une flotte. La seule chose qui importe vraiment est de transporter le fret et de le transporter efficacement. Une entreprise inefficace ne peut pas rester en affaires. Le projet de loi à l'étude élimine les fardeaux, les problèmes, les règlements et les monopoles contrôlés par l'État qui entravent la circulation des biens.

M. Benjamin: Monsieur le Président, l'ignorance du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) au sujet de l'industrie du camionnage m'étonne au plus haut point.

M. Hnatyshyn: Règlement.

M. Benjamin: Je n'ai pas besoin de dire au ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) qu'il n'existe pas ici de règles contre l'ignorance. Le ministre devrait le savoir.

M. Nystrom: Sinon, il n'y aurait pas un conservateur à la Chambre.

M. Benjamin: Le député a mentionné les monopoles dans l'industrie du camionnage. Sait-il qu'il y a 2 000 routiers américains au Canada et 1 000 canadiens aux États-Unis, qu'il y a actuellement 15 000 permis en vigueur au Canada, que 4 000 nouveaux permis ou renouvellements de permis sont accordés chaque année et qu'entre 85 et 90 p. 100 des demandes de permis, de circuits et de franchises sont approuvées? Le député peut-il nous expliquer comment il en est arrivé à ses déductions ridicules au sujet de monopoles éventuels dans le secteur du camionnage?

Je lui rappelle que, en vertu de la déréglementation en vigueur aux États-Unis, les six premières entreprises de camionnage, qui d'ailleurs réduisent les nôtres au ridicule, assurent 87 p. 100 du trafic routier. C'est à ce genre de monopole qu'a abouti la déréglementation. Jamais autant d'entreprises de camionnage n'ont fait faillite et jamais il n'y a eu autant de fusions et de rachats de toute l'existence du secteur américain. Comment le député peut-il en être arrivé à ses conclusions au sujet d'un monopole éventuel dans le secteur du camionnage au Canada? Le député pourrait-il nous expliquer ses observations, car certains camionneurs qui entendent ces foutaises l'attendent à l'extérieur avec une corde pour le pendre?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, cela ne m'inquiète pas. Le député pourrait peut-être pour sa part nous expliquer dans quelle mesure il lui serait facile d'obtenir un permis de catégorie A pour assurer le transport de marchandises entre Montréal et Toronto ou encore entre Toronto et Ottawa, et combien de personnes, d'après lui, s'opposeraient à son projet s'il devait s'adresser à un organisme de réglementation à Toronto?

M. Benjamin: Monsieur le Président, je ne pensais pas que c'était moi que l'on interrogeait. Le député aurait-il l'obligeance de répondre à ma question? Si j'avais à faire la demande d'un permis de catégorie A pour transporter des marchandises entre Toronto et Montréal, ce permis me serait accordé.

M. Blenkarn: Vraiment?

M. Benjamin: Je viens de dire au député que neuf demandes sur dix sont approuvées. Le député parle à tort et à travers.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je suis heureux d'apprendre que le député pourrait obtenir si facilement un permis de camionnage. Il doit avoir des aptitudes particulières que n'ont pas d'autres sociétés de camionnage, surtout si l'on tient compte de la valeur à laquelle les transporteurs s'échangent ces permis. De fait, ce projet de loi enlève toute valeur commerciale aux permis, et c'est justement ce qui inquiète l'Association canadienne du camionnage. On a créé un système où les permis ont une valeur marchande.

Si le député pense qu'il suffit de crier lapin pour obtenir un permis de transporteur public en Ontario, alors il se trompe. Ceux qui présentent une demande à la commission des transports de l'Ontario se munissent habituellement de toute une documentation pour démontrer que leur service répond à des impératifs de commodité et de nécessité publiques. Le demandeur est confronté à une batterie d'avocats qui représentent des parties intéressées ou non à des permis existants et qui font tout pour qu'il n'obtienne pas de permis. La seule façon d'obtenir un permis de camionnage est de l'acheter d'un détenteur, ce qui coûte très cher. Je suppose que le Nouveau parti démocratique favorise les monopoles et je comprends les inquiétudes du député à cet égard.

M. Young: Monsieur le Président, je serais davantage impressionné par l'argument du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), qui prétend que ce projet de loi vise à mettre fin à une situation de monopole dans l'industrie du camionnage, s'il pouvait m'expliquer pourquoi le gouvernement tente, par le projet de loi C-22, de faire exactement le contraire de ce que vise cette mesure, selon lui, c'est-à-dire de créer un monopole dans l'industrie pharmaceutique. Avant 1969, comme doit le savoir le député, si le prix des médicaments était si élevé au Canada—plus que partout au monde, de fait—c'est que les multinationales jouissaient d'un monopole au Canada et fixaient le prix en conséquence. En fait, pas moins de six études fédérales ont clairement montré que c'était là la cause du prix élevé des médicaments. En effet, ce qu'on a fait en 1969 en privant les fabricants de produits marqués de la protection des brevets, c'est soumettre la fixation des prix au Canada au jeu de la concurrence en ouvrant le secteur aux fabricants de produits génériques. D'un côté, le député dit s'opposer aux monopoles et de l'autre, il semble favoriser la création d'un monopole des produits pharmaceutiques.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, il est plutôt drôle que le député de Beaches (M. Young) parle du projet de loi C-22 alors qu'il est ici question de transport routier. Le député sait pertinemment que le projet de loi C-22 vise simplement à mettre fin au piratage des brevets. Le député a peut-être raison. Nous ne devrions peut-être pas bénéficier au Canada de la protection des brevets. En tant que membre de la communauté industrielle internationale, nous avons constaté qu'il valait mieux que nous défendions les intérêts des inventeurs.

• (1630)

Les problèmes soulevés dans le projet de loi C-22 peuvent être soumis au comité. Nous parlons ici du transport routier. Comme les néo-démocrates ne savent plus quoi inventer pour s'opposer à ce projet de loi, ils parlent du projet de loi C-22. Quelle ineptie!

M. Garneau: Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a dit que ce projet de loi allait briser le monopole dans le secteur du camionnage et que les permis de camionnage vont disparaître. Je comprends que conformément à ce projet de loi, on ne va pas rembourser leurs permis aux entreprises de camionnage. Je demanderai au député si cela est une indication de ce qui risque d'arriver aux agriculteurs. La ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) a laisé entendre en fin de semaine que les offices de commercialisation au service des agriculteurs pourraient faire partie des pourparlers. Les agriculteurs doivent-ils s'attendre au même traitement, alors que les producteurs de lait, de poulets et d'oeufs qui ont acheté un quota de production verront ces quotas disparaître et ne seront pas plus remboursés que les camionneurs?

M. Blenkarn: Le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) met le doigt sur le grave problème qui surgit quand, pour une raison ou une autre, les gouvernements accordent aux producteurs ou utilisateurs, sur un service ou une production, un monopole de fait ou un droit. Ce monopole a une valeur monnayable. Dès que la politique gouvernementale est modifiée, que le droit de produire est accordé à d'autres ou qu'il survient quelque autre changement du genre, les gens jettent les hauts cris parce qu'ils perdent un droit qui ne leur avait rien coûté et qui a maintenant une certaine valeur.

Le fait est que les offices de commercialisation qui contrôlent la mise en marché des aliments comme les oeufs, le poulet ou le lait, sont eux-même inquiets. Les organismes agricoles s'inquiètent de la valeur de leurs quotas et ils se demandent comment ils pourront s'adapter à la réalité. Il faudra peut-être prendre certaines mesures pour retomber dans la réalité. Quand nous en arrivons au point où un quota du marché du lait vaut 90c. ou 1$ le litre, que le droit de produire un poulet vaut 30$, le permis de diriger une entreprise n'a plus aucun rapport avec la réalité et le gouvernement en privilégie certains.

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'accepterai plus d'autres questions après celles du député de Beaches (M. Young) et du député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

M. Young: J'ai une très brève question à poser au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Il y a deux liens entre ce projet de loi et le C-22. Les deux parlent de situations de monopoles et les deux volent le consommateur canadien.

M. Benjamin: J'ai écouté le député qui a essayé, sans succès, de répondre à ma question. Dans sa réponse il parlait de ce qui relevait des provinces et ne figurait pas dans ce projet de loi. Lorsque le député parle de licences, se rend-il compte que seules les grosses sociétés ont capitalisé leurs licences?

M. Blenkarn: C'est exact.

M. Benjamin: Elles seront en mesure de rayer de leur actif la valeur de ces licences, tandis que les petits camionneurs, qui n'ont pas ce genre d'avantages, seront lésés. Le député pourrait-il expliquer à la Chambre comment le projet de loi corrige ce dont il se plaint?

M. Blenkarn: Je suis heureux que le député reconnaisse enfin que les licences ont une valeur. Dans sa question originale, il supposait qu'elles étaient sans valeur.

M. Benjamin: C'est la première fois que je le mentionne.

M. Blenkarn: Le critique du parti néo-démocrate a maintenant deux positions simultanées. Il est vrai que certains camionneurs, pas tous les gros ni tous les petits, ont capitalisé leurs licences alors que d'autres ne l'ont pas fait. Voilà maintenant trois ou quatre ans que l'on parle de déréglementation et les banques refusent de prêter de l'argent avec la valeur des licences comme garantie. Ceux qui travaillent dans ce domaine ont radié la valeur des licences, car ils savaient qu'elles ne dureraient pas éternellement. Les monopoles ne sauraient durer en l'absence d'un gouvernement socialiste qui les protège.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. L'honorable député de Westmorland—Kent (M. Robichaud) a la parole.

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder la parole sur ce projet de loi, un projet de loi très important pour tout le pays, mais aussi très important pour les régions éloignées, telle la région de l'Atlantique.

Je me sens un peu restreint d'entreprendre ce débat dans la situation actuelle étant donné que le débat est limité. C'est comme si tout était décidé à l'avance et qu'on ne faisait que parler pour employer un peu de temps, mais quand même je le ferai, monsieur le Président.

Il va sans dire que ce projet de loi C-19 qui concerne les transports routiers, effectués par des entreprises extra-provinciales, suscite autant de réaction et de controverse, et dans certains cas même plus d'inquiétude que le projet de loi C-18, la Loi nationale concernant les transports. Comme C-18, le projet de loi actuel, dans sa forme actuelle, ouvre toute l'industrie du camionnage à des changements majeurs, à des bouleversements de forte intensité, qu'on pourrrait même comparer à un tremblement de terre. Et ce tremblement qui va ébranler l'industrie sera d'une grande intensité, et si on continue la comparaison avec les tremblements de terre, ce sera certainement d'une intensité de 8 à 9 à l'échelle Richter. Et ce bouleversement sera d'une intensité telle... à faire tomber des transporteurs qui sont établis depuis longtemps. Il aura aussi des effets tels qu'il amènera des entreprises qui déjà sont en affaires dans une situation de faiblesse tellement faible qu'elles seront la proie des plus forts, des plus grandes entreprises qui viendront acheter, s'emparer des plus petites lorsque celles-là ne pourront plus fonctionner dans cette nouvelle atmosphère de déréglementation.

Nous avons ici une industrie qui fait des affaires pour 8 milliards de dollars et qui emploie plus de 50 000 personnes et cette industrie se voit jeter par ce projet de loi C-19 dans une course folle vers la déréglementation qui semble être la réponse à tous nos maux, mais je ne dis pas pour autant, monsieur le Président, que tout de la déréglementation est mauvais. Mais l'empressement avec lequel ce gouvernement se lance dans ce processus est inquiétant et jette des ombres sur le projet de loi.

Le premier changement majeur que ce projet de loi lance c'est le changement au critère d'entrée dans l'industrie, soit le critère de convenance publique et nécessité qui existe actuellement.

Ce critère exigeait qu'un transporteur prouve que le service qu'il envisage est nécessaire et que le public en tirera des bénéfices. Ce critère sera maintenant remplacé par le critère «prêt, apte et disposé» qu'on connaît mieux sous «fit, willing and able». Ce nouveau critère renverse la responsabilité de prouver que le service ne sera pas bénéfique au public sur les détenteurs actuels de permis de camionnage.

Il sera donc possible à l'avenir pour quiconque possède un camion et qui est «prêt, apte et disposé» à se lancer en affaires de partir sur les routes. Monsieur le Président, vous allez dire: Eh bien, tant mieux, plus nous aurons de transporteurs, plus il y aura de concurrence, plus il y aura de concurrence, alors tout le monde devrait sortir gagnant. Ça paraît bien à première vue, mais dans ces apparences se cachent des éléments de désastre pour l'industrie canadienne parce que, voyez-vous, monsieur le Président, notre industrie sera à la merci des transporteurs étrangers. Ce projet de loi permettra aux transporteurs américains de pénétrer notre marché et d'accaparer une grande partie de cette activité. Et, bien sûr, il en restera moins pour nos transporteurs canadiens.

Il faut aussi dire, monsieur le Président, que nos transporteurs seront alors lancés dans un nouveau monde, avec des dimensions tout à fait nouvelles, et des dimensions surtout qui n'auront rien de comparable aux dimensions actuelles. Car si

on fait une comparaison entre l'industrie du transport canadienne et l'industrie du transport américaine, on s'aperçoit que nos transporteurs auront à lutter contre des géants qui, en plus de leur grandeur qui leur donnera un net avantage, n'hésiteront pas à utiliser tous les moyens pour s'emparer de notre marché, parce que si on est dans les affaires, c'est pour faire de l'argent, c'est pour faire des profits, et à ce moment-là on emploie toutes sortes de moyens pour augmenter ces profits.

Ce projet de loi permettra aux Américains de pénétrer notre marché et de se servir de taux prédateurs. Des taux prédateurs ce sont des taux en dessous des taux qu'on utilise normalement, des taux qui ne couvrent pas complètement le service qu'on rend. Et dans ce cas-ci, les Américains de par leur grosseur d'entreprises pourront se servir de taux prédateurs pour nuire à notre industrie qui bien sûr ne pourra pas tenir le coup. On pourra tenir le coup un bout de temps. Tantôt un député en interrogeait un autre ici à la Chambre en disant qu'on n'avait pas confiance en l'industrie canadienne. Ce n'est pas la situation, monsieur le Président, nous avons bien confiance dans notre industrie. Mais les dimensions seront tellement différentes que nos transporteurs se buteront à un mur de brique.

Alors, si nos transporteurs peuvent lutter un bout de temps contre les taux prédateurs, il va sans dire que cela va les laisser dans une position faible, surtout s'ils doivent lutter durant une période de temps prolongée. Alors s'ils se trouvent dans une position faible, après un bout de temps, ils ne pourront tout simplement pas tenir le coup et deviendront eux-mêmes la proie de cette prédation et disparaîtront des routes canadiennes.

Depuis qu'on a annoncé ce projet de loi, depuis que le gouvernement a annoncé ses intentions de procéder vers la déréglementation, déjà quatre compagnies canadiennes de transporteurs routiers ont été achetées par deux géants américains. Justement, à cet effet, voici ce que John Kennedy, président de Kingsway Transport, de Rexdale avait à dire:

• (1640)

[*Traduction*]

Il n'y a pas de doutes que la mesure législative aura des conséquences catastrophiques sur la situation financière du secteur des transports routiers au Canada. Il se traduira finalement par une vague de fusions, de prises de contrôle et de faillites.

[*Français*]

Et c'est une personne qui est directement impliquée dans l'industrie du transport qui dit cela.

Monsieur le Président, je me permets ici de transporter votre esprit dans la région de l'Atlantique et vous faire part de quelques commentaires de l'industrie du camionnage. Je veux parler ici de . . .

[*Traduction*]

La *Atlantic Provinces Trucking Association* représente 300 membres, qui viennent de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Edouard. Voici en partie ses opinions à ce sujet:

La politique nationale de transport adoptée par le Canada ne doit pas être calquée sur celle des États-Unis, étant donné les énormes différences entre les réalités historiques et économiques de la structure de marché des deux pays, et notamment la présence des sociétés d'État.

Il est nécessaire de maintenir quelques critères économiques, ce qui permettra aux transporteurs canadiens d'avoir accès à une «juste part» du trafic international en vertu des ententes conclues dernièrement entre le Canada et les États-Unis.

Il faut mettre en place d'importantes garanties pour empêcher les deux sociétés ferroviaires de dominer le marché grâce à une concentration excessive.

L'Association tient également à signaler que la réforme de la réglementation du camionnage risque de ne pas avoir les mêmes répercussions sur les transporteurs des provinces de l'Atlantique et sur ceux des autres régions du pays.

[*Français*]

Et je pourrais continuer avec d'autres recommandations de cette association des Maritimes.

[*Traduction*]

La *Atlantic Provinces Trucking Association* s'inquiète également des tarifs déloyaux imposés par les chemins de fer. Elle craint que les deux principales sociétés ferroviaires du Canada, étant donné leur importance et leur puissance économique et financière, soient à même de manipuler les tarifs de façon à acculer les transporteurs routiers à la faillite. L'Association craint également que si l'on autorise les chemins de fer à établir des tarifs en secret, on ne puisse pas savoir si ces tarifs sont déloyaux ou non. Elle exorte donc le gouvernement à obliger la publication de taux compensatoires dans tout le Canada.

L'Association et les habitants de la région de l'Atlantique s'inquiètent également de l'incidence de la déréglementation sur l'industrie du transport et, partant, sur le développement régional. Cette question est des plus importantes.

Voici ce qu'a déclaré la Commission de transport des provinces atlantiques au paragraphe 9 du mémoire qu'elle a présenté à la conférence de Moncton:

[*Français*]

Vous vous rappelez de cette conférence, monsieur le Président, où tous les ministres de l'Atlantique étaient venus à Moncton écouter les gens des Maritimes. Et je cite de leur rapport le paragraphe 9:

• (1650)

[*Traduction*]

La politique nationale concernant les transports, incarnée par le projet C-126 déposé à la Chambre des communes le 26 juin 1986, reconnaît notamment que les transports sont un facteur essentiel de développement économique régional. Elle ne mentionne malheureusement pas le deuxième principe important, à savoir que le développement économique régional a priorité sur la récupération des frais lorsque les deux sont inconciliables.

[*Français*]

Bien sûr, ici on faisait allusion au projet de loi C-126 qui était l'ancienne forme du projet de loi C-18 et qui peut s'appliquer au projet de loi C-19.

Cette position, monsieur le Président, est exactement la même qui a été adoptée par le Conseil des premiers ministres des Maritimes, qui faisait justement allusion à l'importance du développement régional pour les provinces de l'Atlantique, c'est-à-dire l'importance du transport pour le développement régional. Je vous fais part ici, et je crois qu'il vaut la peine de le mentionner, d'une communication qui nous vient du Conseil des premiers ministres, je lis un paragraphe:

Puisque la nouvelle loi ne garantit pas que les objectifs de développement économique régional auraient, en cas de conflit, préséance sur les objectifs de rentabilité commerciale d'un service de transport, nous ne pouvons pas l'appuyer. Nous sommes d'avis qu'elle devrait contenir une clause subordonnant les objectifs de rentabilité commerciale aux objectifs de développement économique régional. L'hésitation du gouvernement fédéral à inclure une telle clause jusqu'ici

nous préoccupe davantage en ce qui concerne les répercussions négatives du projet de loi C-18 sur les services de transport dans les provinces Maritimes.

Monsieur le Président, voilà un point où nous, de l'Opposition officielle, allons nous battre pour qu'il soit inclus dans le projet de loi. Je dois, venant du Nouveau-Brunswick, appuyer le Conseil des premiers ministres car je vois qu'ils sont sages lorsqu'ils recommandent l'article qui donnerait préséance au développement économique régional sur la viabilité ou la rentabilité.

Bien sûr, monsieur le Président... Est-ce que le temps de parole qui m'est alloué est écoulé? Il me reste deux minutes. Je vous remercie.

Je m'en voudrais aussi, monsieur le Président, de ne pas mentionner l'effet que ce projet de loi pourrait avoir sur l'emploi. Vous allez me dire qu'on va avoir plus de transporteurs, qu'on va créer des emplois. Eh bien, ce n'est pas sûr.

Nous croyons que ce projet de loi va d'abord inviter une certaine concentration, qu'il va provoquer une certaine concentration vers de plus gros transporteurs qui ne seront nécessairement pas situés chez nous. Et déjà, monsieur le Président, nous commençons à ressentir les effets de la déréglementation, parce qu'au Nouveau-Brunswick, déjà, nous avons connu, et justement la semaine dernière, des mises à pied massives, soit 449, ce qui nous donne un total de 800 emplois que nous avons perdus dans une année.

Monsieur le Président, il semble que le Canadien National soit actuellement en train de se préparer à la privatisation et qu'il doive rentabiliser toutes ses opérations.

Alors voilà ce qui arrive lorsqu'on ne pense qu'au profit, qu'on ne pense pas aux services, qu'on ne pense pas qu'on a un rôle spécial à jouer dans une communauté. On ne fait que regarder la ligne des profits et si on doit faire des mises à pied massives, on le fait et sans inquiétude, on laisse tout simplement ces gens-là sans emploi. Et je dois vous dire, monsieur le Président, que dans une région comme le Nouveau-Brunswick et surtout le sud-est du Nouveau-Brunswick où on a annoncé vendredi dernier que le taux de chômage était de 17,1 p. 100, des mises à pied de ce genre-là sont désastreuses.

Je vous remercie, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, je voudrais demander à mon collègue s'il a suivi la situation en Californie. Cet État a commencé à réglementer à nouveau le secteur de la location de camions et voici les deux raisons données aux audiences de la commission californienne des services publics: la première, c'est l'intensification de la guerre des prix et la deuxième, le nombre de graves problèmes de sécurité qui s'étaient posés pendant la période de déréglementation. Je voudrais bien que le député me dise s'il pense que la déréglementation au Canada risque également de faire surgir des problèmes de sécurité et de déclencher des guerres de prix.

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Trinity (M^lle^ Nicholson) pour ses commentaires et sa question. Et dans le cas de la sécurité, bien sûr les transporteurs et le public en général se posent de sérieuses questions parce qu'on a entendu justement dire qu'aux États-Unis on avait des problèmes de ce côté-là, pour la simple raison que dans cette course vers les profits, pour rentabiliser les entreprises, on se dirige vers de plus gros camions, des convois en fait qui non seulement comptent un camion et une boîte, mais peut-être un camion, une boîte et une roulotte et, dans certains cas même, trois roulottes, ce qui, bien sûr, rend la circulation sur les routes assez difficile et très dangereuse.

Dans le cas des taux de prédation, j'avais mentionné justement dans mon discours que les Canadiens étant des exploiteurs de plus petites entreprises seraient vraiment à la merci des transporteurs américains qui, grâce à leur marge de profits, pourraient se servir de taux de prédation, ce qui affaiblirait énormément les transporteurs canadiens qui finiraient en fait par être tellement faibles, qu'ils seraient à la merci de ces grands transporteurs américains.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--MOTIONS

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

L'OPPORTUNITÉ DE RÉGLEMENTER LA CONSULTATION PRIVÉE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une mesure législative dans le but de réglementer la consultation privée en matière d'immigration afin de protéger les immigrants éventuels sans méfiance qui consultent des experts-conseils du secteur privé qui ne sont régis par aucune réglementation codifiée.

—Monsieur le Président, ma motion d'initiative parlementaire porte sur les individus sans scrupules qui s'enrichissent aux dépens d'innocentes victimes. Cela fait des années que des conseillers sans scrupules exploitent impunément des immigrants sans méfiance. La situation ne fait qu'empirer; n'importe quel député vous le confirmera.

Un document de travail de 1981 soulignait le problème et recommandait des solutions. Malheureusement, il a été relégué aux oubliettes, même s'il contenait un grand nombre d'idées excellentes. Le ministère de l'Immigration ne possède aucune statistique détaillée quant au nombre de conseillers en immigration qui exercent au Canada, au genre de service qu'ils fournissent, à leurs honoraires ou à l'incidence des fautes professionnelles. Le ministère ne possède aucun de ces renseignements même si une directive ministérielle lui demandait de les obtenir en 1981. Des dirigeants de la GRC m'ont dit que les médias n'exagéraient pas en parlant d'exploitation à grande échelle et que ce genre d'exploitation était très répandue.

J'ai récemment rencontré un de mes électeurs à qui un conseiller a fait payer 10 000 $ pour écrire deux simples lettres. Un autre candidat à l'immigration a dû payer 20 000 $ pour qu'on lui remplisse une demande d'assurance-sociale.

Contrairement aux avocats, les conseillers en immigration ne sont assujettis à aucune réglementation. Ils n'ont pas de

barreau dont ils puissent être radiés en cas de conduite malhonnête. C'est là le noeud du problème.

Quel contrôle exerce-t-on sur les conseillers en immigration? Il n'y a pratiquement aucun contrôle, car le Code criminel ne prévoit rien contre l'exploitation ou la malhonnêteté. Il porte seulement sur les fraudes visant à extorquer des honoraires. Presque toujours, les transactions entre les conseillers et leurs clients se déroulent verbalement et à huis clos. Ces conseillers sans scrupules connaissent parfaitement la loi et s'arrangent pour ne pas outrepasser les limites de la légalité.

Les immigrants en puissance sont particulièrement vulnérables. Ils ont tendance à ne pas signaler les incidents dont ils ont été victimes, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, ils se méfient des autorités gouvernementales, peut-être à cause des expériences qu'ils ont vécues dans leur pays d'origine; deuxièmement, ils croient que pour qu'une demande aboutisse, il ne suffit pas de se conformer aux exigences; troisièmement, ils sont prêts à faire confiance à un conseiller simplement s'il parle la même langue ou s'il a les mêmes origines culturelles qu'eux; et quatrièmement, ils veulent éviter de faire des vagues de crainte d'être considérés comme des fauteurs de troubles, ce qui pourrait empêcher leur demande d'aboutir.

Il est certain que les conseillers en immigration ne sont pas tous des exploiteurs. Un grand nombre d'entre eux assurent avec compétence des services utiles et nécessaires. Le document de travail soulignait à juste titre que ces conseillers sont, plus souvent qu'autrement, ceux qui comparaissent devant les commissions et organismes gouvernementaux comme la Commission d'appel de l'immigration. En pareil cas, les risques de fraude sont très minces et le gouvernement est mieux en mesure d'exercer un contrôle.

Le système actuel ne permet pas de contrer les agissements des conseillers sans scrupules. Le gouvernement fédéral a le devoir de légiférer ou de prendre des mesures en ce sens. Plusieurs solutions ont été proposées dans le document de travail par les autorités ministérielles et les représentants des diverses communautés ethniques avec qui j'en ai discuté. Les provinces pourraient peut-être exercer un contrôle en vertu de la législation provinciale en vigueur.

De prime abord, cette solution peut paraître suffisante, mais j'hésite à lui donner mon appui. Premièrement, il s'agit d'un problème national et je crois donc qu'une politique nationale s'impose. Deuxièmement, le barreau a des pouvoirs de coercition très limités.

La question du contrôle provincial soulève celle du pouvoir constitutionnel fédéral de légiférer dans ce domaine. Je crois savoir que l'État fédéral est compétent pour réglementer les conseils en immigration. Le paragraphe 115(1) de la Loi de l'immigration dit:

> Le gouverneur en conseil peut établir des règlements . . . exigeant de toute personne, autre qu'un avocat inscrit au barreau d'une province, l'obtention, sur demande, d'une autorisation délivrée par les autorités visées aux règlements, pour comparaître devant un arbitre ou la Commission en qualité de conseil rétribué;

Le pouvoir existant exercerait un contrôle efficace sur tous les conseils en immigration comparaissant devant une commission ou un organisme fédéral. Mais comme je l'ai déjà dit, ce n'est pas là que les conseils sans scrupules exercent le ravage. La mesure proposée ne va pas assez loin.

Pourquoi ne pas créer un registre fédéral de tous les conseils en immigration pratiquant au Canada, pour les obliger tous à être munis d'une licence? Ils devraient satisfaire à des normes, et de lourdes amendes sanctionneraient ceux qui exercent sans licence, ce qui, joint à un effort plus poussé du gouvernement pour sensibiliser les collectivités ethniques, ferait en sorte que tous les conseils en immigration seraient inscrits et munis d'une licence. Pour réaliser cette mise en garde nous pourrons réaffecter des crédits déjà attribués à la publicité multiculturelle.

L'exécution de la loi est indispensable à la réussite d'une pareille mesure. Il faudra que le gouvernement fédéral donne instructions à la GRC d'étendre ses activités d'enquête et de surveillance. Il faudra accorder plus d'importance à la division de l'exécution de la loi au ministère de l'Immigration.

Il y a beaucoup d'écueils à éviter pour ce qui est de l'attribution d'une licence globale. Le plus évident, c'est de savoir si l'État fédéral est constitutionnellement compétent pour le faire. Cette question devrait faire l'objet de réflexion et de recherches sérieuses de la part du comité permanent.

Il y a un autre sujet de préoccupation, le coût. Combien coûteraient la tenue d'un registre, la délivrance des licences et l'exécution de la loi? La tenue d'un registre et l'attribution des licences ne coûteraient rien parce le prix pourrait en être récupéré sur les titulaires. Quant à une exécution efficace de la loi, c'est une autre histoire qui mérite elle aussi d'être étudiée par le comité. Ce qui est également important, c'est le problème des conseils en immigration qui exercent à l'étranger.

Dans les quelques moments à ma disposition, j'ai exposé les problèmes posés par la prolifération des conseils en immigration peu scrupuleux, et j'ai indiqué des solutions possibles. Le problème est de taille. Il n'occupe peut-être pas les manchettes tous les jours ni l'attention de la majorité des Canadiens, mais l'activité des conseils peu scrupuleux menace la bonne marche de tout notre système d'immigration, qui va être détourné par ces pirates si nous ne faisons rien.

Si ce genre d'exploitation se pratiquait rue Bay ou à la Bourse, le gouvernement aurait agi vite et bien. Mais le problème demeure et le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux restent silencieux. J'invite les députés à adopter ma motion pour qu'elle puisse être examinée de près par le comité permanent de la main-d'oeuvre, de l'emploi et de l'immigration, afin qu'il puisse présenter au gouvernement des recommandations en vue d'une action efficace.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat aujourd'hui afin de donner mon appui à la motion de l'honorable député. Je pense que nous pourrions discuter pendant des heures et arriver à 18 heures et n'avoir obtenu aucun résultat.

[*Traduction*]

Dans l'esprit du nouveau processus parlementaire, je suis heureux de pouvoir dire qu'avec un amendement, nous devrions examiner la question au comité convenable. Il est de fait qu'il y a des abus et qu'il faut faire quelque chose.

[*Français*]

Pendant 25 ans de ma vie, j'ai été associé à toutes ces questions de réfugiés. Lorsque j'étais étudiant, je me souviens avoir coordonné les efforts des étudiants, ici à l'Université d'Ottawa, au moment où j'étais président des étudiants, pour recevoir ces réfugiés qui arrivaient de Hongrie.

J'étais a ce moment-là président à l'université. Plus tard, j'étais député. Je me souviens de ma visite à Vienne où je voyais tous ces gens qui arrivaient de la Tchécoslovaquie. Une fois de plus j'avais fait ma part soit pour les recevoir chez nous au Canada, soit pour aider tous les groupements qui voulaient bien s'occuper de ces questions. Ensuite, nous avons vu tout ce flot de réfugiés qui se sont si bien intégrés au Canada. Je pense que le Canada n'a de leçon à recevoir de personne au sujet de sa générosité dans la question de ce qu'on appelle les *boat people*.

[*Traduction*]

Nous étions bien en avance sur tout le monde pour l'accueil de ces réfugiés. Il est dommage que des gens aient l'aplomb d'exploiter ceux qui sont dans le plus grand besoin. Ils sont dupés parce qu'ils n'ont personne à qui s'adresser et personne à qui faire confiance. Le député a tout à fait raison à cet égard.

• (1710)

Lorsque le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) était ministre de l'Immigration, il avait commandé une importante étude sur les conseillers en immigration. Nous avons à ce sujet un rapport très important que mon honorable collègue a sûrement vu et lu. Il s'agit d'un document de travail daté d'avril 1981 et intitulé: *L'exploitation de candidats à l'immigration par des experts-conseils sans scrupule*. Nous savions déjà à l'époque que des gens étaient victimes d'exploitation.

Nous préférerions que ce soit un comité plutôt que le gouvernement qui examine cette motion pour que nous puissions faire des progrès au sujet de ce problème d'exploitation. En 1981 ou 1982 le ministre alors chargé de l'immigration avait pris un certain nombre de mesures, dont la création d'une section spéciale à la GRC, la mise sur pied de programmes spéciaux d'information et l'instauration de mesures spéciales au ministère. Je crois savoir que le ministère est, malheureusement, souvent très peu disposé à agir en ce domaine.

Ces derniers mois mon estimé collègue et ami, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), a posé des questions et donné son appui à l'initiative que le député propose aujourd'hui. Je serais très étonné si les députés du troisième parti à la Chambre n'étaient pas d'accord avec nous. Nous nous accordons tous, j'en suis persuadé, sur la question que l'on propose à notre réflexion aujourd'hui. Il ne suffit cependant pas d'y réfléchir; nous voulons qu'il se fasse quelque chose.

Rien n'a changé depuis que le ministre a fait effectuer ces études. Nous pensions que la création d'une section spéciale au sein de la GRC servirait de message mais les exploiteurs de ceux qui sont dans le plus grand besoin poursuivent leurs activités.

Le Canada est encore à s'édifier. Nous l'édifions chaque jour un peu plus. Je ne suis pas d'accord avec les gens qui disent que le Canada est un vieux pays. C'est un pays jeune que nous bâtissons jour après jour. Vous y contribuez à votre façon, monsieur le Président, tout comme l'auteur de la motion. Chaque gouvernement tâche d'y laisser son empreinte. Nous avons besoin d'immigrants au Canada. Nous avons le devoir de faire comprendre aux Canadiens que nous avons besoin d'immigrants. Nous avons le devoir de leur expliquer que pour garder le Canada aussi bon qu'il l'est, nous avons besoin d'immigrants pour voir à ce qu'il y ait suffisamment de travailleurs au Canada.

Les deux soi-disant peuples fondateurs de notre pays—si j'étais un Esquimau ou un Indien, cela m'énerverait beaucoup d'entendre Prud'homme parler des deux peuples fondateurs. Le Canada était déjà habité longtemps avant que mes ancêtres ne viennent s'y établir au XVIIe siècle. Je n'aime donc pas cette expression. S'il y a deux peuples fondateurs, ce sont les Esquimaux et les Indiens. Nous savons toutefois que ceux que nous appelons les peuples fondateurs, les anglophones et les francophones, sont sur leur déclin. C'est grâce aux nouveaux immigrants si le Canada est plus prospère et plus peuplé.

Imaginez la mauvaise impression qu'ont ces immigrants quand ils sont exploités par des conseillers et des avocats sans scrupules. Il est temps d'étudier cette question attentivement et de décider des mesures à prendre. Nous n'aurons pas à l'examiner bien longtemps, car de nombreuses études ont été faites, y compris celle du député de Winnipeg—Fort Garry en 1981, 1982 et 1983, quand il dirigeait ce ministère.

En conclusion, je souscris à l'essentiel de la motion, mais je voudrais y proposer un amendement. Avec le consentement de mon collègue qui a proposé la motion et de mon cher collègue du troisième parti et appuyé par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), qui fait preuve d'un très bel esprit de coopération cet après-midi, je propose:

Qu'on modifie la motion en supprimant les mots «de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter» et en les remplaçant par «le comité permanent du travail de l'emploi et de l'immigration soit autorisé à étudier l'opportunité que le gouvernement présente».

J'ai l'honneur de vous présenter cet amendement, monsieur le Président, avec le consentement de la Chambre. Je remercie la Chambre de sa bonne volonté.

• (1720)

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer l'amendement proposé par mon collègue, le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), ainsi que de souscrire à la motion du député d'Etobicoke-Nord (M. Pennock). Selon moi, la proposition tendant à donner au comité permanent le pouvoir d'examiner la question des experts-conseils en immigration sans scrupules et de trouver des façons de réglementer et, je l'espère, d'éliminer leurs activités, s'est déjà fait trop longtemps attendre.

Permettez-moi de noter les observations que le député d'Etobicoke-Nord a formulées dans son introduction, ainsi que devant le comité des affaires émanant des députés, lorsqu'il a témoigné. Il a déclaré, en novembre, que ses collaborateurs s'étaient entretenus avec les agents de la GRC, afin d'avoir une idée de l'étendue du problème. Il a ajouté qu'ils avaient alors appris que les médias n'exagéraient pas lorsqu'ils parlaient d'une exploitation sur une grande échelle. Il a précisé que selon les agents de la GRC, cette exploitation était fort répandue

non seulement à Toronto, mais également dans tout le pays. C'est là la façon dont notre police fédérale perçoit le problème.

En 1981, sous un gouvernement libéral, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'alors a annoncé qu'il avait demandé à son ministère d'obtenir tous les faits pertinents sur ces abus, dont beaucoup de députés sont mis au courant par leurs électeurs, et il est vraiment déplorable de constater que depuis lors, le ministère n'a obtenu aucun renseignement à ce sujet. Je crois que cela montre qu'il ne prend pas cette question au sérieux.

J'ai lu le document de travail en 1981. Il est devenu apparent que le ministère refuse de reconnaître qu'un véritable problème se pose. Les solutions proposées par l'ancien ministre apparaissaient de plus en plus faibles à mesure qu'on parcourait le document de travail de 1981. Enfin, on avait le sentiment que ses collaborateurs tentaient de persuader ceux qui pourraient lire ce document de travail, il y a six ans, qu'il n'y avait vraiment aucun problème.

Cependant, comme le député d'Etobicoke-Nord le signale, les gens victimes d'experts-conseil sans scrupules au Canada et dans d'autres pays où il est plus difficile de faire enquête, sont légion. Les immigrants ainsi que les candidats à l'immigration sont particulièrement exposés à ce genre d'exploitation.

L'une des principales activités de mon bureau de comté consiste à s'occuper de cas d'immigration. Nous tentons de donner des renseignements exacts et nous défendons la cause des gens concernés, à l'instar des bureaux de comté d'autres députés, j'en suis persuadé. En outre, ces renseignements et cette aide sont offerts gratuitement.

Je ne me rappelle pas d'exemples particuliers où des experts-conseil ont exploité leurs clients, mais je sais que le ministère de l'Immigration dresse des obstacles qui sont extrêmement difficiles à surmonter. Nous intervenons au nom d'immigrants, parfois avec succès. Cependant, il est clair que depuis quelques années, il est plus difficile de traiter avec le ministère de l'Immigration.

Selon moi, il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, la Commission de l'emploi et de l'immigration ne cesse de perdre des employés à la suite des compressions effectuées par le gouvernement précédent et le gouvernement actuel. Le personnel est insuffisant, les employés travaillent sous tension, et on ne leur donne peut-être pas les directives voulues.

Deuxièmement, la direction de la Commission semble demander aux agents d'immigration de faire tout en leur pouvoir pour empêcher les gens d'entrer plutôt que de les aider à immigrer au Canada. On a, sans préavis, rendu les critères beaucoup plus stricts et il est ainsi plus difficile d'immigrer au Canada. En conséquence, il faut absolument trouver un moyen détourné d'entrer au pays, si l'on veut augmenter ses chances.

Bien des gens veulent venir au Canada parce qu'ils trouvent que c'est un excellent pays. Ils sont prêts à accepter les rigueurs de notre climat et notre dollar à 75c. quand ils comparent le Canada à la plupart des autres pays du monde.

Si la direction du ministère de l'Immigration envoie quantité d'agents en Europe, il en envoie très peu dans des régions comme l'Amérique latine et l'Asie. Elle semble leur inculquer l'attitude selon laquelle dans certains pays ils ne devraient pas reconnaître certains documents comme les certificats de naissance et autres. Certains immigrants qui demandent avec raison le statut de réfugié éprouvent souvent des difficultés, alors que d'autres qui le demandent pour des motifs discutables l'obtiennent sans mal.

Enfin, ceux qui songent à immigrer s'estiment vulnérables et craignent de poser la mauvaise question à l'agent du bureau local d'immigration. Quand je discute de certains cas avec mes collaborateurs, j'ai souvent l'impression que nous sommes nous-mêmes vulnérables lorsque nous agissons au nom d'un immigrant éventuel. Nous sommes très prudents dans la façon dont nous préparons nos questions, de crainte de fournir au ministère de l'Immigration un renseignement dont celui-ci pourrait s'autoriser pour refuser un immigrant. Ce sont là des exemples des problèmes qui rendent les immigrants vulnérables et les incitent à croire ceux qui leur promettent des miracles contre paiement de milliers de dollars.

J'ai eu l'occasion de lire une lettre que le ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner) a écrite en réponse à un certain nombre de questions que lui avait posées le député de Spadina (M. Heap), notre porte-parole en matière d'immigration, au sujet des activités des conseillers en immigration. Je crains que l'attitude adoptée par la direction du ministère n'ait guère changé depuis 1981, soit un optimisme à la Pangloss que les faits ne justifient pas.

Le ministre déclare qu'à son avis, il y a des motifs d'être optimiste. Ainsi, il a mentionné une initiative parlementaire privée à l'assemblée législative de l'Ontario, mais nous ignorons si elle sera adoptée. Qui plus est, comme l'a signalé le député d'Etobicoke-Nord, c'est un sujet qui demande une action fédérale.

Le ministre a dit que le ministère essayait d'obtenir que la Société du barreau et d'autres groupes s'entendent sur l'octroi de permis. Bon nombre d'experts-conseils ne veulent pas que ces groupes réussissent à s'entendre parce qu'ils veulent continuer à exploiter les gens sans être assujettis à la moindre réglementation.

J'espère que le comité permanent de l'emploi et de l'immigration prendra l'initiative. Le ministre a reconnu que, malgré ses efforts pour inciter la GRC à intenter des poursuites, il n'y en a pas eu énormément qui ont abouti. Il affirme néanmoins que l'on a fait des progrès et que tout cela va finir par aboutir.

De toute évidence, ce n'est pas le cas. Dans sa lettre de janvier, le ministre dit clairement que, même si l'on était au départ optimiste quant à l'établissement d'un registre, cette notion est de moins en moins populaire. C'est une autre question que l'on devrait demander au comité d'examiner selon moi. Je félicite le député d'Etobicoke-Nord. Je ne suis pas toujours d'accord avec lui, mais dans ce cas-ci, il n'exprime pas seulement le point de vue de ses propres électeurs, mais celui de ses collègues de tous les partis. J'espère que les députés accepteront que cette question soit renvoyée au comité avant 18 heures aujourd'hui.

L'immigration

[*Français*]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, il me fait plaisir aussi d'intervenir cet après-midi dans le présent débat au regard de la motion 45 qui a été présentée par notre collègue d'Etobicoke-Nord (M. Pennock).

Monsieur le Président, peut-être pour permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de comprendre le débat de cet après-midi, je pense qu'il y a lieu de redire, pour les contribuables canadiens, ce qu'est la motion numéro 45.

Elle dit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une mesure législative dans le but de réglementer la consultation privée en matière d'immigration afin de protéger les immigrants éventuels sans méfiance qui consultent des experts-conseils du secteur privé qui ne sont régis par aucune réglementation codifiée.

C'est cette motion 45, monsieur le Président, que l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) vient d'amender en demandant justement que cette motion soit déférée au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, pour étude, afin de légiférer sur cette question.

Et je pense qu'il est important, monsieur le Président, que nous venions à établir ladite motion parce que dans les faits certaines personnes, certains conseillers abusent d'une certaine naïveté lorsque des immigrants veulent entrer ici au Canada.

Et la présente motion, lorsqu'on parle de conseillers, on entend par là des personnes autres que des avocats qui, contre une rémunération, donnent des avis ou représentent leurs clients dans des affaires d'immigration. Il est important de se rappeler que bon nombre de conseillers en immigration sont compétents et qu'en fait ils accomplissent un travail utile en donnant des avis pertinents et profitables à leurs clients. Toutefois, le fait que les conseillers ne soient pas obligés de respecter un ensemble de normes en ce qui regarde leur conduite, le montant de leurs honoraires et leur connaissance de la législation et des programmes en matière d'immigration a eu pour effet d'attirer des individus sans scrupules qui abusent du titre de conseiller en immigration.

Et, monsieur le Président, dans le rapport de 1981 du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, on donnait des exemples. On disait, entre autres, que deux soeurs ont dû verser 14 000 $ à titre d'honoraires à un conseiller qui avait promis de faire revenir leur soeur au Canada. Quatorze mille dollars, c'est de l'argent! Et on donnait d'autres exemples: qu'un autre conseiller avait exigé 1 000 $ pour représenter un ressortissant étranger devant la Commission d'appel de l'immigration, même si ses services n'ont été d'aucune utilité pour le client; comme d'autres personnes qui ont dû débourser aussi 1 000 $ pour obtenir des informations scandaleuses sur la revendication du statut de réfugié.

Alors on comprendra, monsieur le Président, qu'il y a une certaine vulnérabilité de la part d'immigrants et ce sont ces abus qu'on veut corriger.

Quand on parle de vulnérabilité, c'est du fait qu'en général certains clients se méfient des fonctionnaires et ont spécialement confiance en un conseiller parce qu'il parle la même langue—et ou encore—est de la même culture et qu'il peut leur donner une certaine longueur d'avance ou un avantage spécial et nos immigrants ne se méfient pas à ce moment-là et il y a des abus.

Ces conseillers, bien souvent, ont pignon sur rue au Canada ou encore à l'étranger. Au Canada, leurs services vont du simple avis à la représentation de leurs clients à l'enquête ou devant la Commission d'appel de l'immigration, conformément à la Loi sur l'immigration. Et on a l'exemple de l'afflux récent des ressortissants turcs revendicateurs du statut de réfugié qui reflètent par ailleurs le travail de conseillers à l'étranger. Comme le Canada favorise l'immigration, certains conseillers auront encore l'occasion d'abuser de la situation à moins que notre gouvernement s'attaque à ce problème.

L'une des mesures possibles consisterait à intégrer à la Loi sur l'immigration des dispositions pour délivrer des permis aux conseillers et réglementer leur activité. Ainsi, les immigrants éventuels seraient amenés à s'en remettre à des conseillers accrédités et des poursuites pourraient être intentées contre les conseillers non autorisés. Cependant, l'imposition de mesures législatives ne va pas sans inconvénient. Il faut, entre autres, mettre en place un appareil d'application de la réglementation. Il s'agit là d'un des moyens de s'attaquer aux problèmes très réels des conseillers sans scrupules et de tels conseillers qui donnent à leurs victimes d'ailleurs une très mauvaise image du Canada.

D'autres choix s'offrent aux immigrants. Il y a bien sûr les poursuites en vertu de la législation sur la protection du consommateur à l'échelon provincial ou encore la présentation de meilleurs services d'immigration. Toutefois, les poursuites en justice posent plusieurs problèmes pour les immigrants.

Alors il est difficile de recueillir les preuves probantes nécessaires lorsque des clients refusent de témoigner.

Dans la même veine, nous ne pouvons intenter de poursuites contre des conseillers oeuvrant à l'étranger. Alors on pourrait aussi tenter de régler le problème en accroissant la qualité des services d'immigration au point où il deviendrait inutile de recourir à un conseiller. Il s'agirait, entre autres, d'améliorer l'accès à l'information, d'améliorer la disponibilité du personnel aux fins de consultation et de mieux renseigner les ONG et de favoriser leur participation.

Pour l'instant, les gens continuent de solliciter l'avis des conseillers dont bon nombre sont, il faut le souligner, compétents et honnêtes. Cependant, d'autres exploitent leurs clients. Aussi, il faudrait envisager la possibilité de réglementer par voie législative les activités des conseillers privés en immigration comme un des moyens de corriger cette situation.

Je voudrais donc, monsieur le Président, appuyer la motion nº 45 présentée par notre collègue d'Etobicoke-Nord (M. Pennock) ainsi que la motion ou l'amendement qui vient d'être présenté par le député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Alors, je donne mon appui et je souhaite qu'il y ait une réglementation du côté des conseillers pour les immigrants.

• (1730)

[*Traduction*]

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux aujourd'hui de prendre la parole pour appuyer cette motion, car elle a reçu l'appui de l'opposition officielle comme du Nouveau parti démocratique. J'espère que, grâce à des initiatives comme celle-ci, nous pourrons rétablir l'équilibre de la Chambre.

L'éthique a été l'un des thèmes du débat de cette semaine, aussi peut-être pourrais-je commencer par annoncer que je suis en situation de conflit d'intérêt direct en ce qui concerne cette motion. Ma circonscription a la plus forte densité de population de notre pays. Près de 60 p. 100 de mon travail dans ma circonscription concerne l'immigration. Une grande partie de ces 60 p. 100 concerne les agissements malhonnêtes des conseillers en immigration. Je suis bien décidé à réduire ma charge de travail en faisant adopter cette motion pour que nous puissions nous débarrasser de ces personnes.

Je veux souligner, naturellement, qu'il y a beaucoup de conseillers à l'Immigration compétents qui fournissent à leurs clients des conseils utiles et exacts. Ces consultants facilitent le processus de l'immigration. L'ennui, c'est que j'en entends parler mais que je ne les vois jamais. Les dossiers qui sont menés à bien par ces experts-conseils ne se retrouvent pas sur mon bureau.

Il est évident qu'il y a un grand nombre de personnes en dehors des avocats qui se prétendent conseillers en immigration. Ils s'établissent sur le marché sans qu'on ait vérifié leurs connaissances, sans aucune qualification et ils demandent des honoraires qu'ils fixent eux-mêmes et qui sont supérieurs à ceux de tout organisme de réglementation. Ces honoraires ne sont pas dérisoires. Ils se chiffrent quelquefois en milliers de dollars. Il y a eu des cas où ils ont atteint des dizaines de milliers de dollars.

Ces prétendus conseillers en immigration donnent des conseils qui, dans certains cas, sont complètement impossibles à suivre. Sans cesse on me signale des cas de gens qui se font extorquer jusqu'à leur dernier sou par ces prétendus conseillers en immigration qui ne finissent par leur proposer de voir leur député pour que celui-ci essaye de résoudre le problème que quand ils les ont saignés à blanc.

Il est dans mon intérêt direct de faire adopter cette motion aujourd'hui. On a parlé du précédent document de travail de 1981 sur les consultants en immigration malhonnêtes. J'estime qu'il est temps de prendre des mesures directes. Je félicite le député d'Etobicoke-Nord (M. Pennock) d'avoir proposé cette motion parce qu'à mon avis, ceux d'entre nous qui viennent de régions où il y a une très forte densité d'immigrants sont décidés à condamner et à faire arrêter ces agissements malhonnêtes.

Ces agissements se passent non seulement au Canada mais aussi à l'étranger. Des personnes viennent me dire qu'elles payent de grosses sommes d'argent à de prétendus conseillers, souvent des Canadiens, qui exercent à l'étranger dans des villes comme Hong Kong. Ils leur promettent qu'ils connaissent une filière dans nos ambassades pour faire accepter leur demande. Comme nous le savons tous, ils ne disposent d'aucune filière. Ce qu'ils savent faire, en revanche, c'est extorquer à leurs victimes de grosses sommes d'argent, après quoi ils leur claquent la porte au nez.

• (1740)

Je veux voir la motion adoptée aujourd'hui. En conclusion, j'estime que le député d'Etobicoke-Nord (M. Pennock) devrait être félicité par toute la Chambre pour avoir proposé cette motion. J'espère que nous allons adopter la motion ainsi que l'amendement pour qu'on puisse régler cette question au plus vite.

L'immigration

[*Français*]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de participer à ce débat, particulièrement parce que j'ai l'impression que c'est une motion d'un député qui a la possibilité d'être réussie. Cette motion a la possibilité de résulter en une action. C'est important. La motion que le député présente à la Chambre est une question très importante. C'est la question des consultants en matière d'immigration. Il est évident pour tous les députés qu'il y a de l'exploitation dans ce domaine-là et que cette exploitation doit se terminer.

Monsieur le Président, c'est un plaisir de voir tous les partis à la Chambre exprimer les mêmes points de vue, les mêmes perspectives sur une question aussi importante. Les autres députés qui ont déjà parlé ont donné des témoignages de la réalité de ce problème. Je sais, de par ma propre expérience, que c'est un vrai problème. Aussi les députés ont indiqué qu'il y avait un rapport de la GRC qui témoigne que c'est un vrai problème pour tout le pays.

En même temps, monsieur le Président, je dois noter que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a négligé d'amasser des informations sur ce sujet jusqu'à aujourd'hui. Et à cause de cela, je pense qu'il est très important pour la Chambre d'indiquer l'urgence de cette question, d'indiquer au ministère que cette question doit être étudiée et pour les simples députés d'indiquer au gouvernement que nous voulons, tous les députés des trois partis, nous voulons de l'action dans ce domaine-là.

Aussi, monsieur le Président, je dois noter que l'existence de ces consultants qui exploitent les immigrants indique un besoin d'une information sur les règlements de l'immigration, information qui va être disponible d'une façon plus facile, pas seulement à l'extérieur du pays mais aussi dans notre pays. Beaucoup de citoyens de ma circonscription, beaucoup de résidants ne connaissent pas exactement ces règlements sur l'immigration. Il y a vraiment un besoin d'information là.

Aussi, monsieur le Président, je veux noter que presque tous les immigrants de ma circonscription ont de l'inquiétude à propos de la question des réunions des familles. Des immigrants qui sont ici au Canada veulent avoir leurs parents d'autres pays ici avec eux, et c'est une motivation très forte la réunion des familles. C'est une chose que tout le monde peut comprendre. C'est une chose que tous les Canadiens peuvent comprendre, que les immigrants veulent avoir tous leurs parents ici au Canada.

Monsieur le Président, je pense qu'à cause de cette vraie motivation, c'est facile pour ces gens-là d'être exploités par des personnes sans intérêt réel envers les immigrants.

Finalement, monsieur le Président, je veux simplement noter que pour avoir une vraie politique d'immigration juste, une vraie porte ouverte à l'immigration, et pour éliminer la situation d'exploitation des immigrants, on doit avoir dans notre pays une politique de plein emploi, parce que quand il y a beaucoup de chômage dans notre pays, il y a des pressions politiques pour avoir moins d'immigration. Cela crée un climat où il est très difficile pour les immigrants d'entrer au Canada, et pour les immigrants déjà ici de réunir leur famille.

Monsieur le Président, je veux signaler simplement que pour avoir une politique d'immigration plus juste, on doit commencer avec une politique de plein emploi.

Finalement, monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue d'avoir présenté cette motion à la Chambre, une motion qui vise à l'action.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais maintenant accorder la parole au député de Willowdale (M. Oostrom). Je sais que le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Kilgour) a aussi quelques mots à dire. J'espère que les députés vont se comporter en conséquence.

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'appuie la motion de mon collègue, le député d'Etobicoke-Nord (M. Pennock). Je me réjouis de cette occasion de parler du problème des experts-conseils sans scrupule dans le domaine de l'immigration. Ils ne forment qu'une petite minorité, mais leur action n'en risque pas moins de compromettre tout le processus de l'immigration. Non seulement ils tournent en dérision le système et l'excellent travail de leurs collègues honnêtes, mais ils profitent sans pitié des candidats à l'immigration. J'en ai été témoin dans ma circonscription de Willowdale.

Les clients de l'immigration sont malheureusement vulnérables pour toutes les raisons qu'a mentionnées mon collègue. En désespoir de cause et par ignorance, ils ont souvent recours en dernier ressort à ces charlatans pour obtenir leur statut d'immigrant. Les conséquences peuvent être effectivement très graves pour le client sans méfiance.

Un aspect odieux de cette exploitation réside dans son prix. Les victimes sont sans défense et souvent pauvres. Les honoraires que demandent ces experts-conseils sans scrupule sont considérables, parfois 10 000$ et même plus. Une fois qu'elle a payé, la victime n'a aucun recours en vertu de la loi si l'expert-conseil refuse de fournir le service. Beaucoup de candidats à l'immigration dans ma circonscription ignorent que leur député peut leur fournir ce service gratuitement et qu'il souhaite une réunification aussi rapide que possible des familles.

La situation est manifestement intolérable, mais il faut quand même nous rendre compte que la majorité des experts-conseils offrent un service précieux. Par conséquent, nous explorons plusieurs avenues pour débarrasser le système des imposteurs et protéger les immigrants éventuels de l'exploitation. Le député d'Etobicoke-Nord propose que nous adoptions une nouvelle loi, mais il y a d'autres options à considérer.

D'abord, le Groupe de l'immigration de la CEIC entretient un dialogue vivant et continu avec le milieu juridique sur les points de droits et sur les pratiques et méthodes de l'immigration. Elle s'inquiète comme nous du nombre croissant d'experts-conseils sans scrupule qui ne sont régis par aucune réglementation, et est tout aussi impatiente que nous de mettre fin à leurs activités. Ces discussions ont mené à trois recommandations principales qui méritent un examen approfondi. Malheureusement, elles présentent aussi des inconvénients.

Pour commencer, on estime qu'un système de permis constituerait une méthode économique et efficace de contrôle. Cela semblerait la solution logique, mais je peux entrevoir deux ou trois problèmes. Qui serait chargé de délivrer les permis? Le permis ne risquerait-il pas de sanctionner ces pratiques peu scrupuleuses? Certes, la Commission ne pourrait se charger de cette responsabilité car elle risquerait de se voir accuser de conflit d'intérêts.

• (1750)

La deuxième proposition consiste à placer les experts-conseils indépendants sous la surveillance d'avocats. C'est une solution possible mais elle réduit la définition de «conseiller», prévue dans la loi, à celle d'un conseiller juridique. Par conséquent, elle restreint le droit de consultation des clients. N'oublions pas que plusieurs clients préfèrent encore se faire représenter à une audience par quelqu'un qui leur est dévoué, comme un représentant ecclésiastique ou un chef de file de la collectivité.

La troisième grande recommandation souligne l'importance de sensibiliser le public, tant au Canada qu'à l'étranger, aux mécanismes d'immigration en vigueur. Consciente de ce besoin, la Commission a intensifié sa campagne de relations publiques en vue de faire savoir aux immigrants éventuels que tous les centres d'immigration canadiens leur offrent des services de consultation gratuits.

Enfin, j'en viens à la proposition de mon collègue le député d'Etobicoke-Nord, selon laquelle on devrait légiférer en vue de modifier la Loi sur l'immigration, de manière à réglementer les experts-conseils du secteur privé. L'octroi des licences ou la réglementation d'une catégorie professionnelle devraient normalement relever des provinces et non du gouvernement fédéral, surtout si des membres de cette catégorie témoignent devant une commission d'appel fédérale. En période d'austérité budgétaire et de compression d'effectifs, tout niveau de gouvernement a intérêt à se préoccuper du coût d'un organisme de réglementation. Par ailleurs, la mise en application d'une loi plus sévère se heurterait à certains obstacles. Ainsi, la GRC n'a pas la compétence pour faire enquête dans les nombreuses affaires qui surviennent à l'étranger. Souvent, les activités de ces conseillers peu scrupuleux ne sont même pas illégales, dans le sens rigoureux du terme.

Les députés ici présents comprennent, je l'espère, que toute nouvelle mesure législative devrait comporter plusieurs options qui auraient toutes des incidences importantes. Chacun de nous souhaite débarrasser le système de ces imposteurs. Les véritables victimes de leur comportement sans scrupules, ce sont les immigrants.

J'appuie intégralement la motion de mon collègue ainsi que l'amendement proposé par le député de Saint-Denis (M. Prud'homme). J'ai bon espoir que nous pourrons nous prononcer ce soir sur cette question, et la renvoyer au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je me réjouis, moi aussi, de prendre part à ce débat. Pour paraphraser, la motion et la proposition d'amendement prévoient que les trois partis s'entendent pour confier au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration le soin d'envisager une mesure législative dans le but de réglementer la consultation privée en matière d'immigration, afin de protéger les immigrants éventuels sans méfiance qui consultent des experts-conseils, et ainsi de suite.

Je suis en faveur de la motion et de la proposition d'amendement. A l'instar du député de York-Scarborough (M. McCrossan), je suis en conflit d'intérêts, ce que je m'empresse d'expliquer. Sa circonscription compte quelque 270 000 habitants, la mienne en compte 120 000. Dans York-Scarborough, environ 54 p. 100 des gens ont une autre langue que l'anglais comme langue maternelle. Dans la circonscription d'Edmonton—Strathcona, à peu près 62 p. 100 des gens ne sont pas d'origine française ou britannique. Ces gens ne sont pas tous des immigrants de la première génération, mais beaucoup le sont.

Je voudrais préciser d'emblée qu'au lieu d'enlever des emplois, l'immigration en crée. On m'a rappelé que le taux de chômage à York-Scarborough est de 3 p. 100 ou moins actuellement. C'est la même chose à Mississauga. Et ces deux régions, qui ont le plus faible taux de chômage, comptent malgré cela la plus forte immigration du pays.

Il semble donc établi, à l'évidence, que les nouveaux arrivants créent des emplois au lieu d'en enlever. On se souviendra que le même phénomène s'est avéré à Edmonton lorsque cette ville était en pleine expansion. Plus il arrivait de gens, plus il se créait d'emplois et moins il y avait de chômage. C'est pour cette raison que nous relevons maintenant le niveau de l'immigration au Canada. Nous savons que les immigrants créent des emplois dans les services, la construction résidentielle, les écoles et toutes les activités qui sont le fait d'une économie saine. Ils renforcent également la nature multiculturelle du Canada. L'immigration et le multiculturalisme représentent la solution à bon nombre de nos problèmes, mais ils ne nous en posent aucun. On fera passer de 48 000 à 55 000 la catégorie des «indépendants» y compris les personnes à charge. Je suis content de voir que cet objectif a été relevé pour cette année et le sera au cours des années à venir.

Le gouvernement fait confiance à l'immigration en général et à l'arrivée de nouveaux arrivants. Notre taux de natalité se situe entre 1,4 et 1,6 p. 100 actuellement. Il saute aux yeux que si nous ne faisons rien pour contrer cette tendance, seule l'immigration nous permettra de financer plus tard les pensions des députés de Simcoe-Nord (M. Lewis), de York-Scarborough (M. McCrossan), de leurs collègues et des citoyens en général.

Je souscris donc de tout coeur à cette motion. Certains conseillers en immigration ont beaucoup de conscience professionnelle, mais pas tous. Nous voulons, aujourd'hui, en toute impartialité, nous attaquer aux moins scrupuleux qui usent de pratiques condamnées par le commun des mortels. Il est particulièrement regrettable que ces gens exercent leur activité aux dépens de gens souvent vulnérables en raison de barrières linguistiques, ou de problèmes économiques propres aux nouveaux arrivants, ou encore de la crainte de ce que les autorités de leur pays pourraient faire à leur famille. Monsieur le Président, vous n'ignorez pas ce que ces consultants ont fait en Turquie et au Portugal. Ils ont souvent commis des actes à l'extérieur du Canada qui ont influé sur l'attitude de bien des Canadiens à l'endroit des immigrants. Nous le déplorons tous et c'est sans aucun doute l'une des raisons qui motivent notre intervention aujourd'hui.

Un bon moyen de freiner les activités de ces consultants peu scrupuleux serait d'assurer des services si facilement accessibles aux futurs immigrants et si complets que personne ne songerait à s'adresser à un consultant. A Edmonton, on a connu certains problèmes en raison des files d'attente et parfois de mauvais traitements infligés à des personnes. Beaucoup d'agents d'immigration d'Edmonton sont au-dessus de tout reproche. Ils font montre de sympathie et comprennent les pressions auxquelles sont soumises les personnes qu'ils voient. Nous désirons rendre les services plus accessibles.

Je propose, monsieur le Président, que l'on mette la question aux voix.

Le président suppléant (M. Paproski): La question est la suivante. M. Prud'homme, appuyé par M. Cassidy, propose:

Qu'on modifie la motion en supprimant les mots «de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter» et en les remplaçant par «le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration soit autorisé à étudier l'opportunité que le gouvernement présente».

Le président suppléant (M. Paproski): L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Prud'homme est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion principale modifiée:

Que le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration soit autorisé à étudier l'opportunité que le gouvernement présente une mesure législative dans le but de réglementer la consultation privée en matière d'immigration afin de protéger les immigrants éventuels sans méfiance qui consultent des experts-conseils du secteur privé qui ne sont régis par aucune réglementation codifiée.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée de M. Pennock est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Puis-je déclarer qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est déclaré d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES DROITS DE LA PERSONNE—L'URSS—LA SITUATION DE LA FAMILLE IOFFE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, en réponse à la question que j'ai posée le 20 janvier 1987 au sujet du Dr Ioffe, un refuznik, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) répondait entre autre, et je cite «c'est précisément dans des cas particuliers de ce genre que nous pouvons nous rendre compte de la véritable intention de l'Union soviétique en ce qui concerne ses citoyens qui veulent venir vivre dans un pays libre».

Hier, j'ai rencontré Lea Mariasin, son mari Alexander et leur fille Faina. Ils avaient demandé à quitter la Russie en 1974. Lea a été frappée par le cancer en 1981. Il a fallu presque six ans avant de convaincre les soviétiques de la laisser venir au Canada où elle pourrait recevoir un traitement spécial qui n'est pas disponible en Russie.

Nous nous réjouissons et nous prions, en remerciement, lorsqu'une famille comme les Mariasin est autorisée à partir.

Le 11 février 1986, il y a presque un an, Anatoly Chtcharansky a fini par quitter la Russie après dix ans de luttes. La libération de ces *refuzniks* connus fait une publicité favorable à l'Union soviétique, mais elle masque la situation cruelle qui existe réellement. On estime à plus de 400 000 le nombre des juifs qui ne jouissent pas du droit fondamental de pouvoir quitter la Russie.

• (1800)

Les familles suivantes attendent depuis au moins 10 ans de pouvoir fuir la tyrannie de l'U.R.S.S. Je me contenterai de lire les noms de famille: Abramov, Abramovich, Abramovsky, Adamsky, Adzhiashvili, Agranov, Aibinder, Airikyan, Akselrod, Akura, Alber, Alperovich, Aronov, Avadyaeva, Avshalumov, Basman, Bedrin, Belinskis, Belsky, Berger, Berik, Bernshteyn, Berzas, Bezprozvanny, Biniashvili, Blitshteyn, Blokh, Borokhov, Braslavskaya, Braun, Brodetsky, Bromberg, Brondshpits, Bychkov, Chernin, Dashevsky, Daskal, David, Davidovich, Degin, Dorgman, Dubossarskaya, Dunaevsky, Edidovich, Efremashvili, Elistratova, Englin, Esilevich, Etin, Etinger, Evdaev, Faerman, Faermark, Feldman, Finkelshteyn, Flek, Flomenblit, Fradkina, Frelikh, Fridman, Furman, Gaberman, Gak, Gelbart, Gelbrukh, Gendin, Genkina, German, Gersh, Gershkovich, Gitelman, Glikman, Gofman, Goikhman, Goldberg, Goldort, Golfand, Gomelskaya, Gorelik, Goreshnik, Govorkov, Grauer-Slokhovskaya, Grin, Guman, Gurevich, Gvinter, Ilizarova, Inberg, Inditsky, Ioffe, Iosevich, Izakson, Izraileva, Izrailova, Kaganovich, Kalendarev, Kamrash, Karolin, Kats, Katsnelson, Kavkasidze, Kayumov, Kazakevich, Khaikin, Khaimchaeva, Khakham, Khasis, Khizgiyaev, Khmelevsky, Khmelinskaya, Kislik, Klayn, Klich, Knokh, Kogan, Koleminsky, Komissarchik, Konstantinovsky, Kopmar, Korabelnik, Kosharovsky, Kotono, Kotov, Kovalenko, Kovner, Kozanevich, Kozhokin, Kraus, Kremen, Krivonos, Kun, Kurchik, Kuris, Kusaeva, Kushnir, Kvint, Ladyzhensky, Lalmiev, Layden, Leiderman, Lekhtman, Lemberg, Lenskis, Lerner, Leshchiner, Levin, Levit, Liberman, Lifshits, Lukatsky, Lvovsky, Magidovich, Makhlin, Maksimenko, Malamud, Manashirov, Manzhurin, Mardakhaev, Marinov, Markov, Masandilov, Matveev, Matveeva, May, Mayzel, Mendeleev, Meshkauskas, Meylakh, Meyman, Mints, Mirsky, Murat, Natanov, Neger, Newman, Nikulina, Novikov, Novikova, Nudel, Olekhnovich, Oskotsky, Osnis, Ostrovskaya, Ovsishcher, Palanker, Pinkhusovich, Piskarev, Polukhina, Polyakova, Popok, Popovsky, Prestina, Prober, Pyatetsky, Raibshteynas, Raish, Raiz, Rakhlenko, Rakovsky, Rappoport, Ratenberg, Ravish, Reder, Roizis, Rozenberg, Rozenfeld, Rozenshteyn, Rozovskaya, Rubenchik, Rubinova, Rudzevitskaya, Rynsky, Safirshteyn, Sarkisova, Sepiashvili, Serova, Shafir, Shalumov, Shalumov, Shamilov, Shapiro, Shakhnovich, Shakhnovsky, Shchiglik, Sheffer, Shnayder, Shnayderman, Shtilbans, Shurer, Sigalov, Sipel, Slepak, Smelyanskaya, Sobol, Sosna, Strelchik, Surpin, Uchitel, Vaksman, Vaynblat, Vaynshteyn, Vays, Veber, Vodovoz, Volvosky, Yakir, Yakubovich, Yampolsky, Yuriditsky, Zarka, Zeldovich, Zilbert, Zitserman.

Comment pouvons-nous faire confiance à l'Union soviétique à propos des accords de paix ou de désarmement si elle refuse de respecter ses obligations concernant les droits fondamentaux des

• (1805)

M. Roger Clinch (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, comme on l'a déjà mentionné, le 14 janvier 1987, des fonctionnaires de l'ambassade du Canada à Moscou ont rencontré le Dr Ioffe, dans son appartement, pour lui dire qu'ils appuyaient ses efforts pour émigrer, et pour contrôler son état de santé. A ce moment-là il paraissait en bonne condition physique et il avait assez bon moral. Les fonctionnaires lui ont de nouveau rendu visite le 1er février et il leur a annoncé qu'il avait mis fin à sa grève de la faim en attendant une décision sur la demande d'émigration de son fils.

Les cas du Dr Ioffe et d'autres comme lui ont été abordés avec des dirigeants soviétiques par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et des officiels canadiens. Nous avons exhorté l'Union soviétique à se montrer plus bienveillante à l'égard de la collectivité juive, notamment en accordant à ses membres le droit d'émigrer. Il est vraiment tragique que le Dr Ioffe ait à faire la grève de la faim pour faire valoir un droit prévu dans l'Acte final d'Helsinki et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, tous deux ratifiés par l'U.R.S.S.

Le triste sort du Dr Ioffe nous rappelle que, en dépit de la libération récente de certains activistes politiques éminents en U.R.S.S., il en reste des centaines d'autres qui sont encore détenus en raison de leurs convictions politiques, ou à qui l'on refuse l'autorisation d'émigrer. Le Canada continuera de surveiller de très près la situation et de faire tout en son pouvoir pour leur venir en aide.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—ON DEMANDE AU MINISTRE DE RECONSIDÉRER SA DÉCISION

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le 16 décembre dernier, j'ai interrogé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) au sujet de l'annonce voulant que l'on ferme l'ambassade du Canada à Helsinki, en Finlande, pour réduire les dépenses du ministère dans le cadre du programme de restrictions du gouvernement. J'ai posé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) la question suivante:

Va-t-il reconsidérer sa décision malaisée et regrettable qui choque des milliers de mes électeurs de Thunder Bay, des Canadiens d'origine finlandaise qui adorent le Canada, mais qui veulent pouvoir compter sur les services d'une ambassade lorsqu'ils visitent la Finlande d'où leurs ancêtres et eux-mêmes sont venus?

Je pourrais critiquer le programme de restrictions que le ministre a invoqué pour justifier sa décision. Le déficit est le fait du chômage et de l'insuffisance de l'activité économique au Canada. Le gouvernement a décidé de s'attaquer directement au déficit au lieu d'en traiter les causes. Il a préféré augmenter ses recettes fiscales et réduire ses dépenses. Reste à savoir si le résultat ne sera pas le même que celui donné par des politiques semblables dans le passé, c'est-à-dire la recrudescence du chômage et l'aggravation du déficit au lieu de la disparition des problèmes.

Je pourrais en dire plus long sur la question, mais je préfère traiter du projet de fermeture de l'ambassade en Finlande, car je trouve que cette décision du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) est lamentable et regrettable. Je signale tout d'abord que les Canadiens d'origine finlandaise constituent un groupe important au Canada. Leur nombre est supérieur à 50 000 ou à 60 000, selon le mode d'estimation. Ils sont plus de 60 000 si on inclut toutes les personnes qui, au recensement de 1981, ont déclaré être d'origine ou d'ascendance finlandaise. Je signale qu'une partie importante de cette population se trouve dans la ville de Thunder Bay. Seule Toronto compte un plus grand nombre de Canadiens d'origine finlandaise que Thunder Bay. Ces personnes s'inquiètent de la décision prise par le gouvernement.

Les Canadiens d'origine finlandaise continuent d'entretenir des rapports avec ce pays indépendant qu'est la Finlande, leur mère patrie. Ils y voyagent régulièrement et ils se rendent maintenant compte qu'ils ne pourront plus faire affaire avec l'ambassade du Canada à Helsinki. Quant aux habitants de la Finlande qui voudront communiquer directement et sans difficulté avec les autorités canadiennes, ils ne pourront plus le faire sur place par l'intermédiaire d'une ambassade. Cette situation aura de graves répercussions sur les particuliers. Elle occasionnera des tracas et des dépenses aux intéressés, qui devront se déplacer vers une autre ville pour communiquer, vraisemblablement, avec l'ambassade du Canada à Stockholm.

• (1810)

Pour ces raisons et à cause de ces difficultés qui seront occasionnées aux Canadiens j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de revoir sa décision. Je constate par ailleurs que la fermeture de l'ambassade à Helsinki vient très peu de temps après la signature d'une entente entre le gouvernement du Canada et celui de la Finlande qui vise à aplanir des difficultés qu'éprouvaient nombre de Canadiens en matière de pensions et de sécurité sociale.

Nous avons également d'autres raisons de nous intéresser à ce pays. Le ministère des Affaires exérieures s'intéresse de plus en plus activement aux affaires économiques, à l'aide au commerce et à l'investissement et à d'autres activités. Lors d'une visite récente à Berlin, j'ai été frappé de constater que la mission canadienne, qui se vouait auparavant aux rapports avec les puissances militaires, s'occupe principalement aujourd'hui de questions économiques.

Pour nous du nord de l'Ontario et pour d'autres régions du pays, la Finlande présente un intérêt considérable en raison de ses industries forestières. A titre d'exemple, un électeur de ma circonscription a organisé il y a quelques mois la tenue en Finlande d'une conférence sur l'exploitation forestière à petite échelle. Pour ces raisons, la perte de l'ambassade d'Helsinki est déplorable. Elle l'est d'autant plus, à mon avis, que l'ancien ministre d'État au Multiculturalisme vantait les avantages commerciaux du multiculturalisme et que le ministère des Affaires extérieures devrait partager cette optique.

Sous d'autres aspects, cette décision est tout aussi lamentable. Je m'appuierai, pour les mettre en relief, sur une lettre adressée par la *Finnish Canadian Cultural Federation* au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les auteurs signalent que la Finlande a joué un rôle prédominant et même crucial dans les négociations entre l'Est et l'Ouest en matière de droits humains universels. La fermeture de notre ambassade d'Helsinki prouve que notre gouvernement ne soutient plus les petites puissances comme la Finlande, qui a joué un rôle si important dans ce domaine. En fermant notre ambassade en Finlande, nous allons pousser des gens dans bien des milieux à se demander s'il faut prendre au sérieux l'appui du Canada. En abandonnant notre poste diplomatique à Helsinki, nous faisons également savoir au reste du monde que nous nous désintéressons de l'indépendance de la Finlande qui, depuis toujours mais de plus en plus, fait l'objet de pressions expansionnistes de la part de l'Est.

Je conclus en invoquant la raison suprême, la première donnée par la fédération. Je constate que le Canada est très dévoué aux Nations Unies et qu'il a largement fait sa part dans les forces d'urgence de l'ONU pour le maintien de la paix. Les auteurs signalent que la Finlande est un partenaire respecté des Nations Unies et que plus de 20 000 soldats finlandais ont participé aux forces pour le maintien de la paix, ce qui, toute proportion gardée, met la Finlande au premier rang des autres pays membres des Nations Unies pour ce qui est de sa participation.

Nous ne devrions pas interrompre des relations faciles avec les Finlandais. Nous devrions maintenir tous les liens que représente une ambassade à Helsinki. J'invite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à revenir sur cette décision et à faire en sorte que notre ambassade de Finlande reste ouverte.

M. Roger Clinch (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, le programme de compression des dépenses du secteur public a eu de sérieuses conséquences sur les activités de tous les ministères, et notamment sur les Affaires extérieures. Nous avons demandé au ministère de réduire ses services dans tous les coins du monde et de fermer certains postes aux États-Unis, en Europe, en Amérique latine, au Moyen-Orient, en Australie et en Afrique. La fermeture de l'ambassade de Helsinki est devenue inévitable étant donné l'obligation de restreindre les activités canadiennes à l'étranger.

Cette décision ne reflète en aucun cas un changement dans la politique d'appui et d'amitié du Canada envers la Finlande. Comme le député l'a dit en décembre dernier, les Canadiens d'origine finlandaise ont fait une contribution importante au mode de vie canadien. Le gouvernement fera tout son possible pour maintenir des relations fructueuses et cordiales entre la Finlande et le Canada et pour soutenir le gouvernement et la population de ce pays qui contribue de façon importante, originale et indépendante à l'établissement de relations pacifiques et stables entre les pays d'Europe et dans le reste du monde.

En outre, par l'entremise de notre ambassade de Stockholm, à laquelle le gouvernement confiera l'accréditation des non-résidents pour la Finlande et grâce à nos divers services à Ottawa, le ministère des Affaires extérieures continuera à offrir ses services aux Canadiens qui portent un intérêt particulier à la Finlande.

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—L'ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHASSEURS CF-18—LE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE *B*) ON DEMANDE DE PUBLIER LES DOCUMENTS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question de ce soir porte sur l'attitude du gouvernement dans l'adjudication du contrat d'entretien des chasseurs CF-18. La décision a été prise le 31 octobre 1986. Je tiens à rappeler au gouvernement que les Manitobains ne l'ont pas oublié. Ils attendent toujours des réponses.

• (1815)

Cette question est en trois volets. Premièrement, il s'agit de la question fondamentale de l'équité et des raisons pour lesquelles on a changé les règles du jeu à la dernière minute. Il s'agissait d'un appel d'offres libre. La société *Bristol Aerospace* de Winnipeg a présenté son offre et, selon le groupe de 75 représentants du gouvernement chargé d'examiner les soumissions, celle-ci était de loin la meilleure et la plus basse. Et pourtant, à la dernière minute, le gouvernement a modifié les règles du jeu en déclarant qu'il n'accorderait pas le contrat à Winnipeg, même si sa soumission était la meilleure, mais plutôt à Canadair en raison des avantages du transfert technologique. Le transfert technologique a été ajouté à la dernière minute au lieu d'être inclus dans l'appel d'offres, dès le départ. Il y a lieu de se demander si l'on a fait preuve d'équité pour octroyer ce contrat et procéder à l'examen des soumissions.

Si l'on avait respecté la décision du comité de fonctionnaires, c'est certainement Winnipeg qui aurait décroché le contrat. Comme nous l'avons dit au départ, ce contrat aurait dû lui être octroyé car c'est la soumission de l'entreprise de Winnipeg qui avait été retenue. Si le gouvernement ne voulait pas de soumissions publiques, il n'aurait pas dû déclencher ce processus.

En deuxième lieu, le gouvernement a dit que les offres se suivaient de très près et qu'il y avait un choix à faire. Dans toute course entre concurrents de haut calibre, la victoire est généralement très serrée. Ce n'est pas une raison pour que le gouvernement octroie le contrat à l'entreprise de son choix après avoir lancé un appel d'offres.

Plusieurs faits nous amènent à nous demander si les soumissions se suivaient vraiment d'aussi près. Par exemple, on a souligné que *Bristol Aerospace*, de Winnipeg, avait accès à une technologie d'une valeur de 20 ou 30 millions de dollars pour travailler à cet appareil. Canadair n'avait pas cette technologie à sa disposition immédiate, à moins de débourser de l'argent. En outre, une fois le contrat octroyé, nous avons appris que Canadair cherchait à recruter des ingénieurs à l'étranger alors que la société de Winnipeg avait déjà les ingénieurs requis. Cela représente des frais supplémentaires. Nous avons récemment entendu dire que la compagnie demandait au gouvernement de lui céder l'accès à un hangar à l'aéroport de Montréal. Cela représente également une subvention. Je mentionne ces questions car elles nous amènent à douter que les soumissions étaient vraiment difficiles à départager.

Le plus important, c'est la façon dont le gouvernement a abordé le problème. Pour lui, il fallait qu'il y ait un gagnant et un perdant. Il a décidé qu'une ville serait gagnante et l'autre perdante. Il a octroyé le contrat à la ville dans laquelle il pensait pouvoir gagner le plus de votes et la petite entreprise s'est fait avoir. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas permis à chacun d'y trouver son compte? Pourquoi n'a-t-il pas octroyé ce contrat de façon à ce que les deux villes obtiennent leur part du travail? Les réparations effectuées dans le cadre du contrat pour le CF-18 font déjà l'objet d'un partage entre l'Europe et le Canada et il devait donc être possible de faire la même chose. La question est de savoir pourquoi le gouvernement n'a pas abordé le problème de façon à ce que les villes en cause y trouvent leur compte. S'il a pris une décision fondamentale à l'égard de sa stratégie industrielle, qu'il mette cartes sur table afin que nous tenions un débat sur la stratégie industrielle.

Le gouvernement l'a fait au Manitoba. Il l'a récemment fait à Terre-Neuve à propos du poisson et il l'a fait en Colombie-Britannique pour le bois d'oeuvre. Il est temps qu'il se soucie de l'unité nationale et qu'il adopte une approche économique permettant à toutes les régions du pays d'obtenir leur juste part.

• (1820)

M. Roger Clinch (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, c'est ce que le gouvernement a fait et continuera à faire. Il tient compte des intérêts de toutes les régions et, chaque fois qu'il en aura l'occasion, au lieu de se contenter de beaux discours comme le député, il continuera à prendre des décisions équitables envers toutes les régions du pays.

Il a décidé d'octroyer à Canadair le contrat pour la construction des systèmes du CF-18 dans l'intérêt du pays et de tous les Canadiens. Je peux assurer au député que cette décision était parfaitement conforme à la politique gouvernementale. L'appel d'offres, l'évaluation et la décision finale se conformaient toutes aux lignes directrices du gouvernement, du début à la fin. Il n'y a pas eu de changement, ni de dérogation.

La politique du gouvernement pour l'adjudication des contrats stipule que tous les approvisionnements de l'État doivent être faits de manière à réaliser la combinaison optimale de la qualité, du temps et du coût total de l'acquisition durant toute sa durée utile; ils doivent refléter l'équité dans la dépense des fonds publics et, quand c'est opportun, se rapporter aux programmes et objectifs nationaux. Cet exposé de politique est un document public qui n'a pas changé depuis 1975.

Les procédures d'adjudication et d'évaluation qui sont appliquées au gouvernement, y compris dans le cas du contrat d'entretien des CF-18, vont dans le sens de la réalisation de ces objectifs d'approvisionnement. Les décisions majeures dans l'approvisionnement doivent tenir compte de toutes les facteurs pertinents. Nous n'acceptons pas le prix le plus bas sans prendre en bonne considération la qualité et la compétence technique. Nous ne cherchons pas la qualité et la compétence technique sans tenir compte du coût. Nous n'octroyons pas de contrat en tenant compte d'autres facteurs tels le transfert technologique, dans ce cas-ci, sans veiller à ce que les exigences du programme ne soient pas compromises.

La libre concurrence est le meilleur moyen d'obtenir toutes les informations nécessaires pour évaluer ces facteurs pertinents. Les soumissionnaires avaient été bien avertis que ce n'était pas nécessairement la soumission la plus basse qui serait retenue. On a beaucoup parlé de justice. Est-ce qu'il aurait été juste d'adjuger le contrat en se basant uniquement sur des hypothèses pour ce qui est des coûts relatifs et de la compétence technique des soumissionnaires? Du fait que les soumissions de Canadair et de Bristol étaient très proches, le gouvernement a pris une décision dans l'intérêt des Canadiens en général. Cette décision n'allait pas à l'encontre du système des appels d'offres, ni de la politique et des lignes directrices du gouvernement; elle n'était pas injuste.

On a dit à la Chambre que le vérificateur général avait réclamé la tenue d'une enquête spéciale. Les députés se souviennent sans doute de la réponse du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). Le vérificateur général est au service du Parlement, et il est libre d'exercer ses fonctions comme il l'entend. Il ne manquera certainement pas d'examiner un contrat aussi important que celui-ci. Et alors, le gouvernement lui prêtera son entière coopération et il lui remettra tous les documents pertinents comme il l'a toujours fait.

Il convient de préciser par ailleurs que l'adjudication de ce contrat a été faite conformément aux règlements du gouvernement en matière de contrats. La Chambre a eu beaucoup d'informations, et comme l'a dit le président du Conseil du Trésor, elle recevra encore des informations complémentaires, pour autant que l'on respecte les coutumes établies dans le but de tenir secrets les renseignements fournis par des concurrents. Si les soumissionnaires sont disposés à fournir ces renseignements, le député les aura. Le ministre des Approvisionnements et Services (M^me^ Vézina) s'en occupe.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 24.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 février 1987

La séance est ouverte à 11 heures.
[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES—LA RECEVABILITÉ D'UNE MOTION PRÉSENTÉE AU DÉBUT DE LA SÉANCE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voulais voir le hansard d'aujourd'hui avant de faire ce rappel au Règlement qui revêt une certaine importance aux yeux des députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre; je suis d'ailleurs certain que le gouvernement le trouverait important.

Hier, au début de la séance, le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et leader à la Chambre (M. Lewis) s'est levé pour proposer une motion qui, nous le savions tous, serait dilatoire. Il a proposé que la Chambre passe à l'ordre du jour. A ce moment là, il n'y avait pas encore de question à débattre, si je ne m'abuse, et pourtant, il a pu proposer sa motion dilatoire sur laquelle la Chambre s'est prononcée, et qui a été adoptée, cela va de soi.

Je voudrais m'assurer que la présidence me comprend. Je ne conteste pas le fait que la présidence ait accepté la motion. Ce que je mets en doute, c'est le droit du secrétaire parlementaire de prendre la parole alors qu'il n'y avait aucune question à l'étude, pour proposer une motion dilatoire, nous empêchant ainsi de déposer des pétitions et de faire ce que nous faisons habituellement dans le cadre des affaires courantes.

Je tiens à prévenir la présidence que je voudrais que l'affaire soit débattue à la Chambre pour que ce qui s'est passé hier ne se reproduise plus et pour éviter par conséquent que le gouvernement ait recours à une motion dilatoire pour faire certaines choses. Nous savons tous que le gouvernement a bien des outils à sa disposition pour couper court au débat, ajourner la Chambre ou faire toutes sortes d'autres choses. A mon avis, le gouvernement utilise ses pouvoirs pour faire avancer ses affaires à tout prix et ce faisant, il manipule le Règlement.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je fais un rappel au Règlement sur le même sujet. Normalement, lorsque la prière est terminée, vous dites: «Que l'on ouvre les portes». Je pensais que cela voulait dire que les travaux de la Chambre pouvaient commencer. Je trouve, Monsieur, qu'il est réglementaire de proposer dans le cadre des affaires courantes une motion proposant de passer à l'ordre du jour. Il n'est pas nécessaire que la Chambre soit saisie d'une question. J'ai donc proposé que l'on passe directement à l'ordre du jour afin de pouvoir poursuivre les travaux qui n'avaient pas pu avancer les trois jours précédents.

Le député a fait une réflexion au sujet de la possibilité de présenter des pétitions. Je sais que mon collègue, qui étudie le Règlement de la Chambre, serait le premier à dire à la présidence qu'il y a deux façons de porter une pétition à l'attention du Président. Il y a la méthode employée lorsque les pétitions sont présentées dans le cadre des affaires courantes et il y a aussi celle qui consiste à déposer les pétitions, méthode qui n'oblige pas les députés à faire une longue présentation. Bien des députés, soucieux des intérêts du pays, déposent des pétitions de cette façon beaucoup plus rationnelle. Monsieur, en proposant de passer à l'ordre du jour, nous n'empêchions nullement d'autres députés de présenter une pétition au Président puisqu'il existe une autre méthode.

Enfin, je me contenterai de dire que dans les exemplaires de l'*Ordre projeté des travaux* et du *Feuilleton* que j'ai reçus, on donne l'ordre des travaux d'aujourd'hui. Il faudrait songer à nous donner le droit de proposer une motion dans le cadre des affaires courantes. Si mon collègue veut proposer la même motion, s'il veut proposer de passer à l'ordre du jour, nous pourrions l'aider.

• (1110)

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais parler du même sujet. D'abord, je ne veux pas critiquer la décision que la Chambre a prise hier de passer à l'ordre du jour. Elle a été prise à l'issue d'un vote, ce que je trouve juste. Je crois par ailleurs que la motion du secrétaire parlementaire était parfaitement réglementaire et que la présidence a bien fait de permettre la tenue d'un vote à son sujet. Là où je ne suis plus d'accord avec mon ami d'en face, c'est qu'à mon avis, la motion n'a pas été présentée au moment opportun. Aujourd'hui, par exemple, les affaires courantes commencent par le dépôt de documents. Selon moi, personne ne devrait pouvoir présenter une motion à ce moment-là, puisque cette rubrique est destinée au dépôt de documents, tout comme la rubrique des déclarations de ministres ne peut servir qu'à cette fin. Je prétends qu'hier, quand le secrétaire parlementaire a présenté sa motion, il aurait dû le faire à l'appel des motions puisque cette rubrique est prévue dans les affaires courantes.

Je demande humblement à la présidence d'examiner la question pour donner à la Chambre des directives précises sur le moment où les motions peuvent être présentées dans le cadre des affaires courantes. Nous fonctionnons en vertu d'un règlement provisoire et il serait utile à tous les députés de savoir exactement quel est le moment opportun, de l'avis de la présidence, pour proposer une motion comme celle d'hier. A mon humble avis, la motion a été proposée au mauvais moment. Elle a été proposée avant que nous n'entamions l'ordre du jour,

avant que monsieur le Président ne mette en délibération le premier article des affaires courantes, avant même que le greffier ne prononce les mots «affaires courantes». Cela nous met à mon avis dans une situation étrange et je demande à la présidence de prendre la question en délibéré. Je sais qu'il lui faudra du temps pour trancher la question, mais tous les députés en sauraient gré à la présidence si elle acceptait de le faire.

M. le Président: Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) veut-il dire quelque chose?

Je pourrais peut-être répondre brièvement à la question soulevée par le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Je le remercie de m'avoir signalé son intention en début de journée.

J'ai écouté l'honorable secrétaire parlementaire et le député de Saint-Jacques (M. Guilbault). C'est un problème délicat pour la présidence. J'ai examiné la question d'autant plus que, dernièrement, la période des affaires courantes a été interrompue par des députés des deux côtés de la Chambre désireux de soulever des questions qu'ils jugeaient utiles et opportunes. Les députés se rappellent sans doute qu'à une certaine époque, une telle motion pouvait bien être déclarée irrecevable si quelqu'un protestait. Que ce soit à tort ou à raison, la présidence n'est pas disposée à le dire pour le moment. Cependant, c'est un usage qui remonte à des années en arrière.

Le député a tout à fait raison de dire que la présidence n'avait pas encore annoncé le dépôt de documents hier. Cependant, le secrétaire parlementaire était debout et la présidence a jugé bon de lui donner la parole. Aujourd'hui, le député d'Ottawa—Vanier est presque intervenu avant que la présidence ne prononce les mots «dépôt de documents». Les députés ont peut-être remarqué qu'aujourd'hui, la présidence s'est hâtée de le faire. Cependant, la question soulevée est importante.

J'ai demandé au leader parlementaire du NPD de faire des observations et il voudra peut-être y réfléchir au calme pendant les deux prochains jours, avant de présenter des instances. Cependant, je le répète, la présidence est parfaitement consciente du fait que des motions dilatoires, et ce n'en est peut-être pas une, ont été sans aucun doute présentées de temps à autre. Je ne fais pas de procès d'intention aux députés, mais ces motions ont déjà été proposées pendant la période des affaires courantes dans le cadre d'une tactique particulière ou par commodité. La Chambre se rappelle sans doute qu'il y a quelques semaines, des députés des deux côtés de la Chambre, d'ailleurs, ont eu recours à maintes reprises à l'utilisation de motions dilatoires pendant les affaires courantes et ce, je dois dire, de façon très habile.

Comme le député me l'a suggéré, je vais prendre la question en délibéré. Il conviendrait peut-être d'en discuter avec des députés des trois partis. Comme la présidence l'a signalé par le passé, si nous en arrivions au point où les travaux de la Chambre étaient trop retardés, ce qui nuirait au bon fonctionnement de la Chambre, la présidence devrait peut-être trouver une façon de trancher la question et de passer à l'étude des divers articles inscrits aux affaires courantes. Heureusement, étant donné le bon sens dont font preuve tous les députés et l'esprit de collaboration qui règne entre les partis, la présidence n'a pas eu à rendre une décision stricte à cet égard. Ce n'est pas, selon moi, ce que le député d'Ottawa—Vanier et le député de Saint-Jacques me demandent de faire, mais je considère leur suggestion comme une invitation à examiner cet usage. Je n'y manquerai pas.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES STATUES COMMÉMORATIVES

DÉPÔT DU RAPPORT DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je me permets de répliquer que le nom d'«affaires courantes» ne convient pas toujours à cette partie de nos travaux, qui est parfois pleine d'imprévu.

Je dois m'acquitter de deux tâches. Tout d'abord, conformément au paragraphe 67(2) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, deux exemplaires du rapport du ministre des Travaux publics (M. McInnes) au Parlement concernant les statues commémoratives des premiers ministres du Canada et les monuments à la mémoire d'autres personnalités canadiennes.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux dix pétitions portant les numéros suivants: 332-461, 332-493, 332-498, 332-507, 332-509, 332-511, 332-518, 332-560, 332-562 et 332-709.

[*Traduction*]

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a quelque chose à dire?

M. Lewis: Monsieur le Président, je dois avouer que je ne sais plus où nous en sommes au juste.

Des voix: Sans blague!

M. Lewis: Ce n'est pas grave, cela peut arriver.

M. Keeper: Ne le lui dites pas.

M. le Président: Je fais remarquer aux députés que les propos du secrétaire parlementaire ont quelque chose de sincère qui est agréable. Nous en étions à la présentation de rapports de comités. Pétitions.

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—ON DEMANDE DE REMBOURSER LES PRÉRETRAITÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais déposer ici des pétitions provenant des circonscriptions de Laval, de Sainte-Marie, de Saint-Michel, de Jonquière et aussi de Gamelin, d'Hochelaga—Maisonneuve, et tous ces gens s'opposent au scandale qu'a fait le gouvernement conservateur dans la coupure des prestations d'assurance-chômage à l'endroit des travailleurs âgés préretraités. Monsieur le Président, ces gens demandent au gouvernement de cesser ce scandale et de rembourser immédiatement les 35 000 préretraités au Canada.

• (1120)

[*Traduction*]

LA RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL—L'ACCESSIBILITÉ DU PARC

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter plusieurs pétitions qui sont évidemment conformes aux exigences de l'article 106 du Règlement. Ces pétitionnaires des circonscriptions d'Ottawa—Vanier, Ottawa—Carleton, Ottawa-Centre, Nepean—Carleton et Ottawa-Ouest se prévalent de leur droit pour présenter à la Chambre la pétition suivante. Attendu que la Commission de la Capitale nationale, le ministère des Travaux publics, la GRC et le Bureau du Gouverneur général ont pris la décision sans préavis de fermer l'accès au parc de Rideau Hall; attendu que l'interdiction d'accès à ce beau parc tranquille touche des milliers de visiteurs venus de partout au Canada et pour qui l'accès, impensable ailleurs, à la Résidence du Gouverneur général du Canada était un symbole de la confiance, de l'accueil et de la démocratie dont les Canadiens sont à juste titre si fiers; et attendu que les résidants de toute la région de la Capitale nationale qui ont visité et aimé le parc de Rideau Hall, tout en reconnaissant le souci de sécurité qui a motivé la décision d'en fermer l'accès, ne peuvent accepter une fermeture généralisée du parc de 120 acres au public; les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement au Parlement de revenir sur cette décision afin de consulter les représentants d'une opposition de plus en plus grande pour en arriver à un *modus vivendi* qui satisfasse et le gouvernement et le public.

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS VISANT L'IMPORTATION DE LIVRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai quelques pétitions à présenter concernant le droit de douane dont le gouvernement a frappé les livres. Elles portent la signature de résidants de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. La voici: Attendu que le gouvernement du Canada a imposé en guise de représailles un droit de douane sur les livres importés de langue anglaise, ce qui limite l'accès des Canadiens à la littérature et à l'information; attendu que ce droit a peu de répercussions négatives sur l'industrie américaine de l'édition alors qu'il pénalise les consommateurs, les éditeurs, les libraires, les distributeurs et la culture du Canada; et attendu que la hausse des prix des livres grève les programmes et les politiques d'acquisition de livres de nos bibliothèques tant publiques que spécialisées; les pétitionnaires soussignés demandent humblement au Parlement d'annuler ce droit de douane qui risque de faire un tort irréparable à l'industrie canadienne du livre et met en péril la politique fédérale touchant les industries culturelles à l'égard des négociations sur le libre-échange.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, voici une pétition provenant d'un certain nombre de Canadiens qui signalent au Parlement que la proposition du gouvernement fédéral tendant à modifier la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance fera monter le coût des médicaments pour les consommateurs, que la mesure proposée nuira injustement aux personnes qui ont besoin régulièrement de médicaments d'ordonnance, et qu'elle augmentera le coût des médicaments prévus dans les programmes gouvernementaux. Ils affirment en outre que ces modifications constituent encore une fois une concession faite aux États-Unis, au détriment des simples Canadiens. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à rejeter ces propositions qui auront pour effet de hausser le prix des médicaments.

LA SUPPRESSION DE PERSONNEL DANS LES PHARES

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, j'ai là une pétition provenant de certains habitants du littoral de la Colombie-Britannique, qui s'inquiètent des directives du ministère des Transports tendant à automatiser les services des phares. Ils estiment que cette mesure abaissera la qualité des relevés météorologiques et, pire encore, qu'elle réduira l'aide à la recherche et au sauvetage au large de cette partie éloignée et très accidentée de la Colombie-Britannique. Ils exhortent le Parlement à effectuer dans la province une enquête publique en bonne et due forme portant sur la nécessité du personnel dans les phares de la côte ouest.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, en conformité de l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens de l'Ouest. Ceux-ci estiment que la proposition du gouvernement tendant à modifier la Loi sur les brevets, en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance, aura pour effet de faire augmenter le prix des médicaments et de nuire gravement aux simples citoyens qui ont besoin de médicaments d'ordonnance. Ils demandent au gouvernement de revenir sur sa décision de faire adopter cette mesure.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter une pétition jugée conforme aux termes de l'article 106 du Règlement. Elle porte la signature d'habitants de quelques localités du nord du Manitoba dont Wanless et Le Pas. Les pétitionnaires se disent préoccupés par le projet du gouvernement fédéral de modifier la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance. Ils estiment qu'il en résultera une hausse du prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et qu'il sera beaucoup plus difficile pour les Canadiens moyens de se procurer les médicaments nécessaires. Par conséquent, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter les propositions qui feraient augmenter le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai quelques pétitions de Canadiens qui soulignent que la proposition du gouvernement fédéral de modifier la Loi sur les brevets qui a trait aux médicaments d'ordonnance nuira beaucoup aux Canadiens ayant besoin de médicaments d'ordonnance et causera injustement du tort aux Canadiens dont l'état de santé nécessite l'achat régulier de médicaments. Ils jugent également que la mesure fera augmenter le coût des régimes d'assurance-médicaments des gouvernements provinciaux. Par conséquent, ils prient humblement le Parlement du Canada de rejeter les propositions d'augmentation du prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, si je vous suis, vous avez groupé les gens qui ont des projets de loi. J'ai remarqué que vous appelez M. Robinson, par exemple, qu'une fois, et ce député-là peut avoir trois projets de loi.

M. le vice-président: Le député a effectivement raison.

* * *

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉGLOBE CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Monique Vézina (au nom du ministre d'État (Privatisation)) demande la permission de déposer le projet de loi C-38, intitulé Loi concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre que la ministre présente son projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le vice-président: Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986 SUR LES TRANSPORTS ROUTIERS

LE RENVOI À UN COMITÉ

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, il y a eu d'autres entretiens, et l'on consent à l'unanimité à adopter la motion suivante. Je propose:

Que l'ordre portant 2e lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-19, concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales, soit modifié de manière à renvoyer le projet de loi au comité permanent des transports.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 61 marquée d'un astérisque? Je vais donner lecture de la réponse.

*LES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Question nº 61—**Mme McDonald:**

1. Le gouvernement a-t-il une politique au sujet de l'utilisation par les fonctionnaires des comptes de dépenses pour retenir les services de prostituées ou d'escortes ou pour assister à des spectacles de déshabillage progressif et, dans l'affirmative, laquelle?

2. Les services de prostituées et d'escortes constituent-ils des dépenses d'affaires déductibles au titre des cotisations d'impôt sur le revenu des particuliers ou des sociétés émises par Revenu Canada?

3. Fournit-on aux fonctionnaires et politiciens des lignes directrices sur l'utilisation des fonds publics lorsqu'ils voyagent par affaires publiques et, dans l'affirmative, lesquelles?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère du Revenu national m'informent comme suit:

1. et 3. Les fonctionnaires sont assujettis à un ensemble détaillé de directives portant la désignation «politique sur les voyages du Conseil du Trésor» qui énonce clairement ce à quoi ils ont droit quand ils voyagent en service commandé.

Les frais de déplacement des membres du Parlement qui doivent voyager sont régis par la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes et contrôlés par la Section de l'administration de la Chambre des communes.

Les ministres de la Couronne et les secrétaires parlementaires, lorsqu'ils voyagent, doivent rendre compte de leurs frais de déplacement, lesquels sont examinés et leur sont remboursés par leur ministère.

2. Seulement les dépenses raisonnables faites ou engagées dans le but de gagner ou de tirer un revenu d'une entreprise et appuyées par des pièces justificatives peuvent être admises comme dépenses d'affaires déductibles en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il faut statuer sur chaque cas en fonction des renseignements dont dispose le ministère du Revenu national.

• (1130)

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Français*]

M. Malépart: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'aimerais demander au secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé (M. Lewis), compte tenu du nouveau règlement qui stipule qu'on devrait avoir une réponse aux questions inscrites au Feuilleton 45 jours après leur inscription—j'ai une question, nº 54, qui date du 10 décembre—j'aimerais donc savoir du secrétaire parlementaire la raison pour laquelle le gouvernement se traîne les pieds pour répondre à cette question.

[*Traduction*]

M. Lewis: J'en prends note, monsieur le Président. Je vais vérifier et rendre compte le plus tôt possible de mes recherches au député et à la Chambre. C'est la première fois que j'entends parler de cette dérogation au Règlement. Je laisserai le député savoir ce qu'il en est.

M. le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986 SUR LES TRANSPORTS ROUTIERS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 9 février 1987, de la motion de M. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Que le projet de loi C-19, concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports, ainsi que de la motion de M. Lewis (p. 3220).

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, pour commencer mes observations sur le projet de loi C-19, dans lequel le gouvernement propose de déréglementer le secteur du camionnage, permettez-moi de signaler que le gouvernement pèche par excès de zèle. En l'occurrence, plusieurs solutions s'offraient à lui. Il pouvait supprimer la réglementation, comme il le fait dans son projet de loi, ou bien décider qu'aucune modification ne s'imposait et conserver le statu quo, ou encore adopter une position modérée face à la réglementation du secteur de camionnage et apporter des réformes constructives et profitables aux expéditeurs et au secteur du camionnage, tout en modernisant la réglementation. Il a, cependant, décidé de retenir la première solution.

[*Français*]

Monsieur le Président, je veux noter que l'approche que le gouvernement a prise est d'abandonner le régime de réglementation. Le gouvernement a eu un choix. Il peut prendre l'approche qu'il a prise qui est d'abandonner le régime de réglementation ou d'un autre côté il peut maintenir que le présent système est un système magnifique et n'ayant pas besoin de changements. Ou, finalement, le gouvernement peut approcher le système de réglementation du point de vue de la réforme. Et je pense qu'une approche de réforme constructive, une approche de réforme pour mettre le régime de réglementation pour l'industrie du camionnage à ce jour va être la meilleure approche. Mais le gouvernement a pris l'approche de jeter le bébé avec l'eau du bain. C'est une approche destructive.

[*Traduction*]

Je voudrais formuler des observations sur trois aspects de ce projet de loi, à savoir la sécurité, les conséquences de la déréglementation pour le Manitoba, car je représente cette province, et enfin, les répercussions économiques globales de la déréglementation du secteur du camionnage.

Le gouvernement propose de ne plus réglementer ce secteur, afin d'en arriver à un marché de libre entreprise où règne la loi de la jungle. Ainsi, les camionneurs exigeront le maximum sinon trop d'eux-mêmes, car ils vivront au jour le jour, d'un chargement à un autre. Ce sentiment d'insécurité les poussera à conduire même lorsqu'ils sont épuisés.

Aux États-Unis, la question de la fatigue se pose depuis que ce secteur est déréglementé. Selon une étude que j'ai en main sur la fatigue des chauffeurs de camion et les accidents routiers, un nombre épouvantable d'accidents de gros camions seraient attribuables à la fatigue. Permettez-moi de vous faire part de certaines de ces statistiques. Premièrement, dans 60 p. 100 des 231 accidents étudiés, la fatigue avait joué un rôle. Deuxièmement, on a constaté que le facteur fatigue était trois fois plus important que les rapports d'accidents ne le laissaient entendre. Troisièmement, 49 de ces accidents ont été fatals pour 16 chauffeurs et 33 occupants d'autres véhicules. Quatrièmement, 63 p. 100 des accidents fatals pour les chauffeurs de camion étaient attribuables à la fatigue. Cinquièmement, on estime que 6,5 p. 100 des chauffeurs de poids lourds conduisent plus de 16 heures d'affilée, ce qui équivaut à deux journées normales de huit heures. Enfin, un chauffeur de camion sur trois ne respecte pas la limite recommandée par le *Federal Bureau of Motor Carrier Safety*, à savoir un maximum de 10 heures de conduite par jour.

J'indique ces statistiques pour montrer que la fatigue joue un rôle très important dans la sécurité de l'industrie du camionnage. Elle deviendra un facteur encore plus important si cette industrie n'est plus réglementée. La concurrence va forcer les camionneurs à aller au-delà de leurs forces pour essayer de survivre au jour le jour. La déréglementation de l'industrie du camionnage pose des problèmes sérieux pour la sécurité et le gouvernement devrait les prendre en considération avant de s'engager plus avant dans cette voie.

• (1140)

Les conséquences régionales de la déréglementation de l'industrie du camionnage constituent un autre aspect de cette question. Je m'inquiète particulièrement des répercussions sur le Manitoba. Cette province a été durement brimée par le gouvernement à maintes occasions. Lorsque celui-ci a réduit les paiements de transfert pour l'enseignement et les soins médicaux, les provinces comme le Manitoba ont été le plus durement touchées. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement prend des mesures qui font du tort aux Manitobains. Voici un extrait d'un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa du 22 octobre 1985:

Le Manitoba va perdre davantage que la plupart des autres provinces si la réforme de l'industrie du camionnage ne protège pas le réseau canadien de la concurrence des géants américains . . .

C'est ce que déclarait Rolly Painchaud, président de la *Manitoba Trucking Association.* Il ajoutait:

> Huit des 14 plus grandes sociétés canadiennes de camionnage ont leur siège social à Winnipeg et plus de 400 sociétés locales de transport routier emploient environ 10 000 Manitobains.

Il faisait remarquer que des centaines d'emplois pourraient disparaître à cause d'une modification hasardeuse de la règlementation. Il s'agit d'une industrie qui emploie 10 000 Manitobains dans une province qui compte un million d'habitants. C'est donc une industrie très importante qui emploie un grand nombre de Manitobains. L'industrie du camionnage du Manitoba nous met en garde. Elle tire la sonnette d'alarme. Elle nous dit: «Réveillez-vous. Si vous adoptez cette déréglementation de l'industrie du camionnage, vous mettez en péril des emplois au Manitoba». Elle précise que des centaines d'emplois pourraient y disparaître.

Je voulais signaler cela au gouvernement. Bien que j'aie peu d'espoir de me faire entendre, je l'aurai au moins dit tout haut. Si le gouvernement ne tient pas compte de ces avertissements, il portera alors toute la responsabilité de sa décision.

Un autre aspect de la déréglementation concerne l'économie en général. Le gouvernement nous promet monts et merveilles grâce à la déréglementation. Il nous dit que si nous ouvrons l'industrie du camionnage à la concurrence, nous allons connaître une ère de prospérité, l'économie va décoller et nous allons nous enrichir. Hélas! il en est tout autrement. La sécurité et les emplois font aussi partie de cette réalité et on ne peut, en se débarrassant comme cela des règlements, abandonner l'industrie du camionnage dans un environnement économique à la «Adam Smith». C'est mettre David contre Goliath, Goliath étant, en l'occurrence, l'industrie américaine des transports. Et en plus le gouvernement dépouillera notre David de sa fronde. Il va l'envoyer désarmé affronter le géant Goliath.

Prenez le cas de la déréglementation aux États-Unis. La grande industrie des transports n'a fait qu'une bouchée des petites entreprises de camionnage et la concentration s'est amplifiée. Les compagnies de transport qui contrôlent le marché américain sont de moins en moins nombreuses. C'est ce qui arrivera au Canada. De moins en moins d'entreprises accapareront à elles seules le marché en faisant le vide autour d'elles.

Il arrivera ce qui commence déjà à se produire actuellement: plus rien n'empêchera les Américains d'envahir notre marché des transports, mais ils ne renonceront pas pour autant aux mesures faisant obstacle à l'entrée de nos propres entreprises de camionnage sur leur marché. Il reste encore, aux États-Unis, des lois sur la concurrence dont l'industrie du camionnage doit s'accommoder. Mais nos lois dans ce domaine sont terriblement édulcorées. Nos infrastructures respectives favorisent l'industrie américaine. Les États-Unis ont une population beaucoup plus dense que nous et beaucoup plus de centres urbains. Ils peuvent donc compter sur un vaste réseau de localités qui représentent une assise solide pour leur industrie du camionnage alors que nous n'avons que quelques grandes villes et un réseau commercial d'est en ouest. Sur l'axe nord-sud, c'est à Goliath que nous nous attaquons. Et comme le gouvernement a dépouillé notre David de sa fronde, la situation va tourner au vinaigre. Je trouve donc que l'abandon de la réglementation est une bien mauvaise politique.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais souligner trois choses sur l'approche du gouvernement d'abandonner le système de réglementation pour l'industrie du camionnage. C'est que cette approche va augmenter le danger d'accidents. Dans un environnement de concurrence ouverte, sans réglementation, il y aura des pressions pour les camionneurs de travailler pendant de longues heures jusqu'à atteindre un point d'extrême fatigue, et la fatigue contribue à des accidents. J'ai en main des statistiques qui disent qu'avec plus de fatigue le nombre des accidents augmente, et il s'agit d'un document. Je pense qu'un système sans réglementation augmente le danger d'avoir plus d'accidents.

En même temps, j'aimerais souligner que l'Association des camionneurs du Manitoba a indiqué que cette approche du gouvernement fédéral va mettre en danger beaucoup de travailleurs au Manitoba et que cela touche 10 000 emplois au Manitoba. C'est vraiment une question importante pour le Manitoba, et je veux que le gouvernement prenne conscience de ce danger pour les emplois au Manitoba. Il est temps pour ce gouvernement d'être conscient que le Manitoba existe et qu'il doit également prendre soin de l'économie du Manitoba, pas seulement pour le Canada central. Monsieur le Président, je crois que vous m'indiquez qu'il ne me reste que une minute?

[*Traduction*]

J'aimerais me résumer en disant que le gouvernement a choisi d'abandonner la réglementation au lieu de suivre la démarche opposée qui consisterait à examiner attentivement le régime de réglementation actuel en vue de l'améliorer. Il serait ainsi possible de tenir compte non seulement des besoins actuels de l'industrie du camionnage mais aussi de ceux des expéditeurs.

• (1150)

Notre parti ne prétend pas qu'aucun changement ne s'impose, puisqu'il est évident que l'industrie du camionnage elle-même se transforme, tout comme le milieu dans lequel elle évolue, et notamment le contexte de l'industrie américaine. Pour l'avenir, nous espérons que le gouvernement introduira un régime qui favorisera notre industrie du camionnage et qui correspondra aussi davantage aux intérêts des expéditeurs.

Au lieu d'abandonner la réglementation, le gouvernement doit s'appliquer à l'améliorer. J'exhorte le gouvernement à cesser de faire preuve d'un zèle à la fois excessif et néfaste. Il doit adopter une démarche constructive au lieu d'être aveuglé par son idéologie du marché libre inspirée du modèle d'Adam Smith.

J'espère que le gouvernement tiendra compte de certaines des conséquences qui découlent de l'orientation qu'il prône et que je viens de souligner. Je pense notamment à l'aspect de la sécurité, aux répercussions néfastes sur l'économie du Manitoba et à la concurrence acharnée à laquelle serait exposée l'industrie canadienne du camionnage en l'absence des mesures de protection voulues.

M. Kilgour: Monsieur le Président, j'aimerais commenter brièvement les trois principaux aspects du discours du député tout en l'invitant à répondre aux arguments que j'entends faire valoir.

Pour ce qui est de l'abandon de la réglementation, le député soutient que nous prônons l'idéologie du marché libre. J'y vois une allusion au Manifeste de Regina. Voilà bien longtemps que cette résolution a été adoptée par le parti auquel a succédé le Nouveau parti démocratique. Il faut pourtant admettre que les années 30 sont révolues. Nous faisons partie d'une économie mondiale de plus en plus concurrentielle. Si les habitants de Winnipeg ne peuvent pas envoyer leurs marchandises au marché, ils n'auront pas d'emplois et leurs enfants non plus et l'industrie du vêtement du Manitoba, par exemple, ne pourra expédier ses produits à destination. Plus de 80 p. 100 des biens produits au Manitoba sont envoyés aux États-Unis. Bien des électeurs du député travaillent dans l'industrie du vêtement. Faute d'une industrie du camionnage efficace pour transporter leurs produits vers le marché, leurs emplois seront moins sûrs.

Le transport est d'une importance vitale pour les habitants de Winnipeg et pour tous les Canadiens. Nous essayons de rendre l'industrie du camionnage plus concurrentielle et plus efficace. Je rappelle au député que six grandes compagnies ont leur siège social à Winnipeg.

Aux États-Unis, comme je l'ai dit plus tôt, l'emploi a augmenté de 22 p. 100 après la déréglementation en 1980 et la rémunération des travailleurs de l'industrie du camionnage est de 40 p. 100 supérieure à la moyenne du secteur privé. Quant à l'affirmation du député selon laquelle les Canadiens ne sont pas capables de concurrencer les Américains, ne se rend-il pas compte que les camionneurs canadiens ont porté leur part du commerce transfrontalier de 8 à 12 p. 100 entre 1980 et 1984? Nous sommes concurrentiels sur ce marché. Il y a environ 1 000 entreprises de camionnage canadiennes qui font concurrence aux Américains au sud de la frontière. Nous pouvons les concurrencer et nous le ferons. Nous devons faire encore mieux à cet égard.

Le député mentionne le vieux cliché sur les règlements. On me dit que la Commission canadienne des transports publie des règlements à peu près aussi vite qu'on peut les imprimer. Il existe un règlement qui précise l'apparence et les dimensions que les billets de chemins de fer doivent avoir ainsi que le type de caractère d'imprimerie à utiliser. C'est le genre d'absurdité que nous essayons de supprimer pour alléger le fardeau des entreprises. Nous essayons d'éliminer les règlements inutiles qui empêchent les nouveaux venus dans l'industrie du camionnage de démarrer et de contribuer à la vitalité d'une industrie essentielle pour le Canada.

Au sujet de la sécurité, le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine (M. Gray) a fait un long discours sur le nouveau code de sécurité uniformisé qu'on peut lire à la page 3225 du hansard d'hier. Ses arguments sont résumés vers le bas de cette page. Je suppose que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) n'a pas lu le discours du député ou bien qu'il ne sait pas en quoi consisterait un code de sécurité uniformisé.

M. Keeper: Monsieur le Président, dans le temps qui me reste, je vais essayer de commenter les quelques points soulevés par mon collègue. Il a fait allusion au Manifeste de Regina. Je suis fier du Manifeste de Regina, comme la plupart des Canadiens, j'en suis persuadé. C'est un document historique du point de vue de l'évolution de notre pays. C'est grâce aux auteurs de ce manifeste que nous bénéficions aujourd'hui au Canada d'un véritable réseau de programmes sociaux, qu'il s'agisse des pensions, de l'assurance-chômage ou de l'assurance-maladie. Ce sont là les fruits du Manifeste de Regina.

Il faut songer non seulement au Manifeste de Regina, mais encore à l'historique de la politique nationale. A cet égard, il faut se rappeler le travail de Sir John A. Macdonald. Le premier ministre du Canada avait une vision de ce que devait être notre pays. Il savait que pour que le Canada devienne un pays et ne soit pas absorbé par les Américains, il nous fallait construire une économie est-ouest. Il nourrissait un rêve national. Il a poursuivi ce rêve et a construit le chemin de fer d'un océan à l'autre. Il a réussi à faire entrer la Colombie-Britannique dans la Confédération, de même que l'Ouest. C'était un visionnaire. Le soi-disant parti conservateur actuel n'est en fait qu'un pâle reflet du parti républicain américain dont les membres croient pouvoir tout réduire au marché libre. Les députés conservateurs ne savent pas situer cela dans le contexte de l'édification d'un pays. Sir John A. Macdonald n'en reviendrait pas s'il entendait le genre de discours que nous servent aujourd'hui les députés conservateurs. Ce qu'il faut, c'est rappeler au député et à son parti que ce que nous nous efforçons de faire au Canada, c'est poursuivre l'oeuvre de construction nationale entamée par sir John A. Macdonald.

Le député disait que nous sommes capables de concurrencer les Américains. Oui, je pense que les camionneurs canadiens peuvent soutenir la concurrence des camionneurs américains, mais cela ne veut pas dire que nous pouvons ouvrir nos frontières toutes grandes, sans aucune restriction. Si nous faisons cela, les grandes sociétés américaines vont arriver et pratiquer des prix inférieurs. Ils obtiendront l'accès à nos marchés et acculeront nos sociétés à la faillite. Alors, nous n'aurons plus de secteur du camionnage. Nous devons donc avoir une politique qui permette au secteur de vivre et de concurrencer les grandes sociétés américaines.

Le député a mentionné la sécurité et a parlé d'un code uniforme. Il est très bien d'avoir des codes, mais encore faut-il qu'ils soient efficaces, car nous savons tous qu'il y a des codes qui ne valent pas le papier sur lequel ils sont imprimés. Ce que j'essaie de faire, c'est attirer l'attention du député sur l'expérience américaine. Les Américains sont à la pointe de l'esprit de libre entreprise et la concurrence, là-bas, est totale. De ce fait, les camionneurs vont au-delà de leurs limites. Naturellement, ils finissent par être fatigués, avec les conséquences que cela comporte pour la sécurité.

J'ai essayé de faire ressortir les réalités auxquelles nous devrons faire face si nous suivons les politiques adoptées par le parti du député.

• (1200)

M. Nystrom: Mon ami d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) a mentionné le Manifeste de Regina. Il a eu un effet positif sur les trois partis politiques. Il nous a aidé à nous distinguer des États-Unis. Il a, sans aucun doute, rendu le parti conservateur plus progressiste que le parti républicain aux États-Unis.

M. Benjamin: Jusqu'en 1986.

M. Nystrom: Le premier ministre (M. Mulroney) essaie maintenant de changer cela en important le reaganisme au Canada. Comme je le disais, le Manifeste a eu pour effet de pousser le parti progressiste conservateur à être plus progressiste, ce qui nous a donné Radio-Canada, la Commission canadienne du blé, l'appui à l'assurance-maladie et l'appui à Petro-Canada. Ce sont là les grands apports historiques d'un parti social-démocrate et d'un manifeste socialiste comme celui de Regina, en 1933, dont tous les Canadiens sont fiers.

Voici ce qui m'intéresse. Moi non plus je ne suis pas en faveur des règlements inutiles. La déréglementation du camionnage dans la forme proposée m'inquiète parce qu'elle pourrait pénaliser les circonscriptions rurales comme la mienne qui ne comptent que de petites villes et de petits marchés, où il faut parcourir de longues distances entre chaque ville et où il est parfois difficile pour les camionneurs de réaliser des profits. Il n'est pas difficile de faire des bénéfices en assurant le transport entre des grands centres et dans le corridor Québec-Windsor. Mais quelles seront les conséquences de ce genre de projet de loi dans les régions rurales et les petites villes qui n'offrent pas le même marché, la même proximité entre les centres ou les mêmes courtes distances? Que se passera-t-il dans ces régions si on adopte ce genre de projet de loi? Peut-être que mon ami de la grande ville de Winnipeg pourra me répondre?

M. Keeper: L'un des avantages de Winnipeg, c'est que tout en étant une ville, elle est de taille moyenne et n'entre pas dans la catégorie de Vancouver, Toronto et Montréal. Évidemment, ces villes trouveront leur compte dans un immense marché libre parce qu'elles ont la population. Elles peuvent prendre le risque d'un grand marché libre. Les petites villes des régions rurales pourraient perdre leurs services si nous n'instaurons pas une quelconque forme de réglementation établissant qu'il ne s'agit pas seulement de faire des profits, mais aussi de fournir un service. A cette condition seulement les collectivités rurales ne seront pas abandonnées comme elles le sont déjà avec la réorganisation du service des postes qui sape la vie communautaire des localités rurales.

Toute la question des services se traduit à Winnipeg en termes d'emplois et de services. Nous ne comptons pas parmi les centres populeux du pays, aussi risquons-nous également de subir des effets négatifs.

Le président suppléant (M. Paproski): Reprise du débat avec le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart).

• (1210)

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le projet de loi dont nous discutons fait suite à une autre décision stupide, à mon avis, de ce gouvernement au sujet du projet de loi C-18 et, aujourd'hui, on discute du projet de loi C-19, Loi concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales. Monsieur le Président, le projet de loi tel que proposé et aussi tel qu'adopté et proposé par le projet de loi C-18 va à l'encontre des intérêts des transporteurs routiers tant québécois que canadiens. On sait qu'avec les projets de loi C-18 et C-19 réunis, nos transporteurs québécois subiront la concurrence déloyale au niveau du transport ferroviaire. Mais aussi, par le projet de loi C-19, on invite toutes les petites entreprises, tous les transporteurs routiers à la grandeur du pays, dans les différentes régions, comme certains le mentionnaient tantôt, non dans les grands centres urbains mais dans les régions éloignées où la concurrence est déjà très féroce, et ces gens devront faire la concurrence à des géants de l'industrie américaine ou à des géants des grands centres urbains afin d'atteindre le monopole du marché des transports routiers.

Au début, ce projet de loi paraît vraiment simpliste, vraiment idéal pour permettre une meilleure concurrence. On fait accroire aux gens que cela va faire baisser les prix et que ce sont les consommateurs qui vont gagner. C'est l'équivalent de la loi de la jungle. Il est vrai que pour voler un contrat à une autre entreprise, les six premiers mois le gros entrepreneur va baisser les prix, va accepter de faire moins de profit. Mais aussitôt qu'il aura son contrat et éliminé un concurrent, un plus petit, cela veut dire qu'il y aura la perte d'une industrie dans une région éloignée comme à Rimouski, par exemple, la perte des emplois de ces camionneurs et, après cela, ce transporteur routier qui sera d'une envergure nationale exigera les prix qu'il voudra et, automatiquement, c'est la hausse du coût des biens de consommation qui sont distribués par ces transporteurs et c'est le consommateur qui paiera la facture. Et face à l'absence de concurrence, et à un certain monopole déguisé et involontaire que le gouvernement aura fait sans l'avoir annoncé clairement, eh bien, les ouvriers seront à la merci de deux ou trois multinationales, des entreprises du transporteur routier. Et lorsque ces ouvriers voudront exiger des améliorations dans leurs conditions de salaire, conditions de congés, eh bien, ils seront à la merci de ces gens qui détiennent le monopole, lesquels exigeront d'eux de faire du travail supplémentaire sans aucune compensation en retour. Et, on se réveillera avec l'anarchie et, Dieu merci, ce gouvernement achève, ce sera un autre gouvernement, un gouvernement libéral qui réparera les pots qui auront été cassés par ce gouvernement conservateur.

Monsieur le Président, j'inviterais les députés conservateurs à lire l'article du journal *Le Devoir* du mardi 18 mars intitulé: «Les transporteurs routiers québécois craignent une pénétration accrue des routiers américains et ontariens sur le marché du Québec.» Je pense que les députés conservateurs du Québec auraient avantage, avant de suivre à l'aveuglette, en moutons, en rampant ce projet de loi, à le lire et à se renseigner auprès des gens concernés comme M. Jacques Alary, vice-président exécutif de l'Association du camionnage du Québec. Ces gens

qui sont des experts et qui oeuvrent dans le milieu et dans le domaine leur prouveraient, hors de tout doute, que le gouvernement conservateur se met un doigt dans l'oeil en adoptant ce projet de loi et que les conséquences seront très graves pour l'entreprise du transport routier et pour les milliers d'emplois qui y sont reliés.

Monsieur le Président, avez-vous pensé que la déréglementation, et tout ce qu'on vit présentement depuis deux ans, les gestes réalisés par ce gouvernement, que cela a été d'abolir toute réglementation, toute structure, toute protection à l'endroit des industries les plus faibles? L'argument tantôt du secrétaire parlementaire et de tous ces députés et ministres qui disent avec fierté: Oui, je connais nos transporteurs routiers, ils sont capables de faire concurrence à une multinationale américaine. Je ne suis pas inquiet. Tous ces gens-là nous ont dit la même chose dans le dossier de la chaussure, lorsque le gouvernement conservateur a décidé d'abolir les quotas de la chaussure. Et que lit-on dans le *Journal de Montréal* d'aujourd'hui, du 10 février? «La chaussure d'ici est toujours en péril.» Quatorze mois après l'abolition des quotas de la chaussure par ce gouvernement, c'est l'industrie qui vient lancer un cri d'alarme contrairement à ce que ces faux prophètes du parti progressiste conservateur avaient promis à ce moment-là disant, la main presque sur l'Évangile, que les compagnies de la chaussure, dans leurs circonscriptions, dans les Cantons de l'Est, Brome—Missisquoi, le Saguenay—Lac-Saint-Jean, la Beauce, seraient prêtes à faire face à la concurrence, que ce soit de l'Italie, du Brésil, n'importe où, venez, on est capable.

A ce moment-là, les députés libéraux, les gens de l'industrie, les employeurs, les employés, les représentants syndicaux, toutes les centrales syndicales qui protègent ces travailleurs disaient au gouvernement: Vous êtes en train de commettre une erreur. Mais en grand prophète, ce cher premier ministre (M. Mulroney) qui prend ses ordres à partir de Washington a dit: Pas de problème, cela va se régler.

Monsieur le Président, quatorze mois après, les gens de la chaussure sont en danger. Ils n'ont pas de terrain à vendre eux pour faire du profit!

Ce qu'on vit présentement, monsieur le Président, le projet de loi C-19 d'aujourd'hui, le projet de loi C-19 d'avant-hier, ce sont les mêmes discours que les ministres et députés conservateurs nous font accroire, lorsqu'ils avaient dit qu'ils retiraient les quotas pour l'industrie de la chaussure. Et on voit 14 mois plus tard les conséquences et ces gens-là vont aller de façon bête, aveuglément, adopter ce projet de loi, puis dans 14 mois, deux ans, Dieu merci, la plupart ne seront plus là, mais malheureusement, les deux années qui restent déjà, les deux années passées . . . des gâchis qu'ils ont faits dans ce pays, les gâchis qui seront faits à l'endroit de ces populations-là . . . les fermetures d'usines, les fermetures d'entreprises à cause des projets de loi C-18 et C-19, ces gens-là auront perdu leurs emplois et même un remplacement de ce gouvernement conservateur par un gouvernement libéral, malheureusement avec la meilleure volonté du monde . . . et contrairement à ce gouvernement, nous aurons des difficultés à rétablir et réparer tous les pots cassés. Et on n'a qu'à regarder seulement ce qui se passe depuis la reprise de la session: scandale par dessus scandale. Dans ce pays-là, qui a avantage? Qui profite de la situation économique? On dirait que ce sont seulement les gens qui gravitent autour du premier ministre et qui sont dans le parti conservateur. Mais qui y perdra dans toutes ces choses-là? Monsieur le Président, ce seront les gens de l'industrie du transport routier. Et ce n'est pas le député de Montréal—Sainte-Marie qui le dit seulement, parce que si c'était seulement que moi, je ne suis pas expert dans le domaine, mais les informations que j'ai sont à l'effet qu'il est dangereux ce projet de loi C-19, tel qu'il est présenté, et si le gouvernement n'accepte pas les amendements qui seront apportés par notre critique officiel, le député de Papineau (M. Ouellet) qui a une expertise et des connaissances assez profondes dans ce dossier-là, si le gouvernement n'accepte pas les amendements, ce sont les gens, les experts de l'industrie routière, des transporteurs routiers, non seulement les représentants de l'industrie, mais les représentants des employés . . .

Monsieur le Président, on sait que souvent il y a des conflits de négociations de conventions collectives entre employés et employeurs. Mais dans ce domaine dont on discute aujourd'hui, de la même façon que lorsqu'on discutait de l'industrie de la chaussure, les employés, les employeurs, patrons et syndicats . . . ce n'est pas toujours, ce n'est pas tous les jours qu'on assis Ti-Louis Laberge avec le «boss» de telle entreprise. Mais dans ces dossiers-là, Ti-Louis Laberge, Gérald Larose puis tous les autres, ils étaient ensemble pour dire aux gens, au gouvernement conservateur: Protégez donc ceux qui en ont besoin. Cessez de travailler pour les plus forts. La loi de la jungle au Canada, on n'accepte pas cela. Les Canadiens sont des gens fiers et responsables. Et les Canadiens acceptent et dans plusieurs domaines de payer plus cher leurs biens à condition que cela garantisse des emplois aux Canadiens et aux Canadiennes.

C'est cela la différence entre la mentalité de la population canadienne et celle de la population américaine. Mais de grâce, les députés conservateurs, représentez donc vraiment les opinions de la population de chacune de vos circonscriptions. Qu'est-ce que ces gens-là disent? Ils veulent absolument que le Canada ne soit pas un État américain. Ils veulent absolument être différents des Américains. Deuxièmement, ils veulent conserver ce qu'ils se sont donnés, ce qu'ils se sont payés parce que ce qu'il y a ici n'appartient pas aux conservateurs, cela n'appartient pas aux libéraux. L'argent appartient à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, qui par leurs impôts permettent à un gouvernement de faire une redistribution et de la réglementation. Et ces gens-là depuis toujours ont payé des impôts en connaissance de cause. Il y a eu des luttes pour obtenir la sécurité sociale, pour obtenir les services de santé, les services médicaux, les pensions de sécurité de la vieillesse, les allocations familiales et les mesures de réglementation pour protéger les personnes, des institutions, l'industrie, pour protéger ceux qui en ont besoin.

Et ce que le gouvernement conservateur est en train de faire avec les projets de loi C-19 et C-18, et tout ce qui est passé depuis deux ans, je ne dis pas à part s'enrichir individuellement, de toutes les autres choses qui se sont présentées, monsieur le Président, c'est abolir cela, abolir ce qu'était le Canada, ce qui le différencie et ce que les Canadiens et les Canadiennes voulaient. Est-ce possible qu'un député d'une circonscription d'une région éloignée où il existe de deux à

trois petites entreprises de transporteurs routiers, où ces transporteurs-là ont le plus grand impact même si c'est seulement de sept à huit employés dans sa région, dans cette municipalité, dans ce village, contrairement à un centre comme Montréal, où l'importance de ces sept, huit ou 10 emplois . . . les conséquences sur le développement de ce village-là, qu'un député, peu importe la couleur politique, soit assez aveugle pour adopter cela sans aller vérifier, sans aller voir des experts?

Je ne demande pas aux députés conservateurs de se fier seulement à mes propos, je leur demande tout simplement, dans chacune de leurs provinces, dans chacune de leurs régions, avant de se prononcer sur ce projet de loi-là d'aller voir les transporteurs routiers dans leur coin, d'aller voir les représentants de ces employés et de revenir avec les amendements qui permettraient d'établir une amélioration dans le transport routier, pas un *statu quo*, une amélioration, mais tout en s'assurant de protéger les emplois dans les régions éloignées et de permettre aux petites et moyennes entreprises qui existent déjà de vivre et de faire des profits comme les grandes entreprises, les multinationales, de créer de l'emploi. Mais là où on est rendu, ce matin, c'est le cri d'alarme de l'industrie de la chaussure, et il y a 14 mois les députés conservateurs, le premier ministre et les gens en face disaient les mêmes propos que le secrétaire parlementaire va me dire tantôt, que nos industries sont capables de faire de la concurrence, qu'il les a vues et qu'elles sont capables de faire cela. Mais ce sont les mêmes choses, les mêmes propos d'il y a 14 mois. Chaque député conservateur disait: Notre industrie de la chaussure, elle est solide. Cette industrie-là est capable de faire face à la concurrence, et aujourd'hui on démontre clairement que si le gouvernement n'apporte pas de modfication au niveau des quotas, c'est la perte complète de l'industrie de la chaussure, c'est l'augmentation des coûts au niveau des consommateurs et la perte d'emplois pour des milliers de Canadiens et de Canadiennes.

Monsieur le Président, j'ose espérer, je suis à peu près au même niveau que l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, il n'y a plus grand monde qui ait espoir de trouver quoi que ce soit de ce gouvernement-là, je suis peut-être le seul qui est encore optimiste pour lui demander de se ressaisir, de se regrouper, non pas pour faire des bouffonneries comme en fin de semaine, pas de faire venir Marcel Chaput pour se remonter le moral, mais peut-être d'aller voir des experts dans des domaines. S'ils ont le moral bas et aller voir Marcel Chaput, c'est leur affaire, mais en ce qui nous touche sur le projet de loi C-19, l'industrie, allez voir! Le député de Rimouski: dans sa région, il y a des gens qui ont de l'expertise, de la compétence et de l'expérience. Pourquoi la députée de Rimouski ne va-t-elle pas voir, rencontrer, s'asseoir avec deux, trois ou quatre entreprises de sa circonscription, ou même organiser un caucus de la région afin de réunir les intervenants et d'arriver . . . pas de s'exprimer à la Chambre des communes, je ne demande pas cela, mais d'arriver à son caucus et d'arriver à son premier ministre ou au ministre des Transports (M. Crosbie) et dire: Écoute, Jos. Bleau, t'es à côté de la «track», parce que là on parle du transport routier, et les conséquences vont être néfastes pour nous autres dans notre région. Ça ce dit, ça se fait. Je rappelle aux députés conservateurs que lorsque leur gouvernement avait voulu désindexer, couper de 3 p. 100 l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse, tous les députés conservateurs disaient que la population était d'accord mais ils ont eu l'air «zouaves» à la fin lorsque le premier ministre a admis qu'il s'était trompé. Cessez d'être des moutons! Ayez de la colonne, tenez-vous debout! Parce qu'il n'en restera même pas dix parmi vous aux prochaines élections si vous ne vous tenez pas debout. Je pense que cela est important. Vu que la population canadienne n'a plus confiance à l'endroit de qui que ce soit dans ce parti, j'ose espérer que les propos tenus tant par les partis de l'opposition que par les associations des propriétaires et les associations de syndicats représentant les employés vont faire entendre raison à ce gouvernement pour une fois.

M. Edwards: Monsieur le Président, l'honorable député a remarqué que les conservateurs ont reçu l'avis d'un certain Marcel Chaput. Ce n'est pas vrai, monsieur le Président. L'homme en question c'est Jean-Marc Chaput qui est apôtre de l'espoir, de la confiance, pas du désespoir comme les libéraux.

• (1220)

[*Traduction*]

Il importe, je crois, que nous reconnaissions toutes les possibilités de création d'emplois qu'on trouve dans ce projet de loi et les avantages qu'il offre aux consommateurs. En tant qu'Albertain, je me préoccupe vivement de l'emploi. Je viens de recevoir ce matin une lettre fort pertinente du vice-président et directeur général de la société Celanese Canada Limitée qui compte 700 employés dans le grand Edmonton. M. Ian Brownlie affirme:

> Il y a un rapport réel entre la baisse des coûts dans le secteur de la fabrication, notamment les frais de transport particulièrement élevés au Canada, et la création d'emplois.
>
> Je suis persuadé que l'amélioration des services et la baisse du tarif-marchandises découlant de cette loi sur le transport permettront au secteur de la fabrication de créer des emplois et d'améliorer sensiblement la compétitivité du Canada sur le plan mondial.

Je saurais gré au député de me dire ce qu'il en pense. En outre, M. Brownlie prétend que la simplification des procédures d'obtention des licences d'exploitation élargira les services de camionnage au Canada et rendra le tarif-marchandises du transport routier plus compétitif. Le député se plaignait des camionneurs dans les régions reculées. Il me semble que la simplification de la délivrance des licences d'exploitation accordera plus de souplesse et favorisera la compétitivité des petits transporteurs des régions éloignées et que, grâce à cette réforme, nous aurons des services de transport économiques et efficaces à meilleur coût.

Enfin, j'aimerais que le député nous parle de sécurité. Ainsi que le signale à juste titre M. Brownlie, la sécurité constitue une exigence primordiale à laquelle son entreprise se voue depuis longtemps. Voici ses propos:

> Il aurait été impossible à ma société d'appuyer ce projet de loi si une réglementation plus efficace et plus économique devait réduire la sécurité dans les transports. Je suis persuadé qu'elle n'aura pas cet effet.
>
> Grâce à une nouvelle loi sur la sécurité ferroviaire ainsi qu'à un code national de sécurité, nous sommes convaincus que la sécurité demeurera prioritaire dans les transports.

Le député a cité des spécialistes de ce secteur. Voilà, en l'occurrence, l'avis d'un spécialiste en matière d'expédition. Toutefois, il n'y a pas de meilleurs experts en la matière que les consommateurs, qui savent si cette mesure les avantagera

ou non. Il est clair que les consommateurs canadiens veulent que le projet de loi soit adopté.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, tout d'abord, je m'excuse, si j'ai dit Marcel Chaput. Le député a raison ce n'est pas Marcel Chaput qui a été le conférencier pour motiver, pour remonter le moral des troupes. Mais, tel que je connais cet individu, je devine qu'il a dit aux gens: Écoutez, soyez optimistes, le premier ministre aurait pu transférer deux pénitenciers mais il n'en a transféré qu'un. Il aurait pu y avoir 15 scandales, il n'y en a eu seulement 8, 10. Alors cela a été à peu près les propos mais c'est le choix des députés conservateurs, et je pense que la majorité des députés conservateurs avaient honte de cette activité-là.

Une voix: Et les libéraux! Francis Fox!

M. Malépart: Cela fait mal, hein, quand on crie c'est parce que cela fait mal. C'est bon signe.

Pour répondre à la question précise concernant les propos de son expert qui disait que cela va augmenter, il y a 14 mois, le député se levait—la même chose—pour justifier l'abolition des quotas de l'industrie de la chaussure.

Et j'invite l'honorable député à lire les propos aujourd'hui indiquant que l'importation des chaussures a grimpé à 50 p. 100, qu'il y a eu une perte de 1 500 emplois en 14 mois dans l'industrie de la chaussure canadienne et que le marché a décliné à 34 p. 100. A ma connaissance, je suis persuadé que le prix des chaussures a continué à augmenter. Elles se vendent plus cher. Mais c'est de l'importation qu'on a, et ce sont des jobs qui sont créés ailleurs, pendant qu'on en perd.

Alors, je ne suis pas surpris du discours que le député vient de prononcer, parce que c'est quelqu'un qui lui a dit de le lire. Mais s'il avait pris la peine de vérifier ce qu'il a dit il y a 14 mois, ce que son gouvernement a fait sur la question des quotas de la chaussure, eh bien, il réaliserait aujourd'hui que cela a été un échec et que ce qu'il fait aujourd'hui avec le projet de loi C-19, dans le transport routier, dans 14 mois, on va avoir les mêmes conséquences, cela va être un échec comme cela l'a été dans d'autres domaines.

M. Keeper: Monsieur le Président, j'ai une question pour mon collègue. C'est une question bien sérieuse. La question que beaucoup de Canadiens se posent est la suivante. Lorsque les députés de l'Opposition libérale critiquent le gouvernement, s'ils étaient au pouvoir, y aurait-il vraiment une différence au niveau de la politique? Ou est-ce simplement une question d'être en opposition et d'être en place pour critiquer le gouvernement? Je veux signaler que le gouvernement libéral de l'Ontario est en processus de déréglementer l'industrie des transporteurs aussi.

Je voudrais que le député réponde à cette question que beaucoup de Canadiens ont en tête.

Au niveau de la politique, est-ce qu'il y aurait vraiment une différence, si les libéraux étaient au pouvoir, ou est-ce simplement une question d'image, de bons mots?

M. Malépart: Monsieur le Président, je suis content de l'opportunité que le député du Nouveau parti démocratique me donne de démontrer la différence entre les conservateurs, les libéraux et les néo-démocrates. Il est certain que si les libéraux étaient au pouvoir, il y aurait un projet d'amélioration de la réglementation dans les transports routiers, comme dans d'autres domaines. Mais soyez assurés qu'il serait énormément différent de celui des conservateurs. Ce ne serait pas de défaire, d'éliminer tout ce qui protège les plus petits pour favoriser les plus riches.

Également, je dois dire à l'honorable député que ce serait bien différent de ce que ferait le Nouveau parti démocratique. Parce que ce ne serait pas de socialiser et d'arriver et de mettre tout le monde sur un pied d'égalité, en haussant les plus bas, mais en coupant les têtes pour amener tout le monde au même niveau, vers le plus bas.

Alors, la différence entre le parti progressiste conservateur, le parti libéral et le Nouveau parti démocratique, c'est que les libéraux se tiennent dans le centre, dans le réalisme et dans des positions qui respectent le citoyen et non tout simplement des systèmes pour des systèmes.

M. Grondin: Monsieur le Président, mon honorable collègue a soulevé un point extrêmement important, je crois, concernant le danger que constitue pour notre industrie du camionnage la concurrence provenant des géants américains.

Est-ce que mon collègue pourrait me dire pourquoi le gouvernement conservateur . . . est-ce qu'il a une idée de ce que le gouvernement conservateur peut avoir en tête lorsqu'il favorise ou lorsqu'il s'efforce de tout donner à nos voisins du Sud?

M. Malépart: Monsieur le Président, si on regarde ce qu'était la carrière du premier ministre avant d'être ici, il avait un job d'une compagnie américaine pour fermer l'Iron Ore en douce. Alors, à partir de son bilan, de son action dans le passé, et depuis le 4 septembre, on réalise que ce gouvernement a cédé dans le domaine de l'industrie de l'énergie, que ce gouvernement a cédé dans le programme de l'AEIE, que ce gouvernement a cédé dans le bois d'oeuvre, que ce gouvernement a cédé dans le domaine des pêches auprès du gouvernement français. C'est tout simplement un individu, c'est un gouvernement qui n'a pas de colonne et qui est à la merci et qui prend ses directives à partir de Washington, alors que les Canadiens—et ce n'est pas pour rien que dans les sondages ce parti, ce gouvernement est au plus bas taux jamais connu. Bien, c'est que la population canadienne aime les gens qui se tiennent debout, et ce n'est pas pour rien qu'un gars comme M. Trudeau, un gars comme Jean Drapeau ont fait carrière longtemps, parce que c'étaient des gens qui avaient le sens du dirigisme, qui avaient du leadership et qui avaient une «poigne» et la population acceptait de les suivre.

• (1230)

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, l'arrogance des libéraux n'était que de la petite bière à côté de la façon dont le gouvernement procède. Il profite abusivement du Règlement pour nous forcer à adopter un projet de loi. Nous devons subir la tyrannie de la majorité. Nous avons eu quatre jours de débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-18 et nous n'en sommes qu'à notre deuxième journée complète de débat sur le projet de loi C-19, mais le gouvernement veut déjà passer au vote. Cela revient à nous imposer la clôture.

M. Friesen: Il aurait fallu le faire plus tôt.

M. Benjamin: Monsieur le Président, dans tous les modes de transport non réglementés un monopole naturel s'exerce. Il s'agit de savoir non pas si nous devons réglementer ou non le transport, mais quel genre de règlement nous devons instaurer. Comme mon collègue de Thunder Bay—Atikokan et moi-même l'avons dit dans notre rapport minoritaire qui accompagnait *Aller sans entraves*, et qui s'intitulait *Une bonne réglementation: Un choix à faire*, nous devons, sans aucun doute, réviser la réglementation, rejeter les règlements périmés et en adopter de nouveaux qui correspondront à la technologie actuelle.

Les ministériels n'ont tenu aucun compte ni de la situation actuelle du transport au Canada, ni de ce qui s'est passé après la déréglementation aux États-Unis. Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Kilgour) a cité des statistiques américaines concernant l'emploi, qui portent à croire que le nombre de personnes employées dans le secteur du camionnage a augmenté depuis quelques années. Aucune des personnes à qui nous avons parlé ne peut le confirmer à moins que ce chiffre ne comprenne les emplois à plein temps qui sont devenus des emplois à temps partiel et le nombre de chauffeurs de camions inactifs qui déclarent encore tirer un certain revenu du transport. La déréglementation a donné lieu à une activité économique intense aux États-Unis, mais il faut également tenir compte de ses conséquences fâcheuses car les moindres problèmes qui se sont posés aux États-Unis seront ressentis au Canada avec beaucoup plus d'acuité.

Si le secrétaire parlementaire insiste pour que le comité soit autorisé à voyager dans diverses régions des États-Unis pour examiner cette soi-disant panacée, j'en serai ravi. Nous pouvons voir ce qui se passe en ce moment en Californie, dans l'Ohio et à Washington, où on tente de faire marche arrière, mais où il est extrêmement difficile, voire impossible de réinstaurer la réglementation. Par exemple, le gouvernement de Californie tient actuellement des audiences en vue d'un retour à une réglementation, dans le but de rétablir la stabilité, la viabilité, l'efficacité et la rentabilité du secteur du camionnage. Le camionnage est aussi développé dans cet État que dans le Canada tout entier. La déréglementation du camionnage a entraîné tellement de problèmes de rentabilité et de sécurité que la Californie a dû réglementer les tarifs pour obliger l'industrie à se comporter de façon acceptable en ce qui concerne la sécurité, les prix et une foule d'autres choses. Cependant, comme le mal était fait, elle n'a pas réussi à en revenir à son point de départ. Il ne lui est pas possible de retourner en arrière. Elle ne peut pas commencer à réglementer les entrées et les sorties après avoir ouvert toutes les vannes. Elle a délivré trop de permis et elle ne peut pas les reprendre. Elle a donc décidé de réglementer les tarifs pour pouvoir exercer un certain contrôle sur une situation qui va en s'aggravant.

Le gouvernement devrait tirer la leçon de cette expérience lorsqu'il promet de réexaminer la situation d'ici trois, quatre ou cinq ans. Vous n'aurez pas de deuxième chance. Il faut viser juste du premier coup et ce projet de loi constitue une grave erreur. J'ai sous la main toutes sortes d'articles et d'études au sujet de la déréglementation aux États-Unis. Les ministériels n'ont-ils pas lu un seul rapport signalant une augmentation du nombre d'accidents et de victimes? Le gouvernement n'est-il vraiment pas au courant des faillites et des prises de contrôle? Il laisse entendre que ce n'est que pure invention de notre part. Les ministériels sont-ils mal informés ou refusent-ils simplement de voir la vérité en face?

Hier, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a été absolument incroyable. Il a déclaré qu'en vertu du régime actuel de délivrance des licences, le camionnage était un monopole, et que ce projet de loi permettrait de mettre un terme à ces monopoles et favoriserait la création de nouvelles entreprises, car il suffit d'un faible investissement pour se lancer dans le secteur du camionnage. Il faut un camion et c'est tout, selon lui. Il a ensuite parlé de la possibilité d'obtenir des licences de transport de marchandises entre Montréal et Toronto, comme s'il s'agissait d'un exemple qui illustrait parfaitement ses propos. J'ai examiné cet exemple, et je voudrais lui faire mieux connaître la situation.

Je lui ai signalé à juste titre, hier, que près de 90 p. 100 des demandes de licences étaient approuvées en vertu du régime actuel. On pourrait difficilement parler de monopole. Cependant, j'ai eu tort de supposer qu'une licence de transport dans le corridor Montréal-Toronto, dont il s'est servi comme exemple, était aussi facile à obtenir. Ce qu'il ne pouvait avouer à la Chambre, c'est que 20 licences de catégorie A ont déjà été accordés pour ce corridor. Quelque 20 entreprises ayant des gares, des dépôts, des aires d'entretien et du matériel de communication se livrent concurrence sur un marché fort compétitif. A l'écouter, on pourrait penser qu'il existait un monopole. Cela montre à quel point il est mal informé.

Ces licences de catégorie A dont il a parlé, portent, dans l'ensemble, sur des chargements partiels. Ce sont des entreprises qui vont chez un fabricant ou un détaillant chercher certaines marchandises, qui retournent au dépôt, afin de les décharger, de les trier et de les charger à nouveau. Cela demande d'énormes investissements. Le député fait preuve d'arrogance et d'ignorance totale lorsqu'il laisse entendre que les investissements nécessaires à cette infrastructure sont minimes. Selon lui, n'importe quelle personne qui possède un camion peut réaliser un profit facile. On ferait opposition à la délivrance d'une licence de transport entre ces deux grands centres pour la bonne raison que la concurrence y est si vive qu'il n'en faudrait pas plus pour renverser le château de cartes.

Quand ils parlent de toutes ces merveilles qui se sont produites aux États-Unis, les députés ministériels apprendront peut-être avec surprise que depuis la déréglementation, pas une seule nouvelle entreprise de camionnage à chargement partiel n'a commencé ses activités sur tout le territoire des États-Unis, malgré ce qu'on a pu prétendre. Pas une seule. Toute l'activité est maintenant concentrée entre les mains d'une poignée de très gros transporteurs. Il y a bien eu de nouveaux noms, de nouvelles prises de possession, de nouveaux slogans publicitaires, mais pas un seul nouveau transporteur de chargements partiels. Dans ces conditions, combien le gouvernement peut-il promettre que nous en aurons une fois qu'il aura décrété la déréglementation? Dans ce climat de concurrence effrénée, qui va construire les gares, les cours et les installations d'entretien dans le monde décrit par le député de Mississauga-Sud? La réponse est que personne ne va être assez stupide pour s'en occuper. Si les ministériels en doutent, qu'ils insistent, s'ils l'osent, pour que le comité se rende aux États-Unis pour mieux pouvoir nous renseigner eux et moi.

J'ai un autre exemple de la façon dont la vision du gouvernement diffère de la réalité. Quelqu'un a parlé hier des codes de sécurité. Dans le secteur du camionnage, il n'existe pas de code de sécurité, pas plus à l'échelle nationale qu'autrement. Étant donné que le gouvernement n'en a pas fait une priorité malgré ce qu'il en dit, peut-être n'aurons-nous jamais de code national de sécurité.

• (1240)

J'ai appris que la semaine dernière à Victoria une réunion de la Conférence canadienne d'administrateurs en transport motorisé, qui est le principal regroupement d'organismes de camionnage provinciaux, fédéraux et industriels, avait avorté parce que les participants étaient écoeurés de ne pas pouvoir aboutir à un accord sur les inspections des véhicules et autres questions de sécurité. On m'a dit que certains expéditeurs qui y participaient avaient menacé de porter plainte. Le gouvernement fédéral participe également à la CCATM et, par conséquent, il n'a aucune excuse de ne pas savoir que je dis la vérité.

Le gouvernement sait que l'industrie du camionnage ne veut pas de ce projet de loi qui ne prévoit pas de code de sécurité. Il sait également qu'aucun programme de sécurité ne doit être mis en place avant 1989. Maintenant même cette date est remise en question. Il ne se rend pas compte que si ce projet de loi était retardé, il aurait beaucoup plus d'influence sur les provinces pour normaliser les inspections. Il ne comprend pas que nous courons au fiasco national sur le plan de la sécurité. N'a-t-il pas été informé que les Américains avaient déjà prévenu la Colombie-Britannique qu'ils ne tiendraient aucun compte de ses règlements sur les inspections ni de ceux des autres provinces? Pourquoi veut-il s'engager sur une pente aussi glissante en imposant une déréglementation économique sans avoir d'abord mis de l'ordre dans cette pagaille?

Si le gouvernement a l'intention de déréglementer, il faut qu'il impose un code national de sécurité et établisse un office national de sécurité des véhicules auquel participeront les 10 provinces, les deux territoires et le gouvernement fédéral, avant de pouvoir adopter ce projet de loi.

Je voudrais parler en quelques minutes d'un autre problème grave. Non seulement ce projet de loi présente des lacunes graves mais il enfreint aussi les termes du protocole d'entente sur la réforme de la réglementation du camionnage extra-provincial auxquels avaient souscrit l'ancien ministre des Transports et les ministres des Transports des 10 provinces et des deux territoires. Le gouvernement a rompu une entente avec les provinces et les territoires en présentant cette mesure. Il a dénoncé la promesse d'améliorer les relations fédérales-provinciales dont le premier ministre (M. Mulroney) a fait un tel plat pendant si longtemps.

Nous en avons notamment l'exemple dans le protocole d'entente selon lequel l'élimination complète des règlements en faveur de simples tests d'aptitude devait faire l'objet d'une étude supplémentaire. Ce protocole ne parle évidemment pas de déréglementer complètement les transports ni dans trois ans ni plus tard, et il n'était pas convenu non plus que la nouvelle norme d'entrée serait seulement transitoire. Ces mesures ne figuraient pas dans le protocole d'entente et elles n'ont pas fait l'objet d'un consensus entre les provinces et le fédéral. Pourtant, ce projet de loi prévoit une disposition d'abrogation du nouveau régime d'inversion du fardeau de la preuve imposé par l'article 30.

Le Manitoba avait accepté, et c'est encore un autre accroc au protocole d'entente, de signer ce document à condition qu'une personne intéressée ait seulement à démontrer que telle ou telle demande de permis serait peut-être susceptible de nuire à l'intérêt public. Or, le terme «peut-être» ne figure plus dans le projet de loi. Selon le document sur les normes d'accès, que le conseil des ministres a approuvé, on pouvait s'opposer à une demande parce que le demandeur n'avait pas l'aptitude, l'intention ou la capacité d'exploiter l'entreprise. Le projet de loi remplace la notion d'aptitude par un autre critère. C'est comme lancer des cartes en l'air en espérant qu'elles vont toutes retomber en place.

Le protocole d'entente parlait de développement économique ou social et ces mots sont devenus le développement économique ou social du Canada dans le projet de loi à l'étude. Le Manitoba a signé le mémoire d'entente à condition que l'office des transports tienne compte de l'incidence du service proposé sur le développement économique et social du Manitoba. Or, les termes «ou d'une province» ou «ou d'une région du Canada» ne figurent pas dans le libellé du projet de loi.

Le projet de loi ne respecte pas non plus les dispositions du mémoire d'entente pour ce qui est de la définition nationale de l'aptitude que recommande la Conférence canadienne d'administrateurs en transport motorisé. La mesure législative prévoit que les autres provinces reconnaissent les certificats ou licences délivrés à un transporteur en vertu du critère d'aptitude par les autorités compétentes. Cela veut dire que tout transporteur jugé apte à être titulaire d'une licence dans une province pourrait exercer ses activités dans tout autre province ou territoire, ainsi qu'aux États-Unis. Si le libellé proposé avait force de loi, il est vraisemblable qu'un tribunal jugerait qu'un office de transport provincial limiterait illégalement son pouvoir discrétionnaire en se bornant à reconnaître une licence délivrée par une autre province sans faire une évaluation indépendante de l'aptitude du transporteur. Il se pourrait qu'une province adopte des règles très souples en matière d'aptitude et de qualité des camions et du matériel, de normes et de procédés d'entretien et de nombre d'heures de conduite sans repos. Le transporteur auquel la province dont les normes d'aptitude seraient les moins rigoureuses aurait délivré un certificat pourrait exercer ses activités dans tout le pays sans se faire ennuyer. En vertu de cette mesure législative, toute province ayant des normes rigoureuses ne pourrait rien y faire. Il s'agit-là d'une autre violation du mémoire d'entente. On fait bien peu de cas des consultations fédérales-provinciales. Voici un autre cas où le gouvernement bafoue une entente signée par tous les intéressés.

Il faut également examiner la question du transport routier international et de nos relations avec les États-Unis. Le Sénat américain est actuellement saisi d'un projet de loi qui prévoit le prélèvement d'une taxe sur les véhicules lourds payable par les utilisateurs de tous les camions utilisant le réseau d'autoroutes entre États qui est financé en partie par l'autorité fédérale aux États-unis. Dans le cas des camionneurs canadiens, la taxe supplémentaire s'élèvera à environ 700 $ par véhicule. Le Canada n'impose pas de taxe équivalente aux camions américains entrant au Canada. C'est encore une capitulation pure et

simple. Le gouvernement est prêt à autoriser l'industrie américaine du camionnage, qui fait figure de géant comparée à la nôtre, à s'implanter dans notre pays. Elle sera autorisée à fonctionner dans notre pays sous un régime dont les compagnies de camionnage et les compagnies ferroviaires canadiennes ne peuvent bénéficier aux États-Unis.

• (1250)

Les prétendus Canadiens qui sont assis là approuvent sans mot dire une telle trahison au profit des États-Unis de notre souveraineté et de notre indépendance en matière de transport. J'espère que le gouvernement retirera ce projet de loi et qu'il attendra que le code national de sécurité soit en place, que le conseil national de sécurité fonctionne avec l'accord des provinces et qu'il existe des normes nationales uniformes en matière de sécurité, d'équipement, d'entretien et de règles de travail pour rendre plus sûr le fonctionnement de l'industrie du camionnage. Tous ces éléments devraient être en place avant que le gouvernement n'adopte ce projet de loi qui viole un accord fédéral-provincial.

[*Français*]

M. Grondin: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député pour son intervention. Dans sa déclaration, il a mentionné à quelques reprises les difficultés ou les dangers que représentait l'invasion du géant américain sur le marché canadien en ce qui concerne les transports, mais son honorable collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a soulevé la problématique de la sécurité au niveau des transports. Et mon honorable collègue doit certainement se rappeler que l'État de la Californie est actuellement en train de revenir sur sa décision de déréglementer et voudrait remettre en place une réglementation, ce qui veut dire qu'on considère être allé trop loin dans le domaine de la déréglementation, et que l'on souhaite maintenant faire marche arrière et revenir avec certaines règles pour éviter les problèmes, notamment en ce qui a trait à la sécurité dans l'industrie du transport. Alors j'aimerais savoir si mon honorable collègue ne voit pas dans cette décision de l'État de la Californie une leçon très sérieuse que le Canada pourrait prendre ou pourrait au moins le faire réfléchir avant d'aller vers une déréglementation qui mettrait en sérieuses difficultés tout le programme de sécurité dans le domaine des transports.

[*Traduction*]

M. Benjamin: Monsieur le Président, je me permettrai de citer ce qu'a déclaré le juge William A. Turkish, de la commission californienne qui tient des audiences sur la reréglementation:

> . . . il est amplement démontré que la déréglementation tout court et la déréglementation partielle en Californie ont contribué à faire augmenter le nombre des accidents de camion entre 1981 et 1984.
>
> Quand les camionneurs déclarent dans leurs témoignages, comme ils l'ont fait lors des audiences sur la reréglementation, qu'ils font faillite en très grand nombre et qu'ils prennent des libertés en conduisant pendant de plus longues heures que ne le permet la loi, à des vitesses illégales et au volant de véhicules qui ne sont pas entretenus comme il se doit, cela me préoccupe, et cela devrait vous préoccuper vous aussi.

Ces témoignages ne viennent pas seulement de Californie, mais d'un certain nombre d'autres États américains, dont l'Ohio qui songe à prendre les mêmes mesures. Les autorités fédérales à Washington se préoccupent elles aussi énormément de ce qui s'est passé dans l'industrie du camionnage depuis la déréglementation.

M. Kilgour: Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de questions à poser au député. Tout d'abord, que pense-t-il des Canadiens qui sont environ un million à travailler dans des industries qui dépendent des transports? Les frais de transport au Canada dépassent de 1 à 2 p. 100 ceux de nos concurrents dans le monde. La distance est évidemment un facteur, mais il me semble qu'il nous faut devenir plus compétitifs dans le secteur des transports.

A propos de la Californie, je crois savoir qu'un certain nombre d'autres États ont trouvé que la déréglementation économique donnait d'excellents résultats. Je conviens cependant que la Californie éprouve des difficultés.

Troisièmement, personne aux États-Unis ne s'est sérieusement penché sur le problème de la sécurité. Le député n'ignore pas que nous nous proposons de nous occuper d'abord de la sécurité, en conformité du code de sécurité. C'est là une distinction très importante entre notre attitude et celle des Américains.

Le député a mentionné la réunion à Vancouver de la Conférence canadienne des services de transports motorisés. Je crois savoir d'après ce que m'en a dit quelqu'un qui y représentait le ministère des Transports que la réunion s'est très bien passé et qu'on s'y est entendu sur un certain nombre de points relatifs à la sécurité. Ce représentant de Transports Canada n'était pas au courant de menaces de poursuites judiciaires de la part d'un transporteur, et le député pourrait peut-être nous dire d'où vient cette histoire.

Enfin, en ce qui concerne le Sénat américain, nous sommes absolument d'accord avec le député qu'une taxe de 550 $ par véhicule serait apparemment contraire à l'accord Brock-Gotlieb. Le ministre des Transports (M. Crosbie) a protesté contre cette mesure. Je crois comprendre qu'on s'était entendu pour ne pas imposer pareille pénalité avant d'avoir reçu le rapport du comité consultatif et pourtant, le Sénat américain l'a fait très abusivement. Nous sommes entièrement d'accord avec le député là-dessus.

M. Benjamin: Monsieur le Président, si le secrétaire parlementaire convient que le Sénat américain a agi abusivement, pourquoi ne pas prévoir une mesure équivalente dans la loi canadienne pour montrer au gouvernement et au Congrès américains que nous allons traiter de la même manière les transporteurs américains entrant au Canada? Je n'ai pas entendu le ministre faire une déclaration en ce sens au sujet de la politique gouvernementale en la matière. Le gouvernement peut envoyer toutes les lettres de protestation qu'il veut, on ne leur accordera aucune attention. Le Congrès américain va agir à sa guise, quoi que disent le gouvernement ou le président américains. Il va casser les vetos plus que jamais.

Laissez-moi parler un peu du code de sécurité. J'ai déjà entendu les cinq derniers ministres des Transports déclarer qu'on ne compromettrait pas la sécurité. Pourtant, on n'arrête pas de le faire, dans les transports ferroviaires, routiers et aériens. Nous avons eu des promesses et des déclarations de bonnes intentions à propos d'un code national de la sécurité, d'une commission d'enquête sur les accidents, d'un code de la sécurité aérienne, d'un code de la sécurité routière et d'un code de la sécurité ferroviaire. Rien n'est en place et il n'y a même

aucun projet de loi de déposé. Le gouvernement essaie toujours de rédiger une mesure législative, sans pouvoir obtenir l'accord des provinces, à propos du camionnage. Je ne prévois pas de mesure législative pour le camionnage avant 1990 ou 1991, et je ne parle pas du transport aérien ou ferroviaire.

Le secrétaire parlementaire disait qu'il y avait environ un million de Canadiens qui travaillaient dans des entreprises qui dépendent des transports. Je ne connais pas beaucoup d'entreprises qui n'en dépendent pas. J'irais même jusqu'à dire que je ne peux pas penser à une seule qui ne dépendrait pas des transports d'une façon ou d'une autre. Même les restaurants McDonald dépendent des camions pour leurs approvisionnements. Par conséquent, que voulait-il dire?

Donc, si nous n'avons pas un bon système de transports, sous toutes leurs formes, qui soit compétitif, sûr et efficace, mais surtout rentable, nous travaillerons contre les intérêts de l'industrie et des entreprises du Canada. Un système de transporteurs à la petite semaine, qui travaillent comme ça leur plaît, n'assurera pas un service fiable et rentable aux expéditeurs et au réceptionnaires. A moins que le secteur des transports n'ait des normes et des règles, les expéditeurs et les réceptionnaires seront les premiers à souffrir.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES INDUSTRIES DE LA VOLAILLE ET DES PRODUITS LAITIERS

M. Maurice Foster (Algoma): Le mois dernier, Daniel Amstutz, sous-secrétaire d'État aux Affaires internationales des États-Unis a déclaré que son pays voulait que des changements radicaux et fondamentaux dans le fonctionnement des offices de commercialisation agricole au Canada soient prévus dans l'accord de libre-échange. La semaine dernière, la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) a refusé d'expliquer si les offices de commercialisation de produits agricoles faisaient l'objet de négociations durant les pourparlers sur le libre-échange. Hier la ministre a déclaré que le régime canadien de commercialisation du blé n'était pas assujetti aux pourparlers sur le libre-échange.

Toutefois, la ministre n'a pas dit que la gestion des approvisionnements et les offices de commercialisation de la volaille et des produits laitiers ne feront pas l'objet de négociations au cours des entretiens sur le libre-échange. Dans l'intervalle, d'après certaines rumeurs, le gouvernement céderait aux États-Unis au sujet des régimes canadiens de commercialisation. Je demande au gouvernement de dire nettement que le libre-échange n'anéantira pas la gestion de nos approvisionnements

Article 21 du Règlement

ni le régime de commercialisation qui existe dans nos industries de la volaille et des produits laitiers.

* * *

L'ÉDUCATION

LE MANQUE DE FONDS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'hon. J. Robert Howie (York—Sunbury): Monsieur le Président, le colloque national sur l'enseignement annoncé dans le discours du trône représente un progrès énorme dans nos efforts en vue de résoudre l'un des plus graves problèmes auxquels fait face notre pays. Dans nos universités du Nouveau-Brunswick, le manque de fonds a créé une situation critique pour nos bibliothèques. Les salles de classe y sont surpeuplées, le matériel scolaire est désuet, l'entretien des édifices est insuffisant et il y a pénurie de personnel. Cela pourrait également entraîner la hausse des frais de scolarité qui comptent déjà parmi les plus élevés au Canada.

Dans les écoles de la province, les programmes de cours d'immersion en langue française sont passés de la première année à la quatrième, et notre système scolaire n'a pas les moyens d'embaucher un nombre suffisant d'importants spécialistes de l'enseignement. Si ce colloque réussit à s'attaquer aux problèmes de financement et de compétence et fait naître un organisme permanent pour les participations à venir, il aura apporté une contribution importante au développement de la ressource la plus précieuse du Canada, notre jeunesse.

* * *

L'ÉQUITÉ PROFESSIONNELLE

DÉNONCIATION D'UNE DÉCLARATION DE LA *NATIONAL CITIZENS COALITION*

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, aux nouvelles de ce matin, sur la chaîne anglaise de Radio-Canada, on rapportait les propos de la *National Citizens Coalition*. Cet organisme s'oppose au principe du salaire égal pour un travail équivalent. Si les femmes gagnent moins que leur mari, selon la *National Citizens Coalition*, c'est parce qu'elles valent moins sur le plan professionnel. Elles décrochent pour élever leurs enfants et leurs compétences professionnelles s'émoussent. Ces attitudes stéréotypées sont déplorables car elles nient le droit à l'égalité pour les femmes. Le salaire égal pour un travail équivalent est un principe de justice que défend la Commission canadienne des droits de la personne. Mais les femmes mariées n'en continuent pas moins d'être exploitées dans des emplois à temps partiel mal rémunérés. Les déclarations de la *National Citizens Coalition* ne font qu'aggraver cet état de choses.

Beaucoup d'employeurs plus éclairés trouvent que les exménagères apportent une touche spéciale dans leur milieu de travail, sur le plan de l'organisation du travail et des relations humaines, et qu'elle sont souvent plus dignes de confiance et plus motivées que leurs collègues plus jeunes. Il faudrait tenir compte de ces qualités dans les curriculum vitae comme c'est le cas actuellement à Vancouver.

Nous demandons instamment au ministre à la Condition féminine de dénoncer ces déclarations discriminatoires qui encouragent l'exploitation des femmes au travail.

Article 21 du Règlement

L'ÉNERGIE

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE—ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PROVISION POUR RECONSTITUTION DES GISEMENTS PÉTROLIERS ET GAZIERS

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, le taux de chômage est passé de 10 à 12 p. 100 le mois dernier à Calgary. Trente mille personnes ont perdu leur emploi en Alberta l'an dernier à cause du marasme dans le secteur énergétique. Près de la moitié des entrepreneurs en géophysique n'ont pas de travail.

Quand on a adopté la politique énergétique nationale, on a supprimé la provision pour reconstitution des gisements pétroliers et gaziers. Ce secteur est maintenant le seul de toutes les industries extractives, je dis bien le seul, à être privé de cette incitation à la prospection. Pour donner l'impression d'être justes, nous devons rétablir la provision pour la reconstitution des gisements pétroliers et gaziers.

* * *

[*Français*]

LES PLUIES ACIDES

LES ÉRABLIÈRES—LA NÉCESSITÉ D'INDEMNISER LES ACÉRICULTEURS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, l'Union des producteurs agricoles a écrit au ministre d'État des Forêts et Mines (M. Merrithew) et au premier ministre (M. Mulroney), leur présentant une facture pour les ravages que les pluies acides ont fait subir à nos forêts d'érables. Le groupe a ensuite fait parvenir des copies de ces lettres aux membres du Comité permanent de l'agriculture et du Comité permanent de l'environnement et des forêts dont le ministre fait évidemment partie.

L'exploitation de l'érable est le gagne-pain de quelque 10,000 Canadiens. Depuis quelques années les pluies acides causent une détérioration de la plupart des érablières et de la santé des forêts dans les régions productrices de sirop. Par le fait même, les emplois de nombreux Canadiens sont mis en péril, et une importante composante du patrimoine canadien est menacée.

Non seulement le gouvernement n'est-il pas prêt à agir pour venir en aide aux acériculteurs, mais le ministre de l'Environnement avoue ne pas être informé de la demande des producteurs au sujet d'une indemnisation pour leur manque à gagner.

Les pluies acides constituent un véritable problème rendu encore plus tangible par les ravages que subissent actuellement les forêts d'érables canadiennes.

Il est grand temps que le gouvernement conservateur assume ses responsabilités en s'attaquant une fois pour toutes à la réduction des émissions productrices de pluies acides et en offrant une compensation aux acériculteurs canadiens pour les tragiques pertes encourues.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES ACTES POLITIQUES

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, hier, les libéraux et les néo-démocrates ont franchi une porte très dangereuse pour notre démocratie de partis politiques en se lançant dans une série d'attaques sans fondement envers des députés qui tentent dans la mesure du possible de gagner à leurs commettants et à leurs circonscriptions des investissements et des emplois.

Monsieur le Président, je veux mettre en garde les libéraux et les néo-démocrates eu égard à leur approche et à leurs méthodes pour déstabiliser le gouvernement. Car en brassant la cage, de vieilles choses oubliées pourraient remonter à la surface.

Monsieur le Président, il faudrait se rappeler la mère d'une députée d'en face fort active nommée juge de la citoyenneté en juin 1976. Je vois aussi la soeur d'un éminent libéral qui elle aussi fut nommée juge en juillet 1980, le frère d'un autre, ambasadeur au Mexique, un autre cousin de l'ancien premier ministre, et j'en passe; bref, des gens très compétents et qui risquent d'être éclaboussés dans une escalade d'accusations de part et d'autre de la Chambre.

Monsieur le Président, en septembre 1984, je croyais que le rôle de député consistait à défendre ses commettants, à améliorer l'économie de sa circonscription et que l'opposition, par ses critiques, faisait avancer le débat sur les projets de loi. Hélas, nous nageons dans la psychose du scandale et de la vengeance partisane. Dehors, mes commettants se demandent ce que nous faisons là au lieu de parler du sort des jeunes et des sans-abris, ce qui est très dangereux pour la stabilité politique de ce gouvernement.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LA RECHERCHE D'UN NAVIRE DISPARU AU LARGE DE L'ÎLE DE VANCOUVER

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, on est toujours sans nouvelles du *Scotia Cape* et de ses sept membres d'équipage disparus au large de la pointe nord de l'île de Vancouver. La disparition du chalutier à coque d'acier, il y a 13 jours, nous rappelle tristement les périls de la vie de marin, les dangers que les pêcheurs affrontent quotidiennement, et la nécessité d'accroître l'équipement pour la recherche et le sauvetage sur la côte ouest.

Aujourd'hui, des dizaines de citoyens de la Colombie-Britannique bravent les eaux glaciales du Pacifique, à bord d'avions privés et de petites embarcations, à la recherche du *Scotia Cape*. Cette fois encore, ils collaborent avec le personnel dévoué de l'escadron 442, affecté au Centre de coordination du sauvetage de Victoria, situé à Comox, ainsi qu'avec la Garde côtière.

La recherche du *Scotia Cape* nous rappelle que le gouvernement conservateur n'a pas encore réparé la négligence du gouvernement libéral qui, pendant des décennies, n'a rien fait pour améliorer la recherche et le sauvetage au large de notre littoral. La Garde côtière, les services aériens et maritimes de recherche et de sauvetage ainsi que les bénévoles ont besoin d'un engagement plus ferme du gouvernement et de ressources plus abondantes pour prévenir les pertes de vie.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'ABSENCE DE PAIEMENT FINAL POUR LE BLÉ DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour attirer l'attention de la Chambre sur l'injustice flagrante de la récente déclaration de la Commission canadienne du blé selon laquelle aucun paiement final ne sera effectué pour le blé dur vendu au cours de la campagne de 1985-1986.

Les céréaliculteurs qui ont produit ce blé de qualité supérieure sont particulièrement touchés par la décision car la Commission a réalisé un profit de 54 millions de dollars sur la vente de leur blé. En raison du système de mise en commun, ces profits ont servi à réduire les pertes sur la vente de blé des catégories inférieures.

Puisque le blé de catégorie supérieure est produit en plus petite quantité, ces céréaliculteurs sont doublement pénalisés—d'une part parce que leur rendement est moindre et d'autre part parce qu'il sont payés à un prix inférieur au prix touché par la Commission canadienne du blé lors de la vente de leur produit. Tous les organismes agricoles de l'Ouest reconnaissent qu'il faut modifier la méthode de fixation des paiements finals aux céréaliculteurs pour s'assurer que les producteurs de grain de qualité supérieure tirent des profits correspondant à leur travail.

J'invite le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) à s'occuper de cette question, non seulement au nom de mes électeurs, mais au nom de tous les producteurs de grain de l'Ouest.

* * *

LES CHEMINS DE FER

ON DEMANDE LA REPRISE DU PROJET DE CONSTRUIRE UN PASSAGE INFÉRIEUR À WINNIPEG

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, au cours du weekend, un accident routier tragique a eu lieu sur la voie principale du CN, sur la rue Waverley à Winnipeg. Cet accident aurait pu être évité si le gouvernement avait respecté son engagement pris en 1984 de construire un passage inférieur. Les travaux devaient être exécutés dans le cadre d'un programme de dépenses de 15 millions de dollars visant l'ensemble du Canada. Des passages inférieurs ont été construits en Ontario et au Québec en vertu du programme mais, au Manitoba, il a été annulé.

Voilà encore un exemple de la tendance qu'a le gouvernement à traiter les gens de l'Ouest en citoyens de deuxième classe. La sécurité routière ne doit pas être compromise à cause de cette attitude. J'invite le ministre des Transports (M. Crosbie) à remettre ce programme en vigueur immédiatement afin qu'on ne déplore plus à l'avenir d'accidents tragiques sur le passage supérieur du CNR de la rue Waverley.

Article 21 du Règlement

• (1410)

LES FORÊTS

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—L'ACCORD FÉDÉRAL-PROVINCIAL

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir d'annoncer samedi, de concert avec le ministre du Revenu national (M. MacKay) et le député de South West Nova (M. Comeau), la conclusion avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse d'un accord de 38 millions de dollars dans le domaine de l'exploitation forestière. Le gouvernement fédéral s'est engagé à investir 22 millions de dollars au cours des deux prochaines années dans les forêts de la Nouvelle-Écosse. Cela vient s'ajouter aux 10 millions de dollars du programme d'exploitation forestière du Cap Breton pour 1986.

Notre gouvernement comprend parfaitement l'importance de l'exploitation forestière pour la Nouvelle-Écosse. Une forêt en santé est essentielle à une économie prospère. Des milliers d'emplois dépendent de la prospérité du secteur canadien de l'exploitation forestière. Des techniques améliorées de gestion vont signifier davantage d'emplois à l'acre et davantage d'argent dans notre économie.

Je tiens à féliciter le gouvernement de ne pas avoir tardé à renouveler l'accord. La dernière fois, le gouvernement libéral avait causé de graves dommages au secteur de l'exploitation forestière de la Nouvelle-Écosse en ne se montrant pas raisonnable. Nous, nous avons été à la hauteur.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DES BANDES—LE DÉLAI DE MISE EN APPLICATION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je dois dénoncer la dureté du gouvernement conservateur dans les questions qui préoccupent nos autochtones. Les bandes indiennes du Manitoba et d'ailleurs sont obligées de prendre à la hâte des décisions capitales pour leur avenir à cause des délais que leur impose la bureaucratie.

Le gouvernement fédéral a décidé de donner aux bandes indiennes jusqu'au 28 juin pour discuter des réglements concernant leurs futurs membres et pour les mettre en application. S'ils ne le font pas avant cette date, le ministère menace d'imposer arbitrairement ses propres lignes directrices et de ne pas laisser aux bandes dûment élues la liberté de choisir et de décider. Nous devons reconnaître que ces décisions essentielles pour l'avenir des bandes ne peuvent être prises précipitamment. Après les innombrables retards causés par le gouvernement fédéral, le Parlement et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dans l'étude du projet de loi C-31, il ne conviendrait pas d'exiger que les bandes indiennes respectent cette date limite arbitraire.

La conduite du gouvernement fédéral est particulièrement choquante dans ce cas vu la lenteur qu'il met à reconnaître l'autonomie politique des autochtones dans la constitution. Le gouvernement fédéral abdique son rôle de direction à un moment crucial. Il est ridicule que le gouvernement fédéral, qui se dérobe à son devoir de prendre l'initiative dans ce

Article 21 du Règlement

domaine, fixe par ailleurs des délais artificiels concernant la réintégration dans les bandes.

* * *

[*Français*]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

LE FINANCEMENT

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, au cours de la fin de semaine, le chef du parti socialiste a bégayé quelques commentaires incohérents concernant les sources de financement de son parti politique.

Monsieur le Président, le chef du parti socialiste devrait clarifier devant cette Chambre les sources de financement de son parti et clairement définir les décisions et l'action qu'entend prendre le parti socialiste en rapport avec le jugement rendu par le juge John White de la Cour suprême de l'Ontario qui statue que l'usage des fonds des travailleurs, retenus à même la formule Rand sur la paie des employés qui ne font pas partie du syndicat, ne peut s'appliquer qu'à des fins formellement syndicales.

Pourquoi le parti socialiste utilise-t-il ces sommes? C'est une question de principe et de clarté, monsieur le Président, et le chef du parti socialiste doit faire toute la lumière sur le financement nébuleux de son parti.

La moralité de son parti est en jeu. Le parti socialiste va-t-il rembourser l'argent ainsi enlevé injustement aux travailleurs canadiens?

* * *

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA MODIFICATION CONCERNANT LE SKYTRAIN DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, les Canadiens sont en faveur de la suppression des échappatoires fiscales, mais pour l'intégrité de notre régime fiscal, il faut les supprimer de façon juste et ordonnée.

Il est inadmissible que le ministre des Finances (M. Wilson) apporte d'importantes modifications rétroactives à la Loi de l'impôt sur le revenu par le biais d'un communiqué; c'est pourtant ce qu'il a fait la semaine dernière dans le cas du SkyTrain de Colombie-Britannique. Les Canadiens, et plus particulièrement ceux de la province de la Colombie-Britannique, ont le droit de planifier leur impôt tout en sachant que les règles du jeu ne seront pas changées en cours de route. Les Canadiens veulent également savoir, et j'insiste sur ce point, si le ministre des Finances de la Colombie-Britannique avait raison de dire que cette modification rétroactive était absolument injuste, parce que le ministre fédéral des Finances ne s'était pas opposé au recours à la même disposition fiscale dans trois cas antérieurs.

Voilà où en sont les belles promesses de «réconciliation nationale» du premier ministre (M. Mulroney); c'est tout ce qu'on peut ajouter. Les provinces méritent certainement d'être mieux traitées que cela par le gouvernement.

* * *

LES AFFAIRES SOCIALES

L'EXISTENCE DE BANQUES D'ALIMENTATION—LA CONTRIBUTION DU PARTI LIBÉRAL À TORONTO

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la situation des affamés du Canada commence à prendre des proportions alarmantes. Ils dépendent de plus en plus de la générosité des banques d'alimentation du pays. L'an dernier, ces banques ont servi plus de 300 000 Canadiens.

• (1415)

A Toronto seulement, plus de 61 000 personnes dépendaient des 2,1 millions de livres d'aliments distribués par des banques d'aliments, des organismes humanitaires et des églises de la ville. Ceux qui sont le plus fortement touchés sont les assistés sociaux, les personnes âgées et les chômeurs. Toutefois, on trouve aussi des familles dirigée par la mère seule et de pauvres travailleurs qui, en raison de l'escalade des loyers et de la modicité des salaires, se trouvent dans l'impossibilité de se payer des repas chauds nourrissants.

Aujourd'hui, les queues sont aussi courantes qu'elles l'étaient au milieu des années 1930. Pour essayer de sensibiliser les gens à ce drame national, le parti libéral a récolté hier soir 30 000 $ et 10 camionnettes de nourritures pour les banques d'aliments de Toronto.

Toutefois, les dons perpétuels ne sont pas la réponse. Pour lutter contre la crise de pauvreté et la faim, il nous faut une politique socio-économique globale qui éliminera l'humiliante nécessité de faire la queue pour son pain quotidien. C'est seulement alors que nous pourrons mettre les banques d'alimentation en faillite, ce qui devrait être notre première priorité.

* * *

LES DÉPUTÉS

LE 23E ANNIVERSAIRE DE L'ÉLECTION DU DÉPUTÉ DE SAINT-DENIS

M. le Président: Je sais que les députés aimeraient que je souligne que c'est aujourd'hui le vingt-troisième anniversaire à la Chambre des communes du député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, on apprend la survivance.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais citer les propos que le premier ministre a tenus à Terre-Neuve le 14 juin 1984. Il a dit exactement ceci: «Quand Brian Peckford et les autres premiers ministres des Maritimes négocieront avec Brian Mulroney, ils obtiendront de nouvelles conditions plus équitables et plus avantageuses». Je demande au premier ministre si l'accord sur la morue récemment conclu avec la France est le genre de conditions plus avantageuses auxquelles il songeait. La réunion en catastrophe des premiers ministres provinciaux, d'hier soir, ne contredit-elle pas l'engagement qu'il a pris d'améliorer les relations fédérales-provinciales?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Absolument pas, monsieur le Président. Cela montre, je pense, que nous demeurons raisonnables, même lorsqu'il y a des tensions au sein de la fédération. Le très honorable représentant voulait sans doute parler d'une déclaration que j'ai faite à l'égard de Terre-Neuve et du Labrador à qui j'ai promis des conditions plus avantageuses en ce qui concerne les ressources sous-marines sur lesquelles le gouvernement précédent avait paralysé les négociations pendant une quinzaine d'années. J'ai promis, au nom de mon parti, qu'au cas où nous formerions le gouvernement, nous négocierions des conditions plus avantageuses pour les citoyens de Terre-Neuve et du Labrador et, de l'avis de tous, c'est ce que nous avons fait.

LE COMMUNIQUÉ DES PREMIERS MINISTRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre parle de ressources sous-marines. Je lui demanderais si cela vise également les pêcheurs de Terre-Neuve. La séance d'urgence que les premiers ministres provinciaux ont tenue hier soir ne va vraiment pas de pair avec l'engagement qu'il a pris en faveur de l'unité nationale. Est-il d'accord avec la teneur du communiqué que les premiers ministres provinciaux ont émis hier soir, à Toronto, à l'unanimité, et dans lequel ils disent que l'accord sur la morue a été «conclu d'une façon qui va à l'encontre des principes à la base des relations fédérales-provinciales»?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pour ce qui est de la première partie de la question, le député n'a pas parlé des pêcheurs. Il faisait allusion à une déclaration que j'avais faite à propos des ressources sous-marines pour lesquelles nous avons agi immédiatement et j'ai répondu à cela.

En ce qui concerne la déclaration d'hier soir, les premiers ministres provinciaux ont droit à leur opinion. J'ai énoncé la position de mon gouvernement à savoir que le Parlement devait défendre les intérêts de tous les Canadiens. Néanmoins, en ce qui concerne la démarche en question, mon collègue, le vice-premier ministre, a déjà déploré, au nom du gouvernement, le fait qu'elle était insuffisante, en demandant au gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador de reprendre des consultations intensives avec le gouvernement fédéral et les provinces pour améliorer la situation.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À RÉVISER OU À ANNULER L'ACCORD FRANCO-CANADIEN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, étant donné que le premier ministre n'a pas encore expliqué au pays pourquoi l'Accord sur la pêche à la morue est dans l'intérêt du Canada, est-il prêt à accéder aux requêtes des premiers ministres provinciaux, soit de réviser soit d'annuler l'Accord?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mais le chef de l'Opposition se trompe encore, monsieur le Président. On n'a pas demandé que ce soit annulé à ce que je sache, on a demandé à ce que ce soit revisé, mais pas revisé en soi.

• (1420)

[*Traduction*]

«. . . de réviser les modalités de l'accord canado-français pour s'assurer qu'il permet au Canada d'utiliser au maximum ces ressources essentielles». Le député a laissé de côté un aspect très important de la question, ce qui change complètement la signification du communiqué. En fait, nous consultons le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador ainsi que les autres provinces qui souhaitent nous voir prendre des mesures pour améliorer la situation.

LA RESPONSABILITÉ DE LA CONCLUSION DE L'ACCORD

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, depuis deux jours, les Canadiens ont vu le ministre des Transports, tel «Mr. T», affronter seul, le jusqu'au-boutiste déclaré qu'est le premier ministre de Terre-Neuve, et je dois dire qu'il se demandait où se trouvait le reste de son équipe de force. Je voudrais demander au ministre ou à son suppléant de confirmer que les plus coupables dans toute cette affaire sont le Cabinet du premier ministre et l'ambassade du Canada en France.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue sait très bien que lorsqu'une décision est prise, elle engage la responsabilité de tout le gouvernement. Même s'il désapprouve et conteste cette décision quand bon lui semble, cela n'en est pas moins une décision prise librement par le Gouvernement du Canada. En réponse à mon très honorable collègue, nous avons dit que la question qu'il a soulevée sera examinée.

Questions orales

L'INTERPRÉTATION DE L'ACCORD PAR L'AMBASSADE DU CANADA

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, dans la note qu'elle a adressée au gouvernement de la France, l'ambassade du Canada déclare que ces quotas dépassent les obligations légales du Canada, que les quotas de morue dans le golfe, y compris au large de la circonscription du premier ministre, peuvent être pris en dehors du golfe cette année et que l'interdiction visant les bâteaux de pêche français sur le banc Burgeo a été levée. La goutte d'eau qui fait déborder le vase, c'est que les droits de permis ont diminué par rapport à l'an dernier, à la demande des Français. Le premier ministre se rappelle-t-il avoir déclaré à Terre-Neuve en 1984 qu'il n'avait pas peur d'imposer la prospérité à Terre-Neuve? Sur les directives de qui l'ambassade du Canada à Paris inflige-t-elle aujourd'hui la prospérité à la France? Les pêcheurs canadiens se sont fait «francement» avoir.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Quel esprit, monsieur le Président. Il est trop fort pour moi. Le chef du parti libéral de Terre-Neuve est à la tribune et je pense que George essaie de marquer des points aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans une réponse précédente, les mesures que nous avons prises servent bien entendu les intérêts des pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador. Dans cette affaire, notre préoccupation essentielle et notre objectif fondamental étaient de négocier une entente qui permette à Terre-Neuve et au Labrador d'avoir droit à une juste part de ces ressources. C'était précisément notre intention en l'occurrence. Nous espérons que les négociations finales pousseront non seulement mon collègue à reconnaître que c'est le cas, mais aussi qu'elles contenteront pleinement les pêcheurs de Terre-Neuve, dont nous sommes déterminés à protéger les intérêts.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LE RÔLE DU SECRÉTAIRE PRINCIPAL DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Nous avons appris aujourd'hui que le secrétaire principal du premier ministre a discuté directement avec les conservateurs locaux dans une circonscription de la possibilité d'obtenir un contrat pour une société libérale ou une société conservatrice. Selon le premier ministre, est-ce là le rôle correct du secrétaire principal d'un premier ministre du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je trouve cocasse la question de l'honorable député. Il me semble que la déclaration de Me Bernard Roy qui est reconnu pour sa franchise et son intégrité a été claire, absolument claire. S'il y a quelqu'un qui a des faits à porter à l'encontre d'une déclaration d'un homme semblable, allez-y!

• (1425)

[*Traduction*]

LES FONCTIONS DU PREMIER SECRÉTAIRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, dans sa déclaration, le premier secrétaire du premier ministre confirme qu'il a discuté de l'octroi possible de contrats à des conservateurs de la circonscription. Ma question est très simple et tout à fait sérieuse. Le premier ministre croit-il qu'il entre dans les fonctions du premier secrétaire du premier ministre du Canada de discuter de soumissions et de l'octroi de contrats et ne pense-t-il pas que de tels détails devraient être confiés au ministère fédéral qui s'occupe de l'octroi des contrats?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique a révélé le fait hautement scandaleux que mon premier secrétaire s'est entretenu avec des conservateurs. Qu'un parlementaire distingué puisse poser sérieusement pareille question témoigne bien de l'atmosphère empoisonnée qui règne à la Chambre. Bien entendu, un premier secrétaire a entièrement le droit d'agir ainsi, comme tout autre Canadien, et j'imagine que l'adjoint principal de mon honorable ami peut s'entretenir régulièrement avec des membres du Nouveau parti démocratique et qu'il n'y a absolument rien de mal à cela. Si mon honorable collègue veut porter une accusation contre un homme qui a accompli tant de choses dans sa vie, je le prie de le faire directement et, s'il est au courant de faits qui jettent un doute sur les propos de M. Roy, qu'il le dise.

LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE CONTRATS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, nous discutons du rôle du premier secrétaire du premier ministre. A cause du contrat en question, quelqu'un a déjà été condamné selon le droit pénal. Ce fait n'est pas contesté. Le premier secrétaire du premier ministre a reconnu avoir parlé directement de contrats à des membres de son propre parti à l'échelon local. Le sens de la moralité politique au Canada n'exige-t-il pas que le premier secrétaire du premier ministre reste entièrement à l'écart de questions de ce genre?

Si quelqu'un pose des questions au cabinet du premier ministre à propos de l'octroi de contrats, ne devrait-on pas lui faire comprendre que cela n'entre pas dans les fonctions du premier ministre ou de son premier secrétaire de s'occuper des contrats et que cela relève d'un ministère?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique a encore une fois changé de position. Mon premier secrétaire . . .

M. Broadbent: J'ai posé la même question trois fois.

M. Mulroney: Dans sa dernière question, le chef du NPD s'inquiétait de la possibilité que M. Roy ait «parlé de contrats».

M. Broadbent: Oui.

M. Mulroney: A titre de citoyen canadien et de participant à l'activité politique, j'imagine qu'il a le droit de parler de contrats . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: S'il y a quelque chose de scandaleux à ce que quelqu'un parle de contrats . . .

M. Broadbent: Rien du tout.

M. Mulroney: Si mon honorable ami s'en tenait à la tradition qu'il a toujours respectée à la Chambre, il dirait que, faute de preuve du contraire, si M. Roy a parlé de contrats, c'était de façon tout à fait appropriée et convenable.

[*Français*]

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR CERTAINES PRATIQUES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. A ce jour, dans le réseau de Drummond, un conservateur a été condamné pour trafic d'influence. Le chef de Cabinet du premier ministre a admis hier avoir été impliqué dans le dossier au moins à dix reprises en 1985-1986. Et on sait aussi que les documents des travaux publics ont été «tripotés» politiquement avant l'octroi du marché. Je demande au premier ministre pourquoi il ne demande pas une enquête publique et indépendante afin de protéger l'intégrité du processus d'offres publiques.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il s'agit . . . c'est désolant de voir un avocat, un ancien ministre, porter des accusations comme cela. Cela doit décevoir énormément les deux collègues en face de lui. Il porte des accusations indirectes contre mon chef de Cabinet. Il s'agit d'un tissu de mensonges, d'une attaque basse et gratuite, et si le député a des faits, je l'invite . . .

M. Lapierre: Oui.

M. Mulroney: Il dit oui. Il dit qu'il a des faits. Qu'il porte ces faits immédiatement à l'attention de la Chambre et de la police, s'il pense qu'une loi a été violée.

M. Lapierre: Justement, je dis au premier ministre que s'il faisait une enquête lui-même, pour savoir qui a été mêlé dans ce tripotage-là, il serait très surpris.

• (1430)

[*Traduction*]

Puisque ses petits copains sont manifestement impliqués dans cette triste affaire, le premier ministre refuse-t-il d'ordonner une enquête publique et indépendante simplement pour les protéger?

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Cela suffit!

Mlle MacDonald: Allons donc, Jean!

M. Mulroney: Je n'ai pas entendu la question, monsieur le Président, mais j'imagine qu'elle était aussi diffamatoire et malveillante en anglais qu'en français.

M. Gauthier: C'est antiparlementaire!

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Si vous avez des accusations à porter, ayez le courage de le faire ouvertement.

M. le Président: Le premier ministre a déclaré qu'il n'avait pas entendu la question. Par conséquent, il imagine une question qu'il n'a pas entendue. Il a dit que s'il avait entendu la question qu'il n'a pas entendue, ce serait le genre de question qu'il a qualifiée en termes antiparlementaires. Dans ces conditions, peut-être le député pourrait-il formuler la question d'une façon qui soit si claire que le premier ministre n'ait pas besoin d'en imaginer la teneur ni de la qualifier.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je pense que si le premier ministre fait des commentaires sur une question qu'il n'a pas entendue, on peut croire aussi qu'il passe sur des faits qu'il n'a pas voulu voir.

Je demande au premier ministre: Pourquoi ne pas avoir une enquête publique et indépendante qui va démontrer jusqu'à quel point, dans l'entourage, il y a des gens qui ont tripoté dans cette histoire des travaux publics? Je demande au premier ministre: S'il n'a rien à cacher, pourquoi ne pas avoir cette enquête?

[*Traduction*]

M. Mulroney: Monsieur le Président, le vacarme à la Chambre m'avait empêché d'entendre précisément toute la première partie de la dernière question du député. Si j'ai osé dire ce que j'ai dit, c'est que, si l'on veut être juste, dans toutes ses questions précédentes sur ce sujet il a systématiquement proféré des injures et fait des déclarations fausses et tendancieuses visant à salir d'innocentes réputations. La dernière fois, le député a hoché la tête et déclaré qu'il possédait des faits. Dans ce cas, qu'il les révèle, ou qu'il retire ses accusations fausses et injustifiées.

Des voix: Bravo!

LE CONTRAT DE DRUMMONDVILLE—LE RÔLE DU PREMIER SECRÉTAIRE DU PREMIER MINISTRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne l'adjudication d'un marché qui n'est pas allé au moins disant, marché qui n'a pas été adjugé au groupe recommandé par le bureau régional de Montréal.

Quelle justification le premier ministre peut-il trouver à ce que son premier secrétaire, après avoir rencontré des membres militants du parti conservateur de la région de Drummondville, ait personnellement communiqué avec le chef de cabinet du ministre chargé d'un des bureaux et interrogé ce ministre au sujet du renouvellement du contrat de l'immeuble de l'ACDI? Est-ce que le premier ministre ne se rend pas compte que son premier secrétaire n'avait pas à se mêler de ce contrat, et qu'il est là au contraire pour s'occuper des affaires du premier ministre? Il n'a pas à se mêler d'aider les conservateurs à enlever des marchés aux libéraux.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que la déclaration bien claire de mon premier secrétaire devrait dissiper tous les doutes du député quant à de quelconques irrégularités ou illégalités dans sa conduite ou celle de quelque autre de ses collaborateurs dans cette affaire. Si toutefois mon honorable ami a des éléments d'information contredisant ce que je viens de dire, je pense qu'il agirait correctement et rendrait service à la Chambre et au pays s'il les exposait à la Chambre, pour que l'opinion puisse en prendre connaissance.

M. Robinson: Monsieur le Président, je parle des renseignements donnés par le premier secrétaire lui-même au sujet de son intervention.

LA CONTRIBUTION AU FONDS PROGRESSISTE-CONSERVATEUR DU CANADA

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, étant donné les préoccupations exprimées par le premier ministre et par ses collègues du Québec en matière de moralité publique, et pour ce qui est plus particulièrement des dons aux partis politiques, quelle justification le premier ministre peut-il trouver à ce que le fonds progressiste-conservateur du Canada ait encaissé 50 000 $ versés par André Hamel sur la recommandation de Pierre Blouin pour obtenir un marché? Le premier ministre n'estime-t-il pas que la moralité publique exige que cet argent louche soit retourné, et non pas utilisé par le parti conservateur du Canada?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que cela fait partie d'une façon générale d'une enquête policière et j'en attendrai les résultats, s'il y a lieu.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES SPORTS DE L'UNION SOVIÉTIQUE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de M. Marat Gramov, ministre des Sports de l'Union soviétique.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. le Président: Je voudrais également porter à votre attention la présence à notre tribune de l'hon. Laird Sterling, ministre de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU CHEF DE L'OPPOSITION DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

M. le Président: Je suis sûr que les députés seront également fort heureux d'apprendre que l'hon. Leo Barry, chef de l'Opposition de Terre-Neuve et du Labrador, est parmi nous aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION

LE CONTRAT DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS À DRUMMONDVILLE—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE INTERNE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au premier ministre, concerne également le contrat du ministère des Travaux publics à Drummondville. Hier, à la Chambre, le ministre des Travaux publics a refusé de s'engager à déposer à la Chambre les évaluations, les recommandations et la correspondance pertinentes et il m'a offert, plutôt, de mettre à ma disposition certaines soumissions présentées au Conseil du Trésor.

Le premier ministre va-t-il permettre à la Chambre et au Parlement de prendre connaissance de cette correspondance interne? Pourquoi ne le ferait-il pas? Est-ce parce que les recommandations des fonctionnaires ont été modifiées ou annulées, ou a-t-on quelque chose à cacher? Est-ce la raison pour laquelle, on refuse de nous transmettre ces renseignements?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'ai signalé à tous les députés que le groupe Brodilaf a présenté la meilleure offre en l'occurrence. On a également tenu compte d'autres considérations, comme les coûts de déménagement et d'aménagement ainsi que la valeur réelle, l'emplacement et l'âge de l'immeuble, et la facilité d'accès pour les handicapés. En fonction de tous ces facteurs, le gouvernement a décidé d'octroyer le contrat au groupe Brodilaf qui a présenté la meilleure soumission.

L'ACCÈS À LA DOCUMENTATION INTERNE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le ministre et moi-même n'avons peut-être pas les mêmes critères d'évaluation lorsqu'il s'agit de soumissions. Je lui demande donc de déposer ces documents à la Chambre, afin que nous puissions en juger.

[*Français*]

A la lumière de l'admission qu'il y a une implication de la part du Bureau du premier ministre et compte tenu de l'information interne des Travaux publics qui avait été coulée auparavant, je demande au premier ministre: Quelles mesures de sécurité précises ont été prises pour s'assurer que seuls les fonctionnaires du ministère des Travaux publics autorisés avaient accès à toute la documentation interne? Est-ce qu'il est prêt à nous faire un engagement à l'effet que ces mesures de sécurité-là avaient été prises et sinon, pourquoi pas? Qui les a vues?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, dans le préambule le député dit qu'il y a eu une implication du Bureau du premier ministre. C'est complètement faux.

* * *

• (1440)

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LA PARTIE DE PÊCHE DU MINISTRE DES TRANSPORTS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Ce dernier a confirmé qu'à la fin du mois d'août dernier, il a participé à une partie de pêche avec les présidents de deux compagnies aériennes.

Des voix: Oh, oh!

M. Shields: C'est scandaleux!

M. Young: Étant donné que ces compagnies aériennes entretiennent des rapports spéciaux avec son ministère, ne convient-il pas que ce genre de relations est en contradiction flagrante avec la déclaration du premier ministre selon laquelle même une apparence de violation des lignes directrices sur les conflits d'intérêt . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Vous voulez rire.

M. Young: Pour l'amour de Dieu, j'essaye de poser une question.

M. Cassidy: C'est grave.

M. Mazankowski: Vous voulez rire.

M. Keeper: Soyez poli.

M. le Président: Je pense que le député a presque terminé sa question.

M. Young: J'essaye de poser cette question avec toute la courtoisie possible. J'aimerais que les députés d'en face écoutent plutôt que de tirer des conclusions hâtives. Le ministre conviendra-t-il que même une apparence de violation des lignes directrices sur les conflits d'intérêt, comme le premier ministre l'a déjà dit, n'est pas acceptable par la Chambre ni par les Canadiens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, tout en étant heureux que le député ait posé cette question, je ne suis pas d'accord. Lorsque nous sommes nommés ministres, nous restons quand même des hommes. Nous avons parfaitement le droit de continuer à voir nos amis, d'aller pêcher avec eux ou de rencontrer des personnes, qu'elles fassent ou non des affaires avec le gouvernement. Ces amis et ces relations ne sont pas obligés de se retirer des affaires ou de fuir leurs semblables parce qu'ils connaissent des ministres. A quelles absurdités cela nous mènerait-il?

J'ai été invité à cette partie de pêche par quelqu'un que je connais depuis environ 15 ans. Il invite des libéraux et des conservateurs mais pas le NPD, je crois.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Il faut peut-être en tirer des conclusions.

M. Crosbie: Il avait avec lui un autre invité, M. Carty, le président de Canadian Pacifique. C'est la première fois que je rencontrais ce monsieur. Plusieurs mois plus tard, il m'a écrit pour me demander certaines choses qui, d'après lui, devaient être faites à propos d'une demande de *Flying Tiger* et du CP. Il m'a présenté deux requêtes que j'ai toutes deux rejetées, sans doute parce qu'il avait attrapé un saumon avant moi.

Des voix: Oh, oh!

LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

M. Shields: A votre place, je m'abstiendrais.

M. Mazankowski: Pas question.

M. Young: Monsieur le Président, c'est pour le premier ministre.

M. Mazankowski: C'est vraiment dégoûtant.

M. le Président: On semble vouloir aller à la pêche, mais le député a entièrement le droit de poser ses questions et d'être entendu. Le député a la parole.

M. Young: Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. N'admettra-t-il pas que lorsque deux compagnies font affaire avec le ministère des Transports, l'une au sujet d'un contrat de plusieurs milliards de dollars pour construire une troisième aérogare à l'Aéroport international Pearson et l'autre concernant l'approbation de sa prise de contrôle par Pacific Western Air Lines, il y a au moins apparence de conflit . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Young: . . . d'une violation de . . .

Des voix: Voyons donc.

M. Young: Je ne pose pas cette question pour rire.

Une voix: Vous n'êtes même pas drôle.

M. le Président: Le député, comme tous ses collègues, a le droit de poser une question et il a droit à la courtoisie des autres députés pour pouvoir le faire.

M. Young: Monsieur le Président, je ne répèterai pas la question. Je dirai simplement que la vie politique de notre pays va très mal depuis quelques mois et que les Canadiens exigent une explication et ne se contenteront pas des huées et des cris qui fusent de l'autre côté. C'est tout ce que j'ai à demander.

M. le Président: Il ne semble pas y avoir de question. Le ministre voudra peut-être commenter.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, l'atmosphère politique de notre pays est très mauvaise. Si ça continue, quiconque tient à sa réputation ne voudra plus jamais se lancer en politique. A ce propos, mes deux fils ont payé notre part de ce voyage parce qu'ils avaient déjà été si blessés par ce genre d'accusations non fondées qu'ils ont voulu protéger leur paternel.

Une voix: Bravo!

M. Crosbie: Il n'y a pas de conflit d'intérêts dans ce voyage. Je suis allé à un dîner de Noël avec Pierre Jeanniot d'Air Canada. Je suppose que je devrais démissionner pour cette raison si l'on en croit la députée d'Hamilton-Est. J'ai participé au dîner annuel du *Beaver Club* avec le président du CN. Je suppose que je devrais démissionner pour cela. Pendant que je pêchais au Labrador, j'ai vu certains députés libéraux faire la même chose, notamment le chef de l'Opposition, qui était accompagné d'un homme d'affaires de Goose Bay—Happy Valley. Je suppose qu'on devrait leur demander de démissionner pour cela. Pourquoi ne démissionnons-nous pas tous, tant qu'à y être?

Des voix: Bravo!

Des voix: Allez-y.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

LA DEMANDE DU C.P. ET DE LA SOCIÉTÉ *FLYING TIGERS* POUR EXPLOITER UN SERVICE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à Monsieur T, ministre des Transports. Elle n'a rien à voir avec son voyage de pêche. Il doit savoir après s'être entretenu avec le président du Canadien Pacifique à Terre-Neuve en août dernier, que la société Canadien Pacifique et la société américaine *Flying Tigers* ont présenté une demande conjointe à la CCT pour exploiter un service commun de transport des marchandises. Étant donné qu'un marché de ce genre permettrait d'éluder l'application des accords internationaux du Canada et autoriserait la substitution d'équipages américains aux équipages canadiens, pourquoi le ministre a-t-il écrit en date du 21 octobre 1986 au vice-président de la Commission canadienne des transports lui demandant de rendre une décision dans un délai de six à huit semaines? Le ministre voudrait-il expliquer la chose à la Chambre?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je n'hésite nullement à expliquer à la Chambre qu'une décision à ce sujet devrait être prise rapidement dans l'intérêt de la politique aérienne du Canada. Le président du CP m'a effectivement demandé de prendre immédiatement une décision à cet égard et si je ne pouvais le faire, de rendre une décision provisoire, afin que les sociétés puissent agir sur-le-champ. J'ai rejeté les deux requêtes. Je les ai renvoyées à la CCT lui demandant de prendre une décision dans un délai de huit à dix semaines car le Canadien Pacifique estime l'affaire urgente. J'ai agi conformément à l'avis de mes collaborateurs.

Je ne prends pas une décision parce que je connais ou ne connais pas certaines personnes; ceux qui me connaissent savent que malgré nos rapports personnels, je ne ferai rien qui soit à mon avis contraire à l'intérêt public ou à l'intérêt bien compris de mon ministère.

LA RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je ne demande pas au ministre s'il connaît quelqu'un ou pas. Confirmera-t-il qu'une requête analogue a été présentée le 12 janvier 1981 à la CCT qui l'a rejetée? Confirmera-t-il également que la CCT ne rendra pas une décision sur la demande dont elle est saisie? Expliquera-t-il pourquoi il est saisi à nouveau de cette demande et doit rendre immédiatement une décision?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis saisi de l'affaire parce que la Commission a rejeté la responsabilité d'une décision sur moi. La CCT a recommandé que nous jugions favorablement la demande des sociétés CP et *Flying Tigers*. Voilà sa recommandation, mais elle voudrait que le ministre prenne cette décision. Je suis donc chargé de le faire et je prendrai ma décision compte tenu de tous les facteurs. J'examinerai tous les arguments que mes collaborateurs me présenteront. Vous pouvez certes croire que je prendrai la décision qui semblera dans l'intérêt bien compris de l'aéronautique canadienne et du gouvernement.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

ON DEMANDE DE VERSER UN PAIEMENT FINAL AUX PRODUCTEURS DE BLÉ DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Il sait que le compte du Syndicat du blé pour 1985-1986 est déficitaire en raison des pertes subies par la Commission canadienne du blé sur les ventes de blé de moindre qualité, et il sait de plus qu'un surplus de 54 millions de dollars réalisé sur les ventes de blé de qualité supérieure a servi à combler partiellement ce déficit. Comme il ne semble pas juste que les producteurs de blé de qualité supérieure aient à subventionner les pertes subies sur les ventes de blé de catégories inférieures, envisagera-t-il de faire un paiement final de 54 millions aux producteurs des catégories de blé de qualité supérieure, c'est-à-dire le blé à forte teneur en protéine et les blés de force n^{os} 1 et 2?

• (1450)

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Comme le député le sait, monsieur le Président, il s'agit-là d'une question épineuse à laquelle il n'y a pas de réponse facile. Je dois faire remarquer que le montant du déficit global dans les comptes des trois syndicats s'élève à 200 millions de dollars, ce qui, je crois, donne une idée des marchés internationaux très exigeants auxquels nous avons affaire.

Deuxièmement, nous avons élargi les écarts pour nous prémunir contre la possibilité que ce genre de situation se représente aussi bien l'an prochain que dans les années subséquentes. Troisièmement, le député et la majorité des producteurs en conviendront sans doute, le système de syndicat nous a très bien servis, surtout en ces temps très difficiles.

Quant à la question elle-même du député, je vais rencontrer plus tard aujourd'hui ou ce soir, comme le député l'a déjà fait aujourd'hui je crois, les représentants des producteurs de blé qui sont ici à Ottawa pour discuter de la question.

* * *

L'ADMINISTRATION

L'OCTROI DES CONTRATS DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Au cours de la dernière campagne électorale, il a fait grand cas des abus de l'ancien gouvernement libéral en matière de favoritisme dans l'octroi des contrats. Deux ans et demi plus tard, le premier ministre pense-t-il avoir beaucoup amélioré la situation?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il suffit de faire un retour aux années 1964 et 1965, pour se convaincre qu'il régnait à la Chambre et dans l'ensemble du Canada une situation politique profondément déplorable et malheureuse. Il y avait beaucoup d'injustice. Quiconque étudie le climat d'il y a 20 ans reconnaîtra que la Chambre était victime d'une grande injustice. Des accusations non fondées et inutilement néfastes fusaient de toutes parts. Dès qu'une rumeur avait été lancée à la Chambre, les médias s'empressaient de la diffuser sans que les personnes concernées n'aient la moindre chance de se défendre.

Pour répondre à mon collègue, le même climat est en train de naître à la Chambre. Ce phénomène se produit essentiellement quand on refuse à ses collègues, peu importe les exigences d'un débat intensément sectaire, le droit dont jouit tout citoyen en vertu de nos lois et de nos coutumes, soit la présomption d'innocence.

Si le député parle de climat, je reconnais que celui-ci s'est détérioré. C'est fort dommage, car malgré les imperfections du milieu politique, composé d'êtres humains qui ont tous leurs faiblesses, personne n'avait prévu qu'on se servirait de ce mécanisme pour calomnier ses collègues, ruiner des carrières et nous refuser les uns les autres le bénéfice du doute, la présomption d'innocence. J'estime profondément déplorable tout écart de cette nature, et je partage le sentiment de mon collègue à cet égard.

M. Riis: Ma question concernait le favoritisme dans l'octroi des contrats et le fait que le premier ministre s'était engagé à mieux faire que le gouvernement précédent, dont il déplorait les méthodes. Je lui ai demandé s'il estime que la situation s'est suffisamment améliorée.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): La fin de semaine dernière, le premier ministre se disait préoccupé et affirmait avoir en tête des idées précises sur les moyens d'améliorer la situation. Est-ce que le premier ministre peut indiquer à la Chambre et à la population du Canada quand il prévoit révéler ces idées précises?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai évidemment rappelé la situation d'il y a 20 ans sans vouloir blâmer qui que ce soit. Je voulais tout simplement souligner qu'il s'agit à mon avis d'une époque regrettable de notre histoire politique. L'atmosphère était viciée et la réputation de certaines personnes a été inutilement souillée. Le député pose une question au sujet du climat qui donne lieu au même genre d'accusations, lesquelles causeront sans aucun doute le même tort et en rétrospective, seront fort probablement jugées inutilement dommageables puisque l'on n'accorde pas de présomption d'innocence. A cet égard, j'affirme au député que le gouvernement appuiera et mettra en oeuvre toute mesure nécessaire pour renforcer nos institutions.

* * *

L'EMPLOI

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'EMPLOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Nous apprenions vendredi dernier que le taux de chômage avait augmenté à 9,7 p. 100 en janvier, les plus fortes hausses ayant eu lieu en Alberta et au Québec et l'Ontario étant la seule province à enregistrer une baisse. Puisque la situation s'est détériorée, comment le ministre peut-il justifier les compressions de 200 millions de dollars des programmes d'emploi qu'il a annoncées le 30 juin à la conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Emploi? Le ministre va-t-il recommander l'annulation immédiate de ces compressions et le lancement de nouveaux programmes pour réduire les forts taux de chômage des régions?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'aurais été heureux que mon collègue me pose cette question pendant les quatre mois précédant le mois de janvier parce que constamment nous avons eu une amélioration au niveau des chiffres de l'emploi. Donc il est bien évident que lorsqu'on parle d'un mois en particulier . . . il est sage et je suis sûr que mon collègue va attendre un peu plus longtemps.

Concernant les 200 millions de dollars, d'abord, il n'y a pas 200 millions coupés dans les programmes. Si nous considérons les coûts administratifs, etc., cela représente à peu près 100 millions, et je pense que notre gouvernement a fait les preuves qu'il avait à faire depuis deux ans et demi, avec 675 000 emplois créés à l'intérieur d'un programme économique s'appliquant à la grandeur du pays. Je ne nie pas que certaines régions aient des problèmes, mais quand je pense à l'Ouest du pays, au-delà de deux milliards de dollars ont été investis, qui ont des répercussions sur la création d'emplois. Je pense que mon collègue, encore une fois, doit rêver d'avoir eu des résultats comme ceux-là.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À RECOMMANDER QUE L'ASSURANCE-CHÔMAGE SOIT APPLIQUÉE AU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question. Le taux moyen de chômage l'année dernière, toute l'année, était de 9.6 p. 100, maintenant c'est 9.6 p. 100. Comme ces mêmes statistiques la semaine dernière ont indiqué que le travail à temps partiel augmente aussi sur une base continuelle, est-ce que le ministre est prêt maintenant à recommander que l'assurance-chômage soit également appliquée pour le travail à temps partiel, tel que recommandé par plusieurs commissions?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si mon collègue prend ce chemin-là, on va le prendre comme du monde. C'est le rapport Forget auquel le député se réfère qui demande de reconnaître des paiements d'assurance-chômage pour des gens employés à mi-temps. Mais là le parti libéral va se brancher: ou vous appuyez le rapport Forget et vous le dites aux Canadiens, ou vous ne l'appuyez pas, mais arrêtez donc d'être toujours entre deux eaux!

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—LA RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je m'adresse au premier ministre. Hier soir, les premiers ministres des provinces se sont réunis à Toronto. C'est déjà en soi un événement exceptionnel.

Une voix: C'est la première fois depuis 1966.

M. Rodriguez: La première fois depuis 1966. Les premiers ministres des provinces sont unanimes à demander que le gouvernement fédéral les consulte pleinement chaque fois qu'il conclut une entente avec des puissances étrangères sur des questions qui concernent leur province. Le premier ministre est-il du même avis? S'engage-t-il à consulter les gouvernements provinciaux à l'avenir avant de signer des accords internationaux qui les concernent?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami semble s'étonner de ces rencontres. Depuis que nous sommes au pouvoir, des conférences des premiers ministres se tiennent tous les ans. J'estime qu'elles sont salutaires pour le pays et pour la fédération. Mon ami ne doit donc pas s'étonner que les premiers ministres des provinces se réunissent de temps à autre. Je trouve que c'est une bonne chose. Ils ont demandé que les conditions soient réexaminées afin de maximiser l'utilisation par le Canada de ces pêches d'une importance primordiale. Nous sommes tout disposés à avoir une réunion avec les provinces concernées afin de maximiser l'exploitation de cette ressource et pour aider le mieux possible les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador.

LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je signale au premier ministre que la réunion a été convoquée d'urgence par le premier ministre d'une province qui estime que son gouvernement et les Terre-Neuviens ont été laissés en dehors de cette affaire et que le gouvernement fédéral a tout bazardé. Les stocks de morue sont extrêmement importants pour les Terre-Neuviens. Le premier ministre n'admet-il pas que l'affaire a été mal engagée et promet-il maintenant que les Terre-Neuviens seront consultés jusqu'au moment d'apposer la signature sur un document? C'est ce que nous voulons savoir.

• (1500)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je vais répondre avant qu'expire mon ami qui nous accuse d'avoir tout bazardé. Le fait est que les premiers ministres des provinces ne sont pas de cet avis. Ils réclament au contraire la correction des lacunes dans les conditions afin d'assurer qu'elles maximisent l'utilisation par le Canada de ces pêches d'une importance primordiale. Nous ne nous y opposons pas.

Mon ami, le vice-premier ministre, a déjà fait savoir que le gouvernement regrettait les problèmes qui ont pu se poser au cours du processus. Nous veillerons à ce qu'ils ne se reproduisent plus. De concert avec le ministre des Transports et les députés ministériels extrêmement compétents de Terre-Neuve et du Labrador, nous allons travailler en étroite collaboration avec le gouvernement, l'opposition, tous les gens de Terre-Neuve et du Labrador afin de conclure la meilleure entente possible pour les pêcheurs de cette province.

LA MISE EN VALEUR DE L'ESPACE

LA STATION SPATIALE AMÉRICAINE—LE COÛT POUR LE CANADA

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Il sait bien que son gouvernement a promis d'injecter 800 millions de dollars dans la station spatiale américaine. Aux États-unis et ailleurs, les gens craignent que cette station ne serve à des fins militaires. Nous avons eu certaines confirmations la semaine dernière. Par ailleurs, nous avons appris que le coût passait de 8 à environ 13 milliards. Le gouvernement s'est-il assuré de ce que cette augmentation extraordinaire signifierait pour le Canada? Il y a plus, le gouvernement est-il sûr que la station spatiale ne sera pas utilisée dans le cadre de la recherche sur la Guerre des étoiles ou qu'elle ne servira pas à d'autres applications militaires?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons déjà exposé la position du gouvernement à cet égard. En réponse au premier volet de la question du député, je dirai que des réunions se tiennent pour le moment. J'en reparlerai bien volontiers au député lorsque ces consultations seront terminées.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE SUSPENDRE LA PARTICIPATION DU CANADA

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, le premier ministre peut-il promettre de suspendre la participation du Canada tant que l'on ne connaîtra pas exactement la nature des objectifs et de la mission de la station spatiale ni son coût?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous faisons des consultations pour nous assurer que les objectifs actuels correspondent à ceux auxquels le gouvernement du Canada donne son entière adhésion. Si une certaine confusion règne, ce n'est pas au sujet des objectifs que le gouvernement essayera sans relâche d'atteindre.

M. le Président: La prochaine question sera la dernière. Le député de Fraser Valley-Est a la parole.

* * *

LES RÉFUGIÉS

L'ARRIVÉE POSSIBLE DE TAMOULS EN PROVENANCE DE L'ALLEMAGNE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Une fois de plus, nous entendons parler d'une arrivée possible de Tamouls. Vu que l'on dit qu'il y a un flot continu de réfugiés d'Amérique centrale en provenance des États-Unis, le ministre pourrait-il nous dire ce que nous faisons pour empêcher que l'on n'abuse davantage de notre politique concernant l'immigration et le statut de réfugié?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que la question est excellente. Concernant les rumeurs sur un navire éventuel de Tamouls, je pense que ces rumeurs sont régulières, nous en recevons de façon constante de la part de pays d'Europe. La capacité que nous avons actuellement est d'être en contact avec les autorités allemandes particulièrement pour tenter d'être informés constamment. Maintenant, si au moment où cela se produit le vaisseau est déjà arrivé dans les eaux canadiennes ou touche le sol canadien, les règlements habituels s'appliquent à savoir que le Sri Lanka est un pays dont nous ne déportons pas les habitants, lesquels reçoivent automatiquement un permis de séjour, ce que nous avons fait l'an dernier. Cependant, vous savez que le gouvernement s'apprête, nous l'espérons très bientôt, à présenter un projet de loi qui va tenter de circonscrire la question et, éventuellement, nous permettre d'améliorer la façon dont nous traitons actuellement du dossier. Je peux même dire que nous travaillons actuellement sur des mesures temporaires qui pourraient nous permettre éventuellement d'encadrer davantage le problème auquel le député se réfère.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE—LES RESPONSABILITÉS DES DÉPUTÉS

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos de quelque chose qui s'est passé pendant la période des questions. Il s'agit essentiellement de la question de l'immunité parlementaire.

Je renvoie Votre Honneur au commentaire 55 du Beauchesne. Je ne vais pas le lire, car je sais que la présidence, comme les autres députés, le connaît bien. Il porte sur la liberté de parole à la Chambre des communes, un des privilèges du député, et le fait qu'aucun d'entre nous ne peut être poursuivi devant une cour quelconque pour une déclaration faite ici. C'est probablement le privilège le plus fondamental que nous ayons en tant que députés. Je pense aussi que c'est un privilège que nous devons traiter avec beaucoup de respect et de vénération, car c'est le principe à la base du fonctionnement de cette Chambre.

Il est clair que cette immunité a été accordée pour que les députés se sentent libres de faire à la Chambre des déclarations sur un sujet quelconque, s'ils jugent que c'est nécessaire à la bonne marche du gouvernement et à propos de mesures touchant diverses régions sur des questions jugées importantes. L'idée fondamentale c'est que nous sommes libres de faire de telles déclarations.

Cependant, ce principe de la liberté de parole entraîne aussi certaines responsabilités. L'une d'elles, qui est intimement liée à l'immunité parlementaire, est que, en tant que députés, nous sommes responsables de nos gestes et de nos propos à la Chambre des communes. Si Votre Honneur se reporte au commentaire 359(7) de Beauchesne elle verra qu'il dit:

La question doit respecter les convenances de la Chambre en ce qui a trait aux insinuations, à l'imputation de visées, ou aux calomnies à l'endroit de personnes à la Chambre, ou même ailleurs.

J'interviens, car je crois qu'en tant que députés, nous avons un privilège et un droit, la liberté d'expression, qui nous protège contre toute poursuite juridique. Cependant, comme on le précise dans Beauchesne, nous avons également certaines responsabilités. Il nous incombe d'utiliser ces privilèges avec beaucoup de discernement.

Ce que je vous demande de faire, monsieur le Président—et je ne veux m'en prendre à aucun député en particulier—c'est d'examiner le compte rendu d'aujourd'hui et de vous pencher tout particulièrement sur les faits contenus, selon moi, dans certaines des questions, qui calomniaient et contenaient des insinuations. Selon moi, ces questions violent manifestement les traditions décrites dans Beauchesne. On nous a accordé un privilège vraiment fondamental. Lorsqu'on abuse de ce privilège et qu'on s'en sert à des fins politiques, en faisant des affirmations qui ne sont basées sur aucun fait, mais servent simplement à faire les manchettes ou à marquer des points, je prétends alors qu'il s'agit d'un abus du Règlement qui nous gouverne. On se sert à mauvais escient d'un privilège qui nous a été accordé. Je demande à Votre Honneur de bien vouloir examiner le compte rendu en tenant compte du commentaire 359(7).

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, je suis très heureux de me lever aussi sur ce rappel au Règlement parce que justement je voulais soulever les remarques entre autres du premier ministre (M. Mulroney) à l'effet qu'on faisait des accusations contre certains membres de son personnel ou de son entourage. Le premier ministre a répondu à cela que c'étaient des tissus de mensonges.

Maintenant, monsieur le Président, j'aimerais vous ramener aux premières questions que j'ai posées le vendredi 6 février, et si vous regardez les questions qui ont été posées, je demandais si le vice-premier ministre pourrait informer la Chambre sur le rôle qu'a joué . . .

M. le Président: Je pense que probablement l'honorable député a un sujet qui est très important, mais selon le Règlement, il est nécessaire, si vous avez une plainte, de prendre la plainte en considération immédiatement. Vous avez référé aux plaintes de la semaine passée.

M. Lapierre: Monsieur le Président, dans le contexte du débat et du rappel au Règlement, ce n'est pas une plainte que je veux faire. La seule chose que je veux vous dire, par exemple, aujourd'hui, c'est que ma question était, et c'est bien simple, le chef de Cabinet du premier ministre a admis avoir été impliqué dans le dossier à au moins 10 reprises. Et, monsieur le Président, j'ai pris cette information des journaux que vous avez lus vous aussi ce matin.

Ce que j'ai de la difficulté à comprendre, c'est de la part et du premier ministre et du député qui soulève le rappel au Règlement, en prétendant qu'on a fait des accusations. Si on avait eu des réponses satisfaisantes, monsieur le Président, on n'aurait pas besoin de répéter la question cinq ou six fois. Et la réalité, monsieur le Président, c'est que notre devoir aussi comme parlementaires, c'est d'obtenir de la part du gouvernement de véritables réponses selon ses responsabilités. Personnellement, monsieur le Président, je pense que le premier ministre a un devoir de répondre à cette Chambre et si on veut essayer de nous museler en prétendant qu'on porte des accusations chaque fois qu'on pose une question, la liberté d'agir, comme députés, est entravée par le fait même. Et par conséquent, j'ose espérer que vous prendrez le temps de lire toutes les remarques qui ont été faites dans ce débat. J'aimerais bien avoir votre avis. Mais dites-vous une chose, je pense qu'on a un rôle fondamental d'obtenir la vérité, ce qui est une mission presque impossible dans ce Parlement, monsieur le Président.

• (1510)

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je souhaite répondre à la question soulevée par le député de Peace River (M. Cooper). Si le député écoutait ses propres paroles, il s'apercevrait qu'elles renferment la réponse à ses craintes. Sauf erreur, je crois avoir bien saisi ce qu'il a dit lorsqu'il s'est penché sur la notion de l'immunité parlementaire. Il a déclaré que les députés devraient ainsi être en mesure de faire à la Chambre, quand bon leur semble, les déclarations qu'ils jugent nécessaires. Si c'est le cas, cette liberté ne peut certes pas être réduite au point où les députés ne pourraient faire que des déclarations satisfaisantes pour le gouvernement, ou dont le libellé lui convient. C'est tout à fait clair, selon moi, en ce qui a trait à la question qu'il soulève.

Le commentaire de Beauchesne auquel le député s'est reporté constitue un ensemble de directives que l'Orateur de l'époque avait établies en 1975 pour aider la Chambre à comprendre la façon dont il entendait exercer son pouvoir discrétionnaire relativement à la période des questions. J'ai signalé à peine hier que ces directives qui figurent dans Beauchesne ont non seulement été remplacées par d'autres établies ultérieurement, mais plus précisément par celles élaborées par votre prédécesseur à la Chambre, sans parler des centaines de précédents établis à la suite des questions posées par les conservateurs à l'époque où ils siégeaient dans l'opposition et que vos distingués prédécesseurs ont entièrement acceptés. Le langage employé dans ces questions ne respecte certes pas une norme moins élevée, et il n'est certes pas moins vigoureux que celui utilisé aujourd'hui au cours de la période des questions. Je soutiens que le rappel au Règlement du député de Peace River a été infirmé par les centaines de précédents établis par le langage utilisé par les conservateurs à l'époque où ils siégeaient dans l'opposition et qu'avaient accepté vos distingués prédécesseurs.

Qui plus est, je suggère, en toute déférence, qu'aucun Orateur n'a établi de directives pour informer la Chambre de la façon dont il entendait user de son pouvoir discrétionnaire pour décider des questions qui sont acceptées au cours de la période des questions et, partant, pour restreindre la liberté d'expression dont les députés jouissent à la Chambre et qui a été établie en application du principe de l'immunité parlementaire. Voilà ce que le député de Peace River vous invite à faire. A mon avis, la notion de liberté d'expression qui découle de celle de l'immunité parlementaire doit l'emporter sur toute directive que l'Orateur peut élaborer relativement à la discrétion qu'il entend exercer à l'égard des questions qu'il juge admissibles au

cours de la période des questions ou au cours de tout débat à la Chambre.

En terminant, je dirai que si le député s'inquiétait autant qu'il en a l'air de cette affaire, il aurait pris la parole pour se plaindre non seulement des questions posées aujourd'hui, mais surtout des réponses fournies par son chef. Ainsi, en réponse à une question qu'il a dit ne pas avoir entendue, ainsi que vous l'avez signalé, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré qu'il l'a tenait pour diffamatoire et malveillante. Or, le mot «diffamatoire» figure parmi ceux que les précédents Orateurs ont jugé non parlementaires et qui figurent dans Beauchesne. Quand le député a pris la parole, j'ai pensé qu'il allait invoquer le Règlement pour inviter son chef à retirer le mot «diffamatoire», car il est non parlementaire. Si le député l'avait fait, la Chambre pourrait prendre tant soit peu au sérieux et peut-être appuyer son rappel au Règlement. Comme il ne l'a pas fait, je dirai, en toute déférence, que compte tenu des précédents, du fait que le député a déclaré dans son entrée en matière que les députés doivent se sentir libres de parler franchement à la Chambre, et compte tenu également de ce qu'il n'a pas dit, je soutiens, en toute déférence, que son rappel au Règlement est dénué de fondement.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'interviens pour abonder dans le sens de mon collègue le député de Peace River (M. Cooper). Je ne vois pas la nécessité de répliquer aux observations du député de Shefford (M. Lapierre). Mais je tiens à dire deux choses au sujet des propos du député de Windsor-Ouest (M. Gray).

Tout d'abord le leader parlementaire de l'opposition officielle a invoqué la «liberté de parole». Son argument portait sur deux points; d'une part, il y a liberté de parole au Parlement mais, d'autre part, nous avons le devoir d'en faire un usage prudent et réfléchi en tant que députés. Voilà ce qu'a dit mon honorable collègue. C'est probablement par inadvertance que mon collègue de l'opposition officielle s'en est pris à l'expression «liberté de parole». Mon collègue a dit qu'on ne pouvait pas jouir de la liberté de parole si l'on n'en faisait pas un usage consciencieux. Voilà ce que nous cherchons, l'usage consciencieux de la liberté de parole.

Je serais heureux qu'on dresse le parallèle entre ce que nous avons fait dans l'opposition et la façon dont l'opposition officielle pose ses questions. Remarquez que je ne mêle pas le Nouveau parti démocratique à cette affaire. J'invite à faire le parallèle quand on le voudra avec notre façon de poser des questions, l'étendue des dossiers, notre traitement des inégalités régionales et des questions sociales, parce que je peux le dire à la Chambre, monsieur le Président, j'ai pris des notes à cette époque. Il n'y a absolument pas de comparaison entre amener un gouvernement à rendre des comptes, comme nous l'avons fait, et la calomnie, qui est ce que l'opposition pratique journellement.

M. Gray (Windsor-Ouest): J'invoque le Règlement. Il est tout à fait clair que le mot «calomnie» est antiréglementaire. J'invite le député à retirer ce terme, sans que vous le lui demandiez surtout, s'il prend au sérieux ce qu'il vient de dire il y a un instant.

M. Lewis: Je n'ai jamais prétendu aujourd'hui ni en d'autre temps que tel ou tel député de l'opposition s'était lancé dans des calomnies. J'ai dit que ce genre de conduite est calomnieux.

M. Gray (Windsor-Ouest): Le député parlait de la conduite de l'opposition.

M. Lewis: En général.

M. le Président: Je m'excuse auprès du député. J'allais lui accorder la parole, et si je ne le fais pas la Chambre n'aura pas l'avantage de l'entendre.

M. Gray (Windsor-Ouest): Je vous reporte à la page 110 du Beauchesne. Un président de la Chambre a statué, comme on peut le voir à la page 8110 des Débats du 8 août 1960, que les termes «accusations diffamatoires» étaient antiréglementaires. Je pense que cela concorde avec ce qu'a dit mon collègue. S'il tient tant à établir des normes de conduite à la Chambre, qu'il donne l'exemple en retirant de tels propos.

M. Lewis: On ne peut contenter tout le monde et son père dit un vieux proverbe. Tout à l'heure, mon collègue disait vouloir faire table rase des précédents pour aujourd'hui.

• (1520)

Or, voilà maintenant qu'il nous demande de nous reporter au Beauchesne pour confirmer son argument. Il faudrait que mon collègue se décide. Je conviens que nous devrions établir de nouveaux précédents maintenant, mais faisons-le à des conditions dont nous conviendrons mutuellement. On ne peut faire table rase d'un précédent et faire volte-face la minute suivante en invoquant ce même précédent pour étayer ses accusations.

Nous devons tous chercher à relever la tenue des débats et c'est peut-être bien ce que nous faisons maintenant. Quant à nous, nous consulterons volontiers la transcription de nos délibérations si mon collègue est prêt à en faire autant afin de relever le niveau des délibérations à la Chambre.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, c'est à contrecoeur que je viens ajouter mes observations à un débat que je réprouve. A l'instar de la population canadienne, de plus en plus de députés—peut-être la plupart, mais pas tous—sont très découragés de la façon dont les choses ont évolué ces derniers jours et ces dernières semaines. Par moments, il est impossible de poser le genre de questions que l'opposition devrait poser aux ministres, au premier ministre (M. Mulroney) et au vice-premier ministre (M. Mazankowski) parce qu'il faut se pencher sur l'abus ou l'apparent abus des privilèges et des procédures de contrat par les collaborateurs du premier ministre. Cela empêche la Chambre de fonctionner normalement. Cela empêche le gouvernement de fonctionner comme il le devrait. Très franchement, cela nous inquiète de plus en plus.

Les choses allaient fort bien aujourd'hui. Nous avons eu un débat très productif ce matin. Nous nous attendions à quelque chose d'aussi productif en après-midi. Toutefois, il a fallu qu'un député ministériel invoque le Règlement sur un point extrêmement fallacieux, ce qui m'a d'ailleurs étonné car je sais que le député en question connaît bien le Règlement et la procédure et je connais le sérieux avec lequel il se penche habituellement sur ces questions. Mais pas aujourd'hui. L'argumentation avancée n'est pas valable à mon humble avis. J'ose croire que nous arriverons à mettre un terme à cette niaiserie et à passer à l'étude des affaires de la Chambre et du pays.

M. le Président: La présidence a écouté attentivement le recours au Règlement du député de Peace River (M. Cooper), de même que l'honorable secrétaire parlementaire, et les députés de Shefford (M. Lapierre), de Windsor-Ouest (M. Gray) et de Kamloops—Shuswap (M. Riis).

Venons-en à la plainte que le député de Windsor-Ouest a formulée au cours du débat à propos du mot «diffamatoire» utilisé par le secrétaire parlementaire. Je n'ai pas eu l'occasion d'examiner les «bleus». J'ai l'impression que ce mot ne visait aucun député, mais qu'il voulait plutôt décrire de façon générale certaines questions posées, aujourd'hui ou il y a plusieurs jours. En principe, ce mot n'a pas été utilisé de façon non parlementaire. Je tiens à faire remarquer, et j'espère que le député de Windsor-Ouest sera d'accord, que le secrétaire parlementaire a bien précisé qu'il ne désignait aucun député.

Ces derniers comprendront que l'on soulève à la Chambre des questions qui revêtent beaucoup d'importance pour le public et pour chaque député. La présidence s'est efforcée de veiller à ce que la liberté de parole dont les députés ont parlé, et surtout le député de Windsor-Ouest, qui peut être très éloquent sur ce sujet, ne soit diminuée en rien. Peut-être pourrait-on se plaindre, au contraire, d'un certain laxisme à cet égard.

La présidence doit se conformer aux usages auxquels la Chambre est habituée. Par conséquent, je demanderais aux députés de faire ce qui suit. Comme la présidence l'a dit hier, il est toujours possible de poser des questions percutantes sans enfreindre le Règlement. Les questions peuvent laisser transparaître une critique, de vives inquiétudes ou même une désapprobation totale. Si l'on fait preuve d'un peu d'habileté, il est possible de les poser de façon à ne pas aller à l'encontre du Règlement et à ne pas causer de désordre obligeant la présidence à intervenir. Je remercie les députés d'avoir fait preuve de beaucoup de modération. Hier, la présidence a dû réprimander les deux côtés de la Chambre, mais la plupart de ces réprimandes ont été bien acceptées.

Je reviens toutefois à la question soulevée par le député de Peace River pour dire que, sans vouloir empiéter sur le droit à la liberté de parole, la Chambre ne peut fonctionner qu'à la condition que chacun respecte les règles du jeu. Je n'ai rien à ajouter à la conversation de cet après-midi, mais je dois assurer au député de Windsor-Ouest que la présidence ne s'orientera jamais dans une voie qui, comme l'a dit le député de Shefford, risque de porter atteinte à la liberté de parole des députés.

Quelle que soit l'importance de la question, je demanderais à tous les députés des deux côtés de la Chambre d'essayer de toujours jouer franc jeu, même si cette règle n'est pas nécessairement inscrite noir sur blanc.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986 SUR LES TRANSPORTS ROUTIERS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-19, concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports, ainsi que de la motion de M. Lewis (p. 3220).

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, il semble évident que le gouvernement désire faire adopter le projet de loi C-19 par le Parlement avec une hâte plutôt incongrue. J'interviens dans ce débat pour dénoncer cette manoeuvre du gouvernement.

Le projet de loi C-19, concernant la Loi de 1986 sur les transports routiers, remplace une très vieille loi adoptée par le Parlement en 1953 ou 1954. Il est très compréhensible qu'une loi adoptée par le Parlement dans les années 50 ait besoin d'être modifiée et mise à jour pour répondre aux exigences et aux besoins des années 80, 90 et même de l'an 2 000. Le moment est probablement venu d'effectuer des changements, en ce qui concerne les besoins de l'industrie du camionnage. Cependant, dans cette perspective, le Parlement a sûrement besoin de prendre le temps d'étudier soigneusement toutes les implications, les résultats et les conséquences qu'aura cette modification.

Si les ministériels proposent maintenant de mettre la question aux voix, cela prouve qu'ils en savent suffisamment ou qu'ils le croient et qu'ils en assez ont entendu, ou qu'ils le croient. Ils sont peut-être suffisamment convaincus du bien-fondé du projet de loi C-19 pour estimer qu'il n'est pas nécessaire de poursuivre le débat. Cependant, les députés de ce côté de la Chambre déclarent que ce n'est pas le cas, qu'il nous faut davantage de temps pour prendre en considération, creuser et débattre les principes de ce projet de loi.

Je rappelle aux députés que l'Association canadienne du camionnage a décidé il y a quelque temps que le moment était venu de réexaminer la position de l'industrie à propos de la réforme de la réglementation des transporteurs routiers, et qu'il lui a fallu beaucoup de temps pour établir une nouvelle politique. En fait, le projet de loi C-19 est l'aboutissement de trois années complètes de lutte acharnée entre les divers intérêts—les expéditeurs, les camionneurs et le gouvernement. Il a fallu trois ans pour mettre au point la politique qui se retrouve maintenant en partie dans le projet de loi C-19 mais la Chambre n'a commencé à étudier ce projet de loi que jeudi dernier. Lundi, l'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, après avoir parlé pendant quatre minutes, a proposé, au nom du gouvernement, qu'on passe au vote. Trouvez-vous juste, monsieur, que nous n'ayons qu'une heure et 28 minutes pour débattre un projet de loi contenant une politique qu'il a fallu trois ans pour mettre au point et qui porte sur une importante question à laquelle on n'a pas touché depuis les années 1950?

• (1530)

Je dois vous supplier, monsieur le Président, ainsi que tous les députés, de nous accorder plus de temps, à nous aussi. Ne nous poussez pas. La Chambre n'a pas pour fonction d'entériner aveuglément les projets de loi et elle n'est pas une usine qui produit les projets de loi à la chaîne. A cet argument, certains députés répliquent que nous devrions laisser le projet de loi aller au comité où l'on pourra l'étudier en profondeur et peut-être même l'amender. Ce projet de loi ira, bien sûr, au comité mais, à mon avis, il ne devrait pas y aller avant que la Chambre n'en ait bien compris et accepté ou rejeté les principes.

On dit que la deuxième lecture d'un projet de loi est une affaire courante mais nous ne devrions jamais la faire de façon si routinière que nous n'ayons pas le temps de débattre un important changement de politique ou une nouvelle orientation. Ce n'est pas que je m'oppose aux nouvelles orientations, loin de là, mais je crois que les parlementaires ne devraient pas adopter les principes fondamentaux de ce projet de loi d'une manière irréfléchie ou précipitée. Ai-je tort de croire cela, monsieur le Président?

Les parlements datent de l'époque des rois anglo-saxons. Même s'ils n'étaient pas aussi représentatifs que ceux d'aujourd'hui, nous savons que les premiers parlements se considéraient eux-mêmes comme des assemblées législatives, administratives et judiciaires suprêmes et qu'aucun des anciens rois britanniques n'aurait tenté de légiférer sans leur avis et leur accord. Je veux simplement dire qu'il nous faut du temps pour étudier ce projet de loi. En demandant qu'on nous en donne le temps, nous devons nous rappeler les origines très anciennes de cette honorable Chambre.

Le rôle de la Couronne est joué aujourd'hui par le pouvoir exécutif, soit le premier ministre (M. Mulroney) et ses ministres. Tout député peut cependant dire au pouvoir exécutif qu'il n'a pas le droit de considérer le Parlement comme une quantité négligeable ni d'abuser de ses droits et de ses privilèges. Le plus important de ces droits est celui de débattre à fond les mesures importantes comme le projet de loi C-19. Ne trouvez-vous pas quelque peu exagéré, monsieur le Président, qu'un député propose lundi que la motion soit mise aux voix dès maintenant quand le débat n'a commencé que le jeudi de la semaine précédente? A mon avis, c'est exagéré

En proposant cette motion, le gouvernement empêche la Parlement de même songer à la possibilité de prendre une décision importante. Je voudrais expliquer ce que le Parlement aurait pu décider. Le Parlement ne l'aurait sans doute pas fait, mais il aurait pu au moins réfléchir à cette possibilité. Il aurait pu décider que le projet de loi ne soit pas lu pour la deuxième fois maintenant, mais seulement dans six mois. Nous ne pouvons plus présenter une telle motion. On nous a empêchés de le faire.

Un projet de loi qui reflète une nouvelle politique élaborée après trois ans de collaboration entre l'industrie, ses clients et le gouvernement et qui remplacera une politique remontant aux années 50 pourrait très bien nécessiter au moins six mois d'étude. Pendant les congés parlementaires en février et à Pâques, nous pourrions vouloir parler aux expéditeurs et aux camionneurs de nos régions pour leur demander si, à leur avis, le projet de loi C-19 fait ce qu'ils espéraient qu'il ferait. Il y a de fortes indications que le projet de loi C-19 ne correspond pas à leurs désirs et que le consensus obtenu après trois ans laisse beaucoup à désirer, du moins dans la façon dont il est reflété dans le projet de loi.

L'Association canadienne du camionnage a récemment réexaminé très attentivement la position qu'elle avait prise après avoir examiné sérieusement la situation pendant trois ans. Elle a examiné soigneusement la question et conclu que le projet de loi C-19 échouait lamentablement pour ce qui est d'effectuer une réforme graduelle de la réglementation. Elle a conclu que le projet de loi C-19 ne répondait à aucune des préoccupations majeures de l'industrie. Au début, l'industrie croyait que cette mesure répondait vraiment à ses désirs, mais elle a maintenant constaté que ce n'était pas le cas.

Le message est clair. La motion ne devrait pas être mise aux voix dès maintenant. La question devrait être débattue davantage et peut-être même mise de côté pour une brève période. Un gouvernement aussi mal assuré et inexpérimenté que celui-ci ne voudrait certainement pas imposer à l'industrie du camionnage un ensemble de réformes mal conçues qui risque de ne pas atteindre l'objectif visé. Les députés de ce côté-ci de la Chambre sont bien d'accord avec l'objectif du gouvernement. Nous espérons tous que, après la réglementation excessive qui lui était imposée dans le passé, l'industrie pourra en arriver à la pleine déréglementation en douceur. Cependant, nous devons bien réfléchir avant de le faire.

Le gouvernement cherche-t-il vraiment à faire adopter à la Chambre un projet de loi qui risque de donner aux camionneurs américains un gros avantage concurrentiel sur leurs homologues canadiens? L'industrie du camionnage américaine jouit déjà de certains avantages grâce à la réforme fiscale déjà en vigueur aux États-Unis, mais pas encore au Canada, et grâce à la diminution des taxes sur le carburant. L'industrie a déjà élaboré une nouvelle politique en dépit du projet de loi C-19 que le gouvernement veut nous faire adopter. Le Parlement a besoin de temps pour examiner cette nouvelle politique et la question ne doit donc pas être mise aux voix maintenant. Nous devrions examiner de plus près ce qui s'est passé ces dernières jours et depuis quelques semaines.

L'industrie est convaincue, par exemple, qu'en adoptant un critère entièrement nouveau, comme le prévoit le projet de loi C-19, on provoquera une avalanche de demandes. Le nouvel organisme sera donc débordé avant même d'avoir pu faire ses preuves. L'industrie est convaincue que le projet de loi C-19 donnera lieu à de nombreuses contestations judiciaires et elle s'inquiète au sujet des problèmes de sécurité.

• (1540)

Les députés savent sans doute qu'aux États-Unis, la réforme de la réglementation du transport routier a porté principalement sur les aspects économiques. Les États-Unis n'ont pas tenu compte en même temps des questions touchant la sécurité, malgré leur importance. Aujourd'hui ils s'en mordent les doigts. Si nous déréglementons complètement les transports d'ici le 1er janvier 1988, un nouveau code national de sécurité sera-t-il également en vigueur? J'en doute, mais les députés veulent une réponse à cette question. Non, je pense qu'après seulement 1 heure et 20 minutes de débat, après avoir entendu les interventions de seulement six députés de ce côté-ci de la Chambre, il est trop tôt pour proposer de mettre la question aux voix. Le projet de loi C-18 exige un débat complet et approfondi. Après quoi, au lieu de le renvoyer à un comité, nous pourrions peut-être en reporter l'étude de six mois pour permettre au Parlement de suivre l'évolution de la situation dans ce domaine important de la politique publique.

L'industrie croit que l'on pourra peut-être calmer ses inquiétudes en modifiant certains articles du projet de loi C-19. L'article 7 la préoccupe tout particulièrement. Les responsables de l'industrie ont toutefois signalé que lorsqu'ils ont communiqué avec le ministre des Transports, on leur a répondu qu'il était trop tard pour rédiger une nouvelle version du projet de loi, et qu'ils devaient l'accepter sous sa forme actuelle. Autrement dit, les conseils que nous ont donnés les députés qui recommandent le renvoi de cette mesure au comité pour qu'il puisse l'examiner en profondeur et éventuellement la modifier, auront été inutiles. Nous savons que le gouvernement a déjà pris sa décision et que le projet de loi ne sera pas modifié. A la fin du débat, le projet de loi C-19 sera exactement le même qu'à l'heure actuelle. Il ne faut pas mettre cette question aux voix et le gouvernement, à mon avis, se déshonore en proposant cette motion après un débat aussi court.

Le comité parlementaire qui a examiné le document du gouvernement intitulé *Aller sans entraves* a fait certaines recommandations. Permettez-moi de ne parler que d'un domaine au sujet duquel les membres du comité ont fait certaines recommandations. Par exemple, le comité a déclaré que l'aspect international du camionnage devrait être traité d'une façon quelque peu différente de l'aspect national. Cette recommandation ne figure nullement dans le projet de loi C-19. La question ne devrait pas être mise aux voix maintenant. Nous devrions savoir pourquoi cette recommandation a été rejetée. Le projet de loi réclame la déréglementation du camionnage d'ici le 1er janvier 1988. De nombreuses provinces à la tête desquelles, comme la chose se produit si souvent, on retrouve l'Ontario avec les deux tiers du marché du camionnage, auraient voulu voir la période prolongée jusqu'à cinq ans avant que l'industrie ne soit entièrement déréglementée. Si elles voulaient ce répit, je demande à tous les députés et au gouvernement pourquoi la question devrait être maintenant mise aux voix? Nous voulons certes examiner et réfléchir beaucoup plus en profondeur que nous avons pu le faire dans un peu plus de deux heures.

M. le vice-président: Questions et observations.

M. Parry: Monsieur le Président, j'ai écouté avec vif intérêt les observations du député sur la façon de procéder du gouvernement et la bassesse qui en est la cause. Le député représente la circonscription qui a, exception faite peut-être de la mienne, le plus long tronçon de grande route à une seule chaussée. Je voudrais donc qu'il parle des répercussions de ce projet de loi sur sa circonscription notamment sur les diverses localités.

M. Penner: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Quand j'ai parlé à la Chambre de ce projet de loi, j'ai dit que ce qui m'inquiétait à propos de la déréglementation se retrouvait dans le projet de loi C-18. Le projet de loi C-19 s'inspire du même principe. Les régions reculées du pays pourront en souffrir parce que la position ou la politique préconisée insiste sur la concurrence. Parfois cette compétitivité fait que ceux qui sont en situation de soutenir la concurrence prospèrent et ne s'en tirent pas mal. Mais si vous êtes loin des sentiers battus, et un peu en dehors des principaux circuits de transport, vous n'êtes pas compétitif et vous risquez d'en souffrir.

A l'appui de mon propos, je citerai nul autre que le premier ministre du Manitoba. Les termes qu'il a employés pourraient fort bien s'appliquer à la région que je représente. Dans un discours prononcé dans sa province, devant une importante assemblée, il a dit que le projet fédéral de déréglementation de l'industrie compte trop sur la concurrence. Puis il a eu ce commentaire révélateur: s'il n'y a pas de changements, c'est-à-dire de changements au projet de loi, le gouvernement fédéral va restreindre les possibilités de croissance économique et aggraver les différences de possibilités de croissance qui séparent les provinces pauvres des provinces riches. Je voudrais simplement ajouter, quant à moi, entre régions pauvres et régions riches, parce qu'elles existent à l'intérieur même des provinces, et parce qu'il y a des provinces qui vont profiter de la déréglementation et d'autres qui vont en souffrir.

M. Kilgour: Monsieur le Président, le député sait que j'éprouve beaucoup de respect pour son sérieux et son intégrité. Sait-il que l'objet même du projet de loi est étudié depuis sept ou huit ans? Pourquoi ne se préoccupe-t-il pas plus des hommes et des femmes qui travaillent dans les entreprises de ressources naturelles de sa circonscription et du reste du Canada? N'ont pas de droits eux aussi? N'ont-ils pas le droit d'avoir des transports routiers plus compétitifs et efficaces, pour acheminer leurs produits vers des marchés internationaux de plus en plus compétitifs?

Comme le député le sait, il y a beaucoup d'emplois dans nos entreprises de ressources naturelles. Pourquoi lui et les députés du NPD donnent-ils constamment l'impression de ne pas tenir compte des intérêts légitimes des personnes en cause? Pourquoi, par exemple, y a-t-il beaucoup d'expéditeurs qui sont eux-mêmes entrés dans le transport routier? Il me semble à moi que s'ils l'ont fait, c'est qu'ils n'arrivent pas à obtenir les services de transporteurs routiers efficaces dont ils ont besoin immédiatement, et que nous essayons de faire réaliser par ce projet de loi. Le régime actuel ne répond pas aux besoins des expéditeurs. En deux mots donc, ce que je demande en réalité au député, c'est pourquoi il nous prie d'abandonner à leur sort les expéditeurs qui ont besoin de transporteurs efficaces pour livrer leurs produits sur les marchés.

Finalement, j'ai déjà dit qu'il y a plus de 1 000 transporteurs canadiens qui font bonne figure actuellement sur le marché américain du transport routier. Bien sûr, il y a beaucoup de sociétés américaines qui nous font concurrence ici. La conclusion qui s'impose est que nous pouvons soutenir la concurrence.

Grâce à l'accord Brock-Gotlieb, nous ne pouvons nous faire interdire le marché américain et nous sommes capables d'y soutenir la concurrence. S'il pouvait donner son avis sur certaines de ces questions dans le temps dont il dispose, je lui en serais extrêmement reconnaissant.

M. Penner: Le secrétaire parlementaire sait que je respecte moi aussi son jugement et son intégrité de parlementaire et de porte-parole du gouvernement. Je lui dirai simplement qu'il n'a pas écouté attentivement tout ce que j'ai dit. Il voudra peut-être vérifier plus tard dans la transcription. Jamais je n'ai dit que nous n'avions pas besoin de modifier une politique qui remonte aux années 1950. J'ai dit que c'était au contraire nécessaire. Il a en fait contribué à étayer l'argument que je défendais. Il a demandé si je ne savais pas qu'on avait consacré sept ou huit ans d'étude à la politique sur laquelle est fondé le projet de loi. Je le sais, et je l'ai mentionné dans mon intervention, il avait fallu trois années entières, marquées de beaucoup de lutte, à l'industrie elle-même, aux expéditeurs et au gouvernement pour en arriver à formuler une politique. Je demande simplement si on ne devrait pas donner au Parlement une période de temps suffisante pour en discuter. Mon honorable collègue et moi ne nous accordons peut-être pas sur ce que serait une période de temps suffisante, mais il reconnaîtrait sûrement avec moi qu'on ne devrait pas mettre maintenant aux voix un projet de loi qui n'a été présenté que la semaine dernière. Il voudrait sûrement entendre parler davantage des répercussions que la mesure risque d'avoir dans des régions sous-développées comme le nord de l'Ontario. Ce n'est que dans le cadre du débat que nous pouvons en entendre parler. C'est à cela que doit servir le Parlement.

• (1550)

Si le secrétaire parlementaire se donne la peine d'examiner attentivement mon intervention, il verra que je ne m'opposais pas au projet de loi dans son ensemble. Je disais simplement qu'à propos d'une nouvelle orientation aussi importante, le Parlement avait le droit, la prérogative et le besoin d'y consacrer une étude complète, sérieuse et appropriée. Mon honorable collègue en convient sûrement avec moi.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Saint-Maurice (M. Grondin) sur une question ou un commentaire.

M. Grondin: Monsieur le Président, mon honorable collègue a dit que le gouvernement avait déjà fait son nid, en fait, avait déjà décidé de ce que serait le projet de loi, qu'il n'y aurait pas d'amendement qui serait apporté. Ma question serait justement: Pourquoi, à son avis, le gouvernement refuse-t-il de permettre un débat normal sur ce projet de loi? Est-ce que le gouvernement se serait déjà commis vis-à-vis du gouvernement américain ou vis-à-vis des géants américains? Est-ce que le gouvernement aurait un intérêt quelconque à raccourcir le débat?

[*Traduction*]

M. Penner: Je répugne à l'admettre, monsieur le Président, mais le député a posé une question à laquelle, à titre de député de l'opposition, je ne puis répondre. C'est une bonne question. C'est le genre de question qu'il faudrait poser au ministre des Transports (M. Crosbie). Que dissimule la volonté du gouvernement de faire adopter un projet de loi de force au Parlement aussi rapidement que possible alors qu'il est bien peu probable qu'on y apporte des amendements au comité? Qu'est-ce qui motive le gouvernement?

Si je m'interrogeais sur la motivation du gouvernement, vous auriez tôt fait d'intervenir, monsieur le Président, pour me reprocher de prêter des intentions au gouvernement, en disant que c'est antiréglementaire. J'en conviendrais avec vous. Je ne sais franchement pas pourquoi le gouvernement veut faire adopter le projet de loi au Parlement avec une précipitation aussi grossière. Cela fait naître des soupçons et inquiète députés et citoyens du pays.

Nous siégeons dans cette enceinte, afin d'examiner toutes les conséquences possibles des projets de loi qui sont, en définitive, approuvés par la Chambre. S'il doit y avoir certaines conséquences négatives pour certaines régions du pays ou certains secteurs de notre industrie, plus particulièrement les petites entreprises, les parlementaires doivent, certes, en être informés, avant de décider de souscrire au principe d'un projet de loi et de le renvoyer au comité.

Or, je ne pense pas que nous comprenions encore parfaitement le principe de ce projet de loi. Nous ignorons ce qu'il cache. Nous sommes tout à fait incapables de le comprendre en moins de deux heures de débat. Selon moi, il est injuste de la part du gouvernement de vouloir mettre la question aux voix si rapidement. Il faut en débattre beaucoup plus longtemps.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Brisco)—Les soins médicaux—Le traitement des victimes d'accidents cérébraux; le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus)—Les Jeux olympiques—Les billets pour la dernière partie de hockey. *b*) On demande au ministre d'intervenir auprès du comité olympique; le député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano)—La Société canadienne des postes—La hausse prévue des tarifs postaux. *b*) On demande pourquoi tous les plans de la Société ne sont pas déférés pour étude à un comité.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NATIONALE DE 1986 SUR LES TRANSPORTS ROUTIERS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-19, concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de la motion de M. Lewis (p. 3220).

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir, afin de participer à ce

débat sur le projet de loi C-18 au sujet de la réforme fondamentale du secteur des transports au Canada. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon collègue, le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner). J'ai été incité à intervenir aujourd'hui, car le député de Cochrane—Supérieur est l'un des représentants les plus éminents à la chambre. Il a maintes années d'expérience et, à une époque au cours de sa carrière, il a présidé l'Association parlementaire canadienne. À ce titre, il a pu visiter l'Angleterre de temps à autre et assister aux délibérations de la mère des Parlements.

C'est vraisemblablement l'un des députés de l'opposition qui cultive le moins les fleurs de rhétorique. Il ne fait que très rarement usage de l'hyperbole. Il ne ressemble pas au député de Gander—Twillingate (M. Baker) qui a retrouvé ses moyens dans l'opposition. Pendant toutes les années où il a siégé dans la majorité avec la discrétion d'une souris d'église à la messe de minuit, mais c'est un homme tout à fait changé depuis qu'il fait partie de l'opposition: il pose des questions brillantes et participe parfois utilement au débat. C'est comme si le député de Gander—Twillingate entreprenait une deuxième vie. Le député de Cochrane—Supérieur lui, a de l'esprit de suite et demeure résolu.

Je préside le comité permanent des transports auquel, selon le bon plaisir de la Chambre, sera renvoyé éventuellement le projet de loi C-19. Il est déjà saisi du projet C-18. Je suis un président objectif et impartial. J'éviterai donc d'intervenir dans les questions fondamentales sur lesquelles se penchera le comité. Mais j'ai été plutôt ennuyé par certains commentaires du député de Cochrane—Supérieur. Je vais donc faire la chronologie des débats sur les projets de loi C-18 et C-19, et j'en profiterai pour parler des propos, peut-être involontairement insultants, de ce député membre du comité permanent.

Le député a prétendu que cette mesure ne pouvait être modifiée à l'étape du comité puisqu'elle avait été adoptée en deuxième lecture à la Chambre. Les députés savent tous que nous avons parfois buté sur certains problèmes et commis quelques erreurs par manque d'expérience dans l'exercice du gouvernement. Mais le désir d'une réforme parlementaire radicale, y compris au niveau des comités, ne s'est jamais démenti au cours de la présente législature. Je ne vais pas passer en revue tous les aspects de cette réforme parlementaire, mais le député se contredit et contredit tous les tenants d'une telle réforme en prétendant que l'adoption d'une mesure en deuxième lecture signifie qu'elle ne peut ensuite être modifiée à l'étape du comité.

Le gouvernement veut renvoyer ce projet de loi au comité car c'est à cette étape-là que se fait le plus gros du travail comme la présentation des mémoires et des témoignages et les recommandations importantes qui en découlent. Après tout, le comité n'a-t-il pas rédigé sur *Aller sans entraves* un rapport intitulé: *Quelle voie prendre*.

Je conviens avec les députés d'en face et les ministres que le projet de loi C-19 comporte certaines dispositions qui méritent un examen approfondi. Les députés ont tous signalé certains éléments qui devraient être modifiés à l'étape du comité. Mais rien de tel ne sera fait à la Chambre même. Aucun argument inédit n'a été avancé depuis le commencement du débat.

Tenons-nous en aux faits, et cessons de prétendre que ce projet de loi est imposé à la Chambre par la contrainte. Le public finit par se désintéresser d'entendre répéter les mêmes rengaines des jours durant au cours de débats qui n'en finissent plus. Le public n'en retire rien, c'est le travail constructif effectué en comité qui l'instruit. Mon ami n'ignore pas que le plus long débat à la Chambre des communes britannique dans l'histoire contemporaine a duré deux jours et portait sur l'admission de l'Angleterre au Marché commun européen.

En ce qui concerne le débat sur ces deux projets de loi, je reconnais que le ministre des Transports (M. Crosbie) a parlé une partie de la journée du vendredi 19 décembre. Le débat sur le projet de loi C-18 a été entamé le 19 décembre avant l'ajournement de Noël. Nous l'avons repris à notre retour le 19 janvier. Le porte-parole de l'opposition a parlé pendant une grande partie de cette journée-là. Après le débat sur le bois d'oeuvre, nous avons poursuivi celui-ci les 27, 28, 29 et 30 janvier, ainsi que le lundi 2 février et le mardi 3 février où l'on a proposé une motion en vue de prolonger la séance. On a finalement mis la question aux voix de bonne heure le mercredi matin.

• (1600)

En tant que président du comité qui étudie ce projet de loi, je peux dire franchement que je n'ai pas vu la nécessité de prolonger la séance jusqu'à 4 heures du matin pour mettre la question aux voix. Bien que cela ait été un débat intéressant, jusqu'à ce moment-là, l'opposition n'avait pas essayé délibérément d'empêcher la seconde lecture de ce projet de loi. Cependant, c'est un fait qu'il y a eu huit jours de débat sur le projet de loi C-18. Je reconnais que certains n'étaient entièrement consacrés au débat.

M. Benjamin: Dix-huit heures.

M. Nowlan: Certains ministériels auraient intérêt à faire un retour en arrière, car il est évident que si l'on sème des embûches alors que l'opposition n'agit pas dans le but d'empêcher l'étude d'un projet de loi, elle va user de représailles. Spécialistes en la matière comme nous l'étions devenus, nous aurions fait de même et posé des obstacles au débat proprement dit. Au cours du prolongement du débat, les députés ont longuement exprimé le désir de débattre le principe du projet de loi.

Quand le projet de loi C-19 a été mis à l'étude, le mercredi 4 février, l'opposition s'est naturellement rebiffée. Après la période des questions, elle a présenté une motion tendant à adopter le rapport sur les postes. Le jeudi 5 février, une autre motion tendait à adopter le rapport du comité des comptes publics, malgré l'intention qu'on nous avait exprimée de débattre le principe du projet de loi. Vendredi, j'ai suivi la période des questions dans ma circonscription, en Nouvelle-Écosse. A la fin de cette période mouvementée, voilà que le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) propose l'adoption d'une motion sur un rapport concernant l'énergie, publié il y a environ deux ans. C'est ce qu'a fait l'opposition qui déclarait que nous devions faire porter le débat sur les principes contenus dans le projet de loi.

Lorsque je faisais partie de l'opposition, je pensais que le leader du gouvernement à la Chambre de l'époque aurait dû limiter les interventions beaucoup plus souvent que le gouvernement ne semblait porté à la faire en raison de quelque crainte obscure de déplaire au public en imposant la clôture. A mon avis, le public s'irrite davantage des débats interminables

lorsque l'on sait que le véritable travail se fait essentiellement en comité.

Nous voulons que le projet de loi soit renvoyé à un comité et l'opposition ne peut pas se plaindre que l'adoption en est imposée au Parlement. Il y a eu trois jours pour le débat sur le projet de loi C-19 mais chaque fois, l'opposition a présenté une motion d'adoption. Ces motions rognent sur le temps où pourraient être discutés les principes du projet de loi C-19. De toute évidence, le leader du gouvernement à la Chambre a dû avoir l'impression d'être contrecarré parce que les tactiques de l'opposition étaient plus que des représailles à la séance prolongée du mardi 3 février.

Peut-être suis-je trop franc en admettant que je trouvais que le débat sur le projet de loi C-18 se déroulait rondement. Je sais que l'on était près de s'entendre pour procéder à l'examen des projets de loi C-18 et C-19, sous réserve de certaines conditions, de sorte que nous n'aurions peut-être pas eu à étudier ce projet de loi aujourd'hui. Je ne suis pas responsable des travaux de la Chambre mais je suis président d'un comité et je ne veux pas avoir à m'occuper d'un projet de loi qui suscite beaucoup de sentiments négatifs.

Il reste qu'après la séance prolongée du 3 février, nous avons dû discuter de motions d'adoption les mercredi, jeudi et vendredi pour enfin examiner le projet de loi C-19 hier et aujourd'hui.

Il y a eu huit jours de débat sur le projet de loi C-18 et supposément trois pour le projet de loi C-19. Cependant, la majeure partie du temps réservé au débat sur ce dernier a servi au débat sur les motions d'adoption. Il ne fait aucun doute qu'en présentant des motions d'adoption mercredi, jeudi et vendredi, l'opposition a démontré qu'elle ne souhaitait pas vraiment examiner les principes du projet de loi. Dans les circonstances, je comprends pourquoi le leader du gouvernement à la Chambre a présenté sa motion lundi pour renvoyer le projet de loi à un comité.

Je tenais à préciser ces aspects chronologiques puisqu'il s'agit d'un débat très important sur la mesure législative la plus fondamentale en matière de transports depuis le projet de loi débattu en 1966-1967. J'étais député à l'époque et je suis heureux de constater que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) est ici présent puisque je l'ai entendu faire mention de ce fameux débat national sur les transports qui avait eu lieu à l'époque.

Lorsque j'ai entendu les députés parler du temps qu'on mettait pour franchir l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-18, j'ai consulté le hansard de 1966 et 1967 où est consigné le débat sur le projet de loi C-231 visant la Loi nationale sur les transports, qui avait été déposé par le ministre des Transports de l'époque, M. Pickersgill. Ce projet de loi avait été déposé en première lecture le 29 août 1966. Le débat en deuxième lecture avait débuté le 1er septembre et s'était poursuivi les 6 et 7 septembre; on avait demandé le vote le 8 septembre. Le projet de loi C-231, le prédécesseur de la mesure législative dont nous discutons aujourd'hui, a donné lieu à quatre jours de débat à l'étape de la deuxième lecture. Le vote en question avait renvoyé le projet de loi au comité des transports et des communications. A cause d'un congé sessionnel, la Chambre n'a ensuite siégé que le 2 octobre et le comité n'a finalement déposé son rapport sur le projet de loi que le 6 décembre 1966. Au cours de la période allant du 6 octobre au 6 décembre, le comité s'est réuni 33 fois, a entendu 73 témoins et a accueilli 36 mémoires. Le comité ne s'est pas déplacé. Lorsque le comité a fait rapport du projet de loi, la Chambre s'est constituée en comité plénier et c'est à cette occasion qu'un débat de fond à eu lieu. Le comité plénier a examiné le rapport durant 15 jours entre le 20 décembre 1966 et le 26 janvier 1967, date à laquelle le projet de loi a franchi l'étape de la troisième lecture en étant adopté avec dissidence. Le projet de loi a été présenté au Sénat le 31 janvier 1967 où il a été adopté à l'étape de la troisième lecture après quatre jours de débat. Renvoyé au comité sénatorial permanent des transports et des communications, il a été adopté en troisième lecture sans amendement le 8 février.

Ce que je tiens à souligner, c'est que le débat portant sur le principe du projet de loi C-231, le projet de Loi nationale sur les transports de l'époque, a duré quatre jours. Or, comme je l'ai déjà fait remarquer, avec toute notre technologie moderne des années 80, nous y avons déjà mis huit jours . . .

M. Benjamin: Non. Dix-huit heures.

M. Nowlan: Vous avez vos chiffres et moi les miens. Le député peut donc jouer avec les chiffres; il n'en reste pas moins que nous avons passé un certain temps durant chacun de ces huit jours à débattre le projet de loi C-18 et que nous avions trois jours prévus pour le projet de loi C-19. On a présenté des motions d'acceptation et nous avons débattu le projet de loi C-19 le lundi 9 février et aujourd'hui. En tout, nous avons consacré 13 jours à ces deux projets de loi et nous n'en avons pas encore fini. Il y a 20 ans, on en avait terminé en quatre jours. On peut facilement comprendre pourquoi le leader du gouvernement à la Chambre s'impatiente un peu. Franchement, je ne crois pas qu'il ait tort de présenter des motions de procédure pour faire avancer le projet de loi.

• (1610)

Tous les députés qui ont travaillé sur les transports, surtout le député de Regina-Ouest, savent qu'on discute de cette question depuis des années. Nous n'avons pas présenté ce projet de loi à la sauvette pour prendre l'opposition par surprise.

Le ministre des Transports de l'époque, qui est aujourd'hui vice-premier ministre (M. Mazankowski), a établi les paramètres de la réforme du secteur des transports dans un discours mémorable qu'il a prononcé le 21 février 1985 pour sensibiliser les Canadiens et les inviter à exprimer leur opinion. Ce discours était en réalité le manifeste du projet de loi. La période de gestation ne s'est pas effectuée à huis-clos. Elle s'est déroulée en public, en plein jour. Le ministre des Transports de l'époque a lancé le défi aux Canadiens le 21 février 1985 et nous sommes maintenant en 1987. Il y a eu des consultations après son discours et, pour terminer, le 15 juillet 1985, le ministre a publié le document intitulé *Aller sans entraves*, qui faisait la synthèse d'une bonne partie des suggestions formulées par les intéressés. On a publié ce document pour permettre au public de s'intéresser à l'affaire, de découvrir comment le ministre de l'époque avait décanté les suggestions du public et l'orientation que nous avions adoptée dans le projet de loi en préparation. Le document *Aller sans entraves* n'a pas été renvoyé discrètement aux fonctionnaires. Il a été renvoyé au

comité permanent des transports en octobre ou novembre 1985 et celui-ci a tenu des audiences dans tout le pays. Nous ne sommes pas allés partout, mais nous avons certes tenu des audiences à Ottawa, à Vancouver, à Winnipeg et à Halifax. Nous avons entendu 95 organisations et reçu 152 mémoires en deux mois seulement.

Nous avons alors rédigé notre rapport et nous sommes revenus en décembre avec notre document *Aller sans entraves*. Ensuite, nous nous sommes rendus dans le Nord au printemps de 1986 et, le 26 juin 1986, le projet de loi était déposé. Puis nous sommes rentrés chez nous pour l'été et le projet de loi a mûri dans le domaine public. Il y a eu d'autres instances, mémoires et consultations. Le projet de loi a refait surface à la nouvelle législature le 4 novembre 1986 et, comme je l'ai déjà signalé, l'actuel ministre des Transports a prononcé le discours initial le 19 décembre, juste avant que nous ajournions nos travaux pour Noël.

Je ne peux tout simplement pas marcher, même en tant que président des plus objectifs, dans les accusations de l'opposition selon laquelle on cherche scandaleusement à imposer ce projet de loi à la hâte alors que le projet de loi précédent, il y a une vingtaine d'années, avait passé quatre jours à l'étape de la deuxième lecture. Nous avons déjà consacré huit jours en partie à ce projet de loi et cinq autres jours au projet de loi C-19, ce qui fait en tout treize jours. L'opposition ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Si elle veut débattre les principes du projet de loi, pourquoi a-t-elle proposé trois jours d'affilée des motions d'adoption? Les députés de l'opposition se prennent à leurs propres stratagèmes de procédure. Voilà une raison de plus pour que le projet de loi soit examiné au comité où un travail utile sera accompli.

Je peux vous dire, monsieur le Président, que compte tenu de la réforme parlementaire en général et de la composition du comité permanent en particulier, quiconque insinue ici que les choses ne changeront pas au comité se trouve à insulter les membres de ce comité, qui vont se montrer très consciencieux et examiner avec un oeil critique ce projet de loi. Ils vont tenir compte des préoccupations des députés, lesquelles sont parfaitement légitimes. Je suis persuadé que nous allons renvoyer à la Chambre un projet de loi intéressant, et les députés pourront reparler de principes.

M. Penner: Monsieur le Président, j'ai trois brèves questions à poser au député. Tout d'abord, en ce qui concerne la chronologie du temps accordé à ce débat, le député ne sait-il pas que le projet de loi C-19, au sujet duquel le débat a commencé jeudi, contient un certain nombre de questions et qu'elles doivent être étudiées par le Parlement selon leurs mérites. Le député ne se rend-il pas compte de cela?

Deuxièmement, le président du comité permanent des transports sait-il que lorsque les représentants du secteur du camionnage se sont adressés au gouvernement du Canada pour obtenir certains changements qui leur paraissaient nécessaires, ils ont reçu, à leur dire, trois réponses. D'abord, il est trop tard pour modifier substantiellement le projet de loi C-19; ensuite, cela ne vaut pas la peine d'être considéré à moins qu'il y ait un consensus provincial et on n'en aura pas; et enfin, il est impossible d'envisager de traiter la déréglementation internationale différemment de la déréglementation nationale, pour ne pas froisser les susceptibilités américaines? Soit dit en passant, cette dernière recommandation émane du comité qui a examiné le document intitulé *Aller sans entraves*. Quelle foi le président accorde-t-il à cette réponse du gouvernement du Canada aux entreprises de ce secteur?

Le député est de toute évidence très intime avec le ministre et le secrétaire parlementaire. En vantant les mérites du comité, veut-il dire à la Chambre qu'il y a de très bonnes chances, qu'il est probable en fait, que l'article 7 du projet de loi C-19 soit considérablement modifié parce que c'est le passage le plus embarrassant du projet de loi? Y a-t-il de bonnes chances que l'article 26 soit modifié pour prolonger jusqu'en 1990? Le président du comité permanent des transports fait-il aujourd'hui certaines déclarations susceptibles de faire les manchettes?

M. Nowlan: Monsieur le Président, j'apprécie la question. Étant donné que le député de Regina-Ouest a peut-être quelques questions à me poser, je répondrai brièvement. Je vais d'abord répondre à la dernière question. Je ne vais pas me mettre à essayer de prévoir quels amendements seront proposés à certains articles du projet de loi. Cela dépendra des doléances exprimées. D'une façon générale, connaissant le comité des transports et ayant participé à ses travaux pendant des années, je peux dire qu'il n'a jamais fait la sourde oreille aux changements ou révisions très constructifs qui lui étaient proposés, surtout dans le nouveau climat de réforme dans lequel il baigne actuellement. Seul le temps nous dira d'où tout cela vient.

Je sais que le projet de loi C-19 est un peu plus précis que le projet de loi C-18. Ils évoluent tous les deux dans un climat de déréglementation. J'ai entendu le député dire dans son discours que les camionneurs avaient changé d'avis à plusieurs reprises et qu'ils avaient une nouvelle proposition à faire. Dieu seul sait ce qui attend le comité. Ils ont fait littéralement volte-face. Nous aurions pu tenir un débat interminable sur les principes à la Chambre et qui sait, les camionneurs vont peut-être changer d'avis à nouveau. Faisons-les témoigner devant le comité pour les coincer.

Le député a posé trois questions, mais il me semble qu'elles se rapportent toutes à la même chose. Je sais fort bien que le projet de loi C-18 est quelque peu différent du C-19, mais le fait est que les deux reflètent le changement. Selon moi, l'industrie du camionnage est l'un des meilleurs exemples qui soit. L'industrie du camionnage a elle-même changé de façon radicale.

J'allais réfuter objectivement certaines des observations du député de Regina-Ouest puisque je suis président du comité qui va examiner cette question. Le député a établi quelques très bons points. Par exemple, le prix de ligne concurrentiel est une question très délicate. S'il est évident qu'une société ferroviaire américaine va nuire sérieusement à une société canadienne, le comité fera naturellement ce qui s'impose.

• (1620)

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'ai écouté ce qu'a dit le président du comité des transports. Mon honorable ami refuse-t-il délibérément de tenir compte de ce que font ses collègues ministériels? D'une part, il a dit qu'il n'aimait pas ce qui s'était passé mardi dernier.

M. Nowlan: C'est exact.

M. Benjamin: Il a ensuite passé la plus grande partie de son temps à justifier cette façon d'agir. Je voudrais bien savoir ce que l'opposition pouvait faire une fois que ses collègues, les deux secrétaires parlementaires, sur les directives du vice-premier ministre (M. Mazankowski), puisque le ministre des Transports (M. Crosbie) n'était même pas là, en ont présenté des motions pour demander que les heures de séance soient prolongées et que la motion soit mise aux voix immédiatement, ce qui a pour conséquence de mettre fin au débat. Je tiens à dire à mon collègue que nous avons débattu pendant 17 heures et 58 minutes le projet de loi C-18 à l'étape de la deuxième lecture, ce qui équivaut à quatre jours.

La Bibliothèque du Parlement nous a informés qu'en 1970, un débat de deuxième lecture sur les transports a duré huit jours et que le comité s'est rendu dans 18 endroits différents. Si la Bibliothèque du Parlement se trompe, tant pis, elle en sera responsable. Mais je tiens à ce que mon collègue vérifie à nouveau les chiffres.

Le député va-t-il cesser de chercher à gagner sur tous les tableaux? Peut-il nous garantir que le comité voyagera? A-t-il obtenu l'assurance du ministre des Transports et du vice-premier ministre que le comité entendra des témoins? Il nous a dit que le comité fera toutes sortes de grandes choses. Cela ne nous servira à rien de rester à Ottawa et d'entendre le témoignage des gros expéditeurs arrogants et des grandes sociétés de transport.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je ne sais pas combien de temps j'ai pour répondre, mais le député a posé des questions intéressantes, surtout la dernière. J'ai eu la naïveté de dire que je n'ai pas apprécié ce qui s'est passé le 3 février. Cela n'a guère contribué au bon déroulement du débat sur cette importante mesure législative. Si j'avais mon mot à dire, je n'aurais pas procédé ainsi. Je ne suis que le président du comité. Ce n'est pas moi qui dirige les travaux de la Chambre. Je ne sais pas quoi ajouter à ce propos. Je reconnais toutefois que cela n'a guère amélioré l'ambiance à la Chambre.

J'en arrive à la deuxième question de mon collègue. J'ai également consulté la Bibliothèque du Parlement à ce propos. Nous ferions mieux de vérifier quel recherchiste mon collègue a consulté. Il parle de 18 heures de débat. En 1966, le débat sur les transports n'a duré que quatre jours à l'étape de la deuxième lecture. Mon collègue reconnaît qu'un débat de 18 heures équivaut à quatre jours. Selon moi, il s'agit de presque huit jours, mais on ne fait que jongler avec les chiffres. Supposons que ses chiffres sont exacts. Nous n'avons toujours eu que quatre jours de débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-18 et nous en sommes au cinquième jour de débat sur le projet de loi C-19.

M. Benjamin: Mais non!

M. Nowlan: Nous n'en sommes qu'au cinquième jour de débat car pendant trois jours de suite, les députés de l'opposition ont proposé des motions d'adoption de rapports de comités. S'ils avaient été plus raisonnables, je pense que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) n'aurait pas proposé cette motion. Quoi qu'il en soit, voilà pour la chronologie des événements.

J'espérais que le comité de direction se réunirait aujourd'hui . . .

M. Benjamin: Et vous avez annulé la réunion parce que le ministère et le ministre s'y opposaient.

M. Nowlan: Je l'ai annulée parce que l'un des porte-parole de l'opposition officielle ne pouvait pas y assister. Mon collègue ferait mieux de se maîtriser car nous voulons qu'il soit en mesure de participer au comité.

M. Benjamin: Pourquoi ne démissionnez-vous pas de votre poste de président?

M. Nowlan: La contribution du député est parfois très utile. Il apporte souvent beaucoup aux délibérations du comité. Pour ma part, plus vite cette question sera réglée par la Chambre des communes, mieux ce sera. Nous ne pouvons pas convoquer le comité de direction pour examiner une mesure aussi importante en l'absence du porte-parole de l'opposition loyale de Sa Majesté. C'est pourquoi le comité de direction n'a pas siégé aujourd'hui.

J'espère pouvoir m'entretenir en tête-à-tête avec mon collègue le député de Régina-Ouest, qui est le seul à s'opposer au renvoi de cette mesure au comité. Mon ami est un homme très talentueux et sincère. Toutefois, il ne peut entraver indéfiniment les travaux du Parlement. Il ferait mieux de s'en rendre compte s'il espère que le comité va entreprendre des déplacements. Le député de Regina-Ouest sait ce que je pense de la question des déplacements. Le comité ne se déplacera certes pas si on a constamment recours à la procédure à la Chambre pour nous attirer dans des pièges. Où est la douce réciprocité?

M. Benjamin: Vous avez voulu nous prendre au piège.

M. Nowlan: Finissons-en avec cette affaire à la Chambre. Les députés seront peut-être étonnés de voir ce que nous pourrons accomplir.

M. le vice-président: Reprise du débat. Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a la parole.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'aurais souhaité que le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) réponde plus rapidement aux questions de mon hon. collègue. Je voulais lui poser la question suivante en sa qualité de président du comité des transports. Qu'attend-il pour s'engager à ce que le comité parcoure le pays? Il est extrêmement important de le savoir.

Je signale au député qu'il nous a rappelé la longueur du débat, lorsqu'une affaire semblable a été discutée, il y a quelque temps déjà. Une commission royale avait alors étudié la question pendant plus d'un an. Or, aucune commission royale n'a examiné celle dont nous sommes saisis maintenant. En fait, on a publié un document intitulé *Aller sans entraves*. D'aucuns ont jugé qu'il constituait le cadre de la mise à jour de la réglementation en matière de transports pour les prochaines décennies, et qu'il convenait de le soumettre aux Canadiens, en tenant des audiences. C'est ce que les gouvernements ont fait au fil des ans, quand il s'agissait de questions aussi essentielles que celle-là. Dans le passé, les gouvernements ont confié des questions de ce genre à des commissions royales qui devaient parcourir le pays et tenir des dizaines d'audiences dans toutes les provinces et tous les territoires ainsi que toutes les grandes régions métropolitaines. Cependant, qu'a fait le gouvernement

actuel lorsqu'il a eu l'occasion de montrer à quel point il entendait donner à la population la possibilité de faire connaître son opinion?

Je demande donc au président du comité des transports ceci: Le comité a-t-il parcouru le Canada et tenu des audiences publiques? Eh bien, en principe, oui. Il s'est rendu dans trois centres autres qu'Ottawa. Il ne s'est pas préoccupé de sept des dix provinces du Canada et des deux territoires. En d'autres termes, il a laissé de côté la majeure partie du pays. Ces audiences ont-elles eu lieu dans deux des plus grandes villes d'Amérique du Nord et les deux plus importantes du Canada, Montréal et Toronto? Non. Lorsqu'une opposition préoccupée par la question et efficace examine le bilan du gouvernement, afin de déterminer dans quelle mesure il entend recevoir les instances utiles de ceux qui seront touchés par ce projet de loi, elle s'aperçoit, et je tiens à le préciser au président du comité des transports, qu'il laisse grandement à désirer. Rien ne semble indiquer que le gouvernement est vraiment sérieux, si on s'en tient aux précédents établis jusqu'à maintenant.

A maintes reprises, en tant que leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, j'ai demandé au leader parlementaire du gouvernement et à son secrétaire parlementaire si le comité des transports était disposé à parcourir le pays. Je pose cette question depuis des semaines, et j'attends encore une réponse. Cependant, si je me fie à la volonté manifestée jusqu'ici par le gouvernement d'obtenir l'opinion de la population canadienne sur des projets de loi essentiels, je dois avouer que je doute du sérieux du gouvernement à ce stade-ci.

J'ai beaucoup de respect pour le président du comité des transports. Il prétend que nous faisons traîner le débat en longueur. Je tiens à lui rappeler que je suis seulement le quatrième député néo-démocrate à intervenir sur ce projet de loi qui touchera toutes les régions du pays, toutes les industries du secteur primaire et toutes les entreprises de fabrication au Canada.

Pour donner aux députés une idée de l'importance de ce secteur, j'ai fait un retour en arrière pour voir dans quelle mesure il touche la vie des Canadiens. A quel point est-il important? Si l'on tient compte tout simplement des sociétés de camionnage d'affrètement, j'ai découvert qu'en 1982, la dernière année pour laquelle nous avons des chiffres précis sur le nombre de camions et de tracteurs utilisés pour l'affrètement, on en arrive au chiffre de 50 600, auquel il faut ajouter 83 000 remorques et autres types d'équipement connexe. C'est une exploitation à grande échelle et cela ne concerne que les camions de location. Les sociétés de camionnage privées qui ont leurs propres filiales disposent de 481 000 camions et tracteurs ainsi que de 83 000 remorques. Cela ne comprend pas les centaines d'entreprises de déménagement d'un bout à l'autre de notre pays, ou dans les grands centres urbains. Cette entreprise à grande échelle compte des centaines de milliers de camions qui représentent un chiffre d'affaires de plus de 6 milliards de dollars.

• (1630)

Le président du comité permanent des transports n'estime certainement pas que quatre ou cinq orateurs d'un même parti politique soient un chiffre excessif. En tant que président du comité des transports, il ne pense certainement pas qu'il est déraisonnable d'envisager de voyager et de tenir des audiences dans les régions critiques de notre pays. Et pourtant nous n'avons eu aucune réponse. Cela nous étonne et nous inquiète, et nous fait penser que peut-être le gouvernement n'a pas vraiment l'intention de donner suffisamment l'occasion de s'exprimer aux personnes qui seront les plus touchées par ce projet de loi, et le projet de loi C-18 qui lui est associé, sur la déréglementation de l'industrie des transports en général.

A la fin de mon bref exposé pendant la période des questions et des réponses, le président saisira peut-être l'occasion d'annoncer à la Chambre, et aux Canadiens qui s'inquiètent de cette question, s'il a l'intention de recueillir des données sur cette question critique en tenant des audiences publiques dans différentes régions du Canada.

Mon collègue, le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) a fait une remarque très pertinente dans l'introduction de son discours jeudi dernier, au début de ce débat. Il a indiqué que les manifestations de la reréglementation de notre industrie du camionnage sont souvent liées à ce qui s'est fait aux États-Unis. Cette comparaison tenait compte notamment du processus de reréglementation engagé par les Américains ces dernières années. Pourtant, il est absurde de comparer ce qui s'est passé aux États-Unis avec ce qui se passe actuellement au Canada. Nos voisins du Sud ont entrepris de reréglementer leur industrie du camionnage sans tenir compte du pays situé au nord de leur frontière, un pays dont l'industrie du camionnage ne fait pas le poids face à la leur. Nous sommes dans une situation fort différente au Canada. Nous partageons, avec les Américains, la frontière non défendue la plus longue du monde. Donner carte blanche à leurs transporteurs, c'est, en quelque sorte, inviter le loup dans la bergerie. Ces transporteurs peuvent, bien sûr, traverser la frontière pour mettre la main sur nos systèmes de transport actuels. Il est inopportun de comparer ce qui s'est passé aux États-Unis avec ce qui se passe au Canada et de présumer que ce qui a découlé de la reréglementation vaudra pour les deux pays.

Je voudrais maintenant m'arrêter sur certains aspects fondamentaux de la question. La sécurité est évidemment l'un de ces aspects fondamentaux. Certains porte-parole du gouvernement, surtout le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Kilgour), ont parlé de l'adoption d'un code national de sécurité typiquement canadien pour apaiser un peu les inquiétudes. Beaucoup d'entre nous ont peur que les autoroutes deviennent moins sûres à cause de la déréglementation. Les compagnies de camionnage seront-elles réduites à faire travailler leurs chauffeurs jusqu'à l'épuisement et à utiliser des véhicules au-delà des limites raisonnables? Certains diront, peut-être, que rien ne le prouve. Je leur répondrai que tout le prouve au contraire.

Une étude récente, commanditée par les compagnies américaines de camionnage, a démontré que dans 60 p. 100 de tous les accidents de poids lourds le chauffeur était fatigué. Sur 231 accidents survenus dans six États de l'Ouest américain, 39 avaient entraîné la mort de 16 occupants de camions, et de 33 occupants d'autres véhicules.

Le rapport précise que:

Le pourcentage étonnamment haut d'accidents attribuables à la fatigue est trois fois plus élevé que ne l'indiquent les formules de constat d'accident. On considère qu'un accident est attribuable à la fatigue lorsque le conducteur du camion a tenu le volant seize heures d'affilée ou plus.

Il est assez difficile d'imaginer que l'on attende des routiers qu'ils restent maîtres de leurs réflexes pendant un voyage de plus de seize heures sur la grand-route. Il n'est pas surprenant que la fatigue les gagne, ce qui en fait un danger sur nos routes.

Le rapport nous apprend également ce qui suit:

La moitié des accidents de camion étudiés n'impliquaient qu'un seul véhicule. Les ennuis mécaniques viennent au deuxième rang des causes d'accidents de camions (18 p. 100). Cependant, dans 63 p. 100 de tous les accidents provoqués par des ennuis mécaniques, on peut dire que la fatigue des conducteurs intervenait aussi. Par conséquent, la fatigue a probablement empêché des conducteurs de métier de réagir efficacement ou sûrement à un ennui mécanique.

Encore plus loin, on peut lire:

On signale que les accidents attribuables à la fatigue résultent de violations délibérées par les conducteurs des règles sur le nombre d'heures de conduite.

Les mots clefs sont «violations délibérées par les conducteurs sur le nombre d'heures de conduite». Le rapport ajoute:

On estime que de tous les chauffeurs de poids lourds sur les routes, un sur trois excède la norme de 10 heures par jour que recommande le Bureau américain de la sécurité du transport routier. On estime aussi que 6,5 p. 100 de tous les chauffeurs de poids lourds conduisent pendant plus de 15 heures consécutives par voyage. La proportion est faible, mais la Fondation AAA pour la sécurité routière nous prévient que le chiffre est considérable quand on l'extrapole pour l'ensemble des 1,2 million de chauffeurs de poids lourds sur les routes.

Ce n'est un secret pour personne que l'une des retombées de la déréglementation du camionnage sera une concurrence beaucoup plus forte sur nos grandes routes. Je m'attends à ce qu'on dise, d'emblée, que c'est dans l'intérêt des expéditeurs, de l'économie canadienne, et que c'est une bonne nouvelle pour nous tous.

A cause de la concurrence accrue, les entreprises de camionnage petites, grandes et moyennes vont redoubler d'efforts, réduire les frais d'entretien et avoir peut-être moins de considération pour leurs chauffeurs. C'est pourquoi nous nous inquiétons quand nous entendons le secrétaire parlementaire du ministre des Transports affirmer que s'appliquera un code national de la sécurité fait au Canada.

En revoyant ce qu'était la situation en novembre dernier, par exemple, les initiatives de sécurité qui comprennent la vérification des dossiers des employeurs, je remarque que l'Association canadienne du camionnage n'a pas encore pris position. La Conférence canadienne d'administrateurs en transport motorisé déclare aussi que la procédure n'est pas encore définie. L'Association canadienne du camionnage et la CCATM estiment qu'il reste à élaborer une politique pour conserver les dossiers sur les exploitants ou les chauffeurs. J'envisage notamment la possibilité de créer un centre de données interprovincial et je pense qu'il faudrait également y songer étant donné que l'Association canadienne du transport et la CCATM le jugent nécessaire.

Nous ne pouvons que conclure de tout cela que les codes de sécurité et les ententes qui permettront d'améliorer la sécurité à la suite de la déréglementation seront définis ultérieurement. Ce ne sera pas nécessairement cette année, car dans le projet de loi, il est question de 1989. C'est le genre de choses qui nous inquiète lorsqu'on les signale à notre attention. Pourquoi le gouvernement semble-t-il tellement tenir à renvoyer ce projet de loi au comité, puis de nouveau à la Chambre des communes, et à le faire adopter avant que nous n'ayons vraiment examiné le facteur sécurité? J'ai sous les yeux une lettre que le ministre de la Voirie et des Transports du Manitoba a récemment adressée au ministre fédéral des Transports. Dans le deuxième paragraphe il dit ceci: «Je demeure convaincu que ce projet de loi présente de sérieux défauts et va à l'encontre du protocole d'entente sur la réforme de la réglementation du camionnage extra-provincial que votre prédécesseur et tous les ministres des Transports des provinces et des territoires avaient adopté le 27 février 1985».

Cela soulève de sérieuses inquiétudes. Faut-il en conclure qu'une fois de plus, les ententes fédérales-provinciales ne sont pas respectées? Un ministre de la Voirie d'une des provinces de l'Ouest déclare que, non seulement le projet de loi présente de sérieux défauts, mais qu'il va à l'encontre du protocole d'entente conclu par sa province et le gouvernement fédéral. Puis il donne quelques précisions. J'avoue que ce sont des détails assez compliqués que je ne suis pas en mesure d'expliquer. Des députés plus experts que moi en la matière pourront sans doute les expliquer lorsque le comité permanent des transports se penchera sur le projet de loi. J'en parle simplement pour souligner que la coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces semble de nouveau interrompue.

• (1640)

Au cours de ce très bref débat, certaines personnes ont demandé pourquoi les Néo-démocrates semblaient hésiter à adopter rapidement le projet de loi C-19 et pourquoi nous exposons soigneusement nos inquiétudes lors de la deuxième lecture.

En tant que député, je me suis posé la question suivante: Qui s'oppose à ce projet de loi et qui le soutient? Le premier organisme à s'y opposer sous sa forme actuelle, et j'insiste sur ce point car je suppose que nous pourrons lui apporter d'importantes améliorations, est l'Association canadienne du camionnage. Si ce projet de loi avait été conçu et rédigé soigneusement, à l'issue d'une concertation, en vue d'améliorer la situation du transport au Canada, l'Association canadienne du camionnage l'aurait sans doute appuyé. Néanmoins, elle s'y oppose. Je remarque également que les associations de transport provinciales sont contre cette mesure, ainsi que la province du Manitoba. Les autres provinces ont exprimé de sérieux doutes après avoir eu l'occasion d'examiner certains détails de la loi. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement se hâte de la faire adopter. Quand je découvre que tous les principaux participants sont contre, je soupçonne qu'il y a beaucoup plus de choses là-dessous qu'il n'y paraît à première vue aux parlementaires.

J'aimerais me reporter à un article paru en novembre dans le *Globe and Mail* qui signalait que les compagnies américaines de camionnage prévoyaient que la déréglementation canadienne dans ce secteur représenterait pour eux une mine d'or de taille continentale en leur donnant un accès libre au marché canadien, ce qui leur permettrait d'offrir un service direct de Los Angeles à Vancouver ou de Miami à Toronto. L'article poursuivait en faisant remarquer que l'un des domaines où les transporteurs américains s'attendaient à faire des percées était celui des contrats qui étaient présentement accordés aux transporteurs privés. En 1984 les entreprises canadiennes ont réalisé un chiffre d'affaires d'environ cinq milliards de dollars avec leurs flottes privées, mais la baisse des tarifs pourrait les inciter à confier leurs contrats aux quatre plus grands du transport. Les transporteurs américains s'attendent également à arracher des contrats aux Canadiens en concluant des ententes avec des sociétés mères américaines pour transporter les marchandises de la société mère et de sa filiale canadienne.

Notre parti s'est toujours préoccupé du niveau extrêmement élevé de participation étrangère dans notre économie, en particulier dans notre économie manufacturière, de même que du flux des liquidités et des dividendes qui sortent du pays à cause de la présence de tant de filiales dans l'économie canadienne. Nous constatons maintenant que les compagnies américaines de camionnage profiteront de ce que la société mère est établie aux États-Unis et sa filiale au Canada pour se réserver, dans un certain sens, le transport des marchandises entre la société mère et la filiale en utilisant leurs propres compagnies de transport, et par conséquent les compagnies américaines de camionnage.

M. Cope, vice-président exécutif de l'*Ontario Trucking Association*, a déclaré que cela scellerait le sort de beaucoup de choses au Canada sans que les compagnies canadiennes aient la chance de faire leur part. Ce dirigeant d'une association de compagnies de camionnage dans le centre industriel du pays craint que les compagnies américaines ne jouissent d'avantages qui échapperont aux compagnies canadiennes.

Le processus entraînera en fin de compte une concentration de la propriété dans l'industrie du camionnage. C'est ce qui est arrivé aux États-Unis. Le directeur général de la *U.S. Independent Truck Owners and Operators Association*, défenseur farouche de la déréglementation avant 1980, a témoigné à des audiences du Congrès en 1983 et a déclaré que la loi dite *Motor Carrier Act* de 1980 avait eu des effets catastrophiques sur le camionnage et sur la main-d'oeuvre. Le processus de la déréglementation a été, d'après lui, catastrophique aux États-Unis. Les secteurs du camionnage à chargement complet et à chargement partiel ont été ravagés par la déréglementation, les transporteurs moyens ayant été obligés d'abandonner les affaires à cause des méthodes destructrices des gros transporteurs qui offraient leurs rabais. Il a cité des études qui prédisaient qu'après le bouleversement initial dans l'industrie, il resterait quatre ou cinq énormes entreprises de camionnage à chargement partiel, une vingtaine d'entreprises régionales moyennes de camionnage à chargement partiel et presque rien d'autre.

Il s'agit d'une nouvelle phase du processus menant à une plus forte concentration économique entre les mains de quelques-uns. Si le projet de loi est destiné à venir en aide aux petites entreprises canadiennes de camionnage lorsqu'on sait qu'aux États-Unis les sociétés multinationales de camionnage ont fini par dominer le marché, on a raison de croire que le projet de loi C-19 n'est pas dans l'intérêt bien compris des petits transporteurs canadiens.

J'exhorte le gouvernement et le secrétaire parlementaire à réfléchir longuement là-dessus quand la mesure sera renvoyée au comité, car ils auront alors l'occasion de faire comparaître les témoins appropriés qui nous diront quels effets la mesure législative aura sur eux.

M. Kilgour: Monsieur le Président, je voudrais revenir sur certaines des questions soulevées par le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis).

A propos de la consultation, je voudrais signaler que plus de 500 groupes ou particuliers ont été consultés pendant l'élaboration de ce projet de loi, et beaucoup l'ont été plus d'une fois. Par exemple, on a tenu six réunions et correspondu huit fois avec l'Association canadienne du camionnage, à laquelle le député vient de faire allusion.

Juste avant le dépôt du projet de loi C-19, je crois comprendre que l'Association canadienne du camionnage nous a en fait demandé de repartir à zéro. Comme l'a fait remarquer le député, elle est opposée à ce projet de loi. Le fait est qu'elle a été longuement consultée ainsi que beaucoup d'autres organismes.

Les transporteurs routiers suivants ont été consultés: l'*Alberta Gravel Truckers Association*, l'*Atlantic Provinces Trucking Association*, la *B.C. Motor Transportation Association*, B&M Carriers Ltd., l'Association canadienne des déménageurs, Canadian Freightways Ltd., la Conférence canadienne d'administrateurs en transport motorisé, CP Trucks, l'Association canadienne du camionnage, Cavalier Transportation Services Inc., Cement Cartage, Day and Ross, Drury's Transfer, DunSmith International, Edward Lang, Esquire Livery, G.M. Armor and Son, Gardner Expressway, Garfield Systems Incorporated, l'Association du camionnage de l'Ottawa métropolitain, Interamerican, John Gunn Motor Express Inc., Kingsway Freightliner, Lindsay's Cartage & Storage, MacKinnon Transport, MacNeil Transport, Maritime Forwarding, Motorways Direct, l'Ontario Trucking Association, Reimer Express, Thompsons Transfer, Transtario Bus Lines, Trimac Transportation et United Parcel Service Canada Ltd.

Il ne faut pas perdre de vue le fait que les 10 gouvernements provinciaux et les deux gouvernements territoriaux ont signé un accord appuyant les principes du projet de loi C-19.

Il est vrai qu'on a assisté à un revirement de la part du gouvernement du Manitoba. Nous ne chercherons pas ici à en trouver les raisons, mais il est vrai que le gouvernement du Manitoba a changé de position. Cependant, je crois comprendre que ce projet de loi contient l'accord de février 1985 qui a été signé par les 10 gouvernements provinciaux et les deux gouvernements territoriaux. On ne peut pas nous reprocher de ne pas avoir fait de consultation pour le projet de loi C-19.

A propos de la sécurité, le député s'est reporté à un document qu'il a cité—document que j'ai également et qui nous vient du député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Il est daté de novembre. Je crois comprendre que des progrès importants ont été enregistrés la semaine dernière sur certaines de ces questions mais pas sur toutes. L'important, c'est que le code de sécurité entrera en vigueur en 1990, soit une bonne année avant l'entrée en vigueur du test d'aptitude. On s'occupera à l'avance, ce qui est très important, de bien d'autres questions de sécurité. Il n'y a pas de comparaison entre les mesures que nous prenons dans ce domaine et celles que les États-Unis ont prises ou, plutôt, n'ont pas prises.

Le député provient comme moi d'une région de ressources naturelles. Un grand nombre d'hommes et de femmes de sa circonscription tirent leur gagne-pain du transport des matières premières, bois, minerai et ainsi de suite. Qui va défendre leurs intérêts? Sauf votre respect, aucun Néo-démocrate n'a pris la défense des expéditeurs, ni des travailleurs et des travailleuses des industries extractives. Le député ne vient certes pas de le faire. Qu'en pense-t-il?

M. Riis: Monsieur le Président, le député se trompe en faisant cette dernière affirmation, mais je ne me lancerai pas dans un débat sur les inexactitudes ou les nuances d'une observation. Pour la gouverne du secrétaire parlementaire, voici toutefois une lettre écrite le 10 février 1987. Elle provient de l'Association canadienne du camionnage. En voici la teneur:

> Ce qu'on ne semble pas vouloir comprendre jusqu'ici, c'est que l'inversion du fardeau de la preuve est inutile, si bien que la déréglementation entrera de fait en vigueur dès le 1er janvier 1988, sans que nous ayons alors de code national de sécurité. Nous en avons discuté la semaine dernière, à Victoria, lors d'une réunion de la Conférence canadienne des administrateurs de transport motorisé. Même les expéditeurs sont d'accord avec nous. Il y a d'énormes divergences de vues sur ce qu'il faut inscrire dans le code.
>
> Certaines provinces insistent sur leurs propres normes d'inspection des véhicules, et il n'est pas sûr qu'elles soient disposées à accepter les normes en vigueur dans d'autres provinces ou États voisins. On ne s'entend pas non plus sur la réglementation, à l'échelle nationale, des heures de travail des camionneurs des entreprises extra-provinciales. A l'heure actuelle, le Code du travail du Canada ne prévoit qu'un contrôle d'application minimal, qui ne s'applique certes pas aux petits transporteurs qui vont proliférer après la déréglementation. Il serait trompeur de prétendre qu'il existe pour l'instant un prétendu accord sur la teneur d'un code national de sécurité.

• (1650)

Inutile d'ajouter quoi que ce soit à cette lettre. La sécurité est une question cruciale non seulement pour les expéditeurs mais aussi pour les transporteurs.

A ce que je sache, la mesure prévoit que les chauffeurs d'autobus canadiens se fassent remplacer par des chauffeurs américains lorsqu'ils pénètrent aux États-Unis. Par contre, à ce que je sache, la même exigence n'existe pas à l'égard des chauffeurs d'autobus américains qui franchissent la frontière canadienne. Ai-je raison? En second lieu, le secrétaire parlementaire pourrait-il me dire, lui qui a piloté le projet de loi de main de maître à la Chambre, si le gouvernement entend bel et bien permettre au comité qui sera chargé de la question de tenir des audiences dans des endroits appropriés d'un bout à l'autre du Canada, voire l'inciter à ce faire?

M. Kilgour: Monsieur le Président, à qui est-ce le tour de poser des questions? Je me réjouis de ce renversement de situation.

A ce que je sache, près d'un millier d'entreprises canadiennes de camionnage font affaire aux États-Unis et embauchent, pour la plupart, des Américains. Les sociétés américaines qui font affaire au Canada emploient des Canadiens. Le député a déclaré que, lorsqu'un autocar canadien entre aux États-Unis, un chauffeur américain monte à bord. Selon mes informations—et je vous prie de me le faire savoir si j'ai tort—l'inverse est également vrai.

La question des déplacements du comité peut faire l'objet de négociations. Compte tenu de toutes les consultations qui ont été faites et puisque l'on sait que le Nouveau parti démocratique ne sera pas moins opposé à ce projet de loi dans six mois qu'il ne l'est aujourd'hui et qu'il ne le sera demain, le comité ne se déplacera pas et il est loin d'être convaincu qu'il devrait le faire puisque, d'après ce qu'on m'a dit, quelque 60 ou 70 personnes ont signalé qu'elles souhaitaient comparaître devant le comité. Pour le moment, il est peu probable que le comité se déplace. Je ne voudrais pas encourager le député de Kamloops—Shuswap à croire le contraire.

J'espère que l'Association canadienne du camionnage n'avait pas l'intention de nous dire que le critère de l'inversion du fardeau de la preuve serait appliqué immédiatement. De fait, il ne le sera qu'un an après l'entrée en vigueur du code de sécurité, qui s'appliquera en 1990.

On vient de me signaler que ce projet de loi ne modifierait pas la réglementation relative aux autocars. Le projet de loi C-19 ne fait que reprendre les dispositions de la loi actuelle.

M. Riis: Monsieur le Président, c'est justement ce que je tentais de signaler. Les chauffeurs d'autocars canadiens qui voyagent vers la Floride, l'Ohio ou d'autres États américains doivent faire monter à bord des chauffeurs américains lorsqu'ils traversent la frontière. Aux États-Unis, c'est un chauffeur américain qui doit conduire un autocar canadien. Cependant, lorsque des autobus en provenance des États-Unis conduits par des chauffeurs américains voyagent au Canada, ils peuvent le faire en toute quiétude jusqu'en Alberta, au Québec, en Ontario ou dans les Territoires du Nord-Ouest. Il y a quelque chose qui cloche là-dedans.

Ce n'est qu'un exemple de ce que nous avons dit à maintes reprises. Pourquoi les Américains peuvent-ils avoir accès à notre réseau routier tandis que nous ne pouvons pas avoir accès au leur aux mêmes conditions? Les Américains l'emportent encore une fois pour je ne sais quelle raison.

Les grandes compagnies de camionnage américaines auront libre accès au Canada pour concurrencer nos compagnies de camionnage qui sont évidemment beaucoup plus petites. Les compagnies américaines peuvent conclure des accords avec leurs filiales canadiennes en vue d'utiliser exclusivement des transporteurs américains. Nous serons chassés du marché et c'est ce que nous essayons de vous faire comprendre.

Le très honorable Lester B. Pearson

Quand nous serons en concurrence directe avec un géant sous l'empire d'une loi qui favorisera ce géant aux dépens des transporteurs canadiens, la concurrence sera si dure que les transporteurs canadiens qui sont une industrie essentielle pour notre pays ne pourront tout simplement pas survivre. C'est pourquoi, à cette étape de l'étude du projet de loi, nous nous inquiétons sérieusement de ses faiblesses et nous croyons que le gouvernement n'y a pas suffisamment réfléchi. Quand on nous imposera la clôture et que le projet de loi ira au comité, il faudra tenir des audiences dans tout le Canada pour que ceux qui sont touchés par ce projet de loi puissent se faire entendre.

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai une question de procédure. Il me semble que la période de questions et réponses a pris la forme d'un débat entre le député et le secrétaire parlementaire. On s'écarte de la pratique établie. Je voudrais que vous étudiiez cette question et que vous décidiez en temps et lieu si ce débat était approprié.

M. le vice-président: Le député a effectivement raison. La présidence essayait d'accomoder le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique qui avait déjà présenté des observations et lui a permis d'en présenter encore une, mais la présidence reconnaît que cela s'est fait aux dépens du député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus).

La députée souhaite-t-elle dire qu'il est 17 heures?

Mme Finestone: J'allais justement proposer que l'on dise qu'il est 17 heures, monsieur le Président.

M. le vice-président: Allons-nous dire qu'il est 17 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--MOTIONS

[*Français*]

LE TRÈS HONORABLE LESTER B. PEARSON

L'OPPORTUNITÉ D'HONORER SA MÉMOIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 19 janvier, de la motion de M. Boudria:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'honorer la mémoire du très honorable Lester B. Pearson en commandant une statue de celui-ci qui sera installée sur la Colline parlementaire.

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je veux participer au débat sur la motion qui vient d'être lue mais j'aimerais la répéter, s'il vous plaît, dans son libellé original qui dit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'honorer la mémoire du très honorable Lester B. Pearson en commandant une statue de celui-ci qui sera installée sur la Colline parlementaire.

Le ministre des Travaux publics (M. McInnes), nos collègues de la majorité et moi-même, appuyons sans réserve l'idée d'une statue à la mémoire de cet illustre Canadien. Le 19 janvier, date à laquelle cette motion a été présentée la dernière fois devant la Chambre, il y a eu un certain malentendu quant à la position des honorables députés de notre majorité compétente. Je pense que la question a été clarifiée maintenant et que mes honorables vis-à-vis ont eu l'occasion d'examiner le rapport concernant les statues commémoratives des premiers ministres du Canada et des autres oeuvres commémoratives, rapport que le ministre a déposé par le biais du député de Simcoe-Nord (M. Lewis) aujourd'hui même.

Monsieur le Président, comme l'a précisé lui-même le ministre des Travaux publics, il avait commandé ce rapport l'automne dernier parce que, à son avis, une analyse de la politique et de la tradition dans le domaine pouvait aider les parlementaires dans l'examen des projets commémoratifs futurs, en particulier les statues sur la Colline parlementaire. Comme aucune nouvelle statue n'a été érigée depuis nombre d'années sur la Colline de notre Parlement, l'expérience récemment acquise grâce au projet de la statue à la mémoire du premier ministre Diefenbaker, projet qui a été couronné de succès, était aussi une excellente occasion de prendre un nouveau départ dans l'étude de la question et de faire un examen objectif de la situation réelle et actuelle.

L'un des reproches les plus courants est le fait que souvent le Parlement ne dispose pas de tous les renseignements nécessaires pour prendre des décisions éclairées concernant les questions qu'ils ont soumises parfois subitement. Le rapport déposé par le ministre des Travaux publics fournit des renseignements, des observations, des données utiles qui, du moins à mon avis, méritent notre attention d'emblée.

Monsieur le Président, la motion de l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) nous est soumise. J'ai la ferme intention d'accorder mon appui à la motion dans la version présentée si tel est le désir des honorables députés de l'autre côté de cette Chambre. Une question de cette nature ne devrait pas faire l'objet de querelles partisanes. Les honorables députés ministériels n'ont jamais eu l'intention de participer à de telles basses querelles.

Compte tenu des renseignements dont nous disposons maintenant, je crois toutefois que M. Pearson recevrait un honneur encore plus digne de son nom si, durant quelques semaines, nous prenions le temps d'examiner tous les éléments entourant ce projet de statue commémorative. Il ne s'agit pas d'une tentative de retarder l'avancement du projet ou de faire de l'obstruction systématique, au contraire, vous verrez aujourd'hui. Cependant, il s'agit plutôt d'examiner la question en disposant de tous les renseignements nécessaires afin d'obtenir le meilleur résultat possible.

L'un des premiers points à considérer est que la statue du premier ministre St. Laurent a été érigée, à la suggestion même du premier ministre de l'époque, M. Trudeau, devant l'édifice de la Cour suprême plutôt que sur la Colline du Parlement. Étant donné la renommée de M. St. Laurent dans le domaine du droit, à titre d'avocat, de professeur de droit, de bâtonnier du Barreau du Québec et de ministre de la Justice ensuite, on comprend aisément le choix de cet emplacement. Je suis persuadé que le premier ministre Trudeau ne pensait pas alors que l'emplacement de la Cour suprême était moins prestigieux que celui de la Colline du Parlement. Je suis convaincu aussi qu'il n'avait nullement l'intention de manquer d'égard à la mémoire de M. St. Laurent, qui était cher à tous.

Monsieur le Président, M. Pearson a connu une longue et prestigieuse carrière à titre de diplomate, de sous-secrétaire et de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il a également reçu le prix Nobel de la paix pour avoir grandement contribué à la paix mondiale et à la prospérité de l'après-guerre. Compte tenu de la carrière de M. Pearson et de l'hommage rendu ainsi à M. St. Laurent, j'incite les honorables députés de l'autre côté de cette Chambre à reconsidérer l'idée de faire passer rapidement la motion visant à faire élever la statue directement sur la Colline parlementaire et ce, exclusivement. Tous conviendront qu'il ne faut pas écarter sommairement la possibilité d'ériger la statue à un autre endroit qui conviendrait tout aussi bien, sinon mieux peut-être, devant l'immeuble Lester B. Pearson par exemple, où se trouve l'administration centrale du ministère des Affaires extérieures, qui est si habilement dirigé par le très honorable Joe Clark.

Monsieur le Président, ce n'est là qu'un exemple des éléments sur lesquels il faudrait s'arrêter. Il me semble normal que les honorables députés veuillent examiner tous les faits avant de prendre une décision aussi importante. Toutefois, dans le cas de décision immédiate, il serait sage que celle-ci n'empêche pas d'autres réflexions plus tard, durant le déroulement du projet de statue à l'honorable Lester B. Pearson.

Il serait bon, sans que le débat s'éternise, de demander à un comité de la Chambre d'étudier ces questions. Bien qu'il n'ait pas de mandat direct, le bureau de la régie interne par exemple pourrait, à mon avis, être chargé de cette tâche ou encore un comité spécial conviendrait peut-être mieux.

Monsieur le Président, cette motion serait grandement améliorée et hautement plus d'actualité si les mots, et je cite:

«ou un autre emplacement convenable»

. . . étaient ajoutés au libellé pour les raisons évidentes que je viens d'invoquer. La décision appartient à l'auteur de la motion qui est ici présent en cette Chambre. Si l'adoption de la motion dans sa forme actuelle est la seule solution choisie, je vais l'appuyer et je vais me soumettre à cette intransigeance, et je crois que tous mes collègues de la majorité feront de même. Je laisse la décision au bon jugement de l'honorable député et de ses collègues qui, j'en suis sûr, viendront appuyer cette motion qui est tout à fait sensée, actuelle, et qui est en accord avec toute la noblesse de la politique que notre gouvernement manifeste maintenant en approuvant sans réserve cette motion d'ériger une statue au très honorable Lester B. Pearson.

• (1700)

[*Traduction*]

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur la motion du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria). Je me réjouis de cette occasion, car cette motion fait suite à une motion que j'ai proposée il y a exactement deux ans en vue d'ériger sur la colline du Parlement une statue à John Diefenbaker. John Diefenbaker et Lester Pearson ont été de magnifiques adversaires politiques. Leurs débats à la Chambre des communes et au cours de leurs campagnes dans tout le pays forment un tableau vivant et pittoresque de l'histoire de notre pays. Leur rivalité touchait à presque tous les aspects de notre vie politique, parlementaire et sociale. On me dit qu'elle allait même jusqu'à la question de savoir lequel des deux avait pris le plus gros poisson dans le lac Harrington. Comme tous les députés le savent, naturellement, Lester Pearson n'avait jamais pu égaler la truite de quatre livres et demie qu'avait prise M. Diefenbaker. J'ajouterais, toutefois, que selon une rumeur ridicule, mais persistante, M. Diefenbaker n'aurait jamais réussi à amener le poisson dans le bateau.

L'opinion de Lester Pearson avait été profondément marquée par son éducation religieuse—son père était pasteur—son service pendant la guerre et sa carrière diplomatique. Il croyait sincèrement que le Canada pouvait devenir une grande nation et ses efforts comme premier ministre témoignent de cette conviction. Ses réalisations internationales sont bien connues. C'est probablement un des rares Canadiens à avoir siégé à la Ligue des Nations et aux Nations Unies. Il a été ambassadeur aux États-Unis, président de l'Assemblée générale de l'ONU, prix Nobel de la paix et ministre des Affaires extérieures. Il avait reçu plus de 24 titres honoraires et il était connu dans le monde entier pour ses qualités de conciliateur et sa défense passionnée de la paix.

Bien qu'il n'ait jamais eu une majorité à la Chambre des communes, les réalisations du premier ministre Lester Pearson sont remarquables. Il est responsable du Régime de pensions du Canada, du régime d'assistance publique du Canada, de l'assurance-maladie, d'un nouveau code du travail, d'une nouvelle loi sur les banques, de la création de l'Ordre du Canada, et bien sûr d'un nouveau drapeau. La période où il a gouverné a été une période de grands changements et de grands progrès.

Il y a deux ans ce mois-ci, j'avais déposé une motion en vue d'élever une statue au très hon. John George Diefenbaker sur la colline du Parlement. On a par la suite choisi un emplacement et on a demandé à un artiste mondialement connu, Leo Mol, de faire le travail. Le 18 septembre dernier, quelque 18 mois après le dépôt de la motion, la statue était dévoilée par une belle journée ensoleillée. Des milliers de Canadiens de tout le pays assistaient à la cérémonie.

• (1710)

Le comité à qui nous devons la statue Diefenbaker a prouvé qu'il était possible et nécessaire d'adopter une politique cohérente relativement aux statues commémoratives. Grâce à l'excellent travail du député de Saskatoon-Est (M. Ravis), du sénateur David Walker de Toronto, qui était ministre des Travaux publics dans le gouvernement Diefenbaker, et de représentants du ministère des Travaux publics, du Secrétariat d'État, de la CCN et du cabinet du Président de la Chambre, nous avons mis au point une façon de procéder pour remplacer l'approche ponctuelle utilisée auparavant pour approuver ces oeuvres commémoratives.

C'est justement pour cela que j'avais présenté ma motion. Je ne voulais pas favoriser la présentation d'autres motions d'initiatives parlementaires qui reprendraient ce qui avait déjà été fait. Au contraire, j'avais présenté cette motion pour que le Parlement puisse examiner la façon dont nous pouvons honorer la mémoire de grands Canadiens comme Diefenbaker et Lester Pearson.

Le très honorable Lester B. Pearson

Depuis que John A. Macdonald avait recommandé qu'une statue soit érigée à la mémoire de Georges-Etienne Cartier en 1873, il n'y avait jamais eu de processus bien établi pour les oeuvres commémoratives. De fait, le Parlement n'avait pas étudié une motion comme la mienne depuis près de vingt ans à cause de la façon malheureuse dont les choses s'étaient passées pour les deux dernières statues érigées sur la colline parlementaire. En 1966, le secrétaire d'État de l'époque avait proposé que l'on érige quatre statues sur la colline parlementaire pour rendre hommage à quatre anciens premiers ministres. Après un an de controverse et de conflit, on n'avait toujours que deux des quatre statues. Celle de l'honorable Arthur Meighen a été mise en entrepôt et elle y est encore. La maquette de la statue de l'honorable R.B. Bennett a été perdue. Il n'en reste que quelques photographies qui ne sont pas acceptables.

Pendant 20 ans, rien ne s'est fait pour ériger une statue à la mémoire d'un ancien premier ministre. C'est bien triste que nous ne puissons pas faire mieux pour honorer nos chefs d'État et célébrer notre histoire. En proposant ma motion au début, je voulais m'élever contre cette inaction et encourager le ministre des Travaux publics (M. McInnes) à élaborer une politique logique pour les statues commémoratives. Il faut cesser de présenter une motion chaque fois que l'on veut honorer la mémoire d'un ancien premier ministre, sinon il faudra attendre encore 20 ans simplement pour ériger des statues à la mémoire des huit premiers ministres qui n'ont pas encore la leur.

Je suis heureuse que le ministre des Travaux publics ait déposé à la Chambre aujourd'hui le rapport sur les statues érigées à la mémoire des premiers ministres du Canada et d'autres éminents Canadiens. Ce rapport contient un chapître consacré à la façon dont d'autres pays honorent leurs fondateurs. Il est peut-être temps de songer à doter le Canada d'une galerie de statues comme celle qui existe dans la capitale des États-Unis, où chaque province pourrait rendre hommage à ses personnages historiques.

Nous avons maintenant le rapport déposé par le ministre et il est temps de commencer à collaborer pour examiner ces lignes directrices au lieu de prendre d'autres mesures ponctuelles pour honorer la mémoire de John Diefenbaker, de Lester Pearson et de tous les autres anciens premiers ministres ici même sur la colline parlementaire, dans la région de la capitale nationale et dans nos livres d'histoire.

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, je pensais que tous les partis seraient d'accord pour adopter cette motion immédiatement. Le député de Lasalle (M. Lanthier) a dit que si le motionnaire était d'accord, il aimerait que l'on modifie la motion afin d'y inclure «d'autres lieux adéquats» pour l'érection d'une statue de l'honorable Lester B. Pearson, mais que si le Parlement est d'accord, il est prêt à accepter la motion telle qu'elle. La députée de Scarborough-Centre (M^me^ Browes) accepterait également d'adopter la motion sous sa forme actuelle. Je me réjouis de voir que les députés d'en face sont prêts à l'adopter.

Je voudrais seulement dire quelques mots à ce sujet. Je pense qu'un comité devrait être chargé de choisir l'emplacement des statues et autres monuments sur la Colline. J'espère que ce comité songerait à d'autres parlementaires éminents dont nous devrions honorer la mémoire. Je pense aussitôt à deux parlementaires, et tout d'abord au premier chef du CCF, qui allait devenait le Nouveau parti démocratique, J.F. Woodsworth. Les députés seront sans doute d'accord pour rendre également hommage à la première femme députée, Agnes Macphail. Une fois ce projet de loi adopté, les parlementaires devraient discuter sérieusement des questions que mon collègue a soulevées.

Comme les députés de Prince-Albert (M. Hovdebo) et de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) l'ont fait valoir, je crois que nous devrions adopter la motion du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) afin qu'une statue de Mike Pearson soit érigée sur la colline parlementaire. J'étais là, et même en ces lieux, lorsque John Diefenbaker et Mike Pearson s'affrontaient à la Chambre des communes. Ils ont dominé la scène politique pendant une dizaine d'années et ils se sont livré de nombreuses batailles. Dans l'histoire contemporaine du Canada, il est rare que deux personnalités se soient affrontées pendant aussi longtemps. C'est peut-être une raison suffisante pour les mettre face à face sur la colline parlementaire.

Il a été convenu l'an dernier, lors de l'adoption de la motion de la députée de Scarborough-Centre, d'ériger une statue à la mémoire du très honorable John George Diefenbaker. Tous les partis se sont mis d'accord. Je ne saurais trop insister sur l'importance d'ériger également sur la colline parlementaire une statue du très honorable Mike Pearson. Il faudra peut-être déplacer certaines statues, mais il reste de la place sur la Colline. On pourra peut-être même déplacer la statue de M. Diefenbaker, mais elle doit rester sur la colline parlementaire. Il conviendrait d'installer tout près la statue de son principal adversaire pour qu'ils puissent se faire face à nouveau sur la colline.

Nous reconnaissons tous, je pense, les grandes réalisations de M. Pearson, même si nous n'en n'avons cité que quelques-unes. C'est à lui qu'on doit notamment la naissance de l'esprit du fédéralisme coopératif. Franchement, je pense qu'il comprenait mieux le Québec que son successeur. Il a instauré le bilinguisme et créé la commission royale du biculturalisme. Ce fut, je crois, le premier de nos premiers ministres à se préoccuper véritablement des dépenses électorales. Le très honorable Lester B. Pearson a proposé de charger une commission, à laquelle a siégé entre autres M.J. Coldwell, d'examiner les dépenses électorales ainsi que les contributions et dons aux divers partis. C'est une initiative importante que nous oublions parfois de reconnaître.

• (1720)

Pour conclure, j'appuie la motion et les observations de nos amis d'en face me portent à croire que même s'ils auraient souhaité une motion rédigée en d'autres termes, ils appuient le principe de l'érection d'une statue sur la colline parlementaire pour honorer la mémoire du très honorable Lester B. Pearson.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je tiens à participer très brièvement au débat. Tout d'abord, je pressens que la Chambre va accorder le consentement unanime à cette motion du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), laquelle mérite le meilleur accueil. J'espère qu'elle sera adoptée comme il se doit parce que je partage les sentiments exprimés par la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett), pensant comme elle que rien ne conviendrait mieux que de voir ces deux gladiateurs, comme elle les a appelés, honorés chacun d'une statue sur la colline du Parlement.

Avec tout le respect dû à la députée de New Westminster—Coquitlam, peut-être pourrais-je parler au nom d'une génération plus jeune. J'avais 12 ans quand le gouvernement Diefenbaker est tombé en 1963. Je m'intéressais activement à la politique même alors, et je me rappelle non seulement le soir où le gouvernement est tombé, mais toute cette période. J'estime qu'il est instructif de rappeler cette période à la Chambre dans le contexte de la législature actuelle. Je pense que le premier ministre en a parlé aujourd'hui, si j'ai bien entendu; c'était une époque où, chacun dans son parti, ces deux gladiateurs luttaient l'un contre l'autre pour savoir qui formerait le gouvernement du Canada.

Je soupçonne que le Parlement était considéré par beaucoup de Canadiens de la même façon à cette époque qu'il l'est maintenant. Peut-être qu'en honorant le deuxième de ces deux chefs, nous donnons raison à l'opinion générale voulant qu'avec le recul du temps nous puissions voir les choses dans leur perspective historique. Ceci dit sans vouloir en rien diminuer les préoccupations que beaucoup de Canadiens peuvent éprouver à propos de la vie politique récente.

Quand je suis entré au comité de la réforme parlementaire, dans la législature précédente, j'ai lu entre autres documents de recherche, une étude consacrée au Parlement en 1935. Cette étude provenait d'un livre intitulé *Social Planning For Canada*, qui constitue une collection de documents de fondation du CCF. Dans cet article, on expliquait que le Parlement, qui était supposé être une tribune destinée à permettre un débat intelligent et l'expression véritable de l'opinion des gens, était tombé en discrédit. Il renfermait une série de critiques sur le Parlement qui, si l'on fait fi des dates et des quelques allusions à des personnages bien connus, pourraient s'appliquer aux Parlements de 1935, de 1975, de 1985 ou encore à celui de 1965, qui concerne davantage le débat d'aujourd'hui. Il convient peut-être de réfléchir au fait que le Parlement n'a jamais été ce que les gens attendent de lui. Cela permet peut-être de mieux comprendre notre décision d'ériger une statue à M. Pearson et d'expliquer ce qui se passe au Parlement à l'heure actuelle.

Je crois également que l'adoption de cette motion représenterait une petite victoire pour la réforme parlementaire, car pour une rare fois, la Chambre a procédé dans le cadre de la réforme parlementaire à une initiative privée.

En terminant, permettez-moi de préciser que je crois également que l'honneur d'avoir sa statue sur la colline du Parlement ne devrait pas échoir uniquement à ceux qui ont eu la chance de devenir premier ministre. Il pourrait revenir à bien d'autres personnes, dont certaines ont été mentionnées par la députée de New Westminster—Coquitlam. On peut fort bien accomplir de grandes choses sur le plan politique sans pour autant devenir premier ministre. Au fil des ans, bien des gens qui ont siégé dans cette enceinte en tant que chef de parti ou simple député, ont apporté une contribution fort importante à la vie politique de notre pays, précisément parce qu'ils n'avaient pas pour ambition personnelle de devenir premier ministre. Je crois qu'on peut voir une telle personne ici tous les jours, aux services du greffier. Nous devrions garder cela à l'esprit, lorsqu'il s'agit d'honorer nos dirigeants.

Je suis heureux de souscrire à la motion tendant à honorer Lester B. Pearson auquel on doit, sauf erreur, l'entrée en politique fédérale du député de Saint-Denis (M. Prudhomme), qui célèbre aujourd'hui l'anniversaire de son élection dans cette enceinte et dont j'attends avec impatience l'intervention.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, effectivement, pour moi c'est un honneur aujourd'hui de participer à ce débat parce que dans à peu près deux heures ce soir, il y a 23 ans, je devenais député pour la première fois au Parlement, et je suis devenu député au moment où justement M. Lester B. Pearson était premier ministre du Canada. Donc, j'ai beau vouloir relire toutes les notes que j'ai devant moi, qui sont très abondantes, je préférerais, avec votre permission, laisser un peu parler l'esprit mais aussi le coeur, ce que souvent les parlementaires ont peur de faire. Je vois des jeunes Canadiens qui travaillent à la Chambre qui seront peut-être heureux d'entendre dire des choses et peut-être que, pour eux, ce sera la première fois. C'est une série de souvenirs qui me rendent très heureux de me lever aujourd'hui.

[*Traduction*]

Dans quelques heures, il y aura 23 ans que j'aurai été élu pour la première fois député au Parlement canadien. Je tiens à dire un mot de l'homme qui m'a aidé à être choisi—d'autres diraient peut-être, qui s'est arrangé pour que je sois choisi—délégué de la circonscription de Montréal—Saint-Denis en remplacement d'Azellus Denis, le ministre des Postes de l'époque, qui siège maintenant au Sénat. Je me suis laissé dire qu'à ma sortie de l'université, il avait contribué à ce que je sois choisi lors d'une mise en nomination très libre et très contestée. J'ai été choisi candidat, puis élu député.

• (1730)

Ce n'est un secret pour personne que j'ai toujours admiré M. Pearson. Je le connaissais depuis que j'étais jeune étudiant. En fait, le 31 janvier 1958, si ma mémoire est exacte, j'étais jeune délégué du Québec et l'un des Québécois francophones très peu nombreux à appuyer M. Pearson. J'étais l'étudiant qui accompagnait Madame Pearson, qui est toujours de ce monde. En raison de son état de santé, peut-être n'est-elle pas en mesure d'écouter nos propos, mais je le sais, elle est encore de ce monde. Je suis sûr que sa famille, son fils, sa fille et son petit-fils, qui travaille sur la Colline, nous regardent. Je tiens à dire que j'éprouvais beaucoup d'admiration pour cet homme. J'ai beaucoup appris de M. Pearson. J'ai appris par exemple la patience et l'art du compromis, mais du compromis sans compromissions.

Le très honorable Lester B. Pearson

Il existe des gens qui parlent français au Canada. Je rappellerai à mes collègues d'en face que 4 millions de personnes ne parlent que le français dans ma province, rien que le français, et qu'ils se considèrent aussi bons Canadiens que leurs concitoyens de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Yukon, de Terre-Neuve et des provinces de l'Atlantique qui ne parlent que l'anglais et qui ne pensent pas autrement qu'eux.

M. Pearson m'a enseigné l'esprit de compromis par sa conduite, son érudition et ses activités aux Nations Unies. Ma très estimable collègue, la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett) siégeait aux Communes en même temps que moi à l'époque. Nous savions qui était M. Pearson. Les gens peuvent s'ils en ont envie lire le compte rendu des débats récents et les comparer à ce qui s'est passé le 19 janvier 1987 à la Chambre lorsque mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a présenté une motion identique à celle de ma collègue, la députée de Scarborough-Centre (M^me^ Browes).

Je n'oublierai jamais l'immense courage de M. Pearson. Nos jeunes et nos concitoyens de fraîche date devraient se reporter au fameux débat sur un drapeau que tout le monde considère comme allant de soi maintenant. Or, ce débat était passionné. Nous avons discuté de cette question pendant des mois aux Communes en respectant, comme il se doit, les principes démocratiques de notre système parlementaire britannique. Certains s'opposaient passionnément à tout changement de drapeau. D'autres, avec la même passion, voulaient un drapeau typiquement canadien. Ils ne voulaient ni de la Fleur de lys ni de l'Union Jack. Je me rappelle un débat entre M. Diefenbaker et moi. Il était prêt au compromis Fleur de lys sur pavillon rouge. Je me souviens combien il a été surpris de m'entendre dire que je ne voulais pas du Fleur de lys sur mon drapeau canadien. Il s'attendait à autre chose de ma part.

Nous avons finalement obtenu notre drapeau. J'étais, somme toute, un député de fraîche date à l'époque et je me rappelle avoir entendu M. Pearson intervenir pour la première fois lors d'une réunion à Winnipeg. Sa femme était présente, ainsi que la bien-aimée Mary MacDonald, secrétaire principale de M. Pearson, et diverses autres personnes. A l'assemblée annuelle de la Légion royale canadienne, il a évoqué pour la première fois l'idée d'un drapeau véritablement canadien. Nous n'étions pas au meilleur de notre forme. Cependant, l'idée a fait son chemin et nous avons enfin obtenu notre drapeau. Il n'y a pas eu de vainqueurs ni de perdants. Le Canada tout entier avait gagné. Le drapeau aurait pu être différent. M. Pearson avait proposé deux bandes bleues, pour représenter les deux océans. Après quelques compromis, nous avons opté pour le drapeau d'aujourd'hui.

Je me rappelle également, ce qu'on oublie toujours de mentionner, que M. Pearson avait créé un comité parlementaire spécial sur la question de l'hymne national. J'ai eu l'honneur d'y siéger. Les deux seuls membres qui soient encore à la Chambre sont le député de Dartmouth—Halifax-Est (M. Forrestall) et moi-même. Nos séances ont duré pendant des mois. Peut-on s'imaginer des Canadiens qui écoutent . . .

[*Français*]

. . . nous qui écoutons, ceux qui écoutent pendant des semaines et des semaines, monsieur le Président, nous étions dans un salon, portes fermées, avec un musicien qui nous jouait tous les hymnes nationaux possibles de ce que devrait être l'hymne national canadien. Nous avions dans le secret de certains bureaux des gens qui venaient nous chanter toutes sortes d'hymnes qu'ils voulaient avoir. Nous avions même un hymne bilingue Ô Canada, *My Land* ton front est ceint . . .

[*Traduction*]

. . . il y avait des mélanges d'anglais et de français. Pendant des mois, nous avons écouté différentes versions d'hymnes nationaux; si je dis cela, c'est pour ceux qui sous-estiment parfois l'importance de la patience lorsque les passions interviennent. Nous avons recommandé la version française que nous chantions depuis 1880 dans différentes régions du Québec. En fait, une petite-fille du sénateur Tremblay est une descendante de celui qui a composé les paroles du *Ô Canada*. Nous avons proclamé le *Ô Canada* hymne national le 1^er^ juillet 1980.

Je n'ai pas abordé les déclarations de ma collègue, la députée de New Westminster—Coquitlam au sujet du Régime de pensions du Canada et des dépenses électorales. Pour aller droit au but dans les deux minutes qui me restent, sachez que j'espère que la motion sera adoptée et que l'on érigera sur la colline parlementaire une statue de M. Pearson afin de dépolitiser le débat. Comme il a été suggéré, nous devrions cesser de penser à ce que nous devrions faire dans l'avenir. Je sais de bonne source, même si on ne l'a jamais dit ou écrit, que, lorsque la statue de M. Saint-Laurent a été placée devant la Cour suprême du Canada, il avait été convenu qu'après la mort de M. Diefenbaker, la sienne ferait face à celle de M. Saint-Laurent. C'est ce qui explique l'orientation de la statue de M. Saint-Laurent: une seconde statue, celle de M. Diefenbaker, devait lui faire face.

Il me semble que, si nous souhaitons construire un pays et enseigner notre histoire à ceux qui visitent la Colline, une statue de chaque premier ministre doit s'y trouver. Peu m'importe qu'une série de statue puisse paraître monotone. Ce qui m'intéresse, comme député, c'est de pouvoir accompagner des étudiants et des amis et leur montrer la statue de Sir Wilfrid Laurier, de la Reine Victoria et de nos divers premiers ministres tout en leur expliquant la réalité canadienne. Tout se passe comme si nous avions peur de parler de notre pays et de le faire connaître. Ce n'est pas mon cas. Rien n'est plus beau que mon pays. On peut en convaincre les jeunes Canadiens et les néo-canadiens en les initiant notamment à la réalité canadienne.

Le promeneur qui se rendrait derrière le Parlement y verrait une statue de Baldwin, mais personne n'en connaîtrait la signification. Lorsque Baldwin a été défait par les anglophones, il a été élu par les Français. Lorsque Lafontaine a été défait par les Français, il a été élu par les anglophones. C'est une page de notre histoire dont personne ne parle. Si nous pouvions nous imprégner de l'esprit dont le Canada est fait, nous aurions beaucoup moins de difficulté à comprendre même l'oeuvre de notre nouveau gouvernement.

Je suis très honoré de dire, en ce jour spécial, que j'espère que nous adopterons cette motion et que nous n'hésiterons pas un instant à ériger une statue du très honorable M. Pearson pour toutes les raisons que mes collègues ont si bien exprimées. Je désire rendre hommage au député de Winnipeg—Birds Hill

(M. Blaikie). C'est grâce à son labeur acharné que nous discutons de cette question. En effet, il est l'un des députés qui siègent au comité qui choisit les motions que nous débattons. Je veux aussi féliciter le député de LaSalle (M. Lanthier) ainsi que tous les autres députés qui ont pris part au débat.

• (1740)

J'espère qu'en cette époque très difficile que nous traversons, nous pourrons montrer aux Canadiens que nous pouvons parfois nous unir quand nous sommes saisis d'une bonne motion. C'est une bonne motion. Je voudrais qu'elle soit acceptée. Je voudrais voir une statue de Lester B. Pearson érigée sur la Colline.

Après son érection, je suggère à la présidence que les décisions de cette nature ne soient pas laissées à l'initiative du ministère des Travaux publics mais soient prises par le cabinet du Président. Sur la colline du Parlement, M. le Président est M. Canada. Ces décisions doivent relever de la présidence. C'est à elle de décider ce qu'il faut ériger sur la Colline. Cette colline nous appartient à nous, parlementaires qui y circulons. Il faudrait laisser à un comité de parlementaires dirigé par le Président des Communes le soin de décider comment honorer les premiers ministres du Canada sur la Colline. Nous pourrons ainsi mieux enseigner l'histoire de notre pays aux jeunes Canadiens et aux centaines de milliers de nouveaux arrivants. Pour notre enrichissement et notre épanouissement, j'aimerais que nous partions à neuf après l'érection de cette statue. J'espère que nous formerons, sous la direction du Président des Communes, un comité qui déterminera ce qu'il y aura lieu de faire à l'avenir pour les autres premiers ministres.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La question porte sur la motion de M. Boudria.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Oui

(La motion de M. Boudria est adoptée.)

[*Traduction*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le vice-président: Consent-on à l'unanimité à suspendre la séance jusqu'au débat d'ajournement, à 18 heures?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 17 h 43.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'Ajournement

LES SOINS MÉDICAUX—LE TRAITEMENT DES VICTIMES D'ACCIDENTS CÉRÉBRAUX

M. Bob Brisco (Kootenay Ouest): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de s'être efforcé de soulever cette question lors de la conférence des ministres provinciaux de la santé. Je sais qu'il n'a eu que deux courtes semaines pour s'en occuper.

Je me rends compte qu'à cause de cela, le ministre a réussi seulement à obtenir que cette question soit examinée dans le cadre de discussions sur d'autres sujets. Je sais aussi que ces autres sujets n'ont pas été examinés parce que les participants n'en ont pas eu le temps. J'exhorte donc le ministre à s'engager fermement à inscrire officiellement la question des victimes de lésions cérébrales à l'ordre du jour de la prochaine conférence des ministres de la santé.

D'ici là, le ministère aura eu le temps de rassembler ou de regrouper les renseignements et les chiffres reliés à cette question et de faire comprendre aux fonctionnaires le besoin urgent d'établissements de soin et de réadaptation pour les victimes de lésions cérébrales au Canada puisqu'il n'existe pas de services de ce genre à l'heure actuelle. Le ministre aura aussi le temps d'exhorter ses collègues provinciaux à obtenir le même genre de renseignements.

Je voudrais signaler quelques faits pendant le peu de temps à ma disposition au cours du débat d'ajournement. Le docteur John Proud, expert médical attaché à la direction des services professionnels de l'OHIP, reconnaît que rien n'est prévu au Canada pour aider les personnes atteintes de lésions cérébrales soit à la suite d'un accident, ce qui est le cas la plupart du temps, soit à cause d'une attaque virale subite entraînant une encéphalite, ou d'une foule d'autres raisons.

Chaque année, entre 7 000 et 9 000 Canadiens, pour la plupart des jeunes victimes d'accidents de la route, souffrent de lésions cérébrales. Les progrès récents en matière de diagnostic, de traitement, d'intervention chirurgicale et de médicaments ont permis de sauver bien des gens qui, il y a une dizaine d'années, auraient perdu la vie. Cependant, on ne les a sauvés que pour les confier à des services de soins intensifs, où ils deviennent des malades chroniques. Même si nous reconnaissons que les soins intensifs sont indispensables pour soutenir les facultés vitales et permettre aux gens de rester en vie, la vie que nous leur offrons est peut-être en réalité pire que la mort.

Ces jeunes, pour la plupart, sont ensuite parqués avec des malades mentaux dans des institutions réservées aux vieillards, aux mourants et aux malades chroniques. La plupart d'entre eux ont perdu l'usage de la parole et ne peuvent ni communiquer ni exprimer leurs frustrations, si ce n'est que par des sautes d'humeur, allant parfois jusqu'à la violence, et tout cela parce qu'il n'existe pas au Canada de centres de réadaptation pour les soigner. Par contre, de l'autre côté du 49e parallèle, à quelques heures de route seulement, quelque 400 institutions plus ou moins spécialisées sont éparpillées à travers les États-Unis. La plupart d'entre elles sont excellentes et peuvent offrir ces soins.

Le Canada devrait faire le nécessaire pour former du personnel médical ayant la compétence voulue pour s'occuper de ces personnes et prévoir les installations nécessaires. Pour des raisons humanitaires, nous devons inviter les ministres provinciaux de la Santé à autoriser les régimes d'assurance-maladie provinciaux, qu'il s'agisse de celui de Colombie-Britannique ou de celui de l'Ontario, à couvrir les frais des soins obtenus aux États-Unis. La situation actuelle est extrêmement injuste pour ces familles et les victimes et c'est vraiment se moquer de notre société. Nous ne devrions pas placer les gens dans ce genre de situation. Comme les établissements de soins aigus ne peuvent pas les accueillir, ils sont expédiés à des endroits où ils ne reçoivent pas les soins appropriés.

• (1805)

C'est une question qui me préoccupe. Je tiens à assurer à mes collègues que je vais pousser les choses plus loin. Je n'ai pas encore de statistiques concernant ma circonscription, mais je vais les obtenir. Je n'ai pas non plus de chiffres pour ma province, la Colombie-Britannique, mais je vais m'en procurer. Je tiens à faire savoir au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que je poursuivrai mes efforts sans relâche tant que l'on n'aura pas remédié à cette situation. Je n'arrive pas à croire que le Canada n'ait pas encore fait ce pas en avant.

J'espère que les ministres provinciaux et le ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social répondront à mes préoccupations et aux protestations des familles des 9 000 victimes que nous avons chaque année au Canada. Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir fourni l'occasion de participer à ce très court débat.

[*Français*]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est le 23 janvier dernier que l'honorable député de Kootenay-West (M. Brisco) portait à l'attention de cette Chambre la question du traitement au Canada de victimes atteintes de troubles neurologiques secondaires à un traumatisme ou à une infection. Le cas qui a été cité était celui du sergent Dan Duggan de la force policière d'Ottawa qui est atteint de séquelles neurologiques sérieuses, suite à une encéphalite virale.

La condition de M. Duggan le laisse dans un état d'infortune extrême. Le ministre évidemment sympathise avec sa famille et comprend qu'elle veuille lui obtenir les soins médicaux les plus aptes à améliorer son état.

De façon générale, monsieur le Président, on dit que le système de santé canadien a une renommée mondiale. Mais la situation de M. Duggan porte à réfléchir sur la distance qu'il nous reste à franchir pour être en mesure d'offir aux victimes d'accidents neurologiques les services médicaux nécessaires et spécialisés requis par leur état.

Le ministre demandera donc à son sous-ministre d'aborder avec ses homologues provinciaux la question des soins médicaux aux personnes atteintes de troubles neurologiques. A l'heure actuelle, l'autorité et la responsabilité relative à l'opération et à l'administration des services de santé relèvent de chaque gouvernement provincial. Les niveaux d'indemnités et les modalités de paiements des services médicaux essentiels obtenus à l'étranger, tels que les services de réadaptation ultra-spécialisés recherchés par la famille Duggan sont sujets à l'interprétation et à l'approbation du plan provincial et dans ce cas-là, c'était le plan de l'Ontario.

Je pense, monsieur le Président, qu'on doit dire que la question de traitement et d'établissement adapté aux personnes atteintes de séquelles neurologiques mérite d'être adressée. Il est à espérer que l'attention portée par les sous-ministres de la santé à cette question saura être une première étape en vue de mieux comprendre les besoins médicaux de ces personnes.

[*Traduction*]

LES JEUX OLYMPIQUES *A*) LES BILLETS POUR LA DERNIÈRE PARTIE DE HOCKEY. *B*) ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR AUPRÈS DU COMITÉ OLYMPIQUE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de la question des Jeux olympiques de 1988, de la possibilité de se procurer des billets et d'autres questions annexes. Si j'en parle c'est qu'à l'instar de bien des Canadiens, les irrégularités qui entourent l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 1988 me préoccupent de plus en plus.

Les Canadiens ont bonne mémoire, et nous nous souvenons très bien de l'expérience des Jeux olympiques de Montréal. Ce fiasco a mis les Canadiens dans l'embarras, sans parler du fait qu'il leur a coûté cher, et nous ne voulons pas que cela se reproduise. Les déclarations et les propos vaguement réconfortants tenus par le ministre, à la Chambre et aux journalistes, ne me satisfont pas, ni ne satisfont les habitants de Calgary. Nous nous souvenons très bien que pendant le fiasco de Montréal, le gouvernement et les autorités olympiques ne cessaient de faire de telles affirmations.

• (1810)

Imaginez-vous un peu la consternation des Canadiens qui voient les personnes haut placées au sein du comité d'organisation donner leur démission l'une après l'autre, qui lisent dans les journaux des articles sur les cachotteries du comité, qui apprennent qu'une enquête appronfondie sur les politiques et les méthodes de gestion et sur les liens qui existent entre les cadres et le personnel, a été ordonnée. Imaginez notre réaction lorsque nous voyons les frais augmenter, lorsque nous entendons les déclarations obscures et contradictoires des organisateurs, lorsqu'un personnage haut placé dans le comité est accusé de fraude et lorsque nous constatons qu'un groupe spécial de privilégiés, la famille olympique, a la priorité et qu'elle obtient les meilleures places. Quels sont ces privilégiés? Ce groupe spécial est composé de représentants du comité des Jeux olympiques et de dignitaires de toutes les contrées du globe, de fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux canadiens et de commanditaires.

Aucun Canadien, je crois, ne s'opposerait à ce qu'un certain nombre de billets soient réservés aux représentants officiels. Nous savons que c'est non seulement raisonnable mais que c'est prévu dans la charte olympique. Nous avons toutefois certaines réserves à faire au sujet du nombre de billets demandés à divers paliers gouvernementaux. Nous avons également certaines réserves pour ce qui est de l'opportunité de mettre de côté un nombre important de places de choix pour les commanditaires. Il me semble que ce que visent les commandi-

taires ce sont des avantages commerciaux pour leur société. Il y déjà suffisamment d'avantages financiers pour les commanditaires sans qu'on ait à les attirer avec un accès prioritaire aux meilleures places. On s'interroge aussi sur le rôle des société commanditaires dans les activités sportives amateur et on se demande si le prix que nous avons à payer n'est pas trop élevé pour les avantages que l'on en retire.

Je reconnais que depuis que la question a été soulevée, en octobre, on a pris de mesures pour en réduire les conséquences. La diminution du nombre de billets attribués aux privilégiés et l'accord récent en vue d'augmenter le nombre de places au Saddledome aideront certainement. Toutefois, nous n'avons toujours pas de garantie ferme de l'OCO ou du ministre que les compétitions les plus populaires, les cérémonies d'ouverture et de fermeture, le patinage artistique et de vitesse, ainsi que les finales de hockey seront ouverts au public dans les mêmes proportions que les autres compétitions.

Le ministre a bien insisté sur le fait que 75 p. 100 de tous les billets seraient à la disposition des Canadiens moyens. Nous savons très bien que pour les finales de ces compétitions les plus populaires le pourcentage est beaucoup plus faible. Nous voulons savoir quand les habitants de Calgary, en particulier, et les Canadiens, en général, recevront ces garanties. Quelle est la demande de billets du gouvernement fédéral? A-t-elle été réduite, comme celle des autres niveaux de gouvernement, pour qu'il y ait autant de places que possible à la disposition du public pour les principales compétitions?

Ces questions entourant la vente des billets ne sont que le sommet de l'iceberg. Nous avons également beaucoup d'inquiétudes au sujet d'autres aspects de l'organisation des Jeux olympiques. Nous nous interrogeons, par exemple, sur le logement des athlètes et des officiels et la façon dont ce logement est fourni. Nous nous inquiétons du nombre de chambres d'hôtel et nous nous demandons si ces mêmes privilégiés qui avaient accès aux meilleures places n'ont pas également réservé les meilleures chambres d'hôtel. Nous nous interrogeons sur le financement et la façon dont on dépense les deniers publics, directement et indirectement, pour les Jeux olympiques. Nous avons des préoccupations écologiques au sujet des installations de ski du mont Allan. Nous n'aimons pas la façon dont sont traités les Indiens de la bande du lac Lubikon. Et la liste s'allonge.

Bref, nous, du NPD, tenons à nous assurer que les Jeux olympiques d'hiver de 1988 seront un succès, qu'ils seront accessibles à tous les Canadiens, et qu'ils ne prendront pas modèle sur les Jeux de Montréal. Nous ne saurions nous contenter de vagues assurances de la part du ministre. Il nous faut des engagements et il nous les faut dès maintenant.

[*Français*]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur (M. Jelinek) s'est montré très clair dans sa réponse à la question qui lui avait été posée sur ce sujet le 28 octobre dernier. Je cite, monsieur le Président, les paroles du ministre:

> Je vais me tenir au courant de la situation et m'assurer que le public canadien, voire le public en général, soit traité justement et équitablement.

L'Ajournement

Après cet échange à la Chambre, le ministre a effectivement communiqué avec le président du Comité d'organisation à Calgary, M. Frank King, et l'a saisi de la question.

Le ministre a insisté sur son désir personnel et celui du gouvernement fédéral de voir à ce que le plus grand nombre de manifestations possible soit accessible au public dans une proportion de 75 p. 100. Pour votre gouverne, monsieur le Président, dans le cas des Jeux olympiques de Los Angeles, cela a été de 74 p. 100.

Monsieur le Président, j'aimerais ajouter qu'en réponse à cette même question le ministre avait suggéré qu'il serait peut-être possible d'augmenter le nombre de sièges dans le *Saddledome*.

Je suis heureuse de vous dire que cette suggestion a été retenue il y a à peine quelques semaines et que le magnifique stade sera doté de 2 600 sièges supplémentaires.

• (1815)

Grâce à cette capacité accrue, 91 000 billets de plus seront disponibles pour les compétitions de patinage artistique et de hockey.

J'aimerais insister sur le fait, monsieur le Président, que c'est à la suggestion du ministre et grâce à la coopération de la ville de Calgary et du Comité organisateur des jeux de 1988 que ce problème a été réglé.

Finalement, je voudrais dire que les Jeux olympiques seront les meilleurs jeux olympiques que le monde ait jamais vus. Nous devrions tous nous montrer fiers et commencer à vanter nos Jeux olympiques et nos athlètes olympiques plutôt que de manifester le négativisme dont font constamment preuve les membres du Nouveau parti démocratique et du parti libéral.

Et dans ma circonscription, je puis vous dire que les jeunes ont envie de participer à nos olympiques et vont consentir tous les efforts pour y arriver.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—*A*) LA HAUSSE PRÉVUE DES TARIFS POSTAUX. *B*) ON DEMANDE POURQUOI TOUS LES PLANS DE LA SOCIÉTÉ NE SONT PAS DÉFÉRÉS POUR ÉTUDE À UN COMITÉ

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, le 6 novembre 1986, je posais une question au ministre responsable de la Société canadienne des postes concernant l'augmentation de 2c. du timbre de première classe, c'est-à-dire de 34c. à 36c. Aujourd'hui, au moment où l'on se parle on est à l'étape où dès le 1er avril cette augmentation sera atteinte.

Ce soir dans ce court débat j'aimerais souligner l'importance et les effets que cette augmentation aura dans le milieu de la petite entreprise. Selon les renseignements qu'on a eus du bureau de la Société canadienne des postes même, c'est cette clientèle, la petite et moyenne entreprise, qui est le gros client de la Société canadienne des postes et c'est ce secteur qui va payer cette augmentation.

Aujourd'hui, la petite entreprise est toujours appelée à payer toujours plus. Encore une fois, elle doit payer plus cher pour envoyer ses lettres, pour collecter ses comptes et pour les payer. Monsieur le Président, nous sommes tous conscients que nous avons un problème sérieux, un problème important. Notre Société canadienne des postes a de sérieux problèmes. Mais régler ces problèmes par une augmentation systématique,

il n'y a pas longtemps on avait déjà de 32c. passé à 34c. et un an après, de 34c., on passe à 36c.

Je m'en souviens, en juin 1985, quand le ministre responsable de la Société canadienne des postes—d'ailleurs on est déjà rendu au troisième ministre en deux ans—qui avait dit qu'il n'aurait jamais approuvé une autre augmentation tant que la Société canadienne des postes avait fait preuve d'amélioration de production. C'est là, monsieur le Président, le problème. Actuellement la Société canadienne des postes n'a fait aucune preuve d'amélioration. On a seulement qu'à se référer au cas des superboîtes, de la façon dont on a administré leur installation et le gaspillage qu'il y a eu dans toute cette affaire-là.

Donc, monsieur le Président, comment pouvons-nous aujourd'hui demander à nos petites entreprises de toujours payer plus pour recevoir moins de services. Ce sont parfois des lettres qui n'arrivent pas à temps ou qui arrivent avec un retard inacceptable. C'est très facile. La Société canadienne des postes, n'a seulement qu'à faire une demande dans *La Gazette* officielle et 60 jours après, elle a l'autorisation d'augmenter le prix des timbres de 34c. à 36c. Est-ce que, par exemple, ce sera permis à l'entreprise privée d'augmenter si facilement ses prix, monsieur le Président?

Alors je pense qu'on a un problème très sérieux. Le gouvernement, et dans la réponse que m'a donnée le ministre . . . il se cache toujours derrière le rapport Marchment. Justement dans ce rapport Marchment, il y avait une recommandation très importante dont ils n'ont pas tenu compte. C'était la clé de tout le rapport et c'était la clé de toute la réforme de la Société canadienne des postes, c'est-à-dire donner encore cinq ans à la Société canadienne des postes pour balancer ses livres. Au lieu de cela, le ministre des Finances (M. Wilson) a répondu très clair: Vous balancerez les livres en 1988. Et à cause de cette commande très précise du ministre des Finances, la Société canadienne des postes a augmenté le prix de ses timbres de 2c. plus 10 p. 100 sur tous les autres services de livraison, lettres recommandées etc.. Et en plus de cela, monsieur le Président, elle a coupé des services, elle installe des superboîtes partout à travers le pays et ferme des bureaux de poste ruraux etc.

Maintenant, nous avons un nouveau ministre. Il vient de dire hier justement, tard hier soir ou ce matin, que l'important c'est le service et non pas la réduction du déficit. D'ici peu, j'espère qu'on pourra vraiment connaître ses intentions, savoir si vraiment il va donner une commande précise à la Société canadienne des postes, celle de livrer le courrier à domicile à tous les Canadiens et de donner un service postal tel qu'ils l'ont eu jusqu'à aujourd'hui dans les milieux ruraux.

Le service postal, pour nous, c'est un service essentiel, et il doit rester comme tel.

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, tout à l'heure, mon collègue parlait de la Commission Marchment qui a fait une tournée pancanadienne. Au moment de la remise des recommandations au gouvernement, on pouvait en retrouver 29. Sur ces 29 recommandations, le gouvernement en a adopté 28. Je pense que cela doit répondre en partie aux besoins des Canadiens.

De plus, monsieur le Président, mon collègue parlait tout à l'heure de la proposition qui a été publiée dans le journal *La Gazette* officielle d'augmenter le tarif pour une lettre de première classe de 34c. à 36c. et d'une prévérification qui doit durer 60 jours.

Normalement, que doit être la responsabilité des représentants de la Société canadienne des postes pendant cette période? Normalement, ce devrait être d'écouter ce que les Canadiens ont à dire là-dessus, de rencontrer leurs clients et de donner beaucoup de considération aux points de vue qui leur sont exprimés. C'est ensuite après cette période qu'ils pourront faire une proposition finale au gouverneur en conseil.

• (1820)

[*Traduction*]

L'objectif de Postes Canada d'en arriver à faire ses frais d'ici la fin de la prochaine année financière n'est pas impossible. Le ministère des Postes a enregistré des excédents la plupart du temps au cours de la première moitié du siècle et les Postes des autres pays réalisent des profits. Le gouvernement va accroître sa mise de fond au moyen d'une contribution financière cette année et l'année prochaine. Après cela, toutefois, il incombera à la société de trouver elle-même son capital. Viser la rentabilité est la meilleure façon d'assurer que Postes Canada soit efficace et bien gérée.

Postes Canada ne va pas faire ses frais aux dépens de sa clientèle, à savoir la population canadienne. La société va chercher à réduire ses coûts en faisant preuve d'une plus grande efficacité. C'est ainsi qu'elle va renouveler et moderniser son matériel de triage automatique du courrier, collaborer avec des fabricants d'enveloppes pour qu'ils normalisent leurs produits, et demander aux grands clients qui utilisent le plus ses services de mieux préparer leur courrier. Elle va aussi réduire ses frais généraux, en comprimant notamment son groupe de cadres supérieurs et ses dépenses non liées au traitement du courrier. La société s'efforce d'accroître ses revenus en cherchant à accroître le volume du courrier. Au cours des quatre dernières années, le volume du courrier a augmenté de 16 p. 100.

[*Français*]

La Société canadienne des postes désire travailler avec ses clients pour améliorer le service et réduire son déficit.

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 24.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 11 février 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX PRÉRETRAITÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, pendant que les députés conservateurs du Québec à la grandeur du pays sont pris dans les scandales, pendant que ces gens-là n'ont des réunions tout simplement que pour essayer de définir une stratégie et non pas pour cesser ces scandales mais améliorer l'image, il y a d'autres députés ici de l'opposition qui s'occupent des choses quotidiennes qui intéressent la population, et je veux parler en particulier du cas des préretraités au Canada, et il y en a 35 000. Là aussi c'est un autre scandale dont le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) se sert dans l'intention d'offrir une possibilité de remboursement.

Monsieur le Président, le questionnaire que le ministre se prépare à envoyer à ces 35 000 préretraités est scandaleux. Déjà quatre questions démontrent clairement que le ministre met en doute la parole des travailleurs âgés. J'ose espérer que les députés conservateurs, au lieu de recevoir Jean-Marc Chaput pour leur remonter le moral, s'occuperont de leurs électeurs comme les libéraux le font, et ils auront l'espoir de se faire élire aux prochaines élections.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PARTIE DE HOCKEY ANNUELLE OPPOSANT LES DÉPUTÉS ET LES PAGES—UNE EXCELLENTE SOIRÉE POUR TOUS

M. Gordon Taylor (Bow River): Au cours de la partie de hockey annuelle qui les opposait hier soir aux pages de la Chambre, les députés l'ont emporté 3 à 0. Or, ils avaient pris soin de les envoyer en courses pendant tout l'après-midi, de sorte que le soir venu, les pages étaient exténués. Cependant, le pointage n'a eu guère d'importance. Depuis l'exécution harmonieuse de Ô Canada par les pages au début de la partie jusqu'à la fin, alors que dix d'entre eux ont eu raison de notre gardien de but, le seul et unique «Moe» de Nipissing, l'esprit sportif et l'esprit de corps ont dominé toute la soirée.

Cette partie traditionnelle fut un excellent exemple du fédéralisme coopératif tel qu'on le conçoit idéalement. Des ministres, anciens ministres et députés de l'arrière-ban des trois partis, ainsi que des pages représentant toutes les régions du Canada ont patiné, manié le bâton et mis leurs adversaires en échec avec habileté, mais sans méchanceté ou mauvaise volonté. La soirée s'est terminée en beauté par un excellent chili con carne servi par M^me^ Léger. Grâce aux exploits oratoires des pages Stéphanie Windsor et Marc Gervais, le Cercle des journalistes a retenti de rires et de mots d'esprit. Tous les députés sont rentrés chez-eux avec le sentiment de mieux comprendre la jeunesse du Canada. Avec des jeunes comme nos pages de 1987, le Canada sans aucun doute est appelé à un brillant avenir.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LE PROJET D'AMÉNAGER UN PARC À SOUTH MORESBY

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique ne s'entendent pas au sujet des limites d'un terrain de l'État et d'un parc maritime dans la région de South Moresby dans les îles Reine-Charlotte. Les premiers propriétaires et occupants de cette terre, de la tribu haïda, se sont donné la semaine dernière une constitution, affirmant leur souveraineté sur les îles Reine-Charlotte, désignée sous le nom de Haida Gwaii. Ils ont tenté par tous les moyens possibles de préserver South Moresby à titre de parc national. Le problème en cause est l'exploitation forestière qui se poursuit dans l'île Lyell, notamment dans le bassin hydrographique de Windy Bay.

Pendant trois campagnes électorales fédérales de suite, les trois partis fédéraux ont accepté que le secteur de South Moresby soit désigné comme parc national. Les porte-parole en matière d'environnement des trois partis fédéraux présents à la Chambre ont appuyé l'inclusion de l'île Lyell dans le parc. Il est maintenant temps que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) se prononce et affecte les quelques dollars nécessaires pour obtenir cette superficie à l'intention des générations futures. Il faut accéder aux souhaits de la tribu haïda et à ceux des députés et répondre aux aspirations des générations futures.

Je sais, monsieur le Président, que vous êtes en faveur de l'inclusion de l'île Lyell dans le parc de South Moresby. J'espère que le premier ministre écoute et soutiendra son propre ministre de l'Environnement (M. McMillan) dans cette démarche sacrée.

Article 21 du Règlement

LA SANTÉ

LE SIDA—LES MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC—FÉLICITATIONS À RADIO-CANADA

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, selon un article du *Citizen* d'Ottawa, de la semaine dernière, Radio-Canada songerait sérieusement à refuser les messages d'intérêt public sur le SIDA qui préconisent l'utilisation du condom quand de tels messages encouragent la promiscuité et les rapports sexuels occasionnels. Cette façon responsable d'envisager cette question est fort louable de la part de cette société.

J'ai déjà dit à la Chambre que l'information était essentielle pour sensibiliser le public à ce phénomène épidémique. Je n'ai donc pas tenu le langage que m'attribue la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps). Afin de rétablir les faits, il est vrai que la semaine dernière, j'ai bien dit que le projet de loi C-7 adopté par le gouvernement libéral de l'Ontario ne faisait qu'aggraver un problème déjà redoutable pour notre société.

Il ne faut pas oublier, et je me sens obligé de le rappeler encore à la Chambre, que 82 p. 100 des cas de SIDA au Canada proviennent de la communauté homosexuelle. J'ajoute que nous devons faire l'impossible pour aider ces gens, mais nous devons en profiter pour les convaincre que les relations homosexuelles sont dénaturées et immorales. Ce ne sont pas seulement les groupes homosexuels qui en subissent les conséquences, mais la société toute entière. Je pose donc la question à mes collègues parlementaires: Ne pouvons-nous pas tirer les leçons les plus évidentes de l'histoire?

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LE PORT DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, je veux soulever la question du manque de sécurité pour les passagers assis à l'arrière d'une auto à cause de la ceinture de sécurité.

[*Traduction*]

Voici une lettre que j'ai reçue de M^me^ Marilyn Glazer, de Vancouver:

Je vous écris ces quelques mots avant que ma colère ne tombe—je viens de regarder le reportage présenté par *The Fifth Estate* au réseau anglais de Radio-Canada sur les blessures attribuables à la ceinture de sécurité. Ma fille a subi une fracture du cou en novembre dernier à la suite d'une collision arrière causée par un conducteur ivre. Elle avait bouclé sa ceinture ventrale dont est muni le siège arrière. Sa soeur et moi-même avions bouclé nos ceintures à baudrier du siège avant et nous sommes sorties indemnes de l'accident. Elle s'en serait probablement tirée indemne elle aussi si elle avait porté la ceinture à baudrier. Le médecin nous a dit que si elle avait subi un choc de 50 livres de plus, elle aurait été paralysée pour la vie.

Je trouve aberrant que le gouvernement manifeste une telle apathie quand il s'agit d'améliorer la réglementation concernant la ceinture de sécurité fixée au siège arrière. Si la réglementation gouvernementale exige déjà de doter les sièges de voitures de dossiers plus robustes pour permettre d'installer la ceinture à baudrier, qu'on l'applique donc! Aidez-nous s'il vous plaît à épargner à nos enfants et aux adultes le cauchemar de mener une vie diminuée . . .

J'ai essayé de faire installer de nouvelles ceintures de sécurité dans ma voiture neuve, mais on m'a dit que c'était contraire à la réglementation gouvernementale. Faites donc changer la loi pour accroître la sécurité de la conduite automobile.

[*Français*]

DÉFI '87

L'OBJECTIF DU PROGRAMME

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je désire inciter mes électeurs, les dirigeants d'entreprises, les agriculteurs et, bien sûr, les étudiants et les étudiantes, à relever le défi de ce programme d'emploi mis en oeuvre par notre gouvernement.

Je fais référence au programme Défi '87 qui devrait créer plus de 90 000 emplois pour les étudiants l'été prochain.

Je souhaite que ma circonscription bénéficie largement des sommes qui sont disponibles dans cette enveloppe budgétaire de 180 millions de dollars ainsi que des divers programmes annoncés par notre gouvernement.

Monsieur le Président, ce programme invite le milieu des affaires à s'engager à trouver des emplois pertinents pour les étudiants et à leur assurer des compétences monnayables en vue de leur entrée éventuelle sur le marché du travail. Je rappelle que les employeurs du Québec peuvent se procurer les formulaires de demande de participation, jusqu'au début de mars 1987, à leur Centre d'emploi du Canada et aux Centres d'emploi du Canada pour étudiants.

Défi '87 a été conçu pour aider les employeurs à réaliser cet objectif et s'appuie sur l'expérience acquise au cours des deux dernières années.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

LES SPORTS

LES MATCHS DE HOCKEY ENTRE LE CANADA ET L'URSS—LE MANQUE DE SIÈGES POUR LE GRAND PUBLIC

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, pour fouetter l'émotion des Canadiens, il n'y a rien de tel qu'une partie de hockey qui oppose nos joueurs vedettes à ceux de l'Union soviétique, et je suis sûr que, ce soir et vendredi, nous serons des millions à être rivés à nos téléviseurs pour voir le spectacle.

Cependant, nous n'avons pas tous lieu de nous réjouir. En effet, alors que des milliers de Canadiens auraient voulu assister à ces matchs, on n'a offert au grand public que 5 p. 100 des sièges.

Qu'a-t-on fait des autres sièges? On les a encore une fois réservés à des invités, à l'élite, aux privilégiés, aux influents, aux amis des grosses sociétés et, vraisemblablement, à quelques fidèles du premier ministre (M. Mulroney).

On nous a habitués à voir un réseau de favorisés infiltrer les activités gouvernementales, comme ils l'ont fait en s'appropriant les meilleurs billets en prévision des Jeux olympiques, mais il est ridicule de se faire extorquer nos parties de hockey. Des fonds publics de l'ordre de 3,5 millions de dollars, en l'occurrence, auront à nouveau servi, en partie à divertir une minorité. Il est temps que le ministre de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek) mette le holà et redonne le hockey à l'ensemble des Canadiens.

LE MIEL

LES RÉUNIONS DES DIRECTEURS DU CONSEIL AVEC DIFFÉRENTS MINISTRES

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, aujourd'hui les députés ont eu droit à une petite douceur, car le Conseil canadien du miel est censé leur avoir fait remettre un échantillon de miel.

Les directeurs du Conseil sont à Ottawa pour leur rencontre annuelle avec différents ministres et leurs travaux visent à s'assurer que leur produit est le meilleur au monde. Ce sont les consommateurs de miel canadien qui sont les véritables bénéficiaires de ces réunions.

J'ajouterai en terminant qu'environ 30 p. 100 du miel produit au Canada provient de la circonscription de Mackenzie.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LA SITUATION DANS UN CAMP DE RÉFUGIÉS LIBANAIS

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, la souffrance causée par la cruauté de l'homme envers l'homme est si répandue que nous courons parfois le risque de devenir insensibles aux cas particuliers et de négliger de prendre les mesures susceptibles d'alléger quelque peu les souffrances.

Je désire attirer l'attention des députés sur une situation dont faisait état un article du journal *The Citizen* d'Ottawa samedi dernier. Selon des observateurs des Nations Unies, les réfugiés du camp assiégé de Bourj el Barajneh, au sud de Beyrouth, sont si affamés qu'ils ont été contraints d'envisager le cannibalisme pour survivre. Si telle est bien la situation dans ce camp de réfugiés au Liban, il faut intervenir de toute urgence.

Je prie instamment le gouvernement de demander dès aujourd'hui à notre ambassadeur aux Nations Unies, Stephen Lewis, de réclamer une enquête immédiate sur la situation et de s'assurer que des organismes internationaux soient autorisés à aller vérifier sur place si des civils meurent de faim et si tel est le cas, à leur fournir de la nourriture.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LES TAMOULS D'ALLEMAGNE DE L'OUEST—LA PRÉSUMÉE INTENTION DE SE RÉFUGIER AU CANADA

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, selon certains rapports, un nouveau groupe de Tamouls qui résident en Allemagne de l'Ouest vont tenter de se rendre au Canada pour y revendiquer le statut de réfugiés. Il doit être

souligné que ces personnes ne sont pas des réfugiés authentiques, puisqu'elles résident déjà dans un pays qui leur a donné asile. Par conséquent, les Tamouls n'ont pas le même statut que des personnes qui fuient directement au Canada à partir d'un pays déchiré par les conflits.

Tout semble indiquer que les Tamouls ont gagné l'Allemagne de l'Ouest après s'être tout d'abord rendus en lieu sûr dans l'État de Tamil Nadu, situé au sud de l'Inde. Il est inacceptable que le régime d'immigration du Canada fasse l'objet de tels abus, qui débouchent sur l'anarchie. Notre capacité de venir en aide aux réfugiés authentiques est compromise lorsque les services d'aide sociale coûteux que nous leur destinons sont accaparés par des personnes dont les requêtes ne sont pas fondées. J'exhorte le gouvernement à modifier les règlements de manière à ce que seuls les réfugiés authentiques au sens de la Convention soient acceptés. Ceux qui mentent et qui trichent ne méritent pas l'accueil plein de compassion et d'humanité par lequel le Canada se distingue des autres pays.

* * *

L'INDUSTRIE

L'AVENIR DE L'USINE DE LA CANADA PACKERS À WINNIPEG

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, l'industrie du conditionnement de la viande a joué un rôle important dans la prospérité économique de la ville de Winnipeg. Récemment, par suite de l'installation d'un abattoir de porcs à Neepawa, grâce en grande partie à une subvention du gouvernement fédéral, la Canada Packers a annoncé la mise à pied de 450 travailleurs à ses installations de Winnipeg. La société envisage maintenant de fermer tout à fait l'établissement à moins d'arriver à en construire un nouveau. Pour cela, il lui faudrait l'aide financière des gouvernements provincial et fédéral. J'invite le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) à envisager au plus tôt la possibilité de contribuer à la reconstruction de ces installations.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES—LES QUESTIONS POSÉES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, depuis plusieurs semaines, sinon depuis plusieurs mois, le scénario de la période des Questions orales est toujours le même. Vers les petites heures du matin, un messager nocturne du parti libéral bondit sur la première copie du journal *The Globe and Mail* afin d'instruire le chef du parti libéral sur les questions à poser au gouvernement.

Article 21 du Règlement

Après deux ou trois questions du chef du parti libéral, qui sont pour la plupart des répétitions, ses collègues immédiats continuent à se répéter.

Et puis on passe au clan des petits «mon oncles». Le chef du parti socialiste répète à peu près la même question que celle du parti libéral, les mêmes questions supplémentaires, et on se rend de cette façon jusqu'aux députés des banquettes arrière du parti socialiste.

Des questions sur des particularités, des questions sur des personnalités, des questions sur des supposés scandales. Pendant ce temps au pays, le déficit baisse, le taux de chômage baisse, les taux d'intérêt baissent, l'inflation est contrôlée.

Si les loups de l'opposition aiment les épices, qu'ils en consomment. Nous, nous allons continuer à administrer le pays.

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

LE TRÈS HONORABLE LESTER B. PEARSON

LA DÉCISION DE FAIRE ÉRIGER UNE STATUE SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, nous avons été témoins, hier, à la Chambre des communes, d'un vote unanime exceptionnel. En effet, les députés ont tous appuyé ma motion qui tendait à faire ériger une statue en l'honneur du regretté très honorable Lester B. Pearson, un ancien premier ministre du Canada.

Je saisis cette occasion pour féliciter tous ceux qui ont pris part au débat hier, y compris le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) dont nous fêtions en même temps l'anniversaire de la première élection aux Communes, le ministre des Travaux publics (M. McInnes) et tous les autres de tous les partis qui se sont prononcés unanimement en faveur de la motion.

J'espère que viendra bientôt le jour où nous nous réunirons tous à l'extérieur, sur la colline du Parlement, pour le dévoilement d'une statue en l'honneur du plus grand premier ministre que notre pays ait jamais eu, le très honorable Lester B. Pearson.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA TENTATIVE D'UTILISER UNE DISPOSITION POUR FINANCER LE PROJET SKYTRAIN DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, il est inadmissible que des sociétés ou des particuliers essaient de manipuler le régime fiscal pour tirer parti de dispositions destinées manifestement à d'autres fins. Il est particulièrement répréhensible de la part d'un autre gouvernement d'essayer d'utiliser l'impôt à des fins aussi inavouables. Nous avons donc été très déçus d'apprendre la fin de semaine dernière que le gouvernement de la Colombie-Britannique avait entrepris un financement public de son projet SkyTrain en se servant d'une disposition spéciale de la Loi de l'impôt sur le revenu à des fins irrégulières, compromettant du même coup l'intégrité du régime fiscal.

Je suis par ailleurs sidéré d'apprendre que la province de la Colombie-Britannique n'avait pas consulté le ministre fédéral des Finances (M. Wilson) avant d'agir, ce qui est anormal. On a donc l'impression qu'un gouvernement provincial essaie de jouer un mauvais tour et il ridiculise le gouvernement aux yeux du public. Je félicite le ministre des Finances d'avoir fait rapidement le nécessaire pour mettre un terme à de tels abus fiscaux.

Si l'on veut que le public soit convaincu que notre régime fiscal est juste et équitable, il faut se montrer intransigeant envers de telles combines, tant dans le secteur public que privé. Les gouvernements provinciaux en particulier doivent aider le gouvernement fédéral à maintenir l'intégrité du régime fiscal, et ils devraient agir en conséquence.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LES AUDIENCES DU COMITÉ SUR LE PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES BREVETS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je prends la parole pour attirer l'attention de la Chambre et de tous les Canadiens sur l'importance des propos tenus par les témoins qui se sont présentés devant le comité législatif étudiant le projet de loi C-22. Alors que le gouvernement prétend que ce projet de loi est dans l'intérêt de tous les Canadiens, la plupart des témoins ont dit exactement le contraire. Par exemple, la coalition des organismes pour personnes âgées de l'Ontario disait dans son mémoire:

> Les changements proposés à la Loi sur les brevets, contenus dans le projet de loi C-22, diminueront la possibilité d'obtenir des médicaments génériques de remplacement et, en l'absence de concurrence, le coût des médicaments brevetés est sûr d'augmenter.
>
> Les engagements pris par les sociétés multinationales à l'égard de l'investissement et de la création d'emploi sont impossibles à faire respecter.
>
> Le Canada ne parviendra jamais à avoir une recherche de qualité internationale dans le domaine pharmaceutique tant qu'il n'aura pas une industrie nationale forte, ce que ce projet de loi empêche.
>
> Le projet de loi ne permet pas de pénaliser les fabricants de médicaments brevetés qui ne respecteront pas les lignes directrices concernant les prix.
>
> Le coût des paiements au titre des médicaments augmentera . . .

Je prie le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) de retirer ce projet de loi immédiatement.

• (1420)

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

LE TRANSFERT DU CONTRÔLE DE LA SECTION DU YUKON AU GOUVERNEMENT TERRITORIAL

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, l'accord conclu il y a quelques jours en vue de transférer du gouvernement fédéral au gouvernement territorial le contrôle et la propriété des actifs de la Commission d'énergie du Nord canadien situés au Yukon représente une étape importante vers l'exercice des pouvoirs et des responsabilités d'une province par le gouvernement du Yukon. Le gouvernement a évidemment conclu cet accord pour respecter une politique adoptée il y a longtemps par le parti conservateur du Canada.

Les autorités du Yukon ont mené les négociations de façon expéditive et efficace. Elles ont sagement décidé de confier la gestion des actifs au secteur privé.

On doit remercier le gouvernement fédéral pour la générosité avec laquelle il a annulé une grande partie de la dette accumulée de la section du Yukon de la Commission d'énergie du Nord canadien pour en assurer la rentabilité.

Il importe de conclure sans délai un arrangement semblable avec les Territoires du Nord-Ouest.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE PROJET DE L'HYDRO-ONTARIO DE PRODUIRE DU TRITIUM

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, grâce à l'encouragement et à l'aide financière du gouvernement fédéral, Ontario-Hydro est actuellement en train d'aménager des installations de récupération du tritium des réacteurs nucléaires canadiens. Cette société prévoit de commercialiser ce produit à l'échelle internationale.

La plupart du tritium actuellement produit dans le monde aujourd'hui sert à fabriquer des bombes à hydrogène et à neutrons. Le gouvernement peut prétendre qu'il a l'intention de ne vendre du tritium qu'à des fins pacifiques, mais, en dehors du fait qu'il est presque impossible de vérifier ce qu'on fait finalement d'un produit nucléaire, les exportations canadiennes mettraient certainement sur le marché d'énormes quantités de tritium servant à la fabrication d'armes. Si le gouvernement donne le feu vert à l'Hydro-Ontario pour exporter du tritium vers les pays qui ont la capacité de fabriquer des armes nucléaires, le Canada sera alors coupable d'avoir multiplié par 20 la capacité de production d'armes nucléaires dans le monde.

La politique du gouvernement sur le tritium ôte tout poids à son engagement de contribuer à réduire l'armement. Elle ne peut qu'encourager la course aux armements. Le gouvernement devrait écouter la majorité des Canadiens qui sont hostiles à toute exportation nucléaire et abandonner ce projet de produire et d'exporter du tritium.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA POSITION DES HABITANTS DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON CONTRE LA FLOTTE DE PÊCHE DE FRANCE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et Océans. Nous avons appris aujourd'hui que la Commission économique de la colonie française de Saint-Pierre et Miquelon avait émis une ordonnance interdisant aux chalutiers-usines de France de décharger plus de 100 tonnes de filets de morue afin d'empêcher la flotte de France métropolitaine de faire de la surpêche dans les eaux du Golfe et interdisant aux bateaux plus gros de faire le plein de carburant. Vu les mesures prises par la population de Saint-Pierre et Miquelon, le gouvernement canadien est-il prêt à laisser ces bateaux français faire le plein dans les ports canadiens après avoir été repoussés par Saint-Pierre et Miquelon? Va-t-il protéger nos pêcheurs de la même façon que cette petite colonie protège les siens?

Des voix: Bravo!

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis au courant de la situation à laquelle se rapporte la question du chef de l'opposition. Bien sûr, le Canada n'ira pas s'ingérer entre la colonie française de Saint-Pierre et Miquelon et les bateaux de pêche français. Nous allons néanmoins étudier très soigneusement ce fait nouveau à la lumière des entretiens que j'aurai avec mes collègues du Conseil des ministres des Pêches des provinces de l'Atlantique, lorsque je les rencontrerai, la semaine prochaine. Notre gouvernement pourrait notamment continuer à faire en sorte que les pêcheurs canadiens et surtout ceux de Terre-Neuve et du Labrador profitent au maximum des ressources que nous considérons à nous.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous voyons une petite colonie française isolée faire preuve de plus de courage que le Canada, un pays souverain.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je voudrais savoir quelles mesures le gouvernement va prendre pour protéger nos pêcheurs contre les excès que la flotte de France métropolitaine commet avec la bénédiction du gouvernement?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je peux assurer au chef de l'opposition que le gouvernement dont il a fait partie ou qu'il a dirigé n'a aucune leçon à nous faire sur le plan du courage. Pour la première fois depuis des décennies, le gouvernement a imposé des amendes, a accepté et entrepris d'armer nos bateaux, a augmenté notre potentiel de surveillance et s'est même lancé à la poursuite de bateaux de pêche étrangers en haute mer pour défendre les droits des pêcheurs de l'Atlantique. Je peux assurer au député que, dans ce cas, nous en ferons autant si c'est nécessaire.

Questions orales

ON DEMANDE DE ROUVRIR LES NÉGOCIATIONS AVEC LA FRANCE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, vu le bon sens des habitants de Saint-Pierre et Miquelon, le ministre va-t-il rouvrir immédiatement les négociations avec la France métropolitaine pour l'amener à reconduire les dispositions relatives aux droits de pêche dans le Golfe et réparer les torts que les pêcheurs canadiens des quatre provinces de l'Atlantique ont subi à cause de la négligence dont le ministre et ses collègues ont fait preuve?

• (1425)

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, si le chef de l'opposition avait pris connaissance du dossier, comme tous les premiers ministres l'ont fait lundi soir à Toronto, de même que les autres membres de son parti, il verrait sans doute la question qu'il vient de poser sous un jour différent. A la suite de la réunion de lundi soir, les premiers ministres de l'Atlantique n'ont pas demandé l'annulation de l'accord conclu le 24 janvier avec la France. Sans doute sont-ils plus conscients que le chef de l'opposition des conséquences plus graves que cela risquerait d'avoir pour le Canada.

LA SURPÊCHE DES NAVIRES FRANÇAIS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, pour la première fois de notre histoire les quotas accordés aux pêcheurs canadiens de la côte est ont été considérablement réduits dans certains secteurs cette année, et l'accès des pêcheurs canadiens à la côte sud de Terre-Neuve a été limité. D'après les journaux d'aujourd'hui, le ministre des Pêches aurait déclaré que le quota de 6 400 tonnes métriques représente la part historique à laquelle la flotte française a droit. Le ministre sait-il que, d'après les chiffres officiels de Saint-Pierre-et-Miquelon, la flotte française a considérablement surpêché la totalité de ce quota? Qu'est-ce que le ministre va faire aujourd'hui pour mettre fin à cette surpêche de la part des Français?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Ce que nous allons faire aujourd'hui, dans la démarche que nous avons entreprise par suite de l'accord du 24 janvier, c'est de chercher une solution définitive au problème frontalier qui prend son origine dans le traité que son gouvernement a signé en 1972.

Je pourrais signaler que le contingent historique des navires basés à Saint-Pierre-et-Miquelon ne doit pas être confondu avec les méthodes de pêche des gros chalutiers qui viennent de la France métropolitaine, lesquels ne peuvent être arrêtés que par un accord international ou par la force.

LA NON-ARRESTATION DES NAVIRES FRANÇAIS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Le gouvernement ne tient pas du tout à empêcher les Français de surpêcher. Il tient surtout à éviter de chagriner Paris. Le bateau terre-neuvien qui dépasse son quota est arrêté. Même chose pour celui de Nouvelle-Écosse, celui du Nouveau-Brunswick, celui de l'Île-du-Prince-Édouard et celui du Québec. Même chose pour les Américains, les Espagnols et les Portugais. Pourquoi est-ce qu'on n'arrête pas les bateaux français qui surpêchent? Est-ce que le gouvernement a la phobie des Falklands?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Je suis persuadé que le député de Gander—Twillingate passe ses matinées à concocter ces épigrammes dont il raffole, et qui ne font que brouiller la question à chaque fois.

Le député sait ou devrait savoir, peut-être lui faudrait-il une autre séance d'information pour se mettre à jour, que dans la zone contestée suivant les protocoles internationaux que son gouvernement a signés en 1984, nous ne pouvons pas faire pièce à la France dans les eaux qu'elle réclame. Tant que le différend frontalier n'aura pas été réglé par une procédure civilisée, et elle a déjà été mise en marche, ces pratiques vont continuer. A moins que le député ne suggère d'envoyer la marine canadienne. J'espère que ce n'est pas cela qu'il voudrait.

LA POSITION DE LA FRANCE SUR LE QUOTA DE MORUE ACCORDÉ

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement français vient à nouveau de faire preuve du plus grand mépris à l'égard du gouvernement canadien qui n'est pas prêt à défendre les droits du Canada. La France a déclaré que ses pêcheurs prendront quatre fois plus de morue que le quota que leur a accordé le gouvernement canadien. Je voudrais demander au vice-premier ministre quelles mesures son gouvernement compte prendre pour défendre les droits des Canadiens, ou bien s'il est prêt à laisser le gouvernement français continuer à nous traiter par-dessous la jambe?

• (1430)

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, nous comptons prendre en l'occurrence les mêmes mesures que lors d'une affaire différente, à savoir le problème des gisements énergétiques sous-marins de Terre-Neuve et du Labrador. Nous avions alors promis, comme le très honorable chef de l'opposition l'a signalé hier, de conclure un marché équitable, une nouvelle entente qui servirait mieux les intérêts des habitants de Terre-Neuve et du Labrador. Je puis assurer à la Chambre que si, lorsque la procédure entamée prendra fin, nous ne réussissons pas à conclure un marché équitable et avantageux pour les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador, il n'y aura pas d'entente du tout.

M. Manly: Les conditions de cette entente feraient mieux d'être plus avantageuses qu'elles ne semblent l'être jusqu'ici.

LE MOTIF DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD AVEC LA FRANCE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Lorsqu'on a demandé au ministre des Transports, qui représente Terre-Neuve au Cabinet, ce qui avait motivé la signature de cet accord à la hâte, il a répondu qu'il comptait bien trouver lui-même la réponse à cette question. Le vice-premier ministre peut-il dire à la Chambre des communes et aux Canadiens pourquoi cet accord avec la France, qui entraîne bien des complications regrettables, a été conclu à la hâte sans procéder aux consultations nécessaires?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je pourrais demander pourquoi les questions des députés de l'opposition portent toujours sur les aspects négatifs et ne tiennent pas compte . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: . . . de la chance qui nous est offerte de résoudre une fois pour toute un problème historique en adoptant pour une solution courageuse que les Terre-Neuviens encouragent sans réserve et qui a l'appui du ministre des Transports et de ses collègues, lesquels feront en sorte de conclure une meilleure entente pour les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador que nous n'avons jamais pu le faire par le passé.

M. Manly: Monsieur le Président, le ministre des Pêches devrait savoir qu'à l'heure actuelle, tout est négatif autour du gouvernement.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ANNULER L'ACCORD

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, le gouvernement a présenté des excuses au gouvernement de Terre-Neuve pour la procédure suivie en vue d'en arriver à cette entente. Le vice-premier ministre ne pense-t-il pas qu'un mauvais procédé ne peut pas aboutir à de bonnes conclusions? En tenant compte de tous les mauvais procédés et des conséquences fâcheuses de cet accord, le gouvernement va-t-il enfin accepter de l'annuler et de repartir à zéro?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, la politique de l'autruche que pratique l'opposition, et surtout mon collègue qui est le porte-parole du NPD, est au coeur des problèmes de notre pays. Il est grand temps que les députés interviennent à la Chambre et formulent des propositions concrètes, car ce n'est qu'en faisant des choix difficiles, malgré toutes leurs imperfections, que nous réalisons des progrès au nom des Canadiens que nous représentons.

LE RAVITAILLEMENT EN CARBURANT DE LA FLOTTE FRANÇAISE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre devrait savoir qu'on assiste à un «Boston Tea Party» contemporain sur les petites îles de Saint-Pierre et Miquelon. Les 560 000 habitants de Terre-Neuve sont jusqu'au dernier, solidaires des habitants de Saint-Pierre. Nous faisons front contre la France et défendons la cause des pêcheurs côtiers de Saint-Pierre. Le ministre pourrait-il nous garantir qu'on ne permettra pas aux gros navires-usines auxquels on refuse l'accès au port de Saint-Pierre, de se ravitailler en carburant dans les ports canadiens? Peut-il nous donner cette garantie?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà signalé à la Chambre, je rencontrerai mes homologues des provinces de l'Atlantique au début de la semaine prochaine. On parle beaucoup de l'échec des consultations. Il s'agit de les poursuivre de la façon voulue, afin d'obtenir les résultats que le député souhaite. Cependant, nous n'allons pas, du même coup, prendre des initiatives stupides, simplement parce que le député nous le conseille.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: En matière de stupidité, il remporte la palme. Je suis tenté de dire: «Vive Saint-Pierre-et-Miquelon libre», mais je m'en abstiendrai, car Charles de Gaulle n'aimerait pas cela.

LA POSITION CANADIENNE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le ministre dit-il à la Chambre que, lorsque les habitants des Îles de Saint-Pierre-et-Miquelon se déclareront ouvertement contre la France et refuseront l'entrée de leurs ports aux navires-usines, on va permettre à ces navires de venir se ravitailler dans les ports canadiens, afin de pouvoir continuer à pratiquer la surpêche dans les eaux canadiennes? Est-ce cela qu'on doit comprendre?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Absolument pas, monsieur le Président. Lorsque les habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon feront connaître ouvertement leur position, nous verrons et nous leur serons probablement extrêmement reconnaissants d'agir ainsi.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Au moment voulu, nous verrons à quel point le gouvernement fédéral peut adopter une position ferme au nom . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Je pense, monsieur le Président . . .

M. Dingwall: Nous voulons Monsieur T.

M. le Président: Le député de Nickel Belt.

M. Rodriguez: Merci beaucoup, monsieur le Président. Asseyez-vous.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Levez-vous, John.

M. le Président: Je remercie le député de Nickel Belt de me prêter main-forte.

M. Rodriguez: Je suis désolé, je n'ai pas cherché à vous remplacer, monsieur le Président.

Questions orales

LA POSITION DU MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Les Français ont clairement indiqué que la surpêche continuera. Ils ne respecteront pas les quotas que nous leur avons accordés. Saint-Pierre et Miquelon est un petit archipel. Les Saint-Pierrais ont déjà dit qu'ils seraient fermes avec les pêcheurs français. Le ministre peut-il dire à la Chambre et aux habitants de l'Est du pays et du reste du Canada quelles mesures il prendra au juste ou bien se contentera-t-il de formuler des voeux pieux au lieu de montrer qu'il a de la poigne?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le moment venu, tous les députés verront quelles mesures appropriées et nécessaires nous prendrons pour protéger les pêcheurs de la région de l'Atlantique. Je ne peux m'empêcher de penser que les députés de l'opposition craignent que nous puissions effectivement trouver une solution au problème, parce qu'ils ne pourraient plus poser leurs questions hors de propos à ce moment-là.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRENDRE DES MESURES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Nous avons déjà proposé quelque chose de constructif, soit que les deux pays reprennent leurs négociations depuis le début. Je voudrais que le ministre fournisse des renseignements plus précis à la Chambre. Attendra-t-il que les pêcheurs canadiens n'aient plus du tout de poisson à pêcher ou commencera-t-il dès maintenant à expliquer les mesures que le gouvernement compte prendre et à faire clairement savoir à la France qu'elle ne peut pas surpêcher les stocks qui appartiennent aux Canadiens?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'espère que le député nous permettra d'attendre un jour ou deux parce que les capitaines des chalutiers français dont il s'inquiète tellement ne songeront même pas à aborder dans les ports canadiens d'ici quelque temps. Le député a dit que son parti avait proposé des solutions. Rambo, le chef du NPD, a effectivement proposé quelque chose l'autre soir. Le député voudrait-il que le Canada fasse un étalage de force dans la zone contestée? Est-ce bien ce qu'il recommande? Si c'est le cas, je voudrais que lui et ses collègues le disent tout de suite.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

L'AFFAIRE BRODILAF-HAMA—LA NÉCESSITÉ DE TENIR UNE ENQUÊTE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, j'adresserai ma question au ministre des Travaux publics. Hier, le premier ministre me demandait des faits. J'aimerais dire qu'un soumissionnaire, M. Michel Côté, a été politiquement forcé de retirer son offre, que selon le chef de Cabinet du ministre des Travaux publics, la première soumission a été annulée parce que le groupe conservateur Brodilaf ne se qualifiait pas légalement, qu'un conservateur a été condamné pour trafic d'influence et que, finalement, les fonctionnaires du ministère des Travaux publics recommandaient Hama Inc., dont l'offre était de 65 000 $ plus basse que celle du groupe conservateur.

Monsieur le Président, je demande au ministre des Travaux publics: Que faut-il de plus au gouvernement pour se rendre à l'évidence que ce dossier n'a pas été traité normalement et qu'une enquête publique s'impose immédiatement?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'ai fait une recommandation aux fonctionnaires à propos de ce contrat en ma capacité de ministre. Cette recommandation a été transmise au Conseil du Trésor, qui a donné son approbation. Le contrat a été octroyé à Brodilaf parce c'était la façon la plus avantageuse de procéder dans les circonstances.

[*Français*]

LA PRÉSUMÉE CONNAISSANCE PRIVILÉGIÉE DE CERTAINS FAITS

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président, relativement à d'autres faits pour le ministre et pour le premier ministre. J'ai ici un document qui provient du bureau du député de Drummond, daté du 7 mai 1986, dans lequel il parle d'une rencontre avec les Travaux publics et de son examen des documents d'analyses préparés par les fonctionnaires. Comment le ministre peut-il justifier qu'un député conservateur ait pu avoir accès à ces documents quatre mois avant la décision finale et la signature du contrat? Comment le gouvernement peut-il prétendre que tout est correct dans l'attribution de ce contrat quand on l'a tripoté politiquement?

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'ignore complètement quels documents un député pouvait avoir au sujet de ce contrat. Je peux dire que le contrat a été accordé conformément aux principes qui régissent l'octroi des contrats. C'était la solution la plus avantageuse et elle a été approuvée par le Conseil du Trésor. J'ai examiné le dossier et je suis tout à fait convaincu que les choses se sont déroulées de façon appropriée.

* * *

L'ADMINISTRATION

L'INTÉGRITÉ DU GOUVERNEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Cela a été agréable de passer au moins quelques instants au début de la période des questions sans parler de scandales. Cependant, le vice-premier ministre sait que les Canadiens ont montré très clairement qu'ils en avaient par-dessus la tête d'entendre tous les jours parler de nouveaux scandales et de corruption au gouvernement. J'en ai assez . . .

Des voix: Silence!

M. Riis: . . . et mes collègues aussi.

Quelles mesures concrètes le gouvernement envisage-t-il de prendre pour essayer, tâche colossale, de rétablir sa crédibilité et de retrouver la confiance du public en son intégrité?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le public en a effectivement par-dessus la tête d'entendre toujours les mêmes questions. Cette question a été posée par le député hier et son chef a fait exactement la même chose avant-hier. Je lui conseillerais de lire le hansard s'il ne l'a pas fait.

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je me demande pourquoi le vice-premier ministre ne déclare pas un jour que la mesure est comble. Nous devrions oublier le passé et tourner la page en donnant l'exemple par des mesures concrètes à la Chambre.

Le vice-premier ministre ne convient-il pas que le premier ministre du Canada devrait, à son retour à la Chambre, prendre la parole et faire une déclaration exhaustive pour annoncer les mesures précises que le gouvernement et lui-même envisagent de prendre pour commencer à regagner lentement la confiance du public?

Une voix: La suppression de l'opposition!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député me surprend, lui qui s'est distingué à la Chambre pendant nombre d'années par son souci d'équité. A mon avis, si le député réfléchissait vraiment à sa question, il se demanderait simplement s'il est honnête, jour après jour, de lancer à la Chambre des accusations non prouvées, de s'associer à des calomnies et à des insinuations malveillantes comme celles dont nous avons été témoins . . .

M. Lapierre: Elles étaient fondées.

M. Mazankowski: . . . et de créer une atmosphère empoisonnée. A chaque fois qu'on a pu manifestement soupçonner une possibilité de conflit d'intérêt ou d'irrégularité, le gouvernement a pris des mesures. Jusqu'à présent, nous n'avons qu'un certain nombre d'accusations non étayées dont l'opposition fournit une version différente jour après jour. Tous les jours nous avons une nouvelle histoire, une nouvelle révélation et une nouvelle version.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE CONTRAT DE DRUMMONDVILLE—LA VALEUR DES OFFRES REÇUES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et a trait au contrat de son ministère à Drummondville.

Hier à la Chambre des communes le ministre a déclaré, comme en fait foi le compte rendu:

J'ai signalé à tous les députés que le groupe Brodilaf a présenté la meilleure offre en l'occurrence . . .

Comment le ministre peut-il concilier sa déclaration d'hier avec celle du chef de son personnel, Ron Lefebvre, qui est censé avoir dit, d'après les journaux d'aujourd'hui, que l'autre offre, celle de Hama, était inférieure de 65 000 $? Quelle est la bonne version et pourquoi y a-t-il une telle contradiction de propos?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'ai dit hier que le groupe Brodilaf avait présenté l'offre la plus basse et qu'elle était de 2 500 $ inférieure à celle du groupe Hama. Par contre, le ministère a déclaré, comme il est d'usage à propos de contrats de ce genre, qu'il avait calculé le coût du démanagement de l'édifice de Hama à un nouveau bureau. Ces frais supplémentaires devaient entrer en ligne de compte. Il fallait ensuite considérer quelle valeur réelle le gouvernement . . .

Une voix: La valeur pour un gouvernement conservateur.

M. McInnes: . . . quelle valeur le gouvernement obtiendrait et après avoir examiné tous ces éléments nous avons pris une décision.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À ORDONNER LA TENUE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ce sont précisément de telles réponses qui nous incitent, nous de l'opposition, à poser des questions très sérieuses sur ce dossier. Étant donné le mystère qui entoure cette affaire, étant donné les contradictions du ministre avec ses adjoints, d'autres ministres, d'un député en cause et de tous les autres, est-ce que le ministre, une fois pour toutes, est prêt à déposer à la Chambre tous les documents relatifs à cette affaire incluant la documentation des travaux publics? Et, finalement, est-il prêt ou est-ce que le vice-premier ministre est prêt à ordonner une enquête publique sur toute cette affaire pour que les Canadiens puissent savoir qui a dit la vérité?

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, il y a trois jours le député me posait cette question. Je lui répondais alors que s'il voulait des renseignements au sujet de ce dossier, je les lui transmettrais volontiers. Cette invitation tient encore et je suis disposé à défendre toute décision concernant l'octroi du contrat.

M. Rossi: Déposez les documents.

Questions orales

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA QUALITÉ DU SERVICE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Postes. Les Canadiens veulent savoir si le premier ministre nous a doté non seulement d'un nouveau ministre des Postes, mais aussi d'une nouvelle politique. Le ministre est-il maintenant disposé à abandonner, pour assurer la qualité du service, l'échéance de 1988 qui avait été fixée en matière d'autosuffisance financière et à renoncer aux plans visant la fermeture de centaines de bureaux de postes ruraux?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, permettez-moi . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Ces félicitations me sembleraient plus sincères, monsieur le Président, si les députés s'abstenaient de pouffer de rire.

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): C'est le baiser de la mort.

M. Andre: Le premier ministre m'a effectivement confié la mission de veiller à ce que les progrès réalisés aux Postes au cours des dernières années se poursuivent, à ce que nous répondions aux préoccupations des Canadiens quant aux services et à ce que nous le fassions de façon responsable. Nous ne pouvons continuer à exiger des contribuables, de ceux qui, notamment, devront demain contribuer à la réduction du déficit, qu'ils subventionnent aujourd'hui la distribution du courrier. Comme je l'ai déclaré publiquement, le gouvernement accorde la priorité au service.

M. Blackburn (Brant): Un nouveau départ.

M. Keeper: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le ministre de reconnaître que le service doit être prioritaire aux Postes.

Des voix: Bravo!

LES PLANS DE LA SOCIÉTÉ

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre reconnaît-il, comme on l'a dit hier, que pour régler les problèmes laissés à Postes Canada par Michel Côté, nous allons devoir . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Les députés n'ignorent pas qu'en cet endroit on appelle les ministres par leur titre. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

• (1450)

M. Keeper: Monsieur le Président, je ne faisais que citer ce que le ministre a dit hier.

Tout ce que je veux savoir, c'est s'il est disposé à reconnaître que pour remettre de l'ordre dans ce fouillis, il nous faudra modifier les plans de Postes Canada et ne pas nous contenter de nommer un autre beau garçon?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, il y a bien des années qu'on ne m'a pas qualifié de beau garçon.

Je désapprouve les observations que le député a faites au sujet de mon prédécesseur, car celui-ci a accompli de l'excellent travail.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Tous les députés doivent reconnaître, je crois, qu'il est de notre devoir de veiller à ce que la population reçoive un service de qualité raisonnable à bon prix, et que Postes Canada soit géré le plus efficacement possible. De grands progrès ont été accomplis ces deux ou trois dernières années grâce à une meilleure efficacité et à la baisse du coût relatif de distribution du courrier. J'espère que nous pourrons tous collaborer et veiller à ce que la situation continue de progresser et que la population bénéficie du meilleur service possible au meilleur prix possible. Je le répète, nous ne pouvons pas demander aux générations futures de payer pour le courrier qui est distribué aujourd'hui.

LES SUPERBOÎTES—ON DEMANDE L'ABANDON

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard-Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Je le félicite de sa nomination et je lui souhaite bonne chance.

Il a déclaré hier en entrevue qu'il est plus important d'assurer les services postaux que de réduire les déficits. Pour faire suite à cette déclaration, le ministre abandonnera-t-il immédiatement le nouveau plan, fera-t-il livrer le courrier à domicile et enlever les superboîtes?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Je remercie le député de ses bons souhaits. J'en aurai grand besoin si on considère l'insuccès politique des anciens ministres responsables des Postes.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Je regardais de l'autre côté de la Chambre.

La situation des Postes était devenue déplorable. Je considère que nous avons fait des progrès considérables depuis quelques années et nous voulons continuer. Il reste encore beaucoup à faire. Pour cela, il faut la coopération de tous les députés qui sont en fin de compte responsables envers les clients et les propriétaires des Postes, soit le public canadien. Nous ne pouvons pas, dans le seul but de réaliser des gains politiques à court terme ou de défrayer les manchettes, formuler des exigences sans tenir compte de leurs coûts et de leurs conséquences. Je le répète: pouvons-nous continuer à demander aux générations futures d'assumer le coût de la livraison du courrier aujourd'hui?

[*Français*]

LE MAINTIEN DES BUREAUX DE POSTE EN MILIEU RURAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, on pourrait dire que plus ça change, plus c'est pareil.

Le ministre a aussi dit dans la même entrevue que les services postaux en milieu rural ne seront pas réduits.

Le nouveau ministre peut-il nous garantir sans équivoque que les bureaux de poste en milieu rural, tels qu'ils existent maintenant, ne seront pas fermés?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme mon prédécesseur l'a indiqué, il faudra faire des changements à l'occasion pour tenir compte de l'évolution démographique, des changements dans le mode de vie et ainsi de suite. On effectuera ces changements en tenant compte des intérêts des personnes touchées et en consultation avec elles. On agit de façon très réactionnaire et on se trompe quand on exige le maintien du statu quo en permanence. Qui dit améliorations dit changements. Nous tiendrons compte des besoins des gens d'une façon que les personnes raisonnables pourront comprendre, apprécier et appuyer, surtout dans le Canada rural.

* * *

LES DROITS DE DOUANE

LE DROIT DE DOUANE SUR LES ARBRES DE NOËL IMPORTÉS DES ÉTATS-UNIS

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. A-t-il réfléchi plus longuement aux graves répercussions économiques dont souffrira l'importante industrie des arbres de Noël dans la région de l'Atlantique qui est déjà en plein marasme économique, si les Américains usent de représailles contre cette décision malavisée d'imposer un droit de douane sur le faible nombre d'arbres qui passent des États-Unis au Canada? Que fait-il pour s'assurer que cela ne se produira pas?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de sa question. Comme il le sait très bien, nous avons eu un certain nombre de réunions avec les représentants de l'industrie des arbres de Noël, dont certains de sa province. Nous leur avons expliqué à quoi nous tâchons d'en venir avec la mesure que nous avons prise. Je crois que nous réussissons en bonne partie à atteindre nos objectifs.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA POTASSE—LA PÉTITION ANTI-DUMPING DE L'INDUSTRIE AMÉRICAINE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai une grave question à poser au vice-premier ministre. Hier, le secteur américain de la potasse a présenté au Tribunal anti-dumping des États-Unis une pétition contre nos exportateurs de potasse. L'affaire est fondée en l'occurence sur des chiffres obtenus du Bureau américain des mines concernant les coûts de production au Canada. Vu ce qui s'est produit dans le cas des bardeaux et du bois d'oeuvre, et puisque nous étions au courant depuis quelques semaines de la menace qui planait sur notre secteur de la potasse, le ministre pourrait-il préciser à l'intention de la Chambre, quelles mesures le gouvernement a prises jusqu'à maintenant dans cette affaire qui revêt une extrême importance pour le Canada, et quelles mesures il prendra dorénavant pour protéger les emplois du secteur de la potasse, qui est important pour le Canada et primordial pour la Saskatchewan?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): En l'absence de la ministre chargée du Commerce extérieur, monsieur le Président, peut-être pourrais-je répondre. Nous avons été avisés hier soir de cette pétition. Nous n'en n'avons pas été surpris. Le sénateur Domenici, du Nouveau Mexique, faisait planer cette menace depuis un bon moment. Nous nous attendons à recevoir très prochainement un exemplaire de cette pétition, et nous allons travailler en collaboration aussi étroite que possible avec notre secteur pour tenter de l'aider à lutter contre cette pétition anti-dumping.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je tiens à ce que le vice-premier ministre lui-même nous dise exactement ce que le gouvernement va faire pour lutter contre cette pétition. Étant donné que la taxe à l'exportation sur le bois d'oeuvre a donné lieu à une vive controverse, pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement n'obligera pas nos producteurs de potasse à payer eux aussi une taxe à l'exportation? Le gouvernement va-t-il enfin cesser de courber l'échine et défendre les intérêts du Canada et de ce très important secteur?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, ce n'est là qu'un autre exemple de l'attitude protectionniste qui s'est répandue aux États-Unis. Nous avons fait savoir aux représentants du secteur que nous allions leur aider de toutes les façons possibles. Des consultations sont déjà amorcées et nous allons prendre les mesures nécessaires pour protéger notre secteur.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE CONGÉDIEMENT D'UN AGENT D'IMMIGRATION—LES RAISONS DONNÉES PAR LE SOUS-MINISTRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence des deux ministres chargés de l'immigration, je pose ma question au vice-premier ministre. Il s'agit de John Quigley, un agent d'immigration, à Toronto, qui a été congédié pour s'être entretenu avec des députés. Dans la lettre de renvoi, le sous-ministre de l'Immigration cite, entre autres raisons, le fait que ces démarches ont contribué directement à l'ébruitement de l'affaire dans les médias et à la controverse politique qui a suivi et mis publiquement en question l'intégrité du ministre.

Comment le gouvernement peut-il accepter que l'on prive cet homme de son gagne-pain afin de cacher au public des faits embarrassants? Pourquoi a-t-on congédié cet homme alors que

les renseignements qu'il a révélés ont convaincu le gouvernement de réviser ses façons de procéder en ce qui concerne les réfugiés? Comment peut-on se faire renvoyer pour avoir eu raison?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je signale au député que, en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, M Quigley a le droit de présenter un grief contre la décision du sous-ministre. Je crois savoir qu'il exerce ce droit. On me dit que le grief sera entendu dans le courant de la semaine ou au début de la semaine prochaine. Tout commentaire précis de ma part serait déplacé.

L'EXERCICE DE L'AUTORITÉ MINISTÉRIELLE—ON DEMANDE LA RÉINTÉGRATION DE L'AGENT DANS SES FONCTIONS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la vérité est que M. Quigley n'est que la première victime d'une chasse aux sorcières au sein de ce ministère qui vise à intimider les fonctionnaires et certains membrs des médias. Le vice-premier ministre ne convient-il pas que le renvoi de cet homme, que le ministère a jugé comme l'un des agents les plus efficaces de la division de Toronto, est un flagrant abus de l'autorité ministérielle? Va-t-il prendre la seule mesure honorable et morale dans les circonstances en rétablissant immédiatement M. Quigley dans ses fonctions?

• (1500)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, sans rien accepter des graves allégations que le député formule dans sa question, je répète simplement qu'une procédure existe. Elle est très claire. L'intéressé exerce ses droits en vertu de cette procédure, et il ne serait pas convenable que je fasse des commentaires pendant que se poursuit cette procédure.

* * *

REVENU CANADA

LE TRAITEMENT DE TEXTES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Il n'ignore pas l'inquiétude qu'a soulevée, notamment à Winnipeg la semaine dernière, l'intention de son ministère de confier à l'extérieur le traitement de textes confidentiels émanant des centres de données fiscales. Le ministre peut-il confirmer la rumeur selon laquelle le gouvernement aurait abandonné ce projet? Est-il vrai que le gouvernement a renoncé à cette stupidité?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): En effet, monsieur le Président, je suis en mesure de le confirmer. Par esprit de justice, je tiens toutefois à préciser que ce projet répondait à un souci d'économie et d'efficacité. Il n'aurait pas mis en péril la sécurité tout court ou la sécurité d'emploi, ainsi que plusieurs l'ont craint.

M. le Président: Je vais permettre une brève question supplémentaire au député de Winnipeg—Birds Hill.

LES MESURES DE SÉCURITÉ DU MINISTÈRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, est-ce que le ministre et le ministère seront réceptifs aux préoccupations des employés face aux plans du ministère concernant les nouvelles mesures de sécurité qui incluent notamment un système de dactyloscopie et des vérifications de crédit? Le ministre est-il prêt à s'engager à ne rien mettre en oeuvre avant d'avoir conclu une entente avec le syndicat en cause?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je crois que mon collègue peut comprendre que mon ministère et d'autres ministères du gouvernement sont sensibles aux préoccupations de leurs employés. Cependant, nous devons arriver à un compromis. Le député se souviendra que l'on a récemment exprimé certaines inquiétudes au sujet de l'efficacité des mesures de sécurité. Nous nous efforcerons d'atteindre un juste milieu et de ménager les susceptibilités des employés.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES INDUSTRIES CULTURELLES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre du Commerce extérieur j'adresse ma question au vice-premier ministre. Comme il le sait sans doute, M. Clayton Yeutter, le représentant américain au commerce, a profité d'un organisme culturel canadien pour répéter, ce matin, qu'il estime que les industries culturelles canadiennes devraient être sur la table de négociation si elles ont des conséquences économiques.

Le gouvernement est-il prêt à sortir un peu d'argent de son fonds de 12 millions pour l'information commerciale, afin d'acheter des timbres pour envoyer une lettre à M. Yeutter, lui expliquant que nos diffuseurs, nos éditeurs et nos distributeurs sont des éléments essentiels de nos industries culturelles et que leur situation n'est pas négociable?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que le premier ministre a parfaitement montré qu'elle était notre position lorsqu'il a dit à la Chambre, l'autre jour, que les remarques de M. Yeutter étaient déplacées. Notre position est claire. Je regrette que le député ne l'ai pas encore comprise.

M. le Président: Le député peut poser une brève question supplémentaire.

LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le problème n'est pas ma compréhension, mais le fait que M. Yeutter ait répété clairement qu'il voulait que le gouvernement canadien définisse ce qu'il entend par culture et précise sa position à la table de négociations. N'est-il pas indispensable, lorsque l'on négocie un accord de libre-échange, que vos homologues d'en face sachent quels sont vos objectifs et votre position? Quand le gouvernement précisera-t-il sa position pour que M. Yeutter démontre son ignorance?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la ministre des Communications m'affirme que lorsqu'elle aura terminé son document d'information sur les communications et la culture elle en enverra copie au député.

* * *

LES SERVICES CORRECTIONNELS DU CANADA

LE CONTRAT ACCORDÉ POUR LA SURVEILLANCE DE LIBÉRÉS CONDITIONNELS À TORONTO

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général. Le 12 septembre 1986, les Services correctionnels du Canada ont signé un contrat avec la *Exodus Link Corporation* portant sur la surveillance de 50 à 80 libérés conditionnels, dans un établissement privé de surveillance situé dans Parkdale, sans avoir consulté au préalable la communauté ni ses représentants élus.

Étant donné que cette région est sursaturée de centres d'assistance sociale et de réadaptation, le ministre peut-il écouter les doléances des habitants de cette région et cesser de payer la société *Exodus Link* tant qu'elle n'aura pas trouvé un emplacement plus propice en dehors des limites de Parkdale—High Park?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député le sait très bien, et je le lui ai expliqué plusieurs fois, le contrat des Services correctionnels du Canada portait uniquement sur des services. C'est la société *Exodus Link* qui a choisi l'emplacement en respectant les arrêtés de zonage de Toronto. Malgré tout, en raison des récriminations des habitants de sa circonscription, j'ai décidé de réduire de 40 p. 100 le nombre de libérés conditionnels fréquentant cet établissement de sa circonscription.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA PERTE D'EMPLOIS DES PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN DES APPARTEMENTS LA CITÉ DE MONTRÉAL—ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le ministre est sûrement au courant du fait que les préposés à l'entretien des appartements La Cité à Montréal ont perdu leurs emplois après la vente de ces immeubles à des intérêts privés. Est-ce que le ministre va corriger l'injustice faite à ces travailleurs?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, je suis effectivement au courant de la situation, ayant reçu le télex de M. Laberge hier. Nous sommes en train d'étudier la situation, parce qu'il y a des questions juridiques qui sont impliquées dans cette histoire et je peux assurer mon honorable collègue que je vais transmettre les solutions, je l'espère, bientôt.

M. le Président: La parole est à l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). Une question, s'il vous plaît.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ACCEPTERAIT DE RENCONTRER LES REPRÉSENTANTS DES PRÉRETRAITÉS ET SI UN PROJET DE LOI LES CONCERNANT SERA DÉPOSÉ BIENTÔT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): En l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ma question s'adresse au vice-premier ministre. J'ai déjà posé une question semblable et j'ose espérer avoir une réponse aujourd'hui. Il s'agit des règlements ainsi que du projet de loi ayant trait au remboursement des 35 000 préretraités au Canada. Est-ce que le ministre peut nous dire si le projet de loi va être déposé très bientôt, avant que les 35 000 préretraités ne reçoivent ce questionnaire odieux? Et deuxièmement, est-ce que le vice-premier ministre peut nous dire si demain le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ou quelqu'un du gouvernement accepterait de rencontrer les représentants des préretraités du Canada qui seront ici pour expliquer leur position?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je prends la question du député en délibéré au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je la lui transmettrai.

M. le Président: Je donne la parole au député de Drummond pour la dernière question.

* * *

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ENTEND METTRE FIN À CERTAINES SITUATIONS PRIVILÉGIÉES ET MODIFIER LA LOI EN CONSÉQUENCE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Selon les données récentes de Revenu Canada, 1 830 Canadiens dont le revenu excédait 100 000 $ par année n'ont rien déboursé en impôt sur le revenu. Le ministre entend-il mettre un terme à ces situations fiscales privilégiées et modifier la Loi de l'impôt sur le revenu en conséquence afin que tous les citoyens soient sur un pied d'égalité et contribuent de façon équitable?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est la vraie raison pour la réforme fiscale que je me propose d'annoncer à l'avenir. Je pense aussi que c'est la raison pour l'impôt minimum que j'ai introduit il y a un an. Et je pense que c'est aussi la raison pour beaucoup de changements à la loi fiscale que ce gouvernement a faits durant les deux dernières années.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT D'UNE COPIE AUTHENTIQUE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES DE L'ALBERTA-1987

M. le Président: Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'il est de mon devoir de déposer sur le Bureau, conformément à l'article 9 de la Loi de 1985 sur les représentations électorales, chapitre 8 des Statuts du Canada 1986, une copie authentique du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Alberta-1987.

Conformément à la loi, ce rapport est réputé déféré au Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PRÉSUMÉ CONGÉDIEMENT DE JOHN QUIGLEY

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, concernant l'incident John Quigley, je crois que c'est une atteinte à l'intégrité du rôle de parlementaire du député. S'il est vrai que vendredi, le 6 février dernier, M. Lussier, le sous-ministre du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, a congédié M. Quigley sous prétexte que ce dernier a informé les membres du Comité parlementaire de l'emploi et de l'immigration, expliquant les procédures en vigueur, il s'agit d'un acte qui met en doute l'intégrité du rôle des membres du Comité . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député a la parole sur une question de privilège et je demanderais aux députés de garder le silence.

M. Jourdenais: En conséquence, je demande au Président de déterminer si M. Lussier, le sous-ministre, a brimé les privilèges des députés, et je suggère fortement que la question soit déféré à un comité spécial de la Chambre afin de nous éclairer davantage sur cette affaire.

• (1510)

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue. Nous avons certaines responsabilités vis-à-vis de nos électeurs proprement dits et des Canadiens en général. En fin de compte, ce sont les Canadiens qui dirigent cette Chambre et la bureaucratie. Lorsque les députés ne peuvent pas assumer leurs responsabilités par crainte de représailles comme dans le cas de M. Quigley, qui a perdu son emploi et a été forcé de se mettre au chômage, je prétends en toute humilité qu'il y a atteinte à leurs droits. Le refus de révéler des informations précieuses et nécessaires au public va à l'encontre de notre raison-d'être.

J'éprouve les mêmes sentiments que mon collègue et j'espère que Votre Honneur délibérera très sérieusement et rendra une décision nous permettant de savoir clairement ce que le Président et la Chambre pensent de cette affaire, qui va à l'encontre du principe même de la représentation dans une institution démocratique.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je tiens à ajouter un détail dont vous tiendrez compte, je l'espère. Les deux députés qui ont discuté, paraît-il, avec M. Quigley, étaient membres du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration à ce moment-là. Il faut donc tenir compte du fait que M. Quigley avait l'impression de donner aux députés de ce comité des informations pertinentes concernant son ministère. Il ne semait pas des informations à tout vent, mais il parlait aux députés qui s'intéressaient à ses activités. J'espère bien que Votre Honneur en tiendra compte, car c'est la possibilité pour les membres du comité d'obtenir des informations pertinentes qui est en cause.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, M. Quigley a été mis à pied semble-t-il, parce qu'on l'accuse d'avoir divulgué des renseignements à l'opposition. La procédure de grief est entamée. A mon avis, cela porte atteinte aux privilèges des députés, car comme vous le savez, la procédure de grief comporte divers paliers. Pour permettre au gouvernement de faire valoir ses arguments ou à M. Quigley de présenter une défense complète et détaillée, les députés seront peut-être appelés à témoigner devant un comité de grief. Il y a atteinte à nos privilèges, et notre travail de députés s'en ressentira, si le gouvernement ou l'auteur du grief nous demande de témoigner devant un comité de grief.

Il est évident, d'après les preuves que nous avons en main, que le licenciement de M. Quigley ne représente pas une décision administrative de la part du sous-ministre ou du sous-ministre adjoint, mais bien une décision prise par le ministre lui-même et le gouvernement. M. Quigley a été licencié parce qu'il a mis le gouvernement dans l'embarras sur le plan politique. Comme mon collègue le député de York-Ouest (M. Marchi) l'a signalé, par sa contribution, M. Quingley nous a permis de réformer et d'améliorer le système.

Nous remettons en question les raisons du licenciement de M. Quigley et vous demandons d'examiner les conséquences de cette affaire précise pour les députés qui sont tenus de comparaître devant un comité de grief.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, voici ce qu'on peut lire à la page 67 de la 19e édition de *Erskine May Parliamentary Practice*:

> Les privilèges du Parlement sont des droits qui sont «absolument essentiels à l'exécution convenable de ses pouvoirs». (*c*) Les députés, pris individuellement, en jouissent, car la Chambre ne peut remplir ses fonctions si elle ne peut disposer librement des services de ses députés; et chaque Chambre en jouit pour la protection de ses membres et la justification de son autorité et de sa dignité.

A mon avis, si l'on empêche les députés de soulever des questions à la Chambre de crainte que les personnes qui ont, pour une bonne raison, fourni ces renseignements aux députés ne soient menacées de licenciement pour avoir divulgué des faits gênants pour les dirigeants, alors la mesure prise par le sous-ministre, et peut-être le ministre en l'occurrence, a peut-être portée atteinte aux privilèges des députés.

J'espère que vous prendrez le temps d'examiner la question et de signaler à la Chambre si, de prime abord, la mesure prise par M. Lussier contre ce fonctionnaire constitue une atteinte aux privilèges des députés, comme je le crois.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'hésite un peu à participer à ce débat, car je crois très important que M. Quigley puisse exercer tous les droits qui sont les siens en tant qu'ancien employé du gouvernement. Je crois qu'il s'est prévalu de son droit de contester la décision du sous-ministre en présentant un grief. Le gouvernement serait donc malvenu de s'étendre sur la question pour le moment.

Il s'agit de voir si un député a été lésé dans ses droits ou ses privilèges, car tel est le but de la question de privilège. En ce qui nous concerne, nous ne pensons pas qu'il y ait eu atteinte aux privilèges du député.

Étant donné que ledit employé a présenté un grief, nous ne voulons pas en dire plus pour le moment.

M. le Président: Je pense que le député de LaPrairie (M. Jourdenais), le député de York-Ouest (M. Marchi), le député de Spadina (M. Heap), le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) et le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) ont signalé une question importante à la présidence. Dans les circonstances, je crois devoir examiner attentivement les instances qui m'ont été faites.

Je sais, bien sûr, qu'au cours de la période des questions, le secrétaire parlementaire ainsi que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) nous ont avertis que l'employé à l'origine de cette question de privilège avait présenté un grief. Je signale toutefois que les instances présentées au sujet de cette affaire dépassent le cadre des partis et, de toute évidence, tous les

députés jugent cette question très préoccupante pour la Chambre. La présidence va donc la traiter en conséquence et faire rapport en temps voulu.

* * *

M. Lewis: Monsieur le Président, je reconnais que je m'éloigne encore du sujet, mais mon collègue n'a-t-il pas soulevé sa question de privilège immédiatement après le dépôt du rapport électoral de l'Alberta? S'il l'a fait, avons-nous d'abord procédé au Dépôt de documents?

• (1520)

M. le Président: Tous les députés n'ont peut-être pas bien compris. Nous sommes passé au Dépôt de documents, après quoi j'ai accordé la parole au député de LaPrairie (M. Jourdenais), mais la Chambre serait sans doute d'accord pour laisser le secrétaire parlementaire en revenir au Dépôt de documents s'il a des documents à déposer. Je n'y vois pas d'objection.

M. Lewis: Monsieur le Président, je n'en ai pas. Je voulais seulement établir si nous en étions aux Affaires courantes. Merci.

M. le Président: Nous avons eu les déclarations ministérielles, la présentation des rapports des délégations interparlementaires, puis la présentation des rapports des comités.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai quelques pétitions qui portent toutes sur le même sujet. Elles ont été déclarées conformes à l'article 106. Ces pétitions proviennent d'habitants notamment de Regina, en Saskatchewan, de Toronto, en Ontario, du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Elles comportent en tout plusieurs centaines de signatures. Les pétitionnaires affirment que la mesure prise par le gouvernement fédéral pour faire modifier la Loi sur les brevets en matière de médicaments d'ordonnance va faire monter les prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et rendre beaucoup plus difficile pour le Canadien moyen l'achat sur ordonnance des médicaments qui lui sont nécessaires. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter ces mesures qui vont rendre plus chers pour les Canadiens les médicaments d'ordonnance.

[*Français*]

ON DEMANDE UNE PLUS GRANDE OUVERTURE DES JARDINS DE LA RÉSIDENCE DE LA GOUVERNEURE GÉNÉRALE AU PUBLIC

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai encore le devoir et le privilège de déposer des pétitions signées par quelque 1 000 commettants de la région d'Ottawa et d'ailleurs, visiteurs de la Capitale nationale, qui veulent exercer leur droit de présenter un grief devant cette Chambre, à savoir que la décision de fermer les jardins de Rideau Hall a été prise par la Commission de la capitale nationale, le ministère des Travaux publics, la Gendarmerie royale et le Bureau du Gouverneur général, sans avis préalable. La fermeture de ce joli parc tranquille touche des milliers de personnes venues de tout le Canada visiter la Capitale et qui veulent avoir accès à Rideau Hall, chose unique, comme un symbole de l'esprit de confiance, d'ouverture et de démocratie dont les Canadiens peuvent à juste titre s'enorgueillir, et les résidants de toute la région de la Capitale nationale qui ont utilisé les terrains de Rideau Hall et qui en ont joui, tout en reconnaissant les besoins de sécurité qui ont présidé à la décision de les fermer, ne peuvent accepter la décision d'interdire totalement l'entrée de ce parc de 120 acres au public.

A ces causes, les signataires des pétitions demandent humblement que le Parlement réexamine cette décision en consultant un groupe de citoyens représentatifs de cette proposition large et grandissante afin qu'un *modus vivendi* qui satisfasse le gouvernement et le public puisse être trouvé.

[*Traduction*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter au titre de l'article 106 une pétition signée par plusieurs Canadiens de l'Ouest, qui sont très préoccupés par l'intention du gouvernement fédéral de modifier la Loi sur les brevets en matière de médicaments d'ordonnance, ce qui va rendre les médicaments plus chers pour les consommateurs canadiens et rendre beaucoup plus difficile au Canadien moyen l'achat sur ordonnance des médicaments qui lui sont nécessaires. Ils estiment que cette mesure va léser injustement les Canadiens obligés par leur état de santé à acheter en permanence des médicaments d'ordonnance. Les pétitionnaires estiment que les mesures du gouvernement fédéral vont également faire monter les frais des divers régimes provinciaux d'assurance-médicaments. Donc, les pétitionnaires demandent simplement au gouvernement de rejeter ces mesures qui vont faire grimper les prix des médicaments achetés sur ordonnances par les Canadiens.

[*Français*]

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, il est également de mon devoir de soumettre à la Chambre une pétition qui a été signée par plusieurs de mes commettants et d'autres de plusieurs autres circonscriptions. La pétition concerne le plan de redressement de la Société canadienne des postes, lequel est évidemment énergiquement décrié.

On dit dans cette pétition que le nouveau plan d'opération de la Société canadienne des postes crée deux classes de citoyens avec l'instauration permanente des superboîtes postales tant en milieu rural qu'en milieu urbain, que la fermeture des bureaux de poste en milieu rural prive les citoyens d'une présence fédérale unique et réduit les services postaux vitaux en milieu rural. Et, finalement, que l'augmentation des tarifs crée un préjudice.

Tous les signataires de cette pétition demandent humblement à cette Chambre que la Société canadienne des postes retire son plan de redressement pour assurer le service essentiel que constitue le service postal en milieu rural.

J'ai également une autre pétition qui a le même objectif laquelle est signée encore là par une bonne cinquantaine de contribuables canadiens qui, de nouveau, décrie vigoureusement le plan de redressement de la Société canadienne des postes, comme créant un véritable préjudice à beaucoup, et particulièrement aux petites communautés en milieu rural.

Et finalement, monsieur le Président, une autre pétition, celle-là signée par des contribuables canadiens provenant de Laval-des-Rapides qui, encore là, décrie avec insistance l'initiative du gouvernement visant à fermer beaucoup de bureaux de poste et à couper des services.

[*Traduction*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai deux séries de pétitions que je voudrais déposer aujourd'hui, et qui toutes deux ont été certifiées conformes à l'article 106. La première pétition est en fait en deux parties. Elle provient des habitants des localités de Thunder Bay, Kakabeka Falls, Toronto et Willowdale. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter les propositions concernant la loi sur les médicaments vendus sur ordonnance et de demander au Parlement de changer d'avis au sujet de ce projet de loi.

LES TRANSPORTS—LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, la deuxième pétition a été adressée à mon collègue de Regina-Ouest (M. Benjamin). Elle a trait à toute cette question de la déréglementation des transports au Canada, en particulier au projet au loi C-18. Les pétitionnaires demandent qu'on le retire et que les critères de commodité et nécessité publiques demeurent un facteur fondamental de l'élaboration de la politique des transports au Canada.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le vice-président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1986 SUR LES TRANSPORTS ROUTIERS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 10 février, de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-19, concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports, ainsi que de la motion de M. Lewis (p. 3220).

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je me réjouis beaucoup de pouvoir intervenir dans le débat. Nous étudions en effet le projet de loi C-19, concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales. Il est assez significatif de constater que le projet de loi C-19 remplacera la Loi de 1953-1954 sur les transports routiers.

• (1530)

Je suis intervenue au sujet du projet de loi C-18 il y a une semaine à peine. J'aurais cru que le gouvernement aurait appris, grâce à ce débat, que la déréglementation a bien des défauts. On a exprimé à cette occasion de nombreuses inquiétudes concernant la sécurité. On a également manifesté des craintes quant à la concentration des entreprises et aux investissements étrangers. Au lieu d'en tirer une leçon, le gouvernement a décidé d'aller de l'avant et de faire la même chose dans l'industrie du camionnage. C'est très regrettable.

La mesure à l'étude aura des répercussions sur tous les Canadiens, pas seulement l'idéologie du gouvernement conservateur qui croit dur comme fer que l'entreprise privée est ce qu'il y a de mieux. J'exhorte fermement le gouvernement à revoir son projet de loi. Il a pris des mesures analogues à l'égard de Téléglobe Canada. Il devrait songer à ce qui est avantageux pour le Canada et non pas forcément pour le secteur privé.

Il s'agit-là d'une industrie-clé qui est essentielle pour le Canada. Je voudrais donner aux députés un exemple apte à faire comprendre l'importance du camionnage pour le Canada et notre produit national brut. C'est une industrie en pleine expansion qui fournit plus de 70 p. 100 des recettes perçues du secteur tertiaire. Le volet location de cette industrie contribue

pour plus de six milliards de dollars par an à notre produit national brut. On verse des salaires à plus de 90 000 hommes et femmes qui travaillent dans l'industrie du camionnage. Comme le secrétaire parlementaire le signalait dans son discours si bien composé par les fonctionnaires, il y a entre 200 000 et 250 000 personnes qui profitent des retombées de cette industrie. Comme on peut facilement le constater, il s'agit d'une grande industrie qui a son incidence sur la vie de nombreux Canadiens.

Je dirai que chaque député compte dans sa circonscription des électeurs touchés par chaque aspect de ce projet de loi. Il est donc indispensable qu'ils puissent intervenir pour exposer les préoccupations de leurs électeurs. Des camionneurs de ma circonscription m'ont parlé de ce projet de loi, tout comme les cheminots et le personnel des lignes aériennes m'ont fait part de leurs inquiétudes. Il faut tenter de calmer ces inquiétudes. Si nous voulons être des porte-parole équitables, nous devons pouvoir formuler leurs griefs à la Chambre.

Le gouvernement oublie l'importance de l'industrie quand il propose que la question soit maintenant mise aux voix pour ainsi limiter le débat, ce qui serait à mon avis régressif et répressif. Il est malheureux que nous soyons saisis d'une motion tendant à museler les députés qui sont censés avoir le droit d'intervenir et d'être entendus aux termes des dispositions du nouveau Règlement.

Je tiens à dire aux députés que s'ils ne se font pas entendre au sujet de cette question, ils en subiront les conséquences. Je rappelle à mes collègues qu'il ne suffit pas de discuter de projets de loi à un comité. A ces comités, nous nous penchons sur le fond de la question, mais les ministériels font la sourde oreille aux amendements proposés par l'opposition. Ce ne sont que des béni-oui-oui, aux ordres du ministre. C'est vraiment regrettable, mais c'est ce que j'ai pu constater lors des audiences des comités. Selon moi, c'est dans cette enceinte que les gens qui s'inquiètent du secteur du camionnage, devraient exprimer leurs réserves.

Depuis 1984, la réglementation concernant le secteur du camionnage est de compétence provinciale. Ainsi, cette réglementation diffère d'une province à une autre. Les exigences sont différentes quant à l'accès aux routes, aux marchandises et aux mesures de sécurité nécessaires.

Prenons, par exemple, les problèmes de sécurité. C'est un domaine dans lequel aucun d'entre nous ne souhaite faire des compromis. Nos enfants, nos parents ou nous-mêmes pourrions être blessés faute de normes de sécurité nationales. Il est regrettable qu'il n'existe aucune législation globale et claire couvrant le code national de sécurité dont nous avons besoin. Il y a manifestement un lien entre la déréglementation du transport routier et la sécurité routière. Selon moi, la plupart des députés estiment comme moi, qu'il ne saurait y avoir de compromis en ce qui a trait à la sécurité routière et que pour ce qui est des promesses verbales, autant en emporte le vent. Elles n'ont pas force de loi.

J'aimerais me reporter aux propos que le secrétaire parlementaire a tenus et qui figurent à la page 3153 du hansard. Il a dit ce qui suit:

Le projet de loi prévoit également d'autres accords fédéraux-provinciaux, notamment en ce qui concerne la définition des critères d'aptitude et l'adoption d'un code de sécurité national uniforme . . .

Il a ajouté:

. . . et je pense que nous en avons appris beaucoup en surveillant ce qui se passait aux États-Unis au moment de la déréglementation de l'industrie du camionnage. Nous avons examiné ce qui a bien fonctionné et ce qui a échoué et nous avons tenu compte des différences profondes qui existent entre les deux pays. Nous avons maintenant une véritable politique canadienne pour l'industrie du camionnage.

Il a poursuivi en décrivant comment nous sommes devenus sensibles à la nécessité de dérèglementer le secteur du camionnage, étape qui devrait être suivie de la réforme de la réglementation en matière de sécurité, selon la formule américaine. Il a précisé:

. . . nous avons l'intention de faire exactement le contraire parce que, selon nous, les camionneurs et tous les Canadiens considèrent la sécurité de leur réseau de transport comme prioritaire. Le ministre l'a déclaré bien des fois. Nous avons donc mis au point et approuvé un code de sécurité national uniforme après avoir consulté les provinces et l'industrie du camionnage. Ce code sera l'élément le plus important des nouveaux critères d'aptitude. Les autres éléments seront l'assurance et le cautionnement.

Je trouve les observations du député extrêmement intéressantes.

[*Français*]

J'ai reçu une lettre de Jacques Alary, le vice-président exécutif de l'Association du camionnage du Québec inc.dans laquelle il me dit:

Madame la Députée,

Le 2 octobre dernier se tenait à Toronto une rencontre entre le ministre fédéral des Transports, M. John Crosbie, et ses homologues provinciaux. Le but de cette réunion était de décider de l'avenir de la réglementation du transport. Notre ministre provincial des Transports, M. Marc-Yvan Côté, a compris et défendu l'approche suggérée par l'Association du camionnage du Québec dans ce dossier. Celle-ci consiste à ne pas déréglementer sans avoir en place un tout cohérent consistant en:

1. un code de sécurité routière uniforme appliqué et applicable . . .

[*Traduction*]

La lettre est datée du 9 octobre 1986 et on n'a toujours pas établi de système ni de code national de sécurité.

Je signalerai maintenant à l'attention des députés une réunion qui a eu lieu à Victoria pendant la semaine du 6 février 1987. C'était une réunion du comité de sécurité des provinces. Il est intéressant de constater que les provinces s'insurgent contre les frais que va entraîner la mise en place d'un code national de sécurité. La plupart d'entre elles ne veulent pas se charger de réglementer les heures de travail, ce qui est intimement lié à la sécurité. Si on conduit 22 heures par jour et qu'on dort deux heures, on ne peut pas conduire sans danger le lendemain. Il n'existe pas de code national uniforme d'inspection des véhicules. Les députés savent par l'expérience qu'ils ont de leur propre automobile combien il est important d'entretenir un véhicule.

Ce que le gouvernement ne comprend pas, c'est qu'on s'est engagé verbalement à établir un code national de sécurité, mais qu'aucune mesure n'a été prise dans ce sens. Ottawa n'a que peu d'influence juridique parce que cette question fait partie d'un secteur qui relève de la compétence des deux paliers de gouvernement. Tant qu'il n'y a pas de code national de sécurité, il est répréhensible de même envisager de prendre des mesures dans ce domaine.

• (1540)

J'ai un exemplaire d'une étude intéressante effectuée par M. Glaskowsky sur les effets de la déréglementation des transporteurs routiers aux États-Unis. Ce monsieur est professeur de gestion et de logistique à l'école d'administration des affaires de l'université de Miami. Il parle beaucoup de la sécurité et je voudrais citer une ou deux de ses préoccupations.

A la page 29 de son livre, il définit en quoi consiste l'industrie du camionnage. Pour les personnes qui m'écoutent, nombre d'entre nous compatissons au genre de vie que connaissent les camionneurs et aux pressions qu'ils subissent. Il ne s'agit pas seulement des petits camions qu'on voit dans nos circonscriptions, dans les villes grandes ou petites, mais aussi du transport national et des grandes sociétés de camionnage. Mes petits-enfants avaient l'habitude de dire «Oh! grand-mère, combien celui-là a-t-il de roues?» La vie des camionneurs est très difficile. Ils sont sur la route loin de chez eux la plupart du temps. Il y a des femmes comme des hommes qui conduisent de nos jours des semi-remorques de 40 tonnes et qui doivent le faire par tous les temps et quels que soient la circulation et l'état des routes. Ils mangent sur le pouce, ils dorment soit dans la couchette aménagée dans la cabine du camion, soit dans un lit de motel peu reluisant au bord de la route. La vie de routier est très dure. Ceux qui n'en ont pas fait l'expérience devraient y réfléchir à deux fois avant de décider de ce qui constitue un juste salaire ou de porter un jugement sur ce genre de vie. Comparée à celle du pilote de ligne ou du chemi-not, la vie du camionneur n'est pas rose.

Il serait peut-être intéressant d'examiner davantage l'incidence de la déréglementation éventuelle et de la concurrence accrue sur la sécurité des transports.

Les tracteurs routiers, en utilisation optimale, parcourent 2 000 milles par semaine ou 100 000 milles par années. L'expérience a démontré qu'ils duraient environ cinq ans, avec une remise en état complète de la mécanique au bout de trois ans qui leur permet de repartir pour deux ans ou 200 000 milles. Ensuite, ils sont bons pour la ferraille. Mais entre mettre ces vieux tracteurs diesels à la ferraille et continuer de les utiliser, bien des transporteurs de nos jours ne peuvent plus se permettre le luxe d'hésiter. Un tracteur routier coûte plus de 80 000 $ américains actuellement selon le modèle choisi. C'est toute une somme. Il faut investir près d'un million de dollars, pneus de rechange compris, pour avoir quelques camions. Aussi, un transporteur à court de liquidités dans un milieu déréglementé où la concurrence est vive, cherchera par tous les moyens à limiter les frais. Cela ne nous arrange guère. Nous nous préparons de sombres lendemains si nous n'arrêtons pas des normes nationales en matière de sécurité.

Des pressions de plus en plus fortes se font sentir aux États-Unis pour convaincre les autorités d'administrer et d'appliquer de plus en plus rigoureusement les règlements sur les inspections et la sécurité. Le secrétaire parlementaire, qui s'inspirait de notes venant du ministère des Transports, a prétendu que le gouvernement avait tiré les leçons de l'expérience américaine. Je l'engage à mieux se renseigner sur ce qui s'est passé aux États-Unis. Les inspections et l'application des règlements

coûtent cher. Des millions de dollars devront être dépensés pour embaucher des inspecteurs compétents capables de s'assurer que des camions en bon état roulent sur nos autoroutes dans des conditions acceptables, car le nombre de petits camionneurs ne cesse d'augmenter. Dans les transports, la sécurité coûte toujours cher. Les transporteurs dans la gêne veulent faire des économies, ce qui fait monter le taux des accidents. Au lieu de nous lancer à l'aveuglette dans ce domaine, nous devrions prendre bonne note de ce qui s'est passé et qui était nettement prévisible, aux États-Unis, et revoir attentivement sous cet angle la teneur et la portée du projet de loi. Je ne dis pas que la déréglementation est mauvaise, mais bien qu'il faut d'abord établir de bonnes normes de sécurité. Or, celles-ci n'existent pas encore.

D'après l'étude effectuée à Miami, la sécurité se détériore sur les autoroutes. Le taux d'accident des transporteurs motorisés par millions de milles ne cesse d'augmenter. Le matériel s'use à mesure que les entreprises de transport vieillissent et que plusieurs n'ont pas les moyens de remplacer leurs véhicules. Les transporteurs qui ont des difficultés de trésorerie lésinent naturellement sur l'entretien ou le remettent à plus tard. Qui plus est, beaucoup de conducteurs d'âge mûr, expérimentés, mieux rémunérés et syndiqués ont été remplacés par des conducteurs plus jeunes, moins expérimentés, moins bien rémunérés et non syndiqués. Pour cette raison, on observe actuellement aux États-Unis un fort mouvement en faveur d'un système national d'attribution des permis aux camionneurs et de tenue de dossiers. Qu'a-t-on fait ici?

La surcharge des véhicules conjuguée au «syndrome de la vitesse» qui s'associent étroitement à un contexte de vive concurrence se répercutent également sur la sécurité. La négligence de l'entretien, les dépassements de poids et les excès de vitesse ne sont pas des phénomènes nouveaux dans l'industrie du transport. Il serait contraire au bon sens le plus élémentaire de soutenir que l'accroissement de la concurrence découlant de la déréglementation ne poussera pas certains entrepreneurs à recourir à des expédients lorsqu'ils perçoivent une possibilité évidente mais injustifiée, voire illégale, de réduire leurs frais, surtout s'ils s'y sentent poussés par des difficultés financières. Rien n'est plus fort chez l'être humain que l'instinct de survie. Qu'il s'agisse de la survie d'une personne ou d'une entreprise, il faut en tenir compte.

La question de la sécurité peut sembler moins critique pour le transport routier que pour le transport aérien, océanique ou ferroviaire. Pourtant, qui peut nier la gravité d'un accident de camion pour les familles des personnes qui en sont les victimes? Il serait déplorable que même une seule personne soit la victime de normes inadéquates qui auraient été adoptées parce que nous abordons d'une façon incorrecte l'examen de ce projet de loi.

Toute la question des normes de sécurité ne cesse de m'inquiéter et je m'efforce d'en faire saisir l'importance à la Chambre. Je recommande fortement que ce projet de loi ne soit pas renvoyé au comité tant que n'aura pas été réglée toute la question des normes nationales de sécurité et que ces normes n'auront pas été définies et tant que n'auront pas été établies les compétences respectives des gouvernements fédéral et provinciaux.

J'aimerais vous signaler qu'on assiste maintenant en Californie à un retour à la réglementation dans l'industrie du camionnage. J'ai en main un article dont le titre est le suivant: «*California reregulation: Start of a Trend?*». S'agit-il du début d'une tendance? Pour expliquer ce retour à la réglementation de l'industrie du camionnage californienne, on invoque les inquiétudes suscitées par la déréglementation en matière de sécurité. En dépit des efforts incessants des partisans de la déréglementation pour faire valoir qu'il n'existe aucun rapport concret entre la déréglementation économique et la sécurité routière, la population s'inquiète et l'initiative de la Californie, amorcée en 1986, pourrait constituer un signe avant-coureur de l'échec de la déréglementation. Je tiens à dire tout simplement que je m'inquiète au sujet du Code national de sécurité.

• (1550)

J'aurais aimé aborder toute la question de la propriété étrangère et de la concentration et ses ramifications. Je crois que l'expérience américaine peut également nous enseigner quelque chose à cet égard. J'aurais certainement voulu me pencher sur l'inversion du fardeau de la preuve, qui constitue un abandon de nos responsabilités. J'incite fortement le gouvernement à interrompre l'étude du projet de loi dès maintenant et à retourner à la planche à dessin. Il pourrait par la suite prévoir un processus normal et acceptable qui assurerait la santé et la sécurité des Canadiens.

Le président suppléant (M. Taylor): Questions et commentaires. La parole est au député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus).

M. Angus: Monsieur le Président, je dois vous dire en passant que vous semblez bien à l'aise comme Président.

Des voix: Bravo!

M. Angus: La députée pourrait-elle prendre quelques minutes au cours de cette période de questions pour nous expliquer comment, à son avis, le projet de loi touche à la mainmise étrangère sur nos entreprises de camionnage, en particulier à la mainmise américaine? Estime-t-elle que notre souveraineté culturelle est menacée par cette mesure?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je suis heureuse que le député soulève cette question, car absolument rien dans le projet de loi ne permet l'imposition d'une limite quelconque aux mainmises étrangères sur des entreprises canadiennes de transport.

M. Boudria: C'est incroyable.

Mme Finestone: C'est incroyable. Les seules lignes directrices sont les suivantes. Tous les fusionnements et rachats de plus de 20 millions de dollars ou touchant plus de 10 p. 100 des actions donnant droit de vote d'une entreprise canadienne de transport vont être examinés par le gouverneur en conseil. Tous les autres seront examinés par Investissement Canada suivant la procédure normale. Le principe directeur à cet égard est que tous les investissements jugés nettement avantageux pour le Canada sont approuvés. Le principal problème, c'est qu'on s'en remet à la discrétion du gouverneur en conseil pour les acquisitions de plus de 20 millions de dollars par des investisseurs étrangers.

Malheureusement, une longue série d'événements désagréables nous donnent à penser que les affaires du gouvernement

ne sont pas les mieux tenues. Si l'on arrive à supprimer toute échappatoire et à empêcher tout ministre d'abuser le moindrement de ses pouvoirs, cela sera dans le meilleur intérêt de tout le monde à la Chambre, quel que soit le parti au pouvoir. L'idée ne me sourit pas qu'on tolère cette échappatoire, qu'on prévoit ce genre de pouvoir discrétionnaire, car le népotisme et l'idéologie pourraient ainsi jouer un rôle très important dans ce secteur vital de l'économie canadienne. Mon parti et moi trouvons cela absolument inacceptable.

Nous avons apparemment reçu une leçon des États-Unis. Les Américains ont fixé à 25 p. 100 la limite de la mainmise étrangère sur des entreprises américaines de transport. Cela est bien établi. Ne pourrions-nous en faire au moins autant dans le contexte canadien? N'avons-nous aucun amour-propre et ne voulons-nous pas rester canadiens dans notre propre secteur et sur notre propre territoire souverain? Cela commence à devenir quelque peu scandaleux.

Il y a risque de saturation de notre marché par les entreprises américaines de camionnage et la loi ne prévoit presque rien pour l'empêcher. Je remercie le député de sa question, car c'est une affaire très grave et très inquiétante.

M. Riis: Monsieur le Président, j'apprécie toute la dignité avec laquelle vous assurez la présidence. L'exposé de la députée est tout bonnement excellent. Elle a brossé les grandes lignes des préoccupations majeures que suscite le projet de loi dont la Chambre est saisie. La députée n'ignore pas que le projet de loi ne changera rien à une situation de fait plutôt étrange. Quand les autobus américains entrent au Canada et que leurs conducteurs sont des citoyens américains, ils peuvent aller à Chicoutimi, à Banff, à Calgary ou n'importe où. C'est bien ainsi et c'est probablement normal. Cependant, la députée sait que lorsque les autobus canadiens conduits par des chauffeurs canadiens vont aux États-Unis, ils doivent s'arrêter à la frontière et faire monter des chauffeurs américains pour conduire aux États-Unis. N'y a-t-il pas quelque injustice à ce que cela soit tout à l'avantage des Américains? N'est-ce pas une bonne illustration de l'esprit du projet de loi qu'elle a analysé cet après-midi?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je remercie le député pour cette question. Le secrétaire parlementaire a semblé dire que le nouveau projet de loi ne contenait aucun changement concernant le transport par autobus. Mais le problème demeure entier. En somme, c'est bien de leur avoir accordé le libre accès au territoire de notre pays souverain, mais nous devrions jouir d'un accès et de droits égaux chez eux.

Le gouvernement a oublié qu'il ne faut pas céder ou feindre l'ignorance. Il faut résister et se faire respecter quand de telles questions d'accès sont en jeu.

Je voudrais en profiter pour parler d'une inquiétude sérieuse que nous inspirent les mainmises étrangères et la concentration des sociétés sur lesquelles le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) a posé une question tout à l'heure. L'inquiétude que j'éprouve est très bien exprimée dans une étude sur la concentration des industries qui devrait nous servir d'avertissement. Je voudrais en parler pour l'information de la Chambre.

En 1978, aux États-Unis, quatre des plus grands transporteurs entre États contrôlaient le cinquième du marché du fret. Les dix plus grands occupaient 39 p. 100 du marché et les 20 plus grands, 43 p. 100. A cette époque, les chiffres révélaient déjà un degré important de concentration économique vu qu'il y avait près de 17 000 transporteurs publics routiers de marchandises diverses entre États en 1978.

La déréglementation a ensuite été réalisée. Quelles en furent les conséquences? Au début de 1985, le volume de fret transporté entre États par les quatre plus grands transporteurs avait grimpé à 35 p. 100, ce qui représentait une augmentation de 75 p. 100 de la part de 20 p. 100 du marché qu'ils détenaient auparavant. Les 10 plus grands transporteurs contrôlaient 60 p. 100 du marché, soit 70 p. 100 de plus qu'en 1978. Les 20 plus grands en détenaient 67 p. 100, soit 56 p. 100 de plus qu'en 1978.

Cette augmentation alarmante de la concentration s'explique par le fait que de nombreux transporteurs avaient dû fermer leurs portes. Ils ne pouvaient pas affronter la concurrence injuste et les tarifs réduits de leurs concurrents. Les petits ne pouvaient tout simplement pas survivre. C'est un autre point qui m'inquiète.

M. le vice-président: Avant d'accorder la parole au secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Kilgour), je voudrais dire qu'il reste une minute.

M. Kilgour: Monsieur le Président, je me suis peut-être trompé hier. Le critère de la charge inversée commencera à s'appliquer le 1er janvier 1988.

Mme Finestone: C'est inacceptable.

M. Kilgour: Les critères d'aptitude commenceront à s'appliquer le 1er janvier 1991, un an après l'instauration du code de sécurité.

Quant à la question posée par le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) au sujet des conducteurs d'autobus, on m'a dit que cela relevait des services d'immigration. Tout dépend de la compagnie. Par exemple, Voyageur s'est entendu avec les services d'immigration pour que certains de ses conducteurs puissent continuer leur trajet aux États-Unis. Les conducteurs d'autres entreprises qui ne se sont pas entendues avec Immigration Canada doivent descendre à la frontière. Si j'ai bien compris, cela dépend de la compagnie et de ce qui a été entendu avec Immigration Canada.

Mme Finestone: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire est à son poste depuis très peu de temps et je m'occupe de cette question depuis relativement peu de temps moi-même. Il a parlé de la charge inversée. Je ne peux m'empêcher de faire l'observation suivante et de parler de prudence parce que je sais que le secrétaire parlementaire est un homme prudent.

Il a dit «je pense» et «si j'ai bien compris». Il n'a pas dit une seule fois qu'il exprimait sa propre opinion. Il a toujours dit que c'était ce qu'il pensait ou ce qu'il croyait avoir compris. En ce qui concerne la charge inversée, il y a beaucoup de différence entre la commodité et la nécessité pour le public et le fait qu'une entreprise ait la volonté et la capacité d'assurer le service. Dans le premier cas, il faut établir la nécessité pour l'entreprise d'avoir accès à un territoire et d'être concurrentielle. Dans le deuxième cas, c'est chacun pour soi, ce qui crée des conflits entre les diverses entreprises de camionnage, et cela peut causer de graves ennuis. Selon moi, nous devons être très prudents avant de nous engager dans une telle voie.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je désire profiter de l'occasion pour terminer cette partie de la discussion, c'est-à-dire le maximum de 20 minutes pour les discours, en disant qu'il y aura un vote sur ce projet de loi dans le courant de la journée, je le suppose.

• (1600)

Ce que je désire faire dans le temps dont je dispose, puisque j'ai déjà eu la possibilité d'entamer les débats, c'est de traiter un peu de certaines réactions, observations et questions qui ont surgi au cours de ce qui aura été un bref débat sur un important projet de loi. Il y a tout d'abord ce que nous avons dit, qu'il y aura inégalité de traitement entre le Canada et les États-Unis. Nous ouvrons notre frontière aux Américains, mais ils ne nous rendent pas la pareille. Permettez-moi de citer une loi américaine:

1) Chaque fois que le Secrétaire aux Transports établit que le gouvernement d'un quelconque pays limitrophe des États-Unis, une de ses subdivisions politiques ou un de ses organes se sont livrés à des pratiques injustes, discriminatoires ou restrictives ayant eu pour effet de placer les transporteurs routiers américains de marchandises dans une situation concurrentielle nettement défavorable en matière de transport routier sur le territoire de ce pays étranger ou de sa subdivision politique ou entre ce pays étranger et les États-Unis, le Secrétaire cherchera à faire cesser ces pratiques par voie de consultations ou tous autres procédés de communication appropriés.

2) Par dérogation à toute autre disposition légale, lorsque les consultations ou autres procédés de communication ne réussissent pas à faire cesser les pratiques injustes, discriminatoires ou restrictives visées au paragraphe (1), le secrétaire pourra, en consultation avec le secrétaire d'État et le représentant commercial américain . . .

Nous savons tous de qui il s'agit:

. . . suspendre, modifier, amender, soumettre à des conditions ou limiter l'intervention des transporteurs routiers de ce pays étranger ou de sa subdivision politique dans le commerce entre États ou étranger avec les États-Unis, si le Secrétaire établit qu'une pareille initiative est conforme à l'intérêt national.

De toute évidence, monsieur le Président, cela démontre que si le gouvernement américain estimait que nos camionneurs obtenaient beaucoup plus que ce qu'il croit être une part équitable du transport, notamment pour les trajets de retour, il pourrait agir très rapidement pour nous empêcher d'y avoir accès. C'est une chose que je voulais signaler aux députés qui ont donné à entendre que nous étions sur un pied d'égalité. Ce n'est vraiment pas le cas. Voilà une autre raison pour laquelle nous ne devrions pas faire avancer ce projet de loi, car il importe qu'il soit renvoyé au comité des transports pour que celui-ci non seulement l'étudie, mais encore réexamine toute la question.

Durant ses remarques préliminaires, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Kilgour) a parlé de l'étude Cubukgil si c'est bien là le nom. Cette étude confirme ce que l'Association canadienne du camionnage et nous-mêmes avons toujours dit. L'industrie canadienne du camionnage est très compétitive. Le régime actuel de réglementation s'est transformé en un régime ouvert, et les tarifs et les marges bénéficiaires sont aussi peu élevés qu'ils peuvent l'être sans que la concurrence devienne destructrice. Entre temps, M. Keith Thompson, le bureaucrate qui en est responsable, est allé dire partout aux groupes d'expéditeurs à quel point le camionnage de location était inefficace. On donnait sûrement à entendre tout au long du document *Aller sans entraves* et dans les déclarations ministérielles qu'il fallait déréglementer pour sauver le commerce canadien à cause de l'inefficacité du système de transport. Après avoir fait accepter *Aller sans entraves* en prétendant que le secteur des transports réglementés était inefficace, on s'en remet maintenant au rapport Cubukgil pour dire que l'industrie du camionnage est tellement efficace et compétitive qu'elle ne se ressentira même pas de la déréglementation et de l'ouverture de la frontière. Voilà qui est bien commode, pour dire le moins, mais cela n'empêche pas le secrétaire parlementaire d'intervenir périodiquement dans le débat en criant «et l'expéditeur lui?» Pour ce qui est de notre capacité d'exporter et le reste, il cherche à tout avoir en même temps.

En ce qui a trait à l'inversion du fardeau de la preuve, nous avons déclaré à la Chambre que c'était inutile, qu'on allait ainsi bien au-delà du protocole d'accord avec les provinces, et nous avons ajouté qu'on assisterait à une déréglementation totale à compter du 1er janvier 1988 et que le soi-disant code national de sécurité ne verrait pas le jour avant au moins deux ans et probablement trois ans. Et encore faudrait-il savoir qu'il s'agira vraiment d'un code uniforme. Selon nous, les garanties du secrétaire parlementaire, qui nous assure que nous avons tiré les leçons voulues de l'expérience américaine et que nous éviterons de tomber dans les même pièges sont, sans valeur.

La *Motor Carrier Act* de 1980 n'a pas totalement déréglementé ce secteur. On envisageait également d'inverser le fardeau de la preuve. Cependant, ce n'est pas ce qui s'est produit, car l'ICC, l'Insterstate Commerce Commission, n'a pas eu la volonté de s'en servir, et elle a été débordée par des demandes de camionneurs qui tentaient désespérément de se protéger en obtenant un pouvoir général en premier, sans compter les nouveaux exploitants. Rien ne permet de supposer que la même chose ne se produira pas au Canada.

Ce qui est également déconcertant, c'est qu'il y a quelques semaines seulement, un porte-parole important de la CITL a signalé que le M. Thompson dont j'ai parlé tout à l'heure, leur avait garanti que cette inversion du fardeau de la preuve ne serait pas appliquée et qu'elle n'était prévue qu'à la suite des pressions de l'Association canadienne du camionnage et des dispositions du protocole d'entente.

En ce qui a trait à l'intervention du président du comité des transports qui a prétendu que le comité était indépendant et qu'en vertu du nouveau Règlement, il présenterait un rapport objectif, permettez-moi d'ajouter les observations suivantes. Les rédacteurs du projet de loi C-127, et en l'occurrence, du projet de loi C-19, n'ont pas prêté grande attention au rapport du comité intitulé *Aller sans entraves* pour ce qui est du secteur du camionnage, sans parler des autres domaines. Ainsi, le comité a recommandé fortement que des mesures soient prises au niveau international et il est même allé jusqu'à proposer une approche bilatérale du problème. Le projet de loi C-19 est muet là-dessus, et pourtant l'ancien ministre des Transports avait promis la même chose au conseil de l'Association canadienne du camionnage. Si le comité est indépendant, comment le gouvernement peut-il lui interdire de voyager pour se renseigner au sujet d'une mesure législative aussi importante?

Je pourrais poursuivre ainsi indéfiniment, monsieur le Président, et rapporter des réactions précises aux observations qu'ont formulées des députés au cours du débat, et peut-être le ferai-je pendant quelques instants.

Le printemps dernier, alors que le comité des transports continuait son étude de la question générale de la dérèglementation, un particulier de Middleton, en Nouvelle-Écosse, a adressé une lettre au président de la Commission des transports dans laquelle il faisait allusion à une étude effectuée en Californie et adressait au président la mise en garde suivante: «Je puis vous dire que le consensus général qui se dégage de ce document est une image exacte de ce qui se produit déjà dans maintes régions du Canada, que ce soit avec ou sans dérèglementation.»

Permettez-moi de lire un extrait de l'étude effectuée en Californie:

Une étude d'une durée de trois ans, effectuée par la Commission des services publics de la Californie sur la situation du secteur des transports en général et du transport routier en particulier dans cet État depuis la mise en application de la *Motor Carrier Act* révèle une infrastructure de plus en plus désuète. Par suite de la forte réduction des tarifs, les transporteurs ne sont plus en mesure d'entretenir leur équipement ou de le remplacer par un matériel neuf et plus efficace. Les investisseurs ne trouvent plus guère d'attrait au secteur, de sorte qu'il manque de financement suffisant. Les chauffeurs accumulent les heures de travail et surchargent leurs véhicules. Les normes de sécurité ont baissé et les accidents de la circulation mettant en cause des camions augmentent. La commission a donc conclu que la réglementation régissant le transport des denrées courantes demeure dans l'intérêt public et s'impose si l'on veut réduire ou éliminer l'effet destructeur de la forte réduction des tarifs.

Cela figurait dans le supplément de *Ontario Trucking Update*. C'est ce que nous disons depuis le début, monsieur le Président. Nous avons averti le gouvernement et les Canadiens que la dérèglementation n'est pas la panacée qu'on s'imagine. Elle n'assurera pas davantage de sécurité. L'expérience américaine montre clairement que c'est le contraire qui va se produire. Avec un accroissement du nombre de sociétés qui vont se faire une concurrence acharnée pour proposer un sou de moins, les sociétés de camionnage vont pousser leurs ressources, leurs conducteurs et leur matériel à leur limite. A un moment donné, quelque chose va flancher. Quelquefois ce sera le camion lui-même, quelquefois le conducteur mais très souvent les victimes seront les automobilistes d'en face.

La fondation pour la sécurité routière, dans une note à la direction exécutive et de la sécurité du Club AAA datée du 30 octobre 1985, donne le résultat d'une étude qu'elle a effectuée. Il s'agit du rapport d'une étude de la fondation sur la fatigue des camionneurs et les accidents sur la route, effectuée après la dérèglementation. On peut lire:

Le rapport tant attendu sur le rôle terriblement fréquent de la fatigue dans les accidents de poids lourds est maintenant terminé et prêt à être distribué à l'échelle nationale. Veuillez trouver ci-joint pour information un exemplaire de ce rapport intitulé Rapport sur la détermination et l'évaluation du rôle de la fatigue dans les accidents de poids lourds.

Ce rapport communique plusieurs découvertes très importantes:

1. Dans 60 p. 100 des 231 accidents étudiés, la fatigue était en cause.

2. On a constaté que la fatigue est un facteur trois fois plus important que les rapports d'accident ne l'indiquent.

3. 39 des 231 accidents étudiés ont fait des morts—16 dans les camions et 33 dans d'autres véhicules.

• (1610)

Plus de deux fois plus, monsieur le Président, et des innocents; je poursuis:

4. 63 p. 100 des accidents mortels touchant des occupants de camions étaient liés à la fatigue.

5. On estime que 6,5 p. 100 des conducteurs de poids lourds font des étapes de plus de 16 heures, (soit deux périodes de travail de huit heures)

6. Un chauffeur sur trois conduit plus longtemps que la norme de 10 heures recommandée par le *Federal Bureau of Motor Carrier Safety*.

C'est donc une personne sur trois qui est poussée à la limite de ses capacités. C'est le genre de conditions de travail que le gouvernement veut instaurer sur les autoroutes du Canada. Il le fait au nom de la libre entreprise et du laisser-faire économique, mais aussi au détriment de la sécurité.

Il fait également en sorte de séparer les gros des petits, les forts des faibles. Les petits expéditeurs n'obtiendront pas de contrats importants. Les petites localités reculées n'auront pas de service de transport non plus. Les grands centres comme Toronto, Montréal, et peut-être aussi Winnipeg et Vancouver, profiteront de cette mesure, mais seulement sur un plan fort restreint.

En ce qui concerne l'industrie aérienne, nous sommes passés d'une multitude de transporteurs à à peine plus de deux grandes compagnies. La même chose se produira dans le camionnage. Les Vancouver, Winnipeg, Toronto et Montréal y perdront au bout du compte parce qu'il y aura à la fois moins de concurrence et moins de règles. Plus rien ne protégera le citoyen ordinaire, le petit expéditeur et le petit transporteur contre les effets de cette mesure.

Je dénonce également les démarches administatives entreprises dans le cadre de cette mesure avec la bénédiction du gouvernement, j'imagine. J'ai en main une note de service portant la date «1986 07 08», une note qui a été envoyée à la *Coalition of Concerned Shippers* par M. R. T. Beckwith. Voici ce qu'il dit:

Hier, je me suis rendu à la suggestion de M. Keith Thompson qui m'avait demandé de le rencontrer pour discuter des prochaines initiatives stratégiques de la Coalition et, en même temps, de celles de la CITL.

C'est cet homme qui était chargé de réaliser *Aller sans entraves* et ensuite le projet de loi afférent. Voilà maintenant qu'il se mêle d'expliquer aux intéressés comment faire du démarchage auprès du ministre, du chef de l'opposition (M. Turner) et du chef du NPD (M. Broadbent). Voici ce qu'il suggère:

1. Il faudrait, selon M. Thompson, que la Coalition, ainsi que toutes les associations et toutes les compagnies de transport que nous arriverons à convaincre, envoient à l'honorable John Crosbie une lettre semblable, mais non pas identique à celle ci-jointe, pour lui faire savoir que nous sommes, généralement parlant, en faveur de ces trois projets de loi, et que nous réitérons notre soutien au gouvernement dans ses démarches pour les faire adopter par le Parlement.

2. Une rencontre entre les membres de la coalition et M. Crosbie devrait être fixée dans relativement peu de temps. Il estimait que cette rencontre ne pourrait vraisemblablement pas avoir lieu avant août, car M. Crosbie ne reviendra pas à Ottawa avant le 21 juillet et voudra se familiariser avec les dossiers de son nouveau portefeuille. Cela ne devrait en aucune façon décourager chaque association de le rencontrer individuellement.

3. La coalition devrait organiser une autre rencontre avec l'honorable Don Mazankowski pour le début de l'automne, peut-être en septembre ou en octobre.

4. Des rencontres devraient être prévues avec l'honorable John Turner, le premier ministre Brian Mulroney et l'honorable Ed Broadbent. On devrait alors insister sur notre chiffre d'affaires, les chiffres sur les emplois et le fait que nous représentons et des grandes et des petites entreprises de tout le Canada. Il serait aussi nécessaire de contrer certains arguments des syndicats lors de ces rencontres.

Qui a le contrôle de la situation? Le gouvernement a-t-il suffisamment confiance en son projet de loi pour laisser à tout

le monde la possibilité d'en faire un examen complet et approfondi? Non, pas du tout. Le gouvernement mène une campagne frénétique pour gagner l'appui d'un secteur du pays. Mais agit-il de la même manière avec l'industrie du camionnage? Je ne le crois pas. Le gouvernement dresse les expéditeurs contre les camionneurs et crée des tensions dans notre système économique. C'est, à mon avis, répréhensible. Si quelqu'un essaie de faire avaler le projet de loi, ce devrait être le ministre ou son secrétaire parlementaire. S'ils sont si convaincus de sa valeur, qu'ils aillent parler aux camionneurs, aux expéditeurs, aux populations des petites localités et aux gouvernements provinciaux qui prennent de plus en plus conscience de ses répercussions et des problèmes qu'il créera.

Laissons le comité faire la tournée du pays. Écoutons la population des régions touchées. Allons à Moose Jaw, Winnipeg, Thunder Bay et Montréal. Lorsque nous avons examiné *Aller sans entraves*, nous ne nous sommes arrêtés que dans trois villes, Halifax, Winnipeg et Vancouver. Nous ne sommes jamais allés à Québec. Il y a sept provinces où nous ne sommes pas allés. Ce n'est pas de la vraie consultation.

La dernière fois qu'on a présenté une mesure de cette envergure dans le domaine des transports, c'était il y a 20 ans. Cette mesure faisait suite au rapport d'une commission d'enquête qui avait consacré deux ans à la question. Pendant un an, la commission s'était apparemment déplacée pour entendre le point de vue des groupes de pression et des personnes concernées. On n'a rédigé la mesure qu'après avoir consulté en bonne et due forme la population. La Chambre n'a pas eu besoin, ensuite, d'éterniser le débat. Nous avons maintes fois répété qu'il n'était pas nécessaire de réinventer la roue. On n'a toutefois pas accordé la même importance à la mesure à l'étude et au projet de loi C-18. On n'a pas donné aux Canadiens la même chance de comprendre les effets qu'auront ces mesures. Il se peut, en fin de compte, qu'ils soient d'accord avec le gouvernement, que ses propositions soient pour eux la trouvaille du siècle. Comment le savoir si on ne le leur demande pas? Je regrette qu'on ne nous fournisse pas, à ce que je sache, l'occasion de consulter, mais j'incite le gouvernement à tenir compte de ce facteur et à nous permettre d'aller présenter le projet de loi d'un bout à l'autre du Canada, afin que les organisations nationales ne soient pas les seules à pouvoir se prononcer.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Taylor: Monsieur le Président, j'aurais une question à poser. Auparavant, je vais faire une observation. Pendant les 20 années que j'ai passées à titre de ministre de la Voirie, en Alberta, dans un ministère qui s'occupait aussi des véhicules motorisés, des transports et des autoroutes, mes consultations auprès des entreprises de camionnage m'ont permis d'acquérir beaucoup d'expérience sur la notion de commodité et de nécessité. Ce que je n'aimais pas au sujet de la commodité et de la nécessité, c'est que si un camionneur avait une licence pour un itinéraire particulier et que le volume des affaires augmentait, il pouvait ajouter un autre camion, puis un autre si les choses continuaient ainsi. Rapidement il avait un monopole sur cet itinéraire. Si quelqu'un d'autre cherchait à exploiter aussi cet itinéraire, le premier pouvait démontrer qu'il assurait déjà le service. Ce que je n'aimais pas, par conséquent, c'est que ce système empêchait les nouveaux venus de s'implanter.

• (1620)

Un autre point au sujet du transport extra-provincial, c'est qu'un camionneur qui avait une licence de l'Alberta, mais voulait aller aussi en Saskatchewan devait se soumettre à une autre audience dans cette province. Cela coûtait cher et prenait beaucoup de temps. S'il voulait aller au Manitoba, il lui fallait, naturellement, avoir une autre audience. Ces audiences sont coûteuses, car il faut amener des témoins et prendre le temps d'y assister. Elles pouvaient coûter de 5 000 à 10 000 $. Pour l'Ontario et le Québec il en fallait d'autres encore.

La chose était devenue tellement coûteuse que nos transporteurs ne pouvaient plus fonctionner de cette façon. Nous avons alors demandé aux autres provinces si elles laisseraient passer nos camions chez elles en échange de la liberté de passage dans l'Alberta. La réponse fut non. Nous n'avons pas pu conclure d'accord. Alors, nous nous sommes adressés aux États limitrophes et nous avons conclu des accords leur permettant de traverser l'Alberta, sans prendre de chargements, pour se rendre en Alaska et nos camions pouvaient traverser ces États sans payer de licence.

C'est dans ces conditions que nous avons pu bâtir un transport de viande prospère, par exemple, jusqu'à Montréal. Nous n'aurions pas pu le faire économiquement sans cet accord. Il n'y a pas eu plus d'accidents ou de problèmes de sécurité qu'avant. Les camionneurs ne restaient pas plus longtemps sur la route pour autant. Ils avaient plus de travail, mais ils ne se comportaient pas comme on veut le faire croire.

En résumé, l'exploitation était coûteuse. Le camionneur devait ajouter tous ces coûts, mais c'est le consommateur qui devait payer. Il en résultait une augmentation générale des frais. Est-il logique d'avoir tous ces dédoublements qui augmentent le fardeau des consommateurs canadiens?

M. Angus: Monsieur le Président, je comprends l'intervention et la question du député de Bow River (M. Taylor). J'ai moi aussi une certaine expérience de la réglementation dans le domaine du camionnage. Comme le député le sait, j'étais membre du comité de l'Ontario qui a passé six mois à étudier cette question au milieu des années 1970. Par conséquent, je parle également d'expériences personnelles.

Personne ne dit que tous les règlements sont logiques. Nous l'avons admis lors des discussions sur le document *Aller sans entraves* et aussi à la Chambre. Franchement, certains règlements sont insensés.

Si un transporteur routier passe par la province B pour aller du point A au point C il me semble qu'un permis de transit n'est pas nécessaire, du moins pas un permis de transport. Un tel changement est sensé et nous serions d'accord. Toutefois, ce sont les répercussions sur la stabilité qui inquiètent mon caucus.

Le député a parlé de petites entreprises qui deviennent de plus en plus grosses et qui deviennent des monopoles. Tant qu'il existe des règlements pour protéger les consommateurs, la chose est souhaitable. Nous nous inquiétons cependant d'un phénomène que nous avons observé aux États-Unis, à savoir que, en raison de ce projet de loi et d'autres du même genre au niveau provincial, nous allons déboucher de toute façon sur la création de monopoles. Dans une situation où deux transporteurs desservent une ville qui ne peut en faire vivre qu'un seul, le plus faible des deux fera faillite. Le transporteur le plus

dynamique aura donc le monopole, mais il n'existera plus de réglementation pour protéger le consommateur de hausses de taux exorbitantes, de réductions de service, etc.. C'est ce qui explique la position que nous adoptons au sujet de cette mesure législative.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, au cours de son intervention, le député a cité une lettre provenant d'expéditeurs inquiets. Peut-il nous dire qui sont ces expéditeurs? S'agit-il du groupe auquel on doit les rares lettres de soutien au projet de loi?

M. Angus: Monsieur le Président, je peux dire à mon collègue et aux autres députés que la *Coalition of Concerned Shippers* compte parmi ses membres la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, l'Association canadienne d'exportation, l'Institut canadien des engrais, la *Canadian Industrial Transportation League*, l'Association des manufacturiers canadiens, l'Association nationale canadienne des meuniers, l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, l'Association charbonnière canadienne, le Conseil des industries forestières, les Fabricants canadiens de produits alimentaires, l'Association minière du Canada, l'Association des distributeurs du gaz propane et le Conseil canadien du commerce de détail.

A mon avis, ces groupes représentent les plus grands secteurs de notre économie. Il ne s'agit pas des petites entreprises familiales que nous nous efforçons tous de protéger. Il s'agit des grands et ce sont eux qui appuient ce projet de loi. Ils ont le volume d'affaires. Ils peuvent déjà bénéficier de réductions en raison de la vaste quantité de biens qu'ils expédient contrairement aux petites entreprises qui transportent constamment des chargements partiels. Nous savons qui cette organisation représente. Nous recevons des lettres des petites et des grandes entreprises de camionnage et de particuliers canadiens qui s'inquiètent de ce projet de loi.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'aimerais discuter d'un autre sujet avec le député. Il a mentionné que des monopoles peuvent se former. C'est non seulement possible mais ça se fait déjà. Je peux citer l'exemple du service d'autobus entre Calgary et Edmonton. Greyhound a un autobus en service toutes les heures pendant dix heures par jour dans les deux directions. Aucune autre entreprise ne peut pénétrer sur le marché. Greyhound ajoute simplement d'autres autobus et elle s'est assurée le monopole complet. Il n'y a même plus de trains pour lui faire concurrence. Je n'ai rien contre la société Greyhound, mais je connais deux ou trois autres entreprises qui sont désireuses et en mesure d'offrir un service tout aussi bon, mais qui ne peuvent le faire, notamment parce qu'elles n'ont pas les moyens de participer aux audiences.

Le député dit que cela va aller tant que nous protégerons les expéditeurs. Je crois que les camionneurs sont des gens intelligents. Pour lancer une entreprise, nationale ou internationale, ils leur faut dépenser beaucoup d'argent. On n'achète pas un camion avec des chansons aujourd'hui. Une entreprise de camionnage nécessite un gros investissement. Elle ne va pas s'installer où le marché n'est pas bon, mais bien là où il y a amplement de place pour deux concurrents. Elle va tout d'abord mener elle-même des études de faisabilité afin de déterminer ses possibilités de succès. Naturellement, personne ne tient à faire failite, mais on semble laisser entendre que les camionneurs vont agir de façon irréfléchie. Je crois que ce sont des gens très raisonnables et qu'ils vont mener leurs affaires en conséquence.

• (1630)

M. Angus: Monsieur le Président, je me permets de donner un exemple au député. L'Office national de l'énergie vient d'approuver la construction d'un pipe-line parallèle jusqu'à une usine du sud de l'Ontario. Si le député compare cela à l'installation de deux entreprises de transport par autobus dans une localité déjà bien desservie, il verra, je crois, où je veux en venir. Il nous faut un service efficace et de qualité, et ce n'est pas nécessairement une situation de concurrence qui va nous l'assurer. Il nous faut simplement le service et les mesures de contrôle nécessaires pour nous assurer que la population est protégée.

M. le vice-président: Le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins) a la parole pour participer au débat. Ce sera la dernière intervention d'une durée maximale de vingt minutes.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, contrairement à bien d'autres, le projet de loi C-19 est beaucoup plus compliqué qu'il ne paraît à première vue.

Les monopoles peuvent subsister dans un climat de déréglementation. Les entreprises à l'aise survivront. Par contre, les petites entreprises auront beaucoup de difficulté à soutenir la concurrence des grandes sociétés de camionnage américaines dans le climat de déréglementation créé par le projet de loi C—19.

Il ne faudrait pas adopter le projet de loi C-19 avant que les réformes fiscales canadiennes ne soient terminées. La réforme fiscale et la déréglementation sont survenues en même temps aux États-Unis, et il paraît que les réformes fiscales américaines ont donné aux agences de location de camions américaines un certain avantage sur les canadiennes. Les entreprises de camionnage américaines sont avantagées car le gouvernement intervient moins dans les relations patronales-syndicales, il accorde de plus fortes déductions fiscales pour amortissement, les taxes sur le carburant et les taxes imposées au secteur en général, sont plus basses qu'ici. Cette situation met déjà les entreprises de camionnage canadiennes sur la défensive.

Le gouvernement ne devrait pas mettre cette politique en oeuvre unilatéralement sans aider le secteur du camionnage en abaissant les taxes et les frais de carburant.

Le projet de loi C-19 ne devrait pas être adopté avant d'avoir établi un code national de sécurité, comme l'ont signalé presque tous les députés qui ont pris la parole. Il n'est pas honnête de prétendre que la déréglementation est le summum de la libre-entreprise. S'il faut vivre dans un régime où n'importe qui peut lancer une entreprise de camionnage, il nous faut un code de sécurité, et une armée de fonctionnaires pour le mettre à exécution.

Un code national de sécurité nous éviterait de se trouver dans la même situation qu'aux États-Unis. Depuis 1980, depuis l'adoption de la *Motor Carrier Act* qui déréglementait le secteur du camionnage, sept camions sur dix ont été retirés de la circulation pour des raisons de sécurité. Dans ce pays, le

nombre d'accidents avec des camions a augmenté de 18 p. 100 depuis 1980. Je dis que ce n'est pas simplement une tendance ou que les conducteurs soient plus imprudents, mais que c'est une conséquence de l'état des véhicules eux-mêmes. Le Parlement devrait réfléchir sérieusement à ces statistiques avant de penser à adopter cette mesure législative.

La concurrence dans le secteur du camionnage sera sauvage. Les dispositions relatives aux guerres des prix ne s'appliquent pas au transport. Le projet de loi C-19 n'en parle pas. On se contente de lancer les entreprises du secteur du transport sur un marché continental qui est de plus en plus dominé par quelques énormes transporteurs américains, sans aucune garantie et sans avoir l'assurance que ces transporteurs dominants créeront beaucoup d'emplois au Canada en même temps qu'ils accaparent les grands marchés industriels.

Je voudrais établir une comparaison entre certaines des grandes entreprises. En 1984, les revenus de Brazeau Transport du Canada ont été de 165 millions de dollars. Le chiffre d'affaires de *Kingsway Transport Limited*, de Rexdale, a été de 250 millions en 1985. Celui de *Roadway Express*, aux États-Unis, a été la même année de 4 milliards. La déréglementation du camionnage va permettre à *Roadway* de venir faire concurrence, au Canada, à des entreprises canadiennes comme Brazeau Transport dont les revenus ont été de 165 millions en 1985. Comment cette dernière entreprise pourra-t-elle soutenir cette concurrence?

Rien dans la mesure législative n'interdit à de grands transporteurs américains comme *Roadway Express* d'offrir au Canada des taux moins élevés pour mettre en faillite les petites entreprises canadiennes moins en mesure de se défendre. Nous n'avons pas entendu dire que le gouvernement imposerait des règles de sécurité aux grands transporteurs américains qui viendront exercer leur activité ici. On nous avait dit combien ce serait avantageux pour l'industrie de la chaussure du Canada qu'on lui enlève la protection dont elle jouissait pour qu'elle puisse rivaliser librement sur le marché. Que s'est-il passé depuis? Plus de la moitié des fabricants ont fait faillite, d'autres ont de graves ennuis et plus de la moitié des emplois dans l'industrie de la chaussure ont disparu.

• (1640)

J'ai ici une lettre d'une petite entreprise de transport familiale. Autre chose inquiète beaucoup cette entreprise. Elle se demande comment le gouvernement indemnisera les entreprises canadiennes qui perdront certaines choses qui ont une certaine valeur, comme un nom réputé depuis des années dans le cas de celle-ci. Ce nom a une certaine valeur. Le propriétaire avait payé pour s'en servir quand il avait acheté l'entreprise. Sera-t-il indemnisé? Nous l'ignorons. Voici ce qu'il dit dans sa lettre:

> Comme vous le savez aussi, cette mesure nuira beaucoup aux entreprises de camionnage de tout le Canada.

Le propriétaire de cette entreprise familiale est inquiet. Il dit ensuite:

> Un grave problème que laisse entrevoir la nouvelle Loi nationale sur les transports sera la perte de la valeur des licences d'exploitation et du fonds commercial par suite de la déréglementation.
>
> Les fonds investis dans les licences d'exploitation depuis une soixantaine d'années que l'industrie est réglementée représentent un investissement considérable dans une entreprise de camionnage. Cet investissement est crucial surtout pour les petites et moyennes entreprises (et en grande partie familiales) qui représentent la majorité de l'industrie du camionnage au Canada. Dans leur cas, cet investissement représente souvent le fonds de pension des propriétaires lorsqu'ils veulent vendre leur entreprise. En outre, tous les plans financiers de l'industrie seront brutalement et profondément bouleversés, ce qui constitue un autre problème.
>
> Il est injuste de changer les règles du jeu sans compensation lorsque les entreprises ont autant investi de bonne foi. Aux États-Unis, lorsque la déréglemenation est entrée en vigueur, elle s'est accompagnée d'allégements fiscaux.
>
> De même, si le gouvernement adopte une loi semblable, nous devrions prévoir les mêmes dégrèvements.
>
> Le régime fiscal actuel n'a pas été élaboré à une époque où l'on envisageait la déréglementation et il ne prévoit pas les conséquences graves que celle-ci aura sur la valeur des permis d'exploitation.
>
> En vertu du régime actuel, la majorité des entreprises n'auront pas grand chose à amortir malgré les pertes énormes qu'elles subiront.
>
> Cette omission fera beaucoup de tort aux entreprises que le gouvernement cherche à favoriser, en les rendant moins concurrentielles par rapport aux transporteurs américains, surtout dans une économie de libre-échange.

En fait, l'objet de ce projet de loi est le libre-échange dans l'industrie des transports. Je reprends la citation de la lettre:

> L'Association canadienne du camionnage a proposé certaines solutions au ministère des Finances. Malgré son attitude constructive, l'industrie a du mal à résoudre le problème avec les Finances.

L'industrie a des démêlés avec le ministre des Finances (M. Wilson) qui, de toute évidence, ne lui prête pas une oreille attentive. Il s'agit d'entreprises canadiennes qui seront censées soutenir la concurrence de grosses sociétés américaines auxquelles le département américain des Finances a déjà accordé des avantages.

J'ai signalé que les accidents de camions aux États-Unis ont augmenté de 18 p. 100 depuis 1980. Cette situation est imputable à la déréglementation et à l'absence de normes de sécurité, à la concurrence serrée entre des sociétés qui réalisent une faible marge de profit, à l'utilisation prolongée des pneus, au manque d'entretien des freins, et qui va compenser l'inefficacité de l'industrie due à la façon dont la société exploite ses véhicules? C'est extrêmement important, surtout dans un pays comme le nôtre dont les localités et les régions sont desservies depuis des années par les chemins de fer. Si les entreprises de camionnage les remplacent et détournent le traffic ferroviaire, nous serons bientôt témoins de la faillite des sociétés ferroviaires. Nous allons lancer un tas de véhicules supplémentaires sur les routes du pays. Le secteur du camionnage ne pourra pas conclure de contrats confidentiels et devra donc faire face à une concurrence déloyale. Les représentants de ce secteur craignent que les pressions en faveur d'une baisse des tarifs affaiblissent énormément plusieurs entreprises de camionnage et qu'elles en fassent une proie facile pour les prises de contrôle étrangères.

Il y a un autre facteur très important à considérer. Depuis 1981, le prix de revient des entreprises canadiennes de camionnage a augmenté de 28 p. 100. En même temps, leurs frais de transport se sont accrus d'environ 5 p. 100. Aujourd'hui, en moyenne, ces entreprises ont une marge bénéficiaire de 3 p. 100 environ. Pendant ce temps, aux États-Unis, et cela en grande partie parce que la fiscalité a été modifiée en fonction de la déréglementation, les entreprises de camionnage ont une marge bénéficiaire de 10 p. 100 pour l'ensemble du pays. Du simple fait que les États-Unis fassent 10 p. 100 de bénéfice contre 3 p. 100 seulement au Canada, les entreprises américaines ont davantage de moyens financiers pour s'implanter au

Canada et concurrencer les entreprises canadiennes de la façon dont j'ai parlé.

Et notre réseau routier? Il y aura davantage d'entreprises de camionnage et plus de camions sur la route. Ils feront concurrence au CN et au CP. La concurrence est une bonne chose à la condition qu'elle ne détruise pas la poule aux oeufs d'or. Au Canada, le CN et le CP sont actuellement les seuls à desservir les petites localités. Si les régions perdent leurs chemins de fer, elles perdront leur seul moyen de transport. Allons-nous perdre les 4 500 wagons qui desservent chaque année une usine de pâtes et papier située dans la vallée de l'Outaouais, du côté du Québec? Vous rendez-vous compte de ce que cela donnerait si ces 4 500 wagons de papier étaient transportés par camion? Cette même usine reçoit 1 800 wagons de produits chimiques. Allons-nous charger le contenu de ces 1 800 wagons dans des camions qui sillonneront les routes de l'Ontario et du Québec?

Les deux gouvernements provinciaux vont devoir songer très sérieusement à améliorer leur réseau routier s'ils déréglementent le secteur du transport. Je vois assez bien ce qui se passerait dans l'est de l'Ontario et l'ouest du Québec si on lançait tous ces camions sur les routes actuelles, et il s'agit là d'une seule usine.

L'usine de papier *Consolidated Bathurst* reçoit environ 4 500 wagons par an. La compagnie expédie le papier dans ces wagons. Près de 1 800 de ces wagons transportent des substances chimiques, entre autres du chlore, de la soude caustique et des huiles lourdes.

• (1650)

Je crains que si les chemins de fer sont autorisés à abandonner la ligne ferroviaire desservant cette usine en raison du peu de trafic, ces produits chimiques pourraient alors être transportées sur nos routes provinciales. Nos services d'incendie et de police devront être équipés pour pallier des déversements importants. A mesure que le trafic augmentera, les services d'incendie devront assumer un nouveau rôle. Ils ne se contenteront plus de combattre les incendies, mais ils devront remédier aux déversements importants de substances chimiques sur les grandes routes.

Nos routes sont déjà congestionnées tout particulièrement dans l'est de l'Ontario et l'ouest du Québec. Environ 14 000 trajets de plus par an seraient effectués pour expédier ces marchandises, si la ligne ferroviaire était abandonnée, ce que le CN songe à faire.

Le ministre des Transports (M. Crosbie) est à la Chambre aujourd'hui. Je note avec plaisir sa présence ici. En réponse à une question que je lui posais, il m'a répondu qu'aucun gouvernement n'abandonnerait la ligne principale du CN, mettons entre Montréal et North Bay et qu'il examinerait la question. Je compte que le ministre tiendra sa promesse. A mesure que des compagnies américaines s'implanteront ici, j'espère que les compagnies canadiennes réussiront à rester rentables et à prospérer pour soutenir la concurrence du tarif-marchandises en vigueur au Canada. Nous verrons alors le CN et le CP se présenter devant les nouveaux dirigeants du transport et demander à abandonner d'autres voies ferroviaires. Je pense qu'il est mauvais de mettre tout ce trafic sur les routes canadiennes alors que le rail peut s'en charger de façon plus sûre.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député. Tout cela a été amplement examiné. Si l'on parcourt le hansard et le document *Aller sans entraves*, on constate qu'il a été beaucoup question d'un code national de la sécurité. Ce code n'existe pas actuellement. La réglementation relative à la sécurité et à l'attribution des permis varie d'une province à l'autre. Le député croit-il possible d'avoir un code de sécurité en vigueur d'ici à 1989, année où le projet de loi est censé prendre effet?

M. Hopkins: Monsieur le Président, je désire remercier le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) pour sa question. Elle est vraiment importante. Ce qu'il évoque en réalité, c'est la coordination des mesures de sécurité à l'échelle du Canada. Dans les cas où des mesures régionales de sécurité se sont implantées au fil des ans, il est naturel qu'il y ait des divergences entre les diverses provinces sur le plan des mesures de sécurité. Parfois, c'est la géographie même d'une région donnée du pays qui amène à accorder plus d'importance à tel type de mesure de sécurité plutôt qu'à tel autre.

Si l'on veut coordonner la réglementation, prendre ce que l'on trouve de mieux dans ce qui a déjà été établi par les dix provinces, alors il faut compter sur une longue période de temps. Je pense que c'est avec une ironie masquée que le député m'a posé la question. Nous avons vu, et je suis sûr que le premier ministre (M. Mulroney) est parfaitement au courant aujourd'hui, même s'il ne l'était pas au départ, comme il est facile de traiter avec dix gouvernements provinciaux. C'est justement ce qu'il va falloir faire. Il va falloir non seulement traiter avec dix provinces pour arriver à une certaine forme d'accord, mais faire précéder cela d'audiences pour savoir quels genres de mesures de sécurité on désire. Des témoins devront être entendus devant un comité, qu'il s'agisse d'un comité bureaucratique ou d'un comité parlementaire. On présume qu'une telle réglementation sera finalement réexaminée par un comité parlementaire.

Quand on aura fini de remplir toutes ces formalités, et il a été question de faire entrer en vigueur cette réglementation d'ici 1989, quelqu'un au gouvernement devra être plus décidé et se mettre réellement au travail pour achever cette réglementation en peu de temps. Nous savons tous combien il faut de temps pour tenir des audiences de ce genre. Nous savons tous que la question ne peut être réglée en une seule conférence fédérale-provinciale des ministres des Transports. Ils voudront sans doute tous se réunir pour étudier ces questions, car il y a beaucoup en jeu pour chacun d'entre eux.

Une fois que les mesures de sécurité seront en place, quel sera le gros problème suivant? Ce sera de les faire respecter. Comment nous y prendrons-nous? C'est une chose qui dépasse les capacités des forces policières actuelles de tout le pays. Elles sont déjà surchargées de travail. De nouveaux agents devront être chargés des questions de transport. Il faudra créer un nouveau groupe pouvant travailler de concert avec les autorités locales ou nommer des inspecteurs. Bien des mesures devront être planifiées et mises en oeuvre, même lorsque nous saurons ce qui nous reste à faire.

La question du député incite à réfléchir. Elle met en lumière bon nombre de points auxquels nous n'avons pas vraiment pensé. Il est facile de rédiger des règlements sur la sécurité, car nous savons fort bien ce qui est nécessaire. Cependant, nous n'ignorons pas que des problèmes se posent lorsqu'il s'agit d'administrer les lois adoptées par le Parlement.

Je remercie le député de sa question, qui est importante. Tout comme lui, je surveillerai de près la situation au cours des deux prochaines années, pour voir ce qui va se passer dans le domaine de la réglementation sur la sécurité à la suite de la déréglementation du secteur du camionnage au Canada.

M. Taylor: Monsieur le Président, le député a signalé qu'au Canada, les frais de camionnage sont plus du double qu'aux États-Unis. Il a précisé qu'ils étaient de 10 p. 100 aux États-Unis comparativement à 28 p. 100 au Canada. Je ne conteste pas ses chiffres. Cependant, les dépenses engagées par un camionneur pour se présenter aux audiences, afin d'obtenir une licence, sont tout à fait inutiles et elles ne font qu'ajouter aux frais d'expédition, au détriment des consommateurs. Plutôt que de fonctionner comme une nation, nous nous comportons comme dix États balkaniques. Je peux comprendre qu'il y ait une audience, mais pas quatre, cinq ou six. Chacune coûte des milliers de dollars et prend beaucoup de temps. Ces audiences causent des dépenses inutiles aux camionneurs, et en définitive, ce seront les expéditeurs et les consommateurs qui en font les frais. C'est un domaine où nous pourrions certes réduire les coûts.

La commodité et la nécessité publiques n'ont rien à voir avec la sécurité. Le député a cité des chiffres concernant la sécurité aux États-Unis. Quels sont donc, à l'heure actuelle, ces chiffres au Canada? On ne peut pas mettre cela sur le compte de la déréglementation. Personne n'aura, de façon délibérée, un accident. Selon moi, la commodité et la nécessité publiques n'ont rien à voir avec la sécurité. Ce sont les règles de sécurité qui s'appliquent en général partout au Canada qui vont déterminer la sécurité, celle requise par les polices d'assurance qui leur coûteront un prix exorbitant s'ils s'exposent à des accidents. Ce sont là quelques-unes des choses qu'il y aura lieu de considérer.

• (1700)

M. Hopkins: Je sais qu'en excellent joueur de hockey qu'il est, le député jongle très bien avec la rondelle. Mais, tandis que je parlais, il l'a perdue. J'ai déclaré que depuis 1981, les frais d'exploitation des entreprises de camionnage avaient augmenté de 28 p. 100 au Canada. Les 10 p. 100 dont j'ai parlé aux États-Unis ne se rapportent pas au coût, mais bien à la marge bénéficiaire dont jouit le secteur du camionnage partout aux États-Unis. Au Canada, la marge bénéficiaire de notre secteur du camionnage n'est que de 3 p. 100.

Le député a déclaré que la sécurité et la déréglementation ne sauraient aller de pair. Bien des gens, dont moi, ne sont pas d'accord avec lui là-dessus. Quand il n'y aura plus de réglementation, la concurrence sera très vive, et les concurrents beaucoup plus nombreux. Il n'y a pas de mal à cela, tant qu'il existe une réglementation sécuritaire et tant qu'elle est appliquée. Il faut admettre qu'au moment où la déréglementation est entrée en vigueur aux États-Unis, le nombre des accidents a augmenté de 18 p. 100. On nous a dit que certains de ces accidents étaient dus en partie au manque d'entretien des véhicules. Le début de toute cette affaire n'est que le commencement quand nous parlons de déréglementation. Comme je l'ai dit au député de Prince Albert, restera à savoir si la réglementation sécuritaire est bien appliquée. Lorsque cette situation se présentera, nous devrons l'avoir bien en main.

Le député a parlé de coûts. Les mesures de sécurité sont l'une des choses qui n'ont pas été sacrifiées jusqu'à maintenant dans le système canadien. Le député a parlé d'audiences: elles coûtent très cher. Mais quand une personne a établi une entreprise de camionnage et investi beaucoup d'argent dans son équipement et son entreprise, elle a au moins une petite sécurité. Elle doit encore soutenir la concurrence de nombreuses autres entreprises du Canada. Cela aussi est excellent. Quand aux mesures de déréglementation . . .

M. le vice-président: Puis-je demander au député de terminer, car un autre député voudrait lui poser une question.

M. Hopkins: Je conclurai en disant que, dans le passé, l'industrie canadienne des transports s'est bien trouvée de la réglementation. A mon avis, on ne devrait pas la supprimer du jour au lendemain. Lorsque des personnes ont passé une vie entière à établir leur société, elles méritent au moins que le gouvernement leur accorde des compensations si l'on supprime cette réglementation qui a été utile à cette industrie au cours des années.

M. Nowlan: Je voudrais poser une question au député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins). Le député est une personne très réfléchie. La question du député de Bow River (M. Taylor), membre très actif et important du comité des transports, a repris ce qu'il proposait dans les audiences sur *Aller sans entraves*, soit de supprimer ces 10 réglementations et d'essayer d'établir une réglementation à l'échelle nationale afin d'harmoniser le trafic d'un bout à l'autre de notre pays. A une époque où nous avons des discussions avec un autre pays pour augmenter nos échanges commerciaux, nous avons encore ici, anomalie intéressante, 10 réglementations qui entravent le trafic. Je ne veux pas parler de la question de sécurité. Je sais que le député n'avait pas l'intention de le faire, parce qu'il est un député impartial et digne de confiance, mais on invoque toujours le spectre de la sécurité comme les lutins à la veille de la Toussaint.

Tous les ministres des Transports, l'actuel ministre des Finances (M. Wilson) et le ministre qui a fait rédiger *Aller sans entraves* lors des premiers stades du projet de loi ont déclaré, et cela figure aussi dans le projet de loi si le député prend la peine de le lire, et je sais qu'il a lu le projet de loi C-19 du début jusqu'à la fin, que la sécurité ne sera pas du tout diminuée. Il y aura un autre type de réglementation, mais la sécurité subsistera.

Vu la situation américaine, c'est inquiétant. Indépendamment de la différence de bénéfices entre les deux pays, je suis certain que le député sait que, depuis la dérèglementation aux États-Unis, fait intéressant, il y a un millier de sociétés canadiennes de camionnage qui détiennent des permis d'exploitation aux États-Unis et qui y ont augmenté leur marché de 8 à 12 p. 100. Le député aurait-il l'obligeance de répondre à cette question dont il a parlé lui aussi. Si nous avons pu nous tailler une place sur le marché plus vaste des États-Unis, peut-être grâce à un taux de change de 35 à 40 p. 100 en notre faveur qui a pu faciliter notre percée sur ce marché, pourquoi craint-il tant que nous ne puissions pas nous maintenir dans notre propre pays?

M. Hopkins: Je sais gré au député de cette question. Il siège depuis longtemps à la Chambre et il a une solide expérience des questions de transport.

J'ai parlé notamment des inéquités du système qu'on projette d'introduire au Canada. Pourquoi les transporteurs canadiens se débrouillent-ils si bien aux États-Unis? J'ai expliqué, d'une part, que c'était à cause du coût du carburant. Ils sont sur le même pied que leurs homologues américains sur ce chapitre. Ils profitent également d'un volume du transport plus important et leur marge de manoeuvre est forcéement plus grande. Les entreprises canadiennes ont l'habitude d'opérer dans un climat dur avec des frais généraux plus élevés. Elles sont capables, à armes égales, de bien se tirer d'affaires aux États-Unis où le volume du transport est plus important et le carburant meilleur marché.

Le carburant coûte plus cher au Canada et la concurrence règne dans les petites localités, mais sans la clientèle nécessaire à une telle concurrence. Les chemins de fer desservent bien certaines régions actuellement. Une fois cette concurrence engagée, la cause du développement régional sera reléguée au second plan par les sociétés ferroviaires et les entreprises de camionnage qui voudront toutes, dorénavant, se tailler une place sur le marché des centres urbains plus peuplés. Elles se retrouveront ainsi dans un environnement comparable à celui des États-Unis où le trafic est exceptionnellement dense.

M. le vice-président: Je regrette, mais le temps dont le député disposait est écoulé. Y a-t-il consentement unanime pour lui accorder deux minutes de plus afin qu'il termine sa réponse?

Des voix: D'accord.

M. Hopkins: En terminant, j'espère avoir donné à réfléchir au député. Comme mot de la fin de ce débat, on pourrait dire que si on leur en donne la chance, les Canadiens peuvent faire concurrence à n'importe qui. A la place du député, je n'insisterais pas autant sur les négociations de libre-échange. A moins de mieux nous y prendre dans ces négociations qu'avec ce projet de loi, nous sommes cuits.

• (1710)

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir parler brièvement du projet de loi C-19. J'estime opportun de commencer par rappeler ce qu'a dit l'autre jour le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse). Il accusait le gouvernement d'avoir pour devise: «laisser faire, laisser passer». Il a tout à fait raison en ce qui concerne cette mesure, le projet de loi C-18 et diverses autres mesures tendant à déréglementer des secteurs de notre économie. Essentiellement, ces initiatives correspondent à la doctrine du gouvernement. Il est en train de revenir au vieux principe du chacun pour soi, où les loups se mangent entre eux. En déréglementant, le gouvernement supprime les mesures de protection. Il va laisser tranquillement les entrepreneurs se faire la lutte, s'anéantir mutuellement et priver les Canadiens de nombreux services. Il se désintéresse de plus en plus du transport des marchandises. Ce faisant, le gouvernement condamne à une mort lente, mais inexorable certaines entreprises dans diverses régions du pays.

Sans une structure qui permette à l'arrière-pays et à des régions encore plus éloignées d'acheminer leurs produits sur le marché, en particulier dans le centre du Canada et aux États-Unis où s'accomplit le plus fort de notre commerce, ces régions vont se replier sur elles-mêmes et s'éteindre. On assiste déjà à ce phénomène dans certains coins reculés.

Les camionneurs sont très inquiets du projet de loi C-19 concernant les transports routiers, parce qu'ils savent ce qui s'est passé au sud de la frontière. Certaines entreprises parmi les plus grandes et les plus solides sont allées aux États-Unis. Elles ont étudié ce qui s'y passait. Elles savent qu'il est possible, et même probable, que le scénario se répètera au Canada puisque nous suivons les États-Unis sur la voie de la déréglementation. Elles ont constaté les ravages subis par l'industrie américaine du camionnage et elles ont vu le phénomène de concentration apparu avec le sauvetage des entreprises qui pouvaient être sauvées.

Il y a eu des mises à pied massives aux États-Unis. Une foule d'emplois de camionneurs et d'emplois connexes de l'industrie ont disparu. En outre, les faillites se sont multipliées et la concentration s'est accrue avec l'absorption des petites entreprises par les grandes d'où une diminution de la concurrence. De plus—ce qui est très susceptible de se produire ici également—les services ont régressé dans l'arrière-pays.

Il est vrai qu'au départ les tarifs ont diminué aux États-Unis, mais la baisse ne s'est maintenue que dans les corridors entre les grands centres. Pour leur part, les régions isolées ont vu les tarifs augmenter ou elles ont perdu les services.

Au fil des ans, l'industrie canadienne en est venue à tirer une grande fierté de la qualité de ses services. Elle peut, en effet, se féliciter d'avoir étendu ses réseaux jusqu'aux coins les plus reculés et d'offrir des services aux plus petites collectivités. Avec la déréglementation, elle ne sera plus tenue de le faire.

Nos structures actuelles sont telles qu'un routier ira, par exemple, une ou deux fois par semaine dans la plus petite collectivité du nord de la Saskatchewan même si son camion n'est pas rempli à pleine capacité. Tout le monde sait que le service existe. On a avancé qu'après la déréglementation, il ne sera plus obligatoire de fournir un service régulier—c'est-à-dire un service sur lequel on peut compter lorsque l'on en a besoin—que le camion soit rempli ou non. J'admets que les Canadiens paient pour ce service supérieur, mais ils sont heureux de le faire, juste pour avoir la certitude que le service sera assuré lorsqu'ils en auront besoin.

Si la déréglementation m'inquiète, c'est surtout à cause de ses répercussions sur une circonscription nordique comme la mienne. Bon nombre de localités de la partie nord de ma circonscription dépendent du transport routier pour s'approvisionner. Ayant passé une bonne partie de ma vie dans le grand nord, je sais ce qui peut arriver s'il n'existe pas de service régulier et si de petites localités doivent dépendre d'un transporteur qui attend d'avoir un chargement complet pour les desservir. Ces petites localités finissent par s'assurer soit de disposer en tout temps de stocks de réserve, soit d'avoir accès à un service de dépannage auquel elles peuvent faire appel lorsque le service régulier qui existe en vertu du régime actuel n'est plus offert.

Les effets du projet de loi se feront sentir dans nombre de localités qui n'auraient rien à redire d'un service un peu moins coûteux, mais pour qui l'existence même d'un service est déjà fort bien accueillie. Si nous disons aux entreprises de camionnage qui veulent desservir une petite localité qu'elles peuvent le faire à condition d'y être aptes et disposées et d'y trouver leur intérêt, il se peut qu'elles soient tentées de se limiter au trafic le plus profitable. Si on déréglemente l'industrie, le transporteur peut limiter ses activités aux gros chargements dans ces localités et ainsi, à toutes fins pratiques, priver de services de transport des gens qui en jouissaient auparavant. Cette situation existe déjà et elle s'aggravera si on se borne à demander à l'industrie du camionnage d'être prête, apte et disposée à offrir le service. Ce critère est dangereux.

Nous ne devons pas permettre au gouvernement de réduire les services dont bénéficient les Canadiens, comme il l'a fait dans le cas des Postes, du transport aérien et du transport ferroviaire, par l'abandon de lignes de chemin de fer et la suppression de terminus, et comme il compte le faire en matière de transport routier.

• (1720)

[*Français*]

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma volonté de participer à ce débat sur le projet de loi C-19 fait suite à certains propos que j'ai entendus au cours des délibérations notamment en ce qui a trait aux propos tenus par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) à l'endroit de mon collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) concernant, entre autres, la position du gouvernement par le parti libéral en ce débat à savoir si le parti libéral a une position d'opposition ou uniquement parce qu'il doit s'opposer à ce que le gouvernement présente ou encore si le parti libéral a une position qui est nettement contre la déréglementation qui est proposée par le gouvernement. Je voudrais dire à mon ami, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) que la position du parti libéral est très claire par rapport aux deux positions qui sont exprimées soit par le gouvernement conservateur ou encore par le Nouveau parti démocratique, alors que, soit du côté du gouvernement on exprime qu'on favorise la privatisation, soit du NPD, souvent contre, ce qui peut apporter des motivations qui ne vont pas du côté des mesures socialisantes ou touchent véritablement la sociale démocratie comme telle.

Évidement dans mon exposé, je voudrais parler d'une situation un peu spéciale qui est celle de la circonscription de Saint-Maurice où les entreprises de camionnage s'opposent de façon assez systématique au projet de déréglementation parce qu'il y va pour elles d'une perte très nette en ce qui a trait à la valeur du permis de transport qu'elles possèdent. D'un autre côté, nous avons dans notre circonscription des entreprises de pâtes et papiers qui, elles, sont nettement favorables à la déréglementation telle que préconisée par le gouvernement. Cela amène justement le problème de la consultation qui été faite de façon non complète et de façon très sommaire par le gouvernement et qui a amené le gouvernement à présenter un projet qui propose une déréglementation sauvage jusqu'à un certain point et qui va nettement à l'encontre de plusieurs entreprises de transport que nous possédons dans nos différents milieux.

Évidemment, monsieur le Président, si je parle de certaines entreprises de camionnage qui ont des problèmes avec la déréglementation telle que proposée, nous avons un groupe qui, en 1986, dans la circonscription de Saint-Maurice, a fait un chiffre d'affaires de 18 millions, qui comprend 125 employés réguliers et 25 employés occasionnels ou à temps partiel. Le transport en vrac constitue pour cette compagnie de transport 98 p. 100 et le transport général, 2 p. 100. La compagnie a évidemment plusieurs autres «branches» et une des compagnies fait la location de tracteurs et de semi-remorques, et encore là 98 p. 100 des tracteurs et des semi-remorques vont au Groupe Asselin, qui est le nom de la compagnie en question et 2 p. 100 à d'autres compagnies.

Il y a évidemment, comme je le disais, un chiffre d'affaires de 18 millions pour l'année 1986, et une des préoccupations de cette compagnie nous indique, dans une conférence qu'elle a prononcée devant la Chambre de commerce, que ce qui est le plus inquiétant dans le domaine du transport c'est la déréglementation telle que préconisée par le gouvernement actuel; la valeur attachée au permis tombe. L'Association du camionnage du Québec demande au gouvernement de penser à une compensation équivalant à 1c. le litre pour tout le carburant consommé par les camionneurs publics durant les cinq ans

précédant immédiatement l'année de la mise en place du nouveau système de réglementation. Alors, à ce moment-là, chaque camionneur licencié pourrait réclamer jusqu'à 20 p. 100 par année des crédits d'impôt à partir de l'année de base avec une limite de sept ans. Ces recommandations-là ont été faites, mais n'ont pas été suivies par le gouvernement puisque d'un autre côté il y avait les recommandations qui émanaient des associations de pâtes et papiers et plusieurs autres organismes et groupes extrêmement importants qui ont mentionné que l'industrie des pâtes et papiers appuie la mise en application expéditive de la déréglementation pour le transport routier entre les provinces et la mise en application de critères provinciaux uniformes visant à promouvoir une industrie canadienne de transports routiers flexibles et viables d'une province à l'autre.

C'est évident, monsieur le Président, que lorsque le gouvernement s'est trouvé confronté avec ces situations-là, plutôt que d'en arriver à trouver une formule qui aurait pu être un compromis acceptable entre des positions extrêmes et qui aurait pu amener une déréglementation acceptable à l'ensemble des députés de cette Chambre, il a choisi la ligne et a présenté le projet de loi qui est actuellement débattu devant cette Chambre. Il est très possible que la déréglementation supprime la valeur des permis d'exploitation dans les bilans. Lorsque l'on sait que de nombreux transporteurs canadiens se servent de la valeur de leur permis comme d'une garantie pour obtenir des crédits bancaires, la valeur de leur entreprise disparaîtra avec celle du permis d'exploitation. Les possibilités d'emprunt de toutes les entreprises de camionnage canadiennes diminueront fortement et, sans aide fédérale, elles pourront plus difficilement concurrencer les gros transporteurs américains.

Monsieur le Président, si nous regardons ce qui a été présenté devant nous, le problème est majeur en ce qui a trait à ces compagnies de transport qui n'ont pas la chance d'être parmi les grosses entreprises de transport canadiennes. Le problème fondamental qui est soulevé par ces compagnies-là, c'est qu'à plus ou moins court terme elles pourraient se retrouver devant une situation de faillite lorsque les géants américains feront leur apparition sur le marché canadien et viendront les concurrencer directement avec la possibilité pour elles de perdre des montants d'argent qui peuvent être considérables pendant un, deux ou trois ans, mais elles ont le pouvoir ou la capacité de se permettre de perdre ces montants-là puisque de toute façon elles ont derrière elles un pouvoir ou une capacité nettement plus forte que n'importe quelle autre compagnie canadienne qui assure le transport au Canada.

Monsieur le Président, ce que je souhaiterais, c'est pouvoir demander au gouvernement de surseoir à ce projet de loi et de faire toutes les consultations nécessaires. On sait que pour les projets de loi C-18 et C-19 la consultation qui a été faite par le gouvernement n'est pas suffisante et n'a pas respecté les intervenants en matière de transport ou on les a tout simplement reçus en audience sans pour autant prendre en considération les revendications ou les remarques qu'on faisait.

Un des éléments fondamentaux qui pourra survenir si le projet de loi est accepté tel quel, c'est une diminution sensible au niveau des mesures de sécurité qui entourent les entreprises de camionnage. Vous savez fort bien, monsieur le Président, que si les normes de sécurité qui n'ont pas été respectées ou n'ont pas été un des points majeurs des consultations qui ont été menées par le groupe qui s'est promené un peu à travers le Canada pour entendre les différents intervenants, si ces mesures-là ne sont pas respectées, si ces mesures-là ne font pas partie de façon intégrale de la loi C-19, automatiquement, les entreprises de transport pourront, pour continuer à survivre, diminuer l'entretien préventif de leurs véhicules. Et à ce moment-là on pourra se retrouver avec une situation à peu près identique à celle qui existe actuellement aux États-Unis et dans l'État de la Californie en particulier où le nombre d'accidents a augmenté de 18 p. 100 au cours des dernières années.

Alors, monsieur le Président, je souhaite que ce projet soit reporté et qu'il n'y ait pas d'acceptation immédiate par le gouvernement en ce qui a trait au projet de loi C-19.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: La question est la suivante: M. Lewis, appuyé par M. Fennell, propose:

Que cette motion soit maintenant mise aux voix.

Le vote porte sur la motion de M. Lewis.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 63)

POUR

Députés

Bertrand	Crosbie (St. John's West)	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Binns	Crosby (Halifax West)	Grisé
Bourgault	Crouse	Hardey
Boyer	Darling	Hawkes
Bradley	Daubney	Hicks
Brightwell	Desjardins	Hnatyshyn
Brisco	Domm	Hockin
Cadieux	Duguay	Horner
Caldwell	Ellis	Jacques
Cardiff	Epp (Provencher)	James
Carney	Fontaine	Jepson
Champagne (Champlain)	Forrestall	Jourdenais
Clark (Brandon—Souris)	Fraleigh	Kelleher
Clifford	Friesen	Kempling
Cochrane	Gérin	Kilgour
Collins	Girard	Lawrence
Cook	Gormley	Leblanc
Cooper	Gottselig	Lesick
Corbett	Graham	Lewis
Cossitt		Lopez
Crombie		

MacDonald (Kingston and the Islands)
Malone
Martin
Mazankowski
McCuish
McDougall (St. Paul's)
McInnes
McKinnon
McKnight
McMillan
Mitges
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nowlan
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Porter
Ravis
Reimer
St. Germain
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Scowen
Sparrow
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
Tupper
Van De Walle
White
Winegard—97

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Axworthy
Baker
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Caccia
Copps
de Corneille
Dingwall
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor West)
Grondin
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett
Killens
Langdon
MacLellan
Malépart
Marchi
McCurdy
Mitchell
Orlikow
Penner
Pépin
Prud'homme
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Young —37

• (1800)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je crois que l'on serait disposé à appliquer les résultats du vote sur cette motion au vote suivant. Vous pourriez peut-être vous en assurer.

M. le vice-président: Consent-on à appliquer les résultats du vote à la motion principale?

Des voix: D'accord.

M. Lewis: Monsieur le Président, je crois que l'on est d'accord. Il faudrait ajouter les noms de la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) et de mon collègue, le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards), aux voix de leur parti respectif.

(La motion de M. Crosbie, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote n° 64*)

POUR

Députés

Bertrand
Binns
Bourgault
Boyer
Bradley
Brightwell
Brisco
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Carney
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cochrane
Collins
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt
Crombie
Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)
Crouse
Darling
Daubney
Desjardins
Domm
Duguay
Edwards
Ellis
Epp (Provencher)
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Friesen
Gérin
Girard
Gormley
Gottselig
Graham
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grisé
Hardey
Hawkes
Hicks
Hnatyshyn
Hockin
Horner
Jacques
James
Jepson
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kilgour
Lawrence
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Kingston and the Islands)
Malone
Martin
Mazankowski
McCuish
McDougall (St. Paul's)
McInnes
McKinnon
McKnight
McMillan
Mitges
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nowlan
O'Neil
Oostrom
Paproski
Pennock
Porter
Ravis
Reimer
St. Germain
St-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Scowen
Sparrow
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
Tupper
Van De Walle
White
Winegard—98

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Axworthy
Baker
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Caccia
Copps
de Corneille
Dingwall
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Finestone
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor West)
Grondin
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Jewett
Killens
Langdon
MacLellan
Malépart
Marchi
McCurdy
Mitchell
Orlikow
Penner
Pépin
Prud'homme
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Young —38

(Le projet de loi est lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent des transports).

M. le vice-président: Comme il est 18 h 10, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 10.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 12 février 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT D'UNE COPIE AUTHENTIQUE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES DE LA SASKATCHEWAN-1987

M. le Président: Il est de mon devoir de déposer sur le Bureau, conformément à l'article 9 de la Loi de 1985 sur les représentations électorales, chapitre 8 des Statuts du Canada 1986, une copie authentique du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Saskatchewan-1987.

Conformément à la Loi, ce rapport est réputé déféré au Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE SUR SON VOYAGE EN AFRIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire au sujet des travaux de la Chambre et plus particulièrement au sujet des déclarations de ministres. Nous avions l'impression, la semaine dernière, que le premier ministre (M. Mulroney) ferait une déclaration à la suite de son voyage en Afrique. Une semaine s'est presque déjà écoulée. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire quand nous pouvons compter obtenir cette déclaration du premier ministre?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'irai aux renseignements. Je tenterai de faire savoir à mon collègue quand précisément le premier ministre (M. Mulroney) fera une déclaration sur l'Afrique du Sud, si effectivement il doit en faire une.

PÉTITIONS

LA RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL—L'ACCESSIBILITÉ DU PARC

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je m'empresse de déposer une série de pétitions à la Chambre à mesure qu'elles sont signées. La présente pétition a été signée par des personnes de ma circonscription, dans la région de la Capitale nationale, ainsi que par plusieurs touristes qui ont été de passage à Ottawa. Ils prétendent qu'étant donné que la décision de fermer les jardins de Rideau Hall a été prise par la Commission de la Capitale nationale, le ministère des Travaux publics, la Gendarmerie royale et le Bureau du gouverneur général sans avis préalable; que la fermeture de ce joli parc tranquille touche des milliers de visiteurs qui viennent dans la capitale de tous les coins du Canada et qui estiment que l'accessibilité exceptionnelle de Rideau Hall est un symbole de la confiance, de la libéralité et de la démocratie dont les Canadiens s'enorgueillissent à juste titre; et que des citoyens de toute la région de la Capitale nationale qui ont pu jouir des terrains de Rideau Hall comprennent les préoccupations au sujet de la sécurité qui sont à l'origine de la décision relative à la fermeture, les pétitionnaires ne peuvent accepter une fermeture complète du parc de 120 acres au grand public et ils demandent humblement au Parlement de consentir à ce que des consultations soient entamées avec un groupe de représentants d'une opposition importante et croissante, afin d'en venir à un *modus vivendi* qui apaiserait les inquiétudes du gouvernement en matière de sécurité et satisferait le grand public.

• (1110)

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): J'ai dix pétitions provenant de Canadiens de ma circonscription, de tous les coins de l'Ontario et de plusieurs autres provinces. Ces personnes expriment leurs doléances au gouvernement et au Parlement du Canada. Voici ce qu'elles disent. Considérant que le gouvernement du Canada a imposé un droit de douane à titre de représailles contre des ouvrages importés en langue anglaise, ce qui limite l'accès des Canadiens à la littérature et à l'information; considérant que ce droit n'a que des inconvénients minimes pour l'édition américaine, mais pénalise par contre les consommateurs, les éditeurs et les distributeurs du secteur culturel canadien; considérant que la hausse du prix des livres constitue une contrainte pour les programmes et les politiques d'acquisition de livres de nos bibliothèques publiques et spécialisées, les soussignés pétitionnaires demandent humblement au Parlement de révoquer ce droit, qui menace de

causer un tort irréparable à l'industrie canadienne du livre et compromet la politique fédérale relative au secteur culturel dans les négociations au sujet du libre-échange.

* * *

M. le Président: Avant d'accorder la parole au député de Nickel Belt (M. Rodriguez), je tiens à faire observer qu'il aborde aujourd'hui cette importante et honorable étape de sa vie qui l'amène, comme certains d'entre nous, à entrer dans la cinquantaine. Peut-être faudrait-il prendre acte qu'il n'est plus l'enfant terrible, mais qu'il est devenu ici un vétéran aguerri et pondéré dont nous attendons qu'il nous éclaire.

Des voix: Bravo!

LA POLITIQUE DE CENTRALISATION DU CN

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Merci, monsieur le Président. Cela montre simplement qu'il y a encore de l'espoir pour la plupart de nous ici.

J'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par environ 1 500 habitants de ma ville de Capreol, qui en compte 4 000. On voit donc que cette pétition représente un fort mouvement d'opinion.

Les pétitionnaires de Capreol déclarent que le CN s'est lancé dans une politique de centralisation de son exploitation ferroviaire, qui est enlevée à de petites villes ferroviaires pour aller vers de grands centres régionaux, comme Toronto dans notre cas. Les pétitionnaires signalement également que le réseau refuse de communiquer au public les conclusions de ses études de rationalisation des postes de travail.

Les citoyens signalent également que le CN refuse constamment de fournir des informations, des chiffres ou des états financiers pour justifier sa recherche de la centralisation. Ils signalent que la centralisation est contraire aux politiques actuelles des gouvernements fédéral et provinciaux, qui consistent à décentraliser les services d'un bout à l'autre du pays.

En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement d'obliger le CN, société d'État, à mettre fin à sa politique de centralisation de ses services ferroviaires et ils lui demandent en outre d'ordonner une enquête publique complète sur l'exploitation du réseau.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter une pétition au nom de Canadiens qui sont préoccupés par les projets de modification à la Loi sur les brevets. Les pétitionnaires croient que ces modifications vont augmenter les prix des médicaments d'ordonnance pour les consommateurs canadiens et qu'il sera ainsi beaucoup plus difficile au Canadien moyen d'acheter sur ordonnance les médicaments qui lui sont nécessaires. Ils estiment que les propositions du gouvernement fédéral vont également faire monter les frais des divers régimes provinciaux d'assurance-médicaments.

Ils demandent donc au Parlement, au gouvernement surtout, de ne pas donner suite à ces projets de modification à la Loi sur les brevets, afin que les médicaments d'ordonnance soient offerts à tous les Canadiens à des prix justes et abordables.

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES ET PROCÉDURE

ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) propose:

Que le 1er rapport du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, présenté à la Chambre le mardi 27 janvier 1987, soit adopté.

—Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à rassurer mes collègues, surtout ceux du parti ministériel; cette motion tendant à l'adoption du rapport que le comité a présenté à la Chambre sur le lobbying n'est pas du tout une tactique pour nous écarter du programme que le gouvernement a prévu pour aujourd'hui ou cette semaine. Elle ne fait pas partie d'une conspiration ou d'une stratégie . . .

M. Gormley: On a du mal à le croire.

M. Rodriguez: Le député ministériel ne devrait pas avoir de mal à le croire, parce que la motion vient à propos.

Permettez-moi de citer des manchettes du *Quorum* des 7 et 9 février. Par exemple, le *Citizen* d'Ottawa titrait le 7 février: La GRC enquête sur le trafic d'influence chez les conservateurs. La manchette du *Globe and Mail* du 7 février se lisait ainsi: Les libéraux croient que quatre adjoints du premier ministre ont pu intervenir dans le contrat de location. Voici qu'elle était celle de la *Gazette* de Montréal, le même jour: «Nous regagnerons la confiance du public», dit le premier ministre. Le *Citizen* d'Ottawa avait pour titre, le 9 février: Selon un député, une lettre prouve que des ministres et le bureau du premier ministre sont impliqués dans le contrat. Voici un autre titre du même journal: «Je dis la vérité», déclare un accusateur de Mulroney. Voici une autre manchette du *Globe and Mail* du 9 février: La vague de scandale donne l'impulsion aux plans de réforme du premier ministre. Une autre manchette du 9 février dit: Les conservateurs du Québec proposent un code d'éthique en politique. En voici une autre du lundi 9 février: «Interdisez les dons des entreprises» disent les conservateurs du Québec. Et cette autre de la *Gazette* du 9 février: Un millionnaire persiste à dire que le premier ministre s'est ingéré dans l'action en justice.

Je cite ces titres parce que d'autres semblables sont présentés au public même aujourd'hui. A mon avis, ils provoquent chez les Canadiens, une certaine méfiance envers la chose politique.

Le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure a été poussé à faire une étude du lobbying par l'affaire de la création, par M. Frank Moores, de la société *Government Consultants International*. Cette affaire a incité le premier ministre (M. Mulroney) à déclarer, à la sortie d'une réunion du Cabinet, à Vancouver, qu'une mesure législative serait présentée au Parlement. Frank Moores, un ancien premier ministre de Terre-Neuve avait formé cette entreprise d'experts-conseils. Elle avait pour objectif, en définitive, le trafic d'influence. Nous savons tous qu'il avait été nommé par le premier ministre au conseil d'administration d'Air Canada. Pourtant, il faisait du lobbying pour d'autres compagnies aériennes auprès du gouvernement. Il y a eu toute la question qui s'est posée lorsqu'il a obtenu un permis de pêche pour une tierce personne moyennant un certain montant. Le premier ministre a, à juste titre, reconnu que ce genre de comportement donnait une fausse impression à la population canadienne. Il a admis que cette façon d'agir était non seulement répréhensible,

mais qu'elle était également perçue comme telle, et il a promis de présenter un projet de loi à la suite d'une réunion du cabinet à Vancouver, à la fin d'août 1985. Il ne s'en est pas tenu à la réponse qu'il avait faite à un journaliste à Vancouver. Le lundi 9 septembre 1985, il a déposé à la Chambre une déclaration, et je vais vous lire ce qu'il a déclaré alors au sujet de la législation en matière de lobbying.

• (1120)

Le cinquième élément de notre démarche à l'égard de l'éthique dans le secteur public concerne le projet du gouvernement de présenter en Chambre, dans les plus brefs délais, une loi visant à réglementer le lobbying et à en contrôler le processus en fournissant une source d'informations fiables et exactes sur les activités des lobbyistes. Nous exigerons entre autres que les lobbyistes payés s'enregistrent et déclinent l'identité de leurs clients. Ces mesures permettront aux personnes abordées par des lobbyistes agissant pour le compte de sociétés, d'associations ou de syndicats canadiens, et par des agents représentant des gouvernements ou des intérêts étrangers, de savoir clairement à qui elles ont affaire.

J'ai donc demandé à mon collègue le ministre de la Consommation et des Corporations de préparer de toute urgence des mesures législatives pour régir le lobbying.

C'était le 9 septembre 1985. En définitive, le projet de loi promis n'a jamais été présenté. Cependant, nous avons eu droit à une étude du comité permanent des élections, des privilèges et la procédure que préside le député de Peace River (M. Cooper), et je devrais ajouter, de façon admirable. Nous avons étudié la question, et nous nous sommes très rapidement aperçus, dans le cadre de nos audiences, qu'il y avait un nombre considérable de lobbyistes au Canada. Ce fut là notre première découverte.

Nous avons également constaté que peu d'entre eux souhaitaient s'enregistrer. En fait, lors de son témoignage devant le comité, M. Frank Moores, de la société *Government Consultants International*, a déclaré que les lobbyistes n'avaient rien contre le fait de s'enregistrer, mais qu'ils souhaitaient que le nom de leurs clients demeure secret. C'était là la position adoptée par la plupart des lobbyistes. Ils n'avaient rien contre un registre donnant le nom des lobbyistes, que nous connaissons déjà, mais ils ne voulaient pas entendre parler de renseignements sur leur clients, sur l'objet de leurs démarches et sur l'importance des enjeux.

Nous nous sommes également rendus aux États-Unis pour interroger les lobbyistes. Il existe aux États-Unis un système d'enregistrement des lobbyistes tant au niveau fédéral qu'au niveau des États. Nous nous sommes très rapidement rendu compte que même si l'on y reconnaît la nécessité d'enregistrer les lobbyistes, le système comporte des échappatoires si nombreuses et si énormes qu'elles laisseraient passer un éléphant. Ainsi, nous avons constaté qu'à Washington, le registre renferme seulement le nom des lobbyistes qui font des démarches auprès des sénateurs et des membres du Congrès. Il ne renferme pas le nom de ceux qui font des démarches auprès des bureaucrates ou des employés des sénateurs et des membres du Congrès. Le personnel de la Maison Blanche est aussi exclu.

Nous avons constaté en outre qu'aucun mécanisme n'est prévu pour vérifier l'exactitude du registre ou assurer l'application du système. Il y a certes quelqu'un, mais le commis préposé au registre n'a pas le pouvoir de vérifier les renseignements qui y figurent. Il n'a certes pas le pouvoir de veiller à son application et aucune sanction n'est prévue.

Nous nous sommes ensuite rendus en Californie, parce que nous avions entendu dire que cet État possédait un système d'enregistrement des lobbyistes particulièrement rigoureux. Nous avons entendu des témoignages et constaté que la Californie était tombée dans l'excès contraire. Cet État a greffé sur sa législation concernant les lobbyistes une foule de menus détails qui l'ont énormément alourdie et rendue très tracassière. Ainsi, les lobbyistes doivent déclarer toutes leurs dépenses de plus de 10 $. S'ils invitent un législateur de l'État à déjeuner, ils doivent inscrire dans un petit livre noir les montants qu'ils ont dépensé à cette occasion.

M. Riis: C'est probablement le résultat du lobbying de McDonald.

M. Rodriguez: Oui, fort probablement, de façon qu'ils puissent tous aller déjeuner chez McDonald, comme l'a dit le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). Nous avons jugé que c'était aller un peu loin et que le système est devenu très lourd et une source de tracasseries.

Lorsque nous les avons interrogés, les lobbyistes de la Californie nous ont dit que si nous, Canadiens, songions à recourir à un système d'enregistrement des lobbyistes, nous ferions mieux de le rendre rigoureux et de nous assurer que le registre tient compte de tous les aspects du lobbying, sans pourtant imposer l'obligation de faire rapport des montants insignifiants. Ils ont signalé la nécessité de tenir compte, par exemple, du lobbying indirect qui se pratique par l'entremise de lettres circulaires sur une grande échelle. Ils ont dit que nous devrions nous en soucier. Ils ont signalé également que nous devrions interdire le lobbying conditionnel qui permet à un lobbyiste qui réussit à faire obtenir un contrat de toucher 10 p. 100 de la valeur du contrat. Ils nous ont conseillé de ne pas accepter cette forme de lobbying.

Évidemment, notre comité s'est constamment demandé si nous avions vraiment besoin d'une pareille mesure. Avons-nous vraiment besoin d'enregistrer les lobbyistes? Est-ce la source d'un énorme problème? J'ai cité l'exemple de Frank Moores. Cependant, il existe aussi au Canada une méthode très insidieuse de lobbying qui touche les députés. Il y a ces associations d'amitié. Linda Diebel a publié un article paru dans *The Gazette* à ce sujet. L'article décrit très bien la puissance et l'influence que les Sud-Coréens exercent sur notre gouvernement. Il démontre à quel point le groupe de pression de la Corée du Sud est puissant et signale que le gouvernement sud-coréen a institué un groupe d'amitié Canada-Corée du Sud et qu'un nombre considérable de députés en font partie. En fait, plus du quart des députés et des sénateurs canadiens—soit davantage que pour tout autre groupe d'amitié internationale sur la colline du Parlement—font partie de l'Association parlementaire Canada-Corée du Sud. Le président honoraire de l'organisme est l'ancien ministre de la Défense nationale, tandis que le sergent d'armes siège à son conseil d'administration. Le député de Verdun—Saint-Paul (M. Chartrand) dit qu'ils sont très sympathiques. Bien sûr qu'ils sont très sympathiques. Ils le sont parce qu'ils tâchent de faire bonne impression. Ils s'efforcent de tisser des liens d'amitié avec les députés et d'améliorer leur image. Cela devient extrêmement important quand vient le temps de se prononcer sur des questions comme les droits de douane à imposer sur des produits sud-coréens.

• (1130)

Il importe de méditer une déclaration des Sud-Coréens selon laquelle «le succès se résume à une image, à une très bonne image». Ils veulent, bien sûr présenter une bonne image. C'est important dans la pratique du lobbying, car lorsqu'on peut montrer aux législateurs qu'on est une bonne personne ou qu'on appartient à une bonne organisation, on a plus de chances d'avoir l'oreille des députés quand c'est nécessaire.

D'anciens députés qui se préoccupaient du lobbyisme avaient proposé des projets de loi d'initiative parlementaire à ce propos, comme celui de M. Barry Mather, du NPD, visant à enregistrer ces lobbyistes. Le regretté Walter Baker en avait présenté un sur le même sujet. Cette cause a été reprise par James McGrath, l'ancien député de Saint-Jean-Est qui a proposé un projet de loi d'initiative parlementaire, comme je l'ai fait moi-même avec le projet de loi C-269 qui porte sur toute la question du lobbyisme.

Après avoir étudié la question de manière très approfondie, notre comité a fait des recommandations qui ont été rendues publiques il y a environ trois semaines lorsque nous avons déposé notre rapport à la Chambre. Nous recommandions qu'on adopte un système d'enregistrement des lobbyistes salariés. Je souligne qu'il s'agissait d'un rapport unanime. Les membres du comité qui représentent tous les partis à la Chambre ont convenu que les lobbyistes devaient être enregistrés. Nous avons également proposé, en plus du système d'enregistrement, qu'ils se regroupent dans une association qui leur soit propre. Ils devraient établir un code d'éthique et faire leur propre police. Ils devraient être responsables de leurs actions, en dehors du processus d'enregistrement qui, selon notre recommandation, devrait être placé sous la direction du sous-registraire général adjoint du Canada. Nous avons demandé que cet enregistrement soit gratuit et qu'on puisse obtenir des renseignements sur un lobbyiste en en faisant la demande au sous-registraire général adjoint mais qu'on fasse payer un droit pour régler les frais d'impression des renseignements demandés, et ainsi de suite.

A notre avis, il est important de connaître leur identité et de savoir pour qui ils travaillent. Nous voulons connaître leurs clients et savoir de quoi il s'agit. En d'autres termes, nous voulons avoir tous les tenants et aboutissants. Je voulais également connaître leurs honoraires. Étant donné qu'il s'agissait d'un rapport unanime, j'y ai renoncé et je me suis mis d'accord avec les autres membres du comité dans un souci d'unité. Dans deux ans, nous sommes disposés à revoir ce projet de loi et à faire le point. A ce moment-là, nous pourrons faire une recommandation à propos des honoraires.

Il était également important de savoir que nous pouvions étendre notre projet de loi aux hommes de loi parce que certains d'entre eux jouent le rôle de lobbyistes pour leurs clients. Nous avons établi une distinction entre cette fonction et le rôle des avocats qui comparaissent devant les organismes quasi-judiciaires comme la CCT ou le CRTC à propos d'une demande quelconque.

Je recommande à tous les députés de lire attentivement le rapport du comité. Je demande au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) et au premier ministre de saisir la Chambre du projet de loi qui avait été promis en septembre 1985. A mon avis, le Parlement est prêt ainsi que le pays. Ils manqueraient à tous leurs devoirs s'ils ne le proposaient pas.

M. Andre: Monsieur le Président, j'ai bien aimé le discours de mon collègue, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez). J'ajouterai—et j'espère qu'il m'interprétera dans le bon sens—que ses propos étaient plus modérés que dans certains cas.

Je voudrais commenter ses premières remarques. Il a accusé M. Moores et le cabinet *Government Consultants International* de trafic d'influence. L'expression était peut-être involontaire, car il doit savoir que le trafic d'influence est un acte criminel. J'espère donc que c'est un lapsus, qu'il n'a pas voulu faire une telle décaration sous le couvert de l'immunité parlementaire. Le député a le droit de se prononcer sur la légitimité de certaines activités, mais il conviendra sans doute avec moi que nous devons toujours peser nos mots pour éviter qu'ils ne dépassent notre pensée.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le ministre dit que j'étais plus tempéré aujourd'hui. C'est parce que je prends de l'âge.

J'ai bien dit «trafic d'influence». Si vous préférez, je peux reprendre la terminologie utilisée par le représentant du cabinet de M. Moores lorsqu'il a témoigné devant le comité. Il a dit que son cabinet faisait de la «défense d'intérêts particuliers». Je peux remplacer «trafic d'influence» par «défense d'intérêts particuliers». Disons que c'était de la «défense d'intérêts particuliers».

• (1140)

Un autre aspect qui ne manque pas d'intérêt dans cette affaire: Les représentants de ce cabinet ont bien dit qu'il embauchait aussi des libéraux. Il fait donc appel à d'éminentes personnalités des deux partis. Voilà qui donne bien mauvaise impression aux yeux du public. L'un des représentants de ce cabinet portait l'insigne de son député. Cet insigne lui donne accès évidement à l'immeube des Communes, aux députés et éventuellement à l'administration. C'est donc d'impressions que nous parlons. En fait, le cabinet de M. Moores a été constitué après l'élection du gouvernement conservateur. D'autre part, M. Frank Moores soutenait fermement la candidature du premier ministre à la direction de son parti. Par la suite, il a été nommé au conseil d'administration de la société Air Canada. Nous avons aussi découvert qu'il faisait du lobbying pour d'autres sociétés aériennes qui font affaire avec des organismes gouvernementaux et quasi-judiciaires.

Je tiens à signaler que ce sont le ministre et son gouvernement qui nous donnent cette impression. Pour ma part, je ne demande qu'à aider le gouvernement à se redresser, afin que sa popularité augmente dans les sondages. Je dois vieillir, pour prendre mes collègues conservateurs en pitié et leur donner un coup de main. J'ai proposé l'adoption de ce rapport pour leur donner la chance de faire le ménage, et voilà que le ministre m'accuse de calomnier M. Frank Moores. Je croyais plutôt que vous le remercieriez de ses services. Il appartient au ministre de nous dire à quand l'enregistrement des lobbyistes. Voilà ce qu'il devrait nous préciser, au lieu d'ergoter, afin de savoir s'il s'agit de défense d'intérêts particuliers ou de trafic d'influence. Pour les Canadiens, il s'agit de favoritisme. Selon que vous aurez des amis puissants, les jugements des tribunaux vous seront favorables. Voilà ce que les gens pensent. Le gouvernement doit y voir. Après tout, il est en troisième place et il coule à pic.

M. Andre: Je retire ce que j'ai dit tout à l'heure, quand j'ai qualifié le député de modéré. Je me suis brièvement égaré en pensant qu'il avait mûri et qu'il était devenu raisonnable. J'ai voulu signaler qu'un député ne doit pas utiliser, même par inadvertance, des propos qui laissent entendre que quelqu'un a commis un délit, à moins qu'il en ait la preuve. Cette précision, que j'ai faite en pesant mes mots, ne méritait pas une réaction aussi sectaire, étant donné que le député s'était tout d'abord montré plus modéré, bien qu'il se soit placé dans une perspective que je ne pouvais pas totalement adopter.

Tâchons de mesurer nos paroles et évitons de lancer à la volée des accusations que nous ne pouvons pas étayer. Ce simple conseil n'aurait pas dû indigner le député. Sa colère est regrettable, surtout quand il a déploré, à la fin, que la population ait une opinion défavorable du gouvernement et de nos institutions, et qu'il nous a conseillé de remettre de l'ordre dans nos affaires. Le conseil s'applique à tout le monde. On ne peut pas traîner quelqu'un dans la boue sans en être éclaboussé à son tour. Il faut assumer une partie de la responsabilité à cet égard. C'est ma seule mise en garde. N'accusons personne d'actes criminels à moins d'être en mesure de bien étayer nos accusations.

M. Rodriguez: Je n'ai rien déclaré à la Chambre que je n'avais pas dit en comité lorsque ces témoins ont été entendus. Lorsque j'ai posé aux représentants de l'entreprise Frank Moores des questions précises sur les propriétaires de l'entreprise, ses clients, ses frais et ses liens avec le parti conservateur, ils se sont tous obstinément contentés de répondre qu'ils avaient aussi embauché des libéraux. Je leur ai alors dit, comme je l'ai répété à la Chambre, que cela ne permettait qu'une seule conclusion aux Canadiens. Si l'on ne peut pas aborder la question ouvertement, en public ou s'il faut l'entourer de secrets et puisque le premier ministre déclare qu'elle ne devrait pas être entourée de mystère, les Canadiens ne peuvent en conclure qu'une chose, c'est que toute cette affaire en est une de trafic d'influence. C'est la seule conclusion à laquelle peuvent en arriver les Canadiens lorsqu'ils constatent l'étroitesse des liens entre les lobbyistes et le gouvernement. Il est évident que ce sont là leur conclusion et le jugement qu'ils portent sur le gouvernement.

Plutôt que d'ergoter, le ministre devrait prendre la parole et nous faire savoir quand il présentera une mesure législative instaurant l'enregistrement des lobbyistes et amenant une plus grande transparence dans les activités gouvernementales. Il faut cette transparence. C'est l'un des avantages de l'enregistrement des lobbyistes. Il permet à la population de savoir ce qui se passe. La population canadienne a le droit de savoir qui fait quoi à qui et j'ajouterais même pour combien. Plutôt que de se laisser aller à des commentaires désobligeants sur ma modération, il devrait nous dire quand il entend présenter un projet de loi.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat et notamment de prendre la parole à la suite de mon bon ami de Nickel Belt (M. Rodriguez). J'ai eu l'avantage de travailler assez longuement avec lui sur cette question. Cette collaboration m'a permis de découvrir qu'il était deux fois plus intelligent, deux fois plus charitable et deux fois plus travailleur que moi. Et le comble, c'est que j'ai découvert aujourd'hui qu'il était deux fois plus âgé que moi.

L'un des aspects les plus fascinants du processus d'examen de notre comité, c'est qu'il ait débouché sur un rapport unanime. Le Président et les députés de la Chambre savent fort bien que cela n'arrive qu'en de rares occasions, surtout lorsqu'il s'agit d'une question si controversée. J'ai examiné tout le processus en tentant de m'expliquer pourquoi ce groupe de personnes avait pu faire l'unanimité sur un rapport. La première explication qui vient à l'esprit, c'est qu'elles sont toutes du même parti. Or, nous savons que ce n'est pas le cas. La deuxième explication tiendrait au fait que les membres du comités sont tous des gens dociles. Pourtant, ceux qui connaissent la composition de ce comité savent bien que les députés de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), de Nickel Belt (M. Rodriguez), d'Okanagan—Similkameen (M. King), de Prince George—Bulkley Valley (M. McCuish) et moi-même ne tombons pas dans la catégorie des gens dociles. J'ai finalement réussi à comprendre que si un groupe d'hommes comme nous avait pu s'entendre sur un rapport unanime, c'est que nous sommes pratiquement tous capables de faire des concessions et des compromis sans trahir nos convictions, sans céder sur l'essentiel. C'est là pour moi la seule façon d'expliquer le déroulement du processus et son aboutissement.

Le rapport a été unanime. Si cette étude a duré pratiquement un an, c'est que nous avons découvert en cours de route qu'il s'agissait d'une question épineuse et fort complexe. En fouillant la question, on découvre qu'elle comporte de multiples facettes. Nous avons pu constater également que le monde du lobbying est en pleine évolution.

Je veux citer un passage du rapport qui parle de cette évolution. A la page 5 du rapport, on lit à ce sujet:

> Au Canada, les lobbyistes ont surtout exercé leur influence auprès de l'administration et de l'exécutif. On s'attend toutefois à ce que les simples députés fassent de plus en plus l'objet de pressions de la part des lobbyistes par suite des mesures de réforme récemment appliquées au système des comités et aux affaires émanant des députés.

En vertu des articles provisoires du Règlement de la Chambre, les comités permanents ont maintenant le mandat d'étudier toute question relevant de leur compétence; ils ont aussi le pouvoir d'engager des experts et disposent des fonds nécessaires à cette fin. Nous pensons que ces comités permanents pourraient constituer un nouveau centre d'activité pour les lobbyistes, qui s'ajoutera à leurs contacts habituels.

● (1150)

En somme, nous avons constaté que le monde du lobbying se transforme. On y trouve une foule de complications que nous voulons démêler. Par exemple, l'un des buts du comité était d'uniformiser les règles. Nous voulions nous assurer que tous les intéressés soient assujettis aux mêmes règles, aux mêmes limitations et aux mêmes lignes directrices. C'est pourquoi nous avons recommandé que les membres du Barreau canadien et des autres professions libérales, comme les comptables, soient enregistrés eux aussi. Je crois me rappeler que les représentants du Barreau canadien ont demandé, lorsqu'ils ont comparu devant le comité, qu'on les enregistre eux aussi, si nous options pour cette solution. C'est ce que nous avons recommandé dans notre rapport.

Mon ami de Nickel Belt a parlé de notre voyage à Washington et à Sacramento. Ces voyages ont certainement exercé une grande influence sur le comité. Nous avons pu rencontrer personnellement aussi bien les responsables de l'enregistrement que des personnes enregistrées. De plus, les membres du comité ont eu la chance de se connaître, de s'apprécier et de se respecter mutuellement. C'est un des avantages des voyages qu'on oublie trop souvent. C'est ainsi que nous avons pu rédiger un rapport unanime.

Le voyage à Washington nous a permis d'apprendre que leur processus d'enregistrement comptait tellement d'échappatoires béantes qu'on aurait pu y faire passer trois ou quatre poids lourds côte à côte sans qu'ils risquent de se frapper. Par exemple, les lobbyistes ne sont tenus de s'enregistrer que s'ils font affaire avec des représentants élus comme des sénateurs ou des représentants. Nous savons qu'au Canada une bonne partie du lobbying ne se fait pas auprès des représentants élus, mais plutôt des fonctionnaires de divers niveaux. Il importait de prendre note de ce point et d'en tenir compte dans notre rapport.

A Sacramento, nous avons découvert qu'il fallait fournir une foule de renseignements précis. Curieusement, il en résultait que cette masse de renseignements devenaient pratiquement inutiles et faisaient presque une parodie de l'opération. Nous voulions régler aussi ce problème, car nous souhaitions un système qui soit simple et efficace. Et pourtant, nous avons appris que même le traitement d'une information aussi détaillée ne nécessitait pas un personnel nombreux. Autrement dit, tous les rouages nécessaires au processus d'enregistrement pouvaient être actionnés par un petit groupe de personnes. Encore là, et si ma mémoire est fidèle, la Californie a une population à peu près équivalente à celle du Canada.

M. Kilgour: Plus nombreuse, soit 26 millions d'habitants.

M. Cooper: Donc un peu plus nombreuse que la population canadienne. Un processus d'enregistrement fort complexe nécessitant une masse de données et pourtant, un personnel très réduit. C'est important, je crois, car l'une des préoccupations que j'ai entendu exprimer depuis la publication du rapport, c'est qu'il faut être prudents car cela va nécessiter une énorme bureaucratie et coûtera donc très cher. En réalité, comme nous avons pu le constater tant à Washington qu'à Sacramento, ce n'est pas du tout le cas.

Un autre point qu'il faut signaler, c'est que pour une raison ou pour une autre, on a l'impression que le mot lobbying a quelque chose de péjoratif. Nous, du comité, estimions que rien ne pouvait être moins vrai. Je voudrais revenir au rapport du comité et en citer un paragraphe qui, je crois, aborde justement cette question. Toujours à la même page, on peut lire:

Certains groupes d'intérêt ou lobbyistes jouent à l'égard de la dissémination de l'information sur les questions d'affaires publiques un rôle très utile, qui a impressionné le Comité. Les réseaux de communication qu'établissent ces groupes aident à l'élaboration de la politique gouvernementale.

Tout gouvernement doit s'efforcer, dans l'établissement de ses politiques, d'accepter et même de chercher à obtenir des renseignements et des opinions des personnes en cause et de l'ensemble des administrés. Les lobbyistes présentent souvent des points de vue divergents, fournissent des renseignements qui pourraient autrement demeurer inaccessibles et proposent des solutions permettant au gouvernement de mieux évaluer l'incidence de ses politiques.

Il importait beaucoup que nous reconnaissions dans notre rapport le rôle et la responsabilité des lobbyistes. Le rapport ne visait pas le moindrement à mettre fin à leurs activités, mais bien à les encourager et à faire en sorte que tous soient astreints à des règles uniformes et à une certaine transparence. Cela ne contribue pas tant à condamner les coupables, je crois, qu'à protéger les innocents. C'était certes là un des principes fondamentaux qui ont présidé à la rédaction de ce rapport.

Autre point important, au cours des interviews qu'ils ont faites après la publication du rapport, les journalistes voulaient savoir quel genre d'irrégularités nous avions relevées. En réalité, les témoins ne nous ont pas signalé d'irrégularités. Si tous les députés étaient honnêtes, nous pourrions affirmer que l'on pourrait probablement compter sur les doigts des deux mains voire d'une seule, les manoeuvres qui ont fait beaucoup de bruit. Voici ce que je veux dire. Il y a eu des incidents qui ont inquiété les Canadiens. Il y a eu des problèmes avec des lobbyistes et avec des députés. A vrai dire, le nombre d'incidents est très restreint. La grosse majorité des députés sont très honnêtes, très sincères et très travailleurs, et c'est valable pour tous les partis. Il en va de même des lobbyistes. La grosse majorité de ces gens-là sont sincères et honnêtes, et ils ont une certaine éthique professionnelle. L'enregistrement doit servir à faire disparaître les exceptions, et à mettre tout le monde sur un pied d'égalité, à veiller à ce que tout le monde soit traité de façon juste et équitable, à ce que le public soit tenu au courant de ce qui se passe et il doit contribuer à effacer l'impression que toutes sortes de choses se font en douce.

Je voudrais parler brièvement des recommandations du comité. Comme tout le monde le sait, nous avons recommandé l'adoption et la mise en oeuvre d'un système d'enregistrement pour les lobbyistes rémunérés. Nous avons recommandé par ailleurs que le gouvernement consulte les lobbyistes pour discuter par ailleurs de l'institution d'une association de lobbyistes. Comme nous l'avons dit dans notre rapport, la conduite des affaires quotidiennes relèverait clairement de ceux qui doivent en avoir la responsabilité, les lobbyistes.

J'ai parlé tout à l'heure du fait que la grosse majorité des gens sont honnêtes et sincères. Nous voulons les encourager.

Je vois que vous me signalez que mon temps de parole passe, monsieur le Président. Je pensais que j'avais jusqu'à environ 12 h 7. Il me reste donc quelques minutes? Je peux encore faire quelques commentaires. Je sais que le discours fascine tous ceux qui sont à la Chambre.

Une voix: Surtout les personnes qui sont dans les tribunes.

M. Cooper: Elles l'apprécient vraiment beaucoup. Je sais que les journalistes suivent avec intérêt; je suis donc heureux qu'il me reste quelques minutes.

Une des tâches les plus importantes et les plus difficiles du comité a consisté à définir le terme «lobbyiste.» Cette définition est probablement à la base de tout le travail que nous avons fait. Si nous avions fait une erreur dans cette définition, tout notre rapport en aurait été compromis. Essentiellement, nous avons recommandé de définir le lobbying comme étant toute tentative en vue d'infléchir directement ou indirectement une décision gouvernementale. Voyons ce que l'on entend par influence directe et indirecte. On parle de rôle direct si une personne tente d'en influencer une autre. Pourtant, le mode indirect devient de plus en plus important, il se développe aux États-Unis et semble commencer au Canada. Je parle des comités d'action politique. Ce sont des groupes de pression très sophistiqués, bien financés et hautement organisés qui ont une influence considérable sur la politique et les décisions. Jusqu'à présent, ils ont échappé à l'enregistrement comme lobbyistes, et c'est la raison pour laquelle nous avons ajouté «indirectement». J'estime que c'est un point important que le ministère doit retenir du rapport.

• (1200)

Les décisions du gouvernement touchent les règlements, les lois, les politiques et les contrats. Ce sont des activités publiques, toutes importantes, qui ont un effet direct sur le contribuable et nous estimons qu'elles devraient être mentionnées dans la définition. Nous recommandons, aux fins de l'enregistrement, que la définition générale de lobbyiste s'applique à quiconque, contre rémunération (que ce soit un salaire ou un contrat), fait des démarches de lobbying, telles qu'on les a définies, auprès de l'exécutif (ce qui est très important, vu l'expérience américaine), de l'administration, ou des députés et des sénateurs et de leur personnel. Autrement dit, monsieur le Président, nous avons essayé de cerner la réalité canadienne plutôt que d'imiter les États-Unis, car nous avons estimé que cela aura laissé des trous béants et des possibilités d'échapper à l'enregistrement.

Les renseignements dont nous avions besoin étaient faciles à obtenir. Mon collègue, le député de Nickel Belt, qui manie si bien le verbe, les a décrits parfaitement. Nous voulons savoir qui fait quoi, pour qui et à quel propos, et, comme il l'a dit, nous voulions aussi ajouter à quel prix. C'est à peu près tout. Nous voulions savoir pour qui travaillent les lobbyistes, qui ils représentent et sur quel sujet ils cherchent à intervenir. Nous avons estimé que si ces trois éléments étaient rendus publics, nous aurions l'essentiel des renseignements dont les Canadiens ont besoin pour voir ce qui se passe et avoir ce sens de la transparence et de la liberté qui est si important.

J'ai déjà parlé brièvement de l'administration du système et de la nécessité d'éviter une trop grande bureaucratie. Nous avons recommandé que le Sous-registraire général adjoint ait la responsabilité de l'administration de l'enregistrement. Je répète que cela ne prendra pas une bureaucratie trop lourde, ni coûteuse ou complexe.

Je voudrais parler de ce qui arrivera maintenant. Le comité a examiné cette question pendant un an. Nous avons trouvé cette question complexe et difficile et nous avons entendu beaucoup de témoins. Nous nous sommes déplacés un peu et nous avons rédigé un rapport qui a été bien accueilli, je pense. C'est un rapport équilibré. Ces dernières semaines, j'ai reçu du courrier de toutes sortes de gens, des membres du public canadien, des démarcheurs, des avocats et ainsi de suite, qui me disaient à quel point ils étaient satisfaits du rapport. Selon eux, c'est un pas dans la bonne voie, mais que va-t-il se passer maintenant?

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) est à la Chambre aujourd'hui. Je suis heureux de le voir ici parce que cela montre qu'il s'intéresse à la question. C'est de lui que dépend ce qui se passera maintenant. Le comité a demandé au ministère de rédiger une mesure législative à partir de notre rapport et de la lui soumettre. Nous avons recommandé cette façon de procéder pour une raison bien simple. Nous voulons nous assurer que la mesure correspond au rapport sur lequel elle se fonde. Personne ne demande qu'elle y corresponde en tous points, mais nous voulons qu'elle reflète les principes de base que nous jugeons importants. Ensuite, nous voudrions que la mesure soit renvoyée à la Chambre et adoptée rapidement.

Un point très important mentionné dans le rapport a trait au fait que toute cette question devrait être réexaminée dans deux ans. C'est une question complexe et nous nous aventurons en territoire inconnu. Il importe donc d'examiner les résultats de la mesure et les problèmes qui pourront se présenter au cours des quelques prochaines années. Cela nous permettra d'éliminer les anomalies et de résoudre les problèmes que la mesure aurait pu causer.

J'ai parlé de la question au ministre à quelques reprises et à autant de gens que possible et j'ai eu l'impression que le ministère accordait beaucoup d'importance à ce rapport et qu'il se hâterait de rédiger le projet de loi qui en découlera. On m'a aussi informé que nous aurions une autre occasion de discuter de cette question à la Chambre avant longtemps.

Je suis heureux d'avoir pu parler de cette question, participer au débat et appuyer un rapport dont je suis particulièrement fier. Je tiens à remercier tous les membres du comité qui ont collaboré à cet examen parce que les choses se sont très bien passées et que notre étude a été instructive et utile.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, selon moi, le président de notre comité, le député de Peace River (M. Cooper), a très bien expliqué certaines des difficultés que nous avons eues en examinant la possibilité d'exiger l'enregistrement des lobbyistes. L'une de nos recommandations porte sur ceux qui sont payés pour organiser des envois collectifs ou des campagnes de publicité pour influencer le gouvernement en agissant sur l'opinion publique. Le député a-t-il quelque chose à dire là-dessus de même que sur la nécessité pour les organismes sans but lucratif, les groupes bénévoles et les groupes à intérêt unique d'enregistrer leurs lobbyistes et la façon dont nous voulons qu'ils le fassent?

M. Cooper: Monsieur le Président, la question des organismes sans but lucratif a causé beaucoup de difficulté au comité parce que nous ne voulions pas donner l'impression que le public canadien aurait un accès limité à ses propres représentants et à l'ensemble du gouvernement. Nous avons demandé en l'occurrence que les groupes composés uniquement de bénévoles ni rétribués ni engagés par contrat soient exclus de l'enregistrement. Toutefois, lorsqu'un groupe ou un organisme bénévole, mettons la Croix-Rouge, verse un salaire ou engage par contrat quelqu'un pour faire du lobbying, si cette personne remplit partiellement les fonctions d'un lobbyiste professionnel, nous demandons qu'elle soit tenue de s'enregistrer. Nous tentons d'atteindre tous les professionnels. Nous ne cherchons nullement à restreindre l'accès, mais nous réclamons l'enregistrement des lobbyistes professionnels.

Pour ce qui est des comités d'action politique aux États-Unis et les envois postaux massifs, nous ne pouvons guère prévoir comment la situation évoluera au Canada. Nous estimons que ce secteur prendra une certaine ampleur. Étant donné que les initiatives de ce genre et cette activité se rattachent au lobbying professionnel et sont largement financées et bien organisées, nous avons cru qu'elles devraient être assujetties à l'enregistrement. Nous estimons que cela pourrait bien se produire dans un avenir prochain. Voilà pourquoi nous avons utilisé le mot «indirect» dans le rapport.

• (1210)

M. Friesen: Monsieur le Président, j'ai entendu le président du comité dire que certains groupes, comme la Croix-Rouge, seraient priés de s'enregistrer à titre d'organisme bénévole. Cette réponse me laisse perplexe, car à la page 4 du rapport, le comité affirme qu'il a décidé que pour le moment les organismes bénévoles, les groupes à intérêt unique et les associations à but non lucratif ne seraient pas tenus général de s'enregistrer. Je me demande si le député me fournirait des explications là-dessus.

M. Cooper: Monsieur le Président, je le répète, on fait une distinction entre le lobbyiste rétribué et celui qui ne l'est pas. Il y a des organismes bénévoles qui retiennent les services de certaines personnes qu'ils rétribuent pour faire du lobbying. Leur rôle est modifié, ils deviennent des lobbyistes professionnels.

Permettez-moi de donner deux exemples qui vous aideront à comprendre la situation. Le groupe A est un organisme bénévole. Il ne compte aucun membre rétribué pour faire du lobbying. Le groupe B est également un organisme bénévole qui compte à son service une personne désignée sous le nom d'agent chargé des relations avec le gouvernement ou peut-être même un président rétribué ou engagé par contrat. Cette personne est, entre autres, chargée d'exercer des pressions. Étant donné qu'elle est rétribuée, elle est alors assujettie aux exigences en matière d'enregistrement. D'autre part, la personne du groupe A ne touche ni salaire ni paiement pour faire du lobbying. Voilà où nous faisons la distinction entre ceux qui doivent ou non s'enregistrer.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat pour ajouter quelques mots aux excellentes remarques du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et du député de Peace River (M. Cooper), le président de ce comité qui a fait un travail remarquable. Si vous me permettez une petite digression, monsieur le Président, lorsque les députés ont parlé du but et de la raison d'être de la recommandation concernant les lobbyistes, en disant que nous voulions savoir qui faisait quoi, où, quand et comment, j'ai aussitôt pensé qu'un voyeur aurait sans doute invoqué les mêmes raisons pour se justifier.

M. Cooper: Nous allons les enregistrer également.

M. Andre: Néanmoins, non seulement le comité, mais également la Chambre, sont d'accord pour dire que l'enregistrement des lobbyistes est une question importante et d'actualité.

Le député de Nickel Belt a demandé que la Chambre adopte le récent rapport du comité. En tant que ministre chargé de cette question, je suis certainement d'accord avec cette recommandation. Comme le registraire général du Canada, je vais sans doute devoir créer et tenir un système d'enregistrement. Le comité a fait un grand nombre de recommandations utiles et je prépare actuellement une proposition qui en tiendra compte dans la mesure du possible. J'espère pouvoir la présenter à mes collègues du cabinet d'ici à quelques jours et non pas d'ici à plusieurs semaines ou plusieurs mois. A partir de là, j'espère que nous pourrons présenter un projet de loi à la Chambre dans un délai relativement bref.

Les principes dont le comité a parlé et que nous appliquons au ministère et au Cabinet sont la transparence, la clarté, l'accès public et la simplicité administrative. Nous tenons à la transparence, car contrairement aux voyeurs qui, dans certains cas, se livrent à des activités répréhensibles, un certain degré de voyeurisme s'impose pour les activités gouvernementales. Nous voulons établir un juste équilibre de façon à assurer une certaine transparence sans aller jusqu'à empêcher le système de fonctionner. Certaines activités doivent rester dans l'ombre, non pas qu'elles soient scandaleuses, immorales ou illégales, mais simplement parce qu'on ne peut pas s'y livrer en public. C'est une réalité. Le comité est parvenu à établir cet équilibre en autant qu'il le pouvait en jugeant nécessaire d'enregistrer les lobbyistes rémunérés et non pas les autres.

Le lobbying fait partie de notre vie quotidienne. C'est le lobbying qui fait fonctionner le système. Sans lui, nous ne pourrions rien faire, car même si nous sommes tous brillants, les idées ou les suggestions qui nous viennent à l'esprit ne résultent pas d'un processus génétique quelconque. Elles nous viennent des gens qui nous présentent des idées, des suggestions et des recommandations. C'est là un élément important de la démocratie. En fait, le démarchage est l'instrument de la démocratie. Nous voulons qu'il se poursuive. D'un autre côté, il faut que le public sache qu'il ne se passe rien d'illégal et que certaines personnes ne s'enrichissent pas indûment ou n'obtiennent pas des passe-droits.

Cela dit, je voudrais faire une mise en garde. Lorsqu'on se concentre uniquement sur le processus, on tend à oublier que c'est le résultat qui compte. Il est possible d'obtenir une excellente idée d'une très mauvaise source qui l'a communiquée dans une mauvaise intention. Il est toutefois possible d'utiliser cette idée et d'aboutir à un bon résultat. N'oublions pas qu'en ce qui concerne les contrats du gouvernement, par exemple, il s'agit de voir si ce contrat est avantageux ou non, si les contribuables en obtiendront pour leur argent et si c'est le meilleur marché qu'il est possible de conclure dans les circonstances. Voilà ce dont il faudrait tenir compte.

Nous sommes les fiduciaires des contribuables. Nous devons veiller à ce que ces derniers en obtiennent pour leur argent. Même si le processus est important et s'il faut le respecter, il ne faut jamais dire, comme nous sommes parfois tentés de le faire, que peu importe si la décision était bonne ou si les contribuables en ont obtenu pour leur argent, il s'agissait d'une mauvaise chose car elle résulte de suggestions ou de pressions faites dans un but intéressé. C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter les résultats.

• (1220)

Sans m'étendre en détail sur les cas particuliers et les circonstances de cette affaire, je dirai que les 150 fonctionnaires en cause ont déclaré que la décision qui a été prise était la meilleure possible. Les militaires et les fontionnaires du MAS et des autres ministères concernés ont déclaré que le système de défense aérienne à basse altitude que nous avons acheté à l'équipe Oerlikon était le plus perfectionné sur le plan technique et le moins cher, qu'il offrait les meilleurs avantages industriels avec le plus fort taux de contenu canadien. C'était la meilleure décision à prendre, selon tous les intéressés. Je parle des fonctionnaires et non des politiques en cause. Les soumissionnaires perdants ont déclaré en public que ce système était bon. Ils ont admis avoir été battus par le groupe Oerlikon. Cette décision qui est la meilleure pour les contribuables canadiens est aujourd'hui remise en question par des gens qui prétendent qu'il y a eu du lobbying, frisant parfois l'illégalité, dans cette affaire.

Je soulève la question, car j'étais le ministre responsable du contrat Oerlikon à l'époque. Je suis au courant des pressions qui ont été exercées. Il n'en demeure pas moins que cette procédure s'est déroulée de façon irréprochable. Nous avons pris la bonne décision en l'occurrence. Les transactions conclues par la suite entre Oerlikon et d'autres parties font actuellement l'objet d'une enquête policière, ce qui est normal. Cependant, ne nous laissons pas influencer dans notre analyse. En toute justice, nous devrions établir une distinction entre ces diverses affaires et reconnaître qu'en dernier ressort, notre tâche consiste à prendre les bonnes décisions. Cependant, dans l'intérêt de notre régime démocratique, le public doit être au courant et il doit comprendre qu'il n'y pas lieu de s'inquiéter. C'est pourquoi l'enregistrement des lobbyistes rémunérés est une initiative importante que nous avons entreprise.

Je suis sûr que nous pourrons proposer un projet de loi satisfaisant pour tous les partis, mais il y aura toutefois certains problèmes à surmonter. Une société dont le siège est à Ottawa et qui veut faire affaire avec le gouvernement n'a pas besoin de payer un lobbyiste puisque ses représentants peuvent communiquer eux-mêmes avec les responsables, par téléphone ou en personne. Les représentants de sociétés de Toronto ou de Montréal, par contre, doivent prendre l'avion ou envoyer leurs vendeurs pour rencontrer les responsables. Toutefois, s'il s'agit d'une entreprise d'importance moyenne située à Calgary, Vancouver ou Halifax, à laquelle il coûterait trop cher d'envoyer un vendeur à Ottawa pour conclure des affaires, elle sera peut-être tentée d'engager un agent, comme le font certaines sociétés. En vertu de la nouvelle loi, cet agent devra être enregistré.

Il se pose donc un problème d'équité. Tous les vendeurs de toutes les sociétés doivent-ils s'enregistrer? Ce n'est pas un problème insurmontable, mais je le signale pour prouver qu'il faut fixer des limites, et comme toujours dans ces cas-là, certains se trouveront visés de justesse. Ils se demanderont pourquoi ils sont visés tandis que leur voisin, dont le cas est semblable au leur, ne l'est pas. Je le répète, ce n'est pas un obstacle insurmontable, mais je tenais à le signaler à la Chambre parce que le projet de loi proposé devra tenir compte de ce genre de problèmes.

Le comité a recommandé à juste titre de prévoir des sanctions importantes en cas d'infraction. Il y a lieu de se demander ce que l'on entend par sanctions importantes. Interdira-t-on aux coupables de s'adresser à des représentants du gouvernement jusqu'à la fin de leurs jours? Les mettra-t-on en prison? Leur imposera-t-on une amende? Ce sera un autre problème à résoudre et je le signale car il faudra examiner la question.

Et les enquêtes? Souhaitons-nous adopter un régime en vertu duquel les gens répondent aux plaintes ou allons-nous confier au responsable de l'enregistrement des pouvoirs d'enquête? Voulons-nous instaurer un système de numéros de licence et, chaque fois qu'un fonctionnaire communiquera avec quelqu'un de l'extérieur, il devra lui demander s'il est rémunéré et quel est son numéro de licence? D'après mes renseignements, cela représenterait une trentaine ou une quarantaine de feuilles de papier par jour dans mon seul ministère. A l'échelle du gouvernement, cela va considérablement augmenter la paperasserie. Nous devons examiner la question en vue de mettre au point un système simple sur le plan administratif. Nous nous débattons pour trouver une solution. La Chambre peut être sûre que nous formulerons une recommandation à cet égard.

Je ne veux pas abuser du temps de la Chambre. Le débat qui se déroule depuis des mois, et même des années, a atteint son paroxysme. Le projet de loi sera proposé sous peu. Nous espérons qu'une fois ce projet adopté, nous contribuerons tous à lever la suspicion qui entoure ce système depuis un certain temps. On en était rendu à un si bas niveau que notre réputation à tous s'en trouve ternie, aussi bien pour ceux qui sont la cible de ces lancers de boue que pour ceux qui la lancent, car nous finissons tous par être couverts de boue. Cela ne peut que faire du tort au pays.

Je tiens à manifester encore une fois ma gratitude pour l'excellent travail accompli par le comité sous la présidence de mon collègue de Peace River. Les rapports unanimes sont peu nombreux et peu fréquents au Parlement, et quand nous en tenons un, nous voulons y donner suite. C'est ce qu'entend faire le gouvernement.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le ministre a évoqué le cas d'une entreprise d'Ottawa qui veut présenter une offre pour l'adjudication d'un contrat, en concurrence avec une entreprise d'une autre partie du pays. Il a dit que l'entreprise de l'extérieur d'Ottawa peut embaucher un agent. L'agent est, bien sûr, couvert par notre proposition d'enregistrement, tout comme l'entreprise d'Ottawa. Voici ce qu'on peut lire à la page 2:14 du rapport: «les employés et agents d'organismes économiques non-gouvernementaux, d'organismes à but non lucratif, de groupes bénévoles, de groupes bénévoles à intérêt unique et de ressortissants étrangers qui, contre rémunération ou autre avantage, s'acquittent de tâches qui peuvent à l'occasion comprendre des activités de lobbying». Je peux donc dire au ministre que nous avons reconnu le problème et tâché de le faire entrer dans le cadre de cette définition du lobbyiste.

Nous confions sans hésitation au sous-registraire général adjoint la tâche de faire respecter ces nouvelles exigences. Il sera habilité à vérifier les renseignements divulgués pour en repérer les lacunes. Nous disons également qu'il devrait être autorisé à faire des enquêtes, et qu'il devrait recevoir les plaintes et contraindre les lobbyistes à se conformer aux exigences. S'il constate une lacune ou un refus de se conformer, il doit prendre les mesures qui s'imposent, c'est-à-dire renvoyer la question aux autorités compétentes. En s'autorisant de lois similaires, on prévoiera également des sanctions et des peines dans le projet de loi. Nous espérons que le projet de loi comportera des sanctions convenables, par exemple l'interdiction de s'enregistrer.

• (1230)

Cela soulève évidemment la très importante question dont a parlé le ministre: qu'est-ce que le fonctionnaire ou le député font quand quelqu'un les appelle pour prendre rendez-vous au sujet de tel ou tel marché ou projet? C'est peut-être au fonctionnaire, au député ou au sénateur qu'il faudrait imposer de demander d'abord si le lobbyiste est enregistré. Je ne sais pas comment cela pourrait se faire, mais c'est une chose que le ministre voudra peut-être envisager. Peut-être un appel téléphonique au sous-registraire général adjoint pourrait confirmer l'enregistrement, puisqu'il y a également des délais fixés pour leur enregistrement et leur radiation. Cela impose certaines obligations au député et au fonctionnaire de se protéger en contrôlant si le lobbyiste est vraiment immatriculé.

M. Andre: Monsieur le Président, je souscris aux arguments du député de Nickel Belt. Mais à propos de cette obligation, dont nous nous occuperons d'une façon ou de l'autre, ce qu'on cherche, ce n'est pas de créer une montagne de paperasse dans un bureau d'enregistrement.

Pour ma part, je reçois des délégations et des personnes à mon bureau d'ici et à Calgary. Je reçois des gens dans d'autres coins du pays à l'occasion des voyages que je fais pour mon ministère. Il est parfois difficile d'établir la démarcation entre ce qui est du lobbying et ce qui n'en est pas, et quand il faut contrôler.

Nous envisageons divers moyens de nous occuper de ce problème d'une façon qui soit simple au plan administratif. Cela va prendre un certain temps mais, comme d'habitude, lorsqu'il s'agit de transformer des idées générales en projet de loi, il y a certainement des questions de ce genre dont il faut s'occuper.

M. le vice-président: Avant la reprise du débat, le député de Peace River (M. Cooper) désire invoquer le Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, je crois que si vous le demandez, vous constaterez qu'il y a consentement unanime à ce que la Chambre revienne à la présentation des rapports des comités permanents et spéciaux.

M. le vice-président: Y a-t-il consentement unanime à cet effet?

Des voix: D'accord.

* * *

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES ET PROCÉDURE

PRÉSENTATION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer le troisième rapport du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*)

* * *

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES ET PROCÉDURE

ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Rodigruez: Que le premier rapport du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure soit adopté.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer brièvement à ce très important débat. J'ai lu et étudié le rapport du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, présidé par l'éminent député de Peace River (M. Cooper). Comme le ministre l'a signalé, le rapport a été unanime, ce qui n'est fréquent ni à la Chambre des communes ni aux comités. Je tiens à féliciter les membres du comité et son président, car à la suite d'une évaluation très approfondie, ils ont présenté un excellent rapport qui décrit de façon très précise et succincte les mesures qui doivent être prises.

Selon moi, le moment ne pourrait être mieux choisi pour discuter de cette question et, je l'espère, pour prendre rapidement des mesures au sujet d'une série bien précise de recommandations relativement à une initiative qui pourrait, en fait, permettre non seulement à notre institution, mais également aux institutions publiques en général et, ce qui est peut-être encore plus important, au gouvernement fédéral, de regagner un tant soi peu la confiance et le respect des gens et de recouvrer un peu de bon sens.

Au cours des dernières heures, j'ai examiné un certain nombre de manchettes qui nous rappellent à quel point il est important de donner suite aux recommandations de ce rapport. Par exemple, l'une d'elles se lit comme suit: «Une lettre lie des ministres et des collaborateurs du premier ministre à l'octroi de contrats». Elle concerne les accusations de trafic d'influence, selon lesquelles des ministres et des collaborateurs du premier ministre auraient joué un rôle dans l'octroi de contrats.

Une autre manchette concerne tous les scandales entourant les nombreux contrats qui n'ont pas été accordés au plus bas soumissionnaire et qui auraient plutôt été octroyés à la suite de pressions politiques exercées par certains groupes ou particuliers.

Un autre grand titre rapporte les propos que le premier ministre (M. Mulroney) a tenus il y a seulement quelques jours et selon lesquels son gouvernement éprouvait de sérieuses difficultés quant à la façon dont les Canadiens perçoivent sa moralité.

C'est vraiment de sa moralité dont nous parlons quand nous nous interrogeons sur la façon dont le gouvernement adjuge les contrats, comment il procède pour appeler les offres et comment il subit certaines influences lors de l'examen de ces offres dans la poursuite de certains objectifs politiques.

Une autre coupure de journal parle des accusations de trafic d'influence portées contre un certain député. Une autre parle du trafic d'influence lors de l'adjudication d'un contrat pour la construction du musée fédéral à Hull, au Québec. Un journal d'hier titrait: «La GRC enquête sur le trafic d'influence des conservateurs». Les personnes mises en cause font partie du bureau du premier ministre.

Une manchette de *The Gazette* de Montréal titrait: «Un millionnaire affirme que le premier ministre s'est ingéré dans une poursuite».

Point n'est besoin de passer bien du temps à nous rappeler jusqu'à quel point la situation est devenue compliquée et confuse. Voilà pourquoi je trouve le débat d'aujourd'hui particulièrement opportun et je félicite les membres du comité et leur président d'avoir présenté un rapport unanime qui montre peut-être une issue pour se tirer de cette fange.

J'espère que le gouvernement va juger qu'il y a lieu d'agir maintenant. Mon collègue le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) qui a été le premier député néo-démocrate à débattre cette motion d'adoption, nous a rappelé que déjà en septembre 1985, le premier ministre avait déclaré: «Nous allons obliger par exemple les lobbyistes payés à s'enregistrer et à décliner l'identité de leurs clients». Il avait déclaré en outre avoir demandé à son collègue l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations de préparer d'urgence une mesure législative pour régir le lobbying.

Évidemment, nous tenons à croire le premier ministre sur parole. Après tout, si nous ne pouvons pas le croire sur parole, qui donc pourrions-nous croire? Nous avons entendu le vice-premier ministre (M. Mazankowski) déclarer qu'immédiatement après son retour d'Afrique, le premier ministre ferait une déclaration relativement aux mesures que le gouvernement du Canada entendait prendre. Il est déjà de retour depuis deux semaines, et il n'a toujours pas été question d'une telle déclaration. J'ai remarqué aujourd'hui que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre (M. Lewis) avait déclaré que le premier ministre ne ferait peut-être pas du tout de déclaration. On commence à se demander dans quelle mesure on peut croire le premier ministre sur parole. Il avait dit en septembre 1985 que le ministre de la Consommation et des Corporations . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Je ne suis pas convaincu que les observations du député touchent au rapport.

M. Riis: J'en suis conscient, monsieur le Président. Je pourrais peut-être établir ce rapport. Lorsque le premier ministre a indiqué en septembre 1985 que le ministre de la Consommation et des Corporations allait préparer de toute urgence un projet de loi destiné à contrôler le lobbying, nous nous attendions à ce que celui-ci soit déposé à la Chambre pour y être débattu dans les quelques semaines ou quelques mois qui ont suivi.

• (1240)

Vous savez comme moi, monsieur le Président, que le meilleur moyen pour éviter d'affronter un problème est de l'envoyer en comité pour étude et, une fois que se sont écoulés de nombreux mois et semaines, on peut éventuellement étudier et évaluer le rapport. A ce moment-là, on espère que le problème sera réglé surtout s'il est délicat. Le gouvernement a-t-il proposé un projet de loi sur le lobbying? Non, il l'a confié à un comité, et nous discutons aujourd'hui de son excellent rapport qui est le fruit d'une étude approfondie.

J'espère qu'à la suite de ce qui s'est passé ces dernières semaines, le gouvernement jugera bon de prendre des mesures en vue de rectifier tout le processus de lobbying. Non seulement le gouvernement devrait-il le faire bien, mais aussi de telle manière qu'on considère ces mesures portant sur le lobbying comme équitables, complètes et justes.

Le ministre qui vient de parler est naturellement très intéressé par le projet de loi sur les médicaments génériques visant à modifier la Loi sur les brevets qui, à mon vis, avantagera les multinationales étrangères qui fabriquent des médicaments. Il est intéressant de voir qui a fait du lobbying au nom de l'Association canadienne de l'industrie des médicaments, en d'autres termes, les 65 fabricants de médicaments qui veulent qu'on modifie la Loi afin, à mon avis, de prendre solidement pied sur le marché. Ils ont engagé une société qui s'appelle *Government Consultants International*. C'est une société de lobbying d'Ottawa dont les propriétaires sont l'ancien premier ministre de Terre-Neuve, Frank Moores, et l'homme d'affaires d'Halifax, Gerald Doucet. Nous savons tous que M. Moores est un fervent partisan du premier ministre depuis 1976 où il était alors l'un des dirigeants du mouvement «Débarrassons-nous de Joe Clark» avant le congrès d'investiture de 1983. Il a ouvert son cabinet de lobbyistes après l'élection des conservateurs en

1984. Bref, des conservateurs très connus et importants mettent sur pied à Ottawa un cabinet de lobbyistes commandité, en quelque sorte, par l'Association canadienne de l'industrie du médicament, monsieur le Président. Cette association demande à ce cabinet d'user de son influence, de ses contacts auprès de différentes personnes, fonctionnaires, hommes politiques, ministres, voire auprès du personnel du cabinet du premier ministre ou du Conseil privé, bref d'intervenir pour elle au nom des 65 sociétés pharmaceutiques multinationales qu'elle représente.

Lorsque les Canadiens voient ce genre de choses, il se demandent jusqu'à quel point leurs intérêts sont défendus, et c'est cette question qui était au coeur des discussions et des débats à la Chambre et au comité permanent. Il est grand temps, et personne n'en doute plus maintenant, de trouver rapidement un moyen de régler le problème du lobbying et des démarcheurs. Voici un passage du rapport du comité à ce propos:

> Nous recommandons de définir le lobbying comme étant toute tentative en vue d'infléchir directement ou indirectement une décision gouvernementale de nature législative ou administrative.
>
> Nous recommandons que la définition du lobbying auprès du gouvernement s'applique à:
>
> *a*) toute tentative en vue d'influer sur l'adoption ou la modification de lois ou de règlements;
>
> *b*) toute tentative en vue d'influer sur l'adoption ou la modification de politiques ou de programmes fédéraux;
>
> *c*) toute tentative en vue d'influer sur les décisions fédérales touchant l'octroi de subventions, de contrats, de contributions ou d'autres avantages analogues;
>
> *d*) toute tentative en vue d'influer sur les nominations fédérales à des offices, à des commissions ou à toute autre charge publique.
>
> Pour échapper aux problèmes qui entravent l'application de la loi fédérale américaine sur le lobbying, nous recommandons de considérer comme du lobbying les démarches visant à influencer les décisions de l'appareil exécutif, des députés et sénateurs et de leur personnel, ainsi que des fonctionnaires.

Voilà une excellente recommandation, à mon avis. Elle nous dit exactement en quoi consiste le lobbying. J'ajoute que ce phénomène a vraiment pris de l'ampleur depuis quelques années. Un simple coup d'oeil au bottin téléphonique d'Ottawa montre que les cabinets d'experts-conseils se sont multipliés dernièrement. Et quand on en vient à connaître un peu les occupants des édifices qui entourent la colline parlementaire, on constate que toutes sortes d'études et d'agences poussent comme des champignons depuis quelque temps. Ces organismes agissent très ouvertement et il n'y a pas lieu d'en rougir. On peut citer l'Association des banquiers canadiens, la Chambre de commerce du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens voire des gouvernements provinciaux qui ont établi des services ici, de sorte que l'Alberta, la Colombie-Britannique et ainsi de suite, veillent à leurs intérêts à mesure que les projets de loi et les politiques suivent leur cours, au sein du gouvernement et à la Chambre.

De toute évidence, il est vraiment nécessaire maintenant non seulement de définir ce qu'on entend par «lobbying», ce dont le comité s'est fort bien acquitté, mais encore de connaître les lobbyistes. Nous avons défini la notion de lobbying. Il reste donc à savoir ce qu'est un lobbyiste. Profitons, ici encore, de l'excellent travail du comité. Voici ce qu'il recommande:

> . . . qu'aux fins de l'enregistrement la définition générale de lobbyiste s'applique à quiconque, contre rémunération, fait des démarches auprès de l'exécutif, de l'administration, ou des députés et des sénateurs et de leur personnel. Plus particulièrement, sont compris:
>
> *a*) ceux qui représentent directement ou indirectement auprès du gouvernement les intérêts de tierces parties, y compris ceux qui représentent des étrangers ou des gouvernements étrangers.

Le comité recommande d'inclure également:

> *b*) les employés et agents d'organismes économiques non gouvernementaux, d'organismes à but non lucratif, de groupes bénévoles, de groupes bénévoles à intérêt unique et de ressortissants étrangers qui, contre rémunération ou autre avantage, s'acquittent de tâches qui peuvent à l'occasion comprendre des activités de lobbying. Les organisations pour lesquelles ils travaillent doivent également être tenues de s'enregistrer.

Il y aurait aussi:

> *c*) ceux qui sont payés pour organiser des envois collectifs ou des campagnes de publicité afin de diffuser des documents dans le but d'influencer le gouvernement en agissant sur l'opinion publique.

Je suppose que ce qui nous vient à l'esprit sont ces pleines pages de publicité de la *National Citizens Coalition* qui tente de mobiliser l'opinion publique pour décider le gouvernement à adopter telle ou telle orientation. Il inclut également:

> *d*) les organismes à but non lucratif, les groupes bénévoles et les organismes bénévoles à intérêt unique lorsqu'ils retiennent les services d'un lobbyiste payé chargé de présenter leur point de vue au gouvernement;

Enfin, ce dont vous serez satisfait, monsieur le Président:

> *e*) les avocats, comptables et autres spécialistes qui représentent des clients auprès du gouvernement dans le but premier de faire du lobbying, selon la définition que nous en avons donnée dans le présent rapport.

Ici encore, le comité explique très clairement ce qu'est un «lobbyiste». Il en énumère les différentes catégories pour parfaire la définition. Je crois que c'est le point d'où surgiront les pires difficultés. Lorsque le gouvernement présentera son projet de loi, très très bientôt, espérons-le, toute la question de l'enregistrement deviendra cruciale. Le comité a recommandé:

> . . . d'obliger les lobbyistes à divulguer:
>
> *a*) leur nom, celui de l'entreprise, le cas échéant, et le nom d'un contact, leur adresse et leur numéro de téléphone;
>
> *b*) les noms de leurs clients et les adresses de leurs entreprises;
>
> *c*) les questions sur lesquelles portent leur lobbying.
>
> Nous recommandons d'interdire aux lobbyistes d'accepter de leurs clients une rémunération liée d'une manière ou d'une autre aux résultats du lobbying.

Cette recommandation est intéressante parce qu'au cours des audiences du comité, nombre de témoins ne voyaient aucun inconvénient à s'enregistrer, mais ils avaient quelques réserves pour ce qui ést de révéler le nom de leurs clients et l'objet de leur lobbying, sans mentionner les sommes en jeu. Cependant, comme l'a souligné le député de Nickel Belt, si nous disposons d'une telle liste, il importe de nous doter d'un système de contrôle pour la tenir à jour. Nous devons nous assurer que les renseignements sont à jour et précis. Nous demandons aux lobbyistes d'être très explicites sur l'objet de leur lobbying. Ils devraient peut-être divulguer la rémunération qu'il recoivent pour exercer leurs activités de lobbying.

• (1250)

Et voilà. Nous avons en main les recommandations que le comité fait au gouvernement sur l'enregistrement des lobbyistes, la définition exacte du lobbyiste et une définition du lobbying. Il me semble que la voie que le gouvernement doit suivre est toute tracée.

Comme je l'ai dit au début de mon discours, l'ombre qui plane sur cette institution, sur l'ensemble des institutions gouvernementales et, ce qui importe sans doute le plus, sur le gouvernement du Canada, doit être dissipée. Il le faut pour que nous puissions tous nous consacrer aux intérêts du Canada. En prenant immédiatement l'initiative de présenter une mesure législative qui s'inspirerait de ce rapport bien réfléchi, le gouvernement contribuerait à assainir le climat. On constaterait qu'il s'intéresse à la question et qu'il est disposé à agir. Heureusement, le gouvernement dispose maintenant d'un rapport très complet, approfondi et bien réfléchi sur lequel fonder une mesure législative qui, je l'espère, ne tardera pas.

M. Ravis: Monsieur le Président, je remarque que le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) aborde la question dans un esprit plutôt sectaire et intransigeant. Il me semble qu'on devrait nous reconnaître un certain mérite pour les résultats qui se manifestent aujourd'hui. C'est bien le gouvernement qui a créé le comité qui s'est penché sur cette question. C'est un signe des temps. Je ne crois pas que le gouvernement précédent se soit attaqué à cette question. On a formé un comité qui a déposé son rapport il y a seulement quelques semaines. Pour quelle raison le député de Kamloops—Shuswap demande-t-il pourquoi nous ne nous sommes pas attaqués à cette question? Nous venons à peine de terminer le rapport. L'encre est à peine sèche. Pourtant, le député affirme que nous devons passer à l'action de toute urgence. Je pense que l'on va très bientôt nous présenter un projet de loi sur le sujet.

M. Riis: Monsieur le Président, j'apprécie la question de mon ami. Il a fait une remarque pertinente. Les problèmes dont j'ai parlé en m'inspirant de coupures de presse toutes récentes qui font état de diverses allégations de trafic d'influence par des députés, des fonctionnaires et d'autres personnes, existent sans doute depuis l'époque de Sir John A. Macdonald. Quiconque étudie l'histoire ne manquera pas de relever les nombreux scandales qui ont fait tomber les gouvernements et qui ont changé le cours de l'histoire. Bien des gouvernements libéraux et conservateurs ont dû leur défaite à des scandales impliquant des lobbyistes. On peut facilement vérifier que le Nouveau parti démocratique et son prédécesseur, le CCF, réclament depuis des années l'adoption d'une telle loi. Nous la réclamons encore.

Je reconnais que le député a raison. Le premier ministre a promis qu'il agirait et on vient de terminer une étude. Toutefois, comme je l'ai dit, nous sommes ici depuis assez longtemps pour savoir que pour esquiver une question, il suffit de l'étudier. C'est une façon acceptable de s'occuper d'un problème et on donne l'illusion de faire quelque chose. J'espère que le député a raison et qu'on présentera bientôt un projet de loi. Il peut être assuré que si le projet de loi qui, espérons-le, sera bientôt présenté reflète cet excellent rapport du comité, les députés néo-démocrates et tous les autres députés, je crois, s'empresseront de l'adopter.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon honorable collègue. Un événement intéressant qui s'est produit récemment fut la présentation d'un projet de loi relatif à la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance. Je veux que le député se représente à quel point un registre des lobbyistes aurait contribué à rendre tout le processus beaucoup plus transparent. Lorsque les groupes de pression ont comparu devant le comité, je leur ai tous posé la même question. Je leur ai demandé si leur agence avait été embauchée pour exercer des pressions, afin que des modifications soient apportées à la Loi sur les brevets au sujet des médicaments d'ordonnance. Ils ont tous refusé de répondre. Ils ont invoqué le cinquième amendement. Personne n'était disposé à l'avouer.

Voici ce que je voudrais que le député me dise: Croit-il que si nous avions eu un programme d'enregistrement des lobbyistes, cela aurait contribué à rendre tout le processus de présentation d'un projet de loi au Parlement beaucoup plus transparent? Est-ce que cela n'aurait pas mis tout bonnement sur le qui-vive ceux qui s'opposent à pareilles modifications, leur permettant ainsi de faire des représentations au gouvernement avant même que celui-ci n'ait pu faire adopter le projet de loi au Parlement et avant qu'il n'ait eu recours à la méthode forte pour faire adopter le projet de loi par le comité?

M. Riis: Monsieur le Président, la question du député est des plus intéressantes. Il ne fait aucun doute, si l'on se fie aux résultats de sondages récents, que la majorité des Canadiens se méfient des modifications que l'on propose d'apporter à la Loi sur les brevets et dont est présentement saisi le comité permanent. Ils ont l'impression que cette mesure ne va pas servir leurs intérêts supérieurs et que ce projet de loi n'est pas bon puisqu'il ne va pas les aider. En fait, cette mesure est conçue tout spécialement pour aider les multinationales pharmaceutiques établies aux États-Unis. C'est l'impression qu'ont la plupart des gens. Nous le savons tous, les impressions sont très importantes en réalité. Si le lobbying s'était fait ouvertement, on aurait peut-être pu laisser une bien meilleure impression. J'ai relevé une pointe de cynisme dans les déclarations des médias concernant l'acceptation par une ancienne ministre libérale de la Consommation et des Corporations d'un poste de directrice d'un organisme représentant des sociétés pharmaceutiques étrangères établies au Canada. Je suppose que c'est parce qu'elle risque d'user de son influence auprès de l'administration voire de ses collègues d'autres provinces pour aider ces sociétés à arriver à leurs fins.

Article 21 du Règlement

Je tiens à remercier les députés pour leurs interventions. Je voudrais rappeler à tout le monde que dans les années 60, c'est un député néo-démocrate, M. Barry Mather, qui a été le premier à présenter un projet de loi sur le lobbying. Plus récemment, le député de Nickel Belt a présenté une mesure d'initiative parlementaire proposant la réglementation du lobbying. L'ancien député de Saint-Jean-Est, qui a quitté la Chambre dernièrement, a présenté une mesure d'initiative parlementaire visant à instaurer un système de lobbying. Le député de Gander—Twillingate (M. Baker) a également un projet de loi d'initiative parlementaire à ce sujet. Toutes sortes d'initiatives ont été prises au cours des ans par des personnes convaincues qu'il fallait absolument assainir la situation. Ces personnes, par leurs initiatives, ont dit qu'il fallait veiller à ce que la démocratie soit transparente au Canada et à ce que les activités du gouvernement soient transparentes, honorables et ouvertes. Le seul moyen d'y arriver consiste à instaurer un système nous permettant de préciser en quoi consiste le lobbying et ce qu'est un lobbyiste. Il faut instaurer un registre pour que tout se fasse au grand jour et que tout le monde puisse voir. De cette façon, on ne soupçonnerait pas que le trafic d'influence est une réalité dans ce pays. Le rapport du comité propose quelques mesures importantes pour mettre fin à une telle situation.

M. Andre: Monsieur le Président, je voudrais faire une mise au point, vu que l'on a fait quelques observations concernant le projet de loi C-22. Personnellement je n'ai jamais fait l'objet de lobbying de la part de la GCI, et à ma connaissance, mes collaborateurs non plus. Par contre, les pressions des Travailleurs canadiens de l'automobile, du Parti libéral du Canada et du Nouveau parti démocratique, à l'origine de quelque 300 000 lettres selon le député de Beaches (M. Young), ont été énormes. Puisque le public doit savoir ce qui se passe, je pense qu'il devrait savoir que je n'ai jamais fait l'ojet de lobbying de la part de la CGI ou de ses actionnaires ou employés, mais que, par contre, le NPD et nombre de ses organismes affiliés n'ont pas ménagé leurs efforts.

• (1300)

M. Riis: Je remercie le ministre de cette mise au point. Je répète que je ne veux nullement laisser entendre que le lobbying est mauvais ou sinistre. C'est une chose tout à fait appropriée. C'est une réalité de la vie. Nous voulons cependant que le lobbying se fasse d'une façon que tout le monde peut comprendre. Il faut savoir clairement qui sont les lobbyistes, comment les choses se passent, qui sont les clients et ce qui constitue du lobbying. Je remercie le ministre de ses observations. Je ne veux pas laisser entendre que le lobbying en soi par des députés, des organismes ou des groupes est mauvais ou à proscrire.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES RÉFUGIÉS

LA SITUATION DANS LES CAMPS PALESTINIENS AU LIBAN

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je suis renversé d'apprendre dans les médias que les Palestiniens assiégés et acculés à la famine, dans les camps de réfugiés de Bourj-al-Barajneh et de Chatila, au Liban, ont demandé à pouvoir consommer la chair de ceux qui sont morts, parce qu'il ne leur reste plus de chiens et de chats à manger.

On estime à 40 000 le nombre de Palestiniens, femmes, enfants et vieillards, qui tentent de survivre dans des conditions qui défient l'entendement et font douter de la compassion humaine. On fait pleuvoir sur eux les bombes et les missiles, et on les prive de nourriture et de médicaments. On interdit à la Croix Rouge internationale de pénétrer dans les camps. J'exhorte le gouvernement canadien à faire l'impossible pour faciliter l'entrée de la Croix Rouge dans ces camps, pour qu'elle puisse apporter les secours qu'elle pourra, afin d'alléger l'immense détresse de ces victimes de la guerre.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LE SORT DES PALESTINIENS DANS LES CAMPS ASSIÉGÉS AU LIBAN

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, ma déclaration va dans le sens de celle de mon collègue. Une tragédie aux proportions incommensurables se déroule dans une région déjà affligée par la misère et l'instabilité politique. Selon des témoins dignes de foi, on a réduit à l'état de bêtes des hommes, des femmes et des enfants en les obligeant, pour survivre, à se nourrir de chats, de chiens et de rats, dans les camps palestiniens assiégés du sud du Liban.

Compte tenu que ces camps sont placés sous la tutelle de l'ONU, j'exhorte vivement la Chambre et le gouvernement à se prévaloir de notre bonne réputation auprès de l'ONU pour réclamer de cet organisme qu'il s'emploie à faire lever le siège et à créer des canaux permettant d'assurer une aide humanitaire, sous forme de nourriture et de fournitures médicales à ces victimes sans défense.

A plus grande échelle, nous devons intensifier nos efforts en vue de trouver une solution juste à la question palestinienne, sous les auspices d'une conférence internationale de la paix.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE TRAITÉ D'EXTRADITION CONCLU ENTRE LE CANADA ET L'INDE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, il y a quelques jours, le gouvernement du Canada signait un traité d'extradition avec l'Inde. Le traité suscite certaines préoccupations voire même des inquiétudes parmi les Sikhs du Canada qui croient que ce traité pourrait être improprement utilisé contre certains d'entre eux. Ils veulent savoir comment le traité sera appliqué au Canada et s'assurer qu'il ne donnera lieu à aucun abus. Ils voudraient obtenir la garantie qu'on vérifiera l'exactitude des renseignements fournis au sujet de certaines personnes.

Ils sont inquiets parce qu'ils ont tenté par l'intermédiaire de dirigeants de leurs divers organismes et de leurs chefs religieux à de nombreux gurdwaras d'obtenir un entretien avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pour discuter cette question et d'autres problèmes connexes. Jusqu'ici, ils n'y sont pas parvenus. Alors que le ministre participe à des réunions avec de nombreux groupes culturels chaque mois depuis deux ans et demi, il refuse de s'entretenir avec les représentants des Sikhs. Je recommande instamment au ministre d'être plus franc au sujet de ses relations avec l'Inde et de consentir à s'entretenir immédiatement avec des représentants des Sikhs.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LES JEUNES—ON DEMANDE D'ACCROÎTRE SENSIBLEMENT LES FONDS DESTINÉS AU PROGRAMME DÉFI '87

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) n'a absolument pas tenu compte des revendications qui lui ont été faites par plusieurs groupes d'étudiants et par plusieurs organisations à but non lucratif qui voulaient avoir les formulaires de demande de participation à Défi '87 avant la fin de l'année 1986. La date limite du 6 mars 1987 a été annoncée trop tardivement et compliquera sérieusement la tâche des intervenants qui veulent promouvoir Défi '87 ou s'en prévaloir.

Pour les organismes à but non lucratif, leur planification devient difficile compte tenu de la date tardive de l'acceptation des projets, et pour les étudiants désireux de participer aux programmes, ce sera encore une fois la course aux parrains, la course aux documents nécessaires pour respecter la date limite du 6 mars. Une seule raison, inacceptable par surcroît, peut justifier cette situation: la diminution du montant accordé au programme Défi '87 par rapport à Défi '86, même si le ministre affirme le contraire en disant que le programme a le même budget que Défi '86. Où sont les 30 millions dévolus au recensement 1986 qui ont permis aux jeunes d'avoir un peu plus de travail pour l'été?

Je demande donc au ministre d'État (Jeunesse), à défaut d'avoir produit les demandes de participation plus tôt, d'accroître sensiblement les fonds destinés au programme Défi

'87, si ce ministre croit véritablement aux jeunes et surtout s'il comprend les problèmes d'emploi des jeunes.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, les plus récents indicateurs économiques démontrent que l'économie québécoise continue d'afficher une progression contenue et soutenue.

M. Malépart: A l'inverse des conservateurs!

M. St-Julien: Depuis septembre 1984, il s'est créé 164 000 nouveaux emplois au Québec par opposition au total de 40 000 emplois créés entre les élections de 1980 et 1984. Le taux de chômage est passé de 12.9 p. 100 en septembre 1984 à 10.8 p. 100 à l'heure actuelle. Le chômage total a fléchi de 54 000 personnes.

L'an dernier, les mises en chantier atteignaient leur niveau le plus élevé en dix ans. En 1986, les mises en chantier ont augmenté de 27 p. 100 contre 1985 et de 50 p. 100 contre 1984.

La proportion de familles québécoises vivant sous le seuil de la pauvreté est passée de 16.8 p. 100 en 1984 à 15.8 p. 100 en 1985. La production totale des scieries s'est accrue de 12 p. 100 en 1985 contre 1984. Au cours des neuf premiers mois de 1986, la production était de 9.2 p. 100 supérieure à celle enregistrée au cours de la même période en 1985.

Monsieur le Président, l'économie du Québec et de l'Abitibi se porte très bien.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'UTILISATION D'ESSENCE AU PLOMB DANS LES VOITURES—LES DANGERS POUR LA SANTÉ

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, les articles de périodiques et de journaux continuent de souligner que le plomb dans l'air, dans l'eau et dans les aliments est gravement nocif pour la santé des gens, et notamment des jeunes. Le plomb s'accumule en effet dans les tissus du cerveau, retarde la croissance, endommage le système nerveux et est cause d'hypertension et d'anémie. Nous continuons pourtant à laisser un des plus grands agents de pollution par le plomb, l'automobile, consommer de l'essence au plomb.

Le Canada permet l'utilisation d'essence au plomb dont la teneur moyenne en plomb est trois fois supérieure à celle qui est autorisée aux États-Unis et 20 fois supérieure à celle qui est autorisée en Europe. Cessons de nous traîner les pieds. Accélérons la conversion des utilisateurs d'essence au plomb à l'essence sans plomb. Notre santé et celle de nos enfants valent beaucoup plus qu'une voiture désuète.

Article 21 du Règlement

L'IMMIGRATION

L'ADMISSION D'IMMIGRANTS APPARTENANT À LA CATÉGORIE DE LA FAMILLE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, la famille est la pierre angulaire de notre politique de l'immigration. Elle aide l'immigrant à s'adapter et tisse des liens naturels qui renforcent la trame sociale du Canada. Les Canadiens, depuis des années, veulent une définition plus souple de cette institution. Bon nombre se sentent douloureusement lésés quand ils apprennent que nos règlements sur l'immigration interdisent la venue de toute personne autre que le conjoint, les parents agés et les enfants mineurs.

En 1985, le congrès du Nouveau parti démocratique a préconisé une politique de l'immigration embrassant tous les proches parents y compris l'ensemble des enfants. En 1986, le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a déposé au Parlement une série de recommandations, adoptées à l'unanimité, dans lesquelles il propose d'élargir la notion de la famille. Il a demandé qu'une nouvelle classification de la «famille aidée» soit établie, afin d'inclure les enfants ou les frères et les soeurs de tous âges, mariés ou non, que cette classification accorde davantage de points au critère de proche parent et que la question de l'emploi ne soit plus éliminatoire.

En octobre, le ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner) a déclaré qu'il engagerait des discussions sur cette catégorie de la famille aidée. Je lui demande donc d'ouvrir ces discussions maintenant pour que les nouveaux règlements entrent en vigueur d'ici à la fin de 1987.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT—LA TENEUR DE L'AVANT-PROJET DE LOI

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, les Canadiens sont conscients de l'importance des questions environnementales pour la qualité de la vie future au Canada et sur la planète. Les habitants de Parkdale—High Park se sentent particulièrement touchés par ces questions. La proximité du lac Ontario et de la rivière Humber nous ont rendus particulièrement sensibles aux questions de qualité de l'eau et nous nous inquiétons des effets à long terme des pluies acides, des PCB et du danger éventuel du plomb libéré par les systèmes d'échappement des automobiles pour la santé de nos enfants.

L'avant-projet de loi présenté récemment par le ministre de l'Environnement (M. McMillan) dénote une attitude réaliste et positive envers le contrôle des produits chimiques toxiques; il renferme des normes pour la protection de l'environnement et nous fait franchir de grands pas vers le règlement des problèmes de qualité de l'air, du sol et de l'eau, ce qui nous promet un avenir meilleur.

Je demande instamment à mes collègues de profiter de l'occasion qui leur est donnée de travailler avec le ministre en donnant force de loi à ses propositions et j'invite tous les députés à se joindre au gouvernement dans sa lutte pour la protection et l'amélioration de la qualité de la vie des prochaines générations.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

L'ANNONCE DE MISES À PIED

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le 26 novembre 1985, M. Derek Rance, le président de la Société de développement du Cap-Breton, a déclaré qu'il était nécessaire de mieux rentabiliser les charbonnages, mais que cela ne se ferait pas aux dépens des travailleurs. Or, dix-sept hommes qui travaillent aux quais de chargement de charbon situés dans ma circonscription ont été avisés que leur emploi serait supprimé d'ici avril. Ils viendront s'ajouter à 17 autres qui ont été mis à pied jusqu'à nouvel ordre. Tous ces hommes étaient à l'emploi de la Société depuis dix ans ou plus. Ils ont des maisons et des familles et la Devco et le Cap-Breton représentent une part importante de leur vie.

La Devco prévoit également mettre à pied 240 autres travailleurs cette année et le même nombre l'année suivante. Le gouvernement, qui prétend avoir créé des centaines d'emplois sur l'Île du Cap-Breton, en supprime des milliers en réalité. M. Rance reçoit ses directives du gouvernement et celles-ci doivent être modifiées. Il ne devrait pas y avoir de mises à pied à la Devco, surtout si l'on tient compte des déclarations récentes du ministre des Mines et de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse selon lesquelles cette province aurait besoin à l'avenir d'un million de tonnes de charbon de plus.

* * *

• (1410)

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA NÉCESSITÉ DE MODERNISER L'ÉQUIPEMENT

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai eu récemment le plaisir et l'honneur de rendre visite à 312 membres des Forces armées de ma circonscription qui sont en garnison à Lahr et à Baden Soligen, en Allemagne de l'Ouest. Il était parfaitement évident partout où je suis allé que tous les effectifs des Forces armées canadiennes y sont tenus en grande estime. Ce qui pouvait facilement passer inaperçu, toutefois, c'est la réputation de plus en plus grande de la technologie canadienne. Nos activités de recherche et de développement, nos installations et nos programmes innovateurs de formation et notre réputation auprès des pays de l'OTAN qui ont déjà des militaires en stage de formation à Goose Bay n'en constituent que quelques exemples.

Nous devons garder cette réputation et insister pour que les entreprises canadiennes demeurent à l'avant-garde des techniques de pointe dont ont besoin le Canada et les autres pays de l'OTAN. Les chefs de file en la matière seront sans contredit les excellentes entreprises installées dans la circonscription de London—Middlesex.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'EXAMEN DE L'IMPACT DES VOLS À BASSE ALTITUDE SUR L'ENVIRONNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, des recommandations préliminaires découlent du Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement qui se poursuit au Labrador et au Québec au sujet des vols à basse altitude. La Commission d'évaluation environnementale a recommandé que le nombre annuel de sorties à basse altitude à partir de Goose Bay ne dépasse pas celui de 1986 tant que la Commission n'aura pas soumis ses recommandations et qu'il n'y aura pas eu de décision concernant leur application.

La Commission recommande aussi que le MDN s'impose des restrictions sur les altitudes minimales dans certaines régions et aux dates indiquées par la Commission. Ces restrictions devront être précisées et améliorées à la suite d'entretiens directs entre le MDN et les représentants des populations concernées. Elle recommande encore que le MDN installe une ligne d'appel libre au centre de communications militaire de Goose Bay et qu'il rende le numéro public, afin que les personnes qui ont l'intention de circuler dans la région puissent prévenir les autorités à Goose Bay et éviter que des avions leur passent au-dessus de la tête.

Je prie le gouvernement, en particulier le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) et le ministre de l'Environnement (M. McMillan), de veiller à ce que ces recommandations préliminaires soient mises en oeuvre. Quant à la recommandation nº 3, le numéro de libre appel, je fais remarquer que, en réalité, il revient aux autorités militaires de faire savoir aux autochtones où auront lieu les vols, et non aux autochtones de s'en enquérir. C'est là une partie du problème.

* * *

L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE

LA CRÉATION D'EMPLOIS À EDMONTON

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, l'industrie aérospatiale se porte bien dans l'ouest du Canada, et notamment à Winnipeg. La Northwest Industries d'Edmonton est une société qui a vraiment réussi et qui continue à montrer que le gouvernement s'efforce de faire progresser le Canada dans la technologie de pointe, surtout dans le domaine aérospatial.

Le contrat pour les CF-18 entraînera la création de pas moins de 125 nouveaux emplois à Edmonton. Grâce à ce contrat et à d'autres, la société Northwest Industries poursuivra sa croissance et son expansion pendant 20 ans au moins, ce qui renforcera la situation économique de Edmonton et apportera des connaissances spécialisées dont profiteront tous les Canadiens.

Les citoyens de Edmonton sont fiers de la Northwest Industries. Pendant les deux prochaines décennies, le niveau de production continuera à augmenter dans le secteur aérospatial, et nous sommes fiers d'être engagés dans ce secteur vital. L'Alberta est représenté dans ce secteur en pleine expansion,

Article 21 du Règlement

et nous continuerons à être les chefs de file dans cette technologie. Le gouvernement s'occupe de l'Alberta.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LA DEMANDE DE DIMINUER LA QUANTITÉ DE MUSIQUE «COUNTRY» CANADIENNE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'attire votre attention et celle de tous les députés sur une demande au CRTC de l'Association canadienne des radiodiffuseurs qui, si elle est approuvée, diminuera de 50 p. 100 la quantité de musique «country» canadienne sur nos ondes, la faisant passer de 30 à 15 p. 100. Je trouve cette proposition tout à fait inacceptable.

Les artistes canadiens dépendent des redevances de la radio pour leur survie. Sans ces recettes, ces artistes ne pourraient plus supporter les gros frais de production et n'auraient pas d'autre possibilité que d'abandonner leur carrière. A l'Île-du-Prince-Édouard, comme dans beaucoup d'autres régions, la musique country constitue un élément important de notre identité culturelle.

J'ai reçu des lettres et des instances de groupes comme Ellis Family Band, *Songwriter's Association* de l'Île-du-Prince-Édouard et Islander Records, tous opposés à cette proposition. J'espère que le CRTC suivra leur conseil et rejettera cette demande mal venue.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'OBJECTIF PRINCIPAL—LE MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, cinq aspects importants de la vie dans les Forces armées ont fait l'objet ces derniers temps d'un examen extrêmement minutieux. Ce sont le rôle de la femme au combat, l'exclusion des homosexuels, le maintien de la retraite obligatoire, la reconnaissance de l'union libre, et le maintien des normes physiques et médicales en matière d'emploi.

• (1415)

Il est normal que nos Forces armées tiennent compte des normes fixées par la Charte des droits et des libertés. Cependant, il ne faut absolument pas que nos Forces armées soient tenues d'apporter des changements susceptibles de réduire leur capacité de défense. Elles doivent avoir pour premier objectif d'assurer la sécurité nationale. Elles ont une tâche déjà bien assez difficile sans que le Parlement ou le gouvernement la rende impossible. Notre défi consiste à trouver autant que possible un équilibre entre les droits des particuliers et l'efficacité de nos Forces. Les programmes que le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) a annoncés démontrent bien qu'il est possible de trouver un équilibre entre la justice et le réalisme.

[*Français*]

LES DOUANES ET L'ACCISE

ON DEMANDE LE RETRAIT DU TARIF DE 30 P. 100 AFFECTANT LES IMPORTATIONS D'ARBRES

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, les producteurs d'arbres de Noël canadiens n'ont encore rien entendu du ministre des Finances (M. Wilson) au sujet du tarif de 30 p. 100 sur les importations américaines.

La semaine dernière, suite à une réunion regroupant les producteurs du Canada et des États-Unis, les producteurs américains ont décidé d'entreprendre des démarches afin de mettre en place des mesures de représailles contre les importations canadiennes.

Si le ministre des Finances n'agit pas avant le 2 mars, il risque de mettre en péril une industrie canadienne qui vaut près de 90 millions de dollars et tout cela pour punir l'industrie américaine qui n'en vaut que quelque 3 millions de dollars.

Ce tarif de 30 p. 100 contre les importations américaines était mal pensé et le ministre des Finances devrait le retirer immédiatement avant que les Américains à leur tour ne décident de réagir en imposant un tarif semblable, ce qui amènera des temps difficiles et des pertes d'emplois chez les producteurs canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

LA LIBÉRATION SOUS SURVEILLANCE OBLIGATOIRE—LE REFUS D'UN DÉTENU DE RÉVÉLER SA PROCHAINE ADRESSE

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, le *Sun* de Toronto rapporte aujourd'hui qu'un prisonnier condamné pour viol et sur le point d'être libéré sous surveillance obligatoire refuse de révéler à la police métropolitaine l'endroit où il a l'intention de vivre. La police tient cet individu pour particulièrement dangereux, car alors qu'il se trouvait en congé d'une journée en 1980, il en avait profité pour violer une femme à Montréal. Pourtant, le directeur du pénitencier de Warkworth pousse l'audace jusqu'à dire que cette absence d'adresse n'est qu'une difficulté temporaire. Cet individu a-t-il perdu tout sens de ses responsabilités envers les Canadiens? Apparemment, les criminels condamnés ont plus de droits que les Canadiens respectueux des lois.

Si cet individu n'a pas d'adresse, il ne devrait pas être remis en liberté. Il faut protéger les Canadiens contre les éléments violents de notre société. J'exhorte le gouvernement à examiner cette affaire sans tarder et à réprimander sévèrement ceux qui sont responsables de ce problème.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA SURVEILLANCE DES CHALUTIERS FRANÇAIS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Pêches et Océans. Hier, le ministre a déclaré à la Chambre des communes qu'il appréciait l'initiative prise par les habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon pour empêcher la France de faire de la surpêche. Il a dit que le moment venu nous verrions que le Canada pouvait faire preuve de fermeté.

Hier, en témoignage de sa reconnaissance, le gouvernement canadien a patrouillé dans l'océan atlantique, il a repéré non pas un, mais six chalutiers-usines français qui faisaient de la surpêche et il est parti sans demander son reste. Puis il a repéré un bateau de 30 mètres, de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui était tout seul. Il a alors retrouvé tout son courage et renvoyé ce bateau au port. C'est arrivé dans ma circonscription.

Quand le Canada commencera-t-il à traiter les chalutiers-usines de France, qui dépassent leur quota de 20 000 tonnes métriques, de la même façon qu'il traite les bateaux de Terre-Neuve, le bateau de Saint-Pierre-et-Miquelon et ceux des autres provinces de l'Atlantique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre suppléant des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le moment est venu. Aujourd'hui même, nous allons avertir la France que nous avons des raisons de croire que ses bateaux pêchent plus que les 6 400 tonnes de morue qu'ils sont autorisés à prendre dans la division 3PS. Nous allons l'avertir de ce problème cet après-midi. Nous lui signalons qu'elle a la responsabilité de mettre un terme à cette surpêche et de respecter les exigences concernant la protection des stocks. Nous lui disons que si elle ne tient pas compte de ces exigences, les privilèges portuaires lui seront retirés. Voilà ce que nous faisons.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: A propos, du chalutier de pêche fraîche, *La Goellette*, de Saint-Pierre-et-Miquelon, mesure environ 110 pieds. Il est autorisé à pêcher dans le Golfe du Saint-Laurent. Nous avons un observateur sur ce bateau et nous avons de bonnes raisons de croire qu'il a dépassé son quota pour les prises fortuites. Les autres espèces qu'il peut prendre pendant qu'il pêche la morue ne doivent pas dépasser 1 p. 100 de ses prises. Nous avons des raisons de croire qu'il a excédé cette limite et enfreint nos règlements. Tout comme nous intentons des poursuites contre les bateaux canadiens qui le font, et c'était le cas l'année dernière, nous allons en intenter contre ce bateau s'il s'avère qu'il a enfreint nos règlements. Nous faisons respecter notre zone économique de 200 milles.

• (1420)

M. Tobin: Monsieur le Président, quand on pose des questions à ce ministre, on a l'impression de jouer dans un film d'Abbott et Costello.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Lou! Lou!

LA REPRÉSENTATION DE TERRE-NEUVE AU SEIN DU CABINET

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement canadien a-t-il arrêté un bateau de Saint-Pierre-et-Miquelon alors qu'il refuse de s'en prendre aux chalutiers-usines de France? Ce matin, à Saint-Jean de Terre-Neuve, le ministre suppléant des Pêches a divulgué la teneur d'une lettre dans laquelle le premier ministre lui dit ceci: «Je tiens à assurer aux Terre-Neuviens, par votre entremise, qu'ils peuvent compter sur vous . . . je suivrai vos conseils . . . vous jouerez un rôle de premier plan dans cette affaire . . . je vous demanderai votre avis». Les Canadiens de Terre-Neuve et du Labrador se demandent pourquoi le premier ministre a jugé bon d'écrire cette lettre deux ans après les élections. Terre-Neuve n'était-elle pas représentée au cabinet au cours des 24 derniers mois? Avez-vous touché un salaire de ministre? Qu'avez-vous fait pour le mériter tout à coup, à la suite de l'accord canado-français?

L'hon. John C. Crosbie (ministre suppléant des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député change de sujet car il sait que nous avons, pour la première fois, fait respecter les limites de pêche. Nous avons des observateurs sur chaque bateau étranger autorisé à pêcher dans notre territoire. Les libéraux ne l'avaient pas fait. Nous avons acheté un hélicoptère bimoteur pour la surveillance en haute mer. Les libéraux ne l'avaient pas fait. Nous avons armé nos patrouilleurs et nous serons armés pour arraisonner les bateaux. Les libéraux ne l'ont pas fait. Ceux qui se montrent si belliqueux dans l'opposition étaient prêts à lécher les bottes de tout le monde lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Depuis que je suis au cabinet j'ai contribué à la signature de l'accord de l'Atlantique, dans l'intérêt de Terre-Neuve, au fonds pour la mise en valeur des ressources sous-marines de Terre-Neuve . . .

Des voix: Règlement.

M. Crosbie: . . . J'ai aidé ma province à obtenir de l'aide pour la mine d'or Hope Brook. Je l'ai aidée à obtenir de l'aide pour les pêcheurs côtiers. J'ai organisé l'achat de bateaux pour la pêche. J'ai toute une liste de réalisations, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Essayez encore, Tobin.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Je vais vous dire ce que les libéraux n'ont pas fait. Nous n'avons pas bradé les intérêts des Canadiens de Terre-Neuve et du Labrador par manque de fermeté. Nous n'avons pas essayé de compenser notre manque de courage par des fanfaronnades. Les libéraux n'ont pas fait ce genre de choses.

LE TRAITÉ FRANCO-CANADIEN DE 1972—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, comment le gouvernement persiste-t-il à affirmer que le dilemme dans lequel il se trouve, à cause de son manque de fermeté, a été causé par le traité de 1972, alors que son collègue et ami, qu'il a vu vendredi dernier, le premier ministre de Terre-Neuve, a répondu ce matin de la façon suivante à la lettre du premier ministre:

> Je suis préoccupé par le passage de la lettre du premier ministre où il semble insinuer qu'il existe un rapport entre le traité de pêche de 1972 et l'obligation du Canada de fournir de la morue à la France. L'article 2 du traité en question n'oblige pas le Canada à offrir de la morue dans une zone de pêche donnée . . .

Pourquoi avez-vous cédé?

L'hon. John C. Crosbie (ministre suppléant des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je n'ai pas reçu de réponse du premier ministre de Terre-Neuve. Celui-ci est peut-être un ami intime du député qui vient de poser la question, et il lui a probablement donné une lettre ou une opinion en réponse à la lettre du premier ministre. Jamais un membre du Cabinet n'a fait une aussi belle lettre. Le premier ministre a dit que l'issue de cette négociation doit servir les intérêts des habitants de Terre-Neuve et de la région de l'Atlantique: «ou alors nous ne conclurons pas de marché». C'est bien fait, na!

Des voix: Bravo!

L'ATTRIBUTION D'UN QUOTA DE MORUE À LA FRANCE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, nous savons, depuis la réunion extraordinaire des premiers ministres provinciaux l'autre jour, qui n'a pas participé à la décision en vue d'attribuer un quota de morue dans la zone située à l'est et au nord-est de Terre-Neuve. Les Canadiens veulent savoir qui a décidé d'attribuer, pour la première fois de notre histoire, un quota de morue aux Français au nord de Terre-Neuve, au large des côtes du Labrador. Ma question s'adresse au ministre des Pêches suppléant. Y est-il pour quelque chose et a-t-il averti le gouvernement de Terre-Neuve?

[*Français*]

Et le député de Manicouagan était-il en faveur du quota pour sa région, donné aux Français aussi?

L'hon. John C. Crosbie (ministre suppléant des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, c'est de la folie!

• (1425)

[*Traduction*]

Quant à savoir qui a pris part aux discussions du 13 au 16 janvier, des représentants du gouvernement de Terre-Neuve ont participé à toutes les négociations avec la France dans cette affaire. Il a été convenu par toutes les parties présentes—et eux également—que le Canada devrait offrir à ce moment-là aux pêcheurs de Saint-Pierre-et-Miquelon 3 000 tonnes de poisson dans le golfe du Saint-Laurent, conformément à nos obligations en vertu de l'abominable traité de 1972 conclu par le gouvernement libéral précédent, ainsi que 3 000 tonnes de morue dans la division septentrionale 2GH, située tout à fait au nord, entre le Labrador et le Groënland. Ce quota de 3 000 tonnes dans la division 2GH a été décidé par les conseillers qui étaient présents et par le représentant de Terre-Neuve, qui était présent également. Dans l'accord suivant, on a décidé d'accorder 3 200 tonnes, soit à peine 200 tonnes de plus. Voilà qui répond à la question du député.

J'ajoute que tandis je joue le rôle de ministre, le député, pour sa part, joue tout simplement la comédie.

M. Baker: Autrement dit, le ministre approuve l'attribution, pour la première fois, d'un quota aux Français au nord de Terre-Neuve. Ils ont également obtenu un quota sur la côte ouest de cette province. La flotille française pêche également au sud de Terre-Neuve. Les bateaux de pêche français sont partout.

LA POSITION DU MINISTRE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Je veux poser une question au ministre suppléant des Pêches et des Océans. Nous savons tous qu'il essaie d'apprendre le français. Ne comprend-il pas que les pêcheurs de Terre-Neuve n'approuvent pas sa conception de «l'immersion française»? Pourquoi a-t-il approuvé cet accord?

L'hon. John C. Crosbie (ministre suppléant des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, les agriculteurs qui sont parmi nous aujourd'hui savent sans doute dans quoi le député est immergé.

[*Français*]

Vous êtes fou!

[*Traduction*]

Nous ne serons pas encerclés de tous côtés par les chalutiers français puisque, comme je viens d'en informer la Chambre, si la France décide de ne pas tenir compte des exigences de protection des stocks de poisson dans la division 3PS, nous supprimerons pour la première fois, y compris au cours des vingt dernières années—et nous savons qui était au pouvoir pendant presque toute cette période—les privilèges portuaires des bateaux français. A l'heure actuelle, ils n'ont déjà pas le droit de transférer le poisson dans un port de Terre-Neuve. Si les pêcheurs de Saint-Pierre et Miquelon ont besoin de notre aide pour mettre un terme à la surpêche, ils l'obtiendront car nous sommes beaucoup plus énergiques que nos prédécesseurs ne l'ont jamais été.

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et porte sur les négociations entre le Canada et la France. Je suis certain que les autres Canadiens ne trouvent pas cette question aussi amusante que les ministériels.

Le ministre suppléant des Pêches affirme que c'est lui qui dirigera les négociations. D'autre part, le premier ministre a dit qu'un ministre de Terre-Neuve participerait activement aux négociations, mais qu'elles seraient dirigées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Pêches et des Océans. Le vice-premier ministre peut-il préciser à la Chambre qui, d'après le gouvernement, est responsable de ce bradage?

L'hon. John C. Crosbie (ministre suppléant des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, il n'y a pas de bradage. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dirigera les négociations, comme il le fait toujours dans le cas de négociations internationales. Le ministre des Pêches et des Océans et moi-même participerons activement aux négociations. Il n'y pas eu de bradage et il n'y en aura pas. Il n'y aura pas de capitulation. Il faut cependant se demander quelle est la positon du Nouveau parti démocratique dans cette affaire. L'honorable Rambo Broadbent a parlé d'action armée. Est-ce que cela reflète encore la politique du Nouveau parti démocratique?

• (1430)

LA PARTICIPATION DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais poser la deuxième partie de ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le premier ministre a signalé que les gouvernements provinciaux seraient des participants à part entière dans les négociations et qu'ils seraient consultés. Le secrétaire d'État peut-il dire à la Chambre pourquoi le premier ministre a dit que le gouvernement permettrait encore à la France de pêcher la morue dans la zone du nord même si cela a tellement déplu aux habitants de Terre-Neuve et des autres provinces de l'Atlantique? Pourquoi ce bradage continuera-t-il même si le premier ministre a garanti que l'on tiendrait compte du point de vue des habitants de ces régions?

L'hon. John C. Crosbie (ministre suppléant des Pêches et des Océans): Monsieur le Président . . .

M. Rodriguez: Crosbie, rasseyez-vous. Vous a-t-on demandé quelque chose?

M. Crosbie: . . . le député qui a posé la question était sans doute ailleurs, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous sommes heureux qu'il soit de retour à la Chambre vu ces excellentes contributions . . .

Des voix: Bravo!

M. Blackburn (Brant): A d'autres!

M. Crosbie: Monsieur le Président, les députés d'en face ne veulent pas écouter les réponses. Ils aiment mieux les sous-entendus, les médisances, les attaques et la comédie.

Le fait est qu'il n'y a pas eu de bradage. Le gouvernement de Terre-Neuve lui-même est d'accord pour une allocation de 3 000 tonnes dans la division 2GH. Il y aura peut-être une autre allocation, mais peut-être pas.

Comme le dit le premier ministre, il n'y aura rien d'autre à moins que la France n'accepte l'arbitrage obligatoire pour déterminer la frontière dans la zone controversée et à moins que le problème de la surpêche ne soit résolu et qu'un quota raisonnable soit fixé pour la zone 3PS sur la côte sud de Terre-Neuve. C'est ce que le premier ministre a dit. C'est ce qu'il voulait dire. C'est ce qui va se faire. Il n'y aura pas de bradage.

LA CONSULTATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, je suppose que je dois adresser ma question au ministre suppléant des Pêches et des Océans. Elle porte à nouveau sur les consultations avec les provinces.

Le ministre pourrait-il nous préciser pourquoi le gouvernement n'écoute pas les premiers ministres des provinces de l'Atlantique? Pourquoi fait-il la sourde oreille à leurs recommandations? Peut-il répondre à cette question de façon calme et rationnelle, plutôt que d'agir comme un clown?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. John C. Crosbie (ministre suppléant des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, personne n'accusera jamais le député d'avoir l'intelligence voulue pour être un clown.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Il n'est pas nécessaire d'être intelligent pour être un clown.

M. Blackburn (Brant): Parlez-nous en, Rambo.

M. Crosbie: Ce sont les premiers ministres provinciaux eux-mêmes qui, lors de leur conférence de lundi, à Toronto, ont proposé que l'accord provisoire, le seul faisant l'objet de négociations, soit réexaminé. Nous prenons des dispositions en ce sens. Le ministre des Pêches et des Océans doit rencontrer ses homologues des cinq provinces de l'Est, lundi, à Moncton, à cette fin. Des fonctionnaires chargés d'entreprendre cette révision se réunissent aujourd'hui à Halifax. Nous sommes tout à fait disposés à faire ce que les premiers ministres souhaitent et à réviser cet accord.

Le premier ministre a garanti au gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, au secteur de la pêche et aux représentants syndicaux qu'ils participeraient continuellement . . .

Des voix: Règlement!

Des voix: Asseyez-vous.

M. Ouellet: Quelle réaction stupide. Démissionnez!

M. Blackburn (Brant): Vous êtes un fumiste.

M. Ouellet: Vous êtes la honte de la Chambre.

M. le Président: La députée de Mount Royal.

M. Crosbie: Y-a-t-il d'autres questions, monsieur le Président?

M. Ouellet: Quel ministre stupide. Vous êtes la honte du Parlement.

M. Crosbie: Vous ne m'avez pas posé de question depuis une éternité.

M. le Président: Je demande aux députés de se calmer suffisamment pour entendre la prochaine question et l'échange qui s'ensuivra; ils porteront, sauf erreur, sur une question différente. La parole est à la députée de Mount Royal.

Questions orales

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

LA VENTE DE TÉLÉGLOBE CANADA À MEMOTEC DATA—LES ACTIONS TRANSIGÉES DANS LES BOURSES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, la ministre d'État (Privatisation) a annoncé hier la vente de Téléglobe Canada. Un nuage malheureusement vient d'assombrir l'adjudication de ce marché à Memotec Data. Quoique Memotec n'ait été informée qu'hier qu'elle avait décroché ce marché, ses actions ont fait l'objet d'opérations louches à la Bourse de Montréal et à la Bourse de Toronto dans la semaine qui a précédé l'annonce de la vente.

Est-ce que la ministre va effectuer immédiatement une enquête pour savoir qui au gouvernement, qui dans les sociétés d'État ou qui au personnel du ministre ou du ministère ont connu le nom de l'adjudicataire, et quand? Est-ce que la ministre veut s'engager à communiquer à la Chambre les renseignements qu'elle réunira?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, d'après la Loi sur les corporations commerciales canadiennes, c'est le directeur qui a la charge de faire enquête sur ces questions puisque Memotec est une société de régime fédéral. Cela fait l'objet d'une enquête active et le directeur prendra les mesures qui s'imposent si ses recherches lui en indiquent l'opportunité.

LE RENSEIGNEMENT SUR LA VENTE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, il ne s'agit pas nécessairement d'une fuite vers l'extérieur, ce qu'on redoute, c'est le plan interne. Ma question supplémentaire s'adresse encore une fois à la ministre d'État (Privatisation). Pourquoi la ministre n'a-t-elle pas retardé l'annonce de cette vente, puisque les ventes à la Bourse étaient connues il y a une semaine? Pourquoi n'a-t-elle pas laissé faire l'enquête au lieu de continuer la vente, et de permettre que soit salie la réputation d'une société réputée? Est-ce que la ministre, qui est censée être la seule au courant . . .

Des voix: La question!

Mme Finestone: . . . de cette vente, veut s'engager à découvrir qui, où, quand, pourquoi et comment le renseignement est sorti? Il y a eu des transactions avant même que la nouvelle ne soit annoncée.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, simplement pour permettre à la députée de comprendre la procédure suivie dans ce genre de choses, je lui expliquerai qu'il est de pratique courante qu'une bourse effectue une enquête non pas après une vague de spéculation, mais après qu'il y a eu vague de spéculation et annonce. Cela déclenche automatiquement l'enquête dont mon honorable collègue a parlé. Parmi les questions qui vont être examinées, il y a celles dont la députée a parlé.

Il s'agit là d'une question de pratique courante pour la bourse, comme cela se fait souvent lorsque pareille chose se produit, mais je prends, moi, l'affaire au sérieux. J'ai demandé à ma sous-ministre de rencontrer le président de la Bourse ce matin, et elle l'a fait. On nous a promis que l'affaire serait accélérée. Nous comptons que les résultats en seront annoncés à bref délai. Ils vont prendre les mesures suggérées par la députée. Permettez-moi de dire également à quel point cette transaction a été bien accueillie.

Des voix: Bravo!

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LA *SYDNEY STEEL CORPORATION*—LES ACHATS DE RAILS PAR LE CANADIEN NATIONAL

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Lorsque le premier ministre s'est présenté à la députation dans l'élection partielle de Central Nova, on rapporte qu'il a déclaré qu'Ottawa, et je cite ses paroles fidèlement, devrait utiliser «son influence colossale» auprès du ministère d'Approvisionnements et Services et des Chemins de fer nationaux du Canada au profit des industries de cette région, la Nouvelle-Écosse. La fin de semaine dernière, le ministre du Revenu national a annoncé aux conservateurs de Nouvelle-Écosse que le CN avait consenti à acheter des rails à la société *Sydney Steel Corporation*. Le gouvernement peut-il le confirmer? Dans la négative, va-t-il au moins s'engager à ce que le CN garantisse l'achat de rails à la société Sysco, afin qu'on puisse procéder à la phase II de modernisation?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux de constater l'intérêt récent que le député porte à cette affaire. Naturellement, le CN a accepté d'acheter des rails à la Sysco. Le CN est le principal acheteur de rails de la Sysco depuis de nombreuses années. Sous notre gouvernement, il continuera à en être l'un des principaux acheteurs, sinon le principal.

Je peux annoncer à la Chambre que probablement aujourd'hui, et certainement dans quelques heures, le CN va conclure un protocole d'entente avec la Sysco sur son approvisionnement habituel en rails ordinaires au carbone, à faible alliage et en alliage, à condition que la qualité soit bonne, les prix concurrentiels et la livraison garantie, à partir de l'année de commande qui commence au 1er août. Lorsque la Sysco fabriquera des rails à champignons traités thermiquement conformes aux spécifications du CN, elle recevra les commandes de celui-ci dans les mêmes conditions pour ce type de rails. Les prix seront négociés annuellement . . .

Des voix: Silence!

• (1440)

LE CONSEIL DU TRAVAIL DU CAP-BRETON—LA RÉUNION DEMANDÉE AU PREMIER MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Le conseil du travail du Cap-Breton se préoccupe beaucoup de la modernisation de la Sysco, des licenciements de la Devco et des autres problèmes industriels de la région du Cap-Breton. Le conseil a envoyé un télégramme au premier ministre pour demander à le rencontrer lorsqu'il ira au Cap-Breton à la fin de la semaine pour l'ouverture des jeux d'hiver. Le vice-premier ministre peut-il répondre au conseil du travail et lui donner l'assurance que le premier ministre prévoira une réunion avec les représentants des travailleurs du Cap-Breton, afin de parler de tous ces très graves problèmes?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député a déjà appris les mesures prises par le ministre des Transports en vue de conclure un accord avec la Sysco pour l'approvisionnement habituel en acier pour rails. J'ai eu l'occasion de rencontrer des travailleurs de cette société, et les syndicats concernés de cette région. Ils se sont déclarés satisfaits par ce genre d'accord. Je ne suis pas au courant de l'invitation qui a été faite. L'honorable ministre du Revenu national a certainement rencontré les travailleurs, comme l'honorable ministre des Transports et moi-même. Je suis sûr que si l'occasion se présente, le premier ministre serait disposé à les rencontrer également.

M. Rodriguez: Je vous enverrai une copie du télégramme.

* * *

[*Français*]

TÉLÉGLOBE CANADA

LA PRIVATISATION—ON DEMANDE SI DES MESURES ONT ÉTÉ PRISES POUR EMPÊCHER QUE DES PROFITEURS NE BÉNÉFICIENT D'INFORMATION PRIVILÉGIÉE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre responsable de la privatisation de la société Téléglobe et porte sur l'enquête en cours menée par le *Toronto Stock Exchange* et la Bourse de Montréal, enquête reliée à la spéculation sur les actions de Memotec. Monsieur le Président, je demande à la ministre si, avant d'annoncer la décision de vendre Téléglobe à Memotec, elle a pris les mesures pour s'assurer de façon formelle qu'aucune des personnes qui détenaient de l'information privilégiée au sein du gouvernement ou de l'administration publique n'avaient, soit directement soit indirectement, profité de cette information privilégiée pour acheter des actions de la société Memotec?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, je ne surveille pas mes fonctionnaires tout le temps pour m'assurer qu'ils font leur travail, parce je sais qu'ils le font.

Le gouvernement a pris la décision de vendre Téléglobe à Memotec après la fermeture du marché mardi soir. Il en a immédiatement informé les bourses. Le gouvernement n'avait absolument rien décidé avant ce moment-là. Notre ministère a fait le nécessaire, comme d'habitude, pour s'assurer que tout se passe d'une façon très discrète et très sûre.

[*Français*]

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, si aucune enquête n'a été faite, on ne peut connaître la vérité, et j'aimerais demander ceci à la ministre.

[*Traduction*]

La ministre dira-t-elle à la Chambre si elle a déjà transmis aux bourses de Toronto et de Montréal une liste de toutes les personnes, au sein du gouvernement ou de la fonction publique, qui savaient que le gouvernement allait recommander l'achat de Téléglobe par Memotec?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à la Chambre que ma sous-ministre rencontre des dirigeants de la bourse pour les aider dans cette enquête. Elle a pris l'avion ce matin à 10 heures. Nous collaborerons sans réserve avec les bourses. Il est très important que cette enquête se déroule selon les règles.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMÉRIQUE CENTRALE—LA POLITIQUE CANADIENNE EN MATIÈRE DE VENTE D'ARMES

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre sait que durant son absence le journal *The Gazette* a révélé que la compagnie aérienne Propair, qui appartenait en partie, à cette époque, au gouvernement du Québec, avait joué un rôle important l'an dernier, lors d'une opération clandestine reliée à la CIA en vue de fournir des armes aux Contras. Nous avons depuis obtenu d'autres preuves qu'une société de Montréal, la *Trans World Arms*, avait été également mêlée à la vente d'armes livrées en définitive aux Contras.

Le ministre n'a-t-il pas exposé clairement la politique du gouvernement du Canada à l'endroit de l'Amérique centrale? Les entreprises et les gouvernements provinciaux ne sont-ils pas au courant de la politique du gouvernement? Le ministre dira-t-il à la Chambre ce qu'il projette de faire, afin de veiller à ce qu'ils comprennent cette politique?

M. le Président: Je demande aux députés de poser une question une seule fois et de ne pas la répéter. Je prierais les ministres de répondre une seule fois et de ne pas se répéter.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la politique du gouvernement à l'égard de l'Amérique centrale est très claire. Si ces initiatives dont on parle ont vraiment été prises, elles vont à l'encontre de la politique du gouvernement. La Gendarmerie royale poursuit des enquêtes dans les deux cas. Quand le solliciteur général ou moi-même aurons des renseignements à transmettre à la Chambre par suite de ces enquêtes, nous le ferons de la façon habituelle. Je répète que si de telles initiatives ont été prises, elles vont à l'encontre de la politique du gouvernement fédéral.

Je voudrais également signaler que dans une lettre expédiée ce matin, le député de Vancouver—Kingsway donne à entendre que le gouvernement était au courant de ces marchés. L'insinuation formulée par le député de Vancouver—Kingsway va à l'encontre de la vérité.

LE COMMERCE CANADIEN DES ARMES

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Le ministre lui-même a dit en réponse à la recommandation nº 17 du comité mixte spécial que «le gouvernement exerce une surveillance de tous les instants sur le commerce mondial des armes». Pourquoi le gouvernement n'exerce-t-il pas une surveillance de tous les instants sur le commerce canadien des armes? Le ministre ordonnera-t-il une enquête publique complète sur ce commerce?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): D'abord, monsieur le Président, non seulement exerçons-nous une surveillance de tous les instants sur le commerce canadien des armes, mais encore ce commerce se pratique-t-il à l'intérieur d'un régime beaucoup plus rigoureux qu'auparavant pour ce qui est de la législation sur le contrôle des exportations et des importations. La députée le sait sans doute, j'ai demandé à plusieurs reprises à son parti, qui s'est plaint à ce sujet, de nous faire des recommandations précises sur la façon dont nous pourrions rendre ce régime encore plus sévère.

M. Riis: Vous avez dit de les faire au comité, Joe.

M. Clark (Yellowhead): Je n'ai reçu que du silence.

Mme Jewett: Vous évitez toute la question.

M. Clark (Yellowhead): Parce que le Nouveau parti démocratique ne veut pas contribuer . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il-vous-plaît.

Questions orales

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. ANDRÉ BERTHELET, PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

M. le Président: A l'ordre! Je veux attirer l'attention de la Chambre des communes sur la présence dans la tribune de M. André Berthelet, président du Conseil municipal de la ville de Montréal.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA SASKATCHEWAN

M. le Président: Je tiens également à signaler à tous les députés la présence à notre tribune de l'honorable Arnold Tusa, président de l'Assemblée législative de la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RESPECTER SES ENGAGEMENTS À L'ÉGARD DES PRÉRETRAITÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Ce matin, nous avons rencontré des représentants des pensionnés des Forces armées et des représentants des préretraités du Québec qui sont unanimes pour dire que la décision du gouvernement conservateur de couper les prestations d'assurance-chômage des préretraités est inacceptable, injuste et discriminatoire. Et de plus, ces gens nous ont rappelé que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le 5 décembre dernier, a annoncé ici, à la Chambre, que le gouvernement apporterait des modifications à cette décision-là. Ces gens-là voudraient savoir comment il se fait qu'après deux mois des engagements du gouvernement ne sont pas respectés et que les gens n'ont pas été remboursés, aucun changement n'ayant été apporté.

M. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est très conscient, et ce qu'il a dit est la vérité. Il faut juste attendre le bon moment et il vous donnera la réponse.

M. Malépart: Monsieur le Président, les gens commencent à être impatients. Cela fait un an que ce problème dure. Cela fait un an que les gens ont perdu 10 000 $. Cela fait deux mois que le gouvernement s'engage et il dit qu'il faut être patient.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE D'INTERVENIR EN FAVEUR DES MILITAIRES À LA RETRAITE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Ma question suplémentaire s'adresse au ministre de la Défense nationale. Les représentants des militaires retraités aimeraient savoir comment il se fait que le ministre qui doit défendre les militaires accepte que son gouvernement refuse d'accorder ou diminue les prestations d'assurance-chômage relativement à ces militaires qui, tout le monde le sait, sont obligés de prendre leur retraite à l'âge de 55 ans, et lorsqu'ils se cherchent un deuxième emploi, ces gens-là sont privés des prestations d'assurance-chômage. Pourquoi le ministre de la Défense nationale ne défend-il pas les militaires ici au Canada?

M. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, comme je viens d'assurer le député, toute la question est maintenant à l'étude, et on va avoir la réponse bientôt.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LA DÉCLARATION DES CAS DE SIDA AU MANITOBA ET À TERRE-NEUVE

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que je m'adresse. J'ai constaté que toutes les provinces du Canada, sauf le Manitoba et Terre-Neuve, étaient visées par une loi qui les oblige à rapporter tous les cas de SIDA. Même si ces deux provinces ont rapporté les cas de SIDA aux autorités médicales compétentes, elles n'y sont pas tenues de par la loi. Le ministre pourrait-il nous dire quand nous pouvons escompter que ces deux provinces seront elles aussi visées par cette loi, afin de constituer un réseau national complet et plus efficace de surveillance du SIDA?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Ce sont les provinces elles-mêmes qui sont compétentes pour décider s'il y a lieu de faire du SIDA une affection à rapporter. Le député a raison lorsqu'il dit que Terre-Neuve et le Manitoba n'ont pas inscrit le SIDA parmi les maladies qu'il y a lieu de rapporter. Toutes les autres provinces et les territoires le font. Bien que cette décision incombe au gouvernement provincial, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et notre comité consultatif voudraient bien qu'elles soient tenues de le faire, au lieu d'en être simplement laissées libres.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—L'ARTICLE DE JOURNAL SELON LEQUEL UNE COMPAGNIE DE MONTRÉAL AURAIT ACHETÉ DES ARMES POUR LES CONTRAS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourrait-il nous dire à quelle date le gouvernement a découvert qu'une compagnie canadienne, la *Trans World Arms'* de Montréal, qui a des contacts à Miami, avait servi d'intermédiaire en achetant au Portugal des armes expédiées, au moyen de faux documents guatémaltèques, aux Contras du Nicaragua?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la GRC a ouvert une enquête en janvier peu après la publication de ces renseignements et de ces allégations dans un journal de Montréal. Le député, outre une lettre d'insinuations trompeuses, nous a fait parvenir des renseignements que nous avons communiqués à la GRC qui en tiendra compte dans le cadre de son enquête.

ON DEMANDE QUE LES AUTORITÉS PORTUGAISES SOIENT SAISIES DE L'AFFAIRE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, dans les renseignements que je lui ai fait parvenir, le ministre verra qu'en remontant la filière des documents falsifiés utilisés par *Trans World*, on aboutit aussi à l'entreprise *Stanford Technologies* de Richard Secord et d'Albert Hakim qui faisait affaire avec le lieutenant-colonel Oliver North. Nous avons signalé le cas de *Propair* et maintenant celui de *Trans World*. Le ministre demandera-il aux autorités portugaises de remettre au gouvernement canadien tous les dossiers concernant l'envoi d'armes, par *Trans World*, soi-disant au Guatemala, mais en réalité aux Contras?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je vais tâcher de bien me faire comprendre. Les compagnies canadiennes qui expédient des armes dans ces contrées contreviennent à la politique canadienne. Quand à savoir si elles enfreignent la loi, c'est la GRC qui en décidera après avoir fait enquête. Elle enquête activement. Je ferai les démarches demandées par le député si les résultats de cette enquête les justifient.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE CONTRAT DE DRUMMONDVILLE—LE MONTANT DES SOUMISSIONS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et concerne le contrat de Drummondville. Avant-hier, le ministre a dit à la Chambre que le groupe Brodilaf était le plus bas soumissionnaire. Depuis, il s'est fait deux fois contredire, d'abord par son chef de cabinet puis, ce matin, par le sous-ministre qui a admis que l'autre offre était moins chère. Le ministre reconnaît-il qu'il s'est trompé et que la recommandation de son cabinet en faveur du groupe Hama a été modifiée, soit par le ministre, soit par le Conseil du Trésor, en faveur de l'autre groupe? N'est-il pas d'avis que seule une enquête publique permettrait de tirer la situation au clair?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, voilà sans doute la cinquième fois que le député me pose cette question. J'ai clairement dit que l'offre de location du groupe Brodilaf était la plus basse des deux soumissions. J'ai dit en outre, et je le répète, qu'il fallait tenir compte d'autres facteurs. J'ai fait transmettre ce matin à mon éminent collègue le dossier de 3 000 pages. J'ai signalé que je mettrais ce dossier à la disposition de la presse. La décision a été prise selon la recommandation des fonctionnaires à l'administration centrale et le Conseil du trésor l'a approuvée. C'était la meilleure offre, en l'occurrence.

[*Français*]

ON DEMANDE D'EXPLIQUER POURQUOI LA SOCIÉTÉ HAMA N'A PAS OBTENU LE MARCHÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ce matin, le sous-ministre des Travaux publics nous disait que dans le premier appel d'offres, deux des trois soumissionnaires furent retirés, laissant seule la compagnie Hama. Et dans le deuxième appel d'offres, Hama était la compagnie dont l'offre était la moins chère.

Compte tenu du fait que la compagnie Hama a gagné le concours deux fois, monsieur le Président, comment le ministre peut-il expliquer que c'est quelqu'un d'autre qui a obtenu le marché?

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, à deux ou trois mots près, la question est la même que tout à l'heure, et je ne modifierai pas ma réponse.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LES ANNONCES INVITANT LES CANADIENS À FAIRE DES VOYAGES EN AFRIQUE DU SUD

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quelle sera la réaction du gouvernement devant la réapparition dans les journaux d'annonces invitant les Canadiens en Afrique du Sud pour des séances de lavage de cerveau, ce qui va à l'encontre des sanctions volontaires touchant les voyages en Afrique du Sud?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis navré de ces annonces. Je regrette que certains éditeurs de journaux soient prêts à laisser les profits l'emporter sur les principes. Ils n'enfreignent cependant aucune loi et nous n'avons pas l'intention de modifier nos lois à ce chapitre.

Questions orales

L'IMPORTATION DE PIÈCES D'ACIER MOULÉ

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le ministre ne croit-il pas qu'il est temps d'imposer des sanctions obligatoires, surtout devant des situations comme la livraison, en janvier dernier, au CN et au CP de 77 000 livres de pièces d'acier moulé en provenance d'Afrique du Sud. Par cet achat, non seulement nous soutenons indirectement le régime d'apartheid mais nous faisons perdre des emplois aux travailleurs des aciéries canadiennes. Sacrifierons-nous des emplois au Canada pour appuyer l'apartheid ou imposerons-nous des sanctions obligatoires pour empêcher que de telles situations se reproduisent?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons pris des sanctions dans le domaine de l'acier. En mon nom et en celui du premier ministre, je désire remercier le président de la Fraternité des cheminots qui a attiré notre attention sur le fait que les importations de fonte n'étaient pas prévues dans les règlements actuellement en vigueur. Il s'agit d'une lacune de la loi que nous allons corriger.

M. le Président: Le député de Winnipeg—Fort Garry. Je demande aux députés d'être concis. La période des questions tire à sa fin.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA REQUÊTE AMÉRICAINE CONTRE LES EXPORTATIONS D'ACIER CANADIEN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. Comme l'a sans doute appris hier la ministre, on a déposé devant la Commission du commerce international du Département du Commerce des États-Unis une requête contre les exportations d'acier canadien. La requête est tout à fait fallacieuse et elle est fondée sur des données d'exportation qui ne correspondent pas du tout aux quantités exportées par des sociétés canadiennes comme Stelco l'an dernier ou l'année précédente. Le gouvernement a-t-il l'intention d'entreprendre des démarches auprès du gouvernement des États-Unis pour que cette requête soit rejetée sur le champ puisqu'elle n'est fondée que sur des fabrications et des allégations fallacieuses?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il s'agit d'une initiative commerciale habituelle de la part des Américains et elle sera traitée de la façon habituelle.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je tiens à rappeler à la ministre que c'est justement ce qu'elle a répondu lorsqu'il a été question de bois d'oeuvre. Or, l'affaire a pris des proportions plutôt inhabituelles.

Actuellement, nous avons affaire à une requête sur la potasse et à une autre sur l'acier. Ne doit-on pas y voir une manifestation évidente de harcèlement commercial qui va tout à fait à l'encontre des engagements pris par le gouvernement des États-Unis dès le sommet de Québec et, tout récemment encore, il y a trois semaines, lors de la rencontre avec M. Bush? Le gouvernement n'est-il pas en mesure d'exiger du gouvernement des États-Unis qu'il respecte ses engagements et mette fin à cette forme de harcèlement commercial? Les États-Unis ont le pouvoir de rejeter ces requêtes catégoriquement et immédiatement.

• (1500)

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député s'est finalement rendu compte que le harcèlement commercial existait réellement. Je lui rappelle à nouveau que c'est la raison pour laquelle nous avons entrepris des négociations commerciales bilatérales avec les États-Unis. Il n'est pas satisfait de cette réponse, mais nous ne pouvons que répéter que tant que s'appliqueront les lois existantes en matière de recours commerciaux, les industries canadiennes subiront ce genre de harcèlement.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LES CITOYENS DU SALVADOR ET DU GUATEMALA REVENDIQUANT LE STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre d'État à l'Immigration à qui j'ai donné préavis de ma question. Comme le ministre le sait, les journaux d'hier et d'aujourd'hui rapportent que le gouvernement cherche à régler le problème des citoyens du Salvador et du Guatemala revendiquant le statut de réfugié qui entrent au Canada en provenance des États-Unis. Le ministre assurera-t-il la Chambre que les habitants du Salvador et du Guatemala arrivant des États-Unis pour demander au Canada le statut de réfugiés ne seront pas arrêtés ou refoulés aux États-Unis?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, nous ne renverrons pas les vrais réfugiés affronter la mort ou la torture. Nous examinons cependant des mesures temporaires en vue de traiter sévèrement les faux réfugiés.

LA LISTE DES PERSONNES À NE PAS REFOULER

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, comme le ministre le sait, il est impossible de dire si quelqu'un est un vrai réfugié avant d'avoir examiné son cas. Le ministre dira-t-il si ces gens seront autorisés à faire leur demande au Canada et surtout assurera-t-il à la Chambre que la liste B-1 ou la liste de ceux qui ne doivent pas être refoulés ne sera pas supprimée ou que le Salvador et le Guatemala ne seront pas rayés de cette liste pour empêcher ces gens de présenter leur demande?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je le répète, nous sommes en train d'examiner plusieurs mesures temporaires. Nous les ferons connaître en temps opportun.

LA FONCTION PUBLIQUE

LE LICENCIEMENT D'UN AGENT D'IMMIGRATION—LA POSITION DU MINISTRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre d'État chargé de l'Immigration et concerne le licenciement de l'agent d'immigration, M. John Quigley. La lettre de congédiement montre à l'évidence que le licenciement de M. Quigley est une décision politique par suite de l'embarras que les renseignements ont causé au gouvernement, et plus particulièrement au ministre. Pourquoi le ministre a-t-il permis que M. Quigley soit victime de telles représailles de la part de ses hauts fonctionnaires à la Rambo rien que pour protéger sa propre réputation politique et celle de son gouvernement?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, M. Quigley a le droit de présenter un grief. Il s'est prévalu de ce droit. Je crois savoir que ce grief est entendu cet après-midi.

ON DEMANDE QUE LE SOUS-MINISTRE ACCEPTE LE GRIEF

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, si le ministre peut prendre la décision politique de licencier un employé, il devrait avoir le courage de prendre la décision politique de le réembaucher, au lieu de se laver les mains de toute cette affaire.

Étant donné que la toute première étape de la procédure de grief en est l'acceptation ou le rejet par le sous-ministre, le ministre ne va-t-il pas faire la seule chose honorable à faire dans les circonstances, soit ordonner à son sous-ministre d'accepter le grief et de renverser automatiquement ce qui constitue une décision scandaleuse et injuste pour M. Quigley?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je le répète, il ne convient pas que j'en dise plus long là-dessus parce le grief de M. Quigley est entendu aujourd'hui.

M. le Président: La parole est au député de Skeena. Une brève question, s'il vous plaît.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je pose ma question au vice-premier ministre. Il n'ignore pas que se tiendra le mois prochain la conférence des premiers ministres sur la constitution, les droits et l'autonomie politique des autochtones. Selon toute probabilité, les résultats seront réduits au minimum, au plus petit commun dénominateur. Le vice-premier ministre voudrait-il nous donner aujourd'hui l'assurance que la position du gouvernement fédéral sera connue d'ici à quelques jours, afin que les provinces et le public puissent se rallier et que les premiers citoyens du Canada soient traités à la conférence constitutionnelle avec tous les égards qui leur sont dus?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député sait parfaitement bien que se poursuivent les réunions ministérielles préparatoires à la conférence des premiers ministres où les questions

seront débattues par tous les participants. Il ne doit pas oublier que la formule d'amendement à la Constitution du Canada exige le consentement de 50 p. 100 de la population et de sept provinces.

M. le Président: La dernière question sera celle du député d'Abitibi.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA NÉCESSITÉ POUR LE VILLAGE D'UMUIJAQ D'AVOIR UN SERVICE POSTAL ADÉQUAT IMMÉDIATEMENT

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Postes Canada. Le maire Noah Inukpuk et la population du village Umuijaq au nord de Kuujjuaraapik en Abitibi veulent un service postal adéquat immédiatement, cela en raison du long délai d'un mois pour recevoir leur courrier, leurs allocations familiales, leurs pensions de sécurité de la vieillesse et d'autres documents importants.

Monsieur le Président, ma question est la suivante: En vertu de la convention de la Baie James et du Nord québécois, Chapitre 6.4, le gouvernement canadien s'est engagé à aider les Inuit de l'Abitibi, et Postes Canada devra envoyer immédiatement une personne responsable dans ce village pour voir à régler ces problèmes immédiatement.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, ce que l'honorable député d'Abitibi me demande touche certainement une question très importante. Je me suis informé auprès de la Société canadienne des postes et on m'informe que le service postal est présentement fourni par un service d'échanges de sacs de courrier dans le village dont le député parle. La Société est en train d'étudier le volume de courrier afin de déterminer le niveau de service requis par ce village. Aussitôt qu'une décision sera prise, je vais consulter le député.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

COMMENTAIRE SUR LA DÉCLARATION D'UN MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne voudrait pas induire la Chambre en erreur par inadvertance. Il a dit qu'il avait demandé au Nouveau parti démocratique des suggestions sur les changements à apporter à l'exportation des armes et qu'il n'avait rien reçu. Si le ministre se reporte à son courrier du 29 septembre, il trouvera une lettre suggérant que la question soit soumise au comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, pour que les membres du comité puisse accorder à un tel sujet toute l'attention qu'il mérite. J'invite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à penser à cela.

Recours au Règlement—M. Friesen

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, à propos également de ce rappel au Règlement, tôt ou tard les députés néo-démocrates devront accepter la responsabilité de proposer des solutions au lieu de se contenter de clichés et de critiques vides de sens.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMAIRE

Hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je regrette d'interrompre cette querelle entre conservateurs et néo-démocrates pour revendiquer la troisième place . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): . . . mais je crois de mon devoir d'invoquer le Règlement, afin de demander au leader parlementaire du gouvernement de nous informer des travaux que le gouvernement entend présenter à la Chambre au cours des sept prochains jours de séance de la Chambre. En particulier, le premier ministre (M. Mulroney) a-t-il toujours l'intention de nous faire un compte-rendu de son voyage dans le sud de l'Afrique et dans l'affirmative, quand?

Hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, au cours des prochains jours, nous aborderons, dans l'ordre, le projet de loi C-36, concernant la privatisation de Téléglobe, le projet de loi C-21, la Loi dérogatoire de 1986 sur les conférences maritimes, le projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, le projet de loi C-2, concernant la société Canagrex et le projet de loi C-6, concernant l'Accord atlantique. Nous espérons être en mesure d'étudier toutes ces mesures d'ici à mercredi prochain, afin de pouvoir nous concentrer sur le budget.

En ce qui a trait à la déclaration du premier ministre (M. Mulroney), comme je l'ai signalé la semaine dernière, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) vient de rentrer aujourd'hui et le premier ministre n'a pas eu la possibilité de s'entretenir avec lui. Une fois qu'il l'aura fait, le premier ministre, j'imagine, fera une déclaration à ce sujet.

[*Français*]

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Je désire poser la question de privilège, monsieur le Président.

M. le Président: Pas tout de suite, s'il vous plaît. Pour le moment, j'entendrai un rappel au Règlement de l'honorable député de Surrey—White Rock—Delta-Nord (M. Friesen). Ensuite, ce sera l'honorable député de Drummond (M. Guilbault) qui aura la parole.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE LANGAGE EMPLOYÉ À LA CHAMBRE—LES RESPONSABILITÉS DES DÉPUTÉS

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de prudence et de précaution que j'invoque le Règlement parce qu'il s'agit de la présidence. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, qu'il y a deux jours le député de Peace River (M. Cooper) a invoqué le Règlement à propos de termes et de langage employés à la Chambre. Il vous a alors prié de contrôler dans Beauchesne, particulièrement aux commentaires 55 et suivants, au sujet donc de termes utilisés à la Chambre.

• (1510)

Aujourd'hui, la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) a utilisé l'expression «salir la réputation d'une société». Je suis déjà suffisamment préoccupé quand nous utilisons les uns à l'égard des autres des termes qui ne relèvent pas la tenue de la Chambre. Mais je suis encore plus préoccupé quand ce sont d'innocentes personnes et sociétés, étrangères à la Chambre, qui sont touchées par les termes employés ici.

Rien n'indique que la société en question ait fait quoi que ce soit d'incorrect, ni que personne d'autre ait fait quoi que ce soit d'incorrect dans le fonctionnement de cette société. J'estime donc qu'il n'est pas utile que les députés utilisent des termes comme «salir la réputation d'une société», ce qui est en soi salir la réputation d'une société. Je prierais Votre Honneur de se pencher sur ces façons de faire.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, à ce propos, les présidents ont déjà accepté à la Chambre des expressions plus savoureuses . . .

[*Français*]

Vous trouverez un langage beaucoup plus savoureux . . .

[*Traduction*]

. . . que «salir la réputation». Aucun précédent dans ce domaine ne nous permet de croire que l'expression «salir la réputation» doit être jugée antiparlementaire.

Les termes ou expressions considérés comme antiréglementaires sont surtout des allusions personnelles aux autres députés, si je ne m'abuse. Pas plus tard que l'autre jour, lorsque j'ai signalé que le secrétaire parlementaire avait utilisé le terme «diffamatoire» à la Chambre, terme qu'un Président antérieur a jugé antiréglementaire, le secrétaire parlementaire a répondu au leader du gouvernement à la Chambre que ce terme ne s'adressait pas directement à un député en particulier et qu'il était acceptable d'utiliser un terme considéré comme antiréglementaire pourvu qu'il s'adresse aux députés en bloc.

Si je dis cela, c'est pour signaler que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a confirmé ce que je viens de dire, à savoir qu'à l'exception de certaines personnes considérées par Beauchesne comme faisant partie d'un groupe protégé, qui comprend les membres de la famille royale, les juges et une ou deux autres catégories de personnes, les exemples de langage antiréglementaire ne concernent pas le public en général, ni des citoyens ni des sociétés, mais plutôt des députés.

Enfin, si j'ai bonne mémoire, en utilisant cette expression, la députée de Mount Royal n'attaquait pas la société en question, mais elle exhortait le gouvernement à agir de façon à ce que sa conduite ou celle de ses représentants ne risque pas de salir la réputation d'une société respectable, ce qui n'arrivera pas, j'espère. Il n'y avait rien dans les propos de la députée de Mount Royal que j'ai entendus qui puisse, à une personne raisonnable, si je puis dire, passer pour un attaque contre la compagnie.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, brièvement, mon souvenir des remarques de la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) est le même que celui du député de Windsor-Ouest (M. Gray). La députée de Mount Royal ne mettait absolument pas en question l'intégrité de Memotec et ne salissait en rien le nom de cette société. Elle disait simplement que le gouvernement aurait dû attendre, avant d'annoncer la décision de vendre Téléglobe à Memotec, que l'enquête sur les prétendues transactions d'initiés soit terminée. Je demande au député qui a fait ce rappel au Règlement de se reporter aux «bleus» et je suis certain qu'il constatera alors que la députée de Mount Royal n'a pas mis en doute la bonne réputation de Memotec.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, tout aussi brièvement, je répète ce que j'ai dit l'autre jour à la défense de mon collègue. Je prétends que notre privilège d'immunité parlementaire, à l'intérieur de la Chambre, est une vieille tradition et que pour la mériter nous devons la respecter, au lieu d'en abuser ou de nous camoufler derrière elle.

M. le Président: Je remercie le député de Surrey—White Rock—Delta-Nord (M. Friesen), un député d'expérience et hautement respecté de cette Chambre, d'avoir porté cette affaire à l'attention de la présidence. J'ai écouté avec soin le député de Windsor-Ouest (M. Gray), le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) et le secrétaire parlementaire.

Je pense que la plainte du député de Surrey—White Rock—Delta-Nord repose sur le fait que lorsqu'une question semble sous-entendre quelque chose de répréhensible, il y a une réaction des autres députés. Je suppose que le député voudrait que tous les députés basent leurs questions au moins sur certains faits connus et non sur de simples soupçons. Je pense que c'est ce qu'il voulait faire ressortir.

J'ai bien écouté les instances du député de Windsor-Ouest et du député de York-Sud—Weston. Si je me souviens bien de ce qu'a dit la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone), elle n'essayait nullement de salir la réputation de la compagnie, mais elle demandait au contraire au gouvernement de faire quelque chose pour empêcher que la réputation de la compagnie ne soit salie. Il faudrait sans doute voir exactement ce qui a été dit, mais je pense que le point de vue du député de Surrey—White Rock—Delta-Nord a déjà été entendu par la présidence et a été soulevé pas souci de justice.

Naturellement, je reconnais que le député de Windsor-Ouest est aussi un membre très expérimenté de cette assemblée et qu'il a la responsabilité de considérer le Règlement et les traditions de la Chambre. Il a parlé avec éloquence et autorité. Dans les circonstances, je ne pense pas que le mot «salir» soit en lui-même anti-parlementaire.

Les interventions qui ont été faites confirment mon impression. J'invite tous les députés à prendre en considération ce que leurs collègues ont à dire. Parfois, ils peuvent penser que certains propos sont offensants ou qu'ils ne sont pas aussi clairs qu'ils devraient l'être, et j'espère qu'ils s'en souviendront dans leurs propres interventions.

Il y a une autre question importante dont la présidence a parlé. La parole est au député de Drummond (M. Guilbault).

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'AFFAIRE BRODILAF-HAMA—LA PRÉSUMÉE CONNAISSANCE PRIVILÉGIÉE DE CERTAINS FAITS

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, hier, le député de Shefford (M. Lapierre) a dit à la Chambre qu'il était en possession d'un document daté du 7 mai 1986, provenant de mon bureau de la Chambre des communes à Ottawa, document qu'il a fait circuler aux journalistes.

Monsieur le Président, je peux faire la preuve que j'étais dans ma circonscription le 5 mai 1986, donc que je n'ai pu rencontrer personne à Ottawa cette journée-là concernant le dossier du Centre d'emploi du Canada à Drummondville, comme le mentionne le document.

Je n'ai aussi ni préparé ni signé ni envoyé ni vu, avant hier soir, le document auquel le député de Shefford s'est référé. Des procédures judiciaires seront entreprises contre la personne qui est à l'origine de ce document et de ce bas salissage politique.

Monsieur le Président, j'exige des excuses de la part du député de Shefford en cette Chambre, car il a abusé de son droit de parlementaire pour faire de la basse politique. Si le député de Shefford croit que j'ai fait quelque chose d'illégal, qu'il sorte de la Chambre et qu'il porte des accusations contre moi.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le député de Shefford (M. Lapierre) est absent actuellement et, évidemment, il n'est pas dans la position de prendre la parole sur la question de privilège.

Alors, ordinairement, on donnera l'opportunité de répondre au député qui est la cible d'une telle déclaration. Mais il y a une lacune sérieuse dans la déclaration du député de Drummond (M. Guilbault). Il n'a pas fini sa déclaration par une motion.

Alors, je suggère très sérieusement et respectueusement, monsieur le Président, que bien que le député de Drummond ait fait une déclaration sur une question importante pour lui, ce n'est pas une vraie question de privilège.

M. le Président: C'est peut-être possible pour la Présidence de faire une déclaration concernant le problème. C'est absolument une situation relative à un honorable député qui est le sujet d'une plainte de l'honorable député de Drummond (M. Guilbault). L'autre député n'est pas ici cet après-midi. Étant donné les circonstances, je pense qu'il est approprié pour la Présidence d'inviter les députés à l'ajournement de cette affaire peut-être jusqu'à demain ou à un autre jour, quand ce sera possible pour l'autre honorable député d'être ici. Et par conséquent, je pense que la suggestion de la Présidence devrait être agréable à tous les députés et que c'est probablement la meilleure chose à faire maintenant.

L'hon. André Ouellet (Papineau): Sur une question de privilège, monsieur le Président. J'ai écouté avec attention les propos du député de Drummond et, bien sûr, je pense qu'il est de l'intérêt public que nous sachions exactement de quoi retourne l'intervention du député de Drummond. Il semble dire que la lettre qui a été rendue publique est une lettre qu'il n'a pas lui-même signée et que quelqu'un, sans son autorisation, aurait publié ou aurait signé cette lettre. Or, il ne donne aucun nom, n'indique pas du tout qui, sans son approbation, dans son bureau, aurait rendu public un tel document. Je l'invite donc à clarifier son intervention afin que le député de Shefford (M. Lapierre) puisse y référer d'une façon plus appropriée.

M. le Président: Je pense que l'intervention du député de Papineau (M. Ouellet) est importante. Aussi il a soulevé un sujet important. Peut-être maintenant serait-ce bon si l'honorable député de Drummond pouvait continuer l'intervention seulement pour donner une explication relativement à la question de l'honorable député de Papineau.

La parole est à l'honorable député de Drummond (M. Guilbault).

M. Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, monsieur le député de Papineau, le document qu'a fait circuler votre confrère, le député de Shefford, hier, n'a aucun en-tête, n'est pas signé de ma main et n'est signé de la main de personne non plus. Remarquez bien que c'est un document qu'il a fait circuler aux journalistes aussi.

M. le Président: Je pense que dans les circonstances et aussi selon la pratique de la Présidence, probablement que ce serait nettement bon d'ajourner cette affaire jusqu'à ce qu'il soit possible d'avoir présents tous les députés en cause. Il sera alors possible d'avoir une autre occasion pour continuer l'intervention. Et pour maintenant, le sujet est ajourné.

• (1520)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES ET PROCÉDURE

ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Rodriguez: Que le 1er rapport du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, présenté à la Chambre le mardi 27 janvier 1987, soit adopté.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir cet après-midi dans la discussion de la motion concernant le rapport du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, qui porte sur l'enregistrement des lobbyistes.

[*Français*]

Monsieur le Président, vous vous souviendrez sans doute que c'était le 9 septembre 1985 que le premier ministre (M. Mulroney) déposait en cette Chambre un document qu'il intitulait *Une nouvelle éthique pour le secteur public.*

Et vous vous souviendrez que dans ce document, tout emballé d'un beau ruban bleu, le premier ministre nous disait qu'il était nécessaire de «remonter», selon lui, le respect que les Canadiens avaient pour nos institutions gouvernementales. Si c'était vrai le 9 septembre 1985, monsieur le Président, imaginez-vous en ce 12 février 1987 ce que ça prendrait pour justement redonner confiance dans le gouvernement canadien. Le premier ministre, le 9 septembre 1985, nous disait, et je cite:

> L'un des grands principes, je pourrais même dire un impératif, de l'administration publique est que pour fonctionner efficacement en régime démocratique, le gouvernement et la Fonction publique doivent jouir de la confiance de la population qu'ils servent. Pour bien mériter cette confiance, le gouvernement doit être en mesure d'assurer une gestion compétente et surtout être guidé dans ses actes par les plus hautes normes de conduite.

Mon Dieu! Monsieur le Président, le premier ministre expliquait à ce moment-là certaines des mesures qu'il entendait prendre pour justement «remonter» ce code de moralité publique. Il disait qu'il voulait, d'une part:

> un nouveau Code régissant la conduite des titulaires de charges publiques en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat.

On se souviendra comment bien cela a été observé.

Dans un deuxième temps, il parlait:

> des instructions aux ministres leur imposant des limites strictes et précises en ce qui concerne l'attribution d'emplois ou de marchés à des membres de leur famille.

Dans un troisième temps, il avait envoyé:

> des lettres aux chefs des partis d'opposition au sujet de normes d'éthique régissant la conduite des députés et des sénateurs.

Voyez-vous, monsieur le Président, le premier ministre voulait partager le blâme également parmi toute la «députation» parlementaire, et il osait espérer alléger le blâme qu'il y avait à son endroit.

Dans un quatrième temps, il disait qu'il voulait établir:

> un programme expérimental d'examen par le Parlement des nominations faites par le gouverneur en conseil. 5. l'enregistrement des activités de *lobbying.*

C'est de cela qu'il avait parlé à ce moment-là, et il y avait également deux autres composantes dans le programme du premier ministre.

[*Traduction*]

Je vais citer la page 9 du document du premier ministre (M. Mulroney) daté du 9 septembre. Il dit:

Le cinquième élément de notre démarche à l'égard de l'éthique dans le secteur public concerne le projet du gouvernement de présenter à la Chambre, dans les plus brefs délais . . .

. . . retenez l'expression «dans les plus brefs délais», monsieur le Président . . .

. . . une loi visant à réglementer le lobbying et à en contrôler le processus en fournissant une source d'informations fiables et exactes sur les activités des lobbyistes. Nous exigerons entre autres que les lobbyistes payés s'enregistrent et déclinent l'identité de leurs clients.

Ces mesures permettront aux personnes abordées par des lobbyistes agissant pour le compte de sociétés, d'associations ou de syndicats canadiens, et par des agents représentant des gouvernements ou d'autres intérêts étrangers, de savoir clairement à qui elles ont affaire.

Le premier ministre dit ensuite:

J'ai donc demandé à mon collègue le ministre de la Consommation et des Corporations de préparer de toute urgence des mesures législatives pour régir le lobbying.

Ce document date du 9 septembre 1985. Des jours et des mois ont passé depuis. Juste avant Noël 1985, le ministre de la Consommation et des Corporations de l'époque avait pris la parole à la Chambre pour nous dire qu'il y déposerait, non pas un projet de loi ni quelque autre moyen de contrôler les activités des lobbyistes, mais le document de consultation ou de discussion que j'ai ici et qui a pour titre: *Le lobbying et l'enregistrement des lobbyistes payés*. Le document fait une étude très approfondie de la question. Il décrit différentes options possibles pour l'enregistrement des lobbyistes, y compris celle de ne rien faire du tout. Ce fut, bien sûr, là une grande déception pour un certain nombre d'entre nous qui espérions à ce moment-là être bientôt saisis d'un projet de loi. Il y a cependant un aspect positif à ce document puisque la question a été renvoyée à un comité parlementaire. Malheureusement, le contenu du document lui-même ne m'est pas d'une grande utilité, car il n'était pas très inspirant pour notre comité. La question a cependant été renvoyée au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure au début de 1986.

• (1530)

Ce comité se composait de députés de tous les partis représentés à la Chambre, et je tiens à rendre hommage aux députés des trois partis qui ont siégé à ce comité sous la direction compétente du député de Peace River (M. Cooper). Nous avons tenu de longues audiences à Ottawa, Washington et Sacramento, en Californie. Nous avons entendu les points de vue de lobbyistes canadiens, de groupes de pression canadiens, de Canadiens ordinaires ainsi que de députés sur la question de l'enregistrement des lobbyistes. A Washington et en Californie, nous avons entendu des lobbyistes et des législateurs.

Il est ressorti de nos audiences que les lobbyistes sont perçus de façon très différente aux États-Unis et au Canada. Par exemple, les lobbyistes au Canada feront tout pour s'appeler n'importe quoi sauf lobbyistes. Ils se donneront les titres d'experts-conseils auprès du gouvernement, de consultants en affaires gouvernementales, d'agents de relations publiques, et bien d'autres choses encore. Aux États-Unis, cependant, les gens qui exercent cette profession sont très fiers de s'appeler lobbyistes. En effet, les lobbyistes à Washington se présentent eux-mêmes comme tels, dans l'annuaire téléphonique et ailleurs.

Il a été intéressant de noter que la plupart des lobbyistes canadiens entrevoyaient avec peu d'enthousiasme l'instauration d'un système d'enregistrement ou de tout autre système pouvant leur imposer le moindre fardeau. Les rares qui étaient en faveur, à quelques exceptions près, souhaitaient un régime d'enregistrement volontaire administré par les membres de leur profession. Cependant, aux États-Unis, la plupart des lobbyistes ont jugé qu'il était parfaitement normal qu'on leur demande de s'enregistrer et de préciser la nature de leurs démarches.

Les membres du comité ont demandé aux lobbyistes américains s'ils s'opposaient à un enregistrement obligatoire. Ils ont reconnu qu'ils effectuaient des transactions privées au nom de sociétés privées, mais que leur travail consistait à se mettre en rapport avec des fonctionnaires de l'administration publique. Ils ont jugé tout à fait normal dans ce cas-là qu'on leur demande de s'enregistrer. En fait, certains des lobbyistes de Washington, avec lesquels nous nous sommes entretenus, utilisaient ce registre à des fins publicitaires. Ils ont signalé qu'ils s'en servaient, afin de montrer à des clients éventuels tous les clients pour lesquels ils avaient travaillé l'année d'avant, et de démontrer leur efficacité. Inutile de dire que cette attitude bien différente chez les Américains nous a fort intéressées.

Une fois que nos audiences à l'extérieur du pays ont été terminées, l'été dernier, le comité est revenu à Ottawa et il a entrepris la rédaction d'un rapport préliminaire. Permettez-moi de répéter que les députés de tous les côtés de la Chambre ont fait preuve d'un bel esprit de coopération, mais malheureusement, le temps a passé rapidement, et notre travail a été interrompu par les vacances d'été. En outre, le premier ministre a décidé de mettre un terme à la session et de repartir d'un bon pied—et nous savons tous à quel point il a réussi—ce qui a retardé le travail du comité d'un mois encore. En novembre, le comité a reçu un nouveau mandat, et ses membres se sont remis au travail.

Selon moi, ce rapport unanime représente un compromis auquel les députés en sont arrivés en mettant de l'eau dans leur vin. Je me suis contenté d'un peu moins dans le rapport et probablement, que certains de mes vis-à-vis sont allés un peu plus loin qu'ils ne l'auraient voulu.

Bien qu'un rapport unanime ne soit pas unique, quand on songe que la plupart d'entre nous avaient au départ des points de vue tout à fait différents à l'égard de l'enregistrement des lobbyistes, le fait que nous soyons parvenus à les concilier est remarquable. Je ne m'étais jamais imaginé que les députés ministériels qui ont siégé au comité à côté du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et de votre serviteur, pourraient jamais s'entendre avec nous sur l'air du temps. Cependant, grâce en partie à la direction éclairée du député de Peace River et du désir de chacun de collaborer, nous sommes parvenus en fin de compte à nous mettre d'accord sur l'essence du très important rapport qui a été déposé à la Chambre au début de l'année.

Notre rapport comportait plusieurs recommandations, dont l'adoption et la mise en application d'un système d'enregistrement des lobbyistes. Nous avons recommandé que le gouvernement consulte les représentants du secteur du lobbying quant à la possibilité de former une association de lobbyistes, en plus du système d'enregistrement, de façon que nous disposions d'un système de discipline fondé sur les règlements élaborés par le secteur, ainsi que d'un registre sur l'établissement duquel nous étions tous d'accord.

Nous avons recommandé qu'on définisse le lobbying. Il se définit maintenant comme étant toute tentative pour influencer directement ou indirectement une décision du gouvernement, qu'elle soit de nature législative ou administrative.

Nous avons recommandé que l'on définisse ceux qui devraient figurer dans la catégorie des lobbyistes et ceux qui ne le devraient pas. Nous avons inclu d'autres recommandations dans le rapport. Le temps passe vite, et le gouvernement a reçu notre rapport depuis déjà près d'un mois. Vu le compromis que tous les députés ont fait . . .

Une voix: Ça vous va bien de parler ainsi!

M. Boudria: Le député qui, malheureusement, n'a pas siégé au comité peut trouver cette question très drôle. Cependant, à mon avis, non seulement les députés de l'opposition ont fait du bon travail à ce comité, mais aussi ceux des autres partis. C'était peut-être en grande partie grâce à l'absence du député en question. En fait, c'est probablement à 90 p. 100 la raison pour laquelle nous avons réussi à produire un rapport unanime.

Cependant, nous avons également recommandé dans notre rapport que ceux qui font du lobbying bénévolement et qui ne sont pas rémunérés pour leurs services n'aient pas besoin de se faire enregistrer. Nous ne voulons pas entraver la liberté de parole de quiconque, ce qui est une distinction très importante et une question qui a été soulevée par des membres du comité. Alors que nous voulions que ceux qui se font payer pour se mettre en rapport avec des fonctionnaires de l'État révèlent ce qu'ils font, nous estimions à l'unanimité que nous ne voulions empêcher personne de communiquer avec un fonctionnaire de l'État. C'est très important pour nous qui avons un rôle public.

• (1540)

A mon avis, si ces lois sont trop strictes, elles pourraient menacer le privilège même des députés de recueillir des informations auprès des circonscriptions qu'ils sont chargés de représenter. Les privilèges des députés sont, en fait, au coeur de cette question. C'est pourquoi, à mon avis, elle concerne les députés de toutes les allégeances politiques et mérite qu'on laisse peut-être un peu de côté les partis-pris politiques. Je suis moi-même de parti-pris à l'occasion. Je me rappelle bien ce qui m'est arrivé l'année dernière, et vous vous en souviendrez également, monsieur le Président. Cependant, j'essaierai de ne pas être trop partial sur ce genre de question.

Le comité a pensé qu'on devrait demander aux lobbyistes d'enregistrer leur nom, le nom de leur société, la personne-contact et leur adresse et numéro de téléphone. Nous estimons que les lobbyistes doivent enregistrer le nom et la société de leur client. Les activités de lobbying en cours devraient également être enregistrées.

Certains d'entre nous, dont je suis, auraient aimé aller un peu plus loin et faire enregistrer les honoraires qu'un lobbyiste reçoit pour ses services ainsi que ses dépenses. En d'autres termes, on pourrait aller au registre et voir qu'un certain lobbyiste est intervenu auprès du ministre des Finances (M. Wilson) pour essayer d'obtenir une concession pour telle ou telle industrie, que cette personne a reçu 10 000 $ pour le faire et qu'elle en a dépensé la moitié en invitations au restaurant. C'est important parce qu'ainsi les choses seraient plus apparentes.

Je ne prétends pas que les députés et les ministres n'ont pas le droit de dîner avec quelqu'un. Ce que je veux dire, c'est que le public aurait alors le droit de savoir qui fait quelles démarches auprès de qui, pour qui et pour combien. C'est important.

Dans l'État de Californie par exemple, la loi sur le lobbying plafonne à 10 $ les frais de représentation pour chaque membre de l'Assemblée législative qu'il reçoit. A mon avis, c'est aller un peu loin. J'imagine un lobbyiste qui paierait 12,50 $ pour recevoir un membre du Congrès à déjeuner et qui lui demanderait 2,50 $ parce qu'il ne doit pas dépenser plus de 10 $. Ce serait bien compliqué et nous ne voulons pas d'un tel système.

Nous voulons une formule simple qui soit acceptable non seulement pour les lobbyistes eux-mêmes, mais aussi pour les députés et les fonctionnaires. Ce système doit être facile à administrer et ne pas coûter trop cher. Nous n'avons pas besoin de créer toute une bureaucratie pour administrer le système. Je crois cependant que le système fonctionnerait mieux s'il fallait enregistrer les montants payés aux lobbyistes.

Pour terminer, je signale que, comme solution de compromis, notre comité parlementaire recommande dans son rapport que le même comité examine le système d'enregistrement des lobbyistes dans deux ans. Le comité pourrait en profiter pour ajouter certaines exigences. J'espère sincèrement que, dans deux ans à compter d'aujourd'hui ou de l'adoption du projet de loi, le comité parlementaire décidera que les montants versés aux lobbyistes doivent être inscrits au registre. Le registre en serait beaucoup plus utile.

Je terminerai en félicitant de nouveau les députés des deux côtés de la Chambre qui ont participé aux travaux du comité sous la présidence du député de Peace River, qui a fait pour sa part une excellente besogne. C'est au tour du gouvernement de relever le défi, de rédiger le projet de loi et de le présenter à notre comité pour que nous puissions faire le nécessaire.

M. Benno Frisen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur cette question si importante pour la réputation de notre institution. Je tiens à me joindre aux députés qui m'ont précédé pour rendre hommage au président du comité, le député de Peace River (M. Cooper). En effet, grâce à ses efforts, le comité a pu présenter un rapport unanime sur le lobbying. Je sais que ce ne fut pas tâche facile. Tous les membres du comité ont sans doute dû faire des concessions pour en arriver à une telle unanimité.

Cela dit, il est temps de rappeler les débuts de cet aspect de la réforme parlementaire qui, en fait, a été amorcée dans le premier discours du trône. L'actuel premier ministre (M. Mulroney), a énoncé parmi ses premiers objectifs la nécessité de modifier fondamentalement les usages parlementaires. Il a déclaré qu'une réforme parlementaire s'imposait et ce rapport du comité en est la suite logique. Pour ma part, je tiens à déclarer publiquement que notre premier ministre a pris l'initiative d'amorcer un changement d'orientation de la procédure parlementaire pour s'assurer qu'elle devienne accessible aux Canadiens, de sorte que tous les députés et surtout ceux de l'arrière-ban puissent assumer les tâches pour lesquelles ils ont été élus.

J'ai écouté attentivement le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) qui est intervenu ce matin. Il a fait deux remarques importantes à ses yeux et sans doute aussi pour nous tous. Tout d'abord, il a rappelé que lorsque le premier ministre a fait cette déclaration il y a un an et demi environ, il a confié ce travail à un comité.

M. Boudria: Non.

M. Friesen: En toute déférence, le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) n'était pas là et je cite les propos du député de Kamloops—Shuswap. Ce dernier a dit ce matin, au cours du débat, que le premier ministre avait demandé à un comité d'étudier la question de l'enregistrement des lobbyistes et aujourd'hui, 16 mois plus tard, le comité présente son rapport. Le député de Kamloops—Shuswap s'est plaint de cette initiative du premier ministre. Je tiens simplement à lui signaler que si le premier ministre avait agi de son propre chef et fait préparer un document par son cabinet avant de le soumettre à la Chambre, le député de Kamloops—Shuswap lui aurait reproché de ne pas consulter le Parlement, et sa plainte aurait été justifiée. Le député ne peut pas gagner sur tous les tableaux.

Ensuite, le député a énuméré une série d'articles de journaux épouvantables en disant qu'il est temps de tirer les choses au clair. Je ne demande pas au député, puisqu'il fait partie de l'opposition, de s'abstenir de critiquer le gouvernement. C'est son rôle et c'est ce qui permet au gouvernement de toujours s'améliorer. Si le député veut toutefois que l'atmosphère s'améliore à la Chambre, la première chose qu'il peut faire, à titre de leader d'un parti de l'opposition, c'est attribuer le mérite à qui il revient et, pour une fois, l'attribuer entièrement au premier ministre qui a pris l'initiative des réformes qui permettent à la Chambre de s'acquitter de ses fonctions.

Je suis content que le ministre chargé de cette mesure ait pu venir à la Chambre ce matin, car il a promis qu'une mesure législative serait présentée le plus tôt possible pour l'enregistrement des lobbyistes, ce qui aurait dû être fait il y a longtemps. J'ai lu le rapport, auquel je souscris presque totalement, mais personnellement je trouve qu'il ne va vraiment pas assez loin.

La première hypothèse du rapport est que les démarcheurs à surveiller de près sont ceux qui défendent une entreprise financière ou commerciale. Il suppose que, dans la majorité des cas, le lobbying implique un profit matériel. C'est vrai pour une bonne part. Je crois que tout le monde est d'accord là-dessus et il est probablement primordial que ceux qui plaident en faveur d'intérêts commerciaux soient les premiers à s'enregistrer. Personne ne peut s'y opposer. On a tort toutefois de prétendre que le lobbying important est celui qui a des conséquences ou des motifs financiers. Il y a d'autres motifs de faire pression auprès des députés. Certains sont idéologiques et ne mettent pas du tout d'argent an cause.

• (1550)

Le rapport du comité recommande l'enregistrement des lobbyistes rémunérés. Nous le comprenons et l'acceptons tous. Le rapport parle aussi d'autres groupes, à intérêt unique, qui devraient être tenus de s'enregistrer quand ils retiennent les services d'un démarcheur pour transmettre leurs vues au gouvernement. Ce sont strictement les seules restrictions que le rapport recommande d'imposer aux lobbyistes. Je trouve que c'est plutôt restreint. Le champ est trop limité, car, comme je le disais, certains groupes qui font pression auprès des députés du gouvernement et de l'opposition ne sont pas guidés par l'appât du gain, mais par une idéologie. C'est leur droit le plus strict et c'est probablement tout à fait normal. Cependant, en vertu des recommandations proposées par le comité, ils passeraient inaperçus. Il est temps que l'on se penche sur ces groupes et leurs activités de lobbying.

Par exemple, considérons un groupe qui a pour raison d'être de faire du lobbying. Il s'y consacre à plein temps. Même s'il n'envoie pas de représentants à Ottawa, il s'efforce d'influencer l'opinion publique. Considérons sans préjugés les groupes qui militent pour les droits des animaux ou contre les pluies acides. Les membres de ces groupes ont pour objectif d'influencer l'opinion publique. Ils font pression sur le gouvernement pour obtenir des changements de politique ou administratifs. N'est-il pas temps que nous demandions à ces groupes dont la raison d'être est de faire du lobbying d'enregistrer toutes leurs activités?

Je me souviens d'un groupe appelé le *Fraser Valley Peace Movement*. J'en entends parfois parler et j'ignore si c'est vrai, mais j'ai entendu dire qu'il est financé en partie par le *World Peace Council*. Je ne sais pas si c'est vrai ou non, mais si ce groupe doit faire pression sur moi en tant que député ou sur des députés de l'opposition, il est peut-être temps qu'il révèle ses sources de financement et qu'il dise s'il reçoit de l'argent du *World Peace Council*. Si c'est le cas, il est temps que nous le sachions pour savoir à quelle influence nous sommes soumis.

Que dire des groupes ou des comités circonstanciels de tous genres? Ils ont l'intention de modifier l'opinion publique, eux aussi. C'est bien. C'est un privilège dont nous avons tous besoin. Nous voulons protéger le droit d'influencer l'opinion publique et l'inscrire dans la loi.

Mais on a l'impression que l'enregistrement des lobbyistes vise, indirectement du moins, l'enregistrement des mobiles. Ce que l'on constate à la lecture de ce rapport, c'est que les mobiles sont surtout financiers. Je dirai que ce n'est pas nécessairement toujours le cas. Lorsque les mobiles sont d'ordre financier et que l'argent des contribuables risque d'être mal employé, il importe que les lobbyistes soient enregistrés. De même, et je crois que certains de mes amis en conviendront, il y a dans la vie des choses plus importantes que l'argent. Dans un monde d'idées, d'idées contradictoires, cette question prend toute son importance. S'il nous faut vivre ici, à la Chambre des communes, un climat de conflits, autant en connaître les prémisses. J'estime qu'il serait bon que les groupes de pression qui se présentent à nous déclarent qui sont leurs bailleurs de fonds.

Il y a aussi un autre élément en cause. Il s'agit de ce que j'appellerais le croisement des groupes ou encore l'entrecroisement des conseils d'administration. Nous sommes à une époque où les groupes de pression pullulent. Ils se reproduisent comme des lapins. Un nouveau groupe se forme chaque jour en fonction de l'actualité. En y regardant de plus près, on se rend compte que lorsqu'un groupe possède un conseil d'administration ou de direction, un, deux ou trois membres de ce conseil vont former d'autres groupes ayant des objectifs connexes mais figurant sous d'autres noms. Les organisations s'en trouvent multipliées et prétendent toutes être différentes les unes des autres. Mais si l'on examine l'organigramme de chacun de ces groupes, on se rend compte qu'ils forment en fait une seule et même organisation.

Il n'y a rien de mal à cela sauf que cela crée une illusion. Cela crée l'illusion d'une inquiétude grandissante parmi le public au sujet d'une question, alors qu'il se peut fort bien, en réalité, que ce soient les mêmes personnes qui multiplient le nombre d'organisations. On a ainsi l'illusion qu'un nombre de plus en plus grand d'organisations se préoccupent d'une question donnée. Cependant, en y regardant de plus près, on constate que ce sont les mêmes personnes qui tirent les ficelles.

Donc, si nous devons enregistrer les lobbyistes, nous devons aller au-delà des considérations financières et envisager d'autres aspects qui sont tout aussi importants pour l'avenir et le bien-être de notre pays. Il est sans doute important que tous ces groupes qui font du lobbying divulguent leurs sources de financement. Il arrive souvent que des groupes financés par le gouvernement fédéral soient des groupes de pression, qu'ils soient les champions de certaines causes. En étudiant ces organisations, on se rend facilement compte qu'ils sont souvent financés par le gouvernement fédéral. Ne doit-on pas exiger de ces lobbyistes qu'ils divulguent leurs sources de financement et qu'ils déclarent que c'est le gouvernement fédéral qui finance leurs activités?

J'aimerais aborder un dernier problème connexe pour lequel j'avoue n'avoir aucune solution. Je crois toutefois qu'il préoccupe de plus en plus les députés. Il s'agit du lobbying par correspondance que pratiquent certaines organisations. Je n'ai rien à en redire, mais il semble que nous recevons de plus en plus de mémoires de la part d'organisations qui ne comparaissent jamais devant nous. Je ne sais pas au juste comment traiter ce phénomène.

M. Heap: Fermez les Postes et ce sera vite réglé.

M. Friesen: Oui, vous avez raison. Il faut admettre que ces gens font du lobbying. Nous souhaitons qu'ils le fassent. Ils en ont le droit et, bien souvent, c'est leur devoir de le faire. Lorsque nous en venons à l'enregistrement des lobbyistes, la question prend une toute autre dimension et elle tend même à devenir embrouillée.

Enfin, je voudrais parler de l'observation des règles. Je constate que le comité a soulevé la question à la page 5 de son rapport. Advenant un manquement ou une irrégularité, le gouvernement doit être autorisé à faire respecter ses exigences relatives à l'enregistrement. J'ignore comment il y parviendra. Parfois, ces campagnes sont à thème unique. Une question se pose, un comité spécial est constitué pour l'examiner et avant que nous ne soyons au courant, le lobbying est terminé et le groupe s'est dispersé.

Le ministre qui était à la Chambre ce matin a dit que le gouvernement cherche à donner suite aux recommandations du comité. Je voudrais féliciter les membres du comité de leur travail. Je recommande instamment au ministre de présenter le plus tôt possible un projet de loi, afin que nous ayons tous les renseignements voulus au sujet des lobbyistes qui comparaissent devant nous.

• (1600)

M. Riis: Dans ses dernières remarques, mon honorable ami a dit espérer que le gouvernement agisse bientôt. Nous attendons depuis des décennies cette mesure législative qui est encore seulement à l'étude. A titre de député ministériel, mon collègue voudrait-il me dire ce qu'il pourrait faire, afin de nous assurer que le gouvernement présentera très bientôt un projet de loi sur cette question d'intérêt primordial?

M. Friesen: Le député a raison. Nous attendons depuis des décennies et j'aurais préféré ne pas avoir eu à attendre. De fait, mon ancien collègue, feu Walter Baker, se préoccupait grandement de cette question. Il y avait beaucoup travaillé alors qu'il était député. Je serai volontiers du nombre des députés ministériels chargés de travailler à l'élaboration de ce projet de loi. Je crois le ministre sur parole quand il dit qu'un projet de loi sera présenté. Je présume que ce dernier sera ébauché avant le congé d'été.

M. Boudria: Je voudrais me permettre une observation, monsieur le Président. J'ai écouté les propos du député. Je regrette de dire que son interprétation du rapport est tout à fait incompatible avec ce que nous nous proposions de faire. Nous ne nous sommes pas exprimés en termes obscurs. De toute évidence, nous nous préoccupons de l'enregistrement des lobbyistes rémunérés. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles nous voulons enregistrer uniquement les lobbyistes rémunérés. Je demande au député de prendre note de ce que je vais dire.

D'abord, le 9 septembre 1985, le premier ministre a déclaré à la Chambre: «Nous exigerons entre autres l'enregistrement des lobbyistes rémunérés . . . » C'est une citation tirée du discours du premier ministre. Ce que ce dernier nous demande, c'est d'enregistrer les lobbyistes rétribués. Le député demande pourquoi nous n'enregistrons pas les gens qui ne sont pas rémunérés et bien d'autres choses. C'est avant tout parce que ce n'est pas ce que son propre premier ministre voulait. Et d'un!

Deuxièmement, j'estime qu'il ne conviendrait pas de demander à des gens qui ne sont pas rémunérés et qui, en tant que bénévoles, cherchent à communiquer avec des fonctionnaires, de s'enregistrer ou de révéler leurs sources de financement. Cela porterait atteinte à la liberté d'association. Nous devons également nous en soucier. Le comité a écouté les arguments pour et contre. Ce n'est pas le cas où un parti à la Chambre a adopté un point de vue étrange et excentrique sur la façon dont il faudrait procéder par opposition à une autre. Le comité a conclu à l'unanimité que nous ne saurions créer des obstacles aux gens qui ne sont pas rémunérés ou nous opposer de quelque façon à leur désir de communiquer avec des députés ou avec le gouvernement à cause de la liberté d'association, et à cause des privilèges des députés que tous les membres du comité ensemble tiennent en haute estime.

Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles la proposition a été faite de cette façon. J'invite le député à s'entretenir avec certains des collègues de son propre parti qui siégaient au comité. J'estime qu'il serait bien difficile d'enregistrer les lobbyistes qui ne sont pas rémunérés. Il ne nous incombe pas de demander aux gens où ils ont trouvé des fonds, si cela n'a rien à voir avec les démarches auprès des fonctionnaires, car cela ne nous regarde pas. On ne saurait demander à une association qui défend la cause de la paix et qui fait paraître de la publicité dans les journaux de révéler la provenance de son argent. Ce serait porter atteinte à sa liberté d'action. Quant aux dons de charité, les gouvernements provinciaux vérifient les reçus, tout comme le ministère du Revenu, mais pas afin de connaître l'identité des bailleurs de fonds de telle ou telle association. Ce serait répréhensible. Quand il y aura réfléchi, le député verra bien que ce n'est pas la bonne façon d'envisager les choses. Il devrait réfléchir sérieusement aux énormes répercussions, et je l'invite à le faire de concert avec ses collègues.

M. le vice-président: Reprise du débat. Le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie).

M. Friesen: Je regrette, Bill, mais je dois me rendre au comité; autrement, je vous aurais écouté avec plaisir.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): J'allais avoir quelque chose à dire au sujet du discours du député de Surrey—White Rock—Delta-Nord (M. Friesen). Ce qu'il soutenait, c'est une chose qui m'inquiète, car je crains qu'elle ne prolonge peut-être ce que le comité a soutenu. Ce n'est un secret pour aucun de ceux qui suivent la question qu'une des raisons pour lesquelles j'ai exprimé des réserves au sujet de l'enregistrement des lobbyistes, c'est que cela risque de conduire justement à cette conception du monde qu'a le député de Surrey—White Rock—Delta-Nord. S'il fallait adopter ces recommandations, je dirais que ce serait la victoire complète du libéralisme. Je me demande si le député a le moindrement réfléchi à cela.

M. Friesen: Expliquez-vous.

M. Blaikie: Je pense avoir attiré son attention.

M. Friesen: Laissez faire le comité.

M. Rodriguez: Ce n'était pas nécessaire de l'assommer pour cela.

M. Blaikie: S'il fallait appliquer les idées du député, le résultat ce serait que le monde d'idées justement dont il a parlé—il avait raison de dire que c'est si important pour le processus politique—ce très important monde d'idées justement, par l'effet de ses propositions, serait réduit à un monde d'intérêts. En d'autres termes, à un modèle parfait de la conception libérale hobbesienne de ce que c'est que la politique. En dernière analyse, il ne s'agit d'idées divergentes qui s'affrontent pour conquérir l'esprit du public et l'imagination collective, mais de politique de courtage, le gouvernement opposant les intérêts et prenant des décisions quant aux compromis qu'il y a à réaliser. Autrement dit, précisément le genre de politiques libérales au sens idéologique du terme—bien que le parti libéral ait incarné ce genre de politiques durant de nombreuses années au Canada—qui ne me semblaient pas avoir la faveur du député de Surrey—White Rock—Delta-Nord.

Je suis quelque peu étonné de le voir intervenir pour demander d'étendre ce concept libéral d'enregistrement des lobbyistes, je présume, aux organisations religieuses et coalitions oecuméniques qui se forment autour de certaines causes. Je trouve étonnant que le député estime qu'il faille traiter théoriquement ces dernières sur le même pied qu'un lobbyiste payé par une société pétrolière pour venir préconiser un certain avantage fiscal pour son client, ou qu'il faille placer une telle activité sur le même pied que le travail de *Project North* ou d'autres organismes qui se préoccupent de pareilles questions sans avoir aucun intérêt financier personnel à court ou à long terme dans les mesures qu'ils peuvent demander au gouvernement de prendre. En fait, il peut arriver que les mesures qu'ils demandent au gouvernement de prendre leur nuisent.

Par exemple, si des Canadiens non autochtones du Sud intercédaient auprès du gouvernement pour qu'il résolve les revendications territoriales, et si le gouvernement rendait aux autochtones les terres qui, à leur avis, leur avaient été enlevées injustement, on ne pourrait certes considérer que de telles démarches sont dans l'intérêt des Canadiens non autochtone du Sud qui peuvent avoir tout à gagner, au sens où l'on entend habituellement l'intérêt financier personnel, dans l'exploitation de ces terres plutôt que dans leur restitution à l'administration des autochtones concernés. On commet une grave erreur sur le plan théorique en assimilant ce genre d'activité à celle de lobbyistes payés par des multinationales ou qui que ce soit. Le comité a été sage de décider à l'unanimité qu'on ne devrait pas faire un tel amalgame.

• (1610)

Je sais que le député doit se rendre au comité le plus vite possible, mais il se demande maintenant s'il doit rester pour la période réservée aux questions et observations.

M. Friesen: En effet.

M. Blaikie: Il sera intéressant de voir ce qu'il décide.

Le débat sur le lobbying aujourd'hui tombe à point. En effet, le lobbying est lié de très près à la question de la moralité et du code de conduite dans le secteur public.

M. Towers: Peu de députés vous écoutent dans ce coin-là.

M. Blaikie: C'est bien regrettable. Je sais que j'ai l'attention du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight). Mes propos sur les réclamations territoriales l'ont probablement fort intéressé.

M. McKnight: Je veux une réponse là-dessus.

M. Blaikie: Depuis quelques semaines, on porte beaucoup d'attention à la question de la moralité politique à la suite de problèmes soulevés à la Chambre. Si j'en parle, ce n'est pas pour mettre en lumière une question en particulier. C'est un fait que des questions ont été soulevées à la Chambre au sujet de l'octroi des contrats et des pressions politiques qui sont exercées, au niveau des partis ou autres, à ce titre, et que bien d'autres reproches, justifiés ou pas, ont été adressés aux ministériels. Comme nous le savons, on a même impliqué le premier ministre (M. Mulroney). Ainsi, il est temps de tenir un débat sur le fonctionnement des institutions politiques. Chose certaine, le lobbying en est l'un des principaux aspects. Nous avons ainsi l'occasion, tout en respectant la règle de la pertinence, de réfléchir à la moralité politique en général.

L'enregistrement des lobbyistes m'ennuie un peu personnellement parce que le mot lobbyiste lui-même a une connotation péjorative. Je crois que cette connotation péjorative nous vient de la politique américaine et du cadre politique qui entoure cette activité aux États-Unis. Je ne dis pas que le comité n'a pas pondu une définition typiquement canadienne du lobbyisme. Il n'en demeure pas moins que cette activité, et les gens qui l'exercent, ainsi que l'enregistrement des lobbyistes, sont associés au système américain. Le lobbyisme, et d'autres tendances actuelles dont je n'aurai peut-être pas le temps de parler, risquent, si nous ne veillons pas au grain, c'est-à-dire si nous n'épousons pas les vues du député de Surrey—White Rock—Delta-Nord, de devenir un élément de plus de ce que j'appellerais l'américanisation de la politique canadienne.

Nous pouvons nous inspirer de certains éléments du système américain. Je n'exclus pas systématiquement tout emprunt de ce genre. J'ai fait partie du comité de la réforme de la Chambre, ce comité qui voulait plus d'indépendance pour nos comités. Il ne voulait pas une indépendance comme celle dont jouissent les comités du Congrès, car cela sera impossible tant que nous conserverons notre régime parlementaire actuel, et je crois que nous devons le faire. Mais certaines choses méritent qu'on s'y arrête. Ce que je veux dire, c'est que je constate, sous bien des rapports, ce que j'appelle l'américanisation de notre politique. Je crois que le gouvernement actuel en est un bon exemple. Certains ministres s'en irriteront peut-être, surtout ceux qui se considèrent les héritiers de la vieille tradition tory, et qui voient dans le Canada un pays aux traditions politiques bien distinctes de celles des États-Unis. Pourtant, le paradoxe aujourd'hui, c'est que plus que n'importe quel autre parti à la Chambre, le parti conservateur sert de fer de lance à l'américanisation de notre régime politique.

Mlle Carney: Ridicule et absurde.

M. Blaikie: La ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) est celle qui a fait le plus pour favoriser cette tendance. Elle ferait bien de mettre une sourdine. Non seulement elle préconise l'américanisation de la politique canadienne, mais elle est même prête à vendre le pays tout entier.

Mlle Carney: Propos irresponsables.

M. Blaikie: Parler simplement de la politique canadienne est une erreur aux yeux de la ministre. Il vaudrait mieux nous demander comment faire pour nous intégrer totalement au régime politique américain.

Mlle Carney: Parlez-en tant que vous voudrez, mais ne comptez pas sur nous.

M. Blaikie: Nous nous débrouillerions peut-être mieux en tant que 51^e^ État américain qu'en envoyant la ministre défendre notre cause.

M. Friesen: Où le Manitoba emprunte-t-il son argent?

M. Blaikie: Quand j'ai entendu parler d'une pétition concernant nos exportations d'acier aux États-Unis, j'ai eu la même réaction que lorsqu'il a été question d'une pétition à propos de la potasse. Pour l'amour du ciel, M. le premier ministre, ne déléguez pas la ministre du Commerce extérieur. Nous avons même songé à présenter une motion d'urgence . . .

Mlle Carney: Parlez-en à vos électeurs.

M. Blaikie: . . . pour demander à la Chambre d'exprimer à l'unanimité son anxiété. Quelle que soit la réaction du gouvernement aux dernières interventions protectionnistes de nos voisins au sud du 49^e^ parallèle . . .

Mlle Carney: Parlez-en au Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique.

M. Blaikie: ... qu'il n'envoie pas la ministre du Commerce extérieur. Elle croit à ses talents de négociatrice.

Mlle Carney: Les néo-démocrates de votre province aussi.

M. Blaikie: Elle peut s'entendre avec à peu près n'importe qui, si elle cède à toutes les demandes de l'autre partie.

M. Rodriguez: C'est une bonne pâte, Pat!

Mlle Carney: Il y a confusion dans les rangs néo-démocrates.

M. Blaikie: Vous annoncez que c'est votre dernier mot; par contre, si dans quelques semaines vos interlocuteurs ne sont pas satisfaits, vous faites une autre offre.

M. Friesen: Adressez-vous à Jack Munro.

Mlle Carney: Adressez-vous aux syndicats des métallurgistes.

M. Blaikie: Je ne pensais pas être interrompu par les interpellations de la ministre. Cependant, cela m'a permis de dire le fond de ma pensée et je n'en suis pas mécontent.

M. Thacker: Vous avez voté en faveur de la Charte.

M. Blaikie: Le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) a-t-il une question?

M. Thacker: Vous avez voté en faveur de la Charte, ce qui nous a fait paraître davantage ...

M. Blaikie: Le député déclare que la Charte a contribué à l'américanisation de la politique. Elle en offre certes le potentiel. En dernière analyse, j'ai voté en faveur de cette Charte, en partie en raison de la clause dérogatoire. Si le député vérifie le contenu de mon premier et dernier discours lors du débat constitutionnel, il y trouvera les mêmes arguments que j'avance aujourd'hui. Vérifiez au compte rendu. Je m'étais alors dit inquiet des répercussions possibles de la Charte ...

M. Towers: Alors pourquoi avez-vous voté en faveur?

M. Blaikie: ... sur la préservation de nos traditions parlementaires. L'une des raisons qui m'ont permis de voter en faveur de cette Charte, était l'existence d'une clause dérogatoire. Ce n'est pas le point de vue de certains de mes collègues qui jugeaient que cette clause affaiblissait beaucoup la Charte. Ce n'était pas mon point de vue.

Pour en revenir à l'américanisation de la politique canadienne ...

Mlle Carney: C'est incroyable.

M. Blaikie: ... par le Parti conservateur, je voulais dire, avant d'être si joyeusement interrompu par la ministre, que le Parti conservateur a adopté avec une ferveur peu commune la perception américaine de la politique qui veut que le pouvoir corrompe. Je ne veux pas dire ici que le favoritisme politique n'existait pas avant l'arrivée au pouvoir du parti conservateur.

M. Merrithew: Si peu, si peu!

Mlle Carney: Pensez au gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique.

M. Blaikie: Dieu sait que le favoritisme politique existait avant. Cependant, les conservateurs ont élevé au rang de vertu un procédé qui, de l'avis de certains, était au moins perçu comme une sorte de mal nécessaire dans notre système politique.

Mlle Carney: Attention!

M. Blaikie: Les Canadiens auraient dû écouter un peu plus attentivement le premier ministre. S'ils avaient porté attention à ses déclarations d'avant son élection, ils l'auraient entendu dire qu'il récompenserait les conservateurs. Toutes sortes de récompenses, de prix, de marchés et autres gratifications leur feraient oublier leurs 20 années de vaches maigres. Il ne nommerait personne d'autre tant qu'il resterait un conservateur à nommer. Ces déclarations du premier ministre auraient dû servir d'avertissement au public canadien. Il en a peut-être été ainsi. Je crois que les gens n'ont jamais tellement eu confiance, mais ils étaient tellement impatients, et à juste titre, de se débarrasser des libéraux qu'ils ont fermé les yeux devant les indices que donnait le premier ministre de son comportement futur et du genre de gouvernement qu'il nous donnerait.

• (1620)

Cependant, le gouvernement actuel a poussé encore plus loin le principe américain selon lequel le butin va au vainqueur. Pour les conservateurs, il ne suffit pas que le butin appartienne au parti politique qui s'assure la victoire électorale, mais il faut qu'il appartienne au réseau des proches de premier ministre. C'est pourquoi les Canadiens ont raison de croire, même si nous savons tous que le favoritisme n'a rien de nouveau, que nous sommes devant un phénomène nouveau, qu'une limite encore mal définie—et elle est floue, j'en conviens—a été franchie par le gouvernement. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles on a senti, au comité et ailleurs à la Chambre, qu'il était urgent d'agir en matière de moralité politique. C'est peut-être ce qui explique pourquoi l'unanimité a été possible parmi ceux qui se penchaient sur la question de l'enregistrement des lobbyistes. Je ne crois pas me tromper en disant que nous sommes nombreux à la Chambre à partager l'impression, inavouable ou non, qu'un phénomène nouveau, et terrible selon moi, s'est abattu sur notre régime politique. Comment penser autrement lorsque nous devons quotidiennement, depuis fort longtemps, nous pencher sur des situations tout aussi malencontreuses les unes que les autres.

Je ne m'inquiète pas à titre personnel, sachant que tout homme politique s'expose à voir diriger contre lui le cynisme avec lequel on a coutume d'envisager la politique et les hommes politiques. C'est un inconvénient que nous avons tous accepté quand nous avons décidé de nous présenter. Ce qui m'inquiète, c'est que toute l'action politique au Canada en est ralentie. Nous n'accorderons pas la priorité nécessaire à certaines questions très importantes qu'il faut discuter et qui exigent notre attention, tant que nous serons préoccupés par des problèmes qui résultent de l'action des membres du gouvernement. L'opposition ne peut pas raisonnablement décider d'épargner le gouvernement. Elle encourageait seulement ses membres à récidiver. D'un autre côté, tout le monde conviendra que c'est l'action politique qui en souffre et que le fait de nous concentrer sur ces questions nuit à la solution des problèmes sur lesquels on doit se pencher.

Je me rends compte, monsieur le Président, que je n'ai pas parlé des détails des recommandations du comité sur le lobbying et je m'en excuse, mais je ne le regrette pas beaucoup parce qu'il faut parfois situer les choses dans une perspective plus vaste et répliquer aux interruptions de certains députés comme la ministre du Commerce extérieur. J'espère que vous me pardonnerez pour cette raison, monsieur le Président.

M. Friesen: Monsieur le Président, je dois avouer que j'ai écouté avec plaisir le discours du député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie). Il y a fait quelques observations sur le sujet, mais il a parlé davantage du commerce international que de l'enregistrement des lobbyistes. Je comprends que quelqu'un qui voit les choses dans une perspective socialiste se préoccupe beaucoup plus de l'enregistrement des lobbyistes qui s'occupent de commerce, puisque le profit est si mauvais pour les socialistes.

M. Rodriguez: C'est absurde.

M. Friesen: Écoutez-moi. Ce député a été si tranquille jusqu'à maintenant. Ce n'est pas le temps de nous énerver.

M. Rodriguez: Ne dites pas de bêtises.

M. Friesen: Je me demande pourquoi les néo-démocrates se préoccupent tellement des autres lobbyistes. Il me semble que nous discutons de l'enregistrement de renseignements sur les lobbyistes. Il s'agit de savoir quelles sont leurs références et leurs antécédents. Nous ne parlons pas de leur droit de faire du lobbying ni de la libre circulation de l'information. Je ne comprends pas pourquoi le député de Winnipeg—Birds Hill prétend que toute tentative d'enregistrer les lobbyistes qui travaillent dans un domaine non commercial nuirait à la libre circulation des idées simplement parce qu'on leur demande de déclarer leurs antécédents. Voici un exemple.

On a tenu il y a 40 ans dans la vallée du Mackenzie des audiences restées célèbres au sujet du pipeline. Le député a parlé des gens du sud qui allaient dans le nord. Il se rappelle peut-être qu'une des personnes envoyées dans le nord pour ces audiences était un député du NPD très connu qui travaillait pour le réseau anglais de Radio-Canada.

Une voix: Dites-nous son nom.

M. Friesen: Comment s'appelait-il ?

Une voix: Il l'ignore.

M. Friesen: Il l'ignore. Pendant au moins un an, cet homme s'était efforcé d'organiser les groupes d'autochtones pour qu'ils expriment un certain point de vue. Par la suite, les associations autochtones s'étaient présentées spontanément pour témoigner aux audiences de la Commission Berger. Elles avaient toutes dit à peu près la même chose. Le distingué juge Berger, qui menait ces audiences, avait parmi ses adjoints un savant juriste qui est maintenant député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Faut-il s'étonner que le rapport publié à la suite des audiences de la Commission Berger ait reflété tellement bien les idées du Nouveau parti démocratique à l'époque? Était-ce une étrange coïncidence?

Vu que cette enquête portait sur une entreprise non commerciale, parce qu'il s'agissait non seulement de l'oléoduc, mais aussi de l'avenir du Grand Nord, comme l'a signalé le député, il aurait peut-être été utile d'avoir un registre des antécédents de tous ceux qui travaillaient à former les opinions et le point de vue des habitants du Grand Nord.

M. Blaikie: Le député de Surrey—White Rock—Delta-Nord a présenté un argument bien étrange. D'abord, les audiences de la Commission Berger étaient publiques. Ceux qui y témoignaient le faisaient en public, alors que, de façon générale, quand on parle de lobbying, on parle d'activités qui se déroulent dans le particulier. Le député n'a pas établi cette distinction importante. Les audiences en question n'étaient pas secrètes. Le député de Surrey—White Rock—Delta-Nord vient peut-être de l'apprendre, mais tout le monde savait à l'époque que Tom Berger avait été chef du Nouveau parti démocratique.

Je trouve bien curieux que, quand des juges qui ont été pour la plupart des libéraux ou des conservateurs à une certaine époque, présentent un rapport et que des gens le critiquent, vous entendez dire qu'ils ont rendu une décision indépendante sur la question en cause et les gens disent qu'ils ignorent pourquoi les députés du Nouveau parti démocratique voudraient mettre en doute l'intégrité du juge qui a rendu cette sage décision. Quand des juges qui étaient auparavant des libéraux ou des conservateurs rendent une décision, nous devrions les considérer avec tout le respect qui leur est dû, mais quand un juge qui a déjà été membre du Nouveau parti démocratique formule des recommandations qui reflètent les idées de son ancien parti, cela doit avoir des connotations politiques au pire sens du terme. C'est ce que j'appelle avoir deux poids deux mesures. Le député de Surrey—White Rock—Delta-Nord croit en son petit monde libéral conservateur. Pour lui, les valeurs libérales conservatrices sont neutres et il s'agit de simples réalités de la vie. Ce sont seulement les choses extérieures à ce petit monde qu'il juge politiques.

• (1630)

Au risque de l'étonner, je dois dire au député que ses opinions sont politiques. Les opinions des juges qui ont des antécédents politiques libéraux ou conservateurs sont politiques. Selon leur degré d'objectivité, ils sont influencés par leurs antécédents politiques tout comme les juges ayant des antécédents néo-démocrates. L'argument du député montre bien que l'on fait deux poids deux mesures au détriment des magistrats ayant un passé néo-démocrate. Lorsqu'ils font des déclarations de nature politique, comme M. Berger, à propos des revendications territoriales, ces juges doivent rendre des comptes. Les autres juges peuvent dire n'importe quoi sans que l'on considère leurs propos avec la même sévérité.

M. Towers: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député. Que pense-t-il de la position de M. Adam Zimmerman qui a exercé beaucoup de pressions récemment à propos du bois d'oeuvre alors qu'il était en même temps président du comité exécutif de *Southam News*. Le député voit-il là un conflit d'intérêts?

En même temps, pourrait-il me dire ce qu'il pense de M. Jack Munro, le chef d'un syndicat, car il est certainement payé par son syndicat pour faire du lobbying.

M. Blaikie: Monsieur le Président, si je comprends les recommandations du comité, si M. Munro faisait du lobbying au Parlement au sujet d'une question particulière, il devrait être enregistré. En ce qui concerne M. Zimmerman et ses liens avec *Southam News*, peu m'importe qui a fait ou non du lobbying à propos du bois d'oeuvre. C'est des activités de la ministre du Commerce extérieur dont j'ai parlé. J'espère que nous ne ferons pas les mêmes constatations à propos d'autres questions touchant le commerce entre le Canada et les États-Unis.

Mlle Carney: Monsieur le Président, pourrais-je demander au député de donner d'autres explications sur la question du bois d'oeuvre. Il le sait, le critique néo-démocrate de la province de la Colombie-Britannique appuie le règlement négocié comme étant la meilleure affaire possible dans les circonstances. Le député critique-t-il ou désapprouve-t-il une aile provinciale de son propre parti?

Ensuite je voudrais que le député nous dise ce qu'il pense de la nouvelle selon laquelle, encore aujourd'hui, comme le rapporte le *Globe and Mail*, le représentant de l'Union internationale des bûcherons d'Amérique insiste sur le fait que le règlement négocié a été la meilleure affaire, qu'il garantit notre souveraineté, que les capitaux restent au Canada et qu'il n'aura guère d'incidence sur l'emploi. Le député n'est pas à l'écoute ni du syndicat ni de l'aile provinciale du NPD. Pourquoi le NPD fédéral pense-t-il différemment de son aile provinciale et de ce syndicat?

M. le vice-président: La présidence n'est pas convaincue que la première partie de la question soit pertinente. Cependant, je donne la parole au député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie).

M. Blaikie: Monsieur le Président, les conservateurs ne peuvent pas tout avoir. Parfois, quand nous posons des questions à la Chambre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et d'autres . . .

Mlle Carney: Répondez à la question!

M. Blaikie: Je vais y répondre. Parfois le secrétaire d'État demande: «Recevez-vous toujours vos ordres du Congrès du travail du Canada, Ed»? C'est ainsi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aime nous harceler. Voila à quel point les anciens chefs du parti conservateur sont spirituels et rapaces. Puis, quand nous adoptons un point de vue différent de celui des syndicats ouvriers, la ministre du Commerce extérieur nous fait des reproches. Les conservateurs soutiennent que nous n'avons pas de point de vue indépendant de celui des syndicats ouvriers; mais quand, nous faisons preuve d'indépendance, ils nous morigènent.

Quant à la position du parti néo-démocrate de la Colombie-Britannique, je répondrai que le Canada est un pays libre. Si les membres de ce parti tiennent au point de vue qu'ils ont adopté, tant mieux; nous avons un point de vue différent. Nous ne recevons pas d'ordres de nos ailes provinciales pas plus que le premier ministre n'en reçoit. Les conservateurs sont mal venus de parler de conflits avec les ailes provinciales, car les rapports sont on ne peut plus tendus entre le premier ministre du Canada et le premier ministre de l'Alberta, et il en va de même de ceux du premier ministre du Canada et du premier ministre de Terre-Neuve, pour ne citer que deux exemples. La ministre du Commerce extérieur est bien mal venue de reprocher au parti néo-démocrate fédéral de voir l'accord sur le bois d'oeuvre d'un point de vue indépendant. Si le NPD de la Colombie-Britannique a un point de vue différent, tant mieux. Notre parti est démocratique.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Lévis (M. Fontaine)—Les relations ouvrières—Les chèques de paie des travailleurs—On demande des précisions sur l'utilisation de certaines déductions effectuées à la source; l'honorable député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie)—Revenu Canada. *a*) Le traitement de textes. *b*) Les mesures de sécurité du ministère.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES ET PROCÉDURE

ADOPTION DU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Rodriguez: Que le premier rapport du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, présenté à la Chambre le mardi 27 janvier 1987, soit agréé.

M. Friesen: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour rétablir les faits. J'ai remarqué que le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) avait consacré pas mal de temps à défendre un juge néo-démocrate par opposition à un juge d'allégeance libérale ou conservatrice. Je ne trouve rien à redire à cela. Je voulais simplement rappeler à la Chambre que je ne faisais pas allusion au juge Berger dans mon discours. Je disais simplement que certains personnes payées par le gouvernement en tant que membre de l'un de ses organismes pour défendre une position quelconque, ont influé sur le résultat des audiences. Je n'attaquais pas M. Berger. Je n'ai jamais mentionné son nom sauf pour rappeler qu'il dirigeait les audiences en question. Le résultat de ces audiences est attribuable au lobbying effectué par des gens payés par le gouvernement fédéral.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison. Le député de Surrey—White Rock—Delta-Nord a fait implicitement le lien entre le lobbying effectué par la personne qu'il a refusé de nommer et le résultat des audiences, laissant entendre ainsi que le juge Berger n'avait pas rendu une décision indépendante sur les questions qui lui avaient été soumises. C'est grave.

M. le vice-président: Si nous reprenions le débat en laissant la parole au député de Scarborough-Est (M. Hicks)?

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler très brièvement à propos de cette motion particulière. J'aborderai la question d'un point de vue complètement différent de celui des orateurs précédents. Je dois dire que j'ai aimé les discours prononcés aujourd'hui. Tantôt le débat était amusant, tantôt il était plein de bon sens ou il était intelligent et bien souvent il s'écartait complètement du sujet. Dans son ensemble, je l'ai trouvé très intéressant.

Personne n'a encore donné, je pense, une vue générale de ce qui a été présenté aujourd'hui ni signalé le fait que le gouvernement révèle très clairement sa politique et son point de vue en proposant ce genre de projet de loi à la Chambre. La question que je me poserai ensuite sera de savoir pourquoi ce projet de loi n'a pas été proposé à la Chambre avant la 33e législature. A mon avis, cela en dit long sur la position et la politique du gouvernement.

Nous devrions applaudir avec beaucoup de sincérité le travail du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure. On a fait brièvement allusion ce matin à la présidence du député de Peace River (M. Cooper). Ce comité a fourni, je crois, un rapport unanime, ce qui est digne d'éloges. Il est évident que le comité a beaucoup travaillé et que, quoi qu'on en dise aujourd'hui, tous ses membres désirent la même chose.

On a fait particulièrement allusion au mandat du comité, mais je voudrais m'interposer ici pour déclarer bien clairement que le mandat de ce comité n'avait rien à voir avec la connaissance d'irrégularités ou de malversations dans l'industrie du lobbying au Canada. A mon avis, il est nécessaire que cela soit bien clair, à la défense de maintes sociétés canadiennes. En fait, au cours de ses audiences, le comité n'a recueilli aucune preuve concrète à cet effet. On a trouvé que des groupes d'intérêts ou des lobbyistes jouent souvent un rôle très utile dans la divulgation d'informations sur des questions de politique publique.

• (1640)

Quelques excellentes lignes directrices pour l'enregistrement ont déjà été recommandées par ce comité. Elles ne sont certainement pas définitives, mais constituent un bon point de départ. C'est une excellente base sur laquelle travailler ensemble, afin de mettre en place un bon projet de loi. Il est évident que sa mise en application sera assez complexe, mais je suis heureux d'examiner le travail effectué par le comité permanent et de constater qu'il n'a pas essayé de réinventer la roue. Il a analysé à fond ce qui est arrivé dans les autres pays.

Aux États-Unis, par exemple, l'activité professionnelle des lobbyistes est soumise à la *Federal Regulation of Lobbying Act*, qui a été adoptée en 1946. En ce qui concerne les États-Unis, il est intéressant de voir que les Américains ont commencé il y a plus de 130 ans à contrôler l'activité des lobbyistes, avec l'adoption par la Chambre des représentants d'une résolution obligeant tous les lobbyistes à s'inscrire auprès du greffier de la Chambre. Je suis certain que beaucoup de députés ici ne s'en souviennent pas. Il est intéressant également d'observer que 42 des 50 États américains ont des lois concernant les lobbyistes, très souvent plus sévères que la loi fédérale. Les huit autres États ont adopté des règles régissant l'activité professionnelle des lobbyistes. Certains de ces États exigent des rapports mensuels de leur activité, alors que d'autres exigent la publication trimestrielle des renseignements. Voilà comment les États-Unis se sont occupés de ce problème au fil des ans.

La situation en Allemage de l'Ouest est très intéressante également. En République fédérale d'Allemagne, le Parlement allemand, appelé Bundestag ou Chambre basse, a obligé les lobbyistes à s'inscrire en 1981, et le Règlement du Bundestag donne en appendice les conditions d'enregistrement des lobbyistes.

Le Parlement britannique, mère des régimes parlementaires, a examiné pour la première fois la possibilité d'enregistrer les lobbyistes en 1969, concluant qu'il était impossible de trouver une base suffisante pour un code de déontologie, puisqu'il n'en existait pas dans le domaine général des relations publiques.

Le Royaume-Uni a deux associations de lobbyistes, la *Public Relations Consultants' Association* et l'*Institute of Public Relations*. Ces deux organismes ont adopté leur propre code de déontologie et ont le pouvoir d'expulser ceux de leurs membres qui ne le respectent pas. Il est intéressant d'observer que le comité présidé par le député de Peace River a recommandé la formation au Canada d'une association chargée d'assurer elle-même la discipline.

Le gouvernement de l'Australie a adopté le 30 mars 1984 un règlement régissant l'enregistrement du lobbying par décision du Cabinet, à titre expérimental et pour une période de 12 mois.

Certains députés ont fait allusion à ce qui s'est passé dans d'autres domaines. Il est extrêmement intéressant et utile pour nous d'examiner à fond ce qui s'est passé dans d'autres pays et les recherches effectuées par les membres du comité. Une fois encore, je voudrais les féliciter. Je recommande instamment à tous les députés d'appuyer un projet de loi à ce sujet, non simplement en se prononçant en sa faveur le moment venu, mais en soutenant de façon rationnelle, sincère et bien réfléchie un projet de loi que tous les députés, j'en suis persuadé, trouveront excellent.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'estime fort utile de discuter le rapport du comité au sujet du lobbying. Je n'ai pas eu l'occasion de l'étudier à fond. Je viens à peine de prendre connaissance des recommandations. Je voudrais faire quelques observations, plus précisément poser des questions auxquelles on pourra répondre, j'espère, alors que nous poursuivrons l'étude de cette très importante question.

Je note que le comité a recommandé «la mise en application d'un mécanisme pour l'enregistrement des lobbyistes rémunérés». Il donne ensuite une définition très étendue du lobbying dont voici un passage:

> Nous recommandons de définir le lobbying comme étant toute tentative en vue d'infléchir directement ou indirectement une décision gouvernementale de nature administrative ou législative.

Et je poursuis:

> Nous recommandons que la définition du lobbying auprès du gouvernement s'applique à:
>
> a) toute tentative en vue d'influer sur l'adoption ou la modification de lois ou de règlements;
>
> b) toute tentative en vue d'influer sur l'adoption ou la modification de politiques ou de programmes fédéraux;
>
> c) toute tentative en vue d'influer sur les décisions fédérales touchant l'octroi de subventions, de contrats, de contributions ou d'autres avantages analogues;

Le comité, ayant apparemment étudié la réglementation du lobbying au palier fédéral aux États-Unis, recommande que non seulement les démarches faites auprès du pouvoir exécutif, mais aussi celles qui sont faites auprès des députés soient comprises dans la définition du lobbying. Voici la recommandation suivante du comité:

> . . . qu'aux fins de l'enregistrement la définition générale de lobbyiste s'applique à quiconque, contre rémunération, fait des démarches auprès de l'exécutif, de l'administration, ou des députés et des sénateurs et de leur personnel.

Le rapport poursuit:

> Plus particulièrement, sont compris:
>
> a) ceux qui représentent directement ou indirectement auprès du gouvernement les intérêts de tierces parties . . .
>
> b) les employés et agents d'organismes économiques non gouvernementaux, d'organismes à but non lucratif, de groupes bénévoles, de groupes bénévoles à intérêt unique et de ressortissants étrangers . . .

Finalement, et c'est l'aspect à propos duquel je tiens tout particulièrement à soulever certaines questions, la recommandation dit qu'aux fins de l'enregistrement, la définition de «lobbyistes» devrait inclure:

> les avocats, comptables et autres spécialistes qui représentent des clients auprès du gouvernement dans le but premier de faire du lobbying, selon la définition que nous en avons donnée dans le présent rapport.

Il nous est tous arrivé de nous faire aborder de temps à autre par des avocats ou des comptables qui expriment un point de vue de la part d'un client en particulier au sujet d'un projet de loi ou d'une décision administrative. De même, des avocats, des comptables et autres membres de professions libérales vont très souvent s'adresser à de hauts fonctionnaires ou à des ministres, en personne ou par écrit, pour faire des instances au nom de tel ou tel client au sujet de la politique du gouvernement ou d'un projet de loi ou, plus souvent peut-être, dans le but d'obtenir une décision favorable à leur client quand la question à trancher relève de la compétence administrative du ministère ou du ministre en vertu de telle ou telle loi.

Le comité veut-il dire que chaque fois qu'un avocat ou un comptable écrit à un député pour le compte d'un client et exprime son point de vue au sujet d'un projet de loi ou d'une décision administrative, il devra s'enregistrer et divulguer les renseignements que les lobbyistes enregistrés seront tenus de divulguer d'après la recommandation du comité? A cet égard, le rapport précise:

> Nous recommandons d'obliger les lobbyistes enregistrés à divulguer:
>
> *a*) leur nom, celui de l'entreprise, le cas échéant, et le nom d'un contact, leur adresse et leur numéro de téléphone;
>
> *b*) les noms de leurs clients et les adresses de leurs entreprises;
>
> *c*) les questions sur lesquelles portent leur lobbying.

• (1650)

Faut-il comprendre que chaque fois qu'un avocat ou un comptable présente des instances au nom d'un client, disons au ministère du Revenu national, au sujet de la classification de tarifs, il doit respecter les limites du système d'enregistrement et de divulgation proposé par le comité? Si c'est le cas, alors des milliers de personnes devront s'enregistrer et divulguer les renseignements requis. Doit-on le faire une seule fois, c'est-à-dire la première où l'on présente des instances? Est-on plutôt forcé de le faire chaque fois qu'on défend la cause d'un client en particulier? Le rapport ne le précise pas.

Les rédacteurs du rapport diront que je ne tiens pas compte du fait qu'on précise dans la recommandation que les avocats, comptables et autres spécialistes ne doivent s'enregistrer que s'ils représentent des clients auprès du gouvernement dans le but premier de faire du lobbying, selon la définition donnée dans le rapport. Par l'expression «but premier» entend-on par là que la principale tâche d'un avocat ou d'un comptable donné consiste à présenter des instances au nom d'un client, au gouvernement ou à des députés, ou doit-on comprendre que si un avocat ou un comptable présente des instances pour le compte pratiquement d'un seul client, il doit s'enregistrer, mais qu'il n'a pas à le faire, s'il représente un éventail de clients? Cela veut-il dire que si on lui verse une provision pour présenter des instances, il doit s'enregistrer, même si les autres tâches dont il se charge pour un client en particulier ne consistent pas notamment à défendre sa cause devant le gouvernement.

Selon moi, lorsqu'on donnera suite à ce rapport, qui est fort utile et réclame des mesures au sujet d'une question qui nous concerne tous à la Chambre et, de plus en plus, dans tout le pays, on pourrait fort bien demander au comité d'approfondir la question. Si nous ne voulons pas retarder le règlement de cette question, alors, en présentant des propositions tendant à mettre en oeuvre ce rapport, le gouvernement et tous les partis devront envisager la question très sérieusement.

Il est très facile de voir comment les recommandations du rapport s'appliqueraient à une association importante représentant un secteur particulier. Il n'est pas très difficile de s'apercevoir comment les recommandations de ce rapport viseraient une firme d'experts-conseils établie à Ottawa, sachant que les intéressés représenteraient un certain nombre de clients sur un certain nombre de questions, en présentant des instances au gouvernement. Il se pourrait fort bien que des gens compétents qui se présentent comme des avocats soient établis à Ottawa et se chargent exclusivement ou presque de présenter des instances au gouvernement et aux députés au sujet de la politique gouvernementale ou de décisions administratives. Selon moi, il est assez facile de voir comment et pourquoi le

rapport de ce comité peut et doit être appliqué, quand on examine toute la question des relations avec le gouvernement, car il est établi à Ottawa, la Capitale nationale.

Cependant, que prévoit le comité en ce qui concerne les avocats et les comptables qui, dans des milliers de localités d'un bout à l'autre du pays, sont mandatés dans le cadre de leurs fonctions par leurs clients, afin d'écrire à un ministère pour exprimer certains points de vue sur un projet de loi ou, encore, faire des représentations à propos d'une décision administrative? Faudrait-il que ces personnes s'enregistrent sous peine, autrement, d'être frappées d'une sanction? Devront-elles dévoiler, en ce qui concerne leurs clients, les renseignements prévus dans le rapport du comité?

Je n'ai pas eu l'occasion d'étudier le rapport en détail, je le répète; j'ai simplement jeté un coup d'oeil aux recommandations, au début de l'après-midi. Tout en souhaitant, comme chacun sans doute à la Chambre, mettre au point un régime qui prévoie l'enregistrement des lobbyistes ainsi que la divulgation de leurs activités et de l'identité de leurs clients, je déplore que les auteurs du rapport n'aient pas réfléchi davantage aux conséquences de ces recommandations sur les comptables, les avocats, les assureurs-vie et tous ceux qui, au Canada, prennent la défense d'intérêts particuliers.

Le comité prévoyait-il que ces personnes auxquelles j'ai fait allusion, provenant autant de petites que de grandes localités de tout le pays, devront s'enregistrer et divulguer tous les renseignements mentionnés dans le rapport? Créerons-nous une situation où les très grandes entreprises disposant des fonds nécessaires pour embaucher des employés permanents chargés exclusivement des relations avec le gouvernement, n'auront pas à enregistrer ces employés ni à communiquer les renseignements mentionnés dans le rapport? Si oui, les grandes entreprises privées capables d'exercer une influence dont nous devrions être informés sur les politiques ou les décisions administratives du gouvernement échapperont aux règles d'enregistrement et de divulgation des lobbyistes tandis que les petites entreprises locales ne possèdant ni les employés ni la compétence pour exprimer leurs doléances et devant s'adresser à leur avocat ou à leur comptable seront assujetties à la loi et devront révéler les renseignements en dépit du fait qu'elles ne possèdent individuellement pas assez de poids pour infléchir les politiques du domaine public. Pourtant, les grandes entreprises du pays disposeront de l'argent nécessaire pour embaucher des employés chargés de fonctions de lobbying à temps plein ou de relations avec le gouvernement et échapperont complètement à la mesure. Je pense que c'est une lacune de la proposition qui mérite d'être prise en considération.

Je crois que le renvoi de la question à un comité réflète clairement qu'il existe à la Chambre une volonté de faire davantage pour connaître et les employeurs des lobbyistes et les lobbyistes dont le travail consiste essentiellement à tenter d'infléchir les politiques et les décisions d'ordre administratif du gouvernement. Un consensus semble se dessiner, mais je ne crois pas que cela signifie nécessairement que tous les députés favorables à la mesure jugent que le lobbying est forcément mauvais ou dommageable. Dans une société libre et démocratique, il est normal que les individus ou les groupes, s'adressent eux-mêmes ou par un intermédiaire au gouvernement et aux députés pour faire connaître leurs vues sur les politiques ou les décisions administratives du domaine public. Je suppose qu'on reconnaît aussi que cette pratique, qui devrait faire légitimement partie du processus politique, peut être pervertie et donner lieu à des abus et avoir une influence inadmissible sur la politique et les décisions du gouvernement. Il nous faut un meilleur système pour résoudre ce problème.

Je trouve le rapport très utile. Je n'ai pas souvent de raisons de féliciter le gouvernement, surtout par les temps qui courent, mais je crois qu'il faut le féliciter cette fois-ci d'avoir mis à notre disposition le temps nécessaire pour ce débat. J'espère que mes commentaires ont contribué non seulement au débat, mais aussi à l'élaboration d'un système valide et efficace de réglementation du lobbying. Ce système devrait reconnaître le droit des gens de s'adresser au gouvernement. Il ne devrait pas être si lourd et si compliqué qu'il pourrait attraper et punir des dizaines de milliers de personnes dont le seul crime serait d'exercer leur droit démocratique de s'adresser au gouvernement, tout en permettant à de grandes entreprises susceptibles d'influencer le gouvernement et qui devraient être enregistrées de se glisser entre les mailles d'un système d'enregistrement et de divulgation des antécédents des lobbyistes.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 23 janvier, de la motion de M^me^ McDonald (Broadview—Greenwood): Que le projet de loi C-204, tendant à régir l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et modifiant la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis heureux de parler aujourd'hui de ce projet de loi. Le but de ce projet de loi, qui est appuyé par le Nouveau parti démocratique, le parti libéral, les sociétés du cancer et les groupes qui luttent contre l'usage du tabac, est de créer un Canada sans fumée en excluant le tabac de la vie canadienne par voie législative. Mais que faisons-nous de la Charte des droits, de la liberté de choix, du droit du dépanneur de survivre quand 70 p. 100 de ses revenus proviennent de la vente de friandises et de cigarettes? Que faisons-nous du droit de la personne de prospérer, de travailler, d'élever une famille et de réussir? Ce sont les droits d'un groupe de personnes que je voudrais faire valoir aujourd'hui, soit les droits des producteurs canadiens de tabac. Pendant des générations, ces gens-là ont transformé des terrains arides en terres arables et ont su obtenir une plante saine à partir d'une mauvaise herbe. Il s'agissait dans la plupart des cas d'immigrants qui sont devenus les plus fiers des Canadiens.

Personne n'avait quoi que ce soit à leur reprocher à l'époque. On ne faisait que les louer pour leur contribution à l'agriculture et à leur pays. Le tabac est devenu un bien précieux. On en a tiré des milliards de dollars de profits et des milliards de dollars d'impôt, mais ces milliards n'étaient pas pour l'agriculteur. Des familles sont venues de partout au pays pour participer à la récolte du tabac. Des étudiants ont payé leurs études universitaires en travaillant aux champs. Les fabricants de cigarettes ont édifié de véritables empires. Les grossistes ont érigé des fortunes. Les dépanneurs ont fait de bonnes affaires, et les exploitants de machines à cigarettes ne s'en sont pas trop mal tirés non plus.

L'industrie emploie quelque 62 000 personnes dans tout le Canada. Les dépenses des consommateurs injectent plus de six milliards de dollars dans l'économie canadienne. Les gouvernements fédéral et provinciaux récoltent chaque année plus de quatre milliards de dollars en impôts. Mais qu'en est-il de l'agriculteur? Il touche 6c. pour chaque paquet de cigarettes de 3 $. Il est maintenant établi de façon certaine que le tabagisme est mauvais pour la santé. Je ne crois pas qu'on en doute encore au Canada. Toutefois, des Canadiens dont on admirait autrefois la vaillance, le dévouement, l'ingéniosité et la persévérance sont tout à coup devenus des parias. Personne n'entrevoyait alors ce problème. Des exploitations agricoles qui valaient jadis 500 000 $ à un million de dollars sont invendables. Ces agriculteurs sont dénigrés par leurs pairs. La société les ostracise. Les gouvernements décrètent des impôts et adoptent des lois qui les acculent à la faillite.

Dans les régions du Canada où on cultive du tabac, des producteurs font faillite, des familles éclatent et des personnes se suicident. Qu'allons nous faire de ces agriculteurs? Que vont devenir les 2 600 producteurs agricoles canadiens qui se consacrent à la culture du tabac? Que fait la loi pour eux?

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) tente de leur venir en aide. Sans son intervention, la récolte de 1985 n'aurait pas été vendue. Il a fourni 90 millions de dollars en paiements anticipés l'an dernier, soit beaucoup plus que ce qui avait été consenti par le passé, et il fournira 65 millions de dollars cette année. L'exemption des gains en capital, le rabais de la taxe sur les carburants et le programme de réorientation des agriculteurs sont des initiatives bien accueillies.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a prévu des crédits de réorientation de 30 millions de dollars dans le budget de l'an dernier. C'était la première fois qu'un discours du budget reconnaissait les difficultés des producteurs de tabac.

Le ministre de l'Agriculture annonce aujourd'hui la création d'un programme de cultures de remplacement pour favoriser la diversification dans les régions de culture du tabac du Canada. Il s'agit d'un programme coopératif visant à accroître la production et la commercialisation de cultures de remplacement sans perturber les activités de production agricole existantes. Ce programme, doté d'un budget de 15 millions de dollars, mettra l'accent sur la mise au point de nouvelles cultures, de nouvelles techniques de production et de nouveaux débouchés. Il s'agit du premier volet du programme de diversification de la culture du tabac de 30 millions de dollars annoncé dans le budget de 1986. On devrait annoncer bientôt le contenu du deuxième volet, qui fait actuellement l'objet de discussions avec les milieux de l'industrie. Je me réjouis de cette mesure très constructive qui résulte de la collaboration entre les producteurs et le gouvernement fédéral.

Il est évident que ce qui devait arriver est en train de se produire. La demande de ce produit se contracte à vue d'oeil. On a dit aux producteurs de tabac que leur activité n'était pas souhaitable au Canada, mais on leur dit également qu'il n'est pas souhaitable non plus qu'ils exportent un produit nocif vers les pays en voie de développement du tiers monde. Quatre-vingt-six pour cent du tabac canadien exporté est destiné à des pays développés, surtout aux États-Unis, au Royaume-Uni et à l'Allemagne. Les planteurs ont de la difficulté à comprendre pourquoi le Canada ne veut pas les laisser exporter une denrée qui sera fournie par un autre pays.

On songe à cultiver d'autres denrées, pour que les planteurs soient moins tributaires du tabac. Quelle culture peut toutefois rapporter assez sur un terrain de 100 acres pour payer une hypothèque de 500 000 $? Pour le moment, on fait beaucoup de recherches sur d'autres cultures, sur leur traitement et sur leur commercialisation. Il faut toutefois du temps et de l'argent, ce qui manque le plus aux planteurs. Malgré l'aide que le gouvernement leur a apportée jusqu'à présent, car celui-ci les a aidés plus que jamais auparavant, entre 500 et 700 planteurs devront abandonner la production du tabac cette année.

Monsieur le Président, il faut laisser le droit aux planteurs de cultiver du tabac tant que les Canadiens fumeront. Par ailleurs, si la société, les provinces et le gouvernement fédéral, taxent et réglementent la production du tabac à un point tel que les planteurs sont obligés d'abandonner, nous nous devons de les aider. Si mon collègue le ministre des Finances essaie d'aider ces gens-là avec la taxe spéciale qu'il a imposée sur les cigarettes l'année dernière, j'espère qu'il en profite pour augmenter les crédits disponibles. Accordons aux producteurs de tabac le temps et les crédits nécessaires pour se recycler. Ils ont manifesté et protesté, certes. Ils veulent survivre. Ils veulent avoir le droit de faire le métier qu'ils ont appris et qu'ils font bien. Je demande à mes collègues s'ils ne se battraient pas pour leur entreprise, pour leur maison, pour leur famille et pour leur avenir. J'exhorte mes collègues des deux côtés de la Chambre à réfléchir à ceci; ne tournez pas le dos à ce groupe de citoyens fiers.

• (1710)

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-204, qui vise à réglementer l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun, ainsi qu'à modifier la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes.

Le député qui m'a précédé a été éloquent. Il a parlé des besoins et, tels qu'il les voit, des droits des 62 000 personnes qui cultivent, transforment et vendent du tabac au Canada, des activités qui rapportent 4 milliards de dollars en impôts.

M. Bradley: Les droits des producteurs.

M. Heap: Le député a parlé de leurs droits en vertu de la Charte. Il ne dit pas clairement ce qu'il a l'intention de faire à propos des droits de ceux qui sont lésés par l'industrie du tabac et l'utilisation de ses produits. Il disait que l'on avait le droit de cultiver, de fabriquer, de vendre et de fumer du tabac. Il semblait même dire que c'est un droit reconnu par la Charte. Je doute de la validité de ce raisonnement. Je ne pense pas qu'il existe un droit aussi absolu. D'ailleurs, il y a très peu de droits absolus.

Si l'on parle de droits, je dirais que le droit à la santé est plus fondamental que le droit d'être cultivateur de tabac, député ou conducteur d'une automobile qui libère du plomb dans l'atmosphère et pollue nos villes. Beaucoup d'activités pourraient être contestées en raison de leurs effets sur d'autres. Le droit de se livrer à ces activités ne peut être considéré comme absolu sans une étude préalable de leurs effets sur les autres personnes.

Si on lance cette campagne contre le tabac, c'est parce que la fumée des cigarettes est nuisible pour autrui. On nous parle du nombre d'emplois et du nombre de dollars que cela représente au niveau des producteurs, des fabricants et des détaillants. Mais il faut également tenir compte du fait que le tabac cause plus de décès et de maladies que tout autre produit. Au Canada, environ 35 000 personnes meurent chaque année de maladies causées par le tabac. C'est plus que le nombre de Canadiens qui produisent le tabac. J'espère que le député n'ira pas sérieusement prétendre qu'il faut laisser 26 000 agriculteurs contribuer au décès de 35 000 personnes. Voilà la logique du raisonnement qu'il nous tient en cherchant à défendre leurs droits.

Il est possible de prévenir les risques que la fumée de tabac présente pour la santé. Il n'est pas toujours possible de prévenir les maladies, mais dans ce cas, c'est faisable. On estime que la cigarette coûte aux Canadiens 8 milliards de dollars par an. Autrement dit, si nous additionnons le coût du traitement des maladies causées par le tabac, de l'aide aux handicapés, et des incendies, sans oublier le manque à gagner, la note s'élève à 8 milliards de dollars. Cela représente le double des 4 milliards d'impôts que nous percevons. Ce chiffre ne comprend pas les pensions qu'il faut verser aux familles des fumeurs qui meurent prématurément d'une maladie cardiovasculaire, d'un cancer des poumons ou d'emphysème.

Je félicite le gouvernement d'utiliser les deniers publics pour aider les producteurs de tabac à se recycler. Il faudrait également aider les fabricants de tabac et les détaillants à se lancer dans d'autres industries. Néanmoins, je ne crois pas que les fabricants soient très pauvres. Je pense qu'ils figurent parmi les plus grandes sociétés, sinon les plus gros monopoles, à en juger par le nombre d'autres industries qu'ils achètent, notamment des brasseries. Sans doute est-il nécessaire d'aider les producteurs, ce que le gouvernement est en train de faire. Peut-être faudra-t-il également aider les détaillants s'il est vrai que les deux tiers d'un commerce de détail sont financés par le tabac comme l'a laissé entendre le député, même s'il ne l'a pas dit expressément. Ce n'est pas, comme il l'a laissé entrevoir, en renonçant à protéger la santé des gens que nous ferons preuve de justice. Il faut mettre dans la balance le droit à la santé, d'une part, et de l'autre, le droit d'exercer un métier qui, malheureusement, s'est révélé nuisible pour la santé des autres gens.

Il ne s'agit pas d'interdire totalement l'usage du tabac au Canada. Ce projet de loi ne vise pas, comme l'a dit l'orateur précédent, à faire du Canada un pays sans fumée. Il vise à protéger les gens au travail qui sont obligés de respirer la fumée de leurs collègues. Grâce aux preuves médicales accumulées au cours des ans, nous avons découvert que le fait de respirer la fumée de tabac d'autres personnes, c'est-à-dire la fumée secondaire, est très dangereux pour la santé et cause de maladie, voire de décès. Nous demandons que les travailleurs soient protégés contre ce risque dans les lieux de travail qui relèvent de la compétence fédérale.

Le projet de loi à l'étude prévoit la disposition suivante:

> Nul n'a le droit de fumer dans un bureau ou autre lieu de travail fourni par un employeur en dehors d'un fumoir désigné.

Cela ne veut pas dire qu'on ne pourra plus fumer du tout, mais il faudra se limiter aux endroits autorisés par l'employeur. Ainsi, les gens qui ne veulent pas être gênés par la fumée pourront l'éviter. Les gens ont le droit de respirer de l'air pur dans la mesure où, en supprimant la fumée de l'air ambiant, on fait disparaître un poison très dangereux.

Puis, à l'article 5, le projet de loi prévoit la même liberté à bord des avions, des navires, des chemins de fer ou des véhicules à moteur exploités aux termes d'une loi fédérale sur les transports. Autrement dit, si les gens décident de voyager, ils doivent pouvoir le faire sans se faire empoisonner par la fumée des autres.

Si l'industrie du tabac peut trouver des clients ailleurs par des moyens légitimes, sans empoisonner leurs voisins au travail ou en voyage, le projet de loi ne l'interdit pas. Cependant, le projet impose une autre restriction à l'industrie du tabac, ce que j'approuve totalement. Il vise à modifier la Loi sur les produits dangereux, afin d'interdire la publicité pour le tabac. Il y a une raison très grave à cela. De toute évidence, la publicité pour le tabac vise essentiellement les jeunes. Les adultes et les personnes âgées cessent de plus en plus de fumer. L'industrie du tabac fait tout son possible pour attirer des jeunes sans expérience en présentant des annonces alléchantes et très onéreuses, sachant fort bien que si elle réussit à accrocher une personne dans son jeune âge, il ou elle aura beaucoup de mal à se débarrasser de cette habitude par la suite. On a constaté qu'en général, plus on commence jeune à fumer, plus il est difficile d'y renoncer ensuite. Grâce à la publicité, on essaie de rendre cette habitude chic, élégante et saine. L'industrie a même essayé d'utiliser les événements sportifs pour vanter les bienfaits de l'usage du tabac. Cela serait limité par le projet de loi, comme il se doit. En d'autres termes, les gens ne devraient pas profiter des autres, surtout de ceux qui n'ont pas atteint l'âge du discernement, comme cela se pratique avec la publicité en faveur du tabac.

• (1720)

J'espère que les députés tiendront compte de l'appui énergique dont ce projet de loi dispose. Le député qui vient de parler y a fait allusion, avec le sentiment évident que cela représente un danger pour l'industrie du tabac. Nous devrions surtout nous occuper de comprendre que ce large appui ouvre la porte à la santé des fumeurs, qu'il ouvre la porte à ce qu'il y ait l'appui public nécessaire pour que ceux qui prennent part à la vie du pays, sur les lieux de travail et de déplacement, n'aient pas à inhaler les éléments toxiques qu'il y a dans la fumée de tabac des autres. Nous demandons pour tous les Canadiens le droit fondamental de pouvoir choisir. Libre à ceux qui le veulent d'aller s'empoisonner eux-mêmes avec le tabac. Nous demandons simplement qu'ils ne soient pas poussés par d'autres qui désirent gagner de l'argent. Il se trouve qu'il y a de meilleures façons de gagner sa vie.

M. Girve Fretz (Erie): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir intervenir dans le débat du projet de loi C-204. Avant de me lever, j'ai eu du mal à suivre le débat à cause des quintes de toux d'un collègue qui siège pas loin de moi et qui souffre de toute évidence de la toux du fumeur. Je veux tout faire en mon pouvoir pour encourager les gens à ne pas fumer.

La fumée des autres est nocive elle aussi, tel était le thème de la Semaine nationale des non-fumeurs tenue cette année du 15 au 21 janvier. La Semaine nationale des non-fumeurs est un événement annuel et à cette occasion le Conseil canadien sur le tabagisme et la santé coordonne une campagne nationale d'éducation publique pour contrer le tabagisme. Des données récentes ont montré que la fumée de cigarette ne fait pas de tort qu'aux fumeurs actifs. Elle est nocive également pour la santé de tous ceux qui partagent une pièce avec des fumeurs, surtout quand ils sont exposés à la fumée durant de longues périodes de temps à la maison, au travail ou au bureau. Par exemple, un rapport récent du Chef du Service de santé américain a montré que passer une heure dans une pièce remplie de fumée équivalait pour des non-fumeurs à fumer cinq à trente cigarettes.

La fumée de tabac présente des dangers tout particulièrement graves pour nos enfants. Les parents peuvent tout particulièrement contribuer à faire respirer un air sain à leurs enfants et à eux-mêmes en arrêtant de fumer, le cas échéant. Ils donneront également un bon exemple à leurs enfants qui les encouragera à ne pas fumer lorsqu'ils seront adultes.

Une étude conduite il y a un an par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a montré que plus de la moitié des employés étaient dérangés par la fumée et, en fait, qu'une écrasante majorité, y compris les fumeurs, étaient d'accord pour qu'on restreigne le droit de fumer. Une politique ministérielle est en vigueur depuis un an et a été accueillie avec enthousiasme dans tout le pays par les employés de la Santé nationale et du Bien-être social.

Dans tout le Canada, plus de 65 p. 100 des travailleurs sont aujourd'hui des non-fumeurs. De plus en plus ils demandent un milieu de travail qui protège leur santé des dangers qu'entraîne l'inhalation involontaire de la fumée de tabac. Heureusement, un nombre de plus en plus important d'employeurs du secteur public aussi bien que privé réagissent en prenant des mesures pour limiter le droit de fumer sur les lieux de travail. Si ces initiatives constituent un bon point de départ, il reste beaucoup à faire pour que tous les employés canadiens bénéficient d'un lieu de travail exempt de fumée. L'interdiction de fumer au travail est un élément nécessaire de la solution globale à apporter au problème de la fumée secondaire.

En novembre dernier, à une conférence internationale sur la santé qui a eu lieu ici à Ottawa, le document de travail *Assurer la santé de tous: la structure de protection de la santé* a été publié par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Dans ce document, on soulignait la nécessité de créer des milieux sains en préconisant et en mettant en place une politique de santé publique.

L'effort effectué au niveau fédéral pour mettre au point une politique unifiée sur le tabac est un bon exemple de cette stratégie. Tous les aspects de la commercialisation des produits de tabac, notamment des mises en garde plus visibles sur les risques pour la santé et la possibilité de réduire la publicité pour les cigarettes, sont activement étudiés par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ce dernier a rencontré des fabricants canadiens de tabac ainsi que des groupes de défense de la santé pour trouver des moyens de renforcer ou de remplacer le code facultatif actuel. J'ai appris cette semaine aux nouvelles que le *Star* de Toronto n'acceptait plus de publicité sur la cigarette. Je crois que c'est le quatrième journal qui refuse cette publicité.

Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) étudie des moyens d'alléger les difficultés économiques des producteurs de tabac aux prises avec une baisse de la demande en produits du tabac. Le ministre des Transports (M. Crosbie) a proposé d'adopter des règlements fédéraux interdisant aux passagers de fumer sur des vols de moins de deux heures. Le public est invité à se prononcer sur ces projets de règlements. Air Canada et plusieurs transporteurs aériens régionaux, ainsi que VIA Rail et plusieurs compagnies d'autobus interurbaines, ont pris des dispositions dernièrement pour mieux protéger les non-fumeurs dans leurs véhicules. J'ai tout lieu de croire que ces compagnies de transport en prendront d'autres encore dans un proche avenir.

Quelque 40 villes au Canada ont réussi à limiter la consommation de tabac dans les lieux publics. Le Québec est la première province à légiférer dans ce domaine. D'autres organismes, comme la Fondation canadienne du coeur, dont le programme d'espaces libres de fumée à l'intention des enfants a convaincu plus de 400 écoles d'interdir la cigarette, méritent des félicitations. Nous sommes redevables également à l'Association pulmonaire du Canada, à la Société canadienne du cancer et à l'Association pour les droits des non-fumeurs des efforts qu'ils déploient pour interdir l'usage du tabac en milieu de travail. Le Conseil canadien sur le tabagisme et la santé mérite lu aussi des félicitations pour avoir sensibilisé le public aux risques qu'il y a à respirer la fumée des autres lors de la Semaine nationale des non-fumeurs.

Le programme national d'encouragement tendant à réduire la consommation de tabac est une grande oeuvre collective. Il s'agit d'un effort commun de la part des gouvernements fédéral et provinciaux et des territoires ainsi que de plusieurs grands organismes non gouvernementaux, notamment le Conseil canadien sur le tabagisme et la santé, l'Association cana-

dienne d'hygiène publique, l'Association médicale canadienne, l'Association pulmonaire du Canada, la Société canadienne du cancer, la Fondation canadienne des maladies du coeur et la *Physicians for Smoke Free Canada*. Ce programme, qui a été lancé en octobre 1985, a pour objectif de protéger la santé et les droits des non-fumeurs, de leur assurer un environnement sans fumée et d'aider à arrêter les fumeurs qui le souhaitent. Ce sont là des objectifs fort louables. La première étape du programme a consisté notamment à lancer la campagne de promotion et de publicité nationale orientée vers les jeunes ayant pour thème «La liberté pour une nouvelle génération de non-fumeurs».

Si on en croit un article paru récemment dans le *Citizen* d'Ottawa, cette campagne reste sans succès parmi les jeunes Canadiens. En fait, elle a remporté un vif succès auprès des jeunes de 12 à 17 ans, le groupe d'âge où des décisions importantes sont prises. Certains des résultats de l'évaluation de 1986 de la campagne, qui ont été mal interprétés dans cet article, montrent que 57 p. 100 des jeunes de 12 à 17 ans connaissaient cette campagne, qui, au moment de l'enquête, n'avait été lancée que depuis huit semaines environ. En outre, les messages que veut faire passer cette campagne étaient tout à fait évidents pour les jeunes pour lesquels elle signifiait qu'il fallait arrêter de fumer maintenant, ne pas fumer du tout et ne pas commencer. Le guide a été rédigé pour servir aux membres du programme et à d'autres personnes au niveau local et montrer les façons dont des groupes peuvent participer activement à la promotion de ce programme. Des mesures préliminaires ont déjà été prises, afin d'amener le secteur privé à soutenir la campagne contre le tabagisme.

• (1730)

J'ai compris votre signe, monsieur le Président, et je comprends qu'il ne me reste plus que 25 secondes, et je me hâterai donc de conclure.

Je suis fort heureux de la réaction positive de nombreuses entreprises contactées jusqu'à maintenant, et j'exhorte d'autres sociétés à jouer un rôle dans leur collectivité. D'autres aspects du programme portent sur l'établissement de plusieurs programmes d'éducation allant de la prévention parmi les jeunes, jusqu'à la réduction de l'usage du tabac au travail.

En terminant, le jour où les Canadiens pourront vivre sans fumée sera un véritable triomphe pour tout le monde. Grâce aux initiatives mentionnées précédemment et à d'autres semblables, j'ai bon espoir que nous puissions atteindre ce but.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'ai l'occasion cet après-midi de parler sur le projet de loi C-204. Inutile de dire que si je suis essoufflé dans le moment, c'est que je suis arrivé seulement à la dernière minute pour pouvoir participer au débat, mais je voulais absolument prendre quelques instants pour exprimer mon appui au projet de loi C-204, tel que proposé par l'honorable députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald).

[*Traduction*]

Je tiens à féliciter la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald) des efforts qu'elle a déployés à l'égard de ce projet de loi. Je lui ai déjà fait remarquer qu'elle était sans doute, devrais-je dire, moins tolérante que d'autres envers les fumeurs. Elle défend cette mesure avec une espèce de ferveur religieuse pour laquelle je la félicite. Plusieurs d'entre nous, qui ne fumons pas, sommes souvent obligés d'avaler de la fumée qu'on nous renvoie en plein visage. Parce que nous remplissons une fonction élective nous n'osons parfois pas nous plaindre, alors que nous le devrions. On dit que la députée ne se gêne pas, quant à elle. Je ne parlerai pas du genre de réunions où elle a exigé qu'on «écrase», mais je suis persuadé que certains de ses collègues pourraient en témoigner. C'est du moins ce que j'ai entendu dire.

La radio fait beaucoup de publicité à ce sujet. A la station CKO, ce matin, j'ai entendu un message de Santé et Bien-être Canada. C'était très bien fait. Comme on le disait, si quelqu'un pollue l'air en faisant brûler des déchets dans sa cour, les autorités municipales lui imposeront une amende. Plusieurs municipalités le font. Si quelqu'un rend l'air irrespirable, on ne le laissera pas faire. Pourtant, beaucoup de gens fument et se font du tort à eux-mêmes et aux autres. La fin du message est intéressante: c'est bien assez, y dit-on, que vous vous coupiez vous-même le souffle. C'est tout à fait vrai, littéralement.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai cessé de fumer moi-même il y a déjà peut-être une quinzaine d'années et je vous assure que la présence de la fumée autour de nous devient de plus en plus difficile à accepter, malgré le fait que certains d'entre nous la tolèrent quand même, même si nous ne devrions pas. Il est évident, d'après les statistiques, que des efforts semblables doivent être faits pour réduire les occasions que les gens ont de fumer, pour leur santé personnelle, et encore plus important, pour la santé des gens qui se trouvent près d'eux.

[*Traduction*]

Certaines affections sont presque exclusivement imputables au tabac. C'est très déplorable. Par contre, certaines personnes soutiennent que les gouvernements ont besoin des recettes générées par les taxes sur les produits du tabac. Je ne suis pas du tout d'accord avec les tenants de cette affirmation. Premièrement, les coûts associées au traitement des affections attribuables au tabac excèdent de beaucoup toutes les recettes que le gouvernement peut espérer tirer des taxes sur le tabac. Cela a été prouvé si souvent qu'il n'est pas nécessaire d'en faire à nouveau la démonstration. Un autre argument veut que la santé n'ait pas de prix. Nous savons tous, surtout si des membres de nos familles ou nous-mêmes avons été malades, que nous ne prenons pleinement conscience de l'importance d'être en bonne santé qu'une fois frappés par la maladie. Ce n'est qu'à ce moment que nous nous rendons compte à quel point la santé est précieuse. Malheureusement, beaucoup de fumeurs n'accordent pas toute l'attention qu'ils devraient à cette évidence.

Certains aspects du projet de loi me tracassent un peu. Ils ne sauraient cependant me détourner de mon intention d'en appuyer le principe général, mais je désire faire savoir à la Chambre que le projet de loi devrait, à mon avis, comporter certains articles d'exception qui le rendraient plus réaliste et mieux adapté aux circonstances. Prenons le cas des fumoirs désignés. Peut-être certains immeubles devraient-ils faire exception en raison de leurs dimensions. Il ne devrait pas être nécessaire de disposer d'un fumoir désigné, par exemple, dans le hangar d'une société aérienne où ne travaillent que deux personnes. Certains aménagements sont nécessaires pour rendre le projet de loi plus facilement applicable. J'avertis les députés que le projet de loi a besoin de quelques rajustements mineurs ou concessions amicales, mais cela ne me fera en rien renoncer à mon intention de l'appuyer.

[*Français*]

Monsieur le Président, je ne veux pas utiliser tout le temps qui m'est alloué aujourd'hui. Une des raisons c'est que j'aimerais que ce projet de loi soit adopté en deuxième lecture et qu'on puisse l'envoyer à un comité parlementaire pour en faire une étude détaillée et y proposer certaines modifications qui seraient peut-être nécessaires. D'ailleurs, je sais que d'autres députés ont l'intention d'exprimer leur avis sur ce projet de loi. Donc je céderai ma place aux autres députés qui eux aussi, j'en suis sûr, auront une contribution importante à faire dans ce débat.

• (1740)

Mme Carole Jacques (Montréal—Mercier): Monsieur le Président, de plus en plus les Canadiens s'inquiètent de la question du tabac sur le plan de la santé publique probablement parce que le tabagisme peut entraîner la maladie et le décès prématuré, et qu'il s'agit d'une habitude difficile à abandonner qui crée l'accoutumance. En outre, le public est de plus en plus sensibilisé au fait que la fumée ne nuit pas seulement aux fumeurs. Les dernières recherches ont démontré que la fumée des autres, c'est-à-dire la fumée latérale ou secondaire, peut être cause d'un faible poids à la naissance et nuire au foetus, provoquer des affections respiratoires chez des enfants et entraîner un cancer du poumon chez les sujets exposés involontairement pendant une longue période, par exemple, chez les proches et les collègues de fumeurs. Étant donné cette sensibilisation croissante aux effets de la cigarette, le public veut que des décisions soient prises sur plusieurs points, notamment la publicité sur le tabac ainsi que l'exposition à la fumée des autres dans le transport en commun et au travail.

Nous devons donc féliciter la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDougall) d'avoir présenté un projet de loi dont le but est de faire baisser la consommation du tabac et de protéger le public de l'exposition involontaire à la fumée latérale. J'appuie ses intentions ainsi que l'esprit du projet de loi.

Je voudrais d'abord parler de la publicité sur le tabac. L'Association pour les droits des non-fumeurs a dénoncé de nombreux cas d'infractions au code que les fabricants de produits de tabac ont librement consenti à appliquer en matière de publicité et de promotion, entre autres, la réclame de produits de tabac sur des panneaux publicitaires et des affiches de magasins à moins de 200 mètres d'un établissement scolaire.

De plus, monsieur le Président, en 1986, la campagne publicitaire de la cigarette *Tempo* a suscité l'inquiétude du public. Selon moi, cette campagne visait manifestement à recruter de nouveaux fumeurs parmi les jeunes Canadiens et Canadiennes et violait de ce fait le code volontaire sur la publicité. La mise en marché du nouveau paquet de 15 cigarettes d'*Export A* a également été une source d'inquiétude puisque le prix moins élevé rend le produit beaucoup plus accessible aux jeunes Canadiens. Malheureusement, le marché du tabac étant à la baisse, on peut s'attendre à un nombre croissant de campagnes de publicité et de promotion controversables.

Cela fait déjà quelque temps que l'on s'inquiète du fait qu'un produit aussi dangereux fasse l'objet de campagnes de publicité et de promotion parce que les annonces associent le tabac à une vie saine, excitante et sophistiquée, qu'elles rendent les produits de tabac plus acceptables aux jeunes et qu'en général elles légitiment l'usage du tabac. En fait, nombre de revues et de journaux canadiens dont le *Whig-Standard* de Kingston, le *Recorder and Times* de Brockville, le *Globe and Mail* et le *Toronto Star* refusent aujourd'hui de publier les réclames sur le tabac car ils considèrent qu'il est immoral d'annoncer un produit aussi manifestement dangereux et qui engendre la dépendance, et j'en félicite ces journaux.

Même si des engagements pris volontairement par le Conseil canadien des fabricants de produits du tabac ont réussi à limiter jusqu'à un certain point la publicité sur le tabac, à assurer l'impression de mise en garde sanitaire sur les paquets et à faire baisser la teneur en goudron et en monoxyde de carbone des cigarettes, les infractions au Code démontrent que cette approche d'autoréglementation n'est pas parfaite. Sans disposition prévoyant le contrôle de la conformité, les fabricants ne sont absolument pas tenus de respecter leur propre code.

Le gouvernement fédéral a donc rencontré des représentants du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac dans le but de raffermir les mesures de restriction en matière de publicité et de promotion. On s'intéresse particulièrement à la publicité et à la promotion qui vantent un style de vie et s'adressent aux adolescents et aux adultes, ainsi qu'à l'efficacité des mises en garde sanitaires et des mesures actuelles de contrôle de la conformité. En ce qui concerne la limitation de la publicité du tabac, plusieurs options sont à l'étude, et je suis convaincue, monsieur le Président, que notre gouvernement, et ce, dans un avenir rapproché, adoptera d'autres mesures.

Pour ce qui est d'un deuxième grand point, en l'occurrence l'exposition involontaire à la fumée de tabac, précisons que les Canadiens exigent de plus en plus des locaux sans fumée, surtout au travail, dans les transports en commun et dans d'autres endroits publics tels que les restaurants, les hôpitaux et les commerces de détail.

De nombreuses initiatives des secteurs public et privé visant à créer des aires qui seraient libres de fumée ont permis de protéger le public canadien contre les dangers d'une exposition involontaire à la fumée des autres. Nous devons tous applaudir les efforts des Canadiens et Canadiennes qui ont mis de l'avant de telles entreprises.

Quant au tabagisme dans les transports en commun, plusieurs grandes entreprises de transport par autocar, notamment *Greyhound*, *Gray Coach*, Voyageur, *Canadian Coach* et *Pacific Coach*, offrent maintenant des services réservés aux non-fumeurs, sur de nombreux circuits. De même, la plupart

des grandes villes ont interdit l'usage du tabac à bord des autobus municipaux. Les transporteurs Air Maritime, NorOntair, TorOntair, Time Air et Air Nova offrent à leurs clients des vols non fumeurs et, depuis peu, Air Canada assure des avions réservés aux non-fumeurs sur la plupart de ses vols Rapidair dans le triangle Toronto-Ottawa-Montréal. Le mois dernier, en réponse à des pressions du public, VIA Rail a décidé de prévoir la mise en service de voitures non-fumeurs dans tous ses couloirs sauf cinq, et ce, en plus d'offrir des places non-fumeurs dans toutes ses voitures. Qui plus est, le ministre des Transports annonçait récemment un projet de règlement visant à interdire l'usage du tabac à bord d'aéronefs canadiens assurant des vols intérieurs et transfrontaliers de deux heures ou moins. Cette mesure, monsieur le Président, constitue une autre étape décisive dans les efforts concertés en vue de protéger le public voyageur contre les dangers d'une exposition involontaire à la fumée des autres.

De plus en plus d'employeurs mettent en oeuvre des politiques visant à restreindre la consommation du tabac au travail. Ainsi, *Boeing*, la *Insurance Corporation of British Columbia* et diverses autres sociétés ont fait leur objectif d'un lieu de travail sans fumée et prennent les mesures qui s'imposent pour y arriver. A la société Bata Limitée, par exemple, il n'est plus possible de fumer pendant le travail. Par ailleurs, des administrations diverses municipales, Ottawa par exemple, ont interdit l'usage du tabac aux postes de travail et se préparent à étendre cette prohibition à l'ensemble de leurs locaux.

Selon l'*Institute for Occupationnal Smoking Policy* de l'Université de Seatle, les employeurs qui permettent l'usage du tabac au travail enregistrent des coûts sensiblement plus élevés au chapitre de l'absentéisme de leurs employés, des dommages matériels et de l'entretien des locaux. L'employé qui fume consacre à ce rituel 6 p. 100 de ses heures de travail. Il va donc sans dire que chaque employé qui ne fume plus pendant son travail permettrait à son patron de réaliser des économies importantes sur ce plan. Par ailleurs, le fait qu'il soit défendu de fumer au travail présente d'autres avantages. Des employeurs ont pu constater en effet qu'en plus de protéger leurs employés contre les dangers de la fumée du tabac, et de permettre des économies de fonctionnement, les restrictions imposées aux fumeurs au travail entraîneraient une nette amélioration du moral des employés.

La plupart des grandes villes canadiennes, monsieur le Président, imposent des restrictions sur l'usage du tabac dans d'autres lieux publics et adoptent graduellement des arrêtés locaux de plus en plus stricts à cet égard.

Le Québec a adopté cette année une loi limitant la possibilité de fumer dans divers lieux publics. C'est une première au niveau provincial. La loi québécoise comporte deux volets: Le premier interdit l'usage du tabac ou le limite à certaines aires désignées dans les locaux gouvernementaux, les hôpitaux, les établissements scolaires, les moyens de transport en commun et de nombreux autres édifices publics. Le deuxième volet autorise les municipalités à adopter des arrêtés additionnels à ce sujet dans leurs secteurs respectifs. De nombreuses municipalités en ont profité pour adopter des règlements encore plus stricts qui n'étaient pas prévus dans la première composante pour restreindre l'usage du tabac dans les endroits publics, dont les lieux de travail entre autres.

L'administration fédérale s'est aussi efforcée de désigner des locaux où il est interdit de fumer dans ses bureaux. Comme l'exposition des employés à la fumée des autres va à l'encontre de l'objectif général d'assurer un cadre de travail salubre, et que les employés souhaitent voir des restrictions encore plus sévères à cet égard, plusieurs ministères ont choisi de restreindre l'usage du tabac dans leurs locaux. Mentionnons entre autres le bureau du Vérificateur général, le ministère de l'Expansion industrielle régionale, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Statistique Canada, le Conseil national de recherches, la Direction du catalogage de la Bibliothèque nationale et la Commission de la fonction publique. En outre, le Conseil national mixte, organe syndical patronal, étudie présentement différentes façons de donner plus de poids à la politique régissant l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux. Par exemple, la semaine dernière, monsieur le Président, les dirigeants de Petro-Canada ont annoncé qu'ils limiteraient l'usage du tabac à l'intérieur de leurs bureaux et installations. L'administration fédérale s'efforce ainsi de promouvoir des lieux de travail libres de fumée de tabac en servant d'exemple aux employeurs qui n'ont pas encore mis en place de telles politiques.

Bien que le gouvernement fédéral ait déjà mis en place des politiques et des programmes visant à restreindre la consommation du tabac, nous pouvons nous attendre à l'adoption de mesures beaucoup plus globales, à protéger le public contre l'exposition à la fumée des autres, tout en limitant certaines des pratiques actuelles de commercialisation du tabac.

• (1750)

[*Traduction*]

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'ai deux choses à dire cet après-midi. Premièrement, j'appuie entièrement le projet de loi C-204 et je félicite la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald) parce qu'elle est le premier représentant élu de l'histoire de cet endroit qui a osé s'attaquer à un danger qui nous a menacés durant toute l'histoire du Parlement. Deuxièmement, permettez-moi d'assurer à ma collègue estimée et ma véritable amie avec laquelle je partage cette cause et bien d'autres que je ne participe pas à ce débat parce qu'elle a insisté amicalement mais fortement pour que je le fasse. J'appuie ce projet de loi parce qu'il m'a fallu plus de 25 longues années d'une lutte cruelle et parfois comique pour me rendre compte qu'il peut être dangereux pour la santé de fumer.

Ceux qui me connaissent ne seront pas surpris si je dis que j'aime ma pipe. Les députés me voient rarement, même dans cette Chambre, sans une pipe éteinte à la portée de la main qui me sert de béquille, de support ou, comme le grand premier ministre disparu, John Diefenbaker, avait l'habitude de le dire pour me taquiner: «Ça vous donne un air posé qu'on ne trouve pas toujours chez les journalistes». L'ancien député de Prince-Albert avait raison.

En tant que député, j'admets que je peux projeter une image avec ma pipe, mais ce n'est pas celle dont M. Diefenbaker a parlé. Comme la députée de Broadview—Greenwood le remarque avec horreur au début de chaque séance de comité permanent ou de comité spécial à laquelle nous participons, ma pipe repose dans un cendrier à la place du président et elle me fait invariablement remarquer: «Vous n'allez pas allumer ça, n'est-

ce pas, monsieur le président?» Je lui ai toujours répondu non et ma réponse, Lynn, est encore non aujourd'hui.

C'est une occasion propice pour raconter une expérience qui m'est arrivée dans un lieu de travail précédent et que le distingué personnage qui en a été victime a trouvée très drôle, mais qui aurait bien pu se révéler très dangereuse pour moi. Les personnes impliquées dans cet incident étaient mon ami, Bob Hull, ancien chef du bureau d'Ottawa du *Windsor Star*, moi-même, qui étais alors président de la Tribune de la presse parlementaire, et Sa Majesté, la Reine Elizabeth II. Le lieu de travail où l'affaire s'est déroulée en 1973, était la résidence du gouverneur général. L'occasion était une réception officielle pour les médias que le gouverneur général, Roland Michener, donnait en l'honneur de Sa Majesté, à Rideau Hall.

En tant que responsables de la Tribune de la presse, M. Hull et moi avons été parmi les premières personnes présentées à la reine et à Son Excellence et on nous a ensuite fait entrer dans une salle très décorée pour boire et bavarder jusqu'à ce que le couple royal nous rejoigne. Bob Hull et moi avions été avisés de nous tenir tout près de l'entrée de la salle, afin d'y accueillir Sa Majesté et de l'escorter sans cérémonie à travers la foule grandissante des journalistes.

Bob Hull et moi étions tous deux des fumeurs de pipe et, comme nous allumions une pipée et qu'un serveur nous tendait un verre, Bob eut à peine le temps de poser la question: «Maintenant que nous avons été présentés et que nous sommes tous réunis ici sans cérémonie, avons-nous le droit de fumer et de boire en présence de la reine? Je veux dire, que devons-nous faire si elle arrive . . . » ce qu'elle fit sur les entrefaites, monsieur le Président.

Du coin de l'oeil, je voyais qu'une toute petite dame élégante, seule, s'approchait de nous. Trois choses se sont produites en même temps. Je me suis redressé et j'ai murmuré à Bob: «Cache cela, elle arrive». Mon ami a trouvé tout près une tablette et un cendrier où déposer rapidement son verre et sa pipe avant de se croiser sagement les mains pour saluer Sa Majesté. Je n'ai pas été aussi chanceux. J'ai plongé ma pipe dans la poche de mon veston et j'ai dissimulé rapidement mon verre derrière mon dos en suppliant sans même regarder: «Que quelqu'un veuille bien prendre ceci». Puis, sans être exactement maître de la situation, je me suis joint à la conversation avec Sa Majesté. Tout à coup, elle s'est mise à rire. Je sais que les Britanniques et notamment les membres de la famille royale ont un excellent sens de l'humour, mais je ne me rappelais pas avoir dit quoi que ce soit de drôle ou avoir l'air particulièrement risible. Et puis j'ai senti l'odeur. La reine riait maintenant à gorge déployée lorsque des aides qui semblaient sortis de nulle part lui ont demandé si quelque chose n'allait pas. La Reine Elizabeth riait tellement qu'elle se contenta de répondre: «Non, pas pour moi, mais monsieur, me dit-elle, veuillez vous débarrasser de cette pipe infernale qui grille dans votre poche si vous ne voulez pas mettre le feu à tout le bâtiment.» J'enfonçais alors mon doigt dans le fourneau de la pipe, pendant qu'un de ces aides toujours à l'affût se précipitait avec une serviette humide pour étouffer la colonne de fumée. La Reine dit alors: «Maintenant, regardez à qui vous avez tendu votre verre». C'était son Excellence, le gouverneur général Roland Michener, un verre dans chaque main, le sien et le mien, qui marmonna: «Ça va, Geoff, je suis de trop de toute façon lorsque Sa Majesté est ici, ça fait partie de l'emploi».

Des millions de Canadiens considèrent le fait de fumer comme faisant partie de l'emploi. Nombre de collègues des deux côtés de la Chambre ont donné de bonnes raisons de persuader les Canadiens de changer d'attitude devant le tabac.

La première chose que l'on pourrait dire contre une mesure législative comme le projet de loi C-204, c'est qu'elle porte atteinte aux droits des particuliers. A mon avis, ce n'est pas le cas et ce projet de loi n'est pas interventionniste. Les statistiques prouvent d'ailleurs que l'usage du tabac est la principale cause de décès évitables. Le tabac serait responsable de près de 20 p. 100 des décès de Canadiens, ce qui est plus que l'alcool, les accidents de voiture, la violence, les drogues, les suicides et les empoisonnements combinés. Le tabac tue 32 000 Canadiens chaque année. Quatre millions de Canadiens mourront des effets des produits du tabac et les fumeurs, en moyenne, mourront huit ans plus tôt que les non fumeurs.

On devient de plus en plus conscient des dangers de la fumée des autres. Une récente étude du ministère de la Santé a permis de constater qu'un Canadien sur cinq avait une affection médicale qui était aggravée par la fumée des autres. Des députés ont d'ailleurs mentionné que ceux qui ont de l'asthme, de l'emphysème ou des insuffisances cardiaques pouvaient en témoigner. Selon Santé et Bien-être Canada, 1 050 non-fumeurs canadiens mourront du cancer du poumon, peut-être la moitié à cause de la fumée des autres.

Quant au coût de la tabagie, d'après Santé et Bien-être Canada, il est deux fois plus élevé que les recettes produites par les taxes sur le tabac. Selon l'étude, le coût des décès, des infirmités et des incendies, de même que les frais hospitaliers et médicaux reliés à la tabagie s'élèvent à 7,12 milliards de dollars, alors que les recettes produites par l'industrie du tabac ne sont que de 4,2 milliards de dollars.

Le fait de débattre une telle mesure ne porte pas atteinte à la liberté des gens. Nous esssayons simplement de répondre aux désirs de la majorité. Les deux-tiers des Canadiens ne fument pas. Nous essayons simplement de minimiser les effets de la tabagie sur les fumeurs et les non-fumeurs. Je ne pense pas qu'un seul Canadien y trouve quelque chose à redire tant que la loi permet à ceux qui le veulent de fumer. Personne n'essaie de leur enlever ce droit, parce que nous sommes une société libre.

L'adoption et la proclamation du projet de loi C-204 joueront certainement un rôle important pour faire savoir aux employeurs et à l'ensemble des Canadiens que le gouvernement est sensibilisé au problème de l'usage du tabac au travail. La signification de cette mesure dépendra cependant de la façon dont elle est appliquée.

Je me demande si le principal objectif de la mesure historique que la députée de Broadview—Greenwood espère faire adopter d'ici peu n'est pas surtout de bien faire comprendre à la société que les employeurs doivent commencer à tenir compte du problème des non-fumeurs. Un tel changement d'attitude n'exige pas toujours l'adoption d'une loi, du moins dans certains domaines. Nous avons trouvé une solution fort simple au comité permanent du Secrétariat d'État. Nous avons

supprimé tous les cendriers en permanence. Les fumeurs ne s'opposent pas à l'idée d'aller fumer dans le corridor. Je n'ai pas remarqué de diminution du nombre de passagers sur les vols d'une ou deux heures d'Air Canada où il est interdit de fumer depuis que Transport Canada a mis en vigueur un règlement à cet effet. Le fait de fumer à bord d'un avion a toujours constitué un danger absurde de toute façon. Je constate maintenant que les gens commencent à apprécier de voyager par avion dans un environnement sans fumée.

Bref, et je conclurai là-dessus, la notion d'un environnement sans fumée commence à germer dans l'esprit des cheminées ambulantes, dont nous avons des exemples ici même à la Chambre. Tout juste avant d'entrer à la Chambre, j'ai aperçu mon collègue, le député de Western Arctic (M. Nickerson), qui fumait sa cigarette assis tout seul dans le vaste salon meublé de fauteuils de cuir de l'édifice de la Confédération. Ayant décrété l'interdiction de fumer dans son bureau, il devait bien la respecter et fumer en solitaire au sixième étage de l'édifice de la Confédération. Si mon collègue de Western Arctic est capable de respecter la volonté de ceux qui l'entourent sur les lieux du travail, qui ne saurait en faire autant?

Une fois de plus, je félicite la députée de Broadview—Greenwood d'avoir présenté un projet de loi essentiellement bien fondé que je serai heureux d'appuyer lorsque cette mesure historique fera l'objet d'un vote.

[*Français*]

M. le vice-président: L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 36(2) du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton.*

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES RELATIONS OUVRIÈRES—LES CHÈQUES DE PAIE DES TRAVAILLEURS—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DE CERTAINES DÉDUCTIONS EFFECTUÉES À LA SOURCE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, vendredi dernier, le 6 février 1987, je faisais part de mes inquiétudes à cette Chambre relativement aux sources de financement du parti socialiste. Je posais cette question à la Chambre et je faisais référence à un jugement de la Cour suprême de l'Ontario, jugement de 123 pages publié le 7 juillet 1986 par l'honorable juge John White.

Dans son jugement, le juge White de la Cour suprême de l'Ontario tenait compte des représentations qui avaient été faites au tribunal à l'instigation d'un professeur d'un collège de la ville de Haileybury, M. Mervyn Lavigne. Ce professeur se voyait retenir à la source par son employeur la cotisation syndicale applicable à tous les employés du collège à cause de la formule Rand.

En effet, la formule Rand impose aux travailleurs qui n'ont pas désiré faire partie du syndicat l'obligation de cotiser sur la même base que les syndiqués. Le requérant dans cette affaire, M. Lavigne, ne s'opposait pas à l'application de la formule Rand mais, en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, il s'opposait au fait que la partie de ses cotisations qui ne sert pas à des fins exclusivement syndicales soit utilisée pour d'autres fins dont, par exemple, et c'est ce qui préoccupe aujourd'hui cette Chambre, le financement du parti socialiste. On sait, monsieur le Président, que le parti socialiste tire une partie très significative de ses revenus de la part des syndicats.

M. Lavigne et ses procureurs ont argumenté devant la Cour suprême de l'Ontario et ont réussi à démontrer à l'honorable juge qu'en vertu de notre Charte canadienne des droits et libertés, que les syndicats ne pouvaient plus utiliser ces sommes ainsi percues auprès des travailleurs et des travailleuses canadiens à des fins autres que syndicales.

Tenant compte, monsieur le Président, que le parti socialiste, à cause de cette décision du juge White de la Cour suprême de l'Ontario, se trouve dans une situation très peu confortable concernant son financement, et tenant également compte que cette question va très probablement être portée devant la plus haute instance du pays, la Cour suprême du Canada, je demande aujourd'hui devant cette Chambre que chaque député du parti socialiste cesse d'utiliser les fonds qui proviennent des travailleurs et travailleuses canadiens aux fins du financement de leur parti.

Pour être précis, monsieur le Président, je ne propose pas que le parti socialiste rembourse aux syndicats les sommes d'argent qu'ils ont en ce moment dans leur caisse, mais je crois que les autorités du parti manifesteraient leur bonne foi en déposant en fiducie les sommes qu'ils ont en main, sommes d'argent qui proviennent des travailleurs et travailleuses canadiens et qui font l'objet du jugement de la Cour suprême de l'Ontario. Ces sommes devraient être déposées dans un compte en fiducie, premièrement, pour la protection de nos travailleurs et travailleuses et, deuxièmement, pour se conformer à la Charte canadienne des droits et libertés.

Le chef du parti socialiste, le député d'Oshawa (M. Broadbent), s'il veut vraiment être honnête aujourd'hui et s'il veut être constant avec la réputation de clarté et de crédibilité qu'il veut donner à son parti, devra immédiatement faire part à cette Chambre de sa position et de celle de tous ses collègues de cette utilisation illégale des sommes d'argent de nos travailleurs et de nos travailleuses. Quelle sera l'action du parti socialiste sur cette question?

Monsieur le Président, vous me permettrez de faire un parallèle entre cette question et le fait que nos Canadiens, et particulièrement nos Québécois lorsqu'ils donnent un acompte dans un magasin de détail pour une marchandise qu'ils ont l'intention de s'approprier plus tard, cet acompte-là, en vertu de nos lois, doit être placé en fiducie par le magasin, même s'il s'agit d'une chaîne nationale, et ce dans le but de protéger le consommateur canadien. Je note, monsieur le Président, que les commerçants respectent cette exigence de la Loi et, en ce sens, respectent les consommateurs canadiens.

Est-ce que le parti socialiste qui par sa propre définition se veut un parti voué prioritairement au respect du consommateur va aujourd'hui avoir l'honnêteté, la clarté et la force de respecter le jugement rendu par l'honorable juge White de la Cour suprême de l'Ontario dans le cas Lavigne et placer les fonds des travailleurs en fiducie et surtout de ne pas recevoir

de fonds additionnels à même ces sources maintenant contestées? Nous verrons dans les jours qui suivent face à ce principe, face à ce respect de la Charte canadienne des droits et libertés ce que les députés du parti socialiste vont faire pour remédier à cette situation et, monsieur le Président, soyez assuré que si ces députés refusent de clarifier devant les Canadiens et les Canadiennes et devant cette Chambre leur position, nous en tirerons les conclusions qui s'imposent et nous proposerons à cette Chambre des actions appropriées.

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, la question que mon collègue, le député, vient de poser est certainement importante. Si les députés du Nouveau parti démocratique suivent ce débat, peut-être pourraient-ils eux-mêmes démontrer leur appui à la réforme de la procédure actuelle du financement des partis politiques, et même considérer la suggestion avancée par mon collègue.

Le gouvernement, comme le sait très bien le député, n'a pas d'autorité statutaire pour demander que les syndicats déposent les cotisations reçues dans un compte en fiducie. Seulement les tribunaux peuvent exiger cela. Peut-être que les travailleurs canadiens pourraient demander qu'on dépose la part de leurs cotisations syndicales destinées à un parti politique dans une telle fiducie en attendant que les tribunaux aient statué sur la question tel qu'ils en sont saisis au Québec.

• (1805)

[*Traduction*]

REVENU CANADA—LE TRAITEMENT DE TEXTES. *B*) LES MESURES DE SÉCURITÉ DU MINISTÈRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je prends la parole à propos d'une question que j'ai posée au ministre du Revenu national (M. MacKay). En effet, d'après les journaux de Winnipeg, Revenu Canada envisageait de confier à l'extérieur, à titre expérimental, le traitement de textes qui, d'après les employés du Centre des données fiscales de Winnipeg, sont confidentiels. Ils me l'ont signalé, ainsi qu'aux journalistes. Je les ai rencontrés le vendredi 6 février et c'est alors que j'ai appris que le ministère envisageait de donner ce travail à l'extérieur.

A la suite des articles parus à ce sujet dans ce numéro du *Winnipeg Free Press* en particulier, il paraît que le ministère a renoncé à son projet. J'ai demandé au ministre de le confirmer, ce qu'il a fait. J'ai donc obtenu, en partie du moins, la réponse que j'attendais. Le ministère a donc eu des doutes sur le bien-fondé de cette expérience. La raison officielle qu'il a donnée, c'est que ce projet avait sapé le moral des employés et que les employés de Revenu Canada paniquaient.

J'approuve ces raisons. Ce qui me sidère, c'est que Revenu Canada ait songé ne fût-ce qu'un instant à confier ce genre de travail à l'extérieur.

J'ai aussi abordé la question de l'établissement de mesures de sécurité plus strictes à Revenu Canada. Depuis les incidents récents, notamment depuis la disparition des microfiches à Toronto, tout le monde sait que la sécurité à Revenu Canada préoccupe le gouvernement, ce que je ne lui reproche pas; par contre, je comprends que les employés craignent que la nouvelle politique, en vigueur, si je ne m'abuse, ne comporte des enquêtes embarrassantes sur certains aspects de leur vie privée.

Il est question de prendre les empreintes digitales de tout le monde, de vérifier leur solvabilité et d'enquêter dans leur passé pour voir s'ils ont un casier judiciaire ou d'autres antécédents. S'il faut faire ces vérifications, il faut procéder avec beaucoup de délicatesse, surtout si l'on pense qu'un grand nombre de ces employés ont travaillé pour Revenu Canada pendant dix à 20 ans ou même davantage. Ils craignent que les renseignements qui pourront être recueillis au cours de ces vérifications puissent être utilisés contre eux lorsqu'ils demanderont de l'avancement ou une mutation.

C'est lorsqu'ils sont nommés à un nouveau poste qu'il faut procéder à ces vérifications. Il serait ridicule, et c'est l'une des choses qui nous inquiètent, qu'un employé qui s'est montré fiable pendant dix ou 20 ans voit ses possibilités d'avancement compromises ou risque même de perdre son emploi si l'on découvre dans son passé une chose qui fait de lui un risque, selon les nouvelles lignes directrices, alors que ses antécédents professionnels nous ont déjà permis de constater qu'il n'en était rien. Il ne faudrait pas que cela arrive à cause d'un fait qui, de toute évidence, n'a pas rendu l'employé moins fiable ou moins digne de confiance. Par conséquent, je comprends certainement les inquiétudes qu'éprouvent les employés, vu le genre d'exemple que je viens de vous donner.

Même si c'est nécessaire, il est inquiétant qu'un gouvernement juge bon de recourir à ce genre de mesures, sans précédent, pour renforcer la sécurité. Il est regrettable qu'on soit obligé de penser à ce genre de choses. Le secrétaire parlementaire ou celui qui représente le ministre peut-il également nous dire, au nom du gouvernement, si ce dernier a l'intention de faire ce genre de vérification dans tous les ministères.

• (1810)

La section de l'Alliance de la Fonction publique que j'ai rencontrée craignait qu'il s'agisse là d'un début et qu'on en fasse autant dans tous les ministères. Si c'est le cas, le gouvernement va devenir le «grand frère». Je sais que nous sommes en 1987, mais 1984 symbolise toujours ce monde d'Orwell que nous voulons tous éviter.

J'aurais cru que, plus que tout autre, un gouvernement conservateur, dont les membres ont tant critiqué par le passé l'État omniprésent qui sait tout sur tout le monde, aurait montré plus de réserve que les gouvernements libéraux précédents dans les questions de vérifications, de dactyloscopie et autres qui préoccupent, avec raison, l'Alliance de la Fonction publique.

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Il sait aussi bien que moi que ses instances sont prises en sérieuse considération par le ministre. Il a abordé deux sujets pendant la période des questions orales, le 11 février. La première question portait sur le projet de Revenu Canada de confier à l'extérieur une partie du traitement de texte. Le député craignait que soit violée la confidentialité des données fiscales. Tout d'abord, comme l'a déclaré le ministre et l'a mentionné le député, le ministère, après avoir effectué d'autres études et vérifications, ne donne pas suite aux projets pilotes. Deuxièmement, les projets n'auraient pas été mis à exécution sans la certitude que le secret des données fiscales était respecté.

Dans sa question supplémentaire, le député s'est dit inquiet des changements que le ministère apporte aux mesures de sécurité qui incluent notamment un système de dactyloscopie, l'examen de dossiers judiciaires et des vérifications de crédit. Revenu Canada ne s'est pas écarté de la politique du gouvernement en matière de sécurité. Au contraire, Revenu Canada appuie sans réserve cette politique annoncée en juin 1986. Le ministère a été le premier à la mettre en vigueur en ce qui concerne la pré-sélection du personnel.

La politique du Conseil du Trésor a pour objet de prescrire un système de sécurité pour le gouvernement du Canada qui permette de protéger de façon efficace les renseignements confidentiels et autres biens délicats pour l'intérêt national contre toute divulgation, destruction, suppression, modification ou interruption non autorisées. La politique vise également à prescrire des garanties à l'égard d'autres biens précieux et renseignements confidentiels, comme les déclarations d'impôt. Cet aspect revêt une importance toute particulière pour Revenu Canada puisque dans la déclaration des droits du contribuable, le ministère énonce que les contribuables ont un droit spécial en ce que les renseignements d'ordre personnel et financier qu'ils fournissent au fisc ne serviront qu'aux fins autorisées par la loi.

Étant donné l'importance du caractère confidentiel des renseignements sur les contribuables, Revenu Canada a décidé de mettre la nouvelle politique en vigueur au plus tôt. La politique est entrée en vigueur après que des consultations eurent lieu entre le Conseil du Trésor et tous les ministères et entre Revenu Canada Impôt et les services de fiscalité de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Les employés du fisc ont alors été informés au sujet des dispositions de la politique de sécurité du gouvernement en matière de pré-sélection du personnel.

En vertu de ce programme, tous les candidats nommés de l'extérieur du ministère, ainsi que les employés actuels, s'ils sont promus, mutés, détachés ou affectés pour plus de six mois, doivent faire l'objet d'une vérification de base ou plus poussée. Ce programme de pré-sélection ne s'applique pas aux employés qui conservent leur poste actuel.

• (1815)

La vérification de base comprend la vérification des renseignements personnels, des compétences scolaires et professionnels, et de l'emploi, ainsi qu'un contrôle des dossiers criminels. La vérification plus poussée, valable pour cinq ans, prévoit une vérification de crédits et une dactyloscopie, outre les éléments de la vérification de base. Le genre de vérification de fiabilité ou de sécurité requis pour un poste donné est fonction de la quantité de renseignements confidentiels auxquels le titulaire du poste a accès et des possibilités d'accès, déterminées par les cadres du ministère. Tout renseignement obtenu grâce à ce processus est tenu pour strictement confidentiel par la direction générale de la sécurité du ministère.

Il faut bien comprendre que cette politique n'est pas censée être injuste pour qui que ce soit. Si une vérification révèle des renseignements défavorables, l'employé aura la possibilité de s'expliquer. Si une nomination est refusée à un employé par suite de cette vérification, il pourra recourir à la procédure de grief. Il faut établir un juste équilibre entre la nécessité de garantir aux Canadiens que leur déclaration d'impôt confidentielle est protégée par un personnel honnête et digne de confiance et le désir de tenir compte des droits des employés.

[*Français*]

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 17.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 13 février 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LES CONTRATS DE DRUMMONDVILLE—LA NÉCESSITÉ DE TENIR UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, hier, le député de Shefford (M. Lapierre) ainsi que moi-même avions la visite à mon bureau du sous-ministre des Travaux publics qui venait, semble-t-il, nous renseigner avec quelque 3 000 feuilles d'information que voici au sujet des contrats de Drummondville. J'aimerais partager le contenu d'une des lettres dans cette trousse. Cette lettre est datée du 24 avril 1985 et concerne une visite à Drummondville, et elle dit en conclusion très brièvement:

Il y a de très bonnes chances que l'on renouvelle le bail au même endroit. Cependant, il y a des pressions politiques. Manon Lafleur était à même de préparer sa soumission au C.T. lorsque son patron l'a arrêtée à cause de pressions ci-haut mentionnées.

Voilà un des documents concernant le dossier de Drummondville qui m'a été remis hier par le sous-ministre des Travaux publics.

Monsieur le Président, ça prend une enquête publique pour nettoyer toute cette affaire et ces scandales du parti conservateur.

* * *

• (1105)

[*Traduction*]

LES JEUX D'HIVER DU CANADA

L'OUVERTURE OFFICIELLE AU CAP-BRETON

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, au nom de la population du Cap-Breton, je voudrais inviter tous les Canadiens à venir participer aux Jeux d'hiver du Canada qui débuteront officiellement le dimanche 15 février. Le premier ministre (M. Mulroney) se rendra dimanche au Cap-Breton pour inaugurer officiellement les Jeux d'hiver de 1987. Ces Jeux seront les meilleurs tenus jusqu'ici. Les épreuves de ski auront lieu sur des pentes surplombant l'Atlantique à proximité de la magnifique piste de Cabot qui se trouve également dans ma circonscription. D'autres épreuves se dérouleront dans le secteur industriel du Cap-Breton.

Les citoyens du Cap-Breton se feront un grand plaisir d'accueillir le premier ministre dans la région la plus pittoresque du Canada. Les Jeux du Canada offrent aux citoyens de la Nouvelle-Écosse une occasion de montrer la richesse culturelle et le caractère exceptionnel de la province et de manifester leur hospitalité.

Au nom des habitants de ma région, je félicite le ministre chargé de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek), le ministre du Revenu national (M. MacKay) ainsi que le premier ministre du soutien constant qu'ils offrent à tous les citoyens de la Nouvelle-Écosse, notamment à la population du Cap-Breton.

* * *

L'ÉDUCATION

L'AIDE AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, les Canadiens s'enorgueillissent de leurs établissements d'enseignement et de leur contribution à l'aide internationale, mais ces deux sujets de fierté ne se rejoignent pas vraiment. Le Canada ne décerne en effet que 1 500 bourses d'excellence à des étudiants des pays en voie de développement, ce qui représente moins de 1 p. 100 de notre budget consacré à l'aide publique au développement. La Grande-Bretagne, en comparaison, en décerne 20 000.

De l'aide limitée que nous fournissons une faible partie va aux étudiants des pays les plus pauvres. Quant aux étudiants qui réussissent à venir chez nous, ils doivent subir des tracasseries administratives quand il leur faut faire renouveler leur visa. Les organismes qui s'occupent des étudiants étrangers affirment que nous pourrions faire beaucoup plus en accordant jusqu'à 10 000 bourses d'excellence, par exemple, et en simplifiant les formalités bureaucratiques.

La plupart des étudiants étrangers fréquentant des universités et des collèges canadiens ne bénéficient pas de bourses, mais paient leurs propres frais, apportant ainsi une contribution à l'économie canadienne. Nous pourrions sûrement faire davantage en facilitant l'accès à nos établissements d'enseignement postsecondaire aux étudiants qui n'ont pas les moyens de payer les frais de scolarité et, ce faisant, nous gagnerions des amis pour le Canada et des partenaires pour notre développement.

Article 21 du Règlement

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE DE LA LITHUANIE

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le 16 février 1918, la Lithuanie devenait un pays démocratique indépendant. Cette indépendance qu'elle chérissait, elle l'a perdue en 1940 lorsque l'Union soviétique a envahi les États baltes.

La liberté a toujours été un aspect important de la vie chez les Lithuaniens. Dans les années 1890, les premiers Lithuaniens arrivés au Canada étaient des réfugiés de la Russie tsariste. En 1945, des Lithuaniens ont fui les ravages de deux occupants, les Nazis et les Soviétiques. Ces deux vagues d'immigration lithuanienne ont contribué beaucoup à la croissance et au développement du Canada.

Nous qui considérons nos nombreuses libertés comme allant de soi, nous devrions apprécier notre chance en songeant aux malheurs et aux misères endurés par la Lithuanie. C'est la promesse de la liberté et de la justice qui a amené les Lithuaniens au Canada. C'est parce que cette promesse a été tenue qu'ils sont fiers aujourd'hui d'être Canadiens.

Joignons-nous à eux pour faire de ce jour un moment spécial pour tous ceux qui tiennent à leur liberté ou qui luttent pour la liberté et la justice.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

L'ÉTHIQUE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je pense que depuis deux ans et quelques mois que ce gouvernement est au pouvoir, tout ce qu'on peut en déduire, c'est que cela a été scandales, scandales, scandales. Cela a été des scandales à différents degrés, que ce soit de la corruption, que ce soit pour nommer des amis, que ce soit pour des contrats, que ce soit pour nommer sa famille, que ce soit même dans des décisions qui sont importantes. Prenez Hyundai, au Québec, avec une subvention de 50 millions de dollars que les gens n'ont pas pu . . .

Monsieur le Président, c'en est rendu aujourd'hui que la population nous appelle même pour savoir si elle peut remplir un formulaire de Statistique Canada parce qu'elle dit: Avec tout ce qui arrive, est-ce qu'on doit remplir cela face à ce gouvernement?

Je pense qu'il est important et même urgent que ce premier ministre pose des actions immédiatement pour faire cesser cette avalanche de scandales et améliorer l'image de son gouvernement. Il y a deux choix: soit qu'il mette dehors les incompétents et les insignifiants ou tout simplement qu'il remette sa démission lui-même s'il n'est pas capable de faire respecter un code d'éthique à l'intérieur de son parti.

• (1110)

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LE DÉCÈS D'UNE FEMME ATTEINTE DU CANCER ET AYANT OBTENU UN VISA DE SORTIE POUR SE FAIRE SOIGNER

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, Inna Meiman, pour qui le Dr Gerald Batist, de Montréal, a pris fait et cause, comme pour bien d'autres ressortissants juifs d'Union soviétique atteints comme elle du cancer, a pu enfin quitter son pays ainsi qu'elle le réclamait depuis des années. En partant à la seule fin de se faire soigner, elle a dû quitter son mari et son fils. Or, elle aura obtenu son visa de sortie trop tard.

En effet, Inna Meiman est morte le 10 février 1987 dans un hôpital de Washington. Ses funérailles auront lieu mardi prochain. Son mari et son fils sont retenus en Union soviétique.

Benjamin Charny nous a fait parvenir le message suivant, en son nom et en celui des autres refuseniks atteints du cancer:

> Nous regrettons la perte d'Inna Meiman et sympathisons avec son mari, Naum. Le tragique de cette histoire ne tient pas seulement à la mort d'Inna, mais aussi au fait qu'elle a dû lutter si longtemps afin de quitter l'Union soviétique. C'est comme si les autorités avaient attendu que son état soit désespéré. J'espère que nous ne subirons pas le même sort.

Le harcèlement et la persécution des prisonniers, objecteurs de conscience, constituent une grave violation des droits de la personne. Refuser des visas de sortie aux refuseniks porte manifestement aussi atteinte à ces droits. Rien n'est plus déplorable, cependant, que de refuser un visa de sortie à des cancéreux qui demandent à suivre en Occident des traitements n'existant pas en URSS.

* * *

LES PÊCHES

LE RÈGLEMENT INTERNATIONAL SUR LE FLÉTAN DU PACIFIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, en mars 1985, un comité mixte du Parlement a porté à l'attention du ministre des Pêches et des Océans l'illégalité du règlement international sur le flétan du Pacifique. Le ministre n'a rien fait.

Le 6 février 1986, le comité demandait au ministre de révoquer ce règlement et d'en faire adopter un nouveau qui serait conforme au droit. Le comité soulignait:

> Nous désirons également obtenir l'assurance formelle que dans l'éventualité de la révocation du règlement, les agents du ministère des Pêches recevront pour instructions de ne pas l'appliquer et que personne ne sera inculpé pour infraction à ce règlement.

Encore une fois, le ministre n'a rien fait.

Le paragraphe III(2) de la convention adoptée par le Parlement délègue le pouvoir de promulguer des règlements à la commission et non pas au ministre. L'affaire *Regina c. Feraco*, 1965, a confirmé que le règlement promulgué par le ministre était nul et non avenu.

Dès lors, le ministre était en position d'infraction à une entente internationale signée avec les États-Unis. De 1959 à 1984, les règlements ont été adoptés légalement.

Puisque la pêche au flétan débute dans deux semaines dans certaines parties de la Colombie-Britannique, je prie instamment le ministre de faire adopter un règlement légal pour protéger les pêcheries et les droits des pêcheurs commerciaux et sportifs de la Colombie-Britannique.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'ACCORD SUR L'ASSAINISSEMENT DE LA NIAGARA

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler que le 4 février dernier, les principaux organismes gouvernementaux américains et canadiens chargés de la protection de l'environnement ont signé un accord sur l'assainissement de la Niagara. En vertu de cette entente les quatre organismes participants sont priés de faire rapport au public tous les six mois sur les progrès réalisés en ce qui a trait à la réduction des produits chimiques déversés dans la Niagara. Ce qui est plus important, cependant, c'est qu'il vise une réduction de 50 p. 100 des déversements de produits chimiques toxiques non biodégradables émanant de sources situées des deux côtés de la Niagara, d'ici à 1996. Il s'agit d'un remarquable pas en avant. Je félicite toutes les parties à l'entente et, en particulier, notre ministre fédéral de l'Environnement (M. McMillan) pour l'esprit d'initiative dont il a fait preuve.

Mes électeurs seront particulièrement heureux, car ils se rappelent que pendant 20 ans les libéraux n'ont pris absolument aucune mesure pour assainir la Niagara. Ils savent qu'ils n'ont absolument rien fait mais que la situation est maintenant différente sous le gouvernement actuel.

* * *

[*Français*]

LES ARMES NUCLÉAIRES

ON DÉSIRE UNE ENTENTE ENTRE LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET L'URSS SUR LE BANNISSEMENT COMPLET DES ESSAIS NUCLÉAIRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, nous recevons des lettres et des commentaires qui se font de plus en plus nombreux sur la question des essais nucléaires.

Comme on le sait, le Canada est contre l'utilisation d'armes nucléaires ou de leurs essais sur son territoire, et cette position a été très bien accueillie.

Dernièrement, l'Union soviétique annonçait son intention d'appliquer un moratoire d'une durée indéterminée sur les essais nucléaires, ce qui est un pas dans la bonne direction.

Malheureusement, et c'est la préoccupation de mes commettants, les États-Unis n'ont pas suivi ce moratoire proposé par l'Union soviétique et ils poursuivent leurs essais.

Devant ces inquiétudes, je souhaite sincèrement que les deux grandes puissances s'entendent, non seulement sur un moratoire temporaire sur la question des essais nucléaires, mais sur un bannissement complet de ces tests.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé hier que la première réunion du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie aurait lieu lundi prochain, le 16 février. La création de ce conseil a constitué l'une des principales initiatives du discours du trône d'octobre dernier. Puisque je suis parmi ceux qui préconisaient sa création, je suis heureux que ce soit chose faite.

Le Conseil sera présidé par le premier ministre. Il est composé d'un vaste éventail de personnes compétentes des milieux de la science, des affaires, du travail et des professions. Le Conseil aidera le gouvernement à déterminer quels seront les objectifs prioritaires en matière de science et de technologie industrielle et comment ils seront réalisés.

La création de ce Conseil démontre que le premier ministre a bien compris l'importance capitale de la science et de la technologie pour l'avenir du Canada et pour les électeurs de Nepean—Carleton que je représente.

A titre de président du comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie, je suis impatient d'avoir l'occasion de collaborer avec le Conseil à la réalisation des objectifs du gouvernement en matière de développement scientifique et technologique au Canada.

* * *

• (1115)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE SERVICE DANS LES RÉGIONS RURALES

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, le service postal est un lien vital pour les localités rurales du Canada. Les habitants des régions rurales considèrent non seulement comme un droit mais comme une absolue nécessité le fait de pouvoir acheter des timbres et d'expédier des mandats-postes et des colis et ainsi de suite. Les boîtes vertes ne sont qu'un contenant pour le courrier d'arrivée et n'offrent pas le service nécessaire pour le courrier de départ.

L'enquête de 90 jours sur les préférences des ruraux que les ministres des Postes ont récemment annoncée n'est pas une véritable consultation mais seulement un exercice d'information et de relations publiques destiné à faire connaître aux gens les nouveaux services réduits, puisque la décision a déjà été prise. Les ruraux ont le choix entre les boîtes vertes ou l'abandon complet des points de service postal.

La politique des Postes concernant les régions rurales n'a pas changé. La politique actuelle reste en vigueur. Les ruraux desservis par de petits bureaux de poste ne sont pas rassurés par les décisions et la politique du gouvernement concernant les Postes.

Article 21 du Règlement

LA SANTÉ

LE SIDA—ON SE PLAINT QU'AUCUN EXAMEN DE DÉPISTAGE NE SOIT EXIGÉ DES IMMIGRANTS ÉVENTUELS

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, à l'heure actuelle, quiconque souffre du SIDA ne peut pas être admis en tant qu'immigrant au Canada. Également, aucun examen obligatoire de dépistage du SIDA n'est exigé des personnes qui demandent à être admises au Canada. Le SIDA est une maladie extrêmement contagieuse qui suscite beaucoup d'inquiétude dans la population. Plusieurs provinces sont à mettre sur pied des programmes d'éducation de la population. En Ontario, 23 p. 100 des cas de SIDA touchent des personnes venant de l'étranger.

Il est certes raisonnable d'attendre du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et de la Direction des services médicaux de l'Immigration qu'ils revoient leurs exigences d'admission au Canada et assurent à la population que toutes les mesures raisonnables sont prises pour fermer nos frontières aux porteurs de cette maladie.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA COUCHE D'OZONE—LA NÉCESSITÉ DE LA PROTÉGER CONTRE LES CHLOROFLUOROCARBURES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la couche d'ozone de l'atmosphère nous protège des rayons solaires ultraviolets et nous prémunit contre le cancer de la peau. Les chlorofluorocarbures, ou CFC, substances qui éliminent l'ozone de l'atmosphère, sont donc dangereux. Ils sont employés comme propulseurs dans les aérosols et ils entrent dans la fabrication des mousses isolantes, des emballages pour plats-minute, des contenants à café, des solvants, d'huiles de cuisson et de médicaments en atomiseur. Ils se dégagent des produits en mousse en décomposition et des réfrigérants relâchés dans l'environnement.

La réduction de la couche d'ozone pourrait accélérer l'incidence des cancers de la peau, diminuer la production de cultures alimentaires et accélérer le refroidissement de la planète. Les Canadiens doivent faire pression auprès du gouvernement pour qu'il interdise l'usage et l'importation des produits contenant des Entre-temps. Pour atténuer le problème, les consommateurs devraient s'abstenir d'acheter des produits en mousse et des aérosols contenant des CFC, et faire pression auprès des fabricants pour qu'ils cessent d'utiliser des CFC dans leurs produits.

* * *

LES JEUX D'HIVER DU CANADA

SASKATOON, VILLE HÔTE EN 1989

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, les Jeux d'hiver du Canada qui débutent cette fin de semaine à Sydney, en Nouvelle-Écosse, uniront les jeunes athlètes de tout le pays. Cette manifestations donnera aux habitants de Nouvelle-Écosse et aux visiteurs une occasion de constater par eux-mêmes l'esprit sportif des jeunes Canadiens.

En 1989, la ville de Saskatoon sera l'hôte des Jeux d'été du Canada. Ce sera aussi une manifestation extraordinaire. Les trois niveaux de gouvernement ont fourni 2,5 millions pour ce projet qui non seulement aidera le tourisme, mais apportera quelque 20 millions de dollars à l'économie de Saskatoon.

Nous devons condamner tous les volontaires de Sydney et de Saskatoon, ainsi que le ministre de la Condition physique et du Sport amateur, grâce auxquels ces manifestations sont possibles. Nous souhaitons bonne chance à tous les athlètes qui sont en Nouvelle-Écosse et qui ont en commun le dévouement et la recherche de l'excellence. Rendez-vous à Saskatoon en 1989!

[*Plus tard*]

M. Ravis: Monsieur le Président, je voudrais retirer une chose que j'ai dite plus tôt, lors de ma déclaration aux termes de l'article 21. Je voudrais affirmer aux volontaires de Sydney et de Saskatoon, ainsi qu'au ministre de la Condition physique et du Sport amateur, que je ne les condamne pas, mais que, au contraire, je les complimente. Je vous prie de m'excuser de ce lapsus.

M. le Président: C'est certainement une intervention polie.

Des voix: Bravo!

* * *

LES BANQUES

LE MANQUE D'ACCÈS AUX SERVICES DONT SOUFFRENT LES PAUVRES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, d'après une étude de l'Organisation nationale anti-pauvreté, les banques et les autres établissements financiers courants semblent se donner beaucoup de mal pour éviter de faire des affaires avec les pauvres. Les gagne-petit constatent qu'ils ont de la difficulté à profiter des services financiers. Parce qu'ils sont pauvres, ils n'arrivent pas à obtenir des services que la classe moyenne et les nantis prennent pour acquis. Il ne s'agit pas de services qui peuvent être considérés comme du luxe mais de services de base comme le fait de pouvoir encaisser le chèque d'assistance sociale pour acheter des denrées alimentaires pour la famille ou obtenir de petits prêts pour remplacer un réfrigérateur qui a fini par rendre l'âme.

Les établissements courants hésitent à encaisser des chèques du gouvernement par crainte des fraudes. La plupart des pauvres ne peuvent pas fournir les pièces d'identité nécessaires. Le gouvernement devrait se renseigner et veiller à ce que tous les Canadiens puissent avoir accès à ces établissements.

• (1120)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE SPECTABLE DONNÉ PAR LES CHOEURS DE L'ARMÉE ROUGE ET LE GROUPE DE DANSE SOVIÉTIQUE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je tiens à vous remercier, au nom de tous les députés ici présents, de nous avoir permis d'entendre les Choeurs de l'Armée rouge et le groupe de danse soviétique qui ont donné un spectacle très divertissant et très émouvant.

Monsieur le Président, comme vous l'avez dit en la présence de notre ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) pour lequel nous avons beaucoup d'estime, «le fait que ce spectacle ait été donné dans le grand hall d'honneur, sous la Tour de la paix, est significatif».

Grâce à ce spectacle, vous avez fait davantage pour le rapprochement et la compréhension que les personnes aux opinions politiques étriquées.

[*Français*]

Jamais encore on a entendu *Mon pays* de Vigneault être chanté avec autant de coeur, de chaleur, de sensibilité et de rythme. A leur directeur, M. Anatoly Maltsev, nous disons merci et le prions de transmettre à son groupe nos plus vifs sentiments d'amitié.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

L'ÉTHIQUE—ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE A TÉLÉPHONÉ À L'UN DE SES MINISTRES POUR OBTENIR CERTAINES EXPLICATIONS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je m'adresse au premier ministre. Hier soir, le réseau anglais de Radio-Canada révélait des faits troublants impliquant encore une fois un ministre. Cette fois-ci, c'est le ministre d'État, député de Joliette, qui aurait participé à une levée de fonds à 5 000 $ par tête, patronnée par des invités qui s'attendaient à recevoir des contrats du gouvernement. Ce que je veux savoir du premier ministre, c'est: Est-ce qu'il a téléphoné à son député ministre depuis hier soir? Et suite à cette conversation, est-ce qu'il est encore satisfait que le ministre peut continuer d'occuper son poste au Cabinet conservateur? Et s'il ne l'a pas fait, pourquoi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en ce qui concerne les prétentions, certains faits ont été portés à mon attention vers le tout début de janvier 1986. Sur réception de ces allégations, j'ai immédiatement transmis ces renseignements au secrétaire du Conseil des ministres avec instruction de déclencher une enquête policière de la GRC. Cette enquête a eu lieu et a donné naissance, si je ne m'abuse, à certaines plaintes, dont l'une contre un député de cette Chambre. L'enquête est entre les mains de la GRC depuis lors, avec les conséquences que l'on sait.

LA RESPONSABILITÉ DU PREMIER MINISTRE DE DEMANDER DES PRÉCISIONS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le premier ministre nous donne certains renseignements, ce qui est bienvenu, cependant, il n'a pas répondu à ma question. Je lui demande si depuis le reportage d'hier soir, il a communiqué avec son député ministre, parce que tous les Canadiens ont vu ce reportage et tous sont inquiets de l'honnêteté du gouvernement. Est-ce que le premier ministre est en train de nous dire qu'il se serait acquitté selon lui de ses responsabilités en négligeant d'appeler son ministre pour savoir vraiment ce qu'il a fait dans toute cette histoire, pour le savoir de la bouche même du ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les allégations contenues dans le reportage hier soir ne constituent pas des nouvelles. Ce sont certains faits qui ont été l'objet d'une enquête, si je ne m'abuse, par la GRC elle-même. Et le déclenchement de cette enquête a eu lieu par une décision de moi-même. Ayant été mis au courant de certains faits que je trouvais inquiétants, j'ai immédiatement transmis cela au greffier du Conseil des ministres, avec directive de déclencher une enquête policière, y compris, je présume, sur certaines prétentions rapportées hier soir. Ce n'est pas nouveau. Cela serait parmi les raisons qui ont déclenché l'enquête.

[*Traduction*]

DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, selon les dernières révélations, en juillet 1985, il y a un an et demi, un certain nombre de chefs d'entreprise auraient été invités à verser 5 000 $ chacun pour pouvoir profiter des largesses du gouvernement conservateur. C'est ce que nous avons appris hier soir. Le premier ministre ne peut certes pas nous dire qu'il n'y a rien de louche là-dedans. N'est-ce pas là une autre raison d'ordonner une enquête publique complète sur la façon dont le gouvernement se conduit? Pourquoi le premier ministre refuserait-il cette enquête, s'il n'a rien à cacher?

• (1125)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue demande si nous avons quelque chose à cacher. Je devrais peut-être lui demander d'examiner ma conduite et celle du gouvernement face aux allégations dont il a parlé et qui portent sur des faits qui seraient survenus en juillet 1985. Quoi qu'il se soit passé à cette époque, j'ai été mis au courant des allégations à ce sujet au tout début de janvier 1986, soit quelques mois plus tard. Lorsque ces questions ont été connues, elles ont été portées à mon attention.

Aussitôt que j'ai été avisé des événements, dont le député a dit qu'ils avaient été révélés hier soir, je me suis immédiatement mis en rapport avec le greffier du Conseil privé, M. Tellier, et je lui ai demandé d'ordonner sur-le-champ une enquête policière sur les allégations auxquelles mon honorable collègue fait vraisemblablement allusion. A ma demande, la GRC a procédé, comme elle le fait toujours, à une enquête complète et approfondie à la suite de laquelle un certain nombre d'accusations criminelles ont été portées, notamment contre un député de la chambre. Ainsi, les tribunaux sont, à l'heure actuelle,

saisis de l'affaire. Manifestement, à la lumière de ce que je viens de préciser, mon honorable collègue reconnaîtra que le premier ministre et le gouvernement ont pris rapidement les mesures voulues dans l'intérêt de la justice.

* * *

LA PEINE CAPITALE

LE DÉBAT AU PARLEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): J'en viens à la question de la peine de mort, monsieur le Président. J'aimerais que le premier ministre clarifie la situation au sujet de la déclaration qu'a faite hier en Colombie-Britannique le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, selon laquelle le gouvernement s'était mis d'accord avec l'opposition officielle sur la façon de procéder à propos du débat sur la peine de mort. Le premier ministre voudrait-il bien confirmer qu'une pareille entente n'a pas eu lieu et que le gouvernement ne cherche au fond qu'à impliquer l'opposition dans la promesse qu'il avait faite au cours de la campagne électorale.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ignore ce qu'aurait dit exactement le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Tout ce que je puis dire, c'est qu'une motion sera bientôt présentée. Je dois faire une déclaration à ce sujet un peu plus tard aujourd'hui. Je puis répondre au député que le gouvernement ne s'est pas entendu avec les partis de l'opposition au sujet de l'échéancier du débat ou de la façon dont il se déroulera. La résolution va être présentée. Les députés de tous les partis, voire tous les Canadiens, pourront l'examiner, après quoi nous entreprendrons le débat.

L'ÉCHÉANCIER DU DÉBAT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je pose ma question supplémentaire. Il a déclaré à maintes reprises que le débat portant sur la peine de mort serait présenté au moment opportun. Qu'est-ce qui le rend présentement opportun, sinon le fait que le gouvernement sera bientôt exécuté?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Cela recommence, monsieur le Président. Le député a soulevé une question importante et sérieuse, mais il n'a pu résister à la tentation de l'accompagner d'une observation écoeurante et désobligeante.

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LA RESPONSABILITÉ MORALE DU DÉPUTÉ DE JOLIETTE—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et elle a trait à la situation du député de Joliette. Le premier ministre a indiqué il y a quelques minutes que, comme premier ministre, il a été mis au courant de cette situation il y a un an. A ce moment-là, il avait pris la décision d'avoir une enquête par la GRC. Mais le premier ministre comprendra très bien que c'est aussi une question de moralité. Je voudrais demander au premier ministre s'il avait, à ce moment-là, posé la question au député de Joliette sur sa responsabilité morale dans ce domaine.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai mentionné à mon ami que cette question qui fut soulevée par un autre député est actuellement devant les tribunaux. Il est donc très important que l'on procède avec prudence ici dans nos commentaires. Je peux dire à mon ami que les faits ayant été portés à mon attention, j'ai immédiatement transmis le tout au secrétaire du conseil des ministres avec directive de déclencher une enquête policière immédiate et totale. Cette enquête a donné naissance à certaines plaintes qui ont été portées. Toutes les autres personnes qui auraient pu être impliquées là-dedans, je présume, ont été complètement sujettes à enquêtes par la GRC. Aucune plainte n'ayant été portée contre d'autres individus, je présume qu'on a jugé le comportement de tous les autres citoyens canadiens conforme en tout temps à la loi. Si mon ami parle d'un autre aspect, il sait ma position et les énoncés que j'ai faits et ce que j'exige de mes ministres en tout temps dans ce domaine.

• (1130)

[*Traduction*]

L'UTILISATION DU PATRONAGE—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À L'ANCIEN MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je parle effectivement d'un autre aspect de la question à savoir les responsabilités morales des ministres dont le premier ministre a déjà dit à d'autres occasions qu'ils devaient être absolument sans reproche. Voici ce que le ministre en question a déclaré peu de temps avant d'avoir eu cette conversation avec le premier ministre il y a un an:

> Le patronage . . . était un instrument dont les libéraux usaient lorsqu'ils étaient au pouvoir et je n'ai pas l'intention de laisser passer l'occasion.

C'est en ces termes que le député de Joliette a justifié ce que j'appellerais la forme de favoritisme la plus basse. Il en a fait l'apologie alors qu'il était ministre.

Comme le premier ministre nous a dit qu'il a appris ce qui a été révélé, hier soir, à la télévision, en janvier 1986, a-t-il alors demandé au ministre s'il s'acquittait de ses responsabilités morales?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député peut en être sûr. Quant aux allégations qui ont été faites à la télévision, j'étais en voyage, hier soir, et je suppose que ces déclarations portaient sur des affaires qui font l'objet d'une enquête policière. Je n'ai aucune raison de penser autre chose. Si quelqu'un a d'autres allégations à faire, je suis prêt à les entendre. Néanmoins, ce sera en ce qui concerne la première question, évidemment.

LES PAIEMENTS QU'ON AURAIT EXIGÉS DES HOMMES D'AFFAIRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, selon certaines allégations, le ministre aurait participé à des assemblées au cours desquelles on demandait à des hommes d'affaires de débourser 5 000 $ sans leur donner de reçu, ce qui indique clairement une possibilité de trafic d'influence sous sa forme la plus directe, ou qui peut du moins laisser supposer que le ministre a commis des irrégularités de la pire sorte qui soit. Quand le premier ministre va-t-il en parler directement au ministre et faire rapport à la Chambre? Quand va-t-il enfin ramener son gouvernement sur la voie de l'honnêteté?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député dit que certaines allégations ont été faites hier soir à l'endroit du ministre. Pour commencer, je crois que le ministre a nié leur véracité. Ensuite, la GRC a mené une enquête approfondie. A la suite de cette enquête, des accusations précises ont été portées contre certains individus, mais certainement pas contre le ministre.

Comme nous l'avons déjà dit par le passé, le député a certainement le droit d'être présumé innocent. Il a formellement nié la chose. La GRC a mené une enquête policière. Ne pouvons-nous pas considérer qu'une personne est innocente tant que sa culpabilité n'a pas été prouvée?

L'affaire est actuellement devant les tribunaux. Je ne peux donc pas en dire plus si ce n'est pour assurer au député qu'en ce qui concerne la question de la moralité ou de l'illégalité, j'ai agi immédiatement lorsque ces faits m'ont été signalés. J'ai aussitôt institué une enquête policière à l'issue de laquelle des accusations ont été portées. C'est ainsi que le premier ministre du Canada et les membres du gouvernement doivent se conduire.

L'ADJUDICATION DES CONTRATS DES TRAVAUX PUBLICS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur le même sujet. Le premier ministre a déclaré que tout cela n'est pas nouveau. En effet, le 8 avril 1986, j'ai posé pour la première fois une question à la Chambre au sujet des méthodes de sous-traitance des Travaux publics, ce qui a abouti à l'enquête de la GRC dont il a été question hier soir à l'émission télévisée.

Premièrement, le premier ministre approuve-t-il la déclaration attribuée au même ministre, le 15 mai 1986, selon laquelle il n'aurait absolument aucune hésitation à montrer sa gratitude aux personnes qui le méritent. Il parlait de l'adjudication des contrats des Travaux publics. Le premier ministre peut-il nous dire également dans quelle mesure toute cette affaire a influé sur la démission de ce député, le député de Joliette, qui détenait alors le portefeuille des Travaux publics?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, il y a eu de nombreuses discussions au sujet de l'adjudication des contrats des Travaux publics et notre attention a porté particulièrement sur Drummondville. Le député voudra peut-être reformuler sa question lorsqu'il saura que Hana a été désigné seul fournisseur officiel pour le contrat de Drummondville dès 1973, et que ce contrat a été renouvelé en 1980 sans appel d'offres. Tout cela s'est donc passé sous le gouvernement précédent.

M. Boudria: Monsieur le Président, si le ministre veut parler du contrat de Drummondville, j'aurais une série de questions à lui poser à ce sujet, mais tenons-nous en au problème de l'heure. Il pourrait peut-être limiter ses réponses au sujet qui est le plus gênant pour son gouvernement, au lieu d'essayer d'éluder la question.

[*Français*]

ON DEMANDE SI DES REÇUS SERONT ÉMIS AU SUJET DE PRÉTENDUES CONTRIBUTIONS DE FONDS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, jusqu'à présent, ni le premier ministre ni le ministre des Travaux publics n'ont aucunement répondu aux questions en ce qui a trait à l'implication possible du député de Joliette dans toute l'affaire des «parties mystérieuses» pour recueillir de l'argent. Le premier ministre peut-il dire s'il a confirmé qu'en fait ces événements ont résulté dans des contributions de fonds telles que mentionnées hier soir? Où est allé l'argent? Si une partie est allée au parti conservateur, dans ce cas-là, est-ce que des reçus seront émis selon la loi?

[*Traduction*]

M. le Président: Ces questions sont importantes, comme la présidence l'a signalé. La question du député me pose quelques problèmes. Si j'ai bien entendu, le député qui a posé des questions précises en pesant bien ses mots, ce dont je lui suis reconnaissant, a bien failli accuser le ministre d'être mêlé à quelque irrégularité. Je pense qu'il a parlé de l'implication éventuelle du ministre.

Une disposition spéciale est prévue dans notre Règlement lorsqu'on veut faire une accusation. La présidence souhaite que dans des affaires aussi graves, tous les députés des deux côtés de la Chambre s'efforcent au maximum, si je puis dire, de respecter les règles fondamentales de la Chambre; autrement dit, s'ils veulent porter une accusation, ils doivent suivre la procédure officielle.

Le député demande ce que le premier ministre a fait lorsqu'il a été ou n'a pas été informé de certaines choses. A mon avis, cette question est sans doute parfaitement justifiée, mais je demande aux députés de bien vouloir respecter notre Règlement et leurs collègues de la Chambre, de façon à éviter de poser des questions qui prennent la forme d'accusation, même à mots couverts.

[*Français*]

M. Boudria: Monsieur le Président, je vais reformuler ma question. Étant donné que selon un article de la *Presse canadienne*, le ministre en cause aurait lui-même admis être présent dans les soirées en question qui ont été utilisées pour amasser des dons de 5 000 $ sans reçu, est-ce que le premier ministre peut informer la Chambre si, d'une part, le parti conservateur a bénéficié dans aucune partie de ces fonds, et si, d'autre part, il va se charger, à titre de premier ministre, de s'assurer que des reçus seront émis conformément aux lois qui doivent être respectées par le Parlement, par la Chambre, par tous les ministre et par tous les députés?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le premier ministre peut assurer la Chambre que sur réception, le premier instant, des faits le moindrement troublants dans cette affaire qu'il a, je pense, agi correctement en donnant une directive immédiatement à M. Tellier, le secrétaire du Conseil des ministres, pour qu'une enquête policière totale soit déclenchée. A la suite de cette enquête des plaintes ont été portées et au moment où l'on se parle ces questions sont devant les tribunaux. En outre, s'il y a eu d'autres questions douteuses ou troublantes ou illégales soulevées, la GRC va sans doute nous en informer.

* * *

• (1140)

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LA CONDUITE DES AFFAIRES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a de plus en plus de Canadiens qui commencent à croire que le gouvernement n'a plus la situation en main.

Des voix: Oh, oh!

M. Young: N'en déplaise au gouvernement, c'est la vérité.

M. le Président: Le député recourt à un préambule pour amorcer sa question, mais ce préambule n'est encore que l'expression d'une opinion que le député présente comme une vérité. Je prie les députés d'être minutieux dans leurs préambules. Préparez le terrain à la question, mais il n'y a pas de raison de commencer par une affirmation nettement provocante.

M. Young: Je vais dire les choses autrement. Les récents sondages ont montré ce que je viens de dire.

La semaine dernière, le premier ministre a déclaré qu'il avait des mesures précises qu'il voulait présenter pour assurer les Canadiens que le gouvernement avait la situation bien en main. Lundi, mon chef a demandé au premier ministre s'il était décidé à présenter ces mesures dans les deux semaines qui viennent. Quand les Canadiens peuvent-ils compter voir ces mesures qu'il a annoncées pendant la fin de semaine dernière?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai traité de cela de façon très complète dans les réponses que j'ai déjà données aux questions d'autres députés. Mon honorable ami croit, dit-il, que le gouvernement n'a plus la situation en main et que certaines conséquences vont en découler nécessairement. C'est ce qu'il présume, mais je lui répliquerai ce que ma mère avait l'habitude de dire: la présomption est un péché mortel.

LES ACCUSATIONS LANCÉES CONTRE DES MINISTRES— LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, même si le premier ministre ne veut pas reconnaître que cela préoccupe les Canadiens, il devrait écouter les questions qu'on pose. Ce que j'ai demandé, c'est quand nous pouvons compter que le gouvernement présentera des mesures qui vont finir, espérons-le, par donner une impulsion qui puisse mettre un terme à ce genre d'accusations lancées contre des ministres pour que désormais les Canadiens puissent compter sur un gouvernement à peu près correct, au lieu d'avoir ce que nous avons en ce moment?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne sais pas quand les accusations contre des ministres et des membres du gouvernement vont cesser, puisque souvent elles se fondent sur des rumeurs et des faits non confirmés. Je vais signaler une chose à mon honorable ami, et peut-être lui demander son avis à ce sujet. Voici un article du *Toronto Star* du 11 février. La manchette dit:

> Enquête GRC sur les prétendus pots-de-vin demandés par un important adjoint conservateur.

Après avoir annoncé cela à 700 000 de ses abonnés j'imagine, l'article dit ensuite, à la fin:

> Vu la dénégation du ministre . . .

Parce que cela a été nié par le ministre:

> . . . et l'impossibilité de prouver cette accusation, le *Star* a décidé de ne pas identifier le ministre qui aurait été impliqué dans cette accusation.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je suis d'accord avec vous.

M. Mulroney: Donc, nous allons accuser tout le Cabinet, mais comme nous avons constaté qu'il n'y avait pas de preuve et que ce pourrait être absolument faux, nous ne nommerons pas le pauvre bougre que nous accusons. Nous allons vous inviter à calomnier tout le monde, en supposant que tout le monde est coupable!

Des voix: Bravo!

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ÉTHIOPIE—L'EMPRISONNEMENT DES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE DEPUIS 14 ANS

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les membres de la famille royale d'Éthiopie sont en prison depuis presque 14 ans. Ils vieillissent et certains sont malades et en mauvaise santé. Le président Mengistu a promis de les libérer mais il n'en a rien fait. Le Canada a offert beaucoup d'aide à la famille royale si elle était libérée. Le premier ministre pourrait-il intervenir et demander au président Mengistu de libérer le reste de la famille royale pour que ces personnes puissent passer les années qu'ils leur restent à vivre en liberté?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir soulevé cette question. Il est bon que les autorités éthiopiennes sachent que cela préoccupe non seulement le gouvernement mais aussi les députés. Nous faisons des démarches et nous allons les poursuivre. S'il semble utile de les intensifier, nous le ferons.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'INTERPRÉTATION DU TRAITÉ ABM

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je suis heureux que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soit de retour à la Chambre. Nous comptons bien qu'il fera une déclaration à propos de son voyage et que le premier ministre fera la même chose pour son voyage en Afrique du Sud.

Je voudrais poser une question au ministre au sujet des déclarations de M. Shultz, qui a dit que les alliés des États-Unis ne devraient pas reprocher au gouvernement américain de vouloir donner une interprétation élargie au Traité ABM de 1972 pour permettre une mise à l'essai complète de la technologie de la guerre des étoiles. Le ministre peut-il confirmer un rapport que j'ai vu selon lequel il aurait écrit au gouvernement américain pour lui faire savoir que le gouvernement du Canada, tout comme les députés de l'opposition, croit qu'il faut respecter rigoureusement les termes de ce traité? Aurait-il l'amabilité de publier cette lettre pour que les Canadiens se rendent compte de la position que le Canada doit prendre relativement à un traité qui peut être déterminant pour l'avenir de toute l'humanité?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai en effet écrit au secrétaire d'État des États-Unis pour lui dire que, aux yeux du Canada, il est très important que les États-Unis continuent de respecter le traité ABM. Comme le député le sait, selon nos conventions, il faut obtenir l'accord de l'auteur et du destinataire lorsqu'on veut publier une lettre. Je ne suis pas certain que cela s'applique dans ce cas-ci, mais de toute façon, j'ai déjà fait part aux députés, à la Chambre et au public du ton et du contenu de ma lettre à M. Shultz.

[Français]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PEUT CONFIRMER QUE LA FUTURE STATION ORBITALE N'AURA AUCUNE VOCATION MILITAIRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): J'apprécie la réponse, monsieur le Président. Mais au sujet de la Guerre des étoiles, il y avait des négociations hier à Washington concernant la participation canadienne à la construction d'une station orbitale.

Est-ce que le ministre peut confirmer maintenant qu'il est satisfait que la station orbitale n'aura aucune implication militaire?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne suis pas satisfait de la réponse que nous avons reçue des autorités américaines. Comme je l'ai dit pendant la séance du Comité de cette Chambre, le gouvernement canadien va insister sur l'interprétation de l'utilisation d'une station spatiale qui a été élaborée par le gouvernement des États-Unis, quand le projet a été annoncé. Cela, c'était pour une utilisation bien minimale, à des fins de défense.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION

LES ACCUSATIONS LANCÉES CONTRE DES MINISTRES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Quand il y a eu certaines allégations au sujet du ministre d'État chargé des Transports, le premier ministre a pris les mesures appropriées en demandant une enquête de la GRC et en congédiant le ministre. L'affaire mettant en cause le député de Joliette a été signalée au premier ministre en janvier 1986, mais il n'a ni suspendu ni congédié le député de Joliette. Quelle est la différence entre les deux cas?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la différence, c'est que les faits sont essentiellement différents. J'étais devant deux situations distinctes. Dans un cas, les mesures que j'ai prises ont donné lieu à des poursuites contre un député et d'autres personnes. Dans le second cas, j'ai pris les mesures que j'ai jugées appropriées, compte tenu des faits qui m'avaient été signalés. Mon honorable ami comprendra que, vu l'enquête policière et la possibilité qu'elle donne lieu à des poursuites, je ne peux pas en dire plus long pour l'instant. Il conviendra cependant, je pense, que j'ai agi rapidement et consciencieusement.

• (1150)

LES DÉCISIONS PRISES PAR LE PREMIER MINISTRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ce que je demande au premier ministre, c'est s'il peut nous dire exactement quand il prend sa décision en cas de conflits d'intérêts comme ceux-là. Dans le cas du ministre d'État chargé des Transports, le premier ministre a demandé une enquête de la GRC, discuté du problème avec le ministre et congédié celui-ci. J'imagine qu'il a eu le même genre de discussion avec le député de Joliette. Peut-il dire à la Chambre et aux Canadiens en quoi ces deux cas sont différents puisque les deux ont donné

lieu à des enquêtes de la GRC et ont fait l'objet de très graves allégations?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député veut savoir quand je décide des mesures à prendre dans de tels cas. Je prends une décision dès que les faits me sont signalés. Dès qu'on me fait part de la situation, j'essaie de l'évaluer et de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent de concert avec le secrétaire du Cabinet; les légistes appropriés s'occupent ensuite de l'affaire. Je pense que c'est ce qu'un premier ministre doit faire et c'est en tout cas ce que je fais moi-même.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DES QUOTAS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur, et je lui rappellerai que lorsque son gouvernement a aboli les quotas sur les chaussures, il y a 14 mois, le gouvernement a déclaré que cette décision n'occasionnerait pas de pertes d'emplois et que de plus elle profiterait aux Canadiens et Canadiennes par les baisses des prix des chaussures au Canada. Est-ce que la ministre peut nous expliquer comment il se fait que 14 mois après cette décision, l'industrie de la chaussure a subi une perte 1 400 emplois et que de plus les consommateurs et consommatrices canadiens ont subi une hausse des prix des chaussures au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député soulève une question au sujet de laquelle j'ai entendu cette semaine les instances de l'industrie de la chaussure. Je lui ferai remarquer que lorsque nous avons pris ces décisions, nous nous attendions bien à une montée des importations. Nous prévoyons qu'elle se modérera. Nous entreprenons des consultations avec certains des pays exportateurs de chaussures afin de les inciter à la prudence dans leurs exportations. Je me permettrai cependant de dire au député que les instances que j'ai reçues de la part de cette industrie, surtout de la part des importateurs et des détaillants, sont majoritairement favorables au maintien de la politique actuelle. C'est ce que nous entendons faire.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, les représentants de l'industrie de la chaussure étaient très déçus de la rencontre avec la ministre. Est-ce que la ministre pourra admettre aujourd'hui que cette décision d'abolir les quotas est un échec pour les travailleurs canadiens dans l'industrie et les consommateurs et les consommatrices? De plus, est-ce qu'elle pourrait nous dire ce qu'elle entend faire pour faire cesser cette hémorragie, parce que l'an prochain ce sera la perte de 2 000 autres emplois, l'entrée de plus en plus massive de chaussures importées et la hausse des prix? Qu'est-ce que son gouvernement va faire pour faire cesser cette hémorragie dans l'industrie de la chaussure?

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): J'ai déjà dit, monsieur le Président, que nous étions en consultations avec certains des pays exportateurs de chaussures afin d'assurer que cette montée des exportations ne se prolongera pas. Je ferai remarquer que les détaillants et les importateurs, et même certains des producteurs de chaussures, nous demandent de maintenir la politique actuelle. Ils font valoir que l'industrie est en expansion, qu'il se crée de nouveaux emplois dans l'ensemble et que les consommateurs canadiens ont droit de se faire offrir une vaste gamme de produits, surtout parmi les articles à bon marché.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES VENTES D'ARMES À L'AMÉRIQUE CENTRALE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je veux lui souhaiter la bienvenue à son retour à la Chambre et lui dire que j'apprécie, comme tous les députés j'en suis sûr, ses voyages au nom des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Je ne le laisserai pourtant pas s'en tirer comme cela et je vais revenir à ma question. Elle concerne *Trans World Arms*, la société canadienne de Montréal. Il y a quelques minutes, j'ai parlé à notre ambassadeur à Lisbonne, M. Francis, qui m'a dit que si un Canadien allait au Portugal, qui est un centre connu pour la vente et l'achat d'armes, et s'il s'y livrait au trafic des armes, cela ne concernerait pas la GRC parce que ce n'est pas une violation de la loi canadienne. Le ministre va-t-il revenir sur sa déclaration d'hier à propos d'une enquête de la GRC—une activité manifestement en pleine expansion au Canada—et envisager sérieusement une enquête parlementaire pour mieux étudier la vente d'armes par des Canadiens à l'Amérique centrale?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la GRC fait une enquête parce que nous avons des raisons de croire qu'il y a certains aspects de cette transaction qui le requièrent. Je suis sûr que le député ne voudrait pas que nous y fassions obstacle. Il a porté dans une lettre qu'il m'a adressée certaines accusations que je suis disposé à étudier si cela n'entrave pas l'enquête de la GRC. Nous essayons de voir ce que nous pouvons faire.

Le député a proposé une enquête parlementaire qui risque également d'être entravée par l'enquête de la GRC en cours. Encore une fois, je suis disposé à me pencher sur cette question, dans les limites du raisonnable, et il serait peut-être utile que le député et moi-même nous rencontrions, un jour la semaine prochaine, pour discuter de ce que nous savons de ces circonstances.

DEMANDE D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, cette vente d'armes canadienne fait la une du réseau *CBS News* de Washington et notre politique étrangère et notre réputation aux États-Unis en souffrent. Les animateurs de ce réseau prétendent que M. Emmanuel Wiegensberg de Montréal, président de *Trans World Arms*, refuse de répondre à leurs questions, particulièrement celle des rapports de cette société canadienne avec Secord-Hakim et le lieutenant-colonel Oliver North. Le ministre ne conviendra-t-il pas qu'avec une enquête parlementaire on pourrait citer à comparaître M. Wiegensberg et lui poser la question cruciale de savoir qui s'est mis en relation avec *Trans World Arms* et si cette personne était un représentant du gouvernement américain, à un titre quelconque? Est-il disposé à compléter l'enquête de la GRC en recommandant aux autorités de lancer l'enquête parlementaire pour qu'on réponde aux questions cruciales?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, premièrement, je ne suis pas disposé à prendre des initiatives qui nuiraient à l'efficacité de l'enquête de la GRC. Deuxièmement, je doute qu'il soit bon ou sage d'établir un précédent où le Parlement du Canada établirait un comité parlementaire pour essayer de répondre à des questions dont les Américains voudraient bien avoir la réponse mais sont incapables de l'obtenir par leurs propres moyens. Troisièmement, je répète que je suis prêt à rencontrer le député pour discuter de ce que nous savons des circonstances et déterminer si cela vaut la peine d'entamer une autre forme d'enquête.

* * *

L'ÉDUCATION

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait au financement de l'enseignement postsecondaire. Il sait que cette année le financement des programmes établis qui devait être majoré d'environ 700 millions de dollars a été limité. En outre, la stratégie de Planification de l'emploi s'est révélée catastrophique dans le cas du financement des collèges communautaires. Troisièmement, le programme canadien de prêts aux étudiants réussit à endetter les étudiants canadiens de montants qui peuvent atteindre jusqu'à 20 000 $. Pourquoi le gouvernement laisse-t-il la situation des universités canadiennes de premier ordre se dégrader, par son inactivité? Plus particulièrement pourquoi refuse-t-il aux jeunes Canadiens un avenir convenable à cause de l'inaction de l'État dans ce domaine?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, comme le député le sait, le gouvernement a annoncé il y a quelques mois des majorations appréciables au financement des programmes établis. Je crois que pour la première fois le gouvernement fédéral convoque un vaste colloque pour débattre à fond le problème de l'enseignement postsecondaire et réunir à cette fin tous les intéressés. C'est ainsi qu'il faut procéder au lieu d'agir unilatéralement.

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse, mais nous promet-il que le financement des programmes établis sera à l'ordre du jour de ce colloque qui, j'espère, se tiendra bientôt? Nous promet-il que le gouvernement fera droit à la recommandation de la Fédération canadienne des étudiants et fera du programme canadien de prêts aux étudiants un programme de subventions plutôt qu'un programme de prêts? Prend-t-il cet engagement?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il n'est guère approprié, à mon avis, que le gouvernement fédéral décide unilatéralement quelles seront les questions inscrites à l'ordre du jour qui sera dressé avec le concours de tous les participants. Toutefois, ces recommandations entreront en ligne de compte.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DU BRISE-GLACE POLAR 8—LA DATE DE L'ANNONCE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. Des centaines de travailleurs des chantiers maritimes de la Colombie-Britannique sont en chômage. Hier, la société *Versatile Shipyards* a mis à pied 28 membres de la direction faute de nouveaux contrats. J'ai déjà demandé au vice-premier ministre et je le lui demande encore quand son gouvernement va-t-il enfin adjuger, comme promis, le contrat tant attendu pour la construction du brise-glace Polar 8. Le ministre va-t-il rester apathique et laisser périr notre secteur de la construction navale? Quand va-t-on nous annoncer une nouvelle à ce sujet?

• (1200)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la députée est sûrement au courant des travaux de restructuration entrepris à la société Versatile. Cette restructuration se poursuit et, tant qu'elle ne sera pas terminée, les chantiers de la *Versatile Pacific* ne sont pas vraiment en mesure d'entreprendre aucune construction. Cependant, j'espère qu'au cours des deux prochaines semaines, bien des détails auront pu être réglés, et qu'elle sera en mesure de présenter une offre ferme pour la construction du brise-glace Polar 8. En fait, le gouvernement maintient son engagement à cet égard.

M. le Président: Je prie les députés d'être brefs dans leurs questions, car le temps dont nous disposons s'épuise rapidement.

Questions orales

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Cela a tout l'air des retards que nous avons connus avec les libéraux relativement à ce brise-glace Polar 8.

En 1984, le premier ministre a promis de revitaliser le secteur. Que va-t-il faire pour commencer à réaliser cette promesse? N'y a-t-il pas quelque chose qu'il puisse faire pour accélérer les choses? Il y a plusieurs mois le ministre nous a déjà répondu la même chose.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Les libéraux ont exercé le pouvoir pendant 25 ans et ils se sont contentés d'étudier la possibilité de construire un brise-glace polaire.

Mme Mitchell: C'est également tout ce que vous faites vous-même.

M. Mazankowski: Nous avons pris un engagement ferme, et je suis sûr que la députée comprendra qu'en dépit de mon désir d'intervenir personnellement pour parachever la restructuration, celle-ci doit procéder par étapes. Je prie la députée de faire preuve de patience et de laisser cette démarche se terminer.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LES SOUFFRANCES DES RÉFUGIÉS DU SUD DU LIBAN

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le Canada a été une inspiration pour le monde, il y deux ans, lorsqu'il est venu à la rescousse des Ethiopiens aux prises avec le spectre de la famine. On dirait aujourd'hui que le monde est impuissant devant les souffrances de centaines de milliers de réfugiés du Sud du Liban. Que pourrait faire maintenant le Canada pour sauver la vie de ces gens? Avons-nous des moyens de leur faire parvenir le ravitaillement de l'Administration des Nations Unies pour les secours et la reconstruction?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les habitants de ces camps sont dans une situation effrayante. Il y a des limites à ce que peut faire le Canada. Nous tâchons actuellement d'obtenir de la milice d'Amal l'autorisation d'acheminer des vivres et des médicaments dans ces camps. Nous nous efforçons de convaincre la Syrie d'user de toute son influence pour faire parvenir ces vivres, ces médicaments et ces fournitures à destination.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL—LE TRANSFERT AU SECTEUR PRIVÉ

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, on a rétabli la distribution du courrier à domicile, mais seulement sur la colline du Parlement. Hier soir, les députés ont tous reçu en personne une lettre provenant de Postes Canada dont voici à peu près la teneur:

> Postes Canada entend confier à l'entreprise privée la plupart de ses services de vente au détail. Cette modification réduira considérablement les frais de son réseau de points de service.

Le ministre responsable des Postes est-il d'accord avec cette privatisation, cette compression des services, qui aura pour effet de fermer les bureaux de poste ruraux?

Des voix: Non.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Finie, la lune de miel, monsieur le Président.

S'il s'agit de savoir si, de façon générale, la privatisation est avantageuse ou non, je réponds tout de suite qu'elle l'est. Dans l'ensemble, je suis du même avis que les nombreux comités parlementaires qui ont conclu, semble-t-il, après avoir examiné la question au fil des ans, que la privatisation permettrait d'améliorer considérablement les services au public tout en nous faisant épargner de l'argent.

M. Baker: Monsieur le Président, le premier ministre a changé l'emballage en nommant un nouveau ministre des Postes, mais le contenu est toujours pareil; nous estimons qu'il est impropre à la livraison et qu'il faut le retourner à l'envoyeur.

LA QUALITÉ DES SERVICES

M. George Baker (Gander—Twillingate): Le ministre croit-il vraiment qu'un marchand peut offrir à temps partiel des services de même qualité que ceux de nos maîtres et maîtresses de poste des milieux ruraux du Canada?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je m'étonne de l'intérêt que le député manifeste envers les postes. J'étais persuadé qu'il communiquait toujours de vive voix, quelle que fût la distance.

Il est tout à fait possible, effectivement, d'améliorer le service grâce à un comptoir postal situé dans un dépanneur qui reste ouvert 12 heures par jour, alors qu'un bureau de poste proprement dit ferme à 17 heures. On peut très bien améliorer le service en ayant recours au secteur privé.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES VOLS DE FORMATION À BASSE ALTITUDE DES AVIONS AMÉRICAINS DANS L'ESPACE AÉRIEN DU CANADA

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la défense. Comme il le sait, les pilotes civils canadiens ont reçu un avis les mettant en garde contre les avions de combat américains en raison du début le 8 mars d'un programme de formation en vol à basse altitude, juste au-dessus de la tête des arbres, entre Sault-Sainte-Marie, North Bay et Wawa, en Ontario. Lorsqu'il a reçu la demande d'autorisation visant ce programme, le gouvernement a-t-il également reçu des rapports d'études sur les effets du bruit et sur les répercussions écologiques et a-t-il consulté les services aériens et les pilotes civils avant de donner son approbation ou la décision a-t-elle été entièrement laissée à la discrétion du major Donald Marsh?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il s'agit de la remise en service d'un corridor qui a été utilisé pendant de nombreuses années. Par conséquent, nous possédons déjà les données voulues. Toutes les consultations nécessaires ont été tenues avec le ministère des Transports.

LA FORMATION DES PILOTES AMÉRICAINS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le ministre peut-il dire à la Chambre si la formation de pilotes américains en vol à basse altitude au-dessus d'une région canadienne valonnée et boisée qui prolonge le territoire utilisé aux États-Unis s'inscrit dans le cadre du programme d'offensive en profondeur de l'OTAN contre l'Union soviétique?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ce programme fait partie de la formation des pilotes de l'*U.S. Air Force* qui assurent la défense de l'occident. Je m'étonne que le député estime que le Canada ne devrait pas faire sa part pour la défense de l'Occident. Ce programme est dans notre meilleur intérêt.

M. le Président: Le député de Don Valley-Est. Pour une dernière question.

* * *

LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION

L'EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE D'ÉTUDE NIELSEN

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée de la privatisation, et aussi de la condition féminine et de la réglementation. Le rapport Nielsen constituait l'examen le plus complet jamais entrepris par un gouvernement pour évaluer la taille, le coût et l'efficacité de son administration. Il y a quelques mois, les recommandations provenant de l'étude de quelque 1 000 programmes étaient confiées aux comités appropriés de la Chambre. Étant donné que l'idée de ces recommandations était de créer un gouvernement beaucoup plus efficace et d'économiser de l'argent, la ministre pourrait-elle nous dire où nous en sommes actuellement?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir faire au député un rapport provisoire sur ces travaux qui, à mon avis, représentent une des plus importantes réalisations d'un gouvernement canadien à propos de la gestion de son administration.

Il y a plusieurs choses que je voudrais faire remarquer à propos de la réglementation. Tout d'abord, ce sujet retient maintenant l'attention des ministres, et d'un comité du Cabinet qui le contrôle étroitement, car il y a une volonté politique d'amélioration de la réglementation. Nous avons publié également un Code du citoyen en matière d'équité de la réglementation qui, je pense, est très important. C'est mon prédecesseur, l'actuel ministre de la Justice, qui en est responsable.

Déclarations de ministres

Il y a 43 initiatives particulières de réforme, ce qui comprend notamment un groupe de travail sur les présentations de médicaments, la réforme de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la publication d'un plan fédéral de réglementation. Le premier document a été publié le 15 décembre et je sais que tous les députés l'ont lu de bout en bout.

• (1210)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA PEINE CAPITALE

DÉCLARATION DU VICE-PREMIER MINISTRE—LA TENUE D'UN VOTE LIBRE—LA PROCÉDURE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je tiens à signaler aux députés que j'ai déposé hier sur le bureau du greffier un avis de motion portant sur la peine capitale. Les députés trouveront le texte de la motion au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Je tiens à préciser d'emblée que le fait de présenter cette motion ne veut pas dire que le gouvernement est en faveur du rétablissement de la peine capitale, ni qu'il s'y oppose.

Cette motion vise à permettre au Parlement de tenir un débat approfondi qui se terminera par un vote libre sur la peine capitale. Par vote libre, j'entends que tous les députés progressistes conservateurs pourront voter selon leurs convictions personnelles et qu'ils ne devront pas se plier à la discipline du parti.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Les partis de l'opposition peuvent nous imiter, cela va de soi.

Par ailleurs, le vote ne sera pas considéré comme un vote de censure par le gouvernement. Si la motion est rejetée, le gouvernement ne considérera pas ce vote comme un vote de défiance.

Le premier ministre (M. Mulroney) a promis aux Canadiens de tenir un vote libre sur la peine capitale au cours de cette législature. Le gouvernement a envisagé plusieurs façons d'aborder la question. Nous voulons un débat franc, un vote vraiment libre et une question formulée de façon à laisser toutes les étapes du débats entre les mains des députés, avec les réserves prévues dans les articles du Règlement relatifs aux mesures d'initiative parlementaire.

Cette question revêt une importance nationale; la majorité des Canadiens veulent que le Parlement l'examine. Il faut tenir un débat franc et voter librement, sans empiéter sur l'indépendance des députés. La motion proposée aujourd'hui répond à ces objectifs.

Nous avons l'intention de laisser la motion au *Feuilleton* pour un certain temps pour permettre aux citoyens intéressés de faire leurs doléances à leur député. Je m'attends à ce que tous les Canadiens expriment leur opinion par des lettres, des mémoires ou des réunions ou par n'importe quelle autre forme d'intervention auprès des députés de tous les côtés de la Chambre.

La motion demande l'opinion de la Chambre au sujet du rétablissement de la peine capitale. Si la motion est rejetée, l'affaire en restera là. Si la motion est adoptée, un comité parlementaire sera institué pour préparer et présenter une mesure législative appropriée. Bien que cette pratique soit permise par l'article 107 du Règlement, elle n'est évidemment pas courante. Je rappelle à la Chambre ce que propose le comité McGrath, dans la recommandation 4.12 de son troisième rapport:

> On devra faire plus souvent appel aux comités parlementaires pour examiner les avant-projets de loi, pour effectuer des enquêtes générales lorsque la politique n'a pas encore été fermement établie ou pour proposer des avant-projets de loi.

Conformément à cette recommandation, la motion a été rédigée de façon à permettre à tous les députés de participer à la préparation de la mesure législative, si la Chambre se prononce en faveur du rétablissement de la peine capitale. Cette initiative est l'une des plus essentielles que nous prenons pour faire jouer un plus grand rôle aux simples députés dans les questions de politique publique.

J'ai pris part au débat précédent et je sais à quel point cette question est délicate et fait appel aux émotions. Je ne doute pas que tous les députés en reconnaîtront la gravité et l'aborderont de manière réfléchie et raisonnable. Le gouvernement souhaite que le débat soit franc, complet et constructif. Je suis persuadé que c'est l'esprit dans lequel tous les députés examineront la question.

La motion telle qu'elle est présentée est sujette à amendement. Le gouvernement présente une motion qui, à son avis, laisse la Chambre entièrement libre de forger sa décision. La motion est maintenant entre les mains de la Chambre et des députés. A eux de trancher la question.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, la peine capitale est une question importante et sérieuse. Les députés et le pays s'attendaient à ce que le gouvernement respecte sa promesse de déclencher un débat et de permettre un vote libre sur cette question. Elle soulève beaucoup d'intérêt et de passion.

Certains sont convaincus que le caractère sacré de la vie interdit à tout gouvernement de faire usage de la peine capitale. D'autres se préoccupent tellement du crime et de l'ordre social qu'ils croient aussi passionnément qu'il faut la rétablir. Je demande aux groupes des deux côtés de reconnaître qu'ils sont manipulés et abusés par le gouvernement dur et hypocrite qui présente actuellement cette motion.

M. Gauthier: Vous n'avez rien fait pendant deux ans et demi!

M. Kaplan: En présentant maintenant une motion sur une question aussi importante et aussi sérieuse, le gouvernement s'abaisse plus qu'il ne l'a jamais fait. J'espère que les Canadiens ne l'oublieront pas.

Le gouvernement dit que le vote sera libre. Pourtant, la motion présentée au nom d'un ministre de la Couronne appuie le principe de la peine capitale. C'est bien de cela qu'il s'agit et je sais que dans certaines régions du pays, il peut être avantageux pour le gouvernement de présenter une telle motion. C'est une motion du gouvernement appuyant le rétablissement de la peine capitale.

Comme le vice-premier ministre (M. Mazankowski), j'ai participé à plusieurs débats sur la peine capitale. Ce ne sont pas des discussions détendues, rationnelles et sereines. Je m'oppose fermement, comme les députés de mon parti, à l'établissement d'un comité qui sillonnera le pays pour entendre l'opinion publique parce que tous les députés de la Chambre sont convaincus que tout a été dit. Les députés se sont fait une opinion sur cette question. En créant un comité ayant pour mandat de voyager, le gouvernement tente seulement de détourner l'attention d'une question sur laquelle l'opinion publique est largement fixée. La création d'un tel comité n'apportera rien de bon. Elle soulèvera les passions et les émotions et soumettra tous les députés aux pressions qu'on ne manquera pas d'exercer sur eux pour les faire voter dans un sens ou dans l'autre. En tout cas, elle ne fera que distraire l'attention du public du gouvernement le plus incompétent et peut-être le plus immoral de toute l'histoire du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Kaplan: Le gouvernement a atteint le creux de la vague en présentant aujourd'hui cette motion et en proposant une telle façon de procéder.

Des voix: Bravo!

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, il est tout à fait intéressant que le gouvernement songe à accorder plus d'importance aux simples députés. Il est étonnant par ailleurs que le gouvernement refuse de faire preuve de leadership. Il n'a même pas d'opinion sur cette question de vie et de mort de la peine capitale.

On peut se demander pourquoi la question de la peine capitale doit être considérée davantage comme une question de morale que celles de la pauvreté et de la pollution. Je ne vois pas pourquoi cette question de morale doit être traitée autrement que bien d'autres sujets que nous abordons à la Chambre et qui ont une dimension morale indiscutable.

Le gouvernement tient une promesse faite durant la campagne électorale. Je lui rappelle qu'il a également fait des promesses aux milieux artistiques en matière de financement et aux étudiants en matière d'éducation, sans parler de son engagement solennel en matière de programmes sociaux. Le gouvernement a promis aux scientifiques qu'il financerait la recherche fondamentale. Voilà certaines des promesses qui ont été faites.

Pourtant, où le gouvernement met-il la priorité? Le gouvernement veut tenir sa promesse sur une question qu'il sait chargée d'émotivité à un moment où sa propre crédibilité est fortement compromise. En matière de trafic d'influence, d'accusations de corruption et d'enquêtes à cet effet, le gouvernement ne fait pas bonne figure. Il pourra certainement faire bonne figure cependant lorsqu'on discutera de meurtre et de peine capitale. Le gouvernement cherche un moyen facile et commode de redorer son blason à un moment où sa réputation est très précaire.

• (1220)

Les questions telles que formulées dans l'ordre émanant du gouvernement sont des questions-pièges. Elles ne portent pas sur les véritables problèmes. S'il nous faut tenir un débat sur ce sujet, je préférerais que nous soyons saisis des véritables questions en jeu, à savoir: la moralité de l'État qui ôte la vie, l'effet dissuasif de la peine capitale, les résultats obtenus dans d'autres pays où la peine capitale a été supprimée, le nombre d'innocents qui sont exécutés pour un meurtre qu'ils n'ont pas commis, et l'incidence qu'aurait le rétablissement de la peine capitale sur la société en général.

Je préférerais que le sujet soit abordé de façon plus positive si le gouvernement estime devoir tenir cette promesse parmi toutes celles qu'il a faites. Le Canada, à l'instar d'autres pays qui ont un gouvernement éclairé, a supprimé la peine capitale. Pourquoi ne pas poser la question de façon positive et affirmer que nous allons maintenir cette politique éclairée de suppression de la peine capitale et laisser ceux qui souhaitent le retour de l'obscurantisme manifester leur opposition.

M. Caccia: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois savoir que plus d'un intervenant par parti est autorisé à commenter une déclaration. Je voudrais participer à cette série d'interventions.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais il n'y a pas consentement unanime.

Mme Mitchell: C'est cela la liberté d'expression, c'est là ce que vous préconisez!

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU 13E RAPPORT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARLEMENTAIRES DE L'OTAN

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le

treizième rapport de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN.

Le rapport a trait à la participation du député de Northumberland—Miramichi (M. Jardine) aux réunions de la Sous-Commission sur la coopération en matière de défense de la Commission militaire de l'Assemblée de l'Atlantique Nord.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU 12E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE SÉLECTION

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le douzième rapport du Comité permanent de sélection. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

[*Traduction*]

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS—2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du comité permanent des affaires émanant des députés.

Il porte sur les affaires devant faire l'objet d'un vote, qui ont été choisies lors du deuxième tirage, le 27 janvier 1987.

Conformément à l'alinéa 36(1)*b*) du Règlement, le rapport est tenu pour adopté dès qu'il est déposé sur le bureau.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LA RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL—L'ACCESSIBILITÉ DU PARC

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais présenter six pétitions qui me viennent d'électeurs et de visiteurs de la Capitale nationale désireux de formuler un grief.

[*Français*]

En ce qui concerne évidemment les terrains connus sous le nom les Jardins de Rideau Hall, ces gens disent que la décision de fermer les Jardins de Rideau Hall a été prise par la Commission de la capitale nationale, le ministère des Travaux publics, la Gendarmerie royale du Canada et le Bureau du gouverneur général, sans avis préalable, que la fermeture de ce joli parc tranquille touche des milliers de personnes venues de tout le Canada visiter la Capitale et qui voient l'accès à Rideau Hall, chose unique, comme un symbole de l'esprit de confiance, d'ouverture et de démocratie dont les Canadiens peuvent à juste titre s'enorgueillir, et que les résidants de toute la région de la Capitale nationale qui ont utilisé les terrains de Rideau Hall et qui en ont joui, tout en reconnaissant les besoins de sécurité qui ont présidé à la décision de les fermer, ne peuvent accepter la décision d'interdire totalement l'entrée de ce parc de 120 acres au public.

Pétitions

A ces causes, les signataires de la pétition demandent humblement que le Parlement réexamine cette décision en consultant un groupe de citoyens représentatifs de cette opposition large et grandissante afin qu'un *modus vivendi* qui satisfasse le gouvernement et le public puisse être trouvé.

[*Traduction*]

POSTES CANADA—OPPOSITION À LA SUPPRESSION DE BOÎTES AUX LETTRES

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition que le greffier des pétitions a jugée recevable. Elle me vient d'un nombre de citoyens de North Vancouver, Burnaby et autres régions de la Colombie-Britannique. Les pétitionnaires s'inquiètent au sujet des restrictions financières qui entraînent la suppression de boîtes aux lettres. Cette mesure a d'abord été appliquée à Toronto, mais elle s'étend maintenant à d'autres villes. Les pétitionnaires protestent contre cette mesure qui, selon eux, cause de graves inconvénients, notamment aux personnes âgées et aux jeunes enfants. Les pétitionnaires soussignés demandent donc humblement au Parlement de veiller à ce que la Société canadienne des Postes remette en place les boîtes à lettres enlevées et qu'elle consulte les citoyens des localités touchées avant d'enlever ces boîtes et de supprimer désormais d'autres services.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Dan Heap (Spadina): Je voudrais présenter une autre pétition qui me vient de citoyens de Vancouver et d'autres régions avoisinantes. Les pétitionnaires s'opposent à la proposition du gouvernement de modifier les dispositions de la Loi sur les brevets portant sur les médicaments d'ordonnance. Les pétitionnaires estiment que cette mesure entraînera la hausse des prix des médicaments d'ordonnance et sera particulièrement néfaste pour les personnes à revenu faible ou fixe. Ils croient que c'est un autre malheureux exemple des concessions que le Canada fait aux États-Unis à l'occasion des négociations concernant le libre-échange. Ils demandent donc au Parlement de rejeter ces propositions sous prétexte qu'elles provoqueront une majoration des prix des médicaments pour les Canadiens sans leur offrir le moindre avantage.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE À LA BASE DES FORCES ARMÉES DE GOOSE BAY

M. Dan Heap (Spadina): Enfin, je voudrais présenter une pétition qui me vient de citoyens de Vancouver et des environs concernant l'entraînement au vol à faible altitude de pilotes de pays de l'OTAN à la base des Forces armées canadiennes à Goose Bay, au Labrador. Les pétitionnaires affirment que ces vols d'essai bouleversent le mode de vie de la population, que ce n'est pas la façon la plus satisfaisante de gagner sa vie et que ce sont des opérations aggressives et belliqueuses qui compromettent la paix mondiale. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de voir à ce que le premier ministre (M. Mulroney) mette fin aux vols d'essai à faible altitude à la base canadienne des Forces armées canadiennes à Goose Bay et cesse les négociations avec l'OTAN en vue d'agrandir cette base.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter. La première est signée par un certain nombre de résidents de ma circonscription de Prince-Albert qui demandent au gouvernement de s'assurer qu'il sait ce qu'il fait en ce qui concerne la hausse des prix des médicaments d'ordonnance. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de retirer son projet de loi qui risque de faire augmenter les prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE À LA BASE DES FORCES ARMÉES DE GOOSE BAY

M. Stan J. Hovdebo (Prince Albert): Ma deuxième pétition constitue un plaidoyer de la part d'un certain nombre de Canadiens qui demandent au Parlement de voir à ce que le premier ministre (M. Mulroney) mette fin à tous les programmes de formation au vol à basse altitude à la base des Forces armées canadiennes de Goose Bay, et abandonne ses négociations avec l'OTAN en vue d'y agrandir la base. Les pétitionnaires ne considèrent pas la formation au vol à basse altitude comme une mesure défensive pour le Canada, mais plutôt comme une menace pour la paix mondiale.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter de la part de résidents du Canada. Les signataires font remarquer que la formation au vol à basse altitude des pilotes des pays de l'OTAN à la base des Forces armées canadiennes de Goose Bay, au Labrador, perturbe le mode de vie d'un grand nombre d'autochtones de la région. La chasse, la pêche, le tourisme et l'exploitation minière peuvent procurer des emplois plus stables, sains et pacifiques que ne peut en fournir la base de Goose Bay. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de voir à ce que le premier ministre (M. Mulroney) mette fin à tous les programmes de formation au vol à basse altitude à Goose Bay et abandonne ses négociations avec l'OTAN en vue d'y agrandir la base.

* * *

● (1230)

SÉLECTION

ADOPTION DU 12E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je voudrais proposer que le douzième rapport du comité de sélection, présenté plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Consent-on à l'unanimité à ce que le député propose sa motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Lui plaît-il d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

AGRICULTURE

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, les partis se sont consultés et comme vous pourrez vous en assurer, on consent à l'unanimité à adopter la motion suivante:

Que, conformément à l'article 39 de la Loi visant à faciliter la conclusion entre les agriculteurs et leurs créanciers d'arrangements financiers, chapitre 33, Statuts du Canada 1986, le comité permanent de l'agriculture soit désigné pour examiner la loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Consent-on à l'unanimité à ce que le secrétaire parlementaire propose sa motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Lui plaît-il d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole à la ministre d'État chargée de la Privatisation (M^me^ McDougall), je voudrais annoncer que, à cause de la déclaration ministérielle, l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de 11 minutes, à partir de 13 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉGLOBE CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation) et ministre responsable de la Condition féminine) propose:

Que le projet de loi C-38, Loi concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente la Loi concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, le fournisseur des services téléphoniques outre-mer qui autorisera le gouvernement de conclure la vente de cette société d'État à la compagnie montréalaise Memotec Data Inc.

Cette transaction est tout particulièrement emballante puisqu'elle unit le dynamisme et l'entrepreneurship de Memotec avec l'expérience, la technologie et l'accès aux marchés de Téléglobe. La combinaison résultante deviendra sûrement un point de mire des milieux d'affaires canadiens pour des années à venir.

[*Traduction*]

La privatisation de Téléglobe est une étape importante du programme de privatisation du gouvernement qui fait lui-même partie intégrante de nos plans tendant à assurer une gestion plus prudente de tout le secteur public, notamment les ministères et sociétés de la Couronne.

Une meilleure gestion de l'État est un élément clé de notre programme de renouveau économique décrit dans le document de novembre 1984 intitulé: *Une nouvelle direction pour le Canada*. Ce programme est pragmatique, cohérent et réfléchi. Il fonctionne fort bien, au profit des Canadiens.

Notre politique reconnaît que les sociétés d'État jouent un rôle capital dans la vie économique du pays. Dans l'ensemble, elles servent très bien les Canadiens, mais peu d'entre eux se rendent compte à quel point notre réseau de sociétés d'État est étendu. En 1984, nous avons hérité de toute une collection d'entreprises. Ensemble, elles employaient plus de 200 000 personnes, presque autant que la Fonction publique fédérale.

Notre politique consiste à mieux administrer les sociétés d'État, à liquider celles qui ne sont plus nécessaires et à les privatiser individuellement lorsque nous jugeons que l'intérêt public peut être mieux servi par une entreprise privée, réglementée par le gouvernement au besoin. Cette politique cadre avec la conception pragmatique que le Canada a toujours eu du secteur public.

Nous sommes tous disposés à recourir au secteur public, lorsque nous considérons que c'est le meilleur moyen de préserver l'intérêt du public, mais il faut également être prêt à privatiser au besoin.

Ainsi, le gouvernement aborde cette question de façon pragmatique, en tenant compte des besoins. Il est évident que bon nombre des principaux porte-parole chez nos vis-à-vis sont toujours imprégnés de l'idéologie des années 1950 et 1960 et ne sont pas au courant de l'évolution qui a eu lieu depuis lors.

Fondamentalement, le projet de loi met Téléglobe Canada sur le même pied que CP Rail, Bell Canada, le CTV, CHUM, ou toute autre entreprise privée réglementée par le secteur public.

D'aucuns prétendent que la société Téléglobe est rentable, qu'il s'agit d'un joyau de la Couronne, et qu'il ne faut donc pas la céder au secteur privé. Notre réponse à cet appel au maintient du *statu quo* est fort simple. Comme le regretté David Lewis l'a rappelé un jour à des socialistes doctrinaires, «il n'est pas nécessaire d'être propriétaire d'une entreprise pour la garder sous sa coupe». Téléglobe peut fort bien servir l'intérêt public sans être nécessairement une société d'État.

A maints égards, les sociétés d'État n'ont pas la partie belle. Ainsi, Téléglobe est une entreprise rentable et bien administrée, mais elle est extrêmement limitée dans ses activités. Elle ne peut pas faire preuve d'esprit d'entreprise. Elle ne peut pas non plus prendre des initiatives mettant à contributions sa propre technologie de pointe et ses débouchés internationaux. Or, c'est précisément sur cette synergie que la société Memotec entend s'appuyer pour concevoir et mettre au point de nouveaux produits, accroître ses débouchés, multiplier ses exportations, et créer en fin de compte plus d'emplois pour les Canadiens.

[*Français*]

Monsieur le Président, le projet de loi présenté à cette Chambre n'est qu'un moyen pour atteindre un objectif. Cet objectif est un Téléglobe privatisé, dynamique et grandissant. Les moyens sont plus banals mais tout aussi importants. Le projet de loi décrit la structure de la transaction, clarifie les politiques, souligne les bénéfices pour les employés et autorise la vente.

[*Traduction*]

Les articles 1 à 3 du projet de loi ne renferment que des définitions. Les articles 4 à 6 qui constituent la Partie II ont plus de substance. Ces articles prévoient la création d'une nouvelle entreprise constituée aux termes de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes. La nouvelle société Téléglobe va assumer l'actif de Téléglobe en échange de garanties. Ces garanties, y compris des actions représentant 100 p. 100 de la nouvelle société Téléglobe, seront vendues à Memotec. Le seul actif important qui ne doit pas être cédé à la nouvelle société Téléglobe sera l'encaisse dont Téléglobe disposera au moment de la vente, que l'on estime à environ 102 millions de dollars.

Nous croyons en outre qu'il s'agit d'une sage décision visant à assurer que Téléglobe demeurera propriété canadienne sous contrôle canadien. Aussi, la partie II du projet de loi limite-t-elle la propriété étrangère. La part de propriété que des non-résidents pourront obtenir dans Téléglobe sera restreinte à 20 p. 100. Le projet de loi interdit aux entreprises d'exploitation de télécommunications ayant qualité de non-résidentes de posséder une partie de Téléglobe tant maintenant qu'à l'avenir. En outre, les personnes et les entreprises liées aux entreprises d'exploitation de télécommunications ayant qualité de non-résidentes feront également l'objet d'exclusions similaires.

Par ailleurs, le projet de loi détermine dans quelle mesure les entreprises d'exportation de télécommunications canadiennes pourront posséder des actions dans la nouvelle entreprise. C'est afin d'éviter que ces entreprises d'exploitation ne prennent effectivement le contrôle de la nouvelle société.

[*Français*]

Dans la partie III, sections 7 à 12, la nouvelle société Téléglobe est tenue de fournir des services publics de télécommunications, tels coordonner les services de télécommunications entre le Canada et l'étranger avec ceux d'autres pays, mettre en oeuvre les progrès réalisés dans la transmission ou la réception par câble ou radio au profit des services de télécommunications entre le Canada et l'étranger, se livrer à des activités de recherche et de développement en vue d'améliorer les services de télécommunications.

• (1240)

[*Traduction*]

Téléglobe sera chargée de représenter le Canada auprès des organismes internationaux tels Intelsat, Inmarsat et la *Commonwealth Telecommunications Organisation* et en vertue de l'article 15 de la Partie IV elle sera également soumise aux directives gouvernementales pour ce qui concerne un éventail étroit de questions intéressant la sécurité nationale, les relations étrangères et les télécommunications internationales. Mais ce qui compte encore plus peut-être que ce qui est imposé à la société, c'est ce qu'elle aura le pouvoir de faire. Elle ne sera pas limitée dans son mandat. Elle pourra à l'avenir rechercher de nouvelles possibilités commerciales. Cet article fixe également le siège de la nouvelle société à Montréal.

La Partie IV du projet de loi définit les conditions de contrôle de Téléglobe en autorisant le CRTC à réglementer son activité dans le secteur des télécommunications. En soumettant la société à la compétence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications, nous faisons en sorte que les tarifs et autres conditions d'exploitation soient à la fois justes et raisonnables à l'avenir pour les usagers et pour Téléglobe elle-même. Les consommateurs vont bénéficier en 1988 de réductions moyennes dépassant 13 p. 100 sur les frais de téléphone outre-mer. Ce sera une bonne nouvelle pour les nombreux Canadiens qui ont des parents outre-mer. Mieux encore, les intérêts des consommateurs vont être protégés désormais par le CRTC, protection qui n'existait pas quand Téléglobe était société d'État.

Des articles à la fin du projet de loi, plus précisément les articles 28, 29 et 30, créent dans l'immédiat un régime transitoire. C'est dans le cadre de ce régime que le gouvernement va obliger Téléglobe à réduire ses tarifs, et fixer les règles qui vont régir ces tarifs d'ici à la fin de 1991. Le gouvernement va également veiller à ce que Téléglobe reste pendant au moins cinq ans l'unique interface canadienne pour les télécommunications outre-mer. Cela ne constitue pas en soi une protection complète pour Téléglobe. Certains critiques ont affirmé que les sociétés de téléphone pourraient chercher à acheminer des communications outre-mer par les États-Unis, pour court-circuiter Téléglobe. Mais même si elles le faisaient, celles qui sont soumises à la réglementation fédérale seraient tenues d'avoir l'autorisation du CRTC à cette fin. La politique du gouvernement est que dans la plus large mesure possible les télécommunications avec les pays outre-mer soient assurées par des réseaux à capital et à contrôle canadiens. Je dirai également en toute justice que les sociétés de téléphone ont déclaré publiquement qu'elles n'ont pas l'intention de court-circuiter Téléglobe.

La Partie V, articles 19 à 22, traite de la vente de Téléglobe. Permettez-moi encore une fois d'en préciser les conséquences financières. Comme les députés le savent, le produit brut de la vente en question, qui doit revenir à l'État, se situe à 608,3 millions de dollars, dont 488,3 en provenance de Memotec, une encaisse estimative de 102 millions de Téléglobe à la date de la vente et un dividende spécial de 18 millions en décembre 1987. Les frais directs sont estimés à 7 millions de dollars et il existe une réserve pour imprévus de 10 millions de dollars.

Seul un prêt d'environ 2 millions de dollars figure dans les livres comptables du gouvernement du Canada. Par conséquent, la répercussion sur le déficit, sur le compte de revenu intégré, sera au total de 608,3 millions de dollars, moins les frais, la réserve de garantie et le prêt, ce qui donne un total final de 589,3 millions de dollars.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Je voudrais également saisir cette occasion pour éclaircir certains malentendus à propos de cette vente. Les valeurs à vendre à Memotec figureront, à la date de clôture, sur les livres de Teleglobe—j'espère que le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) prend bonne note de ces chiffres—pour un montant d'environ 378 millions de dollars. Par conséquent, le prix de vente représente un bénéfice de 110 millions de dollars. Il ne s'agit donc pas, quelle que soit la méthode de calcul—même celle du député de Vancouver—Kingsway—d'une liquidation.

M. Waddell: La société est vendue pour 350 millions de dollars.

Mme McDougall: Mais l'opposition a raison sur un point. Nous aurions pu nous arranger pour que le prix de vente soit plus élevé mais seulement si nous avions été disposés à sacrifier les intérêts des Canadiens en autorisant l'augmentation des tarifs téléphoniques transocéaniques, ou en permettant au nouvel acheteur d'imposer des tarifs de monopole, ou si nous avions été disposés à vendre à des étrangers qui auraient pu proposer un prix plus élevé. L'opposition souhaite peut-être que les consommateurs canadiens paient plus cher le téléphone pour alimenter les bénéfices d'un monopole, ou que cette société soit vendue à des étrangers, mais pas le gouvernement, monsieur le Président.

La dernière partie importante de ce projet de loi se trouve dans les articles 24 à 33 dans la partie VII. J'ai déjà décrit le régime de réglementation provisoire. Le reste de cette partie porte pour la plupart sur les dispositions prises à l'égard des employés.

[*Français*]

En termes légaux, cet article permet à toutes les conventions collectives de demeurer en vigueur et permet aussi le transfert des fonds de pensions.

Plusieurs bénéfices et de nombreuses garanties sont inclus dans la vente de Téléglobe à Memotec, notamment:

la continuité des conventions collectives;

la création d'un nouveau plan de pensions pour les employés existants de Téléglobe qui est comparable dans les moindres détails à celui présentement en vigueur dans la Fonction publique fédérale;

la possibilité d'ici six mois, aux employés de Téléglobe de participer à un plan d'actionnariat leur permettant d'acheter 5 p. 100 du capital-actions de Téléglobe à un coût de 90 p. 100 du prix payé par Memotec, avec des prêts sans intérêts aux employés, remboursables en cinq ans;

un régime d'achat d'actions à long terme à une date ultérieure;

l'admissibilité du plan d'actionnariat au régime d'épargne-actions du Québec si possible;

et le maintien du siège social à Montréal, tel que je l'ai mentionné précédemment.

[*Traduction*]

Encore une autre preuve que la privatisation est une bonne affaire pour les employés comme pour les autres. Prenons le cas de de Havilland et de Boeing. Nous entendons encore les cris d'angoisse fuser des banquettes de l'opposition quand de Havilland a été vendue à Boeing, à croire que c'était la fin du monde et que le ciel allait nous tomber sur la tête. Mais nous n'entendons plus rien maintenant de ces «paniquards» parce que cette vente a été profitable à de Havilland. Elle a été profitable également à notre industrie aéronautique et aux travailleurs canadiens. Cette vente a été vue comme une association naturelle par les spécialistes industriels du monde entier.

M. Waddell: Nous aurions peut-être dû vendre Téléglobe à une société étrangère. Soyez cohérente.

Mme McDougall: La cohérence est la marotte des petits esprits, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

Mme McDougall: Concernant cette privatisation, certains se demanderont pourquoi le gouvernement n'a pas procédé à une vaste émission publique des actions de Téléglobe. C'est une bonne question qui mérite certes réponse. C'est parce que nous procédons cas par cas. En l'occurrence, nous avons considéré qu'un partenaire majoritaire fort et dynamique permettra à cette compagnie de passer plus facilement de l'état de société publique à celui de société privée réglementée. Nous croyons que Memotec assurera un avenir passionnant à Téléglobe. Il vaut mieux, dans l'intérêt public, que Memotec établisse maintenant les modalités opérationnelles de Téléglobe et qu'elle souscrive ensuite des actions publiques, une opération qui fait déjà partie de son plan de refinancement permanent. Une forte participation majoritaire est souhaitable dans le cas de Téléglobe, mais cela ne veut dire que le gouvernement ne procédera pas directement à l'émission publique d'actions pour d'autres candidats à la privatisation.

• (1250)

Nous nous attendons évidemment à un autre son de cloche sur les avantages de la privatisation de la part des spécialistes de l'opposition car à les voir, on dirait les cavaliers de Stephen Leacock qui couraient à bride abattue dans toutes les directions. Par exemple, il fait bien l'affaire des libéraux de passer sous silence que lorsqu'ils formaient le gouvernement, ils ont présenté un projet de loi visant à privatiser Téléglobe Canada. J'invite les Canadiens à comparer leurs belles paroles d'aujourd'hui avec la position qu'ils ont défendue lorsqu'ils étaient au pouvoir, telle qu'énoncée par l'ancien ministre du Revenu national lorsqu'il a présenté, le 28 mai 1984, le projet de loi C-25, concernant la Corporation de développement des

investissements du Canada, la société de portefeuille qui chapeaute beaucoup d'entreprises d'État. A l'époque, la position du gouvernement libéral était la suivante:

Le second rôle de la CDIC consiste à privatiser . . . Dans le cadre de ses activités, la CDIC doit s'assurer que les ventes s'effectuent selon des normes commerciales, afin que le public réalise un bénéfice suffisant sur la vente de ces biens. La CDIC a déjà évalué les possibilités de vente de certains éléments d'actif, en examinant notamment les conditions du marché et les délais en cause.

En dépit de ces bonnes intentions, ce n'est que lorsque le gouvernement actuel a été élu que des mesures ont été prises. Que les Canadiens jugent de la crédibilité de l'opposition officielle à la lumière de ses propres déclarations.

Bien entendu, il y a aussi le NPD. Selon le député de Vancouver—Kingsway, «le NPD n'est pas nécessairement contre la privatisation. Les néo-démocrates ne disent pas qu'il ne faut jamais recourir à la privatisation, mais bien qu'il faut le faire uniquement pour de solides raisons économiques». Évidemment, dans ce cas-ci, nous avons de solides raisons économiques.

[*Français*]

Monsieur le Président, à la lumière de ces positions officielles, ce projet de loi devrait obtenir l'accord unanime de tous les partis.

[*Traduction*]

Entre les mains de l'entreprise privée mais toujours soumise à la réglementation publique, Téléglobe pourra réaliser des objectifs de politique publique mieux qu'une société d'État. Non seulement nous continuerons de bénéficier d'excellentes communications outre-mer mais cette vente rapportera des avantages supplémentaires aux Canadiens en renforçant la protection du consommateur, en multipliant les occasions d'affaires pour Téléglobe et en libérant des ressources publiques limitées que le gouvernement pourra consacrer aux programmes que les Canadiens réclament. Je compte sur l'appui de toute la Chambre dans l'étude de ce projet de loi.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que la ministre a dit. Je voulais seulement m'assurer que j'avais abordé certaines de ces questions.

C'est avec plaisir que je traite du projet de loi C-38 concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada.

[*Français*]

Il reste néanmoins que je trouve regrettable que la ministre, en livrant ses pensées par le biais du discours qu'elle vient de prononcer devant nous à la Chambre, a fait croire que la vente de Téléglobe était dans le meilleur intérêt et parce qu'une société de la Couronne ne peut pas fonctionner dans un certain milieu financier rentable pour la société. La preuve c'est que c'est une compagnie qui a toujours été rentable . . .

M. Lanthier: Pas assez.

Mme Finestone: Je regrette que le député de LaSalle (M. Lanthier) ne croie pas que c'était rentable parce que les chiffres démontrent que c'est une compagnie très rentable, bien gérée, gérée par les Canadiens ici à Montréal. Et je crois qu'on a un certain niveau de fierté chez nous.

La raison pour laquelle je suis déçue, même je trouve les remarques de la ministre un peu honteuses, c'est que c'est sur le plan idéologique, pas sur le plan du bon fonctionnement d'une compagnie, que cette vente a été faite, parce que si c'est dans l'intérêt de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, on aurait gardé cette magnifique petite compagnie dans notre secteur public parce que c'était une façon de rentrer des fonds annuellement dans les coffres gouvernementaux. Cela ne nous a pas coûté un cent, madame, et c'est cela qu'il est très important de comprendre. En effet, c'était bâti avec l'argent des Canadiens, pour les Canadiens, et dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Une voix: C'est encore cela.

Mme Finestone: Mais non! Mais non! C'est un peu différent. J'espère, parce que si elle nous a accusés, comme libéraux, d'avoir les plans en mai 1984, de privatiser certains instruments gouvernementaux, c'est vrai, mais on n'est pas . . .

[*Traduction*]

. . . prisonniers de la doctrine conservatrice selon laquelle il faut vendre à tout prix. On devrait vendre quand ça en vaut vraiment la peine.

Des voix: C'est le cas.

Mme Finestone: Oui, il faut de bonnes raisons économiques et vous n'en n'aviez pas. Téléglobe est une très bonne société d'État qui produit bien et qui est bien administrée. C'est ce qu'il nous faut. Il faut que cette société récolte des bénéfices annuels et les verse dans le fonds du revenu consolidé du Canada.

Téléglobe a été fondée sous le nom de Société canadienne des télécommunications transmarines, ou SCTT, en 1950 et la loi lui donnait le mandat de fournir au Canada des services de communications outre-mer et de participer au nom du Canada aux activités de diverses organisations internationales de communications comme le CTO, Intelsat, Inmarsat, et l'Union internationale des télécommunications. Les installations servant aux communications internationales dont la société a fait l'acquisition appartenaient aux sociétés *Canadian Marconi Limited* et *Cable and Wireless Limited*.

Deux objectifs ressortaient des débats parlementaires sur le projet de loi de création de la Société canadienne des télécommunications transmarines. En premier lieu, lors de la conférence du Commonwealth sur les télécommunications tenue en 1945, le Canada s'était engagé à nationaliser les services de télécommunications transmarines. En second lieu, on estimait que le fait de confier ce secteur à une société d'État assurerait l'essor des installations de communications transmarines nécessaires à la sécurité nationale. Dans le cas qui nous concerne, au lieu de favoriser l'essor du secteur par la propriété publique, nous vendons les meubles pour payer le loyer.

Depuis 1950, la demande de services de télécommunications internationales a connu une croissance phénoménale à cause de la croissance économique et de la cadence rapide du progrès technologique. La qualité des services s'est ainsi améliorée et leur prix a baissé. La croissance de Téléglobe a également été rapide et rentable. Néanmoins, en dépit de recettes annuelles dépassant les 200 millions de dollars, la société demeure un intervenant relativement mineur dans l'industrie canadienne des télécommunications, sa part du marché canadien ne se chiffrant qu'à 3 p. 100.

Sur le plan financier, la société semble solide et stable. Elle affiche un actif de 574 millions de dollars et des bénéfices de plus de 40 millions de dollars par année. Tout en payant l'impôt sur le revenu des sociétés, elle a bénéficié de la politique du gouvernement qui, jusqu'à tout récemment, exigeait des versements de dividendes minimes. Ses bénéfices non répartis ont donc été assez importants en regard de ses capitaux fixes, comparé aux autres sociétés du secteur.

J'aimerais faire un survol des tentatives antérieures de vendre Téléglobe. Jusqu'à maintenant, les efforts du gouvernement pour se défaire de Téléglobe ont été dépourvus de coordination et les déclarations contradictoires. On peut résumer en un mot cette privatisation : un gâchis. Laissez-moi récapituler le dossier.

L'ancien ministre de l'Expansion industrielle a été l'un des premiers partisans de la privatisation. Souvenez-vous de sa liste de vente à rabais : Nordair, la Société des transports du Nord ltée, la Corporation de développement du Canada, de Havilland Aviation du Canada ltée, les Pêcheries Canada inc., CN route, les Arsenaux canadiens ltée, Canadair ltée et Nanisivik Mines ltée. Le total des actifs de l'État liquidés s'élève à 883 millions de dollars.

• (1300)

Comme je l'ai déjà dit, nous avons vendu la plupart de ces sociétés dont beaucoup auraient pu être rentables sans changer de mains. Si je me réjouis de la vente de certaines, il nous faut à tout le moins admettre que chaque cas doit être jugé individuellement. J'ai été heureuse d'entendre la ministre le déclarer elle-même et ajouter qu'à l'avenir, elle procédera probablement au cas par cas. Il est cependant malheureux qu'elle n'ait commencé avec Téléglobe.

L'ancien ministre de l'Expansion industrielle tenait à Téléglobe Canada comme à la prunelle de ses yeux. Il s'agissait d'une société d'État dont seul un petit nombre de Canadiens savaient quoi que ce soit. On a dit qu'à l'automne 1984, le ministre avait invité l'ancien ministre des Communications et un haut fonctionnaire à dîner à son bureau. Entre la poire et le fromage, il lui aurait proposé la vente de Téléglobe. Ce représentant de la société s'est offusqué, compte tenu qu'il n'existait pas encore de politique dans le cadre de laquelle cette vente pouvait se réaliser. Le mécanisme des appels d'offres serait vicié, pensait-il, s'il était enclenché avant que n'ait lieu le débat prévu sur une politique nationale des télécommunications. Il pensait peut-être au rapport que les conservateurs ont commandé, dans l'opposition, mais qu'ils n'ont jamais publié, selon lequel Téléglobe ne pouvait être vendue avant que la politique des télécommunications ne fasse l'objet d'un Livre blanc qui serait débattu publiquement. Pour tomber aussi juste, le haut fonctionnaire a dû interroger sa boule de cristal. Or, nous n'avons pas encore de politique nationale en la matière, nous n'en sommes qu'aux consultations préliminaires avec nos homologues provinciaux; fédéralisme coopératif et réconciliation nationale.

Voyons un peu ce qui s'est produit dans les deux ans et demi qui ont suivi cette réunion. Le 1er août 1985, le ministre de l'Expansion industrielle régionale annonçait que le gouvernement procéderait immédiatement à la privatisation de Téléglobe. Il disait que la procédure de soumission mise en place à ce moment-là était conçue pour donner à tous les acheteurs possibles une juste chance d'acquérir Téléglobe. Dans une lettre datée du 9 septembre 1985, *Dominion Securities Pitfiels*, conseiller financier du gouvernement, disait que tous les soumissionnaires seraient avisés avant le 30 octobre 1985 si leur offre était acceptable, et qu'un accord de vente serait signé avant le 15 décembre 1985.

Deux jours plus tard, le 11 septembre 1985, une autre lettre changeait les dates et disait alors que l'accord de vente serait signé avant le 15 janvier 1986. C'était là de la grande gestion financière qui donnait confiance aux gens d'affaires.

Comme si la situation n'était pas déjà assez embrouillée pour les acheteurs, *Dominion Securities* déclarait dans une lettre datée du 12 novembre 1985 que «la date fixée pour la vente de Téléglobe a été retardée à cause de l'indisponibilité provisoire du ministre en cause». *Dominion Securities* devait donc avertir les acheteurs que la date de la vente était reportée encore une fois.

Pendant tout le printemps de 1986, la rumeur courait que le gouvernement annoncerait un acheteur pour Téléglobe, mais cela ne s'est pas fait. Ensuite, en novembre 1986, presque une année complète après que le marché devait être conclu, qu'est-ce que le gouvernement a annoncé? Il a dit que l'appel d'offres pour Téléglobe recommencerait selon de nouvelles règles. Est-ce de cela que l'ancien ministre parlait quand il a dit que le gouvernement s'occuperait immédiatement de vendre Téléglobe? Est-ce que c'était l'intention du gouvernement au départ et avait-il changé d'idée entre-temps? Est-ce ce que le ministre voulait dire quand il précisé que la procédure d'appel d'offres serait équitable pour tous les intéressés? J'affirme que le gouvernement a non seulement changé les règles du jeu au milieu de la partie, mais qu'il a aussi changé la partie elle-même.

Comment les contribuables peuvent-ils faire confiance au gouvernement vu la façon dont il gère ses affaires? On ne peut pas s'étonner que les journaux aient publié des articles avec des titres comme «La vente de Téléglobe Canada—Le gouvernement agit d'abord et pense plus tard dans le *Globe and Mail*, ou bien «Embrouillamini des appels d'offres pour les sociétés de la Couronne» dans le *Financial Post* ou bien «Le désordre de la privatisation» tout récemment dans le *Ottawa Citizen*.

La ministre a fait allusion au fait que la vente de Téléglobe libérerait de l'argent pour d'autres activités gouvernementales. Je trouve cela plutôt étrange vu que le Téléglobe produisait des recettes chaque année pour le gouvernement et qu'elle ne lui faisait certainement pas perdre de l'argent. Quel prix sera payé pour Téléglobe? Le gouvernement affirme que la vente produira une réduction unique du déficit fédéral. Ce que le gouvernement oublie de dire, c'est qu'en 1985, Téléglobe a établi un chèque de 108,1 millions de dollars à l'ordre du gouvernement du Canada. C'est une somme assez importante. J'aimerais qu'on me propose une somme pareille pour me donner un coup de pouce. Que s'est-il passé ensuite? En 1986, la société a émis un autre chèque de 80 millions de dollars. Pouvez-vous me dire comment cela coûte de l'argent au gouvernement? C'est un rendement très honorable pour les Canadiens qui ont eu confiance en investissant dans une société d'État bien organisée et bien gérée. Téléglobe a rapporté des bénéfices au gouvernement par le passé et tout nous porte à croire qu'elle aurait continué à le faire sans être privatisée.

A mon avis, la privatisation ou l'étatisation à tout prix n'est pas un bon principe. Il faut trouver le juste milieu, établir un juste équilibre sans tomber dans les extrêmes par pure idéologie. C'est pourquoi les libéraux formaient un bon gouvernement qui a permis à notre pays de connaître croissance et prospérité.

M. Beatty: Et c'est pourquoi vous avez été jetés dehors.

Mme Finestone: Le domaine des télécommunications a connu une énorme expansion sous notre gouvernement. Je voudrais pouvoir en dire autant du gouvernement actuel. Si nous avions voulu que Téléglobe étende ses programmes de recherche et de développement, de fabrication et de commercialisation, il nous aurait été facile d'élargir son mandat.

Vous avez signalé que c'est bientôt l'heure de la pause, monsieur le Président. A notre retour, je vous ferai part de mes préoccupations à l'égard de la privatisation de Téléglobe. Je voudrais dire simplement que malgré les penchants idéologiques du gouvernement et sa décision de vendre Téléglobe, je suis heureuse de constater que Memotec Data de Montréal est sortie gagnante de l'appel d'offres. C'est un véritable conte de fée et je suis heureuse qu'elle soit venue en tête. Je félicite le ministre et la CDIC de leur choix. Je conclurai mes remarques après le déjeuner.

Le président suppléant (M. Paproski): Je me réjouis de cette perspective. Il restera 23 minutes à la députée lorsque nous reprendrons la séance à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 10.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Quand la séance a été suspendue à 13 h 10, la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) avait la parole.

Mme Finestone: Monsieur le Président, quand la séance a été suspendue pour le dîner, je crois que j'étais à exposer par ordre chronologique les événements qui ont accompagné la privatisation de Téléglobe Canada. Le 19 novembre 1986 la ministre d'État (Privatisation) (M^me^ McDougall) et la ministre des Communications (M^lle^ Macdonald) annonçaient que le dernier appel d'offres serait lancé pour la vente de Téléglobe Canada. Les intéressés étaient priés une fois encore de présenter leur offre jusqu'au 9 janvier. Le 19 décembre la ministre d'État (Privatisation) déposait à la Chambre l'avant-projet de loi, pour la privatisation de Téléglobe Canada. Le 30 décembre le gouvernement rejetait une proposition de Bell Canada, BC Tel et d'autres sociétés de télécommunications, qui aurait permis à ces dernières d'acquérir 40 p. 100 des actions de Téléglobe Canada.

Le 9 janvier, dernier jour fixé pour la réception des offres, la CDIC avait reçu sept offres pour l'achat de Téléglobe. Le 19 janvier un article paraissait dans le Financial Post au sujet des soumissionnaires. Parmi eux se trouvait Memotec Data Incorporated. Le 27 janvier le conseil d'administration de la CDIC se réunissait avec les divers soumissionnaires et, à la fin de la réunion, la direction de la CDIC était chargée de correspondre avec chacun d'eux, par l'entremise de Dominion Securities, pour leur permettre de réévaluer leurs offres.

Le 30 janvier M. David Torrey de Dominion Securities écrivait une lettre au sujet de la révision des offres insistant particulièrement sur le détournement, conformément à une directive provenant du conseil d'administration de la CDIC. Je constate avec intérêt que tous les soumissionnaires n'ont pas modifié leur offre.

Il faut remarquer que le 2 février il n'y a pas eu d'activité notable à la Bourse de Toronto, et un peu d'activité à la Bourse de Montréal. Le mardi 3 février était la date d'ouverture des offres révisées pour Téléglobe Canada.

Jeudi matin, le 5 février le conseil d'administration de la CDIC a tenu une conférence téléphonique pour examiner les nouvelles offres. Dans une note du 5 février adressée à la ministre, le conseil annonçait qu'il avait examiné toutes les propositions d'achat. A la suite de la conférence téléphonique, il a envoyé à la ministre une lettre détaillée pour l'informer que les offres qui lui paraissaient convenir provenaient de la Caisse de dépôt, de la City Financial Corporation, de la Gordon Investment Corporation, de l'Intercity Gas Corporation, de la Memotec Data Corporation, et de la Power Corporation of Canada. Le résumé des documents présentés par les soumissionnaires était joint à la lettre. Le conseil reconnaissait également que l'offre des Canadian Telecom Carriers avait été constatée non conforme aux conditions fixées et qu'elle était subordonnée à la modification de trois conditions figurant aux lignes directrices imposées par le gouvernement à la vente de Téléglobe Canada. Donc cette offre a été écartée.

Finalement, le conseil a dit à la ministre que des trois propositions les plus élevées reçues, celle de Memotec était la première à 488,3 millions. Le conseil de la CDIC recommandait à l'unanimité Memotec Data comme société à retenir pour la cession ou privatisation de Téléglobe. Il y a eu une interruption des opérations sur actions Memotec en bourse.

Un très intéressant article a paru dans le *Toronto Star*, numéro du 6 février. Il rendait compte de l'activité de la veille à la Bourse de Toronto et demandait pourquoi une certaine inquiétude s'était manifestée le jeudi 5 février.

En fin d'après-midi du 10 février, la ministre d'État (Privatisation) a informé Memotec que son offre était retenue. Toute cette activité boursière a eu lieu la semaine précédant celle où l'adjudicataire a été informé en fin d'après-midi le 10 février.

La ministre a annoncé au cours d'une conférence de presse tenue à midi, le 11 février, que Memotec avait décroché l'adjudication de Téléglobe Canada. Les opérations sur les actions ont été interrompues brièvement. Je m'opposais en principe à la vente de Téléglobe parce qu'il s'agissait là à mon avis d'une bonne entreprise, dynamique, qui était très productive grâce à son excellente direction et à ses bons employés, et qui réussissait à faire entrer de l'argent dans les coffres de l'État fédéral, je ne m'en suis pas moins réjouie d'apprendre qu'une petite entreprise l'avait emporté sur certains des géants dans le domaine. On aurait dit un vrai conte de fées. J'ai donc trouvé très regrettable qu'un nuage vienne assombrir cette heureuse adjudication.

J'ai posé quelques questions à la Chambre. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a même préféré à un moment donné esquiver ma question en répondant tout à fait à côté. Je voulais savoir en particulier si la ministre allait effectuer immédiatement une enquête pour découvrir qui au gouvernement, dans les sociétés d'État ou parmi son personnel ou celui du ministère avaient connu le nom de l'adjudicataire, et quand. La ministre devait se préoccuper autant que moi de la question. Elle ne pouvait cependant pas expliquer pourquoi, alors qu'elle connaissait le nom de l'adjudicataire et qu'elle était au courant de certaines opérations inhabituelles à la bourse, elle n'avait pas retardé l'annonce de la vente de Téléglobe jusqu'à ce que cette affaire fût tirée au clair. Il est dommage qu'elle ne l'ait pas fait. Il eût été bien préférable de la retarder, car elle aurait pu entreprendre sa propre enquête et éviter que cet incident ne prît l'ampleur d'une affaire publique qui maintenant assombrit cette phase excitante de l'histoire de cette entreprise.

• (1410)

Je trouvais dommage qu'on dût assister à une autre gaffe dans l'épopée de la privatisation de nos sociétés d'État. Il faut se rappeler, monsieur le Président, que la CDIC est un agent du gouvernement qui fait partie de la procédure dont il faut tenir compte également, et que c'est elle qui a envoyé la très importante lettre à la ministre, le 5 février.

La ministre a parlé du prix à payer pour Téléglobe. Sauf erreur, je lui ai précisé que cette société était tellement rentable, que la question financière ne revêtait pas beaucoup d'importance. Il s'agit d'une transaction sans lendemain tendant à réduire le déficit, ce que le gouvernement entend bien faire. Cependant, est-ce la meilleure façon de procéder? Si le gouvernement entend vendre ses joyaux de la Couronne à cette fin, il finira vite par ne plus avoir d'actifs. Selon moi, c'est très grave. En toute franchise, il s'agit en l'occurrence, de ventes qui permettront de réaliser un gain à court terme, mais qui causeront des problèmes à long terme au Trésor fédéral. Ainsi, je ne suis pas particulièrement heureuse de cette décision, et je pense que nous devrons l'examiner plus en détail.

En ce qui a trait aux tarifs dont la ministre a parlé et au fait qu'elle a prévu dans le protocole de vente une réduction de 13,5 p. 100, on a laissé entendre que les tarifs de Téléglobe étaient trop élevés, et que c'était là la principale raison de sa privatisation. Dans un mémoire qu'ils ont présenté au ministre du Travail (M. Cadieux) en août 1986, l'Association des surveillants techniques de Téléglobe, section locale 1653, et le Syndicat canadien des télécommunications d'outre-mer ont révélé tout à fait le contraire. Voici ce qu'on y disait:

> Nos tarifs sont régis par des accords internationaux bilatéraux, et nous devons souvent adopter la structure tarifaire de partenaires d'outre-mer, les gouvernements étrangers, même si Téléglobe est en mesure d'être rentable à des tarifs inférieurs.
>
> Dans le cas du trafic téléphonique, Télécom Canada touche en moyenne 50c. du dollar sur chaque minute de conversation. Cependant, ce problème et d'autres pourraient être facilement résolus en assujettissant Téléglobe aux règlements du CRTC. La privatisation n'est certainement pas nécessaire pour obtenir ce résultat.

Quant aux tarifs, lorsque la ministre d'État chargée de la privatisation et la ministre des Communications ont annoncé le 19 novembre 1986 que le gouvernement en était aux dernières étapes de l'examen des soumissions préalables à la privatisation de Téléglobe Canada, elles ont donné à entendre aux consommateurs canadiens que les tarifs s'en trouveraient réduits. La ministre d'État chargée de la privatisation a en effet déclaré:

> Les consommateurs et les usagers commerciaux canadiens vont y gagner du fait de la réduction d'au moins 13 p. 100 des taux applicables aux appels outremer à compter du 1er janvier 1988, laquelle sera vraisemblablement suivie d'autres réductions au cours des années subséquentes. A compter de la même date, les coûts des communications acheminées par télex baisseront de 10 p. 100.

Mais cette réduction était projetée, elle devait survenir de toute façon. Nous n'avions pas besoin de la privatisation et de l'aliénation de Téléglobe Canada pour bénéficier de cette réduction des tarifs qui permettra à tous les Canadiens d'effectuer des appels interurbains à tarifs réduits. Les Canadiens se plaisent à téléphoner aux quatre coins du monde, car les membres de notre société multiculturelle si intéressante proviennent de nombreuses régions du monde. Cette réduction des taux serait survenue sans qu'il soit besoin pour atteindre cet objectif de vendre cette société d'État.

On a avisé le comité permanent des communications et de la culture que, lorsque M. Jean-Claude Delorme, président de Téléglobe Canada a comparu devant nous:

> La société envisageait de mettre en place un plan en plusieurs phases. Nous envisagions une diminution de tarifs de l'ordre de 10 p. 100 pour 1988.

Lorsqu'on lui a demandé si d'autres baisses étaient prévues pour 1988, 1989 et 1990, le président a répondu par l'affirmative sans donner plus de précisions. Par conséquent, la question des tarifs aurait été résolue de toute manière.

Voyons le statut de monopole. Dans le projet de loi C-38, ainsi que lorsque le ministre des Communications et le ministre de la Privatisation ont annoncé la dernière série de soumissions à cette mémorable conférence de presse, on nous a dit que Téléglobe aurait un statut de monopole pendant cinq ans. Après cette datte, on ne garantissait pas que cette société le conserverait. Je dois avouer que cela me préoccupe.

Quand M. Delorme a comparu devant le comité des communications et de la culture, il a déclaré:

> Si Téléglobe devait perdre son monopole, sa rentabilité serait certainement mise en jeu. Nos recettes proviennent de deux filières, d'une part de Télécom Canada, c'est-à-dire des téléphones, et d'autre part, du CNCP, c'est-à-dire du télex et du télégraphe. Nous ne pouvons pas en effet traiter avec les abonnés.

Si la concurrence était autorisée dans notre secteur, c'est tout naturellement les sociétés de téléphone qui seraient les mieux placées et elles chercheraient tout aussi naturellement à utiliser leurs réseaux plutôt que le nôtre. C'est pourquoi sans notre monopole, la viabilité de Téléglobe serait certainement sujette à caution.

Ce n'est pas moi, monsieur le Président, ni l'opposition, qui le disons au gouvernement. C'est le président de Téléglobe Canada dans son rapport au comité permanent des communications et de la culture, et il a de graves questions à poser. Si le gouvernement dispose d'un si bon système de consultation, pourquoi n'écoute-t-il pas le président qui a pendant des années dirigé une société rentable, qui a fait rentrer des recettes confortables dans les coffres de notre pays, et ne reconnaît-il pas que sans un monopole réglementé, le potentiel d'expansion de cette société peut être gravement compromis. Je vais examiner à fond cette question avec le ministre lorsque ce projet de loi sera envoyé en comité. A mon avis, il s'agit là de l'une des deux carences principales de ce projet de loi, et je déplore vraiment cette décision.

A propos du recours éventuel à d'autres réseaux, car il ne faut pas oublier que cette compagnie ne sera peut-être plus un monopole dans cinq ans d'ici, le 19 novembre lorsque la ministre d'État à la Privatisation a réouvert le processus de soumissions concernant Téléglobe Canada, j'ai fait valoir qu'il ne semblait exister aucun moyen d'empêcher les entreprises de télécommunications de contourner le réseau de Téléglobe en acheminant leurs renseignements aux États-Unis et en utilisant ensuite les réseaux américains bien meilleur marché pour acheminer leurs communications trans-océaniques. Nous voilà donc devant la théorie des grands nombres et des économies d'échelle qui s'applique bien au marché américain. La population du Canada est le dixième de celle des Etats-Unis. Nous ne nous débrouillons pas trop mal, vu la différence.

• (1420)

Le gouvernement a pris certaines mesures pour veiller à ce que les entreprises de télécommunications ne puissent contourner le réseau Téléglobe. On nous dit qu'en vertu des lois sur la radio, sur les télégraphes et sur les chemins de fer, le gouvernement du Canada veillera à ce que Téléglobe demeure le seul exploitant des installations assurant nos télécommunications outre-mer pour une période d'au moins cinq ans.

De plus, le paragraphe 64(1) de la Loi nationale sur les transports accorde au gouverneur en conseil le pouvoir de modifier ou de rescinder toute ordonnance ou décision du CRTC. J'espère que cette mesure sera suffisante. Toutefois, nous pourrons réexaminer cette question lors de l'étude du projet de loi en comité.

Je m'inquiète également de l'absence de participation des entreprises d'exploitation de télécommunications dans Téléglobe. A ce que je sache, l'offre de Memotec ne prévoit pas la participation d'entreprises nationales. C'est d'autant plus inquiétant que ces dernières assurent à Téléglobe 70 p. 100 de ses transmissions. Selon les lignes directrices du 19 novembre sur les appels d'offre, les entreprises d'exploitation de télécommunications ne pouvaient posséder plus de 40 p. 100 des intérêts de Téléglobe. Le 29 décembre 1986, Canadian Telecom Carriers International Incorporated soumettait à la CDIC une offre d'achat de 40 p. 100 de ces intérêts. L'offre a été jugée non recevable parce qu'elle était conditionnelle à la modification de trois des dispositions des lignes directrices du gouvernement concernant l'aliénation de Téléglobe.

Après cette rebuffade, les sociétés de téléphone se sont jointes au groupe de soumissionnaires qui comprenait la Caisse de dépôt et de placement, d'autres régimes de retraite et Spar Aerospace Limited, de Toronto. Cette nouvelle offre a également essuyé un échec. J'espère sincèrement que le nouveau propriétaire, Memotec, trouvera le moyen d'intégrer certaines entreprises d'exploitation de télécommunications au sein de la nouvelle société.

En terminant, je vais parler des travailleurs. Il importe de signaler que depuis 1979, quand l'éphémère gouvernement conservateur avait évoqué pour la première fois la privatisation, les employés baignent dans un climat de crainte et d'incertitude. Ils vivent continuellement sous la tension que leur cause l'obligation de s'adapter à une technologie perpétuellement en évolution, dans le secteur des télécommunications. On pourrait sans peine voir la tension supplémentaire imposée aux employés de Téléglobe ces trois dernières années comme une marque d'insensibilité du gouvernement à leur endroit. On m'a dit que beaucoup d'employés avaient choisi une retraite anticipée, davantage poussés par la crainte et le climat d'incertitude que par un véritable désir personnel.

Au cours de la dernière année, j'ai été régulièrement en rapport avec beaucoup d'employés de Téléglobe que j'ai rencontrés et que j'ai appris à connaître. Ils sont très bien organisés, expressifs, bien renseignés et sensibles aux importantes questions entourant la privatisation de l'entreprise à laquelle beaucoup ont consacré toute leur vie. J'ai la ferme conviction que si ce n'était de leur force, leur avenir serait beaucoup plus incertain qu'il ne l'est aujourd'hui.

L'article 15 du projet de loi C-38 permet au gouverneur en conseil, de sa propre initiative ou à la demande du CRTC, de donner des instructions quant à la politique à suivre sur toute question relevant de la compétence du CRTC et celui-ci doit se conformer à ces instructions. J'espère que ces questions pourront être examinées dans un climat détendu lorsque nous en serons saisis en comité législatif. J'ai très hâte que le projet de loi C-38 soit renvoyé au comité qui en fera un examen très attentif, surtout pour ce qui est des conditions de la vente et des études d'évaluation préliminaires à cette transaction.

Je profite de l'occasion pour féliciter la ministre d'État chargée de la Privatisation de la manière dont elle s'est occupée du dossier. J'espère sincèrement que tout se passera bien. De tous les dossiers d'aliénation de nos actifs celui de Téléglobe a probablement été le mieux administré jusqu'à maintenant.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je prends la parole à titre de critique du NPD en matière de privatisation, conscient du fait que je suis le seul critique masculin dans ce domaine. Si je le souligne, c'est que je trouve le ton du débat agréable et constructif jusqu'à maintenant et que j'espère pouvoir continuer dans la même veine.

Puisque notre analyse de ce projet de loi est devenue si complexe, j'aimerais revenir à son principe fondamental. Nous examinons le projet de loi C-38 qui porte sur la privatisation—la vente par le gouvernement—d'une société d'État qui s'appelle Téléglobe Canada. Téléglobe assure l'ensemble des télécommunications internationales du Canada. Ainsi, pour

appeler sa grand-mère en Écosse ou en Italie, on doit passer par Téléglobe Canada, dont le réseau englobe les communications par téléphone, par télégraphe, par câble et par télex. Téléglobe est copropriétaire de câbles océaniques sous-marins et de réseaux de télécommunications par satellite. Au Canada, Téléglobe exerce donc un monopole sur l'ensemble des télécommunications internationales. Dans ce village planétaire qu'évoquait Marshall McLuhan, cet illustre Canadien, les télécommunications internationales revêtent une importance très considérable. C'est dire à quel point la planète est devenue un grand village dont nous sommes tous les habitants. Voilà pourquoi ce projet de loi est important.

Je ne vais pas mâcher mes mots. J'estime que le gouvernement se départit d'un des joyaux de la couronne pour le vendre à rabais, à un prix de liquidation, à une société fort peu connue. Il s'agit selon moi d'un mauvais marché.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement du Canada va vendre une société très rentable à une petite société pas bien connue. Je n'ai pas entendu . . . de Memotec, c'est une petite compagnie à Montréal.

[*Traduction*]

Je ne veux pas dire par là que la société est mauvaise, mais qu'elle est petite. C'est comme si la grenouille avalait le boeuf.

Le ministre a devancé mes paroles en déclarant que j'étais partisan du statu quo. Dans ce cas précis, je l'admets volontiers. Nous utilisons, en Colombie-Britannique, une expression qui nous vient, je crois, des agriculteurs de la Saskatchewan. De nombreux agriculteurs de cette province prennent en effet leur retraite en Colombie-Britannique. Il fait 10 ou 12 degrés en ce moment en Colombie-Britannique, tandis qu'ici, si l'on tient compte du facteur de refroidissement, il fait moins 40. L'expression est la suivante: A quoi bon réparer une machine qui fonctionne?

La ministre a déclaré à sa conférence de presse l'autre jour que Téléglobe était bien gérée et réalisait des bénéfices. Pourquoi alors la vendre? En 1983, Téléglobe faisait des profits de 53,23 millions de dollars. Ces recettes sont allées dans les coffres du gouvernement. En 1984, les profits de la compagnie s'élevaient à 41,17 millions tandis que l'année 1983 était encore meilleure avec des bénéfices de 54,6 millions. Cette société a donc réalisé des profits de 53 millions. Elle est bien gérée, d'après la ministre et bien exploitée à cause de ses employés consciencieux. Elle jouit d'une excellente réputation. Pourquoi la vendons-nous?

• (1430)

Une voix: A cause de notre déficit.

M. Waddell: Un député dit que c'est à cause de notre déficit, que nous pourrions combler le déficit au moyen des profits de 50 millions de dollars accumulés durant les quelques prochaines années. La compagnie pourrait se servir de ses bénéfices. Ne vendez pas la compagnie à vil prix pour une somme en espèces qui servira à réduire temporairement le déficit. Nous pourrions à la longue comprimer le déficit tout en gardant la compagnie. Je demande à nouveau pourquoi le gouvernement la vend. La réponse est que cette décision s'inspire de principes idéologiques. Le gouvernement suit la tendance à la déréglementation et à la privatisation des sociétés d'État du gouvernement de M. Reagan et celui de M^me^ Thatcher.

Quand le gouvernement américain a déréglementé les maisons de retraite, la détérioration des soins aux personnes âgées a provoqué des scandales. La déréglementation des lignes aériennes a suscité des problèmes relativement aux services offerts aux consommateurs. Ce ne sont pas les simples citoyens qui ont profité de la déréglementation des transports, mais les grandes entreprises et habituellement des amis du gouvernement. Tout le monde sait que le gouvernement actuel compte une foule d'étranges amis dans le monde des affaires. Cette décision est purement idéologique et n'est fondée sur aucun motif pratique.

La ministre a déclaré à juste titre que le NPD n'est pas forcément contre la privatisation. Mais nous estimons que la vente d'une société d'État doit pouvoir se justifier d'un point de vue concret. On peut prétendre, par exemple, qu'elle est mal administrée, qu'elle manque de fonds ou qu'aucune raison de principe ne justifie que le gouvernement veuille la garder, dans ce cas, peut-être pourrait-on la vendre au secteur privé. Nous n'avons pas une position idéologique à ce sujet et nous ne prétendons pas qu'il ne faut la vendre en aucun cas, mais il faut une bonne raison pour le faire.

Voici un exemple de ce que j'appelle une politique publique. Tout le monde connaît Petro-Canada, la société pétrolière d'État. Il me semble que lorsqu'une société affronte les gros requins, les multinationales ou l'industrie pétrolière et s'efforce d'assurer sa sécurité énergétique et de trouver des approvisionnements dans une crise pétrolière mondiale—nous en avons eu deux dans les années 70 et nous en aurons une autre dans les années 90—il faut disposer d'un créneau dans le secteur et mettre en place une société d'État comme Petro-Canada. Il serait fou de vendre Petro-Canada vu le rôle qu'elle joue dans la prospection pétrolière. Par exemple, si nous avions besoin de mettre en valeur les sables bitumineux, le gouvernement pourrait ordonner à cette compagnie de le faire ou d'exploiter le gisement Hibernia. Elle n'est pas obligée de le faire toute seule, elle peut s'assurer la coopération de compagnies privées canadiennes. C'est une raison de politique publique qui justifie l'existence d'une société d'État.

Le gouvernement a dépensé 886 millions de dollars pour acheter les stations-service de Gulf pour Petro-Canada. Je ne connais pas tous les arguments sur cette question, c'est pourquoi je m'abstiens de conclure de façon absolue. On peut cependant prétendre que la possession de stations-service n'est pas une question de politique publique pour le gouvernement. Cette activité conviendrait peut-être davantage aux petits entrepreneurs, aux groupes communautaires, aux coopératives ou aux petites villes. Par exemple, à Flin Flon, au Manitoba, les coopératives ont acquis les stations-service. Aucune politique publique ne justifie peut-être la possession de stations-service par le gouvernement. Il est peut-être surprenant d'entendre un néo-démocrate parler ainsi, mais c'est sous cet angle qu'il faut considérer la question. A mon avis, il y des raisons de politique publique pour garder Petro-Canada comme un instrument de prospection pétrolière vu l'importance du pétrole au Canada.

En quoi la vente de cette société sert-elle la politique nationale? Avant d'essayer de répondre à cela, je tiens à dire qu'il incombe au gouvernement de nous expliquer pourquoi il vend une entreprise qui est bien gérée, rentable, et qui offre un bon service. On pourrait aussi soutenir que du point de vue de la politique nationale, nous croyons que l'entreprise devrait être administrée par le secteur privée. Quels sont quelques-uns des aspects les plus importants du monde moderne dont le Canada doit s'occuper? Je croirais que le secteur énergétique est important, et nous avons Petro-Canada. Les transports sont importants, et nous avons Air Canada. Les communications sont vitales, et nous avons Téléglobe. Souhaitons-nous céder le contrôle de tous nos moyens de communication au secteur privé? Je réponds non. Du point de vue de la politique nationale, ce domaine devrait donc rester au sein du secteur public.

Je voudrais résumer ma position. Je ne crois pas que toutes les sociétés d'État doivent continuer à relever du secteur public. Il y a place à la privatisation. Il faut en prouver le bienfondé et cela incombe au gouvernement. Il doit nous dire s'il y a une bonne raison de le faire. En l'occurrence, je n'en vois pas. Y a-t-il une raison de politique nationale? Je n'en vois aucune ici.

Comme l'a dit le ministre, nous pouvons réglementer. Nous allons vendre l'entreprise au secteur privé, puis la réglementer par l'entremise de l'un de nos organismes de réglementation, tels l'Office national de l'énergie, la Commission canadienne des transports, ou le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Le problème dans toute l'histoire de la réglementation, c'est que les organismes qui en sont chargés n'ont jamais été très forts. Ils ont tendance à composer avec les entreprises à réglementer. En tant que juriste, j'ai comparu devant tous les organismes de réglementation du Canada et, à mon sens, nous n'avons pas un système de réglementation solide. En fait, les entreprises réglementées imposent leurs volontés aux organismes de réglementation, ou ces organismes sont faibles. La câblodistribution en est un bon exemple. Il n'est donc pas acceptable de dire qu'il y a toujours moyen de réglementer.

La ministre a dit des sociétés d'État qu'elles avaient joué un rôle capital et qu'elles avaient bien servi les intérêts du Canada. Je demande encore une fois pourquoi vendre cette société? J'ai écouté le discours de la ministre très attentivement. La ministre est bonne oratrice et elle sait bien présenter ses arguments.

Mlle Carney: Une bonne ministre.

M. Waddell: L'avenir le dira. C'est à l'oeuvre que l'on reconnaît l'artisan. Nous verrons ce qu'elle peut faire. Je réserve donc mon jugement, pour ce qu'il vaut.

J'ai écouté la ministre avec beaucoup d'attention, comme vous sûrement, monsieur le Président. Elle a affirmé que la société Téléglobe était bien administrée, qu'elle était rentable, mais qu'elle était limitée. Pourquoi est-elle limitée? La ministre ne l'a pas dit. Si elle est limitée par la loi, celle-ci peut-être modifiée. Si elle est limitée à cause du mandat qui lui a été accordé, celui-ci peut être modifié également. Il faut examiner le mandat accordé aux sociétés d'État. Elles devraient avoir un mandat précis et être obligées de rendre des comptes au Parlement et aux Canadiens. C'est une réforme, et ce n'est pas une raison de vendre une société d'État.

La ministre a dit enfin que c'était la synergie. Je remarque qu'il s'agit du mot qui a déjà été utilisé à la conférence de presse l'autre jour par M. Mackenzie, le président de Memotec, de la société qui achète Téléglobe. Je pensais que c'était la clé. J'ai donc demandé à un page d'aller me chercher un dictionnaire. Je suis traditionnaliste; il s'agit d'un dictionnaire que m'a offert l'ancien député de Winnipeg-Nord-Centre, M. Knowles, qui est au bureau aujourd'hui. Il m'a envoyé *The Oxford Illustrated Dictionary*; il s'agit d'une vieille édition. J'ai vérifié le sens du terme «*synergy*» au dictionnaire; celui définit synergie, synergique ou synergisme comme la coordination de l'activité des muscles, des organes ou des médicaments. Je me demande bien comment les médicaments ont bien pu venir sur le tapis; il ne pouvait donc pas s'agir de ce sens-là.

• (1440)

Compte tenu du fait que la ministre est une personne dans le vent et qu'elle vient de Toronto, j'ai pensé qu'il s'agissait d'un de ces nouveaux termes employé par les jeunes cadres des grandes villes et qu'il valait mieux trouver un dictionnaire récent. Je me suis donc procuré le *Webster's Thesaurus*—.

M. Dick: Faites-vous de l'obstruction?

M. Waddell: Non. J'ai vérifié le sens du terme «*synergy*» et voici la liste des termes que j'ai trouvés: «action coordonnée, activité coordonnée, synergique, etc . . . , ce qui ne m'a pas aidé. Je suis allé finalement vérifier au *Webster's Dictionary*.

M. Dick: Voulez-vous que je vous passe *Winnie l'ourson* pour que vous puissiez le lire?

M. Waddell: Le député devrait vérifier au Webster's. J'ai vérifié le terme «*synergy*» et j'ai appris que ce terme venait du grec *synergos* qui signifie travailler ensemble ou d'une façon générale, une action ou une opération coordonnée. J'en ai conclu que c'était de la magie et que la ministre espérait que cette synergie ou cette magie du secteur privée fonctionne. Cela n'a pas beaucoup de sens. Il n'y a aucune raison pour que le gouvernement vende cette société, autre que la pure idéologie conservatrice.

La société est vendue à Memotec Data Incorporated une petite compagnie montréalaise de traitement de données et de communication. Le gouvernement prétend avoir vendu la société pour 608,3 millions. Toutefois, en y regardant d'un peu plus près on s'aperçoit que Memotec ne paiera que 488,3 millions. On arrive à 608,3 millions en ajoutant aux 488,3 millions que versera Memotec, 102 millions en liquidités accumulées et 18 millions de dividendes. Ces derniers paiements ne peuvent pas être considérés comme faisant partie du prix d'achat puisque ce sont des fonds détenus par la société d'État, qui appartiennent par conséquent déjà au gouvernement.

Il semble également que ce prix de 488,3 millions comprend les 143 millions de dettes de Téléglobe qui seront assumées par Memotec. Si tel est le cas—et la ministre ne l'a pas nié dans son discours—elle l'a au contraire confirmé—le gouvernement ne retirera que 345 millions de la vente de Téléglobe. Autrement dit, Memotec paiera 345 millions et assumera les dettes. C'est la comptabilité telle qu'on la fait dans le secteur privé et je mets n'importe quel député conservateur au défi de prouver le contraire. Si le gouvernement veut privatiser et se mêler au secteur privé, qu'il utilise les méthodes comptables de l'industrie privée.

Il n'est pas nécessaire de sortir de l'argent de sa poche pour payer les dettes, il suffit de les assumer. Par conséquent, la compagnie paie 345 millions pour Téléglobe. Je propose donc que la ministre commence sa carrière de responsable de la privatisation en nous disant la vérité et en nous donnant le prix de vente exact.

Mlle Carney: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) vient d'accuser la ministre d'État chargée de la Privatisation (Mme McDougall) de n'avoir pas dit la vérité, ce qui est antiparlementaire. Je lui demande de retirer cette observation antiparlementaire, qui est indigne d'un député de sa trempe.

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député a effectivement tenu ces propos, je voudrais bien qu'il le retire.

M. Waddell: Bien entendu, je retirerais immédiatement ce que j'ai dit, monsieur le Président, si la députée de Vancouver-Centre (Mme Carney) a cru que je laissais entendre d'une façon quelconque que la ministre d'État chargée de la Privatisation essayait de faire une telle chose, peut-être par inadvertence. Je retirerais certainement de tels propos si c'était l'impression qu'ils avaient donné.

J'affirme que le chiffre est de 345 millions de dollars. J'affirme aussi qu'il s'agit de ce qu'on appelle un rachat spéculatif en termes boursiers. Memotec, le petit poisson qui a avalé la baleine—l'entreprise qui a happé l'un des joyaux de la Couronne du gouvernement, en l'occurrence Téléglobe, qui est sur le point d'être privatisée—a eu recours à ce qu'on appelle un rachat spéculatif. Autrement dit, elle est allée emprunter 345 millions de dollars à la Banque nationale du Canada qu'elle va maintenant donner au gouvernement pour acheter Téléglobe.

Comment remboursera-t-elle la banque? Elle se servira des 50 millions de dollars de recettes annuelles de Téléglobe. C'est ce qu'on appelle un rachat spéculatif. Memotec n'a pas un avoir propre suffisant, ou du moins elle n'a pas les reins assez solides pour une telle opération. Il y a donc un risque à mon avis. Tant que l'argent rentre, il n'y aura pas de problème. Que se passera-t-il cependant s'il y a une grève ou un problème quelconque avec les compagnies de téléphone? Qu'arrivera-t-il si les compagnies de téléphone trouvent tout à coup le moyen de faire passer les appels par les États-Unis? La nouvelle Téléglobe qui aura été privatisée pourrait alors faire faillite. Le gouvernement ne devrait pas assumer de tels risques. On m'informe que le chiffre de 345 millions de dollars a été confirmé par le président de Memotec et que l'emprunt a été contracté. Je pense que mes chiffres sont exacts. Il s'agit d'un rachat spéculatif et c'est dangereux pour l'entreprise. C'est vraiment une affaire grave.

La ministre a dit que cette vente était une bonne chose pour les employés.

[*Français*]

Récemment, en cette Chambre j'ai posé une question au ministre du Travail (M. Cadieux) sur la situation des emplois à Montréal avec *La Cité*—je pense que c'était *La Cité*, une maison coopérative, à Montréal—et le gouvernement du Canada a vendu cet édifice au secteur privé, et un à deux jours après la vente, des employés se retrouvaient sans emploi.

[*Traduction*]

Il s'agissait, je pense, de concierges qui ont été simplement congédiés. Le ministre a bien mauvaise mémoire. On oublie par commodité l'affaire de La Cité. Je sais que le ministre du Travail (M. Cadieux) s'efforce de remédier à ce problème et je lui en sais gré. Il m'a dit qu'il a rencontré Louis Laberge, président de la Fédération du travail du Québec, et qu'il cherche une solution au problème. Il y a eu privatisation et les employés ont été jetés à la rue

Je crains que dans cette affaire, les employés ne soient pas protégés, pas plus que leur régime de pension. Il le sera, paraît-il, mais les régimes de pension des nouveaux employés seront peut-être différents ou pas aussi bons que ceux du secteur public. Je signale qu'en matière d'emplois et d'avantages sociaux accordés le bilan du secteur privé n'est pas aussi bon que celui du secteur public. Je demande à la ministre d'État à la Privatisation, qui est également responsable de la condition féminine au gouvernement, d'examiner ces questions du point de vue de la privatisation.

Dans la documentation préparée par le ministre pour annoncer cette vente, il n'est pas question de la valeur comptable de Téléglobe. Celle-ci se situe, paraît-il, entre 300 et 450 millions de dollars. En outre, sa valeur marchande est beaucoup plus élevée, puisque la société est très rentable.

Quand le député de York—Peel (M. Stevens) était le ministre responsable de la vente de Téléglobe, British Telecom aurait offert, dit-on, 750 millions de dollars pour la société. Ce montant est nettement inférieur au prix de vente de 345 millions. Je sais que la ministre d'État chargée de la Privatisation me répondrait: «Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) souhaite-t-il nous voir vendre Téléglobe à un pays étranger?» Elle est fière que Téléglobe reste canadienne. Mais dans le même souffle, la ministre signale que de Havilland a été vendu à Boeing et que les résultats sont fantastiques. Elle ne peut pas gagner sur tous les tableaux.

• (1450)

Je cite ce chiffre de 750 millions de dollars pour montrer que selon les prévisions de British Telecom, la société valait beaucoup que le prix auquel le gouvernement l'a vendue. Grâce à toutes les analyses et à tous les calculs effectués, le gouvernement pensait que Téléglobe rapporterait au moins 600 millions de dollars et l'on espérait qu'il vendrait la société à ce prix. Malheureusement, le gouvernement l'a cédée pour un peu plus de la moitié de cette somme. Cela explique également pourquoi le gouvernement a voulu donner l'impression, dans son cahier de presse, que la compagnie avait été vendue pour 600 millions. Je le répète, ce n'est guère un bon début pour un ministre qui semblait tellement prometteur. Nous devrions recevoir des chiffres plus précis.

Nous sommes totalement opposés à la vente de Téléglobe, car cette société a toujours été rentable. C'est un monopole et elle le demeurera. Dans le secteur des communications il faut protéger les intérêts du public. Il est scandaleux de se contenter de 350 millions pour une entreprise aussi lucrative et aussi précieuse pour les Canadiens. C'est une vente au rabais. Memotec a déclaré des recettes d'un peu moins de 17 millions, en 1985. Pendant ce temps, celles de Téléglobe—je parle des recettes et non pas des bénéfices—s'élevaient à 678 millions. Une souris cherche à avaler un éléphant, ce qui présente certains risques.

M. Lanthier: Vous avez dit la même chose pour Bombardier.

M. Waddell: Je ne pense pas que Bombardier soit une souris.

M. Lanthier: Elle l'était.

M. Waddell: Nous verrons.

M. Lanthier: Oui, nous verrons.

M. Waddell: Le gouvernement canadien ne devrait pas exposer Téléglobe à de tels risques. Il y a là un véritable problème.

Cela pose également une autre difficulté, monsieur le Président. Il se peut que les actions de Memotec aient fait l'objet d'opérations boursières irrégulières. Le 5 février, le jour où Paul Marshall, président de la Corporation de développement des investissements du Canada a informé le ministre que Memotec avait remporté le contrat, la société a vu ses actions augmenter de 2,38 $, passant à 13 $, à la Bourse de Toronto. Jusque-là, elles se vendaient 10,60 $. Certaines personnes ont dû réussir un joli coup de Bourse.

Les transactions ont été arrêtées le jour même, mais elles ont repris le lendemain. Plus de la moitié du nombre total d'action transigées en 1986 l'ont été au cours des deux jours qui ont suivi. Des gens nous ont demandé s'il y avait eu des opérations d'initiés.

J'ai téléphoné à un journaliste de Colombie-Britannique, du *Sun* de Vancouver, au sujet de Téléglobe. J'ai obtenu beaucoup de renseignements, mais seulement deux commentaires de ce journaliste. Premièrement il m'a dit que la vente de Téléglobe n'intéressait pas beaucoup les citoyens de la province. Cela me paraît curieux. La Colombie-Britannique fait toujours partie du Canada. C'est peut-être parce que le *Sun* de Vancouver est le seul journal important sans correspondant ou chroniqueur à Ottawa. C'est une véritable honte.

Par ailleurs, il m'a demandé si les amis du premier ministre avaient pu acheter des actions et s'ils avaient des conseillers. Rien ne le prouve et je ne lance aucune accusation. Néanmoins, il est regrettable que les gens aient cette réaction.

La vente de ces actions pose certains problèmes et nous ne devrions donc pas examiner ce projet de loi aujourd'hui. Il est trop tôt pour le présenter à la Chambre. Nous ne sommes pas suffisamment bien renseignés. La Bourse de Toronto examine actuellement les circonstances de cette vente. Comme il n'est pas vraiment urgent d'adopter cette mesure, nous devrions attendre d'obtenir le rapport de la Bourse de Toronto. Étant donné que cette entreprise sera vendue 350 millions et que sa dette a été restructurée, nous devrions attendre que le gouvernement nous fournisse des chiffres plus précis. Nous aurons autre chose à ajouter sur cette question plus tard.

Mon collègue du parti libéral a déjà parlé des monopoles et du recours éventuel à d'autres réseaux. Je ne me lancerai pas dans ce sujet si ce n'est pour dire que le gouvernement ne rend pas service aux consommateurs et qu'il pourrait au contraire leur causer du tort.

Le Canada a des obligations internationales. Nous sommes signataires du Traité Intelesat de 1964 portant sur les satellites de télécommunications. On peut m'entendre et me voir prononcer mon discours dans mon bureau de Colombie-Britannique. Il est projeté dans l'espace puis renvoyé vers la terre. J'espère que rien ne se perd dans la transmission.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Téléglobe fait partie de cela. Je m'inquiète de ce que le gouvernement privatise une part de ses responsabilités internationales. Je dis cela sérieusement, et je creuserai le sujet au comité. Téléglobe va maintenant représenter le Canada au conseil des gouverneurs. Je sais qu'il y a dans le projet de loi des dispositions à cet effet, mais c'est une situation très étrange, car le Canada abandonne une partie de ses affaires étrangères dans un domaine vital. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, la Norvège et la Suède ont toutes des réseaux de télécommunications outre-mer contrôlés par l'État. Au Royaume-Uni, même le gouvernement britannique, après avoir privatisé en grande partie British Telecom, a conservé tout juste un peu moins de 50 p. 100 du capital, avec position dominante. Ce n'est pas le cas au Canada.

Permettez-moi de résumer les choses, monsieur le Président. Téléglobe s'est révélée rentable. C'est indéniable et la ministre l'a reconnu. Parmi les sociétés d'État, elle s'était révélée être ce qu'on appelle un joyau de la Couronne. Pourquoi la vendre? Téléglobe a montré qu'elle était bien gérée. Pourquoi la vendre? Elle a prouvé qu'elle servait bien les Canadiens. Pourquoi la vendre? Dans d'autres pays l'État a ou bien une position dominante ou bien une participation à 100 p. 100 dans les réseaux de télécommunications internationales. Alors pourquoi la vendre? Téléglobe a été vendue la moitié à peu près du prix que nous en attendions. Pourquoi la vendre à moitié prix? Pourquoi cette précipitation? Quelles sont les véritables raisons de vendre cette société? Je cherche mais je n'arrive pas à trouver de raisons. Ce n'est pas pour des raisons idéologiques que je ne désire pas vendre la société parce que c'est une société de la Couronne, mais donnez-moi des raisons pratiques et d'intérêt public. Nous la vendons à cause des synergies, voilà! Quelles sont ces synergies, ce mot magique? Est-ce que cela va augmenter les profits? Qu'est-ce que c'est? Peut-être certains députés conservateurs voudront-ils en parler dans leur intervention. J'aimerais bien mettre ces synergies sur la table, découvrir en quoi elles sont assez magiques pour convaincre le gouvernement de vendre une société.

La perspective à long terme, c'est que la société va rester un monopole après les cinq ans de monopole garanti. Il n'y a pas suffisamment de demande au Canada pour un deuxième réseau de télécommunications outre-mer. Cette société, c'est en fait un réseau d'utilité publique comme Hydro-Ontario. Donc, elle devrait rester entre les mains du public, à mon avis.

• (1500)

Malgré le fait que le gouvernement pourra, aux termes de la vente, lui donner des directives sur un champ restreint de considérations politiques en matière de sécurité nationale, de relations étrangères et de communications internationales, Téléglobe se trouvera au sens large dans une situation de conflit d'intérêts entre les grands objectifs de politique internationale du gouvernement et les profits de ses actionnaires, qui sont de part et d'autre des intérêts bien légitimes. Cette entreprise sera maintenant un hybride et elle se trouvera en situation de conflit d'intérêts.

Il y a des contradictions inhérentes à la vente de cette société d'État. Comme il s'agit d'un service monopoleur, le gouvernement ne veut pas le vendre aux compagnies de téléphone et accroître leur position déjà monopolistique. Mais comme il ne vend pas aux compagnies de téléphone, le gouvernement rabaisse la valeur marchande de la société en raison de la menace évoquée par les compagnies de téléphone de détourner des appels en les faisant passer par les États-Unis. Résultat, on vend une société d'État lucrative et de classe internationale pour une bouchée de pain à une entreprise privée qui pourra la garder comme une vache à lait dans un contexte monopolistique garanti et protégé.

Quel genre de sens des affaires le gouvernement a-t-il donc? Pourquoi vend-il cette société d'État? Je ne puis y trouver de raison de politique publique ni de raison d'ordre pratique. Voilà pourquoi nous du NPD allons nous opposer au projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Les trois premières interventions sont maintenant terminées. Aux termes du paragraphe 55(2) du Règlement, nous entrons maintenant dans la troisième phase qui prévoit des discours de 20 minutes suivis d'une période de 10 minutes réservée aux questions et observations.

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir intervenir, afin de souscrire à la privatisation de Téléglobe Canada, la dernière transaction dans le cadre du programme de privatisation. Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) a parlé des critères régissant la vente des sociétés d'État. Selon moi, ces critères ont été fort bien expliqués dans un document daté du 18 août 1986; voici ce qu'on y disait:

> Dans le budget de mai, on établissait les principes fondamentaux que le gouvernement entendait suivre dans le cadre de la privatisation des sociétés d'État; voici: tenir compte des préoccupation de la direction et des employés des sociétés susceptibles d'être vendues; prendre en considération les effets éventuels de la privatisation sur la structure de la concurrence et les intérêts des consommateurs; consulter les gouvernements provinciaux; éviter de brader des sociétés d'État dans le but de les transférer au secteur privé; respecter des objectifs commerciaux aux diverses étapes de la privatisation, au besoin, alors qu'il se pourrait que la propriété de certaines sociétés d'État soit tour à tour publique, mixte et privée; et examiner toutes les considérations financières et politiques connexes cas par cas, avant d'envisager la privatisation de n'importe quelle société d'État.

Selon moi, ces critères sont fort clairs. Comme la ministre l'a déclaré, le gouvernement procède de façon pragmatique, chaque cas pris individuellement, afin de privatiser les sociétés d'État qui n'ont plus à appartenir à l'État pour réaliser des objectifs d'intérêt public, et il structure ces transactions de façon à maximiser les avantages qu'en retireront à l'avenir les contribuables, les employés et les entreprises elles-mêmes.

La tactique de l'opposition consiste à présenter ses initiatives comme des obsessions idéologiques. Cependant, les Canadiens ne sont pas dupes. Les gens qui souscrivent le plus à la privatisation sont ceux qui connaissent le rendement des entreprises qui ont déjà été vendues.

Le député de Vancouver—Kingsway a demandé à je ne sais combien de reprises pourquoi il fallait vendre. Voyons pourquoi nous souhaitons vendre des sociétés d'État et ce qu'un examen des privatisations passées révèlent.

Les sociétés de la Couronne qui ont été privatisées se portent beaucoup mieux dans le secteur privé qu'auparavant. Ce ne sont pas simplement les sociétés elles-mêmes qui en profitent, mais également la direction et les employés, et c'était là l'un des objectifs déclarés du gouvernement. Les avantages commerciaux sont faciles à voir, étant donné que ces entreprises ont une plus grande liberté de manoeuvre pour être compétitives et qu'elles peuvent compter sur un meilleur accès aux marchés financiers et étendre leurs marchés sur la scène internationale, par le biais d'entreprises conjointes. La privatisation donne à ces sociétés la possibilité d'offrir à leurs clients des services plus nombreux et de meilleure qualité, d'attirer de nouveaux clients et, dans certains cas, de réduire le coût de leurs services.

De nouvelles alliances entre des sociétés mères et des sociétés d'État améliorent les connaissances technologiques. Ainsi, la société de Havilland profite de la privatisation pour définir son orientation commerciale. Débarassée des tracasseries administratives la direction est devenue plus dynamique et davantage tournée vers le secteur privé.

Dans un certain nombre de cas, ce sont les employés qui heureusement bénéficient le plus de la privatisation. Je reviens encore une fois à la question du député de Vancouver—Kingsway: «Pourquoi vendre?» Je sais qu'il s'intéresse beaucoup au sort des travailleurs, et si la privatisation devait les avantager, ce serait une excellente raison de vendre.

Examinons quelques cas particuliers. La Société Northern Transportation Company Limited, les députés le savent, avait été chargée de fournir dans le Nord des services de transport fiables et complets et des services connexes sur une base commerciale. En juillet 1985, le gouvernement a vendu cette entreprise à une société de développement inuite et ce sont évidemment des Inuits qui l'exploitent. Ils s'en étaient portés acquéreurs au prix de 27 millions de dollars. Ce qui importe davantage, c'est ce qui s'est produit depuis.

Je crois avoir raison de dire qu'avant sa privatisation, la Northern Transportation Company Limited était bien gérée mais qu'elle n'était pas aussi dynamique qu'elle aurait pu l'être. Même si elle avait été mandatée pour fournir dans les régions septentrionales et arctiques du Canada des services de transport maritimes fiables et complets à des prix abordables, bien qu'en régie intéressée, le gouvernement prenait bien soin de ne pas susciter de la concurrence en se livrant dans le Nord

à d'autres activités liées au transport maritime. A l'heure actuelle, les nouveaux propriétaires de la société voient des perspectives d'expansion dans le travail d'approvisionnement extra-côtier et dans l'Est de l'Arctique. A mesure que la société participera davantage au développement du Nord, elle pourra diversifier ses activités. Elle songe pour le moment à jouer un rôle de premier plan dans le système de défense du Nord.

Bien souvent le gouvernement impose des limites aux activités d'une société d'État pour éviter qu'elle n'entre en concurrence directe avec d'autres sociétés du même secteur. C'était vrai de la Northern Transportation Company Limited qui dorénavant aura tout le loisir de se livrer à une vive concurrence. La société transfère maintenant ses activités dans l'Est de l'Arctique et elle s'associe par ailleurs à une entreprise mixte du système de défense du Nord. Grâce à la nouvelle latitude dont elle jouit depuis sa privatisation, la société va dorénavant s'efforcer d'améliorer ses services. Elle diversifie les services qu'elle fournit à un nombre croissant de régions et elle est mieux en mesure de répondre aux besoins locaux. Je crois savoir en outre que la société a un chiffre d'affaires qui dépasse ses prévisions. Pourquoi vendre? La privatisation a été utile à cette entreprise, et les députés apprendront sûrement avec intérêt qu'elle a également été utile aux autochtones du Nord.

Que s'est-il produit dans le cas de la société de Havilland? Les députés se souviennent assurément des difficultés qu'ont soulevées les partis de l'opposition lors du débat concernant la vente de la société de Havilland à la société Boeing, une entreprise établie à Seattle qui possède des usines à Winnipeg et à Arnprior. Si les députés de l'opposition se tiennent coi à ce sujet, c'est vraisemblablement qu'ils ne tiennent pas à signaler à la population le succès de la société de Havilland.

Les spécialistes du secteur partout dans le monde se sont réjouis de ce que Boeing s'était porté acquéreur de la société de Havilland Canada parce qu'ils y ont vu une association naturelle. La société Boeing a des clients dans le monde entier, de sorte que de plus en plus d'acheteurs étrangers s'intéressent aux produits de Havilland. Les transporteurs régionaux se perfectionnant et renforçant leurs liens avec les grandes compagnies aériennes, cette nouvelle alliance devrait donner l'occasion aux deux sociétés de satisfaire les besoins d'un plus grand nombre de clients dans un marché en rapide évolution.

Pour ajouter une note personnelle, la compagnie aérienne régionale avec laquelle je voyage, Air Ontario, a commandé 8 Dash-8. Je ferai bientôt mes allers et retours en Dash-8. Naturellement leur carnet de commandes est si rempli qu'il va falloir attendre un peu pour recevoir les nôtres.

• (1510)

Cette nouvelle association a rendu de Havilland plus compétitif sur un marché extrêmement convoité et lui a ouvert des perspectives d'entreprises en commun. Cette société a signé récemment un accord avec Short Brothers PLC d'Irlande du Nord, qui fabrique de petits avions commerciaux, en vue d'une éventuelle collaboration sur un nouvel appareil court-courrier à ajouter à sa gamme.

Ce sont de très bons indices, naturellement. Mais il y a mieux: ce sont les employés qui sont les principaux bénéficiaires. L'orateur précédent a demandé la raison de cette vente. Non seulement les employés bénéficient d'une meilleure sécurité d'emploi mais leur nombre est passé depuis l'achat de 4 005 en janvier 1986 à 5 204 en octobre 1986. La privatisation de de Havilland s'est traduite par la création de nombreux emplois à Winnipeg et à Downsview, en fait, quelque 800 nouveaux emplois. Voilà une bonne raison pour vendre.

Passons au bilan d'une société de portefeuille pour la société de traitement du poisson, Les Pêcheries Cartier Inc. Comme le savent les députés, cette société de portefeuille a été vendue pour 5 millions de dollars à la société Prudel Agrifood en avril 1986. La privatisation de cette société lui a donné une plus grande liberté commerciale en lui permettant de conclure des contrats avec des entreprises étrangères. Par exemple, un contrat a été signé avec des sociétés danoises et anglaises pour la distribution de produits de poisson. La société va également élargir son marché aux États-Unis. La privatisation a accordé plus de liberté à cette société et lui a donné ainsi l'accès à des marchés meilleurs et plus nombreux. Pêcheries Canada a pu négocier une ligne de crédit une semaine après la signature de l'accord. Avant la privatisation, cette société se débattait depuis des mois pour augmenter sa ligne de crédit. La privatisation lui a permis d'abaisser le prix des services en facilitant la compression des coûts, surtout administratifs. D'un autre côté, la compagnie a mieux répondu aux besoins et aux attentes de ses clients et ses employés en ont largement bénéficié une fois de plus. Pourquoi vendre? Parce que c'est bon pour les employés. Ils ont maintenant une meilleure sécurité d'emploi et de plus longues périodes de travail en raison de la demande accrue dans cette industrie très saisonnière des produits du poisson.

Ce sont trois cas de privatisation, portant sur trois compagnies très différentes, que le gouvernement a gérés d'une façon très pragmatique, cas par cas. Ils prouvent que la privatisation crée plus d'emplois et assure un meilleur avenir pour les employés, sans parler des avantages que les contribuables ou les compagnies elles-mêmes en retirent. J'ai confiance que l'histoire se répétera dans le cas de Téléglobe, sous la direction de Memotec.

Je voudrais utiliser les quelques minutes qui me restent aujourd'hui pour parler de la question précise dont la Chambre est saisie cet après-midi, soit la vente de Téléglobe à Memotec. Téléglobe est une entreprise importante dans l'industrie des télécommunications canadiennes. C'est elle qui assure nos principaux liens de communications avec les pays situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Ces services sont essentiels aujourd'hui et le deviendront encore plus à mesure que la dépendance du Canada à l'égard du commerce extérieur continuera d'augmenter. Il ne faut pas oublier non plus l'importance sociale de Téléglobe. La compagnie fournit aux Canadiens des liens de communications avec le reste du monde. Ne perdons pas de vue l'importance de ce lien avec la famille et les amis de leur pays d'origine pour des milliers de néo-Canadiens. Par conséquent, le Gouvernement du Canada utilise ce projet de loi-ci, ses énoncés de politique, ses pouvoirs de réglementation et d'autres mécanismes pour s'assurer que Téléglobe continue d'offrir ces services essentiels.

Nous ne permettrons pas que les fonctions de télécommunications que Téléglobe exerce sous contrôle candien soient

modifiées ou menacées. Étant donné les responsabilités internationales de Téléglobe, ce projet de loi permettra au Gouvernement du Canada de donner à la compagnie des directives ne laissant qu'une marge de manoeuvre étroite en matière de sécurité nationale, de relations extérieures et de télécommunications internationales. Téléglobe continuera d'agir comme signataire d'Intelsat et d'Inmarsat et du Commonwealth Telecommunications Council. Notre gouvernement conservera les responsabilités et les obligations qui découlent de sa participation à ces accords. La loi soumet aussi Téléglobe au pouvoir de réglementation fédéral étant donné l'importance vitale de cette industrie pour tous les Canadiens.

Le gouvernement s'engage dans cette loi à s'assurer que les services de télécommunications soient offerts dans toutes les régions du Canada par des compagnies autant que possible canadiennes ou contrôlées par des Canadiens. Notre gouvernement exercera les pouvoirs qu'il détient en vertu de la loi actuelle pour s'assurer que Téléglobe demeure pendant au moins cinq ans la seule compagnie canadienne autorisée à offrir des télécommunications outre-mer au Canada. Nous allons veiller à ce que les télécommunications intérieures et internationales du Canada soient acheminées par le réseau de Téléglobe. Le gouvernement actuel a toujours eu pour politique de faire en sorte que les télécommunications intérieures et internationales du Canada soient acheminées par des installations canadiennes.

Puisque Téléglobe est une société viable et essentielle, il n'est plus jugé nécessaire qu'elle soit une société d'État pour assurer l'intérêt public. En transférant la société au secteur privé tout en prévoyant une réglementation adéquate, on a trouvé une formule idéale qui apportera des avantages considérables à tous les Canadiens. La réduction des tarifs est l'un des avantages immédiats. Les tarifs des appels téléphoniques outre-mer baisseront d'au moins 13 p. 100 en janvier 1988, et d'autres réductions sont probables. Pour Téléglobe et ses employés, les avantages sont énormes. La société aura désormais de nouvelles perspectives de croissance puisqu'elle est en mesure de s'intéresseer à de nouvelles occasions d'affaires. Compte tenu des résultats des efforts de privatisation déjà consentis par le gouvernement actuel, tout permet de croire que cette vente entraînera la création de nombreux emplois. En outre, les dollars d'impôt qui étaient utilisés pour Téléglobe vont désormais servir à financer d'autres initiatives prioritaires de notre gouvernement.

Au cours du processus d'adjudication, on a imposé un certain nombre de contraintes aux entreprises intéressées. D'abord, on a vu à assurer en tout temps un contrôle canadien réel. La propriété totale de non-résidents est limitée à 20 p. 100. Aussi, afin que les compagnies de téléphone canadiennes ne prennent pas le contrôle de Téléglobe, on a limité leurs acquisitions à 40 p. 100 de l'entreprise originelle. Il était essentiel que quelques actions soient offertes aux employés au moyen d'un programme d'acquisition d'actions. En outre, après une période d'adaptation pour les nouveaux propriétaires, le gouvernement va prendre des mesures pour s'assurer que des actions de la société seront vendues publiquement. Il est bon que les employés puissent participer à cette société très prospère et en possèdent une partie. C'est une autre raison pour laquelle cela est très bon pour les employés. D'autre part, le soumissionnaire retenu devait s'engager à répondre aux préoccupations des employés. La société Memotec a satisfait, et parfois au-delà de toute espérance, aux attentes gouvernementales en ce qui a trait à l'avenir des employés.

La société Memotec a convenu que l'administration centrale de Téléglobe restera à Montréal, et elle a accepté de reconnaître les conventions collectives en cours. Elle a convenu non seulement d'offrir aux nouveaux employés des régimes de retraite qui soient conformes aux normes actuelles dans l'industrie, mais encore de continuer à offrir aux employés en poste un régime qui soit équivalent à celui dont ils bénéficient déjà en tant qu'employés du gouvernement fédéral. En outre, le programme d'achat d'actions par les employés auquel la société Memotec a souscrit dépasse nos exigences. La société offre aux employés une part de 5. p 100 de l'entreprise à 90 p. 100 du prix d'achat normal avec un prêt sans intérêt de cinq ans. Que peut-on demander de plus pour assurer la sécurité de ces employés?

• (1520)

Le gouvernement a fait tout son possible pour s'assurer que la vente de Téléglobe ne nuise pas au réseau national de télécommunications qui revêt une grande importance pour tous les Canadiens, ce dont il est conscient. Téléglobe ne peut pas mettre fin à ses opérations ou fusionner ses services sans l'approbation de la Chambre. La société doit obtenir l'approbation du CRTC en cas de transfert du contrôle réel ou de vente d'un grand nombre de ses avoirs. Si Téléglobe ne respecte pas ces conditions, le CRTC a le pouvoir de l'obliger à vendre les actions en litige.

Dans le même ordre d'idée, le gouvernement a pris bien soin de s'assurer que les sociétés de téléphone ne seront jamais en mesure de prendre le contrôle de Téléglobe.

Puisqu'il s'agit d'entreprises compatibles, il est évident que les sociétés de télécommunication canadiennes doivent être représentées au conseil d'administration de Téléglobe. Ce projet de loi leur garantit une représentation permanente proportionnelle à leurs avoirs, mais ne pouvant pas dépasser un tiers du nombre total de membres du conseil d'administration. En outre, à titre de garantie supplémentaire, les agents de Téléglobe ne peuvent pas représenter en même temps les sociétés de télécommunication ou leurs filiales.

N'allez pas croire que Téléglobe n'aura plus aucune liberté d'action. Le gouvernement a établi des exigences minimales. Celles-ci sont essentielles pour garantir à tous les Canadiens l'accès aux mêmes services qu'à l'heure actuelle. Une fois ces exigences respectées, Téléglobe est libre d'étendre ses activités si ses propres intérêts commerciaux l'exigent.

La vente de Téléglobe est manifestement un bon marché qui offre d'énormes avantages. Cette vente sera très avantageuse pour tous.

M. Ravis: Monsieur le Président, j'ai écouté avec plaisir le discours du député de Sarnia—London (M. James) qui a fait quelques remarques intéressantes. Je tiens à commenter son discours ainsi que celui du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) au sujet de la vente des sociétés d'État.

Je viens de la Saskatchewan où les sociétés d'État se sont multipliées au cours des années. Les habitants de cette province en ont tiré une leçon très intéressante. Au cours des dernières élections provinciales en Saskatchewan, la société Radio-Canada a fait un sondage auprès de 1 600 personnes. Elle leur a demandé ce qu'elles pensaient des sociétés d'État et si la participation du gouvernement était souhaitable.

Étant donné qu'il y a eu dans cette province un certain nombre de gouvernements socialistes par le passé, je m'attendais à ce que peu de personnes s'opposent aux sociétés d'État. Cependant, 76 p. 100 des répondants ont déclaré que la participation du gouvernement aux sociétés d'État n'est pas souhaitable, selon eux. En outre, lors d'un sondage effectué au cours des dernières élections fédérales, en 1984, une forte proportion de déclarants—50 à 60 p. 100, je crois—étaient du même avis. Le public commence à voir d'un mauvais oeil le gouvernement investir dans ces activités présentant des risques importants pour l'argent des contribuables. Le meilleur exemple est sans doute la Potash Corporation, de Saskatchewan, qui a risqué des centaines de millions sur un marché très instable. En fait, cette société perd des millions de dollars chaque année. Je crois qu'il faudrait laisser ces risques au secteur privé.

Je suis sûr que, dans la circonscription du député, on peut trouver un échantillon représentatif des trois partis et de l'ensemble des citoyens de l'Ontario. Ses électeurs croient-ils que le gouvernement devrait participer à des activités dans lesquelles il risquera leur argent, même si cette société d'État réalise des bénéfices, comme l'a dit le député de Vancouver—Kingsway? A mon avis, qu'elle soit rentable ou non, nous ne devrions pas y risquer les deniers publics.

M. James: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son appui. Lorsque j'ai parlé à mes électeurs des objectifs du gouvernement et de nos principes à l'égard de la privatisation, ils étaient tout à fait d'accord. J'ai commencé mon discours en mentionnant ces principes et je crois que la majorité de mes concitoyens sont en faveur de la privatisation.

Je viens d'une région très orientée vers l'entreprise privée, où il y a des multinationales dans le secteur des hydrocarbures. La privatisation est très avantageuse pour les employés de ma région en raison des activités qui s'y déroulent. Je crois qu'il s'agit là d'un marché avantageux auquel ils devraient donner leur appui. Je suis sûr qu'ils applaudissent à cela, chez eux, cet après-midi.

M. Waddell: Monsieur le Président, peut-être pourriez-vous m'aider. Je peux commenter l'excellent discours du député, mais je ne peux pas commenter un commentaire. Cependant, étant donné que le député a répondu à une observation, puis-je faire un commentaire sur ses remarques?

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais que le député cesse de semer la confusion et qu'il pose sa question ou fasse son observation. Nous pourrons alors voir ce qu'il en est. Ce vendredi 13 s'est très bien passé et c'est bientôt la Saint-Valentin. Ne semons pas la confusion.

M. Waddell: Désolé, monsieur le Président, je ne me rendais pas compte que nous étions le vendredi 13. Voilà que je m'inquiète. Je vous offrirais bien un valentin, mais je ne voudrais pas que ce soit mal interprété étant donné que vous venez de l'Alberta.

Dans les sondages, les Canadiens peuvent se dire en faveur de la privatisation. Toutefois, demandez-leur s'ils sont pour une réduction des services et ils vous répondront non. Demandez-leur s'ils sont pour une réduction des normes de santé et ils vous diront qu'il n'en est pas question. Demandez-leur s'ils pensent que les travailleurs devraient obtenir des conditions peu avantageuses et ils vous répondront par la négative. Demandez-leur s'ils sont d'accord pour donner nos sociétés d'État aux grandes entreprises afin qu'elles puissent réaliser de gros bénéfices et ils vous diront non. Tout dépend de la question.

Je n'ai pas demandé au député de Sarnia—Lambton (M. James) pourquoi le gouvernement désire vendre toutes les sociétés d'État. Je voulais savoir pourquoi il se défait de celle-ci puisqu'elle est rentable, bien administrée et fournit un bon service. Je ne vois pas d'autres raisons que des motifs idéologiques pour justifier la vente de Téléglobe.

Le député a parlé des employés. Il sait que Fred Pomeroy, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses en communications et en électricité du Canada qui compte 40 000 membres, soutient que cette vente ne sert ni les intérêts des contribuables, ni ceux des employés. Comment le député peut-il affirmer que les employés y voient un avantage?

• (1530)

M. James: Je remercie le député de poser une telle question en ce vendredi 13. Je crois qu'il sait que TPF&C limitée a fait une évaluation et qu'elle a déterminé que le régime de retraite—je sais que ce point intéresse particulièrement le député—proposé par la société:

> ... est en tous points identique au régime de retraite de la Fonction publique (LPFP). La conception de ce régime n'est pas typique de l'industrie des télécommunications. L'industrie compte bien des régimes contributifs mais le régime de la Fonction publique diffère à deux égards : le taux de cotisation est plus élevé et il prévoit l'indexation intégrale et automatique des rentes.
>
> La valeur de ce régime, en ce qui a trait à la rente payée par l'employeur, est au moins égale à la norme de l'industrie en question. En période d'inflation élevée, ce régime aurait plus de valeur.
>
> Dernier point: si un régime de ce type (LPFP) était adopté, la transition et la mise en place s'en trouveraient grandement simplifiées.

L'évaluation vante les mérites du régime de pensions; elle a pourtant été faite par une société qui a une bonne renommée. Le gouvernement est en faveur de la privatisation et cette attitude a été justifiée par bien des gens. Il paraît que le gouvernement ne réussit pas très bien dans le secteur privé et qu'il ne peut pas gérer aussi bien qu'une entreprise privée. La privatisation réduira la taille du secteur public. Je sais que le député le souhaite. Nous avons parlé de laisser plus de place aux initiatives privées. En confiant ces sociétés à des entreprises privées, nous permettrons au secteur privé de croître et de devenir plus concurrentiel. Le député doit bien admettre que chaque fois que le gouvernement intervient, il y a des millions de règles, et une foule de bureaucrates réclament toute une série de rapports. Chaque fois que le gouvernement intervient dans un secteur d'activité, il a tendance à lui faire perdre de la souplesse. Le député a le même objectif que moi; il veut plus d'emplois, de meilleures conditions de travail pour les employés, plus de possibilités d'avancement et toutes bonnes choses comme celles-là.

M. Baker: Monsieur le Président, j'ai une toute petite question à poser. Je voudrais que le député réponde à la question

posée par son collègue il y a quelques instants. Le député de Sarnia—Lambton (M. James) accepte-t-il toujours le principe de se débarrasser des sociétés d'État lorsque la société d'État en question est très rentable? Le député pense-t-il que les principes qu'il a énoncés il y a un instant sont uniformément valables peu importe qu'il s'agisse d'une société d'État rentable ou d'une qui est un véritable gouffre pour le Trésor public? Le député pourrait-il répondre à cette question?

M. James: Monsieur le Président, je pense que nous devenons revenir aux principes que nous nous sommes fixés en tant que gouvernement et que j'ai cités précédemment. Le fait qu'une société soit rentable ou non n'a rien à voir là-dedans. Cependant, nous serions soupçonnés si nous mettions en vente une compagnie qui ne serait pas rentable. On pourrait dire alors que c'est du bradage ou que ça en a l'air. Pour obtenir le meilleur prix possible, la société doit être rentable et en bonne santé. Un investisseur étranger, qui n'avait pas à être sérieux, avait cité un prix de 750 millions. C'est facile à dire. C'est un peu comme les néo-démocrates, étant dans l'opposition ils peuvent dire un peu n'importe quoi, car ils savent qu'ils n'auront jamais à faire ce qu'ils disent. Même chose pour les libéraux.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'informer le député que son temps de parole est épuisé. La période des questions et observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat.

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je me joins à ce débat pour parler d'abord du principe de la privatisation lui-même, ensuite du cas particulier de la vente proposée de Téléglobe que le Parlement doit approuver, et enfin du prix ridiculement bas que l'on accepte pour cette très importante société d'État. Je voudrais citer le Syndicat des travailleurs en communication et électricité du Canada. Voici un de ses articles émanant d'Ottawa:

> A vendre: Société de communications de renommée mondiale. Assure présence canadienne vitale dans les communications internationales. Très grande efficacité et productivité. Toujours une des sociétés les plus rentables du pays.
>
> Doit être vendue rapidement car le propriétaire se retire des affaires. Vente au plus offrant. Aucune condition. S'adresser à Mulrorey et compagnie, Chambre des communes, Ottawa.

Ce n'est pas exactement là l'annonce que la ministre a fait paraître dans les journaux, mais je crois que c'est l'attitude adoptée par le gouvernement au sujet de la vente de Téléglobe. Si nous examinons les préoccupations des employés, des personnes qui ont rendu cette société rentable, nous constatons qu'en l'occurrence le Syndicat des travailleurs en communications du Canada a demandé instamment que toute décision au sujet de la privatisation soit suspendue jusqu'à ce que soit terminée l'étude de la politique nationale des télécommunications annoncée par l'ancien ministre des Communications. On veut ainsi faire comprendre, et je trouve cette attitude fort raisonnable, que la privatisation d'une entreprise de télécommunications doit être envisagée dans une politique nationale de télécommunications que nous n'avons pas encore et qui donne lieu à certaines conjectures.

[*Français*]

Téléglobe Canada est une société de la Couronne dont la responsabilité consiste à permettre la diffusion des télécommunications internationales au Canada. Ces télécommunications passent notamment par le téléphone, la câblodiffusion et les transmissions par télex. Téléglobe est un participant copropriétaire de câbles sous-marins intercontinentaux de même que de systèmes de satellites de communications. A travers le pays, les appels téléphoniques outre-mer lui rapportent 85 p. 100 de ses revenus.

Téléglobe Canada avait démontré par elle-même son évidente rentabilité. Pourquoi devrions-nous vendre un tel joyau de la Couronne? C'est la question que se posent beaucoup de Canadiens et de Canadiennes.

En perspectives à long terme, Téléglobe restera probablement un monopole au-delà des cinq années qui lui seront garanties. La demande dans ce domaine des télécommunications outre-mer est tout simplement inexistante. De toute évidence, cette compagnie est non seulement rentable, mais en plus elle devrait demeurer aux mains du public.

En dépit du fait que dans le cadre de cette vente le gouvernement produira des directives pour resserrer la portée de la sécurité nationale des relations extérieures et des politiques en matière de télécommunications internationales, dans une large mesure, Téléglobe Canada sera dans une position conflictuelle entre ses objectifs établis par politiques et les nécessités qui l'engageront dans des conditions d'entreprise qui doit par sa nature faire des profits. C'est le cas avec Intelsat.

Il y a des contradictions évidentes jusque dans l'acte de vente de Téléglobe. Tout simplement parce qu'il s'agit d'un service public en situation de monopole dans son domaine, le gouvernement ne veut pas vendre à une autre compagnie de téléphone, sous prétexte que cela développerait davantage un monopole déjà existant. Cependant, en ne leur vendant pas, la compagnie voit sa valeur au marché décroître dû au spectre d'un redressement de la compagnie qui serait retardé. Le prix d'achat en est par conséquent affecté à la baisse. Au bout du compte, une société de la Couronne lucrative et de renommée mondiale est vendue pour une chanson à une société privée qui pourra en faire usage comme une vache à lait en guise de sécurité et de protection contre les autres monopoles qui l'environnent. Quelle sorte d'affaire le gouvernement pense-t-il faire?

[*Traduction*]

Téléglobe a toujours été une société rentable. Ses profits se sont sensiblement améliorées au fil des années. Déduction faite des impôts, ils s'élevaient à 53,2 millions de dollars en 1985. Cette société a réalisé des bénéfices de plus de 41 millions de dollars en 1984. Ils avaient atteint 54,6 millions de dollars en 1983 et 47 millions en 1982, 36 millions en 1981 et 35,9 millions en 1980. Ses bénéfices s'élevaient à presque 20 millions de dollars en 1979, à 14,5 millions en 1978 et à 14,9 millions de dollars en 1977. Ils étaient de 12 millions en 1976 et de 11 millions en 1975. C'est dire qu'elle a constamment réalisé des bénéfices appréciables au fil des ans. Elle a fait passablement bien ces dernières années compte tenu de son expansion. Téléglobe est le joyau des sociétés de la Couronne.

• (1540)

Au début, les conservateurs envisageaient la privatisation comme une démarche globale. Ils voulaient privatiser tout un ensemble de sociétés dont certaines parce qu'elles n'allaient pas très bien. L'inclusion de Téléglobe servait en quelque sorte à rendre l'offre plus alléchante. C'était d'abord pour cette raison qui l'ont mis en lice. Nous avons dépassé ce stade maintenant. Les autres sociétés n'ont pas été vendues, ou elles le seront séparément le cas échéant. Téléglobe a été mise en vente toute seule.

Le gouvernement souhaite la vendre à Memotec Data, une petite entreprise de traitement des données et de communications de Montréal. Le gouvernement prétend que son prix de vente est de 608,3 millions de dollars. C'est ce qu'elle vaut à peu près selon les estimations. Elle vaut même plus aux dires de certains parce qu'elle continue de faire des bénéfices. Cependant, personne ne prétend que c'est trop payer pour acheter cette société. Il se trouve que ce montant de 608.3 millions de dollars est exagéré. Il fait paraître le montant réel payé bien plus beau qu'il ne l'est en réalité. On déchante petit à petit lorsqu'on se donne la peine d'examiner de plus près les termes de cette transaction. Il s'agit, en fait, d'une somme beaucoup, mais beaucoup plus modeste.

Mémotec doit payer 488,3 millions de dollars au gouvernement pour Téléglobe. Ce dernier recevra de Mémotec 102 millions de dollars en liquidités accumulées plus 18 millions en dividendes. Cela fait en tout 603.8 millions de dollars. Or, ce qu'il faut bien comprendre, c'est que le compte des liquidités accumulées ne fait pas vraiment partie du prix d'achat puisque c'est de l'argent que possède déjà le gouvernement. Cet argent est déjà entre les mains de Téléglobe. C'est comme si la société s'achetait elle-même. Il ne s'agit pas d'un véritable transfert de fonds d'une entreprise au gouvernement. Celui-ci ne veille pas aux intérêts des contribuables en obtenant, comme il le devrait, un prix intéressant pour ce bijou de société d'État.

En payant 408,3 millions de dollars, Memotec s'engage à assumer le passif de Téléglobe, qui s'élève à 143 millions. S'il faut soustraire le montant de la dette, le gouvernement ne touchera donc vraiment que 345 millions. Memotec prévoit emprunter pour réunir cette somme. La société demandera 225 millions à la Banque Nationale et réunira les autres 125 millions grâce à une émission d'obligations sans garantie auprès des grands investisseurs. Voilà une société minuscule dont l'appétit va bien au delà de ses moyens . Memotec empruntera une partie de l'argent et obtiendra la différence à même les fonds accumulés de la société dont elle se porte acquéreur. Il ne saurait s'agir d'argent frais et d'une somme raisonnable pour l'achat d'une société d'État par une entreprise privée.

La presse a parlé de la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le boeuf. Il est étonnant qu'une si petite entreprise puisse procéder ainsi. Les irrégularités qui semblent avoir entouré les transferts d'actions sont fort préoccupantes. Trop de coïncidences ont fait monter en flèche la valeur des actions. Cet aspect aussi est inquiétant.

En raison des critiques concernant ses premières intentions de vente, le gouvernement a amélioré le projet de loi en vue de mieux protéger les employés de Téléglobe. Ceux-ci avaient dit clairement ce qu'ils en pensaient. Plusieurs de leurs syndicats avaient exigé que les membres soient protégés, surtout en ce qui concerne leur régime de pension.

Les employés de Téléglobe cotisaient au régime de pension de la Fonction publique. C'est un bon régime. Au départ, le gouvernement disait que les employés de la nouvelle société devraient accepter le régime de pension de l'acheteur même si leur ancien régime était plus avantageux. Je suis heureuse que le gouvernement ait accepté de garantir que les employés actuels de Téléglobe pourront conserver les avantages du régime actuel. Les pensions sont certainement une chose importante pour les travailleurs. Nous voudrions que tous les travailleurs aient de meilleurs régimes de pension au lieu du contraire, surtout ceux qui ont lutté pour obtenir ces régimes et qui ont dû céder quelque chose en retour au moment des négociations collectives. Nous préférerions que plus de gens aient des régimes de pension avantageux plutôt que le contraire. Malheureusement, ce ne sera pas le cas des nouveaux employés de l'entreprise. C'est regrettable, mais il y aura un double système et les nouveaux employés ne seront pas aussi bien traités que les anciens.

Le gouvernement a aussi annoncé qu'il présenterait une mesure législative pour empêcher les compagnies de téléphone de recourir à un autre réseau que Téléglobe et d'utiliser le réseau américain pour les appels outre-mer, qui n'est plus assujetti à la réglementation et qui a un marché plus vaste. C'est un facteur important parce que Téléglobe a été vendue à un prix aussi faible notamment à cause de la possibilité que les compagnies de téléphone du Canada aient recours à un autre réseau. Si l'on autorisait une telle chose, les consommateurs profiteraient des prix plus faibles offerts aux États-Unis et Téléglobe ne pourrait certainement pas survivre, ni dans le secteur public, ni dans le secteur privé. Elle ne pourrait pas faire face à une telle concurrence.

Par conséquent, la survie de la société, qu'elle soit privatisée ou non, dépend de cette protection. Elle doit constituer un monopole. Le gouvernement lui a garanti le monopole pour cinq ans. Elle le conservera probablement par la suite, mais ce qu'il faut retenir, c'est qu'elle l'ait maintenant. Elle devrait donc être traitée comme un monopole, c'est-à-dire comme un service public. Dans l'intérêt du public, elle devrait être assujettie à une réglementation sévère. Selon moi, elle devrait être considérée comme un service public dont tout le monde a besoin. Le gouvernement a un intérêt particulier à garantir que ce service est bien géré. Dans d'autres pays, c'est une société d'État qui assure les services de ce genre. Il est préférable que ce soit une société unique gérée par l'État pour des raisons de sécurité. En effet, cela assure la protection d'un lien de télécommunication extrêmement important.

[*Français*]

Téléglobe est une société de la Couronne rentable dans une industrie qui doit être réglementée par le gouvernement, même après la privatisation. Dans d'autres pays, les mêmes services sont fournis par les sociétés publiques. Une privatisation de Téléglobe n'est ni nécessaire, ni utile, ni raisonnable.

Je voulais soulever également certaines questions concernant le traitement des employés. Le gouvernement a répondu aux exigences des employés déjà dans la société, mais il n'a pas répondu à la revendication pour la justice pour tous les employés, dans le traitement des employés dans le domaine des pensions.

Monsieur le Président, il semble que mes 20 minutes sont écoulées.

• (1550)

[*Traduction*]

En terminant, appuyée par le député de Spadina (M. Heap), je propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-38, concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais dans trois mois à compter de ce jour.»

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est recevable. Questions et observations. La parole est au député de Davenport (M. Caccia).

M. Caccia: J'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de la motionnaire. Le renvoi à trois mois qu'elle propose m'intrigue. J'aimerais connaître les raisons de cet amendement.

Mme McDonald: L'une des raisons du renvoi à trois mois est l'enquête en cours à la Bourse de Toronto. Il ne serait pas sage de donner suite au projet de loi avant de connaître les résultats de cette enquête. Nous ne savons pas quel est le prix de ces actions ou leur juste valeur. Cette enquête doit suivre son cours, et la Chambre ne doit rien décider avant d'en connaître les résultats.

M. Baker: Je voudrais savoir ce que la députée pense du prix de vente par rapport aux bénéfices. La société a accru ses bénéfices ces dernières années; ils s'élèvent, cette année, à une centaine de millions.

Mme McDonald: Monsieur le Président, la question est pertinente. Les bénéfices de la société sont montés en fléche au cours des dix dernières années, et ils sont appréciables. Voilà une situation exceptionnelle où une société de moins grande envergure, de bénéfices inférieurs et d'activité moins étendue, par un de ces marchés extraordinaires, se porte acquéreur d'une autre société dont le chiffre d'affaires, les profits et, de toute évidence, la valeur, sont beaucoup plus considérables.

M. Waddell: La députée est le critique du Nouveau parti démocratique en matière de communications. Du point de vue plus large de la politique des communications, je voudrais savoir ce qu'elle pense de la vente d'une société d'État qui oeuvre dans le domaine des communications internationales. La députée pourrait-elle nous parler un peu de l'importance des télécommunications internationales dans le monde d'aujourd'hui, et nous faire profiter de son expérience du comité des télécommunications, ou de ses connaissances des télécommunications et de l'importance qu'elle prennent du point de vue de la politique officielle?

Mme McDonald: Le secteur des télécommunications est très important. Les appels téléphoniques outre-mer sont un élément important de la vie. Notre population utilise plus le téléphone que n'importe quelle autre population du monde, et le téléphone est utilisé considérablement pour les télécommunications outre-mer. Le Canada compte un grand nombre d'immigrants qui désirent rester en contact avec leur famille. Nos habitudes téléphoniques sont assez différentes de celles des Américains, chez qui les raisons commerciales entrent plus dans les télécommunications internationales que les raisons de famille ou de relations. Dans les usages canadiens il y a une part énorme d'utilisation des télécommunications internationales pour garder le contact avec les familles et les collectivités. Ce sont là des habitudes assez particulières et les gens veulent avoir des services de haute qualité.

Certains pays ont choisi la voie de la déréglementation. La Grande-Bretagne, par exemple, a vendu sa société de télécommunications internationales, cependant l'État a conservé 49 p. 100 des actions. Évidemment, les pays qui ont autorisé la desserte privée sont hautement réglementés. Voilà le profil. Si nous adoptons le projet de loi, il va rester une grande part de réglementation. Donc, la situation ne sera ni chair ni poisson. S'il s'agit d'une société privée, elle aura les avantages du monopole et de faire beaucoup d'argent, mais il faudra qu'elle conserve cette protection. Un précédent orateur conservateur a parlé de marché, de conservatisme et de concurrence. Il n'y a pas de concurrence quand il y a monopole. Il n'y aurait de concurrence que si les appels étaient placés en passant par les États-Unis. Si cela se produisait, la société disparaîtrait complètement.

Il existe donc un marché protégé pour permettre à la société de survivre, qu'elle soit publique ou privée, et pourtant elle récolte tous les avantages de ce monopole sans affronter la moindre concurrence réelle. Elle est protégée de cette façon. Il me semble plutôt frauduleux et hypocrite de parler de conservatisme, et de promouvoir l'esprit d'entreprise. Cela ne se produira pas, elle continuera d'être protégée. C'est faire de la drôle de politique que d'essayer de défendre les mérites de la petite entreprise qui livre concurrence. Il n'arrivera rien de tel. Les télécommunications constituent un autre genre d'industrie, et il est futile d'utiliser ce modèle.

M. Hawkes: La députée parle d'hypocrisie et de drôle de politique, et cela me rappelle un parti qui se vautre dans les vagues de l'opinion publique, et dans tout ce qui est à la mode et populaire. J'ai écouté la députée faire un exposé à la Chambre sur les côtés financiers de Téléglobe, et cela me rend un peu nerveux. Je peux croire au comportement du perroquet là où quelqu'un écrit quelque chose, et que cela est lu et compris dans la mesure où l'on peut comprendre l'anglais.

Mais la députée comprend-elle vraiment la différence entre une gestion efficace et une gestion inefficace? Il existe de nombreux monopoles dans la société. Mais la députée croit-elle vraiment que le gouvernement gère les choses de façon efficace? Si elle le croit, elle vit dans un monde de rêves. Mais si elle veut nous faire croire qu'elle se soucie des chiffres, et des bilans de Téléglobe, je veux lui poser une petite question. Si la

députée est sincère et bien documentée, pourrait-elle nous dire alors combien de bénéfices Téléglobe a réalisés l'an dernier s'il est vrai que cette société a fait aussi bien qu'elle le prétend.

Mme McDonald: Monsieur le Président, j'ai déjà énuméré les bénéfices de cette société au cours des dernières années. Non seulement le gouvernement l'admet, mais il est fier de dire que Téléglobe est rentable, efficace et bien administrée. C'est l'idéologie, et non pas la réalité, qui fait dire à certains qu'une société est forcément mal administrée parce que c'est un société d'État. Il se trouve que cette Téléglobe fonctionnait très bien et qu'elle était rentable.

Je reste donc sur mes positions: C'est de l'hypocrisie. Le gouvernement a perdu toute crédibilité; il regorge de problèmes, de crises et de scandales, et il voudrait bien avoir l'air d'aller quelque part. Que fait-il? Il s'accroche à son idéologie, il fait du spectacle, il prend des mesures politiques, il privatise. Que privatise-t-il? Une société d'État très efficace, très bien portante de toute façon, une société qu'il faudra ensuite réglementer et protéger. Quelle hypocrisie flagrante.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 16 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire dans l'ordre figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1600)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--MOTIONS

[*Traduction*]

LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982

LE DROIT À LA VIE DES ÊTRES HUMAINS QUI NE SONT PAS ENCORE NÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 26 janvier, de la motion de M. Mitges:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi constitutionnelle de 1982 afin d'y inclure les êtres humains qui ne sont pas encore nés, et que le gouverneur général émette une proclamation sous le Grand Sceau du Canada afin de modifier l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés pour qu'il se lise comme suit:

«7. Chacun, y compris le foetus humain ou l'être humain qui n'est pas encore né, a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.»

Et de l'amendement de M. Domm:

Qu'on modifie la motion au paragraphe 7 de la version anglaise, en ajoutant, immédiatement après le mot «*unborn*», le mot «*human*».

Le président suppléant (M. Paproski): La dernière fois que cette motion a été débattue à la Chambre, le 26 janvier 1987, on a proposé l'amendement suivant:

Qu'on modifie la motion au paragraphe 7 de la version anglaise, en ajoutant, immédiatement après le mot «*unborn*», le mot «*human*».

Le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) a invoqué le Règlement, en notant que les versions anglaise et française de la motion étaient différentes. La présidence a reconnu qu'il y avait un écart dans les deux versions, elle a jugé qu'il n'était pas attribuable simplement à une erreur d'impression et elle a accepté d'examiner davantage l'amendement proposé.

Depuis lors, la présidence a eu la possibilité d'approfondir la question. La version française de la motion principale parle de «l'être humain»; alors que dans la version anglaise, il est question du «*unborn being*».

Le mot «*human*» manque dans la version anglaise, même s'il est présent dans la phrase précédente où l'on parle de «*a human foetus*». Il semble évident à la présidence que l'amendement proposé tend à supprimer cette disparité entre les deux versions et qu'il est donc tout à fait recevable.

La présidence remercie les députés de leurs interventions à cet égard et elle est heureuse d'avoir la possibilité d'éclaircir la question. La présidence a consulté la Chambre au sujet de cet amendement, et le débat se poursuivra sur ce dernier.

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je remercie le député de Grey—Simcoe (M. Mitges) d'avoir présenté cette motion qui, comme Votre Honneur l'a signalé, exigera un amendement à la Constitution. Le député propose que l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés soit modifié comme suit:

Chacun, y compris le foetus humain ou l'être humain qui n'est pas encore né, a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

C'est là la forme de la motion. Je sais que certains députés ont mentionné qu'il est toujours très difficile d'apporter un amendement constitutionnel, et je suis tout à fait d'accord là-dessus. Cependant, je voudrais quand même préciser qu'on passe ainsi à côté de la question; ce n'est pas là la raison pour laquelle le député de Grey—Simcoe a présenté cette motion.

Si le député pouvait obtenir ce qu'il désire, soit que nos lois protègent les droits des enfants qui ne sont pas encore nés, je sais qu'il accepterait qu'un amendement soit apporté au Code criminel. J'estime que cela n'a rien à voir à la question et que nous sommes à la Chambre pour traiter du principe des droits des enfants qui ne sont pas encore nés, ce que je vais examiner maintenant.

J'espère que ma position là-dessus est parfaitement claire. Je me suis efforcé de la préciser à l'intention de mes commettants de Niagara Falls au cours de la campagne électorale en 1984. Je me suis appliqué à régler mes paroles et mes actes en conséquence. Au début de janvier, lors d'une ligne ouverte, quelqu'un m'a demandé ce que je pensais de l'avortement. Tout comme je l'avais fait au cours de l'été 1984, j'ai déclaré que j'étais irrémédiablement opposé à l'avortement et que j'appuierais à la Chambre des communes les résolutions qui viseraient à protéger les droits des enfants à naître.

Mon interlocuteur à la radio m'a demandé: «N'avez-vous pas pris connaissance du sondage récent selon lequel la plupart des gens seraient en faveur de l'avortement?» Je lui ai fait deux observations que j'aimerais répéter à la Chambre. A mon avis, les sondages dans ce domaine peuvent induire en erreur. Tout dépend de la façon dont la question est formulée, ce qui souvent détermine la réponse. Quand le libellé de la question est modifiée, les résultats le sont aussi. Je n'ai jamais cru et je ne crois toujours pas que les importantes questions morales touchant le Canada devraient être tranchées à l'appui des sondages d'opinions publiques. J'ai également dit à mon interlocuteur que mon attitude se fondait sur une conviction morale profonde et que je ne risquais guère d'en changer.

J'ai lu avec intérêt le débat qui a précédé mon intervention sur cette motion. J'ai remarqué le discours très éloquent du député de Spadina (M. Heap) à ce sujet. A un certain moment, il a dit à l'auteur de la motion qu'il ne trouverait probablement pas d'argument pour étayer sa position dans la Bible, ni dans les enseignements que celle-ci contient. Je suis peu enclin à discuter avec un pasteur de ce que la Bible dit ou non, mais je me rappelle un passage que j'ai entendu lire dans une église et que j'ai toujours trouvé très significatif.

En préparant mon discours sur cette motion, j'ai décidé d'essayer de le retrouver. Il est tiré du livre de Jérémie. Le verset 4 du chapitre 1 commence en ces termes:

«La parole de Yawvé me fut adressée en ces termes:

«Avant de te former au ventre maternel, je t'ai connu,

Avant que tu sois sorti du sein, je t'ai consacré . . . »

J'ai toujours pensé que ces paroles étaient très significatives. J'étais adolescent la première fois que je les ai entendues. A mon avis, il est très révélateur que la Bible n'ait pas dit: «Je t'ai connu après que tu sois sorti du sein et je t'ai consacré au moment même de ta naissance». Il me semble que c'est très clair. A mon avis, c'est un passage qui devrait intéresser les députés.

La question de l'avortement est réglée dans mon esprit pour plusieurs raisons. Notre éducation et notre expérience de la vie, je pense, influencent la façon dont nous considérons toutes les questions morales. C'est le cas pour moi, trop souvent je trouve les arguments en faveur de l'avortement très insatisfaisants, c'est l'une des raisons pour lesquelles je suis contre.

Ceux qui s'opposent à des lois plus strictes sur l'avortement avancent comme argument que l'enfant n'acquiert des droits que s'il est viable en dehors de l'utérus. D'après ce raisonnement, il incombe donc aux législateurs de déterminer à quel moment l'enfant peut survivre en dehors de l'utérus. Différents gouvernements ont adopté des périodes différentes, que ce soit 27 semaines, 24 semaines ou 18 semaines. Cependant, je soutiens que de telles considérations ne tiennent plus devant les progrès techniques.

Le fait que des foetus de plus en plus jeunes survivent hors de l'utérus nous amène à conclure que la vie commence dès la conception. C'est ce que tendent à démontrer les techniques médicales.

Je suis également frappé par certains faits qui se produisent de temps à autre. Je me souviens du cas, il y a six ou sept ans, d'une jeune femme qui était à l'hôpital pour un avortement. Tous les documents nécessaires avaient été signés et approuvés et l'avortement devait être pratiqué. Les médecins ont retiré l'enfant de l'utérus de la mère et il était vivant; il a crié. Parlez-moi alors de dilemme moral! Est-ce que cet enfant qui vient de crier se voit immédiatement conférer tous les droits et privilèges que les Canadiens ont acquis au cours des siècles ou s'agit-il d'un objet qui peut être jeté à la poubelle? Il s'est posé tout un dilemme moral dans la salle d'accouchement. On a résolu d'aider l'enfant à vivre, mais il est mort un peu plus tard. Cela montre toutefois que la vie humaine doit certainement commencer dès la conception.

Les défenseurs de l'avortement accusent souvent leurs opposants, comme moi, de manquer de compassion ou de chaleur humaine. En 1973, je siégeais au conseil des étudiants de l'Université Queen's. Je me souviens à l'époque d'un débat afin de savoir si le conseil devait financer un organisme qui fournissait entre autres un service de référence en cas d'avortement. J'entrepris une discussion avec l'un des membres. Ce dernier m'a donné l'exemple classique, celui d'une mère de 11 enfants qui se découvre enceinte encore une fois et qui sait que son mari la battra parce qu'il ne veut plus d'enfants. Comment réagir à son égard? Je compatis profondément avec cette personne. Je suis bouleversé quand j'apprends qu'une jeune fille de 17 ans, élève de 11e année, est enceinte. C'est tragique. Dans les deux cas il s'agit d'une tragédie. N'allons pas, cependant, aggraver cette tragédie.

• (1610)

Ceux qui prônent l'avortement font appel à un argument que je juge inacceptable lorsqu'ils disent vouloir s'assurer que toutes les naissances qui ont lieu au Canada sont des naissances souhaitées. Cet argument est le plus risible de tous. Tous les enfants qui naissent au Canada sont voulus, sinon par leurs parents naturels, du moins par les dizaines de milliers de Canadiens qui souhaitent adopter un enfant. J'aurais peine à dire combien de fois j'ai accueilli dans mon étude d'avocat des jeunes couples pour qui l'adoption d'un enfant présentait des difficultés quasi-insurmontables. Des gens m'ont dit en pleurant qu'ils ne souhaitaient rien de plus au monde que d'adopter un enfant mais que le droit à l'avortement leur rendait la chose impossible. Je tiens à dire aux Canadiens qui ne veulent pas d'enfants que des dizaines de milliers de leurs concitoyens en veulent. Pourquoi ne pas prendre l'occasion d'une circonstance difficile pour rendre quelqu'un heureux?

Je tiens à dire que je suis heureux d'être du nombre de ceux qui prennent la défense des enfants qui ne sont pas encore nés. J'ai toujours cru que ceux dans notre société qui avaient le moins de recours étaient ceux qui risquaient le plus de voir leurs droits violés et bafoués. Il incombe donc d'autant plus à ceux qui sont élus à des charges publiques de veiller à protéger ces droits.

Il se peut bien que toute cette question aura été réglée le jour où nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants liront le compte rendu de ces débats. Il se peut bien que ceux qui contournent les lois sur l'avortement, qui ouvrent des cliniques d'avortement, les Henry Morgentaler de ce monde, soient vénérés et adulés à cette époque. C'est possible, mais permettez-moi d'en douter, monsieur le Président. Je considère que les arguments de ceux qui voudraient nous voir assouplir les lois sur l'avortement sont irrecevables. A mon avis, ces lois ne sont pas assez rigoureuses. Voilà pourquoi j'appuie la motion du député de Grey—Simcoe et je tiens à dire, quelles que soient les conclusions auxquelles en arrivera un jour la société sur cette question, que je suis fier d'être fidèle à mes convictions en défendant les droits des enfants qui ne sont pas encore nés.

Droit à la vie

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Grey—Simcoe (M. Mitges) pour avoir saisi la Chambre des communes du Canada de cette importante question des droits de l'enfant à naître. Je tiens à ce que le député et la Chambre sachent que des centaines de mes électeurs de Langley, de Surrey et d'Aldergrove ont manifesté leur appui pour cette motion dans des lettres, des pétitions et des appels téléphoniques. Je sais que le débat fait rage depuis bien des années et qu'il a soulevé une vive controverse parmi les Canadiens, mais il ne fait aucun doute dans mon esprit que, d'un côté comme de l'autre, les convictions sont des plus sincères.

Habituellement, lorsqu'un débat débouche sur une impasse, on est disposé à chercher à atteindre à une espèce de compromis qui soit satisfaisant pour les deux parties. Il est malheureux quoique inévitable que dans le débat sur l'avortement, un compromis soit absolument impossible. C'est que ce débat porte littéralement sur une question de vie ou de mort. Une vie nouvelle est soit étouffée, soit favorisée. Il n'y a aucune position de compromis.

C'est sciemment que j'emploie l'expression «nouvelle vie humaine» parce qu'elle figure dans l'amendement et qu'elle convient parfaitement. Il est malheureux qu'une grande partie du débat sur l'avortement ait été monopolisée par des questions de terminologie. Il y en a qui appellent les êtres humains à naître des foetus tout bonnement parce que le terme «être humain» ne leur semble pas convenir à l'enfant de six à dix semaines que la mère porte dans son sein. Mais qu'on parle de foetus ou d'enfant à naître, il ne fait absolument aucun doute qu'il s'agit d'une vie humaine.

Je ne tiens pas à m'embarquer dans une guerre des nombres. Que n'a-t-on pas dit ou écrit au sujet du moment où l'embryon devient réellement un être humain? Après six heures ou six jours? D'aucuns disent six semaines, d'autres seize. D'autres encore prétendent qu'on ne peut parler d'être humain qu'après la naissance. Ils ont tous leurs graphiques, leurs tableaux et leurs déclarations de médecins pour justifier leur point de vue comme si les médecins ne pouvaient pas diverger d'opinion autant que n'importe qui sur cette question. Ce n'est pas une question médicale, c'est une question de valeurs morales, éthiques et culturelles.

La création de la vie reste l'un des mystères les plus profonds de ce monde. Les scientifiques ont appris à mieux décrire ce processus et la science peut même le reproduire sous une forme rudimentaire. J'ai un grand respect pour la science et je ne suis pas enclin à déprécier les connaissances qu'elle procure mais même si elle est très habile pour expliquer comment les choses se font, elle ne peut pas nous dire pourquoi elles se font. La science n'est pas plus habilitée qu'aucune autre discipline à juger de la valeur de la vie humaine et à décider si on devrait ou non l'interrompre.

Comme mon collègue de Grey—Simcoe l'a signalé tout à l'heure, ceux d'entre nous qui s'opposent à l'avortement courent le risque de se faire dire qu'ils sont insensibles et indifférents aux douloureuses circonstances qui sont trop souvent la cause des avortements. Rien n'est plus faux et il n'est pas facile pour moi de défendre une position qui, je le sais, pourrait alourdir le fardeau déjà lourd de certaines gens.

La perspective d'une jeune femme seule, pauvre et en chômage aux prises avec une grossesse non désirée est terrible et difficile à envisager. La souffrance et la misère sont beaucoup plus faciles à considérer dans l'abstrait que dans la vie quotidienne et il est vrai aussi que seuls ceux qui ont vécu cette situation peuvent vraiment la comprendre. Malgré cela, il me semble absolument essentiel de distinguer entre une grossesse non désirée d'une part et un enfant non désiré de l'autre. Au moment où des couples sans enfant rêvent d'en adopter un pour lui offrir un foyer et leur affection, je ne crois pas qu'il y ait un seul enfant qui ne soit pas désiré. L'indésirable, c'est la peur, le stigmate social, la culpabilité, la charge financière ou le simple fait d'être incommodée qui peuvent motiver la mère à mettre fin à la vie qu'elle porte en elle. Dans cette mesure, l'épidémie d'avortements a ses racines dans les attitudes et les valeurs de la société et les pressions souvent irrésistibles qui s'exercent sur un individu. Pour ces raisons, nous avons tous notre part de responsabilité.

Même si ce sont les valeurs propres à notre époque qui décident du sort d'une nouvelle vie humaine, pour le meilleur ou pour le pire, les normes changeantes de la société ne modifient en rien la valeur intrinsèque de la vie. Dès que cette vie apparaît, elle est aussi réelle que tout le reste dans le monde, et à partir de ce moment-là, le cours qu'elle suit affecte au moins deux vies humaines, celle de la mère et celle du foetus humain en formation.

Combien de fois avons-nous entendu dire que l'avortement ne regarde que la mère et son médecin, ou que c'est une question strictement médicale? Ces affirmations, souvent présentées comme des arguments, ne font que déplacer la question. Elles partent du principe que la vie d'un bébé n'a aucune valeur intrinsèque et qu'elle ne mérite pas l'attention. Or, c'est précisément le point autour duquel tourne tout le débat.

• (1620)

Dès l'instant de la conception jusqu'au décès, la vie est un cheminement ininterrompu guidé par de nombreux facteurs allant de l'information génétique aux innombrables expériences faites sur une vie. Peu importe qu'il soit âgé de deux semaines, de deux mois ou de deux ans, l'étincelle de la vie anime ce bébé, l'impulsion vitale est aussi réelle, aussi précieuse, aussi miraculeuse et aussi sacrée que la vie qui nous anime tous.

Après avoir connu les horreurs de ce siècle au cours duquel de nombreuses vies ont été détruites par la guerre, par la famine et par les nombreuses atrocités imposées par des gouvernements et des particuliers à leurs semblables, n'avons-nous pas appris que l'on ne commet pas seulement un délit au criminel, une infraction à la loi en ôtant la vie délibérément à un innocent? N'avons-nous pas appris que c'est une atteinte à un principe plus important, à la dimension sacrée de la vie d'où vient la dignité humaine au sens le plus profond du terme? Que l'on aborde le problème d'un point de vue religieux ou profane, on en revient toujours à parler de vie humaine. N'avons-nous pas encore appris que c'est le plus précieux de tous les biens?

Notre conscience sociale moderne se préoccupe des droits de la personne. Nous instituons des commissions et des comités d'enquête, nous adoptons des lois et des règlements, nous créons des organismes de surveillance pour faire respecter ces droits. Nous tenons à juste titre à préserver la qualité et la dignité de la vie humaine mais notre conscience de la dimension sacrée de la vie humaine semble s'être dissipée. Pour ma part, cet état dénote un appauvrissement de l'esprit humain. J'approuve pleinement la motion de mon collègue proposant d'inclure dans la Constitution les droits des êtres humains qui ne sont pas encore nés—Monsieur le Président, je vois que vous me faites signe que mon temps de parole est pratiquement écoulé.

En guise de conclusion, je dirai que mon fils Kraig, qui a dix ans, est à la tribune aujourd'hui. Chemin faisant, je lui ai dit que j'allais parler de l'avortement aujourd'hui et je lui ai demandé ce qu'il en pensait.

Il m'a dit: «Moi, je pense que tous les enfants devraient avoir le droit de vivre.»

Je suis d'accord avec cela. Lorsque mon fils était dans le ventre de sa mère, le docteur nous a dit que nous aurions peut-être à envisager l'avortement, et il nous a demandé ce que nous en pensions. Nous avons répondu que nous voulions donner à cet enfant une chance de vivre. C'est ce que nous avons fait et nous l'adorons. L'avortement n'est pas un droit.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir prendre la parole à propos de cette résolution. Il est important que nous entendions les points de vue de tous sur cette sérieuse question, hautement émotive. Je respecte tout à fait les opinions de mes collègues, même si elles diffèrent parfois des miennes.

Nous parlons naturellement de la motion nº 37, portant sur la Loi constitutionnelle et visant à modifier l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés pour qu'il se lise ainsi:

> Chacun, y compris le foetus humain ou l'être humain qui n'est pas encore né, a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.»

Il s'agit d'un sujet très personnel qui soulève les passions. Nos opinions sont très personnelles et parfois très religieuses et j'estime qu'il est important de respecter les opinions des autres. C'est pour cela que je suis très en faveur du libre choix. Les gens doivent pouvoir prendre leurs propres décisions à ce sujet et nous ne devrions pas imposer nos points de vue.

Il est clair que l'intention réelle de cet amendement est de restreindre l'accès à l'avortement. Je suis persuadée que le motionnaire ne le nierait pas. Le député veut renverser la politique du gouvernement canadien qui autorise l'avortement, en vertu du Code criminel, lorsqu'il est approuvé par le comité thérapeutique agréé d'un hôpital. L'opinion du motionnaire et d'autres députés va à l'encontre des vues de la majorité des Canadiens, mais ils y ont droit, tout comme mes collègues qui l'appuient. Quand il a témoigné au comité des affaires émanant des députés, le motionnaire a dit que l'avortement ne devrait être autorisé que si l'on pouvait établir sans qu'il subsiste un doute raisonnable que la mère mourrait si l'avortement n'avait pas lieu.

Avant de songer à restreindre l'accès à l'avortement, je pense qu'il faudrait garantir un accès égal aux services d'avortement prévus par la loi actuelle. L'accès aux services d'avortement varie énormément au Canada. Les hôpitaux admissibles n'ont pas tous un comité d'avortement thérapeutique et les lignes de conduite des hôpitaux qui en ont un varient énormément. En 1984, 18 des 244 hôpitaux qui ont un comité d'avortement thérapeutique n'avaient pratiqué aucun avortement et 24 autres n'en avaient pratiqué que très peu. En juin 1986, les femmes de l'Île-du-Prince-Édouard n'avaient accès à aucun service d'avortement dans leur province parce que le dernier comité d'avortement thérapeutique de la province avait été supprimé. Pendant l'été de 1986, il n'y avait pas de services d'avortement à Terre-Neuve parce que le seul médecin de l'île qui acceptait de pratiquer l'avortement était en congé de maladie prolongé. En Alberta, les femmes doivent parcourir de longues distances pour obtenir des services d'avortement.

Ce sont les femmes des régions rurales qui ont un faible revenu et les femmes pauvres qui ne peuvent pas de se permettre de voyager qui sont les plus touchées par le manque d'accès. Lorsque l'accès aux services d'avortement est inégal, il y a des femmes qui doivent s'adresser à des faiseuses d'anges. C'est ce qui arriverait si cette résolution était adoptée. Cela n'empêcherait cependant pas les avortements et c'est de toute évidence ce que souhaitent ceux qui appuient cette résolution. Il continuera d'y avoir des avortements, c'est inévitable. Cependant, ils se feront dans l'illégalité, en douce, et seront dangereux pour la santé des femmes.

En ne rendant pas l'avortement totalement libre, on fait fi des garanties d'égalité constitutionnalisées dans notre Charte des droits. Limiter encore l'accès à l'avortement en modifiant la Constitution n'est pas à mon avis, la façon d'atteindre l'objectif souhaité, et je pense que nous voulons tous rendre l'avortement inutile. C'est l'objectif vers lequel nous devrions tendre.

La prévention des grossesses non désirées est de loin préférable à l'avortement. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Je voudrais déclarer sans ambages que le fait d'être pour la liberté de choix ne signifie pas que l'on est en faveur de l'avortement. Il ne s'agit pas du tout d'un débat pour ou contre l'avortement, comme certains semblent le croire. Personne, à ma connaissance, n'est réellement en faveur de l'avortement. Cependant, en étant en faveur du choix, on respecte le droit d'une autre personne à prendre ses propres décisions en tenant compte des circonstances qui lui sont propres.

Je tiens à insister sur le fait que nous devons mettre l'accent sur la prévention. Ceux qui estiment qu'il faut limiter l'accès à l'avortement devraient être les premiers à s'en occuper. Si cette motion est adoptée, elle ne mettra pas un terme aux avortements, c'est certain. Seules les mesures de prévention y parviendront.

Dans le cadre d'un programme de prévention, il faut enseigner le contrôle des naissances dans les écoles. La panique suscitée par le SIDA commence enfin à faire comprendre à bien des gens qu'un programme très concret d'éducation à la vie familiale s'impose dans les écoles, ainsi que l'information sur le contrôle des naissances. Nous devons apprendre aux jeunes à faire des choix responsables en matière de relations sexuelles. Nous devons leur parler librement pour qu'ils comprennent bien les conséquences de leurs actes et de leurs décisions.

Pour faire de la prévention, il faut subventionner davantage les organismes comme la Planification familiale qui cherchent à sensibiliser le public au sujet de la contraception et de la régulation des naissances. Une prévention plus efficace ne va pas sans recherches plus approfondies sur les méthodes de contraception. L'autre jour, un expert en la matière m'a dit que l'augmentation du nombre d'avortements était directement reliée à l'échec des méthodes de contraception. Le gouvernement a réduit le financement de la recherche dans ce domaine alors qu'il faudrait l'augmenter. Ceux qui appuient cette résolution seront certainement d'accord sur ce point. La prévention, l'éducation et la recherche peuvent réduire le nombre d'avortements. Selon des études récentes, comme celles de la Planification familiale, en Ontario, l'éducation du public réduit le taux de grossesses non désirées, surtout chez les adolescentes. L'incidence des grossesses chez les adolescentes est très élevée ce qui est vraiment déplorable. L'éducation réduit le nombre d'avortements sans accroître l'irresponsabilité sexuelle. C'est ce que démontre cette étude.

• (1630)

Nous parlons de prévention, mais nous semblons l'associer uniquement aux femmes. Les hommes ont certainement autant d'obligations à cet égard, sinon plus. Je voudrais que l'on insiste davantage sur ce point.

En cas de grossesse non désirée, nous devons faire en sorte que les femmes puissent avorter sans danger si telle est leur décision. Nous ne voulons imposer notre décision à personne. Pas moi, en tout cas. Aucun député ne voudra forcer des femmes désespérées à se laisser charcuter par des avorteuses. Toute femme a le droit de décider d'être mère ou non. La décision de recourir à l'avortement ne devrait regarder que la femme et son médecin. C'est la position du NPD et c'est également celle de l'Association médicale canadienne depuis 1971. L'AMC estime également que l'avortement peut être justifié pour des raisons socio-économiques, non médicales. Beaucoup de gens pensent qu'il faudrait adopter la définition de la santé des Nations Unies dans la législation actuelle.

Nous voulons faire en sorte que tous les enfants viennent au monde dans les meilleures circonstances possibles, qu'ils soient désirés, aimés et élevés avec des ressources suffisantes. Nous voulons mettre des services de soutien à la disposition des familles avant et après qu'elles décident d'avoir des enfants. Ces services de soutien doivent comprendre des garderies de qualité et peu coûteuses. Les services de soutien doivent aider à soulager les tensions qui entraînent une rupture de la cellule familiale. L'absence d'un revenu suffisant est actuellement l'une des principales causes de tensions familiales et c'est certainement l'une des principales raisons pour lesquelles certaines femmes envisagent l'avortement. Les services de soutien doivent tenir compte des réalités nouvelles de la famille canadienne. Souvent, les deux parents travaillent, il y a beaucoup de familles monoparentales et les parents partagent davantage leurs responsabilités parentales. Essayons de trouver de bonnes solutions pour consolider les familles et permettre aux gens de choisir d'avoir des enfants.

Il est vrai que cette motion recommande au gouvernement d'envisager de modifier la Loi constitutionnelle. Par conséquent, nous ne discutons pas ici d'un amendement constitutionnel comme tel. Néanmoins, je pense que, même ceux qui sont pour la limitation de l'avortement, se demanderont s'il y a lieu de procéder au moyen d'un amendement constitutionnel. En tant que motion d'initiative parlementaire, cette proposition sera débattue pendant cinq heures au maximum. C'est un précédent qui pourrait entraîner d'autres modifications constitutionnelles, ne l'oublions pas. Voulons-nous vraiment consacrer si peu de temps à une telle motion? Elle est formulée de façon qu'on ne peut pas la renvoyer à un comité parlementaire pour une étude plus approfondie. Les Canadiens qui s'intéressent à cette question n'auraient pas l'occasion d'exprimer leurs points de vue. Nous savons qu'un grand nombre de Canadiens prennent à coeur les questions que nous sommes en train de débattre, et ils devraient avoir leur mot à dire à ce sujet.

Le député qui a présenté la motion doit savoir qu'il n'est pas facile de modifier la Constitution. Pour modifier l'article 7, il faudrait une résolution des assemblées législatives des deux tiers des provinces englobant la moitié de la population canadienne. De toute évidence, peu importe le sujet à l'étude, si la Chambre veut recommander au gouvernement de modifier la Constitution, la loi suprême du pays, la façon de procéder n'est pas d'avoir cinq heures de débat à l'heure des initiatives parlementaires. Même les députés qui acceptent le principe de la motion doivent se poser des questions à ce sujet, sans parler du libellé de la proposition. Cette raison suffirait à elle seule à faire rejeter la motion.

Le fait de modifier le libellé de l'article 7 de la Charte aurait de sérieuses incidences sur les lois existantes et sur les précédents judiciaires qui ont été établis. Ainsi, le Code criminel fait nettement la distinction entre l'être humain et l'enfant non encore né. Il prévoit qu'un enfant devient un être humain quand il est complètement sorti, vivant, du sein de sa mère. Aux termes de la loi, la naissance constitue donc jusqu'ici le moment où le foetus devient une personne jouissant intégralement de droits autonomes. La modification du libellé de cet article aurait aussi de graves incidences sur d'autres articles de la Charte, d'autres lois concernant les droits de la personne, voire toutes les lois où figure le mot «quiconque». Il est évident qu'elle aurait des conséquences graves sur le cadre législatif dans son ensemble. Ne serait-ce que pour cette raison, et quoi qu'on pense du fond de la question, j'espère que les députés se joindront à moi et à mes collègues néo-démocrates pour voter contre cette motion.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion d'ajouter quelques mots à la discussion de la motion à l'étude. Je tiens à féliciter le député de Grey—Simcoe (M. Mitges) d'avoir présenté cette motion. C'est une motion très importante et j'en approuve le but.

La motion tend à modifier l'article 7 de la Charte des droits en définissant le terme «chacun» qui figure à cet article. Elle ferait englober le foetus humain ou l'être humain qui n'est pas encore né dans le terme «chacun» ou «personne», lui reconnaissant ainsi le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne, en disant qu'il ne peut être porté atteinte à ses droits qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale. Il importe de savoir exactement qui est visé quand nous parlons de «chacun» ou d'une «personne». Actuellement cela est grandement discuté, et ce que nous faisons actuellement à propos d'avortement donne à entendre que l'être humain à naître, ou foetus, n'est pas une personne parce que nous privons ce foetus du droit à la vie en pratiquant l'avortement.

En terminant ses observations, la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) a dit qu'il s'agissait d'une question très importante et qui ne devrait donc pas recevoir simplement cinq heures de débat. La députée devrait peut-être s'aboucher avec le comité permanent des initiatives parlementaires auquel je siège. Elle constaterait que cette motion a été désignée comme pouvant faire l'objet d'un vote. Elle recevra jusqu'à cinq heures de débat puis il y aura vote d'office. C'est une nouvelle disposition des initiatives parlementaires. Des motions et des projets de loi peuvent être désignés comme pouvant faire l'objet d'un vote, comme c'est le cas pour celle-ci. Si la motion est adoptée par la Chambre, elle ira au comité compétent. Elle y sera étudiée, puis reviendra à la Chambre pour deux autres heures de débat et un autre vote. Dire que nous prévoyons uniquement cinq heures de débat pour ce très important sujet, c'est incomplet. Il y aura une suite si la Chambre approuve la motion.

Lorsque le comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat étudiait la Charte des droits et les amendements à apporter à la Constitution, en 1981, M. Robert Kellerman, conseiller juridique auprès de l'ACDA, a comparu devant le comité et a déclaré qu'à son avis, la majorité des Canadiens ne croit pas que le foetus est une personne humaine ni qu'il est visé par le mot «chacun», comme le laisse entendre cette motion. En outre, il a signalé que selon son interprétation du Code criminel, le foetus ne devient une personne que lorsqu'il est indépendant de sa mère, soit lorsqu'il quitte le sein de sa mère au terme de la grossesse ou lors d'un accouchement prématuré.

• (1640)

Les observations de M. Kellerman nous amènent à la question fondamentale qui se pose en la matière. L'enfant à naître est-il un être humain en puissance ou un être humain n'ayant pas encore réalisé son potentiel? Contrairement à M. Kellerman, j'estime que dès le moment de la conception, le foetus est un être humain doté d'un potentiel.

Mes observations et mon examen de cette motion vont toucher trois aspects de la question, soit les aspects médical, légal et social.

Je ne suis pas médecin, mais je pense que nous pouvons tous comprendre certains faits médicaux. Une chose que nous savons, c'est que tous les renseignements nécessaires pour le développement de l'être humain sont contenus dans le code génétique qui appartient à chacun de nous à partir du moment de la conception. Rien n'a besoin d'être ajouté parce que les particularités de chacun de nous, comme la couleur des yeux, la taille et les aptitudes, sont déjà déterminées. C'est un facteur dont nous devons tenir compte dès le début.

Considérons que le foetus est un patient. Étant donné que le foetus lui-même peut recevoir un traitement médical, il est maintenant considéré comme étant un patient. Ce n'est pas comme un morceau d'amygdale qu'on peut enlever et jeter. On peut maintenant donner des transfusions de sang au foetus, l'opérer pendant qu'il est encore dans l'utérus et le traiter de façon individuelle. De fait, la technologie médicale a tellement progressé que l'on peut enlever le foetus de l'utérus, l'opérer et le replacer pour que la grossesse soit menée à terme.

La technologie néonatale a accompli des progrès remarquables, au point où un foetus d'aussi peu que cinq mois est maintenant viable. Cela nous force à réexaminer les lois canadiennes aussi bien qu'américaines.

La loi américaine sur l'avortement se fonde sur un système trimestriel. Pendant le premier trimestre, l'État ne s'intéresse pas vraiment au foetus comme être humain et le traite comme un simple tissu. Pendant le deuxième trimestre, la santé de la mère est un facteur important. Pendant le troisième trimestre, l'État s'intéresse au bien-être du foetus à cause de sa viabilité et du fait qu'il pourrait survivre à l'extérieur de l'utérus comme un enfant prématuré qui reçoit des soins dans un hôpital.

D'après la loi canadienne régissant l'avortement, une femme pourrait, bien que cela soit peu vraisemblable, obtenir un avortement depuis le moment où elle sait qu'elle est enceinte jusqu'à la veille de la naissance même. Nous devons sûrement réévaluer cela, car c'est absolument inacceptable.

Voyons ce qu'ont fait d'autres pays. En Allemagne de l'Ouest, la Cour de première instance a demandé en 1975 à la Chambre haute et à la Cour suprême d'examiner la question du moment où le foetus commence à avoir le droit civil à la vie. La Cour suprême allemande était bien consciente de ce que l'Allemagne avait fait entre 1933 et 1945, quand elle a privé de leurs droits civils certains groupes de la société. La Cour voulait examiner la question avec un soin particulier afin de lui apporter une réponse mûrement réfléchie. Elle a donc réuni un groupe de 133 hommes de science, généticiens, gynécologues et autres spécialistes venus de partout dans le monde, et leur a demandé à quel moment le foetus commençait à avoir le droit civil à la vie. La réponse qu'elle a reçue est remarquable; tout d'abord parce qu'il s'agissait d'une réponse unanime de la part de ces 133 savants. Deuxièmement, la réponse était tout aussi remarquable: «La vie, au sens de l'existence historique d'un être humain, existe en fonction des connaissances biologiques et physiologiques précises, dans tous les cas, à partir du 14^e^ jour après la conception». Soit avant même que la femme sache qu'elle est enceinte.

Si l'on a choisi 14 jours, c'est qu'entre le jour de la conception et le 14e jour, il est possible aux cellules de se diviser en vue de former des jumeaux, des triplés et ainsi de suite.

Lorsqu'on tient compte des considérations médicales, il ne faut pas oublier certaines de ces données fondamentales. Elles tendent toutes à prouver que nous reconnaissons le foetus comme une personne jouissant de tous les droits à la vie, à la liberté et la sécurité de sa personne, comme le propose cette motion.

Voyons un peu les considérations juridiques. En vertu des usages actuels et des précédents de la législation canadienne, on reconnaît au foetus le droit de succession et le droit d'intenter des poursuites en cas de préjudice prénatal. Étant donné qu'en vertu de la loi en vigueur, une personne n'a aucun droit juridique tant qu'elle n'est pas née et vivante, le droit à la vie est assurément le droit antérieur logique dont dépendent tous les autres droits, y compris celui d'engager des poursuites en cas de préjudice prénatal. On n'accorde pas ces droits aux amygdales lorsqu'on les enlève, mais l'être qui se développe dans le ventre de sa mère a ces droits puisqu'on le considère comme une personne. Voilà l'objet de la motion à l'étude.

Mon temps de parole étant presque écoulé, je conclurai en citant le Major John Connors, conseiller en services de santé à l'Alliance pour la vie. Voilà ce qu'il a dit:

> Considérez, si vous le voulez bien, les étapes de la vie comme les maillons d'une chaîne. Nos pensionnés, nos infirmes et nos handicapés, nos travailleurs, nos étudiants, nos enfants et même nos bébés sont reliés les uns aux autres, car tous sont des êtres humains, quel que soit par ailleurs leurs conditions. Ainsi, les enfants à naître sont un maillon de cette chaîne, des êtres humains qui, en raison de leur vulnérabilité, méritent encore plus notre protection. C'est leur extrême faiblesse qui détermine l'absolue nécessité de les protéger d'une façon spéciale en les faisant figurer à l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés. Aussi demandons-nous repectueusement d'insérer une disposition portant que tout être humain, depuis sa conception jusqu'à sa mort naturelle, jouisse du droit à la vie.

C'est précisément l'objet de la motion dont nous sommes saisis. Il s'agit en l'occurrence d'êtres humains. Tous les éléments de preuve le démontrent. Faisons en sorte que notre comportement et nos lois fassent de même.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Monsieur le Président, je prends la parole pour traiter de la motion n° 37, par laquelle mon collègue le député de Grey—Simcoe (M. Mitges) s'efforce véritablement d'accorder des droits légaux, voire constitutionnels, aux êtres humains à naître. Je dois avouer que c'est avec une certaine appréhension que j'interviens, car l'avortement comporte des aspects juridiques et moraux.

Quoi qu'il en soit, à titre de parlementaire chacun d'entre nous est tenu d'aborder ces questions, de les débattre, et de modifier les lois dès que le Parlement dans son ensemble le juge à propos.

Si nous négligions de le faire, nous assisterions à des combats de rue, comme il s'en voit tellement dans de nombreux pays à l'heure actuelle où les gens se battent et s'entretuent parce que leur système politique ne fonctionne pas.

Je remercie mon collègue de nous avoir saisi de cette question. Elle touche grandement les Canadiens.

• (1650)

Comme vous le savez, monsieur le Président, en vertu du Code criminel, du point de vue juridique, un bébé est une personne, avec les droits que cela suppose, dès qu'il a quitté le sein de sa mère, même si le cordon ombilical n'est pas coupé. Les opérations extra-utérines ont changé cette conception du tout au tout dans l'esprit de bien des gens, en ce sens que l'on peut retirer un enfant de l'utérus pour l'opérer. Durant cette période, il a tous les droits juridiques accordés à chacun d'entre nous. Au moment où il réintègre le corps de sa mère, il perd alors tous ces droits et un comité d'avortement thérapeutique peut, à la demande d'une mère, mettre fin à ses jours.

Il est manifeste que les lois dans ce domaine n'ont pas suivi l'évolution de la médecine. C'est pourquoi un très grand nombre de personnes souhaitent que des modifications soient apportées. La véritable question qui se pose, c'est de savoir quand commence la vie ou quand on devient un être humain, donc protégé par la loi.

Comme toujours, lorsque des questions d'éthique sont en jeu, le débat suscite beaucoup d'émotivité. Il en est ainsi parce que les partisans du droit à la vie, tout comme ceux du libre choix, se rattachent à une tradition profondément ancrée chez nous. Autant nous est chère la tradition du droit à l'inviolabilité de la vie, autant nous est précieuse celle du droit à la liberté de choisir. Ces deux traditions font partie de la culture occidentale et elles sont très anciennes. Ce sont deux valeurs auxquelles nous tenons beaucoup et c'est ce qui rend la question si épineuse et nous place dans un tel dilemme.

Quant à moi, je prends habituellement comme point de départ la déclaration des Nations unies puisque, à mon avis, de plus en plus, parmi notre jeunesse notamment, on voit dans le monde un ensemble indissociable et dans les Nations unies un lieu de convergence des intérêts communs de la société. Je m'appuie donc habituellement, au départ, sur la déclaration des Nations unies sur les droits de l'enfant, un document récent publié en 1959. On déclare dans ce document qu'en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, l'enfant a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée avant comme après la naissance.

Quand un foetus devient-il une personne? D'un point de vue médical, nous savons avec certitude que dès le moment de la conception, l'enfant porte indéniablement en lui les caractéristiques d'une personne distincte, dotée de ses propres structures et entièrement différente de sa mère, avec son système circulatoire, son système nerveux et son code génétique propres. Nous savons que quatre jours après la conception on peut déterminer le sexe de l'enfant. Dix-huit jours après la conception, les tissus cardiaques commencent à battre. Après 43 jours, on peut détecter les ondes cérébrales. A la septième semaine, l'enfant a indéniablement une forme humaine. A la dixième semaine, la thyroïde et les glandes surrénales commencent à fonctionner. A douze semaines, l'enfant bouge les jambes, peut remuer les pieds, replier ou tendre les orteils, *et caetera*.

Depuis que je suis député, c'est-à-dire depuis sept ans, j'écoute très attentivement la population de ma circonscription. J'ai constaté que les femmes se répartissaient en gros dans trois groupes. Il y a quelques femmes, très rares en vérité, qui réclament l'avortement sur demande jusqu'au moment de la

naissance naturelle. Elles croient que si elles ne veulent pas avoir leur enfant le jour avant sa naissance naturelle, elles ne sont pas obligées de l'avoir. Je suppose que dans ce cas on injecterait une solution saline qui brûlerait l'enfant et provoquerait l'avortement. Elles croient fermement qu'elles devraient pouvoir bénéficier de ce traitement. Cependant, il s'agit d'un tout petit nombre de femmes. D'autres femmes, beaucoup plus nombreuses croient qu'il ne devrait y avoir d'avortements que lorsque la mère est sur le point de mourir, de sorte que la vie de la mère étant en conflit avec celle de l'enfant, on choisirait la vie de la mère si on pouvait choisir.

Le troisième groupe, de beaucoup le plus nombreux, favorise le contrôle des naissances et non l'avortement. Il veut plus de recherche et de développement. Il veut qu'on aide les jeunes mères. Il réclame des programmes pour aider les femmes enceintes à mener leurs enfants à terme, après quoi elles pourront choisir de les faire adopter ou de les garder. Ce groupe désapprouve l'avortement libre. Cependant, il croit que l'avortement devrait être permis pour les très jeunes femmes, par exemple, dans certains cas d'inceste et de viol, et surtout dans les cas où la santé de la mère est vraiment en danger.

Cette opinion est celle de la vaste majorité des gens de ma circonscription. Ils ne sont pas des partisans inconditionnels du mouvement pour la liberté de choix parce qu'ils savent qu'il y a des vies en jeu et ils n'appuient pas sans réserve le mouvement pour le respect de la vie parce qu'ils constatent que, dans la société, quelles que soient ses lois et ses principes, il y a des situations où, bien qu'ils soient de bons et honnêtes chrétiens, musulmans, boudhhistes, hindous ou autres, ils considéreraient eux-mêmes que le droit de l'enfant doit parfois passer après le droit de la mère.

Quand j'ai abordé pour la première fois la question superficiellement et rapidement, j'ai été clairement en faveur du choix. Je crois maintenant que c'était la décision la plus facile parce que, en tant qu'homme, j'ai de grandes réserves sur ces questions morales qui concernent principalement les femmes. A mon avis, il est impossible pour un homme de comprendre la terreur qu'une grossesse peut inspirer aux femmes dans certaines circonstances. Cependant, je dois dire qu'après avoir étudié la question davantage, avoir lu, réfléchi et parlé à ce sujet, ma position a changé. Peut-être qu'en vieillissant et en lisant davantage sur les merveilles réalisées par la médecine, je me suis rendu compte combien la vie était merveilleuse et j'ai eu tendance à devenir un partisan de la vie plutôt que du choix. Je n'ai aucun doute du point de vue médical que la vie commence à la conception, où une cellule, que je crois être la vie, se divise très rapidement pour prendre forme humaine. Il est évident qu'après 12 semaines le foetus a atteint un stade de développement avancé et, par conséquent, je pense sincèrement que la loi actuelle n'est, après tout, qu'une idée humaine du dix-septième siècle. Notre définition légale actuelle n'est vraiment que le reflet de l'idée que le dix-septième siècle se faisait de la vie et du moment où celle-ci pouvait être protégée légalement. Étant donné les progrès de la science, nous devons moderniser cette définition légale du moment où une personne devient humaine. Il est évident que cela remonte très loin dans la grossesse.

Donc, à mon avis, les motions proposées par mes collègues apportent la solution, que ce soit en incorporant cette notion à la constitution ou que ce soit sous forme de projet de loi d'initiative parlementaire pour modifier le Code criminel. Ce sont toutes des possibilités valables. A mon avis, la meilleure façon de procéder est de recourir à un comité parlementaire. L'autre solution est de fracasser des têtes dans la rue et je ne pense pas que ce soit une bonne chose. Le comité devrait examiner les faits et entendre les deux côtés de la question puis réaliser un compromis, comme on l'avait fait au dix-septième siècle. Nous devons arrêter un compris valable pour le vingtième siècle, et une partie du vingt et unième siècle au moins. Je crois qu'il faut maintenir le droit du foetus à la vie sur une période de la grossesse plus longue actuellement.

Question de principes, je suis très en faveur de la vie. Je crois qu'un comité, déterminé à s'en tenir à des considérations pratiques, établirait à 10 ou 12 semaines la limite de l'interruption de la grossesse. En deçà de cette période, l'intérêt de la mère prévaudrait. Mais au delà, les droits de l'enfant compteraient autant. Il faudrait ensuite prévoir des moyens d'aider la mère à mener son foetus à terme. Je sais que les partisans de Pro-vie, les extrémistes, ne seront pas heureux de m'entendre, ni les tenants du libre choix. Cependant, nos convictions ne reposent pas uniquement sur des principes. Je sais que si cette mesure devenait loi, il n'y aurait pas 65 000 avortements par année. Ce nombre tomberait peut-être à 2 000 ou 3 000. Ce serait sauver des dizaines et des dizaines de milliers de vie et je m'accomoderais d'une telle mesure.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais que tous les députés aient une pensée spéciale pour leurs proches au cours du week-end, qu'ils n'oublient pas que demain est la Saint-Valentin.

L'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 36(2) du Règlement, cet article passe en dernière place dans l'ordre de préséance au *Feuilleton*.

Comme il est 17 heures, La Chambre s'ajourne à lundi prochain à 11 heures, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 16 février 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux 87 pétitions portant les numéros suivants: 332-458 à 332-460 incl., 332-463 à 332-466 incl., 332-468 à 332-477 incl., 332-480, 332-482 à 332-486 incl., 332-489, 332-491, 332-492, 332-494, 332-496, 332-497, 332-500 à 332-506 incl., 332-508, 332-510, 332-512 à 332-517 incl., 332-520, 332-558, 332-559, 332-561, 332-563 à 332-566 incl., 332-575 à 332-577 incl., 332-592, 332-593, 332-602, 332-603, 332-645 à 332-667 incl., 332-672 à 332-675 incl. et 332-677.

* * *

[*Traduction*]

DÉLÉGATION INTERPARLEMENTAIRE

PRÉSENTATION DU 5E RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADA-EUROPE

M. J. R. Ellis (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport de l'Association parlementaire Canada-Europe, dans les deux langues officielles.

* * *

PÉTITIONS

LA RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL—L'ACCESSIBILITÉ DU PARC

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par des électeurs et visiteurs de la Capitale nationale désireux de formuler un grief. Considérant que la décision de fermer les Jardins de Rideau Hall a été prise par la Commission de la capitale nationale, le ministère des Travaux publics, la Gendarmerie royale du Canada et le Bureau du gouverneur général, sans avis préalable, que la fermeture de ce joli parc tranquille touche des milliers de personnes venues de tout le Canada visiter la Capitale et qui voient l'accès à Rideau Hall, chose unique, comme un symbole de l'esprit de confiance, d'ouverture et de démocratie dont les Canadiens peuvent à juste titre s'enorgueillir, et que les résidants de toute la région de la Capitale nationale qui ont utilisé les terrains de Rideau Hall et qui en ont joui, tout en reconnaissant les besoins de sécurité qui ont présidé à la décision de les fermer, ne peuvent accepter la décision d'interdire totalement l'entrée de ce parc de 120 acres au public, à ces causes, les signataires de la pétition demandent humblement que le Parlement réexamine cette décision en consultant un groupe de citoyens représentatifs de cette opposition large et grandissante afin qu'un *modus vivendi* qui satisfasse le gouvernement et le public puisse être trouvé.

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): J'ai plusieurs pétitions concernant les droits de douane sur les livres. Elles émanent de citoyens de la Colombie-Britannique et de plusieurs autres provinces. Les pétitionnaires désirent formuler un grief qui leur est commun. Considérant que le gouvernement du Canada a imposé un droit de douane à titre de représailles contre des ouvrages importés en langue anglaise, ce qui limite l'accès des Canadiens à la littérature et à l'information, que ce droit n'a que des inconvénients minimes pour l'édition américaine mais pénalise par contre les consommateurs, les éditeurs et les distributeurs du secteur culturel canadien, que la hausse du prix des livres constitue une contrainte pour les programmes et les politiques d'acquisition de livres de nos bibliothèques publiques et spécialisées, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de révoquer ce droit, qui menace de causer un tort irréparable à l'industrie canadienne du livre et compromet la politique fédérale relative au secteur culturel dans les négociations au sujet du libre-échange.

ON DEMANDE UN SERVICE COMPLET DE GARDE DES ENFANTS

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, aux termes de l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition jugée recevable quant à la teneur et à la forme. Les pétitionnaires déclarent que le gouvernement conservateur a reconnu lors de la conférence annuelle des premiers ministres en novembre 1986 que la garde des enfants constitue une mesure prioritaire qui soutient et renforce la famille canadienne et favorise l'égalité économique des femmes; et comme que le dépôt du rapport du comité parlementaire spécial de la garde des enfants a été reporté au 31 mars 1987, ce qui porte à croire que le gouvernement conservateur n'inclura pas dans son prochain budget des crédits pour la mise en place de services satisfaisants pour la garde des enfants en vue de répondre aux besoins actuels des familles

canadiennes, ces pétitionnaires demandent humblement au Parlement de négocier et de signer d'ici la fin de 1987 un accord fédéral-provincial qui précisera la structure d'un service complet de garde des enfants. Cette pétition a été signée en bonne et due forme par 31 personnes.

LA RECHERCHE—OPPOSITION AUX COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom de certains électeurs qui demandent au Parlement d'annuler les compressions budgétaires au Conseil national de recherches, d'annuler toutes les mises à pied et la réduction des activités de recherches qui en découlent et de trouver ailleurs que dans le budget du CNR ou de tout programme scientifique actuellement en vigueur le financement du programme spatial, afin de favoriser l'essor d'une politique nationale en matière de recherche scientifique et technologique et d'atteindre l'objectif de 2,5 p. 100 du PNB consacré à la recherche et au développement.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je voudrais également présenter une pétition émanant de Winnipeg, au Manitoba. Elle demande au Parlement de rejeter les modifications à la Loi sur les brevets qui feraient augmenter le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

J'ai d'autres pétitions émanant de Windsor en Ontario, qui supplient le Parlement de rejeter les modifications à la Loi sur les brevets. Il y a en tout 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 pétitions.

• (1110)

En outre, j'ai une autre série de 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 pétitions représentant environ 3 000 personnes originaires de la Saskatchewan qui veulent manifester leur irritation contre le gouvernement qui tente d'altérer la Loi sur les brevets de manière à majorer le prix des médicaments d'ordonnance.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) au nom du ministre des Transports) demande la permission de déposer le projet de loi C-39, intitulé Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz.

M. le Président: La Chambre permet-elle à l'honorable ministre de déposer ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand ce projet de loi sera-t-il lu une deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LA PEINE CAPITALE

LA TENUE D'UN VOTE LIBRE—LA PROCÉDURE PRÉVUE POUR LE DÉBAT

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement

12 février 1987—*le vice-premier ministre et président du Conseil privé*;

Que cette Chambre appuie en principe le rétablissement de la peine capitale et ordonne qu'un comité spécial composé de 15 membres soit créé, tienne des audiences et présente à la Chambre, au plus tard trois mois après l'adoption de la motion, un rapport final contenant des recommandations sur les points suivants:

a) la ou les infractions pour lesquelles il faudrait imposer la peine de mort et les circonstances dans lesquelles il faudrait le faire;

b) la ou les méthodes par lesquelles cette sentence devrait être mise à exécution et les circonstances de la mise à exécution;

Que, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, ce comité spécial soit désigné par les présentes comme étant le comité chargé de rédiger et de présenter, au plus tard trois mois après l'adoption de la présente motion, un projet de loi basé sur les recommandations du comité à l'égard des questions énoncées en *a*) et *b*) ci-dessus; ledit projet de loi devra faire l'objet d'un rapport séparé et ledit rapport sera le rapport final du comité spécial;

Que ce projet de loi, au moment où le comité spécial en fera rapport à la Chambre, soit réputé, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, avoir été déposé et être inscrit au Feuilleton, au nom du président du comité spécial pour être étudié en première lecture à la prochaine séance de la Chambre; et qu'aux étapes subséquentes de son cheminement en Chambre le projet de loi soit considéré comme un «Ordre émanant du gouvernement» et figure sous la rubrique «Affaires émanant du gouvernement»; et que, lorsque ledit projet de loi sera lu une deuxième fois, il sera renvoyé à un Comité législatif;

Que le comité de sélection soit habilité à nommer les membres du comité spécial, étant entendu qu'une fois déposé sur le Bureau de la Chambre, le rapport du Comité de sélection serait considéré adopté;

Que le comité spécial soit habilité à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes d'ajournement;

Que le comité spécial soit habilité à faire rapport de temps à autre, à convoquer des témoins et faire produire des documents, à ordonner l'impression de tels documents ou de témoignages et à retenir les services d'experts, d'employés techniques et professionnels et d'employés de soutien;

Que le comité spécial soit habilité à se déplacer d'un endroit à l'autre du Canada et que, lorsque jugé nécessaire, un personnel suffisant l'accompagne dans ses déplacements;

Que la présence de huit (8) membres du comité spécial constitue un quorum chaque fois qu'est pris un vote, une résolution ou une autre décision et que le président soit autorisé à tenir des réunions pour recueillir des témoignages et à en autoriser les publications chaque fois que six (6) membres sont présents;

Que tout changement dans la composition du comité spécial soit fait conformément à l'article 94(4) du Règlement; et

Que, nonobstant la pratique courante de la Chambre, si la Chambre ne siège pas au moment où le comité spécial souhaite présenter son rapport et ledit projet de loi, le comité spécial présente son rapport final et le projet de loi en les remettant au Greffier de la Chambre, étant entendu que le rapport sera alors réputé avoir été déposé sur le Bureau de la Chambre et que le projet de loi sera alors réputé, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, avoir été déposé et être inscrit au Feuilleton, au nom du président du comité spécial, pour être étudié en première lecture à la prochaine séance de la Chambre; et qu'aux étapes subséquentes de son cheminement en Chambre, le projet de loi soit considéré comme un «Ordre émanant du gouvernement» et figure sous la rubrique «Affaires émanant du gouvernement».

M. le Président: Conformément au paragraphe 24(2) du Règlement, la motion inscrite au *Feuilleton* au nom du vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Mazankowski) est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉGLOBE CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 13 février 1987, de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-38, concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif; ainsi que de l'amendement de M^me^ McDonald (p. 3435).

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, une fois de plus, je signale aux députés que, comme d'habitude, les néo-démocrates ont présenté un amendement tendant à retarder l'adoption d'une mesure. J'aurais pensé que le NPD aurait enfin compris que ces tactiques dilatoires sous la forme d'une kyrielle de motions présentées les unes après les autres, ne servent vraiment pas le régime démocratique.

Le projet de loi dont nous sommes saisis représente bien la différence sur le plan des idéologies qui existe entre le parti conservateur d'une part, et le parti libéral et le parti néo-démocrate d'autre part. Selon nous, des gens travaillant seuls ou en groupe dans leur propre intérêt réussiront le mieux collectivement à améliorer le bien-être des Canadiens et à favoriser l'essor de notre pays alors que nos vis-à-vis croient exactement le contraire, à savoir que l'État, qui représente les citoyens, est celui qui est le mieux placé pour veiller à leur bien-être. On peut voir les résultats que cela donne au Canada et dans d'autres pays. Il est manifeste que l'étatisme prôné par le Nouveau parti démocratique, en particulier, et parfois le parti libéral, est impuissant à créer l'efficacité nécessaire à une nation.

Selon nous, il faut laisser jouer les lois du marché, car ce sont elles qui répartissent le mieux les ressources de notre pays.

M. Waddell: Pourquoi créez-vous alors un monopole en l'occurrence?

M. Blenkarn: Mon vis-à-vis et les membres de son parti sont des partisans de l'étatisme. Ils croient que l'État devrait intervenir, car il est le mieux placé pour avoir la haute main sur tout. Selon eux, par l'entremise de ses bureaucrates, l'État peut, mieux que quiconque, décider des orientations du marché et du reste. Pour notre part, nous jugeons que le marché, la libre entreprise, donne aux gens la possibilité de faire ce qu'ils souhaitent et de courir des risques financiers, et c'est ainsi que les plus grands progrès sont réalisés dans les domaines de la science, de la technologie, de la fabrication, de la distribution et du commerce. Ces progrès nous profitent à tous.

Nos vis-à-vis sont d'avis que nous vivons dans une société statique dont les ressources sont fixes et selon eux, l'État est celui qui est le mieux en mesure de diviser ces ressources plus également. Bien entendu, ces dernières ne font que s'amenuiser.

• (1120)

Nous sommes saisis de ce projet de loi concernant Téléglobe. Les députés de l'opposition nous demandent: «Puisque la société Téléglobe fait beaucoup d'argent, pourquoi ne la conservez-vous pas?» Ils ne comprennent pas que même si elle est rentable à l'heure actuelle, cette société a besoin constamment pour grandir et demeurer concurrentielle de nouvelles initiatives, de nouvelles techniques et de nouveaux investissements. Si elle cessait aujourd'hui de grandir et de réaliser de nouveaux projets, elle risquerait dans cinq ans de n'être plus rentable et de faire faillite. Elle dépend en grande mesure de son câble. Pendant combien de temps son câble sera-t-il apprécié comme moyen de transmettre les messages? Quand cette méthode de communication deviendra-t-elle désuète? La société Téléglobe doit réaliser maints nouveaux projets. Elle doit faire preuve d'initiative et ne pas hésiter à prendre des risques. S'il est une chose que l'État ne fait pas, c'est prendre des risques. Nous devons nous assurer aujourd'hui que la société Téléglobe demeure une entreprise fructueuse et qu'elle continue de jouer son rôle en mettant à profit les nouvelles techniques, les nouvelles perspectives, et les nouvelles méthodes.

Le gouvernement estime que le meilleur moyen d'atteindre cet objectif est de confier cette entreprise au secteur privé. Voilà pourquoi, dans le cadre de ce projet de loi, nous faisons en sorte que les employés de Téléglobe puissent se porter acquéreurs de cette entreprise à bon compte. Je ne comprends pas les députés de l'opposition quand ils disent que cette partie du projet de loi est une erreur. Nous estimons que les gens qui possèdent l'entreprise où ils travaillent auront intérêt à maintenir notre société libre, car ils auront ainsi quelque chose à protéger. Quand l'État possède tous les biens, tous les services et toutes les entreprises, le citoyen n'a plus rien à protéger, estimant que rien ne lui appartient. Voilà pourquoi nous disons que ce projet de loi constitue un compromis entre la propriété de l'État et la propriété des particuliers.

M. Cassidy: Vous exagérez, et vous le savez!

M. Blenkarn: Il importe à notre avis de réduire l'ampleur du gouvernement et nous avons réussi dans une certaine mesure. Toutes les fois que nous parvenons à retirer le gouvernement d'un secteur d'activité, nous disons que le gouvernement s'en porte mieux. Nous disons également que nous, en tant que Canadiens, nous portons mieux du fait que ces activités soient entre les mains de particuliers.

M. Cassidy: Tenez-vous à ce que le gouvernement se retire du secteur des pensions et de celui de l'assurance-maladie? Est-ce là votre politique? Que le gouvernement cesse de venir en aide aux gens et de rechercher l'égalité entre les Canadiens?

M. Blenkarn: Mon honorable collègue recommande que le gouvernement cesse de venir en aide aux gens, comme si le gouvernement était important. Le député ne comprend-il pas que ce sont les gens qui se viennent en aide les uns aux autres? On ne peut voir le gouvernement sauf dans sa bureaucratie, ses immeubles, sa réglementation et ses tracasseries administratives. Voilà le genre d'État qu'ils veulent.

M. Cassidy: Le député souhaite qu'on mette fin à l'assurance-maladie, qu'on mette fin aux pensions. Il ne croit pas qu'on devrait soutenir l'enseignement postsecondaire.

Une voix: Tranquille, Cassidy.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés pourront poser leurs questions et faire leurs observations une fois que le député aura terminé son intervention.

M. Blenkarn: Ça ne me dérange pas qu'ils m'interrompent, car ils savent que nous disons des choses qui sont vraies, qui les piquent au vif. Ils forment le Nouveau parti dinosaure. Ils croient en un gouvernement omniprésent, aux grandes sociétés d'État et à la liberté collective, non à la liberté individuelle, à la démocratie, à la propriété privée et à la liberté de l'individu.

Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons accompli un certain nombre de choses. Nous avons achevé la vente de la Société des transports du Nord Limitée. Nous avons, dans une large mesure, écoulé les 23 millions d'actions de la Corporation de développement du Canada. Je fais remarquer que nous les avons vendues 11,50 $ l'action. Le marché ne croit pas qu'elles valent 11,50 $ à ce moment-ci, mais ce fut une transaction très profitable pour les Canadiens. Nous avons vendu les Arsenaux canadiens Limitée. Nous avons vendu CN Route, une entreprise de camionnage déficitaire, à des particuliers qui pensent pouvoir faire de l'argent avec le camionnage. Cette transaction permettra à un plus grand nombre de travailleurs de garder leur emploi, et de transporter les marchandises à meilleur marché. Nous avons vendu Pêcheries Canada Inc., une coopérative, pour cinq millions de dollars, sous réserve de quelques ajustements, nous avons vendu Canadair à Bombardier, nos intérêts dans *Nanisivik Mines Ltd* et enfin dans ce projet de loi, Téléglobe Canada.

Notre objectif est de retirer autant qu'il est possible le gouvernement du monde des affaires. Il n'y a pas sa place, il a trop d'objectifs incompatibles. Lorsqu'il s'occupe d'une entreprise commerciale, il doit essayer de faire des profits, mais il essaie également d'accomplir quelque chose d'utile dans le domaine social. Lorsqu'un conseil d'administration doit remplir ces deux mandats contradictoires, l'entreprise n'est généralement pas aussi rentable et dynamique qu'elle pourrait l'être. Nous pensons que si nous pouvons amener le gouvernement à prendre ses distances et à acheter sur le marché privé, en recourant à des soumissions, les services nécessaires pour faire progresser les causes sociales de notre pays et résoudre ses problèmes, nous accomplirons beaucoup plus qu'avec des sociétés d'État.

Je voudrais m'étendre un moment sur cette question. D'aucuns ont déclaré qu'il s'agit d'un marché où la sardine dévore la baleine. Dans le cas présent, nous nous trouvons dans une situation où une société relativement petite prend le contrôle de la société Téléglobe, et cela avec des garanties assez impressionnantes. Elle a le soutien de la Banque Nationale, de sociétés à capital-risque très prospères, de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec et de gestionnaires experts.

L'offre qui a été faite a été examinée indépendamment par *Dominion Securities*, et par une commission très compétente de la Corporation de développement des investissements du Canada. Cette commission est arrivée à la conclusion que l'offre de Memotec que nous étudions aujourd'hui est bonne pour le Canada pour plusieurs raisons.

Elle est bonne pour diverses raisons. Premièrement, le prix est très raisonnable. Nous aurions pu tirer davantage de ces actifs si nous les avions donnés au consortium des compagnies téléphoniques afin qu'elles puissent conserver leur monopole. Nous aurions pu les céder à CN-CP et ils auraient pu les gérer ensemble et contrôler les communications transocéaniques. Nous aurions pu passer outre à la Loi sur la concurrence et au fait que nous avons besoin de nouvelles initiatives énergiques dans le domaine du progrès technologique. Nous aurions peut-être pu ainsi obtenir un meilleur prix. Le fait est que c'est la meilleure offre qui respecte les principes de la Loi sur la concurrence et elle émane d'une nouvelle société indépendante et distincte qui peut, sur une nouvelle base, assumer cette vente. C'est une meilleure transaction que de transférer ces affaires à un autre organisme réglementé et de prolonger une situation de monopole.

Deuxièmement, cette transaction ouvre la voie à une certaine concurrence dans le domaine des transmissions. Avec ce permis d'exploitation, Téléglobe devra avoir réduit le tarif des appels téléphoniques outre-mer de 13,5 p. 100 et le taux des télex de 10 p. 100 en 1988. Cette transaction prévoit également que la compagnie ne pourra pas pratiquer des prix de plus de 2 p. 100 supérieurs aux tarifs moyens de Bell ou de BC Telephone. Cette mesure établit donc des limites réelles aux tarifs exigibles par Téléglobe pour ses services.

• (1130)

Cela étant, il ne faut pas oublier que la technologie moderne évolue sans cesse. Téléglobe devra soutenir la concurrence dans cette nouvelle ère technologique en dépit de cette réglementation. Notre planète devient de plus en plus petite. D'autres pays ont des satellites, et ce genre de communications est de l'ordre du possible. Nous aurons beau faire, nous ne pourrons pas empêcher les gens d'utiliser la technologie spatiale dans ce domaine. Le CRTC et les milieux de la radiodiffusion voudraient interdire l'utilisation des antennes paraboliques. Ils n'ont pas réussi à empêcher beaucoup de gens de se les procurer jusqu'ici. Je crois que plus cette technologie sera répandue et meilleur marché elle sera, moins grandes seront leurs chances de réussir.

Vue dans une perspective d'ensemble, Téléglobe ne pourra conserver indéfiniment cette position favorable malgré le type de monopole qu'elle détiendra sur les transmissions outre-mer effectuées par des compagnies de téléphone et d'autres entreprises. Si elle n'est pas concurrentielle, d'autres compagnies s'empresseront d'exploiter des systèmes de communications meilleur marché.

C'est une bonne affaire. Le gouvernement a réussi à protéger les employés, surtout leurs prestations de retraite. Souvent, les modalités régissant les pensions de retraite sont chambardées, en quelque sorte, dans le cours d'une acquisition et le nouveau régime n'est plus du tout ce qu'il était du temps où ces employés travaillaient pour leur ancien patron.

Le fait qu'une société assez petite fasse l'acquisition d'une plus grosse société compte également, du point de vue des employés. Si Bell Canada avait acquis Téléglobe, ceux-ci auraient peut-être risqué d'être remplacés, notamment pour des questions d'efficacité. Or, en l'occurrence, les employés sont protégés, ils ont l'assurance de conserver leur régime de retraite et leur emploi. En outre, je le répète, ils pourront participer personnellement à l'entreprise, puisqu'on leur offre d'acquérir jusqu'à 5 p. 100 des actions à 10 p. 100 de moins que le cours.

Il n'y a pas lieu de retarder l'adoption de cette mesure. On doit même l'accélérer. Pourquoi s'y opposerait-on? Est-il vraiment justifié de prétendre que le gouvernement se doit d'avoir des intérêts dans les télécommunications? Pas du tout. Libérons le marché pour les Canadiens en adoptant sans délai le projet de loi.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'ai nettement entendu le député, qui siège avec moi au comité des finances et des questions économiques, tenir des propos que la plupart de ses collègues conservateurs renieraient, j'en suis sûr. D'après lui, moins le gouvernement s'ingère dans la vie des gens, mieux c'est. Il s'est drôlement animé quand j'ai laissé entendre qu'il préconisait ainsi que le gouvernement se retire de l'assurance-maladie, qu'il ne s'occupe plus de verser des pensions de vieillesse aux Canadiens et, en somme, qu'il se désintéresse d'un certain nombre de services sociaux qui sont essentiels, dans une société qui se veut secourable et compatissante.

Voilà des propositions inquiétantes. Il est question que l'arrière-ban du caucus progressiste-conservateur forme à nouveau une espèce de club du lundi. Ces députés semblent croire que c'est ce que souhaite la population et que, si le gouvernement soutenait pareil point de vue, cela ne pourrait que faire remonter leur cote de popularité qui ne cesse de dégringoler, puisque les derniers sondages la situent à 23 p. 100. Peut-être s'agit-il là des vues du député. Peut-être suggère-t-il ou préconise-t-il la privatisation de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation pour recréer la situation que connaissent les États-Unis où la moitié des personnes sans foyer vivent le problème parce qu'elles ne sont pas assurées et sont confrontées à des frais médicaux élevés? Le député semble parler d'une société où force fait loi.

J'aimerais qu'il soit plus précis et qu'il déclare clairement que ce ne sont pas là ses vues, pas plus, il me semble que celles de l'ensemble des Canadiens. J'espère en tout cas qu'il ne s'agit pas d'une position officielle des conservateurs, même de ceux qui adhèrent aux principes du club des représailles du lundi que l'on tente de faire revivre.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, voilà le critique des finances du Nouveau parti démocratique qui remet ça. Il sait qu'il se trompe au sujet du projet de loi sur Téléglobe, c'est pourquoi il évoque le spectre d'une atteinte au régime d'assurance-maladie par le Parti progressiste conservateur. C'est d'un ridicule consommé. Il est question d'une société commerciale rentable du domaine des télécommunications qui exploite un câble transatlantique. De but en blanc le député déclare: «Mon Dieu! Si vous faites cela, votre prochaine cible sera le programme d'assurance-maladie». Soyons réalistes.

Le gouvernement fédéral contribue à un régime d'assurance-maladie administré par les provinces. Il s'agit d'un régime ouvert à tous et d'application générale qui fonctionne très bien. Il couvre une gamme de soins médicaux à un coût qui représente une portion de notre PNB inférieure à ce qu'elle est aux États-Unis. Nous serions bien mal inspirés d'en changer.

Le service de télex transatlantique n'est pas un service qui touche la vie, la santé ou le bien-être des Canadiens. Reconnaissez que nous recherchons l'efficacité, un type de propriété, un type de protection de la vie privée, le développement de nouvelles techniques et le type d'esprit d'entreprise qui favorisent la croissance du pays. Affirmer que nous ne pouvons pas atteindre ces objectifs parce que d'une manière quelconque ils pourraient porter atteinte au programme d'assurance-maladie c'est faire preuve d'une imagination débordante qui dénote une perte de contact avec la réalité.

M. Waddell: Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations et poser une question au député. En passant, beaucoup de députés estiment, et je suis de leur avis, qu'il est toujours agréable d'écouter les discours de notre collègue. Bien que je ne sois pas d'accord avec tout ce qu'il a dit, je reconnais cependant qu'il exprime toujours le fond de sa pensée et expose clairement son point de vue. Nous lui en savons tous gré.

Mais revenons aux choses qui nous préoccupent et qu'il me permette de lui poser une question à laquelle il pourra répondre en toute franchise et honnêteté. Qu'est-il advenu de ce vieux principe voulant que si une machine fonctionne bien, il vaut mieux éviter d'y toucher? D'après le ministre, la compagnie était bien gérée et assurait un service de qualité dans un domaine important. Certes, les télécommunications internationales ont beaucoup d'importance en cette ère nouvelle. Elles rapportent aux Canadiens 50 millions de dollars par an, somme qui pourrait servir à éponger une partie du déficit. Pourquoi veut-on la privatiser? Quelle en est la raison? J'ai repris dans mon intervention toutes les raisons fournies par le ministre, notamment la synergie, et Dieu seul sait ce que cela veut dire. J'en ai déduit qu'il s'agissait de quelque chose de magique. Pourrait-il nous expliquer de quoi il s'agit au juste? Pourquoi le gouvernement cherche-t-il à vendre une société d'État qui est fort rentable et bien gérée? A mon avis, c'est pour des raisons purement idéologiques, et l'idéologue, c'est lui, et non pas nous. Pour notre part, nous tâchons de voir au plus pratique dans cette affaire. Il favorise la vente de cette société, parce que cela cadre avec le programme d'un parti de droite et que c'est une question de principe. C'est cela, de l'idéologie, et dans le cas qui nous occupe, c'est de l'idéologie ridicule.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je suis content que le député ait soulevé la question. Il s'agit là à mon avis de la raison essentielle de la vente. Même s'il est vrai que la société affiche actuellement un rendement de l'ordre de 8 à 10 p. 100 par rapport au prix d'achat et que ce taux est légèrement inférieur au taux d'emprunt à long terme à l'heure actuelle, il est également vrai qu'elle est exposée à des changements technologiques très considérables au cours des années à venir. Il nous semble donc important que ceux à qui sera confiée cette entreprise soient des plus audacieux et des plus dynamiques, afin qu'ils soient disposés à investir, à prendre des risques et à faire le nécessaire pour tirer parti de nouveaux défis technologiques.

• (1140)

Nous pourrions la conserver et continuer, comme l'a signalé mon collègue, à recevoir quelque 50 millions de dollars par année. Cette situation ne durerait pas très longtemps sans des transformations futures majeures de la structure et de l'organisation de la société. Dans un cas comme celui-là, il faut vendre lorsque la situation est bonne, lorsque la société affiche des bénéfices, puisque c'est à ce moment-là qu'elle se vendra et qu'elle se vendra au meilleur prix possible. Si nous nous accrochons coûte que coûte, nous risquons de nous retrouver les mains vides. Il est de loin préférable de vendre une entreprise lorsqu'elle est rentable et que tout va bien.

M. Althouse: Le député peut-il expliquer à la Chambre, monsieur le Président, comment cette nouvelle société, fortement endettée au départ et créée grâce à l'achat par une petite société d'une entreprise disposant de liquidités dépassant les 100 millions de dollars, d'après les rapports des milieux des affaires, sera mieux placée, compte tenu du fardeau de dette qu'elle doit maintenant assumer, pour s'adapter à la nouvelle technologie que la société existante? La nouvelle société est fortement endettée tandis que la société existante dispose de liquidités. Je n'arrive pas à voir comment une société criblée de dettes sera mieux en mesure d'offrir de nouvelles technologies que ne l'était la société existante.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, mon ami ne comprend pas que l'emprunt à court terme à la Banque Nationale avait pour but de rendre l'acquisition possible. La compagnie ne peut évidemment pas aller bien loin avec une dette pareille. D'ailleurs, ce n'est pas une dette à long terme mais du financement à court terme pour effectuer la transaction. Le gouvernement du Canada obtient ainsi de l'argent comptant. Le député ne comprend pas que les répondants de Memotec, une société de capital-risque, ne comptent pas financer l'acquisition de la société par l'endettement, mais plutôt en la revendant, en offrant des actions au public et à d'autres acheteurs. Je pense que c'est ce que fera la société aussitôt que la transaction sera conclue. En vendant les actifs de Téléglobe à Memotec, le gouvernement ne précise évidemment pas comment Memotec se financera à long terme. La compagnie a affirmé qu'elle ne gardera pas la dette imposante que semble comporter son offre originale.

M. James: Monsieur le Président, j'ai une question en rapport avec des propos que le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) a tenus vendredi dernier. Le député de Vancouver—Kingsway a demandé plusieurs fois dans son discours pourquoi nous vendions Téléglobe. Je suis un peu perplexe parce que je sais que le député s'intéresse beaucoup, comme nous tous, aux travailleurs et aux employés. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) voudrait-il dire comment la privatisation encourage les particuliers canadiens à devenir propriétaires des entreprises en achetant des actions? J'aimerais être un employé de Téléglobe. Avec les bénéfices qu'elle fait, je ne raterais pas une telle occasion. Memotec offre aux employés de Téléglobe Canada la possibilité d'acquérir 5 p. 100 du capital à 90 p. 100 du prix qu'elle a payé et de financer cette acquisition par un emprunt sans intérêt remboursable en cinq ans. Je serais intéressé d'entendre le député de Mississauga-Sud nous dire avec son expérience des affaires ce que cette offre représente pour les employés.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, cette offre signifie que les employés feront des bénéfices s'ils achètent des actions à 10 p. 100 de moins que le prix original. Ils devront évidemment payer de l'impôt sur les prêts sans intérêt parce que rien n'est sans intérêt aux yeux du fisc. C'est très bien ainsi cependant. Il est important dans notre société que la production et les biens appartiennent au plus grand nombre de personnes possible. Plus il y aura de Canadiens propriétaires et non seulement locataires ou employés de quelques grandes compagnies internationales ou multinationales monolithiques, peu importe leur nom, mieux ce sera.

M. Waddell: Je vais vous donner mes actions de la BCRIC. J'en ai six.

M. Blenkarn: Dans une société libre comme le Canada, il importe que les citoyens participent au capital. Dans cette transaction, les travailleurs obtiennent à rabais une occasion de participer directement au capital.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les commentaires sont maintenant terminés. Nous passons maintenant au débat. Le député de Gander—Twillingate (M. Baker) a la parole.

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, je n'ai que quelques mots à dire sur ce projet de loi. L'honorable député d'en face a piqué mon intérêt il y a quelques instants par la façon dont il a parlé du câble transatlantique, c'est-à-dire le câble qui traverse l'océan Atlantique. Ce câble fait traverser l'Atlantique à n'importe quel message que vous y injectez. Quand vous décrochez votre téléphone ici à Ottawa et que vous voulez appeler Terre-Neuve ou la Nouvelle-Écosse, la communication est acheminée par Bell Téléphone et s'en va dans le réseau téléphonique provincial et traverse le pays. Mais quand vous voulez appeler l'autre côté de l'Atlantique, la communication passe non seulement par les lignes de Bell Téléphone et celles des autres sociétés de téléphone pour aller à Terre-Neuve, elle est reprise par une autre société tout à fait distincte. Ce dont il est question ici c'est le maillon transatlantique. Il est question de retirer à l'État la société propriétaire du câble de transmission qui traverse l'Atlantique pour la remettre au secteur privé. Voilà ce que je crois comprendre.

J'essaie de trouver quelques bribes de bon sens dans tout ce galimatias que certains députés nous ont servi aujourd'hui à propos de transactions financières, d'actions, de bénéfices et tout le reste. Tout cela se ramène au fait qu'une entreprise privée va prendre en main un câble qui dispose d'un monopole. Il n'y a pas d'autre liaison avec l'outre-Atlantique à partir du Canada à ma connaissance. Il y en a aux États-Unis, bien sûr. L'honorable parlementaire parle d'un télex. Cela c'était il y a 100 ans.

J'interviens dans le débat parce que Terre-Neuve est le maillon clé. Tous les câbles qui traversent l'Atlantique passent par Terre-Neuve. Voilà l'importance de Terre-Neuve. Quand vous parlez du télégraphe, ce n'est pas le téléphone. Il y a cent ans ou à peu près il partait de Heart's Content, à Terre-Neuve, pour traverser l'Atlantique jusqu'à la Grande-Bretagne—de Heart's Content en passant à Heart's Desire puis à Heart's Delight, et le point suivant c'est là où je suis né, un endroit appelé Green Harbour, dans la baie de la Trinité! Ce qui compte c'est que le câble part de Terre-Neuve pour traverser l'Atlantique. Ce dont il est question aujourd'hui ce n'est pas le télégraphe mais les lignes téléphoniques qui ont été posées au fond de l'Océan. Ces lignes téléphoniques ont été posées sous l'Atlantique en 1956, si j'ai bonne mémoire. Elles sont parties de Clarenville, à Terre-Neuve, pour traverser l'Atlantique pour se raccorder quelque part en Irlande. Nous savons que la Garde côtière a un navire qui contrôle le câble d'un côté à l'autre de l'Atlantique à l'année. A ma souvenance, il y a un seul navire, le *Sir Humphrey Gilbert*, qui effectue ce contrôle du câble. Il dispose à son bord d'un équipement pas mal sophistiqué, y compris des mini-sous-marins pour contrôler le câble.

• (1150)

Il n'y a rien de compliqué là-dedans. Les députés aiment bien compliquer les choses. Quand elle annonce une vente, la ministre tient à rendre la chose compliquée. Elle ne mentionne même pas ce qui fait l'objet de la vente au secteur privé.

Tout se ramène, je suppose, à savoir si le gouvernement a pour principe que le secteur privé doit contrôler en fait l'unique monopole de télécommunications qui existe entre le Canada et l'autre côté de l'Atlantique. Le projet de loi se ramène à savoir si le secteur privé doit être en mesure, quand il le voudra une fois passé le délai de cinq ans, de remonter les tarifs et de faire ce qu'il voudra. Au projet de loi il y a une réduction de 13 p. 100 ou à peu près, avec gestion contrôlée du secteur privé, pendant les cinq prochaines années. Après cinq ans, le secteur privé pourra faire ce qu'il voudra. Voilà à quoi tout cela se ramène, quand on a lu tous les discours financiers qui ont été prononcés en Chambre au sujet de ce projet de loi.

Il n'y a rien d'étrange à ce que le gouvernement décide de vendre Téléglobe, une entreprise très rentable. Celle-ci a réalisé 80 ou 85 millions de dollars de profits l'an dernier, à dix ou vingt millions près. Elle a rapporté 110 millions il y a deux ans, à dix ou vingt millions près. Cette année, elle a fait au moins une centaine de millions de dollars, à dix ou vingt millions près. La question n'est pas seulement de savoir si le gouvernement aurait dû vendre Téléglobe au secteur privé, mais bien si le secteur privé devrait avoir la mainmise sur le seul lien qui relie les deux côtés de l'Atlantique. Tout dépend aussi du prix de vente.

Permettez-moi d'aborder ici l'aspect monopole de cette question. Le gouvernement aurait-il dû privatiser cette entreprise et laisser le secteur privé mettre la main sur le seul lien qui existe entre les deux côtés de l'Atlantique? A ma connaissance, les Canadiens regrettent que les communications et le système téléphonique soient dans une très large mesure au Canada entre les mains de monopoles provinciaux. Lorsqu'une dame vient se plaindre à moi qu'elle n'a pas téléphoné à Londres, en Angleterre, mais que Bell, Newfoundland Telephone, New Brunswick Telephone ou Maritime Tel lui a facturé un appel là-bas, qu'on lui facture donc un appel qu'elle n'a pas fait, qu'est-ce que je suis censé faire? La compagnie de téléphone détient un monopole. Aux yeux de la compagnie, cette dame doit payer si elle ne veut pas se voir supprimer le service téléphonique, auquel cas elle ne pourra se réabonner que si elle paie un appel qu'elle n'a pas fait. C'est sa parole contre celle de la compagnie de téléphone. Voilà le danger inhérent aux monopoles.

A quelqu'un qui commande du mazout et qui prétend qu'on ne lui a pas livré la quantité facturée, il reste une alternative: changer de fournisseur. La situation est différente en ce qui concerne l'électricité et les services téléphoniques. Les gens n'ont pas le choix.

En ce qui concerne les citoyens ordinaires, j'entends par là ceux qui n'achètent pas de REER, l'aspect néfaste du monopole détenu par la société des téléphones est inadmissible. Il est parfois révoltant de voir comment les compagnies de téléphones traitent les gens au Canada; c'est dégoûtant. Les sociétés de téléphones ont besoin d'une leçon, j'ignore laquelle, parce qu'elles font ce qu'elles veulent, que nous le voulions ou non.

J'ai trouvé et je trouve encore étrange aujourd'hui que le gouvernement ait refusé le défi lancé par un éventuel concurrent au monopole de la compagnie Bell Téléphone; les députés peuvent peut-être me donner la raison de ce refus, car je n'ai jamais pu comprendre. Je parle de la demande présentée par

CNCP pour les communications interurbaines. Le gouvernement a refusé sous prétexte qu'aux États-Unis, où la concurrence est permise, les tarifs ont fini par augmenter. On dirait qu'il règne une certaine unité ici à la Chambre. Les syndicats des employés de la compagnie Bell Téléphone ont dit que nous ne pouvions pas mettre un terme à ce monopole, sinon que les employés de Bell risquaient de perdre leur emploi. Lorsque je pense à cette pauvre dame qui n'a pas téléphoné à Londres, mais à qui la société a facturé un appel le mois suivant, je trouve qu'il faudrait supprimer le monopole ou que les compagnies de téléphones devraient mieux se conduire.

La Chambre est saisie d'une motion proposée par un député de Nouveau parti démocratique, qui demande un renvoi à trois mois. Cette motion permettrait si je ne m'abuse à la commission des valeurs mobilières de faire une enquête sur l'augmentation du prix des actions de Memotec. C'est du moins la raison que le motionnaire a invoquée. A ce que j'ai pu voir, la valeur des actions de Memotec a terriblement augmenté. Je suppose que cette hausse est due au projet d'achat de Téléglobe, un monopole qui assure les communications transocéaniques. Je suppose qu'il en serait de même du prix des actions de n'importe quelle société décidée à racheter Téléglobe. Je constate par ailleurs que Memotec possède également une société aux États-Unis ou c'est peut-être l'inverse, je ne sais pas au juste. On dirait que la société a autant d'employés aux États-Unis qu'au Canada. Elle doit être en pleine croissance pour avoir autant d'importance.

En ce qui concerne le projet de loi, cela revient à se demander si le gouvernement n'a pas eu tort de vendre la société pour 488 millions alors que ses bénéfices atteignaient à peu près 100 millions par an. Imaginez un peu, monsieur le Président, que vous ayez l'occasion d'acheter pour 488 millions une société dont les bénéfices annuels oscillent autour de 100 millions. C'est une sacrée bonne affaire! Ce serait une occasion à ne pas rater. C'est le genre d'aubaine que recherche le secteur privé. Il n'a plus qu'à écouter marcher le tiroir-caisse. L'acheteur est certain de réaliser des millions et des millions de dollars de bénéfices parce qu'il récupérera son investissement en quatre ans et demi ou cinq ans, et les quelques centaines de millions de dollars de bénéfices annuels deviendront du profit net.

• (1200)

Pourquoi le gouvernement du Canada a-t-il fait cela? Il y a une très bonne raison. Le ministre des Finances (M. Wilson) veut pouvoir annoncer à tout le monde mercredi qu'il a ramené le déficit à 32 milliards, pas à 32 millions ni à 32 000 $ ni à 3 200 $ mais à 32 milliards. Le demi-million que rapportera la vente de cette société ramènera le déficit à 32 milliards. Voilà les résultats obtenus par un gouvernement qui prétendait réduire le déficit. Les déficits n'ont jamais été aussi élevés que depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. Si l'on calcule la dette nationale depuis le début de la Confédération, on constate que c'est le gouvernement actuel qui est responsable de la moitié.

Des voix: Oh, oh!

M. Manly: Et il le dit sans broncher.

M. Blackburn (Brant): Il a travaillé à son discours pendant toute la fin de semaine. Taisez-vous un peu.

M. Baker: Ce qui est vrai, c'est que si vous pensez au déficit de 32 milliards qu'on nous annoncera mercredi, vous trouverez-là la raison de cette vente.

La ministre a remis Fishery Products au secteur privé pour environ 100 millions. Maintenant, nous avons cette vente. Le gouvernement donne au secteur privé des services qui devraient, dans une certaine mesure, être contrôlés par le secteur public. C'est cela la raison d'être du projet de loi. Lorsque les députés voteront sur ce projet, ils devront se souvenir que cette société contrôle les câbles de communication qui traversent l'Atlantique, à partir de Terre-Neuve. Voilà l'importance de ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations?

Mme Collins: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de parler maintenant, mais certaines observations du député de Gander—Twillingate (M. Baker) me poussent à répondre. Nous devrions peut-être l'appeler le député de Mondésir. Il a fait une ou deux déclarations qui sont tellement erronées que nous ne pouvons pas les laisser passer sans correction.

Tout d'abord, je pense qu'il ne comprend pas comment fonctionne le réseau international de communication. Téléglobe ne facture pas les clients, c'est la responsabilité de B.C. Tel, de Bell Canada ou de la société de téléphone de Terre-Neuve. Si une personne se voit facturer un appel qu'elle n'a pas fait, c'est auprès de la compagnie locale de téléphone qu'elle doit se plaindre. Je le sais, cela m'est arrivé personnellement. Contrairement à ce que dit le député, je peux lui dire que le service à la clientèle des compagnies de téléphone est en général extrêmement courtois. Quelqu'un téléphone au numéro que vous prétendez ne pas avoir appelé, pour vérifier s'il y a eu un appel ou non. On essaie de savoir qui pourrait avoir appelé. J'ai constaté que les employés font tout leur possible pour s'assurer que personne n'est facturé indûment pour des appels interurbains. Il est extrêmement injuste de porter ce genre d'accusations contre les employés des sociétés de téléphone. Ils essaient réellement de donner un bon service au public du Canada.

De même, le député n'a peut-être pas lu le projet de loi, et il ne sait pas que dans cinq ans Téléglobe sera contrôlée par le CRTC. Tous ses tarifs seront alors contrôlés. La société ne pourra pas demander des prix injustifiés. En fait, le contrôle sera plus strict qu'il ne l'est actuellement.

Enfin, il y a les remarques du député sur le déficit. Elles sont tellement incroyables qu'elles en sont intolérables. Le député sait pourtant que c'est son gouvernement qui est à l'origine des dépenses galopantes qui, en définitive, ont entraîné sa perte. Notre gouvernement a hérité de cette situation, mais pour la première fois depuis la guerre de Corée la tendance est renversée. C'est l'oeuvre de notre gouvernement. Si vous regardez les résultats, vous verrez que pour la première fois, nous avons un budget équilibré en matière de recettes et de dépenses. Nous attendons mercredi avec impatience pour voir les excellents efforts du ministre des Finances (M. Wilson) pour réduire le déficit commencé par le gouvernement du député. Ce n'est certainement pas notre gouvernement qui est responsable du déficit.

M. Baker: Monsieur le Président . . .

M. Belsher: Ne le confondez pas avec des faits.

M. Baker: Le député dit de ne pas la confondre avec des faits.

Des voix: Vous!

M. Baker: Je vais essayer de l'éviter. En ce qui concerne la facturation, je comprends parfaitement la situation. La députée a raison de dire que c'est la compagnie locale de téléphone qui facture les appels transatlantiques. Cependant, la société qui possède le câble reçoit environ 25 p. 100. On paie 25 p. 100 à l'extrémité de départ, 25 p. 100 pour l'acheminement et environ 50 p. 100 à l'autre extrémité. Quant aux compagnies de téléphone, je maintiens ce que j'ai dit à leur sujet. Selon moi, un abonné ne devrait pas être obligé de faire appel avec son député pour obtenir justice d'une entreprise téléphonique qui ne veut pas prendre la peine de prouver que cet abonné a bien fait un appel quelconque. Dans les cas que j'ai vus, ce sont les abonnés qui avaient raison et non l'entreprise téléphonique. L'attitude des entreprises laisse beaucoup à désirer dans de telles situations. J'ai les faits pour prouver ce que j'avance et je suis sûr que d'autres députés peuvent dire la même chose. Il y a aussi des gens qui n'appellent pas leur député à propos de problèmes de ce genre. Il y a des gens qui ne communiquent pas avec leurs députés. Je n'en connais pas beaucoup dans ma région, mais il y a des gens qui ne le font pas et qui se contentent d'accepter la situation et de payer pour un appel qu'ils n'ont pas fait. Ils se contentent de porter une petite plainte à l'entreprise téléphonique.

En ce qui concerne le contrôle exercé sur Téléglobe par le CRTC, la députée a tout à fait raison. Elle aurait dû ajouter que les taux baisseront de 13 p. 100, je pense, pendant cinq ans. Après la période de cinq ans, la situation changera. Pour l'instant, Téléglobe est une société d'État. Nous pouvons exercer un certain contrôle sur cette société si nous le voulons. Nous ne pourrons cependant plus le faire après cette période de cinq ans. C'est une merveilleuse acquisition pour Memotec. Il faut féliciter cette entreprise d'avoir obtenu Téléglobe à un si bon prix. Je vois que le président du conseil d'administration de Memotec se nomme Eric Baker. Selon moi, c'est un homme intelligent et il est peut-être originaire de Terre-Neuve.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je voudrais demander à mon collègue de Gander—Twillingate (M. Baker) si on perd moins les bagages à bord d'Air Canada parce que c'est une société de la Couronne. Deuxièmement, est-ce qu'il se rappelle qu'un monopole va être réglementé par le CRTC? Est-ce qu'il nous dit, à ce moment-là, que la réglementation du CRTC des entreprises de monopole est une mauvaise idée?

[*Traduction*]

M. Baker: Si j'ai bien compris, dans sa première question, la députée a demandé si Air Canada perdait moins de bagages parce que c'est une société d'État.

M. Boudria: Voilà ce qu'est l'éloquence.

M. Baker: Je l'ignore. C'est une question intéressante. La députée soulève la question de l'utilité des sociétés d'État. Elle croit fermement à l'entreprise privée. Elle est convaincue que le gouvernement ne devrait jamais se mêler de quoi que ce soit. Elle pense que tout doit être laissé au secteur privé.

• (1210)

Quant au CRTC, je répète que c'est seulement pendant cinq ans que le gouvernement du Canada exercera un contrôle quelconque. Par la suite, cela dépendra entièrement du secteur privé. Le ministre dirait que le secteur privé est libre d'agir. Autrement dit, d'après lui, si les coûts augmentent trop, Bell Canada ou la société des téléphones de Terre-Neuve installera un autre câble transatlantique. J'en doute beaucoup.

M. James: Monsieur le Président, je tiens à dire quelques mots au sujet de l'intervention du député de Gander—Twillingate (M. Baker). Je voudrais lui lire certaines des observations faites par Jean-Claude Delorme, président et directeur général de Téléglobe Canada, au sujet de la réglementation. Il a dit que le changement le plus important pour Téléglobe après la vente serait le fait qu'elle serait dorénavant assujettie à la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Il a dit que, même si Téléglobe n'avait jamais été directement régie par un organisme canadien depuis sa création en 1949, cette perspective ne l'inquiétait pas. Les règles du jeu ne seront plus les mêmes, mais la société est en mesure de faire face à la situation. A cause de la réglementation, Téléglobe ne devra pas dépasser un certain taux de rendement pour son capital-actions, ce qui équivaut aux bénéfices après impôts divisés par le total de l'avoir des actionnaires. M. Delorme pense que Téléglobe devra baisser les taux qu'elle fait payer aux sociétés de téléphones canadiennes et qu'elle respectera la limite imposée, ce qui réduira ses propres recettes. Il affirme aussi que son entreprise est d'accord pour réglementer le taux de rendement de Téléglobe parce qu'elle juge que ce taux a été trop élevé jusqu'ici.

L'avocat-conseil principal de l'Alliance canadienne des télécommunications de l'entreprise, M. Kenneth Englehart, a déclaré que cette entreprise favorisait une réglementation de la rentabilité de Téléglobe dont elle considère les tarifs trop élevés.

Par conséquent, le député de Gander—Twillingate aura été légèrement induit en erreur. Nous allons réglementer ce qui ne l'a jamais été jusqu'ici. Il s'ensuivra une baisse des tarifs, y compris pour les télécommunications outremer.

M. Baker: Monsieur le Président, je ne connais pas Jean-Claude Delorme, mais c'est bien naturel qu'il dise cela. Que voudrait-on qu'il dise d'autre? Il tient manifestement à garder son poste à Téléglobe. Jean-Claude ne peut pas dire ce qu'il pense vraiment maintenant que la société Téléglobe a été privatisée. On ne pouvait s'attendre à autre chose de la part de Jean-Claude. Jean-Claude s'entend bien avec le président de la société, M. Eric Baker.

En ce qui a trait aux autres observations du porte-parole en matière de télécommunications, elles sont normales de la part de quelqu'un qui représente toutes les compagnies de téléphone qui doivent payer les tarifs. On peut comprendre qu'il s'exprime ainsi. Toutefois, je serais curieux de savoir ce qu'il dira dans cinq ans lorsque toutes ces contraintes seront levées pour la société Téléglobe, telle que nous la connaissons aujourd'hui. Vous verrez alors comment se comporteront les tarifs.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon collègue, le député de Gander—Twillingate (M. Baker). Je veux d'abord le féliciter pour ses excellentes observations. Il nous sert toujours des propos de haut calibre.

Le gouvernement a un penchant pour la privatisation. Je pourrais m'opposer à toute privatisation en principe, mais j'éprouve un problème particulier dans ce cas-ci. La députée de Capilano (M^me^ Collins) nous a dit plus tôt que si l'on vendait Téléglobe, c'était notamment afin de réduire le déficit. Que pense mon collègue d'un gouvernement qui veut non seulement vendre les bijoux de la Couronne, mais encore le faire pour payer ses erreurs administratives?

M. Baker: Sans commentaire, monsieur le Président. Je suis d'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des observations est maintenant terminée. Avant de permettre au député de Skeena (M. Fulton) de participer au débat, j'accorde la parole au député de Victoria (M. McKinnon) qui veut invoquer le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉPÔT DES PÉTITIONS—LE NOMBRE DE SIGNATURES

L'hon. Allen B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet du dépôt des pétitions. Le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) nous a fait son numéro habituel en déposant des pétitions ce matin. Il a dit qu'une d'entre elles portait près de 3 000 signatures. En réalité, il n'y en avait que 2 049. Pendant combien de temps allons-nous devoir supporter cette exagération flagrante? Je reconnais que les néo-démocrates font tout ce qu'ils peuvent pour obtenir ces pétitions. Ils réussissent fort bien à embobiner tout le monde pour obtenir des signatures. Cependant, ils pourraient être plus honnêtes quand ils déposent les pétitions à la Chambre des communes. Autrement, chaque fois que nous entendrons le député de Windsor—Walkerville citer un chiffre, nous devrons en conclure qu'il exagère sans doute de 50 p. 100.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉGLOBE CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-38, concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M^me^ McDonald (p. 3435).

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le projet de loi C-38 est purement idéologique et ne témoigne pas d'un sens des affaires. Je vais réfuter certains arguments avancés par les ministériels. Il faut bien préciser tout de suite que la Société Téléglobe est un monopole et qu'elle continuera à l'être en vertu de la proposition des conservateurs.

L'argument clé avancé notamment par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) est qu'il vaut mieux qu'une société appartienne à une poignée de gens plutôt qu'à tous les Canadiens. Les bénéfices de l'an dernier ont été proches de 100 millions de dollars. Cela ne représente pas grand-chose pour chacun des 25 millions de Canadiens, c'est vrai. Cependant, le député de Mississauga et le gouvernement prétendent qu'il vaut mieux qu'un petit groupe privilégié de quelques centaines ou milliers de Canadiens, qui ont déjà assez d'argent pour acheter des actions et participer à ce genre d'opération, se partagent 50 ou 100 millions de dollars.

Cet argument est purement idéologique. C'est un théorie de riches pour permettre aux riches de s'enrichir encore. Cela n'a rien à voir avec le fait important que Téléglobe est un monopole. Cette société a été créée non seulement pour fournir un service de transmission par câble, comme l'a dit le député de Gander—Twillingate (M. Baker), mais également pour assurer des communications par satellite aux Canadiens dans le monde entier. La société avait des tarifs fixes.

Les députés ministériels cherchent à décrire les cadres et les employés de Téléglobe comme un groupe de bureaucrates anonymes, à moitié compétents, voire carrément incompétents, sans aucun esprit d'entreprise, ne comprenant rien aux affaires, ne sachant rien faire, et voués à l'échec. C'est pourquoi, selon eux, le gouvernement doit se débarrasser des joyaux de la Couronne, l'une de nos sociétés d'État les plus rentables.

De temps à autre, il faut dévoiler le vrai visage de certains idéologues du parti au pouvoir. Par exemple, la semaine dernière, j'ai rencontré un conservateur à l'aéroport en revenant de la Colombie-Britannique. Je lui ai demandé s'il prenait le vol direct pour Ottawa. Il m'a répondu que non, que c'était un vol d'Air Canada et qu'il ne voyageait que sur CP Air. Je lui ai demandé à quelle heure son vol arrivait à Ottawa et il m'a dit qu'il était prêt à passer trois heures de plus avant de venir reprendre son travail à Ottawa simplement pour s'assurer que l'argent des Canadiens servait à soutenir l'entreprise privée.

Il faut bien comprendre qu'il existe un grand nombre de réactionnaires bornés dans les rangs conservateurs. Ce document est purement idéologique. Ce n'est pas une bonne opération commerciale. Voyons un peu ce qu'il contient. Dans tous les documents publiés par le gouvernement, on peut lire que celui-ci touchera 608,3 millions de dollars. En réalité, ce n'est pas vrai puisque la vente lui rapportera au mieux 345 millions de dollars. C'est un prix de liquidation. Comme l'a dit à maintes reprises mon collègue le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), le nom de Minitec conviendrait mieux à cette société. En 1983, il y a à peine quatre ans, cette minuscule société comptait 30 employés. C'était il y a quatre ans seulement.

• (1220)

Il arrive trop souvent que de toutes petites entreprises s'endettent à l'extrême. Elles empruntent à la Banque nationale, elles empruntent à gauche et à droite. A entendre le député de Mississauga-Sud et d'autres, grâce à ce nouvel esprit d'entreprise, à tout cet intérêt pour les technologies nouvelles, nous serons mieux en mesure d'acquérir les technologies de pointe dans le domaine des fibres optiques et des satellites, entre autres. Rien ne saurait être plus loin de la vérité. C'est pourquoi les conservateurs ont donné cinq autres années de monopole à «Minitec». Ils se disent contre les monopoles et pour la libre entreprise. Quelles balivernes! Le monopole demeure intégral.

«Minitec» va-t-elle vraiment aller récolter toutes les technologies nouvelles pour nous amener à l'avant-garde des télécommunications, dans l'intérêt des consommateurs? Certainement pas. A cause de sa dette, elle va devoir essayer de tirer davantage des consommateurs et moins de la technologie. Les ministériels devraient être plus prudents.

Les idéologues de droite se lancent dans ce genre d'aventures depuis quelque temps déjà. Dans ma province, la Colombie-Britannique, l'ancien premier ministre, Bill Bennett, a annoncé qu'il allait vendre toute la flotte de transbordeurs parce que ce serait bon pour la province. Il l'a vendue à un groupe d'intérêts privés à qui il l'a relouée pour cinq ans. Nous avons construit cette flotte, nous l'avons achetée et nous l'avons payée. En vertu de ce contrat de location, nous la rachetons tous les cinq ans. Voilà ce que nous devons à ces grands esprits, à ces grands hommes d'affaires que les conservateurs prétendent être. Quelle illusion! Les consommateurs et les véritables propriétaires de ces transbordeurs se font constamment avoir afin que ce petit groupe d'entrepreneurs puissent rester chez eux à se prélasser. Ils ont des villas à Miami, au Mexique, en Europe et en Extrême-Orient. Ils ont de gros yachts, des Cadillacs et tout ce qui s'en suit. Ce sont ces petits malins qui profitent de ces marchés privés.

Dans ma circonscription, pratiquement personne n'achète d'actions ou de REER. Le taux de chômage atteint près de 40 p. 100. Les ministériels ne veulent pas en parler. Mais que compte faire le gouvernement? A-t-il l'intention de privatiser la GRC, par exemple, ou de vendre la Colline parlementaire et de la relouer pour résorber le déficit? Compte-t-il vendre le CN ou Air Canada? Que compte-t-il faire? Ce sont des choses qu'il faut absolument examiner au cours de ce débat.

Je voudrais parler un peu de l'importante question que mon collègue, le député de Vancouver—Kingsway a soulevée à propos d'un report à trois mois. Il y a eu des irrégularités sur le marché boursier. C'est évident. Tout le monde l'a reconnu et on mène actuellement une enquête. La Chambre des communes peut-elle sanctionner une vente alors qu'il y a eu des irrégularités? Nous demandons un report afin de pouvoir examiner la question. Il me paraît normal que les membres de la Chambre des communes, les représentants de l'électorat canadien puissent examiner les dessous de cette transaction. Évidemment, les ministériel ne s'opposent pas à ce que nous nous penchions sur ces irrégularités, mais ils refusent de reconnaître honnêtement qu'il s'agit en fait d'un mauvais marché.

Je peux vous citer un autre exemple montrant que les ministériels font trop souvent entendre deux sons de cloche. Dans les années 70, les grandes sociétés pétrolières ont comploté pour fixer les prix. C'était évident. Il y a eu une grande enquête, non seulement dans l'Ouest, mais dans l'ensemble du pays. Cette collusion à l'égard du prix du pétrole, du gaz et du fuel domestique vendus aux consommateurs canadiens leur ont rapporté des milliards de dollars. Les libéraux ont-ils fait quelque chose pour y remédier? Non. Les conservateurs ont-ils fait davantage? Non.

Il est de la plus haute importance que le gouvernement possède et exploite des sociétés comme Petro-Canada non pas seulement pour avoir une vue d'ensemble sur le secteur, mais pour savoir concrètement ce qui s'y passe afin de protéger les consommateurs.

Je voudrais durant quelques instants examiner les rouages de Téléglobe et exposer ce qu'elle représente vraiment pour les Canadiens. Depuis quelques années, 85 p. 100 de ses recettes proviennent des liaisons téléphoniques outre-mer. Nous devrions examiner l'ampleur des bénéfices réalisés par Téléglobe. Le gouvernement a cédé cette compagnie pour 345 millions de dollars, alors que ses bénéfices se sont élevés à près de 100 millions de dollars l'an dernier. En 1975, ses bénéfices dépassaient 10 millions par an. En 1982, cinq ans plus tard, ils étaient de l'ordre de 50 millions de dollars. Ils atteignent maintenant près de 100 millions de dollars.

Que fait-elle? Elle offre au Canada tous les services de télécommunications outre-mer, notamment les télécommunications par téléphone, télégraphe, câbles et télex. La société Téléglobe est co-propriétaire de câbles sous-marins et de systèmes de communication par satellites. En 1985, le chiffre d'affaires de Téléglobe atteignait 678 millions de dollars. Cette même année, les recettes globales de Minitec étaient de 17 millions de dollars. Cette société établie en 1983 comptait alors une trentaine d'employés. Je n'ai rien contre Memotec. Toutefois quand le député de Mississauga-Sud et d'autres parlent de l'esprit d'entreprise qu'insufflera cette minuscule companie et tentent de faire croire que la société Téléglobe était composée d'une poignée de dinosaures assoupis qui ne savaient même pas comment sortir de leurs bureaux, ils sont tout à fait inexacts et injustes. A mon avis, les députés ministériels feraient bien de se rappeler, en parlant des sociétés d'État et des fonctionnaires, que certains de ces derniers, sinon la plupart d'entre eux, sont très dévoués et sont souvent beaucoup moins bien rémunérés que leurs homologues du secteur privé.

Je crois avoir réussi à rabattre effectivemet les prétentions des députés ministériels qui veulent faire croire que le gouvernement encaissera 600 millions de dollars. Il n'en est rien. Il touchera moins de la moitié de cette somme. Les députés ministériels disent que nous avons besoin de ces centaines de millions de dollars pour éponger le déficit. Si on envisage la question strictement du point de vue financier, rien n'est plus éloigné de la vérité. Pour ce qui est de la réduction du déficit, il est beaucoup moins avantageux pour le gouvernement du Canada de recueillir une seule fois 300 millions de dollars à cette fin que de conserver Téléglobe et ainsi disposer, bon an mal an, de 100 millions de dollars à consacrer à toute dépense jugée opportune.

Tous les Canadiens doivent s'opposer à la vente de Téléglobe, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, cette société a toujours été rentable et, deuxièmement, il s'agit d'un monopole et ce, à juste titre. J'aimerais tout d'abord commenter le communiqué du ministre d'État (Finances) (M. Hockin), qui contient des affirmations pour le moins grotesques. Par exemple, on y lit ce qui suit:

> Téléglobe Canada pourra rechercher de nouveaux débouchés sous la gouverne d'une direction experte du secteur privé.

On ne prend pas la peine d'ajouter que la société exercera pendant encore cinq ans un monopole complet et absolu. Lorsque le gouvernement prétend qu'il faut insuffler un nouvel esprit d'entreprise à Téléglobe, il convient de lui demander ce qui a été fait au cours des dernières deux années et demie. Puisque les conservateurs gouvernent depuis deux ans et demi, ils ne peuvent constamment pointer du doigt les libéraux ou les néo-démocrates ou d'autres responsables. S'il était possible de rendre la société plus efficace dans certains secteurs, le gouvernement aurait dû y veiller.

On affirme également ce qui suit dans le communiqué:

> Les consommateurs bénéficieront d'une réduction tarifaire moyenne sur les appels téléphoniques outre-mer dépassant 13 p. 100 en 1988. Le fait que les intérêts des consommateurs seront protégés à l'avenir par la réglementation du CRTC est d'une importance encore plus considérable—protection qui n'est pas offerte par la société d'État actuelle;

Il est sans doute de bonne guerre que le ministre fasse une telle déclaration, mais elle est tout à fait erronée et n'a rien à voir avec la situation. La gestion de Téléglobe relève entièrement du gouvernement du Canada, ou, tout au moins, c'était le cas jusqu'à maintenant. C'est ni plus ni moins qu'une supercherie pour le ministre de prétendre que l'une des principales raisons pour lesquelles on vend Téléglobe au secteur privé, c'est de pouvoir l'assujettir à une quelconque réglementation visant la protection du consommateur. Les ministres ne devraient pas inventer des raisons qui n'ont rien à voir avec la réalité.

• (1230)

Revenons au prix d'achat. C'est un monopole qu'on vend. Parce qu'il touche au domaine des communications dans lequel il y a un intérêt légitime de politique publique à protéger, il devrait rester du domaine public et continuer d'appartenir au public canadien.

Au sujet des restrictions imposées à la propriété des actions, le gouvernement continue de se vanter du bon prix qu'il a reçu. Il a dit, bien sûr, que les compagnies de téléphone canadiennes ne pouvaient pas en acheter parce qu'elles sont des monopoles mais il est bon que la société soit actuellement un monopole. Les ministériels sont contents qu'elle reste un monopole pour qu'elle puisse fixer les prix à sa guise et faire tout ce qu'elle veut. Cependant les ministériels ne veulent pas que d'autres monopoles s'en emparent. C'est ce qui me fait dire que le gouvernement a conclu cette vente pour des raisons idéologiques et non pour des raisons économiques valables. Je pense que le député de Mississauga-Sud serait le premier à l'admettre. Ce n'est pas une bonne affaire, que l'on invoque la dette nationale, à quoi l'argent sera consacré et même la façon dont «Minitec» pourra financer l'achat de nouvelles technologies à l'avenir.

Le gouvernement assortit la vente des conditions suivantes. Les entreprises non résidentes ne pourront pas acquérir plus de 20 p. 100 des actions de Téléglobe. Elles ne pourront jamais en prendre le contrôle. Il est interdit en permanence aux sociétés étrangères de télécommunications de devenir propriétaires de la Société, et les sociétés canadiennes peuvent prendre une participation d'au plus 40 p. 100 dans l'immédiat, mais en fin de compte cela ne pourra jamais dépasser 33,3 p. 100. Les ministériels font grand cas de ce que le personnel est admissible à acheter 5 p. 100 des actions. J'espère que certains députés conservateurs ont entendu parler de certaines choses comme les coopératives. Une participation de 5 p. 100 à 10 p. 100 de rabais, ce n'est pas la fin du monde.

Pour ce qui concerne les obligations internationales, il y a une chose que les députés devraient examiner d'un peu plus près. Je veux parler de ce qui se passe aux États-Unis. Les États-Unis, qui cherchent soi-disant à avoir plus de communications et plus de concurrence dans les télécommunications, ont décidé de revenir sur leurs engagements à l'égard d'INTELSAT. Il est question d'INTELSAT à l'article 8 du projet de loi. Or INMARSAT, l'Organisation internationale des télécommunications maritimes par satellite, et INTELSAT, l'Organisation internationale des télécommunications par satellite, ont été créées toutes deux pour aider certains pays en voie de développement à obtenir un certain genre de subventionnement croisé de leurs télécommunications. Cet accord international prévoit un tarif fixe, d'après lequel le même taux de base s'applique dans les régions à fort trafic aussi bien que dans celles à faible trafic, ce qui est le cas de la plupart des pays en voie de développement. Cette transaction avec «Minitec» s'amène juste au moment où les États-Unis se retirent de cet accord et se mettent à placer leurs propres satellites. Qu'est-ce que cela va donner? Il se peut fort bien qu'avant longtemps, avant la fin de ce monopole de cinq ans en tout cas, «Minitec» se retrouve en situation de conflit d'intérêts. Comment va-t-elle servir au mieux les intérêts de ses actionnaires, ce qui va être son premier rôle, veiller à ce que ses actionnaires obtiennent le rendement le plus avantageux de son exploitation plutôt que d'INTELSAT? Cet accord conclu pour le bien d'autres parties du monde est une très bonne idée sur le plan des communications dans un monde si souvent en proie à toutes sortes de conflits et de déchirements. Partout où cela sera possible il permettra des communications relativement bonnes et accessibles.

Que vont devenir dans l'avenir nos compagnies téléphoniques nationales? Vont-elles acheter une participation aux réseaux de satellites américains et abandonner INTELSAT? Quelles en seront les conséquences pour une société comme Téléglobe qui subit de fortes spéculations? Ce sont des questions que le gouvernement ne semble pas s'être posées jusqu'ici, du moins dans un débat à la Chambre des communes.

Examinons ce qu'ont fait d'autres pays industrialisés, ceux qui ont continué à participer à l'accord international dans le domaine des communications transocéaniques. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, la Norvège et la Suède ont toutes des systèmes entièrement régis par le gouvernement tout comme Téléglobe. Ces pays n'envisagent pas de modifications. Le Royaume-Uni, dont s'est inspiré le gouvernement, a fait une émission d'actions et a privatisé *British Telecom* mais a conservé un peu moins de 50 p. 100 de participation. Le gouvernement britannique a conservé un bloc de contrôle de 49,9 p. 100 dans les télécommunications internationales. Les deux seuls grands pays qui se tiennent à l'écart de tout cela sont naturellement le Japon et les États-Unis, qui ont tous les deux leur propre système de télécommunications sous le contrôle de sociétés privées.

Il y a contradiction fondamentale à vendre une société qui est un monopole en conservant celui-ci. Les arguments qui ont été avancés par le gouvernement pour ne pas permettre à des compagnies téléphoniques nationales d'acheter cette société s'écroulent lorsqu'on fait un examen approfondi de cette affaire. Empêcher des monopoles d'acheter un monopole pour permettre à un petit groupe d'en établir un et de le conserver, c'est un raisonnement spécieux. N'importe quel Canadien qui examinera cette transaction verra que cette société d'État lucrative et de classe internationale a été vendue pour une bouchée de pain. Elle a été vendue à un prix bien inférieur à ce que n'importe qui considérerait raisonnable pour une entreprise d'une aussi grande valeur.

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin; je vais donc conclure. Le gouvernement tente de faire croire qu'il se défait d'une société d'État qui n'a pas vraiment besoin de demeurer propriété publique afin d'obtenir des fonds pour faire baisser le déficit. Il soutient que l'entreprise privée sera capable de mieux l'exploiter. Or, je le répète, couverte de dettes comme elle est, la «Minitec» n'est pas tellement bien armée pour attaquer le marché des technologies de pointe. Quant à protéger les consommateurs canadiens, c'est encore une fois bien peu probable, car le monopole continue. Il y a peu de chances que les tarifs baissent quand une société aussi endettée acquiert une société d'État. Je ne vois pas l'intérêt de cette transaction pour le déficit du Canada, ni pour le pays, les travailleurs ou les consommateurs, ni même sur le plan des obligations internationales du Canada en matière de régie des tarifs dans le monde entier.

Je termine en disant que le simple bon sens interdit d'y voir une bonne décision. Il faut voir dans le projet de loi C-38 le fruit d'une idéologie boiteuse qui n'a pas fini d'attirer des ennuis au gouvernement.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, le député de Skeena (M. Fulton) nous a livré un discours qui est très typique du genre de ceux qu'il nous livre, lesquels sont vraiment tissés d'exagérations et où, naturellement, toute société qui est la propriété de l'État a toutes les vertus, et toute société qui a le malheur d'être une société privée a tous les défauts. Mais peut-il nier que, par exemple comme Québécoise, je peux être fière du fait que Memotec est une entreprise jeune, dynamique, qui va enfin avoir une chance de concurrencer les géants, et que des travailleurs du Québec qui n'avaient pas jusqu'à maintenant le droit de participer à cette société parce que c'était une société de la Couronne vont pouvoir en avoir le droit? Il a dit que 5 p. 100, ce n'est rien, qu'il faut se rappeler les «coops». Mais oui, il y a un mouvement de coopératives mais Téléglobe n'était pas une société «coop», c'était une société de la Couronne. Et maintenant il va y avoir des travailleurs au Québec qui vont pouvoir participer.

Monsieur le Président, il nous dit avec une certaine répugnance que dans sa circonscription il n'y a personne qui est propriétaire d'actions. Je crois qu'il devrait aller voir dans les «coops», les gens sont propriétaires d'actions. C'est de la copropriété. Il n'y a rien de criminel à être copropriétaire dans une société. Alors il ne devrait pas avoir ce dédain pour la propriété privée parce que je suis certaine qu'il y a beaucoup de citoyens dans sa circonscription qui sont fiers d'être propriétaires de ce qu'ils possèdent, que ce soit le marchand du coin ou le propriétaire d'une petite entreprise de camionnage. Il doit y en avoir beaucoup dans sa circonscription. Je trouve malheureux qu'il ne veuille pas représenter les citoyens de sa circonscription qui sont propriétaires d'entreprises.

Je voudrais lui poser une question. Il nous dit qu'une société de la Couronne a toutes les vertus, qu'une société de la Couronne qui est profitable devrait rester entre les mains de l'État. Mais je voudrais lui rappeler les autres sociétés de la Couronne qui n'étaient pas profitables au début et qui ont été achetées par l'État précisément pour essayer de les remettre sur pied,—Air Canada, par exemple—et qui devaient être revendues à un moment donné à l'entreprise privée parce que c'était là le but à ce moment-là et qui sont restées sociétés de la Couronne . . . Le consommateur reçoit-il un meilleur service d'Air Canada que de CP Air parce que c'est une société de la Couronne? Tout à l'heure j'ai demandé au député de Gander—Twillingate (M. Baker) si on perdait moins de bagages à bord d'Air Canada parce que c'était une société de la Couronne qu'à bord de CP Air, et le député de Skeena s'est mis à rire. Il a dit que c'était une question stupide. Mais je lui repose la question: Est-ce qu'on a un meilleur service à bord d'Air Canada parce que c'est une société de la Couronne? Se sent-on—nous—plus propriétaires d'Air Canada quand on nous enlève sur une liste d'attente, parce qu'on est propriétaires comme contribuables? Non. On est traité comme les autres dans une société privée. Alors je trouve que le député exagère parce qu'il n'a pas vraiment de bons arguments à apporter contre cette vente et c'est pourquoi il exagère.

• (1240)

[*Traduction*]

M. Fulton: Je veux tout d'abord revenir sur ce que j'ai dit dans mon intervention. La députée sort souvent des paroles de leur contexte, les déforme, et prétend qu'on exagère.

Mme Mailly: Donnez un exemple.

M. Fulton: A propos de l'achat d'actions et des REER, j'ai dit que rares sont les gens dans ma circonscription qui ont les moyens d'acheter des actions. On n'a qu'à voir le nombre des Canadiens qui achètent des actions à la Bourse pour se rendre compte que seule une faible minorité se livre à ce genre de transactions. En outre, si la seule raison d'être du projet de loi C-18 est de permettre aux travailleurs d'acheter 5 p. 100 des actions de Téléglobe, le gouvernement devrait le retirer. Si c'est tout ce que la députée trouve de bon dans cette mesure, je crois sincèrement qu'elle devrait être reformulée.

Mme Mailly: Vous savez bien que cela n'est pas la seule bonne disposition de cette mesure.

M. Fulton: Je ne vois rien de mal à arrêter une disposition spéciale pour les travailleurs de Téléglobe partout au Canada, une disposition qui leur permette d'engager une partie de leur caisse de retraite ou de leurs gains dans les activités de cette société. Au contraire, je trouve cela très bien. C'est une bonne mesure d'intéressement, surtout une bonne façon de les faire participer économiquement au travail qu'ils accomplissent.

Quant à savoir laquelle de CP Air ou d'Air Canada perd plus de bagages en cours de route, la députée ferait mieux de le leur demander. Ce n'est pas dans mes attributions de député de répondre à un député du gouvernement qui me demande combien de bagages sont perdus sur les différentes lignes aériennes du Canada. Voilà qui démontre le fossé d'incompréhensions et d'appréhensions qui sépare tant de Canadiens des députés conservateurs. Ces députés veulent savoir combien des bagages sont perdus sur nos différentes lignes aériennes alors que nous sommes en train de discuter de la privatisation du plus beau joyau de toutes nos sociétés d'État. C'est une bévue monumentale et une bien malheureuse question de la part d'un député du gouvernement.

Mme Mailly: Voilà une réponse aussi moche que le discours.

[*Français*]

M. Waddell: Monsieur le Président, j'adresse ma question au député qui a fait un discours. Concernant les mots des chefs des syndicats, de la Fédération du travail du Québec, M. Louis Laberge . . .

[*Traduction*]

Je vais plutôt parler anglais. Le député est-il au courant de ce que pense le président de la plus grosse centrale syndicale du Québec, la Fédération des travailleurs du Québec, à propos de l'acquisition, qu'il qualifie de suicidaire, du géant des télécommunications, Téléglobe Canada? D'après M. Laberge, c'est une trop grosse bouchée pour Memotec—ou «Minitec», comme se plaît à le dire le député. Le président de la FTQ se demande comment une entreprise dont l'actif ne s'élève qu'à 83,6 millions de dollars peut faire une acquisition de 608 millions. Au cours des trois premiers trimestres de 1986, Memotec, qui compte 750 employés, a touché 3,32 millions de dollars, soit 56c. pièce, sur des actions valant 31,6 millions. Au cours de la même période, Téléglobe a réalisé 45,7 millions de dollars avec l'aide de ses 1 200 employés. Pour M. Laberge, Memotec est la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le boeuf. En essayant d'avaler le boeuf, elle éclate, mais le boeuf est toujours là.

Le vice-président des Travailleurs en communications et en électricité du Canada s'est également prononcé contre cette acquisition. M. René Roy affirme que le syndicat n'a pas encore obtenu de garanties écrites. Le député sait-il que certains des grands chefs syndicaux du Québec s'opposent à cette initiative?

Le député voudrait-il nous rappeler la tentative du gouvernement de la Colombie-Britannique qui, il y a quelques années, a voulu donner à tous les citoyens de la province cinq actions de la BCRIC valant 6 $ chacune? Parlerait-il de cette opération aux Canadiens?

M. Fulton: Je vais d'abord répondre à la question du député de Vancouver—Kingsway concernant les propos de Louis Laberge, président de la FTQ. Ce dernier a tenu à exprimer sa vive inquiétude, à titre de porte-parole des travailleurs québécois. L'an dernier, les recettes brutes de Téléglobe représentaient 40 fois le chiffre d'affaires de Memotec. A vrai dire, c'est le petit poisson qui tente d'avaler la baleine pour renchérir sur l'image de la grenouille qui veut avaler le boeuf utilisée par M. Laberge.

L'argument que j'ai avancé plus tôt, c'est que Memotec se trouvera en mauvaise posture pour conclure les emprunts nécessaires à l'acquisition des techniques de pointe dont elle a besoin pour renforcer sa position dans le domaine des communications internationales. Comparativement à la situation d'avant le projet de loi, nous sommes maintenant en moins bonne position en termes de financement et d'affirmation de notre présence sur le marché. Si c'est la forme que prennent les idées d'avant-garde du Parti conservateur qui nous ramènera au moyen-âge des télécommunications plus sûrement qu'il ne favorisera un esprit d'entreprise dynamique dans les télécommunications internationales, ces idées ne feront pas école, on peut le parier. Tout ce dossier n'est qu'une question de doctrine.

Je ne souhaite pas m'étendre sur le cas de BCRIC. Étant vous-même de l'Alberta, monsieur le Président, vous savez sans aucun doute quel désastre BCRIC a provoqué pour les habitants de la Colombie-Britannique qui avaient obtenu gratuitement chacun cinq merveilleuses actions. Je ne serais pas étonné qu'après avoir examiné ce genre d'option, le gouvernement mette toutes les sociétés d'État dans un sac, mélange bien le tout et en fasse—qu'en ferait-il—le PCRIC?

M. Waddell: Une loterie des investissements.

M. Fulton: J'espère que nous ne verrons jamais cela. La population de la Colombie-Britannique a payé cher pour apprendre que cette formule de privatisation qui favorise le secteur privé n'est rarement, sinon jamais, dans l'intérêt du public.

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part au débat d'aujourd'hui au sujet du projet de loi concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada. Comme l'a fait remarquer tout à l'heure la ministre de la Privatisation (M^me^ McDougall), cette initiative est la plus récente de toute une série de transactions qui ont été prévues dans le cadre de notre programme général de gestion gouvernementale avisée, programme qui est en pleine phase de réalisation.

Quand j'ai sollicité la nomination pour briguer le mandat de député, j'étais surtout déconcerté à l'époque par le fait que le gouvernement fédéral s'occupait de quelque 400 domaines d'activité relevant du secteur privé, et non pas seulement de sociétés d'État et que plus de 250 000 personnes étaient au service des sociétés d'État. J'imagine que la majorité de ces gens travaillent encore dans ces sociétés d'État.

D'autres ont déjà parlé ou parleront des avantages que retireront les Canadiens de cette transaction. Je voudrais traiter particulièrement du rôle de la privatisation dans notre programme économique et de la nécessité de poursuivre cette importante méthode de gestion. Le gouvernement a expliqué son programme de privatisation à de nombreuses reprises. Pourtant, en dépit de cela, les partis de l'opposition ont fait la sourde oreille, et ils persistent à dire que nous privatisons les sociétés d'État pour des raisons purement idéologiques.

• (1250)

Il reste une dizaine de minutes avant la pause du déjeuner et je voudrais en profiter pour donner quelques exemples qui n'ont rien à voir avec l'idéologie, mais plutôt et surtout avec des questions de bon sens.

Pendant la campagne électorale de 1984, un sondage a été effectué à l'échelle nationale. A l'époque, plus de 60 p. 100 de Canadiens ont déclaré souhaiter que le gouvernement fédéral évite de créer davantage de sociétés d'État et même qu'il s'en débarrasse carrément.

En octobre 1986, il n'y a pas si longtemps, il y a eu des élections en Saskatchewan. Le réseau anglais de Radio Canada en a profité pour sonder 1 600 personnes dans la province. On croira bien ce qu'on voudra, mais en Saskatchewan, province socialiste de longue date, 76 p. 100 des personnes interrogées ont répondu qu'elles en avaient par-dessus la tête de voir le gouvernement gérer des sociétés d'État et qu'elles ne voulaient pas qu'il en crée d'autres.

Nous en avons un bon exemple dans la société de potasse de la Saskatchewan dont les socialistes disent qu'elle est le plus beau fleuron de leur couronne. C'est en ces termes qu'un député de la Colombie-Britannique a parlé de Téléglobe. D'autres députés de la Saskatchewan et moi pouvons dire à la Chambre que, en mettant les choses au mieux, le taux de rendement sur les centaines de millions de dollars investis dans la production de la potasse peut atteindre 4 ou 5 p. 100, alors que cet argent pourrait rapporter beaucoup plus aux contribuables de cette province. Cette société se révèle une cause non pas d'orgueil mais plutôt de ruine. L'entreprise est périlleuse. Il fut un temps où cette production était rentable. Aujourd'hui, toutefois, où les prix sont à la baisse et la concurrence est sauvage, elle va probablement nous faire perdre 150 millions.

C'est précisément pour cette raison que les gouvernements, du niveau provincial ou fédéral, ne doivent pas s'embarrasser de sociétés d'État. Il faut laisser ces activités aux entreprises privées. Qu'elles courent le risque et en récoltent les fruits, si elles le veulent. Il nous restera à percevoir les redevances et les impôts.

Je voudrais citer un autre exemple. Aux actualités de fin de soirée du réseau CTV, samedi, j'ai vu un reportage sur la vente aux enchères de sociétés d'État en Chine. Il s'agissait de petites entreprises, mais on voit tout de suite où je veux en venir. La Chine vit en régime socialiste depuis des décennies. Un grand nombre de ses sociétés d'État sont inactives depuis trois ans. Elles étaient si mal administrées qu'on les a fermées. Même la Chine se rend compte qu'il faut les vendre au secteur privé. De nombreux jeunes hommes d'affaires chinois veulent les faire revivre. En l'occurrence, les offres ont été plus élevées que ne l'escomptait le gouvernement. Cela prouve avec quel enthousiasme les Chinois veulent s'occuper de ces petites entreprises.

Je voudrais vous faire part d'un autre exemple. J'ai eu récemment le plaisir de me rendre en Afrique orientale avec le comité des affaires étrangères et du commerce extérieur, dans le cadre de notre examen de l'aide publique au développement. Alors que j'étais étudiant, il y a près de 20 ans, je m'étais déjà rendu dans cette région. Je peux dire que j'ai été déçu de voir ce qui était arrivé à la Tanzanie après toutes ces années. A cause de l'expérience socialiste, de nombreux secteurs de son économie ont, en fait, connu un déclin. Je voudrais vous parler d'un article qui a fait la première page d'un journal, alors que nous étions là-bas. Il n'avait rien à voir avec notre visite, mais concernait plutôt la restructuration du gouvernement et de l'économie. Le nouveau dirigeant du pays a signalé très clairement qu'il fallait se défaire de certaines sociétés para-gouvernementales, comme on les appelle là-bas, dont la gestion et la productivité laissaient beaucoup à désirer.

Il y a également l'exemple du Royaume-Uni où le premier ministre Margaret Thatcher a vendu des actions de *British Telecom* et de *British Gas*. Encore l'autre soir, on parlait de faire de même avec *British Airways*. S'il s'agissait d'un si mauvais investissement, pourquoi tant de gens en Grande-Bretagne se précipitent-ils pour acheter ces actions? Le programme a remporté un vif succès. Les Britanniques reconnaissent qu'il s'agit d'un excellent investissement, et je prétends qu'il en sera de même dans le cadre de l'aliénation de Téléglobe Canada.

Les socialistes usent généralement de deux arguments lorsque vient le temps de vendre des sociétés d'État. Tout d'abord, si cette entreprise éprouve des difficultés, ils aiment à dire que le gouvernement devrait la conserver et protéger les emplois. Peut-on s'imaginer depuis combien d'années le gouvernement a des sociétés de la Couronne, à la seule fin de protéger des emplois? Il ne s'agissait certes pas de bonnes décisions financières. Le gouvernement devait investir des centaines de millions de dollars et, en fait, dans le cas de Canadair et de de Havilland, ce ne sont pas des millions de dollars, mais bien des milliards de dollars qu'on a engloutis, afin d'empêcher la fermeture de ces entreprises. Bonté divine, nous ne devrions plus administrer ainsi le Canada. Nous ne pouvons plus continuer

Article 21 du Règlement

de nous accrocher à ces entreprises simplement pour conserver ces emplois.

Les socialistes ont remarqué en outre que le gouvernement devrait s'accrocher à toutes les sociétés d'État qui sont rentables et utiliser leurs revenus pour réduire le déficit. Cela va tout à fait à l'encontre des idées du parti conservateur et du gouvernement. Au cours de la dernière campagne électorale, nous avons bien précisé que nous allions nous défaire des sociétés d'État qui, depuis de nombreuses années, constituent un fardeau pour le Canada. Je dis que les socialistes se trompent dans les deux cas.

Pour en revenir à l'exemple de la société de Havilland, des gens ont protesté, il n'y a pas tant de mois, à l'aéroport de Downsview. Ils ont dit qu'ils allaient perdre leur emploi, que les techniques seraient exportées aux États-Unis, et que l'entreprise fermerait ses portes. A ce moment-là, la société de Havilland fournissait du travail à 4 400 personnes; aujourd'hui elle en fournit à 5 200. Si elle a embauché 800 personnes de plus, c'est que la société qui s'est portée acquéreur de la société de Havilland tient à ce qu'elle soit encore plus solide qu'auparavant. Au lieu de simplement conserver les techniques dont la société de Havilland disposait auparavant, elle lui apporte de nouvelles techniques. Elle va équiper de moteurs turbo-propulseurs nos bombardiers d'eau qui sont probablement parmi les meilleurs du monde. Elle va faire appel à de nouvelles techniques et elle a créé 800 nouveaux emplois.

L'autre exemple dont je veux parler est celui de Canadair. Cette entreprise a certes maintenu tous ses emplois. En fait, elle en a probablement créé quelques nouveaux. Je ne dispose pas des derniers chiffres à cet égard, mais je suis certain que cette entreprise connaîtra beaucoup de succès au cours des années à venir.

Je ne comprends pas pourquoi les socialites tiennent mordicus à ce que le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux accaparent toutes les ressources, à ce qu'ils mettent le secteur privé en péril et risquent l'argent des contribuables. Je pense que les contribuables canadiens en ont plein le dos de la médiocre gestion de maintes sociétés d'État.

Je dispose encore de 10 minutes, mais je constate qu'il est près de 13 heures. Si vous le permettez, monsieur le Président, je signalerai qu'il est 13 heures, quitte à reprendre le fil de mon propos après la pause du déjeuner.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'appel des ordres inscrits au nom du gouvernement, le député disposera encore de 11 minutes, après quoi il y aura une période de 10 minutes réservée aux questions et aux commentaires.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'AVERTISSEMENT DONNÉ PAR L'INSTITUT DE PROSPECTIVE MONDIALE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, dans son rapport de 1987 sur l'état du monde, l'Institut de prospective mondiale déclare que l'utilisation que l'homme fait de l'air, de l'eau, de la terre, des forêts et des autres systèmes terrestres qui supportent la vie pourrait bien pousser la nature au-delà du seuil qui ne permettrait plus la moindre utilisation sans changements ou dommages permanents. Nos activités, qui entraînent une contamination de l'atmosphère, des changements climatiques, une extinction massive d'espèces animales et végétales, se traduiront éventuellement par une diminution de la qualité de la vie. L'épuisement de la couche d'ozone, les changements climatiques et la perte de la diversité biologique sont les aspects les plus menaçants.

Le rapport déclare encore que le fait que tant de systèmes naturels approchent de l'instabilité en si peu de temps pourraient entraîner des pressions économiques et politiques qui, à leur tour, seraient susceptibles d'étouffer la capacité des gouvernements et des particuliers à s'ajuster convenablement. Les problèmes environnementaux d'importance planétaire transcendent les différences et les politiques nationales. Les gouvernements et les parlementaires doivent placer ces questions au sommet de leur liste de priorités, afin de chercher les réponses dont dépend notre survie.

* * *

LA FÊTE DU PATRIMOINE

LA NÉCESSITÉ DE DÉSIGNER UN JOUR DU PATRIMOINE NATIONAL

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, aujourd'hui, en ce troisième lundi de février, nous célébrons la Fête du patrimoine qui nous donne l'occasion de commémorer les réalisations et les traditions canadiennes.

Depuis de nombreuses années, la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine préconise la désignation d'un congé en l'honneur de notre patrimoine national. Nous avons besoin d'un congé de ce genre pour mettre en relief nos traditions et nos événements historiques qui méritent de retenir actuellement notre attention. Nos rues, nos édifices et bâtiments rappellent notre histoire exceptionnelle et définissent nos particularités. A titre de Canadiens, nous sommes chargés de les préserver. Nous ne pouvons pas compter uniquement sur le gouvernement pour désigner ce qui vaut la peine d'être préservé ou nous dire quels faits de notre passé doivent être oubliés.

Ici même à Ottawa, nous avons constaté récemment comment les Canadiens ordinaires peuvent se porter à la défense de certains aspects secondaires mais attrayants de notre histoire que les organismes officiels négligent parfois.

Le lutte pour la préservation de notre passé ne cessera jamais monsieur le Président. Désignons donc un Jour du

patrimoine pour nous rappeler qu'en oubliant notre passé, nous oublions le sens de la citoyenneté canadienne.

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE TIMOR ORIENTAL—LES MASSACRES ATTRIBUÉS AUX TROUPES INDONÉSIENNES

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, l'Indonésie occupe illégalement depuis 1975 l'ancienne colonie portugaise du Timor oriental. *Amnesty International* estime que les forces indonésiennes ont tué jusqu'à un tiers des habitants du Timor oriental. On apprend maintenant qu'en août de l'an dernier, la population entière du village de Fo-Mano a été massacrée par les troupes indonésiennes, et pourtant le Canada est resté absolument muet sur ces abus.

En 1985-1986, le Canada a fourni pour plus de 77 millions de dollars d'aide bilatérale à l'Indonésie. Nous continuons à délivrer des permis pour l'exportation de matériel militaire, et nous avons même participé financièrement à une foire aux armes en Indonésie. Il faudrait profiter de la visite du ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie au Canada cette semaine pour montrer que nous nous préoccupons des droits de la personne en dénonçant l'occupation injustifiée du Timor oriental par l'Indonésie, et en exigeant que ses habitants prennent part aux consultations de l'ONU sur leur avenir.

* * *

[*Français*]

LA FÊTE DU PATRIMOINE

LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN DE PROTÉGER ET D'ENRICHIR LE PATRIMOINE

Mme Anne Blouin (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Fête du patrimoine. Cette fête, commémorée tous les troisièmes lundis du mois de février depuis 1973, a été lancée par la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine avec l'appui unanime des députés de la Chambre des communes.

La Fête du patrimoine rappelle la richesse du patrimoine canadien. C'est une occasion de réfléchir aux réalisations des générations qui nous ont précédés.

A titre de députée d'une circonscription qui est le berceau de la civilisation canadienne-française en Amérique du Nord, je veux, bien sûr, parler de la Côte de Beaupré et de l'Île d'Orléans, il me fait plaisir de rappeler à tous les Québécois et Canadiens l'inscription en 1986 de l'arrondissement historique de Québec à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette reconnaissance officielle accentue la vocation internationale de Québec, vocation confirmée par le succès de Rendez-vous '87.

Monsieur le Président, rappelons-nous qu'il incombe à chacun d'entre nous de protéger et d'enrichir notre patrimoine pour les générations à venir.

Article 21 du Règlement

• (1405)

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES TAXES SUR L'ESSENCE—ON S'OPPOSE À UNE AUGMENTATION POSSIBLE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a déclaré récemment que le gouvernement songeait à imposer aux consommateurs canadiens des taxes plus élevées sur l'essence et d'autres produits pétroliers. Or, les consommateurs canadiens paient déjà sur l'essence des taxes trop élevées. En fait, depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir en 1984, les taxes sur l'essence ont augmenté de 10 p. 100.

A l'heure actuelle, le prix de l'essence au Canada est de 35 à 45 p. 100 plus élevé qu'aux États-Unis, compte tenu du taux de change. Cet énorme écart de prix freine la croissance de notre secteur du tourisme qui emploie plus de 600 000 Canadiens. Étant donné que 74 p. 100 des touristes Américains viennent visiter le Canada en voiture, on comprend sans mal que le prix de l'essence influe énormément sur leur décision et sur la durée de leur séjour. Avant de hausser les taxes sur l'essence j'exhorte le gouvernement à songer au tourisme et aussi aux emplois.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA PREMIÈRE RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, la première réunion du nouveau Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, créé par le premier ministre (M. Mulroney), a eu lieu ce matin.

Fait important, c'est le premier ministre (M. Mulroney) lui-même qui préside ce conseil composé des industriels et des savants les plus en vue au Canada. Je me réjouis que M. Douglas Wright, le président de l'Université de Waterloo, fasse partie de cette prestigieuse institution.

Cette mesure était l'une des principales initiatives gouvernementales annoncées dans le discours du trône d'octobre dernier. La mission de ce comité est d'évaluer nos objectifs et notre politique nationale dans le domaine des sciences et de la technologie, ainsi que leurs modalités d'application au sein de notre économie. A partir d'une série de programmes incohérents dont il a hérité du gouvernement précédent, le gouvernement actuel a établi une stratégie en règle des sciences et de la technologie. Les mesures qu'il a prises visent à faire de notre pays un chef de file dans le secteur très concurrentiel de la technologie de pointe, ce qui nous permettra de conserver nos emplois, d'en créer beaucoup d'autres et de nous donner l'un des plus hauts niveaux de vie du monde.

Article 21 du Règlement

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LES INSTALLATIONS DE LA CÔTE OUEST

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, on est toujours sans nouvelles du chalutier *Scotia Cape*, porté disparu avec ses sept membres d'équipage au large de la côte ouest. La semaine dernière, j'ai souligné à la Chambre la nécessité d'améliorer nos moyens de recherche et de sauvetage. Je reviens à la charge aujourd'hui, tout en signalant à la Chambre le courage et le dévouement dont témoignent ceux qui persistent à rechercher des traces du bateau et de son équipage.

Je saisis également cette occasion pour exhorter le gouvernement à adopter enfin des mesures de sécurité concernant les bateaux de pêche. Alors que la Colombie-Britannique prévoit depuis 11 ans l'indemnisation des pêcheurs victimes d'un accident de travail, il n'existe pas encore de réglementation fédérale sur la sécurité au travail.

Le gouvernement fédéral devrait dès maintenant, en collaboration avec les pêcheurs et les armateurs, établir des règlements sur la stabilité des navires et de leur charge, l'inspection des engins de pêche, le bon état de navigabilité des bâtiments, et ainsi de suite. La pêche demeure l'une des occupations les plus dangereuses au Canada. L'inspection des bateaux par le gouvernement fédéral et la réglementation en matière de sécurité s'imposent de toute urgence.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA PREMIÈRE RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, une autre des grandes initiatives annoncées dans le discours du trône du gouvernement est devenue réalité. En effet, le Conseil consulatif national des sciences et de la technologie tient sa première réunion à Ottawa aujourd'hui. Je désire présenter mes voeux de succès au premier ministre (M. Mulroney) qui préside le conseil. Je félicite également M. Alex Curran et le Dr Steve Acres, tous deux de Saskatoon qui ont été nommés membres du conseil. Ils apportent avec eux une longue expérience dans les domaines des affaires et des sciences.

Le secteur des techniques avancées de Saskatoon qui regroupe les biotechniques, l'électronique et les télécommunications, jouit d'une réputation d'excellence sur la scène internationale. En fait, Saskatoon apporte une contribution innovatrice dans l'élaboration des politiques scientifiques et technologiques. Je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir réussi à parvenir à un consensus national dans le domaine des sciences et des techniques, car un tel consensus favorise notre économie et permettra au Canada de tirer le meilleur parti possible de ses points forts face à la concurrence.

LES SERVICES CORRECTIONNELS DU CANADA

L'OUVERTURE DU CENTRE DE SURVEILLANCE DE TORONTO

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, parmi les promesses fort nombreuses qu'il a faites lors de la dernière campagne électorale, au nom du parti conservateur, le premier ministre (M. Mulroney) s'est engagé à consulter les Canadiens avant de prendre des décisions qui les toucheraient de près. Qu'il s'agisse d'un important traité de pêche international, ou de l'inauguration, à Toronto, d'un centre de réadaptation pour les détenus en libération conditionnelle, au chapitre de la consultation, le bilan de ce gouvernement est absolument lamentable.

Le centre de surveillance Exodus-Link, dans la localité de Parkdale à Toronto, nous fournit un excellent exemple de ce que j'avance. La collectivité n'a nullement été consultée avant qu'il ne soit décidé d'établir ce centre à Parkdale. Pour des raisons restées obscures, le solliciteur général du Canada (M. Kelleher) a fait la sourde oreille et négligé d'accorder l'entretien demandé à maintes reprises par les habitants de la localité visée au sujet de ce projet pilote à propos duquel on leur a en outre communiqué fort peu de renseignements. Les habitants de Parkdale en sont absolument furieux. Ils manifestent devant le centre, nous envoient pétition sur pétition, et menacent même d'occuper les lieux.

• (1410)

Avant de donner suite à cette décision, j'exhorte le solliciteur général du Canada (M. Kelleher) à se rendre à Toronto pour y entendre les préoccupations de ces citoyens. La consultation éviterait des affrontements inutiles.

* * *

LES AUTEURS ET LES ÉCRIVAINS

ROBERTSON DAVIES—LE RÉCIPIENDAIRE DE LA *MEDAL OF HONOR FOR LITERATURE*

Mlle Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour dire à la Chambre qu'on s'apprête à rendre un grand hommage aux États-Unis à notre illustre romancier canadien, Robertson Davies. Le 24 février, à l'occasion d'un dîner tenu en son honneur, M. Davies, romancier de réputation internationale, se verra décerner pour l'année 1987 la *Medal of Honor for Literature* du *National Arts Club* de la ville de New York. M. Davies sera le premier Canadien à se mériter cet honneur prestigieux dont les récipiendaires sont d'illustres hommes de lettre comme Anthony Burgess, Saul Bellow et Norman Mailer.

Cet événement dénote clairement que la culture canadienne arrive à maturité et ne risque pas d'être submergée par les influences étrangères. Comme l'a récemment dit lui-même M. Davies, l'accueil chaleureux qu'on leur fait à l'étranger confirme la qualité de nos écrivains. Robertson Davies a procuré de nombreuses heures de lecture agréable et instructive à tous ceux qui, partout au Canada comme à l'étranger, connaissent son oeuvre. Je suis convaincue que tous les députés voudront se joindre à moi pour féliciter Robertson Davies de cet honneur.

Des voix: Bravo!

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

L'AUTOMATISATION DES PHARES—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, la population côtière blâme le gouvernement Mulroney pour avoir automatisé les phares de la côte ouest. M. Pierre Forand, pilote d'hélicoptère et distingué récipiendaire de la Médaille de bravoure, déclare dans une lettre au premier ministre (M. Mulroney): «Je parle d'expérience lorsque je dis que la marge de sécurité que les gardiens de phare assurent à la côte serait dangereusement réduite si les phares étaient automatisés». Loin de comprendre et de s'arrêter, les conservateurs se préparent à récidiver pour les phares de Green Island, Ivory, Lucy et Addenbrook.

Le gouvernement et ses gratte-papier ne savent rien du précieux travail des gardiens de phare. Tout ce qu'ils connaissent de la navigation, semble-t-il, c'est comment se rendre au salon du Parlement. Ils parlent de rendement par rapport au coût, alors qu'ils ne savent absolument rien du coût d'entretien élevé et des pannes fréquentes de l'équipement automatisé. Ils ne savent rien des activités de recherche et de sauvetage des gardiens de phare parce que les descriptions de poste ne prévoient pas explicitement qu'on sauve des vies.

Nous entendons parler de tragédies maritimes dues à des bulletins météorologiques insuffisants et pourtant, un gardien de phare qui avait demandé du matériel d'enregistrement de données météorologiques a vu sa requête rejetée par un ministère. Trop c'est trop. Il nous faut optimiser le service au lieu de s'en prendre aux gardiens de phare. Encore une fois, je prie le gouvernement de commander une enquête publique approfondie sur l'automatisation des phares.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'AUGMENTATION DES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE AUX ÉTATS-UNIS

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo—Alberni): Monsieur le Président, dans l'industrie canadienne du bois d'oeuvre, la prospérité chasse le pessimisme. Il y a à peine quelques semaines, les pontifes des médias et les députés de l'opposition prédisaient que l'imposition d'une taxe à l'exportation du bois d'oeuvre entraînerait la perte de milliers d'emplois et la fermeture de centaines de scieries. En fait, les ventes de bois d'oeuvre canadien aux États-Unis font plus que se maintenir.

B.C. Forest Products prévoit maintenant des gains sans précédent ou presque en 1987. Le *Dominion Bond Rating Service* prévoit que la taxe de 15 p. 100 n'influera pas de façon sensible sur les gains généraux jusqu'en 1988. En plus de toutes ces raisons de nous réjouir et non de pleurer, nous apprenons que les actions des exploitations forestières sont de celles

qui se vendent le mieux sur le marché. La demande de logements aux États-Unis se raffermit. Il se vend plus de maisons neuves détachées. Nous exportons davantage de nos produits de bois d'oeuvre au sud du 49e parallèle. En outre, les provinces vont toucher des superrentrées de 600 millions de dollars pour le reboisement.

Nous détestons décevoir l'opposition, mais elle n'avait pas raison de voir tout en noir. Il n'y a que du rose à l'horizon pour l'industrie forestière canadienne.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES CONSÉQUENCES DES ANCIENNES POLITIQUES NÉO-DÉMOCRATES-LIBÉRALES DANS LE NORD DE L'ONTARIO

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, au cours de la fin de semaine, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) était dans ma circonscription de Timiskaming. A un dîner où étaient réunis une centaine de fidèles du parti, il s'est attaqué aux initiatives financières du gouvernement et il a dit qu'il faudrait réélire un néo-démocrate dans la circonscription aux prochaines élections, signalant que les électeurs devraient avoir bonne mémoire. C'est lui-même, à la tête du même parti, qui a appuyé les politiques libérales dans les années 70 et qui a gâché la situation économique des habitants du Nord.

Les néo-démocrates et les libéraux ont donné leur appui à des politiques qui ont fait monter le taux d'inflation jusqu'à 12,9 p. 100 et les taux d'intérêt jusqu'à 22,75 p. 100, ce qui est loin des 4,2 p. 100 et des 9,25 p. 100 actuels. Ils veulent maintenant priver le Nord des avantages économiques offerts par les actions accréditives. De toute évidence, les néo-démocrates n'ont pas la moindre idée de ce qui se passe dans le nord de l'Ontario ni des besoins de cette région.

* * *

• (1415)

LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

LA VENTE DES MAGASINS DU NORD—LA FIN D'UNE ÉPOQUE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le 31 mars, le gouverneur et la Compagnie des aventuriers de l'Angleterre trafiquant dans la Baie d'Hudson ne commercera plus dans la Baie d'Hudson et dans ses environs.

Dans le Nord, on suppose généralement que les initiales anglaises HBC signifient que la compagnie était déjà ici avant Jésus-Christ et depuis trois siècles que la Compagnie de la Baie d'Hudson a reçu sa charte royale du roi Charles II en 1670, des générations d'habitants du Nord l'ont détestée, maudite, approuvée et aimée mais ils ont surtout fait du commerce avec elle.

La Baie restera toujours une institution canadienne mais les conditions économiques ont rendu nécessaire la vente à un groupe de gestion heureusement expérimenté de sa division de magasins du Nord ainsi que de la plupart de ses activités de pelleterie.

C'est triste, monsieur le Président, de signaler la fin d'une époque, mais les nouveaux propriétaires pourront peut-être moderniser les magasins du Nord, ce que la Baie a largement négligé de faire, faute d'argent.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES BANQUES D'ALIMENTATION—LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE-PROVINCIALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le budget nous sera présenté cette semaine. Il est scandaleux que plus de 300 000 Canadiens aient dû faire la queue l'année dernière dans les banques d'alimentation du pays pour se nourrir, eux et leurs familles.

Le ministre a-t-il l'intention d'annoncer, mercredi après-midi, la mise en place d'un plan à court terme pour financer, avec les provinces, les banques d'alimentation du Canada? Et va-t-il, à long terme, faire en sorte que ces banques d'alimentation deviennent inutiles en instaurant notamment un revenu national garanti?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition sait parfaitement que nous partageons ses préoccupations devant le nombre de citoyens qui ont fait la queue devant les banques d'aliments. Nous avons cherché sérieusement à améliorer la situation. Nous avons augmenté le crédit d'impôt pour enfants et accéléré son paiement. Nous avons instauré un crédit remboursable, au titre de la taxe de vente, pour les économiquement faibles.

Ces mesures donnent déjà des résultats. Grâce à elles, 263 000 Canadiens ont franchi le seuil de la pauvreté. C'est là un progrès important. Ce n'est pas assez, mais nous sommes sur la bonne voie. Nous faisons en sorte que ces progrès se poursuivent et nous espérons que les résultats pour cette année traduiront une nouvelle amélioration.

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): La réponse, monsieur le Président, n'est pas acceptable. L'écart entre les riches et les pauvres s'élargit, surtout après les deux derniers budgets de ce gouvernement.

LE FOSSÉ ENTRE RICHES ET PAUVRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Voici la question que je pose au ministre. Vu qu'il a augmenté les impôts des particuliers au Canada de six milliards de dollars dans son dernier budget, pourquoi ne peut-il pas trouver assez d'argent pour financer, avec les provinces, les «banques de vivres»? Et est-ce qu'il va renverser la tendance des deux derniers budgets à élargir le fossé entre les riches et les pauvres au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a mentionné certaines possibilités. En tant qu'ancien ministre des Finances, il sait parfaitement que je ne peux pas révéler la teneur d'un budget. Il a omis de dire que nous avions augmenté l'allocation de conjoints. Nous collaborons avec les provinces à un programme commun auquel nous consacrons 100 millions de dollars par an, pour assurer une formation aux assistés sociaux sans emploi. Il sait également que, depuis notre accession au pouvoir, 677 000 nouveaux emplois ont vu le jour. C'est la meilleure façon que je connaisse de sortir les gens de la pauvreté.

Des voix: Bravo!

LA RÉFORME FISCALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si le ministre veut des précisions, je lui rappelle que, dans le dernier budget, il a augmenté de 400 $ par an l'impôt du salarié qui gagne 15 000 $. En même temps, il a accordé une exemption cumulative de 500 000 $ à ceux qui sont assez riches pour réaliser des gains en capital.

Le ministre des Finances va-t-il vraiment attendre un Livre Blanc sur la réforme fiscale? Va-t-il remettre la réforme fiscale à plus tard alors qu'il devrait mettre fin aux injustices des deux derniers budgets? Va-t-il faire quelque chose de concret mercredi après-midi?

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, encore une fois, le chef de l'opposition utilise les chiffres de façon très sélective. Je lui dirais qu'en effet, la réforme fiscale sera très importante. Nous préparons un projet de réforme en cherchant avant tout à améliorer la situation des économiquement faibles pour qui nous avons déjà fait beaucoup. J'ai énuméré les mesures prises dans le cadre du dernier budget. Nous estimons toutefois pouvoir faire plus et la réforme fiscale devrait nous en fournir la possibilité.

* * *

LES PÊCHES

LA SURPÊCHE FAITE PAR LES CHALUTIERS FRANÇAIS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, ce matin, 7 000 pêcheurs de Terre-Neuve propriétaires de bateaux ont reçu la lettre suivante: «les pêcheurs qui résident dans les divisions 2G, 2H, 2J et 3K 3L . . . » c'est-à-dire dans toute la province . . . «qui ont pêché des poissons de fond au moyen d'engins fixes n'obtiendront pas de permis de pêche au poisson de fond dans la division 3PS en 1987».

Autrement dit, toute la côte sud de Terre-Neuve est interdite aux pêcheurs terre-neuviens. Ils veulent savoir quand cette zone sera aussi interdite à la flottille de pêche française. Voici ma question au ministre suppléant des Pêches et des Océans; étant donné qu'un autre chalutier-usine français a été renvoyé ce matin de Saint-Pierre parce qu'il faisait de la surpêche, quand le gouvernement va-t-il tenir l'engagement donné par le ministre à la Chambre vendredi, à savoir qu'il allait serrer la vis aux Français et non aux Terre-Neuviens? Est-ce à ce ministre que le premier ministre de Terre-Neuve faisait allusion quand il a dit qu'il faisait l'objet de pressions de la part d'Ottawa? Le ministre en est bien capable.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, pour ce qui est de serrer la vis aux Français, ou à la France, le député a peut-être remarqué pendant la fin de semaine que le chalutier de Saint-Pierre qui a été ramené au port sur notre ordre a plaidé coupable et s'est vu imposer une amende pour avoir fait de la surpêche. Voilà un exemple des mesures que nous prenons.

Nous avons informé la France que nous fermerons désormais les ports canadiens si ses bateaux pêchent de façon excessive dans la division 3PS, comme ils le font actuellement, selon nous. Ces mesures sont beaucoup plus sévères que celles que le gouvernement précédent n'a jamais imposées aux Français.

M. Broadbent: Grands dieux, je n'en crois pas mes oreilles.

M. Crosbie: Les néo-démocrates n'en croient pas leurs oreilles, mais c'est la vérité qu'ils ne peuvent pas supporter. Voilà ce que le NPD ne peut pas supporter.

Quant à l'avis dont a parlé le député et qui a été envoyé aux pêcheurs terre-neuviens au sujet de la division 3PS, il ne s'applique qu'à ceux qui demandent un permis pour la première fois. Si nous voulons que le reste du monde respecte les limites que nous jugeons sûres pour la protection des stocks, nous devons les observer nous mêmes. C'est pourquoi cette disposition s'applique aux nouvelles demandes de permis pour la division 3PS cette année.

Pour ce qui est des pressions, il est très difficile de faire pression sur sur le premier ministre de Terre-Neuve car il est rapide comme l'anguille. Le député pourrait croire que les pressions exercées viennent plutôt de l'autre côté . . .

Des voix: Assez!

M. Crosbie: Se pourrait-il que le premier ministre de Terre-Neuve ait fait une demande au gouvernement qui risque de ne pas être acceptée, selon lui, ce qui l'incite à se livrer à cette habile manoeuvre?

L'ÉMISSION DE TÉLÉVISION DIFFUSÉE PROCHAINEMENT À TERRE-NEUVE SUR LES RÉSEAUX DE TÉLÉDISTRIBUTION

M. George Baker (Gander—Twillingate): Le ministre, qui prétend ne pas faire pression sur Terre-Neuve, finance une campagne publicitaire en vue d'annoncer une émission de télévision qui sera diffusée dans toute la province de Terre-Neuve demain soir, et qui mettra en vedette nul autre que «l'Incroyable Hulk» du gouvernement actuel, le ministre des Transports.

Des voix: Bravo!

M. Baker: Le ministre peut-il par hasard révéler les résultats de l'enquête qu'il a menée pendant cette Adresse sur l'état de l'Union en vue de déterminer qui est responsable de la signature du tout dernier Traité de Paris, auquel le gouvernement de Terre-Neuve n'a pas été convié?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'émission de télévision *News Focus*, elle sera diffusée sur les réseaux de télédistribution—mardi soir à 20 heures et le dimanche suivant à 11 h 30—et nous y révèlerons des faits précis, par exemple, que les stocks de morue accordés à la France cette année ont été réduits de 14 000 tonnes et non augmentés comme certains l'ont prétendu. La vérité met longtemps à se faire jour, mais elle atteindra même les députés d'en face à temps voulu.

* * *

• (1425)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'ACCORD AUTOMOBILE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce international. Elle est sans doute au courant que dans le *Financial Post* d'aujourd'hui il y a un article disant que les négociateurs commerciaux américains préparent un ensemble de changements à l'accord automobile canado-américain, dont un porte-parole de l'industrie-automobile disait ce qui suit:

D'après ce qui est proposé, l'accord automobile serait privé de sa substance.

Est-ce que la ministre est au courant? Est-elle au courant en particulier du projet de réduire à 35 p. 100 l'obligation de 50 p. 100 de contenu canadien?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous avons dit en Chambre à plusieurs reprises que l'accord automobile fonctionne bien et que nous n'avons pas l'intention de le remettre en négociation. Nous avons dit également que si les Américains avaient des projets qui augmentent l'emploi au Canada et qui soient avantageux pour nous, nous les examinerions. Est-ce que le député est en train de répéter ce qu'il a déjà dit en Chambre quand il prétendait que l'accord automobile avait besoin d'importantes modifications et qu'une révision systématique et générale s'imposait? Est-ce cela qu'il soutient encore?

LA RÉDUCTION POSSIBLE DU DROIT DE DOUANE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, si la ministre lit en entier le discours auquel elle a fait allusion, elle constatera que j'y parlais d'augmenter les garanties pour le Canada, non de les réduire. Je demanderai à la ministre de s'occuper de l'avenir et non du passé dans cette affaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): C'est aussi clair que votre position sur l'OTAN.

M. Broadbent: Je serai heureux de débattre cette question ou n'importe quelle autre avec le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Est-ce que la ministre va se renseigner auprès de ses homologues américains pour savoir s'il y a ce projet de réduire à 35 p. 100 l'obligation du contenu canadien?

Chose encore plus alarmante, j'ai appris qu'un des projets connexes que M. Murphy va mettre en négociation va être la réduction à 0 du droit de douane de 9 p. 100 existant entre le Canada et les États-Unis dans le secteur automobile. La ministre est-elle au courant? Si elle est au courant, peut-elle nous parler des conséquences que cela aurait pour l'investissement au Canada?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, l'ambassadeur Reisman négocie aujourd'hui avec son homologue américain. Je n'ai été informée d'aucun des projets dont parle le député. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il a déclaré lui-même récemment qu'il n'y aurait rien de mal à ce que l'ambassadeur Reisman obtienne des modifications à l'accord qui augmenteraient l'emploi au Canada. Est-ce que le député change d'avis à ce sujet?

M. Broadbent: Au lieu de lire ses notes d'information, j'aimerais bien que la ministre écoute la question et qu'elle y réponde.

Des voix: Oh, oh!

LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, est-ce que la ministre va nous donner l'assurance que les conditions de contenu canadien fixées aux investissements ne seront pas réduites, et que le gouvernement ne sanctionnera pas la réduction à zéro du droit de douane de 9 p. 100, parce que cette disposition tarifaire nous garantit l'obtention d'investissements canadiens?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que si le député peut lire des articles de journaux j'ai le droit de lire mes notes d'information qui, je le répète, précisent que le député a réclamé en Chambre une modification majeure à l'accord.

M. Blackburn (Brant): Répondez à la question.

Mlle Carney: Je lui demande à nouveau: est-il contre toute disposition de l'accord automobile susceptible d'augmenter l'emploi au Canada?

Mme Mitchell: Pas fameux, Pat.

Mlle Carney: Les seuls qui remettent l'accord automobile en négociation, ce sont les députés du Nouveau parti démocratique et du parti libéral.

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

L'APTITUDE D'UN MINISTRE À REMPLIR SES FONCTIONS—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais revenir au cas des réceptions à 5 000 $ par tête auxquelles assistait le ministre, député de Joliette. Le premier ministre nous a déjà dit qu'il avait été mis au courant des faits en janvier 1986, qu'il avait demandé au secrétaire du Conseil privé de faire instituer une enquête par la GRC à la suite de laquelle des accusations de nature criminelle avaient été portées, notamment contre un député de la Chambre. Cependant, nous savons tous que la GRC n'a pas juridiction pour déterminer qui peut siéger au Cabinet. Aussi, je veux demander au premier ministre s'il s'est acquitté de ses responsabilités et s'il a lui-même fait son enquête auprès du ministre pour déterminer si celui-ci est encore apte à remplir ses fonctions à titre de ministre de la Couronne. Est-ce que le premier ministre va enfin répondre à cette question?

Une voix: Il ne répond pas.

• (1430)

[*Traduction*]

Une voix: Silence.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Le premier ministre refuse catégoriquement de répondre à cette question. Peu importe que le ministre fasse ou non l'objet d'une enquête de la Gendarmerie royale, le premier ministre a le devoir de vérifier si le ministre a violé le code de conduite que les ministres doivent respecter.

Je voudrais demander au premier ministre s'il a fait cela et si, d'après lui, le ministre peut encore faire partie du cabinet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le député prétend que le premier ministre a refusé catégoriquement de répondre à la question. C'est absolument faux. J'ai répondu à toutes les questions posées à ce sujet vendredi dernier. J'ai alors dit, et je le répète maintenant à mon honorable ami, qu'après les réponses complètes que j'ai données vendredi, s'il a des renseignements autres que des calomnies ou des insinuations au sujet d'un député, qu'il ait le courage de porter directement une accusation qui sera examinée.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LES APPELS D'OFFRES—L'OPPORTUNITÉ DE MODIFIER LA LOI ET LES RÈGLEMENTS AFIN D'ÉLIMINER LA POSSIBILITÉ DE CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DE CORRUPTION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui doit savoir que les Canadiens veulent que le gouvernement mette fin à toute espèce de corruption et de conflits d'intérêts.

N'a-t-il pas le temps d'élargir le système d'appels d'offres et d'éliminer toute espèce de pression politique sur ce système? Le premier ministre assurera-t-il la Chambre que le gouvernement va présenter une modification à la loi et aux règlements à cet égard afin d'éliminer la possibilité de ces conflits d'intérêts et de corruption?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si la députée a un exemple de corruption, qu'elle le porte devant cette Chambre. J'ai mentionné vendredi qu'ayant été mis au fait de certaines prétentions troublantes, j'ai immédiatement déclenché une enquête de la GRC. Si la députée n'est pas satisfaite, qu'elle porte à l'attention les nouveaux faits et, évidemment, je vais agir avec autant de célérité.

En ce qui concerne la procédure d'appels d'offres, à ce que je sache, le tout fut administré par la Fonction publique, conformément à la loi et aux exigences administratives. Là encore, si la députée a des faits nouveaux qui vont à l'encontre de ce que je viens d'affirmer, qu'elle les porte à l'attention de la Chambre et je déclencherai les enquêtes appropriées.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

ON DEMANDE DES MODIFICATIONS INTERDISANT TOUT DON D'UNE SOCIÉTÉ À UN PARTI POLITIQUE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, il est regrettable que le premier ministre refuse d'étendre à d'autres contrats cette procédure d'appels d'offres, qui éviterait la répétition de ce genre de situations. Mais j'ai une question très précise sur une autre façon d'éviter les problèmes en épurant le système de façon à éviter aux sociétés la tentation de faire pression sur un parti politique pour essayer d'obtenir un contrat. Le premier ministre est-il prêt à faire modifier la Loi électorale du Canada pour interdire tout don d'une société à un parti politique?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la députée a commencé dans sa première question par insinuer qu'il y avait eu corruption. Mise au défi de nous fournir des preuves, voilà que la députée change maintenant de sujet et laisse entendre que la Loi électorale du Canada, que son parti a votée en 1974, encourage la corruption.

Mme McDonald: Ma question portait sur la procédure d'appels d'offres.

M. Mulroney: Si la députée propose maintenant qu'on interdise les dons des sociétés, je serai heureux d'y réfléchir. La députée voudrait sans doute aussi les supprimer pour les syndicats.

M. Broadbent: Nous allons étudier cela immédiatement.

M. Hees: Qu'en pensez-vous, Ed?

M. Broadbent: Nous en discuterons demain, nous discuterons des deux demain.

M. Cassidy: Faites-le tout de suite. C'est vous qui êtes les coupables. A vous de rectifier!

M. de Jong: Au travail!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis certain que tous les députés comprendront que c'est le moment de donner la parole au député suivant.

* * *

L'ADMINISTRATION

LE CONTRAT DES TRAVAUX PUBLICS À DRUMMONDVILLE—L'APPROBATION DU CONSEIL DU TRÉSOR

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Ma question s'adresse au premier ministre. La trousse d'information qui m'a été remise la semaine dernière par le sous-ministre des Travaux publics renfermait une note de service datée du 20 mars 1986 dans laquelle on précise ce qui suit: «Étant donné que le coût total annuel de la soumission ne dépasse pas 200 000 $, l'approbation du Conseil du Trésor n'est pas nécessaire.» Il s'agit, en l'occurrence, de l'affaire Drummondville-Brodilaf. On ajoute que ce projet est fort délicat et de ce fait, qu'il serait, «préférable que le ministre l'approuve» lui-même.

Je voudrais donc savoir pourquoi le Conseil du Trésor ou le niveau politique se sont mêlés de cette affaire, alors que c'était tout à fait inutile. En outre, n'est-il pas vrai qu'en signalant dans cette note de service interne des Travaux publics que cette affaire est délicate, on veut parler de l'ingérence politique de plusieurs conservateurs en vue qui ont rédigé certaines lettres et fait certains appels téléphoniques dont ils auraient dû s'abstenir au sujet de ce contrat?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, la participation du Conseil du Trésor s'explique très simplement. Le montant du contrat était supérieur aux limites déléguées au ministère des Travaux publics. Il s'agissait d'un contrat quinquennal, et le député ne donne les chiffres que pour un an. Si l'on tient compte des chiffres pour les cinq années concernées, l'approbation du Conseil du Trésor était tout à fait nécessaire. On a procédé selon les voies normales; il n'y a rien d'inhabituel en l'occurrence.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR DES PROPOS TENUS SUR L'AFFAIRE BRODILAF-HAMA

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, les fonctionnaires qui ont écrit ces mémos doivent se sentir attaqués par ce ministre qui les accuse de ne pas dire la vérité dans leurs documents.

Mercredi et jeudi derniers, le ministre des Travaux publics disait en cette Chambre . . .

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Selon moi, le député laisse entendre dans son introduction que les ministres n'ont pas dit la vérité aux fonctionnaires. Je l'ai peut-être mal compris, mais j'espère que ce n'est pas là ce que le député a déclaré.

M. Boudria: Je suis désolé, monsieur le Président, mais je n'ai rien dit de tel. Je vais reformuler ma question.

[*Français*]

Mercredi et jeudi derniers, le ministre des Travaux publics disait en cette Chambre que, tout compte fait, la soumission de Brodilaf était le meilleur marché. Comment le gouvernement peut-il réconcilier ces propos avec ceux du député de Joliette qui disait dans une lettre que j'ai en main, et je cite:

Ces coûts se chiffrent à plus de 100 000 $ et lorsqu'ils sont considérés dans l'analyse économique, l'offre de Brodilaf s'avère d'environ 13 000 $ annuellement plus élevée que celle de Hama Inc.

M. La Salle: Les coûts d'aménagement.

M. Boudria: Qui disait vrai? Le député de Joliette ou le député de Halifax?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics a maintes fois répété en Chambre la semaine dernière que Brodilaf avait été retenue parce que c'était la meilleure valeur pour les Canadiens. Accès aux handicapés, endroit, stationnement, c'était la meilleure valeur pour l'intérêt des Canadiens.

M. La Salle: Vous parlez à travers votre chapeau.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Ménagez votre coeur, Roch.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES CRÉDITS FÉDÉRAUX

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En dépit du fait que le taux de chômage dans sept provinces est plus élevé actuellement qu'il ne l'était au pire de la récession en 1981-1982, le premier ministre aurait déclaré en fin de semaine au conseil municipal de Sept-Îles que dans le prochain budget fédéral, les crédits au titre de l'expansion régionales seront maigres.

Pourquoi le premier ministre déclare-t-il carrément que les crédits au titre de l'expansion régionale seront peu élevés dans le budget quand le gouvernement affirmait dans son discours du trône en octobre dernier que les disparités entre les régions subsistent et constituent une situation inacceptable au Canada.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député pourrait-il dire qui est censé avoir rapporté cette déclaration. Le député pourrait-il nous le dire? J'ai souvent répété d'un bout à l'autre du Canada que malgré notre croissance économique impressionnante, la création de centaines de milliers d'emplois, le fléchissement des taux d'intérêt et l'accroissement de l'investissement étranger, il existe un déséquilibre dans certaines régions canadiennes qui sont ainsi victimes d'une injustice. Nous nous efforçons donc dans les régions intérieures de la Colombie-Britannique ou dans les régions éloignées de l'est du Québec ou encore au Cap-Breton d'offrir des chances égales, afin que les citoyens de ces régions aient le sentiment que la répartition de cette nouvelle richesse est plus équitable et qu'ils pourront jouir d'une certaine prospérité.

[*Français*]

LE BUDGET ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL—LE TAUX DE CHÔMAGE DANS CERTAINES RÉGIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, la source de la citation que le premier ministre avait indiquée et selon laquelle le Budget serait épais en termes de développement régional, c'était le maire de Sept-Îles, le maire Dion, après la réunion avec le premier ministre au cours de la fin de semaine. Et je demande au premier ministre: Le taux de chômage à Sept-Îles dépasse 15 p. 100 et le taux de chômage dans la circonscription du ministre des Finances n'est que de 5 p. 100, comment se fait-il que le premier ministre donne ce signe que le Budget va répondre aux besoins d'Etobicoke et pas à ceux des gens de Sept-Îles et de tous les chômeurs dans le pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, on se plaint contre les gens d'Etobicoke, et je soulignerai, monsieur le Président, si vous le permettez, l'hypocrisie monumentale des partis de l'opposition. Ils soulignent avec raison un taux de chômage de 15 p. 100, dans certains cas, 25 p. 100 dans la circonscription de Manicouagan. Lorsque le gouvernement canadien est intervenu afin d'aider et de soulager les gens de Port-Cartier avec une installation, vous vous êtes plaints du fait que le gouvernement fédéral était intervenu afin de soulager le chômage. Aujourd'hui, vous me demandez de faire davantage. Quelle hypocrisie néo-démocrate et libérale! Qu'ils se décident, qu'ils se branchent, et que ce soit pour de bon!

• (1440)

[*Traduction*]

LES RÉFUGIÉS

LA MISE EN APPLICATION D'UNE POLITIQUE INTERNATIONALE COORDONNÉE

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans un communiqué adressé aux pays de l'Europe de l'Ouest ainsi qu'au Canada et à l'Australie, la Suisse a lancé un appel pour la mise en application d'une politique coordonnée sur les réfugiés qui permettrait de faire obstacle aux faux requérants de l'asile politique, une situation aggravée par les arrivées de Tamouls, de Turcs et de Ghanéens. Le Canada participera-t-il à l'initiative des Suisses visant à formuler une politique beaucoup plus rigoureuse sur les réfugiés afin de prévenir les abus qui se sont produits? Pourrait-il nous dire également si l'on a demandé au ministère de la Défense nationale de patrouiller nos côtes pour repérer d'autres Tamouls cherchant à entrer dans notre pays?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, effectivement il y a actuellement une entrée très forte de réfugiés ou de gens réclamant le statut de réfugié au Canada, non seulement et non particulièrement des gens du Sri Lanka mais particulièrement des gens d'Amérique du Sud. Nous sommes à évaluer actuellement la situation, et je pense être en mesure très prochainement de mettre en place un certain nombre de mesures qui vont nous permettre, et j'insiste, de mettre en cause non pas les personnes qui ont effectivement besoin de retrouver au Canada un statut de réfugié valable, mais des gens qui, pour toutes sortes de raisons, peuvent abuser du système, et je maintiens toujours, comme je l'ai dit depuis deux mois, qu'en mars nous devrions être en mesure normalement de déposer un projet de loi qui nous permettra, encore une fois en respectant les principes concernant l'accueil aux réfugiés, de considérer l'ensemble de la situation telle qu'elle a évolué sur le plan international depuis quelques mois.

* * *

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

LE TARIF MARCHANDISES APPLICABLE AUX GRAINS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, c'est au ministre des Transports que je m'adresse. Lors des dernières élections générales, le gouvernement avait promis de bloquer le tarif marchandises applicable au grain de l'Ouest; or, cette année, on s'attend que les prix de certains grains soient les plus bas depuis 50 ans. Le ministre pourrait-il assurer aux agriculteurs de l'Ouest que le tarif marchandises applicable aux grains restera bloqué au cours de la prochaine année-récolte?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le ministre peut garantir aux céréaliculteurs de l'Ouest que le coût d'acheminement des grains sera maintenu aussi bas qu'il sera humainement possible au cours de la prochaine année-récolte. Nous venons de recevoir le rapport revisé de M. Horner concernant toute la question du tarif d'acheminement des grains et les divers aspects de la manutention des grains. On est en train d'examiner ce rapport et une annonce suivra en temps et lieu.

LE MAINTIEN DU TARIF MARCHANDISES AU NIVEAU ACTUEL

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au même ministre. On a appris en fait que les quantités de grains à acheminer vont faire augmenter de 50 p. 100 le montant que les agriculteurs devront payer pour acheminer leur grains, soit de 6 $ à 9 $ la tonne. Le ministre est-il prêt à présenter une mesure législative ou à prendre quelque autre initiative pour que le tarif marchandises reste à son niveau actuel?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Quoi que nous devions faire pour empêcher le tarif marchandises d'augmenter—je doute que nous ayons besoin de modifier la loi—nous le ferons. Quant à savoir à quel niveau ce tarif finira par se stabiliser, il est encore trop tôt pour le savoir.

* * *

LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

LES CENTRES D'EMPLOI DU CANADA—LES MISES À PIED EN COLOMBIE-BRITANNIQUE ET AU YUKON

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Alors que le taux de chômage, en Colombie-Britannique, atteignait 15,3 p. 100 en janvier, l'un des plus élevé du Canada, et que nos services d'emploi n'ont jamais été aussi essentiels, le gouvernement a congédié 105 employés dans les centres d'emploi de cette province et de la région des Territoires du Yukon. Compte tenu des dures épreuves qu'impose une telle mesure aux employés visés par ces mises à pied et au personnel encore sur place, le ministre va-t-il immédiatement revenir sur cette décision de sabrer dans ces services essentiels et de pratiquer des coupes sombres dans le personnel des Centres d'emploi du Canada?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a mis en place depuis quelques mois ce que nous appelons un processus de revitalisation. Il y a eu effectivement rationalisation des ressources. Mais je ne suis pas prêt à admettre . . . D'abord il faudrait vérifier les chiffres que la députée a fournis concernant la Colombie-Britannique. Les informations que je reçois sont à l'effet que, actuellement, le taux de remplacement du personnel est au moins de 75 p. 100 autant pour la Colombie-Britannique que pour les autres provinces. Il y a eu une diminution de ressources, il y a fusion de services dans certains cas. Encore une fois, si la députée me le permet, on va vérifier les chiffres avancés. Je ne suis pas en mesure du tout actuellement de prétendre que la qualité des services aux Canadiens, autant en Colombie-Britannique que dans les autres provinces, a pu être touchée par la rationalisation des services.

[*Traduction*]

LES CONSÉQUENCES DES MISES À PIED

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, le ministre aurait-il l'obligeance de se renseigner sur les très nombreuses plaintes qui ont été faites au sujet du service et sur la quantité d'heures de travail supplémentaires exigées du personnel restant? Avant de me donner réponse, pourrait-il également s'informer sur un projet de mise à pied de 132 employés en 1987, surtout au service des réclamations?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, 132 congédiements c'est quelque chose qui sonne mal à mon oreille parce que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration n'a pas procédé massivement à des congédiements de personnel sinon, entre autres, en replaçant ce que nous appelons dans le jargon du métier le personnel indéterminé, c'est-à-dire ceux qui sont permanents. Ceux qui sont plus directement touchés sont des «gens à contrats». Les conditions de travail sont fixées au départ et beaucoup de ces gens-là seront réintégrés à l'intérieur des centres d'emploi. Alors encore une fois, nous allons vérifier mais je pense que dans l'ensemble, à partir des ressources disponibles, les centres d'emploi dispensent la même qualité de services qui était dispensée auparavant.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE TRAITÉ D'EXTRADITION CONCLU ENTRE LE CANADA ET L'INDE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne le traité d'extradition qui a été signé récemment par le Canada et l'Inde. Les sikhs du Canada ont reproché au gouvernement de ne pas les avoir consultés avant de signer ce traité. Vu que le gouvernement avait promis de consulter les Canadiens avant de prendre ses décisions, le ministre peut-il expliquer pourquoi il n'a pas consulté vraiment la collectivité sikh du Canada avant de se rendre en Inde pour signer ce traité?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, quel que soit le parti au pouvoir, le gouvernement du Canada n'a pas l'habitude de tenir de telles consultations avant de signer un traité de ce genre. Si des membres de la collectivité sikh du Canada ont des inquiétudes mal fondées au sujet du traité d'extradition, je suis certain qu'une lecture attentive du traité apaisera leurs craintes. Ce traité est le premier d'une nouvelle génération de traités d'extradition qui accordent aux citoyens canadiens toute la protection de la Charte des droits.

LES DROITS DES CITOYENS CANADIENS

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le ministre sait que les sikhs du Canada s'inquiètent aussi des abus qu'il pourrait y avoir aux termes de ce traité d'extradition. Étant donné la loi draconienne sur la sécurité nationale de l'Inde qui autorise la détention préventive pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans sans procès ou mise en accusation, quelles garanties le ministre peut-il donner aux sikhs du Canada que l'on n'abusera pas du traité d'extradition et que l'on protégera les droits des honnêtes citoyens du Canada?

• (1450)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je pense que deux choses seraient utiles. D'abord, il serait bon que, vu les inquiétudes qui peuvent exister relativement à ce traité, tous les députés prennent la peine de le lire et de s'assurer qu'il n'y a pas de malentendu parmi les Canadiens quant à la signification de ce traité. Nous avons le devoir d'apaiser de telles craintes au Canada au lieu de les susciter à tort.

Deuxièmement, le traité contient toutes sortes de sauvegardes extraordinaires qui reprennent le texte de la Charte des droits du Canada, notamment pour garantir qu'une accusation donnera lieu à un procès au plus tard six mois après l'extradition et pour autoriser le ministre de la Justice du Canada à décider que l'extradition n'aura pas lieu même si la Cour suprême du Canada en a décidé autrement. Il y a donc suffisamment de sauvegardes dans le traité. J'espère que les députés rassureront les citoyens canadiens d'origine indienne à ce sujet.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui doit, dans cinq semaines environ, présider la conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones. Il n'ignore pas qu'à l'occasion de réunions préliminaires, les dirigeants autochtones ont reproché au gouvernement fédéral de ne pas donner le ton comme il le devrait aux provinces en prévision de cette conférence qui sera la dernière au calendrier.

Le premier ministre peut-il donner dès aujourd'hui à la Chambre et aux autochtones du Canada l'assurance que le gouvernement fédéral jouera le rôle qui lui incombe, et nous préciser les mesures que son gouvernement a prises afin que la dernière des conférences prévues des premiers ministres pour débattre les droits des autochtones soit couronnée de succès?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, si je puis me permettre de répondre à cette question très importante pour un grand nombre de Canadiens, je dirai que l'intérêt que le premier ministre porte à cette affaire est bien connu d'un bout à l'autre du Canada et dans les milieux autochtones. Je signale au député que nous avons entrepris une suite de réunions avec les ministres ainsi que les représentants des groupes autochtones. Les prochaines auront lieu jeudi et vendredi, à Toronto, et l'ordre du jour prévoit l'examen de toute une gamme de solutions en vue de modifier la constitution dans le but d'y inscrire les espoirs et les aspirations authentiques des autochtones. Je vous assure, monsieur le Président, que le gouvernement fédéral prend son rôle de leader au sérieux et qu'il s'y dévoue ardemment.

LES ALLÉGATIONS DE LA PRESSE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Le gouvernement peut-il assurer à la Chambre et à la population du Canada que les allégations de la presse sont fausses et que le gouvernement ne possède ni n'envisage de plan de limitation des dégâts qui consisterait, dans l'éventualité d'un échec des discussions, à rejeter le blâme sur les dirigeants autochtones?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, seul un député du Nouveau parti démocratique peut parler de limiter les dégâts en référence à des faits qui ne se sont pas encore produits. Je peux assurer le député, preuves à l'appui, que nous travaillons d'arrache-pied. Je désire que le député se rappelle une chose : c'est que pour modifier notre constitution, il est nécessaire d'avoir l'accord de sept provinces dont la population représente 50 p. 100 de la population du pays. Nous travaillons jour et nuit pour réussir à faire les modifications constitutionnelles qui s'imposent. Rien ne nous détournera de notre objectif.

* * *

LA JEUNESSE

LES PROGRAMMES D'EMPLOI—LES CRÉDITS GOUVERNEMENTAUX

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Jeunesse (M. Charest). La semaine dernière, il nous a envoyé cette jolie brochure intitulée *Palmarès* dans laquelle il est fait état des divers programmes gouvernementaux destinés à la jeunesse, lesquels d'ailleurs existaient pour la plupart avant 1984. Dans sa lettre de présentation, le ministre explique que la brochure témoigne de manière concrète de l'engagement du gouvernement à l'égard de la jeunesse. Comment peut-il soutenir pareille chose alors que le chômage chez les jeunes atteint la proportion de 14,4 p. 100 et que, depuis 1984, son gouvernement a réduit de plus de 200 millions de dollars les crédits affectés aux programmes d'emploi à l'intention des jeunes? Le ministre peut-il promettre sérieusement de rétablir ces crédits pour la mise en oeuvre d'un nouveau programme Première Chance ou Katimavik?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Je précise au départ que, la semaine dernière, j'ai montré cette brochure à de nombreux Canadiens un peu partout dans le pays, à Winnipeg, Hamilton et Toronto notamment. Elle a été fort prisée.

Des voix: Bravo!

M. Charest: En fait, j'ai souvent eu l'impression pendant cette semaine-là d'être un libéral vendant ses mémoires.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Charest: J'ai également pu expliquer la semaine dernière que nous entreprenons de mettre en oeuvre un changement fondamental et fort important et que nous cherchons à nous débarrasser des dinosaures qui défendent des programmes antédiluviens. A ce titre, le député remporte le premier prix aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

ON DEMANDE PLUS POUR ENRAYER LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, est-ce que je comprends bien que le ministre est satisfait d'un taux de chômage de 14.4 p. 100 chez les jeunes et de son programme de relations publiques? Si le ministre est vraiment préoccupé des problèmes des jeunes, pourquoi a-t-il coupé, pour cette année, Défi '87 de 30 millions de dollars?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, en 1983, au moment où le taux de chômage pour les étudiants qui retournaient aux études était de l'ordre de 17.9 p. 100, son gouvernement a dépensé . . .

M. Allmand: Votre programme aujourd'hui, quel est-il?

M. Charest: . . . le gouvernement de l'époque a dépensé approximativement 170 millions de dollars, alors que nous, au moment où le taux de chômage chez les étudiants qui retournent aux études était l'an dernier d'environ 13 p. 100, nous dépensons cette année environ 180 millions de dollars. C'est cela la différence.

Et si mon collègue tient à le savoir, premièrement, on a admis lors du discours du Trône que le taux de chômage chez les jeunes était trop élevé, malgré le fait qu'il ait baissé de près de 4 p. 100 depuis que nous sommes au pouvoir, et deuxièmement, la raison pour laquelle ce livre a été fait, c'est parce que beaucoup de jeunes Canadiens et Canadiennes se sont plaints, de façon répétée, du fait que les programmes fédéraux n'étaient pas condensés ni accessibles. C'est la seule raison pour laquelle ce livret-là, qui est extrêmement populaire, a été fait. Et j'invite tous les jeunes Canadiens et Canadiennes à l'obtenir.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'AVENIR DES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre responsable de Postes Canada. Je reviens d'une petite localité rurale de l'Alberta appelée Devon. Les gens de cet endroit ont un message pour le gouvernement. Ils estiment que le bureau de poste d'une localité rurale fait partie du tissu de la vie communautaire et que la fermeture de centaines de bureaux ruraux détruira ce tissu. Quand le gouvernement reconnaîtra-t-il le rôle des bureaux de poste en milieu rural? Quand le gouvernement modifiera-t-il le plan de Postes Canada et annulera-t-il les fermetures prévues? Quand cessera-t-il de traiter les ruraux comme des Canadiens de deuxième catégorie?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, en tant que ministre représentant une région rurale, je peux parfaitement transmettre le message au ministre responsable de Postes Canada et je garantis au député que je le ferai.

[*Français*]

ON DÉSIRE QUE LES CITOYENS DES RÉGIONS RURALES SOIENT MIEUX ENTENDUS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, les gens ruraux ne veulent pas simplement des bons mots, ils veulent aussi de l'action.

Est-ce que le gouvernement est prêt à indiquer au comité des opérations gouvernementales de voyager dans le pays pour écouter des gens ruraux et est-ce qu'il est prêt à mettre le plan de fermer les buraux de postes ruraux dans le «frigidaire»?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je transmettrai ces instances au ministre responsable de Postes Canada.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE PACTE DE L'AUTOMOBILE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre du Commerce extérieur. D'après un article paru dans le *Financial Post* d'aujourd'hui, il est clair que si l'ambassadeur Murphy a eu des entretiens avec l'ambassadeur Reisman, qui nous représente, il ne compte pas faire de propositions officielles avant le mois de mars ou d'avril. Si ce n'est pas le bon moment pour le gouvernement de dire sans ambages aujourd'hui, durant la période des questions, que l'ambassadeur Murphy ne devrait pas perdre son temps à faire des propositions parce que le gouvernement n'a absolument pas l'intention de négocier quelque aspect que ce soit du Pacte de l'automobile, la ministre peut-elle affirmer sans laisser planer le moindre doute que nous ne négocierons pas le Pacte de l'automobile?

• (1500)

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a confondu deux choses différentes, dont nous avons déjà parlé à la Chambre. Il a confondu le Pacte de l'automobile avec le commerce de l'automobile. Nous avons toujours dit que nous ne voyions aucune raison de mettre le Pacte de l'automobile sur le tapis, et qu'il marche bien. Nous avons toujours dit que si les Américains ont des propositions susceptibles de stimuler la production et les échanges et de favoriser la création d'emplois au Canada, nous les écouterions mais que si elles risquaient d'être néfastes pour notre production, nous ne nous y intéresserions pas. Nous avons dit par ailleurs que l'on pouvait discuter du commerce de l'automobile en général qui ne se limite pas, loin de là, au Pacte de l'automobile. Le député n'arrive pas à faire la distinction entre les deux. Il doit nous demander de mettre le Pacte de l'automobile sur le tapis ou alors il doit cesser d'aborder le sujet à la Chambre.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je tiens tout simplement à signaler à la ministre que le Pacte de l'automobile est le noyau du commerce de l'automobile en Amérique du Nord. Si la ministre du Commerce extérieur ne comprend pas cela, il ne reste plus qu'à s'en remettre à la grâce de Dieu pour les négociations.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence essaie d'être tolérante à la fin de la période des questions, mais je voudrais que le député pose directement sa question.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je poserai volontiers ma question à nouveau. La ministre du Commerce extérieur vient d'admettre qu'elle est disposée à négocier la question du commerce de l'automobile en général, ce qui est révoltant. La ministre va-t-elle s'engager sur-le-champ à ne pas mettre le Pacte de l'automobile sur le tapis pendant les négociations sur le libre-échange entre le Canada et les États-unis? Qu'elle dise tout simplement oui ou non.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il est clair que les libéraux et les néo-démocrates se sont ligués. Je ne peux pas m'exprimer plus clairement qu'en disant que nous ne proposerons pas de discuter du Pacte de l'automobile mais comme le dit si bien l'ambassadeur Murphy, chaque fois que les libéraux et les néo-démocrates parlent du Pacte de l'automobile, ils font son travail à sa place.

* * *

LES MINES

LES ACTIONS ACCRÉDITIVES

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Forêts et aux Mines. Durant le weekend dernier, le chef du NPD était dans ma circonscription. Il a toujours dit que l'emploi constituait sa première préoccupation. Même si les députés du NPD s'opposent farouchement aux actions accréditives et font ainsi obstacle à la création de nombreux emplois, quelles opinions a reçues le ministre à ce sujet de la part du secteur minier et d'autres sources?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, nous avons certes été surpris du ton des propos du député d'Ottawa-Centre, qui a laissé entendre que les actions accréditives ne semblaient profiter qu'aux riches et aux nantis. Je puis dire à la Chambre que, selon les opinions que nous avons reçues des milieux miniers, du secteur de l'exploration, de petites sociétés minières et de conseils municipaux du Nord, on constate qu'elles procurent des avantages aux habitants des régions du Canada et cela nous paraît fort important.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LE PROJET HIBERNIA—LE FINANCEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur le passage du premier ministre Peckford à l'émission *Question Period* de CTV hier. Ce dernier a alors dit qu'il craignait que le gouvernement fédéral ne se venge parce que Terre-Neuve s'est opposée au traité conclu entre le France et le Canada sur le poisson. Le premier ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement fédéral ne retiendra pas l'argent prévu pour le projet Hibernia parce que le premier ministre Peckford s'est opposé au traité sur le poisson conclu entre la France et le Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je regrette beaucoup d'avoir manqué le passage du premier ministre Peckford à CTV, hier.

M. Rodriguez: C'était très bon.

M. Broadbent: Vous pouvez voir l'émission en reprise.

M. Mulroney: Je le ferai cet après-midi. Hier, j'étais au Cap-Breton, parce que le gouvernement a résolu une question très importante pour Sysco et pour tous les habitants de l'île et j'ai inauguré les Jeux du Canada. Je pense que mon honorable ami approuvera cela.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT D'UNE COPIE AUTHENTIQUE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE-1987

M. le Président: Il est de mon devoir de déposer sur le Bureau, conformément à l'article 9 de la Loi de 1985 sur les représentations électorales, chapitre 8 des Statuts du Canada 1986, une copie authentique du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de la Colombie-Britannique-1987.

Conformément à la Loi, ce rapport est réputé déféré au Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON AURAIT FAIT DES DÉCLARATIONS TROMPEUSES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la période des questions. Je voudrais simplement vous signaler, monsieur le Président, que

le député de Timiscaming (M. MacDougall), et le ministre ont utilisé la période des questions pour consigner certaines déclarations trompeuses au sujet des actions accréditives. Je serais heureux de m'entretenir avec eux à ce sujet à l'extérieur de la Chambre, mais ils devraient comprendre . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne s'agit pas, à mon avis, d'un rappel au Règlement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉGLOBE CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-38, concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M^me^ McDonald (p. 3435).

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque la Chambre s'est ajournée à 13 heures, le député de Saskatoon-Est (M. Ravis) avait la parole. Les députés qui discutent auraient-ils l'obligeance d'aller le faire derrière les rideaux. La présidence voudrait entendre l'intervention du député.

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je prendrai simplement quelques minutes pour conclure mes observations. Ce matin, je venais de citer certains exemples de privatisation survenue en Saskatchewan, au Canada, en Afrique orientale, au Royaume-Uni et en Chine. Je voudrais conclure sur cet aspect de la question.

Selon moi, il serait tout à fait ridicule de reporter de trois mois l'adoption de cette mesure, car en retardant la privatisation, on abandonnerait l'un des principaux outils à la disposition du gouvernement pour redistribuer les ressources aux gens qui en ont besoin en cette période de déficits élevés. Nous savons que bien des Canadiens d'un bout à l'autre du pays demandent de l'aide au titre de la garde d'enfants. Je comprends certes, comme vous-même, j'en suis persuadé, monsieur le Président, à titre de député de l'Alberta, le dilemme auquel fait face le secteur agricole à l'heure actuelle, du fait de la concurrence de l'Europe et des États-Unis. Je trouve qu'il importe au plus haut point de répartir au mieux nos maigres ressources.

Le décalage de trois mois obligerait le gouvernement soit à réduire d'autres de ses programmes vitaux, soit à hausser encore davantage les impôts, soit à imposer à la prochaine génération un déficit encore plus considérable. J'estime que nous avons le devoir de faire face au déficit actuel, au lieu de le transmettre à nos enfants et à nos petits-enfants.

J'aimerais demander aux députés de l'opposition où ils choisiraient de faire des compressions. Devrions-nous permettre à nos sociétés d'État—non pas nécessairement Téléglobe dont les antécédents sont excellents—de continuer à dépenser plus d'argent qu'elles n'en gagnent, ou devrions-nous mettre un terme à ce gaspillage? J'aimerais demander au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) combien de millions le gouvernement est parvenu à épargner jusqu'ici simplement en aliénant quelques sociétés d'État depuis deux ans et demi. J'imagine qu'il a ainsi épargné beaucoup d'argent.

M. Thacker: Des centaines de millions de dollars.

M. Ravis: Des centaines de millions? Cela ne m'étonnerait pas. La réponse de l'opposition consiste peut-être à laisser s'aggraver les dettes et à renoncer à contrôler le déficit. Cela ne serait pas surprenant parce que c'est ce qu'ils ont fait pendant les 15 ans où ils ont été au pouvoir. Si nous suivions leur exemple nous savons ce qui arriverait. Le dollar se mettrait à tomber comme une voiture qui dévale une pente jusqu'à ce qu'on appuie sur les freins. Ces freins prendraient la forme d'une augmentation des taux d'intérêt qui réduirait à néant tout ce que nous avons réalisé jusqu'ici.

• (1510)

Les taux d'intérêt sont les plus bas depuis 13 ans et le dollar n'a pas besoin d'être soutenu comme c'était le cas du temps des libéraux. A cette époque-là, le gouvernement essayait de faire plaisir à tout le monde en aidant les entreprises qui ne prenaient pas de bonnes décisions. Il essayait de préserver des emplois non pas par souci d'efficacité de l'entreprise mais très souvent par pur souci de profit politique. A mon avis, tous les Canadiens veulent que nous réfléchissions à de nouvelles solutions aux problèmes qui se posent, et qui ont pour origine les dépenses et les emprunts des gouvernements libéraux précédents.

Les partis de l'opposition se montrent très critiques de nos projets d'aliénation. Quelle solution proposent-ils? Je suis certain que lorsqu'ils nous auront fait part de leurs contre-propositions, s'ils en ont, tous les Canadiens appuieront le projet de loi et le processus de privatisation.

Je vous remercie, monsieur le Président, et j'attends avec impatience de répondre à toutes les questions de l'opposition ou des députés ministériels.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Waddell: Monsieur le Président, je veux poser au député une question à propos du renvoi à trois mois. Le *Financial Post* rapporte aujourd'hui que l'affaire de Téléglobe a senti le roussi quand les bourses de Toronto et de Montréal ont annoncé qu'elles allaient enquêter sur les transactions anormalement importantes dont les actions de Memotec ont fait l'objet au cours des jours qui ont précédé la déclaration du ministre. Le 5 février, le jour même où la SADC recommandait au ministre d'accepter la soumission de Memotec, la vente et l'achat des actions ont été suspendues parce que le prix avait monté de 2,38 $. La société a alors rapidement annoncé sa participation à Téléglobe. Étant donné les enquêtes en cours, le député n'estime-t-il pas qu'il conviendrait de ne pas précipiter les choses mais d'attendre trois mois jusqu'à ce que l'enquête soit terminée et que tout soit rentré dans l'ordre dans cette affaire?

M. Ravis: Monsieur le Président, je suis certes au courant de certaines allégations concernant de possibles transactions intéressées d'administrateurs. Pour le moment, personne ne sait s'il y a eu fuite de renseignements ou si cela n'était que pure spéculation de la part de quelques personnes. Je crois qu'il s'agissait surtout de personnes qui jouent à la Bourse et qui ont peut-être parié sur les autres entreprises qui risquaient d'acheter Téléglobe. Je tiens certes à ce que l'affaire soit éclaircie, et l'enquête se poursuit. Je suppose que c'est une question de jours et non de mois avant que nous connaissions le fond de l'affaire. Toutes ces transactions sont informatisées et je crois que nous aurons les réponses très bientôt.

M. Waddell: Monsieur le Président, je comprends et je signalerai, comme le voudrait le député, que la semaine d'avant, le *Financial Post* avait mentionné Memotec comme une lointaine possibilité. On aurait donc pu spéculer là-dessus. Toutefois et très franchement, les gens me posent une autre question sur laquelle je voudrais avoir l'avis du député.

On allègue que le gouvernement aurait accordé le contrat d'un bureau d'emploi à Québec à ses amis, des conservateurs, plutôt qu'au soumissionnaire libéral. Des hommes d'affaires de Québec auraient apparemment versé 5 000 $ pour être conviés à une partie ou à un dîner autour de la piscine avec le ministre chargé d'accorder les contrats du gouvernement. Il s'en est suivi, comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a admis à la Chambre, que des accusations ont été portées contre un député. Il y a des allégations de détournements de fonds dans l'affaire Oerlikon. Ce que je veux demander au député, c'est comment savoir . . .

M. Turner (Ottawa—Carleton): Règlement. Vous ne pouvez pas prouver cela.

Le président suppléant (M. Paproski): Je souhaiterais que le député s'en tienne au projet de loi.

M. Waddell: Oui, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Saskatoon . . .

M. Waddell: Laissez-moi terminer ma question.

Le président suppléant (M. Paproski): Je croyais que vous l'aviez posée.

M. Waddell: Non, j'étais sur le point de la terminer.

Le président suppléant (M. Paproski): Très bien, la parole est au député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell).

M. Waddell: Monsieur le Président, comment pouvons-nous être certains que de prétendus amis du gouvernement ne sont pas mêlés à cette affaire? C'est la question qu'on m'a posée à plusieurs reprises. Ne serait-il pas préférable que ces enquêtes par les autorités de la Bourse soient terminées et que les choses se tassent afin de pouvoir examiner ce marché au lieu de régler l'affaire en toute hâte? La société Memotec a été étonnée que son offre soit acceptée; ne serait-il pas préférable d'attendre trois mois?

M. Ravis: Monsieur le Président, je me demandais quand les socialistes allaient sortir les ordures, et ça n'a pas traîné. Je trouve pour ma part absolument répugnantes les allégations que nous entendons à la Chambre depuis deux semaines. Voilà qui montre une fois de plus que les néo-démocrates veulent se faire du capital politique en répandant des insinuations, en brassant les scandales et en essayant de faire croire qu'il y a quelque chose de louche là-dessous. Dimanche soir, je crois, j'ai vu un intéressant documentaire au réseau de télévision Global. L'émission examinait bon nombre de ces allégations. On jetait enfin un regard objectif sur ce qui s'était passé. Il est facile de s'en prendre au gouvernement, mais plus difficile de prouver ce qu'on avance. On l'a bien vu aujourd'hui pendant la période des questions quand les députés n'ont pas réussi à fournir de détails précis, et ce que le député a dit en est un autre exemple classique. Le député soupçonne des députés ministériels d'avoir pu profiter de la transaction avec Memotec. C'est absolument absurde. Nous ne devrions même pas en parler. Nous devrions laisser l'enquête à la Bourse suivre son cours, et je suis convaincu que nous en tiendrons les résultats d'ici deux ou trois jours.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Reprenons le débat.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir parler du projet de loi C-38, qui tend à privatiser Téléglobe, parce que la question touche ma circonscription de près. Nous avons la station terrestre de relais-satellite, à Lake Cowichan. Je me souviens de la visite que j'ai faite à la station, il y a quelques mois. J'ai été très impressionné par la technologie qui représente la part du Canada dans les communications internationales par satellite. Il est impressionnant de voir que la station terrestre nous relie, grâce aux derniers progrès dans ce domaine, à tous les autres pays du Pacifique.

Je me suis aussi entretenu avec les employés que le projet de privatisation de Téléglobe inquiète énormément. Ils craignent notamment pour leur sécurité d'emploi, leurs conditions de travail et leur pension. J'ai été soulagé, vendredi, quand la ministre nous a assurés que la vente de Téléglobe protégerait le régime de pension, la convention collective et les intérêts des employés. C'est très important. Je suis content que ce sujet d'inquiétude semble éliminé. Naturellement, nos représentants au comité scruteront cette protection si le gouvernement force le renvoi du projet de loi au comité.

• (1520)

La peur qu'ont les employés de perdre leur emploi est bien légitime. Il est de tradition en Amérique du Nord et dans d'autres pays occidentaux de reconnaître les droits des investisseurs, mais nous sommes parfois lents à reconnaître ceux des employés. La vente de l'entreprise leur ravit souvent leur emploi. C'est arrivé dans certains cas de privatisation. C'est heureux qu'on reconnaisse, dans ce cas-ci, en principe, que les travailleurs ont un certain droit à leur emploi.

Le plaisir de savoir que les droits des travailleurs sont protégés ne dissipe pas pour autant les doutes sérieux que m'inspire le projet de loi qui cède Téléglobe au secteur privé. Il est important de replacer la question dans son contexte, celui la fixation des conservateurs à la privatisation. Voici ce qu'on peut lire dans les documents budgétaires de mai 1985:

> Pour rationaliser ses avoirs au cours des prochaines années, le gouvernement suivra une nouvelle approche fondée sur le principe que toute société d'État ou autre participation au capital d'une société doit être vendue à moins qu'elle ne serve un objectif de la politique publique. Ainsi, le gouvernement remettra au secteur privé les activités qui relèvent davantage de ce dernier.

Je soutiens, monsieur le Président, que Téléglobe, qui constitue un chaînon essentiel des communications canadiennes, sert un objectif essentiel de la politique publique, et que cela suffit à justifier qu'on ne la privatise pas.

A la page suivante du document on pouvait lire:

> Ces ventes amèneront plusieurs avantages. Elles réduiront la taille de l'État dans l'économie et feront plus de place aux initiatives du secteur privé; elles amélioreront l'efficacité du marché et l'allocation des ressources, elles accroîtront l'efficience des entreprises qui devront se plier à la discipline du marché et seront moins gênées par des considérations politiques et bureaucratiques;

Je voudrais passer ces avantages en revue. On dit que ces ventes réduiront la taille de l'État dans l'économie. Téléglobe n'est certes pas une bien grosse société, mais en la vendant on se trouvera, dans une certaine mesure, à réduire la taille de l'État dans l'économie. Nous avons affaire à une idéologie selon laquelle la participation de l'État dans l'économie est répréhensible. Aucune des études publiées n'indiquait quelle devrait être la taille optimale de l'État dans l'économie. Dans quelle proportion le parti conservateur veut-il en réduire la taille? Quels en sont les avantages? On n'a pas répondu à ces questions. Le gouvernement dit que ces ventes feront plus de place aux initiatives du secteur privé. J'ignore quelles sont les initiatives du secteur privé auxquelles la vente de Téléglobe permettra de donner libre cours. On la vend à une petite société qui a beaucoup de mal à réunir les capitaux pour l'acheter, même au prix de liquidation qu'on en demande.

Le document assure que ces ventes amélioreront l'efficacité du marché et l'allocation des ressources. De quelle efficacité du marché parlons-nous là? Il s'agit d'un monopole naturel. Je ne crois pas qu'il soit possible d'améliorer le rendement de la société Téléglobe en la privatisant. Quant à la répartition des ressources, je ne vois pas ce que cela a à voir avec la vente de Téléglobe.

Dans le journal on dit que les forces du marché permettront d'améliorer le rendement de l'entreprise. Là encore, monsieur le Président, les forces du marché ne s'exerceront pas en l'occurrence puisqu'il s'agit d'un monopole naturel. En vertu du projet de loi, ce monopole est prolongé pendant encore cinq ans, mais même sans cette protection législative, de par sa nature, l'entreprise n'aura vraisemblablement aucune concurrence. C'est pourquoi, en réalité, les forces du marché ne jouent pas.

Le journal parle également de restreindre les obstacles politiques et administratifs. C'est une sorte de code qu'utilisent à l'occasion les conservateurs pour parler du processus de la réglementation. Pour eux, la réglementation est un obstacle administratif au bon fonctionnement du marché. Pourtant, tout en parlant de privatiser Téléglobe, ils disent que la société sera réglementée dans l'intérêt public puisqu'elle relèvera du CRTC. D'une part, le parti conservateur dit qu'il faut supprimer les règlements qui ôtent toute liberté d'action à l'entreprise privée et d'autre part, il cherche à assurer aux Canadiens que même lorsqu'une entreprise est privatisée, elle sera sévèrement réglementée dans l'intérêt public. J'ai du mal à concilier ces deux points de vue.

En examinant les lignes directrices du gouvernement, son énoncé de principes concernant la privatisation, je vois aucune raison de vendre Téléglobe, si ce n'est par idéologie, parce qu'il veut réduire l'ingérence gouvernementale dans l'économie. C'est une décision purement idéologique qui n'a rien à voir avec les avantages pratiques qui pourraient découler de la privatisation, selon l'énoncé de principes du gouvernement.

Je voudrais parler un peu de l'importance de Téléglobe. Nous ne parlons pas de n'importe quelle société d'État dont nous pourrions nous passer, ce qui n'est pas si important à vrai dire, mais d'un lien très important dans notre industrie des communications. Téléglobe est chargée de toutes les télécommunications outre-mer à destination et en provenance du Canada. Le téléphone, le télégraphe, le cable et le télex sont donc les moyens de communication qu'elle exploite. Téléglobe est co-propriétaire de cables sous-marins trans-océaniques et de réseaux de communications par satellites. Elle détient donc effectivement un monopole sur toutes les communications outre-mer.

Téléglobe a toujours été rentable. Ce n'est pas pour rien qu'on l'a appelée le joyau des sociétés d'État. Elle a réalisé des bénéfices records de 53,2 millions de dollars en 1985. C'était de l'argent versé au trésor fédéral. Les conservateurs s'inquiètent du déficit, comme nous tous d'ailleurs. Or, en 1985, la société Téléglobe nous a rapporté 53,2 millions de dollars et elle répètera encore cet exploit. Les conservateurs veulent tuer la poule aux oeufs d'or du célèbre conte d'enfants. Quand une société rapporte, le gouvernement la vend sur le marché pour en faire profiter d'autres au lieu de laisser de tels bénéfices s'accumuler dans les coffres publics.

C'est une obsession idéologique de la part du parti qui forme malheureusement le gouvernement actuel, une obsession idéologique selon laquelle rien n'est pire qu'une société d'État qui perd de l'argent si ce n'est une société d'État qui en rapporte. Nous parlons en l'occurrence d'une société d'État qui rapporte, une chose que le gouvernement n'arrive pas à digérer de toute évidence. Il doit donc la fourguer à tout prix au secteur privé.

• (1530)

Les recettes de Téléglobe totalisaient 678 millions de dollars en 1985, et je les comparerai plus tard à celles de Minitec, l'acquéreur de cette société d'État. Un ex-ministre, qui a dû démissionner en attendant l'issue d'une enquête, était chargé du dossier de cette société. British Telecom a offert 750 millions de dollars pour Téléglobe. Le gouvernement a refusé à juste titre. Il a déclaré ne pas vouloir que cette industrie essentielle passe entre des mains étrangères, et je suis d'accord avec lui sur ce point. Je m'y serais opposé énergiquement, comme d'autres députés de mon parti, j'en suis sûr. Mais ces 750 millions de dollars constituaient un bon étalon. Ils nous donnaient une idée de la valeur marchande de Téléglobe. Qu'avons-nous donc obtenu de Minitec, de ce menu fretin qui cherche à avaler une baleine comme l'a dit le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell)? Le gouvernement esquive la question. Il répond avoir vendu Téléglobe pour quelque 608,3 millions de dollars, mais nous savons bien qu'il n'en est rien après avoir examiné cette transaction d'un peu plus près. De ces 608,3 millions de dollars, 102 sont des liquidités accumulées par Téléglobe. Il reste encore 18 millions de dollars en dividendes. Quand on soustrait ces deux montants des 608,3 millions de dollars proposés, on n'obtient que 488,3 millions que Minitec est censée payer pour Téléglobe. Et même ces 488,3 millions de dollars ne représentent pas encore le prix d'achat réel puisque Minitec acquiert en même temps un passif de 143 millions de dollars. En termes très explicites, cela revient à dire que le gouvernement ne recevra que 345 millions pour la vente de Téléglobe puisque l'acquéreur ne verse pas un sou pour cette dette. C'est un passif exigible qui sera simplement reporté dans les livres de cette société d'État.

Le gouvernement prétend toucher 608 millions de dollars pour la vente de Téléglobe alors qu'en réalité il ne recevra que 345 millions de dollars. J'ai dit il y a un instant, que British Telecom était disposée à payer 750 millions de dollars. Par conséquent, nous vendons à peu près à la moitié du prix que le gouvernement aurait pu obtenir si il avait été disposé à accepter la meilleure offre. On se demande pourquoi le gouvernement fait cette vente? L'unique explication possible, c'est que le gouvernement refuse par parti-pris idéologique de maintenir Téléglobe dans le secteur public. Il veut privatiser cette société. Nous sommes atterrés par le prix d'achat.

En outre, nous nous inquiétons de la façon dont toute l'affaire s'est traitée. L'orateur précédent, le député de Saskatoon-Est (M. Ravis) s'est un peu impatienté lorsque mon collègue, le député de Vancouver—Kingsway a demandé pourquoi on avait suspendu les opérations de bourse sur les actions de Memotec. Il a déclaré que toute accusation d'opérations entre initiés relevait du domaine de la spéculation pure. Peut-être. C'est peut-être de la spéculation pure. Nous ne connaissons pas les faits. Il y a une enquête en cours et je pense que nous en attendons tous les résultats. Quelques faits très intéressants sont déjà connus. Le 5 février, jour où on a avisé la ministre que l'offre d'achat de Memotec avait été acceptée, les actions de cette société ont augmenté de 2,38 $ pour atteindre une valeur unitaire d'environ 13 $ à la Bourse de Toronto. A ce stade, les opérations ont été arrêtées mais elles ont repris le lendemain. Plus de la moitié des actions négociées en 1986 l'ont été au cours des deux jours suivants. Naturellement, cela

a suscité des questions, et pas seulement de la part des députés de notre parti et du parti libéral. Les cercles financiers se sont demandés s'il y avait eu ou non des opérations entre initiés. A notre avis, avant que le gouvernement n'effectue cette vente, qui n'est pas une très bonne opération de toute façon, il devrait au moins attendre les résultats de l'enquête sur les opérations de bourse dont ont fait l'objet les actions de Memotec. C'est pourquoi nous proposons qu'on arrête ce projet de loi et qu'il soit renvoyé à une date ultérieure.

Il y a manifestement plusieurs questions que j'ai déjà exposées. Ce projet de loi nous inquiète énormément. Le *Financial Post* a dit qu'un doute plane sur cette opération. Puisque les transactions sur cette valeur ont été suspendues, puisque le gouvernement a eu une série de scandales et de quasi-scandales et d'accusations, dont certaines ne sont peut-être pas fondées mais qui placent le gouvernement dans une situation très difficile, j'aurais pensé que de lui-même le gouvernement aurait cherché à assainir le plus rapidement possible une atmosphère qui sape la confiance dans tout ce qu'il entreprend. J'aurais pensé que le gouvernement n'aurait pas tenu à faire avancer de force ce projet de loi, quand toutes les questions qui se posent sur sa conduite en d'autres domaines laissent planer le doute sur le gouvernement, et qu'il y a de sérieux motifs de se demander s'il n'y a pas eu de spéculation de la part des initiés dans le cas présent.

Pour terminer, je suis très heureux que la ministre ait indiqué qu'il y a pour le personnel de Téléglobe des garanties de droits à la pension et de conditions de travail. Je pense que c'est extrêmement important. Je suis heureux de constater qu'on s'en occupe. Nous allons nous pencher là-dessus en comité, pour veiller à ce que ces droits soient protégés. Mais par contre, je ne puis absolument pas appuyer un projet de loi qui brade un bien public au triple rabais, qui place entre des mains privées un élément vital de l'industrie canadienne des télécommunications, alors que nous ne voyons pas de raison de le faire. Il n'y a pas de raison, si l'on tient compte de la stratégie du gouvernement lui-même et de ses directives en matière de privatisation. Je n'arrive absolument pas à comprendre pourquoi le gouvernement fait avancer ce projet de loi, alors qu'on s'interroge tellement sur d'éventuelles spéculations de la part des initiés et qu'il y a tant de doutes qui se manifestent au sujet de l'intégrité du gouvernement en ce moment.

• (1540)

M. Boudria: Quelle intégrité?

M. Manly: Quelle intégrité, se demande le député. Pour son honneur et celui des Canadiens, le gouvernement doit régler les questions qu'on se pose sur son intégrité. Qu'il commence d'abord par ce projet de loi. Avant d'aller plus loin, qu'il tranche toutes les questions concernant les opérations d'initiés. Nous aurons alors un meilleur aperçu de la situation.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député semble penser que le prix est trop faible. Pourquoi le décuple des recettes ne suffirait-il pas? A combien se vend normalement une société? A-t-on fait la preuve chez Burns Fry ou dans quelque autre maison de courtage que le prix était trop faible? Les bénéfices de l'entreprise après impôt s'élevaient à 46 millions de dollars l'an dernier. Pour l'année se terminant le 31 décembre 1985, ils étaient de 53 millions de dollars. Pourquoi estime-t-il que le prix est trop bas? Dispose-t-il d'éléments de preuve pour étayer son allégation? Peut-être ce prix est-il trop bas parce que c'est ce que dicte l'idéologie néo-démocrate? Si c'est ce dont il s'agit, pourquoi ne déclare-t-il tout simplement pas: «Nous sommes contre la vente de toute entreprise, peu importe quand, peu importe où. Nous croyons fermement que l'État devrait tout posséder»?

M. Manly: Monsieur le Président, le député est très loin de la vérité lorsqu'il soutient que notre idéologie veut que l'État possède tout. Bien sûr, ce n'est pas le cas. Nous pensons que l'État devrait garder le contrôle des secteurs vitaux de l'économie, ce qui inclut Téléglobe qui représente un maillon important de la chaîne dans l'industrie des communications qui unit le Canada et les autres nations.

Le député me demande pourquoi j'estime le prix trop insuffisant. J'ai précisé au cours de mon intervention que selon certains rapports que je n'ai d'ailleurs pas entendu démentir, British Telecom était disposée à payer quelque 750 millions de dollars pour acheter Téléglobe. Cette offre comme telle nous donne une idée de la valeur de la société. C'est ce qu'une entreprise étrangère était prête à payer pour l'acquisition de Téléglobe.

M. Blenkarn: Cédons-là à des étrangers, le député en serait heureux!

M. Manly: Si le député avait été présent pendant de mon intervention, monsieur le Président, il connaîtrait ma position sur ce point précis. J'ai déclaré que je me serais opposé à la vente à des étrangers. Votre Honneur se souvient sans doute très bien que je l'ai déclaré. Je l'ai souligné à plusieurs reprises. Nous nous serions opposés à la vente à des étrangers. Cependant, le prix que ces étrangers étaient disposés à payer est un bon indice de la valeur de Téléglobe.

Une autre indication de la valeur de la compagnie est le fait que le gouvernement exagère le montant de la vente. Il dit que la vente de Téléglobe lui rapporte 608 millions de dollar. Quand on analyse ce montant, on s'aperçoit que Memotec paie en réalité 345 millions. Le gouvernement essaie de nous faire croire qu'il recevra 608 millions, mais il recevra en réalité environ 345 millions. S'il pensait que 345 millions de dollars représentaient une bonne affaire, le gouvernement aurait dit: «Nous faisons une bonne affaire. Nous obtiendrons 345 millions pour la vente de Téléglobe». Au lieu de cela, le gouvernement s'efforce d'établir qu'il recevra 608 millions de dollars, ce qui n'est pas le cas.

M. James: Monsieur le Président, pour aider le public canadien à comprendre les chiffres qui viennent d'être lancés, je dois lui dire honnêtement que le député du Nouveau parti démocratique se trompe ou qu'il ne comprend pas. Il semble penser qu'on a tout simplement oublié de tenir compte des 143 millions de dollars de dettes. Si le député s'informait des principes de comptabilité, il découvrirait qu'ils ne permettent pas de soustraire les dettes du prix d'achat. Je ne puis comprendre qu'il ait imaginé une chose pareille. Bien des gens du monde des affaires doivent se tordre les côtes en entendant un tel commentaire.

Le gouvernement recevra aussi 100 millions de dollars en argent comptant en plus des 488 millions, sans compter 18 millions de dollars de dividendes qui se déverseront dans ses coffres. Le député aurait du tenir compte du fait que Téléglobe ne réalise aucun gain fortuit. Le gouvernement a retiré le maximum de la vente. Le gouvernement fédéral reçoit plus que le prix de vente. Je voulais seulement corriger le député sur ce point.

Je me demande pourquoi les députés du parti socialiste canadien diffèrent tellement de leurs collègues des autres régions du monde où les gouvernements socialistes vendent des sociétés d'État. Ces gouvernements semblent s'être rendu compte que les sociétés d'État sont un fardeau pour les gouvernements et qu'elles tendent à nuire à l'entreprise privée. J'ai lu dans le *Globe and Mail* de samedi dernier qu'en Espagne, où un gouvernement socialiste est au pouvoir depuis octobre 1982, on vend de petites entreprises d'État sur le marché boursier de Madrid. Comme le député le sait bien, il y a bien d'autres gouvernements socialistes dans le monde qui vendent des entreprises. Il me semble que le parti socialiste de notre pays n'est pas sur la même longueur d'ondes qu'eux.

Je voudrais rappeler ici une déclaration qu'un membre du parti du député a faite le 1er décembre 1986, à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi sur Canadair. Voici:

> Le NPD n'est pas nécessairement contre la privatisation. Nous ne nous y opposons pas systématiquement. Selon nous, il faut néanmoins qu'elle soit justifiée par de bonnes raisons économiques.

La confusion semble régner dans les esprits des néo-démocrates. J'avoue ne pas trop savoir où j'en suis moi non plus. Je pense que le parti du député ne sait pas trop non plus à quoi s'en tenir. Il devrait faire preuve de franchise envers les Canadiens.

M. Manly: Monsieur le Président, notre parti sait parfaitement à quoi s'en tenir. La seule chose que nous ne comprenions pas c'est pourquoi le gouvernement procède maintenant à cette vente.

En ce qui concerne les principes de comptabilité dont parle le député, j'avoue ne pas être expert en la matière. J'ai toutefois quelques notions d'arithmétique, comme le Canadien moyen. Quand le gouvernement dit vouloir vendre quelque chose pour la somme de 608 millions de dollars alors que la somme qui changera de main sera d'environ 345 millions de dollars, le Canadien moyen sait que deux et deux font quatre et que le compte n'y est pas. Le fait est que Memotec va payer environ 345 millions de dollars pour cette société. Les Canadiens vont se faire rouler.

Pour ce qui est des autres pays socialistes qui vendent certaines de leurs sociétés d'État, je pense que tout gouvernement socialiste ayant deux sous de jugeotte examinera chaque cas selon ses mérites. Il est vrai que certaines sociétés d'État ou parapubliques comme on les appelle dans d'autres pays, ne servent plus les intérêts du public. En pareil cas, il faudrait les vendre. Je pense que tous les membres de mon caucus sont tous d'accord là-dessus. En tout cas, cela ne fait aucun doute dans mon esprit. Nous disons catégoriquement que Téléglobe continue de jouer un rôle vital dans l'intérêt public et doit continuer à faire partie du domaine public. Le gouvernement se départit de cette société à un prix de liquidation et veut nous faire croire que la vente lui rapporte plus qu'elle ne le fait effectivement.

• (1550)

On s'inquiète sérieusement de la nature des transactions douteuses dont ont fait l'objet les actions de Memotec. Pendant que l'enquête est en cours, le gouvernement devrait être disposé à mettre à mettre l'affaire en veilleuse.

M. Greenaway: Le député peut-il nous donner une preuve que British Telecom a offert 750 millions de dollars pour l'achat de Téléglobe? Le député s'oppose-t-il à l'acquisition de Téléglobe par une petite entreprise comme Memotec, est-il contre la petite entreprise? Préférerait-il que ce soit Bell Canada qui l'achète? Elle aurait probablement payé 700 millions pour l'avoir. Je suppose que le député aurait dit alors que l'on créait un monopole.

Tout d'abord, où est la preuve que British Telecom ait offert 750 millions? Le député a-t-il copie de la lettre ou quelque autre document?

M. Manly: Je n'ai pas de preuve, mais j'aimerais recevoir tous les documents relatifs à cette affaire pour voir si une telle offre existait réellement. On a dit qu'il y avait eu une offre de 750 millions.

M. Blenkarn: Qui a dit cela?

M. Manly: Nous aimerions avoir les documents sur cette affaire.

Pour terminer, je dirais que nous ne sommes pas opposés au fait que la société soit vendue à une petite compagnie, nous sommes opposés à la vente, car nous estimons que la société aurait dû demeurer publique. Voilà notre opinion. C'est un élément essentiel des communications au Canada. Le secteur public aurait dû en conserver le contrôle.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp)—L'immigration—a) Les déclarations du ministre à la télévision. *b*) La teneur des déclarations; l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier)—La Gendarmerie royale du Canada—a) La politique linguistique. *b*) On demande au gouvernement de s'affirmer davantage; l'honorable député de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald)—L'assurance-chômage—a) Les prestations versées. *b*) On demande si le gouvernement va rejeter catégoriquement toute réduction des bénéfices.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉGLOBE CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-38, concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M^me^ McDonald (p. 3435).

Le président suppléant (M. Paproski): Nous reprenons le débat et la parole est au député de Glengarry-Prescott—Russell (M. Boudria).

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, c'est avec une certaine hésitation que je me lève aujourd'hui pour faire un discours, voyant ce débat entre les conservateurs et les néo-démocrates, chacun d'eux tirant la «couverte» sur leur côté pour tenter de garder cette troisième place qui leur est si chère dans les sondages d'opinion publique. Et vous comprendrez que c'est intéressant de voir cette chicane de famille entre les conservateurs et les néo-démocrates et qu'ils veulent tous les deux être capables un jour d'être en deuxième tandis que nous, du parti libéral, sommes en première place dans les sondages d'opinion publique.

Il me fait plaisir aujourd'hui de participer à ce débat en présence de ma collègue, l'honorable députée d'Argenteuil—Papineau (M^me^ Bourgault) que je vois assise de l'autre côté et cela me fait toujours plaisir de prendre la parole à la Chambre lorsqu'elle est présente, et j'aimerais moi aussi pouvoir écouter ses discours lorsqu'elle en fera, et, à un certain moment, j'imagine que cela arrivera probablement, monsieur le Président. Il n'y a rien d'impossible, à ce qu'on me dit. Donc je vais attendre avec grande impatience.

Monsieur le Président, comment sommes-nous arrivés à cette privatisation de Teleglobe? Premièrement, on se rappellera que le 1^er^ août 1985 l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale, le député de York—Peel (M. Stevens), vous savez c'est assez difficile de suivre tous ceux qui ont été ministres, monsieur le Président, vous comprendrez qu'avec les scandales et tout le reste il y a un remaniement presque continuel qui se fait ici à la Chambre.

Mme Bourgault: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'honorable députée d'Argenteuil—Papineau (M^me^ Bourgault) invoque le Règlement.

Mme Bourgault: Monsieur le Président, je voudrais rappeler à mon collègue, mon cher ami, mon voisin de circonscription, de s'en tenir au projet de loi et d'éviter de tomber dans les questions de scandales qui n'ont rien à voir avec la vente de Teleglobe, et puis, monsieur le Président, lui dire que s'il veut m'écouter, je vais prendre la parole après lui.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis certain que le député finira par établir un rapport entre ce qu'il dit et le projet de loi. La parole est au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

M. Boudria: Monsieur le Président, je viens d'apprendre que la députée aurait la parole après moi et je veux vous dire que vous avez toute ma sympathie.

Avant d'être interrompu de façon aussi impolie, je disais que le processus de privatisation avait commencé à l'époque du député de York—Peel (M. Stevens), et c'est là que s'établit le rapport avec ce que je disais. J'ai eu un peu de mal à me rappeler qui c'était parce que les ministres changent bien rapidement sous le gouvernement actuel, comme certains de mes collègues d'en face le savent.

De toute façon, je pense que le député de York-Peel était ministre à l'époque.

[*Français*]

. . . et je cite textuellement ce qu'il avait dit à la Chambre: «que son gouvernement procédera immédiatement à la privatisation de Téléglobe». Et voilà, c'était le 1^er^ août 1985.

Le 9 septembre 1985, Dominion Securities Pitfield, conseiller du gouvernement, écrivait que tous les offrants seront avisés avant le 30 octobre 1985 si leur offre est acceptable et qu'une entente d'achat sera signée le 15 décembre 1985. C'était ce que le gouvernement avait dit à l'époque. Nous continuons. Le 11 septembre 1985, Dominion Securities écrivait aux offrants pour les aviser que la date d'entente d'achat avait été reportée au 15 janvier 1986. Vous savez, monsieur le Président, quand on est conservateur on ne peut pas tout faire à temps. Enfin. Le 12 novembre 1986, remarquez bien . . .

M. La Salle: Ce n'est pas si mal. En moins d'un an on a fait ce que vous n'avez jamais fait!

M. Boudria: J'écouterai tantôt attentivement les propos du ministre sans portefeuille et député de Joliette (M. La Salle), le ministre de la société des terres de Mirabel, monsieur le Président, si on peut l'appeler ainsi.

M. La Salle: Parlez m'en donc un peu de Mirabel!

M. Boudria: Le 12 novembre 1986, Dominion Securities écrivait qu'une fois encore la vente de Téléglobe avait été remise à plus tard à cause de l'absence temporaire du ministre responsable. On sait ce qui est arrivé temporairement et c'est là que cela revient à ce que je disais tantôt. Un des ministres responsables est devenu soudainement irresponsable, si on peut dire, et donc on a eu un des nombreux remaniements ministériels. Voilà!

M. La Salle: Il y a des députés qui sont continuellement irresponsables,aussi!

M. Boudria: Au printemps 1986, il n'arrive toujours rien. Le 19 novembre 1986, la ministre d'État (Privatisation) (M^me^ McDougall), cette fois-ci, et la ministre des Communications (M^me^ MacDonald) annoncent l'étape finale des offres pour l'achat de Téléglobe, et les offres doivent être soumises avant le 9 janvier 1987. Et le 19 décembre 1986, encore une fois, la ministre d'État (Privatisation) dépose un avant-projet de loi sur la privatisation de Téléglobe à la Chambre. Et le 30 décembre, je continue toujours, monsieur le Président, juste pour expliquer la chronologie parce que c'est important dans ce débat-là, le 30 décembre 1986, le gouvernement rejette une offre des compagnies de téléphone canadiennes pour l'achat de 40 p. 100 de Téléglobe Canada. Cela ne faisait pas. Selon les conservateurs, il fallait tout vendre parce que vous savez que les conservateurs, monsieur le Président, vous savez cela vous qui êtes si objectif et si neutre, que les conservateurs ont ce penchant d'extrême droite par lequel ils veulent se départir de tout ce que le gouvernement possède, sauf le patronage, naturellement, il faut s'entendre. Le 9 janvier 1987, la compagnie Memotec Data soumet une offre, et la CDIC la reçoit pour l'achat de Téléglobe. Et, le 19 janvier, on laisse entendre dans un article du *Financial Post* que Memotec pourrait avoir soumis une offre pour l'achat de Téléglobe.

A ce qu'on me dit, c'est la première fois qu'on entendait parler de ce dossier-là publiquement. Il faut se rappeler que, dans les quelques jours qui suivirent, la valeur des actions de cette compagnie Memotec a subi une remontée qu'on pourrait qualifier d'assez draconienne.

M. La Salle: Parlez donc des actions de Petro-Canada!

M. Boudria: Je ne dis pas qu'il n'y a rien de mal là-dedans, mais à entendre le ministre d'en face, peut-être que lui veut insinuer qu'il y a quelque chose de pas correct dans cette affaire-là. Mais moi, je n'étais pas pour faire cela, monsieur le Président, parce que ce ne serait pas mon rôle d'être partisan à ce point-là. Mais j'écoute avec une certaine . . .

M. La Salle: Petro-Canada, parlez donc de Petro-Canada!

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Excusez-moi un instant. Il y aura une période réservée aux questions et aux observations plus tard. J'espère que les députés attendront ce moment-là pour poser leurs questions au député et commenter son discours. La parole est au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

M. Boudria: Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir essayé de faire taire les conservateurs. Ils ont bien besoin de vos remontrances.

Le 27 janvier, la CDIC s'est réunie pour examiner les offres d'achat relatives à Téléglobe. Ensuite, d'après ce qu'on nous a dit, on a demandé à la CDIC d'aviser l'acquéreur éventuel. Selon M. David Torrey de la société *Dominion Securities*, les soumissionnaires ont reçu une lettre décrivant la façon dont les documents en question avaient été examinés. Le 2 février 1987, 11 025 actions de Memotec ont été négociées à la Bourse de Montréal, à raison de 10,25 $ l'action, prix de fermeture. J'ai déjà signalé qu'il s'agissait d'un accroissement considérable de la valeur de ces actions. Étant donné que des experts font enquête sur la raison pour laquelle leur valeur s'est accrue si rapidement, je ne m'attarderai pas sur cette question pour le moment.

• (1600)

Cependant, il est manifeste que l'achat en question a été certes excellent pour la société concernée. Dans le cas contraire, la valeur de ces actions n'aurait pas monté en flèche. Cette appréciation considérable me permet de supposer que la société a fait une excellente affaire.

Tout à l'heure, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) nous a demandé comment nous savions que cette affaire était si avantageuse. Les faits sont éloquents. Lorsque la valeur des actions a augmenté si rapidement, c'est que tous les acheteurs considéraient qu'il s'agissait d'une bonne affaire. On ne se précipite pas pour acheter des actions dans une entreprise qui vient tout juste de faire le pire investissement de l'histoire. D'un autre côté, il est normal de se précipiter pour acheter des actions dans une entreprise qui vient tout juste de réaliser une excellente affaire. Manifestement, c'est ce qui s'est produit en l'occurrence. L'entreprise est sortie gagnante.

Je ne parlerai pas de l'enquête en cours à ce stade-ci. J'aurai d'autres occasions de le faire, par exemple, durant la période des questions orales et le reste. On me dit que cette société a rapporté l'année dernière 70 millions de dollars au gouvernement et encore davantage l'année précédente. Elle a été vendue pour un peu plus de 600 millions de dollars. A première vue, cela semble une excellente affaire pour l'entreprise qui s'est portée acquéreur. Manifestement, les gens qui ont acheté des actions dans Memotec partageaient cet avis. Contrairement aux conservateurs qui veulent absolument tout vendre, notamment les joyaux de la Couronne, et contrairement à nos amis socialistes qui hésitent à vendre n'importe quelle société d'État, nous, du parti libéral, sommes bien davantage pragmatiques. Selon nous, si une société d'État est dans l'intérêt public, il faut la conserver. S'il s'agit . . .

M. Blenkarn: Dans quelle mesure l'intérêt public est-il en jeu en l'occurrence?

M. Boudria: J'entends mon vis-à-vis. Nous sommes l'un des pays les moins densément peuplés du monde, le deuxième plus grand en étendue. Selon moi, les communications à l'intérieur du pays ou avec le reste du monde, qui touchent à Téléglobe, méritent qu'on s'y attarde. Cette question revêt un grand intérêt et il s'agit d'un aspect important de notre politique si nous voulons, en tant que société et pays, déterminer la qualité et le coût de nos communications et décider si oui ou non les contribuables canadiens devraient, en définitive, avoir le dernier mot en l'occurrence.

Ce matin, j'ai prêté l'oreille aux propos très révélateurs de la députée de Capilano (M^me^ Collins). Je l'ai écoutée très attentivement poser une question au député de Gander—Twillingate (M. Baker). Elle a fait remarquer que le gouvernement devait se départir de certaines sociétés d'État à cause de nos difficultés financières et, notamment, parce que nous sommes trop endettés. Elle n'a pas dit en toutes lettres qu'il fallait vendre pour rembourser notre dette nationale, mais il est clair, d'après ses observations, que le gouvernement trouve normal de priver les Canadiens de leur actif pour réparer son incurie. C'est un peu comme celui qui vendrait ses meubles pour acquitter son loyer. C'est une mauvaise attitude. Le gouvernement estime peut-être que cette société ne remplit pas un objectif important. De toute façon, on ignore toujours quelle est la politique du gouvernement en matière de communications. Je voudrais bien la connaître et savoir quelles sont les intentions à long terme du gouvernement. Qu'il nous présente sa politique, afin qu'il puisse dire que les Canadiens l'ont débattue. Après quoi, et lorsqu'elle aura été adoptée, le gouvernement sera en mesure d'annoncer que nous n'avons plus besoin de telle ou telle société de la Couronne pour remplir un objectif précis. Nous pourrions alors procéder à la vente, pourvu qu'on obtienne un prix raisonnable, sans rien brader.

Bien que, en l'occurrence, le prix ne soit pas très élevé, il ne s'agit pas d'un cadeau, comme l'a affirmé un député néo-démocrate. Le fait d'assumer le passif d'une société doit entrer en ligne de compte dans le prix d'achat. Néanmoins, on ne saurait parler d'un prix très élevé. Cependant, ce que je suis en train de dire, c'est que nous aurions dû d'abord établir la politique gouvernementale des communications. C'est à cette condition seulement qu'on saurait si la société d'État en question était ou non nécessaire à la réalisation de cette politique. Si le gouvernement, après nous avoir exposé sa politique, avait affirmé que cette société n'était pas utile à son accomplissement, nous aurions peut-être convenu qu'il fallait la vendre. Je n'ai pas de blocage mental devant la vente de quoi que ce soit. Cependant, le gouvernement devrait garder certaines sociétés d'État. Nous ne devrions pas vendre toutes les sociétés d'État pour la simple raison que les privatisations sont à la mode.

Nous ne devons pas oublier que le premier ministre conservateur Sir John A. Macdonald et les Pères de la Confédération avaient prévu un chemin de fer national dans la constitution. Nous ne devons pas non plus oublier que les députés conservateurs n'en sont pas à leurs premiers contacts avec les sociétés d'État. Nous en possédons depuis les premiers jours de notre histoire et elles ont reçu un appui indéfectible de précédentes administrations conservatrices.

Mes collègues du Nouveau parti démocratique sont réfractaires à la vente de tout ce qui s'appelle société d'État. Je n'oserais pas affirmer qu'ils refuseraient de vendre quoi que ce soit mais fondamentalement, ils ne sont pas favorables à l'aliénation de sociétés d'État. Cependant, les députés ministériels ont tendance à vouloir tout vendre que ce soit dans un but précis, à un bon prix ou non, *et caetera*, *et caetera*, tout simplement parce qu'ils croient que c'est la bonne chose à faire.

Pour ma part, je dis aux députés des deux côtés qu'il faut examiner le cas de chaque société d'État individuellement. Je dirais par exemple, que Petro-Canada est une société d'État nécessaire au même titre que de nombreuses autres. Je crois aussi que notre société aérienne nationale joue un rôle capital. Néanmoins, tant que l'on aura pas déterminé ce qu'il faut pour atteindre les objectifs du gouvernement, nous ne devrions pas vendre Téléglobe Canada. Le gouvernement procède à rebours. Que se passera-t-il dans un an ou deux? Est-ce que le gouvernement décidera qu'en raison de nouveaux objectifs, il faut racheter Téléglobe? Nous ne savons pas. Devons-nous vendre pour nous rendre compte par la suite que nous n'aurions pas dû le faire? Il sera trop tard à ce moment.

M. Blenkarn: Oh!

M. Boudria: J'entends le député de Mississauga-Sud qui chahute.

M. Blenkarn: J'étais en train d'examiner le projet de loi C-25, présenté à la dernière législature. Vous pourriez peut-être me l'expliquer.

M. Boudria: Je n'arrive pas à expliquer des projets de loi conservateurs . . .

M. Blenkarn: Et que dire du projet de loi C-25 présenté lors de la dernière législature?

M. Boudria: Pour l'instant, je m'en tiens au sujet du débat, soit le projet de loi C-38. Je sais que vous n'apprécieriez pas, Votre Honneur, que je traite du projet de loi C-25 présenté lors d'une législature antérieure. Ce serait inadmissible. Je respecte énormément le Règlement, ainsi que l'objectivité et la neutralité avec lesquelles vous dirigez les débats, monsieur le Président. Je ne tiens pas à parler du projet de loi auquel vient de faire allusion notre collègue conservateur. Cela dit, monsieur le Président, je voudrais, en terminant, rappeler au gouvernement, à propos du projet de loi C-38, qu'il n'a pas été élu pour brader les joyaux de la Couronne, mais plutôt pour assurer la saine gestion des affaires canadiennes. Il est grand temps que le gouvernement et ses députés se rendent compte qu'ils ont été portés au pouvoir pour assurer une gestion saine et compétente des affaires nationales . . .

• (1610)

M. Turner (Ottawa—Carleton): C'est ce que nous avons fait.

M. Boudria: . . . et pas autre chose.

M. Stewart: C'est ce qui explique que les taux d'intérêt aient baissé.

[*Français*]

M. La Salle: Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de faire un commentaire assez bref sur une question aussi importante.

L'honorable député d'abord a commencé par dire qu'il y avait un ministre responsable qui est devenu irresponsable. Je vous ferai remarquer, monsieur le Président, qu'il y a des députés qui prouvent leur irresponsabilité tout le temps qu'ils sont à la Chambre.

Ce que je veux soutenir dans cette vente sur la privatisation, c'est que le gouvernement respecte son engagement de donner au secteur privé la place qui lui revient, tout en s'assurant bien que c'est dans l'intérêt de la nation canadienne. Et c'est un engagement que notre gouvernement avait pris à l'effet qu'il redonnerait au secteur privé . . . il lui enlèverait cette concurrence qui venait de l'État sous le régime libéral et qui serait probablement pire sous le régime du Nouveau parti démocratique.

Dans les circonstances, je pense que nous répondons à l'engagement qui avait été pris et que nous redonnons à ce secteur privé une place qui lui revenait depuis longtemps, ce qui fait que la relance économique s'est drôlement bien amorcée depuis deux ans. Et de cela, on n'en parle pas du tout.

C'est une question de philosophie, bien sûr, monsieur le Président. Je tiens à faire ce commentaire, parce que c'est une question de philosophie et c'est la philosophie d'un parti qui est respectueux du secteur privé. On ne peut pas en dire autant du secteur privé. Comme exemple, monsieur le Président, et le député de Glengarry—Prescott—Russell va peut-être se rappeler de cela, il va peut-être le prendre pour un exemple frappant: Lorsque je suis arrivé aux Travaux publics, monsieur le Président, le Vérificateur général condamnait le gouvernement de refuser de vendre ses propriétés excédentaires depuis des années, ce qui coûtait 22 millions de dollars aux Canadiens. J'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère de voir à mettre ces bâtiments, ces terrains excédentaires au bénéfice du secteur privé. Donc, les «développeurs» se sont empressés d'acheter ces bâtiments, ces pieds carrés non utilisés que le Vérificateur général dénonçait et qui coûtaient à l'État, aux électeurs, 22 millions de dollars. Alors, dans une année, on en a vendu pour 75 millions de dollars, ce qui a généré—ce qui est le plus important—2 milliards de dollars d'investissements par le secteur privé, créé de l'emploi et redonné non seulement à ces bâtiments une valeur intéressante pour les municipalités, mais une possibilité de développer de beaux centresd' édifices qui font aujourd'hui l'honneur et la fierté de certaines municipalités.

Alors, c'est cela faire participer le secteur privé en fonction des intérêts d'une société. C'est exactement ce que nous appliquons dans la philosophie de la privatisation. Mais il y a des députés qui ne veulent pas comprendre, ou, je ne croirais pas qu'ils ne sont pas capables de comprendre.

Voilà, monsieur le Président, le commentaire que je voulais faire, la mise au point qu'un certain nombre de députés ont besoin de connaître aujourd'hui.

M. Boudria: Monsieur le Président, le ministre vient de nous donner toutes les raisons. Pourquoi, dans certains cas, n'y a-t-il rien de mal à privatiser, et dans certains autres cas, cela ne devrait pas être fait? Par exemple, il parlait du Vérificateur général qui avait consenti et même recommandé que certaines propriétés soient vendues, qu'elles ne rencontraient plus aucun objectif gouvernemental, etc.. Et il nous dit que dans ces circonstances, c'est bien d'en disposer. C'est vrai. Je n'ai pas discuté de cela. Je n'ai jamais critiqué les ventes, le ministre s'en souviendra, j'ai été son critique parlementaire pour un bon bout de temps, lorsqu'il était lui-même ministre des Travaux publics.

M. La Salle: Votre gouvernement ne l'a jamais fait.

M. Boudria: Je n'ai pas critiqué le principe même de ces ventes. Mais, monsieur le Président, lorsqu'on parle de la privatisation de cette société qui a un objectif national important . . .

M. La Salle: Je ne suis pas contre.

M. Boudria: . . . tantôt, le ministre disait que les propriétés en question ne rencontraient aucun objectif et qu'on en a disposé. Il vient lui-même de nous dire, monsieur le Président, pourquoi on ne devrait pas maintenant disposer de cette société de la Couronne.

M. La Salle: On redonne au secteur privé la place qui lui revient.

M. Boudria: Monsieur le Président, lorsqu'il s'agit d'une société de la Couronne, telle que Téléglobe, je pense qu'il serait de mise d'avoir le plan du gouvernement dans le secteur des communications avant de savoir ce que le gouvernement veut faire des communications et ensuite évaluer si la société Téléglobe est nécessaire pour réaliser ces objectifs et, à ce moment-là, on pourrait prendre une décision rationelle, une décision qui serait logique. Mais le ministre vient de nous dire lui-même dans sa réponse, par inadvertance sans doute, pourquoi il serait illogique de privatiser maintenant dans le cas de Téléglobe . . .

M. La Salle: J'ai dit que c'était logique.

M. Boudria: et j'utilise moi-même les mêmes raisons qu'il a données tantôt, pourquoi dans certains cas c'est logique, pour lui dire que dans ce cas-ci ce ne l'est pas, monsieur le Président. Cela ne l'est définitivement pas.

M. La Salle: Tu es malhonnête jusqu'au bout!

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Monsieur le Président, selon le député, si les actions de Memotec ont monté sur le marché boursier après la conclusion de cette transaction, cela prouve en quelque sorte qu'on a fait une mauvaise affaire. Croit-il que le principe du Club Rotary, voulant qu'une affaire doit être intéressante et avantageuse pour toutes les parties intéressées, est en soi une mauvaise idée? Est-ce que c'est une mauvaise affaire du fait que et Memotec, et le Canada y ont trouvé leur compte? Ou bien le député croit-il qu'il eut été préférable pour le Canada que la valeur des actions de Memotec ait chuté sur le marché boursier?

M. Boudria: Monsieur le Président, le député cherche, je crois, à me faire perdre de vue l'objet du débat. Je répète ce que j'ai cherché à expliquer tout à l'heure, et c'est que si la valeur des actions de la société ayant racheté Téléglobe a beaucoup augmenté, c'est que, de toute évidence, cette dernière a considérablement amélioré sa situation en faisant, au départ, l'acquisition de Téléglobe. Si c'était une si bonne affaire, il faut conclure que celui qui a vendu la compagnie l'a vendue pour moins que sa valeur. C'est logique, monsieur le Président.

M. Blenkarn: Pas du tout.

M. Boudria: Si vous achetez quelque chose à prix d'aubaine, c'est parce que quelqu'un vous l'a vendu à un prix trop bas. C'est élémentaire. Ça ne peut pas être le contraire. Le gouvernement n'a pas pu obtenir 130 p. 100 de la valeur de la compagnie en même temps que la compagnie bénéficiait de la transaction dans les mêmes proportions. Il faut que ce soit le contraire. Si l'acheteur a fait une bonne affaire, c'est parce que le vendeur a vendu trop bon marché. Il n'y a pas d'autre explication, autrement cela n'aurait pas de sens. Le député d'en face est comptable, alors il doit savoir compter.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, il est clair dans ce cas que le député libéral ne comprend vraiment rien aux affaires ou aux transactions. Une affaire peut être excellente pour les deux parties. Dans ce cas-ci, le marché prévoit le versement au gouvernement du Canada d'environ 600 millions de dollars à la conclusion de la transaction. La transaction est aussi une bonne affaire pour les actionnaires de Memotec qui est une petite société à capital-risque à la fine pointe de la technologie. La transaction lui donne une base extrêmement solide pour prospérer et pour grandir. C'est une bonne affaire pour les deux parties. C'est une bonne affaire pour les employés, pour le pays, pour les communications et pour la concurrence. Le député peut-il nous dire pourquoi cela devient une mauvaise si c'est une bonne affaire pour tous les intéressés?

M. Boudria: Monsieur le Président, nous avons une bonne affaire de député de l'autre côté du parquet.

M. Blenkarn: C'est vrai.

M. Boudria: Il s'efforce de nous convaincre que le gouvernement a vendu Téléglobe pour sa pleine valeur même si l'entreprise qui l'a achetée a fait une affaire juteuse si l'on en juge à la façon dont ses actions ont augmenté en flèche après l'achat. Si les actions de la compagnie ont augmenté de 100 p. 100, j'en conclus que le gouvernement du Canada a vendu Téléglobe pour beaucoup moins que sa valeur sinon les actions n'auraient pas du tout augmenté. Ce sont des mathématiques élémentaires. Prétendre le contraire est à tout le moins inexact.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et de commentaires est maintenant terminée. Nous passons au débat. La députée de Capilano (M^me^ Collins) a la parole.

• (1620)

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, je me réjouis de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-38, visant à privatiser Téléglobe. C'est avec beaucoup d'intérêt que je suis ce débat depuis deux jours. La position du parti libéral semble se résumer à favoriser la privatisation si nécessaire mais pas nécessairement la privatisation. Cela semble assez conforme à la position du parti libéral sur le libre-échange et sur l'OTAN. Les libéraux n'arrivent vraiment pas à arrêter leur position. Malheureusement, je n'ai pas eu l'occasion de demander au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) quels sont au juste les critères de la privatisation et comment le parti libéral appliquerait ces critères aux onze sociétés d'État que le gouvernement a privatisées ces deux dernières années.

Je crois comprendre que la position du NPD est essentiellement logique, soit apparemment une opposition absolue à la privatisation. Si l'on en juge par leur participation au débat, ils croient que lorsqu'une société d'État est rentable, le gouvernement devrait la garder et s'appliquer à faire de l'argent. Pour le parti progressiste conservateur, ce n'est tout simplement pas là le but du gouvernement. Nous ne sommes pas au pouvoir pour mener des affaires, mais bien pour diriger le pays.

Il serait peut-être bon de jeter un coup d'oeil sur le dossier de la privatisation. Au cours de la campagne électorale de 1984, beaucoup de mes collègues et moi-même avons entendu nos électeurs dire que le gouvernement devrait se débarrasser de bien des sociétés d'État que l'entreprise privée serait mieux à même d'administrer. C'était certes là mon point de vue, et j'ai promis à mes électeurs que je m'efforcerais d'amener le gouvernement à se lancer dans un programme de privatisation des sociétés d'État qui ne répondent plus à un objectif de la politique nationale.

En fait, en novembre 1984, soit à peine deux mois après notre arrivée au pouvoir, était publié un document intitulé: *Une nouvelle direction pour le Canada: Un programme de renouveau économique*. Je suis fière de dire que notre gouvernement a adopté ce programme. Un des objectifs de ce programme était et demeure une meilleure gestion des biens des sociétés d'État.

Dans le budget de mai 1985, on annonçait des plans concrets de rationalisation et de privatisation de sociétés d'État et d'autres placements fédéraux tels que ceux mentionnés plus tôt par le ministre, dont des immeubles fédéraux, en prétextant que ces sociétés ou placements devaient être vendus ou liquidés si leur possession par le gouvernement n'était plus nécessaire à la réalisation des objectifs de la politique nationale. Nous n'avons laissé planer aucun doute sur notre principe.

Les progrès que nous avons réalisés dans l'application de ce principe sont évidents. Nous avons déjà privatisé onze sociétés d'État depuis juillet 1985, avec la vente de *Northern Transportation Company Limited*. Nous avons procédé de façon pragmatique. En fait, on a parfois essayé de me pousser à aller plus vite en besogne. Nous nous rendons toutefois compte qu'il faut concilier bien des intérêts différents, ceux des consommateurs et ceux des employés. C'était le défi que nous avions à relever dans la vente de la société de Havilland. Il y a aussi l'intérêt public en général. Le gouvernement doit essayer de concilier tous ces intérêts.

Je sais que la ministre chargée de la privatisation a établi, avec l'aide de ses collaborateurs, un solide programme d'évaluation des sociétés d'État, pour voir si elles répondent aux critères établis et si c'est le moment de chercher un acheteur dans le secteur privé. Nous réalisons de gros progrès à cet égard. C'est peut-être la vente de Téléglobe qui est la plus importante jusqu'à présent.

Pourquoi trouvons-nous qu'il faut revendre au secteur privé les sociétés qui, aux yeux du gouvernement et du grand public, ne répondent plus aux objectifs visés par la politique d'État? Lorsque nous revendons une société au secteur privé, nous la libérons des nombreuses contraintes que lui impose inévitablement le gouvernement, contraintes qui, je le sais, sont parfois frustrantes mais qui sont bien réelles. Elles sont nécessaires pour les sociétés d'État, car de nombreuses considérations entrent en jeu. Ces sociétés ne peuvent pas répondre rapidement aux initiatives du marché. Naturellement, il y a souvent besoin de nouveaux fonds. Dans le cas de Téléglobe, ils permettraient une expansion, mais le gouvernement n'est pas une source appropriée de financement. Je ne pense pas que le contribuable attende cela du gouvernement.

Une fois qu'une société est vendue, si elle est bien exploitée et bien gérée, elle peut lever des capitaux pour son expansion auprès des particuliers, des régimes de pensions et des investisseurs. Elle peut alors se développer et fonctionner de façon beaucoup plus efficace, libérée de la bureaucratie. C'est ce que le gouvernement et notre parti croient.

Nous ne sommes pas les seuls à penser ainsi. Il est intéressant de noter qu'au cours des deux dernières années la philosophie du gouvernement progressiste conservateur a été adoptée par de nombreux gouvernements d'Europe occidentale, des gouvernements de tendances politiques diverses. En Grande-Bretagne, la vente de British Gas a été un énorme succès. C'était une société considérée comme plutôt terne, mais maintenant qu'elle a été vendue, elle va très bien. Même chose pour British Telecom. Récemment, on a annoncé la vente de British Airways. Hier soir, le programme *Venture* de Radio-Canada disait que la vente avait été annoncée à grand renfort de «feux d'artifices». Cela m'a fait pensé à Expo 86. L'annonce a sans nul doute été faite de façon à attirer l'attention et la réponse a été extraordinaire.

Il est également intéressant de noter que la plupart du temps, lorsqu'on vend les sociétés d'État au public, la valeur de leurs actions augmente très rapidement. C'est ce qu'a signalé mon collègue de Mississauga. Lorsqu'on vend une société au public, celui-ci s'en occupe car elle le touche de près. En fait, en Grande-Bretagne, on parle de capitalisme populaire, c'est-à-dire la possibilité offerte aux Britanniques d'investir dans des sociétés qui, auparavant, étaient contrôlées par le gouvernement. Ce système a donné d'excellents résultats.

La France a suivi la même direction. Sous l'ancien régime socialiste de la France, comme mes collègues néo-démocrates le savent certainement, on a entrepris de privatiser bon nombre de sociétés d'État. La plupart des grandes sociétés dans l'industrie de l'automobile, du verre, des produits chimiques et des télécommunications ont été nationalisées en 1982 et elles sont actuellement mises en vente. Le gouvernement français actuel poursuit également cette initiative qui a été couronnée de succès.

Comme mon collègue l'a dit plus tôt aujourd'hui, même en Espagne, où un gouvernement socialiste est au pouvoir depuis octobre 1982, certaines sociétés nationalisées sont mises en vente. Tous les gouvernements, quelle que soit leur affiliation politique, reconnaissent que l'État ne doit plus s'occuper de la gestion d'entreprises qui seront beaucoup plus rentables si elles sont privatisées.

Je sais que mes collègues du Nouveau parti démocratique du Canada ont à ce propos des opinions dépassées qui ne rejoignent pas celles du reste du monde. Cela n'a rien de surprenant puisque les néo-démocrates ne sont même pas d'accord avec leurs collègues de la Colombie-Britannique sur des questions comme la taxe à l'exportation de 15 p. 100 touchant les produits forestiers. Ils devraient peut-être commencer à écouter leurs collègues du pays et du monde entier, ce qui leur permettrait de se mettre au goût du jour.

Après avoir discuté du principe de la privatisation, je voudrais en venir au projet précis à l'étude, la vente de Téléglobe. En deux jours, on n'a pas beaucoup parlé des antécédents de cette société, qui m'intéresse tout particulièrement. Mes collègues savent certainement que la Société canadienne des télécommunications transmarines, fondée en 1949, a acquis les avoirs de Cable and Wireless Ltd. et de Canadian Marconi Ltd., entreprises privées britanniques. Quand mon père est arrivé au Canada au début du siècle, après avoir participé à la Première Guerre mondiale, il a travaillé pour la société Cable and Wireless Ltd. et je me rappelle les histoires que j'ai entendues à ce propos lorsque j'étais enfant. Mon oncle a également travaillé pour cette entreprise. Il était en Amérique du Sud. Je me souviens de l'avoir entendu raconter la pose des cables à travers l'océan Atlantique et c'est pourquoi cette question m'intéresse particulièrement.

• (1630)

La SCTT a été fondée en 1949 et, en 1956, le premier câble sous-marin coaxial à usage multiple reliait l'Écosse à Terre-Neuve en traversant l'océan Atlantique. Cela marquait le début d'une ère nouvelle, celle des communications outre-mer. La société a alors changé son nom pour celui de Téléglobe. Elle a connu une grande prospérité. Elle assurait un service important dans le domaine des télécommunications interurbaines, en travaillant avec les compagnies de téléphone à la mise en place de câbles et de services de communication pour les appels outre-mer ainsi que d'un service de télex. C'est une bonne chose, selon moi, que son actif soit réparti aux quatre coins du pays. Elle possède trois grandes catégories d'actif. Elle partage avec plusieurs sociétés étrangères la propriété d'un certain nombre de câbles sous-marins transocéaniques dont la plupart forment le réseau de câbles du Commonwealth. Par ailleurs, elle possède environ 3 p. 100 d'Intelsat qui exploite des satellites de communication gravitant autour du globe. Les stations terrestres du réseau Intelsat sont situées en Nouvelle-Écosse, au Québec et dans l'île de Vancouver. Téléglobe en est entièrement propriétaire. Elle exploite également, à Montréal, Toronto et Vancouver, des centres de commutation internationaux ou de transit international, qui dirigent le trafic outre-mer vers les réseaux canadiens ou dans le sens inverse. La compagnie a certainement élargi ses activités et assuré un service très important. Je tiens donc à féliciter ceux à qui nous devons cet excellent service.

Le collègue qui m'a précédé a dit qu'il s'agissait d'un marché avantageux. C'en est un. Il est avantageux pour le vendeur, l'acheteur, les consommateurs et l'ensemble des Canadiens. Il est rare que le *Sun* de Toronto complimente le gouvernement, mais dans son éditorial d'hier, il dit que Memotec semble être une bonne affaire tant pour le vendeur, c'est-à-dire le contribuable, que les acheteurs qui sont de grosses caisses de retraite. Il ajoute qu'il est temps d'applaudir à une initiative très avantageuse pour tout le monde. Selon moi, le fait d'obtenir de tels résultats tient presque du miracle.

Revenons-en aux avantages. En tant que président du comité permanent de la consommation et des corporations, les intérêts des consommateurs me tiennent beaucoup à coeur. C'est une affaire particulièrement avantageuse pour les consommateurs. Comme vous le savez, le contrat de vente de Téléglobe prévoit que les tarifs outre-mer seront réduits de 13 p. 100 le 1er janvier 1988 et que ceux du télex baisseront de 10 p. 100. Cela représente des sommes considérables. De nombreux Canadiens appellent leurs familles et leurs amis outre-mer. Pour la famille canadienne moyenne dont les membres souhaiteraient appeler un parent ou un ami à l'occasion d'un anniversaire ou en cas d'urgence et pour qui les appels interurbains du temps des Fêtes sont pratiquement indispensables, cela signifie que leur compte de téléphone pourrait être réduit de 50 $ environ en 1988. A-t-on pensé à cela? C'est l'équivalent d'un allégement fiscal. Pour nos nombreux amis Canadiens d'origine philippine qui logeront des appels outre-mer, les économies seront encore plus considérables. Voilà des exemples concrets d'économies que réaliseront les Canadiens grâce à cette vente.

Et je n'ai pas parlé des répercussions très favorables sur les petites entreprises qui utilisent un télex. Il existe beaucoup d'entreprises de ce genre dans ma circonscription et, dans leur cas, les économies pourraient se chiffrer à des centaines de dollars. Du même coup, nous avons pour la première fois l'assurance que Téléglobe relèvera de la compétence du CRTC. La société sera une entreprise privée assujettie à la réglementation publique. Nous avons l'assurance qu'elle devra divulguer ses coûts et restreindre son taux de rendement à un niveau acceptable. Les consommateurs auront l'occasion d'examiner ses états lors d'audiences du CRTC. Plus tôt aujourd'hui, un député d'en face a déclaré que les prix augmenteraient après cinq ans. C'est justement le contraire qui se produira, selon moi. Nous exercerons un meilleur contrôle sur les taux des appels interurbains et les communications par télex.

On a également dit bien des choses sur le prix de vente. Or, je tiens à donner les faits. Lorsqu'il a pris la parole à ce sujet vendredi, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) a déclaré que nous n'allions retirer que 350 millions de dollars de la vente. C'est totalement faux. Je n'en suis pas surpris puisqu'il se peut que le député s'inquiète de la disparition de sa circonscription à l'occasion d'un redécoupage. Il est évident qu'il tente de marquer des points sur cette question. Nous retirons 608 millions de dollars de cette transaction. Le prix de vente s'élève à 488 millions . . .

Mme McDonald: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour une raison assez sérieuse. La députée prête des motifs très peu louables au député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Elle laisse entendre que ses opinions sur ce qui constitue une politique appropriée pour le Canada sont entièrement fondées sur la possibilité d'un redécoupage . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais bien d'un débat.

Mme Collins: Monsieur le Président, comme je le disais, sur les 608 millions de dollars en espèces que le gouvernement retire de cette vente, 488 millions viennent de Memotec, 102 millions de dollars, du capital de Téléglobe et 18 millions de dollars, de dividendes. On a soulevé certaines questions au sujet du passif de Téléglobe. La nouvelle entreprise achète ce passif et cela ne réduit en rien ce que le gouvernement touchera. Je veux simplement m'assurer que nos vis-à-vis le comprennent, car c'est fort important, et je suis persuadé qu'aucun d'entre nous ne voudrait que des renseignements inexacts circulent dans tout le pays.

Il y a une autre question qui a été soulevée au cours du débat et qui m'a vraiment inquiétée. Le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) a déclaré que Memotec, une entreprise extrêmement novatrice et dynamique, n'avait pas les ressources financières nécessaires. Je voudrais lui garantir que ce n'est, certes, pas le cas. Il n'est pas sans savoir, j'en suis persuadée, que les partenaires concernés sont la Banque Nationale, McLeod, Young & Weir, Richardson-Greenshields, et Geoffrion Leclerc, quatre établissements financiers très solides. Je peux lui assurer que le gouvernement n'aurait même pas envisagé l'offre d'achat, si la société n'avait pas été solvable. Ainsi, il ne convient pas de prétendre que l'entreprise n'avait pas les ressources voulues. Je suis persuadée que les intéressés n'apprécieront certes pas ce genre d'affirmation.

En terminant, je voudrais signaler les avantages que cette transaction présente pour les employés. Nous n'ignorons pas qu'au moment de la vente de la société de Havilland, beaucoup de députés ont dit craindre ses répercussions. Or, que s'est-il passé? Depuis sa privatisation, cette société d'État a créé 500 nouveaux emplois. J'espère que la même chose se produira en l'occurrence. Je l'ignore, mais on nous assure que les employés n'ont pas été laissés pour compte. Leur régime de pension a été établi. En fait, les employés pourront acheter 5 p. 100 des actions au coût de 90 p. 100 du prix payé par Memotec. C'est une très bonne affaire. Des prêts sans intérêt remboursables en cinq ans seront offerts. Voilà un excellent aspect de l'arrangement. Les employés pourront ainsi participer à la gestion de l'entreprise, ce qui, j'en suis convaincue, contribuera à la rendre encore plus productive et rentable qu'elle ne l'était auparavant.

• (1640)

Il s'agit en fait je le répète, d'une bonne affaire pour tous les intéressés. Grâce à cette nouvelle initiative et aux nouveaux propriétaires du secteur privé, j'espère que nous verrons effectivement la société croître et prospérer. Je suis persuadée qu'il se présentera de nouveaux investisseurs et de nouveaux acheteurs d'actions. Dans un an, deux ans ou cinq ans, nous pourrons alors rétrospectivement constater quelle heureuse décision ce fut de remettre cette société d'État entre les mains des Canadiens. Je prie la Chambre de procéder rapidement pour que le projet de loi soit adopté et que la vente s'effectue afin que cette nouvelle ère puisse commencer.

Mme McDonald: Monsieur le Président, j'ai une observation à faire et une ou deux questions à poser à la députée qui vient de parler. Au sujet du traitement accordé aux employés, elle s'est réjouie de la protection dont ils bénéficieront. Je concède certes qu'on a sensiblement amélioré le projet à la suite des nombreuses protestations qu'il avait suscitées. Je me demande si la députée sait que les dispositions en matière de pensions prévues dans les conditions initiales de vente auraient désavantagé considérablement les employés et si elle en attribuera en partie le mérite aux partis d'opposition et aux syndicats qui ont protesté.

La députée a parlé de réduction des tarifs. Il en coûtera moins cher pour faire des appels et envoyer des télex outre-mer. Ne sait-elle pas que Téléglobe avait déjà prévu de telles réductions? On avait dit à la société de ne pas en parler de façon à ce qu'on ait l'impression que c'était une retombée de la privatisation. Cela dorait la pilule.

Sur la question plus générale des tarifs en vigueur, les sociétés américaines pratiquent actuellement des tarifs encore plus bas pour les appels outre-mer. Si la députée veut vraiment aligner les tarifs, pourquoi ne pas acheminer tous les appels transocéaniques par les sociétés américaines et ne plus avoir de société nationale? C'est une possibilité. Si elle réfléchit à cette hypothèse, elle devra admettre qu'il serait parfaitement logique d'envisager la disparition de la société.

Elle ne peut survivre que si elle est protégée. Il ne s'agit pas d'une entreprise libre du secteur privé qui battrait tous ses concurrents, mais d'une société très protégée. Nous sommes très loin de ce dont parle la députée, un secteur privé prospère par opposition au secteur public. Ce secteur devra être protégé pour assurer sa survie. Il faut choisir: ou l'on vante les vertus de la concurrence qui fait baisser les tarifs, ou l'on assure la survie de la société en la protégeant par une réglementation.

Mme Collins: Monsieur le Président, en réponse au premier point, le gouvernement écoute vraiment tous les groupes. C'est essentiel pour gouverner. Nous tenons compte des arguments de tous les partis et nous y répondons de façon appropriée. Les dernières dispositions prises à propos de la protection des retraites constituent un progrès par rapport à ce qui avait été proposé à l'origine. C'est tout à l'honneur de ceux qui s'en sont occupés.

J'ai été un peu surprise d'entendre la députée dire que l'autre solution serait de livrer complètement le marché aux États-Unis. Je sais que mon honorable collègue tient beaucoup à protéger la culture et l'industrie canadiennes. Comme le savent mes honorables collègues, il était possible de vendre cette société à une compagnie étrangère. Cependant, nous avons rejeté cette possibilité parce que nous estimions qu'il était dans l'intérêt supérieur du Canada que cette société reste canadienne. En fait, le projet de loi prévoit que 20 p. 100 au maximum des actions peuvent être détenus par des intérêts étrangers. Nous estimons qu'il est important de les garder au Canada.

Comme le sait peut-être aussi la députée, on a prévu également que pendant une période de cinq ans Téléglobe continuerait à avoir le seul contrôle des opérations effectuées dans son domaine. Après ce délai, d'autres sociétés pourront demander à entrer sur ce marché. Il est évident que le CRTC et le gouvernement devront alors décider si une concurrence supplémentaire sera ou non autorisée dans ce domaine.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je voudrais faire quelques remarques et poser une question à la députée. Je crains qu'elle ne se soit rendue coupable de propos offensants à mon égard, des propos susceptibles d'induire en erreur les téléspectateurs qui nous écoutent actuellement. Elle devrait mieux se renseigner, à mon avis.

Je suis froissé par ses propos et ceux de ses collègues concernant le dossier du bois d'oeuvre. Elle sait fort bien que depuis des années, les néo-démocrates de la Colombie-Britannique réclament à cor et à cri des droits de coupe convenables dans leur province. Ils défendent systématiquement cette position depuis passablement de temps. Mais ils conviennent avec nous que le Canada ne devrait pas être obligé d'imposer un droit sur le bois d'oeuvre pour plaire aux Américains. Nous devrions avoir le droit de nous tromper au Canada. Il se trouve que mes collègues de la Colombie-Britannique sont d'accord avec moi à ce sujet.

Cependant, depuis que les conservateurs sont tombés en troisième place dans les sondages, c'est à croire qu'ils ne visent plus que les néo-démocrates. J'imagine qu'ils ne peuvent nous pardonner d'être passés au deuxième rang. Nous allons faire mieux encore, de toute façon. C'était peut-être une digression de ma part.

Ce qui me gêne, c'est d'entendre la députée répéter que c'est une vente de 600 millions de dollars. Premièrement, 102 millions des dollars que le gouvernement tire de cette transaction sont en réalité de l'argent prélevé sur Téléglobe Canada à même la répartition de ses liquidités et il n'était pas nécessaire du tout de vendre cette société pour les obtenir. La députée conviendra sans aucun doute avec moi que c'est bien la somme figurant au bilan de Téléglobe. Ce sont des réserves sous forme de liquidités ou d'investissements à court terme qui appartiennent déjà au gouvernement indépendamment de cette vente, mais ce dernier voulait 100 millions de dollars pour éponger d'autant le déficit en prévision du budget que présentera le ministre des Finances (M. Wilson) plus tard cette semaine.

En outre, et je n'apprends rien à la députée, il faut compter également 18 millions de dollars en dividendes qui sont versés immédiatement avant la conclusion de cette vente. Mais le coeur de cette transaction, ce sont les 142 millions de dollars de passif. Nous avons communiqué avec le président de Memotec qui nous a confirmé que le contrat de vente prévoit la prise en charge du passif de Téléglobe par Memotec, ce qui représente 143 millions de dollars. C'est dire que le gouvernement ne recevra que 345 millions de dollars pour Téléglobe puisque

rien ne sera versé au titre du passif. Dans le cas de ce passif, il s'agira tout simplement d'un changement de débiteur, Memotec remplaçant le gouvernement du Canada après la vente. J'aimerais que la députée confirme si cela signifie bien que Memotec n'aura environ que 345 millions de dollars à verser. Ce point peut donner lieu à certains malentendus. Je ne voudrais pas que la députée puisse être accusée de semer la confusion.

• (1650)

Mme Collins: Monsieur le Président, je ne désire pas lancer un débat sur l'accord concernant le bois de construction. Il y a bien d'autres endroits pour en discuter. Je demanderai l'avis de mon collègue de la Colombie-Britannique sur la question.

Quant à l'autre sujet, j'ai demandé des précisions aux fonctionnaires du ministère qui m'ont assuré que Memotec se portait simplement acquéreur des actions. Elle n'achète pas les actifs. Memotec paiera 488,3 millions de dollars. C'est le montant qu'elle paiera pour faire l'acquisition des actions.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Débat.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai quelques observations à faire sur ce projet de loi. Je voudrais sincèrement qu'on me corrige si j'ai tort. Il y a lieu de s'intéresser de très près à cette transaction, parce que la différence de 140 millions de dollars entre ce qui constitue le prix de vente de Téléglobe, d'après la députée, et le prix auquel nous aboutissons après notre entretien avec le président de Memotec est considérable. Il s'agit d'une énorme différence. Je suis renversé de voir qu'en matière de privatisation, le gouvernement, quelque peu à l'instar de son prédécesseur, se préoccupe davantage de relations publiques que des faits réels.

Je viens justement d'examiner la documentation que nous a fournie la ministre d'État chargée de la Privatisation (M^me^ McDougall), pour tenter de trouver réponse à cette question. Je me suis inquiété en parcourant les notes de mon collègue, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), qui sera certainement réélu lors des prochaines élections, n'en déplaise à la députée de Capilano (M^me^ Collins). Cette dernière ne lui fera peut-être pas le plaisir de sa compagnie, mais il reviendra, lui.

Il s'agit d'une question très sérieuse. A titre de porte-parole de mon parti, j'ai suivi de près la privatisation de Canadair et de la société de Havilland. En analysant les obligations que le gouvernement assumait, nous avons constaté que, en fait, il payait le secteur privé pour que celui-ci acquière ces deux sociétés. Évidemment, dans le cas de Canadair, au moyen de l'adjudication de contrats, le gouvernement a pris des mesures concrètes destinées à mieux protéger les emplois dans la société. En ce qui concerne le secteur de l'aérospatiale et la région de Montréal, c'est intéressant. Toutefois, il est ridicule de la part du député de prétendre que nous le devons au secteur privé. Le fait est que, en adjugeant un contrat de défense fort important, le gouvernement a réussi à sauvegarder Canadair et il est fort possible que, si ce contrat avait été adjugé à Canadair avant sa privatisation, la valeur de la compagnie sur le marché boursier, au moment de sa privatisation, aurait été beaucoup plus élevée que le prix auquel elle a été vendue.

Nous discuterons beaucoup de ces questions d'ici aux deux prochaines années. Je voudrais dire aux téléspectateurs qui rentrent tout juste après leur journée de travail, ou encore aux élèves et étudiants qui suivent nos débats pendant quelques minutes avant de faire leur travail ou de passer au poste *Much Music*, que lorsque des conservateurs invoquent le système de la libre entreprise, ces gens parlent de quelque chose qui les rassure énormément. Étant donné leur cote de popularité en chute vertigineuse ces jours-ci, les conservateurs éprouvent le besoin de se réconforter. Depuis quatre ou cinq semaines, leur situation n'est pas des plus réjouissantes.

En réalité, Téléglobe, tout privatisé qu'il soit, n'entre pas du tout dans le marché libre. C'est un achat spéculatif dans lequel une petite entreprise inscrite à la Bourse de Toronto depuis quelques années seulement paie un prix très élevé pour ses moyens pour acquérir Téléglobe mais se fait donner en même temps par le gouvernement plusieurs garanties qui lui assurent qu'elle n'aura pas à affronter le marché libre pour les cinq prochaines années au moins et peut-être même pour beaucoup plus longtemps. Téléglobe est la seule entreprise du Canada qui offre des communications internationales par téléphone, par télex et par d'autres moyens. Elle a signé des traités internationaux qui donnent au Canada l'accès au réseau de satellites Intelsat. Cette situation continuera au moins pour les cinq prochaines années.

Téléglobe sera réglementée quant à ses profits. Cela signifie deux choses; d'une part, on l'empêchera de faire trop de bénéfices et d'autre part, on lui permettra d'en faire suffisamment. En ce sens, elle ne sera donc pas dans le marché libre. Les compagnies de téléphone qui ont réagi d'une façon irresponsable, à mon avis, ont déclaré qu'elles pourraient trouver le moyen de se passer de Téléglobe Canada. On les a averties que le gouvernement présentera et adoptera une loi, s'il conserve sa majorité, qui empêchera les compagnies privées de se passer de Téléglobe et d'acheminer leurs appels outre-mer en passant par les États-Unis. En effet, le gouvernement américain essaie de briser le monopole des télécommunications internationales qu'Intelsat détient en vertu d'un accord international en mettant ses propres satellites en place, s'il peut réussir à les lancer. Téléglobe Canada doit aussi continuer à jouer son rôle de représentant du Canada dans Intelsat et il est donc maintenu dans un environnement très réglementé.

Il y a de bonnes raisons pour que Téléglobe reste réglementé. Voyons ce qui se passe dans d'autres pays. Quand le Royaume-Uni a privatisé *British Telecom*, le gouvernement a conservé environ 49 p. 100 des actions ainsi que le contrôle de cette société. D'autres pays ont fait de même comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la France, qui a maintenant un gouvernement sympathique au premier ministre Thatcher et au président Reagan. L'Allemagne de l'Ouest aussi a un gouvernement qui se situe à la droite plutôt qu'à la gauche du spectre politique. Il y a aussi l'Italie, la Norvège et la Suède. Tous ces pays dont les gouvernements sont, les uns à gauche, les autres à droite, ont de fait jugé opportun d'exercer un contrôle étatique sur leur réseau de télécommunications internationales. Le gouvernement du Royaume-Uni a également choisi de mettre *British Telecom* sous le contrôle de l'État, même si la participation du secteur privé y atteint presque 50 p. 100. Comment expliquer ce choix? C'est, d'après moi, parce qu'on a constaté qu'il existe de bonnes raisons, des raisons qui méritent d'être étudiées sérieusement, pour lesquelles le marché des télécommunications internationales ne peut être un marché totalement libre.

Si le gouvernement avait vraiment voulu suivre cette voie, alors le Canada aurait dû aviser les autres signataires qu'il allait se retirer du traité Intelsat et ainsi contribuer notamment, comme les États-Unis, à un accroissement très considérable du coût des télécommunications pour tous les pays en voie de développement qui bénéficient du réseau Intelsat. Nous aurions dû décider que nous allions laisser les coudées franches aux sociétés de téléphone et leur permettre d'acheminer les appels par les États-Unis ou par tout autre moyen à leur disposition, d'utiliser des satellites privés ou des satellites pirates qui ne manqueront pas d'être lancés dans l'ionosphère. Dans un marché libre, tout est possible. Le gouvernement sait fort bien, et notre parti le sait également—et nous oserons dire ce que le gouvernement ne veut pas dire—que ce genre de situation aurait semé la pagaille et compromis l'accès juste et raisonnable aux services de télécommunications à un très grand nombre de Canadiens. Si nous agissions de la sorte sur le plan international, nous subirions très rapidement des pressions pour faire de même sur le plan intérieur. Comme conséquence, mes électeurs d'Ottawa-Centre se rendraient probablement compte d'une baisse assez considérable de leurs taux d'appels téléphoniques à Vancouver, à Toronto, à Montréal et à l'étranger. Ils en profiteraient. En revanche, les habitants d'Inuvik et des circonscriptions de mon collègue le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) et de mes collègues du nord du Québec auraient constaté que le coût de leurs télécommunications aurait considérablement augmenté.

Il existe un système d'interfinancement au Canada et il est nécessaire si nous voulons permettre à tous les Canadiens d'avoir accès aussi facilement aux communications. Je crois que le gouvernement reconnaît subrepticement ce fait mais qu'en public, il prétend être en faveur du libre-échange. Je pense que c'est un moyen de faire plaisir aux membres de la *National Citizens Coalition*. Cette privatisation est limitée, et à l'instar de mes collègues, je signale qu'une société réalisant des bénéfices annuels de 50 millions pourrait contribuer largement à alimenter les caisses du gouvernement. C'est une erreur de vendre les joyaux de la Couronne, comme nous l'avons fait cette fois-ci, pour peut-être pas plus de 350 millions.

Je continuerai peut-être lorsque le débat reprendra demain.

• (1700)

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque le projet de loi sera mis en délibération demain, il restera dix minutes de débat au député et il y aura une période de dix minutes pour les questions et les commentaires.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--MOTIONS

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'OPPORTUNITÉ D'ÉTABLIR UNE STRATÉGIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter un projet de loi afin d'établir une stratégie en matière d'industrie automobile au Canada s'inspirant de la politique énoncée dans le rapport intitulé «Une stratégie en matière d'industrie automobile au Canada» du groupe de travail fédéral sur les industries canadiennes des véhicules à moteur et des pièces automobiles, projet de loi qui ne devrait pas avoir pour but de modifier les termes ou l'esprit de l'entente canado-américaine sur les produits automobiles, mais qui continuerait à restreindre l'importation de certains véhicules à moteur, qui assurerait que tous les fabricants de véhicules à moteur qui vendent leurs produits sur le marché canadien soient tenus de créer des emplois et de procurer des retombées proportionnelles aux profits qu'ils tirent de la vente de leurs produits au Canada et qu'ils soient tenus de produire au Canada au moins soixante pour cent des véhicules vendus sur notre marché.

—Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir que de proposer cette motion à la Chambre, aujourd'hui. Cependant, c'est un sujet qui soulève pas mal d'anxiété dans les villes de l'automobile de tout le pays. C'est d'ailleurs ce qui m'a amené à présenter cette motion.

En 1983, nous avons reçu un rapport contenant l'opinion des syndicats et des sociétés de cette industrie. Le rapport faisait état des possibilités d'avenir et des problèmes de l'industrie automobile. Le précédent gouvernement n'a pas réagi à ce rapport. Je présente cette motion aujourd'hui parce que, tout d'abord, il me paraît urgent que la Chambre ait une occasion de débattre de la crise qui est en train de naître dans l'industrie automobile et ensuite, parce qu'il y a une solution possible à cette crise.

Nous venons de terminer une série d'audiences avec des représentants de divers secteurs de l'industrie automobile, y compris des travailleurs, et avec le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté), qui a comparu devant nous cet après-midi. Le comité des affaires étrangères et du commerce extérieur a juste commencé à en débattre. Cette motion vient à un moment opportun, en réponse aux émotions et aux clivages qui sont apparus lors du débat en comité. Il est temps maintenant d'en parler à la Chambre.

Il faut que la Chambre et la nation comprennent que l'on parle d'une crise, une crise économique qui pourrait coûter au pays, selon ce que l'on nous a dit en comité, jusqu'à 40 000 emplois directs. La raison de cela, c'est que nous avons un ensemble de règles pour les sociétés qui produisent depuis longtemps des voitures dans ce pays. En vertu de l'accord sur l'automobile, leur production au Canada représente 60 p. 100 de leurs ventes.

Il y a toutefois un autre groupe de constructeurs, japonais et coréens, qui ne se sont pas engagés à produire ici l'équivalent de 60 p. 100 de leurs ventes. S'il s'effectue un mouvement dans les ventes, d'une classe de constructeurs à une autre, et si les importations augmentent d'ici 1990, nous pourrions nous retrouver avec une formidable surcapacité, peut-être jusqu'à trois millions d'automobiles en Amérique du Nord, ce qui obligerait les constructeurs à ralentir leur activité. Cela ne se produira pas seulement aux États-Unis, où Chrysler a récemment pris des mesures mais aussi, et de plus en plus, au Canada.

La crise est là. Elle est dans ce que nous ont dit les gens à St. Catharines et St. Thomas, la semaine dernière. Ils nous ont dit, plus précisément, que l'élimination d'un poste de travail à l'usine de St. Thomas pourrait coûter, dans les trois ou quatre prochains mois, autour de 1 500 emplois, dans une seule localité.

Il y a des solutions. La motion en propose quelques-unes qui sont tirées du rapport de 1983. Nous devons obtenir des producteurs asiatiques, pour commencer, une sorte de partage équitable du terrain. Il faut que leurs usines promettent une production canadienne de 60 p. 100 comme les quatre grands constructeurs. Deuxièmement, pour obtenir cet engagement, nous devons être prêts à appliquer, par la force, les quotas que nous pouvons légitimement faire respecter, en vertu du GATT. Nous devons être prêts à dire aux Japonais et aux Coréens que s'ils ne veulent pas se soumettre à ces engagements que d'autres constructeurs ont acceptés, nous leur imposerons des quotas.

Nous devons nous engager à maintenir les garanties que prévoient les termes actuels de l'accord sur l'automobile. Il se rattache à cet accord de nombreuses questions secondaires qu'on ne peut soulever dans des entretiens bilatéraux avec les États-Unis. Cependant, si nous disons que nous sommes disposés à négocier la suppression de cette garantie de 60 p. 100, nous commettons un véritable suicide économique dont le centre du pays sera la victime.

La région centrale n'est pas la seule concernée. J'insiste sur ce point. Dans tout le pays, il y a près de 450 000 travailleurs qui dépendent de l'industrie automobile, et pas uniquement dans le centre du pays. Ils sont répartis dans tout le pays. Ces travailleurs représentent tous les secteurs économiques, y compris la sidérurgie, le pétrole, le plastique, les produits chimiques et l'industrie du pneu. Ils représentent l'essentiel de l'économie nationale. Cette question ne concerne pas uniquement l'Ontario ou le Québec, mais tout le pays.

• (1710)

Pour conclure, nous sommes un petit pays qui doit soutenir aujourd'hui une forte concurrence mondiale dans le domaine de l'automobile. Si nous voulons nous faire une place sur ce marché difficile, nous devons adopter une stratégie ferme et efficace, et c'est l'objet de la motion que nous avons proposée aujourd'hui.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, nous pourrions résumer la motion du député en disant qu'elle préconise une stratégie pour l'automobile. Elle propose également d'obliger tous les fabricants de véhicules motorisés à produire un contenu canadien équivalent à au moins 60 p. 100 de leurs ventes au Canada.

Le gouvernement est parfaitement conscient de la contribution considérable que le secteur de l'automobile a apportée à l'économie canadienne. Nous savons que beaucoup d'hommes et de femmes travaillent dans cette industrie non seulement dans le Sud de l'Ontario, mais également dans les autres régions, y compris au Québec, comme l'a dit le député. En fait, nous aimerions que cette industrie soit plus développée dans l'Ouest.

Nous avons toujours été en faveur d'une industrie automobile efficace et concurrentielle. Je voudrais en profiter pour dire qu'au cours des prochains mois, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) rencontrera les représentants de l'industrie automobile et des syndicats pour examiner les questions importantes pour l'avenir du secteur de l'automobile.

[*Français*]

En fait, il a déjà rencontré des représentants de l'Association des fabricants de pièces d'automobiles, des Travailleurs canadiens de l'automobile et de l'Association des fabricants de véhicules à moteur afin d'amorcer des discussions et d'explorer les solutions possibles à différentes préoccupations qui ont été identifiées par l'industrie. Au cours de ces consultations, la question de contenu canadien dans le secteur de l'automobile sera sûrement soulevée.

La politique du gouvernement a toujours été d'encourager un contenu canadien élevé plutôt que de fixer des pourcentages précis en fonction de la production du secteur de l'automobile. Sur le plan international, exiger un contenu canadien précis en vertu d'une loi irait à l'encontre de nos obligations en matière de commerce multilatéral aux termes du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Outre ces arguments liés au commerce, exiger un certain pourcentage de contenu canadien ne garantirait pas nécessairement des gains d'emplois permanents. C'est la chose essentielle. Plusieurs facteurs semblent indiquer que de telles mesures entraîneraient plutôt une baisse de la concurrence du Canada dans cette industrie. Les gains réalisés récemment par l'industrie canadienne de l'automobile en matière de productivité et de concurrence résultent pour une large part de la réaction de chaque entreprise à l'égard de la concurrence internationale. L'augmentation de la concurrence dans l'industrie a donné lieu à des changements considérables au chapitre de la production et des produits mis au point, contribuant ainsi à assurer au Canada une position plus concurrentielle.

Industrie automobile

[*Traduction*]

Cette industrie subit actuellement des changements structurels considérables. Dans le monde entier, les fabricants d'automobiles et les marchés deviennent extrêmement concurrentiels. A cause de cette concurrence féroce, les fabricants nord-américains ont malheureusement perdu une part de leur marché traditionnel au profit des véhicules importés. Les nouveaux fabricants asiatiques qui s'établissent sur notre continent soumettent l'industrie nationale à une concurrence encore plus serrée.

Le gouvernement estime que l'industrie automobile doit adopter de nouvelles techniques de fabrication sans lesquelles elles ne pourra pas soutenir la concurrence mondiale. Par conséquent, sa politique vise à l'aider à s'adapter pour répondre à ces exigences. De son côté, le gouvernement a négocié des accords limitant les exportations avec le Japon pour permettre aux producteurs nord-américains de souffler un peu. Cette mesure a également empêché que les véhicules japonais ne passent par les États-Unis pour arriver sur le marché canadien.

Deuxièmement, la franchise douanière dont bénéficient les véhicules actuellement importés des pays comme la Corée et le Mexique a été supprimée au budget de mai 1985. Cette décision a pris effet le 1er janvier 1987. Le gouvernement s'est également efforcé de faire en sorte que le Canada reçoive sa quote-part des investissements japonais en Amérique du Nord. Jusqu'à récemment, la plus grande partie des investissements asiatiques en Amérique du Nord allaient aux États-Unis. Si nous n'avions eu notre part de ces investissements, comme le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) le sait, l'industrie canadienne aurait été placée devant la perspective de prendre du retard dans le développement technologique et, chose aussi grave, les sociétés japonaises auraient eu la possibilité d'importer des véhicules de leurs nouvelles usines américaines et d'élargir ainsi leur pénétration du marché canadien sans rien apporter de notable à notre économie.

Depuis 1982, les sociétés japonaises ont investi des sommes importantes dans des usines de montage en Amérique du Nord. Au Canada, Honda et Toyota ont annoncé pour 600 millions d'investissements en usines de montage canadiennes. Le projet GM/Suzuki va apporter une nouvelle tranche de 500 millions d'investissements directs, et Hyundai projette d'investir 300 millions dans une usine de montage près de Montréal. Ces projets, et les autres du même genre aux États-Unis, vont avoir pour effet d'augmenter la capacité annuelle de production de l'Amérique du Nord de 2,1 millions de véhicules, dont 480 000 vont être réalisés au Canada. Ces investissements projetés pour le Canada devraient faire créer 5 000 emplois directs, et au moins autant d'emplois indirects.

Dans les pourparlers avec les investisseurs automobiles japonais et coréens, le gouvernement insiste toujours sur l'importance des objectifs et des obligations de performance de l'accord automobile, et notre désir d'avoir des sociétés qui participent au marché canadien favorise l'économie canadienne. L'adhésion à l'accord automobile n'est pas obligatoire, mais tous les nouveaux arrivés, y compris Toyota, Honda et Hyundai ont annoncé publiquement leur intention de réaliser le niveau de l'accord automobile. Il est prévu que l'association GM/Suzuki va atteindre le niveau de l'accord automobile en début de production pour ainsi dire.

Néanmoins, le gouvernement reconnaît qu'au départ les activités asiatiques de montage vont exiger moins de main-d'oeuvre et utiliser plus de composants provenant d'outre-mer que les constructeurs canadiens. Pour cette raison, dès le départ le gouvernement a cherché à faire en sorte que ces sociétés maximisent la valeur ajoutée canadienne dans leurs usines de montage, avec pour objectif d'atteindre le niveau de l'accord automobile dans un délai raisonnable.

Il faut de la détermination pour nouer de bonnes relations à long terme avec les fournisseurs. Avec le temps, nous croyons que des débouchés intéressants se présenteront pour les fabricants canadiens de pièces d'automobiles. Ces derniers sont en bonne position pour approvisionner les nouvelles usines d'assemblage, et le gouvernement appuie activement les fabricants canadiens dans leurs efforts pour sélectionner des produits et bâtir des relations avec les assembleurs japonais, européens et coréens. Il existe également pour les assembleurs et les fournisseurs étrangers des possibilités d'établir des usines de pièces au Canada, soit indépendemment, soit dans le cadre d'entreprises en participation avec des producteurs canadiens. Les investissements directs réels dans la fabrication de pièces demeurent faibles, mais Toyota a construit une usine de fabrication de roues en aluminium en Colombie-Britannique. Jusqu'à présent, les fabricants japonais et canadiens de pièces ont formé 10 sociétés en participation pour produire toute une gamme de pièces automobiles allant des tableaux de bord aux ceintures de sécurité. Des sociétés canadiennes ont également formé des entreprises en participation avec des partenaires européens pour produire toute une gamme de pièces hautement perfectionnées.

Il importe de reconnaître la contribution que les producteurs nord-américains ont apportée à notre économie. Au cours des cinq dernières années, ces sociétés ont fait d'énormes investissements de capitaux pour améliorer les technologies de système et mettre sur le marché de nouvelles gammes de produits tout en continuant à réduire les coûts de revient. De 1980 à 1985, les assembleurs canadiens d'automobiles ont investi en immobilisations 550 millions de dollars en moyenne par année au Canada. La firme American Motors est bien avancée dans la construction d'une usine dernier cri d'assemblage d'automobile à Brampton. Cette usine produira en exclusivité mondiale 150 000 voitures de taille intermédiaire par année. General Motors a choisi le Canada pour y faire un de ses investissements les plus importants—le projet Autoplex. Cette usine de 2 milliards produira une nouvelle ligne de voitures à traction avant de type GM-10. La GM entreprend bien sûr également le projet GM-Suzuki de 500 millions en vue de mettre sur le marché une nouvelle famille de petites voitures. Chrysler et Ford ont elles aussi fait des investissements impressionnants dans leurs usines canadiennes, surtout à des fins de robotisation et d'automation. Ces usines produiront ou produisent déjà des voitures très concurrentielles comme la fourgonnette Chrysler à Windsor, la Premier à Brampton, et la nouvelle GM-10 de General Motors à Oshawa.

• (1720)

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le secteur automobile est essentiel à la santé de l'économie canadienne. Un emploi sur sept en dépend. Ainsi, aucune région du pays ne peut accepter avec sérénité que cette industrie s'appauvrisse. Peu importe qu'une région donnée du pays s'imagine être terriblement éloignée des régions du centre du pays où la plupart des usines d'assemblage ou de pièces se trouvent, sa santé économique se rattache quand même à ce secteur.

Qu'il s'agisse de l'extraction du minerai de fer, de sidérurgie, de textile, voire de produits forestiers, tous ces secteurs doivent pouvoir compter, dans une large mesure, sur un secteur de l'automobile bien portant. C'est pourquoi, il est essentiel que le gouvernement adopte une stratégie claire et bien définie, afin de le préserver et de le renforcer.

On doit notamment s'assurer que l'accord sur l'automobile et les garanties qu'il renferme ne soient pas remis en jeu au cours des négociations canado-américaines sur le libre-échange. Malgré les questions qui sont adressées au gouvernement très régulièrement à la Chambre, on ignore au juste ses véritables intentions, car les ministres ne répondent pas de façon précise à ces questions, afin de déterminer si l'accord sur l'automobile fait partie ou non ou fera partie à l'avenir des négociations sur le libre-échange.

Vendredi dernier, lors d'un séminaire à l'Université de Windsor, M. Gordon Richie, le négociateur en chef adjoint de Simon Reisman, représentant du Canada aux pourparlers sur le libre-échange, aurait déclaré ce qui suit, si l'on en croit le *Star* de Windsor:

> . . . contrairement à la souveraineté culturelle et aux questions de sécurité nationale, l'accord sur l'automobile n'est pas exclu par le gouvernement.
>
> Il a ajouté que tout le reste, selon lui, était à négocier et au sujet de l'accord sur l'automobile, il a déclaré: «Nous sommes toujours ouverts aux suggestions».
>
> Cependant, quand on lui a demandé de préciser les intentions du gouvernement, M. Richie a répondu: «Je peux vous dire qu'à mon avis, et si j'en crois le mandat qui nous a été confié, la question de l'accord sur l'automobile n'a été soulevée ni par nous ni par les Américains, et de notre côté, nous ne sommes pas pressés de le faire».

M. Richie a déclaré, je le répète, que l'accord sur l'automobile n'était pas exclu à l'avance, contrairement à la souveraineté culturelle et aux questions de sécurité nationale, si l'on en croit le gouvernement.

A la une du numéro du *Financial Post* d'aujourd'hui, on affirme que le négociateur commercial américain, M. Peter Murphy, se prépare, semble-t-il, à proposer des modifications importantes à l'Accord de l'automobile et l'on précise qu'il entend soumettre ces modifications au mois de mars prochain. Le gouvernement doit donc, ce qu'il n'a pas fait jusqu'à maintenant, déclarer d'une façon très claire que dans le cadre de sa stratégie tendant à défendre le secteur de l'automobile, qui est si essentiel au bien-être de l'économie canadienne, il n'entend discuter ni de l'accord sur l'automobile ni de ses garanties, peu importe les propositions que soumettra M. Murphy en mars.

Il se peut fort bien que l'accord sur l'automobile soit remis en question au cours des négociations sur le libre-échange, que le gouvernement abandonne l'accord ou ses garanties essentielles, peut-être dans les meilleures intentions du monde, afin d'obtenir quelque chose qu'il considère important pour notre économie. Cela est toujours possible, tant que l'Accord sur l'automobile fait l'objet de négociations au même titre que toutes les autres questions qui sont sujettes à discussion lors de ces négociations sur le libre-échange.

On exerce de plus en plus de pressions aux États-Unis pour que l'Accord de l'automobile soit changé. Ces pressions sont le fruit d'un malentendu très fondamental. D'après certains Américains, les problèmes qu'ils éprouvent et ceux qu'ils prévoient dans le secteur automobile sont liés à l'application de l'Accord de l'automobile signé par le Canada et les États-Unis.

Dans le cadre de la stratégie dont il doit se doter pour sauvegarder le secteur de l'automobile, le gouvernement doit clairement faire comprendre à son homologue et à nos voisins du Sud que les problèmes éprouvés ou prévus dans leur secteur automobile n'ont rien à voir avec les échanges entre le Canada et les États-Unis dans ce même secteur. En réalité, ces échanges qui, depuis une vingtaine d'années, ont pris de l'essor grâce à l'Accord canado-américain de l'automobile, ont permis de consolider le secteur aux États-Unis.

Nous devons nous assurer que les Américains comprennent que des centaines de milliers d'emplois dans leur pays sont tributaires du maintien de cet accord canado-américain et de ses garanties dans leur libellé actuel. Si l'on réduit les garanties prévues dans cet accord par suite des négociations sur le libre-échange, ou autrement, ces centaines de milliers d'emplois aux États-Unis s'en trouveront compromis. Leur existence future ne saurait être assurée.

Nous devons également rappeler aux Américains que pendant 13 des 20 années d'existence de l'Accord de l'automobile, ils ont enregistré des excédents. Ce n'est que depuis quatre ou cinq ans que la situation s'est renversée. Les Américains ne pensent assurément pas que pour qu'une affaire soit jugée intéressante, elle doive systématiquement les favoriser. Il va de soi que tout marché conclu avec les Américains et avec d'autres pays doit avantager les deux parties intéressées. C'est précisément ce qui s'est produit dans le cas de l'Accord de l'automobile signé par le Canada et les États-Unis.

Nous devons veiller à ce que les Américains—et les Canadiens, par la même occasion—reconnaissent que si les secteurs de l'automobile dans les deux pays éprouvent des problèmes, ces derniers n'ont rien à voir avec l'Accord de l'automobile qui, je le répète, a justement permis de consolider ce secteur dans chacun des pays. Ces difficultés sont plutôt imputables aux importations de voitures du Japon et de Corée. Ce qui est à la fois étrange et paradoxal, c'est que ces difficultés sont aussi imputables aux investissements effectués par le Japon et la Corée au Canada et aux États-Unis où ils ont ouvert de nouvelles usines de montage. Ces usines ne permetront pas de créer autant d'emplois que leurs contreparties construites par des producteurs nord-américains pour la bonne et simple raison que les producteurs japonais et coréens au Canada, à une seule exception n'ont pas été obligés par le gouvernement à respecter les critères prévus dans l'Accord de l'automobile au chapitre du montage et du contenu canadien.

C'est dire qu'une automobile produite dans l'une des nouvelles usines japonaises au Canada sera construite à partir de pièces presque toutes importées de l'étranger et que, par conséquent, cette automobile ne crée pas autant d'emplois qu'une automobile comparable assemblée dans une usine construite et exploitée par l'un des quatre grands de l'automobile des États-Unis.

Dans sa stratégie en matière d'industrie automobile, le gouvernement doit adopter comme grand principe que tous ceux qui désirent vendre plus d'un certain nombre d'automobiles au Canada doivent respecter les mêmes règles, qu'il s'agisse des quatre grands producteurs des États-Unis, des producteurs japonais ou des producteurs coréens. On doit leur imposer à tous les mêmes normes pour ce qui est de l'assemblage au Canada et du contenu canadien. C'est-à-dire, essentiellement les règles de l'Accord canado-américain de l'automobile qui régit les activités des quatre grands producteurs nord-américains. Ces règles sont simples, explicites et elles ont fait leurs preuves. Jusqu'à maintenant, cependant, un seul des nouveaux investisseurs japonais s'est fermement engagé à les respecter, c'est Suzuki, l'associé de *General Motors*, et ce n'est que grâce aux instances du gouvernement de l'Ontario.

• (1730)

La Chambre devrait accepter que le gouvernement contraigne par une loi les fabricants japonais et coréens qui construisent des usines d'assemblage au Canada à se conformer dans un délai très court et raisonnable aux règles de l'accord de l'automobile relatives au contenu canadien et au pourcentage de production canadienne. Sans quoi, on ne devrait pas leur permettre de fonctionner comme les producteurs nord-américains.

Le Canada doit se doter d'une stratégie en matière d'industrie automobile. Elle doit reposer sur deux principes. Tout d'abord la conservation de l'entente de l'automobile et des garanties qu'elle offre; deuxièmement, l'imposition des règles actuellement suivies par les producteurs nord-américains pour l'assemblage et le contenu canadien à tous ceux qui désirent vendre des automobiles au Canada. Sans une telle stratégie, nous mettons 40 000 emplois en péril, ce que nous ne pouvons pas nous permettre. On ne saurait non plus négliger le fait que sans une telle stratégie, nous compromettons ce que j'ai décrit comme un pilier de l'économie canadienne et nous ne pouvons pas laisser cela se produire. Nous avons besoin d'une stratégie. Les éléments en sont clairs. Nous devons insister pour que notre gouvernement se mette à la tâche, adopte une stratégie et assujettisse les Japonais et les Coréens aux mêmes règles que les Nord-Américains dans l'intérêt des travailleurs de l'industrie de l'automobile, mais aussi dans l'intérêt du pays et de toute la population.

[*Français*]

M. Richard Grisé (Chambly): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'avoir l'occasion de participer à un débat qui touche une industrie fondamentale au Canada, l'industrie de l'automobile.

Le gouvernement canadien a démontré clairement qu'il appuyait le maintien au Canada d'une industrie automobile forte et concurrentielle. En fait, les activités de montage, de fabrication de pièces et de fabrication d'éléments connexes constituent le plus important secteur manufacturier au Canada et je suis très heureux de représenter certains groupes, certains secteurs de la circonscription de Chambly qui participent effectivement soit à la fabrication de pièces ou à la fabrication d'éléments connexes dans le domaine de l'automobile et, soit dit en passant, ces entreprises sont très florissantes par les temps qui courent.

En 1985, ce secteur a expédié pour plus de 42 milliards et demi de dollars de produits et employé environ 129 000 personnes. L'aciérie canadienne estime qu'environ 35 p. 100 de sa production vont à l'industrie automobile nord-américaine. Le gouvernement conservateur est tout a fait conscient de la contribution importante que les fabricants d'automobiles nord-américains apportent à l'économie canadienne et aux consommateurs canadiens. Le gouvernement est également conscient du fait que l'industrie automobile s'internationalise de plus en plus et, à la fois, devient de plus en plus concurrentielle. Par conséquent, les fabricants nord-américains ont perdu, malheureusement, une partie de leur marché en raison de véhicules importés. En outre, les nouveaux fabricants asiatiques qui s'implantent en Amérique du Nord viennent accroître la pression subie par l'industrie domestique.

Toutefois, l'industrie nord-américaine subit actuellement d'importants changements structurels. Étant donné qu'elle s'internationalise de plus en plus, l'industrie évolue et le gouvernement est d'avis que l'industrie automobile canadienne doit adopter ses nouvelles techniques de fabrication et de gestion si elle veut maintenir sa compétitivité au niveau international. Nous avons donc tenté de donner à l'industrie le temps de s'adapter. Depuis 1981, nous maintenons un accord de limitation des exportations conclu avec le Japon et, dans le Budget de mai 1985, nous avons prévu des mesures en vigueur depuis le 1er janvier 1987 pour éliminer les dispositions permettant l'importation en franchise de véhicules provenant de pays comme la Corée et le Mexique.

Les sociétés nord-américaines s'ajustent à ces pressions pendant qu'elles continuent à investir massivement en vue d'améliorer la qualité de fabrication et d'introduire de nouveaux produits tout en réduisant les coûts. De 1980 à 1985, elles ont dépensé en moyenne au Canada 550 millions de dollars par année en immobilisations. A titre d'exemple, *General Motors*, et on connaît, monsieur le Président, l'importance du fait que l'usine de GM à Boisbriand, au Québec, continue de fonctionner à plein rendement. Alors, *General Motors* procède à un certain nombre d'investissements dont le plus important est le programme Autoplex, d'une valeur de 2 milliards de dollars qui porte sur la fabrication d'une nouvelle gamme de voitures à traction avant. *Chrysler* et *Ford* ont elles aussi investi récemment dans leurs usines canadiennes, particulièrement au chapitre de l'automation. Comme résultat, le Canada sera dans une bonne position pour fabriquer des voitures exceptionnellement compétitives, tel que le *Premier* d'*American Motors*, le *GM-10* de *General Motors* et, bien sûr, la fourgonnette de *Chrysler*, produite à Windsor et qui connaît déjà beaucoup de popularité.

En ce qui concerne les investissements étrangers, nous nous sommes employés à faire en sorte que le Canada obtienne une juste part des investissements japonais en Amérique du Nord, investissements qui, encore tout récemment, allaient en grande partie aux États-Unis. Sans ces investissements au Canada, les

compagnies japonaises pourraient importer des véhicules de leurs nouvelles usines de montage aux États-Unis et accroître leur part de notre marché sans contribuer à l'économie canadienne.

Depuis 1982, les Japonais consacrent des sommes importantes à l'établissements d'usines de montage en Amérique du Nord, afin d'y renforcer leur marché et minimiser les effets d'éventuelles restrictions commerciales. *Honda* et *Toyota* prévoient investir 600 millions de dollars dans la construction d'une usine de montage au Canada. La coentreprise *GM/Suzuki* investira 500 millions de dollars, et *Hyundai* déboursera 300 millions pour une usine de montage au Québec, à Bromont. Et, monsieur le Président, j'ai eu le privilège d'assister à la première pelletée de terre de cette usine de *Hyundai* à Bromont. Quelque 480 000 véhicules seront fabriqués au Canada. Ces investissements devraient créer quelque 5 000 emplois directs et, bien sûr, un grand nombre d'emplois indirects et particulièrement dans la circonscription de Chambly. Si un certain nombre d'autres projets se réalisent, plusieurs milliers d'autres emplois pourraient être créés au Canada.

Nous reconnaissons que, au début, ces installations emploieront moins de main-d'oeuvre et dépendront davantage de l'étranger pour leur approvisionnement en pièces que les usines des fabricants nord-américains. Nous nous employons toutefois à faire en sorte que toutes ces nouvelles compagnies canadiennes maximisent la valeur ajoutée au Canada dans leurs installations, et, ce faisant, qu'elles tendent vers l'adhésion au Pacte de l'automobile. Les fabricants canadiens de pièces automobiles verront leurs débouchés s'accroître. Nous savons qu'ils s'efforceront de déterminer quels produits ils pourraient fournir à ces nouveaux venus et nous collaborerons étroitement avec eux dans ce sens. Jusqu'à présent, certaines firmes japonaises et canadiennes se sont liées en coentreprise en vue de fabriquer une vaste gamme de produits comprenant des panneaux d'instrumentation et des produits en caoutchouc. En outre, plusieurs sociétés canadiennes et européennes ont collaboré pour établir des coentreprises visant la production de pièces et accessoires sophistiqués.

Lors de nos pourparlers avec les fabricants d'automobiles japonais et coréens, nous avons insisté sur l'importance des objectifs et exigences de rendement du Pacte de l'automobile. Il est important de souligner que les sociétés qui choisissent de se conformer au Pacte de l'automobile en retirent des avantages importants en matière de droit de douane. Bien qu'elles ne soient pas tenues d'y adhérer, les avantages financiers ne peuvent être ignorés en vue du climat intensément concurrentiel. En fait, tous les nouveaux venus, y compris *Toyota*, *Honda* et *Hyundai* ont d'ailleurs annoncé leur intention d'adhérer au Pacte de l'automobile.

Monsieur le Président, jusqu'à maintenant, le gouvernement a adopté le principe général consistant à encourager plutôt qu'à exiger l'établissement des niveaux de rendement au Canada. On n'est pas un gouvernement qui fonctionne par la dictature, monsieur le Président. En adoptant des lois sur le contenu canadien, nous contreviendrions clairement à nos obligations en matière de commerce multilatéral en vertu du GATT. Sans parler des réactions éventuelles qu'elle susciterait chez nos partenaires commerciaux, rien n'indique qu'une protection accrue améliorerait la compétitivité de l'industrie canadienne ou garantirait la création d'emplois. En fait, les progrès réalisés récemment par l'industrie canadienne dans les domaines de la productivité et de la compétitivité découlent en grande partie de la modification en profondeur des méthodes de fabrication et des produits que les compagnies ont implantés en vue de répondre à la forte concurrence internationale.

Monsieur le Président, nous ne sommes pas convaincus que l'augmentation des restrictions encouragera les fabricants nord-américains et les fabricants étrangers à investir dans notre pays. C'est plutôt en créant un climat économique stable et en appliquant des politiques monétaires et fiscales appropriées que le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, favorisera les importants investissements liés à l'industrie automobile.

Toutefois, monsieur le Président, le gouvernement reconnaît que l'industrie de l'automobile fait face à de nouveaux problèmes qui requièrent de nouvelles solutions. Dans ce contexte, j'aimerais profiter de cette occasion pour informer les députés que le ministère de l'Expansion industrielle régionale a convenu de consulter les représentants de l'industrie et des syndicats au sujet d'un vaste éventail de questions importantes pour le secteur de l'automobile.

En terminant, monsieur le Président, à cette fin, le ministre a récemment rencontré les représentants de l'Association des fabricants de pièces automobiles, des travailleurs canadiens de l'automobile et de la Société des fabricants de véhicules à moteur, pour examiner avec eux les questions touchant l'industrie, dont celle à l'étude ici, et trouver des solutions.

Je suis certain, monsieur le Président, qu'en collaborant, nous pouvons établir des politiques qui assurent à long terme la viabilité de ce secteur ainsi que sa contribution à l'économie canadienne.

• (1740)

[*Traduction*]

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, de quelque partie du Canada qu'on vienne, il suffit de siéger quelque temps à la Chambre pour s'apercevoir du rôle important que l'industrie automobile joue dans l'économie de notre pays. Tôt ou tard, on constate également que ce secteur est dans le marasme.

L'importance du débat de cet après-midi tient au fait que le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) a proposé diverses manières de régler la crise, qu'il a évoqué d'éventuelles solutions. Dans sa motion, il demande au gouvernement de s'inspirer de l'entente canado-américaine sur les produits automobiles pour présenter une mesure législative s'appliquant à tous les fabricants de véhicules à moteur qui souhaitent avoir accès à notre marché. Afin de vendre leurs véhicules au Canada, les fabricants seraient tenus de produire ici au moins 60 p. 100 des véhicules vendus sur notre marché.

Depuis quelques années, on s'inquiète vivement et à juste titre de l'ampleur que prennent nos importations de véhicules japonais et coréens. A l'heure actuelle, au delà de 30 p. 100 des automobiles achetées au Canada proviennent de ces deux pays. Si la tendance se poursuit, la proportion passera à 35 ou 40 p. 100 d'ici deux ans. Ce sont de bonnes voitures. Elles sont sûres

et pratiques. Cependant, elles ne procurent pas d'emplois aux Canadiens. Au contraire, à mesure qu'elles remplacent les automobiles fabriquées dans le cadre de l'entente canado-américaine, elles nous enlèvent des emplois.

Comme je viens de la Colombie-Britannique, province où le taux de chômage est épouvantablement élevé, j'avoue être quelque peu envieux des députés du centre du Canada où le taux de chômage est beaucoup moindre. Cette région est certainement redevable à l'entente sur l'automobile pour une partie de la prospérité dont elle jouit actuellement. La motion à l'étude aujourd'hui aurait pour effet d'étendre aux provinces de l'Ouest les moyens d'accéder à une partie de cette prospérité. Les orateurs qui m'ont précédé ont mentionné l'usine de montage de roues que Toyota est en train de construire en Colombie-Britannique. Or, il s'agit d'une initiative infime en regard du nombre de voitures vendues dans cette province et du nombre d'emplois qui existent dans l'industrie automobile. Nous voudrions qu'il y ait davantage d'emplois dans l'Ouest. Je viens de cette région, mais je sais que les Canadiens du Centre doivent également protéger leurs emplois.

Le député d'Essex—Windsor a souligné qu'en dépit de l'excédent de notre balance commerciale avec les États-Unis, dans l'ensemble, notre commerce automobile était déficitaire à cause des importations venant du Japon, de Corée et d'Europe. Les compagnies de ces pays ont, pour la plupart, des usines au Canada, mais elles n'atteignent pas les normes prévues dans le pacte de l'automobile. Même si certaines ont l'intention de les atteindre, elles n'ont donné aucune garantie. On s'attend à ce que leur contenu canadien passe seulement de 25 à 30 p. 100 d'ici la fin de la décennie au lieu des 60 p. 100 requis.

Une surcapacité de production associée à une stagnation de la demande va resserrer encore davantage la concurrence. Les compagnies visées par le pacte de l'automobile pourraient voir leur part du marché réduite à 40 p. 100 d'ici 1990. Cela représente la perte de 40 000 emplois directs. Si nous comptons les industries connexes, nous pourrions également perdre jusqu'à 130 000 emplois dans ce secteur. C'est une chose que le Canada n'a pas les moyens de se permettre, que ces emplois disparaissent dans le Centre, dans l'Ouest ou ailleurs.

Quel que soit le parti au pouvoir, le gouvernement répond généralement à cela en disant qu'il négocie des restrictions volontaires. Néanmoins, ces dernières ne nous ont pas été très utiles jusqu'ici. Malgré les restrictions volontaires, le Japon a vu sa part du marché passer de 18 p. 100, il y a deux ans, à 21 p. 100 aujourd'hui. Hyundai, une compagnie coréenne, qui bénéficie d'une franchise douanière sous la forme d'une concession fiscale de 100 millions de dollars, accapare actuellement 8 p. 100 du marché canadien. La valeur des importations est passée de 332 millions de dollars pour le premier semestre de 1981, à 2,6 milliards de dollars pour le premier semestre de 1986. Cela montre que le problème s'aggrave rapidement.

N'oublions pas que le secteur de l'automobile est l'élément le plus important de notre industrie de fabrication. Il faut éviter sa destruction à tout prix. La prospérité économique du pays repose en grande partie sur les matières premières et, à bien des égards, notre économie repose sur le secteur primaire. Néanmoins, dans l'Ouest et dans le Nord du pays, nous voyons cette économie s'affaiblir. Au fur et à mesure que les ressources s'épuisent, que les marchés mondiaux s'engorgent ou que certaines matières premières ne sont plus en demande, l'économie s'affaiblit et manque de marge de manoeuvre. Il faut que le secteur de la fabrication soit solide et qu'il puisse se diversifier.

Selon la motion du député d'Essex—Windsor, si les compagnies veulent avoir accès au marché canadien, elles devront payer. Elles paieront en s'engageant à produire un contenu canadien. Il faudra qu'à 60 p. 100 de la valeur de tous les produits vendus au Canada corresponde une valeur ajoutée canadienne de 60 p. 100. C'est ainsi que nous protégerons nos emplois. C'est ainsi que le centre du pays pourra conserver sa prospérité et qu'une partie de cette prospérité rejaillira sur d'autres régions comme l'Ouest, qui en a grand besoin.

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, je vais parler quelques minutes, puis mon collègue, le député de Simcoe-Sud (M. Stewart), conclura. Lorsqu'ils parlent du Pacte et de l'industrie de l'automobile, les députés semblent voir une situation immuable. Pourtant, lorsque le Pacte de l'automobile a été mis en vigueur, en 1965, Studebaker et Hudson produisaient encore des voitures. En fait, à une époque, Renault avait même une usine à Montréal et Toyota une en Nouvelle-Écosse. Elles n'existent plus, mais Toyota vient d'en ouvrir une nouvelle dans la région de Cambridge.

• (1750)

Ce que je veux faire ressortir dans ce débat, c'est que nous parlons d'une industrie mondiale. Récemment, *General Motors* a conclu un accord avec Volvo pour construire ensemble certains modèles de camions et d'autobus. La division Chevrolet de GM importe des camions Suzuki du Japon et les vend par l'intermédiaire de son réseau. *General Motors* vend également deux ou trois autres modèles de voitures produits conjointement ou importés directement du Japon. Tout le monde est au courant de l'accord conclu avec Suzuki pour produire ce véhicule dans le sud-ouest de l'Ontario. De leur point de vue, c'est une industrie mondiale. Ford a annoncé récemment une entreprise conjointe avec Volkswagen au Brésil. Je ne sais pas si cette production viendra au Canada, mais je crois savoir que Volkswagen gérera l'usine, alors que Ford distribuera la production et interviendra dans la conception. Ford a un modèle qui a été conçu par Mazda. Il est fabriqué à Taiwan, importé au Canada et vendu sous le nom de Ford. Cette société importe aussi un modèle sport d'Allemagne. Le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) sera heureux de savoir que Ford a investi notablement dans Mazda.

La société Chrysler a plusieurs véhicules importés du Japon ou contenant des éléments japonais. *American Motors* est contrôlée par Renault, laquelle société possède également les camions Mack, ce que peu de gens savent. La société White Motors est contrôlée par Volvo. Freighliner est la propriété de Mercedes Benz. Des discussions sont en cours entre un fabricant de camions japonais et certains des derniers fabricants de camions qui restent en Amérique du Nord.

Toutes ces affaires ont bien marché pour diverses raisons. Certaines ont à voir avec le développement, d'autres avec la production et d'autres encore avec les possibilités de service dans certaines parties du marché. D'autres tiennent à des pièces communes. Par exemple, des fabricants européens utilisent le même bloc-moteur et l'usinent suivant leurs propres besoins

afin de réaliser des économies d'échelle dans la fonte des blocs-moteurs. Les Japonais sont à expérimenter un bloc-moteur en céramique. Des fabricants collaborent étroitement pour produire une seule et même transmission automatique qui puisse être employée dans de petits véhicules.

Lorsqu'il a été mis au point par nos deux gouvernements, l'Accord de l'automobile n'était pas tout à fait ce que certains croient. Du côté américain, il s'agissait d'un accord bilatéral, alors que du côté canadien, c'était un accord multilatéral. Voilà pourquoi nous avons pu importer des moteurs à quatre cylindres d'Allemagne, de même que diverses autres pièces du Brésil, du Mexique et d'ailleurs en vue de la production canadienne. Nous les avons intégrés à notre processus de fabrication, y avons ajouté un contenu canadien et les avons utilisés au Canada et exportés aux États-Unis.

Dans ma circonscription, la société Tridon Manufacturing vient de conclure un contrat de licence avec une société japonaise en vue de fabriquer des essuie-glace. La Degguse fabrique des convertisseurs catalytiques et vue de signer un accord avec des intérets japonais et coréens, sauf erreur, pour fabriquer des centres en céramique pour les convertisseurs catalytiques. Donc, plus l'industrie se développe, plus elle se mondialise et je ne crois pas que nous devrions contrarier le moindrement cette évolution pour le moment.

Je vais m'arrêter ici et céder la parole à mon collègue.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme je voudrais accorder la parole à un autre député de l'autre côté, le député ne dispose que de trois minutes ou à peu près, si cela ne le dérange pas. Il est très difficle d'entendre tout le monde en une heure. La parole est au secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services (M. Stewart).

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, c'est un plaisir de participer au débat de cette motion. Mon ami, le député de Windsor-Ouest a parlé de l'Accord de l'automobile et du libre-échange avec les États-Unis. Je tiens seulement à dire que des observations de ce genre ne sont que des atouts de plus dans le jeu du négociateur américain, M. Peter Murphy. Plus nous parlerons de l'Accord de l'automobile, plus nous ferons de la mauvaise publicité au Canada. Si le député avait écouté attentivement la ministre tout à l'heure, il aurait compris que l'Accord de l'automobile se porte bien et qu'il ne fera pas partie des négociations sur le libre-échange. C'est aussi simple que cela.

Nous sommes parfaitement conscients de l'importance que revêt l'industrie automobile pour le Canada, et surtout pour l'Ontario où sont fabriqués 88 p. 100 environ des véhicules. La situation de l'emploi n'a jamais été aussi bonne au sein de l'industrie avec 129 000 travailleurs, comparé à 98 000 en 1982. Notre gouvernement a beaucoup fait pour accroître la productivité et réduitre les coûts. Les travailleurs canadiens ont relevé les nouveaux défis et les voitures qu'ils construisent sont meilleures que jamais.

Je suis d'accord avec mon éminent ami de Burlington qui en sait probablement davantage sur l'industrie de l'automobile que quiconque à la Chambre. Cette industrie a des dimensions internationales. Les Japonais ont réalisé récemment de gros investissements dans les usines de montage nord-américaines, entre autres la nouvelle usine Honda d'Alliston, dans ma circonscription, en Ontario. Cette usine compte maintenant des centaines d'employés. De même, il y a une énorme usine Volkswagen qui tournait presque à vide et qui va maintenant embaucher 150 nouveaux employés. Je connais très bien le directeur de cette usine. Lui et le président de la société ont juré d'équiper cette usine pour qu'elle puisse produire des pièces au Canada. On a également mentionné Toyota et le projet GM/Suzuki.

Le gouvernement se rend compte que les usines de montage asiatiques vont davantage devoir s'approvisionner à l'étranger que chez nos fabricants nationaux et nous espérons qu'elles vont rapidement augmenter l'apport canadien à la fois dans le montage et l'achat des pièces, et y parvenir sans légiférer.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots à la fin de l'heure réservée à ce débat. Il est évident que je prends la parole pour appuyer la motion de mon collègue d'Essex—Windsor. Je viens d'une collectivité où la moitié des emplois gravitent autour de l'industrie automobile. Il y a quatre usines dans ma circonscription et il est naturel que j'appuie une motion visant à protéger les emplois qui sont si importants dans ma région. Cependant, nous ne devrions pas fermer les yeux sur le fait que l'industrie automobile est largement responsable, bien plus que le gouvernement, de l'expansion économique que nous avons enregistrée ces deux dernières années. Chez moi, 50 p. 100 des emplois dépendent de l'industrie automobile qui, dans l'ensemble du Canada, assure quelque 130 000 emplois directement et quelque 430 000 indirectement. Il est parfaitement évident que les Canadiens bénéficient en général des emplois de l'industrie automobile, ce qui, comme on l'a déjà démontré, est largement attribuable au Pacte de l'automobile signé il y a une vingtaine d'années.

J'ai également été heureux d'écouter l'intervention de mon collègue de Colombie-Britannique qui reconnaît que cette motion va dans le sens des intérêts des Canadiens en général, ceux de sa propre province compris. Si ces mesures sont adoptées, l'Ontario et le centre du Canada en bénéficieront, bien sûr mais le reste du pays aussi.

D'aucuns ont signalé qu'il y a eu une époque où l'importation de voitures japonaises nous donnait l'occasion d'acheter un produit attrayant, innovateur et de haute qualité à un prix inférieur à celui des produits américains. L'un des avantages que nous en avons retiré, c'est que, depuis quelques années, les constructeurs nord-américains qui ont signé le Pacte de l'automobile ont amélioré leur technologie et leur produit au point qu'il est maintenant de qualité égale aux voitures japonaises. Surtout, les manufacturiers de ces automobiles créent beaucoup d'emplois dans notre pays. Ils créent trois ou quatre fois plus d'emplois que les usines d'assemblage que les constructeurs d'outre-mer établissent ici actuellement.

• (1800)

Le temps est venu non pas de donner aux manufacturiers nord-américains un avantage mais de les assurer qu'ils pourront lutter à armes égales contre leurs concurrents. On doit exiger des manufacturiers japonais, qui n'établissent que des usines d'assemblage en Amérique du Nord, qu'ils respectent les mêmes règles que leurs concurrents. Quand ce sera fait, les consommateurs canadiens auront de bons produits, qu'ils proviennent des quatre grandes compagnies nord-américaines ou des manufacturiers japonais, et les emplois canadiens seront conservés. Il m'incombe ainsi qu'au Parlement d'agir dans les intérêts du peuple canadien.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure allouée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 42(1) du Règlement, l'ordre sera retiré du *Feuilleton*.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'IMMIGRATION—LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE À LA TÉLÉVISION. *B*) LA TENEUR DES DÉCLARATIONS

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler un peu plus ce soir d'un incident très malheureux qui s'est produit en janvier et que les questions posées à la Chambre n'ont pas permis de résoudre. Le 23 janvier, le *Montreal Gazette* a cité un extrait d'un discours prononcé quelques jours plus tôt par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard). Le discours contenait le passage suivant:

Une grande fierté, une grande fierté.

Il parlait de sa région natale. Il continue:

Parce que c'est . . . une enclave francophone protégée. Trois cent mille francophones . . . non dérangés par l'immigration ou par la présence d'autres réalités du pays. C'est donc d'une pureté sur le plan démographique et ethnoculturel, sur ce dernier plan surtout.

Ce passage a suscité une très vive réaction dans divers milieux du pays et je peux en témoigner. Je sais que le Conseil ethnoculturel canadien a protesté contre cette déclaration au Cabinet du premier ministre et a exigé que le ministre se rétracte et s'excuse auprès de ceux qui forment les autres réalités du pays auxquelles il a fait allusion dans cette déclaration politique.

Il est extrêmement regrettable qu'on doive insister auprès du ministre. Je suis bien placé pour le dire. On a exhorté le ministre à se rétracter et à reconnaître qu'il a tenu des propos blessants et révoltants pour bien des Canadiens. Il ne s'est pas rétracté. C'est pour cette raison que je me sens obligé , alors que j'avais déjà abordé la question le 29 janvier, de prier le vice-premier ministre (M. Mazankowski), puisque le ministre est absent, d'essayer de le persuader de retirer ses propos pour qu'ils soient oubliés. Il ne s'est rien passé.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration devrait être conscient des termes qu'il emploie, des idées qu'ils évoquent et des dangers qui le guettent. Je tiens a expliquer brièvement pourquoi le ministre doit se rétracter de toute urgence. Je profite de l'occasion pour prouver que c'est une opinion superficielle de la région du ministre et des personnes dont il est fier, à juste titre d'ailleurs.

Pour parler d'une enclave francophone protégée, il faut avoir une opinion très superficielle de la région du Saguenay—Lac Saint-Jean. Il s'agit après tout d'une région où les commerçants et les exploitants forestiers britanniques et canadiens anglais ont joué longtemps un rôle extrêmement important. A une certaine époque, William Price était considéré comme le roi du Saguenay. Il ne faut pas perdre de vue certaines réalités avant d'affirmer qu'il s'agit d'une enclave francophone protégée. Il a dit qu'il s'agissait d'une région qui n'a pas été dérangée ni perturbée par l'immigration, mais on se demande bien comment traduire le terme «déranger».

• (1805)

Pour parler de la sorte, il faut ignorer une vérité qui s'applique aux Canadiens en général, à savoir que le Canada est un pays qui s'est édifié grâce à l'immigration. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'en a pas tenu compte en parlant de région «non dérangée», il a insinué qu'il s'agit d'une région authentique, une enclave francophone protégée qui n'a pas été touchée par ces autres réalités. C'est exactement ce qui a suscité un sentiment de crainte chez un si grand nombre de Canadiens qui se demandaient ce que le ministre voulait dire en réalité.

On fait assurément allusion à la race en parlant de «pure au plan démographique et culturel», si je peux me permettre de paraphraser les propos du ministre. Ce qui est extrêmement regrettable, c'est que le ministre lui avait signalé que c'était précisément le genre de propos qui se tenaient dans l'Allemagne du troisième Reich, les propos racistes tenus par les Nazis à l'endroit des Juifs et d'autres peuples qui ont amené leur extermination.

On ne parle pas de pureté démographique et culturelle. Nous voulons célébrer la richesse de la culture. Pour terminer cette requête qui s'adresse au gouvernement et au ministre, je signale que le ministre au Multiculturalisme a lancé, la semaine où cette affaire-ci est venue sur le tapis à la Chambre, une campagne publicitaire visant à rappeler aux Canadiens que le Canada n'est plus un pays fait de deux solitudes et des autres mais que nous formons une grande famille. Voilà l'erreur extrêmement regrettable que le ministre de l'Emploi et du Multiculturalisme a commise.

L'une de ces solitudes est très exactement décrite comme une enclave francophone protégée contre d'autres réalités. C'est de l'esprit de clocher de la pire espèce, de la petite politique régionale de bas étage de parler en pareils termes de sa région, surtout venant d'un ministre de l'Immigration qui devrait plutôt célébrer la diversité culturelle de notre pays et se dire que l'immigration a enrichi la «francophonie», si je puis me permettre cette expression pour désigner les Canadiens français. La ville de Montréal et la province de Québec n'ont-elles pas eu une immigration d'expression française qui a enrichi la société? L'omettre même dans le cas de la région du Lac-Saint-Jean-Saguenay, est une omission incroyable de la part de notre honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je regrette que le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) ait traité une question aussi délicate avec si peu de goût. Je déplore de voir chez lui l'esprit de parti et les gains politiques l'emporter sur des considérations autrement plus élevées.

Le ministre de l'Emploi a déjà clairement expliqué à tous les députés que non seulement on lui avait prêté une intention qu'il n'avait pas, mais qu'on lui avait fait dire ce qu'il ne voulait pas dire. Mais le plus grave, c'est qu'une telle interprétation est tout à fait contraire à la personnalité du ministre dont nous connaissons tous bien les convictions de ce côté-ci de la Chambre. Ceux qui le connaissent et qui connaissent son dévouement, ne l'ont pas mal interprété. Et pour ce qui est de la déclaration suivante:

[*Français*]

Par un mauvais choix de mots, c'est possible, cela arrive. Si j'ai pu ainsi insulter qui que ce soit, je le regrette profondément.

[*Traduction*]

Elle a été fort bien comprise. La sincérité et les convictions du ministre sont au-dessus de toute critique. Toutes les démarches qu'il a faites, à titre de ministre, étayent solidement ce qu'il a dit le 29 janvier comme en témoigne le hansard à la page 2879:

. . . j'ai la plus grande considération et le plus grand respect pour tous les immigrants qui enfin atteignent un pays où ils peuvent avoir la liberté.

Je crois que les députés conviendront tous avec moi qu'il est sincère et qu'il est inutile d'en dire davantage.

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—A) LA POLITIQUE LINGUISTIQUE. *B*) ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE S'AFFIRMER DAVANTAGE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais soulever à ce débat sur l'ajournement et poursuivre avec la Chambre la question de la représentation équitable au sein de la Gendarmerie royale du Canada et de ce qu'on appelle l'application de la Loi sur les langues officielles dans cet organisme à caractère non seulement national mais qui se doit aussi de refléter les intérêts régionaux de ce pays.

• (1810)

Monsieur le Président, on se souviendra que, le 18 décembre dernier, je demandais au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) quand le gouvernement adoptera une position ferme et publique en matière de représentation équitable et, pour utiliser le verbiage de la question que je posais: «le gouvernement a adopté une attitude passive en cette matière: il ne fait rien. La Gendarmerie, elle, ravie de cette inaction et de ce manque de leadership, maintient toujours sa décision de réduire de 20 à 14 p. 100 la proportion de francophones parmi ses constables réguliers».

Or, monsieur le Président, on sait qu'à l'automne 1986, dans une publication mensuelle intitulée le *Pony Express*, la Direction de la Gendarmerie royale annonçait son intention de couper de 20 à 14 p. 100 le nombre de ses effectifs francophones chez ses constables réguliers. Ce chiffre de 20 p. 100, ce n'est pas moi qui l'ai inventé, monsieur le Président, c'est un chiffre qui avait été fixé en 1982 par la Gendarmerie royale et le Conseil du Trésor en conformité avec les exigences de la Loi sur les langues officielles et c'était un objectif fixé pour 1996, une politique arrêtée de la part du Conseil du Trésor et de la Gendarmerie royale.

Or, dans le *Pony Express* de l'automne 1986 on apprend que la réduction se faisait de 20 à 14 p. 100 et, si on en croit les documents qui nous ont été remis, c'était fait avec l'approbation du Conseil du Trésor. Alors j'avais posé la question, on s'en souviendra, au ministre qui m'avait dit: Non, non, non. Il n'y aura aucun laxisme dans l'application de la Loi sur les langues officielles et ces ententes ne sont que des ententes préalables, des discussions entre fonctionnaires et il n'y a rien de concret là-dedans et aucune décision ne sera prise sans que nous soyons totalement impliqués dans le dossier.

J'ai attendu et le fait est que le Comité sur les langues officielles auquel siègent beaucoup de députés de cette Chambre a fait comparaître la Gendarmerie royale devant le Comité, et nous avons eu le temps d'interroger M. Simmonds, le commissaire de cette force policière nationale. Ce fut une confrontation assez orageuse, on s'en souviendra. Cela a commencé avec le dépôt d'un document unilingue anglais, ce qui était un petit peu une situation, disons, très tendue parce que cela portait à croire que c'était même une situation qui voulait peut-être nous taquiner et peut-être nous provoquer. Mais je pense que le commissaire a fait une erreur là et, finalement, la réunion a eu lieu et cela a été une réunion pas totalement productive parce que les réponses ne venaient pas. On ne pouvait pas savoir du commissaire si oui ou non il y avait une volonté ferme de leur part de réduire les effectifs de 20 à 14 p. 100, créant ainsi des difficultés au niveau de la représentation équitable dans ce pays, au niveau de la force policière et aussi éliminant à tout jamais cette possibilité d'avoir une masse critique de fonctionnaires, de gendarmes qui donneraient aux Canadiens la possibilité de non seulement travailler dans leur langue, mais de se faire servir également par cette force policière lorsqu'ils auront à faire affaire avec la Gendarmerie royale.

Or, cela n'a pas été une réunion très bien réussie, on s'en souviendra. Il y en a certains qui disent que même certains députés et même le ministre lui-même après la réunion a dit dans ses commentaires publics qu'il était impatient et qu'il voulait voir une solution à ce problème. Or, à la Chambre, je lui posais donc le 18 décembre une question: Qu'est-ce qui va arriver, quand est-ce qu'on va avoir des résultats et pouvez-vous nous donner des «échéanciers» ou un «échéancier»? Le ministre m'a répondu, et on trouvera la réponse à la page 2263 du 18 décembre 1986. Il adit ceci:

. . . j'écrivais à mon collègue, le solliciteur général, le 22 octobre dernier, pour lui demander dans les plus brefs délais possible de présenter au Conseil du Trésor le plan que la GRC entendait suivre pour respecter les directives du Conseil du Trésor. On m'a dit que cela prendrait quelques semaines, je l'accepte.

Or, cela fait quatre mois, monsieur le Président. J'ai demandé la question encore récemment à la Chambre et on me dit: Sois patient, cela s'en vient. On l'attend ce fameux rapport, on l'attend et Dieu sait avec quelle impatience nous voulons voir ce qui va aboutir de ce conflit.

Or, au début de janvier, un document interne de la GRC, rédigé par le commandant J.E. Julien, de la Division C, au Québec, adressé au commissaire Simmonds relatait certains points et commentait des dispositions de cette politique arrêtée de réduction des effectifs de la Gendarmerie, à savoir de 20 à 14 p. 100. Dans ce document, le commandant Julien écrit, et je le cite, que la GRC bafoue les droits des francophones, que les officiers francophones se sentent rejetés par la majorité anglophone. Bref, un document, monsieur le Président, qui confirmait tout ce que l'on savait jusqu'à maintenant, que la Gendarmerie était très réticente par rapport à ses obligations envers la Loi sur les langues officielles.

La confirmation de tout cela ne s'est pas fait attendre, monsieur le Président, cela n'a pas pris de temps. La direction de la Gendarmerie royale est venue devant le Comité et m'a confirmé, à moi, en réponse à des questions que je posais au commissaire, qu'elle avait encore, comme politique arrêtée, de maintenir cette réduction, de diminuer ses effectifs francophones de 20 à 14 p. 100, et même jusqu'à 12 p. 100, qu'elle n'entend pas déroger à son programme de formation actuel, bref, que rien ne va changer et qu'en fait, si quelque chose change, ce sera dans une réduction des obligations en regard de la loi.

Monsieur le Président, on a averti le gouvernement en septembre dernier. Le gouvernement n'a rien fait. On a répété l'avertissement et on a fait entendre nos craintes publiquement, toujours rien. Pendant ce temps, des politiques quasi irréversibles sont en train de s'élaborer et nous demandons au gouvernement, de façon urgente, que ce fameux rapport du solliciteur général (M. Kelleher), qui va nous donner les paramètres de cette politique, soit rendu public dans les plus brefs délais, afin qu'on puisse mettre une fin à cette controverse, afin qu'on puisse savoir exactement où ce gouvernement s'en va, après deux discours du Trône, monsieur le Président, où on promet de faire quelque chose au sujet des langues officielles, où on nous dit qu'on va passer à l'action, cela fait deux ans et demi et on n'a rien vu encore. Je demande au gouvernement de bouger, de se grouiller, de faire quelque chose de positif et d'en arriver à aboutir avec ce fameux rapport.

M. François Gérin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du procureur général du Canada): Monsieur le Président, tout d'abord, je dois vous dire qu'on n'a pas de leçon à recevoir des libéraux au titre du français. Un bon exemple, est le français employé à la Chambre des communes, ici. Du temps du gouvernement libéral, en 1984 et en 1983, le français employé à la Chambre des communes n'était que de 8 p. 100. Avec nous, il est maintenant de 20 p. 100, une amélioration notable et cette augmentation n'est pas due aux libéraux. Elle est le résultat des efforts constants de notre gouvernement à ce chapitre.

Monsieur le Président, c'est au nom du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) que je viens ce soir apporter des précisions sur la question soulevée par l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Tout d'abord, tel que le président du Conseil du Trésor l'a déjà mentionné, la politique linguistique applicable aux institutions fédérales est établie par le gouvernement et plus précisément par les ministres du Conseil du Trésor. Un des objectifs de la politique linguistique fédérale est celui d'assurer la pleine participation dans les institutions fédérales des membres des collectivités anglophones et francophones.

Conformément aux mesures approuvées par le Conseil du Trésor afin d'atteindre cet objectif, les ministères et organismes concernés présentent au Conseil du Trésor des rapports annuels portant sur l'état de la mise en oeuvre de la politique des langues officielles au sein de leurs organisations. Lorsque le taux de participation de l'un ou de l'autre groupe linguistique s'écarte de façon excessive de celui du marché du travail ou de la population en général, les ministères ou organismes doivent préciser comment ils comptent atteindre un équilibre linguistique plus satisfaisant afin de se conformer à leur mandat.

Monsieur le Président, puisque la langue n'est pas un élément de discrimination au sens de la Loi sur les droits de la personne, on ne peut utiliser les recours prévus à l'article 15 de cette loi, tel le programme d'Action positive, pour corriger la situation. Dans un tel cas, les mesures de dotation qui peuvent être apportées par les ministères doivent être compatibles avec la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et le principe du mérite doit être le seul facteur déterminant de la dotation.

Une des mesures que le Conseil du Trésor considère acceptable sera par exemple qu'un ministère se fixe un objectif quantitatif de participation à long terme. Toutefois, sera considéré inacceptable l'établissement de buts ou cibles numériques indiquant le nombre de francophones ou d'anglophones qui devront être nommés à certains postes pendant une période de temps déterminée. De la même façon, un ministère ou organisme ne pourra pas favoriser les membres d'un groupe de langue officielle en identifiant arbitrairement les exigences linguistiques des postes ou en adoptant des méthodes de dotation impérative afin d'atteindre les objectifs de participation à long terme que ces institutions se sont fixés.

Finalement, en ce qui concerne la Gendarmerie royale du Canada, tel que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) l'a déjà mentionné, le Conseil du Trésor n'a ni considéré, ni approuvé de réduction dans l'objectif de participation des membres réguliers dont le français est la première langue officielle. A cet effet, le président du Conseil du Trésor a demandé à son collègue, le solliciteur général (M. Kelleher), de lui soumettre les révisions que la GRC souhaiterait apporter à ces plans de mise en oeuvre de la politique des langues officielles et plus précisément au plan de la participation francophone. Cela c'était au mois de décembre.

Monsieur le Président, si vous me le permettez, en terminant, je signalerai que le président du Conseil du Trésor tient à vous assurer que le gouvernement est conscient de la nécessité de rajuster la participation des collectivités de langues officielles minoritaires dans certains ministères où il y aurait des lacunes. Cet aspect, comme les autres, fait l'objet de la révision actuelle en profondeur des politiques en matière de langues officielles. Merci de m'avoir accordé plus de temps, monsieur le Président.

• (1815)

[*Traduction*]

L'ASSURANCE CHÔMAGE—LES PRESTATIONS VERSÉES. *B*) ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT VA REJETER CATÉGORIQUEMENT TOUTE RÉDUCTION DES PRESTATIONS

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le 3 décembre, j'ai posé une question extrêmement importante au sujet des recommandations du rapport de la Commission Forget, en signalant en particulier que les femmes seront pénalisées si ces recommandations entrent en vigueur. J'ai également demandé au gouvernement de nous donner l'assurance que ni les Canadiennes ni les Canadiens ne seront désavantagés par la mise en vigueur des recommandations de la Commission Forget.

En effet, ces recommandations risquent de nuire aux chômeurs si l'on met un terme aux fameuses prestations de prolongation fondées sur le taux de chômage régional et si l'on remplace le calcul des prestations par l'application de la formule d'annualisation proposée.

On a recommandé de rendre les chômeurs admissibles à l'assurance-chômage après une période d'emploi de dix semaines, mais la rémunération sur laquelle seront calculées les prestations portera sur une période de 52 semaines. Bien entendu, ce sera très désavantageux pour les personnes dans les régions où le taux de chômage est élevé, et notamment le Canada atlantique.

Si ces recommandations entrent en vigueur, on pourra économiser près de 3 milliards de dollars au titre du programme d'assurance-chômage, ce qui correspond aux prestations de prolongation fondées sur le taux de chômage régional et aux prestations spéciales des pêcheurs. Bien entendu, ces fonds proviennent des revenus consolidés, des deniers publics et non des cotisations des employeurs et des employés.

Plus précisément, les pertes se chiffreraient à un milliard de dollars pour le Québec, à 540 millions pour l'Ontario, à 660 millions pour la région de l'Atlantique et à 600 millions pour l'Ouest. Ces mesures auraient des répercussions néfastes sur toutes les régions du pays.

Examinons maintenant comment les gens seraient touchés si les recommandations étaient suivies. Les prestations seraient fixées à 66,6 p. 100 des gains de l'année antérieure ou du maximum des gains assurables. Une personne ayant travaillé durant toute l'année antérieure bénéficierait donc de prestations d'assurance-chômage relativement intéressantes. Toutefois, pour une personne ayant été au chômage durant la majeure partie de l'année antérieure et n'ayant travaillé que durant 10 semaines, la prestation d'assurance-chômage ne remplacerait que 13 p. 100 du revenu. C'est très peu. Pour le travailleur ayant gagné 400 $ par semaine et travaillé durant les 52 semaines de l'année antérieure, la prestation se chiffrerait à 277 $ par semaine. L'employé vivant dans une région à fort taux de chômage et n'ayant travaillé que durant 10 semaines ne recevrait que 52 $ par semaine. Comme revenu de remplacement, c'est bien peu. Compte tenu de ses effets, ce régime s'apparente plutôt à un régime d'aide sociale. Plus de 75 p. 100 des requérants de l'assurance-chômage ont travaillé moins de 52 semaines avant de présenter une demande. Ils seront les victimes de ces changements, et ils sont nombreux.

La structure annuelle des bénéfices, même au taux de 66,6 p. 100, ne donnerait à la moitié des chômeurs que 40 p. 100 de leur revenu hebdomadaire qui a été remplacé par l'assurance-chômage. Ces modifications annoncent une politique de crève-la-faim pour les régions en déclin et une aide sociale de crève-la-faim pour les travailleurs qui ont le moins de débouchés.

• (1820)

Le fait qu'une structure annuelle serait défavorable aux femmes est une autre source d'inquiétude. Ironiquement, bien que les femmes soient censées s'intégrer progressivement au régime par l'inclusion des travailleurs à temps partiel, la majorité de ces derniers sont aussi des travailleurs saisonniers. Ils seraient aussi touchés. On refuse au Comité national d'action la possibilité d'exprimer son avis sur les propositions. Il ne pourra pas traiter de ces questions cruciales, mais j'espère qu'on reviendra sur ce refus.

[*Français*]

Ce qu'on veut comme modification au système de l'assurance-chômage, c'est l'amélioration du système, de l'étendre pour protéger davantage les travailleurs et les travailleuses au Canada. Au sein du NPD nous voulons l'inclusion de plus de travailleurs, surtout dans le domaine de la culture, y compris la scène, la danse, la musique. Les associations qui représentent les artistes ont revendiqué depuis longtemps l'inclusion de leurs membres dans le système de l'assurance-chômage.

Le Comité permanent des communications et de la culture a proposé des modifications à la Loi sur l'imposition qui favorisera indirectement cet objectif. Malheureusement, ni la Commission Forget ni le gouvernement n'ont répondu directement à ces préoccupations, c'est-à-dire des mesures pour inclure davantage de Canadiens sous la protection de l'assurance-chômage. En effet, la réponse est non. Ce n'est pas un système trop généreux. Les mesures fournies par la grande majorité des pays industrialisés de l'Ouest sont meilleures. Les priorités du NPD sont claires et elles ont été claires depuis longtemps, depuis l'«inception» du parti.

Selon nous, la création d'emplois est une mesure préférable. Les Canadiens veulent travailler au lieu de toucher des prestations d'assurance-chômage. Or, un système d'assurance-chômage est absolument nécessaire dans les conditions actuelles. Néanmoins, les Canadiens et les Canadiennes ont dû attendre longtemps, des décennies, à cause de la résistance de la part des conservateurs et des libéraux qui ont refusé de légiférer un tel système.

L'établissement du système au cours des années quarante est récent et les attaques de la part du secteur privé contre l'assurance-chômage ont persisté depuis lors.

[*Traduction*]

Le gouvernement devrait au moins répondre aux préoccupations que j'ai exposées, afin d'assurer que les changements amélioreront le régime de l'assurance-chômage, au lieu de réduire les prestations des travailleurs qui en ont encore besoin.

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard), je voudrais répondre plus longuement à la question que la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald) a posée le 3 décembre 1986.

• (1825)

Comme le ministre l'a rappelé, le gouvernement a déclaré à la Chambre que le but de la réforme de l'assurance-chômage n'est pas de réaliser des économies aux dépens des Canadiens. Au contraire, toute réforme du programme aurait pour objectif d'améliorer le régime. A cet égard, il est raisonnable de tenir compte de toutes les études récentes du programme d'assurance-chômage, celles de la Commission royale Macdonald, de la Commission parlementaire de Terre-neuve et de la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage.

Les réactions à ces rapports prouvent que les Canadiens attachent beaucoup d'importance à l'assurance-chômage. De nombreuses recommandations de ces diverses études ne sont cependant pas compatibles entre elles. En fait, la Commission d'enquête n'a pu arriver à des conclusions unanimes. Pour toutes ces raisons, le gouvernement estime qu'il serait prématuré, à ce stade, de donner des assurances sur quelque partie que ce soit du rapport. Je répète que le gouvernement examine le régime d'assurance-chômage en vue de l'améliorer, de le simplifier et de le rendre plus juste. A cette fin, il s'est engagé à soumettre à la Chambre, d'ici le 15 mai, son plan de modification et d'amélioration de l'assurance-chômage.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 février 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux deux pétitions nos 332-676 et 332-685.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU NORD

M. André Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord auquel, conformément à l'article 99(2) du Règlement, le Comité demande que le gouvernment dépose une réponse globale sur les trois questions qui sont étudiées à l'intérieur de notre rapport.

PRÉSENTATION DU 4E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du Comité permanent des communications et de la culture, dans les deux langues officielles. Notre examen et nos recommandations font suite au rapport annuel de la Société Radio-Canada pour 1985-1986. Le Comité demande que le gouvernement produise une réponse à ce rapport conformément à l'article 99(2) du Règlement.

Le Comité a examiné les circonstances qui ont amené le Vérificateur général à ne pas pouvoir terminer la vérification des livres de Radio-Canada. En présentant ses constatations et recommandations, le Comité vise à participer à la formulation de solutions aux problèmes de Radio-Canada.

[*Traduction*]

Le comité confirme dans son rapport l'importance de la société Radio-Canada dans le secteur de la radiodiffusion, et se dit d'accord avec le groupe de travail Caplan-Sauvageau selon qui la société doit être la principale source d'émissions de radio et de télévision faites par des Canadiens, à leur sujet et à leur intention.

Les problèmes comptables de Radio-Canada sont graves aux yeux des membres du comité. En effet, la direction de la société n'ayant pas été en mesure de fournir des états financiers complets à son conseil d'administration, Radio-Canada a été incapable de rendre véritablement compte de ses dépenses au Parlement. Diverses questions ont été soulevées au cours de nos audiences, en ce qui concerne la gestion financière de la société ainsi que sa capacité de rendre des comptes et, notamment, le rôle et les responsabilités de son conseil d'administration, de son comité de vérification, de son vérificateur interne et de son président.

Par conséquent, le comité recommande qu'on modifie sans tarder la Loi sur la radiodiffusion, afin de tirer au clair le rôle et les responsabilités du conseil d'administration de Radio-Canada, de son comité de vérification et de son vérificateur interne; pour préciser davantage les droits et les devoirs du vérificateur général, et créer des postes distincts à la présidence du conseil et de la société.

[*Français*]

A cette occasion, j'aimerais remercier les représentants des trois partis politiques pour leurs efforts soutenus dans la préparation de ce rapport unanime à la Chambre. Il ne fait aucun doute que les résultats de nos travaux démontrent que la réforme parlementaire est un succès.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

POSTES CANADA—LE SERVICE POSTAL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais présenter ce matin quelques pétitions provenant de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell. Elles portent la signature de 1 447 résidents de diverses municipalités de ma circonscription. Sans insister sur la teneur de chaque pétition, je me contenterai de signaler les municipalités dont elles proviennent.

Les pétitionnaires demandent à Postes Canada de rétablir le service postal auquel les Canadiens sont habitués, de ne pas réduire les services de distribution à domicile dans les centres urbains, contrairement à ce qui est projeté, et de ne pas procéder non plus à la fermeture de 1 700 bureaux de postes ruraux ni à la privatisation de 3 521 autres, ainsi qu'il est prévu. Ils réclament de Postes Canada qu'elle n'augmente pas le tarif postal en même temps qu'elle comprimerait ses services.

Voici la liste des municipalités dont le nom figure sur les pétitions: St. Paschal Baylon, Embrun, Bourget, St. Bernardin, Curran, L'Orignal, Hawkesbury et diverses autres localités de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell, comme Fournier, Alfred, Dunvegan, Rockland, Apple Hill et Chutes à Blondeau.

[*Français*]

ON DEMANDE UNE ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME DE GARDE COMPLET

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je voudrais déposer aujourd'hui des centaines de pétitions qui viennent de Terre-Neuve à Victoria (Colombie-Britannique), qui ont été signées par plusieurs centaines de femmes et de parents au sujet des services de garde.

J'aimerais, monsieur le Président, si vous me l'accordez, lire au moins la présentation de ces pétitions. Ces pétitions ont été signées par des femmes et des parents qui demandent au gouvernement conservateur, qui a reconnu lors de la Conférence annuelle des premiers ministres en novembre 1986, que la garde des enfants est un moyen prioritaire permettant d'appuyer et de renforcer la famille canadienne et de promouvoir l'égalité des femmes sur le plan économique.

Le report de la Commission parlementaire sur les services du comité de garde des enfants laisse entrevoir la possibilité que le gouvernement conservateur pourrait peut-être omettre de consacrer des fonds dans le prochain budget de demain au développement des services de garde adéquats.

Alors, nous demandons également au gouvernement de négocier et de signer d'ici la fin de l'année 1987 une entente fédérale-provinciale fournissant un plan détaillé pour l'établissement d'un service de garde complet.

Je veux simplement le mentionner à nouveau. Ce sont plusieurs centaines de noms et des centaines de pétitions qui nous viennent de toutes les parties du Canada, et je veux les déposer pour démontrer l'importance que le gouvernement conservateur devrait reconnaître aux services de garde.

• (1110)

[*Traduction*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le privilège et l'honneur de présenter une pétition en vertu de l'article 106 du Règlement au nom d'un grand nombre d'électeurs de ma circonscription. Les pétitionnaires sont très préoccupés par la décision du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets, ce qui, à leur avis, provoquera une hausse appréciable du prix des médicaments d'ordonnance au Canada et aggravera la situation des personnes qui sont le moins en mesure de débourser plus d'argent. Ils avancent également que cette mesure fera augmenter les frais des régimes d'assurance-médicaments provinciaux dont les contribuables assurent indirectement le financement. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur sa décision afin de garder le prix des médicaments d'ordonnance le plus bas possible.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens d'un certain nombre de localités de ma circonscription et d'ailleurs au Canada, notamment de Thompson, Flin Flon, Le Pas, Leaf Rapids, Churchill, Calgary, High River et de l'Ontario. Les pétitionnaires expriment leur inquiétude devant la volonté du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets qui touche les médicaments d'ordonnance. Ils pensent que cette mesure fera augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et qu'elle réduira grandement la capacité des Canadiens moyens de se procurer les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement du Canada de rejeter les propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

* * *

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

PROJET DE LOI C-39—2E LECTURE, RENVOI À UN COMITÉ LÉGISLATIF, RAPPORT DU COMITÉ ET ADOPTION D'OFFICE À L'ÉTAPE DU RAPPORT

PROJET DE LOI C-75—RENVOI DES TÉMOIGNAGES ET DES DOCUMENTS PERTINENTS À UN COMITÉ LÉGISLATIF

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les représentants des différents partis, et je crois que la Chambre consentira à l'unanimité à adopter la motion suivante:

Que, nonobstant tout article Règlement ou ordre spécial de la Chambre, le projet de loi C-39, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, présenté le lundi 16 février 1987, est réputé avoir été lu une deuxième fois, déféré à un Comité législatif, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport, et avoir fait l'objet d'un ordre d'inscription au *Feuilleton* pour étude à l'étape de la troisième lecture; et

Que les témoignages recueillis et les documents reçus par tout Comité législatif de cette Chambre, au cours de la première session de la trente-troisième législature, en ce qui a trait au projet de loi C-75, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soient réputés avoir été déférés à un Comité législatif au cours de la présente session.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, il y a eu des discussions et des délibérations, et je tiens à signaler que le gouvernement a eu la sagesse de supprimer un article instaurant des droits d'utilisation, que nous jugions déplacé. Maintenant que c'est chose faite, nous sommes impatients d'adopter ce projet de loi.

Je tiens à remercier le secrétaire parlementaire pour l'initiative que le gouvernement a prise en retirant cet article détestable du projet de loi. Nous sommes tout disposés à coopérer et à adopter le projet de loi.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, je tiens à signaler que tous les partis s'étaient entendus avant que la motion ne soit présentée par le leader adjoint du gouvernement à la Chambre (M. Lewis).

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le secrétaire parlementaire propose sa motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 59.

[*Texte*]

MAS—LES CONTRATS ADJUGÉS À DES ENTREPRISES DE CALGARY

Question nº 59—**Mme Sparrow:**

En *a*) 1983, *b*) 1984, *c*) 1985 et *d*) 1986 à ce jour, combien de soumissions émanant d'entreprises de Calgary ont été couronnées de succès auprès du ministère des Approvisionnements et Services et pour quelle somme totale?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Le nombre de contrats adjugés à des fournisseurs de Calgary est comme suit:

	Année	No. de contrats	Valeur $
a)	1er janv. au 31 déc. 1983	5,052	45,281,652
b)	1er janv. au 31 déc. 1984	6,382	68,556,087
c)	1er janv. au 31 déc. 1985	7,154	77,278,137
d)	1er janv. au 31 déc. 1986	6,429	70,379,468

Le nombre de contrats adjugés à des fournisseurs de Calgary par le bureau régional d'achats à Calgary n'a pas diminué de 1985 à 1986. Cependant, quelques contrats des directions générales d'approvisionnements (le siège central) n'ont pas été réalisés en 1986.

[*Traduction*]

M. Boudria: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je tiens à vous signaler qu'aux termes de l'alinéa 64(3)*b*) du Règlement de la Chambre des communes, le gouvernement doit répondre dans les 45 jours aux questions inscrites au Feuilleton pour lesquelles on l'a demandé.

Je fais remarquer aux ministériels que la question nº 60 inscrite à mon nom figure au *Feuilleton* depuis le 18 décembre 1986. Le délai de 45 jours est écoulé depuis longtemps. Le gouvernement n'a pas respecté cette disposition du Règlement.

J'espère que le leader du gouvernement à la Chambre veillera immédiatement à ce qu'on réponde d'urgence à la question, à la prochaine séance de la Chambre, je l'espère.

M. Lewis: Oui, monsieur le Président. Je ne manquerai pas de chercher pourquoi on n'a pas répondu à la question, et d'en fournir la réponse aussitôt que possible.

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Lorsque la question a paru pour la première fois au *Feuilleton*, le député a-t-il demandé une réponse dans les 45 jours? L'article 64(30*b*) du Règlement stipule qu'il faut en faire la demande pour compter obtenir une réponse dans ce délai.

M. Boudria: La réponse à cela est oui, et elle est ainsi désignée au *Feuilleton* car elle y est précédée du chiffre 2, ce qui signifie, comme on l'indique au bas de la page, qu'elle demande une réponse dans les 45 jours. Il s'agit bel et bien d'une question inscrite au *Feuilleton* aux termes de l'alinéa 64(3)*b*) du Règlement de la Chambre.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉGLOBE CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 16 février, de la motion de Mme McDougall (St Paul's): Que le projet de loi C-38, concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de Mme McDonald (Broadview—Greenwood) (p. 3435).

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-38, d'autant plus que mon collègue voisin de circonscription, l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) est à la Chambre et, hier, il avait pris la parole et avait souhaité que j'intervienne sur ce projet de loi.

Monsieur le Président, comme vous le savez, j'ai été membre du Comité de la réforme parlementaire et à l'époque on se rappelle, quand on est dans l'opposition, on dit toujours que ce n'est rien de bon, quand on est au gouvernement on dit que tout est bon. Mon collègue devrait se rappeler que lorsque son gouvernement était au pouvoir il avait présenté un projet de loi qui visait à privatiser Téléglobe Canada. C'était bon dans ce temps-là, aujourd'hui ce n'est plus bon. On trouve toutes sortes d'arguments pour dire que ce n'est plus bon parce que maintenant on est dans l'opposition. Pourtant, quand ils étaient de ce côté-ci de la Chambre, quand ils formaient le gouvernement, il n'y avait aucune opposition pour vendre cette compagnie. Maintenant, puisque c'est nous qui procédons finalement à cette privatisation, on trouve toutes sortes de raisons pour dire que cela n'a plus de bon sens.

Une voix: Cela me déçoit.

Mme Bourgault: Cela vous déçoit. Monsieur le Président, je dois dire pour ceux qui ne le savent pas que les installations d'outre-mer sont installées dans ma circonscription à Weir, dans la belle circonscription d'Argenteuil—Papineau. Il y a 17 personnes qui travaillent dans un splendide environnement et dans des conditions de travail exaltantes puisque les systèmes en place sont à la fine pointe de la technologie et représentent pour les employés de très grands défis. D'ailleurs, Téléglobe est très visitée durant la période estivale par des centaines de Canadiens, des centaines de personnes qui y viennent chaque année faire un tour dans ce magnifique secteur de ma circonscription, et je dois dire que, selon certaines statistiques, il appert qu'un pourcentage intéressant des personnes qui sont venues visiter Téléglobe ont décidé de s'acheter un terrain ou des chalets dans la région puisque c'était tellement beau qu'on n'a pu s'empêcher d'investir dans cette région. J'invite donc mes collègues de la Chambre à venir faire un tour. Le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) connaît cette magnifique région puisque son épouse habite pas loin.

Monsieur le Président, le gouvernement n'aurait pas été crédible s'il avait mis seulement des sociétés de la Couronne en vente qui étaient non rentables. Vous savez, on dit: on va se débarrasser de tout ce qui n'est pas bon, mais on va garder ce qui est bon. Je pense que pour être crédible il faut mettre en vente toutes les sociétés de la Couronne selon l'échéancier du gouvernement et la ministre d'État (Privatisation) (M^me^ McDougall).

Monsieur le Président, je suis certaine que dans la grande majorité des circonscriptions de nos collègues de l'opposition leurs commettants sont d'accord avec nous, sont d'accord sur le fait qu'on privatise des sociétés de la Couronne. Vous savez, monsieur le Président, on amène des objections, on dit: pourquoi vendre la plus rentable de toutes les sociétés d'État? Mais, monsieur le Président, tout simplement parce que Téléglobe possède le monopole sur les communications internationales du Canada et que tout monopole économique ça ne peut que nuire à long terme au rendement et à l'efficacité. On sait que l'efficacité et le rendement au Canada sont à un taux extrêmement bas et c'est dommage pour nos entreprises.

De plus, dans ce contexte d'ouverture à la concurrence dans cinq ans il se révélait essentiel de privatiser d'abord le monopole en place. Quelle entreprise, monsieur le Président, peut concurrencer ou rivaliser avec une compagnie soutenue par le gouvernement? Maintenant que Téléglobe est vendue à Memotec, il est sûr qu'elle ne versera plus de dividendes au gouvernement fédéral mais maintenant elle sera obligée de payer des impôts fédéraux et provinciaux ainsi que toutes les taxes locales, comme toute autre entreprise. Et je trouve, moi, que les profits vont être beaucoup mieux répartis à ce moment-là.

Il y a une seconde objection qui survient toujours. Les communications internationales dans un pays: on dit qu'elles représentent un intérêt stratégique et que ça ne peut pas être vendu au secteur privé. On aurait pu évoquer cela, monsieur le Président, à l'époque où on était en guerre, sauf que maintenant cela ne tient plus, et les individus, et surtout les entreprises, utilisent de plus en plus le service qui est devenu maintenant strictement commercial; ça n'a plus rien à voir avec l'intérêt militaire. Alors rien ne justifie qu'on aurait maintenu une exclusivité étatique sur un service qui est presque exclusivement téléphonique.

Ce qui compte pour mes commettants, c'est une réduction des tarifs outre-mer, et c'est de savoir qu'ils seront protégés dorénavant par le CRTC. Pensez-vous, monsieur le Président, que les Canadiens vont acheter les arguments de l'opposition, surtout du Nouveau parti démocratique qui voudrait que le gouvernement soit encore propriétaire, devienne encore propriétaire de plus d'entreprises? Où va-t-on prendre l'argent, les taxes? Il y a de mes commettants qui me disent: j'ai grandement hâte à la réforme fiscale parce qu'il en coûte tellement cher d'entretenir tout cela. On n'a pas besoin de cela, monsieur le Président. Un gouvernement n'a pas besoin d'être propriétaire d'entreprises privées.

Monsieur le Président, c'était clair aussi pendant la campagne électorale. Le message était sans équivoque de la part de nos commettants respectifs. On nous disait: De grâce! Sortez des affaires privées. Occupez-vous d'administrer équitablement et adéquatement les taxes des contribuables plutôt que de vous acharner à essayer de faire des affaires alors que vous n'êtes pas concurrentiels du tout avec l'entreprise privée. C'est cela qu'on a fait comme gouvernement, le parti progressiste conservateur. On s'était engagé à le faire. On est en train de le faire.

Pour Memotec, jeune compagnie dynamique de Montréal qui a le vent dans les voiles par les temps qui courent, vous ne trouvez pas que c'est une opportunité fantastique, unique, pour elle qui n'a pas hésité à offrir plus que tous les autres soumissionnaires? C'est cela qu'on appelle de l'entrepreneurship québécois. Je félicite la direction de Memotec et les employés qui ont fait cette acquisition, et je suis contente de savoir que ce ne sont pas seulement les grandes corporations qui peuvent acheter les sociétés de la Couronnes et d'autres grandes compagnies.

Memotec n'a certainement pas l'ampleur de Bell, de Power Corporation ou d'autres grandes compagnies. C'est une jeune entreprise en croissance qui est fondée sur du capital de risque avec des actionnaires sérieux comme la Caisse de dépôt et placement, c'est un actionnaire sérieux, et les fonds de pensions des employés de l'État financés par la Banque nationale. Memotec offre davantage et c'est une compagnie qui est seulement dans la communication. Je suis persuadée qu'avec le contrôle de la radiodiffusion et des télécommunciations canadiennes le risque est très minime de conflits d'intérêts dans

cette entreprise. Alors je la félicite. J'ai rencontré le président de Memotec lors de l'annonce de la vente et il était très enthousiaste. Et, évidemment, la question qui m'intéressait le plus, c'était de savoir si à Weir, par exemple, dans ma circonscription, il y aura plus d'emplois. Évidemment, c'est leur souhait et c'est leur grand désir.

Aussi, depuis les deux dernières années, je vais souvent dans cette région de ma circonscription, je me rappelle j'avais rencontré les employés de la compagnie l'été passé, évidemment qu'ils étaient un peu inquiets de perdre leurs acquis si le gouvernement vendait Téléglobe. Eh bien, aujourd'hui, c'est loin de là, monsieur le Président, ils pourront acheter des actions à des conditions très favorables. Ils bénéficieront d'un régime de pensions comparable au régime de l'État et leurs emplois sont assurés. D'ailleurs dans les dispositions spéciales concernant les employés, vous me permettrez de les resouligner, les employés de Téléglobe vont continuer de relever des autorités fédérales en matière du Code du travail et toutes les conventions collectives actuelles demeureront en vigueur. Memotec a offert, comme je le disais tantôt, un régime de pensions aux employés actuels de Téléglobe qui sera l'équivalent de celui offert aux fonctionnaires de la Fonction publique fédérale. Une disposition spéciale a également été prise en vue de mettre sur pied un régime d'actionnariat, d'aller dans le sens des employés. Cette offre comprend 5 p. 100 des actions avec une remise de 10 p. 100 sur le prix d'achat. Alors les employés qui veulent souscrire peuvent obtenir un emprunt sans intérêt. Savez-vous, j'aimerais cela, je suis contente pour les gens de ma circonscription, monsieur le Président, qui vont pouvoir profiter de cette vente.

Dimanche, on a visionné à Radio-Canada la soirée de la remise des prix Gémeaux qui sont accordés à des émissions de radio et de télévision afin de souligner l'excellent travail. On devrait remettre des prix d'excellence aussi à des entreprises privées comme Memotec puisque le jumelage avec Téléglobe est à mon avis la meilleure association qui va assurer dès lors un avenir très brillant dans le domaine de l'exploitation des communications au Canada, ceci pour le plus grand bénéfice des consommateurs canadiens.

M^me^ McDougall, dans son exposé qu'elle a livré à la Chambre des communes au mois de février . . .

M. Boudria: A l'ordre!

Mme Bourgault: . . . avait stipulé qu'on aurait pu, et je cite, elle a dit: «Nous aurions . . .

• (1120)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais signaler à la députée que le Règlement a été invoqué, parce qu'elle avait appelé la ministre par son nom. Elle doit parler de la ministre des Communications, de la ministre d'État à la Privatisation et ainsi de suite. J'espère qu'elle s'abstiendra d'appeler la ministre par son nom.

Mme Bourgault: Je suis désolée, monsieur le Président.

[*Français*]

Monsieur le Président, je regrette, la ministre d'État (Privatisation) (M^me^ McDougall), dans son débat, le 13 février 1987, disait, et je cite:

Mais l'opposition a raison sur un point. Nous aurions pu nous arranger pour que le prix de vente soit plus élevé, mais seulement si nous avions été disposés à sacrifier les intérêts des Canadiens en autorisant l'augmentation des tarifs téléphoniques transocéaniques, ou en permettant au nouvel acheteur d'imposer des tarifs de monopole, ou si nous avions été disposés à vendre à des étrangers qui auraient pu proposer un prix plus élevé.

Monsieur le Président, notre gouvernement est plus responsable que ne le prétend nos amis de l'opposition.

Monsieur le Président, on dit que c'est un joyau de la Couronne et qu'il ne faut pas le céder au secteur privé. Je l'ai dit tantôt: Autant dans le secteur privé, monsieur le Président, les sociétés de la Couronne ne sont pas rentables, parce qu'il faut leur injecter du sang de l'entrepreneurship des Canadiens. C'est la même chose, monsieur le Président, on dit: Quand ce n'est pas rentable, on devrait les vendre, quand c'est rentable, on devrait les garder.

Monsieur le Président, soyons sérieux. Toute société d'État est restreinte parce que le système administratif est trop complexe. La ministre aussi, dans sa déclaration à la Chambre, encore vendredi dernier, disait, et je cite:

A maints égards, les sociétés d'État n'ont pas la partie belle. Ainsi, Téléglobe est une entreprise rentable et bien administrée, mais elle est extrêmement limitée dans ses activités.

Il faut le répéter cela!

Elle ne peut pas faire preuve d'esprit d'entreprise. Elle ne peut pas non plus prendre des initiatives mettant à contribution sa propre technologie de pointe et ses débouchés internationaux. Or, c'est précisément sur cette synergie que la société Memotec entend s'appuyer pour concevoir et mettre au point de nouveaux produits, accroître ses débouchés, multiplier ses exportations, et créer en fin de compte plus d'emplois pour les Canadiens.

Monsieur le Président, vous pensez que chaque fois qu'une société d'État doit prendre une décision, dans un monde aussi concurrentiel actuellement, cela devient aberrant. Cette compagnie ne peut pas concurrencer parce qu'elle doit faire affaires avec 10, 20 fonctionnaires qui doivent faire des études sur la proposition, présenter cela au conseil des ministres, obtenir une signature. Alors, pendant ce temps-là, monsieur le Président, comme dit le dicton, la parade est passée et la société de la Couronne n'a pu embarquer dedans.

Alors, c'est la raison pour laquelle ces sociétés doivent être transférées au secteur privé.

Monsieur le Président, en terminant, je suis très contente, en tant que Québécoise, et surtout en tant que Canadienne, je me réjouis que notre gouvernement ait choisi une entreprise de chez nous, que le siège social reste à Montréal. On sait que Montréal connaît des difficultés, alors c'est un autre acquis qui va certainement concrétiser le domaine des communications et de l'aérospatiale à Montréal. Je suis certaine, monsieur le Président, que dans un avenir rapproché, quand je retournerai à Weir—évidemment, je voudrais rassurer mes commettants de cette région que je vais y aller pas plus tard que cet été—il va sûrement y avoir des développements dans l'entreprise à Weir et que d'autres gens de ma circonscription pourront obtenir un emploi dans cette magnifique entreprise.

• (1130)

Alors, j'invite mes collègues de l'opposition à faire preuve de prudence, surtout mes amis du parti libéral, puisqu'on se rappelle bien, monsieur le Président, chez nous, et vous pouvez vous fier que je veux le faire, que ce sont eux qui avaient présenté d'abord la vente de Téléglobe et maintenant qu'ils sont dans l'Opposition, ils disent que ce n'est plus bon.

Monsieur le Président, c'est tout cela, la réforme parlementaire est dans l'air. On dit qu'on devrait appuyer les projets de loi quand c'est bon, évidemment critiquer quand il y a des choses qui doivent être critiquées. Mais actuellement, l'opposition critique à tous vents, ne va pas en profondeur et ne se rappelle même pas ce qu'elle a fait lorsqu'elle était au pouvoir. Alors, je les invite à la prudence et je voudrais plutôt qu'ils félicitent notre gouvernement encore une fois d'avoir été conséquent avec ses politiques, d'avoir vendu Téléglobe à une jeune société québécoise, avec son siège social à Montréal. Et, monsieur le Président, bravo pour ce gouvernement.

M. Boudria: Monsieur le Président, je tiens pour acquis que les dernières remarques de la députée d'Argenteuil—Papineau (M^me^ Bourgault) ont été faites en *jest*, pas trop de sérieusement naturellement lorsqu'elle laissait entendre que les députés de l'opposition félicitent ce gouvernement conservateur. Sûrement que la députée a tenté de nous faire une petite farce du mardi matin ici à la Chambre des communes. On va rire de cela parce qu'on sait que ce n'est pas tellement sérieux de féliciter ce gouvernement. D'ailleurs, la population canadienne a d'autres choses en vue en ce moment que de féliciter le gouvernement conservateur. Vous savez sans doute que le peuple canadien a décidé par l'entremise des sondages d'opinions publiques à quel rang, à quel niveau se situe le gouvernement et a décidé lui-même si ce gouvernement était méritoire de telles félicitations, comme la députée d'Argenteuil—Papineau nous le laissait entendre il y a quelques instants.

La députée nous disait dans son discours qu'une société d'État était par le fait même, par sa structure, incapable de concurrence parce que, selon elle, il fallait qu'un fonctionnaire aille en voir 10 ou 20 autres à différents échelons avant de pouvoir prendre une décision et de ce fait même le gouvernement devait se départir des sociétés de la Couronne.

Eh bien, monsieur le Président, moi je suis en désaccord sur ce propos-là. A mon avis, on devrait se départir ou procéder à l'aliénation des sociétés de la Couronne seulement lorsqu'on établit qu'une société de la Couronne ne répond plus aux objectifs politiques d'un gouvernement, c'est-à-dire que lorsqu'il y a une politique nationale dans un secteur et que la préservation d'une société de la Couronne est nécessaire pour atteindre ces objectifs, dans un tel cas, une société de la Couronne doit être gardée. Si la société fait défaut, si sa structure doit être changée, on peut la changer, mais on doit garder la société si c'est dans l'intérêt du public de l'avoir ainsi.

Et je demande pour cette raison à la députée d'en face: Dans le contexte actuel, là où la ministre des Communications (M^me^ MacDonald) et son prédécesseur nous parlaient d'une nouvelle politique des communications, n'aurait-il pas été préférable d'entendre et de voir ce qu'il y avait dans cette politique de communications avant de décider ce qu'on doit faire avec cette société de la Couronne?

Mme Bourgault: Monsieur le Président, quand j'écoute mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), bien sûr qu'il fait son travail de critique, mais je n'ai pas encore entendu de mon collègue des propositions intéressantes, une solution intéressante. Mais non! Mon collègue passe ses journées à téléphoner d'un bord puis de l'autre pour essayer de trouver des petits poux partout, au lieu de faire son vrai job, c'est-à-dire de regarder les projets de loi, de critiquer les projets de loi, d'essayer de trouver—c'est le rôle de l'opposition—dans les projets de loi ce qui ne serait pas bon pour les Canadiens et de l'apporter en toute objectivité à la Chambre pour que ce gouvernement, n'importe quel gouvernement, puisse, oui, reprendre certains articles de loi qui pourraient... On n'est pas tous, on ne prétend pas détenir le monopole de la vérité. Le rôle de l'opposition au lieu de courir aux chimères, aux scandales, à chaque fois que mon collègue... Pourtant c'est un homme intelligent. Mais chaque fois qu'il se lève, il parle toujours des scandales. On dirait qu'il aime s'en abreuver. Il ne trouve rien d'autre de plus intéressant à rajouter.

Quand je lui demande... quand j'ai dit, monsieur le Président, que c'étaient eux-mêmes qui avaient proposé de vendre Téléglobe, non mais c'est aberrant. C'est aberrant! Les Canadiens qui regardent cela doivent bien se demander: Qu'est-ce qui se passe? Ils ont bien raison les Canadiens de se demander ce qui se passe. L'opposition apporte un projet de loi, veut vendre Téléglobe, elle se fait battre aux élections. Nous gagnons le pouvoir, on trouve que c'est une maudite bonne idée, c'est une des seules bonnes idées qu'a eue l'opposition, et puis là ils disent que maintenant ce n'est plus bon. Là on aurait dû la garder.

Alors, quand les députés de l'opposition vont-ils arrêter de balancer d'un bord puis de l'autre et seulement y aller avec des chimères et des scandales?

M. Boudria: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) sur une question supplémentaire.

M. Boudria: Monsieur le Président, c'était bien éloquent tout cela, excepté que cela ne voulait rien dire, comme vous l'avez probablement remarqué vous-même. Je répète ma question à la députée un peu plus lentement pour qu'elle puisse la comprendre parce qu'elle n'y a pas répondu, comme vous l'avez sans doute noté.

Je demande à la députée encore une fois: Compte tenu du fait que les ministres des Communications, les deux qu'il y a eus parce qu'on sait que les ministres changent souvent dans le parti conservateur pour diverses raisons...

• (1140)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne voudrais pas que le député mêle la présidence à ces arguments. Je l'invite à poursuivre le débat sans faire entrer en jeu la présidence.

M. Boudria: Monsieur le Président, je n'ai pas parlé de la présidence. Cependant, je prends note de votre avertissement au cas où je voudrais le faire à un moment donné, à l'avenir.

[*Français*]

Maintenant, monsieur le Président, je reviens à la question que j'avais l'intention de poser à l'honorable députée d'Argenteuil—Papineau (M^me^ Bourgault).

Compte tenu du fait que deux ministres des Communications dans le passé ont indiqué qu'il devait y avoir une nouvelle politique de communication pour le gouvernement du Canada, n'aurait-il pas été préférable d'attendre pour vendre la société

en question que cette nouvelle politique ait été énoncée? C'est cela que je demandais tantôt à la députée.

Deuxièmement, je demande à la députée: Est-ce qu'elle trouve normal que la société qui s'est acquis Téléglobe Canada ait vu ses actions monter d'une façon absolument incroyable dans les derniers jours? Donc, est-ce que cela ne dit pas aux députés d'en face qu'on a en fait vendu cette société de la Couronne à très bon marché, peut-être même trop bon marché dans les circonstances?

Mme Bourgault: Non, monsieur le Président, il était temps que l'on vende malgré le fait que les ministres des Communications, comme vient de le dire mon collègue, avaient dit qu'il fallait attendre que la politique soit énoncée. Je pense qu'on est un gouvernement responsable. Les membres du Cabinet ont approuvé l'initiative de la ministre d'État (Privatisation) (M^me^ McDougall), et c'est ce qui se passe.

En ce qui a trait à sa deuxième question, les actions ont monté, eh bien tant mieux pour Memotec, tant mieux pour les détenteurs d'actions de cette compagnie.

M. Boudria: Les détenteurs d'actions actuels . . .

Mme Bourgault: Pourquoi s'en formaliser? Ce n'est pas juste Memotec, les actions montent, descendent, en fait, c'est une entreprise qui est enregistrée à Québec sous la Régime d'épargne-actions du Québec. C'est normal. Elles auraient pu descendre comme elles auraient pu monter. Je présume que les actions de Power ou d'autres soumissionnaires ont descendu quand Memotec a remporté la vente. Et, monsieur le Président, le député pourrait se rappeler que le CDIC avait justement recommandé la vente de Téléglobe parce qu'elle ne correspondait plus aux besoins qu'on avait à l'époque de créer cette société d'État.

M. Boudria: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Monsieur je voudrais demander ceci à la députée d'en face. Elle nous dit: tant mieux pour les actionnaires de Memotec si les actions ont monté. Je lui demande: N'est-ce pas notre rôle à nous de protéger les actionnaires actuels de Téléglobe, les sociétaires actuels au moment de la vente qui étaient les contribuables canadiens? N'est-ce pas eux qui nous ont envoyés ici en cette Chambre pour défendre leurs intérêts? Et, compte tenu du fait que la réponse à cette question doit être sûrement dans l'affirmative, je demande encore à la députée d'en face: N'est-il pas vrai qu'on n'a pas obtenu tout l'argent qu'on aurait pu obtenir pour les contribuables canadiens? Et sûrement que si cet achat-là était une aubaine pour Memotec, c'est donc dire que les contribuables canadiens n'ont pas eu tout ce qu'ils auraient pu avoir pour la société en question. Ça ne peut pas être les deux. Si c'était une aubaine pour un, c'est parce que l'autre n'a pas eu assez cher pour.

Mme Bourgault: Monsieur le Président, s'il y a quelqu'un qui a profité de cette vente, ce sont bien les consommateurs. Ils sont réglementés maintenant par le CRTC, ils vont payer moins cher leurs communications outre-mer, dorénavant ils vont payer des taxes aux municipalités, aux gouvernements fédéral et provinciaux. Une société comme Téléglobe a eu sa raison d'être, effectivement ce sont les contribuables qui l'ont soutenue. Maintenant, le gouvernement a retiré des dividendes et par le fait même les contribuables aussi. Maintenant, c'est le temps d'en faire profiter l'entreprise privée, et pour que cette compagnie soit réglementée, il fallait qu'elle soit vendue au secteur privé.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. Débat. L'honorable député d'Essex—Windsor (M. Langdon) a la parole.

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord formuler une brève observation sur l'intervention de la députée. Elle a fait grand état du fait que le gouvernement n'a pas vendu cette société à une entreprise étrangère. Je dois dire que je partage ces sentiments, mais je me demande si cela s'applique également à l'achat de la société de Havilland par la société Boeing, au début de l'année. Nous sommes témoins de cas manifestes où le gouvernement tente de trouver un soumissionnaire, qui finit par être un acheteur étranger. Loin de le regretter, le gouvernement est même fier d'avoir réussi à attirer au Canada une société étrangère importante qui permettra de sauver une société d'État en particulier. Il faut que le gouvernement se décide et nous dise s'il accorde ou non de l'importance aux gens auxquels il vend une société d'État donnée. Il ne peut tenter de ménager la chèvre et le chou, comme l'a fait la députée.

Je voudrais tenter d'analyser cette vente et montrer qu'elle est, d'une certaine façon, typique de la façon dont les conservateurs entendent aborder la privatisation, et qu'elle nous donne une idée de ce à quoi nous devons nous attendre. On reconnaît généralement au Canada qu'il est sensé de vendre des actifs qui ont été accumulés au fil de nombreuses années et qui ont permis de réaliser d'importants objectifs d'intérêt public, afin d'obtenir des bénéfices à court terme. Selon moi, cet exemple nous donne d'excellentes raisons de reconsidérer cette opinion. J'espère que cela incitera les Canadiens à soulever des questions au sujet non seulement de cette vente, mais également de l'objectif global du gouvernement qui consiste à se débarrasser de ce qui est, après tout, le patrimoine historique que les Canadiens ont accumulé au fil des ans.

Il faut commencer à se demander si, en l'occurrence, il ne s'agit pas d'un petit poisson engloutissant une baleine lorsqu'une toute petite entreprise dont les revenus annuels ont été seulement de l'ordre de 31 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 1986, achète une énorme entreprise. Elle se sert à cette fin, non pas de son propre capital, non pas d'un capital qu'elle a accumulé grâce à l'émission d'actions à des Canadiens, mais bien d'argent tiré de prêts bancaires et de débentures. Il s'agit d'une façon extrêmement rentable de prendre le contrôle d'une autre entreprise. En effet, les bénéfices de la société comparés au capital investi sont énormes. C'est également une façon très hasardeuse d'effectuer une prise de contrôle.

• (1150)

C'est exactement le genre de voracité qui incite à parler non pas de sardines qui avalent des baleines mais de requins qui dévorent des baleines. Ils dépècent ensuite la carcasse, la vendent par morceaux et généralement détruisent la société et ses perspectives d'avenir. Je ne prétends pas que cela va nécessairement se passer dans le cas présent mais cela fait vraiment penser à ce genre de manoeuvre financière. Cela n'est pas

encore courant au Canada et, je l'espère, ne le deviendra jamais. Cependant, ce genre de liquidation risque d'être une incitation à recommencer. Cela peut être très nuisible pour les entreprises privées qui en sont victimes et je déplore qu'on emploie ces méthodes.

Deuxième fait auquel nous sommes confrontés, même dans le cas d'une société d'État qui était très facile à vendre, le gouvernement n'a malgré tout pas su s'y prendre. Le jour même où la décision, soi-disant secrète, a été annoncée, les actions de Memotec ont commencé à monter en flèche à la bourse. Elles ont augmenté au total de 2,38 dollars, soit plus de 20 p. 100. Après quoi, la société Memotec a annoncé qu'elle procédait à l'absorption de Téléglobe. Il est évident qu'il y a eu des fuites.

Une fois de plus le gouvernement a fait preuve d'une incompétence flagrante dans sa façon de procéder. Ce n'est malheureusement que trop habituel pour lui. Voilà le scandale que le député qui parlait précédemment n'était pas disposé à reconnaître. On ne peut pas fermer les yeux parce qu'il s'agit d'incompétence et, je dois le dire, de malhonnêteté. Il est évident que des initiés ont acheté les actions de Memotec alors que personne n'avait entendu parler de cette mini-société dans le monde des affaires. Ils ont acheté les actions et en ont fait monter le prix de 20 p. 100. Ils ont réalisé ainsi, je pense, d'énormes et scandaleux profits; j'espère qu'ils auront ce poids sur la conscience à l'avenir. C'est un cas classique d'incompétence dont aucun gouvernement ne devrait se rendre coupable.

Nous devons également reconnaître que beaucoup d'efforts ont été déployés pour dissimuler le prix de Téléglobe pour que le gouvernement puisse prétendre qu'il était très élevé. On a laissé entendre que ce marché avait rapporté plus de 600 millions de dollars à l'État. Le *Financial Post*, qui n'est pas un modèle d'économie socialiste, a annoncé sans équivoque après une analyse approfondie que le prix payé n'est que de 345 millions de dollars. Une fois de plus, le gouvernement démontre non seulement son incompétence mais son incapacité congénitale d'être franc avec les Canadiens. C'est la troisième réalité qu'a dévoilée cette liquidation.

On a aussi prétendu que cette transaction protégeait les consommateurs. Cette question nous tient tous terriblement à coeur. Pourtant, absolument aucune disposition à cet effet ne figure dans cette mesure. Ce qu'elle prévoit plutôt, c'est un monopole de cinq ans qui permettra à cette société lilliputienne de faire le plus d'argent possible. Elle ne puisera pas dans ses coffres pour réaliser des bénéfices, mais dans ceux de la banque. Minitec se débrouillera très bien . A la fin de ces cinq ans de monopole, elle vendra probablement Téléglobe après l'avoir préalablement découpée en menus morceaux pour la distribuer aux différentes compagnies de téléphone. Elle se sera fait un joli magot sans la moindre contribution à la prospérité et au bien-être du pays.

En plus de ce monopole de cinq ans, le gouvernement lui a promis de légiférer pour empêcher la concurrence sur d'autres lignes de communication à travers le Canada et les États-Unis Le gouvernement parle donc de concurrence et de protection des consommateurs tout en créant un monopole de cinq ans qu'il protégera contre la concurrence.

• (1200)

Il n'y a pas que nous, du côté de l'opposition, qui remettons en question cette vente. Le syndicat qui représente Téléglobe assure que cette société court des risques énormes. Le menu fretin qui avale la baleine pourrait bien en faire une indigestion. En outre, ce projet de loi ne comporte aucune disposition assurant, de quelque façon que ce soit, la sécurité d'emploi des effectifs de Téléglobe. Or, il était au moins question de la sécurité d'emploi dans les privatisations précédentes. Selon les syndicats, des mises à pied auront probablement lieu à l'avenir à Téléglobe.

Voilà la privatisation selon les conservateurs. C'est une politique boiteuse d'un bout à l'autre, remplie d'incohérences et mise en oeuvre sous le signe de l'incompétence. Cette privatisation est malhonnête en ce qui concerne le prix de vente annoncé, elle a favorisé les monopoles, et défavorisé la concurrence, alors qu'on prétend à tout venant le contraire.

Ce genre de solution a fait chuter la cote de popularité du parti conservateur, au point que seulement 23 p. 100 de la population canadienne est disposée à voter pour lui. Il est regrettable qu'un gouvernement élu alors qu'il était fort prometteur se soit mis dans pareille situation, mais l'on comprend parfaitement qu'il en soit ainsi vu que sa façon de procéder, la solution adoptée pour une transaction aussi simple et facile que la vente de Téléglobe, est caractérisée par une grande incompétence et un manque de réflexion.

Nous conseillons vivement au gouvernement de réfléchir à nouveau sur la question, d'attendre trois mois avant d'agir, de façon à se donner le temps d'enquêter sur les bruits de transactions commerciales louches qui courent sur les divers marchés boursiers. Ce n'est qu'après avoir effectué une telle enquête et après avoir fourni des garanties aux travailleurs de l'entreprise que le gouvernement devrait présenter à la Chambre un projet de loi remanié plus honnête et plus efficace que dans ce cas-ci.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, je voudrais reprendre trois des arguments présentés par notre collègue. Il s'attarde à la faible importance de l'acquéreur, comme si c'eût été un tort. Il aurait été en faveur de la transaction, je suppose, si l'acquéreur avait été plus important. Je me suis demandé s'il aurait voté en sa faveur si cet acheteur avait été *Northern Telecom* ou une autre grande société. Mais le facteur déterminant devrait être le prix offert et la capacité de la compagnie de le payer. D'un certain point de vue, il est bon que l'acheteur soit petit. Ne voulons-nous pas donner aux petites entreprises la possibilité de se développer et de prospérer dans l'intérêt du Canada?

Deuxièmement, le député a insisté sur la fuite de renseignements censément confidentiels. Il a eu raison d'attirer l'attention sur ce point. Cependant, il sait comme nous tous qu'on fait le nécessaire. Les autorités compétentes font enquête. Lorsque l'enquête sera terminée, nous pouvons nous attendre à ce qu'on prenne les mesures qui s'imposent.

A ce propos, je voudrais citer un éditorial paru dans l'édition de cette semaine du *Financial Times* de Toronto et qui traite de la fuite de renseignements confidentiels. L'auteur écrit: «Cette fuite ne doit pas nous faire oublier qu'il s'agit d'une excellente transaction». C'est le point que nous devons reconnaître et souligner. Cette vente sert les intérêts des gens. Quant aux sommes d'argent en cause, j'ai des chiffres différents des siens. Dans l'édition du 23 février de la revue *Maclean's*, on lit ceci:

> Le gouvernement retire 608 millions de dollars de la transaction, soit 102 millions que l'entreprise de télécommunications avait accumulés et 488,3 millions provenant de la vente elle-même et environ 18 millions en revenus à venir.

Ces chiffres diffèrent des miens. Tout dépend, semble-t-il, du journal qu'on lit. Je tenais quand même à le signaler.

Je demande au député et à la Chambre de reconnaître que le gouvernement a agi sagement parce que cette vente fournit aux contribuables canadiens de l'argent pour financer une partie des programmes que le gouvernement a entrepris en leur nom. Enfin, c'est le genre de vente que les électeurs ont demandé au gouvernement de réaliser. Le gouvernement a été élu pour privatiser les sociétés d'État et pour réduire l'intervention du gouvernement dans les affaires. La vente découle de ce mandat. J'espère que la Chambre l'approuvera comme la plupart des Canadiens le feront, j'en suis sûr. En fait, si le public critique, ce sera plutôt parce que nous n'allons pas assez vite et que nous ne vendons pas assez de sociétés d'État.

M. Langdon: Monsieur le Président, je voudrais parler sérieusement de la question de la petitesse. Ce n'est évidemment pas le fait que la compagnie soit petite qui cause un problème. Le problème c'est plutôt que la compagnie, en raison de sa petitesse, a dû recourir à un énorme emprunt bancaire pour acquérir cette société. En bref, l'acquéreur a un effet de levier extrêmement important, comme on dit dans les milieux commerciaux. Une compagnie qui se trouve dans cette situation dispose d'une marge de manoeuvre beaucoup plus étroite pour faire face aux fluctuations du cycle des affaires internationales qu'une société, comme Téléglobe qui avait plus de 108 millions de dollars en réserve avant la vente. C'est la différence essentielle.

Il est préférable d'encourager les petites entreprises à croître et à prospérer par elles-mêmes et à créer ainsi des emplois, des occasions et des exportations plutôt qu'à effectuer des acquisitions ridicules comme celle-ci. Notre position là-dessus est bien connue.

J'ai insisté sur la fuite parce qu'elle illustre, selon moi, la principale faiblesse de ce gouvernement. Beaucoup de Canadiens n'aiment pas le gouvernement à cause des scandales mais, pour m'être entretenu avec des Canadiens, dans ma circonscription et ailleurs au pays, je peux franchement dire au député que ceux qui avaient accordé leur confiance au gouvernement la lui ont maintenant retirée et cela, peut-être pour toujours. Je crois qu'ils ont senti une certaine incompétence de la part du gouvernement, et cette fuite est la preuve d'une telle incompétence. Après ce qui s'est produit, je souhaiterais que le ministre s'excuse de cette incompétence auprès de la Chambre.

• (1210)

Parlons du prix. J'ai déjà collaboré à la revue *Maclean's* et je ne suis pas prêt à dire que le *Financial Post* offre une analyse légèrement meilleure des statistiques financières. Si l'on examine attentivement ces statistiques financières, on se rend compte que le montant de 608 millions de dollars recouvre deux catégories. Une première catégorie se compose des dividendes qui auraient pu être versés à tout moment au gouvernement. Il est faux de dire qu'ils étaient inclus dans le prix. Cela ramène le prix à moins de 500 millions de dollars.

La seconde catégorie est plus discutable. Il s'agit d'un prêt que le gouvernement avait consenti à Téléglobe et que Memotec a repris. Ce prêt ne devrait peut-être pas être inclus dans le prix mais, de toute manière, cela ne signifie pas que l'argent est tout à coup disponible pour financer le genre de programmes dont le député a parlé. En fait, le montant de 345 millions de dollars que j'ai mentionné semble correspondre exactement à ce qui peut être consacré à des programmes.

Enfin, le député a laissé entendre que le gouvernement avait été élu pour vendre nos sociétés d'État. J'ai participé aux dernières élections et je ne crois pas que l'on ait fait cette promesse de façon générale ni même régulièrement. En fait, dans bien des cas, c'est tout le contraire qu'on a promis. Et même si l'on avait promis cela, il n'était certes pas question de liquider nos sociétés d'État avec incompétence et à bas prix, ce qui est plutôt malhonnête. Cela ne fait que confirmer aux Canadiens que le gouvernement manque de franchise.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. Débat. L'honorable député de Saint-Jacques (M. Guilbault) a la parole.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais, à la demande publique... j'ai décidé de contribuer moi aussi durant quelques minutes au débat sur le projet de loi C-38 qui, comme on le sait, vise à privatiser la société Téléglobe. Je voudrais d'abord tenter de dissiper tout malentendu quant aux intentions du parti libéral à ce sujet. Tantôt la députée d'Argenteuil—Papineau (M^me^ Bourgault) a pris la parole et elle a tenté malhabilement de faire croire que les libéraux, alors qu'ils étaient au pouvoir, voulaient vendre Téléglobe et qu'alors qu'ils sont rendus dans l'opposition, ils s'opposent systématiquement à tout ce que le gouvernement fait et ont décidé de changer d'idée. Je pense que c'est là exagérer et prêter des intentions à un autre parti. Tout d'abord, si les libéraux avaient voulu vendre Téléglobe, ils l'auraient fait. Les libéraux ne l'ont pas vendu, la preuve c'est que Téléglobe est encore là, appartient encore au public canadien et que c'est le parti conservateur qui est en train de vendre la société. Je pense qu'au plus, si la députée d'Argenteuil—Papineau avait voulu être honnête, elle aurait pu dire que les libéraux ont, à une certaine époque, considéré de vendre Téléglobe mais qu'ils ont changé d'idée.

Le parti libéral du Canada n'a pas comme position philosophique de vendre la plupart des sociétés de la Couronne et il n'y est pas opposé non plus. En fait, nous regardons les ventes des sociétés de la Couronne comme des choses possibles qui peuvent être bonnes dans certains cas. Nous les étudions cas par cas. Par exemple, dans le cas de la société Canadair qui a été vendue par le gouvernement il n'y a pas tellement longtemps, nous étions en faveur de cette privatisation pour différentes raisons que je résume rapidement. Tout d'abord parce que la Canadair était dans la production de biens, notamment des avions. Nous ne pensons pas que le gouvernement ait un

rôle à jouer à se substituer à l'industrie pour produire des biens de consommation. Aussi, la vente était populaire au Québec, c'est la société Bombardier qui s'est portée acquéreur. Les Québécois, dans l'ensemble, étaient d'accord sur la vente. Même le syndicat était d'accord.

Cependant, dans le cas de Téléglobe, c'est entièrement différent. Tout d'abord, nous parlons d'un service public. Téléglobe, cela peut s'apparenter à une compagnie qui livre de l'électricité à ses concitoyens ou à un service public comme l'entretien des routes et des ponts. Téléglobe, c'est un service au jour le jour. Aussi, le fait que ce service ait été jusqu'ici dispensé par le gouvernement, ce qui a d'ailleurs été à l'avantage des consommateurs canadiens, ne nous semble pas être une chose qui doit être changée. Pourquoi changer quelque chose qui fonctionne bien? Parce qu'au Canada, c'est bien connu, on soulève le récepteur et on a tout de suite l'interlocuteur au bout du fil. Ce n'est pas comme cela malheureusement dans tous les pays du monde. En particulier, les réseaux de communication internationaux, à partir du Canada, sont extrêmement efficaces. Et je ne vois pas, mon Dieu, pourquoi le gouvernement a décidé de vendre cette société, société qui maintenant devra être réglementée, qui précédemment, n'avait pas besoin de l'être, puisque c'était une société d'État qui établissait les tarifs!

[*Traduction*]

Pourquoi faudrait-il transformer une entreprise aussi prospère et la vendre à un prix honteusement bas?

Le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré dans son exposé budgétaire de 1985 qu'en ce qui concerne la vente des sociétés d'État, le gouvernement avait pour principe de dissoudre celles qui ne répondaient plus aux objectifs de la politique du secteur public. Pourquoi vend-il Téléglobe avant d'avoir défini une politique nationale des communications? Voilà qui est nettement contraire au principe énoncé antérieurement par le ministre des Finances.

[*Français*]

Mais le point qui me révolte le plus dans la vente de Téléglobe, c'est le prix qu'on en a demandé. Le gouvernement, à renfort de publicité, parle d'un prix de vente de 608 millions de dollars. C'est d'ailleurs ce que les journaux rapportent. Cependant, les journaux ont été peut-être un petit plus honnêtes que le gouvernement, puisqu'ils sont allés en-dessous. Et on apprend que c'est loin d'être 600 millions de dollars que le gouvernement va récupérer avec cette vente. Je vais tenter d'établir que c'est plutôt près de . . . C'est dans les 300 millions de dollars.

Tout d'abord, il faut tenir compte du fait que dans les caisses de Téléglobe, il y a présentement 102 millions de dollars en liquide. On nous dit, bien sûr, que Téléglobe va remettre cette somme au gouvernement. Mais diable, comment pourrait-il en être autrement? C'est 102 millions de dollars qui appartiennent aux contribuables. Alors, il me semble normal que cet argent reste au gouvernement avant qu'on passe l'entreprise à Memotec qui en fait l'acquisition. Mais non! Ce n'est pas ce qu'on va faire. On va passer les 102 millions de dollars à Memotec et après cela on va dire: Remettez-nous les. Cela donne l'impression que le gouvernement a obtenu 102 millions de dollars de plus, ce qui n'est pas le cas. De plus, il y a 18 millions de dollars en dividendes que Memotec devra redonner au gouvernement aussi. Cela veut dire que le prix annoncé de 608 millions de dollars est maintenant réduit à 488 millions de dollars. Maintenant, ce n'est pas tout. C'est que Téléglobe a accumulé des dettes envers le gouvernement, des dettes dont le total s'établit à quelque 145 millions de dollars. Si on déduit ce montant, on se rend compte que tout ce que le gouvernement va collecter, c'est 343 millions de dollars pour cette vente. C'est loin des 608 millions de dollars annoncés. Et là le gouvernement doit arrêter de se vanter et de dire qu'il s'agit d'un marché extraordinaire.

• (1220)

[*Traduction*]

Ce n'est pas une très bonne affaire pour les Canadiens. Ce n'est pas une très bonne affaire, c'est une vente de liquidation.

[*Français*]

De plus, il ne faut pas regarder seulement le prix de vente de 343 millions de dollars qui en fait une vente de feu, il faut regarder aussi ce que rapportait Téléglobe au gouvernement, donc aux contribuables canadiens. Durant l'année 1985, Téléglobe a versé des dividendes de 108 100 000 $ au gouvernement. Par la suite, en 1986, Téléglobe a versé 80 millions de dollars. C'est donc dire qu'il s'agissait d'une société qui était extrêmement profitable pour le gouvernement. Et il est facile à voir qu'en la laissant aller, qu'en la donnant pour 343 millions de dollars, on se prive d'entrées de presque 100 millions de dollars par année. Cela veut dire qu'avec les profits que cette compagnie-là va faire, l'heureux acquéreur, Memotec, qui, j'en suis sûr, n'a pas arrêter de rire depuis . . .

M. Boudria: Jusqu'à la banque!

[*Traduction*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Il doit en effet rire jusqu'à la banque. Il ne paie que 340 millions pour une entreprise qui a versé au gouvernement des dividendes de 108 millions de dollars en 1985 et 80 millions en 1986. Je suis persuadé que Memotec a déjà présenté une offre d'achat pour la prochaine société d'État qui sera mise en vente. A mon avis comme dans le cas de la vente de la société de Havilland à Boeing, le gouvernement fait encore preuve de prodigalité.

[*Français*]

Aussi je veux m'attaquer au fait que la ministre nous a promis, a promis aux Canadiens qu'un des avantages majeurs de la privatisation de Téléglobe c'était que les tarifs étaient pour être réduits de 13 p. 100, a-t-elle dit, à compter du 1er janvier 1988. C'est évidemment une nouvelle intéressante pour le public canadien. Cependant, la ministre doit au moins s'enlever le crédit d'avoir annoncé cette nouvelle-là parce que nous le savions déjà. Dès novembre 1986, M. Jean-Claude Delorme, le président de Téléglobe, présentait devant un comité de la Chambre son plan corporatif. Il y parlait déjà à l'époque qu'au début de 1988, les tarifs, en raison de la profitabilité de l'entreprise, étaient pour être réduits de 10 p. 100. Alors la ministre ne peut pas nous faire croire que c'est la vente de Téléglobe à Memotec qui va tout à coup faire bénéficier les Canadiens de réduction de tarifs. On voit que c'était déjà dans le plan de Téléglobe. Et c'est facile à comprendre, Téléglobe est une société qui depuis quelques années est très profitable.

J'énonçais tantôt les dividendes importants qu'elle versait au gouvernement. C'était donc une décision dans le plan corporatif de verser une partie de ces dividendes aux consommateurs sous forme d'une réduction de tarifs. Alors fini le beau cadeau que la ministre nous annonçait!

[*Traduction*]

La ministre a tort de vouloir nous faire croire que cette prétendue généreuse réduction de tarif est attribuable à la privatisation. Elle devait se produire de toute façon. Téléglobe l'avait déjà annoncée au comité en novembre 1986. C'est là un autre effort pitoyable du gouvernement qui a l'habitude d'embellir la réalité, un pitoyable effort pour présenter une mauvaise affaire sous un beau jour.

[*Français*]

Parlons aussi des réactions à cette vente. Regardons les gens qui sont les plus près de l'entreprise, c'est-à-dire les travailleurs qui vont y travailler tous les jours, qui gagnent leur vie. Je cite le quotidien *La Presse* du 12 février de cette année:

> Le syndicat des employés de communication de Téléglobe, représentant 275 cols blancs de l'entreprise, a dénoncé la vente de la société. Le président de l'organisme national, M. Fred Pomeroy, a déclaré que le gouvernement conservateur a dilapidé une société rentable . . .

Ce ne sont quand même pas des paroles douces de la part de ceux-là même qui oeuvrent à l'intérieur de l'entreprise. Et il continue en disant:

> . . . que la vente ne sert pas les intérêts des contribuables.

Évidemment les employés qui sont à l'intérieur connaissent les rouages de l'entreprise et sont en mesure d'en parler en connaissance de cause. Ils s'y opposent. Ils s'y opposent en disant que ça ne sert pas l'intérêt des contribuables. J'irai plus loin en disant que ça ne sert pas l'intérêt des employés qui se voient maintenant garanti un cadre de travail pour une période de cinq ans. Cependant, ces employés se demandent ce qui va arriver de leur sécurité d'emploi lorsque la période de cinq ans sera écoulée, la période de réglementation qui est prévue dans le projet de loi. Ce n'est pas le début des difficultés des syndiqués dans cette entreprise en raison des gestes du gouvernement. Le gouvernement a joué avec les émotions des employés de Téléglobe depuis un bon bout de temps. Il les a fait monter et descendre comme des montagnes russes. Déjà en 1984 on parlait de vendre l'entreprise, ce qui inquiétait les employés qui se demandaient ce qu'il était pour advenir de leur sécurité d'emploi.

Mais si on veut retourner dans le passé, on se rappellera que lors du bref séjour d'un gouvernement conservateur durant une période de neuf mois en 1979, à cette époque déjà les conservateurs avaient parlé de vendre Téléglobe. Depuis ce temps-là les employés se demandent si leur tête est sur le billot ou si elle est à côté du billot.

[*Traduction*]

Ce que je dis, c'est qu'il est immoral de jouer avec les émotions des travailleurs d'une société d'État et de les soumettre au régime de la douche écossaise. C'est ce qui s'est produit depuis 1979 dans le cas de Téléglobe.

Autre point qui mérite d'être mentionné, les entreprises de télécommunications ont été tenues à l'écart de cette vente. Pour essayer de participer, elles ont fait une offre. En fait, elles en ont fait deux. Le ministre peut rectifier si je me trompe, mais je pense que la première offre ne respectait pas la norme de 40 p. 100 qui avait été fixée. Il en a été de même avec la deuxième. La participation des sociétés de télécommunications constituerait une garantie pour le consommateur qu'on ne risquerait pas de détourner les communications internationales. Par détourner j'entends que quelqu'un peut appeler les États-Unis puis faire acheminer cet appel outre-mer par une société américaine d'exploitation des télécommunications, en d'autres termes, par la version américaine de Téléglobe. Soixante-dix p. 100 du trafic canadien ne pourrait pas être acheminé de cette manière. Je parle du trafic de Bell Canada et B.C. Tel qui sont des sociétés régies par le gouvernement fédéral et qui ne peuvent pas le faire. Et le reste du trafic, les 30 p. 100 qui pourraient être acheminés par les États-Unis?

[*Français*]

Finalement, monsieur le Président, je voudrais toucher à un autre aspect, c'est celui des fuites qui sont survenues avant l'annonce officielle que Memotec était le soumissionnaire heureux, avant que cette annonce officielle n'ait été faite. Nous connaissons l'histoire, je ne vais pas la répéter devant la Chambre, les actions à la Bourse ont grimpé tout à coup, pour ainsi dire dans la semaine qui a précédé l'annonce. On sait que la Bourse de Toronto, la Bourse de Montréal font présentement enquête. Mais je me demande si la ministre elle aussi enquête et ce qu'elle attend pour nous faire rapport. Il est évident que l'information à savoir qui était le soumissionnaire heureux, le soumissionnaire chanceux n'était connu que dans les cercles gouvernementaux. Même Memotec ne le savait pas. Le *Toronto Stock Exchange* ne le savait pas, la Bourse de Montréal ne le savait pas. Il n'y avait qu'un tout petit cercle de ministres, de fonctionnaires qui étaient au courant du fait que cette décision avait été prise. Je ne peux porter d'accusation contre personne, mais il est clair que l'information a dû venir de ces milieux-là. Personne d'autre que ceux qui détenaient l'information ne pouvaient la laisser filer. Aussi, je demande à la ministre de nous faire rapport, si elle compte prendre la parole de nouveau dans ce débat, sur les progrès de son enquête afin que nous sachions d'où sont survenues les fuites d'informations, et qui avait intérêt à profiter . . .

M. Charest: S'il y a eu des fuites!

M. Guilbault (Saint-Jacques): . . . d'informations privilégiées et, finalement, comment cela s'est produit?

M. Charest: Est-ce que cela a été prouvé?

M. Guilbault: On me demande de l'autre côté de la Chambre: Est-ce qu'il y a eu des fuites? Je vous dis qu'il y a eu des fuites.

M. Charest: Non, non. Est-ce que cela a été prouvé?

M. Guilbault (Saint-Jacques): On se demande si c'est prouvé?

M. Charest: Si cela a été prouvé, c'est cela que nous demandons!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Bon, vous aurez l'occasion de me poser des questions tantôt, mais je vais vous donner un élément de réponse. Quand les actions montent subitement sur le marché de la Bourse et qu'on essaie de nous dire qu'il n'y a pas eu de fuites, eh bien, moi je remets le fardeau de la preuve sur ceux qui prétendent qu'il n'y a pas eu de fuites.

M. Charest: Ah, c'est nouveau, cela. C'est nouveau! Tout le système de justice au Canada est changé. Tout le principe du fardeau de la preuve est changé!

• (1230)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Dans deux minutes ce sera le moment de poser des questions au député ou de faire des remarques. J'aimerais que le député puisse finir son discours.

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je vous sais gré d'avoir clos le bec au mini-ministre junior qui tente de s'impliquer dans mon débat.

[*Traduction*]

Cette société a été bradée, à un prix dérisoire de liquidation alors que ce service public n'aurait déjà pas dû être vendu. Bref, la société Téléglobe a malheureusement été sacrifiée sur l'autel de la privatisation.

[*Français*]

M. Charest: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention d'intervenir à la suite du discours de mon honorable collègue de Saint-Jacques (M. Guilbault) ce matin, mais puisque je suis de façon irrésistible invité à le faire, je vais le faire. Premièrement, en disant que comme lui je présume au moment où il a l'occasion de s'asseoir quelques secondes et d'y réfléchir qu'il doit regretter de m'avoir qualifié de mini-ministre junior de Sherbrooke. C'est vraiment un comportement qui est étranger au comportement usuel et habituel du député de Saint-Jacques pour qui, moi, j'ai le plus profond des respects. Et je suis sûr qu'au moment où il est assis, il doit se dire qu'il n'aurait pas dû faire cette remarque, que ce n'est pas dans ses habitudes de se prêter à des attaques personnelles de bas niveau, surtout à l'égard de personnes avec qui il a habituellement eu de bonnes relations et que, finalement, les gens qui se prêtent à ce genre de comportement ou d'argument, finalement, ont frappé le fond du baril en termes d'arguments parce que lorsqu'on en est rendu à faire se genre d'attaque, dans le fond, c'est parce qu'il ne nous reste plus grand-chose à dire.

Mais je voudrais seulement lui faire la remarque suivante concernant une autre chose qu'il a dite et que je suis absolument persuadé qu'il va vouloir la rectifier. Il a insinué—dans le contexte actuel, je suppose, quand on est dans l'opposition et surtout l'opposition que nous, on connaît, les insinuations sont monnaie courante—qu'il aurait pu y avoir des activités louches au sujet de la vente d'actions. C'est une possibilité, personne ne nie cela. Il y a une enquête en cours pour cette raison-là. Mais vous avez franchi un pas qui, je pense, va au-delà de ce qui est acceptable pour tous les Canadiens et Canadiennes et qui va bien au-delà des principes démocratiques dans notre société, lorsque vous avez dit que parce que le prix des actions avait monté, le fardeau de la preuve était aux gens qui en avaient acheté ou à quelqu'un, quelque part, de prouver qu'il n'y avait pas eu quelque chose d'illégal ou d'immoral ou une irrégularité. C'est absolument faux. Vous le savez que ce principe-là est absolument faux. Laisser planer un doute même sur l'application de ce principe-là, à l'intérieur de la société canadienne, serait sans doute, monsieur le Président, une offense à tout ce que cette Chambre peut représenter en principes démocratiques. Je suis persuadé que mon honorable collègue de Saint-Jacques va vouloir saisir cette occasion, prendre quelques minutes, au moins pour éclaircir sa pensée sur ce sujet-là.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord revenir aux propos du mini-ministre. Il me demande de regretter de l'avoir traité de mini-ministre. Je suis bien prêt à faire cela. Je pense qu'il a raison. On ne devrait pas faire d'attaque personnelle. J'imagine que du même coup, il va regretter de m'avoir interrompu en criant de toutes ses forces au travers la Chambre, ce qui m'avait amené à le qualifier d'une façon qu'il n'a pas bien aimée. En fait, ce n'était pas une attaque que je faisais, c'était plutôt en état de défense que je me trouvais.

Écoutez, pour ce qui est de la question, savoir qu'il y a eu possibilité d'une fuite de renseignements, en répondant à la question du ministre, je ne voudrais pas me placer dans la même optique que lui, c'est-à-dire dans une optique légaliste.

Actuellement, le gouvernement n'est pas devant les tribunaux pour répondre d'une accusation à l'effet qu'il y ait eu des fuites. C'est plutôt que les médias d'information et les Canadiens, à la grandeur du pays, pensent qu'il y a eu une fuite. Et c'est dans ce sens-là que je dis que le gouvernement se doit de se disculper. Ce n'est pas mes affaires! Je ne suis pas au gouvernement. Mais si j'étais de ce côté-là de la Chambre, et s'il y avait des rumeurs qui circulaient partout à l'effet qu'il y a eu des fuites, je sentirais sur moi le fardeau de la preuve de me défendre. Je ne parle pas sur le plan légal, monsieur le Président, je parle sur le plan de la perception. D'autant plus que nous nageons depuis quelques mois dans une atmosphère qui n'est pas favorable au gouvernement sur le plan de la perception, de l'honnêteté et de ces dossiers-là, sur lesquels d'ailleurs je ne veux pas revenir, parce que ce n'est pas le sujet de notre discussion.

Aussi, c'est dans ce sens-là que je dis que s'il y a, chez le public, des gens qui croient—et on a lu cela un peu partout, il fallait qu'il y ait des fuites pour que les actions montent aussi rapidement—il faudrait qu'on se dépêche, il faudrait que le gouvernement sente au moins la responsabilité de tenter de dissiper tout doute dans ce domaine.

Le ministre m'a aussi posé la question à un certain moment, il n'était pas debout, c'est avant qu'il ne se lève, au moment où il criait encore au travers la Chambre. Il m'a demandé: Est-ce que vous dites qu'il y a eu une fuite? Je ne peux pas certifier qu'il y a eu une fuite. Mais j'entends dire partout qu'il aurait pu y avoir une fuite. Et cela m'inquiète qu'il ait pu y avoir une fuite de ce genre, à partir du gouvernement. Je dis bien qu'il ait pu y avoir . . . On n'est pas rendu à établir qu'il y en a eu

une, mais seulement le fait que le public canadien puisse penser que des informations privilégiées comme celles-là puissent couler à travers l'appareil gouvernemental, comme à travers une passoire, c'est une chose qui est inacceptable. Et surtout inacceptable du point de vue de la réputation du parti qui gouverne. Alors, c'est plutôt en me mettant du côté des conservateurs, monsieur le Président, que je leur dis: De grâce, tentez de dissiper ce nuage le plus tôt possible, votre réputation en dépend.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Puisqu'il n'y a plus de questions, je donne la parole au député de Sarnia—Lambton (M. James).

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends de nouveau la parole au sujet de ce projet de loi. Il s'agit d'une mesure très importante et je suis ravi de pouvoir donner quelques éclaircissements.

En premier lieu, je parlerai de l'absence de garantie d'emploi à laquelle le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) a fait allusion.

• (1240)

Je voudrais attirer l'attention du député sur une conférence de presse qui a eu lieu le 11 février et à laquelle assistaient des représentants de la société et des média. On a posé la question suivante à M. McKenzie, l'un des dirigeants de la compagnie:

. . . y aura-t-il des changements à la direction de Téléglobe, des licenciements ou d'autres mesures de ce genre? Y a-t-il du personnel excédentaire?

M. McKenzie a répondu ceci:

Je suis content que vous posiez cette question. Absolument pas. Comme chacun sait et comme le ministre l'a déjà dit, Téléglobe est une entreprise très bien gérée . . . par d'excellents gestionnaires. La direction et tous les employés resteront en poste et il s'agit là d'un des éléments-clés de notre offre. En fait, c'est ce qui fera la force de Memotec . . .

Et il a ajouté:

Nous avons besoin de l'aide de toutes ces personnes. Il faut qu'elles soient motivées et qu'elles s'appliquent avec enthousiasme à la réalisation de nos objectifs. Il n'y aura absolument aucun changement. En fait, nous espérons créer de nouveaux emplois grâce à la synergie résultant de la fusion des deux groupes. Nous voulons bien faire comprendre que nous allons créer de nouvelles possibilités d'emplois au lieu de les réduire. La situation me paraît très positive.

Cela répond sans doute à la question sur laquelle le député d'Essex—Windsor a essayé de faire naître des doutes.

La vente de Téléglobe est une bonne affaire tant pour le gouvernement que pour les employés de Téléglobe et tous les Canadiens. Les tactiques dilatoires de mes collègues, et surtout des néo-démocrates, sont totalement injustifiées. Il est vrai qu'une enquête est en cours, comme l'a dit un député, mais cela n'a rien d'inhabituel. La bourse de Toronto a l'habitude d'enquêter lorsqu'une action fait l'objet de transactions plus nombreuses que d'ordinaire. La ministre participe à cette enquête et travaille en collaboration très étroite avec la bourse de Toronto. Elle est en contact permanent avec elle et a demandé à son sous-ministre de fournir toutes les précisions et toute l'aide voulue.

Je suis certain que l'on pourra répondre de façon très satisfaisante et très directe aux questions que l'opposition se pose à cet égard. Les députés d'en face n'accusent certainement pas Memotec de malversations. Nous devons laisser cette enquête suivre son cours et, en attendant, nous allons renvoyer rapidement ce projet de loi au comité législatif compétent.

Je vais de nouveau passer en revue la façon dont l'appel d'offres et la vente se sont déroulés afin d'éclaircir certaines choses. Le 19 novembre 1986, la ministre annonçait que Téléglobe serait mise en vente conformément à la politique et aux conditions établies par le gouvernement.

Le 9 janvier 1987, la CDIC a reçu sept offres pour l'achat de Téléglobe. Elle a tenu une série de réunions avec les représentants des sept acquéreurs éventuels en vue d'éclaircir certains points dans les offres. Bien entendu, ces éclaircissements étaient nécessaires à la CDIC.

Le 27 janvier 1987, le conseil d'administration de la CDIC s'est réuni pour étudier les offres et à nouveau rencontrer individuellement des représentants des sept entreprises intéressées. A la fin de cette réunion, les cadres de la CDIC ont reçu l'ordre de communiquer avec les acquéreurs éventuels pour leur permettre de réviser leur offre en fonction de modifications mineures apportées au projet d'entente et aux conditions de vente. Compte tenu de ces modifications, conformément aux pratiques commerciales habituelles, les entreprises intéressées ont été invitées à réviser, si elles le souhaitaient, le prix qu'elles proposaient pour l'achat de Téléglobe.

Le 5 février 1987, le conseil d'administration de la CDIC s'est réuni à nouveau pour examiner les offres modifiées et rédiger ses recommandations pour le gouvernement.

L'étape suivante est cruciale et c'est pourquoi j'invite tous les députés de l'opposition à bien écouter. La CDIC a fait remettre sa décision en main propre, par M. Paul Marshall, à la ministre d'État à la Privatisation (M^me^ McDougall) le 8 février. La ministre a soumis les recommandations de la CDIC au comité du Cabinet le lendemain, le 9. Le Cabinet a pris une décision définitive à 17 heures le 10 février, et en a informé immédiatement la Bourse de Toronto.

Voilà les détails précis de la procédure. L'appel d'offres n'a posé aucun problème et on a gardé le plus grand secret jusqu'au moment où le Cabinet a pris sa décision.

Il importe de se rappeler que ces six offres étaient toutes acceptables et que les acquéreurs éventuels avaient des moyens suffisants pour financer cet achat. En prétendant qu'il s'agit d'un achat spéculatif, l'opposition nous fait oublier un détail qui a son importance sur le plan commercial. Peu de sociétés du pays sont capables d'acheter une entreprise importante et viable comme Téléglobe, sans contracter d'emprunts et nous tenions absolument à ce que Téléglobe reste au Canada.

Je suis déçu par les remarques désobligeantes de l'opposition au sujet de l'intégrité et de la viabilité de Memotec. Depuis quelques jours à la Chambre, on entend parler du menu fretin qui a avalé une baleine. Je vous le demande, monsieur le Président: Qu'y a-t-il de mal à cela? La transaction aurait-elle été mieux acceptée si nous avions vendu Téléglobe à un gros conglomérat? Non, monsieur le Président, je ne le pense pas, car l'opposition aurait alors critiqué le fait que trop d'avoirs sont aux mains de quelques sociétés.

En second lieu, je voudrais faire taire les rumeurs alarmistes de l'opposition, selon lesquelles le gouvernement ne s'en tiendrait pas à la privatisation des seules sociétés d'État. Les députés de l'opposition s'imaginent en outre que nous entendons privatiser les programmes sociaux. J'ignore où ils sont allés chercher cette idée. Ce ne sont probablement que de vaines paroles, destinées à meubler leurs 20 minutes de discours.

Pour remettre cette histoire d'aplomb, voici un passage de la déclaration que la ministre a faite vendredi dernier:

> Notre politique consiste à mieux administrer les sociétés d'État, à liquider celles qui ne sont plus nécessaires et à les privatiser individuellement lorsque nous jugeons que l'intérêt public peut être mieux servi par une entreprise privée, réglementée par le gouvernement au besoin.

Ces propos méritent d'être soulignés et retenus. Nous allons, en effet, examiner chaque société individuellement, ce qui est une sage politique. Je n'ai aucune espèce d'hésitation à affirmer à la Chambre que nous ne privatiserons jamais arbitrairement toutes les sociétés d'État et que nous ne nous départirons pas non plus de nos programmes sociaux en faveur de l'entreprise privée.

Prenons une minute pour examiner la déclaration du ministre au sujet de la propriété privée et des règlements publics. Là encore, l'opposition a cru bon d'embrouiller les choses. La nouvelle société Téléglobe, contrairement à l'ancienne, sera assujettie aux règlements du CRTC tant que la loi sera en vigueur. La réévaluation après une période de cinq ans prévue dans la mesure législative s'applique seulement à la situation de monopole, non pas aux règlements du CRTC. L'opposition s'est trompée sur ce point. Il doit être bien clair que les tarifs exigés par Téléglobe devront être approuvés par le CRTC pendant de nombreuses années à venir.

Les consommateurs profiteront d'une réduction des tarifs moyens des appels téléphoniques outre-mer et de l'application des règlements du CRTC qui découlent de la vente. Pour leur part, les employés de Téléglobe profiteront d'un régime de retraite comparable à celui de la fonction publique. En outre, ils auront la possibilité d'acheter des actions de la nouvelle entreprise à des conditions particulièrement avantageuses.

● (1250)

Enfin, Téléglobe profitera de la privatisation en ayant la possibilité de se lancer dans de nouvelles directions, de prendre de l'expansion et de croître sous l'habile direction d'entrepreneurs du secteur privé. J'aimerais citer un extrait d'un discours de l'ancien ministre libéral du Revenu national, publié dans le hansard du 28 mai 1984, lors du débat de deuxième lecture sur le projet de loi C-25. Il déclarait:

> La cinquième partie du projet de loi . . . porte sur les filiales de la CDIC, notamment Canadair Limitée, *The de Havilland Aircraft of Canada Ltd.*, Eldorado Nucléaire Limitée, Téléglobe Canada et, dans un proche avenir, Pêcheries Cartier Inc. et *Fishery Products International Ltd.*, . . . L'article traite des relations entre la CDIC et ses filiales et de l'objectif de changer l'état des filiales en sociétés du secteur privé.

Il est évident que l'opposition officielle a modifié quelque peu sa position depuis 1984.

Je vais également citer le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), qui prenait la parole lors du débat en deuxième lecture du projet de loi visant Canadair. Voici ce qu'il déclarait le 1er décembre 1986:

> Nous, du NDP, ne prétendons pas nous opposer systématiquement à la privatisation dans tous les cas, mais il faut avoir de bonnes raisons économiques de le faire.

J'ai eu l'occasion d'entendre bien de grands discours et de paroles creuses venant de l'opposition ces jours derniers. Leurs principes et leurs opinions semblent changer au gré des circonstances. Le premier ministre Mackenzie King, qui avait lui aussi le don de s'exprimer sans équivoque, a laissé tomber un jour la phrase suivante:

> La conscription si nécessaire, mais pas nécessairement la conscription.

Dans le cas qui nous occupe, je crois que la vente de Téléglobe est une bonne affaire et même une excellente affaire et il me semble que les faits parlent d'eux-mêmes.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai écouté le député de Sarnia—Lambton (M. James) vanter les mérites de la vente de Téléglobe. Il a notamment repris l'observation de mon ami, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), à savoir qu'il vaut peut-être mieux vendre des sociétés d'État lorsqu'il y a de solides raisons économiques de le faire. Le député croit-il que c'est le cas ici?

Dans le contexte de divers services de compétence fédérale dont les communications font évidemment partie, le gouvernement est en train de réduire la réglementation qui s'appliquait jusqu'ici. Ce que le gouvernement est en train de faire avec Téléglobe, c'est de privatiser cette société. Le gouvernement est en train de céder au secteur privé un monopole canadien en matière de communications internationales et le secteur privé a forcément d'autres intérêts à satisfaire que l'intérêt public. D'abord, il est obsédé par sa propre rentabilité. N'importe quel député le soutiendrait. Étant donné que c'est là ce qui va préoccuper la société Téléglobe maintenant qu'elle est privatisée et que le seul contrôle possible réside dans le statut du personnel, quelle réelle garantie avons-nous que maintenant qu'elle est privatisée, la société Téléglobe va servir l'intérêt public comme elle le devrait?

Voici une société qui est, dans toute l'acception du terme, une entreprise de services publics dans le domaine des communications. Les entreprises de services publics ont tendance à devenir des monopoles. Cela fait une centaine d'années que les économistes, quelque acquis qu'ils soient au jeu de la concurrence, reconnaissent que les monopoles doivent être réglementés. Un gouvernement qui ne voit pas la nécessité d'inventer dans le domaine de la réglementation, mais qui préfère s'en libérer va remettre une entreprise de services publics à des intérêts privés qui sont davantage préoccupés de leur propre rentabilité que de l'intérêt public. Quelles raisons économiques solides peut-on invoquer pour céder, comme l'a fait le gouvernement, ce service primordial de communication à des intérêts privés?

M. James: Monsieur le Président, je suis content que mon ami me pose la question. Cette vente favorise grandement la création d'emplois. Je le dis sincèrement, je sais que la question préoccupe au plus haut point le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp), et elle est primordiale. Les employés sont satisfaits de la transaction, ce qui devrait rassurer le député. A ma connaissance, personne n'a écrit de commentaires défavorables.

On a dit à quel point Memotec comptait sur les employés, et le député m'a entendu citer M. McKenzie qui l'a affirmé à la conférence de presse quand il a commenté la situation. Le député ne peut pas ne pas souscrire à ce qu'on trouve dans de nombreux écrits au Canada, ce dont je suis moi-même convaincu, soit que les employés à qui il est donné d'acheter des actions de leur entreprise à un prix inférieur à celui du marché et avec l'argent prêté sans intérêt par leur employeur, bénéficient d'excellentes conditions de travail.

L'aliénation des sociétés d'État vise à leur faire prendre de l'expansion et à les engager dans d'autres domaines, sans entraves de la part de la bureaucratie et du gouvernement qui n'excellent vraiment pas à diriger des entreprises. Le député peut difficilement être d'accord avec moi sur ce point car, selon l'idéologie du Nouveau parti démocratique, l'État doit diriger.

Le gouvernement affirme dans l'exposé budgétaire de mai 1985:

> Nous attendons de la privatisation de sociétés d'État, de leur retour au secteur privé, qu'elle réduise la taille de l'État dans l'économie, qu'elle laisse plus de place aux initiatives du secteur privé, encourageant ainsi une meilleure concurrence et une meilleure allocation des ressources, et qu'elle améliore l'efficacité des entreprises.

Nous pourrions signaler une foule d'aspects avantageux de cette vente. Nous prenons des mesures importantes dans l'intérêt de ceux qui travaillent pour Téléglobe et qui pourront travailler pour la nouvelle société qui offre d'intéressants nouveaux emplois et nouvelles perspectives d'avenir.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, mon collègue le député de Sarnia—Lambton a complètement refusé de répondre aux questions. il n'a pas tenu compte le moindrement de la difficulté fondamentale que je lui ai soumise, à savoir que le gouvernement devient de plus en plus tolérant sur le plan de la réglementation et qu'il permet plus facilement aux sociétés, peu importe leur secteur d'activité, de faire passer leurs intérêts personnels avant l'intérêt public. Dans ce cas-ci, nous confions un monopole à une entreprise privée. Quelle protection a le public? Le député n'en a pas parlé. Il a parlé d'autres sujets. Je le mets à nouveau au défi de répondre. Il a dit en passant que le but de la privatisation était de favoriser la concurrence. Il a complètement omis de répondre à ma question. Le député s'est mis à vanter les mérites de cette vente pour les emplois supplémentaires qui en découleront. Le député doit bien reconnaître que nous n'avons absolument aucune garantie. Le député a été forcé de lire le texte d'une conférence de presse et la déclaration de principe du nouveau propriétaire pour défendre son affirmation. Nous n'avons toutefois aucune garantie. Une fois de plus, le gouvernement fait toutes sortes de propositions en public sans aucune garantie. Voilà le genre d'initiative que le gouvernement prend trop souvent ces temps-ci.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député voudrait peut-être répondre à cette question à l'appel de l'ordre du jour, après la période des questions.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE TRANSPORT MARITIME

L'INCIDENCE DU RÉGIME FISCAL SUR LES NAVIRES BATTANT PAVILLON CANADIEN

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les échanges commerciaux du Canada avec des pays autres que les États-Unis dépassent chaque année 50 milliards de dollars. Ces échanges entraînent des frais de transport de l'ordre de 5 milliards par an. Moins de 1 p. 100 de cette somme est consacré au transport de marchandises par des navires canadiens. Des échanges commerciaux dont la valeur atteint 12 milliards de dollars sont effectués avec des pays qui ont adopté des lois exigeant que les marchandises soient transportées par des navires battant leur propre pavillon. A ma connaissance, le Canada est le seul pays qui n'accorde pas d'exonérations fiscales quelconques à l'égard des recettes découlant du transport par des navires au long cours. Même les États-Unis et le Royaume-Uni permettent aux compagnies de différer leurs impôts indéfiniment.

Il y a actuellement 120 navires appartenant à des entreprises canadiennes qui naviguent sous pavillon étranger et qui n'embauchent pas de Canadiens. Ces sociétés ont exprimé le désir d'avoir leur port d'attache au Canada, mais elles estiment que le plus grave obstacle est le régime fiscal du gouvernement fédéral actuellement en vigueur. Étant donné que plus de 50 p. 100 des matelots marchands au Canada sont actuellement en chômage et que le ministre des Finances (M. Wilson) présentera son exposé budgétaire mercredi soir, je demande au ministre d'apporter les changements nécessaires au régime fiscal afin de permettre à ces matelots marchands de reprendre le travail.

* * *

L'IMMIGRATION

LES PASSAGERS QUI DÉTRUISENT LEUR PASSEPORT À BORD D'UN AVION—LA NÉCESSITÉ DE LES RENVOYER À LEUR POINT DE DÉPART

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, les services d'immigration ont arrêté la semaine dernière un total de 22 immigrants entrés illégalement au Canada à bord des vols 691 et 677 de la *KLM Royal Dutch Airline* assurant le parcours entre Amsterdam et Toronto. Ces personnes avaient délibérément déchiré leur passeport et autres pièces d'identité, commettant ainsi un délit. S'ils avaient été des réfugiés authentiques, ils n'auraient pas eu besoin de détruire leurs documents de voyage.

Dans ces conditions, le droit international ne nous oblige pas à admettre de tels délinquants au Canada. J'exhorte fermement le gouvernement à ne pas donner à ces gens le droit de rester au Canada et à les renvoyer immédiatement à leur point de départ où ils avaient présumément le droit de se trouver puisque c'est là qu'ils sont montés à bord de ces avions. Nous n'avons pas à garder au Canada aux frais des contribuables des gens qui commettent pareil abus.

Article 21 du Règlement

Le Canada doit faire comprendre clairement que les tricheurs et les menteurs ne seront jamais les bienvenus au Canada. De plus, les compagnies aériennes sont disposées à collaborer en ce sens.

* * *

[*Français*]

LES PENSIONS

ON DEMANDE QUE LES EMPLOYÉS DU SERVICE CORRECTIONNEL AIENT DROIT À LA RETRAITE APRÈS 25 ANS DE SERVICE

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, les employés du Service correctionnel du Canada et plus spécifiquement les agents de correction demandent depuis près de 15 ans d'avoir droit à la retraite après 25 ans de service au lieu de 35 ans, comme c'est la situation pour l'ensemble de la Fonction publique, à l'exception des contrôleurs aériens, la GRC et les Forces armées, pour qui la retraite est disponible après de 20 à 25 ans de service.

Le gouvernement fédéral doit tenir compte de la nature risquée, dangereuse et stressante de la fonction que remplissent nos agents de correction. Les conditions de travail extrêmement difficiles de nos agents de correction justifient pleinement la retraite après 25 ans de service.

Le ministre indiquait encore dernièrement son intention d'agir en ce sens. Il est plus que temps d'agir. Et le Budget de demain devrait contenir cette mesure d'équité envers nos agents de correction.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE MANQUE DE CONTRATS POUR LES CHANTIERS MARITIMES

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, il y a six ans, l'industrie navale et le radoub employaient environ 14 000 personnes au Canada. Ils n'en emploient plus qu'environ 5 000 aujourd'hui. Nous savons que le libre marché est chose du passé dans cette industrie, mais nous n'avons toujours toujours pas de politique cohérente en matière de construction navale.

Dans notre intérêt à tous, nous devons maintenir une industrie navale saine et moderne, capable de combler nos besoins militaires et commerciaux. Nous avons une vocation maritime et notre économie est largement tributaire de notre commerce international. Nous ne pouvons donc pas laisser nos assises industrielles maritimes s'atrophier au point de s'effondrer. Nous pourrions, en guise de mesure préventive, imposer un tarif sur tous les navires achetés à l'étranger qui naviguent ou qui pêchent dans nos eaux. Nous pourrions aussi accélérer la mise en oeuvre des programmes d'achat de navires de la marine, de la garde côtière et du gouvernement. Dans un contexte de concurrence loyale, notre industrie navale peut procurer beaucoup d'emplois aux Canadiens dans les chantiers navals et dans les entreprises connexes. Elle a besoin d'aide maintenant ou jamais.

LES DROITS DE DOUANE

LA NÉCESSITÉ DE SUPPRIMER LE DROIT SUR LES LIVRES IMPORTÉS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, malgré la grande dépression économique, deux guerres mondiales, une population réduite et clairsemée, diverses récessions, l'inflation ainsi que la vive concurrence du marché américain, le secteur canadien de l'édition a survécu. Toutefois, l'imposition d'un droit compensateur de 10 p. 100 sur les livres, dans le but de procurer des recettes de 36 millions de dollars au gouvernement, risque d'être tragique. Non seulement il s'agit d'une taxe sur la lecture et d'une censure pratiquée sournoisement mais il s'agit aussi d'une mesure discriminatoire, puisque le droit ne s'applique qu'aux livres de langue anglaise, dont les ventes au détail s'en trouvent sérieusement réduites sur le marché canadien. Forcées d'éponger ce droit, les maisons d'édition s'attendent à elles seules à un manque à gagner de 15 millions de dollars cette année.

Certains éditeurs canadiens perdent jusqu'à concurrence de 30 000 $ par semaine, dans un vaillant effort pour retenir leur clientèle. Ils n'en peuvent plus. Ce manque à gagner les prive des liquidités nécessaires à la publication d'ouvrages canadiens. J'exhorte le ministre des Finances (M. Wilson), à l'occasion de son dépôt du budget, demain, de supprimer ce droit compensateur et régressif sur les livres, afin que l'édition canadienne redevienne à nouveau florissante. Quoi qu'il en soit, cette réaction à l'imposition d'un droit compensateur sur les bardeaux de cèdre était de la bien mauvaise politique.

* * *

LES CHEMINS DE FER

WINNIPEG—LES PRIORITÉS EN CE QUI CONCERNE UN PROJET D'INTERSECTION À NIVEAUX

M. George Minaker (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, le 10 février 1987, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a fait une déclaration à la Chambre au sujet de la suppression du passage à niveau prévue pour la rue Waverley. Cette déclaration nécessite quelques précisions. Le député a laissé entendre qu'un accident tragique aurait pu être évité si le gouvernement fédéral avait donné suite à l'engagement pris en 1984 de construire un passage inférieur à cet endroit. Cette assertion est fausse.

• (1405)

Le 27 mars 1985, la ville de Winnipeg a demandé au gouvernement fédéral de construire le passage inférieur sur la rue Keewatin plutôt que sur la rue Waverley parce que les risques y étaient jugés plus grands. La ville a présenté une nouvelle demande à la Commission canadienne des transports le 27 novembre 1986 et cette demande est actuellement à l'étude. Les fonds promis sont disponibles et seront utilisés selon la recommandation de la CCT. A l'avenir, le député de Winnipeg—Fort Garry voudra peut-être vérifier ses renseignements avant de condamner la politique du gouvernement.

LES RÉFUGIÉS

FORT ERIE—LA BROCHURE DISTRIBUÉE AUX SALVADORIENS ET AUX GUATÉMALTÈQUES RÉCLAMANT LE STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, voici un extrait de la traduction officieuse d'une brochure fournie à Fort Erie, en Ontario, aux Salvadoriens et Guatémaltèques qui, en provenance des États-Unis, réclament le statut de réfugié au Canada. Je cite:

> A L'INTENTION DE CEUX QUI CROIENT ÊTRE DES RÉFUGIÉS DU SALVADOR ET DU GUATEMALA
>
> 1. D'après le rapport du fonctionnaire à l'immigration, vous auriez enfreint la loi canadienne en franchissant la frontière sans passeport et sans visa d'immigration.
>
> 9. L'article 37 de la Loi sur l'immigration du Canada explique en quoi consiste un permis du ministre. Cette disposition prévoit que le permis en question peut être annulé à tout moment, par écrit, si vous enfreignez d'autres lois canadiennes ou si le gouvernement décide de ne pas vous reconnaître le statut de réfugié.
>
> 11. A titre d'exemple, si vous préférez voler plutôt que de gagner honnêtement votre vie, vous serez jeté en prison, le gouvernement révoquera votre permis et vous serez expulsé aux États-Unis.

Cette brochure fait non seulement fi des règlements canadiens prévus pour protéger les Salvadoriens et les Guatémaltèques, mais elle laisse également entendre qu'ils sont susceptibles de commettre des crimes. J'exhorte le gouvernement à révoquer ce document et à s'excuser de ces insinuations racistes.

* * *

[*Français*]

LES MERCURIADES

LES VIII[E] MERCURIADES—LE SUCCÈS REMPORTÉ PAR LES GENS D'ARGENTEUIL—PAPINEAU

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, mes commettants d'Argenteuil—Papineau et plus particulièrement les Lachutois et les Lachutoises ont eu une raison de plus d'être fiers car, samedi dernier, lors de la distribution des prix des VIII[e] Mercuriades organisée par la Chambre de commerce du Québec, une jeune entreprise de Lachute, Mobilier Form-D, a remporté le Mercure de la nouvelle entreprise.

Monsieur le Président, Mobilier Form-D a réussi à percer par la qualité de sa production et de son design avant-gardiste dans un secteur extrêmement concurrentiel. Bravo aux actionnaires et aux employés qui doivent se réjouir aujourd'hui, et avec raison, de ce prestigieux trophée qui vient de leur prouver qu'ils avaient raison de croire en leurs possibilités.

Je voudrais aussi signaler et féliciter la compagnie aérienne Nationair à Mirabel qui a été mise en nomination pour la deuxième année consécutive, IBM Canada pour l'obtention du Mercure de l'année 1987, de même que les 71 entreprises québécoises participantes.

Article 21 du Règlement

Les Mercuriades sont pour les entreprises du Québec ce que sont les prix Gémeaux pour les artistes, artisans et réalisateurs des domaines artistique et culturel. Monsieur le Président, nous devons appuyer et encourager cette initiative de la Chambre de commerce du Québec et féliciter toutes les personnes responsables du succès de ces Mercuriades.

Une voix: Très bien dit.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

VIOL SURVENU À SHERBROOKE—ON DEMANDE QUE LES TROIS AGRESSEURS SOIENT INCARCÉRÉS

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, à Sherbrooke, une jeune fille de 26 ans a été violée le 26 mai dernier par trois agresseurs. La violence déployée dans cette agression sexuelle a été telle que la victime n'a pu reprendre son travail depuis. Le 3 décembre dernier, un jury reconnaît à l'unanimité leur culpabilité, et chacun est condamné le 27 janvier dernier à cinq ans d'emprisonnement et sont incarcérés. Mais le lendemain leur cause est portée en appel et ils sont libérés. Les raisons utilisées sont que les violeurs n'ont pas de casiers judiciaires, qu'ils sont jeunes et qu'ils réussissent bien dans leurs études et le sport.

Monsieur le Président, le fait que ces agresseurs soient libérés veut dire que Dominique, la victime, n'a qu'à bien se tenir, en se faisant la plus petite possible. Ses tortionnaires sont libérés, ils vivent dans la même ville qu'elle, soit Sherbrooke, et Sherbrooke n'est pas New York, et elle est effrayée de leurs représailles. Si quelqu'un doit se cacher et avoir honte, ce n'est pas la victime mais les agresseurs.

Monsieur le Président, je demande au ministre de la Justice de revoir ce dossier et que cette cause soit portée en appel le plus rapidement possible, et également que les agresseurs soient incarcérés. Peut-être que si les agresseurs sont en prison la justice sera faite plus rapidement pour ce crime odieux et grave.

* * *

LES MOYENNES ET PETITES ENTREPRISES

FÉLICITATIONS AU FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec qui, il y a quelques semaines, investissait plus de 200 000 $ dans une entreprise de haute technologie à Sainte-Foy dans ma circonscription, ce qui permet de maintenir et de créer des emplois. De plus, le Fonds investira deux millions de dollars dans la construction d'une tour à bureaux dans la région de Hull à la fin du mois.

Article 21 du Règlement

C'est un fait unique en Amérique du Nord qu'un syndicat soit à l'origine d'un fonds qui se donne comme objectif prioritaire de protéger et de créer des emplois dans les PME québécoises par le truchement des investissements qu'il génère.

Je dis «chapeau» au Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec et à son président, M. Claude Blanchette!

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—ON APPLAUDIT À L'ANNONCE DE LA LIBÉRATION D'UN DISSIDENT JUIF

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, tous les députés voudront sans doute partager ma satisfaction à l'annonce de la libération de Iossif Begun, l'un des chefs de file des dissidents juifs d'URSS, qui avait été emprisonné pour activités présumées de propagande et d'agitation antisoviétiques. Il est encourageant de constater que sa libération suit celle de 150 autres prisonniers qui ont été libérés ce mois-ci. Nous savons qu'il y a encore plusieurs milliers de prisonniers politiques incarcérés dans les prisons soviétiques. Nous espérons que l'Union soviétique en libérera beaucoup d'autres et que les dissidents juifs auront à nouveau la possibilité de quitter l'Union soviétique.

Nous constatons avec regret que l'on continue de frapper et de réprimer les citoyens de l'Union soviétique qui manifestent pour dénoncer l'atteinte aux droits de la personne que constitue le traitement infligé aus dissidents. De tels incidents nous rappellent d'une façon saisissante l'écart qui existe entre les déclarations soviétiques en matière de droits de la personne et le sort qui est effectivement réservé aux dissidents en Union soviétique.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'EXCÉDENT D'EXPLOITATION INDIQUÉ PAR LES COMPTES PUBLICS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, en ce qui concerne les finances nationales, nous sommes sortis du pétrin et nous pouvons désormais voir la lumière au bout du tunnel. Pour la première fois depuis de nombreuses années, les comptes publics font état d'un excédent d'exploitation. Le bilan du troisième trimestre de 1986 est maintenant disponible et indique un léger excédent, un milliard de dollars environ, par rapport à l'année précédente.

L'énorme coût du service de la dette publique qui découle de nombreuses années de mauvaise gestion de la part des anciens gouvernements libéraux explique que les bilans sont encore largement déficitaires, mais la tendance à la baisse du déficit est bel et bien établie. Il faut féliciter le ministre des Finances (M. Wilson) pour son succès exemplaire et l'encourager à continuer.

LES MINORITÉS VISIBLES

LES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE INTERNÉS AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE—ON PRIE LE GOUVERNEMENT DE TENIR SA PROMESSE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, il faut se rendre à la triste évidence que le gouvernement a relégué aux oubliettes la question de l'indemnisation des Canadiens d'origine japonaise. Quand l'actuel ministre chargé du Multiculturalisme, le troisième titulaire, est entré en fonction, les conservateurs ont trompeté qu'ils avaient enfin trouvé la personne idéale, celle qui pouvait régler cette question nationale des plus délicate. Nous n'avons plus guère entendu parler de cette question depuis.

Le parti conservateur avait promis à la communauté nippo-canadienne, pendant et après la campagne électorale, que son gouvernement mènerait des négociations sur la réparation des torts causés et qu'il en viendrait à un règlement avec la *National Association of Japanese Canadians*. Les deux ministres conservateurs précédents n'ont malheureusement fait aucun cas de ces deux principes. Le ministre actuel attend encore l'approbation du Cabinet sur la marche à suivre.

Pareille attitude est insultante après les promesses claires qui ont été faites à un secteur important de la société canadienne. Il est temps que le gouvernement agisse honnêtement avec les Canadiens. Il devrait commencer à respecter ses engagements, à répondre aux attentes qu'il a créées et à redonner à la population confiance dans ses institutions et son gouvernement nationaux.

Sinon, il rendra service à tout le monde en se retirant pour que les Canadiens qui sont mal gouvernés depuis deux ans et demi, le soient aussi bien qu'ils l'exigent et qu'ils le méritent.

* * *

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

L'ACQUISITION DE DENRÉES AGRICOLES POUR LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, l'Agence canadienne de développement international a été créée dans les années 60 pour administrer la majeure partie de l'aide officielle du Canada aux pays en voie de développement. Parmi les nouveaux projets qui doivent être financés par l'ACDI, il y a 310 millions de dollars pour les deux prochaines années pour le Programme alimentaire mondial, de l'huile de colza et de l'aide technique pour une valeur de 89 millions à l'Inde, de l'huile de colza et de l'aide alimentaire pour une valeur de 13 millions au Pakistan et 40 millions de dollars pour les trois prochaines années pour la Banque de céréales vivrières du Canada, qui est avant tout un organisme à caractère humanitaire.

Dans le cadre de ces programmes de développement et d'aide, il y aura également plus de 450 millions de denrées agricoles, provenant en grande partie de l'ouest du Canada. Ce sont de bonnes nouvelles car ces projets aideront non seulement les pays en voie de dévelopement mais aussi nos agriculteurs dont les denrées constituent la base de l'aide. Il faut féliciter le gouvernement pour l'appui qu'il donne toujours à de telles initiatives.

• (1415)

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA GRÈVE DE LA FAIM COMMENCÉE PAR UN INDIEN NON INSCRIT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, il y a six jours, Kevin Daniels a commencé une grève de la faim sur les marches de l'Assemblée législative de la Saskatchewan. M. Daniels est un Indien non inscrit qui s'est résolu à cette forme radicale de protestation pour attirer l'attention sur le sort des populations autochtones du Canada.

Il espère que ce geste incitera le gouvernement du Canada et celui des provinces à mettre les revendications territoriales et l'autonomie dans la Constitution.

Lors d'une conversation que j'ai eue avec M. Daniels, hier, il m'a dit que le suicide d'un ami intime avait été la raison immédiate qui l'avait amené à cette grève de la faim. Je n'encourage certainement personne à entreprendre une telle grève, mais lorsque quelqu'un se sent obligé de recourir à cette forme extrême de protestation c'est que quelque chose ne va pas dans notre société.

Les populations autochtones du Canada veulent assumer le contrôle de leurs destinées. Elles sont lasses de leur dépendance à l'égard de l'aide sociale, du chômage et des taux élevés de suicides, de crimes et d'alcoolisme. Nous devons leur donner les ressources que nous leur avons promises il y a si longtemps. Elles sont lasses d'attendre.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'ENSEVELISSEMENT DES SUPERBOÎTES SOUS LA NEIGE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il y a plusieurs mois Postes Canada lançait sa dernière invention baptisée superboîte. Cette superboîte était capable de tout faire à peu près. Elle pouvait garantir la distribution du courrier—je devrais dire sa levée—24 heures par jour, sept jours par semaine. Ce n'est pas tout à fait ce qui s'est passé.

Tout d'abord, le premier venu pouvait ouvrir la superboîte de ses mains nues. Ensuite, avec sa clé on pouvait ouvrir les boîtes aux lettres privées un peu partout. C'est ce qu'on peut appeler le facteur sécurité de la superboîte. Maintenant que les gens ne peuvent plus ouvrir ces superboîtes, il n'y a plus à s'inquiéter des clés. La nouvelle qualité de la superboîte, c'est son inaccessibilité.

La semaine dernière, mes commettants de la région d'Orléans n'ont pu avoir accès pendant quatre jours à leurs superboîtes parce qu'il a neigé à Orléans et que la Société canadienne des Postes a pris du retard dans le déneigement. Ces superboîtes, Postes Canada devrait les installer à leur vraie place, c'est-à-dire à la ferraille.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'IMMIGRATION

L'ÉTENDUE DE LA RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je pose donc ma question au premier ministre. Comme le gouvernement fédéral est incapable d'arrêter sa politique sur les réfugiés et s'en remet au Québec pour payer la note de plusieurs millions de dollars accumulés pour faire face au coût causé par l'afflux récent de milliers de personnes qui ont demandé le statut de réfugiés, le ministre sait que plus de 80 p. 100 de ces personnes sont arrivées à Montréal, mais il s'attend à ce que le gouvernement provincial ainsi que les organismes charitables s'attachent pour payer ce problème qui après tout relève de la responsabilité fédérale. Après s'être attribué le mérite d'un acte humanitaire, pourquoi le gouvernement fédéral refuse-t-il de payer la note et de s'acquitter de ses responsabilités comme gouvernement canadien?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que la dernière partie particulièrement de ce que le leader de l'Opposition vient de dire est totalement fausse. Le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 de la facture concernant tous les coûts associés au programme canadien d'assistance sociale, et c'est en vertu de ce programme que le gouvernement du Québec assure une bonne partie des services qui sont donnés aux gens qui ont fait une demande de statut de réfugiés. Maintenant, le gouvernement du Québec fait une demande précise tenant compte de l'afflux considérable qui se présente au Québec actuellement. Ce que j'ai dit hier, c'est que le gouvernement fédéral n'a pas actuellement de sommes prévues à l'intérieur de son budget pour faire face à une demande précise d'une province s'il n'est pas en mesure de garantir que si cette situation existait dans toute autre province du pays, il serait en mesure de donner les mêmes réponses que pour le Québec. La situation actuelle concernant les échanges de coûts entre les provinces et le gouvernement fédéral est faite de telle façon que nous assumons, et cela a toujours été comme cela, chacun 50 p. 100 des coûts qui sont représentés par l'afflux de réfugiés.

ON DEMANDE PLUS DE FONDS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, le ministre sait fort bien que plus de 1 000 personnes par semaine demandent le statut de réfugiés, dont la plupart se trouvent actuellement à Montréal. Et le Québec ne possède pas le budget nécessaire pour payer ce qu'il en coûte pour les loger et les nourrir. Pourquoi le ministre ne fournit-il pas les fonds nécessaires pour faire face à ce problème qui relève après tout de la responsabilité fédérale et qui suit le manque d'une politique déterminée dans ce domaine? Pourquoi ne répond-il pas exactement aux requêtes du Québec à cet égard?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est exactement la même question que tout à l'heure et c'est la même réponse qu'on peut donner. Il y a, encore une fois, des sommes considérables qui sont versées par le gouvernement du Canada sur la question du statut de réfugié. Encore une fois, il y a un afflux exceptionnel

actuellement dans le pays. J'ai dit hier et je répète encore aujourd'hui que nous allons prendre des mesures précises concernant les réfugiés, et que nous allons présenter très bientôt un projet de loi pour traiter de cette question de l'afflux des réfugiés qui a considérablement augmenté. Mais je pense que dans les échanges de juridictions entre Québec et Ottawa nous assumons actuellement ce que chaque niveau de gouvernement est en droit, est en mesure, est dans l'obligation d'assumer.

• (1420)

[*Traduction*]

LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, on s'occupe fort mal de toute la question du traitement humanitaire qui devrait être accordé aux réfugiés entrant au Canada. Le gouvernement québécois prétend qu'il n'y a eu absolument aucune consultation au sujet de la nouvelle législation que le ministre a décrite. Le ministre pourrait-il s'engager à bien consulter le Québec et les autres provinces au sujet de ce nouveau projet sur les réfugiés? Ou reconnaît-il plutôt qu'il s'agit d'un autre exemple regrettable de l'échec des relations fédérales-provinciales?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'ai surtout pas de leçon à recevoir en relations fédérales-provinciales du parti libéral.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Monsieur le Président, j'ai rencontré moi-même, il y a deux semaines, pendant trois heures, le ministre de l'Immigration du Québec. Mon collègue, le ministre d'État (Immigration), a fait la même chose. Mon prédécesseur, l'hon. McLean, a rencontré, lors de la présentation en mai dernier des changements aux dispositions relatives à la reconnaissance du statut de réfugié de la Loi sur l'immigration, également le Québec. Je n'ai jamais refusé de rencontre, et au besoin, nous allons encore le faire.

Je pense que les exemples sont évidents à l'effet que le gouvernement du Canada, de façon régulière et constante, dans tous les ministères, multiplie les rencontres avec le gouvernement du Québec.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LA SITUATION DU MINISTRE D'ÉTAT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Vendredi dernier le 13, le ministre d'État et député de Joliette a été interviewé à l'émission *The Journal*. On lui a demandé alors s'il avait discuté avec le premier ministre de sa participation à une réception à 5 000 $ le couvert. Voici ce qu'il a répondu:

> Non, jamais . . . je ne me suis pas entretenu avec le premier ministre à ce sujet. Je pense pouvoir prendre mes responsabilités en l'occurrence.

Comment le premier ministre peut-il expliquer que vendredi dernier, il n'avait pas encore discuté du rôle du ministre dans cette affaire alors que quelque 13 mois s'étaient écoulés depuis que les faits pertinents avait été portés à son attention, en janvier 1986?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à fond à cette question et à toutes les questions connexes, vendredi dernier.

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND LE PREMIER MINISTRE RENCONTRERA L'UN DE SES MINISTRES

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, il est inconcevable que depuis 13 mois, le premier ministre n'ait pas cru nécessaire de rencontrer son ministre pour discuter avec lui du rôle qu'il a joué dans ces réceptions où il coûtait 5 000 $ par tête pour monter à bord du train vers le «royaume des contrats».

Je veux demander au premier ministre: Quand va-t-il s'acquitter de ses responsabilités, rencontrer son ministre pour discuter avec lui de son avenir au sein du Cabinet?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est impossible, semble-t-il, pour le député de poser une question au sujet du comportement d'un autre député, sans calomnies, sans commentaires péjoratifs à l'égard du député. C'est une indication, je pense, monsieur le Président, de l'état d'esprit qui règne de l'autre côté. On ne cherche pas des réponses à des questions, on cherche tout simplement à assassiner les réputations, à embarquer dans des campagnes de salissage. J'ai répondu à vos questions, y compris vos questions les plus bêtes et mesquines vendredi dernier. Complètement!

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Voici ce que le ministre a déclaré à la Chambre, le 28 janvier, quant à la possibilité d'un nouvel accord entre le Canada et la France au sujet de la pêche au large de Terre-Neuve:

> Voici l'engagement que nous prenons envers les habitants de Terre-Neuve et du Labrador: le prix que Terre-Neuve et le Labrador trouveront trop élevé le sera aussi pour le Canada.

Le lendemain, il a ajouté ceci:

> Si les conditions réclamées par la France au cours de ces négociations sont inacceptables pour les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador . . . il n'y aura en effet pas d'accord.

• (1425)

Je voudrais demander au ministre s'il maintient ces deux déclarations?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, ces propos et tous ceux qui s'y sont ajoutés, notamment à propos du résultat éventuel des négociations qui se dérouleront au cours des 11 prochains mois, témoignent du fait que le gouvernement cherche à soumettre à un arbitrage international le litige concernant les limites territoriales et les dispositions transitoires qui seront appliquées à la fin de cette année de pêche. Nous ne conclurons ces accords

qu'après avoir consulté nos collègues de la région de l'Atlantique, de Terre-Neuve et surtout le ministre des Transports, à la satisfaction des pêcheurs et des citoyens des Maritimes.

LA DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je rappelle au ministre que les citoyens et le gouvernement de Terre-Neuve pensent que le gouvernement les a trahis à propos de cette question très importante en agissant comme il l'a fait le mois dernier. Les 28 et 29 janvier, le ministre avait déclaré non pas qu'ils seraient consultés, mais qu'au cas où l'entente ne satisferait pas les pêcheurs et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, elle ne serait pas signée. Le ministre maintient-il ce qu'il a dit ou trahit-on une fois de plus les promesses faites au gouvernement terre-neuvien?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme à son habitude, lorsqu'il s'agit de questions très délicates, l'opposition voudrait nous voir renoncer avant d'avoir essayé.

En fait, nous nous sommes entendus sur des dates pour négocier deux accords très importants qui seront extrêmement avantageux pour les pêcheurs des Maritimes. J'ai le plaisir de pouvoir dire qu'au cours des entretiens que j'ai eus avec le conseil des ministres des Pêches de l'Atlantique, hier à Moncton, mes cinq homologues des cinq provinces de l'Atlantique ont accepté de continuer à participer aux négociations et aux consultations selon la formule convenue et que quatre de ces provinces semblent approuver entièrement la voie suivie par le gouvernement.

L'ACCÈS AUX STOCKS DE MORUE DANS LES DIVISIONS SEPTENTRIONALES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je rappelle au ministre qu'il s'agit d'un engagement. Le gouvernement de Terre-Neuve a déclaré clairement qu'il reconnait le droit constitutionnel du gouvernement fédéral de signer une entente internationale, et il ne conteste pas ce droit. Il a toutefois ajouté qu'une question revêt, selon lui, une importance fondamentale et ne doit pas faire l'objet de négociations, à savoir l'accès aux stocks de morue dans les divisions septentrionales. Le ministre va-t-il tenir sa promesse envers les Terre-Neuviens et ne pas mettre cette question à l'ordre du jour des négociations?

M. Crosbie: Elle y est en raison du Traité de 1972.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Le gouvernement du Canada a convenu avec la France d'adopter une procédure en vue de résoudre un problème de limites territoriales de longue date à l'avantage des pêcheurs de la région de l'Atlantique, y compris Terre-Neuve et le Labrador. Au lieu de préjuger de cette procédure et d'y renoncer tout de suite, comme le recommande l'honorable chef du Nouveau parti démocratique, nous comptons aller de l'avant avec l'appui des provinces de l'Atlantique, comme je l'ai dit, et conformément à l'engagement que le premier ministre a donné au ministre des Transports la semaine dernière. Je cite ce qu'il lui a écrit à ce propos:

> Lorsque les négociations prendront fin, le gouvernement du Canada déterminera, en tenant compte de tous les conseils reçus, si l'entente proposée sert les intérêts supérieurs à long terme du Canada et de Terre-Neuve.

Puis il ajoute dans sa lettre.

> L'issue doit servir les intérêts supérieurs des habitants de Terre-Neuve et de la région de l'Atlantique ou il n'y aura pas d'accord.

LA POSITION CANADIENNE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, la question que je pose au premier ministre porte sur le même sujet. Dans la lettre qu'on vient de citer et que le premier ministre avait adressée au ministre des Transports, lequel s'estimait à ce moment-là le ministre le plus intéressé dans l'accord intervenu avec les Français à propos du poisson, on peut lire:

> L'issue doit servir les intérêts supérieurs de Terre-Neuve et de la région de l'Atlantique ou il n'y aura pas d'accord.

• (1430)

Cependant, ce matin, quand on a demandé au ministre des Pêches de quel côté Ottawa se rangerait si aucun compromis n'intervenait, il a déclaré: «Il serait peu sage d'adopter maintenant une position arbitraire susceptible de compromettre les négociations». Il a refusé de répéter l'engagement que le premier ministre avait pris envers les pêcheurs de Terre-Neuve. Pourquoi y a-t-il un écart si évident entre ce que le premier ministre a écrit et ce que le ministre des Pêches a déclaré ce matin à Radio-Canada? Qui parle au nom du Canada? Pourquoi y a-t-il cet écart? Pourquoi le gouvernement trahit-il les droits des pêcheurs de Terre-Neuve?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a pas d'écart entre nos deux positions. Je constate que le chef de l'opposition semble s'amuser quand l'un de ses députés demande: «Qui parle au nom du Canada?» Manifestement, le parti libéral semble toujours favorable à ceux qui adoptent une position distincte de celle du gouvernement fédéral. Le gouvernement et le Parlement du Canada sont les seuls à parler au nom du Canada sur toutes les questions relevant de notre compétence. Nous chercherons toujours à le faire d'une façon harmonieuse et compatible avec les intérêts des provinces, mais l'intérêt du Canada doit l'emporter.

L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, je demande simplement au premier ministre pourquoi, en ce qui concerne l'engagement qu'il a pris par écrit, lui-même et son gouvernement se dérobent maintenant à leur promesse de défendre dans cet accord les droits des pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador. Pourquoi s'y dérobe-t-il maintenant?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous ne nous dérobons pas. Chaque fois . . .

M. Rompkey: C'est pourtant ce qu'a déclaré le ministre des Pêches ce matin.

M. Mulroney: Le ministre des Pêches n'a rien dit . . .

M. Rompkey: Il a refusé de prendre position ce matin.

Une voix: Dit-il parfois quelque chose?

M. le Président: Le très honorable premier ministre.

M. Mulroney: J'invite mon honorable collègue à réfléchir à ce qu'a dit le ministre. Ses propos sont parfaitement compatibles avec la position que le gouvernement a adoptée et que j'ai énoncée. En tant que membre du Parlement fédéral du Canada et d'ancien ministre de la Couronne, il ne propose sûrement pas que le Parlement se dérobe à ses responsabilités en tant que signataire de traité ou de représentant, ou qu'il renonce à son droit et à son devoir de conclure des traités dans l'intérêt national. Si c'est là la position du parti libéral, qu'il le dise clairement, car le Parlement parle au nom de tous les Canadiens.

L'ENGAGEMENT PRIS ENVERS TERRE-NEUVE ET LE LABRADOR

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Quand le premier ministre était en Afrique, lors du débat spécial du 28 janvier, le ministre a pris un engagement clair et sans ambiguïté que tous les Canadiens, particulièrement tous les Terre-Neuviens, ont pu comprendre. Il a déclaré:

> Voici l'engagement que nous prenons envers les habitants de Terre-Neuve et du Labrador: le prix que Terre-Neuve et le Labrador trouveront trop élevé le sera aussi pour le Canada.

Pourquoi le ministre revient-il maintenant sur cet engagement et tergiverse-t-il en faisant mille réserves? Maintient-il son engagement du 28 janvier?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis absolument fidèle à ce que j'ai dit. Si le député réfléchissait aux paroles du premier ministre que je viens de citer, il se rendrait compte que ces deux positions sont parfaitement cohérentes. Le député cite hors contexte une phrase que j'ai prononcée hier à Moncton, lorsqu'on m'a demandé de but en blanc si nous accepterions la demande de Terre-Neuve de retirer la référence à la zone 2J+3KL de l'accord signé avec la France. J'ai déclaré: «Nous n'agréerons pas à cette demande à ce stade. Nous franchirons cette étape lorsque le moment sera venu», un point c'est tout.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DES PÊCHES DE TERRE-NEUVE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, la déclaration faite par le ministre le 28 janvier et celle contenue dans la lettre du premier ministre ne sont pas exactement identiques. Je voudrais lui poser une question à propos d'une déclaration du ministre des Pêches de Terre-Neuve qui s'est dit stupéfait et sidéré qu'on ne recherche pas d'autres possibilités et qu'on se contente de soudoyer la France pour qu'elle se rende à la table des négociations. Pourquoi n'a-t-on pas utilisé le bâton au lieu de recourir uniquement à la carotte?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, ce qui est étrange, c'est que le député et ses collègues de l'opposition qui prétendent que ces déclarations sont bien connues n'aient pas encore accepté ces déclarations et ces engagements du gouvernement du Canada. Je répète en reprenant les termes du premier ministre, que cette affaire se réglera au mieux des intérêts des habitants de Terre-Neuve et de la région atlantique du Canada ou qu'il n'y aura pas d'accord. Pourquoi l'opposition refuse-t-elle d'admettre que le gouvernement agit dans l'intérêt supérieur des pêcheurs, des habitants et des provinces de la région atlantique du Canada?

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'INDONÉSIE

M. le Président: Je signale aux députés la présence dans la tribune de Son Excellence, M. Mochtar Kusumaatmadja, ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU LEADER PARLEMENTAIRE DU GOUVERNEMENT DU YUKON

M. le Président: Je voudrais également signaler la présence de l'honorable Tony Penikett, leader parlementaire du gouvernement du Yukon.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE LA DÉFENSE DE LA NORVÈGE

M. le Président: Je signale enfin la présence de M. J.J. Holst, ministre de la Défense de la Norvège.

Des voix: Bravo!

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'EST DE TIMOR—L'INVASION PAR LES SOLDATS DE L'INDONÉSIE

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) sait que le Canada a consenti à l'Indonésie une aide financière de l'ordre de 300 millions de dollars, sur une période de cinq ans, par le biais de l'ACDI. En fait, ce programme d'aide canadien est le quatrième en importance pour l'Asie entière. Comment le gouvernement peut-il continuer à fermer les yeux sur le fait que l'Indonésie a envahi l'est de Timor avec plus de 40 000 soldats chargés de mener à bien l'«Opération extinction» qui équivaut à un génocide? Quelles instances le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) présentera-t-il au ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie, M. Mochtar, qui se trouve à Ottawa ces jours-ci?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ose espérer que le très honorable chef de l'opposition est gêné par les discours que ses députés tiennent pour la galerie.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pas le moindrement.

M. Clark (Yellowhead): Il prétend que non, ce qui en dit long sur son jugement.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Le député est passablement en retard en ce qui concerne ses accusations au sujet de l'est de Timor. J'en ai en fait discuté avec M. Mochtar lors de ma visite en Indonésie en 1985. A notre recommandation, l'ambassadeur du Canada en Indonésie a été invité à se rendre dans l'est de Timor pour y constater de lui-même la situation. D'après lui, les problèmes ont été exagérés par les divers groupes. Je suis persuadé me faire le porte-parole du gouvernement de l'Indonésie quand je dis qu'il est disposé . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): . . . à recevoir le député pour qu'il vérifie de lui-même où en sont les choses. Les instances qu'il présente à la Chambre changeraient certainement si elles étaient fondées sur des faits.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRÉSENTER DES DOLÉANCES AUX NATIONS UNIES

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, étant donné les preuves incontestables dont le gouvernement a été saisi par l'Église catholique romaine, la Croix-Rouge, diverses organisations non gouvernementales et, tout dernièrement, le *Globe and Mail*, dans un éditorial paru en janvier dernier . . .

Des voix: Oh, oh!

M. de Corneille: Compte tenu des représentations que lui ont faites les organisations non gouvernementales dont il prétend écouter si attentivement les avis, le ministre entend-il présenter des doléances à la Commission des droits de la personne de l'ONU, qui siège actuellement à Genève, en vue de saisir cet organisme de la crise épouvantable qui est en train de se dérouler, de telle sorte qu'on mette fin à ce massacre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je me demande si le député partage le point de vue du rédacteur en chef du *Globe and Mail* sur la publicité concernant l'Afrique du Sud. Je vais répéter ce que j'ai dit à la Chambre. Le Canada a déjà fait des représentations auprès du gouvernement indonésien. Je m'en suis moi-même chargé. Des représentants du gouvernement canadien se sont rendus dans l'est de Timor. J'invite le député, au lieu de s'en remettre aux éditoriaux du *Globe and Mail*, à se renseigner lui-même aux sources, ce qui lui évitera de lancer des accusations non fondées.

LA POSITION DU MINISTRE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et elle porte sur le même sujet.

M. Crosbie: Rambo Jewett.

M. Nystrom: Voici le roi des congres Crosbie.

Mme Jewett: Oui, le roi des congres. Le ministre dit-il qu'il a reçu du ministre des Affaires extérieures de l'Indonésie, de notre ambassadeur en Indonésie et d'autres sources, des preuves suffisantes de la fin de l'occupation militaire du Timor oriental et de la cessation de la violation généralisée des droits de la personne?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En un mot, monsieur le Président, oui.

• (1440)

LES EXPORTATIONS DE MATÉRIEL MILITAIRE EN INDONÉSIE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, le ministre sait qu'Amnistie internationale, un organisme généralement bien informé, n'est pas du même avis. Je poserai ma seconde question sur les exportations canadiennes de matériel militaire en Indonésie qui se sont élevées durant la période de l'occupation militaire du Timor oriental à deux millions de dollars. Le mois prochain, *High Tech 87* encourage d'autres exportations de matériel militaire en Indonésie. Le ministre envisagera-t-il la poursuite de ces exportations, vu les renseignements que nous recevons de sources très bien informées?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je sais que la députée prend ces questions au sérieux et qu'elle ne voudrait pas faire de déclarations trompeuses. Elle a parlé de l'exportation de matériel militaire. Le matériel en question ne comprend pas d'armes. Elle a parlé de la violation généralisée des droits de la personne et elle a demandé si j'étais convaincu qu'il ne s'en produisait pas. Je suis convaincu qu'il n'y a pas de violation généralisée des droits de la personne.

Nous avions de très bonnes raisons de nous inquiéter pendant un certain temps de la situation au Timor oriental. On nous a informés que cette cause d'inquiétude a beaucoup diminué depuis quelques années. J'invite la députée à se renseigner sur ce qui se passe actuellement au Timor oriental.

Mme Jewett: Je l'ai fait.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. le Président: Je tiens à attirer l'attention des députés sur la présence à la tribune de l'hon. Robert Jackson, ministre de l'Environnement de la province du Nouveau-Brunswick.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LE BOIS D'OEUVRE—LES ENTREPRISES DE NOUVELLE OUVRAISON

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre du Commerce extérieur. La ministre n'est pas sans savoir que la délégation qui a été envoyée à Washington vendredi pour renégocier l'accord sur le bois d'oeuvre au nom des fabricants des produits du bois n'a pas réussi a obtenir du gouvernement américain qu'il rouvre l'Appendice B. Étant donné que près de 80 à 100 entreprises de tout le pays se trouvent menacées, la ministre va-t-elle nous dire quelles mesures concrètes et précises le gouvernement va prendre pour venir en aide à cette industrie qui se voit obligée de déménager ou de disparaître complètement?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député n'a pas les mêmes renseignements que moi. J'ai été informée par mes hauts fonctionnaires qu'ils avaient déposé leurs arguments auprès des hauts fonctionnaires américains. J'ai déjà dit à la Chambre, je crois, que je m'étais entretenue avec le sous-secrétaire, M. Bruce Smart, en Suisse, et que celui-ci avait convenu que les entreprises de nouvelle ouvraison ne devraient pas payer la taxe sur la valeur ajoutée, comme le prévoit l'accord. Les hauts fonctionnaires américains se sont engagés à examiner la liste, à consulter leurs supérieurs et à communiquer à nouveau avec nous.

ON DEMANDE LA RENÉGOCIATION DE L'APPENDICE B

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, comme question supplémentaire, je voudrais dire à la ministre qu'après les audiences que le comité a tenues la semaine dernière, elle devrait savoir que ces entreprises se verront forcées dans une semaine ou deux tout au plus de prendre des mesures draconiennes, soit de déménager de l'autre côté de la frontière ou de fermer leurs portes.

Étant donné que les hauts fonctionnaires des Affaires extérieures ont déjà téléphoné aux chefs d'entreprise du secteur pour leur dire que les entretiens n'avaient pas été fructueux, la ministre va-t-elle intervenir personnellement auprès du secrétaire au Commerce et lui demander tout de suite que l'Appendice B soit bel et bien renégocié avant que ces entreprises ne soient acculées à la faillite?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je viens de dire à la Chambre que j'ai déjà fait cela, du moins auprès du sous-secrétaire au Commerce, en Suisse. Je le répète, lorsque les hauts fonctionnaires se sont réunis vendredi, ils ont déposé des modifications à apporter à la liste de l'Appendice B, modifications au sujet desquelles les membres du secteur industriel ont été soigneusement consultés. Le député n'est pas sans savoir que la liste originale de l'Appendice B a été établie par les membres du secteur industriel . . .

M. Axworthy: Non.

Mlle Carney: . . . à l'intention des négociateurs américains. C'était une liste non exhaustive que les membres du secteur industriel avaient établie.

M. Axworthy: Et vous l'avez tronquée. Vous l'avez réduite.

Mlle Carney: Nous faisons tout notre possible pour régler cette affaire et je suis heureuse d'avoir l'appui du député à cet égard.

* * *

LES DROITS DE DOUANE

LES DROITS SUR LES IMPORTATIONS DE BOTTINES DE SKI ET DE FIXATIONS

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances. Il n'ignore pas que la remise, sur une période de trois ans, des droits de douane sur les importations de bottines de ski alpin et de fixations est arrivée à expiration le mois dernier, ce qui a entraîné une très forte hausse de ces droits. Comme nous n'avons aucun fabricant de bottines de ski et de fixations au Canada, ces droits sont un fardeau inutile imposé injustement à nos skieurs, à nos détaillants de matériel de ski et à notre industrie touristique d'hiver en général. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi cette remise tarifaire n'a pas été maintenue et quand une aide sera accordée aux personnes touchées par cette mesure fiscale punitive?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous avions décidé, au début, de réduire le tarif sur ces produits pour remplir les engagements que nous avions pris lorsque nous avons imposé des quotas à l'industrie de la chaussure. Comme ces quotas arrivent à terme, il en va de même de cette aide tarifaire.

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, que nous n'avons pas tellement de fabricants de matériel de ski au Canada. Nous voulons instaurer un climat favorable à la naissance d'une telle industrie au Canada et c'est pour cela que nous avons adopté la Loi sur le tarif. Je rappelle au député que nous nous efforçons d'établir des relations de réciprocité avec l'étranger, non pas uniquement dans ce secteur, mais dans d'autres domaines également. Nous tiendrons compte de ses instances puisqu'elles concernent l'ensemble de notre politique commerciale internationale.

L'ÉNERGIE

L'AUTOSUFFISANCE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Lors de leur conférence du mois d'août à Edmonton, les premiers ministres provinciaux ont déclaré que l'autosuffisance énergétique était un avantage naturel que notre pays ne pouvait se permettre de perdre. Le premier ministre a toujours souscrit au principe d'autosuffisance, mais son ministre de l'Énergie l'a dénoncé. Quelle est la politique du gouvernement sur cette question très importante? Le gouvernement est-il ou non en faveur de l'autosuffisance? Que va-t-il faire pour faire aboutir ces projets énergétiques très importants dont nous avons besoin au Canada, comme l'exploitation du gisement Hibernia et la valorisation du pétrole lourd?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je crois que le député est certainement informé de la tenue, il y a une dizaine de jours, de la première conférence fédérale-provinciale sur les questions d'énergie tenue au Canada depuis presque huit ans. L'ensemble des provinces et le gouvernement canadien ont été d'accord pour signer à l'unanimité un communiqué de presse reconnaissant l'importance des questions énergétiques au Canada, et mettant sur pied des groupes de travail pour s'assurer de la sécurité des approvisionnements, à l'intérieur duquel se trouve l'autosuffisance en matière de gaz et de pétrole, on doit en tenir compte, et il y a un groupe de travail, un calendrier de travail, et pour la première fois depuis au moins deux générations, il y a eu unanimité entre les provinces et le gouvernement canadien sur la conduite à tenir en matière d'énergie.

[*Traduction*]

ON DEMANDE DE NOUVELLES POLITIQUES

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, les consultations sont une excellente chose, mais le ministre de l'Énergie exagère. Il dépasse les bornes de la consultation. Il abandonne son rôle de ministre de l'Énergie à quiconque veut en ramasser les miettes. On ne peut continuer à laisser les choses aller à la dérive, monsieur le Président. Quand va-t-on faire quelque chose pour le secteur de l'énergie? Quand allons-nous réussir à intéresser suffisamment le gouvernement fédéral à la question pour qu'il produise des politiques visant à stimuler l'exploitation des ressources pétrolières et gazières au Canada?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, contrairement au gouvernement précédent, nous reconnaissons que, en matière d'énergie, c'est une matière de richesse naturelle, et que les juridictions constitutionnelles sont partagées entre les provinces et le gouvernement canadien. Les provinces sont propriétaires des richesses naturelles dans ce pays-ci. Le gouvernement le reconnaît. C'est dans ce sens-là que nous voulons développer conjointement des politiques pour permettre aux Canadiens d'avoir une sécurité d'approvisionnements en matière d'énergie, mais que cela ne se fasse pas sur le dos des provinces parce qu'elles ont un rôle important et fondamental à jouer en matière d'énergie.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE PROJET D'OUVRIR DES BUREAUX RÉGIONAUX DANS L'OUEST

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre qui se souvient, j'en suis sûr, du fonds fantôme de développement de l'Ouest, proposé par les libéraux il y a quelques années. Ce projet avait été violemment critiqué, et à juste titre, par les Canadiens de l'Ouest, y compris par les conservateurs. Le ministre peut-il confirmer que le gouvernement doit annoncer bientôt l'ouverture de quatre bureaux régionaux dans l'Ouest, de Winnipeg à Vancouver? Peut-il surtout confirmer qu'il n'y aura pas de crédits supplémentaires pour ces bureaux, que les mêmes crayons, les mêmes papiers, les mêmes ordinateurs et les mêmes employés que ceux des services du ministère de l'Expansion industrielle régionale pour l'ouest du Canada resteront dans ces bureaux? Est-ce une initiative sérieuse ou bien est-ce de la frime?

• (1450)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis ravi d'entendre le député critiquer le parti libéral, alors que son propre parti l'appuie très loyalement depuis des années.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Vous feriez mieux de faire attention. Il vous reste deux ans, messieurs.

M. Axworthy: Est-ce que vous vous battez à nouveau pour la troisième place?

M. le Président: A l'ordre.

M. Mazankowski: Oui, je me souviens du fonds fantôme des libéraux. Il n'a jamais vraiment démarré. A propos des bureaux régionaux dans l'Ouest, le député pourrait peut-être me remettre son document, et je vérifierai s'il est valable.

M. Nystrom: Il parle de plus en plus comme un libéral, monsieur le Président.

LA POSSIBILITÉ D'ORGANISER UNE CAMPAGNE DE RELATIONS PUBLIQUES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, avant de mettre le ministre au courant, je me demande s'il peut confirmer également que son gouvernement envisage d'organiser un brillant spectacle audio-visuel pour lancer ces quatre bureaux et que c'est uniquement un truc de relations publiques puisque cela revient somme toute à appeler un service d'une autre façon. Peut-il le confirmer?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, cela m'intéresserait beaucoup, bien sûr. Ian Deans nous a toujours dit qu'il fallait améliorer nos relations publiques et je suppose qu'il a converti le député à ses idées.

Questions orales

LA TÉLÉVISION

LA DIFFUSION DE LA MINI-SÉRIE *AMERIKA*

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Cette semaine, la seule chose à obtenir plus mauvaise presse que le gouvernement conservateur est la mini-série télévisée *Amerika*, qui n'est qu'une odieuse émission de propagande américaine. Est-ce que le premier ministre pourrait expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement fédéral dépense des deniers publics dans une telle entreprise de propagande?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, le ministre a dû s'absenter de la Chambre aujourd'hui pour affaires. Je prends note de la question du député et la communiquerai au ministre.

LES FONDS DÉPENSÉS

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Puisque le gouvernement continuera de dépenser des fonds dans cette mini-série, le premier ministre peut-il nous donner l'assurance qu'on en suspendra le financement pendant le reste de la semaine?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je me demande pourquoi le député du NPD écoute de telles émissions américaines alors qu'il y a d'excellentes émissions canadiennes à regarder. Arrêtez de nous faire perdre notre temps.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT DANS SES RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur les pluies acides. Actuellement, le Canada a deux politiques dans ses relations avec les États-Unis d'Amérique. L'une, acceptée par le premier ministre lors du sommet de 1986 et poursuivie en janvier avec le vice-président Bush, veut que le gouvernement exige des Américains qu'ils respectent l'accord des envoyés qui demande de nouveaux projets de recherche et de démonstration au cours des cinq prochaines années. L'autre, que poursuit depuis quelques semaines le ministre de l'Environnement, demande une réduction de 2 millions de tonnes de la production américaine de dioxyde de soufre. Laquelle est la politique officielle du gouvernement du Canada? Laquelle sera mise de l'avant par le premier ministre lors du prochain sommet?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député, ayant été responsable pendant un certain temps de la politique du gouvernement du Canada en cette matière, sait très bien que notre gouvernement, à l'initiative du premier ministre, a mis les pluies acides au sommet des priorités canadiennes dans les discussions avec les États-Unis. Il n'est pas facile de convaincre les Américains de notre position sur cette question. Nous espérons faire des progrès et nous souhaitons, pour y parvenir, l'appui de l'opposition.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de sa non-réponse. Vu le poste qu'il occupe il devrait se rendre compte qu'il doit prendre position et aider le premier ministre à décider quelle politique adopter dans les relations avec les Américains au sujet des émissions de SO2. La question est très simple. Même le secrétaire d'État peut la comprendre. Sommes-nous en faveur d'une politique prévoyant de nouveaux projets de recherche et de démonstration, ce que le premier ministre a accepté au sommet de 1986, ou avons-nous changé de tactique, comme le laisse entendre le ministre de l'Environnement depuis quelques semaines en demandant des réductions significatives des émissions de SO2 pour le prochain sommet? C'est une question de politique.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous cherchons à obtenir du président des États-Unis qu'il respecte l'engagement pris vis-à-vis du Canada en ce qui concerne les mesures à prendre, suite au rapport des envoyés, et la réduction des pluies acides.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

L'ÉLIMINATION DU DROIT DE DOUANE DE 9 P. 100 SUR LE COMMERCE DE L'AUTOMOBILE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Hier, la ministre du Commerce extérieur a dit que le gouvernement est prêt à discuter du commerce de l'automobile en général avec les Américains. Est-il prêt à éliminer le droit de douane de 9 p. 100 sur le commerce de l'automobile entre le Canada et les États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je crois qu'en l'absence de la ministre du Commerce extérieur, je peux répondre à la question du député. Je pense qu'il prétend encore que les questions qui touchent le Pacte de l'automobile font l'objet de discussions pendant les négociations entre le Canada et les États-Unis. Je sais que c'est la position du Nouveau parti démocratique, savoir que le Pacte de l'automobile doit être discuté. Ce n'est pas la nôtre.

Questions orales

[*Traduction*]

ON DEMANDE LE MAINTIEN DE L'ÉCART DE DROITS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le gouvernement est-il conscient du fait que la suppression des droits de 9 p. 100, le cas échéant, ferait lettre morte des garanties du Pacte de l'automobile et les rendrait totalement inopérantes? Par conséquent, s'engagera-t-il à maintenir l'écart de droits de 9 p. 100 qui existe entre le Canada et les États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme l'a dit clairement hier la ministre du Commerce extérieur, les seules personnes au Canada qui tiennent à tout prix à faire du Pacte de l'automobile un enjeu des négociations entre le Canada et les États-Unis sont les députés du Nouveau parti démocratique et du parti libéral.

* * *

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—LES DROITS DE TERRE-NEUVE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Le ministre devrait savoir que la population et le gouvernement de Terre-Neuve sont persuadés que Terre-Neuve disposera d'un droit de veto à la fin des négociations avec la France sur les pêches de la côte est, et s'ils en sont persuadés c'est à cause de la lettre du premier ministre au ministre des Transports, et je dirai même à cause des déclarations faites par le ministre des Transports lui-même. Ma question est très simple. Est-ce que le vrai ministre des Pêches veut bien se lever pour nous dire si oui ou non ce droit de veto existe effectivement?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le vrai ministre des Pêches veut bien se lever. Pour répondre à la question du député, je lui dirai que ce qui semble ulcérer les membres de son parti, et spécialement ceux qui représentent Terre-Neuve et le Labrador, c'est que pour la première fois de l'histoire nous avons la possibilité de résoudre un vieux problème à l'avantage des pêcheurs de Terre-Neuve, du Labrador et même de l'ensemble du Canada Atlantique. Il sait en plus, ou il devrait savoir, que la France pêche dans les précieux stocks de morue 2J3KL depuis des décennies sinon des siècles, et que cette année la prise des Français dans ces eaux et même dans l'ensemble des eaux canadiennes est au moins le quart de ce qu'elle était dans les années 70, alors que son gouvernement avait le pouvoir de faire quelque chose à ce sujet.

• (1500)

M. Tobin: Monsieur le Président, je tiens à assurer le ministre que je ne suis ni plus ni moins ulcéré par ce qu'il fait que les pêcheurs de Terre-Neuve, et j'espère que le premier ministre va le garder à son poste pendant encore deux ans.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'adresserai ma question supplémentaire au premier ministre pour essayer d'obtenir une mise au point. S'il y a deux ministres des Pêches, il n'y a qu'un seul premier ministre. Peut-il dire à la Chambre s'il a donné à la Province de Terre-Neuve, comme le premier ministre Peckford en est convaincu en raison de sa lettre, un droit de veto de fait sur la conclusion définitive des négociations avec la France? Voilà une question à laquelle seul le premier ministre peut répondre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je puis répondre à la question de mon honorable ami par un non pur et simple. Il manifeste son approbation. Est-ce l'approbation du parti libéral, ou si elle va être retirée demain, quand les libéraux vont consulter certains de leurs amis de Terre-Neuve et du Labrador ou peut-être d'ailleurs?

Les Terre-Neuviens sont des Canadiens. La population canadienne veut que le Parlement parle au nom de tous les Canadiens sur les question d'intérêt national et international. Voilà ce que nous avons fait et voilà ce que nous continuerons de faire. Pour ce qui est de savoir si nous allons maintenir le ministre à son poste pendant deux ans, je puis en donner l'assurance à mon honorable ami. Je puis l'assurer également que je vais le maintenir à son poste pendant 22 ans.

Des voix: Bravo!

LES QUOTAS ACCORDÉS POUR LA MORUE DU NORD

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Aucun parti fédéral ne contestera la position constitutionnelle que le premier ministre vient d'adopter . . .

M. Crosbie: Pourquoi intervenez-vous alors?

M. Broadbent: . . . et selon laquelle le gouvernement fédéral a le droit suprême de prendre cette décision. Le gouvernement terre-neuvien a reconnu publiquement que le premier ministre avait raison de prétendre que le gouvernement de Terre-Neuve n'avait pas un droit de veto en vertu de la Constitution. Cependant, le premier ministre et le ministre des Pêches et des Océans se sont engagés à faire approuver par les pêcheurs et par le gouvernement de Terre-Neuve certaines dispositions de cette entente. Étant donné que les intéressés s'opposent seulement aux dispositions concernant la morue du Nord, le premier ministre ne croit-il pas qu'on ne devrait pas donner aux Français de nouveaux quotas dans la région de la morue du Nord?

M. Crosbie: De quelle région s'agit-il?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, si l'honorable chef du NPD doit un jour assumer l'énorme responsabilité qui va de pair avec l'exercice du pouvoir . . .

Des voix: Bravo!

M. Merrithew: Dieu nous en garde!

M. Siddon: ... il s'abstiendra alors de poser des questions qui concernent la réalité constitutionnelle. En outre, je pense qu'il est temps surtout que les députés de l'opposition comprennent la nature des entretiens harmonieux que j'ai eus avec mes homologues des provinces de l'Atlantique.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Ils ont souscrit à cette façon de procéder et ils ont accepté d'attendre qu'elle donne les résultats voulus.

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LES RÉFUGIÉS

FORT ÉRIÉ—LES SALVADORIENS ET LES GUATÉMALTÈQUES RÉCLAMANT LE STATUT DE RÉFUGIÉ—LA SIGNATURE D'ACCORDS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il n'est pas sans savoir que le bureau d'immigration de Fort Érié force les gens en provenance des États-Unis, notamment des Salvadoriens et des Guatémaltèques, qui cherchent à être acceptés comme réfugiés au Canada, à signer un accord qui les engage à retourner aux États-Unis, si le Canada rejette leur demande. Cette façon de procéder est contraire à nos règlements. Les États-Unis expulsent ces gens, dont certains vont à une mort certaine, et le Canada, en les rapatriant vers les États-Unis, les condamne en réalité à retourner au Salvador ou au Guatémala. Ainsi, le ministre pourrait-il nous garantir qu'il ne prendra pas des mesures en ce sens?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai effectivement été mis au courant que ce qui s'était passé à Fort-Érié est évidemment une initiative personnelle d'un individu et je peux assurer mon collègue que cela ne se représentera pas. Quant à la question de la déportation aux États-Unis, je pense que nous serons en mesure—je l'ai dit aujourd'hui d'ailleurs au leader de l'Opposition—très bientôt d'annoncer certaines choses qui vont nous permettre de circonscrire le problème auquel mon collègue se réfère.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉGLOBE CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-38, concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M^me^ McDonald (p. 3435).

Le président suppléant (M. Paproski): Quand la séance a été suspendue à 13 heures, il restait encore deux minutes à la période des questions et observations. Sauf erreur, le député de Sarnia—Lambton (M. James) était sur le point de répondre au député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp).

M. James: Monsieur le Président, je crois que le député de Thunder Bay—Nipigon m'a demandé pourquoi nous vendons Téléglobe et voulons privatiser cette société. J'ai ici un article publié dans le *Financial Times* en date du 16 février 1987.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Les députés savent que en nous sommes à l'ordre du jour et j'espère qu'ils permettront au député de répondre. S'ils veulent poursuivre leurs conversations, pourraient-ils le faire dans le couloir?

M. James: L'article a des choses intéressantes à signaler au sujet de la vente, notamment ce qui suit:

> Toutefois, l'observation la plus amusante a été faite par Ian Waddell du Nouveau parti démocratique. «Je crois que le gouvernement la vend pour des raisons idéologiques» a-t-il dit.
>
> Il a certes raison.
>
> Barbara McDougall, ministre d'État à la Privatisation, a déclaré que la vente était conforme à l'engagement qu'avait pris le gouvernement conservateur de réduire le secteur public et d'éviter la concurrence entre les sociétés d'État et l'entreprise privée.
>
> Elle a déclaré qu'il était dans l'intérêt public que la société et ses employés soient assurés d'un avenir plus prometteur et que le gouvernement puisse vaquer à ses propres affaires.

Toujours au sujet du député de Vancouver—Kingsway l'article poursuit en ces termes:

> Son parti a recommandé un jour la nationalisation des moyens de production. Plus récemment, il a déclaré que la nationalisation n'est pas une panacée, mais que c'est l'un des moyens d'atteindre nos objectifs «sociaux». Cette formule est proposée en vue de «restreindre les pouvoirs des sociétés gigantesques» et de faciliter la planification sociale par l'État.
>
> Voilà les fondements de l'idéologie qui nous a entraînés dans le pétrin où nous nous trouvons. Tout repose sur l'initiative de l'État, comme s'il s'agissait de quelque groupe d'archanges pleins de bonté et de sagesse.
>
> Sur le plan pratique, il s'agit du contrôle par des fonctionnaires au lieu de laisser les forces du marché s'exercer librement, ce qui traduit les tendances de chacun d'entre nous en matière d'achat.
>
> Cette idéologie était très à la mode dans les années 70, à l'époque où l'on a établi les tendances actuelles du déficit budgétaire. Les gouvernements, y compris le gouvernement fédéral du Canada, se sont lancés dans toute sorte d'entreprises, dépensant sans compter l'argent durement gagné du contribuable.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont maintenant terminés. Reprenons le débat. Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Je pensais que le député répondait aux questions. Il n'a pas répondu à celle que je lui ai posée. Au lieu de cela, il a perdu son temps à nous lire un article de journal.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette qu'il n'ait pas répondu à la question du député, mais celui-ci pourra peut-être en discuter lorsqu'il aura la parole.

Les questions et commentaires sont terminés. Reprenons le débat.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler pendant quelques instants de l'aliénation de Téléglobe. Nous devons bien faire comprendre aux députés et aux Canadiens qu'il ne s'agit pas d'une expansion planifiée de l'économie. Il ne s'agit pas d'une décision à longue échéance du gouvernement qui veut accomplir ces choses afin que dans cinq ou dix ans, notre économie fonctionne efficacement pour le mieux-être des Canadiens. Il s'agit plutôt d'une décision prise par le gouvernement pour se soustraire à une exigence fondamentale imposée à tout pays sur le plan international. La décision du gouvernement est fondée sur des principes idéologiques conservateurs. Au lieu d'établir une infrastructure avantageuse pour le Canada, le gouvernement rejette globalement le principe selon lequel l'entreprise publique doit servir à réaliser la politique publique.

• (1510)

Notre tradition veut que les sociétés d'État servent à répondre à nos besoins. Le gouvernement actuel rejette la position adoptée habituellement par les gouvernements canadiens, non seulement les gouvernement néo-démocrates ou libéraux mais aussi les gouvernements conservateurs depuis de nombreuses années. Un exposé historique sur les sociétés d'État au Canada révélerait que nombre d'entre elles ont été établies par des gouvernements conservateurs.

Le gouvernement croit qu'il ne devrait pas intervenir dans toute entreprise qui peut être exploitée par le secteur privé même si pour ce faire, il doit éliminer certaines sociétés d'État et politiques en vigueur. Au lieu de tenter d'activer l'essor économique du Canada, le gouvernement renonce à cette possibilité.

Examinons un instant les motifs apparents du gouvernement, mis à part le fait que le gouvernement ne croit pas que les sociétés d'État peuvent servir l'intérêt public et qu'en vertu de son idéologie, le secteur privé devrait avoir le droit de tirer le maximum possible du pays plutôt que d'en laisser profiter les Canadiens en général. Le gouvernement prétend qu'il agit ainsi, car il pense que le secteur privé s'en tirera mieux ou qu'il faut confier cette tâche à ce dernier. Il semble oublier en l'occurrence, qu'une entreprise appartenant aux Canadiens leur est enlevée et donnée à un petit groupe. D'aucuns prétendent qu'il s'agit en l'occurrence du système de marché et que cette entreprise doit maintenant obéir à ses lois. Je ne saisis pas la logique du raisonnement.

Le gouvernement ne cesse de prétendre que c'est un moyen de réduire le déficit.Il se peut qu'il puisse retirer 100 millions environ de cette vente à l'heure actuelle, mais à long terme, elle augmentera la déficit, car nous ne pourrons plus compter sur cette entreprise en pleine expansion et rentable, pour réaliser des profits en notre nom dans des projets outre-mer.

Il faut comprendre que cette entreprise a certaines responsabilités dans le monde en tant que représentant du Canada. Le gouvernement devrait en être conscient. Il transforme en société privée une entreprise qui a représenté le Canada dans le domaine des communications internationales à maintes reprises auparavant et qui, apparemment, continuera à le faire. C'est là l'une des responsabilités qui revenaient à Téléglobe en tant que société d'État. Elle a représenté le Canada à bien des organismes internationaux, comme le Comité des communications du Commonwealth qui a pris des décisions sur notre place dans le monde des communications. Son mandat sera-t-il réalisé à l'avenir par une entreprise privée, dont l'objectif n'est pas nécessairement de servir l'intérêt du Canada, mais bien de défendre ses propres intérêts en réalisant les plus gros profits possibles?

Il faut tout d'abord remettre en question les fondements sur lesquels cette décision s'appuie. Il faut se demander si en vendant les actifs du Canada de cette façon, on pourra réaliser les objectifs déclarés. C'est exactement ce qu'ont fait dernièrement les amis du gouvernement en Saskatchewan. Les actifs de la province ont été vendus. Les sociétés d'État ne sont plus wan par les institutions financières internationales est tombée de triple A à A, car les actifs sur lesquels s'appuyait la richesse de la province, ont été vendus. Les sociétés d'État ne sont plus la propriété de la province et les institutions financières internationales ne les considèrent plus comme des actifs.

Lorsque ce projet de loi sera renvoyé au comité, des questions seront posées notamment sur le pouvoir et les activités de Téléglobe. Nous demanderons alors qui assumera les diverses responsabilités, lorsque Téléglobe sera devenue une entreprise privée.

• (1520)

Téléglobe Canada avait été créée en vertu de la Loi sur Téléglobe Canada et chargée d'établir, maintenir et exploiter au Canada les services de télécommunication et de coordonner ses services à ceux d'autres pays. Apparemment, le gouvernement a décidé de remettre le contrôle qui d'ordinaire lui revenait à une société privée à but lucratif.

La privatisation de Téléglobe signifie que le gouvernement renonce aussi à son contrôle sur nos moyens de communiquer avec l'étranger grâce aux télécommunications. Les États-Unis sont le seul autre pays du monde qui s'en remette au secteur privé pour ses communications. Apparemment, les Américains disposent d'un réseau de communication parallèle à leur système de défense. Puisque notre système de communication de défense n'a pas de ramifications partout dans le monde, et puisque le gouvernement renonce à exercer tout contrôle sur ce système de communication, nous pourrions bien ne plus être capables de communiquer avec l'étranger. D'autres pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon ont des gouvernements qui contrôlent leur propre réseau de communications extérieures.

Le gouvernement a désigné Téléglobe Canada comme signataire auprès de l'Organisation internationale des télécommunications par satellite. De temps à autre, la part de chacun des signataires est rajustée en fonction du pourcentage de l'utilisation globale du système et de tout autre pourcentage dont les signataires de l'accord peuvent convenir. Si la société Téléglobe Canada est privatisée et si son rôle n'est plus de servir les Canadiens mais de s'enrichir, comment pourrait-elle assumer ses responsabilités envers les Canadiens dans le cadre de cet accord?

Ce pourcentage de participation dans l'organisation internationale de télécommunications par satellite fait partie de l'actif de Téléglobe. On est donc fondé à conclure que le gouvernement ayant vendu sa part à une entreprise privée ne peut donc plus utiliser ces satellites à des fins nationales.

La société avait été également désignée pour représenter le Canada au sein de l'Organisation des télécommunications du Commonwealth, organisme qui visait à assurer l'efficacité d'un réseau de communications entre les pays du Commonwealth. Les pays du Commonwealth qui ont participé à la mise au point de ce réseau global de télécommunications possèdent certaines parts dans ce réseau. Or, au moyen de ce projet de loi, le gouvernement vend notre intérêt dans ce réseau de télécommunications. Pourtant, je me demande s'il a demandé aux autres pays du Commonwealth qui appartiennent à cet organisme s'ils acceptaient comme partenaire une société privée plus soucieuse de profits que de servir le Commonwealth ou le pays qu'elle représente?

Téléglobe Canada fonctionnait principalement pour le gouvernement. On nous dit que cette société va conserver son monopole pendant cinq ans et qu'on s'engage à réduire le prix. Lorsqu'on considère les initiatives précédentes du gouvernement dans ce domaine, rien ne garantit qu'il ne va pas augmenter sa subvention à Téléglobe pour la renflouer dans les cinq à dix années à venir. Nous savons que le gouvernement a pour mandat et responsabilité d'aider le développement d'une société.

On nous dit que la question du régime de retraite des employés concernés par cette absorption a été réglée. Cependant, c'est moi qui ai été chargé de m'occuper pour mon parti du projet de loi qui privatisait les arsenaux canadiens. Lorsque je me suis mis en rapport avec les employés de cet organisme, j'ai découvert que si le gouvernement pensait qu'il avait réglé la question, les employés étaient d'une toute autre opinion. En fait, le projet de loi est resté en comité plusieurs jours parce que les employés étaient mécontents de la proposition.

Il existe une prestation de retraite, égale à la moitié des jours de congé de maladie accumulés jusqu'au 31 mars 1981, auxquels viennent s'ajouter des crédits de cinq jours par année de service après cette date, calculés au niveau de salaire en vigueur au moment du départ en retraite. C'est l'engagement pris envers les employés qui travaillent actuellement à Téléglobe. Alors que les documents du gouvernement sur cette aliénation indiquent qu'on a débattu cette question, il n'y a aucune garantie que ce genre d'engagement du gouvernement envers les employés sera tenu. Même si cela a pu être discuté, les syndicats et les employés devraient se méfier parce que d'autres privatisations de sociétés d'État nous ont appris que les employés peuvent être perdants à long terme s'ils ne sont pas très prudents.

Cette privatisation soulève également la question des rapports de Téléglobe avec le ministère des Transports. Celui-ci a permis à Téléglobe d'utiliser contre remboursement des navires-câbliers brise-glace comme le *John Cabot* et d'autres. Cela coûte quelque 6,8 millions de dollars par an. Le gouvernement sera-t-il obligé de continuer à rendre ce genre de service à Téléglobe lorsque cette société sera devenue privée? Allons-nous mettre à la disposition de Téléglobe, devenue société privée, les services de brise-glaces et de câbliers, services qui ont déjà coûté 7 millions de dollars par le passé et coûteront encore certainement autant? Le gouvernement canadien se fera-t-il rembourser ces frais? Ou bien estimera-t-on que, dans une certaine mesure, il s'agit de services qu'il faut continuer à assurer comme si de rien n'était?

• (1530)

Ce sont là autant de questions qui exigent une réponse. Nous devons non seulement nous demander pourquoi nous vendons cette société, mais aussi comment nous allons remplacer les services que Téléglobe a mis sur pied pour le Canada, combien tout cela nous a coûté par le passé et quels seront nos coûts à l'avenir.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, je me permets d'attirer l'attention de la Chambre sur l'un des points abordés par le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), c'est-à-dire sur l'opposition qu'il fait entre profit et service. Selon sa thèse, si un service public passe aux mains d'intérêts privés, il cesse automatiquement d'être un service public. Je rappelle au député que de nombreuses sociétés canadiennes sont connues non seulement au Canada mais aussi dans le monde entier pour les services qu'elles assurent. Il n'y a qu'à songer à Bell Canada, *Consumers' Gas*, Interprovincial Pipe Line et TransCanada Pipelines. Les députés néo-démocrates ne peuvent-ils donc pas reconnaître que, si l'on veut réaliser des bénéfices dans l'entreprise privée, il faut offrir des services? S'il n'y a pas de services, il n'y a ni entreprise ni bénéfices. Il est tout simplement illogique de prétendre, comme le député semble le faire, que, si l'exploitation a un but lucratif, aucun service n'est fourni. C'est bien plutôt le contraire.

Nous avons la ferme conviction, pour notre part, que la privatisation de cette entreprise favorisera la multiplication des possibilités de rendre service au public. La différence de point de vue ne tient pas aux critiques mesquines des néo-démocrates, car on peut présumer qu'ils auraient dénoncé cette transaction, peu importe les détails, mais bien dans les positions idéologiques. Seules les entreprises d'État trouvent grâce à leurs yeux. Ils ne veulent pas entendre parler d'entreprise privée. C'est ce qu'ils disent aux Canadiens à l'occasion de ce débat, alors que le gouvernement a un autre message à transmettre. Nous avons bon espoir que la majorité se ralliera à nous pour dire que l'essentiel des entreprises doivent être privées, qu'il faut laisser les Canadiens, seuls ou en groupe, assurer des services à leurs concitoyens.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, la contre-proposition à un Canadien assurant un service à tous les Canadiens, c'est tous les Canadiens au service de tous les Canadiens. La propriété de Téléglobe par les citoyens du Canada qui l'exploitent au bénéfice des citoyens du Canada, voilà ce que nous souhaiterions. Ce n'est pas ce qui se produit en l'occurrence. Rien ne nous garantit que cela se produira.

Quand une société d'État n'a aucune utilité publique ni aucune valeur commerciale et qu'on ne réussit pas à la rendre utile ou rentable, je ne vois aucune objection à ce qu'on s'en débarrasse. Elle ne fait qu'encombrer les activités commerciales partout dans le pays. Mais dans le cas d'une entreprise qui est la propriété de tous les Canadiens et qui offre des services non seulement au Canada mais aux autres pays, pourquoi la céder à un Canadien et lui laisser le privilège de fournir ces services? Le gouvernement se trouve en fait à enlever cette entreprise à tous les Canadiens pour la donner à une ou deux personnes. Ça n'a pas de sens. Ça ne crée pas une structure qui permettra au Canada de se développer.

Nous savons ce qu'il advient des sociétés qui disposent d'énormes montants d'argent qui leur sont alloués sous forme de subventions par la collectivité pour assurer un service qu'elles exploitent maintenant à leur propre profit, comme dans le cas du Canadien Pacifique. Si l'on examinait la structure de cette société, on verrait que tout l'argent qu'on y a investi sous forme de terrains et de subventions a servi à accroître la richesse d'un très petit groupe de personnes.

Voyons le cas de la société Bell à cet égard. Il s'agit d'une société de service. Ce service a été mis au point avec le temps, et les bénéfices ont servi à monter une entreprise qui n'a rien à voir avec le service. Il s'est produit que l'exploitation du besoin de communications a servi à créer des exploitations en d'autres domaines. Le Canadien Pacifique et Bell Canada constituent probablement les deux pires exemples de l'utilisation des deniers publics pour monter des entreprises qui se mettent à exploiter les gens d'autres manières.

Des voix: Le vote.

M. Keeper: Monsieur le Président, les députés d'en face sont bien pressés de faire progresser l'étude du projet de loi. Mais ils comprendront sûrement que j'aie une question à poser à mon collègue. La voici: La société publique Téléglobe qui assure un service aux Canadiens dans le domaine des télécommunications peut-elle fournir le même genre de service que celui qu'offrira la société privée Téléglobe qui cherchera à faire des bénéfices et dont le profit constitue l'objectif fondamental? Le gouvernement peut orienter la société publique pour mettre en oeuvre une politique globale en matière de télécommunications internationales. En passant au secteur privé, cette société obéira à la loi du profit. Cette privatisation nous fera-t-elle perdre la possibilité de dicter notre politique sur la scène internationale?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, ainsi que je l'ai déjà mentionné, le gouvernement confiait à Téléglobe le rôle d'un organisme de développement des télécommunications et la chargeait des relations internationales dans ce domaine. A ce que je sache, le mécanisme d'aliénation ne prévoit pas la transmission de ces attributions à la nouvelle société. Cette dernière sera essentiellement axée sur le profit. Il faudra donc mettre sur pied un nouvel organisme qui, dans le domaine des communications, jouera dans le monde, notamment auprès des pays du Commonwealth, le rôle qu'on avait confié à Téléglobe Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant écoulée. Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) va maintenant poursuivre le débat.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je désire dire quelques mots au sujet de la privatisation de Téléglobe Canada. Tout d'abord, comme le savent les députés, Téléglobe est la société d'État responsable de toutes les télécommunications outre-mer qui partent du Canada ou qui y arrivent. Il s'agit d'une importante société d'État. Ces télécommunications incluent les appels téléphoniques outre-mer, les télégrammes, les câblogrammes et les télex. Téléglobe Canada est l'un des propriétaires d'un réseau de câbles transocéaniques sous-marins et de satellites. Elle détient le monopole des télécommunications outre-mer au Canada. Les appels téléphoniques outre-mer lui procurent près de 85 p. 100 de ses revenus. Ils représentent donc sa principale source de revenus.

• (1540)

Ce qui m'étonne dans la décision du gouvernement de privatiser Téléglobe c'est que cette société constitue le joyau des sociétés d'État en termes de rentabilité. Téléglobe a toujours rapporté au Trésor public. Il me semble que ce serait une saine pratique commerciale conservatrice que de garder une société qui fait des bénéfices ou qui représente un bon investissement pour la population du Canada. Les conservateurs qui siègent en face rétorquent que parfois on vend. Je crois qu'ils aiment vendre tout ce qui est rentable. Si une société est rentable, je serais porté à la conserver.

En Saskatchewan, ma province, même les conservateurs de M. Devine ne se départiraient pas de certaines des sociétés d'État les plus lucratives, car elles permettent de remplir les coffres de la province. Ces sociétés nous aident à contenir notre déficit provincial déjà énorme et à éviter qu'il ne le devienne davantage. Certains conservateurs sont partisans de la propriété publique. L'actuel ministre des Finances (M. Wilson), avant d'être élu député, était l'une des personnes chargées de recueillir des fonds aux États-Unis pour la création de la Société de la potasse de la Saskatchewan. Cette dernière est la plus importante dans le monde dans le domaine de la potasse qu'elle extrait et produit en plus grandes quantités que n'importe où ailleurs, exception faite de l'Union soviétique.

Pourquoi le parti conservateur tient-il tant à vendre une société d'État rentable comme Téléglobe Canada? Je l'ai déjà fait remarquer, celle-ci a été systématiquement lucrative. En 1985, elle a réalisé des bénéfices de 53,2 millions de dollars. Son bilan, au chapitre des bénéfices, est excellent depuis une dizaine d'années. En 1985, ses revenus ont été de quelque 678 millions et ses bénéfices, de 53,2 millions.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est une société publique qui a fait beaucoup de profits pour la population du Canada, c'est un bon investissement pour la population canadienne. Je me demande pourquoi le gouvernement du Canada, et les députés, comme le député de Joliette (M. La Salle) veulent vendre cette société qui a fait beaucoup d'argent, beaucoup de profits pour les Québécois et les Québécoises, pour les Canadiens et les Canadiennes. Pourquoi avez-vous fait cela, monsieur le Ministre? C'était une bonne chose pour le Canada. Cela représentait beaucoup de profits pour le Canada.

M. La Salle: Et cela va continuer.

M. Nystrom: Il dit qu'il va continuer de vendre les choses positives, des choses qui donnent de bons profits. C'est pourquoi le parti progressiste conservateur a perdu beaucoup de popularité partout au Canada. C'est pourquoi le parti progressiste conservateur est maintenant troisième au Canada, d'après les sondages, avec 23 p. 100 des votes, avec 17 p. 100 des votes au Québec.

M. La Salle: Ce n'est pas pour cela.

Une voix: Après les élections . . .

M. Nystrom: Après les élections, le parti progressiste conservateur sera le troisième parti au Canada ici, à la Chambre. Et c'est bizarre, monsieur le Président . . .

M. La Salle: On verra . . .

Une voix: Vous êtes le troisième en Ontario.

M. Nystrom: Nous sommes le troisième en Ontario, c'est vrai, monsieur le Président. Maintenant, mais seulement pour le moment, mais avec l'assistance du premier ministre, et d'autres ministres, nous serons bientôt deuxième en Ontario.

Une voix: Premier!

M. Nystrom: Premier en Ontario.

M. Keeper: Nous aimons Brian, notre ami.

M. Nystrom: Mais c'est bizarre, monsieur le Président. Après chaque grosse majorité du parti progressiste conservateur, il est fini pour 20 ans.

M. La Salle: Quelle mauvaise projection!

M. Nystrom: Je ne souviens très bien . . . Avant ma naissance, il y avait ici au Canada le gouvernement de M. Bennett, au cours des années 1930 . . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je m'excuse de devoir interrompre mon collègue pour lui rappeler que la pertinence a toujours sa place à la Chambre. J'ose croire que le député, qui y siège depuis 18 ans, sait exactement de quoi je veux parler.

M. Nystrom: C'est à titre d'expert-conseil non rémunéré que je tiens à conseiller le parti conservateur sur la façon de reconquérir la faveur du public, monsieur le Président. C'est ce genre de mesure qui rend le gouvernement conservateur si impopulaire. C'est ce genre de projet de loi qui détourne les Canadiens du parti conservateur. Je me suis laissé emporter à donner des conseils à mes amis. Par exemple, je considère le député d'Assiniboia (M. Gustafson) comme un bon ami. Je trouverais malheureux qu'il perde son siège aux mains d'un libéral—aux mains d'un néo-démocrate, ce serait autre chose. Au train où vont les choses dans sa circonscription, il est au troisième rang, et je parle du conservateur le plus populaire de la Saskatchewan. Je m'excuse de m'être laissé emporter, mais il est un de mes bons amis. Je sais qu'il est un bon ami de Joe Frazier, l'ancien champion poids lourd mondial. Il me semble que Joe Frazier pourrait lui enseigner un truc ou deux, mais ça, c'est une autre paire de manches.

A mon avis, la vente de Téléglobe Canada n'est pas dans l'intérêt de la population canadienne. Le gouvernement conservateur a vendu cette société à une petite société montréalaise spécialisée dans le traitement et la transmission des données. Le gouvernement prétend avoir vendu Téléglobe pour la somme de 608,3 millions de dollars. Une analyse plus rigoureuse de la transaction permet toutefois de constater que l'acquéreur de Téléglobe débourse tout au plus 488,3 millions pour une société qui a affiché l'an dernier des bénéfices de 53 millions de dollars. L'acheteur fait une très bonne affaire. Essentiellement, le gouvernement donne en cadeau un élément très rentable de l'actif qui appartient aux Canadiens. Je ne puis accepter que l'on fasse ce genre de cadeau.

Le gouvernement semble avoir tendance à privatiser. Ce n'est pas la première compagnie qu'il privatise et ce ne sera probablement pas la dernière non plus.

M. Jepson: Sûr et certain!

M. Nystrom: Mon ami très, très conservateur de London dit: «Sûr et certain». C'est ce qui m'inquiète. Le parti conservateur a changé radicalement depuis quelques années. C'était un parti progressiste. C'était le parti de Sir John A. Macdonald et de John Diefenbaker. C'était le parti qui a créé Radio-Canada et la Commission canadienne du blé, le parti qui a déjà eu une vision nationale du Canada.

M. McCurdy: C'est une mutation.

M. Nystrom: Peut-être, mais de temps à autre il faisait quelque chose de progressiste. La Commission du blé, par exemple, était très populaire dans l'ouest du Canada et elle a fait beaucoup de bien au Canada. Le parti conservateur a maintenant un premier ministre qui croit en une filiale nommée Canada, c'est-à-dire qu'il importe le Reaganisme et le républicanisme américains. Il privatisera probablement très bientôt la Commission canadienne du blé dans les négociations sur le libre-échange.

Une voix: Allons-y.

M. Nystrom: Mon ami de Calgary dit «allons-y», privatisons la Commission canadienne du blé. Voici un député conservateur qui veut privatiser la Commission canadienne du blé. Quelqu'un veut-il appuyer la proposition? Quelqu'un d'autre veut-t-il faire la même chose? Le député de l'Ontario dit qu'elle perd de l'argent, que la Commission du blé traverse une période difficile. Nous privatiserons la Commission du blé. Il y a un Ontarien et un baron du pétrole de Calgary qui veulent privatiser la Commission canadienne du blé.

Une voix: Vendez-la tandis qu'elle fait des bénéfices.

M. Nystrom: «Vendons-là pendant qu'elle fait des bénéfices», dit-il. Nous voyons donc le whip du parti conservateur, un député de l'Ontario, qui veut privatiser la Commission canadienne du blé en la vendant. Peut-être est-ce parce qu'il vient de l'Ontario qu'il ne comprend pas ce que la Commission représente. Le député d'Assiniboia devrait l'amener derrière la grange et lui donner une leçon ou deux au sujet de cet organisme en lui montrant avec quelle énergie les agriculteurs canadiens ont lutté pour obtenir l'établissement de la Commission canadienne du blé. Ils ont lutté contre la Bourse des grains de Winnipeg et contre ces vieilles compagnies libérales qui la dominaient et qui chaque année roulaient les agriculteurs. Nous voyons maintenant ces conservateurs de l'Ontario, et de Calgary, qui veulent vendre la Commission du blé. Ils sont de mèche avec la famille Richardson dans le commerce privé des grains. Voilà ce qui arrive au parti conservateur, un parti qui était autrefois un petit peu conservateur.

M. Jepson: Quelle est votre position?

M. Nystrom: La position du NPD est bien connue à l'égard de la Commission canadienne du blé. Nous sommes partisans d'une Commission forte. Nous croyons qu'il faudrait en élargir le champ d'action pour inclure non seulement les grains dont elle s'occupe à l'heure actuelle, mais tous les grains canadiens. Telle est la position du NPD. Telle était la position de la CCF, du syndicat des agriculteurs, des syndicats du blé, de même que du député d'Assiniboia. Si on consultait les agriculteurs de l'Ouest, on verrait qu'ils s'accordent avec moi et non avec le député de Calgary, ou avec le whip du parti conservateur qui vient de l'Ontario. Ce sont là les craintes que nous avons.

Je le répète, c'est à cause de ce genre de mesures que le parti conservateur est défait chaque fois qu'il prend le pouvoir. Je rappelais le fait que lorsque R.B. Bennett est devenu premier ministre, il lui a fallu cinq ou six ans pour détruire le parti conservateur pour 20 ans au Canada. En 1957-1958, John Diefenbaker accédait au pouvoir et devait demeurer cinq ans premier ministre du Canada. Dalton Camp et les gars de Bay Street devenaient membres du parti conservateur et une fois encore le parti s'effondrait pour 20 ans. Nous avons maintenant un nouveau premier ministre. Cette fois-ci, il n'entraînera peut-être pas l'effondrement du parti pour 20 ans; mais il le reléguera peut-être pour toujours au troisième rang. Ce serait un apport utile du gars de Baie Comeau.

● (1550)

Telles sont les raisons pour lesquelles je m'oppose au projet de loi actuellement à l'étude. Ce n'est pas une mesure canadienne. Elle n'est pas compatible avec les valeurs que défendent les Canadiens, celles qu'ont toujours défendues le parti conservateur et Peter Lougheed en Alberta.

Mme Sparrow: La privatisation assurément.

M. Nystrom: Il n'a pas oeuvré en faveur de la privatisation en Alberta en établissant la société *Pacific Western Airways* avec des fonds puisés dans le Fonds du patrimoine. Je me souviens qu'un député conservateur à la Chambre avait traité Peter Lougheed de Peter le Rouge.

Mme Sparrow: Non, Peter le Bleu.

M. Nystrom: C'était Peter le Rouge. Je me souviens également de Bill Davis en Ontario qui avait racheté Suncor.

M. Fraleigh: La pire catastrophe jamais survenue en Ontario.

M. Nystrom: J'entends maintenant un député tory de l'Ontario dire que Bill Davis a été la pire catastrophe survenue en Ontario et le député de London l'applaudit. Je suis d'accord avec eux.

Nous avons eu des premiers ministres conservateurs qui croyaient à la propriété publique et qui ont pris des initiatives en la matière, comme dans le cas de la CBC, de Radio-Canada et de la Commission canadienne du blé. Nous assistons aujourd'hui à un changement fondamental du parti conservateur du Canada.

Lors des prochaines élections, je suis sûr que les Canadiens diront «non» à la privatisation de Téléglobe, au libre-échange, à la déréglementaion et à la privatisation, tout comme ils disent «non» maintenant à l'incompétence et aux scandales qui sont la marque de commerce de ce gouvernement, tant au bureau du premier ministre que dans les cabinets de bon nombre de ministres.

Je pourrais dire bien d'autres choses sur Téléglobe, mais de nombreux collègues, et notamment le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy), sont impatients de prendre la parole. Cependant, je terminerai en exhortant une dernière fois les simples députés du parti conservateur à renouer avec les grands thèmes et la grande tradition et les raisons qui ont été à l'origine de leur parti.

Aujourd'hui, j'ai entendu un député conservateur de Calgary, ainsi que le whip du parti conservateur, qui a beaucoup d'influence au Cabinet du premier ministre, dire qu'ils verraient d'un bon oeil la privatisation de la Commission canadienne du blé. Cette perspective m'inquiète énormément. J'espère que tous les agriculteurs de l'Ouest prendront bonne note du projet de privatiser la Commission canadienne du blé que caresse le très influent whip du parti conservateur.

J'espère que nous pourrons unir nos forces à celles du député d'Assiniboia et à d'autres éléments progressistes du parti conservateur pour mettre un terme à tout projet de privatiser la Commission canadienne du blé et de faire des offices de commercialisation un enjeu des négociations sur le libre-échange. J'espère que nous pourrons nous tenir debout dans l'intérêt de l'Ouest et d'un Canada fort d'un océan à l'autre.

[*Français*]

M. La Salle: J'aimerais faire un commentaire, monsieur le Président, parce que l'honorable député que je connais depuis des années m'a demandé: Pourquoi privatiser? Alors, vous me permettrez, bien sûr, de rappeler à l'honorable député qu'il est bien entendu qu'on ne peut pas s'entendre sur la philosophie que défendent les députés du Nouveau parti démocratique et celle que nous défendons. Partant de là, il est clair qu'on ne pourra pas avoir l'appui de ceux-là qui sont en face de nous sur cette transaction. Mais il est aussi nécessaire, je pense, que tous les Canadiens saisissent bien la portée de notre geste qui répond et qui remplit encore une fois un engagement fondamental que le premier ministre du Canada (M. Mulroney), appuyé par l'ensemble de ses collègues, avait pris lors des dernières élections, à savoir que nous allions offrir au secteur privé une place qui lui revenait depuis longtemps et de ce fait nous faisons la preuve évidente, et il est important que ces gens saisissent que nous faisons confiance à nos Canadiens, à la compétence de nos Canadiens et que nous encourageons également les initiatives et ce par le biais de différentes compagnies. Et je suis très heureux aujourd'hui, et Montréal l'est également, de voir qu'au niveau des actionnaires la garantie au niveau des employés et les possibilités de cette compagnie, aujourd'hui, qui va faire honneur au Canada et qui va permettre encore une fois par une politique saine et respectueuse d'un gouvernement qui a le respect du secteur privé et qui croit que le secteur privé peut participer à cette relance économique qui était gênante et embarrassante il y a deux ans à peine et qui fait aujourd'hui l'honneur des Canadiens, compte tenu d'une performance économique extraordinaire par la création de milliers d'emplois, un taux de chômage réduit, un climat économique qui est beaucoup plus recevable et endurable qu'il ne l'était il y a deux ans. Alors cela en est le fruit évidemment et cela répond au secteur privé qui commandait et réclamait cette possibilité de s'épanouir.

Donc, monsieur le Président, je dis à ces chers députés que cette législation répond parfaitement bien à cela et à ce que désiraient les Canadiens d'avoir cette chance de pouvoir aider leur pays par des initiatives personnelles. Nous faisons confiance, nous, à ces compétences canadiennes, femmes et hommes, nous faisons confiance à l'entreprise privée et, bien sûr, on ne pourra pas avoir l'appui du NPD mais on peut s'en passer parce que nous savons que la vision du premier ministre est juste, équitable et répond à ce que voulait l'ensemble du Canada.

M. Nystrom: Monsieur le Président, le ministre a parlé de la vision du premier ministre, que la vision du premier ministre est la même que la vision de la population canadienne. Mais, si c'est le cas, pourquoi le parti conservateur est-il à 23 p. 100 dans les sondages? Il y a une grande différence entre la vision canadienne et la vision du premier ministre. Le premier ministre parle de libre-échange, il parle de privatisation, il parle de déréglementation. Monsieur le Président, la population canadienne a rejeté massivement les projets, les programmes, les politiques du parti conservateur.

Une autre chose, monsieur le Président: j'ai dit que Téléglobe avait fait un gros profit de 53 millions de dollars l'année dernière. Mais une autre chose, nous ne sommes pas du tout le seul pays au monde qui ait une société de télécommunications qui appartienne au gouvernement. Il y a beaucoup de pays qui ont de telles corporations publiques comme celle de Téléglobe. Je mentionnerai l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, la Suède. Tous ces pays ont des sociétés qui sont contrôlées par le gouvernement national. Et l'Angleterre, avec un gouvernement conservateur de M^me^ Thatcher, a privatisé une partie seulement de British Telecom. Même avec Margaret Thatcher le gouvernement a conservé presque 50 p. 100 des actions de British Telecom. Presque 50 p. 100 des actions de British Telecom ont été conservées par le gouvernement de M^me^ Thatcher en Angleterre. Même Margaret Thatcher est moins «conservateur» que le gars de Baie-Comeau, monsieur le Président. C'est pourquoi le parti conservateur est rejeté massivement par la population canadienne. C'est pourquoi le parti conservateur est maintenant troisième dans ce pays et c'est pourquoi le parti conservateur sera troisième après les prochaines élections fédérales.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—L'emploi—Les mises à pied à l'usine de la *Canada Packers* à Winnipeg—Le recyclage des travailleurs. *b*) On demande que le vice-premier ministre aide à relancer l'économie à Winnipeg; le député de Western Arctic (M. Nickerson)—Les pêches—La commercialisation du poisson d'eau douce—Le rapport d'un comité du Sénat; le député de York-Est (M. Redway)—L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord—Les résolutions adoptées lors du congrès du parti libéral.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉGLOBE CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-38, concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M^me^ McDonald (p. 3435).

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je me réjouis de participer au débat sur le projet de loi C-38, concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada.

Beaucoup de Canadiens sont bouleversés par la décision du gouvernement fédéral de se lancer dans la privatisation en masse des sociétés d'État sans autre raison que le fait que le parti actuellement au pouvoir suit scrupuleusement une idéologie doctrinaire voulant que toujours et en toutes circonstances le secteur privé ait si possible la propriété des biens et ressources de notre pays.

• (1600)

J'appartiens à un parti politique qui croit fondamentalement que la libre entreprise est le système qui donnera le plus de richesses à notre pays et qui servira le mieux tous nos concitoyens. Mais nous tempérons cette conviction en ajoutant que le gouvernement a le droit d'intervenir pour s'assurer que la richesse engendrée par la libre entreprise est distribuée de façon juste et équitable. Notre foi en la libre entreprise est mitigée par la conviction que lorsqu'il faut fournir aux Canadiens des biens et des services en quantités égales, peu importe la région qu'ils habitent, il convient parfois que le gouvernement intervienne pour s'assurer que les services sont offerts.

Il existe des exemples remarquables de ce genre d'intervention, notamment la décision d'établir la société aujourd'hui appelée Air Canada. C'était un exemple d'intervention du gouvernement visant à assurer que les services de transport aérien seraient disponibles dans une égale mesure, à un niveau raisonnable, partout au Canada. C'était une décision que l'entreprise privée n'était pas prête à prendre à l'époque et, à mon avis, qu'elle ne serait pas prête à prendre aujourd'hui. Un très fameux premier ministre conservateur, John A. Macdonald, a décidé de construire un chemin de fer d'un océan à l'autre parce que cette intervention du gouvernement visant à garantir la construction du chemin de fer faisait partie de la politique du gouvernement de l'époque qui consistait à utiliser le chemin de fer, les transports, pour cimenter l'unité nationale. Il y a beaucoup d'exemples, monsieur le Président. La Société Radio-Canada a été créée non pas parce que le secteur privé était incapable de nous donner un service de radiodiffusion au Canada, mais parce que le Parlement du Canada a voulu que les Canadiens où qu'ils habitent aient au moins un niveau minimal de service en radio et en télévision. De même, c'est dans le cadre de ce service, dans le cadre des besoins du pays que Téléglobe Canada a été créée, pour doter le pays d'un service téléphonique transatlantique et pour nous doter également de services télex.

Il n'y a pas dans ce projet de loi le moindre argument, le moindre élément de preuve que le transfert de Téléglobe au secteur privé va donner aux Canadiens—car c'est là en dernière analyse ce qui compte—un service meilleur ou moins cher que ce qu'ils ont actuellement. Mais ce qu'on trouve par contre dans ce projet de loi, c'est l'expression de la doctrine d'un parti politique qui veut que partout et toujours, c'est le secteur privé qui doit fournir les biens et les services.

Quant à moi, je trouve plutôt étonnant que le gouvernement se saisisse des biens de la population, biens rentables qui appartiennent à chaque homme, à chaque femme et à chaque enfant du pays, biens qui apportent un placement au nom de la population au Trésor, et qu'il privatise ces biens. Jusqu'à ce que nous adoptions ce projet de loi, ou plutôt jusqu'à ce que la majorité gouvernementale adopte ce projet de loi, Téléglobe Canada a versé à ses actionnaires, et ces actionnaires ce sont les 25 millions de Canadiens, 108 millions l'an dernier et à peu près autant l'année précédente. En deux ans cette société a versé près de 200 millions aux Canadiens, ses actionnaires, mais cela n'empêche que le gouvernement va vendre cette société de la Couronne à une société du secteur privé, société honorable et capable j'en suis persuadé, société qui a de bonnes intentions j'en suis persuadé—je ne le conteste pas—donc la vendre 500 millions à une société du secteur privé.

Vous rendez-vous compte, monsieur le Président, que dans cinq ans, au rythme des bénéfices actuels, cette société pourra retirer 100 p. 100 du montant investi? En cinq ans, cette société aura payé jusqu'au dernier boulon de cette Société de la Couronne, et dans cinq ans elle touchera un bénéfice de l'ordre de 100 millions par année en dollars d'aujourd'hui, ce qui est la somme actuellement versée au Trésor, aux actionnaires, à la population du Canada. Et pourquoi cela? Parce que le parti est prisonnier d'une doctrine étroite et sectaire qui dit que la Couronne ne peut pas posséder d'actifs, qu'elle ne peut pas posséder de ressources. Cela se fait parce que le ministre des Finances (M. Wilson) cherche désespérément les moyens de réaliser demain ses projections budgétaires sur la hauteur de son déficit.

Si sous peu il faut vendre pour 500 millions de dollars cette société d'État qui nous rapporte une jolie somme, si à brève échéance ce demi-milliard de dollars ajouté au produit de la vente de la Fisheries Products International de Terre-Neuve—cédée pour 100 millions de dollars—nous procure un montant suffisant pour pouvoir dire demain aux Canadiens que le ministre n'a pas dépassé ses projections de déficit parce qu'il a liquidé la moitié de nos actifs pour y arriver, le gouvernement s'estimera heureux.

Le drame, c'est qu'à la longue la vente de Téléglobe Canada sera payée par nos enfants et nos petits-enfants, et le fait qu'en réalité cette vente fera augmenter le déficit. Pour le moment, cette société d'État rapporte au trésor fédéral et alimente les coffres fédéraux. Elle a été payée et édifiée par les contribuables canadiens, et elle commence enfin à rapporter, et à rapporter gros.

Dans 10 ans, elle vaudrait un milliard en dollars d'aujourd'hui aux Canadiens, deux milliards au bout de 20 ans, et au moins trois milliards en dollars constants au bout de 30 ans. Si les activités de la société continuent à prendre de l'expansion avec le progrès des télécommunications par satellite, on peut supposer qu'elle rapportera encore bien plus aux Canadiens. Qu'avons-nous fait? Nous avons vendu l'entreprise à un prix incroyablement bas. Le Canadien moyen qui achète une maison sait qu'il lui faudra 15, 20 ou 25 ans pour la payer. Quand il achète une voiture, il sait qu'il mettra trois, quatre ou cinq ans pour la payer. Or le gouvernement a vendu une entreprise qui lui rapporte 100 millions de dollars par année à une société qui aura fini de la payer en cinq ans, d'après le rendement que fournissait cette entreprise au moment de sa vente.

Cette façon de jongler avec les écritures, ce genre de manoeuvres auxquelles se livre le ministre des Finances pour sauver la face en vendant les avoirs des Canadiens doit cesser, monsieur le Président. Ce qui m'effraie, c'est que dans l'atmosphère où nous vivons actuellement, alors que les manchettes des journaux sont dominées tous les jours par de nouvelles, intéressantes et excitantes révélations, alors que la plupart des gens sont préoccupés de ce que feu le grand Don Jamieson appelait l'écume de la vie politique par opposition à la substance de la procédure parlementaire, la population ne sait pas tout. Les Canadiens sont hypnotisés par cette écume et les manchettes sensationnelles à la une des journaux, mais dans l'ensemble ils ignorent qu'un grand nombre de nos richesses mises en vente sont en train de nous échapper. Il est beaucoup trop tard pour dire au gouvernement d'arrêter et de tenir un débat public alors que ces biens disparaissent.

• (1610)

Comment se fait-il que le gouvernement procède à la vente de Téléglobe Canada avant même que la ministre des Communications (M^lle^ MacDonald) ne présente à la Chambre sa politique nationale des communications pour le Canada? Nous la réclamons depuis quatre ou cinq ans. Avant de commencer à démanteler le réseau des télécommunications, d'en privatiser les parties ou d'en céder la propriété, nous devrions connaître au moins la politique nationale des télécommunications pour le Canada. Certains députés de ce côté-ci de la Chambre et, je crois, de l'autre côté, ont bien hâte que la ministre la communique. Quelle est en effet la politique du Canada? Le gouvernement s'est empressé de vendre Téléglobe Canada dans l'espoir d'équilibrer si possible le budget.

On s'est empressé de vouloir de vendre la Fisheries Products International pour exactement les mêmes raisons. Cette vente servira au gouvernement de palliatif. Comme la dose nécessaire au drogué, le samedi matin, le gouvernement cherche à obtenir rapidement 100 millions de dollars, afin de réduire son déficit. Rien n'a été prévu dans cette vente pour garantir les emplois des travailleurs associés à la pêche côtière dans la région de l'Atlantique, et particulièrement à Terre-Neuve. Le contrat ne renferme aucune disposition permettant d'assurer le gagne-pain de conserveries dans lesquelles on a investi près de 300 millions de dollars il y a deux ans, afin de les renflouer. Ce renflouement a été approuvé par les trois partis. C'était moi le secrétaire parlementaire qui ait fait adopter ce projet de loi à la Chambre. Les trois partis ont jugé alors qu'il s'agissait d'une question non partisane, que la pêche côtière était essentielle à la région de l'Atlantique et qu'il fallait renflouer ces entreprises, les restructurer et les moderniser. Nous avons cru bon alors de garantir les emplois et le mode de vie des habitants de la région de l'Atlantique. Nous nous sommes tous mis d'accord pour approuver ce projet de loi. Pourtant, deux années plus tard, un nouveau gouvernement empreint d'une idéologie qui n'a plus sa place en 1987 et dont il est esclave, a tout à coup décidé de la vendre intégralement pour 100 millions de dollars au secteur privé sans que rien ne garantisse que des problèmes du même genre que ceux que nous avons dû résoudre au prix de 300 millions de dollars, il y a deux ou trois ans, ne resurgiront pas. C'est ce qui est vraiment affolant dans le cas de ce gouvernement.

On parle de la vente d'Air Canada. Nous demandons pourquoi. Et le gouvernement nous répond de façon intelligente: «Parce que». Nous demandons alors: «Parce que quoi?» et on nous répond «Parce que le secteur privé doit s'en charger, bien entendu». A l'annonce de la vente possible du CN, nous demandons: «Pourquoi?». Le gouvernement a déclaré: «Parce que. Parce que c'est l'affaire du secteur privé».

Nous n'avons plus de politique nationale des transports. Nous avions l'habitude de fonctionner selon le principe d'une réglementation des services en fonction des besoins du public. Maintenant nous avons adopté un nouveau critère, le critère d'aptitude. Si vous avez de l'argent, monsieur le Président, et l'initiative, et que vous voulez fournir ou supprimer un service, ne vous gênez pas. C'est la politique du parti conservateur.

Le gouvernement a déclaré que le but de la privatisation était de mettre Téléglobe entre les mains du secteur privé, que cette société pouvait se trouver bien d'être gérée par le secteur privé. A l'annonce de ce projet de loi, le secteur privé est si sûr de pouvoir être bénéfique à cette société qu'il a exigé que celle-ci conserve son monopole. C'est le secteur privé au besoin mais pas nécessairement. L'astuce c'est que la société va fonctionner comme une société d'État jouissant d'un monopole, avec des garanties et des bénéfices assurés, mais que ceux-ci iront aux actionnaires privés, pas aux Canadiens qui ont construit la société. Les bénéfices iront à des personnes privées qui bénéficieront de garanties publiques et d'un monopole sanctionné par le gouvernement.

Le gouvernement a déclaré que le but de la privatisation était d'augmenter la concurrence. Pendant les cinq prochaines années, qui seront une période d'expansion et de développement dans ce domaine particulier, encore une fois, cette société bénéficiera d'un monopole garanti par le gouvernement. On ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Comment peut-on parler des vertus du secteur privé, de libérer l'esprit d'entreprise, de faire appel à l'initiative privée et de favoriser la concurrence tout en assortissant de si belles paroles d'une série de règlements gouvernementaux et de monopoles? Comment peut-on espérer faire avaler pareille couleuvre à nos concitoyens? Je sais bien que vous vous en rendez compte, monsieur le Président. Je sais qui si vous n'étiez pas contraint par vos fonctions, vous sauteriez sur vos deux pieds pour exiger que cette lamentable mesure soit jetée par la fenêtre.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député ne devrait pas m'impliquer dans cette controverse. Il ferait peut-être mieux de s'en occuper lui-même et parler en son nom propre.

M. Tobin: Monsieur le Président, je devrais m'abstenir de parler de ce que je sais ou de ce que je crois que ferait la présidence, mais je n'ignore pas combien il est frustrant pour vous de ne pouvoir intervenir.

Le gouvernement a prétendu que la privatisation visait à alléger le fardeau de la réglementation. Comment fait-il? Pour la première fois de son existence, Téléglobe rendra des comptes au CRTC. On affuble cette société d'une nouvelle série de réglements. Sans compter le monopole accordé à des soi-disant intervenants du secteur privé. Les Canadiens n'avaleront pas cette excuse que leur offre le gouvernement pour justifier une telle initiative.

La réalité toute nue aux yeux des contribuables, c'est que Téléglobe est devenue l'une des rares vaches à lait du gouvernement, l'une des rares sociétés qui pouvaient nous rapporter de l'argent. C'est une société qui assure un service dans lequel nous devons investir pour lui donner de l'expansion, qui doit nous appartenir et que nous devons diriger au nom de nos concitoyens, mais qui nous rapporte en même temps de l'argent. Je ne parviens pas à comprendre ce qui pousse en ce moment le gouvernement à vendre cette société.

D'après le gouvernement, les tarifs de Téléglobe sont trop élevés, d'où il tire une autre raison pour la privatiser. En août 1986, il y a quelques mois à peine, il était question du contraire dans un mémoire que l'association des services techniques de Téléglobe, section 1653, et le Syndicat canadien des télécommunications d'outre-mer ont présenté au ministre du Travail (M. Cadieux). On y signalait que les tarifs de la société étaient assujettis à des ententes bilatérales internationales et que Téléglobe devait souvent se plier aux barèmes tarifaires de ses partenaires, les administrateurs étrangers. Tout en assurant que Téléglobe pouvait demeurer rentable malgré une réduction de ses tarifs, on ajoutait que Télécom Canada percevait en moyenne 50c. au dollar la minute de conversation, mais que ce problème et plusieurs autres pouvaient être résolus en soumettant Téléglobe aux règlements du CRTC.

Faut-il privatiser la société pour qu'elle soit assujettie aux règlements du CRTC? N'aurait-on pas pu imposer cette réglementation à une société d'État? Bien sûr que oui, et nous aurions pu faire abaisser ses tarifs.

Jean-Claude Delorme, président de Téléglobe Canada, a témoigné devant le comité permanent des communications et de la culture. La société envisageait de mettre en oeuvre un plan qui comportait un certain nombre de volets. Elle songeait notamment à réduire ses tarifs de 10 p. 100 en 1986. Cette société d'État prévoyait de toute façon une réduction de tarifs. Il n'était donc pas nécessaire de privatiser une compagnie qui a rapporté aux Canadiens 100 millions de dollars en bénéfices.

• (1620)

Le gouvernement profite aveuglément de sa majorité, moutonnière à l'occasion et doctrinaire invariablement, de cette majorité qui est esclave de l'idéologie du parti, pour imposer aux partis minoritaires à la Chambre et à la majorité des Canadiens une décision que nous jugeons inacceptable. Nous tenons à mettre en garde le gouvernement: s'il maintient ce genre de politique, il se butera à une opposition de plus en plus coriace dans cette enceinte et dans le pays.

Le président suppléant (M. Paproski): Passons aux questions et aux observations.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, il ressort très clairement de cette aliénation que le gouvernement prétend seulement en théorie favoriser l'entreprise privée, alors que, dans la réalité, il impose un monopole au secteur des télécommunications internationales. Cela va à l'encontre du principe même sur lequel a été fondée cette initiative. Le député pourrait-il nous expliquer cette contradiction dans la politique de son gouvernement?

M. Tobin: Monsieur le Président, le député a parfaitement raison. La contradiction est manifeste à cet égard. Le gouvernement n'a pas vraiment remis Téléglobe au secteur privé. En maintenant le monopole et en assujetissant la compagnie à la réglementation du CRTC, il se contente de céder les bénéfices de l'État canadien aux actionnaires d'une entreprise privée. Cette société va fonctionner, pendant au moins cinq ans, exactement comme une société d'État, avec un monopole garanti et une tarification fixée par le gouvernement; les bénéfices vont tout simplement être retirés du Trésor pour être placés entre les mains de particuliers. Il ne se passe rien d'autre. Voilà une autre idéologie que le gouvernement poursuit, dont nous ne parlerons pas dans ce débat.

M. McCurdy: Monsieur le Président, le député est érudit et expérimenté. Je suis sûr qu'il a assez observé le parti conservateur pour pouvoir m'expliquer une chose qui je n'arrive pas à comprendre. Je ne peux pas croire que cette vente est l'application aveugle d'une idéologie insensée. Il pourrait peut-être m'éclairer en expliquant les motifs qui poussent les conservateurs à privatiser, les principes économiques en cause et où se place la privatisation de Téléglobe par rapport à ces principes économiques?

M. Tobin: Monsieur le Président, je remercie le député de supposer que je suis capable de ce qui est au-dessus des forces d'un député logique: expliquer les décisions de politique du parti ministériel. Je prétends être capable de trouver les mots et les moyens d'exprimer mes sentiments dans le langage de tous les jours. Le problème dans ce cas-ci n'est pas de trouver les mots pour décrire ce qui motive les députés ministériels ou le gouvernement à prendre cette décision. Le problème, c'est qu'une personne logique ne pourra jamais comprendre pourquoi cette société est vendue, ni du point de vue d'une planification ou gestion financière sérieuse, ni du point de vue de l'idéologie même du gouvernement.

Tout ce que je peux dire, c'est que, tout compte fait, cette vente ou cette mesure législative ne fait que transférer aux mains de particuliers les profits considérables qu'une société rapporte au gouvernement. Ce projet de loi ne changera absolument rien pour les Canadiens du point de vue du service, des frais ou du développement de Téléglobe.

C'est la seule explication rationnelle que je puisse vous donner. Un drogué va faire n'importe quoi pour se procurer de la drogue. Le ministre des Finances a d'énormes difficultés à respecter ses prévisions en matière de déficit. Téléglobe et FPI ainsi que d'autres sociétés d'État deviennent dès lors les victimes d'une personne dont le comportement est analogue à celui des voleurs qui vont dévaliser un magasin de quartier pour pouvoir s'acheter de la drogue. Dans ce cas-ci, la drogue, c'est la réduction du déficit; c'est donc une explication plausible. Bien sûr, le gouvernement se débarrasse de biens extrêmement précieux qui appartiennent aux Canadiens et qui étaient censés alimenter encore longtemps le portefeuille des citoyens ordinaires, des hommes, des femmes et des enfants de ce pays. Je trouve cela non seulement révoltant mais aussi regrettable.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je vois le problème qu'a le député pour expliquer ce qui s'est passé. Toutefois, je lui demande de m'expliquer une autre chose, s'il le peut. Même si les conservateurs ont eu environ 50 p. 100 des voix, comment peuvent-ils croire qu'ils ont mandat de faire ce qu'ils font, vu leur situation dans l'ensemble du pays en ce moment? Au départ ils avaient 50 p. 100 des voix, soit, mais une bonne partie représentait un vote de protestation.

M. Tobin: Monsieur le Président, on dit que lorsqu'un parti n'a plus la faveur populaire, un des moyens de savoir dans quelle direction orienter sa politique est de consulter le deuxième parti. Le gouvernement a consulté les indécis, tiré à pile ou face et décidé de vendre Téléglobe. J'aimerais pouvoir donner une réponse rationelle à une question rationnelle, mais le sujet l'est tellement peu que même un Terre-Neuvien ne peut pas offrir . . .

Mme Sparrow: Pas étonnant.

M. Tobin: La députée de l'Alberta dit que ce n'est pas étonnant. Je sais que les gens de Terre-Neuve sont plutôt timides et s'expriment mal et qu'ils ont beaucoup de difficulté à extérioriser leurs émotions. Toutefois, aussi simples, tranquilles, timides et introvertis que nous soyons, nous pouvons quand même exprimer notre point de vue. Nous trouvons le courage de nous lever, contrairement à certains députés de certains partis qui préfèrent voir, en silence, le gouvernement se sauver comme un voleur en emportant Téléglobe, un bien qui appartient aux Canadiens. Au moins nous marquons notre désapprobation et je ne m'en excuse pas.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée. Reprenons le débat.

[*Français*]

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de participer à ce débat.

M. Nystrom: Pourquoi?

M. Keeper: Mon ami ici demande pourquoi. C'est parce que jusqu'à maintenant le gouvernement a placé ce débat dans un contexte idéologique. Il a dit que leurs propres raisons de vendre Téléglobe Canada c'est parce que le marché privé est plus efficace que le secteur public. Il dit que pour le Nouveau parti démocratique c'est un réflexe naturel d'insister, de demander qu'une entreprise reste dans le secteur public. Il a placé la question dans ce contexte idéologique.

• (1630)

Je veux, monsieur le Président, traiter de cette question un peu plus objectivement. Je veux examiner la vente de cette compagnie sous différents aspects, différentes directions. Je veux examiner, par exemple, les raisons de politique publique pour que Téléglobe Canada reste une société de la Couronne ou devienne une compagnie privée. Cela, c'est un aspect de cette question.

Un autre aspect que nous devons examiner est la nature de cette entreprise. C'est un monopole. Comment peut-on régler un monopole? Comment peut-on diriger un monopole d'une façon qui sert l'intérêt public? Quelle est la meilleure façon pour le faire?

Un autre aspect de cette question concerne les profits, les revenus de cette compagnie. Est-ce que cette compagnie a des difficultés financières? Qui va bénéficier des revenus de cette compagnie?

Premièrement, monsieur le Président, la raison pour laquelle je veux examiner cette vente d'une compagnie et les différents aspects, c'est parce que je veux noter qu'il y a des questions sur cette vente. Si le gouvernement est aussi certain qu'il est nécessaire de vendre cette compagnie, il a peut-être raison. Mais si nous pouvons établir des questions, savoir pourquoi il a vendu cette compagnie? Si nous pouvons établir des questions, je pense qu'il est nécessaire pour le gouvernement de réexaminer son approche. C'est nécessaire pour le gouvernement de dire: Oui, la compagnie est maintenant dans le secteur public et cela fonctionne. Pourquoi changer une situation qui fonctionne? Pourquoi réparer une chose qui n'est pas brisée?

Monsieur le Président, la première question que j'ai posée est: Est-ce qu'il y a des raisons politiques publiques pour que Téléglobe Canada reste une compagnie publique plutôt qu'une compagnie privée? Est-ce qu'il y a des raisons, ou est-ce que les progressistes conservateurs sont corrects quand ils disent que ce n'est pas nécessaire pour cette compagnie d'être dans le secteur public et qu'une compagnie privée peut servir l'intérêt canadien d'une aussi bonne façon.

Monsieur le Président, la chose que je veux noter est que Téléglobe Canada est notre instrument pour la politique de communication. C'est notre présence dans le domaine international. Monsieur le Président, c'est un grand monde et nous voulons communiquer avec tout le monde. Et c'est possible avec Téléglobe Canada d'aider les Canadiens à communiquer avec tout le monde. Cela, c'est la situation telle qu'elle est aujourd'hui.

Mais si nous faisons comme le gouvernement, demander de vendre la compagnie, et si elle devient une compagnie privée, à ce moment-là, la compagnie va chercher à faire un profit. La compagnie va être dirigée par les exigences du marché. Et il y a peut-être des parties du monde où ce n'est pas profitable de communiquer pour les Canadiens. Et il y aura là des pressions pour éliminer un aspect de notre communication internationale.

Je pense, monsieur le Président, pour que le Canada puisse être ouvert à tout le monde, afin que les Canadiens puissent être capables de communiquer avec tout le monde, que ce serait mieux pour la compagnie d'être dans le secteur public parce que nous pouvons utiliser cet instrument pour poursuivre les buts publics et communiquer avec tout le monde, et non pas seulement avec les aspects du monde où on pourra communiquer et faire des profits.

Monsieur le Président, cela est une raison de politique publique pour que cette compagnie reste dans le domaine public.

Un autre aspect de cette question de politique publique, monsieur le Président, c'est que Téléglobe Canada représente les Canadiens dans des organisations internationales. Quand Téléglobe Canada deviendra une compagnie privée, une compagnie qui est sous le coup des exigences d'un marché privé, elle va représenter ses propres intérêts et l'intérêt de son propriétaire.

A ce moment-là, monsieur le Président, quand elle participe à des organisations internationales, je pense qu'il est possible qu'il y ait un conflit d'intérêts entre l'intérêt du gouvernement canadien, du peuple canadien, et l'intérêt privé d'une compagnie de faire un profit et de représenter les intérêts de son propriétaire.

Monsieur le Président, à ce moment-là, je pense que nous devrons remettre en question cette vente de Téléglobe Canada parce que maintenant ça fonctionne comme un instrument qui peut représenter les intérêts de tous les Canadiens dans des organisations internationales et après que cette compagnie sera vendue, nous devrons trouver une autre façon pour que nous puissions être représentés dans ces organisations-là. Et aussi nous devrons trouver une façon de gagner l'information sur l'industrie des télécommunications internationales pour que nous puissions nous-mêmes représenter notre intérêt national, notre intérêt dans les organisations internationales.

Je vous donne un exemple. Pendant des années, l'industrie pétrolière dans notre pays était dans le secteur privé, était dominée par les compagnies privées. Et ces compagnies-là ont donné l'information au régulateur fédéral, des informations sur les réserves de pétrole au Canada. Et elles ont dit pendant des années que nous avions eu beaucoup de pétrole et que nous pouvions vendre le pétrole que nous avions. Et nous étions dépendants de l'information de ces compagnies-là. Mais après peu de temps, en quelques années, les compagnies ont changé leur avis, ont changé d'idée. Elles ont dit: Oh, oh, il n'y a pas de pétrole. Et nous avons eu une crise. Monsieur le Président, dans une telle situation, nous étions dépendants des compagnies privées pour l'information essentielle pour que nous puissions représenter notre intérêt.

Je pense que cette situation peut être la même dans l'industrie des télécommunications. Quand nous sommes dépendants d'une compagnie privée pour une connaissance d'une telle industrie, il est possible que nous n'ayons pas l'information essentielle pour que nous puissions comprendre l'industrie et représenter notre intérêt.

• (1640)

Monsieur le Président, le second aspect de cette question que je veux examiner est la question de la nature de cette industrie, l'industrie des télécommunications. Cette compagnie est un monopole, c'est sûrement une compagnie qui domine l'industrie, et la question que je veux poser est la suivante: est-il plus efficace de régler un monopole par la propriété ou par la réglementation? Je pense qu'il y a deux façons de diriger une industrie monopoliste. Une façon est d'avoir un agent régulateur qui puisse regarder la compagnie et dire: O.K! faire cela ou faire cela, aller dans une telle direction, cela c'est une façon; l'autre façon est d'acheter la compagnie ou de continuer avec la compagnie dans le secteur public et de simplement être capable de dire aux dirigeants de cette industrie: c'est la politique canadienne et nous voulons que vous respectiez cette politique et que vous poursuiviez cette politique, parce que vous êtes propritaires de cette compagnie et vous pouvez le faire dans notre système économique.

Monsieur le Président, aujourd'hui nous avons la capacité de diriger cette industrie parce que nous en sommes les propriétaires. Mais le gouvernement va changer cette situation et nous placera dans une situation dans laquelle nous devrons dépendre d'un système de réglementation. Monsieur le Président, le problème avec un système de réglementation est que quelquefois les régulateurs deviennent presque des amis de l'industrie qu'ils vont réglementer. C'est comme les policiers dans les rues; par exemple, les policiers sont là pour réglementer contre le crime, disons, la vente de drogues. Les policiers sont dans les rues pour annuler une telle activité. Mais quelquefois des policiers peuvent se laisser corrompre et ainsi oublier leurs responsabilités envers le public, et ils deviennent des amis des personnes qui vendent ces drogues. Ils ne «réglementent» plus la situation, ils sont partie de la situation. Et je pense que dans le domaine industriel ce genre de situation est possible. Plutôt que de réglementer l'industrie, l'agent régulateur représente les intérêts de cette même industrie.

Monsieur le Président, nous avons maintenant un bon système pour diriger l'industrie des télécommunications dans notre pays, une industrie monopoliste, et pourquoi changer la situation? Si un système fonctionne, pourquoi changer le système?

Le troisième point que je veux examiner est la question des profits, la question des revenus de la société Téléglobe Canada. Monsieur le Président, c'est bien connu que Téléglobe est une société profitable, une société qui gagne des revenus chaque année. Et pourquoi vendre une société, donner, transférer une société du secteur public au secteur privé, une compagnie qui est rentable? Le gouvernement a dit qu'il va utiliser les profits de cette vente pour réduire le déficit. Mais, monsieur le Président, si nous continuons d'être le propriétaire de Téléglobe Canada, nous pouvons compter faire des profits chaque année. La compagnie peut faire une contribution à notre revenu pendant des années. Il est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement veut vendre une compagnie qui réussit. J'ai l'impression que ce gouvernement est un peu embarrassé par

une société publique qui réussit. Ce gouvernement a pour philosophie que le marché privé est la façon la plus efficace de faire presque toutes les choses, et il critique les sociétés publiques. Ils disent souvent qu'une société publique ne peut pas fonctionner comme une société privée.

Monsieur le Président, je dois conclure que ce gouvernement est embarrassé par une société publique qui a bien réussi. Il ne veut pas maintenir un exemple comme cela pour le peuple canadien pour qu'il puisse voir que c'est possible d'avoir des compagnies publiques qui fonctionnent bien. C'est une notion dangereuse parce que le parti conservateur a vraiment changé sa direction. Traditionnellement, le parti conservateur était un parti orienté vers une économie mixte. Le parti conservateur a établi beaucoup de nos sociétés publiques comme le CPR, par exemple, je pense que Radio-Canada aussi a été établie par un gouvernement conservateur. Dans le passé les gouvernements conservateurs ont utilisé les instruments publics, les sociétés publiques pour poursuivre les politiques publiques. Mais maintenant, aujourd'hui, ce gouvernement veut abandonner cette tradition du parti conservateur. Il veut poursuivre une nouvelle stratégie, il veut imiter, il veut être pareil au Parti républicain des États-Unis.

Le premier ministre semble avoir une trop bonne impression du Président des États-Unis. Il semble voir M. Reagan comme un frère, comme un grand frère.

M. McCurdy: Un père.

M. Keeper: Comme un père. Mon ami dit que notre premier ministre voit le Président des États-Unis comme son père, une personne qui indique la direction. Mais la nouvelle direction du parti conservateur est une direction américaine. C'est une direction républicaine. C'est une direction selon laquelle seulement le marché privé est efficace, seulement le marché privé est une façon de faire le développement économique. C'est l'abandon de la vraie tradition du parti conservateur dans ce pays. Sir John A. Macdonald ne poursuivait pas une telle politique. John Diefenbaker ne poursuivait pas une telle politique. C'est triste parce qu'il y a place dans ce pays pour un vrai parti conservateur, pour une vraie philosophie conservatrice. Mais je pense que notre gouvernement d'aujourd'hui a abandonné cette approche.

Monsieur le Président, en somme, je veux dire que la vente de Téléglobe Canada est discutable, ce n'est pas une bonne décision. Ce n'est pas une bonne décision pour au moins trois raisons. Les raisons sont que nous avons des intérêts publics dans le domaine des télécommunications que nous voulons poursuivre. Il y a des raisons de politique publique pour que Téléglobe reste une société publique. La seconde raison, c'est simplement parce que la meilleure façon pour diriger une industrie monopoliste est d'être le propriétaire au lieu d'utiliser le mécanisme de réglementation. Et, finalement, pourquoi vendre une société de la Couronne qui réussit? Pourquoi pas continuer avec notre engagement d'une économie mixte dans ces pays? Pourquoi adopter une approche économique américaine, «reaganite»? Pourquoi abandonner la tradition de notre pays et pourquoi le parti progressiste conservateur a-t-il abandonné ses propres traditions?

M. Gagliano: Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord faire quelques commentaires et poser une question à mon honorable collègue. Tout d'abord, je vais faire mon commentaire.

En 1985, Téléglobe a payé au gouvernement canadien, en dividendes, 108 millions de dollars et, en 1986, un autre 80 millions de dollars. Selon la vente, le gouvernement canadien recevra encore 102 millions de dollars. En plus de cela, vers la fin de l'année, encore, il recevra 18 millions de dollars, pour un total, dans ces trois années, de 308 millions de dollars.

Monsieur le Président, en plus, le nouvel acquéreur, la compagnie Memotec, aura un monopole pour les cinq prochaines années. C'est-à-dire qu'une compagnie qui, pendant trois ans, a payé des dividendes pour 308 millions de dollars . . . ils paient un prix de 488 millions, ils reçoivent un monopole de cinq ans, donc assez de temps pour avoir son argent plus les dividendes, et justement, monsieur le Président, je me demande, et c'est la question que je veux poser à mon honorable collègue, comment . . . Moi, je n'en reviens pas, je ne peux comprendre le gouvernement conservateur qui a dit en 1984 qu'il allait administrer ce pays comme un bon père de famille et comme un homme d'affaires. Un homme d'affaires ne vend pas un commerce qui rapporte des profits. Et s'il décide de le vendre, bien sûr, avec une forte augmentation qui justifie la vente. Ici, il ne le vend même pas, si on calcule 488 millions pendant cinq ans de monopole, c'est vraiment un cadeau.

J'aimerais demander à mon honorable collègue s'il peut commenter là-dessus, si lui a trouvé la vraie raison pour laquelle le gouvernement conservateur a vendu cette société qui est si profitable, qui aurait pu aider chaque année à contribuer à la réduction du déficit et de la dette nationale?

M. Keeper: Monsieur le Président, il est bien difficile d'expliquer pourquoi le gouvernement vend Téléglobe Canada. Parce que Téléglobe Canada, aujourd'hui, fait un profit pour le peuple canadien. Pourquoi le gouvernement veut-il donner une société qui fonctionne et qui fait un profit? Il donne un cadeau à un homme du secteur privé? Pourquoi vendre cette compagnie à un prix vraiment bas? Pourquoi, après avoir vendu cette compagnie à un prix bas, avez-vous donné additionnellement l'avantage d'un monopole pour cinq ans?

Il est vraiment difficile de comprendre pourquoi le gouvernemenet veut vendre Téléglobe Canada aujourd'hui.

Maintenant, tous les Canadiens, 25 millions de Canadiens bénéficient de cette société Téléglobe. Pas seulement à cause des services, mais aussi à cause des revenus que cette société gagne. C'est le moment où le peuple canadien a besoin de revenus, parce qu'ils ne veulent pas l'augmentation des taux. Mais pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de vendre une telle compagnie et la donner à des propriétaires privés, à un petit groupe de personnes? Pourquoi prendre une décision qui va bénéficier à un petit groupe de personnes quand maintenant tout le monde en bénéficie? C'est difficile à comprendre, monsieur le Président. Je ne veux pas suggérer que le gouvernement veut simplement que cela bénéficie à ses amis. Je sais que tout le monde a l'impression que c'est de la façon que ce gouvernement fonctionne, qu'il veut faire bénéficier ses amis plutôt que le public canadien.

M. McCurdy: Je ne suis pas sûr que mon collègue a mentionné les responsabilités internationales du Canada relativement aux questions des communications internationales, INTELSAT, et le conflit d'intérêts pour le nouveau Téléglobe

quand il y a un service international américain qui ignore le système de *cross-subsidization*. Un commentaire, s'il vous plaît?

M. Keeper: Monsieur le Président, je pense que Téléglobe Canada comme une compagnie privée, comme une société privée, va vraiment avoir un conflit d'intérêt entre ses propres intérêts, comme une entreprise qui veut faire un profit, une compagnie avec cet intérêt-là, avec les politiques du gouvernement canadien ou avec les besoins du peuple canadien, et particulièrement dans une situation où elle devrait concurrencer une compagnie américaine qui ne poursuit pas des politiques publiques, mais qui poursuit seulement les demandes du marché, les demandes de faire un profit.

Monsieur le Président, je pense que ce sera bien difficile pour Téléglobe Canada de représenter les intérêts canadiens et les intérêts publics des Canadiens pour maintenir les communications dans tout le globe quand il y aura des pressions sur la compagnie de simplement servir les secteurs où elle puisse faire le plus grand profit. Et je pense que ce sera un conflit d'intérêts entre le besoin de services et l'exigence de faire un profit.

• (1650)

[*Traduction*]

M. Gagliano: Monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Don Valley-Est (M. Attewell).

M. Attewell: Monsieur le Président, conformément à l'alinéa 9(4)*a*) du Règlement, je propose que la Chambre continue de siéger après l'heure normale de l'ajournement pour étudier le projet de loi C-38 à l'étape de la deuxième lecture . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je signale au député qu'il ne peut pas présenter une telle motion pendant la période réservée aux questions et aux observations. Il reste encore une minute et demie avant la fin de cette période.

La parole est au député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) pour poser une question ou faire une observation.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, pour «essayer» la question que je posais à mon honorable collègue: lui aussi ne trouve pas la raison pour laquelle le gouvernement canadien vend Téléglobe, une compagnie si profitable. Et j'essayais moi aussi de trouver une raison.

• (1700)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je rappelle au député qu'il restera une minute à la période réservée aux questions et aux observations quand nous reviendrons à l'ordre du jour.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

La magistrature

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--MOTIONS

[*Traduction*]

LA MAGISTRATURE

L'OPPORTUNITÉ D'ÉTABLIR UNE MÉTHODE D'EXAMEN DES NOMINATIONS FÉDÉRALES À DES POSTES JUDICIAIRES

M. Alan Redway (York-Est) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'entreprendre des négociations avec les gouvernements provinciaux afin d'établir une méthode d'examen parlementaire des nominations fédérales à des postes judiciaires mentionnés à l'article 96 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, de sorte qu'en faisant ces nominations, le gouvernement se fonde sur les plus hautes normes de conduite.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je propose une motion visant à établir un examen parlementaire pour toutes les nominations à la magistrature fédérale. Ainsi, le public aura la certitude que tous les magistrats nommés sont des personnes de la plus haute compétence et que le gouvernement procède à ces nominations selon les normes de conduite les plus élevées.

Il a été beaucoup question de la nomination des magistrats au cours de la campagne électorale de 1984. Avant de céder le pouvoir, l'ancien premier ministre (M. Trudeau), s'était entendu avec son successeur, M. Turner, pour que plusieurs personnes soient nommées à divers postes, et notamment à la magistrature. Le premier ministre d'alors, M. Turner, qui est maintenant le député de Vancouver Quadra, avait alors procédé à ces nominations. Ce faisant, il a déclenché une polémique qui dure encore.

Monsieur le Président, j'attire votre attention sur le fait que le mois dernier encore, l'ancien premier ministre du Manitoba, Sterling Lyons, a été nommé à la cour d'appel du Manitoba. Cette nomination et la méthode employée ont été controversées. Le *Law Union of Ontario* en a parlé et je citerai ses propos tout à l'heure.

A la suite des inquiétudes soulevées au cours de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) a fait une déclaration à la Chambre le 5 septembre 1985. Dans cette déclaration, il annonçait un train de réformes qui comprenaient notamment un examen parlementaire des nominations au poste de Gouverneur en Conseil, à titre expérimental. Les nominations à la magistrature étaient alors exclues de cet examen parlementaire. A l'époque, le premier ministre a dit que le ministre de la Justice examinait de près la question des nominations à la magistrature. Malheureusement, cet examen se poursuit et nous n'en avons pas encore vu les résultats.

Je propose cette motion à la Chambre aujourd'hui dans l'espoir que le gouvernement donnera suite à cette affaire, terminera l'examen et prendra les mesures qui s'imposent.

Je ne veux pas donner l'impression de remettre en question la compétence de nos juges ni la qualité de notre système judiciaire. Je suis convaincu que notre système judiciaire est excellent et qu'il nous rend de bons services. En même temps, je partage les inquiétudes exprimées en 1984 par le juge en chef selon lequel les Canadiens sont en droit de s'assurer que nos juges sont nommés uniquement en fonction du principe du mérite et de leurs compétences juridiques.

Je partage également les inquiétudes exprimées quant à l'indépendance des magistrats par l'Association du barreau

canadien dans son rapport d'août 1985, où elle signale que l'influence politique dans les nominations à la magistrature risque de saper la confiance du public dans le système judiciaire. C'est ce que je cherche à éviter grâce à cette motion. Je veux faire en sorte que la confiance du public dans le système judiciaire ne soit pas sapée mais qu'elle soit même favorisée par un nouveau système de nomination.

Vous savez, monsieur le Président, comme les députés de la Chambre, que le gouvernement a différentes méthodes de nomination des magistrats fédéraux. Il existe cinq tribunaux fédéraux: La Cour fédérale, la Cour des Territoires du Nord-Ouest, la Cour du Yukon, la Cour canadienne de l'impôt et la Cour suprême du Canada. En outre, certaines nominations se font aux termes de l'article 96 de la Loi constitutionnelle de 1867. Ces nominations sont faites par le gouverneur général à la cour supérieure, de district et de comté de chaque province, à l'exception du tribunal des successions de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Je le répète, ces nominations sont faites aux termes de l'article 96 de la Loi constitutionnelle de 1867.

En pratique, en vertu du système actuel, le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) doit recommander au gouverneur en conseil, par l'entremise du Cabinet, des candidats éventuels à la magistrature. Bien entendu, le premier ministre est seul responsable de la nomination du juge en chef. En pratique, en suivant cette procédure, le ministre de la Justice ne nomme pas n'importe qui. Il y a dans son ministère, ou plus précisément au bureau du conseiller spécial auprès du ministre de la Justice, des gens qui obtiennent dans tout le pays une liste de candidats éventuels pour ces nominations à la magistrature. Tout le monde—que ce soit vous, monsieur le Président, ou moi ou n'importe qui d'autre au Canada ou à l'étranger en l'occurrence—peut proposer le nom de candidats susceptibles d'être nommés juges par le gouverneur en conseil.

Après avoir recueilli ces propositions et fait un choix provisoire, le nom du candidat est normalement soumis au comité national de la magistrature de l'Association du barreau canadien, qui donne son opinion et fait une évaluation du candidat. En général, le comité déclare que le candidat proposé a ou n'a pas les compétences voulues pour occuper ce poste.

Au cours de la dernière campagne électorale fédérale, deux ou trois nominations ont été faites à la magistrature, sans demander l'avis de l'Association du barreau canadien, ce qui a suscité des controverses. C'est ce qui a mis le feu aux poudres et incité le public à se demander si, en vertu du système en vigueur, on nommait les meilleurs candidats possibles à la magistrature ou si ce système faisait l'objet de manipulations quelconques.

Au cours des années, il y a eu certaines propositions de réforme. Premièrement, celle de la Commission Tremblay en 1956, suivie par la Conférence constitutionnelle de 1971. En 1978 et 1979, d'autres propositions ont été faites et en 1985, l'Association du barreau canadien formulait des recommandations à cet égard. Le Québec a modifié sa méthode de nomination en 1978.

Cependant, le système américain est des plus intéressants; en vertu de ce système, un comité du Sénat examine de près les recommandations formulées par le président des États-Unis. En examinant attentivement les candidatures proposées, ce comité peut faire une recommandation dans un sens ou dans l'autre ou encore retarder la nomination. A mon avis, nous devrions procéder au même genre d'examen dans notre pays. Cet examen serait ouvert à tous les députés et au grand public, mais je ne pense pas que le ministère de la Justice ni sans doute le ministre de la Justice soient d'accord sur ce point. Nous entendrons sans doute aujourd'hui certains partisans du gouvernement nous dire qu'ils s'opposent à ce principe car ce n'est pas la bonne façon de procéder, selon eux.

• (1710)

En outre, ce n'est pas le genre de méthode que recommanderait l'Association du barreau, mais elle serait ouverte au public et apporterait enfin une solution à l'une des principales préoccupations exprimées par les Canadiens au cours de la dernière campagne électorale. Cela permettrait de renforcer la confiance du public dans le fait que toutes les personnes nommées à la magistrature sont parfaitement compétentes et qu'en faisant ces nominations, le gouvernement se fonde sur les plus hautes normes de conduite.

Pour toutes ces raisons, j'exhorte la Chambre à adopter la motion et à mettre en place une nouvelle méthode d'examen parlementaire des nominations à la magistrature.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer cet après-midi au débat concernant la motion proposée en cette Chambre, portant le nº M-43, et présentée par le député de Scarborough-Est.

[*Traduction*]

J'ai écouté avec vif intérêt le député de Scarborough-Ouest . . .

M. Redway: Je suis député de York-Est.

M. Boudria: Je m'excuse auprès du député de confondre les circonscriptions. Comme M. le Président le sait, certains députés confondent également le nom de ma circonscription et oublient souvent un de ses trois noms. Je suis persuadé que vous les avez déjà entendus, monsieur le Président.

Néanmoins le député présente à la Chambre une motion que j'appuie certes et que j'ai déjà proposée. Je ne suis peut-être pas tout à fait d'accord avec lui quand il a mentionné la cause de la controverse durant la dernière campagne électorale. La controverse au sujet des nominations faites en vertu de décrets du conseil lors des dernières élections a été déclenchée par un certain gentleman qui représente la circonscription de Manicouagan. Le 24 mai 1983, d'après le *Globe and Mail* de Toronto, ce type aurait déclaré ceci:

> Il y aura des emplois pour les Libéraux et les Néo-démocrates quand j'aurai été premier ministre 15 ans et que je ne pourrai plus trouver aucun autre Tory au Canada.

Le 25 juin 1984, comme l'atteste le *Ottawa Citizen*, le chef du parti conservateur déclarait que son gouvernement était décidé à restreindre le nombre des nominations de nature politique qui avaient catactérisé le gouvernement précédent.

Le 9 juillet 1984, le même type déclarait:

> Je m'engage à établir des critères de qualité qui impressionneront les Canadiens. A mon avis, ce qui s'est passé est absolument inacceptable dans une société libre et démocratique. Nous allons réformer cet instrument de notre vie nationale.

Tels étaient les propos du chef du parti conservateur à une conférence de presse donnée le 9 juillet 1984.

Le 16 juillet 1984, le même type a dit que les nominations libérales étaient «de l'escroquerie, de la tromperie, de la frime», d'après la Presse canadienne. Et encore le 16 juillet il a dit que les nominations conservatrices présenteraient ce qu'il y a de mieux comme personnes. A la même date il a dit encore:

> Les procédures de nomination pourraient être corrigées par des mesures draconiennes . . . Nous allons leur apporter une nouvelle dimension d'objectivité et de représentativité et d'équité envers tous les Canadiens.

Voilà ce qu'il a dit, toujours suivant la Presse canadienne. Le même mois il a fait des commentaires au sujet de la nomination de M. Mackasey. Comme je me demande s'il serait règlementaire de les répéter sur le parquet de la Chambre, je vais m'en abstenir.

Le 19 juillet 1984, il a promis que s'il devenait premier ministre il «ne recourrait jamais à ce genre de chose». Il a longuement parlé de cette question, et le 20 juillet il a dit: «les critères primant tout seront la compétence et la volonté de servir le Canada».

Est-il besoin de rappeler à la Chambre sa déclaration du 25 juillet à l'écran de la chaîne nationale? Il a déclaré, en pointant du doigt:

> Le moins que vous puissiez faire, c'est de vous excuser d'avoir fait ces horribles nominations.

Voilà les commentaires du chef conservateur.

J'ai en ma possession un document intitulé «Le Livre noir du favoritisme conservateur». On y trouve pas moins de 1 200 nominations politiques de toutes sortes faites dans les huit premiers mois environ de l'arrivée au pouvoir du gouvernement.

J'ai beau être d'accord avec le député de York-Est sur la nécessité de changer le système, la raison de cette nécessité m'apparaît tout à fait claire. C'est parce que le chef du parti conservateur a tant exploité la question pendant la dernière campagne électorale, puis s'est révélé incapable de réaliser la promesse solennelle qu'il avait faite plusieurs fois à la population canadienne.

A propos du mécanisme d'examen des décrets proposé par le député de York-Est, il propose un système qui ressemblerait à celui qui existe actuellement pour l'examen des autres nominations par décret. De façon générale, j'estime que le système fonctionne bien depuis un an à peu près. Il donne aux députés l'occasion de protester lorsque survient une nomination par décret contestable. Les députés laissent passer la plupart des nominations. Ils regardent les noms et les noms ne leur disent rien, ou ils se renseignent en divers endroits et apprennent que l'intéressé est compétent, donc ils ne vont pas plus loin.

Par contre il y a le genre de nomination à la «Dalton Camp», qui suscite des controverses et des questions au comité. Cela aussi c'est très sain, parce que cela donne au moins aux parlementaires de tous les partis l'occasion de protester au comité. C'est bon à deux égards: c'est bon pour ce qui est de rendre des comptes, et cela donne au gouvernement l'occasion de réfléchir à deux fois. Le gouvernement pourrait vouloir faire une nomination prêtant à controverse, mais s'il se rend compte juste avant de prendre sa décision qu'elle sera passée au crible par un comité chargé d'examiner les nominations par décret du conseil il y réfléchira peut-être à deux fois et se ravisera, estimant préférable de ne pas soumettre cette nomination au comité parlementaire parce qu'elle susciterait beaucoup d'attention, et donc ne pas nommer telle personne controversée ou n'ayant pas toutes les qualités voulues, selon le cas.

Rien que pour cette raison, je crois que la qualité des nominations par décret ne pourra que s'améliorer. Elle s'est améliorée depuis un an qu'existe l'examen de ces nominations. Comme l'a dit le député de York-Est, il n'existe pas pour la magistrature ni pour d'autres domaines également.

J'aimerais en terminant faire quelques observations à propos du pouvoir de veto dont serait doté le comité parlementaire. Je ne pense pas qu'il ait besoin d'un pouvoir de veto dans le cas des nominations à la magistrature. Je suppose qu'on pourrait le mettre à l'essai pour certaines nominations, mais je ne pense pas qu'il conviendrait de le faire pour ce genre de nominations. Il serait déjà bon que le Parlement ait la possibilité de soulever un grief. Il existe cependant 60 ou 64 postes attachés directement à la Chambre, auxquels on pourvoit par décret, et pour lesquels le comité parlementaire devrait avoir un pouvoir de veto. Je veux parler des postes de Directeur général des élections, de Greffier de la Chambre des communes, de Commissaire aux langues officielles, et ainsi de suite. Le rapport de la Commission McGrath recommandait l'exercice d'un pouvoir de veto pour les nominations à ces fonctions. Je crois que ce serait sain. Nous pourrions commencer par là. D'après les résultats—et je suppose qu'il y aurait moins de partisanerie parce qu'il s'agirait de fonctionnaires relevant du Président de la Chambre—nous pourrions décider plus tard de l'étendre à d'autres nominations si c'était nécessaire et souhaitable. Il serait cependant prématuré de dire que ce serait nécessaire pour le moment dans le cas des nominations à la magistrature.

Cela dit, toutefois, j'approuve de tout coeur la motion du député de York-Est. Il vaut la peine de soulever la question. Le député le sait peut-être, j'ai déjà à plusieurs reprises soulevé moi-même la question à la Chambre, non pas en ce qui concerne la nomination des juges en particulier, mais en ce qui concerne les nominations en général.

[*Français*]

Monsieur le Président, le dossier qui est soulevé aujourd'hui par le député de York-Est (M. Redway) en est un qui est soulevé à nombre de reprises ici à la Chambre des communes. Il est évident que le premier ministre du Canada a fait des promesses au peuple canadien et que si la Chambre adoptait la motion telle que proposée par le député de York-Est, en fait, le gouvernement aurait peut-être l'occasion une fois de «se rendre bon» sur une promesse faite au peuple canadien. Inutile de vous dire, par exemple, en terminant, qu'il reste encore plusieurs autres promesses au sujet desquelles le gouvernement n'a pas livré la marchandise, mais on pourra peut-être discuter de ces autres promesses à un autre moment. Pour l'instant, il suffit de dire qu'à mon point de vue, la motion du député de York-Est en est une qui mérite l'appui de toute la Chambre.

La magistrature

• (1720)

[*Traduction*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'interviens, afin de souscrire à la motion proposée par mon collègue, le député de York-Est (M. Redway) et pour le féliciter d'avoir saisi la Chambre de cette importante question. J'espère qu'à la fin de l'heure réservée à ces délibérations, aujourd'hui, les députés jugeront bon d'adopter la motion en question. Je ne me fais pas trop d'illusions, mais je crois qu'il s'agit d'une motion tout à fait raisonnable, qui mérite l'appui de la Chambre.

Je remarque également que le député de York-Est propose simplement de cette façon éculée qui convient si bien en l'occurrence que le gouvernement songe à entreprendre des négociations. Cela ne lie en rien le gouvernement. On exhorte simplement le gouvernement à envisager sérieusement cette proposition que je considère tout à fait appropriée.

Je tiens à ajouter que j'ai été plutôt amusé d'entendre le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) reprocher au gouvernement conservateur son népotisme excessif. Selon moi, les libéraux n'ont de leçon à donner ni au Parlement ni aux Canadiens en matière de népotisme. Je me rappelle très bien que deux mois environ avant les dernières élections, le chef de l'opposition officielle actuel (M. Turner) s'est lancé dans un népotisme à grande échelle en nommant tous les députés libéraux encore vivants qui ne se représentaient pas aux élections à un office de commercialisation du porc, au Tribunal canadien du blé ou à la Commission d'appel de l'immigration. Il y avait des postes pour tout le monde, pour tous les bons libéraux, monsieur le Président.

M. Boudria: Que faites-vous de Ian Deans?

M. Robinson: C'était vraiment éhonté. Lorsque le député libéral intervient et critique sévèrement les conservateurs pour leurs excès de népotisme, je voudrais simplement lui rappeler que l'une des raisons pour lesquelles son gouvernement a été flanqué à la porte, c'est justement parce que les Canadiens n'en pouvaient plus des excès de népotisme des libéraux.

En ce qui a trait à la proposition dont la Chambre est saisie, rien ni personne ne joue, à mon avis, un rôle plus important et essentiel que les plus hautes instances du pays, les cours d'appel et la Cour suprême du Canada, quand il s'agit de façonner bon nombre de nos valeurs et aspirations les plus fondamentales. En tant que Parlement, nous avons adopté une Charte des droits et libertés; cependant, ce n'est pas aux députés élus, mais bien aux personnes nommées à des fonctions judiciaires en vertu de l'article 96 de la Loi constitutionnelle, qu'il incombe d'interpréter, en définitive, ce document fondamental. C'est à elles qu'il revient notamment de déterminer par exemple ce qui peut ou non faire l'objet d'une justification dans une société libre et démocratique, en vertu de l'article 1 de la Charte.

Quelles sont les limites que notre société est prête à fixer aux droits et aux libertés fondamentales? A l'heure actuelle, c'est le premier ministre (M. Mulroney) qui, dans le cas de la Cour suprême du Canada, choisit ceux qui sont appelés à occuper les postes judiciaires dans les plus hautes instances du pays, et c'est le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) qui les choisit pour les autres tribunaux. Parfois, ils procèdent à ces nominations après avoir consulté les procureurs généraux des provinces intéressées. D'autres fois, ils n'ont pas même la courtoisie de consulter le procureur général. A titre d'exemple, monsieur le Président, je vous signale la nomination récente de Sterling Rufus Lyon, l'ancien premier ministre du Manitoba, à la cour d'appel de cette province. Le ministre fédéral de la Justice a nommé M. Lyon à ce poste très important du système judiciaire fédéral sans même consulter son homologue provincial, le procureur général du Manitoba. Une telle arrogance et une telle insensibilité dans un domaine aussi important que celui-là sont certes inacceptables. L'absence absolue de consultations qui a abouti à la nomination d'un petit copain conservateur n'aurait pas été possible si la motion du député de York-Est était adoptée.

Au Parlement, nous avons une certaine expérience des méthodes d'examens parlementaires des nominations fédérales. En tant que membre du comité permanent des droits de la personne, j'ai participé à une démarche qui comportait certes des faiblesses mais qui nous a au moins fourni l'occasion d'interroger certains candidats heureux qui semblaient n'avoir dû leur nomination qu'à leurs attaches politiques partisanes au gouvernement au pouvoir. Il y a lieu de signaler qu'il a suffi à une personne d'apprendre qu'elle serait assujettie à un examen de ce genre pour qu'elle décide de retirer sa candidature. C'est très révélateur et une excellente raison de plus pour appuyer la motion du député de York-Est.

Je me souviens des tentatives de Richard Nixon, l'ancien président des États-Unis, pour nommer à la Cour suprême des États-Unis, la plus haute instance de ce pays, des personnes qui n'avaient manifestement pas les titres et qualités voulus. Si par l'entremise de son comité judiciaire, le Sénat des États-Unis ne s'était pas opposé à ces nominations, peut-être ces personnes absolument incompétentes siégeraient-elles encore aujourd'hui à ce tribunal.

J'ai mentionné la Cour suprême du Canada et la nécessité absolue pour le Parlement de pouvoir procéder à l'examen des nominations fédérales à la plus haute instance de notre pays. Je l'ai fait en songeant qu'il existe présentent une vacance à la Cour suprême du Canada par suite du décès tragique du juge Julien Chouinard. J'exhorte même le gouvernement à nommer une femme pour lui succéder. Il y a au Canada d'éminentes juristes parfaitement compétentes qui pourraient combler avec honneur cette vacance à la Cour suprême du Canada. Je songe notamment à l'honorable juge Claire L'Heureux-Dubé, de la Cour d'appel du Québec. Il y en a d'autres. Nous devons proclamer au Canada que l'égalité est une réalité à tous les niveaux, y compris notre tribunal de dernière instance.

Sachant que certains de mes collègues désirent eux aussi commenter et appuyer cette résolution, je tiens à féliciter en terminant le député de York-Est qui a saisi la Chambre des communes aujourd'hui de cette importante question et à exhorter tous les députés à l'appuyer, d'autant plus qu'elle ne fait qu'inviter le gouvernement à envisager l'opportunité d'entreprendre des négociations. Ces juges sont appelés à prendre des décisions qui marqueront l'orientation de notre pays pendant des décennies à venir. Il est essentiel que nous, qui constituons la plus haute instance du pays à certains égards, puissions jouer un rôle dans le choix des hommes et des femmes qui seront appelés à occuper ces postes clés.

• (1730)

M. Reginald Stackhouse (Scarboroug-Ouest): Monsieur le Président, comme mes collègues avant moi, je veux dire quelques mots de cette motion qui est non seulement conforme à l'intérêt de nos concitoyens, mais qui est un prolongement du principe de la responsabilité déjà sanctionné au cours de la présente législature sous l'impulsion du gouvernement actuel. Nous sommes le premier gouvernement qui ait soumis ses plus importantes nominations à un examen du Parlement. C'est la première fois, au cours d'une législature, qu'un gouvernement prend le risque de faire examiner publiquement les nominations qu'il a faites. Le gouvernement actuel rend plus de comptes à l'électorat que ne l'ont fait tous ses prédécesseurs.

La motion proposée recommande au gouvernement et à la Chambre de franchir une étape décisive dans cette voie. Je m'en voudrais de ne pas féliciter le député de York-Est (M. Redway) pour l'esprit d'initiative dont il a fait preuve en nous présentant cette motion que la Chambre adoptera, je l'espère, et qui donnera lieu aux mesures qu'il souhaite.

Je lui donne mon appui, vu le champ de plus en plus vaste que la magistrature a fini par occuper ces dernières années. Les magistrats ont toujours joui de beaucoup d'autorité et de nombreux pouvoirs, mais en raison de la nature et de l'évolution même du droit, ils occupent actuellement une position sans précédent dans notre histoire. Non seulement ils interprètent et appliquent les lois, mais, sous bien des rapports, ils les fabriquent car leurs interprétations lient les autorités chargées de les appliquer et de les faire respecter au sein de la société. Il est certes raisonnable, voire essentiel que les nominations à des postes aussi élevés soient approuvées et sanctionnées par les représentants élus du peuple canadien.

Nous avons fait bien du chemin dans ce domaine. Je me rappelle le temps où j'étais journaliste et où je passais une partie de mon temps à couvrir les audiences du tribunal de police comme on l'appelait à l'époque. Je me souviens d'un magistrat dont la seule qualification professionnelle était d'avoir exploité un commerce de détail. C'était une nomination politique faite par le gouvernement libéral précédent en Ontario. Mais ce n'est pas la nature partisane de ces nominations qui importe le plus, même si nous en parlons plus ou moins selon la position que l'on défend. Le plus important, c'est qu'on pouvait occuper à l'époque un poste à la magistrature sans posséder les qualités professionnelles nécessaires pour l'exercer.

Il va de soi que ce ne serait plus possible de nos jours. Toutefois, nous voulons avoir la certitude, à titre de parlementaires, qu'au delà de la compétence professionnelle, les personnes nommées aux plus hauts échelons de la magistrature, tout au moins, fassent preuve de qualités professionnelles supérieures, possèdent sur la société des opinions compatibles avec celles de la majorité des Canadiens et soient en mesure de donner des interprétations juridiques qui concordent avec les traditions canadiennes et la façon de penser de la majorité des Canadiens de nos jours.

Je ne prendrai pas tout le temps qui m'est imparti, car d'autres députés souhaitent intervenir sur cette importante motion. Cependant, je tiens à signaler brièvement qu'on pourrait s'opposer à cette motion en soutenant que, malgré les intentions de son auteur, elle risque d'effrayer certains candidats à de hauts postes judiciaires parce qu'elle les obligerait, terreur suprême, à affronter les parlementaires.

Il est aberrant de penser que tout haut fonctionnaire nommé par le gouvernement serait soumis à l'examen parlementaire alors que les membres de la magistrature seraient les seuls à y échapper. Soit dit sans arrière-pensée à leur égard, cela aurait certes pour effet de dresser autour d'eux une barrière peu naturelle et inexcusable. Cet éloignement qui a pu paraître justifiable autrefois n'a plus de raison d'être aujourd'hui, car nous vivons dans une société de plus en plus transparente, où la primauté du droit tend à englober des pans de plus en plus vastes de notre vie. Il devient par conséquent obligatoire, pour les personnes disposées à assumer des fonctions judiciaires, qu'elles se soumettent à notre examen, s'expliquent et justifient leurs opinions. Il serait bien préférable d'agir ainsi que de nommer comme maintenant à la magistrature des personnes dont la réputation risque d'être ternie par des accusations ou des insinuations que les députés pourraient, dans certaines circonstances, lancer à leur égard sans qu'elles puissent s'en défendre.

Loin de décourager des personnes compétentes, susceptibles d'accéder à la magistrature dont elles deviendront des membres éminents, cette motion nous garantirait que quiconque accepte de devenir juge afin d'interpréter la loi et d'en appliquer les dispositions à la société est également disposé à affronter les représentants du peuple sur lequel veille la magistrature. Ceux qui auront ainsi soutenu leurs idées seront d'autant plus efficaces, devenus juges.

Je suis très heureux que le député de York-Est ait présenté cette motion à la Chambre. J'espère, comme d'autres députés, qu'elle sera mise aux voix et adoptée.

La magistrature

[*Français*]

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler au sujet de cette motion. Je regrette beaucoup, et c'est peut-être de ma faute, de n'avoir eu que quelques moments pour y réfléchir. Mais j'ai peu de difficulté. Je peux dire que je m'oppose carrément à la motion et qu'il y a deux aspects sur lesquels je veux établir mes objections.

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit, il y a deux aspects à cette proposition, l'un central, l'autre accessoire, qui sont inacceptables pour moi. Je devrais, je pense, en parler brièvement.

Parlons d'abord du préambule, qui prévoit la consultation des gouvernements provinciaux, c'est-à-dire que pour toute nomination fédérale à des postes judiciaires, il faudrait consulter les gouvernements provinciaux. Je ne pense pas que ce soit une mauvaise idée . . .

M. Redway: Il faut faire attention à bien le comprendre. Une modification de l'article 96 de la Loi constitutionnelle est nécessaire. Il n'est pas question de faire des consultations à propos des nominations mais sur les modifications à apporter à la Loi pour changer la façon de procéder.

M. Kaplan: Je suis heureux d'avoir entendu cette interruption. L'auteur de la motion me rappelle que la mise en application de cette décision exigerait l'établissement d'un rouage constitutionnel. Ce n'est pas la raison pour laquelle je m'y oppose. Je n'ai aucune objection à l'établissement d'un rouage constitutionnel. Je me demande simplement pourquoi il faut établir une voie à sens unique entre les capitales provinciales et la capitale nationale.

Chaque province nomme des magistrats. Si la responsabilité du système judiciaire au Canada est partagée de cette façon-là, pour quelle raison y a-t-il des personnes au Parlement fédéral qui estiment que les gouvernements provinciaux devraient participer au processus des nominations fédérales mais se taisent sur l'idée que le gouvernement fédéral devrait avoir quelque . . .

M. Redway: Lisez le reste de la proposition, Bob.

M. Kaplan: J'aimerais finir, puis le député pourra peut-être écrire une lettre à la rédaction à propos de mes remarques.

Si les gouvernements provinciaux doivent participer au processus des nominations fédérales, je soutiens qu'on pourrait également demander que le gouvernement fédéral soit consulté pour la nomination des juges provinciaux. Je comprends l'argument avancé par le député. Il veut établir un mécanisme de contrôle des nominations fédérales et je voudrais faire remarquer que si la consultation des provinces est nécessaire pour l'établir et que celles-ci dans cette éventualité . . .

M. Redway: Cela a été créé en partie par votre gouvernement.

• (1740)

M. Kaplan: Aurais-je le loisir de faire mes remarques sans être interrompu?

M. Keeper: Non.

M. Kaplan: Je m'opposerais à ce que les provinces participent au processus de nomination à moins qu'il y ait réciprocité.

Je voudrais revenir à l'idée centrale, qu'il devrait y avoir un examen parlementaire des nominations fédérales des juges effectuées en vertu de l'article 93 de la Loi constitutionnelle. Je veux fonder mes remarques sur le rapport du comité de l'association du barreau canadien portant sur la nomination des juges au Canada publié le 20 août 1985, et qui a été très bien accueilli. Le rapport traite de la question du contrôle parlementaire et le rejette, comme le député de York-Est (M. Redway) le sait peut-être. Selon ce rapport, le Parlement ne devrait pas intervenir dans la sélection ou la nomination des juges fédéraux. Il n'est ni nécessaire ni souhaitable que le pouvoir législatif intervienne. Il est contraire à la tradition canadienne que la nomination des juges soit soumise à un processus d'examen public comme c'est le cas sous un régime de congrès.

Les députés qui ont pris la parole avant moi ont fait référence à l'expérience américaine. Cependant, la constitution des États-Unis est fondamentalement différente de la nôtre. Au Canada, le pouvoir exécutif tire sa légitimité de l'appui de la Chambre des communes tandis qu'aux États-Unis, il la tire de l'élection par le peuple. Il en va de même du Congrès des États-Unis. En ce sens, le Congrès peut à juste titre revendiquer une responsabilité sur le pouvoir judiciaire. Le pouvoir exécutif propose des candidatures mais dans un système d'équilibre des pouvoirs, le Congrès joue un certain rôle dans la nomination des juges. Dans notre système, l'exécutif exerce un contrôle sur la Chambre des communes. S'il en était autrement, il ne serait pas en mesure de garder le pouvoir et de faire les nominations. Par conséquent, l'idée que l'expérience américaine pourrait être transposée ici ne tient pas. Il s'agit de deux systèmes totalement différents.

J'irais même jusqu'à déclarer que rien dans les nominations de juges canadiens, du moins dans notre histoire récente, ne justifie un examen par le Parlement. On pourrait soutenir, comme certains l'ont fait, que de mauvais gouvernements peuvent faire de mauvaises nominations et que dans ce cas, la Chambre des communes saurait trouver suffisamment de bon sens pour faire quelque chose en dépit du fait que la majorité soit contrôlée par le Cabinet. Cependant, je ne crois pas qu'il soit dans les attributs de l'opposition à la Chambre de jouer un rôle constructif, ni qu'elle ait la responsabilité constitutionnelle de nommer des juges dans un système qui de l'avis de l'Association du Barreau canadien et, je crois, de la plupart des Canadiens, fonctionne très bien et sert très bien les intérêts de la nation. Je ne voudrais cependant pas que l'on pense que j'estime le système de nomination des juges parfait. Je me suis contenté d'examiner le rapport de l'Association du Barreau canadien parce qu'il ne vient pas simplement appuyer notre position mais parce qu'il recommande certaines modifications destinées à accroître l'apparence d'indépendance, et à améliorer le processus et la participation du public au processus.

J'aborderai maintenant une des recommandations du rapport avec laquelle je suis en désaccord. Je désire revenir à la question dont le député de York-Est a saisi la Chambre. Je ne sais pas s'il m'écoute mais dans ce rapport, on recommande de consulter les procureurs généraux des provinces dans le processus fédéral de nomination. Je déduis des premières lignes de la motion que les gouvernements provinciaux participeraient au processus. Mon collègue avance qu'aux termes de sa motion, le rôle des gouvernements provinciaux se limiterait à la modification de la constitution et n'aurait rien à voir avec la nomination des juges. Les auteurs du rapport recommandent toutefois de permettre aux procureurs généraux de participer à la nomination des juges fédéraux.

Je voudrais lui demander de répondre dans ce contexte à la même question que celle que je lui ai posée à propos de sa résolution. Si l'on permet aux procureurs généraux des provinces de participer au processus fédéral des nominations judiciaires, ce à quoi je m'oppose, alors le gouvernement devrait jouir lui aussi d'un droit réciproque pour les nominations au niveau provincial. Après tout, les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent la compétence dans le domaine de la justice et cette proposition unilatérale de l'Association du barreau canadien oublie que le gouvernement fédéral a grandement intérêt à s'assurer de la compétence de tous les juges du système judiciaire. Le gouvernement fédéral fait confiance pour cela à ses homologues provinciaux, car c'est ce que prévoit la Constitution. De leur côté, les gouvernements provinciaux doivent compter sur leur contrepartie fédérale pour effectuer les nominations des juges fédéraux et assurer la compétence des personnes nommées. Si je devais favoriser la participation provinciale dans le processus des nominations fédérales, je veillerais à assurer aux provinces la réciprocité à cet égard. J'éprouve cependant certaines réserves, je le répète, à propos de ces deux idées.

D'une manière générale, je ne pense pas que les nominations fédérales aient jusqu'ici donné lieu à croire à la nécessité d'établir une méthode d'examen parlementaire. Si l'on devait procéder à pareil examen pour les nominations judiciaires, cela risque d'avoir pour effet de les politiser, beaucoup plus que jusqu'à présent, et cela grâce au rôle que joue l'opposition dans cette institution. Ce rôle consiste, à mon avis, à justement politiser ces décisions et à les contester, au contraire de ce qui se fait dans le système américain. Ce rôle ne ressemble en rien à celui imparti au Congrès aux États-Unis, lequel assure l'efficacité du système américain.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat ce soir qui concerne la motion 43 de notre collègue de York-Est (M. Redway) à propos de la nomination des juges. Monsieur le Président, peut-être pour faciliter la compréhension pour les contribuables canadiens du débat de ce soir, c'est que notre collègue de York-Est souhaiterait que nous entreprenions des négociations avec les gouvernements provinciaux afin d'établir une méthode d'examen parlementaire des nominations fédérales à des postes de juge.

Monsieur le Président, bien que je sois d'accord sur le fond de la motion qui nous est présentée, malheureusement je dois m'y opposer et ce pour deux raisons bien particulières.

D'une part, c'est que notre collègue propose en quelque sorte que nous cédions des pouvoirs du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux en ce qui regarde la nomination des juges. Et c'est peut-être un petit peu délicat puisque, actuellement, lorsque nous faisons ces nominations, il y a déjà une certaine consultation qui se fait avec les provinces, mais de là à dire que nous entreprenions des négociations avec les gouvernements provinciaux pour y aller de nominations, je pense qu'il faut peut-être être prudent de ce côté-là.

Et, d'autre part, le deuxième point, monsieur le Président, qui je pense peut être intéressant, c'est la question des comités parlementaires. Je voudrais rappeler à mon collègue que récemment au caucus de Laval, qui a eu lieu il y a une quinzaine de jours, les députés du Québec ont fait une proposition là-dessus qui, je pense, mérite d'être regardée et qui va sur le fond dont le sens de celle qui est souhaitée par notre collègue de York-Est qui voudrait qu'il y ait quelque chose de différent en termes de nominations des juges.

Monsieur le Président, pourquoi justement, lorsqu'on parle de nomination des juges, ne pourrait-on pas analyser la proposition du caucus du Québec qui disait que, pour ces nominations, soit mis en place un processus de sélection, un genre de «board», qui pourrait analyser justement les personnes susceptibles d'être nommées à des postes de juges. Par exemple, monsieur le Président, dans ce «board», on pourrait retrouver des gens comme le juge en chef du tribunal en question, là où on veut nommer un juge, un représentant du Barreau, un représentant nommé par le gouvernement et probablement aussi un représentant du gouvernement de la province en question, et ce «board» pourrait, lorsqu'une personne a les qualifications requises pour être nommée juge, entendre les personnes qui sont intéressées à avoir une nomination et, suite à cela, dresser une liste de personnes compétentes ayant les qualités requises pour être nommées à un poste de juge, et présenter cette liste au gouvernement qui, lui, fera un choix à partir de la liste proposée.

Monsieur le Président, j'aimerais vous rappeler qu'au Québec ce processus—parce qu'il est exactement comme je viens de le dire—ce processus de comité ou de groupe dans lequel on retrouve les différentes catégories existe déjà depuis une dizaine d'années au Québec, et chaque fois qu'il y a eu des nominations il y a eu des commentaires négatifs à l'égard des personnes qui ont été nommées à des postes de juges.

Alors je pense que sur le fond mon collègue va dans le même sens que moi sauf dans la façon dont on doit le faire. Je ne pense pas qu'un comité parlementaire puisse être en mesure vraiment de choisir de façon appropriée les juges en question. Je crois que les personnes qui y travaillent déjà, comme le Barreau qui a, je pense, des compétences là-dessus, pourraient être en mesure de voir les qualités des personnes qui souhaitent accéder à un tel poste au même titre que le juge en chef du tribunal ainsi que quelqu'un qui pourrait être mandaté par le gouvernement ou par les gouvernements respectifs devrait faire partie d'un tel bureau de nominations.

Monsieur le Président, c'est la position que je voulais exprimer en cette Chambre, mais je tiens quand même à féliciter notre collègue d'être préoccupé par cette question de la nomination des juges, et je crois aussi qu'on doit trouver une autre

façon que celle qui existe présentement en termes de nominations.

• (1750)

[*Traduction*]

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, mon collègue, le député de York-Est (M. Redway), propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'entreprendre des négociations avec les gouvernements provinciaux afin d'établir une méthode d'examen parlementaire des nominations fédérales à des postes judiciaires mentionnés à l'article 96 de la Loi constitutionnelle de 1867, de sorte que, en faisant ces nominations, le gouvernement se fonde sur les plus hautes normes de conduite.

Personne ne conteste que, pour sauvegarder la confiance du grand public au sujet des nominations judiciaires, ces dernières doivent respecter les plus hautes normes de conduite. Personne ne doute qu'en faisant ces nominations, le gouvernement doive respecter les normes de conduite les plus élevées. Aucun gouvernement précédent n'a pris autant de mesures que le gouvernement actuel pour améliorer la consultation avec les provinces, la magistrature et le Barreau. De plus, comme le député le sait, les négociations constitutionnelles entreprises actuellement par le Québec portent entre autres sur la question du rôle de cette province dans la nomination des trois juges du Québec que doit comprendre la Cour suprême du Canada.

Pour parler précisément de la motion dont la Chambre est actuellement saisie, je crois qu'elle aurait l'effet exactement contraire de celui que vise le député de York-Est. En soumettant les candidats aux postes de magistrats à l'examen d'un comité parlementaire composé d'hommes politiques, on pourrait diminuer la confiance du public quant à la qualité des nominations. Bien qu'on ne puisse pas le prédire de façon certaine, l'examen des candidats par un comité parlementaire pourrait bien faire baisser la qualité des candidats disposés à accepter une nomination. De plus, on court le risque que tout ce que dit un candidat devant ce comité soit interprété par un groupe ou l'autre comme faisant planer un doute raisonnable quant aux préjugés du candidat à l'égard des procédures judiciaires auxquelles il présidera une fois nommé.

Un autre défaut de cette motion serait d'envoyer un mauvais signal aux provinces au sujet de leur propre processus de nomination des juges des tribunaux provinciaux. On attend avec raison du gouvernement fédéral qu'il donne le ton dans les questions de cette nature. En adoptant ce projet de loi, nous dirions aux provinces qu'elles devraient, elles aussi, examiner les candidats à la magistrature de cette façon. Je ne pense pas que ce soit indiqué. Jusqu'à maintenant, aucun gouvernement ou fonctionnaire provincial n'a préconisé l'examen des candidats à la magistrature par un comité parlementaire. Aucun membre influent du barreau ne l'a demandé non plus. En fait, le rapport du comité de l'Association du barreau canadien sur la nomination des juges au Canada et ensuite l'Association canadienne des professeurs de droit l'ont expressément rejeté en 1985.

Je félicite sincèrement mon collègue de York-Est pour l'intérêt qu'il manifeste à l'égard des méthodes de nomination aux postes judiciaires ou autres utilisées par le gouvernement fédéral et les autres gouvernements. Je crois fermement que parce que le rapport de l'Association du barreau canadien sur la nomination des juges au Canada a rejeté cette recommandation, nous devons y penser deux fois avant de l'adopter.

Cette motion complète le projet de loi C-259 d'initiative parlementaire que mon ami a présenté il y a environ un an et qui n'a pas recueilli l'appui de la majorité de la Chambre. Ce projet de loi demandait l'examen par le Parlement des juges nommés aux tribunaux relevant, comme on dit, de l'article 101. Je ne l'ai pas appuyé lorsqu'il a été présenté et mon opinion sur l'examen des juges par le Parlement n'a pas changé. Je suis absolument convaincue que la compétence doit primer. La compétence doit toujours primer dans les nominations et le public doit avoir raison de croire que les magistrats nommés par le gouvernement sont choisis selon les critères les plus rigoureux qui soient.

Tous s'accordent pour dire que le gouvernement doit respecter des normes très exigeantes pour ce qui est de la nomination des juges. Nos tribunaux ainsi que les personnes nommées à des commissions judiciaires doivent correspondre aux normes d'excellence les plus élevées possibles. Je suis convaincue que les membres du gouvernement, ainsi que tous les Canadiens, s'attendent à ce que la compétence soit le premier critère. Sur cette question, monsieur le Président, je n'ai pas appuyé le projet de loi C-259 lorsqu'il a été présenté et, pour ce qui est de la sélection des juges par le Parlement, mon opinion n'a pas changé.

[*Français*]

M. le vice-président: L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'EMPLOI—LES MISES À PIED À L'USINE DE LA CANADA PACKERS À WINNIPEG—LE RECYCLAGE DES TRAVAILLEURS (B) ON DEMANDE QUE LE VICE-PREMIER MINISTRE AIDE À RELANCER L'ÉCONOMIE À WINNIPEG

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, l'industrie de l'abattage et du conditionnement des produits carnés a beaucoup contribué à la prospérité économique de la ville de Winnipeg et de la province du Manitoba depuis de nombreuses années. Il n'est pas étonnant que j'aie posé une question au sujet de la fermeture possible de l'usine de la Canada Packers et des répercussions très graves que cela entraînerait pour la ville de Winnipeg et la province du Manitoba.

Il y a un certain nombres d'années, la Swift Canadian, qui employait des centaines de travailleurs à son usine de Winnipeg, a fermé ses portes et laissé les travailleurs en chômage. Nous sommes maintenant confrontés à la mise à pied de 450 travailleurs qui étaient pour la plupart à l'emploi de la Canada Packers depuis de nombreuses années. Les mises à pied auront lieu en avril.

Il est tout à fait possible que 550 autres employés de la Canada Packers perdent leur emploi, étant donné que la société songe très sérieusement à fermer complètement son usine de Winnipeg.

Comment cela s'est-il produit? En 1986, le gouvernement fédéral a consenti une subvention initiale de 865 000 $ pour faciliter la création d'une usine d'abattage et de conditionnement de porc à Neepawa, qui a ouvert ses portes en septembre. Lorsque le gouvernement a annoncé qu'il accorderait pareille subvention afin qu'une entreprise d'abattage et d'emballage du porc s'établisse à Neepawa, le syndicat des travailleurs de Winnipeg a prévenu le gouvernement des conséquences terribles de cette décision. Il a fait valoir que le nombre des porcs abattus dans la province du Manitoba avait très peu augmenté et a prédit que si un abattoir ouvrait à Neepawa, cela aurait des conséquences très graves pour la Canada Packers à Winnipeg.

En décembre 1986, les prédictions du syndicat se sont malheureusement vérifiées. La Canada Packers a annoncé la fermeture de son entreprise d'abattage et d'emballage du boeuf à Winnipeg. Comme je l'ai déjà signalé, 450 travailleurs vont se retrouver sans emploi en avril.

L'usine de Winnipeg a environ une cinquantaine d'années. La société a aussi annoncé qu'il était fort possible qu'elle ferme complètement son usine de Winnipeg en 1988, à moins qu'elle ne décide de construire une nouvelle usine moderne. La société a bien précisé qu'elle ne se lancerait pas dans la construction d'une nouvelle usine sans l'aide financière des gouvernements fédéral et provincial.

La plupart des travailleurs qui seront mis à pied en avril, et le reste du millier de travailleurs qui perdraient leur emploi si l'usine fermait complètement ses portes sont à l'emploi de cette société depuis de nombreuses années. Nombre d'entre eux auront beaucoup de mal à se trouver un autre emploi.

Je prie le gouvernement fédéral de collaborer avec la société et le gouvernement provincial pour financer la construction d'une nouvelle usine de la Canada Packers à Winnipeg.

Des pourparlers sont aussi en cours en vue de l'expansion de l'usine de la Burns à Winnipeg, ce qui créerait de l'emploi pour deux cents autres travailleurs. Si le gouvernement envisage de contribuer financièrement à ce projet, je le prie instamment d'exiger, comme condition de la subvention, que la société Burns offre d'abord de l'emploi dans ces nouvelles installations aux travailleurs qui ont été ou qui seront mis à pied par la Canada Packers.

• (1805)

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard), je voudrais exposer plus en détail les initiatives qui sont prises pour aider les travailleurs qui vont perdre leur emploi à l'usine de Canada Packers, à Winnipeg.

Premièrement, le ministre tient à faire savoir qu'il s'inquiète autant que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) du sort de ces travailleurs. Comme le député, il croit qu'il ne faut ménager aucun effort pour les aider à faire face à une transition difficile. Le ministre convient également que le mieux serait que l'employeur, les employés, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial se donnent la main pour fournir aux travailleurs le secours dont ils ont besoin.

A cette fin, de longs entretiens ont eu lieu pendant tout le mois de janvier entre des fonctionnaires d'Emploi et Immigration, des représentants de l'entreprise et du syndicat, et des fonctionnaires de deux ministères provinciaux, celui du Travail et celui des Services de l'emploi et de la Sécurité économique.

Au nom du ministre, j'ai le plaisir d'annoncer que toutes les parties viennent de s'entendre pour entreprendre immédiatement la mise au point d'un plan conjoint d'aide à l'adaptation. La participation du gouvernement fédéral sera assurée par le Service d'aide à l'adaptation de la Commission et celle de la province du Manitoba par son Programme d'aide à l'adaptation aux changements technologiques, une initiative du Programme d'emploi du Manitoba.

Les travaux seront confiés à deux comités. Le premier, formé de représentants de l'entreprise et du syndicat, s'occupera des besoins des 400 travailleurs à rémunération horaire; l'autre, formé de représentants de l'employeur et d'employés non syndiqués, s'occupera des besoins des 75 autres employés.

Les comités seront financés à parts égales par l'entreprise, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. Les deux comités seront présidés par la même personne indépendante que les membres des comités choisiront eux-mêmes. La Commission et la province du Manitoba ont toutes deux nommé des représentants pour assister et conseiller les comités. Ces derniers pourront recommander des formes d'aide multiples et variées. Il pourra s'agir de recyclage, de sessions de préparation de curriculum vitae ou de techniques de recherche d'emploi, d'orientation professionnelle, de tests d'aptitude ou de conseils financiers.

La situation est urgente et aucune des parties n'a l'intention de laisser traîner les choses. Nous avons là un magnifique exemple de coopération entre le gouvernement fédéral, un gouvernement provincial et le secteur privé.

En dépit des circonstances difficiles, le ministre a bon espoir que, grâce aux efforts concertés de Canada Packers, du Syndicat international des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, et des deux niveaux de gouvernement, toutes les ressources disponibles seront mises en oeuvre pour aider les travailleurs à se préparer à de nouveaux emplois et en trouver.

LES PÊCHES—LA COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE—LE RAPPORT D'UN COMITÉ DU SÉNAT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, j'ai posé la question au ministre des Pêches et des Océans le 30 octobre. Un certain temps s'est donc écoulé depuis lors. Cela n'avait toutefois pas vraiment d'importance puisque la question portait sur la commercialisation du poisson d'eau douce, donc sur un problème qui se pose depuis de très nombreuses années. En fait, il existe depuis la création de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Je crains qu'il persiste encore un bon bout de temps, à moins que le ministre des Pêches n'intervienne rapidement. Je sais que la morue et le thon ont la vedette; je crois toutefois qu'il faudrait également prendre la défense du corégone et de la truite.

Le problème, c'est que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce détient un monopole. Les pêcheurs ne peuvent vendre du poisson à aucun autre organisme que lui. Il n'existe aucune concurrence dans le secteur. Il est interdit aux citoyens canadiens de devenir acheteurs, vendeurs ou négociants de poisson d'eau douce dans les régions du pays où la Loi sur l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce est en vigueur.On ne peut pas essayer de nouvelles idées de commercialisation à cause de cet office. Les pêcheurs de ma région, des Territoires du Nord-Ouest, se sentent négligés par l'office qui a tendance à s'intéresser surtout à la région du lac Winnipeg.

Nous avons un produit de toute première qualité, qui doit se vendre au prix fort. Nous craignons toutefois que notre poisson de première qualité n'ait servi en quelque sorte à subventionner la production de qualité inférieure du Manitoba. C'est peut-être vrai; peut-être ne l'est-ce pas. Si l'on ne permet pas la concurrence et si l'on ne permet pas aux gens d'essayer de nouvelles idées de commercialisation, nous n'en serons jamais certains.

• (1810)

Je vous assure que les pêcheurs des Territoires du Nord-Ouest se trouvent dans une situation désespérée. Le secteur de la pêche a besoin en permanence de subventions pour survivre; il reçoit environ un demi-million de dollars par an rien que du gouvernement territorial. Il n'en était pas ainsi lorsque le secteur privé pouvait vendre du poisson. Nous avons maintenant un marché réglementé par les bureaucrates au lieu d'un marché libre.

Le rapport du Sénat est très fouillé. Sous la direction de l'honorable Jack Marshall, le comité a parcouru les régions où l'on pratique la pêche du poisson d'eau douce. Les membres du comité sont allés à Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest; ils ont pu entendre les recommandations des associations de pêcheurs des Territoires ainsi que l'avis de citoyens de toutes sortes. La presse locale a publié plusieurs articles, et le rapport a été bien accueilli. C'est la preuve que le Sénat faisait son travail. Ce comité sénatorial consciencieux a fait de l'excellent travail. Le comité a fait une série de bonnes recommandations. A mon avis, il a un peu trop ménagé la chèvre et le chou. Il aurait pu être plus direct, mais il a fait du bon travail.

C'est probablement la recommandation 13 *b*) du rapport qui est la plus importante de toutes. Le comité y préconise l'octroi de permis à des négociants et de rendre le commerce du poisson au secteur privé. Il y a des gens disposés à le faire lorsqu'ils en auront reçu l'autorisation. Récemment, je m'entretenais avec des amis chinois qui me disaient que le corégone salé d'une façon particulière se vend environ 8 $ la livre à Hong Kong. Ils aimeraient établir une salaison de ce genre. A l'heure actuelle, les pêcheurs touchent quelques cents la livre pour ce poisson, de sorte qu'il y a là un marché qui devrait être exploité.

Nous avons besoin de l'autorisation du ministre pour obtenir un permis afin que l'entreprise privée puisse se lancer dans cette affaire. Après y avoir mûrement réfléchi, j'estime qu'en l'absence de l'entreprise privée et de la concurrence dans l'exploitation des pêches du Nord, ces pêches vont disparaître. Cela ne fait aucun doute.

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député de Western Arctic (M. Nickerson) a demandé au gouvernement une réponse au rapport provisoire sur les pêches en eau douce qui a été préparé par le comité sénatorial des pêches. Je félicite le député de l'intérêt qu'il porte à ses électeurs et aux pêcheurs en eau douce de tout l'Ouest. Personne à la Chambre ne conteste sa connaissance de ce domaine et le ministre le remercie de sa participation à des questions de cette nature.

A ce jour le comité n'a publié que le premier d'une série de rapports provisoires sur la commercialisation du poisson au Canada. Bien que le titre semble limiter la portée du rapport à la commercialisation, il contient quelque vingt recommandations diverses portant sur la gestion des ressources, les affaires fédérales, provinciales et territoriales, le mandat de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et, naturellement, la commercialisation en général.

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a été constitué en 1969, à la demande des gouvernements provinciaux, pour mettre de l'ordre dans la commercialisation des produits de poisson d'eau douce et augmenter les revenus des quelque 3500 pêcheurs qui travaillaient dans ce domaine.

Depuis 1969, l'Office a réussi à atteindre les objectifs de son mandat comme le prouvent les rapports annuels qui sont présentés à la Chambre chaque année.

L'Office continue à avoir l'appui des provinces participantes: le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest. Il a aussi l'appui de la vaste majorité des pêcheurs. Les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans ont examiné le rapport avec grand soin.

• (1815)

Le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) a écrit au président du comité du Sénat pour l'informer de son opinion au sujet de ce rapport. Actuellement, le ministère est en train de mettre en application nombre des recommandations contenues dans le rapport. Les rapports suivants sur les pêches de l'Atlantique et du Pacifique recevront la même attention pour que, comme le disait le député, nous puissions étudier également la morue, le saumon, le corégone et la truite.

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD—LES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DU CONGRÈS DU PARTI LIBÉRAL

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, comme vous le savez bien, le gouvernement progressiste conservateur s'est fermement engagé à promouvoir la paix et le désarmement nucléaire, non pas un désarmement nucléaire unilatéral, mais plutôt un désarmement nucléaire multilatéral et vérifiable. C'est la seule chose qui puisse garantir que nous pourrons conserver nos valeurs et nos institutions démocratiques canadiennes, faire respecter la loi, gouverner notre propre pays, empêcher la guerre, dissuader l'agression et régler les conflits de façon pacifique.

C'est pour cela que le gouvernement a toujours appuyé et qu'il continuera d'appuyer l'OTAN et de collaborer avec les États-Unis à défendre l'Amérique du Nord.

L'ambassadeur du Canada à l'OTAN, M. Gordon Smith, m'a dit la semaine dernière que c'est à cause de notre engagement envers l'OTAN que les États-Unis consultent le Canada dans toutes les négociations relatives au désarmement nucléaire. Les États-Unis consultent tous leurs alliés de l'OTAN. Ils consultent le Japon et l'Australie, mais pas la Suisse ou la Suède. Ils ne consultent plus la Nouvelle-Zélande depuis que ce pays a décidé d'interdire aux navires américains d'aborder dans ses ports sous prétexte qu'ils pouvaient transporter des armes nucléaires ou des dispositifs quelconques fonctionnant grâce à l'énergie nucléaire. Le droit d'être consulté et le fait que nous le soyons maintenant dépendent de notre engagement envers l'OTAN.

Nous n'avons peut-être pas la possibilité de négocier nous-mêmes ni assez d'influence pour changer tout ce que nous voudrions changer en ce qui concerne les armes nucléaires dans le monde, mais nous pouvons être consultés et nous le sommes à cause de notre engagement envers l'OTAN. Nous pouvons peut-être modifier la façon dont on aborde les négociations pour le désarmement nucléaire.

Si nous décidons de quitter l'OTAN ou de faire unilatéralement du Canada une zone dénucléarisée, nous perdrions la possibilité d'influer d'une façon quelconque sur les négociations en vue du désarmement nucléaire ou autre, peut-être sur les consultations relatives à la première utilisation d'armes nucléaires en Europe, soit à la décision d'utiliser en premier des armes nucléaires. Nous perdrions le droit d'être consultés. Il serait insensé pour nous de perdre ce droit, de nous retirer de l'OTAN ou de faire unilatéralement du Canada une zone dénucléarisée. Quoi qu'il arrive en cas de guerre nucléaire entre les États-Unis et l'Union soviétique, le fait que le Canada soit une zone dénucléarisée ne sauverait pas notre peau.

Il est donc inquiétant que le parti libéral du Canada ait adopté lors de son dernier congrès une résolution qui demande qu'on fasse du Canada une zone dénucléarisée. Il est malheureux que des membres du parti libéral disent que le parti libéral a maintenant pour politique de faire du Canada une zone dénucléarisée.

Fait à noter, l'ancien critique libéral en matière de défense a signalé que, si cela se produisait, les vaisseaux de guerre américains ne pourraient plus accoster dans les ports canadiens et que nous nous trouverions à peu près dans la même situation que la Nouvelle-Zélande. Il faut aussi noter que le député libéral en question n'est plus le critique libéral en matière de défense.

• (1820)

Il est également inquiétant d'entendre un libéral, le député de York-Sud Weston (M. Nunziata), dire que la paix mondiale est plus importante que notre adhésion à l'OTAN. Monsieur le Président, nous savons, vous et moi, que l'OTAN est synonyme de paix mondiale. En fait, il a garanti la paix en Europe ainsi qu'au Canada depuis 38 ans. Il ne faut évidemment pas s'étonner si les néo-démocrates proposent que nous nous retirions de l'OTAN ou que nous déclarions unilatéralement une zone dénucléarisée au Canada, car cela fait partie intégrante de leur politique depuis 1969. Ce genre de propos n'a rien d'étonnant de la part des néo-démocrates. Mais ce qui est étonnant et inquiétant c'est d'entendre les libéraux dire la même chose, d'autant plus qu'ils ont été d'ardents défenseurs de l'OTAN et d'un désarmement nucléaire multilatéral et vérifiable pendant toutes ces années. Les voilà qui changent d'avis tout à coup.

Quand arrivera le moment des prochaines élections et que les néo-démocrates et les libéraux vous demanderont votre appui, monsieur le Président, j'espère que vous examinerez très attentivement ce qu'ils ont dit ces dernières semaines et ces derniers mois à propos du désarmement nucléaire, de l'OTAN et de leurs engagements envers l'OTAN. Comme vous le savez, si nous élisons un gouvernement qui n'appuie pas l'OTAN, qui n'est pas en faveur d'un désarmement multilatéral et vérifiable, nous resterons en dehors des négociations sur le désarmement, mettant ainsi en danger notre démocratie, nos valeurs et nos institutions. J'espère que vous vous en souviendrez au moment des prochaines élections, monsieur le Président.

M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est la cinquième fois en cinq jours que j'ai l'honneur de prendre la parole à la Chambre. Je regrette que la députée de Hamilton-Est (M^me^ Copps) soit absente, car il y a quelque temps, dans ma circonscription, elle a dit qu'elle ne me voyait jamais à la Chambre et que je n'intervenais jamais. Elle va manquer ce soir une belle occasion.

Je me rappelle fort bien la confusion qui a entouré les résolutions concernant l'OTAN prises au congrès du parti libéral en novembre dernier, à Ottawa. Bien entendu, je partage les préocccupations de mon collègue au sujet du message que ces résolutions ont fait passer à nos alliés. Cependant, au lieu de m'étendre sur la position du parti libéral, je répéterai ce que le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) a déclaré à la Chambre le 1^er^ décembre 1986:

> . . . tout ce qui peut atténuer sensiblement les engagements du Canada evers l'OTAN affaiblirait évidemment l'alliance occidentale et ne favoriserait pas la paix mondiale.

Cette déclaration, monsieur le Président, rejoint celle qu'a faite l'actuel chef de l'opposition (M. Turner) quand il était premier ministre, à savoir que si nous voulons favoriser de quelque façon la paix mondiale, nous devons en premier lieu respecter nos engagements envers nos alliés de l'OTAN.

Il a été question de cette résolution du parti libéral sur l'OTAN lors d'une séance du comité permanent de la défense nationale le 12 décembre dernier, où l'on a demandé au ministre associé de la Défense quelle était la réaction du gouvernement. Sa réponse mérite d'être répétée. Le ministre associé a déclaré que le parti au pouvoir qui forme le gouvernement actuel appuie sans réserve l'OTAN.

Enfin, en temps que membre fondateur de l'OTAN, le Canada joue un rôle de longue date au sein de cette importante organisation et nous ne voyons aucune raison de modifier notre engagement et notre appui fermes à son égard.

[*Français*]

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 février 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

L'ÉTUDE EN COMITÉ DU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le gouvernement tente de dissimuler les faits au sujet du projet de loi C-22 et de son incidence sur le coût des médicaments au Canada.

En trois occasions distinctes à la Chambre, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) ainsi que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ont laissé entendre qu'ils déposeraient, à l'intention des membres du comité législatif qui étudie le projet de loi C-22, des études sur les répercussions de cette mesure sur les coûts effectuées par le ministère de la Consommation et des Corporations.

Lors de la mise aux voix d'une motion présentée récemment au comité législatif, les députés conservateurs se sont opposés à ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou le ministre de la Consommation et des Corporations fournissent au comité des renseignements qui permettraient à tous les députés d'étudier de première main les répercussions du projet de loi C-22 sur les coûts.

• (1405)

Il s'agit d'un autre cas où la majorité conservatrice au comité et la majorité conservatrice à la Chambre tente de faire croire aux Canadiens que les modifications prévues dans le projet de loi C-22 auront un effet positif sur les personnes du troisième âge et les handicapés au Canada.

Je demande au gouvernement de fournir les renseignements nécessaires qui permettront aux Canadiens de se rendre compte de la ligne de conduite impitoyable qu'adopte le gouvernement.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA NON-LIVRAISON D'UNE LETTRE RECOMMANDÉE À LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, je recevais récemment une lettre d'un de mes commettants de Sardis, en Colombie-Britannique, qui a un très juste motif de se plaindre de la livraison d'une lettre recommandée.

Mon commettant a envoyé une lettre recommandée à la GRC de Vancouver, après avoir reçu du détachement local de la GRC ce qu'il a cru être la bonne adresse. Quatre jours après, il a été avisé par carte qu'une lettre recommandée l'attendait à la Poste de Sardis. Quel ne fut pas son étonnement de constater que cette lettre recommandée, c'était en fait celle qu'il avait envoyée à la GRC à Vancouver. Elle était revêtue de la mention Déménagé, adresse inconnue.

Les frais de recommandé de 2,46 $ ne lui ont pas été remboursés, même si la lettre n'a jamais été livrée au bureau de la GRC. Je suis persuadé qu'il aurait été extrêmement facile d'acheminer la lettre à la bonne adresse quand elle est arrivée à Vancouver. Après tout, la GRC est assez visible.

Je me demande ce qui se passerait si Postes Canada adoptait et pratiquait le slogan bien connu: «Satisfaction garantie ou argent remis».

* * *

L'INDUSTRIE

LES CONSÉQUENCES DU DROIT À L'EXPORTATION DU BOIS D'OEUVRE POUR UN FOURNISSEUR

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, un fournisseur de bois m'a dit au téléphone hier qu'il allait déclarer faillite à cause du droit à l'exportation imposé sur le bois d'oeuvre. Ce fournisseur a créé des emplois en vendant notre bois d'oeuvre aux États-Unis. Il s'approvisionnait surtout auprès des scieries du Nouveau-Brunswick qui devraient être exemptées de ce droit. Mais parce qu'il a transporté ses chargements jusque dans son entrepôt en Ontario, le gouvernement ne lui a pas fait grâce.

Il a donc contacté le ministère du Revenu national pour demander une exemption. Il lui a fait parvenir des connaissements indiquant l'origne et la destination des chargements de bois. Peine perdue, le gouvernement a fait la sourde oreille.

Il aurait pu s'en tirer en demandant à son fournisseur d'expédier ce bois d'oeuvre directement à ses clients américains, mais le fournisseur en question n'accepte que les clients de sa propre entreprise de gros. Ses commandes tombent au fur et à mesure que ses clients s'aperçoivent que ses prix ont

Article 21 du Règlement

augmenté de 15 p. 100. Il n'a d'autre alternative que déménager aux États-Unis ou fermer ses portes. Quoi qu'il décide, ce droit à l'exporation de bois d'oeuvre aura tué une petite entreprise de ma circonscription et jeté des Canadiens sur le pavé.

* * *

[*Français*]

LE CANADIEN NATIONAL

L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE—LA DEMANDE D'UN MORATOIRE SUR LES MISES À PIED AFIN D'OBTENIR UN MEILLEUR SERVICE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, en Abitibi-Témiscamingue, à Chapais et Chibougamau, nous nous battons depuis plusieurs mois avec l'appui de plusieurs intervenants de la région tels que les maires, les présidents des Chambres de commerce, les industriels, les employés du Canadien National et la population pour que le CN décrète un moratoire sur les mises à pied et pour qu'il nous fournisse un meilleur service.

Voici quelques exemples du mauvais service: les 24, 26 et 27 janvier 1987, le train 830, de Senneterre à Garneau, a été annulé parce qu'il n'y avait pas de locomotive. Voilà le service que le client reçoit chez nous. Nous avons demandé au CN un moratoire de quatre mois sur les mises à pied dans le but d'effectuer une étude sur la problématique du réseau ferroviaire.

La réponse du 13 février 1987 du CN à notre demande n'est pas acceptable.

Monsieur le Président, surprise, hier le 17 février: le PDG, Ron Lawless, a annoncé le début d'une étude complète sur la structure administrative de la compagnie. Le mémo se lit comme il suit: L'étude est menée par un petit groupe de cadres supérieurs assistés par la firme de consultants Booz-Allen et Hamilton. Des agents de la maison de consultants, accompagnés de représentants des services touchés, visiteront le réseau au cours des prochaines semaines dans le but d'observer et de retracer le processus administratif du CN.

Aujourd'hui, l'espoir est faussé par certains dirigeants du CN, mais lorsque l'Abitibi-Témiscamingue est remise en question, je réplique et je me bats.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE BUDGET—LES ATTENTES DE CERTAINES CATÉGORIES DE PERSONNES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, dans quelques heures, le ministre des Finances (M. Wilson) devra faire un discours sur son troisième budget. On devrait dire de son troisième budget et demi.

Monsieur le Président, je pense que les personnes âgées seraient en droit de s'attendre à ce que ce gouvernement corrige différentes injustices qu'il a causées à leur endroit depuis l'élection du gouvernement conservateur en 1984. Évidemment, je veux parler d'étendre l'allocation au conjoint à toutes personnes seules, célibataires, séparées ou divorcées; deuxièmement, de donner un remboursement immédiatement aux 35 000 préretraités de 1985 qui ont été privés de leurs prestations d'assurance-chômage; troisièmement, de continuer ce qu'on appelle une véritable réforme au niveau des politiques de retraite, au niveau de l'indexation d'un régime de pension privé et de l'amélioration des prestations des régimes publics; quatrièmement, d'assurer, comme le gouvernement l'avait promis en 1984, la participation des 3 millions de femmes au foyer aux programmes à la Régie des rentes du Québec et au Régime de pensions du Canada; et, cinquièmement, au niveau des politiques de la famille, de rétablir la pleine indexation des allocations familiales.

Monsieur le Président, je termine et j'ose espérer que cet après-midi, à 16 h 30, la population âgée et les familles recevront de bonnes nouvelles.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES JEUX D'HIVER DU CANADA

LE SUCCÈS DE L'INAUGURATION—FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS BÉNÉVOLES DE LA RÉGION

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, vendredi dernier, j'ai prédit à juste titre que dimanche, l'inauguration officielle des Jeux d'hiver du Canada pour 1987 serait inoubliable. Le premier ministre (M. Mulroney) et sa femme nous ont fait l'honneur de leur présence. Le Cap-Breton a réservé un accueil chaleureux au premier ministre, et souhaite vivement son retour.

Hier, le ministre de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek), très compétent, très doué et un grand sportif, a officiellement inauguré la piste de ski de Cape Smokey, dans le comté de Victoria. Des centaines de bénévoles de cette région travaillent d'arrache-pied, monsieur le Président, pour assurer le bon déroulement des compétitions de ski.

Les habitants du Cap-Breton ont raison d'être fiers. Au delà de 6 000 bénévoles ont offert leurs services pour ces Jeux. Dans le cadre des festivités, se déroule également un festival culturel. Notre région regorge de talents qui auront à cette occasion une audience nationale. Je tiens à féliciter mes électeurs et la population du Cap-Breton tout entière pour ce formidable lancement. C'est avec fierté que je les représente.

* * *

LES INSECTICIDES

LES PLAINTES DES AGRICULTEURS CONTRE LES FABRICANTS DE PRODUITS CHIMIQUES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, les députés savent que les agriculteurs n'ont ni le temps ni l'argent pour poursuivre les fabricants de produits chimiques devant les tribunaux lorsque les insecticides ne sont pas efficaces. Beaucoup d'agriculteurs m'ont écrit pour me faire part de leur sentiment d'impuissance devant la situation. L'un d'eux me disait:

Je pense que vous avez raison lorsque vous affirmez que le problème est très répandu, seulement, nous n'avons aucun recours.

Un autre agriculteur n'a pas pris la peine de réagir. Il déclarait:

J'avais l'impression que mes chances étaient très minces.

Encore un autre affirmait:

Nous n'avons obtenu que de piètres résultats (. . .) Leur représentant a reconnu l'inefficacité du produit, mais ne nous offrait que trois seaux (de produits chimiques) pour nous dédommager (. . .) Nous lui avons dit où il pouvait se les mettre ses trois seaux.

Le problème est très répandu, monsieur le Président. Je demande instamment au gouvernement de créer un tribunal si les fabricants de produits chimiques n'adoptent pas volontairement un mécanisme de règlement des plaintes qui mettrait les agriculteurs sur le même pied qu'eux. L'industrie doit se doter d'un code d'éthique relativement au traitement des plaintes des agriculteurs qui sont des consommateurs. Les multinationales productrices de produits chimiques se paient la tête des agriculteurs depuis assez longtemps au Canada.

* * *

L'INDUSTRIE

WINNIPEG—LA VENTE DE VERSATILE FARM EQUIPMENT À FORD NEW HOLLAND

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, la vente annoncée hier à Winnipeg de Versatile Farm Equipment à Ford New Holland est d'une grande importance sur le plan national. La décision de Versatile, révélée par le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté), permettra à l'usine de Winnipeg de concrétiser ses plans de conception et de fabrication de tracteurs à quatre roues motrices et de moissonneuses-andaineuses qu'elle pourra vendre à l'étranger. La participation du gouvernement fédéral consiste en l'octroi d'un prêt remboursable de 45,5 millions de dollars.

Ford New Holland conservera le nom de Versatile, son logo, ses couleurs et son réseau de concessionnaires. Elle continuera d'offrir des pièces de rechange et de respecter les garanties. D'ici à la fin de 1987, elle comptera à son service 915 personnes et, d'ici à 1991, 1 233. Les agriculteurs profiteront de la compétitivité qui sera ainsi favorisée sur le marché.

Et le patronat et le salariat ont tous deux loué le gouvernement fédéral du rôle primordial qu'il a joué dans les négociations entourant la transaction et ont reconnu que sans sa participation elle n'aurait pas eu lieu.

Cette annonce témoigne de ce qu'il est possible d'accomplir quand les employeurs, les travailleurs et le gouvernement fédéral collaborent dans l'intérêt bien compris du Canada.

* * *

[*Français*]

LE TOURISME

L'AUGMENTATION DES TAXES FÉDÉRALES SUR L'ESSENCE—LES CONSÉQUENCES POUR LES VISITEURS

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, mardi dernier, dans cette Chambre, j'ai indiqué que depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir, la taxe sur

l'essence avait augmenté de 10 p. 100. Je regrette, monsieur le Président, mais ce chiffre est inexact et je ne voulais pas vous induire en erreur.

Mais voici, la taxe fédérale d'accise est passée de 1,5c. le litre à 4,5c. le litre, soit une augmentation de 300 p. 100 et la taxe de vente qui affecte aussi le prix de l'essence est passée de 9 p. 100 à 12 p. 100, soit une augmentation de 33 p. 100.

Le tout signifie que les taxes fédérales sur l'essence ont augmenté de presque 100 p. 100, passant de 4,1c. le litre à 8,0c. le litre. Cela fait en sorte que les Canadiens et les touristes qui visitent le Canada en automobile payent 10 p. 100 plus cher l'essence à cause des taxes imposées par ce gouvernement.

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ANNIVERSAIRE DE LA RÉVOLTE DE L'ARMÉNIE EN 1921

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, trois ans seulement après le génocide de 1915, les survivants arméniens infligeaient la défaite à l'armée turque et créaient un État indépendant le 28 mai 1918. En 1920, en vertu du traité de Sèvres, signé par la Turquie et les alliés, l'Arménie indépendante s'agrandissait pour englober la majeure partie de son territoire historique. Le traité n'a cependant jamais été ratifié.

L'Arménie est demeurée indépendante jusqu'au 2 décembre 1920, date à laquelle la Turquie et l'Union soviétique ont envahi et écrasé la république naissante et anéanti le rêve arménien d'une démocratie libre. Il y a soixante-six ans aujourd'hui, le 18 février 1921, les Arméniens ont ranimé la flamme en se révoltant contre l'envahisseur communiste. Malheureusement, la révolte n'a duré que 90 jours, mais le rêve des Arméniens de voir reconnaître le génocide de 1915 et de créer un État arménien indépendant ne sera jamais étouffé.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES EXPORTATIONS DE MATÉRIEL MILITAIRE—ON RÉCLAME UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, le Nouveau parti démocratique a souvent posé des questions à la Chambre sur l'exportation d'armes et de matériel militaire canadiens. Nous nous inquiétons surtout des exportations canadiennes aux régimes militaires qui violent les droits de la personne d'une façon flagrante et du rôle que certains Canadiens jouent dans la fourniture de matériel militaire à des groupes comme les Contras et aux pays en guerre. Nous nous inquiétons aussi que le gouvernement fédéral vende du matériel militaire canadien aux pays du tiers monde auxquels il accorde aussi de l'aide officielle au développement.

J'ai écrit hier au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), qui avait demandé l'aide du Nouveau parti démocratique, pour l'inciter à ordonner une enquête publique complète sur ces exportations canadiennes. Je lui suggère des points précis que le gouvernement devrait étudier soigneusement et sur lesquels il devrait agir. L'affaire est urgente. J'espère que le ministre répondra favorablement à mes suggestions.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE À UNE CANDIDATE LIBÉRALE

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, selon un article paru dans le *Kitchener-Waterloo Record* du 17 février, M^me^ Maud Barlow, qui sollicite une candidature libérale dans Ottawa-Centre, a déclaré à un auditoire de 500 professeurs de l'enseignement supérieur qu'elle «s'opposait catégoriquement au libre-échange» parce que, prétend-elle, cela va ouvrir les frontières du Canada à la pornographie et à la violence sexuelle américaines. J'approuve et je partage les préoccupations de M^me^ Barlow en ce qui concerne la pornographie et la violence sexuelle, tout comme le gouvernement d'ailleurs. Toutefois, je m'insurge contre le fait que M^me^ Barlow établisse un lien injustifié entre la pornographie et les pourparlers sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il n'y a absolument aucun rapport entre les deux.

Le Code criminel n'est pas et ne sera jamais à négocier. En outre, l'article 20 du GATT autorise tout État souverain à restreindre tout commerce qui menace la moralité et la sécurité publiques. Si les libéraux veulent parler de libre-échange, qu'ils le fassent de façon intelligente et constructive au lieu de se laisser aller, comme dans cet exemple pathétique, à jouer scandaleusement les alarmistes et à faire de la pure propagande électorale.

* * *

LES JEUNES

ON EXIGE DES MESURES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé de la Jeunesse (M. Charest) occupe ses fonctions depuis maintenant sept mois. Il n'a réalisé jusqu'ici qu'une brochure de luxe répertoriant les programmes pour la jeunesse qui sont en vigueur et dont la plupart ont été établis par des gouvernements libéraux. Bien que cette publication ait une certaine valeur, elle ne peut tenir lieu de programmes et d'initiatives pour résoudre les vrais problèmes de la jeunesse. Les conservateurs ne cherchent encore une fois que l'effet et la publicité.

Le taux de chômage chez les jeunes est aujourd'hui de 14,4 p. 100. Depuis 1984, les conservateurs ont retranché plus de 200 millions de dollars des programmes pour la jeunesse. Ce n'est pas le moment de se montrer suffisant comme l'a fait, lundi, le ministre d'État chargé de la Jeunesse. Qu'il agisse ou qu'on lui montre la porte de sortie par laquelle sont déjà passés dix autres ministres conservateurs.

• (1420)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA COMPÉTENCE CONSTITUTIONNELLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre étant absent, j'adresserai ma question au vice-premier ministre. Hier, le premier ministre a déclaré à la Chambre, au sujet du traité sur la pêche entre le Canada et la France, et je cite un extrait de la page 3521 du hansard:

> Le gouvernement et le Parlement du Canada sont les seuls à parler au nom du Canada sur toutes les questions relevant de notre compétence.

C'était très clair. Hier soir, sur sa chaîne privée de câblodiffusion terre-neuvienne, le ministre des Transports aurait déclaré: «Nous discuterons de la question au cours des prochains pourparlers constitutionnels». Et il a ajouté: «Je pense que des arguments très solides militent en faveur d'un partage des pouvoirs. Cela pose des problèmes, mais nous sommes certainement prêts à en discuter lors des prochaines négociations constitutionnelles».

Le ministre des Transports était-il distrait hier quand le premier ministre a énoncé les droits du Parlement et du gouvernement du Canada en tapant sur son bureau? Cela relève-t-il uniquement du Parlement ou y aura-t-il un partage des pouvoirs comme l'a laissé entendre le ministre des Transports?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si le chef de l'opposition s'était renseigné, il serait au courant des réunions qui se sont déroulées à l'occasion de la conférence annuelle des premiers ministres, à Edmonton, du 10 au 12 août. Le communiqué disait ceci: «Les premiers ministres se sont entendus pour poursuivre les pourparlers constitutionnels au sujet des questions soulevées par certaines provinces notamment en ce qui concerne la réforme du Sénat, la pêche, le droit de propriété», etc.

M. Crosbie: Réveillez-vous, John.

M. Mazankowski: En outre, le communiqué émis le 21 novembre à la conférence annuelle des premiers ministres, à Vancouver, disait que: «Les participants se sont entendus pour entreprendre ultérieurement une nouvelle phase de la réforme constitutionnelle notamment en ce qui concerne la réforme du Sénat, la pêche, le droit de propriété» etc.

M. Crosbie: Réveillez-vous, John.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre des Transports me demande de me réveiller. Mais pourquoi ne retournez-vous pas dormir, John?

LA SURPÊCHE DES FRANÇAIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, que voulait-dire le premier ministre lorsqu'il a déclaré que cela regardait uniquement le Parlement? Dans cette lettre personnelle pour le moins bizarre . . .

M. Crosbie: Vous êtes en hibernation! Vous dormez depuis 12 ans.

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . qu'il a écrite au ministre des Transports au sujet de l'entente sur la pêche avec la France, le premier ministre dit que ces négociations porteront sur «la surpêche dans la zone en litige».

M. Crosbie: Absolument.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre des Transports n'est pas sans savoir que la zone en litige est la zone de 200 milles que la France et le Canada revendiquent autour de Saint-Pierre et Miquelon. Cette déclaration est-elle vraie et, dans l'affirmative, sur quelle clause de l'entente avec la France le premier ministre se base-t-il?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le premier ministre s'est exprimé fort clairement. Le gouvernement a toujours collaboré avec les provinces notamment en ce qui concerne l'énergie, la pêche et le secteur forestier.

Quant à la deuxième partie de la question et la surpêche, je pourrais peut-être éclairer la lanterne du chef de l'opposition en lui citant un passage de la lettre que le premier ministre a adressée au ministre des Transports. Il dit ceci: «Nous ne conclurons de nouvelle entente permettant à la France de pêcher de la morue dans la zone de pêche canadienne qu'à la condition que la France accepte de soumettre à un arbitrage obligatoire les limites de la zone en litige et que nous parvenions à un accord sur la quantité totale que les pêcheurs pourront prendre dans ce secteur en attendant l'arbitrage, de façon à remédier à la surpêche».

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le problème, c'est que cela ne concorde pas avec le libellé de l'entente conclue entre la France et le Canada. Il y est dit que «les parties se rencontreront afin d'engager des négociations en vue de fixer les quotas annuels de pêche des navires français dans les eaux canadiennes». On ne parle pas des «eaux en litige», mais bien des «eaux canadiennes».

M. Crosbie: Nous disons qu'elles sont canadiennes.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le vice-premier ministre semble bien mal renseigné à ce sujet.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Voici ma question. De par le libellé même du traité signé avec la France, le Canada n'a-t-il pas renoncé à ses droits de contester la surpêche des Français dans les eaux faisant l'objet du litige, c'est-à-dire dans la limite des 200 milles autour de Saint-Pierre-et-Miquelon?

M. Mazankowski: Pas du tout.

M. Turner (Vancouver Quadra): N'est-ce pas le cas? Si c'est le cas, c'est un bien mauvais accord.

M. Mazankowski: Pas du tout.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, ce n'est bien entendu pas le cas. Si on lit le document que cite le très hon. chef de l'opposition, il y est dit «qu'un procès-verbal fixant les quotas annuels de pêche des navires français dans les eaux canadiennes pour la période allant de 1988 à 1991 inclus fera l'objet de l'accord provisoire».

• (1425)

Les eaux canadiennes sont celles que nous revendiquons dans la division 3PS. Sans l'intervention de son vieil ami, le semeur de discorde de l'autre endroit qui lui a soufflé cette question et qui, aux côtés du député, a été l'instigateur de cet ignoble traité de 1972, nous ne serions pas dans le pétrin aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Lisez votre accord.

L'ATTRIBUTION DE QUOTAS DE POISSON À LA FRANCE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, jusqu'à quel point le gouvernement est-il capable d'embrouiller encore plus une question déjà embrouillée? Des ministres ont déclaré en Chambre, comme tous les députés le savent, qu'on ne donnerait pas un poisson de plus à la France à moins que Terre-Neuve ne soit d'accord. Le premier ministre, prenant la parole hier à la Chambre, a viré de 180 degrés à droite, à tribord, et dit que Terre-Neuve n'avait pas de droit de veto.

Le vice-premier ministre est-il au courant que suivant le ministre des Transports, on ne donnerait pas de poisson à la France si Terre-Neuve n'était pas d'accord? Il faut que cela soit absolument conforme aux intérêts de la population terre-neuvienne, ou il n'y aura pas d'accord, a-t-il dit, ajoutant: «Ravalez votre grogne!» Est-ce que le vice-premier ministre et le premier ministre disent maintenant au ministre des Transports «Ravalez vos paroles?»

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Retournez à votre blé.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le très honorable chef de l'Opposition me conseille de revenir à mon blé. J'en connais foutument plus long que lui en fait de blé, et j'en connais plus long que lui en fait de poisson.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Depuis plusieurs jours, les députés utilisent l'expression «foutu». Je prie tous les députés de ne pas perdre de vue que cela est de mauvais ton pour d'autres et pour le public qui nous regarde, même si parfois il n'a pas une grande opinion de cet endroit.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, pour répondre à la question du député, je reviens à ce que disait la lettre du premier ministre: Quels sont nos objectifs? Tout d'abord, réaliser des accords qui défendront par avance les intérêts de l'industrie canadienne de la pêche à Terre-Neuve et dans l'ensemble du Canada Atlantique.

LA COMPÉTENCE PARTAGÉE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, l'unique réussite notable du gouvernement dans ce cafouillage de la pêche et des Français, c'est qu'aujourd'hui il semble avoir réussi à convaincre le premier ministre de Terre-Neuve de cesser d'aboyer après Ottawa. Le premier ministre de Terre-Neuve est maintenant d'accord avec le ministre des Transports, et le ministre des Transports est d'accord avec le premier ministre de Terre-Neuve.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est toute une réussite.

M. Baker: Monsieur le Président, sur cette question, deux «Torys» ne font pas un droit.

Je vais adresser ma question au ministre des Transports, qui a été chargé par le premier ministre de répondre pour Terre-Neuve sur cette question. Qu'est-ce que veut dire compétence partagée? Quel baratin le ministre a-t-il fait au premier ministre de Terre-Neuve pour qu'il cesse d'aboyer?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, l'honorable parlementaire est furieux comme un chien de mer de voir que le premier ministre de Terre-Neuve et moi voyons maintenant la question du même coeur et du même oeil.

Des voix: Bravo!

M. Murphy: De la même joue.

M. Turner (Vancouver Quadra): De la même joue et de la même trogne.

M. Crosbie: Le député doit être ravi que nous voulions bien faire ce que les premiers ministres nous ont demandé il y a quelques mois après la rencontre des premiers ministres, c'est-à-dire d'examiner la question des pêches lorsque commencera la prochaine ronde importante de négociations constitutionnelles. Voilà à quoi nous nous sommes engagés. Nous savons que le gouvernement libéral avait refusé de le faire dans le passé. Et je ne pense pas qu'au XXI[e] siècle ses successeurs s'y décideront.

• (1430)

Des voix: Bravo!

L'ENTENTE ÉCONOMIQUE ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre ferait mieux de demander au premier ministre de Terre-Neuve. Il n'aime pas plus la teneur de cette entente que les autres Terre-Neuviens, à l'exception du ministre. Il la réprouve tout à fait, à l'instar de l'opposition.

M. Crosbie: Nous verrons aux élections partielles.

M. Broadbent: Je voudrais adresser ma question directement au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'ai une copie d'un document récent des Affaires extérieures qui explique peut-être en grande partie pourquoi les pêcheurs de Terre-Neuve sont abandonnés. Voilà ce qu'on y dit à propos d'une entente historique négociée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement français le mois dernier: «C'est la plus importante entente économique signée par le Canada et par la France depuis quelques années». Dans ce document, il n'est pas question de l'entente sur la morue mais d'une autre entente commerciale avec la France, qui a été négociée en même temps. Le ministre peut-il confirmer à la Chambre que si le gouvernement a cédé les stocks de morue de Terre-Neuve, c'est pour obtenir la signature de cette autre entente?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les deux accusations du député sont sans fondement, comme d'habitude.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, nous voyons comment le ministre traite un document de son ministère. D'après son ministère, il s'agit d'un document historique sur une entente commerciale entre le Canada et la France visant à favoriser les entreprises en participation, les placements et le transfert de technologie. Le ministre peut-il confirmer que pour obtenir satisfaction sur tous ces points, le gouvernement du Canada était tout disposé à donner à la France ce qu'elle voulait dans l'entente sur la morue?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le document des Affaires extérieures dit la vérité. Ce qui est faux, c'est la déclaration du chef du NPD. Ce que je trouve répréhensible, c'est qu'il essaie de porter de telles accusations dans le cadre de ce débat. Une telle attitude n'est pas digne de lui.

M. Broadbent: Comme c'est touchant!

LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il confirmer que le premier ministre a reçu une lettre du premier ministre Peckford, en décembre, priant le gouvernement du Canada de ne pas faire de concessions dans le domaine de la morue afin d'obtenir un accord? Pourrait-il confirmer que le gouvernement de Terre-Neuve était très inquiet et avait manifesté à l'avance ses craintes de voir ses intérêts de province maritime bradés par le gouvernement, en vue d'obtenir un accord? N'est-ce pas l'inquiétude qu'avait exprimée M. Peckford? N'est-ce pas là le message dont le gouvernement n'a tenu aucun compte?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pour la troisième fois le député colporte de fausses nouvelles.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Ce n'est pas loin.

Des voix: Règlement.

M. le Président: Je pense que le ministre voulait dire qu'il n'était pas d'accord avec les propos du chef du Nouveau parti démocratique. On pourrait dire qu'il n'était pas loin de déclarer que le chef néo-démocrate est un colporteur de fausses nouvelles, mais je pense que l'intention du ministre était seulement de manifester son désaccord avec ce qui avait été dit. Toutefois, cela place la présidence dans une situation délicate et je suis sûr que le ministre déclarera à la Chambre qu'il ne voulait pas dire que le chef du Nouveau parti démocratique essayait délibérément de tromper la Chambre.

Une voix: Soyez noble, Joe.

M. Broadbent: Montrez-vous homme d'État, Joe.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique a utilisé une inexactitude terminologique.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Vous n'êtes plus un jeune blanc bec, Joe. Vous jouez avec les grands maintenant.

Une voix: Joe comme premier ministre.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je sais que les députés attendent le prochain échange.

* * *

[*Français*]

LE CABINET

LE SORT DU MINISTRE D'ÉTAT—ON DEMANDE UNE ANNONCE OFFICIELLE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, hier alors que je posais une question au premier ministre, à savoir s'il avait pris une décision dans le cas de son ministre d'État, le député de Joliette, je pense qu'il n'est pas exagéré de dire que le premier ministre a dépassé sa pensée en s'emportant et en disant que j'accusais, que je faisais des calomnies, que je cherchais à assassiner des réputations.

Maintenant je voudrais poser ma question au vice-premier ministre. Alors qu'on rapporte que le ministre d'État aurait soumis sa démission au premier ministre, est-ce que le vice-premier ministre ne croit pas que le public canadien est en droit de s'attendre à ce qu'on réagisse rapidement au geste du ministre et à ce qu'on annonce au plus tôt à la Chambre si le ministre va demeurer au Cabinet ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député et d'autres de ses collègues, à n'en pas douter, seront d'accord pour reconnaître que les entretiens que peuvent avoir, le cas échéant, le premier ministre et le ministre d'État, ne concernent personne d'autre qu'eux. Manifestement, le premier ministre jouit d'une certaine prérogative à cet égard. Si des décisions doivent être prises, je suis persuadé qu'elles le seront en temps voulu.

ON DEMANDE UNE DÉCISION DU PREMIER MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ce qui est troublant, c'est que le ministre d'État aurait également déclaré qu'aucune décision ne sera prise dans son cas avant la fin du mois, alors qu'il doit s'entretenir à nouveau avec le premier ministre. Le vice-premier ministre ne croit-il pas qu'il est temps que le premier ministre fasse preuve d'un peu d'initiative au lieu de demeurer dans l'indécision en l'occurrence, et qu'il assainisse l'atmosphère rapidement et précise aux Canadiens si oui ou non le ministre demeurera au Cabinet?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en toute déférence pour le député, je pense qu'il est temps que les articles de journaux cessent d'être sa source d'information. Je crois comprendre qu'une fois de plus, une série d'accusations ont été portées contre le ministre d'État, mais qu'elles ont été réfutées. En fait, sauf erreur, des journalistes de la Presse canadienne ont téléphoné à son bureau ce matin pour s'excuser du fait que certaines des affirmations étaient inexactes et ne pouvaient être confirmées.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, la question que je pose au vice-premier ministre a trait également au député de Joliette. Le traitement de cette affaire soulève quelques questions. Lorsqu'il a été informé de certaines allégations concernant le ministre d'État chargé des Transports, le premier ministre a ordonné à la GRC d'enquêter immédiatement et il a réclamé la démission du ministre. Nous reconnaissons tous que c'est ainsi qu'il devait agir. Quand on l'a informé du dîner à 5 000 $ le couvert, le premier ministre a ordonné à la GRC de procéder à une enquête, mais sans réclamer la démission du ministre en cause. Le vice-premier ministre pourrait-il nous expliquer la différence qui existe entre ces deux situations? Pourquoi le premier ministre s'est-il empressé de réclamer la démission du ministre en cause dans la première affaire, alors qu'il n'a toujours pas demandé celle du ministre en cause dans la deuxième?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je trouve incroyable que le député d'en face persiste à poser la même question. Le premier ministre à qui on a posé cette même question à trois, quatre ou cinq reprises, a répondu chaque fois. J'invite le député à relire les réponses.

M. Riis: J'ai lu toutes ces réponses et je ne parviens toujours pas à découvrir la différence entre ces deux situations.

M. Andre: Continuez de lancer de la boue.

LES DÉCISIONS CONCERNANT LES MINISTRES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Si la différence entre les deux affaires est tellement évidente, monsieur le Président, le vice-premier ministre aurait-il la bonté de l'expliquer en termes succincts et clairs.

• (1440)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Je n'en suis pas sûr, monsieur le Président, mais je pense que le Règlement de la Chambre interdit les questions qui sont répétitives ou irrecevables . . .

M. Broadbent: Non.

M. Mazankowski: Cette question est identique à la première.

Des voix: Non.

M. Mazankowski: Cette question est identique à celles qui ont été posées à la Chambre à plusieurs reprises et auxquelles le premier ministre a déjà répondu.

M. le Président: J'aimerais signaler aux députés que, par le passé, on a souvent invité les députés à s'abstenir de poser toujours la même question. Le ministre auquel on pose toujours la même question n'est pas tenu de répondre. La difficulté, évidemment, c'est que cela donne toujours lieu à une discussion entre le ministre et le député qui l'interroge quant à savoir s'il s'agit de la même question.

Cependant, le ministre qui a tout lieu de croire qu'on lui a déjà posé une question n'est pas tenu d'y répondre. Ainsi le veut le Règlement.

LES EMPLOIS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et elle a trait à l'administration du gouvernement. Selon certains articles publiés dans les journaux aujourd'hui, le cousin de l'ancien ministre des Travaux publics, le député de Joliette, aurait été nommé à la direction de la Société immobilière du Canada, l'ancien chauffeur du ministre aurait obtenu un emploi à la société comme gestionnaire et un autre ami du ministre, qui avait été déclaré coupable de fraude, aurait aussi obtenu un emploi à la Société immobilière du Canada. En plus de demander au vice-premier ministre quelles sont les compétences de ces gens, je voudrais savoir si lui-même ou le premier ministre était au courant de ces nominations. Quelles mesures a-t-on prises pour rectifier cette situation scandaleuse?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir faire une mise au point sur certaines des inexactitudes et fausses déclarations contenues dans l'article de la Presse canadienne. Cet organisme semble prendre l'habitude de faire de telles choses.

Soit dit en passant, 71 p. 100 des habitants de cette circonscription avaient voté pour l'honorable ministre d'État sans portefeuille. Peut-on s'étonner que certains de ceux qui ont été nommés à un poste quelconque aient voté pour lui? Quel raisonnement boiteux et quelles accusations sans fondement!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Dans ce cas-ci, c'est la municipalité de Joliette qui a décidé quelle maison d'experts-conseils engager pour entreprendre une certaine étude de faisabilité. Le terrain qui a été choisi comme étant le plus propice appartient à Air Joliette Incorporée et non à Pierre Perrault. L'article comprend aussi toutes sortes d'autre inexactitudes qui visent à noircir la réputation du ministre d'État sans portefeuille. Il est scandaleux que le député omette de vérifier les faits et qu'il répète de fausses rumeurs contenues dans l'article de la Presse canadienne dans l'espoir de les propager davantage.

Des voix: Bravo!

Des voix: Encore!

M. Boudria: Monsieur le Président, on pouvait s'attendre à ce que le ministre défende ainsi le favoritisme pour des raisons bien évidentes. Je répète au ministre et au gouvernement que personne n'a nié mes allégations au sujet de la Société immobilière du Canada.

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement compte-t-il respecter l'engagement solennel pris par le chef du parti conservateur le 16 juillet 1984 au sujet du favoritisme quand il a dit que son parti allait donner aux nominations une toute nouvelle dimension d'objectivité, de représentativité et de justice pour tous les Canadiens? Cette définition s'applique-t-elle oui ou non aux nominations en question? Si elle ne s'y applique pas, qu'est-ce que le ministre compte faire pour rectifier la situation?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, cela fait 19 ans que je siège à la Chambre et je n'ai jamais vu un comportement aussi honteux . . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je prie l'honorable ministre de répondre aussi précisément qu'il le peut à la question qui a été posée. Il y aurait peut-être aussi moyen de faire un peu moins de bruit.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le député sait très bien qu'un processus a été mis au point dans le cadre de la réforme parlementaire pour examiner toutes les nominations par décret du conseil. Si le député a quelque chose à dire à propos de cette nomination-ci ou d'une autre, il devrait avoir recours à ce processus au lieu de se servir d'allégations, d'insinuations et d'accusations.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES COMMENTAIRES DE REPRÉSENTANTS DES ÉTATS-UNIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais poser une question sur un sujet complètement différent, si je peux prendre cette liberté. Elle concerne quelque chose de beaucoup plus important, la survie de l'environnement canadien. Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et porte sur les commentaires du secrétaire américain de l'Intérieur, M. Hodel, qui sont maintenant renforcés par ceux d'un membre du Congrès, John Dingell, selon lesquels les démarches du Canada pour faire diminuer les pluies acides aux États-Unis ne sont qu'une manoeuvre de notre part pour leur vendre davantage d'électricité. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va-t-il immédiatement dire, ici même, de la part de tous les Canadiens et sans équivoque, à nos voisins américains, que c'est un mensonge?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce serait antiparlementaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Mais c'est certainement faux.

M. Blaikie: Monsieur le Président, pour autant que je sache le Règlement n'empêche pas le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de parler de personnes étrangères à la Chambre.

M. le Président: On peut remarquer de façon impartiale à la Chambre combien les Canadiens prennent à coeur le problème des pluies acides. Toutefois il est de règle d'éviter certains propos au sujet des représentants d'un pays ami et je demanderais au député d'en tenir compte.

M. Blaikie: Eh bien, on peut se demander qui sont nos amis lorsque ceux-ci continuent à empoisonner notre environnement comme le font les Américains.

LA POSITION CANADIENNE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, étant donné que toute vie a déjà été détruite ou va l'être dans des dizaines de milliers de nos lacs, que notre gibier d'eau agonise et que la croissance de nos forêts a été réduite de 66 p. 100, quels autres recours judiciaires ou autres le gouvernement envisage-t-il? Nous savons que les Américains ont pu conclure un accord avec le Mexique à partir d'un procès intenté par six Américains asthmatiques. Le gouvernement envisage-t-il de prendre de nouvelles mesures à cet égard qui pourraient amener les Américains à négocier, à admettre que nous avons un problème et à s'attaquer sérieusement au problème des pluies acides de l'autre côté du 49e parallèle?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les Américains sont tout simplement déjà en train de négocier. Le premier ministre du Canada va exprimer au prochain sommet d'Ottawa avec le président des États-Unis, tout comme il l'a déjà fait aux deux précédents, la grave inquiétude des Canadiens à propos de la pollution de l'environnement par les sources américaines de pollution qui provoquent des pluies acides.

Pourrais-je dire pendant que je suis levé, monsieur le Président, que bien que je partage l'inquiétude du député et, en fait, son indignation, devant les propos de personnes comme M. Hodel, j'estime qu'il est erroné de tirer un parallèle entre l'accord global que nous recherchons avec nos voisins américains, d'une part, et celui que les Américains ont conclu avec les Mexicains. Toutes les conditions requises dans l'accord intervenu entre les États-Unis et le Mexique sont imposées à celui-ci, pas aux États-Unis. C'est exactement le contraire de ce que nous recherchons.

* * *

• (1450)

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE ACCORDÉE À DOMINIC MUSITANO

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, tous les citoyens de Hamilton—Wentworth et moi-même avons signifié notre intention de poser la question suivante au solliciteur général.

Etant donné que Dominic Musitano a obtenu une libération conditionnelle deux ans après avoir été condamné à six ans d'emprisonnement à titre de complice par assistance dans un meurtre commis par le crime organisé, et comme Musitano a été libéré en dépit des avertissements réitérés du service de police de Hamilton selon lequel il représente une menace pour les citoyens de la région, malgré les objections de l'administrateur régional de la division des libérations conditionnelles des services correctionnels qui ne croit pas qu'il devrait être libéré hâtivement, et malgré les inquiétudes de la population qui craint que sa libération puisse mettre en danger des Canadiens respectueux des lois, pourquoi une libération conditionnelle a-t-elle été accordée à cet individu?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je peux signaler au député qu'en vertu de la loi, M. Musitano était admissible à la libération conditionnelle. Il s'agit d'une décision rendue par la Commission des libérations conditionnelles qui possède un pouvoir exclusif en la matière. Je ne peux d'aucune façon annuler ni modifier ses décisions. J'ai demandé qu'on me fasse parvenir un exemplaire de la décision et j'espère pouvoir fournir d'autres renseignements au député quand j'aurai eu l'occasion de l'examiner.

Questions orales

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LA SUPPRESSION D'EMPLOIS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Je lui ai écrit au début de février pour lui demander d'user de son autorité ministérielle pour empêcher la suppression de 480 emplois à la Société de développement du Cap-Breton. Le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures il compte prendre ou a déjà prises dans le but de protéger 480 emplois dans un secteur de l'économie de la Nouvelle-Écosse qui a besoin de ces emplois?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, mon collègue étant originaire de cette région, il connaît très bien l'industrie du charbon. Il sait également que l'industrie fait face actuellement à une capacité excédentaire considérable, ce qui évidemment a provoqué une chute des prix. Par conséquent, l'industrie doit faire face à de nouvelles difficultés, et c'est une réalité concurrentielle. Elle doit donc procéder à certains ajustements.

En conséquence, la compagnie a procédé à des offres généreuses envers ses travailleurs, lesquelles offres, dans un premier temps, ont été rejetées, mais je crois savoir qu'un conciliateur a été nommé par le ministère du Travail, lequel conciliateur évidemment est toujours en train de provoquer des réunions et des rencontres et d'en arriver à une conciliation, et il m'apparaît à ce moment-ci, monsieur le Président, inopportun de discuter plus avant de cette question.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LA FIN DES MISES À PIED

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il ne s'agit pas de capacité excédentaire. Il faut en fait davantage d'emplois dans l'industrie du charbon pour accomplir le travail nécessaire.

Le ministre ne va-t-il pas demander à la Société de développement du Cap-Breton, aux termes de l'article 99 de la Loi sur l'administration financière, d'ordonner à la direction de mettre fin à ces suppressions d'emplois, car elles se répercuteront non seulement sur les localités minières environnantes mais, comme l'a déclaré le premier ministre de la province, sur l'économie toute entière de la Nouvelle-Écosse. Le ministre va-t-il le faire?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, ce n'est un secret pour personne que de dire, et je le répète encore une fois, que ce problème préoccupe le gouvernement. Nous le suivons de façon quotidienne très attentivement, mais je voudrais également assurer l'honorable député que depuis longtemps le gouvernement est très conscient de la situation des travailleurs des Maritimes, et particulièrement du Cap-Breton. Et nous faisons tout notre possible pour créer des occasions qui faciliteront justement l'accès à de nouveaux emplois aux travailleurs.

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

L'ALBERTA FEDERATION OF WOMEN UNITED FOR THE FAMILY

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Pourquoi le ministre a-t-il cédé à des pressions politiques et décidé de financer, avec effet rétroactif, l'*Alberta Federation of Women United for the Family* dans le cadre du programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État, alors que, d'une part ce groupe avait déjà financé sa conférence et il est douteux qu'il s'agisse d'une association reliée à la situation de la femme, et d'autre part, il entend maintenant utiliser ces 8 000 $ pour lancer une campagne contre l'avortement? Pourquoi le ministre a-t-il pris cette décision?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, la subvention dont la députée parle, sauf erreur, a été accordée manifestement en conformité des lignes directrices relatives au programme.

L'OCTROI D'UNE SUBVENTION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Je me demande si le ministre a écouté son propre sous-ministre qui, lors de son témoignage devant le comité du Secrétariat d'État, nous a précisé que des questions reliées à l'avortement ne pouvaient en aucun cas être financées en vertu des critères établis pour le programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État? Qu'entend faire le ministre au sujet de ce mauvais emploi des crédits du Secrétariat d'État?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, si la députée parle bien de la subvention à laquelle je pense, cette dernière respecte tout à fait les critères du programme. Il serait tout à fait répréhensible de ma part, ou de la part de tout autre ministre, de ne pas traiter de façon équitable toutes les demandes de subvention.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA FERMETURE DE LA PLUPART DES BUREAUX DE POSTE À TRAVERS LE CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Selon une lettre du 11 février d'André Villeneuve, vice-président aux communications de la Société canadienne des postes, et je cite: «Ainsi, au cours des dix prochaines années nous confierons au secteur privé la plupart de nos services au détail». Est-ce que le ministre est d'accord sur les intentions de Postes Canada pour fermer la plupart des bureaux de poste à travers le pays?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Je ne vois pas le rapport, monsieur le Président. Je me demande ce que vient faire la privatisation dans la fermeture de bureaux de poste. Ce sont deux choses bien différentes.

Les gens qui ont étudié cette question ont tous convenu que la Société canadienne des postes pourrait améliorer ses services et économiser en confiant certaines activités à la sous-traitance. Elle poursuivra donc cette politique.

LES INTENTIONS DE LA SOCIÉTÉ

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, si la fermeture de certains bureaux de poste n'est pas envisagée, pourquoi alors M. Villeneuve me dit-il, dans cette lettre, que la Société canadienne des postes consultera les intéressés pour leur demander quel type de service ils préfèrent en remplacement des bureaux de poste actuels? Pourquoi le gouvernement tient-il tant à fermer ces bureaux qui assurent un bon service à la population, surtout en milieu rural? Pourquoi vouloir supprimer ce service?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je ferais peut-être mieux de donner un exemple de cette politique. Lundi dernier, on a fusionné deux bureaux de poste à Dunrobin, sur la rivière des Outaouais, avec l'accord enthousiaste des gens de cette localité qui jouiront désormais d'un meilleur service. Pourquoi diable le député refuserait-il que la Société des postes rationalise ses activités en procédant à la fusion de deux petits bureaux de poste, plus ou moins efficaces, en une seule entreprise plus apte à fournir un meilleur service? Pourquoi le député nous demande-t-il sans cesse d'interdire ce genre de mesures?

L'AVENIR DES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire concernant la fermeture des bureaux de postes ruraux. Le président du comité permanent de l'administration gouvernementale, un ministériel, nous a dit hier, à la réunion du comité, tenir d'assez bonne source que la Société canadienne des postes veut revenir sur sa formule de fusions et qu'elle soumettrait à nouveau son plan d'entreprise au comité. Le ministre peut-il nous affirmer que le gouvernement est disposé à revenir sur son projet de fermer des centaines de bureaux de poste ruraux? Pourrait-il dissiper la confusion qui règne à ce sujet?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, s'il y a de la confusion, c'est notamment en raison d'activités comme celle à laquelle le député a participé en fin de semaine dernière, à Devon, en compagnie de personnes ayant d'autres objectifs en vue et qui, par leurs propos excessifs sur la fermeture des bureaux de poste de Devon et de Calmar, entre autres, ont inutilement soulevé la colère et l'inquiétude des personnes concernées, alors que le député sait pertinemment qu'on ne projette rien de tel.

LES PROJETS DE FUSION

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Le président de la Société canadienne des postes a avoué devant le comité de l'administration gouvernementale qu'il prévoyait fermer des centaines de bureaux de poste dans le cadre des projets de fusions qui font partie du plan d'entreprise de la société. Le ministre peut-il affirmer qu'on veut maintenant abandonner ces projets et que le gouvernement présentera un nouveau plan directeur au nom de la société? Va-t-il user de franchise envers les Canadiens?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Bien franchement, monsieur le Président, ce que je peux affirmer c'est que le député, lorsqu'il tente d'inquiéter les gens et de leur faire peur en dénaturant les faits et en déformant les intentions, ne s'acquitte pas de la responsabilité que nous ont collectivement confiée ceux qui nous ont élus, responsabilité qui consiste à s'assurer que Postes Canada remplit sa tâche de son mieux.

• (1500)

Je le répète, les garanties qu'il réclame ne nous auraient pas permis, par exemple, de fusionner deux bureaux de poste de la banlieue d'Ottawa, alors que les personnes concernées ont bien accueilli cette annonce lundi dernier. Que le député tâche donc de se montrer plus raisonnable dans ses propositions et ses revendications.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

L'EMPLACEMENT D'UN ÉTABLISSEMENT DE SURVEILLANCE DES LIBÉRÉS CONDITIONNELS À TORONTO

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle a trait à la décision de financer l'installation, dans Parkdale, à Toronto de l'établissement de surveillance des libérés conditionnels Exodus Link sans tenir compte des répercussions d'une telle initiative sur la collectivité. Le ministre sait que la décision a été prise de façon sournoise et détournée, sans aucune consultation avec la population locale. Devant l'inquiétude exprimée par la collectivité, est-ce que le ministre réexaminera sa décision de financer cet établissement et renverra la question devant le comité de la justice pour que les parties en cause aient la possibilité d'exprimer leur point de vue?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député sait parfaitement, j'en suis convaincu, que le marché accordé ne porte que sur les services. Il incombait au soumissionnaire de trouver un emplacement à l'intérieur des limites de la ville de Toronto, ce qui a été fait en conformité des règlements municipaux. Si cet établissement suscite des inquiétudes, il faut s'en prendre au règlement de zonage municipal. Nous n'avons pas choisi l'emplacement. Quoi qu'il en soit, en réponse aux instances du député de Parkdale—High Park, j'ai écouté les griefs de la population du secteur et j'ai réduit de 40 p. 100 le nombre de libérés devant être pris en charge par Exodus Link.

LA PRIVATISATION DES SERVICES DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE—DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le député de Parkdale—High Park, collègue du ministre, s'est plaint que ni lui, en tant que député du secteur, ni la population n'avaient été consultés. Le ministre sait que la privatisation des services de surveillance des libérés conditionnels représente un écart appréciable par rapport à la politique actuelle du gouvernement. Devant cette situation, le ministre ne juge-t-il pas à-propos de renvoyer l'ensemble de la question de la privatisation des services de libération conditionnelle au comité de la justice pour examen?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis un peu perplexe. J'aimerais savoir si le député s'oppose à la mise sur pied de foyers de transition permettant aux libérés conditionnels de se réadapter et de réintégrer la collectivité, ce qui réduit le taux de récidive.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE CHAMP DE TIR PROPOSÉ AU SAGUENAY—ON DEMANDE DES AUDIENCES PUBLIQUES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et concerne le champ de tir pour les F-18, proposé au Saguenay.

Le ministre sait que les ministres québécois des Affaires intergouvernementales et environnementales ont proposé la tenue d'audiences publiques et une évaluation conjointe de l'impact de ce projet.

Le ministre est-il prêt à coopérer sur cette proposition importante d'audiences publiques sur le champ de tir proposé pour la région et d'audiences publiques conjointes avec le gouvernement québécois? Va-t-il tenir ces audiences publiques?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous poursuivons ces jours-ci des pourparlers sur la question. Dès que nous aurons quelque chose à annoncer, j'en préviendrai le député.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'ADJUDICATION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DU BRISE-GLACE POLAR 8

M. Ted Schellenberger (Nanaïmo—Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Vu la vente hier, au Manitoba, de Versatile Farm Equipment à Ford New Holland et vu la restructuration financière de Versatile Pacific Shipyards à Vancouver et Victoria, le gouvernement du Canada peut-il annoncer l'adjudication du contrat de construction du brise-glace Polar 8 aux chantiers navals de la Colombie-Britannique? Comme le diraient nos concitoyens de Terre-Neuve, nous, les habitants de la Colombie-Britannique, voulons savoir «qui sera le gars qui va construire le bateau»?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme le sait le député, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a accompli des miracles au cours des derniers mois. Il a su débrouiller l'affaire de Versatile au Québec. Ses collaborateurs viennent à présent de régler le problème du matériel agricole à Winnipeg. Nous commencerons bientôt à résoudre les problèmes dans l'Ouest et, d'ici à quelques jours, nous pourrons aussi débrouiller l'affaire du Polar 8 à Vancouver. J'ose ajouter que nous ne nous retirerons pas sans avoir laissé un brise-glace derrière nous.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PRÉSUMÉ CONGÉDIEMENT DE JOHN QUIGLEY—DÉCISION DU PRÉSIDENT

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés une question de privilège soulevée il y a quelques jours par le député de La Prairie (M. Jourdenais).

[*Français*]

Le 11 février 1987, l'honorable député de La Prairie (M. Jourdenais) a posé la question de privilège au sujet de la mise à pied d'un fonctionnaire du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. L'honorable député a prétendu que les privilèges de tous les députés sont affectés par la décision et l'action du sous-ministre du ministère en question.

[*Traduction*]

Dans la présentation qu'il a faite à la présidence, le député de York-Ouest (M. Marchi) a dit que l'initiative du sous-ministre risque d'empêcher la divulgation de renseignements précieux et utiles aux Canadiens et que par conséquent, cela remet en question le rôle même des députés à la Chambre. Le député de Spadina (M. Heap) a fait valoir que le fonctionnaire en question s'est entretenu avec les membres du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, et qu'il n'a fait que leur fournir les renseignements pertinents disponibles.

[*Français*]

L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a maintenu que les députés doivent se sentir lésés dans leurs droits et privilèges. Il a affirmé que rien ne doit empêcher les députés de poser des questions à la Chambre et que les députés ne doivent pas craindre que certaines personnes qui leur ont fourni des renseignements puissent subir des mises à pied.

[*Traduction*]

A ce moment-là, la présidence a pris la question en délibéré et je suis prêt à rendre ma décision à la Chambre. Je dois dire que cette question m'a posé de gros problèmes.

Voici le commentaire qui se trouve à la page 72 de la 20e édition de Erskine May.

> Certains droits et immunités, comme la protection contre l'arrestation ou la liberté d'expression, appartiennent en premier lieu aux membres de chaque Chambre individuellement et seulement de façon secondaire et indirecte à la Chambre proprement dite; toutefois, il existe d'autres droits et immunités, comme le pouvoir de punir les outrages et de décider de ses propres statuts, qui, comme ils visent davantage le maintien de son autorité collective que la sécurité de chacun de ses membres, appartiennent essentiellement à chacune des Chambres collectivement. Il s'agit d'une distinction utile mais fondamentalement, ce n'est que pour permettre à la Chambre d'assumer efficacement ses fonctions que ses membres jouissent de privilèges à titre individuel. Les Communes, dans les motifs qu'elles ont invoqués, lors d'une conférence avec les Lords, dans la controverse découlant de l'affaire *Shirley c. Fagg* . . .

Il s'agit d'une vieille affaire dont il est question dans l'ouvrage que je cite:

> . . . en affirmant que l'immunité parlementaire appartient à tous les députés de la Chambre des Communes, ont déclaré «que cette immunité permet aux députés de la Chambre des Communes de s'occuper librement des affaires publiques de cette Chambre, sans être dérangés ou interrompus».

Je vais aborder les aspects juridiques de la question, mais je dois dire que la plainte présentée par les députés qui ont soulevé la question repose en partie sur le fait que, dans les circonstances, ils ne pouvaient pas—et là encore, je cite Erskine May comme je l'ai déjà fait—«s'occuper librement des affaires publiques de la Chambre sans être dérangés ou interrompus». C'est pourquoi cette affaire est difficile. C'est également pourquoi la présidence doit bien cerner le problème et rendre une décision qui reste dans certaines limites.

Je dois signaler à la Chambre que les anciens privilèges dont jouissent les députés, à titre individuel et collectivement, appartiennent uniquement aux députés. Ces privilèges ne s'appliquent pas aux fonctionnaires ou à des personnes de l'extérieur et le fait de converser ou de faire affaire avec un député ne donne pas droit aux mêmes privilèges.

J'ai examiné les éléments de la question soulevée par le député de La Prairie et il m'a été extrêmement difficile d'établir que la question de privilège est fondée de prime abord; cela n'ôte rien, toutefois, à la gravité de la question.

Les conversations dont il a été question ce soir ce sont déroulées à l'extérieur de la Chambre et en dehors des délibérations du comité permanent. Le fonctionnaire a agi de son propre chef et non à la demande du comité.

• (1510)

Le sous-ministre semble avoir agi dans les limites de l'autorité que lui confère la loi, et ce faisant, de l'avis de la présidence, il n'a aucunement enfreint les privilèges des députés ni mis d'obstacle à l'exercice de leurs fonctions.

Le député de La Praire a demandé à la présidence de juger la question restreinte de savoir s'il y a eu empiètement sur les privilèges parlementaires, en l'occurrence. Sur la stricte question que je dois juger, je ne peux pas affirmer que les privilèges sont en cause.

Cela ne répond pas toutefois à la question plus large que pose le député, celle de savoir s'il a été commis une injustice. Je ne crois pas avoir quelque autorité que ce soit pour me prononcer sur ce point, du moins pour le moment et selon les faits dont j'ai été saisis.

[*Français*]

L'honorable député pourra, s'il le souhaite, porter cette affaire à l'attention du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Mais je me dois de lui dire qu'il n'a pas une question de privilège fondée.

[*Traduction*]

Je répète que la question soulevée est grave. En tenant compte des circonstances et en me fondant sur les faits, je ne pouvais pas que conclure que les privilèges ne sont pas en cause. Il y a cependant une question fondamentale à laquelle je ne pense pas pouvoir répondre, du moins en ce moment, qui est toujours présente dans une institution démocratique: quand et dans quelles circonstances il convient pour un fonctionnaire de transmettre de l'information à des députés et à d'autres. La présidence croit savoir que, selon un processus en cours, le soin d'en décider pourrait être laissé à d'autres. Comme je l'ai dit, c'est une question dont les députés peuvent saisir le comité.

Je tiens à remercier tous les députés de leurs interventions. Je répète que la démarche était motivée et que, dans les circonstances, je devais me limiter à une question restreinte, ce que j'ai fait. La décision n'enlève pas du tout d'importance à la question, et elle n'empêche nullement les députés de soulever le problème à un autre endroit. Comme je l'ai déjà dit dans la décision, il ne s'agit pas de décider si, dans le cas qui nous occupe, justice a été rendue au fonctionnaire concerné, dans le sens ordinaire du terme. Je remercie encore une fois les députés.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège sur le même sujet. Je vous remercie pour votre décision, qui est limpide. Pourriez-vous dire aux députés, et au moins aux membres du comité dont vous avez parlé, s'il faut tenir compte de certaines considérations au cas où nous voudrions notamment faire comparaître ce fonctionnaire devant notre comité? Devons-nous éviter de dépasser certaines limites en le questionnant et doit-il respecter certaines limites dans ses réponses? Pouvons-nous savoir s'il existe des restrictions et en connaître la nature?

M. le Président: Le député de Spadina (M. Heap) a posé une question à la présidence. La présidence hésite beaucoup à parler d'une situation qui est encore très hypothétique. La présidence est très consciente du fait que le problème est soulevé par tous les trois partis représentés à la Chambre. Je crois qu'il convient d'en saisir le comité. Le comité, qui décide librement de la façon de procéder, voudra certainement voir sous quel angle il désire aborder le problème.

Les comités essaient de trouver un moyen d'examiner d'autres responsabilités, et le comité devra de toute apparence examiner ce cas-ci, entre autres choses, dans un premier temps du moins, à supposer que les députés le saisissent du problème.

Je songe toutefois à la raison pour laquelle le député de Spadina a soulevé la question, et la présidence est toujours prête à discuter n'importe quand des problèmes difficiles avec les députés, s'ils le lui demandent.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LOI SUR LA RADIO

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, à titre de président du comité législatif sur le projet de loi C-3 tendant à modifier la loi sur la radio, j'ai l'honneur de présenter le projet de loi à la Chambre sans proposition d'amendement.

* * *

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition de certains résidants de ma circonscription de Winnipeg qui signalent que les propositions du gouvernement fédéral visant à modifier des dispositions de la Loi sur les brevets visant les médicaments d'ordonnance feront augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et restreindront considérablement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance qui lui sont nécessaires. En conclusion, les pétitionnaires invitent le Parlement à rejeter immédiatement ces propositions.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter, en vertu de l'article 106 du Règlement, une pétition des résidants de Langley, Aldergrove, Surrey et Delta, en Colombie-Britannique, de la ville de Toronto, et de Saskatoon et de Alberta, en Saskatchewan. Les pétitionnaires y signalent tout simplement que les modifications à la Loi sur les brevets qu'envisage actuellement le gouvernement entraîneraient une augmentation considérable du prix des médicaments d'ordonnance et limiteraient ainsi considérablement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance qui lui sont nécessaires. Ils demandent donc au gouvernement de rejeter ces propositions visant à modifier la Loi sur les brevets de sorte que le Canadien moyen puisse continuer à se procurer des médicaments d'ordonnance à un prix raisonnable.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une autre pétition d'un groupe de citoyens du troisième âge, le groupe *Senior Power*, de Regina et de Regina Beach—je parie que vous resoupçonniez pas l'existence d'une plage à Regina, monsieur le Président—dans laquelle ils se déclarent convaincus que les modifications proposées à la Loi sur les brevets feront augmenter le prix des médicaments, ce qui entraînera une hausse des coûts des régimes provinciaux d'assurance-médicaments. Ils invitent donc humblement la Chambre à rejeter ces propositions qui, selon eux, feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

• (1520)

LES TRANSPORTS—LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition provenant d'autres belles régions du pays, notamment Halifax, Dartmouth, Moncton, Waverley, New Bedford et bien d'autres endroits des provinces de l'Atlantique. Les pétitionnaires sont d'opinion que les transports sont un monopole naturel sans la réglementation économique, et que la réforme de la réglementation économique ou déréglementation proposée dans le projet de loi C-18 du gouvernement sèmera inutilement le chaos dans l'industrie des transports et entraînera un abaissement inacceptable des normes de sécurité ainsi que la détérioration de la qualité et une diminution de la variété et de la fréquence du service. Ils demandent donc que la Chambre fasse retirer le projet de loi C-18 par le gouvernement ou bien qu'elle en rejette entièrement les propositions.

[*Français*]

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter des pétitions de Canadiens de tout le pays touchant au nouveau plan d'opération de la Société canadienne des Postes, créant deux classes de citoyens avec l'instauration de superboîtes postales.

A ces causes, monsieur le Président, ils demandent que le Parlement rejette le plan de la Société canadienne des postes et établisse un service postal uniforme pour tous les Canadiens de toutes les régions du pays.

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, il est aussi de mon devoir de présenter quelques pétitions venant de gens de la Colombie-Britannique, soit Summerland, Gibsons (North Vancouver) et Penticton encore en Colombie-Britannique. Ces pétitions sont au sujet du tarif qui a été imposé sur les importations de livres de langue anglaise, et demandent humblement au Parlement que ce tarif soit enlevé.

ON DEMANDE L'ABOLITION DU TARIF SUR LES ARBRES DE NOËL

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Je me permets, monsieur le Président, de vous demander aussi de faire en sorte que le tarif sur les arbres de Noël aussi soit enlevé, un tarif qui pourrait causer un tort énorme à notre industrie.

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): J'ai aussi quelques autres pétitions, monsieur le Président, qui traitent du plan de la Société canadienne des postes de fermer plusieurs bureaux de poste dans les régions rurales et aussi dans les autres régions du pays. Ces gens viennent de l'Ontario, de Tiverton, de Fort Elgin, de Windsor, de Belle River. Les soussignés demandent tout simplement que le Parlement fasse en sorte que ce plan de fermer les bureaux de poste dans les régions urbaines et rurales soit tout simplement abandonné.

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES AINSI QUE LE TARIF SUR LES ARBRES DE NOËL

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'espère que ce sera la dernière fois que je me lève au sujet des tarifs sur les livres. Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous présenter encore quelques pétitions à cet égard.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires disent que le gouvernement du Canada a imposé un droit de douane de représailles sur les livres importés en langue anglaise qui limite l'accès des Canadiens à la littérature et à l'information et qui nuit peu à l'édition aux États-Unis, mais qui pénalise les consommateurs, les éditeurs, les libraires, les distributeurs et la culture du Canada et qui, en faisant augmenter le prix des livres, compromet les programmes et politiques d'acquisition de livres des bibliothèques publiques et spécialisées de notre pays. Les pétitionnaires . . .

[*Français*]

. . . demandent humblement au Parlement de laisser tomber ces tarifs qui risquent de causer un tort irréparable à l'industrie du livre canadien et de compromettre la politique fédérale sur l'industrie culturelle dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis.

J'attire votre attention sur le tarif imposé en même temps sur les arbres de Noël qui doit aussi être retiré.

[*Traduction*]

Ces pétitions viennent de Waterloo, Kitchener, Toronto, Burlington, Georgetown, Etobicoke, Vancouver, Harrison Hot Springs, Kamloops, Penticton et Kelowna, pour ne nommer que quelques endroits. Cela dit, je dépose ces pétitions en espérant que vous, monsieur le Président, et surtout le ministre des Finances (M. Wilson) leur accorderez l'attention qu'elles méritent.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LE SERVICE POSTAL

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'attire aussi votre attention sur des inquiétudes concernant Postes Canada exprimées dans la pétition suivante: attendu que le projet de la Société canadienne des postes visant à adopter un service de superboîtes crée deux classes de citoyens canadiens dans les régions urbaines et rurales, attendu que la fermeture des bureaux de poste ruraux fera disparaître la présence fédérale dans de nombreuses collectivités et réduira l'efficacité du service postal qui est essentiel dans ces régions, attendu que l'augmentation des tarifs postaux, surtout pour le courrier de seconde classe, compromettra la distribution de beaucoup de revues, périodiques, journaux régionaux et publications religieuses, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter le plan d'entreprise proposé par la Société canadienne des postes et d'ordonner à la Société de distribuer le courrier à tous les contribuables canadiens sans distinction.

[*Français*]

Ils affirment que ce projet n'est pas juste, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Ces pétitions viennent de gens de Port Hope, Oshawa, Bowmanville, Hull, Kanata, Manotick, Ottawa et Windsor.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom de Canadiens de la Saskatchewan, et notamment des villes de Regina et de Saskatoon et d'autres localités de cette grande province, qui demandent au gouvernement et au Parlement de rejeter le plan d'entreprise proposé par la Société canadienne des postes et d'enjoindre à la société de continuer à livrer leur courrier à tous les contribuables canadiens sans exception.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, moi aussi j'ai quelques pétitions à présenter qui viennent de la région d'Ottawa, Hull, Gloucester, Nepean, Aylmer, Vanier. J'en ai aussi qui viennent encore de Hull, de la circonscription de Trois-Rivières, et toutes ces pétitions déclarent humblement que le nouveau plan d'opération de la Société canadienne des postes crée deux classes de citoyens avec l'instauration permanente de superboîtes postales, tant en milieu urbain qu'en milieu rural; et à ces causes, ces gens demandent humblement que le Parlement rejette le plan de la Société canadienne des postes et enjoigne à celle-ci de livrer le courrier à tous les contribuables canadiens sans distinction.

[*Traduction*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition dûment approuvée par le greffier des pétitions et signée par des Canadiens de Vancouver, de Nepean, d'Ottawa, de Belmont et d'autres coins du pays qui estiment que les modifications que le gouvernement propose d'apporter à la Loi sur les brevets en ce qui a trait aux médicaments d'ordonnance vont faire grimper le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens, restreindre la capacité des Canadiens ordinaires à revenu ordinaire d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin, accroître le coût des programmes provinciaux d'assurance-médicaments et constituer une concession inutile aux Américains dans le contexte des pourparlers sur le libre-échange. En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter les propositions du gouvernement, car elles seront néfastes pour la majorité des Canadiens.

Demandes de documents

LES VOLS À BASSE ALTITUDE À LA BASE DES FORCES ARMÉES DE GOOSE BAY

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition signée par un certain nombre de Canadiens de Surrey, White Rock, Delta et Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi que de Toronto, concernant les vols d'entraînement à basse altitude qu'effectuent les Forces armées de divers pays membres de l'OTAN à la base des Forces canadiennes de Goose Bay, au Labrador. Les pétitionnaires estiment que cela trouble la vie des autochtones de la région et cause des dommages à l'environnement, et qu'il ne s'agit pas là, en fait, de manoeuvres défensives, mais bien de manoeuvres provocatrices et agressives qui risquent de compromettre la paix mondiale. En conséquence, ils prient le Parlement de demander au premier ministre (M. Mulroney) de veiller à mettre fin à tous les vols d'entraînement à basse altitude à Goose Bay de même qu'aux négociations avec l'OTAN sur l'établissement d'une base plus importante là-bas.

[*Français*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens de Toronto qui sont concernés, pas seulement pour eux-mêmes, mais pour tous les citoyens du Canada.

• (1530)

[*Traduction*]

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de s'assurer que le premier ministre (M. Mulroney) mette fin à tous les vols d'entraînement à basse altitude à la base des Forces canadiennes de Goose Bay, ainsi qu'aux négociations avec l'OTAN en vue de l'établissement là-bas d'une base plus importante.

[*Français*]

M. Clinch: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai un petit problème avec une pétition que j'ai reçue de 11 500 personnes de ma circonscription. J'ai reçu cette pétition que les gens de la région m'ont présentée, ont présentée au gouvernement du Canada, et non au Parlement du Canda. Ils demandent une étude par le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) et ils ont des revendications sur le camp militaire à Tracadie. Je veux avoir le consentement unanime de la Chambre pour me permettre de déposer cette pétition à la Chambre, monsieur le Président.

M. le vice-président: Est-ce qu'il y a consentement unanime?

Des voix: D'accord.

ON DEMANDE DES AVANTAGES EU ÉGARD AU CAMP MILITAIRE DE TRACADIE

M. Roger Clinch (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Je vous remercie, monsieur le Président, ainsi que tous les députés de la Chambre.

Il me fait plaisir de présenter une pétition signée par 11 500 citoyens de la région de Tracadie demandant au ministère de la Défense nationale d'étudier toutes démarches vers l'expansion du camp militaire de Tracadie et ils désirent obtenir une sécurité accrue pour les citoyens vivant à proximité du camp militaire de Tracadie. Ils désirent obtenir un accès amélioré, plus fréquent, au camp et aussi, monsieur le Président, obtenir des retombées économiques majeures pour la région.

OPPOSITION À LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, aujourd'hui j'aimerais présenter à cette Chambre des pétitions signées par 1 980 citoyens de Glengarry—Prescott—Russell, et ces pétitions sont également déposées en plus de 1 400 pétitions que j'ai déjà déposées en cette Chambre avant-hier et concernent toujours les gens de ma circonscription qui protestent au sujet des fermetures éventuelles des bureaux de poste dans le secteur rural de ma circonscription.

Ces pétitions-ci, monsieur le Président, sont signées par des électeurs de collectivités, telles Applehill, Dalkeith, Hammond, Sarsfield, qui est mon village natal comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, ainsi que de Casselman, de Bourget, de Saint-Eugène, Hawkesbury, Bainsville, Lancaster, Orléans, Alfred, Plantagenet, Limoges, Vars et plusieurs autres villages de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell, ainsi que par certains électeurs de la circonscription de Stormont—Dundas qui ont bien voulu me faire parvenir leurs revendications également, particulièrement des électeurs de Williamstown qui sont très fâchés de la situation actuelle selon laquelle le gouvernement conservateur veut fermer des bureaux de poste dans le secteur rural.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le vice-président: Est-on d'accord?

M. Boudria: Monsieur le Président, j'accepterai volontiers que le reste des questions soit réservé, bien que je porte encore une fois à votre attention qu'une question qui demeure à l'ordre du jour depuis déjà deux mois enfreint l'article 63, je crois, du Règlement de la Chambre des communes, selon lequel le gouvernement se doit de répondre dans les 45 jours, et elle demeure toujours sans réponse. Alors je suis prêt à attendre quelque temps puisque j'ai reçu l'assurance de la part du côté ministériel qu'une réponse me parviendrait dans un avenir très rapproché et j'ose espérer que ce sera la situation.

M. le vice-président: Toutes les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

M. le vice-président: Les motions portant production de documents sont-elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉGLOBE CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 17 février, de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-38, concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M^me^ McDonald (p. 3435).

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si la présidence pourrait nous aider. Si je me souviens bien, lorsque nous avons arrêté le débat sur ce projet de loi il restait une minute au député de Winnipeg-Nord-Centre. Après cela, nous retournons aux discours de dix minutes?

M. le vice-président: Le député a parfaitement raison. Nous en sommes à la période des questions et observations suivant le discours du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper). Le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) a une question ou une observation?

M. McCurdy: J'ai une question à poser au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) à propos de ce qu'il a dit l'autre jour. Étant donné que la préoccupation principale des Canadiens est le taux extrêmement élevé de chômage dans les différentes parties du pays, le député pourrait-il nous donner une évaluation de la mesure législative dans ce contexte? La plus haute priorité du gouvernement devrait être de produire des emplois, par conséquent, comment cette aliénation contribue-t-elle aux efforts du gouvernement pour améliorer la situation de l'emploi?

M. Keeper: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir commenter cet aspect. Le gouvernement est en train de faire ce que fait le secteur privé depuis quelque temps. Il joue aux prises de contrôle, une chose qui ne produit pas d'emplois. Lorsque le gouvernement vend Téléglobe à Memotec, ce n'est qu'un jeu, qui ne se traduira par aucune augmentation de l'emploi pour les Canadiens.

M. le vice-président: La période des questions et observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, une fois encore je prends la parole tout en m'inquiétant vivement que des débats de ce genre ne retiennent guère l'attention. J'espère que les Canadiens qui suivent le débat en cours se rendront compte des priorités de leur gouvernement ainsi que du peu d'intérêt qu'il manifeste envers les questions importantes qui les touchent et dont j'ai parlé en posant une question au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper).

Il m'a toujours répugné de m'en prendre à quelqu'un qui est dans le creux de la vague, mais je crains de devoir attaquer le gouvernement dès maintenant, car il ne se préoccupe guère des soucis primordiaux des Canadiens. On croirait, vu les événements des quelques dernières semaines, que le gouvernement s'empresserait de légiférer en vue d'essayer d'obtenir l'appui et l'approbation des Canadiens. Si le gouvernement tenait compte du mandat que les Canadiens lui ont accordé, il aurait sans doute mis l'accent sur des mesures visant à créer des emplois. Le projet de loi actuellement à l'étude ne fait rien de tel. Cela m'offusque que nous mettions en cause des principes idéologiques comme nous le faisons à propos de ce projet de loi au lieu de nous consacrer, comme nous devrions le faire, aux inquiétudes des Canadiens. Je sais que le gouvernement peut se réjouir de données statistiques favorables en matière d'emploi et juger que le taux de chômage a diminué sensiblement, mais on constatera que, dans sept provinces, le taux de chômage a augmenté. Dans l'intervalle, nous examinons un projet de loi concernant l'aliénation de Téléglobe, à quelle fin et pour quel avantage, nous ne pouvons guère le dire.

• (1540)

Nous débattons actuellement une motion tendant à renvoyer à trois mois l'étude du projet de loi. La raison pour laquelle cette motion de renvoi aux oubliettes a été présentée c'est que, comme le titrait le *Financial Post*: «L'achat Téléglobe par Memotec amène à se poser de graves questions». Il y a plusieurs raisons pour lesquelles il faut se poser de graves questions. Il y a par exemple que le comportement de l'action en bourse a fait voir que des renseignements internes avaient circulé. Le jour où l'on a su que Memotec allait acheter Téléglobe, l'action est passée de 12,60 $ à 15 $. Je pense que cela amène à se poser de graves questions et devrait constituer un motif de retarder le projet de loi, afin d'effectuer l'enquête qui s'impose pour savoir si tout était bien réglé.

Il est intéressant de voir ce que disent les milieux financiers. D'après cet article du *Financial Post*, l'information voulant que Memotec, qui jusque-là était une société mystérieuse de Montréal, allait acheter Téléglobe a été lâchée dans le secteur privé le 6 février comme on le sait, «même si beaucoup l'ont accueillie avec incrédulité». Il y a autre chose à noter également, c'est ce qu'a dit un autre spécialiste financier: «Pour ce qui est de la viabilité à long terme de Téléglobe, cela est incroyable».

Voyons ce qui s'est passé. Ce qui est certain, c'est que Téléglobe doit être considérée comme une des sociétés de la Couronne qui réussissent le mieux. Elle a réalisé 688 millions de ventes en 1985, et un bénéfice de 53,2 millions. Elle a versé environ 250 millions de dividendes à l'État, son propriétaire. Elle est achetée par une société qui, la même année, a réalisé des bénéfices de l'ordre de 17 millions et qui vaut entre 40 et 83 millions. C'est la grenouille qui avale le boeuf, ou je ne m'y connais pas. C'est ce qui a amené à s'interroger sur la viabilité à long terme de Téléglobe dans ces conditions.

Il y a une question beaucoup plus importante, c'est de savoir ce qui a bien pu justifier cela. Je me suis longtemps creusé la tête au sujet de cet attachement du gouvernement à la privatisation. Ce que nous déduisons, c'est que la politique du gouvernement conservateur a trois piliers: libre-échange, déréglementation, privatisation. J'ai précédemment déclaré qu'ensemble ces trois piliers représentaient l'américanisation. Bien entendu, il est vrai que de nombreux Américains qui ont fait connaître leur opinion sur ce qu'ils comptaient réaliser grâce au libre-échange avec le Canada ont précisé, entre autres choses, qu'ils souhaitaient que l'économie canadienne adopte les fondements de l'économie américaine. Les Américains s'opposent avec force à la simple existence de sociétés d'État. Selon eux, il faut que le Canada privatise ses sociétés d'État le plus rapidement possible s'il veut établir de bonnes relations économiques et commerciales avec les États-Unis. Je suis persuadé que c'est fort important pour le gouvernement alors qu'il tente désespérément d'en arriver à un accord de libre-échange avec les Américains.

En outre, il faut envisager la possibilité que le gouvernement compte peut-être réaliser certains objectifs grâce à la privatisation, qu'il veut peut-être vendre les sociétés d'État qui perdent de l'argent. Or, je le répète, Téléglobe ne tombe certes pas dans cette catégorie, et il ne s'agit manifestement pas de la raison pour laquelle on vend cette société. Il pourrait s'agir d'accroître la concurrence dans le secteur des communications. Cependant, il est évident, étant donné les conditions de la vente qui prévoient le maintien d'un monopole grâce à certains aspects de la réglementation, que ce n'est pas là l'intention du gouvernement. Il est fort peu probable que la vente de Téléglobe stimulera la concurrence.

On a beau examiner à fond toute cette question, on ne peut en arriver qu'à une seule conclusion, à savoir que c'est son idéologie idiote qui pousse le gouvernement à suivre cette voie. La privatisation ne crée aucun emploi. Bien entendu, le gouvernement ne l'a jamais prétendu. En fait, rien ne garantit que le nombre d'emplois à Téléglobe sera accru, voire maintenu.

Le Canada ainsi que la plupart des autres pays industrialisés, à l'exception des États-Unis, ont signé un accord international au sujet d'INTELSAT. Cette entente prévoyait, grâce à l'interfinancement, des tarifs équivalents pour l'utilisation des installations de télécommunications internationales. La nouvelle société privatisée Téléglobe pourrait fort bien se trouver en position de conflit d'intérêts en cherchant à obtenir les meilleurs tarifs. Sera-t-elle portée à compromettre l'engagement du Canada à l'égard d'un accord qui profitera au tiers monde?

Il est impossible de trouver une raison logique ou sensée à la législation dont nous sommes saisis. Il faut l'examiner davantage. On pourrait reporter son adoption de trois mois, mais si ce projet de loi était tout simplement abandonné, le Canada ne s'en porterait que mieux.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Comme nous abordons maintenant la période des questions de 10 minutes, monsieur le Président, il va falloir nous en tenir à des observations extrêmement concises. J'aimerais examiner certains des points qu'a soulevés mon collègue, le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy). Il s'est demandé comme la plupart des Canadiens j'imagine, pourquoi à une époque où le chômage dans sept provinces qui en 1981 n'était que de . . .

M. le vice-président: Nous en sommes maintenant aux exposés d'une durée de 10 minutes. Je regrette d'interrompre le député, mais je pensais qu'il voulait interroger le député de Windsor—Walkerville.

M. Riis: Non.

M. le vice-président: Je me suis trompé.

M. Riis: Vous ne vous êtes sans doute pas trompé, monsieur le Président. C'est vraisemblablement la façon dont j'ai abordé mon exposé qui vous l'a fait croire. J'assume toute la responsabilité de cette méprise.

• (1550)

En comparaison de 1981, le chômage a augmenté dans sept provinces. Dans la plus grande partie du Canada, la situation ne s'est pas améliorée depuis deux ans que le nouveau gouvernement exerce le pouvoir. Au lieu d'envisager la privatisation de Téléglobe, le gouvernement ferait mieux de s'attaquer à ces problèmes et de chercher le moyen de favoriser le développement économique de certaines régions du Canada comme le nord de l'Ontario et du Québec de façon à trouver peut-être à plus d'un million de Canadiens des emplois utiles.

Lorsque je circule dans ma circonscription de Kamloops—Shuswap et lorsque je vais prononcer des discours dans diverses villes du Canada je n'ai pas rencontré un seul citoyen qui m'ait interrogé sur la privatisation de Téléglobe par la Chambre des communes dans les plus brefs délais parce que cette question l'empêchait de dormir. Personne n'a jamais mentionné la nécessité de privatiser certaines sociétés de la Couronne. Je regrette que nous passions tant de temps, non seulement à la Chambre, mais vraisemblablement au comité au cours des prochains jours à étudier cette question avant que la Chambre n'en soit saisie de nouveau pour un nouveau débat. A quoi cela pourra-t-il servir, si ce n'est à satisfaire certains députés ministériels d'arrière-ban qui estiment, pour quelque motif enthousiaste, que la Chambre devrait consacrer à cette question une grande partie de son temps précieux? Je trouve particulièrement décevant de passer du temps à débattre une question qui n'intéresse personne, si ce n'est une poignée de députés conservateurs d'arrière-ban.

M. Jepson: Dans ce cas, assoyez-vous.

M. Riis: J'espère seulement que ce n'est pas là l'un des députés d'arrière-ban dont je viens de parler qui me demande pourquoi je ne me tais pas. Si je refuse de m'asseoir et de me taire, c'est parce que je me rends parfaitement compte que la vente de Téléglobe est bel et bien un cadeau à la société Memotec qui fait vraisemblablement la meilleure affaire de tous les temps. Téléglobe est une société d'État extrêmement rentable qui a eu des bénéfices supérieurs à 53 millions de dollars en 1985. Cette société d'État est devenue de plus en plus rentable chaque année depuis 1975. Elle est bien gérée et elle rapporte de l'argent à l'État dans un domaine économique crucial.

Deuxièmement, examinons des sociétés similaires dans d'autres pays. Téléglobe est une société d'État responsable de toutes les télécommunications du Canada avec des pays d'outre-mer. Ces services comprennent le téléphone, le télégraphe, le cable et les télécommunications. Téléglobe est également co-propriétaire d'un réseau de communication par câble sous-marin et de télécommunications par satellite et jouit d'un monopole effectif au Canada dans le domaine des télécommunications outre-mer. C'est crucial pour nous permettre de communiquer avec le monde entier, devenu un village global.

Des pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, la Norvège, et la Suède confient à des sociétés d'État contrôlées par le gouvernement l'exploitation des systèmes de télécommunications transocéaniques. Le Royaume-Uni a opéré le même genre de privatisation avec *British Telecom*. Il a cependant conservé une participation majoritaire légèrement inférieure à 50 p. 100. Même le Royaume-Uni, sous la direction de Margaret Thatcher, reconnaît qu'il est nécessaire de conserver le contrôle de cette société d'État vitale qui s'occupe des télécommunications internationales.

Non seulement le gouvernement du Canada privatise Téléglobe, mais il lui donne aussi carte blanche en même temps. Non seulement il brade cette société à un prix de liquidation, mais aussi il fait croire qu'on la privatise pour qu'elle puisse affronter la concurrence sur le marché. Cependant, en réalité c'est une société d'État qui va être vendue à une société privée, laquelle bénéficiera d'un monopole. Quel genre de système de libre-entreprise du secteur privé est-ce là? La privatisation signifie, je présume, qu'on laisse une société d'État affronter les lois du marché. Cependant, ce n'est pas le cas avec le transfert de propriété de Téléglobe.

La nouvelle de cette vente a été accueillie avec surprise. Voici ce qu'on pouvait lire le lendemain dans le *Toronto Star*: «Les milieux des affaires ont été secoués, hier, par des exclamations de surprise et de curiosité quand on a annoncé que la société Memotec Data Inc., de Montréal, le plus petit des six soumissionnaires, avait été choisie pour se porter acquéreur de Télégobe Canada». Le *Financial Post*, qui jouit pourtant de contacts auprès des financiers et des investisseurs, affirmait que «la privatisation a stupéfié les milieux financiers». C'est donc dire que la transaction ne les aurait pas favorablement impressionnés.

Mme Mailly: Pas nécessairement.

M. Riis: La décision du gouvernement fédéral n'a pas manqué de provoquer la surprise, la curiosité ou l'incrédulité.

Téléglobe était le plus beau fleuron des sociétés d'État. En 1985, la société a réalisé des bénéfices de 53,2 millions de dollars et sa rentabilité a atteint des millions de dollars au cours des dix dernières années. En 1985, ses recettes s'élevaient à 678 millions.

Il est intéressant de savoir qu'il y a quelques mois, *British Telecom* souhaitait acheter Téléglobe et a présenté une offre de 750 millions de dollars par l'intermédiaire du ministre responsable à l'époque. L'analyse des chiffres fournis par la ministre d'État chargée de la Privatisation (M^me^ McDougall) démontre clairement que le gouvernement ne recevra que 345 millions de dollars pour Téléglobe dont la valeur comptable s'élève entre 300 et 450 millions de dollars. Le gouvernement cède la société à un prix bien inférieur à une très petite entreprise alors qu'il aurait pu en retirer 700 millions de dollars il y a quelques mois.

Puisque je ne dispose que de dix minutes, il me sera impossible de parler de l'intense activité boursière. De toute évidence, il y a eu des fuites de renseignements confidentiels et certaines personnes ont commencé à faire de petites fortunes. Devant le problème des actions de l'entreprise qui acquiert Téléglobe, nous suggérons que le dossier soit mis de côté pendant environ trois mois, le temps de faire une enquête. Nous pourrions alors reprendre le débat sur toute l'affaire.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, c'est en tant que critique de mon parti en matière de privatisation que j'interviens dans ce débat, que je parle de cette motion qui propose de reporter de trois mois l'étude de cette mesure. On demande généralement un report de six mois dans le cadre de telles motions, mais nous ne voulons pas retarder indûment l'étude de ce projet de loi. J'ai déjà parlé de la motion principale. Les députés n'ont qu'à lire mon discours de 40 minutes s'ils veulent se renseigner ou s'ils ont du mal à s'endormir le soir.

• (1600)

J'interviendrai brièvement pour expliquer à la Chambre pourquoi nous voulons que l'étude de cette mesure soit reportée. Je vais tout d'abord attirer l'attention des députés sur un article de David Hatter qui est paru dans le *Financial Post*, cette semaine. C'est un journaliste sérieux et compétent. Le titre de cet article disait que l'achat de Téléglobe par Minitec suscitait de sérieuses réserves.

Nous avons employé l'expression «Minitec» pour désigner Memotec parce que c'est un petit poisson rouge qui vient d'avaler une baleine, en l'occurrence le joyau de nos sociétés d'État, Téléglobe Canada. Le dénouement de cette affaire n'a pas étonné que les députés néo-démocrates, mais également les milieux d'affaires et les milieux financiers.

M. Hatter affirme dans son article ce qui suit:

Le 5 février—le jour même où la Corporation de développement des investissements du Canada a recommandé à M^me^ McDougall..

Il s'agit de la ministre d'État chargée de la Privatisation.

. . . d'accepter la soumission de Memotec—la vente des actions a été suspendue en raison d'une augmentation de 2,38 $ de leur cours (qui est passé à 13 $).

Le prix est passé de 10 $ environ à 13 $.

La compagnie a ensuite annoncé officiellement qu'elle s'intéressait à Téléglobe.

Les porte-parole de Memotec ont déclaré vers la fin de la semaine dernière que, selon eux, leur compagnie avait respecté tous les critères relatifs à la divulgation de la transaction.

La Bourse de Toronto enquête à l'heure actuelle sur le fait que l'activité sur les actions de Memotec a été inhabituellement élevée pendant les jours précédant l'annonce du gouvernement.

M. Hatter poursuit:

Selon des sources à Ottawa, la vente de Téléglobe a fait l'objet de réunions de hauts fonctionnaires aussi bien le 5 février (hauts fonctionnaires des ministères visés) que le 6 février (participation des chefs de cabinet des ministères).

Des participants à ces réunions auraient clairement laissé entendre que Memotec devançait les autres soumissionnaires. On sait que cette information a fait l'objet d'une fuite au secteur privé le 6 février, même si de nombreuses personnes l'ont accueillie avec incrédu . . .

Une voix: Incrédulité.

M. Waddell: Incrédulité. Je remercie le député de son aide. Je devrais pourtant être capable de prononcer ce mot, puisque le fait de découvrir que l'on vient de perdre son siège agit de façon incroyable sur le pouvoir de concentration. C'est comme si l'on apprenait qu'on allait être pendu dans les jours suivants.

Mme Jewett: Comme l'a dit le Dr Johnson.

M. Waddell: Le député a raison, comme le Dr Johnson l'a dit.

Notre motion n'est pas ridicule ou dilatoire, elle vise seulement à permettre que nous recevions le rapport de la Bourse de Toronto avant d'adopter le principe de ce projet de loi. Cela me semble raisonnable. Je suis certain que les députés d'en face admettront avec moi que c'est une proposition raisonnable. C'est pourquoi je pense qu'ils l'approuveront et qu'ils voteront avec le Nouveau parti démocratique et l'autre parti de l'opposition, j'espère, pour notre motion. Nous voudrions avoir le rapport. Nous n'insinuons pas qu'il y a quelque chose de louche mais nous voudrions seulement savoir pourquoi les actions ont réagi d'une façon si inhabituelle.

La doctrine du NPD n'a rien à voir là-dedans. Il y a une enquête en cours à la Bourse de Toronto et M. Hatter signale qu'il y a une contradiction au sujet du prix payé pour cette société et c'est la deuxième chose que nous voudrions clarifier. Le gouvernement nous dit qu'il reçoit 600 millions de dollars alors que le vrai prix est 328 millions. Il y a donc un grand écart. C'est pour ces deux raisons, soit l'écart dans le prix que nous voudrions tirer au clair et la question de la transaction d'initié, que nous avons proposé cette motion.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion de Mme McDonald. Mme McDonald propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-38, Loi concernant la réalisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans trois mois à compter de ce jour».

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

• (1620)

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le président suppléant (M. Paproski): Le whip en chef du gouvernement m'a demandé de différer le vote, aux termes de l'alinéa 13(4)*a*) du Règlement.

Le vote sur la question dont la Chambre est saisie est donc reporté à 18 heures demain, alors que la sonnerie d'appel résonnera pendant 15 minutes.

* * *

• (1630)

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve le politique budgétaire générale du gouvernement

Il a dit:

—Les Canadiens ont tout lieu d'être encouragés par les progrès économiques de la nation au cours de l'année écoulée. Malgré quelques problèmes difficiles, notre économie s'est bien comportée dans un contexte international exigeant.

Je voudrais aujourd'hui présenter à la Chambre et à tous les Canadiens le bilan des progrès appréciables que nous avons réalisés dans notre programme d'action pour le renouveau économique du Canada.

L'an dernier, nos taux de croissance économique et de création d'emplois ont dépassé ceux de tous les autres grands pays industrialisés.

Nous avons obtenu ces résultats dans une économie mondiale qui est devenue non seulement plus concurrentielle, mais aussi plus instable et incertaine. L'économie mondiale continuera d'être confrontée:

à de graves déséquilibres commerciaux entre les pays industrialisés;

à la persistance d'un important déficit budgétaire aux États-Unis;

[*Français*]

aux problèmes de dette extérieure des pays en développement; et

à la montée du protectionnisme global.

Ces défis soulignent la nécessité, pour le gouvernement, de travailler en collaboration plus étroite que jamais avec nos partenaires commerciaux afin de promouvoir une croissance mondiale saine et équilibrée.

[*Traduction*]

L'évolution internationale a influé sur les résultats de l'économie canadienne en 1986. La chute des prix mondiaux des céréales et du pétrole a été durement ressentie, en particulier dans l'Ouest du Canada. Les avantages apportés par une croissance et une création d'emplois constantes ont été appréciables, mais ils n'ont pas profité également à toutes les régions.

Le gouvernement a tenu compte des besoins régionaux en prenant plusieurs mesures qui ont permis d'atténuer les effets de l'évolution internationale. C'est grâce aux progrès de l'économie nationale que nous avons pu réagir ainsi.

Si nous n'avions pas réussi à abaisser les taux d'intérêt et à freiner l'inflation, nos problèmes régionaux auraient été encore plus graves.

[*Français*]

Notre capacité future de contribuer au développement économique de toutes nos régions continuera de toute évidence de dépendre de la nation de concurrencer les meilleurs au niveau international.

[*Traduction*]

LES PROGRÈS DE NOTRE PROGRAMME

Avant l'entrée en fonction de notre gouvernement, une récession marquée avait porté un dur coup à la confiance des Canadiens. La gravité de ce recul économique et cette baisse de confiance étaient symptomatiques d'une évolution inquiétante qui menaçait nos objectifs de croissance soutenue, de permanence des emplois et d'accroissement des possibilités offertes aux Canadiens.

Le déficit dépassait $38 milliards et était en hausse.

La dette nationale avait doublé en trois ans seulement.

Le gouvernement consommait une proportion toujours croissante des ressources du pays.

[*Français*]

L'initiative privée était de plus en plus entravée par une réglementation excessive.

Des subventions de plus en plus importantes à l'industrie faisaient obstacle au changement.

Des dépenses désordonnées conduisaient au gaspillage, à une bureaucratie envahissante et à des activités improductives.

[*Traduction*]

L'État constituait une bonne partie du problème.

Une nation écrasée sous les déficits et les dettes est plus vulnérable aux chocs économiques. Cependant, les fonctions jouées par l'État et la manière dont il s'en acquitte sont aussi importantes que la proportion des ressources qu'il emprunte à la nation.

C'est la raison pour laquelle, en novembre 1984, nous avons présenté aux Canadiens un programme complet de renouveau économique.

[*Français*]

C'est pour cela que, avec persévérance et cohérence, nous avons entrepris de rendre l'État plus efficient, de rétablir une gestion financière prudente et d'instaurer un cadre économique qui soit propice à l'initiative privée et à la prise de risques, et qui récompense le succès.

[*Traduction*]

Sans les initiatives déterminées prises afin de redresser les finances de la nation, la spirale des déficits et de la dette se serait accélérée; la confiance aurait encore baissé. Nous devions agir, et c'est ce que nous avons fait.

Nous avons ramené le déficit à $34.4 milliards dans notre première année complète d'exercice du pouvoir.

Cette année, nous réduirons le déficit à $32 milliards. De plus, nous limiterons nos dépenses de programmes à $89.4 milliards, objectif que j'avais fixé dans mon budget d'il y a un an.

J'annonce également aujourd'hui que, au cours de notre troisième année, nous ramènerons le déficit à $29.3 milliards (graphique 1 de l'annexe).

Permettez-moi de souligner l'ampleur de nos efforts. À notre entrée en fonction, le déficit fédéral en proportion de l'économie représentait plus d'une fois et demie celui des État-Unis, mesuré de manière équivalente. En proportion de l'économie, notre déficit a été réduit à un point tel qu'il est maintenant identique à celui des État-Unis.

Ces progrès n'ont pas été réalisés sans mal. Ils ont nécessité des décisions difficiles et exigé une gestion ferme et disciplinée. Ces mesures ont été prises dans le cadre de notre programme global dont l'objectif essentiel était d'améliorer la compétitivité internationale du Canada. En effet, une compétitivité améliorée produira une croissance soutenue et des emplois permanents.

Notre programme vise aussi à:

déréglementer des secteurs clés de l'économie;

soutenir les sciences et la technologie;

venir en aide à la petite entreprise;

privatiser les sociétés d'État qui peuvent mieux fonctionner dans le secteur privé;

moderniser la réglementation des services financiers; et

poursuivre des initiatives commerciales visant à nous assurer des débouchés jusqu'au siècle prochain.

Nos initiatives commerciales revêtent une grande importance. Grâce à elles, l'amélioration de notre compétitivité se traduira par des emplois plus nombreux. Nous restons bien résolus à rechercher une entente avec notre plus gros partenaire commercial, les États-Unis une entente qui doit manifestement être profitable au Canada. Nous jouons également un rôle de premier plan dans la nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales tenue dans le cadre du GATT. Ces négociations porteront sur plusieurs questions d'une importance vitale pour le Canada, et notamment sur le commerce des produits agricoles. Comme l'a bien précisé le Premier ministre (M. Mulroney), le gouvernement n'épargnera aucun effort dans la recherche d'un règlement international des conflits commerciaux en matière agricole, afin que cessent les dommages causés par ces conflits au Canada et ailleurs dans le monde.

Une autre initiative importante, dans notre programme économique, est la réforme fiscale. Je ne saurais trop insister sur l'importance d'un régime fiscal plus équitable, moins complexe et favorable aux activités économiques productives. J'y reviendrai un peu plus tard.

• (1640)

Je présente dans ce budget nos perspectives économiques et notre plan financier pour 1987-88. Je proposerai plusieurs initiatives de gestion et des mesures relatives aux recettes qui assureront une nouvelle réduction appréciable du déficit et des besoins d'emprunt. Je reste attaché à la planification économique et financière à moyen terme. Le plan financier du prochain exercice est un nouveau pas dans notre programme de réduction constante des déficits futurs. Cependant, la réforme fiscale influera sensiblement sur nos perspectives économiques et financières à moyen terme. Lorsque j'exposerai mes propositions de réforme fiscale, je présenterai clairement les perspectives économiques et financières à moyen terme du Canada.

Ce budget s'appuie sur les progrès financiers déjà réalisés et en assure la continuation. Dans le discours du trône, le gouvernement avait clairement énoncé ses priorités d'action. Ces dernières ont été choisies dans les limites de notre plan financier. Nous avons fait la preuve de notre capacité d'établir des priorités et de répartir les ressources de façon responsable de manière à atteindre nos objectifs. Le gouvernement annoncera en temps opportun des programmes qui permettront de mettre en oeuvre les priorités et les politiques indiquées dans le discours du trône.

[*Français*]

Je tiens à souligner que les mesures que nous avons adoptées et que nous continuerons de prendre afin de poursuivre notre programme de renouveau économique s'inscrivent dans un programme coordonné et cohérent qui vise à renforcer la compétitivité du Canada.

[*Traduction*]

Je dépose avec ce budget un rapport sur les progrès appréciables que nous avons réalisés dans la mise en oeuvre d'un grand nombre des éléments de notre Programme de renouveau économique. Je recommande ce rapport à l'attention des députés et de tous les Canadiens. Il présente les résultats que nous avons obtenus tous ensemble et les principes qui nous guideront dans la mise en oeuvre future de ce programme.

LE BILAN ÉCONOMIQUE

Nos initiatives ont contribué aux bons résultats de l'économie depuis deux ans et demi. Ces résultats démontrent bien que les Canadiens réagissent positivement aux possibilités ouvertes par nos progrès dans la mise en oeuvre de notre programme d'action. Depuis septembre 1984:

la croissance réelle de l'économie canadienne a été d'environ 3,5 p. 100 par an en moyenne, n'étant inférieure qu'à celle du Japon et dépassant de beaucoup celle des États-Unis;

la confiance des consommateurs s'est considérablement raffermie et leurs dépenses ont fortement contribué à la croissance;

[*Français*]

Une économie canadienne en redressement a créé 675 000 nouveaux emplois;

la progression de l'emploi a été plus forte au Canada que dans tout autre grand pays industrialisé;

le taux de chômage a diminué de deux points;

[*Traduction*]

les taux d'intérêt à court terme sont à leur plus bas niveau en près de 10 ans;

les taux des hypothèques à cinq ans ont chuté de plus de trois points ce qui réduit les frais d'intérêt de $1,360 par an sur une hypothèque de $50,000 amortie sur 25 ans, ce qui représente plus de 113 $ par mois, monsieur le Président.

le logement étant maintenant plus accessible aux Canadiens, les mises en chantier domiciliaires sont à leur plus haut niveau en huit ans, et ce, sans la stimulation artificielle des subventions gouvernementales.

J'évalue l'expansion de notre économie à 3.3 p. 100 pour 1986, taux supérieur à celui de tous les autres grands pays industrialisés. Ces résultats ont été obtenus malgré les effets marqués, au pays, de la chute des prix des céréales et du pétrole.

[*Français*]

Si je n'avais qu'un message à transmettre aux Canadiens aujourd'hui, ce serait celui-ci: notre programme de renouveau économique porte fruits. Il produit une croissance plus forte, des emplois plus nombreux et davantage de possibilités. Il renforce la confiance dans le pays. Et en améliorant notre image à l'étranger, il contribue à attirer les investissements dont le Canada a besoin.

[*Traduction*]

Les retombées de notre vigoureuse croissance économique n'ont pas été partagées de manière égale dans le pays. Certaines régions souffrent. Nous avons contribué à les soutenir depuis un an et nous travaillons avec les gouvernements provinciaux et l'industrie à la recherche des moyens qui permettront d'établir une base saine en vue d'une croissance soutenue et plus vigoureuse dans toutes les régions.

L'amélioration des résultats économiques est la clé d'une aide accrue aux Canadiens défavorisés de toutes les régions du pays. Elle a permis au gouvernement de consacrer plus de ressources, par des moyens divers, aux personnes qui avaient le plus besoin d'aide. Nous avons amélioré les prestations sociales. Nous continuerons de travailler à accroître l'aide aux personnes nécessiteuses.

Nous veillerons à ce que notre programme de renouveau économique soit bénéfique à tous les Canadiens. Il constitue la clé de notre prospérité future.

LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

L'année 1987 marquera notre cinquième année consécutive d'expansion. Cette période de croissance est la deuxième en longueur de l'après-guerre. Et il y a de fortes chances pour qu'elle se poursuive.

La confiance des consommateurs est à son plus haut. Les taux d'intérêt devraient rester relativement stables cette année. Les mises en chantier résidentielles se poursuivront à un rythme élevé, et les investissements des entreprises, en redressement, marqueront une croissance modérée cette année. L'inflation s'établira à moins de 4 p. 100 en moyenne en 1987 et diminuera dans le courant de l'année, accroissant ainsi le pouvoir d'achat des Canadiens. Je prévois pour 1987 une croissance réelle de la production de 2.8 p. 100.

Notre rythme de création d'emplois devrait, une fois de plus, dépasser cette année celui de tous les autres grands pays industrialisés. Une forte croissance de l'emploi s'accompagnera d'une augmentation marquée de la population active, signe que beaucoup de Canadiens, plus confiants dans nos perspectives économiques, se remettent à chercher du travail. Je m'attends à ce que le chômage diminue cette année pour descendre à 9 p. 100 d'ici la fin de 1987.

[*Français*]

Le renforcement de notre compétitivité place le Canada en bonne posture pour bénéficier de l'amélioration prévue de l'activité économique internationale. La baisse récente des taux d'intérêt, les réalignements de taux de change et un certain raffermissement des prix des produits de base contribueront à accroître nos ventes à l'étranger.

[*Traduction*]

LA POURSUITE DU REDRESSEMENT FINANCIER

La poursuite de nos progrès économiques, l'an prochain et au-delà, dépendra du maintien d'une saine politique financière.

Nous voulons que nos enfants et nos petits-enfants puissent bénéficier des possibilités qui leur reviennent de plein droit. Nous ne devons pas leur léguer une dette intolérable qui les priverait d'un avenir prometteur.

Nous tenons à améliorer nos programmes sociaux et à accroître l'aide aux personnes nécessiteuses. Nous devons réduire la dette publique, qui détourne l'argent des impôts des besoins humains vers les paiements d'intérêts.

Nous voulons que le Canada reste le plus libre possible de choisir son propre cap, dans un monde de changement et de concurrence. Nous ne devons pas laisser la dette nous lier les mains.

Régler les problèmes du déficit et de la dette, c'est en fin de compte améliorer le bien-être des Canadiens. C'est pourquoi nous avons bien indiqué, dès le début de notre mandat, que nous voulions rétablir le sens de la responsabilité financière.

• (1650)

LES PRINCIPES FINANCIERS

En septembre dernier, j'ai clairement exposé les quatre principes fondamentaux de notre politique financière. Nous nous sommes engagés à appliquer ces principes en 1984 et avons réitéré notre engagement en septembre dernier. Par notre action, nous tenons ces engagements.

Notre premier principe est de ramener l'augmentation de la dette nationale en-deçà du taux de croissance de l'économie d'ici la fin de la décennie.

Quand nous sommes entrés en fonction, la dette augmentait depuis quatre ans à un rythme annuel moyen supérieur à 23 p. 100. Son taux d'augmentation sera réduit à 11 p. 100 en 1987-88, un chiffre encore trop élevé, mais qui constitue une amélioration considérable en un bref laps de temps.

Notre deuxième principe est d'obtenir des réductions appréciables et constantes du déficit annuel.

À notre entrée en fonction, le déficit dépassait $38 milliards. Nous atteindrons en 1986-87 l'objectif de $32 milliards que j'avais fixé le 18 septembre. À la fin de 1987-88, soit en trois ans seulement, nous aurons réduit le déficit de près de 24 p. 100.

Notre troisième principe est d'assurer une diminution notable, chaque année, des besoins financiers de l'État.

Quand nous sommes entrés en fonction, les besoins financiers, opérations de change exclues, s'élevait à $29.8 milliards. Pour l'exercice en cours, ils diminueront de $5.8 milliards pour descendre à $24 milliards. Ce chiffre sera encore réduit pour tomber à $21.3 milliards en 1987-88, soit une baisse de 28.5 p. 100 en trois ans.

Notre quatrième principe est de veiller à ce que les progrès viennent en majeure partie des restrictions de dépenses et d'une gestion disciplinée.

À notre entrée en fonction, les dépenses consacrées à tous les programmes fédéraux augmentaient de près de 14 p. 100 par an, et ce, depuis le début de la décennie. Les dépenses de programmes n'ont augmenté depuis que de 2.8 p. 100 en moyenne par an, ce qui est nettement inférieur à l'inflation. Les dépenses de programmes diminuent en termes réels ainsi que par rapport à l'économie. La baisse du déficit en proportion de l'économie aura été imputable pour environ 63 p. 100 aux compressions de dépenses.

Ces principes nous ont permis d'accomplir des progrès appréciables. Nous sommes résolus à continuer jusqu'à ce que notre but soit atteint.

LE MAINTIEN D'UNE MARGE DE MANOEUVRE FINANCIÈRE

En septembre dernier, conscient des difficultés que vivaient les régions et les secteurs les plus touchés de notre économie, j'ai établi un objectif révisé de $32 milliards pour le déficit de 1986-87.

Cette décision d'accepter une diminution plus lente du déficit a été prise délibérément et dans un esprit positif, afin d'atténuer le coup que la baisse des prix mondiaux du pétrole et des céréales a porté à certaines régions du Canada. Même avec cette décision, notre objectif révisé de déficit représente un progrès appréciable par rapport à l'année précédente et est conforme à nos principes financiers.

Cependant, j'ai également déclaré en septembre que nous maintiendrions nos dépenses de programmes à l'objectif de $89.4 milliards que j'avais établi en février dernier. Nous tiendrons cet engagement. Nous avons réagi à des événements imprévus sans nous départir du sens de la responsabilité financière. Lorsque cela était nécessaire, nous avons réaffecté les ressources, réévalué les priorités, apporté des corrections en cours de route et agi de manière à atteindre nos objectifs.

[*Français*]

Nous continuerons d'établir des objectifs réalistes et responsables en matière de dépenses et à gérer nos activités de manière à atteindre nos buts.

[*Traduction*]

Notre situation financière continuera de se ressentir en 1987-88 de la faiblesse des prix du pétrole et des céréales. Par exemple, l'aide supplémentaire fournie aux producteurs de céréales dans le cadre des programmes fédéraux établis dépassera de $1.5 milliard le niveau que j'avais prévu dans mon budget de février 1986. De même, les sommes perçues en impôt des sociétés seront sensiblement moins élevées que prévu il y a un an.

Les mesures prises par le gouvernement pour accorder une aide supplémentaire aux agriculteurs ainsi qu'à l'industrie pétrolière et gazière auront également un effet sur les dépenses et les recettes en 1987-88. En octobre dernier, nous avons éliminé la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, ce qui a soulagé la trésorerie de l'industrie pétrolière. Nous avons amélioré la ristourne de taxe sur les carburants en faveur de tous les agriculteurs, éliminant en fait la taxe dans ce cas. De plus, afin d'atténuer encore davantage les problèmes financiers actuels des producteurs canadiens de céréales, nous leur offrons un programme spécial d'aide de $1 million.

Des voix: Un milliard!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Oui, un milliard. John Wise m'a vraiment coûté les yeux de la tête.

Dans cette situation économique modifiée, le déficit prévisible pour 1987-88 aurait été plus élevé qu'il convenait pour maintenir un rythme acceptable de progression vers nos objectifs à moyen terme. C'est pourquoi je propose un ensemble d'initiatives de gestion et de hausses de recettes de manière à garder notre cap. Ces mesures nous permettront de ramener le déficit à $29.3 milliards en 1987-88.

[*Français*]

LES INITIATIVES DE GESTION

Une meilleure gestion des activités fédérales et des ressources publiques a joué un rôle important dans notre programme de renouveau. Nous avons réduit les frais généraux ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'entretien. Nous avons accru le recouvrement des frais et les ventes d'éléments d'actif. Toutes ces initiatives auront un effet financier permanent.

[*Traduction*]

REMISE ACCÉLÉRÉE DES RETENUES À LA SOURCE

Nous étudions activement les domaines permettant d'améliorer encore davantage la gestion de la trésorerie. Un de ces domaines est la régularité avec laquelle les employeurs remettent au gouvernement les retenues qu'ils effectuent pour le compte de leurs employés au titre de l'impôt direct des particuliers et des cotisations d'assurance-chômage et de Régime de pensions du Canada. Ces retenues sont actuellement remises chaque mois.

Je propose que, à compter du 1er janvier 1988, les plus gros employeurs fassent une remise deux fois par mois. Cela n'accroîtra en rien les impôts des salariés.

Les entreprises moins grandes, dont les remises mensuelles moyennes sont inférieures à $15,000, échapperont à cette obligation.

DÉFENSE NATIONALE

Au cours des trois dernières années, nous avons affecté des ressources appréciables à la défense, tout en maîtrisant les dépenses globales. Pour nous aider à atteindre nos objectifs financiers l'an prochain, le gouvernement reportera $200 millions du budget 1987-88 de la défense pour les rétablir en 1988-89. Le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) a confirmé que cela ne touchera pas la reconstitution en cours de notre capacité de défense. Le budget annuel de la défense sera supérieur de $1.4 milliard en 1987-88 à ce qu'il était quand nous sommes entrés en fonction. En proportion des dépenses de programmes, les crédits de la défense seront passés de 10.1 p. 100 en 1984-85 à 10.8 p. 100 en 1987-88.

Le gouvernement publiera cette année un Livre blanc qui présentera aux Canadiens nos vues sur la direction à suivre en matière de défense jusqu'à la fin du siècle. Ce Livre blanc traitera des priorités de programme et de leurs répercussions en matière de ressources.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Depuis son entrée en fonction, notre gouvernement a apporté un vigoureux soutien aux pays en développement. Les dépenses d'aide à l'étranger du Canada seront, l'an prochain, de $450 millions plus élevées qu'en 1984-85, ce qui représente une hausse de 21.8 p. 100. Nous avons également entrepris d'améliorer la qualité de notre aide et de gérer plus efficacement ces dépenses croissantes. Par exemple, nous accordons maintenant toute l'aide financière sous forme de subventions plutôt que de prêts. Nous avons pris des mesures dans d'autres domaines aussi, par exemple en accordant une entrée en franchise à un certain nombre de marchandises venant des pays des Caraïbes membres du Commonwealth.

• (1700)

Le gouvernement est déterminé à porter l'aide publique au développement à 0,5 p. 100 du PNB. Nous nous attendons à ce que, grâce à des modifications de la gestion de l'encaisse et de nos pratiques de déclaration internationale, nous puissions tenir cet engagement tout en contribuant aux restrictions financières. Cela permettra d'économiser $150 millions en décaissements en 1987-88.

RECOUVREMENT DES FRAIS DE TRANSPORT AÉRIEN

La taxe sur les transports aériens permet de recouvrer en partie le coût des installations et des services de transport aérien. Afin de récupérer une plus forte proportion de ces coûts auprès des usagers et de contribuer à améliorer la sécurité dans les aéroports, je propose d'accroître cette taxe. Ainsi, sur la recommandation de mon collègue le ministre des Transports (M. Crosbie), j'annonce que la taxe sur les transports aériens augmentera de $4 par billet, à compter du 1er mai 1987 pour les billets achetés au Canada et du 1er août pour les billets achetés à l'étranger. L'actuel plafond de $50 continuera de s'appliquer à la taxe.

LES MESURES RELATIVES AUX RECETTES

J'annonce aujourd'hui un nombre limité d'augmentations de taxes.

La taxe d'accise sur l'essence et le carburant diesel augmentera d'un cent le litre à compter de ce soir. La ristourne accordée aux producteurs agricoles sera majorée en conséquence, de

sorte que les agriculteurs continueront d'être, en fait, exonérés sur les carburants à usage agricole.

[*Français*]

Je fixe aussi à un niveau égal la taxe fédérale de vente et d'accise sur l'essence avec plomb et sans plomb. Cette mesure soutiendra les efforts de mon collègue, le ministre de l'Environnement (M. McMillan), qui a annoncé un programme, en coopération avec les industries pétrolière et automobile, pour éliminer les émissions de plomb causées par l'essence d'ici la fin de 1992.

[*Traduction*]

À compter de ce soir, j'augmente de 4 p. 100 la taxe d'accise sur les cigarettes et autres produits du tabac.

J'étends également la taxe fédérale de vente, à partir du 1er juillet 1987, à une gamme limitée de friandises et grignotines qui concurrencent des produits similaires déjà taxés.

Les règles instituées en 1982 pour l'imposition des revenus courus sur les placements sont très complexes. Je continue d'étudier les façons de les simplifier. Je propose à titre provisoire d'étendre l'admissibilité aux rentes prescrites aux personnes de tous âges. Je propose aussi, pour l'année d'imposition 1987, un allégement en faveur des détenteurs d'obligations à intérêt composé antérieures à 1982, ce qui bénéficiera à plus d'un million de détenteurs d'Obligations d'épargne du Canada.

Pour compléter les importantes réformes qu'a annoncées mon collègue, le ministre d'État aux Finances (M. Hockin), je voudrais proposer des modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu qui permettront aux courtiers en valeurs mobilières d'offrir des REER autogérés directement à leurs clients. Je consulterai l'industrie des valeurs mobilières avant de proposer ces modifications.

J'annonce également que le décret de remise pour les Indiens sera prolongé en 1987. Mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) et moi-même, élaborerons des propositions en vue de rationaliser le traitement du revenu salarial des Indiens dans les réserves, afin d'éliminer la nécessité du décret de remise. Nous tiendrons d'autres consultations avec les représentants des Indiens et les autres parties intéressées quand les propositions seront rendues publiques.

LE COMMERCE ET LE TARIF DOUANIER

Le gouvernement a entrepris de faire du Canada un pays plus efficace dans le commerce international. Dans le monde très concurrentiel d'aujourd'hui, nous ne nous accorderons pas toujours avec nos partenaires commerciaux. Nous devons régler nos différends d'une manière qui soit équitable, sans pour autant compromettre les intérêts du Canada.

Le gouvernement a réagi, en juin dernier, quand les États-Unis ont imposé des droits de 35 p. 100 sur les exportations canadiennes de bardeaux de cèdre. Nous devions faire comprendre avec force nos préoccupations aux États-Unis au sujet de cette mesure protectionniste. Nous devions éviter la perte d'emplois au Canada.

Notre réaction a été double: nous avons relevé les droits de douane sur un certain nombre de produits importés principalement des États-Unis. Nous avons également renforcé le contrôle à l'exportation de billes et de billots de cèdre vers les États-Unis.

Ainsi, les droits de douane américains n'ont pas amélioré la compétitivité de l'industrie américaine du bardeau. Ils ont eu pour principal effet d'accroître les coûts payés par les consommateurs américains.

Les contrôles à l'exportation des billes et billots ont protégé la situation concurrentielle de l'industrie canadienne, qui a pu revenir à des niveaux de production presque normaux. Ayant atteint notre but, nous pouvons maintenir la vigueur de notre réaction en la limitant aux restrictions à l'exportation de billes et de billots de cèdre.

J'annonce par conséquent que, pour tous les produits touchés par les mesures tarifaires, les droits de douane sont ramenés à partir de demain aux taux qui étaient en vigueur juste avant le 6 juin 1986. Cela rétablit la franchise de droits dont bénéficiaient les livres, les pièces d'ordinateur et les arbres de Noël.

Les restrictions à l'exportation de billes et de billots de cèdre, qui se sont révélées essentielles pour la protection de l'industrie canadienne du bardeau face aux droits tarifaires américains, resteront en place aussi longtemps qu'il sera nécessaire.

L'industrie sidérurgique canadienne est confrontée à de graves problèmes concurrentiels à cause d'une capacité de production excédentaire à l'échelle mondiale. Pour l'aider à faire face à la situation, le gouvernement a décidé d'abolir à compter de demain le tarif de préférence général sur les importations de la plupart des produits d'acier au carbone et d'aciers spéciaux.

Je propose aussi un certain nombre de changements tarifaires divers, principalement pour donner suite à des demandes de modifications tarifaires présentées par l'industrie canadienne et pour nous acquitter des obligations contractées lors des négociations du Tokyo Round. L'une des mesures, que de nombreux députés ont demandés, est l'élimination des droits de douane sur les cliniques vétérinaires mobiles.

[*Français*]

L'ÉVITEMENT FISCAL

Je suis préoccupé par le rôle important joué par les opérations abusives d'évitement fiscal dans la diminution du produit de l'impôt des sociétés. Ces opérations nuisent à l'image d'intégrité de notre régime fiscal. Elles permettent à certaines sociétés—souvent importantes et rentables—de ne pas payer d'impôts directs.

[*Traduction*]

Le gouvernement a pris plusieurs mesures afin de lutter contre ces abus, ainsi que d'autres, en instaurant des règles spécifiques. Lorsque cela sera nécessaire, le gouvernement continuera d'agir de la sorte. En outre, afin d'assurer un régime fiscal plus juste et plus stable, je compte proposer des règles générales améliorées pour lutter contre les échappatoires dans le cadre de la réforme fiscale.

Les jugements rendus récemment par les tribunaux ont remis en question les dispositions de juste prix de la Loi sur la taxe d'accise. Ces décisions ont fait naître la possibilité d'une diminution appréciable de l'assiette de la taxe de vente. À la lumière de la jurisprudence, j'étudie les moyens de corriger la loi afin d'éviter cette érosion.

Pour tenir davantage compte de cette préoccupation, je transfère des fabricants aux grossistes le point d'application de la taxe de vente sur un certain nombre de produits particuliers. Les produits touchés comprennent les fours micro-ondes, les téléviseurs, les magnétoscopes, les friandises et grignotines, les bonbons et les confiseries, ainsi que les aliments pour animaux domestiques. Ces changements assureront une application plus équitable de la taxe de vente aux produits tant intérieurs qu'étrangers, ce qui diminuera l'avantage dont bénéficient actuellement les importations.

• (1710)

Ces mesures sont conformes à notre engagement de rendre le régime fiscal fédéral plus équitable.

LA RÉFORME FISCALE

Une réforme complète de la fiscalité offre l'une des possibilités les plus prometteuses que nous ayons de renforcer notre économie et d'améliorer la qualité de notre société.

Un régime fiscal plus juste et plus efficace complètera et renforcera les possibilités économiques de chaque Canadien. La réforme fiscale inaugurera une ère nouvelle d'équité fiscale, en nous permettant de moins dépendre des impôts sur le revenu des particuliers et de verser des prestations améliorées aux Canadiens à faible revenu. Elle jouera un rôle essentiel en stimulant les investissements, en encourageant les activités commerciales dynamiques, la création d'emplois et la croissance économique. Les Canadiens auront davantage la certitude que les objectifs de recettes seront atteints, et ce, de manière équitable.

En octobre dernier, j'ai exposé les principes de réforme fiscale du gouvernement. Je suis en train d'élaborer une proposition intégrée de réforme dans les trois domaines de notre régime fiscal: l'impôt des particuliers, l'impôt des sociétés et la taxe fédérale de vente. J'ai beaucoup bénéficié des avis des particuliers et des sociétés, des syndicats et des associations patronales, des groupements féminins du secteur bénévole, des gouvernements provinciaux et des députés.

[*Français*]

L'objectif essentiel de la réforme fiscale est d'abaisser les taux d'imposition. Rien ne pourrra stimuler davantage la croissance, l'investissement, l'épargne et la création d'emplois. Des taux d'impôts directs moins élevés permettront à tous les Canadiens de garder une plus forte proportion de chaque dollar supplémentaire gagné—afin de le dépenser, de l'épargner ou de l'investir à leur gré.

[*Traduction*]

Pour abaisser les taux d'imposition, nous devons réduire les préférences fiscales et élargir l'assiette des impôts. Un large éventail de préférences fiscales, qui bénéficient principalement aux sociétés et aux particuliers à revenu supérieur, seraient éliminées, réduites ou modifiées dans tout le système.

La réforme fiscale signifierait pour les contribuables que ceux qui ont beaucoup profité des préférences fiscales paieraient plus d'impôt. Ceux qui n'ont pas fait grand usage des préférences fiscales en paieraient moins. La grande majorité des particuliers paieront moins d'impôt dans l'ensemble.

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

Mon but est d'abaisser sensiblement les taux d'imposition du revenu des particuliers et de réduire sensiblement les tranches d'imposition.

[*Traduction*]

J'envisage également de transformer les exemptions personnelles et certaines déductions en crédits d'impôt. Les exemptions favorisent les personnes à revenu supérieur. Un crédit d'impôt, par contre, procure le même avantage monétaire aux contribuables, quel que soit leur revenu. Avec un système de crédits d'impôt, les contribuables à revenu inférieur recevraient des avantages plus élevés qu'à l'heure actuelle, tandis que les contribuables à revenu supérieur en recevraient moins.

Dans mon dernier budget, j'avais annoncé l'intention du gouvernement de proposer d'autres mesures afin de réformer notre régime de transferts sociaux et les dispositions fiscales connexes. La conversion des exemptions en crédits constituerait une étape importante dans la réalisation de cet engagement. Elle réduirait aussi le nombre des particuliers à faible revenu qui paient actuellement des impôts directs.

J'étudie également les façons de tirer parti de l'actuel crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente, institué dans mon dernier budget. En augmentant le crédit et en le versant plus fréquemment, nous pouvons rendre le régime fiscal des particuliers plus progressif.

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS

Notre stratégie fondamentale, dans l'examen de l'impôt direct des sociétés, est de nous assurer que les entreprises rentables paient leur juste part.

[*Traduction*]

Je suis gravement préoccupé par les transferts de pertes fiscales. Ces opérations ont rendu moins certaines les recettes que nous tirons de l'impôt des sociétés. Elles permettent à des sociétés rentables de ne pas payer d'impôt. Pour préserver l'intégrité du régime fiscal, nous devons réduire davantage la source du problème en diminuant les déductions spéciales dont bénéficient les sociétés. C'est la direction que j'ai fixée en mai 1985 et que j'ai suivie en février dernier.

La réduction des préférences fiscales dont bénéficient les sociétés compenserait l'abaissement de leurs taux d'imposition à des niveaux concurrentiels avec ceux pratiqués à l'étranger, tout en fournissant des recettes accrues et plus stables au titre de l'impôt des sociétés.

LA TAXE FÉDÉRALE DE VENTE

La taxe fédérale de vente est injuste et inefficace. Elle fait perdre des emplois au Canada. Elle frappe plus lourdement d'un tiers en moyenne les produits intérieurs que les importations concurrentes. Cela entraîne des fermetures d'usines et des pertes d'emplois au Canada. L'assiette de la taxe est étroite, et des produits similaires peuvent supporter un fardeau fiscal extrêmement différent. En butte à des critiques croissantes, la taxe de vente doit être réformée de toute urgence.

Nous viserons à élargir l'assiette de la taxe fédérale de vente et à en réduire les taux, ainsi qu'à assurer un traitement égal aux importations et aux produits intérieurs. Le renforcement

de l'actuel crédit pour taxe de vente améliorerait l'équité de notre système.

Dans l'ensemble, la réforme fiscale vise surtout à simplifier le régime fiscal, à limiter les dispositions préférentielles particulières et à offrir des encouragements sous forme de taux d'imposition moins élevés. Pour atteindre ces objectifs, nous devons aborder ensemble, de manière intégrée, les trois éléments de notre régime fiscal.

[*Français*]

Nos propositions de réforme fiscale rendront le régime des impôts plus équitable, moins complexe et plus compréhensible. Elles refléteront notre attachement au progrès économique et à la justice sociale.

[*Traduction*]

Je dépose un document auquel j'ai fait allusion précédemment, ainsi que des renseignements supplémentaires et les Avis de motion des voies et moyens portant sur les mesures fiscales et tarifaires. Je présenterai aussi aujourd'hui, en vertu d'une motion de la Chambre, un projet de loi sollicitant un pouvoir d'emprunt. Étant donné l'augmentation des réserves de change du Canada, je demanderai un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice en cours, ainsi qu'un pouvoir d'emprunt pour 1987-88.

J'espère que ce projet sera étudié rapidement.

CONCLUSION

Notre gouvernement a pris des initiatives d'une importance fondamentale pour l'économie canadienne. Cela reflète l'ampleur du défi qui nous a été légué et notre volonté de le relever. Nous continuerons de progresser dans notre programme de renouveau économique de manière prudente et cohérente.

Pour ce qui est des initiatives nouvelles, ce budget représente une pause avant la présentation d'importantes propositions de réforme fiscale. Cependant, j'ai également précisé dans ce budget que, si bien des progrès ont été accomplis dans le règlement des problèmes de déficit au Canada, il ne faut pas perdre pour autant le sens de la responsabilité financière.

Le défi consiste à maintenir une gestion saine et constante de la situation financière et économique. Nous sommes en train de relever ce défi, et nous continuerons de le faire.

[*Français*]

Je me suis entretenu avec des milliers de Canadiens depuis deux ans et demi. Je puis affirmer avec confiance que les Canadiens, d'un océan à l'autre, ne reculeront pas devant les défis qui s'annoncent.

[*Traduction*]

Le renouveau économique ne met pas seulement le gouvernement à l'épreuve. Il éprouve chacun d'entre nous et notre capacité de participer à l'effort d'édification d'une économie plus vigoureuse. Le critère le plus important de notre réussite est le progrès de l'économie, le progrès de tous les Canadiens qui, individuellement et collectivement, font de l'économie ce qu'elle est.

• (1720)

Nos progrès se mesurent en croissance, en emplois, en possibilités nouvelles, et par le renforcement d'une économie mieux en mesure de relever les défis d'un changement économique rapide et d'une concurrence internationale croissante.

Les résultats sont éloquents. Nous sommes sur la bonne voie. Notre programme de renouveau économique porte fruit. Nous ne faisons que commencer à observer les résultats que notre nation peut obtenir si nous gardons notre cap. Nous devons continuer à édifier une économie plus forte, plus dynamique et plus souple, au profit de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le Président: A l'ordre! Conformément, à l'ordre adopté le vendredi 6 février 1987, la Chambre revient maintenant à la rubrique: Dépôt de projets de loi.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LOI PORTANT POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-40 intitulé Loi portant pouvoir d'emprunt.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? À la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) a terminé son exposé budgétaire en constatant avec une grande satisfaction le fait que son gouvernement, nous a-t-il dit, était sur la bonne voie. Je demanderais au ministre des Finances (M. Wilson) comment il peut en arriver à une telle conclusion au sujet de son exposé d'aujourd'hui, lorsque le taux de chômage dans sept, huit des dix provinces du Canada est plus élevé, après presque trois années d'administration conservatrice, qu'il ne l'était au moment de la crise économique de 1982.

Monsieur le Président, l'exposé que nous venons d'avoir de la part du ministre des Finances, parce que je n'ose pas appeler cela un budget, c'est un exposé sans vision, un exposé qui ne tient absolument pas compte de la réalité à travers le pays.

[*Traduction*]

C'est un budget sans portée, qui ne s'attaque à aucun des vrais problèmes que les Canadiens connaissent. Il y a deux semaines, lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé qu'il n'y aurait pas de réforme fiscale dans le budget, j'avais déjà dit que ce serait un budget sans but et sans valeur.

Une voix: Très juste!

M. Garneau: Et pourtant, ma prédiction n'était pas aussi juste que mon collègue le croit. J'avais fait une erreur. Ce budget est bien pire que je ne l'avais pensé. Le ministre augmente les impôts pour la troisième année de suite et, en plus, il n'annonce aucun programme, aucune mesure budgétaire pour commencer à combler le fossé qui existe entre les riches et les pauvres du pays. Il ne cherche aucunement à résoudre le problème des régions où le chômage dépasse aujourd'hui le taux qu'il avait atteint aux moments les plus sombres de la crise économique, en 1982.

Ce n'est pas un budget qu'on nous a présenté. Il est honteux de chercher à qualifier ce document de budget. Pourquoi le ministre nous a-t-il imposé cette mascarade? Il aurait pu se limiter, comme il l'a si souvent fait, à publier un communiqué de presse pour annoncer une augmentation de la taxe sur l'essence. Après tout, ce n'est qu'un cent de plus par litre, après les trois cents par litre du budget précédent. Cela ne valait pas plus d'un communiqué, accompagné par le dépôt d'une motion des voies et moyens à la Chambre.

Je trouve honteux que le gouvernement n'ait pas profité de l'occasion pour présenter un vrai budget, un budget qui voit loin, qui tient compte des problèmes que les Canadiens connaissent, particulièrement dans nos régions. Je pense que le ministre a manqué une très bonne occasion. Ce qu'il vient de nous présenter ne valait pas le temps que nous lui avons consacré cet après-midi. Je crois que le ministre aurait mieux fait de rester chez lui et de publier un communiqué de presse.

Des documents accompagnent le budget, mais je n'y trouve aucune prévision des recettes, des taux d'intérêt ni aucune projection sur le chômage. Nous n'avons de chiffres que pour l'année financière 1987-1988. Je suis persuadé que tous les députés, surtout ceux qui sont ici depuis un certain temps, se souviennent d'avoir entendu les conservateurs réclamer un plan quinquennal au gouvernement précédent. Un ancien ministre des Finances, l'actuel ministre des Transports (M. Crosbie) demandait au gouvernement de déposer un plan semblable, lorsqu'il siégeait sur les banquettes de l'opposition. C'est donc ce que le gouvernement libéral a fait. Mais le ministre des Finances ne s'est pas donné cette peine. Nous ne savons même pas quelle idée il se fait de l'évolution des cours pétroliers en 1988. Il nous a simplement donné des chiffres pour 1987.

Ce n'est pas un budget qu'on nous propose. J'espérais au moins que le ministre tiendrait ses promesses de l'an dernier. Il nous avait annoncé trois choses: une réforme fiscale pour cette année, une réforme des programmes sociaux et enfin un déficit inférieur à 30 milliards en 1986-1987. Si le ministre n'avait pas vendu Téléglobe, le déficit aurait été supérieur à ce qu'il a été pendant la dernière année complète de gouvernement libéral, et cela, après quatre années de reprise économique et un accroissement de la charge fiscale de 6 milliards l'an dernier. Le déficit du gouvernement conservateur pour l'exercice 1986-1987 aurait été supérieur au déficit de 1983-1984, dernier exercice complet du gouvernement libéral. Quelle honte. Le ministre n'arrive même pas à réduire le déficit comme il l'avait promis.

[*Français*]

Le ministre des Finances n'a pas complété son engagement, parce que le déficit serait plus élevé et presqu'au même niveau cette année qu'il l'était pour la dernière année complète d'administration libérale. Nous n'avons aucun programme, aucune amélioration dans les programmes sociaux, tel qu'il l'avait promis l'an dernier.

Et la réforme fiscale, monsieur le Président, cela, réellement, je pensais que le ministre des Finances était un homme sérieux, un homme responsable. Mais il est en train de jouer avec la réalité. Il se fait accroire à lui-même des histoires et, surtout, il tente de faire accroire à la population canadienne que ce gouvernement est sérieux.

Quelle est la stratégie du gouvernement, monsieur le Président? Elle est bien simple. On a augmenté les taxes de plusieurs milliards de dollars en 1985, plusieurs milliards de dollars en 1986. On a incorporé dans les lois fiscales des augmentations automatiques d'impôt, de telle sorte que les contribuables canadiens vont payer en impôt sur le revenu durant le prochain exercice financier pour lequel on a un Budget 43 milliards de dollars, soit une augmentation de 48 p. 100, comparativement à la dernière année d'une administration libérale. Oui, 48 p. 100.

On a eu des augmentations de taxes de 6 milliards de dollars l'an dernier, 90 p. 100 sont payés par les individus; moins de 10 p. 100 par les corporations. Le ministre des Finances nous annonce une réforme fiscale. Que va-t-il faire? Il a augmenté d'abord les taxes, et après cela, il va venir nous dire qu'il fait la réforme pour corriger les erreurs que lui-même a créées. Je pense que c'est une blague.

Monsieur le Président, dans ce Budget il n'y a rien pour les cultivateurs, pour les producteurs de blé de l'Ouest. Il n'y a rien pour les pêcheurs qui sont aux prises actuellement avec les conséquences de cette entente qui a été signée avec la France. Il n'y a rien non plus pour régler les problèmes de l'énergie. Imaginez-vous, monsieur le Président, on va avoir eu une augmentation de 4c. le litre d'essence depuis que ce gouvernement est au pouvoir, et on n'a même pas de politique nationale de l'énergie. Et ce sont ces mêmes personnes qui ont critiqué l'administration précédente d'avoir augmenté la taxe sur l'essence pour créer un fonds pour aider le secteur énergétique. On a gardé la taxe, on l'a augmentée quatre fois, et on n'a rien pour le secteur de l'énergie.

Monsieur le Président, il n'y a rien non plus pour donner suite à l'engagement formel que le premier ministre (M. Mulroney) du pays avait pris à Vancouver. J'étais présent comme représentant de ma formation politique. Un engagement très ferme pour mettre de l'avant le système et les subventions nécessaires pour la garde d'enfants. Rien dans le Budget.

Monsieur le Président, je pense . . .

• (1730)

[*Traduction*]

Rien n'est prévu pour les garderies. Rien n'est prévu pour les pêcheurs. Rien n'est prévu pour les cultivateurs. L'industrie touristique sera durement touchée par une nouvelle hausse du prix de l'essence. La taxe supplémentaire de 4 $ sur les billets d'avion est signée John Crosbie.

Le gouvernement et le ministre des Finances devraient avoir honte. J'en aurais davantage à dire, mais pour le moment, je propose:

[*Français*]

Que le débat soit maintenant ajourné.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(Sur la motion de M. Garneau, le débat est ajourné.)

M. le Président: En conformité de l'ordre adopté le vendredi, 30 janvier 1987, la Chambre demeure ajournée jusqu'à demain à 11 heures conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 33.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 19 février 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter, en vertu de l'article 106 du Règlement, une pétition demandant au gouvernement de reconsidérer sa décision de faire apporter des modifications à la Loi sur les brevets.

Les pétitionnaires croient que ces modifications feront augmenter sensiblement le prix des médicaments d'ordonnance, et qu'il sera par conséquent très difficile pour les Canadiens moyens d'acheter les médicaments dont ils ont besoin.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de résidents des localités de Flin Flon, Leaf Rapids, Gillam, Thompson et Le Pas, dans ma circonscription.

Les soussignés y expriment leur inquiétude en voyant que le gouvernement a l'intention de faire adopter le projet de loi C-22. Ils exhortent le Parlement du Canada à rejeter les modifications proposées à la Loi sur les brevets. Ils estiment qu'elles feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour le consommateur canadien, de sorte que le Canadien moyen aura bien du mal à se procurer les médicaments dont il a besoin. Ils estiment en outre que le projet de loi C-22 nuira injustement aux Canadiens qui pour leurs besoins de santé doivent acheter continuellement des médicaments d'ordonnance.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition de la part de résidents des localités de Sudbury, Hanmer, Val Caron, Lively, Levack, Capreol et Dowling, dans la circonscription de Nickel Belt.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de retirer le projet de loi C-22, car ils croient que les modifications proposées à la Loi sur les brevets se traduiront par une forte augmentation des prix des médicaments d'ordonnance.

Ils font valoir qu'il s'agit en fait d'une autre concession accordée aux États-Unis par le gouvernement canadien au détriment des Canadiens moyens dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Ils demandent humblement au Parlement de rejeter ces propositions et de faire retirer le projet de loi C-22.

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MODIFICATION CONCERNANT LES BONS DE RÉDUCTION ET LES TIMBRES-PRIMES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-248, tendant à modifier la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (bons de réduction et timbres-primes).

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

• (1110)

M. Rodriguez: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet d'empêcher une personne ou une société d'offrir des aliments à prix réduit contre des bons de réduction. Il vise à empêcher que le Canada devienne un pays de collectionneurs de bons de réduction en ce qui a trait aux aliments. Il est clairement établi dans le projet de loi que tout rabais sur la nourriture doit être direct, clair et régulier et ne doit pas dépendre de bons de réduction.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA FAILLITE

MODIFICATION CONCERNANT LA PRIORITÉ DES RÉCLAMATIONS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-249, tendant à modifier la Loi sur la faillite (la priorité des réclamations).

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet de modifier l'ordre de priorité des réclamations de remboursement en cas de faillite. Il prévoit que le salaire et les contributions au régime de retraite d'un employé soient en tête de liste en cas de faillite.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MODIFICATION CONCERNANT LA PENSION DU SURVIVANT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-250, tendant à modifier le Régime de pensions du Canada (pension du survivant).

M. le Président: Permet-on au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le projet de loi vise à modifier le Régime de pensions du Canada pour faire disparaître la discrimination fondée sur l'âge dont les survivants sont victimes à l'heure actuelle. Le survivant ou la survivante de moins de 35 ans n'a pas droit à la pension de survivant aux termes de la loi sur le Régime de pensions du Canada. Mon projet de loi supprimerait cette disposition discriminatoire.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'AGRÉMENT DES DÉMARCHEURS PARLEMENTAIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-251, prévoyant l'agrément des démarcheurs parlementaires.

M. le Président: Permet-on au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, le projet de loi prévoit l'enregistrement des démarcheurs parlementaires. Il affirme que les Canadiens ont le droit de savoir qui fait pression sur qui et à quel prix. Il ne pourrait pas mieux tomber qu'en ce moment de notre histoire politique.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: On a prévenu la présidence qu'il y a un rapport de comité à déposer ce matin et, avec le consentement de la Chambre, je voudrais donner la parole au député de York-Centre (M. Kaplan).

* * *

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Merci, monsieur le Président. Je remercie mes collègues de leur obligeance.

J'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires. Conformément à l'article 44 du Règlement, le rapport renferme un projet de motion tendant à révoquer les règlements sur les fruits, les légumes et le miel, chapitre 875 de la Codification des règlements du Canada, dont le texte est annexé.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 18 février, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, hier, dans les quelques minutes qui ont suivi l'exposé budgétaire du ministre des Finances (M. Wilson), j'ai eu l'occasion d'exposer mes premières remarques que je voudrais rappeler à l'attention des députés de cette Chambre.

Premièrement, j'étais d'opinion que c'était un exposé budgétaire sans vision, un budget qui ne tenait pas compte des problèmes réels auxquels font face les Canadiens et les Canadiennes, surtout dans les diverses régions, et que ce discours ne comportait aucune prévision, aucun plan d'action. Nous ne savions pas les vues du ministère des Finances, du ministre des Finances et du gouvernement sur l'évolution des dépenses et des revenus du gouvernement pour les années subséquentes au Budget présenté hier. Et, nous disions également qu'à cause de ces faits l'exercice que nous avons vécu hier était futile et que le ministre aurait mieux fait d'émettre un communiqué de presse et de déposer des motions de voies et moyens plutôt que de nous imposer tout le processus que nous avons connu hier, c'est-à-dire le huis clos, les journalistes, les dépenses de Radio-Canada et des autres stations de télévision pour rien.

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, avant de commencer mon exposé, parce que c'est certain que vu de la part de l'opposition on dira toujours que c'est une opinion partisane, que l'opposition est toujours contre le gouvernement . . . Alors avant de commencer, je voudrais, monsieur le Président, vous parler de trois réactions que les journaux de ce matin nous rapportaient. D'abord, du milieu des affaires, et si vous me le permettez, je vais lire le journal *La Presse* de ce matin qui disait ceci:

Les gens d'affaires donnent un «D» au ministre Michael Wilson, «D» comme déception et désappointement.

Le président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante trouve le budget Wilson terne et insignifiant. «C'est endormant et ça manque de *sex appeal*», renchérit le directeur général de la Fédération au Québec, Pierre Lauzier.

Voilà pour les réactions d'hommes d'affaires.

Monsieur le Président, je voudrais prendre les commentaires d'un *columnist* bien connu qui, évidemment, est souvent lu par les milieux financiers, M. Don McGillvray, dans le journal *Ottawa Citizen* de ce matin, où il titre sa colonne, sa réflexion, de cette façon:

• (1120)

[*Traduction*]

. . . «Cette fourberie fiscale déshonore Wilson». On y dit notamment:

Le budget de Michael Wilson sur les aliments vides fera peu pour nourrir les espoirs des conservateurs d'un revirement politique . . .

L'une des astuces consiste à demander aux employeurs d'envoyer l'impôt sur le revenu deux fois par mois au lieu d'une. Cela permet à M. Wilson d'emprunter 1,2 milliard de dollars sur l'année financière 1988-1989. Sans cette astuce, le déficit aurait été de 30,5 milliards de dollars.

L'ancien Mike Wilson, l'homme droit qui a mené une campagne maladroite mais honnête pour accéder à la direction du parti conservateur en 1983, aurait méprisé ce genre d'astuce.

[*Français*]

Monsieur le Président, les réactions d'hommes d'affaires, les réactions d'un observateur de la vie politique, en particulier en ce qui regarde ses orientations financières, et voici la réaction du ministre des Finances de la province de Québec. Pour la première fois, je crois, un ministre des Finances menace de poursuivre en justice le gouvernement canadien. J'extrais du journal *The Gazette* de ce matin ces propos:

[*Traduction*]

Le ministre des Finances du Québec, M. Gérard-D. Lévesque, a déclaré, hier, qu'il songeait à poursuivre le gouvernement fédéral, car son budget ne tient aucun compte des problèmes relatifs aux paiements de transfert aux provinces.

Selon lui, le gouvernement fédéral devrait respecter son obligation juridique, morale et constitutionnelle . . .

Il a ajouté qu'il avait espéré trouver dans le budget un indice révélant que le gouvernement fédéral avait l'intention de traiter le Québec de façon plus équitable.

[*Français*]

Monsieur le Président, trois opinions de trois groupes différents qui nous indiquent comment les Canadiens et les Canadiennes ont analysé, par le biais de personnes responsables, le Budget que nous avons eu hier.

Monsieur le Président, hier, dans le discours sur le Budget, le ministre des Finances mentionnait que la situation économique au Canada était, je peux prendre son expression, ou traduire sa pensée, saine, et à plusieurs égards, enviable.

Or, si on examine la situation des régions du pays, et qu'on voit l'écart croissant qui existe entre les riches et les pauvres, entre les régions des provinces Maritimes, de l'Ouest et du centre du Canada, on doit conclure que les conservateurs, dans leur politique économique, ont failli lamentablement à la tâche. Ce n'est pas aussi rose que le ministre le prétend et c'est ce que j'entends démontrer dans mon exposé d'aujourd'hui.

Tout d'abord, j'aborderai les inéquités régionales; je parlerai de l'écart grandissant entre les riches et les pauvres; j'analyserai les augmentations de taxes contenues dans ce Budget, de même que les augmentations cachées résultant des budgets antérieurs; je traiterai de la réforme fiscale et je ferai au ministre un certain nombre de suggestions en ce qui a trait à cette importante décision que le gouvernement doit prendre; j'aborderai la question des relations fédérales-provinciales, et je continuerai par une analyse de la politique commerciale, en particulier la politique du gouvernement du Canada face aux États-Unis, et je terminerai par une motion de blâme à l'endroit du gouvernement.

[*Traduction*]

Comme Charles Dickens l'a écrit dans le *Conte de deux cités*, «C'était le meilleur et le pire des temps». Je crois, en toute déférence, que ces paroles qui ont résonné au cours des siècles, ont une importance particulière pour de nombreux Canadiens à l'heure actuelle. L'élection du gouvernement, le 4 septembre 1984, devait marquer la naissance d'un nouvel âge d'or. Cependant, en réalité, c'est maintenant une période de rêves brisés et de promesses violées. Le gouvernement a choisi de s'en prendre à la masse pour donner à quelques privilégiés.

L'histoire montrera que le gouvernement a tourné le dos non seulement aux régions, mais également aux plus déshérités de la nation. En bref, la politique économique du gouvernement et plus particulièrement ses trois derniers budgets, notamment celui d'hier, montrent que pour les conservateurs, il y a deux Canada, celui des nantis et celui des défavorisés.

Examinons tout d'abord le chômage au Canada. Au plus fort de la récession mondiale de 1982, la pire depuis la Seconde Guerre mondiale, le taux de chômage au Canada se situait à 11 p. 100. En janvier 1987, au mois dernier donc, il s'établissait à 9,7 p. 100, soit une baisse de 1,3 p. 100. Est-ce de ce chiffre que le ministre des Finances (M. Wilson) tire sa fierté?

Après quatre années de relance économique mondiale, le Canada est encore bien loin du taux de chômage de 7,5 p. 100 qui existait avant la récession. De janvier 1986 à janvier 1987, on n'a créé au Canada que 115 000 nouveaux emplois, en chiffres nets. Cependant, un examen approfondi de ce chiffre pourtant peu élevé révélerait une tendance extrêmement alarmante. L'année dernière en Ontario, 127 000 nouveaux emplois ont été crées. Cela signifie que dans le reste du Canada, il y a eu une perte globale nette de 12 000 emplois. Je répète, une perte nette de 12 000 emplois dans toutes les provinces en dehors de l'Ontario, et plus exactement, en dehors du Golden Horseshoe.

Vous vous demandez peut-être, monsieur le Président, pourquoi nous avons, relativement parlant, si peu de nouveaux emplois. La réponse est simple. C'est dû largement au désastreux programme économique du gouvernement. L'économie canadienne souffre maintenant des conséquences des augmentations d'impôt énormes effectuées par les conservateurs qui, comme prévu, ont freiné le redressement économique dans tout

le pays, lequel était en bonne voie lorsque le gouvernement a pris le pouvoir en septembre 1984. De ce côté-ci de la Chambre, nous en avons averti le ministre. J'ai fait un discours pour prévenir le ministre que ces énormes augmentations d'impôt auraient des répercussions dans 12 ou 18 mois, et c'est ce qui se passe maintenant. Ces énormes augmentations d'impôt ont diminué le pouvoir d'achat des consommateurs. Maintenant ils ont moins d'argent à dépenser et nous en constatons les conséquences sur l'économie et en particulier sur la création d'emplois.

Je voudrais être plus explicite. Lorsqu'on considère les régions du Canada, le taux de chômage à Terre-Neuve au plus fort de la récession de 1982 s'élevait à 16,8 p. 100 et il atteint maintenant, en janvier 1987, 19,2 p. 100. C'est une augmentation sensible du chômage, pas une diminution comme le gouvernement voudrait nous le faire croire.

En y regardant de plus près, on s'aperçoit qu'il se passe la même chose dans beaucoup de régions d'un bout à l'autre du Canada. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, le chômage est passé de 12,9 p. 100 en 1982 à 14,6 p. 100 en janvier 1987. Ce n'est pas une diminution, mais une augmentation. En Nouvelle-Écosse, le taux de chômage a augmenté de 13,2 p. 100 à 14,3 p. 100 au cours de la même période. En Alberta, il est passé de 7,7 p. 100 à 10,8 p. 100, en Colombie-Britannique, comme mon leader ne le sait que trop, j'en suis sûr, le chômage était de 12,1 p. 100 au moment de la crise économique de 1982 et a atteint 13,6 p. 100. En d'autres termes, le chômage dans l'Est comme dans l'Ouest s'est aggravé aujourd'hui par rapport à 1982 qui a été le point culminant de la récession mondiale.

Il faut être honnête. Les Canadiens qui habitent à Saint-Jean de Terre-Neuve, à Charlottetown, à Halifax, à Québec, à Calgary et à Vancouver savent que les régions du Canada connaissent actuellement une récession aussi grave que celle dont le Canada et le monde ont souffert en 1982. Le ministre nous dit dans son budget que tout va bien parce qu'une région du Canada, le Golden Horseshoe, n'a pas de problèmes. Est-ce la version conservatrice de «ce qui est bon pour General Motors l'est aussi pour les États-Unis»? Dans cette situation, il est nécessaire d'agir et pas de faire d'autres promesses en l'air.

• (1130)

Le gouvernement doit absolument faire davantage pour les régions, notamment pour les agriculteurs en difficultés, les pêcheurs, les exploitants de scierie et notre industrie énergétique. Nous, libéraux, sommes pour l'égalité des chances dans toutes les régions de notre grand pays. Le Canada n'est pas plus fort économiquement que son maillon régional le plus faible, et nous sommes donc persuadés que nos concitoyens attendent bien davantage de leur gouvernement sur ce chapitre.

Permettez-moi de dresser le bilan désastreux du gouvernement dans le domaine du développement régional. Après avoir tourné commodément la page sur la plupart de ses promesses électorales, qu'a fait le gouvernement du premier ministre le lendemain des élections? Il a tout d'abord sabré dans le budget du développement régional, voilà ce qu'il a fait. L'enveloppe budgétaire du développement économique régional s'élevait à 14,9 milliards de dollars en 1984-1985. Elle serait réduite à 9,1 milliards de dollars aujourd'hui n'eût été le programme d'aide aux producteurs de grain déjà annoncé par le gouvernement. Malgré ce programme, les suventions au développement économique régional n'en sont pas moins passées de 14,9 milliards à 12 milliards de dollars. C'est donc une compression de près de 3 milliards de dollars en moins de trois ans de gouvernement conservateur. Le gouvernement a bien des comptes à rendre à la population quand on songe aux besoins criants de nos régions.

Il ne s'est pas contenté de ces compressions pour aggraver encore davantage le sort de nos régions. Personne n'a oublié le budget précédent du ministre des Finances qui supprimait progressivement, sauf dans les Maritimes, les stimulants au développement régional consentis sous la forme de crédits d'impôt à l'investissement. Autrement dit, sans tenir au préalable de consultations ni de débat public, le gouvernement a supprimé les deux principaux éléments de la stratégie que les gouvernements libéraux précédents avaient adoptée en matière de développement régional. Les a-t-il remplacés par une meilleure stratégie? Pas du tout. Il a abandonné les régions à leur sort. Deux mots suffisent pour qualifier l'absence de stratégie du gouvernement à l'égard du développement régional: le laissez-faire.

Le gouvernement s'imagine que les lois du marché remédieront aux disparités régionales. Voyons quels sont les résultats de cette politique sur les investissements du secteur privé. Selon une étude réalisée par le ministère de l'Expansion industrielle régionale, dont les conclusions ont été publiées le 12 janvier 1987, les entreprises canadiennes comptent à peine augmenter, en 1987, leurs investissements qui avaient baissé en 1986. Nous ne sommes même pas encore remontés au niveau des investissements de 1985. On comprend mal, par conséquent, que les lois du marché puissent redresser les disparités économiques régionales.

Examinons maintenant de plus près la tendance régionale des projets d'investissement des entreprises, qui est encore plus sombre. A Terre-Neuve, les entrepreneurs projettent de réduire leurs investissements de 23 p. 100, après les avoir déjà comprimés de 20 p. 100 en 1986. Les entrepreneurs de la Nouvelle-Écosse réduiront les leurs de 16 p. 100, alors que ceux-ci avaient baissé de 15 p. 100 l'année précédente. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la situation est catastrophique. Les grands entrepreneurs, qui ont dépensé 388 millions de dollars en 1985, prévoient n'investir que 59 millions en 1987. L'avenir est loin d'être encourageant pour les économies régionales qui devront se débrouiller tant bien que mal cette année encore sans l'aide du gouvernement fédéral.

Que se passe-t-il dans le secteur énergétique? Le gouvernement ose encore hausser la taxe de 1c. le litre d'essence. Il n'offre pourtant aucun programme d'aide aux producteurs. Mes collègues et l'ensemble des Canadiens constatent, comme moi, que cette politique du laissez-faire ne produit rien de bon; ce n'est qu'un prétexte à l'inaction de la part d'un gouvernement conservateur à la fois dogmatique et insensible.

[*Français*]

Monsieur le Président, un autre problème qui inquiète un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes, c'est celui de la pauvreté. Les soupes populaires sont devenues monnaie courante sous ce gouvernement et on ne semble pas réaliser l'importance que cela prend dans nos sociétés, particulièrement

dans nos centres urbains. D'après les chiffres du Conseil national du bien-être social, 3 916 000 Canadiens, soit près de 15 p. 100 de la population entière, vivaient sous le seuil de la pauvreté en 1985.

Monsieur le Président, ces gens vivaient sous le seuil de la pauvreté: qu'est-ce que le gouvernement a fait? Ils ont eu l'heureuse idée d'augmenter et de taxer des gens dont le niveau de revenu familial était de 8 000 $ et 9 000 $ en bas du niveau de ce qu'on appelle la ligne de pauvreté, des gens gagnant 10 500 $ qui sont maintenant taxés, suite au budget du gouvernement conservateur.

Je souligne, monsieur le Président, qu'un enfant sur cinq né au Canada grandirait, d'après les données de ce Conseil national du bien-être social, dans des conditions de pauvreté. C'est tout à fait inacceptable et je ne comprends pas pourquoi dans ce contexte le ministre des Finances (M. Wilson) n'a pas donné suite à l'engagement qu'il avait pris dans son discours sur le Budget du 26 février 1986, l'année dernière, de procéder à une réorganisation des programmes sociaux afin de redresser cette situation.

Monsieur le Président, les mêmes données nous démontrent que, aujourd'hui, 51 p. 100 des familles canadiennes ont besoin du salaire du père et de la mère pour être en mesure de vivre au-dessus du seuil de la pauvreté. Les Canadiens attendaient du Budget 1987 qu'il apporte des mesures concrètes pour soulager les familles dans le besoin. C'est le ministre des Finances lui-même qui l'avait promis l'année dernière lorsqu'il avait dit, et je cite son propre discours:

> Je compte proposer dans mon prochain Budget de nouvelles mesures pour réformer notre système de dépenses sociales et les dispositions fiscales connexes.

Monsieur le Président, on est rendu au point où le contenu du discours sur le Budget correspond à peine à des engagements qu'un homme politique prend durant une campagne électorale. Parfois on comprend qu'un programme électoral peut se réaliser dans quatre, cinq ans. On connaît l'enthousiasme du moment. A l'occasion, tous les hommes politiques peuvent exagérer dans le langage mais, habituellement, un discours sur le Budget traduit la politique du gouvernement et indique aux Canadiens les intentions de celui-ci en ce qui regarde les différents programmes gouvernementaux.

Et des trois promesses que le ministre des Finances avait faites dans son Budget de l'an dernier, aucune n'a été réalisée.

Alors qu'est-ce que le gouvernement propose aujourd'hui dans ce qu'on appelle pompeusement un discours sur le Budget qui pour moi est plutôt un discours que le ministre aurait dû faire devant son association conservatrice d'Etobicoke. En ce qui a trait à la réforme des programmes sociaux, rien, absolument rien, monsieur le Président. Encore une fois, les conservateurs se sont dérobés à leurs engagements. L'inaction du ministre des Finances vient-elle du fait que les conservateurs ou la plupart des conservateurs—je crois qu'il a, lui, une sensibilité quand même plus grande que plusieurs de ses collègues, et j'aurais espéré qu'il exerce son autorité morale là-dessus, mais je dois conclure que l'inaction du ministre doit prendre sa source dans le fait que la plupart des conservateurs considèrent les programmes sociaux comme un boulet, un fardeau que l'État doit transporter sur ses épaules d'année en année. Rêvent-t-ils toujours ces conservateurs de mettre la hache dans les programmes sociaux? Si c'est le point de vue des conservateurs, je vais vous dire tout de suite, monsieur le Président, que ce n'est pas mon point de vue, ce n'est pas non plus celui de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre.

Certes, les programmes sociaux mis sur pied au cours des 20 dernières années par notre parti peuvent et doivent être revus afin de les adapter de façon plus efficace aux situations nouvelles. Je ne crains pas de dire bien haut qu'il est temps—et qu'il est grand temps—de mettre en place une forme de régime de revenu annuel garanti.

Le parti libéral a d'ailleurs adopté, lors de son congrès de novembre dernier, une résolution en ce sens. Nous croyons qu'une formule de revenu annuel, bien coordonnée avec les provinces, peut se réaliser dans le contexte d'une saine responsabilité fiscale. Nous soutenons aussi qu'une formule de revenu annuel garanti serait plus appropriée parce qu'elle favoriserait davantage le maintien et le retour sur le marché du travail. Il est temps de garantir aux Canadiens un revenu annuel convenable car l'écart entre les riches et les pauvres s'est agrandi sous l'effet accumulé des derniers budgets de ce gouvernement conservateur.

Monsieur le Président, quand on parle de l'écart qui existe entre les pauvres et les riches dans ce pays suite aux trois budgets conservateurs, que dire maintenant de la situation de nos jeunes. Il n'y a absolument rien dans le Budget pour répondre aux besoins des jeunes sans travail. Il n'y a rien dans le Budget non plus pour correspondre à l'engagement que le premier ministre du Canada avait pris, lors de la conférence des premiers ministres des provinces à Vancouver l'automne dernier, lorsqu'il avait promis de procéder à l'implantation du régime de garde d'enfants, ce qu'on appelle «*child care program*».

• (1140)

[*Traduction*]

. . . programme de garderies.

Avec son budget d'hier, le gouvernement a donné l'impression que les contribuables pouvaient respirer à l'aise un moment. Le ministre des Finances a donné hier l'impression que l'impôt sur le revenu des particuliers n'augmenterait pas cette année. Je ne suis pas du tout d'accord. Voyons la situation telle que la vivront les Canadiens. Les deux derniers budgets du gouvernement comportaient pour chaque année des hausses d'impôt dissimulées qui permettent d'éviter les annonces publiques et les débats. Donc, en définitive, les contribuables voient leurs impôts augmenter substantiellement chaque année mais les mesures législatives à l'origine de ces hausses ont été adoptées et oubliées depuis longtemps.

De ces hausses d'impôt intégrées dans le régime fiscal, les plus importantes sont la désindexation partielle de l'ancien régime fiscal, la désindexation de l'ensemble des avantages fiscaux relatifs aux enfants et à la famille et, en 1987, la surtaxe de 3 p. 100 qui n'a été en vigueur que six mois l'an dernier. En raison de ces modifications et d'autres mesures, un couple marié qui a deux enfants et dont les revenus des deux conjoints totalisent 30 000 $ paiera près de 1 000 $ de plus en impôts en 1987. Par rapport à l'an dernier, il s'agit d'une augmentation de 376 $ attribuable aux hausses d'impôt dissimulées et aux nouvelles taxes prévues dans le budget conservateur d'hier.

Je doute qu'un autre ministre des Finances canadien ait imposé aux familles gagnant 30 000 $ une fardeau fiscal comparable à la hausse de près de 1 000 $ d'impôt découlant des trois derniers budgets. En fait, il s'agit selon moi de nouvelles majorations de l'impôt et on ne saurait se laisser tromper par les affirmations que nous faisait hier le ministre selon lesquelles il n'y avait pas de hausse d'impôt. Plutôt que de majorer ouvertement les taux d'imposition, il procède par moyens détournés en espérant que les Canadiens n'y verront que du feu. Qu'il sache cependant que les Canadiens veillent au grain et savent exactement où il veut en venir.

[*Français*]

Monsieur le Président, jusqu'à aujourd'hui, si on fait la somme des nouvelles taxes que le gouvernement a introduites, taxes directes et taxes indirectes, et si l'on soustrait les sommes qui ont été redistribuées aux individus, particulièrement aux plus fortunés en tenant compte de l'exemption de 500 000 $ de la taxe sur les gains en capital, on se rend compte que les Canadiens vont payer en 1987 7.6 milliards de plus en impôts; 7.6 milliards, monsieur le Président, c'est environ 250 $ par Canadien, femme, homme, enfant, vieillard, tout ce qui existe dans les familles canadiennes. Pour une famille de quatre personnes, c'est en moyenne 1 000 $. Il est légitime de se demander si ces hausses d'impôt ont été réparties équitablement parmi les contribuables. Les compagnies ont-elles payé leur juste part? Les riches ont-ils payé plus que les pauvres? Monsieur le Président, la réponse à ces questions est non, et je vais tenter de vous le démontrer.

Selon les propres chiffres déposés par le ministre des Finances, en 1986, plus de 90 p. 100 des nouvelles taxes ont abouti sur les épaules des particuliers, et un peu moins de 10 p. 100 ont été portées par les corporations. Est-ce juste de faire un tel partage du fardeau fiscal entre les individus et les corporations? C'était la situation l'année dernière. Avec le nouveau Budget, en 1987-1988, en raison de l'abandon de la taxe sur les revenus pétroliers et gaziers, les corporations paieront 2.1 milliards de moins en impôts qu'elles en payaient en 1984-1985. Une baisse de 18 p. 100 dans le total des sommes payées par les corporations sur une période de trois ans. Que s'est-il produit du côté des individus? Si pour la même période on additionne les augmentations d'impôt sur le revenu des particuliers et les taxes de vente qui sont payées par les particuliers consommateurs, l'augmentation durant la même période est de 22.8 milliards, un accroissement de 53 p. 100 de plus pour les individus et 18 p. 100 de moins pour les corporations. Est-ce juste?

Le gouvernement conservateur a profité des deux premières années de son administration pour hausser à trois reprises la taxe de vente. Une première hausse de 1 p. 100 est entrée en vigueur le 1er octobre 1984, une seconde hausse de 1 p. 100 est entrée en vigueur le 1er janvier 1986. Une troisième fois, le ministre des Finances a augmenté la taxe de vente le 1er avril 1986. Maintenant, avec ce Budget, on va étendre la taxe de vente à toutes sortes de friandises. Monsieur le Président, je ne sais pas si vous avez déjà mangé cela des «grignotines». Dans le Budget, on disait que les «grignotines» allaient être taxées. Imaginez-vous, comme je l'ai lu dans les journaux, on taxe même les enfants pour essayer de joindre les deux bouts.

La taxe sur l'essence a également été augmentée. Une première fois, de 2c. le litre le 3 septembre 1985, une seconde fois, de 1c. le litre le 1er janvier 1987 et, avec ce Budget, on a augmenté, à compter d'hier soir, la taxe sur l'essence d'un autre cent le litre. En dedans de trois ans, on va avoir fait passer la taxe fédérale sur l'essence de 1.5c. le litre, on va y avoir additionné 4c. pour la faire passer de 1.5c. le litre à 5c. le litre. Monsieur le Président, 4c. le litre, cela fait 18c. le gallon d'augmentation. Pour ceux qui ont vécu dans cette Chambre durant les années 1979, 1978, 4c. le litre cela correspond à 18c. le gallon. C'était la taxe que voulait imposer l'ancien ministre conservateur, l'actuel ministre des Transports (M. Crosbie) en 1979: 18c. le gallon. On peut dire que pour frapper les automobilistes, les conservateurs ont de la suite dans les idées. Cela leur a pris sept ans. Ils ont réussi à les passer leurs 18c.

Monsieur le Président, ce matin, on avait des réactions à ce Budget. L'Association des camionneurs nous demande qui va payer l'augmentation des coûts parce qu'eux autres ne mettent pas 1c., ils disent c'est 4c. dans l'espace de peu de temps. Et l'Association des camionneurs dit que pour obtenir l'autorisation des juridictions provinciales pour augmenter leur tarif aux utilisateurs, cela prend entre 15 jours et un mois et demi. Qui va payer l'augmentation de la taxe du ministre des Finances pendant ce temps-là? Les camionneurs qui sont déjà sous le coup de la Loi sur la déréglementation et qui vont perdre la valeur de leurs permis qui, dans certains cas, représentent des dizaines et des dizaines de milliers de dollars. Qu'est-ce qui arrive dans les municipalités? Les municipalités n'avaient pas . . . Elles s'attendaient, elles espéraient avoir de l'aide de ce gouvernement pour rénover leur équipement public: non seulement on n'a rien fait pour les municipalités mais on a augmenté la taxe. Et en plus, le ministre des Finances, suivant les propos que je lisais tout à l'heure, de M. McGillivray, a eu un petit truc dans son Budget. Il est allé emprunter 1 milliard 200 millions sur l'année prochaine en forçant les entreprises à faire des remises deux fois par mois. Ce ne sont pas seulement les corporations qui font des gros profits qui sont là-dedans, n'importe quel employeur en construction qui a 20 personnes qui travaillent pour lui va être obligé de remplir toute cette paperasserie deux fois par mois. Il y a aussi les municipalités. Les municipalités sont frappées par l'augmentation du prix de l'essence. Elles perdent l'intérêt sur leur *cash flow*, parce que le ministre va chercher les retenues d'impôt tous les 1er et les 15 de chaque mois, et on les laisse aux prises avec un problème financier encore plus considérable.

Monsieur le Président, on peut conclure en affirmant que le gouvernement a augmenté les impôts au début de son mandat, en 1985 et 1986, incorporé des hausses d'impôt automatiques et cachées dans le régime fiscal, augmenté beaucoup plus les impôts des particuliers, alors qu'il a baissé ceux des corporations, augmenté beaucoup plus les impôts des contribuables à revenu moyen que ceux à revenu élevé; et pour fermer la boucle, il a augmenté substantiellement les impôts indirects qui sont plus cachés et régressifs que les impôts directs. Voilà le bilan de ce gouvernement. Et après cela, monsieur le Président, on a le culot de nous dire qu'on pense faire une réforme fiscale qui va enlever l'inéquité dans le système, inéquité que le ministre des Finances a lui-même créée dans ses trois budgets.

• (1150)

[*Traduction*]

Il faut replacer ces augmentations d'impôt dans leur juste contexte. Lors de la dernière campagne électorale et tout de suite après les élections de septembre 1984, le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances ont promis de ne pas augmenter les impôts des particuliers pour réduire le déficit. Le ministre a déclaré à la Chambre le 6 mars 1984, comme en témoigne la page 1827 du hansard:

Nous réduirions les dépenses. Nous nous garderions d'augmenter les impôts qui sont déjà trop élevés.

Un peu plus loin dans le même discours il a déclaré:

Car en augmentant les impôts, nous fournissons plus d'argent à dépenser aux politiciens et aux bureaucrates.

Après les élections et sa nomination au poste de ministre des Finances, il a augmenté de 22,7 milliards l'impôt des particuliers et toutes les taxes personnelles. C'est là l'exemple le plus manifeste des promesses que le gouvernement a faites en l'air et qu'il n'a pas tenues. Ces promesses étaient uniquement destinées à berner l'électorat. Faut-il s'étonner du cynisme des Canadiens à l'égard du premier ministre?

N'oublions pas que lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, ils ont prétendu que le problème économique le plus urgent à régler était celui de la dette nationale. Dans son exposé économique de novembre 1984, le ministre des Finances a déclaré:

Notre but immédiat est de réduire le déficit en comprimant les dépenses plutôt qu'en procédant à d'importantes augmentations d'impôt.

Je viens de citer deux fois le ministre des Finances: la première fois, il s'agissait de propos tenus avant les élections, et la seconde fois, de propos tenus après les élections. Le ministre n'a honoré aucune de ses promesses.

Non seulement il n'a pas tenu parole, mais le déficit a été à peine réduit et la dette continue d'augmenter. Voyons quels sont les faits. Sous la dernière année du régime libéral, le déficit a atteint les 32,4 milliards. Quatre ans plus tard, pous l'année financière de 1986-1987, après quatre ans de reprise économique, le déficit restera à 32 milliards, en dépit du fait que le gouvernement aura augmenté les impôts de 6 milliards et qu'il aura vendu précipitamment Téléglobe pour comprimer artificiellement le déficit budgétaire, lequel, autrement, aurait dépassé les niveaux de 1983-1984. Bien qu'on ait augmenté les taxes de 6 milliards de dollars, le déficit reste au même niveau qu'en 1983-1984.

Où est passé tout cet argent? Qu'est-il arrivé des 6 milliards de dollars de nouvelles taxes décrétées par le gouvernement en 1986? Les a-t-on versés à des déposants non assurés? Les a-t-on affectés à la construction de la prison dans la circonscription du premier ministre ou les a-t-on utilisés pour assurer une remise d'impôt de 1 milliard de dollars aux grandes sociétés? Ont-ils servi à payer l'exemption à vie de 500 000 $ sur les gains en capital réservée à une minorité privilégiée? Ont-ils servi à financer les voyages extravagants du premier ministre à l'étranger? La liste continue de s'allonger.

Regardons la dette. Le 9 juillet 1984, quelques mois avant les dernières élections, le premier ministre a déclaré: «Les libéraux doivent répondre de quatre années de gestion financière au cours desquelles le déficit annuel a triplé et la dette nette du gouvernement a atteint 180 milliards de dollars, soit 16 500 $ pour chaque contribuable». Que disent les chiffres aujourd'hui? Selon les prévisions du ministre des Finances, à la fin de l'année financière 1987-1988, la dette publique atteindra près de 300 milliards de dollars, ce qui équivaut à environ 26 700 $ par contribuable. En deux ans, les conservateurs auront ajouté à peu près 10 000 $ au fardeau de la dette de chaque contribuable canadien.

Depuis la mi-septembre 1984, date à laquelle les conservateurs ont pris le pouvoir, la dette publique a augmenté d'environ 125 milliards de dollars, c'est-à-dire de 67 p. 100 en deux ans et demi. Il n'y a jamais eu d'augmentation aussi élevée sous aucun autre ministre des Finances.

Il n'est pas surprenant que les Canadiens soient si mécontents de l'administration du gouvernement.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais aborder maintenant la question des relations fédérales-provinciales. Dans un discours du Budget qui expose la politique du gouvernement, il est difficile de comprendre comment il se fait que les accords financiers entre le gouvernement national et les gouvernements des provinces n'aient pas été abordés dans le discours du Budget, puisque les accords de cinq ans se terminent le 31 mars de cette année.

Monsieur le Président, le mécontentement face au gouvernement fédéral se reflète aussi dans les relations fédérales-provinciales puisque le ministre des Finances a réussi à quelques reprises à refiler aux provinces une partie de son déficit. Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) se targue d'avoir amélioré le climat dans le domaine des relations fédérales-provinciales. La lune de miel, le *love-in* comme on disait à l'époque, est bel et bien terminé. Et j'en veux pour preuve l'annonce que j'ai lue ce matin de l'intention du ministre des Finances d'une province de poursuivre le gouvernement fédéral parce qu'il ne paie pas ses dûs. Monsieur le Président, on n'a qu'à se rappeler la récente entente avec la France sur la pêche dans les eaux canadiennes sans la participation préalable de la province de Terre-Neuve pour s'apercevoir que les provinces de l'Atlantique, comme tous les Canadiens d'ailleurs, mettent en doute le bon jugement et la bonne foi du gouvernement conservateur dans le dossier des relations fédérales-provinciales. Mais il est un autre domaine où les relations fédérales-provinciales sont à couteaux tirés et c'est celui des paiements de transfert du gouvernement fédéral aux provinces.

Vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, que le gouvernement libéral précédent a fait enchâssé dans la Constitution canadienne le principe même des paiements de péréquation. Ce principe maintenant sacré constitue l'un des fondements de l'unité nationale. Or, en réduisant unilatéralement la croissance des paiements aux provinces, le gouvernement conservateur remet en cause l'intégrité même du système. Ce n'est pas en transférant bêtement son déficit aux provinces que le gouvernement conservateur va améliorer le climat des relations. Et ces coupures surviennent au moment où les provinces ont pris des mesures souvent radicales pour contenir leur propre déficit.

Voyons les faits. Le gouvernement conservateur a d'abord unilatéralement et un an avant l'expiration des arrangements fiscaux avec les provinces réduit le taux de croissance de ses

paiements aux provinces au titre des soins de santé et de l'éducation postsecondaire. C'est 8 milliards de moins que prévu que les provinces recevront du gouvernement central au cours des six prochaines années. Et cela au moment où les besoins sont de plus en plus criants en raison du vieillissement de la population, du développement de la technologie médicale et des besoins de formation plus poussée pour nos jeunes. Pourtant avant les élections l'actuel ministre des Finances disait et je cite le hansard du 6 mars 1984. Probablement certain de mes collègues qui siégeaient à ce moment-là à la Chambre des communes se rappelleront ce discours du ministre des Finances. Voici ce que le ministre des Finances disait en mars 1984.

Nous avons bien précisé que nous ne réduirons pas le budget de l'assurance-maladie. En fait, mes collègues ont dit que nous allions augmenter les crédits consacrés à ce programme. Sur le plan de l'éducation, comme je l'ai déjà dit, l'amélioration de nos ressources humaines, l'éducation, la formation professionnelle et le recyclage constituent nos principales priorités et il n'y aura donc pas de coupures dans ces secteurs.

C'était en mars 1984. On se rappellera aussi que le ministre Wilson n'a pas respecté sa propre parole et a refusé de rembourser a Québec une somme de 66 millions de dollars au titre de la garantie transitoire de péréquation. La ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) avait pourtant déclaré en Chambre le 18 avril 1985:

Le gouvernement accorde au Manitoba, au Québec, et à la Nouvelle-Écosse cette protection d'au moins 95 p. 100.

La seule province qui n 'a pas obtenu cette garantie que la ministre d'État (Finances) (M^me^ McDougall) avait pourtant répétée officiellement à la Chambre: c'est le Québec. Pourquoi deux poids deux mesures? Le manque à gagner pour le Québec, s'il devait obtenir les 95 p. 100 de garantie que la ministre d'État (Finances) avait promis en cette Chambre . . . ces 66 millions de dollars devraient lui être versés. Le gouvernement fédéral les lui refuse. C'est sans doute pourquoi maintenant le ministre des Finances du Québec croit devoir poursuivre le ministre des Finances fédéral pour obtenir son dû.

On se souviendra aussi plus récemment cette fois que le ministre des Finances avait décidé d'étaler sur deux ans les quelque 175 millions de dollars en aide supplémentaire qu'il avait promis de verser en une seule année aux cinq provinces les plus affectées par les changements, et cela contrairement à ses promesses, il l'étale sur deux ans. Et on sait que l'Accord de péréquation doit être renégocié cette année. Je ne sais pas quelle surprise le ministre réserve aux provinces, mais j'espère que le passé ne sera pas garant de l'avenir, sinon les provinces vont se retrouver avec un déficit encore plus élevé et cela à cause du gouvernement Mulroney. Dans ses négociations avec les provinces, le gouvernement fédéral doit reconnaître un fait: les transferts aux provinces ne sont pas la cause du déficit fédéral. La part de ces transferts dans le PNB depuis 1977 est demeurée relativement et remarquablement constante.

J'exhorte donc le ministre des Finances (M. Wilson) à faire preuve de plus de justice et de cesser de transférer son déficit sur le dos des provinces.

• (1200)

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant attirer votre attention, monsieur le Président, sur le bilan scandaleux du gouvernement en ce qui concerne le financement du domaine essentiel de la recherche et du développement. Dans le discours du budget de 1985, le ministre des Finances a déclaré: «L'une des priorités constantes de ce gouvernement est d'encourager un accroissement très sensible de la recherche et du développement au Canada». C'était la promesse. Voyons comment on y a donné suite. Depuis leur arrivée au pouvoir, les conservateurs ont réduit le budget du Conseil national de recherches de 520 millions qu'il était en 1984 à 398 millions en 1986. Comme on l'a annoncé en octobre, le budget du Centre national de recherches subira une autre réduction de 20 millions de dollars l'année prochaine. Voilà ce que valent les priorités et les promesses des conservateurs.

Les Canadiens savent que pour assurer la prospérité de l'économie canadienne au cours du siècle prochain, il faudra une solide base de recherche et de technologie, c'est pourquoi nous demandons au gouvernement de réorienter ses politiques à courte vue dans le domaine de la recherche et du développement. C'est le moins que nous puissions faire pour les futures générations de Canadiens.

Je voudrais maintenant aborder une autre question vitale pour tous les Canadiens, celle de la réforme fiscale. Dans son discours du budget du 26 février 1986, le ministre des Finances a clairement dit qu'il déposerait bientôt une proposition concrète de réforme fiscale portant précisément sur l'idée d'une taxe sur les transactions commerciales. Il y a un an de cela et nous attendons toujours le livre blanc sur ce sujet. Le 23 octobre 1986, le ministre a fait une autre promesse à la Chambre et je cite:

La prochaine étape du processus de réforme fiscale consistera pour moi à exposer des axes précis de changement, lors de mon prochain budget.

Il est temps de le faire. Ce budget a été présenté. Mais le 30 janvier 1987 et hier encore, le gouvernement s'est contenté de remettre cela au printemps. Néanmoins, si les gens s'imaginent que la réforme fiscale entrera en vigueur au printemps, ils se trompent, car le ministre a dit qu'il y aurait d'abord une longue concertation. Comment pouvons-nous prendre au sérieux les propositions d'aujourd'hui si les promesses d'hier ne sont pas tenues?

En remettant encore à plus tard la réforme fiscale, le ministre se moque de ses engagements budgétaires. Une planification détaillée et prudente n'est d'aucune utilité s'il n'est pas possible de prévoir à combien se chiffreront les impôts et, par conséquent, les recettes et les dépenses. Cela vaut autant pour les entreprises canadiennes que pour les activités du gouvernement. Ces atermoiements créent un climat d'incertitude. Le ministre a tenté de se justifier en prétextant une concertation. Une concertation à propos de quoi? Comment des groupes et des entreprises peuvent-ils donner un avis éclairé s'ils n'ont aucun projet de réforme fiscale sur lequel se baser? Comment peuvent-ils faire une planification si le gouvernement n'a pas le courage politique de déposer des propositions concrètes? Au lieu de favoriser une concertation constructive, il sème la confusion dans les esprits, ce qui ne contribue certainement pas à la stabilité de l'environnement économique.

Je voudrais vous dire ce que je pense de la réforme fiscale. Premièrement, j'estime qu'elle ne doit pas avoir de répercussions sur les recettes fiscales, afin que les contribuables n'aient pas l'impression que le gouvernement cherche une nouvelle façon de leur faire cracher plus d'impôts. Toute réforme fiscale

doit viser avant tout à rendre la fiscalité plus juste et plus équitable.

Deuxièmement, la réforme fiscale doit éliminer le maximum d'abris fiscaux. Cela ne veut pas dire qu'ils soient mauvais. Au contraire, il en faut pour stimuler la croissance dans les secteurs de l'économie qui en ont le plus besoin. Par exemple, en ce qui concerne l'industrie minière, un gouvernement désireux de l'aider dans certaines régions peut instaurer des actions accréditives. C'est pourquoi j'estime que la réforme fiscale doit maintenir ce genre de dispositions, même si le ministre et le gouvernement pensent, après avoir constaté des abus, qu'il faut les supprimer ou les réglementer pour exercer un meilleur contrôle.

Troisièmement, une réforme fiscale équilibrée doit réexaminer toutes les déductions et exemptions pour voir s'il n'est pas plus équitable de les remplacer par des crédits d'impôt. Je suis d'accord avec ce que le ministre des Finances a dit hier dans son exposé budgétaire. J'ai fait la même proposition à de nombreuses reprises au comité permanent des finances et des affaires économiques au cours de ces derniers mois. Quand j'étais ministre des Finances du Québec, je me suis orienté dans cette même voie.

Quatrièmement, une réforme fiscale bien équilibrée doit également examiner la façon dont les contribuables cotisent aux caisses de retraite. Si les propositions gouvernementales concernant la réforme des pensions sont adoptées, plus vous serez riche, plus vous profiterez des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Le gouvernement devrait réétudier soigneusement les changements proposés aux REER de façon à les rendre le plus équitable possible.

Cinquièmement, la réforme fiscale devra abolir l'exemption cumulative de 500 000 $ sur les gains en capital. Si le gouvernement ultra conservateur de Reagan a eu le courage d'imposer entièrement presque tous les gains en capital, le Canada, qui a un déficit de 32 milliards de dollars, devrait s'empresser d'éliminer cette échappatoire que nous devons aux conservateurs.

Sixièmement, toute réforme fiscale devra se pencher sérieusement sur l'imposition des sociétés. Nous sommes tous pour la solidité et la rentabilité de l'entreprise privée, mais il ne faut pas perdre de vue les nombreux cas de sociétés qui, ces dernières années, n'ont pas payé leur juste part d'impôt grâce aux échappatoires fiscales. Le ministre des Finances doit, entre autres choses, examiner attentivement la façon dont le fisc traite les dividendes perçus sur les actions privilégiées à terme. La plupart du temps, les sociétés se sont prévalues du système actuel non seulement pour éviter de payer des impôts, mais aussi pour concentrer encore davantage le pouvoir économique.

• (1210)

Septièmement, le gouvernement a proposé à maintes reprises de remplacer la taxe de vente fédérale par une taxe sur les transactions commerciales ou une taxe sur la valeur ajoutée. Étant donné que les rouages d'une telle taxe sont très complexes et qu'on ne nous a fourni aucun renseignement précis à cet égard, j'exhorte le gouvernement a déposer immédiatement son projet de taxe sur les transactions commerciales, ou un Livre blanc à ce sujet, afin que les contribuables puissent comprendre clairement à quoi veut en venir le gouvernement.

Il n'est que raisonnable que les Canadiens attendent pour en parler de connaître un peu mieux le projet du gouvernement, étant donné surtout les maux de tête administratifs et les coûts que cela occasionnera aux petites entreprises, aux agriculteurs, aux propriétaires et aux industries de services. Je tiens à dire tout de suite que si le gouvernement met en oeuvre une telle taxe sur les transactions commerciales, il devra hausser sensiblement les crédits à la taxe de vente afin que les Canadiens à faibles revenus ne soient pas pénalisés davantage par le gouvernement. Cette taxe rétrograde sur les transactions commerciales frappe le plus durement en effet les gens vivant d'un modeste revenu fixe, ceux qui sont les moins capables de payer.

Enfin, la réforme fiscale devrait maintenir le caractère progressif global du régime fiscal. Aux États-Unis, le régime d'impôt sur le revenu des particuliers ne comporte maintenant plus que deux taux. C'est insuffisant, à mon avis. Un système progressif, où les riches paient une proportion relativement plus élevée de leur revenu que les pauvres, est essentiel pour assurer un régime fiscal plus équitable.

Bref, nous devons aborder cette réforme fiscale de façon ouverte et globale, en ayant pour objectif de diminuer les taux marginaux, ce qui ferait disparaître les Canadiens aux revenus les plus modestes du rôle d'imposition et réduirait la charge fiscale toujours croissante des Canadiens à revenu moyen. Il nous faut une réforme fiscale qui soit juste et équitable et qui rétablisse l'équilibre entre les riches et les pauvres. Jusqu'à présent, les trois derniers budgets n'ont eu pour résultat que d'agrandir le fossé qui existe entre les nantis et les pauvres. C'est anticanadien. Nous avons également besoin d'un meilleur équilibre de l'imposition entre les particuliers et les sociétés. Une réforme fiscale complète est essentielle pour que tous les partenaires de l'économie canadienne—tous les contribuables—sachent que leur argent est perçu et dépensé de la manière la plus équitable et la plus efficace possible.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais aborder maintenant la question des relations commerciales avec les États-Unis. Le discours sur le Budget nous fournit une occasion privilégiée à tous les parlementaires de discuter des divers aspects, en fait de tous les aspects de la politique économique du gouvernement.

Comment dans le contexte actuel pouvons-nous éviter de parler de l'importante question de notre commerce extérieur et en particulier de nos relations commerciales avec les pays membres de l'Accord général sur le tarif et le commerce, communément appelé le GATT, et de façon plus spéciale des négociations en cours avec les États-Unis pour un effort global de libre-échange?

Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, dans le domaine de la politique commerciale, on a l'impression que ce gouvernement travaille à la petite semaine. C'est un gouvernement qui marche à la va comme j'te pousse. Un gouvernement qui passe plus de temps à regarder les arbres un à un plutôt que d'analyser l'ensemble de la forêt.

Monsieur le Président, il est essentiel que l'action d'un gouvernement soit chapeautée par une vision du pays. L'action gouvernementale doit être coordonnée et faire partie d'une stratégie plus globale. Le gouvernement conservateur de M.

Mulroney ne semble pas avoir de plan de travail. Ce gouvernement s'agite et son agitation, il me semble, part d'une prémisse, dont la dynamique est la suivante: Monsieur le Président, on a nettement l'impression, quand on regarde ce gouvernement, que son moto c'est de soutenir que pour le Canada les problèmes et les solutions viennent et passent par les États-Unis.

A partir de ce postulat, les conservateurs ont commis une série d'erreurs graves, mais il y en a une qui domine et c'est d'avoir cru qu'en diminuant nos exigences quant à l'intégrité de notre souveraineté politique face aux États-Unis, le Canada gagnerait des avantages économiques, et que ces avantages nous permettraient, nous disent-ils, de récupérer à terme notre pleine intégrité politique.

Cette erreur, monsieur le Président, débouche sur les compromissions suivantes: Les États-Unis ont pu faire naviguer leur brise-glace *Polar Sea* dans les eaux canadiennes, sans que nous leur en donnions d'abord la permission et sans que nous ne disions mot.

Deuxièmement, les conservateurs ont aboli l'agence de tamisage des investissements étrangers.

Le gouvernement conservateur s'est montré très conciliant face à la participation canadienne à l'idée de mettre sur pied la technologie de la Guerre des étoiles.

Le gouvernement conservateur, sous les pressions, entre autres des Américains, a démantelé la politique nationale de l'énergie.

Suite au Sommet de Québec avec le Président Reagan, le premier ministre, sans aucune consultation antérieure, sans débat au Parlement, sans consultation avec les provinces, a lancé notre pays dans une négociation globale de libre-échange avec les États-Unis.

Finalement, le gouvernement recule devant l'attitude intransigeante des Américains dans le dossier du bois d'oeuvre. Au lieu de porter notre cause en appel, au lieu d'aller devant le GATT, le gouvernement canadien négocie une surtaxe de 15 p. 100 sur toutes nos exportatioons de bois d'oeuvre vers les États-Unis. C'est un peu comme si le gouvernement Mulroney avait décidé de flageller lui-même l'industrie canadienne du bois de sciage plutôt que de la laisser flageller par Washington.

Cette compromission sur l'intégrité de notre souveraineté politique débouche sur toute une série de conséquences.

Premièrement, pour répondre aux attentes des États-Unis, on doit revoir la politique du développement régional de peur d'être accusé de concurrence déloyale.

Deuxièmement, pour faire face aux exigences du libre-échange global, il faut déréglementer le transport des marchandises, déréglementer l'industrie du camionnage, ouvrir nos territoires aux compagnies américaines et accepter *de facto* le principe d'une concentration plus que possible de nos industries de transport entre les mains des grandes sociétés américaines.

Troisièmement, une autre conséquence de cette compromission est que l'Ontario et le Québec se sont sentis obligés de revoir la réglementation de leurs institutions financières.

Quatrièmement, le gouvernement fédéral qui a donné le ton annonce sa propre déréglementation dans ce domaine, ce qui risque de faire en sorte que d'ici quelques années, nos compagnies de courtage seront probablement contrôlées soit par les géants américains, soit par les géants bancaires canadiens.

En déréglementant l'industrie, en déréglementant les banques et les institutions financières, en déréglementant les compagnies de transport, bref, en laissant uniquement au marché le soin de déterminer le développement de ce pays, ne risque-t-on pas de transformer d'une façon substantielle les courants économiques au Canada? Petit à petit, le développement de notre économie ne s'opérera-t-il pas forcément du Nord vers le Sud? Qu'arrivera-t-il aux courants économiques Est-Ouest et vice-versa? Vu sous l'angle du laisser-faire conservateur, que restera-t-il du Canada politique demain? Quel lien politique sera assez fort pour résister aux pressions économiques de la loi du marché qui favorisera les courants Nord-Sud? La déréglementation fera-t-elle en sorte que les géants américains contrôleront une part de plus en plus grande de notre économie?

La question que se posent les Canadiens qui vivent au Québec et qui ont lutté pour l'unité canadienne est la suivante: Est-ce que nous avons fait toute la bataille de l'unité canadienne pour voir les conservateurs mettre de l'avant une politique économique qui poussera les régions du pays à voir leur avenir comme venant uniquement du Sud ou presque?

La politique du gouvernemenet conservateur n'est pas seulement néfaste dans sa conception de nos relations avec l'extérieur, mais elle l'est aussi du côté fiscal, du côté des politiques sociales et dans le domaine culturel. Car tôt ou tard, le postulat conservateur dont je parlais entraînera dans son sillage les éléments les plus essentiels de la mosaïque et de la vie canadienne.

L'application du postulat conservateur que tout problème et toute solution trouve sa source du côté sud de nos frontières est lourde de conséquences.

Ce qu'il y a de plus désolant, c'est que le gouvernement a mis toute une machine en marche sans peut-être s'en rendre compte et sans avoir de plan d'ensemble, sans avoir analysé les conséquences et sans avoir obtenu de la part de la population canadienne un consensus pour agir en ce sens.

Je dis à ce gouvernement: Prenez conscience des conséquences de vos politiques avant qu'il ne soit trop tard. Quel genre de Canada voulez-vous bâtir pour l'avenir? Est-ce que ce gouvernement le sait?

Monsieur le Président, je ne suis pas anti-Américain ou anti-Français ou anti-Anglais ou anti quoi que ce soit, je suis pro-Canadien et en soulevant ce problème, je ne fais qu'accomplir mon devoir de député qui a prêté serment à la défense des intérêts du Canada. Si l'objectif de l'intégrité politique du pays est une valeur importante, si être Canadien libre et autonome veut dire quelque chose, tout le reste doit suivre, nos politiques autant que nos attitudes.

Monsieur le Président, je ne sous-estime pas l'ampleur et la difficulté de la voie que je propose. Ce choix a de grandes et importantes implications et comporte ses sacrifices.

J'ai la conviction cependant que les Canadiens ont toujours été conscients de cela et qu'ils l'ont accepté comme un prix raisonnable à payer pour être et demeurer des citoyens libres et autonomes. L'approche libérale propose aux Canadiens de

relever le défi nord-américain de façon fort différente de celle des conservateurs.

Pour les libéraux, l'intégrité de la souveraineté politique est une valeur fondamentale, indiscutable et non négociable. Parce que notre postulat de départ est différent de celui des conservateurs, nos politiques et nos approches sont forcément différentes aussi. D'où notre approche prudente sur les négociations d'un libre-échange global avec les États-Unis. D'où l'importance pour nous des liens économiques d'Ouest en Est, ainsi que des politiques nationales appuyées par des programmes de développement régional. D'où l'importance aussi pour les libéraux de la sauvegarde de nos industries culturelles canadiennes. D'où l'importance pour nous de l'Opposition officielle d'assurer la protection de notre environnement, de nos lacs, de nos rivières, de nos forêts et de nos parcs. D'où l'importance du maintien d'une agriculture viable et nécessitant pour survivre des mécanismes de mise en marché qui ont été développés au cours de plusieurs années d'efforts. D'où l'importance finalement pour nous libéraux de protéger nos programmes sociaux, tels l'assurance-maladie, l'assurance-santé, l'assurance-hospitalisation, l'aide sociale.

Cette approche, monsieur le Président, n'est pas négative. Elle ne signifie pas que les libéraux refusent toute négociation bilatérale avec les États-Unis. Bien au contraire! C'est pourquoi nous disons, nous soutenons que de telles discussions doivent s'effectuer sous le parapluie et à l'intérieur de règles plus globales négociées au plan international. Ce processus a été celui que le Canada a toujours suivi et qui l'a bien servi jusqu'à ce jour.

Monsieur le Président, un libéral est en principe favorable à l'abolition des barrières tarifaires et non-tarifaires, parce qu'un libéral croit en la liberté de l'individu, en la liberté du commerce et en la circulation des biens, des personnes et des produits. Cependant, un libéral croit aussi qu'un pays a le droit et le devoir de protéger et de développer l'intégrité de sa souveraineté nationale.

Monsieur le Président, ce que je viens de vous dire n'est pas nouveau. Je l'écrivais il y a un peu plus d'un an dans un article publié dans la revue *De Novo*. Je voudrais reprendre ici les grandes lignes que je développais dans cet article.

Le véritable défi du Canada d'aujourd'hui, c'est de protéger sa capacité concurrentielle et cela doit s'exprimer par la volonté des Canadiens et des Canadiennes de prendre eux-mêmes et pour eux-mêmes les décisions démocratiques qui s'imposent.

La capacité concurrentielle de notre économie exige entre autres que nos entreprises jouissent de marges bénéficiaries suffisantes pour financer leur recherche et leur développement. Cette exigence implique aussi qu'un certain nombre d'entreprises non rentables s'adaptent, se modernisent ou même disparaissent. Cela signifie que l'industrie canadienne fasse usage de l'électronique et de robots sur ses lignes de production. Cela pourrra avoir des conséquences sur le niveau de salaire de certains groupes d'individus. C'est pourquoi nous disons, nous du parti libéral, que nous proposons la création de programmes spéciaux de soutien de l'emploi et de développement régional pouvant servir de tampons entre l'économie ancienne et l'économie nouvelle.

Il est certain, et j'en suis profondément convaincu, que le Canada doit relever le défi de la concurrence internationale, mais cela exigera de nombreuses adaptations. Si nous entrons dans un accord de libre-échange global avec les États-Unis, ce sera la pression des marchés américains, de Washington, qui nous obligera à nous adapter. Si nous voulons concurrencer les produits et les services japonais, coréens ou européens, c'est la pression de ces marchés qui nous forcera à nous adapter. Des ajustements seront donc nécessaires. Autrement, nous risquons de perdre nos débouchés avec l'Europe, les pays du Pacifique ou avec les États-Unis.

Ce que je reproche au gouvernement actuel, c'est de vouloir mettre tous ses oeufs dans le panier américain, de s'être lancé à l'aveuglette sans préparation, sans plan d'ensemble et sans avoir obtenu de la part des Canadiens et des Canadiennes un mandat clair et précis, non seulement un mandat d'agir, mais aussi un mandat sur la façon d'agir.

Au lieu de proposer aux Canadiens et aux Canadiennes les moyens d'accroître leur capacité concurrentielle, au lieu de proposer des programmes de réajustement conçus au Canada pour les Canadiens, le gouvernement Mulroney a décidé de demander à Washington de nous discipliner. C'est cette approche que je ne peux pas et que je ne veux pas accepter. A l'encontre du postulat conservateur, la stratégie libérale se rapproche de celle contenue dans le rapport intérimaire du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, qui a été déposé devant les parlementaires en septembre 1985.

Le Canada doit faire pressions sur ses partenaires commerciaux, européens et japonais, de même qu'américians, pour que les négociations multilatérales entreprises débouchent sur un succès. Le Canada, dans ses négociations, doit envisager non seulement la question des barrières tarifaires mais aussi celle des barrières non tarifaires. C'est dans le cadre des discussions multilatérales que l'indépendance du Canada est le moins menacée.

Un succès de ces négociations permettrait une meilleure intégration de l'économie canadienne à l'économie mondiale sans pour autant risquer d'affecter l'intégrité de notre souveraineté politique. Ces négociations qui dureront quelques années donneraient le temps au Canada et aux provinces, de concert avec l'entreprise et les syndicats, de mettre en place les programmes nécessaires et appropriés pour faciliter la transition de l'économie ancienne vers l'économie nouvelle.

Monsieur le Président, le commerce extérieur, la fiscalité, les politiques fiscales, les politiques de développement régional, tout cela ce sont des outils qu'un pays utilise pour atteindre des objectifs plus globaux sur lesquels le processus démocratique a dégagé avec le temps des consensus. C'est là un prérequis essentiel aux discussions avec nos voisins du Sud. J'ai l'impression que les conservateurs, par inattention, par mégarde ou par ignorance, se sont éloignés du consensus national, et c'est cela que les Canadiens perçoivent et c'est cela que les Canadiens leur disent dans les sondages.

Certes, le patronage éhonté explique en partie la baisse de popularité des conservateurs, mais cette chute dramatique de popularité du gouvernement doit être analysés dans un contexte plus large. J'ai la conviction que si les Canadiens rejettent aujourd'hui les conservateurs avec une telle sévérité (on nous disait ce matin que seulement 22 p. 100 des Canadiens

appuient les conservateurs), c'est qu'ils ont l'impression, ces Canadiens, que les conservateurs sont en train de tailler en pièces le consensus national qui s'est développé au cours des 40 dernières années. J'ai aussi l'impression que les Canadiens se rendent compte que le gouvernement Mulroney n'a pas de plan d'action réfléchi et démocratiquement arrêté. Tout ce qu'il y a sur la table est un casse-tête insoluble. Il y a là des morceaux que l'on bouge, que l'on place au hasard, sans savoir l'image que l'on veut reconstruire avec ces morceaux.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) se promène à travers le monde comme un pèlerin en quête de ses valises, mais quel message canadien livre-t-il? Quelle politique véhicule-t-il?

La ministre du Commerce extérieur (M^me^ Carney), de son côté, porte dans sa serviette une procuration tous azimuts venant du premier ministre et lui permettant de négocier, de se montrer dur à l'occasion, mais de céder lorsque la pression est trop forte.

Le ministre des Finances (M. Wilson), lui, doit suivre une musique mal composée et improviser à son tour une politique budgétaire, une réforme fiscale sur laquelle il ne finit pas par accoucher.

Monsieur le Président, chaque ministre a un petit paquet de pièces de casse-tête, il fait sa petite affaire, mais il n'y a pas de chef d'orchestre qui donne véritablement le tempo, qui coordonne l'action et qui indique au peuple canadien le sens de l'action gouvernementale.

• (1220)

[*Traduction*]

Je voudrais conclure en revenant à la politique économique de base du gouvernement et de ce budget.

Tout ne va pas pour le mieux, loin de là. Les Canadiens ne sont pas du genre «après moi le déluge». Ils compatissent aux malheurs de leurs voisins et des régions du Canada.

Nous attendons du gouvernement qu'il s'attaque avec beaucoup plus d'énergie au fossé qui se creuse entre les riches et les pauvres et entre les régions favorisées et défavorisées de notre pays. Il est inadmissible de s'en remettre aux seules forces du marché pour assurer l'avenir du Canada.

Notre pays a un rêve national d'égalité des chances où qu'on vive. Nous, les libéraux, ne laisserons pas mourir ce rêve.

Des voix: Bravo!

M. Garneau: Les Canadiens ne demandent rien de plus, et n'accepteront rien de moins.

[*Français*]

Monsieur le Président, je désire maintenant proposer:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que», et en les remplaçant par ce qui suit:

Cette Chambre condamne le gouvernement:

pour avoir présenté un budget qui augmente les taxes et les impôts des Canadiens pour la troisième année de suite pour un total de plusieurs milliards de dollars;

pour avoir augmenté l'écart entre les riches et les pauvres par des politiques mal conçues et sans préoccupation sociale;

pour avoir mis la hache dans le budget crucial du développement économique régional, et cela pour une troisième année de suite; et

pour avoir à nouveau remis à plus tard la réforme fiscale retardant ainsi la mise en place d'un système qui apporterait plus de justice et qui rétablirait l'équité fiscale fortement érodée par les politiques conservatrices.

M. le vice-président: Le débat se poursuit donc sur l'amendement avec l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Mais, auparavant, sur un rappel au Règlement, l'honorable député de Kamloops—Shuswap (M. Riis).

• (1230)

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des discussions entre les partis. Vous trouverez, je pense, comme d'habitude qu'il y a un accord unanime pour accorder, au besoin, au premier orateur du nouveau parti démocratique le même temps de parole qu'au premier orateur de l'opposition officielle.

Pourrais-je proposer, puisque l'heure avance, qu'on écoute le discours du député et que la période des questions et des réponses soit repoussée peut-être après 3 heures.

M. le vice-président: Ce que le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) vient de dire constitue, en fait, une tradition à la Chambre. Y a-t-il consentement unanime à cet effet?

Des voix: D'accord.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, cela fait 20 ans que j'ai l'occasion d'examiner des budgets en tant que journaliste et homme politique dans cette enceinte et à l'assemblée législative de l'Ontario. J'ose dire qu'il s'agit du budget le plus creux et le plus futile que j'ai jamais vu au cours de toute cette période.

Étant donné que le ministre des Finances (M. Wilson) a décidé de reporter la réforme fiscale, pour être juste envers tous les Canadiens, il se devait, dans le budget, d'être franc envers eux et de reconnaître la situation à laquelle bon nombre d'entre eux font face. Il s'agissait pour lui de prendre vraiment l'initiative en administrant l'économie d'une façon profitable pour tous les Canadiens. Malheureusement, le ministre n'a été ni juste ni franc, et il n'a pas fait preuve de l'esprit d'initiative nécessaire. Il s'agissait du budget des occasions ratées de la part d'un ministre des Finances qui a démontré qu'il ne comprend vraiment pas comment la plupart des Canadiens perçoivent l'évolution de l'économie et les conséquences qu'ont pour eux les actions et la politique économique du gouvernement.

Hier, le ministre n'a cessé de se glorifier, à tel point que j'ai cru à plusieurs reprises que ses pieds ne touchaient plus terre. Il y a quelque chose qui cloche vraiment dans sa perception des choses, car le ministre et son gouvernement parlent d'une économie très forte, alors que si l'on en croit le récent sondage Gallup, non celui de ce matin, mais celui du mois dernier, plus de 60 p. 100 des Canadiens pensent le contraire. Selon eux, le bilan du gouvernement dans le domaine économique laisse à désirer. Quinze millions de Canadiens se trompent-ils, monsieur le Président? Ou est-ce plutôt que la perception des choses que le ministre des Finances a acquise, que ce soit du dernier étage du ministère des Finances ou de sa circonscription d'Etobicoke, est quelque peu différente de la réalité à laquelle la plupart des Canadiens doivent faire face?

Permettez-moi de citer le ministre. Il a déclaré ce qui suit en anglais et en français:

Si je n'avais qu'un message à transmettre aux Canadiens aujourd'hui, ce serait celui-ci: notre programme de renouveau économique porte fruits. Il produit une croissance plus forte, des emplois plus nombreux et davantage de possibilités. Il

renforce la confiance dans le pays. Et en améliorant notre image à l'étranger, il contribue a attirer les investissements dont le Canada a besoin.

C'étaient là les paroles du ministre des Finances.

M. Jelinek: Ce sont les faits.

M. Cassidy: Ce n'est pas ce que 60 p. 100 des Canadiens pensent. Si l'on en juge par le sondage Gallup d'aujourd'hui, monsieur le Président, j'oserais dire que cette opinion n'est pas partagée par 78 p. 100 des Canadiens. A l'heure actuelle, les chiffres quant à la popularité du parti conservateur correspondent pratiquement au taux de chômage à Terre-Neuve.

La conjoncture actuelle donne raison à 15 millions de Canadiens, alors que le gouvernement et le ministre des Finances ignorent tout du sort des Canadiens moyens et de leurs familles, cinq ans après la récession de 1981-1982, qui est censée être dépassée. Voici le message que ces Canadiens donneraient au ministre des Finances:

[*Français*]

Monsieur le ministre, votre programme de renouveau économique ne fonctionne pas encore pour nous. Il ne livre pas la croissance et les emplois dans notre région. Notre confiance commence à devenir assez faible. Nous ne sommes pas conscients de notre image à l'extérieur du pays, mais nous pensons que c'est le temps de commencer à créer des emplois pour nous, pour nos voisins et pour nos enfants. C'est le temps de commencer.

[*Traduction*]

Voilà, monsieur le Président, ce que les Canadiens feront savoir en grand nombre au ministre des Finances au cours des prochaines semaines.

Je me suis entretenu hier soir avec mon collègue, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). Je voulais savoir ce qu'on pensait du budget dans sa circonscription. Comme il le dira lui-même cet après-midi, les gens de l'intérieur de la Colombie-Britannique n'en reviennent pas du peu de mesures proposées, alors que le budget offre au ministre des Finances l'occasion une fois par an de réorienter l'économie du pays.

[*Français*]

C'est la même chose dans la région de Chicoutimi. Il n'y a rien dans ce Budget pour les gens de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, rien du tout, sauf les assurances du ministre des Finances que tout va bien si vous êtes dans la région de la Tour du CN, dans la région de Toronto.

Auprès du ministre, dans la circonscription d'Etobicoke, on a un taux de chômage d'environ 5 p. 100. Cela représente une croissance qui est bonne pour les gens qui sont dans la région de Toronto. Mais cela ne reflète pas la situation des Canadiens dans le reste du pays. Cela ne reflète certainement pas la situation des commettants du très honorable premier ministre (M. Mulroney) où le taux de chômage—dans sa circonscription—est de 15 p. 100, comparativement à 5 p. 100 dans la circonscription du ministre des Finances.

[*Traduction*]

Que faire devant l'existence de deux économies dont l'une permet à ceux qui vivent à portée de vue de la tour du CN, à Toronto, de profiter d'une certaine croissance, d'une certaine relance économique, alors que dans la même ville on trouve encore des sans-abri et des gens qui font la queue devant les soupes populaires. Néanmoins cette région se relève, alors qu'à Ottawa, le taux de chômage se situe à 9 p. 100, comme à Windsor, et qu'il est beaucoup plus élevé dans la plupart des autres régions du Canada. Cela signifie, monsieur le Président, que le programme de relance économique ne fonctionne pas.

D'après le ministre des Finances, que je cite:

Nous ne faisons que commencer à observer les résultats que notre nation peut obtenir si nous gardons notre cap.

Puisque le taux de chômage est actuellement plus élevé dans certains provinces qu'il ne l'était au pire de la récession en 1981-1982, je ne sais trop ce que veut exactement dire le ministre des Finances. Doit-on comprendre qu'avec un peu plus de temps il peut encore faire augmenter le taux de chômage dans certaines régions du pays? Est-ce le dessein du ministre des Finances? Certainement pas. Pourtant, il faut juger un gouvernement à ses actes et non pas seulement à ses paroles. A mon avis, il est temps que le gouvernement du Canada fasse preuve du leadership que les Canadiens attendent et dont ils ont besoin. Le budget nous offre peu.

Nous obtenons de nouvelles cibles pour la réduction du déficit, quelques bagatelles destinées à ramener le déficit sous les 30 milliards de dollars. Nous obtenons le report d'une partie du budget de la défense et la malencontreuse décision de reporter 150 millions de dollars des dépenses du Canada au titre des programmes d'aide au tiers monde. Nous obtenons l'accélération du paiement des impôts par les grands employeurs, ce qui aura pour effet de réduire les liquidités du secteur privé au profit du Trésor public. Nous obtenons l'abolition des tarifs de représailles sur les arbres de Noël, les livres et le matériel informatique en provenance des États-Unis, tarifs qui n'auraient jamais dû être imposés. Et pour couronner le tout, nous obtenons une hausse d'impôt de 650 millions de dollars pour les Canadiens moyens. Rien de plus.

• (1240)

Comme je l'ai déclaré hier, je me demande pourquoi diable nous nous sommes réunis. Je m'inquiète de la tendance que ce budget inaugure pour les électeurs de ma circonscription d'Ottawa-Centre. Traditionnellement, ils fournissent chaque année des services d'hôtellerie, de restauration et de taxi à l'armée d'analystes, de courtiers, de lobbyistes, de journalistes, d'experts et d'observateurs qui accourent à Ottawa pour assister au rituel annuel de la présentation du budget. Avec toutes nos ressources en télécommunications et devant la vacuité du budget que le ministre des Finances nous a offert, ces gens ne viendront plus à Ottawa chaque année juste après le Bal de neige. Ma circonscription sombrera dans un marasme économique parce que le budget ne contient rien du tout.

Le ministre avait une occasion exceptionnelle, mais en fait il n'a pas su en profiter. Il aurait pu, et j'estime même qu'il aurait dû, examiner la situation au Canada pour déterminer l'orientation à donner au pays pour les années 1980 et 1990. Ceux qui s'intéressent à la chose politique savent à quel point les conservateurs ont baissé dans l'estime populaire. Les scandales qui ont éclaté n'en sont pas la seule cause, bien qu'ils soient venus couronner le tout. La population a la nette impression que le gouvernement conservateur, tant le premier ministre (M. Mulroney) que son Cabinet et tout le parti en général, sont incompétents, qu'ils manquent de perspective, qu'ils n'ont pas une idée très précise de l'orientation à donner à l'économie et qu'ils ne savent pas prendre des initiatives. C'est

mauvais pour les Canadiens. En ma qualité de député et de citoyen canadien, je suis navré de constater que le gouvernement se comporte comme s'il était au pouvoir depuis 10 ou 15 ans et qu'il est à court d'idées, à la seule différence qu'il en est déjà dépourvu avant même que son premier mandat n'ait pris fin.

Certains commentateurs avisés soutiennent, à juste titre d'après moi, que si le parti conservateur souhaite et compte conserver le pouvoir après 1988 ou 1989, il lui faudra très sérieusement changer sa façon de procéder. Les conservateurs devront prendre des mesures pour bien comprendre la situation du Canada et prouver aux Canadiens qu'ils se soucient non seulement du sort des milieux financiers de Toronto et de la région de Niagara, mais aussi de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Ils doivent prouver qu'ils s'inquiètent du sort des producteurs de bois dans le nord du Québec, et des pêcheurs et des femmes dans les Maritimes et les provinces de l'Atlantique, et aussi de l'effondrement du secteur pétrolier presque un peu partout en Alberta et qu'on n'a pas fait grand-chose pour y remédier. C'est ce genre de sollicitude que le gouvernement devra manifester et il a raté l'occasion de le faire en présentant ce budget.

On maintient au ministère des Finances que la réforme fiscale a été reportée en raison des difficultés techniques entourant son élaboration. Je ne sais pas si cela est vrai ou faux, mais il me semble que le ministre doit être tenu responsable du fait qu'on nous avait promis une réforme fiscale et qu'une fois de plus, une promesse n'a pas été tenue. Puisque la réforme fiscale n'était pas la pièce maîtresse de ce budget, le gouvernement avait l'occasion de présenter le fruit de ses réflexions sur l'orientation du Canada et de proposer des mesures pertinentes. Le moment était opportun pour réfléchir sur la situation du Canadien moyen.

Au cours des deux dernières années, les Canadiens de revenu faible et moyen ont connu des difficultés financières croissantes. Sous le gouvernement actuel, la famille moyenne a subi une hausse d'impôt de 1 350 $ par an et devra absorber une autre hausse de 65 $ à 100 $ à cause du budget de cette semaine. Les augmentations d'impôts des conservateurs ont très largement frappé les familles moyennes, tandis que le fardeau de l'impôt des sociétés a continué à diminuer. Voilà un aspect de la situation actuelle que la population juge inacceptable.

Permettez-moi d'apporter des précisions. Selon les données des documents budgétaires, les impôts des particuliers ont augmenté de 52 p. 100 entre 1984-1985, l'année d'entrée en fonction des conservateurs, et 1987-1988. Il s'agit là d'un fardeau extrêmement lourd à un moment où les Canadiens se remettent avec difficulté des effets de la récession. Que se passe-t-il du côté des entreprises? Au cours de la même période, l'impôt sur les sociétés a chuté de 18 p. 100. Quelle sorte de justice est-ce là? Le gouvernement promet une réforme fiscale mais il augmente l'impôt des particuliers de 52 p. 100 et il réduit l'impôt des sociétés de 18 p. 100.

Je pourrais illustrer la situation avec d'autres chiffres. Le ministre des Finances affirme qu'il augmentera l'impôt sur les sociétés demain, après-demain ou un de ces jours. Depuis que son parti a pris le pouvoir, la part des revenus du gouvernement fédéral provenant de l'impôt sur les sociétés a chuté de 13,2 à 10,5 p. 100 des revenus totaux en 1987-1988. Pendant ce temps, la part provenant de l'impôt sur les particuliers a augmenté de 41,5 à 46,4 p. 100. Il n'y a pas si longtemps, il y a une génération environ, l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur le revenu des sociétés contribuaient à parts égales aux revenus du gouvernement fédéral. Nous en sommes rendus au point où la part des particuliers est quatre fois et demie plus élevée que celle des sociétés. De plus, le ministre des Finances tolère que les sociétés paient 2,5 milliards de dollars de moins en impôt en 1987-1988 que la somme qu'il prévoyait il y a seulement quelques mois.

Dans leurs discours sur la réforme fiscale, les conservateurs parlent de justice mais c'est à leurs actes qu'on peut discerner leurs véritables convictions. Quand les élections auront lieu en 1988 ou 1989, nous jugerons le gouvernement non seulement sur ses paroles mais sur ses actes. Tout indique qu'il n'aura pas fait grand-chose pour assurer la justice fiscale aux Canadiens ordinaires et c'est d'autant plus regrettable qu'il l'avait vraiment promis. Le ministre des Finances s'enorgueillit d'avoir ramené le déficit sous la barre des 30 milliards de dollars cette année, après avoir raté cet objectif en 1986-1987. Je prévois qu'il n'atteindra sans doute encore pas cet objectif au cours de la prochaine année financière. Le ministre nous demande de nous réjouir comme lui de la baisse des taux d'intérêt, même s'ils sont encore supérieurs de 2 points à ceux des États-Unis. Il nous demande de nous réjouir de voir que le taux de chômage, en moyenne, a connu une baisse et a diminué de 1 p. 100 entre 1985 et 1986. Bien sûr, tout cela me réjouit mais, en 1987, même si le Canada se débrouille mieux que les autres pays industrialisés, on nous dit que notre taux de chômage se maintiendra au-dessus de 9 p. 100 à l'échelle nationale.

Selon les responsables du ministère des Finances auxquels nous nous sommes adressés hier pendant la séance à huis clos, le taux de chômage moyen s'établira à 9,2 p. 100, au cours de l'année financière 1987-1988 et jusqu'en mars 1988. Cela représente une baisse de moins de un demi p. 100 par rapport au taux moyen en vigueur en 1986-1987. Cela prouve que le gouvernement a renoncé à son objectif de créer des emplois, encore des emplois, slogan qui a propulsé le premier ministre et son parti au pouvoir en septembre 1984.

Je reconnais que le Canada obtient de meilleurs résultats que d'autres pays en matière de création d'emplois notamment, mais c'est nécessaire étant donné que les caractéristiques démographiques de notre pays sont très différentes de celles de l'Allemagne de l'Ouest, du Royaume-Uni et de la plupart des autres pays de l'OCDE. Nous devons avancer à grands pas pour rester en tête. A l'heure actuelle, le gouvernement piétine au lieu de nous faire progresser en vue de remédier aux problèmes du chômage et des disparités régionales injustes qui continuent à exister au Canada.

Le ministre des Finances est le Dr Pangloss de la politique canadienne. Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Aucune ombre au tableau. Si la pauvreté existe encore au Canada, on ne s'en douterait pas en lisant l'exposé budgétaire. En réalité, le mot «pauvreté» n'y figure même pas. Aucune allusion à la situation dans laquelle se trouve quatre millions de nos concitoyens, hommes, femmes et enfants qui, j'ai le regret de le dire, vivent dans la pauvreté. L'ordre a dû venir d'en-haut car dans le discours du trône, lequel, je le suppose, a été préparé par le premier ministre, il n'était non plus question de la pauvreté. Le gouvernement semble ignorer la situation de 20 p. 100 de nos concitoyens.

Si les négociations sur le libre-échange piétinent et si nos relations économiques avec Washington deviennent de plus en plus tapageuses, le ministre ne semble pas l'avoir remarqué. En fait, il semble avoir oublié ce que veut dire «libre-échange» puisqu'il n'en est pas question non plus dans l'exposé budgétaire. La guerre du poisson qui nous oppose à la France et qui mécontente les provinces de l'Atlantique y est à peine mentionné. Le Canada a supprimé discrètement les droits tarifaires sur les livres, sur les pièces d'ordinateur et, Dieu merci, sur les arbres de Noël qui nous ont servi d'arme dans notre petite guerre commerciale avec les États-Unis à propos du bardeau. Nous avons trouvé d'autres moyens de faire valoir notre point, et ce sont les consommateurs américains qui ont fait les frais de ce droit tarifaire de 35 p. 100 au bout du compte. On en parle dans le discours du trône, mais en tant que . . .

[*Français*]

comme quelqu'un qui se préoccuppe de la situation, surtout la province de Québec ainsi que ma province, l'Ontario. Je trouve curieux qu'il n'y ait aucune mention de la taxe sur le bois de sciage de 15 p. 100 qui était imposée et qui va nuire surtout à l'avenir de l'industrie du bois de sciage, du bois d'oeuvre dans la province de Québec, les provinces de l'Atlantique et la province de l'Ontario. Aucune mention, monsieur le Président, d'un impôt qui va toucher gravement l'emploi dans beaucoup de régions de ces deux provinces. Effectivement, les bonnes nouvelles sont mentionnées par le ministre des Finances et il ignore les mauvaises nouvelles et donc la situation de la plupart de nos Canadiens dans nos régions.

Alors si vous vous montrez aveugle à la situation au problème, vous avez une image rosée de la situation au Canada qui, malheureusement, ne correspond pas à la réalité.

En effet, maintenant il y a deux économies au Canada. L'une qui est perçue par le ministre des Finances et l'autre qui est l'expérience de la plus grande proportion des Canadiens. Il y a deux sortes de gens au Canada, monsieur le Président, ceux qui sont riches et ceux qui sont pauvres. La plupart de la prospérité se trouve dans une petite région du pays autour de la circonscription du ministre des Finances, dans le sud de l'Ontario. Si vous allez aux extrémités de l'Ontario, si vous allez à l'extrémité du Canada, vous aurez une image qui est bien différente.

Avant d'entrer ici à la Chambre aujourd'hui, j'ai regardé les chiffres plus récents, ceux qui touchent le chômage. Alors l'image de la situation est épouvantable, monsieur le Président. De janvier 1986 à janvier 1987, le Canada a gagné 137 000 emplois. On a eu une augmentation nette de 137 000 emplois. Maintenant, si on regarde où sont situés ces emplois, on trouve que de ce nombre d'emplois, 132 000 étaient en Ontario. La plupart dans le sud de l'Ontario, et le reste était dans le reste du Canada. Cela veut dire que dans tout le reste du Canada, le Québec, l'Ouest, les provinces Atlantiques et les territoires, seulement 5 000 nouveaux emplois de janvier 1986 jusqu'à janvier 1987.

Alors voilà, monsieur le Président, ce qui se passe dans notre pays. La plus grande partie du Canada expérimente encore des situations de récession, de dépression et aucune réponse n'est offerte par le ministre des Finances. Le taux de chômage dans sept de nos provinces est plus haut aujourd'hui qu'en aucun temps pendant la récession de 1981 à 1982. Et même si les moyennes sont meilleures, la situation pour la plupart des Canadiens est qu'on reste dans la récession.

• (1250)

[*Traduction*]

J'ai écouté mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau) nous présenter une série de données sur le chômage dont je parlerai moi aussi car elles sont importantes et éloquentes. Mais je rappelle à cet ex-ministre des Finances provincial, concernant ces données sur le fort taux de chômage dans la plupart de nos régions, que cette triste réalité remonte au gouvernement des libéraux. La crise économique actuelle a commencé sous le gouvernement libéral précédent. Les concessions et les dépenses fiscales accordées aux sociétés, qui ont tant coûté à nos concitoyens et qui ont pesé si lourd dans notre déficit de 29,5 milliards de dollars, ont vu le jour au début des années 70 lorsque le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) était ministre des Finances. C'est lui qui a amorcé cette tendance, qui a commencé à imposer des milliards de dollars d'augmentations fiscales à nos concitoyens pour pouvoir offrir ces cadeaux aux sociétés commerciales. Les libéraux ont peut-être l'air avant-gardistes dans l'opposition, ils peuvent se créditer de certaines idées et certaines mesures que préconisent les néo-démocrates depuis des années, mais il faut bien se le dire: Ils ne font pas autrement que les conservateurs quand ils exercent le pouvoir. Ils l'ont prouvé pendant 20 ans.

Permettez-moi de parler publiquement des ravages que fait toujours le chômage dans notre pays. Le taux de chômage s'élevait à 20 p. 100, en moyenne, à Terre-Neuve l'an dernier. Il avait plafonné à 16,8 p. 100 en 1982. Le taux de chômage a atteint 13 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard en 1982. Il s'élevait à 13,6 p. 100 l'an dernier. Ces données semblent avoir échappé à l'attention du ministre des Finances. Le taux de chômage atteignait 13 p. 100 en Nouvelle-Écosse. L'an dernier, après deux ans de renouveau et de stimulation économiques de la part des conservateurs, le taux moyen était de 13,5 p. 100. Au Nouveau-Brunswick il était de 14,6 p. 100, un demi point de plus qu'en 1982. En Saskatchewan, le taux de chômage pour 1986 s'établit à 7,7 p. 100, soit 1,5 point de plus que durant la récession. Le chômage moyen en Alberta, l'an dernier, a été de 9,8 p. 100, soit deux points de plus qu'en 1982. En Colombie-Britannique, si la moyenne annuelle est de 12,6 p. 100, il faut savoir que le taux a atteint 14,6 p. 100 après la fermeture de l'Expo. En 1982, la moyenne était de 12,1 p. 100.

Voyons cela autrement. Le gouvernement nous disait dans le discours du trône de l'an dernier, avec quelque orgueil, que le revenu moyen des familles canadiennes, pour 1985, avait augmenté, en termes réels, pour la première fois depuis cinq ans. Très bien. Les moyennes sont encourageantes. Cependant, elles me rappellent cette histoire de l'économiste qui s'était noyé dans un étang dont la profondeur moyenne était de 7,5 pouces. C'est malheureusement la terrible situation de trop de familles canadiennes. Les moyennes contiennent aussi les gens qui parcourent les rues d'Etobicoke en BMW ou en Jaguar, et elles ne mettent pas de pain sur la table de beaucoup de Canadiens moyens. En 1985, le revenu moyen de la famille ontarienne était de 41 765 $. C'est 40 p. 100 de plus que le chiffre pour Terre-Neuve et la plupart des autres provinces atlantiques. Autrement dit, il y a un contraste entre les riches et les pauvres de ce pays, mais le gouvernement ne juge pas utile de s'y arrêter.

Le gouvernement ne doit pas non plus oublier les disparités régionales. Si l'on en juge par le dernier discours du trône, il est au courant du problème. Je me rappelle avoir manifesté mon approbation lorsque j'ai entendu la gouverneur général lire le disours du trône qui disait, et je cite: «les disparités entre les régions subsistent, et . . . cette situation [est] inacceptable.» Il me semble qu'il en est de même de la position du gouvernement; elle est inacceptable, mais il ne fait rien pour la changer. Ce n'est pas simplement le fait que le taux de chômage soit à un niveau intolérable dans sept ou huit provinces, c'est le fait que le gouvernement ait fait aussi peu pour essayer d'aplanir ces disparités et pour redonner l'espoir à beaucoup de régions du pays.

Depuis qu'ils ont pris le pouvoir, non seulement les conservateurs n'ont pas lutté davantage contre les disparités régionales, mais ils ont reculé sur ce terrain et entre 1984-1985 et la prochaine année financière, le gouvernement aura réduit de 3 millions de dollars ou de quelque 25 p. 100 le budget du ministère de l'expansion industrille régionale et de divers programmes de développement économique régional. Voilà ce que donne la politique économique conservatrice. Le gouvernement dit que les disparités régionales constituent une réalité inacceptable et pourtant, il contribue lui-même à perpétuer cette situation. Le premier ministre a dit à ses électeurs, en fin de semaine, à Sept-Îles, que le budget allait être pauvre en mesures de développement régional. Nous savons qu'il a souvent tendance à exagérer et je le lui reproche dans ce cas-ci. Ce budget n'est pas pauvre en mesures de développement économique régional, il en est complètement dépourvu.

On ne peut pas soutenir qu'il y ait de réelle relance économique à l'extérieur du Manitoba à gouvernement néo-démocrate, du sud de l'Ontario où le NPD a aussi exercé une influence considérable, et de la région de Montréal. Quand cela va-t-il changer? Qu'est-ce que le gouvernement va faire pour que cela change? Était-il sincère lorsqu'il a dit que les disparités régionales sont inacceptables? Lorsque je me suis entretenu avec des hauts fonctionnaires du ministère des Finances, ils ont dit qu'on n'allait pas faire grand-chose parce que le chômage va se maintenir à 9,2 p. 100. En janvier dernier—vous proposez une prolongation du débat, monsieur le Président?

• (1300)

M. le vice-président: Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a demandé que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) dispose du même temps que le député de l'opposition officielle. La Chambre en a convenu. Nous avons aussi convenu de tenir la période des questions et observations après la période des questions. Toutefois, le député d'Ottawa-Centre sollicite-t-il le consentement unanime de la Chambre pour poursuivre maintenant son allocution?

M. Cassidy: J'ose espérer qu'on me permettra de poursuivre maintenant, monsieur le Président.

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Très bien. La parole est au député d'Ottawa-Centre.

M. Cassidy: Je vous remercie de me donner l'occasion de poursuivre mon discours. Je vais citer un tout dernier chiffre. On risque toujours de citer trop de chiffres, mais celui-ci est éloquent. En janvier 1987, il y avait 1 342 000 chômeurs au Canada, soit 5 000 de moins qu'en janvier 1986. Si nous arrivons à réduire le nombre de chômeurs de 5 000 par an, à supposer qu'on laisse le temps au gouvernement, ce qui ne sera pas le cas, dans 270 ans, nous arriverons à débarrasser complètement le Canada du chômage. Nous ne vivrons pas assez longtemps et il est certain qu'un tel rythme ne fait pas l'affaire du Canadien moyen. Les Canadiens veulent et méritent mieux que cela. Nous ne pouvons pas tenir le coup pendant 270 ans, et personne ne veut un délai pareil.

Dans de vastes régions du Canada, il y aura toujours plus de 10 p. 100 de la population active au chômage. De 15 à 20 p. 100 des jeunes seront sans emploi. Je sais que peut-être 10 p. 100 des chômeurs actuels le seront encore dans un an. Au cours des douze prochains mois, il y aura un chômeur dans une famille sur quatre. La moitié des Canadiens auront un ami proche, une parent proche ou un voisin au chômage. Presque tous les foyers canadiens sont touchés par le chômage. Il influence presque toutes les décisions. Il sape la confiance, la dignité, l'amour-propre, le sentiment d'utilité des citoyens et leur aptitude à continuer à vivre comme avant; et l'économie sert à cela, après tout.

Les Canadiens disent qu'ils veulent de la justice. Ils trouvent injuste que les sociétés et les riches soient ménagés par le fisc alors que les impôts et les taxes ne cessent d'augmenter pour les familles moyennes. Ils savent qu'il n'est pas juste que les ministres des Finances se tordent les mains sans toutefois rien faire, alors que le chômage chronique continue à empoisonner l'existence de 1,25 millions de Canadiens. Voilà combien de Canadiens seront au chômage jusque dans les années 90, à cause des politiques économiques du gouvernement actuel.

Le gouvernement a beau dire que le chômage élevé n'est pas inquiétant parce que la situation commencera à s'améliorer à un certain moment; les Canadiens n'acceptent pas cette excuse. Les sondages dont les résultats ont été annoncés aujourd'hui le montrent clairement; en effet, aucun gouvernement n'a été aussi peu populaire depuis 40 ans. La cote de popularité du gouvernement a baissé d'une façon inouïe non seulement à cause d'une série de scandales, mais aussi parce qu'il n'est pas parvenu à bien gérer l'économie.

Je reparlerai dans un instant de la pauvreté, dont il n'a même pas été question dans l'exposé budgétaire. Dans l'exposé annuel du Conseil économique de l'année dernière, on disait ceci à propos de la pauvreté au Canada: «Cinquante ans après la grande dépression, on ne peut s'empêcher d'éprouver un sentiment de révolte à la vue des files aux soupes populaires et aux dépôts de denrées alimentaires organisés par des bénévoles; cette situation est une atteinte à la dignité humaine et elle est débilitante pour ces hommes et femmes désespérés qui préféreraient être productifs.»

Ces soupes populaires n'existent pas uniquement dans les Maritimes ou dans l'Ouest. Il y en a dans ma circonscription. Les membres du personnel de mon bureau de circonscription donnent un coup de main à la banque alimentaire de la rue Dalhousie, car mes administrés n'ont pas les moyens de se nourrir, faute d'un revenu suffisant leur permettant de joindre les deux bouts. Quatre millions de Canadiens vivent dans la pauvreté. Le gouvernement n'est-il pas scandalisé par cet état de choses? Le ministre des Finances trouve-t-il la situation anormale? Je suppose que non, monsieur le Président, puisqu'il ne veut pas du tout en parler.

Il est temps que nous ayons un gouvernement que la pauvreté scandalise. Il est temps que nous ayons un gouvernement qui se soucie de fournir des services de garderie acceptables à tous les Canadiens. Il est temps que nous ayons un gouvernement qui reconnaisse plus franchement la situation à laquelle font face nos agriculteurs et les autres Canadiens ordinaires d'un bout à l'autre du pays, au lieu de préparer un bilan de façon sélective de façon à ne présenter que de bonnes nouvelles sans aucune mauvaise nouvelle. Il est temps que nous ayons un gouvernement qui nous dise franchement quelles seront les conséquences du projet de loi sur la péréquation dont nous serons saisis, crois-je savoir, dans une semaine ou deux, et dont vont probablement pâtir les provinces, notamment celle du Manitoba.

Il est temps que le gouvernement donne l'exemple et prenne des initiatives capables de réduire l'acuité du chômage chez les jeunes travailleurs. Au lieu de se vanter des industries à vocation scientifique que nous avons au Canada, il est temps que le gouvernement se décide à admettre ses échecs quant au soutien qu'il apporte à la recherche et au développement et la nécessité de prendre des mesures réelles pour remettre le pays en tête de cordée en faisant une très grande place à la recherche et au développement dans la politique industrielle. Il est temps que le gouvernement commence à rétablir l'équité en matière de politique fiscale.

[*Français*]

Les Canadiens demandent justice en termes de politique fiscale, et le Budget ne la leur donne pas. En janvier, le ministre des Finances (M. Wilson) nous a informés qu'il y aurait encore une fois un délai en termes de sa politique de réforme fiscale. On s'attend maintenant que ce sera en avril ou en mai, après cela, des discussions, des séances du Comité des finances et des affaires économiques, un projet de loi à l'automne et, finalement, peut-être une législation qui ne s'appliquerait pas avant 1988, peut-être 1989.

Effectivement, nous aurons des promesses au lieu des faits en ce qui touche la réforme fiscale. Monsieur le Président, dans ce cas-là, je crois que le gouvernement aurait dû donner un signe qu'il était vraiment ferme au sujet de son engagement à nous donner une vraie réforme fiscale.

Malheureusement, nous avons une autre série d'annonces, de promesses, mais sans substance et, en même temps que nous avons des augmentations de taxes pour les Canadiens ordinaires, les gens qui sont riches se font donner d'autres concessions, par exemple, le privilège d'arranger un compte REER auprès d'un courtier d'investissement au lieu de devoir travailler au moyen d'une compagnie de fiducie.

Effectivement, on va être capable de gérer son compte REER comme si c'étaient ses propres investissements.

Monsieur le Président, la direction de la politique fiscale du gouvernement a été dramatique mais cela a été rétrograde, régressif au lieu de progressif. Entre 1986 et le nouvel exercice financier, les taxes payées par les individus seront augmentées de 13 p. 100 en même temps que les taxes sur les corporations vont diminuer de un dizième de 1 p. 100. Est-ce établi sur la capacité de payer? Mais non, monsieur le Président, puisque les profits vont augmenter de 20 p. 100 avec une diminution de taxes, en même temps que les revenus des individus vont augmenter de 4 ou 5 p. 100 et leurs taxes vont augmenter de plus que cela.

Nous estimons, monsieur le Président, que d'ici 1990, les conservateurs auront mis en place des augmentations de taxes qui montent jusqu'à 35 millions de dollars sur les individus. En même temps, les augmentations sur les corporations seront moins de 1 p. 100 de ce total. Donc chaque budget des conservateurs a pénalisé les Canadiens moyens en même temps qu'on oublie d'imposer des taxes, de vraies taxes aux corporations. Où est la justice? Où est la crédibilité du gouvernement en terme de son projet de réforme fiscale? Je ne peux pas le dire, puisqu'il n'existe pas.

[*Traduction*]

En fait, les conservateurs remettent toujours à plus tard, et cela s'applique également aux réductions fiscales. Les Canadiens paieront 1c. le litre de plus à la pompe, pour compenser l'abolition de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Cette mesure coûtera à la famille moyenne de 65 $ à 100 $ en plus des 1 350 $ d'augmentations d'impôts que les Canadiens ont déjà subies à la suite des deux précédents budgets du gouvernement. La famille moyenne versera la surtaxe de 3 p. 100 qui a été appliquée au milieu de l'année dernière à tous les Canadiens. Entre-temps, le 1er juillet, le taux d'imposition des sociétés baissera.

• (1310)

Nous attendions que le gouvernement annonce au contribuable moyen qu'il était disposé à éliminer les pires excès du régime fiscal. Nous souhaitions que le gouvernement nous dise qu'il allait dorénavant percevoir les recettes qu'il peut tirer de la réforme fiscale, afin de créer des emplois et de commencer à réduire le déficit. Un exemple important de ce genre de modification fiscale toucherait notamment l'exemption, tout à fait injustifiée, sur les gains en capital, le cadeau de 500 000 $ qui a été fait dans le budget de 1985. Cette exemption coûtera 850 millions de dollars, car les conservateurs souhaitaient remercier leurs amis. Cette mesure crée-t-elle de nouveaux emplois? Peut-être en Floride, mais les faits montrent que dans la plupart des régions du pays, elle n'en crée aucun. Elle ne fait

qu'enraciner l'injustice dans le régime fiscal. Beaucoup de rumeurs ont circulé à propos des modifications qui vont être apportées, mais ces dernières se font encore attendre.

A la suite de son enquête sur le régime fiscal, le Nouveau parti démocratique a signalé, il y a un an, que quelque 80 000 entreprises canadiennes qui réalisaient des bénéfices ne payaient absolument aucun impôt. Ce chiffre se maintient d'une façon remarquable d'année en année. Il est, en moyenne, de 75 000, de 79 000 ou de 80 000 par an, ce qui signifie que plus de 25 p. 100 des entreprises ne paient pas d'impôt. Cependant, le gouvernement a-t-il fait en sorte qu'elles en versent cette année? Pas du tout. A-t-il annoncé son intention, au moins, de prendre des mesures en ce sens? Non. Là encore, il n'y a aucun signe encourageant.

Nous avons laissé entendre que le gouvernement aurait pu s'arranger pour faire disparaître les échappatoires relatives aux régimes enregistrés d'épargne-retraite, grâce au plafonnement adopté l'année dernière. Le gouvernement aurait pu percevoir des recettes fiscales en supprimant l'exemption d'impôt sur les gains en capital ou en la plafonnant. Rien ne l'empêchait de commencer à faire disparaître les échappatoires qui existent dans le régime d'imposition des sociétés dès maintenant, plutôt que l'année prochaine. L'a-t-on fait? Mais non. On ne les a pas fait disparaître. Au lieu de cela, on nous dit qu'en 1987, nous allons perdre pour 2,3 milliards de dollars en revenus de sociétés par suite des reports de pertes et autres savants stratagèmes que celles-ci utilisent encore une fois pour payer moins que leur juste part des impôts.

J'aimerais maintenant parler d'initiative. Nous nous attendions vraiment à ce que le gouvernement fasse preuve d'initiative dans ce budget. Or, le gouvernement a présenté cette semaine ce qu'on a très justement qualifié de budget immobiliste. A cause des défis socio-économiques que nous devons affronter, nous ne pouvons pas nous permettre le luxe de budget intérimaire. De tout temps, les Canadiens se sont tournés vers le gouvernement fédéral chaque fois qu'ont surgi des problèmes nationaux majeurs à régler, comme c'est actuellement le cas. Cela ne changera pas. Le Canada n'existerait pas si Sir John A. Macdonald n'avait pas compris que le Canada avait besoin du réseau du CP pour nous rattacher les uns aux autres d'un océan à l'autre.

Par exemple, les gouvernements conservateurs ont fait preuve d'initiative en nous donnant Air Canada, la Banque du Canada et les Chemins de fer nationaux. Nombre de ces initiatives ont été prises sous des gouvernements conservateurs. Toutefois, la doctrine néo-conservatrice émanant du sud semble s'être implanté chez nous et le ministre des Finances actuel ne semble pas comprendre qu'il est souhaitable de manifester cet esprit d'initiative. J'ai dit ce que nous espérions voir accomplir dans le domaine de l'équité fiscale, mais à mon avis, il faut également prendre l'initiative dans d'autres domaines.

Le gouvernement devrait nous dire carrément qu'il préconise un véritable programme national de garde des enfants et qu'il est prêt à fournir l'aide financière voulue pour lancer cet important programme. Ma collègue néo-démocrate, la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) travaille avec acharnement depuis un an pour obtenir que le comité spécial de la garde des enfants présente une recommandation que le Nouveau parti démocratique réclame depuis longtemps, soit que le gouvernement fédéral lance un programme national, accessible mais peu coûteux pour la garde des enfants. L'établissement de ce programme coûterait environ 320 millions de dollars. J'estime qu'un programme de ce genre et les crédits à cette fin se font attendre depuis longtemps. Nous nous préoccupons de la création d'emplois et nous jugeons que ce programme créerait rapidement 50 000 emplois partout au Canada. Nous avons certes un nombre suffisant de chômeurs pour combler ces emplois et sur le plan de la justice sociale, de la justice rendue aux familles, aux femmes et aux deux sexes, ce programme se fait attendre depuis trop longtemps.

Nous n'avons pas besoin du genre d'initiatives dont mon ami le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) a parlé l'autre jour lorsqu'il a dénoncé le projet insignifiant de programme d'initiatives de l'Ouest que le gouvernement essaie de faire passer pour quelque chose de nouveau. Comme mon collègue l'a signalé, cette nouvelle initiative régionale pour l'Ouest semble se résumer au montant qu'il en coûtera pour changer les enseignes des bureaux du ministère de l'Expansion industrielle régionale à Saskatoon, à Edmonton et à Vancouver et pour déménager quelques employés de ce ministère dans un nouveau bureau de Winnipeg. C'était une pratique courante au temps où les libéraux étaient au pouvoir. J'ignore pourquoi les conservateurs doivent copier tout ce que faisaient les libéraux lorsqu'ils étaient au pouvoir. Quand les gens parlent d'un gouvernement transparent, ils s'attendent à quelque chose de beaucoup plus honnête et de beaucoup plus substantiel que cela.

Je parlerai maintenant des agriculteurs qui s'inquiètent à juste titre de ce budget. En 1987-1988, on leur versera les 700 millions de dollars qui restaient à verser du milliard qu'on leur a promis pour les dédommager de la situation économique désastreuse dans laquelle les a plongés la guerre des céréales qui a fait rage entre la Communauté économique européenne et les États-Unis durant la campagne agricole de 1986. Ils ne savent pas ce que l'avenir leur réserve parce qu'il s'agit d'un programme spécial d'un an et que rien ne garantit qu'il se poursuivra. En fait, rien ne garantit que ces agriculteurs pourront s'en sortir au cours de la campagne agricole de 1987. Nous voudrions savoir ce qu'on a prévu dans ce domaine.

J'aborderai dans un instant quelques propositions précises concernant le développement économique régional, mais je crois qu'il est temps de réorganiser de fond en comble notre politique économique et de redéfinir nos objectifs dans ce domaine. Il est temps que le gouvernement adopte une politique de plein emploi et qu'il en fasse le pivot de sa stratégie économique non seulement en 1987 mais aussi en 1988 et en 1989 et même pendant la prochaine décennie, c'est-à-dire pendant aussi longtemps qu'il le faudra pour atteindre le plein emploi. En fait, je crois qu'en quatre ou cinq ans, nous serions capables d'arriver au plein emploi et non seulement au taux de chômage de 6 p. 100 que les économistes considèrent maintenant comme le seuil à ne pas franchir pour éviter la spirale inflationniste. Nous devrions revenir aux taux de chômage qu'on trouve actuellement en Suède et en Autriche et que nous connaissions au Canada dans les années 1950 et au début des années 1960. Nous devrions pouvoir nous fixer comme objectif des taux de chômage de 3 ou de 4 p. 100. Je crois qu'il est

possible et réaliste d'envisager de réduire notre taux de chômage de 2 points de pourcentage par année, c'est-à-dire de réduire de 250 000 par année, bon an, mal an, le nombre de Canadiens au chômage tant que nous n'aurons pas atteint un niveau de chômage qui soit effectivement tolérable pour tous les Canadiens et non pas seulement pour les financiers et les experts en placements de *Bay Street*, qui semblent être ceux dont les conseils sont les plus précieux pour le ministre des Finances.

Les perspectives du chômage au Canada sont très bien définies. Selon toutes les projections, nous continuerons de compter 1,25 millions de Canadiens au chômage pour l'avenir prévisible. Bien malgré eux, ils resteront à ne rien faire en se demandant où ils ont fait fausse route, pour que le système économique puisse continuer à fonctionner et pour que les employeurs bénéficient d'une main-d'oeuvre docile et peu revendicatrice.

[*Français*]

Monsieur le Président, quand on fait les sondages, les Canadiens disent que le chômage est leur préoccupation la plus importante. Comme le Commissaire à la jeunesse en Ontario, M. Ken Dryden, l'ancien gardien de buts des Canadiens de Montréal, l'a déclaré dans son rapport récemment: Les Canadiens croient que le chômage c'est le problème numéro un, mais le gouvernement ne répond pas. Les gouvernements font ce qu'ils veulent, ce qui est possible, mais le chômage se maintient à un niveau qui n'est pas acceptable. Si le chômage reste à un niveau inacceptable, alors du côté du gouvernement, c'est dommage. Monsieur le Président, malgré le coût social du chômage, malgré l'impact du chômage sur les gens qui sont sans travail, qui trouvent que leur vie manque de signification et, étant sans travail, ils trouvent qu'ils sont marginalisés dans notre société, malgré tout cela, nous continuons à tolérer un taux de chômage trop élevé.

Monsieur le Président, il paraît qu'il n'y a aucun consensus social pour réduire le chômage, mais il est temps d'en avoir un. Et c'est cela que je préconise du côté du Nouveau parti démocratique. Il est temps pour nous, comme Canadiens, de prendre notre avenir en main et de suivre l'exemple d'autres pays tels que la Norvège, la Suède, l'Autriche, et, jusqu'aux années 1970, l'Allemagne de l'Ouest, qui ont décidé qu'une politique de plein emploi est aussi importante que tout autre objectif en termes de politique économique.

• (1320)

[*Traduction*]

Voilà ce que nous devrions faire en ce moment, selon moi. Comme le font d'autres pays, nous devons voir plus loin que la situation actuelle où le chômage est envisagé au Canada comme un phénomène systémique et accepté comme tel, en quelque sorte. Nous devons changer le système et réduire progressivement le chômage à des niveaux qui seront à la fois acceptables et tolérables. Je soutiens qu'il est intolérable que le taux de chômage soit de 9 p. 100 pour l'ensemble du Canada, de 13 p. 100 dans nombre de nos provinces et de 19 p. 100 à Terre-Neuve. Cette situation est intolérable et le gouvernement doit s'engager dès maintenant à la modifier.

Je rappelle au ministre des Finances que nous ne parlons pas dans l'abstrait. C'est peut-être la façon dont ses collaborateurs et ses conseillers de Bay Street envisagent les choses, mais les 1,25 million de chômeurs sont des gens en chair et en os.

Quiconque a visité une région à fort taux de chômage sait que toute la collectivité en souffre. On y perçoit un sentiment d'inégalité des chances, de perte de mobilité et d'anéantissement des rêves. Il ne fait pas de doute que la masse de chômeurs renforce la position des employeurs par rapport à leurs employés, ce qui peut conduire à des situations très malsaines, c'est le moins qu'on puisse dire, et ce qui peut également nuire à notre productivité.

Le chômeur éprouve un sentiment profond de perte parce qu'il est déconsidéré. Le travail est primordial dans la vie de la plupart des gens parce qu'il leur apporte la dignité, donne un sens à leur vie et leur assure un revenu, la sécurité, le succès et le respect de soi. De maintes façons, il contribue à structurer leur emploi du temps et leur fournit des amis et des activités sociales. Il est difficile de garder la tête haute lorsqu'on n'a pas de travail ou qu'on ne sait pas quoi faire, que le chômage soit ou non en théorie bénéfique pour l'économie générale.

Je suis certain que la plupart des députés de toutes les allégeances politiques ont eu, comme moi, la visite de chômeurs qui leur ont dit combien ils étaient déprimés par cette expérience. Par exemple, quand j'ai fait passer il y a quelques mois, une annonce d'offre d'emploi dans mon bureau de circonscription, 180 personnes y ont répondu. Ce chiffre n'a rien de surprenant, et, à mon avis, la moitié des personnes qui ont posé leur candidature étaient qualifiées et auraient fait du bon travail pour mes électeurs et moi-même dans le bureau de circonscription.

Souvent, les employeurs ne répondent pas aux lettres des chômeurs. Ceux-ci se sentent brimés par les règlements de l'assurance-chômage qui les obligent à se rendre à une douzaine d'entrevues d'emploi toutes les semaines dans une région en marasme, alors que les fonctionnaires de l'assurance-chômage et eux-mêmes savent pertinemment qu'il y a dans cette région à peine une douzaine d'employeurs et qu'il est inutile d'insister s'il n'y a pas d'emplois à offrir.

Un peu d'humanité dans ces règlements ne nuirait pas, mais la solution est ailleurs. Ce qu'il faut, c'est réduire le nombre de chômeurs. C'est prendre l'engagement d'aligner le taux du chômage sur celui qui a cours en Europe. Je conviens que la tâche ne sera pas de tout repos. Je sais aussi que la politique économique du NPD sera scrutée à la loupe au cours des prochains mois à cause de notre cote de popularité actuelle qui nous permettra de faire campagne comme l'une des grandes formations politiques aux prochaines élections fédérales. Je demanderai aux Canadiens de choisir entre notre politique de plein emploi et la politique de réduction du déficit du ministre des Finances. Je crois qu'ils préféreraient le plein emploi plutôt que de ramener le déficit à 28, 29, voire 30 milliards de dollars. L'expérience de pays comme la Suède a démontré que les mesures de plein emploi sont beaucoup moins traumatisantes pour la population qu'elles ne le semblent à première vue.

Je ne dis pas qu'un gouvernement néo-démocrate garantirait à tous et à chacun un emploi dans une banque informatique chargée des communications internationales pour le compte de certaines multinationales ou un poste en psychiatrie qui leur permettrait d'inventer de nouveaux procédés pour guérir des gens jusque-là incurables. C'est ce que j'espère un jour, mais

bon nombre des emplois dont je parle ne seraient que de simples emplois. Cependant, les chômeurs les préféraient certes à leur situation actuelle.

Bien des gens, surtout des jeunes, débutent dans des emplois plus ou moins intéressants, mais qui leur servent plus tard. Cette expérience essentielle, ils ne peuvent l'acquérir maintenant. C'est pour cela que le plein emploi doit primer. Et le plein emploi ne pourra se réaliser que si le gouvernement s'engage à collaborer avec les provinces, les municipalités, les grandes et les petites entreprises, le secteur du bénévolat et les syndicats du Canada. Cela exige un changement d'attitude qui influera sur toutes nos politiques. Il faudra peut-être réexaminer les politiques fiscales favorisant les investissements qui peuvent éliminer des emplois et en envisager d'autres qui permettront de créer des emplois au lieu de les détruire.

Nous devons adopter une approche concertée grâce à laquelle tous les éléments de la société s'efforceront ensemble de parvenir au plein emploi, tant au niveau national que dans chaque région et chaque coin du pays.

Les employeurs doivent faire preuve d'une plus grande ouverture d'esprit. Certains d'entre eux ont la même attitude que celle qu'on avait au XIX^{e} siècle à l'égard des relations syndicales patronales. Ils devraient ouvrir leurs livres et exposer la situation à leurs employés. Il faut obtenir leur soutien, mais en veillant à ce qu'ils en profitent, de même que leurs frères et soeurs, que leurs enfants et leur localité. Je voudrais que les employeurs travaillent ensemble à créer des emplois au lieu de les détruire. Les travailleurs et travailleuses du pays sauront certainement relever ce défi. C'est au gouvernement de donner l'exemple.

Il est temps de se lancer sur la longue route qui nous mènera au plein emploi.

[*Français*]

Quand je voyage au Québec, je suis frappé par les mesures qui ont été mises en place sous l'ancien gouvernement péquiste qui a été pas mal progressiste dans plusieurs de ses politiques en ce qui a trait à l'économie. Par exemple, en plus, pour des régions et pour des industries cibles dans la province de Québec: il existe des tables de consultation autour desquelles siègent les municipalités, des porte-paroles sur le plan régional, des porte-paroles pour les compagnies, pour les syndicats, pour les travailleurs, pour les secteurs bénévoles qui travaillent ensemble afin de chercher des moyens de renforcer les industries qui sont menacées peut-être par les changements en politique gouvernementale, par les changement dans la concurrence.

Récemment, l'an passé, j'ai participé à une conférence à Montréal qui était effectivement une grande table de consultation, pour essayer de dessiner une stratégie pour l'avenir de la ville et la région de Montréal pour les prochains 20 ans. Tout le monde était autour de cette table. On avait passé des mois en préparation. Monsieur le Président, vous êtes bien conscient de cet effort et comment c'était constructif en termes de plan, de stratégie, de consensus sur ce qu'il y avait à faire.

Monsieur le Président, si c'était une approche qui a fonctionné effectivement au Québec, c'est quelque chose qui pourrait fonctionner ailleurs dans le pays aussi.

Je dirais, monsieur le Président, que c'est quelque chose de bien à copier.

[*Traduction*]

Permettez-moi de vous citer un exemple pour vous montrer qu'un gouvernement néo-démocrate obtient de bons résultats avec cette approche dans une autre région du pays. Au Yukon, que mes amis de là-bas appellent le coin supérieur gauche du Canada, le Nouveau parti démocratique est au pouvoir depuis environ 18 mois et il est majoritaire depuis quelques semaines. A son accession au pouvoir, le taux de chômage au Yukon se situait entre 16 et 19 p. 100. Aujourd'hui, il est tombé à 9 p. 100, en-dessous de la moyenne nationale, et il continue à baisser. Ce gouvernement a mis en oeuvre des politiques que mes amis disent à mi-chemin entre celles de John Maynard Keynes et celles de Fritz Schumacher. Il a analysé soigneusement dans quels secteurs le Yukon perdait des emplois et comment il était possible d'en créer en subventionnant les importations et en prenant d'autres mesures tout en s'efforçant d'obtenir l'appui de tous les éléments de la société du Yukon. L'une des mesures les plus intéressantes qui ont été prises au Yukon est le programme intitulé Yukon 2 000. Il consiste à planifier l'avenir du Yukon jusqu'en l'an 2 000.

• (1330)

En un peu plus d'un an, le Yukon a utilisé beaucoup plus de bois local pour la construction d'édifices gouvernementaux qu'il ne le faisait avant. Ce bois crée des emplois sur place alors que l'acier importé n'en créait pas. Les citoyens du Yukon font brûler les déchets de bois dans une centrale thermique qui sera construite au centre-ville de Whitehorse. Ils vont donc utiliser les ressources locales et créer des emplois sur place au lieu d'avoir à exporter des produits du Yukon en échange de pétrole importé du sud du Canada.

Je pourrais donner bien d'autres exemples de ce que le gouvernement du Yukon a réussi en quelques mois et que nous aurions intérêt à imiter, à l'échelle nationale. Le Yukon n'est pas tout le Canada. Il ne compte que 25 000 habitants. Toutefois, si le reste du pays s'inspirait de cette réussite, si chaque région et chaque municipalité, qu'il s'agisse de 25, 100 ou 250 000 personnes, décidait de se prendre en main de la même manière, nous verrions des résultats semblables. Or, il faudrait pour cela que le gouvernement fasse preuve de leadership.

J'ai quelques suggestions à faire en vue de réparer l'injustice que créent les disparités régionales, puisque ces idées manquent dans le budget. Le ministre des Finances prétend que les initiatives de cette nature ne devraient plus figurer dans le budget. Pour l'amour du ciel, où va-t-on les trouver réunies? Je l'ignore tout à fait. Je sais qu'on ne trouvera pas dans la réforme fiscale proprement dite des mesures susceptibles de relancer l'économie. On l'a vu aux États-Unis et c'est ce qui va se reproduire ici.

Il nous faut des mesures immédiates, des mesures propres à assurer le plein emploi des Canadiens et à réduire le taux de chômage chez les jeunes. Je vais donc faire quelques propositions à cette fin. Premièrement, le gouvernement canadien devrait collaborer avec les provinces à vocation forestière, en vue de mettre en oeuvre d'importants programmes de reboisement. Il est regrettable que le gouvernement se soit vu forcé d'imposer un droit à l'exportation du bois d'oeuvre. Mon parti a pris là-dessus une position très ferme. Si les recettes générées par cette taxe entrent tout de suite dans les coffres de l'État, elles devraient servir à protéger et à mettre en valeur une de nos principales ressources que nous pourrions léguer à nos enfants et à nos petits-enfants plutôt que de la laisser détruire par notre génération. Nous disposerions ainsi d'une importante réserve d'emplois pour les villes tributaires d'une seule industrie dans les régions rurales du Canada. Gardant en mémoire les conséquences de la guerre des céréales suicidaire que se sont livrée la Communauté économique européenne et les États-Unis et afin de protéger l'agriculture comme assise économique de l'ouest du Canada, il faut nous doter de programmes agricoles où l'intervention du gouvernement ne se ferait pas uniquement à titre spécial.

Il est temps que le gouvernement du Canada annonce, comme il aurait pu le faire dans le budget, qu'il accordera le contrat de construction du brise-glace Polar-8 aux chantiers navals de la Colombie-Britannique car, je crois, Versatile a présenté la meilleure soumission. En outre, le projet devrait être entrepris dès maintenant comme programme de création d'emplois. Aux yeux de tous les Canadiens, il s'agirait d'un projet de défense de notre souveraineté. Je préconise que la conception du navire mette à profit l'expérience et les techniques acquises par le Canada dans la mer de Beaufort. A mon sens, le gouvernement ne devrait pas dans un geste irréfléchi, mettre de côté l'expérience acquise à cet endroit par les entreprises albertaines en confiant la conception du Polar-8 à une entreprise étrangère et à un coût qui, j'ai cru comprendre, serait plus élevé.

Pour ce qui est du secteur agricole, je demande, au nom de mes collègues de l'ouest du Canada, s'il ne serait pas temps de faire revivre Canagrex pour assurer une commercialisation efficace des produits agricoles canadiens partout dans le monde. Canagrex devrait reprendre ses activités non seulement pour s'occuper de nos céréales, mais également de notre viande. N'est-ce pas là une priorité? Je crois que ce devrait en être une. Les dispositions relatives à la garde des enfants que je viens de proposer créeraient quelque 50 000 emplois. On pourrait et devrait faire beaucoup plus, en Colombie-Britannique et dans la région de l'Atlantique, pour améliorer la situation du secteur de la pêche et favoriser les expériences en pisciculture, de façon à faire de cette ressource une source permanente d'emplois et de revenus.

En 1985, mes collègues et moi, constitués en groupe de travail sur la situation de l'emploi, avons sillonné le pays. Nous avons découvert que les possibilités de création d'emplois et d'expansion économique dans les régions étaient bien plus importantes que ne s'en doutaient les comités consultatifs du gouvernement fédéral à Ottawa. Nous en avons conclu que les gouvernements, à tous les niveaux, devraient mettre en oeuvre des programmes régionaux d'expansion économique. Ces programmes favoriseraient la participation des autorités municipales et des organismes régionaux, des petites entreprises, des coopératives, des syndicats et des caisses populaires, et nous éviterions ainsi de nous contenter d'accorder des subventions aux grandes entreprises.

Le gouvernement du Canada devrait solliciter la collaboration des différentes régions et municipalités pour la planification d'un programme économique à longue échéance. Nous devrions créer un fonds de diversification économique pour les localités tributaires d'une seule industrie. Nous devons exiger par voie législative d'être prévenus des projets de fermeture d'usines afin que les collectivités, de concert avec le gouvernement fédéral et les administrations régionales, puissent essayer de trouver un moyen de les éviter, ou encore de redistribuer les ressources de façon à créer d'autres emplois avant de les perdre pour de bon.

Il est grand temps de nous doter d'un programme de logement social qui porterait le nombre des logements construits à 50 000 par an. Il y a trop de Canadiens qui n'ont pas les moyens de se loger dans les maisons qui sont bâties à l'heure actuelle. Cette mesure créerait des dizaines de milliers d'emplois à un prix raisonnable pour le trésor public.

Comme nous sommes préoccupés par le déficit et d'autres problèmes du genre, j'estime en outre que les mesures nationales et régionales de plein emploi ne doivent pas nécessairement être coûteuses. Voici une suggestion précise. Le Conseil économique du Canada a fait diverses propositions pour les gens qui arrivent à économiser une certaine partie de leur revenu en vue de l'utiliser à un autre moment, ce qui leur permet de gérer un peu mieux leur revenu à la longue. Beaucoup de Canadiens aimeraient pouvoir cesser de travailler pour prendre des cours, voyager, passer une année à s'occuper d'un nouveau-né ou pour toute autre raison, sans pour autant perdre leur emploi. J'estime qu'il faudrait envisager sérieusement de modifier le Code canadien du travail en conséquence. J'estime aussi que les gens qui le souhaitent devraient pouvoir mettre de côté une certaine partie de leur revenu qui soit exemptée d'impôt pendant peut-être deux ou trois ans afin de s'assurer ainsi une source de revenu lorsqu'ils cesseront de travailler pour prendre une année sabbatique, voyager, faire des travaux de peinture, prendre des cours, ou pour réaliser tout autre projet.

Il nous faut examiner la politique d'ensemble du marché du travail pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'assurer un partage plus efficace du travail; on pourrait au moins réexaminer les obstacles qui s'opposent au travail partagé afin de s'assurer qu'ils sont bien réels et de ne pas forcer les gens à n'avoir d'autre choix que de travailler à plein temps ou de ne pas travailler du tout. Les obstacles sont tels qu'ils doivent travailler à plein temps s'ils ne veulent pas perdre leur place sur le marché du travail.

Les municipalités canadiennes exhortent le gouvernement fédéral à les aider à relancer leur économie et à renouveler leur réseau routier, leurs hôpitaux, leurs conduites d'eau et d'égouts et les autres services municipaux. En répondant à la demande, on contribuerait à créer 50 000 emplois. Il faudrait que le gouvernement réagisse favorablement à cette requête également.

Enfin, il est temps que le gouvernement du Canada, de concert avec les provinces, s'emploie activement à faire preuve

d'initiative pour essayer de résoudre les problèmes de la jeunesse.

[*Français*]

Je viens de citer le rapport du Commissaire à la jeunesse, M. Ken Dryden en Ontario, qui a préconisé un programme d'initiatives pour les jeunes visant à leur permettre de commencer leur vie au travail ou de suivre les cours de formation dont ils ont besoin pour entrer sur le marché du travail. Mais, monsieur le Président, effectivement ce rapport a été ignoré.

Mon collègue, le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) a proposé la même espèce de mesure dans un fonds de Perspectives Jeunesse, qui pourrait donner deux ans d'expérience aux jeunes entre 18 à 22 ans, sous forme de formation, sous forme de subvention pour devenir entrepreneur, sous forme d'expérience de la vie ou bien sous forme de subvention pour l'éducation postsecondaire.

Monsieur le Président, c'est une tragédie, nous avons un demi-million de nos jeunes qui sont maintenant en chômage et je crois que le gouvernement fédéral doit agir pour assurer l'entrée sur le marché du travail de tous les jeunes de notre pays.

[*Traduction*]

Voilà tout simplement quelques idées que je voulais communiquer au gouvernement. Il me semble qu'il est à court d'idées; c'est pourquoi je parlerai dans un instant de notre sous-amendement à la motion du ministre des Finances.

• (1340)

Je demande que l'on réoriente nos priorités économiques. Nous ne pouvons pas nous permettre un budget qui «ne fait rien». Le budget n'est pas une chose que l'on doit recevoir en baillant; c'est un exercice qui doit montrer la voie, faire preuve de franchise et être juste pour tous les Canadiens.

Nous reconnaissons que la situation financière du gouvernement n'est pas confortable. Nous serions dans une situation précaire si l'économie américaine, qui nous a redressé, venait à décliner. Toutefois, une politique de plein emploi n'est pas seulement une source de dépenses, elle a aussi des côtés positifs: les dépenses pour l'assurance-chômage et l'assistance sociale sont moins élevées, les sociétés paient plus d'impôts, les particuliers qui maintenant travaillent paient des impôts aussi et, enfin, le bien-être et la cohésion sociale favorisent le bien commun et permettent de mieux s'attaquer aux difficiles problèmes.

C'est pourquoi je crois que nous pouvons faire face à l'examen minutieux dont nous serons l'objet au cours des prochains mois, maintenant que le Nouveau parti démocratique reçoit plus d'appui du public que jamais et qu'il peut aspirer à former le gouvernement après les prochaines élections fédérales.

Il faut prendre ces engagements maintenant. Le gouvernement doit être jugé pour avoir abandonné la majorité des Canadiens à leur sort et pour s'être mis des oeillères. Il n'a considéré qu'une seule des deux économies, celle des riches, des gens de Bay Street et du sud de l'Ontario, mais pas celle de tous les Canadiens moyens.

C'est pourquoi, avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy), je propose:

Qu'on modifie l'amendement en ajoutant, immédiatement après, ce qui suit:

«et que la Chambre blâme en outre le gouvernement d'avoir présenté un exposé budgétaire qui tolère l'existence de 1 250 000 chômeurs canadiens et ne contient aucune justice envers la famille canadienne moyenne et les régions qui continuent de ressentir le fardeau de la récession économique sur les plans de l'emploi et du revenu; d'avoir omis d'implanter un régime de garde universelle qui aiderait les familles et créerait des emplois; d'avoir omis de prouver au contribuable canadien moyen un engagement véritable à l'égard de la réforme fiscale en supprimant dans cet exposé budgétaire certains des excès les plus graves du régime fiscal, notamment l'érosion de l'assiette fiscale des sociétés amorcée par les libéraux en 1983;

d'avoir omis même de mentionner la tragédie que connaissent les 4 000 000 de Canadiens qui vivent dans la pauvreté; et d'avoir omis de faire de l'emploi la première priorité du gouvernement fédéral.»

Voilà notre amendement et j'espère que tous les députés l'appuyeront. A en juger non seulement par les sondages d'opinion, mais également par d'autres signes, je suis convaincu que les Canadiens préfèrent de loin cet amendement à la politique économique du gouvernement, annoncée hier par le ministre des Finances.

M. le vice-président: La période des questions et commentaires aura lieu après les questions orales. Comme il est 13 h 47, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 47.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE TOURISME

L'IMPACT DES MESURES BUDGÉTAIRES

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, le Budget prononcé hier à la Chambre frappe l'industrie du tourisme de plein fouet. Le ministre des Finances (M. Wilson) a décidé d'augmenter une fois de plus le prix de l'essence, la taxe d'accise augmente de 1c. le litre pour une augmentation de cette taxe de plus de 350 p. 100 depuis que ce gouvernement a pris le pouvoir. Le ministre a aussi augmenté la taxe sur le transport aérien de 4 $ le billet.

Pourquoi le ministre a-t-il choisi de placer de telles entraves sur la route de l'industrie du tourisme, une industrie qui emploie 600 000 personnes et qui a aussi un très grand potentiel pour la création de nouveaux emplois.

Monsieur le Président, par ce Budget ce gouvernement démontre qu'il n'a aucune considération pour l'industrie du tourisme et pour toutes les personnes qui doivent employer leurs automobiles pour aller travailler.

[*Traduction*]

LA CHARTE DES DROITS

ON DEMANDE D'INCLURE LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, en 1981 j'avais recommandé durant le débat sur la constitution que les droits des enfants à naître soient inclus dans la Charte des droits et des libertés. Je crois encore que l'enfant à naître doit jouir des mêmes droits que ceux qui sont en mesure de défendre leur propre cause.

Il y a sans doute parfois des cas où la vie de la mère est en danger et j'estime que son droit à la vie doit l'emporter. Toutefois, je trouve inadmissible, à l'instar de nombreux autres Canadiens, l'avortement utilisé à titre de méthode de contrôle des naissances. Je recommande instamment au gouvernement de prendre les mesures appropriées pour inclure les droits d'un enfant à naître dans la Charte des droits et des libertés.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES PARTIS LIBÉRAL ET NÉO-DÉMOCRATE—L'EXAMEN MUTUEL

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, les libéraux ont maintenant tenu la première réunion de leur comité chargé d'étudier le Nouveau parti démocratique. Comme on a dit qu'il s'agissait de la première réunion, il faut supposer qu'il y en aura d'autres, même si la député de Hamilton-Est (M^me^ Copps) se défend d'avoir l'intention de faire de l'observation des néo-démocrates l'un de ses passe-temps favoris.

Au NPD, nous songeons à former un comité chargé d'étudier les libéraux, mais ses réunions auraient lieu en public et nous y inviterions à comparaître aussi bien des membres du public que des personnalités libérales. Le chef de l'opposition (M. Turner) a déclaré ce matin à l'émission *Canada AM* qu'il savait où se dissimulaient les échappatoires fiscales. Il était bien placé pour le dire, car il a créé nombre d'entre elles lorsqu'il était ministre des Finances. Judy Erola, la nouvelle porte-parole rémunérée des multinationales pharmaceutiques pourrait être invitée à expliquer la véritable politique libérale concernant les médicaments génériques. Ou nous pourrions inviter les députés de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) et de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) à venir expliquer la conception libérale du libre-échange. On retiendrait les services d'arbitres pour cette réunion.

En fait, monsieur le Président, il y a eu un comité qui a étudié les libéraux. Un comité formé du Canada tout entier les a examiné en 1984 et les a chassés du pouvoir. Ce même comité s'apprête maintenant à faire le même sort aux conservateurs, et au lieu de redonner sa confiance aux libéraux, il se tourne vers le NPD qui constitue le seul choix authentique pour un avenir politique prometteur. Voilà pourquoi les libéraux se réunissent, monsieur le Président, mais ils auront beau se réunir, cela ne rendra pas attrayant le choix entre ces deux partis qui sont aussi différents que bonnet blanc et blanc bonnet.

Article 21 du Règlement

LA CONDITION FÉMININE

LA *FEDERATION OF WOMEN UNITED FOR THE FAMILY*

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, une députée néo-démocrate a reproché hier, à la Chambre, au secrétaire d'État (M. Crombie) d'avoir accordé une subvention à la *Federation of Women United for the Family*, de l'Alberta. J'ai été déçu, choqué, étonné, renversé, bouleversé, stupéfié, horrifié, épouvanté et presque humilié d'entendre pareils propos.

• (1405)

En effet, cette fédération de femmes albertaines soutient de hautes valeurs morales. Elle aide les familles à rester unies, elle évite le divorce aux couples, elle défend la famille et l'égalité des femmes dans le cercle familial, elle insiste sur l'importance extraordinaire d'éduquer ses enfants, de prendre dignement soin des personnes âgées, et elle lutte pour donner à tous les enfants que Dieu a créés la chance de naître. Ces femmes déplorent l'avortement sur demande, qui tue chaque année au Canada des milliers d'enfants non encore nés.

Le NPD refuserait de subventionner un groupe de femmes aussi formidables. Pour ma part, voici ce que j'ai à leur dire: «Continuez votre bon travail. Vous défendez les principes mêmes qui ont fait du Canada un grand pays».

Il faudrait remercier, féliciter, complimenter, louanger, honorer, admirer, acclamer, glorifier et exalter le secrétaire d'État du Canada pour avoir accordé cette subvention à ce merveilleux groupe de femmes.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

L'IMPACT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur s'en prend maintenant aux enfants. Le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé hier après-midi qu'à partir du 1^er^ juillet 1987, les tablettes de granola, la crème glacée, et tant d'autres friandises et grignotines que les enfants aiment bien seront taxées.

Dans ce document qui ne mérite pas le titre de Budget, il n'y a rien pour les familles, les personnes âgées et les jeunes.

Cependant, les automobilistes paieront un cent de plus par litre d'essence à partir du 19 février, une augmentation totale de 4c. Depuis que les conservateurs, le tandem Mulroney-Wilson, ont pris les rênes du gouvernement, tous les Canadiens sont pris en otages par ces augmentations de taxes sur le carburant et par le manque de politique énergétique du gouvernement.

Les fumeurs également sont encore victimes de ce gouvernement qui taxe, taxe et taxe.

Article 21 du Règlement

L'industrie du tourisme au Canada reçoit aussi un coup dur de la part des conservateurs. A l'ère du transport aérien, le ministre hausse la taxe fédérale sur ce moyen de transport de 4 $ par billet.

Le ministre des Finances avait promis, dans un budget précédent, la réduction de la paperasse pour les entreprises. Aujourd'hui, il annonce que les employeurs seront requis de faire la remise des retenues à la source sur les salaires, deux fois par mois au lieu d'une seule fois, augmentant ainsi le fardeau administratif. Cette mesure affectera gravement certains secteurs de la PME.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC DE COMPARAÎTRE DEVANT LE COMITÉ

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, à titre de membre du Comité spécial sur les pluies acides, je trouve très regrettable l'attitude du ministre de l'Environnement du Québec qui, le 28 janvier 1987, refusait de comparaître devant notre comité.

Depuis le 5 février, déjà ont comparu devant notre comité les ministres de l'Environnement ou leurs représentants du Manitoba, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Ce matin même, comparaissait le ministre de l'Environnement de l'Ontario.

Monsieur le Président, sachant que le deuxième plus grand pollueur en Amérique du Nord se trouve à Rouyn-Noranda, et connaissant l'état de nos lacs, de nos forêts, de nos érablières au Québec, il m'apparaît de la responsabilité du ministre de l'Environnement du Québec de comparaître devant notre comité afin que, de part et d'autre, nous puissions discuter de cette situation et envisager les solutions appropriées.

Monsieur le Président, j'invite donc le ministre de l'Environnement du Québec à reconsidérer sa décision et à comparaître devant notre comité.

* * *

[*Traduction*]

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ESTONIE—L'ANNIVERSAIRE DE LA PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, les Canadiens d'origine estonienne se réunissent chaque année pour commémorer l'anniversaire de l'indépendance de l'Estonie qui a été proclamée république libre et démocratique le 24 février 1918. Cette indépendance si chèrement acquise n'a guère duré pour ce petit peuple qui a survécu à l'adversité et à l'oppression sans jamais renoncer à son désir de liberté. Elle a pris fin lorsque l'Union soviétique, contre toute légitimité, a annexé de force les trois États baltes de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lithuanie.

Profitons des cérémonies marquant l'anniversaire de l'indépendance des États baltes pour réfléchir aux dons précieux que sont la démocratie et la liberté, ces privilèges que nous avons, mais qui sont refusés à des citoyens d'autres pays. Les députés voudront tous se joindre à moi pour réaffirmer notre foi commune dans le succès de nos efforts pour rétablir la liberté et les droits humains fondamentaux en Estonie.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'INCIDENCE DES DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, il y a deux jours, l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Stephen Lewis, déclarait que l'Afrique sombrerait dans la plus grande pauvreté à moins que la communauté internationale n'accroisse son aide financière. M. Lewis reprochait aux États-Unis et à l'Union soviétique d'avoir réduit leurs budgets d'aide et ajoutait que plusieurs pays occidentaux diminuaient leur aide de bonne foi.

Hier, le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté un budget de mauvaise foi pour les pays en voie de développement. Il a jonglé avec les chiffres pour économiser 150 millions de dollars et prétend quand même que nous consacrons 0,5 p. 100 de notre PNB aux pays en voie de développement. Nous ne sommes pas dupes. Lorsque les calculs auront été faits, nous constaterons que les crédits de nos programmes de développement sont réduits de 92 millions de dollars. Le monde en développement a un besoin urgent de cet argent. Encore une fois, le gouvernement ferme les yeux sur les besoins du tiers monde.

* * *

• (1410)

LES DROITS DE DOUANE

L'ABROGATION DU TARIF SUR LES ARBRES DE NOËL IMPORTÉS DES ÉTATS-UNIS

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances (M. Wilson) a exposé les réalisations économiques exceptionnelles du gouvernement. Des taux d'intérêt bas et une économie nationale en plein essor, voilà les éléments les plus importants qui favorisent le développement régional. Les subventions à elles seules ne suffisent pas. Ma circonscription n'a jamais autant profité grâce à ce progrès.

Le ministre a également abrogé le tarif sur les arbres de Noël importés des États-Unis au Canada. Ce tarif a fait comprendre au Congrès des États-Unis que le Canada peut lui aussi imposer des barrières tarifaires. La situation des producteurs d'arbres de Noël de la Nouvelle-Écosse s'en améliorera considérablement. Ils craignaient des mesures de représailles éventuelles de la part des États-unis.

C'est là un exemple manifeste qui prouve la nécessité d'établir des rapports commerciaux stables et sûrs avec les États-Unis. Je déplore que l'opposition refuse d'assurer la stabilité et la sécurité de nos échanges avec les États-Unis. Le bilan des réalisations de notre gouvernement est éloquent. Les Canadiens dans toutes les régions ne s'en porteront que mieux. Le premier ministre (M. Mulroney) fait la preuve de ce qu'il est possible d'accomplir avec une saine gestion et un bon esprit d'initiative. Les Canadiens en seront tous avantagés.

[*Français*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE RESPECT DES RÈGLES RELATIVES À L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, en tant que femme je ne peux qu'applaudir la récente décision de la ministre des Approvisionnements et Services (Mme Vézina) d'annuler un appel d'offres parce que les entreprises soumissionnaires avaient omis de se conformer à la règle d'attestation d'équité en matière d'emploi. Cela démontre notre ferme volonté et la détermination de notre gouvernement à faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer aux Canadiennes une meilleure intégration au marché du travail. Nous l'avions promis lors de la dernière campagne électorale et encore une fois nous avons tenu nos promesses.

Au nom de toutes les Canadiennes, je félicite l'honorable ministre de cette heureuse décision.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES USINES DE MONTAGE JAPONAISES ET CORÉENNES—LA NÉCESSITÉ DE FAIRE RESPECTER LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONTENU CANADIEN

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) a déclaré que lui et son gouvernement conservateur n'obligeraient pas les nouvelles usines de montage japonaises et coréennes du Canada à respecter les exigences du Pacte de l'automobile en matière de contenu canadien, de peur de dissuader les investisseurs japonais et coréens. Il a dit également qu'il doutait que les fabricants canadiens de pièces puissent répondre aux exigences de ces nouvelles usines sur le plan de la qualité. Ces déclarations ont consterné les Canadiens, car elles témoignent de l'ignorance du gouvernement au sujet de cette industrie canadienne vitale et du peu d'appui qu'il lui accorde.

Nous devons exiger que le gouvernement adopte immédiatement une politique qui oblige tous ceux qui souhaitent vendre des automobiles sur le marché canadien à se conformer aux mêmes règles et à respecter les normes de contenu canadien. Toute autre politique mettrait en péril des dizaines de milliers d'emplois. C'est peut-être ce que souhaite le gouvernement, mais ce n'est pas ce que souhaitent les Canadiens. Nous devons obliger le gouvernement à voir clair et à soutenir l'industrie canadienne de l'automobile, pierre angulaire de l'économie canadienne, et à protéger les dizaines de milliers d'emplois qui en dépendent.

Article 21 du Règlement

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ESTONIE—L'ANNIVERSAIRE DE LA PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, le 24 février 1918, l'Estonie a été proclamée république démocratique indépendante. Le pays a travaillé fort pour s'établir dans les conditions très difficiles qui régnaient après la Première Guerre mondiale. Il n'a pas joui longtemps de sa liberté cependant. En juin 1940, l'Union soviétique a envahi ce jeune pays et a anéanti les rêves d'une nation éprise de liberté. En décembre dernier, les Soviétiques ont eu le culot de prétendre que les Estoniens s'étaient joints à eux volontairement. Ce n'est qu'une mystification. L'Estonie démocratique a été forcée d'abandonner l'indépendance qu'elle avait chèrement acquise et de devenir un satellite de l'Union soviétique.

Beaucoup de gens ont dû fuir leur domicile et se réfugier dans d'autres pays, comme le Canada. Le 24 février de chaque année, les Canadiens d'origine estonienne se rappellent leur brève période d'indépendance en tant que nation. Joignons-nous à eux pour célébrer cet anniversaire et pour réfléchir sur l'importance des droits de la personne. Nous ne devons jamais oublier que la liberté est un bien précieux et nous devons faire tout en notre pouvoir pour veiller à ce que notre mode de vie reste démocratique.

* * *

LE BUDGET

LES RÉPERCUSSIONS SUR LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, hier a été un triste jour pour les Canadiens de l'Atlantique. Le ministre des Finances (M. Wilson) les a encore une fois complètement oubliés dans son budget. Il n'a tenu aucun compte de la pénible situation des chômeurs, des agriculteurs, des pêcheurs, et a stoppé net la croissance de notre industrie touristique en haussant à nouveau de 4,5c. le gallon la taxe sur l'essence et le carburant diesel.

• (1415)

Pourquoi le gouvernement traite-t-il de cette façon les Canadiens des régions défavorisées du pays? Est-ce parce que le ministre des Finances ne comprend rien au Canada? Dans ce cas, qu'attendent les députés conservateurs qui représentent aussi des circonscriptions de l'Atlantique pour faire quelque chose? Pourquoi ne s'imposent-ils pas au sein de leur caucus? Pourquoi ne disent-ils pas au ministre des Finances que la maison canadienne des finances comprend douze pièces, soit dix provinces plus le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, et que toutes ont besoin d'une restauration économique, pas seulement la superbe salle de jeux des riches?

Si les députés conservateurs de l'arrière-ban n'informent pas le ministre des Finances, ils manquent à leur devoir de député. Il n'est pas étonnant qu'ils aient perdu avec leur gouvernement la confiance des Canadiens.

Article 21 du Règlement

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE TRAITEMENT DE FAVEUR ACCORDÉ À UN CRIMINEL AU COURS DE PROCÉDURES JUDICIAIRES

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, il devient évident que notre système de justice pénale est sur le point de s'effondrer. La semaine dernière, à Toronto, un criminel condamné à quatre ans de prison pour avoir fait sauter sa propre discothèque devait répondre devant un tribunal fédéral de nouvelles accusations de fraude. En attendant l'enquête préliminaire, il a pu aller et venir librement parce qu'une ordonnance du tribunal l'avait autorisé à payer pour se faire conduire chaque jour par les officiers du shérif entre Beaver Creek et Toronto.

Est-ce à dire que nous avons deux catégories de criminels, que ceux qui en ont les moyens peuvent acheter un traitement de faveur? Tous les accusés dans la même situation sont enfermés à la prison Don tout le temps que dure les enquêtes préliminaires. Si cet homme craignait pour sa vie, il fallait le garder en détention protégée.

On ne peut que s'étonner que cet homme qui a été reconnu coupable d'avoir fait éclaté une bombe ait pu, en moins de trois mois, se faire transférer du pénitencier à sécurité maximale Millhaven à celui de Beaver Creek, surnommé le Hilton de Muskoka. Je demande instamment au gouvernement et aux autorités judiciaires de ne pas accorder de traitement de faveur à ceux qui se placent en marge de la société en commettant des actes criminels.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES STATISTIQUES SUR LE CHÔMAGE DANS DIVERSES RÉGIONS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, dans son budget immobiliste présenté hier, le gouvernement trahit froidement et d'une façon cynique les centaines de milliers de Canadiens qui sont au chômage ou qui sont sous-employés.

Réveillez-vous, monsieur le ministre des Finances (M. Wilson) et admettez qu'il y a 15 p. 100 de chômeurs dans l'île de Vancouver, 16 p. 100 à l'intérieur de la Colombie-Britannique, 20 p. 100 dans le sud de la Colombie-Britannique, 17 p. 100 dans la région de Kootenay, 13 p. 100 dans le nord de la Colombie-Britannique, 13 p. 100 dans l'ouest de l'Alberta, 15 p. 100 dans le nord de l'Ontario, 15 p. 100 dans le nord du Québec, 15 p. 100 dans le sud-est du Québec, 23 p. 100 en Gaspésie, 27 p. 100 au Labrador, 23 p. 100 au Cap Breton, 14 p. 100 au Nouveau-Brunswick, 15 p. 100 en Nouvelle-Écosse, 17 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard, 27 p. 100 dans l'ouest de Terre-Neuve, 26 p. 100 dans le nord de Terre-Neuve, 25 p. 100 dans le sud de Terre-Neuve, 15 p. 100 sur la côte sud du Québec, 14 p. 100 sur la côte nord du Québec, 20 p. 100 dans le nord de la Nouvelle-Écosse, 16 p. 100 dans le sud de la Nouvelle-Écosse et 10 p. 100 dans le comté de Brant, etc. etc.

[*Français*]

LA PÉRÉQUATION

ON DEMANDE QUE LE QUÉBEC OBTIENNE PLUS DE FONDS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, hier, le gouvernement du Québec, par la voie de son ministre des Finances, M. Gérard D. Lévesque, s'est déclaré très déçu du Budget du ministre des Finances du gouvernement fédéral, et principalement de l'absence d'information ou de déclarations au sujet du remboursement au niveau des transferts fiscaux, des transferts fédéraux ainsi que de la péréquation.

Monsieur le Président, j'aimerais rassurer ici les députés de la Chambre et inviter tous les députés conservateurs du Québec à faire pression auprès du ministre des Finances et auprès du premier ministre afin de s'assurer que la province de Québec reçoive justice dans ce dossier de la péréquation et que le gouvernement rembourse dans les plus brefs délais les sommes d'argent qui sont réclamées par le ministre des Finances du gouvernement provincial du Québec.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

ON DEMANDE LA MODIFICATION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, les Canadiens de cette région sont à la fois déçus et furieux que le gouvernement n'ait pas pris de mesures concrètes et précises pour redresser les inégalités régionales dans ce pays. «Les richesses ne sont pas également réparties» disait le premier ministre (M. Mulroney); «des programmes reflétant les besoins régionaux» disait-il en août; et «la côte Est et l'Ouest recevront une aide spéciale» annonçait-il encore. Puis il y a eu le grand discours du trône où le premier ministre disait: «les disparités entre les régions subsistent, et ... cette situation [est] inacceptable».

• (1420)

Je demande au gouvernement de cesser de jouer sur deux tableaux et de fournir une aide économique aux régions défavorisées. Vous avez 5,8 milliards dans l'enveloppe du développement économique régional. Vous avez ajouté 5 milliards de taxes d'accise. Je demande au premier ministre ...

M. le Président: A l'ordre. Je désire rappeler aux députés que, dans cette Chambre, on ne dit pas «vous» lorsque l'on pose des questions au gouvernement ou lorsque le gouvernement répond. Je suis persuadé que, dorénavant, le député l'évitera soigneusement.

M. Dingwall: Merci, monsieur le Président. Je demande au premier ministre et au ministre des Finances (M. Wilson) de changer leur politique économique et de faire quelque chose pour atténuer les disparités régionales. Le ministre des Finances devrait savoir que dans certaines régions le taux de chômage est inacceptable. Le budget ne fait rien pour y remédier. J'aimerais que le gouvernement fasse preuve d'une plus grande volonté politique et essaie de s'attaquer à la situation, afin d'apporter la stabilité économique aux régions du Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LE TRAITEMENT INFLIGÉ AUX PAUVRES ET À D'AUTRES CATÉGORIES DE CITOYENS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je trouve tragique d'avoir à lui rappeler qu'il y a au Canada des centaines de milliers de pauvres. Pourquoi son budget oublie-t-il complètement les jeunes chômeurs? Pourquoi oublie-t-il ceux qui doivent faire la queue dans les soupes populaires et les banques d'aliments? Pourquoi oublie-t-il les mères célibataires? Pourquoi oublie-t-il les citoyens de la région de l'Atlantique, de l'Ouest et du nord du pays? Pourquoi oublie-t-il tant de Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition n'a rien compris. Ils n'ont pas été oubliés. J'ai mentionné les problèmes qui sévissent depuis déjà quelque temps dans les diverses régions du pays. Par exemple, dans l'Ouest, nous nous sommes attaqués aux difficultés du secteur pétrolier et gazier. Nous nous sommes attaqués aux problèmes des cultivateurs. Nous avons encore du travail à faire.

Dans la région de l'Atlantique, nous avons le Programme Entreprise Atlantique, le Programme de perspectives d'achat-région de l'Atlantique, et le crédit d'impôt à l'investissement spécial pour le Cap Breton. Nous avons maintenu le crédit d'impôt à l'investissement régional. Nous nous sommes attaqués à ces problèmes sur plusieurs fronts et nous obtenons déjà des résultats.

Le député vient de parler du chômage chez les jeunes. A notre arrivée au pouvoir, 18,3 p. 100 des jeunes travailleurs étaient en chômage. En janvier 1987, ce taux était tombé à 14,4 p. 100. C'est là un progrès bien réel.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'AUGMENTATION DES TAXES—LA NATURE DU RÉGIME FISCAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, je désire encore poser une question au ministre des Finances. Pourquoi une famille monoparentale disposant d'un revenu de 15 000 $ par année doit-elle payer 321 $ de plus qu'en 1984, lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir? Et pourquoi un couple qui a deux enfants et un revenu de 30 000 $ doit-il payer 1 020 $ de plus qu'en 1984? Pourquoi les Canadiens et les Canadiennes devraient-ils se fier à ce gouvernement lorsque le ministre des Finances lui-même a imposé un régime fiscal injuste et inéquitable?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, même si je répugne à le faire, je dois rappeler au député comment tout cela a commencé. Nous avons dû faire face à un déficit de 38,3 milliards de dollars. Ce déficit a commencé à s'accumuler en 1972 lorsqu'il était ministre des Finances. C'est à ce moment là que les dépenses ont échappé à tout contrôle. Elles ont augmenté à un rythme annuel de 23 p. 100 et de 29,8 p. 100 la dernière année. C'est un fait.

Des voix: Bravo!

• (1425)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à ce ministre des Finances que lorsque j'ai quitté le ministère dont il a la charge, la dette publique était de 25 milliards. L'année prochaine elle sera de 300 milliards. Je lui rappellerai également que les deux derniers excédents de toute l'histoire du Canada ont été enregistrés lorsque j'étais ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Cela aussi, c'est un fait.

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je tiens à rappeler au ministre des Finances que notre pays s'étend de l'Atlantique au Pacifique et jusqu'à l'Arctique, et qu'un budget doit s'appliquer à tous les Canadiens.

Des voix: La question.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'y viens. A Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Edouard, en Nouvelle-Écosse, en Alberta et en Colombie-Britannique, le chômage est plus élevé aujourd'hui qu'au beau milieu de la récession en 1982. Je demande donc au ministre comment il se fait que depuis l'arrivée au pouvoir de son gouvernement, celui-ci a réduit de 3 milliards de dollars le budget des programmes de développement régional?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, lorsqu'il est arrivé au pouvoir, notre gouvernement était déterminé à rédoudre ces problèmes. C'est ce que nous faisons. Le très honorable chef de l'opposition parle de l'enveloppe du développement économique et régional. Nous avons supprimé des dépenses de l'ordre de 3,1 milliards de dollars dues au Programme énergétique national. Le député, qui dit tantôt blanc, tantôt noir à ce propos, veut-il dire qu'il faut en revenir au Programme énergétique national ou que nous devons—ah, il fait signe que non de la tête. Il ne sait pas quel parti prendre à ce sujet.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Permettez-moi de vous rappeler, monsieur le Président, ce que nous avons fait pour résoudre les problèmes des Canadiens dans les catégories inférieures de revenu. Nous avons mis en place des programmes d'emploi pour les aider à trouver du travail et à recevoir la formation voulue. Nous avons consacré 100 millons de dollars à ce programme. Nous appliquons un programme en vue d'aider les travailleurs âgés à réintégrer la population active. Nous offrons aux économiquement faibles un crédit au titre de la taxe de vente. Nous avons augmenté le crédit d'impôt pour enfant et accéléré les paiements à ce titre. Voilà toutes les mesures que nous avons prises pour aider ces personnes et il y a . . .

M. le Président: A l'ordre. Il convient de signaler que le débat sur l'exposé budgétaire va durer quelques jours et le moment sera mieux choisi pour échanger toutes ces statistiques.

[*Français*]

L'AMPLEUR VÉRITABLE DU DÉFICIT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne le tour de passe-passe contenu dans le Budget d'hier. Le ministre des Finances a mentionné hier que le déficit serait de 29,3 milliards de dollars l'année prochaine.

Sans le subterfuge du ministre forçant les entreprises à accroître leur paperasse et à remettre les retenues à la source deux fois par mois, le véritable déficit en 1987-1988 serait de 30,5 milliards de dollars.

Ma question est la suivante: Pourquoi le ministre tente-t-il de camoufler la réalité et quand admettra-t-il que le véritable déficit est encore au-dessus de 30 milliards de dollars?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le bilan dont on a fait état dans l'exposé budgetaire n'a pas besoin qu'on le défende, et je pense qu'il est fort apprécié par les gens qui s'intéressent à cette question et qui le comparent au bilan du chef de l'opposition, qui a transformé en trois années et demie un excédent de 481 millions de dollars en un déficit de 4 milliards de dollars. Durant cette période, les dépenses ont augmenté de 23 p. 100 par an. La dette nationale s'est accrue de 50 p. 100, et le coût du service de la dette a grimpé de 85 p. 100. Ce sont là des choses que l'on peut attribuer à celui qui siège aux côtés du député. Toujours durant cette période le taux d'inflation a doublé, le nombre de chômeurs a augmenté de 164 000 . . .

• (1430)

Des voix: Règlement!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . et le taux bancaire a doublé.

Des voix: Bravo!

LES IMPÔTS DES PARTICULIERS ET DES SOCIÉTÉS

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, en 1984, le parti libéral a été défait et un nouveau gouvernement s'est fait élire . . .

Des voix: Bravo!

M. Garneau: . . . à coup de promesses. Le gouvernement est arrivé au pouvoir en promettant de triompher des problèmes de déficit. Or, après trois années de relance économique, le déficit est au même niveau qu'il était lors de la dernière année complète où le gouvernement libéral était au pouvoir.

Pourquoi le ministre des Finances et son gouvernement tentent-ils délibérément de cacher au public le fait que d'une part, les impôts des contribuables augmenteront de plus de 7,6 milliards de dollars en 1987-1988, alors que d'autre part, ceux des sociétés baisseront de 30 millions de dollars? Le ministre croit-il que ce soit juste?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense avoir répondu à cette question très clairement hier soir. Nous reconnaissons que le régime fiscal des sociétés pose un problème. C'est l'une des raisons d'être de la réforme fiscale. Nous avons pris régulièrement des mesures, à compter de 1984, alors que nous avons mis fin aux abus reliés au crédit d'impôt à la recherche scientifique et modifié les règles concernant le recours aux sociétés en commandite. Nous avons mis un terme aux cessions temporaires d'actifs et fait en sorte que des sociétés comme Olympia & York ne puissent plus profiter de certaines échappatoires du régime fiscal, échappatoires qui remontaient au temps où le très honorable chef de l'opposition, était ministre des Finances. Nous avons mis un terme à toutes ces choses.

Nous avons également déclaré qu'il était important d'élaborer une règle générale quant à l'évitement fiscal. Ces mesures tendent à résoudre les problèmes reliés au régime fiscal. Nous agissons, nous prenons des mesures concrètes pour résoudre les problèmes qui se posent, au lieu de nous contenter d'en parler.

Des voix: Bravo!

LA RÉFORME DES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier après-midi le ministre a présenté un budget qui alourdit encore une fois les impôts de la famille moyenne, portant à 1 500 $ l'augmentation cumulative des impôts sur les particuliers décidée par le gouvernement depuis son arrivée au pouvoir. Et ensuite le ministre est allé dire deux choses hier soir devant les caméras de télévision. Tout d'abord, il a dit qu'il y a beaucoup de sociétés qui réalisent des bénéfices mais ne payent pas d'impôts. Ensuite, il a dit qu'il est trop tôt pour réformer la fiscalité des sociétés. Je lui demanderai simplement ceci. Pourquoi est-il trop tôt pour réformer la fiscalité des sociétés, alors qu'il n'est pas trop tôt pour écraser d'impôts la famille moyenne?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pourrais répéter la réponse que je viens de donner à la question précédente. Nous agissons dans ce domaine. Nous avons agi de diverses façons depuis deux ans et demi pour régler les cas au fur et à mesure. Nous allons continuer de le faire, dans un document de travail consacré à la réforme fiscale qui va être présenté au printemps. J'espère qu'il recevra l'appui du député et de son parti.

Permettez-moi de parler des effets que cela a sur les particuliers. Le taux de chômage est en baisse. Il y a environ 677 000 Canadiens de plus qui ont un emploi. Les taux d'intérêt à court terme ont baissé. Les gens qui achètent une maison aujourd'hui constateront que pour un prix de 50 000 $, il va leur en coûter . . .

Des voix: Règlement!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je sais qu'ils n'aiment pas les bonnes nouvelles de ce côté-là.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, ce qu'il y a de nouveau, c'est que depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, les impôts des sociétés ont baissé de 18 per cent, ceux des particuliers ont augmenté de 52 p. 100, et dans sept provinces sur dix, le chômage est aussi aigu ou plus que lorsque le gouvernement a été élu. Voilà la réalité.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LA RÉDUCTION DES FONDS DESTINÉS À LA PÉRÉQUATION ET AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Mais, monsieur le Président, le taux de chômage dans sept des dix provinces maintenant est aussi pire qu'il y a cinq ans. Et pourquoi à ce moment-ci, le ministre veut-il réduire le Budget pour la péréquation et le développement régional?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'Opposition et son compagnon de cellule se servent de cette statistique à propos de chômage. A Terre-Neuve, alors que le taux de chômage était de 23,8 p. 100 en septembre 1984, il était de 19,2 p. 100 en janvier 1987.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Au Nouveau-Brunswick le taux de chômage, qui était de 16,2 p. 100 en septembre 1984, est actuellement de 13,9 p. 100. Au Québec, le chiffre était 12,9 p. 100 en 1984, et actuellement il est à 10,8 p. 100. En Ontario, en septembre 1984 le taux était de 9,4 p. 100, et actuellement il est de 6,6 p. 100. Pour le Manitoba le chiffre était de 9 p. 100 en 1984, il est actuellement de 7,9 p. 100. En Saskatchewan, il y avait 8,7 p. 100 en 1984, et actuellement c'est 7,3 p. 100. En Alberta il y avait 12,1 p. 100, et actuellement 10,8 p. 100. En Colombie-Britannique c'était 15,1 p. 100, et actuellement c'est 13,6 p. 100. Voilà les faits d'après Statistique Canada. Il n'y a que deux provinces où le taux de chômage est plus élevé, et encore, à peine.

Des voix: Bravo!

Questions orales

ON DEMANDE DE RÉFORMER L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS POUR AIDER AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en réalité il faut comparer la situation au plus profond de la dépression et la situation actuelle. Que le ministre aille voir sur place: dans la plupart des régions de notre pays, et les Canadiens lui diront que le chômage est à un niveau tout à fait inacceptable. Voilà ce qu'il découvrira.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre, et j'espère qu'au lieu de débiter des statistiques, il nous donnera . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Le pauvre, il n'aime pas qu'on lui dise la vérité.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député va terminer sa question.

M. Broadbent: Le tiers parti là-bas a des problèmes aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Le quatrième parti.

M. Broadbent: C'est vrai; il arrive après les indécis.

Voici la question que je veux poser au ministre. Puisqu'il a signalé hier soir qu'il y a beaucoup de sociétés rentables qui ne paient pas d'impôt et puisqu'il sait qu'il y a beaucoup de régions au Canada dont le chômage est à un niveau normalement . . .

M. Clark (Yellowhead): Normalement?

M. Broadbent: . . . inacceptable, pourquoi n'a-t-il pas proposé tout de suite une réforme de l'impôt sur les sociétés dont les recettes lui permettraient de financer le développement régional dans les régions du Canada qui en ont besoin?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, en tant que simple observateur de la scène politique, je peux dire que le succès éphémère du député lui monte un peu à la tête.

M. Broadbent: C'est très spirituel, Michael.

M. Rodriguez: Un coup pour rien!

M. Keeper: Vous savez de quoi vous parlez.

M. Nystrom: Ramenez Crosbie.

M. le Président: Je demande aux députés de poser leurs questions brièvement et aux ministres d'y répondre succinctement. La parole est au ministre.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député a soulevé la question des inégalités régionales que j'ai traitée très clairement à deux reprises dans l'exposé budgétaire. Nous avons pris des mesures pour y remédier, comme je l'ai indiqué en réponse au très honorable chef de l'opposition, et il en reste d'autres à prendre.

Le premier ministre a demandé un rapport sur les problèmes régionaux dans la région atlantique du Canada qui devrait être bientôt prêt. Le vice-premier ministre organise actuellement au sein du gouvernement un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes de la diversification de l'Ouest. On est en train de prendre d'autres mesures à propos des problèmes du nord de l'Ontario et du nord du Québec.

Comme je l'ai montré dans le budget, des décisions seront prises et des déclarations seront faites en temps opportun. Mais le bilan du gouvernement est clairement positif. Il est évident que l'on est en bonne voie de résoudre ces problèmes et de trouver de vraies solutions.

• (1440)

L'ACCROISSEMENT DE LA TAXE DE VENTE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui, dans son exposé budgétaires hier, a dénoncé les taxes de ventes qui d'après lui sont injustes et inefficaces et font perdre des emplois, mais du même coup il acccroissait les taxes de vente et portait ainsi à 8,7 milliards de dollars la majoration globale des taxes de vente et d'accise depuis l'accession de son gouvernement au pouvoir. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi il continue à compter tellement sur une forme d'imposition préjudiciable aux contribuables et qu'il juge lui-même détestable?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée a parfaitement raison de souligner les problèmes que pose le régime de taxe de vente dont je parle depuis quelque temps. Les taxes de vente font disparaître des emplois. Nous avons la preuve depuis quelques mois que des sociétés ont fermé leurs portes pour aller s'établir aux États-Unis en partie à cause de l'incidence des taxes de vente. J'espère que lorsque nous procéderons à la réforme de la taxe de vente, la députée comprendra l'importance du problème et appuiera objectivement les réformes que nous proposerons.

LES PAUVRES ET LES CHÔMEURS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le ministre parle bien, mais il n'en reste pas moins que le gouvernement s'abaisse maintenant à arracher des sous aux contribuables qui verseront 7,6 milliards de dollars à titre de taxe de vente et d'impôt sur le revenu cette année. Quelle assurance le ministre peut-il offrir aujourd'hui aux pauvres et aux chômeurs qu'il a négligés dans son exposé budgétaire hier?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les pauvres et les chômeurs sont bien traités par le gouvernement dans la mesure où l'on a créé 675 000 emplois, ce qui est à ma connaissance la meilleure façon de tirer les gens de la pauvreté, de leur épargner les soupes populaires en les intégrant à la population active. Nous nous sommes attaqués résolument, dans toutes les régions du pays, aux problèmes que doivent affronter les Canadiens démunis en leur accordant un crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente. Je vois la députée en face rire du crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente. Je suis persuadé que les contribuables de sa circonscription ne trouvent rien de drôle là-dedans. Ils savent gré, je crois, au gouvernement qui agit pour tenter de régler le problème au lieu de se contenter de discourir comme elle le fait.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

L'INÉGALITÉ ENTRE LES IMPÔTS DES PARTICULIERS ET CEUX DES SOCIÉTÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il y a un problème de crédibilité. On a fait de belles promesses sur la réforme fiscale et sur ce qu'il va faire l'an prochain. Je demande au ministre des Finances: Est-ce que c'est juste que depuis que son gouvernement est au pouvoir le gouvernement ait augmenté les taxes des individus de 23 milliards de dollars en même temps qu'on a diminué les taxes des corporations de deux milliards de dollars? Est-ce que c'est juste, monsieur le Président?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les gouvernements sont élus pour s'occuper des problèmes. C'est ce que nous faisons. J'ai dit clairement que les problèmes que le député a soulevés concernant l'impôt sur les sociétés sont réels et nous nous en occupons. Nous éliminons plusieurs échappatoires fiscales que les sociétés utilisaient régulièrement depuis deux ans et demi que nous sommes au pouvoir.

J'ai annoncé hier soir que nous adopterions des règles générales pour lutter contre les échappatoires dans le cas des sociétés qui abusent des opérations d'évitement fiscal, afin de faire payer des impôts aux sociétés qui font des bénéfices. Nous avons dit aussi que la réforme fiscale comprendrait une réduction des préférences fiscales que les sociétés peuvent utiliser. Toutes ces mesures ont pour but de régler ce problème. Comme je l'ai déjà dit, j'espère que le député nous appuiera lorsque nous arriverons à cette étape de la réforme fiscale.

LES RECETTES PROVENANT DE L'IMPÔT DES SOCIÉTÉS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, les plus récentes statistiques sur le chômage montrent qu'à l'extérieur de l'Ontario, seulement 5 000 nouveaux emplois ont été créés depuis janvier 1986. Les propres chiffres du ministre montrent que les sociétés paieront 2 milliards de dollars de moins en impôt en 1987-1988 qu'elles ne payaient lorsque le gouvernement a pris le pouvoir. Pourquoi ne faites-vous pas payer ces 2 milliards de dollars aux sociétés qui devraient les payer pour créer des emplois dans le reste du pays?

Des voix: A l'ordre.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Il y a un certain relâchement depuis quelque temps au sujet de l'emploi du mot «vous». Les députés savent que cela cause du désordre à la Chambre. Je demanderais aux députés de coopérer. Le député a posé sa question. Il a été entendu. Nous entendrons maintenant le ministre.

M. Cassidy: Merci, monsieur le Président. Je m'excuse . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député a terminé sa question. Je demande aux députés de suivre le Règlement. Le ministre répondra.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Merci beaucoup, monsieur le Président. Les députés sont habitués aux statistiques du Nouveau parti démocratique. En mai 1985, le chef du NPD a déclaré que cette mesure provoquerait une perte nette de 50 000 emplois cette année et de 100 000 nouveaux emplois l'an prochain. C'est écrit en noir sur blanc dans le hansard. Depuis mai 1985, nous avons créé 9 000 emplois à Terre-Neuve, 18 000 au Nouveau-Brunswick, 86 000 au Québec, 222 000 en Ontario, 25 000 au Manitoba . . .

Des voix: Encore, encore!

M. le Président: Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe.

* * *

LE BUDGET

LES CHÔMEURS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Hier, le ministre des Finances a déposé un budget et aujourd'hui, tous les jeunes enfants du pays essaient de trouver à la cave un endroit secret où cacher leur tirelire pour l'empêcher de mettre le grappin sur leurs petits sous en voulant faire payer une taxe sur les barres de granola, sur les choux à la crème et les autres friandises et grignotines. Si le ministre avait les deux pieds sur terre, il saurait que 1,25 millions de Canadiens sont sans emploi, dont 150 000 dans la région de l'Atlantique, et qu'une taxe touchant les enfants n'est pas la solution au problème. Pourquoi le budget ne contient-il pas de mesures susceptibles d'aider les mères, les pères, les frères et les soeurs de ce pays qui sont au chômage?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la solution, ce sont des taux d'intérêts moins élevés. Les taux d'intérêt ont diminué de 3,5 p. 100 depuis que nous sommes au pouvoir. Ils ont encore baissé aujourd'hui, et cette tendance se maintiendra probablement parce que les gens ont fort confiance dans le gouvernement et dans la façon . . .

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député se demande ce que nous avons fait pour la région de l'Atlantique; je lui rappelle le Programme de perspectives d'achat-région de l'Atlantique en vertu duquel le gouvernement fédéral fera des achats pour 600 millions de dollars dans cette région. Nous avons le crédit d'impôt à l'investissement au Cap Breton. Il y a le crédit d'impôt spécial à l'investissement dans la région de l'Atlantique en général. Il y a le Programme Entreprise Atlantique. Nous avons eu les ententes de développement économique et régional conclues avec chacunes des provinces. Toutes ces initiatives visent à essayer de résoudre les problèmes d'écarts régionaux et de chômage dans la région de l'Atlantique. Elles commencent à porter leurs fruits.

L'EXONÉRATION D'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le seul traitement spécial accordé aux citoyens de la région de l'Atlantique dans le budget, c'est que le ministre les ignore tout spécialement. Depuis que Marie-Antoinette a dit «Qu'ils mangent de la brioche», jamais un ministre ne s'était préoccupé aussi peu du sort des pauvres et des chômeurs. Comment le ministre peut-il continuer à permettre à la minorité des privilégiés de s'enrichir encore davantage grâce à une exonération d'impôt sur les gains en capital qui fera perdre 800 millions de dollars au fisc cette année, à un moment où d'innombrables Canadiens n'ont pas d'emploi ou ne mangent pas convenablement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que le député a oublié pourquoi l'exonération fiscale des gains en capital a été instaurée. C'était pour aider les agriculteurs. C'était pour aider les petites entreprises. C'était pour essayer d'inciter les gens à encaisser leurs obligations d'épargne du Canada et à placer cet argent dans une nouvelle entreprise susceptible de créer des emplois. Voilà la raison pour laquelle il l'a instaurée. Depuis le 23 mai 1985, c'est-à-dire depuis que cette mesure existe, 475 000 emplois ont été créés. Voilà pourquoi nous avons instauré l'exonération d'impôt sur les gains en capital.

[*Français*]

LA PÉRÉQUATION—LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier les régions défavorisées ont été perdantes, les dépenses en matière de développement régional n'ont augmenté que de 1.7 p. 100, une faible augmentation, et rien, aucun mot en regard de la péréquation alors que les changements qui ont été faits en regard de la péréquation ont fait perdre au Québec jusqu'à environ 100 millions de dollars. Voici ma question:

Le ministre des Finances peut-il dire à cette Chambre s'il entend remédier dans les plus brefs délais à cette injustice et à cette inéquité envers le Québec?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il n'y a pas d'injustice envers la province de Québec non plus qu'envers les autres provinces. Nous avons commencé un programme pour augmenter les transferts fédéraux-provinciaux, et dans le domaine de la péréquation nous avons un taux d'augmentation de plus de 5 p. 100; également dans le domaine de l'éducation et de la santé, un taux d'augmentation de 5,3 p. 100, je pense, et dans les prochains cinq ans, les transferts vers les provinces augmenteraient de 65 milliards de dollars à 90 milliards de dollars. C'est une grande proportion.

Questions orales

L'INTENTION DU QUÉBEC DE POURSUIVRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, ce n'est pas l'opinion du ministre des Finances du Québec qui envisage de poursuivre Ottawa pour obtenir justice dans ce dossier.

Monsieur le Président, est-ce la seule façon de la part du Québec d'obtenir justice et de faire bouger ce gouvernement, soit par le biais de poursuites judiciaires?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le ministre des Finances de la province de Québec a droit à ses opinions. Je crois que le relèvement des taux de péréquation de plus de 5 p. 100 par année, l'année dernière, cette année et l'année prochaine, est la bonne mesure à prendre. Nous assumons pleinement les obligations qui nous incombent en vertu de la Constitution. Nous avons dit que nous accroîtrions la péréquation l'année prochaine et l'année d'après selon des modifications d'ordre technique à la formule de péréquation. C'est, à mon avis, l'indication très nette que le gouvernement s'occupe d'aider les provinces moins favorisées.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LES *REAL WOMEN*—L'ABSENCE D'INVITATION À UNE CONFÉRENCE SUR LA FAMILLE

M. Sid Fraleigh (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je m'adresse à la ministre chargée de la condition féminine. Le Conseil canadien de la situation de la femme organise une conférence sur la famille, ce dont je le félicite. Une fois de plus, cependant, nous voyons apparaître l'abominable discrimination. Le mouvement des *Real Women*, qui est peut-être le plus ardent défenseur de la famille, s'est vu refuser une invitation. On donne comme piètre excuse que ce mouvement a été invité l'année dernière et que, faute d'espace . . .

M. le Président: Le député fait une longue entrée en matière. Comme il y a énoncé les faits pertinents, je le prie de poser sa question.

M. Fraleigh: La ministre peut-elle expliquer cette apparente discrimination?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, j'attends avec beaucoup d'impatience la conférence qu'organise le Conseil consultatif de la situation de la femme. Soixante-quinze groupes de diverses régions et cultures y assisteront. Il existe plus d'un millier de groupes parmi lesquels sont choisis les 75 dont environ 30 p. 100 sont renouvelés chaque année.

Je signale au député qu'au nombre des participants figureront la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, la Fédération des femmes du Québec et la Fédération des jeunes ligues du Canada. Ce sera une très belle conférence d'où la discrimination sera exclue.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LES SERVICES DE GARDE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Après avoir insisté à plusieurs reprises sur l'importance de la famille, de l'équité en emploi, de l'urgence et de la priorité des services de garde, le gouvernement nous a servi hier soir un Budget qui est muet sur tous ces dossiers.

J'aimerais que le ministre des Finances nous dise où est l'argent dans le Budget d'hier soir pour les services de garde? Pourquoi n'y a-t-il pas d'argent dans le Budget, tel que le gouvernement nous l'a promis?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que la députée est parfaitement au courant du processus mis en marche à Vancouver, en novembre dernier à la Conférence des premiers ministres, lorsque le premier ministre a demandé aux provinces de travailler avec le gouvernement fédéral à la préparation de normes pour un programme national de garderies. C'est en marche. Des rapports, indiquant de quelle façon nous pourrons collaborer avec les provinces pour cette importante initiative, seront présentés aux premiers ministres. Alors nous pourrons prendre des décisions sur la façon de procéder au financement.

Dans le discours du budget je disais que les processus comme celui-ci devaient continuer et qu'en temps voulu nous prendrions les décisions qui s'imposent. Il est possible de le faire dans le cadre de notre plan financier.

[*Français*]

LE RESPECT DES ENGAGEMENTS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Justement, monsieur le Président, à Vancouver, à l'occasion de cette conférence fédérale-provinciale, le premier ministre s'est commis et a promis qu'il y aurait de nouvelles sommes d'argent dans le Budget pour les garderies. Et j'aimerais que le premier ministre nous dise s'il est d'accord avec son ministre des Finances à l'effet qu'il n'y a pas un sou dans le Budget pour les garderies. Et est-ce que le premier ministre a décidé que les garderies n'étaient plus la priorité de son gouvernement? Vous vous êtes commis, monsieur le premier ministre. Vous l'avez fait publiquement, savoir qu'il y aurait de l'argent pour les garderies!

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Ce n'est pas le cas, monsieur le Président. Je pense avoir répondu à cette question au nom du gouvernement. J'ai dit clairement qu'un processus était en cours. Lorsque nous aurons des recommandations, provenant des consultations qui se déroulent . . .

Mme Pépin: Il y avait une promesse.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La députée devrait avoir la courtoisie d'écouter ma réponse. J'ai écouté soigneusement sa question.

Mme Copps: Le premier ministre a promis.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le processus est en cours. Nous pourrons prendre des décisions et fournir des fonds dans le cadre de notre plan financier, lorsque nous aurons les recommandations.

Mme Pépin: Le premier ministre avait dit que l'on prévoierait de l'argent dans le budget.

LE FINANCEMENT DE LA GARDE D'ENFANTS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question concerne aussi l'absence de toute mesure d'aide à la garde d'enfants et aux familles dans le budget. Les familles canadiennes ayant de jeunes enfants n'ont pas besoin d'un budget qui donne du répit. Elles ont instamment besoin d'aide. Les faits ne cessent de le prouver, nous sommes en pleine crise.

Le ministre des Finances peut-il nous dire pourquoi le gouvernement tarde à remplir ses promesses concernant la garde d'enfants? Nous sommes à même de prouver que le premier ministre s'est engagé à accorder une aide généreuse. Le gouvernement a peut-être mis la pédale douce dans l'espoir que les provinces prennent la relève. Est-ce bien ce qu'il attend? A-t-il décidé de se désister? Pourquoi n'êtes-vous pas . . .

M. le Président: Le ministre a sans doute compris la question et voudrait maintenant y répondre.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Il n'est pas question de reculer, monsieur le Président. Le premier ministre a pris un engagement ferme de la part du gouvernement canadien, à Vancouver.

M. Benjamin: Il se cache.

M. Epp (Provencher): Pas du tout. Personne ne se cache. Vous devriez peut-être le faire, vous, derrière votre ignorance.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Puisqu'il est question d'ignorance, le ministre voudra peut-être nous éclairer. Il a la parole.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, les ministres de la Santé, les ministres des Affaires sociales ainsi que le ministre responsable de la situation de la femme ont tous très clairement . . .

M. Garneau: Et le ministre des Finances?

M. Epp (Provencher): Le ministre des Finances est parfaitement d'accord. Le premier ministre a donné le ton. La députée fait partie d'un comité parlementaire qui n'a pas encore présenté son rapport. Au lieu de parler comme elle le fait sans cesse à la Chambre, qu'elle me remette les recommandations et nous mettrons le programme au point afin que le premier ministre puisse l'annoncer dès la fin du premier semestre, cette année.

ON DEMANDE DES FONDS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Bien sûr le ministre des Finances est d'accord, monsieur le Président, parce qu'il ne veut pas consacrer d'argent aux garderies. Mon parti a présenté des recommandations au ministre des Finances . . .

• (1500)

M. le Président: Je demande à la députée de poser sa question. Nous avons eu une période des questions très bien remplie et le temps file rapidement. Je suis convaincu que la députée peut poser directement sa question.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, si le ministre des Finances a reçu la lettre expliquant notre position sur les fonds d'urgence pour les garderies, et je suis convaincue qu'il l'a reçue, pourquoi n'innove-t-il pas en accordant les fonds tout de suite?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée propose un plan qui n'a été accepté ou mis de l'avant que par le Manitoba. Aucune autre province n'a accepté cette orientation. Je souhaite que la député comprenne qu'environ 8 p. 100 des Canadiens préconisent cette orientation. Il ne fait aucun doute que nous devons opter pour une solution et que nous devons disposer de différents plans pour différentes familles canadiennes. J'aimerais que la député renonce à croire qu'elle seule connaît la famille et les besoins des enfants et que personne d'autre n'y entend quoi que ce soit.

* * *

LE BUDGET

LA HAUSSE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement ne cesse de se demander comment aider financièrement le secteur énergétique à savoir, au moyen de hausses d'impôt, du Fonds du revenu consolidé ou encore d'indemnités d'épuisement des réserves. Il a finalement décidé de hausser de 1c. le litre la taxe sur l'essence et d'imposer de façon uniforme l'essence avec plomb et l'essence sans plomb. Toutefois, le gouvernement a oublié une chose. Il a oublié de venir en aide au secteur énergétique. S'il n'aide pas le secteur énergétique, pourquoi faire cette ponction fiscale aux dépens des automobilistes canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois avoir dit deux ou trois fois dans le discours du budget que nous reconnaissons que le secteur énergétique traverse aujourd'hui une période difficile. Nous avons aussi reconnu qu'il y a moyen de régler ce problème par le biais d'une réforme de la fiscalité. Nous allons pouvoir améliorer la situation du secteur énergétique de façon plus durable par le biais d'une réforme de la fiscalité. Nous avons dit aussi que nous voulons discuter très attentivement de tout nouveau projet avec les gouvernements provinciaux et les entreprises intéressées pour voir si le gouvernement fédéral pourrait participer à leur réalisation. Voilà ce que nous voulons faire et nous allons continuer de nous occuper de ces questions.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ce n'est pas une mention honorable dans le budget du ministre qui va aider le secteur énergétique. Pourquoi le ministre invoque-t-il le faible cours mondial du pétrole pour harceler constamment les automobilistes canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne tiens pas à embarrasser le député en lui rappellant ce qui est arrivé aux prix de l'essence entre 1980 et 1984. Ils ont grimpé en flèche et, aujourd'hui, ils sont inférieurs à ce qu'ils étaient en septembre 1984. Le député devrait être parfaitement au fait des réalisations du gouvernement auquel il appartenait et de celles de notre gouvernement.

LES PETITES ENTREPRISES DU SECTEUR PÉTROLIER

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais donner suite à cette question adressée au premier ministre. J'ai parlé ce matin à quelques représentants de petites compagnies de service dans le domaine de la prospection pétrolière en Alberta. Ils m'ont dit qu'ils étaient tout simplement à l'agonie, que la suppression de l'impôt sur les revenus pétroliers ne les avait pas aidé du tout, qu'elle avait favorisé les grosses légumes. Vous avez encore soutiré un cent par litre d'essence au consommateur pour récupérer 450 millions . . .

M. le Président: A l'ordre. Concentrons-nous sur le sujet si possible.

M. Waddell: Vous avez parfaitement raison, monsieur le Président. Je m'excuse. Ma circonscription est en détresse. Cela devrait m'aider un peu à me concentrer.

Cette hausse d'un cent le litre représente 450 millions de dollars. Pourquoi le ministre ne prend-il pas cet argent pour constituer un fonds spécial réservé aux petits producteurs canadiens de l'Ouest?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous avons très clairement démontré l'an dernier que nous étions réceptifs aux problèmes de ces petits producteurs lorsque nous avons quadruplé le montant de leur crédit d'impôt, que nous avons pris des mesures rétroactives pour aider les gens chargés de les financer grâce aux revenus provenant des redevances. J'ai déjà dit tout à l'heure qu'il y avait peut-être d'autres mesures à prendre. Mais nous voulons régler cette question de façon explicite et permanente dans le cadre de la réforme fiscale. Je voudrais pouvoir compter sur la collaboration et les recommandations du député en prévision de cette réforme.

M. le Président: Je vais tâcher de donner la parole à d'autres encore, mais . . .

[*Français*]

. . . mais je demanderais aux honorables députés de poser une question seulement. L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) a la parole.

* * *

LE BUDGET

LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERSONNES DANS LE BESOIN

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre sait qu'en 1985 il y avait au Canada près de quatre millions de Canadiens et de Canadiennes qui vivaient sous le seuil de la pauvreté. Le ministre des Finances est aussi au courant que dans toutes les villes et tous les villages du Canada les organismes à but non lucratif sont obligés de mettre sur pied ce qu'on appelle des banques de vêtements et des banques d'aliments, ce qu'on appelle à Montréal «La soupe». De plus en plus, le ministre sait que les files d'attente en face de ces banques d'alimentation s'allongent de jour en jour.

Est-ce que le ministre peut dire aux députés ainsi qu'à ces quatre millions de personnes à quelle page dans son Budget elles peuvent trouver la solution pour se sortir de la pauvreté?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que la meilleure possibilité pour les Canadiens de quitter la pauvreté est d'avoir un emploi. Nous avons créé 675 000 emplois. Nous avons créé dans la province de Québec huit fois plus d'emplois que l'ancienne administration.

[*Traduction*]

En plus de cela, j'ai clairement expliqué que nous avons pris des mesures, notamment le crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente, le versement anticipé du crédit d'impôt pour enfants et l'augmentation de ce dernier, destinées à aider les personnes dont le revenu se situe en deçà du seuil du revenu minimal donnant droit à cette aide. Ces mesures ont jusqu'ici eu pour résultat de réduire de 263 000 le nombre des familles canadiennes dont les revenus se situent en deçà de ce seuil. C'est cela, le progrès.

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'AUGMENTATION DES PRESTATIONS D'INVALIDITÉ—L'EFFET DES MESURES PRISES PAR LES PROVINCES

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). En janvier, le gouvernement a augmenté de 150 $ les prestations d'invalidité versées dans le cadre du Régime de pensions du Canada. Cette mesure a bénéficié à plus de 150 000 Canadiens. Toutefois, 20 000 de nos concitoyens les plus démunis se sont aperçus que cette augmentation avait été annulée par une réduction des prestations au titre de l'assistance sociale provinciale. Étant donné que l'augmentation des prestations fédérales visait à dépanner précisément les Canadiens handicapés les plus démunis, quelles mesures le ministre prendra-t-il pour que l'augmentation des prestations fédérales d'invalidité ne soit pas annulée dans les faits par les réductions imposées par les provinces?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous espérions pouvoir faire bénéficier directement les handicapés de l'augmentation, jusqu'à concurrence de 150 $ par mois, des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Certaines provinces ont décidé de ne pas accorder le plein montant, ou, si l'on veut, d'en retenir une partie, que ce soit par le biais de programmes municipaux ou provinciaux d'assistance sociale. Avant l'entrée en vigueur officielle de la mesure, j'avais exprimé le voeu dans une lettre que les prestations soient accordées en entier et qu'on permette aux handicapés de se procurer des médicaments gratuitement, ainsi de suite.

Nous avons certaines difficultés avec le Régime d'assistance publique du Canada et je pense que nous devons les régler, mais je tiens à ce que ces prestations soient versées au complet. Je signale que lorsque j'ai examiné avec les représentants des compagnies chacun des cas qui m'a été signalé, j'ai découvert que celles-ci avaient consenti le plein montant de l'augmentation accordée par le Parlement par le biais du RPC.

[*Français*]

M. le Président: Je regrette, mais je dois signaler que le temps alloué à la période des questions orale est écoulé. L'honorable député de Charlevoix (M. Hamelin) pose la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PROBLÉMATIQUE DE L'APPLICATION AU PARLEMENT DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, j'aimerais poser la question de privilège relativement à mes droits de parlementaire francophone et également aux droits des parlementaires anglophones de cette Chambre. En effet, monsieur le Président, comme je l'ai porté à votre attention, suite à des doutes quant à l'application de la Loi sur les langues officielles au Canada à l'égard du Parlement lui-même, des demandes d'opinions juridiques ont été adressées aux légistes de la Chambre des communes et du Sénat. Ainsi depuis 1981 . . .

M. le Président: Je suis certain que tous les députés à la Chambre sont très conscients du sujet de l'intervention de l'honorable député. C'est un sujet qui est difficile, mais très important. Pour cette raison, je demanderais à tous les députés d'écouter avec une certaine . . .

• (1510)

[*Traduction*]

Je demande à tous les députés de se calmer, car la question que soulève le député est importante et complexe, et elle mérite l'attention de la Chambre.

[*Français*]

M. Hamelin: Monsieur le Président, effectivement, chers collègues, cette question est très importante puisque, comme je l'indiquais, depuis 1981, quatre opinions juridiques ont été rédigées: le 5 juin par le légiste de la Chambre des communes, Me Maingot, en novembre 1981, par le légiste du Sénat, Me Raymond L. du Plessis, le 4 juin 1986, par le légiste de la Chambre des communes, Me Marcel L. Pelletier, et tout récemment, le 16 février, par le légiste du Sénat, Me Raymond L. du Plessis. Ces opinions juridiques en arrivent toutes à la même conclusion, soit que la Loi sur les langues officielles du Canada, adoptée il y a près de 20 ans, ne s'applique pas à ce Parlement.

Une voix: Honte!

M. Hamelin: Imaginez, monsieur le Président, que cette loi fondamentale du pays ne s'applique ni au Sénat ni au Parlement ni à ses composantes. Les motifs permettant d'en arriver à une telle conclusion découlent des termes utilisés dans l'article 2 de la Loi sur les langues officielles, soit les mots «toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada». En effet, étant donné que le Parlement n'est régi que par les lois constitutionnelles de ce pays et qu'il ne peut être soumis à la juridiction des tribunaux que s'il se lie lui-même par ces lois, une telle intention doit être exprimée de façon expresse dans la loi. Ce qui n'est pas, semble-t-il, la situation. Ainsi, les termes «institutions du Parlement du Canada» ne sont pas assez explicites pour comprendre le Parlement lui-même, car au lieu de distinguer les institutions du Parlement et ses éléments constitutifs, les institutions du Parlement sont celles créées par ce dernier comme: la Bibliothèque du Parlement et les comités parlementaires, alors qu'en vertu de l'article 17 de la Loi constitutionnelle de 1867, le Parlement est constitué de trois composantes, soit la Reine, la Chambre des communes et le Sénat. Cette distinction entre les institutions et les éléments constitutifs du Parlement suffit pour conclure à l'absence d'intention explicite du Parlement d'être lié par l'article 2 de la Loi sur les langues officielles.

A cet égard, les conclusions des trois légistes sont très claires, et je cite Joseph Maingot: «La Loi sur les langues officielles est assez imprécise en ce qui concerne la Chambre des communes pour me permettre d'en dire qu'en droit on ne peut l'appliquer en ce sens». Maintenant, je vais citer Me Pelletier, légiste de la Chambre des communes: «En conclusion, je redirais en insistant même plus fort que le précédent légiste que la Loi sur les langues officiellles ne s'applique pas à la Chambre des communes ni à ses fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions». Maintenant, Me du Plessis:

[*Traduction*]

«Ainsi, étant donné la nature imprécise du libellé de la Loi sur les langues officielles en ce qui a trait au Parlement, on ne peut affirmer que cette Loi s'applique aux postes administratifs et aux fonctionnaires du Parlement.»

[*Français*]

Finalement, en ce qui concerne le statut, les droits et les privilèges des langues officielles du Canada prévus au paragraphe 16,1 de la Charte canadienne des droits et libertés, le libellé de cette disposition reprend presque textuellement, monsieur le Président, celui de l'article 2 de la Loi sur les langues officielles, notamment les termes «dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada». La Charte canadienne des droits et libertés n'ajoute donc rien quant à l'application du statut, des droits et des privilèges de l'anglais et du français à l'égard du Parlement lui-même, c'est-à-dire de ses éléments constitutifs. D'où ce commentaire du légiste de la Chambre des communes, M. Pelletier: La Charte est, à mon avis, muette au sujet de la langue dans laquelle les Chambre du Parlement doivent servir le public et au sujet de la langue de travail de ses employés.

Monsieur le Président, je pourrais aller plus loin. Je m'arrête ici. Je vous ai remis un document à cet effet. Mais j'estime que c'est une position plutôt inconfortable, et c'est un euphémisme que j'utilise, pour ne pas dire ridicule, voire même loufoque, que ce Parlement ait créé un Comité mixte permanent sur les langues officielles au Canada et que son Parlement lui-même en soit exclu.

Nous qui, dans ce Comité, actuellement—soit des membres du Sénat, de l'Opposition et du gouvernement—rappelons à l'ordre et semonçons les institutions, les départements, les ministères fédéraux, voilà que, nous mêmes, nous nous situons au-dessus de la loi.

Je trouve cela absolument ridicule. Et voyez, comme coprésident de ce Comité, j'ai l'air idiot de rappeler à l'ordre des institutions parlementaires, des ministères et des départements, alors que mon propre Parlement, mon propre Sénat se situent au-dessus, semble-t-il, en droit de ces lois. Je trouve cela d'un ridicule consommé. Et j'ai honte, monsieur le Président, qu'en droit toujours, on n'ait pas reconnu ce droit fondamental de la dualité linguistique au Canada. La souveraineté de ce Parlement le placerait-il au-dessus des lois? Je ne crois pas, monsieur le Président. Et j'espère, et c'est un appel que je lance à ce gouvernement, que la nouvelle Loi sur les langues officielles au Canada, qui sera amendée bientôt, comprendra des dispositions précises pour que le Parlement, ses composantes et ses institutions soient liés directement, comme il aurait dû toujours en l'être, qu'ils soient liés obligatoirement par cette loi remodifiée.

Monsieur le Président, je compte sur vous, comme vous l'avez démontré au début de mon allocution, pour garantir mes droits de parlementaire francophone et que je puisse vivre avec vous à l'intérieur de ces murs la dualité linguistique de ce pays.

Parce qu'en droit toujours, monsieur le Président, et je compléterai là-dessus, nos traducteurs pourraient s'en aller d'ici, nous ne pourrions tenir les débats qu'en anglais seulement et en droit, je dis bien . . .

Une voix: Les débats en français!

M. Hamelin: . . . ou en français même. . . . Je ne pourrais tenir ces débats qu'en français. Imaginez la situation loufoque dans laquelle nous nous retrouverions.

Monsieur le Président, je compte sur vous, je compte aussi sur le gouvernement pour faire en sorte que cette incongruité absolument incommensurable, inqualifiable, soit corrigée dans les plus brefs délais.

Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup de votre attention.

[*Traduction*]

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue pour son argumentation et son excellente recherche. Je n'ai pas eu grand temps pour bien réfléchir à la question, et ainsi, pour établir si la langue du Parlement était l'anglais ou le français, je me suis basé sur la Loi constitutionnelle et plus particulièrement sur l'article dont mon honorable collègue a parlé, et qui se lit comme suit:

> 16. (1) Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

Selon mon honorable collègue, étant donné que la Loi sur les langues officielles a été adoptée il y a une vingtaine d'années, et qu'elle ne fait pas précisément mention du Parlement, nous demeurons dans le doute. Or, selon moi, la Loi constitutionnelle règle cette question à l'article 16 et fait du français et de l'anglais, à parts égales, comme cela devrait manifestement être le cas, la langue de travail au Parlement. Nous constatons tous les jours au sein des institutions du Parlement, à savoir dans les édifices, aux comités et dans les diverses façons dont nous fonctionnons, qu'il s'agit de deux langues officielles et que l'on peut utiliser l'une ou l'autre à son gré. J'ai écouté les observations de mon collègue au sujet des opinions juridiques de personnes probablement davantage versées que votre serviteur en matière de droit constitutionnel. Cependant, je me reporte encore à l'article 16.

• (1520)

Il s'agit, selon moi, d'une question fort intéressante, mais je ne suis pas certain qu'elle justifie la question de privilège, car le droit de mon collègue d'utiliser soit le français, soit l'anglais—et il manie fort bien les deux langues à la Chambre—est prévu à l'article 16 de la Constitution. Selon moi, ni mon collègue ni personne d'autre à la Chambre n'est tenu, d'une façon ou d'une autre, d'utiliser l'une ou l'autre des deux langues. Des services de traduction sont assurés à la Chambre des communes grâce à l'initiative du très honorable John Diefenbaker et à tous ceux d'entre nous qui s'assurent que des services de traduction sont offerts à toutes les réunions de comité. A mon avis, la Chambre des communes, le Sénat, et les autres institutions qui forment, ensemble, le gouvernement du Canada, appliquent, en fait, l'article 16 de la Constitution tous les jours.

D'une part, je prétends que l'utilisation des deux langues est prévue dans la Constitution et d'autre part, sans vouloir rien enlever à l'intervention de mon honorable collègue, je crois qu'il n'y a pas là matière à la question de privilège, car le droit qu'il a d'utiliser l'une ou l'autre des deux langues est protégé dans cette enceinte et dans toutes les institutions du Parlement.

[*Français*]

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, j'aimerais vous demander de prendre en sérieuse considération la demande du député de Charlevoix (M. Hamelin). En tant que critique adjointe dans le domaine des langues officielles, je sais que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), qui est responsable de ce dossier, aimerait beaucoup appuyer la demande que le député de Charlevoix vous a faite. Je pense qu'il est très important de prendre cette requête-là en sérieuse considération.

Et j'aurais aussi une autre faveur à vous demander. J'aimerais également, lorsque vous considérerez la demande sur les langues officielles, que vous considériez la féminisation des termes, parce que chaque fois qu'on fait écrire un rapport en français, on nous répond toujours que la féminisation des termes ne peut pas être appliquée parce que ce n'est pas un règlement de la Chambre et que justement c'est au Comité des langues officielles de l'appliquer. Et comme, actuellement, je veux dire qu'il semble y avoir une difficulté au niveau des langues officielles de la Chambre, alors il faudrait prendre cela en considération en même temps. Je pense que, actuellement, il est d'usage dans le quotidien d'utiliser la féminisation des termes lorsqu'on dit Canadien et Canadienne, homme et femme, et il faudrait bien que la Chambre des communes, je pense, soit à jour dans la présentation de ses rapports et de ses documents.

Alors je vous demande de prendre en sérieuse considération la requête que le député de Charlevoix vous a faite au niveau des langues officielles, mais également de considérer la féminisation des termes dans tous les rapports de la Chambre des communes.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi apporter certains points de vue et certaines opinions afin de vous aider à trancher ce qui est devant vous, à savoir une question de privilège, puisque ce sera tantôt votre devoir de déterminer si le député de Charlevoix a vu ses privilèges brimés par les points qu'il apporte.

Le dossier qu'il soulève, à savoir que peut-être la Loi sur les langues officielles ne s'applique pas au Parlement, n'est pas un sujet nouveau, c'est un sujet qui a déjà été porté à plusieurs reprises à cette Chambre, notamment par le collègue qui s'assoit à côté de moi habituellement, l'honorable député d'Ottawa—Vanier.

J'ai moi aussi été à même de consulter certains avis juridiques donnés par Mes Maingot, Pelletier et d'autres.

Cependant, je rappellerai à Votre Honneur qu'il s'agit d'avis juridiques et qu'en fait seul un tribunal pourrait trancher la question de savoir: Est-ce que la Loi sur les langues officielles s'applique au Parlement, à la Chambre des communes et au Sénat? Il est ironique qu'il y ait un débat au sujet de l'application de la Loi sur les langues officielles à la Chambre des communes puisqu'il s'agit sûrement de l'institution fédérale qui est la plus bilingue. Ici, tous les documents sont publiés dans les deux langues. Ici, tous les débats peuvent se produire dans les deux langues. Ici, l'interprétation simultanée existe aussi bien à la Chambre en Assemblée plénière que dans ses comités. Pourtant, c'est ce point que soulève le député de Charlevoix (M. Hamelin).

Je soutiens, monsieur le Président, respectueusement, dans le but de vous aider à prendre votre décision, qu'à mon avis les privilèges du député n'ont pas été violés parce que pour qu'ils le soient il faudrait qu'un événement se soit produit ici à la Chambre, à l'intérieur de cette enceinte ou dans l'un des comités ou dans l'un de nos bureaux par lequel le député n'aurait pas été servi dans sa langue, aurait été privé d'utiliser la langue de son choix, un événement tel que le manque d'interprétation simultanée qui aurait empêché le député ou certains d'entre nous de comprendre dans sa langue. Mais cet événement ne s'est pas produit à ce que je sache.

Je pense que ce que le député tente de faire, c'est de nous indiquer qu'il n'est pas satisfait, à son avis, du fait que la Loi sur les langues officielles ne s'applique pas au Parlement. C'est donc plutôt un débat d'interprétation de la loi qu'il soulève devant nous et je ne pense pas qu'il puisse dire, pour autant que le Règlement de la Chambre est en cause, monsieur le Président, que les privilèges d'un député sont brimés parce que les députés peuvent s'exprimer dans la langue de leur choix, recevoir tous les documents dans les deux langues officielles.

A mon avis, pour poursuivre les objectifs que poursuit le député de Charlevoix, et qui sont louables, les objectifs du député sont louables, et je l'en félicite, l'objectif poursuivi, c'est de nous assurer, et je suis d'accord aussi sur l'objectif, que la Loi sur les langues officielles s'applique au Parlement, à la Chambre des communes et au Sénat. A ce moment-là, ce qu'il faut faire, c'est de présenter un amendement ici à la Loi afin de clarifier si la Loi s'applique bien au Parlement. Le député ne l'a pas fait. Il a choisi plutôt la voie d'une question de privilège, et, à mon sens, en prenant cette route, il a erré.

Je pense que la Loi sur les langues officielles devrait être amendée. J'invite mon collègue à le faire. S'il n'a pas l'intention de le faire, je me chargerai moi-même de présenter un amendement à la Chambre des communes parce qu'il doit être clair que le Parlement doit être soumis au bilinguisme. Même si dans les faits le Parlement a toujours respecté les deux langues officielles, il me semble clair que la Loi sur les langues officielles devrait, hors de tout doute, s'y appliquer. Mais de là à dire qu'il s'agit d'une question de privilège, je pense que Votre Honneur devrait être invité à dire que non. Ce n'est pas la situation.

M. le Président: L'honorable député de Charlevoix (M. Hamelin), sur le même sujet.

M. Hamelin: Monsieur le Président, j'ai bien écouté l'argumentation de mes collègues. Toutefois, pour moi, et je tiens à expliquer ce fait, ce n'est pas une question d'us et de coutumes, une question de services qui sont effectivement . . . nous sommes très bien dotés actuellement, à la Chambre des communes, de services dans les deux langues officielles. Pour moi, monsieur le Président, c'est une question de droit. C'est qu'en droit ce n'est pas la charité que je demande ici comme parlementaire, ce n'est pas les us et coutumes que je réclame ici, c'est une question de droit. Est-ce qu'en droit ce Parlement, mon Sénat et ses composantes, reconnaissent le bilinguisme, la réalité canadienne de cette dualité linguistique essentielle à ce pays? A mon avis, en droit, et non pas au niveau des us et coutumes, je me sens lésé comme parlementaire.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, vous me permettrez de prendre quelque moments parce que c'est une question fondamentale qu'a soulevée l'honorable député de Charlevoix.

Vous vous souviendrez, et les députés de la Chambre, ceux qui ont été élus avant 1984 se souviendront également avec quelle détermination, avec quelle dévotion, je dirais, l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) s'est toujours penché sur cette question. Il l'a fait avec beaucoup de courage dans le temps parce que vraiment, à l'époque, plusieurs se demandaient de quoi il parlait puisqu'il disait que c'est bilingue au Canada, donc, l'honorable député veut peut-être parler d'une chose qui n'est pas précise. L'honorable coprésident du Comité sur les langues officielles sait, puisqu'il siège avec l'honorable député d'Ottawa—Vanier, que depuis qu'il le connaît, il est arrivé en 1984, je le félicite de sa dévotion à cette cause parce qu'elle est importante. Ce ne sont pas des miettes qu'on réclame, ce sont des droits, c'est fondamental. Mais l'honorable député de Charlevoix sait très bien que, dès son arrivée, l'honorable député d'Ottawa—Vanier, lorsqu'il a vu que l'honorable député de Charlevoix avait un intérêt dans cette question, je pense qu'ils se sont liés, je dirais même presque d'amitié sur cette question.

Et je voudrais vous soumettre, monsieur le Président, qu'avant que vous en arriviez à quelque décision que ce soit aujourd'hui, que la question est tellement fondamentale, elle dépasse évidemment toutes les questions de partisanerie entre les partis politiques . . . Le député de Charlevoix l'a démontré. L'honorable députée d'Outremont (M^me^ Pépin) a apporté quelques éléments nouveaux. Mon collègue, le leader adjoint de la Chambre, le député de Saint-Jacques (M. Guilbault), a donné son point de vue sur la question. Mais c'est toute cette grande question qui a toujours été mise en doute. On sait qu'un jour il faudra bien en arriver à une conclusion: Est-ce que oui ou non la Loi sur les langues officielles s'applique à la Chambre des communes et au Sénat. Nous croyons que oui. Mais il y en a qui disent non. Et c'est une question juridique. Je sais que, éventuellement, le gouvernement s'apprête à apporter des amendements majeurs probablement à la Loi sur les langues officielles. Ce sera une occasion rêvée. Mais avant que Votre Honneur ne se penche plus avant, peut-être que mon collègue aussi qui, pour la première fois depuis 1984, c'est assez exceptionnel, c'est une coïncidence, j'en suis certain, mais l'honorable député de Ottawa—Vanier est retenu en service officiel aujourd'hui. Et vous savez, monsieur le Président, toute la dévotion comme je le disais tantôt qu'il a portée à cette question dans le passé et, avant que Votre Honneur se penche sur cette question pour réfléchir dans les deux semaines qui viennent, je suis certain que Votre Honneur serait intéressé à peut-être convoquer ensemble et le député de Charlevoix et l'honorable député d'Ottawa—Vanier puisque cela dépasse en fait la partisanerie.

Si je peux me permettre en tant que votre président des services aux députés, en même temps, profitant de l'occasion que nous offre—une occasion en or pour moi—le député de Charlevoix, je voudrais soulever toute la question des services bilingues pour les députés. Je suis ici comme francophone. Je suis d'abord ici comme Canadien.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Prud'homme: Je siège ici en tant que Canadien d'abord. Je l'ai toujours dit dans les deux langues.

[*Français*]

Mais je suis Québécois et la première langue dont je me sers depuis 23 ans c'est le français. Mais pour des raisons montréalaises, des raisons particulières à ma circonscription et tous les comités, je me dois de fonctionner continuellement dans les deux langues avec une minorité de députés.

[*Traduction*]

C'est pour certains d'entre nous une réalité quotidienne. Quand des députés que je trouve raisonnables et qui ne peuvent utiliser qu'une langue me disent avoir de la difficulté à fonctionner en une seule langue et sont considérés comme des députés à part entière, je leur demande de comprendre à quel point les choses peuvent être difficiles pour ceux d'entre nous qui doivent fonctionner tous les jours dans les deux langues. Je crois être du nombre. La loi exige que je serve mes électeurs dans les deux langues, et j'aime assister aux réunions de tous les comités où les deux langues sont utilisées. Bien que le pourcentage de députés qui doivent le faire ne soit pas grand, j'estime que nous sommes vraiment désavantagés quand nous offrons ces services parce que nous ne disposons que du même personnel et des mêmes ressources que les autres députés.

Votre Honneur et votre prédécesseur avez eu l'obligeance de reconnaître qu'il existait certaines catégories de députés à la Chambre pour ce qui est des services. J'ai été heureux de vous recommander, à vous et à votre prédécesseur, monsieur le Président, que l'on accorde certains services aux députés représentant un vaste territoire. Ma circonscription n'est pas étendue, mais je dois utiliser toutes les langues du monde entier. Le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Crombie) sait qu'on y parle toutes les langues. Nous avons cependant convenu que certains députés devraient recevoir des services supplémentaires parce qu'ils représentent un vaste territoire. Certains députés représentent beaucoup plus d'électeurs que d'autres. Les députés de Toronto, par exemple, peuvent avoir deux ou trois fois plus d'électeurs que moi. Le comité aura donc décidé que puisque je peux parcourir ma circonscription à pied et que je représente un nombre moyen d'électeurs, je recevrai tel montant d'argent sans avoir droit à des services supplémentaires. Or j'ai le problème additionnel d'avoir à respecter l'exigence fondamentale du bilinguisme. Certains députés sont vraiment désavantagés à cet égard.

Le député de Charlevoix (M. Hamelin) n'insistera sûrement pas pour que vous vous prononciez immédiatement. Tandis que vous réfléchirez à la question, monsieur le Président, pourriez-vous également, je vous le demande en toute déférence, considérer le fait que je viens de vous signaler publiquement? J'allais le faire en privé, mais puisqu'il ne s'agit pas d'une querelle partisane, je peux aussi soulever cette question en public.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais consacrer quelques minutes à cette question très importante. Tout d'abord, nous reconnaissons tous que le sujet dont nous parlons aujourd'hui a été porté à l'attention de la Chambre à plusieurs reprises à la suite des interventions du député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) qui a souvent déclaré à la Chambre qu'à

son avis et à celui d'autres personnes, la Loi semble avoir des lacunes sur le plan de son application à la Chambre des communes.

A mon avis, il y a deux éléments indispensables lorsqu'on soulève une question de privilège. D'abord, il doit s'agir des privilèges de la Chambre elle-même, et ensuite, il faut au moins qu'on estime que ces privilèges ont été violés. Je ne pense pas que le fait de demander si la Chambre des communes est tenue de respecter une Loi du Parlement constitue en soi une question de privilège.

[*Français*]

J'aimerais cependant dire, monsieur le Président, ayant dit que même si je suis d'avis qu'il n'y a pas ici question de privilège, qu'il y aurait peut-être lieu, par exemple, de s'informer pour savoir si cette loi appuie les règlements de la Chambre, peut-être pas les privilèges de la Chambre, mais les règlements.

[*Traduction*]

Autrement dit, bien que cela ne constitue peut-être pas une question de privilège, on pourrait cependant faire un rappel au Règlement intéressant si l'un des services habituellement offerts conformément au Règlement de la Chambre était tout à coup refusé à un député. Ce dernier aurait alors un bon argument pour faire un rappel au Règlement.

[*Français*]

Je m'explique, monsieur le Président, en disant que selon l'index des règlements de la Chambre, il apparaît que les article 59, 70, 77, 96, 77(2), 110 et 135 du Règlement de la Chambre des communes précisent justement quelle procédure de la Chambre des communes ou quel règlement de la Chambre des communes a trait aux langues officielles de cette assemblée.

Donc, ce serait dire qu'à mon avis, si le député de Charlevoix trouvait à un certain moment, ou découvrait que certains services qui sont disponibles aux députés de la Chambre, ou qui doivent l'être selon les règlements de la Chambre, ne lui seraient pas disponibles, il aurait donc recours à ce moment-là à un rappel au Règlement de la Chambre, plutôt qu'à la question de privilège.

C'est pour cette raison que je me charge de faire la distinction, parce que, pour répéter ce que je disais tantôt, d'une part, s'informer sur les règlements de la Chambre, s'informer si une loi du Parlement canadien s'applique à la Chambre, cela n'est peut-être pas une question de privilège en soi. Et dans un deuxième temps, en ce qui a trait aux services qui doivent être disponibles à la Chambre, selon les règles, cela constituerait, à mon humble avis, un rappel au Règlement plutôt qu'une question de privilège de notre assemblée.

[*Traduction*]

M. Nickerson: Monsieur le Président, ce que vous devez établir, c'est si, en fait, au sens strict du Règlement de la Chambre, il y a des présomptions suffisantes. Vous n'êtes pas tenu de déterminer s'il est bien, mal ou indifférent que la Loi sur les langues officielles soit ou non appliquée au Parlement du Canada. Rien n'empêche le député de Charlevoix (M. Hamelin) de procéder selon les règles habituelles pour faire modifier cette loi s'il a de bonnes raisons de croire qu'elle devrait s'appliquer.

• (1540)

Je vous signale, monsieur le Président, que le Parlement n'est pas assujetti à plusieurs autres lois d'application générale. La première qui me vient à l'esprit est évidemment le Code canadien du travail. Je trouve donc que c'est au député à démontrer qu'on a effectivement, et non pas peut-être, porté atteinte à ses privilèges.

Et même s'il prouve qu'il n'a effectivement pas pu s'acquitter de ses fonctions de député parce que, comme moi, il ne peut bien fonctionner que dans une seule langue officielle, je crois qu'il pourrait quand même s'en tenir aux règles et aux pratiques en usage à la Chambre au lieu de proposer un changement ou un amendement à la Loi sur les langues officielles pour régler le problème. Par conséquent, même si je compatis au problème du député, je n'en considère pas moins qu'il n'avait pas matière à soulever la question de privilège.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je pensais que l'on s'en remettrait à vous, mais si le député avance de nouveaux arguments, je me sens forcé d'y répondre. Je dois admettre que je ne m'y attendais pas. J'aurais cependant préféré ne pas entamer tout de suite le débat sur la Loi sur les langues officielles mais votre Honneur en arrivera peut-être à la conclusion—et je ne veux pas m'engager dans cette voie—que la question de privilège paraît fondée à première vue. Peut-être après examen de la question, votre Honneur sera-t-elle d'avis que le député de Charlevoix a raison. Il y a peut-être irrégularité.

Vous pourriez aussi déclarer que vous avez constaté à votre grande surprise, que les meilleurs conseillers juridiques s'entendent à dire que la Loi sur les langues officielles ne s'applique ni techniquement, ni juridiquement à la Chambre des communes. Année après année, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a tenu à présenter un projet de loi spécial sur la question. Votre Honneur pourrait conclure qu'effectivement, la Loi sur les langues officielles ne s'applique pas à la Chambre des communes et que par conséquent, le député a eu raison de soulever la question. Le député aurait alors la satisfaction que votre Honneur ait déclaré que non, elle ne s'applique pas en l'occurrence. De là, le député saurait quelle suite donner.

Par conséquent, je préférerais laisser le Président réfléchir à la question. Si vous décidez que la question de privilège ne se justifie pas à première vue, nous pourrons trouver des arguments en ce sens, mais nous le ferons pour ne pas que la présidence s'engage dans une voie que nous ne souhaitons pas lui voir prendre.

[*Français*]

M. le Président: Je pense qu'il serait bon pour l'instant que la Présidence considère toutes les interventions de chaque député. L'honorable député de Charlevoix (M. Hamelin) a fait une intervention qui est certainement très intéressante, et je pense aussi que c'est un sujet qui est sérieux. Peut-être que c'est une question de privilège, mais peut-être que ce n'en est pas une.

Je pense que j'ai besoin de temps pour considérer tous les facteurs, toutes les interventions des honorables députés, mais certainement je pense que c'est peut-être une anomalie, mais c'est sûrement une situation exceptionnelle, peut-être bizarre, puisque la pratique, à la Chambre des communes, c'est d'avoir toutes les opportunités pour tous les députés du Canada, les anglophones, les francophones, de parler et de travailleur dans les deux langues. Clairement, cette pratique n'est pas une chose exceptionnelle, c'est une pratique continuelle et normale en cette Chambre et aussi dans les comités et dans tous les environs de la Colline. Mais nous avons apparemment une opinion très juridique, c'est une opinion très intelligente, éclairée, qui stipule que pour plusieurs raisons cette Loi sur les langues officielles ne s'applique pas à la Chambre. C'est une situation qui est clairement exceptionnelle si l'opinion est correcte.

Par conséquent, pour le moment, je vais différer mon jugement, mais je remercie beaucoup l'honorable député de Charlevoix (M. Hamelin) ainsi que les autres députés, l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme), le secrétaire parlementaire, l'honorable député de Western Arctic (M. Nickerson) ainsi que les honorables députés de Saint-Jacques (M. Guilbault) et d'Outremont (M^me^ Pépin). Mais je pense également qu'il est approprié pour moi de mentionner encore les vues, les idées de l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) lequel n'est malheureusement pas ici parce q'il est engagé hors de la Chambre aujourd'hui. Mais c'est un sujet très important pour l'honorable député d'Ottawa—Vanier aussi. Pour ma part, je suis certain que la meilleure chose est l'ajournement du débat donnant ainsi la possibilité au Président de considérer tous les arguments, toutes les interventions. Par conséquent, je vais différer mon jugement. Donc, je remercie tous les députés pour leurs interventions. L'honorable député de Charlevoix (M. Hamelin) a la parole.

M. Hamelin: Monsieur le Président, j'aimerais tout simplement vous remercier . . .

M. le Président: J'espère qu'il ne s'agit pas de la même intervention.

M. Hamelin: Je voudrais tout simplement souligner, monsieur le Président, votre immense réceptivité à toute cette question, et, au nom des francophones du Canada, je vous en sais gré.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux simplement poser au leader parlementaire du gouvernement (M. Lewis) la question traditionnelle du jeudi concernant le programme des travaux prévus pour la Chambre.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, il y a eu des pourparlers entre les partis et, ce soir, quand nous voterons sur l'amendement proposé par la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald), nous proposerons immédiatement après le vote à l'étape de la deuxième lecture. Cela veut dire que demain nous reprendrons pour la deuxième journée consécutive le débat sur le budget.

● (1550)

Le 2 mars, quand la Chambre reprendra ses travaux, après une semaine de congé, nous déposerons le Budget principal des dépenses pour 1987-1988. Nous proposerons ensuite l'étude du projet de loi C-6, concernant la mise en oeuvre de l'Accord de l'Atlantique, suivi du projet de loi C-19, concernant la marine marchande du Canada. Ensuite, nous aborderons l'étude du projet de loi C-12, ayant trait au paiement anticipé pour le grain des Prairies.

M. Boudria: Monsieur le Président, les partis ont été effectivement consultés et il a été convenu de procéder aux deux votes à 18 heures, d'après ce que m'a expliqué mon leader parlementaire.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Garneau (p. 3594) et du sous-amendement de M. Cassidy.

M. le vice-président: Comme il a été convenu ce matin, nous passons maintenant à la période des questions et commentaires portant sur le discours du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a la parole.

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai une brève question à adresser au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Pour ce qui est de l'ensemble de la question de la réforme fiscale, le député a clairement laissé entendre qu'il se demandait si c'était bien par souci de rendre notre régime fiscal plus juste et équitable que le gouvernement préparait une réforme fiscale en profondeur. Il a signalé par la suite que le gouvernement aurait eu l'occasion dans son dernier budget de supprimer l'exemption universelle d'impôt sur les gains en capital, tout en reconnaissant sa pertinence pour les exploitations agricoles familiales, les petites entreprises et les résidences familiales. Même s'il convient d'appliquer l'exemption aux gains en capital de toutes provenances réalisés au Canada, il n'est pas évident qu'il soit justifié de l'appliquer aux gains en capital réalisés à l'étranger, en Floride, à Hawaii ou dans les Antilles, par exemple.

Je crois qu'il n'existe aucun autre pays au monde où les gains en capital réalisés à l'étranger ne sont pas assujettis à une forme quelconque d'impôt. Même M. Reagan, le président des États-Unis, a pris conscience qu'il était injuste, contre-indiqué et inacceptable pour son administration de ne pas taxer les gains en capital dans sa réforme fiscale. Pourtant, le ministre des Finances (M. Wilson) n'a pas profité de l'occasion que lui offrait la présentation de son dernier discours du

budget pour éliminer l'échappatoire fiscale qui est certainement la plus évidente de notre régime.

Le ministre des Finances n'a rien fait pour supprimer cette échappatoire évidente et importante que tous les fiscalistes du pays considèrent comme injuste et inéquitable. Cette omission ne compromet-elle pas toute la démarche du gouvernement, s'il veut vraiment réformer la fiscalité, comme il le prétend? Peut-on croire que le gouvernement veut nous donner un régime fiscal juste et équitable lorsqu'il laisse passer une aussi bonne occasion de supprimer cette échappatoire?

M. Cassidy: Monsieur le Président, je remercie mon ami de sa question. Je la commenterai très brièvement. Oui, cette omission compromet l'intégrité du processus de réforme fiscale. Depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir, en 1984, l'impôt sur le revenu des particuliers a augmenté d'environ 50 p. 100, tandis que l'impôt des sociétés a diminué d'environ 18 p. 100. On nous dit que, malgré cela, le gouvernement s'amendera et qu'il réduira l'impôt sur le revenu des particuliers et qu'il augmentera l'impôt sur le revenu des sociétés qui font des bénéfices. Je crois plutôt qu'après s'être heurtés la tête contre un mur de brique pendant deux ans et demi, les gens constateront peut-être une faible diminution de l'impôt sur le revenu des particuliers qui sera loin de compenser les augmentations décrétées par le gouvernement depuis septembre 1984.

M. Hockin: Monsieur le Président, je tiens à dire au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) que j'ai écouté attentivement ce qu'il a dit ce matin. J'aurais quelques questions à lui poser. D'abord, le député se rappelle-t-il que, le 9 novembre 1984, son collègue, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), avait prédit sur la foi d'économistes que si le gouvernement décidait de réduire le déficit de quatre milliards de dollars, jusqu'à 100 000 personnes risqueraient alors de perdre leur emploi? Le député d'Ottawa-Centre est-il prêt à confirmer la prédiction de son collègue, maintenant qu'il y a 675 000 emplois de créés et non 100 000 de perdus?

Je veux aussi demander au député comment il entrevoit une réforme de l'impôt des sociétés si les taux d'imposition des sociétés sont moindres à d'autres paliers de gouvernement. Le député exige qu'on tire davantage d'argent de l'impôt des sociétés. Réclame-t-il aussi des taux marginaux plus élevés? Je voudrais que ce soit bien clair. Dans l'affirmative, comment arriverait-il à s'entendre avec les autres paliers de gouvernement qui ont des taux d'imposition moins élevés?

En écoutant le député, j'ai essayé de mémoriser les nombreuses choses que son parti ferait, a-t-il promis, s'il formait le gouvernement. Même si bon nombre de ces mesures vont être annoncées sous une forme ou sous une autre par les ministres compétents en temps opportun au cours de l'année financière, le député a-t-il calculé ce que coûteraient les programmes qu'il propose et à quoi s'élèverait le déficit s'il était ministre des Finances?

M. Cassidy: Monsieur le Président, le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) aurait pu signaler que le taux de croissance de l'économie a constamment décliné depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir. Une des causes en est le très lourd fardeau de l'impôt qui se chiffre à l'heure actuelle entre 1 400 $ et 1 500 $ environ pour la famille moyenne. Cela a contribué à restreindre le pouvoir d'achat des Canadiens. Cela a aussi pour effet de réduire le taux de l'épargne personnelle, car les gens puisent dans leurs économies pour essayer de maintenir leur niveau de vie.

Quand le taux de croissance économique ralentit, oui, nous perdons des emplois qui auraient été créés autrement. Le gouvernement persiste à dire qu'il s'est créé 675 000 emplois. Comme je l'ai signalé ce matin, de janvier 1986 à janvier 1987, l'accroissement total a été de 137 000 emplois. Cela donne un taux annuel bien inférieur à ce que nous avons eu déjà. Seulement 5 000 de ces nouveaux emplois se trouvent à l'extérieur de l'Ontario; les autres ont été créés dans cette province. Tant mieux pour l'Ontario. C'est ma province et je suis content que cela se produise dans le Sud de l'Ontario. Le renouveau ne se fait toutefois pas sentir ailleurs.

Si le ministre avait écouté, il m'aurait entendu dire qu'il faut faire du plein emploi une priorité du gouvernement. Ce serait à notre avantage, tant du point de vue du déficit que de celui des dépenses. Je pense que le ministre le sait. Les avantages seraient un moins grand nombre de bénéficiaires de l'assurance-chômage, moins de paiements du Régime de l'assistance publique du Canada et plus de recettes fiscales provenant des particuliers et du secteur des sociétés, en supposant que l'imposition des sociétés serait équitable.

A propos de la réforme de l'impôt des sociétés, le ministre doit comprendre—et je suis sûr qu'il le sait, sinon il n'aurait pas posé la question—que les États-Unis ont fait passer 110 milliards de la charge fiscale des particuliers aux sociétés dans le cadre de la réforme fiscale qu'ils ont entreprise. Comme mon ami de Kamloops—Shuswap l'a signalé, le fait qu'il n'existe plus de concessions pour les gains en capital, aux États-Unis, est significatif. La recommandation que nous faisons de mettre fin à l'échappatoire sur les gains en capital, sauf pour le secteur agricole et les petites entreprises, est conforme à ce qui se fait aux États-Unis.

Je prétends que l'idée d'élargir l'assiette fiscale et d'abaisser les taux est efficace, mais le problème, au Canada, c'est que la part de recettes provenant des sociétés, loin d'augmenter comme au États-Unis, décroît systématiquement. Elle est tombée de 14,5 points à 10,5 de l'ensemble des recettes fédérales seulement dans les trois dernières années.

• (1600)

M. Hockin: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le député approuve deux des trois prémisses de ma question. Il a reconnu que 100 000 emplois n'ont pas été supprimés, comme l'avait prévu son parti en 1985, puisqu'il a dit que 675 000 emplois ont été créés. Dans son avant-dernière phrase, il a approuvé le principe de la diminution de l'impôt sur les sociétés et de l'élargissement de l'assiette fiscale, ce qui se rapproche des recommandations du ministre des Finances.

Pourrait-il répondre à la question suivante. Que se passe-t-il lorsqu'un pays voisin du nôtre applique un taux d'imposition sur les sociétés inférieur au nôtre? Est-ce une question qui les préoccupe?

M. Cassidy: Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa question. Je suis tout à fait en faveur d'une réforme de l'impôt sur les sociétés qui, en même temps, viserait à supprimer les échappatoires, augmenter les recettes fiscales, élargir l'assiette fiscale et diminuer le taux d'imposition marginal. Tout cela est possible. C'est ce qui s'est passé aux États-Unis.

Ce qui m'inquiète, c'est le bilan du gouvernement. Depuis 1984, par sa faute, les recettes fiscales provenant de l'impôt sur les sociétés ont diminué de près de 2 milliards de dollars. Puis le gouvernement se plaint en disant qu'il ne peut pas ramener le déficit à un niveau qui lui paraît acceptable. Le gouvernement doit se tourner vers ses amis des grandes sociétés et leur signaler que si le déficit n'a pas diminué autant que nous l'espérions, c'est précisément à cause des concessions qui leur sont accordées.

Quant aux comparaisons d'ordre fiscal entre les deux pays, le ministre sait que pendant de nombreuses années, le Canada a appliqué un taux d'imposition marginal qui, de temps à autre, était supérieur à celui des États-Unis. Il faut examiner toute la question de l'amortissement et des autres traitements de l'investissement et les diverses questions qui influent sur le taux net d'imposition des sociétés, et ne pas considérer simplement le taux marginal. Pour ma part, je refuse de croire que nous soyons obligés de suivre les États-Unis pour ce qui est du taux d'imposition.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers, par exemple, les Américains moyens doivent payer d'énormes dépenses au titre de la sécurité sociale et des régimes privés d'assurance-maladie, ce qui n'est pas le cas dans notre pays. C'est ce qui explique largement l'écart entre les taux marginaux.

• (1610)

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, c'est un peu avec tristesse aujourd'hui que je prends part à la discussion sur le Budget du ministre des Finances (M. Wilson). C'est son troisième budget. Si on peut résumer les trois budgets de ce gouvernement conservateur, de ce ministre, c'est taxes, taxes, taxes, hausses d'impôts, hausses d'impôts, hausses d'impôts, désindexation, désindexation, désindexation! Les conséquences des trois budgets de ce gouvernement conservateur démontrent clairement la position de ce parti. La position de ce parti, c'est de favoriser les plus riches, d'apauvrir les plus pauvres et de s'attaquer à la classe moyenne afin de s'assurer qu'elle devienne plus pauvre.

Regardons quelles sont les conséquences de ces trois budgets sur les personnes âgées au Canada. Tout d'abord, le gouvernement maintient ce qu'on appelle la discrimination qu'il a faite à l'endroit des personnes âgées qui sont célibataires, séparées ou divorcées, les personnes âgées de 60 à 64 ans. On se rappelle que dès que le ministre des Finances a annoncé cette mesure de l'extension de l'allocation aux conjoints, aux veufs et aux veuves, nous étions d'accord mais nous voulions que le gouvernement permette aux célibataires, séparés ou divorcés qui sont dans la même situation financière de bénéficier des mêmes avantages de ce qu'on appelle l'allocation au conjoint, un programme de la pension de sécurité de la vieillesse.

Monsieur le Président, à ce moment-là, le ministre des Finances nous avait dit que les prévisions étaient à l'effet qu'environ 85 000 personnes pourraient en bénéficier en tant que veufs et veuves et que le coût serait de 325 millions de dollars. La réalité, c'est environ 50 000 personnes et le coût est de 200 millions. Cela veut dire qu'il y a un surplus de 125 millions qui n'a pas été utilisé dans les prévisions du ministère. Et si on tient compte des sommes d'argent que le gouvernement économise au niveau de l'aide sociale, on pourrait dire qu'il y a environ 150 millions de dollars de surplus qui étaient alloués aux personnes du troisième âge. Il était normal que la population s'attende à ce que ce gouvernement conservateur, ce fameux ministre des Finances, représentant la haute finance seulement, annonce hier aux personnes âgées de rendre admissible l'allocation au conjoint aux personnes seules, à tous ceux et celles qui sont célibataires, séparés ou divorcés. Non, monsieur le Président, ce gouvernement et ce ministre des Finances ont décidé de maintenir l'exemption des gains en capital qui favorise les plus riches, qui a coûté 1.2 milliards de dollars durant les deux dernières années, 1985 et 1986.

Monsieur le Président, il y a un dossier autre que celui des personnes âgées: Les travailleurs âgés auraient été en mesure de s'y attendre, en ce qui concerne les 35 000 préretraités qui, en 1985, étaient admissibles et retiraient des prestations d'assurance-chômage. Et tout à coup, dans la nuit avant Noël, comme cadeau de Noël et du Nouvel An, ce gouvernement conservateur décidait qu'à partir du 5 janvier 1986, toutes les sommes d'argent perçues en fonction d'un revenu de pension avec employeurs-employés seraient comptabilisées et considérées comme un revenu et automatiquement s'ensuivraient des diminutions et des pertes de prestations d'assurance-chômage. Monsieur le Président, 35 000 personnes au Canada, 13 000 au Québec, attendent le remboursement de ces sommes d'argent qui étaient évaluées à environ 10 000 $ par personne. C'est l'argent des citoyens et le ministre des Finances n'a rien annoncé pour eux.

Monsieur le Président, en ce qui concerne la réforme des pensions, on se serait attendu à l'établissement d'une forme d'indexation des régimes de pension privés, à l'amélioration et à l'augmentation des prestations au niveau des régimes publics, de la Régie des rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada, afin de s'assurer que les travailleurs et les travailleuses qui prennent leur retraite aient des pensions vraiment décentes pour les aider à bien vivre. Monsieur le Président, dans un autre domaine, en ce qui a trait aux femmes, le 26 juillet 1984, à Sherbrooke, le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement s'engageaient à trouver une façon pour faire

contribuer les 3 millions de femmes au foyer qui existent au Canada aux régimes des pensions et des rentes du Canada et du Québec. Encore là, monsieur le Président, des promesses, des promesses! Et tout ce qu'on a, ce sont des taxes, des taxes qu'on doit payer et rien, rien pour la population en général.

Monsieur le Président, ce même gouvernement avait dit qu'il ne toucherait pas aux personnes âgées. On se rappelle, et tous les députés conservateurs doivent se le rappeler, la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse. N'eût été de la vigilance et de l'action des personnes âgées, ces gens-là seraient encore pénalisés. Mais grâce à leurs démarches et à M^me^ Solange Denis qui avait dit ce que la population maintenant, en général, pense de ce premier ministre, «Charlie Brown, ça vaut pas grand-chose!», le gouvernement a été obligé de reculer.

Mais malgré tout cela, au niveau du programme Horizons nouveaux, qui est un programme qui permet, dans chaque municipalité, dans chaque village, dans chaque paroisse, dans chaque circonscription d'avoir ce qu'on appelle un club du troisième âge, où les personnes âgées s'élisent un conseil d'administration et organisent des activités, tant culturelles, sportives que sociales, ceci a pour conséquences de permettre à ces gens-là de continuer à être importants dans la société, de continuer à se rencontrer.

Monsieur le Président, ce gouvernement a même réussi à couper des sommes d'argent au budget du programme Horizons nouveaux. Vingt-sept pour cent du budget ont été coupés, près de 3 millions de dollars que le gouvernement a coupés au niveau du programme Horizons nouveaux qui s'adresse aux personnes âgées.

Monsieur le Président, je parlerai des conséquences sur le plan financier pour nos personnes âgées. Je donne un exemple ici sur le revenu, en termes d'impôt. Un couple âgé, gagnant 15 000 $ par année! Ce couple devra payer 130 $ de plus en 1987. Il en a payé 45 $ de plus en 1986.

Monsieur le Président, ces gens-là ont bâti le pays. Les députés qui sont ici profitent du travail, du dévouement de cette génération qui a travaillé à une époque où il y avait des salaires de famine, dans des conditions inacceptables et dans l'exploitation par les riches, parce qu'il n'y avait pas de syndicat. En retour, la jeune génération qui est ici et le ministre des Finances (M. Wilson) continuent à favoriser seulement les riches et à ne rien accorder et à n'avoir aucun respect à l'endroit de ces parents et des populations âgées.

Or, cette population va s'en rappeler. Déjà aujourd'hui les sondages: il reste seulement 22 p. 100 qui ont confiance. Et ce avant ce Budget, monsieur le Président. Et je suis persuadé que cela va aller encore en diminuant jusqu'à ce qu'on fasse disparaître ce groupe dans la société qui n'est là que pour favoriser les riches.

Mais regardons les conséquences sur la famille. Et on se rappelle dans le discours du Trône qui est un discours officiel, une déclaration du premier ministre (M. Mulroney), des engagements, monsieur le Président. Quelle en est et quelles sont les conséquences des trois budgets de ce gouvernement sur la famille canadienne? Tout d'abord, tout le monde va se rappeler de la coupure du 3 p. 100 de l'indexation des allocations familiales. Et encore aujourd'hui le ministre des Finances a préféré maintenir ce qu'on appelle l'exemption des gains en capital aux riches qui favorise les plus riches plutôt que de rétablir la pleine indexation des allocations familiales.

M. Comeau: Tu ne sais pas ce que tu dis!

M. Malépart: Je comprends qu'un député conservateur dise que je ne sais pas ce que je dis, monsieur le Président, parce que lui il ne doit que de l'argent aux riches ou bien il y a du patronage ou de la corruption. Mais la population qui nous écoute, elle, sait très bien. Les mères de famille savent très bien que depuis ce gouvernement les chèques d'allocation familiale n'augmentent pas au rythme qu'ils auraient dû. Et ils savent très bien que la population plus fortunée—les plus riches—obtient davantage des sommes d'argent en provenance de ce gouvernement conservateur.

Cette année, monsieur le Président, le gouvernement va enlever aux mères de famille 135 millions de dollars. L'an dernier, 40 millions de dollars et l'année précédente, 15 millions de dollars. Et cela jusqu'en 1991. Le gouvernement entend épargner sur le dos de nos familles canadiennes 1 milliard 210 millions de dollars. Et seulement qu'en 1985-1986 pour l'exemption en gains de capital pour les riches, ça coûté 1 milliard 200 millions de dollars. Je comprends pour le député conservateur qui a crié tantôt qu'il est riche, que c'est payant pour ses poches. C'est la seule raison de sa présence ici, mais, monsieur le Président, laissez-moi dire à ce député que les députés libéraux ne sont pas venus ici pour se remplir les poches, ils sont venus ici pour réaliser des choses pour l'ensemble de la population canadienne.

Rappelons-nous, monsieur le Président, ce même gouvernement a décidé de taxer la santé de la population et de mettre une taxe de vente sur les médicaments. Ce gouvernement a augmenté successivement la taxe de vente sur tous les appareils en général et on se rappelle, pour la quatrième fois, hier, le ministre a haussé la taxe de vente sur le carburant, 4c. le litre, 18c. le gallon en deux ans et quelques mois.

C'est le record de ce gouvernement conservateur, monsieur le Président. Et quelles sont les conséquences de ces trois budgets sur nos familles à moyen et faible revenu? Une famille de deux enfants, dont le revenu du chef de famille est de 15 000 $, va avec ce budget en 1987 payer 490 $ de plus d'impôt et de taxes indirectes de ce gouvernement conservateur. Et un couple dont les deux travaillent, avec deux enfants, dont le revenu est de 30 000 $, deux personnes qui gagnent 15 000 $ chacune, 30 000 $ de revenu pour le couple, pour la famille, devra payer 966 $ de plus d'impôt en 1987 à cause des décisions de ce gouvernement conservateur au niveau des trois budgets.

Monsieur le Président, en matière de logement: Tout le monde sait, dans chaque circonscription, il existe des personnes du troisième âge qui vont être admissibles, ce qu'on appelle le logement social, que ce soit des coopératives d'habitations, des habitations à prix modique, dans les municipalités, on sait que les listes d'attente sont très longues. On se rappellera que le gouvernement avait coupé des sommes d'argent considérables. Ce programme ne fonctionne plus, et maintenant rien dans le Budget pour corriger ces injustices.

Monsieur le Président, si on regarde: rien, rien, rien dans le Budget pour les personnes âgées. Rien, rien, rien dans le Budget pour les familles canadiennes et rien dans le Budget en matière de logement. Mais y a-t-il quelqu'un qui peut dire à

quelles pages on peut trouver quelque chose pour donner confiance et prouver aux jeunes que ce gouvernement s'intéresse à eux? On sait que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) va nous annoncer des coupures dans les programmes d'emploi que nous verrons dans les documents plus tard. Rien pour la jeunesse, rien pour remplacer le programme Katimavik que ce gouvernement a coupé, rien pour remplacer aucun programme, rien, aucune action pour les agriculteurs, rien pour les régions éloignées, rien pour personne. Oui, il y a quelque chose: les riches et les conservateurs. Seuls ces gens-là ont la chance de profiter du système et des largesses de ce parti.

Moi je pense et je crois fermement que le gouvernement aurait pu faire des choses. Tout en diminuant le déficit, il aurait été possible tout d'abord, au lieu de retarder la réforme de la fiscalité et d'y aller vers l'instauration d'un revenu mensuel ou annuel garanti, le gouvernement aurait pu, dès aujourd'hui, avec toutes les expertises qu'il y a déjà, publier en même temps des documents de consultation et de révision. Qu'est-ce qui se fait? Contrairement à l'engagement du ministre des Finances, à l'engagement du premier ministre, rien n'a été déposé. Personne n'a répondu. Sont-ce les scandales qui ont occasionné des retards? Est-ce une division au sein du Cabinet qui retarde la réforme de la fiscalité tant attendue pour corriger l'injustice du domaine de la taxation sur la famille moyenne en comparaison avec les corporations? Tout a été retardé. Y a-t-il dissension au sein du Cabinet? Y a-t-il dissension au sein de la députation? Personne n'a répondu à cette question. Pourquoi le gouvernement conservateur, à ce moment-ci, n'a-t-il pas déposé tous les documents relatifs à une consultation, à une discussion franche, sincère et honnête sur la réforme de la fiscalité?

Les questions qu'il faut se poser sur la réforme de la fiscalité sont les suivantes: doit-on continuer à maintenir, comme le gouvernement l'a fait, l'exemption en gain de capital qui, je le répète, ne favorise que les plus riches? Et on mentionnait que même une exemption en gain de capital produite à l'étranger, les gens au Canada reçoivent une réduction d'impôt, et une réduction d'impôt, cela veut dire une augmentation d'impôt pour les gens à revenu moyen. Les gens à revenu moyen veulent savoir quand ce gouvernement va lâcher les gens à revenu moyen, quand ce gouvernement va cesser de les taxer. Les gens n'ont même pas le temps de mettre leur chèque de paie dans leur poche qu'ils se le font enlever. Ils n'ont même pas le temps de le mettre dans leur poche que le gouvernement conservateur et la main de Michael et de Brian ont déjà enlevé la moitié du chèque de paie. Ils n'ont même pas le temps! Avant au moins ils avaient le temps de le mettre dans leur poche, de se promener, d'arriver à la maison avec leur chèque de paie au complet, de le ressortir et de payer de l'impôt. Mais non! là, le travailleur, comme un voleur, aussitôt que le «boss» lui donne son chèque de paie, il y a quelqu'un des conservateurs qui dit: Hola! Un instant, j'en prends la moitié, tu en garderas seulement la moitié.

Monsieur le Président, c'est scandaleux, les gens à revenu moyen en sont tannés, tannés, tannés d'écouter pour ne pas dire écoeurés. Et le ministre dit: Les corporations, on ne peut pas changer cela, on leur fera peur, elles ne paient pas d'impôt. Mais les particuliers, eux, on ne leur fait pas peur, on tape dessus. Je comprends le ministre des Finances. Ses *chums* qu'il fréquente, ce sont tous des riches. Ils sont différents de ceux que je fréquente. Les siens lui ont dit: Sauve mon coffre-fort. Ceux que je fréquente, chez nous, disent: Aide-nous à survivre. Aide-nous à vivre. Tout ce qu'on demande c'est: Laisse-nous notre part du gâteau. Laisse-nous vivre. Mais les *chums* du ministre des Finances c'est le coffre-fort qu'ils veulent qu'il sauve. Jusqu'à maintenant, il a sauvé grandement de coffres-forts de ses *chums*, de ses amis, des riches au Canada. Ce n'est pas pour rien que vous êtes à 22 p. 100. Il y a les scandales mais cela aussi c'est un scandale pire que toutes les manipulations, tout le «tripotage» qui a pu être fait, le scandale que vous faites à l'endroit des gens de la classe moyenne. Ces gens-là se demandent un jour . . . au moment où on se parle, les travailleurs, les travailleuses qui sont sur le marché du travail, se demandent à l'âge de 40 ans, ce qui arrivera au moment de prendre leur retraite s'il va rester de l'argent dans les coffres pour eux.

C'était le moment de faire une réforme, une véritable réforme au niveau des pensions. C'était le moment de s'assurer qu'il y ait des régimes de pensions privés qui soient indexés, d'améliorer, le gouvernement a déjà augmenté les cotisations au niveau de la Régie des rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada. Mais ce sont des prestations dont les gens ont besoin.

Monsieur le Président, je vois que mon temps de parole est écoulé. On pourrait parler pendant des heures pour tenter de faire comprendre et réfléchir ce gouvernement, mais après deux ans et demi, j'en suis rendu à la conclusion, comme la population le démontre dans le sondage, qu'il n'y a rien à faire, ils ne comprennent rien, le seul message qu'ils savent c'est de s'enrichir et écouter les riches.

M. le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Champagne (Champlain)) sur une question ou un commentaire.

M. Champagne (Champlain): Non, monsieur le Président, ce serait pour prendre part au débat.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires sur le discours de l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart)? Dans la négative, nous allons poursuivre le débat avec le secrétaire parlementaire . . .

• (1620)

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je remercie mon collègue.

[*Français*]

Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à cet important débat et d'apporter mon appui au Budget de mon collègue l'honorable ministre des Finances (M. Wilson).

[*Traduction*]

Ce budget va poursuivre l'assainissement des finances nationales. Dans ce budget, le gouvernement confirme sa détermination à mettre en oeuvre un plan d'action pour consolider la capacité de création d'emplois de l'économie canadienne.

Les électeurs de ma circonscription de London-Ouest sont, comme tous les Canadiens, contents et certains que l'économie est bien gérée. C'est important pour ma circonscription comme

pour toutes les autres. Les citoyens sont heureux de voir le gouvernement réaliser des progrès.

Ce budget prépare le terrain pour une étape importante de notre programme. Le gouvernement propose, en effet, une réforme complète de la fiscalité. Aujourd'hui, les députés d'en face ont fait de nombreuses suggestions quant à la façon d'améliorer le régime fiscal. Il s'agira, bien sûr, du prochain chapitre.

D'autre part, ce budget confirme les résultats économiques tangibles que nous avons obtenus en respectant notre plan d'action. Ce budget suit des axes de changement bien précis et il s'appuie sur les bons résultats que nous avons obtenus en ce qui concerne la gestion économique et financière du pays. Pour saisir toute l'ampleur des progrès réalisés, il nous suffit de nous rappeler la prédiction que le chef de l'opposition (M. Turner) avait faite le 9 novembre 1984. Il avait alors prédit que nous perdrions plus de 100 000 emplois à la suite des coupes de 4 milliards de dollars opérées dans le premier budget. Non seulement cette prophétie ne s'est pas réalisée, mais 675 000 nouveaux emplois ont vu le jour.

Pour bien comprendre ce que ce plan d'action a apporté aux femmes et aux jeunes, il suffit de regarder le nombre d'emplois créés pour ces deux catégories de travailleurs. Le chômage chez les jeunes est nettement en baisse et on a créé un nombre sans précédent d'emplois pour les femmes. Pour bien saisir l'importance des progrès que nous avons réalisés, il suffit de se souvenir de la situation qui régnait à notre arrivée au pouvoir.

N'oublions pas qu'alors l'économie subissait encore le contrecoup d'une grave récession qui avait pris fin près de deux ans plus tôt. La performance économique du Canada était très décevante. Le taux de chômage n'était pas encore descendu en-dessous de 12 p. 100. Les taux d'intérêt étaient beaucoup trop élevés, ce qui limitait l'investissement et la demande des consommateurs.

Telle était la situation il y a deux ans et demi. Cependant, ce n'étaient là que les symptômes de problèmes économiques sous-jacents, plus graves. Notre gouvernement a compris que ces symptômes ne feraient qu'empirer si l'on ne s'attaquait pas aux causes profondes du chômage et de la hausse des taux d'intérêt. Il fallait s'attaquer au mal par sa racine. Nous n'avons pas eu à chercher bien loin pour découvrir l'une des causes les plus sérieuses des problèmes économiques du pays; il s'agissait tout simplement du gouvernement.

L'ingérence du gouvernement dans l'économie était devenue suffocante. Il était partout. Il était improductif et inutile. La lourdeur de la réglementation créait une distorsion au niveau des décisions et des méthodes commerciales. Tous les partis estimaient que certains aspects de notre réglementation avaient besoin d'être modifiés. Tous jugeaient nécessaire d'améliorer certaines choses pour libérer l'économie de l'ingérence gouvernementale.

Pendant 15 années de suite, les déficits budgétaires ont gonflé la dette nationale, la portant à 200 milliards de dollars. L'accroissement rapide de la dette menaçait l'avenir économique du pays. Nous ne devons pas oublier, étant donné que le chef de l'opposition a critiqué le ministre des Finances (M. Wilson), que, comme ce dernier l'a bien fait comprendre aujourd'hui, c'est à l'époque où le chef de l'opposition était ministre des Finances que nous sommes passés d'un excédent budgétaire à un énorme déficit et aussi que le taux d'inflation est monté en flèche pour passer à peu près du taux actuel à 10,6 p. 100. Je présume que si les Libéraux étaient encore au pouvoir, ce taux serait demeuré stationnaire. La croissance économique avait ralenti sensiblement. Le taux d'escompte avait augmenté de 4,25 points alors que le chef de l'opposition était ministre des Finances. Les dépenses ont doublé et le nombre de fonctionnaires de l'État a augmenté de 66 000 durant cette période.

Afin de ne pas l'oublier, permettez-moi de rappeler aux députés qu'en raison de cet état de choses, le vérificateur général avait déclaré que le Parlement avait perdu ou était sur le point de perdre effectivement le contrôle sur les deniers publics. Tel est le dynamisme dont le chef de l'opposition a fait preuve à titre de ministre des Finances.

La gestion fiscale du gouvernement actuel depuis deux ans et demi, tout comme la confiance qu'il a su instaurer dans l'économie ne peuvent présenter un contraste plus frappant avec les faits survenus dans une période de deux ou trois ans entre 1972 et 1974. Le malaise qui a pris naissance à cette époque s'est accentué par la suite au point que lorsque le gouvernement actuel est parvenu au pouvoir en 1984, il a été forcé d'intervenir vigoureusement. Nous avons cependant constaté que plus le gouvernement intervenait dans l'économie pour améliorer la situation, plus les problèmes s'aggravaient. Ces interventions, au lieu de régler le problème, l'empiraient. Comme nous le savons tous, les subventions ont engendré d'autres subventions. La réglementation devenait toujours plus complexe. Les dépenses exigeaient de nouvelles dépenses. Ce cercle vicieux rendait les industries inefficaces et incapables de soutenir la concurrence, bouchant toute perspective de prospérité économique. Le gouvernement d'alors était à court d'idées. Il était pris dans un engrenage et ne voulait pas voir la solution élémentaire.

• (1630)

Tout à l'heure, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a déploré le marasme économique que, d'après lui, ce budget neutre risquait de provoquer. Au contraire, il préconise plus de subventions, de réglementations et de dépenses. Il veut relancer l'engrenage qui a été la cause de tous nos ennuis. Il n'a pas apprecié ce budget neutre parce que, d'après lui, il va nuire à l'économie d'Ottawa-Centre. Les gens ne vont plus venir écouter les exposés budgétaires parce qu'ils ne seront pas assez intéressants. A mon avis, si nous pouvons donner à la Chambre tous les ans un budget qui assure le genre de performances économiques que nous avons connues, alors nous n'aurons pas beaucoup de soucis à nous faire. Nous ne devrions pas nous donner en spectacle pour attirer les gens, comme le désire le député. Nous devrions imprimer une ferme direction à l'économie et c'est ce que fait ce budget.

En prenant le pouvoir, le gouvernement était bien décidé à arrêter cet engrenage fatal. Il a fixé ses objectifs très clairement dans son programme de renouveau économique en novembre 1984. Il faudrait relire ce document pour constater combien le gouvernement a tenu ses promesses. Nous sommes en bonne voie de réaliser tous ces objectifs. La situation économique s'est beaucoup améliorée parce que l'économie fonctionne mieux grâce aux améliorations fondamentales qu'a apportées notre programme de renouveau économique. Le gouvernement a pris des mesures pour rétablir la responsabilité

fiscale en réduisant le déficit et en freinant l'accroissement de la dette nationale. Nous y sommes parvenus principalement grâce à une réduction des dépenses et à une bonne gestion. Après 15 ans de déficit croissant, nous avons réussi pour la première fois en 30 ans à le faire diminuer trois années de suite. C'est remarquable et, ne l'oublions pas, sans précédent. Lorsque nous parlons de responsabilité fiscale, voilà à quoi nous pensons: diminuer le déficit.

Plusieurs députés d'en face n'aiment pas entendre parler de responsabilité fiscale. Cela me rappelle la bande dessinée de samedi il y a quinze jours où une petite fille reçoit trois dollars d'argent de poche par semaine. Elle va voir son père et lui dit qu'elle n'a pas d'argent, qu'elle veut trois dollars de plus pour passer la fin de semaine. Le père lui répond qu'il lui a donné tant pour la semaine et il lui demande de faire preuve de responsabilité fiscale en s'abstenant de lui demander trois dollars de plus. La petite fille de dix ans quitte la pièce et se dit: «Je ne sais pas ce qu'est la responsabilité fiscale, mais je suis sûre que cela n'annonce rien de bon». Les députés d'en face n'aiment pas entendre parler de la responsabilité fiscale, mais c'est à elle qu'on doit l'énorme création d'emplois et l'abaissement des taux d'intérêt au Canada. Elle a stimulé énormément la construction de maisons et a vraiment permis la renaissance de notre économie.

Comparons cette économie à celle de l'Australie qui n'a pas comprimé ses dépenses. Les taux d'intérêt ont grimpé jusqu'à 15 ou 16 p. 100 au moins. L'économie australienne s'est forcément enrayée. En bon gestionnaire, le gouvernement canadien a fait abaisser les taux d'intérêt et il a réduit le déficit.

Cela a permis une formidable reprise économique. Le déficit a chuté d'environ 24 p. 100, passant de 38,3 milliards de dollars en 1984-1985 à 29,3 milliards, ainsi qu'il est prévu pour 1987-1988. Cette réussite est surtout attribuable au fait que le gouvernement a contrôlé ses dépenses. En termes réels, les programmes de dépenses ont diminué de 1,1 p. 100 en moyenne sur trois ans.

[*Français*]

Nous avons aussi pris des mesures pour créer un climat favorable à la croissance et à la création d'emplois.

[*Traduction*]

Résolu à promouvoir l'esprit d'entreprise, le goût du risque et la créativité, et afin de créer un climat propice aux investissements, le gouvernement a établi divers programmes susceptibles d'apporter les changements souhaités, dans un esprit de justice et de transparence qui respecte le caractère charitable de la société canadienne. Nous avons accompli d'énormes progrès vers l'adoption d'un nouveau rôle pour le gouvernement. Je dis bien un nouveau rôle. Afin de réaliser la reprise économique qu'il s'était fixé comme but, le gouvernement a mis en oeuvre un nombre impressionnant d'initiatives ayant une importance capitale dans plusieurs domaines.

Dans tout pays, les affaires publiques se mènent de deux façons. Il y a l'aspect pratique, qui nécessite des dépenses, et l'aspect théorique, qui établit le contexte des réalisations. Les gouvernements précédents ont souvent passé outre à ce dernier aspect, soucieux qu'ils étaient de dépenser sans relâche.

Nous avons travaillé l'aspect théorique, le contexte. En voici quelques illustrations. Nous avons aboli des programmes cadres qui étaient destructeurs, comme le Programme énergétique national que nous avons remplacé par des encouragements à l'entreprise privée. Nous avons révisé la réglementation des transports et des institutions financières. Il suffit d'une ou deux secondes chacune pour nommer les grandes initiatives destinées à donner un nouveau cadre au déroulement des activités commerciales, mais les députés savent le temps et l'énergie qu'il a fallu y consacrer. Ainsi, si je voulais ne serait-ce qu'énumérer les principaux objectifs de la réforme des institutions financières, je devrais y sacrifier une bonne partie de mon discours. Cette politique a été fort bien accueillie. Le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a prétendu qu'elle donnerait lieu à l'acquisition de nos institutions par des intérêts étrangers. Qu'il lise le document. Ou qu'il le relise. Il n'y est pas question de propriété étrangère, sauf dans le domaine des valeurs mobilières, et le programme tout entier est conçu de manière à donner à nos institutions financières, créatrices d'emplois par excellence, un statut de calibre international qui les placera à l'avant-garde de leurs concurrents étrangers.

La privatisation des sociétés d'État se poursuit et la taille de la fonction publique a été réduite. Quel contraste avec la situation antérieure. Nous avons pris des mesures pour éliminer les obstacles à la croissance des entreprises et pour encourager les investissements. L'un de nos premiers gestes a été de remplacer l'Agence d'examen de l'investissement étranger par Investissement Canada. Plutôt que de dissuader les investissements, nous les encourageons. On me rappelle que le député de Laval-des-Rapides a demandé d'élargir les consultations au fur et à mesure de notre progression sur la voie de la libéralisation des échanges avec les États-Unis et vers les négociations du GATT. En fait, le PEN et FIRA nous ont été imposés en l'absence presque totale de consultations. Nous consultons. Nous disposons d'un réseau complexe pour nous aider dans nos négociations bilatérales avec les États-Unis et nos négociations multilatérales dans le cadre du GATT. Le processus de consultation est exhaustif, poussé et se poursuit jour après jour. Il y a là un net contraste avec les méthodes du précédent gouvernement dans ce genre de dossiers.

Une nouvelle politique sur la concurrence a été mise en oeuvre. Nous encourageons activement la recherche et le développement, et les mesures fiscales comme l'exonération à vie pour gains en capital permet déjà de créer des emplois dans les petites entreprises qui sont le moteur de notre croissance économique. Le député d'Ottawa-Centre a dénigré cette exonération mais elle revêt une grande importance pour les agriculteurs et les petites entreprises. L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières rattache directement à cette mesure des milliards de dollars d'investissements dans le capital-actions qui ont permis de créer de nouveaux emplois permanents. Parallèlement, nous avons renforcé notre système de sécurité sociale. Le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente entré en vigueur en 1986 aidera ceux sur qui pèse le plus lourdement le fardeau des taxes à la consommation. Nous avons bonifié le crédit d'impôt-enfant et mis en place un système permettant de le verser par anticipation à ceux qui en ont le plus besoin en novembre de chaque année. J'ai été très fier de présenter le projet de loi à cet effet et celui-ci a reçu un accueil des plus enthousiastes. Nous en avons tous entendu

parler lorsque nous sommes rentrés dans nos circonscriptions pour le congé des fêtes.

La réforme complète des dispositions relatives aux pensions favorisera les économies en vue de la retraite et améliorera les pensions de retraite de tous les Canadiens. Ce sont surtout les employés à temps partiel et les femmes qui bénéficieront de la modification des normes des régimes de pensions. Les gouvernements antérieurs n'ont jamais pris aucune mesure importante au sujet des pensions mais nous, nous avons agi. Depuis décembre 1984, notre gouvernement a su relever avec succès deux autres défis; premièrement celui de la concurrence et du protectionnisme croissants sur la scène internationale.

• (1640)

Le député de Laval-des-Rapides a critiqué notre initiative concernant le commerce bilatéral avec les États-Unis. D'après lui, nous nous intéresserions en quelque sorte aux arbres plutôt qu'à la forêt. En fait, c'est justement ce que nous reprochons à la politique de son parti concernant la libéralisation des échanges et qui consiste à aborder distinctement chacune des sources de diférend qui nous opposent aux Américains et d'espérer que ces derniers nous prêteront une oreille attentive. Les libéraux voudraient traiter distinctement des problèmes par exemple de l'acier, des pommes de terre, ou que sais-je d'autre. Cette solution n'a pas donné de bons résultats jusqu'ici et elle n'en donnera pas non plus. Le cadre général dans lequel nous examinons les possibilités de libéralisation de nos échanges avec nos voisins américains retient davantage leur attention et nous permettra d'aboutir à la solution des problèmes qui nous accablent depuis une dizaine d'années. Il s'agit donc pour nous et pour ainsi dire de voir la forêt plutôt que les arbres. Il faut du cran pour agir de la sorte et c'est ce que fait notre gouvernement.

Les disparités régionales présentent à elles seules un défi à relever. Nous avons pris des mesures pour corriger le problème. Nous avons conclu des ententes économiques régionales avec la plupart des provinces. N'oublions pas la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, initiative qui a favorisé l'expansion du secteur énergétique. Dans le but d'aider la région de l'Atlantique, nous avons conclu l'Accord de l'Atlantique et les Accords de la Nouvelle-Écosse, qui ont reçu un accueil très favorable. Nous avons créé le Programme Entreprise Atlantique et nous destinons des crédits supplémentaires de 600 millions à la région de l'Atlantique sur une période de quatre ans.

La région de l'Ouest bénéficiera de l'aide accordée aux agriculteurs par le biais du programme d'assurance-récoltes et du programme spécial d'aide aux victimes de la sécheresse. Les subventions au transport céréalier et le programme céréalier spécial doté de la somme fabuleuse d'un milliard de dollars et annoncé en décembre dernier sont autant de mesures concrètes que nous avons prises pour répondre à des besoins bien réels. Ces initiatives ont été prévues dans le discours du trône et seront annoncées par les ministres compétents en temps voulu au cours de l'année financière.

[*Français*]

Notre régime fiscal est devenu un obstacle à la croissance économique. Il est trop complexe. Le fardeau fiscal est très injustement réparti entre les contribuables. Améliorer le système est une de nos priorités.

[*Traduction*]

Il reste beaucoup à faire pour améliorer le régime fiscal. La plupart des orateurs en ont parlé aujourd'hui. J'ai écouté très attentivement le député de Laval-des-Rapides. Ses principes de réforme fiscale sont très généraux, mais ils ressemblent franchement beaucoup aux nôtres. Nous sommes cependant plus précis. Nous nous préparons à prendre les décisions les plus difficiles. Nous consultons régulièrement les intéressés et lorsque nous présenterons nos propositions dans quelques mois, elles auront été élaborées beaucoup plus soigneusement que les généralités débitées par le député d'en face.

Le 18 juillet, le gouvernement a annoncé qu'il élaborerait un projet de réforme fiscale exhaustive en vue d'atteindre ces buts. Le ministre des Finances et moi avons déjà consulté divers groupes à ce sujet. Nous continuons à travailler sur ce projet en bénéficiant des conseils et de l'information que nous fournissent des Canadiens de toutes les régions du pays et de tous les secteurs de l'économie. Nous avons l'intention de soumettre une proposition de réforme fiscale qui fera en sorte que notre régime fiscal joue un rôle positif dans le renouvellement de l'économie canadienne. Nous avons procédé à des consultations approfondies et soignées pour éviter toute mauvaise surprise, comme ce fut le cas pour les réformes fiscales présentées dans le budget MacEachen.

L'une des conséquences les plus importantes de cette réforme sera de renforcer l'économie canadienne, de créer de nouveaux emplois et d'assurer la croissance économique. C'est la raison pour laquelle nous voulons la réaliser. Notre objectif central est de réduire les taux d'imposition dans les trois éléments du régime fiscal. Nous voulons réduire l'impôt sur le revenu des particuliers et sur le revenu des sociétés et nous voulons modifier le système de taxe de vente fédérale de façon à réduire les taux tout en élargissant l'assiette fiscale. Rien n'est plus favorable à la croissance, à l'investissement, à l'épargne et à la création d'emplois que la réduction des taux d'imposition.

Pour réduire les taux d'imposition, nous devons réduire ou éliminer une grande variété d'exemptions, de déductions et de crédits d'impôt qui font maintenant partie du système, ayant été introduits depuis dix ou vingt ans par les gouvernements précédents. Il y a tellement de ces déductions et privilèges qui ne sont pas utiles et qui ne fonctionnent pas. Ils sont dépassés et finissent par coûter très cher au gouvernement. Comme l'a dit hier le ministre des Finances, une réforme de la fiscalité signifierait que les Canadiens qui ont aujourd'hui largement recours aux privilèges fiscaux paieraient davantage d'impôt et ceux qui profitent peu de ces privilèges paieraient moins d'impôt. De cette façon, nous allons pouvoir proposer une réforme fiscale complète qui obtienne l'intérêt et l'appui de tous les Canadiens.

En plus d'une réduction de leurs impôts, les Canadiens souhaitent pour la plupart une fiscalité juste. Ils la veulent moins compliquée et plus accessible. Nous le leur promettons aussi. Nous pouvons atteindre ces objectifs en nous attaquant à la fois et d'un coup aux trois éléments de la fiscalité. Nous voulons un projet de réforme fiscale qui s'inspire des progrès que nous avons déjà accomplis dans l'amélioration de notre fiscalité.

Bref, notre programme de renouveau économique fonctionne. Plus précisément, 675 000 Canadiens de plus qu'en 1984 ont aujourd'hui un emploi. L'inflation a diminué. Les taux d'intérêt sont à la baisse. Ce budget et le programme qu'il représente méritent l'appui de tous les députés.

M. Johnston: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au ministre. Immédiatement après mon arrivée à la Chambre, il a raconté l'histoire, imaginaire je suppose, d'une petite fille qui avait sollicité son père après avoir dépensé son allocation de 3 $ et qui s'était vu répondre de faire preuve de responsabilité fiscale. A en juger par ce que nous avons vu dans ce prétendu budget, si le ministre des Finances (M. Wilson) avait été à la place de la petite fille, il aurait demandé à son père de lui avancer de l'argent sur son allocation de la semaine suivante. Le ministre des Finances, en fait, a hypothéqué 1,2 milliard de dollars sur le budget de 1988-1989 tout simplement pour ramener son déficit budgétaire au-dessous des 30 milliards de dollars.

Le ministre ne conviendra-t-il pas que l'analogie est effectivement très pertinente? D'après le ministre, la petite fille qui avait dépensé ses 3 $ et qui avait encore besoin d'argent aurait dû demander à son père de lui avancer son allocation de la semaine suivante. C'est une façon de voir les choses. En outre, ne convient-il pas avec moi que cette manipulation des liquidités ne contribue en rien à améliorer la situation financière du gouvernement, si ce n'est lui permettre d'afficher un déficit inférieur à 30 milliards de dollars, dans l'espoir, peut-être, de duper ceux qui ignorent tout des tripotages auxquels on procède

M. Hockin: Monsieur le Président, la comparaison que le député essaie de faire avec la bande dessinée que j'ai racontée n'est pas valable. En réalité, si la petite fille vendait de la citronnade, elle devrait essayer de percevoir les recettes au moins deux fois par mois au lieu d'une. C'est ce que nous proposons. Nous proposons une politique qui nous permettra de mieux gérer nos liquidités. C'est nécessaire dans un ménage, mais aussi au gouvernement. En fait, cela se fait beaucoup plus rapidement aux États-Unis qu'au Canada.

Nous mettons en place un système tout à fait normal pour un pays industrialisé comme le nôtre. Sur un million d'entreprises en exploitation dans notre pays, seulement 35 000 à 40 000 seront visées par le système du paiement bimensuel. Il ne s'appliquera qu'aux grandes sociétés qui ont les installations informatiques voulues pour effectuer rapidement cette procédure. C'est une initiative importante pour la gestion des liquidités. Le gouvernement du Canada en a proposé d'autres, soit dit en passant, en réponse au rapport du groupe de travail Nielsen et à d'autres études et consultations. La saine gestion des liquidités était une notion tout à fait inconnue du gouvernement précédent. Bien des paiements étaient faits en retard et certains paiements d'avance au titre des obligations gouvernementales étaient parfaitement inutiles. Nous y avons remédié notamment grâce à cette initative. Si ma fille vendait de la citronnade, je lui dirais d'essayer de percevoir les recettes au moins deux fois par mois, au lieu d'une.

• (1650)

M. Johnston: Monsieur le Président, c'est une réponse simpliste à une question sérieuse. Dans son rapport, le groupe de travail Nielsen a-t-il recommandé la remise accélérée des retenues des employés de sorte, autrement dit, qu'ils soient obligés de payer deux fois par mois? Si le ministre veut pousser son argument jusqu'à sa conclusion logique, il faudrait sans nulle doute prévoir une remise non pas deux fois par mois, mais peut-être quatre fois par mois ou même tous les jours.

Il est prévu dans la loi qu'il est tout à fait normal que les remises aient lieu, ce qui se fait depuis toujours, 14 jours après la fin du mois.

En outre, l'argument du député ne tient absolument plus quand on songe qu'en 1988-1989, il n'y aura pas une meilleure gestion de la trésorerie, car au cours du mois d'avril de cette année-là, le gouvernement ne recevra que 1,2 milliard de dollars du mois de mars précédent et, au mois d'avril suivant, il ne touchera que 1,2 milliard de dollars, pour un montant total de 4,2 milliards de dollars, soit exactement ce qu'il aurait reçu en avril sans toucher à quoi que ce soit. Cet argument est ridicule, et le député, pour lequel j'ai beaucoup de respect, ne présente pas un argument valable pour défendre l'indéfendable.

M. Hockin: Monsieur le Président, nous ne nions pas qu'après ce 1,2 milliard de dollars, il s'agit d'une augmentation non périodique des recettes budgétaires. Le député oublie qu'en accélérant ces paiements aux niveaux provincial et fédéral, on réduit le délai de 15 jours. On réalise ainsi une économie d'intérêts importante qui se poursuivra à l'avenir. Rien ne nous empêche de procéder à une telle accélération, même si le chiffre n'est pas de 1,2 milliard de dollars chaque année. Je n'ai pas le chiffre en main, mais je sais qu'il est important. Le gouvernement devrait prendre des mesures, afin de percevoir davantage de recettes, s'il peut trouver des façons de le faire sans augmenter les impôts.

M. Langdon: Monsieur le Président, il est intéressant de constater que le député ne parle plus en tant que président du comité parlementaire mixte dont je faisais partie, mais bien à titre de ministre, ce qui tend à conduire à certaines inexactitudes et exagérations. Selon moi, le président du comité a peut-être été plus cinglant à ce sujet lors du contre-interrogatoire des témoins.

Permettez-moi de me pencher précisément sur les observations qui ont été formulées au sujet de la proposition du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), qui a laissé entendre que l'exemption d'impôt sur les gains en capital de 500 000 $ aurait mérité d'être éliminée dans le budget. Tout d'abord, le ministre a, peut-être par inadvertance, déformé la position adoptée par notre parti, qui exempte les petits agriculteurs et les chefs de petite entreprise dont il a parlé, de toute modification de ce genre. Il s'agit d'une modification à un régime qui encourage, par le biais d'exemptions fiscales, les investissements spéculatifs de la part non seulement de grosses sociétés, mais également de gens établis à l'étranger. C'est manifestement un domaine au sujet duquel des mesures doivent être prises immédiatement.

Si le ministre est persuadé à ce point que l'application de cette exemption a entraîné une augmentation marquée des investissements au Canada, pourquoi alors, dans les documents budgétaires portant sur l'année dans laquelle cette mesure a été présentée pour la première fois, 1986, on précise, qu'en fait, les investissements commerciaux et non résidentiels ont diminué de 1,2 p. 100 au Canada?

Je remarque que l'augmentation pour la prochaine année est seulement de 1,5 p. 100, et je sais que quiconque a fait des études en science économique, comme le ministre, reconnaîtra qu'il s'agit de chiffres catastrophiques pour ce qui est des investissements au Canada et, en fait, qu'ils expliquent en bonne partie les perspectives difficiles en matière de croissance économique.

M. Hockin: Monsieur le Président, le député et moi-même venons d'une province privilégiée où le taux de chômage est faible et où la production industrielle n'a jamais été aussi élevée. Je peux lui pardonner d'avoir oublié la réponse à sa dernière question, à savoir l'effondrement du secteur pétrolier et gazier. Il y a peut-être certaines activités dans notre région, près de Petrolia, mais le député est parfaitement au courant des milliards de dollars d'investissements qui ont disparu à la suite de l'effondrement du marché pétrolier et gazier. Si on met cela de côté, il s'apercevra qu'on a assisté à une augmentation marquée des investissements au Canada. L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières a ses chiffres, mais les chiffres macro-économiques le montreront également, si le secteur pétrolier et gazier est exclu. Notre initiative porte fruits.

Dans le cadre de la réforme fiscale, nous examinerons tout. Je ne prétends pas que l'exemption d'impôt sur les gains en capital de 500 000 $ doit demeurer. On réexaminera également la question. Les observations du député et de certains autres de ses collègues sur cette question sont importantes et on en tiendra compte dans l'analyse globale. On parle souvent de gens qui achètent des yachts en Floride et amortissent cette transaction grâce au programme de déduction des gains en capital. Le fait est cependant que ce programme a aidé les petites entreprises en général et les agriculteurs en particulier. Il faudrait bien sûr corriger les anomalies du programme.

Par ailleurs il faudrait prendre en considération les incitations à travailler d'arrache-pied. Ce qui incite parfois une personne à travailler dur, c'est la perspective d'acheter une bicyclette ou un tableau, ou de partir en voyage. Le député veut-il dire que seules certaines catégories d'incitations sont justes aux yeux du NPD? Je crois que le gouvernement devrait laisser autant de liberté qu'il est raisonnable pour inciter les Canadiens à produire.

Je rappelle également au député qu'il est incontestable que les placements en actions ordinaires à long terme dans les petites entreprises ont augmenté de plus d'un milliard de dollars au cours de la dernière année financière, selon l'Association des courtiers en valeurs mobilières, qui n'attribuent pas ce résultat aux modifications apportées à la loi fiscale du Québec, mais bien à cette disposition-ci.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je vais commencer par m'attaquer à la tâche difficile d'étiqueter le budget. Le gouvernement l'a qualifié de bon budget. Le ministre des Finances (M. Wilson) a dit lui-même qu'il s'agissait d'un budget qui permettait de «garder le cap», tandis qu'un journal en disait aujourd'hui qu'il permettait de «retrouver son souffle». Je dirais qu'il est peut-être davantage le fait d'un gouvernement à bout de souffle que d'un gouvernement qui s'accorde un moment de répit. On pourrait également dire du budget qu'il promet le paradis, car les promesses de réforme fiscale sont censées être le clou du budget. Or, on n'y trouve absolument aucun indice de ce que sera cette réforme fiscale. A examiner le budget, je trouve que le nom que lui donnait ce matin en manchette la *Gazette* de Montréal «The Popcorn Budget»—le budget amuse-gueule—représente la meilleure description que j'aie vue. Je dois dire que je l'avais en fait trouvée avant la *Gazette*. C'est un budget qui n'a aucune consistance; ce n'est qu'un flot de belles paroles, et les principales mesures qu'il propose appartiennent toutes à la catégorie de cette fameuse taxe imposée sur les friandises.

• (1700)

Je me demande si je ne devrais pas me plaindre au ministre de la Consommation et des Corporations de la publicité trompeuse que renferme le budget, si je ne devrais lui suggérer d'en saisir les autorités concernées de son ministère, car ce document est truffé d'absurdités et d'inexactitudes et ne reflète pas l'état de notre économie.

Voyons maintenant les prétendues bonnes nouvelles annoncées dans ce budget. Prenons le taux de croissance qu'on s'attendait à trouver au coeur d'un budget porteur d'espoir. Qu'en est-il au juste? Au cours des quatre exercices budgétaires du gouvernement conservateur, depuis 1984, il n'a jamais cessé de décliner sensiblement. Le taux de croissance est passé à 5,5 p. 100 en 1984, à 4,0 p. 100 en 1985 et à 3,3 p. 100 en 1986. Et les perspectives ne sont guère réjouissantes pour 1987, puisqu'on prévoit qu'il tombera à 2,8 p. 100.

Voyons maintenant le taux de chômage. Une lecture fascinante quand on parcourt attentivement le budget—un exercice plutôt reposant puisqu'il ne renferme pas grand chose—car les comparaisons abondent entre notre taux de croissance et ceux des États-Unis et des pays européens, mais il n'y en a aucune sur notre taux de chômage et sur celui des États-Unis. L'explication saute aux yeux: C'est mauvais signe. Très mauvais signe.

Le taux de chômage est de 9,7 p. 100 au Canada. Il est de 6,9 aux États-Unis. Puisque nous partons de données très semblables, il saute aux yeux que le gouvernement a élargi encore le fossé qui nous séparait des États-Unis, au point que l'écart actuel entre nos taux de chômage respectifs est le plus grand depuis la Grande dépression. Il atteint presque 3 points de pourcentage. Notre plus proche partenaire commercial nous dame tout simplement le pion sur ce chapitre.

Je pourrais mentionner aussi les taux d'investissement, mais j'en ai déjà parlé dans ma question au ministre. Nous trouvons encore, à la page 10 des documents budgétaires, des chiffres faisant état de fortes baisses des investissements au Canada depuis un an. Le gouvernement conservateur, le champion de l'entreprise, a pris le pouvoir. Lui qui est un grand ami des financiers, voilà qu'il finit, au bout du compte, par nous présenter une baisse importante du niveau des investissements de l'entreprise privée. Prenons par exemple la baisse de 1,2 p. 100 de l'investissement non résidentiel. Il ne s'agit pas seulement d'une baisse du taux de croissance, c'est une diminution des investissements eux-mêmes que ce grand ami des affaires a réussi à provoquer.

Nous pourrions aussi examiner les prévisions concernant l'impôt sur les sociétés qui constituent toujours un indice assez intéressant des prévisions du gouvernement concernant la fermeté de l'économie elle-même. Quand on examine ces statistiques qui se trouvent à la page 22 des Documents budgétaires,

on voit que les rentrées se sont élevées à 2 milliards de dollars de moins que les prévisions pour 1986-1987. Les prévisions pour 1987-1988, comparées à celles du budget de février dernier, sont encore nettement inférieures aux attentes présentées à cette époque au peuple canadien. C'est donc un budget de mauvaises nouvelles et non de bonnes nouvelles.

C'est un budget de mauvaises nouvelles même pour ceux qui considèrent la réduction du déficit comme une cause sacrée. Le déficit prévu pour la fin de la prochaine année financière est de 29,3 milliards de dollars. Il suffit d'avoir un peu de mémoire pour se demander à combien le grand ministre des Finances avait prévu que le déficit s'élèverait il y a un an. Il avait prévu que le déficit que nous subirions aujourd'hui, et non dans un an, serait de 29,5 milliards de dollars. Mais il s'élève à 32 milliards de dollars parce qu'on a commis des erreurs et parce que l'augmentation du fardeau fiscal des Canadiens a ralenti l'activité économique et a gonflé le déficit plus que prévu. C'est exactement ce que certains de nous prédisaient l'année dernière.

Le gouvernement a franchement bousillé le budget. Il a pourtant trouvé un truc magique destiné à lui donner bonne apparence. Ce truc magique consiste à accélérer la rentrée des impôts. La remise accélérée des retenues à la source rapportera au gouvernement 1,2 milliard de dollars de plus une fois pour toutes. A la fin de l'année prochaine, il paraîtra donc chanceux d'avoir réduit le déficit à 29,3 milliards de dollars. Il n'aura toutefois atteint ce résultat que par la ruse, en jouant avec les chiffres et en manipulant le système de perception des retenues remises par les employeurs, ce qui frappera durement ces derniers.

• (1710)

Ce sont les nouvelles prétendument bonnes que contient le budget. Mais il y a plus important encore: c'est l'incroyable injustice qu'il comporte. L'injustice réside dans l'inaction dont le gouvernement fait preuve face au problème du développement régional en dépit des taux de chômage élevés qu'on déplore dans certaines régions du pays. Je ne parle pas seulement des provinces mais de certaines régions à l'intérieur des provinces. Les statistiques sont franchement effrayantes. Il y a des régions de la Colombie-Britannique où le taux de chômage s'établissait à 19,6 p. 100 en janvier. Il y a des régions de l'Alberta, autrefois domaine par excellence de la prospérité conservatrice, où le taux de chômage atteint 12,8 p. 100. Il y a des régions de la Saskatchewan où le taux de chômage se chiffre à 10,7 p. 100. La seule province du pays qui ne compte aucune région où le taux de chômage dépasse 10 p. 100 est le Manitoba dont le gouvernement est néo-démocrate.

Si nous considérons l'Ontario, nous constatons que dans le nord de cette province le taux de chômage atteint 14,6 p. 100. Ces chiffres viennent directement de Statistiques Canada. Quelqu'un a fait remarquer tout à l'heure au cours de ce débat que les chiffres de Statistiques Canada sont dignes de confiance. Même dans le sud de l'Ontario, qui est supposé être le foyer par excellence de la prospérité, le taux de chômage est de 10,2 p. 100 dans le comté de Brant. Dans des régions comme les environs de Montréal, le taux de chômage atteint 12,4 p. 100. Dans d'autres parties du Québec, il atteint 14,5 à 15,2 p. 100, au Labrador 26,5 p. 100, comme dans certaines parties de Terre-Neuve, au Cap-Breton, 23,1 p. 100, dans l'Île-du-Prince-Édouard, 17,8 p. 100 et dans certaines régions du Nouveau-Brunswick, 16,2 p. 100.

Le budget ne contient rien, absolument rien, pour remédier à ce genre d'inégalités régionales qui font beaucoup de tort à leurs habitants et qui sont causées par ce chômage effroyable. Nous savons tous qu'en fait, ces statistiques sont souvent sensiblement en-dessous de la vérité. C'est un véritable drame social.

Parlons de ces drames. Par exemple, parlons d'une résidente de ma circonscription, madame Hahn, qui a pris sa retraite. Par suite de mesures comme l'augmentation de la taxe sur l'essence, elle ne pourra plus rendre visite à sa famille à Toronto. Parlons des travailleurs de l'automobile, comme Marcel Lemieux, qui attendaient que le budget prenne des mesures pour protéger cette industrie et pour réaliser un juste équilibre entre ceux qui se conforment aux 60 p. 100 de valeur ajoutée canadienne chez les quatre grands constructeurs et ceux qui se la coulent douce parce que les sociétés coréennes et japonaises ne sont pas tenues de remplir ces objectifs.

Parlons des agriculteurs de ma circonscription, comme Claude Giroux, qui non seulement a subi d'énormes diminutions des prix qu'on lui paie par rapport à ses coûts de production, mais à qui on réclame un rappel d'impôt. Dans son cas, il a essayé de sauver la situation en faisant travailler sa famille à la ferme.

Parlons de personnes comme Gloria Seale, qui habite dans une des résidences d'HLM de ma circonscription et à qui on a offert un emploi. Elle a été extrêmement heureuse d'avoir enfin trouvé un emploi, mais elle s'est aperçue qu'elle ne pouvait pas l'accepter parce qu'il n'y avait pas de garderie puisque le gouvernement avait refusé de prendre des mesures en dépit des promesses du discours du trône, de celles du premier ministre (M. Mulroney) et de celles du ministre responsable de ce domaine. Nous n'avons rien vu dans le budget à propos des garderies, ni rien d'autre qui puisse aider les femmes de notre pays.

Je voudrais également parler d'un de mes amis, Richard Kamau, qui ne vit pas au Canada mais en Afrique. A la suite de ce budget qui frappe les faibles, ses crédits vont diminuer comme nous l'avons découvert ce matin, parce que l'enveloppe de l'ACDI va diminuer de 92 millions de dollars l'année prochaine. Nous en avons vu les détails ce matin et aucune ambiguïté ne subsiste à cet égard. Voilà un budget qui fera beaucoup de tort aux gens, non seulement au Canada mais aussi ailleurs dans le monde.

Il est vrai que nous sommes dans une période économique difficile, que nous avons de grands défis à surmonter. A vrai dire, le député qui m'a précédé et moi avons siégé beaucoup trop longtemps au sein du même comité. Nous sommes tombés d'accord sur plusieurs des problèmes qui frappent le Canada. Il faut rebâtir notre secteur industriel, améliorer notre compétitivité, faire preuve de beaucoup plus de dynamisme et d'efficacité dans nos échanges commerciaux, mettre davantage en valeur nos ressources. Nous avons besoin de créer de toutes pièces des initiatives communautaires qui redonneront du travail aux Canadiens et assureront la relance de notre pays. Or, le budget n'a rien prévu à cet effet.

Je dois dire que le ministre s'est vanté du fait que son budget ne contenait aucune nouvelle initiative. J'affirme donc qu'il s'agit d'un budget morbide, présenté par un gouvernement morbide qui se traîne d'un scandale à un autre, un budget qui élève l'inaction au rang de vertu. Il témoigne du mal qui ronge le gouvernement conservateur et je le déplore amèrement.

• (1720)

M. Hockin: Monsieur le Président, en décrivant le budget, le député a dit qu'il s'agissait de paroles en l'air, d'un budget amuse-gueule, de vent et d'un budget sans consistance. Depuis 1984, environ 356 000 emplois ont été créés en Ontario; 62 000 l'ont été dans la région de Toronto au cours des 12 derniers mois; en 1985, la valeur des permis de construction a augmenté de 33,8 p. 100 ou de 2,1 milliards de dollars par rapport à 1984; 34,7 p. 100 de plus de permis de construction ont été accordés au cours des dix premiers mois de 1986; depuis janvier 1987, il y a eu 5 738 mises en chantier, et tout cela dans la province où nous vivons. Ces réalisations concrètes sont-elles pour le député des paroles en l'air ou du vent? Je pourrais continuer l'énumération longtemps et encore, sans parler des autres provinces. Ces réalisations ne sont pas des paroles en l'air ou du vent. C'est la réalité. Elles ont été rendues possibles grâce au climat et au sens des responsabilités que le gouvernement a su instaurer. Peut-être ne sommes-nous pas sensés parler avec fierté de l'Ontario, mais ces chiffres sont réels et ils se rapportent à la province où nous vivons. Ces réalisations—et je pourrais ajouter l'augmentation de 7,2 p. 100 des recettes monétaires agricoles en 1986 par rapport à 1985—sont-elles des paroles en l'air ou du vent pour le député?

M. Langdon: Monsieur le Président, si le ministre avait écouté plus attentivement, il aurait retenu que ce que je qualifiais de paroles en l'air étaient les aspects du budget se rapportant à la réforme fiscale. J'ai indiqué très clairement que le fait que l'on nous promette dans ce budget que la réforme fiscale à venir favoriserait la justice et la croissance ne constituait que des paroles en l'air. C'est à cet aspect que se rattachait l'expression.

Prenons les nombreuses statistiques mirobolantes dont le ministre a fait part à la Chambre. Il a soutenu dans son discours que son gouvernement avait hérité, à son arrivée au pouvoir, du problème posé par une intervention masssive de l'État, laquelle brimait la population. J'ai l'impresssion que ce gouvernement est passé à l'autre extrême, en ce sens qu'il s'est presque complètement retiré de la course depuis 1984, du moins en ce qui concerne les initiatives dans le domaine de l'économie. Chose certaine, dans le dernier budget, aucune initiative n'est prévue, sauf pour l'impôt des particuliers, qu'on n'a pas manqué d'augmenter.

En ce qui concerne les tendances manifestées dans le pays, un ministre aussi perspicace que celui qui vient de parler devrait, à mon avis, reconnaître que la situation globale est aussi importante et qu'elle révèle, comme je l'ai fait valoir dans mon intervention, que les taux de croissance ont fléchi d'année en année depuis l'élection du gouvernement conservateur.

Je crois également que le ministre reconnaîtra volontiers que, dans sa région du Canada et dans ma région de l'Ontario, l'industrie automobile a été l'un des principaux facteurs, sinon l'élément moteur, de l'expansion phénoménale qui s'est manifestée dans de nombreuses régions de l'Ontario. Pourtant, l'industrie automobile est mise en péril aujourd'hui, tant sur le plan du Pacte de l'automobile que sur celui des remises de droits et d'une foule d'enjeux qui font l'objet des négociations sur le libre-échange.

Le ministre n'a malheureusement pas fait la démonstration de ce qu'il avançait. Il a plutôt confirmé ce que j'avançais, à savoir que les difficultés économiques accablent bien des régions du pays. Les progrès constatés dans notre région du pays ont été attribuables à une industrie que le gouvernement met directement en péril.

M. Boudria: Monsieur le Président, je suis sûr que le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) se souvient de la campagne électorale de 1984. Je me demande cependant s'il se souvient d'un certain petit manuel de politique qui, selon mes renseignements, aurait été remis aux candidats conservateurs. Il s'agissait d'un manuel de politique de 46 pages autorisé, selon l'inscription qui y figure, par le Fonds PC du Canada à titre d'agent autorisé du parti progressiste conservateur du Canada.

Ce que je tiens à souligner, c'est que les candidats conservateurs étaient censés dire qu'un gouvernement conservateur doublerait l'effort de recherche et de développement pour le porter à 2,5 p. 100 du PNB au cours de ses quatre premières années au pouvoir. Je n'ignore pas que le député est issu du monde universitaire et qu'il s'intéresse vivement, tout comme moi et bien d'autres personnes, aux efforts que peut consentir ou que néglige de consentir le gouvernement actuel en matière de recherche et de développement. Est-il d'avis, comme je le suis, qu'on peut difficilement admettre que cette promesse électorale ait été remplie? Le budget du Conseil national de recherches a été réduit de 520 millions de dollars en 1984 à 398 millions de dollars en 1986. De plus, le gouvernement conservateur qui nous fait face l'a amputé de 20 millions de dollars de plus le 9 octobre 1986. Le député ne conviendra-t-il pas que les conservateurs ont carrément violé cette promesse en particulier et n'ont pas su livrer la marchandise dans le budget amuse-gueule qui a été présenté hier?

M. Langdon: Je remercie le député, monsieur le Président. Je suis presque tenté de dire «collègue», parce que nous occupons tous deux les banquettes arrière, mais quand je pense à tous ceux qui occupent les banquettes arrière, je trouve l'appellation un peu discutable.

Je crois que le député souleve un point doublement crucial. D'abord, il ne fait aucun doute que les économies de l'avenir, que les pays qui vont prospérer, que les pays qui vont accroître le libre-échange, enregistrer des taux de croissance accélérés et garder leur population au travail sont les pays qui investissent dans la recherche et le développement, comme nous devrions le faire au Canada.

Ensuite, je regrette de devoir le dire, mais lorsqu'un gouvernement ne tient pas une promesse électorale et surtout une promesse aussi directe et aussi concrète que celle à laquelle le député a fait allusion, cela engendre malheureusement un certain cynisme à l'égard de la politique en général, cynisme auquel le gouvernement a contribué plus que sa part ces dernières semaines.

M. le vice-président: Le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) a la parole pour une brève question ou observation, après quoi nous allons poursuivre le débat.

• (1730)

M. Daubney: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations du député d'Essex—Windsor (M. Langdon) pour lequel j'éprouvais, du moins jusqu'à aujourd'hui, un certain respect. Après l'avoir entendu, j'ai trouvé qu'il y avait lieu de citer un extrait d'un article que je viens de lire dans le *Saturday Night* de ce mois-ci, sous le titre suivant:

Steven Langdon, critique du NPD en matière d'industrie et de libre échange, connaît tout sur l'économie sauf son fonctionnement.

Il y a du vrai là-dedans. Permettez-moi de citer un bref extrait de l'article paru, sous la plume de Robert Fulford, dans *Saturday Night*, revue qui n'est pas connue pour soutenir le parti conservateur:

Le principal problème auquel se heurtent Langdon et ses collègues néo-démocrates . . . c'est que la culture politique de leur parti reste profondément opposée à l'entreprise. Ils vivent dans une société dont la richesse dépend de l'entreprise et pourtant, la réussite de ce secteur ne leur procure ni plaisir ni satisfaction.

Dans le budget qui nous a été présenté hier soir, il est question de la réussite des entreprises et de la gestion économique que le ministre des Finances (M. Wilson) a instaurée dans les affaires du pays. Le député ne comprend-il pas que ses électeurs comptent sur cette réussite et que les habitants de la région de Windsor ont besoin de l'orientation économique que le gouvernement leur donne? Le député ne comprend-il pas qu'il ne se fait pas l'écho des habitants d'Essex—Windsor lorsqu'il fait des remarques aussi banales, superficielles et décevantes au sujet du budget? Ce budget est un document important. C'est le résultat de deux ans et demi d'une excellente gestion économique.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'en conclus que le député n'a pas apprécié le discours. Je voudrais lui dire deux choses. Premièrement, ce discours portait sur un budget, que le député n'a peut-être pas encore eu l'occasion de lire, mais qui ne contient rien et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle le ministre des Finances l'a tellement vanté.

Quant à la deuxième question et à notre soi-disant opposition à la libre entreprise, je dirais simplement que mes amis du milieu des affaires partagent les opinions que nous avons exprimées au sujet de ce budget et de sa vacuité. Lorsque nous avons discuté à l'extérieur, hier soir, lors de la bousculade nous avons cherché des termes péjoratifs pour décrire un budget qui, alors que le secteur privé connaît d'énormes difficultés comme le prouve la réduction du niveau de l'investissement, ne fait rien pour essayer de redresser le pays, pour placer plus d'argent entre les mains des citoyens et remettre le Canada dans la bonne voie avec l'appui de l'entreprise privée, mais surtout grâce au soutien du gouvernement.

[*Français*]

M. le vice-président: Nous poursuivons le débat avec l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Champagne).

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Je vous remercie, monsieur le Président. Enfin! Je pourrais dire cela. Premièrement, juste avant d'ouvrir le débat, je voudrais dire que mon collègue d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) a parfaitement raison lorsqu'il dit que le collègue néo-démocrate ne connaît absolument rien à l'économie, que son collègue d'à côté ne comprend absolument rien lui non plus. De toute façon, je me demande jusqu'à quel point un député du Nouveau parti démocratique peut comprendre l'économie canadienne parce qu'il n'a aucune base de ce que c'est le pouvoir. Ils ne savent absolument rien. La seule chose qu'ils savent faire . . . oui, c'est vrai, monsieur le Président, ils savent faire une chose: critiquer, critiquer, critiquer. C'est à peu près le seul mot qu'ils connaissent, et je les encourage à continuer parce que de la façon dont ils le font ils vont continuer à être dans l'opposition.

Monsieur le Président, c'est avec quand même beaucoup de fierté, contrairement à mon collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) que moi je me lève aujourd'hui pour participer au débat sur le Budget déposé hier par un excellent ministre des Finances, l'honorable Michael Wilson. Monsieur le Président, c'est d'abord et avant tout un budget qui s'inscrit dans la continuité de ce que le gouvernement progressiste conservateur a mis de l'avant depuis son arrivée au pouvoir le 4 septembre 1984, un budget qui repose essentiellement sur l'avenir économique et social du Canada par la création d'emplois permanents, par la baisse des taux d'intérêt, par la réduction du déficit, par le contrôle de l'inflation et par la réconciliation nationale.

Monsieur le Président, depuis le 4 septembre 1984, nous parlons de ces choses et nous les réalisons. Nous les réalisons parce que notre gouvernement dirigé de main de maître par notre premier ministre a su se mettre à l'écoute de la population canadienne, a su donner à notre ministre des Finances (M. Wilson) un mandat clair, net et précis, soit celui de remettre l'économie canadienne sur le bon pied. On a regardé des statistiques, bien entendu les statistiques parlent d'elles-mêmes, et je ne pense pas que ce soit de la partisanerie.

Lorsqu'on regarde les taux d'intérêt, ils étaient de 12 p. 100 en 1984, lorsqu'on est arrivé au pouvoir. Ils sont à près de 7 p. 100 aujourd'hui. C'est de la responsabilité morale de la part d'un gouvernement comme le parti progressiste conservateur.

Si on parle de l'inflation, on a réussi à la maintenir à environ 4 p. 100. Cela a permis à une foule de Canadiens, principalement les moins bien nantis, de bénéficier davantage d'un pouvoir d'achat accru. C'est encore une fois de la responsabilité politique, de la responsabilité morale.

Lorsqu'on parle des taux d'intérêt hypothécaires, on sait dans la circonscription de Champlain ce que cela veut dire, lorsqu'il y avait des taux d'intérêt hypothécaires qui atteignaient les 20 et 22 p. 100 durant les années 1980. Vous rendez-vous compte de ce que cela a causé comme tort à l'économie canadienne, de ce que cela a pu avoir causé comme tort à des centaines de milliers de familles qui ont dû se résigner à vendre leurs maisons, à vivre en logement ou même à refuser, parce qu'ils n'avaient pas les pouvoirs financiers, de s'inscrire d'une façon positive à l'économie canadienne? Cette situation que je dirais immorale a été causée par un gouvernement libéral qui avait une arrogance accrue, une arrogance indisciplinée envers la population canadienne, pricipalement envers les contribuables canadiens. Monsieur le Président, ils y ont goûté le 4 septembre!

Monsieur le Président, ce matin, à ma grande surprise, je voyais deux personnages assis l'un à côté de l'autre, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) qui est le père du déficit au Québec, et le chef de l'Opposition, le député de Vancouver Quadra (M. Turner), qui est le père du déficit au niveau fédéral, les deux étaient assis, discutant du Budget . . .

M. Hudon: De l'expansion sous vide!

M. Champagne (Champlain): . . . discutant de l'expansion sous vide comme le dit mon collègue de Beauharnois—Salaberry (M. Hudon), discutaient, monsieur le Président, et je cite pratiquement le député de Laval-des-Rapides, il disait: J'ai pris au hasard quelques éditoriaux de ce matin qui démontrent jusqu'à quel point le Budget des conservateurs est quelque chose de néfaste. Alors, monsieur le Président, je me suis rendu compte jusqu'à quel point les libéraux, premièrement, font de la démagogie, deuxièmement, ont la mémoire très courte. C'est pourquoi j'ai vérifié dans certains journaux et je cite—je fais comme mon collègue de Laval-des-Rapides—*Le Droit* du 16 février 1984, au lendemain du dernier budget des libéraux. Et on dit ceci: «Les milieux d'affaires et syndicaux sont déçus du budget de M. Lalonde. Très virulent dans ses critiques, le président de la Société Saint-Jean-Baptiste estime pour sa part que le budget Lalonde est un exercice électoral et partisan au service de la propagande libérale».

J'entendais le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) qui faisait un discours cet après-midi, savoir que le gouvernement avait laissé tomber les travailleurs, les chômeurs. Monsieur le Président, dans le quotidien Le Droit du 16 février 1984, au lendemain du dernier budget des libéraux, c'est écrit en gros: «Lalonde oublie les chômeurs. Le Budget fédéral déposé hier aux communes prévoit très peu pour soulager le chômage, dont le taux demeurera aux environs de 11 p. 100 l'an prochain».

Monsieur le Président, c'est le résultat d'un gouvernement irresonsable. C'est le résultat d'un gouvernement libéral. On voit ce que cela a donné.

Monsieur le Président, je regarde aussi dans le journal *La Presse* du 16 février 1984, et on cite M. Laurier Cloutier de ce quotidien: «Le Budget Lalonde préparerait une nouvelle récession en 1985. Le Budget du ministre fédéral des Finances, Marc Lalonde, ne pourra que provoquer à nouveau une hausse de l'inflation et des taux d'intérêt dans moins d'un an, et encore une récession à la fin de l'an prochain. Plusieurs porte-parole du milieu des affaires craignent de nouvelles difficultés économiques à court terme, lorsqu'ils commentent de façon préliminaire le discours budgétaire d'hier . . . » en parlant du dernier discours libéral.

Monsieur le Président, heureusement que le 4 septembre 1984, les Canadiens ont dit non aux libéraux, parce qu'on aurait réellement connu une récession en 1985. On serait dans un marasme économique, parce qu'il y avait un gouvernement irresponsable qui aimait mieux dépenser plutôt qu'administrer d'une façon saine l'économie canadienne.

Monsieur le Président, en 1984 aussi, lors du dernier budget des libéraux—et je mentionne ces faits, parce que le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) se plaisait à le faire ce matin—on disait: «L'Opposition est déçue et sceptique». Et là, je vais citer le chef du Nouveau parti démocratique. «M. Broadbent, de son côté, a soutenu que les 100 emplois ne bénéficieront pas des discussions sur la reprise et pour le chef du NPD, plus de 80 p. 100 des réductions fiscales prévues dans le Budget sont dirigées vers les couches de revenu élevé.»

Monsieur le Président, lorsqu'on regarde le chef de l'Opposition, lorsqu'on regarde le chef du Nouveau parti démocratique, je me rends compte d'une chose. C'est que depuis 1984, et depuis même 1980 dans certains cas, dont celui du chef du Nouveau parti démocratique, la seule chose qu'il sait dire, c'est que c'est inéquitable et injuste. Monsieur le Président, c'est justement à ce moment-là qu'on se rend compte que lorsque deux partis de l'opposition ne sont pas capables de regénérer, ne sont pas capables de participer d'une façon active et positive à l'essor de l'économie canadienne, lorsqu'on voit que les deux partis de l'opposition, principalement le Nouveau parti démocratique ces derniers temps, viennent s'asseoir à la Chambre, viennent empêcher que les travaux de la Chambre suivent leur cours normal, nous faire faire des travaux jusqu'à 3 heures du matin, sur des questions d'importance capitale pour l'économie canadienne, c'est à ce moment-là, monsieur le Président, qu'on voit jusqu'à quel point la basse partisanerie de ces deux partis d'opposition fait place à une rationalité d'un développement économique et social pour le bien-être des Canadiens.

Monsieur le Président, on parlait des problèmes régionaux ce matin. J'entendais mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau) dire que le gouvernement fédéral n'avait rien fait au niveau des régions pour les aider. J'aimerais lui rappeler une chose. Les ententes fédérales-provinciales que l'on a signées, principalement avec le Québec, et c'est important de le souligner, on a signé des ententes fédérales sur la forêt. On a signé des ententes fédérales-provinciales sur les mines, sur l'agriculture cette semaine, sur le développement économique et régional, par le biais de l'entente ERDA. On a signé des ententes qui permettent enfin au Québec, avec l'aide fédérale, d'une façon conjointe et constructive, de faire en sorte que notre développement économique, que notre création d'emplois permanents, que l'espoir de donner aux jeunes un avenir favorable bon et stable se soit maintenant concrétisé, parce qu'il y a deux gouvernements responsables, dont un est celui d'Ottawa. C'est un gouvernement progressiste conservateur qui n'a pas eu peur de s'asseoir à une table de négociation pour être en mesure de savoir exactement ce que veulent les provinces. Bien entendu, à l'époque des libéraux, monsieur le Président, cela ne se faisait pas parce qu'on connaissait . . . évidemment ce ne sont pas tous les députés, parce que je pense à certains gentilhommes dans le parti libéral, mais par contre, je peux vous dire, monsieur le Président, que l'arrogance du parti libéral alors qu'il était au pouvoir a été telle qu'à un certain moment on a même dit au premier ministre du Québec: Tu es un «mangeux de hotdogs». On est allé . . . et je me souviens bien des 74 députés du Québec qui étaient présents dans cette Chambre, je me souviens très bien qu'après des années de négociations avec la province de Québec, on était aller signer une Constitution qui nous permettait d'être fiers de notre pays: ils ont viré de bord, leur ont planté un couteau dans le dos et les ont isolés du reste du Canada. C'était cela, monsieur le Président, le gouvernement libéral de l'époque et c'est à cela que les Canadiens ont dit non le 4 septembre 1984.

Monsieur le Président, lorsqu'on voit un gouvernement responsable . . .

M. Prud'homme: Responsable?

M. Champagne (Champlain): et je demanderais à mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme) de bien écouter ce que je vais dire . . . lorsqu'on voit un gouvernement responsable qui décide de prendre l'économie canadienne en main, qui décide de couper dans ses dépenses, plus de 63 p. 100 de la réduction du déficit est dans les coupures des dépenses de notre gouvernement à l'intérieur même de la gestion de l'appareil de l'État, ce n'est pas nécessairement réparti sur l'ensemble des contribuables comme le dit et comme le suppose la démagogie du Nouveau parti démocratique ou la démagogie libérale. Monsieur le Président, nous avons dit et les chiffres nous le prouvent et ce sont des chiffres qui proviennent de Statistique Canada et du *Conference Board*, ils nous prouvent que notre ministre des Finances a eu raison de donner un coup de barre dans l'économie canadienne, a eu raison d'imposer une restriction au niveau des dépenses de l'État, a eu raison de s'asseoir avec les provinces pour consulter, pour se concerter et pour être en mesure d'offir aux Canadiens des programmes efficaces à des coûts moindres que ce que les libéraux ont pu faire au cours de leur dernier mandat.

Je me rends compte d'une chose, monsieur le Président, c'est à ce moment-là que cela devient pénible pour l'opposition de nous appuyer. C'est évident parce qu'elle pourrait à ce moment-là juste dire une chose: Vous êtes un gouvernement efficace, un gouvernement responsable.

Monsieur le Président, j'écoutais aussi cet après-midi mon collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), un fervent défenseur supposément des droits de la veuve et de l'orphelin, venir nous dire en cette Chambre que le gouvernement progressiste conservateur avait trahi les personnes les plus défavorisées. Monsieur le Président, j'aimerais lui rappeler certains points qui, j'en suis certain, vont le choquer au plus haut point. En 1980, monsieur le Président, dans leur «pamphlet» électoral les libéraux promettaient l'allocation aux veufs et aux veuves de 60 à 64 ans. En 1980, monsieur le Président. Il aura fallu un gouvernement progressiste conservateur pour réaliser cette chose si importante. Et ce n'est pas le député de Montréal—Sainte-Marie qui l'a fait.

M. Malépart: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) invoque le Règlement.

M. Malépart: C'est parce que le député involontairement vient d'induire la Chambre en erreur en disant que les libéraux avaient promis telle chose, alors que c'est faux, ce ne sont pas les libéraux qui ont promis cela, on avait promis mieux.

• (1740)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le Règlement n'est pas en cause. Le député pourra poser une question ou faire une observation quand son collègue aura terminé son discours.

[*Français*]

M. Champagne (Champlain): Monsieur le Président, c'est là que je me rends compte jusqu'à quel point il avait la mémoire courte parce que j'ai pris cela textuellement dans le «pamphlet» de l'ancien candidat libéral dans la circonscription de Champlain en 1980. C'était écrit noir sur blanc. Ils devraient d'abord se consulter avant de dire des choses qui induisent la Chambre en erreur.

Monsieur le Président, cela me fait penser aussi à un autre point et je vois mon collègue de Duvernay (M. Della Noce) qui est assis derrière moi. Lorsqu'il y a eu la fermeture des raffineries à Montréal-Est, en 1981, le député de Montréal—Sainte-Marie est resté assis dans son bureau. Il n'a pas voulu travailler à aider les travailleurs des raffineries qui ont fermé, Texaco et d'autres, monsieur le Président, on appelle cela de l'immoralité politique. Il aimait mieux être solidaire de son parti plutôt que d'aider des travailleurs qui étaient dans le pétrin.

Aujourd'hui, monsieur le Président, je ne comprends pas, je ne peux pas comprendre qu'il y ait eu un langage alors qu'il était au pouvoir et un langage complètement différent maintenant qu'il est dans l'opposition. C'est à croire, monsieur le Président, que la partisanerie politique est plus forte du côté libéral, principalement du côté du député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), que sa franchise au sujet de défendre les droits des travailleurs.

M. Prud'homme: Vos affaires!

M. Champagne (Champlain): Monsieur le président, justement mon cher collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme), je parle de mes affaires parce que mes affaires sont les affaires des Canadiens. Et lorsqu'en 1979 et 1980, monsieur le Président, les libéraux ont défait notre gouvernement parce qu'on voulait mettre une taxe de 18c. le gallon, dans le dernier mandat des libéraux ils ont haussé la taxe de 1.15 $ le gallon. Monsieur le Président, c'est de l'immoralité politique et c'est ce qu'ont fait les libéraux en 1980. Ils n'en parlent pas, monsieur le Président.

Aujourd'hui, monsieur le Président, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) nous disait que c'était scandaleux de voir le prix de l'essence monter d'un cent. Je ne connais pas de mot, monsieur le Président, pour mettre devant le 1.15 $ d'augmentation que les libéraux nous ont mis. Il n'y en a pas, cela n'existe pas. Le seul que je connaisse, c'est «immoralité», de l'immoralité politique. C'est ce à quoi les libéraux nous ont habitués au cours des derniers quatre ans.

Monsieur le Président, pour rafraîchir la mémoire à mon collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), en 1984, le prix de l'essence à Montréal se détaillait à 60c. le litre. Aujourd'hui, monsieur le Président, on est à 50c. le litre. Deux ans et demi après notre accession au pouvoir, on est à 10c. en bas du prix de ce que les libéraux nous avaient laissé comme héritage. Je pense, monsieur le Président, que c'est un signe que notre gouvernement, avec en tête notre ministre des Finances, est un gouvernement responsable envers les Canadiens et les Canadiennes. Et que je n'entende pas venir pleurer les députés de l'opposition, surtout les députés du NPD qui viennent nous dire que parce qu'il y a un cent de plus son beau-frère ne sera pas capable de se rendre chez sa belle-soeur. Monsieur le Président, ils ont cautionné la cause des libéraux en 1980 lorsqu'ils nous ont battus sur les 18c., ils sont respon-

sables autant que les libéraux de ce qu'ils ont fait, du tort qu'ils ont causé à l'économie canadienne. Ce sont des hypocrites, monsieur le Président.

• (1750)

M. Boudria: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a la parole.

M. Boudria: Monsieur le Président, je pense quand même que vous voudriez, compte tenu du respect qu'on a tous pour le Règlement de cette Chambre, de ne pas accuser d'autres députés, surtout pas le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) de la façon que l'a fait justement le député de Champlain (M. Champagne), et vous savez qu'on ne peut pas accuser un autre député d'être hypocrite, et je vous le rappelle, monsieur le Président, seulement à cause du grand respect que j'ai pour vous.

M. le vice-président: Je ne crois pas que l'honorable député de Champlain (M. Champagne) ait visé l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie. Je crois qu'il aurait fait la remarque en parlant généralement.

M. Malépart: Il parle des députés conservateurs qui sont des hypocrites.

M. Champagne (Champlain): Monsieur le Président, c'est dommage que mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) se soit levé pour parler, parce qu'il y a un proverbe qui dit que mieux vaut se taire et de paraître idiot que de parler pour en fournir la preuve. Il vient de la fournir, monsieur le Président.

Monsieur le Président, ce matin et tout à l'heure on entendait le député de Montréal—Saint-Marie (M. Malépart) crier au scandale, c'est à peu près la seule chose sur laquelle ils peuvent se reposer à l'heure actuelle parce qu'au niveau de l'économie, monsieur le Président, cela va bien, cela va même très bien: 676 000 emplois!

Au niveau de la sécurité sociale, cela va très bien, monsieur le Président. On a maintenu nos programmes sociaux, on les a améliorés: la pension des veufs et des veuves. Et je sais que mon collègue de Montréal—Sainte-Marie, sans vouloir le viser, est d'accord sur le fait qu'on ait donné aux Canadiens, aux veufs et aux veuves de 60 à 64 ans, un supplément.

M. Prud'homme: On est à moitié chemin.

M. Champagne (Champlain): Je sais qu'il est d'accord avec nous et qu'il nous a applaudis. Bien entendu, je suis d'accord avec lui aussi sur le fait qu'il faudra faire davantage. Mais, monsieur le Président, cela fait deux ans et demi qu'on est là et on a redressé d'une façon courageuse et remarquable le pétrin dans lequel les libéraux nous avaient laissés au cours des dernières années.

Monsieur le Président, on nous accusait ce matin, il s'agit du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) qui disait: Je ne comprends pas, monsieur le Président, que le ministre des Finances n'ait pas déposé un plan quinquennal pour nous dire où il va. Il a la mémoire courte, monsieur le Président, même très courte. Les libéraux ne révèlent jamais leurs vraies intentions aux Canadiens parce qu'au cours de la campagne de 1980 ils ne nous ont pas parlé du Programme énergétique; ils ne nous ont pas dit qu'ils allaient réduire de 20 p. 100 les services-voyageurs de VIA Rail; ils ne nous ont pas dit qu'ils reverraient le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Même, monsieur le Président, que le chef de l'Opposition, en campagne électorale, a révélé à tout le monde, à qui voulait bien l'entendre, qu'il gardait secret son nouveau programme tant et aussi longtemps qu'il ne ferait pas un discours du Trône. Vous voyez jusqu'à quel point, monsieur le Président, il y a de l'incohérence dans ce parti d'opposition. La limpidité est tellement claire qu'on s'y perd. C'est tellement clair qu'on s'y perd.

Monsieur le Président, on parle, et j'entendais le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), et je sais, monsieur le Président, que mon temps de parole achève, je voudrais juste lui rappeler quelque chose lorsqu'il parle de scandale . . .

M. Malépart: Encore un an et demi!

M. Champagne (Champlain): On se rappellera de certains contrats juteux accordés à des entreprises dirigées par d'anciens ministres. On se rappellera que, interrogé par un journaliste au sujet des voyages de sa famille à bord de certains avions, l'ancien ministre, Gerald Regan, lui a rappelé qu'on n'avait pas le droit de divulguer ces renseignements. On lui rappellera l'achat de Petro-Canada. Étant donné que mon temps de parole achève, on lui rappellera une chose, qu'un des amis intimes de l'ancien premier ministre a eu le contrat de l'ambassade à Washington malgré le fait qu'il ne fasse pas partie des quatre personnes qui étaient supposément sur la liste des contrats.

Alors, quand j'entends les députés de l'opposition parler de scandales, je pense qu'ils prêchent la vertu dans la désert en ce qui les concerne parce qu'ils sont encore bien pis que nous autres. Je vous dirai une chose en terminant, monsieur le Président, un gouvernement responsable, un gouvernement qui a pris en main l'économie le 4 septembre 1984 est en train de réaliser de grandes choses, c'est-à-dire la remise sur pied du Canada au sujet de la santé économique et de la prospérité pour chaque Canadien et Canadienne qui ont le droit d'y vivre.

M. le vice-président: L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) sur une question ou un commentaire.

M. Malépart: Monsieur le Président, c'est le chant du cygne, le cri du désespoir d'un homme battu, d'un homme défait, d'un homme qui voit sa courte carrière, ici à Ottawa, avec 22 p. 100 dans les sondages à la grandeur du pays, avec 13 p. 100 au Québec . . .

Une voix: Combien de pourcentage au Québec?

M. Boudria: Avez-vous dit 13 p. 100?

M. Hudon: La gestion des sondages!

M. Malépart: . . . 13 p. 100 au Québec. Et je suis persuadé que dans la circonscription du député c'est en bas de 10 p. 100.

M. Boudria: Il y a plus d'indécis que de conservateurs.

M. Malépart: Monsieur le Président, c'est même triste d'avoir entendu ce pauvre député. La première année, on l'a entendu, c'était l'inexpérience, la deuxième année, c'était de l'ignorance et, maintenant, c'est de l'incompétence. Monsieur le Président, en ce qui concerne son affirmation gratuite que les libéraux s'étaient engagés à étendre l'allocation au conjoint

seulement qu'aux veufs et aux veuves, s'il sait lire et s'il n'est pas capable au lieu de lire des discours préparés par les fonctionnaires, qu'il demande à son adjoint d'aller voir; l'engagement des libéraux c'était d'accorder la pension à tous les gens dans le besoin, qu'ils soient célibataires, séparés ou divorcés ou même à un couple à l'âge de 64 ans et de descendre cela jusqu'à 60 ans.

• (1800)

Des voix: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

M. Malépart: Monsieur le Président, le député est à côté de la «track», il peut bien parler de VIA Rail parce qu'il ne sait pas quel chemin prendre. Mais j'aimerais poser comme question à l'honorable député qui se vante énormément des mérites glorieux de son gouvernement et qui se dit fier que son gouvernement ait gardé des gains en capitaux aux plus riches, et qui refuse de rembourser les prestations d'assurance-chômage aux préretraités qui, en 1985, dans Trois-Rivières, et je connais des gens de sa circonscription qui sont en désaccord sur la politique de son gouvernement, cet individu dans sa circonscription, fait accroire aux gens qu'il est avec eux et à la Chambre, il dit le contraire. Et je termine là-dessus, j'aimerais poser au député à savoir . . .

Premièrement, il était d'accord sur les coupures au sujet de la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse. L'humiliation qu'il a subie c'est lorsque le premier ministre a admis que grâce aux personnes âgées et aux députés de l'Opposition officielle, il a été obligé de reculer et non pas par rapport aux députés conservateurs. Et le député présent se levait à la Chambre et faisait accroire aux gens ici que ces personnes âgées étaient d'accord alors que c'est faux.

Deuxièment, le député est-il d'accord sur le fait que son gouvernement continue de maintenir l'exemption d'impôt aux gens les plus riches au niveau de l'exemption de gains en capital et qu'en même temps il coupe l'indexation des allocations familiales et, troisièmement . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député.

* * *

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉGLOBE CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 18 février, de la motion de M^me^ McDougall (St. Paul's): Que le projet de loi C-38, Loi concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M^me^ McDonald (Broadview—Greenwood) (p. 3435).

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, conformément à l'alinéa 13(4)*a*) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé concernant la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-38, concernant la réorganisation et l'alinénation de Téléglobe Canada. Convoquez les députés.

Le vote porte sur l'amendement de M^me^ McDonald (Broadview—Greenwood).

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-38, Loi concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans trois mois à compter de ce jour.»

(L'amendement de M^me^ McDonald (Broadview—Greenwood), mis aux voix, est rejeté.)

• (1810)

[*Traduction*]

(*Vote n° 65*)

POUR

Députés

Allmand	Henderson	Nicholson (Trinity)
Althouse	Hopkins	Nunziata
Benjamin	Hovdebo	Nystrom
Blaikie	Johnston (Saint-Henri—Westmount)	Orlikow
Boudria	Kaplan	Parry
Caccia	Keeper	Pépin
de Jong	Langdon	Prud'homme
Dingwall	MacLellan	Robichaud
Finestone	Malépart	Robinson
Foster	Manly	Rodriguez
Fulton	McDonald (Broadview—Greenwood)	Turner (Vancouver Quadra)
Gagliano	Mitchell	Young —41
Garneau	Murphy	
Gray (Windsor West)		
Grondin		
Heap		

CONTRE

Députés

Andre	Gottselig	McKinnon
Attewell	Graham	Minaker
Belsher	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Nickerson
Bertrand	Hamelin	Nowlan
Bouchard	Hamilton	Oberle
Bourgault	Harvey	O'Neil
Boyer	Hawkes	Paproski
Browes	Hicks	Peterson
Caldwell	Hockin	Pietz
Champagne (Champlain)	Holtmann	Plourde
Charest	Hudon	Reid
Clark (Brandon—Souris)	Jacques	Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Comeau	James	Scowen
Corbett	Jardine	Sparrow
Cossitt	Joncas	Stackhouse
Côté (Lac-Saint-Jean)	Kelleher	Suluk
Darling	Kempling	Tardif (Charlesbourg)
Daubney	King	Towers
Desrosiers	Lanthier	Tupper
Edwards	Layton	Turner (Ottawa—Carleton)
Epp (Provencher)	Leblanc	Van De Walle
Fennell	Lewis	Vézina
Ferland	MacKay	Vincent
Fontaine	Mailly	Weiner
Forrestall	Malone	Winegard—81
Fretz	Martin	
Gérin	Mazankowski	
	McCain	
	McKenzie	

• (1820)

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

M. Lewis: Monsieur le Président, nous nous sommes entendus plus tôt dans la journée pour que la Chambre passe immédiatement au vote inscrit sur la motion de deuxième lecture. Vous verrez que l'on consent à appliquer à la motion de deuxième lecture les résultats du vote sur l'amendement, en les

inversant, évidemment, à moins que d'autres soient arrivés entre-temps. Le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) voudrait qu'on ajoute son nom aux voix de notre parti et le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) le sien aux voix du parti libéral.

M. Benjamin: Monsieur le Président, puis-je demander au secrétaire parlementaire si l'accord conclu plus tôt entre tous les partis a été signé sur papier ou scellé par le sang?

M. Nystrom: Monsieur le Président, même si mon collègue le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) n'est pas là, je crois qu'il n'y a pas d'entente entre les représentants de tous les partis. Dans ce cas, nous tenons à poursuivre le débat sur cette question très importante.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je me demande bien qui dirige le Nouveau parti démocratique. J'en ai parlé avec le leader à la Chambre et je pensais que nous étions d'accord. J'en ai discuté avec le leader à la Chambre du parti libéral, et il a également reconnu qu'il y avait une entente. Je trouve votre réflexion plutôt étrange.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je veux dire, tout simplement que, dans mon esprit, tous les partis avaient décidé d'appliquer les résultats du vote sur la motion en deuxième lecture, mais en les inversant. Je regrette que le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique ne soit pas là pour nous permettre d'éclaircir ce mystère. Je tiens tout simplement à signaler quelles sont, d'après moi, les dispositions prises entre les trois partis.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je le répète, je n'ai pas eu l'occasion de consulter mon leader à la Chambre, mais s'il y a une entente, nous ne manquerons pas de la respecter et nous croirons sur parole le leader du gouvernement à la Chambre et le leader de l'opposition à la Chambre.

M. le vice-président: La Chambre a entendu le secrétaire parlementaire dire au vice-premier ministre que le vote sur la motion principale sera inversé et que l'on ajoutera le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) et le député de Saint-Jacques (M. Guilbault).

Des voix: D'accord.

(La motion de M^me^ McDougall, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 66)

POUR

Députés

Andre	Champagne (Champlain)	Hamelin
Attewell	Charest	Hamilton
Belsher	Clark (Brandon—Souris)	Harvey
Bertrand	Comeau	Hawkes
Bouchard	Corbett	Hicks
Bourgault	Cossitt	Hockin
Boyer	Côté (Lac-Saint-Jean)	Holtmann
Browes	Crosby (Halifax West)	Hudon
Caldwell	Darling	Jacques
	Daubney	James
	Desrosiers	Jardine
	Edwards	Joncas
	Epp (Provencher)	Kelleher
	Fennell	Kempling
	Ferland	King
	Fontaine	Lanthier
	Forrestall	Layton
	Fretz	Leblanc
	Gérin	Lewis
	Gottselig	MacKay
	Graham	Mailly
	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Malone
		Martin
		Mazankowski
		McCain
		McKenzie
		McKinnon
		Minaker
		Nickerson
		Nowlan
		Oberle
		O'Neil
		Paproski
		Peterson
		Pietz
		Plourde
		Reid
		Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
		Scowen
		Sparrow
		Stackhouse
		Suluk
		Tardif (Charlesbourg)
		Towers
		Tupper
		Turner (Ottawa—Carleton)
		Van De Walle
		Vézina
		Vincent
		Weiner
		Winegard—82

CONTRE

Députés

Allmand	Heap	Nicholson (Trinity)
Althouse	Henderson	Nunziata
Benjamin	Hopkins	Nystrom
Blaikie	Hovdebo	Orlikow
Boudria	Johnston (Saint-Henri—Westmount)	Parry
Caccia	Kaplan	Pépin
de Jong	Keeper	Prud'homme
Dingwall	Langdon	Robichaud
Finestone	MacLellan	Robinson
Foster	Malépart	Rodriguez
Fulton	Manly	Turner (Vancouver Quadra)
Gagliano	McDonald (Broadview—Greenwood)	Young —42
Garneau	Mitchell	
Gray (Windsor West)	Murphy	
Grondin		
Guilbault (Saint-Jacques)		

(Le projet de loi est lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.)

M. le vice-président: Comme il est 18 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 11 heures, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 20 février 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA RENCONTRE PROCHAINE ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, Il nous semble, de ce côté de la Chambre, qu'il serait temps que le gouvernement reprenne ses esprits, qu'il cesse de tergiverser et qu'il nous explique où il s'en va sur le sujet des négociations avec les États-Unis à propos des pluies acides.

Le premier ministre (M. Mulroney) devrait être suffisamment franc pour reconnaître que le rapport des envoyés ne travaille pas en faveur du Canada, comme on l'avait espéré au départ. Cela fait, le premier ministre devrait dire au président Reagan, lorsqu'il viendra à Ottawa le 5 avril, que le Canada veut des réductions notables de la pollution atmosphérique en provenance des États-Unis. Au strict minimum, le premier ministre devrait essayer d'obtenir du président qu'il s'engage à ne pas bloquer la mesure législative visant les pluies acides actuellement devant le Congrès.

Ce que le gouvernement du Canada devrait dire aux Américains, c'est que nous avons besoin de mesures de réduction et non de nouvelles recherches. La première occasion de le faire sera le 5 avril, ici même, lorsque le premier ministre et le président Reagan se rencontreront.

* * *

LE BUDGET

LES MESURES DESTINÉES À STIMULER LA PRODUCTION DANS L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, le budget apporte de bonnes nouvelles aux producteurs d'acier et aux sidérurgistes de tout le pays. L'abolition du tarif de préférence général sur la plupart des produits d'acier au carbone et des aciers spéciaux procure à notre industrie sidérurgique un encouragement bien nécessaire et stimulera la production et la création d'emplois partout au Canada.

La population de ma circonscription de Selkirk—Interlake est extrêmement heureuse du budget. La ville de Selkirk est la capitale de l'acier au Manitoba. Ses habitants se réjouissent donc de voir que le gouvernement a jugé bon de renforcer davantage l'industrie sidérurgique et que, grâce au budget, la sécurité d'emploi s'en trouvera également accrue dans ce secteur au Manitoba. Le budget est favorable à Selkirk, favorable au Manitoba et à tout le Canada.

* * *

LE BUDGET

L'INCIDENCE SUR LES FAMILLES ORDINAIRES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, le gouvernement a déposé hier son troisième budget à la Chambre des Communes. Il s'agit d'un budget qui ne propose aucune mesure plus équitable envers les familles ordinaires qui s'attendent à ce que le gouvernement offre une direction honnête et sincère.

Le budget n'a pas simplement négligé de réformer le régime fiscal afin de soulager le fardeau des familles ordinaires, mais il a haussé effectivement leurs impôts pour la troisième année consécutive. Pour les citoyens du nord-ouest de l'Ontario, ce budget ne prévoit aucun crédit en vue d'abaisser le taux régional du chômage qui se situe officiellement à 9,7 p. 100, chiffre qui est d'ailleurs trompeur, car nous savons bien que les habitants des réserves indiennes n'ont pas été inclus. En fait, les Conservateurs ont choisi de ne pas tenir compte des régions encore moins fortunées que la mienne.

La seule exception à cela est que le gouvernement s'est toujours empressé de majorer le prix de l'essence. Une fois encore, les consommateurs du Nord seront douchés quand ils voudront faire le plein. Il serait temps que le gouvernement se rende compte que les gens du Nord payent déjà l'essence plus cher que tous les autres Canadiens et ils ont besoin de leur camion ou de leur voiture pour parcourir de longues distances d'une localité à l'autre et parfois même dans leur propre localité.

L'an prochain ou peu de temps après, les Canadiens se prononceront sur le présent budget et ceux qui l'ont précédé. Il n'y aura plus de députés conservateurs pour serrer la vis aux contribuables ordinaires et aux chômeurs dans les régions septentrionales du Canada.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT AGRO-ALIMENTAIRE SIGNÉE À QUÉBEC—LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, mardi, le 17 février dernier, se signait à Québec une entente sur le développement agro-alimentaire.

Il y a lieu de féliciter les ministres en cause, dont le ministre de l'Agriculture du Canada (M. Wise), pour cette heureuse initiative d'octroyer 35 millions de dollars pour le développement agro-alimentaire au Québec au cours des cinq prochaines années.

Ces sommes d'argent serviront à la recherche et au développement, aux innovations techniques et aux initiatives nouvelles, ainsi qu'à la conservation et à l'amélioration de la qualité des sols.

Monsieur le Président, l'agriculture joue un rôle important dans l'économie de ma région et j'invite donc les institutions, les organismes et les entreprises agricoles de l'Abitibi-Témiscamingue à se prévaloir de cette entente. Il s'agit là d'une occasion unique pour l'Abitibi-Témiscamingue de voir confirmer le rôle important qu'elle est appelée à jouer dans le développement de l'agro-alimentaire au Québec.

* * *

L'ÉNERGIE

ON DÉPLORE LA HAUSSE DU PRIX DE L'ESSENCE DÉCRÉTÉE PAR DES PÉTROLIÈRES—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, hier, la compagnie Shell Canada a suivi le mauvais exemple du gouvernement conservateur qui, pour la quatrième fois, a haussé de 1c. le litre la taxe sur l'essence. La compagnie Shell a annoncé une hausse de 2c. le litre sur le prix de l'essence, ce qui a pour conséquence, dans l'espace d'une journée, de faire passer le prix du litre d'essence de 49.7c. à 52.7c..

Monsieur le Président, on se rappelle que le 4 novembre dernier, c'est la compagnie Ultramar qui annonçait la première le prix de la hausse de l'essence de 2c. le litre.

On connaît les connivences qu'il y a eu dans la fermeture de la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal entre la compagnie Shell et la compagnie Ultramar.

J'aimerais que le gouvernement enquête pour savoir s'il n'y a pas une coalition entre ces deux compagnies. Un mois, c'est la compagnie Shell qui annonce sa décision de hausser le prix de l'essence, le mois suivant, c'est la compagnie Ultramar.

Monsieur le Président, j'invite tous les députés de la Chambre à faire pression auprès du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) pour s'assurer que les multinationales du pétrole n'abusent pas de la température froide qu'on a au Canada pour hausser le prix de l'huile à chauffage.

• (1110)

[*Traduction*]

LE PROJET DE CRÉATION D'UNE AGENCE SPATIALE NATIONALE

ON DEMANDE DE LA SITUER DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, on a annoncé la création d'une agence spatiale nationale dans le discours du trône, une initiative fort louable car elle nous permettra de prendre pied dans le XXI[e] siècle. Cette agence devrait être située dans la région de la Capitale nationale. Quelque 80 p. 100 des gens appelés vraisemblablement à y travailler demeurent déjà dans cette région. Il serait coûteux de les déménager ou de les remplacer, et cela pourrait amoindrir, sinon compromettre, cet effort spatial national. Sans compter que la perte de spécialistes dans ce domaine pourrait retarder notre programme spatial de trois à dix ans.

L'agence coordonnera les activités spatiales des ministères et des laboratoires et les opérations des dispositifs d'essai dont la plupart se trouvent à Ottawa. Elle établira des contacts avec d'autres organisations spatiales internationales et avec les gouvernements. Elle aura également besoin de beaucoup de services en sous-traitance. Il ne faut pas oublier que c'est une agence nationale qui fera appel à tous les secteurs de notre infrastructure économique. Les arguments en faveur de la région de la capitale nationale comme site de cette agence ont beaucoup de poids.

* * *

REVENU CANADA

L'EXAMEN DES CONTRATS D'ACHAT DE MACHINERIE AGRICOLE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, avec l'approbation du ministre, et convaincu qu'il connaît mieux le prix de la machinerie agricole que les entrepreneurs de ce secteur, Revenu Canada est en train de modifier arbitrairement des contrats conclus en 1983 et 1984, en révisant certaines de leurs dispositions, comme la valeur des reprises. Ainsi, il réduit le crédit d'impôt à l'investissement, le gain en capital réalisé sur le matériel échangé et la déduction pour amortissement accordée aux agriculteurs.

Pourquoi le ministre a-t-il décidé de réviser rétroactivement des dispositions contractuelles établies selon la valeur marchande et les lois de la concurrence? On l'ignore et le ministre n'a pas fourni d'explications. Puisque Revenu Canada a déjà été forcé d'abandonner cette pratique, pourquoi le ministre insiste-t-il pour modifier au gré du ministère des contrats qui reflètent la réalité du marché? Mieux encore, de quel article de la Loi de l'impôt sur le revenu s'inspire-t-il pour agir ainsi rétroactivement? Les contribuables ont certainement le droit d'être traités de manière logique, juste et légale quand le ministre et ses fonctionnaires décident de réexaminer un contrat.

LE DROIT D'AUTEUR

LES RÉPERCUSSIONS SUR LES BIBLIOTHÈQUES DES MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, lundi prochain, le 23 février, je rencontrerai Morris Zbar, président du conseil d'administration de la bibliothèque publique de North York ainsi que d'autres membres de ce conseil. Ils ont exprimé certaines inquiétudes devant les conséquences possibles pour les bibliothèques de certaines modifications proposées à la Loi sur le droit d'auteur qui, soit dit en passant, n'a pas été modifiée depuis plus de 50 ans.

Ils demandent que les dispositions sur le droit à l'importation soient maintenues. Ils veulent également des précisions quant à l'utilisation des photocopieuses publiques dans les bibliothèques. Ils s'opposent au droit d'exposition proposé. Par ailleurs, ils appuient la *Canadian Library Association* qui demande que toutes les bibliothèques soient reconnues comme institutions admissibles aux exemptions au titre d'établissements éducatifs. Enfin, ils jugent essentiel de consulter les associations de bibliothèques et d'obtenir des renseignements plus complets avant que les décisions finales ne soient prises.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DU BASSIN DE WINDERMERE DANS LE PORT DE HAMILTON

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, encore une fois, le gouvernement conservateur ne fait aucun cas dans son budget de la ville de Hamilton. En effet, pas un centime n'a été prévu pour assainir l'environnement dans notre région, alors que la Commission mixte internationale vient de décréter que le bassin de Windermere est l'un des plans d'eau les plus pollués en Amérique du Nord. Le problème est malheureusement aussi grave que celui de la pollution de la St. Clair et de la Niagara, et les mouettes meurent dans le bassin de Windermere à cause des PCB que le gouvernement fédéral refuse de nous aider à nettoyer.

• (1115)

Nous ne réclamons au gouvernement fédéral que 1,25 million de dollars. Le gouvernement libéral de la province s'est engagé à nous venir en aide en septembre dernier, et la ville de Hamilton et la municipalité régionale en ont fait autant l'an dernier. Nous demandons un million et quart pour sauvegarder les mouettes, les habitants de Hamilton, et l'eau potable que boivent neuf millions de riverains du lac Ontario. La situation est très grave. J'exhorte le ministre de l'Environnement (M. McMillan), le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) à s'occuper, dans leur budget, des problèmes écologiques de Hamilton.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LE BUDGET

L'ARTICLE DE FOND DU JOURNAL *THE GLOBE AND MAIL* D'AUJOURD'HUI

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à cette Chambre que chaque matin le chef de l'Opposition et le chef des socialistes attendaient la première édition du journal *The Globe and Mail* pour poser des questions au premier ministre (M. Mulroney) et aux ministres de ce gouvernement. J'ai toujours compris cependant que la page éditoriale était trop sérieuse pour leurs recherches.

Je défie aujourd'hui le chef de l'opposition ainsi que son collègue socialiste, s'il en comprend quelque chose, de commenter chaque ligne de l'éditorial du quotidien *The Globe and Mail* de ce matin, le 20 février 1987. On y lit que notre gouvernement, nonobstant des contraintes et des difficultés de nature internationale, a réussi à s'adapter de la meilleure façon étant donné les circonstances, a réussi à contrôler ses dépenses, a réussi à protéger les plus démunis, a réussi à impliquer les Canadiens et les Canadiennes, entrepreneurs de petites et moyennes entreprises, dans le développement de ce pays.

Il est malheureux, monsieur le Président, que les chefs des deux partis de l'opposition n'aient absolument rien de positif à commenter dans ce Budget. Ils ne remplissent plus leur rôle d'opposition. Avec leurs équipes affamées du pouvoir, ils sont devenus des démagogues de ruelles, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LES PARCS NATIONAUX

LE FUTUR PARC NATIONAL DE SOUTH MORESBY—L'INCLUSION DE L'ÎLE LYELL

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, lorsque le ministre de l'Environnement (M. McMillan) parle de parcs nationaux, il le fait au nom du Canada. Il a clairement laissé entendre que le parti conservateur et le gouvernement prônaient l'inclusion de la totalité de l'île Lyell dans le futur parc national du sud de Moresby.

Malheureusement, sur cette question, les députés conservateurs de la Colombie-Britannique jouent sur deux tableaux. Devant certains groupes, ils prétendent se battre pour que l'île Lyell fasse partie du parc national, et devant d'autres ils disent favoriser la coupe à blanc dans ce secteur. Ce genre de finasserie foncièrement malhonnête et hypocrite écoeure bon nombre de Canadiens. Aucun ministre du Cabinet n'a déclaré à la Chambre qu'il était favorable à la poursuite de l'abattage sur l'île Lyell. Que ceux qui le sont le disent dès aujourd'hui.

La Colombie-Britannique s'apprête à autoriser la coupe à blanc à Windy Bay et sur une bonne partie de l'île Lyell. Hier, les autorités canadiennes ont déclaré sans équivoque qu'il n'y aurait pas de parc si l'île Lyell n'en faisait pas partie. Le premier ministre (M. Mulroney) doit maintenant se montrer solidaire de son Cabinet et compenser la Colombie-Britannique pour l'île Lyell puisque c'est là le seul obstacle à la création du parc. Monsieur le Président, je sais que vous êtes d'accord.

Questions orales

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES MESURES DESTINÉES À AIDER L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, en juillet 1984, notre parti a tenu une importante conférence politique à Prince-Albert, en Saskatchewan. Si l'on examine nos réalisations, on se rend compte que plus des deux-tiers des déclarations de Prince-Albert ont déja été mises en oeuvre. En outre, nous avons entrepris beaucoup d'autres initiatives visant à aider les canadiens de l'Ouest.

Le budget que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté le 18 février vient renforcer cet appui. Le gouvernement a décidé de rétablir la responsabilité fiscale en réduisant le déficit et en freinant la croissance de la dette nationale au moyen surtout d'une compression des dépenses et d'une saine gestion. Après quinze années de déficit croissant, nous avons réussi à réduire le déficit trois années de suite pour la première fois en trois décennies.

A compter du 19 février, la taxe d'accise sur les carburants va augmenter de 1c. le litre, sauf pour le carburant agricole. La hausse de taxe s'applique à l'essence, au carburant diesel, à l'essence d'avion et au carburant d'avion à réaction, mais la remise déjà consentie sur le carburant utilisé par les agriculteurs ailleurs que sur les autoroutes va augmenter de 1c. le litre à partir du 29 février 1987.

Si l'on en juge par les observations qu'ont faites le président de la Fédération canadienne de l'agriculture et le président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ce budget est une bonne nouvelle pour tous les Canadiens.

* * *

LA PEINE CAPITALE

LA CAMPAGNE D'AMNISTIE INTERNATIONALE CONTRE LA PEINE CAPITALE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, Amnistie internationale a entrepris dernièrement une campagne mondiale contre la peine capitale. Pour lancer sa campagne, Amnistie a publié un rapport d'intérêt majeur sur la peine capitale aux États-Unis. L'organisme affirme dans le rapport que la peine capitale est devenue aux États-Unis une loterie terrifiante où la politique, l'argent et la race peuvent jouer dans la décision d'exécuter ou non un accusé.

Amnistie déplore aussi dans son rapport le fait que plusieurs personnes qui ont été exécutées ou qui sont condamnées à mort aux États-Unis sont des malades mentaux ou ont moins de 18 ans. L'exécution de mineurs est une infraction au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Convention américaine sur les droits de l'homme, deux documents que les États-Unis ont signés en 1977. Depuis 1980, sur huit exécutions confirmées de juvéniles, les États-Unis sont comptables de trois, le Pakistan de deux, le Bangladesh, la Barbade et le Rwanda d'une chacun. Selon des rapports non confirmés, des adolescents auraient été exécutés en Iran.

• (1120)

Le facteur race a aussi été déterminant dans les condamnations à mort aux États-Unis. Près de 90 p. 100 des prisonniers exécutés entre 1977 et 1986 étaient des noirs reconnus coupables de meurtres de blancs.

A la veille du débat sur la peine capitale qui doit avoir lieu à la Chambre, j'invite tous les députés à se donner la peine de lire le Rapport d'Amnistie.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

LE FINANCEMENT DES GARDERIES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, quatre millions de Canadiens vivent au-dessous du seuil de la pauvreté. Ces pauvres et des millions de Canadiens moyens attendent que le premier ministre respecte ses engagements à l'égard du financement des garderies. Il faudrait mettre des services de garderie de qualité à la disposition de tous ceux qui en ont besoin au lieu de les réserver à quelques privilégiés. Pourquoi ce budget ne prévoit-il pas un sou pour le financement des garderies?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition parle de ceux qui vivent en dessous du seuil de la pauvreté. Il sait parfaitement que 263 000 familles se sont hissées au-dessus de ce seuil grâce aux mesures que le gouvernement a prises et ces changements ont été annoncés à la fin de l'année dernière.

En ce qui concerne les garderies, le chef de l'opposition sait que nous consultons actuellement les provinces qui sont investies d'une lourde responsabilité sur ce plan. Il n'ignore pas non plus qu'un comité parlementaire terminera bientôt son travail et qu'il fera des recommandations. Il ne voudrait certainement pas que nous décidions à l'avance du résultat de ces deux démarches car il a souvent dit lui-même que le gouvernement devait poursuivre son excellent travail en consultant tous les intéressés.

M. Turner (Vancouver Quadra): Les Canadiens estiment inutile de poursuivre les consultations à ce sujet. On en a déjà discuté en long et en large et ils veulent que le premier ministre respecte sa promesse.

LA RAISON DES DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre sait que son budget a déclenché un concert de protestations qui n'a rien de sectaire, dans toutes les régions du pays. Les Canadiens des diverses régions ont critiqué son budget à l'unanimité.

Des voix: Oh, oh!

Mme Mailly: Ce n'est pas vrai.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je voudrais que le ministre reconnaisse que ces protestations ne reflètent aucun sectarisme. Elles émanent de Canadiens qui se sentent négligés par un gouvernement indifférent. Pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas présenté un budget s'adressant à tous les Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, encore une fois, le chef de l'opposition n'a rien compris. Comme il a une mémoire ou une capacité d'attention très limitée, je dois lui rappeler que nous avons instauré le programme Entreprise Atlantique, le Programme de perspectives d'achat-région de l'Atlantique dans le cadre duquel le gouvernement canadien achète pour 600 millions de dollars de marchandises à cette région et le crédit d'impôt à l'investissement spécial pour le Cap Breton. Le crédit d'impôt à l'investissement régional est maintenu. Nous avons conclu des ententes de développement économique et régional avec toutes les provinces.

Je l'invite à lire l'éditorial publié dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui où il est question de l'aide importante que le gouvernement a accordée au Programme de stabilisation du prix du grain de l'Ouest et à la Commission du blé, au moyen du crédit d'impôt au titre du carburant agricole ainsi que des changements que nous avons apportés pour soutenir le secteur énergétique. Au dernier paragraphe nous pouvons lire ceci:

> . . . le gouvernement actuel ne s'en est pas si mal tiré.
>
> Il faudrait tenir compte des réalités.

Le chef de l'opposition devrait certainement pouvoir le faire par souci de justice.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je tiens à dire au ministre des Finances, qu'il a mis à rude épreuve non seulement ma propre capacité d'attention, mais celle de tous les Canadiens pendant son exposé budgétaire.

• (1125)

LES COMMENTAIRES DES REPRÉSENTANTS DES PROVINCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je me permets de répéter ce que le premier ministre Brian Peckford a dit à ce sujet: «Nous ne trouvons aucune mesure dans ce budget qui nous encourage à envisager 1987 avec optimisme». Et voici ce qu'a dit l'hon. Dick Johnston, le trésorier de l'Alberta: «En Alberta, nous sommes extrêmement déçus par ce budget». Et voici ce qu'a dit Yvon Poitras, du Nouveau-Brunswick: «Il n'essaie pas de résoudre le problème des écarts régionaux». C'est le genre de réflexions que l'on entend sur le budget.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Le chef de l'opposition est parfaitement au courant de ce qui se prépare. Le premier ministre va recevoir un rapport où il est question de passer en revue les différents programmes de développement régional dans la région de l'Atlantique dans le but d'y instituer un organisme chargé de s'attaquer à ces problèmes; nous en discutons avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick et avec le gouvernement des autres provinces de l'Atlantique.

Le vice-premier ministre est en train d'examiner le problème de la diversification industrielle dans l'Ouest; c'est qu'il faut pouvoir apporter des changements qui contribuent à résoudre les problèmes de l'ouest du Canada de façon permanente.

Nous avons jugé préférable de ne pas vouloir bâcler ces rapports juste pour qu'ils soient prêts à temps pour un budget. Ces décisions seront prises dans le contexte du plan financier visant à résoudre précisément les problèmes auxquels le député a fait allusion.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

L'IMPACT DES HAUSSES DES TAXES SUR L'ESSENCE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, mercredi dernier le ministre ajoutait un autre cent de taxe au litre d'essence, ce qui porte à 4c. les augmentations de ce ministre sur le litre d'essence depuis qu'il est au pouvoir, soit l'équivalent de 18c. le gallon. Hier, la compagnie Shell annonçait sa décision d'augmenter de 2c. en plus le litre d'essence.

Ma question au ministre est la suivante: Est-ce que le ministre croit que l'économie canadienne et les consommateurs peuvent supporter une augmentation de 3c. le litre d'essence en une seule semaine? Est-ce qu'il croit aussi que nos régions, les régions défavorisées, peuvent supporter une telle augmentation sans affecter leur niveau d'emploi?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député doit bien admettre que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, l'essence coûtait 60 cents le litre dans sa province. Il paraît qu'elle coûte maintenant 50 ou 51 cents, ce qui fait une sacrée diminution! C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles la croissance économique a été bonne au Québec.

J'ai des citations, mais je ne veux pas embarrasser le député.

Des voix: Allez-y!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai des citations. Toutes sortes de prédictions sombres ont été faites chaque fois que nous avons fait un exposé économique ou présenté un budget, il était question de perdre 50 000, 100 000 voire 150 000 emplois. Le chef du Nouveau parti démocratique a même parlé de 200 000 emplois dans une de ses prédictions. A cet égard, je signale que 677 000 emplois ont été créés et que cette croissance se poursuivra l'année prochaine.

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, l'effet des politiques économiques de ce ministre a fait en sorte qu'au cours des 12 derniers mois il s'est perdu 12 000 «jobs» à l'extérieur de l'Ontario pour l'ensemble du pays, c'est-à-dire une perte nette en dehors de l'Ontario.

Questions orales

ON PRIE LE MINISTRE DE SOULAGER LES AUTOMOBILISTES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Mais je voudrais revenir à ma question, monsieur le Président, et redemander au ministre: Est-ce qu'il a l'intention, lui ou un de ses collègues, de se tenir debout devant les multinationales du pétrole et de protéger les consommateurs, les automobilistes, qui vont se faire écraser de 3c. le litre d'essence en une semaine?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que si le député garde les oreilles ouvertes, il saura que certaines sociétés pétrolières ont parlé de 3c. le litre. D'autres ont dit qu'elles voulaient augmenter le prix de l'essence d'1c. le litre. Je crois que les consommateurs ont beaucoup de pouvoir dans ce cas-ci; il leur suffit de ne pas acheter l'essence aux sociétés qui augmentent le prix de 3c. le litre, prouvant ainsi que le consommateur a son mot à dire et qu'il peut leur donner une leçon en l'achetant aux sociétés qui n'ont augmenté leur prix que d'1c.

* * *

• (1130)

LE BUDGET

L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, je lui ai demandé pourquoi le gouvernement estimait qu'il était trop tôt pour procéder à une réforme de l'impôt sur les sociétés, mais pas trop tôt pour augmenter l'impôt des Canadiens ordinaires. Hier encore, s'adressant à des journalistes en dehors de la Chambre, le ministre a signalé qu'à la suite du dernier budget libéral, il restait des concessions fiscales de quelque milliards de dollars dont profitent les sociétés. Le ministre peut-il nous dire combien le Trésor perd par an, combien de millions ou de milliards de dollars nous fait perdre cette catégorie spéciale de dégrèvements accordés aux sociétés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique a mélangé les propos que j'ai effectivement tenus aux journalistes hier pendant le déjeuner. J'ai dit que nous risquons de perdre des recettes à cause de la déduction pour amortissement instaurée à l'époque de l'expansion des investissements qui a abouti à la récession de 1981-1982. Ces crédits, outre les pertes subies pendant la grande récession de 1981-1982, ont provoqué ce manque à gagner de recettes.

Le problème dont j'ai parlé, et que je signale fréquemment à la Chambre, est que les gens transfèrent ces pertes d'une société déficitaire à une société rentable de façon à pouvoir réduire le revenu imposable de cette dernière. Cela nous a paru inacceptable. Nous avons apporté certaines modifications, et notamment celles du début de l'année, pour remédier à ce problème. J'ai déclaré également dans le budget que nous allons appliquer des règles générales pour lutter contre l'évitement fiscal et pour résoudre le problème de façon permanente dans le cadre de la réforme fiscale.

ON DEMANDE UNE RÉFORME DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le gouvernement promet toujours d'examiner ces questions un jour prochain. Je voudrais rappeler ce qu'a dit le ministre non pas dans le dernier budget ni dans celui de l'an dernier, mais en 1985 où il a fait la remarque suivante au sujet de la même catégorie de dégrèvement:

> . . . l'existence d'importantes réserves de pertes inutilisées a provoqué continuellement l'instabilité du régime fiscal. Le risque de réduction importante des recettes gouvernementales a entraîné des modifications fréquentes et complexes. Ces mesures ont coûté aux contribuables . . .

Étant donné qu'aux dires mêmes du ministre, les sociétés continueront à économiser des millions—voire des milliards—de dollars et que les autres contribuables doivent combler cette perte en payant trop d'impôt, pourquoi ne pas procéder immédiatement à la réforme fiscale dans le secteur des sociétés, au lieu de la reporter à plus tard?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a dit que nous ne faisions rien. Je me demande où il était depuis deux ans et demi. Nous avons supprimé le crédit d'impôt à la recherche scientifique adopté par le gouvernement libéral et qui nous a couté près de 2,5 milliards de dollars. Nous avons modifié les règles relatives aux sociétés a responsabilité limitée. Nous avons modifié le «Little Egypt Bump» auquel le député portait un intérêt tout particulier. Nous avons modifié les dispositions relatives aux cessions temporaires de biens, notamment pour les sociétés pétrolières. Nous avons modifié diverses échappatoires qui permettaient aux Canadiens à revenu élevé de financer des hôtels et des yachts. Nous avons proposé l'impôt minimum.

Nous avons cherché à remédier à ce problème de façon permanente. J'ai dit—et je répète ma réponse d'il y a un instant—que nous allons faire davantage grâce à la réforme fiscale. J'espère que le député interviendra pour soutenir nos initiatives.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, je n'ai nullement l'intention de soutenir un gouvernement qui a augmenté l'impôt sur le revenu des particuliers de 52 p. 100, mais diminué de 18 p. 100 celui des sociétés.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES GRANDES SOCIÉTÉS—ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT N'EFFECTUE PAS IMMÉDIATEMENT UNE RÉFORME FISCALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Ma dernière question est la suivante: A cause de ces échappatoires dans les impôts pour les grandes sociétés, les contribuables doivent payer plus que leur part. Pourquoi ne pas faire un changement tout de suite par une réforme du système fiscal des grandes sociétés?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai dit plusieurs fois à la Chambre des communes que nous nous sommes penchés sur ce problème depuis septembre 1984. Nous avons changé les règlements ayant trait aux échappatoires fiscales et, dans le rapport fiscal, nous avons l'intention de changer les problèmes sur une base permanente pour introduire les changements visant à réduire le fardeau fiscal des particuliers et à augmenter les impôts des grandes sociétés.

[*Traduction*]

LE NIVEAU DES IMPÔTS SUR LES PARTICULIERS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle concerne ses impôts en ascenseur. Les mesures incorporées par les budgets antérieurs continuent de faire monter de façon invisible l'impôt sur le revenu, ce qui fait que cette année un ménage à deux salaires, ayant deux enfants à charge et dont le revenu total est de 30 000 $, va payer 1 000 $ de plus en impôt sur le revenu. Est-ce que le ministre ne veut pas reconnaître qu'il est l'auteur du problème des impôts élevés sur les particuliers qu'il cherche maintenant à réformer?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, tout ce que je puis dire c'est que le gouvernement est l'auteur d'une très considérable création d'emplois depuis le début de la période de gestion budgétaire à laquelle nous présidons. Du côté des taux d'intérêt il y a eu une baisse de 4 points, qui nous a donné le niveau le plus bas des dix dernières années à peu près. Pour ce qui est des taux hypothécaires, je rappellerai à la députée que dans le Budget j'ai dit que le coût d'une hypothèque de 50 000 $ va faire économiser au contribuable quelque chose comme 1 500 $ par année en revenu après impôts. C'est un changement par rapport à septembre 1984. Voilà des changements majeurs, je dis bien majeurs, qui ont augmenté de façon majeure, je dis bien majeure, le pouvoir d'achat des Canadiens.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RÉDUIRE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question. Voici ma question supplémentaire. Quand le ministre aura fini de balader les Canadiens en ascenseur est-ce qu'il va ramener l'impôt sur le revenu au point où il l'a pris, ou, si c'est autre chose qu'il veut dire quand il parle de réforme, le ramener peut-être à mi-chemin?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce que la réforme fiscale va donner c'est un régime fiscal plus juste, un régime fiscal moins complexe, un régime fiscal qui va augmenter la capacité d'emploi. Cela va fournir des incitations à l'économie, et déboucher sur une économie plus saine, une économie qui va créer plus d'emplois et qui sera plus compétitive avec le reste du monde. Voilà les objectifs que nous voulons réaliser par la réforme fiscale. Voilà nos objectifs qui recueillent un large appui d'un bout à l'autre du pays.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LES SALVADORIENS ET LES GUATÉMALTÈQUES—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'ACCORD ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre a dit qu'il a un accord avec le service de l'immigration des États-Unis, à l'effet qu'ils ne déporteront pas les Salvadoriens ou les Guatémaltèques quand ils attendent leurs enquêtes d'immigration au Canada.

[*Traduction*]

Le ministre peut-il nous assurer qu'un accord ferme et juridiquement solide a été conclu à ce sujet avec les États-Unis? Déposera-t-il cet accord à la Chambre aujourd'hui même?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai effectivement précisé ce matin en conférence de presse que le Canada—et ce n'est pas récent nécessairement—a une entente avec les États-Unis d'Amérique, et particulièrement cette fois-ci que les gens qui vont faire une demande relative au statut de réfugié au Canada que nous ne sommes pas en mesure de traiter immédiatement ne seront pas déportés des États-Unis. Encore une fois, ces ententes existaient déjà. Nous les avons reconfirmées. Nous avons un échange de correspondance, mais je ne vois pas l'utilité de déposer des documents aujourd'hui. Encore une fois, il n'y a pas de gens qui ont été déportés par les États-Unis. J'ai l'assurance qu'il n'y a pas de gens qui vont être déportés par les États-Unis.

• (1140)

[*Traduction*]

L'ÉTUDE DES DEMANDES DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, comme le ministre le sait, les accords sont entièrement officieux et n'entraînent aucune obligation.

Voici ma question supplémentaire. Etant donné qu'il a refusé d'accepter la méthode équitable et rapide mise au point pour la détermination du statut de réfugié au Canada, méthode que le comité permanent préconisait dans le rapport déposé au Parlement il y a quinze mois qui est maintenant entérinée par les églises, l'Association du Barreau canadien, le Congrès juif du Canada et le Nouveau parti démocratique, pourquoi a-t-il choisi plutôt de surcharger les services d'enquête de l'immigration qui sont déjà débordés et en retard de six semaines, en ajoutant des centaines de cas chaque semaine à sa charge de travail en vertu de son ordonnance d'aujourd'hui?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense qu'il y avait d'abord une priorité au pays, c'était d'exercer un contrôle pour nous permettre de protéger ou de recevoir les vrais réfugiés. Il nous fallait absolument mettre en place des mesures qui nous permettent de limiter l'accès, justement tel que vous le demandez, aux gens qui ne sont pas de vrais réfugiés. Les gens maintenant vont tous passer par le processus habituel, et c'est pour nous permettre de diminuer le nombre de personnes qui sont en attente que nous avons imposé des mesures plus sévères.

Je suis d'accord avec lui concernant la législation, et je peux lui donner l'assurance qu'au cours des semaines qui viennent nous allons déposer une législation qui va, entre autres, permettre d'éliminer de façon définitive cette mauvaise habitude qui existe depuis toujours, savoir avoir énormément de gens qui sont en attente pour obtenir des décisions sur le statut des réfugié.

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE DE BADE-WURTEMBERG

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de l'honorable Martin Herzog, ministre de l'Economie de Bade-Wurtemberg, en République fédérale d'Allemagne.

Des voix: Bravo!

* * *

LA GARDE D'ENFANTS

LE FINANCEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au ministre des Finances. L'année dernière, le premier ministre a jugé que la question de la garde d'enfants était si importante qu'à la conférence des premiers ministres, il s'est engagé à ce que le gouvernement fédéral y consacre des crédits importants. Étant donné que le premier ministre a pris un engagement à ce sujet, pourquoi n'a-t-on prévu dans ce budget aucun crédit pour remédier à la situation dans ce domaine, alors que le premier ministre considérait qu'il y avait crise?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question à un certain nombre de reprises. Si la députée examinait attentivement la première partie du budget, elle s'apercevrait que nous avons précisé qu'un certain nombre d'initiatives étaient en voie de préparation en attendant que les discussions qui se déroulent actuellement, en l'occurrence avec les provinces et le secteur privé, aient porté fruits. Nous serons en mesure d'annoncer des décisions au sujet de ces questions, et la garde d'enfants pourrait être l'une d'elles, en temps voulu. Nous avons prévu les crédits nécessaires dans notre plan financier, afin d'assumer ces obligations.

L'ACCÈS AUX SERVICES DE GARDERIE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, oserais-je dire que de nombreuses familles canadiennes commencent à prendre forme et qu'elles n'ont pas le temps d'attendre que le ministre présente ses projets de financement à l'avenir.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Le ministre n'a pas attendu pour mettre en oeuvre une taxe sur les allocations familiales, défavorable à la famille.

[*Français*]

Il n'a pas attendu avant de s'attaquer aux allocations familiales, il n'a pas attendu les études. La question relative aux garderies touche toutes les familles canadiennes et elles ont le droit à des garderies accessibles. Pourquoi veut-il toujours attendre? Pourquoi la population canadienne doit-elle toujours attendre une réponse à cette question très sérieuse?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureux que la députée ait modifié les observations que sa collègue avait attribuées hier au premier ministre. Sa collègue avait déclaré alors que le premier ministre s'était engagé, à Vancouver, à régler cette question dans le budget. Aujourd'hui, la députée a bien exprimé les choses, lorsqu'elle a précisé que le premier ministre avait signalé que le gouvernement fédéral ferait tout en son pouvoir afin de remédier à cette situation. Voilà pourquoi j'ai été chargé de m'entretenir avec mes homologues provinciaux et d'autres personnes qui s'intéressent à la garde d'enfants, ainsi que le comité parlementaire pertinent, dans le but d'élaborer un plan national qui n'a pas à être contenu dans le budget, comme nous l'avons précisé très clairement. En fait, dans le passé, d'aucuns ont prétendu que la politique sociale ne devait pas être incluse dans le budget. Le ministre des Finances a donc agi en ce sens, et nous avons l'intention de suivre cette voie exactement comme nous l'avons expliqué aux provinces et aux Canadiens.

* * *

LES FINANCES

LES CRÉDITS D'IMPÔT POUR TAXE DE VENTE—ON DEMANDE UNE MAJORATION

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Le ministre n'est pas sans savoir que plus de quatre millions de citoyens canadiens, du fait de leur revenu, se situent en-dessous du seuil de la pauvreté. Or, dans son exposé budgétaire, il n'a pas utilisé une seule fois le mot «pauvreté». En imposant de nouvelles taxes, il a au contraire éliminé la moitié des crédits d'impôt pour taxe de vente que les indigents pouvaient réclamer. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas majoré ces crédits d'impôt pour taxe de vente pour compenser la nouvelle série de taxes de ventes sur les friandises, les tablettes granola et toutes sortes d'autres grignotines? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas profité de ce budget justement pour majorer les crédits d'impôt pour taxe de vente?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que nous avons réalisé des progrès. A l'heure actuelle, 263 000 familles—je dis bien familles et non pas personnes—qui figuraient parmi celles qui vivaient en deçà du seuil de la pauvreté au moment où nous avons accédé au pouvoir n'y figurent plus. Le député a demandé pourquoi nous n'avions pas augmenté le crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente. J'ai bien indiqué que cela faisait partie intégrante de la réforme fiscale, et nous expliquerons clairement au moment où nous publierons le document de travail sur la réforme fiscale comment nous désirons améliorer cette initiative très progressiste que nous avons prise à l'occasion de la présentation du budget de l'année dernière dans le cadre de la réforme fiscale.

LES DÉCLARATIONS D'IMPÔT—LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS AUX ASSISTÉS SOCIAUX

M. Simon de Jong (Regina-Est): C'est au même ministre que je pose ma question supplémentaire. Le ministre, qui n'a pas attendu pour majorer les impôts des pauvres, demande maintenant aux pauvres d'attendre qu'il présente sa réforme fiscale. Depuis que le gouvernement a accédé au pouvoir, il impose les contribuables qui ont un revenu imposable de 10 $.

Jamais aucun gouvernement n'a imposé une somme aussi minime. Le gouvernement demande maintenant aux pauvres d'inscrire sur leur déclaration d'impôt de 1986 le montant d'assistance sociale qu'ils ont touché. Pourquoi le gouvernement demande-t-il aux assistés sociaux d'inscrire sur leur déclaration d'impôt les prestations d'assistance sociale qu'ils ont touché? Quand le gouvernement va-t-il donc cesser de harceler les nécessiteux pour des sommes aussi minimes?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): A propos de la question que le député vient de soulever, monsieur le Président, on a eu des entretiens avec Revenu Canada à ce sujet et l'affaire est sur le point de se régler. Ainsi, je tiens à signaler au député que le gouvernement a pris des initiatives en matière d'emploi et affecté 100 millions de dollars de crédits au chapitre de l'assistance sociale. Cette affaire a été soulevée pour la première fois lors d'une rencontre fédérale-provinciale il y a 13 ans, et le gouvernement a rempli sa promesse. Il y a eu des programmes visant la réadaptation des travailleurs âgés, l'équité en matière d'emploi, le crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente que le ministre des Finances a mentionnés encore une fois . . .

M. de Jong: Vous en avez repris la moitié mercredi.

M. Epp (Provencher): . . . la hausse du crédit d'impôt-enfants, les changements apportés au Régime de pensions du Canada. Le député pourrait-il demander au gouvernement néo-démocrate du Manitoba pourquoi il a enlevé aux nécessiteux l'invalidité que le gouvernement fédéral leur avait accordée?

Des voix: Bravo!

* * *

LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'APPLICATION DE LA LOI AUX FONCTIONNAIRES

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du président du Conseil du Trésor, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, le commissaire à la protection de la vie privée a rapporté que la Loi sur la protection des renseignements personnels est actuellement violée lorsque le Conseil du Trésor exige que les fonctionnaires fassent connaître toutes leurs activités et tous leurs investissements extérieurs qui ont un rapport direct ou indirect avec leurs fonctions officielles. Le commissaire a également signalé que la vie privée des fonctionnaires était menacée parce que des tiers peuvent obtenir, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information des renseignements soi-disant confidentiels qui sont exigés conformément au règlement sur les conflits d'intérêt. Quelles mesures va adopter le gouvernement pour modifier cette exigence du Conseil du Trésor afin d'assurer la confidentialité des renseignements personnels communiqués de bonne foi par les fonctionnaires?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): En l'absence du président du Conseil du Trésor, je ferai une réponse préliminaire à la question que vient de poser le député. Le président du Conseil du Trésor a reçu le rapport du commissaire à la protection de la vie privée. Le gouvernement a toujours eu l'intention de respecter les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Lorsque le président du Conseil du Trésor aura eu la possibilité d'étudier ce rapport avec ses collaborateurs, il sera alors en mesure de déterminer les modifications à apporter au besoin à ces demandes de renseignements personnels et aux autres éléments qui concernent les fonctionnaires.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LE FARDEAU ADMINISTRATIF SUPPLÉMENTAIRE IMPOSÉ AUX PETITES ENTREPRISES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Après avoir taxé les médicaments pour les malades, la nourriture pour les chiens de garde, la crème glacée et les bonbons pour les enfants, le ministre des Finances va fouiller dans la poche des petits entrepreneurs ayant 20 employés. Le ministre réalise-t-il qu'en imposant aux petites entreprises des remises tous les 15 jours, il ajoute un fardeau administratif et un accroissement des paperasses qui affecteront leur rentabilité?

• (1150)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, à mon avis, le député se trompe. Cela ne touchera que les grosses entreprises, pas celles qui n'ont que 20 employés.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je signale au ministre que j'ai fait un calcul en fonction d'une entreprise de 20 employés au Québec. Cependant, dans le reste du Canada, où le gouvernement fédéral perçoit aussi l'impôt provincial, cela représente davantage.

LES CONSÉQUENCES DES EXIGENCES RELATIVES AUX MÉTHODES COMPTABLES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur le Président. La nouvelle routine administrative est une piètre excuse qui vise à faire passer sur le dos des petites entreprises les erreurs contenues dans les prévisions du ministre au sujet du déficit. Le ministre relèvera-t-il le plafond pour que ces méthodes comptables sournoises ne s'appliquent pas aux petites entreprises?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait certainement que nous avons fait beaucoup pour aider le secteur de la petite entreprise. Nous avons fait en sorte que les dispositions en question ne touchent pas quelque 1,2 million d'entreprises sur 1,3 million.

Questions orales

LES FINANCES

LES CONCESSIONS FISCALES ACCORDÉES AUX ENTREPRISES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au ministre des Finances. Elle a trait à l'ensemble des concessions fiscales accordées aux entreprises qui, d'après des rapports publiés récemment, pourraient représenter plus de 30 milliards de dollars. Le ministre peut-il expliquer pourquoi l'exposé budgétaire n'annonce rien qui vise à réduire l'utilisation de ces concessions fiscales puisque, d'après ses propres chiffres, le moins-perçu d'impôt des sociétés s'est élevé à 1,2 milliard de dollars en 1985-1986 et à 2,3 milliards de dollars cette année et puisqu'il s'attend encore à un moins-perçu d'impôt de 2,3 milliards de dollars en 1987-1988? Quand allez-vous mettre fin à ces moins-perçus d'impôt des sociétés pour lesquelles les Canadiens moyens doivent payer?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ignore où le député passe tout son temps. Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons régulièrement pris des mesures en ce sens et nous l'avons fait encore une fois juste avant la présentation de l'exposé budgétaire. Certains m'ont demandé pourquoi j'ai fait une telle chose à ce moment-là au lieu d'attendre la présentation de l'exposé budgétaire. Je l'ai fait pour une très bonne raison. Si nous avions attendu l'exposé budgétaire, les entreprises visées auraient pris des mesures en prévision de ce que nous projetions. Elles auraient utilisé toutes sortes de méthodes visant à éviter l'impôt juste avant l'exposé budgétaire en sachant que ces échappatoires seraient supprimées à ce moment-là et nous avons donc agi plus tôt. Nous avons pris des mesures plus vites et nous avons économisé de l'argent aux contribuables.

Nous avons pris d'autres mesures dans l'exposé budgétaire. J'ai répondu à des questions à ce sujet posées hier et aujourd'hui par le chef de son parti, je pense. Je maintiens mes réponses.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT TOLÈRE LE TRANSFERT DE RESPONSABILITÉS DES SOCIÉTÉS AUX INDIVIDUS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, on doit juger un ministre des Finances par ses faits et non simplement par ses intentions.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi les revenus prévus pour 1987-1988 des corporations sont tombés de 12 milliards de dollars à moins de 10 milliards de dollars? C'est donc une augmentation de 2 milliards de dollars qui doit être payée par les contribuables moyens? Pourquoi le ministre tolère-t-il ce transfert de responsabilités des corporations aux individus?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les recettes ont baissé notamment parce que les bénéfices de certaines industries du Canada ont subi une forte baisse cette année. Je songe particulièrement au secteur énergétique, qui a connu une baisse importante de ses recettes. Cela réduit le montant des impôts perçus.

J'ai déjà reconnu que les sociétés pouvaient dans le passé avoir recours à toutes sortes de méthodes pour éviter de payer des impôts. Nous avons régulièrement supprimé ces échappatoires à mesure qu'elles nous ont été signalées.

M. Cassidy: Vous perdez tout de même des recettes.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous avons aussi dit clairement dans l'exposé budgétaire que nous allions instaurer une règle générale sur les évitements fiscaux pour nous attaquer à l'ensemble du problème. Finalement, dans le cadre de la réforme fiscale, nous allons réduire un certain nombre de privilèges accordés aux entreprises. Les sociétés qui ne paient pas d'impôt à l'heure actuelle, surtout celles qui sont rentables, en paieront après la réforme fiscale.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration. Mon parti et tous les Canadiens sont absolument convaincus que ceux qui revendiquent à tort le statut de réfugié ne devraient pas être acceptés et qu'il faut éliminer ces demandes non fondées. Cependant, on ne peut pas prendre des mesures mettant en danger des personnes menacées d'être torturées ou d'une mort certaine.

Étant donné qu'il a rayé 19 pays de la liste des pays où les gens ne peuvent pas être refoulés, ce qui signifie qu'un réfugié ukrainien peut maintenant être refoulé en Union soviétique, le ministre est-il prêt à accepter le sort qui attend ces réfugiés dans toutes les régions du monde? Le ministre peut-il déposer une étude du ministère des Affaires extérieures qui justifie l'expulsion de personnes vers des régions du monde qui étaient considérées jusqu'à maintenant comme dangereuses, immorales et inhumaines?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, mon collègue a mal lu ses papiers comme d'habitude, parce que j'ai annoncé ce matin l'abolition de la liste B-1, liste qui comprend 18 pays où nous ne déportions pas. Les gens qui viennent de ces pays continuent d'être évalués cas par cas. Mais eu égard à l'exemple particulier auquel il se réfère, un certain nombre de pays, particulièrement les pays d'Europe de l'Est, il doit s'en souvenir, sont soumis à une politique particulière concernant les chercheurs d'asile particuliers, dont l'Union soviétique, et ils sont traités de façon très particulière. Alors je peux le rassurer. J'aimerais qu'il rassure avec moi l'ensemble des Canadiens, particulièrement les Canadiens originaires d'Europe de l'Est, savoir que nous allons continuer de façon très particulière à traiter ces cas et à assurer ces personnes qu'elles vont toujours être reçues au Canada comme elles l'ont toujours été.

[*Traduction*]

LE SYSTÈME DE DÉTERMINATION DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, auparavant, nous ne refoulions personne en Union soviétique. Maintenant, si certaines personnes ne sont pas considérées comme réfugiés d'après leur demande, le ministre actuel les renverra au Goulag par le premier avion.

Des voix: C'est faux.

M. Marchi: Je rappelle au ministre que le premier ministre a déclaré le 19 août que si nous nous trompons, ce sera toujours en faveur de la justice et de la compassion. Le ministre contredit le premier ministre.

Étant donné que l'adoption d'un nouveau système de détermination du statut de réfugié distinct de nos services de l'immigration est la seule façon possible de mettre à jour notre politique concernant les réfugiés, quand le gouvernement proposera-t-il une loi sur les réfugiés comme les trois prédécesseurs du ministre l'ont promis depuis trois ans, au lieu de gouverner en lançant des ballons d'essai? Nous possédons toutes les données nécessaires. Cessons de remettre à plus tard.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je vais poser une question à mon ami. Comment appelle-t-il un pays qui reçoit plus de 120 000 immigrants par année et qui est prêt à en accueillir davantage? Comment appelle-t-il un pays qui accueille plus de 15 000 réfugiés provenant des camps de réfugiés du monde entier? Comment appelle-t-il un pays qui est prêt à recevoir tous les véritables réfugiés qui ont besoin de la protection du Canada? Le député trouve-t-il le Canada injuste et inéquitable?

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI

LA STRATÉGIE DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI—LES DÉPENSES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. J'ai en main quelques chiffres sur la stratégie de planification de l'emploi à inclure dans le budget principal des dépenses que le gouvernement déposera dans quelques jours ou dans quelques semaines. S'il faut en croire ces données, et compte tenu du fort taux de chômage régional, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi les dépenses prévues au titre des principaux éléments de ce programme seront à peu près les mêmes cette année que l'an dernier au Québec, et à peu près les mêmes dans la région de l'Atlantique. Pourrait-il également nous dire pourquoi ce programme sera amputé de quelque 2.8 millions de dollars dans l'Ouest, qui compte également un fort taux de chômage régional? Comment peut-il expliquer que le gouvernement fédéral soit aussi insensible au problème du chômage régional dans son budget principal des dépenses qui sera déposé dans quelque temps?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait élargir ses horizons. Il y a bien des façons de combattre les inégalités régionales. On peut le faire notamment en créant directement des emplois. Je songe au volet de la stratégie de planification de l'emploi qui aide les Canadiens à se spécialiser pour pouvoir ensuite décrocher des emplois permanents. Nous n'en sommes plus à la création d'emplois fictifs, de courte durée et sans avenir du gouvernement précédent.

• (1200)

J'ajouterai que le vice-premier ministre dirige actuellement un groupe de travail gouvernemental chargé d'examiner certains secteurs se prêtant bien à la diversification économique dans l'Ouest. Une étude est en cours actuellement, sous la direction du premier ministre, pour trouver des moyens d'élargir les possibilités d'emploi dans la région de l'Atlantique grâce aux différents programmes gouvernementaux actuels. J'ai déjà énuméré toutes ces mesures à la Chambre au cours de la période des questions hier. Je le referai volontiers si le député y tient.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL—LE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre n'a toujours pas dit pourquoi les prévisions budgétaires qu'il est sur le point de déposer vont sabrer dans ces éléments importants de la stratégie de planification de l'emploi. Peut-être pourrait-il répondre à cette question et nous dire également pourquoi le gouvernement fédéral continue à réduire de trois milliards de dollars par an l'enveloppe budgétaire du développement régional. Trois milliards par an, pour la troisième année maintenant, cela fait une réduction de neuf milliards pour l'ensemble du pays. Pourquoi effectuer de telles compressions budgétaires? Pourquoi le ministre est-il si insensible au chômage régional au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux que le député soulève cette question, car cela me donne l'occasion d'en parler. Voici pourquoi les dépenses réelles baissent dans l'enveloppe du développement économique régional: Tout d'abord, la diminution de 3,6 milliards de dollars dans le domaine énergétique résulte du démantèlement du Programme énergétique national et de l'abolition des subventions distribuées dans le cadre des programmes d'encouragement du secteur pétrolier, de remplacement du pétrole, d'isolation thermique des résidences canadiennes et des divers programmes qui en faisaient partie. Deuxièmement, un certain nombre de projets d'investissement de capitaux ont été menés à terme depuis 1984-1985. Troisièmement, 450 millions de nouveaux capitaux ont été investis dans les sociétés d'État depuis 1984-1985. La vente des sociétés de Havilland et Canadair en constitue un exemple. Nous avons privatisé ces sociétés parce que nous estimons qu'elles seront plus rentables dans le secteur privé . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député a manifestement une réponse très longue et très détaillée à faire. Il pourrait peut-être faire passer ses notes au député.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE FÉDÉRALE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il n'ignore pas que la conférence sur les céréales tenue cette semaine à San Diego a été un fiasco et que la guerre des prix, qui va se poursuivre sur le marché international, fera tomber au moins du quart le cours des céréales cette année. Chacun sait que l'an dernier, le gouvernement n'a aidé les agriculteurs que parce qu'il y avait

des élections en Saskatchewan. Pourquoi n'y a-t-il rien de prévu dans le budget pour la prochaine campagne agricole, afin de venir en aide aux producteurs de céréales dont le prix est à la baisse? Est-ce parce qu'il n'y aura pas d'élections en Saskatchewan?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, vous m'avez demandé tout à l'heure d'être bref. J'aurais pourtant des précisions à apporter à la suite de cette question. Les dépenses prévues au titre des programmes liés à l'agriculture s'élèvent à quelque 4 milliards de dollars en 1987-1988, soit plus du double des dépenses de 1984-1985, qui ont atteint 1,9 milliard. Telle est ma réponse à la question du député.

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre devrait savoir que la crise de la dette agricole est beaucoup plus aiguë cette année qu'elle ne l'était l'an dernier. Les arrérages sur les emprunts hypothécaires de la Société du crédit agricole ont augmenté de 30 p. 100. Au moins 25 p. 100 de tous les comptes hypothécaires de la Société accusent des arriérés, dans bien des cas, jusqu'à deux ans. Des milliers d'agriculteurs risquent de perdre leur ferme. Comment se fait-il que le budget n'augmente pas les crédits de la Société pour aider les jeunes agriculteurs à conserver leur exploitation?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, on procède actuellement à l'examen de la capacité de financement de la Société du crédit agricole. Par ailleurs, je suis sûr que le député voudra que je rappelle à la Chambre que le ministre d'État chargé de la Commission du blé a amorcé une série de discussions avec ses homologues des principaux pays exportateurs de céréales. La première rencontre a eu lieu au Canada. Une autre s'est tenue récemment à San Diego et il y en aura une troisième. Le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons soulevé la question à un certain nombre de reprises dans des tribunes internationales. Enfin, j'attire l'attention du député sur le fait que le budget d'un milliard de dollars du Programme spécial d'aide aux céréaliers sera dépensé au cours de la présente année financière—l'an prochain.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'AVENIR DES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne des postes. Des bruits contradictoires courent au sujet de l'avenir des bureaux de poste dans les régions rurales. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre, à mes électeurs et à l'ensemble des Canadiens quelle orientation on donnera au plan d'entreprise et nous dire si les députés et les collectivités visées seront dûment consultés dans le but de maintenir le service postal en milieu rural, et cela avant que l'on ne fasse quoi que ce soit?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je promets au député et à la Chambre que j'en ai bien l'intention. Pour l'instant les plans à ce sujet font l'objet d'un moratoire. Je suis en pourparlers avec la Société des postes et nous tâcherons de tirer les choses au clair afin que les électeurs du député sachent à quoi s'en tenir et voient à quel point ces plans sont raisonnables. Nous agissons ainsi, et c'est tout aussi important, pour que les députés de l'opposition comprennent bien de quoi il retourne et qu'ils cessent de faire inutilement peur aux gens en exagérant démesurément la situation.

LA MENTION D'UNE UTILISATION POSSIBLE DES FORCES ARMÉES EN CAS DE GRÈVE POSTALE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Puisqu'il est question de semer la peur dans le pays, le ministre pourrait-il profiter de cette occasion pour expliquer la politique du gouvernement pour ce qui est du recours aux forces armées en cas de grève postale? La plupart des Canadiens voudraient faire en sorte qu'il n'y ait pas de grève postale. Le ministre pourrait-il faire une déclaration à la Chambre qui dissiperait l'impression laissée par les commentaires du député de Winnipeg—Assiniboine, qui n'ont fait qu'envenimer le climat des négociations?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je ne souhaite certainement pas qu'on en vienne à une grève. A titre de ministre responsable des Postes, je vais faire tout en mon pouvoir pour que les parties continuent de négocier et en arrivent à une entente. Je ne tiens pas à leur laisser croire à une solution miracle. A titre de ministre suppléant de la Défense nationale, je dois dire que les militaires consacrent déjà toutes leurs énergies à assurer le respect de nos obligations à l'égard de l'OTAN, de NORAD et des forces de maintien de la paix de l'ONU.

* * *

REVENU CANADA

L'EXAMEN DES CONTRATS D'ACHAT DE MACHINERIE AGRICOLE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Celui-ci a commandé une série d'enquêtes au sujet des agriculteurs qui ont acheté de la machinerie en 1983-1984. Pourrait-il dire à la Chambre en vertu de quel article de la Loi de l'impôt sur le revenu il croit avoir le pouvoir de modifier, en fait, la valeur de reprise qu'avait la machinerie sur le marché concurrentiel de l'époque et cela, rétroactivement?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis content d'avoir ici l'occasion d'assurer à mon ami d'en face que cette vérification ne vise pas particulièrement les agriculteurs de l'Ouest et ne relève d'aucun article précis de la loi. Elle a seulement pour but de relever les cas d'abus flagrant du crédit d'impôt à l'investissement ou de la déduction pour amortissement. Elle va se faire graduellement dans tout le pays. En fait, dans la collectivité agricole, soit sur quelque 250 000 agriculteurs, seulement un millier environ dans tout le Canada sont vraiment visés par cette vérification et encore, seulement si nous soupçonnons qu'ils ont franchement abusé du système.

[*Français*]

LES COALITIONS

LE PRIX DE L'ESSENCE—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ENQUÊTER SUR LES AUGMENTATIONS DÉCRÉTÉES PAR LES SOCIÉTÉS SHELL ET ULTRAMAR

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adressait au ministre de la Consommation et des Corporations mais, étant donné son absence, je vais la poser au vice-premier ministre ou au ministre des Finances.

Hier, la compagnie Shell suivait le mauvais exemple du gouvernement conservateur et décidait de hausser de deux cents le prix du litre d'essence tout comme le gouvernement a annoncé une hausse de un cent, ce qui fait que l'essence à la pompe se vend maintenant 52.7c. le litre. Le 4 novembre, c'était la compagnie Ultramar qui annonçait une hausse de deux cents le litre, et on connaît la connivence entre ces deux compagnies dans le dossier de la fermeture de la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal.

Est-ce que le ministre ou le vice-premier ministre pourrait demander au ministre de la Consommation et des Corporations d'enquêter sur ces deux compagnies pour savoir si ce n'est pas une connivence entre ces deux compagnies, puisqu'un mois c'est une compagnie qui annonce une hausse du prix de l'essence et le mois suivant, c'est une autre?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations serait mieux placé pour répondre à la question, mais je . . .

M. Boudria: Il était là il y a un instant.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je sais qu'il était là, mais il est parti. Je lui soumettrai la question et il transmettra la réponse au député.

[*Français*]

L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'HUILE À CHAUFFAGE—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ENQUÊTER

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. J'ai parlé aux dirigeants de la compagnie Shell, et non seulement c'est le prix du litre d'essence qui a été augmenté mais aussi celui de l'huile à chauffage que la compagnie a décidé de hausser de 1.5c. On sait que le mouvement va suivre. Depuis janvier, c'est la deuxième augmentation du prix de l'huile à chauffage qui a lieu au Canada. Le ministre pourrait-il enquêter en même temps pour savoir si les multinationales du pétrole n'abusent pas de la température froide que nous connaissons présentement pour en profiter pour hausser le prix de l'huile à chauffage et affecter énormément les milliers de familles canadiennes qui vivent dans la pauvreté?

• (1210)

[*Traduction*]

M. le Président: Je suis sûr que le ministre prendra note de la question. Celle du député de Don Valley-Est sera la dernière.

Dépôt de documents

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LA RÉACTION AU DOCUMENT INTITULÉ *LE SECTEUR FINANCIER: NOUVELLES DIRECTIONS*

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre d'État aux Finances. Le 18 décembre 1986, il a déposé un document à la Chambre des communes, intitulé «Le secteur financier: nouvelles directions». Le document a été très bien accueilli par les sociétés d'assurance-vie, de fiducie et de prêt qui attendent des réformes depuis des dizaines d'années. Deux mois se sont écoulés depuis. Le ministre voudrait-il nous donner un aperçu des réactions au document et nous dire quand il proposera une mesure législative à la Chambre?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis bien content que le député me pose la question. Il m'est très agréable de signaler à la Chambre que la réaction au cadre de réglementation que nous avons annoncé le 18 décembre est très positive, non seulement de la part des sociétés que le député a mentionnées, mais de tous les secteurs. Grâce aux conseils constructifs, réfléchis et encourageants que j'ai reçus, nous sommes maintenant en mesure de présenter une loi. Nous comptons déposer, après le congé parlementaire, la partie du projet de loi sur les pouvoirs de surveillance. Les projets de loi C-8 et C-9 suivront trois ou quatre semaines plus tard. Peu de temps après, ce printemps, nous espérons soumettre à la Chambre la dernière partie de la législation.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice premier-ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 58 pétitions nos 332-462, 332-478, 332-683, 332-684, 332-702, 332-705, 332-707, 332-708, 332-710, 332-711, 332-713 à 332-716 incl., 332-718, 332-719, 332-722, 332-736 à 332-744 incl., 332-749 à 332-761 incl., 332-769 et 332-772 à 332-789 incl.

* * *

[*Traduction*]

RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, en tant que président du comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du comité, pour lequel celui-ci demande, conformément au paragraphe 99(2) du Règlement, une réponse globale.

Motions

En conformité avec son mandat en vertu du paragraphe 96(2) du Règlement, le comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie a étudié le rapport du groupe d'étude au groupe de travail chargé de l'examen des programme intitulé *Principales enquêtes*. Le comité a convoqué des témoins ayant des compétences reconnues dans un au moins des domaines d'enquête sur les ressources naturelles et l'environnement, pour avoir leurs réactions au rapport *Principales conclusions*. Le comité a centré son analyse du rapport sur les trois grandes questions identifiées par le groupe d'étude: *a*) La création d'un seul ministère fédéral chargé des enquêtes: *b*) la séparation des fonctions de recherche et d'enquête; *c*) les économies que le gouvernement fédéral pourrait réaliser en cas d'adoption de toutes les recommandations du groupe d'étude.

Après les audiences et après avoir entendu les témoignages, le comité est parvenu à un certain nombre de conclusions à partir desquelles il a rédigé des recommandations au sujet des trois principales questions. En ce qui concerne la création d'un seul ministère fédéral chargé des enquêtes, le comité a conclu que même si la nomination d'un ministre senior à la tête d'un ministère des enquêtes avait une valeur symbolique, il n'était pas convaincu de l'utilité d'une restructuration complète du système des principales enquêtes. Le comité recommande donc au gouvernement fédéral de ne pas approuver la proposition de création d'un seul ministère fédéral chargé des enquêtes, mais plutôt de créer un Conseil des enquêtes nationales qui serait chargé d'examiner toute la question des enquêtes nationales du Canada et dont le mandat serait de cinq ans.

Le comité a conclu également qu'il ne serait pas opportun de séparer les fonctions de recherche et les fonctions d'enquête, car dans la plupart des cas c'est le scientifique qui fait l'enquête ou qui, du moins, est au centre des activités. En ce qui concerne les économies possibles résultant de l'application des recommandations du groupe d'étude, le comité estime que ce groupe n'a pas eu assez de temps pour trouver tous les détails nécessaires pour prouver les économies avancées. Le conseil des enquêtes nationales qui est proposé devrait être chargé de réunir les renseignements détaillés qui manquent actuellement et cela devrait être fait avant d'envisager des changements quelconques au système actuel.

* * *

PETITIONS

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—LE SERVICE POSTAL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter des pétitions signées par 478 citoyens de Glengarry—Prescott—Russell. Ils viennent s'ajouter aux 2 445 autres qui ont signé des pétitions analogues dans le passé pour porter le grand total à 2 923. Tous ces gens de ma circonscription veulent que la Société canadienne des postes rétablisse un service postal complet, ne réduise pas le personnel, ne ferme pas l 700 bureaux de poste ni n'en privatise 3 521 autres. Ils veulent également que la société abandonne son projet d'installer des superboîtes. Je suis persuadé qu'ils préféreraient également que les facteurs ne soient pas armés. Ces pétitionnaires sont citoyens de Hawkesbury, Saint-Eugène, Sainte-Anne-de-Prescott, Bainsville, Plantagenet, d'Alexandria, Dalkeith, Chute-à-Blondeau, Alfred, Sarsfield, Embrun et Saint-Albert dans la vaste circonscription de Glengarry—Prescott—Russell.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions concernant les modifications à la Loi sur les brevets. Ces changements augmenteront le prix des médicaments ainsi que le fardeau des régimes provinciaux de santé et susciteront de graves difficultés pour les familles à faible revenu au Canada. Ces pétitionnaires sont originaires de Massey, en Ontario, de la rive nord du lac Huron ainsi que de diverses localités dans l'île Manitoulin, notamment Mindemoy, Tehkummah et Kagawong.

* * *

LA LOI SUR LES JUGES, LA LOI SUR LA COUR FÉDÉRALE, LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Harvie Andre (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de C-41, tendant à modifier la Loi sur les juges, la Loi sur la Cour fédérale et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.

M. le Président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

LE REMPLACEMENT DES MOTIONS NON DÉSIGNÉES COMME DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN VOTE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, deux motions ont fait l'objet d'entretiens entre les partis et, comme vous pourrez le voir, on s'entend pour qu'elles soient soumises à la Chambre et adoptées. Voici la première:

• (1220)

Que, nonobstant l'ordre spécial relatif aux affaires émanant des députés adopté le 18 décembre 1986, et conformément au troisième rapport du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure présenté à la Chambre le 12 février 1987;

Lorsqu'un député a prévenu par écrit, au moins 24 heures à l'avance, qu'il ne pourra être présent pour proposer sa motion relative aux affaires émanant des députés le jour prévu par l'ordre de priorité, et si l'affaire en question n'a pas été désignée comme devant faire l'objet d'un vote par le comité permanent des affaires émanant des députés, le Président peut, avec l'assentiment des députés en cause, organiser un échange de positions dans l'ordre de priorité avec un député dont la motion ou le projet de loi qui figure dans l'ordre de priorité n'a pas été désigné comme devant faire l'objet d'un vote;

Que, si le Président est incapable d'organiser un débat de remplacement, la Chambre poursuive l'étude des travaux dont elle était saisie avant l'heure réservée aux affaires émanant des députés conformément à l'article 39(2). Toutefois, la séance n'est pas prolongée conformément à l'article 9(4)*a*) du Règlement, et tout vote par appel nominal sur une motion qui peut faire l'objet d'un débat est différé à dix-huit heures le jour de séance suivant.

Pour les fins du présent ordre, l'article 19(5) du Règlement qui a trait aux votes par appel nominal différés le jeudi s'applique; et

Que le présent ordre expire le mercredi 15 avril 1987, à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien.

M. le Président: Consent-on à l'unanimité à ce que le secrétaire parlementaire propose la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

CONSOMMATION ET CORPORATIONS

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la seconde motion se lit ainsi:

Que le comité permanent de la consommation et des corporations soit autorisé à se rendre à Vancouver (C.-B.), du 5 au 7 mars 1987 inclusivement, dans le cadre du mandat qui lui est dévolu en vertu de l'article 96(2) du Règlement dans le but d'entendre les témoignages sur la question de l'irradiation des aliments, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

M. le Président: Consent-on à l'unanimité à ce que le secrétaire parlementaire propose la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Nous sommes tout à fait d'accord, monsieur le Président. Je profite de l'occasion pour remercier mes collègues de l'aide qu'ils ont apportée hier, en mon absence des Communes. Je leur en suis reconnaissant.

(La motion est adoptée.)

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE LANGAGE ANTIPARLEMENTAIRE PRÉSUMÉMENT UTILISÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, conformément au Règlement, je saisis la première occasion pour soulever une question qui découle de la période des questions. Elle concerne le langage antiparlementaire utilisé par le ministre des Finances (M. Wilson). Je voudrais donner préavis que j'aimerais soulever cette question sous forme de rappel au Règlement. Puisque le ministre n'est pas ici, je préférerais attendre qu'il soit présent à la Chambre et puisse retirer ses propos.

M. le Président: La présidence a entendu l'intervention de la députée d'Hamilton-Est (M^me^ Copps). Elle prend bonne note de ce préavis et cette question pourra être traitée au moment opportun.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 54, 60 et 68.

[*Texte*]

LES RÉCEPTIONS OFFICIELLES

Question n° 54—**M. Malépart:**

1. Depuis le 4 septembre 1984, le Premier ministre ou M^me^ Mulroney ont-ils donné des réceptions officielles ou privées, payées à même les fonds publics *a*) au 24 promenade Sussex, *b*) au Lac Harrington, *c*) à tout autre endroit (i) au Canada (ii) à l'étranger, et dans l'affirmative, quel était le nombre total de réceptions dans chaque cas?

2. Pour chaque réception, quels étaient *a*) la date, *b*) le nombre de personnes invitées et leur nom, *c*) le coût total, *d*) le menu proposé, *e*) le coût total de la nourriture, *f*) le coût des fleurs, *g*) les sortes de fleurs, *h*) le fournisseur des fleurs?

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. et 2. Conformément à une pratique établie de longue date, le Premier ministre, en sa qualité de chef du gouvernement, et son épouse sont appelés à offrir l'hospitalité à des invités diplomatiques et à des citoyens éminents ainsi qu'à donner des réceptions en leur honneur.

Il est malaisé d'établir le coût de cette pratique et d'obtenir les détails spécifiques demandés, ceux-ci n'étant souvent pas consignés séparément.

LA PARTICIPATION DU PREMIER MINISTRE À UNE RÉUNION AGRICOLE

Question n° 60—**M. Boudria:**

1. Le premier ministre s'est-il rendu en Alberta, en septembre 1986, aux frais de la Couronne afin de participer à l'élection partielle tenue dans la circonscription de Pembina et, dans l'affirmative, *a*) le voyage avait-il une autre raison, *b*) combien en a-t-il coûté au total?

2. Le voyage a-t-il été payé entièrement par le trésor public et sinon, quelle partie a été payée par *a*) le gouvernement, *b*) le Parti conservateur du Canada?

3. Le premier ministre était-il accompagné par des membres de son personnel et, dans l'affirmative et dans chaque cas, quels étaient *a*) leur nom, *b*) le moyen de transport qu'ils ont emprunté, *c*) le coût de leur voyage, *d*) le transporteur aérien dont on a retenu les services, *e*) le coût de l'hébergement?

4. A-t-on loué des automobiles ou des limousines et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) dans chaque cas, quels étaient (i) le coût (ii) le nom du fournisseur?

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Le 25 et 26 septembre 1986, le premier ministre s'est rendu à Edmonton afin de participer à une réunion agricole et en même temps, a fait une apparition dans la circonscription de Pembina sans occasionner de coûts additionnels au gouvernement.

2., 3. et 4. Compte tenu de la réponse ci-dessus, il ne s'avère pas nécessaire de répondre à ces parties.

LE CENTRE DE RECHERCHE ANIMALE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE NEPEAN—CARLETON (ONT.)

Question nº 68—**M. Althouse:**

Le gouvernement s'est-il engagé à construire le Centre de recherche animale dans la circonscription de Nepean—Carleton (Ont.) et, dans l'affirmative, *a*) quand les travaux commenceront-ils, *b*) quelle est la date actuelle prévue d'achèvement des travaux?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): *a*) la construction du Centre de recherche animale dans la circonscription de Nepean—Carleton a été reportée en attendant les résultats d'un examen du programme de recherche sur la productivité animale.

b) Compte tenu de ce report et des compressions budgétaires, il est peu probable que le projet soit repris avant 1990.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 19 février, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Garneau (p. 3594) et du sous-amendement de M. Cassidy (p. 3604).

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en ce qui concerne le débat d'aujourd'hui, la Chambre a pour usage que la présidence donne la parole au très honorable chef de l'opposition (M. Turner) puis à l'honorable chef du nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Au cas où ils n'auraient pas terminé leurs commentaires à 13 heures, la Chambre souhaite que la présidence ne tienne pas compte de l'heure et les laisse achever.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, on a procédé à des consultations à ce sujet. Naturellement notre parti y consent volontiers.

M. le Président: J'en déduis que la Chambre est d'accord. J'ai le plaisir de donner la parole au très honorable chef de l'opposition (M. Turner).

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'interviens en cette occasion très importante pour discuter des propositions budgétaires du gouvernement. Le Parlement a été créé en vertu de nos traditions britanniques pour contrôler le pouvoir de taxer et de dépenser du gouvernement dans un pays libre. Autrefois, ces débats étaient spectaculaires, mais nous sommes à l'ère de l'électronique, ce qui explique la situation à la Chambre ce matin. Je me rappelle aussi que les premiers ministres étaient présents à la Chambre pour écouter le chef de l'opposition et le chef des autres partis politiques reconnus. J'espère que le premier ministre (M. Mulroney) nous écoute de West Palm Beach ce matin.

Je me souviens aussi du temps où les premiers ministres participaient aux débats sur le budget. Quand j'avais l'honneur d'occuper le poste élevé que détient le ministre des Finances actuel (M. Wilson), mon premier ministre était présent et il prenait la parole. Il n'y a rien de plus important pour un peuple libre que le droit de critiquer les taxes et dépenses du gouvernement. Tous les députés ont donc le devoir d'assister à ce débat et d'y participer sous la direction du chef du gouvernement.

J'aurais voulu que tous les députés soient ici hier pour écouter mon collègue, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau). Il a prononcé le discours du budget que le ministre des Finances aurait dû prononcer mercredi après-midi. Le ministre doit être jugé non sur ce qu'il a fait mais sur ce qu'il n'a pas fait. Alors qu'il y a 1 250 000 chômeurs au Canada, le ministre n'a pas essayé de créer un seul emploi.

[*Français*]

Au lieu de reconnaître les erreurs monumentales qu'il a commises dans ses deux premiers budgets et de tenir compte des besoins urgents de millions de Canadiens, le gouvernement essaie de leur faire croire qu'ils vont être avantagés par les mesures annoncées mercredi par le ministre des Finances (M. Wilson).

[*Traduction*]

Voilà encore une cynique tentative de manipulation de l'opinion publique, comme s'il n'y avait pas déjà suffisamment de cynisme dans le pays après les événements récents.

Ce troisième Budget représente la troisième phase d'une agression à fond de train contre les Canadiens à revenus modestes et moyens. Il élargit le fossé entre les riches et les pauvres, ainsi qu'entre les régions favorisées et défavorisées du pays. Ces trois budgets, avec leur approche économique à l'art de gouverner, nous ont apporté les augmentations d'impôts les plus élevées de l'histoire moderne du Canada. Ils ont arraché 22,8 milliards de plus aux simples contribuables. Cela fait une moyenne de 2 000 $ par contribuable depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. En comparaison, les sociétés ont vu leurs impôts baisser de 2 milliards pendant la même période de temps, par rapport à ce qu'elles payaient quand le gouvernement est arrivé au pouvoir.

Est-ce que c'est juste? Est-ce là le genre de justice dont parlait le ministre des Finances? Est-ce là l'équité qu'il veut réaliser? Est-ce là l'équité fiscale qu'il veut apporter au pays? A cause de la désindexation, la plupart des augmentations ont été non seulement massives, mais encore automatiques, cumulatives, cachées et sournoises. Comme ma collègue la député de Trinity (M^lle^ Nicholson) l'a dit si éloquemment ce matin, cela a fait prendre l'ascenseur aux contribuables canadiens. Ces impôts progressent sans répit.

• (1230)

Le ministre n'a pas été franc envers la Chambre. Il a cherché à nous donner, à nous et au pays, l'impression qu'il n'y avait pas de nouveaux impôts d'importance, en tout cas pas de nouveaux impôts sur le revenu des particuliers. Mais ces impôts sont déjà incorporés dans les deux premiers budgets, et grimperont sans cesse cette année et l'an prochain.

[*Français*]

Donc nous n'allons pas remercier le ministre, monsieur le Président, car pour les Canadiens à faible revenu, pour les Canadiens à modeste revenu les augmentations d'impôt et les surtaxes contenues dans les deux premiers budgets sont toujours en vigueur, sont automatiques, sont prolongées dans le Budget actuel, et elles sont toujours aussi injustes et sournoises qu'au moment où elles ont été décrétées.

[*Traduction*]

Je pense que le pays mérite que je lui donne une illustration pour éclairer mon propos. L'effet cumulatif de ces trois budgets, y compris celui actuellement en discussion, est que, pendant les quatre ans de mandat du gouvernement, un ménage gagnant 15 000 $ par année et ayant deux enfants aura subi une augmentation cumulative d'impôt de 53,1 p. 100. Le ménage gagnant 30 000 $ par année aura une augmentation cumulative d'impôt de 18,3 p. 100 sur quatre ans, et celui gagnant 100 000 $ par année aura une augmentation cumulative de 6,9 p. 100 sur quatre ans. Cela fait 53,1 p. 100 pour les 15 000 $ par année, contre 6,9 p. 100 pour les 100 000 $ par année. Nous nous demandons si cela est juste, équitable ou crédible pour la population du Canada.

Le ministre des Finances nous a demandé de l'appuyer dans ses efforts pour reprendre en main les finances publiques du pays. Il n'y arrivera pas si les Canadiens ne sont pas persuadés que le fardeau est imposé de façon juste et équitable, de sorte que chacun paye sa juste part.

Les gens qui remplissent leur déclaration de revenus savent qu'ils payent plus cher. Quand nous étudions le guide en cours de Revenu Canada, nous voyons combien on doit plus en impôts. Le guide avait l'habitude d'avoir trois colonnes, maintenant il en a quatre, et le quatrième nous l'appellerons «colonne du surimpôt Wilson». Même quand le revenu imposable est seulement de 550 $, il est passible d'un surimpôt.

Les gens reçoivent leur formule T4 en ce moment et ils examinent leurs revenus. Et soudain ils se rendent compte qu'ils payent beaucoup plus d'impôts au gouvernement. Ils voient qu'il y a 100 $ ou 200 $ d'ajoutés par voie de surimpôt, en plus de l'augmentation de la taxe de vente et des taux d'imposition supérieurs. Ils se demandent pourquoi. Où va l'argent? Sert-il à payer le déficit? Sert-il à aider les régions défavorisées du Canada? Va-t-il aider à nourrir les affamés du Tiers-Monde, que nous nous devons d'aider au nom de l'humanité? A toutes ces questions, la réponse est non. Les gens pourraient comprendre qu'on leur demande de payer plus d'impôt, si leur argent allait à ces causes. Mais à quoi sert leur argent? Il sert en partie à payer l'exemption à vie de 500 000 $ de gains en capital accordée aux riches. Il sert en partie à faire baisser le taux d'imposition des grosses sociétés.

[*Français*]

Si on analyse alors le pourcentage payé par les particuliers au Canada et les impôts payés par les sociétés et les corporations, les contribuables canadiens paient 22.8 milliards de dollars de plus en impôts depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir. Par contre, les sociétés ont vu leurs impôts diminués de 2 milliards de dollars au cours de la même période. Autrement dit, les particuliers ont vu leurs impôts augmentés de 2 000 $ en moyenne, tandis que les sociétés payent 2 milliards de dollars de moins. Est-ce cela que le ministre appelle la justice fiscale?

[*Traduction*]

Je ne crois pas qu'une mère de Toronto qui est seule pour élever sa famille et qui s'efforce désespérément de la vêtir et de la nourrir tout en gagnant sa vie, saura gré au ministre de lui rendre la vie plus difficile. Si elle gagne moins de 15 000 $, les trois budgets du ministre lui auront coûté 321 $ de plus en impôts durant le mandat du gouvernement actuel.

Je ne crois pas non plus que la veuve âgée de Vancouver Quadra qui cherche à joindre les deux bouts avec 15 000 $ par année sera reconnaissante au ministre d'avoir fait augmenter ses impôts de 423 $ avec ces trois budgets.

[*Français*]

Je ne crois pas que les jeunes mariés de Montréal qui essaient d'économiser pour acheter leur première maison vont remercier le ministre de les priver d'un montant d'argent qu'ils auraient pu mettre de côté à cette fin. Et si leur revenu se situe aux environs de 30 000 $ par année, ils vont payer 966 $ de plus en impôt.

[*Traduction*]

Il est vraiment scandaleux que les contribuables au bas de l'échelle des revenus et dont le salaire correspond au seuil de la pauvreté soient pour la première fois frappés par une hausse considérable d'impôts. Comme le fait remarquer Ken Battle, du Conseil national du bien-être social:

> Le gouvernement fédéral va constamment chercher des impôts chez les plus pauvres parmi les pauvres.

C'est inacceptable.

Qu'arrive-t-il aux contribuables à revenus élevés? La surtaxe spéciale de 5 et 10 p. 100 sur leur revenu a pris fin le 31 décembre 1986. Elle a été supprimée, et encore une fois les riches obtiennent des dégrèvements fiscaux alors que les pauvres doivent se contenter de promesses non tenues.

Les commentateurs peuvent bien dire que le ministre essayait de se maintenir à flot avec son budget, mais avec le poids supplémentaire dont il a déjà lesté le contribuable canadien lors de ses deux derniers budgets, des milliers de Canadiens sont littéralement submergés d'impôts. Le gouvernement ne s'en soucie tout simplement pas. Les taxes prévues dans les deux derniers budgets sont automatiquement imposées chaque année. Le pays est pris dans un engrennage. Les impôts vont augmenter d'année en année sans aucune déclaration publique, sans aucun débat public ni parlementaire.

[*Français*]

Par exemple, l'indexation qui protège tous les Canadiens en garantissant que les déductions fiscales et les paliers d'imposition suivent le rythme de l'inflation a été limitée au cas où le taux d'inflation annuelle va dépasser de 3 p. 100. Cette désindexation sournoise, clandestine représente la plus massive augmentation d'impôt, la plus lourde augmentation dans notre histoire. Elle va coûter des milliards de dollars aux Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

Elle est sournoise, clandestine et automatique. Au lieu d'agir ouvertement le gouvernement a préféré accroître la taxe de vente également. Mercredi dernier, le ministre a déclaré ce qui suit à la Chambre, comme en témoigne la page 3578 du hansard; voici:

La taxe fédérale de vente est injuste et inefficace. Elle fait perdre des emplois au Canada.

Pourquoi alors a-t-il augmenté cette taxe non pas une fois ou deux fois, mais bien trois fois depuis qu'il est en fonction. Lorsque le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir, la taxe de vente était de 9 p. 100. Elle se situe maintement à 12 p. 100. En outre, le gouvernement a élargi l'assiette de la taxe, qui s'applique à encore plus de produits. C'est une taxe rétrograde qui frappe le plus durement ceux qui en ont le moins les moyens, à savoir les Canadiens à revenus faible et moyen.

[*Français*]

La taxe de vente est presque invisible. Le ministre avait déclaré dans son dernier exposé budgétaire que ce budget serait dur mais juste. Pour lui, cela signifie être dur avec les Canadiens à moyen et à faible revenu et juste avec les gens bien nantis.

Dans ce Budget, le ministre hausse même le prix des aliments qu'on donne en collation aux enfants.

Le gouvernement a aussi augmenté la taxe sur l'essence, après voir promis, monsieur le Président, de ne jamais faire chose pareille. Il a augmenté cette taxe de 2 p. 100 le litre en 1985, de 1c. en janvier cette année et d'un autre 1c. dans ce Budget. Ainsi, les gens qui ont un emploi vont dépenser plus pour se rendre à leur travail.

• (1240)

[*Traduction*]

Depuis que le ministre occupe son poste, les augmentations de la taxe sur l'essence s'élèvent par pure coïncidence, à 18c. le gallon. La seule personne siégeant dans cette enceinte qui puisse s'en réjouir, c'est le prédécesseur du ministre dans le gouvernement du très honorable député de Yellowhead (M. Clark), l'actuel ministre des Transports (M. Crosbie), surnommé «M. T.» dans toutes les provinces de l'Atlantique. Il a fallu pas mal de temps pour atteindre ces 18c., mais le ministre des Finances l'a fait pour lui. Mon Dieu, qu'il doit être fier!

Une fois de plus, ce sont les plus démunis qui sont frappés le plus durement, et les gens qui ont la chance d'avoir un emploi vont payer encore davantage pour se rendre à leur travail.

[*Français*]

Le ministre parle d'imposer une taxe de transaction, c'est-à-dire d'étendre cette taxe régressive aux services, et d'assurer au gouvernement des milliards de dollars de recettes supplémentaires aux dépens des personnes les moins en mesure de payer.

Depuis que ce gouvernement est au pouvoir, les impôts indirects ont augmenté de 25.2 p. 100 en 1985-1986, de 25.6 p. 100 en 1986-1987 et ils vont monter encore de 8.6 p. 100 en 1987-1988. Cela fait en tout 70.8 p. 100 en moins de 3 ans.

[*Traduction*]

Ce sont des taxes invisibles que les consommateurs paient sans s'en rendre compte. En 1986, le Canada a connu le taux d'inflation le plus élevé de tous les pays membres du groupe des 7, à l'exception de l'Italie. Ce taux d'inflation de 4,2 p. 100 s'expliquait, du moins en bonne partie, par les augmentations de la taxe de vente et de la taxe d'accise imposées par le gouvernement. Ce qui est encore plus grave, c'est que le gouvernement fait tout en son pouvoir pour élargir l'écart entre les riches et les pauvres qui ne fait que grandir sous l'actuel gouvernement, ce qui fait que les banques alimentaires et des soupes populaires se multiplient à un rythme inégalé. Les gens sont forcés de faire la queue, aux yeux de tous, dans nos grandes villes, afin d'obtenir un peu de nourriture pour eux-mêmes et leurs enfants. Ils doivent s'humilier, mais le budget ne renferme pas une ligne, n'affecte pas un dollar, pour favoriser le financement conjoint avec les provinces ou pour éliminer la nécessité des banques alimentaires au Canada. Sans le travail de nos Églises et des organismes bénévoles, des milliers de Canadiens souffriraient de la faim dans nos grandes villes. C'est une honte pour notre pays et le gouvernement est loin de prendre les mesures voulues. En fait, il aborde la question d'une façon telle que j'ai honte de siéger en tant que député dans cette enceinte.

Je vous ai fait part des chiffres qui montrent que l'écart entre les riches et les pauvres s'élargit du fait de la politique fiscale du gouvernement, mais il existe également un écart croissant entre les régions nanties et les régions défavorisées du pays. Examinons les répercussions que la politique du gouvernement a sur les régions défavorisées. C'était un autre des «Saint-Graal» du premier ministre. Oserais-je parler de «dépôt sacré»? L'égalité des chances devait devenir l'apanage de tous les citoyens où qu'ils vivent au Canada. Tous devaient être traités également et bénéficier de chances égales. Mais qu'ont obtenu les régions économiquement désavantagées de notre pays grâce à ce Budget? Que penseriez-vous du mot «rien», monsieur le Président?

La relance consécutive à la récession de 1981-1982 a été plus lente à se faire sentir dans les régions que dans le centre du Canada. Le ministre a beau se vanter de cette relance, les statistiques sont trompeuses, car la relance n'a pas été la même partout. Le niveau de chômage enregistré dans les provinces de l'Atlantique, dans les campagnes québécoises, dans le nord de

l'Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les Territoires est inacceptable. En fait, comme l'a signalé hier mon collègue le député de Laval-des-Rapides, dans les régions désavantagées du Canada le chômage a augmenté depuis la pire année de la crise économique.

Voici les chiffres: A Terre-Neuve, le chômage en 1982 atteignait 16,8 p. 100; en janvier 1987, il atteignait 19,2 p. 100. A l'Île-du-Prince-Édouard, il était de 12,9 p. 100 en 1982, et de 14,6 p. 100 en janvier 1987. En Nouvelle-Écosse, il était de 13,2 p. 100 en 1982, et de 14,3 p. 100 en janvier 1987. En Alberta, il était de 7,7 p. 100 en 1982, et de 10,8 p. 100 en janvier 1987. En Colombie-Britannique, il était de 12,1 p. 100 en 1982, et de 13,6 p. 100 en janvier 1987.

[*Français*]

Comment le gouvernement réagit-il à cet accroissement de la crise dans les régions? Au lieu de leur aider à surmonter cette crise, le gouvernement aggrave le problème. Il a réduit les crédits affectés au développement économique régional qui sont passés de 14,9 milliards de dollars en 1984-1985 à 12 milliards de dollars en 1987-1988. Cela représente une diminution de 20 p. 100.

[*Traduction*]

Les régions rurales du Canada sont en proie à des difficultés. Il n'y avait rien dans ce Budget pour les agriculteurs. Le ministre a mentionné d'autres programmes. Je me souviens de l'époque où le Budget était l'occasion pour le gouvernement de faire connaître au Parlement les programmes qu'il avait élaborés à l'intention des agriculteurs, des pêcheurs, des consommateurs et des économiquement faibles. L'entreprise agricole de type familial traverse une crise que le député d'Algoma (M. Foster) vient de décrire. Les agriculteurs sont menacés de faillite. Au cours de la prochaine année-récoltes, ils vont toucher pour leurs produits les prix les plus bas depuis la crise des années 30, comme vous le savez si bien, monsieur le Président. La Conférence internationale sur les grains qui, nous l'espérions, devait mettre de l'ordre dans l'anarchie qui règne sur les marchés internationaux des grains par suite surtout de la confrontation américano-européenne de San Diego, a été un échec. Une véritable catastrophe. Pourtant, le ministre ne fait rien pour l'entreprise agricole de type familial.

Le gouvernement conservateur semble dire aux Canadiens qui vivent dans les provinces de l'Atlantique, dans l'ouest et le nord du Canada: «Si cela ne vous plaît pas, c'est bien dommage, vous n'avez qu'à déménager!» Et bien, monsieur le Président, ce n'est pas ainsi que les libéraux voient les choses. Nous ne voulons pas d'un pays où l'on doive ou ose dire aux Canadiens qui ne peuvent pas se trouver d'emploi dans les provinces de l'Atlantique, dans l'ouest du Canada ou dans les régions septentrionales: «Déménagez à Toronto! Allez à Montréal!» Non, monsieur le Président, nous voulons un pays où les résidents de tout le pays aient des chances égales.

J'ai laissé entendre au ministre hier qu'il ne comprenait peut-être pas comment fonctionne le Canada, de l'Atlantique au Pacifique et à l'Arctique, et cette incompréhension ou cette attitude dénote une sensibilité regrettable et pitoyable quant à la nature du Canada. C'est aussi un indice que le gouvernement actuel n'a aucun ordre du jour, aucun projet ou programme pour instaurer l'égalité et l'équilibre des avantages économiques au Canada. J'ai bien entendu le premier ministre en parler, mais l'égalité régionale n'est qu'une occasion de discourir pour le gouvernement et les Canadiens ne peuvent nourrir leur famille avec des discours.

La réforme fiscale offre au ministre un excellent prétexte; quelque chose qui n'est pas déposé à la Chambre. Il dit: «Attendez au printemps.» C'était autrefois un slogan publicitaire au Canada. On a vu le ministre flairer une bonne affaire l'an dernier quand le Congrès des États-Unis a enfin adopté sa réforme fiscale. Des nouvelles agréables provenaient de Washington et une réduction d'impôt était annoncée. Le ministre des Finances ne pouvait résister; il brûlait d'en faire autant. L'occasion était trop belle. Qui pouvait s'y opposer? Une réduction d'impôt semblait magnifique; mais je crains que le ministre n'ait emboîté le pas sans connaître la musique. Il a déclaré qu'il avait des projets et un programme. Il nous fait croire qu'il suivrait l'exemple des États-Unis en apportant des changements fondamentaux et des améliorations sensibles au régime fiscal.

• (1250)

M. Garneau: A-t-il dit cela?

[*Français*]

C'est vrai, il l'a dit au mois de juillet.

M. Turner (Vancouver Quadra): Apparemment il a dit cela, monsieur le Président. Est-ce que j'ai raison?

M. Garneau: Parfaitement.

M. Kaplan: C'est vraiment ce qu'il a dit.

M. Turner (Vancouver Quadra): En effet, le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré l'année dernière qu'il aurait des propositions de réforme fiscale précises à présenter dans son prochain budget, c'est-à-dire dans ce budget. Où sont ces propositions, monsieur le Président? Le ministre nous demande d'attendre jusqu'au printemps.

[*Traduction*]

Bien que nous nous en démarquions ce matin, je crains que les députés ne soient impliqués dans une vaste fraude encouragée et commise par le ministre des Finances du gouvernement conservateur aux dépens du peuple canadien. Je m'explique. Les budgets précédents du gouvernement actuel ne se distinguaient pas particulièrement par leur équité. Pourquoi les Canadiens devraient-ils maintenant faire confiance au ministre et au gouvernement? Pourquoi devraient-ils penser que la réforme fiscale que le gouvernement leur prépare sera juste? Il n'a rien fait jusqu'ici pour les inciter à le croire.

Le gouvernement ne parle pas du revers de la médaille. Quelles exemptions et quelles déductions éliminera-t-il pour pouvoir réduire les taux d'imposition de base? Le ministre semble croire que pour être crédible, la réforme fiscale doit avoir une incidence nulle sur les recettes. Réduira-t-on les exemptions personnelles de base ou celles des personnes âgées ou encore les déductions pour enfants à charge ou pour les régimes de retraite enregistrés? Le ministre est seul à connaître la réponse à ces questions et il ne veut pas parler. Il nous donne un indice à l'occasion. Les journalistes ont mangés des sandwiches avec lui hier et il a fait une autre allusion énigmatique. Nous en saurons peut-être davantage au printemps. Nous ne recevrons peut-être pas ce document avant l'été.

M. Garneau: Je parierais que non.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous ne recevrons peut-être pas ce document avant l'automne. En toute franchise, je ne crois pas que le gouvernement soit décidé à faire des choix difficiles et à proposer des changements qui toucheront ceux qui sont assez riches et assez bien organisés pour résister aux conséquences d'une vraie réforme fiscale.

[*Français*]

Hier, mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a très bien exposé notre position concernant la réforme fiscale. On attend toujours qu'on présente les options, les alternatives. Cette option a été bien claire dans le discours de mon collègue et, à notre avis, ses propositions devraient aller de pair avec la réforme et le renforcement de nos programmes sociaux. Et toute modification d'un régime fiscal doit s'appuyer sur les principes de justice, d'équité et d'efficacité. Un certain nombre d'abris fiscaux et de dépenses fiscales ne favorisent plus les activités qu'ils visaient à promouvoir. A mon avis, si le régime est juste, on n'a plus besoin de beaucoup de ces abris fiscaux.

[*Traduction*]

On a toujours recours au même stratagème cynique. A tout propos, le ministre laisse nettement entendre qu'une réduction d'impôt est prévue mais il envisage par ailleurs une taxe sur les transactions commerciales qui frappera durement le consommateur canadien. Le ministre devrait au moins avoir le courage de nous dévoiler son plan. Il devrait avoir le courage de nous dire quelles sont ses intentions au lieu de prétexter des délais et des études en cours. La confusion persiste. Tout n'est que confusion et tergiversation pour ce qui est de l'orientation que le gouvernement veut donner à l'économie canadienne. Nous ne savons pas où en est la réforme fiscale, et bien entendu, pour ajouter à la confusion, le ministre n'a pas du tout fait le point sur les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, si ce n'est pour y consacrer une ligne dans son budget.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Une ligne?

M. Turner (Vancouver Quadra): Un paragraphe, peut-être.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Un paragraphe plutôt solide. Prenez la peine de le relire.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre a réaffirmé son appui aux négociations sur le libre-échange.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Avec beaucoup de vigueur!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il me semble n'avoir jamais vu si peu de vigueur depuis l'époque des derniers combats du boxeur Joe Walcott, qui arrivait alors difficilement à se rendre jusqu'au ring.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Quelle est votre position à ce sujet? Êtes-vous d'accord ou non avec la déclaration?

M. Turner (Vancouver Quadra): Je vais le dire au ministre. Je suis heureux d'avoir toute son attention. J'apprécie qu'il ait l'amabilité d'écouter ce que nous avons à dire.

Le premier ministre a annoncé les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis au grand sommet de Shamrock. Jusqu'à présent le seul gagnant du 17 mars a été Saint-Patrick—les Canadiens n'ont certes pas tiré grand chose de ces négociations. La décision du premier ministre pourrait modifier de façon spectaculaire presque tous les aspects de notre économie dans les prochaines décennies. Elle pourrait avoir des répercussions profondes sur notre mode de vie, nos transactions, notre niveau de vie, notre indépendence et certainement sur notre souveraineté nationale. Pourtant le ministre y a à peine fait allusion dans son budget—et uniquement pour l'entériner.

Sans les partis d'opposition, la Chambre ne discuterait même pas de la question du libre-échange. Le premier ministre nous a une fois accordé 15 minutes. En fait, nous n'avons entendu que trois discours du premier ministre depuis que cette législature a commencé en novembre 1984. Nous en avons eu un pour chaque discours du trône et 15 minutes sur le libre-échange.

Mon collègue, le député d'Oshawa (M. Broadbent) et moi-même estimons que les débats importants de notre pays ont besoin d'être dirigés par les partis que nous avons l'honneur de représenter. Nous sommes toujours à la Chambre des communes bien que ce soit l'ère de l'électronique. C'est la tribune de la nation. C'est là que devrait se trouver le premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le parti libéral a toujours été et sera toujours en faveur de la libéralisation du commerce mondial et du commerce canadien. Nous voudrions abaisser les barrières commerciales, diminuer et supprimer le protectionnisme. Nous préférerions le faire à l'échelle mondiale. Les Canadiens se sont toujours mieux tirés de leurs négociations avec les États-Unis dans le cadre du GATT et de négociations multilatérales avec des partenaires commerciaux. Nous avons toujours eu de meilleurs résultats avec les États-Unis de cette façon qu'en ayant recours aux confrontations directes avec nos amis américains.

Les États-Unis sont notre client le plus important. C'est une chose admise, mais ce pays n'est ni notre seul client ni notre seul partenaire commercial. Il va falloir que j'expose ceci très soigneusement et très calmement au ministre pour qu'il puisse me suivre.

M. Dingwall: Vous ferez bien de le répéter deux ou trois fois.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai dit cela parce qu'il n'a pas approfondi le sujet de la scène internationale comme il aurait dû le faire dans un grand exposé budgétaire. En fait, son discours avait encore moins de consistance que le gruau qu'il m'est arrivé de manger à une banque d'alimentation, et pourtant Dieu sait s'il était léger.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Vous n'étiez pas même à la Chambre pour l'entendre.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'y étais.

M. Mazankowski: Vous êtiez dehors à donner votre interview.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous sommes contre cette initiative du premier ministre de ce côté-ci de la Chambre. Nous y sommes opposés parce qu'elle a été mal conçue, mal orientée et bien mal négociée. Nous croyons qu'elle est arrivée très mal à propos. On n'a fait ni le travail de base ni les préparatifs nécessaires. Cette initiative sur le libre-échange n'a pas fait non plus l'objet d'un débat public. La population n'a pas confié un tel mandat au gouvernement et il n'y a pas eu de débat au Parlement. Nous n'en avons pas discuté une seule fois à la Chambre, et les provinces n'ont pas été suffisamment consultées. Nous avons encore entendu, hier, le premier ministre du Québec réaffirmer sa conviction d'avoir le droit d'opposer son veto à ces négociations ou à leurs résultats. Le premier ministre de l'Ontario a enfourché le même cheval. Je dois avouer que j'ignore à quoi m'en tenir en ce qui concerne le premier ministre de la Colombie-Britannique.

Il va de soi que les États-Unis sont notre principal associé commercial. Nous avons cruellement besoin de leurs débouchés, question de concurrence, de part du marché américain et ainsi de suite. Mais une vague de protectionnisme est en train de déferler sur les États-Unis. Cette attitude s'est encore exarcerbée avec l'élection récente d'un Congrès démocrate, d'un Sénat et d'une Chambre des représentants démocrates. Le gouvernement était bien naïf de croire que le seul fait d'engager des négociations avec les États-Unis permettrait au Canada d'échapper à cette vague protectionniste. C'était évidemment de la naiveté et ce n'est pas ce qui s'est passé, bien sûr.

Il faut connaître la cause de cette naiveté. Je crois que c'est là une question que les députés devraient se poser. Les États-Unis veulent-ils vraiment le libre-échange, des échanges équitables ou des échanges dirigés? Se servent-ils de ces négociations comme d'un prétexte pour mieux diriger les échanges canado-américains dans certains domaines?

• (1300)

J'ignore si le ministre a eu l'occasion d'examiner personnellement ou de se faire expliquer la nouvelle loi américaine sur le commerce, qui a reçu l'appui de 52 ou 53 sénateurs, tant démocrates que républicains. Il ne s'agit pas de libre-échange, mais plutôt d'échanges dirigés. Il ne s'agit pas d'échanges équitables. Le ministre dit que c'est pire encore, et il a raison.

Tout en étant fier d'être député, je dois dire que le Sénat américain n'est pas mal comme assemblée législative. Libres de toute responsabilité administrative, ses membres ne sont là que pour débattre et analyser les questions. Ils forment un cercle qui excelle dans ce genre de débats. Ils voient dans ces négociations un combat à armes égales. J'aime bien cette expression, car chaque fois que j'ai entendu des négociateurs américains l'employer, c'était pour dire que la partie aurait lieu sur leur terrain avec leur arbitre, selon leurs règles du jeu, avec leur ballon. Leur loi sur le commerce est dans le même esprit.

Il faudrait examiner d'un autre oeil les négociations canado-américaines, demander à nos amis américains quels sont leurs véritables objectifs. Souhaitent-ils le libre-échange, ou veulent-ils des échanges de type dirigiste? Vont-ils utiliser ces négociations pour nous imposer accord après accord? Nous avons été obligés d'établir un droit de 15 p. 100 à l'exportation du bois d'oeuvre. Quel sera le prochain secteur: les pâtes et papiers, l'acier, la potasse, le pétrole et le gaz naturel, l'énergie hydroélectrique?

[*Français*]

Récemment, alors que j'avais l'honneur de parler au premier ministre M. Bourassa, j'ai dit: Faites attention, monsieur le premier ministre, si c'est 15 p. 100 aujourd'hui, sur l'exportation de notre bois d'oeuvre, faites attention à votre projet favori de la baie James. Grâce aux négociations pitoyables de ce gouvernement fédéral, les Américains seront tentés de nous forcer, de nous obliger d'imposer une taxe de 15 p. 100 contre nos exportations d'hydro. Ces gars-là à Ottawa sont des négociateurs amateurs, ils sont très faibles. Et l'arrangement provoqué par les États-Unis contre nous dans l'arène du bois d'oeuvre, c'est contagieux, la prochaine fois ce sera peut-être n'importe quoi.

[*Traduction*]

Quand le vice-premier ministre (M. Mazankowski) téléphonera au premier ministre, cet après-midi, qu'il lui demande le temps qu'il fait. Qu'il lui dise de profiter de son passage là-bas pour appeler son copain, le président des États-Unis. Ce dernier est plutôt distrait par les temps qui courent, je sais, il se demande ce qu'il y a dans la banque de données. Peu importe, qu'il l'appelle pour lui dire: «Voyez-vous, monsieur le président, les gars, les députés, les filles . . .

M. Mazankowski: Parlez-vous de votre groupe ou de celui d'Axworthy?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Sheila va se fâcher, John.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pas du tout, je cherchais le mot juste. Les personnes, les députés, les gens. Le parti libéral est tellement égalitaire que nous ne faisons plus de distinctions.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Demandez au président quelles sont les véritables intentions du Congrès. Nous devons savoir. Nous aimerions que le premier ministre nous fasse une déclaration et non la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney). Elle nous a présenté offre finale après offre finale après offre finale. Nous voulons que le premier ministre nous dise où en sont les négociations, où nous nous dirigeons, ce qui fait partie des pourparlers et ce qui n'en fait pas partie. Il faut mettre fin au climat d'incertitude et à l'incertitude qui plane sur le milieu des affaires au Canada pour que nous sachions quelle direction notre pays prend.

Le principal négociateur pour les États-Unis, Peter Murphy, a déclaré que tout était négociable. L'ancien speaker de la Chambre des représentants, Tip O'Neill, a reçu 25 000 $ l'heure pour venir au Canada nous dire qu'il aimait les Canadiens mais que dans ces négociations, nous devions faire quelques concessions. Je n'ai pas rencontré Tip O'Neill depuis longtemps. Je l'aime bien. La prochaine fois que je le rencontre je lui dirai: «Des concessions, Tip? Nous avons déjà abandonné FIRA; le Programme énergétique national n'existe plus».

M. Mazankowski: Vous aussi étiez contre.

M. Turner (Vancouver Quadra): «Vous contrôlez la moitié de notre industrie du livre. Il y a un projet de loi sur les produits pharmaceutiques à l'étude au Parlement, vous possédez notre industrie du bois de construction. Qu'attendez-vous de plus? Tip, vous devez bien savoir ce qui se passe, peut-être devriez-vous nous le dire? Que veulent exactement les États-Unis et qu'est-ce que nous réservent le Congrès et le Sénat»?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Où voulez-vous en venir exactement?

M. Turner (Vancouver Quadra): Je vous l'ai déjà dit. Je serai très précis pour vous.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je l'espère.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre des Finances est particulièrement attentif aujourd'hui.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Parfaitement. J'écoute toujours.

M. Turner (Vancouver Quadra): Sur la question de l'accord commercial avec les États-Unis, nous avons une position de parti qui a été exprimée à plusieurs reprises et il y a consensus au sein de notre caucus sur cette position.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Personnellement, je ne crois pas que nous aurons un accord global de libre-échange avec les États-Unis, et ce pour la raison suivante. Je vous dis pourquoi. Je ne crois pas qu'un gouvernement canadien quel qu'il soit, et le gouvernement n'a pas été clair sur la question, peut se permettre de démanteler nos programmes agricoles, de renégocier le pacte de l'automobile, de vendre nos industries culturelles et de renoncer à nos programmes économiques régionaux. Je le sais, mon parti le sait. Le gouvernement n'a pas joué franc jeu et ne nous a pas dit ce qui était négociable et ce qui ne l'était pas.

Je signale également aux députés d'en face que dirige l'éminent vice-premier ministre que tout gouvernement canadien qui cède sur les points dont je viens de parler et d'autres compromet dangereusement sa survie politique. Il n'est pas question d'accord bilatéral global, mais bien d'un certain type d'accord.

Au tréfonds de leur coeur, les Canadiens craignent que le gouvernement soit un fort médiocre négociateur.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le gouvernement nous trahit. Il n'a pas l'étoffe d'un bon négociateur qui réussira à conclure un accord intéressant. Les Canadiens souhaitent du fond du coeur que nous émergions de ces négociations avec notre indépendance, notre souveraineté, notre fierté, notre spécificité et nos particularités. Je rappelle au vice-premier ministre que, bien que nos voisins américains nous inspirent de l'admiration, nous préférons tout de même notre pays. Nous sommes fiers de nous dire Canadiens, et nous ne souscrirons pas à un accord qui, dans les faits, fera de nous le cinquante-et-unième État américain.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le Congrès des États-Unis a tenu à nous prévenir qu'il ne cèdera pas sur la question des droits compensateurs. Il ne l'a pas fait pour l'accord de libéralisation des échanges avec l'État d'Israël. J'ai déjà fait valoir à la Chambre et ailleurs que tout accord conclu avec les États-Unis ne prévoyant pas de restrictions convenables au sujet des droits compensateurs ne vaudrait pas grand-chose à nos yeux. Qu'allons-nous obtenir? Voici ce que j'en pense. Ces négociations aboutiront à la mise en oeuvre d'un mécanisme de règlement des différends, à la création d'une commision mixte d'arbitrage. Nous n'arriverons pas à faire céder nos voisins sur la question des droits compensateurs. Nous n'obtiendrons d'eux aucune mesure concrète. Nous serons bien loin des boniments et des bobards du Sommet des Irlandais, et nous ne conclurons pas d'accord général sur le libre-échange. Tant s'en faudra. Ce sera plutôt un accord limité, assorti sans doute d'un mécanisme de réglement des différends, et, même s'il quitte d'un pas chancelant la table des négociations, le gouvernement ne manquera pas de crier victoire. Voilà comment je prévois que les choses se passeront. Je me réjouis de voir que les deux ministres sont ici pour me l'entendre dire.

Que comptons-nous faire dans l'avenir? J'estime qu'il nous faudrait aborder ces négociations avec les États-unis avec des idées plus précises. Nous devons le faire dans un contexte international, certes, mais avec des objectifs précis. Je ne crois pas que nous arrivions . . .

• (1310)

M. Hockin: Regardez la forêt et non les arbres.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est exactement ce qu'a dit le député, quoique dans un français plus élégant que je ne saurais le dire moi-même.

Ces négociations sur le libre-échange avec les États-Unis ont engendré énormément d'inquiétude. Les prévisions de dépenses en capital des entreprises sont très faibles. Le ministre le reconnaîtra. Je crois que si les entreprises hésitent à engager des fonds dans des projets d'investissement, la construction d'usines ou l'achat de matériel, c'est en grande partie parce qu'elles ne savent pas où vont mener ni ce que vont donner ces négociations. Le secteur privé ne sait pas où ni quand construire des usines.

A propos d'une perspective internationale, monsieur le Président, j'avais espéré que le ministre nous dirait ce qu'il pense de certains risques que court le Canada. Nous ne savons pas ce qu'il pense du comportement du dollar américain et de ce que cela peut signifier pour notre pays. Je me demande, et je crois que beaucoup de Canadiens se le demandent aussi, jusqu'où le dollar américain va baisser. Le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, essaye de minimiser la chose. Il essaye de minimiser la chose pour que les États-Unis soient plus compétitifs que l'Europe et surtout le Japon, et puissent ainsi éponger leur déficit commercial. Il n'y arrive pas, soit parce que les autres pays baissent leurs prix, soit que la prétendue courbe en J et l'effort mis à traduire ces prix en dollars n'ont pas encore porté fruit. De toute façon, nous en sommes maintenant à nous demander jusqu'où ce dollar va baisser et je crois que la situation est précaire.

Les États-Unis financent leur déficit commercial, qui est maintenant de l'ordre de 130 à 150 milliards de dollars, et leur déficit financier, qui se situe entre 180 et 200 milliards de dollars, au moyen de devises étrangères et surtout japonaises. De fait, on peut pour ainsi dire considérer le Japon comme le banquier des États-Unis à l'heure actuelle. Dans trois ou quatre ans, au moment des prochaines élections présidentielles, les États-Unis, qui étaient auparavant le pays créditeur le plus important du monde, accusera la dette la plus importante du monde; cette dette s'élèvera à quelque 500 milliards de dollars US. Les États-Unis sont maintenant aussi vulnérables que les autres pays aux fluctuations des devises. Si l'économie américaine vacille ou si le reste du monde perd confiance dans l'économie des États-Unis et lui retire son argent, pour financer ces deux déficits, les taux d'intérêt de la réserve fédérale devront augmenter et ce sera le début d'une crise mondiale très grave. Le ministre ne nous a rien dit là-dessus. Il ne nous a rien dit . . .

[*Français*]

. . . au sujet de notre système international de paiements et d'opérations bancaires parce que je crois que cette situation est aussi très précaire. La dette internationale s'élève en effet à un billion de dollars, ça se traduit à «trillion», en français, c'est un billion de dollars, soit plus que le montant total du capital des banques occidentales. Et les pays en développement, en Amérique latine, en Europe de l'Est, ne font pas suffisamment de commerce pour pouvoir payer de l'intérêt sur leur dette. Et le problème se complique par la situation géopolitique actuelle au Moyen-Orient et dans d'autres régions aux prises avec des conflits. Nous aurions beaucoup aimé que le ministre nous expose son point de vue sur ces questions. Qu'est-ce que le Canada fait pour participer à une stabilisation des taux des changes? Qu'est-ce que le Canada fait pour encourager une réconciliation ou une réorganisation de la dette bancaire internationale? Nous ne sommes pas isolés, nous ne sommes immunisés. Ces situations sont contagieuses. Mais le ministre ne nous fait pas confiance. Il ne partage pas avec nous ses réflexions.

Le ministre déclare fièrement que notre déficit est maintenant proportionnellement identique à celui des États-Unis.

[*Traduction*]

La belle affaire! Comme le ministre l'a dit, la réduction du déficit est prioritaire. Pour reprendre ses propres paroles: «C'est en tête de liste.» Pourquoi est-il maintenant revenu à son point de départ? Le déficit est à peu près au même niveau qu'au moment de sa nomination en septembre 1984, comme mon collègue, le député de Laval-des-Rapides l'a bien expliqué. Comment le ministre a-t-il réussi à maintenir le déficit au même niveau? Il ne l'a pas fait en réduisant les dépenses, mais plutôt en augmentant les impôts de la classe moyenne, en réduisant les montants affectés à l'expansion régionale, en réduisant de façon dramatique les paiements de transfert aux provinces dans le cadre du financement des programmes établis, en sabrant dans les programmes de recherche et de développement . . .

Des voix: Non.

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . en congédiant nos scientifiques et en laissant nos meilleurs cerveaux quitter le Canada pour les États-Unis et d'autres pays.

Pendant que j'ai le ministre à ma merci à la Chambre des communes, je voudrais lui dire une chose par votre entremise, monsieur le Président. Il faut essayer de voir les choses dans une juste perspective. Les dépenses pour la recherche représentent moins une dépense courante qu'un placement. C'est de l'argent que nous investissons dans l'avenir de notre pays. C'est le meilleur investissement possible. C'est ainsi qu'il faudrait le décrire dans les comptes publics.

Quelle a été l'incidence de la dette publique accumulée par le ministre? Je ne veux pas l'empêcher de monter dans l'estime de ses amis, et j'en connais un grand nombre, soit dit en passant. Cependant, le montant de la dette publique a augmenté depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. Il atteindra 294,8 milliards de dollars à la fin de l'exercice financier 1987-1988, ce qui représente une augmentation renversante de 67 p. 100. Le 17 septembre 1984, le ministre a hérité d'une dette publique de quelque 175 milliards de dollars. Il l'a fait monter jusqu'à 300 milliards de dollars. Le gouvernement conservateur est à blâmer pour 40 p. 100 de la dette publique totale du Canada.

M. Mazankowski: La belle affaire!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le vice-premier ministre dit «la belle affaire». Il sait de quoi il parle puisqu'il doit présider à un gouvernement comme le nôtre.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Tout le monde connaît le bel héritage que votre parti nous a laissé.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le vice-premier ministre a fait preuve de courtoisie à mon égard en écoutant mes remarques. Je voudrais lui signaler un fait simple et clair. Il découle des propres calculs budgétaires du ministre des Finances. Je tiens à lui rendre hommage en signalant que la dette publique n'a jamais atteint un tel niveau sous aucun autre ministre des Finances de l'histoire de notre pays. Je crois qu'il conviendrait de graver en épithaphe sur la tombe du gouvernement actuel la phrase suivante: «Ci-gît le gouvernement conservateur qui a croulé sous le poids de sa propre hypocrisie».

Malgré tous ses beaux discours, le gouvernement n'a pas fait grand chose pour combler le déficit et il n'a rien fait du tout pour réduire les dépenses du secteur public. Dans son dernier budget, le ministre a déclaré que dans tous les secteurs, nous dépensons de façon plus judicieuse en utilisant à meilleur escient nos maigres ressources. Cette déclaration tombe un peu à plat devant la réalité. L'exemption sur les gains en capital de 500 000 $ va nous coûter 800 millions de dollars cette année. Les faillites de la Banque Commerciale du Canada et de la Norbanque nous ont coûté 1,6 milliard. Je regrette que la Barbara au milliard de dollars ne soit pas ici pour écouter mes remarques. Le marché Gulf-Reichmann a coûté 1 milliard. La prise de contrôle par la *Hongkong Bank* de la Banque de la Colombie-Britannique a coûté 2 millions. Ce ne sont que quelques exemples de ce que le ministre des Finances appelait des grosses dépenses.

M. Mazankowski: Et vous vous y opposez?

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous voulons examiner les raisons pour lesquelles ces 200 millions de dollars étaient nécessaires, mais nous ne nous opposons pas à la vente. Nous

souhaitons que le comité examine cette dépense. Je n'ai pas le temps d'examiner en détail les dépenses relatives à la prison de Port Cartier ou à la campagne de relations publiques visant à faire accepter le libre-échange. Le premier ministre ne m'invite pas lors de ses voyages où il est accompagné par son valet de pied et sa femme de chambre. Et que dire des films sur sa personne et des avions de sa suite?

Vous avez été patients et notre amitié ne date pas d'hier, monsieur le Président. Le budget à l'étude s'inscrit dans la politique cynique et intéressée du gouvernement. Je vais vous dire pourquoi elle est cynique et pourquoi, à mon avis, c'est de la fumisterie. Voici le calendrier. Je vais l'exposer pour la gouverne des Canadiens. Voici ce que le vice-premier ministre doit dire lorsqu'il téléphonera à West Palm Beach cet après-midi.

• (1320)

La première, ce sont les énormes hausses fiscales qui ont été instaurées dans les deux premiers budgets en 1985-1986. Les particuliers ont dû payer au fisc plus de 16 milliards de dollars de plus et ce sont eux qui ont dû payer 90 p. 100 des taxes et impôts découlant des deux premiers budgets alors que les sociétés n'ont dû en payer que 10 p. 100. Dans le budget actuel, la proportion est de 95 p. 100 contre 5 p. 100.

Nous arrivons à la deuxième étape, en 1987. Le ministre dit qu'il faut faire quelques rajustements mineurs sans toutefois révéler aux Canadiens que les énormes hausses antérieures sont automatiques, cachées, indexées, désindexées et qu'elles sont intégrées au système. D'ici la fin de l'année, les contribuables devront payer 22 milliards de taxes et d'impôts qu'ils n'auraient pas dû payer. Nous en sommes maintenant à la deuxième étape.

La troisième étape consiste à attendre jusqu'au printemps pour présenter un Livre blanc sur la réforme fiscale. Il paraîtra peut-être au printemps, en été, voire en automne. La quatrième étape, en 1988, sera juste avant les élections. Le gouvernement présentera un budget populaire prévoyant certaines réductions d'impôts pour les particuliers et supprimant quelques échappatoires. Le gouvernement donnera un peu plus leur dû à nos régions qu'auparavant. La cinquième étape consistera à déclencher des élections. La sixième étape consistera à revenir après les élections pour imposer la taxe de transaction la plus énorme jamais vue, afin de solder les comptes du pays.

Je ne tiens pas à détourner le ministre de la voie qu'il s'est fixée, et qui va le mener à la catastrophe, mais il a oublié deux choses. Le ministre devrait écouter soigneusement. La première c'est que les Canadiens ne seront pas dupes et la deuxième c'est que le ministre ne sera pas de retour après les élections.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Les Canadiens ont vu tant de fois les engagements solemnels du gouvernement conservateur ne pas être tenus, que la confiance n'y est plus. Les Canadiens ne font pas confiance au gouvernement. Ils ne croient plus qu'il tiendra ses promesses. Ils ne lui font pas confiance dans ses négociations avec les États-Unis. Ils ne lui font pas confiance dans la négociation du traité de pêche avec la France. Ils n'apprécient pas le style de moralité publique dont le gouvernement fait preuve. Les Canadiens ne font plus confiance au gouvernement dans ses relations avec les provinces ni dans la protection de notre souveraineté. Enfin, monsieur le Président, les Canadiens ne croient pas à ce budget béatement optimiste et manipulateur.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Ce discours contient beaucoup d'inexactitudes . . .

M. Foster: Nommez-en une.

M. Mazankowski: C'est exactement ce que je vais faire. Je suis persuadé que le chef de l'opposition (M. Turner), qui est foncièrement juste, a par mégarde induit la Chambre en erreur lorsqu'il a dit dans ses remarques d'ouverture que, lorsqu'il était ministre des Finances, son chef avait non seulement pris la parole dans le débat sur le budget, mais était présent lors de l'intervention du chef de l'opposition. Je viens de jeter un coup d'oeil au budget du 23 juin 1975. Le chef du député n'a pas pris la parole et rien ne semble indiquer qu'il était présent lors du discours du chef de l'opposition. En réalité, lorsque celui-ci a parlé, le 26 juin 1975, il a même commencé en disant qu'il regrettait que le ministre des Finances ne soit pas présent . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement, c'est le débat.

Avant de donner la parole au député d'Oshawa (M. Broadbent), pourrais-je avoir le consentement unanime pour que le député ait le même temps que le chef de l'opposition (M. Turner)?

Des voix: D'accord.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais remercier mes collègues conservateurs et libéraux d'avoir accepté à l'unanimité que mon temps de parole soit prolongé. C'est sans doute la dernière occasion que nous aurons aujourd'hui d'être tous d'accord.

Je voudrais en arriver directement au budget qui préoccupe le vice-premier ministre (M. Mazankowski) et je le comprends fort bien étant donné que ce budget préoccupe vivement la plupart des Canadiens.

Les familles canadiennes ont déjà subi des hausses d'impôt plus hautes qu'elles ne l'avaient jamais été depuis la guerre, mais voilà que le gouvernement alourdit encore leur fardeau fiscal. Je rappellerai au ministre des Finances (M. Wilson) que dans sept des dix provinces le taux de chômage est aussi élevé ou même plus élevé qu'il ne l'était aux pires moments de la récession de 1981-1982, mais que malgré cela il ne propose aucune amélioration aux programmes d'expansion régionale. Alors que les sociétés canadiennes n'ont pas payé leur juste part d'impôt, comme le ministre l'a lui-même reconnu, il ne fait rien pour rendre l'impôt sur les sociétés plus équitable. Enfin, la taxe de vente est très injuste et représente la forme d'imposition la plus rétrograde qui soit, comme l'a souligné le ministre des Finances, mais le gouvernement impose quand même des taxes supplémentaires non seulement sur l'essence, mais sur les cacahuètes, le maïs soufflé, les popsicles et à peu près tous les produits. Autrement dit, alors que les Canadiens s'attendaient à ce que le gouvernement fasse preuve d'une plus grande justice en ce qui concerne les familles, les régions, la part d'impôt des sociétés et les enfants, il fait précisément le contraire. C'est assez et il est temps de se montrer équitable.

Je n'ai pas l'intention d'aborder aujourd'hui toutes sortes de questions. Le critique des Finances du Nouveau parti démocratique l'a déjà très bien fait hier. Je parlerai seulement de deux choses qui, selon moi, devraient occuper une place prépondérante dans le budget d'un pays moderne comme le Canada ou toute autre société démocratique. Il s'agit de l'équité de la répartition du fardeau fiscal entre les divers éléments de la société et surtout, de sa répartition entre les sociétés et les particuliers dans un pays moderne industrialisé. Je parlerai ensuite de l'expansion régionale et des disparités régionales en soulignant le fait que ce budget ne fait rien pour y remédier.

Parlons d'abord de la réforme fiscale et de l'équité du régime d'imposition en ce qui concerne les particuliers d'une part et les sociétés de l'autre. Que fait le gouvernement à cet égard? Je m'abstiendrai de citer une longue série de chiffres. J'ai la nette impression que la plupart des Canadiens savent déjà où ils en sont. Les quelques chiffres que je vais mentionner sont sans doute les plus révélateurs quant à l'inéquité de la répartition du fardeau fiscal.

Je rappellerais aux Canadiens qu'une des raisons pour lesquelles le gouvernement a été élu en 1984 c'est que, cette année là, les citoyens en avaient assez de l'injustice dont le gouvernement libéral avait fait preuve depuis quelques années et qu'ils voulaient un changement. Le ministre des Finances est sorti pour quelque moments. Je sais qu'il reviendra.

Quand le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, même si je dirige un autre parti, j'étais de ceux qui croyaient souhaitable de changer de gouvernement, et qui estimaient qu'il valait mieux pour la démocratie que le même parti ne reste pas au pouvoir pendant 20 ans et qu'une nouvelle équipe d'hommes et de femmes envisagent le programme politique sous un nouvel angle. J'ai dit aussi espérer certaines améliorations. Je regrette, à l'instar de tous les Canadiens, après avoir vu ce qui s'est passé depuis deux ans et demi, de constater non pas une amélioration mais une aggravation des choses.

• (1330)

Je veux m'expliquer. A la suite des trois budgets présentés par le ministre actuel des Finances, la charge fiscale des particuliers a augmenté de 50 p. 100 Abstraction faite du fardeau croissant qui accable la famille ordinaire, il ne faut pas oublier qu'une part croissante du fardeau fiscal est à la charge des contribuables bien en-deçà du seuil de la pauvreté. A l'heure actuelle, on peut, d'après les données statistiques, avoir un revenu inférieur de moitié au seuil de la pauvreté, ce chiffre magique à partir duquel on n'est plus considéré comme pauvre, et être encore obligé d'acquitter des impôts. S'il y a une question à laquelle il faudrait accorder immédiatement notre attention, comme on l'a fait en Scandinavie et en de nombreux autres endroits, c'est bien de faire en sorte que les gens au seuil de la pauvreté ne payent d'impôts.

Depuis 1984, des impôts supplémentaires de l'ordre de 14 milliards de dollars ont été prélevés des familles canadiennes. C'est ce que les Conservateurs ont fait. D'une part, nous avons majoré l'impôt sur le revenu des particuliers ou toute une gamme de taxes indirectes que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a qualifiées de sournoises. En même temps, la part des sociétés, l'autre source principale de recettes, a diminué d'environ 18 p. 100 depuis l'accession du gouvernement conservateur au pouvoir.

Puis, nous lisons dans les journaux d'aujourd'hui que le ministre des Finances s'est entretenu avec les journalistes, buvant un café avec eux. J'ignore qui a acquitté la note. Il a parlé, comme il a l'habitude de le faire tous les trois ou quatre jours, de la réforme de l'impôt sur le revenu des sociétés. Il la présente sous un jour nouveau chaque fois qu'il en parle. Dans son entretien d'hier, il a parlé du dernier budget de Marc Lalonde qui accordait en 1983 une série spéciale d'exonérations fiscales aux sociétés. Il a fait remarquer à nouveau, avec le plus grand sérieux, j'en suis convaincu, à quel point cela perturbait les rentrées d'impôt du gouvernement fédéral et souligné qu'il fallait faire quelque chose pour y remédier. Il fallait s'attaquer à ce problème. Il pensait sûrement en son for intérieur: «Je n'ai rien proposé dans le budget au sujet des impôts des sociétés, j'ai en fait augmenté les impôts des particuliers; mais si j'en discute maintenant avec les journalistes, peut-être que les journaux vont tous dire demain que je me préoccupe vraiment des impôts des sociétés et que j'ai vraiment l'intention de les réformer». Ça n'a pas manqué, on a pu lire dans les journaux de tout le pays que le ministre, ce grand ami des sociétés, se disait encore une fois vivement préoccupé du fait qu'elles ne payaient pas leur part.

C'est bien d'en rire, mais à part prendre du recul pour analyser le problème, comme le ministre des Finances en a l'habitude, il faudrait réfléchir à la véritable signification de cette mauvaise répartition du fardeau fiscal. S'il est vrai que les sociétés ne paient pas leur part—et je fais remarquer au ministre que les sociétés, comme nous tous, bénéficient des routes nationales, des programmes de recherche et de développement financés par l'État et de toute une gamme de dépenses du gouvernement fédéral—c'est que ce sont les retraités, les agriculteurs, les chômeurs, bref tous les autres Canadiens qui la paient à leur place. Je le dis au ministre, il est temps d'arrêter de parler de la réforme de la fiscalité des sociétés et de passer aux actes.

Pourquoi ne le fait-il pas? Si je comprends bien le ministre, et je veux bien le croire sur parole pour le moment quitte à donner ma propre interprétation dans quelques instants, il est en train de travailler à cette réforme. La situation est compliquée. Je dois faire remarquer à mon très honorable collègue, le chef de l'opposition, qu'étant donné la multitude d'échappatoires instaurées par les libéraux, je sais qu'il faut un certain temps pour les éliminer toutes. Je sais que cela présente un certain défi. Pourtant, si je me rappelle bien, le ministre des Finances a commencé à parler pour la première fois de la réforme de l'impôt des sociétés à la fin de l'automne de 1984. Dans le budget de 1985, il a donné certaines raisons bien précises pour lesquelles nous devions nous préoccuper de la réforme fiscale et de la perte de recettes qu'on pourrait ainsi éviter. En 1986, il a encore prononcé de belles paroles sur la réforme de l'impôt des sociétés, juste avant Noël. Pourtant, le voilà qui présente un budget qui ne contient rien au sujet de la réforme fiscale. Et lorsqu'il est passé à l'émission *The Journal*, après la présentation du budget, a-t-il parlé alors du budget? Pas du tout. Il a parlé de la réforme de l'impôt des sociétés.

Les journalistes lui ont ensuite posé une question, et j'espère qu'il pourra nous apporter certains éclaircissements à ce sujet. Les pauvres journalistes ont encore plus de difficulté que nous à lui arracher le programme du gouvernement. Ils lui demandaient simplement s'il pouvait apporter certains éclaircissements. Ils ont voulu savoir s'il allait présenter un Livre blanc au printemps ou peut-être à l'automne et si cela signifiait qu'il était certain qu'au moins en 1989, cette réforme de l'impôt des sociétés verrait le jour. Le ministre des Finances s'est contenté de leur répondre qu'il ne pouvait leur donner aucune garantie. Il a commencé à en parler en 1984, il a continué de le faire tout au long de 1985, il a repris le flambeau en 1986, et le soir de la présentation du budget, en 1987, sur les ondes de la télévision, il a encore parlé de cette réforme. Je tiens à lui dire que nous en avons marre. Cessez d'en parler et mettez-la en oeuvre, monsieur le ministre des Finances.

[*Français*]

L'autre question qui concerne les Canadiens dans toutes les régions est celle de l'équité dans les programmes de développement régional. Monsieur le Président, l'égalité des chances pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes est un des principes fondamentaux de la Confédération. Au lieu de le préserver, le gouvernement conservateur le met en jeu par des coupures dans les programmes destinés à corriger les disparités régionales. Cette année, le gouvernement va dépenser 3 milliards de dollars de moins qu'en 1984 pour le développement économique régional. Cette diminution a été accentuée par des coupures majeures dans les programmes de transport, des pêches et de l'agriculture. La péréquation est aussi primordiale au rétablissement de l'équité entre les régions. Les conservateurs ont poursuivi leur processus de coupures des paiements de transferts fédéraux aux provinces que les libéraux avaient initiés en 1982.

Les modifications apportées par les conservateurs à la formule de péréquation ont pour résultat des réductions de paiements cette année pour six des dix provinces. Pour le Québec, monsieur le Président, par exemple, ces modifications auront coûté 97 millions de dollars pour l'année dernière, des pertes cumulées de 2 milliards de dollars d'ici la fin des accords fiscaux en 1992.

Le ministre des Finances (M. Wilson) fait la sourde oreille aux réclamations de Québec, malgré ses menaces de contester en cour les coupures fédérales sur la péréquation.

Enfin, les poursuites judiciaires sont-elles la seule façon pour les provinces de faire bouger Ottawa? Ce n'est pas du tout une approche acceptable, ce ne sont pas du tout des résulats qui soient acceptables aux néo-démocrates, dans notre pays.

Monsieur le Président, il est temps que le gouvernement conservateur soit à l'écoute des familles dans les régions où le chômage continue d'être à un taux inacceptable. Il est temps que le gouvernement écoute les doléances du chômeur de l'est de Montréal, du mineur des Kootenays sans emploi, de la commis de Fort McMurry mise à pied, de l'agriculteur des Prairies au bord de la faillite et du pêcheur de Terre-Neuve.

Il est temps, monsieur le Président, de mettre fin aux coupures et d'agir une fois pour toutes et de faire de l'équité entre les régions non seulement un rêve mais une réalité. Au lieu d'accentuer les disparités régionales, au lieu d'abdiquer ses responsabilités face aux régions, le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership et montrer qu'il est possible de travailler ensemble comme pays à corriger les disparités régionales.

• (1340)

[*Traduction*]

Je voudrais formuler deux observations concrètes dans cette veine. Comme le ministre des Finances le sait pertinemment, il existe maintenant une série de programmes de développement régional conjoints que le gouvernement fédéral a négociés avec chacune des provinces. Depuis le dernier discours du trône, nous avons créé l'Agence des perspectives de l'Atlantique pour nos provinces de l'Est. Troisièmement, même si rien n'a été encore fait à ce sujet, lors de la rencontre des premiers ministres, on s'est engagé à établir un programme permettant de diversifier davantage l'économie de l'ouest du pays. On en a discuté par la suite lors de rencontres des ministres des Finances et il en a été question à la Chambre. Le gouvernement a donc doté l'Atlantique d'une Agence des perspectives, promis de favoriser dans l'Ouest la diversification et négocié avec les provinces des accords très précis de développement régional.

Le gouvernement, je le répète, n'a absolument rien fait à ce sujet au moment où le chômage dans la majorité des régions de notre pays demeure aussi élevé qu'il l'était au plus creux de la récente récession. Le gouvernement doit intervenir. Le niveau de chômage est élevé dans la plupart des régions de notre pays et le gouvernement fédéral devrait prendre des initiatives pour renverser la vapeur.

J'aimerais proposer quelques moyens concrets que le gouvernement pourrait prendre s'il était de ceux qui estiment que les gouvernements doivent intervenir. En toute candeur, je dirai que l'une des principales difficultés tient au fait que le ministre des Finances, quoique de bonne foi, a la mentalité des années 30 et nous des années 80. Convaincu qu'il faut s'en remettre aux forces du marché, il se contente de contempler presque toute la croissance économique, et la création d'emplois qu'elle suscite, survenir dans un rayon de 100 milles du centre de Toronto, car c'est là qu'agissent les forces du marché continental. Le ministre sait pertinemment que c'est là que se situe presque toute la croissance attribuable d'ailleurs en grande partie au secteur de l'automobile par suite surtout, mais non exclusivement, de la stimulation du marché américain. Voilà ce qui ne manquera pas de se produire si on laisse le Canada à la merci des forces du marché nord-américain.

Si, en d'autres temps, nos ressources faisaient l'objet d'une demande considérable par suite de circonstances existant à l'extérieur de nos frontières, elles pourraient favoriser nos exportations, mais elles n'auraient guère d'incidences sur notre secteur manufacturier aboutissant à une baisse d'acitivité dans la région avoisinant Toronto, alors que l'expansion pourrait survenir ailleurs. Si, à l'instar du ministre, vous estimez que la tâche du gouvernement se limite à un rôle de témoin, voilà ce qui va arriver.

Compte tenu de la réalité de 1987, le Nouveau parti démocratique estime inacceptable que le gouvernement ait recours à des expressions comme celles qu'a utilisées l'autre jour le ministre des Finances dans son exposé budgétaire. Celui-ci a dit en effet que nous devions mettre de l'ordre dans nos affaires. Nous estimons que la famille canadienne compte bien des membres. Il y a notamment les provinces de l'Atlantique, les provinces de l'Ouest, le nord de l'Ontario et certaines parties du Québec, et non seulement le centre industriel. Un gouvernement qui veille sur toute sa famille ne saurait rester impassible et indifférent. Certaines personnes ont pu s'imaginer jusque dans les années 30 qu'une telle attitude se justifiait, mais j'avais pensé que nous avions appris quelque chose depuis lors. Nous aimerions que le gouvernement s'engage à agir.

J'aimerais formuler deux ou trois propositions précises. A propos des échappatoires dont se prévalent les sociétés, il est manifeste qu'un certain nombre d'encouragements financiers s'imposent si elles doivent jouer un rôle notamment dans la recherche et le développement, la création d'emplois, et le reste. Il s'agit en l'occurrence des encouragements inutiles dont le ministre lui-même a parlé. Nous parlons des stimulants dénoncés par le vérificateur général, qui ne font que coûter de l'argent aux contribuables sans avoir de retombées bénéfiques pour la nation. Si le ministre avait proposé dans ce budget la réforme de l'impôt sur le revenu des sociétés qui s'impose maintenant, il aurait pu imposer à ces sociétés qui sont maintenant rentables des contributions qu'il aurait pu reverser dans le caisses de développement régional afin de créer des emplois ailleurs au Canada. C'est ce que ferait un gouvernement qui voudrait jouer un rôle moteur dans l'économie et qui serait déterminé à assurer le développement équitable de toutes les régions du Canada.

D'où que nous venions, nous nous inquiètons tous énormément du recul vertigineux des débouchés économiques en Alberta et dans une partie de la Saskatchewan qui vit de l'industrie pétrolière. Il y a eu un recul vertigineux à la suite de circonstances échappant au contrôle des habitants de l'Alberta et de la Saskatchewan comme d'ailleurs du gouvernement du Canada, à savoir, les cours internationaux du pétrole qui sont principalement établis au Moyen-Orient. Face à la crise dans cette région du Canada, ce qu'il faut, c'est de l'action et non pas des discours d'un gouvernement qui déclare qu'il va déréglementer l'économie et croiser les doigts pour que tout aille bien, comme cela a été le cas. Tout ne va pas pour le mieux, au contraire. Notre critique en matière d'énergie a fait une proposition très sensée dans sa réponse hier que je vais répéter. Le gouvernement a jugé bon d'augmenter les taxes sur l'essence d'un cent par litre, ce qui va augmenter nos rentrées d'argent d'environ 450 millions de dollars. Quel meilleur moyen d'utiliser cet argent que de reconnaître les besoins du secteur pétrolier et d'admettre que ce sont les grandes compagnies pétrolières qui ont bénéficié de la modification apportée à l'impôt sur les revenus pétroliers et que les gens qui souffrent vraiment et qui pourraient donner des emplois sont les petits producteurs canadiens? Pourquoi n'utiliserait-on pas les 450 millions de dollars provenant de l'augmentation du prix de l'essence, qui sera payée par tous les Canadiens, pour créer des emplois en Alberta où cela est nécessaire maintenant?

Ce ne sont là que deux illustrations de la politique générale que je souhaiterais développer, en tant que chef du nouveau parti démocratique, face au problème des inégalités régionales actuelles. Nous avons ancré le principe de la péréquation dans notre constitution il y a à peine quelques années. En tant que social-démocrate, j'étais fort heureux, à l'époque, de voir que tous les partis étaient d'accord sur le principe. Ce principe veut qu'un garçon qui grandit au Cap-Breton ait les mêmes chances de succès dans la vie qu'un enfant demeurant rue Dundas ou Yonge ou une jeune fille de Sakstatoon qui veut aller à l'université. Cette jeune fille devrait pouvoir s'instruire et profiter de la vie autant qu'une jeune fille de Vancouver. Les frais médicaux devraient être les mêmes d'un bout à l'autre du pays. Bref, la péréquation devrait être un principe inaliénable dans toute formation politique nationale. A une époque où les inégalités n'ont jamais été aussi grandes en matière d'emploi, le gouvernement fédéral ne devrait pas réduire les subventions au développement mais les augmenter.

• (1350)

Je ne veux pas accaparer le temps de la Chambre aujourd'hui. J'ai mentionné deux aspects de la politique budgétaire au cours de mon intervention. J'ai parlé d'abord de la justice dans la répartition du fardeau fiscal entre particuliers et sociétés. J'ai dit que le gouvernement avait échoué, qu'il avait trahi sa parole en matière d'équité fiscale. J'ai parlé aussi de l'importance de lutter d'arrache-pied pour aplanir les inégalités régionales. Le budget est un échec lamentable sur ce chapitre.

Je rappelle, en terminant, que nos concitoyens ont voté pour le changement en 1984. Ils s'attendaient à un peu plus de franchise de la part du gouvernement et à un peu plus de justice aussi. Je constate, avec regret, qu'ils n'ont obtenu ni l'une ni l'autre. La cote de popularité du gouvernement est à son plus bas dans les sondages. Je ne m'en gausserai pas, car chacun a suffisamment d'expérience pour savoir qu'en politique, les partis fluctuent considérablement dans la faveur populaire. Mon vis-à-vis le sait aussi bien que moi. Toutefois, je dois dire que si le gouvernement tient à retrouver quelque peu sa crédibilité et à regagner le respect d'une partie assez importante de la population, il devra se reprendre et se montrer plus juste. Il ne méritera de retrouver l'appui de la population que s'il devient équitable. Autrement, on le flanquera à la porte et ce sera bien fait.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les partis se sont entendus officieusement, et je suis persuadé que si vous le demandiez, vous verriez que la Chambre est d'accord pour oublier l'heure et poursuivre le débat jusqu'à 17 heures.

M. le Président: Puisque les trois partis semblent d'accord, je vais donner la parole au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes).

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, c'est un véritable plaisir que d'intervenir dans ce débat après les deux jumeaux de la vie en noir, Jean qui pleure et Jean qui braille. Nous n'avons pas oublié que ces champions de la vie en noir sont venus nous dire en Chambre, après le premier budget du ministre des Finances (M. Wilson), que ce budget allait coûter au pays 100 000 emplois, créer 100 000 pauvres de plus.

Mais aujourd'hui ils reconnaissent que ses budgets ont donné du travail à 675 000 personnes de plus au Canada et qu'il y a moins de ménages vivant dans la pauvreté.

Et qu'est-ce qu'ils font maintenant? Ils parlent d'égalité, ils nous disent qu'il faudrait nous préoccuper des inégalités croissantes entre régions. S'il y a une chose facile à diviser équitablement dans la vie, c'est zéro. Divisez zéro entre 10 personnes ou entre 100, elles auront toutes une part égale.

Nous reconnaissons tous qu'il y a un certain sentiment d'inégalité croissante entre les régions. Je viens de l'Ouest, où les gens éprouvent ce sentiment d'augmentation des inégalités. Mais je m'empresse de signaler que chaque région connaît la croissance. Voilà la différence entre ce que nous avons hérité en 1984, quand chaque région du pays était en recul, et ce qu'il y a aujourd'hui, deux ans et demi après: l'emploi augmente et l'économie est en croissance dans chaque région.

Les budgets fédéraux sont conçus comme des instruments de croissance, de création d'emplois, de réduction de la pauvreté et d'améliorations du niveau de vie des Canadiens. Je pense que nous aurions du mal à ne pas reconnaître que le ministre des Finances a vraiment le génie des budgets. En 1979, j'ai écouté ici en Chambre le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) présenter son budget. Le pays était alors en difficulté, les gens vivaient dans la pauvreté et le chômage augmentait. Nous avons présenté un budget pour redresser la situation, et la création d'emplois a repris en prévision de ce budget. Le Conseil canadien du Bien-être a déclaré que ce budget était le plus juste de la décennie 1970. Ce Budget était conçu pour donner de l'argent aux économiquement faibles qui en avaient besoin, pour réduire leurs coûts, augmenter le stock de logements et créer des emplois à une cadence supérieure à 30 000 par mois.

Le parti libéral et le Nouveau parti démocratique, Jean qui pleure et Jean qui braille, ont balancé le budget par la fenêtre dans cette crise qu'a connue le pays. Ils sont proclamé en Chambre qu'ils ne pouvaient pas l'approuver. Ils l'ont jeté par la fenêtre parce qu'ils faisaient de la politique avec la vie des Canadiens. Il s'en est suivi quatre longues années de difficultés pour le Canada. Il ne faudrait pas que les Canadiens oublient les 22 et 23 p. 100 de taux d'intérêt de leurs hypothèques. Il ne faudrait pas qu'ils oublient que les agriculteurs faisaient faillite par charretées et que les petites entreprises crevaient au même rythme.

En 1979, il y avait dans ma province d'Alberta des possibilités d'emploi pour les jeunes de tous les coins du pays. Ils venaient de Terre-Neuve, de Colombie-Britannique et du Yukon occuper de bons emplois stables et démarrer leur vie dans notre province. Cependant, avec la politique budgétaire des partis actuellement dans l'opposition qui s'unissent dès qu'il y a crise pour détruire la nation, le taux de chômage de 4 p. 100 est passé à 12 p. 100. Cette hausse n'était pas attribuable à une chute des prix sur les marchés internationaux mais aux choix politiques. Ceux d'entre nous qui étaient à la Chambre à cette époque ne l'oublieront jamais. Lorsqu'on vit dans une collectivité où les taux de criminalité, de violence en milieu familial et de suicide augmentent en raison des orientations du gouvernement, on ne saurait l'oublier.

• (1400)

On ne doit jamais plus confier les finances du pays aux artisans de telles politiques. Je n'affirme pas ici que le Nouveau parti démocratique a appuyé de propos délibéré ce genre de politiques mais je crois qu'elles étaient librement choisies par les libéraux. Cependant, on ne peut pas plaider la candeur toute sa vie. Tôt ou tard, le NPD doit acquérir de la maturité et exprimer publiquement ses orientations. Il ne peut pas être de tous les côtés à la fois. Il doit assumer les conséquences de ses options.

M. Keeper: Est-ce la voix de l'expérience qui nous parle?

M. Hawkes: C'est la voix d'années d'expérience à la Chambre. J'ai vu des budgets qui réussissent à maintenir la stabilité et la confiance au Canada, à mater l'inflation et les taux d'intérêt tout en favorisant la création d'emplois; or, c'est ce que l'on attend d'un budget. J'ai examiné deux budgets efficaces et il y a trois jours, j'en ai vu un troisième. Dans chaque cas, ces budgets avaient été préparés sous l'égide du ministre actuel des Finances. Le ministre des Finances est le seul durant les huit années où j'ai siégé ici qui m'a permis de constater les avantages d'un budget satisfaisant. Pourtant, nous n'entendons pas les députés de l'opposition affirmer qu 'ils en approuveront au moins certaines dispositions parce que c'est la première fois depuis 30 ans qu'un déficit diminue durant trois années consécutives et que les intérêts sont les plus bas depuis une décennie.

J'ai entendu le chef du Nouveau parti démocratique prendre la parole à la Chambre et plaindre l'Alberta. C'est ridicule. Je ne l'ai jamais entendu plaindre l'Alberta et ses citoyens quand le chômage est passé de 4 à 12 p. 100. Rien de ce qu'il a dit en cette enceinte ne me permet de croire qu'il comprend la province, ses habitants ou la situation actuelle. Il y a 23 000 personnes de plus qui travaillent à plein temps en Alberta actuellement qu'il n'y en avait en septembre 1984. La situation actuelle est dure. Nous avons une foule de chômeurs, nous voudrions un nombre accru d'emplois et nous nous acharnons à en créer. Toutefois, d'après tous les critères économiques, compte tenu des faibles prix mondiaux du pétrole et des denrées agricoles, la situation économique en Alberta actuellement est bien meilleure qu'elle ne l'était quand le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir en septembre 1984. Le fait que le chef des néo-démocrates ait négligé d'en parler, ou même d'y faire allusion, et, à mon avis, qu'il n'en ait même pas été au courant, nous révèle on ne peut plus clairement que c'est un politicard. Il s'en fiche éperdument. Il n'est pas au courant. Il se contente de faire de la politicaillerie. On lui donne une coupure de presse à lire, et il s'exécute, un de ses obscurs recherchistes lui prépare un texte à lire, ce qu'il fait, mais comprend-il véritablement les problèmes de l'Alberta? S'en soucie-t-il? Est-il à la merci des dirigeants des grands syndicats tout puissants? Ou sont-ils eux-mêmes à la merci du chef du Nouveau parti démocratique?

Nous n'avons qu'un simple comité législatif pour examiner la question de la protection de la propriété intellectuelle, pour assurer une certaine protection aux inventeurs canadiens afin de leur éviter d'avoir à passer aux États-Unis dans l'anonymat, pour y faire breveter leurs inventions, afin qu'il leur soit possible de les faire breveter et fabriquer ici même au Canada, créant ainsi des emplois et contribuant aussi à enrichir le pays. Les néo-démocrates et les libéraux se sont battus contre cette initiative, la femme enfant face à l'adulte réfléchi.

Vous devriez voir agir les néo-démocrates en comité, monsieur le Président. Vous devriez entendre comment ils formulent et répètent leurs questions, et ensuite entendre témoigner les représentants des syndicats qu'ils font comparaître devant le comité. Ils emploient les mêmes expressions, expriment les mêmes idées, utilisent les mêmes formules et insistent sur les mêmes points. Qui est quoi? Comment départir le parti politique de l'organisation syndicale? On ne s'y retrouve plus.

Les gros syndicats donnent beaucoup d'argent au NPD mais ils ne devraient pas être vraiment surpris de constater à l'occasion un conflit entre les convictions et les actes d'un député. Si on essaie vraiment de faire son possible pour aider le Canada et les Canadiens, on ne fera pas nécessairement ce qui convient le mieux aux gros syndicats riches et puissants. Pourquoi le Nouveau parti démocratique choisit-il toujours les gros syndicats? Que fait-il des petits syndicats qu'on trouve chez nous et dans le fief de tous les autres députés? Pourquoi favorise-t-il toujours les gros syndicats dont les membres bénéficient de dispositions spéciales en matière d'indemnités de départ et de vacances payées? Les grandes centrales syndicales mènent-elles le NPD ou est-ce le contraire? Nous savons en tout cas que ce sont ces riches syndicats qui financent le NPD et que les députés du NPD répètent toujours la même chose que les chefs syndicaux en employant les mêmes mots, les mêmes idées et les mêmes données.

Voter pour le NPD est une illusion. Certains feraient mieux de se réveiller avant de commettre une erreur. Ils devraient commencer à se demander pour qui et pour quoi ils votent. On se réveille parfois le matin en se disant qu'on a fait une erreur la veille et ce pourrait être le cas des électeurs s'ils continuaient de dormir et s'ils votaient pour ce parti, sans le connaître, dans le seul but d'obtenir un changement. Je vous dis que ce serait tout un changement, monsieur le Président. La moitié des gens qui ont un emploi aujourd'hui ne l'auraient plus demain. C'est un changement qu'ils n'apprécieraient peut-être pas. Qui désignerait les gens? D'après quels principes choisirait-on les gens qui auront les emplois? Un gouvernement néo-démocrate s'emparerait-il de tous les moyens de production et contrôlerait-il tous les emplois? Réserverait-il les meilleurs emplois à ses amis?

La situation est un peu inquiétante au comité qui étudie la protection de la propriété intellectuelle. Un sous-ministre du ministère de la Consommation et des Corporations du Manitoba a comparu devant le comité l'autre soir. Il devait critiquer le projet de loi du Parlement du Canada concernant la protection de la propriété intellectuelle. L'un des membres du comité lui a demandé: «Je vous ai écouté parler. Êtes-vous actif en politique? Êtes-vous un homme politique ou un fonctionnaire payé par les contribuables de votre province»? On m'a dit que ce prétendu fonctionnaire qui témoignait publiquement devant un comité parlementaire a répondu avec une grande fierté: «Je suis socialiste et fier de l'être». C'est une bande de gens qui n'ont aucun problème de conflits d'intérêts. Il n'y a pas de conflits parce que les élus possèdent tout l'argent et peuvent le donner à qui ils veulent. Si telle est leur vision du monde, comment peut-il y avoir conflit? Dans l'optique conservatrice, le conflit passe par la concurrence. Sur trois, quatre, cinq ou six groupes de soumissionnaires, c'est le meilleur qui l'emporte. Des participants au conflit, l'un a gagné, les autres ont perdu. Dans l'optique d'une idéologie où un pouvoir central contrôle totalement la vie des gens, les moyens de production et tous les autres aspects de l'existence, il ne peut y avoir de conflit, car la concurrence n'existe pas. Dans ce cas, il n'y a jamais de gagnant; il n'y a que des perdants.

• (1410)

Comme je l'ai dit plus tôt, le pays était en difficulté lorsque ceux d'entre nous qui sont toujours ici sont revenus en 1979. Après avoir rejeté un budget qui nous aurait tirés du pétrin, le NPD et les libéraux nous ont infligé quatre années de difficultés. Depuis que nous avons repris le pouvoir il y a deux ans et demi, nous avons aplani les difficultés. Au cours des deux années qui nous restent, il y aura de moins en moins de difficultés et de plus en plus de bonnes nouvelles.

M. Keeper: Celle de votre départ sera la meilleure!

M. Hawkes: Lorsque nous nous présenterons devant la population, nous inviterons les Canadiens à examiner attentivement les discours qui ont été faits à la Chambre depuis quatre ans par ceux qui leur disent de ne pas s'inquiéter du déficit. Chaque fois qu'un député de l'opposition fait un discours à la Chambre, il propose de dépenser davantage et de réduire les impôts. On nous dit qu'aucune hausse d'impôt n'est acceptable, quelle qu'elle soit. Y a-t-il un seul Canadien de six ans ou plus qui ne comprend pas que, lorsqu'on emprunte de l'argent, on doit le rembourser avec intérêt? A force d'emprunter, on peut finir par consacrer toutes ses ressources financières au remboursement de l'intérêt, même son argent de poche. Alors, on ne peut plus rien acheter, pas même une tablette de chocolat, une crème glacée ou un sac de croustilles.

Lorsque je suis arrivé à la Chambre en 1979, 83c. de chaque dollar de recettes fiscales était consacré aux programmes, à des programmes utiles à la population. Les autres 17c. servaient à payer l'intérêt. Lorsque nous avons à nouveau formé le gouvernement en 1984, il ne restait plus que 64c. par dollar de recettes fiscales à consacrer aux programmes et il fallait 36c. pour payer l'intérêt. Les disponibilités étaient passées de 83c. à 64c. par dollar et cette chute vertigineuse semblait devoir se poursuivre. A brève échéance, le rapport serait passé à 50c., 40c., 30c. puis 20c. par dollar. Qu'est-ce qui se serait passé alors? Il n'y aurait plus eu d'argent pour payer les pensions, la police ou la défense nationale, ni pour la recherche scientifique, ni pour la santé ou l'éducation. Il n'y aurait plus eu d'argent pour quoi que ce soit.

C'est vers ces sombres perspectives que nous entraînait la joyeuse insouciance des libéraux et des néo-démocrates, qui ont toujours marché main dans la main. Et ils n'ont pas changé. On le voit tous les jours à la période des questions. On le constate tous les jours en écoutant leurs discours.

Les députés de mon parti que les sondages inquiètent un peu n'ont qu'à adopter une stratégie bien simple. Il suffit de s'organiser pour que, chaque jour à la Chambre, le chef du Nouveau parti démocratique et le chef du parti libéral du Canada parlent pendant quarante minutes de sorte que les Canadiens aient vraiment l'occasion de les voir. De cette façon, les Canadiens pourront vraiment apprendre à les connaître et savoir ce qu'ils pensent. Notre budget paraîtra bientôt de mieux en mieux. Il nous faudra peut-être même inventer une nouvelle loi pour créer une certaine forme d'opposition après les prochaines élections, car nous risquons de rafler tous les sièges au pays.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté ce que j'allais appeler le discours du député, mais je ne devrais peut-être pas l'appeler ainsi. Inutile de dire que certaines de ses déclarations n'étaient pas absolument exactes à 100 p. 100. Je pourrais les qualifier autrement, mais Votre Honneur ne m'y autoriserait probablement pas.

Je tiens à poser une question au député, qui vient de parler de tant de choses et surtout de la nécessité d'accroître les recettes gouvernementales. Il a dit que cela permettrait au gouvernement d'offrir davantage de programmes et autres choses du genre. Croit-il que la capacité du gouvernement à offrir pareils programmes est accrue du fait qu'il accorde une exonération fiscale à vie des gains en capital de 500 000 $ s'appliquant à des choses comme la vente d'un cheval au Kentucky ou d'un logement en co-propriété aux îles Caïmans ou à d'autres placements du genre? Je devrais peut-être attendre que le jeune ministre, ou plutôt le ministre d'État chargé de la Jeunesse (M. Charest), ait fini de lui dicter sa réponse avant de finir de lui poser ma question. Cela m'ennuie beaucoup de devoir interrompre le tête-à-tête du député avec le ministre chargé de la Jeunesse, mais aurait-il l'obligeance de répondre à ma question?

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'aurais bien aimé que mes professeurs d'université me posent des questions aussi faciles. Les études auraient été beaucoup plus amusantes et beaucoup moins angoissantes.

Il est ancré dans la nature humaine que la plupart d'entre nous aimons les récompenses. Nous aimons les éloges. Nous aimons le succès. C'est inné en nous. On le constate aussi bien chez le petit enfant que chez l'adulte. Le goût d'investir, d'avancer des fonds, de risquer de gagner ou de perdre, d'en retirer ou non récompense est au coeur de la création d'emplois. En novembre 1984, nous avons acquiescé à l'exemption sur les gains en capital. Nous croyons qu'elle créera plus d'emplois. Nous croyons que les récompenses sont des mécanismes puissants. L'exemption a bien créé des emplois. Les libéraux et les néo-démocrates avaient pris la position contraire. Ils ont supprimé l'exemption et fait disparaître les emplois. Quand nous l'avons rétablie, les emplois sont réapparus. Nous la maintiendrons puisqu'elle crée des emplois.

M. Langdon: Monsieur le Président, il est stupéfiant d'entendre soudain, de la bouche d'un président de comité qui s'exprime normalement avec prudence et sobriété et qui a fait de l'excellent travail pour les réfugiés, ces propos étranges qui n'ont absolument aucun fondement dans la réalité. Il y a évidemment de bonnes choses dans le budget. On y élimine les erreurs stupides du passé comme les droits de douane sur les livres et les arbres de Noël contre lesquels ont dû protester même des conservateurs.

J'ai trois questions à poser au député. Si le pays et l'Alberta se portent si bien, comment se fait-il que, selon les chiffres les plus récents de Statistique Canada, les taux de chômage dans diverses régions de l'Alberta dépassent largement 12 p. 100? Le taux de chômage désaisonnalisé est en ce moment de 12,8 p. 100 dans cette province. Nous ne parlons pas d'une situation qui est due aux effets de l'hiver albertain ou de quoi que ce soit de semblable. Le taux de chômage est de 12,8 p. 100 dans différentes régions de l'Alberta. Pourquoi si la situation économique est très bonne en Alberta?

• (1420)

Par ailleurs, pourquoi le taux de croissance du pays a-t-il diminué absolument chaque année depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir? Pourquoi si la situation économique est excellente dans le pays? En 1984, les taux étaient de 5,5 p. 100. Ils ont baissé chaque année depuis que le gouvernement est au pouvoir, et on prévoit qu'ils seront de 2,8 p. 100 seulement l'année prochaine. Pourquoi est-ce le cas?

Enfin, si la situation est si bonne que cela au pays, si le gouvernement sait si bien s'entendre avec les gens d'affaires et s'il sait comment mettre de l'ordre dans nos affaires, pourquoi est-ce que les placements—pas dans les maisons, ni dans les coopératives—mais dans les sociétés privées, ont diminué? Ils sont plus faibles que jamais, mais ils baissent encore. D'après les documents budgétaires, ils ont diminué de 1,2 p. 100 pendant cette année financière-ci. Et voilà pour ce qui est du succès des mesures économiques des conservateurs. Il n'est pas surprenant que le député ait eu de la difficulté avec ses cours à l'université. Je voudrais qu'il soit un peu plus prudent et qu'il s'en tienne à l'avenir aux réfugiés et à l'immigration.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je n'ai pas pu m'empêcher de penser que l'Alberta reçoit 8 p. 100 des crédits à la création d'emplois à l'heure actuelle. Sous la coalition des libéraux et des néo-démocrates, la province recevait moins de 1 p. 100. C'était au beau milieu de la récession. Lorsque le gouvernement a enfin été liquidé, en septembre 1984, le taux de chômage était de 12,1 p. 100 en Alberta. Il s'est remis à augmenter dernièrement. Le mois dernier, le taux était de 10,8 p. 100. Au départ, il était de 12,1 p. 100 et il a baissé à 10,8 p. 100. Est-ce une catastrophe économique pour ma province que son taux de chômage ait baissé de 1,3 p. 100?

M. Langdon: Le chômage touche bien des gens.

M. Hawkes: Est-ce une catastrophe économique pour le pays que le taux de chômage . . .

Mme Mitchell: Pourquoi ne posez-vous pas la question à vos électeurs?

M. Hawkes: . . . ait baissé de 20 p. 100?

M. Langdon: Il est supérieur de 3 p. 100 au taux aux États-Unis.

Mme Mitchell: Il n'a pas baissé partout dans le pays. Il est encore de 27 p. 100 à Vancouver.

M. Hawkes: Il a baissé de 20 p. 100 dans l'espace de deux ans et demi. Est-ce une catastrophe économique? La croissance peut se mesurer en dollars. Si la valeur du dollar a été gonflée par un taux d'inflation de 15 p. 100 et que le taux de croissance soit de 15 p. 100 aussi, cela veut dire que nous n'avons rien accompli. Nous voulons une croissance réelle. Nous voulons une réduction réelle des dépenses et c'est ce que nous avons. Les contribuables ne donnent pas de l'argent au gouvernement fédéral de plein gré. La loi autorise le gouvernement à les voler et à prendre de l'argent dans leurs poches. C'est un aspect fondamental de la démocratie. Le gouvernement ne doit pas enlever cet argent aux contribuables à la légère et il ne doit pas le gaspiller. Il doit l'utiliser à bon escient. C'est une obligation que nous acceptons.

J'ai bien du mal à rester assis à la Chambre pour écouter un porte-parole après l'autre des deux partis de l'opposition nous répéter constamment: «Dépensez, contractez des dettes, payez des intérêts». Les Canadiens n'ont pas un emploi et ne travaillent pas à la sueur de leur front pour donner l'argent qu'ils gagnent au gouvernement afin qu'il puisse payer des intérêts. La dette fédérale représente 23 000 $ par famille canadienne. C'est la situation dont nous avons hérité et que nous comptons rectifier. Dans deux ou trois budgets, la tendance aura été inversée.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. La parole est à la députée de Trinity (M^lle Nicholson) pour reprendre le débat.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le document que le gouvernement a déposé cette semaine n'était pas un budget. Les Canadiens méritent mieux. C'était un ensemble de mesures insignifiantes et superficielles, de belles paroles vides de sens, de calculs fantaisistes et d'augmentations d'impôt mesquines. Aucun engagement, aucune initiative, aucune créativité et aucune perspective. Au lieu de parler de budget, le ministre aurait dû émettre un communiqué de presse et déposer une motion des voies et moyens.

Nous sommes en droit de nous attendre à trouver dans un budget les objectifs que s'est fixés le gouvernement, les mesures qu'il propose de prendre pour les atteindre et des prévisions quant à l'efficacité des mesures envisagées. Ce budget ne renferme aucune prévision. Dans ce document creux et décevant que le gouvernement appelle budget et qu'il nous a imposé le 18 février, on trouve beaucoup de belles phrases, mais rien d'essentiel. Il y a aucune prévision économique, rien qui indique l'incidence future des quelques propositions formulées dans ce budget, qu'il conviendrait mieux d'appeler exposé économique. Je me demande pourquoi le gouvernement s'est livré à cette mascarade en ce moment. C'est un budget qui offre très peu à une poignée de gens, tandis qu'on nous demande d'attendre encore un peu la fameuse réforme fiscale à venir.

En novembre 1986, le ministre des Finances (M. Wilson) a promis que la réforme fiscale constituerait l'essentiel de son prochain budget. C'est la deuxième fois qu'il promettait une réforme fiscale prochaine. Il y a quelques semaines, il a fait machine arrière. Il a reporté à une date imprécise, au printemps, la présentation de ces propositions de réforme fiscale. Il invoque l'excuse boîteuse de vouloir examiner attentivement les instances qu'il a reçues à ce sujet. Autant dire que ses collègues du cabinet ne réussissent pas à s'entendre sur la question.

On a proposé aux Canadiens cette parodie intéressée de budget. En effet, le gouvernement s'y passe tellement de pommade qu'il y a lieu de se demander pourquoi bon nombre des documents budgétaires n'ont pas été publiés par le parti conservateur plutôt que par le gouvernement du Canada.

Mises à part les augmentations d'impôt mesquines que renferme ce budget, les contribuables ont dû soupirer de soulagement en voyant qu'ils n'étaient pas à nouveau la cible d'une série de nouvelles taxes et d'augmentations d'impôt comme celles imposées par le gouvernement dans ses deux premiers budgets. En fait, ces augmentations d'impôt, qui pour la plupart sont dissimulées, sont toujours en vigueur et commencent simplement à avoir l'incidence cumulative insidieuse pour laquelle elles ont été conçues.

En se préparant à remplir leur déclaration d'impôt, les contribuables se rendent compte que la surtaxe touchant les particuliers, la désindexation des tranches d'imposition, des allocations familiales et des exemptions personnelles vont rogner sur une grande partie de leur revenu. Cela entraîne des hausses d'impôt automatiques qui vont se perpétuer pendant bien des années après les changements initiaux. C'est pourquoi j'appelle cela l'escalade des impôts. Par conséquent, le ministre ne cesse de nous promettre une réforme fiscale et un abaissement de l'impôt sur le revenu des particuliers, mais il faudrait qu'il précise par rapport à quoi il veut le baisser? Jusqu'où l'escalade va-t-elle nous conduire avant qu'il n'instaure une réforme? Cette réforme va-t-elle nous ramener à notre point de départ ou à une étape intermédiaire?

• (1430)

En 1986, la classe moyenne et les gagne-petits ont payé plus d'impôt qu'en 1985 et ils en paieront encore davantage en 1987. Un couple marié avec deux enfants dont l'un des conjoints travaille va payer 630 $ d'impôts supplémentaires en 1986. En 1987, cette même famille paiera 930 $ de plus qu'avant l'instauration de ces mesures. Les couples âgés dont le revenu total n'est que de 15 000 $ par an ont payé 45 $ de plus en 1986 et ils débourseront 130 $ de plus en 1987.

Par contre, la famille qui compte deux enfants et un seul salarié gagnant 100 000 $ par an verra son fardeau fiscal allégé de près de 500 $ en 1987. N'oublions pas qu'une famille qui dispose d'un tel revenu peut également profiter de mesures dont les économiquement faibles ne peuvent pas se prévaloir. Par exmple, les REER leur permettre de différer leur impôt et elles peuvent soustraire une partie de leurs revenus au fisc en profitant de l'exemption cumulative d'un demi million de dollars sur les gains en capital. Le gouvernement parle d'équité,

mais ces mesures fiscales élargissent le fossé entre riches et pauvres.

La taxe de vente et la taxe d'accise ont augmenté énormément au cours des deux années qui ont suivi l'accession au pouvoir du gouvernement. Chaque Canadien doit payer ces taxes quels que soient ses moyens. La taxe de vente a augmenté de 3 points de pourcentage et son assiette a été considérablement élargie. La taxe d'accise sur l'essence a augmenté de 4c. le litre depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir. Nos compagnies de transport se plaignent de ne pas pouvoir soutenir la concurrence des compagnies américaines. Notre industrie touristique se plaint aussi et le gouvernement ne semble guère se soucier des emplois que nous perdons à cause de ces mesures fiscales.

Chaque année, le Trésor public a récolté des milliards de recettes fiscales supplémentaires. Depuis que les conservateurs sont au pouvoir, l'impôt sur le revenu des particuliers s'est accru de 14 milliards de dollars dont 5,5 milliards de dollars rien que pour cette année. La taxe de vente et la taxe d'accise ont été majorées de 8,7 milliards de dollars dont 2,2 milliards de dollars pour cette année. Ces chiffres proviennent de documents budgétaires. Ce sont ceux du gouvernement. Ces majorations visent les particuliers et les familles. Plus de 90 p. 100 de ce fardeau fiscal supplémentaire sera supporté par des particuliers, tandis que les sociétés en assumeront une proportion infime. Les plus durement touchés seront des gens à revenu modeste. On pourrait également ajouter que les surtaxes de 5 et 10 p. 100 prélevées aux contribuables à revenus élevés étaient temporaires et ont pris fin en décembre dernier. Par ailleurs, la surtaxe de 3 p. 100 qui s'applique à tout le monde semble destinée à rester. Avec toutes ces nouvelles majorations d'impôt et de taxe qui amenuisent le revenu disponible du contribuable canadien et qui apportent chaque année des milliards de dollars au fisc fédéral, il faut se demander pourquoi le déficit dépasse encore 30 milliards de dollars et pourquoi le ministre des Finances doit recourir à des subterfuges et à des supercheries dans sa comptabilité afin de rendre la situation plus attrayante qu'elle ne l'est en réalité.

Nous nous souvenons tous qu'à l'époque du Budget de 1986, il se faisait beaucoup de baratin au sujet d'un chiffre magique, et le gouvernement était poussé par ses amis des milieux d'affaires à présenter une projection de déficit inférieure à 30 milliards, ce que le ministre des Finances a fait. Il a fait une projection de 29,5 milliards, pour se dédire six mois après et mettre le cap sur les 32 milliards. On nous dit maintenant que malgré tous les efforts imposés aux plus indigents, le ministre des Finances prévoit de revenir à son point de départ d'ici à mars 1988 pour réaliser l'objectif qu'il s'était fixé l'an dernier. Il n'est pas étonnant que 60 p. 100 des Canadiens interrogés récemment ont trouvé que le gouvernement gérait mal la situation économique. Les 80 p. 100 qui ont déclaré que les augmentations d'impôts n'auraient que peu ou pas d'effets sur la réduction du déficit avaient vu juste, comme l'événement le prouve, car la projection de déficit de 29,3 milliards de dollars que le ministre avait faite pour mars 1988 se fonde sur quelques manoeuvres un peu ficelle et qui sont indignes du ministre des Finances.

Le ministre a l'intention de se procurer 1,2 milliard de plus pendant l'exercice 1987-88 en exigeant des principaux employeurs qu'ils versent tous les 15 jours à l'État diverses déductions comme celles du Régime de Pensions du Canada et l'Assurance-chômage, au lieu d'une fois par mois comme ils le font actuellement. Le versement supplémentaire représente une rentrée comptable de 1,2 milliard. Sans lui le ministre n'aurait pas fixé à 29,3 milliards sa projection de déficit, et il aurait dépassé son chiffre magique de 30 milliards.

Une deuxième mesure ayant pour but d'enjoliver le chiffre du déficit de l'an prochain, c'est le report à plus tard de 200 millions de dépenses militaires projeté par le ministre. Ces sommes ne seront pas dépensées l'an prochain comme prévu, mais l'année suivante. C'est un tour de passe-passe. Il joue avec les chiffres et cela fait voir, indépendemment de ses autres promesses violées, que le gouvernement conservateur échoue devant ce grand objectif, celui de la réduction du déficit qu'il s'était fixé.

On a à peine réduit le déficit, et la dette publique continue de croître. La dernière année complète au pouvoir du gouvernement libéral précédent, le déficit se chiffrait à 32,4 milliards de dollars. Sous les conservateurs quatre ans plus tard, pour l'année financière 1986-1987,—et je souligne que c'était quatre années de reprise économique—le déficit atteint 32 milliards, selon le ministre des Finances. Même après avoir augmenté les impôts de 6 milliards, sabré dans les programmes et les services, imposé des frais d'utilisation, des frais de service et le reste, le déficit a à peine été réduit. La dette publique augmente de façon spectaculaire.

Juste avant les élections de 1984, les conservateurs se disaient horrifiés par la dette de 180 milliards accumulée par le gouvernement et qui représentait selon leurs calculs une dette de 16 500 $ par contribuable. Aujourd'hui, les chiffres fournis par le ministre des Finances lui-même dans les documents budgétaires révèlent qu'à la fin de la prochaine année financière, cette dette aura augmenté à 27 700 $ par contribuable. Il s'agit d'une hausse de 67 p. 100 en deux ans et demi. Parlons-en de la bonne gestion de l'économie!

Nous avons vu la façon dont les conservateurs dépensent. Des millions de dollars engloutis dans une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur des accusations de conflit d'intérêts contre un ministre.

M. Charest: Qui l'a réclamée?

Mlle Nicholson (Trinity): Le député d'en face demande qui l'a réclamée. C'est le ministre lui-même qui en a fait la demande. Nous, de ce côté-ci, avions demandé qu'on renvoie l'affaire au comité des élections, des privilèges et de la procédure. Nous n'avons pas demandé qu'on dépense des millions en honoraires d'avocat pour défendre le ministre, sa secrétaire et Dieu seul sait qui d'autre.

M. Charest: Comme cela s'est déjà fait pour certains ministres libéraux comparaissant devant des commissions d'enquête.

Le président suppléant (M. Paproski): On pourra poser des questions et faire des observations une fois que la députée aura terminé son intervention. Je redonne la parole à la députée de Trinity (M^lle Nicholson).

• (1440)

Mlle Nicholson (Trinity): Quand le premier ministre (M. Mulroney) voyage, un avion ne suffit pas. Il lui en faut un uniquement pour transporter l'équipement de tournage. Le gouvernement, faute de jugement et parce qu'il a agi à la hâte et sans s'assurer des faits, a gaspillé près de 2 milliards de dollars pour renflouer des banques qui ont fait faillite. La litanie est interminable. Avec une gestion comme celle-là, compte tenu de la politique et du fardeau fiscal que le gouvernement a imposés aux Canadiens, nous avons certes besoin d'une réforme fiscale, ne serait-ce que pour rétablir l'équilibre et l'équité qui ont disparu par suite des trois budgets que le gouvernement a présentés.

Hier, mon collègue, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a parlé fort éloquemment des arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux dont le budget ne fait même pas état. Les arrangements actuels doivent être renégociés à la fin de mars de cette année. Le budget n'en dit pas plus à ce sujet qu'il ne parle d'autres questions d'importance vitale.

Que pense le gouvernement de l'unité nationale? Mon collègue a également signalé que même si les données relatives au chômage pour l'ensemble du Canada se sont quelque peu améliorées, elles se sont aggravées dans plusieurs régions. Le gouvernement réduit également les paiements de transfert destinés à l'enseignement postsecondaire et aux soins de santé; ce faisant, il se décharge ainsi sur les provinces du déficit fédéral.

M. Lewis: C'est là une excellente idée.

Mlle Nicholson (Trinity): Le député d'en face trouve que c'est une excellente idée. Cette intervention est peut-être révélatrice des intentions du gouvernement au cours des prochaines négociations fédérales-provinciales. Si tel est le cas, il devrait nous le dire. Le gouvernement reste muet sur ses intentions à l'égard des provinces.

Le nombre des critiques formulées à l'endroit du gouvernement augmente. J'ai là des citations, mais je ne me donnerai pas la peine de les consigner. Je me contenterai de dire que trois premiers ministres provinciaux, tous conservateurs, sont déçus de l'état actuel des choses.

Que fait le gouvernement pour préparer un meilleur avenir aux Canadiens? Ce budget n'offre pas de réponses et ne propose pas de solutions. C'est un semblant de budget. Il n'aide personne. Il se contente d'augmenter un peu les impôts. Au plus creux de la cruelle crise mondiale de 1982, le chômage au Canada atteignait 11 p. 100. En janvier 1987, après quatre ans de relance économique, il s'établit à 9,7 p. 100, ce qui est tout à fait inacceptable dans les circonstances. On est loin du taux de 7,5 p. 100 d'avant la récession, qui ne satisfaisait complètement aucun d'entre nous. Pourtant, ce budget n'offre aucune aide, aucun espoir. Le gouvernement se contente de laisser agir les forces du marché.

Le nombre de Canadiens dont le revenu se situe en dessous du seuil de la pauvreté augmente d'année en année. A l'heure actuelle, près de quatre millions de Canadiens sont dans cette situation. Le gouvernement ne leur apporte aucune aide, et au lieu de cela, il rend leur situation encore un peu plus difficile en imposant quelques mesures tendant à aller chercher quelques dollars de plus dans les poches de nos citoyens les plus démunis.

En examinant la déclaration d'impôt de cette année, on va s'apercevoir que ceux qui demandent des crédits d'impôt doivent maintenant préciser le montant approximatif tiré de sources telles que les prestations de bien-être social et au titre des accidents de travail. Cela n'a rien de nouveau, et il s'agit simplement d'une mesure visant directement les pauvres qui tend à s'assurer que le gouvernement peut exercer un meilleur contrôle sur ses crédits d'impôt. Le gouvernement veut être certain que les pauvres ne reçoivent rien de plus que ce à quoi ils ont droit, mais il ne fait pas preuve de la même vigilance à l'égard des nantis.

Le gouvernement continue également de faire ses principales annonces à l'extérieur du budget. C'est ainsi que nous avons appris de la bouche même du ministre chargé de la Jeunesse, qu'on consacrera beaucoup moins d'argent cette année aux emplois d'été. On sabre dans les crédits destinés à l'enseignement postsecondaire ou devant servir à trouver des emplois aux jeunes. Les prêts aux étudiants se font plus rares. Du fait de la politique du gouvernement, il est plus difficile pour les jeunes de s'instruire et d'obtenir un emploi. Qu'en est-il de notre désir, en tant que Canadiens, d'offrir à tous des chances égales? Comment peut-on parler d'égalité des chances, sans un accès à l'enseignement supérieur? Cet enseignement doit-il être réservé aux enfants de riches? Est-ce le genre de pays dans lequel nous devons nous attendre à vivre?

Pour ce qui est des jeunes, rien n'est prévu dans ce budget au sujet de la garde d'enfants. En fait, la lacune la plus grave de ce soi-disant budget, c'est l'absence d'initiative de la part du gouvernement. Il semble s'être tout à fait résigné à laisser l'avenir du pays entre les mains des forces du marché, au lieu de faire preuve d'initiative, de gouverner et de prendre des décisions, comme on l'a élu pour le faire. Les Canadiens méritent mieux.

M. Charest: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord formuler une toute petite observation sans prétention, mais basée sur les faits. Je voudrais passer en revue les chiffres sur le chômage de septembre 1984 et les comparer aux chiffres actuels. C'est une inquiétude qui a été évoquée non seulement par la députée de Trinité (M^lle Nicholson) mais également par son collègue, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau).

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en septembre 1984, le taux de chômage à Terre-Neuve était de 23,8 p. 100. Il est maintenant de 19,2 p. 100. Au Nouveau-Brunswick, il était de 16,2 p. 100 en septembre 1984 sous le gouvernement libéral. Sous le nôtre, il est descendu à 13,9 p. 100. Au Québec, sous le gouvernement libéral, il était de 12,9 p. 100 en septembre 1984. Sous le nôtre, il est tombé à 10,8 p. 100. Sous le gouvernement libéral, le taux de chômage en Ontario était de 9,4 p. 100 et sous le gouvernement progressiste conservateur, il est descendu à 6,6 p. 100. Sous le gouvernement libéral, le taux de chômage au Manitoba était de 9 p. 100. Sous le nôtre, il a été ramené à 7,9 p. 100. Sous le gouvernement libéral, le taux de chômage en Saskatchewan était de 8,7 p. 100. Sous le gouvernement progressiste conservateur, il est tombé à 7,3 p. 100. En Alberta, sous le gouvernement libéral, le taux de chômage était de 12,1 p. 100 en septembre 1984 mais sous le gouvernement progressiste conservateur, il a été ramené à 10,8 p. 100. En Colombie-Britannique, en septembre 1984 sous le gouvernement libéral, le taux de chômage était de 15,1 p. 100 et sous le

nôtre, il est descendu maintenant à 13,6 p. 100. Au Canada en général, sous le gouvernement libéral en septembre 1984, le taux de chômage était de 11,7 p. 100. Il a baissé sous notre gouvernement à 9,7 p. 100.

Est-ce que cela signifie que notre gouvernement est satisfait, contrairement à l'attitude du précédent gouvernement? Sûrement pas, jamais. Même avec ces chiffres, nous ne sommes pas satisfaits. Nous estimons qu'ils sont trop élevés et c'est pourquoi nous prévoyons l'année prochaine, d'après le ministre des Finances (M. Wilson), une diminution du taux de chômage. Est-ce que cela surprend les Canadiens? Je ne pense pas. C'est peut-être une surprise pour la députée de Trinity, pour les libéraux et pour le NPD parce qu'ils sont déçus.

J'aimerais dire à la députée que je suis extrêmement déçu du discours qu'elle a prononcé aujourd'hui. Elle m'a fait personnellement un peu de peine. J'ai entendu ses interventions à maintes occasions. Il est évident qu'elle est digne de foi, mais aujourd'hui elle lisait le discours de quelqu'un d'autre. Je ne comprends pas. Je suis convaincu que la députée voudra en profiter pour se racheter un peu, seulement un tout petit peu. Nous ne voudrions pas partir ce soir sans conserver le mince espoir qu'elle n'est pas irrémédiablement perdue dans ce groupe d'énergumènes vociférants qui sont, somme toute, fort déprimants.

• (1450)

La députée a parlé d'enquêtes et d'honoraires juridiques versés par le gouvernement. Elle voudra bien admettre, par souci de justice et en dépit des ragots, que son gouvernement en faisait autant quand il commandait des enquêtes. Son gouvernement a versé des honoraires à des ministres libéraux. C'est une chose qu'elle admettra, j'espère.

Elle pourrait encore ajouter quelque chose pour se racheter, pour conserver un peu de crédibilité et pour demeurer à nos yeux une députée fort respectable. Elle pourrait reconnaître que le chômage a diminué et que le Canada se porte généralement mieux sous le gouvernement actuel que sous le gouvernement libéral précédent.

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, la différence entre les chiffres du ministre et les miens, c'est qu'il compare la conjoncture actuelle avec celle de septembre 1984. Or, je fais la comparaison entre 1982, au plus fort de la récession, et aujourd'hui, après quatre années de reprise économique. Malheureusement, le gouvernement n'a pas tiré parti des avantages de cette reprise qui était déjà amorcée lorsqu'il a pris le pouvoir. Les chiffres que j'ai donnés sont justes. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, en 1982, en plein coeur d'une récession mondiale particulièrement dure, le chômage se situait à 12,9 p. 100. Aujourd'hui, il atteint 14,6 p. 100. Alors qu'il était de 13,2 p. 100 en Nouvelle-Écosse en 1982, aujourd'hui, après quatre années de reprise, il s'élève à 14,3 p. 100. En Alberta, le chômage est passé de 7,7 p. 100 en 1982 à 10,8 maintenant. En Colombie-Britannique, alors qu'il s'établissait à 12,1 p. 100 en 1982, il atteint aujourd'hui 13,6 p. 100. Tels sont les chiffres. Quatre ans après la reprise, ce sont de bien piètres résultats.

Le ministre a dit que certains gouvernements payaient les frais juridiques des ministres. Peut-être, mais depuis 12 ans que je siège à la Chambre, jamais je n'ai entendu parler d'un autre cas où un ministre accusé de conflit d'intérêts ait demandé et obtenu que l'État paie l'enquête judiciaire à laquelle il a préféré se soumettre au lieu d'affronter le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure. Si cela s'est déjà produit, je ne m'en souviens pas.

Le président suppléant (M. Paproski): Plusieurs députés demandent à poser une question. Je vais céder la parole au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis), au député de Gander—Twillingate (M. Baker) et, enfin, au député d'Essex—Windsor (M. Langdon). Je crois que ce sera tout.

M. Lewis: Monsieur le Président, ma question sera très brève. A ce que je sache, l'Ontario, sous un gouvernement libéral, a payé les frais juridiques de l'honorable Elinor Caplan, trésorière de la province, lorsqu'elle a fait l'objet d'une enquête concernant un conflit d'intérêts. La députée voudrait-elle comparer les deux situations?

Mlle Nicholson (Trinity): J'ignore quelles ont été les dispositions, mais j'accepte naturellement la parole du secrétaire parlementaire.

M. Baker: Monsieur le Président, je dois féliciter la députée pour son excellent discours. Je ne sais pas si elle pourra répondre à mes questions mais peut-être pourrait-elle faire savoir à la Chambre et à la population canadienne si elle tente d'obtenir des précisions sur la question.

Avec ce budget, le gouvernement du Canada impose maintenant une taxe sur les chips. Je crois que tout le monde se demande s'il y a des exceptions. Est-ce que les chips à saveur de barbecue, de sel et vinaigre ou de crème sûre sont exemptées? Le gouvernement impose également une taxe sur les bouchées à base de maïs et de fromage. La députée sait-elle si les *Cheezies* sont inclus? Il y a toute une différence entre les bouchées et les *Cheezies*. La taxe s'appliquera aux bretzels croustillants. S'appliquera-t-elle aussi aux bretzels frais? La taxe s'applique pour la première fois aux noix salées. S'applique-t-elle aussi aux noix non salées? Le maïs soufflé aussi sera taxable. Le maïs non soufflé le sera-t-il? Les tablettes de granola et les friandises congelées emballées en portions individuelles seront taxées. A ma connaissance, les tablettes de granola sont vendues en grands formats et non pas en portions individuelles dans les épiceries. Il en va de même des friandises congelées vendues dans les épiceries. Les sucettes glacées et les tablettes de crème glacée seront aussi assujetties à la taxe. Est-ce que cela inclut les sandwiches à la crème glacée et les *fudgsicles*?

M. Holtmann: C'est une question difficile.

Mlle Nicholson (Trinity): Oui, c'est une question difficile. Cependant, j'ajouterai simplement à l'intention du député que dans les documents budgétaires, le gouvernement espère tirer 60 millions de dollars de cette taxe enfantine.

M. Langdon: Monsieur le Président, je désire laisser de côté les friandises pour poser, si je peux, une question sérieuse. Dans ses commentaires, la députée laisse entendre, et je l'approuve, que le gouvernement conservateur a abordé de façon biaisée la question du déficit dans son budget. Aurait-elle préféré une hausse du déficit qui aurait permis d'atteindre certains objectifs économiques et sociaux dont elle-même et d'autres députés de son parti ont parlé? Aurait-elle préféré accélérer la réduction du déficit, comme tout le porte à croire, compte tenu de la véhémence avec laquelle elle a traité de la question dans son intervention?

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, bien que je sois tout à fait disposée à en parler, je n'ai absolument pas dit qu'on pourrait ou devrait comprimer davantage le déficit. J'ai plutôt fait valoir que la question n'était pas des plus claires. Le gouvernement a seulement promis, en ce qui concerne la gestion de l'économie, de ramener le déficit en deçà des 30 milliards de dollars. C'est ce qui se produira en mars 1988, grâce aux mécanismes dont j'ai parlé, soit le 1,2 milliard que rapportera la remise accélérée des retenues à la source effectuées par les employeurs et par le report de certaines autres dépenses. Je me plaignais du fait qu'on nous avait promis de réduire le déficit. C'est là la seule promesse qui a été faite. Or dans les faits, on n'a pas procédé de manière directe à la réduction du déficit.

• (1500)

Quant au reste, le parti libéral a pour politique, depuis de nombreuses années, de réduire progressivement le déficit après la récession, dans la mesure où l'on pouvait éviter de supprimer des programmes, de saper la relance ou de nuire à la population en général.

Le président suppléant (M. Paproski): Je permets à seulement deux autres députés de poser des questions, soit au secrétaire parlementaire et au député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney). J'espère qu'ils seront brefs.

[*Français*]

M. Della Noce: Monsieur le Président, je vais être assez bref car mon collègue de Sherbrooke (M. Charest) l'a très bien résumé. Il y a deux ou trois petits points que je voudrais relever sur ce que ma collègue de Trinity (M^me Nicholson) s'est fait un plaisir de dire quand elle a parlé de l'essence qu'il y a eu une augmentation de 4c. sur le litre d'essence. C'est vrai, mais elle a oublié de dire aussi que c'est en trois ans. Sous les libéraux on faisait cela tous les quatre mois avec le Programme énergétique de M. Lalonde.

Elle a oublié aussi de dire qu'il y a eu une baisse de taxe quand nous avons enlevé la taxe relative à la canadianisation de Petro-Canada qui est presque 1c. Mais là, où elle m'a touché encore le plus, puisque j'ai enquêté sur cela en 1986 quand l'essence a baissé de 12 à 13c. à cause de notre prix mondial, parce qu'on a enlevé le programme énergétique alors que M. Lalonde voyait le pétrole à 85 $ le baril, je vous ferai remarquer qu'il est à 24 $ aujourd'hui. C'était un rêve, une illusion. Là où je ne m'embarque pas dans ses . . . J'espère qu'elle n'a pas fait exprès pour induire la Chambre en erreur parce que c'est grave ce qu'elle a dit. Quand elle a dit que des compagnies de transport souffrent, quand elle a dit qu'il y a des compagnies qui vont être obligées de mettre des gens à la porte. Où sont les compagnies de transport qui augmentaient leurs produits ou leurs services parce que le prix de l'essence montait? Maintenant qu'il a baissé de 12c., on ne les a pas vu baisser le prix de leurs services. Les autobus dont les gens . . .

[*Traduction*]

Chaque fois que le prix de l'essence augmentait un petit peu, on imprimait de nouveaux tickets durant la nuit et les gens devaient payer l'augmentation le jour suivant. Cette année seulement, le prix du litre a diminué de 12c., ce qui équivaut à 65c. le gallon mais je n'ai constaté aucune diminution du prix des billets d'autobus. Ce mois-ci, mon enfant m'a demandé 25 $ pour sa carte d'autobus que je paye habituellement 20 $. Comment peut-on dire que ces compagnies sont en difficulté? Qu'ont-elles fait de la diminution de 12c. le litre dont elles ont bénéficié? La député s'est trompé.

Mlle Nicholson (Trinity): Le chiffre que j'ai donné concernant l'augmentation de la taxe d'accise sur l'essence est exact. Lorsque j'ai dit que les compagnies de transport se sont plaintes l'année dernière que la moindre augmentation les défavoriserait face aux compagnies américaines concurrentes, c'était vrai aussi. J'ai envoyé à beaucoup de députés les lettres et les dossiers que j'ai reçus des compagnies de transport. Le député d'en face a dû les lire, lui aussi.

M. Daubney: Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour la députée et j'ai donc été déçu de son allocation, comme le ministre d'État à la Jeunesse (M. Charest). Elle a parlé des Canadiens pauvres et elle a prétendu, en somme, que nous les exploitions. Ce n'est pas vrai du tout. Elle sait que grâce à la réforme fiscale effectuée jusqu'à maintenant, des centaines de milliers de Canadiens à faible revenu ne paient déjà plus d'impôt et ce n'est pas fini.

Je voudrais poser une question à la députée sur les améliorations que le gouvernement a apportées à partir du 1^er janvier de cette année au Régime de pensions du Canada, surtout en ce qui concerne les Canadiens handicapés. Nous avons augmenté de 150 $ par mois les prestations dont plus de 150 000 Canadiens handicapés bénéficient en vertu de ce régime. Pourtant, le gouvernement libéral de l'Ontario, le gouvernement libéral provincial de l'Île-du-Prince-Édouard, le gouvernement libéral provincial du Québec et le gouvernement néo-démocrate du Manitoba ont déduit ce 150 $ du revenu de ces Canadiens handicapés qui reçoivent des prestations d'aide sociale. J'aimerais entendre les commentaires de la députée à ce sujet pour savoir comment cette façon d'agir cadre avec le souci de justice et de sollicitude qu'elle prône à l'égard des Canadiens à faible revenu.

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le député a parlé de réformes fiscales antérieures qui ont soulagé les personnes à faible revenu de leur fardeau fiscal. Je n'ai rien vu de tel. D'après ce que j'ai compris, le gouvernement va encore plus loin dans le sens contraire en prélevant des impôts chez des personnes qui n'en payaient pas auparavant. Si j'ai mal compris, j'accepterais volontiers qu'on me corrige.

Quant au deuxième aspect soulevé par le député, il est lié à un problème de longue date. Lorsque le gouvernement du Canada apporte un perfectionnement à l'un de ses programmes, il doit négocier avec soin pour faire en sorte que les provinces s'y conforment ou en assurent la contrepartie. Si le gouvernement n'a pas su s'entendre avec les provinces ou les aviser suffisamment à l'avance pour faire en sorte que les bénéficiaires ne perdraient pas au provincial ce qu'ils avaient gagné au fédéral, c'est bien dommage. J'espère qu'on verra à corriger la situation.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps alloué aux questions et commentaires est écoulé.

[*Français*]

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, permettez-moi de prendre quelques secondes dès le départ pour dire à ma collègue de Trinity (M[lle] Nicholson) qui vient tout juste de me précéder, à qui j'avais posé une question précédemment, lui demandant d'être un peu plus exacte, parce que cela nous permettrait de quitter avec une lueur d'espoir, quant à l'attitude de notre opposition pour les mois à venir. Eh bien, elle a réussi en répondant à ma question de la façon dont elle l'a fait, aussi partisane que cela puisse être, à nous laisser avec un peu d'espoir que les partis d'opposition seraient dorénavant un peu plus raisonnables dans leur attitude.

[*Traduction*]

Avant de parler plus précisément du budget présenté par le ministre des Finances (M. Wilson), je voudrais inviter les députés et les Canadiens en général à songer à la situation qui prévalait lorsque nous avons pris le pouvoir, en septembre 1984. On a tendance à oublier que lorsque nous avons pris le pouvoir, en septembre 1984, les finances du pays étaient complètement à l'abandon. Les dépenses étaient incontrôlées. Le déficit montait en flèche. C'est pourquoi, le 4 septembre 1984, les Canadiens de tout le pays ont décidé qu'ils en avaient assez de cette administration irresponsable. Les choses étaient allées assez loin et il était temps de nettoyer la maison et d'élire des gens qui sachent gérer sainement les recettes fiscales.

Le budget présenté par le ministre des Finances est le résultat de deux années et demie d'administration très sérieuse de la part du gouvernement. Je vais me contenter de citer un seul exemple particulièrement éloquent. Le gouvernement précédent a réussi à perdre de l'argent en administrant une loterie. Je le répète. Je sais que c'est difficile à croire et je le répète aux fins du compte rendu, car je suis persuadé que lorsqu'à la lecture des bleus, on croira à une erreur. C'est exact. Le gouvernement précédent a perdu de l'argent en administrant une loterie. Il ne savait pas gérer un bingo et il dirigeait le pays. C'est là le fouillis qu'on nous a demandé de nettoyer. Où en sommes-nous, deux ans et demi plus tard?

• (1510)

Commençons par le commencement. En novembre 1984, à la Chambre, le ministre des Finances a dit exactement aux Canadiens comment nous allions nous y prendre.

[*Français*]

A ce moment-là, le 8 novembre 1984, je crois que c'était mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre responsable du Multiculturalisme et député de Duvernay (M. Della Noce), qui était là, le ministre des Finances (M. Wilson) informait les Canadiens que nous allions opérer à partir de quatre principes fondamentaux. Alors revoyons ces principes-là, monsieur le Président.

Notre premier principe était de ramener la croissance de la dette nationale en deça de celle de l'économie d'ici 1990. Ça paraît assez simple. Eh bien, monsieur le Président, en 1987-1988, le rythme d'augmentation de la dette sera réduit à 11 p. 100. C'est moins, parce que je suis sûr qu'au moment où je vous dis cela vous êtes alarmés, vous dites: Mon Dieu c'est 11 p. 100, c'est quand même élevé. Eh bien, pour vous donner une idée à quel point c'était désastreux au mois de novembre 1984, c'est moins de la moitié du taux enregistré à notre arrivée au pouvoir, monsieur le Président. Je crois que c'était aux environs de 24 p. 100. Difficile à croire, mais 24 p. 100 de taux de croissance de la dette nationale. Ce taux de toute évidence est encore trop élevé.

Mais si on veut être franc, dans n'importe quelle mesure, pour n'importe qui, pour n'importe quel citoyen raisonnable qui nous écoute actuellement, de n'importe quel coin du pays, ils vous diront que c'est un progrès important. Ces gens-là le reconnaîtront. On ne s'attend pas à ce que les gens de l'autre côté le reconnaissent, mais ces gens-là le reconnaîtront.

Le deuxième principe était de porter un coup d'arrêt à la hausse du déficit fédéral et de le placer fermement sur une trajectoire ascendante. Vous voyez, monsieur le Président, comme on a très peu de prétention dans le fond. On n'a pas voulu faire croire aux Canadiens qu'on allait faire des miracles ou leur vendre une espèce de salade. Des choses très simples, mais à quel point essentielles.

Eh bien, à notre entrée en fonction, le déficit dépassait 38 milliards de dollars et continuait à augmenter. Et au cours de notre première année d'exercice du pouvoir nous l'avons ramené à 34.4 milliards de dollars.

En septembre dernier, eh bien, le ministre des Finances avait prévu un déficit de 32 milliards pour le présent exercice et grande surprise—parce que vous savez au niveau fédéral on n'avait pas l'habitude de voir cela—on atteint notre objectif et d'ici la fin du prochain exercice en 1987-1988, le gouvernement aura ramené son déficit en deça des 30 milliards de dollars, a près de 29.3 milliards.

Autrement dit, monsieur le Président, et c'est là où on fait les distinctions importantes entre le gouvernement précédent et celui-ci, mais autrement dit après 15 ans de déficit croissant, notre gouvernement est parvenu, non seulement à stopper cette tendance, mais à faire baisser le déficit pendant trois années consécutives pour la première fois—tenez-vous bien, peut-être que je devrais parler dans cette direction-ci parce qu'on va avoir de la difficulté à croire les chiffres—pour la première fois en 30 ans, monsieur le Président. Mais faites attention, de l'autre côté, d'après ce qu'on a entendu jusqu'à maintenant, on

est tout près de la fin du monde. Ce n'est pas tout à fait la même situation.

Troisième principe, monsieur le Président, parce que nous, voyez-vous, on sait où on s'en va. Notre troisième principe était de réduire sensiblement chaque année les besoins financiers de l'État et l'argent qu'il doit emprunter. En septembre 1984, les besoins financiers de l'État, besoins de changes exclus, étaient de 29.8 milliards de dollars. Eh bien, nous prévoyons pour le prochain exercice des besoins financiers de 21.3 milliards, ce qui représente une baisse de 28.5 p. 100. Et cela en trois ans.

Cela signifie, monsieur le Président, que l'État paiera moins d'intérêt sur l'argent dont il a besoin pour financer ses activités canadiennes, et l'État, ce sont tous les gens, tous les Canadiens ordinaires, qui vont travailler tous les matins et qui tous les jeudis se font enlever une tranche de leur chèque de paie. Ça veut dire que ce sont ces gens-là dans le fond qui vont avoir à moins payer.

Le quatrième principe, monsieur le Président, et le dernier, c'était de réaliser la majeure partie de nos progrès financiers par le biais de restrictions des dépenses et d'une gestion disciplinée de l'argent des contribuables. Vous allez me dire: Eh bien, voyons, cela va de soi, est-ce que c'est nécessaire d'inclure cela comme principe d'administration à l'intérieur d'un gouvernement? Monsieur le Président, c'en était rendu à un point où il fallait le répéter parce que les Canadiens avaient perdu l'habitude d'entendre ce genre de choses ou du moins de le constater en termes réels de la part de son gouvernement.

Quand nous sommes entrés en fonction, les dépenses publiques augmentaient de près de 14 p. 100 par année, et ce depuis le début des années 1980: 14 p. 100 d'augmentation par année des dépenses publiques. Sous notre gouvernement, c'est quoi exactement la différence? C'est juste 2.8 p. 100 en moyenne par an, soit un taux inférieur à l'inflation. Autrement dit, monsieur le Président, les dépenses des programmes ont en fait baissé en termes réels. La diminution du déficit finalement par rapport à l'économie est attribuable pour plus de 60 p. 100 aux compressions de nos propres dépenses.

Ce n'est pas tout, monsieur le Président, parce qu'il fallait faire tout ça dans un contexte où ce n'est pas facile, le pays est fait de régions, et les pressions viennent d'un peu partout pour tenter de satisfaire tous les groupes, tous les Canadiens de toutes les couches de la société qui rencontrent un certain nombre de difficultés. Mais après deux ans et demi, si on regarde la situation en général, on en vient à quelle conclusion? Quel constat faisons-nous? C'est surtout cela qui est important pour nous aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je n'essayerai même pas de me lancer dans des discussions partisanes avec les députés néo—démocrates ni avec les libéraux. J'essayerai tout simplement d'exposer les faits; cela suffira, car s'il y a une chose que les Canadiens comprennent bien, ce sont les faits, c'est la dure réalité. Depuis septembre 1984, depuis l'époque où nous avons pris les affaires en main, la croissance réelle de l'économie canadienne est en moyenne de 3,5 p. 100 par an. Nous venions au deuxième rang, après le Japon, parmi les pays industrialisés. La confiance des consommateurs était devenue très forte.

Grâce à la reprise économique, 675 000 emplois ont été créés. L'augmentation du nombre d'emplois a été plus forte au Canada que dans n'importe quel autre pays industrialisé. Voilà ce que nous avons fait.

D'aucuns vont peut-être croire que nous ne pouvons pas faire mieux que cela et que nous ferions mieux de disparaître. Si vous étiez juge, monsieur le Président, et si nous étions dans un tribunal, vous diriez que l'affaire est close, car nous avons des preuves irréfutables.

Ce n'est toutefois pas fini. Les taux d'intérêt à court terme ont atteint leur niveau le plus bas depuis près d'une décennie. Ce n'est pas tout. Les taux sur les hypothèques d'une durée de cinq ans ont baissé de plus de trois points de pourcentage, ce qui équivaut en réalité à un réduction de 1 360 $ d'intérêts par an sur une hypothèque de 50 000 $. Le nombre de mises en chantier n'avait plus été aussi élevé depuis huit ans. Voilà ce qu'a fait le gouvernement. Que faire encore? A cet égard, nous nous rendons compte que les perspectives d'avenir sont presque aussi encourageantes que celles dont vous nous avez parlé aujourd'hui.

[*Français*]

En fait, monsieur le Président, nous avons accompli de toute évidence des progrès remarquables, mais si on jette un coup d'oeil vers l'avenir, nous nous rendons compte qu'il y a beaucoup d'espoir pour les Canadiens. Le Canada devrait bénéficier d'une croissance réelle de la production de 2.8 p. 100, faisant de cette reprise économique la deuxième en longueur de l'après-guerre. Le Canada devrait de nouveau afficher la meilleure croissance de l'emploi parmi tous les grands pays industriels. Le taux de chômage, avec un peu de chance, un peu de collaboration, devrait continuer de baisser pour atteindre 9 p. 100 vers la fin de l'année. Les taux d'intérêt devraient rester stables, la confiance des consommateurs devrait continuer à alimenter la croissance, l'inflation devrait s'établir à moins de 4 p. 100 en moyenne et le contexte international devrait s'améliorer pour les exportations canadiennes grâce à la baisse récente des taux d'intérêt, au réalignement sur le marché des changes et au raffermissement du prix des produits de base.

Monsieur le Président, ce sont un peu les perspectives pour l'avenir du Canada: une grosse différence entre une administration saine, une administration réelle d'un pays et un gouvernement qui avait de la difficulté à faire équilibrer le fonds de la caisse quand il administrait des loteries.

• (1520)

[*Traduction*]

Les députés de l'opposition ont parlé longuement de divers sujets. Le ministre des Finances a présenté mercredi un discours sans prétention. Il a mentionné que la réforme fiscale était en préparation et que des changements majeurs s'annonçaient pour les Canadiens. Il a dit que la réforme fiscale aurait pour objectif de rendre le régime plus juste pour les contribuables ordinaires. C'est une question de justice, a dit mon collègue le député de Duvernay (M. Della Noce), dont le voisin à la Chambre, le député de Nanaïmo—Alberni (M. Schellenberg) représente une région magnifique de la Colombie-Britannique. Le député de Duvernay a bien raison, car gouverner c'est être juste. Nous sommes ici pour être justes. Les députés de l'opposition, naturellement, veulent savoir pourquoi nous ne proposons pas la réforme fiscale immédiatement. Ils nous demandent de le faire tout de suite.

M. Riis: Elle est promise depuis trois ans.

M. Charest: C'est peut-être ainsi que fonctionnait le gouvernement précédent. Dès qu'il avait un projet, il le mettait en oeuvre. Notre gouvernement prend cependant le temps de bien faire les choses. Le ministre des Finances met dans le mille quand il prévoit le déficit de l'année suivante.

M. Riis: Que faites-vous des projections de l'année dernière?

M. Charest: J'en entends sur les bancs des néo-démocrates dire que les chiffres de l'an dernier n'étaient pas justes. Je pense que le leader à la Chambre du parti néo-démocrate admettra que j'ai dit également, en septembre, que le ministre des Finances avait révisé ses prévisions à 32 millions.

M. Riis: C'est probablement ce qu'il fera encore cette année.

M. Charest: Cela résulte de la situation dans le secteur prétrolier et dans le secteur agricole. J'imagine que tous les Canadiens le comprennent. Si le leader à la Chambre ne peut pas, c'est son problème. Prenons un autre chiffre.

M. Riis: Prenons le chômage.

M. Charest: Prenons le chiffre des dépenses. C'est un bon chiffre à considérer, car c'est ce que nous avons en poche. C'est le chiffre sur lequel nous avons un contrôle direct.

M. Della Noce: L'argent.

M. Charest: C'est l'argent que nous avons à dépenser. Combien avions-nous dit que nous dépenserions? Etait-ce 89,4 milliards? Combien avons-nous dépensé? Exactement ce montant.

M. Riis: Dites aux banques étrangères combien vous avez dépensé pour elles.

M. Charest: Je sais que le député néo-démocrate a de la difficulté à comprendre cela, car c'est très inhabituel. Depuis qu'il est à la Chambre il n'a jamais vu un ministre des Finances prévoir juste. Ce n'était jamais arrivé, mais cela arrive maintenant. Lorsque le ministre des Finances annonce que la réforme fiscale sera juste, cela arrivera. Lorsque les députés de l'opposition parlent de disparités régionales, j'espère qu'ils n'insinuent pas que nous devrions avoir des taux d'intérêt plus élevés, que cela aiderait les régions.

M. Riis: Vous avez parfaitement raison. Je vous appuie totalement. Nous ne le dirions jamais.

M. Charest: J'espère que l'opposition ne laisse rien entendre de tel car elle sait certainement que ce n'est pas vrai. Quand les députés d'en face disent que le gouvernement ne s'intéresse pas aux défavorisés, ils oublient sans doute les programmes d'emplois à l'intention des assistés sociaux. Ils oublient probablement le programme d'adaptation des travailleurs âgés. Ont-ils également oublié le crédit remboursable au titre de la taxe de vente? Quatre millions de familles et de Canadiens économiquement faibles touchent actuellement ce crédit d'impôt remboursable qui peut atteindre 50 $ par adulte et 25 $ par enfant. Ont-ils oublié le paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfants? Probablement. En novembre 1986, un million de familles économiquement faibles ont touché 454 $ par enfant. Sans doute n'ont-ils pas songé à l'augmentation du crédit d'impôt pour enfants. Depuis trois ans, il a été majoré de 36,5 p. 100, soit 140 $ par enfant, passant de 384 $ en 1985, à 524 $ en 1987. C'est peut-être autre chose qui leur est sorti de la mémoire. Il s'agit probablement de l'allocation de conjoint accordée à 169 000 veufs ou veuves dans le besoin, âgés de 60 à 64 ans. Ils pourront toucher l'allocation de conjoint en 1987-1988. Ces députés ont dû oublier que la déduction d'impôt pour invalidité avait été accordée à 185 000 personnes. Le leader parlementaire du NPD pourra peut-être nous dire s'il a eu un trou de mémoire à propos de la déduction d'impôt pour invalidité. Ou bien était-ce au sujet des modifications à la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt? Le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) n'a peut-être pas pensé à l'augmentation des prestations d'anciens combattants. Ces oublis sont sans doute imputables au fait qu'ils siègent de l'autre côté de la Chambre. Les députés de l'opposition nous disent que nous sommes injustes envers les particuliers par rapport aux sociétés. Nous ne cessons de leur répéter que c'est là l'objet de la réforme fiscale, qui visera précisément à résoudre ce problème.

M. Riis: Elle est à sens unique, toutefois, n'est-ce pas? C'est une réforme fiscale à sens unique.

M. Charest: L'opposition dit que nous n'avons rien fait. Pourquoi reporter à plus tard? Je suppose que c'est parce qu'elle a oublié les mesures que nous avons prises à l'égard des règles relatives aux sociétés à responsabilité limitée, pour empêcher les contribuables de demander des dégrèvements d'impôt disproportionnés par rapport au capital-risque investi. Ce doit être la raison. Ou il s'agit peut-être de la suppression graduelle des crédits d'impôt à l'investissement de 7 p. 100 et 10 p. 100 qui touche principalement les sociétés. Nous n'en avons peut-être pas parlé assez souvent aux députés d'en face. C'est peut-être la suppression de la déduction pour stock de 3 p. 100 que l'opposition a oublié. Ou bien encore la diminution du taux de crédit d'impôt pour dividendes. L'opposition a peut-être oublié les limites visant la déduction des primes accumulées mais non versées. Voilà ce qu'elle a oublié.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour permettre au ministre de poursuivre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole alloué au ministre est écoulé. Y a-t-il des questions ou commentaires?

M. Baker: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre qui représente les jeunes. J'ai posé à l'orateur précédent une question assez semblable, mais je voudrais obtenir la réponse d'un membre du cabinet. Il n'a peut-être pas examiné le budget d'aussi près qu'il l'aurait dû. Je voudrais savoir en réalité pourquoi on impose une taxe sur les croustilles et si la taxe sur les feuilletés au maïs et au fromage s'appliquera également aux Cheezies. La taxe sur les bretzels en morceaux s'applique-t-elle à ceux qui ne sont pas friables, aux gros paquets de bretzels qui ne sont pas en morceaux? Il y a la taxe sur les noix salées. Et les noix non salées? Il y a la taxe sur le maïs soufflé. Qu'en est-il du pop-corn? S'applique-t-elle au pop-corn? Il y a la taxe sur les tablettes de granola et les friandises glacées emballées en portions individuelles. Que dire de celles qui ne sont pas emballées en portions individuelles? Ne pourrait-on pas réussir un gros coup d'évasion fiscale en en achetant une boîte de quatre ou cinq?

• (1530)

Enfin, à propos de la taxe sur les sucettes glacées et les tablettes de crème glacée, le ministre peut-il nous dire si elle s'applique également aux «fudgesicles»? Les jeunes veulent savoir la réponse à ces questions. Il s'agit de nouvelles taxes imposées par le gouvernement. Il y a des masses de jeunes qui veulent connaître la réponse. Peut-être s'agit-il pour certains des articles les plus importants du budget. Le ministre nous dira-t-il pourquoi le gouvernement s'en prend à ces articles que les jeunes se procurent chez les dépanneurs? Peut-être y dépensent-ils le seul argent qu'ils possèdent, l'argent de leurs loisirs, qui servira maintenant à payer pour la première fois une taxe fédérale sur certains de ces articles. Pourquoi le gouvernement du Canada s'en prend-il à ces produits?

M. Riis: C'est aux enfants de payer.

M. Baker: Les enfants vont payer pour l'énorme dette nationale dont parlent les conservateurs.

M. Riis: Qu'ils mangent des noix non salées.

M. Charest: Monsieur le Président, je comprends pourquoi mes collègues du parti libéral s'opposent à ce que le gouvernement impose une taxe sur les noix. Dans la situation financière où ils se trouvent, cela veut dire que beaucoup moins de gens vont contribuer à leur caisse. Les gens qui financent habituellement leur parti auront moins d'argent en poche. Cela vous donne une idée des priorités de ce parti, ce qui était le dernier point de mon intervention. Quelle est la position du parti de l'opposition officielle? C'est la grande question de ces deux années et demie qui reste sans réponse.

Je me rappelle avoir regardé le chef libéral de l'époque à la télévision. Il a été maintenu dans ses fonctions au moins à cinq congrès différents. Lorsque les libéraux se rassemblaient, il fallait à chaque fois qu'ils le réélisent. A l'époque il disait: «Nous allons réduire le déficit de moitié en sept ans». Depuis nous nous demandons quelle est leur position. Chaque fois qu'ils ont un congrès, ils trouvent une nouvelle politique commerciale.

Je suis heureux que le député ait parlé de loisirs. Ils sont terminés pour le parti libéral du Canada. Il est temps que les libéraux commencent à défendre quelque chose. La politique du parti libéral pour la jeunesse, telle qu'elle a été énoncée une fois par le député de Shefford (M. Lapierre) qui est assis devant le député de Gander—Twillingate (M. Baker), a consisté à abaisser l'âge d'admission au Sénat parce que les jeunes étaient désavantagés. Il a pris la parole à la Chambre pour le dire. Voilà en quoi consistait la politique des libéraux à l'égard de la jeunesse. Elle figure au compte rendu, dans les débats. Voilà maintenant que le député de Gander—Twillingate s'en prend à la nourriture. Certaines personnes verront peut-être un rapport entre le Sénat, la nourriture et la jeunesse. Il faut croire que le parti libéral du Canada n'est pas d'accord pour imposer les bonbons puisque cela n'aiderait pas les jeunes. Mon collègue qui est assis derrière moi a peut-être raison. Il a dit spontanément, paraphrasant Marie Antoinette: «Qu'ils mangent des fruits».

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je suis désolée de ne pas avoir entendu tout le discours de l'honorable ministre. J'ai une question grave à lui poser s'il veut bien avoir l'obligeance de me consacrer un instant.

Le taux de chômage est de 15 p. 100 chez les jeunes dans Vancouver-Est. Et il est de 17,5 p. 100 chez les jeunes hommes. Ce sont des données officielles. Elles ne rendent pas compte du taux de chômage véritable puisque bien d'autres personnes, dont le nom ne figure pas sur les imprimés d'ordinateur, sont elles aussi en chômage et voudraient bien travailler et se préparer un semblant d'avenir. Je ne vois rien du tout dans le budget pour ces jeunes gens et ces jeunes filles. Etant donné que le ministre est ministre d'Etat à la Jeunesse et qu'à ce titre, il représente les jeunes, je voudrais savoir ce qu'il compte faire pour eux. Qu'est-ce qu'il aurait fallu prévoir pour ces gens dans ce budget selon lui?

M. Charest: Monsieur le Président, c'est une bonne question. C'est une question qui me fournit l'occasion de pointer du doigt la cause fondamentale . . .

Mme Mitchell: Attention, car je vais mettre votre réponse à la poste.

M. Charest: J'ai déjà parcouru le pays et j'ai parlé à des gens de tous les milieux qui se préoccupent du chômage chez les jeunes et de la jeunesse en général. Je leur ai dit qu'il était un peu difficile d'arrêter des mesures pour les jeunes, pour les personnes âgées ou pour la classe moyenne quand les taux d'intérêt gravitent autour de 18 p. 100.

M. Riis: Ils ne sont pas à 18 p. 100 actuellement.

Mme Mitchell: Vous allez les rayer de votre liste alors?

M. Charest: Il ne faut pas mettre la charrue avant les boeufs comme dit le proverbe, il faut commencer par le commencement.

Mme Mitchell: Ils seront à la retraite quand vous aurez terminé.

M. Charest: C'est exactement ce qu'a fait le gouvernement.

Mme Mitchell: Comment? Il n'a rien fait du tout.

M. Charest: Nous sommes très sensibles au fait qu'à Vancouver et dans d'autres endroits du Canada le taux de chômage chez les jeunes est trop élevé.

Mme Mitchell: Que faites-vous pour régler le problème? Que ferez-vous?

M. Charest: Le taux a diminué au cours des deux dernières années—pas assez, nous le concédons. Il a diminué d'environ 4 p. 100 pour l'ensemble du Canada.

Je veux également ajouter que les députés de l'opposition devraient abandonner leur manière folklorique de penser. Ces problèmes n'ont pas surgi du jour au lendemain et ne seront pas éliminés du jour au lendemain. L'opposition croit que le gouvernement peut régler complètement ce problème en un tournemain. Il faudra un travail conjoint des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux de même que des changements profonds . . .

Mme Mitchell: Vous sacrifiez donc les jeunes.

M. Charest: . . . que nous nous préparons à amorcer.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Nous commencerons le débat avec l'intervention du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis).

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je dois dire d'emblée que j'ai été quelque peu déçu en voyant que le ministre d'État à la Jeunesse (M. Charest) n'avait pratiquement rien à répondre à propos du taux de chômage chez les jeunes, qui atteint des niveaux extrêmement élevés à Vancouver, en Colombie-Britannique, comme dans toutes les régions du pays. Il faut bien constater, à vrai dire, que le budget ne contient rien du tout sur les projets, voire les intentions du gouvernement au sujet des jeunes chômeurs. Quand le ministre d'État à la Jeunesse s'est levé pour prendre part au débat, j'ai cru qu'il nous donnerait une idée des programmes qu'il entend mettre en oeuvre. Puisqu'il n'en a rien dit, c'est sans doute qu'il n'a aucun projet. On suppose donc que le gouvernement ne se préoccupe pas des problèmes des jeunes, qu'il va les abandonner à leur sort. C'est inacceptable. A vrai dire, je ne trouve pas grand-chose dans le budget qui soit acceptable. Je ne dis pas qu'il ne contient rien de bon. J'aurai des remarques positives à faire dans les deux ou trois dernières secondes de mon discours.

Je vais d'abord parler des très graves lacunes du budget de 1987. Chacun sait que quand les choses tournent mal, il est toujours plus facile de plier bagage. C'est ce qu'a fait le premier ministre (M. Mulroney), dès le lendemain de la présentation du budget. Il s'est empressé de prendre l'avion pour West Palm Beach. Il s'est éclipsé. C'est ce qu'il a fait également quand les scandales ont commencé à s'accumuler. Il a bouclé sa valise.

Le premier ministre n'est jamais là au moment critique. Il avait promis de faire une déclaration sur l'Afrique du Sud, à la Chambre. Il ne l'a pas faite et il ne faut pas compter en avoir une. Il ne manque jamais de faire des promesses mais, quand les problèmes surviennent, il s'envole pour l'étranger.

Que les députés se rappellent l'époque où la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) négociait l'accord qui sera probablement le plus important jamais négocié par le Canada en cette décennie au sujet du secteur forestier. Elle se prélassait sur les plages de Maui. Elle n'a même pas été fichue d'assister aux négociations finales critiques et cruciales. Voilà à quel genre de gouvernement nous avons affaire. Quand les ministériels n'arrivent pas à supporter les tensions, ils plient bagage et vont même jusqu'à quitter le pays. D'après les résultats des sondages, j'ai l'impression que, pour les Canadiens, le premier ministre aurait même mieux fait de rester à l'étranger. Les derniers sondages officiels révèlent que seulement 22 p. 100 de Canadiens ont répondu oui quand on leur a demandé s'ils voteraient en faveur du gouvernement. Les autres 78 p. 100 ont répondu que non. Cette constation n'est pas des plus rassurantes vu que cela ne fait que seulement deux ans et demi que la population a accordé au gouvernement le mandat le plus important jamais confié à un gouvernement de toute l'histoire du Canada.

• (1540)

Le premier ministre a expliqué pourquoi les Canadiens sont aussi déçus. Il y a quelques jours, soit le 11 février 1987, il a déclaré, et je cite:

> Nous traversons des moments difficiles. Nous serons jugés à la manière dont nous aurons réagi.

C'est précisément ce qui se produit. Les Canadiens jugent le gouvernement à la manière dont il s'emploie à régler certains problèmes économiques critiques qui accablent le Canada.

Le discours budgétaire du ministre des Finances (M. Wilson) m'a fait l'effet d'un coup de massue. Je n'y ai rien trouvé d'intéressant. Comme l'ont dit d'aucuns, il était «insignifiant». Nous attendions du gouvernement qu'il fasse preuve d'initiative et adopte certaines orientations en ces temps difficiles sur le plan économique, mais ce budget ne contient pratiquement rien. Le ministre des Finances aurait pu aussi bien émettre un court communiqué de presse, le poster, et annoncer les deux ou trois petites augmentations de taxe qui toucheront tous les Canadiens; cela aurait suffi.

Cependant, en examinant le budget, on pourrait le qualifier de «bidon». On nous raconte bien des histoires. Par exemple, le gouvernement prétend que le chômage est en baisse. Le ministre des Finances a déclaré des dizaines de fois au cours des dernières heures que le taux de chômage avait baissé l'année dernière. En chiffres absolus, c'est vrai, car il y a un an, le taux de chômage était de 9,8 p. 100 alors qu'il s'établit maintenant à 9,7 p. 100. Ainsi, en un an, le taux de chômage a baissé de un dixième de 1 p. 100. Il n'y a certes pas de quoi pavoiser. En fait, le ministre des Finances devrait, selon moi, avoir honte de laisser entendre que son gouvernement a réussi à faire baisser le chômage. Je suis persuadé que personne à la Chambre n'osera prétendre qu'une baisse de un dizième de 1 p. 100 sur 12 mois est suffisante. On nous amène à croire que le chômage est à la baisse, ce qui est vrai, mais dans des proportions infimes.

Lorsque le ministre des Finances parle de la croissance économique, il affirme qu'elle se déroule comme prévu. Qu'entend-on par là? Quel est l'objectif du gouvernement à ce chapitre? Lorsque j'examine les chiffres publiés par Statistique Canada, je m'aperçois qu'en 1984, lorsque le gouvernement a pris le pouvoir, le taux de croissance était de 5,5 p. 100. En 1985, il était tombé à 4 p. 100 et en 1986, il a chuté à 3,3 p. 100. Or, voilà maintenant que le ministre des Finances prévoit qu'en 1987, il sera de 2,8 p. 100. En d'autres termes, depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir, le taux de croissance baisse chaque année et le ministre des Finances prédit qu'il en ira de même cette année. Il affirme que les objectifs visés sont respectés, que les taux de croissance sont ceux que le gouvernement souhaitait. On peut donc supposer que ces taux doivent augmenter, mais le fait est qu'ils baissent d'année en année.

Je pourrais continuer à vous donner bien des exemples pour vous montrer à quel point ce budget est trompeur. Dans son dernier budget, le ministre des Finances a prédit que le déficit pour l'année dernière serait de 29,5 milliards de dollars. Dans son budget de l'autre jour, le ministre des Finances a déclaré qu'il n'était pas de 29,5 milliards de dollars, mais bien de 32 milliards de dollars. En d'autres termes, le ministre des Finances a été loin de réaliser son objectif d'il y a un an. Au Canada, on suppose que le déficit baisse chaque année. Le ministre des Finances s'est trompé de 2,5 milliards de dollars dans ses prévisions.

Si le gouvernement respecte ses objectifs, si ses programmes se déroulent comme prévu, si sa stratégie donne les résultats escomptés, il faut alors se demander à qui cela profite. Qui profite de l'orientation que poursuit le gouvernement? Qui paie quoi? On constate que, depuis l'entrée en fonction du gouvernement, les sociétés ont payé 2 milliards de moins. Autrement dit, dans l'ensemble, l'impôt sur les sociétés a été réduit. Le secteur de l'entreprise s'est très bien tiré d'affaires et il se porte très bien, merci, en matière d'impôt. Pourtant, du côté des particuliers, c'est tout à fait le contraire qui s'est produit. Tandis que les sociétés ont vu leurs impôts baisser globalement de 2 milliards de dollars sous le gouvernement actuel, les particuliers ont dû débourser 22,8 milliards de plus en impôts. Il s'agit d'une hausse considérable qui correspond en moyenne à 2 000 $ par Canadien, hommes, femmes et enfants confondus. C'est incroyable. Je serais surpris qu'il existe dans l'histoire du Canada une autre période de deux ans et demi au cours de laquelle le gouvernement fédéral ait réussi a faire autant baisser l'impôt des sociétés et augmenter l'impôt des particuliers. Le gouvernement actuel a pourtant réussi ce tour de force.

Nous avons pu constater plus tôt aujourd'hui au cours du débat que «Mettons les enfants à contribution» sera le nouveau mot d'ordre. On veut faire contribuer les enfants à l'accroissement des recettes fiscales. On se propose d'élargir l'assiette fiscale par l'inclusion des grignotines et friandise que les jeunes ont tendance à acheter pour récolter bon an mal an 60 millions de dollars de plus en recettes fiscales. Et ce n'est pas tout. La taxe de vente n'a-t-elle pas augmenté une fois, deux fois, trois fois? Lorsque le gouvernement conservateur est entré en fonction, la taxe de vente s'établissait à 9 p. 100 partout au Canada. Aujourd'hui, elle est de 12 p. 100. Il s'agit d'une progression de trois points de pourcentage en trois ans. Il ne s'agit pas seulement d'une augmentation faite en trois étapes, mais aussi d'un élargissement de l'assiette fiscale qui vise à inclure toutes sortes de choses que le gouvernement fédéral n'avait pas taxées jusqu'ici. Depuis le dernier budget, nous taxons maintenant les grignotines qui sont surtout consommées par les enfants.

Pour faire accepter son budget, le gouvernement tente de nous faire croire qu'il y a une certaine égalité dans ses programmes. Mais quand on examine les faits, le régime fiscal et les taxes que le gouvernement a imposés, on constate qu'elles sont extrêmement discriminatoires contre les particuliers et favorables aux sociétés. Elles favorisent les revenus élevés au détriment des revenus faibles et moyens.

Quand le premier ministre parlait à Québec avant le budget, il a mentionné qu'il n'y aurait pas beaucoup d'argent pour le développement économique régional. Il s'est trompé. On n'a pas prévu d'argent du tout pour le développement économique régional et on réduit même les fonds existants. On doit se demander si le ministre des Finances et les ministres des ministères à vocation économique ont voyagé au Canada? Sont-ils allés ailleurs que dans le grand Toronto?

M. Hockin: Oui.

M. Riis: Sont-ils allés dans le nord de l'Alberta?

M. Hockin: Oui.

M. Riis: Sont-ils allés en Colombie-Britannique?

M. Hockin: Oui.

M. Riis: Sont-ils allés dans les provinces de l'Atlantique et ont-ils visité des régions de Terre-Neuve où sévit un taux de chômage de 35 p. 100? Ont-ils visité le centre de la Colombie-Britannique où le taux de chômage frôle les 25 p. 100? S'ils y sont allés, pourquoi n'ont-ils rien fait pour corriger la situation? Pourquoi acceptent-ils la tragédie humaine qui résulte des taux de chômage extrêmement élevés qu'on trouve dans certaines régions du Canada?

Le chiffre le plus inquiétant, le plus scandaleux et le plus stupéfiant que j'ai lu depuis quelques semaines concerne le nombre d'emplois réels créés au Canada en 1986. Le nombre net d'emplois créés au Canada en 1986 est 137 000. Certains peuvent juger ces 137 000 nouveaux emplois assez impressionnants. Ce qui cloche, c'est que sur ces 137 000 nouveaux emplois, 132 000 ont été créés en Ontario. Autrement dit, 96 p. 100 des nouveaux emplois créés dans notre magnifique pays l'ont été dans une seule province. Ils n'ont même pas été également répartis dans cette province. Le grand Toronto et ses environs ont reçu la part du lion de ces emplois. Ils étaient liés en général à l'industrie de l'automobile que le gouvernement néglige maintenant de soutenir. C'est un chiffre incroyable.

Lorsque le gouvernement parle de ces emplois qui sont créés, lorsqu'il parle de son succès dans la création d'emplois, mentionne-t-il aux représentants des Territoires du Nord-Ouest, de l'ouest du Canada, de la région atlantique, du nord de l'Ontario et du Québec où ils ont été créés? Explique-t-il aux Canadiens que pratiquement tous les emplois qui ont été créés l'an dernier l'ont été dans une toute petite partie du Canada, à savoir la région de Toronto? Les gens parlent des initiatives de ce gouvernement dans le domaine du développement économique régional.

• (1550)

Je pense qu'il est important d'inscrire au compte rendu certaines statistiques très importantes qui montrent l'efficacité qu'ont eu les politiques gouvernementales. Nous nous rappelons tous très clairement l'ampleur de la récession et les conditions semblables à la dépression qui existait, en 1981-1982, dans bien des régions du pays. A l'époque, le taux de chômage à Terre-Neuve était de 16,8 p. 100. Aujourd'hui il est de 19,2 p. 100. La situation à Terre-Neuve a donc empiré. A l'Île-du-Prince-Édouard pendant la récession le chômage a atteint 12,9 p. 100, maintenant il est à 14,6 p. 100. En Alberta, une partie du monde que vous connaissez bien, monsieur le Président, le chômage au plus creux de la récession était de 7,7 p. 100, aujourd'hui il est de 10,8 p. 100. En Colombie-Britannique, alors qu'il était de 12,1 p. 100 pendant la récession, il est de 13,6 p. 100 en ce moment. Je n'ai mentionné que quatre provinces. Je pourrais les mentionner toutes, car la situation est pratiquement la même partout. Dans sept des provinces, le chômage est plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était durant la récession de 1981-1982.

Pour la plupart des Canadiens la situation s'est détériorée. Officiellement il y a 342 000 personnes, hommes, femmes et jeunes qui cherchent du travail. Vous et moi savons que ce chiffre pourrait être encore plus élevé, parce que ce sont les statistiques officielles. Ce chiffre est inférieur de 5 000 à celui de l'an dernier. Nous sommes très heureux que des emplois aient été créés et qu'il y ait 5 000 chômeurs de moins qu'en janvier 1986. Cela ne représente 5 000 personnes sur 1,3 million. A ce rythme, si nous acceptons ce résultat dans le cadre de la lutte contre le chômage, il faudra attendre 270 ans avant de réaliser le plein d'emploi.

Les chômeurs et les Canadiens sous-employés n'ont certes pas été impressionnés par ce budget. Pas une seule des dispositions qu'il renferme n'aboutira à la création d'un seul emploi au Canada. Dans certains secteurs, il entraînera même des suppressions d'emplois. Lorsqu'on augmente les taxes sur l'essence, le carburant diesel et le carburant pour avion, les voyages aériens, les aliments que les gens achètent toutes les semaines, l'alcool et le tabac, nous avons calculé que cela représente près de 70 $ de plus à payer en taxes par famille chaque année. Et cela entraînera la suppression d'emplois. Il s'ensuivra qu'au seul chapître des friandises et grignotines, 60 millions de dollars ne seront pas mis en circulation dans l'économie.

Nous sommes très inquiets de voir que le ministre des Finances n'a pas jugé bon de faire état de la pauvreté dans son exposé budgétaire. Il y a 4 millions de Canadiens pauvres—chiffre dramatique . . .

Mme Mitchell: Un enfant sur cinq.

M. Riis: La députée de Vancouver signale qu'un enfant sur cinq vit en-dessous du seuil de la pauvreté, non pas au seuil de la pauvreté, mais bien en-dessous. Nos propres statistiques nous révèlent que 4 millions de personnes vivent en-dessous de ce seuil. Tandis que le gouvernement passe des jours et des semaines à parler des centres bancaires, les banques d'alimentation continuent à fonctionner dans les grandes villes et les petites localités du pays. Des milliers d'hommes et de femmes doivent faire la queue en 1987 pour obtenir un sac d'aliments à emporter chez eux.

Comment le gouvernement peut-il accepter une telle situation et continuer à augmenter les impôts sans prendre d'initiatives précises? C'est pourquoi certains d'entre nous ont eu l'impression d'être trahis, en tant que Canadiens, par l'inertie du gouvernement dans ce budget. Je n'ai pas parlé de la taxe sur l'essence et de l'incidence qu'elle aura sur le tourisme. Je n'ai pas signalé que la taxe sur l'essence est discriminatoire pour certaines régions du pays. Après tout, quelles régions utilisent le plus le carburant diesel, le carburant pour avion et l'essence? L'Ouest, l'Est et le Nord du pays. La taxe sur l'essence est discriminatoire.

Même si le premier ministre n'a cessé de promettre l'amélioration et le financement des services de garderie du pays, le budget n'en fait pas mention. Je n'ai pas eu l'occasion de parler beaucoup de l'abandon des exploitations agricoles familiales. Rien n'est prévu pour mettre des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt à la disposition des agriculteurs canadiens. Il n'a pas été question non plus d'un fonds de développement spécial pour l'Ouest ou pour l'Est. Je me souviens d'avoir entendu les libéraux parler de la fameuse société de développement de l'Ouest qui n'a jamais vu le jour.

En résumé, tout ce que le ministre des Finances nous a promis, en 1984, en 1985, 1986 et maintenant en 1987, c'est d'instaurer une réforme fiscale sous une forme quelconque. Je n'espère pas grand-chose de la part du ministre des Finances qui n'a même pas supprimé l'exemption de 500 000 $ sur les gains en capital, sauf pour les cultivateurs, les propriétaires de maisons et les petites entreprises. Le Canada est le seul pays au monde à accorder cette exemption à tout le monde.

Pour terminer, je dis qu'il est temps que le gouvernement fasse du plein emploi une priorité et prenne des initiatives dans toutes les régions pour veiller à ce que tous les Canadiens puissent exercer un emploi qui contribuera à l'essor économique et à la prospérité du Canada et qu'il fasse en sorte que nos enfants et petits-enfants aient la même possibilité.

M. Thacker: Monsieur le Président, je voudrais poser une question personnelle à mon ami de l'opposition. C'est à propos des gens qui vont se nourrir aux banques alimentaires, dont la situation nous semble à tous atroce. Le député voterait-il en faveur d'un projet de loi qui nous priverait de l'allocation familiale? Lui et moi qui gagnons 75 000 $ par année tandis que d'autres comptent sur les banques alimentaires. Est-il prêt à renoncer au grand avantage de l'exemption personnelle pour lui-même, sa femme et ses enfants pour que les clients des banques alimentaires reçoivent davantage?

M. Riis: Monsieur le Président, le député n'ignore pas que si nous avions un régime fiscal juste qui perçoive honnêtement et équitablement les impôts, le programme serait universel et ceux qui n'ont pas besoin de l'allocation familiale la rendraient sous forme d'impôt.

Je rappelle au député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) que, année après année, des sociétés comme Shell, la Compagnie de la Baie d'Hudson, la Banque de Montréal, la Banque Royale du Canada, la société Nova—et je pourrais nommer ainsi 79 000 sociétés à but lucratif—n'ont pas payé un cent en impôt. Si le régime fiscal était convenable, si ces personnes ne payaient pas trop mais seulement leur juste part d'impôts ou si, dans certains cas, elles ne payaient rien, nous aurions plus d'argent qu'il ne nous en faudrait pour aider les personnes qui font la file devant les banques alimentaires et devant les soupes populaires. Il est immoral d'avoir des banques alimentaires et des soupes populaires en 1987, dans un pays qui est de toute évidence le plus riche du monde.

• (1600)

Revenons à la question initiale du député; si nous avions un régime fiscal convenable, sa question serait inutile. Il saurait que lorsqu'on atteint un certain niveau de revenu il faudrait payer sa juste part d'impôts et nous pourrions maintenir les programmes universels sans devoir engager des légions de bureaucrates pour vérifier si certaines personnes ne touchent pas des allocations familiales, en jouant sur la déclaration des revenus, alors qu'elles n'y auraient pas droit.

M. Baker: Monsieur le Président, j'ai une petite réflexion à faire au sujet des soupes populaires. Il faut que notre système de sécurité sociale ne soit pas au point pour que les soupes populaires soient nécessaires. Certes, chaque province a un système de sécurité sociale différent. La somme d'argent que l'on peut recevoir pour survivre dépend en réalité de la province où l'on est domicilié, ce qui est incroyable. Il n'est pas normal d'avoir des systèmes complètement différents d'une région du pays à l'autre. Et pourtant, le gouvernement fédéral a décidé de rembourser les déposants non assurés d'une banque, des personnes qui avaient plus de 60 000 $ en banque. Le gouvernement leur a remboursé leurs 60 000 $ ou plus et il a décidé de faire payer le reste aux contribuables canadiens. Et voici que ce gouvernement impose aujourd'hui le maïs soufflé.

Je voudrais poser au député une question que j'ai posée seulement deux fois à la Chambre. Des députés ont pris la parole après moi et ont dit vouloir poser des questions sérieuses. Cette question est peut-être la plus sérieuse de toutes concernant le budget. C'est une vraie question.

Le député se rend-il compte que le gouvernement fédéral a décidé de réunir de 50 à 60 millions de dollars aux dépens des enfants qui achètent du maïs soufflé? Se rend-il compte qu'on va imposer les bâtonnets au fromage de tous genres de même que les divers types d'esquimaux? Que pense le député du fait que les enfants aient à débourser 15c. de plus peut-être pour se payer une gâterie?

M. Riis: Monsieur le Président, c'est vraiment là une question sérieuse dont je saisis toute la gravité. Je vais y répondre, mais indirectement. Hier soir, mes deux fils avaient leur opinion là-dessus. En fait, je crois que l'un de mes fils est dans la même classe que vos filles, monsieur le Président. Lorsque je suis rentré à la maison hier soir, ils m'ont demandé: «Papa, jusqu'où le gouvernement peut-il aller?»

M. Charest: Allons, ne mêlez donc pas vos enfants à cela.

M. Riis: Je sais qu'on ne me croit pas, mais je vous assure que c'est vrai. En fait, d'après ce que j'ai entendu dire, les enfants, petits ou grands, de certains de mes collègues des deux côtés de la Chambre n'auraient eu qu'une seule réaction: J'ai mon voyage!

Comme l'a dit mon honorable ami de Gander—Twillingate (M. Baker), quand des banques internationales dont la Wells Fargo, la Banque du Japon, la Banque de Hong Kong, la Banque de Dubai et la Banque de Koweït détenaient des millions de dollars en dépôts non assurés, le gouvernement a réussi à trouver mille millions de dollars en un week-end pour dédommager ces déposants non assurés. Cela ne s'était jamais produit auparavant depuis que les banques existent, mais nous l'avons fait. Pour combler la différence, le gouvernement doit aller chercher plus d'argent, aussi s'attaque-t-il maintenant aux enfants. Il impose une taxe aux enfants. «C'est aux enfants de payer»: tel est le nouveau slogan du ministre des Finances (M. Wilson).

Pour répondre rapidement à mon honorable ami, malgré que je ne pense pas que cela soit convenable, mais peut-être l'indice le plus éloquent tient-il au fait que mes deux fils, Jon et Nils, m'ont demandé à quel degré d'abjection le gouvernement pouvait tomber pour soutirer de l'argent aux contribuables.

M. Charest: Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion d'intervenir après le discours de la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) sur le budget. A ce moment-là, j'ai déclaré qu'elle m'avait déçu et je suis allé jusqu'à dire qu'à mon avis, elle n'avait même pas lu son propre discours. Elle est intervenue, par la suite, pour nous donner un peu d'espoir. Elle a répondu à nos questions de façon franche et nous l'avons vivement apprécié.

Dans le cas de l'honorable leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, nous ne sommes pas déçus. Son discours était exactement ce à quoi nous nous attendions. En fait, selon moi, il n'a fait que relire ce qu'il avait déclaré au sujet du budget de 1985 ou de 1986, car cela revenait à peu près à la même chose. Je suis persuadé que s'il relisait son discours de 1985, il pourrait l'utiliser à nouveau aujourd'hui.

Je suis certain qu'en 1985, le député a déclaré, comme il l'a fait aujourd'hui, que des milliers d'emplois seraient supprimés. N'est-ce pas là ce qu'il a fait? Je crois que oui. En 1986, je pense l'avoir entendu demander au ministre des Finances (M. Wilson) combien de milliers d'emplois seraient supprimés. N'est-ce pas vrai? Je crois bien que oui.

M. Daubney: Oui, je m'en rappelle.

M. Charest: D'autres députés partagent cette opinion. Avait-il tort? Oui. Va-t-il le reconnaître aujourd'hui? Nous ne nous faisons aucune illusion à ce sujet. Nous doutons fort qu'il reconnaisse avoir eu tort, car nous le connaissons bien, et nous savons qu'il n'ira pas jusque-là. C'est pourquoi il peut nous donner les exemples dont il nous a fait part.

Le député a lu des statistiques sur les taux de chômage au Canada. Je ferai de même, mais je vais établir une distinction entre les taux de chômage lorsque notre gouvernement a pris le pouvoir et les taux de chômage actuels, et nous verrons alors ce qui s'est passé durant cette période.

Commençons par Terre-Neuve. En septembre 1984 le taux de chômage était de 23,8 p. 100. Cela sous le gouvernement libéral. Sous le gouvernement progressiste conservateur, le taux de chômage est baissé à 19,2 p. 100. Au Nouveau-Brunswick, sous le gouvernement libéral en septembre 1984, le taux de chômage était de 16,2 p. 100. Il est maintenant . . .

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis heureux d'écouter mon ami, le ministre d'État à la Jeunesse (M. Charest), mais c'est le même document exactement qu'il a lu dans son discours et en interrogeant un orateur du parti libéral. Trouvez-vous qu'il soit dans l'ordre qu'il répète la même chose pour une troisième fois cet après-midi, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne sais pas si c'est le même document ou pas. J'aimerais écouter le ministre. Je suis sûr que le ministre va nous éclairer.

M. Charest: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de son compliment. Qu'il intervienne pour essayer de m'arrêter, cela en dit long sur ce qui se passe ici. Bon, pour redevenir sérieux, où en étais-je? Je pense que nous étions au Nouveau-Brunswick, n'est-ce pas?

M. Benjamin: Là où vous en étiez il y a une heure.

M. Charest: Sous le gouvernement libéral, en septembre 1984 le taux de chômage au Nouveau-Brunswick était de 16,2 p. 100. Sous le gouvernement progressiste conservateur, il a baissé à 13,9 p. 100. Dans la magnifique province de Québec . . .

[*Français*]

. . . monsieur le Président, le taux de chômage sous un gouvernement libéral, le 4 septembre 1984, était de 12.9 p. 100. Sous un gouvernement progressiste conservateur, il baisse à 10.8 p. 100, au taux actuel de janvier 1987.

[*Traduction*]

En Ontario, le taux de chômage était de 9,4 p. 100 en septembre 1984. Il est maintenant baissé à 6,6 p. 100 sous le gouvernement progressiste conservateur. Au Manitoba, sous le gouvernement libéral, le taux de chômage était de 9 p. 100. Sous le gouvernement progressiste conservateur, il est baissé à 7,9 p. 100. En septembre 1984, sous le gouvernement libéral, le taux de chômage en Saskatchewan était de 8,7 p. 100 mais sous le gouvernement progressiste conservateur, le taux de chômage est baissé à 7,3 p. 100. Auriez-vous deviné, monsieur le Président, que dans votre province d'Alberta, sous le gouvernement libéral en septembre 1984, le taux de chômage était de 12,1 p. 100? Pourtant, sous un gouvernement progressiste-conservateur, il a baissé à 10,8 p. 100. En Colombie-Britannique, la province natale du leader parlementaire du NPD, il s'élevait à 15,1 p. 100 sous les libéraux en septembre 1984. Sous notre gouvernement, il a descendu à 13,6 p. 100. Dans l'ensemble du Canada, le taux de chômage s'établissait à 11,7 p. 100 en septembre 1984 . . . Je pense que le député de Gander—Twillingate (M. Baker) s'est endormi.

• (1610)

M. Baker: Non.

M. Charest: Je pourrais peut-être parler un peu plus fort. Il atteignait 11,7 p. 100 sous le gouvernement libéral en septembre 1984. Sous le gouvernement actuel, il a baissé à 9,7 p. 100.

Je prends la précaution d'ajouter à l'intention du député néo-démocrate que cela ne signifie pas que nous sommes satisfaits. Il le sait. Nous devons travailler encore plus fort. Cependant, il est impossible de prétendre dans cette Chambre qu'il n'y a pas eu de progrès sous notre gouvernement.

M. Riis: Monsieur le Président, je dois admettre que le député a raison sur un point.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Il a raison sur un point très minime. Le taux de chômage était extrêmement élevé en 1984. Les Canadiens en ont jugé ainsi et ils ont décidé qu'il fallait changer le gouvernement. Ils ont balayé les libéraux et les ont remplacés par un nouveau groupe. Ce nouveau groupe prétend qu'il fait des progrès et le ministre des Finances déclare qu'il a l'intention de garder le même cap. Il n'a pas l'intention de changer quoi que ce soit. Je dois admettre que le chômage a diminué selon les statistiques. Cependant, les habitants de la Colombie-Britannique, surtout dans Kamloops—Shuswap, ne sont pas tellement rassurés quand on leur dit que la situation s'améliore. On ne tient aucun compte de leur cas. Il ne fait aucun doute qu'il y a eu des progrès dans certaines régions du pays, et surtout au centre-ville de Toronto. En toute justice, l'an dernier, le taux de chômage s'élevait à 9,8 p. 100 au Canada. Cette année, 12 mois plus tard, il atteint 9,7 p. 100. Si l'on tient compte de tous les emplois, après un an de ce gouvernement, le nombre de chômeurs a diminué en réalité de 5 000. A ce rythme, comme je l'ai rappelé au député, il faudra 270 ans pour supprimer complètement le chômage. Le député croit peut-être que son gouvernement pourra tenir le coup avec une réduction semblable, mais pas nous. Les Canadiens ne l'ont pas accepté quand les libéraux étaient au pouvoir et les sondages indiquent qu'ils ne l'acceptent pas davantage aujourd'hui où les conservateurs sont au gouvernement. La solution est évidente; les Canadiens doivent voter pour le NPD dès la première occasion.

Le président suppléant (M. Paproski): Une très brève question suivie d'une brève réponse, je vous prie.

M. Della Noce: Monsieur le Président, je veux m'en tenir à un point précis. Le député a demandé combien de temps le gouvernement pourra tenir. Je veux lui demander jusqu'où le NPD peut tomber. Les députés de ce parti prétendent qu'une hausse de 1c. du prix de l'essence va toucher bien des gens. Depuis février 1986, le prix de l'essence a diminué de 12c. le litre, soit 65c. le gallon. Où sont ceux qui se lamentent en disant que la hausse de 1c. va les pousser à la faillite? Où sont les personnes qui relèvent leurs prix et ce, pour une seule raison, à cause du prix de l'essence. Il n'en pas toujours été ainsi, mais c'est ce qu'on nous a dit. «Le prix de l'essence a augmenté et le coût des services augmente également».

Le député a-t-il vérifié le prix actuel du pétrole? Il coûte 24 $ le baril. Sous la direction de M. Lalonde, il aurait atteint 85 $ le baril. Dieu merci, nous étions là pour sauver le pays. Si le Programme énergétique national de M. Lalonde était encore en vigueur, l'essence se venderait aujourd'hui à au moins 1,20 $ le litre, soit près de 5,40 $ le gallon. Je dois dire à mon collègue que l'essence coûte aujourd'hui 44c. le litre, ce qui vaut beaucoup mieux que 1,20 $. Quand j'entends le député parler d'une augmentation de un cent comme de la fin du monde, je me demande ce que le consommateur ferait s'il s'agissait de 5,40 $ le gallon. Nous serions tous forcés de marcher. Il n'y aurait plus de voitures. Je dirai au député qu'on n'a jamais autant consommé d'essence que depuis que nous exerçons le pouvoir. Le prix a baissé et je ne pense pas qu'il devrait dire qu'il est honteux d'augmenter d'un cent le litre d'essence.

Le président suppléant (M. Paproski): Une brève réfutation.

M. Riis: Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'une réfutation, mais d'une très brève explication de la situation à l'intention du député. Je ne me souviens pas que qui que ce soit ait jamais déclaré qu'une hausse d'un cent le litre allait ruiner l'économie canadienne. Il suffit tout simplement d'ajouter 4c. le litre, soit 18c. le gallon, par suite des trois budgets pour en saisir la portée. Le secteur des transports verra ses coûts croître de 1,8 milliard de dollars. Nous vivons dans le deuxième plus vaste pays du monde et notre aptitude à soutenir la concurrence étrangère dépend en grande partie des transports. Quand on ajoute cette augmentation aux frais d'exploitation d'une entreprise, on se rend compte que cela pèse très lourdement sur l'économie du Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Débat.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Sauf erreur, monsieur le Président, je suis le dernier député à prendre la parole avant que la Chambre ne s'ajourne pour une semaine. Je m'adresse à mes concitoyens de toutes les régions du Canada qui demandent aux parlementaires ce qui se passe. Je n'entends pas brandir puérilement des chiffres car ils n'y comprendraient rien du tout. Je tiens à exprimer, dans des termes que la plupart d'entre nous peuvent comprendre, ce qui se passe non seulement au Canada, mais dans maints autres pays.

Il ne fait aucun doute qu'au début des années 70, bien des pays du monde se sont lancés dans, dirai-je, une sombre affaire. Au Canada, les choses ont commencé à aller mal en 1972 par suite de la forte hausse du prix des métaux cette année-là, et de celle du prix du pétrole entre 1972 et 1973. Non seulement notre pays, mais tous les pays ont été pris de la folie de dépenser toujours plus. Chaque fois qu'un problème surgissait, ils s'efforçaient de le régler à force d'argent. Voilà pourquoi nous en sommes là. Je ne vois pas comment des gens de bonne foi et intègres peuvent espérer qu'on en sortira avant au moins 10 ans. Même alors, il y aura encore des séquelles. Si vous pensez que nous avons de graves problèmes, regardez ce qui se passe chez nos voisins du sud et l'horrible chaos qui règne en Europe.

Il est bizarre, n'est-ce pas, lorsque l'on considère tous ces pays industrialisés qui étaient si puissants il y a quelques années, que le petit Canada devance tous ses partenaires dans ce lent redressement économique? C'est que le gouvernement, sachant qu'il ne pourrait pas résoudre tous les problèmes, a annoncé sans tarder à la Chambre, en novembre 1984, qu'il allait s'attaquer à ces problèmes, en prenant le temps voulu, en ayant recours à la consultation et à tous les autres moyens. Personne ne veut prétendre que nous fonçons vers un grand avenir. Nous faisons simplement tout notre possible pour remettre un peu d'ordre dans l'économie. J'espère que nous allons prendre peu à peu la bonne voie.

• (1620)

Ce débat se poursuit parmi les intellectuels du monde entier depuis 40 ans, mais les assemblées législatives ne s'y sont pas encore intéressées. Dans le monde occidental, ces 50 dernières années nous avons cru à une religion appelée le consensus keynésien: pour faire tourner l'économie, il faut accroître les dépenses. Elle est associée à beaucoup d'autres théories, notamment le monétarisme. Je demande à mes collègues à la Chambre de s'efforcer, pendant que nous sommes députés, de faire mieux que ces 30 ou 40 dernières années en tirant profit des leçons du passé.

Je vais évoquer deux ou trois faits et les étudier un peu. En 1961, un jeune président des États-Unis avait un budget déficitaire et on l'a persuadé de ne pas augmenter les impôts, ce qui était la façon habituelle d'équilibrer le budget, mais de réduire les taxes sur les produits de première nécessité. Il a suivi ce conseil en 1961, mais les résultats de cette décision ne sont apparus qu'en 1963. Son budget a réduit les impôts d'environ dix milliards de dollars aux États-Unis. C'était beaucoup d'argent à cette époque-là. Par conséquent, il y avait un excédent de 10 milliards de dollars à la fin de la période de deux ans. Kennedy n'a pas vécu très longtemps après 1963, mais le nouveau président a eu la preuve que, en réduisant les impôts, on accroissait les recettes et qu'on pouvait faire tout ce qu'on voulait, la guerre au Vietnam y compris.

Vingt ans plus tard, dans son budget de 1981, Reagan a lui aussi réduit les impôts tout en accumulant les recettes. Comme chacun sait, les Américains se sont mis à dépenser. En 1979, au Canada, le budget Crosbie, comme on l'appelle, a été acclamé mondialement par les penseurs alors qu'à la Chambre, libéraux et néo-démocrates l'ont ridiculisé et se sont ligués pour le rejeter. Certains députés des deux partis savaient que c'était stupide. En voulant défaire le gouvernement après s'être moqué du budget, le parti libéral a couru à sa perte. Il a remporté les élections, mais il a bien été obligé, ensuite, de faire face à la musique. C'est l'alliance des libéraux et des néo-démocrates, à l'époque, avec sa politique de prodigalité, qui nous a plongés dans le marasme que nous connaissons aujourd'hui.

Il y a des Canadiens qui s'efforcent de percer le brouillard. Un certain Mundell, entre autres, soutient un point de vue très particulier. J'en ai déjà parlé à la Chambre et je n'hésiterai pas à le répéter. Bien après le rejet du budget Crosbie, dans une revue appelée *The Public Interest*, on a décrit cette affaire comme la dissolution du consensus keynésien. L'article est signé par James W. Dean, un autre Canadien de Colombie-Britannique. Il déclarait:

Le 13 décembre 1979, le gouvernement du Canada est tombé. Pendant seulement six mois, les conservateurs ont gouverné avec une minorité et ils ont finalement été défaits sur un vote de censure. Ce vote portait sur leur premier budget—un budget qui rejetait les principes économiques keynésiens pour les remplacer par des principes radicalement différents. Le chômage et le ralentissement de la croissance devaient être combattus non pas par l'accroissement du déficit du gouvernement fédéral, mais par sa réduction.

Je pense que ces faits suffisent. En 1979 et 1980, certaines personnes ont réussi à voir qu'un gouvernement dans le monde avait tiré quelques leçons des expériences tentées par Kennedy et des enseignements de Mundell.

De quelle théorie est-il ici question? Je ne l'expliquerai pas en détail. Je me contenterai de citer une éditorialiste au *Wall Street Journal* en 1982. Judy Steed, correspondante canadienne, ou si vous préférez, spécialiste du Canada, décrivait la théorie de Mundell dans le *Globe and Mail* du samedi 24 avril 1982. J'espère que vous écouterez ce jugement plutôt exagéré. Elle déclarait:

Selon M. Wanniski . . .

. . . qui était à l'époque rédacteur en chef du *Wall Street Journal*,

. . . la thèse mundélienne est «vraiment révolutionnaire». Elle bouleverse les modèles monétaristes et keynésiens qui l'emportent de loin chez les économistes ces quarante dernières années. Selon Keynes, le gouvernement intervient sur les marchés et distribue de l'argent (par la voie des taxes et des services) pour s'assurer que les acheteurs peuvent dépenser. Ce qui compte avant tout, c'est la demande des consommateurs.

M. Mundell inverse complètement le modèle de la demande. Il prétend que c'est l'offre qui crée la demande. «Pour avoir des emplois, il faut absolument qu'il y ait un nombre suffisant d'employeurs. Si l'on taxe excessivement les employeurs, il ne se crée pas beaucoup d'emplois.» Par conséquent, il faut réduire les impôts pour inciter suffisamment les producteurs à créer une offre plus importante.

Voilà une partie de l'hypothèse de Mundell, exposée en un paragraphe. Je répète que ce budget ne détonne pas nécessairement avec ce que le ministre a fait en 1979. Le seul problème, c'est que nous ne savions pas qu'il l'avait fait. Il ne détonne pas par rapport à l'exposé de 1984. Les députés de tous les partis et tous les Canadiens qui aiment leur pays devraient admirer le ministre des Finances (M. Wilson) de ne pas lâcher prise, et de nous offrir un budget qui maintient la tendance, même si le progrès est lent, à cesser d'accroître les dépenses publiques et à inciter au contraire un plus grand nombre d'employeurs à créer des emplois. Il faudra du temps, mais nous avons fait le premier pas, et nous avons donc amorcé notre long voyage. J'espère bien que les Canadiens le comprennent. C'est plus important que toutes les niaiseries que nous entendons au sujet du taux de chômage. Le seul fait que le chômage existe est déjà un défi suffisant.

• (1630)

Je voudrais parler des taux d'intérêt, sujet que j'affectionne beaucoup et j'espère que les députés le comprendront. Pendant la campagne électorale de 1984, nous nous sommes engagés à faire baisser les taux d'intérêt. De toutes les promesses que nous avons faites, c'est celle à laquelle nous accordions la priorité absolue. Il en a été question dans l'exposé de novembre 1984 et à nouveau dans le budget de 1985. Les taux d'intérêt se mettent à se stabiliser petit à petit, mais je vois toujours cinq grands problèmes à essayer de régler. Il est toutefois un fait que les taux d'intérêt ont fléchi de trois points de pourcentage.

Je ne serai satisfait que lorsque les taux d'intérêt seront revenus à un niveau raisonnable. Idéalement, ils devraient être de 3 p. 100, mais cela n'arrivera jamais à cause de l'inflation.

Tous les pays occidentaux ont été conseillés par un groupe d'économistes partisans de la doctrine voulant qu'on reste fidèle à une seule et même théorie, telles la théorie des dépenses de Keynes ou les théories monétaires.

Même si ces théories ont du bon, il faut les remettre en question si elles ne donnent pas les résultats escomptés. J'entends des députés de tous les partis représentés à la Chambre réclamer des fonds pour toutes sortes de choses. Il faut faire des dépenses, mais on ne doit pas oublier que nous arriverons à quelque chose seulement si nous avons un programme solide.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples. Au cours des quarante dernières années et surtout au cours des vingt dernières, on nous a dit que le meilleur moyen de juguler l'inflation était de hausser les taux d'intérêt. Cette théorie a été imposée au gouvernement lorsque j'étais ministre, en 1958. Tous les livres d'histoire du Canada vous diront que je suis l'idiot qui s'est opposé à Coyne. Pourtant, 25 ans plus tard, les faits me donnent raison. On nous avait dit qu'il fallait que les taux d'intérêt restent élevés pour limiter les achats des consommateurs et que les taux d'intérêt élevés soutiendraient la valeur du dollar.

Voyons ce qui s'est passé ces deux derniers mois. Les États-Unis, le Canada et l'Europe ont agi sur les taux d'intérêt et, lorsque ces taux ont fléchi, le cours du dollar est passé à 75c. et il s'y maintient. Comment ceux qui ont prêché cette doctrine durant 40 ans peuvent-ils persister à le faire?

Un comité de la Chambre s'est penché sur cette question en 1979. Nous avons demandé au gouverneur de la Banque du Canada de nous dire pourquoi il soutenait qu'il fallait augmenter les taux d'intérêt pour contenir l'inflation. Il a déclaré qu'il n'avait pas de preuve, mais que cette mesure s'imposait selon lui, puisque tous les experts s'accordaient là-dessus. Nous lui avons demandé de nous démontrer que les taux d'intérêt élevés protégeraient la valeur du dollar, qui n'avait pas cessé de baisser durant la période où on augmentait les taux d'intérêt. Je le répète, depuis deux mois, les taux d'intérêt ont fléchi et le dollar s'est apprécié.

A commencer par ceux du rapport Dana-Porter de 1961, tous les tableaux de statistiques le prouvent. Mais quand les spécialistes du ministère des Finances et de la Banque du Canada les consulteront-ils pour se rendre compte de la réalité?

Nous devons faire face à nos responsabilités, recueillir les preuves, fort nombreuses depuis deux mois, et agir en conséquence. Nous ne connaissons pas de théorie qui soit meilleure; nous ne savons que ce qui est évident, et aussi que nous devrions éviter de donner suite à des mesures qui ne sont pas efficaces. Nous devrions nous fier au bon sens et tâcher de mieux gérer les affaires nationales.

Je ne pense pas qu'il existe de solution toute faite à ce problème et personne ne le prétend d'ailleurs. Les économistes ont reconnu il y a une trentaine d'années qu'ils ne savaient pas où ils en étaient, ni ce qu'ils feraient, mais ils continuent à gagner leur vie et à faire le même genre de prévisions. Au fil des ans, je me suis entretenu avec la plupart de ces économistes et nous en avons longuement discuté.

Certes, nous apprécions tous les échanges partisans à la Chambre des communes, mais nous devons finir par admettre que personne n'a encore découvert la solution définitive. Nous devrions encourager le gouvernement à apporter des améliorations progressives dans l'espoir que l'économie finira par reprendre. Si nous nous efforçons de remédier trop rapidement à la situation, en injectant des fonds dans l'espoir que cela fera disparaître le problème, nous nous buterons au même dilemme que les conclusions keynésiennes ont imposé au Canada.

En 1985, un article publié dans un quotidien régional portait un titre qui n'a sans doute pas plu à beaucoup de lecteurs. Mais il affirmait la stricte vérité. Ce titre, le voici: «Presto! La nouvelle molécule économique». L'auteur de cet article traite des économistes et de l'économie et aboutit à la conclusion suivante:

> L'orthodoxie inflexible est morte de sa belle mort.

C'est là-dessus que je laisse mes collègues réfléchir. Nous nous retrouverons dans un cul-de-sac si nous restons obnubilés par une seule ligne de pensée. Nous ne pouvons pas conduire nos affaires au moyen de lignes directrices rigides. Vu notre connaissance constamment améliorée, il ne serait pas normal de placer la politique avant les faits. Nous devons sonder l'avenir et tenter de progresser régulièrement vers un objectif raisonnable. Même s'il y a beaucoup de problèmes, celui des taux d'intérêt est le plus important, car il a un effet sur tout. La théorie de la molécule dans cet article reflète ce qui se passe.

Comme ces indicateurs dépendent de nombreux facteurs, ceux qui suivent une doctrine ne sauraient réussir. Même si c'est parfois difficile à admettre, il est préférable de faire des progrès lents, mais réguliers, que de se précipiter en avant.

M. Thacker: Monsieur le Président, le député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton) a des années d'expérience à la Chambre. Je voudrais bénéficier de sa sagesse à propos de l'impôt sur les sociétés. Certains estiment qu'il devrait être relevé considérablement, parce que les sociétés ne paieraient pas leur juste part. D'autres, par contre, prétendent que les impôts sur les sociétés sont régressifs, parce qu'ils sont transmis directement au consommateur. Pourrait-il nous faire profiter de son savoir à ce sujet?

M. Hamilton: Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question, de façon générale, dans mon discours. Lorsqu'ils parlent de sociétés, les politiciens n'utilisent ce mot que pour attirer l'attention. Nous travaillons ensemble à nous faire une meilleure idée des sociétés.

• (1640)

L'entreprise est, en quelque sorte, un souffre-douleur politique de nos jours, mais peu importe sa taille, qu'elle soit une exploitation agricole ou un ménage, elle ne saurait payer des impôts si elle n'a pas d'argent. Autrement dit, elle doit réaliser des bénéfices et il ne faut pas que le niveau des impôts l'en empêche. C'est l'objet de la réforme fiscale annoncée aux États-Unis il y a un an, et celle que nous proposerons ici je l'espère se traduira certainement par une réduction substantielle pour toutes les sociétés, petites ou grandes. Compte tenu des réductions décrétées sous les gouvernements Kennedy, Reagan et autres, je crois que nous aurons davantage d'argent si nous parvenons à abaisser le taux d'imposition. On doit cesser de considérer l'entreprise comme un cheval rétif, comme un croque-mitaine politique. Nous devons trouver moyen de faire travailler ce cheval. Tout ce que nos sociétés ont réussi à faire depuis 20 ou 30 ans, c'est fusionner pour profiter de notre régime fiscal au lieu de produire. Le problème n'a rien à voir avec la taille de l'entreprise. Ce qui importe, c'est de s'assurer que le producteur tire un bénéfice de son travail.

M. Attewell: Monsieur le président, je tiens à remercier le député car il a prononcé l'un des meilleurs discours que nous ayons entendus à l'occasion de ce débat sur le budget. Il nous a présenté les choses dans une perspective particulière et je lui en sais gré. Ce genre d'intervention nous change un peu des commentaires hargneux et vides d'en face, non seulement chez les libéraux, mais aussi chez les néo-démocrates. Je me demande parfois si ces gens n'ont pas passé les dix dernières années sur une autre planète.

Je voudrais demander au ministre de nous parler d'une ou deux choses. Je tiens à souligner combien il a eu raison d'insister sur l'importance des taux d'intérêt. Je suis d'accord avec lui pour dire que s'il est un facteur qui peut contribuer à la relance économique, ce sont bien les taux d'intérêt. Le gouvernement a procédé par étape. Nous devions abolir la politique énergétique nationale qui s'est révélée catastrophique pour l'industrie pétrolière. L'AEIE a également nui à l'investissement. Nous avons remédié à cela de façon concrète en réservant un bon accueil aux investissements. Comme quelqu'un l'a déjà dit aujourd'hui, la plupart des Canadiens auraient apprécié le budget que le député de St-Jean-Ouest (M. Crosbie) avait présenté en 1979 et qui prévoyait une hausse relativement mineure de la taxe sur l'essence. Mais à cause du regroupement d'en face, les Canadiens ont eu quatre autres années de déficit battant tous les records. Grâce à notre gouvernement et aux initiatives du député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), nous avons finalement remis le pays dans le droit chemin.

Ma question concerne la théorie du député au sujet du déficit. Tout pays se retrouve, un jour ou l'autre, avec un certain déficit. Que pense le député du fait que le gouvernement libéral a établi un record en accumulant un déficit 11 années de suite? Il a bien dû y avoir une ou deux bonnes années. Est-il normal que le gouvernement libéral ait accumulé ces déficits même quand les choses allaient bien?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton) n'a qu'une minute pour répondre brièvement.

M. Hamilton: Je peux répondre en une phrase. La réponse est non. Le déficit permet simplement de mesurer quel est le retard accumulé à un moment donné. Il n'est pas dangereux en soi, mais c'est son accumulation qui finit par vous ruiner.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai le regret de dire au député que son temps de parole est écoulé. Nous en avons terminé avec la période des questions et observations.

Comme il est 16 h 45, conformément au paragraphe 84(6) du Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix le sous-amendement dont la Chambre est saisie. M. Cassidy, appuyé par M. Murphy, propose:

Qu'on modifie l'amendement en ajoutant, immédiatement après, ce qui suit:

«et que la Chambre blâme en outre le gouvernement d'avoir présenté un exposé budgétaire qui tolère l'existence de 1 250 000 chômeurs canadiens et ne contient aucune justice envers la famille canadienne moyenne et les régions qui continuent de ressentir le fardeau de la récession économique sur les plans de l'emploi et du revenu;

—d'avoir omis d'implanter un régime de garde universelle qui aiderait les familles et créerait des emplois;

—d'avoir omis de prouver au contribuable canadien moyen un engagement véritable à l'égard de la réforme fiscale en supprimant dans cet exposé budgétaire certains des excès les plus graves du régime fiscal, notamment l'érosion de l'assiette fiscale des sociétés amorcée par les Libéraux en 1983;

—d'avoir omis même de mentionner la tragédie que connaissent les 4 000 000 de Canadiens qui vivent dans la pauvreté; et

—d'avoir omis de faire de l'emploi la première priorité du gouvernement fédéral».

Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 13(5) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté à 18 heures, le lundi 2 mars 1987.

Comme il est 16 h 47, aux termes de l'article 4 du Règlement, la Chambre s'ajourne au lundi 2 mars 1987, à 11 heures, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

Bon congé.

(La séance est levée à 16 h 47.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 mars 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1987-1988

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le Budget principal des dépenses des sommes requises pour le service public du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1988, et, conformément à l'article 54 de la «Loi constitutionnelle de 1867», recommande ledit Budget à la Chambre des communes le 27 février 1987.

—Monsieur le Président, j'aimerais également déposer, à l'appui du Budget des dépenses, la Partie I, le plan des dépenses du gouvernement.

De plus, j'ai déposé auprès du greffier de la Chambre, au nom de mes collègues, la Partie III du Budget des dépenses qui comprend les plans de dépenses de 74 ministères. Ces documents seront distribués aux membres des comités permanents, afin de leur faciliter l'examen des pouvoirs de dépenses sollicités dans la Partie II du Budget des dépenses et, puisque j'ai la parole, monsieur le Président, voici un autre message de Son Excellence le Gouverneur général, portant sa signature.

* * *

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1987-1988

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le Budget supplémentaire (A) des sommes requises pour le service public du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1988, et, conformément à l'article 54 de la «Loi constitutionnelle de 1867», recommande ledit Budget à la Chambre des communes. Le 27 février 1987.

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux 40 pétitions suivantes: 332-490, 332-519, 332-612, 332-619 à 332-622 inclusivement, 332-626 à 332-642 inclusivement, 332-790, 332-822 à 332-829 inclusivement, 332-835 à 332-837 inclusivement, 332-839, 332-841, 332-843 à 332-868 inclusivement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je fais un rappel au Règlement ou je pose la question de privilège, comme vous le voudrez. Je n'ai pas entendu les cloches sonner ce matin. Je sais que le porte-parole officiel de notre parti, qui doit répondre au ministre dans quelques instants, n'est pas à la Chambre parce que lui non plus ne les a pas entendues sonner.

Je me demande si le gouvernement ne pourrait pas voir à organiser son système afin que tous les députés puissent être avisés.

Le ministre doit faire une déclaration importante . . . Voilà, notre porte-parole . . . Je vous remercie, il n'y a plus de rappel au Règlement.

* * *

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1987-1988

DÉCLARATION EXPLICATIVE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer aujourd'hui le Budget des dépenses principal pour l'année 1987-1988, le troisième que je présente au nom du gouvernement. Ce budget principal, dont le «budgétaire» s'élève à 110,1 milliards de dollars, est une autre manifestation de notre effort soutenu pour juguler la croissance effrénée des dépenses publiques.

Je dépose également aujourd'hui, monsieur le Président, un Budget supplémentaire spécial de 700 millions de dollars pour l'année 1987-1988, représentant les paiements qu'il reste à verser en vertu du Programme spécial d'aide aux producteurs de grain du Canada. Ce poste ne figure pas dans le Budget principal parce que le gouvernement s'est engagé à verser les sommes en cause avant que ne puisse être débloquée la totalité des crédits du Budget principal. Le Budget supplémentaire est donc déposé aujourd'hui afin de permettre au Parlement d'étudier, comme il convient, ces crédits avant de les approuver, d'ici la fin du mois.

Monsieur le Président, le «budgétaire» du Budget principal de 1987-1988 a augmenté d'environ 2,9 p. 100 par rapport à celui de l'an dernier. Toutefois, on se souviendra qu'au moment du dépôt du Budget principal l'an dernier, j'avais signalé qu'il ne tenait pas compte d'une réduction des dépenses de 500 millions de dollars annoncée le jour précédent par le ministre des Finances (M. Wilson) dans son exposé budgétaire. Une fois prise en compte cette réduction et l'augmentation prévue au chapitre du Programme spécial d'aide aux producteurs de grain, le taux de croissance du Budget principal s'établit à 3,8 p. 100 et, évidemment, on a établi cela pour être en mesure de comparer les prévisions budgétaires d'une année avec celles de l'année subséquente. Le 3,8 p. 100, monsieur le Président, est un taux qui est légèrement inférieur à celui de l'an dernier, inférieur au taux d'inflation et le plus bas depuis 1962.

• (1110)

[*Traduction*]

C'est la troisième année consécutive que le gouvernement actuel dépose un Budget des dépenses principal dont le taux de croissance est à la baisse. Aucun gouvernement n'en a fait autant en près de vingt ans. Nous pouvons être fiers d'une telle réalisation, puisqu'elle témoigne clairement de notre engagement à contrôler les dépenses et à réduire le déficit.

L'examen des principaux éléments de ce budget vous permettra, monsieur le Président, de vous rendre compte de notre détermination à cet égard. Les deux tiers des dépenses totales, soit 72,3 milliards de dollars, seront affectés aux programmes législatifs, c'est-à-dire ceux dont les dépenses sont régies par des lois distinctes. Ces dépenses comprennent notamment les paiements versés aux personnes âgées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui s'élèvent à quelque 14,6 milliards en 1987-1988, le poste le plus important du Budget après les frais de la dette publique. Elles comprennent également les allocations familiales, les paiements effectués dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, les transferts fiscaux aux provinces, les subventions municipales et diverses autres subventions dans les secteurs de l'agriculture et des transports. En tout, les dépenses législatives prévues ont augmenté de 2,8 milliards de dollars, soit de 4 p. 100 par rapport à l'an dernier. Les dépenses que le Parlement sera appelé expressément à autoriser pour l'année qui vient s'élèvent à 37,8 milliards de dollars, soit le tiers du Budget des dépenses principal.

En général, le gouvernement dispose d'une plus grande marge de manoeuvre en ce qui concerne ces projets de crédits. C'est d'ailleurs sur cette catégorie de dépenses qu'ont porté un bon nombre des mesures de restriction du gouvernement. La conséquence en est que l'augmentation annuelle des crédits votés du Budget principal sera de 3,4 p. 100 par rapport à l'année dernière. C'est la troisième année consécutive que le taux de croissance est inférieur à celui de l'inflation; de fait, au cours des trois dernières années, il a été en moyenne de 1,3 p. 100. Il faut remonter au début des années soixante pour retrouver semblable performance de la part d'un gouvernement pendant trois années consécutives.

Des voix: Bravo!

M. de Cotret: En dépit de son engagement renouvelé de restreindre les dépenses, le gouvernement a prévu dans ce Budget des augmentations aux chapitres prioritaires que sont les programmes ayant trait aux autochtones, aux anciens combattants, à la défense nationale, aux affaires et à l'aide extérieures. Quelque 2 milliards de dollars sont prévus dans ce Budget principal pour les services d'enseignement et de développement social, les immobilisations et les services communautaires destinés aux autochtones. En outre, 700 millions de dollars seront transférés aux gouvernements territoriaux à l'égard des services qu'ils dispensent à leurs résidents. Les pensions et les allocations des anciens combattants et les services de santé achetés pour leur compte s'élèvent à 1,4 milliard. Le total des augmentations que le Budget principal prévoit pour ces divers programmes sociaux est de presque 300 millions de dollars, soit 7 p. 100 de plus que l'année dernière. La forte croissance des dépenses des affaires et de l'aide extérieures est attribuable à la hausse de l'aide bilatérale au développement et des paiements aux institutions financières internationales, ainsi qu'aux contributions versées à des organismes non gouvernementaux canadiens et internationaux qui réalisent des projets d'aide au développement. L'augmentation des crédits budgétaires à l'égard de ces activités est de 290 millions ou 10,6 p. 100.

Le Budget principal prévoit 10,3 milliards pour la défense, dont 92 p. 100 en projets de crédits, lesquels représentent largement le quart de tous les projets de crédits. Les coûts relatifs au personnel comptent environ pour 44 p. 100 du budget de la défense. En outre, le quart de son budget est affecté à des projets d'immobilisations, comme les Programmes des chasseurs CF-18, des frégates de la patrouille, de modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord et de modernisation de la classe Tribal. Au total, les dépenses de la défense et des affaires et de l'aide extérieures augmentent de plus de 700 millions de dollars, traduisant la priorité que nous accordons au respect de nos engagements internationaux dans ces domaines. Ces augmentations des dépenses prioritaires ont été réalisées grâce à la réaffectation des fonds, ce qui a permis au gouvernement de limiter le taux de croissance des crédits votés à 3,4 p. 100 pour 1987-1988.

[*Français*]

Monsieur le Président, comme le savent les députés ici présents, un gouvernement prudent dans sa planification financière prévoit des réserves dans le plan financier global pour faire face aux imprévus qui peuvent survenir durant l'année. Les réserves allouées deviendront des postes de budgets supplémentaires soumis à l'examen et à l'approbation du Parlement. Dans le cadre de ses mesures de restrictions, le gouvernement a réduit et contrôlé plus rigoureusement les prélèvements de fonds sur les réserves pour éventualités. C'est d'ailleurs ce que vous pourrez constater plus tard au cours de la semaine lorsque je déposerai le dernier budget des dépenses supplémentaires pour l'année 1986-1987. Vous remarquerez alors que l'ensemble des budgets supplémentaires de l'année en cours représente moins de 2 p. 100 du Budget des dépenses principal de cette année, le pourcentage le moins élevé depuis 1968-1969.

Les députés se souviendront que depuis ses tout débuts le gouvernement actuel s'est voué à la gestion productive du secteur public fédéral. La gestion ordonnée a été le thème principal des diverses mesures de restrictions et des discours sur le budget du gouvernement. Nous avons mis en oeuvre des politiques et des projets de gestion productive dans l'espoir de créer, au sein de la Fonction publique, un milieu et une conjoncture propices à l'efficience, à l'innovation et à l'optimisation des ressources dans l'exécution des programmes et la prestation des services de l'État.

Le fruit de ces efforts transparaît dans le Budget principal des dépenses de 1987-1988, monsieur le Président. L'examen de la répartition des crédits révèle que les dépenses de fonctionnement et en capital non reliées à la défense sont quelque peu inférieures à ce qu'elles étaient en 1984-1985. Compte tenu de l'inflation, cette baisse équivaut à une réduction d'un peu plus de 12 p. 100 pendant cette période.

Cette réalisation est d'autant plus digne de mention, monsieur le Président, que les coûts salariaux, qui représentent la majeure partie des dépenses susmentionnées, sont pour la plupart régis par des conventions collectives, et que l'augmentation des coûts attribuables aux salaires négociés a été en moyenne d'environ 3,5 p. 100 par année. J'aimerais faire remarquer que l'attitude faite de franche collaboration adoptée par le gouvernement actuel dans le domaine des relations de travail dans la Fonction publique, dont la négociation de conventions cadres et de règlements salariaux raisonnables et équitables, a facilité les efforts du gouvernement pour contenir les dépenses tout en continuant à assurer les services essentiels au public. Pour ce faire, le gouvernement a dû mettre les gestionnaires de la Fonction publique au défi. Ainsi, les gestionnaires ont dû exécuter leurs programmes avec moins de ressources financières, moins de ressources humaines, répondre aux besoins d'une clientèle croissante et faire face aux exigences d'une charge de travail accrue, en améliorant l'efficience et la productivité et en utilisant des méthodes innovatrices de production et d'exécution.

• (1120)

[*Traduction*]

Comme je viens de le mentionner, monsieur le Président, les gestionnaires assurent le bon fonctionnement de leurs programmes avec des ressources humaines moindres. Vous vous rappellerez que le ministre des Finances (M. Wilson) avait annoncé en mai 1985 l'intention du gouvernement de procéder à une réduction de 15 000 années-personnes dans la Fonction publique et ce, sur une période de cinq ans débutant en 1986-1987. Ainsi, le Budget des dépenses principal de 1986-1987 prévoyait une réduction de quelque 5 500 années-personnes par rapport à l'année précédente. Le Budget principal que je dépose aujourd'hui prévoit une réduction supplémentaire de près de 3 100 années-personnes. Je puis donc affirmer que le gouvernement atteindra sûrement son objectif quinquennal, étant donné que plus de la moitié des réductions prévues ont déjà été effectuées.

Des voix: Bravo!

M. de Cotret: De fait, toutes proportions gardées, le présent Budget principal est celui qui indique le moins grand nombre d'années-personnes autorisées depuis celui de 1980-1981. Une fois atteints les objectifs du programme en 1990-1991, les niveaux d'années-personnes seront comparables à ceux d'avant 1975.

De même, la politique innovatrice du gouvernement en matière de réaménagement des effectifs, confortée en 1985 par la collaboration des syndicats de la fonction publique, a été pleinement appliquée, de manière à nuire le moins possible aux employés visés par les mesures de réduction. En mai 1986, j'avais annoncé que le gouvernement avait bon espoir de réaffecter dans la Fonction publique la majorité des employés touchés. J'avais également prévu la mise en disponibilité d'au plus 500 fonctionnaires au cours de la première année d'application du programme de compression des effectifs. L'année financière tirant à sa fin, je suis toujours convaincu de l'exactitude de mes prévisions, et je présenterai un rapport complet au Parlement sur cette question une fois que les données définitives auront été compilées en avril. Je puis vous assurer que le gouvernement s'efforcera encore de garder au minimum les mises en disponibilité en 1987-1988 et par la suite.

J'ai mentionné tout à l'heure, monsieur le Président, les efforts notables déployés par les gestionnaires de la Fonction publique dans le cadre des mesures de restriction. Lors du dépôt du Budget principal de 1986-1987, j'avais indiqué que le gouvernement se proposait d'intégrer une nouvelle prime à la productivité au régime de rémunération des cadres. Cette prime devait servir à récompenser les gestionnaires qui atteignent ou dépassent les objectifs fixés en matière de réduction des dépenses tout en réalisant les objectifs de leurs programmes et des politiques. Aucune décision finale au sujet de la mise en oeuvre de la prime de productivité ne pouvait être prise avant que ne soit effectuée une évaluation du rendement en 1986-1987.

Comme le ministre des Finances l'a signalé dans son budget le mois dernier, le gouvernement a connu un rendement exceptionnel au chapitre de la gestion des dépenses. La totalité de la réduction de 500 millions de dollars, annoncée dans le budget de février 1986, a été réalisée. Et comme je l'ai déjà mentionné, les objectifs de réduction des années-personnes ont tous été atteints, et même devancés dans certains cas. En outre, le gouvernement continue d'accomplir des progrès à l'égard d'importants projets tels que l'amélioration de la gestion de l'encaisse, le recouvrement accru des coûts, la privatisation des sociétés d'État et la réduction de ses frais généraux et administratifs.

Le Conseil du Trésor a conclu que les gestionnaires supérieurs de la fonction publique avaient joué un grand rôle dans la réalisation de ces projets, et il a approuvé le versement d'une prime de productivité variant entre 1 et 1,5 p. 100 de leur traitement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987. On estime à 4,5 millions de dollars le coût total de cette prime.

[*Français*]

Par ailleurs, le Conseil du Trésor a autorisé que la valeur maximale du prix pour services soit porté à 10 000 $ pour inciter les gestionnaires à exceller. Ce prix, qui comprend une mention honorable et une oeuvre d'art d'un artiste canadien,

est décerné tous les ans à un maximum de cinq cadres supérieurs, choisis par un jury composé de six Canadiens de l'extérieur de la Fonction publique. Ce prix a été décerné pour la première fois en 1966. Sa majoration montre jusqu'à quel point le gouvernement tient à promouvoir et à récompenser le rendement exceptionnel des gestionnaires fédéraux.

Bref, monsieur le Président, j'estime que le Budget principal des dépenses déposé aujourd'hui vient s'ajouter aux autres réalisations importantes du gouvernement dans le domaine de la gestion des dépenses.

Premièrement, le taux de croissance du Budget principal des dépenses est à la baisse pour une troisième année consécutive. Deuxièmement, le taux de croissance du Budget principal des dépenses de 1987-1988 représente la plus faible augmentation en 20 ans. Troisièmement, la taille de la Fonction publique en 1987-1988 sera à son plus bas niveau depuis 1980-1981.

[*Traduction*]

Bref, monsieur le Président, j'estime que le Budget des dépenses principal déposé aujourd'hui vient s'ajouter aux autres réalisations importantes du gouvernement dans le domaine de la gestion des dépenses: le taux de croissance du Budget des dépenses principal est à la baisse pour une troisième année consécutive; le taux de croissance du Budget des dépenses principal de 1987-1988 représente la plus faible augmentation en vingt-cinq ans; la taille de la Fonction publique en 1987-1988 sera à son plus bas niveau depuis 1980-1981.

Des voix: Bravo!

M. de Cotret: Toutes ces réalisations prouvent l'engagement indéfectible du gouvernement à l'endroit d'une saine gestion et d'un fonctionnement efficace de la fonction publique, alors que sont maintenus, et même étendus, les programmes qui répondent le mieux aux vrais besoins des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, partons du dernier point traité par le ministre, celui de l'arrosage. Partons du nouveau système que le gouvernement a lancé avec effet au 31 mars, et qui consiste à verser 4,5 millions de dollars à de hauts fonctionnaires. D'après le ministre, c'est pour la bonne gestion dont ils ont fait preuve en réduisant les années-personnes et en comprimant les dépenses. Pourquoi ces hauts fonctionnaires sont-ils là, pourquoi les paie-t-on si ce n'est pour qu'ils gèrent bien? Par définition, la haute direction comprend tous ceux qui sont au niveau de sous-ministre et au-dessous. Le gouvernement parle d'environ 4,5 millions de dollars et sans doute qu'à la fin du mois il va donner des chèques allant jusqu'à 1 p. 100 et 1,5 p. 100 du niveau. Cela veut dire le haut de l'échelle salariale à laquelle le gestionnaire a droit.

• (1130)

M. Berger: Qu'est-ce que cela veut dire?

M. Baker: Le député demande ce que cela veut dire. Personne j'imagine ne sait ce que cela veut dire, mais les gestionnaires le sauront quand ils recevront leur chèque de la main à la main. Ils vont recevoir 1 000 $ ou 1 500 $ pour avoir fait réduire les années-personnes, d'après le ministre.

Rien d'étonnant que le gouvernement ait dépassé les 2 500 licenciements pour l'année qui vient. Il supprime 3 100 années-personnes. Voici qu'il y a dans notre société des salariés bien rétribués qui touchent des bonis en espèces pour avoir éliminé des gens qui se trouvent au bas de l'échelle salariale.

Le gouvernement se vante d'avoir éliminé 3 100 personnes. Si le ministre lisait le courrier que nous recevons à ce sujet, il saurait qu'il y a des gens licenciés d'un bout à l'autre du pays, sans perspective de trouver du travail dans le secteur privé. D'un trait de plume on met à la porte des gens qui ont 25 ans d'expérience de la fonction publique. Du fait de cette décision qui vient d'être annoncée, ils savent qu'on les licencie parce qu'un haut fonctionnaire va recevoir la grosse somme à la fin du mois grâce à ce licenciement.

Ce système incroyable, et dont le gouvernement se vante en plus, frappe des ingénieurs licenciés aux Travaux publics, des fonctionnaires du ministère fédéral des Pêches et des Océans, des gens qui travaillent dans les bureaux d'emploi d'un bout à l'autre du pays, et le personnel de recherche scientifique de l'Institut Bedford qui va fermer à la fin du mois. Quelqu'un va toucher un chèque de 1 000 $ à la fin du mois pour avoir réalisé ces licenciements.

Il va y avoir à la fin du mois un versement moyen de 1 000 $ à des fonctionnaires grassement payés, entre autres des sous-ministres. Ces 4,5 millions de dollars de pots-de-vin vont être répartis entre 6 000 chèques environ. On se demande quel autre pays adopterait un semblable système. Il est évident que le Conseil du Trésor a dû avoir beaucoup de mal à établir les lignes directrices, parce qu'il n'avait pas d'autres pays à prendre comme modèle. Le système annoncé par le ministre aujourd'hui n'existe dans aucun autre pays démocratique. Nous estimons que ces versements concernent un travail pour lequel les gestionnaires en question sont déjà payés. Ces primes constituent tout simplement à nos yeux des pots-de-vin versés aux gestionnaires de la fonction publique canadienne.

On pourrait résumer la déclaration du ministre en disant qu'il essaie de donner aux Canadiens l'impression que les dépenses gouvernementales ont diminué. Elles ont au contraire fortement augmenté. Quand le gouvernement est arrivé au pouvoir, il a assumé une dette nationale d'environ 189 milliards de dollars. Le ministre des Finances (M. Wilson) prévoit que la dette nationale s'élèvera à 300 milliards cette année. Les gouvernements du Canada ont accumulé une dette d'environ 189 milliards depuis la Confédération, mais le gouvernement actuel l'a fait grimper à 300 milliards en quelque deux ans.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: La vérité fait mal, madame la Présidente. Le ministre des Finances a dit que tandis que les dépenses augmentaient les recettes en faisaient autant. Les recettes du gouvernement ont augmenté pour aller avec les hausses dans des dépenses sélectives que le gouvernement a engagées. Un ministre a récemment déclaré: « . . . comme leur soumission était supérieure de moins de 10 p. 100 de la plus basse, j'ai ordonné de leur accorder le contrat puisqu'ils étaient de ma province».

Tous les détails ne figurent pas dans les prévisions budgétaires déposées aujourd'hui. Nous l'avons constaté la semaine dernière quand nous avons découvert qu'un chèque de un million de dollars avait été remis à l'administration du comté de Pictou, en Nouvelle-Écosse, pour la construction d'un palais de justice. Cette subvention ne s'inscrit dans le cadre d'aucun programme du gouvernement fédéral.

Chaque appel d'offres comporte une réserve stipulant que le contrat ne sera pas nécessairement accordé au plus bas soumissionnaire. Le gouvernement devrait avoir la franchise de supprimer le terme «nécessairement» de sorte que la réserve stipule que le contrat ne sera pas accordé au plus bas soumissionnaire. Nous avons vu le gouvernement accorder des contrats non seulement au soumissionnaire qui venait en deuxième place, mais au troisième, au quatrième et ainsi de suite.

Les gens ne devraient pas se préoccuper seulement des petits contrats qui sont octroyés dans tout le pays, car d'importants contrats gouvernementaux sont offerts, et il est possible de déterminer où l'argent va.

Il est vrai que les recettes sont à la hausse. Dimanche dernier, lors de l'émission *Question Period*, sur les ondes de CTV, le ministre des Finances s'est fait poser la question suivante par M. John Ferguson; voici:

Sauf erreur, les chiffres de l'Institut Fraser de Vancouver laissent supposer que parmi les ministres des Finances qui se sont succédé au cours de notre histoire, vous êtes le plus important percepteur d'impôts, que les impôts et notamment ceux des particuliers, ont augmenté davantage au cours de votre règne qu'au cours de toute autre période.

Ce à quoi le ministre a répondu:

Ce que nous faisons en l'occurrence, John . . .

Il s'adressait à John Ferguson, l'interviewer:

. . . c'est de ramener le niveau d'imposition à ce qu'il était au milieu des années 1970. Mes prédécesseurs avaient lâché les rênes en matière d'imposition et ainsi, le pourcentage des impôts par rapport au revenu n'avait fait que baisser . . .

Quels sont donc ces anciens ministres des Finances qui, selon le ministre actuel, ont lâché les rênes au milieu des années 1970? Le ministre prétend que nous devons reprendre en mains ces rênes, ramener les impôts à leur niveau d'avant le milieu des années 1970 et accroître les recettes de l'État grâce aux impôts des particuliers. C'est un peu comme si les anciens ministres conservateurs des Finances d'il y a 20 ou 30 ans disaient: «Nous vous laissons les rênes en matière d'imposition; tenez-les ferme». C'est pourquoi dans ce programme de dépenses, les recettes sont à la hausse, ainsi que les dépenses.

Comment le ministre s'y prend-il pour tenir ces rênes bien en main? Il applique la taxe de vente aux croustilles, aux bâtonnets au maïs ou au fromage, aux bretzels croustillants, aux noix salées, au maïs soufflé, aux tablettes de granola et aux friandises glacées, comme les sucettes glacées et les barres de crème glacée. Voilà donc les mesures que le ministre des Finances prend, afin de reprendre en main les rênes en matière d'imposition, d'aller chercher dans les poches des contribuables ordinaires l'argent dont il a besoin; et à qui s'en prend-il? Aux enfants. Pareil impôt n'existait pas avant les années 1970. Le ministre s'attaque aux enfants, afin de percevoir les recettes fiscales nécessaires.

• (1140)

Mon parti, l'opposition officielle, et moi-même, jugeons que le ministre des Finances se fourvoie carrément pour ce qui est de ses priorités en matière d'imposition. Le ministre qui a déposé le budget des dépenses, aujourd'hui, fait de même en offrant une prime aux fonctionnaires d'une part, et en se vantant du licenciement de 3 100 employés, d'autre part. N'est-il pas très étrange de voir que les coffres de certains ministères, notamment le ministère des Pêches et des Océans, se dégarnissent continuellement depuis l'élection du gouvernement actuel. C'est ce que nous constatons pourtant. Mais, en même temps, le gouvernement trouve le moyen de multiplier les effectifs du cabinet du premier ministre et des ministres, de leur donner le personnel nécessaire pour qu'ils puissent offrir des contrats, non pas au plus bas soumissionnaire, mais au deuxième ou au troisième parmi les plus élevés, et de leur accorder des crédits pour financer, dans leur circonscription, leurs petits projets personnels qui ne relèvent d'aucun programme officiel.

Où se trouvent donc les augmentations des dépenses dans ce budget? Indiscutablement aux postes du cabinet du premier ministre et du bureau du Conseil privé. Nous nous demandons dans quelle voie s'engage le gouvernement lorsque nous examinons la répartition des dépenses budgétaires. Le grand public ne manquera certes pas de constater que les dépenses des ministères fédéraux en général n'ont que légèrement augmenté alors que celles du ministère des Affaires extérieures ont été relevées de 18,9 p. 100 l'an dernier et de 15,6 p. 100 cette année, ce qui fait, en tout, 3 milliards de dollars supplémentaires pour ce seul ministère. Il comparera cette augmentation au blocage, voire à la réduction de trois points de pourcentage des dépenses au titre des allocations familliales. Le public se demandera à quoi rime la notion de justice au gouvernement alors que les dépenses du ministère des Affaires extérieures sont deux fois plus élevées que tout le budget réservé aux allocations familiales. Il en conclura forcément qu'il n'y a pas de justice dans ces prévisions budgétaires. Le gouvernement ne durera pas jusqu'à la fin de son mandat après le dépôt de telles prévisions budgétaires.

M. Cassidy (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, j'aimerais formuler quelques observations à propos de ce budget de dépenses. Il y a un an, lorsque le président du Conseil du trésor (M. de Cotret) et le gouvernement ont également présenté le budget précédent, j'ai dit qu'il plairait sans aucun doute aux gens de Wall Street et de Bay Street. «Le gouvernement recommence,» comme dirait Ronald Reagan, car c'est encore le cas cette année. Ce budget démontre que le gouvernement persiste à vouloir satisfaire les détenteurs d'obligations, les financiers et les analystes des investissements, mais il est sans rapport avec la situation réelle des Canadiens.

Soit dit en passant, madame la Présidente, je suis extrêmement troublé par les propos que mon collègue libéral vient de tenir et selon lesquels son parti aurait renoncé à sa politique d'aide étrangère. Il s'agit d'un service important et les Canadiens sont prêts à partager une partie des richesses de notre pays tout en rendant justice aux Canadiens. A mon avis, nous pouvons atteindre ces deux objectifs.

Je tiens à signaler au président du Conseil du Trésor et à son collègue le ministre des Finances (M. Wilson), comme nous l'avons déjà fait il y a deux semaines au moment de la présentation de l'exposé budgétaire et avant que la Chambre ne prenne un congé d'une semaine, qu'au cours de l'année écoulée entre le 1er janvier 1986 et le 1er janvier 1987, le nombre des emplois en Ontario a augmenté de 132 000 alors qu'il n'a augmenté que de 5 000 dans le reste du Canada. A l'heure actuelle, il y a 1,25 million de Canadiens en chômage. A en juger par l'exposé budgétaire et par le budget des dépenses, il est manifeste que le gouvernement n'a mis au point aucune stratégie et qu'il n'a nullement l'intention de faire quoi que ce soit pour remédier à ce problème.

Les crédits alloués au développement régional ont baissé de trois milliards de dollars par rapport à ce qu'ils étaient lorsque les conservateurs ont accédé au pouvoir. Cela a donné lieu à des coupes dans le domaine des transports, des pêches, de l'agriculture, mis à part le programme céréalier spécial, ainsi qu'au niveau du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et du ministère de l'Expansion industrielle régionale. En fait, le gouvernement a dû priver le ministère de l'Expansion industrielle régionale de un milliard de dollars de plus afin de financer son programme céréalier spécial.

Cette année, le gouvernement lutte contre le déficit sur le dos des chômeurs et des provinces. Je rappelle au président du Conseil du Trésor et à ses collègues qu'à l'heure actuelle dans sept provinces le chômage est plus élevé qu'au pire moment de la récession 1981-1982. Pourtant, le fait est que les fonds transférés aux provinces ne vont pas dans les coffres des provinces où le taux de chômage est le plus aigü, mais dans ceux de l'Ontario. De tout l'argent destiné aux provinces, sous forme des paiements fiscaux et des paiements de transfert, la province déshéritée de l'Ontario recevra en tout une hausse de $150 millions de dollars. C'est une excellente province que j'ai l'honneur de représenter. Cependant, le sud de l'Ontario a connu un certain renouveau économique, et l'Ontario reçoit 550 millions de dollars, alors que neuf autres provinces ne recevront que 600 millions de dollars.

[*Français*]

Et en particulier, madame la Présidente, je veux souligner le fait que c'est la province de Québec qui souffre particulièrement des coupures imposées par le gouvernement dans les paiements de transferts et les paiements en termes de transferts de points fiscaux. On voit, madame la Présidente, que malgré le fait que le taux de chômage au Québec est environ 10,8 p. 100, l'augmentation en termes de ces paiements de péréquation, des paiements de transferts au Québec, est seulement de 7 millions de dollars, une augmentation de 0,1 p. 100. En comparaison, l'Ontario avec un taux de chômage de 6,6 p. 100, va avoir une augmentation en termes des paiements de péréquation, des paiements de transferts de points fiscaux, de 50 millions de dollars, ce qui est une augmentation de 7 p. 100.

[*Traduction*]

Quelles priorités le gouvernement a-t-il donc pour que nous en arrivions là? Et il a eu le culot de dire au Québec, il n'y a que deux semaines, qu'il n'était pas disposé à lui donner, dans le cadre de la péréquation, les mêmes avantages qu'aux autres provinces qui ont reçu certaines garanties de recettes.

Le Manitoba a un taux de chômage de 7,9 p. 100. Cette province ne recevra qu'une augmentation de 1 million de dollars, soit une majoration de 0,1 p. 100 des paiements pour l'enseignement postsecondaire, l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie et ses transferts généraux émanant du gouvernement du Canada. La Colombie-Britannique, qui avait un taux de chômage de 13,8 p. 100 à la fin de janvier, n'enregistrera qu'une augmentation de 2 p. 100 pour les paiements au titre des programmes à frais partagés en ce qui concerne les transferts fiscaux du gouvernement.

A mon avis, les priorités du gouvernement se reflètent non seulement dans ces prévisions budgétaires mais aussi dans la fiscalité. Le gouvernement a fait des remaniements par-ci par-là dans le budget de dépenses. En même temps, depuis que les conservateurs sont arrivés au pouvoir, ils ont augmenté les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des taxes de vente de 52 p. 100 et ont diminué la charge fiscale des sociétés de 18 p. 100, et cela, bien qu'on ait prévu cette année une très forte augmentation des bénéfices des sociétés. Voilà quelles sont les priorités du gouvernement.

[*Français*]

Je veux aussi souligner le fait, madame la Présidente, que dans ces prévisions budgétaires, le gouvernement a décidé de consolider les comptes du fonds de l'assurance-chômage. Effectivement, c'est un moyen de démontrer selon le gouvernement que des paiements d'assurance-chômage aux chômeurs du pays sont des paiements qui viennent de tous les contribuables au lieu de maintenir les faits, et les faits sont que c'est un fonds d'assurance duquel les Canadiens et les Canadiennes ont droit de retirer des paiements d'assurance-chômage s'ils sont en chômage, s'ils souffrent des politiques économiques de ce gouvernement. Mais en même temps qu'il a consolidé les comptes du fonds de l'assurance-chômage, madame la Présidente, le gouvernement ne fait rien pour assurer qu'on ait dans les prévisions budgétaires les paiements pour les dépenses fiscales.

Les dépenses fiscales selon le Vérificateur général ont une valeur d'environ 30 milliards de dollars par année. Mais malgré cela, on ne voit pas quelles corporations vont recevoir ces gros paiements. Qui sont les bénéficiaires de ces paiements? Ce n'est pas inclus du tout dans les prévisions budgétaires du gouvernement.

• (1150)

[*Traduction*]

D'une part, les chômeurs sont traités de telle sorte que si les conservateurs devaient rester au pouvoir—ce qui est fort peu probable—ils commenceraient par leur supprimer directement les prestations de chômage. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a consolidé ces comptes. D'autre part, les conservateurs refusent de répertorier les dépenses fiscales qui bénéficient principalement aux grandes sociétés et aux Canadiens fortunés.

Je constate que le gouvernement a conservé une somme substantielle de 2,4 milliards de dollars à distribuer avant les élections au cours de l'automne et du printemps prochain.

Le gouvernement, fidèle à ses priorités, diminue l'impôt des sociétés et augmente l'impôt sur le revenu des particuliers alors qu'il ne fait rien au sujet des dépenses fiscales qui sont si coûteuses pour les Canadiens.

Je représente une circonscription de fonctionnaires. A nouveau, le budget des dépenses de cette année a de quoi les alarmer. Quoi qu'en dise le président du Conseil du Trésor, quelque 3 000 postes seront supprimés. Beaucoup de gens devront donc subir les inconvénients d'un déménagement afin de conserver leur emploi. La Fonction publique va leur offrir toutes sortes d'indemnités alléchantes pour les inciter à quitter ses rangs. De guerre lasse certains partiront, comme cela s'est fait l'an dernier, après quoi leur nom figurera sur les listes du Conseil du Trésor parmi ceux qui ne souhaitent plus être au service du gouvernement. Ils ne le veulent plus parce que l'emploi qu'on leur offre n'a rien d'attrayant et qu'il exigerait de trop grands efforts d'adaptation.

Si le gouvernement tient tant à réduire la taille de la Fonction publique, qu'il le fasse sans forcer qui que ce soit à renoncer à son poste. S'il pouvait gérer son programme de manière à ne licencier que quelques centaines de fonctionnaires, comme l'année dernière, les 4,5 millions de dollars suffiraient amplement à réaliser le voeu que je refais cette année, à savoir que pas un seul fonctionnaire ne soit obligé de perdre son emploi. Cette somme représente ce que toucheront les hauts fonctionnaires qui auront réussi à sabrer leurs effectifs, pour faire tomber quelques têtes. J'invite le président du Conseil du Trésor à s'engager ici même à ce que pas un seul fonctionnaire fédéral ne soit obligé d'abandonner son emploi. Ce serait tout un revirement pour un gouvernement impitoyable qui espère impressionner les financiers de la rue Saint-Jacques et de Bay Street en leur montrant son tableau de chasse, c'est-à-dire les fonctionnaires qui auront subi le supplice de la planche.

Encore une fois cette année, j'ai demandé aux fonctionnaires du Conseil du Trésor quelle proportion des 3 000 employés touchés représenteront les femmes. J'ai demandé quelles mesures seraient prises pour surveiller la situation et s'assurer que les femmes et les groupes minoritaires ne seront pas encore plus désavantagés qu'ils ne le sont par ces réductions d'effectifs. J'avais soulevé les mêmes questions dans ma réponse au budget de l'an dernier mais sans succès. Je n'ai pas obtenu de réponse cette année non plus. On m'a dit que l'on tenterait de me fournir les chiffres au cours de la journée. Mais on ne dispose pas de ces chiffres parce que l'on ne se soucie guère que les femmes soient particulièrement vulnérables à ces abolitions de postes. On ne s'en soucie pas et il n'existe pas de programmes pour s'assurer que non seulement les chercheurs et les hauts fonctionnaires auront accès à des cours de recyclage ou à des mutations pour sauver leurs emplois mais que les secrétaires, les commis et les autres employés de soutien importants pour le gouvernement auront également accès aux mêmes possibilités qui leur permettraient de conserver un emploi. Ils ne devraient pas être contraints de quitter la fonction publique en raison des mesures que prend actuellement le gouvernement.

[*Français*]

Madame la Présidente, j'aimerais, dans un mot de félicitations, souligner le fait que, malgré les coupures de 1985-1986, le gouvernement est maintenant en route encore en termes de paiements, le budget, les prévisions budgétaires pour les fonds qui sont disponibles pour l'aide extérieure.

[*Traduction*]

L'aide aux pays étrangers a connu une hausse substantielle cette année. En tant que néo-démocrate, et je pense que tous les Canadiens seront d'accord avec moi, je crois que le Canada peut et doit jouer un rôle très actif au chapitre de l'aide aux pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. Nous pouvons fournir cette aide et en même temps être justes envers la population des régions aux prises avec de forts taux de chômage. Nous pouvons et devons nous doter d'une politique de plein emploi. Nous ne faisons pas justice aux Canadiens, mais nous ne devrions pas essayer de le faire en étant injustes envers la population du tiers monde.

Je relève également la confusion qui continue de caractériser l'attitude du gouvernement face à la Société des Postes. Je me réjouis qu'il ait dans une certaine mesure décidé de mettre la pédale douce. Je déplore cependant que le gouvernement ait piétiné pendant un an et demi avant d'annoncer une politique claire. Les Canadiens veulent qu'on leur garantisse des services postaux de qualité. Il convient d'accorder à cette question la priorité sur la réduction du déficit de la Société des Postes, si tant est qu'il faille choisir entre l'un et l'autre.

Le gouvernement vient encore une fois de sabrer dans le financement de la stratégie canadienne de l'emploi à un moment où le nombre de chômeurs atteint 1,25 million. Le gouvernement a réduit de 154 millions de dollars les crédits destinés à cette stratégie, après les avoir tronqués de 100 millions un an plus tôt. J'ai remarqué qu'on avait également réduit de plus de 100 millions de dollars les subventions accordées au titre des prêts et des investissements relevant de la Société canadienne d'hypothèques et de logements. Voilà qui montre que le gouvernement n'est pas réellement déterminé à fournir un nombre suffisant de logements sociaux.

Au titre de l'expansion et des investissements régionaux, le gouvernement a soustrait 50 millions de dollars des crédits réservés à la Société de développement du Cap-Breton, sans doute en raison du grand succès connu par cette dernière, succès dont les habitants du Cap-Breton ne sont certainement pas au courant. Les promesses faites par le gouvernement de favoriser l'expansion économique sont si fermes que, mis à part le Programme de production de l'industrie du matériel de défense, il en a réduit les crédits disponibles au ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Le gouvernement a réussi à augmenter de 2,5 p. 100 le financement du Conseil national de recherches, ce qui porte le total de ses crédits à près de 400 millions, soit 100 millions de moins par rapport à il y a deux ans et demi. Voilà comment le gouvernement a si lamentablement tenu les promesses faites lors de la campagne électorale de 1984. Il avait promis à l'époque que le Canada deviendrait le chef de file dans les domaines de la recherche et du développement et des sciences et de la technologie.

Je termine en faisant remarquer ce qui suit.

[*Français*]

Nous avons un taux de chômage dans le pays de presque 10 p. 100, nous avons 1 250 000 Canadiens et Canadiennes qui sont en chômage. Évidemment, la politique du gouvernement est de continuer à tolérer une situation intolérable dans laquelle le taux de chômage va demeurer au-dessus de 9 p. 100 dans tout le pays et que le taux de chômage dans certaines provinces demeurera à un niveau plus élevé que lors de la récession de 1981-1982.

Voilà la politique économique et la politique des dépenses du gouvernement conservateur. Alors, madame la Présidente, c'est pour cela évidemment que les Canadiens et les Canadiennes se sont décidés à rejeter ce gouvernement lors des prochaines élections, et ils ont donné au gouvernement l'appui le plus bas en termes de sondage jamais obtenu par un gouvernement dans le Canada.

Pétitions

PÉTITIONS

ON DEMANDE DE MEILLEURES PENSIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter, en vertu de l'article 106 du Règlement, une pétition signée par 41 personnes, soit des résidants de Val-d'Or en Abitibi qui cotisent au Régime de pensions de la Fonction publique du Canada et qui sont à l'emploi du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Les pétitionnaires y signalent trois autres modifications à la Loi sur les pensions de la Fonction publique par le projet de loi C-33. Ils estiment:

QUE les pensions de la Fonction publique devraient continuer à être pleinement indexées afin que les retraités présents et futurs de la Fonction publique soient protégés contre l'inflation.

QUE les cotisants au Régime de pensions de la Fonction publique doivent avoir le pouvoir de prendre des décisions en ce qui a trait à l'administration de leur Régime de pensions.

QU'il faut que des taux d'intérêt réalistes soient portés au crédit du compte de pensions de la Fonction publique afin d'assurer le rendement économique sain du régime.

Ils demandent donc au gouvernement que les pensions soient pleinement indexées, que les cotisants participent aux décisions et que les taux d'intérêt versés au fonds soient réalistes.

• (1200)

[*Traduction*]

POSTES CANADA—OPPOSITION À LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Madame la Présidente, j'ai le devoir de présenter à la Chambre quelques pétitions émanant de citoyens de Bayfield, Cape Spear, Cape Tormentine et Port Elgin. Ce sont pour la plupart de petits villages de pêcheurs situés sur le détroit de Northumberland.

[*Français*]

Les pétitionnaires déclarent humblement que le nouveau plan d'opération de la Société canadienne des postes crée et va créer deux classes de citoyens, et que la fermeture des bureaux de poste en milieu rural prive les citoyens d'une présence fédérale unique et réduit le service postal vital en milieu rural. Ils demandent humblement que le Parlement rejette le plan de la Société canadienne des postes.

[*Traduction*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, j'ai l'honneur, en vertu de l'article 106 du Règlement, de présenter une pétition signée par des habitants de Pukatawagan, Pikwitonei, Thompson, Flin Flon, Wanless et Le Pas, au Manitoba. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter les modifications proposées à la Loi sur les brevets qui, à leur avis, feront augmenter les prix payés par les consommateurs canadiens pour les médicaments et qui rendront beaucoup plus difficile pour les Canadiens moyens l'achat des médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Les pétitionnaires croient aussi que les mesures proposées par le gouvernement causeront un tort injustifié aux Canadiens qui doivent se procurer régulièrement des médicaments d'ordonnance pour leur santé. De plus, les pétitionnaires pensent que le gouvernement canadien fait encore une fois des concessions aux États-Unis aux dépens des Canadiens moyens à cause des négociations sur le libre-échange.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter six pétitions signées par des électeurs de Bruce Mines, Sault-Sainte-Marie, Goulais River, Massey, Elliot Lake, Mindemoya et de l'île Manitoulin. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de retirer la mesure législative concernant la Loi sur les brevets qui fera augmenter le prix des médicaments au détriment des Canadiens ordinaires, qui grèvera inutilement notre régime de soins médicaux et qui pénalisera les pauvres, les faibles et les malades de notre société. Je suis honoré de présenter cette pétition.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter, en vertu de l'article 106 du Règlement, une pétition signée par des habitants de White Horse, au Yukon, de Kamloops, en Colombie-Britannique, et d'Edmonton, en Alberta, dans laquelle ils affirment que les modifications que le gouvernement propose d'apporter à la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance feront augmenter les prix payés par les consommateurs canadiens pour les médicaments et rendront très difficile pour les Canadiens moyens l'achat des médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Les pétitionnaires demandent que le gouvernement reconsidère son projet d'adopter ce projet de loi et qu'il le rejette sans plus tarder.

* * *

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1987-1988

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Madame la Présidente, les deux motions que je veux présenter ont été soumises aux partis de l'opposition.

Aux termes du paragraphe 82(15) et de l'article 83 du Règlement, je propose donc, avec l'appui du député de Simcoe-Sud (M. Stewart):

Que les prévisions du budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1988, qui a été déposé aujourd'hui, soient renvoyées aux divers comités permanents ainsi qu'il suit:

Suit une répartition détaillée des prévisions de dépenses entre les divers comités. La liste a été soumise à mes collègues du parti libéral et du Nouveau parti démocratique. Je demande qu'elle soit imprimée dans le hansard sans être lue.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y consent-on?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste susmentionnée suit:*]

Au comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord

Affaires indiennes et du développement du Nord, crédits 1, 5, 10, 15, L20, 25, 30, 35, 40 et 45

Au comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 1, 5, 10, 15, 35, 40, 45, 50, 55 et 60

Au comité permanent des communications et de la culture

Communications, crédits 1, 5, 10, 15, L20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80 et 85

Au comité permanent de la consommation et des corporations

Consommation et Corporations, crédits 1, 5, 20 et 25

Au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure

Conseil privé, crédit 10

Au comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources

Énergie, Mines et Ressources, crédits 1, 5, 10, 15, L20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 et 55

Au comité permanent de l'environnement et des forêts

Agriculture, crédits 20, 25 et 30

Environnement, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Au comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur

Affaires extérieures, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, L35, L40, 45, 50 et 55

Au comité permanent des finances et des affaires économiques

Finances, crédits 1, 5, L10, 15, 20, 25, L30, 40, 45 et 55

Revenu national, crédits 1, 5, 10, et 15

Conseil privé, crédit 20

Au comité permanent des pêches et des océans

Pêches et Océans, crédits 1, 5 et 10

Au comité permanent de l'administration gouvernementale

Consommation et Corporations, crédits 10 et 15

Gouverneur général, crédit 1

Parlement, crédit 1

Conseil privé, crédits 1, 5 et 25

Travaux publics, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, L65, L70, 75, 80, 85 et 90

Secrétariat d'État, crédits 15

Approvisionnements et Services, crédits 1 et 5

Conseil du Trésor, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Au comité permanent des droits de la personne

Justice, crédit 10

Au comité permanent de la justice et du solliciteur général

Justice, crédits 1, 5, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45

Solliciteur général, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Conseil privé, crédit 30

Au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration

Emploi et Immigration, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Travail, crédits 1, 5, 10 et 15

Au comité permanent de la gestion et des services aux députés

Parlement, crédit 5

Au comité permanent de la défense nationale

Défense nationale, crédits 1, 5 et 10

Au comité permanent de la santé nationale et du bien-être social

Santé nationale et Bien-être social, crédits, 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65 et 70

Au comité permanent des comptes publics

Finances, crédit 35

Au comité permanent de l'expansion industrielle régionale

Expansion industrielle régionale, crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25, L30, 35, 40, 45, 50 et 55

Au comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie

Questions au Feuilleton

Science et Technologie, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35

Au comité permanent du Secrétariat d'État

Secrétariat d'État, crédits 1, 5, 10, 20, 25 et 30

Au comité permanent des transports

Transports, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, L55, 60, 65, 70, 75, 80, 85 et 90

Au comité permanent des affaires des anciens combattants

Affaires des anciens combattants, crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25

Que le crédit 15 du Conseil privé soit renvoyé au comité mixte permanent des langues officielles et que le crédit 10 du Parlement soit renvoyé au comité mixte permanent du Parlement; et

Et qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A) DE 1987-1988

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Madame la Présidente, aux termes du paragraphe 82(16) et de l'article 83 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Sud (M. Stewart):

Que le budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1988, qui a été déposé aujourd'hui, soit renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y consent-on?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 67 et 69.

[*Texte*]

LA RÉDUCTION DES BUDGETS DES PROGRAMMES DE RECHERCHE

Question nº 67—**M. Althouse:**

Pour les années financières 1985-1986 et 1986-1987, a-t-on imposé des réductions au programme, au budget ou aux effectifs consacrés aux programmes internes vitaux de recherche sur la production animale et la sécurité des aliments d'Agriculture Canada et, dans l'affirmative, lesquelles?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Les fonds et les années-personnes attribués aux programmes de recherche sur la productivité animale et sur les aliments ont été réduits comme suit:

	(en milliers de dollars) 1985-1986	1986-1987
Recherches sur la productivité des animaux		
Fonds	1 011,3	4 744,1
Années-personnes	—	13
Recherches sur les aliments		
Fonds	1 507,5	1 249,3
Années-personnes	—	—

LA STATION DE RECHERCHE D'AGRICULTURE CANADA À KENTVILLE (N.-É.)

Question nº 69—**M. Althouse:**

Existe-t-il un projet de remplacement de la grange à volailles à la station de recherche d'Agriculture Canada à Kentville (N.-É.) et, dans l'affirmative, *a*) où en est présentement le projet, *b*) quel en est le budget prévu, *c*) quand les travaux seront-ils terminés?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): *a*) Agriculture Canada ne projette pas de remplacer le poulailler à la station de Kentville. Les agents du ministère consultent actuellement le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, le secteur avicole et les universités afin de déterminer la nature et l'ampleur de la recherche sur la volaille dans les provinces de l'Atlantique. La question de la construction n'a pas encore été réglée.

b) Inconnu pour le moment.

c) Date inconnue pour le moment.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je signale à la Chambre que la séance sera prolongée de 47 minutes, après 13 heures, à cause de la déclaration ministérielle.

• (1210)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. George Hees (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-39, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, cela me fait vraiment plaisir de proposer la troisième lecture du projet de loi C-39 au nom du ministre des Transports (M. Crosbie), qui s'occupe des affaires de l'État sur la côte ouest aujourd'hui. Comme Votre Honneur l'a signalé, cette mesure vise à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz.

La Loi sur la marine marchande du Canada est la principale mesure relative aux opérations de navires étrangers en eaux canadiennes et de navires canadiens partout dans le monde. Son principal objectif consiste à assurer la sécurité en mer et la protection de l'environnement maritime.

L'amélioration de la sécurité est un objectif important du gouvernement. Cet objectif a été confirmé pour la première fois dans la nouvelle Loi nationale sur les transports, qui vient d'être renvoyée au comité permanent des transports. Le gouvernement a présenté bon nombre de mesures pour assurer la sécurité des voyageurs. Il y a eu notamment les modifications apportées à la Loi sur l'aéronautique en 1985 et la mise en oeuvre du règlement sur le transport des produits dangereux la même année. La Loi sur les transports routiers, qui est encore à l'étude à la Chambre, comprend un code national de sécurité. Comme les députés le savent, nous sommes en train de mettre au point un projet de loi sur la sécurité ferroviaire et nous songeons sérieusement à présenter une mesure pour établir un tribunal d'enquête sur les accidents multimodaux. Le projet de loi sur la marine marchande du Canada est un autre élément du programme d'ensemble du gouvernement pour assurer la sécurité du réseau de transport. Les députés se rappelleront que ce projet de loi a été présenté à la Chambre à l'automne de 1985 et que le débat de cette mesure n'était pas terminé au moment de l'ajournement de la Chambre en juin et de la prorogation du Parlement en août dernier. A cette époque, il s'agissait du projet de loi C-75.

Il me semble que tous les partis appuyaient l'objectif de ce projet de loi, qui était d'assurer la sécurité en mer. Par ailleurs, ils n'étaient pas d'accord sur le mécanisme de recouvrement des frais. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui ne comprend pas de dispositions à cet égard.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Le projet de loi C-75 avait fait l'objet de longues discussions à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes et au comité législatif. Je félicite le secrétaire parlementaire d'alors du ministre des Transports, le député de Dartmouth—Halifax-Est (M. Forrestall), qui s'est occupé du projet de loi au moment de l'étude au comité législatif. Je félicite aussi plusieurs députés de l'opposition, notamment le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) et le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus), de leurs interventions tout à fait animées et constructives à ce moment-là. Ils avaient exprimé leur point de vue de façon très énergique au comité législatif. J'ai bien aimé participer à ce processus. Je félicite donc le comité, de même, bien entendu, que son président, le député de Brant (M. Blackburn), qui s'est acquitté de sa tâche extrêmement complexe avec un décorum inattendu et innovateur.

Puisque j'en suis aux félicitations, je ne voudrais pas oublier de complimenter les leaders à la Chambre qui ont accepté l'ordre actuel de la Chambre, permettant ainsi qu'un projet de

loi débattu pendant de nombreuses heures lors de la deuxième lecture et devant le comité législatif ne meure pas à la fin de la session. Ils se sont en effet mis d'accord pour que le projet de loi soit représenté, sans l'article 4, pour la troisième lecture et l'adoption. Je félicite les leaders d'être parvenus à cet accord. C'est grâce à cela que nous avons la troisième lecture aujourd'hui.

Le sujet a déjà été longuement débattu. Plus de 60 témoins, représentants 28 associations et organismes, ont présenté des mémoires au comité législatif. Plus de 20 amendements ont été apportés au projet de loi original. Grâce au travail du comité je pense que le projet de loi a été amélioré et permettra au Canada, à une époque de progrès dans le domaine maritime, d'être à l'avant-garde de la sécurité maritime. Ces amendements montrent que le gouvernement et les députés de la majorité savent écouter les suggestions constructives et peuvent les accepter.

Je voudrais mentionner quelques éléments importants du projet de loi, relatifs à la sécurité et à la protection du milieu. Pendant les audiences, la clause d'exclusion applicable aux plates-formes de forage mobiles a été supprimée. Le projet de loi prévoit maintenant que les règlements concernant les brevets, les certificats et la formation, ainsi que la conception, la construction et la prévention des accidents pour les plates-formes de forage mobiles soient approuvés par le ministre des Transports et également le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, avant d'être présentés au gouverneur en conseil. Le principe de l'approbation par deux ministres existe déjà à la partie IV du Code canadien du travail. Même si c'est une solution innovatrice, elle n'est que provisoire, car le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) envisage des mesures relatives aux plates-formes de forage mobiles. Les députés se souviennent certainement du projet de loi général recommandé par la commission royale qui a fait enquête sur la catastrophe de l'*Ocean Ranger*.

Le projet de loi C-39 permettra de renforcer la participation canadienne à l'organisation maritime internationale et à la communauté maritime internationale. Nous pourons souscrire aux six conventions et aux cinq codes internationaux concernant les brevets et les certificats, la construction des navires, la mesure du tonnage, la responsabilité et les indemnités, ainsi que la prévention de la pollution par les navires. Les conventions les plus importantes touchent les normes de formation, les brevets et le service de quart des navigants; la convention sur la prévention de la pollution par les navires; les conventions associées sur la responsabilité civile pour les dégats dûs à la pollution par les produits pétroliers et sur la constitution d'un fonds international de compensation pour les dégats ainsi causés. Les recueils de règles vont aussi régir la construction et l'équipement des navires utilisés pour le transport du gaz liquéfié et des produits chimiques, des unités mobiles de forage au large, et la sécurité des engins à portance dynamique. Comme vous pouvez le constater, madame le Président, il s'agit d'un projet de loi omnibus qui couvre tous les domaines susceptibles de poser des problèmes en mer.

Les amendes pour dommages dus à la pollution par les hydrocarbures vont être accrues. Celles de 100 000 $ vont passer à 200 000 $ et, en cas de contravention aux règlements interdisant le rejet de polluants, l'amende va passer de 100 000 $ à 250 000 $. L'amende imposée à un capitaine qui ne prête pas une aide raisonnable à un agent de prévention de la pollution passe de 5 000 $ dans l'ancien projet de loi à 10 000 $ dans celui-ci.

Le projet de loi se trouve aussi à améliorer le traitement de la responsabilité civile et de l'indemnisation en cas de pollution par les hydrocarbures. Il va permettre aux petits réclamants, tels les pêcheurs et les exploitants de petites embarcations dont la propriété est endommagée par la pollution par les hydrocarbures, de réclamer directement auprès de notre caisse nationale d'indemnisation au lieu de faire d'abord une réclamation auprès des propriétaires de bateaux comme c'est maintenant le cas. Cela va contribuer à éliminer pour beaucoup de petits réclamants la nécessité d'intenter des poursuites judiciaires longues et coûteuses.

Je voudrais dire un mot ici des brevets applicables aux propriétaires d'embarcations de plaisance. Il semble que beaucoup d'amateurs de navigation et diverses associations de navigation croient que tous les types d'embarcations de plaisance seront visées. Je tiens à signaler que ce n'est pas le cas, encore une fois grâce au débat très animé que le comité législatif a tenu là-dessus.

Afin de rassurer les amateurs de navigation et en réponse aux préoccupations exprimées par des députés et le grand public, le projet de loi a été modifié de façon à exempter les yachts de plaisance de moins de 20 mètres et les embarcations, bateaux et bâtiments de toutes dimensions qui sont propulsés manuellement au moyen d'avirons ou de pagaies. Cela va mettre un terme à l'interprétation intéressante qu'on avait faite de la définition originale, selon laquelle il faudrait faire homologuer une chaloupe à rame. Cela n'a certes jamais été l'intention des législateurs, même si cela a pu effleurer l'imagination de ceux qui interprètent la loi. Notre intention est ici de clarifier la question des permis d'exploitation de petites embarcations de plaisance tout en prévoyant une loi qui permette au gouvernement de satisfaire aux demandes futures d'homologation en fonction des dimensions et de la puissance des yachts en question.

• (1220)

J'aimerais maintenant aborder l'aspect le plus controversé du projet de loi. L'article 4 porte sur des droits ayant trait aux services de navigation. Comme l'a dit le ministre à plusieurs reprises, il était souhaitable que soient mises en application les dispositions importantes du projet de loi en matière de sécurité et c'est pourquoi il a retiré l'article portant sur la récupération des coûts et a présenté à nouveau cette mesure législative. Cela ne veut pas dire toutefois que le gouvernement ait renoncé à son objectif de réduire le déficit, dans le cadre duquel s'inscrivaient ces dispositions relatives à la récupération des coûts. Nous continuons de croire que ceux qui utilisent les installations et les services du ministère, notamment ceux de la Garde côtière, doivent payer leur juste part des coûts afférents.

Le ministre a donc donné instruction aux fonctionnaires de son ministère de consulter toutes les parties intéressées sur les principes directeurs qui doivent s'appliquer en matière de récupération des coûts et sur les moyens de les appliquer. Un rapport sera présenté au ministre à la suite de cette consultation, et ce dernier s'en inspirera pour demander l'approbation du Cabinet en vue de présenter une nouvelle mesure habilitante

visant l'application de droits aux services fournis par la Garde côtière. Cette mesure devra être présentée à nouveau à la Chambre à un moment donné, selon les résultats des consultations et la décision du Cabinet.

Il me semble que le gouvernement s'est montré disposé à accueillir de façon très constructive les instances des témoins et de tous les membres du comité. Les députés de tous les partis sont conscients de l'importance que revêt cette mesure législative pour les milieux de la marine marchande et le transport par voie d'eau au Canada. Ce projet de loi améliore et modernise une loi cinquantenaire qui remonte à 1936.

Je prie les députés de tenir compte de l'importance accordée à la sécurité dans les modifications apportées à la Loi sur la marine marchande du Canada et de constater à quel point ce projet de loi constitue une amélioration. Par conséquent, dans l'intérêt de la sécurité de la navigation, je demande au nom du ministre que la Chambre adopte sans délai cette mesure législative qu'on attend depuis si longtemps, tant au Canada qu'à l'étranger.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je participe de nouveau au débat sur ce projet de loi. La dernière fois, il portait le numéro C-75. Si je me souviens bien, à la fin de juin dernier, au bout de sept heures de discours, j'en étais à l'article 4, cette clause draconienne, quand le président a dû se lever pour nous informer que la Chambre s'ajournait pour l'été. Malheureusement pour le gouvernement, et heureusement pour la marine marchande canadienne, du fait que le président a interrompu mon discours, que j'espère poursuivre aujourd'hui, le projet de loi est resté en plan et a dû être présenté de nouveau.

J'ai écouté avec plaisir le député qui m'a précédé. Il préside avec beaucoup de compétence le comité des transport.

M. Gauthier: Il aurait dû être ministre.

M. Tobin: Il aurait dû être ministre. Le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) aurait, en effet, été un bon ministre. C'est un homme agréable qui, après une dure traversée dans un vieux rafiau peut vous convaincre que vous venez de faire une agréable balade dans un superbe bateau. Il vient de nous décrire la façon raisonnable dont ce projet de loi avait été préparé. Il a mentionné la considération, les consultations, le soin et l'attention dont le gouvernemement avait fait preuve à l'égard de cette mesure. Je ne peux m'empêcher de sourire.

Mon collègue, le député de Westmorland—Kent (M. Robichaud), le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) et moi-même avons proposé de nombreuses motions, sous différentes formes, pour faire retirer l'article 4 du projet de loi C-75 qui porte maintenant le numéro C-39. Chacune de nos motions a été rejetée, mais pas par le président qui est quelqu'un de neutre et l'arbitre sage et compétent du comité des transports. Il n'a pas fait connaître son opinion. Quoi qu'il en soit, la majorité conservatrice a rejeté chacune de nos tentatives visant à faire éliminer l'article 4. Je sais que si le député d'Annapolis Valley—Hants avait participé activement aux délibérations du comité au lieu d'être un président neutre, cette erreur colossale, cet aveuglement face à la réalité auraient été évités, car il aurait parlé de façon aussi claire, intelligente, persuasive et éloquente qu'aujourd'hui . . .

M. Angus: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je voudrais signaler au député que c'est le député de Brant (M. Blackburn) qui présidait le comité législatif. Le député d'Annapolis Valley—Hants faisait partie de cette majorité conservatrice.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'argument est valable.

M. Tobin: Madame la Présidente, je tiens à signaler que je suis de nature assez généreuse. La profonde gentillesse qui m'anime continuellement m'a empêché de signaler que le député était membre du comité qui a rejeté les motions visant à supprimer l'article 4. J'ai pensé plutôt à l'autre rôle qu'a joué le député en temps que président du comité des transports, et c'est pourquoi je l'ai excusé aujourd'hui, étant donné qu'il a fait un bon discours d'introduction.

Sous sa forme actuelle, le projet de loi C-39 est une mesure excellente et je suis d'accord avec le député d'Annapolis Valley—Hants sur ce point. C'est un projet excellent qui vise à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada, révision qui se fait attendre depuis longtemps. Il prévoit des règlements mieux adaptés à la situation actuelle et au milieu moderne de la navigation, bref, c'est un projet de loi excellent. Ce projet atteint des objectifs utiles grâce aux amendements que des députés libéraux, néo-démocrates ou conservateurs ont proposés et que nous avons réussi à adopter grâce à un esprit de collaboration impartial.

Nous avons réussi à faire publier dans *La Gazette* tous les nouveaux règlements pour permettre aux personnes visées par ces derniers de donner leur avis et de s'y opposer bien avant qu'ils ne prennent force de loi. C'est un changement très important qui vise à démocratiser le pouvoir qui revient au Cabinet de modifier les règlements par décret sans consulter la Chambre. Nous avons fait en sorte que des centaines de milliers de navigateurs de plaisance au Canada ne soient pas accablés par des formalités administratives en leur accordant une exemption s'il y a lieu. Bien entendu, les amendes en cas de pollution ont fortement augmenté par rapport à l'ancienne loi.

Il importe de noter que même si la présentation de ce projet de loi sans ce terrible article 4 vise à remédier aux problèmes auxquels se heurte l'industrie maritime au Canada, et en particulier le réseau de la voie maritime du Saint-Laurent, le comité a été chargé de prévoir de très fortes sanctions contre les affréteurs qui polluent, malgré la clause du paiement par l'usager qui a été retirée pour tenir compte de ces difficultés. Nous avons augmenté de façon considérable les amendes imposées aux affréteurs qui polluent l'environnement canadien. L'amende est passée de 100 000 $ à 250 000 $ en cas de déversement de polluants. Des amendes de 200 000 $ seront imposées en cas d'infraction aux lois sur la pollution par des personnes ou des navires. Ceux qui ne se conformeront pas aux directives des fonctionnaires chargés de la prévention de la pollution se verront imposer des amendes de 10 000 $. Ce sont à mon avis des modifications très importantes.

J'ai dit que le projet de loi était une mesure excellente de par les modifications qu'il prévoit. C'est une véritable honte que ce projet de loi ne tienne pas compte des recommandations de la Commission royale d'enquête sur le désastre marin de l'*Ocean Ranger*. Tous les députés se souviennent sans doute du jour horrible où nous avons appris, à notre lever, que 84 hommes avaient perdu la vie sur l'*Ocean Ranger*, cette plate-forme de forage insubmersible qui a sombré dans les eaux déchaînées de l'Atlantique, au large de Terre-Neuve. Tous les députés se rappellent le travail ardu de l'enquête de 15 millions de dollars d'une durée de près de trois ans, effectuée par la Commission royale d'enquête sur le désastre marin de l'*Ocean Ranger*. Cette enquête visait à trouver des moyens d'éviter que de telles pertes de vies humaines ne se reproduisent à cause d'une erreur humaine ou d'un problème d'ordre mécanique.

• (1230)

D'après une des principales recommandations de cette commission royale d'enquête, qui constitue un des piliers de ce rapport qui a coûté 15 millions, le maniement des plates-formes de forage devrait relever de la Loi sur la marine marchande du Canada. Il est ridicule de faire relever ce genre d'activité du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) alors que tous les autres bateaux ou navires, y compris les chalands à ordures, devaient être réglementés par le ministre des Transports (M. Crosbie). C'était ridicule de ne pas réglementer l'exploitation de ces plates-formes, exemples de technologie en pleine évolution fonctionnant dans des conditions extrêmement dangereuses, dans le cadre de la Loi sur la marine marchande du Canada. La Commission royale d'enquête a recommandé de faire relever ces plates-formes de cette loi, de veiller par la voie légale à ce que les capitaines de ces navires aient reçu le certificat et la formation nécessaires, en cessant ainsi d'en faire uniquement une question de bonne volonté. Nous savons que bien des plates-formes installées au large de la côte sont commandées par des capitaines qui n'ont pas les certificats requis en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada. Malgré le fait que mon parti ait proposé des modifications, appuyées par le NPD, pour essayer que la loi englobe ces plates-formes et bien que tous les membres du comité, même ceux du parti conservateur, se rendent compte que cette recommandation de la Commission royale d'enquête était pertinente, on ne trouve aucune disposition à cet effet dans le projet de loi C-39.

Personne n'a jamais fourni d'explication rationnelle. Le député qui a présenté le projet de loi pour le gouvernement a parlé de mesure provisoire. Nous débattons ce projet de loi depuis deux ans et tout ce qu'on a pu sortir, c'est une mesure provisoire. Que tous les députés prient Dieu d'empêcher une autre catastrophe pendant la mise en vigueur de cette mesure provisoire.

Nous aurions dû agir, mais qui nous en a empêchés? Est-ce parce que nous étions incapables de préparer les règlements appropriés? Était-ce parce que les sociétés ne voulaient pas être réglementées par la Loi sur la marine marchande du Canada? Était-ce parce que les provinces côtières étaient contre? Était-ce parce que ceux qui vont en mer au risque de leur vie étaient contre leur inclusion dans la loi? Ils n'étaient pas contre. Alors pourquoi? C'est à cause de la mentalité tordue qui règne parfois à Ottawa et qui amène à considérer les ministères comme des fiefs. Chaque organe réglementaire que vous pouvez rattacher à votre ministère arrondit votre fief et vous donne plus de poids. La ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, devenue ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney), a refusé de renoncer à ce pouvoir. Il y a eu une bataille ministérielle entre l'actuel vice-premier ministre (M. Mazankowski) et l'ex-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, laquelle a refusé de renoncer à cette parcelle de pouvoir parce que cela diminuait son fief.

Pourquoi n'avons-nous pas réussi à tenir compte des meilleurs intérêts des hommes et des femmes qui travaillent sur ces appareils?

Pourquoi n'avons-nous pas réussi à tenir compte des meilleurs intérêts de l'industrie? Pourquoi l'orgueil ministériel a-t-il empêché de faire figurer un amendement très important au projet de loi C-39? Si je pose la question aujourd'hui, ce n'est pas pour récriminer contre un projet de loi que je considère par ailleurs comme bon, mais pour que les ministériels sachent, surtout ceux qui siègent au comité permanent des transports, que ce n'est pas une mesure provisoire qu'il faut.

La recherche d'un contrôle et d'une protection convenables pour les travailleurs des plates-formes de forage ne va pas s'arrêter avec l'adoption du projet de loi. L'élan ne va pas disparaître aujourd'hui parce qu'on a adopté ce projet de loi, qui pèche au moins à cet égard. Nous ne pouvons pas attendre encore dix ans pour assurer un régime de contrôle et de protection raisonnable et convenable à ceux qui travaillent dans les eaux du nord-est de l'Atlantique qui sont un des environnements les plus dangereux du monde. Il ne faut pas que se reproduise le désastre de l'*Ocean Ranger* qui a coûté la vie à 84 personnes. Il ne faut pas avoir à dépenser à nouveau 15 millions de dollars pour apprendre comment cela s'est produit. Il va falloir que les parlementaires sachent tenir tête à ceux qui cherchent à se créer des fiefs ministériels, il va falloir qu'ils apportent au projet de loi un amendement qui s'impose depuis longtemps.

Je le répète, la suppression de l'article 4 montre que le gouvernement a compris qu'il ne pouvait proposer tout simplement un projet de loi lui permettant de percevoir des fonds d'un seul coup. Il ne peut demander le pouvoir d'imposer des frais en promettant de dire plus tard aux gens concernés en quoi ils consisteront. Ce serait comme si on donnait une carabine et une balle à quelqu'un qui s'empresse de charger la carabine et de presser la gachette, sans savoir contre qui il tirera. Personne de sensé ne ferait pareille chose. On ne donne pas une arme chargée à quelqu'un à moins de savoir à quoi il compte l'utiliser. Le gouvernement demande ici une arme chargée sous forme de chèque en blanc, en s'engageant à dire plus tard aux industriels quel usage il en fera.

Le comité permanent des transports a formé un sous-comité pour étudier les problèmes de la voie maritime du Saint-Laurent. La suppression au moins temporaire de l'article 4 et des frais d'utilisation apportera un certain soulagement aux exploitants qui font partie de la voie maritime. Ce n'est toutefois pas suffisant. La voie maritime est aux prises avec deux problèmes auxquels le gouvernement devra s'attaquer bientôt, indépendemment du projet de loi à l'étude, et dont il faut parler dans le présent débat. J'ai lu l'autre jour dans le *Star* de Toronto un article qui commençait ainsi: «Le coeur du Canada, soit l'Ontario et le Québec, est alimenté par une grosse veine de fange, le fleuve Saint-Laurent». Voilà un problème écologique auquel il faudra remédier. Nous le faisons dans une certaine mesure dans le projet de loi à l'étude. Nous avons augmenté considérablement les amendes contre les navires qui déversent des polluants. Il nous faut cependant trouver le moyen de lutter contre les polluants déversés dans le fleuve par les entreprises riveraines.

Il y a un deuxième problème. Le gouvernement annonce qu'il supprime l'article 4 et qu'il va procéder à des consultations, ce dont nous nous réjouissons, mais en même temps il a l'intention de revenir aussitôt que possible proposer une modification imposant des frais d'utilisation. Le trafic dans la voie maritime du Saint-Laurent a diminué sensiblement, de 40 p. 100 ou plus, ces dernières années. A une époque où le Canada suit une idéologie tendant à faire payer les utilisateurs pour des services qui ont, de tous temps, été offerts par la Garde côtière canadienne, par les aides à la navigation et le reste, le gouvernement américain adopte une attitude différente. Il commence à réduire les droits de péage. Il reconnaît que l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent n'est pas une simple société d'État qui doit afficher des bénéfices à la fin de l'année. Elle fait partie intégrante du principal centre industriel du Canada. Il est impossible, en se basant sur de simples principes de comptabilité, d'imposer des droits aux utilisateurs pour un service qui est moins en demande, sans affecter la stratégie industrielle du pays.

• (1240)

Pour ma part, j'attends avec impatience le rapport du sous-comité du ministère des Transports sur la voie maritime du Saint-Laurent, afin de voir les recommandations qu'il contiendra. J'espère que le gouvernement l'attend avec autant d'impatience et qu'il sera disposé à agir, sinon la voie maritime qui perd à l'heure actuelle de son importance ne pourra probablement pas demeurer une artère importante au-delà du tournant du siècle. Je n'exagère rien. Les pessimistes prétendront qu'on sonne déjà le glas de la voie maritime du Saint-Laurent. Je n'en crois rien. Il incombe au gouvernement et aux parlementaires d'agir.

J'ai constaté avec inquiétude que dans le budget des dépenses présenté aujourd'hui, le budget de la société Marine Atlantic avait baissé de 70 millions de dollars par rapport à l'année dernière. Cette entreprise offre un service de traversiers beaucoup plus qu'un itinéraire touristique par voie maritime dans la région de l'Atlantique. Il ne s'agit pas de la façon plaisante de profiter de l'air salin et de vues magnifiques dans la région de l'Atlantique. C'est peut-être le cas des touristes, et nous les accueillons en grand nombre, mais pour les habitants de la région de l'Atlantique, la société Marine Atlantic et son service de traversiers est le principal et, dans bien des cas, le seul moyen de transport.

La coupe sombre de 70 millions de dollars annoncée aujourd'hui dans le budget des dépenses, à laquelle il faut ajouter les augmentations de tarifs marquées depuis deux ans, est un autre signe inquiétant pour ces régions. Ce sont des choses de ce genre qui amènent une personne qui n'est peut-être pas toujours la plus rationnelle du monde, le premier ministre Peckford, de Terre-Neuve, à parler d'un sentiment séparatiste. Je n'ai pas de temps à perdre avec ceux qui cherchent à guérir les maux de leur région, que ce soit dans l'Ouest, dans la région de l'Atlantique ou au Québec, en agitant le spectre du séparatisme. Je ne peux souscrire à ce genre de propos. Cependant, quand on en parle, j'en conclus qu'un problème existe. Les coupes annoncées aujourd'hui font partie intégrante du problème.

Le gouvernement a réduit les crédits de la Garde côtière canadienne de 9 millions de dollars. En vertu de l'article 4 du nouveau projet de loi C-75, les pêcheurs des provinces de l'Atlantique courent le risque de recevoir une facture si, alors qu'ils s'imaginaient en difficulté, ils ont communiqué avec la Garde côtière, quitte ensuite à constater qu'ils n'avaient pas vraiment de problème. Ils courent le risque de recevoir une facture pour avoir demandé du secours. Un homme dans une barque en haute mer qui se demande s'il va couler va peut-être hésiter à demander secours, sachant qu'il pourrait être obligé de payer pour avoir demandé au gouvernement de cette grande puissance maritime de venir à son aide. L'article 4 a été éliminé, mais les coupes annoncées dans le Budget des dépenses que le ministre chargé du Conseil du Trésor a déposé il y a moins de deux heures vont affaiblir énormément notre capacité d'aider les gens en difficultés.

Le mois dernier, j'ai dû accomplir une tâche très déplaisante et très difficile. J'ai dû en effet me rendre à Bar Harbour, une petite localité de 125 âmes. J'ai dû me rendre dans une maison et m'asseoir à table avec quatre femmes, les veuves de quatre frères qui pêchaient ensemble à bord d'un seul navire et ont péri au large de la côte septentrionale de Terre-Neuve adjacente à la circonscription de mon collègue, le député de Burin—Saint-Georges (M. Price).

Je suis député depuis sept ans. Nous sommes parfois éblouis par l'éclat des chandeliers, la richesse des boiseries et le lustre du tapis. Quand nous pensons à la Garde côtière, nous avons tendance à l'évaluer en chiffres. Quand nous songeons aux services qu'elle rend, nous y voyons l'occasion d'un débat politique et, pour être francs, d'en retirer des avantages politiques. Il faut parfois une rencontre de ce genre pour nous faire comprendre vraiment que 9 millions de dollars sont bien plus qu'un simple chiffre, bien plus qu'un relevé comptable. Une baisse de 9 millions de dollars dans le budget de la Garde côtière canadienne va paralyser les efforts que déploient les Canadiens et les Canadiennes membres de notre garde côtière pour porter secours aux pêcheurs en détresse. Nous avons à nouveau aujourd'hui l'occasion d'apprécier la capacité de la garde côtière de réagir et d'installer les aides à la navigation nécessaires pour assurer la sécurité du trafic maritime. J'espère que le gouvernement va réexaminer la question. Il y a beaucoup d'autres réductions dont je pourrais parler, dont un grand

nombre sont bien supérieures à 9 millions de dollars. Cependant, je m'intéresse à celle-ci et j'espère que le gouvernement va envisager d'annuler ces compressions dans un service aussi essentiel.

Je conclus là-dessus mes commentaires au sujet du projet de loi C-39. Je demande instamment que ce projet de loi soit adopté comme il a été convenu dans les discussions qui ont eu lieu entre les trois partis, une fois que mon collègue, le critique en matière de transport, aura pu dire quelques mots. Je voudrais me joindre au député d'Annapolis Valley—Hants pour féliciter tous les députés, notamment mon collègue, le député de Westmorland—Kent, ainsi que mes collègues du Nouveau parti démocratique et du parti conservateur qui ont participé à l'étude de ce projet de loi. J'estime que c'est du bon travail. Cependant, à la première occasion, il faudra aborder les problèmes des industries pétrolière et gazière.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, c'est aujourd'hui un jour très important à la Chambre pour les députés de l'arrière-ban et de l'opposition. Comme il y a eu consentement unanime, nous sommes saisis à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-39, qui n'est que l'abominable projet de loi C-75 recyclé. A mon avis, c'est une bonne journée pour les députés de l'arrière-ban parce que nous avons pu, particulièrement du côté de l'opposition, convaincre un des gouvernements les plus fortement majoritaires dans l'histoire de notre pays de changer sa manière d'aborder le problème fondamental du recouvrement des coûts dans le secteur maritime.

Je voudrais rappeler l'historique de ce projet de loi à propos d'une initiative parallèle qui fait ressortir la divergence de vues entre mon parti et celui du gouvernement à propos du secteur maritime. Le gouvernement a pris délibérément la décision d'arracher plus d'argent aux utilisateurs des services maritimes, particulièrement ceux du réseau des voies navigables des Grands Lacs et de la voie maritime du Saint-Laurent. Mes collègues et moi sommes d'avis qu'il faut d'abord examiner les problèmes de la voie maritime du Saint-Laurent et du secteur maritime pour voir ce qui les empêche de faire des profits, de conserver les emplois et de transporter des marchandises d'est en ouest et d'ouest en est.

A cette fin, dès le 10 juillet 1985, j'ai écrit au président du comité des transports qui a parlé au nom du gouvernement aujourd'hui, pour demander une étude complète sur la voie maritime. Ensuite, le même mois, mon collègue, le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) et moi-même avons écrit au premier ministre (M. Mulroney) pour lui exposer les principaux problèmes de la voie maritime et lui demander un examen global de la situation. La réponse du gouvernement a été de proposer le 24 septembre 1985 le projet de loi C-75, visant, entre autres, à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada. Un article de ce projet de loi prêtait à caution, l'article 4 qui permettait au ministre des Transports (M. Crosbie) de récupérer les frais des services de la garde côtière. Il pouvait en exiger le remboursement intégral au besoin.

• (1250)

Les députés chargés d'étudier les projets de loi savent combien il est difficile d'en obtenir un exemplaire le jour même de leur dépôt, mais j'ai réussi pourtant à le faire avant de m'en retourner à Thunder Bay. J'ai bien vu, au premier coup d'oeil, que cette mesure faisait peser une lourde menace sur la navigation dans les Grands Lacs et sur la voie maritime du Saint-Laurent, qu'elle compromettait l'existence du port de Thunder Bay que je représente en partie, et celle de tous les autres ports compris dans ce réseau fluvial. Le projet de loi C-75 mettait en jeu l'avenir des mineurs, dans les mines de charbon de la Colombie-Britannique et de potasse de la Saskatchewan, et celui des producteurs de grain de l'Ouest également. Les utilisateurs ultimes, comme l'Hydro-Ontario, les agriculteurs qui se servent de la potasse et les transporteurs de conteneurs sur une partie de la voie maritime du Saint-Laurent n'y échappaient pas. Je leur ai écrit pour les mettre en garde contre l'article 4 de ce projet de loi. Je leur ai demandé de l'examiner et de se préparer à livrer bataille pour défendre leurs intérêts.

La deuxième lecture de ce projet de loi a eu lieu le 15 octobre. Le ministre des Transports a commencé par dresser le bilan habituel des intentions du législateur. Le député de Davenport (M. Caccia) est intervenu ensuite au nom de son parti. Il n'a parlé que des conséquences de l'augmentation des frais du transport maritime, surtout pour la région de Lancaster Sound. Il a conclu sur ces mots qui figurent à la page 7623 du hansard:

> Le ministre des Tranports et son gouvernement ont donc, envers la Chambre et les localités concernées, le devoir d'expliquer dans le détail leur politique à long terme en ce qui concerne la navigation toute l'année durant des pétroliers dans les eaux de l'Arctique. Il faut que nous comprenions l'orientation fondamentale de la politique du gouvernement à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-75.

Le porte-parole libéral ne connaissait pas ou ne comprenait pas la portée du projet de loi à l'étude, de toute évidence. D'autres députés sont intervus plus tard, et je leur sais gré de leur appui dans cette campagne.

Revenons à l'historique du projet de loi C-75. La première réunion d'organisation du comité législatif, dirigé par un député très compétent de mon parti, mon collègue de Brant (M. Blackburn), a eu lieu le 22 octobre 1985. Ce comité ne s'est réuni ensuite que le 23 janvier 1986 lorsque nous avons rencontré le ministre des Transports.

Entre-temps, les quatre membres du comité des transports, c'est-à-dire le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin), le député de St. Catharines (M. Reid) et moi-même, avons demandé par écrit au président du comité des transports d'examiner la question de la voie maritime, en conformité de l'article 72(*b*) du Règlement. La lettre a été transmise aux industriels au début de l'année suivante. Du 30 janvier au 13 février, le comité législatif a tenu huit audiences publiques au cours desquelles 28 personnes ont témoigné. En toute honnetêté, un seul de ces témoins ne s'est pas farouchement opposé à l'article 4 concernant le recouvrement des frais.

Je vais rappeler les propos que j'ai tenus à la Chambre lors de l'étude de deuxième lecture de ce projet de loi, pour montrer qu'on s'opposait à cet article notamment pour une question de procédé. On refusait d'accorder à un ministre le pouvoir d'imposer unilatéralement quelque droit que ce soit sans consultation préalable. Les opposants voulaient savoir quelles seraient pour eux, expéditeurs, transporteurs et municipalités dont la survie dépend des transports, les conséquences de cette disposition.

Voici donc quelques passages de l'intervention que j'ai faite le 15 octobre 1985, telle qu'elle figure à la page 7628 du hansard:

Ce que je voudrais, c'est que le ministre retire de lui-même l'article 4 du projet de loi et le renvoie, de même que toutes les autres questions de droits d'usager dans le secteur maritime, au comité permanent des transports, afin que celui-ci en étudie l'aspect rationnel. On pourrait ainsi tenir des audiences sur l'incidence des droits d'usager sur le transport maritime.

Cela permettrait d'adopter ce projet de loi aussi vite que le ministre le désire. On pourrait ainsi promulguer comme ils le devraient certes les aspects positifs du projet de loi une fois l'élément controversé retiré et, partant, examiner cette question de concert avec le secteur industriel, les usagers et les travailleurs.

Nous pourrions de cette façon examiner soigneusement toute la question des frais d'utilisation du réseau de la voie maritime et de nos installations portuaires. Cela nous permettrait aussi de collaborer à cet égard avec les États-Unis.

Le gouvernement s'est enfin rendu à cette demande quelque 16 mois plus tard. Il aurait pu alors supprimer l'article 4, ainsi que des députés de l'opposition dont moi-même, surtout, le lui recommandaient, afin que la mesure qui était fondamentalement acceptable puisse être adoptée. Je lui garantis que, s'il l'avait fait, le projet de loi aurait obtenu l'assentiment de la Chambre au plus tard en avril 1986. Nous aurions aujourd'hui, grâce à l'adoption de ces dispositions importantes, une bien meilleure loi sur la marine marchande, alors que le texte actuel n'a pas été modifié depuis 50 ans.

Même si le projet de loi est adopté aujourd'hui, il lui faut encore l'approbation du Sénat et la sanction royale. Il faut en outre rédiger les règlements et les publier dans *La Gazette du Canada*. Ces changements importants n'entreront pas en vigueur avant quelques mois. Le gouvernement a commis une grave erreur de stratégie en ajoutant clandestinement l'article 4, qui renferme un principe fondamental sur le recouvrement des coûts, à un projet de loi destiné à servir d'instrument de modernisation du droit de la marine marchande au Canada. C'est à cause du gouvernement que l'amélioration du projet de loi a tant tardé. Je regrette que les ministériels membres du comité législatif aient fait la sourde oreille aux instances qui leur ont été présentées. Malheureusement, ils ont obéi aux instructions qu'on leur avait données et ont maintenu l'article 4 qu'ils savaient, j'en suis persuadé, être une erreur.

Depuis qu'il a été décidé de présenter ce projet de loi de nouveau, débarrassé cette fois de l'article 4, deux membres de ce comité législatif ont déclaré à la Chambre qu'il convenait de représenter ce projet de loi sans l'article 4. Je me réjouis certes de cette initiative, mais je sais que ces députés n'auraient pas agi ainsi n'eut été de la coalition qui s'est formée et qui a réuni les expéditeurs, les transporteurs, ainsi que les représentants des localités, des travailleurs et des employeurs.

Pendant la dernière semaine de juin, le sous-comité chargé de la voie maritime du Saint-Laurent a tenu des audiences à Thunder Bay. Bien que ces audiences n'aient pas porté sur le projet de loi C-75, tous ceux qui ont fait valoir leur point de vue ont soutenu que l'article 4 devait en être supprimé. Ces témoins comptaient parmi eux les radicaux, quelques néo-démocrates de Thunder Bay, des porte-parole de la Chambre de Commerce, du Conseil du travail ainsi que deux anciens candidats conservateurs aux élections fédérales. Il y avait ainsi des membres du conseil municipal, des libéraux et des néo-démocrates. Les habitants de Thunder Bay se sont unis pour s'opposer à cette disposition. Ils ont renoncé provisoirement à leurs allégeances politiques et à leur idéologie car ils en ont compris l'importance pour notre survie de même que la nécessité de faire l'unité contre cette disposition. Les habitants de cette localité se sont unis, comme leurs concitoyens l'ont fait ailleurs dans d'autres localités riveraines. Les pêcheurs de la région de l'Atlantique et de la côte ouest, les expéditeurs et les transporteurs se sont ligués et ont déployé des efforts extraordinaires pour convaincre le gouvernement de son erreur. En fait, je ne sais pas avec certitude mais j'ai entendu parler de personnes remettant des notes au premier ministre. Il s'agissait de fonctionnaires, d'adjoints et d'autres qui affirmaient essentiellement: «Réveillez-vous. Votre mesure va nous nuire.»

• (1300)

Je me réjouis aujourd'hui que nous en soyons arrivés à une bonne mesure législative débarrassée de l'article 4. Je sais que la population des régions des Grands Lacs et de la voie maritime du Saint-Laurent en sera heureuse. Cependant, ces gens savent que la lutte n'est pas finie. Il nous faut encore négocier avec le gouvernement au sujet du recouvrement des frais dans le secteur maritime et ces gens sont convaincus qu'il faudra entre un an et demi et deux ans et qu'une fois les négociations terminées, nous serons de nouveau en période électorale. Ils savent que les conservateurs ne seront plus dans le décor aussi n'ont-ils pas à s'inquiéter de la présentation de ce genre de projets de loi, du moins par le gouvernement actuel.

J'aimerais aborder brièvement deux autres points du projet de loi parce qu'il s'agit de questions importantes que j'ai soulevées en comité. Les amendements ont été rejetés par les députés ministériels membres du comité. L'un d'eux l'a été en raison d'une déclaration du conseiller du ministère qui a ultérieurement été démenti. J'incite le gouvernement à se pencher sur deux points. J'en parle ici parce que je me rends compte qu'au cours du débat de troisième lecture, il ne m'est pas permis de présenter d'amendements.

Nous avons entendu un groupe d'autochtones qui s'inquiétait des conséquences de la circulation des navires dans l'Arctique. Ils s'inquiétaient du fait que les personnes qui dirigent le navire, tout en ayant toute la compétence technique voulue pour se déplacer du point de départ au point d'arrivée sans mettre en danger la vie des passagers et de l'équipage ou le navire lui-même, ne connaissent pas les particularités de l'Arctique. Ils n'ont pas une connaissance intime des flux migratoires de la faune, que risque de perturber sérieusement le passage d'un brise-glace, ni des habitudes des chasseurs nomades. Ce que les autochtones ont recommandé et ce que j'ai tenté de présenter au comité sous la forme d'un amendement, c'est que l'on prévoie de poster ce que j'appelerais des «guides autochtones spéciaux» sur les navires qui voyagent dans les eaux de l'Arctique. Je crois que le gouvernement rendrait un grand service à ces gens en déposant à une date ultérieure un projet de loi distinct à cet effet.

Certaines discussions ont été soulevées au comité au sujet du cas où des ordres provenant de la terre ferme supplantent ceux du capitaine ou du pilote. L'une des organisations qui a comparu devant le comité, la Guilde de la marine marchande du Canada, s'est inquiétée de l'ambiguïté du libellé de la mesure législative. Nous venons tout juste de recevoir un rapport de M. Jacques Rousseau, de la Division du droit et du gouvernement du service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, qui a été affecté au comité sénatorial qui étudie le projet de loi

C-75. Il a examiné les témoignages entendus par le comité législatif et il a dit ceci:

L'article 70 du projet de loi C-75 a été intégré à la partie du projet de loi portant sur les services de trafic maritime. Cet article proposait d'instaurer des délits dans ce secteur de la loi sur la marine marchande. Il proposait également, en ce qui concerne certains de ces délits, de prévoir la défense suivante devant une accusation, au paragraphe 635.19 (2) du projet de loi:

Constitue une défense à une accusation visée au paragraphe (1) d'avoir contrevenu soit à un règlement pris en vertu de l'alinéa 635.16*c*), soit au paragraphe 635.18(3), soit à une directive visée à l'alinéa (1)*c*), le fait, pour le capitaine, le pilote ou l'officier de quart à la passerelle, d'avoir eu des motifs raisonnables de croire qu'obéir aurait mis en danger des vies, le navire, un autre navire ou toute propriété et, dans le cas d'une directive, à la condition qu'il ait avisé aussitôt que possible de la contravention et de ses motifs, la personne qui a donné la directive.

La Guilde de la marine marchande du Canada voulait que ce paragraphe soit modifié de façon à ce que le capitaine, le pilote ou l'officier de quart à la passerelle puisse invoquer pour sa défense une «diligence raisonnable».

M. Rousseau a dit que l'amendement que j'avais proposé pendant l'étude article par article du projet de loi C-75 visait précisément cet objectif. C'est alors que M. Popp, avocat général, Amirauté et droit maritime, du ministère des Transports, a fait la déclaration suivante;

La seule observation que j'ai à faire, c'est que nous ne voyons pas comment le libellé de cet amendement constitue une amélioration par rapport à la formulation très précise de l'actuel paragraphe 635.19 (2).

Autrement dit, je suis d'avis que la formulation de la motion semble plus vague que les termes très précis utilisés dans le projet de loi.

M. Rousseau a encore dit ceci:

D'après l'explication fournie par M. Popp, la défense invoquant la «diligence raisonnable» et la défense prévue au paragraphe 635.19(2) du projet de loi C-75 . . .

et maintenant du projet de loi C-39.

. . . sont analogues et par conséquent un amendement portant sur la défense pour «diligence raisonnable», comme le vôtre, est inutile. Si c'était le cas, il est clair que l'amendement que vous avez proposé n'a pas été rejeté par le gouvernement pour une question de principe mais plutôt parce que le libellé du paragraphe 635.19(2) visait déjà le but recherché par votre amendement.

Par contre, comme je vais l'expliquer, la défense pour «diligence justifiée» et la défense prévue au paragraphe 635.19(2) sont deux choses différentes.

On peut décrire la défense prévue dans le projet de paragraphe 635.19(2) comme l'argument légal de nécessité. Le paragraphe 635.19(2) qui est proposé offre un argument de nécessité dans les cas d'infractions délibérées à un règlement, par exemple, lorsque le capitaine a des motifs raisonnables de croire qu'il aurait mis des vies en danger en obéissant au règlement. L'argument de «diligence raisonnable» permet à la personne accusée de faire valoir que, en dépit du fait qu'elle a pris toutes les mesures raisonnables pour se conformer au règlement, l'infraction qui aurait été commise n'était pas intentionnelle de sa part.

La loi suppose que toute personne accusée peut invoquer l'argument de «diligence raisonnable». Toutefois, de par sa nature même, une présomption peut être annulée par le libellé . . .

Madame la Présidente, puis-je avoir quelques minutes supplémentaires, avec le consentement unanime?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député peut poursuivre.

M. Angus: Je remercie les députés et je vous remercie, madame la Présidente.

. . . de la loi qui prévoit l'infraction. Dans le cas du paragraphe 635.19(2) qui est proposé, il n'est pas évident, pour dire le moins, que les termes employés dans le projet de paragraphe 635.19(1) permettent aux personnes qui seront éventuellement accusées d'invoquer l'argument de diligence raisonnable.

Il est évident que l'avocat du ministère et le recherchiste de la Bibliothèque du Parlement ne sont pas du même avis. J'ai écrit au cabinet du ministre, vendredi dernier, pour demander qu'on examine la question en vue de proposer un amendement aujourd'hui mais c'est évidemment impossible en raison des consultations que nous avons eues. J'invite donc le ministre à faire étudier cette question et celle des guides autochtones par ses fonctionnaires et à proposer une mesure législative distincte. Je déclare au nom de mon caucus que nous adopterions ces deux amendements assez rapidement. Je suis certain que d'autres députés envisageront d'en faire autant.

• (1310)

Je répète que je suis heureux de parler de ce sujet très important à la Chambre aujourd'hui. Cela prouve qu'un simple député de l'opposition peut avoir beaucoup d'influence s'il étudie le dossier, s'il canalise les efforts des lobbyistes et s'il réussit à convaincre le gouvernement de changer d'avis au sujet d'une mesure législative. Je désire remercier mes collègues du comité législatif. Nous avons connu des moments difficiles. On nous a poussés un peu trop vite à notre goût. Nous sommes tous collègues, cependant, et j'apprécie la chance que j'ai de travailler avec eux. Nous nous retrouverons aujourd'hui à 15 h 30 pour commencer nos délibérations sur la mesure concernant la déréglementation. Je suis certain que ce projet de loi suscitera beaucoup de conflits, lui aussi.

M. Lewis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Les partis ont discuté de la façon la plus efficace d'utiliser le temps de la Chambre tout en accommodant le député de Papineau (M. Ouellet) qui désire faire un discours sur le projet de loi C-39. Nous proposons de suspendre maintenant le débat sur le projet de loi C-39 jusqu'après la période des questions et d'entreprendre la discussion du projet de loi C-6 à l'étape du rapport. Si on met la question aux voix à la fin de son discours, ce qui n'est pas encore établi, nous proposons que le vote soit reporté à 18 h 15 ce soir, soit après le vote sur l'amendement du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) concernant le budget.

Avec le consentement unanime de la Chambre, je propose que le débat soit maintenant ajourné.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'Accord atlantique

[*Français*]

L'ACCORD ATLANTIQUE CANADA-TERRE-NEUVE

LOI DE MISE EN OEUVRE

La Chambre passe à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-6, Loi concernant la mise en oeuvre de l'accord entre les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve et du Labrador sur la gestion des ressources en hydrocabures extracôtiers et sur le partage des recettes correspondantes et apportant des modifications corrélatives ou connexes, rapporté avec des amendements par un Comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) fait un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Madame la Présidente, nous sommes évidemment à l'étape du rapport du projet de loi C-6 et, étant donné que la Chambre siège après 13 heures, notre porte-parole n'est pas à la Chambre actuellement pour procéder à la discussion du projet de loi C-6, à l'étape du rapport. Personnellement, j'aimerais que la Chambre considère que l'entente que nous avons conclue . . .

[*Traduction*]

Il a été convenu que les critiques des divers partis seraient présents pour intervenir sur les projets de loi C-39 et C-6. Ils ne sont pas arrivés, mais je sais qu'ils sont en route, du moins le porte-parole du parti libéral. La Chambre voudrait-elle attendre quelques minutes jusqu'à ce que le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) arrive? Nous pourrons alors passer à l'étude des amendements, ou du moins à leur dépôt.

M. Waddell: A propos du rappel au Règlement, madame la Présidente, je signale que je suis le critique de mon parti dans ce domaine. Je suis prêt. Le mieux serait de déposer d'abord les amendements. Comme il y a de nombreuses dispositions et beaucoup de documentation à leur sujet, je suis du même avis que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Le secrétaire parlementaire pourrait nous expliquer méthodiquement chacun des amendements.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Huit motions inscrites au *Feuilleton des avis* d'aujourd'hui sont proposées à l'étape du rapport du projet de loi C-6, concernant la mise en oeuvre de l'accord entre les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve et du Labrador sur la gestion des ressources en hydrocarbures extracôtiers et sur le partage des recettes correspondantes et apportant des modifications corrélatives ou connexes.

Les motions nos 1, 3 et 7 seront débattues ensemble. La motion no 1 sera mise aux voix séparément. Un vote sur la motion no 3 s'appliquera à la motion no 7.

La motion no 2 inscrite au nom du ministre semble introduire un élément nouveau dans le projet de loi. Il y a cependant un doute dans mon esprit. J'ai donc décidé de laisser débattre la motion.

La motion no 4 sera débattue et mise aux voix séparément.

Les motions nos 5 et 6 seront débattues ensemble mais mises aux voix séparément.

La motion no 8 sera débattue et mise aux voix séparément.

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose:

Motion no 1

Qu'on modifie le projet de loi C-6, à l'article 8, en retranchant les lignes 17 à 21, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Sous réserve de l'article 101, la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* et la *Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz* et leurs textes d'application ne s'appliquent pas à la zone extracôtière.»

Motion no 3

Qu'on modifie le projet de loi C-6, à l'article 101, en retranchant les lignes 16 à 29, page 53, et en les remplaçant par ce qui suit:

«101. (1) La partie VII de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* s'applique, compte tenu des adaptations de circonstance, à la zone extracôtière.

(2) Les taux fixés par le ministre fédéral en application de l'article 80 de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* visant la zone extracôtière sont sujets à l'approbation de l'Office.

(3) Par dérogation au paragraphe 78(2) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, l'Office nomme, sur recommandation du ministre provincial, un des conseillers du Conseil de l'étude de l'environnement constitué par le paragraphe 78(1) de cette loi.

(4) Le Conseil remet à l'Office un double de tout rapport ou recommandation remis au ministre fédéral en application des alinéas 79(1)*d*) ou *e*) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* en même temps que ceux-ci sont remis au ministre fédéral.

Motion no 7

Qu'on modifie le projet de loi C-6, à l'article 236, en retranchant les lignes 1 à 39, page 139, et les lignes 1 à 35, page 140, et en les remplaçant par ce qui suit:

«236. Par dérogation au texte—précédant l'entrée en vigueur du présent article—de l'article 49 de la *Loi sur le pétrole et le gaz du Canada*, lorsqu'un accord d'exploration à l'égard d'une partie d'une zone extracôtière a été conclu ou que des négociations à ce sujet se sont terminées sous le régime de la *Loi sur le pétrole et le gaz du Canada* au plus tôt le 11 février 1985 mais avant l'entrée en vigueur de la partie VII de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, les règles suivantes s'appliquent:

a) le propriétaire de droits verse au fonds approprié un montant déterminé en conformité avec le paragraphe 81(2) de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*;

b) si, avant l'entrée en vigueur du présent article, un montant déterminé en conformité avec le texte—précédant l'entrée en vigueur du présent article—de l'article 49 de la *Loi sur le pétrole et le gaz du Canada*, a été versé au fonds approprié à l'égard de cet accord, le ministre peut rembourser au propriétaire de droits la différence entre ce montant et celui qu'il devrait verser en application de l'alinéa *a*).»

• (1320)

[*Traduction*]

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, je voudrais dire quelques mots au sujet des amendements proposés par le comité législatif et de ceux que le gouvernement a déposés récemment.

Les amendements recommandés par le comité législatif se répartissent en trois catégories: ceux qui découlent du projet de loi C-5, ceux qui portent sur le libellé de la mesure et ceux qui sont de nature politique.

La grande majorité des amendements de la première catégorie sont identiques à ceux qui ont été apportés au projet de loi C-5 sur les ressources pétrolières du Canada. Comme le projet de loi C-6 reprend le texte du C-5 au complet, il faut apporter les mêmes modifications au projet de loi C-6 pour assurer l'uniformité des deux mesures.

La deuxième catégorie comprend diverses modifications au libellé de la mesure et d'autres qui visent à garantir l'uniformité des versions anglaise et française du projet de loi.

Les amendements de la troisième catégorie sont de nature politique.

On a proposé une modification à l'article 142 du projet de loi. Cette disposition prévoit l'établissement d'un comité des hydrocarbures dont le principal rôle consistera à examiner, à la demande d'un intéressé, toute décision prise par l'Office Canada—Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers. L'amendement précise quelle doit être la composition du comité et en exclut tout membre de l'Office ou de son personnel. Cela garantira qu'aucun membre du comité ne travaille pour l'organisme dont on examine une décision. Sinon, on pourrait avoir l'impression que l'Office évalue lui-même ses propres décisions.

Selon la modification proposée à l'article 152, ce sont les lois fédérales plutôt que provinciales sur les relations industrielles qui s'appliqueront aux structures d'exploration et de production flottantes. Cela reflète l'entente conclue avec la province selon laquelle la mesure ne vise pas à entraîner la perte de l'accréditation de syndicats quand une structure maritime se déplace des côtes de Terre-Neuve vers les côtes de la Nouvelle-Écosse ou vice versa. Sans cette modification, les syndicats risqueraient effectivement de perdre leur accréditation.

La modification proposée au paragraphe 232(4) établit une disposition d'abrogation relativement au comité du Fonds de développement. Le mandat du comité consiste à surveiller la mise en oeuvre du Fonds de développement. Ce comité sera dissout trois ans après le dernier paiement effectué à même le fonds. Cela reflète une disposition de l'accord sur le Fonds de développement qui exige que le maintien de dossiers pendant cette même période de trois ans. Il est souhaitable de conserver le comité pendant cette période de trois ans, mais pas plus longtemps.

La dernière modification politique vise l'article 236 qui porte sur le versement de redevances par les propriétaires de droits au profit du Fonds pour l'étude de l'environnement. En vertu du nouveau régime établi par le projet de loi C-5, les propriétaires de droits ne seraient comptables que pour les redevances en souffrance des deux années précédant l'acquisition des droits. Cette modification assure une transition de sorte que cette partie de la loi ne s'applique qu'à compter de la date où a été conclu l'Accord de l'Atlantique. Ainsi, les nouveaux propriétaires, qui ont conclu un accord de prospection entre le moment où l'Accord a été signé et celui où le projet de loi C-6 est adopté, ne seront comptables que pour deux années de redevances en souffrance.

Je tiens aussi à dire un mot de huit modifications que le gouvernement propose à cette étape du rapport. Quatre d'entre elles visent simplement à remplacer un renvoi à la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada par un renvoi à la Loi fédérale sur les hydrocarbures, qui remplace la première. Cette loi de remplacement, ou projet de loi C-5, a été lue pour la troisième fois au Sénat le 6 novembre 1986 seulement. Conformément aux règles régissant la rédaction des projets de loi, le projet de loi C-6 ne pouvait pas renvoyer à la nouvelle loi tant que celle-ci n'était pas adoptée par le Sénat.

Trois autres modifications sont aussi de pure forme. La modification apportée au paragraphe 232(4) corrige une citation erronée de la loi provinciale. La modification apportée à l'article 239 supprime la nécessité de prévoir l'entrée en vigueur de plusieurs autres dispositions de ce projet de loi. Ces autres dispositions vont entrer automatiquement en vigueur à la promulgation de ce projet de loi. Elles comprennent des articles de la Loi fédérale sur les hydrocarbures qui a été promulguée récemment.

Le troisième amendement technique vise l'article 233. Le but de cet amendement est de permettre que les paiements du fonds de développement soient faits conformément aux pratiques comptables du gouvernement fédéral.

Le huitième amendement est de nature politique. L'amendement à l'article 16 exige de l'Office qu'il souscrive une assurance dont les primes seront payées par les deux gouvernements. Comme les députés le savent, la pratique normale dans les entreprises est d'assurer les membres de leur conseil d'administration et de leur verser des indemnités. Toutefois, si l'Office ne peut obtenir une assurance totale, une disposition prévoit une indemnisation. Les deux gouvernements indemniseraient les membres de l'Office de tous les frais et dépens résultants de procédures, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans le cadre de leurs fonctions.

Je recommande à tous les députés d'appuyer les amendements proposés par le comité et le gouvernement. Ces amendements rendront la mesure législative techniquement correcte et conforme à la Loi fédérale sur les hydrocarbures. Ils tiennent compte aussi des accords conclus avec le co-signataire de l'Accord atlantique, le gouvernement de Terre-Neuve.

En terminant, je remercie mes collègues, le critique du parti libéral et le critique du parti néo-démocrate, de leur collaboration qui permettra d'adopter rapidement ce projet de loi à l'étape du rapport.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, je voudrais faire quelques observations au sujet de l'étape du rapport. D'abord, je trouve regrettable qu'on ait tellement fait traîner les choses. Je ne critique pas le secrétaire parlementaire, car il a fait du bon travail. Sans lui, nous n'en serions sans doute pas à l'étape du rapport. Les partis de l'opposition se sont montrés très coopératifs. Terre-Neuve avait hâte d'obtenir de l'argent dans le cadre de l'entente entre le Canada et Terre-Neuve sur le Fonds de développement extracôtier. Pour ce qui est de sa propre contribution, le gouvernement provincial a débloqué ses fonds depuis un certain temps.

Je voudrais parler de deux des amendements proposés par le gouvernement. Tout d'abord, madame la Présidente, vous avez déjà mentionné la motion nº 2 qui instaure effectivement un nouveau concept. Les membres de la commission doivent être protégés contre les poursuites éventuelles, mais il suffirait sans doute que les gouvernements concluent une entente privée en ce sens. La motion qui me préoccupe n'a pas été mentionnée. Je suppose que nous allons parler plus tard de l'amendement nº 6. Est-ce exact, madame la Présidente? Pour le moment, les motions nºs 1, 3 et 6 ont été regroupées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les motions nºs 1, 3 et 7.

M. MacLellan: J'espère que ce projet de loi sera adopté aujourd'hui à l'étape du rapport. Il est important de ne pas le retarder davantage et que les Terre-Neuviens puissent bénéficier du financement qui leur sera octroyé dans le cadre de l'entente entre le Canada et Terre-Neuve sur le Fonds de développement extracôtier.

• (1330)

M. Shields: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. La motion nº 6 modifie l'article 233 pour qu'il soit conforme aux méthodes comptables du bureau du contrôleur général. Il n'est pas nécessaire d'employer une formule spécifique pour affecter des crédits. Il suffit d'avoir une disposition statutaire autorisant le paiement d'un montant prélevé dans le Fonds du revenu consolidé. Ce changement reflète simplement nos méthodes comptables.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Madame la Présidente, je traiterai plus tard de la motion nº 6. Cet après-midi, je voudrais faire un discours à l'étape de la troisième lecture afin de donner mon avis sur le projet de loi et sur la situation catastrophique du secteur énergétique sur la côte est, au large de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse.

Avant de commencer à discuter de ces motions, je voulais soulever une question dès la reprise du débat après les audiences du comité, et le moment est donc venu. Je ne suis pas très content de la façon dont l'étude au comité s'est déroulée. En fait, je suis député depuis près de 8 ans et jamais les choses n'ont été pires. C'est une honte.

Il y avait deux projets de loi volumineux de 200 articles chacun, à savoir les projets de loi C-5 et C-6. La Chambre a étudié le premier projet et l'a renvoyé à un comité législatif. Il portait sur toutes les questions relatives aux gisements sous-marins réglementés par le gouvernement fédéral, c'est-à-dire dans le Nord, le Pacifique, l'Atlantique: tous les gisements sous-marins. Ce projet de loi traitait principalement des terres domaniales. Le gouvernement fédéral a la haute main sur le Nord et ce projet prévoyait en réalité de nouvelles dispositions concernant l'exploitation pétrolière et gazière dans les territoires du Nord. Le débat a duré longtemps. Les députés du Nouveau parti démocratique n'ont pas ménagé leurs efforts au comité pour obliger le gouvernement à consulter les autochtones. Comme pour bien d'autres choses concernant l'énergie dans le Nord, les autochtones étaient laissés pour compte. En consacrant tout le temps voulu au projet de loi C-5, nous avons permis aux autochtones représentant divers organismes, ainsi qu'aux Inuit et à d'autres autochtones du nord du Québec, de venir témoigner devant le comité. J'espère que le secrétaire parlementaire écoutera ce que j'ai à dire. Ces personnes ont comparu devant le comité. Nous avons imposé la tenue d'une audience à leur intention conformément à la tradition parlementaire. Le gouvernement n'a pas approuvé tous les projets d'amendement qu'elles ont soumis, mais il leur a au moins accordé une audience, ce qui l'a incité, ainsi que ses bureaucrates, à réfléchir aux préoccupations des autochtones du Nord en matière d'exploitation de l'énergie. Le projet de loi a ensuite été adopté.

Puis c'est le projet de loi C-6 qui a été renvoyé devant le comité. J'ai fait savoir au gouvernement que nous n'en retarderions pas l'adoption. Étant donné que bon nombre de ses dispositions étaient identiques à celles du projet de loi précédent et puisque qu'il portait précisément sur les gisements sous-marins de la côte est, comme l'ont dit le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) et d'autres, nous avons estimé que cette mesure était utile au gouvernement de Terre-Neuve qui avait besoin des fonds et nous voulions donc l'adopter rapidement. Je ne comptais pas en retarder l'étude au comité. Cependant, j'ai signalé l'existence d'un article publié dans le *Law Journal* par un érudit professeur d'Osgoode Hall, à Toronto, et où l'on soulevait de très intéressantes questions constitutionnelles susceptibles de causer à l'avenir des problèmes au gouvernement du Canada, quel que soit le parti au pouvoir. J'ai jugé utile de consacrer au moins deux jours à l'étude du projet de loi.

Les députés d'en face semblent en pleine conversation, madame la Présidente. Je vous saurais gré de les rappeler à l'ordre. Si le débat ne les intéresse pas, ils pourraient peut-être aller discuter à l'extérieur.

Je continue. Je faisais partie du comité qui a examiné le projet de loi C-6, sous la direction du secrétaire parlementaire actuel. Le jour où nous débattions le projet de loi au comité, à 17 heures nous avons décidé de siéger jusque 17 h 30 et de terminer l'étude du projet de loi le lendemain. Je suis alors sorti parce que je devais aller à une autre réunion. Il ne faut pas oublier qu'il y a au Parlement 210 députés conservateurs, 30 néo-démocrates et 40 libéraux. Il y a beaucoup de réunions, et c'est difficile pour nous. Le gouvernement avait fait preuve d'esprit de coopération à d'autres occasions, malgré sa forte majorité. Je le répète, le comité devait siéger jusque 17 h 30. Le député libéral qui était au comité a été obligé de partir à 17 h 20 parce que, de toute apparence, son père avait des problèmes cardiaques; c'était un cas d'urgence. Au lieu d'arrêter la séance du comité à 17 h 30, le secrétaire parlementaire et les autres membres ont proposé des motions portant que le comité termine l'étude de tout le projet de loi et passe chaque article en revue. Seuls les conservateurs étaient présents lorsque le comité a terminé l'étude du projet de loi, à 18 heures, et l'a approuvé à la hâte. C'était antiréglementaire à mon sens. Lorsqu'on ne peut pas se fier à la parole d'une personne, celle-ci baisse beaucoup dans notre estime.

Le comité était présidé par le député de Bow River (M. Taylor). Le nom des autres députés présents figure au compte rendu. Le secrétaire parlementaire a fait approuver le projet de loi à la hâte. Si j'étais premier ministre du Canada, je n'accorderais pas de promotion à ce secrétaire parlementaire. Heureusement pour lui, je n'ai rien à dire dans ce domaine. Cette question devrait être abordée au Parlement; je le signalerai au cabinet du premier ministre. Comment peut-on s'attendre à obtenir notre collaboration . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. Je comprends le mécontentement du député. Je suis certaine qu'il a de nombreuses façons de le signaler à sa disposition. J'essaie toutefois de comprendre quel est le rapport avec les motions nos 1, 3 et 7 que nous débattons. Le député pourrait peut-être expliquer le lien à la présidence.

M. Waddell: Merci, madame la Présidente, merci de me permettre de le dire. Si le Parlement fonctionne, c'est que les gens y collaborent. Quand il y a de ces tours de passe-passe, pourquoi les gens coopéreraient-ils? Il me semble que la coopération, c'est l'essence même du système parlementaire. Lutter ferme, d'accord, mais surtout coopérer et jouer franc jeu. Un jour le secrétaire parlementaire aura besoin d'une faveur ou de l'aide de l'opposition, et il lui faudra la chercher longtemps.

Dans l'intérêt de Terre-Neuve et dans l'intérêt des autres populations atlantiques, il faut que le projet de loi soit adopté. Pour cette raison nous ne nous opposerons pas aux amendements en question, qui semblent être de caractère technique. Le député de Cape Breton—The Sydneys aura peut-être quelque chose à dire au sujet de la motion no 6 mais, quant à moi, je considère les motions nos 1, 2 et 7 comme d'ordre technique et nous sommes disposés à les laisser adopter. Nous n'avons pas oublié ce qui s'est passé au comité, et un de ces jours ceux qui ont fait cela en paieront les conséquences.

M. Morrissey Johnson (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, puisque le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) voulait faire une mise au point, et plutôt que de passer directement à ce que je voulais dire au sujet du projet de loi dont nous sommes présentement saisis, je ferai moi aussi une mise au point.

Je faisais partie du comité qui a étudié les projets de loi C-94, C-92 et C-6. Si le député avait donné la coopération qu'il dit ne pas avoir obtenue, le projet de loi C-94 aurait été adopté avant les vacances estivales.

Le projet de loi C-6 est important pour Terre-Neuve. Le compte rendu des délibérations du comité législatif fait foi du fait que j'ai demandé au député s'il s'exprimait en son nom personnel ou au nom de son parti. Je voulais savoir si je devais revenir à Terre-Neuve pour faire savoir qui était vraiment responsable du retard à adopter la législation qui était essentielle aux habitants de Terre-Neuve.

• (1340)

Comme mon collègue, le député d'Athabasca et secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Shields) l'a déclaré sans ambages, les modifications au projet de loi C-6 méritent l'appui inconditionnel de la Chambre. Je suis heureux que les députés de l'opposition aient accepté de l'adopter rapidement.

Ces modifications importantes à cette législation historique ont été étudiées avec soin par le comité législatif et le gouvernement. Les amendements que le secrétaire parlementaire a décrits renforcent ce projet de loi en s'appuyant sur l'esprit de collaboration et d'équité qui a guidé les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve alors qu'ils rédigeaient ce projet de loi. Deux années se sont maintenant écoulées depuis la signature de l'Accord de l'Atlantique entre le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve. Le projet de loi C-6 va sanctionner cet accord fédéral-provincial.

Il propose un ensemble de règles précises pour la recherche et la mise en valeur des riches gisements pétroliers au large de Terre-Neuve. Les entraves à la mise en valeur des ressources pétrolières au large de la côte est du Canada ont été supprimées. Les entreprises qui reconnaissent les richesses latentes de cette région pourront dorénavant investir en connaissant les règles du jeu, avant de risquer les énormes capitaux qu'exige cette mise en valeur. Ce projet de loi établit un fonds de développement extracôtier fédéral-provincial de 300 millions de dollars, lequel a déjà investi 37 millions de dollars pour instruire et former des Terre-Neuviens pour les emplois techniques dans l'exploitation extracôtière.

Les amendements au projet de loi C-6, dont la Chambre est saisie aujourd'hui, harmoniseront cette mesure législative avec les projets de loi connexes, particulièrement avec le projet de loi C-5 sur les hydrocarbures et rendront le projet de loi C-6 équitable pour les actionnaires, les travailleurs et les deux paliers de gouvernement.

Un des amendements proposés aujourd'hui qui a été recommandé par le comité législatif assurera un traitement équitable aux sociétés exploitant les ressources extracôtières de Terre-Neuve. Les appels à l'Office Canada Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers seront maintenant examinés par un comité composé de personnes qui ne sont pas directement rattachées à cet organisme.

Un autre amendement proposé par le comité législatif protégera les droits des travailleurs sur les installations en mer. Il prévoit que les lois fédérales en matière de relations de travail s'appliqueront aux installations flottantes. Cet amendement traduit un accord conclu avec les provinces selon lequel le projet de loi ne vise pas à la dissolution des syndicats lorsqu'une installation est déplacée des environs de Terre-Neuve vers la Nouvelle-Écosse ou vice-versa. Enfin, les amendements apportés au projet de loi améliorent la gestion du développement en haute mer en garantissant que les déboursés du fonds conjoint de développement extracôtier sont faits en conformité des méthodes comptables du gouvernement fédéral.

Le projet de loi C-6 réflète la coopération et la bonne volonté qui existent entre les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve, tous deux soucieux de protéger l'environnement et les travailleurs, particulièrement les Terre-Neuviens, et soucieux des risques pris par le secteur privé.

Article 21 du Règlement

Je voudrais terminer en remerciant le comité législatif pour son importante contribution à ce projet de loi qui mérite l'appui unanime de la Chambre.

(La motion nº 1 de M. Masse est adoptée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion nº 3?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 3 de M. Masse est adoptée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il a été convenu que le vote sur la motion nº 3 s'appliquerait à la motion nº 7.

(La motion nº 7 de M. Masse est adoptée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): La prochaine motion est la motion nº 2.

[*Français*]

M. Jack Shields (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-6 à l'article 16,

a) en retranchant la ligne 1, page 10, et en la remplaçant par ce qui suit:

«16.(1) Le président, les autres membres et le»

b) en ajoutant, à la suite de la ligne 7, page 10, ce qui suit:

«(2) L'Office assure ses membres et son personnel, même après la cessation de leurs fonctions, ou leurs héritiers et ayants droit, contre toute responsabilité découlant de celles-ci qui ne résulte pas du défaut d'agir avec intégrité et bonne foi au mieux des intérêts de l'Office.

(3) Les frais découlant de l'asssurance sont inscrits au budget, original ou rectificatif, de l'Office pour l'exercice en cause.

(4) Cependant lorsque l'Office a convaincu le ministre fédéral de l'impossiblité d'obtenir l'assurance visée au paragraphe (2), le gouvernement fédéral est, sous réserve du paragraphe (6), tenu d'indemniser, même après la cessation de leurs fonctions, les membres et le personnel de l'Office, ou leurs héritiers et ayants droits, de tous les frais et dépens, y compris les sommes versées pour transiger ou exécuter un jugement, entraînés pour eux lors de procédures civiles, criminelles ou administratives auxquelles ils étaient parties en cette qualité s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi au mieux des intérêts de l'Office et si, dans le cas de procédures criminelles ou administratives aboutissant au paiement d'une peine pécuniaire, ils avaient des motifs raisonnables de croire à la légalité de leur conduite.

(5) Lorsque l'Office a obtenu la couverture visée au paragraphe (2), le gouvernement fédéral est tenu d'indemniser les personnes visées au paragraphe (4) pour l'excédent non couvert par l'assurance.

(6) Le gouvernement fédéral n'est pas tenu à l'indemnisation si le montant du règlement d'une action n'a pas été soumis à son approbation.

(7) Le gouvernement fédéral peut rembourser au gouvernement provincial la moitié des frais exposés par celui-ci pour l'indemnisation, au titre de l'article 16 de la loi provinciale, d'une personne visée au paragrpahe (4).

(8) Les indemnités à verser éventuellement sont prélevées sur le Trésor.»

[*Traduction*]

Comme il est 13 h 47, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 47.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE DÉSARMEMENT

LA PROPOSITION SOVIÉTIQUE EN FAVEUR DU RETRAIT D'EUROPE DES MISSILES NUCLÉAIRES À MOYENNE PORTÉE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, l'appel du leader soviétique Mikhail Gorbatchev en faveur du retrait d'Europe des missiles nucléaires à moyenne portée d'ici cinq ans constitue une nouvelle très réjouissante. Non seulement cela rouvre-t-il la porte à un plan d'action concrète en vue du désarmement, mais cela augure bien des entretiens entre les deux superpuissances qui décideront en fin de compte du sort d'un monde qui veut se débarrasser de toutes les armes nucléaires. J'exhorte notre gouvernement à encourager les deux parties à négocier en toute bonne foi sur cette importante proposition, et j'encourage notre voisin américain à prendre très au sérieux ce dernier déblocage sur une question d'une importance aussi capitale.

* * *

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

HOMMAGE À L'OEUVRE DE LA FONDATION DES KINSMEN

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Si je prends la parole, monsieur le Président, c'est pour rendre hommage aux clubs Kinsmen de la Saskatchewan qui servent notre province avec dévouement et distinction. Au cours de la dernière fin de semaine, j'ai eu le plaisir de participer à Saskatoon au 11e Télémiracle des Kinsmen qui sont parvenus à recueillir 2,1 millions de dollars en 20 heures. La Fondation des Kinsmen aide depuis longtemps les moins fortunés. Grâce à cet argent, elle pourra venir en aide à ceux qui éprouvent des besoins spéciaux partout dans la province.

Depuis 1972, la Fondation des Kinsmen a répondu aux demandes d'aide de résidents de 145 localités de la Saskatchewan, provenant notamment d'associations qui s'occupent de fibrose kystique, d'arriération mentale, de difficultés d'apprentissage, des sports en chaise roulante, du Camp du Timbre de Pâques, du conseil des aptitudes et de douzaines d'autres. J'invite mes collègues à se joindre à moi pour féliciter les 1 600 Canadiens et Canadiennes qui font partie des Kinsmen et qui donnent si généreusement leur temps pour rendre la vie plus douce à certains de leurs concitoyens.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA DÉCISION DE CERTAINES ENTREPRISES DE SURSEOIR AU PAIEMENT DE LA TAXE À L'EXPORTATION DU BOIS D'OEUVRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, les deux plus gros producteurs forestiers de la Colombie-Britannique ont décidé de surseoir au paiement de la taxe de 15 p. 100 à l'exportation du bois d'oeuvre destiné au marché américain. C'est aujourd'hui le premier jour des paiements volontaires. Cette décision constitue une violation technique de l'accord intervenu le 30 décembre entre le Canada et les États-Unis, mais puisqu'un comité législatif est maintenant saisi du projet de loi C-37 et qu'il en poursuivra vraisemblablement l'examen pendant encore un bon moment, Revenu Canada n'a pas légalement le droit de percevoir cette taxe.

A en juger par les témoignages présentés au comité qui étudie le projet de loi C-37, il devient de plus en plus évident que cette taxe de 600 millions de dollars a des conséquences diverses selon les entreprises et selon les régions. Ainsi, certaines entreprises sont exemptées, alors que des entreprises identiques situées de l'autre côté de la rue ne le sont pas. Certain produits réusinés sont exempts, alors que d'autres semblables ne le sont pas. Certaines scieries doivent payer la taxe même si les billes brutes viennent des États-Unis. D'autres paient des droits de coupe de 30 à 40 fois plus élevés que ceux exigés de scieries situées dans d'autres régions.

Si certaines entreprises s'abstiennent maintenant de payer cette taxe, le ministre du Revenu national (M. MacKay), par esprit d'équité, devrait informer toutes les entreprises canadiennes qui exportent du bois d'oeuvre vers les États-Unis que, pour le moment du moins, leurs produits ne peuvent pas légalement être assujettis à une taxe et que les paiements différés ne sont assujettis à aucun intérêt.

* * *

[*Français*]

LA BEAUCE

LA FIERTÉ D'ÊTRE BEAUCERONS DEPUIS 250 ANS

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, tout au long de l'année 1987, la Beauce fête ses 250 ans d'histoire. Cet anniversaire commémore les cinq seigneuries de la Beauce. Qu'aurait fait la Nouvelle-France sans le peuplement de cette Nouvelle-Beauce? C'est le seul territoire à l'intérieur des terres colonisées sous le régime français.

Nos ancêtres ont lutté pour survivre dans cette contrée nouvelle où l'isolement en ont fait un peuple au caractère spécial. Entêtés, inventifs, créateurs, «patenteux», laborieux, c'est le sens même des «jarrets noirs», du moins dans le coeur.

Être fiers d'être Beaucerons, c'est affirmer que nous sommes toujours vivants, entreprenants et prêts à relever de nouveaux défis. Je représente un peuple valeureux qui a su se prendre en main et c'est pour cela que nous connaissons un taux de chômage de quatre points de moins que le taux national.

Article 21 du Règlement

Je suis heureux de saluer aujourd'hui deux seigneurs et coprésidents des fêtes du 250e, soit MM. Paul Vachon, ancien maire de Ville Sainte-Marie de Beauce, et Fabien Roy, exdéputé dans cette Chambre des communes, ici présents dans les tribunes.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

REVENU CANADA

LE TRAITEMENT INFLIGÉ AUX AGRICULTEURS PAR LES VÉRIFICATEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre du Revenu national (M. MacKay) se vantait d'avoir débloqué, fait sans précédent, une subvention de un million de dollars pour la construction d'un palais de justice dans sa propre circonscription pendant que ses collaborateurs, au ministère, s'affairaient à dépouiller les agriculteurs de l'Ouest aux prises avec la pire crise financière de l'industrie du grain depuis les années 30 et l'époque de R. B. Bennett.

Les producteurs agricoles de Keystone, par l'entremise de leur association, ont protesté avec indignation contre ce type de harcèlement et contre la ré-évaluation de leur matériel agricole et de leurs contrats commerciaux courants conclus en 1983 et en 1984. Le gouvernement pressure davantage des agriculteurs déjà mis à mal par la baisse du cours des grains et des terres agricoles.

Nous avons appris aujourd'hui que le ministère du Revenu national embauchera 403 personnes de plus cette année. J'engage le ministre à mettre un terme à ces vérifications et au harcèlement dont sont victimes nos producteurs agricoles.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI DÉFINISSANT LES DROITS POLITIQUES DES FONCTIONNAIRES

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, un porte-parole du Conseil du Trésor nous a annoncé la semaine dernière qu'il faudrait peut-être attendre après les prochaines élections pour adopter une loi qui protège les droits politiques d'au-delà de 230 000 Canadiens qui sont au service de la Fonction publique fédérale.

Je suis membre d'un parti politique qui s'est clairement engagé il y a deux ans et demi à donner des droits politiques plus étendus aux fonctionnaires. Nous en avons longuement discuté dans des réunions à caractère privé et dans des débats publics. Nous sommes plusieurs députés à nous être prononcés sur cette question que nous avons soigneusement examinée sous tous ses aspects.

Article 21 du Règlement

Il ne s'agit pas de sectarisme, monsieur le Président, mais bien de droits fondamentaux. Il faut déterminer qui a le pouvoir d'établir, de supprimer ou d'élargir les droits civils des citoyens canadiens. Trop de gouvernements ont manqué à leurs responsabilités en la matière. Il est temps de surmonter cet amas d'indifférence et d'affronter en toute loyauté une question fondamentale à notre définition de la démocratie. Voici venu le moment de résoudre cette question et non plus de l'éviter.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA TENTATIVE DU MINISTÈRE D'ACQUÉRIR À DES FINS MILITAIRES DES TERRES D'ÉLEVAGE EN ALBERTA

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, une guerre fait rage dans l'ouest du Canada, non pas entre les vachers et les bergers, mais plutôt entre les vachers et le ministère de la Défense nationale. Ce dernier compte en effet acquérir certaines terres d'élevage des plus fertiles au Canada en proposant à leurs propriétaires deux fois leur valeur sur le marché. Les terres d'élevage dans les environs rapportent 282 $ l'acre, mais les militaires offrent 800 $ l'acre pour le fameux *OH Ranch* à l'ouest de Longview, dans le sud-ouest de l'Alberta.

Il se passe quelque chose d'anormal, monsieur le Président, puisqu'il y a trois ans les éleveurs, de concert avec des habitants de la région et des membres d'associations de protection de l'environnement, ont clairement fait savoir au gouvernement qu'ils préféraient nettement que ces beaux et magnifiques pâturages ne soient pas transformés en terrains servant à entraîner les militaires à conduire des chars d'assaut et d'autres véhicules armés, et à manier des mitrailleuses, des grenades à main, ainsi de suite.

Aujourd'hui, les éleveurs, les conseillers des municipalités rurales, les associations de protection de l'environnement, les députés provinciaux et leur homologue au Parlement fédéral s'opposent à la militarisation de cette région. J'exhorte le gouvernement à découvrir pourquoi les militaires sont disposés à payer ces terres si cher, à prêter une oreille attentive aux instances présentées par la population, à respecter les voeux des représentants élus de la région, soit de préserver cette belle région de Highwood Valley en la conservant pour les civils et l'élevage et d'entraîner les militaires ailleurs. Le gouvernement aurait intérêt à suivre les conseils figurant sur les écriteaux que brandissaient les éleveurs la semaine dernière à Longview, et qui préconisaient de faire les foins plutôt que la guerre.

* * *

[*Français*]

LES CHEMINS DE FER

ON DEMANDE QUE LE RÉSEAU FERROVIAIRE AU QUÉBEC RESTE INTACT

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le train se meurt au Québec et surtout en Abitibi. Bien avant la présentation du projet de loi C-18 visant à dépoussiérer le système ferroviaire, le Canadien National, par des notes de service internes et confidentielles, avait déjà commencé à détruire les ateliers de Senneterre et le réseau ferroviaire au Québec.

Le ministre des Transports du Québec, M. Marc-Yvan Côté, est parti en guerre contre les fonctionnaires du ministère fédéral des Transports qui en matière de transport ferroviaire sont, à son avis, dirigés de main de maître de Toronto pour protéger les gens de l'Ouest.

Le projet de loi C-18 est valable et a été appuyé par le Québec quant à son objectif. La façon dont il a été rédigé est cependant inacceptable et le Québec réclame plusieurs amendements pour permettre de rétablir un certain équilibre. Les principales régions qui verraient des lignes abandonnées sont la Gaspésie, la Beauce, l'Estrie, l'Abitibi-Témiscamingue et le Lac-Saint-Jean.

Je fais appel à tous les députés de cette Chambre, libéraux, néo-démocrates et conservateurs du Québec pour qu'ils fassent immédiatement des interventions auprès du ministre des Transports afin que le réseau ferroviaire au Québec reste intact, car ce serait un désastre pour nos industries du bois, du papier et des mines.

* * *

[*Traduction*]

LES ÉLECTIONS PARTIELLES

OPPOSITION À LA DATE CHOISIE POUR LA CIRCONSCRIPTION DE HAMILTON MOUNTAIN

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, les libéraux de Hamilton Mountain sont prêts à livrer bataille. Le premier ministre (M. Mulroney) peut déclencher des élections quand bon lui semblera. Nous voulons le mettre au défi d'en avancer la date. Pourquoi ne prévoit-il des élections qu'en juillet de l'an prochain? Voilà bientôt un an que la circonscription de Hamilton Mountain est sans représentant. Les néo-démocrates ne peuvent s'en plaindre parce que c'est un des leurs qui a abandonné son siège. Les conservateurs ne peuvent s'en plaindre puisque ce sont eux qui fixent la date. Nous cependant, du parti libéral, avons élu dans Hamilton Mountain un candidat qui est tout à fait prêt à s'engager dans la course électorale.

• (1410)

Nous voulons voir avancer le dossier du bassin Windermere et nous voulons le montant de 1,25 millions de dollars que le gouvernement refuse de consentir en faveur d'une région qui a été désignée comme l'une des étendues d'eau les plus polluées de l'Amérique du Nord. Nous voulons des résultats à l'aéroport de Hamilton et, tout particulièrement, dans l'industrie de l'acier.

Il est inacceptable que la ministre du Commerce extérieur (M^me^ Carney) accorde si peu d'importance aux plaintes injustes dont les États-Unis accablent l'industrie de l'acier. Il nous faut quelqu'un qui se battra pour Hamilton. Il nous faut quelqu'un de Hamilton qui se battra pour toute la population. Beth Phinney du parti libéral est la seule personne qui puisse le faire.

Article 21 du Règlement

L'IMMIGRATION

ON APPUIE LES MESURES VISANT À EMPÊCHER DES PERSONNES DE CONTOURNER LA LOI CANADIENNE

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) et le ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner) méritent des félicitations pour leur intervention énergique visant à renforcer la protection de nos frontières contre les individus qui essaient de contourner les lois canadiennes sur l'immigration. Tous nos points d'entrée font déjà état d'une diminution du nombre de personnes qui tentent de contourner les formalités d'immigration régulières en se déclarant réfugiés. Le gouvernement ne vise pas les vrais réfugiés mais seulement ceux qui abusent ouvertement de la compassion des Canadiens à l'endroit des personnes qui ont réellement besoin d'aide.

Les critiques adressées au gouvernement sur cette question sont totalement injustifiées. Lorsque l'on montre aux gens comment enfreindre nos lois ou s'y soustraire, le gouvernement doit agir car on sape les fondements de notre démocratie. Les ministres ont agi en préservant l'humanisme des Canadiens et en faisant clairement savoir au monde que le Canada ne tolérera pas l'arrivée sur son sol de personnes qui enfreignent ses lois.

* * *

LES CORPORATIONS

LA VENTE DE CADBURY SCHWEPPES DE WHITBY (ONT.)

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, trop souvent, ces dernières années, la Chambre a été informée de manoeuvres de sociétés qui ont conduit à la fermeture inutile d'usines et de bureaux. Un drame semblable se joue en ce moment à Whitby, en Ontario, où la confiserie de Cadbury Schweppes Canada passe aux mains de William Neilson Ltd.

Le jour même où la vente a été annoncée, en janvier, les 450 travailleurs de cette usine efficace, dont un grand nombre ont jusqu'à 19 ou 20 années d'expérience, apprenaient qu'ils perdaient leur emploi.

Nous ne pouvons que déplorer ce projet cruel et la décision que le Tribunal de la concurrence a prise la semaine dernière de ne pas poursuivre son enquête sur cette vente. Je prie le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) d'exercer les pouvoirs que lui confère la Loi sur la concurrence et d'ordonner qu'une enquête soit entreprise immédiatement.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, l'opposition dit que le gouvernement vit dans le passé. Je suis fier de le confirmer.

Nous retournons en arrière pour mettre fin aux dépenses gouvernementales abusives. Pour la première fois en plus de trente ans, le déficit fédéral baisse trois années d'affilée, même s'il faut payer l'intérêt de la dette accumulée par les gouvernements libéraux.

Nous retournons en arrière pour mettre fin aux taux d'intérêt élevés. Le taux de la Banque du Canada a baissé de près de 5 p. 100. Nous avons ramené le taux préférentiel à ce qu'il était il y a dix ans, soit à 9,25 p. 100.

Nous avons ramené les taux hypothécaires à court terme à ce qu'ils étaient il y a vingt ans, soit à 7,5 p. 100. Nous avons renversé la vapeur de deux points de pourcentage en ce qui concerne le chômage, et nous avons favorisé le genre de climat qui a permis au secteur de la petite entreprise de créer 675 000 nouveaux emplois au cours des 28 derniers mois.

Quels que soient les critères utilisés pour l'évaluer, la politique économique du gouvernement porte fruit, et nous nous proposons de retourner encore un peu plus loin en arrière et de revenir à l'époque où le gouvernement arrivait à boucler son budget et où les Canadiens pouvaient espérer que leur esprit d'initiative soit récompensé.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES—ON CRITIQUE CERTAINES AFFECTATIONS DE FONDS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le budget des dépenses déposé ce matin est un litanie de coupures aux dépens de ceux qui peuvent le moins les supporter. Il y a des coupures dans les services sociaux ainsi que dans les transferts au titre de la santé et de l'enseignement.

Toutefois, noyées sous toutes les coupures dont souffriront les Canadiens les plus pauvres il y a quelques augmentations. Il y en a une au bureau du Conseil privé, pour le nouveau service de Dalton Camp qui compte trois postes et un budget de 250 000 $. Les 2,3 millions du secrétariat du Conseil privé sont devenus 18 millions et l'on a maintenant un bureau distinct et une bureaucratie de privatisation chargée de vendre les biens de l'État.

Les gestionnaires du Conseil du Trésor, dans toute la Fonction publique, recevront des primes de productivité totalisant 4,5 millions. Tout cela à un moment où les pêcheurs de l'Atlantique, qui viennent de subir l'accord entre le Canada et la France sur les pêches, connaissent une réduction de 15 p. 100 des sommes affectées aux ports pour petites embarcations.

• (1415)

Le gouvernement est totalement inconscient des besoins des Canadiens moyens. Il paie les gestionnaires pour mettre les employés à pied, il réduit les dépenses des programmes de santé, d'enseignement et de services sociaux, mais il installe de nouveaux meubles dans le bureau de Dalton Camp. C'est une honte.

Questions orales

LA SOUVERAINETÉ

LA PROTECTION QU'ASSURERA LE BRISE-GLACE DE CLASSE 8

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, le brise-glace de classe 8, dont la construction doit commencer bientôt dans un chantier naval de la côte ouest, contribuera beaucoup à établir la souveraineté du Canada dans les eaux de l'Arctique. Alors qu'il s'agira surtout, ce qui est bien, d'un bâtiment civil qui fera partie de la flotte de la Garde côtière du Canada, le navire sera conçu de façon à répondre aux critères militaires au cas où il devrait servir un jour à de telles fins.

Le navire fait connaître la technologie nautique canadienne, et il assurera des emplois pour des années dans la construction navale. La navigation dans les eaux de l'Arctique sera grandement facilitée lorsque nous pourrons garder le Passage du Nord-Ouest ouvert toute l'année. Par ailleurs, le navire constituera une plate-forme de recherche scientifique flottante.

En faisant construire ce navire, le Canada deviendra le chef de file mondial en matière de construction de brise-glace.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA VISITE PROCHAINE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, dans quelques semaines, le président des États-Unis, un bon ami du premier ministre, viendra à Ottawa. Je doute qu'à l'occasion de cette visite ils aient, l'un ou l'autre, beaucoup de raisons de chanter. Le premier ministre prépare-t-il cette visite du président en laissant entendre, par le truchement de fonctionnaires anonymes, que tout sera négociable dans le cadre de nos pourparlés commerciaux avec les États-Unis? Peut-il nous dire quelle est sa position avant de la faire connaître au président? Et dans la négative, pourquoi ne veut-il pas le faire?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons évidemment lu l'article purement hypothétique de la Presse canadienne. Je crois inutile de rappeler au chef de l'opposition que bien des gens peuvent se perdre en conjectures et que la politique d'un gouvernement n'est pas officielle tant qu'elle n'a pas été approuvée par le Cabinet. En ce qui concerne le débat sur le libre-échange, le gouvernement estime très important que le maximum de gens y participent en toute connaissance de cause. C'est pourquoi nous consultons largement le secteur privé. Et c'est pourquoi, pour la première fois, les provinces auront leur mot à dire. C'est également pour cette raison qu'un comité spécial mixte de la Chambre des communes s'est penché sur cette question l'été dernier.

En 1985, j'ai fait savoir à la Chambre que nous serions prêts à tenir un débat parlementaire. Cela nous paraît souhaitable. La prochaine réunion des premiers ministres sur le commerce extérieur se tiendra le 10 mars. Mon collègue, le leader du gouvernement, consultera les leaders des autres partis au courant de la semaine pour que nous tenions un débat, lors d'une journée réservée au gouvernement, une huitaine de jours après la conférence des premiers ministres.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a raison de faire cette suggestion, étant donné que cette question n'a fait l'objet d'aucun débat ni à la Chambre ni à l'extérieur depuis que le premier ministre en a parlé pour la première fois, le 26 septembre 1985. Il est grand temps d'en tenir un.

LES QUESTIONS NÉGOCIABLES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Le 26 septembre 1985, le premier ministre a déclaré à la Chambre et je cite ses propres paroles qui figurent à la page 7056 du hansard:

> Notre souveraineté politique, notre système de programmes sociaux, notre lutte contre les disparités régionales, notre identité culturelle unique, notre caractère linguistique particulier, voilà les éléments qui constituent l'essence même du Canada. Ils ne sont pas en jeu dans les négociations que nous envisageons.

J'espère que le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures répondront à cette question, mais la semaine dernière, un haut fonctionnaire, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut soit le nier soit le confirmer, a laissé entendre que tout était désormais négociable. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le premier ministre peuvent-ils déclarer succinctement, en répondant simplement oui ou non, si l'Accord de l'automobile sera négociable? Nos industries culturelles le seront-elles également? Et nos programmes agricoles? Oui ou non? Qui devons-nous croire?

• (1420)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le chef de l'opposition connaît suffisamment bien le système parlementaire pour savoir que c'est le premier ministre du Canada et non pas un porte-parole non identifié qui énonce la politique du gouvernement. Faisant preuve de plus d'éloquence que d'habitude, le chef de l'opposition a cité les paroles du premier ministre. Ce dernier a énoncé la politique du gouvernement.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): J'ai accordé au ministre l'occasion soit de nier, soit de confirmer les mots «anonymes» et «clandestins» accolés à «fonctionnaires». Maintenant les Canadiens sont embrouillés, c'est bien évident, parce qu'avec la démission du gouvernement sur les dossiers du bois d'oeuvre, des pêches, du livre et des médicaments, ils voient que ce gouvernement est prêt à négocier n'importe quoi en faveur des Américains au prix des Canadiens. Maintenant, je pose encore la question: Est-ce que le ministre prétend que le premier ministre peut déclarer une chose en public tout en laissant à ces fonctionnaires anonymes poursuivre les pourparlers avec les États-Unis d'une façon secrète sur le libre-échange, d'une autre façon? Est-ce qu'il va confirmer ou nier, et de toute façon est-ce qu'il va constater avant que le Président des États-Unis n'arrive au Canada quelle est la position de son gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la position du gouvernement est celle que j'ai énoncée et telle qu'appuyée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[*Traduction*]

Je m'étonne que le chef de l'opposition craigne que la question du libre-échange puisse semer la confusion dans les esprits. Le 1er décembre 1986, le *Citizen* d'Ottawa attribue aux membres de son parti les propos ci-après au sujet de la question que le député a soulevée:

«Nous voulons faire du commerce avec tous les pays du monde. Nous ne voulons pas être coincés (avec les États-Unis)» a crié Axworthy dans un micro.

Johnston a lancé à un autre: «Si vous voulez protéger les industries culturelles, faites-le dans le cadre d'accords bilatéraux avec les États-Unis.»

Le parti libéral repose sur les dissensions et l'hypocrisie. Il n'a aucune politique à ce sujet. Le gouvernement mène ces négociations au nom de tous les Canadiens.

L'IDENTITÉ CULTURELLE DU CANADA

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, nous interrogeons le premier ministre sur la politique de son gouvernement. Le premier ministre a bien dit que notre identité culturelle propre était l'essence même du Canada. Pour les Canadiens, l'identité culturelle c'est les livres et les revues qu'ils lisent, la télévision et les films qu'ils regardent, la musique qu'ils écoutent.

Le premier ministre se rend-il compte que moins de 5 p. 100 des films et productions qui passent à la télévision au Canada sont canadiens? Se rend-il compte que lorsque les Canadiens vont aux comptoirs de livres et de revues, ils n'ont que très peu de chances de se renseigner à leur propre sujet, de savoir qui ils sont? Le premier ministre ne veut-il donc pas reconnaître à quel point nos industries culturelles sont fragiles? Veut-il faire savoir à M. Reisman que la culture n'est pas en question, et que sous aucun prétexte ces industries ne peuvent être considérées . . .

Des voix: Règlement.

Des voix: Discours!

M. le Président: La députée fait intervenir plusieurs questions. Elles sont certainement importantes. Je prierai la députée de borner son intervention à une seule question et de ne pas l'éterniser.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la députée parle d'une possibilité canadienne de 5 p. 100, et de chances infimes pour les éditeurs et quiconque est engagé dans des activités culturelles. Je suis d'accord avec elle. Cela condamne ceux qui ont gouverné le Canada pendant les 20 années qui nous ont précédés.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: C'est là le résultat d'une politique libérale qui ne tenait absolument pas compte des réalités culturelles du Canada. A ce qu'on nous a dit, les choses allaient si mal qu'un des dirigeants du NPD a demandé aux Canadiens de regarder le réseau ABC alors qu'ils pouvaient écouter les excellents programmes du réseau anglais de Radio-Canada. Cela aussi fait voir à quel point les choses se sont dégradées.

Nous, nous protégeons la culture et nous en sommes fiers.

Des voix: Bravo!

• (1425)

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le premier ministre se complaît dans des attaques partisanes et se moque de la politique canadienne. Je préférerais savoir, demander de façon tout à fait précise si le projet de loi C-58 et la réglementation du contenu culturel canadien, les diverses mesures de soutien, et la politique concernant le cinéma, les revues et l'édition au Canada sont soumises aux négociations du libre-échange? Avez-vous donné instruction à M. Reisman de ne pas les prendre comme monnaie d'échange?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai trois brèves observations. *Primo*, ces négociations commerciales ne portent pas sur la culture mais sur les échanges. *Secundo*, le gouvernement, compte tenu de l'héritage que nous a légué le gouvernement précédent, héritage qui, comme le dit le premier ministre, a grandement affaibli les industries culturelles du pays, a déjà commencé à apporter des changements à la distribution des films, des changements concernant l'édition et d'autres domaines culturels. *Tertio*, le gouvernement attend le débat qui doit avoir lieu à la Chambre sur les échanges pour savoir si l'opposition officielle a une, 40 ou 400 positions différentes sur cette question.

* * *

LA GARDE DES ENFANTS

LE SYSTÈME NATIONAL—LES CRÉDITS PRÉVUS PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Pendant la campagne électorale, il y a deux ans et demi, le premier ministre a déclaré que le gouvernement conservateur souhaitait mettre sur pied un programme efficace en matière de garde des enfants. En novembre dernier, lors de la Conférence des premiers ministres, le premier ministre a réitéré cette déclaration, ainsi qu'à Noël et encore ce matin, lorsqu'il a pris la parole à un colloque national sur la famille, où il a déclaré: «Il y aura au Canada un système national efficace de garde des enfants».

Voici ma question au premier ministre. Puisque rien n'est prévu dans le budget en vue d'affecter des fonds à ce programme efficace de garderies, le premier ministre peut-il confirmer que dans toutes les prévisions de dépenses dont le Parlement est saisi pour la première fois aujourd'hui, pas un seul nouveau dollar n'est affecté à un programme efficace de garderies? Le premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pensais avoir répondu à cette question dans mon discours de ce matin, où j'ai dit qu'il devenait urgent que le gouvernement et les Canadiens participent aux initiatives visant à assurer l'égalité et la justice pour toutes les Canadiennes. Pour répondre à cette question précise, j'ai dit que la députée de Lincoln, en sa qualité de présidente du groupe de travail, présentera un rapport d'ici quelques semaines. Le gouvernement donnera suite aux recommandations du groupe de travail parlementaire, comme je l'ai dit aux premiers ministres, en vue de mettre en oeuvre une politique vraiment nationale, efficace et accessible dans l'intérêt de tous les Canadiens.

L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre a parlé des besoins immédiats des familles canadiennes. Ces besoins sont connus de tous, y compris des députés de notre parti. Le gouvernement va-t-il cesser de faire des discours et s'engager à présenter un budget supplémentaire en vue de puiser dans les 300 millions de fonds non affectés prévus dans les prévisions de dépenses actuelles du ministère compétent? Le premier ministre va-t-il s'engager dès aujourd'hui à utiliser ces 300 millions de dollars pour mettre sur pied un programme efficace de garderies au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, dans mes remarques de ce matin, j'ai dit que nous étions vraiment déterminés à mettre sur pied un programme de garderies, que nous trouverions les ressources nécessaires à cette fin même dans un contexte économique difficile, et que c'était à notre avis une mesure à prendre en priorité en vue d'assurer l'égalité pour les Canadiennes. J'ai donné cette assurance aux premiers ministres provinciaux et je confirme de nouveau sans hésiter à mon collègue que le gouvernement du Canada trouvera les ressources nécessaires pour financer un programme de garderies de cette envergure et qu'il le mettra sur pied.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI IL N'Y A PAS DE FONDS POUR LES FAMILLES CANADIENNES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre sait très bien que les banques du Canada ont eu des problèmes, et le gouvernement canadien a trouvé l'argent. C'était bon pour les banques dans le passé, mais pourquoi pas pour les familles canadiennes, tout de suite, maintenant?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami m'étonne parce que le gouvernement canadien a trouvé également un milliard de dollars pour venir en aide aux cultivateurs canadiens et il ne le mentionne pas. L'argent en question—soulevée avant—c'était pour venir en aide à des déposants de ces banques à charte. Maintenant, on peut avoir une divergence de vues quant à l'utilisation des fonds publics, mais si on a agi avec célérité afin de venir en aide aux cultivateurs canadiens, nous avons également l'engagement de le faire en faveur des femmes du Canada, et nous allons trouver, nonobstant les difficultés financières, les ressources voulues pour mettre en vigueur un plan de cette nature afin de favoriser les femmes du Canada.

* * *

• (1430)

[*Traduction*]

LES RÉFUGIÉS

LES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Alors qu'il parlait des menaces de mort qui planent sur les réfugiés, le premier ministre a dit ce qui suit aux Canadiens en août dernier:

Si nous péchons, ce sera toujours par excès d'équité et de compassion.

Je voudrais donc demander au premier ministre comment il peut maintenant justifier les récentes modifications qui suppriment du jour au lendemain la liste des 18 pays dont les ressortissants ne peuvent être expulsés, qui mettent en danger la vie des gens qui retournent dans ces régions du monde, qui forcent les gens à défendre leur vie par le biais de grèves de la faim, qui laissent des familles en rade aux aéroports, et qui continuent de promouvoir un accord inexistant, sans fondement juridique et verbal avec les États-Unis. Comment le premier ministre peut-il favoriser un système chaotique qui fait fi des principes de justice et d'humanité, deux principes auxquels il attachait tant d'importance il y a seulement six mois?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, notre politique demeure la même, à savoir que les véritables réfugiés qui se présentent à nos frontières pourront demeurer chez nous. Un véritable réfugié ne sera jamais renvoyé chez lui s'il risque d'être tué ou torturé. Cependant, la tradition dont nous sommes si fiers a été menacée par un grand nombre de personnes qui ont abusé du système. Les mesures mises en oeuvre tendent à débusquer ces personnes-là, et non à fermer nos portes aux véritables réfugiés.

Des voix: Bravo!

LE SYSTÈME D'ÉTABLISSEMENT DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le ministre est parfaitement au courant des conditions auxquelles doivent faire face un certain nombre de familles qui présentent une demande depuis les États-Unis ou une fois arrivées au Canada. Cependant, j'en reviens au premier ministre qui, je l'espère, prendra l'initiative de se pencher sur cette tragédie qui se déroule à l'intérieur de nos frontières. Étant donné que la seule solution au problème réside dans la mise en oeuvre d'un nouveau système permanent et indépendant d'établissement du statut de réfugié, et étant donné que depuis trois ans, quatre ministres différents de l'Immigration nous le promettent, le premier ministre ne va-t-il pas abroger certaines décisions récentes qui mettent en danger les véritables réfugiés et permettre au système de fonctionner sous sa forme actuelle jusqu'à ce que le projet de loi . . .

M. le Président: Selon moi, le député a posé sa question, et le ministre peut y répondre.

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, nos engagements envers les réfugiés sont fort clairs; nous avons versé l'année dernière 50 millions de dollars à des organismes humanitaires internationaux comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Croix-Rouge, et 16 millions de dollars au titre de l'aide alimentaire. Tout demandeur qui se présente à nos portes, et nous sommes la seule démocratie occidentale à le faire, a droit à une audience orale devant un tribunal indépendant. Cela montre à quel point nous sommes sensibles aux besoins de ces gens. Nous savons qu'un nouveau système est en cours d'élaboration. Cependant, entre-temps, tous les demandeurs qui se trouvent aux États-Unis ou ailleurs ont droit à cette audience juste et publique, et ils pourront en profiter.

Aucun danger ne menace les gens qui attendent maintenant aux États-Unis, car nous avons conclu un accord avec les Américains. Dans chaque cas, cet arrangement fonctionne. Nos agents, de concert avec les leurs, s'assurent que tous les intéressés puissent se présenter à cette audience.

* * *

[*Français*]

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES COUPURES AFFECTANT LES RÉGIONS DÉFAVORISÉES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi le gouvernement continue à ignorer la situation des régions défavorisées dans ses prévisions budgétaires, et en particulier, vu la création de seulement 10 000 emplois dans la province de Québec l'an passé, comment le gouvernement explique-t-il qu'on vient de couper 71 millions de dollars en paiements de péréquation à la province de Québec dans l'exercice financier 1987-1988?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'aimerais dire à mon honorable collègue que les prévisions budgétaires qui ont été déposées ce matin à la Chambre témoignent de la volonté du gouvernement de contraindre ses dépenses, comme on l'a fait depuis le début de notre mandat.

Les résultats sur le plan économique se sont manifestés à travers tout le pays, dans toutes les régions. Je pense qu'on peut parler, d'une façon importante, de la réduction du taux de chômage, du maintien d'un taux d'inflation raisonnable, de la réduction des taux d'intérêt, d'une croissance économique qui est dépassée uniquement par le Japon parmi les pays industrialisés.

Alors, je pense que c'est une politique économique qui, monsieur le Président, bénéficie à l'ensemble des Canadiens et dont tous les députés de cette Chambre devraient se réjouir d'avoir ici au pays.

LES CRITÈRES D'ALLOCATION DES FONDS FÉDÉRAUX

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, peut-être que le président du Conseil du Trésor pourrait répondre précisément à ma question. Comment justifie-t-il une situation dans laquelle l'Ontario où le taux de chômage est tombé jusqu'à 6,6 p. 100 reçoit une augmentation en paiements de transferts et puis d'autres paiements du gouvernement fédéral de 550 millions de dollars pendant que le Québec souffre une coupure de 71 millions de dollars en paiements de péréquation, une augmentation de seulement 7 millions de dollars au total des paiements de transferts et de péréquation? Comment justifie-t-il cette discrimination envers les Québécois?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pourrais peut-être répondre à cette question. A mon avis, le député manipule les chiffres avec beaucoup d'imagination. Les paiements de péréquation pour le Québec, comme pour d'autres provinces, ont augmenté l'année dernière, et vont être majorés au cours de cette année. Les paiements de transfert entre le fédéral et les provinces au titre de l'enseignement postsecondaire et des services de santé sont soumis à une formule de calcul et augmentent également. Le budget de ces deux programmes—les paiements de péréquation et le financement des programmes établis—augmente plus rapidement que celui de tous les autres programmes. Dans les cinq années à venir, je pense que le FPE—dépassera de 25 milliards de dollars les sommes payées au cours des cinq années précédentes—et passera de 65 à plus de 90 milliards de dollars.

* * *

LES RÉFUGIÉS

ON DEMANDE LE DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La situation des réfugiés au Canada s'est dégradée parce que le gouvernement a tergiversé pendant plus de deux ans. En juin 1985, la Commission Plaut a recommandé d'adopter un nouveau processus pour les réfugiés. En novembre 1985, le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a fait d'autres recommandations. L'ancien ministre d'État à l'Immigration avait promis à la Chambre un projet de loi pour septembre 1986, il y a six mois, et nous ne l'avons toujours pas. Je voudrais demander au premier ministre, qui dirige le gouvernement, il faut l'espérer, quand on va enfin déposer ce projet de loi pour doter notre pays d'une mesure législative sur les réfugiés qui soit humaine et efficace.

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le projet de loi va être déposé dans les plus brefs délais. Cependant, entre-temps, cela ne fait aucun doute que nous sommes la seule démocratie occidentale qui offre à tous les réfugiés la possibilité de comparaître devant un tribunal indépendant. Il y a eu 18 000 demandes l'année dernière et, d'après le comité consultatif du statut de réfugié, les deux tiers d'entre elles n'émanaient pas de réfugiés authentiques. Nous avons certainement protégé les 5 500 réfugiés. Ce que nous cherchons maintenant, c'est un moyen d'éliminer rapidement les plus de 12 000 demandes non fondées que nous avons reçues l'année dernière, par exemple.

M. Allmand: Le gouvernement promet ce projet de loi depuis plus de deux ans, et nous ne l'avons toujours pas.

[*Français*]

ON DEMANDE DE NÉGOCIER UN ACCORD AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE EU ÉGARD AUX RÉFUGIÉS D'AMÉRIQUE CENTRALE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, en attendant cette législation, est-ce que le gouvernement est prêt immédiatement à approcher les États-Unis pour négocier un accord formel pour que les réfugiés d'Amérique Centrale ne soient pas retournés dans leur pays d'origine pendant que leurs demandes sont encore sous étude au Canada? Est-ce que vous êtes prêt à faire cela?

M. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, l'échange de lettres et l'entente qui est en place marchent très bien cas par cas. La personne est disponible ou sera disponible pour l'enquête. Nous travaillons étroitement en coopération avec le gouvernement des États-Unis et si on place une date pour l'enquête et si la personne reçoit un avis de déportation, tout de suite les États-Unis peuvent retarder la date ou nous pouvons avancer la date d'une enquête où nous pouvons ramener la personne. Mais une personne ne sera pas mise en danger à cause de la date. Si elle n'a pas un passé criminel, elle aura son enquête ici et la «détermination» du statut de réfugié du Canada.

* * *

• (1440)

[*Traduction*]

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans le budget principal des dépenses qui a été déposé à la Chambre aujourd'hui, le gouvernement signale que les paiements de transfert fiscaux augmenteront de seulement 0,23 p. 100 et les paiements au titre de l'assurance-maladie de seulement 0,6 p. 100, alors que les paiements au titre de l'enseignement postsecondaire diminueront de 0,6 p. 100. En outre, la province de Terre-Neuve croit qu'on lui demande maintenant de rembourser 76 millions de dollars de paiements de péréquation. Le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre s'il rencontrera ses homologues provinciaux pour s'entendre sur un niveau de services acceptable pour toutes les provinces du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a mentionné certains chiffres. Je sais que l'un d'eux est inexact. Je devrai vérifier les feuillets bleus dans le cas des autres parce qu'il en a cité beaucoup en même temps.

Si je ne m'abuse, nous avons rencontré les ministres provinciaux et les fonctionnaires 26 fois pour discuter de la péréquation dans l'espace de deux ans et demi. En ce qui concerne le financement des programmes établis, j'ai déjà signalé au collègue du député que les montants versés passeront de 65 milliards de dollars pour la dernière période de cinq ans à plus de 90 milliards pour la prochaine période de cinq ans. Cela montre clairement l'appui que le gouvernement accorde à l'enseignement postsecondaire et aux soins de santé.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse encore une fois au ministre des Finances. Comme il le sait, le premier ministre de Terre-Neuve prédit le même genre de crise financière qu'en 1933 pour la province si le problème de la péréquation n'est pas résolu. Vu que le premier ministre provincial parle de crise financière et de chaos, le ministre acceptera-t-il de rencontrer encore une fois ses homologues provinciaux pour essayer de résoudre ce problème?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a parlé de la péréquation. Je lui rappelle que, l'année dernière, le gouvernement a effectué des paiements supplémentaires au titre de la péréquation alors qu'il n'y était nullement obligé. Il l'a fait parce qu'il partage les préoccupations que vient d'exprimer le député. En outre, grâce aux changements apportés au mode d'application de la formule de calcul, nous augmenterons cette année le montant des paiements de péréquation qui devaient être effectués selon la formule normale. Les montants dus aux provinces augmenteront de plus de 5 p. 100 et, si le député vérifie le budget principal des dépenses, il constatera que c'est l'un des programmes gouvernementaux où les dépenses augmentent le plus rapidement.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA CONFIANCE DANS LE SYSTÈME—LA POSITION DU MINISTRE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. La semaine dernière, le ministre a condamné avec raison les justiciers émules de Charles Bronson mais il aussi admis que les Canadiens sont insatisfaits du système actuel. Le ministre dira-t-il à la Chambre ce qu'il entend faire, en tant que premier responsable du système judiciaire canadien, pour restaurer la confiance des Canadiens dans le système judiciaire? A-t-il l'intention de modifier en particulier les lois sur les sentences, sur la liberté provisoire et sur les libérations conditionnelles?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'apprécie la question posée par le député qui s'intéresse depuis longtemps à la justice criminelle au Canada. J'ai l'intention, bien sûr, de coopérer avec mes homologues provinciaux dans des domaines de compétence concurrente, notamment l'éducation juridique du public, le soin des victimes d'actes criminels et d'autres domaines où l'on pourrait améliorer le système de justice criminelle en expliquant la façon dont les juges établissent les sentences et les raisons pour lesquelles ils le font.

Dans ma sphère de responsabilité, j'attends impatiemment le rapport de la commission sur les sentences qui devrait paraître bientôt. Ce rapport examinera toute la question de la justesse des peines prévues au Code criminel. J'espère entreprendre bientôt un débat avec le peuple du Canada et avec le député sur cette importante question.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE VERSEMENT DE PRIMES AUX GESTIONNAIRES SUPÉRIEURS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor a annoncé aujourd'hui que 4,5 millions de dollars seraient versés en primes après la fin du mois aux «gestionnaires supérieurs de la fonction publique qui ont aidé à atteindre les objectifs de réduction des années-personnes et des dépenses». Est-il nécessaire de verser des primes à 5 000 hauts fonctionnaires déjà grassement rémunérés? Ne serait-il pas préférable d'utiliser ces 4,5 millions de dollars pour aider à réduire le nombre de chômeurs plutôt que de tenter de le faire augmenter?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le ministre des Finances et moi-même avons annoncé il y a un an que nous introduirions un programme de primes à la productivité pour les catégories supérieures de gestion de la fonction publique dans le but exprès de récompenser la compétence et la productivité des gestionnaires supérieurs. C'est ce que nous avons fait. Nous avons attendu de voir quel serait le rendement de ces gestionnaires au cours de l'année avant de désigner les récipiendaires et nous avons jugé à-propos d'annoncer à ce moment-ci un programme de primes de 4,5 millions de dollars à l'intention de ceux qui ont eu un rendement exceptionnel au cours des douze derniers mois.

LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, selon le budget des dépenses, ces 4,5 millions de dollars serviront à supprimer 3 100 emplois. De toute évidence, le gouvernement vient de créer à la Fonction publique une confrérie des chasseurs de prime. Comme le contrat prévoit 3 100 emplois à abattre, qui va décider de la prime à payer pour chaque licenciement? Ne risque-t-on pas de payer une double prime pour un licenciement? Le gouvernement paie des primes et supprime des emplois.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, si j'avais besoin de quelqu'un pour écrire mes discours, je saurais à qui m'adresser. Mais ce n'est pas le cas.

Cette prime à la productivité constitue un geste de reconnaissance envers un groupe remarquable qui accomplit des efforts exceptionnels. Je n'ai aucune espèce de honte à dire que les hauts fonctionnaires se sont admirablement bien acquittés de leur tâche qui consiste non seulement à réduire le nombre d'emplois, mais bien aussi à exécuter la politique économique du gouvernement.

Je signale à mes collègues qu'au plus haut échelon, les employés de l'État admissibles à cette prime n'ont touché aucune hausse salariale, que ceux du deuxième échelon ont obtenu 1 p. 100, alors que ceux du troisième échelon ont reçu 2 p. 100. Nous disons simplement qu'un rendement exceptionnel vaudra à ces hauts fonctionnaires une mince prime à la productivité de 1 p. 100, qui pourra atteindre 1,5 p. 100 dans des cas particulièrement remarquables. Nous voulons nous montrer équitables envers ces hauts fonctionnaires, et reconnaître leur contribution aux efforts du gouvernement en vue de réduire les dépenses qui échappaient pour ainsi dire au contrôle de l'ancien gouvernement.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'ESSAI DU MISSILE DE CROISIÈRE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En 1983, quand le gouvernement libéral de l'époque a consenti à l'essai des missiles de croisière au Canada, son secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré le 18 juillet de cette année-là que ces essais seraient poursuivis jusqu'à ce que les négociations sur les FNI aboutissent à des résultats concrets qui entraîneraient notamment la réduction du nombre de missiles déployés en Europe. Le gouvernement peut-il nous dire que, à son tour, il mettra fin à l'essai des missiles de croisière, si la percée souhaitée aux pourparlers sur les FNI, à Genève, se réalise?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la députée sait qu'elle ne devrait pas poser de questions purement hypothétiques. Elle est députée depuis assez longtemps pour connaître le Règlement. Elle devrait plutôt se réjouir avec moi non seulement des changements importants apportés par l'Union soviétique à sa position et de l'initiative de M. Gorbatchev, mais aussi de la réaction positive des États-Unis, laquelle a abouti à l'accord, entre autres choses, de ne pas mettre fin le 4 mars aux négociations en cours à Genève, mais même de les poursuivre plus longuement. Ce sont là d'excellentes nouvelles et nous pensons qu'il y a tout lieu de s'en réjouir.

LA POURSUITE DES NÉGOCIATIONS DE GENÈVE—LA POSITION DU CANADA

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque a également déclaré en juillet 1983, après qu'on lui eut demandé de dire dans quelles circonstances le Canada serait amené à mettre un terme à l'essai des missiles de croisière, que ce serait seulement si l'on aboutissait à des résultats concrets aux pourparlers sur les FNI ou encore si l'on adopte l'option zéro. Or c'est précisément ce qui se produit à Genève, au cas où le ministre ne serait pas au courant. Je voudrais savoir s'il envisage lui aussi la possibilité de mettre fin à ces essais vu ces circonstances?

• (1450)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): A l'heure actuelle à Genève, il se trouve précisément qu'on a repris des pourparlers qui semblaient avoir pris fin. Nous déterminerons la politique du gouvernement du Canada en fonction de ce qui aura été décidé à Genève.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE OÙ SONT LES STATIONS-SERVICE QUI N'ONT AUGMENTÉ LEURS PRIX DE L'ESSENCE QUE DE 1C. LE LITRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le vendredi 20 février, en réponse à une question concernant l'augmentation du prix de l'essence de 3c. le litre ou de 13c. le gallon annoncée par certaines compagnies, le ministre disait aux Canadiens que s'ils n'aimaient pas ces augmentations, ils pouvaient aller à d'autres stations-service, et je voudrais le citer. Il disait: Le consommateur peut leur donner une leçon en achetant de l'essence aux sociétés qui n'ont augmenté leurs prix que de 1c. le litre.

Ma question au ministre est la suivante: Où sont-elles ces stations-service miraculeuses qui n'auraient augmenté leurs prix que de 1c. le litre? Le ministre croit-il que les Canadiens peuvent faire jouer la concurrence alors que même la société d'État, Petro-Canada, a augmenté ses prix de 13c. le gallon?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que le gouvernement fédéral ne jouit d'aucun pouvoir constitutionnel en matière de contrôle des prix. Il s'agit d'une responsabilité provinciale et il devrait s'entretenir avec ses collègues des provinces si c'est là ce qu'il demande.

Le Directeur des enquêtes et recherches du Bureau de la politique de concurrence de mon ministère exerce une surveillance continue à cet égard, notamment dans les cas où des augmentations ont eu lieu. Si lui ou tout autre député connaissent des cas avérés de collusion, ils devraient les signaler à son attention pour qu'il intervienne. Je dois signaler que mon collègue de Brampton—Georgetown m'a fait savoir au cours du weekend que le prix avait baissé de 2c. le litre dans sa circonscription, ce qui prouve que le marché fonctionne.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ORDONNER À PETRO-CANADA D'ABAISSER SES PRIX

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le ministre sait que la loi lui permet d'ordonner à Petro-Canada d'abaisser le prix de vente de son produit. Le prix du baril de pétrole a baissé de 2 $US récemment. De plus, Petro-Canada vient tout juste d'annoncer une augmentation de 28 p. 100 de ses bénéfices. Par conséquent, le ministre peut-il avoir recours au pouvoir que lui confère la loi et ordonner à Petro-Canada de baisser le prix de 2c. le litre?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): De fait, ce que dit le député est inexact. Il est dit très clairement dans la Loi sur la Société Petro-Canada que le gouvernement peut imposer des lignes directrices à Petro-Canada mais ne peut pas s'immiscer dans la gestion quotidienne de la société. Les députés d'en face peuvent vérifier la loi s'ils le souhaitent. Selon la politique tracée par le gouvernement antérieur, à laquelle nous souscrivons, Petro-Canada doit fonctionner sur le marché comme une société commerciale. Et c'est ce qu'elle fait, je suppose.

Je le répète, devant toute preuve de collusion en vue de manipuler le marché au désavantage du consommateur, des initiatives seront prises. Si le député détient des preuves de cette nature, je lui demande de les porter à l'attention du Directeur des enquêtes et recherches du Bureau de la politique de concurrence.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA SUPPRESSION DES TARIFS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais revenir à la question du libre-échange. Le gouvernement est en train de se faire une réputation de ce qui semble être, compte tenu des histoires de la semaine dernière, de la ruse et de la fourberie. Le premier ministre va-t-il profiter de l'occasion pour confirmer ou infirmer que les négociateurs du libre-échange se proposent de supprimer tous les tarifs sans exception de l'Accord de l'automobile et que les pourparlers portent sur les industries culturelles et l'agriculture?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Si le député voulait vraiment savoir ce qui se passe, il ne s'appliquerait pas à poser des questions-pièges.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): C'est ce qu'il vient de faire. S'il me demande si les négociations ont pour but de réduire les tarifs, la réponse est oui. S'il me demande si l'Accord de l'automobile est à négocier, la réponse est non. Pourquoi ne peut-il pas poser une question directe? On lui fournit des réponses directes lorsqu'il pose des questions directes.

ON DEMANDE QU'UN GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE SUPERVISE LES NÉGOCIATIONS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Je vais essayer une question directe.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Ça va être difficile d'obtenir une réponse du ministre, mais je vais essayer. Le ministre ou le premier ministre établira-t-il un groupe de travail parlementaire spécial pour superviser les négociations sur le libre-échange . . .

Des voix: Oh!

M. Langdon: . . . et pour informer les Canadiens d'une façon précise sur ce qui se déroule à huis clos?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur le Président, je ne le ferai pas. Pourquoi? Pour les raisons suivantes, au moins. Premièrement, les autorités fédérales et provinciales et les ministres fédéraux et provinciaux coopèrent d'une façon extraordinaire et sans précédent à la supervision de ces négociations. Deuxièmement, un comité mixte permanent de cette Chambre et de l'autre endroit a eu l'occasion d'étudier la question du commerce. Troisièmement, il y aura un débat complet à la Chambre et j'ai bien hâte de voir si le NPD présentera une position cohérente ou s'il s'opposera aux négociations sur le libre-échange comme il l'a fait pour l'Accord de l'automobile.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

LES SECTEURS GAZIER ET PÉTROLIER—LES RECETTES PROVENANT DE LA TAXE D'ACCISE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Quatre grandes sociétés pétrolières qui disposent de moyens de raffinage et de commercialisation continuent de tondre les consommateurs canadiens, tandis que d'autres, dépourvues de ces moyens, sont acculées au mur, faute de pouvoir obtenir de l'aide du gouvernement. D'ici la fin de l'année financière 1986-1987, le gouvernement aura accumulé des milliards de dollars par suite des hausses de la taxe d'accise sur l'essence, dont 480 millions de dollars environ au cours de la seule prochaine année financière. Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à utiliser les secteurs gazier et pétrolier comme des vaches à lait sans accepter de leur venir en aide?

M. McDermid: Comment pouvez-vous poser une telle question sans rire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne puis en croire mes oreilles. Permettez-moi de rappeler au député ce qui s'est passé entre 1980 et 1984. Il y avait à cette époque la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Il y avait également la taxe sur le gaz naturel liquéfié. Il y avait en outre la taxe d'indemnisation du pétrole. Il y avait aussi la taxe de canadianisation. Si un gouvernement a jamais considéré ce secteur comme une vache à lait, c'est bien celui qu'il a lui-même appuyé pendant quatre ans jusqu'en 1984. Où était-il à ce moment-là?

Des voix: Encore!

M. MacLellan: Monsieur le Président, les Albertains ne trouvent pas que ce soit particulièrement drôle.

M. McDermid: De votre part, si.

Mme Copps: Il parle pour l'Alberta, et c'est mieux que vous qui parlez pour les crétins de votre côté.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Allons, Sheila, soyez gentille; vous serez bientôt mère.

M. le Président: Les députés voudraient peut-être permettre au député de poser sa question.

M. Andre: Surtout son voisin de banquette.

LES MESURES GOUVERNEMENTALES DESTINÉES À VENIR EN AIDE À L'INDUSTRIE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le vice-premier ministre semble afficher une attitude différente. Il a déclaré dans un communiqué publié le 18 février, le jour même de la présentation du budget, qu'on mettrait en oeuvre des mesures pour venir en aide à l'industrie énergétique en cette période de graves difficultés. Quand verrons-nous cette aide? Après que le gros des producteurs auront fait faillite?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a publié au moment du budget un communiqué qui disait en grande partie la même chose que moi. Les ministres de l'Énergie ont tenu des réunions. La première depuis 1978 s'est tenue sous les auspices de mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ils vont examiner l'incidence qu'auront les prix actuels sur la sécurité des approvisionnements, et feront rapport en juillet je crois.

J'ai dit que le régime fiscal qui s'applique à l'industrie gazière et pétrolière comportait beaucoup d'aspects injustes, à commencer par les taxes dont j'ai parlé dans ma réponse précédente. Il y a encore du travail à faire à cet égard. Nous espérons résoudre le problème avec la réforme fiscale. Il y a effectivement des mesures à l'étude à l'heure actuelle, et nous les annoncerons en temps opportun.

* * *

L'AGRICULTURE

LA PLANIFICATION DES SEMAILLES DU PRINTEMPS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre n'ignore pas que nos céréaliers devront prendre bientôt des décisions capitales concernant les semailles du printemps, les superficies à cultiver, les cultures et ainsi de suite. Puisque d'autres mesures sur les superficies ensemencées, dans la foulée du Programme spécial canadien pour les grains, seront peut-être décrétées, le ministre pourrait-il nous en donner une idée générale? Plus précisément, les agriculteurs des terres sèches de l'Ouest devraient-ils songer à faire du chaume?

• (1500)

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour informer le député et la Chambre que le Programme spécial canadien pour les grains est opérationnel maintenant. Les chèques ont été expédiés à temps. Nous en avons envoyé plus de 150 000. Nous avons également 40 000 demandes en souffrance actuellement, dont plus de la moitié seront traitées avant la fin de la journée.

Depuis l'annonce du Programme spécial canadien pour les grains, nous n'avons cessé de demander aux agriculteurs de ne pas planifier leurs cultures, en 1987, selon la formule de répartition arrêtée dans le cadre de cette mesure.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA VENTE DE POTASSE AUX ÉTATS-UNIS—L'ANNONCE D'UNE ENQUÊTE ANTIDUMPING

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire aux Affaires extérieures. Ce matin, les habitants de la Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick ont reçu de mauvaises nouvelles. Le département américain du Commerce va enquêter pour savoir si la potasse canadienne est vendue aux États-Unis au-dessous des coûts de production.

Le secrétaire d'État pourrait-il nous expliquer pourquoi, selon mes renseignements, dans sa note diplomatique aux Américains, il n'a pas traité directement de l'argument américain selon lequel nous vendrions la potasse à perte? Pourquoi n'a-t-il pas réfuté l'allégation voulant qu'il y ait des subventions injustes et n'a-t-il pas dit qu'une taxe à l'exportation n'était pas acceptable? Pourrait-il expliquer à la Chambre pour quelles raisons il ne s'est pas prononcé clairement à ce sujet au nom des gens de la Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick? Cessons de supplier à genoux et défendons le Canada.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il est intéressant d'entendre ce genre d'argument à la Chambre. Aujourd'hui, des représentants du fédéral ont rencontré des représentants de l'industrie et des provinces pour préparer une réponse aux accusations venant des États-Unis. Je voudrais faire remarquer qu'il s'agit d'une enquête antidumping et non d'une imposition de droits compensateurs et que cela pourrait prendre jusqu'à un an. Nous collaborons avec les producteurs de potasse et nous défendrons leurs droits.

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'ADJUDICATION DES CONTRATS—L'INFORMATION DU CABINET DU MINISTRE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. D'après un document interne du gouvernement, toutes les adjudications de contrats supérieurs à 25 000 $ dans six circonscriptions déterminées, notamment, fort à propos, la sienne et celle du premier ministre, doivent être signalées au cabinet du ministre.

En tenant compte des éléments récents, qui ont brusquement jeté des doutes sur la justice du système d'adjudication des marchés de l'État, comment le ministre peut-il justifier cette position qui donne libre cours aux ingérences politiques?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, comme d'habitude, l'opposition mélange tout. Il faudrait d'abord faire la distinction entre le système d'octroi des marchés et le système d'information relatif aux marchés en voie d'être octroyés. La méthode que j'ai mise en place est une méthode d'information qui veut rapprocher le gouvernement qui travaille en étroite collaboration avec le secteur privé. A titre de mécanisme nouveau, nous avons instauré un système, et bien sûr qu'il fallait commencer par un projet pilote. Il faudrait aussi souligner que ce mécanisme est un mécanisme non partisan mis à la disposition de tous les députés de la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ESSENCE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Au début des années 70, nous avons connu une crise dans l'industrie pétrolière parce que les compagnies de ce secteur ont trompé les Canadiens. Nous assistons maintenant dans tout le pays à des augmentations farfelues à la pompe, s'ajoutant aux taxes d'accise sur l'essence. Pourquoi ces sociétés, notamment Petro-Canada, sont-elles autorisées à agir de la sorte? Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire à ce sujet?

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le marché décidera si les dernières augmentations seront maintenues. Par exemple, sur le marché de Toronto, tous les prix ont augmenté la semaine dernière de 4,2c. le litre. Je crois comprendre que certaines stations-service ont maintenu ce prix cette semaine, mais d'autres dans la région de Toronto ont baissé leur prix d'environ 3c. Par conséquent, les forces du marché sont entrées en jeu et agissent. Je suis certain que, avec le temps, cela va se produire.

RECOURS AU RÈGLEMENT

CORRECTION D'UNE DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'aimerais rectifier le compte rendu au sujet d'un échange de propos qui est intervenu à la Chambre le vendredi 20 février. J'ai alors par inadvertance parlé de «familles» alors qu'il s'agissait de 263 000 personnes de moins qui vivaient en deçà du seuil de la pauvreté quand le gouvernement est entré en fonction. Il s'agit donc de «personnes» plutôt que de «familles» comme je l'ai dit par inadvertance. Je m'excuse du lapsus.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, il y a eu des entretiens entre les partis. Je pense que si vous posez la question, vous constaterez qu'il y a consentement unanime de la Chambre à revenir aux déclarations ministérielles pour permettre au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de faire une déclaration.

Afin de ne pas empiéter sur l'heure réservée aux initiatives parlementaires, nous proposons que la présidence demande le consentement unanime à ne pas prolonger la séance, pour que l'heure réservée aux initiatives parlementaires ne subisse pas d'empiètements.

M. le Président: Les députés ont entendu la proposition et la demande.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement a pris contact avec l'opposition officielle à ce sujet. Nous donnerons notre consentement aujourd'hui. Je tiens à bien préciser que nous ne considérons pas cela comme un précédent à ce que les déclarations se fassent à 15 heures au lieu de l'heure habituelle des affaires courantes, qui est 11 heures. Nous comptons que les déclarations se feront généralement à l'heure prévue par le Règlement.

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il semble y avoir accord pour procéder de la façon indiquée par le secrétaire parlementaire. La proposition du secrétaire parlementaire visant à ne pas prolonger la séance semble également être approuvée, spécialement par les députés de l'opposition. Je remercie le secrétaire parlementaire.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'ADJUDICATION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DU BRISE-GLACE DE CLASSE 8—DÉCLARATION DU MINISTRE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer que

mes collègues, le ministre des Transports (M. Crosbie) et la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) ont rencontré ce matin les représentants de Versatile Pacific Shipyards Incorporated, de Vancouver. Ils les ont informés que le gouvernement comptait construire le plus gros brise-glace au monde, pour l'Arctique, un brise-glace de classe 8, dans les chantiers navals de la compagnie et ils leur ont transmis un projet de lettre d'intention exposant les exigences auxquelles le chantier naval devra satisfaire.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Le Canada doit pouvoir exercer sa souveraineté dans le Nord. Il faut pour cela non seulement les instruments mais encore la détermination voulus et le gouvernement attache énormément d'importance à la sauvergarde de nos intérêts nationaux dans le Nord. Jamais, de toute l'histoire du Canada, un gouvernement n'a fait autant, en si peu de temps, pour consolider notre souveraineté dans le Nord.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Dans la déclaration que j'ai faite à la Chambre le 10 septembre 1985, j'énonçais la politique du gouvernement à l'égard de la souveraineté du Canada dans les eaux de l'Arctique. J'ai dit que «le gouvernement avait pour politique de préserver l'intégrité naturelle de l'archipel de l'Arctique canadien et de notre souveraineté sur les terres, la mer et la glace.»

[*Français*]

Pour assurer la mise en oeuvre de cette politique, il nous faut prendre des mesures propres à renforcer notre contrôle effectif sur les eaux de l'Archipel Arctique. La construction d'un brise-glace polaire de classe 8 est un élément clé dans la réalisation de cet objectif. En nous donnant un navire qui sera en mesure de patrouiller les eaux arctiques pratiquement à l'année longue, nous nous donnons le meilleur moyen d'affirmer notre contrôle sur les eaux que nous revendiquons. Nous pourrons ainsi assurer la sécurité de la navigation et le respect de nos lois dans l'ensemble de nos eaux arctiques. La décision de construire le brise-glace marque aux yeux du monde notre ferme détermination à exercer notre souveraineté dans l'Arctique. Elle nous permettra en outre de nous classer au premier rang des pays dotés de brise-glace et d'asseoir ainsi notre position en tant que grand État de l'Arctique.

Le contrat de construction assurera à l'industrie navale de la Colombie-Britannique plus de 1 100 années-personnes d'emplois au cours des quatre ans que dureront les travaux.

D'autres provinces vont tirer profit des contrats de sous-traitance. Nous ferons en sorte que le contenu canadien soit le plus élevé possible et nous nous attacherons tout particulièrement à obtenir des fournisseurs étrangers d'importantes compensations à long terme, sous la forme de coentreprises et de transferts de technologie.

• (1510)

[*Traduction*]

En outre, nous renforçons notre infrastructure et notre contrôle dans l'Arctique dans des domaines tels que la construction de bateaux visant à soutenir nos activités commerciales dans l'Arctique, les aides à la navigation, la reconnaissance des glaces et des prévisions atmosphériques, les communications par satellite, la création de parcs maritimes, la décentralisation politique et les revendications territoriales des autochtones.

Jusqu'ici, la politique du Canada dans l'Arctique avait été très décousue. Elle ne le sera plus. Le gouvernement a pris des engagements envers l'Arctique. A la suite du rapport du comité spécial mixte sur les relations internationales du Canada, nous accordons une importance sans précédent aux dimensions septentrionales de notre politique étrangère. Dans les mois à venir, le gouvernement fera le nécessaire pour donner suite aux engagements que nous avons pris, par exemple, pour continuer à moderniser nos systèmes de défense du Nord et favoriser une plus grande coopération avec les pays circumpolaires et le Groënland.

Le gouvernement est déterminé à affirmer la souveraineté canadienne dans le Nord et à faire jouer au Canada un rôle clé dans la coopération entre les pays de l'Arctique. La décision concernant la construction du brise-glace est la preuve de cette détermination.

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, nous nous réjouissons bien entendu pour le chantier naval Versatile Pacific, mais cette déclaration ne nous éclaire guère. Mis à part quelques clichés extravagants, empreints de sectarisme politique et manquant de précision, sur lesquels je reviendrai dans un instant, cette déclaration du ministre est remarquablement vide de sens. Que nous apprend-t-elle au sujet de ce projet de contrat?

[*Français*]

Par exemple, quel est le coût?

[*Traduction*]

Combien le projet coûtera-t-il? J'ai vérifié dans les prévisions de dépenses déposées aujourd'hui, mais rien ne figure sous la rubrique d'un brise-glace si ce n'est une augmentation de 7 millions par rapport à l'an dernier. Est-ce à dire qu'aucun crédit ne sera affecté aux termes de ce programme d'ici 1988-1989, ou ces fonds sont-ils dissimulés ailleurs dans le budget des dépenses où ils ont échappé à mon attention? Nous n'avons reçu qu'à midi le Budget des dépenses et la déclaration du ministre.

[*Français*]

Alors, rien dans les prévisions budgétaires, monsieur le Président, et j'aimerais bien savoir le coût et quand cela va commencer.

[*Traduction*]

Quand ce navire entrera-t-il en service? Plus important encore . . .

[*Français*]

. . . Qui seront les dessinateurs du navire, de ce brise-glace?

[*Traduction*]

En outre, nous ne savons pas qui sera chargé de la conception du navire. Nous savons qu'un brise-glace va être construit et qu'il y a eu une déclaration d'intention. Mis à part le fait que le contrat ira à Versatile, renseignement qui n'est pas sans importance, nous n'en savons pas davantage.

Puisque le ministre a insisté sur l'importance de la souveraineté nationale, cette proposition sera sans doute incorporée dans le prochain Livre blanc sur la défense que nous n'avons pas encore vu. Il nous est impossible d'établir un lien entre ce projet et la souveraineté, si on le considère hors contexte. Nous savons que l'exploitation d'un brise-glace dans l'Arctique, en soi, facilitera simplement le passage des navires étrangers qui, bien entendu, ne peuvent pas à l'heure actuelle traverser les glaces de l'Arctique.

Je voudrais en revenir aux clichés empreints de sectarisme politique dont j'ai parlé. Plus précisément, le ministre a eu l'audace de dire que jamais, de toute l'histoire du Canada, un gouvernement n'a fait autant en si peu de temps pour réaffirmer et consolider la souveraineté canadienne dans le Nord. Ce n'est pas une politique d'action, mais strictement de réaction.

Quand le ministre parle de politique décousue, je rappelle à la Chambre les événements qui ce sont déroulés quand le *Polar Sea* a pénétré dans le passage du Nord-Ouest, après en avoir informé le gouvernement canadien mais sans en demander l'autorisation. Cela s'est passé en juillet 1985 et le gouvernement a autorisé le passage du *Polar Sea* après coup. Les États-Unis n'ont jamais demandé au gouvernement l'autorisation d'envoyer leur brise-glace.

Personne n'a osé contester la souveraineté du passage du Nord-Ouest à l'époque où les libéraux étaient au pouvoir. Le premier ministre Trudeau n'a jamais dû autoriser après coup un navire étranger à pénétrer dans le passage du Nord-Ouest. Le ministre a raison lorsqu'il dit que rien de semblable ne s'est fait par le passé. Les mesures prises par son gouvernement ne sont qu'un réaction à son échec; il n'a pu faire reconnaître notre souveraineté.

Le 10 septembre 1985, le ministre a fait une grande déclaration où il a mentionné, entre autres choses, la Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes qui a été présentée en avril 1986, il y a presque un an. Le projet a été adopté à la première lecture et est au *Feuilleton* depuis octobre. Nous ne savons pas quand il sera débattu.

En ce qui concerne les gouvernements libéraux, je dois dire en passant que, tout d'abord, la souveraineté canadienne n'avait pas été contestée sous les libéraux, elle était respectée. Deuxièmement, c'est un gouvernement libéral qui a négocié la limite de 200 milles fondée sur le droit de la mer, qui protège non seulement la souveraineté dans l'Arctique, mais aussi dans toutes les eaux territoriales canadiennes. Je rappelle au ministre que c'est également un gouvernement libéral qui a acheté les avions de patrouille à long rayon d'action qui permettent de surveiller l'Arctique. Lorsque le ministre dit que le gouvernement va augmenter les vols au-dessus de l'Arctique, rappelons-nous qu'il le fera avec les outils fournis par un gouvernement libéral antérieur.

Par conséquent, je ne suis pas impressionné outre mesure par sa déclaration, même si le ministre a assuré les Canadiens que ce brise-glace aurait la capacité de circuler dans l'Arctique pratiquement toute l'année. Je remarque que le ministre a eu la sagesse de lire ce passage en français, mais je suis sûr que tous les Canadiens en seront heureux. Espérons qu'ils pourront aussi avoir un gouvernement capable de gouverner. J'ai bien

peur, cependant, qu'ils doivent attendre 1988 ou 1989 pour cela.

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre à la déclaration du ministre au nom de mon parti. Les néo-démocrates ont été parmi ceux qui ont réclamé le plus énergiquement que le Canada fasse davantage pour maintenir et promouvoir sa souveraineté dans l'Arctique. Nous avons aussi préconisé activement une restructuration majeure de l'industrie de la construction maritime du Canada et insisté sur la nécessité d'une revitalisation planifiée de cette industrie. Je songe tout particulièrement à mes collègues, la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell) et le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly).

Les néo-démocrates accueillent avec joie l'annonce faite aujourd'hui. La Colombie-Britannique, l'industrie de la construction maritime et les employés des chantiers navals seront heureux d'apprendre que Versatile Pacific construira le plus gros brise-glace du monde. Cela nous fait plaisir de voir que le Canada manifeste ainsi de façon plus énergique son désir d'affirmer sa présence dans l'Arctique.

• (1520)

J'exhorte cependant le gouvernement à faire bien davantage. S'il veut que le Canada conserve sa réputation de grande nation de construction maritime et d'affrètement, le gouvernement doit tenir ses promesses et revitaliser l'industrie. Le Canada doit cesser d'envisager la construction maritime de façon ponctuelle puisque cela a énormement affaibli l'industrie et coûté des milliers d'emplois. Il est temps de planifier et d'accorder à l'industrie l'appui à long terme dont elle a besoin.

J'exhorte aussi le gouvernement à faire beaucoup plus pour établir la souveraineté indisputée du Canada dans le Nord. Mon collègue, le député de Skeena (M. Fulton), a plusieurs fois mentionné l'inaction du gouvernement actuel et la longue inaction des gouvernements libéraux antérieurs pour régler les conflits frontaliers sur la côte nord-ouest et dans l'Arctique. Nous avons aussi déclaré que, si nous voulons établir la souveraineté du Canada dans le Grand Nord, nous devons en même temps nous occuper de toute urgence de définir les droits de propriété de nos peuples autochtones.

Enfin, je rappelle au gouvernement que les nouvelles longuement attendues et fort opportunes de l'octroi d'un contrat pour le brise-glace *Polar 8* ne règleront pas la question plus vaste et critique de la militarisation étrangère de l'Arctique et de la possibilité que le système d'alerte du Grand Nord, l'Initiative de défense stratégique et les voyages par des sous-marins américains affaiblissent la souveraineté du Canada dans cette région. Le Canada doit se joindre à d'autres nations de l'Arctique et du Nord pour démilitariser l'Arctique et préconiser la création d'une zone dénucléarisée dans cette région.

RECOURS AU RÈGLEMENT

CORRECTION D'UNE DÉCLARATION

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais faire une mise au point à propos de ce que j'ai dit à mon ami, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) pendant la période des questions aujourd'hui. J'ai involontairement induit la Chambre en erreur en disant que la réunion au sujet de la potasse avait lieu aujourd'hui. En réalité, cette réunion s'est déroulée le 19 février. Je tenais simplement à le préciser.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-39, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. le Président: Je crois que le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) avait terminé son discours, mais qu'il restait dix minutes de questions et observations. Personne n'a de questions à poser ou d'observations à faire. La Chambre est-elle prête alors à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

L'ACCORD ATLANTIQUE CANADA-TERRE-NEUVE

LOI DE MISE EN OEUVRE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-6, Loi concernant la mise en oeuvre de l'accord entre les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve et du Labrador sur la gestion des ressources en hydrocarbures extracôtiers et sur le partage des recettes correspondantes et apportant des modifications corrélatives ou connexes, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. le vice-président: La Chambre étudie la motion nº 2.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je veux parler de la motion nº 6. Je suis disposé à attendre qu'on se prononce sur la motion nº 2.

L'Accord atlantique

M. Waddell: Monsieur le Président, au nom du Nouveau parti démocratique, nous sommes prêts à laisser adopter cette motion. Je constate que la décision de la présidence est la suivante: «La motion que propose le ministre semble introduire un élément nouveau dans le projet de loi. Il y a cependant un doute dans mon esprit. J'ai donc décidé de laisser débattre la motion.» J'ignore si le secrétaire parlementaire tient à en parler, mais je crois qu'il devrait peut-être donner les grandes lignes de la motion de sorte que le hansard témoigne qu'aucune modification substantielle n'a été apportée aux principes du projet de loi.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): La motion nº 2 vise à modifier l'article 16 qui prévoit exiger de l'Office qu'il acquière une assurance responsabilité, dont les primes seraient payées par les deux gouvernements. Comme le savent les députés, il est d'usage courant qu'une entreprise assure et indemnise ses administrateurs. Si l'Office Canada—Terre-Neuve, toutefois, est incapable d'obtenir une assurance globale, une disposition d'indemnisation s'appliquera. Conformément à cette disposition, les deux gouvernements indemniseraient les membres de l'Office de toute dépense ou montant qu'on exigerait d'eux pour autant que les membres de l'Office aient agi honnêtement et en toute bonne foi dans les limites de leurs responsabilités.

Je doute que ce soit là une nouvelle politique. C'est plutôt une simple façon de protéger les membres de l'Office de tout dommage.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 2 de M. Masse est adoptée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous allons maintenant passer à la motion nº 4.

L'hon. James Kelleher (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose:

Motion nº 4.

Qu'on modifie le projet de loi C-6, à l'article 119, en retranchant les lignes 31 et 32, page 67, et en les remplaçant par ce qui suit:

«76.1) de la Loi fédérale sur les hydrocarbures;»

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 4 de M. Masse est adoptée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous allons maintenant passer aux motions nºs 5 et 6.

L'hon. James Kelleher (au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose:

Motion nº 5.

Qu'on modifie le projet de loi C-6, à l'article 232, en retranchant la ligne 3, page 138, et en la remplaçant par ce qui suit:

«paragraphe 204.4) de la Loi provinciale, 3»

Motion nº 6.

Qu'on modifie le projet de loi C-6, à l'article 233, en retranchant les lignes 7 à 10, page 138 et en les remplaçant par ce qui suit:

«233.1) Un montant total d'au plus 225 millions de dollars peut-être prélevé sur le Trésor pour tout paiement à effectuer sous le régime de la présente partie.»

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, je voudrais seulement donner de brèves explications sur les motions nºs 5 et 6. La motion nº 5 qui touche l'article 132 est un amendement de pure forme. Le renvoi précédent au paragraphe de la loi provinciale était erroné. Le renvoi doit viser le paragraphe 204(4) de la loi provinciale et non pas le paragraphe 232(4). Il s'agit donc d'une question de forme. Nous devons refléter la loi provinciale et c'est ce qui a été fait.

● (1530)

La motion nº 6 est également d'ordre formel. Il s'agit d'un amendement qui vise à assurer la conformité avec les pratiques comptables actuelles du Bureau du contrôleur général. L'affectation de fonds ne nécessite pas de libellé particulier. Il suffit d'une disposition législative autorisant des prélèvements sur le Trésor. Il s'agit effectivement d'un amendement de forme également.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'analyse que fait le secrétaire parlementaire de la motion nº 6. Il ne s'agit pas simplement d'un amendement de forme, à mon avis. De fait, il introduit une divergence importante par rapport à l'intention de l'entente sur le fonds de développement signée par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Terre-Neuve. Le libellé de l'article 233(1) est le suivant:

Est affecté au versement des paiements prévus par la présente partie un montant total d'au plus deux cents millions de dollars à prélever sur le Trésor.

Voilà le libellé actuel de l'article 233. Selon le changement proposé par le gouvernement, le libellé de l'article deviendrait le suivant:

Un montant total d'au plus deux cent vingt-cinq millions de dollars peut être prélevé sur le Trésor pour tout paiement à effectuer sous le régime de la présente partie.

L'amendement laisse tomber les mots: «Est affecté au versement des paiements prévus—». A mon avis, si on maintient le libellé actuel, alors les montants seraient automatiquement versés dans un fonds, un fonds de développement, qui serait administré conjointement par la province de Terre-Neuve et le gouvernement du Canada. Si ce libellé est modifié, le gouvernement fédéral se trouve à prélever sur le Trésor les fonds nécessaires aux dépenses exposées dans l'accord en vertu duquel les paiements peuvent ne pas être versés à temps, ou encore ne pas être affectés à un fonds particulier régi par la province, de concert avec le gouvernement fédéral et la commission chargée de son administration. C'est là une différence notable. Je puis comprendre que le ministère des Finances refuse de se départir des fonds plus tôt qu'absolument nécessaire. Toutefois, si nous approuvons la modification proposée, nous allons à l'encontre de l'esprit dans lequel il a été décidé de créer le fonds de développement, et des intentions de la province de Terre-Neuve.

J'ai demandé au gouvernement de retirer cette modification car je ne la crois pas dans l'intérêt de Terre-Neuve. Après tout, le gouvernement a considérablement retardé la présentation de ce projet de loi. Les autorités terre-neuviennes ont adopté leur loi il y a un certain temps déjà.

Je ne suis pas d'accord avec certaines observations qui ont été faites ce matin par un député de la province, lequel a déclaré que c'était l'opposition qui avait retardé la présentation de ce projet de loi. Ce n'est pas le cas. En fait, l'opposition l'a examiné avec rapidité et célérité. La mesure a franchi l'étape de la première lecture il y a un an. Elle a ensuite été examinée à l'étape de la deuxième lecture et été renvoyée au comité à la fin de juin, tout juste avant l'ajournement des travaux de la Chambre pour les vacances d'été. Les députés de l'opposition ont examiné très consciencieusement le projet de loi C-5. C'est au comité que nous avons étudié les projets de loi C-92 et C-94, numéros que portaient les mesures lors de la première session, et que représentent à cette session les projets de loi C-5 et C-6. Nous n'avons pas eu le temps d'examiner le projet de loi C-94. A l'époque, personne, ni chez les ministériels ni ailleurs, n'avait laissé entendre que l'opposition retardait la progression de ces projets de loi. En fait, les députés de l'opposition se sont inclinés et ont accepté d'étudier ce projet de loi rapidement.

J'aimerais que l'étape du rapport se déroule promptement. Je me dois toutefois de souligner, dans l'intérêt des Terre-Neuviens, qu'à mon avis, l'amendement proposé par le gouvernement leur est préjudiciable.

(La motion nº 5 de M. Masse est adoptée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): M. Masse, appuyé par M. Oberle, propose que le projet de loi C-6, tendant à la mise en oeuvre de l'accord entre les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve et du Labrador sur la gestion des ressources en hydrocarbures extracôtiers et sur le partage des recettes correspondantes et apportant des modifications corrélatives ou connexes soit modifié à l'article 233 en retranchant les lignes 7 à 10 de la page 138 et en les remplaçant par ce qui suit : . . .

M. Lewis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je crois que l'on devrait préciser clairement pour le compte rendu que la motion a été proposée par M. Oberle au nom de M. Masse et appuyée par Mme Landry.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Si je me souviens bien, la motion a été proposée par M. Masse au nom de M. Kelleher et appuyée par M. Oberle.

Des voix: Non.

M. Lewis: Madame la Présidente, à l'égard de la motion que vous soumettez en ce moment à la Chambre, il y a deux ministres du cabinet à leur fauteuil. A mon avis, elle devrait être proposée au nom de M. Masse par M. Oberle et appuyée par Mme Landry.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous vérifierons au compte rendu. Cependant, ces personnes étaient présentes lorsque la motion a été proposée à l'origine et je crois qu'elle était conforme au Règlement.

M. Waddell: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'hésite à interrompre le débat. Il s'agit d'une question mineure de procédure, mais qu'il faut tirer au clair. Je ne peux, en raison du Règlement, faire état de la présence ou de l'absence des députés à la Chambre. Toutefois, je ne me souviens pas d'avoir vu le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse). Par conséquent, il ne peut pas avoir proposé la motion. Je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire à propos du libellé de la motion.

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'espère que la Chambre me permettra de rectifier la situation. Voici comment la motion a d'abord été présentée à la Chambre. M. Kelleher l'a proposée au nom de M. Masse et avec l'appui de M. Oberle. Nous devrions en rester là.

Des voix: D'accord.

• (1540)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 6 de M. Masse est adoptée.)

L'hon. James Kelleher (au nom de M. Masse) propose:

Motion nº 8

Qu'on modifie le projet de loi C-6, à l'article 239,

a) en retranchant, dans la version anglaise, la ligne 17, page 141, et en la remplaçant par ce qui suit:

«239. (1) Subject to subsection (2),»

b) en supprimant les lignes 25 à 30, page 141.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 8 de M. Masse est adoptée.)

L'Accord atlantique

L'hon. James Kelleher (au nom de M. Masse) propose: Que le projet de loi C-6, tel qu'il a été modifié, soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motions est adoptée.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

M. Lewis: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Il y a eu des discussions entre les représentants des partis, et si vous demandez s'il y a consentement unanime, vous constaterez que la Chambre est disposée à procéder dès maintenant à la troisième lecture.

M. Gauthier: Madame la Présidente, je confirme qu'il y a eu des négociations. Dans un esprit de coopération et dans le but d'amener le gouvernement à bien faire les choses, l'opposition officielle a accepté de procéder aujourd'hui à la troisième lecture.

[*Français*]

M. Waddell: Depuis que nous avons maintenant, nous les néo-démocrates, 36 p. 100 dans les sondages au Québec, nous sommes également d'accord avec le gouvernement et l'Opposition pour procéder à l'étude de ce projet de loi en ce moment.

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (au nom de M. Masse) propose: Que le projet de loi C-6 soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, je tiens à remercier mes collègues du parti libéral et du Nouveau parti démocratique de leur collaboration, ce qui nous permet de terminer l'étude du projet de loi qui est très important pour Terre-Neuve qui en a attendu patiemment l'adoption.

C'est avec grand plaisir et grande satisfaction que j'entame le débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-6 concernant la mise en oeuvre de l'Accord atlantique.

Le gouvernement fédéral cherche à établir des relations harmonieuses avec les provinces, à stimuler le développement économique et à promouvoir la justice sociale d'un bout à l'autre du pays. Toutes les mesures qu'il prend vont nécessairement dans le sens de ce principe fondamental qui le guide. Le projet de loi C-6 en est un autre exemple frappant.

Selon nous, pour que le pays demeure stable et prospère, tous les gouvernements provinciaux doivent assumer pleinement leur rôle à l'intérieur de notre cadre politique et économique. Voilà pourquoi, dans ce projet de loi, on fait du gouvernement fédéral et du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador des partenaires égaux dans la gestion des ressources pétrolières et gazières sous-marines.

La création de l'Office Canada—Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers en vertu de l'Accord le montre bien puisque les gouvernements fédéral et provincial sont représentés respectivement par trois membres chacun et qu'ils nomment le président conjointement. Le gouvernement fédéral et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador donneront de concert à l'Office des instructions sur les questions fondamentales, comme le rythme et la méthode de prospection et de production des ressources pétrolières. De cette façon, les deux niveaux de gouvernement seront en mesure de s'assurer que l'Office est tenu au courant de leurs principales préoccupations. De même, un certain nombre de décisions majeures de l'Office peuvent être réexaminées par l'un ou l'autre des gouvernements. Ce système de gestion, qui est basé sur les responsabilités et les compétences des deux parties, est un modèle de coopération et de coordination, ce qui ne s'était pas vu depuis un certain nombre d'années.

Ces notions fondamentales sous-tendent également la position économique du gouvernement. Selon nous, pour favoriser le développement économique dans tout le pays, il est nécessaire de stimuler l'économie de chaque province. A cette fin, il faut notamment, redonner aux provinces certaines sources de recettes. Ainsi, non content d'établir un système de gestion conjointe, le gouvernement fédéral donne aussi accès à Terre-Neuve aux recettes tirées de la prospection ou de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières extracôtières. Ce partage est possible, car nous considérons les ressources pétrolières et gazières sous-marines de Terre-Neuve de la même façon que les ressources qui se trouvent sur ses terres.

En vertu de ce projet de loi, le gouvernement provincial participera aux décisions fondamentales de gestion des ressources et la législation provinciale concernant les recettes tirées des ressources s'appliquera. Ces mesures importantes sont présentées conformément à la législation fédérale dans un domaine qui relève de la compétence du gouvernement fédéral. Le projet de loi prévoit également des versements de péréquation à Terre-Neuve à partir du moment où la production aura atteint un certain niveau. Ces paiements tendent à assurer que la province n'est pas pénalisée et qu'elle pourra toucher les recettes supplémentaires pour une période définie à la Partie V du projet de loi.

Cependant, nous croyons également que le développement économique doit favoriser la justice sociale et que la création d'emplois est l'une des meilleures façons d'y parvenir. A cette fin, le projet de loi C-6 crée le Fonds de développement Canada—Terre-Neuve de 300 millions de dollars, financé aux trois quarts par le gouvernement fédéral. Il donne au gouvernement provincial la possibilité de mettre sur pied l'infrastructure socio-économique nécessaire pour lui permettre de profiter pleinement de la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières extracôtières.

Afin de créer cette infrastructure, le gouvernement de Terre-Neuve entreprendra la construction de routes d'accès ou d'usines de fabrication de tours de forage, et il sera disposé à offrir les biens et les services nécessaires. Il s'occupera également de former les personnes nécessaires pour occuper les emplois qui vont être créés par toutes ces activités.

Pour conclure, je voudrais citer les paroles que l'honorable Brian Peckford, premier ministre de Terre-Neuve, a prononcées à l'occasion de la signature de l'Accord atlantique, le 11 février 1985:

> ... cet accord tout entier a été conclu en tenant compte de notre rôle dans la Confédération et de notre engagement à assurer l'autonomie énergétique du Canada ...

Il n'existe aucun autre document qui établisse aussi clairement le droit de Terre-Neuve de donner son avis et de contrôler de façon significative ces immenses ressources . . . Nous sommes arrivés aujourd'hui à un moment décisif dans la mise en valeur de Terre-Neuve qui annonce un tournant radical dans l'histoire économique de notre région.

• (1550)

Ses paroles soulignent de façon éloquente la réalisation des objectifs que s'était fixés le gouvernement canadien lorsqu'il est arrivé au pouvoir. Nous sommes convaincus—et le projet de loi C-6 en est une preuve supplémentaire—qu'en accordant à chaque province un plus grand contrôle sur son économie, l'unité politique et la prospérité économique de tout le pays s'en trouvent renforcées.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, je me réjouis de prendre la parole alors que la Chambre examine à l'étape de la troisième lecture le projet de loi C-6, projet de loi qui revêt énormément d'importance pour la province de Terre-Neuve. Je ne suis pas d'accord avec une bonne partie de ce projet de loi et je le tiens pour nuisible. Cependant, il importe de l'adopter au plus tôt.

Comme je l'ai dit à l'étape du rapport, je ne suis pas d'accord avec le changement apporté à l'article 233 du projet de loi qui retrancherait les mots suivants: «Est affecté au versement des paiements prévus par la présente partie». Si l'on dit simplement que l'on pourra puiser dans le Fonds du revenu consolidé, sans mentionner dans l'article les crédits affectés, la province de Terre-Neuve ne pourra pas toucher les montants aussi rapidement qu'elle le souhaiterait. Conformément à l'esprit qui a inspiré l'accord intervenu entre la province et le gouvernement fédéral, les crédits devraient être affectés immédiatement, placés dans une caisse spéciale de développement, et Terre-Neuve pourrait les utiliser, voire même les accumuler avec intérêts, à l'avantage des Terre-Neuviens. Cela modifierait entièrement l'esprit de l'accord intervenu entre les deux gouvernements.

Par ailleurs, je ne sais que penser de l'alinéa 41(1)*b*) au sujet des raffineries, en cours d'exploitation, de Come-By-Chance. Il s'agit vraisemblablement en l'occurrence des livraisons pouvant suffir aux besoins des raffineries de Come-By-Chance. Cependant, le libellé, qui n'est pas très précis, semble plus ou moins exclure les raffineries de Come-By-Chance si celles-ci ne fonctionnent pas à pleine capacité, ce qui causerait un sérieux préjudice à Terre-Neuve. Il faudrait préciser le libellé de l'alinéa 41(1)*b*). Le gouvernement fédéral devrait déclarer exactement ce que signifie ce très important alinéa.

Une fois que la Chambre et vraisemblablement aussi l'autre endroit auront adopté ce projet de loi, 225 millions de dollars, ainsi que le gouvernement fédéral et le gouvernement terre-neuvien en ont convenu, seront versés au fonds de développement. Enfin, la province pourra l'utiliser pour se doter des infrastructures et des installations dont elle aura besoin au moment où Hibernia et d'autres gisements pétroliers commenceront à produire.

J'espère seulement que Terre-Neuve utilisera l'argent à meilleur escient que ne l'a fait la Nouvelle-Écosse. Celle-ci a construit des routes, mais nulle part dans le voisinage des régions où des gisements gaziers et pétroliers seraient mis en valeur ou à proximité des points de débarquement. Elle l'a utilisé à des fins politiques. Je demande au gouvernement de Terre-Neuve d'utiliser l'argent pour élaborer une infrastructure pour les gisements extra-côtiers. Il importe aux Terre-Neuviens que rien n'arrive pour retarder davantage l'exploitation des gisements pétroliers extracôtiers. Je repète que l'exploitation de ces gisements a été suffisamment reportée et que ce n'est pas cette mesure qui va l'accélérer. Pour ce faire, il faudrait que le gouvernement fédéral soit résolu à mettre les grands producteurs en demeure d'agir grâce à un nouveau régime fiscal.

Les Terre-Neuviens vont de déception en déception. La cartonnerie de Churchill en est un autre exemple. Ils ont déjà assez souffert des aléas de la raffinerie de Come-By-Chance qui est sur la bonne voie maintenant, espérons-le. Ils ne peuvent attendre indéfiniment les retombées d'Hibernia et d'autres gisements situés au large de leur province.

Ce secteur recèle des richesses immenses laissées à l'abandon. Beaucoup de petites entreprises mises sur pied expressément pour pouvoir profiter un jour de la prospection et de l'exploitation d'Hibernia n'ont pu tenir le coup, et elles ont dû fermer leurs portes. Terre-Neuve en a perdu au moins 200 parce que le gouvernement ne n'a pas su assurer la cohésion nécessaire par un régime fiscal approprié.

Le plus dur coup a été porté il y a presque un an aujourd'hui lorsque la société Chevron a retourné 500 millions de dollars à sa société mère de San Francisco. Chevron a déclaré que l'indécision et le manque de détermination du gouvernement fédéral rendait l'avenir de cet important projet incertain dans l'ensemble de notre industrie pétrolière et gazière. Au lieu de demeurer sur place à attendre la suite des événements, elle a préféré renvoyer ces 500 millions de dollars à sa société mère. C'était un dur coup puisque cet argent aurait produit des capitaux dans l'exploitation off-shore. Or, non seulement nous avons 500 millions dollars de moins, mais nous perdons du même coup le pouvoir d'emprunt qu'une telle somme représente. Si de son côté la société mère prête des millions à sa filiale canadienne, ce ne serait pas la même chose parce que la société mère emprunterait du siège social. Malheureusement, ce retard a fait perdre peut-être 500 millions de dollars de capital.

Mais le potentiel est toujours là. Le bassin Avalon est énormément riche en hydrocarbures. Malheureusement, les programmes gouvernementaux se sont heurtés à une réduction draconienne de la prospection. L'incertitude créée par le gouvernement, qui ne sait pas où il va, et l'importance de la mise en valeur de la région du bassin Avalon ont fait en sorte que l'industrie s'est refroidie et s'est retirée des négociations autrefois intenses portant sur la mise en exploitation des réserves. Je demande au gouvernement de mettre la question à l'ordre du jour.

Le projet de loi C-6 a été présenté et a reçu la première lecture, comme projet de loi C-94, le 7 février de la session précédente. Il a reçu la deuxième lecture au moins deux mois après. Ce n'est qu'à la fin de juin qu'il est allé au comité législatif pour étude, avec le projet de loi C-92. Grâce à la collaboration des deux partis d'opposition, le projet de loi C-92 a franchi l'étape du comité. Puis le projet de loi C-92 est devenu le projet de loi C-5 au cours de la présente session, a été adopté à l'étape du rapport, a reçu la troisième lecture pour être ensuite adopté à l'autre endroit, et il est maintenant en vigueur. Le

temps nous a empêchés d'adopter le projet de loi C-94 de l'époque, devenu projet de loi C-6 actuellement en discussion. Il a été envoyé au comité non pas immédiatement après notre retour mais deux semaines plus tard. Nous voilà aujourd'hui le 2 mars à l'étape du rapport et de la troisième lecture de ce projet de loi.

• (1600)

C'est une mesure législative qui pourrait potentiellement fournir à la province de Terre-Neuve un fonds de développement de 225 millions de dollars. Il y a des mois, le gouvernement de la province a adopté une loi correspondante et attend que la Chambre adopte son projet de loi. A mon avis, le gouvernement a commis un abus de confiance; c'est injuste envers les Terre-Neuviens et le gouvernement de Terre-Neuve. Cependant, ce n'est pas surprenant lorsqu'on songe à la façon dont le gouvernement a reculé devant la valeur économique potentielle que représentait Hibernia pour la province de Terre-Neuve.

Je demanderais au gouvernement, comme je l'ai déjà fait auparavant, de bien vouloir entreprendre l'exploitation d'Hibernia et adopter ce projet de loi aussi rapidement que possible, comme, à mon avis, il va le faire après aujourd'hui. Je supplie le gouvernement de commencer immédiatement la mise en valeur de ces réserves pétrolières très importantes.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Madame la Présidente, j'ai quelques mots à dire à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi très important. Naturellement, je suis d'accord avec le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan). Le gouvernement contrôle effectivement l'ordre du jour. Je ne veux pas que le député de Bonavista—Trinity—Conception (M. Johnson) rentre à Terre-Neuve et dise que le député de Cape Breton—The Sydneys, qui est libéral, ou le député de Vancouver—Kingsway, qui est néo-démocrate, ont fait obstruction à ce projet de loi. Ce n'est pas le cas, nous ne contrôlons pas l'ordre du jour parlementaire. Le gouvernement aurait pu saisir la Chambre de ce projet de loi à n'importe quel moment. Nous en sommes saisis maintenant, il faut l'étudier.

J'éprouve certaines réserves qui me causent de véritables inquiétudes. Nous pourrions créer un monstre que nous n'aurions pas suffisamment étudié et dont nous n'aurions pas la maîtrise. Ce monstre serait cette cogestion des ressources extracôtières. Je sais que c'est une façon de contourner le problème en donnant à Terre-Neuve le contrôle sans qu'il soit nécessaire de modifier la constitution. La Cour suprême du Canada dit que le gouvernement fédéral possède la zône extracôtière; je sais donc ce que celui-ci essaie de faire. Cependant, je crains que nous ayons peut-être créé un monstre qui sera difficile à contrôler.

Au cours de la seconde des deux audiences de comité qui ont été tenues, j'ai essayé d'exprimer mon inquiétude. Comme en fait foi la page 1:93 des délibérations du comité du mardi 4 novembre 1986, j'ai fait la déclaration suivante:

> Supposons que par le choix d'une politique nationale le gouvernement veuille changer la situation du tout au tout à Hibernia, le mettre en valeur pour placer la mise en valeur sous contrôle canadien. C'est hypothétique. Mobil ne veut pas le faire. Elle préfère s'occuper d'autre chose, ailleurs dans le monde. Le gouvernement du Canada décide qu'il est nécessaire d'exploiter Hibernia et le conseil se range du côté de Mobil. A quel point sommes-nous obligés de suivre un conseil indépendant, qui refuse de se plier à la politique nationale définie par un ministre?

Cette question vient de surgir à nouveau.

M. D. Paul Émond, de l'École de droit Osgoode Hall, a écrit un article dans *Resources*, bulletin du *Canadian Institute of Resources Law*, éminent organisme de Calgary. Dans le bulletin d'août 1985, nº 12, de *Resources*, le Pr Émond a évoqué le problème du contrôle de ce que nous sommes en train de créer. Il a dit:

> La prospection extracôtière est en partie le résultat d'énormes subventions fédérales. Quoique lourdes, ces dépenses étaient justifiées politiquement et même économiquement. Elles nous ont permis d'avoir une idée plus juste de la taille et de l'accessibilité des gisements de pétrole et de gaz des régions neuves. Elles ont profité aux provinces pauvres comme Terre-Neuve. Elles ont également profité aux autres Canadiens, propriétaires des régions neuves. Quelle autre justification le Canada pourrait-il trouver aux versements de si grosses subventions à la prospection extracôtière?

Nous avons dépensé quelque 11 milliards de dollars en subventions à la prospection extracôtière depuis 1960. Le Pr Emond poursuit:

> On se serait donc attendu à ce que le gouvernement fédéral hésite à renoncer à presque tous les avantages financiers que pourrait apporter la mise en valeur des gisements sous-marins de Terre-Neuve.
>
> L'Accord atlantique témoigne de l'intérêt fédéral pour le pétrole sous-marin de Terre-Neuve en termes d'autosuffisance énergétique nationale, de sécurité des approvisionnements et, dans une moindre mesure, de canadianisation de l'industrie. Voilà qui minimise gravement l'intérêt fédéral. La politique énergétique canadienne reflétait autrefois une multiplicité d'intérêts, dont la conservation de l'énergie, la protection de l'environnement, le développement économique, les inégalités régionales et la protection des consommateurs.
>
> Ce rétrécissement apparent de l'intérêt de la politique fédérale serait moins inquiétant si l'Accord prévoyait un examen périodique et des moyens permettant de le rajuster. Mais sans le consentement de Terre-Neuve, on ne peut se prévaloir de cette possibilité. En effet, si Terre-Neuve réussit à obtenir l'appui requis des autres provinces, le gouvernement fédéral s'engage par l'article 64 à présenter au Parlement une résolution qui soit mutuellement acceptable afin de consacrer constitutionnellement l'Accord. Si cela se produisait, l'Accord et l'Office se verraient vraiment à l'abri de tout examen du gouvernement.

Le Pr Emond fait également remarquer dans son article que l'Office est presque complètement indépendant de la politique du gouvernement. C'est ce dont je voulais parler lorsque j'ai décrit cet organisme hybride que nous avons créé. Supposons qu'une autre crise énergétique surgisse dans les années 1990 et que nous devions mettre en valeur le gisement d'Hibernia tout de suite. Admettons que le gouvernement fédéral veuille y participer. L'Office pourrait fort bien susciter certaines difficultés.

La question a été présentée d'une autre façon par Frances Russell, une journaliste extrêmement réfléchie qui rédige des articles pour le *Free Press* de Winnipeg. Voici ce qu'elle dit dans son article paru dans le numéro du 17 janvier:

> Un moyen sûr de parvenir à l'harmonie, consiste, bien entendu, à donner à votre vis-à-vis tout ce qu'il veut et même davantage.
>
> Le gouvernement Mulroney a accordé sans un mot ce que les libéraux avaient obtenu au prix d'énormes pertes sur le plan politique, à savoir la notion selon laquelle le gouvernement fédéral, en tant que représentant de tous les Canadiens, devrait avoir un certain accès aux ressources du pays.
>
> La Cour suprême du Canada a confirmé les droits constitutionnels du gouvernement fédéral sur les ressources sous-marines de Terre-Neuve, mais les libéraux prévoyaient quand même de permettre à la province d'avoir son mot à dire dans la gestion des ressources et de lui verser toutes les recettes jusqu'à ce qu'elle devienne l'une des provinces nanties.

Le gouvernement Mulroney est allé beaucoup plus loin dans l'Accord atlantique. Cet accord prévoit la gestion conjointe des ressources et il donne à Terre-Neuve le droit exclusif d'établir les redevances. En outre, les différends entre les deux gouvernements doivent être réglés par un Office composé de fonctionnaires nommés.

Voici le paragraphe fondamental de son article:

Les questions majeures d'intérêt national seront tranchées, non pas par le gouvernement national, mais par un groupe de bureaucrates, dont la moitié représente une province.

M^me^ Russell ajoute:

En signant l'Accord de l'Ouest avec l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral a essuyé une défaite complète.

Le démantèlement de la politique énergétique nationale des libéraux constitue un abandon total du pouvoir âprement acquis d'Ottawa au profit des capitales provinciales, et vraisemblablement un retour massif des recettes fédérales aux sociétés pétrolières par le biais des provinces.

Autrement dit, Frances Russell demande en fait qui parle au nom du Canada. A vrai dire, je m'étonne que les députés libéraux n'aient pas mieux défendu leur propre programme énergétique national au lieu de succomber si facilement à certain des mythes conservateurs à propos de ce programme, qui malgré ses lacunes, présentait néanmoins certains avantages. Les conservateurs ne disent pas la vérité à ce sujet et je pense que les libéraux ont accepté ces mythes trop facilement. Ils auraient dû défendre ce programme.

Permettez moi d'en revenir au projet de loi dont nous sommes saisis. Tous, à la Chambre, nous désirons adopter le projet de loi afin d'aider Terre-Neuve. Nous voulons que Terre-Neuve devienne une province riche et qu'elle imite certaines des provinces de l'Ouest qui ont fait servir leurs ressources à leur croissance économique. Nous nous entendons tous là-dessus. Cependant, je dois avouer qu'un doute persiste dans mon esprit. Le Pr Emond et Frances Russell en ont parlé également. S'il survenait une crise énergétique alors que nous aurions besoin d'une politique nationale pour le Canada, un gouvernement ultérieur serait-il paralysé du fait que nous avons constitué cet étrange organisme hybride pour gérer les ressources extracôtières de Terre-Neuve, un office qui ne sera ni un instrument du gouvernement provincial ni un instrument autonome, étranger à toute politique gouvernementale? On ne devrait pas, en principe, soustraire les bureaucrates à la férule de leur maîtres politiques afin que ces derniers soient libres d'agir dans l'intérêt national. Je doute que ce soit le cas, mais je crains quand même que nous ne regrettions amèrement dans dix ans d'ici de ne pas avoir passé cette mesure à la loupe lorsque nous en avions l'occasion.

• (1610)

Que je sache, la prospection off-shore à Terre-Neuve et en Nouvelle-Ecosse est au point mort. Il serait plus juste de dire qu'elle s'est effondrée. Une étude du ministère de l'Expansion industrielle régionale rapporte que des pétrolières, qui avaient déjà réduit leurs investissements de 42 p. 100 à Terre-Neuve en 1986, les réduiront encore de 46 p. 100 cette année. En dollars, ces investissements sont passés de 443 millions en 1985 à 356 millions l'an dernier et ils pourraient se limiter à quelque 270 millions cette année. Autrement dit, tant que les cours du pétrole stagnent et que le gouvernement refuse de débloquer les fonds nécessaires, il ne se fera pas grand prospection au large de Terre-Neuve. Le *Globe and Mail* assure que la prospection off-shore continuera de piétiner puisqu'il ne restera qu'une plate-forme ou deux au large de cette province.

Nous avons tous voulu faire avancer cette mesure parce qu'elle nous apparaissait comme un exemple d'une nouvelle coopération fédérale-provinciale, mais nous savons maintenant qu'il y a certaines divergences fondamentales entre le premier ministre de Terre-Neuve et le premier ministre (M. Mulroney) et ses ministres dans le domaine des pêches. Songeons combien l'ex-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources était pressée de faire adopter le projet de loi C-94 au cours de la dernière session, et combien le ministre actuel a montré peu d'empressement à nous présenter cette mesure. Les Terre-Neuviens savent maintenant ce que c'est que d'avoir un gouvernement dirigé par un premier ministre qui a affirmé, au cours de la campagne électorale, qu'il ne craignait pas d'infliger la prospérité à leur province.

Lors de l'étude au comité de cette mesure et du projet de loi C-5 concernant l'énergie sur les terres domaniales, il a été question d'encourager un développement régional équilibré, soutenu et à long terme. On a aussi insisté sur la nécessité d'entourer de précautions le développement du secteur pétrolier au large de Terre-Neuve, pour éviter de nuire aux pêches, un secteur crucial à la subsistance d'un grand nombre de Terre-Neuviens. Or, l'inimitable gouvernement de ce premier ministre vient de simplifier le problème à sa manière, en cédant notre poisson à la France. Il nous faut une stratégie de développement régional. J'aurais voulu que le comité législatif tienne quelques audiences dans les provinces de l'Atlantique, qu'il examine en détail le fonds de développement et s'intéresse à la sécurité. Après tout, la catastrophe de l'*Ocean Ranger* a coûté de nombreuses pertes de vie. Il y aura des plates-formes à proximité des icebergs alors que nous n'avons pas étudié les dangers que cela représente. J'aurais voulu qu'on examine l'idée d'embaucher des travailleurs locaux, et ses conséquences sur la mise en valeur d'autres secteurs, comme les forêts et les pêches de Terre-Neuve. Nous aurions pu parler de canadianisation, pour savoir à qui elle profitera. A Mobil Oil de New York ou aux Canadiens? Il aurait fallu enfin nous pencher sur le rôle de Petro-Canada. Or, nous ne l'avons pas fait. A vrai dire, les conservateurs qui siégeaient à ce comité ne tenaient pas à examiner comme nous aurions dû ces questions.

A titre d'observateur qui, comme d'autres intervenants dans ce débat, ne provient pas de l'Atlantique, il me semble que plusieurs premiers ministres de cette région ont vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Ils ont promis mer et monde aux habitants de ces provinces. Cette attitude est condamnable et frauduleuse à bien des points de vue. Je sais qu'ils ont remporté la victoire à des élections en faisant des promesses de ce genre, mais je crois que les hommes politiques doivent traiter honnêtement avec les Terre-Neuviens à propos du développement régional. Je voudrais dire en toute franchise à nos concitoyens de cette province que, à mon avis, ils n'ont pas intérêt à négliger leur secteur des pêches. Qu'ils n'oublient pas non plus les secteurs des forêts, des mines et du tourisme. Qu'ils ne se contentent pas de solutions éphémères. Qu'ils ne croient pas qu'Hibernia leur fera connaître une situation paradisiaque et qu'il leur rapportera de gros excédents, comme c'est le cas en Alberta. J'espère que le projet sera développé.

Dans mon discours, à l'étape de la deuxième lecture, le 26 mai 1986, j'ai rappelé que nous aurons besoin d'Hibernia dans les années 1990. Nous dormons sur nos deux oreilles et oublions que nous serons victimes d'une autre crise énergétique. Le pétrole est une ressource non renouvelable et nous serons bientôt à court de pétrole bon marché et facile à prospecter. L'Office national de l'énergie nous a prévenus que nous commencerons à en manquer dans huit ans environ. Il nous faudra prospecter dans les régions pionnières et il en coûtera bien plus cher aux Canadiens. Le prix de l'essence risque de doubler par rapport à l'heure actuelle s'il nous faut mettre ces ressources en valeur. Les ressources pétrolières mondiales risquent alors d'être concentrées au Moyen-Orient, région fort instable. Nous envisageons une crise énergétique dans les années 1990 et nous devrions en prendre conscience. Voilà pourquoi il importe de développer Hibernia. Et voilà pourquoi ce projet de loi est important. Il est truffé de lacunes; cet accord énergétique pour la région de l'Atlantique est un palliatif du genre dont ce gouvernement a l'habitude. Nous ferons toutefois de notre mieux pour en assurer l'efficacité et c'est ce qui explique que nous consentions aujourd'hui à son adoption.

M. Joe Price (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Madame la Présidente, je préférerais de beaucoup parler de quelques-uns des aspects les plus positifs du projet de loi mais je succombe à la tentation de commenter un certain nombre des déclarations des députés des deux partis d'opposition au sujet des retards. Le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) s'est dit préoccupé par le temps que le gouvernement a mis à présenter ce projet de loi. Je lui demanderai tout simplement où étaient son gouvernement et lui-même avant 1984, lorsque le gouvernement de Terre-Neuve s'est adressé à l'administration libérale d'Ottawa pour tenter de trouver une solution au différend et entreprendre le développement. Il sait et le pays sait que le gouvernement provincial a fait ces démarches à de nombreuses reprises et qu'à chaque fois, il a subi un échec. Je rappelle également au député que dans les six mois suivant son accession au pouvoir, mon gouvernement est allé à Terre-Neuve et a signé l'Accord atlantique. Je tiens à ce que le député sache que le projet de loi a été présenté, qu'il a fait l'objet d'un débat et qu'il aurait pu être adopté parallèlement à la loi provinciale. Pourquoi n'a-t-il pas déjà franchi toutes les étapes de l'étude à la Chambre? Parce que l'opposition, et surtout le NPD, a eu recours à toutes sortes de mesures dilatoires.

M. Waddell: Ce n'est pas vrai.

M. Price: Si, c'est vrai. Mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception a siégé au sein des deux comités législatifs qui ont examiné les projets de loi C-94 et C-6. A maintes reprises, il est sorti des séances du comité en se disant frustré des retards provoqués par le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell).

• (1620)

M. Waddell: Le député ne permettrait-il pas aux autochtones de prendre la parole au comité?

M. Price: Je n'ai rien dit de la sorte. Ce que je propose . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Burin—Saint-Georges a la parole.

M. Price: Je vous remercie, madame la Présidente. Les retards étaient effectivement injustifiés. A titre de membre du comité qui a étudié le projet de loi C-6, je n'hésite pas à dire à la Chambre que j'ai favorisé la prolongation de la séance du comité afin que nous puissions accélérer l'adoption de ce projet de loi. Nous avons effectivement prolongé la séance ce jour-là et nous avons terminé l'étude du projet de loi dans les meilleurs délais étant donné que, à titre de députés de Terre-Neuve, nous ne voulions pas que ce projet de loi soit retardé davantage. Nous étions impatients de voir ce programme de développement prendre forme.

Le député a mentionné l'insuffisance des recherches sur le mouvement des icebergs. N'a-t-il pas entendu parler des excellentes recherches qui se poursuivent à l'Université Memorial de Terre-Neuve? La Fondation C-CORD est un chef de file mondial en matière de recherches sur la mer. C'est par ailleurs le même député qui a qualifié l'Accord atlantique de vulgaire bout de papier. Il y a des gens à Terre-Neuve qui ne sont pas de cet avis, selon moi.

L'esprit de cette mesure législative se distingue nettement de la politique centralisatrice du gouvernement antérieur. L'Accord atlantique marque effectivement un tournant dans l'histoire des relations fédérales-provinciales au Canada. Nous nous souvenons tous de l'incapacité du gouvernement précédent d'en arriver à une entente avec la province de Terre-Neuve sur la question de la gestion du pétrole et du gaz extracôtiers et du partage des recettes afférentes. Selon certains, la chose n'était pas possible et le régime de gestion conjointe fondée sur l'égalité que prônait Terre-Neuve constituait une exigence irréaliste. Non seulement ces exigences étaient réalistes mais on leur a fait droit parce que le gouvernement est déterminé à accorder à Terre-Neuve ce à quoi elle a moralement droit. Notre gouvernement et celui de Terre-Neuve ont montré qu'on pouvait organiser la gestion de façon à reconnaître nos rôles respectifs dans la Confédération et notre commune détermination à assurer l'autosuffisance énergétique du Canada.

Ce projet de loi est basé sur le principe du partage fédéral-provincial des décisions concernant les questions importantes qui touchent le développement économique et social d'une province et du pays tout entier. L'Accord atlantique que reflète le projet de loi C-6 a établi clairement le droit pour Terre-Neuve de participer au contrôle de la gestion de ses importantes ressources pétrolières et gazières extracôtières. Il protège Terre-Neuve contre une attitude arrogante et indifférente semblable à celle de l'administration libérale précédente.

La cogestion est assurée par la création d'un Office Canada—Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers fort et indépendant. Ce projet de loi donne à l'Office le pouvoir de prendre des décisions sur toutes les questions relatives à la gestion des ressources pétrolières et gazières extracôtières. Il contient une clause qui prévoit que les deux gouvernements orienteront conjointement la politique de l'Office sur les questions cruciales des retombées économiques et sociales, des examens publics et des décisions concernant le rythme et les modalités de l'exploration et du développement. Cette disposition garantira que l'Office demeurera comptable aux deux gouvernements.

De plus, certaines décisions fondamentales de l'Office seront sujettes à l'examen des deux gouvernements. Au cas où les deux gouvernements ne s'entendraient pas sur une décision fondamentale de l'Office, la responsabilité de l'approuver ou de la désapprouver incombera à l'un des deux ministres selon que le Canada aura ou non atteint l'autosuffisance en ce qui concerne le brut. Ce projet de loi sera bien accueilli par l'industrie. Il établit un régime stable dans le cadre duquel l'industrie peut mettre en valeur les importantes ressources pétrolières et gazières extracôtières dans l'intérêt de Terre-Neuve et du Canada tout entier.

L'importante question du partage des recettes a été résolue d'une façon qui reflète la conviction du gouvernement que les provinces devraient être les principales bénéficiaires de la richesse engendrée par nos ressources naturelles. Le partage des recettes extracôtières se fera de la même façon qu'entre le Canada et les provinces où le pétrole est exploité sur la terre ferme. A cet égard, le projet de loi adopte la loi terre-neuvienne concernant l'établissement et la perception des recettes et des taxes d'application générale que la province perçoit sur les ressources. Ce projet de loi confère aussi d'importants pouvoirs à la province en matière de gestion des ressources. Ces importantes mesures sont promulguées par une loi fédérale puisque c'est le gouvernement fédéral qui a la compétence législative dans ce domaine.

La conclusion de l'Accord atlantique prouve amplement notre respect pour les droits que possèdent le Canada et Terre-Neuve sur les ressources extracôtières. Ce respect est inscrit dans le projet de loi. Les premiers avantages de cette nouvelle association seront financiers et proviendront du fonds de développement extracôtier de 300 millions de dollars. Ce fonds va servir à créer l'infrastructure nécessaire pour assurer que Terre-Neuve bénéficie à l'avenir au maximum de l'exploitation des ressources pétrolières. Le gouvernement terre-neuvien s'est montré prévoyant dans ses premières propositions de projets financés à même le fonds. Déjà, quelque 37 millions de dollars ont été réservés à des projets ayant trait à l'enseignement et à la formation. Grâce à des projets de ce genre, les Terre-Neuviens vont être qualifiés et compétents pour les nombreux emplois qui vont découler de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières extracôtières.

Le projet de loi C-6 vise à protéger l'économie terre-neuvienne en assurant que les versements de péréquation ne soient pas amputés d'un montant équivalent aux recettes pétrolières et gazières lorsque celles-ci vont commencer à entrer dans le Trésor provincial. En outre, ce projet de loi reconduit un régime d'indemnisation pour les rejets d'hydrocarbures qui, en cas de responsabilité absolue à l'égard de dommages causés par le rejet d'hydrocarbures et de débris, exige de l'industrie pétrolière qu'elle assure une sécurité financière. La nouvelle loi prévoit notamment la création d'un comité formé de représentants des deux gouvernements, de l'industrie pétrolière et du secteur de la pêche. Ce comité devra examiner et évaluer l'efficacité du régime d'indemnisation.

Pour conclure, madame la Présidente, je tiens à dire encore une fois à quel point je suis fier des réalisations du gouvernement fédéral et du gouvernement terre-neuvien dont témoigne ce projet de loi. J'ai bonne confiance que le projet de loi va profiter aux générations futures de Terre-Neuviens ainsi qu'aux autres Canadiens. Avec cette loi, nous montrons à tous les Canadiens qu'on peut appliquer les principes de la justice sociale par une collaboration fédérale-provinciale qui permet de renforcer notre pays et d'assurer un avenir meilleur à tous les Canadiens par le partage des responsabilités et de nos incroyables richesses. Au nom de la Chambre, je voudrais remercier le comité pour sa participation à l'étude de ce projet de loi. La loi proposée mérite l'appui unanime de la Chambre et, en conséquence, je demande à tous les députés de l'appuyer.

M. George Baker (Gander—Twilllingate): Je n'en ai pas pour longtemps, monsieur le Président. Je reviens brièvement sur la dernière affirmation du député. Il a invité tous les députés à voter pour cette mesure législative. Je veux qu'il sache que je dirai non au projet de loi, mais je n'en retarderai pas l'adoption parce que je ne le peux pas, tout simplement.

• (1630)

J'ai droit à 20 minutes, mais il ne m'en faudra pas plus de cinq pour expliquer ce qui me déplaît dans ce projet de loi. Sitôt adoptée, la loi mettra des sommes considérables entre les mains du gouvernement de Terre-Neuve mais, à mon avis, elle passera à l'histoire comme la plus grande trahison de cette province, une trahison pire que l'accord sur le Haut-Churchill dont parlent parfois les hommes politiques à Terre-Neuve et à Ottawa.

C'est la pire trahison de l'histoire de Terre-Neuve à cause d'une disposition dont d'autres députés ont brièvement traité. Selon cette disposition, il ne peut être construit de nouvelle industrie à Terre-Neuve en utilisant les hydrocarbures extracôtiers à moins que ce pétrole ne serve à approvisionner toutes les industries des autres provinces de l'est du Canada. Pas une seule industrie pétrochimique ne peut s'installer à Terre-Neuve pour utiliser le pétrole extrait tant que la raffinerie Irving à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, ne sera pas entièrement alimentée, tant que la raffinerie de Point Tupper, en Nouvelle-Écosse, ne sera pas réouverte et tant que les besoins de l'industrie pétrochimique de Dartmouth et Halifax ne seront pas satisfaits.

Le projet de loi provincial, qui est identique à celui-ci, a été adopté à l'unanimité par tous les partis de l'Assemblée législative de Terre-Neuve. Cela veut dire que les ressources pétrolières extraites au large ne peuvent être utilisées pour construire une capacité industrielle dans la plus pauvre des provinces: Terre-Neuve.

Le seule contribution que je puisse apporter à ce débat est peut-être de faire inscrire cela noir sur blanc, pour que dans 20 ou 30 ans, lorsqu'on se révoltera, à Terre-Neuve, contre le bradage de 1987 les gens puissent voir qu'on l'avait dit à la Chambre et que c'était au compte-rendu officiel. Je me reporte au paragraphe 41(1), sous le titre Sécurité des approvisionnements régionaux. Ce paragraphe dit que le pétrole extrait au large de Terre-Neuve ira d'abord:

a) à la consommation finale et aux besoins des industries en place dans la province à la date d'entrée en vigueur de la présente loi;

l'article mentionne les raffineries, mais la seule qui ait fonctionné à Terre-Neuve à part celle de Come-By-Chance, a été démolie il y a deux ans.

M. Shields: Reconstruisez-la.

M. Baker: Le secrétaire parlementaire dit de la reconstruire, mais c'est impossible, une fois le projet de loi adopté on ne le peut plus.

Voici ce que dit l'alinéa 41(1)*b*):

Aux besoins des raffineries de Come-By-Chance à cette date ou de telle raffinerie de remplacement implantée dans la province;

Les raffineries de Come-By-Chance sont les seules qui existent à Terre-Neuve. Ces deux alinéas ne sont pas nécessaires. Ces raffineries ne tournent pas à leur pleine capacité, qui est de 100 000 barils par jour. Elles ne l'ont jamais fait et ne le feront jamais. L'alinéa *b*) se termine ainsi: «... ou de telle raffinerie de remplacement implantée dans la province». On garantit ainsi 100 000 barils de pétrole par jour venant des gisements situés au large des côtes de Terre-Neuve. Cet article dit encore ceci:

... *c*) aux besoins des raffineries situées dans la province mais non en place à cette date, autres que les raffineries visées à l'alinéa *b*) ...

C'est-à-dire autre que la raffinerie de Come-By-Chance. Voici la suite de l'alinéa:

... lorsque les besoins de l'industrie, à cette même date, dans les provinces de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard ...

... ont été comblés.

Le projet de loi parle de la capacité industrielle dans les trois provinces le jour d'entrée en vigueur de la loi. Il n'y a aucune raffinerie à Terre-Neuve qui veut se servir de pétrole extracôtier. Pourtant, on garantit 100 000 barils par jour à la raffinerie de Come-By-Chance. Dans le même article, on garantit une capacité d'environ 290 000 barils par jour à la raffinerie Irving, au Nouveau-Brunswick. Cette raffinerie fonctionne maintenant à 40 ou 45 p. 100 de sa capacité. Le projet de loi garantit la capacité de raffinage de la Nouvelle-Écosse le jour d'entrée en vigueur de la loi.

Ensuite, il y a Terre-Neuve, loin en arrière, où il n'y a pas de raffineries qui ont besoin de pétrole extracôtier. Il n'y a pas de raffineries qui ont été temporairement fermées à Terre-Neuve ou qui raffinent du pétrole vénézuélien comme d'autres le font dans la région de l'Atlantique et il n'y a pas non plus de raffineries qui fonctionnent à la moitié de leur capacité. Le projet de loi stipule que le pétrole produit au large des côtes de Terre-Neuve ne pourra jamais être utilisé pour constuire de nouvelles industries dans la province parce qu'elle ne possèdera pas ces raffineries le jour d'entrée en vigueur de la loi. J'ai été légiste de l'Assemblée législative de Terre-Neuve pendant trois ans. Je connais probablement mieux les lois de Terre-Neuve que n'importe qui à la Chambre, exception faite du député de Saint-Jean-Ouest, le ministre des Transports (M. Crosbie). Je lui ai enseigné ce que je savais à son arrivée sur la scène politique et, de toute évidence, j'ai été très bon professeur. Il connaît les lois de Terre-Neuve presque aussi bien que moi. Je ne suis au courant d'aucune autre mesure législative à Terre-Neuve qui menace plus que celle-ci l'avenir industriel de la province.

Selon le projet de loi, le pétrole produit au large de Terre-Neuve ne pourra jamais être utilisé pour construire une industrie pétrochimique ou quoi que ce soit d'autre. Il n'y aura que la raffinerie actuelle de Come-By-Chance, qui ne fonctionne certes pas à pleine capacité. Il est difficile de croire que ce projet de loi pourrait être plus désavantageux encore, mais si on lit plus loin, on voit ce qui se passerait en cas de pénurie d'hydrocarbures si les livraisons ne pouvaient pas suffire à la demande dans la province. Il faudrait d'abord combler les besoins de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick. Une fois que les besoins de toutes les autres provinces seraient satisfaits et que toutes les raffineries des Maritimes regorgeraient de pétrole, le ministre de Terre-Neuve pourrait déclarer une pénurie dans sa propre province. Cela ne vise que Terre-Neuve. La province a le premier choix pour acheter, ce qui protégera les grandes sociétés pétrolières multinationales, le pétrole produit dans les gisements sous-marins, à moins que—et j'insiste sur le «à moins que»—un contrat de vente concernant ce pétrole n'ait été conclu avant que l'avis soit donné.

• (1640)

Autrement dit, non seulement Terre-Neuve est reléguée à un rang inférieur à toutes les autres provinces de la côte est, mais elle est désormais reléguée derrière les sociétés pétrolières multinationales qui se chargent des forages de pétrole. Ne serait-il pas absurde pour une société de forer dans le gisement d'Hibernia sans la garantie d'un contrat de vente du pétrole? Pourquoi procéderait-elle aux forages autrement? Comme si le paragraphe 41(1) ne suffisait pas, le paragraphe 41(2) du projet de loi revient à dire aux sociétés pétrolières que si elles passent un contrat, elles ne sont pas tenues de le donner à quiconque. Si elles ont passé un contrat avec le Vénézuela, les États-Unis, l'Angleterre ou la France, elles peuvent livrer le pétrole à ces pays. Si l'Arabie Saoudite veut acheter le pétrole, elle pourra l'obtenir. Les sociétés pétrolières ne sont pas obligées de donner quoi que ce soit à Terre-Neuve. C'est pourquoi j'ai dit que c'est le plus grand bradage que Terre-Neuve ait jamais connu.

Imaginez ce qui arriverait au secrétaire parlementaire du ministre s'il intervenait à la Chambre pour présenter un projet de loi en vertu duquel le pétrole découvert en Alberta devra désormais servir à répondre aux besoins de l'industrie en Saskatchewan, en Ontario et au Québec? Imaginez que la province ne puisse pas l'utiliser pour construire un complexe pétrochimique. Elle se séparerait du reste du pays. La Confédération n'existerait plus. L'Alberta n'en ferait plus partie. Je sais que le député vient de Fort McMurray car il y a beaucoup de Terre-Neuviens dans cette ville et lorsqu'ils ont des problèmes, ils doivent téléphoner à son bureau. Je le connais donc assez bien. Si le député intervenait à la Chambre pour appuyer un projet de loi visant à interdire aux Albertains d'utiliser leur pétrole pour construire un complexe pétrochimique ou une raffinerie de pétrole en Alberta, en les obligeant à envoyer leur pétrole en Saskatchewan, en Ontario et au Québec, le député ne pourrait plus remettre les pieds à l'aéroport de Calgary. On ne le laisserait pas descendre de l'avion. Nous nous trouvons dans une situation incroyable puisque le gouvernement de Terre-Neuve est favorable à ce projet de loi. Il veut que ces articles soient adoptés et il aurait voulu qu'ils le soient depuis longtemps.

Je tiens à dire que cette mesure laisse beaucoup à désirer. Les rédacteurs de cette loi en étaient sans doute conscients. C'est le pire projet de loi que nous ayons jamais vu ici. J'ignore pourquoi le gouvernement terre-neuvien y a donné son accord. Je dois abonder dans le même sens que certains députés de

Terre-Neuve qui ont dit: «Nous voulons ce projet de loi maintenant pour que nous puissions commencer à recevoir les paiements parce que nous avons besoin de cet argent à Terre-Neuve. Nous avons besoin de ces 200 millions». Grâce à cette mesure le gouvernement provincial pourra obtenir plus de 200 millions pour des projets visant à créer les emplois dont la province a grandement besoin. Par conséquent, madame la Présidente, tout ce que je tiens à dire c'est qu'un jour, un étudiant étudiera ce projet de loi. Il se dira qu'il y avait un tas de députés complètement siphonnés au Parlement en 1987. Il se dira que l'Assemblée législative de Terre-Neuve a dû être prise de folie collective pour adopter ce projet de loi. Je tiens à signaler que je n'approuve pas du tout cette loi et que je ne ferais rien pour accélérer son adoption.

M. Hovdebo: Madame la Présidente, en principe, le projet de loi doit permettre à Terre-Neuve d'exercer sur ses ressources terrestres et maritimes le même contrôle que celui qu'exercent les provinces de l'intérieur. Le député peut-il nous dire si tel est bien l'effet de cette mesure? Le poisson est l'une des ressources dont Terre-Neuve a tiré sa subsistance. Elle croyait sans doute en être propriétaire tout comme elle l'est du pétrole qui pourrait être extrait des gisements sous-marins. Dernièrement, le gouvernement a conclu avec la France un accord qui accordait à ce pays une énorme partie du poisson appartenant à Terre-Neuve. Selon le député les Terre-Neuviens ont-ils la moindre certitude que, grâce à ce projet de loi ce gouvernement ou un autre ne pourra pas faire exactement la même chose en faisant cadeau d'une partie du pétrole de Terre-Neuve, tout comme le gouvernement a fait cadeau du poisson de Terre-Neuve?

M. Baker: Madame la Présidente, pour ce qui est de savoir si les ressources sous-marines sont traitées de la même façon que les ressources terrestres, ce projet de loi contient un article intitulé «Sécurité des approvisionnements régionaux». Si ce pétrole était traité de la même façon que s'il se trouvait sous la terre ferme, ce projet de loi ne fournirait aucune garantie à l'égard de l'approvisionnement des industries situées à l'extérieur de Terre-Neuve. Donc, c'est pas mal différent de si le pétrole était sur le sol.

La question posée par le député au sujet du territoire qui s'étend au large de la côte de Terre-Neuve, et au milieu duquel se trouve St-Pierre et Miquelon, et où il y a actuellement différend, je dirai que s'il y avait des spécialistes constitutionnels qui prenaient le temps de s'asseoir pour examiner la position du gouvernement fédéral, ils penseraient que la première chose à faire c'est de retirer son poste au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark).

Il n'y a aucune justification historique permettant ne serait-ce que de supposer que la France aurait des droits quelconques au-delà de trois à dix milles de St-Pierre et Miquelon en droit international. La France s'est trouvée dans la situation exactement contraire à propos des îles anglo-normandes, autour desquelles un tiers État réclamait une extension de sa zone. Qu'est-ce qui s'est passé dans ce cas? Nous savons tous que cela a débouché sur 10 milles. C'est absolument insensé pour le Canada de dire à la France: «C'est là une zone contestée», ce qui est reconnaître en termes canadiens que la France a effectivement des prétentions sur cette zone extracôtière. Il n'y a pas dans le monde entier un seul exemple de colonie d'un État ayant droit aux 200 milles. Il n'y a pas un seul exemple de cela en droit international. Il faut bien se demander qui au ministère des Affaires extérieures a conseillé cela. Était-ce bien quelqu'un des Affaires extérieures? Est-ce que par hasard ce ne serait pas quelqu'un des Affaires étrangères de France? Peut-être ont-ils confondu. Voilà comment le gouvernement a traité la pêche terre-neuvienne et même les ressources terre-neuviennes qui sont au large de la côte de St-Pierre et Miquelon.

Ce projet de loi ne traite pas les ressources comme si elles étaient sur la terre, car si elles l'étaient le pétrole ne serait pas garanti à toutes les autres provinces en dehors de Terre-Neuve.

• (1650)

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR LA RADIO

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-3, tendant à modifier la Loi sur la radio, dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement.

L'hon. James Kelleher (au nom de Mlle MacDonald) propose: Que le projet de loi C-3 soit agréé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

L'hon. James Kelleher (au nom de la ministre des Communications) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

Mme Claudy Mailly (secrétaire parlementaire de la ministre des Communications): Madame la Présidente, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter en troisième lecture le projet de loi C-3 qui est une loi qui vise à modifier la Loi sur la radio. Comme la ministre des Communictions (Mme MacDonald) l'a expliqué lors de sa comparution devant le Comité législatif qui a étudié ce projet de loi, les services des experts qui administrent la ressource rare que constitue le spectre des fréquences radioélectriques occasionnent des dépenses.

La plupart des utilisateurs du spectre contribuent depuis des décennies à payer ces coûts en versant des droits pour l'obtention de leur licence radio. Toutefois, les ministères fédéraux et provinciaux, tout comme les sociétés et les organismes d'État, n'ont jamais payé pour ces services qu'ils reçoivent et qui leur permettent d'utiliser leur matériel radio sans subir de brouillage préjudiciable.

Ces organismes ont toujours pu éviter de telles dépenses grâce à l'exemption prévue au paragraphe 2(2) de la Loi sur la radio à l'égard de Sa Majesté du chef du Canada et du chef de chaque province. Jusqu'à maintenant, ce manque à gagner devait être compensé par les recettes fiscales générales. En d'autres termes, non seulement des centaines de milliers de titulaires de licence apportent depuis des années leur contribution par le biais des droits qu'ils paient, mais ils doivent également payer les droits de licence pour ceux qui ne le font pas, par l'entremise de leurs impôts personnels et des impôts versés par leurs sociétés.

Afin d'assurer une utilisation intelligente et prudente d'une ressource rare, il est plus équitable de prévoir un partage aussi grand que possible du fardeau des coûts de gestion. Tout le monde sait que l'on accorde beaucoup plus d'attention à ce qui n'est pas gratuit. De plus, lorsqu'on est administrateur, on s'intéresse beaucoup plus à ce dont il faut rendre compte, même si les droits à payer ne sont pas très élevés.

C'est un projet de loi qui semble très simple, madame la Présidente. Nous avons reçu plusieurs témoins qui se sont dits en faveur de ce projet de loi parce qu'il apporte une certaine équité dans le paiement de ces droits de licence et d'autres qui, naturellement, vont avoir à payer maintenant des droits de licence, et qui ne sont pas d'accord. Il y a eu cependant un sujet qui est devenu assez épineux et qui, malheureusement, est né d'un malentendu sur la portée de ce projet de loi. Il s'agit des droits perçus pour les licences radio des municipalités. Ces droits ne seront pas augmentés le 1er avril 1987 comme le prévoit le projet de loi C-3. Il n'y a pas de relation entre ces droits des licences radio des municipalités et le projet de loi C-3. Où la confusion est née, c'est qu'à un moment donné en juin 1986, il avait été annoncé que le traitement préférentiel des usagers du service radio municipal prendrait fin. Les titulaires de licences radio municipales avaient alors été avisés qu'ils auraient à payer les mêmes droits que les usagers du secteur privé. Cette proposition faisait partie d'un projet d'application du principe du paiement à l'utilisation pour tous les usagers du spectre des radiofréquences, dans le cadre du programme de gestion des finances publiques. Ce changement devait entrer en vigueur, comme je l'ai dit, le 1er avril et aurait entraîné une augmentation des droits pour la plupart des titulaires des licences radio municipales.

Donc, comme la ministre en a avisé tous les députés le 21 janvier 1987, ces droits perçus pour les licences de radio ne seront pas augmentés. Il n'y aura pas de changement. Donc on continue le traitement préférentiel des municipalités au niveau de ces droits de radio. Alors, madame la Présidente, je crois que c'est vraiment l'essence de ce projet de loi, et je demanderais à la Chambre de l'approuver parce que nous aimerions qu'il entre en vigueur le 1er avril pour instaurer ce système d'équité parmi tous les utilisateurs des fréquences de radio.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, je suis heureuse de pouvoir traiter du projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la radio. Même si ce projet de loi ne comporte que quelques lignes, il aura d'importantes conséquences financières pour ceux et celles qui sont concernés. Il va avoir des répercussions sur les établissements publics qui utilisent les fréquences radio pour leurs télécommunications.

Actuellement, c'est le ministère fédéral des Communications qui a la charge de fixer les règles applicables à ceux qui désirent utiliser les fréquences radio au Canada à des fins autres que de radiodiffusion destinée au grand public. Le ministère contrôle ces utilisateurs en leur délivrant à chacun un permis de diffuser sur une fréquence déterminée à une puissance déterminée et en un lieu déterminé, pour qu'il n'y ait pas interférence dans l'utilisation du spectre. Bref, le ministère des Communications s'occupe de la gestion des ondes hertziennes aux échelons local, provincial, national et international pour négocier l'utilisation de ces ondes.

Le projet de loi C-3 vise à appliquer le principe du paiement par l'usager aux ondes hertziennes. A l'heure actuelle, les dispositions de la Loi sur la radio exemptent les gouvernements fédéral et provinciaux, les ministères et organismes gouvernementaux et certaines sociétés d'État de l'obligation de payer des droits pour des licences de radio au ministère des Communications. Le projet de loi C-3 supprimerait cette exemption. Les ministères et organismes provinciaux et fédéraux paieraient donc les mêmes droits que les utilisateurs du secteur privé. Le gouvernement affirme que c'est ce que veut l'équité. Le gouvernement dit que c'est juste. J'affirme pour ma part que cela ne fait que transférer le fardeau du contribuable fédéral au contribuable provincial et que cela aura des conséquences assez graves.

L'Association de radiocommunicateurs du Canada a signalé au comité législatif chargé d'examiner le projet de loi C-3 que c'est une bonne chose lorsque les ministères gouvernementaux sont obligés de payer pour une licence de radiodiffusion, car, entre autres, cela peut les forcer à réévaluer leurs besoins. Selon l'Association, si quelqu'un est obligé de payer pour quelque chose, il est porté à examiner ce que cela lui donne. J'ignore cependant si c'est une raison suffisante pour généraliser cette façon de procéder et l'appliquer à tous les organismes et utilisateurs provinciaux, comme le prévoit le projet de loi.

• (1700)

En théorie, si le fait de faire payer un organisme quelconque pour un service fourni gratuitement auparavant force cet organisme à réévaluer la nécessité d'obtenir ce service, il est possible que certains organismes gouvernementaux qui ont maintenant des licences, mais qui se servent très peu de leurs bandes de fréquence, décident de se défaire de leur licence. Cela pourrait libérer un certain nombre de bandes pour d'autres utilisateurs. Avec une bonne gestion, cela aurait dû se produire de toute façon. Nos gouvernements provinciaux sont aussi compétents et aussi désireux d'avoir de bons procédés et une bonne gestion que le gouvernement fédéral.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! C'est avec regret que je dois interrompre la députée de Mount Royal (Mme Finestone).

Comme il est maintenant 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--PROJETS DE LOI PRIVÉS

[*Traduction*]

LOI SUR LES PRIX PARITAIRES DES PRODUITS AGRICOLES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose: Que le projet de loi C-221, concernant les prix paritaires des produits agricoles, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends aujourd'hui la parole pour proposer le projet de loi C-221 sur les prix paritaires des produits agricoles. Voilà bien des années que je soutiens à la Chambre que l'industrie la plus importante au Canada est l'agriculture, c'est-à-dire la production de denrées alimentaires pour les Canadiens et d'autres habitants de la planète. Je crois également que lorsque l'agriculteur va bien, c'est tout le pays qui va bien. Quand l'agriculteur est prospère, il y a plus d'argent pour la création d'emplois pour les jeunes dans les villes et les villages du Canada. Nous devons faire tout notre possible pour encourager l'agriculteur qui traverse une période difficile.

Essentiellement, la mesure à l'étude propose de fixer un prix plancher pour les produits agricoles qui corresponde au prix de revient plus un bénéfice raisonnable pour l'agriculteur. Elle propose qu'à l'instar des travailleurs qui bénéficient d'un syndicat ou des hommes d'affaires et des membres des professions libérales qui possèdent leurs associations professionnelles, les agriculteurs puissent avoir une certaine garantie que le prix qu'ils obtiendront les encouragera eux et leurs familles à continuer de produire des denrées alimentaires.

Le projet de loi porte plus particulièrement sur le blé, l'avoine et l'orge qui sont commercialisés à l'heure actuelle par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé. Il porte également sur le porc et le boeuf. Il n'existe pas d'office de commercialisation pour ces deux produits. Le projet de loi fixerait pour les céréales un prix qui offre à l'agriculteur la parité avec les frais de production plus un bénéfice raisonnable à la vente de son produit. Cela s'applique seulement aux denrées destinées à la consommation humaine au Canada, car nous pouvons fixer un prix canadien supérieur sans enfreindre les règles du GATT quand nous traitons avec le consommateur canadien, particulièrement dans le cas de ces céréales, parce que nous avons l'organisme de commercialisation, la Commission canadienne du blé. Cet organisme est le seul à commercialiser les céréales canadiennes. Nous pouvons donc avoir un prix canadien qui diffère du prix international. Le prix canadien s'élève présentement à 7 $ le boisseau contre un prix international de 3 à 3,50 $. Il n'y a aucune difficulté pratique à établir un prix paritaire pour les céréales consommées au Canada. Ces dernières représentent 9 ou 10 p. 100 du grain produit par nos agriculteurs. Cela peut et devrait se faire aussitôt que possible.

Certains se demandent ce que sont les frais de production. Nous savons tous qu'ils varient d'une région à l'autre, d'une province à l'autre, et d'un produit à l'autre. Il existe des formules pour calculer les coûts de production d'un certain nombre de produits comme le lait, les dindes, les poulets et autres denrées avec leurs divers organismes de commercialisation. Il n'est pas impossible de concevoir une formule pour calculer les coûts de production moyens qui s'appliquerait aux céréaliers, puisque nous en avons une pour les autres producteurs, cela peut donc se faire.

La deuxième partie de ce projet de loi porte sur le porc et le boeuf. C'est un peu plus compliqué parce que dans le cas de ces denrées nous n'avons pas d'office national de commercialisation. Le projet de loi propose d'établir des commissions de commercialisation dans ces deux secteurs pour ouvrir la voie à un système de parité des prix. Je suis un partisan convaincu de la démocratie économique et politique. Je propose que dans ce projet de loi l'on n'établisse ces offices et ces commissions de commercialisation que si les agriculteurs décident de suivre cette voie. Autrement dit, si les producteurs de bovins désirent établir un office national de commercialisation, ils sont libres de le faire ou pas. Si les agriculteurs décident de ne pas suivre cette voie, nous ne pouvons pas avoir un prix canadien différent, ni un prix fondé sur les coûts de production, qui soit différent du prix international. Ce serait une violation des règlements du GATT. C'est pourquoi je présente ces arguments. La même chose se passe pour les producteurs de porcs. S'ils désirent établir un office national de commercialisation des porcs, nous pouvons le faire, mais seulement si la majorité vote dans ce sens. Dans l'affirmative, nous pourrions alors avoir un prix canadien différent qui serait plus élevé ou plus bas que le prix international sans pour cela violer les règles commerciales internationales. Ce sont les remarques que je voulais faire à propos de ces produits particuliers.

La troisième observation que je voudrais faire vise le fait que ce projet de loi traite du blé, de l'avoine, de l'orge, des porcs et des bovins, mais qu'on pourrait le modifier pour y faire figurer d'autres produits. J'ai reçu des instances de producteurs de maïs de l'Ontario ainsi que de producteurs de soja. Ils voudraient pouvoir disposer d'un certain système de commercialisation où leurs prix tiendraient compte des frais de production et d'un profit raisonnable et où ils bénéficieraient également d'un prix plancher ou garanti pour les denrées qu'ils produisent pour les Canadiens.

La quatrième observation que je me permettrais de faire, et qui intéressera peut-être particulièrement mon ami de Lethbridge, porte sur le fait que ce projet de loi ne prévoit pas de subvention. Il va aller chercher les prix les plus élevés du marché. A mon avis, les agriculteurs ne souhaitent pas en priorité recevoir une subvention du contribuable ni des gouvernements fédéral et provinciaux. Ce qu'ils veulent c'est une juste part du marché canadien. S'il coûte 7 $, 9 $, 10 $ ou 12 $ pour produire un boisseau de blé avec un profit raisonnable, alors les Canadiens devraient payer ce prix pour les aliments fabriqués ou produits à partir de ce boisseau de blé. En fait, si ces produits sont trop chers pour les personnes à faible revenu, alors le gouvernement fédéral ou provincial devrait adopter un plan permettant d'établir un prix subventionné pour la miche de pain, le litre de lait ou n'importe quel autre produit. L'agriculteur ne devrait pas avoir à subventionner le consommateur. Si une subvention est nécessaire, c'est alors au gouvernement qu'il incombe de subventionner les consommateurs qui en ont besoin.

J'ai exposé très clairement que ce projet de loi permettrait d'obtenir de meilleurs prix du marché sans qu'on ait à subventionner les agriculteurs.

Le dernier point que je voudrais souligner, c'est que ce projet de loi ne porte pas sur les prix internationaux. Beaucoup de nos produits, comme le blé de l'Ouest, par exemple, sont surtout vendus à divers pays du monde. En vertu des règlements de la Chambre des communes, en tant que simple député je ne peux pas présenter un projet de loi prévoyant le paiement d'un subside ou d'un paiement d'appoint. C'est une dépense d'argent public et conformément au règlement, je ne peux pas le faire. C'est pourquoi ce projet de loi est rédigé de façon à offrir seulement un prix paritaire pour la nourriture consommée à l'intérieur du pays.

D'un autre côté, je crois que nous aurons besoin de verser un gros paiement d'appoint aux céréaliers pour les deux prochaines années à cause de la faiblesse des prix internationaux. Même avec le milliard de dollars de l'année dernière, qui équivalait à 48c. le boisseau de blé, l'agriculteur est chanceux s'il peut produire une céréale de la meilleure qualité, la température aidant, et s'il peut recevoir 3,50 $ le boisseau pour cette céréale. Par contre, les Américains qui produisent des céréales dans le Montana et le Dakota du Nord, à quelques milles au sud de la frontière de la Saskatchewan, ont un prix de base garanti de 4,80 $ américains le boisseau. Cela équivaut à 6 $ canadiens le boisseau. Il n'est pas juste que les Américains reçoivent 6 $ le boisseau et les Canadiens 3,50 $. Le projet de loi ne peut pas remédier à cela à cause du règlement de la Chambre.

La dernière remarque que je veux faire, c'est que beaucoup de gens disent qu'il y a un surplus d'aliments dans le monde. Il n'y a pas de surplus alimentaire. Des gens meurent de faim. Le problème, c'est le système de distribution des aliments et l'aide qu'il faut apporter aux pays pauvres pour qu'ils puissent acheter les aliments du Canada.

C'est une motion sur laquelle on peut voter et je demande aux députés de voter librement et d'appuyer une idée qui donnerait aux agriculteurs un prix minimum basé sur le coût de production et un profit raisonnable pour le travail qu'exige la production d'aliments pour le peuple canadien. Ce n'est pas trop demander. J'espère que mes collègues de tous les partis appuieront cette idée.

• (1710)

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet du projet de loi C-221, Loi concernant les prix paritaires des produits agricoles. Cette mesure tend plus particulièrement à établir un prix paritaire ou un prix en fonction du prix de revient du blé destiné à la consommation humaine au Canada. Elle prévoit également l'établissement de bureaux de commercialisation du boeuf et du porc. Dans la législation actuelle concernant la commercialisation des produits agricoles, il n'est pas question de ces deux denrées. Cependant, elles seront incluses, si ce projet de loi est adopté par la Chambre.

Je crois important de profiter de l'occasion pour signaler à la nation les problèmes urgents qui affligent l'agriculture canadienne. Tous les Canadiens ont pu se rendre compte au cours des 12 derniers mois de l'urgence de la situation, surtout à la suite de l'adoption du *Farm Bill* américain. Il coûte à nos producteurs de grains quelque 2 milliards à 3 milliards de dollars et il entraîne une baisse de quelque 10 à 20 p. 100 des revenus agricoles directs, sans compter l'aide apportée, dans l'ouest du pays, comme le député l'a signalé.

J'ai eu récemment l'occasion d'examiner les répercussions de la chute du prix des denrées à laquelle le projet de loi tente de remédier, du moins dans le cas des denrées consommées au Canada, notamment, le porc, le boeuf et le blé. Depuis 12 mois, nous assistons à une baisse de 6,9 p. 100 ou plus de 7 milliards de dollars de la valeur des terres agricoles. De 1984 à 1986, on a pu constater une baisse de quelque 15 p. 100 de la valeur des terres agricoles en général au Canada. Dans certaines régions du sud-ouest de l'Ontario et de l'ouest du pays, les chiffres sont nettement supérieurs. Les pertes réelles sont peut-être deux à trois fois plus importantes que ces moyennes. Pour les agriculteurs bien établis qui sont propriétaires de leur exploitation, le problème n'est pas aussi urgent que pour les jeunes agriculteurs. Une baisse de quelque 17 milliards de dollars de la valeur des exploitations agricoles dans tout le pays réduit manifestement la part de leur exploitation appartenant à de nombreux jeunes agriculteurs qui ne font que commencer ou qui travaillent dans ce secteur depuis seulement quatre ou cinq ans, voire huit à dix ans. Il ne leur reste que des dettes, et dans le cas de nombreuses denrées, les recettes sont insuffisantes pour rembourser cette dette.

Examinons les chiffres de la Société du crédit agricole; ils sont tout simplement catastrophiques. Au cours des 12 derniers mois seulement, 18 000 des 75 000 prêts de la Société étaient en souffrance. Le montant d'argent qui est dû, payable et échu est passé de 260 millions de dollars au 1er janvier 1986 à quelque 377 millions de dollars au 1er janvier 1987. Ce qui est encore plus grave, c'est le fait que ces 18 000 prêts sont en souffrance depuis plus de deux ans. L'expérience montre que dans ce cas, il est pratiquement impossible ou du moins très difficile aux agriculteurs de récupérer leurs pertes. Au mois de janvier, les bureaux d'examen de l'endettement agricole étaient saisis de quelque 2 600 demandes. Au cours de l'année qui vient, des milliers de jeunes agriculteurs devront vivre une expérience extrêmement difficile, douloureuse et terrible. Dans le projet de loi dont nous sommes saisis, on se penche vraiment sur le problème du revenu agricole, qui est un facteur important.

Examinons le dernier budget présenté par le ministre des Finances (M. Wilson). On y parle beaucoup du programme spécial d'aide aux céréaliers canadiens de 1 milliard de dollars que le gouvernement a annoncé, en Saskatchewan, durant la campagne électorale. Cependant, le ministre n'a pris aucun engagement quant aux sommes que le gouvernement entend affecter à ce programme au cours de l'année qui vient. Les agriculteurs, et plus particulièrement les céréaliers de l'Ouest et d'un bout à l'autre du pays, doivent savoir si le gouvernement fédéral sera disposé à les aider au cours de la nouvelle campagne agricole commençant le 1er août. En examinant le budget, on s'aperçoit que le gouvernement n'a pris aucun nouvel engagement en ce qui a trait au règlement de la crise d'endettement dans le secteur agricole. Aucun argent neuf n'a été débloqué sur ce chapitre.

Je rappelle que le caucus libéral de l'Ouest, en agriculture, a tenu des audiences la semaine dernière à Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Vancouver. Il était douloureusement évident, à entendre les instances des différentes associations agricoles, que le gouvernement n'avait prévu aucune nouvelle mesure, dans son budget, pour régler la crise de la dette agricole ou encore débloqué une somme d'argent précise en prévision de la nouvelle campagne agricole.

Selon les prévisions budgétaires déposées aujourd'hui, le ministère de l'Agriculture a déjà supprimé quelque 275 postes. Des compressions allant de 21,9 millions à 13,5 millions de dollars ont déjà été pratiquées au titre de l'ARDA. Les subventions à la recherche sont passées de 240 millions de dollars, l'an dernier, à 220 millions cette année. Et rien n'indique dans ces prévisions budgétaires combien d'argent sera dépensé dans le cadre de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest à laquelle les agriculteurs et le gouvernement contribuent pour le tiers et les deux tiers respectivement. Aucun engagement non plus dans les prévisions budgétaires ni dans le budget sur le montant de l'aide envisagée.

Je voudrais parler de ce qui préoccupe le plus les agriculteurs. Il est question, dans ce projet de loi, d'utiliser les offices et les agences nationales de commercialisation pour assurer la parité des prix agricoles ou pour fixer un prix qui soit fonction du coût de production. Rien n'a causé plus d'inquiétudes dans le domaine des produits réglementées, comme le lait et ses dérivés, la plume, la volaille, les oeufs et le dindon, que les négociations actuelles sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il y a un an, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a prétendu que les offices de commercialisation n'avaient jamais été en jeu dans le cadre de ces négociations. Or, des fuites au ministère nous apprennent maintenant que tout est négociable, quoi qu'en dise le ministre, que tous les secteurs sont visés quand MM. Simon Reisman et Peter Murphy s'asseoient pour négocier.

• (1720)

Ce qui m'a le plus inquiété, dans l'ensemble des négociations sur le libre-échange, ce sont les propos que Daniel Amstutz, sous-secrétaire d'État américain à l'Agriculture, a tenus au cours d'une interview sur les ondes de Radio-Canada le dimanche, il y a huit jours. M. Amstrutz, le principal conseiller agricole du représentant commercial des États-Unis, a été très clair: aucune entente sur le libre-échange n'est possible si le secteur agricole du Canada n'est pas en jeu dans ces négociations. Il voulait que des changements en profondeur soient apportés du côté de l'offre au Canada, à savoir dans nos organismes de gestion et de commercialisation avant la conclusion d'une telle entente. C'est ce qui explique l'inquiétude de tant d'agriculteurs canadiens et notre propre inquiétude concernant cette mesure. Il est hors de question, pour les Américains, d'exclure les offices de commercialisation d'une entente sur le libre-échange.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Madame la Présidente, je me réjouis de participer à ce débat sur un sujet qui a fait l'objet d'une série d'audiences de la part d'un comité parlementaire. Ce comité dont j'ai eu l'honneur de faire partie au même titre que les deux députés qui ont déjà pris la parole a parcouru toutes les régions du Canada en 1986. En fait, le comité était chargé notamment d'examiner les prix paritaires. Un certain nombre de témoins ont abordé la notion de parité des prix. Cependant, vu la diversité des opinions exprimées sur des questions telles que la définition de la parité des prix et son rapport avec le prix canadien du blé, et faute d'un consensus, le comité a jugé bon de ne pas formuler de recommandation à ce sujet.

Presque tous les groupes qui ont comparu devant le comité spécial des prix du blé canadien ont parlé des prix paritaires. En fait, certains particuliers et certaines organisations ont fondé en entier leurs mémoires sur la notion de parité des prix et n'ont guère parlé de blé canadien. J'ai donc lieu de m'étonner que le sujet réapparaisse.

J'entends profiter de cette occasion pour citer des extraits de certains mémoires présentés au comité au sujet de la parité des prix. Je me souviens notamment de celui de M. David Ramsay, le député provincial de Timiskaming. Il a déclaré ce qui suit:

> Si le principal problème de l'agriculture est aujourd'hui la surproduction—et c'est ce que je crois—il est alors impératif que nous adoptions et formulions une nouvelle stratégie pour régler le problème.
>
> Je crois que le principe de la parité des prix est la première mesure à prendre pour s'orienter vers un système global de gestion des approvisionnements pour tous les biens de consommation de ce pays.
>
> La parité des prix assurerait un niveau décent de bénéfice sur les biens de consommation dont le prix est déterminé par le marché international de ces biens. Cependant, je crois que si l'on établit des soutiens directs pour les prix, nous devons en même temps contrôler le niveau de la production. Il est certain, comme tout le monde ici le pense, je coirs, que nous ne ferions que nous nuire à long terme si nous suivions l'exemple européen des soutiens importants aux prix sans contrôle de la production.

Il s'agit là d'un exposé intéressant de la part de quelqu'un qui semble en faveur du programme quinquennal qui a donné de si bons résultats en Union soviétique. Si je me souviens bien, je crois qu'il s'agit du député qui, depuis, a lâché les néo-démocrates pour se joindre à un autre parti, en Ontario. Ses conclusions ne seraient peut-être plus les mêmes maintenant.

Il serait intéressant de comparer les propos de M. Ramsay avec ceux de la *Western Canadian Wheat Growers*. En réponse à une question concernant la gestion de l'offre ou les quotas, deux choses qui vont de pair avec le principe de la parité, M. Esquirol a dit ceci:

> Je répondrai à votre question concernant la gestion de l'offre ou les quotas, j'ai oublié le mot que vous avez utilisé, que l'un ne va pas sans l'autre.
>
> J'irais jusqu'à dire que les cultivateurs aiment produire tout comme les pur-sang aiment courir et que si vous supprimez ce stimulant, vous dissuadez les cultivateurs canadiens d'apporter leur contribution à l'économie canadienne.

Ce sont là des points de vue très différents qui reflètent bien les deux aspects du problème qui est, je l'espère, davantage d'ordre théorique que pratique.

Là où cela ne va plus c'est en ce qui concerne les coûts de production. D'après les témoignages présentés au comité sur le prix du blé, il était évident qu'on s'orientait vers un coût de production très élevé alors qu'il faudrait viser une réduction maximum des prix de revient. Les représentants de l'Association canadienne des éleveurs de bovins ont fort bien souligné le problème. Voici ce qu'ils ont dit:

> Avec ou sans l'appui du gouvernement, les denrées ne pourront pas être vendues au-dessus du prix fixé par le marché. Par conséquent, il faudra enlever du marché et entreposer une partie de la production excédentaire, jusqu'à ce que la situation s'améliore. Si le marché ne s'améliore pas, les produits entreposés s'accumuleront comme ils le font actuellement dans le cadre de la CEE.

Le chef du Nouveau parti démocratique de l'Alberta a comparu aux audiences et quand on lui a demandé ce qu'il pensait des prix paritaires, il a répondu ceci:

Je constate que, dans le monde entier, les gouvernements subventionnent un grand nombre de denrées agricoles, sous la forme de prix paritaires ou par tout autre moyen. De toute évidence, d'autres pays subventionnent leur agriculture. Même s'il est question d'instaurer le libre-échange et le reste, si ces pays le font, nous devrons en faire autant pour protéger nos producteurs.

Je suis parfaitement d'accord avec la déclaration du chef du Nouveau parti démocratique de l'Alberta. Je suis d'accord et je crois que nous le sommes tous. Le problème provient de l'ampleur des subventions accordées au secteur agricole dans le reste du monde. La solution réside dans la politique à double volet adoptée par le gouvernement dont je suis fier de faire partie. La politique porte sur deux fronts : sur la scène nationale, protéger nos agriculteurs; sur la scène internationale, s'occuper des difficultés créées par la fixation des prix sur les marchés mondiaux.

Nos producteurs, nos éleveurs et nos céréaliculteurs comptent parmi les plus efficaces du monde. Ils sont parfaitement capables de faire face à la concurrence des producteurs de partout ailleurs pour peu que les règles soient les mêmes pour tous. Ils ne veulent pas la parité, ils ne veulent pas de subventions et ils ne veulent pas d'intervention gouvernementale. Ce qu'ils désirent, c'est être laissés tranquilles. Ils voudraient que partout dans le monde, les gouvernements ne se mêlent plus d'agriculture ils pourraient ainsi concurrencer les producteurs des autres pays sur un même pied. S'ils pouvaient le faire, ils s'en tireraient selon moi très bien. Je pense qu'ils peuvent battre quiconque en termes de production mais ils ne peuvent pas lutter contre les trésors des pays d'Europe de l'Ouest et des États-Unis.

Sur la scène nationale, nous sommes indubitablement engagés à les aider et nous continuerons de le faire tant et aussi longtemps que notre Trésor public et notre population nous le permettront. Notre gouvernement a pris les mesures et les faits sont plus probants que les paroles. Le gouvernement a mis de l'avant certains programmes pratiques de bonne qualité pour donner de l'argent aux agriculteurs et ne s'est pas contenté de vagues concepts. En ce moment, nos agriculteurs sont pris à la gorge en raison des interventions des gouvernements d'autres pays, en raison de la parité et en raison des programmes et des garanties d'autres pays qui entravent l'efficacité de la production et créent des surplus partout dans le monde. On a fait jouer le plus petit dénominateur commun de l'efficacité, surtout dans les pays du Marché commun, ce qui a eu des effets désastreux pour nos producteurs.

Sur la scène internationale, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) travaille de concert avec d'autres pays exportateurs de céréales et fait tous les efforts possibles pour mettre un terme à la guerre des subventions à laquelle nous assistons présentement. En outre, lors des pourparlers tenus en Uruguay en vue des négociations du GATT, nos représentants ont réussi à faire porter l'agriculture à l'ordre du jour des prochaines négociations.

Sur la scène nationale, le gouvernement a beaucoup fait. Il a aboli presque complètement les gains en capital sur les terres agricoles. Il a modifié la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies afin de doubler le montant des avances en argent comptant sans intérêts. Il a également aplani certains problèmes techniques pour permettre aux locataires de demander les avances sans le consentement des propriétaires. Nous avons mis en oeuvre une mesure qui réduit de 35c. le gallon la taxe sur le carburant. En raison de la sécheresse, nous avons accordé plus de 150 millions de dollars aux agriculteurs de l'Ouest. D'importantes prestations ont été versées en vertu des régimes fédéral-provinciaux d'assurance-récolte, auxquels les agriculteurs et le gouvernement fédéral cotisent à parts égales. Ainsi que nous nous y étions engagés, nous avons modifié la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest en vue d'effectuer les paiements provisoires en temps opportun, dès le printemps. L'an dernier, on a débloqué quelque 859 millions de dollars en vertu de ce programme, et tout n'a pas encore été payé. Nous avons récemment épongé le manque à gagner de 201 millions de dollars de la Commission canadienne du blé.

• (1730)

Enfin, les céréaliers ont touché un milliard de dollars dans le cadre du Programme spécial canadien pour les grains. Alors que certains en redemandent, le revenu agricole net de la Saskatchewan s'établira cette année à environ 400 millions de dollars. En vertu du programme que je viens de mentionner, cette province touchera à elle seule 420 millions. D'un seul trait de plume, le gouvernement vient de doubler le revenu agricole net de la Saskatchewan.

En terminant, je vais citer quelques propos des représentants de la Société des éleveurs de bovins canadiens qui comparaissaient devant le comité chargé d'étudier l'établissement des prix du grain. Leur témoignage s'est terminé ainsi:

Supposons, ce qui est absurde, que la parité des prix soit une question de choix. Les exportations rapportent aux agriculteurs canadiens la moitié de leur revenu brut. Qui achètera nos produits si les prix sont paritaires? Personne, bien entendu, tant que d'autres pays seront prêts à satisfaire la demande. Qui comblera alors la différence? Certainement pas les agriculteurs. Après avoir lutté pour obtenir la parité des prix, ils ne voudront pas en céder la moitié afin d'écouler la moitié de leur production sur les marchés internationaux. Et si le gouvernement acquittait la facture, pendant combien de temps éviterait-on l'imposition d'un droit compensateur?

En soi, l'idée de la parité des prix est une absurdité. Cette option ne saurait être le moindrement rentable pour l'agriculture canadienne. En fait, c'est un leurre qu'on fait cruellement miroiter devant des agriculteurs en désarroi qui veulent désespérément se sortir de la misère.

Les agriculteurs canadiens savent pertinemment que grâce à ses programmes, le gouvernement leur assure un meilleur revenu que ne le feraient les idées moribondes contenues dans cette mesure d'initiative parlementaire.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, je me suis toujours demandé ce que cela pouvait bien vouloir dire que d'être à la fois une personne progressiste et une personne conservatrice. Je me suis souvent dit qu'il y avait là une contradiction dans les termes. Après avoir entendu parler le député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson), j'en suis tout à fait convaincu. Les conservateurs se contredisent par définition. Il a passé un bon moment à dire qu'il prônait le marché libre, que nous ne devrions pas accorder de subventions, que nous ne devrions pas venir en aide aux agriculteurs et que tous ces programmes de soutien ne devraient pas exister et puis, dans la seconde moitié de son discours il a énuméré toutes les initiatives que le gouvernement avait prises pour aider les agriculteurs. Il faut savoir ce que l'on veut. Je

suppose qu'en ne faisant parvenir que des extraits de son discours à ses électeurs, un député pourrait réussir à plaire à peu près à tout le monde et à son père.

J'aimerais dire combien je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur le projet de loi C-221 proposé par mon ami et collègue de Yorkton—Melville. Comme vous le savez, voilà bien des années que le NPD prône cette optique en matière d'agriculture. Il me semble que personne ne contestera le fait que le secteur agricole vit une crise qui s'amplifie. A l'examen des états financiers de la Société du crédit agricole, on constate des arriérés pour 18 000 prêts agricoles au cours des 12 derniers mois, et je ne parle même pas des agriculteurs qui font affaire avec d'autres établissements de crédit. Cette crise agricole est attribuable, bien entendu, à bon nombre de causes et notamment à des facteurs comme un ratio d'endettement défavorable, le coût élevé du crédit agricole, l'impossibilité pour les jeunes de se lancer en agriculture, les coûts accrus de l'activité commerciale, la stabilité des marchés, et des problèmes persistants au niveau de l'emmagasinage, de la transformation et de la commercialisation, sans parler des coûts de transport. Et la liste s'allonge toujours. Ce secteur de notre économie vit des moments très difficiles et, comme l'a souligné mon collègue, il s'agit peut-être du secteur le plus névralgique de l'économie canadienne. Non seulement il nous fournit l'essence même de la vie, à savoir la nourriture sous toutes ses formes, mais il représente un élément essentiel du patrimoine canadien, l'exploitation agricole et le ranch. Je crois qu'ils se situent au premier rang des idéaux et des objectifs que nous avons pour notre pays. J'estime que nous devrions faire tout notre possible pour conserver l'exploitation agricole familiale et le ranch.

Le problème fondamental, c'est évidemment que souvent les prix aux producteurs ne couvrent tout simplement pas leurs frais. Ce projet de loi vise à harmoniser le coût de production avec le prix que le producteur obtient pour son produit. Beaucoup de gens qui ont émigré au Canada venaient de pays à régime tyrannique où régnait une forme moderne de féodalisme. Les grands propriétaires terriens, les grandes entreprises ou les exploitations agricoles d'État dominaient la scène agricole. Ces gens ont émigré au Canada afin d'avoir leur propre exploitation agricole ou leur propre ranch. J'ai bien peur que si rien n'est fait dans le sens de ce qui est proposé dans le projet de loi C-221, nous allons nous retrouver au Canada avec un régime féodal version XXI[e] siècle où la grande entreprise agricole sera le principal producteur de nourriture. Je crois que tous ceux d'entre nous qui ont la chance de représenter le Canada rural ont le coeur gros chaque fois qu'ils se rendent dans leurs circonscriptions et constatent que de plus en plus de terres agricoles tombent aux mains des banques et des grandes sociétés. Cela n'augure rien de bon pour la stabilité à long terme de l'agriculture au Canada.

Il est vrai que pour assurer aux producteurs agricoles des prix satisfaisants, les Canadiens devront payer d'une façon ou d'une autre. Toutefois, l'important n'est peut-être pas de savoir ce qu'il va nous en coûter pour assurer la survie de l'exploitation agricole familiale, mais bien ce qu'il nous en coûtera de ne pas le faire. Quel sera le coût du dépeuplement des campagnes si toutes les petites villes du Canada se vident? Où iront tous ces gens? Il faut aussi commencer à nous demander si nous voulons que le contrôle de notre approvisionnement alimentaire tombe entre les mains de quelques grandes sociétés. A la longue, cela entraînera la création d'un cartel des prix alimentaires et des hausses importantes des prix à la consommation.

Lorsqu'on songe aux autres possibilités et au fait que les gouvernements de nos concurrents aident leurs agriculteurs d'une façon ou d'une autre, on constate qu'il faut bien cesser de se tâter. Il faut décider si nous allons donner notre appui aux exploitations agricoles et aux élevages familiaux ou non. C'est pourquoi le projet de loi C-221 prend une initiative et montre aux agriculteurs que nous sommes sérieux.

Il y a des initiatives que l'on peut prendre et des projets de loi que l'on peut présenter pour garantir un revenu juste au producteur. Je ne crois pas que ce soit déraisonnable compte tenu de l'appui que nous accordons aux sociétés de services, aux pipelines, aux installations portuaires et à toutes sortes d'autres éléments essentiels de notre économie. Nous sommes disposés à dire que si l'exploitation de telle entreprise coûte autant, il faudra garantir un revenu juste. C'est tout ce que nous disons dans ce projet de loi. Il faut tant de dollars pour produire un boisseau de blé ou élever un bouvillon sain et c'est le prix que l'agriculteur ou l'éleveur devrait recevoir en échange. Dans ce projet de loi, il est question du blé, de l'avoine et de l'orge destinés à la consommation humaine. Il porte également sur le boeuf et le porc. Il n'y a pas de raison de ne pas pouvoir l'appliquer à tous les produits alimentaires si le Parlement juge possible de donner son appui à ce projet de loi.

En guise de conclusion, je répète que je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de ce projet de loi et de reconnaître que c'est une façon pour le Parlement d'agir, de faire preuve d'esprit de corps et de coopération, pour veiller à ce que la production des denrées alimentaires reste entre les mains des exploitations agricoles et des élevages familiaux et ne tombe pas entre les mains des grandes entreprises agro-alimentaires.

• (1740)

M. Elliott Hardey (Kent): Madame le Président, comme l'a expliqué mon collègue de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson), nous avons déjà eu l'occasion d'aborder à la Chambre, et très certainement dans ma circonscription de Kent et dans de nombreuses cuisines en milieu rural, la question des prix paritaires pour les produits agricoles. L'objectif visé dans le projet de loi présenté par mon collègue de Yorkton—Melville (M. Nystrom) est louable. Les députés reconnaissent tous assurément que l'investissement et le labeur de nos agriculteurs devraient porter fruit. Toutefois, je ne crois pas un seul instant que l'on puisse garantir dans un projet de loi des bénéfices raisonnables à tous les agriculteurs du Canada en tout temps. En fait, il n'est pas un seul programme qui puisse y réussir, et encore moins la bureaucratie incommensurable proposée dans le projet de loi C-221. Chose certaine, l'expérience en matière de prix paritaires aux États-Unis l'a prouvé.

Aux fins de ce débat, je crois qu'il serait utile de revoir le système américain des prix paritaires et ses conséquences. La première formule des prix paritaires aux États-Unis a été appliquée en vertu de l'*Agricultural Adjustment Act*. Cette loi avait pour objet de rétablir les prix agricoles à un niveau qui donnerait aux producteurs de denrées agricoles le pouvoir d'achat nécessaire pour faire l'acquisition des articles dont ils

auraient besoin, un pouvoir d'achat équivalent à celui procuré par la vente de ces mêmes denrées pendant la période de référence.

Cette notion d'un pouvoir d'achat agricole équivalent au fil des ans est fort intéressante en soi. Toutefois, pour réussir à maintenir ce pouvoir d'achat à longue échéance, il faut également que la parité ait existé pendant la période de référence. De toute évidence, on a découvert aux États-Unis qu'il existait d'énormes différences dans les revenus pendant cette période de référence. Or ce principe vaut quelle que soit la période de référence choisie. Essentiellement, l'objectif visé dans la mesure originale sur les prix paritaires aux États-Unis ressemblait à celui visé dans le projet de loi du député de Yorkton—Melville, à savoir, que les prix des denrées agricoles reflètent les fluctuations de prix des articles achetés par les agriculteurs.

Ainsi, les deux parties originales de la formule paritaire américaine portaient, d'une part, sur les prix versés aux agriculteurs en échange de leurs produits et de l'autre, sur les prix qu'ils avaient à payer pour les articles qu'ils achetaient. La formule a été modifiée régulièrement, par voie législative, au fur et à mesure que sont survenus les problèmes inévitables. Ce sont des faits réels et non pas imaginés que je rapporte.

Un nouvel obstacle d'envergure est apparu quand la *Commodity Credit Corporation* a été créée pour stabiliser les approvisionnements et le prix de certains produits agricoles. La société devait en fait servir d'entrepôt en quelque sorte, c'est-à-dire qu'elle devait consentir des prêts aux agriculteurs, vendre autant que possible de leurs produits et entreposer le reste. Le taux des prêts était, en réalité, un prix de soutien.

Au début la CCC fixait ses propres taux pour les prêts aux agriculteurs. En 1938, l'*Agricultural Adjustment Act* instituait une formule, pour le calcul du taux des prêts, tenant compte des prix paritaires. Dans le cas du maïs, par exemple, les taux variaient avec l'importance de la récolte. Les conséquences furent incroyables. La production agricole aux États-Unis augmentait déjà plus vite que la demande, en raison de la rapidité des progrès technologiques. L'adoption de prix de soutien et de pourcentages de parité aggrava considérablement les problèmes de surproduction. De ce fait la CCC accumula de grandes quantités de blé, de coton et de grains de provende. Les tentatives pour résorber la surproduction furent coûteuses pour les contribuables et pas totalement efficaces. Pour réduire la production il fallut les programmes d'urgence des années 1960. De toute évidence, les programmes de soutien des prix étaient devenus très coûteux.

Il faut remarquer également que, même si les coûts associés à la formule de parité étaient très élevés, ce n'étaient pas souvent les agriculteurs qui en profitaient. Une bonne partie de l'argent allait aux organismes de stockage et, indirectement, aux sociétés qui construisaient les installations de stockage. Par exemple, en 1958 le coût du programme pour le maïs atteignait 271 millions. Là-dessus, 110 millions, soit près de la moitié, allèrent à l'organisme de commercialisation et de transport.

Comme le montre bien l'expérience américaine, les prix paritaires ne conviennent pas pour le soutien des prix. Leur utilisation dans ce but a coûté des milliards, mais les agriculteurs n'en ont eu qu'une partie. Voyons le secteur laitier aux États-Unis. La loi qui créait les prix paritaires et en vertu de laquelle fonctionnait la *Commodity Credit Corporation* est essentiellement celle qui permet de soutenir les prix des produits laitiers aux États-Unis, par l'intermédiaire d'offres d'achat du gouvernement. Le prix du lait industriel est de 75 à 90 p. 100 de la parité.

Là encore, le but du programme est d'établir un prix paritaire qui donne au lait le même pouvoir d'achat, mesuré en fonction des choses que l'agriculteur achète généralement pour produire, que la moyenne des cinq dernières années. La CCC essaie de faire en sorte que le prix de soutien soit à peu près celui du marché en achetant du beurre, du lait en poudre et du fromage à des prix de soutien fixés.

Nous voyons aujourd'hui les résultats pratiques de cette politique: une énorme surproduction de produits laitiers aux États-Unis. Pour essayer de mettre fin à cette surproduction, le gouvernement s'est lancé dans un rachat coûteux des troupeaux. La politique des prix paritaires ne tient aucun compte de la demande de lait aux États-Unis, ce qui fait que l'agriculteur ne peut prendre de décisions individuelles de production. Pour juger de l'offre et de la demande il regarde le niveau des achats de la CCC. Il sait que si les achats sont forts, l'offre est probablement supérieure à la demande. Ils savent que si les ventes sont basses et les prix du marché supérieurs au prix de soutien, c'est que l'offre est sans doute inférieure à la demande.

Ce système pose un problème dans la mesure où il retarde la réaction des producteurs laitiers aux changements du prix de soutien. Comme vous le voyez, madame la Présidente, si les prix augmentent par suite d'une hausse du prix de soutien, les agriculteurs vont augmenter leur production, bien que faiblement au départ. La production augmentera progressivement jusqu'à ce qu'elle atteigne un maximum. Puis elle augmentera plus lentement jusqu'à ce que l'effet du prix de soutien ne se fasse plus sentir.

La politique se fonde sur une analyse des problèmes agricoles qui s'est révélée inexacte au départ. Ce n'est pas simplement un problème de prix. La production, la nouvelle technologie, la fluctuation des coûts de production et les nombreuses variables du marché international sont autant de facteurs qui entrent en jeu.

C'est pourquoi, je le répète, ce n'est pas en proposant des mesures radicales comme celles que prévoit le projet de loi du député de Yorkton—Melville que l'on remédiera aux nombreux problèmes qui influent sur le revenu de nos agriculteurs. Au contraire, il faut prendre des initiatives logiques et permanentes en vue d'abaisser les coûts de production et d'accroître la compétitivité et l'efficacité du secteur agricole. Telle est la politique du gouvernement actuel et j'espère qu'elle continuera dans ce sens.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, il me fait plaisir cet après-midi de participer au débat sur le projet de loi C-221, présenté en cette Chambre par l'honorable député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). En général, je peux vous dire que j'appuie certaines des choses qui sont énoncées dans le projet de loi. Cependant, je dois noter que le projet de loi s'intitule «Loi concernant les prix paritaires des produits agricoles» et, l'ayant lu, bien que je l'appuie, je ne suis pas convaincu que le projet de loi en lui-même créerait des prix paritaires pour les denrées agricoles à l'exception du blé

naturellement, parce qu'il y a justement dans le projet de loi une section précise qui a trait à ce dossier.

[*Traduction*]

Je le répète, madame la Présidente, en ce qui concerne la viande rouge, et notamment le boeuf et le porc, je ne crois toujours pas que les dispositions du projet de loi à l'étude permettront d'assurer la parité des prix au Canada dans ce secteur. Le projet de loi prévoit la création d'un office de commercialisation pour ces deux produits. Selon moi, cela ne permettra pas de réaliser la parité des prix car dans le secteur de la viande rouge, je pense que seul un système de gestion de l'offre permettrait d'y parvenir.

• (1750)

C'est sur ce point que devrait porter la discussion d'aujourd'hui. C'est le seul moyen efficace, à ma connaissance, pour en arriver aux prix paritaires ou à un niveau proche de ceux-ci, qui correspondent au rapport entre le coût de production d'une chose et sa valeur réelle, par comparaison avec le même temps investi dans d'autres secteurs.

Il est intéressant de discuter de cette question aujourd'hui et surtout d'entendre l'avis des députés conservateurs, compte tenu des négociations sur le libre-échange en cours entre le Canada et les États-Unis. Nous savons qu'en vertu d'un accord de libre-échange, la gestion de l'offre dans de nouveaux secteurs ne serait guère possible. En fait, nous aurons beaucoup de mal à la maintenir dans les secteurs où elle existe déjà.

Je tiens à signaler à la Chambre un mémoire que nous avons reçu dernièrement des aviculteurs. Ils ont envoyé au ministre de l'Agriculture (M. Wise) un document impressionnant où ils déclarent clairement que la gestion de l'offre est totalement incompatible avec la notion de libre-échange. Quand j'entends des aviculteurs et les producteurs laitiers du Canada qui ont déjà fait des déclarations semblables par le passé, je suis très inquiet au sujet de l'orientation que prennent ces négociations.

Je me rappelle qu'au départ, le ministre de l'Agriculture a dit que l'agriculture n'était pas négociable. Plus tard, il a dit que si l'agriculture était à l'ordre du jour des discussions au départ, nous pouvions être certains qu'elle en serait retirée presque immédiatement. Les négociations se déroulent depuis près d'un an, mais il n'est toujours pas question de retirer du programme de discussions la gestion de l'offre dans le secteur agricole.

Je reconnais que le projet du député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) d'établir des prix paritaires pour le porc et le boeuf part d'une bonne intention. Je suis en faveur de sa proposition, mais je voudrais sentir moins de réticence chez les producteurs de porc envers un régime de gestion de l'offre. Ils doivent décider eux-mêmes et, en ce qui me concerne, je ne veux avoir aucune part dans un projet qui imposerait de force un régime de gestion de l'offre aux producteurs de porc et de boeuf. Il faut l'accord d'une majorité de producteurs de toutes les provinces où la production a une certaine importance.

[*Français*]

C'est pourquoi donc, madame la Présidente, je voudrais terminer en disant qu'il me fait plaisir d'appuyer le projet de loi du député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Je reconnais que le projet de loi a été présenté en cette Chambre à plusieurs reprises dans le passé. D'ailleurs, il y a environ un an, j'ai eu le plaisir de participer au débat et d'offrir mon appui à ce moment-là. Bien que je sois légèrement en désaccord avec le député en disant que je ne crois pas que son projet de loi résulterait en des prix paritaires pour tous les produits agricoles ou même pour les produits agricoles qui sont mentionnés dans le projet même, je suis toutefois d'avis que l'intention est bonne et, de plus, qu'on devrait permettre, comme il le suggère, d'avoir des commissions de mise en marché pour le secteur du porc et celui du boeuf. Dans le cas du porc cela existe déjà dans un bon nombre de provinces, particulièrement dans ma province, et c'est sans doute la même chose dans votre province, madame la Présidente.

En tout cas, cela pour dire que j'appuie ce projet de loi. J'ose espérer que la Chambre l'adoptera et que nous rendrons deux messages en même temps: premièrement, que nous voulons continuer à protéger notre secteur agricole qui a tant souffert, si je me permets de le dire ainsi, depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir. Et, deuxièmement, qu'on utilise cette occasion pour envoyer un message clair aux ministres en leur disant que nous voulons nous assurer que la gestion des approvisionnements . . . que les quotas soient protégés dans les négociations sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis. C'est pourquoi je demande à mes collègues qui représentent des circonscriptions agricoles des deux côtés de la Chambre, incluant la députée d'Argenteuil—Papineau (M^me^ Bourgault) qui siège en face, d'appuyer ce projet de loi puisque c'est bon pour ma circonscription et la sienne et celles des autres députés qui représentent des circonscriptions électorales agricoles.

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole ce soir sur le projet de loi C-221 de mon collègue du Nouveau parti démocratique. Il me fait d'autant plus plaisir que, chaque fois que j'ai le plaisir de m'adresser à la Chambre, mon voisin d'en face, le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), on dirait qu'il est toujours là. Je ne sais pas si c'est un hasard mais, finalement, il est toujours là.

Madame la Présidente, j'ai préparé quelque chose d'intéressant qui ne va peut-être pas dans le sens de mon collègue de l'autre côté du pont ni dans le sens de mon collègue du Nouveau parti démocratique, mais j'aimerais proposer qu'il soit 18 heures et vous demander de me donner la parole lors du prochain débat sur le projet de loi plutôt que de commencer mon discours et l'interrompre. Pourrais-je avoir le consentement de la Chambre à ce sujet?

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Consent-on à l'unanimité à déclarer qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 36(2) du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste des priorités du *Feuilleton*.

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 20 février, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Garneau (p. 3594) et du sous-amendement de M. Cassidy (p. 3604).

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 heures, conformément à l'alinéa 13(4)*a*) du Règlement, la Chambre passe au vote différé sur le sous-amendement de M. Cassidy. La question est la suivante. M. Cassidy, appuyé par M. Murphy, propose:

Qu'on modifie l'amendement en ajoutant, immédiatement après, ce qui suit:

«et que la Chambre blâme en outre le gouvernement d'avoir présenté un exposé budgétaire qui tolère l'existence de 1 250 000 chômeurs canadiens et ne contient aucune justice envers la famille canadienne moyenne et les régions qui continuent de ressentir le fardeau de la récession économique sur les plans de l'emploi et du revenu;

d'avoir omis d'implanter un régime de garde universelle qui aiderait les familles et créerait des emplois;

d'avoir omis de prouver au contribuable canadien moyen un engagement véritable à l'égard de la réforme fiscale en supprimant dans cet exposé budgétaire certains des excès les plus graves du régime fiscal, notamment l'érosion de l'assiette fiscale des sociétés amorcée par les libéraux en 1983;

d'avoir omis même de mentionner la tragédie que connaissent les 4 000 000 de Canadiens qui vivent dans la pauvreté; et

d'avoir omis de faire de l'emploi la première priorité du gouvernement fédéral.»

(Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.)

• (1800)

(Vote nº 67)

POUR

Députés

Allmand	Garneau	Nicholson (Trinity)
Althouse	Gauthier	Nystrom
Angus	Gray (Windsor-Ouest)	Orlikow
Axworthy	Hopkins	Ouellet
Baker	Hovdebo	Parry
Benjamin	Isabelle	Penner
Blaikie	Jewett	Pépin
Boudria	Kaplan	Prud'homme
Broadbent	Langdon	Riis
Caccia	MacLellan	Robichaud
Cassidy	Manly	Robinson
Copps	Marchi	Rodriguez
de Jong	McCurdy	Waddell
Epp (Thunder Bay—Nipigon)	McDonald (Broadview—Greenwood)	Young —47
Finestone	Mitchell	
Foster	Murphy	
Fulton		

CONTRE

Députés

Andre	Hnatyshyn	Nowlan
Belsher	Holtmann	Oberle
Bernier	Horner	Oostrom
Binns	Howie	Pennock
Blackburn (Jonquière)	Hudon	Peterson
Blenkarn	Jardine	Plourde
Blouin	Jelinek	Price
Bourgault	Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)	Ravis
Cadieux	Kelleher	Redway
Cardiff	Kempling	Reid
Comeau	Ladouceur	St-Julien
Cook	Landry	Schellenberger (Wetaskiwin)
Côté (Lac-Saint-Jean)	Lawrence	Scott (Hamilton—Wentworth)
Darling	Layton	Scowen
Daubney	Lesick	Shields
de Cotret	Lewis	Stackhouse
Desjardins	MacDougall (Timiskaming)	Stevens
Dick	MacKay	Stewart
Domm	Mailly	Suluk
Dorin	Malone	Taylor
Duguay	Mantha	Thacker
Ellis	Marin	Towers
Fennell	Martin	Tupper
Ferland	Mayer	Turner (Ottawa—Carleton)
Fraleigh	McCain	Van De Walle
Gagnon	McCrossan	Vézina
Gass	McDougall (St. Paul's)	White
Gérin	McKenzie	Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Gottselig	McKnight	Wilson (Etobicoke—Centre)
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	McLean	Winegard
Greenaway	McMillan	Wise
Grisé	Merrithew	Witer—105
Gustafson	Minaker	
Halliday	Mulroney	
Hardey	Nicholson (Niagara Falls)	
Hawkes	Nickerson	
Hees		

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare le sous-amendement rejeté.

• (1820)

[*Traduction*]

M. Gray (Windsor-Ouest): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Le leader suppléant du gouvernement voudrait-il nous dire quelles mesures seront à l'étude demain?

M. Lewis: Madame la Présidente, selon l'intention du gouvernement, demain sera la troisième journée du débat budgétaire.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 h 28, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 mars 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, aux termes de l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des citoyens des localités de Flin Flon, Nelson House, Lynn Lake, Thompson et Le Pas dans ma circonscription.

Les pétitionnaires expriment leur inquiétude en constatant que le gouvernement fédéral a l'intention de modifier la Loi sur les brevets. Ils croient que cette initiative fera grimper le prix des médicaments d'ordonnance de sorte que le Canadien moyen aura du mal à acheter ceux dont il a besoin. Ils craignent en outre que le projet de loi ne se révèle injustement préjudiciable envers ceux dont l'état de santé les oblige à acheter continuellement des médicaments d'ordonnance. Ils soutiennent que c'est encore un autre cas où le gouvernement canadien fait des concessions aux États-Unis en vue de faire aboutir les négociations de libre-échange aux dépens des simples Canadiens. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter ces propositions.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, aux termes de l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de citoyens de l'ouest du Canada. Ils affirment que les propositions du gouvernement fédéral tendant à modifier les dispositions de la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance feront grimper les prix des médicaments et diminueront sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin. Ils signalent que cette mesure sera injustement préjudiciable aux Canadiens dont l'état de santé les oblige à acheter continuellement des médicaments d'ordonnance et ils demandent au gouvernement de ne pas donner suite à ce projet de loi.

LA LOI SUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET MODIFIANT LE SYSTÈME D'ASSURANCE-DÉPÔTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Barbara McDougall (au nom du ministre d'État (Finances)) demande à présenter le projet de loi C-42, concernant les institutions financières et le système d'assurance-dépôts.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre de permettre à la ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1110)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 72.

[*Texte*]

LA TAXE FÉDÉRALE PAYÉE PAR LES ABONNÉS AUX SERVICES DE CÂBLODISTRIBUTION

Question nº 72—**Mme Finestone:**

1. Au cours de chaque année, soit 1985-1986 et 1986 à ce jour, combien a-t-on retiré au total de la taxe fédérale de 8 p. 100 payée par les abonnés aux services de câblodistribution à travers le Canada?

2. Le gouvernement a-t-il reçu la somme totale et sinon, à qui a-t-elle été payée et de quels montants s'agissait-il?

3. Au cours des mêmes années, combien le gouvernement a-t-il versé *a*) au Fonds de développement d'émissions de radio et de télévision, *b*) à Téléfilm Canada?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Le ministère du Revenu national, Douanes et Accise, et le ministère des Communications m'informent comme suit:

1. La taxe fédérale de 8 p. 100 relative aux services de câblodistribution est perçue des câblodiffuseurs et des compagnies connexes et non directement des abonnés aux services de câblodistribution au Canada. Les recettes provenant de cette taxe sont les suivantes:

du 1er avril 1985 au 31 mars 1986	52 361 582,31 $
du 1er avril 1986 au 31 décembre 1986	53 899 261,06 $

2. Ces recettes ont été payées directement au gouvernement fédéral par les câblodiffuseurs et les compagnies connexes en vertu de la Loi sur la taxe d'accise.

3. Le gouvernement a versé, en milliers de dollars:

	1985-1986	1986-1987 (au 31 déc. 1986)
(a) au Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes:	64 418 $	36 602 $
(b) à Téléfilm Canada:	73 185 $	59 216 $

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 2 mars, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Garneau (p. 3594).

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je suis très content d'avoir l'occasion de parler sur l'amendement du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau).

[*Traduction*]

Au cours du congé parlementaire de la semaine dernière, plusieurs de mes collègues de la Chambre haute et moi-même avons eu l'occasion de parcourir les quatre provinces de l'Ouest dans le cadre d'une enquête menée par notre caucus sur les problèmes économiques et les possibilités de développement de cette région. Le fait de pouvoir nous rendre là-bas tout de suite après la présentation du budget, nous a permis de nous apercevoir du très grave écart qui existe entre la dure réalité économique de l'ouest du pays et l'absence totale d'engagements ou d'initiatives de la part du gouvernement fédéral, afin de faire face à ces nouvelles réalités.

Nous avons tout d'abord rencontré un groupe d'agriculteurs du Manitoba. Ces gens, qui travaillent dans le secteur agricole depuis 30 ou 40 ans, tenaient surtout à nous dire qu'ils devaient se résigner à quitter leur exploitation, car elle n'était plus rentable. Leurs enfants ne veulent pas les remplacer. Un agriculteur qui possède de 900 à 1 000 acres de terre cultivable a parlé de tout vendre à l'automne, car chaque année, il subit une perte de 12 000 $, 15 000 $ ou 20 000 $. On a trompeté à la Chambre les paiements relatifs aux grains comme la solution au problème, mais les agriculteurs de l'ouest du pays ne voient aucune solution à l'horizon. Les agriculteurs sont terrifiés par l'évolution du marché international, l'absence de sécurité pour l'avenir, et l'escalade des coûts.

Nous nous sommes également entretenus avec un certain nombre d'étudiants universitaires. Pour la première fois dans l'histoire des universités publiques de l'ouest du pays, ils font face à un contingentement, à un *numerus clausus*. Au fur et à mesure que les restrictions augmenteront à cause du programme d'austérité, les universités ne pourront plus permettre aux jeunes de la classe ouvrière de gravir l'échelle sociale. Elles deviendront, en fait, des organismes élitistes. Il faut également parler des compressions dans le domaine de la recherche. La faculté de génie de l'Université du Manitoba, une faculté importante, fort respectée, qui tente d'être à la fine pointe de la recherche et du développement, dispose d'un budget d'exploitation de 1 million de dollars par an.

Nous avons rencontré des représentants du secteur pétrolier de l'Alberta qui nous ont brossé peut-être le tableau le plus sombre de la situation qu'on puisse imaginer. En 1985, on a foré 12 564 puits. En 1987, on s'attend à ce que ce chiffre tombe à un peu plus de 3 000. Ces gens nous ont dit que dans les circonstances actuelles où les investissements dans le secteur pétrolier et gazier sont fort restreints, le Canada ne pourra plus maintenir ses réserves. Il devra de plus en plus compter sur le gaz et le pétrole importés, car on n'effectue aucun investissement dans ce secteur, ne serait-ce que pour maintenir nos réserves actuelles.

Nous nous sommes entretenus avec des chefs d'entreprise de la Colombie-Britannique. M. Makin est venu nous rencontrer. Il nous a précisé qu'en 1981, en Colombie-Britannique, les investissements s'étaient élevés à 12 milliards de dollars. En 1986, ce chiffre était tombé à 8 milliards de dollars et il allait en diminuant.

Essentiellement ces gens ont laissé entendre que la situation économique de l'ouest du Canada n'était pas florissante. Le secteur des produits agricoles est victime de la baisse mondiale des prix. Le monde des affaires n'obtient pas les investissements dont il a besoin pour accroître sa production. Par suite des coupes, les universités et les centres de recherche laissent échapper des occasions de mettre au point de nouveaux produits et de réaliser de nouveaux projets. Ces gens-là n'ont cessé de nous demander si le gouvernement fédéral n'allait pas prendre d'initiatives pour résoudre ces problèmes. Lorsqu'ils ont pris connaissance des documents budgétaires, ils n'ont pas obtenu réponse à cette question. C'est que ce budget n'offre ni stratégie économique ni échéancier en vue d'un changement. Dans le meilleur des cas, il s'agit de l'aide-mémoire d'un expert-comptable et, dans le pire des cas, d'une simple tactique de relations publiques. Il ne renferme aucun élément permettant d'élaborer des décisions politiques fondamentales sur lesquelles fonder des décisions économiques.

A mon avis, cela démontre que le gouvernement est incapable de reconnaître les phénomènes qui constituent l'économie politique, confondant la prise de décisions politiques avec la prise de décisions économiques. Si le Canada a vu le jour, ce n'est pas parce que les forces du marché ont put agir librement, mais parce que les gouvernements ont pris des décisions politiques qui grâce aux investissements, aux principes directeurs et aux orientations ont permis aux forces du marché de s'exercer librement.

Le gouvernement actuel n'est pas de ceux qui croient en l'utilité d'une économie politique, qui estiment devoir assumer en partie la responsabilité de fournir des indices au monde des affaires, d'intervenir quand celui-ci tourne en rond, et de fournir une orientation et une poussée à l'économie en construisant des routes, en favorisant le secteur énergétique, ou en faisant face autant que possible aux changements incroyables qui surviennent sur les marchés internationaux. Le budget ne renferme absolument rien qui indique que les Canadiens sont aux prises avec une situation économique difficile et que le gouvernement fédéral accepte de montrer la voie en ce domaine.

Nous avons reçu près d'une centaine d'instances de toutes sortes de groupes de pression. Grâce à elles, on a commencé à se faire une idée des changements de structure que subit l'économie canadienne. La réalisation vraisemblablement la plus inquiétante pour les Canadiens de l'Ouest, et pour ceux des autres régions du Canada, est la scission survenue entre le secteur des ressources, les marchés de produits agricoles au Canada, et la production industrielle.

• (1120)

D'après tous les manuels d'économie, il existait jadis une corrélation entre les prix, la croissance et l'emploi, et les marchés des denrées et des produits industriels. Ce n'est plus le cas, car ce lien a été rompu. La dépression du prix des denrées, le ralentissement de la production et le freinage de la création d'emplois dans les régions qui dépendent de l'exploitation des ressources naturelles n'ont pas affecté l'économie industrielle. Nous savons qu'au moins une partie de l'économie, celle du sud de l'Ontario, connaît une certaine croissance, mais cela constitue en quelque sorte une réfutation de la théorie voulant que se produise en ce moment un couplage de l'économie nationale. On ne voit aucun effort pour repriser cette économie nationale et assurer la stabilité ou les investissements dans le secteur des ressources pour répondre à cette croissance.

Il est également évident, d'après les instances que nous avons entendues, que l'écart s'est encore élargi entre la nouvelle production et les nouveaux investissements, et l'emploi. Peut-être le jugement le plus sévère que l'on puisse porter contre le budget tient-il au fait qu'après quatre années de croissance économique, le taux de chômage tourne encore autour de 10 p. 100 au Canada. Bien qu'il ait réussi à se remettre de la récession mondiale dont il a souffert au début des années 80, le Canada est l'un des pays où l'emploi met le plus longtemps à revenir à son niveau antérieur. Il reste encore beaucoup de chômeurs même si le Canada a connu quatre années de croissance économique à un taux supérieur à 3 ou 4 p. 100.

Il y a quelque chose qui va vraiment de travers quand le gouvernement ne réussit à augmenter l'embauche que de 1 à 2 p. 100 après quatre années de reprise économique. Ce problème se répercute le plus directement sur les régions excentriques du Canada plutôt que sur les provinces centrales, comme le montre la situation pathétique dans laquelle se trouvent certaines régions dont l'économie était prospère et qui déplorent maintenant un taux de chômage de 15 p. 100. Là encore, le budget ne prévoit aucun remède à la situation.

En fait, le budget des dépenses qui a été déposé hier révèle des compressions de près de 200 millions de dollars dans les programmes de création d'emplois du gouvernement, notamment dans ceux qui visent à faire embaucher des étudiants, dans les subventions d'investissement du MEIR dans ces régions et même une diminution des engagements pris par le gouvernement précédent pour mettre en valeur ces régions, et cela à une époque où ces régions connaissent un grave marasme économique.

Ce fait devrait en lui-même avertir le gouvernement que le taux de chômage ne suit pas le taux de croissance uniformément, et que s'il diminue dans une région, dans le meilleur des cas, il augmente dans d'autres, au cours d'une période de soi-disant relance et croissance économique. Le ministre des Finances (M. Wilson) et ses collègues auraient assurément dû donner des réponses aux Canadiens à propos de ces questions, mais le budget n'a pas abordé ce sujet.

Autre leçon des semaines d'audiences que nous avons tenues, l'économie internationale a des répercussions directes sur la réalité économique canadienne, qu'il s'agisse de la crise de l'endettement des pays du tiers monde, de l'augmentation du prix des denrées, de la baisse du flux des capitaux ou autres influences importantes. Et pourtant, nous ne pouvons réagir à ces pressions parce que le gouvernement est trop obsédé par les négociations sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis. On pourrait penser en lisant soigneusement ce document que nous ne faisons pas partie d'une économie internationale, parce qu'il ne tient pas compte des fluctuations incroyables que connaissent les marchés financiers, ni du fait que notre balance commmerciale est déficitaire dans toutes les autres parties du monde et que nous perdons des marchés en Asie, en Amérique latine et en Europe.

On n'a fait aucun effort pour trouver de nouveaux marchés et concevoir de nouveaux produits pour ces régions. Les agriculteurs et les industriels de l'Ouest pensent qu'ils peuvent le faire, mais comme ils dirigent de petites entreprises, ils ne disposent pas des énormes budgets requis pour trouver ces nouveaux marchés et élaborer ces nouveaux produits. Ils nous disent qu'ils ont besoin d'aide pour effectuer des transferts de technologie ainsi que de centres scientifiques pour essayer de nouveaux produits et trouver de nouveaux marchés, et qu'ils doivent fabriquer plus de produits à valeur ajoutée afin de répondre à cette demande. Et pourtant encore une fois, le budget n'y apporte aucune réponse. Pas étonnant que les Canadiens de l'Ouest soient profondément insatisfaits et déçus par ce budget.

Je suis sûr que les députés conservateurs ont eu l'occasion de lire les récents sondages de l'opinion publique. Ils savent que l'incroyable effondrement de la popularité des conservateurs dans l'ouest du Canada est l'un des grands événements politiques du Canada d'aujourd'hui. Dans ma province du Manitoba, par exemple, la cote des conservateurs est passée de 50 p. 100 à 20 p. 100, en l'espace d'une année. Je devrais être heureux que nous soyons en tête avec 44 p. 100 des votes, mais ce pourcentage devrait être encore plus élevé vu la mauvaise gestion du premier ministre (M. Mulroney) et les scandales dans lesquels le gouvernement est impliqué. Les conservateurs perdent des appuis dans l'Ouest parce que les gens sont très déçus de voir qu'ils ne font rien pour pour juguler la crise économique qui sévit dans leur région. Les conservateurs n'ont pas su prendre les choses en main.

Les habitants de l'Ouest voudraient pouvoir compter un peu sur leur gouvernement pour les aider à résister aux effets du *U.S. Farm Bill* qui a fait chuter les prix agricoles de 25 p. 100 depuis un an. Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) ne trouvent rien de mieux à dire que ce problème se résorbera de lui-même dans sept ou huit ans. Les producteurs agriculteurs voudraient que le gouvernement prenne fermement position, qu'il leur dise qu'un programme de paiements d'appoint sera établi pour les aider à conserver leur exploitation et rappelle en même temps aux Américains et aux Européens qu'ils ne peuvent nous éjecter de leurs marchés.

Les Canadiens de l'Ouest ne veulent pas que le gouvernement fasse marche arrière, mais plutôt qu'il prenne un engagement ferme en matière de recherche et de développement dans l'ouest du Canada. Je vais vous en donner un exemple à partir du budget des dépenses d'hier. Le gouvernement a déjà conclu une entente de développement économique et régional avec le Manitoba, une entente qui désignait cette province comme centre de fabrication et de mise au point d'autobus urbains. Les intéressés avaient tous deux conclu que ce créneau offrait d'excellentes possibilités sur les marchés d'exportation. On avait prévu des fonds de 21 millions de dollars sur une période de cinq ans dans le cadre de l'accord en question. Or, nous apprenons, dans les prévisions budgétaires, que le gouvernement fédéral n'a dépensé que 17 000 $ au cours des trois premières années. Le gouvernement a donc raté une belle occasion d'exploiter, dans une province de l'Ouest, une nouvelle technologie fort prometteuse, sur un marché international en pleine croissance, en aidant les fabricants de cette région à mettre au point de nouveaux produits. Le gouvernement a préféré saboter ce projet.

Une autre entente a également été conclue avec le Manitoba dans le domaine des communications et de la culture. On voulait exploiter ce secteur pour pouvoir profiter des marchés d'exportation. Des fonds de 22 millions de dollars avaient été prévus, mais seulement 6 millions ont été dépensés jusqu'ici alors qu'il ne reste plus qu'un an avant la fin de cette entente.

Il est évident que le ministre des Finances et ses collègues compriment les dépenses en vue d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés pour la réduction du déficit. Ils refusent d'investir, de créer des emplois et de favoriser l'expansion économique, alors qu'ils en retireraient des recettes fiscales bien plus productives que ces mesures bêtement parcimonieuses destinées à réduire le déficit, qu'on nous présente d'une bouche molle.

Le gros problème du gouvernement tient à son refus d'étayer sa théorie économique sur le plein emploi qui devrait être le moteur de l'économie. On nous assomme de belles paroles sur la réduction du déficit, alors qu'il n'y a pas de meilleure mesure que le plein emploi pour atteindre cet objectif. La compression du déficit passe par l'emploi du plus grand nombre de personnes possible. L'abaissement du taux de chômage de 9,7 p. 100 à 5 p. 100 ferait diminuer de moitié le déficit gouvernemental tout en offrant de bien meilleures possibilités aux Canadiens. Or, le gouvernement ne tend pas du tout vers le plein emploi. Comme il n'est pas convaincu que cet objectif est primordial, ses décisions économiques s'écartent donc de ce principe. Voilà la grande faille de ce processus budgétaire.

• (1130)

En l'absence d'une théorie en matière d'économie politique, on ignore l'importance de prendre des décisions d'ordre politique et on s'en remet aux lois du marché, si bien qu'une seule région jouit d'une saine croissance, alors que les autres subissent une récession tellement grave qu'elles risquent de voir s'effriter leur mode de vie traditionnel. Voilà pourquoi nous nous opposons à ce budget et nous avons présenté une motion de censure. Le budget ne constitue pas un véritable projet économique, qui nous orienterait et qui s'attaquerait au problème du changement structurel. En vérité, on n'y propose aucun but ni aucun objectif qui puissent guider les secteurs de notre économie nationale en quête d'une aide quelconque.

Tant que nous persisterons dans cette voie, les disparités ne cesseront de croître et le fossé, de s'élargir, en même temps que s'aggraveront les sentiments de frustration et de désespoir. Il nous reste seulement à espérer qu'au cours des 18 mois à deux ans qu'il reste à ce gouvernement, qui ne fait rien pour l'économie, les choses ne se détérioreront pas au point qu'une fois portés au pouvoir nous ne soyons plus en mesure de redresser la barre.

M. Fred King (Okanagan—Similkameen): Monsieur le Président, j'ai été particulièrement intéressé par les commentaires du député sur l'agriculture dans l'Ouest, les paiements d'appoint, et ainsi de suite. Il n'y a pas si longtemps, le député siégeait de ce côté-ci de la Chambre. Or, le ministre de l'Agriculture de son gouvernement a rejeté une demande d'aide en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest présentée par les fruiticulteurs de l'Okanagan pour la récolte de fruits mous de 1983-1984 et la récolte de pommes de 1984. Je me demande pourquoi le député a décidé de changer son fusil d'épaule maintenant qu'il siège en face. En réponse aux questions que je lui posais, ce ministre de l'Agriculture me répondait: «Nous n'accorderons aucun versement de stabilisation aux agriculteurs de l'Okanagan. Qu'il s'adressent à la province ou ailleurs. Nous ne les aiderons pas». Le député s'enflamme maintenant pour le sort des agriculteurs. Ne s'intéresse-t-il qu'aux agriculteurs manitobains? Comment le député explique-t-il son revirement subit? Il n'était certes pas aussi passionné lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre et qu'il pouvait faire quelque chose pour les agriculteurs. Il leur a claqué la porte au nez.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je suis heureux que le député pose ces questions car, comme il le sait peut-être, j'ai eu l'occasion jeudi dernier de prendre la parole lors d'une assemblée publique tenue à Kelowna, dans l'Okanagan, tout près de la ville du député. Nous avons eu un débat des plus intéressants sur l'intérêt que manifeste le gouvernement du député pour l'Okanagan par rapport à l'intérêt que manifestait le gouvernement dont je faisais partie. Le député ferait mieux de s'occuper de faire changer d'idée à son gouvernement au sujet de la West Kootenay Power and Light Company plutôt que de se préoccuper d'histoire ancienne, car 12 000 consommateurs dans cette région sont prêts à faire un mauvais sort au député parce que son gouvernement, par l'intermédiaire d'Investissement Canada, a approuvé la vente d'un service public que la population juge essentiel à son développement. Ces gens trouvent que leur député ne les représente pas comme il le devrait en ne faisant pas changer cette décision.

J'ajouterai que lors de cette assemblée, on m'a fait savoir que les négociations sur le libre-échange amorcées par le gouvernement du député mettaient en péril tout le secteur horticole de l'Okanagan.

J'aimerais terminer, car le député m'a posé une question à laquelle je suis très heureux de répondre. Je veux qu'il sache ce que dit la population de sa circonscription. J'ai passé des soirées très enrichissantes dans cette région.

M. King: Vous n'avez pas besoin de vous donner cette peine. Je sais ce que disent mes électeurs.

M. Axworthy: Ils affirment que le député et son gouvernement sont en train de brader leurs intérêts dans ces négociations. Comme nous le savons depuis les révélations de vendredi dernier, le gouvernement a décidé d'inclure tout ce secteur dans les négociations et nous allons faire disparaître une industrie de plusieurs centaines de millions de dollars parce qu'encore une fois, le gouvernement va à l'encontre de la réalité économique. Le gouvernement ne se rend pas compte que les horticulteurs de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et des Maritimes ne sont pas en mesure de résister aux négociations de portée générale et illimitée dans lesquelles nous a embarqués le premier ministre. Il me semble que cette perspective est beaucoup plus terrifiante pour les agriculteurs, d'après ce qu'ils m'ont dit jeudi soir, que cette vieille histoire que le député tente de déterrer. Le député ferait bien mieux de s'intéresser au présent et à la dure réalité à laquelle sont confrontés les agriculteurs au lieu de tenter une fois de plus, comme seul un authentique conservateur sait le faire, de vivre dans le passé, car c'est bien cette tendance des conservateurs qui les perdra.

M. King: Monsieur le Président, j'ai trouvé les commentaires du député fort intéressants. Dans l'avion vers Toronto hier soir, j'ai eu par hasard comme compagnon de voyage le président de l'association des fruiticulteurs de la Colombie-Britannique. Nous avons dû passer une heure et demie à Toronto puisque notre vol vers Ottawa avait été retardé. Un sénateur libéral de la Colombie-Britannique qui nous accompagnait a demandé au président de l'association si les pourparlers commerciaux qui se déroulent à Washington le préoccupaient. Il a répondu que le libre-échange bilatéral existait déjà dans le commerce des pommes et que les négociations sur le libre-échange n'auraient aucune répercussion sur les cultures fruitières. Je ne sais pas avec qui le député s'est entretenu, mais il doit s'agir de marginaux, d'une minorité de fruiticulteurs qui partagent l'opinion du député d'en face selon laquelle tout ce qui touche de près ou de loin les États-Unis doit être évité.

La visite du député à Kelowna ne m'a pas impressionné. J'ai lu les articles de presse. Je me suis même inspiré des comptes rendus de la réunion de Kelowna, ce qui m'a permis d'obtenir une très bonne réaction du public à l'occasion de quatre assemblées tenues à l'hôtel de ville. J'ai réfuté les arguments qu'avait avancés le député à Kelowna. Il faut dire que j'ai eu beau jeu, car ils étaient plutôt superficiels.

M. Axworthy: Monsieur le Président, en fait d'arguments faibles, je crois que le député remporte la palme. Tout ce que je puis dire, c'est que le premier ministre de la Colombie-Britannique n'est pas le seul à vivre dans un monde imaginaire, plusieurs députés conservateurs s'y plaisent aussi. Ce qui m'étonne, c'est que le représentant d'une région aussi vitale pour l'économie nationale, une région qui compte de grands vignobles et une importante industrie horticole, soit aussi absolument inconscient de l'incidence éventuelle d'un accord global de libre-échange. Si le député qualifie les gens avec qui je me suis entretenu de «marginaux», je lui dirai très franchement qu'il devrait au plus tôt reprendre contact avec ses électeurs. Ce sont des agriculteurs qui sont en affaires depuis 30 ou 40 ans, depuis plusieurs générations, et ils ont tous déclaré sans équivoque craindre vivement que l'agriculture fasse partie des négociations de cet accord, car ils entrevoient le genre de guerre des prix et de concurrence qui vont en découler.

• (1140)

Le député a fait allusion au président de l'association des fruiticulteurs de la Colombie-Britannique. Puisque le député est tellement sûr de lui, va-t-il dire à la Chambre qu'il recommande de supprimer les contingentements saisonniers? Va-t-il prendre maintenant cette position à la Chambre? Cette mesure a été prise afin d'assurer que l'industrie horticole et d'autres soient en mesure de supporter pareille concurrence. Est-ce là la position que défend le député? Je voudrais bien le savoir tout comme, j'en suis sûr, les gens de l'Okanagan. S'il est le moindrement courageux et s'il considère son argumentation comme tellement solide, qu'il dise maintenant à la Chambre que c'est bien là sa position.

• (1150)

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Côté).

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre part au débat sur le Budget car, une fois de plus, notre gouvernement démontre qu'il sait tenir ses promesses et que notre volonté d'assainir l'économie n'est pas utopique. Il y a près de deux semaines le ministre des Finances, (M. Wilson), a présenté un budget de bon augure pour le Canada. Il démontre une fois de plus que, par sa détermination et sa fermeté, notre gouvernement a contribué à remettre l'économie sur la bonne voie. Le message est clair et cohérent depuis septembre 1984. Il faut rétablir le sens des responsabilités et les bonnes gestions des finances de la nation. La dette nationale doit être reprise en main, le déficit réduit, les dépenses gouvernementales disciplinées.

Dans le troisième budget présenté depuis notre entrée en fonction, ces objectifs sont de nouveau atteints. Pour la troisième année consécutive, le déficit est en baisse. Il ne faut pas perdre de vue le pourquoi de cette entreprise politiquement suicidaire qu'est la réduction du déficit et que nous n'avons toutefois pas eu peur de mettre en branle. C'est que l'intervention de l'État dans l'économie était en voie de paralyser cette dernière. La multiplication de règlements faussait les décisions d'investissements et les pratiques commerciales. Quinze années de déficits budgétaires ininterrompus avaient porté la dette nationale à 200 milliards de dollars. Cette hausse rapide de la dette compromettait l'avenir économique du Canada. Ce

malaise ne faisait que s'amplifier. Plus l'État intervenait dans l'économie pour l'aider, plus il aggravait ses problèmes fondamentaux. Les subventions menaient à d'autres subventions, la réglementation à d'autres règlements. Les dépenses conduisaient à de nouvelles dépenses dans une spirale incesssante qui s'aggravait rendant notre industrie inefficace et non compétitive et minant nos perspectives de prospérité économique.

La population n'est pas dupe, monsieur le Président, nul n'est besoin d'être économiste pour saisir qu'il n'est pas nettement avantageux de recevoir une subvention de 1 000 $ si celle-ci doit générer une imposition de 1 500 $ pour la même année. Les contribuables savent compter et c'est pourquoi, aux dernières élections, ils n'ont pas compté sur les libéraux pour les aider à se sortir de l'abîme économique dans lequel nous nous trouvions. A son entrée en fonction le gouvernement était résolu à mettre fin à ces processus destructeurs.

Nous avons clairement exposé nos objectifs en novembre 1984 dans le programme de Renouveau économique. Maintenant, deux ans plus tard, nous avons réalisé des progrès appréciables vers ces objectifs. Les résultats démontrent avec éloquence combien une bonne gestion est profitable.

Bien gérer, monsieur le Président, c'est bien gouverner, et bien gouverner signifie que le gouvernement, au lieu de faire partie du problème économique, participe désormais à sa solution. Je crois opportun à ce moment-ci de vous faire part, à titre d'exemple, de l'importance que notre gouvernement a apportée au contrôle de ses frais de fonctionnement et d'administration toujours en vue de réduire le déficit. Juste pour identifier l'efficacité des mesures entreprises, notons qu'en 1987-1988, les coûts de fonctionnement nets seront essentiellement les mêmes qu'en 1984-1985. Voilà, monsieur le Président, ce qui s'appelle avoir le contrôle de son portefeuille.

La réduction du déficit n'est pas une fin en soi, elle contribue à l'emploi, à la croissance et aux possibilités offertes à tous les Canadiens et Canadiennes. Les résultats sont impressionnants. Depuis l'entrée en fonction de notre gouvernement, l'économie canadienne a produit 675 000 nouveaux emplois car nous avons créé une conjoncture favorisant la croissance et la création de ceux-ci. Ce nombre record d'emplois créés représente, pour le Québec seulement, 163 000 nouveaux emplois en moins de 30 mois alors que les libéraux ont pris plus de 55 mois à en créer 40 000. Nous avons donc créé depuis le début de notre mandat quatre fois plus d'emplois par mois que les libéraux. C'est ce que nos confrères d'en face qui souffrent de la maladie de la mémoire courte tentent de faire oublier à la population. Mais j'ai confiance, monsieur le Président. Et si une des provinces arbore si fièrement la devise «Je me souviens», c'est pour rappeler à l'opposition qu'elle n'est pas née d'hier.

De plus, l'inflation s'est stabilisée autour de 4 p. 100. La croissance réelle de l'économie a été d'environ 3,5 p. 100 en moyenne. Ce qui est bien mieux qu'aux États-Unis et qui n'est dépassé que par le Japon parmi les grands pays industrialisés. Les taux d'intérêt sont à leur plus bas niveau depuis près dix ans. Jamais les Canadiens n'auraient pu prendre contact avec une réalité économique aussi avantageuse si les conservateurs n'avaient pas été au pouvoir. Ce dernier résultat signifie qu'une hypothèque de 50 000 $ sur cinq ans coûte 1 500 $ de moins par année qu'en septembre 1984, soit une économie d'environ 125 $ par mois. Ce sont là des résultats dont il y a lieu d'être fier. Ils montrent ce que les Canadiens et Canadiennes peuvent faire lorsqu'ils travaillent ensemble. Ils démontrent que pour autant que le gouvernement est moins une entrave, est davantage un élément positif de l'économie, l'initiative et l'entreprise privées produisent les résultats dont elles sont capables.

A titre d'exemple, avant notre arrivée au pouvoir, ma circonscription, comme bien d'autres au Québec, vivait dans une stagnation profonde. Le chômage atteignait un nivau record, rien pour l'améliorer, les rares PME qui arrivaient tout de même à survivre se voyaient dans l'obligation de mettre fin à leurs opérations après des années de labeur car rien n'avait été mis en place pour leur venir en aide. La création actuelle de milliers d'entreprises, et de ce fait d'emplois, montre que la confiance revient tant dans le pays qu'à l'étranger. Les gens savent que le Canada redevient un pays d'entreprises. Les chiffres le confirment. La dette est une hypothèque sur notre avenir et nous sommes en train de la maîtriser. En proportion de l'économie, le déficit est passé de 7.4 p. 100 par année lors de notre entrée en fonction à 5.1 p. 100 cette année. Alors que son volume représentait une fois et demie en temps relatif le déficit américain, il est maintenant à peu près identique à ce dernier.

Ce ne sont plus là des projections ou des promesses, mais des réalités, monsieur le Président. Et la communauté mondiale reconnaît que ces résultats sont les meilleurs qu'ait enregistrés un grand pays industrialisé. De plus, ces résultats ont été obtenus sans perdre de vue le sens des responsabilités ni le discernement.

Cette diminution du déficit en proportion du Produit national brut est attribuable pour 63 p. 100 aux restrictions des dépenses et à une bonne gestion, ce que nos amis d'en face ont trop souvent tendance à oublier.

Plutôt que de miser uniquement sur la popularité politique publique et le sens du spectacle, notre gouvernement a préféré s'orienter vers une saine gestion, même si elle doit le rendre impopulaire. Quand nous avons accédé au pouvoir, nous avons décidé d'agir en bon père et en bonne mère de famille et apprendre à vivre selon nos moyens. Le discours du Trône d'octobre dernier énonçait clairement les priorités du gouvernement pour cette session parlementaire. Ces priorités seront mises en oeuvre au cours des prochains mois dans les limites de notre plan financier.

Nous avons fait preuve de notre capacité à établir des priorités, ce que le gouvernement précédent n'a jamais réussi à faire, et à affecter les ressources de manière responsable afin d'atteindre ces objectifs. Nous avons augmenté la ristourne de taxe sur l'essence pour les agriculteurs, ce que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) semblait oublier tout à l'heure. Nous avons enfin institué un programme spécial d'aide aux producteurs de grains canadiens d'un milliard de dollars. Et tout cela, sans dépasser les objectifs de dépenses fixés dans le Budget de 1986.

Les agriculteurs se comptent par centaines dans ma circonscription, c'est pourquoi ces mesures sont intéressantes et importantes. Elles ne visent pas à aider des petits groupes, mais les grands secteurs qui sont souvent défavorisés. Nous continuerons cette action disciplinée et réfléchie, dans les limites du cadre financier exposé dans le Budget.

Le nouveau crédit remboursable pour la taxe de vente en vigueur en 1986 viendra en aide aux contribuales les plus démunis. Nous avons amélioré le crédit d'impôt pour enfants, et enfin mis en place un nouveau système de prestations qui permettra aux personnes ayant le plus besoin d'aide de recevoir un paiement anticipé en novembre de chaque année.

Une réforme complète des mécanismes des pensions encouragera l'épargne en vue de la retraite, tout en améliorant les pensions de tous les Canadiens. Les travailleurs à temps partiel et les femmes bénéficieront tout particulièrement des modifications des normes de pensions.

Pour ce qui est des initiatives nouvelles, ce Budget représente une pause avant la présentation de nos propositions de réforme complète de la fiscalité au printemps. Monsieur le Président, le travail se poursuit sur les initiatives indiquées dans le discours du Trône, y compris la réforme fiscale, et je sais que vous trouverez nos propositions fidèles à notre programme et bonnes pour le Canada. D'ailleurs, nous avons déjà amorcé celle-ci par l'imposition d'un impôt minimum aux particuliers à revenus élevés. Cet impôt, monsieur le Président, nous devons dire que c'est nous les conservateurs qui l'avons adopté.

Même mes collègues socialistes d'en face n'ont pas eu la sagesse de voter en sa faveur, sous prétexte que le projet de loi C-23 n'était pas assez ferme. Il n'en demeure pas moins que ce tiers parti qu'est le NPD, qui se targue d'être le défenseur de la veuve et de l'orphelin, a refusé de voter pour qu'un impôt minimum soit imposé aux riches.

Nous avons fait bien du chemin depuis deux ans et demi. Ce Budget nous montre que notre Programme de renouveau économique porte fruit et continue d'être efficace. Nous sommes sur la bonne voie. Nous devons continuer à édifier une économie plus forte, plus dynamique et plus souple, au profit de tous les Canadiens.

Mme Pépin: J'aimerais poser une question à mon collègue. Je l'écoutais chanter tous les bons résultats du Budget et j'aimerais qu'il me réponde en me disant où il pense qu'est l'argent de son gouvernement pour des programmes spécialement orientés vers les femmes, et particulièrement pour les services de garde? Où est l'argent dans le Budget?

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je remercie la députée d'Outremont (M^me^ Pépin) de son excellente question. Elle a écouté une partie de mon discours, comme elle vient de le dire. Vous savez, monsieur le Président, lorsqu'on a pris le pouvoir en 1984, on a pris une entreprise dont tous les véhicules économiques avaient des crevaisons aux pneus. Il a fallu commencer par en réparer plusieurs et en changer d'autres dans la mesure des moyens dont nous disposions. Alors si cela peut consoler mon honorable collègue d'Outremont, elle a probablement eu la chance de voir hier soir notre premier ministre (M. Mulroney) devant un groupe de dames et qui réaffirmait que les garderies et la garde d'enfants seraient une priorité pour ce gouvernement. Mais comme je le disais tout à l'heure, vous savez que la marge de manoeuvre que nous avions pour réduire ce déficit était quand même très mince et les résultats obtenus comme je les ai décrits ont clairement démontré que les Canadiens avaient eu raison de faire le choix qu'ils ont fait en 1984.

Et nous demeurons persuadés que dès que les libéraux auront cessé de fouiller dans ce que j'aurais envie de dire—et si ce n'est pas parlementaire, monsieur le Président, vous me rappellerai à l'ordre—dès que les libéraux auront cessé de fouiller dans les fosses septiques, ils reviendront, si vous voulez, à une politique un peu plus raisonnable et penseront davantage aux Canadiens et aux Canadiennes, mères de famille—pour faire plaisir à la députée d'Outremont (M^me^ Pépin)—qui ont besoin, comme elle l'a démontré, et comme il a déjà été affirmé, d'un système de garderies plus adéquat. Alors lorsqu'ils reviendront à la réalité économique de ce pays, eh bien, je suis persuadé que les Canadiens et les Canadiennes reconfirmeront dans leurs fonctions ces députés et ce gouvernement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable députée d'Outremont (M^me^ Pépin) sur une question supplémentaire.

Mme Pépin: Monsieur le Président, en réponse aux commentaires de mon collègue conservateur, il a dit pourquoi les Canadiens ont eu raison. J'aimerais bien justement qu'il me dise pourquoi les Canadiennes ont eu raison d'appuyer un gouvernement semblable au vôtre. J'aimerais aussi savoir, lorsqu'on parle de l'apport économique de tout le monde, pourquoi on ne parle pas de la réalité économique, de l'apport économique des femmes dans l'économie du pays, du Canada. Quand on fait le bilan d'un budget, c'est un côté qui a peut-être été négligé. Alors je veux simplement lui donner une nouvelle chance, c'est-à-dire s'il pourrait ajouter quelque chose pour dire qu'est-ce que c'est que les Canadiennes ont apporté et également pourquoi les Canadiennes ont eu raison de supporter son gouvernement.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je pense que la question en elle-même donne la réponse. Pourquoi les Canadiens, et les Canadiennes en particulier, ont-ils eu raison de remplacer l'ancien gouvernement et faire confiance à celui-ci? C'est tout simplement parce que l'ancien gouvernement ne les menait nulle part ailleurs que dans un déficit, dans une dette incontrôlable.

Mme Pépin: Parlez-moi des femmes. Vous avez coupé plusieurs programmes!

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, les femmes, autant que les hommes, étaient conscientes de cette situation insupportable, et les raisons? C'était qu'elles ne pouvaient plus leur faire confiance cinq minutes de plus.

M. Prud'homme: Je dois dire que j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'excellent discours qu'a prononcé l'honorable député, excellent peut-être pas dans le fond mais certainement dans la forme. Je vois que c'est un discours qui a été hautement bien préparé. Je dois dire que je suis moins fasciné par les réponses aux questions puisque à ce moment-là c'est directement que ce doit être fait, sans préparation, et l'honorable député a tenté de vouloir descendre le débat un peu bas en disant que si les députés libéraux étaient moins préoccupés par

les fosses septiques. Alors j'ai vu exactement où il voulait nous entraîner.

Moi, la seule question que j'aimerais lui poser, c'est que d'abord il n'a pas répondu aux questions de ma collègue, l'honorable députée d'Outremont (M^me^ Pépin) au sujet de toutes ces coupures dans les maisons de recyclage, etc. Elle a elle-même exprimé ses vues. Mais je voudrais demander à l'honorable député qui, une fois de plus, a fait un discours qui était bien préparé—je ne suis pas d'accord sur le fond mais certainement sur la forme, on voit qu'il doit y avoir quelque chose de nouveau qui circule, il y a des discours très bien préparés, on connaît le système à la Chambre—mais je voudrais demander à l'honorable député s'il croyait qu'il était vraiment nécessaire d'avoir un budget à ce moment-ci puisque dans le Budget, à part quelques taxes supplémentaires, il n'y avait absolument rien. Est-ce que cela n'aurait pas pu faire l'objet d'une annonce par le ministre et attendre le vrai budget qui aurait pu venir au printemps, puisque maintenant nous sommes obligés de perdre six jours complets sur le discours du Budget qui, en réalité, n'était pas un discours du Budget. Alors est-ce que l'honorable député pourrait échanger avec moi quelques propos s'il croit que c'était absolument nécessaire d'avoir un budget à ce moment-ci?

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue pour les bons mots qu'il a pu dire sur la préparation et la forme de mon discours. J'en profiterais pour l'encourager et encourager son parti puisque, comme il vient de le mentionner, il connaît le système ici. Puisque vous connaissez le système et qu'il y a lieu et qu'il est possible d'avoir de bons discours, il est à même de constater qu'il y a lieu et qu'il est possible d'avoir également de bonnes politiques et également un bon programme et de le suivre. Alors, monsieur le Président, j'encouragerais mon collègue à communiquer à ses confrères et à son chef d'essayer d'avoir recours aux mêmes services pour établir et nous présenter un bon programme politique de rechange, s'ils en ont un, parce qu'actuellement, qu'ont-ils fait? Ils n'ont rien fait d'autre que d'essayer de nous critiquer.

Maintenant, pour revenir à la qualité de la réponse que j'ai pu donner aux questions, monsieur le Président, je vous dirai que les réponses sont proportionnelles aux questions. Alors la qualité des réponses est en relation directe avec la qualité des questions.

• (1200)

[*Traduction*]

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le budget présenté par le ministre des Finances (M. Wilson) le 18 février. Ce budget était extrêmement décevant. On ne peut faire autrement que d'en parler en termes critiques et de déplorer les occasions perdues.

Selon le ministre des Finances, le budget comprend de nouvelles initiatives et nous apporte un répit. Je suis loin d'être le seul au pays cependant qui l'ait considéré comme un budget immobiliste, un budget d'occasions perdues, un budget qui ne reconnaît pas que les Canadiens sont toujours aux prises avec de très graves problèmes dans plusieurs régions du pays. Le ministre des Finances était prêt à laisser les forces qui l'ont secondé jusqu'à maintenant continuer à porter le pays dans l'espoir que la situation continuerait de s'améliorer graduellement comme elle l'a fait dans certaines régions du Canada.

Pour être réaliste, je reconnais que la situation des dernières années comportait un élément très heureux qui, toutefois, n'est dû en rien à l'action du gouvernement. Je veux parler de la baisse considérable des taux d'intérêts qui atteignaient des sommets inégalés au début des années 1980. Ils s'élevaient à un niveau scandaleux à cette époque à cause de mesures prises à l'extérieur du Canada, surtout par le *Federal Reserve Board* des États-Unis, qui les ont fait monter au-dessus de 20 p. 100 et qui nous ont tous enseigné une utile leçon. Si les gens pensaient auparavant que les dépressions étaient choses du passé, nous savons maintenant que si nous maintenions les taux d'intérêts à ce niveau pendant un an ou 18 mois, le monde subirait une dépression. Nous n'avons actuellement aucune garantie que nous sommes à l'abri d'une telle catastrophe.

Le fait que le gouvernement brésilien ait décidé la semaine dernière de suspendre pour trois mois le paiement des intérêts dus aux grandes banques qui ont tant prêté à ce pays nous a montré que nous étions toujours dans le marasme. Je reconnais cependant que les taux d'intérêt sont descendus à un niveau plus raisonnable au Canada parce que d'autres pays ont fait preuve de bon sens. Cette baisse a pour résultat de relancer la construction domiciliaire et donc l'emploi comme d'habitude. Les travailleurs de la construction sont heureux de travailler, ils paient des impôts et ils n'ont plus besoin d'assurance-chômage. La situation économique est donc meilleure.

Nous avons un problème à Thunder Bay, depuis deux ou trois semaines, parce que la baisse des taux d'intérêt a eu pour effet de faire passer à 16 semaines la norme variable d'admissibilité à l'assurance-chômage, pour le plus grand malheur des personnes qui étaient auparavant admissibles après 10 semaines de travail. Le phénomène a quelque chose d'ironique dans le nord-ouest de l'Ontario où les niveaux de chômage se maintiennent à des niveaux élevés de plus de 10 p. 100 et où il est difficile de trouver du travail au milieu de l'hiver. Cette initiative ne devrait pas être prise. Elle reflète le genre de programmes que le gouvernement a hérités de son prédécesseur et qu'il poursuit sans rien faire pour les améliorer. Je veux parler des normes variables d'admissibilité qui visaient à réduire les sorties de fonds de la Caisse de l'assurance-chômage à la fin des années 70, mais qui ont créé des difficultés pour un grand nombre de prestataires.

S'il y a amélioration à quelques endroits, il reste beaucoup à faire à bien d'autres endroits. Les chiffres du chômage en janvier dernier font voir que le taux de l'Ontario s'établissait généralement à 6,6 p. 100. J'ai déjà signalé que, dans le nord-ouest de l'Ontario, le taux dépasse 10 p. 100. Voilà qui donne une idée des disparités régionales à l'intérieur d'une grande province.

• (1210)

Voyons ce qui se passe ailleurs. Le taux de chômage est de 13,6 p. 100 en Colombie-Britannique, de 9,4 p. 100 dans les Prairies, de 10,8 p. 100 au Québec et de 5,3 p. 100 dans la région de l'Atlantique. Cette situation ne permettait pas au ministre des Finances de s'endormir sur ses lauriers.

Il fait pis: il accable les contribuables d'impôts supplémentaires. Le budget à l'étude nous en réserve quelques-uns. La décision d'imposer plus lourdement les contribuables devrait provoquer une levée de boucliers, une révolte contre les impôts qui va se produire, à mon avis, à l'approche des élections, quand les Canadiens vont prendre conscience de ce qui leur arrive.

Le *Star* de Toronto a publié un article paru dans *Quorum* hier. Les chiffres qu'on y trouve sont fascinants. Le directeur général du Conseil de planification sociale de Toronto, M. Pennington, y parle de deux études. Celle dont il est beaucoup question est l'étude du Conseil national du bien-être social. Il se fait que l'Institut Fraser de Vancouver, centre d'étude très conservateur, a donné des chiffres qui concordent. Que nous dit M. Pennington? Il dit ceci:

. . . il a été surpris d'apprendre que deux organismes aussi différents que le Conseil national du bien-être social et l'Institut Fraser . . . sont arrivés à la même conclusion dans les études publiées le mois dernier.

D'après ces études, les particuliers devront payer au cours de la prochaine année financière 48 p. 100 d'impôts fédéraux de plus qu'en 1984-1985 . . .

C'est-à-dire, que l'année où le gouvernement a obtenu son mandat.

. . . alors que les impôts fédéraux des sociétés n'auront augmenté que de 4,3 p. 100 au cours de la même période.

Une famille urbaine de quatre personnnes vivant au seuil de la pauvreté avec un revenu annuel de 20 812 $ devra payer 35 p. 100 d'impôts de plus qu'en 1985, alors qu'un couple gagnant 100 000 $ ne devra payer que 2 p. 100 de plus.

Voilà comment un gouvernement conservateur conçoit la justice fiscale, monsieur le Président. L'article dit encore ceci:

D'après l'étude du Conseil national du bien-être social, une famille de quatre personnes où deux personnes gagnent un revenu total de 15 000 $, . . .

Elle est donc manifestement sous le seuil de la pauvreté.

. . . payera 90 p. 100 d'impôts en plus qu'en 1985.

«Je suis ébranlée», a dit Barb Couchman, directrice générale de l'association des services aux familles . . .

J'aurais tendance à croire que les députés conservateurs de l'arrière-ban pourraient très bien être ébranlés par ce que leur collègue le ministre des Finances a fait aux Canadiens. Nous avons affaire au régime fiscal le plus injuste qui soit, car il fait peser le fardeau des dépenses gouvernementales sur les citoyens. C'est bien beau de parler d'aider les nécessiteux, comme aiment le faire le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), mais les Canadiens, les pauvres auront bien de la difficulté à se remettre après avoir été grevés d'impôts et de taxes de la sorte.

Ces initiatives, qui se sont traduites par une augmentation d'impôts d'environ 1 380 $ pour une famille moyenne de quatre personnes depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, ont eu une conséquence économique très importante. Le résultat, c'est le tranfert au gouvernement de fonds dont les Canadiens devraient pouvoir disposer en cette période de chômage élevé presque partout au pays et à un moment où il est réellement nécessaire de soutenir l'activité économique, la production et les ventes. Les Canadiens ayant perdu une partie de leurs revenus disponibles, la demande de biens est très faible.

Une dépression économique commence à toucher des secteurs autres que celui des ressources qui a déjà beaucoup souffert. Qu'on regarde le secteur minier, le secteur pétrolier et le secteur agricole, ce sont autant de secteurs sinistrés de l'économie canadienne. C'est une des importantes raisons pour lesquelles le chômage est aussi élevé qu'il l'est, ce que le ministre des Finances refuse d'admettre. Bien sûr, il dit dans son budget que les bénéfices de la forte croissance économique ne sont pas équitablement répartis dans l'ensemble du pays. Certaines régions souffrent. En fait, monsieur le Président, la majorité des régions souffrent. Seul le sud de l'Ontario peut se réjouir de la situation. Naturellement, un ministre des Finances qui vient de Bay Street peut en être satisfait, mais la majorité des Canadiens ne le sont pas, et c'est une chose que le ministre des Finances refuse de voir.

Dans le domaine des dépenses pour pallier aux disparités régionales, où le ministre devrait agir, il a procédé à des réductions notables. Il y a trois ans, ces dépenses atteignaient 14 850 millions. La prochaine année financière elles se situeront à 11 950 millions, soit trois milliards de moins. Avec une telle réduction de plus du cinquième, il n'est pas surprenant que bien peu de choses se passent dans les diverses régions.

Je voudrais mentionner un aspect en particulier des principes d'imposition du ministre, pour souligner de quelle manière il refuse les possibilités d'améliorer la situation des Canadiens ou de créer des emplois. Dans son tout premier budget, le ministre des Finances a réduit l'impôt sur les gains en capital. C'est un cadeau fiscal de 500 000 $ qui profite à ceux qui sont suffisamment riches pour avoir de l'argent à investir. C'est un dégrèvement fiscal intéressant pour certains, mais ceux qui ont un revenu de 15 000 $ ou 20 000 $ ne peuvent en profiter. Dans le même rapport du *Toronto Star* dont je parlais, on dit que les gens de Toronto dépensent 12 000 $ de leur revenu annuel pour se loger. Ils ne profiteront certainement pas du dégrèvement pour les gains en capital. Le ministre des Finances estime que cette mesure lui coûtera 850 millions cette année en manque à gagner. C'est très intéressant, monsieur le Président, parce qu'il admet la perte.

Le gouvernement parle de garderies. Hier, le premier ministre (M. Mulroney) promettait encore des initiatives dans ce domaine. Si le ministre des Finances, au lieu de faire cadeau de cet argent, en avait dépensé moins de la moitié, c'est-à-dire 320 millions de dollars, en vue d'améliorer les services de garde d'enfants, il aurait aidé toutes les familles à revenu moyen qui en ont désespérément besoin. Pour le moment, elles sont obligées de dépenser leur propre argent durement gagné, qu'elles aimeraient utiliser à d'autres fins, pour faire garder leurs enfants. Cette somme aurait permis d'offrir 25 000 espaces de garderie supplémentaires et de créer 5 000 emplois. Il existe des fonds dans lesquels le ministre des Finances aurait pu puiser et qui pourront ne pas créer un seul emploi au Canada. Mais après tout, on peut posséder un appartement en Floride ou ailleurs, acheter des oeuvres d'art ou s'occuper d'antiquités ou autres.

• (1220)

Il n'y a aucune garantie que la situation de l'emploi s'améliorera. Le ministre des Finances a manqué une occasion extraordinaire de créer de nouveaux emplois. Cet échec est un exemple frappant du manque de prévoyance du ministre et de son gouvernement qui distribuent l'argent aux riches, relèvent à peine le taux d'imposition des sociétés, mais imposent un fardeau incroyable aux pauvres et aux classes moyennes.

En temps que député du nord-ouest de l'Ontario, je voudrais traiter du développement régional. J'ai déjà parlé de la diminution du montant global affecté au développement régional, qui passera de près de 15 milliards il y a trois ans à moins de 12 milliards cette année. Cela prouve que l'on se préoccupe moins des régions aujourd'hui, même si Dieu sait que ce n'était déjà pas brillant avant l'élection du gouvernement actuel.

Quand le ministère de l'Expansion industrielle régionale a examiné les programmes d'aide possible, la ville de Thunder Bay s'est trouvée regroupée, ce qui est étrange, avec la ville de Toronto. C'est bien beau de faire partie de la région prospère du pays sur le plan statistique, mais les habitants de ma région estiment que l'économie de celle-ci n'est pas aussi forte que celle du fameux «triangle d'or» où des sociétés asiatiques construisent des usines de montage automobile dernièrement. Nous n'avons ni les ressources ni les attraits du sud de l'Ontario. Et pourtant, le personnel de notre bureau du MEIR a été réduit et il ne se passe pas grand-chose en matière de développement régional.

Il y avait bien entendu d'autres programmes et, en comprimant ces dépenses, le gouvernement a nui au développement régional également de cette façon. Je puis en citer plusieurs exemples. Quand j'ai visité le Centre du Service canadien des forêts à Sault-Sainte-Marie, l'automne dernier, j'ai appris que les fonds affectés au reboisement par l'entremise de la Commission d'emploi du Canada étaient réduits et seraient vraisemblablement totalement supprimés. Le gouvernement est fier de la Planification de l'emploi. Je regrette de dire que dans notre région, les personnes qui cherchent à aider les femmes à recevoir une formation craignent que la Planification de l'emploi n'ait considérablement nui à ces programmes.

Un autre exemple est celui de notre conseil consultatif local. Nous avons examiné le programme Défi 87, dont le gouvernement est également fier. En toute franchise, je trouve honteux qu'au cours de la troisième saison d'application du programme d'acquisition de compétences grâce à l'emploi d'été, organisé par le gouvernement, la situation soit aussi déplorable que la première année en matière de délais, de distribution tardive des formules de demande et ainsi de suite. Cela se comprenait la première année, où l'on a apporté des changements en vue d'améliorer le système en vigueur. Cependant, il est honteux, selon moi, que les choses n'aillent pas mieux en 1987. Plus particulièrement, je ne peux pas comprendre comment le gouvernement peut agir ainsi à l'égard du secteur privé, les petites entreprises qu'il voudrait voir participer au programme. Il est tout simplement injuste de n'accorder aux gens que quelques semaines pour élaborer des projets et présenter des demandes. Bien sûr c'est injuste envers les étudiants dont les demandes pourront encore être approuvées à la mi-avril et qui seulement alors pourront embaucher d'autres étudiants.

Il s'agit là seulement de quelques manquements du gouvernement dans le domaine de l'expansion régionale. Le gouvernement doit élaborer d'urgence la ligne de conduite qui s'impose. Nous devons nous rendre compte qu'il faut prévoir les ressources voulues en vue de parvenir à cette fin. Depuis des mois, j'observe le gouvernement qui ne réussit pas à favoriser l'essor du mouvement coopératif. Il travaille discrètement, a-t-on dit, à la préparation d'une réponse au groupe d'étude sur l'expansion des coopératives. Aucune déclaration officielle n'a encore été faite. Le gouvernement a obtenu le rapport au début de son mandat, mais il n'y a pas encore réagi.

En outre, les députés néo-démocrates s'opposent énergiquement à une économie gavée de stimulants gouvernementaux. Toutefois, je comprends très bien que les institutions financières comme les caisses populaires et les coopératives de crédit réclament des avantages du même genre. Mais une fois encore le ministre des Finances a refusé d'agir. Il aurait pu favoriser l'essor de l'expansion économique communautaire. Toutefois, le gouvernement a manqué le coche. Il s'amuse plutôt à d'autres choses comme des comités communautaires de marchés à terme. Toutefois, je ne constate aucune aide, aucun appui appréciable à l'expansion sur un plan communautaire. On parle des possibilités d'une formation particulière. Je présume qu'on songera à effectuer des déplacements dans certaines localités. Cependant, toute aide financière représentera une subvention. Le ministre des Finances a toujours les subventions en tête, mais cette aide devrait constituer un investissement dans une localité. Le gouvernement est incapable de voir les choses sous cet angle et c'est pourquoi il sera défait aux prochaines élections, c'est pourquoi les Canadiens se prononceront en faveur du NDP qui veut encourager l'expansion économique sur un plan communautaire en vue de susciter la prospérité et de multiplier les emplois de l'Atlantique au Pacifique.

M. le vice-président: Questions ou observations. Débat.

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, au cours de ce débat sur le budget, je parlerai surtout de l'importante réforme de la fiscalité que le ministre des Finances (M. Wilson) nous a annoncée pour bientôt. Il mérite certainement nos félicitations pour avoir eu l'intelligence et le courage de comprendre que le système bancal et périmé dont nous avons hérité pouvait être bientôt remplacé par un régime rationnel, bien planifié et contemporain.

Dans son exposé budgétaire, le ministre s'est engagé à apporter une réforme qui réduira l'impôt sur le revenu, qui rendra notre régime fiscal plus équitable et qui favorisera la croissance économique. Je parlerais surtout d'une réforme qui peut contribuer à la réalisation de tous ces objectifs. Depuis un demi-siècle, le gouvernement vole littéralement les contribuables. Bien sûr, je ne mets nullement en doute l'honnêteté des ministres ou des fonctionnaires. Ils ont tous agi conformément à la loi. Nous devons cette situation à la loi et au système qu'elle a légitimé. Nous la devons à un système qui a permis aux gouvernements d'aller puiser dans la poche de tous les contribuables et de se saisir de ce qui leur appartenait.

• (1230)

J'estime, en effet, qu'une démocratie ne doit pas agir en État totalitaire. Il y a un demi-siècle Harold Joseph Laski a écrit qu'au cours du XX^{e} siècle, les gouvernements avaient élargi leurs pouvoirs à tel point qu'ils se croyaient en droit de tout diriger et que, s'ils s'abstenaient d'exercer leur contrôle dans certains domaines, c'est simplement parce qu'ils en avaient décidé ainsi. Selon Laski, les gouvernements d'aujourd'hui ne se rendent absolument pas compte qu'ils n'ont pas le droit d'étendre leur contrôle à ces domaines.

Je suis convaincu qu'une démocratie ne se croit pas tous les droits comme un gouvernement totalitaire, qu'elle reconnaît les limites de l'autorité légitime du gouvernement et que, dans certains domaines, les citoyens sont libres d'agir à leur guise sans ingérence du gouvernement. Je demande aujourd'hui à la Chambre de réfléchir à ce que cela peut signifier sur le plan de la réforme fiscale.

Selon moi, cela veut dire que le gouvernement doit comprendre qu'un citoyen doit assurer sa subsistance et celle de sa famille et qu'il a donc droit aux revenus nécessaires pour s'acquitter de cette responsabilité. J'estime qu'un citoyen a droit aux revenus nécessaires pour s'acquitter de son obligation naturelle d'assurer sa subsistance et celle de sa famille.

Si nous sommes d'accord sur ce principe, je demande à la Chambre de pousser le raisonnement un peu plus loin et de convenir avec moi que ce revenu de base devrait être exempt d'impôt. Ce revenu de base devrait être inviolable.

Certains députés verront peut-être là un point de vue radicalement novateur et radicalement inapplicable. Je dirai toutefois qu'on retrouve ce principe dans l'exemption personnelle accordée aux contribuables, à leurs conjoints et aux personnes à leur charge. Je sais que bien des gens considèrent ces exemptions comme de simples déductions d'impôt, autrement dit comme des échappatoires fiscales que les gouvernements ont autorisées et qu'ils peuvent supprimer. A mon avis, il n'en est rien. Ces dispositions n'ont rien à voir avec ce qu'il est convenu d'appeler des déductions: Il ne faut pas les considérer comme des échappatoires fiscales et elles ne devraient pas pouvoir être modifiées suivant les caprices de la politique gouvernementale.

Le mot «exemption» a une autre signification. Cela peut vouloir dire que le gouvernement considère qu'une partie du revenu d'un contribuable doit être exempt d'impôt, car il s'agit du revenu dont cette personne a besoin pour assurer sa subsistance et celle de sa famille comme elle en a la responsabilité naturelle. Je soutiens que l'impôt sur le revenu ne devrait être perçu que sur la tranche excédentaire des revenus, et par tranche excédentaire j'entends celle qui reste une fois qu'on a déduit ce qui est nécessaire à la subsistance.

Si ce principe est reconnu ou du moins postulé implicitement dans le régime fiscal actuel, pourquoi en parler aujourd'hui? J'ai deux raisons. La première, c'est que l'exemption actuelle est insuffisante pour couvrir les besoins. La seconde, c'est que cette exemption déjà insuffisante, il y en a qui veulent la supprimer. L'exemption actuelle se défend si elle n'est rien d'autre qu'un chiffre arbitraire qu'on a choisi pour donner aux contribuables un autre moyen de réduire leur revenu imposable. Par contre elle est indéfendable si elle veut dire que le fisc s'incline devant ce droit naturel à conserver un revenu de base sur lequel le fisc ne puisse mettre la main. L'exemption actuelle ne permettrait pas aujourd'hui à un être humain de subsister au Canada. Elle ne suit même pas l'inflation. L'exemption de 1986, par exemple, était de 4 180 $, en hausse de 40 $ seulement par rapport à l'année précédente, ou moins de 1 p. 100, alors que le taux d'inflation était de 4 p. 100.

Il faut aux Canadiens une exemption personnelle qui se rapproche plus de ce qu'il faut pour assurer la subsistance d'un être humain—pas le luxe, pas le confort, pas même la sécurité, seulement la subsistance. J'estime que ce montant devrait être considéré comme soustrait au fisc. Il devrait être respecté à l'instar d'un droit naturel de la personne, sur lequel l'État n'a pas le pouvoir d'empiéter. J'aime à croire que la réforme fiscale nous donnera un régime dans lequel on pourrait imaginer un écriteau invisible posé sur une clôture invisible entourant chaque revenu visible. Cet écriteau dirait: «Domaine privé, entrée interdite au fisc». Cela appartient à l'individu, c'est un droit naturel, nécessaire à sa subsistance.

Il y en a je l'ai dit qui voudraient supprimer cette exemption personnelle, aussi insuffisante soit-elle. Je comprends leurs motifs, je respecte leurs arguments. Un de ces arguments veut que l'exemption représente un avantage fiscal plus important pour les revenus moyens et supérieurs que pour les revenus modestes. Voici ce que je réponds: cette critique fait voir que ses tenants s'obstinent à assimiler l'exemption personnelle aux autres déductions fiscales et aux autres dispositions d'évasion fiscales. Je les invite à constater que l'exemption respecte le fait que tous, sans égard au niveau de revenu, nous partageons une commune humanité aux besoins de laquelle chacun d'entre nous doit pourvoir. Nous avons tous une commune humanité qui exige que chacun de nous accepte la responsabilité d'assurer sa propre subsistance et celle de ses personnes à charge. Chacun d'entre nous devrait donc disposer d'un revenu de base qui soit exempt d'impôt.

Je reconnais, comme n'importe qui à la Chambre, que les personnes et les familles à faibles revenus ont besoin d'une aide dont les autres n'ont pas besoin. La justice exige qu'elles la reçoivent. La fiscalité ne constitue cependant pas le moyen de l'assurer. On devrait considérer cette fiscalité pour ce qu'elle est, un moyen de recueillir des recettes, non de redistribuer la richesse. Le fort devrait venir en aide au faible, mais la fiscalité n'est pas le moyen de le faire. Ce devrait être le travail du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, non du ministère des Finances.

Je recommande donc instamment que la réforme fiscale à venir conserve les exemptions personnelles et veille à ce qu'elles soient suffisantes pour affronter le coût croissant de la vie. Nous devrions prendre très au sérieux la forte pression exercée sur les personnes et les familles, et cela certes dans les grandes villes comme Scarborough d'où je viens, pour faire face au coût croissant de la vie, bien souvent avec des ressources limitées. Une personne qui essaie de subvenir à ses besoins avec un revenu de 12 000 $ par année aujourd'hui a du mal à y arriver. Une famille de quatre personnes a certes du mal à y arriver avec un revenu de 20 000 $ par année. Nous devrions nous demander si le régime d'impôt sur le revenu devrait leur imposer un fardeau de plus. Devrions-nous leur imposer un autre défi à relever? Ne pourrions-nous pas songer à les soulager au moins d'une partie de ce fardeau, à les délivrer d'une partie de cette épreuve, pour qu'elles puissent ressentir la dignité de subvenir à leurs propres besoins, éprouver le sentiment de valeur personnelle que procure le fait de pourvoir à ses besoins sans que le pays ne leur rende la tâche presque impossible?

Je le reconnais, chaque fois qu'il est question de hausser les exemptions ou d'améliorer les dégrèvements fiscaux, il s'agit en fait de faire accepter au gouvernement une perte de ses recettes ou une augmentation de ses dépenses. Nous devons nous demander comment répondre à ce besoin. Le fait est que le nombre de Canadiens qui gagnent 12 000 $ par année ou moins est incroyablement important, mais le montant des recettes fiscales venant de ce groupe est proportionnellement petit, à savoir environ 650 millions de dollars. Le nombre de particuliers et de familles qui doivent se débrouiller avec 20 000 $ ou moins est plus important et leur fardeau fiscal est proportionnellement plus lourd. Il se situe à environ 4,5 milliards de dollars. Il commence à s'agir de grosses sommes.

• (1240)

Alors que nous envisageons la réforme fiscale à venir, nous devons garder à l'esprit que le secteur privé peut et, en fait, doit absolument apporter une contribution beaucoup plus juste et rationnelle aux recettes fiscales du gouvernement. Il est vraiment terrible d'apprendre dans le rapport intitulé «Hors du labyrinthe fiscal» publié par le Conseil économique du Canada, que les sociétés peuvent profiter de toutes sortes de crédits d'impôt, d'allocations et de déductions leur permettant de réduire leurs impôts. Au cours des dernières années, environ la moitié de toutes les sociétés n'ont versé aucun impôt. Dans certains cas, selon le rapport, cela était dû au fait que la société avait éprouvé des pertes réelles. Il ne faut pas s'imaginer que le secteur privé peut répondre à tous les besoins du pays, mais le rapport précise que dans d'autres cas, ces entreprises n'ont versé aucun impôt du fait des dispositions de la loi sur l'impôt des sociétés et de la compétence de leurs comptables et fiscalistes.

Quand on sait que le secteur privé paie un peu moins de 10 milliards de dollars d'impôt et que cela représente les impôts versés par la moitié seulement des entreprises du pays, on s'aperçoit que dans la réforme de la fiscalité à venir, il faudra notamment se pencher sur la possibilité d'obtenir une contribution plus rationnelle et plus juste de ce secteur à la vie et au bien-être du pays.

Selon moi, par cette réforme et d'autres, il sera possible d'accorder un peu plus de respect aux particuliers et aux familles qui tentent de faire face à leur responsabilité naturelle qui consiste à subvenir à leurs besoins et à ceux des personnes à leur charge avec des revenus fort restreints. J'estime qu'on leur a infligé durant des années des souffrances supplémentaires injustes, irrationnelles et inutiles parce que le gouvernement empiétait sur ce qu'on devrait considérer comme leur bien propre.

Ce que j'ai décrit aujourd'hui, c'est en quelque sorte une réforme fiscale par le bas, par opposition à ce que j'appelerais une réforme fiscale par le haut. Le genre de réforme fiscale dont nous entendons parler aux États-Unis peut être qualifié de réforme fiscale par le haut, car une de ses priorités a été de réduire les plages d'imposition et de réduire très souvent le taux des impôts sur les revenus très élevés. C'est une thèse qui peut se défendre, mais je souhaiterais qu'on s'oriente dans notre pays vers une réforme fiscale qui récompenserait ceux qui s'efforcent de relever les défis de leur existence en dépit de moyens limités.

Je demanderais que le Parlement, en entreprenant cette réforme historique dont nous pourrons être saisis dans les prochains mois, donne la priorité à la fiscalité par le bas et essaye d'établir une réforme fiscale instaurant la justice du bas vers le haut plutôt que d'accorder des privilèges du haut vers le bas. Cela seul répondra aux exigences de la démocratie.

J'ai demandé l'attention de la Chambre aujourd'hui parce que, plus que n'importe quoi d'autre, un régime fiscal reflète les valeurs d'une société et exprime les vrais principes sur lesquels celle-ci est fondée. Nous pouvons voir dans le genre de réforme fiscale auquel j'ai fait allusion la possibilité d'établir un système démocratique comme le Canada n'en a pas eu depuis longtemps.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'éprouve toujours de l'intérêt à écouter un radical dans les rangs conservateurs discourir sur ce qui pourrait être le meilleur de tous les mondes possibles mais qui n'est pas, naturellement, celui qui est proposé par le ministre des Finances actuel. Le député considère que la fiscalité est un moyen d'exprimer les valeurs d'une société. Peut-il nous expliquer clairement en quoi consistent les valeurs du budget du ministre des Finances, qui augmente d'autant l'imposition des pauvres alors qu'il protège les sociétés? Il est bien étrange d'entendre le député nous parler d'un régime fiscal sain et démocratique que son gouvernement n'a pas réussi à instituer.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, le député est bien bon de me fournir l'occasion d'en dire plus sur les mérites du budget et du ministre qui l'a présenté. Je vais donner quelques exemples de plus de la façon dont le gouvernement a réussi à répondre aux besoins des moins nantis grâce à son budget.

Lorsque nous avons pris le pouvoir, le spectre du chômage galopant était l'un des grands problèmes de l'heure. Je vois de plus en plus souvent maintenant, dans ma circonscription, des offres d'emploi affichées dans les vitrines.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): A Toronto.

M. Stackhouse: Le député dit Toronto. Je rappellerai à ce porte-parole du NPD que Toronto fait partie du Canada et que je trouve impardonnable que le NPD n'en sache rien.

Le gouvernement et son ministre des Finances ont aussi amélioré le sort de nos concitoyens en abaissant sensiblement les taux d'intérêt. Il y avait des décennies que nous n'avions assisté à une reprise du bâtiment comme celle qui a cours depuis quelques années. Cet essor est attribuable à notre politique d'abaissement des taux d'intérêt.

Une voix: Il est en train de se faire construire une maison.

M. Stackhouse: Je l'en félicite. Il sait quel gouvernement remercier. Voilà des signes qui montrent bien que notre gouvernement est à la fois progressiste et conservateur. Nous sommes progressistes parce qu'en offrant de multiples débouchés aux gens, nous préservons les valeurs fondamentales de notre pays.

M. McCrossan: Monsieur le Président, le député a eu une excellente idée en suggérant de relever la tranche actuelle des 4 000 $ exempts d'impôt. Il a même proposé de la porter à 12 000 $.

Toutefois, les trois quarts des avantages que procurerait une exemption fiscale de 12 000 $ iraient aux contribuables ayant un revenu supérieur. A son avis, au lieu de hausser l'exemption ne vaudrait-il pas mieux offrir un crédit d'impôt sur la première tranche de 12 000 $, afin que les contribuables qui ne gagnent pas plus que cette somme puissent, s'il y a lieu, toucher un remboursement, de sorte que cette mesure profiterait à ceux qui en ont le plus besoin?

M. Stackhouse: Monsieur le Président, je remercie mon collègue et voisin de cette question sensée. Elle me fournit l'occasion d'aborder, bien que trop brièvement, le problème que j'ai soulevé et qu'il me signale à nouveau. C'est un problème fondamental sur lequel il faudrait s'attarder beaucoup plus que nous ne le pouvons aujourd'hui. J'espère que nous y reviendrons.

Il ne s'agit pas seulement d'avantager les personnes à faible revenu, mais bien de respecter le droit de tout être humain à gagner suffisamment d'argent pour satisfaire ses besoins essentiels, qu'il appartienne à la classe moyenne ou qu'il soit riche. Nous avons des besoins qui sont communs à tous, dont celui de toucher un revenu minimum. Voilà mon premier point.

Deuxièmement, une exemption de l'ordre de celle dont j'ai parlé nous permettrait de soustraire à l'impôt sur le revenu un grand nombre de personnes. Le gouvernement leur rembourserait une partie du revenu qu'elles versent actuellement en impôts.

Troisièmement, il faut que la société donne un supplément à ceux dont le revenu, peu importe leur façon de le gérer, ne suffit pas à leurs besoins ou qui ont des obligations familiales trop lourdes. Je ne pense pas qu'on doive se servir du régime fiscal pour ce faire. Je préférerais que soient effectués des versements qui seraient autorisés par le Parlement et administrés par le gouvernement. Voilà comment j'entendrais résoudre le problème. Je reconnais que la question soulevée par le député est valable et importante et j'espère que nous aurons tous les deux le loisir d'en discuter plus tard.

• (1250)

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'ai à la fois des observations à faire et une question à poser. Je tiens d'abord à féliciter le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) de ses propos favorables faits dans le *Toronto Star* de ce matin. Cela prouve la tenacité de ce député qui va jusqu'au bout de ses idées. Je voudrais lui demander son appui pour une autre idée que j'ai.

M. Stackhouse: Je comptais plutôt sur votre appui.

M. Nystrom: Je ne vois aucun inconvénient en ce qui concerne les cartes de crédit et les taux d'intérêt et nous pourrions donc faire un échange à cet égard. Le député a déclaré que certains néo-démocrates oublient que Toronto fait partie du Canada. La ville s'est fort bien débrouillée jusqu'à présent. En fait, près de 90 p. 100 des emplois créés au Canada l'an dernier l'ont été à Toronto, principalement grâce au secteur automobile. Le député connaît-il des moyens de distribuer une partie de cette richesse dans le pays? Prenons l'ouest du Canada; le taux de chômage y est considérablement élevé. La situation décourage énormément certains Albertains. Dans le nord de l'Ontario, le taux de chômage est de près de 15 p. 100. Dans certaines régions de l'Atlantique, il atteint les 20 p. 100.

J'examine l'économie agricole de l'ouest du Canada et je constate que nos agriculteurs touchent actuellement des prix qui, dans certains cas, sont inférieurs à ceux des années trente. Même avec le milliard de dollars de paiements d'appoint, un agriculteur reçoit au maximum 3,50 $ pour un boisseau de blé. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) sait très bien de quoi je parle, étant lui-même agriculteur dans l'ouest du Canada. Les paiements d'appoint s'élèvent à 48c. le boisseau et l'agriculteur canadien reçoit au maximum 3,50 $ le boisseau de blé. Par contre, grâce aux subsides, l'agriculteur américain reçoit au minimum 4,80 $ US, soit environ six dollars canadiens.

Que faisons-nous pour répartir les richesses? Je suis très heureux pour Toronto. Toronto fait vraiment partie du Canada. Cependant, nous ne sommes pas tous Torontois et nous méritons notre juste part. Le député a déclaré qu'il devait y avoir une intervention minimale de la part du gouvernement. J'utilise une paraphrase mais il a déclaré que parfois l'intervention du gouvernement se faisait trop sentir. Cependant, n'est-ce pas le rôle du gouvernement de tenter de répartir le gâteau plus équitablement pour que l'agriculteur de la Saskatchewan et le pêcheur de morue de Terre-Neuve reçoivent leur juste part? Je ne sais si mon vis-à-vis est d'accord avec moi pour dire que c'est une juste cause que de tenter de consacrer plus d'argent au développement régional, d'accorder plus d'argent aux personnes comme les pêcheurs et les agriculteurs pour leur donner une meilleure chance d'obtenir leur juste part de notre richesse collective? Nous ne souhaitons pas tous devenir des Torontois mais nous désirons tous avoir les mêmes chances que les Torontois ont en ce moment. Nous voulons tous avoir l'assurance qu'il y a des emplois pour les gens, peu importe qu'ils vivent à Toronto, Yorkton, Saint-Jean de Terre-Neuve ou même Calgary où mon collègue de gauche sait que le taux de chômage en hausse suscite un grand malaise.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, j'apprécie que le Nouveau parti démocratique me donne encore une fois l'occasion de passer en revue les réalisations positives du gouvernement en discutant des problèmes qu'il soulève. Au sujet des inégalités régionales, je lui rappelle le milliard de dollars que nous avons versé pour aider les agriculteurs des Prairies et le gros contrat de construction navale annoncé hier à Vancouver par le ministre des Transports (M. Crosbie). Je lui rappelle aussi que le gouvernement a annoncé il y a quelques semaines un important engagement rendant possible la survie de la sidérurgie dans l'île du Cap-Breton. Ce sont des initiatives positives que nous avons prises dans diverses régions du pays. Le gouvernement a pris des mesures positives et constructives pour régler précisément le problème soulevé par le député.

Article 21 du Règlement

Puisque le député nous demande d'intensifier nos efforts, je lui demanderais d'envisager d'appuyer la politique financière générale du gouvernement dont l'un des objectifs est d'augmenter la richesse du pays. Le Nouveau parti démocratique doit être réaliste et admettre que nous ne pouvons pas vivre au-dessus de nos moyens comme le faisait malheureusement notre pays. Avant de dépenser plus d'argent pour améliorer le niveau de vie des régions, nous devons augmenter la production de richesses. Pour ce faire, nous devons stimuler l'économie et les entreprises qui sont susceptibles de croître. Le député a parlé de l'industrie de l'automobile. C'est un bon exemple. Il devrait réaliser que la construction domiciliaire en est un autre. Elle entraîne d'abondantes retombées sous forme d'emplois. Je suggèrerais donc au député de réfléchir au fait que les besoins des gens sont mieux satisfaits lorsqu'on stimule adéquatement une économie de libre entreprise, comme on le constate partout dans le monde.

M. le vice-président: Le débat reprend.

M. Johnston: Monsieur le Président, je m'en remets à vous, mais vu l'heure qu'il est, je propose que nous disions qu'il est 13 heures et que nous reprenions le débat après la période des questions.

M. le vice président: Sommes-nous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 55.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PARCS NATIONAUX

LA PRÉSERVATION DU SUD DE MORESBY—LA RENCONTRE PROCHAINE DU PREMIER MINISTRE AVEC CELUI DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, dans deux jours exactement, le premier ministre (M. Mulroney) rencontrera le premier ministre Vander Zalm, alors que les bûcherons ont déjà commencé à abattre des arbres dans Windy Bay dans l'île Lyell. C'est un écosystème forestier unique constitué de magnifiques épinettes et cèdres, où les cours d'eau fourmillent de saumon et de truite et où vivent toutes sortes d'oiseaux.

Tous les Canadiens reconnaissent l'immense valeur du sud de l'archipel Moresby, et de l'île Lyell en particulier, et ils veulent que ce patrimoine soit protégé, de sorte que les prochaines générations puissent aussi en profiter. Nous prions le premier ministre de faire valoir à M. Vander Zalm que la préservation du sud de Moresby est d'importance nationale et internationale. Le premier ministre devrait demander à son collègue de suspendre l'abattage, d'éviter toute nouvelle confrontation entre la nation Haïda et les bûcherons et de négocier la création d'un parc national qui ne représenterait que 0,2 p. 100 des forêts de la Colombie-Britannique. Voilà le genre de direction que les Canadiens attendent de leur premier ministre.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA SYSTÈME DE CONTRÔLE DES CONJOINTS NE VERSANT PAS LA PENSION ALIMENTAIRE

M. Léo Duguay (Saint-Boniface): Monsieur le Président, 60 p. 100 des familles monoparentales dont le chef est une femme sont dans la pauvreté. Cette situation est due non seulement aux maigres revenus des femmes chefs de famille, mais aussi au fait que les ordonnances familiales ne sont pas exécutées. Les chefs de familles monoparentales pauvres et leurs enfants ne reçoivent bien souvent rien du tout de l'autre parent qui jouit d'une certaine sécurité financière.

La Loi d'aide à l'exécution des ordonnances familiales adoptée en juin 1986 permettra de faire une saisie-arrêt sur les fonds relevant du gouvernement fédéral. D'après le budget des dépenses présenté hier, un crédit de 627 000 $ est affecté à Revenu Canada pour mettre en oeuvre un système informatique permettant de coincer les conjoints qui ne versent pas la pension alimentaire. Leurs remboursements d'impôts seront retenus jusqu'à ce qu'ils respectent leurs obligations. Une trentaine de milliers de Canadiens qui ont été roulés par leur conjoint, leur famille ou leurs enfants constateront que ces personnes ne pourront pas continuer impunément à se soustraire à leurs obligations familiales. Le gouvernement entend veiller à ce qu'elles les remplissent.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS LIBÉRAUX AU SUJET DES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai trouvé bien étrange que le critique libéral pour les affaires extérieures publie un communiqué exhortant le gouvernement à mettre fin aux essais du missile de croisière. Après tout, c'est le gouvernement libéral qui a signé l'accord sur la mise à l'essai du missile. De toute évidence, le député suivait l'exemple du critique libéral pour la défense. Il respectait en même temps la belle tradition libérale qui consiste à dire une chose pour se faire élire et à faire le contraire après les élections.

Il semble cependant, monsieur le Président, que les deux députés aient oublié de demander à leur chef ce qu'il en pense. Selon ce dernier, les deux critiques n'expriment pas le point de vue du parti. Voilà donc une autre contradiction! Le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) affirme être le critique de son parti. L'est-il vraiment? Après le fiasco d'hier, il devrait peut-être s'en assurer auprès du chef de son parti.

Ces deux critiques trouveront-ils un parti qui leur convient? Les libéraux s'entendront-ils un jour sur une politique quelconque? Le chef de l'opposition (M. Turner) mettra-t-il de l'ordre dans son parti à temps pour les prochaines élections? Suivez les aventures des libéraux dans la bande dessinée «Les Girouettes» dans votre quotidien préféré.

* * *

LA SANTÉ

LES FONDS PRÉVUS POUR LA RECHERCHE ET L'INFORMATION SUR LE SIDA

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, selon de récents communiqués, on pense que 1 200 habitants d'Edmonton auraient été infectés par le virus mortel du SIDA. Celui-ci se répand à une vitesse tellement alarmante au Canada qu'il est temps que tous les Canadiens s'intéressent sérieusement à l'information sur le SIDA. Notre gouvernement a pris des mesures pour lancer un programme d'information sur le SIDA en mars et il y a affecté 3,7 millions de dollars, dans le cadre d'un budget total de 39 millions de dollars pour la recherche et l'information sur le SIDA.

Nous devons tous accepter le fait que le SIDA existe dans notre société et faire le nécessaire pour renseigner tous les Canadiens, les jeunes comme les vieux, sur la portée considérable de cette maladie. Nous devons favoriser un système d'information public complet dans nos localités, nos écoles et nos médias. C'est la seule façon réaliste de lutter contre cette maladie.

Je félicite le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social de cette affectation de fonds et de sa détermination à vaincre ce mal.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'INTRODUCTION DE LA CLAUSE DE POLYVALENCE ET SES EFFETS SUR LE BILINGUISME

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, dans la ville de Québec, la Société canadienne des postes introduit la clause de polyvalence ou d'interchangeabilité. Par cette mesure, on abolit les postes de représentants techniques unilingues français pour les remplacer par des postes identifiés bilingues impératifs, mettant «en surplus» des gens qui font ce travail depuis des années.

Article 21 du Règlement

Si la Société canadienne des postes est sérieuse dans son désir de promouvoir le bilinguisme au Canada, ce n'est pas par la ville de Québec qu'il faut commencer, là où la nécessité et l'urgence sont loin d'être prioritaires.

La Société canadienne des postes ne veut-elle pas plutôt couper des emplois aux dépens du bilinguisme?

Si la société de la Couronne croit au bilinguisme, pourquoi ne pas permettre à ses employés de devenir bilingues, et pourquoi ne pas leur offrir des cours adéquats au lieu de les mettre «en surplus»?

Cet esprit provocateur de la part des dirigeants de Postes Canada n'aide pas du tout à l'amélioration du climat de travail et du service à la clientèle.

* * *

LES CHEVALIERS DE COLOMB

L'ALTRUISME

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, au Canada, il y a un organisme qui fait figure d'excellence dans notre société d'aujourd'hui. Je veux nommer les Chevaliers de Colomb de toutes les provinces.

En Abitibi, ils sont 10 000 membres sous la direction du député de district 08, M. Yvon Marchand, de Val-d'Or. L'exemple du Local 3490 de Barraute, Rochebaucourt, Champneuf et Lamorandière, en est un de valeur. A la direction comme Grand Chevalier, 3e degré, M. Jean-Claude Chevalier et MM. Denis Collins, Robert Lefebvre, Roger Jobin, Marcel Piché, Onézime Boucher.

Ces 300 membres font des milliers d'heures de bénévolat chaque année pour aider la jeunesse et les personnes âgées et surtout en 1987 ils vont finaliser un dossier important, soit l'acquisition d'une ambulance pour ce secteur.

Monsieur le Président, il y a quatre grands principes chez les Chevaliers de Colomb du Canada: l'unité, la fraternité, la charité et le patriotisme.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

LE CHOIX DES EMBRANCHEMENTS À REMETTRE EN SERVICE DANS LES PRAIRIES

M. Stan J. Hovdebo (Prince Albert): Monsieur le Président, il y a quelque temps, le Comité technique du comité supérieur du transport du grain a présenté au ministre des Transports (M. Crosbie) des recommandations au sujet de la remise en service d'embranchements dans les Prairies. Le comité a accordé la première priorité à la pose de rails d'acier lourds dans la subdivision de Blaine Lake.

Article 21 du Règlement

Dans la réponse du cabinet du ministre, on supprimait la subdivision de Blaine Lake en lui assignant un ordre de priorité moindre et on y substituait la subdivision de Bromhead du district d'Assiniboine. Les mouvements céréaliers des lignes en question ne sont pas du tout comparables. Les sociétés céréalières, les compagnies de chemin de fer et les agriculteurs manifestent leur opposition.

J'invite le ministre des Transports à rétablir les recommandations du comité technique et à donner l'assurance à la Chambre et aux habitants des Prairies que les initiatives futures de remise en service ne seront pas fondées sur l'intervention et l'ingérence politiques.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT EN VUE D'AMÉLIORER LA SITUATION DES FEMMES

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, lors de la conférence des premiers ministres de novembre dernier, le premier ministre a déposé un document intitulé: «Les dimensions de l'égalité: Plan d'action du gouvernement fédéral concernant les femmes». Ce document définit les mesures que prend notre gouvernement pour favoriser l'accès des femmes à l'égalité.

A l'approche de la Journée internationale de la femme, il convient de passer en revue les nombreuses initiatives prises par notre gouvernement en vue d'améliorer la situation des femmes. Je pense notamment aux efforts déployés en matière de pensions, de violence familiale, de garde d'enfants, de santé, de sport et de forme physique chez les femmes et de questions touchant l'emploi des femmes. Le gouvernement s'est engagé à répondre aux besoins particuliers des femmes du milieu agricole, des femmes autochtones, des femmes handicapées, des femmes immigrantes et des femmes des minorités visibles.

Bref, nous sommes déterminés à créer les conditions qui permettront à toutes les femmes du Canada de concrétiser leurs aspirations en oeuvrant sur un pied d'égalité avec les hommes et de réaliser leur plein potentiel dans la société.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

LA GESTION FINANCIÈRE—LA POSITION DU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, hier, le Budget des dépenses, proposé par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), révèle qu'une fois de plus le Québec se voit pénalisé par ce gouvernement conservateur.

Malgré un taux de chômage de 11 p. 100, le Québec voit le niveau de ses paiements de transferts demeurer stable. De son côté, l'Ontario, ayant un taux de chômage de 6.6 p. 100, voit ses paiements de transferts augmenter de 550 millions de dollars, soit une augmentation de 7 p. 100. En matière d'assistance publique, le Québec verra également sa part des transferts baisser de 7.6 p. 100, passant de 1,26 milliard de dollars à 1,16 milliard de dollars pour cette année.

Monsieur le Président, quand on en est rendu au point où un ministre des Finances provincial menace de poursuivre en justice le gouvernement fédéral à propos de sa gestion financière, c'est que la province en cause ne reçoit certainement pas un traitement équitable. Comment donc s'étonner qu'aujourd'hui le parti progressiste conservateur soit rendu à la cote de popularité de seulement 10 p. 100 auprès des électeurs québécois?

Et ce matin, le journal *La Presse* publiait un article au titre révélateur concernant le Budget des dépenses: «Le Québec se fait serrer la vis».

Monsieur le Président, j'invite tous les députés conservateurs du Québec à se réveiller et à s'assurer que leur gouvernement conservateur donne justice aux Québécois et aux Québécoises.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES PORTS

L'ENTRETIEN DES PORTS ET DES QUAIS

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, une fois de plus, le gouvernement fédéral est resté indifférent devant la dégradation de nos ports et de nos quais. Le budget d'entretien des ports pour petites embarcations n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan. Il est absolument essentiel que les ports et les quais soient sûrs et bien entretenus.

La négligence du gouvernement menace la sécurité des pêcheurs et des plaisanciers. Le gouvernement renfloue les banques et arrache aux contribuables moyens jusqu'à leur dernier cent, mais il ne s'occupe pas du tout des besoins réels des Canadiens. Il laisse en suspens les pêcheurs de West Point, Tignish, Fishing Cove et Alberton dans ma propre circonscription.

Je demande instamment au gouvernement de remplir ses obligations et d'allouer, pour les ports et les quais, des fonds dont nous avons désespérément besoin.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA NÉGOCIATION D'UN CONTRAT AVEC UN CHANTIER DE VANCOUVER EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN BRISE-GLACE *POLAR 8*

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui rendre hommage à notre premier ministre (M. Mulroney) qui vient de donner une nouvelle preuve de sa détermination à améliorer l'économie de l'ouest du Canada et à créer des emplois dans toutes les régions de notre magnifique pays.

Hier, à Vancouver, le ministre des Transports (M. Crosbie) a annoncé l'intention du gouvernement de négocier un contrat avec Versatile Pacific Shipyards en vue de la construction d'un brise-glace *Polar 8*. Ce brise-glace, qui sera le plus grand du monde en son genre, est essentiel à la protection de notre souveraineté dans nos régions septentrionales.

Le projet *Polar 8* a une valeur de centaines de millions de dollars et créera 1 000 années-personne de travail dans le secteur de la construction navale, en Colombie-Britannique. Ce qui signifie la prospérité, non seulement pour cette province, mais pour l'ensemble du Canada.

Au nom de tous les habitants de la Colombie-Britannique, je tiens à dire au premier ministre à quel point nous sommes heureux que cette initiative nette et décisive vienne aider à résoudre le problème des disparités régionales. L'avenir de l'ouest du Canada est une grande priorité de notre premier ministre et de notre gouvernement.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES DANS LES RÉSERVES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je suis sûr que le député conservateur qui vient de prétendre parler au nom de l'ouest du Canada ne parlait pas au nom du Manitoba.

L'exposé budgetaire présenté il y a une semaine et demie et le budget des dépenses déposé hier comportent tous les deux une lacune flagrante, soit l'absence de toute hausse importante des crédits destinés à la construction d'écoles dans les réserves.

Ma propre circonscription fournit un excellent exemple de la situation qui existe partout au Canada. Nos écoles sont dans un état absolument déplorable. Les autorités ne peuvent même pas obtenir les études de faisabilité dont elles auraient besoin pour les cinq prochaines années pour déterminer si elles peuvent construire une nouvelle école. L'état des écoles dans les réserves fédérales est déplorable. Les étudiants y reçoivent un enseignement insuffisant. Le désintéressement dont le gouvernement fait preuve est honteux.

J'invite le Parlement, à l'occasion de l'étude du budget des dépenses, à faire en sorte que les autorités disposent d'un financement suffisant, de façon à assurer aux jeunes autochtones de meilleures chances de succès et un meilleur avenir.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA CONSTRUCTION DU BRISE-GLACE *POLAR 8*—L'ANNONCE DES NÉGOCIATIONS AVEC LE CHANTIER DE VANCOUVER

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, hier a été un jour très spécial en Colombie-Britannique, et surtout dans Vancouver-Nord et à Victoria. En annonçant que le gouvernement fédéral avait l'intention d'aller de l'avant avec la conception et la construction du brise-glace *Polar 8* aux chantiers navals de la Versatile Pacific, au coût total de 328 millions en dollars de 1985, le ministre des Transports (M. Crosbie) a assuré un bel avenir à l'industrie de la construction navale de la Colombie-Britannique.

Beaucoup de gens ont contribué à cette décision. Je remercie mes collègues du Cabinet et les députés de tout le pays qui ont appuyé la soumission venant de la Colombie-Britannique pour ce projet très important.

Des voix: Oh, oh!

Article 21 du Règlement

Mme Collins: Je regrette que les libéraux et les néo-démocrates ne soient apparemment pas d'accord.

Je tiens aussi à citer tout particulièrement le travail de la *Greater Vancouver Shipbuilding Coalition*, regroupement unique de représentants de l'industrie, de syndicalistes et d'hommes politiques municipaux, qui a fait valoir avec insistance le savoir-faire et la compétence des chantiers navals de la Colombie-Britannique.

Le projet aura pour conséquence d'assurer la survie des chantiers navals de la côte ouest pendant encore de nombreuses années et, ce qui est plus important, de l'emploi pour des centaines de travailleurs des chantiers navals.

Je prévois aussi un regain de fierté et de reconnaissance internationale pour les travailleurs et tous les intéressés par suite de la construction du plus grand, du plus puissant et du meilleur brise-glace au monde.

On m'a parfois accusé de mener la claque pour le gouvernement. En cette occasion, je tiens à donner trois hourras au gouvernement.

* * *

• (1415)

LE LOGEMENT

LA BAISSE DU TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE POUR UNE PÉRIODE DE CINQ ANS

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, pour la première fois en 20 ans, on offre aux propriétaires d'habitations au Canada une hypothèque pour une période de cinq ans à un taux d'intérêt inférieur à 10 p. 100. Cela permettra non seulement aux Canadiens d'acheter une maison, mais stimulera davantage les industries du bois d'oeuvre, de la construction et du logement. Ces réalisations du gouvernement dans le domaine de la croissance économique ont permis d'abaisser le taux d'inflation qui atteignait 12,9 p. 100 durant l'été de 1981 au taux actuel de 3,9 p. 100.

Les taux d'intérêt ont atteint un point sans précédent de 21 p. 100 en 1981. On n'a pas vu d'hypothèque à 9,8 p. 100 pour une période de cinq ans depuis 1973. Voilà, monsieur le Président, une autre preuve que la stratégie du gouvernement, en vue de stimuler l'expansion économique, est vraiment efficace.

* * *

L'ADMINISTRATION

L'OPINION PUBLIQUE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en août 1985 les conservateurs avaient des problèmes. Et quels problèmes! Aussi ont-ils fait appel à super Dalton Camp qui est venu à leur rescousse au coût, nous apprennent les prévisions budgétaires déposées hier, de 250 000 $ par année à titre d'adjoint au gouvernement censé le sortir du pétrin. Qu'est-il arrivé depuis, monsieur le Président? Le gouvernement a pour ainsi dire piqué du nez depuis le jour où Dalton Camp a mis le pied sur la colline du Parlement.

Que va maintenant faire le premier ministre (M. Mulroney)? Va-t-il faire appel à la *Big Blue Machine*? Va-t-il faire appel à super Norman Atkins, ou au chauffeur de quelqu'un pour lui venir en aide? Personne ne le sait avec certitude. Le bateau coule rapidement et il aura bientôt disparu, complètement submergé. Qui sera le prochain à secourir les conservateurs en détresse, monsieur le Président? Certainement pas moi.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES ACCORDÉES À DIVERS ORGANISMES

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, Ottawa sera l'hôte de la Semaine internationale de la femme où il sera question du rôle des femmes dans la société. Les responsables de cette conférence, que le gouvernement subventionne à raison de 15 000 $ par an depuis quatre ans, ont demandé cette année que la somme soit portée à 20 000 $ pour l'aider à assumer leurs frais. Il n'y a aucune raison pour que ces fonds leur soient refusés, si ce n'est que cette conférence ne représente pas tous les courants de la société canadienne.

Des séminaires y seront organisés sous la direction de M^me^ Norma Scarborough, présidente de l'Association canadienne pour le droit à l'avortement, et plus de dix associations de femmes lesbiennes les commanditeront. Pourtant, le secrétaire d'État (M. Crombie) a interdit le paiement d'un chèque de 8 000 $ destiné à l'*Alberta Foundation of Women United for Families*, dont les membres se disent contre l'avortement, et la conférence a exclu le groupe *REAL Women of Canada* qui affiche un point de vue favorable à la famille. Pourquoi le secrétariat d'État applique-t-il deux poids, deux mesures dans ce cas? Le point de vue des groupes pro-vie est bien plus important que les revendications des lesbiennes en faveur de l'avortement. Le groupe Pro-vie protège la vie humaine, ce qui devrait suffire pour lui donner la préséance sur tous les autres. Pour reprendre les paroles de George Orwell dans son oeuvre *La Ferme des animaux*, on dirait que certaines personnes sont plus égales que d'autres.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA CONSTRUCTION DU BRISE-GLACE *POLAR 8*—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS DU CONTRAT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé, hier, que le contrat pour le brise-glace *Polar 8* serait accordé à Versatile Shipyards, de la Colombie-Britannique. Comme je souhaitais depuis longtemps que ce brise-glace soit construit dans cette province, cette nouvelle me réjouit. Néanmoins, ce n'est là qu'une décision provisoire. Si j'ai bien compris le document, il annonce uniquement que le gouvernement a l'intention d'entamer des négociations.

Si vous le permettez, je voudrais lire un extrait de la lettre d'intention que le gouvernement a publiée hier, voici:

> La présente lettre ne constitue aucunement . . . *b*) une obligation de donner suite au projet *Polar 8*; *c*) un engagement à octroyer un contrat . . .

Le secrétaire d'État aurait-il l'amabilité de dissiper la confusion que cela suscite? Versatile a-t-elle obtenu ou non un contrat?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député ne verra pas d'inconvénient, j'espère, à ce que je dissipe la confusion qui règne dans son esprit, à la place du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pour commencer, ce document et la proposition faite hier à Versatile représentent certainement un engagement beaucoup plus ferme que tout ceux qu'ont pu prendre nos prédécesseurs qui, en 20 ans, n'ont pas pu se décider à propos du brise-glace *Polar 8*.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Et alors?

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Votre tour viendra. Si vous avez le courage de poser une question . . .

• (1420)

M. le Président: A l'ordre. La parole est au ministre.

M. Crosbie: Monsieur le Président, depuis cinq mois, le ministre chargé du MEIR a pris les dispositions nécessaires pour venir en aide à la société Versatile qui éprouvait des difficultés avec sa succursale québécoise, laquelle a été vendue depuis, ainsi qu'avec son usine de machines agricoles, dans l'Ouest. Hier, nous avons fait une proposition ferme à cette société. Dans la mesure où elle pourra satisfaire à nos exigences financières et techniques, elle obtiendra un contrat pour construire le nouveau brise-glace *Polar 8*. Il s'agit d'un engagement ferme dans la mesure où la société pourra répondre aux exigences visant à protéger le public et les contribuables canadiens.

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous avons enfin réussi à obtenir l'attention du ministre. Il interprète ce document, cette lettre d'intention, d'une façon un peu plus généreuse qu'il ne le ferait s'il était encore ministre de la Justice.

LA CONCEPTION CANADIENNE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, comme le ministre a répondu, je voudrais lui poser une autre question. Il a rejeté le rapport du groupe de travail Bruneau qui recommandait à l'unanimité de construire un brise-glace de conception canadienne. Il y avait une raison évidente à cela. Cela ferait du Canada le chef de file de la technologie des brise-glace. Le ministre ou le premier ministre va-t-il ordonner la publication de ce rapport afin que nous puissions en prendre connaissance et peut-il nous assurer que ce brise-glace sera de conception canadienne?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le chef de l'opposition, qui représente une circonscription de Vancouver, même s'il n'y habite plus . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je me réjouis de le voir s'intéresser à cette question. Il s'agira d'une conception canadienne et les plans seront établis au Canada. Nous avons au Canada un certain nombre de concepteurs prêts à se charger de ce travail. Nous avons demandé à Versatile de constituer une équipe de concepteurs sous réserve de notre approbation. La construction représente un budget de 320 millions de dollars de 1985, indexés. Le chef de l'opposition ne comprendra peut-être pas ce que cela veut dire. Il s'agit de dollars de 1985. Nous allons consacrer environ 8 millions à la conception . . .

M. le Président: A l'ordre.

LA TECHNOLOGIE ET LA SOUVERAINETÉ CANADIENNES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si nous arrivons à nous y retrouver dans cette réponse grandiloquente, le ministre nous a dit qu'il n'existe pas de contrat, qu'il s'agit tout simplement d'une proposition. Par ailleurs, il n'a pas confirmé que les plans canadiens vont être utilisés.

Hier, son collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit à la Chambre que le gouvernement faisait construire le brise-glace pour préserver et promouvoir notre souveraineté. Le ministre des Transports insinue-t-il qu'il laissera nos concurrents, y compris des pays qui ne sont pas directement membres de l'OTAN, prendre notre place à la tête de la technologie des brise-glace? Est-ce là ce qu'il veut dire?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): On se demande bien si le chef de l'opposition approuve la construction du brise-glace *Polar 8*. Soit dit en passant, il devrait lire l'ouvrage intitulé «Two Years Before the Bombast».

Les plans initiaux du brise-glace ont été faits par German & Milne. A cause des recommandations du Comité Bruneau, les plans seront revus de manière à économiser 100 millions de dollars. C'est ce que la prochaine équipe de concepteurs sera chargée de faire. La conception sera canadienne, et le travail sera fait au Canada. Je peux le certifier à la Chambre. Nous serons tous fiers en 1993, lorsque nous pourrons sillonner n'importe quelle zone de l'archipel Arctique sur ce nouveau brise-glace conservateur *Polar 8*.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

LES PAIEMENTS FÉDÉRAUX AUX PROVINCES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Ce matin, le ministre des Finances du Québec rendait publique une lettre qu'il adressait à son collègue fédéral concernant les paiements de péréquation et le financement des programmes établis. Et dans cette lettre, le ministre disait, et je cite:

> En conclusion, le gouvernement du Québec ne peut accepter les décisions de votre gouvernement de laisser péricliter les programmes de santé et d'enseignement postsecondaire et de ne pas corriger les lacunes importantes observées au programme de péréquation. Il ne peut accepter non plus le traitement inéquitable qui lui est réservé à ce chapitre.

Ma question au ministre des Finances est la suivante: Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il décidé dans ses équilibres financiers de transmettre aux provinces une partie de son déficit en refusant de leur payer les sommes prévues aux ententes, ce qui représente pour le Québec, d'après la lettre du ministre, un manque à gagner de 857 millions de dollars pour la période 1986 à 1990?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, les programmes de péréquation et le financement des programmes établis sont parmi les plus grands programmes du gouvernement fédéral. Nous avons augmenté les deux programmes par un pourcentage de plus de 5 p. 100. Et je pense que dans une période de restrictions pour le gouvernement fédéral nous avons mieux traité les provinces quand nous avons considéré tous les autres programmes du gouvernement.

• (1425)

[*Traduction*]

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Par suite du recensement bidécennal de 1986, monsieur le Président, le gouvernement fédéral pourra récupérer une manne inattendue de près de 600 millions de dollars au chapitre des paiements de péréquation qu'il verse aux provinces, ainsi qu'au titre de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé. Le ministre est-il prêt à utiliser cette manne qui va échoir au gouvernement fédéral pour indemniser les provinces maritimes et celles de Québec et du Manitoba des lourdes pertes qu'elles vont subir?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'aimerais signaler au député qu'au cours de la période des questions aujourd'hui, on a jonglé avec les chiffres. Ceux que son collègue a utilisés ne concernaient que les versements en espèces et ne tenaient pas compte des transferts d'impôt. Le député a beau hocher la tête, son collègue a quand même cité inexactement ces chiffres. Compte tenu des transferts d'impôt, les hausses dans les deux cas dépassent 5 p. 100. C'était, le député le sait, la bonne façon d'envisager la chose.

M. Broadbent: Oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je suis bien prêt à débattre cette question avec le chef du Nouveau parti démocratique quand il le voudra.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LES SOMMES VERSÉES AUX PROVINCES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, étant donné que le gouvernement est censé proposer bientôt une nouvelle loi sur la péréquation, le ministre aura l'occasion de tenir ce débat.

Le ministre peut-il nous confirmer que lorsque le gouvernement se décidera à publier les données, celles-ci révéleront que pour la plupart des provinces pauvres du pays, les paiements de péréquation diminueront en chiffres nets l'an prochain? Plus précisément, peut-il confirmer aujourd'hui que Terre-Neuve touchera 28 millions de dollars de moins, le Manitoba 40 millions de moins, et la province de Québec 97 millions de moins?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne sais pas où le député a obtenu ces chiffres. S'il prend la peine de m'indiquer ses sources, je pourrais donner une réponse plus précise à sa question.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST À L'ÉCOUTE DES CANADIENS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai posé la question au ministre et c'est sa responsabilité de confirmer: oui ou non. S'il a les chiffres, il a la responsabilité de les donner à la Chambre des communes aujourd'hui. Ma question est la suivante: Ce ne sont pas simplement les gouvernements des provinces les plus pauvres qui sont contre cette nouvelle approche du gouvernement conservateur, ce sont les gens comme les Chambres de commerce, par exemple, dans la province de Québec, les syndicalistes dans la province de Québec et dans les provinces Maritimes. Ma question est simplement celle-ci: Le gouvernement n'écoute-t-il pas les gens du pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Oui, monsieur le Président, j'ai entendu très clairement. Dans le programme de péréquation, l'année dernière nous avons augmenté les paiements par des paiements supplémentaires pour toutes les provinces sans obligation dans la loi pour le gouvernement fédéral, mais c'est parce que nous avons considéré les problèmes dans les provinces les plus pauvres. Cette année et l'année prochaine, nous aurons augmenté les paiements deux fois, chaque année, par des changements techniques dans le programme de paiements de péréquation.

• (1430)

[*Traduction*]

LA POSITION CONSTITUTIONNELLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse au premier ministre. Le ministre des Finances sait très bien que lorsqu'il présentera son projet de loi sur la péréquation, bon nombre des provinces les plus pauvres du pays verront leurs paiements de péréquation nets diminuer. Étant donné que la péréquation est prévue dans la constitution, le gouvernement estime-t-il normal que pour y avoir droit, les gouvernements du Québec et de certaines provinces de l'Atlantique soient obligés d'intenter des poursuites contre le gouvernement fédéral? Selon le premier ministre, pour réaliser la réconciliation nationale, faut-il obliger les provinces pauvres à poursuivre le gouvernement fédéral devant les tribunaux pour obtenir la péréquation qui leur revient?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'an dernier, le gouvernement du Canada a décidé de son plein gré d'augmenter les paiements de péréquation aux provinces les plus défavorisées car il croit fermement au principe de l'équité et de la péréquation pour toutes les régions du pays. Il est évident que notre situation économique n'est pas brillante non seulement depuis quelques décennies, mais également ces derniers mois. Nous faisons tout notre possible pour remédier à ce grave déséquilibre économique et il va sans dire que la péréquation est l'un des principaux moyens d'y parvenir. Cependant, ce système est appliqué selon une formule et une série de critères qui ont été approuvées il y a longtemps et confirmées par les députés de la Chambre.

M. Murphy: Mais imposées par les libéraux.

M. Mulroney: J'invite mon collègue à réfléchir aux mesures unilatérales qu'a prises notre gouvernement l'an dernier et qui se sont révélées très avantageuses pour les provinces en question. Voilà nos résultats. Nous espérons continuer à collaborer avec les provinces et à leur venir en aide dans ces secteurs.

LE FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle porte sur l'intention annoncée par le gouvernement de réduire de 14 millions de dollars cette année l'aide qu'il donne aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire. Le ministre est-il d'accord pour dire que ce sont les jeunes Canadiens bien formés et bien instruits qui ont le plus de chance d'obtenir un emploi dans notre société, et dans l'affirmative, quelles justifications peut-il trouver à ce genre de coupure qui réduit l'accès à l'enseignement postsecondaire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée n'a pas entendu la réponse que j'ai donnée à son collègue. Elle utilise ces chiffres à tort et à travers et elle le sait. Elle sait que la formule de FPE porte à la fois sur les transferts d'argent et sur les transferts de points fiscaux. Si elle ne le sait pas, elle devrait aller se renseigner. Si vous tenez compte des transferts fiscaux au titre de l'enseignement secondaire, vous constaterez qu'il y a une augmentation de 10,9 p. 100, ce qui fait passer de 4,803 à 5,053 milliards de dollars l'augmentation totale des transferts au titre de l'enseignement postsecondaire. C'est une augmentation totale de 5,2 p. 100. Ces chiffres proviennent des prévisions de dépenses et il est tout à fait . . . j'hésite sur le choix du mot à employer, monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Je suis très reconnaissant au ministre d'avoir fait savoir qu'il hésitait sur le choix du mot à employer. Si les autres députés voulaient bien l'imiter, cela rendrait beaucoup plus facile le travail de la présidence.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, l'exposé budgétaire du gouvernement et les prévisions de dépenses offrent des perspectives fort décourageantes pour les familles canadiennes. Hausses d'impôt, coupures à la formation professionnelle, coupures de financement de l'éducation et inaction devant la crise de la garde des enfants. Comment le ministre pense-t-il qu'un pareil régime va améliorer la vie des Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler à la députée ce que le gouvernement a fait depuis deux ans et demi. Nous avons vu créer 677 000 emplois, nous avons augmenté le crédit d'impôt pour enfants, nous avons accéléré le versement du crédit d'impôt pour enfants, nous avons lancé le crédit remboursable à la taxe de vente pour les bas revenus, nous avons augmenté les pensions aux anciens combattants, nous avons augmenté l'allocation du conjoint, 100 millions de dollars par année sont allés aux programmes qui vont être offerts aux gens inscrits à l'assistance sociale pour participer à leur formation afin qu'ils puissent revenir sur le marché du travail. Je pourrais poursuivre sur ma lancée, monsieur le Président, mais vous me faites signe de terminer ma réponse. Voilà ce que nous avons fait.

Des voix: Bravo!

* * *

PETRO-CANADA

LE PRIX DE L'ESSENCE—ON DEMANDE QUE DES INSTRUCTIONS SOIENT DONNÉES À LA SOCIÉTÉ RELATIVEMENT À SA POLITIQUE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme il le sait, les automobilistes de Halifax à Victoria en ont assez de la façon dont les sociétés pétrolières, y compris Petro-Canada, exploitent les consommateurs aux postes d'essence. Ma question a trait à l'observation que le ministre a faite hier en disant que la loi sur Petro-Canada stipule expressément que le gouvernement peut dicter la politique à suivre à Petro-Canada. Le ministre ou son collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, donneront-ils des instructions à Petro-Canada pour exiger que cette entreprise ramène au plus bas niveau possible le prix que les consommateurs canadiens paient aux postes d'essence?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député a raison. De fait, le paragraphe 7(2) de la Loi sur Petro-Canada précise que la société doit se conformer aux instructions que le gouverneur en conseil lui communique par écrit. Cela sous-entend nettement que le gouvernement ne doit pas intervenir dans l'activité quotidienne de Petro-Canada. Si c'est ce que préconise le Nouveau parti démocratique, il faut peut-être commencer à se demander si Petro-Canada doit rester une société d'État, ce qui sous-entend une certaine autonomie, au lieu de devenir carrément un ministère du gouvernement. Je suis certain que cela satisferait les socialistes, mais ce serait contraire au bon sens.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRENDRE DES MESURES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le ministre doit savoir que Petro-Canada n'est pas Exxon, Texaco ou Mobil. C'est une société pétrolière canadienne qui appartient aux Canadiens et qui doit servir directement le peuple canadien. Nous ne préconisons pas une intervention quotidienne dans l'activité de la société. La fixation des prix relève de la politique gouvernementale et, comme le ministre l'a signalé, le gouvernement peut publier un décret du conseil pour fixer la politique de Petro-Canada. Pourquoi le ministre ne cesse-t-il pas de se faire l'apologiste des sociétés pétrolières et ne prend-il pas des mesures pour protéger les consommateurs et les automobilistes du Canada?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je suis probablement le dernier député qu'on puisse accuser d'être l'apologiste de Petro-Canada. Le fait est que, selon la constitution, le gouvernement fédéral ne peut pas participer à la fixation des prix. C'est ce que dit la constitution. Ce n'est pas moi qui l'ai écrite. Le député propose que nous fassions indirectement ce que la constitution nous interdit.

M. Broadbent: C'est ridicule. Vous ne savez pas ce que vous dites.

M. Andre: Le chef du Nouveau parti démocratique entendrait mieux s'il gardait la bouche fermée.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je pense que l'honorable ministre a répondu aussi bien qu'il le pouvait.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LE BRISE-GLACE POLAIRE DE CLASSE 8—L'INCLUSION D'UNE PLATE-FORME DE RECHERCHES

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Sciences et à la Technologie. L'annonce faite hier par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures concernant le brise-glace polaire de classe 8 est une bien bonne nouvelle pour les millions de Canadiens qui souhaitent que nous réaffirmions notre souveraineté sur les eaux et les îles de l'Arctique. Le ministre s'efforcera-t-il de convaincre ses collègues du Cabinet que des ressources suffisantes devraient être prévues pour installer une plate-forme de recherches sur ce navire?

Questions orales

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir informer le député que cette décision a déjà été prise. Les activités scientifiques et de recherche compteront pour beaucoup dans la mission qui sera confiée à ce navire. En fait, il sera doté d'un laboratoire chargé d'effectuer des recherches hydrographiques et océanographiques pour le compte du gouvernement. Un telle installation nous permettra de conclure des ententes avec d'autres pays dans ce domaine. C'est un aspect très important de la vocation de ce brise-glace.

* * *

• (1440)

LES RÉFUGIÉS

L'EXAMEN ADMINISTRATIF—LES REPORTAGES DES MÉDIAS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Immigration. La politique du gouvernement concernant les réfugiés sombre dans une mer de confusion. Son système est dépassé, il a entrepris un examen administratif spécial en mai dernier, il a effectué des changements temporaires il y a deux semaines en attendant la nouvelle loi promise et maintenant, selon les journaux, le gouvernement aurait approuvé un second examen administratif, c'est-à-dire une amnistie. Le ministre dira-t-il à la Chambre et aux Canadiens si le gouvernement approuve ou prévoit un deuxième examen administratif? Quand le cauchemar bureaucratique prendra-t-il fin et quand les Canadiens auront-ils une politique claire et complète qu'ils pourront comprendre et dans laquelle ils pourront avoir confiance?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas accordé l'amnistie à ceux qui revendiquent le statut de réfugié et il n'a pas l'intention de le faire. Les dossiers qui s'accumulaient avant le 21 mai ont fait chacun l'objet d'un examen administratif basé sur des critères d'humanité et de compassion et des critères familiaux, sociaux et économiques. Ce n'est pas une amnistie. Nous proposerons très bientôt le nouveau processus de détermination du statut de réfugié et nous modifierons la Loi sur l'immigration.

M. Marchi: Monsieur le Président, la politique du ministre commence à ressembler à un train doté d'un wagon de queue à chaque extrémité et qui ne va nulle part. C'est ainsi que la voient les Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député veut poser une question et je suis sûr que tous les députés voudraient l'entendre.

LA POLITIQUE DU CABINET

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, dans les documents où il propose un examen administratif, et non une amnistie, pourquoi le Cabinet ordonne-t-il expressément et par écrit de ne pas en informer le public? En l'occurrence, sa stratégie consistait-elle à proposer ouvertement aux Canadiens une politique de la ligne dure différente de celle qu'il réserve secrètement aux réfugiés? Était-ce sa stratégie?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, notre politique est très claire. Les vrais réfugiés qui se présentent chez nous y trouveront toujours un refuge et pourront toujours s'y établir. Nous n'avons pas cédé et nous ne céderons pas devant les faux réfugiés comme l'insinue le député. Quant à l'examen administratif des dossiers en retard qui se poursuit, le taux d'approbation est de l'ordre de 80 à 85 p. 100. On refuse 15 à 20 p. 100 des cas. Ce n'est pas ce que j'appellerais une amnistie.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE POTASSE À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS—LES ENQUÊTES ANTIDUMPING

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, le département américain du Commerce a décidé d'entreprendre des enquêtes antidumping contre les producteurs canadiens de potasse et ce matin, la Commission américaine du commerce international a tenu des audiences au sujet des préjudices causés aux producteurs américains. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il donc nous préciser exactement ce que le gouvernement canadien fait à l'heure actuelle, et comment il entend lutter à l'avenir contre ces accusations outrageuses portées contre l'industrie canadienne de la potasse par les producteurs américains, et pour protéger les emplois au Canada, particulièrement en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, on a donné la réponse à cette question hier. Nous avons reçu des représentants du secteur concerné et proposé de faire tout en notre pouvoir pour les aider à réfuter cette allégation. Nous avons également fait savoir au gouvernement américain que nous nous opposions à ce genre d'initiative.

LA POSITION DU CANADA

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. Étant donné l'importance de cette question en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick, et le fait que le président Reagan sera au Canada les 4 et 5 avril, le premier ministre pourrait-il nous garantir qu'il abordera avec lui cette question et défendra avec vigueur notre position, afin de protéger les emplois au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous n'attendrons pas si longtemps. Je soulèverai la question avec M. Shultz, la semaine prochaine lorsque je m'entretiendrai avec lui.

* * *

L'EMPLOI

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Dans le budget des dépenses déposé hier, les sommes allouées à la création d'emplois ont été diminuées de 150 millions de dollars, et cela à une époque où le chômage a augmenté de 9,7 p. 100 à l'échelle nationale et dépasse 11 p. 100 dans six provinces qui connaissent toutes de graves difficultés. Pourquoi le ministre refuse-t-il d'admettre que la prétendue relance économique n'existe pas dans ces provinces, n'annule-t-il pas ces compressions et n'autorise-t-il pas de nouveaux programmes d'emplois pour ces régions durement touchées?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, nous avons rétabli la confiance dans notre collectivité. Des emplois réels ont été et vont être créés dans l'industrie. Regardez les chiffres dans le secteur de la jeunesse, en particulier, où le chômage a baissé de 4 p. 100 en janvier 1987 par rapport à l'année précédente. Voilà ce que j'appelle de la détermination à créer de vrais emplois.

M. Allmand: Monsieur le Président, ce qu'il dit est peut-être vrai en Ontario mais . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Continuez.

M. Gauthier: Il a dit «peut-être».

M. le Président: Le député a commencé sa question en disant au ministre que ce qu'il disait était peut-être vrai, et cela constitue une amélioration considérable par rapport au préambule de certaines questions.

M. Allmand: Monsieur le Président, j'ai dit que c'était peut-être vrai pour l'Ontario, mais pas pour six ou sept provinces de notre pays.

L'INQUIÉTUDE SUSCITÉE CHEZ LES CANADIENS PAR LE CHÔMAGE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Dans un sondage Gallup publié hier, 41 p. 100 des Canadiens—60 p. 100 dans la région de l'Atlantique—ont déclaré que le chômage constituait leur plus grand problème. Comment le ministre peut-il faire la sourde oreille à cet appel au secours de tant de Canadiens? Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas preuve de détermination politique et ne prend-t-il pas des mesures à ce sujet?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, les hypothèques ont atteint le taux le plus bas depuis 20 ans. Les taux d'intérêt ont encore baissé. Les emplois créés depuis septembre 1984 sont au nombre de 34 000 dans la région de l'Atlantique, de 164 000 au Québec, de 356 000 en Ontario et de 119 000 dans l'Ouest, et l'on peut faire encore davantage.

* * *

LES STUPÉFIANTS

L'APPLICATION DE LA LOI ET L'ÉDUCATION

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. En septembre dernier, il s'est dit d'avis que l'abus des stupéfiants avait atteint des proportions épidémiques au Canada. S'il existe vraiment une épidémie, pourquoi n'a-t-on pas prévu dans le budget des dépenses, déposé hier à la Chambre, de nouvelles ressources ou de nouveaux crédits en vue de mieux appliquer la loi, de sensibiliser le public et de prendre toutes sortes de mesures gouvernementales dans ce domaine?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureux que le député m'ait posé cette question, car je vais pouvoir lui signaler . . .

M. Broadbent: Et l'épidémie?

M. Epp (Provencher): La toxicomanie n'a rien de drôle, M. Broadbent.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Répondez à la question.

M. Epp (Provencher): Beaucoup de Canadiens et parmi eux, le premier ministre, prennent ce problème très au sérieux. Pour le Cabinet aussi, c'est un problème grave. En ce qui concerne le budget des dépenses, pour en revenir à la question du député, il n'était pas nécessaire d'inclure dans le document que nous a présenté le président du Conseil du Trésor une question que le gouvernement et les provinces n'ont pas encore fini d'étudier et qui fera l'objet d'une politique particulière dans le cadre de notre programme budgétaire.

M. Blaikie: Puisqu'il y a plus de six mois qu'on a fait allusion à une épidémie, il me semble, monsieur le Président, que le gouvernement devrait être prêt maintenant à intervenir.

LE TERME D'ÉPIDÉMIE EMPLOYÉ PAR LE PREMIER MINISTRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Est-ce que le premier ministre croit toujours que nous sommes confrontés à une épidémie? Si oui, pourquoi ne nous annonce-t-on aucune mesure ici et tout de suite? Peut-être le premier ministre ne nous faisait-il encore que l'une de ses fameuses imitations de son ami du sud de la frontière?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je m'étonne que mon collègue qui nous demande constamment de nous précipiter au sud pour régler les problèmes environnementaux décide maintenant de banaliser une question que nous jugeons très importante.

• (1450)

En septembre, j'ai déclaré qu'à mon sens, la toxicomanie avait atteint des proportions épidémiques au pays. D'autres partageaient mon avis mais je sais que certains n'étaient pas d'accord. Je me souviens cependant d'avoir entendu le chef de la police d'Edmonton, le chef de la police du Toronto métropolitain et beaucoup d'autres autorités sur la question au Canada, déclarer que la toxicomanie avait effectivement atteint des proportions épidémiques. En réaction, nous avons entrepris des consultations poussées . . .

Mme Jewett: Alors faites quelque chose.

M. Mulroney: . . . et je me rends compte que le NPD semble décidé à banaliser cette importante question . . .

Mme Jewett: Ne soyez pas bête.

M. Mulroney: . . . qui démoralise tant nos familles et nos jeunes Canadiens. Nous avons entrepris des consultations poussées avec les autorités policières de tout le pays, avec des autorités internationales, avec tous les organismes du gouvernement fédéral et avec les groupes les plus compétents en la matière dans tout le pays. Nous présenterons une politique qui témoignera de notre détermination à aider les gens et les familles en débarrassant le pays de ce fléau.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVERSIERS

L'ANNULATION DU SERVICE DE NUIT DU TRAVERSIER RELIANT TERRE-NEUVE À LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, il y a trois jours, soit samedi, CN Marine, une succursale de Transports Canada, a annoncé l'annulation du service de nuit du traversier reliant Terre-Neuve à la Nouvelle-Écosse. Pour la première fois depuis la Confédération et pour tout ce mois-ci, il faudra trois jours pour aller du terminus d'autobus de Port-aux-Basques à la gare ferroviaire de Sydney-Nord. Je demande au ministre des Transports ce qu'il a fait pour remédier à cette situation dont il a été informé vendredi. A-t-il été trop occupé à vanter les mérites de son gros *Polar 8* qui devrait, selon lui, refouler les Américains qui se risqueraient à croiser son chemin? A-t-il eu l'occasion de réprimander les fonctionnaires de son ministère et CN Marine qui est responsable de ce changement à l'horaire du traversier?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député a du retard. Il n'y a plus de CN Marine. Cette entreprise est maintenant connue sous le nom de Marine Atlantique.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le député a semé la confusion à ce sujet à Terre-Neuve et dans tout le Labrador. Voici ce qui est arrivé. Le *Sir Robert Bond*, qui assure maintenant la traversée, ne fonctionne pas très bien dans les glaces et a accusé des retards considérables. On a donc décidé que seul le *Cariboo* transporterait des passagers. Le *Cariboo* navigue très bien dans les glaces. Les glaces sont hâtives cette année. En fait, elles sont deux semaines en avance. Le député est incapable de comprendre cela, je suppose.

Ce qui est arrivé, c'est qu'il a fallu faire quelques changements parce que le *Sir Robert Bond* a été beaucoup plus achalandé que prévu, de sorte que les mises à pied ont été annulées. L'*Atlantic Freighter* a été mis en service et 18 autres personnes ont été engagées. Il s'ensuit que six personnes de plus ont aujourd'hui du travail . . .

M. Broadbent: Six?

M. Crosbie: . . . douze personnes de plus que la semaine dernière ont un emploi. Le député a absolument tort. Il a semé la confusion.

En ce qui a trait à ce que je propose de faire avec Marine Atlantique, si cette entreprise n'arrive pas à éclaircir la situation pour le député, je lui en ferai voir de toutes les couleurs.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je sais que tous les députés sont impatients d'entendre la fin de cet échange difficile. La parole est au député de Gander—Twillingate.

LES GLACES—LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, les Canadiens qui sont prisonniers des glaces se demandent maintenant, à la suite des propos du ministre, s'il vaut la peine de construire le plus gros brise-glace au monde pour remédier à l'incompétence d'un gouvernement incapable de protéger notre souveraineté. Le ministre des Transports n'est-il pas d'accord pour dire que ce qu'il nous faut, c'est un plus grand nombre de brise-glace pour briser les glaces qui isolent des dizaines de milliers de Canadiens à cette époque de l'année et non pas un gros mastodonte qui patauge dans l'Arctique? C'est le ministre des Transports qu'on devrait envoyer dans l'Arctique. Il patauge tellement qu'il finirait par briser toutes les glaces de l'Arctique.

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, on ne peut pas s'attendre à ce que mes mots d'esprit soient à la hauteur de ceux du député. Trop de boulangers gâtent la sauce.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le *Polar 8* est un nouveau super-brise-glace de classe mondiale. En plus d'avoir lancé la construction du *Polar 8* pour raffermir notre souveraineté dans l'Arctique—personne n'ayant fait quoi que ce soit en ce sens depuis 20 ans—nous avons tracé les lignes de base du périmètre arctique. Nous avons accru la surveillance militaire. La région est survolée plus fréquemment et les navires y circulent plus souvent. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'emploie énergiquement à défendre le dossier face aux États-Unis. Nous avons déposé en avril un nouveau projet de loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes et j'espère que la Chambre l'adoptera bientôt pour nous manifester son appui.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER LES REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS DE L'USINE STAR-KIST

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Les représentants de tous les travailleurs des pêches du Canada sont à Ottawa cette semaine. Ils veulent une réunion avec le ministre. S'engage-t-il à recevoir ces représentants, en particulieur ceux de l'usine Star-Kist et de St. Stephen, au Nouveau-Brunswick, où 400 travailleurs en chômage n'ont aucune perspective d'avenir? Le ministre va-t-il rencontrer ces personnes?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Le député n'avait pas besoin de poser la question à la Chambre, monsieur le Président. Mon personnel aurait pu lui faire savoir que, évidemment, nous nous préoccupons de la situation des travailleurs de l'usine Star-Kist qui arriveront à Ottawa demain. J'ai bien l'intention de les rencontrer.

M. Manly: Monsieur le Président, je suis sûr qu'ils seront heureux de rencontrer le ministre et qu'ils ont des questions importantes à discuter.

LA PÊCHE DE ROGUE DE HARENG—LA LOCATION DE PERMIS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Ma question supplémentaire est la suivante, monsieur le Président. Le ministre connaît depuis quatre ans les difficultés que causent les doubles permis et la location de permis dans la pêche de rogue de hareng en Colombie-Britannique. Pourquoi n'a-t-il encore rien fait? S'engage-t-il à mettre fin immédiatement à cette injustice?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, encore là, le député doit savoir, ou il aurait pu en être informé par mon bureau, que j'ai rencontré les représentants du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés, dimanche, alors qu'ils m'ont fait part de leurs préoccupations dans cette affaire qui touche quelque 400 pêcheurs. Ces pêcheurs tiennent particulièrement à pêcher cette année, à cause des quotas beaucoup plus considérables et des prix plus élevés que commande la rogue de hareng. Ils ne représentent cependant que le dixième de ceux qui pratiquent cette pêche. Le Conseil consultatif de l'industrie du hareng ne recommande pas de changements pour cette année. La pêche est commencée et j'ai promis d'apporter des changements l'année prochaine.

L'ENVIRONNEMENT

L'UTILISATION PAR HYDRO-ONTARIO DE LA HOUILLE DE L'OUEST À FAIBLE TENEUR EN SOUFRE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Hier, le vice-premier ministre s'est entretenu avec le premier ministre ontarien, M. Peterson, de l'utilisation de la houille de l'Ouest à faible teneur en soufre en vue de réduire les pluies acides en Ontario. Le vice-premier ministre dira-t-il à la Chambre si le premier ministre Peterson est maintenant disposé à ordonner à la société d'État, l'Hydro-Ontario, de réduire immédiatement les gaz qui provoquent des pluies acides tout comme il serait disposé à agir envers l'industrie privée?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais signaler à mon collègue que j'ai eu un entretien très fructueux avec le premier ministre ontarien hier. Il a nettement exprimé le désir de collaborer avec le gouvernement fédéral et les provinces productrices afin d'accroître l'utilisation de la houille de l'Ouest en Ontario

Il m'a assuré que pour répondre aux besoins supplémentaires après 1990, la houille sera jugée une ressource rentable pour la production de l'électricité. A cette fin, nous avons convenu d'établir une commission composée de lui-même, de moi-même et de représentants des provinces productrices, soit les premiers ministres de ces provinces, en vue de faciliter et de favoriser l'utilisation de la houille de façon combinée, coordonnée et concertée. Je pense que c'est un excellent exemple de collaboration fédérale-provinciale qui aidera à assainir l'environnement et offrira des retombées fort avantageuses en Ontario et dans l'ouest du Canada.

* * *

• (1500)

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LE FINANCEMENT FÉDÉRAL

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Je voudrais le remercier d'avoir pris le temps, hier, de rencontrer des représentants des Mineurs unis d'Amérique pour discuter de la situation catastrophique de l'emploi au Cap-Breton. Le ministre sait qu'ils travaillent sans convention collective. Les négociations sont au point mort. Quatre cent quatre-vingts emplois sont en cours d'élimination. Hier, nous avons appris que l'on avait tronqué de 40 millions le programme d'immobilisations de la Société de développement du Cap-Breton. Le ministre pourrait-il nous expliquer le bien-fondé de cette mesure et ce qu'il est prêt à faire pour rectifier la situation en ce qui concerne une des plus importantes industries de la Nouvelle-Écosse?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je voudrais d'abord commencer par rectifier les propos de mon collègue. Premièrement, au niveau des prévisions relatives à l'Expansion industrielle régionale, il n'y a pas de coupure, mais bien une augmentation de près de 4 p. 100, ce qui montre justement la sensibilité du gouvernement aux inégalités régionales.

Deuxièmement, monsieur le Président, des sommes avaient été mises de côté l'an dernier pour certains programmes relativement aux opérations de la Devco, cela étant principalement attribuable à des pertes anticipées de l'ordre de 18 millions de dollars et à des dépenses de nature capitale de l'ordre de 33 millions qui devaient être faites. Ces dépenses-là n'ont pas été faites et, conséquemment, les sommes ne sont plus requises pour les prévisions de cette année. Voilà ce qui explique, monsieur le Président, de la saine gestion et de la saine administration.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'UTILISATION DU CHARBON DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Il y a quelques mois je lui ai posé une question sur l'utilisation du charbon de l'est de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. A cette époque, le vice-premier ministre avait pris cela comme un conseil. Pourrait-il nous dire quelles discussions il a eues avec les premiers ministres de ces deux provinces en ce qui concerne l'utilisation du charbon de cette région en Ontario? Les gens de la région atlantique vont-ils recevoir le même traitement que celui que vous essayez d'obtenir pour les gens de l'Ouest?

M. le Président: J'hésite à interrompre le député. Ces dernières jours il y a eu une tendance à utiliser le «vous». Je sais que c'est involontaire et que les députés le font par inadvertance, mais je voudrais qu'ils adressent leurs questions à la présidence.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis sûr que le député sait que, actuellement, l'Ontario achète environ 3 millions de tonnes de charbon dans l'ouest du Canada. L'Ontario est un client de longue date. En fait, dans les discussions que j'ai eues hier avec le premier ministre, nous avons soulevé la question de l'utilisation de charbon d'autres origines. C'est certainement un point à considérer.

Je dois dire au député que, en raison de l'entrée en service de centrales nucléaires, on n'aura pas besoin de capacité supplémentaire de production avant 1990. Le gouvernement de l'Ontario et l'Hydro Ontario estiment que le charbon pourrait être utilisé comme source d'énergie pour la production de nouvelle électricité lorsque les besoins s'en feront sentir. Je peux donc affirmer au député que la question a été soulevée et que je serais heureux d'en parler également avec les premiers ministres des provinces atlantiques.

M. le Président: La députée de Vancouver-Est pour une question.

* * *

LA GARDE DES ENFANTS

ON DEMANDE DES FONDS FÉDÉRAUX

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le budget des dépenses du gouvernement révèle l'existence d'un fonds de réserve de 301 millions de dollars dans l'enveloppe du développement social. Le premier ministre peut-il dès maintenant affecter ces fonds à la première étape de la mise sur pied d'un service de garde des enfants souple et général qui sera aussi de qualité et d'un prix raisonnable? Fera-t-il en sorte de concrétiser ses promesses en accordant des fonds fédéraux pour la garde des enfants?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà expliqué que le gouvernement attendait le rapport du groupe de travail parlementaire sur la garde des enfants. J'ai également dit à diverses reprises que le gouvernement, de concert avec le Parlement, je l'espère, s'était sérieusement engagé à créer un programme national et général de garde des enfants. Même si les circonstances sont difficiles et ne s'y prêtent pas, le gouvernement du Canada trouvera les ressources nécessaires pour faire du programme de garde des enfants une réalité à l'échelle nationale. Si nous croyons vraiment à l'égalité des femmes, sur le plan économique, nous devons favoriser ce genre de proposition, et notre gouvernement y souscrira.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES FRAIS DE TRANSPORT ET DE MANUTENTION DU GRAIN

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Je veux lui demander s'il envisage d'informer chacun des producteurs agricoles, au moment où ceux-ci recevront leur paiement final, des coûts qui ont été déduits du prix mondial, comme les frais de surestarie, de transport, de manutention et de port. Chacun pourra ainsi contribuer à la rationalisation d'un système de transport et de manutention capable d'assurer une commercialisation plus méthodique du grain dans le contexte durement compétitif du marché international.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, cette question a déjà été soulevée à maintes reprises. Le député y porte un intérêt particulier. Chacun devrait disposer d'autant de renseignements que possible sur lesquels appuyer ses décisions. Nous allons sûrement étudier cette suggestion avec intérêt, en ce qui a trait aux renseignements provenant de la Commission canadienne du blé. Il serait également utile d'encourager les compagnies céréalières à inscrire ces renseignements sur les bons de caisse de sorte que les producteurs puissent en prendre connaissance. Je remercie le député de sa suggestion. Nous allons

l'étudier, et voir ce qui pourrait se faire dans un an au moment où sera versé le paiement final.

M. le Président: La parole est au député d'Algoma, pour une seule question, je le prie.

* * *

REVENU CANADA

LA VÉRIFICATION DES TRANSACTIONS RELATIVES AUX MACHINES ARATOIRES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, c'est au ministre du Revenu national que je voulais poser ma question, mais comme il est absent, je la poserai au vice-premier ministre. Alors que les agriculteurs de l'Ouest sont aux prises avec la pire récolte de céréales et les prix les plus bas depuis les années 30, pourquoi le gouvernement remet-il en question les transactions commerciales régulières effectuées par des milliers d'agriculteurs du Manitoba et de la Saskatchewan qui ont acheté des machines aratoires en 1983 et en 1984? Pourquoi le gouvernement s'est-il lancé dans cette chasse aux sorcières ou veut-il harceler les agriculteurs?

Le vice-premier ministre pourrait-il me dire si l'on va employer les 403 enquêteurs et vérificateurs supplémentaires dont il est question dans le budget des dépenses d'hier à scruter les déclarations d'impôt sur le revenu de milliers d'agriculteurs canadiens?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je n'ai jamais entendu un député que je tiens en haute estime poser une question aussi truffée d'erreurs et d'inexactitudes. Tout d'abord, contrairement à ce que le député a dit, il ne s'agit pas d'une chasse aux sorcières, mais bien d'une vérification tout à fait méthodique et nécessaire que nous effectuons dans bien des secteurs de notre économie et qui vise seulement à mettre un terme à l'usage abusif le plus flagrant des déductions pour amortissements et des crédits d'impôt à l'investissement. La majorité des enquêteurs supplémentaires dont mon collègue a parlé fourniront des services aux contribuables et ne procèderons pas à la vérification. Par exemple, ils pourront aider à retracer ceux qui cherchent notamment à se dérober à leur obligation de verser une pension alimentaire à leur famille. Revenu Canada se voit encore une fois attribué un rôle qui n'est pas le sien.

M. le Président: Le député de Nickel Belt peut poser une très courte question.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES VOLS À BASSE ALTITUDE DES AVIONS MILITAIRES AMÉRICAINS DANS LE NORD DE L'ONTARIO

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Défense. La semaine dernière, la *United States Air Force* a annoncé que les bombardiers à réaction B-52, volant à grande vitesse et à basse attitude, commenceront à voler dans un couloir qui s'étend de Sault-Sainte-Marie à North Bay. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi une étude sur les conséquences environnementales du projet n'a pas été effectuée avant que le gouvernement n'autorise ces vols à basse altitude?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Parce qu'il s'agit de la remise en service d'un couloir existant depuis une quatorzaine d'années.

M. le Président: Le député de Mackenzie a la parole pour poser une dernière question.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, cette question pertinente s'adresse au ministre de l'Agriculture. Mes électeurs et moi voulons savoir ce qu'attend la Société du crédit agricole pour réduire les taux d'intérêts. Quelles mesures d'urgence sont prises pour essayer de sauver les jeunes agriculteurs et éviter que le gouvernement ne finisse par posséder toutes les terres?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Le ministre de l'Agriculture vient de sortir. Je prendrai la question du député en délibéré et je veillerai à ce que le ministre lui fournisse une réponse satisfaisante.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à profiter de l'occasion pour annoncer officiellement à la Chambre que le gouvernement désigne la journée de demain journée de l'opposition.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Garneau (p. 3594).

M. le Président: Lorsque la Chambre a levé la séance à 13 heures, l'honorable député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) avait la parole.

[*Traduction*]

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat du budget. C'est la première possibilité que j'ai de le faire depuis que le ministre a présenté son budget tout à fait extraordinaire. Le budget a eu sur moi un effet de surprise, je pourrais peut-être même parler d'étonnement ou, comme on dit au Québec . . .

[*Français*]

. . . j'étais même bouche bée quand j'ai lu le document.

• (1510)

[*Traduction*]

Je me suis demandé, pendant la période de claustration qui a précédé la lecture du budget, pourquoi on nous enfermait tout l'après-midi pour examiner si peu de choses en réalité. Pourquoi un budget, pourquoi appeler budget le document lu par le ministre des Finances (M. Wilson)?

[*Français*]

C'est vrai qu'il y avait quelques taxes à imposer et je vais en parler cet après-midi. Il dit que c'était nécessaire pour réduire son déficit. On va en parler aussi cet après-midi.

[*Traduction*]

Dans quelques instants je parlerai du procédé honteux qu'il a employé pour essayer d'abaisser le déficit. Une simple déclaration de la part du ministre et le dépôt d'un avis de voies et moyens auraient suffit. Voilà ce qu'il aurait dû faire, étant donné le genre de mesures qu'il nous a présentées ce soir-là, il y a une semaine et demie.

Si on met de côté les phrases ronflantes qu'il y a dans ce document, et qui ne sont au mieux que du battage publicitaire, qu'est-ce que le monologue que nous avons entendu a réalisé et qu'est-ce qu'il avait pour but de réaliser? Était-ce uniquement de nous dire à nouveau, pour la troisième fois, que nous aurons un jour une réforme fiscale? Était-ce là le but de ce monologue? Je dirai un mot également de la réforme fiscale.

Je reconnais—et je crois que la plupart des députés seront d'accord—que le ministre a généralement la réputation d'être un homme franc, ou peut-être l'une des rares étoiles dans une galaxie de trous noirs, ou encore un rayon d'espoir brillant sur une mer d'incompétence, sinon de corruption. Or, je crains fort qu'avec ce budget, le ministre ait décidé de détruire cette réputation en se lançant dans les astuces fiscales. Il a accepté de servir de leurre probablement, afin de détourner le tir sur lui et de protéger ainsi la volée de dindons sauvages qui l'entourent sur les banquettes ministérielles.

Pourquoi le premier ministre (M. Mulroney) a-t-il fait cela au ministre des Finances? Comment se fait-il que le ministre des Finances ait accepté de jouer le jeu? Selon moi, un génie des relations publiques—peut-être ou même probablement Dalton Camp—a jugé qu'un budget, même dénué de toute substance, constituerait une bonne tactique de diversion pour détourner l'attention de l'opposition et des médias des scandales, des problèmes d'incompétence et de corruption qui affligent le gouvernement. En fait, ces problèmes nuisent à tel point au gouvernement que sa cote de popularité est la plus faible qu'ait jamais enregistrée un gouvernement depuis que l'institut Gallup a commencé à procéder à des sondages à ce sujet, en 1942. C'est là un record qui mérite d'être souligné.

[*Français*]

Mais quel fiasco, monsieur le Président, dans le domaine des relations publiques! Ce qui saute aux yeux surtout dans le discours de mon collègue, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) qui a répondu au Budget livré par le ministre, c'est le dossier pitoyable du gouvernement et du ministre dans le domaine de l'économie et surtout dans celui de la taxation. C'est cela qui saute aux yeux.

[*Traduction*]

Non seulement le ministre a-t-il servi de leurre, comme je l'ai dit, mais il s'est joint naturellement à cette volée de dindons et est devenu une cible idéale, à juste titre. Il est coupable de complicité dans ce programme de relations publiques car en fait, il n'avait pas de véritable budget à proposer.

Le gouvernement a simplement propulsé le ministre au centre de la scène nationale. Il est devenu son «Monsieur Net». On le considère comme un noble chevalier, un sir Galahad, mais il n'avait rien pour se défendre. Il n'avait pas de budget, aucune proposition réelle à formuler. Son accoutrement trop léger le faisait ressembler à lady Godiva plutôt qu'à sir Galahad. Comme elle, il a été littéralement mis à nu au cours de cet exercice. Par exemple, ses documents budgétaires nous prouvent sans l'ombre d'un doute que sa politique a été un fiasco jusqu'ici.

[*Français*]

Pour répéter plusieurs points saillants du dossier économique, monsieur le Président, regardons les impôts directs payés par des contribuables, des individus, les Canadiens, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, et depuis l'arrivée du ministre des Finances.

Je fais référence, monsieur le Président, à son propre document intitulé «Documents budgétaires». A la page 25, il y a le tableau 3.6, «Projections de recettes budgétaires». On constate qu'entre 1984-1985 et 1987-1988, il y a une augmentation des impôts perçus des particuliers—c'est-à-dire la Loi de l'impôt sur le revenu—de 14 milliards de dollars, cela veut dire une augmentation de 48 p. 100. Honteux! Taxes et droit d'accise et de vente, également les taxes qui sont payées par les Canadiens, par les individus, par les consommateurs, par les familles, encore une fois, on constate une augmentation de taxes de 14 milliards de dollars à 22 milliards de dollars, c'est-à-dire une augmentation de 7,5 milliards de dollars, une augmentation de 53 p. 100.

Et malgré ces augmentations, le déficit cette année, c'est-à-dire 1986-1987, sera au même niveau qu'il était à la fin de 1983-1984. Quel dossier économique! En effet, 1983-1984, monsieur le Président, était la dernière année complète d'une administration libérale au Canada.

[*Traduction*]

L'an prochain, le ministre ne fera pas mieux. Il prévoit un déficit de 29,3 milliards de dollars, soit seulement 200 millions de moins que ses prévisions de l'an dernier. Et voilà pour les prévisions du ministre. Ce qui est plus important—et c'est pourquoi je prétends que le ministre s'est livré à un véritable tour de passe-passe financier—les mesures qu'il a prises pour réduire le déficit, à mon avis, ont ébranlé sa crédibilité. La seule initiative importante du budget touchant les recettes prévoit que les employeurs devront remettre deux fois par

mois, au lieu d'une, les impôts retenus sur le traitement des employés.

Le ministre appelle cette initiative la remise accélérée des retenues à la source. A mes yeux, c'est un exemple manifeste de comptabilité très originale. Il crée une fausse impression et vise à dissimuler le niveau réel du déficit.

Permettez-moi d'expliquer, monsieur le Président. Ce fardeau supplémentaire imposé aux employeurs canadiens a pour effet, en ce qui concerne le déficit, de faire passer une date de paye d'avril 1987 à mars 1988. Cette mesure, selon les prévisions, doit rapporter 1,2 milliard de plus au cours de l'année 1987-1988. Bien entendu, la somme de 1,2 milliard est retranchée des mois qui suivent immédiatement dans l'année financière 1988-1989. Cela donne-t-il l'impression d'une saine gestion financière, monsieur le Président? Le ministre croit-il sérieusement qu'en empruntant d'une main en 1988-1989 pour rembourser de l'autre en 1987-1988 peut duper quelqu'un? En toute franchise, j'estime que c'est une manipulation irréfléchie des liquidités pour répondre à un objectif que le gouvernement s'est fixé à l'égard du déficit. Imposer cette paperasserie administrative supplémentaire, multiplier les difficultés et ajouter aux pertes d'intérêts des petites entreprises, des municipalités et des employeurs d'un bout à l'autre du Canada simplement pour atteindre un objectif fixé artificiellement à l'égard du déficit est insensé et scandaleux. Je m'attendais à beaucoup mieux que ces écritures comptables fantaisistes de la part du ministre actuel des Finances. S'il inscrivait cette somme où elle devrait être, abstraction faite de cette modification et de l'accélération des mouvements de trésorerie en 1988-1989, le déficit s'élèverait à 30,5 milliards.

• (1520)

Je n'aurais jamais cru que nous en viendrions à examiner à la loupe les initiatives du ministre à cet égard. Je dois avouer qu'auparavant, le ministre m'apparaissait à de nombreux égards comme un tripatouilleur. Il est maintenant devenu «Wilson l'accélérateur». Jusqu'à quel point pousssera-t-il cette accélération, monsieur le Président? Comme il a maintenant découvert cette formule magique pour accélérer les paiements, pouvons-nous compter qu'il restreindra les dégâts ou trouverons-nous d'autres déformations dans les prochains budgets? J'espère qu'il se contentera de la seule déformation du présent budget. Même alors je soutiens que c'est tout à fait inconvenant.

Le ministre des Finances peut avoir découvert une formule qui lui permette de réclamer le paiement préalable des impôts exigibles dans les années à venir. Qui sait? Je crois comprendre que cette méthode a été adoptée dans certains autres pays. Payer les impôts à l'avance pour des années à venir permettrait de réduire rapidement le déficit, mais donnerait une impression totalement fausse de la situation financière du pays.

Je sais que vous avez vous aussi été chagriné par l'exposé budgétaire, monsieur le Président. Vous savez que l'exposé consacrait beaucoup de temps à la réforme fiscale et disait qu'on nous en prépare une merveilleuse. Je le répète, c'est la troisième fois qu'on nous en parle, mais elle se fait toujours attendre.

[*Français*]

Mais ce qui est très intéressant, monsieur le Président, c'est-à-dire que les gestes concrets qu'il a posés comme ministre des Finances à ce jour, l'augmentation des taxes que je viens de citer, tout cela est tout à fait en conflit avec le but de la réforme fiscale qu'il préconise maintenant. En effet, c'est en flagrant conflit avec ces gestes fiscaux qu'il a posés à ce jour. On a eu la plus grande augmentation sur les individus dans l'histoire du pays, monsieur le Président. Et maintenant le ministre veut poursuivre la réforme fiscale afin de corriger ses propres erreurs parce qu'il dit, dans son document, que la clef de la réforme fiscale est de verser le taux d'impôt pour les individus, mais c'est lui qui vient d'augmenter les taxes perçues des individus à travers le Canada.

[*Traduction*]

Après avoir créé ce fardeau extraordinaire, ce gâchis de régime fiscal, dont le moindre élément n'est pas l'exemption d'impôt sur les gains en capital qu'il refuse obstinément de reconnaître comme une erreur à laquelle il devrait remédier, voilà maintenant qu'il cherche à sortir de ce pétrin grâce à une réforme fiscale. Ce serait amusant, je suppose, si ce n'était si grave pour les Canadiens.

Je reviens à ce que je disais. Ce n'est pas là un budget. Il n'y a pas là de plan financier. Comment peut-on avoir un budget au Canada sans plan financier? C'est la Commission royale sur la gestion financière et l'imputabilité, la Commission Lambert, qui avait recommandé au gouvernement de présenter un plan financier quinquennal. Il faut reconnaître au ministre des Transports (M. Crosbie) le mérite d'avoir inclus un plan financier quinquennal dans le budget qu'il a présenté en 1979 lorsqu'il a exercé brièvement les fonctions de ministre des Finances, et le gouvernement libéral subséquent en avait fait autant. Le gouvernement refuse de présenter un plan financier adéquat depuis son arrivée au pouvoir; il se contente de simples prévisions pour l'année suivante. La population et les parlementaires ont le droit de connaître le plan financier que le gouvernement a en sa possession, au ministère des Finances. Nous savons que ces renseignements existent. Nous avons le droit d'en prendre connaissance, et le gouvernement devrait être forcé de nous les transmettre.

Si le ministre n'entend pas présenter de plan financier, et se contente simplement de se lancer des fleurs et de nous servir ce boniment que je viens de décrire et d'imposer quelques taxes, je me demande alors à nouveau pourquoi il a présenté un budget. Il a supprimé les taxes peu judicieuses sur les arbres de Noël.

Mme Finestone: Et les livres.

M. Johnston: Vous vous rappelez sans doute la taxe que nous nous sommes imposée à nous-mêmes, monsieur le Président, afin de punir les Américains pour la taxe qu'ils nous avaient imposée sur nos bardeaux. Nous avons dit au ministre à l'époque qu'il s'agissait d'un suicide financier. Il ne nous a pas crus. Enfin, le ministre a accepté nos conseils et il a eu la sagesse de retirer cette taxe. Il ne l'a pas fait avec humilité. Il a déclaré que les circonstances avaient changé. Bien entendu, il n'en est rien et l'autre taxe s'applique toujours. Il a simplement reconnu la stupidité de ses propres mesures et de celles de son

gouvernement, mais il l'a fait comme s'il s'agissait de réalisations remarquables obtenues grâce à l'imposition de cette taxe au départ.

Le ministre impose, en outre, monsieur le Président, une taxe sur les billets d'avion qui fait du tort aux régions du pays. Le ministre nous dit que cette taxe a été recommandée par son collègue, le ministre des Transports, ce que je trouve tout à fait remarquable. Quoi qu'il en soit, cela nous montre une fois de plus à quel point le gouvernement est tout à fait insensible aux besoins des régions éloignées du pays.

Dans la même veine, le ministre a imposé une taxe sur l'essence et le carburant diesel qui, une fois encore, en plus de frapper les particuliers qui paieront davantage à la pompe, constitue une taxe sur la distance qui nuit au tourisme, au camionnage et aux consommateurs, surtout ceux des régions. Cette taxe doit être répercutée. Elle l'a été dans le passé et le sera à nouveau. C'est une taxe directe sur la distance, un coup direct porté aux régions.

Dans un discours prononcé, l'automne dernier, à Toronto, j'ai fait remarquer que le ministre avait déclaré qu'il serait difficile d'appliquer au Canada les taux d'imposition en vigueur aux États-Unis car, notamment, pour des raisons géographiques et démographiques, les coûts sont plus élevés de ce côté-ci de la frontière. S'il croyait vraiment cela, pourquoi s'est-il contenté d'ajouter à ces coûts dans son budget en imposant une taxe sur le carburant?

Un budget s'impose. Il nous faut maintenant un véritable budget et non cette tactique de relations publiques, non ce boniment flatteur accompagné de taxes aux répercussions négatives. Il s'agit de présenter un budget permettant de résoudre les problèmes qui affligent notre pays.

[*Français*]

l'environnement, l'emploi, les régions, les personnes âgées, les femmes, le logement, la recherche et le développement, l'éducation, les petites et moyennes entreprises, le transport, le tourisme. Tout cela a été tout à fait négligé dans le Budget qu'il vient de nous livrer ici à la Chambre.

[*Traduction*]

Où en est-il question? Où sont les solutions à ces problèmes? Quand va-t-on les voir? Après avoir vu cet exercice financier que, comme je l'ai déjà dit, nous avons subi avec beaucoup d'impatience, et les médias de toutes les régions du Canada se rassembler à Ottawa pour écouter la grande déclaration de notre ministre des Finances, je doute que le ministre puisse fournir des solutions à la liste de problèmes que j'ai établie et qui hante les Canadiens de tous les milieux, d'une côte à l'autre, dans toutes les régions, dans les hameaux et les villages. Voilà les vrais problèmes. Quand le ministre va-t-il s'y attaquer?

[*Français*]

Quand le ministre va-t-il livrer la marchandise? Quand va-t-il s'adresser aux vrais problèmes des Canadiens? Quand va-t-il nous donner quelque chose de concret en ce qui concerne la réforme fiscale, une réforme qui doit améliorer notre système fiscal, afin d'établir l'équité, afin de stimuler l'essor économique, afin de stimuler les régions, afin de protéger les gens du pays qui sont les plus démunis? Quand va-t-on avoir cette réforme fiscale?

Monsieur le Président, nous de l'Opposition, nous sommes très désappointés de la performance de ce ministre. Il a vraiment gâché sa réputation avec le jeu qu'il a fait. C'est un mauvais tour qu'il nous a joué.

M. le vice-président: Questions ou commentaires. Débat, l'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception.

• (1530)

[*Traduction*]

Nous reprenons le débat avec le député de Bonavista—Trinity—Conception (M. Johnson).

M. Morrissey Johnson (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat et d'appuyer le troisième budget de mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson). C'est un budget qui prouve clairement que le gouvernement a relevé le défi de maintenir une gestion saine et stable à la fois dans le domaine fiscal et dans le domaine économique depuis qu'il a pris le pouvoir, il y a deux ans et demi cette semaine.

La semaine dernière dans ma circonscription de Bonavista—Trinity—Conception, la plupart des électeurs que j'ai rencontrés m'ont fait part de leur satisfaction face à la bonne gestion de notre économie. Bien qu'ils déplorent naturellement comme moi que le taux de chômage ne soit pas plus faible, la grande majorité d'entre eux était satisfaite des progrès réalisés par le gouvernement. Ils savent qu'une meilleure économie est la condition requise pour aider davantage les régions désavantagées de notre pays et que le redressement économique amorcé depuis septembre 1984 a permis au gouvernement d'augmenter son aide aux personnes dans le besoin.

Avant d'examiner les nombreuses initiatives prises par le gouvernement pour aider les Canadiens désavantagés, où qu'ils vivent, je voudrais parler un instant de la triste situation de notre pays avant notre arrivée au pouvoir. A cette époque-là, il était urgent d'opérer un renouveau économique. Quinze années de déficits budgétaires ininterrompus avaient grossi la dette nationale à 200 milliards de dollars, ce qui représentait une charge de presque 23 000 $ par famille. Le taux national de chômage atteignait presque 12 p. 100 et les taux d'intérêt étaient beaucoup trop élevés, ce qui décourageait les investissements et les consommateurs. Enfin, après avoir subi quelque 12 années de mauvaise gestion libérale, les électeurs en ont eu assez et ils ont élu à une écrasante majorité un gouvernement responsable pour administrer judicieusement de l'argent durement gagné.

En novembre 1984, le gouvernement exposait ses principes de gestion économique responsable dans le cadre d'un programme de renouveau économique. Il a entrepris, dans un premier temps, de rétablir la notion de responsabilité fiscale. Il fallait mettre de l'ordre dans les finances publiques en s'attaquant au déficit et à la croissance de la dette nationale. Le gouvernement actuel a mieux contenu les dépenses et mieux géré les affaires publiques que tous ses prédécesseurs libéraux n'auraient pu l'imaginer, et encore moins le faire. Mais notre politique économique avait une portée encore plus large. Nous nous sommes dotés de mesures et de programmes qui encadrent mieux, et la croissance économique et la création d'emplois, et qui font moins obstacle au changement et à

l'innovation. Ces programmes et ces mesures nous rendent également plus concurrentiels sur les marchés internationaux.

Nous avons pris également des moyens pour encourager la petite entreprise, pour susciter l'esprit d'entreprise et le goût du risque. Mais pour réussir, cette nouvelle politique devait aussi être équitable et refléter l'esprit de compassion, de tolérance et de justice qui caractérise les Canadiens. Ce défi, nous l'avons relevé et voici quelques réalisations qui en témoignent.

Le Canada a connu une croissance économique réelle de 3,5 p. 100, en moyenne, depuis deux ans et demi. De tous les grands pays industrialisés, seul le Japon nous a surpassés. Nous battons les États-Unis. Les taux d'intérêts à court terme sont les plus bas depuis près d'une décennie, et certains journaux assurent que le gouvernement est sur la bonne voie.

Il est bien regrettable que mon prédécesseur n'ait pas parcouru certains articles publiés aujourd'hui. Il aurait appris que nos taux d'intérêt hypothécaires n'ont jamais été aussi bas depuis 10 ans. C'est cette politique de l'argent bon marché qui est à l'origine du nombre record de mises en chantier depuis huit ans. Dans ma province, Terre-Neuve, la valeur des mises en chantier a augmenté à elle seule de 19,5 p. 100. C'est donc 30 millions de dollars qui se sont ajoutés dans ce secteur. Au cours des 10 premiers mois de 1986, la valeur des mises en chantier s'est encore accrue de 13,5 p. 100, ce qui représente 18 millions de dollars de plus. A l'échelle nationale, l'inflation a baissé pour atteindre environ 4 p. 100. A Terre-Neuve, le taux d'inflation est même inférieur à la moyenne nationale, puisqu'il se situe à 2,9 p. 100. Depuis les dernières élections, le taux de chômage a baissé de 2 p. 100 dans l'ensemble du Canada et de 4,6 p. 100 dans ma province, où il est passé de 23,8 à 19,2 p. 100. Je ne suis pas très heureux, je le répète, de le voir demeurer si élevé à Terre-Neuve, mais il n'a tout de même pas augmenté de 9,9 p. 100 comme il l'a fait entre février 1980 et septembre 1984, lorsque les libéraux étaient au pouvoir.

Il me faut enfin mentionner la réduction du déficit, où nous avons accompli d'importants progrès. Quand le gouvernement est arrivé au pouvoir, le déficit atteignait 38,3 milliards de dollars. L'an dernier, il est tombé à 34,4 milliards. Nous allons l'abaisser cette année à 32 milliards. Dans la quatrième année de notre mandat, il passera à 29,3 milliards. Quelques-uns de mes collègues ont déjà signalé que c'était la première fois en 30 ans que le déficit baissait trois années de suite. Je m'excuse auprès des députés de l'opposition, que cette bonne nouvelle doit chagriner.

On voit que le programme de relance économique du gouvernement fonctionne bien. Il accélère la croissance, procure des emplois aux Canadiens et leur ouvre bien des portes. Les perspectives sont très prometteuses pour 1987. Le Canada battra sans doute à nouveau tous les pays industrialisés au chapitre de la création d'emplois. La croissance réelle devrait atteindre 2,8 p. 100, pour nous donner la deuxième relance la plus longue de l'après-guerre. On s'attend à une inflation inférieure à 4 p. 100

• (1540)

J'ai parlé tout à l'heure des mesures que le gouvernement a prises pour venir en aide à nos concitoyens défavorisés. L'opposition voudrait faire croire aux Canadiens à faible revenu que le gouvernement ne se soucie pas de leurs besoins. Les Canadiens à revenu modeste savent bien qu'il n'en est rien, car ils bénéficient des mesures prises par le gouvernement, dont le paiement anticipé du crédit d'impôt-enfants de 454 $ par enfant. Un million de personnes à faible revenu ont reçu ce paiement anticipé en novembre 1986. Quatre millions de familles et de particuliers à revenu modeste bénéficient maintenant de crédits d'impôt remboursables au titre de la taxe de vente pouvant atteindre 50 $ par adulte et 25 $ par enfant. Le crédit d'impôt-enfants a été relevé de 36,5 p. 100, ou de 140 $ par enfant, passant de 384 $ en 1985 à 524 $ en 1987. Le gouvernement a élargi le droit à l'allocation au conjoint. C'est ainsi que 169 000 veufs et veuves âgés de 60 à 64 ans qui sont dans le besoin reçoivent maintenant cette allocation. Le gouvernement a accordé à 185 000 particuliers la déduction d'impôt pour invalidité.

Ces mesures et d'autres que le gouvernement a prises pour venir en aide aux Canadiens à faible revenu seront complétées et renforcées quand seront présentées nos propositions de réforme fiscale au printemps. Le gouvernement s'est engagé à augmenter le nombre de Canadiens à revenu modeste qui ne paient pas d'impôt sur le revenu des particuliers. Le gouvernement s'est engagé à simplifier la fiscalité et à la rendre plus équitable pour le bien des Canadiens moyens. Autrement dit, plus de Canadiens paieront moins d'impôts.

Enfin, monsieur le Président, j'aimerais parler plus précisément des réalisations économiques du gouvernement en ce qui concerne ma province de Terre-Neuve. Comme je l'ai dit dès le départ, les Terre-Neuviens se réjouissent des résultats affichés par le gouvernement fédéral dans ses efforts pour contrôler les dépenses fédérales, réduire les taux d'intérêt et poursuivre une saine gestion financière. Le gouvernement a déjà pris un certain nombre de mesures pour contribuer à résoudre les problèmes de ma province. L'Accord atlantique historique traite Terre-Neuve comme un partenaire égal dans la mise en valeur des ressources sous-marines et crée le Fonds de développement Canada-Terre-Neuve. Je suis heureux de constater que le projet de loi C-6, Loi concernant la mise en oeuvre de l'accord entre les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve et du Labrador, a été adopté à la troisième lecture, hier.

Le gouvernement a signé avec Terre-Neuve des accords de développement régional et économique de plusieurs millions de dollars prévoyant notamment des dépenses de 112,5 millions de dollars pour le réseau routier, de 38,5 millions de dollars pour le secteur des pâtes et papiers, et de 33,6 millions de dollars pour la mise en valeur des ressources forestières. Pour la région de l'Atlantique en général, on a prévu une somme de plus de 1 milliard de dollars sous forme de garanties de prêts et de faibles taux d'intérêt pour certains investissements dans la région, grâce au programme Entreprise Atlantique. Les entreprises de Terre-Neuve profitent de ce programme. Vendredi, j'ai eu l'occasion d'annoncer les avantages que deux entreprises de ma circonscription en tireront.

En outre, les 600 millions de dollars de crédits fédéraux affectés à la région par le Programme de perspectives d'achat-région de l'Atlantique auront également un effet positif. Ainsi, dans ma circonscription, la société Terra Nova Shoes fournit, pour la première fois, des chaussures au ministère de la Défense nationale. Il est intéressant de remarquer que la taxe

de vente fédérale de 9 p. 100 sur le carburant utilisé par les pêcheurs, qui avait précédemment été supprimée, n'a pas été rétablie.

Toutes ces initiatives et d'autres s'inscrivent dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement, afin d'accroître l'aide apportée à la région de l'Atlantique. L'un de mes collègues de l'opposition prétend que la taxe de vente sur le carburant a augmenté de 1 p. 100. Je lui rappelle que cette hausse ne s'applique pas, car les pêcheurs et les bûcherons ainsi que les agriculteurs du pays profiteront de la remise de ce 1 p. 100 qui est une taxe d'accise. Je parlais de la taxe de vente.

Il est vrai que nous avons réalisé bien des progrès en deux ans et demi, mais il n'en demeure pas moins que bien des choses restent à faire. Ce budget montre que notre programme de renouveau économique donne de bons résultats et qu'il continuera à favoriser les intérêts de tous les Canadiens.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler immédiatement après un député du parti conservateur qui a passé une grande partie de son temps à annoncer que le nouveau budget allait montrer aux personnes à faible revenu combien elles avaient de la chance. En fait, l'Institut Fraser, qui est très conservateur, a avancé que les deux seuls secteurs qui parviennent à échapper à l'imposition sont les grandes sociétés et les personnes très riches. Il semble que l'objectif de ce budget soit d'augmenter les impôts dans les secteurs à revenus faibles et moyens et pas dans les autres. Les impôts des riches et des sociétés n'augmentent que très légèrement. Par exemple, un couple ayant deux enfants et qui gagne 15 000 $ n'avait payé que 407 $ d'impôt fédéral sur le revenu en 1985. En 1986-1987, il payera 770 $ d'impôt. Cela représente une augmentation de 90 p. 100. Les impôts des personnes qui gagnent 20 000 $ sont passés de 1 200 à 1 700 $, ce qui constitue une majoration de 35 p. 100. Les impôts fédéraux sur le revenu des personnes qui gagnent 42 000 $ ont atteint 6 102 $ soit une augmentation de 32 p. 100 ou de 1 487 $. Ces chiffres montrent quelles seront les répercussions du budget sur les personnes à faible revenu.

Examinons les personnes à revenu élevé. Les impôts d'un couple qui gagne 100 000 $ ne seront majorés que de 319 $ par rapport au couple qui gagne 15 000 $ et dont les impôts vont passer de 407 $ à 770 $. Le couple qui gagne 100 000 $ ne subira qu'une augmentation de 2 p. 100 comparé à celle de 90 p. 100 pour le couple qui gagne 15 000 $. En fait, à la suite de ce budget les impôts ont baissé d'environ 5 p. 100 pour les personnes qui gagnent 80 000 $ et de 1 p. 100 pour celles qui gagnent 50 000 $. Le député qui essayait d'expliquer qui allait subir une augmentation d'impôt n'a pas lu le budget dans le détail pour déterminer les niveaux d'imposition. Les personnes qui ne gagnent que 7 000 $, ce qui est en-deçà du seuil de pauvreté, vont connaître une majoration de 148 p. 100, qui est la plus importante du budget. Celui-ci a pour objectif d'aider non pas les Canadiens à faible revenu mais les personnes très riches et les grandes sociétés.

• (1550)

Le but de ce budget n'est pas d'éliminer le déficit mais de constituer la pièce maîtresse en prévision d'une réforme fiscale. Alors qu'il constitue une arnaque fiscale monstrueuse qui va extorquer environ 1 milliard de dollars aux classes les plus défavorisées du Canada, il sert de base à partir de laquelle le ministre des Finances (M. Wilson) et le gouvernement ont l'intention de mettre en place une réforme fiscale dans un an ou deux.

Voyons ce qui est arrivé à notre système fiscal depuis deux ans et demi. Le gouvernement a augmenté les impositions des personnes à faible revenu au moyen de l'impôt direct sur le revenu ainsi que de taxes indirectes en accroissant les taxes de vente et d'accise sur presque tous les produits. En fait, le ministre des Finances a pris fièrement la parole pour dire qu'il avait élargi l'assiette de l'impôt sur les biens et les services. Théoriquement, l'assiette de l'impôt sur le revenu est aussi large qu'elle peut l'être, mais le ministre a déclaré que puisqu'il était injuste que 40 p. 100 des biens et services dans notre pays ne soient pas imposés jusqu'à présent, ils allaient tous l'être. Les taxes directes sur les biens et les services sont rétrogrades puisque les économiquement faibles paient la même chose que les riches.

Notre régime fiscal prélèvera un lourd tribut sur la majorité de la classe moyenne et sur les gagne-petit. Le gouvernement réaménagera la fiscalité en élargissant la base fiscale, c'est-à-dire en taxant les biens et les services et en abaissant l'impôt sur le revenu. Cette réforme de la fiscalité, par le biais d'une taxe sur les biens et sur les services, frappera les gens en deçà du seuil de la pauvreté, ceux qui gagnent moins de 7 000 $ et qui ne paient pas d'impôt.

Le gouvernement se dit peut-être que les Canadiens s'apercevront tout d'un coup, à la veille des élections, qu'ils apportent plus d'argent à la maison grâce à la réduction d'impôt et qu'ils oublieront que les taxes qu'ils ont payées au cours des trois années précédentes ont plus que doublé.

La crise agricole actuelle remonte à quelques années. Mais elle s'est aggravée cette année à cause du faible cours des produits agricoles. Il y a deux moyens d'accroître le revenu des gens dont les ressources dépendent du prix d'un produit quelconque. On peut relever directement le prix de ce produit ou encore réduire les coûts de la production. Or, ce qui se passe actuellement en agriculture, c'est que la vente des produits agricoles ne couvre plus ces coûts de production, au point où même les agriculteurs qui n'ont aucune dette ne font plus de bénéfices.

Cette conjoncture existait avant l'élection du gouvernement actuel, mais en deux ans et demi, non seulement il a été incapable de la juguler en relevant le prix des produits agricoles, mais il l'a avivée encore en gonflant considérablement les coûts de la production. Les inspections et les services gouvernementaux offerts gratuitement aux agriculteurs depuis tant d'années n'existent plus aujourd'hui. Le gouvernement a introduit le principe du paiement par l'usager qui rogne davantage des bénéfices agricoles déjà passableent amenuisés. La situation est telle qu'une anecdote court actuellement à propos d'un agriculteur qui a gagné le million à la loterie. A ceux qui lui demandaient ce qu'il allait faire de tant d'argent, il répondait: «Ne vous en faites pas, encore quelques années sur ma ferme et je finirai bien par m'en défaire.» C'est ce qui se passe actuellement chez les agriculteurs des Prairies.

Un voisin m'a dit qu'il n'avait aucune dette, mais qu'il vaudra quand même 75 000 $ de moins ce printemps que l'an dernier. C'est toute une génération d'agriculteurs qui va y passer si cette situation persiste. Dans ce budget, on n'a rien fait pour atténuer les difficultés des agriculteurs ni pour les aider à les surmonter. Par conséquent, il est à prévoir qu'un nombre de plus en plus grand d'agriculteurs seront acculés au mur, et soit qu'ils déclareront officiellement faillite, soit qu'ils feront l'objet d'une saisie, ou encore qu'ils abandonneront tout simplement leur exploitation et toutes leurs possessions. En fait, le gouvernement a alourdi le fardeau des agriculteurs, non pas nécessairement et seulement dans ce budget, mais avec le temps. Pour assurer la survie de leur ferme, de nombreux agriculteurs ou leur femme devront renoncer à l'exploitation agricole et rechercher un emploi qui leur rapportera des revenus supplémentaires destinés à leur permetre d'assumer la totalité des frais de l'exploitation de leur propriété. Ce genre de situation devient la norme pour une part de plus en plus importante de la population rurale. En fait, plus de la moitié des agriculteurs disposent à l'heure actuelle de revenus extérieurs qui sont équivalents, ou même supérieurs à leurs revenus agricoles.

• (1600)

Quand le gouvernement a été porté au pouvoir en 1984, il a promis de faire quelque chose pour les agriculteurs qui doivent se procurer de l'argent à d'autres sources pour continuer à tourner. L'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu limite le montant des revenus extérieurs qu'un agriculteur peut consacrer au maintien de l'exploitation de sa ferme. Je sais qu'il n'est pas juste qu'un agriculteur puisse travailler à l'extérieur et occuper ainsi un emploi que quelqu'un d'autre pourrait avoir, mais, dans bien des cas, c'est là le seul moyen pour lui d'assurer la survie de son exploitation. Le gouvernement a promis qu'il modifierait l'article 31, en vertu duquel l'agriculteur peut déduire 1 000 $ en pertes agricoles. Un comité de la Chambre a recommandé à l'unanimité que ce montant soit porté à 10 000 $ au minimum. Le gouvernement a promis qu'il supprimerait entièrement la limite. Rien n'a été fait. Par conséquent, le gouvernement agit de façon discriminatoire à l'endroit des agriculteurs qui ont le courage de tenter d'assurer la survie de leur exploitation en travaillant à l'extérieur pour payer leur dette agricole.

Dernièrement, on a révisé les déclarations d'impôt d'un certain nombre d'agriculteurs en raison du fait que, selon le gouvernement, le crédit d'impôt à l'investissement qu'ils ont appliqué aux machines agricoles qu'ils ont achetées au cours des 10 dernières années était un peu trop avantageux. Si vous aviez examiné un de ces cas, monsieur le Président, vous auriez constaté que les agriculteurs ne font que tirer parti d'une disposition fiscale reconnue qui est tout à fait légale. Ils retournent les vieilles machines, en achètent de nouvelles et reçoivent un crédit d'impôt. On leur reproche maintenant de tirer le meilleur parti possible de la situation. Cette façon d'agir n'a rien d'illégal et d'ailleurs, elle correspond probablement tout à fait à la philosophie conservatrice. Pourtant, on interroge ces agriculteurs et on laisse savoir à nombre d'entre eux qu'ils auront à rembourser une partie des crédits d'impôt dont ils ont bénéficié au fil des ans.

La réforme fiscale semble être l'élément central de ce budget. Le gouvernement hausse l'impôt sur le revenu et les autres taxes de telle sorte que, lorsque la réforme fiscale se concrétisera, les salariés à revenus faible et moyen seront déjà tellement accablés qu'ils seront très reconnaissants d'être soulagés.

Dans le budget des dépenses, rien n'est prévu pour le brise-glace qu'on nous a promis, et rien non plus pour le programme de lutte contre l'abus des drogues qui a également été promis. Aucun montant n'est prévu, ni dans le budget des dépenses, ni dans le budget, pour les garderies. On a beaucoup d'argent pour s'offrir les conseils de gens comme Dalton Camp mais on n'en a pas pour remplir les principales promesses que le gouvernement fait depuis des années. Le budget ne prévoit rien pour lutter contre le chômage et les inégalités régionales et rien pour aider les régions où le problème du chômage est généralisé. C'est un budget pour les gens très riches et pour les grandes sociétés. Les éléments les plus pauvres de la population subissent les conséquences de la doctrine du gouvernement qui, au fond, servent de prélude à une réforme fiscale bizarre qui aura pour effet d'augmenter le fardeau fiscal des petits salariés si elle fonctionne comme les précédentes.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de York-Ouest (M. Marchi)—Les réfugiés—*a*) Les modifications apportées à la réglementation gouvernementale. *b*) Le système d'établissement du statut de réfugié; l'honorable député de York-Est (M. Redway)—La Société canadienne d'hypothèques et de logement—Le financement du logement coopératif.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Garneau (page 3594).

M. Thacker: Monsieur le Président, j'ai une question pour mon collègue et ami de Prince-Albert. Je me demande si les calculs qu'il a faits à partir du budget au sujet des pourcentages payés par les pauvres et ceux qu'il appelle les riches tiennent compte de l'impôt minimum. A ma connaissance, non. A en juger par ce qui se passe dans ma circonscription, cet impôt minimum contribue à accroître considérablement les montants que les gens ont à débourser pour 1986. Peut-il me dire si ses chiffres en font état?

Ensuite, le député approuve-t-il le fait qu'une moissonneuse-batteuse, par exemple, qui se vendrait normalement 90 000 $,

se vende 140 000 $ uniquement pour que l'agriculteur bénéficie d'un crédit d'impôt plus important? Bien sûr, cela signifie que le reste d'entre nous, contribuables, devons au bout du compte payer davantage. C'est certes là le même genre de combine que lorsque les très grandes entreprises profitent artificiellement et au détriment de l'intérêt public des échappatoires fiscales qui avaient d'abord été conçues comme des stimulants.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, d'abord, les statistiques fiscales que j'ai citées viennent d'un exposé produit par l'Institut Fraser et par le Conseil consultatif national du Bien-être social. Les deux organismes sont financés en partie par le gouvernement. L'exposé montre l'incidence des hausses de l'impôt fédéral sur ces groupes particuliers.

En ce qui a trait au crédit d'impôt, beaucoup des agriculteurs qui en profitent le désapprouve d'une façon ou d'une autre. Toutefois, il est prévu dans le régime fiscal et, dans la plupart des cas, l'agriculteur accepte le marché que lui offre l'entreprise de machinerie agricole. Je ne crois pas que cela devait durer. Je me réjouis que le gouvernement fasse quelque chose à ce sujet. Toutefois, en remontant dix années en arrière et en proposant que les agriculteurs soient tenus de rembourser, on risque d'en acculer beaucoup à la faillite. Cela les acculera à la faillite. Ces dernières années, beaucoup de grandes exploitations agricoles ont pris tant d'expansion qu'elles ont maintenant d'énormes dettes qu'elles sont dans l'impossibilité de rembourser. Si on augmente leur fardeau en exigeant ces impôts qui ne sont pas des impôts sur leurs revenus mais des impôts prévus par la loi de l'époque, nous nous retrouvons dans une situation qui n'aide pas du tout l'ensemble du secteur agricole. Je ne propose pas de conserver le crédit d'impôt, mais plutôt de ne pas revenir en arrière pour tenter de recouvrer ces impôts comme on semble vouloir le faire en ce moment.

• (1610)

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Monsieur le Président, je me réjouis que le Nouveau parti démocratique se soit maintenant clairement prononcé sur les mesures prises contre les agriculteurs qui ont profité du crédit d'impôt pour acheter des machines. La situation est très grave dans l'ouest du Canada. Le fait est que certains vendeurs de machines agricoles et certains agriculteurs savaient parfaitement bien ce qu'ils faisaient. Ils ont artificiellement gonflé le prix des machines. Je connais certains cas où les prix sont passés de 90 000 $ à 140 000 $. Les personnes en cause savaient que cela était répréhensible. On peut se demander s'il convient de ne pas appliquer les lois. Quoi qu'il en soit, je suis heureux que le NPD prenne position sur cette question précise.

Je tiens à féliciter le ministre des Finances (M. Wilson) pour son troisième budget. Il a officialisé la pratique des budgets annuels. Il nous a facilité les choses en nous présentant le budget et les prévisions budgétaires à date fixe. Nous pouvons ainsi questionner plus efficacement le ministre des Finances sur les dépenses et la manière de lever les fonds. En outre, cette pratique facilite beaucoup la préparation des réactions des gouvernements provinciaux. Ils savent maintenant ce qu'ils recevront.

J'estime qu'il s'agit d'un bon budget pour de nombreuses raisons. Il est indubitable que l'économie en général s'est beaucoup améliorée depuis que le ministre des Finances actuel est en poste. L'une des raisons c'est que les Canadiens exercent leur souveraineté et changent leur gouvernement. Le premier budget du ministre était assorti d'un plan économique portant sur les quatre ou cinq prochaines années. Cela offre une certaine stabilité au milieu des affaires qui la réclamait. Avec le premier budget, les gens d'affaires pouvaient enfin planifier. Avec les deux budgets subséquents, la pratique a été maintenue.

Le regain de confiance a permis aux Canadiens de créer environ 677 000 emplois. Il s'agit d'un apport significatif à la prospérité du Canada, puisqu'il fera augmenter les recettes fiscales. D'autre part, les prestataires de l'aide sociale et de l'assurance-chômage seront moins nombreux. Le taux de chômage, qui dépassait 10 p. 100, a été réduit cette année à 9,7 p. 100. On s'attend à ce qu'il atteigne 9 p. 100 à la fin de l'année. Chacun devrait se réjouir de ces résultats très importants. Ils ne sont pas nécessairement le fruit d'un changement de gouvernement ou d'initiatives gouvernementales, mais ils se produisent quand les gens reprennent confiance dans leur pays.

Nul doute que les disparités régionales constituent un problème sérieux. Toutefois, bien que je vienne de l'Ouest, je me réjouis de voir que l'Ontario est prospère, qu'on crée beaucoup d'emplois dans cette province. Grâce à ces emplois, nous pourrons exporter davantage, ce qui redressera notre balance commerciale. Les travailleurs vont remplir les coffres de l'État qui aura moins d'assurance-chômage à verser. Que les députés imaginent ce que deviendrait le Canada si l'Ontario essuyait les mêmes revers que nous, dans l'Ouest. Nos difficultés ne sont pas attribuables au gouvernement mais plutôt à la chute du cours international des matières premières. Si l'Ontario subissait pareilles épreuves, nous aurions de deux à trois millions de chômeurs. Nos programmes sociaux ne vaudraient même plus le papier sur lequel ils sont écrits. Le pays tout entier devrait se réjouir de la réussite ontarienne, au lieu de s'en montrer envieux.

Quant l'Ouest était florissant, vers la fin des années 70, je ne comprenais pas que cela puisse susciter de l'animosité. Des jeunes venaient de partout s'installer au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. J'estimais que notre succès profitait à l'ensemble du Canada. Nous étions en mesure d'aider davantage les régions moins fortunées. Il en va de même pour l'Ontario aujourd'hui. Je n'hésite pas à me dire heureux de sa prospérité. C'est de bon augure pour l'ensemble du Canada.

Les taux d'intérêts sont les moins élevés depuis dix ans. C'est très important. Ce n'est pas arrivé seulement par hasard ou par accident. Il s'agit d'un événement historique important pour le Canada. J'ai vécu l'époque où les taux d'intérêt s'élevaient à environ 21 p. 100 sous la coalition des libéraux et du NPD. De tels taux d'intérêts tuent les gens. Ils tuent encore les gens aujourd'hui tant au sens littéral qu'au sens figuré parce que les effets de cette mauvaise politique économique se font encore sentir.

Le service de la dette nationale est moins coûteux lorsque les taux d'intérêts sont bas. Les hommes d'affaires qui ont presque toujours un emprunt à rembourser ont maintenant plus d'argent dans leurs poches en raison de la baisse des taux d'intérêts. Une famille qui doit rembourser une hypothèque de

50 000 $ dispose maintenant de 125 $ à 130 $ de plus chaque mois que si les libéraux et le NPD étaient au pouvoir. Le revenu disponible des familles est plus élevé. Elles sont libres de dépenser leur argent à leur guise au lieu de le verser en intérêts à une institution financière ou à un gouvernement de quelque parti que ce soit pour qu'il le dépense à leur place.

Je voudrais maintenant parler d'une partie du budget dont les médias n'ont pas parlé et qui est à mon avis d'une importance historique. L'écart entre les dépenses discrétionnaires et les recettes fiscales a été réduit de 1,3 milliard de dollars. Lorsque nous avons pris le pouvoir, le déficit et le service de la dette étaient énormes mais sous les libéraux et le NPD les dépenses discrétionnaires dépassaient les revenus fiscaux de plusieurs milliards de dollars. A partir du début de la prochaine année financière, les revenus fiscaux dépasseront les dépenses. Lorsque nos budgets seront équilibrés et que les dépenses consacrées aux programmes ne dépasseront pas les revenus, nous pourrons vraiment nous attaquer à la dette nationale et résoudre ce problème parce que notre économie est en pleine croissance. La dette nationale représentera une fraction de plus en plus petite du produit intérieur brut.

Je voudrais dire quelques mots sur les dimensions sociales du budget. Je crois qu'il faut les considérer comme un tout. Lorsque nous arriverons à la fin des cinq années, et même dès aujourd'hui, les pauvres auront certainement plus d'argent dans leurs poches que si nous étions restés sous la houlette des libéraux et du NPD. Le crédit d'impôt et le remboursement de la taxe de vente ont pour effet qu'une mère seule élevant un enfant dispose d'environ 44 $ de plus par suite du dernier budget qu'elle n'aurait eu en vertu du *statu quo*. C'est un principe que j'appuie sans réserve.

Je suis prêt à discuter de ce sujet en public avec n'importe qui et n'importe où au pays. Selon le gouvernement précédent, et certes les libéraux et le NPD, les programmes sociaux devraient être accessibles à tous. Ensuite, grâce à la prétendue progressivité du régime fiscal, les riches devaient en défrayer le coût. Ils ne l'ont jamais fait. Le régime fiscal n'a jamais fourni tous les fonds nécessaires pour financer ces programmes. Les allocations familiales et les pensions de vieillesse contribuent donc à enrichir les riches selon la doctrine des libéraux et du NPD. Nous avons pour principe de donner l'argent aux vrais pauvres. Ceux d'entre nous dont le revenu dépasse un certain seuil n'ont pas besoin des allocations familiales ou de la pension de vieillesse, qui ne devraient donc pas leur être versées.

• (1620)

Quand les ressources sont limitées, il faut s'en servir là ou les besoins sont le plus pressants. J'avoue que je suis mal à l'aise quand j'entends quelqu'un réclamer à la Chambre que les allocations familiales continuent de nous être versées à nous, députés, qui recevons une indemnité de base de 57 000 $.

Je voudrais répondre aux néo-démocrates qui se bercent d'une douce illusion. Ils croient qu'il existe des gens beaucoup plus riches que nous, députés. Ce n'est pas confirmé par les faits. Je voudrais citer le sommaire des déclarations d'impôt que prépare Statistique Canada. La personne dont le revenu total est de 15 000 $ représente une proportion de 55,42 p. 100 des contribuables. Autrement dit, seulement 45 p. 100 des gens, environ, gagnent plus de 15 000 $. Je parle de ceux qui produisent une déclaration. La personne qui gagne 25 000 $ s'incrit entre les 55.42 et 78 p. 100 des contribuables. Donc, moins de 22 p. 100 des contribuables gagnent plus de 25 000 $. De nombreux Canadiens gagnent environ 35 000 $. Ils constituent la proportion de 78 à 91,62 p. 100. Moins de 9 p. 100 des contribuables touchent plus de 35 000 $. La proportion de 91.62 à 98.18 p. 100 de ceux qui produisent une déclaration gagnent 50 000 $, soit un peu moins que les députés. Moins de 2 p. 100 gagnent plus de 50 000 $.

Le fait est que les riches dont parlent toujours les néo-démocrates, de qui il faudrait exiger plus d'impôts pour réduire le déficit ou établir de nouveaux programmes, sont un produit de leur imagination. L'argent doit venir de vous et moi, monsieur le Président.

Le gouvernement et le ministre des Finances méritent l'appui et l'admiration de tous pour avoir établi clairement dans l'esprit des gens le rapport entre le coût des programmes et les impôts. Quand nous proposons un nouveau programme, nous proposons un impôt en même temps. J'espère que les libéraux et les néo-démocrates vont prendre l'habitude, quand ils offrent toutes sortes de programmes généreux, de dire aux contribuables: «Mesdames et messieurs, il va falloir augmenter les impôts. Que préférez-vous?» Si la question était posée en ces termes aux contribuables, ils répondraient souvent que le programme n'est pas nécessaire, qu'ils aiment mieux garder l'argent et le dépenser à leur guise que de le remettre au gouvernemnt pour qu'il décide à leur place.

Je dois dire que jamais un gouvernement n'a affecté autant de crédits à un seul secteur qu'à l'agriculture, surtout aux agriculteurs de l'Ouest. Dans le secteur agricole, les dépenses ont augmenté d'environ 62 p. 100 par rapport à celles du gouvernement précédent, sans compter le crédit de un milliard qui s'en vient. Les producteurs de betteraves sucrières de ma circonscription auraient dû abandonner sans l'aide du gouvernement. Ils ont reçu 10 ou 11 millions dans le cadre du programme de stabilisation tripartite, ce qui les a sauvés. J'espère bien que nous pourrons améliorer encore le programme lorsque la Commission canadienne des tarifs fera ses recommandations ou présentera les différentes solutions. Cette attitude contraste avec ce que le gouvernement précédent a fait lorsque les betteraviers de l'Ontario ont mordu la poussière. Le gouvernement précédent n'était pas là pour aider ces producteurs qui en avaient pourtant besoin, mais le gouvernement conservateur était là lorsque les betteraviers du Manitoba et de l'Alberta ont eu besoin d'aide.

Parlons un peu de carburant agricole; lorsque les agriculteurs de ma famille remplissent leur réservoir, ils déboursent 40 $. Sous le gouvernement libéral, le plein leur coûtait 115 $.

Je dois dire à regret que la population de l'ouest du Canada ne se rend pas très bien compte de l'importance que revêt la suppression de ces taxes pour le secteur pétrolier. C'est que pour eux, ces taxes étaient injustifiées et nous avons réparé un tort. Nous ne recevons pas le crédit politique de cette initiative, mais la population de l'ouest du Canada doit tout de même admettre que le gouvernement supprime très rarement des taxes qu'il a instaurées. A ma connaissance, aucun impôt n'a été supprimé, en tout cas pas l'impôt sur le revenu instauré temporairement pour financer la Première Guerre mondiale. Il n'a jamais été supprimé.

La taxe sur le gaz naturel, la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires, la redevance spéciale de canadianisation, les droits d'exportation sur le pétrole brut, la redevance d'indemnisation pétrolière ont été instaurés par le gouvernement précédent dans le cadre d'un programme énergétique prétendument national. Il n'avait évidemment rien de national. Il s'agissait de taxer le pétrole et le gaz de l'Ouest dans l'intérêt du reste du pays. Peut-être serait-il souhaitable d'avoir un programme énergétique national. Néanmoins, si l'on prélève des taxes, il faudrait le faire dans l'ensemble du pays en fonction du nombre de BTU et les appliquer à toutes les formes d'énergies, qu'il s'agisse de l'énergie solaire, de l'énergie électrique de l'Ontario et du Québec ou de l'énergie pétrolière de l'Ouest. Nous aurions là un programme énergétique véritablement national et peut-être qu'un jour nous en aurons besoin.

N'oublions pas, et j'espère que les citoyens de l'Ouest ne l'oublieront pas, que ces six ou sept taxes ont été abolies. C'est là un événement important. Les libéraux tiraient de ces taxes environ 5 milliards et maintenant nous payons quelques impôts, qui atteignent environ 500 millions, particulièrement sur les bénéfices. Il s'agit là d'un avantage important. L'argent demeure dans l'Ouest et ces entreprises l'utilisent comme elles le désirent au lieu de laisser Ottawa prendre les décisions à leur place.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de l'essence. Les gouvernements de toutes les provinces perçoivent beaucoup plus d'impôts sur l'essence que le gouvernement fédéral. Par conséquent, les Ontariens et les Québécois qui paient leur essence très cher devraient se tourner du côté de leurs gouvernements provinciaux libéraux qui ont imposé de fortes taxes sur l'essence. Ces gouvernements libéraux devraient réduire la taxe provinciale sur l'essence. Il s'agit non pas d'un impôt sur les richesses naturelles, mais d'une façon de soutirer de l'argent aux contribuables. Si les gouvernements voulaient vraiment que les citoyens paient l'énergie moins cher, ils devraient supprimer ces taxes.

M. Boudria: Je sens qu'on va poser une question.

M. Thacker: Mon collègue d'en face devrait comprendre que le gouvernement de l'Alberta n'impose pas de taxe sur l'énergie, du moins jusqu'ici. Dieu sait ce que nous réservent les futurs budgets. En raison des difficultés actuelles, je suppose qu'il faudra augmenter les impôts. Néanmoins, les gouvernements provinciaux décident librement d'imposer ou non une taxe sur l'essence. Au lieu de se plaindre du gouvernement fédéral, ils devraient réduire les taxes provinciales.

M. MacLellan: Je voudrais poser une question au député. Il a raison. De nombreux citoyens de l'Ouest estiment effectivement que la taxe sur les recettes pétrolières et gazières n'aurait jamais dû être imposée. En l'éliminant, le gouvernement n'a fait que corriger une erreur. J'ai également entendu énumérer la série de taxes qui, d'après le député, ont été supprimées. Comme je l'ai fait remarquer lors de la période des questions d'hier, ce n'est rien de nouveau. Je ne pense pas que les habitants de l'Ouest soient particulièrement impressionnés par les initiatives du parti progressiste conservateur en ce qui concerne le Programme énergétique national. Ils s'inquiètent énormément au sujet de la situation du secteur énergétique dans leur région. Ils veulent savoir si le gouvernement progressiste conservateur tiendra ses promesses. Ils veulent savoir si les conservateurs respecteront leurs promesses électorales, ou encore si le premier ministre tiendra ses promesses en intervenant. A ce jour, on n'a rien fait pour eux et ils s'estiment trahis.

• (1630)

A quoi sert-il de faire passer les Canadiens de l'Ouest pour des gens qui se félicitent ou se réjouissent de la réduction ou de la suppression de ces taxes? Ces gens veulent savoir ce que le gouvernement fédéral compte faire pour aider leur secteur énergétique.

M. Thacker: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue pour reconnaître que la suppression de ces taxes ne nous rapporte aucun capital politique. C'est tout ce qu'il y a de plus vrai, mais, honnêtement, je pense que c'est à tort.

Les Canadiens de l'Ouest devraient nous être reconnaissants de cette initiative. S'ils n'avaient pas changé de gouvernement, ces taxes auraient été sans doute quelque peu modifiées, mais elles auraient été néanmoins maintenues. Or, nous les avons supprimées. Nous avons en fait supprimé les lois les imposant, de sorte que si un gouvernement futur, quelle que soit son allégeance, essayait de les rétablir, il lui faudrait présenter une nouvelle loi dans ce sens. Évidemment, dans ce cas, les députés de l'Ouest s'y opposeraient et feraient sonner longuement les cloches, comme nous l'avons fait quand la dernière mesure à cet effet a été présentée.

Compte tenu de nos limites budgétaires, fixées par un déficit de quelque 32 milliards, je le rappelle au député, lequel déficit baissera en deçà des 30 milliards l'an prochain, on ne peut pas tout faire. Le parti libéral estime-t-il que le gouvernement devrait accroître le déficit pour aider les sociétés pétrolières? Est-il d'avis que nous devrions imposer la population entière et ensuite transférer une part des recettes fiscales aux sociétés pétrolières?

D'après moi, ces sociétés ont cherché et trouvé du pétrole pendant une cinquantaine d'années. Elles l'ont prospecté et vendu, elles ont versé à leurs employés des salaires supérieurs à la moyenne et réalisé des bénéfices de 2,35 $ par baril. Telle a été la situation depuis les années 1930 et 1940 jusqu'à dernièrement. Ensuite, vers la fin des années 1970, les prix ont grimpé en flèche jusqu'à 35 $ ou 36 $ le baril grâce à l'OPEP. A l'heure actuelle, le prix du baril fluctue entre 20 $ et 24 $, devises du Canada.

En fait, les coûts de production ont été trop élevés, notamment pour les sociétés pétrolières, pendant cette période de prospérité. Elles ont construit de grandes tours à bureaux. Certains contrats et certaines ententes de sous-traitance et d'exploitation ont été coûteux. Elles ont payé trop cher pour leurs terres. Les sociétés pétrolières ont dû faire marche arrière et elles l'ont fait. A partir de maintenant, rien ne les empêche de se tirer fort bien d'affaires. Lorsque cela se produira, l'industrie des services emboîtera le pas.

Si c'est de l'industrie des services que parlait mon collègue, alors je suis d'accord: ceux qui en font partie sont sur la ligne de front. Lorsque les libéraux étaient au pouvoir, nous disions que le programme ne ferait pas de tort aux grandes multinationales. Nous soutenions qu'il nuirait en réalité aux petits producteurs canadiens. Notre prédiction s'est avérée on ne peut plus juste. Nous avions prédit que le marché artificiel créé par le gouvernement antérieur aurait des retombées néfastes. Nous avions malheureusement raison.

Le processus d'adaptation tire à sa fin. Nous disposons d'une base à partir de laquelle pourra renaître la prospérité de demain.

M. McKenzie: Monsieur le Président, j'ai quelques observations à faire au sujet de l'hypocrisie des libéraux. Je les ai écoutés parler du prix de l'essence. Ils ont un sacré aplomb. Je me souviens de la campagne électorale de 1980, lorsqu'ils mentaient aux Canadiens en leur promettant de l'essence à bon marché. En 1981, le prix de l'essence avait déjà grimpé de 60c. le gallon en période de coalition libérale-néo-démocrate.

Les libéraux et les socialistes ne tenaient pas le moindrement à faire baisser le prix de l'essence au Canada. Ils l'ont laissé grimper de 60c. le gallon. Regardez-les aujourd'hui se moquer de nous parce que le prix de l'essence augmente de quelques cents. Le prix de l'essence est beaucoup moins élevé aujourd'hui qu'il ne l'était du temps où les libéraux étaient au pouvoir.

Je félicite le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) d'avoir parlé des problèmes agricoles. J'ai entendu beaucoup de balivernes aujourd'hui au cours du débat, à savoir que le parti conservateur aurait abandonné l'Ouest, qu'il ne s'occuperait pas de l'Ouest. Je pourrais parler ici pendant deux heures de ce que le gouvernement a fait pour l'Ouest au moyen d'un nombre incroyable de programmes. Les libéraux ont le culot de dire que rien n'est fait pour l'Ouest. Je ne comprends pas que les médias ne règlent pas son compte au parti libéral.

M. MacLellan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si le député proposait une motion demandant qu'on lui accorde deux heures pour énumérer les bienfaits dont le gouvernement actuel aurait comblé l'Ouest, je crois que les députés de ce côté-ci de la Chambre appuieraient sa motion.

M. le vice-président: Le député de Winnipeg—Assiniboine (M. McKenzie) peut poursuivre avec sa question ou son observation.

M. McKenzie: Monsieur le Président, les services du greffier pourraient peut-être nous aider à rédiger une telle motion. Je consentirais certes volontiers à la proposer. J'ai peut-être été un peu avare; j'aurais peut-être dû dire trois ou quatre heures. Si cela était faisable, je ne serais que trop heureux de satisfaire le parti libéral.

Les libéraux ont dit que nous ne faisions rien pour les agriculteurs de l'Ouest ou pour l'agriculture. Je vais réfuter cela par un exemple. L'ACDI doit dépenser 450 millions de dollars à l'achat de produits alimentaires canadiens, d'après ce qui a été annoncé récemment à Winnipeg. Je note parmi les projets financés par l'ACDI l'octroi de 310 millions au Programme alimentaire mondial pour les deux prochaines années, la fourniture d'huile de canola et d'aide technique d'une valeur de 89 millions à l'Inde pour les cinq prochaines années, la fourniture d'huile de canola d'une valeur de 13 millions à titre d'aide alimentaire au Pakistan cette année, et la dépense de 40 millions au cours des trois prochaines années pour appuyer les activités de la *Canadian Foodgrains Bank* dont le siège à est Winnipeg en plus des 8 millions déjà donnés cette année. La liste s'en prolonge indéfiniment.

Quant à l'aide additionnelle accordée à l'agriculture de l'Ouest, on est en train de mettre au point un programme d'aide de un milliard de dollars pour augmenter les liquidités des céréaliers victimes de la chute des prix mondiaux du blé. Grâce à une série de remboursements, toutes les taxes de vente et d'accise fédérales ont été supprimées sur les carburants agricoles. Les agriculteurs bénéficient maintenant d'une pleine exemption d'impôt sur les gains en capital jusqu'à concurrence de 500 000 $ réalisés sur la vente de biens agricoles. Cette mesure vise à les aider à prendre leur retraite, mais le parti libéral et le Nouveau parti démocratique s'opposent à ce que les agriculteurs touchent des rentes. Ils l'ont laissé entendre très clairement à maintes reprises.

Une loi a été adoptée pour créer des comités d'examen des dettes agricoles. Le gouvernement a versé des paiements totalisant le montant sans précédent de 580 millions de dollars dans le cadre du Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. La Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest a été modifiée pour permettre de verser des paiements provisoires aux agriculteurs afin qu'ils puissent toucher l'argent dont ils ont bien besoin pour les semailles du printemps. Les céréaliers ont reçu une aide de 150 millions de dollars pour les indemniser des pertes de récoltes attribuables à la sécheresse et aux sauterelles. Les éleveurs de bétail ont pour leur part reçu 48 millions de dollars.

Les taux d'intérêt sont à leur niveau le plus bas depuis 1979, ce qui permet aux agriculteurs d'économiser des millions de dollars. Nous avons doublé les versements maximums faits aux agriculteurs pour les cultures entreposables en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Les agriculteurs qui n'ont pas le choix et qui doivent abandonner la terre auront dorénavant droit à une aide à la réorientation et au recyclage dans le cadre du nouveau Programme de réorientation des agriculteurs.

Le gouvernement a instauré des hypothèques basées sur les denrées et le programme de partage des risques hypothécaires pour aider les agriculteurs de l'Ouest. Nous avons conclu de nouvelles transactions sur les grains avec l'URSS, le Brésil, et l'Égypte. Le tarif prévu dans la Loi sur le transport du grain de l'Ouest a été maintenu au niveau de la campagne 1985-1986, ce qui permet aux agriculteurs d'économiser plus de 40 millions. Le gouvernement a fait le nécessaire pour réduire les importations de boeuf européen de 55 p. 100. Une nouvelle

politique laitière de longue durée a été annoncée. Les betteraviers recevront de l'aide de stabilisation grâce à un nouveau programme fédéral-provincial.

Je constate que mon temps est écoulé, monsieur le Président. Si l'on pouvait s'arranger pour que je puisse lire ces informations—et je contacterai mon bureau pour obtenir le reste de la documentation—je dirais que j'arriverais à peu près à la moitié en trois heures.

• (1640)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe, cet après-midi, au débat sur le budget. Après avoir écouté les discours de certains conservateurs et surtout ceux du député de Winnipeg—Assiniboine (M. McKenzie) qui, sous prétexte de poser des questions au député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker), s'est arrangé pour nous servir tout un discours, il y a lieu de se demander si le député parlait du même budget que nous. Il est question ici du document budgétaire le plus mince qui nous ait été présenté ces dernières années. C'est un budget qui ne contient pas grand-chose, qui n'a aucune substance. Ce n'est évidemment pas pour déranger les conservateurs, comme chacun sait. Est-ce si grave de présenter un budget qui ne contient rien ont demandé certains conservateurs? Peut-être pas, mais alors, pourquoi se donner la peine d'en présenter un? Pourquoi le ministre ne s'est-il pas contenté de publier un communiqué et de proposer une motion des voies et moyens? Les conservateurs qui se demandent pourquoi nous reprochons au gouvernement son absence de politique devraient connaître la réponse. Le fait qu'ils posent la question suffit à me faire comprendre pourquoi le gouvernement a de sérieuses difficultés.

Parlons un peu du gouvernement. Depuis son accession au pouvoir, en 1984, la dette publique est passée de 175 milliards à 300 milliards. Cela représente une augmentation de 125 milliards, ou 40 p. 100 en trois ans et demi. La dette du pays a augmenté de 40 p. 100 pendant que le ministre des Finances actuel (M. Wilson) détenait ce portefeuille. Les conservateurs pourront peut-être faire faire des copies de mon discours et les distribuer à leurs électeurs. Ces derniers ont le droit de savoir ce qui se passe. N'oublions pas que le gouvernement prétend avoir réduit le déficit. Je vois mal ce que les conservateurs entendent par là. A leur arrivée au pouvoir, le déficit était censé s'élever à 34 milliards. Aussitôt après, ils ont dit qu'il était de 38 milliards, puis ils l'ont abaissé à 36 milliards en nous disant qu'ils avaient fait des économies. J'ai du mal à comprendre tout comme vous, j'en suis sûr, monsieur le Président, étant donné votre objectivité. Selon le dernier budget, le déficit a ensuite été abaissé à 29 milliards. Mais le gouvernement a changé d'avis et dit qu'en fin de compte ce n'était pas possible, que le déficit serait de 32 milliards. Puis les conservateurs ont présenté un nouveau budget en disant qu'il serait de moins de 30 milliards. Il sera de 29 milliards et des poussières. Savez-vous comment les conservateurs y parviendront, monsieur le Président? Ils procèderont de deux façons. Tout d'abord, en vendant des sociétés de la Couronne.

M. McDermid: Excellent.

M. Boudria: Un de nos vis-à-vis prétend que c'est excellent. Pour les conservateurs la bonne gestion de l'économie consiste à vendre les meubles pour payer le loyer. Qu'il soit clair que c'est là la position des conservateurs. En outre, les conservateurs accélèrent la procédure de remise, de sorte que les entreprises et les municipalités feront une remise deux fois par mois. Je suis persuadé que le député de Brampton—Georgetown (M. McDermid) s'en inquiète. Je vais le répéter lentement, afin qu'il comprenne bien. Les municipalités devront dorénavant faire une remise deux fois par mois. Cela leur causera bien des problèmes ainsi qu'aux grandes entreprises. Il y aura ainsi un versement de plus à la fin de l'année et c'est là la seule raison pour laquelle le gouvernement sera en mesure de faire passer le déficit en dessous de la barre infâme des 30 milliards de dollars, ce qui est son objectif.

Arrêtons-nous sur les taxes sur l'essence. Dans la belle circonscription de Glengarry—Prescott—Russell, posséder une automobile n'est pas un luxe. Je représente une circonscription rurale, monsieur le Président.

[*Français*]

Dans une circonscription électorale, celle que je représente qui a quelque 100 kilomètres de longueur de l'est à l'ouest, ce n'est pas un luxe que d'avoir une automobile. Vous savez, monsieur le Président, car vous avez l'occasion vous-même de parcourir la circonscription que je représente afin de venir ici, à Ottawa, et, incidemment, je vous encourage à arrêter souvent dans ma circonscription pour dépenser beaucoup d'argent. C'est bon pour l'économie locale. Mais, les électeurs que je représente—le fait de posséder une automobile, de voyager, de travailler, comme certains de mes électeurs qui sont présents ici même aujourd'hui et qui écoutent ce débat—savent que c'est important pour eux d'avoir cette automobile pour assurer leur gagne-pain. Enfin, pour mes électeurs cela est important car ils ne peuvent pas se prévaloir du service de transport en commun.

Mme Finestone: Pourquoi pas?

[*Traduction*]

M. Boudria: La députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) demande pourquoi. Je sais qu'elle n'ignore pas la réponse, et je la lui donnerai, car les conservateurs ne comprennent probablement pas, et je suis heureux qu'elle m'ait demandé des explications. Manifestement, le ministre des Finances pense que tout le pays est desservi par la Commission de transport de Toronto. Il est dans l'erreur. La Commission n'est pas présente dans la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell. Pour se rendre d'un bout à l'autre de la circonscription, pour aller travailler, il faut utiliser son automobile. Ces gens ont le droit de vivre comme tous les autres, même s'ils ne peuvent pas compter sur la Commission de transport de Toronto contrairement à ce que le ministre des Finances pense.

Que se passe-t-il depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir? Depuis que le ministre des Finances et le premier ministre (M. Mulroney) ont pris les choses en main, les taxes sur l'essence ont augmenté de 4,5c. le litre. Pour que le député de Brampton—Georgetown comprenne bien, je répète donc que cette taxe représente une augmentation de 18c. le gallon.

M. McDermid: Et de combien l'a-t-on abaissée?

M. Boudria: Ces 18c. le gallon lui rappellent peut-être quelque chose. Un gouvernement conservateur a déjà mordu la poussière à cause d'une telle augmentation et c'est ce qui attend également le gouvernement actuel.

M. McDermid: De combien a-t-on réduit cette taxe?

M. Boudria: Parlons maintenant des différentes régions du pays. Je rappelle que la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell a été bien desservie par l'OCRI.

[*Français*]

En vertu du programme de l'OCRI, monsieur le Président, ma circonscription en avait bénéficié, nous avions reçu des octrois pour moderniser l'industrie du textile, l'industrie de la chaussure, pour que cette industrie-là puisse être plus concurrentielle vis-à-vis des industries étrangères. Qu'est-il arrivé? Dès la venue au pouvoir du gouvernement conservateur, à l'encontre de toutes les promesses qu'ils avaient faites durant leur campagne électorale, «bang!», monsieur le Président, les octrois sont annulés. Le programme de l'OCRI est aboli par le ministre des Finances (M. Wilson). Et je suis certain que les députés du Québec, les autres députés de l'Est de l'Ontario et ceux des régions qui sont affectées par l'industrie du textile, savent qu'il y avait encore beaucoup de travail à faire. Or, moi je m'attendais, et mes électeurs s'attendaient que dans le dernier Budget, il aurait eu quelque chose à dire, que le ministre des Finances aurait pu exprimer l'avis que oui, cela valait la peine de sauver l'industrie de la chaussure, oui, il faudrait garder l'industrie du textile. Mais non! Au lieu de cela, on avait un document mince, comme la politique conservatrice, très mince!

Mais, monsieur le Président, je voudrais parler un instant de la pauvreté. Il y a 4 millions de Canadiens qui sont au-dessous du seuil de la pauvreté. Il n'y a aucune mention de ces Canadiens dans le Budget que j'ai ici. Même pas un mot. Et cela, c'est inacceptable.

M. Lanthier: Pas des mots, des actes!

M. Boudria: Ce soir, monsieur le Président, lorsque vous et moi nous rendrons chez nous nous coucher, lorsque vous et moi, monsieur le Président, et les députés de LaSalle (M. Lanthier), Ville-Émard, Côte-Saint-Paul et d'ailleurs, qui sont en face, lorsque nous allons nous coucher ce soir, nous nous rappellerons que 8 000 Canadiens, ce soir, n'auront aucun endroit où rester. Aucun de ces 8 000 Canadiens n'aura de l'aide du Budget, monsieur le Président. Et c'est important de se souvenir de cela.

[*Traduction*]

Nous trouvons dans le budget une taxe que certains Canadiens connaissent maintenant sous le nom d'impôt des enfants. Qu'en est-il au juste? C'est une taxe, tenez-vous bien, sur les barres de granola. C'est bien l'impôt des enfants. Voilà la politique conservatrice.

M. McDermid: C'est plein de sucre.

M. Boudria: C'est de la politique conservatrice. Qu'ont fait les conservateurs avec cet argent? L'ont-ils utilisé pour construire des garderies ou pour aider les familles monoparentales? Pas du tout, monsieur le Président. Je vais vous dire dans quelques minutes ce qu'ils en ont fait.

Parlons de l'infrastructure municipale. J'ai pu représenter les habitants de ma circonscription aux trois niveaux de gouvernement. J'ai commencé par siéger au conseil municipal, puis j'ai été élu à l'Assemblée législative provinciale et j'ai maintenant l'honneur de représenter les électeurs de Glengarry—Prescott—Russell à la Chambre des communes. Les municipalités, justement, s'inquiètent vivement de voir leur infrastructure se détériorer. Celle-ci prend de l'âge et les municipalités ont besoin de fonds pour apporter les améliorations qui s'imposent. Elles ont présenté des instances au gouvernement fédéral et au ministre des Finances pour qu'ils les aident à examiner et moderniser leur infrastructure. Que s'est-il passé? Elles ont été frappées par l'exigence relative à la remise accélérée dont j'ai parlé il y a un instant. La Fédération des municipalités canadiennes a émis un communiqué de presse le 19 février dernier intitulé «Les dispositions fiscales frappent les municipalités. Les projets d'infrastructure remis à plus tard». On dit en quelques mots dans ce communiqué que les nouvelles méthodes de perception des recettes annoncées par le ministre des Finances vont coûter aux municipalités canadiennes des dizaines de millions de dollars par an. Les municipalités ont demandé de l'aide au gouvernement fédéral et le gouvernement conservateur les a assommées en leur extorquant de l'argent. Voilà l'aide qu'elles ont obtenue des conservateurs.

• (1650)

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais brièvement vous parler du dossier ayant trait à ceux qui porteront le fardeau fiscal. On sait que, depuis la venue au pouvoir du parti conservateur, les Canadiens, à titre d'individus, ont dû payer de plus en plus une grande partie du fardeau fiscal, et je m'explique. Depuis 1984-1985, selon les prévisions budgétaires de ce même gouvernement—les documents officiels du gouvernement—le taux perçu d'impôt d'individus a grimpé de 52,5 p. 100. J'ai bien dit 52,5 p. 100, et pendant ce temps-là qu'est-il arrivé aux grandes sociétés, qu'est-il arrivé aux corporations? Elles ont eu une baisse d'impôt à payer de 18,1 p. 100. Et je demande aux députés en face: Est-ce cela la justice conservatrice? Est-ce cela la justice avec laquelle on doit traiter les citoyens de Glengarry—Prescott—Russell et ceux des autres régions de notre pays? Eh bien, ce n'est pas l'idée que je me fais, moi, de la justice, je vous l'assure.

[*Traduction*]

On a beaucoup parlé dernièrement de la réforme fiscale. Les conservateurs l'ont promise pendant la dernière campagne électorale. En février 1986, le ministre des Finances a déclaré qu'il procéderait dès que possible à une réforme fiscale. En octobre de la même année, il a dit qu'elle serait prévue dans son prochain budget. Le 30 janvier dernier, il a déclaré: «Désolé, les gars, j'ai fait une gaffe. Je ne peux pas prévoir la réforme fiscale dans le prochain budget, mais je la proposerai au printemps». Puis le 18 février, le ministre a présenté son budget en disant que la réforme fiscale viendrait sous peu.

Mme Finestone: Heureusement que vous n'avez pas retenu votre respiration!

M. Boudria: Oui, en effet. Quel esprit de la part de la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone).

Parlons un peu de recherche et de développement. La plupart des électeurs que je représente, et surtout dans la région ouest de la circonscription près d'Ottawa, travaillent dans ce secteur. L'automne dernier, j'ai reçu de nombreux appels téléphoniques d'employés du Conseil national de recherches, qui étaient très inquiets à l'idée de perdre leur emploi. Ils ont vu le budget du CNR tomber de 520 millions de dollars en 1984 à 398 millions en 1986, ce qui représente une diminution de 122

millions. Qui plus est, le 9 octobre 1986, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) a réduit d'encore 20 millions de dollars le budget du CNR. Comment peut-on concilier ces mesures avec les promesses faites par le parti conservateur au cours de la dernière campagne électorale? Je sais que les conservateurs voudraient oublier cette campagne et les promesses qu'ils ont faites aux Canadiens, mais je les en empêcherai. J'ai sous les yeux le recueil des 338 promesses des conservateurs que j'ai déjà portées à votre attention à une ou deux reprises par le passé. On dit clairement à la page 25 que le gouvernement doublerait son effort de R & D pour le porter à 2,5 p. 100 du produit national brut au cours des quatre premières années de son mandat. Cela vient de sources au sein du parti conservateur. C'est extrait d'un petit livre intitulé *Pocket Politics 1984*. Vous en rappelez-vous? Je suis sûr que vous ne l'avez pas vu, monsieur le Président, car vous n'avez pas l'esprit de parti, mais vous en avez certainement entendu parler. C'était un petit livre que l'on remettait aux candidats conservateurs. Ils le gardait dans leur poche, car il contenait les réponses instantanées, les promesses à faire aux Canadiens et les méthodes permettant de faire croire aux électeurs que les conservateurs travailleraient pour le bien du pays. Nous savons tous maintenant qu'il n'en est rien et les sondages d'opinion ne laissent aucun doute à ce sujet.

De toute façon, dans ce petit livre de 46 pages on trouve la promesse d'un effort de recherche et développement représentant 2,5 p. 100 du produit national brut. Que s'est-il passé en réalité? Il y a eu des coupures massives des budgets de R & D. Je peux vous dire que les gens de la région de la capitale nationale, ceux qui travaillent dans ce domaine et ont travaillé dur toute leur vie, sont extrêmement mécontents. Ils ne vont certainement pas les appuyer de nouveau.

Si vous pensez que je suis injustement partial, ce qui ne vous effleure sans doute pas l'esprit, sachez que je ne suis pas le seul à penser ainsi.

[*Français*]

Et je porte à votre attention un article du *Journal de Montréal* de ce matin qui dit ceci: «Tories: La chute libre». Et laissez-moi vous en lire quelques extraits, monsieur le Président:

> Le Parti conservateur de Brian Mulroney n'obtient plus que 10,7 p. 100 des intentions de vote au Québec, avant répartition des indécis, ce qui n'a quasiment aucun bon sens, ou ce qui est à peine croyable.

Une baisse qu'on attribue comme étant incroyable, monsieur le Président.

Je note qu'il ne me reste que quelques instants à parler, ce que je regrette beaucoup. Je voudrais consacrer quelques minutes au dossier de l'agriculture. La circonscription électorale que je représente, comme vous le savez sans doute, a comme industrie principale le secteur agricole.

[*Traduction*]

Revenons à l'année 1985, les États-Unis ont adopté le *United States Food Security Act, 1985*, que l'on appelle maintenant la loi agricole ou *U.S. Farm Bill*. Cette loi permet la distribution de 70 milliards de subventions. Elle a été adoptée spécialement pour déplacer d'autres pays, dont le Canada, de leurs marchés. Notre gouvernement n'a jamais soulevé la moindre objection, n'a jamais embauché de démarcheur et, à ma connaissance, n'a jamais présenté d'instances, sauf celles de quelques personnes dévouées de notre ambassade à Washington. Naturellement, ces malheureux étaient tellement peu nombreux par rapport aux tenants de la loi qu'ils n'avaient guère de chances d'aboutir. Ce qu'il fallait, c'était un effort soutenu de la part du gouvernement, mais il s'est tellement prosterné devant les Américains au sommet de Québec en 1984 qu'il a été incapable de faire quoi que ce soit.

J'aurais encore beaucoup à dire sur ce budget, mais je me contenterai de mentionner que les habitants de Glengarry—Prescott—Russell ne l'aiment pas. Je ne l'aime pas non plus. Si l'on en croit les sondages d'opinion, le gouvernement ferait bien de se ressaisir tout de suite, car autrement il sera balayé aux prochaines élections.

• (1700)

M. McKenzie: Monsieur le Président, après les remarques du député, nous devons rétablir un certain nombre de faits et de chiffres. Les Canadiens ont le droit qu'on leur explique honnêtement qui est l'auteur de ces dépenses effrénées et qui est le roi du déficit. Le très hon. chef de l'opposition, le député de Vancouver Quadra (M. Turner), est devenu ministre des Finances en 1972. A cette époque, notre compte courant avait un excédent de 700 millions de dollars. Quand il est parti en 1975, il y avait un déficit de près de 5 milliards de dollars. Cette tendance s'est poursuivie et nous avons hérité d'un déficit de 38 milliards de dollars causé par les rois et les reines du déficit, soit le parti libéral.

Si nous avions laissé en place ce dont nous avions hérité, si nous n'avions absolument rien changé, la dette pour 1986 se serait élevée à 42 milliards de dollars. Nous l'avons réduite de 10 milliards de dollars, ce qui constitute un excellent départ. Si l'on avait autorisé le parti libéral à poursuivre ses méthodes, notre pays serait devenu une autre Argentine ou un autre Mexique. Nous en avions pris le chemin.

Les députés d'en face ont parlé de sociétés d'État qui vendent les meubles. Je voudrais citer quelques statistiques sur le succès de de Havilland. Au cours des 10 dernières années, les contribuables canadiens ont vu le gouvernement fédéral investir directement 830 millions de dollars d'aide dans de Havilland pour la maintenir à flot. Aujourd'hui, sous la direction de Boeing, les ventes et les emplois ont augmenté. Le parti libéral et le Nouveau parti démocratique ont déclaré que si nous vendions de Havilland à Boeing, elle ferait faillite et tout le monde perdrait son emploi. Cela ne s'est pas passé ainsi. C'est le succès de l'année. Ils ont reçu récemment des contrats qui vont créer 250 nouveaux emplois dans tout le Canada, dont 100 à Winnipeg. Cela devrait insuffler environ 11 millions de dollars dans l'économie canadienne.

Nous connaissons tous la théorie des libéraux sur les sociétés d'État. Ils ignoraient même le nombre de ces sociétés lorsqu'ils étaient au pouvoir. Ils n'ont pas pu nous dire combien il en existait. Après six mois d'insistance, nous avons fait le compte pour nous apercevoir qu'il y avait plus de 400 sociétés d'État. Que pouvait-on avoir besoin d'un aussi grand nombre? La bureaucratie libérale avait le pouvoir d'en créer de son propre chef. Elle possédait toute la latitude voulue pour ce faire. Nous n'avons pas fini de nous débarrasser de celles qui sont inutiles. Nous allons vendre les terrains et les immeubles dont nous n'avons pas besoin. Nous travaillons d'arrache-pied pour

réduire le déficit qui aurait atteint 42 milliards de dollars cette année.

Voilà des faits à établir quand on cherche les responsables de cet énorme déficit. Nous n'y sommes pour rien. Il nous a été transmis et nous y veillons. Chaque ministère s'applique à réduire les dépenses, à supprimer le gaspillage et à réparer l'incurie. C'est la première fois que dans son rapport le vérificateur général félicite le gouvernement pour ses efforts honnêtes et vigoureux en vue d'éliminer le gaspillage et la gabegie. Il y aura d'autres rapports aussi favorables.

M. Boudria: Monsieur le Président, voilà des propos difficiles à encaisser. Un conservateur vient de louanger la vente des sociétés d'État alors que son gouvernement a vendu Téléglobe pour une bouchée de pain. Ces gens qui se disent près des milieux des affaires et qui prétendent être efficaces viennent de vendre une société d'État pour un prix correspondant à cinq ou six fois le chiffre d'affaires. C'est dur à avaler. Il est difficile aussi d'entendre les conservateurs vanter leur compétence de gestionnaires quand ils oublient de mentionner que les deux seules banques qui se soient effondrées au cours du dernier demi-siècle l'ont fait sous le régime de nos vis-à-vis et sous l'oeil vigilant de deux ministres. Nous n'avons pas de leçons à recevoir d'eux.

Le député de Winnipeg—Assiniboine a parlé du roi du déficit, du gaspillage et de la mauvaise gestion. Je désire moi aussi parler du gaspillage et de la mauvaise gestion. Je n'en avais pas l'intention mais on m'y a poussé. Le gouvernement a institué une exemption pour gains en capital de 500 000 $ qui coûtera 800 millions de dollars et ne profitera qu'aux riches. Il a engagé 1,6 milliard de dollars pour se porter au secours de deux banques. Il a gratifié la Banque de Hongkong du Canada de 200 millions de dollars et a dépensé 41 millions de dollars pour édifier à Port-Cartier un monument que l'on appelle par euphémisme prison. Il a dépensé 2,3 millions de dollars pour la soi-disant commission d'enquête sur l'affaire Stevens, un milliard de dollars a été englouti dans l'affaire Gulf-Reichmann et 2,7 millions ont servi à l'achat de nouveaux uniformes pour les Forces armées. Il s'agit des uniformes qui puent. Vous vous en souvenez, monsieur le Président?

Le gouvernement dépensera 10 millions de dollars par année pendant trois ans pour M. Reisman et la négociation d'un accord de libre-échange qui ne nous mènera probablement nulle part. Il a dépensé 12 millions de dollars en publicité destinée à nous convaincre qu'il est dans notre intérêt d'abandonner notre souveraineté aux Américains. C'est là la politique selon les conservateurs. Le gouvernement a prévu 15,1 millions de dollars dans son budget pour le personnel des cabinets de ministres qui a doublé depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Il a consacré 2,6 millions de dollars au Sommet irlandais pour que nous puissions voir le premier ministre et Ronald Reagan chanter à la télévision. Mon poste récepteur n'a jamais plus fonctionné comme avant depuis. Il en coûte 100 000 $ par année pour fournir un bureau à la femme du premier ministre.

Nous versons 250 000 $ par année à Dalton Camp qui a été embauché en septembre 1986 pour redresser le gouvernement qui n'a pas cessé de piquer du nez depuis. Je veux que l'on me rembourse mon argent pour ce non-sens et les contribuables de ma circonscription aussi. S'il y a jamais eu un roi de la mauvaise gestion, du déficit et du financement inconséquent, c'est le gouvernement conservateur d'en face.

M. Jepson: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria). Je l'ai entendu reprocher au gouvernement de gaspiller les fonds publics, et il importe de faire clairement comprendre aux Canadiens la situation extrêmement difficile dans laquelle nous nous sommes retrouvés quand nous avons pris le pouvoir il y a deux ans à peine. Nous devions payer des intérêts sur la dette dont nous avons hérité et en même temps assumer les frais de programmes sociaux qui absorbaient 83 p. 100 de la totalité de nos recettes. Il ne nous restait *grosso modo* que 17 p. 100 de dépenses discrétionnaires dans lesquelles sabrer pour comprimer le déficit.

Le ministre des Finances (M. Wilson) a réussi un exploit remarquable en à peine un peu plus de deux ans, et c'est tout à son honneur. Il a réussi à réduire le déficit annuel de 24 p. 100 et il continue à faire de l'excellent travail à cet égard. Les résultats de cette saine gestion financière se reflètent sur le marché. La confiance des investisseurs s'accroît et il se crée 25 000 emplois par mois depuis notre élection. Il convient de rappeler que 70 p. 100 de ces 25 000 emplois sont de long terme. Le gouvernement précédent n'avait réussi à créer que 7 500 par mois pendant son dernier mandat, dont 83 p. 100 étaient de court terme, soit d'une durée de seulement 24 semaines, de quoi permettre au détenteurs de ces emplois d'avoir droit aux prestations d'assurance-chômage, ce qui ne manquait pourtant pas de les frustrer.

• (1710)

J'exhorte le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) à tenir compte des réalisations étonnantes de notre gouvernement. Les taux d'intérêt hypothécaires sont en deçà du seuil des 10 p. 100 pour la première fois en 17 ans. Les taux d'intérêt ont diminué de 4 p. 100. Notre économie est celle qui connaît l'essor le plus rapide par rapport à tous les pays de l'OCDE, et notamment le Japon, et c'est le pays où la création d'emplois est la plus rapide toujours par rapport à tous les pays de l'OCDE, et notamment le Japon. Certes, il reste beaucoup à faire, mais les réalisations du gouvernement en une si courte période sont comme une bouffée d'air frais, compte tenu du marasme dont nous avons hérité.

M. Boudria: Monsieur le Président, les conservateurs parlent sans cesse de ce marasme. Si nous devions croire tout ce charabia, nous supprimerions sans doute tous les programmes sociaux pour justifier la suppression du déficit. Peut-être que, au fond, les conservateurs souhaitent supprimer bon nombre des programmes que nous avons créés. Au fait, les députés se souviendront qu'ils ont tenté de désindexer les pensions des personnes âgées. Je ne répéterai pas ce qu'a dit Solange Denis sur les marches de la colline du Parlement, monsieur le Président, car vous ne me le permettriez pas. Cependant, la plupart des Canadiens connaissent bien les intentions véritables des conservateurs.

Voyons un peu ces emplois que les conservateurs prétendent avoir créés depuis leur entrée en fonction. On nous dit que 115 000 nouveaux emplois ont été créés. Nous savons par ailleurs que 127 000 nouveaux emplois ont été créés en Ontario,

surtout dans le sud-ouest de la province. Cela représente une perte de 12 000 emplois dans le reste du pays, y compris la circonscription que je représente. Qu'ils ne viennent pas me parler de création d'emploi alors que le taux de chômage s'élève à 14 p. 100 à Hawkesbury, dans la circonscription que je représente.

M. Nystrom: Monsieur le Président, il est dommage que le député de Winnipeg—Assiniboine (M. McKenzie) nous ait quittés. Il a parlé de l'énormité des déficits et du fait que les conservateurs aient réussi à les contrôler. Les conservateurs n'ont pas le monopole en la matière au pays.

Le député est de retour et il l'intéressera peut-être d'apprendre qu'en Saskatchewan, entre 1944 et 1964, le gouvernement CCF de Tommy Douglas et Woodrow Lloyd a maintenu l'équilibre budgétaire et a même souvent affiché un surplus. Ross Thatcher, un premier ministre libéral, a fait de même de 1964 à 1971. Durant l'époque où Allan Blakeney a été premier ministre de cette province, de 1971 à 1982, il n'y a jamais eu de déficit. Depuis que les conservateurs dirigés par Grant Devine ont pris le pouvoir en 1982, la province enregistre un déficit énorme qui se chiffre annuellement à des centaines de millions de dollars.

Je tiens à dire à mon honorable collègue de Winnipeg que, en matière de déficits, les années de gouvernement conservateur sont des années difficiles en Saskatchewan. Ce sont des années difficiles comme l'ont été les années 1930 sous la gouverne de R. B. Bennett. Pour toucher du doigt le favoritisme, l'extravagance dans la dépense et l'incompétence, il n'a qu'à venir en Saskatchewan et s'entretenir avec Grant Devine, un maître à penser en la matière.

M. Boudria: Je remercie le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) . . .

M. McKenzie: Votre collègue.

M. Boudria: Notre collègue. Le député ne devrait pas être si sectaire. Nous sommes tous collègues ici. Je remercie le député de Yorkton—Melville de porter cette question à l'attention de la Chambre. Il a parlé avec éloquence de Ross Thatcher, un premier ministre libéral, et d'un autre premier ministre d'un autre parti politique. Nous savons que M. Thatcher venait d'un autre parti politique et c'est fort probablement son adhésion au parti libéral qui en a fait un si bon gestionnaire.

• (1720)

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable député de Chicoutimi (M. Harvey).

M. André Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de transmettre mes commentaires à cette Chambre, particulièrement à tous mes concitoyens, sur le Budget que notre gouvernement a présenté à cette Chambre et qui nous permet de constater, et en ce qui me concerne, c'est très facile à défendre, que notre pays, en l'espace de deux ans et demi, est devenu le meilleur au monde.

Nous avions promis il y a deux ans et demi que sous un gouvernement conservateur, il y avait lieu de faire passer notre pays de parmi les derniers parmi les pays industrialisés, et de réussir à le ramener en tête du peloton.

Déjà, après deux ans et demi, monsieur le Président, et je pense que nous devons en être fiers, il faut s'imaginer que notre principal concurrent au niveau de la performance économique du Canada, quoi qu'en disent les libéraux, c'est le Japon. Ce n'est quand même pas un déshonneur, comme pays nouvellement arrivé parmi les pays où les indicateurs économiques sont très positifs, et le Japon qui a une performance quand même assez extraordinaire.

Je voudrais, monsieur le Président, essayer d'illustrer, avant d'aborder directement le Budget en soi, les objectifs que nous allons continuer de poursuivre pour faire de notre pays le meilleur au monde, et pour le maintenir à ce niveau, je voudrais donc essayer, à partir du bilan du parti libéral et de leurs intentions actuelles pour l'avenir, de vous démontrer qu'il est abolument impossible de faire confiance à l'Opposition officielle dans ses commentaires sur le Budget.

J'aurai l'occasion, dans un deuxième temps, d'essayer de faire ressortir non pas le bilan du Nouveau parti démocratique, mais leurs intentions réelles, essayer de faire ressortir leurs contradictions sur plusieurs sujets, encore là pour vous démontrer que ces gens-là ne peuvent pas avoir notre confiance, ne peuvent pas bénéficier de notre appui.

Quand on considère le bilan du parti libéral, il faut réaliser qu'en l'espace d'une quinzaine d'années, douze à quinze ans de régime libéral au cours des deux dernières décennies ont fait monter la dette par famille à 23 000 $. Il faut réaliser que cela signifie quotidiennement, en service de dette, en intérêts, 70 millions de dollars d'intérêt par jour que les Canadiens doivent verser, 3 millions de dollars d'intérêt à l'heure que nous devons verser pour le gaspillage des libéraux, monsieur le Président.

Actuellement, les «rouges», l'Opposition officielle a la réponse à toutes les questions. L'Opposition libérale a la réponse, entre autres, aux graves problèmes économiques que notre gouvernement est en voie de surmonter.

Il est important, si on veut analyser le degré de foi qu'on doit porter à leurs déclarations, monsieur le Président, de vérifier ce que le chef de l'Opposition officielle (M. Turner) disait en 1974-1975. Il nous disait ceci: «Nous devons tout mettre en oeuvre . . . », au moment où il était ministre des Finances, «Nous devons tout mettre en oeuvre dans les limites du possible pour freiner l'augmentation des dépenses de l'État. Nous tâcherons, comme par le passé, de réduire le gaspillage, de limiter la croissance de la Fonction publique et de n'approuver en fait de programmes nouveaux que les plus importants.»

Bon. Ce qui est intéressant de constater, monsieur le Président, c'est que l'année suivante, après cette déclaration, le déficit du gouvernement fédéral avait augmenté de 150 p. 100. Donc, comme performance, il y a moyen de faire mieux.

Il suffit de lire toutes les déclarations pré-budgétaires du chef de l'Opposition officielle, et je vous ferai grâce, monsieur le Président, des déclarations des anciens premiers ministres libéraux, pour vous citer encore une fois le chef de l'Opposition officielle—une dizaine d'années plus tard, et son discours n'a pas changé:

«Il y a des programmes qui font double emploi, il y en a d'autres qui ne sont pas rentables. Certaines activités administratives sont du gaspillage». Monsieur le Président, cela vient de l'Opposition officielle. «Il y a des programmes qui n'ont aucune utilité ou qui ne servent plus à rien et je vais sabrer là-dedans». Donc, cela c'est en 1984.

J'écoutais il y a quelques instants mon collègue libéral qui mettait en doute le fait que nous n'avions pas changé leurs programmes. Je pourrais lui parler pendant deux heures des modifications que notre gouvernement a faites à tous les programmes. Nous pourrions lui parler de la planification de l'emploi, si grands programmes qui misent avant tout sur le secteur privé. Au lieu d'avoir des subventions qui ne portent jamais de fruits, jamais d'emplois permanents, la très grande majorité de nos programmes sont axés vers les petites et moyennes entreprises qui ont pour principal objectif de créer des emplois permanents.

Tout cela pour dire, monsieur le Président, que la principale caractéristique de l'Opposition officielle lorsqu'elle était le gouvernement a été l'arrogance et le mépris envers tout le monde, envers les parlementaires ici même, envers les gouvernements provinciaux et aussi envers les municipalités. Mon collègue soulignait sa présence politique à d'autres niveaux que fédéral et je pourrais aussi lui en parler longuement. J'aurai l'occasion peut-être de le faire un peu plus tard.

Ce qui est malheureux, monsieur le Président, c'est qu'à tout bout de champ, on nous sert la manie des sondages. Probablement que nous aurons l'occasion d'avoir encore une vingtaine de sondages avant les prochaines élections. Personnellement, je fais confiance à l'intelligence de tous nos concitoyens canadiens pour qu'en temps opportun on puisse faire la différence entre la démagogie, entre le mensonge et les réalisations et la vérité, monsieur le Président.

Et comment me priverais-je de vous citer un texte de M. Gilles Baril qui a servi ses concitoyens au niveau provincial et qui a fait une analyse, je pense, qui mérite d'être transmise à tous mes concitoyens du Québec.

«Les libéraux fédéraux, ces habiles maîtres du patronage institutionnalisé, placèrent pendant 20 ans leurs amis à la tête dans les différents ministères gouvernementaux. Du simple bureau de poste de village en passant par Radio-Canada, les sociétés d'État, la GRC, la Fonction publique et le grand sous-ministre, tous faisaient et font encore partie de la famille libérale. La population a vite oublié les rouges, leur clique, leur «gimmick», leur projet truqué comme Canada au travail . . . »

. . . qui n'existe plus en passant, monsieur le Président. Canada au travail a été aboli par notre gouvernement, monsieur le Président.

« . . . où on retrouvait le mon oncle et la ma tante, le cousin ou la cousine ou l'organisateur du député libéral.»

. . . Programme qui ne donnait jamais rien, monsieur le Président, du ramassage de pelouse perpétuel, sans emploi permanent.

«La population, dit M. Baril, a vite oublié les allures à la Louis XIV à l'ancien premier ministre, ses voyages et ses parties, son pays et son chômage charcuté par ces hauts taux d'intérêt et son inflation. La population a aussi vite oublié que les libéraux ont été les champions du gaspillage et du piratage de fonds publics faisant passer le Canada,»—il faut le retenir, monsieur le Président,—«du troisième au dix-septième rang des pays industrialisés.»

Nous, monsieur le Président, nous l'avons pris du 17e et nous l'avons monté au 2e rang. Si cela n'est pas un record en deux ans et demi, nous aurions voulu le promettre il y a deux ans et demi, mais je pense qu'on aurait pu être accusé d'être trop optimiste, mais effectivement la réalité des faits est là, monsieur le Président. Des organismes internationaux disent que le Canada actuellement est le meilleur pays au monde après l'analyse de tous les paramètres économiques. Il est évident que c'est choquant pour les rouges. Je leur demande de ne pas être nerveux, on ne leur fera pas mal. Nous allons continuer notre action sur les questions fondamentales.

Que voulez-vous, monsieur le Président, nous devons rester persévérants dans notre action politique, malgré le fait, et je pense que c'est à court terme, que la démagogie l'emporte actuellement sur les réalisations et sur la vérité de notre gouvernement! Nous ne devons pas lâcher parce qu'il y a de plus en plus de gens sérieux, de personnes sérieuses.

J'ai ici un éditorial du *Devoir* qui accuse les libéraux, leur chef en particulier, de manquer d'audace dans l'arbitrage de certaines questions économiques. Je vous en parlerai dans quelques minutes, monsieur le Président. Ils le font, ils manquent d'audace par opportunisme politique. En voici des exemples. Êtes-vous capable, monsieur le Président, de me définir la position des libéraux sur le libre-échange? Êtes-vous capable, monsieur le Président, de me sortir un texte où on dit qu'il y a consensus au niveau du parti libéral entre le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) qui est le porte-parole des libéraux, il est évident qu'on a enlevé comme porte-parole des libéraux en matière commerciale le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston), parce qu'il est pour la position du gouvernement. Il a dit qu'on n'avait pas le choix. Il faut négocier. C'est pour un meilleur avenir pour le pays. Êtes-vous capable, monsieur le Président, de me sortir un texte où le chef du parti libéral a donné un énoncé constructif de la position de son parti sur le libre-échange? Absolument pas, monsieur le Président. Et je défie les rouges de me sortir un texte cohérent qui fait l'unanimité dans leurs rangs sur notre politique de libre-échange qui actuellement a la faveur de tous les organismes au pays qui veulent le mieux-être du pays pour les prochaines années. Il ne faut pas sous-estimer dans ce dossier, monsieur le Président, l'importance du Canada comme partenaire économique des Américains. Soyez assurés que les États-Unis sont en mesure de comprendre l'importance de cet accord commercial comme modèle pour les négociations multilatérales avec les 92 pays du monde qui font partie du GATT et des négociations qui se dérouleront prochainement. Encore là, les rouges n'ont aucune politique.

Sur la Constitution, monsieur le Président, comment voulez-vous que les Québécois puissent faire confiance au parti libéral concernant ses propositions constitutionnelles après s'être fait rabrouer, après s'être fait mépriser par cet ancien régime. Imaginez-vous que les libéraux dans un congrès, récemment, ont adopté des positions constitutionnelles. Il est impossible d'entendre cela sans sourire, sans aussi avoir un peu de chagrin. Cela fait un peu de peine d'entendre les rouges parler de constitution après nous avoir rabroués pendant 15 ans, nous avoir «shootés» dehors en 1982.

On dit que notre gouvernement n'a pas pensé à des politiques constructives pour les jeunes. Je me souviens, au printemps 1985, le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), le défenseur des démunis, nous attaquait comme gouvernement en nous disant: Ce gouvernement n'a aucun programme pour les étudiants, pour les jeunes. Et pourtant, le chômage des jeunes a baissé de plusieurs pourcents. Pour quelle raison? Parce que nous avons sorti les meilleurs programmes, pas un programme, mais sept programmes avec Défi '86, Défi '87 et Défi '88 où nous avons des succès insoupçonnés, incroyables. Ces programmes sont significatifs, ont beaucoup de succès. Pour quelle raison? Parce qu'on fait appel aux véritables partenaires dans lesquels un gouvernement doit avoir confiance, c'est-à-dire le secteur privé. Notre argent, nos programmes aident les entreprises, les PME, même les grosses entreprises à créer des emplois intéressants pour nos jeunes, qui correspondent aussi, et c'est important pour que nos jeunes ne se fassent pas dire à la fin de leurs études: Vous n'avez pas d'expérience, qui correspondent à leur degré de formation. Mais c'est vrai, depuis deux ans, nous n'avons plus entendu parler de nos programmes pour les jeunes. Probablement que là comme ailleurs notre performance a été extraordinaire.

Si cela peut vous faire rire, monsieur le Président, pour vous faire comprendre, pour vous illustrer l'incroyable vide du parti libéral dans tous les domaines, relisez la résolution du parti libéral sur le fait que le Canada devrait se retirer de l'Alliance atlantique. Les libéraux qui veulent économiser, imaginez-vous, après avoir dilapidé les fonds publics, nous recommandent dans leur résolution que notre pays se retire de l'Alliance atlantique, quand on sait si bien que pour les pays qui sont sous le sceau de la neutralité, cela leur coûte plus cher en défense nationale que les pays membres de l'Alliance! Cela veut tout simplement dire que, comme l'éditorialiste le soulignait dans *Le Devoir*, toute la politique des rouges, tout leur programme est axé vers l'opportunisme politique. Tout peut être utilisé pour les rouges pour des fins électoralistes. Ce qui est important, c'est que notre gouvernement continue sa bonne action.

Autre dossier important pour le Québec, les défenseurs des démunis du Québec, le député de Montréal—Sainte-Marie entre autres, allez vérifier leur position sur le projet de loi C-22 sur les brevets pharmaceutiques. Vous savez que l'industrie pharmaceutique au Canada est avant tout installée au Québec. Ce n'est pas un défaut, nous sommes ici pour défendre les intérêts du Québec et je pense, par voie de conséquence, les intérêts de l'ensemble du pays. Sortez-moi la politique des rouges sur le projet de loi concernant les produits pharmaceutiques. Actuellement, ils ont une position. Pourtant, à les lire . . . la position du député de Papineau (M. Ouellette) qui disait, en 1983, concernant le projet de loi C-22 «qu'une série d'amendements est présentement sous considération à condition que l'industrie accepte un mécanisme de contrôle des prix afin de protéger les consommateurs».

C'est ce que notre gouvernement a fait. Allez vérifier la position des libéraux sur le projet de loi C-22, concernant les brevets pharmaceutiques qui donnent un minimum de sécurité aux compagnies qui font des découvertes au Québec. Ceci va générer une centaine de millions de dollars en investissements. Encore là, c'est une contradiction flagrante et je leur demande de nous publier officiellement leur position. Les nôtres sont claires, comme gouvernement.

Allez vérifier, monsieur le Président, aussi . . . On parle beaucoup de réforme fiscale. Au cas où les «rouges», l'Opposition officielle, ne le sauraient pas, la réforme fiscale, elle est déjà commencée. Elle est déjà commencée par le projet de loi C-23 qui a été adopté avant les Fêtes. Je ne fais pas d'affirmation gratuite. Je disais à mes collègues d'aller vérifier pour quoi a voté l'Opposition officielle. Et le projet de loi C-22, qui a été adopté avant les Fêtes, impose un impôt minimum aux riches.

J'ai donc l'impression que pour les députés libéraux qui, nouvellement missionnaires, défenseurs des démunis, auraient au moins pu, je pense, féliciter le gouvernement de cette position. Ils ont voté contre le fait qu'on fasse payer de l'impôt aux millionnaires, aux riches.

Je parlerai du Nouveau parti démocratique dans quelques minutes, monsieur le Président. Là aussi, c'est comique.

Tout cela pour vous dire, monsieur le Président, qu'il me serait possible d'illustrer le bilan des libéraux dans leur politique de développement régional. Ma région a particulièrement souffert profondément des éternelles chicanes fédérales-provinciales. Il y a des dossiers, monsieur le Président, sur lesquels on a fait deux, trois, quatre et cinq campagnes électorales dans ma région, et qu'on a réglés en deçà de deux ans. Et on va venir me parler de développement économique régional. On va venir me dire que notre gouvernement néglige le développement économique régional, même si le budget, dans ce secteur, est augmenté de 4 p. 100, même si l'exemple que je vais donner, monsieur le Président, illustre bien notre préoccupation pour les régions périphériques. Je vous demande d'écouter cela attentivement.

Imaginez-vous que la dernière entente que les libéraux ont signée, c'était une entente de 1.4 milliard de dollars sur 10 ans. Nous en avons signé une de 1.6 milliard de dollars sur 5 ans. Et on nous dit que le Québec est en reste de 77 millions certains jours, d'autres journées, c'est 97 millions. Et on nous dit que le Québec est en reste concernant les politiques de développement régional.

Tout cela pour vous dire, monsieur le Président, que je suis persuadé que la calomnie, que le mensonge n'a qu'un temps.

Malheureusement, vous me faites signe, monsieur le Président, qu'il me reste seulement deux minutes. C'est vraiment très peu.

Concernant les politiques du Nouveau parti démocratique, monsieur le Président, comment ne pas demander au NPD de nous dire pourquoi aujourd'hui, il est pour le maintien du Pacte de l'auto, alors qu'il y a quelques mois et quelques années, il prônait la révision tous les cinq ans? C'est une question que je lui pose.

J'ai hâte aussi d'avoir la position du Nouveau parti démocratique sur la question constitutionnelle au Québec, sur l'exclusivité en matière de droits linguistiques. Nous allons suivre cela très attentivement.

J'aimerais aussi savoir la position du Nouveau parti démocratique, officiellement, sur le projet de loi C-23, sur l'impôt minimum et sur le crédit d'impôt à la taxe de vente aux plus démunis, de même que sur le projet de loi C-22.

Tout cela pour vous dire, monsieur le Président, que notre gouvernement doit maintenir son action, doit maintenir son axe, même si temporairement, cela fait mal évidemment de voir que les sondages ne nous favorisent pas. Mais je dis que si notre pays était administré par des sondages pendant 75 ans . . . c'est le temps d'arrêter de l'administrer par les sondages. Moi, je ne suis pas intéressé à gaspiller les fonds publics parce que les sondages ne sont pas bons. Cela n'arrivera pas. J'aime mieux maintenir la performance économique de notre gouvernement, qui est un gouvernement responsable, voir diminuer la croissance du déficit de 24 p. 100 en trois ans. C'est absolument un record, c'est incroyable. C'est pour cela que tous les organismes internationaux qui sont des critiques en matière économique disent que le Canada a une performance extraordinaire, que les investissements au pays sont extraordinaires aussi. Et cela m'a fait évidemment plaisir. J'en aurais pour deux heures, monsieur le Président, à leur parler bien calmement. Je ne veux pas qu'ils soient nerveux. Sans leur faire mal. Mais c'est bon de leur dire leurs vérités, parce que c'est rempli de mensonges, monsieur le Président, tout ce qui se dit. Ce n'est pas la vérité et dans nos régions je les invite. Je pourrais vous illustrer cela par un exemple, monsieur le Président. Je les invite à venir dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean défendre nos dossiers régionaux, de même que dans la Beauce, de même que dans l'ensemble du Québec.

Tout cela pour vous dire que concernant le développement régional, je suis prêt à comparer les chiffres de notre gouvernement depuis deux ans et demi et soyez assurés que c'est immensément supérieur à tout ce que les libéraux ont dilapidé au cours des 25 dernières années. Et les résultats sont là pour prouver que les emplois il s'en crée partout, incluant les régions éloignées, où évidemment c'est plus difficile que dans les grands centres industriels. C'est la politique de notre gouvernement qui a réformé au complet l'ensemble des anciens programmes libéraux qui avaient strictement pour but d'encourager et de faire du patronage. L'ensemble de notre stratégie de l'emploi porte fruit, c'est tout à fait extraordinaire, monsieur le Président. Et j'aurai l'occasion de revenir sur cela. J'ai dû faire rapidement concernant certaines positions du Nouveau parti démocratique qui marque des points à ce temps-ci à partir de ses contradictions sur tous les sujets, contradictions économiques, contradictions constitutionnelles. Ils ne savent pas pour qui voter sur des projets de loi intéressants. Donc, monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir accordé ces quelques minutes et j'aurai l'occasion de revenir d'ici deux ans.

• (1730)

[*Traduction*]

M. McKenzie: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Chicoutimi (M. Harvey) pour son discours bien documenté. Je dois cependant le corriger sur un point.

M. Nystrom: Seulement un?

M. McKenzie: Il a dit que le parti libéral n'a pas de position sur le commerce. Il a toutes sortes de positions. On a qu'à faire son choix. Le chef de l'opposition officielle a deux positions sur cette question. Il est pour et il est contre.

Je voudrais demander au député s'il appuie les efforts du gouvernement en faveur de la recherche. On a souvent dit à tort que nous étions contre la recherche. Rien n'est plus faux. Je voudrais signaler au député que le gouvernement fédéral a augmenté les fonds prévus pour le financement des sciences et de la technologie de 2,748 milliards l'année dernière à 4,223 milliards en 1986-1987. Avec une augmentation pareille, je me demande comment on peut dire que nous sommes contre la recherche. Le problème en ce qui concerne la recherche, c'est que le parti libéral avait pour politique de distribuer de l'argent à tous ceux qui avaient un petit projet en tête. Nous ne distribuons pas d'argent de cette façon. Nous ne financerons pas le gaspillage et le double emploi quand une recherche a déjà été faite par d'autres.

Je demanderais au député s'il est d'accord avec la nouvelle politique du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. On l'appelle le programme d'intensification des entrevues. En vertu de ce programme, le ministère fait venir les chômeurs pour essayer de découvrir pourquoi ils ne veulent pas des emplois disponibles. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a convoqué plus de 75 000 personnes jusqu'ici et nous avons trouvé des emplois à plus de 25 000. Un grand nombre de chômeurs ne se présentent pas à l'entrevue parce qu'ils savent pourquoi nous les faisons venir: nous voulons leur donner du travail.

Nous savons que le parti libéral a détruit l'éthique du travail au Canada. Toutes sortes de données démontrent que les entreprises ne trouvent personne pour les postes qu'elles ont à combler. J'ai ici l'exemple de Leeson Electric Canada qui voulait engager des gens pour atténuer la crise de chômage chez les jeunes. Cette entreprise a offert des emplois de chauffeurs de camion, d'expéditeurs, de réceptionnaires et d'instructeurs pour enseigner à refaire les moteurs électriques. Elle n'a trouvé personne pour occuper ces postes. C'est anormal, quand nous avons un millions de chômeurs. Nous cherchons une solution. Nous devrons continuer de rappeler aux Canadiens que le parti libéral a détruit l'éthique du travail.

Nous avons un autre problème avec les syndicats ouvriers. Les dirigeants syndicaux recommandent aux gens de ne pas accepter ces emplois. Ils leur conseillent de continuer à vivre de l'assistance sociale. De nombreux employeurs offrent plus que le salaire minimum. Par exemple, là où le salaire minimum est de 4 $, ils peuvent offrir 6, 8 ou 10 $, mais ils ne trouvent toujours pas de candidats. Nous essayons de remédier à la situation.

Je voudrais savoir si le député de Chicoutimi est en faveur de l'initiative que prend le gouvernement, pour ramener une morale du travail au Canada, de convoquer les chômeurs à une entrevue et de leur donner un emploi.

[*Français*]

M. Harvey: Monsieur le Président, il est évident, cher collègue de Winnipeg—Assiniboine (M. McKenzie), que me demander de comprendre la politique de l'Opposition officielle même du Nouveau parti démocratique, c'est me demander l'impossible. Je vais vous lire, cher collègue, ce que c'est que la philosophie libérale telle que définie par un ancien député libéral. «Être libéral, c'est d'abord et avant tout, être un député. Et dans ce contexte-là tout peut être justifié». Ce n'est pas dit par un conservateur, c'est dit par un libéral. «Si le développement des individus, des Canadiens, passe par le biais d'une socialisation, le parti libéral peut être socialiste. Si le développement des individus passe par un virage vers la droite,

par une augmentation dans l'industrie, le parti libéral peut être de droite». Il faut poursuivre la lecture, vous n'avez pas encore entendu le pire. «Si pour se développer, le parti libéral juge que nous avons besoin d'être communistes, nous deviendrons communistes. C'est cela être un libéral». Je vous fais grâce du nom de l'ancien député, j'aurai peut-être l'occasion de vous le redire.

Tout cela pour vous dire que lorsque les libéraux parlent de recherche et de développement, savez-vous ce qu'ils ont en tête selon mon humble point de vue? Les libéraux calculent les sommes qui sont affectées à la recherche et au développement uniquement à partir de ce que le gouvernement faisait. Nous, notre philosophie est la suivante: la recherche et le développement. Si nous voulons qu'elle soit bien faite, si nous voulons que la recherche et le développement soient orientés vers des secteurs productifs et générateurs pour le secteur privé, elle doit être faite avant tout par le secteur privé. Donc, notre stratégie c'est quoi, monsieur le Président? C'est d'avoir, non pas des subventions directes, une recherche directement faite par le gouvernement, cela doit être des incitatifs sous forme de crédits à l'investissement qui donnent des résultats incroyables, même dans nos petites PME.

Je suis persuadé que les libéraux n'ont pas lu les programmes encore au complet. Il y a plusieurs PME dans chacune des circonscriptions libérales qui font de la recherche et du développement avec des subventions du gouvernement et ils n'ont pas encore eu le temps, après deux ans et demi, parce qu'ils font seulement de la démagogie, de lire nos programmes parce que c'est beaucoup plus rassurant, chers collègues, de donner un incitatif à la recherche que de garrocher de l'argent comme cela de tous bords parce que la recherche, à ce moment-là, a moins de chance d'être faite de façon productive. Il n'y a rien comme les entrepreneurs privés pour être en mesure de définir dans quel secteur ils doivent faire de la recherche.

Votre deuxième intervention c'est au niveau de l'emploi. Il suffit de réaliser de 1979 à 1984 le record des libéraux. Imaginez-vous qu'ils ont produit 1255 emplois par mois. Nous en produisons à un rythme de 25 000 par mois et nous n'avons pas la prétention de dire, de prendre totalement le crédit que c'est grâce au gouvernement. Il reste quand même que par la confiance que nous donnons au secteur privé, il y a un record incroyable qui s'établit à ce niveau-là, dû à notre principal partenaire qui est le secteur privé, qui est là pour créer des emplois. Il ne faut pas oublier que le désir d'investissements au pays, particulièrment le désir d'investissements étrangers n'a jamais été aussi élevé. Je pense que cela découle du fait que la bonne gestion de notre gouvernement, malgré la démagogie et malgré les mensonges de l'Opposition officielle et du NPD, porte des fruits à l'extérieur de nos frontières. Nous avons de bonnes cotes de crédit à l'intérieur du pays, mais il fait plaisir, monsieur le Président, de se faire dire que le Canada—et je suis fier en tout cas—de me faire dire que le Canada est le meilleur pays au monde. Cela nous a pris deux ans et demi pour atteindre ce niveau-là. Imaginez dans quatre ans ce que cela va être!

Notre principal concurrent était le Japon, je suis fier, parce qu'on a un exemple à donner d'entrepreneurship, de goût du travail et de choses bien faites. On donne le Japon. Après le Japon, actuellement, c'est le Canada et dans deux ans, les Japonais diront: On devrait être en mesure de faire mieux que les Canadiens. C'est pour cela que notre gouvernement, par la voix de notre premier ministre, ne porte pas flanc à la mesquinerie et aux réactions remplies de bassesse. Notre premier ministre continue son travail de réconciliation nationale en signant des ententes de développement économique régional, ce que ne savaient même pas encore les libéraux, 1 milliard 600 millions dans dix secteurs québécois. Je suis certain que la plupart des députés libéraux, cela leur a passé sous le nez sans qu'ils ne s'en rendent compte.

Deuxièmement, monsieur le Président, la relance économique, la démonstration est faite, les résultats sont là. Mais la justice sociale, monsieur le Président, à commencer par les garderies bientôt et aussi la réforme fiscale . . .

La réforme fiscale, les «rouges» veulent qu'on la fasse plus rapidement. Mais de grâce, ils ont eu 75 ans pour la faire. On peut prendre encore 4 mois pour y penser, à la réforme fiscale. L'impôt de tous les particuliers va baisser, monsieur le Président, incluant celui des compagnies: les seules qui ne paient pas d'impôt depuis 75 ans, devront en payer d'ici quelques mois. C'est déjà fait, les riches doivent payer un impôt minimum. Cela a pris notre gouvernement au pouvoir pour amorcer cette réforme.

Et notre quatrième pilier, et nous ne devons pas déroger à nos quatre piliers, où nous faisons des interventions marquées, c'est celui de la reconnaissance internationale de notre pays. Il faut être vu comme un pays qui ne craint pas de négocier les choses à travers le monde. Dans le domaine du désarmement, nous avons joué un rôle intéressant au niveau de la conférence du désarmement: les conclusions positives auxquelles nous en sommes arrivés ont permis au Canada de jouer un rôle extrêmement intéressant. Et je suis persuadé que le fait que le Canada maintenant, depuis que nous sommes partie du groupe des 7, nous ne faisions pas partie du groupe des 7, cela a pris encore notre premier ministre pour travailler intelligemment, non pas en méprisant tout le monde et en ayant une attitude arrogante, mais en négociant intelligemment . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député. Son temps est écoulé. Nous allons poursuivre le débat. L'honorable député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) a la parole.

• (1740)

[*Traduction*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je tiens cet après-midi à dire quelques mots au nom de tous les députés de l'opposition ici présents—qui se sentent parfois bien minoritaires.

Le débat sur le budget fournit à la Chambre une occasion unique de discuter de l'orientation générale que le pays devrait adopter. Il ressemble un peu au débat sur le discours du trône qui nous offre aussi ce genre de possibilité. Il nous donne l'occasion de parler au nom de notre circonscription ou de notre région, car nous venons tous de milieux différents. Je viens d'un coin du pays qui éprouve des difficultés économiques. Mes électeurs se demandent où va le Canada en tant que pays. Au cours du congé parlementaire, la semaine dernière, j'ai eu l'occasion de tenir des assemblées publiques dans ma

circonscription, soit dans le village de Stenen et ceux de Norquay, Buchanan, Springside et Mikado. Ce sont toutes de très petites localités.

La question que la plupart des gens se posent, c'est où va le pays? Le Canada possède des ressources et un potentiel énormes et pourtant, au cours des vingt dernières années, notre niveau de vie, qui était le meilleur ou le deuxième meilleur au monde, est passé au dixième, onzième, douzième ou quinzième rang, selon la façon dont on évalue les choses. Les Canadiens se demandent où s'en va leur pays. Je crois que nous avons le choix. Nous pouvons être soit à l'avant-garde, soit à la remorque des autres pays; pour la plus grande partie de notre histoire, nous avons été à la remorque de l'économie américaine, ou nous pouvons lui céder la voie. Récemment, nous avons décroché lorsqu'on nous a bousculés au sujet des bardeaux de cèdre, du *Farm Bill* américain, du bois d'oeuvre et, hier encore, de la potasse. Je ne crois pas qu'il doive en être ainsi. Je crois que nous pouvons rêver d'un avenir meilleur pour nous-mêmes, nos enfants et nos petits-enfants. Je crois que nous pouvons jouer un rôle prépondérant dans le monde. Je crois que nous pouvons servir de modèle aux autres pays du monde. Je crois que nous avons les aptitudes, l'intelligence et les aspirations nécessaires pour devenir une figure de proue et servir de modèle au monde de demain si nous étions bien gouvernés.

Je crains que le budget n'apporte pas ce genre de dynamisme. Tout le monde l'a considéré comme un budget immobiliste, un budget sûr, un budget qui maintient la tradition. Je crains que nous n'arrivions pas à prendre une position de tête dans le monde avec un budget pareil. Nous pouvons moderniser notre économie à mon sens. Nous pouvons consacrer davantage d'argent à la recherche et au développement. Nous pouvons nous spécialiser dans certains secteurs. Nous pouvons aider nos secteurs de base comme l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière et les ressources. Nous pouvons devenir un chef de file mondial si nous avons un rêve à réaliser et si nous faisons preuve d'intuition.

• (1750)

Par ailleurs, nous ne sommes pas unis par un sentiment national. Il nous arrive trop souvent de nous battre entre nous, que les régions, les groupes et les secteurs se battent entre eux. Je ne trouve aucune preuve que la situation va changer dans le budget présenté il y a deux semaines.

En fait, le ministre des Finances (M. Wilson) et le premier ministre (M. Mulroney) ont dit et répété que l'économie est plus saine maintenant, que des emplois sont créés, et que les différentes régions du pays profitent beaucoup des retombées venant des autres régions. Ce n'est tout bonnement pas vrai. Dans la plupart des régions du pays, il y a plus de chômeurs dans une situation plus précaire maintenant qu'il y a sept ans, qu'en 1981.

Je voudrais me reporter à un article publié dans le *Globe and Mail* du 28 février. On y disait entre autres que l'an dernier—ce qui ne manquera pas d'intéresser les Canadiens—plus de 95 p. 100 des emplois créés au Canada se trouvaient en Ontario. J'ajoute que même dans cette province, le développement n'a pas été très équilibré puisque 15 p. 100 des habitants du nord de l'Ontario sont au chômage. Donc, 95 p. 100 des emplois créés l'an dernier se trouvaient dans le sud de l'Ontario, essentiellement grâce au stimulant offert par l'industrie automobile qui est très florissante.

Entre janvier 1986 et janvier 1987, le nombre total d'emplois a augmenté de 137 000 dans notre pays, selon Statistique Canada, mais seulement 5 000 de ces emplois se trouvaient en dehors de l'Ontario. Cela revient à dire que 40 p. 100 des travailleurs actuels se trouvent en Ontario, province qui ne compte que 36 p. 100 de la population du pays.

Si l'on examine le nombre net de personnes qui travaillent, il y a aujourd'hui, en dehors de l'Ontario, 2 000 emplois de moins qu'il y a un an, en tenant compte du taux désaisonnalisé, selon Statistique Canada. Par conséquent, à l'heure actuelle, 2 000 personnes de moins travaillent dans les neuf autres provinces qu'il y a un an, selon Statistique Canada.

Quand les habitants de ma région entendent le premier ministre ou le ministre des Finances dire que le gouvernement a créé des emplois, que nous disposons de nouvelles richesses, que des possibilités mirobolantes s'offrent à notre pays et que tout va bien, ils se fâchent car tout cela ne touche pas la Saskatchewan. Cela ne touche ni l'Ouest, ni le Québec, ni la région de l'Atlantique, ni encore le nord de l'Ontario. Il existe un énorme déséquilibre en matière de développement dans notre pays à l'heure actuelle. Aucune disposition du budget à l'étude ne permettra d'y remédier. Si l'on ne fait rien au plus tôt, on risque d'accentuer les disparités et de susciter dans les régions un sentiment de désaffection.

Vendredi dernier, le *Globe and Mail* a publié un sondage selon lequel au Manitoba, l'appui pour le parti séparatiste, le *Confederation of the Regions Party* est passé de 3 à 7 p. 100 depuis le mois d'octobre. Les Manitobains sont de plus en plus laissés pour compte non seulement par le gouvernement du Canada, mais également par le Parlement et d'autres institutions canadiennes. C'est un problème très grave.

[*Français*]

Et je viens d'entendre à la Chambre le député de Chicoutimi (M. Harvey) qui a dit que tout va bien maintenant dans le gouvernement, au Canada, à cause du gouvernement conservateur. Mais, monsieur le Président, voulez-vous regarder de très près les chiffres du taux de chômage ici au Canada et on peut faire une comparaison entre l'année 1981 et 1986. Et partout au Canada il y a un taux de chômage plus élevé maintenant qu'il y a six ans. Et pour des provinces comme Terre-Neuve où il y a six ans il y avait un taux de chômage de 13,9 p. 100, le taux actuel est de 20 p. 100. C'est une augmentation de 6 p. 100. Et pour l'Île-du-Prince-Édouard c'est entre 11,3 jusqu'à 13,6 p. 100 et en Saskatchewan, il y a six ans, il y avait 4,7 p. 100 de la population qui était sans travail et maintenant c'est 7,7 p. 100 de la population. Le taux de chômage chez moi et chez le député d'Assiniboine a presque doublé durant les derniers six ans.

Un autre exemple plus extrême que cela, monsieur le Président, est celui de la Colombie-Britannique où il y a six ans il y avait un taux de chômage de 6,7 p. 100 et, maintenant, il y a un taux de chômage de 12,6 p. 100. C'est encore pire en Alberta où il y a six ans il y avait un taux de chômage de 3,8 p. 100 et maintenant c'est 9,8 p. 100, monsieur le Président. On voit facilement que nous avons besoin d'une nouvelle politique de développement régional au Canada parce que la seule

région au Canada où tout va assez bien, c'est le Sud de l'Ontario, et je n'ai rien du tout contre les Ontariens, contre les Torontois, les Torontoises. Je ne vis pas du tout à Toronto. Il y a d'autres régions aussi au Canada avec un taux de chômage qui est trop élevé maintenant.

[*Traduction*]

Il y a également les problèmes sectoriels. Nos cultivateurs éprouvent de sérieuses difficultés. Le secteur primaire a de gros problèmes. Parlez un peu de l'industrie pétrolière à mes collègues conservateurs de l'Alberta et vous comprendrez les difficultés considérables qu'éprouve ce secteur à cause de l'effondrement des cours du pétrole. Nous avons le même problème avec la potasse. Pour compliquer encore les choses, le département du commerce des États-Unis a décidé hier d'enquêter à la suite d'une plainte logée contre nous aux États-Unis. Ce matin-même, la Commission américaine du commerce international a tenu des audiences pour établir si les subventions versées au Canada, principalement par le gouvernement de Saskatchewan, faisaient ou non du tort à deux mines de potasse du Nouveau Mexique.

La montée du protectionnisme américain menace notre secteur primaire, mais ce budget n'essaie pas de redistribuer sérieusement les possibilités et l'argent aux régions du pays qui en ont le plus besoin.

Le gouvernement commet une grave erreur et risque non seulement de se faire battre aux élections, mais également de diviser encore davantage le Canada. Je redoute fort l'avènement d'un parti séparatiste dans l'Ouest qui se sent laissé pour compte parce que les Canadiens de cette région n'obtiennent pas leur juste part.

[*Français*]

La même chose au Québec. Il y a eu il y a cinq ans un référendum sur l'indépendance du Québec. Il y a eu un mouvement pendant longtemps pour l'indépendance du Québec et maintenant il y a un gouvernement qui a 57 députés du Québec qui, d'après les sondages les plus récents, ont seulement l'appui de 14 p. 100 des Québécois. Il y a certainement une grande aliénation vis-à-vis du gouvernement fédéral au Québec.

[*Traduction*]

Puis nous avons le cas de Terre-Neuve. Quand le gouvernement a fait cadeau de la morue à la France, les Terre-Neuviens en ont été si fâchés qu'ils ont appelés les «lignes ouvertes» des stations de radio pour dire qu'ils se demandaient s'ils avaient eu raison de se joindre à la Confédération et remettre en question l'avenir de leur province au sein du Canada. Cette affaire a tellement fâché les Terre-Neuviens qu'un premier ministre conservateur mène une croisade et une véritable guerre contre ses collègues fédéraux et contre le ministre des Transports (M. Crosbie), le grand «codfather», même si nous savons tous combien la solidarité de parti est importante au Canada.

Ce genre de chose cause beaucoup de tort au Canada. J'ai peur pour l'avenir de notre pays. Et comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons pourtant un énorme potentiel. Si nous avions une bonne politique, nous pourrions donner l'exemple au monde entier sur le plan du développement économique. Nous pourrions devenir des chefs de file dans le domaine du transport, des industries extractives, de l'agriculture, des pêches et des forêts. Mais nous n'en faisons rien. Ce n'est pas le Canada qui produit les idées nouvelles et novatrices, les nouvelles machines et la technologie de pointe. Nous importons la plupart de ces choses du Japon, des États-Unis et d'Europe de l'Ouest.

[*Français*]

Il y a 40 ans, pendant la Seconde Guerre mondiale, l'Allemagne, la France, le Japon étaient presque détruits, mais maintenant ces trois pays ont construit une économie qui est plus forte que l'économie ici.

Monsieur le Président, il est 18 heures, et je vais continuer peut-être demain ou la journée où nous reprendrons le débat sur le Budget.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES RÉFUGIÉS—A) LES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE B) LE SYSTÈME D'ÉTABLISSEMENT DU STATUT DE RÉFUGIÉ.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir reprendre les questions que j'ai posées au premier ministre (M. Mulroney), hier, à la Chambre des communes, et aujourd'hui au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard). Elles portent sur la politique du Canada concernant les réfugiés. Ce que je veux faire ressortir c'est que les Canadiens reçoivent des indications contradictoires. D'une part, nous avons un système qui est dépassé, vu le phénomène que connaît le Canada et la situation des réfugiés.

L'ancien ministre de l'Immigration avait mis en place une enquête administrative spéciale le 21 mai. Le gouvernement a ensuite bricolé les critères de cette politique et annoncé des changements, il y a deux semaines environ. Il nous promet une mesure législative qui remplacera le système actuel par un nouveau mécanisme indépendant de détermination du statut de réfugié. Nous avons appris aujourd'hui, par la presse, que le gouvernement avait des plans, déjà approuvés par le comité de la planification et des priorités, pour une nouvelle enquête administrative ou ce que le *Globe and Mail* et d'autres journaux appellent une amnistie générale.

Les Canadiens et les réfugiés qui demandent asile au Canada veulent connaître le système que nous appliquons. Depuis deux ans, nous préconisons un système indépendant, distinct de l'immigration, vu que ceux qui demandent le statut d'immigrant reçu répondent à certains critères, alors que ceux qui demandent le statut de réfugié sont poussés par des mobiles et des circonstances bien différents. Le débat a commencé au comité permanent de l'immigration qui a présenté un rapport général.

Le rabbin Plaut a également préparé un rapport qui fait date. Des Églises, des organisations et des sociétés d'aide aux réfugiés ont participé. Nous avons toutes les données. Tout tend vers le nouveau système, mais le gouvernement préfère continuer sa procrastination. Il préfère bricoler le système d'une certaine façon, comme il l'a fait il y a deux semaines,

puis, comme le prouve cette amnistie ou cette enquête administrative spéciale, le bricoler d'une autre façon.

Nous envoyons deux séries de signaux. Nous avons une politique officielle et une politique officieuse. Je l'ai déjà expliqué, notre politique commence à ressembler à un train doté d'une locomotive à chaque extrémité qui ne va nulle part puisque chaque locomotive tire en sens opposé, l'une contre l'autre. Quand le système est désordonné et la politique incohérente, il y a chaos. Le chaos produit deux choses. Tout d'abord, il permet de plus graves abus, et à ceux qui revendiquent frauduleusement le statut de réfugié de l'obtenir. Deuxièmement, et plus important, les réfugiés authentiques souffrent du chaos, du désordre et des retards. Nous connaissons des personnes et des familles qui ont attendu deux, trois et parfois même quatre ans pour qu'on statue sur leur sort. Il nous faut un système expéditif et juste.

Le premier ministre a déclaré le 19 août dernier, à propos de la situation des réfugiés, que «si nous péchons, nous le ferons toujours par excès de justice et par excès de compassion». Pourtant, à la suite des modifications qu'il a apportées la semaine dernière et sur lesquelles il compte, le gouvernement dit être contre les demandes frauduleuses et les faux réfugiés. C'est le cas de tout le pays, monsieur le Président. Tous les députés sont contre les abus du système relatif aux réfugiés ou tout autre système fédéral. Nous ne prétendons pas être en faveur des faux réfugiés, mais nous croyons qu'il y a une façon efficace de traiter les demandes frauduleuses. En outre, selon nous, il ne faut pas, pour ce faire, agir au détriment des vrais réfugiés qui s'efforcent de normaliser leur vie et celle de leur famille.

On a apporté des modifications au lieu de laisser le système tel qu'il était, aussi imparfait qu'il ait pu être, mais les gens devraient connaître les règles du jeu avant qu'un tout nouveau système ne soit mis en oeuvre et que nous connaissions parfaitement la politique du Canada en matière de réfugiés. Au lieu de cela, les services administratifs se multiplient et notre politique change tous les deux ou trois jours. En définitive, personne ne connaît les orientations du gouvernement et chose certaine, les réfugiés reçoivent des signaux contradictoires.

• (1805)

En supprimant la liste B-1, nous risquons, en théorie du moins, de déporter des gens vers des pays que nous considérions, il y a seulement dix jours, dangereux, car ils pouvaient y être victimes de persécutions. Nous mettons en danger la vie des intéressés. Nous forçons certains à se protéger en pratiquant la grève de la faim. Nous en bloquons d'autres aux aéroports.

Le Canada a toujours eu pour tradition d'aider les réfugiés en détresse. Nous ne pouvons accepter tout le monde. Nous ne pouvons ouvrir nos portes toutes grandes à tous les réfugiés du monde. Personne ne réclame cela. Nous avons, cependant, un rôle à jouer. Néanmoins, ce rôle est devenu chaotique tout bonnement parce que nous avons semé la confusion, et nous l'avons fait parce que le système fonctionne mal. Il nous est possible d'examiner les demandes accumulées et de nous occuper de ceux qui réclament asile, tout en convainquant les Canadiens de l'intégrité et de la logique du système, afin qu'ils sachent que nous veillons également à leurs intérêts.

Le message de l'opposition est bien simple, qu'on cesse de manipuler le système. Qu'on cesse d'envoyer des ballons d'essai et qu'on ne touche plus au système tant qu'il ne sera pas remplacé par quelque chose de permanent. J'espère que le gouvernement acceptera ce principe et qu'il nous dira quand il doit présenter sa politique.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis très heureuse de répondre au député de York-Ouest (M. Marchi) à propos de cette question très importante. La semaine dernière, alors que les députés étaient en congé, nous avons eu l'occasion d'aller dans nos circonscriptions. Ce n'est pas fréquent qu'on nous fasse des remarques dans nos bureaux de circonscription à propos de choses qui ont été bien faites. Cependant, l'annonce faite par le ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner) à propos des modifications apportées à la procédure de détermination des réfugiés a été très bien accueillie par le public canadien.

Je veux souligner combien ces modifications ont été les bienvenues dans ma circonscription de Scarborough-Centre. Ces changements ont été apportés dans le but d'être équitable à la fois envers les personnes qui arrivent dans notre pays et pour celles qui y vivent déjà. Nous encourageons certainement les réfugiés à venir au Canada. La nature compatissante et humanitaire des Canadiens et du gouvernement n'a jamais été remise en question. La médaille Nansen qui a été accordée aux Canadiens en témoigne.

Pour répondre plus précisément aux commentaires du député, je voudrais souligner que de l'avis du gouvernement, les dispositions prises avec le gouvernement des États-Unis protègent convenablement les réfugiés en puissance qui disent craindre pour leur vie dans leur pays d'origine. Ces dispositions stipulent que toutes les demandes d'immigration comme réfugié seront examinées individuellement. S'il n'y a pas risque de renvoi immédiat par les États-Unis, le ministère de l'Immigration ouvre une enquête et l'intéressé peut demeurer aux États-Unis en attendant. Mais si l'Immigration américaine signale qu'un ordre de déportation est émis et qu'un renvoi est imminent, on laisse la personne concernée entrer au Canada en attendant les conclusions de cette enquête. Depuis l'adoption de ces dispositions, les fonctionnaires canadiens et américains, aux postes frontaliers, sont demeurés en contact pratiquement tous les jours. Tout semble prouver que les responsables américains coopèrent pour s'assurer qu'aucun requérant éventuel du statut de réfugié ne quittera les États-Unis avant la date de l'enquête de l'immigration au Canada.

Je tiens à dire aux députés que l'examen administratif ne représentait pas une amnistie. Près de 80 p. 100 des personnes dont le dossier a été examiné ont été autorisées à rester au Canada, mais 20 p. 100 ont été rejetées. Il ne s'agit pas d'une amnistie. Nous examinons chaque dossier individuellement. Nous ne prévoyons pas accorder une amnistie comme l'a déclaré le *Globe and Mail* et le ministre a été très clair à ce sujet à la Chambre aujourd'hui. La vérité, c'est que nous n'avons pas accordé d'amnistie et que nous n'avons aucune intention de le faire. Chaque dossier fera l'objet d'une décision

distincte. Je tiens à insister sur le fait que le Canada et le gouvernement traiteront tous les véritables réfugiés avec compassion et dans un esprit humanitaire, conformément à la tradition canadienne.

• (1810)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—LE FINANCEMENT DU LOGEMENT COOPÉRATIF

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, si un jour vous empruntez le chemin Dawes dans ma circonscription, vous verrez des deux côtés de la rue des immeubles résidentiels dont certains sont élevés et d'autres pas. Ces immeubles ont environ 20 ans. Certains sont mieux entretenus que d'autres. L'un des ensembles bien entretenus s'appelle le Chadwick Towers. C'est un ensemble de logements coopératifs. Les habitants en sont les propriétaires. Ils paient des frais d'entretien et ils partagent l'entretien et la gestion. Cependant, lorsqu'ils vendent leur propriété, ils ne peuvent faire de bénéfices.

Comme vous le savez bien, monsieur le Président, ce sont d'excellents logements pour les gens à revenus faibles et moyens, pour les familles monoparentales et pour les jeunes familles. C'est un type de logements très utiles. Je suis fier qu'il y ait un logement coopératif, Chadwick Towers, dans ma circonscription. Je suis fier que ce ne soit pas le seul logement coopératif de ma circonscription. Sur l'avenue Glenburn, il y a les Glenburn Apartments; cet édifice était mal entretenu. Nous avions toujours des problèmes avec lui. Les locataires ont formé une coopérative, ils ont acheté l'édifice, ils en ont complètement refait l'intérieur, ils l'ont revalorisé, puis en ont fait une coopérative de logement qui honore maintenant notre communauté.

J'espérais que nous allions avoir un autre logement coopératif, le Todmorden. On a malheureusement découvert dernièrement qu'il y a du méthane à l'emplacement prévu pour la construction de l'édifice. On cherche toutefois un autre emplacement pour le construire.

La coopérative de logement est une bonne solution pour assurer un logement aux personnes qui ont des revenus modiques ou moyens. Je sais que vous vous souvenez, monsieur le Président, que le gouvernement libéral a décidé il y a deux ans de réduire le nombre d'édifices destinés à devenir des logements coopératifs. Le mouvement du logement coopératif a réagi en proposant l'idée nouvelle de l'hypothèque indexée. Ses membres ont réussi à vendre l'idée à la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

L'année dernière, la SCHL, appliquant pour la première fois le principe de l'hypothèque indexée, a fait des prévisions pour 5 000 logements coopératifs. Elle se fondait sur le fait que l'hypothèque indexée pouvait être obtenue à 4 p. 100. Il n'a finalement pas été possible de les obtenir à un meilleur taux que 5 ou 5,5 p. 100. A cause de cela, les 5 000 logements ne se sont pas réalisés. La SCHL a réduit à 3 300 le nombre de logements coopératifs. C'est toute une différence par rapport à ce qui avait été annoncé au départ. De plus, la SCHL avait promis que 30 p. 100 des 5 000 logements prévus à l'origine ouvriraient droit à une allocation-logement et qu'il y aurait certaines subventions pour les personnes à faible revenu. En raison de la diminution du nombre de logements, le nombre d'allocations-logement a aussi été réduit. En fait, il y a 510 logements coopératifs ouvrant droit à des suppléments de loyer de moins qu'il aurait dû y en avoir à l'origine.

• (1815)

Notre gouvernement a beaucoup fait pour le logement. Il y a eu plus de mises en chantier l'an dernier qu'il n'y en a eu depuis de nombreuses années. Avec la diminution des taux d'intérêt et la reprise de l'économie, il y aura encore plus de mises en chantier l'an prochain. Grâce à la nouvelle politique en matière de logement social et à tous les fonds qui sont consacrés aux personnes dans le besoin, nous allons pouvoir produire avec le même montant d'argent à peu près deux fois plus de logements sociaux que par le passé. Nous avons fait du bon travail dans le domaine du logement en général, mais pas dans celui du logement social.

Il nous faut davantage de logements locatifs, davantage de logements pour les personnes seules et les familles et davantage de coopératives d'habitation. Les députés se rappelleront que la SCHL a prévu moins de coopératives de logement pour 1986 que pour 1985. En fait, il s'agit du plus petit nombre de logements prévus pour une année donnée au cours des dix dernières années au moins.

L'ancien gouvernement libéral a négligé le domaine des coopératives de logement et a trahi les Canadiens en réduisant chaque année le nombre de logements coopératifs. Il en a été question durant la campagne électorale. En fait, les progressistes conservateurs avaient promis au cours de la campagne électorale de 1984 de produire davantage de coopératives de logement que l'ancien gouvernement libéral. Le parti progressiste conservateur favorise le logement coopératif, tout comme vous le faites, monsieur le Président. Ce soir, j'espère que le secrétaire parlementaire nous dira que le gouvernement respectera ses engagements à cet égard, qu'il assurera la construction d'un plus grand nombre d'unités de logement coopératif cette année et que le secteur du logement coopératif bénéficiera de crédits importants. Je serai fort déçu du contraire. Je serai même très fâché à l'endroit du gouvernement si le secrétaire parlementaire ne fait pas de déclaration en ce sens ce soir.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je répondrai avec plaisir aux points soulevés par l'honorable député de York-Est (M. Redway) le 11 décembre dernier, concernant l'offre de logements dont le loyer est proportionné au revenu et le programme des coopératives d'habitation.

[*Traduction*]

Permettez-moi de donner l'assurance au député que les préoccupations dont il a fait état au sujet du logement coopératif et du logement locatif à prix modique dans sa circonscription sont tout aussi présentes dans la circonscription de LaSalle que je représente. Nous sommes aux prises avec les mêmes problèmes, qui ont été créés par le gouvernement libéral précédent et auxquels nous tentons d'apporter des solutions.

[*Français*]

Le succès remporté par notre gouvernement dans ce domaine est une source d'intense fierté pour nous tous et en particulier pour le nouveau ministre de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le ministre des Travaux publics

(M. McInnes). Je suis fort heureux de donner ici ce soir quelques détails supplémentaires sur ces programmes.

En 1985, année de l'examen des lignes de conduite et des programmes gouvernementaux en matière d'habitation, l'un des principes directeurs était la nécessité de canaliser les deniers publics vers les plus nécessiteux.

C'est précisément ce que nous avons fait. Par l'application d'un nouvel ensemble de programmes, dont bon nombre sont administrés de concert avec les provinces, plus de Canadiens vraiment défavorisés profitent de l'aide gouvernementale pour se procurer un logement abordable.

[*Traduction*]

Pour venir en aide aux Canadiens gagnant des revenus moyens, aux Canadiens qui auraient éventuellement les moyens de s'acheter une maison, nous avons créé un nouveau programme de logement coopératif destiné à garantir aux membres des coopératives d'habitation la sécurité du logement, et ce par l'affectation plus judicieuse des fonds publics.

[*Français*]

En outre, chaque coopérative d'habitation doit réserver un certain nombre d'unités de logement dit social. Une aide à frais partagés avec la province concernée assure un loyer proportionné au revenu, pour un nombre de logements dont la moyenne est de 30 p. 100 des logements destinés aux citoyens Canadiens économiquement faibles.

Toujours pour les coopératives, si les frais de fonctionnement dépassent les loyers du marché, une aide sous forme de subvention vient combler cet écart déficitaire. L'aide versée pendant les années suivantes est indexée normalement d'après le taux réel de l'inflation. Au cours de l'examen des programmes, la Fondation de l'habitation coopérative pressa le gouvernement canadien d'adopter un instrument hypothécaire expérimental qui depuis un certain temps était utilisé avec grand succès au Danemark. Il s'agit du prêt hypothécaire indexé, entièrement garanti par l'assurance-prêt hypothécaire de la Loi nationale sur l'habitation qui est offert depuis environ six mois.

Le taux d'intérêt réel auquel s'attendait la Fondation ne s'est malheureusement pas matérialisé. Le coût des immobilisations a monté en flèche et le budget fixe de l'an dernier n'a pas permis autant d'engagements que ne l'avait espéré le secteur de l'habitation coopérative.

• (1820)

[*Traduction*]

Le gouvernement du Canada continue à favoriser la formule des coopératives d'habitation comme solution de rechange pour les Canadiens et surveille de très près la réaction que suscitera ce mécanisme hypothécaire expérimental.

[*Français*]

Notre gouvernement demeure résolu à canaliser ses ressources limitées vers les Canadiens les plus démunis.

[*Traduction*]

Je le répète, le gouvernement du Canada demeure résolu à utiliser ses ressources limitées pour aider les Canadiens les plus démunis à York-Est et à LaSalle.

[*Français*]

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 22.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 mars 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES PERMIS ACCORDÉS AUX PÊCHEURS DE PÉTONCLES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer ma déception à la suite de la décision qu'a prise le ministère des Pêches et des Océans de suspendre le renouvellement des permis accordés aux pêcheurs de pétoncles pour la campagne de 1987. Durant le congé de Noël, soit le 29 décembre 1986, le ministre des Pêches et des Océans a publié un communiqué exposant le programme de 1987. Voilà donc la franchise d'un gouvernement qui en avait fait un thème de sa campagne électorale en 1984. Une fois encore le ministre des Pêches et des Océans prend une décision arbitraire sans tenir compte de l'incidence de son initiative sur le mode de vie et les moyens de subsistance des pêcheurs touchés.

Les pêcheurs auront droit à un nouveau permis à condition que leurs prises de pétoncles durant une des cinq dernières années aient été évaluées à 350 $. Toutefois, ce seuil arbitraire ne tient pas compte du fait que de nombreux pêcheurs ne vendent simplement pas leurs prises. Un grand nombre réservent ces pétoncles pour leur propre consommation accroissant ainsi sensiblement leur revenu général fort restreint. Je demande au ministre des Pêches et des Océans de révoquer immédiatement cette décision arbitraire et injuste touchant les pêcheurs côtiers de la Nouvelle-Écosse et de la région atlantique.

* * *

[*Français*]

LES FEMMES

LES DÉFIS À RELEVER

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, en cette semaine de la Journée internationale des femmes, nous sommes aujourd'hui dans l'obligation de nous interroger tous et toutes sur le chemin parcouru depuis que les femmes sont descendues dans la rue exprimer leur droit à l'égalité.

Monsieur le Président, nous sommes obligées, nous les femmes, de constater que si dans les divers paliers de gouvernement, certaines choses ont évolué positivement depuis que le parti progressiste conservateur est au pouvoir, que ce soit dans le domaine de l'équité en matière d'emploi et dans les nominations à des postes supérieurs dans la Fonction publique, hélas, dans la vie de tous les jours, nous devons encore déplorer:

La violence faite aux femmes par le cinéma, la télévision et la littérature pornographique; que les sentences pour agressions sexuelles envers les femmes sont minimes et peu respectées; le manque de services de garde adéquats; l'inéquité salariale surtout dans l'entreprise privée; le manque d'incitatifs sociaux pour le partage des responsabilités parentales, et j'en passe.

Monsieur le Président, les femmes ont déjà beaucoup accompli depuis leurs premières manifestations, mais nous devons admettre que la bataille n'est pas encore gagnée et que beaucoup de choses restent encore à faire.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

L'ANNONCE DE LA FERMETURE DE L'USINE DE CANADA PACKERS À WINNIPEG

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, les conditionneurs-grossistes jouent un rôle important dans la vie économique de Winnipeg. Leur vitalité est une grande source de préoccupation pour ses travailleurs à Winnipeg, et pour tous les agriculteurs du Manitoba.

Récemment, la société Canada Packers a en effet annoncé son intention de fermer son usine de Winnipeg ce qui entraînera la mise à pied de près de 1 000 travailleurs dont un grand nombre travaillent pour cette entreprise depuis au moins 20 ans et qui vont avoir bien du mal à se trouver un autre emploi. Le financement par le gouvernement fédéral d'un nouvel abattoir et usine de conditionnement pour les porcs à Neepawa a pesé lourd dans la décision de Canada Packers de fermer son usine. Le syndicat des travailleurs de l'alimentation et du commerce avait prévenu le gouvernement que l'implantation de cette usine amènerait vraisemblablement Canada Packers à fermer la sienne à Winnipeg.

Burns and Company qui possède une usine à Winnipeg envisage de l'agrandir ce qui créera 200 nouveaux emplois. Je prie le ministre de poser comme condition à toute aide que le gouvernement pourrait accorder à la construction de cette usine qu'au moment de l'embauche, la société accorde la priorité aux employés mis à pied par Canada Packers.

Article 21 du Règlement

M. le Président: J'hésite à intervenir, car c'est le moment prévu pour les déclarations des députés. Cependant, je tiens à signaler à la Chambre que certains députés utilisent plus que les 60 secondes prévues. Si je dois intervenir, c'est parce qu'en agissant ainsi, ils empêchent un certain nombre de leurs collègues de se faire entendre. Je n'aime pas interrompre les députés, car ces déclarations sont importantes. Je veux simplement prévenir la Chambre que je vais devoir intervenir et inviter les députés à respecter le délai imparti. Qu'on se le tienne pour dit.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES JUIVES

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour parler de la situation des Juifs soviétiques. Beaucoup d'entre eux se sont vu nier le droit à la réunification de leur famille. Des milliers de refuzniks qui avaient demandé à partir se sont vu refuser un visa. Plus important, après qu'un refuznik a demandé à partir, il semble qu'il soit davantage exposé à perdre son emploi. Certains ont par ailleurs vu leurs enfants expulsés de l'école, d'autres ont été arrêtés arbitrairement et d'autres encore se sont fait confisquer leurs biens personnels. A cause de ces mesures draconiennes, beaucoup d'autres ont peur de demander un visa de sortie pour quitter la Russie.

Un des principaux principes de l'Accord d'Helsinki conclu en 1975, porte que les États signataires s'engagent à traiter dans un esprit humanitaire positif les demandes des personnes désireuses d'être réunies avec des membres de leur famille. De toute évidence, les Soviétiques n'ont pas respecté cet accord dont ils étaient cosignataires.

J'exhorte le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à poursuivre ses efforts pour convaincre les Soviétiques d'accorder à ces juifs persécutés la liberté d'aller rejoindre les leurs en Israël et dans d'autres pays du monde.

* * *

[Français]

LE LOGEMENT

LES AVANTAGES DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, selon un communiqué de presse de la Fondation de l'habitation coopérative du Canada, un sondage effectué par la société Gallup démontre l'ampleur des appuis au mouvement des coopératives d'habitation. En effet, 72 p. 100 des répondants se disent d'accord sur l'octroi de subventions aux coopératives d'habitation dans le but d'améliorer l'accès financier au logement. Il existe plusieurs coopératives d'habitation à Montréal, et en particulier dans ma circonscription, la circonscription de Saint-Michel—Ahuntsic. J'ai pu observer, monsieur le Président, les avantages que ce type de logement apporte aux individus qui y habitent et les avantages que la collectivité tout entière en retire.

L'année dernière, 3 500 logements coopératifs ont vu le jour au Canada et ont été divisés parmi nos 10 provinces et nos deux territoires. Le nombre de logements coopératifs construits dans des endroits éloignés comme Yellowknife est donc insuffisant pour répondre à la demande.

J'encourage le ministre responsable du logement à continuer ses efforts pour satisfaire aux besoins des Canadiens et des Canadiennes les plus nécessiteux. Et je l'encourage aussi à lancer des solutions nouvelles pour augmenter l'aide à ceux et celles qui ne sont pas assez pauvres pour bénéficier de l'aide du gouvernement et pas assez riches pour avoir accès à un logement décent sans se serrer la ceinture indûment.

* * *

LES MINES

L'IMPORTANCE DES ACTIONS ACCRÉDITIVES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, les régions minières du Canada ont très bien accueilli le dernier Budget du ministre des Finances du Canada (M. Wilson). Depuis le 19 février je reçois des appels de félicitations et de remerciements parce que le Régime des actions accréditives n'a pas été coupé. Depuis plusieurs mois, je défends ce programme pour qu'il soit maintenu et cela grâce à l'excellente collaboration de l'Association des prospecteurs du Québec et à nos représentants du secteur minier de l'Abitibi-Témiscamingue et du Canada.

Monsieur le Président, nous avons pu faire valoir que ce programme de financement rapporte bien davantage aux gouvernements que ce qu'il coûte en pertes de revenus fiscaux. Je dois dire que les actions accréditives sont efficaces pour créer des activités économiques très importantes dans les régions minières du Canada. Les actions accréditives aident les régions nordiques de nos provinces qui sont les plus négligées de notre société du point de vue économique. Monsieur le Président, les actions accréditives doivent demeurer lors de la réforme fiscale.

* * *

• (1410)

[Traduction]

LE LOGEMENT

LE FINANCEMENT DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, 72 p. 100 des répondants à un sondage Gallup, effectué à l'échelle nationale en janvier dernier, ont confirmé que le gouvernement devrait subventionner les coopératives d'habitation pour assurer à la population des logements à prix abordables. Les locataires ont déclaré, dans une proportion de 56 p. 100, qu'ils feraient volontiers l'essai de ce type de logement. Pourtant, le gouvernement est revenu sur sa promesse de faire construire 5 000 unités de logement coopératif par an. Il s'est limité à 3 200 seulement. C'est beaucoup moins que les années précédentes. Le gouvernement a aussi trahi sa parole de fournir 1 500 logements coopératifs locatifs à loyer subventionné pour 1986. Il s'est contenté de 950 unités.

La Fondation de l'habitation coopérative du Canada, le porte-parole des 1 100 coopératives d'habitation sans but lucratif du Canada, voudrait savoir pourquoi le gouvernement sabre dans ce secteur que les Canadiens considèrent comme prioritaire. Le logement coopératif a fait ses preuves et est très populaire. Je prie donc instamment le gouvernement d'autoriser la construction des 5 000 unités de logement coopératif promises et de libérer des fonds pour la construction des 1 500 unités de logement coopératif à loyer subventionné.

* * *

L'AGRICULTURE

LA VALEUR NUTRITIVE DU BOEUF

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Monsieur le Président, je tiens à féliciter les éleveurs de bovins du Canada qui ont réagi aux besoins des Canadiens soucieux de leur santé. En effet, on saura désormais que le boeuf que les familles canadiennes consomment a une teneur en cholestérol égale ou inférieure à la plupart des autres chairs, notamment le poisson et le poulet, tout en demeurant une bonne source de fer et d'autres éléments essentiels.

Je félicite également le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et son ministère, qui ont effectué des recherches sur les dernières données disponibles concernant la salubrité du boeuf canadien. Dorénavant, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social tiendra compte de ces résultats et modifiera en conséquence la prochaine édition de sa publication concernant la valeur nutritive de certains aliments. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour tous les Canadiens.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

LE TRAITÉ SUR LES MISSILES ANTI-BALISTIQUES—OPPOSITION À LA NOUVELLE INTERPRÉTATION

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, M. Paul Nitze, le principal conseiller du président sur les questions de limitation des armements, viendra à Ottawa cette semaine pour informer le gouvernement canadien de la nouvelle interprétation que la Maison-Blanche donne au traité de 1972 sur les missiles anti-balistiques pour pouvoir se lancer dans des essais poussés reliés à l'Initiative de défense stratégique, aussi appelée Guerre des étoiles.

Le gouvernement du Canada doit adopter une position ferme. Il n'est absolument pas nécessaire de réinterpréter ce traité. En dépit du fait qu'il n'ait été signé que par les deux superpuissances, il ne s'agit pas d'un contrat privé devant prêter à des querelles byzantines entre les avocats du Kremlin et ceux la Maison-Blanche dans le seul but d'en arriver à justifier les essais du nouveau système de défense.

Article 21 du Règlement

Le sort de toute l'humanité est touché par ce traité. Il s'agit de la clé de voûte du contrôle des armements. La nouvelle interprétation envisagée par les États-Unis pourrait compromettre sérieusement les prochaines négociations sur le contrôle des armements.

* * *

[*Français*]

LE PARTI LIBÉRAL

L'ÉTENDUE DE L'AUTORITÉ DES PORTE-PAROLE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, en 1983, le parti libéral du Canada, aujourd'hui représenté ici par 40 députés avec autant d'idées différentes, a conclu une entente avec les États-Unis pour permettre l'essai des missiles *Cruise* au Canada.

En novembre 1986, ces mêmes libéraux, lors de leur convention, décidaient d'exiger la fin des essais des missiles américains *Cruise* au Canada.

En février 1987, le critique officiel de la défense du parti libéral déclarait que les essais devaient être arrêtés immédiatement. Visiblement embarrassé, le chef du parti répondait que les députés libéraux, même séniors, ne devaient pas parler de la question des missiles au nom du parti. Dès que le chef du parti libéral eut terminé sa phrase, un autre député, celui de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston), le critique libéral des Affaires extérieures, poursuivait en disant qu'il devenait rebelle à son chef comme son collègue de Sudbury (M. Frith).

Le chef du parti libéral est de nouveau embêté et il s'y prend maintenant, malhabilement, de la façon suivante, et je cite: «Nous aurons quelque chose à dire quand nous aurons quelque chose à dire».

Monsieur le Président, en plus de ne pas avoir d'idées, de programmes et de politiques, le parti libéral du Canada serait-il également sans chef?

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME SPÉCIAL CANADIEN POUR LES GRAINS—LE CALCUL DES MONTANTS VERSÉS AUX AGRICULTEURS

M. Vic Althouse (Humbold—Lake Centre): Monsieur le Président, on constate déjà que le Programme spécial canadien pour les grains, grâce auquel les agriculteurs bénéficieront d'une aide financière de 1 milliard de dollars, comporte des aspects inéquitables. Quelque 700 millions de dollars n'ont pas encore été versés. Le paiement initial a été posté aux agriculteurs. Il est fondé sur un calcul des rendements moyens de grands districts d'assurance-récolte plutôt que du rendement théorique moyen de chaque exploitation, comme on l'avait compris au départ.

Le fait d'utiliser ces grands districts au lieu des données de production réelle des exploitations a créé des injustices, notamment aux limites des districts. On constate des différences de plus de 20 p. 100 le long de la même route dans des cas où un agriculteur dont les rendements sont élevés mais dont les terres font partie d'un district d'assurance-récolte à rendement relativement bas compare son taux d'indemnisation à celui de son voisin d'en face. Il en résulte des inégalités dans les montants versés.

Le programme est également inéquitable du fait que les producteurs de cultures dites spécialisées n'y ont pas accès même si le prix de leurs produits a baissé en raison du fléchissement géréral du marché. Le prix des cultures spécialisées évolue en fonction du marché et il a baissé tout autant que celui du blé, de l'avoine et de l'orge. Le programme aurait dû s'appliquer à ces cultures également.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

LA CAMPAGNE DE PROMOTION MENÉE PAR UNE DÉLÉGATION EN VISITE EN EUROPE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, un groupe d'une vingtaine de représentants du gouvernement et des autorités maritimes canadiennes s'est joint à la mission commerciale canado-américaine envoyée dans le nord de l'Europe, dans le but de promouvoir une plus grande utilisation du réseau de la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs. Ces gens se sont déjà entretenus avec leurs homologues, qui les ont bien reçus d'ailleurs, au Danemark, en Suède, en Norvège et en Finlande. Il leur reste à visiter Düsseldorf, Anvers et Londres.

La délégation canadienne est dirigée par M. William O'Neil, président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, et se compose de représentants de deux provinces, des usagers et des fonctionnaires des services portuaires et maritimes. Elle est accompagnée d'un groupe de 22 personnes représentant les États-Unis.

Cette mission, en plus d'une subvention de 175 millions de dollars accordés par le gouvernement fédéral pour le réaménagement du canal Welland, témoigne de l'intérêt permanent que le gouvernement porte à notre magnifique réseau maritime et de son engagement à améliorer les relations commerciales avec le nord de l'Europe.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE LA RÉOUVERTURE DE L'USINE DE TRAITEMENT DE THON DE LA *STAR-KIST CANADA LIMITED*, À BAYSIDE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, aujourd'hui, mes collègues et moi avons rencontré une délégation représentant les anciens employés de l'usine de traitement de thon de la *Star-Kist Canada Limited*, à Bayside au Nouveau-Brunswick.

Le porte-parole de ce groupe nous a fait état de la tragédie humaine qui se déroule dans cette partie du Nouveau-Brunswick. Déjà, 16 mois se sont écoulés depuis la fermeture de l'usine qui employait plus de 400 travailleurs et travailleuses. Le taux de chômage de cette région s'élève actuellement à 36 p. 100. Ces travailleurs et ces travailleuses veulent travailler. Ils et elles ont été reconnus comme étant les traiteurs de poisson les plus productifs au monde.

Actuellement, pour la plupart, les prestations de l'assurance-chômage sont épuisées, d'autres ont été placés dans le cadre de projets de création d'emplois, d'autres reçoivent l'assistance sociale.

En terminant, monsieur le Président, je vous cite un passage de leur exposé: «Nous vous implorons aujourd'hui de donner à cette question l'importance qu'elle mérite, d'exercer tous les pouvoirs que vous détenez afin de rouvrir l'usine Bayside, et de nous permettre de faire ce que nous voulons faire: nous remettre au travail.

[*Traduction*]

M. le Président: Avant de passer aux questions orales, il serait utile que la présidence fasse une mise au point sur la durée de cette période. La présidence fait l'impossible pour qu'un nombre maximal de députés obtiennent la parole. Les députés ont dû remarquer que nous nous étions un peu trop attardés, hier. Je leur demande donc de se restreindre dans leur entrée en matière et de ne pas oublier que des collègues attendent leur tour.

Des voix: Bravo!

• (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je suis certain que, à partir de tout de suite, nous allons tous respecter ces directives le mieux possible dans nos questions, qui seront suivies des réponses concises des ministres.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE PRIX INITIAL DES CÉRÉALES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre étant absent, j'adresserai ma question au vice-premier ministre. Nous avons appris ce matin que la Commission canadienne du blé recommandait de réduire de 20 p. 100 le prix initial des céréales. Une telle mesure aurait pour effet de condamner des milliers d'autres cultivateurs canadiens à la faillite, surtout dans la région de l'Ouest. Dans de telles conditions, des milliers d'agriculteurs renonceront à ensemencer. Malgré toutes les promesses que le gouvernement leur a faites, nous assistons à l'effondrement de l'économie céréalière de l'Ouest. Le vice-premier ministre peut-il garantir à la Chambre et aux cultivateurs canadiens que les prix initiaux de cette année seront au moins aussi élevés que ceux de l'année dernière afin que le secteur agricole conserve une certaine stabilité malgré ces difficultés?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Le chef de l'opposition devrait savoir que la Commission du blé fait des recommandations au gouvernement à l'égard des paiements initiaux. Le gouvernement les examine en même temps que d'autres recommandations. Nous sommes en train d'établir le niveau de ces paiements initiaux.

Le député devrait également savoir que la Commission du blé n'a pas publié ses recommandations au gouvernement du Canada. En fait, les commentateurs ont fait de pures spéculations quant à ses recommandations. Je tiens à préciser que les recommandations de la Commission sont strictement confidentielles.

LA NÉCESSITÉ DE GARANTIR AUX AGRICULTEURS UNE CERTAINE SOMME

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, voici ma question supplémentaire au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Ce rapport crée un climat d'incertitude et le ministre devrait donc clarifier la situation. Il n'ignore pas que le fléchissement des cours mondiaux des céréales, la guerre commerciale entre la Communauté européenne et les États-Unis et les mesures prises par le gouvernement sont autant de facteurs qui contribuent à chasser les cultivateurs canadiens de leur terre.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le chef de l'opposition a suggéré une réponse à cette question importante. Afin qu'on puisse poser le maximum de questions, il faudrait peut-être que les députés laissent le chef de l'opposition poser sa question.

M. Turner (Vancouver Quadra): La nervosité des députés d'en face est bien facile à comprendre. Il n'y a pas d'élection en Saskatchewan cette année, et il n'y a pas moyen d'acheter d'autres votes.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Dans de telles conditions, l'agriculteur canadien se demande s'il peut faire confiance au gouvernement.

Ma question supplémentaire est la suivante. Étant donné l'incertitude que suscite ce rapport, le ministre a reconnu que la Commission canadienne du blé avait recommandé d'abaisser les prix initiaux . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre est libre de nous exposer la situation.

Peut-il garantir aux cultivateurs qu'ils obtiendront, cette année, autant que l'année dernière? Peut-il le faire aujourd'hui même?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, en tant qu'agriculteur, je ne voudrais pas minimiser les difficultés que connaît actuellement le marché international des céréales. Le député doit comprendre la situation. Il n'ignore pas que le gouvernement et le premier ministre ont cherché à régler ce problème au niveau international. Au cours de ses deux premières années au pouvoir, le gouvernement a augmenté ses dépenses agricoles de 62 p. 100 alors qu'il a réduit ses autres dépenses.

Si le député s'est donné la peine de se renseigner, il doit savoir qu'en ce qui concerne nos dépenses agricoles, dans la région de l'Ouest où est produite la majeure partie des céréales, nous avons l'intention de les augmenter encore d'environ 50 p. 100 cette année. Nous n'abandonnons nullement les cultivateurs à leur sort. En fait, nous les aidons à traverser cette période très difficile.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je demanderais au ministre de lire l'article de la Presse canadienne qui est beaucoup plus détaillé qu'il ne veut bien le reconnaître.

* * *

REVENU CANADA

LA VÉRIFICATION FISCALE IMPOSÉE AUX AGRICULTEURS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je voudrais adresser ma dernière question au vice-premier ministre. Il sait que le secteur agricole s'effondre et pourtant son collègue, le ministre du Revenu national, choisit précisément ce moment-ci pour s'en prendre aux agriculteurs canadiens en leur imposant une vérification fiscale systématique. Il s'attaque à l'agriculteur canadien lorsqu'il est en difficulté. Le vice-premier ministre ordonnera-t-il à son collègue de suspendre immédiatement cette vérification compte tenu de la situation?

• (1425)

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Permettez-moi de répondre au très honorable chef de l'opposition, monsieur le Président. Je lui assure, à lui et à tous les autres députés, qu'il est absolument faux de parler de vérification fiscale systématique discriminatoire à l'égard des agriculteurs de l'Ouest. Ce n'est pas du tout le cas. Cette vérification, comme il dit, se fait graduellement dans tout le pays depuis plusieurs mois. Elle touche bien moins de 1 p. 100 des agriculteurs. Il n'y a pas eu de nouvelle cotisation. Cette vérification a pour seul objectif, comme doit bien le comprendre un ancien ministre des Finances, d'examiner les abus les plus flagrants de la déduction pour amortissement ou du crédit d'impôt à l'investissement.

Questions orales

ON DEMANDE AU MINISTRE DE STOPPER LA VÉRIFICATION FISCALE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national a déjà déclaré qu'il s'agit d'un examen fiscal et d'une vérification fiscale de grande envergure effectués par ses vérificateurs à l'égard de plus de 1 000 agriculteurs, dont 400 au Manitoba seulement. Vu les énormes difficultés financières que connaissent les agriculteurs de l'Ouest en raison du désastre financier dont le ministre vient de parler, est-ce que le ministre va stopper cette vérification fiscale de grande envergure qu'il est en train de faire?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je tiens à dire tout d'adord, à mon honorable collègue d'en face, qu'il ne s'agit pas de ce qu'il appelle une vérification fiscale de grande envergure. Celle-ci concerne des dossiers de tous les coins du pays, pas seulement d'agriculteurs mais aussi d'autres secteurs où il y a, je le répète, des abus évidents. Je tiens à l'assurer, lui et tous les députés, que j'ai eu, il y a plusieurs mois, des rencontres avec SMIDA. Récemment j'ai rencontré Keystone Press. Je me suis entretenu avec des députés de tous les partis. Je ne cherche pas du tout à faire quoi que ce soit qui augmente les difficultés de nos agriculteurs de l'Ouest ni d'aucun autre secteur de l'économie.

L'ENQUÊTE SUR LES ACHATS DE MATÉRIEL AGRICOLE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministère du Revenu national s'en prend à des agriculteurs qui ont fait en 1983 et 1984 des achats privés, parfaitement réguliers, de matériel agricole. Quand est-ce qu'un contrat commercial n'est pas un contrat commercial? Pourquoi est-ce qu'on rouvre ces dossiers? Pourquoi le ministre ne veut-il pas arrêter cette chasse aux sorcières, ce harcèlement des agriculteurs?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, avec tout le respect qui lui est dû, j'invite mon collègue d'en face à inscrire cette question comme devant faire l'objet d'un débat, pour que nous puissions en traiter avec lui. Je le répète, il donne à la Chambre des renseignements erronés. Il ne s'agit pas d'une vérification visant les agriculteurs. Il ne s'agit pas d'une vérification visant une partie quelconque de l'industrie. Il s'agit simplement de dépister les abus les plus criants de déduction pour amortissement et du crédit d'impôt à l'investissement, abus qui sont vraiment contraires aux intérêts du contribuable canadien. Je le répète cela ne vise pas les agriculteurs. Cela vise tous les particuliers et toutes les sociétés qui abusent de ce genre de crédit d'impôt à l'investissement ou de déduction fiscale pour amortissement.

* * *

L'AGRICULTURE

LES CÉRÉALIERS—L'AIDE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il y a un instant, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé nous a parlé des mesures que le gouvernement a prises l'an dernier pour les céréaliers. C'est cette année que les agriculteurs traversent une crise et ils veulent que le gouvernement intervienne. Si le gouvernement donne suite à son projet de diminuer d'encore 20 p. 100 le prix de base, il privera les agriculteurs, c'est-à-dire toute l'économie des Prairies, de 800 millions de dollars. Le gouvernement va-t-il cesser de faire des généralités et prendre un engagement précis aujourd'hui même? Que va-t-il faire pour venir en aide aux céréaliers canadiens au cours de cette campagne agricole?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'approuve l'intervention du député. Si l'on examine nos résultats jusqu'ici, il est indéniable que le gouvernement a toujours pris la défense des agriculteurs canadiens. En effet, cette année seulement, nous venons d'effectuer des paiements provisoires de plus de 300 millions de dollars au titre du Programme canadien spécial pour les grains auquel un milliard de dollars a été affecté. Il nous restera donc encore 700 millions à verser, ce qui constituera le paiement final dans le cadre de ce programme. Pour prouver que le gouvernement se préoccupe constamment des agriculteurs et leur vient en aide, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé va entamer dès demain après-midi une nouvelle série de réunions avec des dirigeants agricoles.

LE CONSEIL DONNÉ PAR LE MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture sait que les mesures dont il vient de parler sont celles que le gouvernement a prévues pour la campagne agricole en cours. A l'heure actuelle, les agriculteurs pensent à planter pour la prochaine campagne agricole. Puisque le ministre a déclaré lui-même hier, et je cite: «Les agriculteurs doivent fonder leurs décisions sur le marché . . . ».

• (1430)

M. McKnight: Dans les Prairies, on plante les pommes de terre et le maïs, mais on sème le blé.

M. Broadbent: Si le député de Saskatoon désirait vraiment aider les agriculteurs au lieu de chahuter, les producteurs de l'ouest du Canada s'en réjouiraient.

Au moins, le ministre lui, écoute poliment. Il a déclaré hier: «Les agriculteurs doivent fonder leurs décisions sur le marché et non sur les mesures que le gouvernement pourra prendre». Ce sont ses propres paroles, monsieur le Président. Et s'ils fondent leurs décisions sur le marché, ils perdront 800 millions de dollars de plus cette année. Le ministre conseille-t-il véritablement aux agriculteurs de s'endetter encore davantage, de plier bagage, d'aller à Toronto pour y chercher un emploi?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Non, monsieur le Président, ce n'est pas notre intention. En fait, les agriculteurs canadiens ne prendront cela ni pour une intention ni pour un conseil de notre part.

M. de Jong: Il le prendront mal.

M. Wise: Les députés devraient comprendre que les dirigeants agricoles canadiens eux-mêmes se joignent à nous pour mettre les agriculteurs canadiens en garde à ce sujet. Je suis heureux de pouvoir le faire à nouveau. Les agriculteurs canadiens ne devraient pas planifier leurs cultures, en 1987, en fonction de la formule de répartition du Programme spécial canadien pour les grains. Notre gouvernement souhaite élaborer un programme non pas unilatéralement, mais plutôt de

concert et en collaboration avec les dirigeants agricoles canadiens. C'est exactement ce que nous avons fait par le passé et ce que nous ferons à l'avenir. Les réunions débutent dès demain.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il est certain que les agriculteurs attendent des initiatives. Je suis sûr que tous les Canadiens auront été touchés par la une du *Winnipeg Free Press* de fin de semaine qui montrait un homme qui pendant 30 ans avait exploité une ferme avec succès, jusqu'à ce que les aléas du marché viennent dévaster ses projets, et qui devait maintenant faire ses valises et quitter la terre. Nous voulons mettre fin à ces aléas. Nous voulons que les agriculteurs canadiens poursuivent leur profession.

Puisque les Européens aident leur producteurs et que les Américains font de même, que va faire le gouvernement canadien, par exemple en ce qui concerne un moratoire sur les dettes, une réduction des coûts de l'énergie, des engrais et de tous les autres produits nécessaires? Concrètement, que va faire le gouvernement canadien pour aider les producteurs de grains?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous allons continuer à faire ce que nous faisons déjà, c'est-à-dire travailler en collaboration constante avec les dirigeants agricoles et mettre sur pied un programme qui sera des plus efficaces et des plus utiles pour que les agriculteurs restent sur leurs terres et continuent à produire des denrées alimentaires.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

ON DEMANDE UN PAIEMENT D'APPOINT POUR LA PROCHAINE CAMPAGNE AGRICOLE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Ni le ministre de l'Agriculture, ni le ministre responsable de la Commission canadienne du blé n'ont pu nous fournir des réponses. Nous savons que le porte-parole de la Commission canadienne du blé a déclaré qu'on se penchait sur les aspects matériels de la question, sur la survie économique des agriculteurs et qu'on tentait de déterminer s'il valait la peine que les agriculteurs ensemencent cette année. Il s'agit d'un langage radical, monsieur le Président. Le gouvernement peut-il s'engager aujourd'hui à verser un paiement d'appoint pour la prochaine campagne agricole? Les agriculteurs doivent décider dès maintenant ce qu'ils doivent planter. Ils ont besoin de le savoir s'ils doivent ensemencer, et s'il doit y avoir une économie céréalière dans l'Ouest, cette année. Pouvons-nous obtenir une réponse aujourd'hui?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, la Commission canadienne du blé est une société d'État qui parvient fort bien à vendre les céréales canadiennes. Elle fait régulièrement des recommandations au gouvernement fédéral au sujet de l'établissement de paiements initiaux. Cette procédure est en cours et elle est tout à fait normale à ce stade-ci de l'année. Nous examinerons les recommandations de la Commission et nous tiendrons compte d'autres facteurs avant d'annoncer à combien s'élèveront les paiements initiaux.

Entre-temps, comme je l'ai dit en réponse à la première question, si on tient compte de toutes les dépenses gouvernementales dans l'agriculture de l'ouest du pays, tout semble indiquer qu'elles augmenteront de plus de 50 p. 100 au cours de la prochaine campagne agricole. Ce sont là des avantages importants qui iront aux céréaliers victimes de l'effondrement du marché mondial.

M. Benjamin: Cinquante pour cent de quoi?

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE S'ENGAGER

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Il est vrai que la Commission canadienne du blé fait des recommandations, mais c'est le gouvernement qui décide, en définitive. Les agriculteurs lui demandent de prendre une décision. Ils savent, comme la Commission l'a reconnu, que les prix seront nettement moins élevés. Ils ont besoin d'un engagement et d'une décision de la part du gouvernement dès maintenant, afin de pouvoir ensemencer pour la prochaine campagne agricole. Permettez-moi de demander à nouveau, monsieur le Président, pourquoi le gouvernement refuse de dire clairement qu'il rejettera la déclaration du ministre de l'Agriculture et de s'engager aujourd'hui à verser des paiements d'appoint, afin que les agriculteurs puissent ensemencer leurs champs au début du printemps.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je ne suis pas certain que le député comprenne bien le système. Il a déjà été ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Je me rappelle l'avoir rencontré par hasard au cours de la campagne électorale de 1984, et j'ai dû alors lui expliquer comment signer certaines formules pour débloquer des fonds. Il fait preuve de la même ignorance au sujet du système actuel.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Contentez-vous de prendre une décision.

M. Mayer: Le système est en place. Nous sommes en train d'établir le montant des paiements initiaux. Ils n'ont jamais été annoncés aussi tôt. En fait, ils ont été annoncés aussi tard que le 15 mai par le gouvernement dont vous faisiez partie . . .

M. le Président: A l'ordre!

M. Mayer: . . . dont le député faisait partie. Nous ferons notre annonce à la date habituelle, à savoir à la mi-avril.

LES PROJETS DU MINISTRE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission du blé. Comme il est lui-même agriculteur, il sait que les agriculteurs canadiens doivent faire face à la concurrence mondiale et que les agriculteurs européens obtiendront un peu plus de 8 $ le boisseau pour leur blé et que le système de paiements d'appoint des États-Unis garantit environ 6 $ canadiens le boisseau aux agriculteurs américains. Au Canada, le prix initial garanti l'année dernière était d'environ 3 $ canadiens. D'après la réaction du marché, le prix baissera encore de plus de 20 p. 100 cette année. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il sèmera sur sa propre ferme cette année?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, si le député veut savoir ce que je sèmerai moi-même, je le lui dirai volontiers. Il est le seul agriculteur parmi les députés des deux partis de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Mayer: C'est exact. J'ai confiance dans la capacité des agriculteurs canadiens de rester compétitifs. J'ai l'intention d'ensemencer de la même façon que dans le passé. Je ne compte pas limiter ma production. J'ai l'intention de réduire mes coûts et de faire de mon mieux dans une situation très difficile.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, le ministre veut-il nous dire qu'il ne s'attend pas à recevoir de paiements supplémentaires dans le cadre d'un programme spécial d'aide aux céréaliculteurs pour la campagne agricole en cours et qu'il planifie son ensemencement en conséquence?

M. Andre: Qu'est-ce que cela a à voir avec les affaires gouvernementales?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Je n'ai pas dit cela du tout, monsieur le Président. A titre d'agriculteurs, ce serait sans doute plus utile que le député et moi-même discutions de cette question entre nous.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL DE LA POLOGNE

M. le Président: Je tiens à signaler la présence à notre tribune aujourd'hui du Dr Miroslav Cybulko, ministre de la Santé et du Bien-être social de la Pologne.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. le Président: Je tiens aussi à signaler la présence à la tribune de l'honorable Brian Smith, procureur général de la province de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

LE *CARIBOU II*—ON DEMANDE POURQUOI LES TRAVAUX NE SONT PAS ENCORE COMMENCÉS AUX CHANTIERS DE LAUZON AU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Lundi dernier, le ministre des Transports a essayé de leurrer la population de la Colombie-Britannique en annonçant aux employés de la *Versatile Pacific* de Vancouver que cette dernière obtiendrait le contrat du brise-glace *Polar 8*, alors qu'il ne s'agissait en effet que d'une lettre d'intention entre le gouvernement et l'entreprise. Et, monsieur le Président, les Québécois connaissent bien cette manoeuvre puisque ce gouvernement conservateur a annoncé à trois reprises que les travaux du *Caribou II* débuteraient, le traversier qui devait être réalisé aux chantiers de la *Versatile* à Lauzon, et rien n'est commencé. Est-ce que le vice-premier ministre peut nous expliquer pourquoi, étant donné l'annonce de ce contrat qui a été annoncé il y a un an en mars 1986, les travaux ne sont pas encore commencés aux chantiers de Lauzon à Québec?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux que le député demande des éclaircissements là-dessus. En ce qui a trait au second *Caribou* ou cariboubou, le contrat a bel et bien été conclu en janvier entre Marine Atlantique et le chantier naval. Et cela, grâce aux efforts franchement herculéens que le ministre de l'Expansion industrielle régionale a déployés pour mettre de l'ordre dans les affaires de la Versatile au Québec et réaliser la vente du chantier à Marine Industries du Québec. Le député peut en accorder tout le mérite au ministre et j'espère qu'il va le faire dans sa circonscription et dans tout le Québec. Répandez la vérité.

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND DES EMPLOIS SERONT CRÉÉS DANS LES DIVERS CHANTIERS MARITIMES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, si le ministre sortait de sa coquille, il saurait que depuis le 26 mars le contrat a été signé, mais il n'y a pas un «job» de commencé au chantier. Ce que les gens veulent, c'est de l'action, du travail et des emplois et non des annonces. Cela fait trois fois que le ministre de l'Expansion industrielle régionale annonce à Québec la construction du *Caribou II*. Il y a 5 000 travailleurs des chantiers maritimes au Québec qui attendent toujours non seulement des paroles, mais de l'engagement, des contrats et de l'emploi, et ce qu'ils veulent savoir, ce ne sont pas des «folleries» du ministre des Transports, c'est quand les «jobs» vont commencer dans les trois chantiers maritimes au Québec, à Montréal, Sorel et à la Vickers.

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, personne ne saurait dire de façon certaine ce que veulent les travailleurs, mais ce n'est probablement pas ce que le député fait pour eux. Quatre-vingt-quinze pour cent des travaux en cours aujourd'hui dans les chantiers navals canadiens ont été commandés par le gouvernement qui y fait construire des navires pour le ministère de la Défense nationale ou encore pour la Garde côtière canadiene. Le *Henry Larsen* est à Vancouver et il y a les chantiers navals de la Versatile et les trois frégates à la Saint John Shipbuilding Company. Il y a un navire de type 1100 de la Garde côtière canadienne à Halifax. Il y a deux navires de la Garde côtière à Sorel et deux destroyers de classe Tribal à la Davie. Voilà d'où viennent les emplois des travailleurs canadiens.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES

M. Fred King (Okanagan—Similkameen): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je reçois presque toutes les semaines des demandes de renseignements au sujet de la réunification des familles et de l'Union soviétique. Je suis au courant des instances que le ministre et le premier ministre ont faites au ministre des Affaires étrangères, M. Chevardnadze à Ottawa l'automne dernier. Le ministre a-t-il reçu une réponse à ces revendications formulées à ce palier élevé?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je remercie le député de l'intérêt qu'il porte à cette question. Le premier ministre et moi-même avons exposé directement en termes énergiques la question de la réunification des familles à M. Chevardnadze au moment de sa visite l'automne dernier. Je suis persuadé que les députés seront heureux d'apprendre que notre ambassadeur à Moscou a appris la semaine dernière que des 42 cas de réunification de famille encore en souffrance et où le Canada est en cause, 22 ont été résolues. Cela signifie que 57 personnes seront autorisées à quitter l'Union soviétique pour venir rejoindre leur famille au Canada au cours des deux prochains mois.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): C'est un indice, j'espère, que les autres cas seront résolus et que cette décision manifeste un véritable changement d'attitude en Union soviétique. Quant au premier ministre et moi-même, nous avons l'intention de poursuivre avec une énergie et un espoir renouvelés nos tentatives en vue de régler les autres cas canadiens.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL—LE CONTENU CANADIEN DES ÉMISSIONS

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui doit savoir que dans son budget de cette année, il y a des gagnants et des perdants dans le domaine culturel, et que dans l'ensemble les organismes culturels subissent une perte nette par rapport à ce qu'ils avaient auparavant. Le ministre pourrait-il expliquer au public canadien comment Radio-Canada peut remplir son mandat avec seulement 87 p. 100 de son budget d'il y a trois ans? Comment peut-elle augmenter le contenu canadien avec cette compression budgétaire?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, il vaudrait mieux je pense, que cette question soit posée à ma collègue, la ministre des Communications qui, comme la députée le sait, est en Chine cette semaine. Elle devrait rentrer prochainement et il vaudrait mieux lui poser cette question à ce moment-là.

LE MANDAT DE LA SOCIÉTÉ

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question porte sur la politique et les engagements du gouvernement. La société Radio-Canada s'est engagée à augmenter le nombre de programmes canadiens comme le lui a demandé le CRTC. Comment peut-elle y parvenir sans budget? Le gouvernement trahit-il sa parole? Ne veut-il pas que Radio-Canada remplisse son mandat? Est-il contre les émissions canadiennes à la télévision?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, bien au contraire. La ministre des Communications a abordé ce sujet tout récemment à plusieurs occasions. La députée le sait bien. On a demandé à Radio-Canada de respecter certains budgets, comme c'est le cas de tous les autres ministères gouvernementaux et sociétés d'État, dans le but de résoudre le problème plus vaste auquel nous sommes confrontés, celui du déficit fédéral et de la dette croissante. Le succès de notre lutte contre le déficit s'est traduit par l'abaissement des taux d'intérêt, la création de nombreux emplois, un nombre record de mises en chantier, une économie très saine . . .

M. le Président: A l'ordre!

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'INFORMATION DES DÉPUTÉS AVANT L'ADJUDICATION DE CONTRATS

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Approvisionnements et Services. La ministre a déclaré lundi que le nouveau système visant à aviser les députés des contrats du gouvernement qui doivent être accordés dans leurs circonscriptions est «un mécanisme impartial au service de tous les députés». Pourrait-elle dire à la Chambre comment elle peut prétendre que ce système est impartial alors que certaines circonscriptions, notamment la sienne et celle du premier ministre, seront prévenues à l'avance de l'attribution de tout contrat d'une valeur de 25 000 $ et plus tandis que les autres ne seront averties que si les contrats valent de 100 000 $ à 400 000 $? Pourquoi s'accorde-elle un traitement spécial à elle-même ainsi qu'au premier ministre?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, voilà une autre question qui exprime très bien comment l'Opposition n'a jamais compris les inégalités régionales.

J'ai annoncé l'intention de notre gouvernement de rapprocher ses services de l'entreprise privée avec qui nous voulons travailler. Il fallait mettre en place un projet pilote et je dois dire que le projet pilote est en place jusqu'au 20 mars. Il fallait commencer par une région, et est-ce qu'on me reprochera d'avoir commencé par la région que je connais le mieux, celle du Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie?

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le gouvernement initie les Canadiens aux inégalités régionales parce qu'il en est l'auteur. Soyons réaliste. La ministre oriente un programme national vers les circonscriptions conservatrices et elle essaie de nous le cacher en parlant de projet pilote. Pourquoi la ministre ne traite-t-elle pas tous les députés sur le même pied? Pourquoi ne traite-t-elle pas ses collègues conservateurs de la même manière plutôt que de réserver à elle-même, au premier ministre et à une poignée d'autres . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence ne voit pas exactement en quoi consiste la question.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je viens de dire qu'il fallait commencer par une région, nous disant que, étant donné la lourdeur bureaucratique avec laquelle nous devons fonctionner, il fallait d'abord commencer par une région pilote. Le projet étant faisable, il pourra ensuite être extensionné à d'autres régions pilotes.

Si le montant de 25 000 $ a été retenu pour cette région pilote, c'est que nous devions tenir compte aussi du taux de chômage important. Et je connais bien des personnes dans la région pilote qui a été choisie qui souhaiteraient avoir des marchés d'au-delà de 400 000 $ à annoncer régulièrement.

* * *

L'ÉNERGIE

LA FERMETURE DE LA RAFFINERIE PETRO-CANADA À MONTRÉAL—ON DEMANDE UN SURSIS

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement conservateur prépare par étapes successives la privatisation et la fermeture de la raffinerie Petro-Canada dans l'est de Montréal. Lundi passé, 21 travailleurs perdaient leurs emplois après un avis de seulement une semaine et sans qu'aucune solution de rechange n'ait été proposée. Petro-Canada agit en mauvais employeur. Ma question est celle-ci: Est-ce que le ministre entend intervenir pour premièrement annuler le renvoi injustifié de ces travailleurs, deuxièmement, geler la situation et troisièmement, monsieur le Président, accorder un délai de 60 jours pour étudier les diverses possibilités pour sauver ces emplois dans l'est de Montréal?

• (1450)

[*Traduction*]

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, Petro-Canada est une société d'État qui a pour mandat de livrer concurrence à ses concurrents sur le marché. Les décisions de Petro-Canada sur ces questions relèvent de la société elle-même.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, Petro-Canada est sous la responsabilité du gouvernement conservateur. Est-ce de cette façon que le gouvernement conservateur défend les intérêts du Québec et des travailleurs du Québec?

[*Traduction*]

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, Petro-Canada est la responsabilité d'un gouvernement précédent qui l'a créée. Elle a pour mandat de livrer concurrence sur le marché comme n'importe quelle autre compagnie, et c'est ce qu'elle va faire. Nous croyons en la priorité du marché.

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): Adieu, Montréal.

M. Fulton: Bonne réponse. Vous, là-bas, vous allez vous retrouver à zéro au Québec.

M. Axworthy: Dix pour cent dans l'Ouest. Quelle fiche remarquable.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'INDONÉSIE—LES ATTEINTES PRÉSUMÉES DANS LE TIMOR ORIENTAL

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait que l'Indonésie applique officiellement un programme de migration forcée équivalent à un génocide dans le Timor oriental et ailleurs. Étant donné que 10 000 personnes se sont enfuies de Irian Jaya dernièrement à cause des actes de violence clandestins commis par l'armée indonésienne, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va-t-il annoncer publiquement à l'Indonésie que les Canadiens ne vont pas dissocier leur programme d'aide à ce pays de leurs inquiétudes au sujet des atteintes cruelles aux droits de la personne et à la dignité humaine?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement indonésien et les gouvernements des autres pays soupçonnés de bafouer les droits de la personne connaissent très bien la position du gouvernement. Le premier ministre a parlé lui-même, comme jamais des premiers ministres ne l'avaient fait auparavant, des atteintes portées aux droits de la personne en Corée, en Chine, au Zimbabwe et ailleurs.

En ce qui concerne l'Indonésie, j'ai eu l'occasion de dire au député l'autre jour que les informations qu'il possède sont dépassées. S'il veut défendre les droits de la personne, il devrait d'abord essayer d'obtenir des renseignements précis, car c'est élémentaire.

LE REFUS D'ACCORDER LA PERMISSION D'ALLER AU TIMOR ORIENTAL

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a proposé d'aller en Indonésie pour voir de mes propres yeux que tout va bien maintenant au Timor oriental, comme lui et son ambassadeur le prétendent. Serait-il disposé à me remplacer par des représentants de Amnistie internationale ou de Pax Romana ou du comité australien d'aide extérieure ou de n'importe lequel de toute une série d'organismes non gouvernementaux? Certains m'ont dit la semaine dernière qu'ils mouraient d'envie d'aller au Timor oriental ou et à Irian Jaya et que le gouvernement indonésien avait toujours refusé catégoriquement de leur en accorder la permission.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne comprends vraiment pas pourquoi le député insiste pour faire faire son travail par d'autres.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Soyez sérieux. C'est une question sérieuse.

M. Blackburn (Brant): Prenez votre travail au sérieux.

M. Clark (Yellowhead): Si le député fait une instance, je la transmettrai aux autorités indonésiennes. Je lui signale que celles-ci ont déjà donné la permission d'aller voir sur place, au Timor oriental, à des journalistes, à des ambassadeurs et aux représentants de certains organismes. En échange, je demande au député de prendre la bonne habitude de baser ses questions sur des faits, lorsqu'on a des preuves.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES EXPORTATIONS DE MATÉRIEL MILITAIRE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle porte sur la conférence HITEC 87, patronnée par son ministère, qui a commencé hier et se termine demain. Cette conférence vise à promouvoir les exportations de matériel militaire dans certaines parties du monde, et on a invité les fabricants à y assister.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pour quelle raison son ministère s'efforce de promouvoir, aux frais du public, la vente de matériel militaire ou assimilé à des pays qui ne respectent pas les droits de la personne, qui sont en conflit avec d'autres ou qui reçoivent de l'aide de l'ACDI? Pourquoi nous efforçons-nous, aux frais du contribuable, de vendre du matériel militaire à ces pays?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, une des raisons pour lesquelles nous sommes prêts à promouvoir les exportations de matériel militaire, c'est qu'elles créent des emplois pour les Canadiens. La députée, qui a une réputation d'honnêteté à la Chambre, sait très bien que l'expression «matériel militaire» ne signifie pas seulement de l'armement. Je sais qu'elle n'a pas employé ce dernier mot, mais je pense qu'il est important de bien comprendre qu'il ne s'agit pas nécessairement d'armes. Il faut aussi savoir que nous avons des normes sur l'exportation de certains types de biens à certains pays, notamment ceux qui violeraient les droits de la personne. En fait, j'ai resserré les règlements à ce sujet.

LES PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai envoyé une lettre au ministre, aujourd'hui, faisant suite à celle que je lui ai fait parvenir il y a environ deux semaines à ce sujet. Vu l'énorme intérêt des Canadiens, et notamment des contribuables, pourrait-il nous communiquer une liste de tous les représentants commerciaux qui ont été invités à cette conférence, une liste de toutes les sociétés invitées, une liste de toutes celles qui sont venues, et enfin une liste des exportations militaires que le ministère envisage?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, certains des renseignements que la députée demande pourraient ne pas être disponibles, en raison des lois canadiennes qui protègent la confidentialité commerciale ou de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Naturellement, je lui communiquerai tous les renseignements que je peux légalement distribuer, bien que je sois surpris qu'elle utilise la période des questions pour cela, plutôt que de suivre la procédure normale.

Mme Jewett: Je vous ai écrit aujourd'hui.

M. Clark (Yellowhead): J'aimerais également savoir si son parti est d'avis que nous ne devrions pas exporter de matériel militaire aux pays qui reçoivent une aide de l'ACDI.

[*Français*]

LES RÉFUGIÉS

LA MORT IMMINENTE D'UN GRÉVISTE DE LA FAIM—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Immigration). Monsieur le Président, on vient d'apprendre de Radio-Canada qu'un des Chiliens qui fait la grève de la faim à Montréal depuis presque deux semaines n'est plus qu'à 24 heures de sa mort. Les familles de ces grévistes, je le rappelle au ministre, avaient déjà quitté le Chili pour le Canada quand le gouvernement a annoncé son changement de politique. Étant donné l'urgence de la situation, le ministre peut-il annoncer qu'il va laisser entrer les familles de ces grévistes au Canada immédiatement? Il peut étudier leurs demandes à partir d'ici quand ces familles auront rejoint leurs proches.

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, on ne doit pas jouer avec la vie des gens. Nous sommes très sympathiques. Comme je l'ai dit clairement, on ne peut pas tenir un peuple et un pays par un chantage.

• (1500)

[*Traduction*]

On ne peut pas faire chanter un pays. Nous avons fait tout ce qu'il était humainement possible de faire depuis dimanche pour évaluer individuellement le cas des personnes qui se trouvaient à Buenos Aires. Elles n'ont pas voulu collaborer. Elles ont attendu une semaine avant de nous retourner les formulaires. Tout ce que je peux dire pour l'instant, c'est qu'à la fin de la journée, une fois que nous aurons revu tous les renseignements qui nous sont parvenus, nous verrons comment procéder avec le groupe de personnes que nous avons déjà.

M. Berger: Il s'agit d'une situation particulière. Ces gens étaient déjà en route pour le Canada lorsque le gouvernement a annoncé cette politique.

L'EXAMEN DES DEMANDES DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, puisque le compte à rebours est commencé, que la vie d'une personne est peut-être en danger, et qu'il ne reste plus de temps pour les formalités bureaucratiques, le ministre ne pourrait-il pas passer aux actes maintenant? Ne pourrait-il pas faire examiner les demandes d'immigration de ceux qui se trouvent actuellement au Canada conformément à la politique du gouvernement avant qu'il n'ait la regrettable idée de la modifier le 20 février dernier?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, les Canadiens tiennent tous à savoir qui entre au Canada. Nous n'avons demandé que certains renseignements élémentaires, comme nous en avons le droit. Nous avons attendu une semaine avant de les obtenir et il nous a fallu moins de trois jours pour analyser 91 cas. Nous avons dépêché de l'aide de Santiago et d'Ottawa. Nous faisons tout ce qu'il est humainement possible de faire.

Je rappelle au député que les passagers de l'avion de Buenos Aires ont déclaré qu'ils s'en allaient à Londres, en vacances. C'est le transporteur aérien de l'Argentine qui a refusé de les prendre à son bord parce qu'ils n'avaient pas de visa de transit. Or, ils auraient pu obtenir ces visas à Buenos Aires.

* * *

[*Français*]

LA CONDITION FÉMININE

UN ÉQUILIBRE DÉLICAT—LA POSITION DE LA MINISTRE

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre responsable de la condition féminine.

Compte tenu du fait que le rapport du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, intitulé *Un équilibre délicat*, fait encore état, monsieur le Président, de plusieurs anomalies concernant l'équilibre économique des femmes, est-ce que la ministre pourrait nous dire si elle approuve ce rapport et quelles mesures elle entend prendre relativement aux conclusions de ce même rapport?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, je remercie la députée d'avoir posé la première question de cette semaine à l'occasion de la Semaine internationale de la femme. La députée sait assurément que le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme est un organisme indépendant. Ses recherches sur des questions d'intérêt pour les femmes sont excellentes et, pour la première fois, il a fait publié un plan stratégique de long terme. En novembre dernier, nous avons publié un plan de travail, et c'est bien la première que se produit pareille cohose. Je suis ravie de constater que les questions concernant l'égalité économique des femmes et la famille font l'objet de nombreux recoupements.

M. le Président: Je donne la parole au député de Cowichan—Malahat—Les Îles, mais il est prié de poser une seule question.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'EMPLOI DANS LES CHANTIERS DE LA CÔTE OUEST

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je tiens à féliciter le gouvernement du jalon important qu'il vient de poser en vue d'assurer l'avenir de l'industrie navale de la Colombie-Britannique.

Des voix: Bravo!

M. Manly: Nous sommes persuadés que Versatile pourra satisfaire aux exigences techniques et financières afin de décrocher un contrat ferme pour la construction du Polar 8. Entre-temps, les chantiers maritimes sont néanmoins en pleine stagnation. Le ministre veut-il nous dire quelles autres mesures il prévoit prendre pour donner du travail à l'entreprise dans les mois qui précéderont l'exécution du contrat?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis ravi que cette initiative plaise au député. Ce changement d'attitude de la part de l'opposition officielle est certes réjouissant. Il est agréable de voir de temps à autre qu'on nous apprécie.

Une voix: Vous en avez bien besoin.

M. Crosbie: Ces manifestations sont trop rares, effectivement. Les chantiers de la société Versatile terminent la construction du *Henry Larsen*. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il est dommage que 95 p. 100 de l'activité des chantiers maritimes soit attribuable aux contrats du gouvernement. Nous allons poursuivre notre programme de construction navale en ce qui concerne la défense et la garde côtière. Je n'ai toutefois pas d'autres détails à ajouter.

M. Tobin: Reconnaissez donc que ce programme a été lancé sous l'ancien gouvernement.

M. Crosbie: Qu'ils commencent par remporter les élections avant de parler. Ils se sont tus pendant 20 ans, alors qu'ils étaient au pouvoir.

M. le Président: Je dois informer à regret les députés que la période des questions est terminée.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux pétitions nos 332-467, 332-481, 332-706, 332-720, 332-723 à 332-728 inclusivement, 332-762 à 332-765 inclusivement, 332-770, 332-791, 332-844 à 332-854 inclusivement, 332-923 et 332-1110.

M. le Président: Je signale aux députés que la ministre s'apprête à faire un discours. Je comprends qu'il se produise un certain mouvement en ce moment, car des députés doivent aller s'occuper d'autres affaires importantes, mais je demande à ceux qui restent d'accorder leur attention à la ministre.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

LA CONTRIBUTION DES FEMMES

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation) et ministre responsable de la Condition féminine): Monsieur le Président, dimanche prochain, le 8 mars, nous célébrerons la

Journée internationale de la femme. Ce jour-là partout au Canada l'activité des femmes animera comme aujourd'hui et tous les autres jours la vie de notre société. Chez elles, dans leurs collectivités, dans chacune des professions et dans tous les métiers de notre économie, les femmes apporteront une contribution incommensurable à notre bien-être national.

Je suis fière de siéger dans cette Chambre en qualité de ministre responsable de la condition féminine.

[*Traduction*]

Notre gouvernement prend son engagement envers les femmes très au sérieux. Cet engagement consiste à travailler au niveau national et international pour promouvoir la condition féminine. Il consiste à nous acquitter des obligations que nous avons en vertu de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, et à mettre en oeuvre les Stratégies prospectives d'action de Naïrobi comme nous y sommes engagés.

Depuis que j'assume mes fonctions actuelles, j'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup de femmes de diverses régions du Canada. Il y a quelques semaines encore, je suis allée au Manitoba où j'ai rencontré et écouté un grand nombre de femmes qui militent au sein de groupes engagés dans des projets communautaires de valeur. J'aurai cette semaine d'autres rencontres semblables à Halifax et à Wolfville, en Nouvelle-Écosse, puis à Montréal.

Ces consultations non officielles sont une expérience enrichissante. Elles me permettent d'observer directement les conditions de vie des femmes dans diverses régions du pays et de comprendre leurs objectifs, leur style de vie et leurs préoccupations. Ces expériences de première main donnent un aperçu des données démographiques changeantes dans lesquelles interviennent les intérêts des mères seules, les besoins spéciaux des femmes immigrantes, membres de minorité visibles, rurales ou citadines.

Les réunions que j'ai eues avec elles et leurs groupes dans leur propre région m'a permis de rapporter à Ottawa les façons dont les femmes du Canada tout entier envisagent et perçoivent les choses. Les entretiens que j'ai à chacun de mes voyages renforcent mon engagement, mon dévouement envers les femmes de notre pays, en même temps que l'affection que j'ai pour elles.

[*Français*]

J'ai également pour attributions de présider des réunions et de coordonner les réponses du gouvernement aux mémoires déposés par les groupements féminins sur des questions de principes. Ainsi, au cours des derniers mois, j'ai rencontré avec mes collègues du Cabinet des représentantes de la Ligue des femmes catholiques, du Conseil national des femmes du Canada, et du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme.

C'est grâce à ces rencontres que nous nous tenons au courant des positions de principes adoptées par les groupements féminins sur différentes questions d'intérêt public, de la garde des enfants aux pluies acides. Le gouvernement tient pleinement compte de leurs opinions et préoccupations lorsqu'il élabore ses politiques et ses programmes, dans un effort concerté pour ne jamais prendre de décisions sans avoir auparavant considéré les répercussions qu'elles auraient sur la population féminine.

Le Sommet national sur l'économie de mars 1985 a accordé une large place aux préoccupations féminines. En fait, c'était la première fois que pareilles questions constituaient l'un des thèmes d'une conférence économique d'envergure nationale. Mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), rencontre régulièrement des groupes féminins lors de ses consultations prébudgétaires. Le printemps dernier, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme a organisé une vaste série de consultations auprès des groupements féminins, et il vient tout juste de conclure un colloque national sur la famille. Il me fait plaisir de souligner que le premier ministre (M. Mulroney), le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) ainsi que moi-même avons eu la chance de participer à ce colloque.

• (1510)

[*Traduction*]

Comme les députés le savent, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme communique très efficacement au gouvernement les problèmes des femmes dans tout le pays. Ses membres proviennent de milieux et de régions divers et ont des perspectives variées. Ils remplissent un double rôle crucial qui consiste à conseiller le gouvernement et à informer et à éduquer le public sur les questions concernant les femmes. Au fil des années, le Conseil consultatif s'est distingué en déterminant les questions importantes pour les femmes et en y répondant par des recommandations d'action politique et des publications.

Les exposés et autres rapports que présente le Conseil au gouvernement ont porté sur des questions importantes comme le statut légal de la femme aux termes de la constitution, l'assurance-chômage, la pornographie, la prostitution, les garderies, le divorce et le maintien de la famille ainsi que les retraites octroyées aux femmes au foyer. Dans ses publications récentes, le Conseil a abordé divers sujets comme les femmes battues, les nouvelles orientations du droit de la famille, l'orientation des adolescents dans l'avenir et les femmes comme gardiennes de la santé familiale. Je suis très heureuse de voir son nouveau plan d'action pour les prochaines années, sur l'égalité de statut pour les femmes au Canada dans les années 90. C'est vraiment un groupe tourné vers l'avenir.

Hier, j'ai eu le plaisir d'annoncer une augmentation permanente de 0,5 millions de dollars du budget du Conseil comme l'avait recommandé le Groupe de travail du gouvernement sur l'examen des programmes. Cette augmentation va permettre au Conseil d'entreprendre de nouveaux efforts de recherche et d'améliorer sa capacité de produire des matériaux de référence pour un nouveau public plus étendu. L'augmentation des capacités de ce Conseil consultatif est une autre preuve de l'engagement ferme et inébranlable de notre gouvernement envers les Canadiennes. Dans les semaines et les mois à venir, les questions qui intéressent les femmes continueront d'être prioritaires dans l'ordre du jour du gouvernement.

Sous la direction du premier ministre, notre gouvernement a mis en évidence les problèmes des femmes. Une preuve évidente de notre engagement envers les femmes a été fournie dans le document que nous avons publié l'automne dernier *Les dimensions de l'égalité: Plan d'action du gouvernement fédéral concernant les femmes*. Tous les députés en ont reçu un exemplaire. C'est la première fois qu'un gouvernement propose un plan d'action spécifique pour le compte des femmes canadiennes afin de fournir au pays les connaissances de base qui nous aideront dans notre travail dans le domaine des questions féminines. Déposé par le premier ministre (M. Mulroney) à la Conférence annuelle des premiers ministres, à Vancouver, en novembre dernier, cet ouvrage est fort en demande dans tout le pays. C'est là une de nos meilleures réalisations et nous poursuivrons sur cette lancée.

Moins de quatre mois après la présentation de ce document, un certain nombre des initiatives qui y sont proposées ont déjà été réalisées ou sont en voie de l'être. Par exemple, le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) a annoncé que les Forces armées canadiennes vont confier à titre d'essai des rôles de combat à des femmes. Toujours en conformité de l'engagement gouvernemental d'élargir le rôle des femmes dans les Forces armées, on a nommé pour la première fois au Canada une femme au grade de général, le brigadier général Sheila Hellstrom, que je suis très fière de mentionner à la Chambre aujourd'hui.

Une étude des stéréotypes sexuels dans les communications internes du gouvernement est en cours. Travail Canada a organisé un colloque d'information à l'intention des syndicalistes sur la question d'une rémunération égale pour un travail d'égale valeur. Le Secrétariat d'État a financé la tenue à Toronto d'une conférence nationale faisant suite à la Conférence des Nations Unies sur la femme qui a eu lieu à Nairobi en 1985.

[*Français*]

Des discussions ont été amorcées avec les provinces concernant la garde des enfants. Je vais élaborer sur ce sujet dans quelques minutes.

En novembre dernier a eu lieu une conférence nationale pour les immigrées et les femmes membres de minorités visibles, subventionnée en partie par le Secrétariat d'État et par Multiculturalisme Canada.

Le pourcentage de femmes nommées à des postes dans les commissions, organismes et conseils du gouvernement atteint maintenant 27 p. 100. Nous voilà bien près d'atteindre l'objectif de 30 p. 100 que nous nous étions fixé au départ.

Ce ne sont là que quelques-uns des engagements envers les femmes que notre gouvernement a tenus. Nous avons également à notre actif: la réforme des lois sur le divorce et les ordonnances alimentaires; l'abrogation des dispositions de la Loi sur les Indiens qui, depuis des décennies, étaient discriminatoires envers les femmes autochtones;

[*Traduction*]

Il y a aussi le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi, l'établissement d'un programme national de formation et

d'emploi qui fixe pour la première fois des objectifs de participation pour les femmes, des mesures destinées à étendre et à équilibrer les pensions et enfin la présentation de mesures portant sur l'agression et l'exploitation sexuelle des enfants.

A la conférence des premiers ministres en novembre dernier, le premier ministre a déclaré qu'un bon programme de garde des enfants était un des éléments les plus importants pouvant assurer la sécurité financière des femmes. Il s'est engagé personnellement à améliorer l'accessibilité, le coût, la qualité et la souplesse du programme de garde des enfants au Canada. Il est inutile de rappeler aux députés que la garde des enfants est une question nationale d'intérêt primordial. Cette question est d'importance capitale car avant tout il s'agit des enfants, de leur avenir, de leur épanouissement et de leur place au sein de nos familles et dans nos vies. Cette question touche les femmes, notre société et notre économie. Le gouvernement est fermement convaincu qu'un régime amélioré de garde des enfants permettra aux femmes qui doivent ou veulent travailler de s'insérer dans la population active et de profiter de ce régime. Un régime amélioré permettra aux femmes de participer à des programmes de formation. Il est inutile de mettre sur pied des programmes de formation si les femmes ne peuvent quitter le foyer. Il est inutile dans ces circonstances, de préconiser l'équité en matière d'emploi. Au nom du gouvernement actuel nous voulons offrir aux femmes la possibilité de profiter d'occasions favorables et de faire leurs propres choix.

Jusqu'ici notre gouvernement a insisté sur des consultations publiques au sujet de la garde des enfants. Nous avons établi un comité parlementaire spécial de la garde des enfants chargé de se renseigner auprès d'une population qui s'intéresse à cet important débat. Le comité a tenu de nombreuses audiences d'un bout à l'autre du Canada et je suis enchantée d'apprendre qu'il compte présenter d'ici la fin du mois son rapport proposant des solutions à ces problèmes.

[*Français*]

Entre-temps, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a entamé avec les provinces des consultations qui, nous l'espérons, déboucheront d'ici au 30 juin sur un accord relatif à l'amélioration du système de garde des enfants. Cette question occupera manifestement l'avant-scène au cours des prochains mois.

La santé des femmes constitue une autre priorité dans le programme du gouvernement. Il est bien évident que les femmes doivent être en bonne santé physique et mentale si elles veulent continuer à jouer les nombreux rôles essentiels qu'elles assument dans notre société. Un bon système de soins de santé est essentiel afin que les femmes puissent réaliser leur plein potentiel.

• (1520)

[*Traduction*]

La liste des questions de santé qui préoccupent les femmes est fort longue. Il y a notamment les soins de santé, la santé mentale, la santé et la sécurité au travail, l'utilisation et l'abus des drogues, les maladies transmises sexuellement et la contraception. Les femmes plus âgées, handicapées, immigrantes ou autochtones ont des préoccupations particulières en matière de santé.

Notre gouvernement y répond en élaborant à leur intention une stratégie dans ce domaine. Un élément essentiel de cette stratégie sera constitué par un plan de promotion de la santé touchant les aspects du mode de vie des femmes qui nuisent à leur santé. On finance déjà un certain nombre de projets de recherche et de projets pilotes concernant des questions de santé propres aux femmes. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social projette un symposium sur l'évolution de l'état de la santé et de la maladie, qui aura lieu au printemps de 1988.

[*Français*]

Il y quelques semaines, j'ai constaté une fois de plus le besoin de poursuivre la recherche et les efforts de sensibilisation relativement aux besoins des femmes dans le domaine de la santé, lors de ma visite à la *Women's Health Research Foundation* de Winnipeg.

Cette association bénévole sans but lucratif se consacre à la promotion de la recherche sur les questions de santé touchant de près les femmes. Le mois dernier, elle a envoyé à un millier de Manitobains un questionnaire visant à déterminer quels problèmes et questions les femmes estiment importants pour leur santé et leur bien-être.

Nous avons absolument besoin de ce genre d'information pour améliorer notre système de soins de santé et l'amener à se pencher avec bienveillance et efficacité sur les besoins de santé des femmes.

Nos consultations incessantes auprès des femmes et des groupements féminins n'ont pas d'autre but que de favoriser cet échange d'informations.

[*Traduction*]

La Journée internationale de la femme nous donne l'occasion de rendre hommage aux réalisations des Canadiennes. En tant que députés, nous reconnaissons que nos citoyens, hommes et femmes, doivent à l'heure actuelle relever bien des défis du fait des exigences nouvelles de notre société qui est en pleine transition. Tous les Canadiens sont incités à réaliser pleinement leur potentiel. Le gouvernement entend bien s'assurer que ce faisant, la réalisation d'objectifs individuels d'une personne donnée ne dépend pas de son sexe. La Journée internationale de la femme nous incite à réfléchir à ces questions, à célébrer les progrès que nous avons réalisés et à nous préparer l'avenir.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je suis très heureuse également de me lever et de parler au nom des femmes canadiennes, à l'occasion de la Journée internationale des femmes.

[*Traduction*]

Cette semaine, les femmes de toutes les couches de la société, de tous les âges, célibataires ou mariées, mères, chefs de familles monoparentales, ménagères, étudiantes, ouvrières et professionnelles, peuvent s'unir pour une cause commune et célébrer les acquis qu'elles ont faits au cours des ans et l'évolution de leur rôle dans la société canadienne. Cette semaine aussi, elles peuvent s'unir pour faire connaître au gouvernement leurs besoins urgents et leurs demandes qui ne sont pas encore satisfaits. Elles peuvent rappeler au gouvernement

actuel toutes les promesses faites au cours des deux dernières années et exiger des comptes.

Les femmes canadiennes s'impatientent devant le flot ininterrompu de paroles creuses du gouvernement actuel. Elles veulent un gouvernement assez fort pour agir. Le ministre a déclaré que la chute du taux de fertilité pourrait bien être la question la plus pressante pour les femmes dans les années 90. Je demande au gouvernement ce qu'il a fait et ce qu'il propose de faire face à cette question. Le taux de fertilité est tombé de 4 naissances par femme en 1960 à 1,7 naissance par femme en ce moment. Aujourd'hui, le taux des naissances est tel qu'il permet à peine de maintenir la population à son niveau actuel, et tout permet même de croire que la tendance à la baisse empirera.

Nous avons un besoin pressant de recherche sur la fertilité. Pourquoi les couples choisissent-ils d'avoir moins d'enfants? Pouvons-nous faire quelque chose pour renverser la tendance? Il nous faut en savoir plus sur les conséquences du recours aux mères porteuses et à l'insémination artificielle. Élever des enfants représente maintenant des coûts prohibitifs. Il est possible que l'absence de services de garderies abordables et de qualité décourage les gens d'avoir des enfants. Pourtant, le gouvernement fait preuve d'une lenteur déconcertante et remet constamment à plus tard les mesures sur les garderies.

Le ministre a déclaré que de plus en plus de femmes entrent sur le marché du travail.

[*Français*]

Nous savons que les deux tiers des femmes canadiennes travaillent à l'extérieur de la maison, que la majorité d'entre elles sont des mères, que 60 p. 100 des femmes ayant des enfants de moins de trois ans travaillent à l'extérieur de la maison. Alors, je voudrais savoir ce que le présent gouvernement fait pour aider ces femmes sur le marché du travail.

Lorsqu'on se réfère au projet de loi C-62 qui est le projet de loi sur l'égalité et l'équité en emploi . . . j'entendais la ministre faire des compliments et vanter ce projet de loi, je dois avouer que je le trouve sans dent et que, actuellement, c'est simplement une collection de données.

[*Traduction*]

Le gouvernement se vante de sa Stratégie canadienne de l'emploi, pourtant, les femmes se plaignent du fait que la formation donnée à la majorité des participantes ne porte que sur des professions traditionnellement réservées aux femmes, soit le travail de secrétariat, de commis, de préposée à différents services, de vendeuse et d'ouvrière affectée à des tâches répétitives, lesquelles professions sont fort mal rémunérées et sont souvent saisonnières ou à temps partiel. Le gouvernement fédéral a négligé de tenir sa promesse d'assurer aux travailleurs à temps partiel des avantages proportionnels au temps travaillé. Il a tergiversé à maintes et maintes reprises pour régler le problème de la garde des enfants. Le premier ministre (M. Mulroney) soutient qu'il s'est concrètement engagé à s'occuper de cette question. Les femmes ne sauront parvenir à l'égalité sur le marché du travail si l'on néglige de leur assurer des services de garde convenables. Elles en ont par-dessus la tête des promesses vaines. Elles réclament des services de garde qui soient de prix raisonnables et accessibles dans l'immédiat—et non pas dans cinq ans.

Dans le dernier budget, pas un centime n'a été prévu pour la garde des enfants. Comment le gouvernement peut-il en toute conscience prétendre qu'il s'intéresse réellement à cette question?

[*Français*]

La ministre a mentionné ces jours derniers que quatre mariages sur dix se terminaient par un divorce et que la majorité de ces familles monoparentales sont dirigées par des femmes et qu'elles vivent sous le seuil de la pauvreté. J'aimerais savoir ce que le gouvernement fait pour ces familles.

Qu'on se réfère au Budget qui a été déposé à la fin du mois de février pour réaliser que les familles qui gagnent 15 000 $ et moins ont eu une augmentation de taxe de 53 p. 100 comparativement aux familles qui gagnent 100 000 $ et plus qui ont eu une augmentation de taxe de 6 p. 100, et cela sur les trois dernières années.

Le gouvernement a fait aussi des plans et des promesses au sujet d'une agence centrale pour les cas de divorces. Et je ne pense pas que la Loi sur le divorce ait comblé les promesses que le gouvernement fédéral avait faites à ces femmes. Il est impossible actuellement de retrouver . . . en fait on peut retrouver un mari, parce que tout ce que le gouvernement a fait ça été de donner une adresse, à savoir en quelle province le mari avait déménagé mais, actuellement, une femme qui veut avoir sa pension alimentaire doit entreprendre des procédures dans une autre province et souvent attendre trois ans avant de recevoir un peu d'argent. Alors je ne crois pas que le gouvernement ait avancé beaucoup dans le domaine du divorce et surtout qu'il ait rempli la promesse qu'il avait faite aux femmes.

Évidemment, on ne parle pas des promesses qui ont été faites pour le travail à temps partiel. Et le gouvernement n'a absolument rien fait au sujet du travail à temps partiel, des bénéfices pour les pensions des ménagères. On ne parle pas évidemment de la situation du *housing*, des habitations, parce que, actuellement, les familles qui sont le plus touchées sont celles qui ont besoin des habitations et le gouvernement a coupé d'une façon draconienne dans ce programme.

• (1530)

[*Traduction*]

La ministre sait qu'une Canadienne sur dix est victime de violence au foyer. Là encore, que fait le gouvernement pour corriger le problème? L'an dernier, on a sabré dans le budget du Centre d'information sur la violence au foyer. Les subventions du gouvernement aux maisons de transition pour femmes battues sont dérisoires. Cette initiative laisse entendre que les problèmes de la femme n'ont pas la priorité que prétend le gouvernement. Ce sont les subventions qui permettent de créer des programmes, et non pas les beaux discours.

D'après le premier ministre, les services de garde constituent pour bien des femmes la clé de l'égalité dans l'avenir. Seulement 9 p. 100 des enfants qui ont besoin de garderies de jour bénéficient de services approuvés. Près de 60 p. 100 des mères canadiennes font partie de la main-d'oeuvre active, et elles sont nombreuses à avoir désespérément besoin de services de garde qui soient de qualité, souples, accessibles et de prix raisonnable. Or, jusqu'à présent, nous n'avons eu droit qu'à des discours à ce sujet, à des pages et des pages de propositions, mais

pas un centime n'a été affecté à la création d'un système national de garde des enfants.

[*Français*]

Un récent sondage nous a démontré que les deux tiers de tous les Canadiens sont d'accord pour qu'il y ait un système universel de garderies. J'aimerais bien savoir quand le gouvernement va passer à l'action.

[*Traduction*]

S'agit-il tout simplement d'une campagne publicitaire? Le gouvernement tente-t-il de gagner du temps pour être en mesure de présenter un programme avantageux avant les prochaines élections?

Le gouvernement conservateur était tellement désireux de s'attirer le vote des femmes, qui représentent 52 p. 100 de l'électorat canadien, qu'il a fait toutes sortes de promesses. Jusqu'à maintenant, nous n'avons vu que la désindexation des allocations familiales, une augmentation des taxes fédérales de vente et d'accise qui fait du tort aux familles à revenus faible et moyen, des compressions dans les programmes de formation destinés aux femmes, des compressions au niveau des refuges pour femmes battues et rien d'autre que des mots et de vagues promesses en matière de garde d'enfants. Quant aux trois promesses importantes des conservateurs qui auraient donné lieu à des dépenses et des initiatives de la part du gouvernement, c'est-à-dire celles qui portaient sur les pensions pour femmes au foyer, la proportionnalité des avantages sociaux aux travailleurs à temps partiel et le régime national de garderies, elles se sont avérées illusoires.

J'ai déja dit combien j'étais heureuse d'avoir l'occasion d'aborder cette question à la Chambre durant la Semaine internationale de la femme. Cela dit, j'exhorte le gouvernement à donner suite à ces nombreuses promesses et à montrer qu'il est vraiment à l'écoute des femmes du Canada et de leurs préoccupations.

[*Français*]

Il y a eu beaucoup de promesses, beaucoup d'échanges, beaucoup de consultations mais peu d'action. Je pense que des consultations sans écouter, réagir et agir ne mènent pas bien loin les femmes canadiennes.

[*Traduction*]

Mme McDougall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je dois des excuses à mes collègues, les députées d'Outremont (M^me^ Pépin) et de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell). J'ai fait remarquer qu'elles n'avaient pas posé de questions plus tôt cette semaine. Je constate qu'il avait été convenu avec mon cabinet que nous attendrions que les déclarations aient été faites avant de poser des questions ensemble à la Chambre. Comme bien d'autres choses, cela m'a complètement échappé et je m'en excuse.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, depuis 1910, des femmes dans le monde entier se réunissent le 8 mars pour célébrer la Journée internationale de la femme. Nous nous réunissons pous célébrer les réalisations des femmes, pour partager nos connaissances et notre expérience, pour étendre les réseaux d'appui mutuel et pour refaire le plein d'énergie pour continuer à lutter pour obtenir les changements nécessaires dans la longue marche vers l'égalité.

Les femmes canadiennes tendent la main en signe de solidarité aux femmes des autres pays et s'efforcent à leur façon d'appliquer les stratégies prospectives approuvées à Nairobi en 1985. Les femmes canadiennes ont fait preuve de beaucoup de dynamisme lors de cette conférence. On ne peut pas en dire autant de nos gouvernements en ce qui concerne la mise en oeuvre de ces stratégies dans notre pays.

Nous sommes solidaires des femmes du monde qui travaillent pour la paix et pour le bannissement des armements nucléaires pour que les enfants du monde puissent grandir en sécurité et en santé. Nous demandons à notre gouvernement de travailler plus énergiquement pour le désarmement et de témoigner de ses convictions en annulant immédiatement le nouvel accord de cinq ans sur l'essai des missiles nucléaires de croisière.

Nous sommes solidaires des femmes africaines et des femmes des autres pays du tiers monde qui luttent pour survivre et qui supportent des fardeaux écrasants, surtout celui de l'apartheid. Nous demandons à notre gouvernement d'appliquer des sanctions économiques complètes contre l'Afrique du Sud. Nous demandons aussi qu'on augmente les fonds consacrés aux programmes de l'ACDI visant à accroître le rôle des femmes dans le développement.

Nous sommes solidaires des femmes de l'Amérique latine qui déplorent la disparition d'un être cher, qui subissent la violence de la guerre, des dictatures et d'un patriarcat étouffant. Nous demandons à notre gouvernement d'être plus sensible aux besoins de ces femmes et de leurs familles et d'accueillir celles d'entre elles qui cherchent refuge au Canada.

Nous demandons aussi à notre gouvernement d'augmenter son appui aux immigrantes, notamment en ce qui concerne la formation linguistique et l'apprentissage d'un emploi. Nous l'exhortons à prendre des mesures pour faire échec au racisme dont souffrent les femmes des minorités visibles au Canada.

Les femmes autochtones qui demandent à reprendre le statut d'Indiennes doivent surmonter de nombreuses difficultés. Nous demandons au gouvernement de fournir les ressources additionnelles qu'on a promises aux communautés indiennes pour faciliter la réinsertion.

Les femmes canadiennes ont conquis de haute lutte l'égalité reconnue par la Charte des droits et des libertés. Elles ont remporté un grand succès sur le plan juridique. Mais elles n'ont pas encore obtenu l'égalité de fait. Plutôt que de se féliciter, nous demandons au gouvernement d'écouter ce que les femmes canadiennes ont à dire. Beaucoup d'entre elles craignent que nous nous éloignions des objectifs de l'égalité. Je dois dire malheureusement que certains députés sont parmi les responsables de cette tendance.

Au nom de nombreuses Canadiennes, je demande à la ministre chargée du statut de la femme (M^me^ McDougall) de défendre les droits des femmes avec plus d'ardeur et de conviction au sein du gouvernement. Nous la prions de s'employer activement et ouvertement à abolir les contraintes imposées aux femmes, au lieu simplement de défendre les positions du gouvernement. Je voudrais en particulier que la ministre remette en question l'équité en matière d'emploi pour la rendre obligatoire, de façon que toutes les femmes qui occupent un emploi relevant de quelque façon du gouvernement fédéral jouissent des mêmes perspectives d'avancement et touchent un salaire

égal pour un travail équivalent. En agissant ainsi, elle prendrait une initiative merveilleuse et servirait d'exemple à d'autres employeurs.

Je demande à la ministre de reconsidérer la stratégie de planification d'emploi et, de concert avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard), d'abattre les obstacles auxquels les femmes se heurtent et d'améliorer tant leur formation que leurs perspectives d'emploi. Nous lui demandons également de communiquer avec le ministre du Travail afin d'apporter au Code du travail des changements pour y faire figurer les salaires et les prestations proportionnelles dans le cas des travailleurs à temps partiel.

Nous demandons en outre à la ministre, en sa qualité de défenseur des femmes, d'analyser les conséquences que ne manqueront pas d'avoir pour elles la politique du gouvernement en matière de libre-échange, de déréglementation et de privatisation. Les femmes craignent encore une fois d'être les dernières embauchées et les premières mises à pied.

La pauvreté semble être de plus en plus l'apanage des femmes, celles surtout qui sont seules pour élever leurs enfants. Nous demandons que le gouvernement exonère d'impôts les économiquement faibles, qu'il augmente les prestations versées aux familles en rétablissant l'indexation des allocations familiales. Nous l'exhortons à procéder à une réforme fiscale qui répartira les revenus plus équitablement, et à se lancer dans une attaque concertée contre la pauvreté en mettant en oeuvre un programme de plein emploi et des programmes de sécurité du revenu.

La ministre a déclaré que le gouvernement prenait au sérieux son engagement à l'égard des femmes. Dans ce cas, il doit s'intéresser aux graves préoccupations des Canadiennes. Hier, la ministre a accordé 500 000 $ au Conseil consultatif canadien du statut de la femme, ce dont je la félicite. La ministre va-t-elle préconiser des hausses pour les programmes que le Secrétariat d'État met en oeuvre à l'intention des femmes, programmes dont les crédits avaient été amputés l'année dernière de 5 p. 100? C'est ce qui explique que les associations féminines aux premières lignes dans les différentes localités manquent de ressources financières, ce qui entraîne la fermeture de maints centres. Entend-elle confirmer que c'est sur l'objectif de l'égalité que se fondera tout financement futur de programmes du Secrétariat d'État, pour nous permettre de toujours favoriser l'égalité des femmes? Nous félicitons le gouvernement d'avoir nommé un plus grand nombre de femmes à diverses postes, notamment à celui de sous-ministre. Si seulement nous pouvions adopter une politique de parité des sexes à la Chambre des communes, cette assemblée ne serait pas reconnaissable.

• (1540)

Enfin, la ministre a parlé des programme de garderie et de santé pour les femmes. Ai-je besoin de répéter que les bonnes intentions du gouvernement à l'égard des garderies ne se concrétiseront que lorqu'il décidera d'accorder des crédits à cette fin. Le gouvernement fédéral doit faire preuve d'initiative et de détermination s'il veut pouvoir négocier des programmes de garderie à frais partagés avec les provinces. Est-ce que la ministre n'avait pas demandé que les 300 millions de dollars que nous avons découverts dans les fonds de réserve de l'enveloppe du développement social qui figure aux prévisions de dépenses actuelles soient réservés aux initiatives fédérales en matière de garde d'enfants, comme marque de bonne foi?

Il y a trop longtemps qu'on néglige au Canada certaines questions relatives à la santé et au bien-être des femmes. On devrait placer au premier rang des priorités un programme de recherches sur des méthodes de contraception sûres et efficaces pour les hommes comme pour les femmes. A titre secondaire, il y a la nécessité d'étudier soigneusement, avec la pleine participation des femmes, les nouvelles technologies de reproduction dans le but d'établir pour le Canada une politique valable et conforme à la morale.

Je sais que j'ai laissé dans l'ombre beaucoup de sujets, par exemple l'accroissement de la violence, de la pornographie et de la violence sexuelle. Les femmes sont unies pour demander qu'on mette un terme à ces abus. Au nom du Nouveau parti démocratique, j'adresse mes salutations bien sincères aux femmes canadiennes, mes soeurs en toute solidarité, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la Femme le dimanche 8 mars prochain.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DES 13E ET 14E RAPPORTS

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les treizième et quatorzième rapports du Comité de sélection.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du quatorzième rapport plus tard aujourd'hui.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter des pétitions portant sur trois sujets distincts. La première émanant d'un groupe appelé Senior Power, est signée par des habitants de Pangman, Weyburn et Trossachs, en Saskatchewan. Ils demandent que le gouvernement du Canada repousse les modifications proposées à la Loi sur les brevets, estimant qu'elles vont faire monter le prix des médicaments d'ordonnance achetés par les Canadiens. Ils estiment également que ces modifications vont faire monter les frais des régimes provinciaux d'assurance-médicaments.

LES TRANSPORTS—LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai deux autres pétitions à présenter. Elles proviennent de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, de Sackville, Wellington et Sunnydale, de Sault-Sainte-Marie, en Ontario, ainsi que de

Truro et d'autres localités de la Nouvelle-Écosse. Les pétitionnaires déclarent que les transports sont un monopole naturel sans réglementation économique et que la réforme de la réglementation, ou la déréglementation, de l'ampleur proposée dans le projet de loi C-18 créera un chaos inutile dans l'industrie des transports, menant à des réductions inacceptables des normes de sécurité, de même qu'à la dégradation de la qualité, du type et de la fréquence des services. C'est pourquoi les soussignés demandent humblement que le gouvernement retire le projet de loi C-18 et continue de s'en tenir à la commodité et à la nécessité publiques comme critères fondamentaux d'élaboration de la politique des transports publics.

OPPOSITION AUX PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter de la part de résidents de localités comme Woody Point et Bonne Bay. Ceux-ci déclarent que les propositions de la Commission Forget en matière d'assurance-chômage pour les pêcheurs sont totalement inacceptables. Ils demandent au Parlement de voir à ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) rejette toutes les recommandations qui enlèveraient aux pêcheurs le droit de bénéficier de l'assurance-chômage, et entreprenne des consultations avec tous les représentants des pêcheurs canadiens pour pouvoir apporter des améliorations au programme offert aux pêcheurs. Et comme il se doit vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

* * *

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU 14E RAPPORT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose, appuyé par M. Lewis:

Que le quatorzième rapport du Comité de sélection, présenté plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

M. le vice-président: La Chambre a entendu les termes de la motion proposée par l'honorable député d'Ontario (M. Fennell). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 70.

[*Texte*]

STATISTIQUE CANADA—LES SERVICES DE MESSAGERIE PRIVÉS

Question nº 70—**M. Boudria:**

En 1986, Statistique Canada a-t-elle eu recours à des services de messagerie privés et, dans l'affirmative, *a*) combien en a-t-il coûté au total, *b*) combien en a-t-il coûté par province, *c*) quels sont le nom de chaque entreprise dont on a retenu les services et le montant total versé dans chaque cas?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Statistique Canada communique les renseignements suivants:

Oui, Statistique Canada a eu recours à des services de messagerie en 1986. Il est à noter qu'environ la moitié des dépenses pour l'année 1986 étaient reliées au rencensement de 1986.

a) Coût total: 354 782,93$

b) Coût total — bureaux régionaux et bureau central:

Saint-Jean (T.-N.)	1 059,32$
Halifax	24 879,81
Montréal	12 449,89
Toronto	81 936,79
Winnipeg	12 053,61
Edmonton	19 692,13
Vancouver	88 101,98
Bureau central	114 609,40
Total	354 782,93$

Le coût n'est pas disponible par province.

c) Nom du service de messagerie et montant versé:

Nom	Montant
Gelco Express	25 538,18$
Capital Courier	744,10
Voyageur Colonial Ltd.	10 746,99
Mouland Express	39 877,30
Federal Express	204,00
Horizon Messenger	21,15
Horizon Enr.	88,00
Marathon	440,00
Northern Messenger Ltd.	16 924,31
Quick Messenger Service	10 812,85
Speedy Messenger Service	714,19
Dicom Corporation	4,85
Swift Sure	31 595,39
TNT Skypak Inc.	214,00
Express Airborne	3 304,67
Loomis Courier Service	98 081,14
Purolator Courier	2 029,76
Kwikasair Express	5 407,59
Day & Ross Ltd.	11 607,69
Northwinds Northern Inc.	30,00
Greyhound Lines of Canada Ltd.	2 448,90
Bronco Dispatchers Ltd.	94,50
Red Delivery Service	6,10
Burlington Northern Air	2 746,71
Scamper Delivery	797,00
Pacific Western	19,95
Zipper Courier Service Ltd.	92,00
Canada Messenger & Transfer Ltd.	32,00
Lewis	4 682,00
Bill's Parcel Delivery	1 581,00
Western Carriers Courier	2 686,60
Peninsula	44,46
Corporate Couriers	12,65
Northern Thunderbird Air	480,00
Same Day Courier	6 608,00
Able Courier Services Ltd.	3 461,00
Canada Cartage	67 260,00

Small Fry	112,00
AMJ Van	382,00
J.G.O.	1 955,15
Québecair	391,00
Satellite	503,75
Total	354 782,93$

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le vice-président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le vice-président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je tiens à informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle la séance d'aujourd'hui sera prolongée de 34 minutes.

• (1550)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA POLLUTION—LES ACCORDS SUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

L'hon. Chas. L. Caccia propose:

Que la Chambre déplore que le gouvernement ait omis de s'efforcer efficacement de conclure des accords fédéraux-provinciaux, à la suite de quoi les gouvernement conservateurs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse hésitent toujours à signer des accords visant à réduire les émissions de SO2, mettant ainsi en danger la crédibilité des programmes canadiens relatifs aux pluies acides;

Que la Chambre déplore en outre que, deux ans plus tard, le sommet de Québec n'ait procuré au Canada aucun avantage concret sous forme de réduction des émissions de SO2 aux États-Unis; et

Que la Chambre exhorte par conséquent le gouvernement à

(1) s'efforcer vigoureusement de mettre en oeuvre des accords sur la réduction des émissions de SO2 avec les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse; et

(2) à demander aux États-Unis, à l'occasion du sommet d'avril 1987, de réduire considérablement ses émissions transfrontalières de SO2 qui affectent le Canada.

—Monsieur le Président, l'opposition saisit aujourd'hui la Chambre de cette motion car il s'agit, selon elle, d'une question qui intéresse tous les Canadiens et qui les touche de près. Ce faisant, nous contribuerons à faire un peu de jour sur cette question. Nous formulons des idées dans l'espoir d'atteindre un jour l'objectif recherché de la réduction des émissions qui provoquent des pluies acides, et ce, dans le but de protéger notre environnement, la santé des personnes et d'autres facteurs.

Dans notre motion, nous exprimons des regrets au sujet de la situation actuelle tant sur le plan national qu'international, et nous avons choisi ce libellé plutôt que des accusations sous forme de critiques acerbes car nous savons que dans le fond, cette question unit tous les Canadiens. Elle rapproche les trois partis de la Chambre. Cette question rapproche considérablement les gouvernements fédéral et provinciaux et c'est un domaine dans lequel le Canada s'est fait connaître dans le reste du monde pour sa détermination à trouver des solutions. Nous voulons aborder la question aujourd'hui de façon constructive, sans oublier bien entendu que le principe même de la Chambre et du régime parlementaire dont nous faisons partie favorise la critique constructive. C'est dans cet esprit que nous avons rédigé la motion à l'étude aujourd'hui.

Je voudrais vous confirmer, monsieur le Président, que les députés de notre parti ont approuvé sans réserve le gouvernement lorsqu'il a commencé, en 1984, à s'intéresser de près à la question des pluies acides. Selon nous, son initiative visait à défendre l'intérêt public en oubliant tout sectarisme politique et nous avons eu l'impression, à tort ou à raison, qu'il désirait poursuivre le travail amorcé les années précédentes et sur lequel je reviendrai dans un instant. Il est devenu évident toutefois que nous ne sommes pas d'accord sur la méthode suivie. Comment atteindre cet objectif? Nous sommes sans nul doute d'accord sur l'objectif fondamental que nous visons. Nous ne sommes pas d'accord, par contre, sur la façon de convaincre les États-Unis de participer à nos efforts. Selon nous, les recherches et les projets pilotes ne constituent pas la bonne façon de procéder, mais nous savons qu'ils permettent au moins de maintenir l'intérêt pour cette question.

Lorsque le gouvernement fédéral a annoncé, à la suite du sommet, il y a un peu plus d'un an, qu'il comptait suivre cette voie en notre nom à tous, nous avons jugé bon de lui donner une chance, car c'était peut-être la bonne façon de procéder. Toutefois, si l'on considère la suite des événements, il y a des dates très importantes dans l'histoire et la saga des pluies acides. Il y a bien entendu l'entente de février 1985 conclue entre les gouvernements fédéral et les provinces. Elle a été précédée par les ententes survenues en mars et juin 1984 entre les gouvernements fédéral et provinciaux, après que nous en sommes arrivés à la conclusion, cette même année, que le Canada devait faire cavalier seul si les États-Unis refusaient de le suivre. Tout cela a été précédé, en 1980, par la déclaration d'intention dans lequel vous avez également joué un rôle, si j'ai bien compris, monsieur le Président. Il s'agit donc d'un processus entamé depuis plusieurs années dans l'intérêt public.

Aujourd'hui, le 4 mars, nous regrettons vivement que deux ans et un mois après la confirmation de l'accord de février 1985 sur les pluies acides, aucune province n'ait encore signé et que deux provinces, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, semblent avoir beaucoup de difficultés à respecter

l'entente et l'accord. A cet égard, nous sommes entièrement d'accord avec le ministre de l'Environnement (M. McMillan) et le gouvernement du Canada pour dire que l'accord doit être respecté par les provinces comme tous les participants en avaient convenu à la réunion de février 1985 ainsi qu'en juin 1984 et mars 1984.

La tâche avait été répartie. La responsabilité de réduire les émissions de pluies acides a été partagée en deux. On a dit aux provinces qu'elles devaient réduire les émissions de leurs compagnies de services publics car il s'agit de compagnies provinciales et que le gouvernement fédéral se chargerait de financer la modernisation des fonderies. Cette responsabilité exige des fonds importants, mais le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi que le ministère de l'Industrie pouvaient néanmoins s'en charger et cela constituait une répartition équitable de la tâche. Les provinces représentées par leurs ministres de l'Environnement ont très bien compris la chose.

Nous n'arrivons donc pas à comprendre pourquoi le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont tout à coup tourné casaque en se disant incapables de respecter un engagement pris il y a deux ans et un mois à peine.

L'accord comprend également certaines considérations importantes. En février 1985, le gouvernement canadien a dit qu'il débloquerait 150 millions pour la modernisation des fonderies. Il a également déclaré qu'il octroierait 70 millions pour la mise au point d'une technique d'épuration du charbon, envoyant par là un message important aux provinces. Hier, au comité spécial sur les pluies acides, nous avons appris à notre grand étonnement que, sur les 70 millions, le Nouveau-Brunswick par l'entremise de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick avaient utilisé 35 millions sans reconnaître que cet argent venait d'Ottawa et sans exprimer le moindre intérêt dans la solution du problème. La moitié de cette somme a été utilisée et, jusqu'ici, la province n'a pas manifesté le moindre désir de se joindre à notre action.

Parmi les mesures annoncées, il y a également une somme de 25 millions de dollars destinée à la mise au point technologique ainsi qu'une somme de 18 millions consacrée à la recherche et au contrôle. On peut donc se rendre compte que rien là n'a été oublié. La répartition du travail a été annoncée et expliquée. Les représentants politiques provinciaux en tant qu'adultes mûrs et réfléchis ont accepté. Certains commencent à prendre des initiatives. Nous avons appris au comité que plusieurs provinces se sont mises à l'oeuvre et accomplissent encore davantage, notamment l'Ontario. Le Manitoba s'en tient à son engagement de même que le Québec. Comme membres du comité nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi deux provinces, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, ne font pas leur part, effectivement la moins onéreuse de toutes celles qui ont été attribuées aux provinces.

• (1600)

Le fait qu'il doit y avoir prochainement un sommet constitue une autre raison de débattre de cette question aujourd'hui. C'est un autre maillon de la longue chaîne dont je viens de parler qui a commencé avec le mémorandum déclaratif d'intention d'août 1980. Je ne vous ennuierai pas, monsieur le Président, avec toutes les péripéties qui ont eu lieu depuis mais, à notre avis, à la veille de cette rencontre importante entre le premier ministre du Canada (M. Mulroney) et le président des États-Unis, un bon débat à la Chambre est non seulement opportun mais absolument indispensable. J'ai hâte d'entendre l'analyse de la situation actuelle par le ministre et mes collègues.

Il est donc urgent que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse signent les accords fédéraux-provinciaux le plus tôt possible et en fixent la date avant le sommet. Ils ont eu deux ans pour remplir cette mission. Je suppose que le ministre, par l'intermédiaire de ses collaborateurs, s'est tenu fréquemment au courant de la situation et qu'il y a un groupe de fonctionnaires qui poursuivent constamment les négociations en vue d'aboutir à un accord. Le premier ministre ne va sûrement pas vouloir aller au sommet d'avril sans avoir réglé les dissentiments et sans que toutes les provinces déclarent qu'elles sont prêtes à faire leur part.

Toute la politique était fondée sur l'hypothèse que nous irions rencontrer les Américains avec un dossier sans tache. Je dois avouer que j'éprouve quelques doutes à ce sujet à cause du profond déséquilibre des forces. On émet 4,5 millions de tonnes de dioxyde de soufre par année au Canada contre 24 ou 25 millions aux États-Unis. Même si nous nous présentions aux négociations avec un dossier vierge, le SO_2 continuerait de menacer notre environnement, nos lacs, nos forêts, notre réseau hydrographique, nos immeubles et la santé de nos concitoyens. La quantité de dioxyde de soufre dans l'atmosphère nous ferait quand même courir des risques car nous sommes sous le vent de cette pollution. C'est dire qu'elle ferait des dégâts au Canada même si nous n'avions absolument rien à nous reprocher. C'était quand même un beau geste.

Monsieur le Président, vous me pardonnerez ce manque total de modestie qui ne m'est pas habituel, vous qui me connaissez si bien, mais je ne peux m'empêcher de rappeler que lorsque M. Ruckelshaus est revenu les mains vides de la Maison-Blanche en février 1984, nous avons déclaré que nous ferions cavalier seul parce que nous n'avions pas le choix. Nous ne pouvions attendre indéfiniment de quelconques mesures aux États-Unis. Nous avons décidé d'aller de l'avant, et je suis convaincu que le ministre actuel s'est répété la même chose bien des fois, tout en sachant combien il faut de courage politique pour agir dans ce dossier sans savoir si les Américains nous emboîteront le pas. J'imagine que c'est dans cette perspective que la solution Lewis-Davis de procéder à d'autres recherches a été retenue. Au point où nous en sommes, il faut absolument que les provinces récalcitrantes se rallient.

La motion à l'étude suit une autre idée maîtresse. On devrait suivre l'exemple du ministre actuel de l'Environnement. Il a déclaré, le 22 janvier 1987, que les initiatives américaines pour purifier la combustion du charbon ne nous seront pas d'un bien grand secours dans l'immédiat. Il fallait du courage pour faire pareille déclaration. Je l'ai félicité. J'imagine qu'il a tenu de tels propos parce que ses collaborateurs lui avaient déjà remis l'étude qu'il avait commandée en novembre dernier. C'est un signal qu'il lançait non seulement à l'opposition, qui le surveille à la loupe, mais aussi à son gouvernement. Il nous a dit qu'il ne servirait à rien d'entreprendre de nouvelles recherches et des projets pilotes. Nous reconnaissons avec lui que, effectivement, l'initiative américaine en ce qui concerne le charbon n'aura aucune utilité, dans l'immédiat, pour le Canada. Voilà pourquoi, dans la deuxième partie de notre motion, nous exhortons

le gouvernement à ne pas passer par quatre chemins pour demander clairement aux États-Unis de réduire considérablement leurs émissions transfrontalières de SO2, qui nuisent à notre économie, à notre environnement et à la santé des Canadiens. Voilà ce que nous réclamons.

Il vient un temps où il faut se décider à mieux déployer son énergie. Tel est du moins notre point de vue comme, sans doute, celui du ministre quand il réfléchit seul à la question, le soir, après avoir éteint la lumière. Demandons-nous si le moment n'est pas venu d'utiliser une autre tactique. Nous devrions peut-être dire en toute franchise aux Américains, comme on le fait entre amis, que la qualité de nos relations risque de se détériorer tant que la Maison-Blanche fera la sourde oreille lorsque nous lui réclamons d'agir au lieu d'entreprendre de nouvelles études.

La déclaration du sénateur américain, M. Mitchell, nous a beaucoup encouragés l'autre jour. Il a terminé la présentation de son projet de loi, le 16 janvier, en disant qu'il continuerait à faire pression sur son gouvernement pour le convaincre qu'il n'est pas nécessaire d'avoir toutes les cartes en main avant de jouer. Il est donc inutile, à son avis, de posséder toutes les garanties scientifiques avant d'agir. Nous ne pouvons nous permettre d'attendre que toutes les données soient en place. A mesure que les années passent, ainsi que le disait le sénateur, l'inaction coûte de plus en plus cher alors que son prix est déjà trop élevé. Nous appuyons sans réserve cette déclaration et nous savons qu'il existe une alliance nord-sud sur la question des pluies acides. Nous, les Canadiens, ne sommes pas seuls. Des représentants au Congrès et des sénateurs soutiennent les mêmes arguments que nous.

Il est probablement temps de renouveler nos efforts de lobbying à Washington et de donner un nouveaux souffle aux activités des partisans des Staffords et des Mitchells du monde. Peu importe quel parti sera au pouvoir lorsque nous réussirons, bravo pour lui; de ce côté-ci, nous l'applaudirons parce que nous éprouvons les mêmes sentiments. Nous prions le ministre de dire les choses comme elles sont, de demander de réduire les émissions acides et d'exercer des pressions sur les provinces. Nous l'assurons de notre plein appui lorsqu'il s'agit de demander aux provinces de respecter leurs engagements. Elles se sont engagées en pleine connaissance de cause et elles doivent maintenant s'exécuter. Nous nous acquitterons de notre devoir solidairement avec le député de Muskoka en défendant le dossier au comité. Nous aurions pu adopter une tout autre attitude. Il était très tentant de poser des questions embarrassantes mais nous ne l'avons pas fait. Nous pouvons assurer le ministre et le gouvernement que dans ce dossier, nous sommes aussi déterminés qu'eux mais nous demandons au ministre de changer la position du Canada lors du prochain sommet, car il est temps de dire les choses comme elles sont. Nous voulons que les émissions acides soient réduites.

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai été des plus intéressés par les commentaires du député de Davenport (M. Caccia) sur la motion et sur la question des pluies acides. J'ai été particulièrement heureux qu'il reconnaisse le mérite du ministre de l'Environnement (M. McMillan) et du gouvernement. Bien que le sens de ses observations ait pu m'échapper, je suis persuadé que, indirectement à tout le moins, le député a laissé entendre qu'il fallait aussi savoir gré au premier ministre (M. Mulroney) d'avoir fait des pluies acides une question hautement prioritaire dans le cadre des pourparlers entre le Canada et les États-Unis. Comme le sait le député, l'actuel premier ministre a promis de régler la question des pluies acides. Que je sache, il est le seul premier ministre qui ait accordé au problème la priorité que l'on sait dans ses tractations avec les États-Unis, surtout lors de ses entretiens avec le président des États-Unis.

• (1610)

Je suis d'accord avec la déclaration du député. Je sais que l'actuel ministre, le gouvernement, le premier ministre ainsi que le Nouveau parti démocratique, j'en suis convaincu, reconnaissent comme le député qu'il importe de rallier immédiatement l'appui de toutes les provinces à ce sujet.

J'ai trouvé particulièrement intéressante la déclaration du sénateur Mitchell des États-Unis selon laquelle il faut prendre dès maintenant des mesures contre les pluies acides parce que l'inaction nous coûte de plus en plus cher chaque année. Cela résume bien la situation. Cela m'amène à parler d'un sujet qui me préoccupe, soit l'attitude qu'adopte actuellement non pas le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse mais l'Ontario en ce qui concerne les émissions de gaz acide provenant des centrales à charbon d'Hydro-Ontario. Lundi dernier, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a rencontré le premier ministre Peterson de l'Ontario pour discuter de la possibilité qu'Hydro-Ontario utilise le charbon de l'Ouest à faible teneur en soufre pour réduire les pluies acides en Ontario et au Canada.

Le premier ministre craint apparemment qu'on ne puisse faire grand-chose avant cinq ans environ pour respecter des contrats à long terme. Cela ne concorde pas avec les observations du député ni avec celles du sénateur Mitchell des États-Unis. Les Ontariens et les Canadiens ne se contenteront pas de si peu. Ils veulent qu'on fasse quelque chose. Ils veulent qu'Hydro-Ontario réduise immédiatement ses émissions acides. Le député peut-il dire à la Chambre si lui et son parti sont prêts à plaider cette cause auprès du premier ministre Peterson pour s'assurer qu'on prenne immédiatement des mesures pour réduire les émissions acides d'Hydro-Ontario?

M. Caccia: Monsieur le Président, le député de York-Est (M. Redway) ne comprend pas le sens de l'accord ou bien il pose une question pour la frime. En fait, l'Ontario a accepté de réduire ses émissions de 62 p. 100 d'ici 1994. Il lui incombe de trouver le moyen d'atteindre cet objectif. Il ne faut pas oublier que l'Ontario dépasse en fait le pourcentage requis dans les délais prévus. Si la province peut trouver le moyen d'utiliser une autre sorte de charbon d'ici là, la réduction pourrait même être encore plus grande. Ce qui compte, en tout cas, c'est que l'Ontario respecte ses engagements. J'espère que le député de York-Est comprend le principe de l'accord, à savoir que l'on avait demandé à l'Ontario de réduire les émissions de moitié ou à peu près et que cette province a réussi, grâce à une grande volonté politique émanant de Queen's Park, à dépasser cet objectif et à réduire les émissions de 62 p. 100.

Je n'ai pas besoin du député de York-Est pour paraphraser et remâcher mes observations. Je n'ai pas besoin d'historiens pour me répéter ce que j'ai dit quelques minutes auparavant, quoique je comprenne qu'on veuille le faire. Toutefois, le député a fait une observation que je tiens à contester, à savoir

que l'actuel premier ministre serait le seul à s'être jamais intéressé au problème des pluies acides. Les styles et les attitudes diffèrent. Les deux premiers ministres précédents, MM. Turner et Trudeau, se sont intéressés à la question des pluies acides autant sinon plus que l'actuel premier ministre. La différence, c'est que contrairement à l'actuel premier ministre, les deux premiers ministres précédents avaient suffisamment confiance dans leur ministre de l'Environnement pour lui laisser la responsabilité de cette affaire. Si l'actuel premier ministre avait laissé ce dossier à l'actuel ministre de l'Environnement, nous serions plus avancés que nous ne le sommes à l'heure actuelle.

[*Français*]

Mme Killens: Monsieur le Président, je voudrais commencer par féliciter le député de Davenport (M. Caccia) pour son honnêteté dans sa présentation aujourd'hui. C'est évident pour tous les députés de cette Chambre que c'est sans partisanerie que mon collègue l'a fait. Je voudrais qu'il élabore un peu sur l'industrie érablière parce qu'au Québec c'est une industrie très importante et le député n'a pas eu le temps de toucher ce sujet. Ce n'est pas par hasard que sur le drapeau canadien nous ayons choisi la feuille d'érable—et comme tout le monde j'en suis très fière—c'est que c'est vraiment représentatif d'une des industries les plus importantes au Canada, et plus particulièrement au Québec. On m'avise qu'il y a un danger pour l'industrie au Québec et plus particulièrement dans la région de Sherbrooke, je crois. Alors j'aimerais bien que le député nous fasse part de ses recherches dans ce domaine.

M. Caccia: Monsieur le Président, la députée de Saint-Michel—Ahuntsic (M^me^ Killens) a vraiment raison. Il y a un autre aspect de dommages et de dangers causés par les pluies acides qui doit être annoncé et établi, comme elle l'a déjà fait en ce moment.

Le problème de l'industrie érablière est vraiment grave maintenant. Comme le gouvernement le sait bien, l'industrie a fait des instances au premier ministre sur le coût des dommages, particulièrement de la part de l'Association québécoise des producteurs de sucre d'érable. Ils ont même développé une étude économique qui a démontré le coût de l'inaction jusqu'à maintenant. Ils ont présenté une facture, comme on pourrait dire, de 80 millions de dollars de dommages qui ont été faits jusqu'à ce jour. Ils ont ajouté que chaque année qui passe sans qu'une décision soit prise pour réduire les dommages des pluies acides va ajouter plusieurs millions de dollars. C'est la première fois qu'un groupe économique de notre pays présente une facture au gouvernement pour être dédommagé. Cela a été vraiment une expérience étonnante pour tous, je suis sûr pour le ministre de l'Environnement (M. McMillan) aussi, parce que cela a été vraiment une première démonstration des dommages expérimentés par un secteur économique de notre pays.

• (1620)

[*Traduction*]

M. Blaikie: Monsieur le Président, avant d'intervenir dans le débat, j'aimerais faire un rappel au Règlement. Je dois protester encore une fois contre l'usage qui consiste à accorder la parole pour des questions ou des observations à un député du même parti que celui qui vient de parler, quand il y a des députés des autres partis qui se lèvent en même temps pour poser une question ou faire une observation. Tel n'était pas le but visé par la réforme. Cela fait l'objet entre la présidence et moi d'une querelle d'interprétation qui ne date pas d'hier. Je tenais uniquement à le rappeler, parce qu'un débat très utile entre le député de York-Est (M. Redway) et celui de Davenport (M. Caccia) n'a pas eu lieu à cause de cela.

[*Français*]

M. le vice-président: Sur le même rappel au Règlement, l'honorable député de Bourassa (M. Rossi).

M. Rossi: Monsieur le Président, on voit souvent les députés de chaque parti, après que le Président a reconnu le député adverse du parti qui a fait la mise au point, posé des questions, cela se produit dans le parti du député néo-démocrate, lorsqu'un député de son parti fait un discours, on voit souvent des députés de ce même parti reposer la question à l'orateur, et je ne vois pas pour quelle raison le député se lève sur une question de la sorte.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je sais que le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) et la présidence ont eu un bon nombre de discussions sur ce point-là. Sans avoir à justifier la décision de la présidence pour le cas qui nous occupe, je tiens à faire savoir au député que je souscris partiellement à ce qu'il a dit. Mais je dois lui signaler qu'il n'y avait qu'un seul membre du parti conservateur qui s'était levé à ce moment-là. C'était celui à qui la présidence avait donné la parole pour la première question. Si quelqu'un d'autre s'était levé, je prie le député de croire qu'il se serait alors vu accorder la parole avant un député libéral. Quoi qu'il en soit, passons au débat. Le député de Winnipeg—Birds Hill.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Je m'excuse de cette diversion, monsieur le Président, mais il vaut la peine de répéter certains rappels au Règlement quand l'occasion le justifie.

Nous nous réjouissons que le député de Davenport (M. Caccia) ait proposé aujourd'hui cette motion, car elle nous donne l'occasion de débattre la question des pluies acides. Cette question vient en bonne place au programme politique canadien et y figure depuis pas mal de temps, mais elle revêt une importance particulière cette semaine et pour les semaines à venir à mesure qu'approche la réunion au sommet entre le premier ministre (M. Mulroney) et le président des États-Unis, au cours de laquelle nous nous attendons à ce qu'on aborde la question des pluies acides, et nous espérons en dépit de tout que des mesures concrètes résulteront de ces entretiens.

La motion déclare:

Que la Chambre déplore que le gouvernement ait omis de s'efforcer efficacement de conclure des accords fédéraux-provinciaux, à la suite de quoi les gouvernements conservateurs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse hésitent toujours à signer des accords visant à réduire les émissions de SO2, mettant ainsi en danger la crédibilité des programmes canadiens relatifs aux pluies acides;

Quiconque s'intéresse à la question sait que je ne suis pas un défenseur du gouvernement, mais l'inaction sur ce point bien précis est attribuable aux gouvernements conservateurs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, et pas nécessairement au gouvernement conservateur fédéral. Ces deux gouvernements provinciaux n'ont pas pris au sérieux les accords qu'ils ont conclus avec le gouvernement fédéral en 1985 et par lesquels ils s'engageaient à en arriver à des accords détaillés

subséquents avec le gouvernement fédéral visant à réduire chez eux les émissions causant des pluies acides. Je prétends que rien n'a changé pour justifier que les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse se retirent de cet accord à la dernière minute. Ils le font à un moment très inopportun, alors que le premier ministre devrait être en mesure de démontrer au président Reagan que d'énormes progrès ont été réalisés de notre côté, lorsqu'il le rencontrera en avril.

Pourtant, deux gouvernements conservateurs provinciaux agissent à la dernière minute, afin de nuire à la position du premier ministre et je m'attends à ce que, dans son intervention d'aujourd'hui, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) nous explique comment le gouvernement fera face à cette initiative de la part de ces deux gouvernements provinciaux.

Le comité spécial sur les pluies acides envisage de convoquer le premier ministre du Nouveau-Brunswick, afin de lui demander pourquoi son gouvernement a agi ainsi. Nous connaissons déjà le point de vue de la New Brunswick Power Corporation. Je dois dire qu'elle n'a pas réussi à justifier sa décision de ne pas respecter cet accord. Cette initiative fait non seulement douter de la bonne foi du gouvernement canadien à cet égard, mais fait douter également que le Canada ait la volonté politique collective de prendre des mesures, afin de remédier aux pluies acides. En dernière analyse, cette seconde conséquence est encore plus grave.

Le gouvernement vit une crise de confiance, du fait qu'il est revenu sur les délais d'application des contrôles d'émanations d'oxyde nitrique et qu'il n'a pas mis en oeuvre le plus rapidement possible des contrôles d'émanations relativement aux véhicules lourds, ce qui se répercute sur le Canada, mais le gouvernement n'est pour rien dans le manque d'initiative de la part des gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

Permettez-moi de me pencher sur le Manitoba qui, sauf erreur, est en voie d'en arriver à un accord. Le gouvernement de cette province fait face à une question beaucoup plus délicate, soit la modernisation d'un très vieux four de fusion aux installations d'extraction minière et de fusion de la société Hudson Bay Mining à Flin Flon. La situation est beaucoup plus délicate que celle avec laquelle sont aux prises Énergie Nouveau-Brunswick Power et Énergie Nouvelle-Écosse qui n'ont pas à s'inquiéter de perdre leur marché, car les habitants de ces deux provinces vont toujours avoir besoin d'électricité. Contrairement au Manitoba, ces organismes n'ont pas à craindre de devoir fermer leurs portes au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse si les négociations concernant les pluies acides n'aboutissent pas ou si elles ne disposent pas des moyens financiers appropriés pour poursuivre leurs activités et se restructurer. Cependant, il existe au Manitoba une volonté politique de s'attaquer au problème des pluies acides et les affaires progressent en dépit de ces difficultés.

Les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse n'ont pas d'excuse de se retirer à la dernière minute de cet accord, ce qui place le premier ministre et le Canada dans une situation très difficile et, ce qui est plus grave, faire douter de notre bonne foi à cet égard.

Nous avons entendu l'argument selon lequel nous devions arriver à la table des négociations avec les mains propres. Ce n'est pas le plus important et le député de Davenport a eu raison de dire que cette stratégie a des limites. En dernière analyse, nous devons nous occuper des dommages très importants qui sont occasionnés à l'environnement canadien par les émissions américaines. C'est cette donnée écologique qui doit primer sur ces discussions mesquines pour savoir qui va intervenir et quand.

L'environnement canadien est en jeu, ce qui, à son tour, a des répercussions sur l'essence même des relations entre le Canada et les États-Unis. Permettez-moi cette analogie. Combien de temps continueriez-vous à considérer votre voisin comme un ami si ce dernier polluait régulièrement votre cour et votre jardin, et rendait le terrain de jeu du voisinage malsain pour les enfants? Combien de temps continueriez-vous de considérer cette personne comme bon voisin, sans parler d'ami?

Le comité spécial des pluies acides a rencontré aujourd'hui plusieurs journalistes américains. Ce que j'essayais de montrer, lors de nos rencontres avec eux, c'est qu'il ne s'agit pas seulement d'une question d'environnement mais d'une question fondamentale pour les relations entre le Canada et les États-Unis.

• (1630)

En ce qui concerne la procédure, la motion stipule:

Que la Chambre déplore en outre que, deux ans plus tard, le sommet de Québec n'ait procuré au Canada aucun avantage concret sous forme de réduction des émissions de SO2 aux États-Unis;

Voilà une nouvelle guère surprenante pour bien des gens, malheureusement. On avait la très nette impression, dès l'ouverture du premier sommet, que l'attitude du premier ministre (M. Mulroney) ne donnerait rien de bon, qu'il tablait beaucoup trop sur les résultats des nouvelles relations qu'il espérait nouer avec le président des États-Unis.

Je crois qu'il s'est mis lui-même en fâcheuse posture en suscitant des espoirs que le moindre observateur jugeait irréalistes. Avec un peu de recul, on voit bien aujourd'hui que ces démarches étaient, pour ainsi dire, vouées à l'échec, un peu à cause de l'attitude actuelle du premier ministre et du gouvernement qui continuent encore de monter en épingle leurs réalisations sur ce chapitre. Nous entendons toujours des députés, du côté du gouvernement, nous parler de leurs accomplissements, nous dire qu'ils ont réussi, pour la première fois, à faire comprendre aux Américains que les pluies acides étaient un problème. On nous l'a répété encore aujourd'hui. Ce n'est pas la première fois que les Américains constatent, au gouvernement ou au Congrès, que les pluies acides constituent un problème. Pour l'administration Reagan, cependant, il s'agit d'une première. Quand quelqu'un s'imagine que les canards sont responsables des pluies acides, comme le ministre de l'Environnement (M. McMillan) se plaît à le rappeler, pour enfin en attribuer la cause aux émissions de l'industrie, il y a sans doute lieu de parler de progrès. Je ne vais pas me mettre à danser de joie pour autant. Je ne voudrais pas non plus fonder la crédibilité de ma façon d'envisager les relations canado-américaines là-dessus. Pourtant, le gouvernement ne cesse de s'en réclamer, comme si c'était son seul espoir de salut.

En dernière analyse, ce que tous les gouvernements et chaque personne doivent retenir de la question des pluies acides, ce sont les pertes économiques qui découleront inévitablement de l'inaction. Il nous faut apprendre à faire nos comptes d'une manière fondamentalement différente de celle que l'on connaît actuellement qui reste fragmentaire et où chacun ne se préoccupe que de l'apparence des registres, que ce soit Inco, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, New Brunswick Power ou la West Virginia Coal Company. Il nous faut trouver le moyen de tenir compte dans nos registres de considérations environnementales globales qui éclairent nos décisions politiques lorsqu'il s'agit de déterminer ce qui est dans le meilleur intérêt de l'environnement, donc, de l'économie. Il nous est impossible de nous assurer un avenir économique sain, juste et viable si nous laissons les pluies acides détruire lentement mais sûrement notre environnement.

Je ne sais si les députés le savent, mais la nature des ravages écologiques est telle qu'ils connaissent une progression géométrique plutôt qu'arithmétique. C'est-à-dire que nous ne savons jamais à quel moment ces dégâts peuvent prendre une ampleur telle que nous nous retrouvions dans une situation sans commune mesure avec tout ce que nous aurions pu prévoir il n'y a pas si longtemps. Je pense que c'est le cas en ce qui concerne, par exemple, le secteur forestier. Il y a cinq ans, pas même l'Allemagne de l'Ouest, où les dommages ont atteint un stade critique, ne savait que la croissance des arbres pouvait être considérablement freinée. Pourtant, il est désormais reconnu qu'au Canada cette croissance est réduite des deux tiers. Dans le but de comprendre comment ces problèmes peuvent dégénérer, je demande aux députés de s'imaginer un étang qui serait progressivement envahi par les nénuphars. Cela commence par une petite feuille de nénuphar et, en moins de 28 jours, l'étang est complètement recouvert de cette végétation. Il y a d'abord une feuille de nénuphar, puis deux, puis quatre, puis huit, 16, 32, 64, et 128. De fait, s'il faut 28 jours pour couvrir l'étang de feuilles de nénuphar, le vingt-septième jour, soit l'avant dernier jour, il restera encore la moitié de l'étang à couvrir. En matière d'environnement, dans bon nombre de cas, nous ne savons pas au juste si nous en sommes au vingt-cinquième, au vingt-sixième ou au vingt-septième jour. Pourtant, dans les milieux de l'industrie, de la politique et ailleurs, aux États-Unis comme au Canada, certains nous disent qu'il n'y a rien à craindre, qu'il nous reste encore la moitié de l'étang et que les environnementalistes s'inquiètent pour rien. Mais les problèmes environnementaux évoluent au rythme que j'ai indiqué. J'aimerais bien qu'on y réfléchisse car, en matière de pluies acides, c'est là où nous en sommes.

Je ne sais pas à quel jour nous en sommes. Je crois que personne ne le sait. Je sais cependant que les jours sont comptés avant que nous ayons causé un tort irréparable à notre environnement.

J'ai évoqué plus tôt les coûts économiques et ce qui se passe au Québec en fournit un bon exemple.

[*Français*]

En ce qui concerne l'impact des pluies acides au Québec, monsieur le Président, j'aimerais soulever l'exemple de la situation grave dans cette province, notamment le sort des érablières. A cause des pluies acides, le dépérissement de la forêt, et particulièrement des érablières, est en pleine progression sur l'ensemble du territoire québécois. L'Union des producteurs agricoles du Québec estime que les acériculteurs québécois ont déjà perdu au moins 2 millions d'entailles à cause des pluies acides et que cette perte continue à augmenter de façon dramatique. L'UPA estime également que cette perte vaut déjà 87 millions de dollars et si le dépérissement continue, il mettra en danger les emplois de 10 000 acériculteurs québécois. Pis encore, ces chiffres ne tiennent pas compte de l'impact des pluies acides sur les autres industries forestières ni de l'industrie du tourisme ou des pêcheries.

Monsieur le Président, les polluants atmosphériques, notamment les pluies acides, entraînent des pertes sociales et environnementales importantes au Québec comme ailleurs au Canada. Il faut que le gouvernement agisse plus vigoureusement. Avant tout, ce gouvernement, et plus particulièrement le premier ministre (M. Mulroney), doit prendre une position plus dynamique envers l'administration Reagan. Face à un désastre écologique et économique, il y a belle lurette que le premier ministre exprime à M. Reagan la colère de tous les Canadiens envers l'inaction des Américains à propos des pluies acides et insiste, je le répète, insiste pour que les Américains prennent des mesures concrètes afin de réduire les polluants atmosphériques qui tombent sur le Canada.

[*Traduction*]

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai suivi avec intérêt les commentaires du député sur la situation des pluies acides. Je sais à quel point cette question lui tient à coeur, tout comme elle inquiète le Nouveau parti démocratique. Je constate avec satisfaction qu'il reconnaît que le gouvernement est déterminé à enrayer les pluies acides dans les meilleurs délais. Je trouve cependant à redire aux commentaires qu'il a faits après avoir exposé le problème. Il connaît certes la nature du problème, comme nous tous. Bien que nous ne soyons pas tous entièrement conscients de l'ampleur de chacune de ses facettes, nous savons certainement qu'il s'agit d'un énorme problème.

Ce qui nous intéresse vraiment, comme l'a dit le député, c'est de savoir comment résoudre ce problème. Je n'ai pas entendu le député dire ce que lui ou son parti feraient qui ne l'est pas déjà à l'heure actuelle pour apporter une solution au problème. Il a dit, je crois, que nous devrions, entre autres, régler le problème chez nous. Il a ajouté que nous ne devons pas nécessairement attendre d'avoir fini de le faire. Il veut dire, je suppose, que le problème pourrait subsister en partie pendant que nous discutons de la question avec les États-Unis. Je pense qu'il convient que nous devons le régler chez nous à un moment donné.

• (1640)

Il a poursuivi en disant, si je comprends bien, que nous devrions essayer de négocier avec les Américains. Si j'ai bien compris le député, il pense que nous sommes arrivés au point où il est temps de cesser de parler gentiment aux Américains parce qu'ils n'agissent pas comme un bon voisin ou un ami. Le député dit qu'il est temps de revenir à la méthode employée par le gouvernement libéral précédent, à savoir les cris, les invectives et les protestations. Ainsi, semble-t-il laisser entendre, la prochaine fois que le premier ministre (M. Mulroney) s'entretiendra avec le président des États-Unis, il devrait lui dire que les Canadiens sont outrés par la situation des pluies

acides aux États-Unis et qu'il lui faut se décider à faire quelque chose à ce sujet. Peut-être est-ce là ce que nous devrions faire. Le député croit-il vraiment que nous allons faire avancer le moindrement les choses en criant, en tempêtant et, tant qu'à y être, en commandant peut-être à nos Forces armées d'envahir les États-Unis? Croit-il vraiment que cela nous mènerait quelque part? Si oui, je voudrais bien qu'il nous dise où. Sinon, qu'il nous dise ce que son parti et lui feraient de bien différent de ce que fait maintenant le gouvernement à l'égard du problème des pluies acides aux États-Unis.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je dois dire que j'ai toujours eu beaucoup de respect pour les interventions du député de York-Est (M. Redway), mais pas pour la dernière où il a caricaturé la position de je ne sais trop qui, et parlé d'une intervention militaire, et que sais-je encore. Quand il la relira dans le hansard, il aura honte de sa question dont le début, pourtant, se tenait.

Le fait est qu'une partie du problème dans le débat est la caricature des deux attitudes adoptées par le gouvernement libéral avant 1984 et le gouvernement conservateur après 1984. Il n'est pas exact de dire que le gouvernement libéral livrait une violente guerre verbale contre Washington. Il n'est pas exact de dire que le gouvernement actuel sombre dans l'obséquiosité, qu'il suscite de fausses espérances ou qu'il est totalement crédule. Il y a du vrai dans ces deux caricatures. Ce ne sont cependant, en fin de compte, que des caricatures.

Quand nous discutons des meilleurs moyens de réussir, nous ne nous demandons pas si nous pouvons réussir ou non. Nous ne nous demandons pas s'il ne viendra pas un moment où les Canadiens accepteraient un honnête constat d'échec et l'admission du fait que des résultats ne pourront être obtenus par ni l'une ni l'autre de ces attitudes. Il est peut-être inhérent à la nature des États-Unis d'Amérique que ni les coups de pied dans les tibias ni les tapes sur l'épaule ne feront faire aux Américains ce qui n'est pas dans leur propre intérêt. C'est peut-être la conclusion que nous devons tirer avant même d'entreprendre un vrai débat sur la question, au lieu du faux débat que lance le député sur les chances de succès de la méthode du gouvernement actuel ou de celle du gouvernement précédent. Toute cette discussion se fonde sur l'hypothèse qu'il existe une formule, que ni un gouvernement ni l'autre n'a découverte, pour obtenir comme par enchantement l'adhésion des États-Unis en ces matières.

Les Américains n'ont malheureusement pas l'habitude de se laisser convaincre, comme par enchantement, ni par les beaux discours, comme aux sommets, ni en chantant *When Irish Eyes Are Smiling* sur une scène. Le gouvernement libéral précédent n'aurait pas pu faire autre chose non plus. Il faut plutôt s'atteler à la tâche, au lieu de se leurrer en se disant que si seulement ils faisaient ce que les autres leur conseillent de faire, nous réussirions bien mieux.

Si le premier ministre ne réalise pas de gros progrès au sommet en ce qui concerne les pluies acides, je lui conseille vivement de le dire. Il devrait dire qu'il a fait de son mieux pour les Canadiens mais qu'il se heurte à un pays qui a la réputation d'être égocentrique et d'être une des plus grandes puissances du monde. Les grandes puissances mondiales n'ont pas la réputation d'agir ainsi tout simplement parce que quelqu'un leur demande de le faire.

M. Corbett: Monsieur le Président, j'ai écouté le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) avec beaucoup d'intérêt. Le député est habituellement digne de foi et sincère. Dans ses déclarations liminaires, il a mis en doute la sincérité du gouvernement du Nouveau-Brunswick—et je ne parlerai que de cette province pour la bonne raison que je ne suis pas en mesure de parler des politiques de la province de la Nouvelle-Écosse. Comme le sait probablement Votre Honneur, le comité sur les pluies acides a eu l'occasion d'entendre le ministre de l'Environnement du Nouveau-Brunswick, l'hon. Robert Jackson, insister très fort sur certains points. Étant donné que le député qui vient de parler a pris le contre-pied des faits, je crains malheureusement que nous ne puissions accorder guère de crédit à tout ce qu'il a dit à ce sujet.

Je voudrais demander au député comment il peut dire que le gouvernement du Nouveau-Brunswick et celui de la Nouvelle-Écosse n'ont pas pris au sérieux les accords sur les pluies acides, alors qu'il sait très bien, puisqu'il était membre du comité, que les faits parlent d'eux-mêmes. Je dirais même que le Nouveau-Brunswick a été à l'avant-garde de la lutte contre les pluies acides. Les émissions pour la province ont été fixées à 215 000 tonnes en 1980, et celle-ci a accepté de les ramener à 185 000 tonnes d'ici 1994. Le député sait que cet objectif a été atteint en 1983, soit 11 ans avant la date prévue dans l'accord original. Pourtant, le député nous dit que la province du Nouveau-Brunswick n'a pas respecté ses engagements. Il dit qu'elle se retire au dernier moment. Rien ne laisse croire que la province ait l'intention de se retirer à la dernière minute. Ce qu'elle a fait c'est dire que certains points devraient être pris en considération, à propos des problèmes auxquels nous sommes confrontés, notamment en ce qui concerne les disparités régionales et le désir de fusionner les parties du pays que l'on essaie d'aider économiquement. Je voudrais que le député nous dise comment il espère que son discours soit pris au sérieux s'il avance des points de vue aussi contraires aux faits, car il est prouvé que le Nouveau-Brunswick a non seulement respecté ses engagements en matière de réduction des émissions, mais qu'il l'a fait bien en avance de la date cible.

M. Blaikie: Monsieur le Président, à mon avis, ce que j'ai dit n'est pas contraire aux faits. Selon moi, l'on sait très bien au Canada que, vu ce que le gouvernement du Nouveau-Brunswick et la Commission de l'énergie électrique du Nouveau-Brunswick ont dit au comité spécial sur les pluies acides, il y a un réel danger que le Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral n'arrivent pas à conclure d'entente, par exemple, et l'on sait aussi que cela préoccupe le gouvernement fédéral et tous ceux qui s'intéressent au problème des pluies acides.

Je tiens à signaler que le député qui m'a posé la question représente le Nouveau-Brunswick. Il se sent obligé de défendre la position du gouvernement progressiste conservateur de sa province. J'imagine que cela se comprend. Cela n'a cependant rien à voir avec le fait qu'on ne peut pas être certain que le gouvernement du Nouveau-Brunswick respectera l'entente qu'il a conclue en 1985 avec le gouvernement fédéral en vue de faire certaines choses dans un certain délai, et je ne parle pas des mesures qu'il avait prises avant 1985.

• (1650)

L'autre jour, en écoutant le représentant de la Commission électrique du Nouveau-Brunswick, j'ai eu la nette impression qu'elle ne désirait plus et se jugeait incapable—ce qui bien sûr fait l'objet du débat—de respecter ses engagements, en raison des changements de politique d'Hydro-Québec. Elle a développé une argumentation assez étoffée pour expliquer qu'elle était incapable de s'exécuter. Je vous laisse le soin de juger, monsieur le Président, pour quelle raison le député vient nous dire qu'elle va le faire, alors que la Commission est venue expliquer longuement au comité qu'elle en était incapable.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je tiens à dire en commençant à l'auteur de la motion que je suis véritablement heureux de sa présentation, tout en regrettant un peu son ton négatif. Vu le zèle évident du député pour cette question, et considérant les efforts qu'il a déployés pour la faire avancer sous le gouvernement précédent, lorsqu'il était ministre, je suis persuadé qu'il sera le dernier à vouloir donner à entendre que son parti cherche à faire de la politique avec une question qui traditionnellement transcende les opinions politiques.

Je rappellerai au député et à la Chambre ces deux monuments que sont les rapports du sous-comité parlementaire des pluies acides, le premier auquel j'ai participé intitulé *Les Eaux sournoises* et le second *Le temps perdu*. Ils ont reçu l'appui unanime de tous les partis.

Cette motion ne pouvait tomber à un moment plus critique. Le gouvernement est à un point crucial de ses négociations avec les sept provinces orientales allant du Manitoba à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, ainsi qu'avec les États-Unis. Dans le cas des provinces, le gouvernement en est aux affres de la négociation d'accords séparés appliquant les engagements pris individuellement par les provinces et collectivement en février 1985. Avec les États-Unis, nous cherchons à réaliser non seulement l'application intégrale des célèbres recommandations des envoyés spéciaux, mais également des décisions qui réduisent de façon notable les rejets polluants qui nous arrivent en provenance des États-Unis.

Malgré le ton critique de la motion et les divergences qui peuvent exister entre les députés quant aux diverses modalités de lutte contre les rejets générateurs de pluies acides, je pense qu'on peut dire sans risque d'erreur qu'il n'y a pas de désaccord ici sur l'objectif d'ensemble. Il est incontestable que le gouvernement fédéral accorde une importance primordiale à la recherche de solutions durables aux problèmes que posent les pluies acides. Le premier ministre (M. Mulroney) a fait des pluies acides non seulement sa plus haute priorité dans le domaine écologique, mais le premier point à l'ordre du jour de ses pourparlers avec les États-Unis parmi les nombreuses questions bilatérales auxquelles le gouvernement est confronté. Le premier ministre est le premier chef du gouvernement canadien à donner personnellement la priorité aux pluies acides. Ce faisant, il a relevé l'intérêt accordé au problème au Canada, à l'étranger, notamment aux États-Unis où le grand public prend de plus en plus conscience de ce problème depuis quelques mois. Je dois dire que je suis quelque peu déçu que les députés et les Canadiens ne lui en aient pas attribué le mérite ou n'aient pas secondé davantage ses efforts.

Le motionnaire se souviendra peut-être que lors de l'accession du gouvernement au pouvoir la situation était différente. Je ne signale pas la chose à la Chambre pour nous donner le beau rôle et attribuer tous les torts aux gens d'en face. Je veux situer le débat d'aujourd'hui sur le plan international. En août 1980 le ministre de l'Environnement qui a précédé le député de Davenport (M. Caccia) pour qui j'ai la plus haute estime signait une déclaration d'intention avec les États-Unis. Il avait eu l'obligeance de le faire tandis que j'étais à Lahaina. En dépit des grands espoirs qu'on pouvait avoir à l'époque, peu de progrès ont été accomplis aux termes de cette déclaration d'intention signée en août 1980. Je ne critique pas le gouvernement du peu de progrès réalisés dans ses pourparlers avec les États-Unis car à cause de la situation qui existait alors et qui existe encore, le gouvernement actuel éprouve de la difficulté à faire faire même un pas à l'éléphant américain. En juin 1982, quelques mois seulement après la signature du protocole d'accord qui a engagé les deux gouvernements à prendre des mesures concrètes au sujet des pluies acides, le gouvernement précédent a mis un terme aux négociations officielles avec les États-Unis par pure exaspération. Aucun gouvernement ne peut réaliser des progrès au sujet d'une question lorsque les principales parties concernées ne sont pas à la table des négociations.

Le premier ministre actuel a évalué la situation lorsqu'il était chef de l'opposition. En tant que premier ministre, il en est arrivé à deux conclusions avant sa rencontre de mars 1985, au sommet de Québec, avec le président des États-Unis. Il a déclaré que le Canada ne pouvait réaliser des progrès avec les États-Unis que s'il avait le pouvoir moral voulu et qu'il fallait pour cela avoir la conscience nette au sujet des pluies acides. En termes clairs, il fallait prendre des mesures concrètes plutôt que de nous contenter de simples promesses. En outre, le premier ministre a ajouté qu'il fallait trouver une méthode permettant de ramener les États-Unis à la table des négociations. Cette méthode devait tenir compte des positions des deux parties, surtout celle adoptée par les États-Unis, à l'époque qui consistait à dire que les pluies acides ne posaient aucun problème, et qu'il n'était certes pas question d'en faire une priorité. Il fallait aussi prévoir un mécanisme permettant de faire avancer les choses. Grâce à d'énormes efforts, en l'espace de deux

années et demie, le premier ministre, le gouvernement et le Canada, ont réussi, étant donné qu'il s'agit d'une question non partisane, à réaliser de véritables progrès vers ces deux objectifs.

Je voudrais me pencher sur ce que le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) et, en fait, le premier ministre, appellent notre politique «de la conscience nette». Près de six mois après l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement, en février 1985, mon prédécesseur a conclu avec nos collègues des sept provinces de l'Est, à partir du Manitoba jusqu'à Terre-Neuve, un accord dont tous les députés reconnaîtront l'importance, j'en suis persuadé. Les huit gouvernements, y compris le gouvernement fédéral, ont convenu de réduire au Canada les émissions canadiennes d'anhydride sulfureux de 2,3 millions de tonnes, ce qui représente une réduction de 50 p. 100 par rapport à 1980. Chacune des provinces a accepté d'appliquer sur son territoire un programme précis de réduction à titre de contribution à l'effort national de réduction de ces émissions. Chacune d'elles s'est engagée à faire respecter ses programmes respectifs au moyen notamment de mesures législatives et ce, avant 1994 au plus tard.

Ce n'est pas le gouvernement qui a fixé aux différentes provinces les limites quant aux émissions d'anhydride sulfureux ou qui les leur a imposées. Il ne leur a pas imposé ce programme de contrôle bon gré mal gré. Ce sont les différentes provinces qui ont fixé librement leur propre limite. J'insiste sur le fait que chacune des provinces a pris ces engagements autant envers les autres provinces qu'envers le gouvernement fédéral.

• (1700)

Il ne s'agit pas d'un accord qui serait intervenu entre les sept provinces d'une part et le gouvernement fédéral de l'autre. Il s'agit d'un engagement que huit gouvernements ont pris les uns envers les autres et envers les Canadiens. Le gouvernement fédéral a agi en quelque sorte comme agent de liaison pour assurer la cohésion des initiatives des divers gouvernements et les différentes compétences.

Le rôle fédéral dans l'accord intervenu en février 1985 était clair. Nous avions convenu que si une aide financière était jugée nécessaire pour apporter les modifications voulues aux fonderies de métaux non-ferreux, nous, en tant que gouvernement fédéral, nous en chargerions.

Pourquoi cet engagement s'est-il limité aux fonderies? Je pense qu'il s'agit d'une question importante dans le contexte de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, surtout vis-à-vis la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. C'était pour deux bonnes raisons. Premièrement, les fonderies sont responsables de la plupart des émissions d'anhydride sulphureux dans l'est du Canada. Deuxièmement, les provinces ont clairement montré qu'elles veulent avoir le contrôle de leurs services publics. La question du charbon, dans les centrales thermiques, tourne autour des services publics provinciaux en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, d'ailleurs.

De toute façon, pourquoi l'argent provenant des impôts fédéraux devrait-il être utilisé pour subventionner des services publics provinciaux rentables, même pour une bonne cause? Cette question a été posée par les provinces elles-mêmes lorsque l'accord a été conclu en février 1985. En ce qui concerne la part du gouvernement fédéral dans ce marché, le Cabinet a accepté de fournir jusqu'à 150 millions de dollars pour participer aux frais des initiatives de réduction de la pollution et de modernisation des fonderies qui sont nécessaires pour atteindre les limites d'émissions provinciales, ainsi que 150 autres millions de dollars pour la recherche et le développement et pour des projets de démonstration.

Les huit parties à l'accord de février 1985 savaient exactement ce qu'elles faisaient à ce moment-là. Il n'y avait pas d'ordre du jour secret, aucune omission, aucune éventualité possible et aucune condition jointe à l'accord. Il serait répréhensible maintenant, 24 mois plus tard, pour une partie ou un gouvernement provincial ou fédéral, de revenir sur sa parole. Il ne peut pas y avoir de chantage, ni de modification des clauses, ni de tergiversation, à cause de craintes de femmelette à propos de ce qui pourrait arriver dans l'avenir si telle ou telle chose se produisait et si les mesures de contrôle spécifiques devenaient à cause de cela plus difficiles à réaliser.

Les huit gouvernements doivent aller jusqu'au bout. Si des circonstances imprévues devaient créer des difficultés à l'un ou à l'autre des partenaires, d'ici à 1994, je suis certain que les autres tiendront à l'aider pour conserver l'intégrité du pacte.

A quoi bon maintenant, à la fin de l'hiver 1987, se tracasser d'une éventualité en 1992 ou en 1994 qui nous obligerait à repenser ce que nous avons conclu en février 1985? En ce qui me concerne, j'entends bien signer très bientôt, au nom de mon ministère, les accords officiels fédéraux-provinciaux de réduction des pluies acides afin de pouvoir ratifier la convention initiale arrêtée en février 1985 par les différents paliers de gouvernement.

Le Cabinet a donné son aval à l'octroi des fonds dans le cadre du programme de modernisation et de réduction de la pollution dans nos fonderies. Ces crédits ont été mis de côté. Ils sont engagés. Le Manitoba aura jusqu'à 20 millions de dollars, l'Ontario jusqu'à 85 millions et le Québec jusqu'à environ 42 millions.

Certains observateurs prétendent qu'aucune aide n'est donnée aux provinces de l'Atlantique pour combattre les pluies acides. Ils voient des millions pour le Manitoba, l'Ontario et le Québec, mais rien pour le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, et ils se demandent si les gouvernements fédéral et provinciaux ne font pas preuve de discrimination envers l'Est du Canada.

Je suis de l'Atlantique. Je viens de l'Île-du-Prince-Édouard. Ma mère était originaire de la Colombie-Britannique. Je ne tire ni plaisir, ni fierté, ni aucune quelconque satisfaction de savoir que même à la dernière minute, nous avons encore du mal à débrouiller cet écheveau.

La vérité c'est qu'il n'y a pas de discrimination. En vertu du programme d'Énergie, Mines et Ressources sur l'utilisation du charbon, les provinces atlantiques ont déjà reçu environ 70 millions de dollars du gouvernement fédéral pour la mise au point de nouvelles techniques de raffinage du charbon en vue d'une utilisation commerciale. En outre, le gouvernement fédéral a accordé une subvention de 100 millions de dollars et un prêt de 350 millions de dollars au Nouveau-Brunswick pour la construction de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Ces fonds servent très utilement à la réduction des pluies acides au pays parce que l'énergie nucléaire contribue relativement peu aux émissions acides.

On pourrait citer d'autres programmes et d'autres projets subventionnés par le gouvernement fédéral dans les provinces atlantiques dont un programme de subvention de projets électriques de plusieurs millions de dollars dans ma propre province, l'Île-du-Prince-Édouard.

Je désire maintenant aborder le dossier canado-américain. Comme je l'ai déclaré plus tôt, peu de progrès avait été enregistré par le Canada avant septembre 1984, moment de l'élection du gouvernement actuel. D'après certains commentateurs bien renseignés, à l'été 1984, à la veille de l'élection du nouveau gouvernement, le dossier des pluies acides était retombé au stade de 1979, avant que les gouvernements canadien et américain ne signent le mémorandum déclaratif d'intention. Voilà où en était le problème quand nous avons pris le pouvoir. Sauf le respect que je dois au député de Davenport, le porte-parole de l'opposition officielle sur le dossier de l'environnement, je dois lui rappeler que, en dépit de ce qu'il a soutenu, nous avons fait des progrès depuis septembre 1984.

Quand le président Reagan a souscrit au rapport des envoyés spéciaux, le premier ministre en a déduit que les autorités américaines s'étaient engagées d'office à réclamer au Congrès les fonds nécessaires pour mettre en oeuvre les recommandations. En fait, le président s'est spécialement engagé à cet effet, et je pense que c'était lors de la conférence de presse au cours de laquelle il a accordé son appui au rapport en question.

Les propositions budgétaires du président pour 1988 offraient aux États-Unis la première occasion de remplir les engagements qu'ils avaient pris envers le Canada à la suite du rapport des deux émissaires spéciaux. Or, les mesures prévues ne répondaient même pas au minimum nécessaire.

Le premier ministre et moi-même l'avons clairement signalé au vice-président, M. Bush, lorsqu'il nous a rendu visite à Ottawa le 21 janvier. Nous lui avons également précisé ce que nous attendions des États-Unis. Je terminerai là-dessus. Pour mettre fin aux dommages causés par les pluies acides et faire en sorte qu'ils ne se reproduisent plus, le Canada réclame des États-Unis qu'ils abaissent la pollution atmosphérique transfrontalière à 2 millions de tonnes métriques de dioxyde sulfurique par année, soit environ la moitié du niveau atteint en 1980. Cette réduction devra s'effectuer selon un échéancier comportant des objectifs précis.

A cette fin, nous réclamons d'abord la mise en oeuvre de toutes les recommandations faites par les émissaires spéciaux, de manière à réduire au plus tôt les émissions américaines nuisibles pour le Canada. Notre objectif se fonde tant sur des certitudes scientifiques que sur les principes du droit international qui obligent les pays à veiller à ce que les activités qui sont de leur compétence ne nuisent pas à l'environnement d'autres pays.

Enfin, notre objectif découle naturellement du rapport des émissaires spéciaux, qui recommandaient de réduire le mouvement des polluants atmosphériques de part et d'autre de la frontière. Nous sommes fermement résolus à atteindre cet objectif, et nous ne fléchirons pas. Nous allons faire tout en notre pouvoir pour progresser d'ici au prochain sommet qui doit avoir lieu entre le président des États-Unis et le premier ministre du Canada, et par la suite. Le gouvernement américain jette ce qu'il appelle «un regard neuf» sur sa réaction à l'engagement du président, compte tenu des vigoureux plaidoyers présentés au vice-président par le premier ministre et moi-même et les autres membres du Cabinet, lors de son passage à Ottawa. Notre but ne saurait être plus net, notre résolution plus ferme. Nous voulons des résultats concrets, et tout de suite.

• (1710)

M. Caccia: Monsieur le Président, j'ai quelques brèves questions à poser au ministre, pour laisser le plus de temps possible aux autres pour qu'ils posent des questions. Tout d'abord, j'aimerais savoir pourquoi le député de Fundy—Royal (M. Corbett) n'a pas l'air d'appuyer le ministre. Ensuite, est-ce que la politique que le ministre vient d'annoncer, c'est-à-dire la réduction des rejets d'un pays à l'autre, va être la nouvelle politique du gouvernement du Canada au prochain sommet? Troisièmement, à la suite du débat qui a eu lieu cet après-midi, est-ce que le ministre va donner au premier ministre (M. Mulroney), pour le sommet du 5 avril, une étude des ravages économiques causés aux États-Unis à l'économie, aux forêts, à l'agriculture, aux bâtiments et à la santé humaine, pour qu'il puisse démontrer avec plus de poids que l'inaction américaine nuit à l'économie américaine?

M. McMillan: Monsieur le Président, le député a posé trois questions. Je vais essayer d'y répondre le plus rapidement possible. Au sujet de la première, à ce que je sache, ni le député de Fundy—Royal (M. Corbett) ni aucun autre collègue de mon caucus me refusent leur appui, même si nous pouvons différer d'avis sur les questions de détail, lui dans son optique provinciale et moi dans mon optique nationale.

Deuxièmement, je ne crois pas que la position que j'ai exposée dans mes observations d'aujourd'hui, qui font écho à d'autres que j'ai exprimées auparavant, représente une nouvelle attitude du gouvernement canadien. On constate que le rapport des envoyés, à la page 4 si je ne m'abuse, envisage un accord bilatéral entre le Canada et les États-Unis fondé, plus ou moins dans les termes utilisés dans le rapport, sur l'esprit de la déclaration d'intention signée en août 1980. Nous avons toujours cru que la démarche des envoyés, leur rapport et leurs recommandations mêmes constituaient non pas la dernière étape mais plutôt une des premières d'un long itinéraire. Les preuves scientifiques sont probantes. Si nous voulons minimiser les dégâts infligés à notre écosystème, à la vie aquatique, à nos particularités terrestres, aux installations de notre environnement, à nos monuments et à la santé de nos concitoyens, nous devons limiter la teneur de nos rejets générateurs de pluies acides à 20 kilogrammes l'hectare. Si nous parvenions à supprimer au Canada toutes les sources de rejets générateurs de pluies acides, nous ne pourrions quand même pas atteindre cet objectif, car 50 p. 100 des émissions passent la frontière en provenance des États-Unis. Dans des endroits comme la circonscription du député de Parry Sound—Muskoka (M. Darling), ce chiffre est peut-être encore plus élevé. Il est certainement supérieur dans la région de Haliburton en Ontario. Nous ne faisons que traduire les données scientifiques en politique. Il faudrait que les émissions américaines transfrontalières soient réduites au moins de moitié pour correspondre aux réductions que nous prévoyons réaliser dans notre propre pays afin de réduire la teneur des rejets générateurs de pluies acides à son maximum acceptable.

Troisièmement, le député me semble avoir fait une bonne suggestion en recommandant qu'on porte un certain rapport à la connaissance du président durant ses entretiens avec le premier ministre en avril. Je crois bien que le rapport a déjà été transmis à de hauts responsables du gouvernement américain. Mais au cas où le rapport aurait échappé à l'attention du président, je vais m'assurer personnellement, par l'entremise du premier ministre, qu'il ne lui échappe pas à l'avenir.

M. Blaikie: J'ai deux chose à dire, monsieur le Président. J'exhorterais le ministre à accorder beaucoup d'attention à l'aspect économique dans les négociations ou entretiens que le gouvernement aura avec les Américains. Il se peut bien, comme je l'ai déjà dit, que les États-Unis ne veuillent rien faire qui ne serve leurs propres intérêts. Comme c'est probablement vrai, il nous faut démontrer à quel point il y va des intérêts économiques non seulement à long termes, mais à moyen et même à court termes des États-Unis de faire quelque chose pour réduire les émissions génératrices de pluies acides dans leur propre cour, tant du point de vue canadien que du point de vue américain.

Je plaisantais tout à l'heure quand je disais qu'à un moment donné le président croyait que les canards étaient la cause des pluies acides. Nous avons appris tout récemment grâce à la ligue Isaac Walton et à l'étude qu'elle a effectuée, que les pluies acides étaient vraiment en train de décimer la population d'oiseaux aquatiques de la côte est. C'est cette sorte de réalité qu'il faudrait faire comprendre aux Américains.

Je voudrais poser une question au ministre au sujet des accords fédéraux-provinciaux. Je dois avouer que je viens seulement maintenant de voir—j'aurais peut-être dû m'en apercevoir plus tôt—combien l'accord signé en 1985 était vague. Je voudrais poser une question à propos de ces accords. Les sommes dont le ministre a parlé, qui ont été allouées aux provinces, en vue de la réduction des pluies acides dans le cadre des programmes pour les fonderies etc., par exemple, les 20 millions de dollars pour le Manitoba, étaient-elles précisées dans l'accord de 1985, ou les a-t-on calculées par la suite? Autrement dit, à quoi s'engageaient les provinces qui étaient parties à l'accord de 1985 en ce qui concerne précisément cette question d'argent? Quels étaient les prévisions et les détails annoncés à l'époque?

M. McMillan: Monsieur le Président, je pense que le député admet que je n'étais pas ministre de l'Environnement au moment où l'accord a été conclu. Je peux, néanmoins, répondre à ses questions de mon mieux. Un accord général est intervenu entre le gouvernement fédéral et les sept provinces participantes. Premièrement, elles réduiraient leurs émissions totales de pluies acides de 50 p. 100 pour 1994 en se fondant sur les chiffres de 1980; deuxièmement, chaque province participante contribuerait à l'effort total en réduisant ses émissions d'après un calendrier convenu; troisièmement, il y avait une entente selon laquelle le fonds de 150 millions de dollars destiné au niveau fédéral à aider les provinces, et par leur intermédiaire l'industrie, à réaliser les programmes provinciaux respectifs de contrôle, serait utilisé pour moderniser les fonderies et réduire la pollution, et non pour les centales thermiques, et encore moins pour les services publics. On n'avait pas fixé de chiffre particulier en février 1985 pour chaque province. Il était cependant entendu que les 150 millions de dollars seraient dépensés *grosso modo* selon la contribution respective de chaque province. Autrement dit, il était clair que parce que le Québec et l'Ontario étaient ensemble responsables d'environ 80 p. 100 des émissions responsables des pluies acides au Canada, leur part serait à peu près équivalente à 80 p. 100 du fonds de 150 millions de dollars. L'Ontario, contribuant plus à polluer l'environnement que le Québec, il était donc évident qu'il recevrait une part plus importante du fonds. C'est le genre de calcul approximatif que nous avons suivi.

A peine quelques jours après ma nomination aux fonctions que j'occupe maintenant, le ministre de l'Environnement de l'Ontario est venu me dire ceci: «Nous nous engageons comme gouvernement à honorer nos obligations à l'intérieur de l'accord global, mais avant de pouvoir définir un programme de contrôle précis, surtout contre les quatres grandes sources de pollution en Ontario en ce qui concerne la pluie acide, vous devez nous indiquer, en tant que gouvernement fédéral, quelle sera notre part des 150 millions de dollars.» De mon coté, je lui ai dit: «Je peux difficilement répondre à votre question avant de voir votre programme de contrôle et de l'évaluer en fonction de vos besoins.» Nous étions en quelque sorte dans un cercle vicieux. Il s'agissait de savoir qui allait faire les premiers pas et nous en sommes arrivés à un compromis. Au lieu de voir chaque partie tenter d'imposer à l'autre ses exigences, nous avons convenu que l'Ontario donnerait les grandes lignes de son orientation et que, pour notre part, nous indiquerions d'une façon générale à l'Ontario quel en serait le coût selon nous et selon une estimation des coûts quelle serait la contribution fédérale par rapport aux 150 millions. Nous avons suivi une démarche analogue avec chacune des autres provinces. Les chiffres que j'ai fournis en sont le résultat mais il convient de signaler qu'ils ne sont qu'approximatifs et qu'il s'agit dans certains cas de maximums.

• (1720)

Dans le cas de l'Ontario, le gouvernement tient à juste titre à ce que les bénéficiaires éventuels de l'industrie fassent à l'avance la preuve qu'une subvention du gouvernement fédéral ou provincial leur est nécessaire, étant donné qu'aucun d'entre nous n'a pour mission de garnir les coffres de l'industrie.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je veux moi aussi féliciter mon collègue d'avoir soulevé cette question qui est, à mon avis, d'une grande importance pour tous les Canadiens. Elle est particulièrement importante pour les habitants de la Nouvelle-Écosse où se trouve le comté que je représente.

En écoutant les propos du ministre de l'Environnement (M. McMillan), j'ai été déçu qu'il ne précise pas davantage ce qu'il a l'intention de faire pour s'assurer que les gouvernements provinciaux respectent tant la lettre que l'esprit des accords et des ententes. Nous devrions peut-être nous demander pendant quelques instants pourquoi le ministre fédéral de l'Environnement hésite tant à demander à ses homologues provinciaux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, entre autres, de passer aux actes.

Il y a de nombreuses explications possibles. Je ne pense pas qu'elles soient politiques mais on ne sait jamais. Est-ce parce que le gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick doit terminer son mandat et que le ministre de l'Environnement se contente non pas de ne rien dire mais de ne rien faire? Obéit-il au ministre fédéral représentant le Nouveau-Brunswick dans le cabinet fédéral qui lui a demandé de ne pas s'énerver pour permettre au premier ministre de la province d'arracher quelques votes de plus lors des prochaines élections provinciales?

Ce qui va se passer au Nouveau-Brunswick est assez évident. Le gouvernement en place sera évincé très bientôt. Le plus inquiétant, c'est peut-être que le ministre fédéral de l'Environnement laisse une situation déjà très grave se détériorer. Il n'a pas pris sérieusement ses responsabilités en essayant de faire appliquer les accords conclus avec ces deux provinces.

Il existe une théorie qui ne vient pas de moi, car je ne voudrais pas être partial. Ce n'est pas mon genre. On peut dire, toutefois, que les Canadiens de la Nouvelle-Écosse, tout comme nos frères et soeurs du Nouveau-Brunswick, sont presque en campagne électorale. Encore là, le ministre provincial de l'Environement, l'honorable Laird Stirling, vient à Ottawa comparaître devant le comité où il proteste à grands cris de l'inquiétude que suscite la situation. Il crie partout qu'il est très inquiet, que le premier ministre est inquiet, que le caucus est inquiet, que l'exécutif de son association conservatrice est inquiet, que sa mère est inquiète et que sa belle-soeur est inquiète, mais il ne prend aucune mesure.

Que fait le ministre fédéral de l'Environnement lorsqu'il est en Nouvelle-Écosse? Il hoche la tête, passe son chemin et ne dit rien. Je dis cela sérieusement, non seulement il ne dit rien, mais il ne fait rien non plus pour corriger le grave problème que nous avons maintenant en raison des pluies acides.

Nous avions espéré que la province de la Nouvelle-Écosse utiliserait les fonds disponibles en vertu du programme sur la technologie du charbon. Elle ne l'a pas fait. Nous avons entendu les grandes platitudes du premier ministre de Nouvelle-Écosse qui, je peux le dire, change la direction de l'ensemble de la politique énergétique de la province, selon son auditoire. Lorsqu'il est dans la région de la baie de Fundy, il parle d'énergie marémotrice. Dans la région de Halifax-Dartmouth il ne mentionne que le pétrole et le gaz au large, tandis que dans l'est de la province, il parle d'utiliser le charbon du Cap-Breton.

Nous savons tous que la société d'État provinciale, la Nova Scotia Power Corporation, utilise beaucoup du charbon produit par la Société de développement du Cap-Breton. La province devrait mettre en vigueur les normes en matière d'émissions s'appliquant à la combustion du charbon. Nous espérons tous que la Power Corporation continuera à utiliser ce charbon, mais il existe des techniques applicables qui servent les intérêts à long terme des habitants de la Nouvelle-Écosse, qu'ils habitent dans l'est de la province, dans la région métropolitaine de Dartmouth—Halifax ou même à Lunenburg, Yarmouth et dans certaines régions à l'ouest. Le problème, c'est que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a renoncé à ses responsabilités à l'égard de l'environnement, avec la complicité du ministre fédéral de l'Environnement.

A l'Assemblée législative qui vient de s'ouvrir en Nouvelle-Écosse, le chef du parti libéral de la province a énoncé en termes clairs la position de son parti à l'égard des pluies acides. Il serait utile aux députés, et surtout à ceux d'en face qui représentent des circonscriptions de la Nouvelle-Écosse, d'examiner de près les remarques du chef de l'opposition officielle de cette province. Il a déclaré que les pluies acides constituent une menace grave et immédiate pour la qualité de la vie et le bien-être économique de toute la région de l'Atlantique. En Nouvelle-Écosse, les répercussions des pluies acides commencent déjà à se faire durement sentir. Dans 18—pas une, pas deux, pas trois, mais bien 18 anciennes rivières à saumon de la province, le poisson ne peut plus survivre. C'est énorme si l'on tient compte de la superficie de la Nouvelle-Écosse. Treize autres rivières sont considérées comme menacées. Ces rivières servent de frayères au saumon de l'Atlantique et lorsqu'elles seront détruites, il ne faudra pas longtemps pour que l'on ne trouve plus de saumon du tout. En tant que Canadiens, que nous venions de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, du Québec ou de l'Ouest, il va sans dire que nous voulons protéger et améliorer les stocks de saumon où qu'ils se trouvent.

• (1730)

La pluie acide qui tombe dans les Maritimes vient d'ailleurs, à mon avis, du coeur industriel de l'est et du centre de l'Amérique du Nord. La seule solution possible à long terme est une réduction majeure des émissions industrielles qui causent la pluie acide. Pour cela, nous avons besoin de la coopération internationale. Avant de chercher à établir la coopération internationale, il faut prendre l'initiative chez soi. Prendre l'initiative n'est pas d'aller divertir divers organismes au Canadian Club. C'est agir de manière audacieuse, significative et concrète, parfois exercer même des pressions et exiger des gouvernements provinciaux qu'ils respectent leurs obligations de partenaires égaux contre ce grave problème de la pluie acide.

Le gouvernement a peur de prendre l'initiative dans ce domaine, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Pourquoi refuse-t-il de donner l'exemple en exigeant que les provinces assument leurs responsabilités? La conclusion est évidente: le gouvernement n'est pas sérieux. Voilà un autre exemple d'un gouvernement fédéral qui cherche élaborer une politique nationale en énoncant des lieux communs, comme il a déjà fait pour le développement économique régional en créant de nouvelles disparités dans notre pays.

Le gouvernement prétend que cette question lui tient à coeur. Le premier ministre (M. Mulroney) s'est rendu à Terre-Neuve en août dernier et il a déclaré que nos programmes de développement économique ne donnent pas de résultats. Nous l'avons lu dans le discours du trône et dans le dernier budget, pas un seul cent d'argent frais ni une seule nouvelle initiative n'est prévu pour enrayer le problème du développement économique régional. Il en va de même pour l'environnement et les pluies acides. Le gouvernement n'a absolument rien fait pour apporter les changements concrets que souhaitent tous les Canadiens.

L'eau propre de nos lacs, de nos rivières et de nos ruisseaux constitue l'une de nos plus grandes richesses naturelles. Dans n'importe quel pays du monde occidental, on considérerait comme un acte criminel d'assister sans rien faire, comme le fait le ministre fédéral de l'Environnement (M. McMillan), à leur empoisonnement par la pollution industrielle. En Nouvelle-Écosse, nos centrales électriques fonctionnent presque exclusivement au charbon et au mazout. Le gouvernement provincial actuel n'a rien fait pour réduire les émissions provenant de ces centrales.

Pour la gouverne des députés d'en face, je tiens à rappeler les propos du chef du parti libéral de la Nouvelle-Écosse. Il a déclaré que la province a respecté les lettres d'entente concernant la réduction des émissions, mais qu'elle a refusé d'être la première à agir. Il a ajouté qu'un gouvernement libéral en Nouvelle-Écosse serait disposé à prendre l'initiative dans ce domaine et à donner l'exemple aux autres provinces. Il existe déjà des techniques permettant de restreindre au maximum les émissions provenant des centrales à charbon et à mazout, mais cela coûte cher. Selon lui, cette dépense s'impose car autrement, nous risquons de détruire tout notre environnement.

Je suis heureux que mon collègue du Nouveau parti démocratique soit d'accord. Je suis heureux également de voir ce parti suivre l'exemple du parti libéral dans cette tentative des plus importantes en vue d'enrayer les conséquences des pluies acides dans notre pays.

Ne perdons pas de vue la situation actuelle. Les mesures que prend le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ne suffisent pas. Le gouvernement fédéral ne fait rien pour l'aider puisqu'il récompense la province de son attitude irresponsable. Sur le plan économique, il est indispensable également de résoudre immédiatement le problème des pluies acides.

Si la pêche au saumon dans nos rivières n'existe plus, le tourisme sera durement touché en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Les pluies acides posent également une menace distincte pour divers secteurs agricoles ainsi que pour la viabilité à long terme des industries forestières.

Le ministre fédéral n'ayant pas assumé ses responsabilités, non seulement le problème des pluies acides va s'aggraver, mais nous allons subir les conséquences directes de notre inertie. Un secteur très important de notre économie, celui du tourisme, va perdre son potentiel de création d'emplois parce que le ministre n'a pas su inciter les gouvernements provinciaux à agir. Faute d'avoir donné le bon exemple aux provinces, le gouvernement fédéral a fait comprendre à tous les Canadiens qu'il ne se souciait pas vraiment de ce secteur.

De nombreux témoins qui ont comparu devant divers comités de la Chambre ont mentionné les effets que les pluies acides avaient sur l'agriculture. D'ailleurs, le Conseil des cultivateurs des Maritimes, qui se réunit ce soir, va de nouveau mettre l'accent sur ce problème. L'industrie forestière est également un autre employeur potentiel important. Si le gouvernement n'intervient pas immédiatement, ce secteur sera, lui aussi, sérieusement menacé.

Le parti libéral fédéral et celui de la Nouvelle-Écosse préconisent des mesures immédiates pour sauver nos rivières et nos fleuves. Nous pouvons le faire en chaulant le lit des cours d'eau ce qui a donné de bons résultats en Suède et dans le cadre d'un projet pilote entrepris sur la côte sud de la Nouvelle-Écosse. Cette solution n'a pas été expérimentée ailleurs dans la province, car cette dernière ne veut pas assumer ses responsabilités. Si c'est le cas, pourquoi le ministre fédéral n'intervient-il pas? La réponse saute aux yeux: il attend les élections. Le chaulage des cours d'eau sauvera les saumons. Je reconnais qu'il ne s'agit pas d'une solution à long terme. Toutefois, si nous ne sauvons pas les saumons aujourd'hui même, il n'en restera plus lorsque nous aurons enfin éliminé le problème à sa source en réduisant les émissions acides, d'ici une vingtaine d'années.

La situation est facile à comprendre. Nos secteurs du tourisme, de l'agriculture, des forêts et de la pêche sont en danger à cause de l'inertie dont le gouvernement de la Nouvelle-Écosse fait preuve avec la bénédiction du ministère fédéral de l'Environnement.

• (1740)

Ni le gouvernement, ni les médias, ni les spécialistes de l'environnement n'ont rejeté cet argument que d'autres ont déjà invoqué très éloquemment. Si le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ne font rien et si le ministre de l'Environnement, surnommé M. Net dans toute la région de l'Atlantique fait preuve d'autant d'inconséquence, c'est parce qu'il doit y avoir bientôt des élections provinciales. Si ce n'est pas le cas, le premier ministre du Nouveau-Brunswick et celui de la Nouvelle-Écosse devraient le dire haut et fort. Néanmoins, il n'y a pas moyen de mettre la main sur eux lorsqu'on soulève cette question.

Il est regrettable qu'on ait laissé les gouvernements provinciaux se soustraire à leurs responsabilités au sujet du grave problème des pluies acides et de ses répercussions sur les divers secteurs de notre économie. J'espère que le ministère de l'Environnement prendra des mesures concrètes pour veiller à ce que nous assumions nos responsabilités aux niveaux provincial et fédéral et à ce que nous respections nos engagements afin que nous puissions collaborer pour résoudre ce problème international.

Le ministre de l'Environnement doit cesser de se conduire comme s'il était le valet des gouvernements provinciaux et il doit assumer ses responsabilités de façon bien concrète comme son prédécesseur l'aurait sans doute fait.

Mme Browes: Monsieur le Président, je voudrais commenter le discours du député. Le ton de son discours m'a déçue et je m'attendais à ce qu'il reconnaisse que le gouvernement fédéral a donné le bon exemple et assumé ses responsabilités. Le rapport des envoyés spéciaux et son application et le fait que le ministère de l'Environnement et le ministre ont obtenu ces engagements de la part des gouvernements provinciaux témoignent du dynamisme dont le gouvernement a fait preuve à cet égard depuis son élection. C'est tragique d'entendre le député parler de manque d'initiative et de responsabilité au niveau fédéral, quand nos progrès depuis deux ans et demi ont été vraiment remarquables. Il existe chez nous une volonté politique d'éliminer les pluies acides et je trouve intolérable que le député cherche à marquer des points avec ce problème, alors que nous devrions tous être résolus à faire notre possible pour le régler.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir répondre à l'observation éloquente de la députée. Celle-ci, de toute évidence, s'inquiète autant que moi de ce problème.

Mieux vaudrait peut-être que je la renseigne. Il s'agit d'une question politique en Nouvelle-Écosse. De toute évidence, il faut que le premier ministre de cette province soit tout à fait irresponsable pour ne pas exercer le pouvoir que lui ont confié les citoyens de la Nouvelle-Écosse pour se débarrasser des pluies acides. Qui plus est, au sujet des pluies acides en Nouvelle-Écosse, le gouvernement fédéral devrait avoir honte et ne pas oser montrer le nez dans cette province car il a fait preuve dans ce domaine de la plus grande négligence.

Permettez-moi de vous citer deux exemples. Le ministre a déclaré devant le *Board of Trade* de Halifax que les gouvernements provinciaux devaient faire davantage. Il parle des émissions en provenance d'Énergie Nouvelle-Écosse qui brûle du charbon. Pourtant, les ministres fédéraux chargés de l'expansion industrielle régionale et de l'environnement sont saisis de deux projets qui pourraient grandement contribuer à réduire les pluies acides provenant de la combustion du charbon.

Il y a d'abord le projet synfuel. Pourtant, l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale a adopté une attitude partisane tout à fait stupide à l'égard de ce projet de recherche et de développement. Un peu d'argent puisé à même les fonds dont disposent déjà les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Canada permettrait de mettre en oeuvre un projet pilote visant à réduire les émissions de pluies acides provenant de la combustion du charbon.

Le gouvernement fédéral en général et le ministre de l'Environnement en particulier refusent également de considérer sérieusement le projet carbogel dont les promoteurs attendent d'être financés par les gouvernements fédéral et provinciaux. Pourtant, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse agit de façon irresponsable en déclarant dans l'est de sa province que son gouvernement a modifié sa politique énergétique et utilisera désormais le charbon. Tout le monde en Nouvelle-Écosse se rend compte aujourd'hui que l'époque du transport par bateau de charbon destiné à la production d'énergie électrique est révolue à cause des problèmes de pluies acides.

Le gouvernement fédéral doit assumer ses responsabilités et obliger sa contrepartie provinciale à en faire autant en assurant le financement conjoint du projet carbogel et du projet synfuel, puisque la production d'énergie de la Nova Scotia Power Corporation est fondée sur le charbon. Or, le gouvernement, le ministre et le premier ministre n'ont absolument rien fait, sinon parlé de leurs inquiétudes au sujet des pluies acides et du charbon.

Je remercie la députée de son commentaire éloquent qui m'a donné l'occasion d'expliquer à quel point le ministre et le premier ministre provincial ont agi de façon irresponsable et négligente en face d'un problème important qui pourrait être résolu si la volonté politique de le faire existait. La seule manifestation de volonté politique dont fait preuve le ministre de l'Environnement à la Chambre consiste à assurer l'avenir politique de Richard Hatfield au Nouveau-Brunswick et de John Buchanan en Nouvelle-Écosse. Je puis assurer au député que, dans un cas comme dans l'autre, ils n'en ont pas pour longtemps.

M. Angus: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos que le député a contribués au débat.

M. Crosbie: Vous êtes le seul. Vous êtes le premier à le reconnaître, il me semble.

M. Angus: Au moins, c'est un changement. Le député a répondu à mon commentaire au sujet des initiatives de son parti à ce chapitre. Si son parti a été si efficace, comment se fait-il que le problème subsiste?

M. Dingwall: Je remercie le député d'avoir reconnu ma contribution à ce débat. La réponse à la question crève les yeux. A ma connaissance, aucun gouvernement fédéral, provincial ou municipal n'est en mesure de déclarer que l'on peut résoudre du jour au lendemain un problème de pluies acides. Je n'ai rien laissé entendre de tel au cours du débat. Je soutiens cependant que certains pouvoirs doivent être exercés, tant au niveau provincial que fédéral, pour que ce problème soit résolu. Malheureusement, le gouvernement actuel ne juge pas opportun d'assumer ses responsabilités.

• (1750)

Pour ce qui est de la Nouvelle-Écosse, que je connais bien, nous avions financé par exemple le projet synfuels en vue de réduire de façon marquée les émissions de la combustion du charbon. Les conservateurs ont interrompu le financement. Nous avons financé le projet de gélification de la Société d'électricité de la Nouvelle-Écosse visant à réduire, encore une fois, les émissions provenant de la combustion du charbon. Qu'ont fait les conservateurs? Ils ont mis fin à ce financement. Nous avions des projets pilotes dans toute la région de l'Atlantique sur l'utilisation du charbon, car le ministère fédéral de l'Environnement avait constaté encore et toujours que le problème résidait dans les émissions produites par la combustion du charbon. Il existait un projet pilote à Colson Cove, au Nouveau-Brunswick. Il y en avait dans d'autres parties de la Nouvelle-Écosse. En fait, même les institutions fédérales et provinciales de la région de l'Atlantique avaient mis des projets à l'essai. Le gouvernement précédent avait donc pris des mesures très concrètes et très précises. Là n'est cependant pas le problème. Le problème, aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas, ni de la part du gouvernement fédéral, ni de la part des gouvernements

provinciaux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, de volonté politique à l'oeuvre pour qu'on s'attaque à ce très grave problème.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je vais commencer mon intervention dans le débat d'aujourd'hui en rappelant de mauvaises nouvelles. Nous avons déjà reçu la réponse de certains représentants américains à la motion d'aujourd'hui. Cette dernière se lit en partie comme suit:

> Que la Chambre déplore en outre que, deux ans plus tard, le sommet de Québec n'ait procuré au Canada aucun avantage concret sous forme de réduction des émissions de SO2 aux États-Unis; et
>
> Que la Chambre exhorte par conséquent le gouvernement
>
> (2) à demander aux États-Unis, à l'occasion du sommet d'avril 1987, de réduire considérablement ses émissions transfrontalières de SO2 qui affectent le Canada.

On rapportait, sur les ondes de Radio-Canada cet après-midi, les propos du leader de la majorité au Sénat américain, le sénateur Byrd, qui assure que le gouvernement devrait mettre une sourdine à ses projets législatifs sur les pluies acides. Il a dit essentiellement, et je répète textuellement, qu'il n'est pas prouvé que les émissions de SO2 soient à l'origine des pluies acides ni que les pluies acides elles-mêmes soient la cause des problèmes écologiques du Canada et des États-Unis. Qu'on se le dise: il demande encore plus d'argent pour des recherches. Voilà la réponse de l'homme qui dirige le parti majoritaire au Sénat américain. Ce sénateur fait sienne maintenant la position du président des États-Unis qui trouve nécessaire de consacrer davantage d'argent à la recherche alors que nous voudrions maintenant, à la Chambre, faire quelque chose pour régler ce problème.

Je voudrais profiter de ce débat pour m'arrêter à certaines considérations. Il m'arrive parfois de parler du temps où j'étais député à l'Assemblée législative de l'Ontario. Voilà maintenant que je me retrouve encore aux prises avec un problème dont j'avais traité en 1975 et en 1976. Je parle, bien sûr, des conséquences des émissions de SO2 en provenance des États-Unis, surtout dans le nord-ouest de l'Ontario. J'avais fait valoir à l'époque, en pure perte d'ailleurs, les dangers de ces émissions pour la santé.

Selon une étude du Conseil régional de santé de ma ville, Thunder Bay, effectuée dans les années 75, l'incidence des maladies respiratoires, je ne parle pas nécessairement du taux de décès, mais des maladies du système respiratoire et des poumons, y était supérieure à la normale. Certains d'entre nous, à l'époque, ont cru que ce phénomène était attribuable aux taux apparemment élevé de SO2, émis par nos usines de pâtes et papiers, et plus tard, par la centrale au charbon de la Commission hydroélectrique de l'Ontario. Pour en savoir davantage, j'ai fait moi-même des recherches et j'ai mis la main, grâce à l'agence de protection de l'environnement de Duluth, au Minnesota, sur une étude effectuée dans le comté d'Allegheny. Ce comté fait partie de la région de Pittsburg. Je n'ai pas ce document en main, et je ne peux donc donner des chiffres précis, mais il établit un rapport direct de cause à effet entre le taux des émissions de SO2 et la somme des frais médicaux engagés dans cette région américaine. Chaque cent engagé dans la lutte contre les émissions de SO2 aux États-Unis représente une économie de un dollar sur les dépenses médicales. L'étude prouve que la réduction des émissions de SO2 et d'autres contaminants atmosphériques présentait beaucoup plus d'avantages que le renversement des processus d'acidification des lacs et de ralentissement de la croissance des forêts, que ce soit les forêts d'érables à sucre du Québec ou les forêts de feuillus et de conifères de l'Ontario et d'ailleurs. Elle démontre que ces émissions ont indubitablement des répercussions sur la santé des êtres humains. Selon moi, et je n'ai pas de données précises pour étayer mes impressions, les personnes les plus touchées sont les personnes âgées, les jeunes enfants et les personnes d'autres groupes d'âges plus vulnérables que la moyenne aux polluants atmosphériques.

Ce que nous demandons au gouvernement des États-Unis aurait sûrement des effets bénéfiques pour nous au Canada mais il en aurait peut-être plus pour les Américains eux-mêmes. Si la réduction des émissions de SO2 permet aux Américains d'améliorer la santé de leurs citoyens et de réduire le fardeau financier de leur système de soins de santé, c'est tout à leur avantage. Bien sûr, nous bénéficierions beaucoup de la réduction de ces émissions nous aussi.

A bien des égards, je crois que l'ensemble du Canada et je pense autant au palier fédéral qu'au palier provincial, a fait les premiers pas qui comptent. Nous avons fait savoir à nos industries qu'il était temps de commencer à nettoyer. Certains sont peut-être convaincus qu'il faut encore les pousser à aller plus loin et plus vite mais si l'on se compare aux États-Unis, nous avons accompli un travail formidable. Encore une fois, dans les négociations menées par le gouvernement fédéral actuel, les gouvernements précédents ou les gouvernements provinciaux, nous n'avons pas réussi à obtenir des États-Unis qu'ils déploient les mêmes efforts. Nous n'avons pas été assez loin non seulement dans nos demandes, mais en termes d'assurances que les promesses seraient suivies d'un engagement de fonds. Il est évident que le président des États-Unis n'a pas respecté la promesse faite au premier ministre du Canada. Il ne s'est pas assuré que le Congrès recevait les fonds nécessaires pour payer la réduction des émissions.

• (1800)

Les Américains se plient encore à la volonté du lobby du charbon. Ils favorisent encore une région du pays aux dépens d'une autre et du Canada. Il faut que cela change. Il faut leur faire comprendre qu'il ne s'agit pas seulement d'une lutte entre le Canada et les États-Unis mais de la lutte d'une partie de l'Amérique contre une autre. Ils doivent, d'une part, agir rapidement, afin de procéder aux réductions nécessaires et d'autre part, s'assurer que dans le cas des industries directement touchées, des mécanismes de remplacement existent pour les travailleurs qui pourraient être victimes de ces initiatives. Il faut prévoir l'aide voulue, afin de maintenir intactes ces industries et de s'assurer ainsi que l'économie des localités concernées n'en pâtit pas. La même chose s'applique au Canada. On ne peut plus aborder la question de façon catégorique. Il n'est plus possible de dire qu'il faut conserver les emplois, à n'importe quel prix. Selon moi, nous pouvons gagner sur les deux tableaux. Nous l'avons démontré au Canada, et il est temps que les États-Unis donnent leur accord.

Je voudrais revenir sur les problèmes de santé. Comme je l'ai mentionné au début de mes observations, je me suis intéressé pour la première fois à cette question en 1975, il y a donc 12 ans. Un rapport publié récemment aux États-Unis par l'*Environmental Protection Agency* a fait l'objet d'un article dans le numéro du 19 février 1987, du *New York Times*. Ce rapport avait été commandé par Lee M. Thomas, administrateur de l'Agence, afin d'examiner ses priorités, et il a été rédigé par 75 employés chevronnés de l'Agence. Je voudrais vous citer certains passages de cet article; voici:

> Les auteurs du rapport ont découvert qu'en général, les plus grands risques pour la santé humaine et l'environnement aux États-Unis venaient notamment des polluants atmosphériques traditionnels comme le soufre et le plomb, de la destruction de l'ozone dans l'atmosphère par les produits chimiques et des pesticides, avec les risques qu'ils comportent, surtout les résidus se trouvant sur les denrées.

Manifestement, ce rapport confirme les conclusions de l'étude relatives à l'Allegheny County qui remonte aux années 1970 ainsi que les études effectuées au sujet des répercussions du brouillard sur la population de Londres. Je tiens à dire aux députés que, quelles que soient les questions que le Canada et les États-Unis souhaitent aborder, les États-Unis ont maintenant en main un document qui précise très clairement que la santé des Américains est en danger. Manifestement, il confirme que la santé des Canadiens l'est également, du fait des émanations continuelles génératrices de pluies acides au Canada. Elles ont également des répercussions sur la prestation des services de santé au Canada.

Certains gouvernements provinciaux parlent, à l'heure actuelle, de la nécessité de réduire la demande des services de soins de santé, et d'aucuns imposent des droits aux utilisateurs de ces services. D'autres tentent d'en limiter l'accès. Cependant, nous pourrions tant faire pour alléger le fardeau que doit supporter notre régime de prestation de services de santé au Canada, en réduisant davantage les émanations causes de pluies acides des deux côtés de la frontière. Il s'agit manifestement d'un objectif important qui remporte l'adhésion des Canadiens.

Les résultats de sondages récents montrent que la grande majorité des Canadiens—sauf erreur, nettement plus des deux tiers, sinon plus—croient que l'environnement est la principale question à laquelle nous devons faire face à l'heure actuelle. C'est celle qui les inquiète le plus. Selon eux, il importe non seulement de veiller à notre propre santé, mais également de protèger nos lacs et nos rivières. Ils ne veulent pas les voir disparaître, ni que nos stocks de poissons soient décimés et que la croissance de nos forêts soit ralentie. En toute franchise, nous ne pouvons nous le permettre. Nous ne pratiquons pas le reboisement comme nous devrions le faire. A certains endroits, nous risquons de manquer de ressources. Nous effectuons des recherches destinées à accélérer la croissance, afin d'améliorer notre rendement et de réduire le temps qui s'écoule entre le moment où l'on plante et celui où les arbres seront prêts à être abattus, on veut ainsi faire en sorte que certaines de nos localités demeurent viables. La dernière chose que nous voulons entendre, c'est que les pluies acides ralentissent cette croissance.

Les pluies acides ont également des répercussions sur notre faune, en ce sens qu'elles entrent dans la chaîne alimentaire. Les Canadiens s'en inquiètent. Ce n'est pas comme si le Parlement allait à l'encontre des désirs des Canadiens en freinant les choses. Les Canadiens veulent que nous allions de l'avant non seulement sur notre propre sol mais ils veulent que nous poussions le gouvernement américain à agir aux États-Unis. Nous faisons partie du même continent et nous avons la frontière non défendue la plus longue du monde. Cependant, les pluies acides ne cessent de se propager vers le Nord. La seule façon de régler la question consiste à exercer des pressions politiques de ce côté-ci de la frontière et à inciter les Américains à faire de même sur leur gouvernement. Ils doivent se faire entendre. Ils doivent s'assurer que leurs législateurs les écoutent comme cela devrait se faire au Canada.

Le moment est bien choisi pour me rasseoir et pour peut-être répondre aux questions que mes collègues pourraient avoir.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Témiscamingue (M. Desjardins) sur une question ou un commentaire.

M. Desjardins: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'exposé de mon collègue d'en face sur la motion qui nous est présentée aujourd'hui, et la majeure partie de son exposé a porté sur la deuxième partie de la motion concernant l'inaction des États-Unis en matière de pluies acides.

Je tiens à dire au député qui vient de s'exprimer que, tout comme lui, je suis très sensible à la préoccupation de la santé des personnes qui sont touchées dans des régions où les pluies acides exercent leur néfaste influence. Je représente ici une région, l'Abitibi-Témiscamingue, où j'ai à vivre avec la mine Noranda qui oblige régulièrement des gens de 55, 60 ans à quitter la région parce qu'ils ont des maladies respiratoires. Je représente une région qui, jadis, était le paradis de la chasse et de la pêche et, actuellement, des centaines de lacs en Abitibi-Témiscamingue sont contaminés et nos forêts dépérissent. Quand on sait l'importance que joue la forêt dans l'économie de notre région, c'est une situation qui est loin d'être rassurante.

Monsieur le Président, c'est pour les raisons évoquées par mon collègue que je suis entré en politique. Je me dis que, comme citoyen, j'avais des responsabilités, je voulais que des choses changent, je voulais que la qualité de vie de mes concitoyens, que nos lacs, que nos forêts, que nos sols deviennent une responsabilité des gouvernements. Alors je suis quand même heureux de témoigner aujourd'hui des engagements qui se sont pris au niveau du Québec avec le gouvernement fédéral qui amèneront des investissements de 120 millions dans ma région pour permettre à la mine Noranda de se doter de systèmes d'antipollution, et pour les générations à venir c'est sûrement un acte excessivement important.

Ma question au député est la suivante: Étant donné que son exposé a porté sur la deuxième partie de la motion, j'aimerais savoir s'il aurait, comme plusieurs aujourd'hui l'ont fait, l'honnêteté de reconnaître que le gouvernement actuel, depuis septembre 1984, a fait plus en matière de lutte contre les pluies acides que les administrations libérales précédentes; que le gouvernement actuel a mis de l'avant des échéanciers, des budgets, des montants, des chiffres de réduction des émanations d'anhydride sulfureux de l'ordre de 50 p. 100; que les provinces devront se soumettre. Est-il prêt à reconnaître que les actions internes posées par le gouvernement actuel en

matière des pluies acides sont parmi les plus novatrices des pays industrialisés que nous connaissons et, sûrement, beaucoup plus d'avant-garde que ce qu'avait fait l'administration libérale précédente?

• (1810)

[*Traduction*]

M. Angus: Je tiens à remercier le député de ses observations et de sa question. Je suis désolé d'apprendre que des personnes âgées sont forcées de quitter sa région, à cause de l'environnement pollué créé par le développement industriel. Je connais bien des gens du nord-ouest de l'Ontario qui se retrouvent en Arizona, parce qu'un médecin leur a dit d'aller dans un endroit où ils peuvent respirer librement.

Dans une partie de ma circonscription appelée Westport, par temps extrêmement froid, lorsque la température est de moins 30 ou moins 35, un panache de fumée venant de l'une des papeteries recouvre une zone résidentielle. Ce sont des choses de ce genre qui m'inquiètent. Je sais que le député constate la même situation dans sa propre circonscription.

En réponse à la question du député, je ne prétexterai pas mon absence de la législature précédente. Bien au contraire, j'en suivais de près les travaux et certains diront même que j'étais un candidat éternel. Je dirai que je vois une différence et qu'il y a effectivement eu amélioration. A vrai dire, je ne me suis pas intéressé à la question autant que le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie), bien que ce soit un sujet dont je surveille l'évolution à distance. Je ne pense pas qu'on ait fait assez, même si je reconnais qu'une certaine amélioration a eu lieu. Nous devons faire plus, comme dans le cas de la société Noranda quand le gouvernement a veillé à ce qu'elle mette de l'ordre dans ses affaires. C'est bien de prêcher ce qu'il conviendrait de faire, mais si le coût des mécanismes nécessaires est trop élevé pour les Canadiens, nous ne pouvons pas prendre les mesures qui s'imposent au Canada.

M. Redway: J'ai écouté attentivement les observations du député au sujet du problème des pluies acides. Il a décrit la situation de manière fort imagée. Nous partageons tous ses préoccupations, tant à la Chambre qu'un peu partout dans le pays. Nous avons tous cependant bien du mal à décider des nouvelles mesures qu'il s'imposerait de prendre pour régler le problème.

Le député a déclaré dans son intervention qu'on s'était contenté, à la fois aux États-Unis et au Canada, d'exercer des pressions politiques. Le député conviendra assurément que le Canada a exercé sur les États-Unis énormément et toutes sortes de pressions politiques, en s'employant parfois à négocier amicalement et parfois en haussant le ton. Je voudrais savoir si le député connaît d'autres moyens de pression à nous proposer. C'est bien d'en parler à la Chambre, de dire des généralités et de soutenir qu'il nous faut exercer davantage de pressions politiques. Mais quelles dispositions précises nous proposerait le député pour nous rapprocher de la solution finale, au lieu de se contenter de dire des généralités, ce dont nous sommes tous coupables?

M. Angus: J'ai deux observations à faire pour répondre au député. Tout d'abord, le gouvernement doit cesser de prétendre qu'il fait des progrès quand ce n'est pas le cas. Ce genre de renseignement risque de compromettre notre position. Plus précisément, le gouvernement du Canada pourrait court-circuiter sa contrepartie américaine et s'adresser directement à la population des États-Unis. Le gouvernement pourrait délimiter les régions cruciales exposées aux pluies acides et s'adresser directement aux gens dans une campagne d'information utilisant la radio, les journaux, la télévision ou les affiches et il devrait faire connaître ses propres études concernant les répercussions des pluies acides sur la santé et sur l'environnement aux États-Unis. Nous pourrions demander au personnel de notre ambassade de Washington de s'organiser pour visiter ces régions cruciales et pour inciter les Américains à entreprendre des démarches auprès de leurs représentants et de leurs sénateurs. Il y aura bientôt des élections aux États-Unis. Les primaires sont déjà commencées. Nos gens devraient inciter les Américains qui se préoccupent de cette question à demander aux aspirants candidats à la présidence de dire ce qu'ils pensent à ce sujet et de les influencer dans le meilleur intérêt du Canada et des États-Unis. Nous avons les moyens de le faire et ce n'est pas illégal. Je pense même que nous avons le devoir de le faire.

[*Français*]

M. le vice-président: Sur une question ou un commentaire, l'honorable député de Témiscamingue (M. Desjardins) a la parole.

M. Desjardins: Monsieur le Président, ma question au député est la suivante: Est-ce qu'il est d'accord pour dire qu'en ce qui concerne Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, dont les pollueurs sont des sociétés d'État, il n'appartient pas au gouvernement fédéral de financer la dépollution dans ces provinces et qu'il revient aux provinces elles-mêmes de faire en sorte que les sociétés qui leur appartiennent et qui polluent les deux provinces s'autofinancent?

[*Traduction*]

M. Angus: Nous devrions adopter le principe que le premier responsable est le propriétaire de la compagnie, que ce soit une compagnie d'électricité, une acierie ou toute compagnie qui produit des émissions. D'un autre côté, il y a les gens qui habitent les autres régions où l'on reçoit ce qui sort de ces cheminées. Ne peut-on pas justifier le partage du coût du nettoyage? C'est l'un des points dont on a discuté aux États-Unis lorsqu'on s'est demandé qui devrait payer. Est-ce que les États ou les régions productrices de charbon devraient être les seuls à payer? Est-ce que ce devrait être les contribuables qui habitent les régions touchées par les pluies acides ou bien le pays tout entier? Nous devons avoir le même débat ici. Je vais vous donner un exemple. En Ontario, nous avons l'occasion de remplacer le charbon américain à haute teneur en soufre par du charbon de l'ouest canadien à faible teneur en soufre provenant des mines de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan. On pourrait le transporter par chemin de fer à travers ces provinces et le Manitoba jusqu'en Ontario. Il pourrait être chargé à bord des bateaux à Thunder Bay et transporté par la voie maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent jusqu'aux centrales électriques du sud de l'Ontario.

• (1820)

Cela permettrait à Hydro-Ontario de réduire ses émissions, si tant est qu'elle le veuille. Les clients d'Hydro-Ontario devraient-ils être les seuls à payer ou les citoyens de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec devraient-ils partager les frais parce qu'ils bénéficieront tous de cette mesure en raison de la réduction des pluies acides? C'est la question fondamentale que doit régler le gouvernement, c'est-à-dire le comité que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a formé conjointement avec certaines provinces et une partie du secteur. Il faudra s'y attaquer.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat d'aujourd'hui sur les pluies acides et de répondre à la motion du député de Davenport (M. Caccia). Il s'agit d'un problème important, d'intérêt public.

J'ai trouvé intéressante la suggestion du député qui a préconisé de s'adresser directement aux Américains. A l'échelon fédéral, le premier ministre (M. Mulroney), le ministre, le ministère et le comité spécial sur les pluies acides ont fait du très bon travail. Le comité sur les pluies acides a rencontré aujourd'hui quatorze journalistes américains, ce qui était une excellente idée. On en parle beaucoup dans nos journaux, mais il semble que l'on n'en parle pas assez dans les journaux américains pour susciter un certain intérêt et inciter le gouvernement des États-unis à avoir la volonté politique d'agir. La plupart d'entre nous ont des amis ou des membres de leur famille aux États-Unis. J'ai parlé il y a environ une semaine à ma soeur, qui vit au Michigan, de l'intérêt que nous portons à cette question, de notre travail, de notre engagement. Je lui ai dit que le gouvernement américain me décevait beaucoup. Elle a dit ceci: «Si cette question te préoccupe à ce point, je téléphonerai à mon représentant au Congrès ou à mon sénateur». J'espère que des milliers et des milliers de citoyens américains téléphoneront à leur représentant au Congrès ou à leur sénateur pour obliger le gouvernement américain à tenir la promesse qu'il a faite il y a deux ans.

Le gouvernement fédéral s'est fixé un objectif précis dans la lutte contre le problème des pluies acides. Il faut que les dépôts acides soient réduits à moins de 20 kilogrammes par hectare par an dans toutes les zones vulnérables. Cet objectif a été fixé à la suite de nombreuses observations scientifiques sur les effets des pluies acides au Canada, et il est corroboré par les informations scientifiques venant de l'étranger.

Pour atteindre cet objectif, il faut réduire à 2,3 millions de tonnes par an, soit de 50 p. 100 par rapport à 1980, les émissions totales d'anhydride sulfureux de la frontière de la Saskatchewan et du Manitoba. Par ailleurs, la quantité d'anhydride sulfureux émise par les États-Unis vers l'est du Canada doit être réduite d'environ deux millions de tonnes soit d'environ 50 p. 100 par rapport à 1980.

Le programme canadien de réduction des pluies acides est bien en route. Au Québec et en Ontario, des programmes de réglementation ont déjà été instaurés. Le Québec arrivera à réduire ses émissions de 45 p. 100 d'ici 1990. L'Ontario arrivera à réduire ses émissions de 60 p. 100, soit 10 p. 100 de plus que prévu, d'ici 1994. Le Manitoba a sorti dernièrement des règlements provisoires prévoyant une réduction de 25 p. 100 des émissions d'ici 1994.

Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard ont des mesures de lutte contre la pollution qui permettront d'atteindre les réductions de 25 p. 100 et de 16 p. 100 prévues pour 1994. Il existe maintenant des mesures de réglementation et des programmes devant permettre de réduire les émissions de plus de 90 p. 100, dans le cadre du programme canadien de réduction des pluies acides.

Le ministre de l'Environnement (M. McMillan) est actuellement en train de négocier des accords fédéraux-provinciaux portant sur la réduction des pluies acides afin de faire ratifier ces mesures par les gouvernements et de les obliger à les respecter. On ne doit pas revenir sur les engagements qui ont été pris. Il faut que les huit gouvernements montrent qu'ils sont résolus à agir.

Le gouvernement fédéral a donné l'exemple. En voici quelques illustrations. Dans le cadre du Programme de développement industriel et régional du ministère de l'Expansion industrielle régionale, il est venu en aide, au Manitoba, à la société Hudson Bay Mining and Smelting qui voulait mettre commercialement à l'épreuve un nouveau procédé permettant de réduire d'environ 35 p. 100 les émissions provenant de son usine. Ce programme a également permis aux sociétés Inco et Falconbridge, en Ontario, de mettre au point des technologies en vue des décisions que cette province doit prendre en décembre 1988 afin de se conformer aux règlements qu'elle a adoptés. La société Noranda est la seule jusqu'ici a avoir demandé de l'aide financière pour moderniser ses fonderies et réduire la pollution. Le Québec doit conclure sous peu avec elle une entente sur le partage des frais.

Le Programme d'utilisation du charbon, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a également produit d'excellents résultats. Les projets pilotes concernant de nouveaux systèmes de combustion du charbon, dont la combustion par lit fluidisé, les mélanges d'eau et de charbon, la préparation du charbon et l'amélioration des chaudières en sont au point où l'on peut maintenant songer à les commercialiser.

Le programme de recherche et de surveillance du gouvernement fédéral a aussi permis d'aboutir à des conclusions importantes. Des études ont montré, en Nouvelle-Écosse, que la réduction des émissions polluantes au cours des 15 dernières années a diminué les dépôts d'acide à moins de 20 kilogrammes par hectare annuellement dans certaines régions, soit le niveau prévu dans le programme de dépollution. Les cours d'eau montrent déjà les signes d'un renouvellement chimique. Ces bonnes nouvelles prouvent par ailleurs qu'avec son programme de dépollution et les objectifs qu'il s'est fixés, le Canada est engagé sur la bonne voie.

Depuis que l'équipe spéciale sur le charbon de l'Ouest a publié son rapport en août 1986, on a beaucoup parlé en divers milieux de la possibilité d'utiliser plus de charbon de l'ouest du Canada pour réduire les émissions de gaz acide de l'Hydro Ontario.

Environnement Canada reconnaît que le charbon de l'Ouest a faible teneur en soufre pourrait réduire considérablement les émissions de gaz. Vu que cela serait très avantageux pour le Canada, nous sommes heureux de voir qu'Hydro Ontario s'est engagée à examiner attentivement le rôle que le charbon de

l'Ouest pourrait jouer dans ses projets de réduction d'émissions acides.

Nous trouvons encourageant que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) ait rencontré le premier ministre Peterson cette semaine. Ils se sont entendus pour charger un comité formé d'eux-mêmes et des premiers ministres des provinces de l'Ouest d'examiner les moyens de rendre le charbon de l'Ouest plus compétitif sur le plan économique en Ontario. Je félicite le vice-premier ministre de cette initiative.

Le programme canadien de réduction des pluies acides réduira non seulement les dommages que le Canada se cause lui-même, mais aussi la pollution aérienne transfrontalière du Canada vers l'est des États-Unis. En 1980, les retombées acides d'origine canadienne aux États-Unis étaient d'environ 1,5 million de tonnes. En 1994, ces retombées auront diminué à 0,8 million de tonne. Cela devrait contribuer à réduire les dommages causés dans le nord-est des États-Unis. Dans les Adirondacks, par exemple, jusqu'à 25 p. 100 des pluies acides sont d'origine canadienne. En réduisant sensiblement notre contribution aux pluies acides dans ces régions, le Canada respecte son engagement international de ne pas polluer d'autres pays au point de nuire à la santé ou à la propriété.

• (1830)

Plus de la moitié des retombées acides dans l'est du Canada viennent d'émissions américaines. Les régions comme Muskoka—Haliburton, jusqu'à la ville de Québec, reçoivent environ les trois-quart de leurs retombées acides des États-Unis. En 1980, l'est du Canada a reçu environ 4 millions de tonnes de bioxyde de soufre des États-Unis. Pour éliminer les dommages causés par les pluies acides, le Canada veut réduire la pollution aérienne transfrontalière à environ 2 millions de tonnes de bioxyde de soufre par année et essaie d'inciter les États-Unis à mettre sur pied un programme avec des objectifs précis et des dates limites pour réduire la pollution transfrontalière à un tel niveau.

C'est aux États-Unis qu'il appartient de décider ce qu'ils doivent faire pour respecter cet engagement et comment ils s'y prendront. Le Canada doit pour sa part s'assurer que la pollution transfrontalière sera réduite comme prévu. Cela dit, nous devrions juger de notre satisfaction vis-à-vis des mesures américaines non pas en fonction de l'argent dépensé ou de la technologie utilisée, même si c'est important, mais en fonction de ce qui compte réellement, c'est-à-dire de la réduction de la pollution atmosphérique.

Le Canada et les États-Unis ont une longue tradition de résolution des problèmes environnementaux le long de leur frontière. Dans leur rapport, les envoyés spéciaux sur les pluies acides ont assez bien dit ce qu'il y avait à faire, et je cite:

> Les bases de cette réponse—la déclaration conjointe et le mémoire d'entente—sont déjà en place. Il existe déjà un précédent: l'accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs.

Ce qu'il reste à faire, c'est s'inspirer de ce précédent pour construire un accord bilatéral qui s'attaquera à ce problème commun, dans la grande tradition des relations entre le Canada et les États-Unis en matière d'environnement. Nous savons exactement ce qui doit se trouver dans cet accord et nous sommes prêts à respecter nos obligations face aux États-Unis. Nous voulons que les Américains fassent de même.

M. Caccia: Monsieur le Président, je constate que la secrétaire parlementaire a fait état de progrès avec les provinces et a mentionné les réductions effectuées par chacune d'elles, à l'exception de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Cela m'a-t-il échappé ou bien les a-t-elle omises, et si oui, pourquoi?

Mme Browes: Monsieur le Président, je désire parle de cette question particulière, parce que les engagements pris par le gouvernement fédéral devraient, à notre avis, être honorés par toutes les provinces. Comme le ministre de l'Environnement le disait il y a un moment, nous estimons que les provinces devraient respecter ces engagements et nous ferons tout notre possible pour être sûrs qu'il en soit ainsi.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 18 h 34, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément à l'article 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

La Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1).

(La séance est levée à 18 h 34.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 mars 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, parfois, comme en ce moment, je souhaiterais être rémunéré à la page. J'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux pétitions nos 332-522 à 332-557 inclusivement, 332-567 à 332-574 inclusivement, 332-578 à 332-591 inclusivement, 332-594 à 332-601 inclusivement, 332-604 à 332-611 inclusivement, 332-613 à 332-618 inclusivement, 332-624, 332-625, 332-668 à 332-671 inclusivement, 332-678 à 332-682 inclusivement, 332-686 à 332-701 inclusivement, 332-703, 332-704, 332-717, 332-729 à 332-735 inclusivement, 332-766 à 332-768 inclusivement, 332-855 à 332-867 inclusivement, 332-879 à 332-881 inclusivement, 332-934 à 332-944 inclusivement, 332-1006 à 332-1014 inclusivement, 332-1113 à 332-1115 inclusivement, et 332-1118 à 332-1122 inclusivement.

* * *

LOI SUR LES BREVETS

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, en ma qualité de président du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-22, modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, j'ai l'honneur de faire rapport du projet de loi aux Communes avec des propositions d'amendement. La trentaine d'amendements que propose le comité, monsieur le Président, sont pour la plupart des amendements de forme.

* * *

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, il convient que le jour même où le comité présente son rapport sur le projet de loi C-22, je puisse présenter une pétition au nom des nombreux Canadiens de la Colombie-Britannique qui demandent au gouvernement de réexaminer les modifications qu'il se propose d'apporter aux dispositions de la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance. Les pétitionnaires estiment que la hausse des prix des médicaments diminuera sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin. Ils demandent au gouvernement de revenir sur sa décision de faire adopter le projet de loi C-22.

OPPOSITION AUX PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai également une pétition en provenance de Terre-Neuve qui témoigne de l'inquiétude des pêcheurs canadiens qui doivent compter sur l'assurance-chômage pour subsister durant les longs mois d'hiver. Les pétitionnaires se rendent compte que les pressions économiques qui s'exercent sur les pêcheurs sont provoquées par des saisons de pêche plus courtes et des prix plus bas, et que les prestations d'assurance-chômage sont devenues indispensables pour assurer leur survivance et celle de leur famille. Ils demandent au Parlement de veiller à ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) rejette toute recommandation qui priverait les pêcheurs de leur droit de toucher des prestations d'assurance-chômage et entreprenne des consultations avec tous les représentants des pêcheurs canadiens en vue d'améliorer le programme offert aux pêcheurs.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, j'estime qu'il est opportun, après avoir tout juste appris que le projet de loi tendant à modifier les dispositions relatives aux brevets sur les médicaments est revenu du comité pour être débattu à la Chambre, de présenter des pétitions émanant de centaines de mes électeurs qui ont saisi l'occasion que leur offrait mon envoi postal. Je m'empresse de présenter les noms de ces centaines d'électeurs qui s'opposent à ce que le gouvernement fédéral modifie les dispositions de la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance. Ces pétitionnaires croient que ces modifications feront grimper le prix des médicaments et diminueront sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin. Ils demandent donc au Parlement de rejeter ces propositions. Nous espérons malgré tout que dans les jours et les semaines à venir, à l'occasion de l'étude à l'étape de la troisième lecture, nous serons capables de convaincre le gouvernement de retirer ce regrettable projet de loi.

Pétitions

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter une pétition conformément à l'article 106 du Règlement. Elle a trait au projet de loi tendant à modifier la Loi sur les brevets dont le comité a maintenant fait rapport. Les pétitionnaires se déclarent inquiets des modifications que le gouvernement veut faire apporter à la loi en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance. Ils estiment que ces modifications feront augmenter les prix des médicaments pour les consommateurs canadiens, limiteront considérablement la capacité des Canadiens moyens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin, et frapperont injustement les Canadiens dont les besoins de santé exigent l'achat répété de médicaments d'ordonnance. Les pétitionnaires croient que le gouvernement fait des concessions aux États-Unis aux dépens des Canadiens moyens dans le contexte de ses négociations sur le libre-échange. Les pétitionnaires habitent un certain nombre de localités de ma circonscription, dont Le Pas, Thompson, Flin Flon, Lynn Lake et Leaf Rapids. Ils déplorent énormément que le comité n'ait pas été autorisé à se déplacer pour aller entendre les Canadiens ordinaires.

• (1110)

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions portant plusieurs centaines de signatures recueillies dans diverses localités de la région d'Algoma—Manitoulin. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de retirer son projet de loi tendant à modifier la Loi sur les brevets, car les modifications projetées feront augmenter les prix des médicaments et les frais des régimes provinciaux d'assurance-maladie et imposeront généralement un fardeau aux familles à faible revenu, aux malades et aux personnes qui ne bénéficient pas de régimes d'assurance qui acquittent les frais médicaux.

POSTES CANADA—OPPOSITION À LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai aussi plusieurs autres pétitions demandant au gouvernement de rétablir tous les services postaux dans les localités rurales, et non de fermer ou de privatiser les bureaux de poste comme on le propose pour des douzaines de bureaux de poste de la région d'Algoma—Manitoulin.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter au titre de l'article 106 trois pétitions signées par des habitants de Winnipeg et de diverses petites villes du Manitoba, notamment Teulon, Stonewall, Balmoral, Petersfield, Deloraine, Goodlands et Gimli. Les pétitionnaires affirment que les modifications présentées par le gouvernement fédéral à la Loi sur les brevets, relativement aux médicaments d'ordonnance, vont faire renchérir les médicaments achetés par les consommateurs canadiens et diminuer considérablement la capacité du Canadien moyen à acheter les médicaments d'ordonnance qui lui sont nécessaires, en conséquence de quoi ils demandent au Parlement d'écarter ces modifications qui vont faire augmenter les prix des médicaments vendus sur ordonnance aux Canadiens.

Nous entendons discuter longuement de cette question aux étapes du rapport et de la troisième lecture.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter moi aussi une pétition signée de plusieurs habitants de la région entourant ma circonscription. Par cette pétition, un nouveau groupe de personnes vient s'ajouter aux centaines d'autres pétitionnaires de ma circonscription.

Les pétitionnaires veulent faire savoir au gouvernement fédéral que les modifications à la Loi sur les brevets vont faire augmenter les prix des médicaments d'ordonnance, et demandent donc au Parlement d'écarter ces modifications qui vont faire augmenter les prix des médicaments achetés par les Canadiens.

OPPOSITION AUX PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition qui vise un autre sujet. Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) écarte toute recommandation qui priverait les pêcheurs de leurs droits de toucher l'assurance-chômage, et qu'il consulte des représentants des pêcheurs du Canada en vue d'apporter des améliorations au programme offert aux pêcheurs.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Je prends la parole pour présenter un autre genre de pétitions à propos des pêcheurs qui s'inquiètent de ce que le gouvernement pense sérieusement à supprimer leur droit aux prestations d'assurance-chômage. A leur avis, il faut améliorer l'assurance-chômage pour quelle réponde mieux aux besoins de ceux qui risquent leur vie pour nourrir les Canadiens et alimenter le marché mondial qui est si important pour l'économie de notre pays. Ils demandent donc au Parlement de faire en sorte que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) rejette toute recommandation qui viserait à priver les pêcheurs de leur droit de recevoir des prestations d'assurance-chômage, et consulte tous les représentants des pêcheurs canadiens afin d'améliorer le programme offert à ces derniers.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais rappeler aux députés que s'ils ont plusieurs pétitions, ils devraient les présenter toutes en même temps. J'espère que le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) le fera la prochaine fois.

* * *

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme vous le faisiez remarquer, nous reconnaissons tous que la présentation de pétitions est une vieille tradition parlementaire très respectée. Je crois que les députés feraient bien de respecter la tradition selon laquelle on présente à la Chambre les pétitions qu'on a reçues à cet effet et on ne les fait pas circuler pendant les remarques que vous venez de faire pour permettre à une autre personne de présenter une pétition. Je ne vois absolument aucun inconvénient à ce qu'un député présente une pétition qu'on lui a donnée à cet effet. Cependant, je trouve scandaleux qu'une pile de pétitions soit apportée à la Chambre et passée d'un député du Nouveau parti démocratique à l'autre.

M. Riis: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire faisait, je pense, allusion au fait que je passais une liasse de pétitions à mon honorable ami de Comox—Powell River. Si le secrétaire parlementaire devait en fait examiner les pétitions que le député va présenter, il s'apercevrait qu'elles sont vraiment à son nom. On m'a demandé d'apporter les pétitions à la Chambre pour les remettre au député parce qu'il assistait précédemment à une réunion de comité. Par conséquent, il va présenter sa pétition. Elle est en son nom et elle lui a été envoyée dans ce but.

M. Skelly: Monsieur le Président, naturellement, le leader à la Chambre de mon parti sait toujours aborder ces questions avec éloquence, et il s'en tient strictement aux faits même lorsque le secrétaire parlementaire commet des erreurs.

* * *

OPPOSITION AUX PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter des pétitions qui m'ont été adressées et qui concernent l'intention qu'a le gouvernement de soustraire les pêcheurs aux prestations d'assurance-chômage, ce qui les priverait de revenus importants sur lesquels compte toute famille de pêcheur d'un bout à l'autre du Canada. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à leur épargner cet infâme projet qui aurait essentiellement pour effet de leur enlever une partie importante de leur revenu familial.

Je me joins à mes nombreux collègues qui appuient ces pétitions demandant qu'on accorde aux pêcheurs des prestations d'assurance-chômage justes et équitables.

* * *

M. Lewis: Monsieur le Président, les explications du leader parlementaire du Nouveau parti démocratique m'ont convaincu et, en l'occurrence, je retire donc mes propos sur cet incident.

* * *

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, Je voudrais présenter deux motions qui ont fait l'objet de pourparlers avec l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique. Je vais les présenter séparément, si vous me le permettez. Je propose donc:

Que le comité permanent du Secrétariat d'État soit autorisé à voyager au Canada durant sept jours au total, entre le 23 mars et le 15 avril 1987, au sujet du mandat qui lui est conféré par l'article 96(2) du Règlement, afin d'enquêter sur le Programme de promotion de la femme du ministère du Secrétariat d'État, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

(La motion est adoptée.)

* * *

TRANSPORTS

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je propose également: Que, conformément à ses ordres de renvoi du mercredi 4 février 1987 et du mercredi 11 février 1987, le comité permanent des transports soit autorisé à voyager au Canada durant deux semaines, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

• (1120)

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En ma qualité de whip du parti libéral, je n'ai rien contre la première motion du secrétaire parlementaire. Il sait que lorsqu'on se donne la peine de préciser dans des motions les dipositions qui seront prises pour certains déplacements, les whips de tous les partis ne font aucune difficulté pour les adopter. Mais je vois un inconvénient à la deuxième proposition du député.

Je rappelle qu'on demande à la Chambre l'autorisation pour les membres du comité de voyager un peu partout au Canada pendant deux semaines. Il n'est pas précisé de date dans cette motion, au contraire de la première. Je vais y consentir aujourd'hui. Mais je tiens néanmoins à ce que le secrétaire parlementaire rappelle au président de ce comité et à ceux de tous les autres comités en général que, lorsqu'ils souhaitent se déplacer au Canada, il serait préférable de ne pas nous laisser dans le vague et préciser les dates de leur voyage. Notre travail à la Chambre serait grandement facilité et nous pourrions ainsi assurer la présence de nos députés lorsqu'elle est nécessaire.

M. Lewis: Monsieur le Président, l'idée de notre collègue est excellente et rendra service à l'ensemble des députés, et surtout au whip de leur parti. Je ne manquerai pas de la communiquer aux présidents des comités.

Questions au Feuilleton

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande à ce que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre de les reporter?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre entreprend l'étude du projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)) propose: Que le projet de loi C-12 soit adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Mayer propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de la situation à laquelle doivent faire face les céréaliers canadiens et formuler ensuite quelques observations sur le projet de loi lui-même.

Selon moi, ce n'est un secret pour personne que les cours internationaux du grain sont fort bas. En examinant ce qui se passe dans le monde entier, on se rend compte qu'il y a un excédent par rapport à ce qu'on appelle «la demande réelle». En se penchant sur les pays producteurs responsables du problème, on se rend compte, du moins, à mon avis, que c'est la Communauté européenne qui est coupable. Depuis la signature du Traité de Rome, la Communauté économique européenne a adopté une politique agricole tendant à subventionner, dans une large mesure, l'agriculture. En l'absence de limites sur la production globale, d'énormes subventions entraînent un accroissement marqué de la production. Non seulement les niveaux établis encouragent fortement la production, mais le fait que les prix versés aux producteurs européens sont constants, constitue également un encouragement de plus. Tout chef d'entreprise ou agriculteur sait pertinemment que s'il est possible de planifier annuellement en fonction de prix bien établis, sans avoir à se préoccuper d'une variation des prix, on est automatiquement encouragé à produire. En examinant le niveau global des prix et le régime de soutien des prix mis en oeuvre par les Européens, on s'aperçoit que les niveaux des prix encouragent également très fortement les agriculteurs européens à accroître leur production globale.

Je voudrais maintenant donner aux députés deux exemples qui illustrent bien ce que j'avance. On sait que le sud des Prairies produit du blé dur de très haute qualité. C'est probablement le meilleur du monde. Il a la réputation dans le monde entier d'être d'une qualité exceptionnelle. Au cours de la présente année-récolte, nos agriculteurs reçoivent un paiement initial de 130 $ la tonne. Les agriculteurs européens, eux, reçoivent un paiement initial de 480 $ la tonne, c'est-à-dire trois fois plus que les agriculteurs canadiens. Si nous faisons le calcul et transformons ce chiffre en dollars canadiens, nous constatons que les Européens touchent environ 13 $ le boisseau de blé Durum.

Sur le marché international de l'orge, les Européens figurent parmi nos principaux concurrents. Ils produisent des quantités considérables d'orge destinées à l'exportation. A l'heure actuelle, nos agriculteurs touchent un paiement initial de 80 $ la tonne. Si nous regardons ce qui se passe en Europe, nous constatons que les agriculteurs européens touchent un paiement initial supérieur à trois fois ce que touchent les agriculteurs canadiens. Ils touchent en effet 285 $ la tonne. Le prix fluctue de temps à autre, mais c'est le prix moyen. Ainsi, lorsque nous comparons le paiement initial de 80 $ la tonne que touchent les agriculteurs canadiens au paiement initial de 285 $ la tonne que touchent les agriculteurs européens, nous nous rendons compte que celui-ci est bien supérieur à celui-là.

Quand nous considérons les autres denrées agricoles que produit l'Europe on constate qu'elles sont presque toutes excédentaires maintenant. Ainsi, dans le cas du boeuf, le Canada a des troupeaux d'excellente qualité. En effet, les éleveurs de bovins canadiens disposent vraisemblablement d'un éventail génétique supérieur à celui de n'importe quel autre pays. Grâce aux stimulants qu'elle a su donner à ses éleveurs, l'Europe, qui en 1978 importait 300 000 tonnes de boeuf de plus qu'elle n'en exportait, est devenue en 1984 le plus grand exportateur. Ainsi, l'année dernière, l'Europe a exporté 600 000 tonnes de boeuf. En outre, selon les chiffres qu'on nous a communiqués, elle a encore en entrepôt quelque 700 000 tonnes de boeuf. C'est là une quantité énorme de boeuf entreposée pour laquelle il ne semble pas y avoir de débouché vu le prix que les Européens paient pour la produire.

Puisque nous parlons de quantité, voyons un peu ce qui se produit dans le cas du blé. En 1977, c'est-à-dire, il y a une dizaine d'années, l'Europe importait environ 24 millions de tonnes de blé de plus qu'elle n'en exportait. L'année dernière, elle a exporté près de 15 millions de tonnes de blé de plus qu'elle n'en n'a importé. L'Europe qui encore tout récemment était un gros importateur est devenu un gros exportateur. En fait, à l'heure actuelle, elle figure au troisième rang parmi les plus gros exportateurs de blé au monde, après les États-Unis et le Canada. A ce propos, je pourrais dire un mot du Japon qui

lui aussi protège son secteur agricole contre les réalités du marché mondial.

Nous faisons face à une situation très complexe. En tant que gouvernement, nous avons intentionnellement adopté deux stratégies. Si nous voulons régler le problème d'une façon permanente, nous devons chercher la solution au niveau international. C'est pour cette raison que le Canada tient tant à inclure les produits agricoles parmi les problèmes commerciaux internationaux. C'est notre premier ministre (M. Mulroney) lui-même qui a fait inscrire l'agriculture à l'ordre du jour du dernier sommet. C'est pour cela que nous voulions absolument que ce secteur soit compris dans les négociations du GATT, et que nous avons donné un appui aussi ferme à cette tribune internationale. Nous avons fait ces démarches pour que cette fois l'agriculture figure en bonne place dans l'ordre du jour du GATT. Et c'est toujours pour cette même raison que nous faisons en sorte qu'il en soit aussi question dans tous les autres pourparlers internationaux auxquels nous participons, car c'est un problème de tout premier ordre.

• (1130)

Nous voulons également nous assurer des débouchés pour notre grain et nos oléagineux. Le Canada a accru sa part du marché international du blé l'an dernier. Et il y a tout lieu de croire que nous l'accroîtrons davantage cette année. Mais nous ne pouvons réussir qu'en consentant des sacrifices énormes car le cours du blé est très bas. Nous savons tous combien ce problème est grave. Nous tentons de le régler en faisant intervenir directement le gouvernement. C'est ainsi que certaines lois ont été modifiées pour pouvoir libérer plus tôt des fonds de stabilisation. Nous avons demandé à la Chambre, il y a deux ans, d'examiner la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest pour que nous puissions verser les paiements provisoires aux agriculteurs avant les semailles du printemps. Les partis politiques ont tous soutenu cette initiative qui a été fort bien accueillie par les producteurs.

Le gouvernement a aboli la taxe sur le carburant agricole. Le Programme spécial canadien pour les grains constitue le plus grand programme d'aide financière s'adressant aux agriculteurs de l'histoire du pays.

Le projet de loi à l'étude prévoit le versement d'avances aux agriculteurs des régions relevant de la Commission du blé qui ont récolté leurs céréales mais n'ont pas pu les vendre. Les agriculteurs profiteront de la mesure en recevant de l'argent liquide plus rapidement que s'ils devaient attendre l'occasion de livrer leurs céréales et d'avoir accès à de nouveaux quotas. Elle aidera également le monde des affaires en augmentant la quantité d'argent en circulation avant l'époque habituelle de la vente de céréales et avant que les agriculteurs ne touchent le produit de la vente de ces céréales. La loi a été adoptée pour la première fois en 1957. Le discours du ministre de l'Agriculture sous l'administration de M. Diefenbaker, le député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton) a été l'un des plus intéressants qu'il m'ait été donné d'entendre à la Chambre. Il a parlé de l'époque où il a présenté le projet de loi.

On modifie aujourd'hui cette loi pour que les producteurs bénéficient de l'aide au moment opportun et pour faciliter l'administration de la loi. En bref, disons que chaque année, les formules de demande des producteurs doivent être établies par décret du gouverneur en conseil. Ces formules varient très peu d'une année à l'autre. La Commission canadienne du blé est l'organisme chargé de l'administration de la Loi. L'une des modifications permettra à la Commission d'établir seule les formules à utiliser, ce qui permettra de les simplifier et de raccourcir les formalités et les délais.

Le projet de loi contient également des dispositions touchant les paiements anticipés de secours pour du grain non battu. A l'automne, si la récolte est retardée et si les producteurs n'ont pas pu récolter leur grain et recevoir le paiement anticipé, des paiements anticipés de secours sont prévus en vertu du projet de loi. Un tel paiement de secours s'applique au grain non battu, de sorte que le producteur peut recevoir la moitié du paiement anticipé s'il a cultivé du grain mais n'a pas pu le récolter avant le 15 novembre. Dans pareil cas, la mesure ne nécessitera pas de décret et pourra être prise à la discrétion du ministre. Cela permettra d'accélérer les choses.

Nous faisons de même dans le cas du grain gourd et humide. Les dispositions actuelles de la Loi autorisent une aide financière de 3 000 $ et un paiement anticipé sans intérêt qui permettent au producteur de tirer parti de ce prêt additionnel si son grain récolté est gourd ou humide. Si les conditions de récolte ont été défavorables, les producteurs peuvent ainsi sécher le grain et le conditionner en vue de la commercialisation.

Le député de Mackenzie (M. Scowen), un producteur de semences certifiées qui a la réputation d'être un excellent agriculteur dans sa région, s'est inquiété de l'un des aspects de ce projet de loi. Dans sa région du nord de la Saskatchewan, qui est représentative de la région septentrionale des Prairies en général, on a davantage l'habitude de sécher le grain qu'ailleurs dans les Prairies. Le député souhaitait que nous examinions la possibilité d'aider et d'encourager les producteurs à sécher leur grain au moyen de ce projet de loi. Ce serait une manière d'aider les producteurs à faire leur récolte un peu plus tôt. En agissant ainsi, ils récolteront souvent un produit de meilleure qualité.

On sait que le Canada est bien connu pour ses céréales de grande qualité. Cette modification permettra au ministre de choisir plus librement le moment où il pourra verser des paiements anticipés pour le séchage des céréales. Cette disposition sera appliquée à titre expérimental dans une région du nord-est de la Saskatchewan qui comprend une partie de la circonscription du député de Mackenzie et probablement une partie de la circonscription de Prince-Albert et elle permettra, exactement comme le suggère le député, de verser des paiements anticipés aux producteurs pour les aider à récolter des céréales de meilleure qualité. Ils auront ainsi un meilleur produit à vendre.

Sans les efforts soutenus du député de Mackenzie, nous n'aurions pas entrepris ce projet. Nous sommes impatients de travailler avec les producteurs et les députés de la région pour voir comment cette disposition fonctionnera. Nous verrons quel succès elle remporte dans cette région, et nous pourrons ensuite envisager de l'appliquer dans d'autres régions des Prairies.

De plus, nous pourrons fixer le taux des paiements anticipés d'une façon simplifiée sans passer par un décret. Les règlements seront rédigés de telle façon qu'un décret ne sera pas nécessaire.

Dans le projet de loi, nous modifierons aussi la procédure que doit suivre un producteur locataire pour obtenir un paiement anticipé. Actuellement, ce producteur doit obtenir la signature de son propriétaire pour recevoir le paiement anticipé. La Loi sur le paiement anticipé des récoltes qui s'applique à d'autres récoltes des Prairies et du reste du pays contient des dispositions plus simples à cette égard de sorte que les locataires reçoivent plus rapidement leurs paiements anticipés.

On modifie aussi la Loi dans le but de s'assurer que tout le monde soit traité sur le même pied dans le pays. Personne ne recevra plus de 30 000 $ de paiements anticipés. Certains craignent que nous limitions le montant des paiements anticipés parce que les producteurs peuvent recevoir actuellement un paiement anticipé en vertu de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et ils y ont aussi droit en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. L'une des modifications limite le montant total des paiements anticipés qu'un producteur peut recevoir à un maximum de 30 000 $. A notre avis, c'est une façon juste et impartiale de procéder. Si on craint que les paiements anticipés soient insuffisants, nous pourrons alors envisager de relever le montant global pour que tout le monde soit traité équitablement. Tous les habitants du pays n'ont pas droit actuellement à deux paiements anticipés, l'un versé en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et l'autre en vertu du projet de loi actuel. En limitant ainsi le montant total des paiements, on traite tout le monde équitablement.

Une autre modification concerne les gens qui irriguent leurs champs et qui récoltent pour cette raison plus de céréales que d'autres qui pratiquent l'aridoculture. Les agriculteurs qui ont irrigué leurs champs ont peut-être effectivement assez de grain pour avoir droit au montant maximal ou, en tout cas, à un montant assez élevé. Toutefois, compte tenu de la façon dont le montant à l'acre est calculé conformément à la loi actuelle, ils ne sont pas admissibles en fait au plein montant auquel ils devraient avoir droit compte tenu de la quantité de grain qu'ils ont semée, récoltée et stockée.

• (1140)

Une modification à la loi vient modifier cela de sorte que le montant maximal que pourra toucher un producteur soit directement lié à sa production et non au nombre d'acres qu'il cultive. C'est là une amélioration qui est bien accueillie de tous. Elle est équitable pour tous les agriculteurs puisqu'elle tient compte de leur production respective.

Il y a deux autres modifications. Je dois dire que le remboursement prévu dans la loi a été respecté de façon très satisfaisante, mais il y a des producteurs qui n'arrivent malheureusement pas à rembourser. Lorsqu'ils ne peuvent rembourser l'argent qui leur a été avancé et comme cette avance constituait un prêt, les taux d'intérêt sont fixés au moment où ils cessent de rembourser. Supposons que des producteurs aient cessé de rembourser il y a quatre ou cinq ans, lorsque les taux d'intérêt étaient extrêmement élevés, à savoir entre 16 et 20 p. 100. Ces producteurs paient encore des intérêts pareils parce rien dans la loi actuelle ne prévoit le rajustement des taux une fois qu'ils ont été fixés.

Nous modifions la loi afin que les taux soient fixés chaque année en fonction du marché. Encore là, je crois que c'est un pas dans la bonne direction, car cela est équitable pour les intéressés. Les agriculteurs qui ne peuvent rembourser traversent manifestement une période difficile et il est inutile de les pénaliser encore davantage en leur imposant des taux d'intérêt jusqu'à 8 et 10 p. 100 supérieurs aux taux courants.

Une autre modification accorde une beaucoup plus grande latitude à la Commission canadienne du blé, qui applique la loi, pour faire les rajustements nécessaires pour les personnes incapables de livrer du grain en raison des conditions atmosphériques, de l'état des routes, de ponts emportés par les eaux en crue, de problèmes familiaux ou pour d'autres raisons. D'après le libellé actuel de la loi, la Commission canadienne du blé n'a pas la latitude de faire les rajustements que dicte le bon sens ou ceux qui s'imposeraient lorsqu'elle reçoit des informations pertinentes sur les difficultés de livraison qui empêchent certains céréaliers de respecter les obligations que la loi leur impose losqu'ils acceptent un paiement anticipé.

Je crois que la loi a porté ses fruits dans l'ensemble. Je le répète, elle est en vigueur depuis près de 30 ans. Elle sert les intérêts des agriculteurs et des localités desservies par les agriculteurs parce qu'elle permet à ceux-ci d'avoir de l'argent liquide plus rapidement. Les modifications à l'étude aujourd'hui rationaliseront la mise en application de la loi; celle-ci interviendra à un meilleur moment et elle répondra davantage aux besoins des producteurs.

En conclusion, nous apprécions beaucoup la coopération dont les députés de tous les côtés de la Chambre ont fait preuve non seulement à l'étape de la deuxième lecture mais aussi à celle de l'étude en comité. Je remercie le député de Mackenzie d'avoir fait des suggestions très utiles. Grâce aux modifications à l'étude, nous pourrons examiner les questions qui le préoccupent et en tenir compte. Nous pourrons appliquer les paiements anticipés pour le séchage à titre expérimental, ce qui encouragera les producteurs à récolter leur grain et à en améliorer la qualité.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat de troisième lecture de ce projet de loi C-12. Le ministre a fait un très bon résumé des dispositions de la mesure législative. Malheureusement, il n'a pas répondu à la question à 64 000 $ que se posent tous les agriculteurs de l'Ouest: quel sera le prix initial des grains pour la prochaine année. Je voudrais parler un peu de cela, ce matin.

Je reconnais, avec le ministre, que ce projet de loi améliore les paiements anticipés. En un sens, une bonne partie des modifications sont de nature technique, mais elles représentent des améliorations pour les agriculteurs qui utilisent cette excellente loi et ses dispositions.

Ce que je regrette, c'est que nous n'ayons pas adopté cette mesure en octobre dernier. Le projet de loi a été déposé le 7 octobre. Il a été débattu le 21 puis le 28 octobre. Il a été renvoyé au comité, d'où il n'est revenu que le 3 décembre. Si nous avions pu l'adopter le 21 octobre, s'il n'y avait pas eu autant de députés de la majorité à prendre la parole le 28 octobre, etc., les modifications à la loi auraient pu être utilisées par les agriculteurs pour la campagne agricole de cette année.

Comme le ministre l'a dit, ces modifications sont assez importantes. Les paiements anticipés sont maintenant basés sur la quantité de grain stocké plutôt que sur la superficie emblavée. Les agriculteurs qui paient des taux d'intérêt élevés parce qu'ils n'ont pas rempli leurs engagements à propos des paiements antérieurs auraient pu payer moins d'intérêt pendant tout l'hiver. Les agriculteurs qui louent leur exploitation auraient pu profiter de cette avance, plutôt que de l'attendre tout l'hiver, un des plus difficiles que les agriculteurs de l'Ouest aient jamais connu. Ces dispositions auraient été extrêmement avantageuses, mais je suppose qu'il vaut mieux tard que jamais. En fait, nous avons perdu une année d'avantages en vertu de ce programme.

Lorsque nous avons débattu de ce projet de loi le 21 octobre et que nous avons demandé son adoption rapide, je ne pense pas qu'il y avait beaucoup de contingents disponibles dans la plupart des régions de l'Ouest, par conséquent les paiements anticipés auraient été très utiles aux agriculteurs à ce moment-là.

Je voudrais me renseigner sur une des nouvelles les plus catastrophiques à frapper l'Ouest. Hier, la Commission canadienne du blé a recommandé que le prix initial soit réduit de 20 p. 100. Pour bien comprendre ce que cela signifie, il faut savoir qu'il y a deux ans, ou plutôt trois, le prix initial du blé n° 1 était de 170 $ la tonne. Il y a deux ans il était de 160 $, alors que l'an dernier il n'était plus que de 130 $ la tonne. Si l'on accepte les recommandations de la Commission, le prix initial du blé n° 1 tombera à 105 $ la tonne. Je ne pense pas qu'il y ait un seul secteur de l'économie qui ait subi un tel choc, celui de voir le prix de son produit passer en trois ans de 170 $ à 105 $, sauf peut-être le secteur pétrolier. La valeur du produit de cette industrie a lui aussi beaucoup baissé. Malheureusement, les céréales, le blé, l'orge, l'avoine et le pétrole brut sont produits essentiellement dans deux provinces de l'Ouest, l'Alberta et la Saskatchewan.

• (1150)

J'ai été étonné hier quand le ministre a semblé nier que la Commission du blé recommandait une réduction de 20 p. 100 du prix initial du blé. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a clairement dit à ceux qui assistaient à la conférence de la FCA à Hull que c'est ce que la Commission recommandait. Cela fait deux années de suite que l'on porte un coup dévastateur à l'industrie. Le prix initial du blé a baissé de 19 p. 100 l'année dernière et il baissera encore de 20 p. 100 cette année pour tomber d'environ 3 $ canadiens le boisseau à 2,50 $ le boisseau ou même moins.

Les Canadiens ont l'impression que le gouvernement ne leur dit pas toute la vérité. Si le premier ministre (M. Mulroney) fait aussi piètre figure dans les sondages ces jours-ci, c'est peut-être parce qu'il ne dit pas exactement ce qui en est aux Canadiens. De toute façon, comme le signale un article de la *Presse canadienne*, le ministre de l'Agriculture a laissé entendre hier que les agriculteurs ne doivent pas compter sur une aide gouvernementale massive pour décider ce qu'ils doivent semer cette année. C'est la nouvelle dévastatrice que nous avons apprise dans l'exposé budgétaire.

Il a beaucoup été question du programme spécial d'aide aux céréaliculteurs qui a été mis sur pied l'automne dernier, mais qui prévoit des paiements seulement pour l'exercice financier en cours. Il n'a pas été question du tout de la nouvelle année de récolte. Les agriculteurs doivent-ils décider d'ensemencer cette année? Le prix tombera-t-il à 2,50 $ le boisseau pour le blé n° 1? Il est facile d'imaginer ce que sera le prix de l'orge et des grains fourragers n° 3 si le prix du blé n° 1 tombe aussi bas. Pourquoi le gouvernement ne dit-il pas clairement ce qui va se passer?

Les documents budgétaires ne disent rien à propos de la nouvelle année de récolte. Nous ignorons s'il y aura un programme d'aide spéciale aux céréaliculteurs, s'il y aura des paiements d'appoint, si le prix du blé sera maintenu au niveau actuel et ce que le gouvernement fera. Le ministre a parlé des problèmes reliés à la CEE et du prix du boeuf et de la viande entreposés par la CEE. Il n'a toutefois pas profité de cet important projet de loi agricole pour expliquer de façon détaillée ce qu'il compte faire au sujet du prix initial du blé cette année ou pour préciser s'il y aura un autre programme d'aide spéciale aux céréaliculteurs. Ce sont pourtant des questions que tous les agriculteurs se posent.

Les documents budgétaires ne disent rien non plus à propos de la crise de la dette agricole. Même si le prix du blé a baissé de 19 p. 100 l'année dernière en Saskatchewan et la valeur des fermes de 17 p. 100—ce qui n'est qu'une moyenne; la baisse est probablement deux fois plus importante dans certaines régions de la province—l'exposé budgétaire ne dit rien du tout à propos de la possibilité d'une nouvelle aide financière face à la crise de la dette agricole.

J'ai eu l'occasion il y a quelques jours d'examiner ce qui se passe du côté de la Société du crédit agricole. C'est le principal organisme de prêts du gouvernement fédéral. La SCA a déjà quelque 75 000 comptes hypothécaires au Canada. Fait à noter, les paiements pour 18 000 de ces comptes, soit 25 p. 100, sont en retard. Le montant des arriérés a augmenté de 30 p. 100 dans l'espace de 12 mois, entre janvier 1986 et janvier 1987, en passant de 260 millions de dollars à 377 millions de dollars. Cela fait une augmentation de 117 millions de dollars.

Le ministre de l'Agriculture a imposé un moratoire sur les saisies de la Société du crédit agricole cette année. On nous informe maintenant que 5 200 des hypothèques en retard, soit près du tiers, sont en retard depuis plus de deux ans. La SCA s'est rendu compte dans le passé que, si les paiements hypothécaires étaient en retard pendant plus de deux ans, il était presque impossible à l'emprunteur de remonter la pente. C'est pourquoi nous sommes très inquiets de voir qu'il n'y a rien au sujet de la crise de la dette agricole dans l'exposé budgétaire. Aucune aide financière n'est prévue, que ce soit sous forme

d'intérêts réduits ou de taux hypothécaires plus faibles. Et pourtant, le prix des céréales a diminué l'an dernier. Et il va dimimuer à nouveau cette année.

J'espère que le gouvernement nous exposera clairement sa politique relativement au prix de base des céréales. Tout d'abord, il doit jouer cartes sur table et dire que la Commission du blé a recommandé une diminution de 20 p. 100, si c'est le cas. Le ministre de l'Agriculture prétend que c'est le cas, mais le ministre responsable de la Commission du blé ne dit rien. En fait, à la réunion de la Fédération canadienne de l'agriculture hier, le ministre a été surpris car il n'était pas au courant de cette recommandation et pourtant, les membres du conseil consultatif de la Commission canadienne du blé ont déclaré que c'est ce que la Commission a recommandé. Nous devons savoir clairement quelle direction compte prendre le gouvernement et en fonction de quels critères un programme spécial pour les grains sera mis en vigueur. Selon moi, il ne faut pas attendre un an, à l'automne ou en décembre prochain, pour réfléchir à la question et tenir des négociations. Cela risque de ne jamais se produire. Il n'y a pas d'élections en Saskatchewan cette année. S'il n'y avait pas eu d'élections l'an dernier, il est probable que le programme spécial pour les grains n'aurait pas été proposé.

Ce programme pose certains problèmes graves. Les agriculteurs qui sont passés à des cultures de remplacement, comme les pois, les lentilles et autres, en vue de réduire la superficie des champs de blé, n'obtiennent aucune aide. Le gouvernement doit assumer sa responsabilité, prendre l'initiative et exposer clairement sur quels critères l'aide se fondera et si oui ou non il viendra en aide aux agriculteurs, car ce n'est pas clair pour le moment. Le ministre a accru l'incertitude lorsqu'il a déclaré hier à l'assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne de l'agriculture que les agriculteurs ne doivent pas compter sur une aide importante du gouvernement lorsqu'ils décideront ce qu'ils vont semer cette année. Le prix du blé, ainsi sans doute que celui de tous les autres grains, a diminué de 20 p. 100 pour atteindre un niveau même inférieur, en dollars réels, à ce que touchaient les agriculteurs dans les années 30. Et pourtant, le ministre dit que les agriculteurs ne doivent pas compter sur l'aide du gouvernement fédéral à cet égard.

• (1200)

J'ai examiné attentivement les documents budgétaires pour voir quelle aide pourra leur être offerte grâce au Fond de stabilisation du grain de l'Ouest, car c'est un important programme de soutien. Un tiers des fonds provient des agriculteurs et deux tiers du gouvernement fédéral. Des représentants du secteur agricole ont déclaré qu'il doit y avoir au moins un milliard de dollars dans le Fonds cette année. Il serait très utile au gouvernement, dont la cote de popularité n'est pas très forte actuellement au Canada, de préciser combien sera versé à même le Fonds de stabilisation du grain de l'Ouest et à quelle date. Le paiement va-t-il être effectué à raison de deux tiers, soit 70 p. 100, au moment opportun en avril, et le solde en octobre comme l'an dernier?

Dans les documents budgétaires, on peut lire que l'an prochain, le gouvernement fédéral va verser près de 99 millions de dollars au fonds. Des responsables du ministère m'ont dit qu'en réalité, le fond est actuellement en déficit d'environ 90 millions. Il est difficile, voire impossible, de savoir exactement à combien se monteront les paiements effectués à même le Fonds de stabilisation du grain de l'Ouest.

Je crois qu'en outre, les agriculteurs souhaitent que le gouvernement joue cartes sur table et dise exactement quel sera le prix de base des grains. Au cours de la dernière campagne agricole, en 1985-1986, il y a eu un déficit de près de 201 millions de dollars principalement pour l'orge. Certains représentants des agriculteurs ont déclaré que le déficit des comptes de mise en commun risque d'atteindre 400 ou 500 millions de dollars cette année. Le gouvernement pourrait peut-être nous fournir des précisions au sujet du prix initial, du programme spécial d'aide aux céréaliers et des paiements d'appoint. Ce programme s'appliquera-t-il à toutes les cultures et sur quelles bases sera-t-il établi? Il serait très utile que nous le sachions, car nous nous retrouverons dans une situation impossible sans soutien ou sans stabilisation des prix.

Hier, à la réunion de la Fédération canadienne de l'agriculture, j'ai parlé à des gens des syndicats du blé de Saskatchewan et du Manitoba. Ils m'ont dit qu'au prix de 105 $ la tonne, de nombreux cultivateurs ne pourraient pas obtenir de leur banque l'argent voulu pour ensemencer cette année. Il est indispensable que le gouvernement précise quel sera le prix initial et quel genre de programme de stabilisation il va mettre en place.

J'ai l'impression que, pour le moment, la situation des cultivateurs est plus incertaine qu'elle ne l'a jamais été depuis 50 ans. Dans ses trois premiers budgets, le ministre des Finances (M. Wilson) a augmenté les impôts personnels d'environ 50 p. 100 alors qu'il a réduit de 5 p. 100 ceux des sociétés. Le ministre des Transports (M. Crosbie) n'a pris aucun engagement pour l'année à venir à l'égard des tarifs de transport du grain.

Nous savons que l'ancien ministre des Transports, le vice-premier ministre (M. Mazankowski), a pu donner l'ordre à l'office du transport du grain de réduire son volume de 30,5 millions de tonnes à 28,5 millions de tonnes, l'année dernière. Le premier ministre a donc pu déclarer à une conférence de presse en avril dernier qu'il avait bloqué les tarifs-marchandises. En réalité, ils n'ont pas été bloqués et l'office du transport du grain a seulement reçu l'ordre de réduire ses prévisions budgétaires. C'est ainsi que tout l'argent qui se trouvait en caisse, soit 70 millions de dollars, a été utilisé si bien que les céréaliers de l'Ouest vont devoir absorber une hausse des frais de transport de l'ordre de 100 millions de dollars. Le prix qu'ils devront payer pour faire transporter leur grain passera de 6 $ à environ 9 $ la tonne alors que la valeur du grain est tombée de 130 $ à 105 $ la tonne si nous devons croire ce que le ministre de l'Agriculture et le comité consultatif de la Commission du blé nous ont dit. Cependant, nous pourrions attendre que le ministre chargé de la Commission du blé (M. Mayer) nous dise exactement ce qu'il en est.

Nous allons connaître une période difficile. Le ministre des Finances a augmenté les impôts personnels de 50 p. 100 dans ses trois derniers budgets. Le ministre des Transports a augmenté les tarifs de transport du grain de 50 p. 100. Depuis trois ans, le ministre chargé de la Commission du blé a fait tomber le prix initial du grain de 170 $ à 105 $ la tonne. Le ministre de l'Agriculture a déclaré hier à la réunion de la Fédération canadienne de l'agriculture que les Canadiens ne devraient pas compter sur une aide importante cette année. Alors que la région de l'Ouest est à la veille de subir la catastrophe financière la pire qui soit, le ministre nous dit qu'il ne faut pas compter recevoir de l'aide.

Signalons que le ministre du Revenu national (M. MacKay) profite de cette période difficile pour se livrer à un contrôle à grande échelle des crédits d'impôt à l'investissement, surtout au Manitoba et en Saskatchewan. Les cultivateurs ont demandé ces crédits d'impôt en 1983 et 1984. Ce genre de contrôle fiscal les énerve beaucoup. La plupart d'entre eux sont sans doute des gens honnêtes et raisonnables qui ont acheté de l'outillage, des tracteurs ou des moissonneuses-batteuses pour lesquels ils ont conclu des contrats parfaitement légitimes. Voilà maintenant que le ministère du Revenu national envoie ses hommes sillonner le pays alors que les cultivateurs éprouvent de graves difficultés financières. Les fonctionnaires du ministère du Revenu national contestent ces comptes d'un bout à l'autre des provinces des Prairies.

Hier, je me suis entretenu avec quelques éleveurs appartenant à l'Association canadienne des éleveurs de bétail. Un éleveur de la région de Saskatoon a déclaré que cette initiative du ministère du Revenu national semait la pagaïe. Lui-même a conclu un fort bon marché en vue de l'achat d'une moissonneuse-batteuse. J'ai oublié les chiffres exacts, mais les modalités du marché sont toujours les mêmes. L'agriculteur achète une moissonneuse-batteuse ou un tracteur qu'il paie, mettons, 100 000 $. Il verse 40 000 $ ou 50 000 $ à la compagnie d'outillage agricole, passe ensuite le contrat et paie la somme ou fait des arrangements pour emprunter. Voici que trois ou quatre ans plus tard, le ministère du Revenu national lance un programme que le gouvernement, soit dit en passant, est en train de supprimer graduellement, ce qui cause également une foule d'embêtements. Les fonctionnaires du Revenu national prétendent que les sommes allouées pour les tracteurs ou les moissonneuses-batteuses ne sont pas justes. L'agriculteur ne s'inquiétait guère de la valeur attribuée à son tracteur ou à sa moissonneuse, mais bien du solde à acquitter. Toutefois, le marchand lui a vendu cette machine aratoire au prix courant, mais le ministère du Revenu national modifie maintenant les règles. Les éleveurs avec qui je me suis entretenu hier vont s'adresser aux tribunaux et lutter jusqu'au bout. Nous ne cessons d'entendre parler de cas semblables dans des localités rurales, notamment au Manitoba et en Saskatchewan. Ils prétendent recevoir un accueil favorable du ministre de l'Agriculture et du ministre d'État (Commission canadienne du blé), mais non du ministre du Revenu national. Quand nous lui posons des questions à ce sujet à la Chambre, il répond que c'est un programme de nature générale. C'est peut-être vrai, mais ce sont les agriculteurs qui en souffrent. Nous croyons que le gouvernement est fort injuste et que cette initiative devrait être contremandée.

• (1210)

Je ne tiens pas à retarder l'adoption du projet de loi. Il aurait dû être voté en octobre dernier, et j'imagine que son principal effet ne se sera pas ressenti avant septembre ou octobre. Quoi qu'il en soit, ses avantages seront alors ressentis et c'est un ensemble avantageux. J'espère que le ministre fera bientôt une déclaration au sujet du prix initial du blé, de l'aide qui sera apportée sous forme de versement d'appoint et dans quelles conditions, pour que les agriculteurs sachent s'il est possible de semer cette année. Il est important que le gouvernement donne ces précisions au plus tôt pour que les producteurs sachent à quoi s'en tenir au sujet de la campagne qui vient.

M. Mayer: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Si on me le permet, il y a deux choses évoquées par le député qui appellent une mise au point je pense. Tout d'abord, le député devrait savoir que même si ce projet de loi avait été adopté le 21 octobre, il n'aurait pas pu servir pour la campagne en cours. A moins que les modifications n'aient été adoptées avant le 1er août, il aurait été impossible de les appliquer à la campagne en cours. Je pense que le député confond campagne et année civile.

Dans cette optique, dès que le projet de loi sera adopté nous allons voir quelle sorte d'aide nous pouvons accorder au titre des taux d'intérêt à ceux qui sont en situation de défaut. Dans les cas où nous pourrons utiliser une des modifications qui autorisent l'abaissement des taux d'intérêt, nous allons le faire le plus tôt possible. Nous pourrons peut-être le faire avant le 1er août, date à laquelle les taux sont habituellement fixés.

Également, le député devrait savoir que la Commission canadienne du blé a fait des recommandations au gouvernement pour ce qui concerne le prix initial. Le chiffre de 20 p. 100 qui a été mentionné ne vient pas de la Commission canadienne du blé, mais d'autres analystes.

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais gré au député de la mise au point, mais il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président. Il y a un article qui autorise les questions et les observations après les discours, sauf ceux du ministre et des deux premiers députés qui répondent. Toutefois, je sais que le député d'Algoma (M. Foster) serait enchanté de prendre le temps qu'il faut pour répondre au ministre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne veux pas . . .

M. Foster: Je veux simplement répondre au rappel au Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Vous voulez dire que vous voulez répondre à la mise au point?

M. Foster: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Peut-être n'était-ce pas un rappel au Règlement. Je vais laisser passer, mais je crois qu'il est malheureux que les trois premiers discours n'aient pas de période de questions ou d'observations. Enfin, puisque le projet de loi est si important et que le député aimerait faire une mise au point, je lui accorde la parole.

M. Foster: Monsieur le Président, je suis ravi d'apprendre que le ministre espère pouvoir s'attaquer à la question de la réduction des taux d'intérêt pour ce qui est de la présente campagne agricole. Si on avait pu le faire en octobre dernier, cela aurait permis d'économiser beaucoup d'argent aux personnes en défaut de paiement.

Quant à la recommandation de la Commission canadienne du blé, je citais en réalité ce que le ministre de l'Agriculture avait dit aux membres de la Fédération canadienne de l'agriculture, plutôt que des articles de journaux selon lesquels le prix initial recommandé par la Commission était inférieur de 20 p. 100 à celui de l'année dernière. Cela aurait eu pour effet de l'abaisser de 130 $ à 105 $ la tonne. Ce serait vraiment dévastateur, et j'espère que bientôt le ministre tirera au clair ces divers points sombres concernant le prix initial de même que le programme d'aide qu'on va offrir aux céréaliers.

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à remercier les députés pour ces éclaircissements.

M. Stan J. Hovdebo (Prince Albert): Monsieur le Président, je voudrais en premier lieu revenir sur une observation du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer). Lorsque le ministre a lancé le débat sur le projet de loi le 21 octobre 1986, j'ai recommandé qu'on le renvoie au comité dès la fin de la séance. Bon nombre des facteurs responsables de la crise que traverse l'agriculture canadienne subsistent toujours. C'est ce que j'avais alors proposé, mais la mesure n'a pas été renvoyée au comité à ce moment-là. Je voudrais maintenant rappeler une partie de la raison pour laquelle j'avais recommandé qu'on en expédie l'étude. Voici ce que disait le ministre, comme en fait foi le hansard du 21 octobre 1986 à la page 588:

> J'espère que l'opposition va accueillir très favorablement ce projet de loi et qu'elle va l'adopter en un temps relativement court. Si nous pouvions adopter ce projet de loi sans trop de retard, les producteurs pourraient profiter dès cette année de deux ou trois de ses dispositions. Les modifications ne pourront pour la plupart entrer vraiment en vigueur avant l'an prochain, mais certaines pourront être utiles aux producteurs dès cette année si nous pouvons adopter le projet de loi en un temps raisonnable.

Il s'agit là des propos mêmes que tenait le ministre le 21 octobre dernier. Comme nous croyons tout ce que dit le ministre, nous pensions que ces modifications allaient être apportées l'an dernier.

Je n'entends pas m'attarder sur le projet de loi, car nous l'avons déjà analysé. Nous l'appuyons à l'étape de la troisième lecture. Nous lui avons fait franchir en une seule séance l'étape de l'examen en comité et l'avons renvoyé à la Chambre le 3 décembre, ce qui était beaucoup plus tard que nous l'avions espéré. La Chambre n'en a pas été saisie de nouveau avant maintenant.

• (1220)

Les grains avaient l'habitude de n'être acheminés qu'à la demande des exportateurs. Autrefois, cela se soldait par une grande fluctuation des prix pour les grains que les agriculteurs apportaient aux élévateurs. A cette époque, certains agriculteurs pouvaient être gravement avantagés par l'emplacement de leur ferme. Ceux qui habitaient à proximité de Winnipeg pouvaient avoir accès très tôt au marché. Ceux par contre qui habitaient dans la région de la rivière La Paix ou dans le nord de la Saskatchewan, comme moi, éprouvaient bien du mal à livrer leur récolte en temps voulu. Ils ne pouvaient tout simplement pas profiter de la situation lorsque les exportateurs demandaient les grains dont ils avaient besoin.

Le contingentement a permis de résoudre ce problème dans une certaine mesure, mais il n'a pas résolu le problème de la livraison en temps voulu. Les agriculteurs continuaient d'avoir besoin d'argent aussitôt la récolte terminée, et ils ne pouvaient pas le gagner aussi efficacement qu'ils l'auraient pu dans d'autres circonstances. Certains problèmes subsistent. Ainsi, l'année dernière, il n'y a pas eu de contingents avant la fin d'octobre, ce qui signifie que les agriculteurs ont été privés de liquidités jusqu'à ce moment-là. Cette situation subsiste encore à l'heure actuelle dans une certaine mesure.

C'est le député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton) qui, alors qu'il était ministre, a résolu ce problème de vaste portée en présentant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Ce faisant, il s'est efforcé de résoudre en même temps ces deux problèmes et il a effectivement réussi. Il a rendu ainsi un immense service non seulement aux agriculteurs, mais à la Commission canadienne du blé, car celle-ci n'était plus autant harcelée, n'ayant plus à veiller à ce que chaque agriculteur ait la possibilité de livrer du grain. Si on n'avait pas besoin de leur type de grain, les agriculteurs pouvaient obtenir un payment anticipé et ils n'avaient pas vraiment de problèmes. Cela permettait à la Commission canadienne du blé de pouvoir réclamer le type de grain dont elle avait besoin en fonction des ventes qu'elle avait effectuées. A l'heure actuelle, cinq ou six semaines avant que le bateau devant être chargé n'arrive au port, la Commission fait entrer assez de grain pour le charger sans perdre de temps.

Ce projet de loi modifie une partie extrêmement importante du mode de financement des agriculteurs. Il s'agit, dans une certaine mesure, d'un projet de loi d'ordre administratif, en ce sens qu'il résout des problèmes qui ont surgi au fil des ans dans le régime de paiements anticipés. En ce qui a trait à la productivité, les agriculteurs qui produisent bien au-dessus de la moyenne par acre, pourront utiliser le grain qu'ils ont à leur disposition plutôt que les quantités qui devraient normalement être produites sur ces superficies. C'est fort important dans le nord de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba, où nous produisons bien davantage, par acre, que dans le Sud. Comme le ministre l'a laissé entendre, le rendement des agriculteurs qui irriguent s'en trouve, une fois de plus, doublé. Il s'agit, ainsi, d'une modification fort utile.

La disposition relative aux taux d'intérêt actuels est une aide qui vient à point pour certains agriculteurs défaillants. Il est fort regrettable qu'ils doivent payer des taux d'intérêt supérieurs. En vertu de ce projet de loi, le propriétaire n'a plus à signer. Un producteur qui louait de cinq bailleurs différents devait obtenir cinq signatures, avant de pouvoir toucher un paiement anticipé, même si cette avance concernait du grain qui n'avait rien à voir avec les bailleurs en question. Ce projet de loi donne au ministre le pouvoir de faire adopter certaines formules sans avoir à en référer au Cabinet, ce qui est tout à fait sensé. La disposition qui prévoit le versement de paiements anticipés de secours pour le séchage de grain ou pour du grain non battu, sans avoir à obtenir l'autorisation du Cabinet, est tout à fait logique, car c'est le ministre qui fera cette recommandation au Cabinet en définitive. Finalement, comme on

tiendra compte de la catégorie dans le montant du paiement anticipé, l'agriculteur pourra toucher des paiements anticipés plus importants pour une quantité moindre de céréales s'il a du blé de haute qualité ou, vice-versa, il pourra utiliser une plus grande partie de son blé à un taux inférieur.

La proposition du député de Mackenzie (M. Scowen), selon laquelle le ministre devrait avoir le pouvoir d'effectuer des paiements anticipés au début de la campagne agricole pour permettre aux céréaliers de mieux financer le séchage des grains humides et durs, est assez valable, surtout dans ma région. Nous pourrions produire des céréales d'une bien meilleure qualité si les agriculteurs voulaient bien récolter un peu plus tôt et les faire sécher. L'année dernière en est un bon exemple. La différence entre le nº 3 et le nº 1 était assez importante. Comme il n'y a pas eu de paiements pour le nº 1 et le nº 2, cela n'a pas changé grand chose, mais cela aurait pu avoir une grande importance. Étant donné que le nº 1 et le nº 2 sont nos meilleurs produits, il est important que nous encouragions les agriculteurs à produire autant de céréales de haute qualité que possible parce que ce sont celles-là qui sont le plus demandées par les acheteurs.

Nous allons faire adopter ce projet de loi aussi rapidement que possible aujourd'hui. Cependant, je voudrais saisir cette occasion pour faire des remarques sur d'autres points relatifs à l'agriculture. Ce projet de loi particulier s'inscrit, je pense, dans une série de mesures adoptées au cours des années pour donner aux agriculteurs l'assurance qu'à la fin de l'année le produit de leurs terres leur rapporterait suffisamment pour couvrir au moins leurs frais de préparation de la terre, de semailles et de moisson. Ils devraient avoir une certaine assurance qu'ils vont tirer un revenu de leur travail et de leur investissement. La législation actuelle, c'est-à-dire la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, la Loi sur le paiement anticipé pour le grain des Prairies et les paiements d'appoint qui ont été accordés l'année dernière, a apporté une aide considérable aux agriculteurs.

• (1230)

Toutes ces mesures représentent une certaine sécurité pour l'agriculteur qui sait, au moment des semailles de printemps, qu'il pourra au moins recouvrer ses frais l'automne suivant. Or, cette sécurité est en train de s'estomper très rapidement. Elle est presque disparue l'an dernier, et les agriculteurs se demandent avec inquiétude ce qui se passera cette année. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise), et tout le cabinet j'imagine, doivent passer en revue le secteur agricole en général. Ils doivent l'examiner dans une perspective globale, ou plutôt «nationale», et voir à ce que les producteurs rentables et compétents puissent, sous certaines conditions et dans des limites raisonnables, couvrir au moins leurs coûts de production.

Après l'effondrement, pour ainsi dire, du cours de grain l'an dernier, les agriculteurs ne savent plus quelles cultures ensemencer l'an prochain. Ils se demandent même s'ils ne feraient pas mieux de ne rien semer du tout. S'ils ne peuvent compter sur aucune forme d'engagement ni sur un certain rendement, il ne faudrait pas s'étonner que nombre d'entre eux n'aient plus les moyens d'acheter l'engrais nécessaire à leur culture. Beaucoup d'agriculteurs auraient peut-être raison de dire qu'ils n'ont plus les moyens d'épandre leur engrais, voire de pratiquer les jachères d'été parce qu'ils n'ont pas suffisamment de liquidités. Voilà les questions que se posent les producteurs de Prairies, des questions auxquelles nous devrions être en mesure de répondre à la Chambre. Nous devrions pouvoir les rassurer un peu plus que nous ne le faisons actuellement.

Il n'y aura peut-être pas de semailles cette année à moins que le gouvernement ne s'engage à assurer aux agriculteurs un rendement au moins équivalent à celui de l'an dernier, et je ne parle pas des autres domaines dans lesquels il pourrait intervenir.

Fait intéressant, le ministre des Finances (M. Wilson) a dit hier devant un groupe de personnes que les problèmes des Prairies n'étaient pas de son ressort mais qu'ils dépendaient de la conjoncture internationale. Or, les problèmes des agriculteurs tiennent à l'écart entre le prix de revient de leurs produits et leur prix de vente. Il existe donc deux solutions: leur assurer de meilleures recettes ou faire en sorte de réduire leurs dépenses. Rien n'interdit au gouvernement d'accorder aux agriculteurs un rabais de la taxe sur le carburant. L'utilisation des engrais leur coûte très cher, notamment à cause de la taxe qu'ils doivent acquitter sur le carburant nécessaire à l'épandage. Il y a aussi la taxe de vente sur les engrais. Leurs frais de fertilisation pourraient certes être réduits. Ils pourraient même acheter leurs produits chimiques à meilleur compte si, comme il semble y être disposé, dans une certaine mesure, le gouvernement permettait la vente de produits génériques et s'il était lui-même moins exigeant quant à la part qu'il touche sur la vente des produits essentiels à l'agriculture.

A l'heure actuelle, les intérêts sur les emprunts sont le principal facteur de la hausse des frais de production. Le gouvernement pourrait imposer temporairement un moratoire sur le paiement des intérêts, pourvu que les agriculteurs ne s'en trouvent pas plus endettés au bout du compte. De cette façon, ils augmenteraient au moins leurs liquidités. Pour l'instant, les agriculteurs ne sont pas du tout certains de récupérer le prix des semences qu'ils utiliseront ce printemps. Pourtant, sans garantie de cette nature, un très grand nombre d'entre eux risquent de décider—comme ils le feront peut-être, de toute façon—d'abandonner l'agriculture. C'est une décision qu'ils vont commencer à prendre dès ce printemps, car ils ne sont guère incités à entamer le prochain cycle de production.

Il importe que les députés reconnaissent l'existence des problèmes des céréaliers. C'est un sujet auquel je pourrais consacrer beaucoup de temps. J'espère que les ministériels qui ont eux-mêmes des exploitations agricoles font valoir aussi souvent que possible auprès de leurs collègues du Cabinet que les prix peu élevés sont à l'origine de ces problèmes, mais que leur relèvement ne constitue pas l'unique solution. Il en existe d'autres. Il nous faudrait mettre sur pied, d'ici deux ans, une structure qui permettra aux agriculteurs encore sur leurs terres d'y demeurer. Cela fait environ six ans que les agriculteurs inefficaces et mauvais gestionnaires sont évincés. Six ans, je dis bien. Pourquoi cela devrait-il persister? La plupart des agriculteurs actuels sont efficaces et productifs. Je voudrais qu'on leur donne la possibilité de sauvegarder leur exploitation. Il est de notre devoir de veiller à leur faciliter la tâche.

Je me réjouis de voir que le ministre des Transports (M. Crosbie) est parmi nous en ce moment, car s'il est un autre domaine qui touche de très près les agriculteurs, c'est bien celui des transports. Pendant de nombreuses années, c'était là le seul facteur dans les coûts de production agricole dont l'agriculteur était assuré qu'il ne serait pas augmenté l'année suivante. Mais la situation a radicalement changé il y a quelques années avec la suppression du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Les frais de transport sont à présent plus élevés que dans le passé. C'est une situation que le gouvernement pourrait corriger. En outre, l'abaissement des frais de transport augmenterait les revenus que les agriculteurs tirent de leurs céréales.

• (1240)

On a récemment révélé que certaines voies du nord avaient besoin de réfection. J'estime qu'il s'agit d'une situation plutôt désagréable. Par exemple, dans la subdivision Blaine Lake de ma circonscription, on était censé utiliser de l'acier résistant mais on a retiré ces travaux de la liste des priorités du comité technique pour des raisons qui demeurent obscures. A mon avis, c'est probablement en raison d'une ingérence politique.

De telles situations n'aident pas les agriculteurs. Elles contribuent à créer un climat qui les porte à croire que tout joue contre eux. Le gouvernement et nous tous devrions mettre en place les structures leur offrant les garanties nécessaires à la poursuite de leur activité.

Le président suppléant (M. Paproski): S'il n'y a pas de questions ou de commentaires, la parole est au député de Mackenzie (M. Scowen) pour le débat.

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, je suis heureux de parler aujourd'hui du projet de loi C-12 et d'autres questions que j'aimerais porter à l'attention de la Chambre. Je félicite le ministre pour avoir si bien présenté cette mesure. Je pense que grâce à ses explications, nous n'aurons pas à en parler très longtemps. Je crois comprendre que les députés sont d'accord avec ce projet de loi et qu'il a été entendu que nous l'adopterions le plus rapidement possible.

J'aimerais vous offrir quelques réflexions sur les remarques du ministre au sujet de ma proposition concernant le séchage des céréales dans certaines régions qui ont été frappées année après année par de fortes précipitations. Beaucoup de personnes ne peuvent pas concevoir cette situation, c'est pourquoi je tiens à l'expliquer. Le député de Prince Albert (M. Hovdebo) et moi-même sommes d'une région qui se situe à la limite des zones boisées. Au nord, de nombreux lacs et d'immenses forêts favorisent les pluies. Nous recevons plus de pluie que le reste de la province et nous produisons par conséquent presque chaque année plus que les autres provinces des Prairies. C'est parfait tant que la récolte pousse. Lorsqu'arrive le temps de la moisson, cependant, la pluie devient un ennemi public qui rend les céréales très difficiles à moissonner lorsqu'elles sont mûres à point.

Le projet de loi dont nous sommes saisis vise à permettre au ministre de verser des paiements anticipés de secours. Dans notre région du pays, la situation d'urgence commence au moment où la récolte est mûre. Tant que la récolte reste sur pied sous la pluie, la qualité des céréales diminue rapidement. Non seulement sa qualité diminue mais aussi le nombre de boisseaux et par conséquent les revenus des agriculteurs. Par exemple, nous essayons actuellement de faucher nos céréales et surtout le blé aux alentours de la troisième semaine d'août. La date des semailles détermine, bien sûr, le moment où la récolte est mûre. Nous essayons de la laisser mûrir suffisamment. Nous fauchons les céréales et nous essayons de les ramasser en quatre jours environ, si la température le permet, et ensuite nous les séchons.

Depuis quelques années, nous avons réussi à produire du blé n° 1 et n° 2 dans la région dont je parle. Ces grains pèsent jusqu'à 65 livres le boisseau et sont de bonne qualité. Quant à ceux qui n'ont pas la chance de les récolter rapidement et qui doivent les laisser sur pied jusqu'en octobre, leurs grains ne pèseront parfois que 55 livres le boisseau. Cela donne habituellement du grain n° 3 ou du fourrage, ce qui entraîne des pertes considérables pour les agriculteurs au point de vue du nombre et du prix des boisseaux.

J'ai toujours préconisé la récolte hâtive et le séchage. Nos agriculteurs possèdent des séchoirs depuis de nombreuses années. Même si on possède un séchoir, on ne peut pas toujours procéder ainsi. Cependant, avec des séchoirs et des moissonneuses-batteuses modernes on peut récolter les céréales. La paille est coriace et le grain peut être assez gourd. A l'aide de séchoirs modernes, nous arrivons normalement à produire un grain d'assez bonne qualité. C'est pourquoi j'aimerais que cette pratique soit mise à l'essai le long de la zone forestière de notre région.

Je crois que la Commission canadienne du blé est en mesure de déterminer assez exactement ce qui a été séché et ce qui ne l'a pas été, en raison des échantillons qu'elle prélève. Je crois que l'expérience donnerait de bons résultats. Cette pratique pourrait alors s'étendre à d'autres régions. Au cours des deux dernières années, les récoltes des Prairies se sont détériorées. Les agriculteurs des Prairies n'ont pas autant d'expérience du séchage que nous en avons plus au nord. Ils ont subi quelques désastres. A titre d'exemple, ils ont brûlé du grain parce qu'ils ne savent pas comment faire fonctionner le séchoir en situation d'urgence. Ils travaillent trop vite. Nous utilisons le même type d'appareil mais notre expérience nous permet de sécher le grain à point.

J'aimerais signaler un aspect dont je n'ai pas fait mention auparavant, à savoir que plus tôt dans la campagne, soit à la fin d'août ou au début de septembre, alors que l'humidité est basse et la température élevée, le coût du séchage est inférieur des deux tiers à ce qu'il est en octobre ou en novembre, alors que l'humidité est plus élevée et les journées plus courtes. A cette époque de l'année, les températures sont nettement plus basses. Le grain est même tellement refroidi qu'il est fort coûteux d'élever suffisamment sa température pour en extraire l'humidité.

J'aimerais maintenant commenter brièvement les discours des deux orateurs précédents. Le député de Prince-Albert a fait des suggestions fort intéressantes. Je dois convenir de la justesse de ses observations sur la situation actuelle. Il ne manque certainement pas de problèmes dans le monde agricole. Il faudrait unir nos efforts pour chercher une solution à certains de ces problèmes et faciliter ainsi la vie à nos agriculteurs dans une grande mesure. Il est bien difficile pour eux, dans leur situation, d'envisager avec optimisme les mesures à prendre. Comme députés, nous devons travailler ensemble pour essayer

de résoudre une partie de ces problèmes. Le projet de loi à l'étude est un des moyens que nous prenons à cette fin. Le Programme spécial canadien pour les grains en est un autre. Entre le Programme spécial pour les grains et le Programme de stabilisation concernant le grain, les agriculteurs devraient avoir suffisamment d'argent aux temps des semailles pour ensemencer. Nous devons aussi coopérer en vue de résoudre l'autre problème du manque à gagner des agriculteurs pour une année de plus. J'ai des propositions à faire à ce sujet.

• (1250)

Je voudrais revenir sur les questions que le député d'Algoma (M. Foster) a soulevées. Je suis du même avis que lui sur certains points, mais d'avis contraire sur d'autres. J'interprète un peu différemment le message du ministre de l'Agriculture (M. Wise) sur les initiatives que prendra ou non le gouvernement.

Selon mon interprétation des propos du ministre de l'Agriculture, les agriculteurs devront prendre soin de ne pas trop ensemencer cette année, de semer dans des limites raisonnables, pour la simple raison qu'il pourrait ne pas y avoir assez d'argent pour assurer deux fois plus de cultures que cette année. C'est un problème en situation de surproduction. Nous devons être prudents quand nous parlons aux agriculteurs des initiatives que nous prenons pour encourager la production. Je ne suis pas d'accord avec le député d'Algoma quand il dit que notre cote de popularité est très basse et que nous sommes aux prises avec de nombreuses difficultés.

M. Marchi: Vous n'avez peut-être pas encore touché le fond.

M. Scowen: Il est bien possible que nous ne soyons pas encore prêts à rebondir.

Selon mon expérience, qui est probablement un peu plus grande que celle du député parce que j'ai quelques années d'avance sur lui, le patron le plus populaire n'est pas toujours celui qui obtient les meilleurs résultats. D'après mon expérience, qu'il s'agisse d'un patron ou du président d'un club, celui qui veille à ce que le travail soit fait n'est habituellement pas populaire. Les agriculteurs canadiens veulent que le travail soit fait et que notre économie se rétablisse. Lorsque les choses se seront tassées, on se rendra compte que l'économie canadienne se porte très bien grâce aux mesures que nous prenons à l'heure actuelle. Je me dois de soulever ce sujet délicat.

Un autre sujet dont je voudrais parler en est un que j'ai porté maintes fois à l'attention de la Chambre. Il s'agit du taux d'intérêt fixé par la Société du crédit agricole et de la situation que le gouvernement précédent a créée en 1982. Je me rends compte qu'on peut modifier la loi qui a été adoptée en 1982. Je crois qu'il faudrait le faire afin que la Société du crédit agricole revienne à l'intention originale de ce programme. Le programme avait pour objet d'aider les agriculteurs, non de leur imposer des taux d'intérêt impossibles. Les agriculteurs ne peuvent pas absorber pareils taux d'intérêt à l'heure actuelle. Ils ne peuvent pas payer des pénalités sur les terres qu'ils essaient de vendre afin de réduire leurs coûts en capital et intérêts. Les agriculteurs ne peuvent pas s'accommoder de la situation que leur fait à l'heure actuelle la Société du crédit agricole.

Je voudrais que la Société du crédit agricole prévoie un système différent et établisse une société distincte où les agriculteurs et la Société du crédit agricole, ou encore les agriculteurs et les banques, pourraient mettre leurs avoirs en commun. De la sorte, les banques pourraient maintenir la valeur comptable à un niveau qui permette à l'agriculteur de conserver une participation. Les agriculteurs pourraient racheter leurs actions, ce qui leur permettrait de devenir finalement propriétaires des terres. J'en ai parlé à la Société du crédit agricole, et je voudrais la faire convoquer de nouveau devant le comité permanent de l'agriculture pour essayer de trouver un moyen de mettre cette idée en pratique.

M. Foster: Les commentaires du député de Mackenzie (M. Scowen) m'ont intéressé. Il a fait quelques remarques importantes au sujet du projet de loi à l'étude et de l'incidence qu'il aura sur sa région.

Le député a parlé du chef de son parti, et il a dit que ce ne sont pas toujours les patrons les plus populaires qui sont les meilleurs chefs, ce qui est vrai. Le patron du député n'est certes pas très populaire ces temps-ci; il devrait donc probablement faire de l'excellent travail. Le député n'a pas expliqué comment il allait devenir populaire, mais nous devrons attendre de voir comment il y arrivera.

M. Crosbie: Allez droit au but.

M. Foster: Le ministre des Transports (M. Crosbie) s'emballe. Il est très chatouilleux à cet égard. Il fait souvent des commentaires qui n'ont pas beaucoup de sens. Il a certainement un problème cette année parce qu'il doit résoudre celui du tarif de transport du grain de l'Ouest.

Au cours de la campagne électorale de 1984, le gouvernement avait promis de bloquer le tarif pour les producteurs de l'ouest du Canada tant que la situation agricole ne se serait pas améliorée. Depuis deux semaines, la situation agricole a nettement empiré et pourtant, il paraît que le tarif va passer de 6 $ à 9 $ la tonne alors que les prix céréaliers ont chuté de 20 p. 100 l'année dernière et encore d'autant cette année-ci. J'ose espérer que lorsque le ministre des Transports s'emballera, il nous annoncera une bonne nouvelle au sujet du tarif de transport du grain qui tracasse les agriculteurs de l'Ouest parce qu'une hausse de tarif ferait augmenter leurs frais de 100 million de dollars.

Le député de Mackenzie a dit que lorsque les choses se tasseront, on verra que l'économie se porte très bien, ce que je trouve intéressant.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois qu'il faut dire qu'il est 13 heures. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

Article 21 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

CRITIQUE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine internationale de la femme, les Canadiennes réclament de l'action de la part du gouvernement, plutôt que des belles paroles et l'occasion de se faire photographier.

Depuis deux ans, les femmes ont vu le gouvernement réduire de plus en plus son engagement dans le domaine de l'emploi et de la formation. Dans l'ensemble, ses dépenses réelles à ce titre ont chuté de 32 p. 100. Le gouvernement ne réserve plus aux femmes 30 p. 100 des places dans le cadre des programmes de formation à des professions non traditionnelles. Il a réduit de 40 p. 100 son budget d'adaptation des femmes au marché du travail.

Le gouvernement n'a pas donné suite aux recommandations du rapport Wallace sur le travail à temps partiel, alors que les femmes occupent plus de 70 p. 100 de ces emplois. La formation donnée à 76 p. 100 des femmes inscrites aux programmes d'emploi du gouvernement perpétue la ségrégation professionnelle en les cantonnant dans des emplois traditionnels mal rémunérés.

Je le répète, les Canadiennes veulent de l'action, des engagements, non pas des communiqués de presse.

* * *

[*Français*]

L'INFORMATION

LE RÔLE DES JOURNALISTES

L'hon. Suzanne Blais-Grenier (Rosemont): Monsieur le Président, le Conseil de presse du Québec vient de me donner raison au sujet d'une plainte que j'ai portée contre le journal *La Presse* au sujet d'un article non signé mais écrit par le journaliste Michel Vastel.

Soulignant que le choix et le traitement de l'information relèvent du jugement des médias, le Conseil de presse reconnaît cependant que l'information diffusée dans cet article portait atteinte à ma réputation. De plus, le Conseil souligne que le tort qui m'a été causé n'a pas été pleinement réparé, puisque la rétractation publiée par le journal *La Presse* n'écartait pas complètement le doute dans l'esprit du lecteur.

Gardons-nous, monsieur le Président, des généralisations trop hâtives. Il y a de bons journalistes et de moins bons. Il y a de bons politiciens honnêtes qui veulent seulement servir leurs électeurs.

Cependant, il est grand temps que la profession de journaliste, à l'instar des autres professions, se dote d'un code d'éthique et de mécanismes d'autodiscipline. Comme l'indique le Conseil de presse, le rôle d'informateur public du journaliste lui impose de livrer une information équilibrée, conforme aux faits et aux événements et respectueuse des personnes.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

SOUTH MORESBY—LE PATRIMOINE DE LA TRIBU DES HAÏDAS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, l'archipel de South Moresby, qui comprend l'île Lyell, fait partie du territoire qu'a toujours occupé la tribu des Haïdas. Les Haïdas n'ont jamais cédé le titre de propriété de cette région exceptionnelle du monde comptant plus du quart de tous les oiseaux de mer qui nichent sur notre littoral du Pacifique. C'est là que nichent le plus grand nombre d'aigles à tête blanche au Canada et qu'on y trouve la plus forte densité de faucons pèlerins de Peale au monde.

Les Haïdas ont la responsabilité particulière de préserver cette partie de leur patrimoine qui fait également partie du patrimoine mondial. Malheureusement, il est menacé par les coupes à blanc effectuées dans les forêts de Windy Bay dans l'île Lyell. L'épinette géante de Sitka, le thuya et la pruche qui croissent dans cette magnifique région font partie de notre patrimoine mondial et ne doivent pas disparaître.

Les Canadiens de tous les partis politiques doivent s'unir pour exiger que le gouvernement de la Colombie-Britannique collabore avec le gouvernement du Canada afin de . . .

M. le Président: A l'ordre. Je regrette de signaler au député que son temps de parole est expiré.

* * *

[*Français*]

POSTES CANADA

LA SITUATION DES HEBDOS RÉGIONAUX AU QUÉBEC—LA NÉCESSITÉ D'OBTENIR DES INFORMATIONS

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, les hebdos régionaux de la province de Québec sont très inquiets parce qu'ils vivent présentement une concurrence déloyale à cause de Postes Canada.

On a demandé, certains parlementaires, des informations il y a plusieurs mois. Et il y a un individu, un M. Pollock, qui refuse de nous donner l'information.

Alors, monsieur le Président, on sait pertinemment qu'un facteur aujourd'hui gagne près de 40 000 $ par année. Mais il y a une concurrence déloyale. On paie 1c., 2c. et 3c. l'unité les dépliants qui sont distribués dans les résidences des citoyens. On a demandé de connaître les montants: Combien coûtent les surplus qu'on remet à chaque facteur qui travaille pour Postes Canada?

Monsieur le Président, j'exige, en tant que membre de ce Parlement canadien, d'avoir les informations pertinentes dont on a besoin.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA PÊCHE AU THON AU LARGE DE LA CÔTE EST

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les pêcheurs de l'Atlantique ne font plus du tout confiance au ministre fédéral des Pêches et des Océans (M. Siddon). Par suite de l'accord sur les pêches intervenu récemment entre le Canada et la France, les chalutiers français vont obtenir de nouveaux contingents, même s'ils se sont livrés sans vergogne à une surpêche éhontée au large de la côte septentrionale de Terre-Neuve tandis que les pêcheurs canadiens ont vu leurs contingents réduits. Où est la justice?

Antérieurement à ce fiasco, il y avait eu l'accord Bayshore sur le thon dans le cadre duquel, ayant rejeté les avis de ses propres comités consultatifs, le ministre, à la demande du premier ministre John Buchanan, a approuvé la vente de 401 thons à des navires japonais pour sauver la mise des amis du premier ministre provincial.

Quelle a été l'excuse du ministre? Il a répondu ce qui suit: «Je n'ai donc pas à présenter des excuses pour avoir envoyé des pêcheurs et des fonctionnaires canadiens apprendre, à bord de navires japonais, comment pêcher un poisson que nous ne sommes pas en mesure de capturer actuellement». C'était le 8 décembre 1986.

J'invite le ministre à se reporter au rapport numéro 63 qui traite de la pêche au thon à la palangre que pratiquent les Japonais au large de notre côte est. Ce rapport fait suite à l'étude effectuée à l'automne de 1983 par la direction du développement de la région de Scotia-Fundy à Halifax. Le rapport est même agrémenté d'un certain nombre d'images en couleur. Si, comme je l'espère, le ministre prend connaissance de ce rapport, il comprendra comment se pratique la pêche dans la région de l'Atlantique.

* * *

[*Français*]

LES FEMMES

LA PARTICIPATION PLUS GRANDE À L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mme Anne Blouin (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, notre gouvernement s'est engagé à doubler la représentation des femmes aux conseils, aux commissions et aux offices fédéraux. En cette semaine de festivités venant souligner la Journée internationale des femmes, il est tout en notre honneur de constater les progrès considérables que nous avons réalisés. En effet, monsieur le Président, depuis septembre 1984, plus de 25 p. 100 des nominations discrétionnaires du gouvernement sont allées à des femmes, ce qui équivaut à une augmentation de 67 p. 100 par rapport au bilan du gouvernement précédent.

Article 21 du Règlement

Nous avons toutes les raisons de nous réjouir des progrès accomplis au cours des dernières années. Toutefois, le retard que nous devons rattraper est énorme. Comme pays, nous ne pouvons pas nous permettre de sous-utiliser la moitié du réservoir de talents dont nous disposons. Nous nous devons de continuer en tant que gouvernement à fournir des modèles aux générations futures de jeunes Canadiennes.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

ON CRITIQUE LA RÉDUCTION DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT AU TITRE DE LA RECHERCHE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, hier, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé l'accord fédéral-provincial pendant sur la recherche scientifique au Canada. Il a qualifié cet accord de remarquable, mais ce qui est vraiment remarquable, c'est le peu de souci que se fait son propre gouvernement de la recherche scientifique.

Son parti, quand il était dans l'opposition, parlait de doubler les dépenses canadiennes pour la recherche et le développement, puis comme gouvernement, il s'est mis à réduire les fonds du Conseil national de recherches, des conseils chargés d'accorder des subventions, des instituts de recherches des ministères fédéraux et de nos universités. C'est aussi son gouvernement qui a réduit de 2 milliards la part fédérale du financement des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire et qui veut maintenant obtenir une coopération fédérale-provinciale pour le financement de la recherche.

Le premier ministre voudrait-il expliquer comment les provinces pauvres déficitaires pourront prendre part à son programme alors que leurs paiements de péréquation sont aussi réduits?

Je demande au premier ministre de préciser quand sa politique d'aide à la recherche nous rapprochera de l'objectif convenu de dépenses équivalant à 2,5 p. 100 du produit national brut. Les milieux scientifiques et universitaires attendent des réponses et non d'autres discours pleins de vagues promesses sur notre avenir scientifique.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'EXISTENCE DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX—LA NÉCESSITÉ DE LES UTILISER DAVANTAGE

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, le *Globe and Mail* d'aujourd'hui contient les résultats d'une enquête auprès de 200 personnalités canadiennes qui auraient dit: «Le Canada est une puissance de deuxième catégorie qui s'achemine vers la troisième». Je ne suis pas d'accord.

Nos ministres et leurs ministères, comme ceux de l'agriculture, des forêts, de la jeunesse, des petites entreprises, du commerce extérieur et des affaires extérieures, produisent des ressources et des innovations destinées à aider les Canadiens à comprendre et à participer, à titre de nation commerçante offrant au monde ses nouvelles techniques, ses produits et ses

Article 21 du Règlement

ressources humaines. Le fait que ces programmes existent est une bonne chose. Le fait que les Canadiens ne les connaissent pas n'en est pas une.

Notre gouvernement doit répertorier et examiner ses ressources et ses programmes et les faire connaître aux Canadiens. J'invite tous les représentants élus à empêcher que la poussière ne recouvre ces ressources. Nous les avons, utilisons-les. Le défi est là, et il appartient à tous les Canadiens de faire en sorte que le Canada ait la première place qu'il mérite car, monsieur le Président, nous ne le cédons en rien à qui que ce soit.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA PARTICIPATION DES FEMMES AU FOYER AU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA ET À LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, à l'occasion de la semaine internationale de la femme, comme c'est son habitude le premier ministre (M. Mulroney) et ce gouvernement conservateur, la main sur le coeur, font des promesses et des promesses aux femmes. Il est important de se rappeler que ce premier ministre et ce gouvernement ont fait le même geste, la main sur le coeur, en juillet 1984 à Sherbrooke, lorsque ce premier ministre, comme il avait promis de rétablir la pleine indexation des allocations familiales, avait promis de permettre aux femmes au foyer de participer à la Régie des rentes du Québec et au Régime de pensions du Canada.

Non seulement toujours la main sur le coeur à la Chambre des communes, dans son discours du Trône du 5 novembre 1984, encore le premier ministre, sur son honneur, la main sur le coeur, il promet de permettre aux femmes au foyer de participer à la Régie des rentes du Québec et au Régime de pensions du Canada.

Monsieur le Président, encore aujourd'hui, il y a trois millions de femmes au Canada qui n'ont pas le droit de participer à la Régie des rentes du Québec et au Régime de pensions du Canada et qui sont condamnées à la pauvreté à cause de ce gouvernement conservateur.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LA RÉUNIFICATION DE FAMILLES AVEC DES PARENTS AU CANADA

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, à titre de président du groupe parlementaire canadien chargé de défendre la cause des Juifs soviétiques, je tiens à féliciter le premier ministre (M. Mulroney) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pour les efforts incessants qu'ils ont déployés afin de persuader l'Union soviétique de permettre que des Juifs soviétiques viennent retrouver leur famille au Canada.

• (1410)

Lorsque le ministre des Affaires étrangères Chevardnadze est venu au Canada en octobre 1986, on lui a remis une liste de 42 familles qui voulaient être réunies à des parents ici au Canada. Nous avons été heureux d'apprendre hier que 22 de ces familles, représentant 57 personnes, vont recevoir leur visa de sortie. Des membres du Secrétariat national des étudiants du B'Nai Brith Hillel se trouvent aujourd'hui à Ottawa pour faire de la publicité autour de la question des refuzniks et des dissidents soviétiques. Nous nous réjouissons tous de la nouvelle d'hier que 57 Juifs russes seront autorisés à émigrer au Canada, mais nous ne devons pas oublier qu'il y en a encore au moins 400 000 qui veulent fuir la tyrannie de l'URSS.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

ON DEMANDE L'ARRÊT DES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, j'engage vivement le premier ministre (M. Mulroney) à s'opposer énergiquement à toute initiative susceptible d'affaiblir les traités ABM et SALT lorsqu'il rencontrera le négociateur américain en matière d'armements, M. Paul Nitze. Mon parti présentera demain une motion demandant la cessation des essais du missile de croisière au Canada. Voici le libellé de cette motion:

> Que la Chambre, alarmée par le rôle que tient le déploiement du missile cruise air-sol, qui enfreint les limites du traité SALT, alarmée par les menaces à l'intégrité du traité sur les missiles anti-missiles et consciente en outre de la possibilité d'une élimination négociée de tous les missiles nucléaires à moyen rayon d'action en Europe, exhorte le gouvernement à intervenir avec fermeté dans le but de renforcer les mesures de contrôle des armements et de désarmement, y compris la cessation des essais du missile cruise au Canada.

J'invite instamment tous les députés à se prononcer en faveur de cette motion au cours du débat de demain et lorsqu'elle sera mise aux voix lundi. Je demande instamment à tous les Canadiens, partout au pays, de contacter leurs députés pour les prier de voter pour cette motion visant à mettre un terme aux essais du missile de croisière au Canada.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

ON FÉLICITE LES AGRICULTRICES POUR LEUR PARTICIPATION ET LEURS RÉALISATIONS

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine internationale de la femme, je voudrais reconnaître officiellement la participation passée et présente des agricultrices dans l'ouest du Canada. L'histoire de cette région nous apprend que les hommes et les femmes ont défriché et colonisé ensemble les Prairies. Ce n'est donc pas par hasard que les premières Canadiennes à bénéficier du droit de vote ont été les citoyennes des Prairies, lesquelles ont prouvé de manière non équivoque qu'elles étaient dignes de ce droit.

Les agricultrices continuent de participer à part égale aux nombreuses tâches associées à l'exploitation agricole, mais sans

qu'on leur en soit reconnaissant pour autant. En outre, beaucoup de femmes ont davantage alourdi leur fardeau en travaillant à l'extérieur de la ferme. L'importance de leurs efforts, sur le plan économique, n'a jamais été mise en doute. J'attends impatiemment cependant le jour où la voix de ces femmes se fera entendre plus fréquemment aux niveaux dirigeants des conseils municipaux et des associations agricoles des régions rurales, et comme représentantes de circonscriptions rurales aux niveaux provincial et fédéral.

Je voudrais par conséquent féliciter le ministre de l'Agriculture (M. Wise) d'avoir nommé des femmes à 24 des 79 postes des comités fédéraux d'examen de la dette agricole, car les agricultrices, comme les agriculteurs, sont gravement touchés par la crise financière actuelle. Toutefois . . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA SITUATION AU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, après avoir entendu les témoignages du ministre de l'Environnement du Nouveau-Brunswick et de la *New Brunswick Power Corporation*, nous, les membres du comité sur les pluies acides, nous demandons si quelqu'un au Nouveau-Brunswick s'occupe du contrôle des pluies acides. Le ministre ne semble pas trop savoir si la *New Brunswick Power Corporation* doit faire rapport au cabinet ou si c'est l'inverse. En outre, le gouvernement du Nouveau-Brunswick semble maintenant prêt à revenir sur son engagement. Il ne pourrait pas choisir pire moment car le premier ministre (M. Mulroney) devra se rendre au sommet d'avril sans un accord unanime des gouvernements canadiens sur la réduction des émissions de SO2.

Nous ne disposons pas d'autre recours que d'inviter le premier ministre Hatfield à se présenter devant le comité sur les pluies acides pour que nous puissions voir s'il sait quelque chose au sujet des pluies acides dans sa province. Seul lui pourra démêler la politique surprise du Nouveau-Brunswick en matière de pluies acides mais le temps presse.

* * *

LA CULTURE

LA SIGNATURE D'UN ACCORD POUR LA CO-PRODUCTION DE FILMS AVEC LA CHINE

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, tous les députés, je le sais, vont reconnaître avec moi l'excellent travail que la ministre des Communications (M^lle^ MacDonald) a accompli au cours de son voyage en République populaire de Chine. La ministre a réussi, au cours de ce voyage de promotion de la culture et des télécommunications canadiennes, à conclure avec la Chine un accord pour la co-production de films.

Article 21 du Règlement

Un accord de co-production cinématographique constitue une entente légale entre deux gouvernements en vue de réduire le coût et les risques associés à la production d'un film. Cet accord permet aux producteurs de faire appel à la participation financière du gouvernement, du secteur privé et des particuliers des deux pays. En vertu de l'accord, les co-productions sont considérées comme des films nationaux dans les deux pays intéressés. L'accord peut aussi favoriser le mouvement des personnes et du matériel aux frontières en vue d'accélérer la production.

Dans le passé, le Canada a conclu des accords de co-production cinématographique avec la France, l'Italie, l'Allemagne, Israël et le Royaume-Uni. Cet accord-ci constitue une réalisation majeure pour le Canada et vise la première co-production de cette envergure à jamais avoir été entreprise par la Chine. On devrait féliciter la ministre et le gouvernement pour leur contribution à la production cinématographique internationale.

* * *

• (1415)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE REFUS D'ACCORDER À UN GÉNÉRAL L'ACCRÉDITATION DIPLOMATIQUE À TITRE D'ATTACHÉ MILITAIRE D'ISRAËL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je prends la parole pour féliciter chaleureusement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) d'avoir décidé récemment de ne pas accorder d'accréditation diplomatique au général Amos Yaron à titre d'attaché militaire d'Israël. Il convient de féliciter le ministre d'avoir eu le courage de prendre cette mesure qu'il a qualifiée d'inhabituelle.

Compte tenu du fait qu'une enquête des autorités israéliennes a révélé que M. Yaron était bien au fait du massacre brutal de plus de 700 Palestiniens par les milices chrétiennes dans les camps libanais de Sabra et Shatila, cette mesure s'imposait. Nous connaissons bien l'histoire de ce massacre de septembre 1982 et il convient de féliciter le ministre d'avoir pris une décision qui indique clairement quelle est la position du Canada sur cette question. Enfin, je tiens à signaler que l'initiative a été prise en dépit du fait que le général a été accrédité à Washington. Le ministre mérite nos félicitations.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

ON EXIGE DES AMENDEMENTS À LA LOI

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le bilinguisme n'est pas mort au Canada. Même si certaines personnes n'y accordent guère d'importance, cela ne veut pas dire que la cause est inexistante: trois articles de fond dans le journal *Le Droit*, deux dans le journal *La Presse*, une longue colonne dans *Le Devoir*, trois articles dans le *Globe and Mail*, et ainsi de suite.

Ce sujet est évoqué dans presque tous les journaux et presque tous les jours et pourtant certains députés de cette Chambre ne voient pas encore que si ce débat persiste, je vous le dis messieurs et mesdames, c'est parce qu'il s'agit d'une question nationale d'envergure.

Les scandales meurent mais les questions importantes demeurent. Aujourd'hui, le Commissaire aux langues officielles va remettre au premier ministre une étude sur le bilinguisme officiel et le secteur privé. J'espère sincèrement que cette démarche du Commissaire poussera le premier ministre à déposer le plus rapidement possible les amendements au projet de loi sur les langues officielles.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA GARDE DES ENFANTS

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, depuis deux ans, le gouvernement n'a cessé de manquer à ses promesses. Comme vous l'avez sans doute remarqué, les conservateurs ont remis en marche leur machine à promesses cette semaine. Les Canadiens demandent au premier ministre pour quelle raison ils devraient croire à ses promesses au sujet des garderies alors que son ministre des Finances a déclaré hier soir au comité qu'il n'était pas au courant des détails de ce programme. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas dit toute la vérité lorsqu'il a pris la parole devant le conseil consultatif du statut de la femme en reconnaissant qu'il n'y avait aucun programme et que le budget ne prévoyait aucun fonds pour ce genre d'initiative?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la question du député m'étonne. Je lui ai dit, ainsi qu'à la Chambre, que nous allions rencontrer les premiers ministres provinciaux lorsque nous recevrions le rapport du groupe de travail parlementaire sur la garde d'enfants afin de mettre au point un programme complet dans ce domaine. Ce genre de service a malheureusement manqué au Canada pendant toutes les années où son gouvernement était au pouvoir et j'espère que nous obtiendrons son concours pour mettre en oeuvre ce genre de programme dans l'intérêt des femmes canadiennes.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ce n'est pas l'impression qu'il a cherché à donner aux femmes à qui il a parlé lundi matin.

[*Français*]

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RESPECTER SES PROMESSES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Prenons la dernière promesse du premier minstre, et tout à fait à propos, hier soir à Waterloo: sa nouvelle politique scientifique. Comme Napoléon, quand il a retiré sa main de sa veste, elle était vide: un programme scientifique, mais pas d'argent, malgré les promesses du premier ministre pendant la campagne électorale à l'effet qu'il doublerait les dépenses pour le développement et la recherche en quatre ans. Je pose donc cette question au premier ministre: Quand va-t-il commencer à respecter ses promesses, hier, aujourd'hui, demain, avec de l'argent réel?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Voilà, monsieur le Président, une phrase à retenir: l'argent réel. Parce que le chef de l'Opposition nous suggère d'utiliser de l'argent emprunté, car les finances publiques était dans un état tellement dilapidé qu'effectivement les taux d'intérêt . . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Mulroney: On peut sourire, mais les taux d'intérêt ont grimpé à cause des emprunts que le gouvernerment a dû faire. Donc ce n'est pas avec l'argent simplement emprunté que nous allons améliorer un problème grave de plusieurs années.

Une autre façon de ne pas le faire c'est, par exemple, l'utilisation du truc du député de Westmount et de ses collègues au sujet du *Scientific Research Tax Credit* où le gouvernement du Canada et la communauté de la recherche a perdu à cause des *flips* de centaines de millions de dollars qui ont été perdus à cause d'une mauvaise action commencée par le gouvernement précédent. Nous avons commencé avec la création de la commission consultative au niveau national: première réunion, lundi dernier . . .

M. le Président: A l'ordre. L'honorable chef de l'Opposition officielle a la parole.

* * *

• (1420)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE UNE GARANTIE POUR LES AGRICULTEURS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai cité deux programmes que le premier ministre a annoncés cette semaine et pour lesquels le budget des dépenses ne prévoit aucun fonds. Les promesses dont la rupture est sans doute la plus difficile à accepter sont celles qui ont été faites aux régions. L'économie céréalière s'effondre. Comme la Commission canadienne du blé l'a annoncé, il faudra peut-être s'attendre à une réduction de 20 p. 100 des prix initiaux, cette année.

Et les promesses que le premier ministre a faites à l'égard des exploitations agricoles familiales? Va-t-il s'engager aujourd'hui, ce qu'il n'a pas fait hier ou avant-hier, à garantir aux cultivateurs qu'ils obtiendront la même chose que l'année dernière, surtout dans les circonstances actuelles?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, s'il cherche bien, le député trouvera sans doute des raisons de critiquer notre gouvernement. Néanmoins, il peut difficilement nous reprocher de ne pas protéger les intérêts des cultivateurs canadiens et des exploitations agricoles familiales. Le gouvernement n'a cessé de les aider en collaboration avec les provinces et les dirigeants agricoles. Pas plus tard que cet automne, nous avons mis en place un programme d'urgence qui a permis aux cultivateurs de l'Ouest de toucher directement des centaines de millions de dollars. Nous avons aidé les cultivateurs canadiens de bien des façons et nous continuerons à le faire.

[*Français*]

LA GARDE D'ENFANTS

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE PRÉCISER SA DÉFINITION D'UN SYSTÈME NATIONAL DE GARDERIES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Cette semaine, à l'occasion de la Conférence sur la famille... Il y a à peine quelques minutes, le premier ministre a déclaré que le Canada aura bel et bien son système national de garde d'enfants. La ministre de la Condition féminine a dit également qu'une entente sur les détails du système de garde d'enfants sera conclue d'ici la fin du mois de juin. Alors j'aimerais que le premier ministre nous dise ce qu'il entend par un système national de garde? Je le demande au premier ministre. C'est vous qui avez fait la déclaration.

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'aimerais me pencher sur la question que m'a posée la députée. Elle sait sans doute qu'à la suite de la réunion des premiers ministres qui a eu lieu à Vancouver, le premier ministre du Canada a déclaré que le gouvernement fédéral jouerait un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un système de garderies. Cette démarche va notamment obliger les ministres des Affaires sociales et le comité parlementaire à se réunir pour formuler une stratégie devant être présentée aux provinces d'ici la fin d'avril et appliquée d'ici la fin de juin. La députée connaît ce projet. Elle y est impliquée. Nous espérons que le rapport sera rendu public d'ici deux semaines. Le premier ministre a déclaré que le plan serait prêt et que les crédits seraient débloqués au moment opportun.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT SUBVENTIONNERA UN SYSTÈME DE GARDERIES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, j'ai posé ma question au premier ministre. C'est le premier ministre qui a fait des déclarations, c'est le premier ministre qui a fait des promesses. Dans le Budget, il n'y a aucun argent pour les garderies. Alors je pose de nouveau ma question au premier ministre, à savoir si son gouvernement conservateur va prendre le leadership dans le domaine des garderies, c'est-à-dire subventionner un système de garderies et également donner des normes nationales. Je pose ma question au premier ministre. Qu'est-ce que le premier ministre entend par un service de garde?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mais nous allons effectivement traiter du système de bâtir un système national de garde d'enfants.

Mme Pépin: Qu'est-ce que c'est?

M. Mulroney: Vu l'insistance de la députée sur la question, on me force malheureusement à dire que c'est un système qui aurait dû être en place depuis des années au Canada.

Mme Pépin: Mais qu'allez-vous faire?

M. Mulroney: Et la députée était présidente du Conseil du statut de la femme et elle a négligé d'insister auprès de ses amis libéraux pour le mettre en place.

Mme Pépin: Pas du tout! J'ai été la première à en parler.

M. Mulroney: C'est cela le grand dommage ici au Canada. La promotion de la condition féminine est une priorité pour le gouvernement du Canada. Nous avons déjà, je pense, pris des mesures importantes, et nous allons en prendre d'autres y compris ce programme national en faveur des enfants.

* * *

• (1425)

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LES APPORTS ET LES SORTIES DE CAPITAUX

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Finances, découle des données relatives à la balance des paiements déposées au début de la semaine. Selon ces données, en deux ans et demi de régime conservateur, il n'y eu aucun apport net d'investissements étrangers directs. Ces données révèlent en outre que les investissements directs canadiens à l'étranger, c'est-à-dire ceux qui créent directement des emplois, ont augmenté de 11 milliards de dollars depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Le ministre peut-il confirmer ces chiffres? Et peut-il dire à la Chambre si cette situation l'inquiète?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'en ai parlé précisément dans le budget, mais je vais rappeler au député la teneur de celui-ci. En 1986, sauf erreur, les apports de capitaux ont augmenté de 70 p. 100 par rapport à 1984. Le député sait que si le dollar canadien est fort, c'est notamment grâce à l'augmentation considérable des placements de portefeuille, des investissements qui viennent d'Europe, du Japon et des États-Unis. Les investisseurs prouvent qu'ils ont confiance dans l'orientation que prend notre pays. C'est pourquoi le dollar est aujourd'hui supérieur à 75c. américains, contre un peu plus de 69c. l'an dernier à la même époque.

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre se rappelle-t-il la déclaration faite par son chef au cours de la campagne électorale de 1984, selon laquelle: «Le gouvernement devait envoyer dans le monde entier un message de confiance pour inciter les investisseurs à venir faire à nouveau des affaires au Canada»? Dans ces circonstances, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi, tandis que nous avons réussi à emprunter à l'étranger, les investissements étrangers directs au Canada ont diminué en réalité et que 11 milliards de dollars qui auraient pu servir à créer des emplois au Canada, ont été investis directement par des Canadiens à l'étranger? Cette situation vous préoccupe-t-elle? Et qu'allez-vous faire pour y remédier?

M. le Président: A l'ordre. Je demande aux députés de s'abstenir de s'adresser directement aux autres députés. Je compte sur eux pour faire un effort.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait réfléchir à ce qui se dit à l'étranger. Comme je le lui ai mentionné hier après-midi au comité, je ne pourrais pas supporter d'adopter continuellement comme lui une attitude pessimiste. Si le député regarde un peu ce qui se passe à l'étranger, il verra ce qu'en pense l'OCDE, ou encore le Forum européen de management qui nous classait onzièmes il y a deux ans et qui nous place aujourd'hui au 6e rang. Il y a également le rapport récent établi par les dirigeants industriels japonais qui, après leur visite au Canada en octobre, sont repartis chez eux en décrivant avec enthousiasme les mesures que nous prenons. Il n'en allait pas de même il y a dix ans quand le même groupe est venu au Canada, dirigé par un certain M. Makita. Le rapport Makita condamnait la politique du gouvernement précédent, ce qui a dissuadé bon nombre d'investisseurs d'effectuer au Canada des placements créateurs d'emplois.

[*Français*]

ON DEMANDE COMBIEN D'EMPLOIS AURAIENT PU ÊTRE CRÉÉS AU CANADA AVEC ONZE MILLIARDS DE DOLLARS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, c'est très difficile d'être optimiste si vous êtes parmi les 1 250 000 chômeurs au pays.

Hier, le ministre a reconnu devant le Comité des finances et des affaires économiques qu'en dehors du Québec, il y avait eu une augmentation de seulement 5 000 emplois entre janvier 1986 et 1987 dans les neuf autres provinces du pays.

Le ministre peut-il nous indiquer combien d'emplois on aurait pu créer dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, et dans l'Ouest du pays, si les 11 milliards de dollars en investissements directs par les Canadiens qui ont coulé à l'extérieur du pays avaient été investis ici au Canada pour créer de l'emploi pour les Canadiens?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens également à signaler au député que s'il avait relevé exactement les mêmes chiffres au milieu de l'année, soit la période la plus récente, il aurait vu que nous avons réalisé un meilleur équilibre entre l'Ontario et les autres provinces en matière de création d'emplois. Il me semble que les chiffres sont de l'ordre de 116 000 pour l'Ontario et 74 000 ou 76 000 en dehors de cette province. L'écart existe toujours. Cependant, ces résultats sont un peu meilleurs que ceux que cite le député.

Non, cet écart ne nous réjouit pas et c'est pourquoi nous faisons notre possible pour essayer de le combler. C'est pourquoi nous avons remédié aux problèmes, dans l'Ouest, au moyen de paiements aux victimes de la sécheresse, de remboursements de la taxe sur le carburant agricole, du programme spécial pour les grains, de l'aide au secteur pétrolier et gazier et des modifications aux . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Le député d'Algoma a la parole.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES PRIX INITIAUX DU BLÉ—ON DEMANDE UN ENGAGEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au premier ministre, concerne les promesses que le gouvernement a faites aux agriculteurs. En 1984, le premier ministre s'est engagé à faire du Canada une superpuissance en matière d'exportation de grain. Hier, lors de la réunion de la Fédération canadienne de l'agriculture, le ministre de l'Agriculture a déclaré que la Commission canadienne du blé recommandait, en fait, une réduction de 20 p. 100 des prix initiaux. Le gouvernement entend-il toujours faire du Canada une superpuissance dans ce domaine, alors que nos agriculteurs reçoivent 2,50 $ le boisseau comparativement à 6 $ le boisseau pour leurs homologues américains? Le gouvernement pourrait-il s'engager aujourd'hui à ce que nos agriculteurs reçoivent au moins un rendement équivalent à celui de la dernière campagne agricole?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député qualifie le Canada de superpuissance dans le domaine de l'agriculture. En fait, nous avons l'un des meilleurs troupeaux de boeufs du monde et nos vaches laitières sont sans pareilles. En ce qui a trait au grain, notre grain sert d'étalon aux autres pays dans l'établissement de leurs systèmes de classification. Si le député parle de pénétration des marchés, il devrait savoir que l'année dernière, le Canada a accru sa part du marché mondial et qu'il pourrait bien faire de même cette année.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: Comme nous le savons tous, les prix demeurent un très grave problème. Nous y faisons face de bien des façons.

LES TARIFS POUR LE TRANSPORT DU GRAIN

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. En son absence le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé pourrait peut-être y répondre. Lors de la campagne électorale de 1984, le gouvernement a promis aux agriculteurs de l'Ouest de geler les tarifs pour le transport du grain. Nous avons maintenant appris que les prix céréaliers devaient être réduits de 20 p. 100. Le gouvernement est-il disposé à geler ces tarifs pendant une autre année, étant donné la baisse des prix du grain. Le principal comité de transport du grain a déjà fait savoir que les taux de transport s'accroîtraient de 50 p. 100. Le gouvernement va-t-il tenir sa promesse et geler ce tarif-marchandises pour la prochaine campagne agricole?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si le député s'était penché sur le débat relatif à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, il saurait que selon les prévisions libérales, le tarif-marchandises pour le transport du grain devrait être de l'ordre de 11 $ la tonne. Or, il est nettement inférieur. Le ministre des Transports a signalé à la Chambre, l'autre jour, qu'il s'assurerait que toutes les modifications qui pourraient se révéler nécessaires, conformément aux dispositions de la formule libérale adoptée en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, seraient minimales et tiendraient compte de la situation actuelle dans le secteur de l'agriculture, dans l'ouest du pays.

* * *

LES PÊCHES

L'AVENIR DE L'USINE STAR-KIST DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Hier des représentants d'environ 400 travailleurs de l'usine Star-Kist du Nouveau-Brunswick sont venus à Ottawa pour tenter *in extremis* de sauver leurs emplois et de faire rouvrir l'usine. Le ministre a déclaré qu'il n'empêche nullement l'usine de rouvrir. Est-ce que le ministre a des propositions utiles à faire, quelque chose qu'il peut et qu'il veut faire pour faciliter la réouverture de l'usine ou pour trouver d'autres emplois pour ces personnes en chômage? Les gens de St. Stephen ne veulent pas seulement un ministre qui se dit innocent, ils veulent un ministre qui prenne des initiatives au lieu de se croiser les bras.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, ce qu'il y a d'intéressant c'est que voici la première question posée par un député de l'opposition depuis un an au sujet de ces travailleurs.

Comme je l'ai déclaré aujourd'hui aux média et aux travailleurs qui ont visité Ottawa, le gouvernement du Canada est extrêmement frustré que l'entreprise H. J. Heinz Co. ait décidé de ne pas rouvrir l'usine de St. Andrews et St. Stephen, au Nouveau-Brunswick, comme nous l'invitons à le faire. Depuis au moins 12 mois nous avons offert d'accorder toutes sortes d'assistance pour permettre la réouverture de cette usine. J'invite le député et tous les membres de l'opposition à se joindre au gouvernement pour demander à la H. J. Heinz, société internationale réputée, de faire rouvrir cette usine et de redonner du travail à ces travailleurs.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Pêches. Comme les travailleurs ont donné au ministre un billet d'avion pour qu'il se rende au Nouveau-Brunswick afin de les y rencontrer, que le ministre a accepté l'invitation et qu'il va aller les rencontrer, va-t-il annoncer à la Chambre, à son retour, des mesures concrètes destinées à aider ces travailleurs, en vue soit de faire rouvrir l'usine soit de trouver d'autres emplois?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je répète que le député de l'opposition ne s'est pas documenté. Nous avons déclaré à maintes reprises que nous avions offert diverses formes d'assistance à la H. J. Heinz Co., par exemple des offres d'aide financière, depuis au moins juin et juillet derniers. Il siérait bien à l'opposition d'inciter la H. J. Heinz, de concert avec le gouvernement, à faire rouvrir l'usine ou à lever l'incertitude dans laquelle sont plongés ces travailleurs en leur disant si oui ou non elle a l'intention de rouvrir l'usine. Si les députés ont d'autres suggestions à faire, j'aimerais les entendre.

* * *

REVENU CANADA

LA VÉRIFICATION DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT DES AGRICULTEURS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre a affirmé à maintes reprises à la Chambre que la vérification des déclarations d'impôt des agriculteurs de l'Ouest n'avait rien d'inhabituel. Il peut peut-être expliquer à la Chambre pourquoi son ministère a embauché 403 enquêteurs de plus et pourquoi cette vérification remonte non pas un an, non pas deux ou trois ans, mais bien cinq ans et davantage en arrière. Peut-il expliquer à la Chambre pourquoi les organismes agricoles de l'ouest du Canada sont irrités de voir que leurs membres sont harcelés d'une telle façon par le ministère du Revenu national?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de la Nouvelle-Écosse d'avoir posé cette question. Je tiens d'abord à lui signaler qu'il se trompe s'il pense qu'une partie des années-personnes supplémentaires au ministère seront uniquement utilisées pour la vérification des déclarations d'impôt. Comme je l'ai dit à la Chambre il y a quelques jours, la plupart de ces employés fourniront certains services, notamment pour retracer les personnes en défaut de paiement d'une pension alimentaire, mener des enquêtes sur le crédit d'impôt-enfant, et ainsi de suite.

J'ai garanti hier à tous les députés, y compris le chef de l'opposition, que le ministère appliquait certains critères et que cette vérification ne visait pas seulement les agriculteurs de l'Ouest, mais qu'elle était d'envergure nationale. A la suite des inquiétudes qui ont été exprimées et de demandes de renseignements que j'ai faites moi-même, j'ai obtenu que mon ministère interrompe les vérifications en question pour s'assurer qu'aucune d'entre elles ne peut être jugée déraisonnable. Je tiens à bien montrer à la Chambre que notre ministère tient compte des préoccupations qui ont été exprimées. Nous ferons l'inventaire des vérifications qui ont été faites jusqu'ici pour garantir que les critères dont j'ai déjà parlé à la Chambre sont effectivement appliqués.

• (1440)

LA PORTÉE DES VÉRIFICATIONS FISCALES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je le remercie de ce nouveau renseignement, mais peut-il confirmer à la Chambre que la directive qu'il a donnée à son ministère d'étendre ces vérifications à tout le pays visait à dissimuler le fait que lui-même et son ministère avaient décidé de s'attaquer aux agriculteurs de l'Ouest parce qu'ils savaient que ceux-ci étaient extrêmement vulnérables à l'époque? N'est-ce pas la vraie raison?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme vous-même et les autres députés le savent, je siège à la Chambre depuis déjà pas mal de temps. Je peux vous garantir à vous et à tous les députés que c'est sans doute la chose la plus absurde que j'ai entendue depuis mon arrivée ici.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME SPÉCIAL CANADIEN POUR LES GRAINS—ON DEMANDE UNE PROLONGATION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans sa réponse à mon collègue, le député d'Ottawa-Centre, le ministre a dit que nous étions pessimistes. A la séance du comité des finances, hier après-midi, il a dit que le problème qui sévit dans l'Ouest dépend de facteurs qui ne sont pas de notre ressort, que les Canadiens de l'Ouest sont prisonniers des lois du marché international. Il a ajouté qu'il n'y pouvait pas grand-chose. Il peut réagir, au contraire, et voici ma question: pourquoi le ministre n'annonce-t-il pas dès maintenant la prolongation du Programme spécial canadien pour les grains? Les agriculteurs de l'Ouest veulent savoir avant les prochaines semailles si le gouvernement leur viendra en aide.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, par souci de générosité, je dirai seulement que le député n'a dû lire que la manchette de l'article dont il s'est inspiré, et certes pas la transcription des délibérations du comité, hier, ni la seconde partie de ce compte rendu. J'ai dit, en effet, que je n'exerçais aucune influence sur le cours international des produits. Cependant, j'ai ajouté que nous avions, en effet, pris de nombreuses mesures pour pallier le problème. Je vais répéter très brièvement celles que j'ai mentionnées—le Programme de perspectives d'achat-région Atlantique, le Programme d'initiatives de l'Atlantique, le crédit d'impôt à l'investissement du Cap-Breton, le rapport spécial que le premier ministre a commandé . . .

Une voix: Règlement.

M. le Président: Le ministre semble avoir beaucoup d'informations à transmettre à l'opposition. Lui et le député trouveront sans doute moyen d'échanger cela en privé.

* * *

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE UN FONDS SPÉCIAL POUR AIDER LES PETITES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je suivrai votre conseil. J'ai une liste des choses que le ministre pourrait faire immédiatement pour aider l'ouest du Canada. Un autre exemple de ce qu'il pourrait faire tout de suite, et je lui demande s'il le fera, serait de s'engager à prendre les 450 millions de dollars générés par la hausse de la taxe sur l'essence et les verser dans un fonds spécial à l'intention des petits producteurs indépendants de l'ouest du Canada. Aidera-t-il ces producteurs de pétrole avec l'argent recueilli?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, au cas où le député n'aurait pas entendu, qu'il sache que je me rends à Calgary demain pour rencontrer des représentants de trois associations de l'industrie du pétrole et du gaz. Je discuterai avec eux de leurs inquiétudes face aux perspectives de leur industrie.

Je renvoie le député à une remarque de responsables de l'*Alberta Wheat Pool*. Ils louaient le gouvernement du premier ministre Brian Mulroney pour la manière dont il s'occupe des problèmes de l'industrie agricole. Cette industrie traverse une période extrêmement difficile en ce moment et ils estiment que jusqu'à maintenant, le gouvernement a réagi efficacement. Voilà de l'action.

Des voix: Bravo!

M. Murphy: Pourquoi ne citez-vous pas Getty?

M. Blackburn (Brant): Qui a écrit cela, Bill Fox?

M. Mazankowski: Le *Winnipeg Free Press*.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'INTÉRÊT POUR DES TERRES D'ÉLEVAGE EN ALBERTA

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre associé de la Défense nationale. Étant donné qu'on devrait garder pour l'élevage et le tourisme la magnifique région de Kananaskis sur le versant oriental des Rocheuses à l'ouest de Longview, en Alberta, et étant donné que l'armée canadienne, qui pénètre dans la région de Kananaskis pour acquérir plusieurs centaines d'acres de terrain, ne devrait pas se voir demander de retraiter ou de reculer, le ministre associé de la Défense nationale donnera-t-il cet ordre à l'armée: «Demi-tour et sortez de la région de Kananaskis»?

L'hon. Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Je tiens à assurer au député que l'armée canadienne n'est pas en train d'envahir le territoire dont il parle. Le fait est que nous n'avons pas offert d'acheter de fermes d'élevage malgré les articles de journaux. C'est plutôt le propriétaire d'une ferme d'élevage qui a offert de vendre ses terres à l'armée canadienne contre un certain prix.

M. Riis: Pour deux fois le prix.

M. Dick: Nous n'avons pas accepté l'offre. Nous avons fait effectuer des évaluations, et le prix semble être trop élevé de l'avis du ministre et de l'avis de la personne qui offre de vendre. Nous avons demandé de plus amples renseignements.

* * *

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LES SANCTIONS ÉCONOMIQUES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Au cours de sa tournée en Afrique du Sud, le premier ministre a promis d'imposer d'autres sanctions économiques contre ce pays. Le vice-premier ministre nous a assurés que le premier ministre ferait une déclaration à la Chambre à son retour au pays, une déclaration que nous attendons patiemment. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit hier qu'il avait été autorisé, dès janvier, à décréter des sanctions économiques supplémentaires contre l'Afrique du Sud. Pourquoi n'a-t-il encore rien fait? En quoi consistent ces sanctions au juste? Qu'attend-il pour les annoncer?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député ne s'est pas donné la peine de participer aux échanges de vues très utiles qui ont eu lieu hier au comité de la Chambre chargé d'examiner notre politique concernant l'Afrique du Sud, mais il n'en connaît pas moins les règles régissant le cabinet et les pouvoirs ministériels. J'ai dit au comité que j'avais obtenu, de mes collègues du cabinet, l'autorisation de prendre d'autres mesures contre l'Afrique du Sud lorsque le gouvernement le jugerait opportun.

Nous avons admirablement réussi à coordonner nos interventions avec celles d'autres pays du Commonwealth, d'autres membres du sommet économique et d'autres pays. Nous comptons bien poursuivre ces actions concertées. Le premier ministre nous a rappelé qu'il comptait porter le cas de l'Afrique du Sud à l'ordre du jour du Sommet économique de Venise. Je rappelle au député que nous accueillerons les représentants des pays de la Francophonie et du Commonwealth dans le courant de l'année. Le Canada continuera de prendre l'initiative dans tous ces engagements pris de concert avec des pays amis qui sont déterminés, comme lui, à mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, il n'y a pas de quoi fouetter un chat dans cette réponse. Hier, malheureusement, j'étais à un autre comité, il y en a plusieurs qui siègent durant l'après-midi. Alors, j'ai l'impression que le gouvernement n'a aucune intention de faire quoi que ce soit avant la réunion du Commonwealth. C'est vrai ou ça ne l'est pas?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme c'est souvent le cas, l'impression du député de Saint-Henri—Westmount n'a aucune base. Je ne sais pas si c'est une position appuyée dans ce cas par son chef ou s'il donne la même position en ce qui concerne l'Afrique du Sud que celle concernant les missiles *Cruise*.

* * *

[*Traduction*]

LA CONDITION FÉMININE

LA PRÉPARATION À L'EMPLOI

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre responsable de la condition féminine. La ministre sait certainement que le Conseil consultatif de la situation de la femme et d'autres organismes ont reproché à la planification de l'emploi de préparer surtout des femmes à occuper des emplois mal rémunérés. Que fait la ministre pour modifier ce programme de façon à permettre aux femmes de se préparer à des emplois non conventionnels mieux rémunérés au lieu d'être confinées dans des emplois de commis, de vendeuses ou dans le secteur des services.

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): La moitié des emplois créés par le gouvernement l'ont été dans le secteur des femmes.

M. Angus: Et vlan pour la condition féminine!

M. Blackburn (Brant): Allez-vous laisser passer cela sans rien dire, Barbara?

M. Weiner: Le Conseil consultatif de la situation de la femme a dit qu'il était heureux que le gouvernement fédéral admette qu'il devait offrir des programmes de formation spécialement conçus pour les femmes. C'est ce qu'a dit Sylvia Gold.

Questions orales

LES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Je vois que le gouvernement célèbre la Semaine internationale de la femme en ne tenant pas compte de la championne de la condition féminine.

Je voudrais poser une question à la ministre responsable de la condition féminine pendant la Semaine internationale de la femme. Que fera la ministre pour essayer de persuader le ministre de l'Emploi et de l'Immigration de songer à cesser d'offrir des programmes de formation à faible niveau de compétence au lieu d'octroyer des crédits suffisants aux collèges et aux universités pour les programmes de perfectionnement professionnel qui permettront aux femmes d'accéder à des emplois mieux rémunérés?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, ce que dit l'honorable monsieur . . . député . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

• (1450)

M. le Président: Nous pourrions peut-être recommencer à zéro.

Mme McDougall: Merci, monsieur le Président. Je verrai si je peux parler sans que la langue me fourche. Le député ne remarque pas que lorsque nous parlons des femmes, je ne suis pas seule au gouvernement. Les Canadiennes ont 40 alliés, surtout le premier ministre.

Des voix: Bravo!

Mme McDougall: Je signale par ailleurs que la Planification de l'emploi est le premier programme de création d'emplois d'un gouvernement du Canada décidé à promouvoir la condition féminine. Le taux de participation des femmes est de 46 p. 100 contre 37 p. 100 dans les programmes antérieurs. Le gouvernement a également aidé les femmes du pays par le biais des nominations. Personne ne peut le nier.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LE FINANCEMENT FÉDÉRAL

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je devrais dire que je suis heureux que le premier ministre soit enfin allé à Waterloo. Depuis qu'il est arrivé au pouvoir, cette université a perdu le doyen de sa faculté de mathématiques au profit du Tennessee, un éminent chimiste parti à Princeton et des professeurs d'informatique, d'ingénierie et de comptabilité qui ont rejoint l'industrie américaine, les universités anglaises et la Suisse. La plus grosse exportation effectuée par le premier ministre a été celle de nos cerveaux . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Il y a des jours où je voudrais bien pouvoir faire quelque chose d'utile.

Des voix: Oh, oh!

M. Berger: Malheureusement, monsieur le Président, je ne pourrais pas en dire autant des Conservateurs. Après avoir bloqué les budgets de la recherche universitaire et diminué les paiements destinés à l'enseignement postsecondaire, comment le premier ministre peut-il s'attendre à ce que les Canadiens croient en ses dernières promesses concernant la recherche et le développement? Quand le gouvernement va-t-il concrétiser ses paroles mielleuses?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en ce qui concerne la recherche et le développement dans les sciences et la technologie, j'ai parlé précédemment—et je pense que la plupart des gens honnêtes en conviendront—d'une des plus grandes tragédies qui aient frappé . . .

Mme Finestone: C'est de l'histoire ancienne.

M. Mulroney: La députée prétend que c'est de l'histoire ancienne. En 1984, le gouvernement précédent a établi un régime fiscal qui a fait perdre au monde de la recherche probablement 2,6 milliards de dollars de recettes. Si l'on songe que le gouvernement fédéral consacre les plus grosses dépenses, 4 milliards de dollars par an, à la recherche et au développement, c'est bien d'une énorme perte historique qu'a été responsable le gouvernement dont mon honorable ami faisait partie. Je sais qu'il le déplore autant que moi. A cause de cela, le Canada s'est trouvé dans une situation où, lorsque le gouvernement a changé, il avait un des pourcentages de scientifiques et de chercheurs les plus bas de tous les pays industrialisés—90 pour 100 000 habitants seulement, contre 280 aux États-Unis, 240 au Japon et 150 en Allemagne par exemple. C'est un grand drame qui découle de quelques décennies d'incurie. Tous les députés se partagent cette lourde responsabilité.

Le gouvernement s'est engagé à travailler avec les universités, les centres de recherche et les gouvernements provinciaux pour faire en sorte que la recherche et le développement dans les sciences et la technologie soient la pierre angulaire de la future expansion économique continue au Canada, comme cela aurait dû être le cas depuis des décennies.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LA NÉCESSITÉ DE FAIRE CESSER L'EXODE DE CERVEAUX DU CANADA

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, si le premier ministre avait pris cinq minutes de son temps hier pour écouter les étudiants, les professeurs et les administrateurs de l'Université Waterloo, il aurait compris que ses politiques jusqu'à maintenant sont pires qu'un échec—ses politiques, pas les nôtres. Quand va-t-il écouter les universitaires à travers le pays et arrêter l'hémorragie de nos cerveaux dont il est le responsable?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami me demande si j'ai pris cinq minutes pour écouter les étudiants. J'ai été avec les étudiants pendant plusieurs heures. J'ai eu l'occasion de prononcer une conférence et d'écouter les étudiants en retour. J'ai rencontré les professeurs, les directeurs de recherche. Lundi dernier, j'ai eu l'occasion d'agir comme président du premier Conseil consultatif sur les sciences et la technologie qui regroupe 40 des individus les plus imposants dans le domaine, venant de toutes les couches de notre société nationale. Nous sommes en train

d'élaborer au niveau fédéral, avec des dépenses accrues, pas diminuées, une nouvelle dimension de recherche et de technologie ici au Canada, avec le concours des provinces et des universités telle l'Université Waterloo que j'ai visitée hier, et je peux dire à mon ami que l'accueil des étudiants et des professeurs était chaleureux, et seule la modestie m'empêche de vous dire qu'il y avait des ovations monstres tout le temps!

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LE RÈGLEMENT EXIGEANT UN VISA DES CHILIENS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Immigration. Quand le ministre a annoncé le règlement qui exige que les Chiliens en voyage au Canada soient munis de visas de transit, il a refusé d'accorder une période de répit pour permettre à ceux qui étaient déjà embarqués de terminer leur voyage, comme il l'a fait l'année dernière pour les Portugais lorsqu'il leur a imposé un visa. Le ministre appliquera-t-il maintenant le principe de la période de répit d'une façon juste et équitable en autorisant les Chiliens actuellement immobilisés à Buenos Aires à se rendre au Canada?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, nous nous efforçons de traiter chaque demande efficacement et humainement depuis dimanche dernier à Buenos Aires. On ne doit pas jouer avec la vie des gens. Un pays comme le nôtre ne peut pas se laisser rançonner. On ne doit pas sous-estimer les efforts que nous avons faits pour accueillir les vrais réfugiés au Canada, l'exemple que nous avons donné et notre engagement envers les réfugiés.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ce n'était pas une réponse mais je ferais remarquer que le ministre sait que les Chiliens fuient une dictature qui torture et assassine ses adversaires et dont la police secrète les suit dans la rue à Buenos Aires, tandis que pas un seul des 3 000 Portugais qui sont venus revendiquer au Canada le statut de réfugié n'avait des raisons de craindre d'être emprisonné ou tué au Portugal en raison de ses opinions. Le ministre dira-t-il donc à la Chambre si la mesure discriminatoire qu'il a prise contre les Chiliens en édictant un règlement où ils sont spécifiquement mentionnés tient au fait que le Canada cherche à vendre du matériel militaire à Pinochet ou au fait que la plupart des Chiliens ne sont pas de race blanche?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, notre politique consiste, tout simplement, à accueillir tous les vrais réfugiés qui se présentent chez nous et à les établir dans notre pays. Je rappellerais au député que son chef, le député d'Oshawa, a déclaré récemment à l'émission radiophonique de Webster: «Après qu'une personne a été entendue d'une façon juste et impartiale et qu'elle a exercé tous les droits d'appel prévus actuellement par la loi canadienne, si on juge qu'elle n'est pas un vrai réfugié, qu'on la chasse du pays».

Des voix: Quelle honte!

Des voix: Bravo!

* * *

LES STUPÉFIANTS

LE FINANCEMENT DE LA FONDATION DE LA RECHERCHE SUR LA TOXICOMANIE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre et elle porte sur sa crédibilité. J'ai été écoeurée de l'entendre, cette semaine, pontifier sur l'épidémie nationale que serait la drogue, et je voudrais lui demander d'expliquer sa proclamation ampoulée. Nous avons appris ce matin que la Fondation canadienne de la recherche sur la toxicomanie reçoit plus d'argent des organismes gouvernementaux américains, pour étudier l'abus des drogues, qu'elle n'en reçoit du gouvernement fédéral canadien. Peut-il expliquer cela à la lumière de sa déclaration ampoulée?

• (1500)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en ce qui concerne la stratégie de lutte contre la toxicomanie, le premier ministre a dit clairement—et je suis d'accord avec lui, comme beaucoup d'autres personnes—que pour les parents et les jeunes qui sont pris dans la machine infernale qu'est la drogue, pour leur famille et la société c'est une épidémie. Si nous pouvons les aider à s'en sortir nous le ferons.

LES CHIENS DÉTECTEURS DE DROGUES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, vu l'inquiétude que ressent personnellement le premier ministre devant cette épidémie nationale, pourrait-il au moins nous garantir que le budget des dépenses contiendra des fonds pour six chiens supplémentaires, ce qui devrait porter à 28 le nombre utilisé dans les aéroports du pays dans le cadre de la lutte contre l'abus des drogues qui est une vaste plaisanterie.

Une voix: Il en faut de l'Alpo.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, l'inquiétude du gouvernement et des membres de notre société n'est pas une plaisanterie. Estime-t-elle que nous ne devrions rien faire? Pense-t-elle que lorsque les enfants s'adonnent à la drogue ce n'est pas une épidémie . . .

M. le Président: Le député d'Oshawa.

Travaux de la Chambre

LA CONSTITUTION

LES REVENDICATIONS DES MÉTIS EN MATIÈRE DE TERRITOIRE ET DE RICHESSES NATURELLES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Il y a presque deux ans, il a promis aux Métis du Canada qu'il les rencontrerait pour discuter avec eux de leurs revendications en matière de territoire et de richesses naturelles. Puisque dans trois semaines à peine les premiers ministres auront une rencontre historique où ils discuteront exclusivement de modifications à la Constitution touchant les peuples autochtones, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas tenu parole et rencontré les Métis pour discuter de cette question capitale? Le fera-t-il avant la conférence?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, de fait, le premier ministre a déjà rencontré les représentants des Métis. Il m'a également désigné comme interlocuteur auprès de ce groupe très important de Canadiens. Je crois que le gouvernement actuel accorde aux Métis une importance sans précédent. Le gouvernement fédéral actuel a témoigné plus d'intérêt à l'endroit des Métis que tout autre gouvernement antérieur. Nous avons l'intention ferme de chercher à modifier la Constitution de manière à établir les bases de l'autonomie politique des autochtones et à définir également les droits des autochtones de tout le Canada. Nous sommes impatients d'oeuvrer à la réalisation de cet objectif auquel nous tenons.

LA PROCHAINE CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre qui, je l'espère, y répondra. Je pèse soigneusement mes mots. Je sais que le premier ministre s'est entretenu avec les Métis. Là n'est pas la question. Le problème, c'est que le premier ministre avait promis de discuter avec eux de leur revendication d'un territoire et de ressources bien à eux. Comme cette question n'a pas été abordée au cours de la réunion à laquelle le ministre fait allusion, le premier ministre va-t-il respecter son engagement et s'entretenir de cette question avec les Métis? Dans la même veine, le premier ministre va-t-il veiller à ce que la proposition qui sera soumise à la conférence des premiers ministres dans trois semaines tienne compte de la nécessité pour les Métis d'avoir un territoire et des ressources bien à eux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie mon honorable ami de s'enquérir d'un sujet aussi important. Il ferait bien de réexaminer les faits. Beaucoup de questions importantes ont été soulevées au cours de cette réunion et en d'autres occasions.

M. Broadbent: Y a-t-il été question de territoire?

M. Mulroney: Mon honorable ami est au fait de la complexité du problème d'un territoire propre, des ressources et de la compétence dont relève ces ressources. Il y a plein de poursuites judiciaires en cours à ce sujet, y compris, je crois, contre le gouvernement du Manitoba.

M. Murphy: Et contre le gouvernement fédéral.

M. Mulroney: J'ai demandé au ministre de la Justice, au ministre des Affaires indiennes et au sénateur Murray de s'entretenir avec les chefs de ces divers groupes vendredi, si possible, et de faire tout en leur pouvoir pour que la conférence, qui est prévue pour la fin du mois et qui va porter notamment sur cette question fondamentale, soit couronné d'un certain succès et rende vraiment justice aux autochtones du Canada. Nous sommes fermement déterminés à chercher énergiquement et sincèrement ce genre de solution pour les autochtones, et nous espérons pouvoir compter sur l'appui sans réserve de tous les députés pour y arriver.

M. le Président: Le député de Parkdale—High Park a la parole pour poser la dernière question.

* * *

LES SPORTS

L'AVENIR DE LA LIGUE CANADIENNE DE FOOTBALL

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur. Si l'on en croit les journaux d'aujourd'hui, la LCF et un groupe d'équipes américaines de football envisagent de faire bloc pour créer une nouvelle ligue de football nord-américaine. Étant donné que, fondamentalement, ce serait l'arrêt de mort de la Ligue canadienne de football, une institution nationale qui joue un rôle unificateur important, quelles mesures le ministre entend-il prendre, pour qu'on ne lui porte pas préjudice?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je me mets régulièrement en rapport avec les représentants de la Ligue canadienne de football au sujet d'un certain nombre de questions. Je peux signaler à la Chambre que ces nouvelles sont non seulement sans fondement, mais également tout à fait inacceptables pour la Ligue canadienne et son commissaire, M. Doug Mitchell. La Ligue cherche, à l'heure actuelle, à améliorer sa viabilité. Nous l'aidons, en l'occurrence, à chercher d'autres commanditaires que le gouvernement pour financer un nouveau contrat de retransmission télévisée qui sera annoncé sous peu, afin que les Canadiens puissent continuer à regarder les matches de cette ligue fort unificatrice et la coupe Grey.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement de nous annoncer, comme à l'accoutumée, les travaux prévus pour la semaine prochaine.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Très bien, monsieur le Président. J'ai consulté les leaders parlementaires de l'opposition qui m'ont assuré de l'accord général sur le programme des travaux suivant. Aujourd'hui, nous poursuivrons l'étude du projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, suivi du projet de loi C-21, tendant à modifier la Loi dérogatoire sur les conférences maritimes,; après, nous aborderons le projet de loi C-3, tendant à modifier la Loi sur la radio. La journée de vendredi, c'est-à-dire

demain, sera réservée à l'opposition. Je pense que ce sont les néo-démocrates qui présentent une motion d'opposition. Lundi et mardi, je proposerai l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi C-40, portant pouvoir d'emprunt, et peut-être son étude en comité plénier. J'annoncerai la suite du programme des travaux un peu plus tard au cours de la semaine prochaine.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, à la suite du rapport que vient de faire le leader parlementaire du gouvernement pour faciliter les travaux de la Chambre, je rappelle au gouvernement et à l'opposition officielle que la journée de demain a été effectivement désignée et réservée à l'opposition. Le Nouveau parti démocratique compte proposer une motion qui porte sur les essais des missiles de croisière au Canada et en réclame l'arrêt.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mayer: Que le projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de parler du projet de loi C-12 tel qu'il est présenté à la Chambre des Communes. Le député d'Algoma (M. Foster) a déjà fait aujourd'hui quelques commentaires très éloquents et nous a dit décrit ce projet de loi en détail. J'essaierai d'aborder certaines questions qui me concernent et qui doivent, je pense, intéresser une grande partie des agriculteurs dans tout le Canada puisqu'elles portent sur ce projet de loi et sur les questions agricoles en général.

Premièrement, nous savons qu'on se fonde pour les paiements anticipés sur les céréales entreposées et pas nécessairement sur la superficie. Nous savons que le taux d'intérêt sur les remboursements de paiements anticipés en souffrance est flottant au lieu d'être fixe comme il l'était dans le passé. Naturellement, c'est généralement une bonne chose parce que cela permet d'abaisser le taux pour certaines personnes qui ont été financées à un taux plus élevé. Cependant, nous espérons que le gouvernement gardera à l'esprit que dans le cas où les taux d'intérêt augmenteraient malheureusement à nouveau, il devrait exister un moyen d'assurer aux agriculteurs que ces taux flottants ne seront pas comme ceux des banques à charte qui ont augmenté dans le passé de façon spectaculaire parce que les taux d'intérêt avaient monté. J'ai vraiment peur de ce que nous réserve l'avenir. Dans un avenir immédiat, les gens qui pourront réduire leurs paiements bénéficieront, bien sûr, de ce taux.

• (1510)

Si je comprends bien, le total des paiements anticipés sera de 30 000 $ et les gens qui feront une demande de paiement en vertu de ce projet de loi ne pourront pas le faire en plus en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes. Cette pratique pouvait, bien sûr, entraîner des abus, comme on l'a parfois déploré. Il y a aussi une clause échappatoire pour les agriculteurs qui ne peuvent livrer leurs céréales dans certaines circonstances spéciales.

Tout cela constitue évidemment une légère amélioration. On devrait toutefois se rappeler que le principal problème reste intact. Je sais que ce projet de loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies n'a pas pour but de résoudre tous les problèmes des producteurs de céréales. Personne ne prétend qu'il doive le faire. Il serait temps néanmoins que le gouvernement prenne conscience des principaux problèmes des agriculteurs et veille à résoudre certains d'entre eux.

Mon collègue le député d'Algoma a déjà évoqué à la Chambre la possibilité que le prix du blé payé par la Commission, qui est actuellement autour de 3 $, tombe à 2,50 $ cette année. Je dois dire que cela inquiète beaucoup les agriculteurs canadiens. Depuis quelques jours, nous avons entendu parler de leurs inquiétudes. Ils se demandent s'il vaut la peine de semer cette année. C'est une décision que les agriculteurs devront malheureusement prendre cette année. Et qui plus est, nous devrions nous rendre compte qu'ils ne se trouveront pas dans cette situation seulement cette année. Malheureusement, le projet de loi agricole des États-Unis restera en vigueur pendant bien des années encore si bien que les problèmes du secteur agricole ne seront pas réglés avant longtemps. Si le gouvernement ne regarde pas la réalité en face, la décision très regrettable que certains cultivateurs vont devoir prendre au cours des prochaines semaines aura des répercussions non seulement pendant un an mais pendant plusieurs années, du moins jusqu'à l'expiration du projet de loi agricole des États-Unis.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, accompagné de certains de mes collègues, de visiter Washington l'an dernier. Lors de cette visite nous avons eu des sessions d'information concernant la loi américaine sur l'agriculture. Je vous assure que le message qu'on a eu des États-Unis était en fait très triste à recevoir pour les agriculteurs canadiens.

[*Traduction*]

C'est notamment à cause du *Food Security Act* que les États-Unis ont promulgué en 1985 que nos cultivateurs connaissent toutes ces difficultés. Les États-Unis ne sont peut-être pas leur seule source de problèmes. Il y en a bien d'autres, y compris le fait que les Américains ont adopté le *Food Security Act* comme mesure de représailles envers la Communauté économique européenne à laquelle ils reprochaient de subventionner son agriculture de façon déloyale. Ce sont ces subventions de la CEE qui semblent avoir amené les États-Unis à instaurer à leur tour des subventions déloyales pour compenser celles de leurs concurrents.

Bien sûr, l'agriculteur canadien va devoir concurrencer non pas ses collègues américains ou européens, mais le Trésor public des pays d'Europe de l'Ouest et des États-Unis. Nos agriculteurs sont très efficaces et très productifs. Certains diront qu'ils le sont trop étant donné qu'il y a actuellement une surproduction. Il est néanmoins inhabituel que ces cultivateurs très productifs aient autant de mal à joindre les deux bouts. Ils ne méritent certainement pas les problèmes qu'ils connaissent actuellement. Néanmoins, comme ils concurrencent les subventions de pays étrangers, ils se trouvent dans une situation très difficile.

Quand mes collègues et moi avons visité Washington l'an dernier, nous avons assisté à une séance d'information au cours de laquelle nous avons demandé aux représentants de l'ambassade du Canada à Washington quelles mesures le gouvernement du Canada avait prises pour reporter l'étude de ce projet de loi, ou le modifier pour éviter qu'il ne nuise à l'agriculture canadienne comme il le fait aujourd'hui. Nous avons demandé à nos représentants à Washington quelle entreprise de lobbying ils avaient engagée pour s'opposer à cette mesure législative néfaste. Bien entendu, nous savons que par le passé, le Canada a engagé des lobbyistes américains. M. Deaver, notamment, a été engagé pour exercer des pressions dans le domaine des pluies acides. Cela a suscité quelques controverses, mais nous n'en parlerons pas pour le moment. Dans d'autres domaines très importants, le gouvernement du Canada a fait appel à des experts afin de s'assurer le meilleur appui possible pour retarder, rejeter, modifier des projets de loi dont le Congrès américain était saisi.

Lorsque nous avons demandé à nos représentants à Washington de quelles ressources ils disposaient pour s'opposer au projet de loi agricole des États-Unis, lequel prévoyait 70 milliards de dollars en subventions, ils ont répondu qu'ils n'avaient retenu les services de personne. Bien entendu, ce n'est pas la faute du personnel de l'ambassade, car cette décision aurait dû être prise par le gouvernement du Canada. Le personnel de l'ambassade a fait de son mieux, j'en suis sûr, compte tenu de ses ressources restreintes. Il y avait une ou deux personnes expertes en agriculture pour faire des démarches auprès de 535 députés américains.

Comme qu'il fallait s'y attendre, les États-Unis ont adopté le *Farm Bill*. Ils n'y ont apporté aucune modification pour satisfaire le Canada. Ils ne l'ont pas modifié en vue de prévoir une aide quelconque pour nos agriculteurs. Après l'adoption de ce projet de loi, la *First Bank Agri-Services* qui, je suppose, est une division de la banque de Montréal, a fait effectuer une étude par *Chase Econometrics Corporated*. Cette firme de bonne réputation a entrepris l'étude en vue de prévoir les conséquences que la loi agricole américaine aurait sur l'agriculture canadienne. Si vous regardez certains des tableaux de ce document, vous y verrez les taux de base pour les prêts au titre des principales cultures américaines pour les deux prochaines années. A toutes fins pratiques, ce taux de base n'est pas autre chose que le prix de la denrée. En 1985, le prix américain pour le blé était de 3,30 $ et celui du maïs de 2,55 $. On prévoyait 2,40 $ à 2,70 $ en 1986, 2,28 $ à 2,85 $ en 1987, 2,17 $ à 2,71 $ en 1988, 2,06 $ à 2,57 $ en 1989 et 1,95 $ à 2,44 $ en 1990. Selon cette étude, les prix de toutes les denrées agricoles baisseront chaque année jusqu'en 1990.

• (1520)

Il est triste de devoir rendre public ce genre de renseignements. Cela prouve que le gouvernement du Canada devra créer de très sérieux programmes d'aide au secteur agricole, pas seulement pour les prochains trois à six mois, mais jusqu'en 1990. C'est la date d'expiration de la loi agricole américaine. Maintenant que les Américains ont adopté cette mesure, ce n'est ni vous ni moi qui réussirons à les faire changer d'avis. Il est trop tard. Nous aurions dû agir avant qu'elle ne soit adoptée. Nous aurions dû faire du lobbying, envoyer des délégations, notamment des députés de tous les partis. Nous aurions dû utiliser le groupe parlementaire Canada—États-Unis. Nous aurions dû tout mettre en oeuvre pour faire comprendre à nos homologues américains que nous, leur principal partenaire commercial et leur allié, allions être gravement touchés par cette mesure. Mais nous n'avons rien fait.

Il est regrettable que le gouvernement du Canada n'ait pas jugé bon de faire tout son possible pour obtenir des amendements ou, mieux encore, le rejet de la mesure.

Maintenant, le gouvernement du Canada et, mais oui, les contribuables doivent soutenir le secteur agricole pendant cette crise. Elle ne va pas se terminer dans quelques mois. Le projet de loi a été adopté en décembre 1985, il a été signé par le président et il sera là jusqu'en 1990.

Je vous parlerai quelques instants de certaines dispositions de ce projet de loi tout simplement au cas où les céréaliers croiraient être les seuls à en souffrir. Ils ne sont pas les seuls mais, bien sûr, cela ne va pas améliorer leur sort car les difficultés qu'ils éprouvent ne s'évanouiront pas. Quand la loi américaine prendra fin, plusieurs autres secteurs agricoles auront été lésés. L'article 104 de cette loi porte sur la façon d'éluder l'effet nocif de la production du lait et l'expiration du programme destiné aux éleveurs de bovins, de porcs et d'agneaux. D'après des responsables du gouvernement canadien, cela pourrait entraîner un fléchissement des prix internationaux et des prix intérieurs en Amérique du Nord et détourner les exportations canadiennes vers des pays du tiers monde. L'article 153 entraînera un fléchissement des prix internationaux et détournera les exportations canadiennes de produits laitiers. L'article 1006 actuellement à l'étude touche les exportations de blé et de grains de provende. Cet article prévoit que le secrétaire à l'Agriculture aura le pouvoir discrétionnaire de mettre en oeuvre un programme applicable aux récoltes de blé ou de grains de provende de 1986 à 1990 et d'offrir des stimulants à l'exportation de ces récoltes provenant de réserves privées. On se souviendra sans doute qu'on a demandé à la Chambre quelle était la répercussion de cette mesure sur l'industrie agricole au Canada. Les États-Unis ont accordé des subventions supplémentaires aux exportations, ce qui nous a fait perdre certains de nos clients et des possibilités d'exportation. Quelques pays du Moyen-Orient se sont retrouvés dans cette situation depuis quelques mois.

[*Français*]

Monsieur le Président, finalement, inutile de dire qu'il y a des pages et des pages ici dans mon document d'articles de cette loi américaine qui ont des effets ou qui pourraient avoir des effets néfastes sur l'agriculture de notre pays.

Lorsqu'on parle de 70 milliards de dollars américains destinés justement à déplacer les marchés étrangers, pour que les États-Unis puissent reprendre leur soi-disant juste part du marché, ce que cela me dit à moi, c'est qu'un pays étranger tente, par une mesure de représailles, par une mesure tout à fait injuste, à mon avis, d'enlever la clientèle des autres pays pour l'avoir pour lui-même. Je trouve cela très malheureux.

Même si nous appuyons le projet de loi C-12 à l'étude aujourd'hui, je voudrais quand même que mes collègues, ici à la Chambre des communes, ne partent pas pour leurs circonscriptions cette fin de semaine-ci faisant croire à leurs électeurs qu'ils ont fait beaucoup de bien, qu'ils ont amélioré tous les problèmes qu'il y avait dans le secteur agricole, car tel n'est pas le cas. Les problèmes de communauté agricole continueront d'exister pour un bon bout de temps et cela prendra encore davantage, dans les années qui suivront, monsieur le Président, un désir, un vouloir collectif de la part de cette Chambre ainsi que du gouvernement et de la population canadienne pour appuyer notre communauté agricole, car elle en aura beaucoup besoin.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions ou des observations? La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI DÉROGATOIRE DE 1986 SUR LES CONFÉRENCES MARITIMES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Monique Landry (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-21, tendant à soustraire certaines pratiques des conférences maritimes à l'application de la Loi sur la concurrence, à abroger la Loi dérogatoire de 1979 sur les conférences maritimes et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre brièvement la parole cet après-midi pour appuyer le projet de loi C-21.

• (1530)

M. Ouellet: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'hésite à le faire, mais je fais appel à l'indulgence du député. Il le comprendra sans doute, nous sommes en train d'étudier le projet de loi C-18 au comité des transports. Je suis venu à la Chambre précisément pour faire une brève intervention au sujet de la mesure à l'étude avant de retourner au comité des transports. Si le député n'y voit pas d'objection, j'aimerais qu'on me permette de prendre la parole afin que je puisse ensuite retourner au comité. S'il n'y voit pas d'objection, il pourrait prendre la parole plus tard.

M. Redway: Tout dépend, monsieur le Président, de la brièveté de l'intervention du député car j'ai moi aussi d'autres engagements. Il me faudra malheureusement quitter la Chambre à 16 heures. Je ne pense pas prendre trop de temps.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de York-Est (M. Redway).

M. Redway: Je remercie le député de Papineau (M. Ouellet) pour sa grande indulgence. Il convient parfaitement que nous débattions ce projet de loi aujourd'hui, car dans le cahier des affaires du numéro de ce matin du *Globe and Mail*, on retrouvait un article intitulé: «Selon une enquête, le Canada serait une puissance de deuxième ordre en passe de baisser d'un cran». Cet article portait sur une enquête menée par la maison *Hay Management Consultants* auprès de quelque 200 dirigeants des secteurs privé et public, du monde ouvrier, d'universités, de groupes de consommateurs et de femmes, qui auraient déclaré que le Canada était maintenant une puissance économique de deuxième ordre sur le point de baisser d'un cran, du fait que ni les Canadiens ni le gouvernement ne sont disposés à faire face à un certain nombre de problèmes auxquels ils sont confrontés. Il s'agissait notamment de la perte de compétitivité du Canada et de la réglementation excessive de nombreuses industries. Je trouve donc tout à fait pertinent que nous étudiions cet après-midi le projet de loi C-21, qui traite de ces deux questions. On s'efforce dans cette mesure d'accroître la concurrence dans le secteur du transport régi par les conférences maritimes. Elle tend, en outre, à déréglementer ce secteur dans une certaine mesure, afin de stimuler cette concurrence.

Ce projet de loi vise à favoriser la concurrence dans ce secteur. Il exempte les conférences de certaines dispositions de la Loi sur la concurrence, mais il renferme trois dispositions qui stimuleront la concurrence, à savoir celles relatives aux mesures distinctes, aux contrats d'exclusivité limitée et à la procédure de plainte.

Le paragraphe 4(3) du projet de loi force les conférences maritimes, si elles veulent être exemptées de l'application de la Loi sur la concurrence, à prévoir dans leur accord de base le droit à des mesures distinctes de la part des membres d'une conférence. Ainsi, un membre peut offrir un service dont les modalités ou le taux de fret diffèrent de ce qui est prévu à cet égard dans un tarif fixé par les membres de la conférence. Ce paragraphe prévoit également la fourniture par une société membre d'un tarif qui n'est pas prévu dans le tarif de conférence. Cette clause permettra aux membres individuels d'une conférence de concurrencer énergiquement des sociétés qui ne font pas partie de la conférence. Elle permet aux membres d'une conférence d'éviter les comités d'examen des tarifs qui ont été créés dans le passé par les conférences pour étudier la structure de leurs tarifs de taux de fret.

Il y a une deuxième clause qui oblige un membre envisageant une mesure distincte à en donner préavis aux autres membres de la conférence. Cette clause présente deux avantages. Premièrement, elle protège les intérêts des autres membres de la conférence et, deuxièmement, elle encourage ces derniers à adopter ce tarif, ce qui fournit des services d'expédition meilleur marché à davantage de Canadiens. Une clause de cet article permet aux autres membres de la conférence de prendre la même mesure distincte immédiatement ou le lendemain du jour où la première a été prise. La période de préavis est importante et doit tenir compte à la fois de la nécessité de protéger les intérêts des membres de la conférence et de celle de répondre rapidement aux demandes de tarifs ou à d'autres exigences exigeant une réponse rapide.

Par le passé, les expéditeurs ont critiqué les conférences parce qu'elles ne répondaient pas assez rapidement aux demandes d'abaissement des tarifs qui sont nécessaires lorsqu'ils proposaient des prix pour des projets particuliers. Les expéditeurs, lorsqu'ils font un devis pour ces projets, doivent déterminer les frais en quelques jours ou en quelques semaines et, comme le transport constitue souvent le poste le plus important du coût total, ils doivent obtenir une décision sur la réduction des tarifs dans le même laps de temps. Trop souvent, un représentant d'une société membre entreprend de faire approuver une baisse de tarif par la conférence pour finalement revenir deux ou trois semaines plus tard déclarer que, bien que la compagnie qu'il représente était prête à transporter les marchandises au tarif proposé, les autres membres de la conférence ont rejeté cette demande. En outre, pour faire en sorte que les expéditeurs aient connaissance de ce taux concurrentiel, la conférence doit publier le poste de taux de fret ou service de cette mesure distincte au plus tard dix jours après la réception du préavis.

La clause sur les mesures distinctes va rendre les conférences plus dynamiques. Les exportateurs et les importateurs canadiens ne veulent pas perdre des contrats et les membres des conférences ne veulent pas perdre de cargaisons à transporter. Cette clause prévoit un processus par lequel les membres individuels des conférences peuvent fournir la réponse que demandent les expéditeurs et faire en sorte qu'eux-mêmes et les expéditeurs y trouvent leur profit.

La notion d'initiative indépendante n'est pas nouvelle. Les conférences y ont eu recours facultativement depuis de nombreuses années. La différence prévue ici réside dans le fait que la conférence ne peut plus décider que ses membres ne peuvent pas prendre d'initiative indépendante. Pour certains produits précis, les conférences peuvent ne pas avoir de prix fixés dans leurs tarifs. Ces taux sont communément qualifiés de «libres». Les membres d'une conférence maritime peuvent évidemment fixer les taux libres au niveau qui leur convient. C'est une sorte de mesure distincte facultative que sanctionne ce projet de loi.

Il est peu probable que cette disposition entraîne une prolifération de telles mesures distinctes. Puisque ce sont les membres qui en décident, ils s'entendront probablement en général sur un taux plus bas qui deviendra le nouveau taux pratiqué au sein de la conférence concernée. Mais cette disposition conférera, par contre, un pouvoir de négociation beaucoup plus grand aux membres qui recherchent de meilleures conditions et elle exercera des pressions à la baisse sur les taux de fret pour le plus grand bien des importateurs et des exportateurs canadiens.

• (1540)

Les dispositions sur le contrat d'exclusivité limitée favorisent également la concurrence. On entend par ce terme, un contrat conclu entre un expéditeur et un membre ou plusieurs membres d'une conférence dans lequel l'expéditeur en question convient de leur confier le transport, au cours d'une période déterminée, d'une quantité minimale spécifiée de marchandises. Le membre ou les membres de cette conférence acceptent, en contrepartie, de transporter ces marchandises conformément à un barème spécifié et s'engagent à lui assurer un certain niveau de service.

La loi actuelle exige que les taux soient déposés pour que tous les expéditeurs puissent les consulter. Cette disposition les a empêchés de tirer pleinement parti de leur pouvoir économique car les conférences doivent toujours tenir compte des effets d'un taux sur l'ensemble de leurs échanges. Le projet de loi C-21 permet aux conférences, à l'alinéa 4(1)*c*), de fixer les conditions d'usage des contrats d'exclusivité limitée de leurs membres. L'article 12 assure le caractère confidentiel des contrats d'exclusivité limitée. D'autre part, la mesure permet aux membres de se soustraire aux conditions d'usage pourvu qu'ils en informent les autres membres au préalable. La conférence peut fixer le délai du préavis mais celui-ci ne peut dépasser 15 jours.

On trouve un autre élément de concurrence au paragraphe 14(1) du projet de loi, qui concerne le dépôt de plaintes. En vertu de la loi actuelle, la Commission canadienne des transports doit, lorsqu'elle est saisie d'une plainte à l'égard d'un accord ou d'un agissement d'une conférence, déterminer en fonction de l'intérêt public le bien-fondé de l'accord ou de l'agissement. Or, le projet de loi C-21 permet à la Commission d'enjoindre à la conférence de supprimer les clauses répréhensibles ou aux membres de la conférence de mettre fin à leurs agissements si elle estime que par suite d'une diminution de la concurrence, une réduction abusive des services de transport ou une augmentation abusive des frais de transport en résultent ou risquent d'en résulter.

Ces éléments du projet de loi C-21 réunis assurent une augmentation significative de la concurrence dans le secteur des conférences maritimes, tout en garantissant la protection de l'intérêt public. Tel était précisément le sens de l'article paru aujourd'hui dans le *Globe and Mail*, qui faisait état de l'enquête de la société *Hay Consulting Firm* selon laquelle le Canada recule sur le plan économique et commercial parce que notre compétitivité diminue et que notre réglementation dans de nombreux secteurs est excessive. La mesure à l'étude tend à corriger ces problèmes, du moins en partie, et j'ai bon espoir que les députés l'adopteront sans tarder afin que le Canada puisse reprendre sa position de premier plan au sein du commerce international.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui dans le débat en deuxième lecture du projet de loi C-21 visant à abroger la Loi dérogatoire de 1979 sur les conférences maritimes ainsi que soustraire certaines pratiques des conférences maritimes à l'application de la Loi sur la concurrence.

Je vous dirai à titre d'ancien ministre de la Consommation et des Corporations qu'il m'est en principe difficile d'accepter un projet de loi qui soustrait à l'application de la Loi sur la concurrence. Mais je sais que le domaine maritime, le transport maritime se doit de tenir compte d'une certaine réalité à travers le monde et c'est pourquoi année après année une loi semblable a été en existence au Canada. Mais je répète quand même que c'est avec beaucoup d'hésitation que j'accepte ce projet de loi qui, en quelque sorte, soustrait à l'application de la Loi de la concurrence un secteur important de l'économie canadienne.

Je dois dire deuxièmement que j'ai aussi beaucoup de réticence à accepter ce projet de loi parce qu'il s'inscrit dans la foulée générale de l'exposé de politiques du gouvernement conservateur *Aller sans entraves*. Ce projet de loi, avec les deux autres lois, C-18 et C-19, qui ont fait l'objet de débats en cette Chambre récemment, constitue une politique d'ensemble du gouvernement conservateur actuel qui reflète d'une façon outrancière, je dirais, un préjugé favorable à l'endroit des gros expéditeurs canadiens, et je dis bien: les plus gros expéditeurs au Canada sont très nettement avantagés par les politiques du gouvernement. Si les autres y trouvaient leur compte également il n'y aurait pas d'objection. Mais il m'apparaît que ce gouvernement, dans toutes ses politiques, n'agit qu'en fonction des plus riches, des plus forts, des plus gros de cette société. Et je m'explique mal ce comportement, ce réflexe naturel du gouvernement, et, je le dis:

[*Traduction*]

Le projet de loi C-18, le projet de loi C-19 et maintenant le projet de loi C-21 sont tous des projets de loi favorisant les gros expéditeurs, ce qui signifie que le gouvernement tente de nous faire croire que ce genre de projets de loi est avantageux pour les consommateurs. Au départ, la logique semble simple et n'est pas sans attrait. Cependant, je crois que la politique et la démarche du gouvernement comportent de nombreuses failles. Malheureusement, ces projets de loi avantagent quelques gros expéditeurs dans les négociations avec les transporteurs et les petits expéditeurs. En théorie, cette situation devrait conduire à la réduction des frais de transport pour les expéditeurs et les économies devraient normalement profiter aux consommateurs. Malheureusement, il en va tout autrement dans la pratique.

[*Français*]

Ce qui me chagrine, monsieur le Président, c'est que, malheureusement, cette proposition de prime abord pourrait être attrayante, surtout pour un gouvernement qui systématiquement taxe de façon éhontée la classe moyenne et la classe petite de notre société et dont la démagogie budgétaire lui a quasiment coûté le respect de tout l'ensemble de la population—on n'a qu'à demander aux gens s'ils sont satisfaits de leur gouvernement, s'ils ont gardé confiance dans ce gouvernement, et ils vous diront tous spontanément qu'ils se sentent lésés, qu'ils se sentent frustrés par ce gouvernement qui n'en a que pour les plus riches et qui constamment dans toutes ses initiatives gouvernementales affecte les plus démunis de notre société—alors, de prime abord, il semble que ce serait une occasion en or pour le gouvernement de se refaire une belle image et de dire que par cette libéralisation du commerce, par cette déréglementation du transport au Canada, les consommateurs en profiteront, mais la réalité, je crois qu'elle est tout autre. C'est que, malheureusement, il y a un risque qu'à long terme, à cause des pressions que pourront exercer les gros expéditeurs canadiens sur les compagnies de transport, on assiste rapidement à la faillite ou à la disparition d'un nombre important de compagnies de transport au Canada. Et ces expéditeurs, qui à l'origine auraient aimé bénéficier de prix réduits et d'avantages en fonction de la déréglementation, seront les premiers pris puisqu'ils deviendront rapidement prisonniers de quelques grandes compagnies qui domineront tout le marché du transport et qui fixeront à ce moment-là les prix qu'elles veulent.

Je crois que le danger qui nous guette dans cet effort de déréglementation, c'est la possibilité d'une trop forte concentration dans les mains de quelques compagnies seulement de tout le domaine du transport au Canada. Que ce soit aussi bien dans le domaine ferroviaire que dans le domaine du camionnage, que ce soit dans le domaine des compagnies aériennes, ou voire même dans le domaine des compagnies maritimes, cet effort de déréglementation du gouvernement peut amener la catastrophe et la perte d'emplois pour des milliers de Canadiens. Pas plus tard que cette semaine, lors de son témoignage devant le Comité des transports, les dirigeants du Canadien Pacifique, la compagnie de chemins de fer, sont venus nous dire qu'à cause du projet de loi de déréglementation du gouvernement, quelque 8 000 milles du réseau ferroviaire du Canadien Pacifique seraient abandonnés à cause des coûts inhérents à son maintien et à cause des pressions à la baisse sur le prix du transport qu'occasionnera la déréglementation. Or, 8 000 milles de voie ferrée, cela veut dire que des communautés entières, que des localités, que des petits villages seront privés de services auxquels ils étaient habitués. Ceci veut dire que des régions éloignées du Canada seront tout simplement abandonnées parce que la logique du marché veut dire que si ce n'est pas profitable, on coupe. Et c'est ce que le Canadien Pacifique fera.

Nous croyons qu'essentiellement la même chose pourra se produire dans le domaine maritime si le projet de loi tel que présenté par le gouvernement conservateur est approuvé. Il y a danger que les plus gros expéditeurs puissent exercer des pressions sur les conférences maritimes de façon que les prix seront évidemment amenés à la baisse et que cela profitera bien sûr à ces quelques gros expéditeurs, mais cela pourra amener la disparition de conférences qui présentement desservent le public canadien.

La portée de ce projet de loi est d'autant plus inquiétante que, à la lecture des mémoires qui nous sont présentés par les différentes conférences, il ne semble y avoir personne favorable au projet de loi C-21.

Je ne vous lirai qu'un extrait d'un mémoire qui a été présenté par la Eastern Canada Caribbean Rate Association.

• (1550)

[*Traduction*]

C'est une des conférences qui a présenté un mémoire sur le projet de loi C-21. Après avoir lu un grand nombre des mémoires, j'en suis arrivé à la conclusion que ces conférences s'opposaient toutes aux initiatives du gouvernement. Par conséquent, je ne reprendrai pas ici tous les arguments contre le projet de

loi mais je citerai un mémoire comme exemple de ceux que l'on reçoit actuellement contre l'initiative du gouvernement. Je cite le mémoire de l'ECCRA ou *Eastern Canada Caribbean Rate Agreement*:

L'ECCRA ne peut pas garder le silence devant la perspective de l'adoption du projet de loi C-21 par le Parlement du Canada. Si ce projet de loi était adopté, il aurait des conséquences néfastes sur les intérêts de l'ECCRA et toutes les autres conférences qui expédient en provenance ou à destination du Canada. L'ECCRA estime qu'en raison de beaucoup de ses dispositions, le projet de loi C-21 ne peut pas être une bonne loi. L'ECCRA s'inquiète de l'interdiction d'établir des taux de transport combiné, de l'interdiction des contrats d'exclusivité, de l'ambiguité de certaines expressions comme «pratiques relevant de la prévarication», «groupe d'expéditeurs désigné» et «transporteur maritime», ainsi que d'une nouvelle disposition de temporisation. Cependant, les dispositions les plus alarmantes sont celles sur les mesures distinctes et les contrats d'exclusivité limitée contenues dans l'article 4 du projet de loi.

L'ECCRA est d'avis que le système des conférences risque de disparaître au Canada si l'on néglige dans la nouvelle loi de permettre à ces dernières de réglementer les contrats d'exclusivité limitée. Ce droit est prévu dans la loi américaine et, en interdisant pareil contrôle au Canada, on risque de créer un climat d'incertitude et de favoriser l'instabilité dans notre secteur de l'expédition. L'ECCRA est fermement convaincue que les conférences doivent être en mesure de décider si ce sont les conférences elles-mêmes ou les transporteurs qui devraient conclure les contrats d'exclusivité limitée avec les expéditeurs. Il convient de rappeler qu'une telle différence entre la loi canadienne et sa contrepartie américaine pourrait s'avérer très néfaste. La concurrence que mènent les ports américains, notamment New York et Seattle . . .

Beaucoup d'autres ports américains, dont le nom ne figure pas dans ce document, nous font aussi concurrence. Je songe plus précisément à ceux de Boston, de Portland et à d'autres.

. . . pourrait faire perdre aux ports canadiens un important volume de marchandises.

La plupart des autres grandes nations marchandes, par exemple le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon, la Corée, Taiwan et la Suède, ont peu ou pratiquement pas de textes de loi pour régir les conférences. Ils ont permis à ces dernières de poursuivre librement leur activité, car ils estimaient que c'était dans l'intérêt national. Le gouvernement du Canada devrait faire tout en son pouvoir pour encourager les transporteurs et les conférences à poursuivre leur activité au Canada même, au lieu de les en décourager en faisant proliférer la réglementation, en créant un climat d'incertitude, et peut-être en en légiférant la disparition.

La politique du gouvernement canadien consiste à autoriser et à encourager les activités des conférences au Canada. Elle consiste aussi à encourager et à favoriser une saine concurrence. Ces deux politiques ne sont pas contradictoires. Les conférences ne craignent certainement pas la concurrence et elles vivent depuis longtemps dans un environnement où la concurrence est féroce. On doit déjà s'accomoder de tarifs peu élevés. L'article 4 du projet de loi C-21 pourrait bien, cependant, entraîner la ruine du système de conférences qui existe au Canada, ce qui nuirait gravement à l'intérêt national. Il faut étudier à fond les répercussions possibles des dispositions actuelles du projet de loi C-21 et il faudrait certainement modifier l'article 4 si la politique du gouvernement consiste toujours à autoriser et à encourager les conférences au Canada.

Si cette politique a changé, aucune étude valable et approfondie n'a justifié un tel changement. L'ECCRA espère que le comité tiendra compte de son avertissement et examinera toute la question en détail avant de passer à l'action.

[*Français*]

Il est évident, monsieur le Président, que ce point de vue est celui d'une conférence. Je ne suis pas prêt personnellement à endosser totalement ce qui est écrit ici sans avoir l'occasion de questionner les autorités du ministère qui ont préparé ce projet de loi. Je ne dis pas le ministre parce que, encore une fois, je dois le regretter, le ministre n'est pas ici pour présenter son projet de loi et je ne peux pas lui poser des questions. Mais lorsque le Comité législatif ou parlementaire étudiera ce projet de loi, j'espère que le ministre se fera au moins un devoir d'être présent et de se soumettre à nos questions. A tout événement, s'il n'y est pas, on fera comme on fait d'habitude, on questionnera les fonctionnaires de son ministère qui semblent être plus intéressés que lui aux questions de transport.

Mais il est évident que nous devons poser des questions, nous devons nous informer, savoir, si la politique du gouvernement a changé. On sait qu'à tous les cinq ans, nous avons donné une exemption aux conférences maritimes de la Loi sur la concurrence. Et il y a eu la loi de 1979 qui devait se terminer en 1984.

Or, nous sommes rendus en 1987, et le gouvernement conservateur n'a pas encore eu le temps de présenter un projet de loi pour régler cette question. Ce n'est que maintenant que nous nous adressons à cette question qui, normalement, aurait dû être décidée dès 1984.

Mais comme la Conférence le dit dans son document: est-ce que la politique a changé? Parce que le projet de loi que nous avons devant nous aujourd'hui, la Loi C-21, ce n'est pas du tout la même chose que la Loi qui nous a été présentée en 1979. Si l'on veut reconduire la Loi de 1979, il y a toute une série d'articles dans l'actuel projet de loi C-21 qui sont superflus, qui sont inutiles, dont on n'a pas besoin. Mais si le gouvernement donne l'impression de vouloir exempter les conférences maritimes de la Loi sur la concurrence et que par une loi il les étouffe et s'assure que, au fond, elles sont en apparence exemptées de la loi mais, qu'en pratique, on va s'assurer qu'elles ne le seront pas, j'aimerais beaucoup mieux qu'il soit franc et qu'il nous le dise carrément. Pourquoi jouer à la cachette avec les conférences? Si on ne veut plus que ces conférences soient exemptées de la Loi sur la concurrence, qu'on leur dise carrément et qu'on ne présente pas le projet de loi, qu'on leur dise: Dorénavant, c'est le libre jeu de la concurrence qui s'applique, le marché est ouvert et n'importe quel expéditeur pourra faire affaires avec n'importe quelle compagnie maritime. Et vous, compagnies maritimes, vous n'avez plus le droit de vous entendre entre vous pour établir ce que l'on appelle une conférence et imposer vos conditions ainsi que votre prix. C'est au plus fort le marché, c'est à celui qui fait la meilleure offre de l'emporter.

Mais à la lecture de ce mémoire, il m'apparaît que le gouvernement ne fait pas exactement ce qu'il dit qu'il fait. Il se sert d'une loi pour «extensionner» la Loi de 1979 et faire plus. Et savez-vous à quoi cela me fait penser, monsieur le Président? Cela me fait penser au projet de loi C-75 qui était une loi qui a servi de prétexte au gouvernement pour essayer, par l'article 4 de sa loi, de charger des frais pour la garde côtière, d'imposer des frais à tous les utilisateurs de la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands lacs, et d'essayer, de façon détournée, par une loi générale qui s'appliquait à toute une série de mesures que tout le monde acceptait et était prêt à accepter, mais en plus de ces belles mesures, il y avait ce fameux article 4 qui permettait au gouvernement, pour la première fois, d'imposer des coûts arbitrairement à tous les utilisateurs canadiens. On sait ce qui est arrivé. L'Opposition libérale, encouragée en cela par tous les intervenants dans le domaine maritime au Canada, nous avons mené une lutte sans merci pour forcer le gouvernement à enlever le fameux article 4 de la Loi C-75.

Je vois mon collègue de Montréal, de Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers), qui sourit et qui sait très bien jusqu'à quel point si l'article 4 de la Loi C-75 était demeuré il aurait été néfaste pour le port de Montréal, pour le trafic de marchandises du port de Montréal, et évidemment, non seulement

du port de Montréal mais de tous les ports du Saint-Laurent. Mais grâce aux interventions de la Chambre de commerce de Montréal, du *Board of Trade*, du ministre des Transports du gouvernement du Québec, du journaliste du *Journal de Montréal* qui a fait une chronique fort importante pour insister, pour essayer de réveiller le ministre des Transports et changer ce fameux article 4, finalement le gouvernement est revenu au bon sens et tout récemment nous a présenté le projet de loi C-34, qui était une copie conforme de l'ancienne Loi C-75, de la dernière session, mais sans ce fameux article 4.

Or, je me demande si ce n'est pas la même chose qui va nous arriver avec le projet de loi C-21. Profitant du fait que le gouvernement est obligé de reconduire l'entente de la Loi de 1979, il nous arrive avec un projet de loi, nous disant: La loi, c'était pour cinq ans, c'est fini, il faut redonner cette exemption aux *shipping conferences* et alors on le fait. Mais on lit la loi puis on s'aperçoit que c'est plus que cela. Et c'est non seulement plus que cela, mais c'est même le contraire de ce qu'on veut vraiment faire ou ce qu'on nous dit qu'on va faire.

Or, j'attire l'attention non seulement du gouvernement, mais du public en général sur cette façon incongrue d'administrer qui semble être un réflexe du parti conservateur. On ne sait pas trop s'ils savent où ils s'en vont. Chaque fois qu'ils nous présentent un projet de loi, quand on en lit les subtilités, on se rend compte qu'il y a plus que ce que l'on peut voir à première vue. Et j'espère donc que le ministre des Transports, d'ici à ce que nous étudiions le projet de loi article par article en comité, aura l'occasion de réviser ceci et de venir nous dire exactement ses intentions.

En terminant, je voudrais citer un commentaire.

• (1600)

[*Traduction*]

... un commentaire qui m'a été envoyé par M. Ronald B. Gottshall qui est directeur général du *Transpacific Westbound Freight Agreement*. Il a écrit ce qui suit à tous les membres du comité des transports. Ce monsieur habite les États-Unis. La présentation du projet de loi C-21 l'a incité à nous avertir des dangers qu'il présente. Je le cite:

Toute mesure législative qui empêche le système des conférences d'assurer des taux stables et raisonnables est contraire aux intérêts économiques d'un pays commerçant.

Les États-Unis ont fait leur large part en prenant des mesures législatives visant à affaiblir le système des conférences, ce qui a eu des conséquences catastrophiques pour leur propre marine marchande, et l'on constatera avant longtemps que cela a une incidence néfaste sur l'ensemble de leur commerce extérieur. Même si les modifications contenues dans ce projet de loi s'inspirent largement du modèle américain, rien ne prouve que ce modèle américain, qui mine le système des conférences, est judicieux ou même conforme à l'intérêt national du Canada. Le gouvernement américain a accepté le principe de la loi américaine sans s'appuyer sur des études objectives, et ce principe s'est vite révélé non fondé. Nous osons espérer que le Canada ne s'y prendra pas de la même façon.

Là encore, le gouvernement canadien a tendance à copier les Américains. Nous voyons le gouvernement conservateur essayer encore une fois d'imiter fidèlement l'expérience qu'ont faite les États-Unis, sans vraiment l'analyser pour savoir si elle est conforme aux intérêts du Canada. L'homme que j'ai cité a fourni ces conseils spontanément. Il nous a dit de faire attention, que nous imitions l'initiative américaine et qu'il n'était pas persuadé que c'était une bonne chose. Il semble, en effet, que cette initiative n'ait pas été des plus favorables aux intérêts des Américains.

• (1610)

Je demande donc au ministre pourquoi nous optons pour une ligne d'action qui ne dit rien de bon. Est-ce une obsession que nous avons de répéter exactement ce que fait le gouvernement Reagan? Il me répugne souverainement que toutes les initiatives du gouvernement conservateur soient la réplique exacte de mauvaises initiatives américaines, surtout dans le domaine des transports. Je crois que nous nous engageons dans une voie dangereuse.

Comme nous le savons, la déréglementation a créé d'innombrables difficultés et problèmes aux États-Unis. A cause de la déréglementation, des régions des États-Unis sont aujourd'hui privées des services qu'elles avaient auparavant. Des milliers d'employés du secteur des transports ont perdu leur emploi à cause de la déréglementation. Peu importe, notre gouvernement poursuit aveuglément l'expérience américaine avec ses projets de loi C-18, C-19 et C-21. J'espère que le gouvernement va se réveiller avant qu'il ne soit trop tard et qu'il examinera la question du point de vue de l'intérêt des Canadiens.

Je ne m'oppose pas à ce qu'on soit ami avec les Américains ou que l'on admire les États-Unis d'Amérique comme un grand pays. Cela ne signifie pas toutefois que nous devons devenir leur sosie. Notre gouvernement doit sans contredit surveiller nos intérêts, et ne pas adopter nécessairement la conception nord-américaine en tout ce qui fait l'objet de pourparlers entre le Canada et les États-Unis.

Les autorités américaines ont poussé le gouvernement conservateur à dérèglementer le secteur des transports. Nous savons pourquoi. Si nous dérèglementons notre industrie des transports, il y a de bonnes chances pour que les Américains absorbent une partie importante de notre industrie du camionnage. Nous avons appris qu'à la suite de la dérèglementation et de la mise en oeuvre des projets de loi C-18 et C-19, les chemins de fer canadiens perdraient une bonne partie du trafic au profit des chemins de fer américains. On n'a cessé de nous répéter que la dérèglementation allait largement profiter aux entreprises de transport américaines.

Le gouvernement veut aider les expéditeurs canadiens. Je ne vois pas d'objection à ce que nous fassions de notre mieux pour les aider, mais il ne faudrait pas que cela cause du tort au secteur des transports. Si nous voulons aider les expéditeurs, faisons-le de façon à tenir compte également des intérêts des petits expéditeurs. Je ne veux pas d'une loi qui favoriserait exclusivement les gros expéditeurs qui seraient suffisamment puissants, pour pouvoir négocier des contrats confidentiels à un taux beaucoup plus bas que le tarif normal.

Qui paiera la différence? De toute évidence, les petits expéditeurs ne pourront pas conclure des marchés aussi avantageux que les grandes entreprises. Comme les transporteurs doivent survivre, ce qu'ils perdront dans le cadre des contrats confidentiels conclus avec les gros expéditeurs devra être récupéré aux dépens des petits expéditeurs. Je ne pense pas que cette loi soit équitable. Par conséquent, je voudrais que chacun des ministres m'assure que les projets de loi C-18, C-19 et C-21 ne causeront pas de tort au secteur des transports qui, au cours des années, a fourni des centaines de milliers d'emplois à des Canadiens des quatre coins du pays. Dans chaque région, il y a

des gens qui travaillent pour les entreprises de camionnage, les chemins de fer, les compagnies aériennes et les compagnies maritimes. Le secteur des transports assure des emplois un peu partout au Canada. Malheureusement, les initiatives du gouvernement menacent indûment ces emplois.

A moins que les ministres ne nous garantissent la sécurité d'emploi dans leur loi, j'ai bien peur que nous ne puissions l'accepter. Il nous faut davantage de garanties et davantage de précisions.

Pour conclure, je tiens à dire que je regrette l'absence du ministre. Je sais qu'il est occupé ailleurs, mais j'espère qu'il sera au comité lorsque nous examinerons ce projet de loi article par article.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre s'il vous plaît. Conformément à l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall)—La Société de développement du Cap-Breton—Le financement fédéral; l'honorable député de Spadina (M. Heap)—L'Immigration—Les Salvadoriens et les Guatémaltèques. *a*) On demande des précisions sur l'accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. *b*) L'étude des demandes du statut de réfugié; l'honorable député de Essex-Windsor (M. Langdon)—L'industrie automobile—*a*) L'élimination du droit de douane de 9 p. 100 sur le commerce de l'automobile entre le Canada et les États-Unis. *b*) On demande le maintien de l'écart des droits.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DÉROGATOIRE DE 1986 SUR LES CONFÉRENCES MARITIMES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-21, tendant à soustraire certaines pratiques des conférences maritimes à l'application de la Loi sur la concurrence, à abroger la Loi dérogatoire de 1979 sur les conférences maritimes et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-21, tendant à soustraire certaines pratiques des conférences maritimes à l'application de la Loi sur la concurrence, à abroger la Loi dérogatoire de 1979 sur les conférences maritimes et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois.

Ce projet de loi fait de toute évidence partie de la série de projets de loi que le gouvernement a présentés pour essayer de modifier certaines pratiques canadiennes dans les sociétés de transport ou des pratiques qui concernent le Canada. Cette loi doit apporter des modifications qui risquent de causer un grand préjudice aux sociétés qui s'occupent de transport et d'avoir les plus graves conséquences pour les personnes qui travaillent dans cette industrie. Je considère que ce projet de loi n'est pas moins contestable que les projets de loi C-18 et C-19 qui ont déjà été débattus à la Chambre.

• (1620)

Je voudrais parler de certains des problèmes qui risquent de découler de cette loi dérogatoire de 1986 sur les conférences maritimes, dont nous sommes saisis. La question des conférences maritimes elles-mêmes mérite qu'on s'y attarde pour savoir de quoi on parle. Les conférences maritimes sont des associations de transporteurs qui s'occupent d'un certain secteur de commerce et font en sorte que celui-ci fonctionne de façon ordonnée. Ce que les transporteurs reconnaissent en se réunissant dans cette organisation c'est que, bien que les conditions puissent permettre à quelqu'un d'être en position de force par rapport à ses concurrents à un moment donné, vraisemblablement quelqu'un qui voudrait expédier un produit, elles peuvent en fait risquer d'avoir des conséquences très graves sur d'autres transporteurs dans le même secteur et de compromettre la bonne marche des affaires.

Il est évident qu'en exposant ainsi les choses je veux parler dans la première partie de mes commentaires cet après-midi et d'une façon assez fouillée, de la concurrence telle qu'elle existe dans l'industrie des transports maritimes et de la nature de la concurrence qui règne dans notre économie en général. A mon avis, je dois le faire parce que le gouvernement propose ce projet de loi en se souciant très peu des conséquences et sans se rendre compte des contradictions potentielles qu'il contient. Comme le gouvernement fait converger cette mesure avec un programme de déréglementation des transports, il semble croire que la concurrence débridée et effrénée sera profitable au bout du compte. Dans un tel climat, monsieur le Président, certaines compagnies de transports maritimes pourraient se mettre à casser les prix pour éliminer leurs concurrentes le plus vite possible au point de mettre en danger leur existence même. En situation de concurrence complètement libre, un navire pourrait arriver à vide dans un port à la recherche d'une cargaison, doubler les concurrents en faisant de la sous-enchère et s'en retourner les cales pleines. Si la concurrence était dure entre les navires des différents transporteurs, ce genre de pratique pourrait très rapidement saigner les sociétés maritimes à tel point qu'elles ne pourraient plus survivre.

C'est pour remédier à pareille situation que les conférences maritimes ont été organisées dans la marine marchande de la Grande-Bretagne, il y a cent ans. Il a fallu, à l'époque, trouver un moyen de mettre de l'ordre dans les échanges commerciaux et d'assurer aux compagnies maritimes suffisamment de bénéfices pour payer des salaires convenables à leurs employés et couvrir leurs frais d'exploitation. D'autres pays ont peu à peu emboîté le pas en prenant des dispositions de ce genre qui ont été fort bien expliquées par quelqu'un qu'a déjà cité le député de Papineau (M. Ouellet), M. Ronald B. Gottshall, directeur général de l'une des super-conférences actuelles, le *TransPacific Westbound Rate Agreement*. Voici ce que M. Gottshall a fait remarquer en parlant du projet de loi C-21:

Tous les grands pays commerçants prospères permettent et encouragent presque tous les activités de conférences fortes dans leur commerce extérieur. Des pays du bassin du Pacifique et de l'Europe comme le Japon, la Corée, Taïwan, l'Angleterre, l'Allemagne et la Suède, dont les économies dépendent étroitement des exportations et des importations, autorisent tous un système de conférences fort. Ils le permettent parce que les tarifs de transport maritime stables et raisonnables que fournissent les systèmes de conférences forts et respectés favorisent la croissance du commerce.

L'instabilité des prix et l'inégalité des tarifs de transport est contraire aux intérêts des pays commerçants et au développement des exportations, comme ces pays commerçants prospères l'ont constaté.

Ces observations à propos de l'usage que d'importants pays commerçants font du système de conférences peuvent être appliquées à la situation canadienne. Nous n'avons évidemment pas retiré tous les avantages que peut apporter un solide système de conférences. L'un de ces avantages devrait être certainement le développement d'une marine marchande canadienne océanique. Cela ne s'est pas réalisé. Je le déplore vivement.

Notre parti se préoccupe depuis longtemps de l'industrie de la construction navale qu'on trouve dans plusieurs grandes villes portuaires du Canada. Nous nous intéressons à la possibilité de développer la sidérurgie et les autres industries qui dépendent de la construction navale et à celle de créer des emplois pour les Canadiens dans une marine marchande. Nous regrettons énormément que les gouvernements passés, et surtout le gouvernement actuel, n'aient rien fait pour nous donner une marine marchande canadienne, tout comme d'ailleurs le parti qui forme maintenant l'opposition officielle. Si nous nous étions donné une telle marine, nous produirions davantage dans divers secteurs et nous aurions plus d'emplois pour les Canadiens.

Je devrais peut-être reconnaître en toute honnêteté que nous avons échoué en partie en raison de la situation internationale. Après la Seconde Guerre Mondiale, les États-Unis ont pris l'initiative d'encourager les pavillons de complaisance, soit l'enregistrement des navires à Panama, au Liberia et dans d'autres endroits. Ces navires où régnaient des conditions inférieures de sécurité, de travail et autres pouvaient exiger des tarifs moins élevés que n'importe quel navire enregistré en Amérique du Nord. Aux États-Unis, la marine marchande nationale a surtout dû sa survivance à la Loi Jones qui exigeait que le commerce côtier se fasse sur des coques américaines, c'est-à-dire sur des navires enregistrés aux États-Unis. Autrement, il ne resterait plus grand-chose de la marine marchande américaine, non plus. Je me rends compte que notre gouvernement devait faire face à une telle situation internationale mais je ne pense pas qu'il ait fait un effort quelconque pour modifier le système afin de favoriser la marine marchande canadienne.

Sachant que le Canada n'a pas exploité toutes les possibilités qu'offrait le système de conférences comme bien des pays l'ont fait, nous devons maintenant nous demander ce qu'il faut penser des conférences. Je suis en faveur de l'existence de conférences au Canada compte tenu de la situation de l'emploi et de la productivité, qui ne saurait être bonne que si le transport maritime est assuré par des sociétés rentables enregistrées au Canada. Je suis nettement en faveur des conférences parce qu'elles assurent la rentabilité, assortie de contrôles, bien sûr, des sociétés s'occupant d'expédition maritime.

Voilà, monsieur le Président, l'un des aspects les plus ironiques de mes observations de cet après-midi et de notre débat de ce projet de loi. On s'attendrait à ce qu'un gouvernement conservateur respecte le désir de tout secteur industriel de réaliser des profits raisonnables et cela, y compris dans le cas des entreprises de transport maritime. J'estime que le projet de loi C-21 va nuire grandement au transport maritime océanique et aura une incidence des plus néfastes sur la rentabilité des entreprises actuelles. Elles sont déjà si nombreuses à éprouver des difficultés financières à cause de la situation économique actuelle, et le projet de loi C-21 ne fera qu'aggraver les choses.

• (1630)

Je dois dire tout de suite que lorsque je parle ici au nom de mon caucus de la rentabilité de ces entreprises, je songe à des profits raisonnables. C'est là le fondement même de notre position en faveur de la réglementation. Si l'on tient à éviter la concurrence déloyale et destructive dans le secteur du transport maritime océanique que le système des conférences visait à empêcher, la seule façon raisonnable de réagir à l'organisation en conférences est alors de veiller à ce que le système soit réglementé, que les tarifs soient enregistrés auprès d'une autorité et qu'il soit possible de mener des enquêtes, d'exiger une réduction des tarifs, et ainsi de suite. C'est bien entendu le système qu'a appliqué la Commission canadienne des transports. Nous voulons maintenir cette organisation dans ce secteur.

Que nous propose-t-on en échange? Ce projet de loi prévoit certains principes qui menaceront la viabilité du système des conférences que le projet semble renouveler et protéger contre la Loi canadienne sur la concurrence. Si elle s'appliquait en l'occurrence, elle empêcherait bien sûr ce genre d'entente ou de collusion, si l'on veut, entre les transporteurs d'un secteur donné. Premièrement, le projet de loi maintient l'exemption de la Loi sur la concurrence mais propose des mécanismes susceptibles de nuire à l'organisation des conférences prévue dans le projet de loi. Deux dispositions différentes sont prévues à cet égard. D'une part, la mesure distincte et d'autre part, les contrats confidentiels d'exclusivité limitée.

La proposition relative aux mesures distinctes est, de par sa nature même, néfaste pour la conférence. Il y a d'une part une organisation de transporteurs qui ont établi les règlements s'appliquant à leur profession, et notamment les tarifs à imposer, et qui assurent une certaine concurrence dans ce système grâce à la publication des tarifs connus de tous. En même temps, le projet renferme une disposition permettant à un transporteur en particulier de se dégager de cet accord et d'établir un tarif qu'il devra publier, c'est un fait, mais qui lui permet de couper l'herbe sous le pied des autres transporteurs avec lesquels il a conclu l'entente.

Le délai prévu en cas de mesure distincte constitue l'une des dispositions importantes du projet de loi lequel, à l'article 4, autorise une société à prendre une initiative de son propre chef en donnant un préavis de dix jours. Ce n'est pas très long. D'après les documents que M. Gottshall nous a remis, je remarque qu'une des conférences maritimes, le *TransPacific Westbound Freight Agreement*, insiste pour que les mesures distinctes fassent l'objet d'un préavis d'au moins 30 jours. Ce préavis laissera aux autres membres de la conférence maritime le temps de réagir. Cela leur permettra d'envisager la possibilité d'offrir le même tarif.

Si les mesures distinctes visent à réduire les tarifs et je suis sûr que tel était l'objectif des auteurs de ce projet de loi, il faut laisser aux autres le temps de réagir pour établir un nouveau tarif. M. Gottshall a également suggéré que ces ententes durent de six mois à un an afin que la stabilité de l'industrie ne soit pas compromise quand ce genre de changements ont lieu.

Nous devrons prendre ces observations très au sérieux et nous demander s'il est souhaitable ou non d'inclure cet élément perturbateur dans les conférences maritimes. Si nous envisageons la possibilité de conclure des contrats de service confidentiels, nous risquons d'en revenir à l'époque où les compagnies étaient prêtes à tout pour gagner de l'argent à court terme sans se soucier de ce qui arriverait à long terme. Cette disposition me paraît tout à fait incroyable. Même si nous reconnaissons que le gouvernement canadien se contente peut-être de plagier la loi instaurée aux États-Unis il y a deux ans et demi, cela demeure tout à fait incroyable.

Cette disposition permet à un transporteur de conclure une entente confidentielle avec un autre transporteur. Les grandes compagnies qui ont une grosse cargaison à expédier pourront persuader un transporteur de réduire ses tarifs. Ce projet de loi leur permettra de garder ce tarif secret afin qu'en dépit des rumeurs qui ne manqueront pas de circuler, les concurrents ne soient pas au courant. Ce genre de chose va certainement perturber les conférences maritimes. Il y a lieu de se demander quel est l'objectif du projet de loi C-21.

Si nous voulons que les conférences maritimes demeurent exemptées de la Loi sur la concurrence, pourquoi inclure ces éléments destructeurs dans ce projet de loi? Si nous ne voulons pas des conférences maritimes, faisons en sorte qu'elles soient immédiatement passibles de poursuites en vertu de la Loi sur la concurrence au lieu de perdre notre temps avec un projet de loi qui, en principe, renouvelle l'exemption tout en la sabotant de cette façon.

Ces propositions en vue de mesures distinctes à l'article 4 et de contrats confidentiels d'exclusivité limitée à l'article 12 sont les deux éléments les plus contestés du projet de loi. Il y a d'autres éléments moins importants qui n'en sont pas moins contestés par ceux qui évoluent dans ce secteur. Il est ironique de constater qu'il n'y a pas que les transporteurs qui s'opposent au projet de loi C-21. Il ne fait aucun doute que les transporteurs s'y opposent comme je puis l'assurer aux députés d'après ce que j'ai pu comprendre aux mémoires qu'on nous a présentés. Le député de Papineau a déjà lu de longs passages de l'un de ces mémoires tout en disant que d'autres ont déjà été présentés au comité des transports. Il est manifeste que les transporteurs s'opposent au projet de loi, mais nous constatons avec étonnement que la Fédération maritime du Canada, une association d'intervenants dans les ports qui agissent comme agents de l'industrie du transport maritime, ne s'y opposent pas moins. Ce sont ceux-là même qui s'opposaient au développement de la marine marchande canadienne de haute mer, la raison pour laquelle je n'éprouve aucune sympathie à leur égard. Ils se sont présentés devant les députés avec leur critique du projet de loi C-21 auquel ils se sont opposés. A propos de la confidentialité des contrats d'exclusivité limitée, ils déclarent que cela intéresserait surtout les expéditeurs de marchandises, de matières premières et de produits semi-ouvrés, une douzaine peut-être de ces marchandises représentant une fraction importante des exportations canadiennes transportées par eau. Ils poursuivent:

> Les contrats confidentiels d'exclusivité limitée intéresseraient principalement les expéditeurs de ces marchandises et mineraient l'aptitude des conférences à jouer un rôle stabilisateur—à tel point que le maintien du système des conférences serait inutile sinon rendu impossible.
>
> L'industrie de la navigation hauturière connait un marché qui ne lui est pas favorable depuis plusieurs années maintenant, et les pressions résultant des nouvelles propositions concernant les contrats de services et les mesures distinctes n'auraient comme résultat que d'abaisser les tarifs à un moment où ils sont déjà à un niveau qui empêche les armateurs de faire des profits. Cette interaction entre les expéditeurs et les armateurs ne bénéficierait à personne et se solderait finalement pour les expéditeurs par une perte à long terme en échange d'un gain à court terme infime.

Nous avons par moments entendu parler de souffrance à court terme en échange d'un gain à long terme. Ici on promet une perte à long terme en échange d'un gain à court terme très infime. Voilà comment la Fédération maritime du Canada a réagi à ce projet de loi.

• (1640)

Nous éprouvons aussi de graves inquiétudes sur ce qui pourrait se produire si ce projet de loi et le projet de loi C-19, qui concerne les camionneurs, sont adoptés. Les États-Unis ont des ports soi-disant privés, Elizabeth dans le New Jersey par exemple, qui sont exemptés d'un grand nombre de règles régissant les contrats ; ce qui donne des coûts très bas. Si la législation sur les camionneurs est modifiée de façon à ce que les sociétés américaines de camionnage puissent pénétrer facilement au Canada, il serait très possible qu'une grande partie du transport des conteneurs en particulier se concentre dans quelques ports américains d'où ces conteneurs pourraient être expédiés au Canada. Cela aurait des conséquences très graves pour certains ports canadiens, Saint Jean au Nouveau-Brunswick en étant peut-être le meilleur exemple. Il se peut bien qu'Halifax soit touché également et qui sait quelles seraient les répercussions sur Vancouver. Nous pouvons voir que les emplois dans les ports canadiens vont souffrir considérablement directement à cause de ce projet de loi.

Cela montre la gravité des conséquences que ce projet de loi pourrait avoir et combien il est important que le comité permanent des transports puisse l'étudier à fond. Ce projet de loi devrait être envoyé au comité permanent, et non pas à un comité législatif qui l'étudierait séparément. Il fait partie de la déréglementation et le comité permanent devrait pouvoir déterminer les dangers divers qui découlent de ce régime.

La question de savoir quelle est l'intention véritable de ce projet de loi nous oblige à considérer un instant le contexte de la législation américaine dont s'est sûrement inspiré le Canada. Les États-Unis ont adopté une législation il y a quelques années dans ce domaine et il semble que le gouvernement canadien en propose une semblable ou même pire avec ce projet de loi. Les États-Unis ne permettent pas la confidentialité du contrat d'exclusivité limitée. Cette particularité canadienne risque, je le répète, de chambarder complètement ce secteur. L'an dernier, moins de la moitié des 29 transporteurs faisant le commerce entre l'Amérique du Nord et l'Asie souscrivaient au *Transpacific Westbound Rate Agreement*. Treize de ces sociétés ont perdu en moyenne 50 millions de dollars. Parmi elles se trouvait notamment *U.S. Lines*, actuellement en voie de réorganisation et qui a été placée sous séquestre à cause de tribulations financières encore aggravées du fait de la loi américaine. Voici à ce propos le point de vue de la Fédération Maritime du Canada:

> Bien que nous soyons tout à fait opposés, pour les raisons mentionnées ci-dessus, à ce que le Canada copie la loi américaine, si le ministre tient absolument à s'en inspirer nous lui recommandons fermement d'attendre, avant de légiférer, que la mesure américaine ait été rôdée et que la *Federal Maritime Commission* ait terminé son étude sur l'opportunité de cette loi à long terme. La période d'essai a été fixée à cinq ans. Comme nous sommes à mi-chemin de ce délai, il reste encore beaucoup d'expérience à acquérir. En l'occurrence, il serait prudent de prolonger l'application de la loi actuelle jusqu'à ce que la Commission ait terminé son examen.

La Fédération est fort consciente de ce qui s'est produit aux États-Unis, après qu'on eût légiféré sans faire une étude approfondie de la situation. Le Congrès s'était empressé d'agir dans le but d'accorder plus de latitude aux conférences maritimes dominées par divers pays du Pacifique, comme le Japon et des intérêts financiers de Hong Kong, de sorte que les sociétés américaines soient en mesure de devancer leurs concurrents asiatiques faisant partie des conférences. En dépit du fait que le caractère protectionniste de la mesure législative ne fasse aucun doute, ses conséquences économiques ont été fatales pour les sociétés américaines des conférences en cause. Ronald B. Gottshall, administrateur général du *Transpacific Westbound Rate Agreement* abondait dans ce sens dans une allocution qu'il prononçait le 8 janvier 1987 à New York. Parlant de la politique, il déclarait ce qui suit :

> La dernière partie de l'énoncé de politique où il est déclaré que la loi vise à favoriser l'émergence d'une flotte américaine efficace et économiquement saine m'apparaît comme un objectif législatif voué à l'échec. Certains éléments de preuve permettent de croire qu'il y aura effectivement une flotte américaine mais il serait plus indiqué de parler d'une «flottille» que d'une «armada».
>
> En ma qualité d'administrateur général d'un accord réunissant de nombreux pays, je pense qu'il est essentiel que chacun des partenaires commerciaux maintienne sa présence dans le secteur pour défendre les intérêts de sa clientèle. Sans vouloir trop insister sur la flotte américaine, il est possible que la loi n'aide personne en raison de ses conséquences négatives.

Parlant plus précisément des conséquences de la loi, il ajoutait :

> Maintenant que nous savons ce qui peut nous arriver de pire, que faisons-nous? Il y a six mois, je pensais que nous pourrions survivre cinq ans jusqu'au réexamen de la *Shipping Act* et peut-être même plus longtemps étant donné la nature cyclique du transport maritime.
>
> Je ne suis pas sûr que nous puissions attendre aussi longtemps. Les abus des «mesures distinctes» devant soi-disant favoriser la concurrence et des «contrats d'exclusivité limitée» ont aggravé la situation et risquent d'entraîner des conséquences néfastes pour un bon nombre de transporteurs avant qu'il ne soit procédé aux remaniements envisagés. Les expéditeurs, surtout sur le marché nord-américain, exigent d'habitude des délais de transport plus rapides et des départs plus fréquents; des services du point de départ au point d'arrivée; et des systèmes qui permettent de retracer la marchandise transportée, où quelle soit dans le système. En outre, et même si tout ce qu'ils réclament coûte de l'argent, bon nombre de ces expéditeurs sont fermement convaincus que les coûts du transport pourraient être constamment déprimés sans que cela touche de quelque façon que ce soit le système en soi. Au fond, ils veulent dire qu'il y aura toujours quelqu'un pour transporter les marchandises.
>
> Ce truisme était évidemment largement tributaire des banques qui, dans le passé, acceptaient très volontiers d'accorder des prêts d'exploitation à pratiquement n'importe qui. De nos jours, bien des banques se sont complètement désintéressées de l'activité des transporteurs ou bien ont considérablement réduit le financement consenti à ces derniers en raison de l'instabilité de leur situation et de la proportion élevée des cessations de paiement. Les banques qui ont persisté à collaborer avec ce secteur acceptent moins facilement de financer les nouveaux transporteurs ou même d'accorder du crédit à des fins d'expansion aux transporteurs existants, car les risques ainsi courus sont trop importants.

Il ajoute, pour terminer son discours:

> Pour que le commerce prenne de l'expansion et prospère, il faut prévoir un service convenable de transport des marchandises. Il va de soi que deux éléments s'imposent à cette fin:
>
> Que les transporteurs s'engagent à fournir le capital et les installations nécessaires; et
>
> que les expéditeurs s'engagent à rémunérer de façon équitable ceux qui leur fournissent les services qu'ils demandent et dont ils ont besoin.

Le projet de loi C-21 aurait pour effet de permettre aux expéditeurs bien établis dans le marché d'exploiter certains transporteurs vulnérables à court terme en les obligeant à accepter des marchés sans espoir de rentabilité. Le résultat sera fort dévastateur pour les transporteurs océaniques qui desservent le Canada. Le gouvernement du Canada ne devrait pas invoquer le fait que 90 p. 100 des sociétés qui participent aux conférences sont la propriété de gouvernements étrangers et que les autres 10 p. 100 appartiennent à des intérêts privés étrangers pour justifier la présentation d'un projet de loi si dévastateur.

• (1650)

Je vais mettre un terme à mes observations sur le projet de loi C-21 en recommandant aussi vigoureusement que possible qu'il soit étudié par le comité des transports. Il est nécessaire d'en examiner les répercussions sur les ports du Canada, sur l'emploi dans ces ports et sur les agences qui s'intéressent au transport maritime au Canada. Il est nécessaire, tout au moins par souci de bienveillance à l'égard des pays visés, d'examiner ses répercussions sur les divers transporteurs. La Fédération maritime du Canada, qui représente non pas les transporteurs mais les expéditeurs et les réceptionnaires, s'oppose au projet de loi et c'est sans doute là la meilleure raison d'en confier l'examen en bonne et due forme au comité des transports. Mon collègue le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus) ainsi que d'autres députés s'intéressent vivement à cette question.

Le député de Papineau a fait certains commentaires sur le projet de loi C-75 de la session précédente. Je comprends la myopie que peuvent avoir les députés à l'égard du reste du pays lorsqu'ils vantent les réalisations qui touchent leur propre région. Cependant, il est manifestement injuste à l'endroit de mon collègue, le député de Thunder Bay—Atikokan, et d'autres députés de mon caucus de ne focaliser que sur Montréal lorsqu'il est question des efforts qui ont été consentis pour supprimer du projet de loi C-75 les dispositions relatives à la récupération des coûts de la Garde côtière. Sans vouloir verser dans le genre de myopie auquel j'ai fait allusion, je dirais qu'on s'y est appliqué tout autant, sinon davantage, dans la région

des Grands Lacs que dans celle du Saint-Laurent. Le député de Papineau sait très bien, pour avoir rencontré le comité des transports et aussi, je crois, le comité de la Voie maritime lorsqu'il est venu à Thunder Bay en juin dernier, qu'on s'inquiète autant du recouvrement des coûts à la tête des Lacs qu'à Montréal. Je le dis pour rétablir les faits et je suis certain qu'il sera d'accord avec moi.

Je voudrais répéter et souligner le plus vigoureusement possible que le projet de loi C-21 fait partie des mesures de déréglementation du gouvernement. Il aura des effets néfastes sur le transport en haute mer comme d'autres projets de loi en auront dans d'autres secteurs de l'industrie des transports du Canada. Nous, du Nouveau parti démocratique, pensons qu'une industrie a le droit de faire un profit raisonnable. Seuls des profits raisonnables permettent aux travailleurs de négocier des salaires raisonnables et aux investisseurs d'obtenir le rendement qu'ils méritent. Dans le domaine des transports, cela exige une organisation transparente et solide où l'information circule ainsi qu'une réglementation visant à empêcher les profits excessifs. C'est ainsi que nous justifions la réglementation.

Je n'ai pas à m'excuser de plaider ainsi la cause des travailleurs et du capital et de reconnaître la nécessité pour le secteur de fournir un service et d'affirmer aussi l'importance d'une industrie des transports bien organisée pour tous les producteurs canadiens et pour tous leurs clients. Je n'ai aucun scrupule à le faire. Les néo-démocrates se trouvent dans l'étrange situation d'être les seuls à plaider une telle cause de nos jours. Le reste du monde semble avoir entrepris une croisade pour la libre entreprise et adore de bien étranges dieux.

Je voudrais souligner une chose que le député de Papineau a dite. Le comité des transports a reçu de nombreux mémoires. Le député a lu un long passage du mémoire de l'*Eastern Canada Caribbean Rate Agreement*. Je signale que la Conférence inter-américaine du trafic des marchandises a présenté un mémoire. J'ai trouvé celui du *TransPacific Westbound Rate Agreement* très instructif. L'*Asian North American Eastbound Rate Agreement* a soumis un mémoire quelque peu différent. Je crois savoir qu'on attend des mémoires de 25 transporteurs et organisations de transporteurs. Je suis persuadé qu'il y en aura d'autres.

La Fédération maritime ne va pas manquer de critiquer très sévèrement ce projet de loi. Elle va demander à ce que le gouvernement le retire et nous donne une simple loi dérogatoire sur les conférences maritimes et, surtout, qu'il supprime la disposition prévoyant le contrat confidentiel d'exclusivité limitée. Ce n'est pas là une loi que le Parlement canadien devrait adopter. J'invite le Parlement du Canada à la rejeter.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): M^me^ Landry (pour le ministre des Transports) propose, avec l'appui de M. Kelleher: Que le projet de loi C-21, ou Loi soustrayant certaines pratiques des conférences maritimes à l'application de la Loi sur la concurrence, abrogeant la Loi dérogatoire de 1979 sur les conférences maritimes et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence!

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2^e^ fois, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LA LOI SUR LA RADIO

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi le 2 mars, de la motion de M^lle^ MacDonald: Que le projet de loi C-3, tendant à modifier la Loi sur la radio, soit lu pour la 3^e^ fois et adopté.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je voudrais demander conseil à la présidence. Le 2 mars, j'ai commencé mon discours dans le cadre de ce débat à une heure presque aussi tardive. Comme il ne reste que deux minutes environ avant 17 heures, la Chambre accepterait-elle de déclarer qu'il est 17 heures ou préférez-vous que je prenne la parole pendant deux minutes et que je poursuive mon intervention la prochaine fois où la Chambre sera saisie du projet de loi? Que souhaite la Chambre, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): L'hon. secrétaire parlementaire souhaite-t-il déclarer qu'il est 17 heures?

M. Lewis: Dans les circonstances, monsieur le Président, je pense que ce serait opportun. Le député de Montréal—Sainte Marie (M. Malépart) est présent et prêt à présenter sa motion d'initiative parlementaire. Nos porte-parole dans le cadre de ce débat sont présents également.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donnerai donc la parole à la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) la prochaine fois où la Chambre sera saisie du projet de loi, pour lui permettre de faire son excellent discours.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour vous remercier de votre obligeance et par votre entremise, je veux remercier aussi le secrétaire parlementaire.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--MOTIONS

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de mettre en place un mécanisme permanent, composé de représentants du gouvernement, de l'Opposition officielle et du gouvernement du Québec, afin de s'assurer qu'à l'avenir les dossiers du Québec soient mieux défendus.

—Monsieur le Président, je pense qu'il est important de répéter cette motion qui a pour but—et j'ose espérer avoir l'appui de tous les députés de cette Chambre en provenance du Québec—de former un comité représentant les députés tant gouvernementaux que ceux de l'Opposition officielle, du gouvernement du Québec à l'Assemblée nationale, autant du côté du gouvernement que du côté de l'opposition, pour s'assurer de mieux défendre les dossiers québécois qui traînent en longueur ici à Ottawa.

Monsieur le Président, je me permets dans un premier temps d'énumérer les 17 dossiers qui après 30 mois—depuis hier—de pouvoir de ce gouvernement traînent et n'ont pas eu de réponse, lesquels ont trait soit à des gens qui ont perdu des emplois et qui attendent un retour des décisions du gouvernement pour retrouver leur travail, ou s'il y a des décisions qui ne sont pas prises, ce sont des emplois qui seront perdus ou autant de subventions, ou des personnes malades ou âgées qui vont payer à cause des coupures du gouvernement fédéral. J'aimerais énumérer les 17 dossiers québécois qui traînent, monsieur le Président.

Tout d'abord, tout le monde se rappelle le dossier de l'est de Montréal ayant trait à la Vickers, Bombardier, et à l'implantation de nouvelles entreprises de zone désignée, il n'y a rien, rien, rien qui a été fait encore.

• (1700)

Les chantiers maritimes. J'en ai parlé dans l'est de Montréal, mais vous avez le chantier de Lauzon à Québec où le ministre et le député de Lévis (M. Fontaine), comme le premier ministre (M. Mulroney), promettent, promettent, promettent, font des annonces, mais il n'y a rien encore, personne ne travaille sur le chantier. Et c'est la même chose au niveau de chantiers à Sorel et à Montréal. Les seuls travaux que les gens ont présentement, ce sont les contrats des frégates qui ont été accordés du temps des libéraux.

Il y a la papeterie de Matane, monsieur le Président. Vous avez l'usine de papier Desbiens, au Lac-Saint-Jean. Le premier ministre, au cours de la campagne électorale, débarque, il promet. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration envoyait une lettre circulaire, et faisait une conférence de presse pour dire: Enfin, l'usine va être ouverte. Ils se «pètent les bretelles» ensemble, avec le premier ministre. C'est toujours fermé, les gens attendent une réponse.

Monsieur le Président, dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, y a-t-il des députés dans cette circonscription?

Vous avez les producteurs de pommes de terre. Le gouvernement canadien décide d'accorder des millions de dollars pour les producteurs de pommes de terre aux provinces Atlantiques, et rien pour ceux du Québec, monsieur le Président. La seule chose qu'ils ont eu la semaine dernière, c'est un chèque de 30 000 $ pour l'enfouissement des pommes de terre, alors que les autres collègues des provinces Atlantiques ont eu un dédommagement pour leurs pertes. Il n'y a pas de gens du Québec qui défendent cela.

L'usine de GM à Boisbriand, monsieur le Président, on sait qu'ils attendent toujours encore la question des subventions.

Il y a un autre dossier qui traîne depuis le début, dans la circonscription du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), les employés de Melcher's.

Il y a la fameuse promesse du centre bancaire à Montréal. On est rendu qu'on va peut-être avoir un comptoir pour déposer des chèques la nuit. Pas pour changer! Vous avez lu dans les journaux les conséquences des contrats donnés pour la station spatiale, alors que le Québec a reçu seulement un contrat sur les 10 qui ont été octroyés en Ontario.

Il y a des dossiers comme la péréquation.

Dans le domaine de l'immigration, les demandes du gouvernement provincial d'avoir des compensations, compte tenu du nombre de surplus de réfugiés qui arrivent au Québec, et les conséquences et les sommes d'argent. Encore là, ce gouvernement conservateur a répondu non.

Il y a le ministre Côté, au niveau du réseau ferroviaire du projet de loi C-18, qui dit: Les conséquences, cela va être dans les régions éloignées de Montréal, il y aura des conséquences et des pertes du transport. Encore là, pas de réponse et pas de défense du côté des députés.

Il y a aujourd'hui un article, justement, qui démontre clairement que le ministre, au niveau de l'Environnement, demande d'avoir des sommes d'argent, comme l'Ontario a eues pour dépolluer les Grands lacs. Encore là, la réponse, le ministre est parti, il est allé à Montréal et il a dit: «*Niet*, vous n'aurez rien!»

D'autres dossiers. Les quotas dans le domaine de l'industrie de la chaussure. Le domaine du textile, le domaine du vêtement.

Et il y a aussi, mon 17e dossier concernant les associations des consommateurs au Québec qui se lamentent pour avoir des réponses afin d'obtenir des subventions qui sont conformes aux intérêts des Québécois.

Monsieur le Président, il y a ici 17 dossiers qui traînent et qui n'ont pas eu de réponse. Et les autres dossiers qui ont été réglés: Domtar. Pourquoi Domtar a-t-il reçu des sommes d'argent, parce qu'il a fallu former un comité de survie pour forcer le gouvernement—et je dois rendre hommage à mes collègues de Shefford (M. Lapierre) et de Richmond—Wolfe (M. Tardif) d'avoir travaillé au sein du comité de survie de la Domtar—à donner des subventions à Domtar. Mais pas de l'argent neuf, parmi l'argent qui avait été accordé au gouvernement provincial.

Le dossier de l'est de Montréal, je reviens là-dessus. Il y a eu un comité de survie composé de tous les gens des formations politiques. Et on se rappelera la fermeture de la raffinerie Gulf, ce n'est pas le député de Mercier qui a fait quoi que ce soit. Monsieur le Président, il y a la démission d'un ministre. Il y a eu le transfert, le transfuge, un député conservateur, il est maintenant pour le NPD et rien n'est venu d'Ottawa, encore

une fois, comme dans l'autre dossier de Domtar, c'est le gouvernement provincial qui a obtenu que maintenant la moitié de la raffinerie continue à fonctionner.

La Canadair est achetée par la Bombardier. Le contrat du CF-18. Je sais tantôt qu'il va y avoir le député de La Prairie, d'Hochelaga—Maisonneuve, de Lévis (MM. Jourdenais, Desrosiers et Fontaine), trois, quatre qui sont venus aujourd'hui là, ils vont essayer de faire accroire que c'est eux qui ont obtenu cela. C'est faux. C'est Norm Cherry, le représentant des employés de la Canadair qui a formé un comité de survie, une pression, regrouper tous les hommes d'affaires de Montréal, tout le clergé. Un conseil de la grande région de Montréal, unanime, a forcé ce gouvernement à accorder le contrat du CF-18 à la Canadair et la Canadair a été achetée par la Bombardier qui avait la meilleure offre.

Le seul dossier que je peux leur donner, monsieur le Président, c'est Pétromont, puis c'est un des vice-présidents qui a obtenu cela. Les autres n'ont rien fait là-dedans. Ils vont faire accroire et se «péter les bretelles», mais . . . Monsieur le Président, le député de La Prairie a promis sa tête sur le billot, au sujet du péage du Pont Champlain: le monde paie encore.

Alors si vous regardez la résolution, les conséquences, je pense qu'il n'y a pas un député ici, s'il croit vraiment aux intérêts des Québécois, pas aux intérêts de ses poches, comme le patronage qu'on a vu là, s'il croit vraiment aux intérêts des Québécois, il va appuyer cette motion. Il va appuyer cette motion pas parce que c'est un député libéral, le député de Montréal—Sainte-Marie qui le demande, mais tout simplement parce que ce sont les 50 employés de la Melcher's qui sont présidés par M^me^ Margot Bruneau qui le demandent, parce que c'est M. Beaubien qui est le président du syndicat des employés de la Vickers, parce que ce sont des présidents de syndicats des employés de la Bombardier et aussi des comités de citoyens de l'est de Montréal qui demandent qu'il y ait des choses qui soient faites parce que ces gens de l'est ont le droit de travailler. Les gens de la circonscription de Hochelaga—Maisonneuve ont le droit d'être traités honorablement comme les gens d'une autre province, comme les gens du reste du pays et ils ont le droit d'avoir eux autres aussi des contrats, non pas des contrats pour favoriser des amis, mais pour avoir des «jobs».

Les gens de Lauzon à Lévis, les gens de la ville de Québec ne doivent pas continuellement . . . le syndicat est obligé d'aller faire une marche, de pendre en effigie le député de Lévis, d'aller occuper le bureau du ministre de l'Expansion industrielle régionale, dans la région de Québec, pour avoir un contrat pour travailler, ou bien de venir faire des marches ici. C'est pour ces gens-là que je demande cela. Les gens de Matane qui sont tannés de se faire tromper par des promesses de ce premier ministre, la main sur le coeur, l'autre sur l'*Évangile* . . . Matane: il n'y a rien de réglé. C'est le député provincial, ministre de l'Énergie, M. John Ciaccia, qui dit que si le dossier de Matane n'est pas réglé, c'est parce que c'est le gouvernement fédéral qui se traîne les pieds. Ce n'est pas moi qui le dis. L'usine Desbiens dans la circonscription de Saguenay—Lac-Saint-Jean, les producteurs de pomme de terre . . . Est-ce qu'il y a un député conservateur du Québec qui va me dire, qui va se lever et me dire . . . les cultivateurs, puis le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, le député de Champlain (M. Champagne), est-ce qu'il va se lever puis dire: Les producteurs de pomme de terre du Québec sont moins bons que ceux des Maritimes, puis c'est pour cela qu'on ne leur a rien donné en compensation? Est-ce que c'est cela la décision de ce gouvernement? Il va se lever puis il va dire: Oui, le député de Montréal—Sainte-Marie, tu as raison, les gens du Québec doivent être traités de façon équitable comme les autres cultivateurs de l'ensemble du pays.

Vous avez le dossier de la décision, monsieur le Président. Je vois que malheureusement mon temps est écoulé et je vois que mes collègues commençaient à écouter, le député de La Prairie, peut-être que cela va aider. Alors j'ai hâte d'écouter leurs propos. J'ai hâte d'avoir leur appui et j'ose espérer surtout pour ces gens-là non seulement d'avoir leur appui, mais que les 10 000 emplois qui sont en danger au Québec soient réglés grâce au travail encourageant de tout le monde.

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que je me joins au débat aujourd'hui, non pas tant sur le plan du fond de la motion, mais pour l'occasion privilégiée que le député de Montréal—Sainte-Marie vient de fournir aux députés du Québec de démontrer la vigueur et l'enthousiasme et la compétence et l'efficacité avec laquelle on a fait des représentations et on a travaillé les dossiers du Québec. Cependant, je tiens à louer le député de Montréal—Sainte-Marie parce qu'il a été un peu plus raisonnable dans ses propos au niveau de la forme, il a été un peu plus raisonnable et il a été moins insultant que d'habitude, il a été un peu plus discipliné, puis je pense qu'il faut lui rendre hommage là-dessus.

• (1710)

Mais pour ce qui est du fond de la motion, monsieur le Président, je pense qu'il aurait été bien avisé de proposer cette motion du temps que les libéraux étaient au pouvoir, parce qu'il ne faut quand même pas oublier que lorsqu'on a pris le pouvoir, le taux de chômage était de plus de 14 p. 100 au Québec. Il y avait 500 000 jeunes en chômage au pays, monsieur le Président, et des industries fermaient leurs portes au Québec. Alors il aurait été beaucoup mieux avisé de présenter sa motion d'aujourd'hui du temps où les libéraux étaient au pouvoir, parce qu'on ne changera pas le monde, le système parlementaire existe, les Canadiens ont élu un gouvernement conservateur le 4 septembre 1984 et, jusqu'à nouvel ordre, c'est nous qui dirigeons ce pays.

Et nous avons à l'intérieur de la Chambre des communes des comités permanents sur lesquels les députés des trois partis siègent et qui ont le pouvoir de faire des recommandations ou des propositions ou des pressions sur tout projet de loi sur lesquels ils sont plus ou moins d'accord, monsieur le Président. De plus, je pense qu'il est reconnu que notre gouvernement est un gouvernement de consultations. Il n'y a pas de gouvernement au Canada qui a consulté autant la population ou des organismes socio-économiques du Québec et du Canada sur tous le projets de loi. C'est pour cela, monsieur le Président, que je trouve que la motion proposée par le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) est tout à fait irrecevable . . .

M. Champagne (Champlain): Ridicule.

M. Desjardins: Et elle est même ridicule, comme le souligne mon collègue de Champlain (M. Champagne) parce que, et je le répète, jamais aucun gouvernement fédéral n'a eu une équipe d'hommes et de femmes députés du Québec aussi acharnés à défendre les dossiers et les intérêts des Québécois, monsieur le Président.

Une voix: Les 74 circonscriptions.

M. Desjardins: Monsieur le Président, il y a beaucoup de députés du Québec qui auraient aimé prendre la parole du côté conservateur du Québec aujourd'hui mais, hélas, vu le peu de temps dont nous disposons, seulement quelques-uns auront l'occasion de parler au nom du Québec.

M. Desrosiers: C'est dommage.

M. Desjardins: Vraiment c'est dommage parce que je suis certain que les députés du Québec d'où qu'ils soient, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Gaspésie, de Saguenay—Lac-Saint-Jean, de Montréal, de toutes les régions du Québec, auraient de bonnes choses à dire sur les réalisations que le gouvernement conservateur a accomplies dans chacune de leur région.

Monsieur le Président, la plus grande réusssite économique de ce gouvernement avec le Québec a été dans la signature d'ententes de développement économique régional. Ce gouvernement-ci a signé pas loin de 10 ententes auxiliaires portant sur le développement régional au Québec, un genre d'ententes que les libéraux se refusaient de signer du temps où ils étaient au pouvoir à cause d'une guerre, de mépris, de confrontation avec le Québec. C'est le premier dossier que nous avons réalisé en tant que gouvernement, monsieur le Président, c'est de signer des ententes de développement économique avec le gouvernement du Québec de plus de 1 milliard 600 millions. Ce ne sont pas des «pinottes»: 1 milliard 600 millions, monsieur le Président, et c'est cela qui fait que le taux de chômage est passé de 14 p. 100 à 10,8 p. 100 au Québec. C'est grâce à des initiatives du genre.

Monsieur le Président, des ententes de développement économique, notre gouvernement en a signés avec le Québec au niveau du développement industriel, au niveau du développement forestier, au niveau du développement minier, en matière de transport, en matière de tourisme, et très récemment en matière agricole, dans le développement agro-alimentaire, et je suis certain que si le député de Champlain (M. Champagne) a l'occasion de parler, il nous dirait les avantages qu'il y a dans le cadre de l'entente agro-alimentaire avec le Québec sur le développement agricole au Québec. Grâce à ces ententes-là au montant de 1 milliard 600 millions on a réussi dans des régions comme la mienne, en Abitibi-Témiscamingue à faire passer le taux de chômage qui était de 18,8 en 1984—dans ma région—a actuellement, en janvier 1987, à 10,8 en Abitibi-Témiscamingue. C'est grâce à des efforts de développement régional comme ceux-là que ça s'est produit, monsieur le Président.

Le député de Montréal—Sainte-Marie, et je comprends, et on est d'accord avec lui, aime défendre les dossiers des personnes âgées et des jeunes. Monsieur le Président, je peux vous dire qu'en tant que député régional d'une région qui s'appelle le Témiscamingue, je suis certain que les députés des régions ici auraient des records enviables à présenter au niveau des personnes âgées et des jeunes. Au niveau des personnes âgées, monsieur le Président, dans une circonscription comme la mienne, Témiscamingue, en un an et demi, notre gouvernement a débloqué 5 millions de dollars pour construire des résidences pour les personnes âgées et les personnes retraitées. Allez donc demander à ces personnes âgées et à ces personnes retraitées si elles ne sont pas contentes de ces investissements pour leur qualité de vie et pour un meilleur environnement.

Au niveau des jeunes, qui est une priorité pour le député de Montréal—Sainte-Marie, mais qui est quand même une grande priorité pour les députés conservateurs, près de deux millions de dollars ont été investis dans ma propre circonscription dans les maisons de jeunes, à l'intérieur d'organismes de jeunes, dont 450 000 $ en début d'année pour la création d'un centre de ressources jeunesse qui va permettre d'aller chercher 40 jeunes défavorisés du milieu, de les former et de les faire réintégrer le marché du travail. C'est une entente de cinq ans, au Témiscamingue, 200 jeunes d'ici cinq ans vont avoir été formés, vont avoir été éduqués et vont être capables de réintégrer le marché du travail. C'est cela défendre les dossiers des gens du Québec et de la population du Québec!

Un autre dossier, monsieur le Président, dont le député de Montréal—Sainte-Marie parle peu, mais dont nous parlons fréquemment, c'est le dossier des femmes. Plus de un million de dollars dans ma circonscription a été investi pour des organismes qui militent pour défendre les intérêts, les droits des femmes. Et cela est un record tout à fait enviable. Et j'aurais pu exhiber aujourd'hui des lettres d'appréciation de différents groupes de jeunes, de différents groupes de femmes, des apports de notre gouvernement pour les aider à fonctionner.

Un dossier dont le député de Montréal—Sainte-Marie n'a pas parlé, et je comprends qu'il n'en ait pas parlé parce qu'il n'y a pas de quoi être fier comme libéral, c'est le dossier environnemental. Monsieur le Président, avant qu'on n'arrive au pouvoir, les députés du Québec ne savaient même pas que le plus grand pollueur au Québec . . .

M. Rossi: Dites aux gens de lire *Le Devoir*!

M. Desjardins: Monsieur le Président, je les comprends de réagir. Du temps où les libéraux étaient au pouvoir, ils n'ont jamais reconnu que le plus grand pollueur était au Québec et qu'il s'appelait Mines Noranda et qu'il était à Rouyn-Noranda. A tel point, monsieur le Président, que mon prédécesseur qui normalement devait savoir que le problème nº 1 en Abitibi-Témiscamingue est un problème de pollution et un problème de pluies acides, la seule déclaration que mon prédécesseur, entre 1979 et 1984, la seule déclaration qu'il a faite sur la pollution, et j'ai le plaisir de vous la lire, mentionnait qu'il voulait que le gouvernement fédéral fasse des efforts auprès des États-Unis pour nettoyer la rivière Niagara. C'est honteux! C'est honteux pour la population de chez nous, monsieur le Président, alors que nos lacs, que nos forêts, que la santé des gens a été attaquée, mon prédécesseur parlait de la pollution de la rivière Niagara. Inacceptable, immoral, monsieur le Président!

Ce gouvernement-ci a pris des engagements au Québec vis-à-vis de l'environnement comme jamais on l'avait fait précédemment à tel point qu'on va débloquer sous peu 42 millions, mettez vous cela entre les dents, messieurs de l'autre côté, 42 millions de dollars entièrement au Québec, à Rouyn-Noranda, pour doter la mine Noranda d'un système d'antipollution qui

va enfin régler le problème de la qualité de vie et de l'environnement au Québec.

Monsieur le Président, c'est tellement important la question de l'environnement, les Canadiens l'ont reconnu lors d'un sondage, il n'y avait pas de problème plus important.

M. Rossi: Ton ministre dit non! Pas un sou au Québec!

M. Desjardins: Je vois que de l'autre côté on jappe parce qu'on n'aime pas entendre de bonnes nouvelles, ils n'étaient pas des porteurs de bonnes nouvelles. Mais on a des députés de ce côté-ci qui sont des porteurs de bonnes nouvelles.

M. Rossi: En parlant de jappeur . . .

M. Desjardins: Quand on parle d'environnement, notre gouvernement en deçà de deux ans a démontré au Québec une volonté ferme de solutionner le problème. Je vois qu'il ne me reste qu'une minute, mais je tiens à terminer sur ce dossier de l'environnement qui est excessivement important. Les pluies acides, jamais les libéraux n'étaient intervenus dans ce dossier-là, et nous, en deçà de deux ans, nous débloquons 42 millions pour régler le problème de pollution au Québec en dotant la mine Noranda pour dépolluer l'air.

Monsieur le Président, les députés du Québec à la Chambre font un travail extraordinaire comme jamais rarement des députés du Québec ont défendu les intérêts du Québec et on va continuer à le faire.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de prendre part aujourd'hui au débat sur la motion présentée par notre collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). J'espère bien qu'il va retourner à la Chambre pour entendre les discours de ceux qui vont parler après.

Monsieur le Président, en discutant de cette motion, je ne veux pas essayer de faire concurrence à l'honorable député de Témiscamingue (M. Desjardins) qui a discuté d'une trentaine de dossiers en disséquant chacun, ni de faire concurrence à mon collègue de Montréal—Sainte-Marie qui condamne le gouvernement à une vitesse presque aussi impressionnante. Mais ce que je veux faire, monsieur le Président, c'est de discuter la question actuelle, car même si je veux féliciter et remercier, je crois que tous les députés de la Chambre devraient remercier notre honorable collègue de Montréal—Sainte-Marie d'avoir soulevé des questions sur les dossiers qui concernent le Québec et les Québécois.

• (1720)

Je veux quand même examiner le mécanisme qui est proposé dans la motion actuelle, car je crois bien qu'il y a là des défauts. Il est bien important que nous prenions cette occasion de discuter en termes précis les problèmes auxquels fait face l'économie du Québec d'aujourd'hui. Les problèmes de l'est de Montréal où des usines, des raffineries, ont été fermées par la politique de ce gouvernement; les problèmes des producteurs des pommes de terre; les problèmes des chantiers maritimes et à Québec et à Montréal; les problèmes des industries du textile et des vêtements dans les Cantons de l'Est et également à Montréal. Ce sont, je crois, des dossiers que tous les partis représentés dans cette Chambre connaissent assez bien et au sujet desquels nous sommes tous préoccupés et que nous prenons tous au sérieux.

Mais, monsieur le Président, lorsqu'une motion comme celle que nous avons aujourd'hui est proposée, disons dans le but de s'adresser à ces problèmes, on doit examiner si c'est une motion, un mécanisme pratique ou non.

Alors, je ne cède à personne, disons, dans mon admiration pour l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie qui sait poursuivre ces dossiers avec la sincérité et la persistance que nous devrions, en tant que parlementaires, admirer, mais il les poursuit de temps en temps d'une façon assez partisane, qui est démontrée aussi dans la motion, ce que naturellement, en tant que député du Nouveau parti démocratique, je trouve qui est absent d'une motion, c'est la mention du tiers parti. Et je vais, monsieur le Président, remarquer que nous avons devant nous une proposition qui n'est pas une proposition au niveau gouvernemental ni même une proposition au niveau parlementaire, car il y a moins de caractère disons sur la scène gouvernementale qui n'est pas visée par la motion, mais il y en a plus sur le plan parlementaire que ne vise la motion.

Je devrais demander à l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie pourquoi une telle motion n'a jamais été déposée pendant la période où son parti a eu le pouvoir au niveau fédéral, et particulièrement dans la période où son parti a eu le pouvoir au niveau fédéral et au niveau provincial aussi.

Même si c'est une idée assez innovatrice qui nous est déposée aujourd'hui, il faut se poser la question, savoir pourquoi, lorsque l'opportunité existait, le parti libéral du Canada, le parti libéral du Québec n'ont pas introduit un mécanisme, une institution, tel que proposé par la motion.

Il y avait un temps, monsieur le Président, et ce n'est pas loin, où c'était difficile, paraît-il, pour le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de discuter de n'importe quelle chose, où tous les sujets ont soulevé des difficultés entre les deux partis. Monsieur le Président, c'est peut-être le changement de temps, c'est peut-être aussi le changement de priorités. C'est peut-être, même, je conseille cela à mes amis sur les bancs gouvernementaux, c'est peut-être un changement de gens qui a changé l'attitude et qui nous a mené à aujourd'hui . . . Ou, je crois que c'est plus facile qu'il y a 10 ans, par exemple, pour les gouvernements fédéral et provincial de discuter des problèmes, des dossiers qui sont maintenant aperçus comme des problèmes mutuels, des problèmes partagés.

La proposition qui nous est présentée aujourd'hui, monsieur le Président, est malheureusement une proposition ridicule. Elle ignore profondément le système parlementaire, elle ignore profondément le système dans lequel, dans notre tradition parlementaire, les pouvoirs du gouvernement sont exercés dans le cadre d'un pouvoir exécutif. Le pouvoir exécutif étant exercé par le gouvernement actuel, il est certain que c'est malheureux dans le contexte actuel, mais peut-être d'ici quelques années, on ne va pas s'en plaindre, le pouvoir est exercé par le gouvernement et uniquement par le gouvernement, et l'opposition a le pouvoir de critiquer, le pouvoir de suggérer, mais non pas le pouvoir d'agir dans le contexte des pouvoirs exécutifs.

Alors, et comme je l'ai dit avant, monsieur le Président, ce qui nous est proposé, l'idée d'une institution qui réunira le gouvernement fédéral, l'Opposition officielle, ce n'est pas spécifiquement dit, mais je suppose, l'Opposition officielle provinciale aussi, puis le gouvernement de la province de Québec sera

une institution hybride, car du point de vue des institutions gouvernementales, c'est évident qu'un tel mécanisme réunirait seulement le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, mais si c'était une institution au niveau parlementaire, il est évident que l'institution devrait réunir et le gouvernement, et l'Opposition officielle et le parti néo-démocrate au niveau fédéral, puis l'opposition provinciale et le gouvernement provincial au niveau du Québec.

Monsieur le Président, ce devrait être un bon mélange à ce point-ci, mais il est possible que ce serait plus intéressant et certainement que cela aurait la possibilité d'être plus productif que l'autre structure qui est visée par la motion. Mais je devrai demander aussi, monsieur le Président: Qu'est-ce que les autres provinces vont penser d'un tel mécanisme? Est-ce que nous aurions eu des requêtes, des demandes d'autres provinces pour l'établissement d'un mécanisme pareil pour leur propre province avec le gouvernement fédéral? Est-ce que nous allons ajouter par une telle mesure tout un autre niveau d'organismes de consultations dans la structure des consultations fédérales-provinciales qui selon moi-même est assez chargée, assez lourde ces jours-ci?

Alors, monsieur le Président, la motion actuelle nous rappelle beaucoup de caractéristiques traditionnelles du parti libéral qui se croit toujours le parti naturel du gouvernement. Lorsqu'ils sont au pouvoir, monsieur le Président, ils vont prôner les traditions parlementaires. Ils vont vanter la responsabilité, les pouvoirs du gouvernement. Une fois qu'ils sont détournés du pouvoir, monsieur le Président, alors l'agenda, le dossier change complètement. Ils vont soulever des propositions pour des consultations. Ils vont sous l'apparence de promouvoir la démocratie proposer toutes sortes de mécanismes soi-disant démocratiques et franchement qui n'ont d'autre but que de soustraire des pouvoirs du gouvernement qu'ils exercent, qu'ils prônent et qu'ils gardent lorsqu'ils sont au pouvoir et que Dieu défende qu'ils retournent au pouvoir!

Alors, monsieur le Président, je crois que nous aurions une opportunité lundi sur la question des emprunts du gouvernement de discuter de toutes les questions que nous voulons, soit le Québec, soit les dossiers d'autres parties du pays. Ce que nous avons ici, monsieur le Président, c'est une notion non pratique, même si l'esprit qui la soulève est bon.

M. Édouard Desrosiers (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, vous comprendrez la grande joie que j'ai aujourd'hui d'intervenir sur cette motion du député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) et quand j'ai vu cette motion, j'ai bondi, monsieur le Président, j'ai sauté. Il est inconcevable qu'un gars, un homme d'expérience comme le député de Montréal—Sainte-Marie, présente une motion semblable. C'est tellement inacceptable que je ne m'explique pas comment le député de Montréal—Sainte-Marie peut demander un mécanisme permanent.

• (1730)

Quand on sait que jamais dans les relations entre les provinces et dans les relations entre les premiers ministres des 10 provinces du Canada, il n'y a eu autant de rencontres et ça va, monsieur le Président, «sur des roulettes», comme on dirait dans notre bon langage canadien. Vous savez que les ministres de toutes les provinces se rencontrent presque quotidiennement et dans tous les dossiers et pour la première fois, monsieur le Président, dans l'histoire de ce Parlement, pour la première fois, il y a des gens qui défendent les dossiers du Québec.

Souvenez-vous, monsieur le Président, il y a quelques années, quand on a fermé les raffineries de l'est de Montréal, où était-il le député de Montréal—Sainte-Marie quand ces gens-là . . . des milliers d'emplois ont été perdus quand ils ont fermé les trois raffineries de Montréal, dans l'est, il parlait tantôt de l'est de Montréal. Mais il est, monsieur le Président, l'un des grands responsables de cette situation, le député de Sainte-Marie. Qu'a-t-il fait à cette époque? Il n'a rien fait, il n'a rien dit. Et un jour le peuple canadien a compris, il a dit: On va avoir pour la première fois des gens qui vont nous défendre au Parlement canadien, et on va demander au parti conservateur de nous administrer, et pour la première fois, on a vu le député de Montréal—Sainte-Marie, monsieur le Président, qui a inventé une espèce de comité de survie.

M. Rossi: D'après les sondages, vous êtes rendus à 10 p. 100.

M. Desrosiers: Après que les conservateurs ont été élus, monsieur le Président, il a trouvé le moyen d'inventer un comité de survie pour sauver l'est de Montréal, imaginez-vous! Et il était là présent il y a quelque temps quand le président du Conseil du trésor du Canada est allé donner des millions de dollars pour l'est de Montréal. Le député de Montréal—Sainte-Marie était présent pour Chemtech, l'est de Montréal, où cela a créé des centaines d'emplois.

Monsieur le Président, il disait tantôt: j'espère que les gens d'Hochelaga—Maisonneuve sont traités assez bien. J'ai des petites nouvelles pour vous, mon cher député de Montréal—Sainte-Marie. Jamais les gens d'Hochelaga—Maisonneuve n'ont été aussi bien servis. Mais je peux vous dire, mon cher, que je suis rendu cette année, monsieur le Président, à près de 200 millions de subventions dans Hochelaga—Maisonneuve, et la création de centaines d'emplois dans cette circonscription. Et pour votre information, on parlait tantôt de la Versatile Vickers. Mon cher député de Montréal—Sainte-Marie, permettez-moi de vous dire que le gouvernement canadien vient d'allouer 611 millions pour la Versatile Vickers de Montréal, de Lauzon et de Sorel et que ça va créer des centaines d'emplois jusqu'en 1991.

Alors ne venez pas nous faire accroire qu'on ne s'occupe pas des gens d'Hochelaga—Maisonneuve. Et quand vous dites dans votre motion que vous voulez avoir l'Opposition officielle et le gouvernement du Québec . . . On est capable de s'organiser, le gouvernment canadien, on sait fort bien que ce sont vos amis . . . D'ailleurs, vous étiez un ancien député . . . Monsieur le Président, le député de Montréal—Sainte-Marie est un ancien député du Québec. Peut-être qu'il voudrait y retourner bientôt. Je le comprends parce que, comme je le disais il y a quelque temps à la Société Radio-Canada, ce n'est pas 57 députés du Québec qui défendront les dossiers convenablement aux prochaines élections, c'est 75 députés progressistes conservateurs.

Des voix: Il va y avoir un gros changement!

M. Desrosiers: Et permettez-moi, monsieur le Président, de vous dire . . . et vous verrez que dans l'histoire du Parlement canadien le premier ministre du Canada sera proclamé l'un des

plus grands premiers ministres du Canada jamais vu et entouré de ministres extraordinaires.

Des voix: Bissonnette, Sinclair, Stevens!

M. Desrosiers: Je sais que cela vous fatigue, je comprends que vous êtes bien déprimés, cela vous fait bien de la peine. On a des gars qui sont des administrateurs extraordinaires, qui sont en train de remettre de l'ordre dans tous les dommages que vous avez faits.

Souvenez-vous, mes chers collègues, et, monsieur le Président, de tout le mal que les libéraux nous ont laissé. Quand on est arrivé au pouvoir, monsieur le Président, vous vous rappelerez que nous avons ramassé les pots cassés par morceaux, comme un *puzzle* qu'on est en train de reconstruire, morceau par morceau. Je comprends que cela déplaît aux libéraux. C'est sûr que cela leur fait mal. Enfin, il y a des gens là qui sont compétents, qui sont consciencieux et qui veulent apporter aux citoyens canadiens le vrai renouveau.

Permettez-moi de vous dire pour votre information, messieurs les députés libéraux, que dans la circonscription de Hochelaga—Maisonneuve, il y a la Commission des écoles catholiques de Montréal, que vous connaissez bien, monsieur le député de Montréal—Sainte-Marie, vous êtes mon voisin de circonscription. Vous savez que dans ma circonscription on a des millions d'investis dans l'habitation, les logements à prix modique pour les pauvres gens, des millions investis aux usines Angus. Cette semaine, je vais annoncer encore des douzaines de millions, 3 040 logements, cela ne s'est jamais vu sous un régime libéral! Jamais vous n'avez vu cela! Les gens de Hochelaga—Maisonneuve voient et savent ce que le parti progressiste conservateur fait présentement. Je disais, monsieur le Président, il y a des années que la Commission catholique des écoles de Montréal avait des problèmes avec le gouvernement fédéral pour obtenir des subventions au niveau des programmes de formation professionnelle.

Alors quand on demande dans cette motion d'avoir des gens pour s'assurer de l'avenir des dossiers du Québec, c'est une honte, monsieur le Président. En quelques semaines seulement, j'ai amené les gens de la Commission scolaire de Montréal ici et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a pris quelques jours pour régler la situation et on vient de donner des millions à la Commission scolaire catholique de Montréal. Le parti conservateur est en train de distribuer les véritables biens aux citoyens canadiens, ce que jamais vous n'avez fait. Souvenez-vous, monsieur le Président, que dans le temps du parti libéral, il n'y en avait pas de représentants de l'Ouest. Aujourd'hui . . .

Une voix: Les gens veulent ravoir Serge Joyal!

M. Desrosiers: Vous pouvez en parler de mon prédécesseur. On peut vous en parler longtemps. Il était le député et le ministre fantôme. On l'a bien connu. Mes électeurs peuvent vous le dire, cela prenait six ans pour pouvoir le voir. Il n'était jamais là. Il était trop occupé. Alors croyez-moi, mon cher député, je suis dans ma circonscription cinq jours et cinq soirs par semaine. J'ai des milliers de membres dans mon association et les gens sont contents, satisfaits, heureux de faire partie du parti progressiste conservateur parce que, pour la première fois, il y a des gens honnêtes dans le parti conservateur, il y a des gens sérieux et il y a des gens qui travaillent fort. Et on va réussir. Je sais qu'on n'est pas gâté vis-à-vis de la presse. Vous savez, ce sont tous des rouges en majorité. Ils sont là au Parlement depuis près de 100 ans, les libéraux. C'étaient des pyramides établies, le père, le mon oncle, la ma tante, le cousin, la cousine dans tous les ministères. On les connaît bien. On connaît votre système. On a de la difficulté parfois mais je vous assure, monsieur le Président, que vous avez des gars qui sont énergiques et qui ont la foi et la force de défendre les citoyens canadiens, et malgré vos lamentations, vous allez voir et vous voyez présentement un succès extraordinaire à travers le pays.

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, on est ici pour parler de la motion du député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) qui veut s'assurer qu'à l'avenir les dossiers du Québec soient mieux défendus. Je pense que si on se réfère à 1981 d'abord, à ce moment-là, le député de Montréal—Sainte-Marie était là avec ses collègues et ils ont complètement ignoré, tous les députés libéraux de ce temps-là ont complètement ignoré, au moment de la signature de la Constitution, qu'il y avait une province qui s'appelait la province de Québec. Ils ont ri de toute la province de Québec et ils nous demandent aujourd'hui de créer un comité pour s'occuper de la province de Québec alors qu'eux étaient députés et qu'ils ont ignoré jusqu'à son existence. Alors on se pose des questions à un moment donné, monsieur le Président, sur la franchise et sur ce que veulent dire la transparence et le sérieux du député de Montréal—Sainte-Marie suite à sa question. Je dois dire, d'une façon générale, monsieur le Président, que l'on a évolué positivement depuis septembre 1984, au niveau des droits et du développement du Québec. Premièrement, le 14 décembre 1984, ce que le député de Montréal—Sainte-Marie semble avoir déjà oublié, on a signé une entente concernant le développement régional, entente de 10 ans, et jusqu'à présent, on a eu 9 ententes auxiliaires qui impliquent des déboursés de 1.235 milliard de dollars, à l'intérieur de la province de Québec. Je dois dire aussi qu'on en a longtemps parlé, et à maintes reprises à la période des Questions orales, le député de Montréal—Sainte-Marie se plaignait de l'évolution du dossier des F-18 et il mettait la faute sur le gouvernement. Et je viens de l'entendre dire il y a quelques minutes que le gouvernement n'a rien eu à faire dans le fait que le contrat de 1 milliard de dollars devait se donner dans la région de Montréal, que la technologie concernant l'avionnerie se serait développée dans la région de Montréal. Il vient de mentionner que cela ne dépendait pas du tout de nous. Où est son sérieux, sa bonne foi et sa crédibilité? Quand cela va mal, quand cela prend du temps, lorsqu'on réfléchit, on ne s'en occupe pas et quand c'est réglé, ce sont toujours les autres qui l'ont réglé.

• (1740)

Un jour, et c'est déjà arrivé, monsieur le Président, la population sera très fatiguée de l'entendre, et je pense que, tenant compte du dernier organigramme de son propre parti, le supposé chef de son parti, il est déjà fatigué de l'entendre, puisque formellement, il n'a pas grand responsabilité actuellement dans son parti.

On doit aussi parler au niveau du Québec du projet de Petromont. C'est un projet qui permet l'acheminement à meilleur compte des ressources naturelles de base du gaz naturel pour permettre une fois et en permanence cette fois-là et non pas à base de subventions répétées, comme nos prédécesseurs

se plaisaient à le faire, créant une inquiétude constante chez ces entreprises-là, le projet de Petromont maintenant assurera une viabilité à long terme à un grand nombre d'entreprises qui vont faire des produits à partir du gaz naturel. Alors, c'est un autre acquis de notre gouvernement et c'est également 250 emplois.

On a longtemps entendu aussi les députés d'en face se plaindre de la question du centre bancaire. Ce que nous avons accepté en rapport avec le centre bancaire international à Montréal, c'est exactement ce qui avait été refusé par le ministre Lalonde et aujourd'hui, on a défendu, notre gouvernement et les Québécois, l'établissement d'un centre bancaire international à Montréal. La Chambre de commerce de Montréal, la Chambre de commerce du Canada, le maire de Montréal, le premier ministre du Québec, le ministre des Finances du Québec se sont déclarés satisfaits dans chaque cas de ce centre bancaire international, alors que le député québécois de Laval-des-Rapides (M. Garneau) ne s'est pas prononcé, a été très équivoque sur la question du centre bancaire international. Il était gêné de s'aliéner des votes à l'extérieur du Québec. On n'a pas vu d'appui à ce centre bancaire international de la part d'aucun des députés du parti libéral.

Lorsque nous avons présenté notre projet d'industrie pharmaceutique, où étaient les députés libéraux à ce moment-là, monsieur le Président, alors qu'ils savaient bien que la mise en place de notre législation qui serait conséquente au projet de loi C-22, allait apporter des développements de 1.4 milliard de dollars au Canada, dont 700 millions de dollars dans les environs de la ville de Montréal? On n'a eu, monsieur le Président, aucun appui d'aucun député du parti libéral concernant ce dossier.

On négocie actuellement avec les États-Unis par l'intermédiaire de M. Reisman et notre ministre du Commerce extérieur (M^me^ Carney) une entente de commercialisation avec des clients potentiels, 240 millions d'habitants. Où trouvons-nous l'appui chez le parti libéral? Nulle part. Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) donne son opinion. Le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) donne une autre opinion. Le député de Laval-des-Rapides traîne à donner des opinions, et le chef ne sait pas quoi dire. Il dit qu'il parlera lorsqu'il aura à parler, monsieur le Président.

On a de l'appui des libéraux en ce qui concerne l'entente commerciale avec les États-Unis, au niveau de la province de Québec. C'est un gouvernement libéral qui nous appuie dans ce domaine-là. Le premier ministre Bourassa nous appuie officiellement. Le ministre du Commerce extérieur fait des discours continuellement pour appuyer l'évolution de nos négociations, nos prises de position dans ce dossier. Il nous a encouragé fortement à conclure une entente qui va dans l'intérêt des Québécois. Cela c'est notre oeuvre, ce sont nos réalisations, monsieur le Président.

J'ai entendu quelqu'un parler d'environnement tout à l'heure. C'est la première fois que le gouvernement met conjointement avec une entreprise, non pas des subventions répétitives d'année en année, à même les emprunts que nos petits-enfants devront payer, mais c'est la première fois que le gouvernement du Canada met 33 millions de dollars pour l'entente concernant la *Noranda Mines* considérée comme le pollueur le plus important, et les investissements de 100 millions de dollars qui vont être consacrés à ce projet-là vont permettre de raffiner davantage le produit. Ce n'est pas une question de lever la cheminée comme les libéraux le faisaient, c'est une question d'empêcher maintenant la pollution et c'est cela que nous réalisons également.

Monsieur le Président, je dois aussi mentionner que notre ministre de la région de Québec, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) a manoeuvré d'une façon hors pair dans l'évolution du dossier des chantiers maritimes au pays. Ils ne nous en parlent plus les gens d'en face, mais à chaque jour durant la période des Questions orales, ils en posaient des questions sur des particularités. Mais il faut savoir, monsieur le Président, que les chantiers maritimes de la province de Québec incluant le merveilleux chantier de Lauzon, incluant le chantier de la Vickers, incluant le chantier de Sorel vont avoir à dépenser d'ici 1991 la somme de 1,22 milliard de dollars. Cela n'a jamais été mentionné par les députés et je peux donner des détails, monsieur le Président. Il s'agit de contrats et d'aide du gouvernement fédéral pour moderniser les installations des chantiers et développer des spécialités afin que ce ne soit plus comme dans le temps des libéraux des solutions à court terme et quelque navire qu'on met à l'approche des élections, alors qu'après cela on les fait radouber ailleurs. C'est ce que les libéraux faisaient. Nous, nous allons faire le contraire. Nous allons bâtir à long terme et développer des capacités pour adapter nos chantiers de l'Est du pays, celui de Lauzon, celui de Sorel et de Vickers, à la concurrence internationale.

Tantôt j'entendais le député de Montréal—Sainte-Marie parler de l'est de Montréal. Nous avons recréé dans l'est de Montréal l'emploi et nous l'avons confié à l'entreprise privée. Les chantiers de la Vickers vont redémarrer et nous leur donnons une nouvelle spécialité. Le député nous a dit qu'on allait consentir des contrats pour des frégates. Les libéraux ont annoncé des frégates. Ils ont acheté des dizaines d'élections sur des constructions de navires, comme ils ont d'ailleurs acheté des élections sur le moulin de Matane, la papeterie de Matane que le député de Montréal—Sainte-Marie mentionnait. Pendant des années consécutives, ils se sont faits élire sur cela. Je pourrais parler de la politique laitière. Je pourrais parler de l'intervention du gouvernement fédéral au niveau des agriculteurs qui étaient gelés depuis 1981. Je pourrais aussi . . . malheureusement, j'aurais aimé, monsieur le Président, parler un peu de l'intervention du député de Terrebonne (M. Toupin). J'ai noté qu'il n'est pas possible de le résumer et j'ai aussi noté l'absence du député québécois du parti socialiste, le député de Terrebonne qui n'a pas daigné aujourd'hui se présenter et discuter physiquement, d'une façon concrète, d'un dossier de la province de Québec.

Alors s'il prétend, et apparemment cela représente 100 p. 100 des députés du parti. Alors, monsieur le Président . . .

M. Malépart: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) invoque le Règlement.

M. Malépart: Monsieur le Président, l'honorable député de Lévis (M. Fontaine) vient de mentionner que le député de

Terrebonne est absent. J'aimerais que vous rappeliez à l'ordre l'honorable député de Lévis. Il sait très bien qu'il n'a pas le droit de mentionner un député absent. On pourrait mentionner l'absence de la députée de Mercier (Mme Jacques), de la députée de Rosemont (Mme Blais-Grenier), chez les conservateurs.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est à l'honorable député de Lévis (M. Fontaine).

M. Fontaine: Monsieur le Président, comme d'habitude mon collègue de Montréal—Sainte-Marie n'est pas tellement civilisé. Il commence à être temps que des gens de cette Chambre le lui disent. J'ai mentionné que le député de Terrebonne aurait dû se lever, monsieur le Président. Représentant 100 p. 100 des députés du parti socialiste au Québec, il aurait été normal que le député de Terrebonne se lève aujourd'hui et affirme ce qu'il prétend être sa philosophie concernant l'évolution du Québec. Alors on ne l'a pas entendu, et on ne l'a pas vu se lever.

Monsieur le Président, si je réfère enfin à l'intervention de notre gouvernement, je vois que mon temps de parole s'écoule, je vais terminer rapidement, et je veux signaler qu'en agriculture, nous avons été les premiers à reconnaître une entente de commercialisation des oeufs, la première depuis 1981 à sécuriser nos producteurs laitiers à travers la province de Québec qui devaient mendier pendant des années une politique laitière. Nous, nous l'avons donnée en 1985 et sur un plan de cinq ans.

Alors pour toutes ces raisons, monsieur le Président, il est inopportun de considérer la proposition du député de Montréal—Sainte-Marie, comme d'ailleurs toutes ses interventions dans cette Chambre.

• (1750)

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, moi aussi, je veux prendre part à ce débat sur les dossiers du Québec, selon la motion proposée par mon honorable collègue et ami, député libéral de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) qui, comme tout le monde le sait, fait un travail exceptionnel, est vraiment le vrai défenseur des dossiers québécois, et tous les Québécois le reconnaissent et le témoignent chaque fois qu'il se déplace dans le Québec.

Monsieur le Président, on a entendu quelques orateurs, justement trois députés conservateurs du Québec qui ont essayé de louer le gouvernement conservateur qui a vraiment à coeur les dossiers québécois.

J'aimerais tout d'abord, monsieur le Président, commencer par le premier orateur conservateur, le député de Témiscamingue (M. Desjardins) qui justement dans sa région a du bois d'oeuvre en quantité. Justement dans ce dossier, monsieur le Président, nous n'avons pas vu le député conservateur du Québec se lever et protester. Justement l'industrie québécoise, monsieur le Président, exporte aux États-Unis 2.8 de sa production annuelle évaluée à 3.37. L'industrie du bois au Québec est composée de 1 113 établissements généralement éloignés des grands centres. Ces petites et moyennes entreprises font vivre, monsieur le Président, 38 000 travailleurs et indirectement 157 000 autres. Des villages entiers de la Gaspésie, du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de l'Outaouais, des Laurentides, de l'Abitibi et de la Côte-Nord dépendent exclusivement du bois. Monsieur le Président, on sait très bien ce qui est arrivé, ils ont fait un marché avec les États-Unis et ils ont vendu les intérêts du Québec. Des milliers d'emplois ont été remis en cause à cause de sa politique. Qu'est-ce qu'ont fait les députés conservateurs du Québec là-dessus, monsieur le Président? Ils n'ont pas dit un seul mot, comme des moutons, ils ont accepté la décision du ministre du Commerce international.

Monsieur le Président, nous avons bien sûr rarement l'occasion d'écouter l'honorable député d'Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers) dans cette Chambre.

M. Malépart: C'est la première fois qu'il parle.

M. Gagliano: Je ne sais pas si c'est la première fois, peut-être la deuxième fois, parce que j'ai entendu encore le même discours ce soir.

M. Jourdenais: Cela fait plus souvent que cela. Vous n'êtes pas ici quand il parle.

M. Gagliano: Dans ce discours, monsieur le Président, il se vantait de ce que ce gouvernement avait des rencontres avec le premier ministre et qu'ils se parlent. Ce ne sont pas de paroles dont les Québécois ont besoin, monsieur le Président, ce sont des emplois.

Monsieur le Président, il a dit que c'est un bon gouvernement, de bons administrateurs. J'ai une liste, monsieur le Président, mais cela prendrait plus de 10 minutes pour dire exactement combien ils sont de bons administrateurs, ce qu'ils ont fait de l'argent des contribuables canadiens. Je vous citerai quelques exemples, pas tous parce qu'on en aurait pour longtemps. Mais il ne faut pas oublier, monsieur le Président, les 1.6 milliard de dollars pour renflouer les deux banque dans l'Ouest pour garantir les dépôts au-dessus de 60 000 $. On sait très bien, tout le monde connaît la loi sur les dépôts bancaires, monsieur le Président, après 60 000 $ ce n'est pas garanti. Donc, ceux qui ont déposé dans ces banques savaient très bien que c'était très risqué, mais les taux d'intérêt étaient très élevés et ils en ont profité. Donc ils ont remboursé tous ces gens-là, monsieur le Président. Combien cela a-t-il coûté? C'est 200 millions de crédits fournis à la Banque de Hongkong pour reprendre la Banque de Colombie-Britannique.

Les bons dossiers, monsieur le Président: la prison de Port-Cartier, qui a été déplacée de Drummondville dans la circonscription du premier ministre . . .

M. Malépart: Un scandale!

M. Gagliano: L'entente Gulf/Reichman: exemptions fiscales accordées lors de la vente de la Gulf à Olympia & York, 1 milliard de dollars, monsieur le Président. Après on a eu la fermeture de la Gulf. On a donné un milliard de dollars en exemptions fiscales et, comme prix, on a payé avec la fermeture de la Gulf dans l'est de Montréal. Je pourrais continuer, monsieur le Président, il y en a des tonnes de mauvaise administration de ce gouvernement conservateur.

Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à mes collègues une date, une date peut-être qu'ils ont oubliée. Mais le 26 juillet 1984, le caucus conservateur se trouvait à Québec, et cette journée après un caucus québécois, voilà que, alors chef de l'opposition maintenant premier ministre, il fait des déclarations nobles sur l'industrie du textile et du vêtement, ainsi que sur la chaussure. Il voulait protéger cette industrie. Il voulait s'assurer que les quotas sur la chaussure seraient restés pour

s'assurer que c'était une industrie qui ne devait pas disparaître mais qui devait continuer. Et voilà qu'un an après, pas beaucoup de temps, seulement un an après, ils ont oublié ces promesses-là, promesses faites en dix points. Tout le monde les connaît. Tout le monde les a lues et tous les journaux en ont parlé à ce moment-là en grande fanfare, et je n'ai pas le temps de les lire. Je sais très bien que mes collègues conservateurs s'en souviennent. Et à ce moment-là, monsieur le Président, qu'est-ce qui arrive, un an après, dans le domaine de la chaussure, par exemple? On enlève les quotas sur les chaussures pour hommes et on annonce un programme de réduction des quotas pour les chaussures pour femmes. Je pense que d'ici 1988 il n'y aura plus de quotas dans l'industrie des chaussures pour femmes. Cela sous prétexte qu'on devait protéger les consommateurs canadiens parce que, selon les conservateurs, les consommateurs canadiens payaient plus cher à cause des quotas. Et qu'est-ce qui s'est produit une fois les quotas enlevés? Les prix des chaussures n'ont pas diminué. Au contraire, ils ont augmenté et les consommateurs ont payé plus cher mais on a perdu beaucoup d'emplois au Québec.

Monsieur le Président, j'aimerais citer quelques chiffres. Par exemple, depuis qu'on a enlevé les quotas, depuis le 1er novembre 1986, les importations de l'Italie ont augmenté de 36 p. 100, de l'Espagne, 147 p. 100 et de Taïwan, 238 p. 100. Selon l'Association des manufacturiers de chaussure du Canada, les chaussures ont subi une baisse de production de 32 p. 100 en 1986. Entre août 1985 et août 1986, les manufacturiers ont subi des pertes de 2 000 emplois dont 1 700 au Québec. Ce sont des emplois et non pas de belles paroles, des gestes administratifs, des promesses. Les Québécois en ont assez des promesses. Et c'est pour cela que dans les sondages d'opinion publics, c'est clair, les conservateurs sont rendus à 10 p. 100 au Québec. Jamais dans l'histoire des sondages, un parti politique est descendu si bas que cela, monsieur le Président. Donc voilà les résultats qu'on crée. C'est ce que la population pense des conservateurs et non pas les belles paroles. La preuve est évidente. Regardez le journal *Le Soleil* du 28 février: Wilson étrangle le Québec. C'est clair. Plus clair que cela ... C'est écrit, ce n'est pas nous, les libéraux, qui le disons, ce sont les Québécois qui le disent. Donc, monsieur le Président, je pense que le député de Montréal—Sainte-Marie a proposé une motion qui, je ne suis pas d'accord avec le député néo-démocrate qui s'est attaché à l'aspect technique, justement les néo-démocrates ne connaissent pas les dossiers québécois, mais il veut en réalité proposer un mécanisme pour qu'on puisse régler ces dossiers. J'espère que tous les députés de cette Chambre vont appuyer cette motion.

Mme Anne Blouin (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) d'avoir eu l'intelligence et le courage de présenter cette motion. Il s'agit là, en effet, d'une proposition qui fera date dans l'histoire du parlementarisme canadien, et je m'en voudrais de ne pas signaler au leader de l'opposition que le parti libéral compte désormais dans ses rangs un constitutionnaliste de grande valeur, un homme qui va au fond des choses, et qui, pour protéger sa province, n'hésite pas à remettre en question le fondement du système parlementaire de notre pays.

La proposition de notre honorable collègue comporte un certain nombre d'aspects, tous aussi subtils les uns que les autres, que je voudrais analyser avec vous.

Le premier de ces aspects consiste à vouloir ramener au gouvernement des membres du parti libéral. En effet, la motion prévoit expressément la création d'un mécanisme auquel appartiendraient des membres de l'Opposition officielle. Il me semble, monsieur le Président, que la population canadienne s'est déjà prononcée sur cette question, et que le nombre de députés du parti libéral dans cette Chambre démontre avec assez de précision les intentions de la population canadienne quant à la composition du gouvernement.

Je ne doute évidemment pas que le parti libéral ne compte, en dépit du petit nombre de ses membres ici, suffisamment de ressources pour occuper à lui seul un mécanisme ...

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette. L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON—LE FINANCEMENT FÉDÉRAL

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je relance sur le tapis le sujet dont je parle au vice-premier ministre (M. Mazankowski) depuis le 10 décembre 1986. Je lui avais alors posé la question suivante:

Le vice-premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi son gouvernement n'a-t-il pas entrepris une étude semblable au sujet de l'utilisation par l'Ontario du charbon de l'est de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick?

Voici ce que le vice-premier ministre m'a répondu:

J'examinerai assurément les instances du député et les mesures qu'il nous recommande de prendre.

Cette question a été reprise au débat d'ajournement le 28 janvier 1987. Je l'ai posée à nouveau le 3 mars et j'ai demandé ce que le gouvernement était disposé à faire à ce sujet. Je pose la question de nouveau pour la bonne raison que, depuis le 10 décembre, le vice-premier ministre est au courant de la façon injuste dont les habitants de l'est de la Nouvelle-Écosse sont traités. Je pensais qu'il aurait eu l'occasion de vérifier auprès des employés du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Expansion industrielle régionale et de fournir une réponse précise à la Chambre. Lorsque je lui ai posé la question le 3 mars, il a répondu ceci: «Je serais heureux d'en parler également avec les premiers ministres des provinces atlantiques».

J'ai demandé au vice-premier ministre de faire preuve de dynamisme et d'esprit d'initiative. Non seulement nous voulons que Hydro Ontario utilise du charbon de l'ouest du Canada ...

M. Forrestall: Monsieur le Président, ce serait une bonne chose de ne pas s'éloigner du sujet.

M. Dingwall: . . . mais nous voulons que le charbon de l'est de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick soit utilisé également. J'aurais cru que par pur souci de justice et d'équité, le vice-premier ministre et son gouvernement auraient réfléchi à ma suggestion. De toute évidence, le gouvernement n'a absolument rien fait. Je n'insinue pas qu'il a induit la Chambre en erreur.

M. Forrestall: C'est vous qui tenez des propos trompeurs, et de façon éhontée.

M. Dingwall: Je dis que le mouton docile d'en face, le député de Dartmouth—Halifax-Est (M. Forrestall), qui est le secrétaire parlementaire, a saboté cette initiative.

M. Forrestall: Saboté? Pourquoi ne traitez-vous pas de la question que vous avez fait inscrire à l'ordre du jour?

M. Dingwall: Comme les députés d'en face, il ne se soucie absolument pas de promouvoir le développement économique de l'est de la Nouvelle-Écosse. Le secrétaire parlementaire devrait avoir honte. C'est de la grossière négligence de sa part.

M. Forrestall: Au moins je suis franc et je dis la vérité.

M. Dingwall: Franc? Vous n'êtes pas franc du tout.

M. Forrestall: Vous pouvez croire que je le suis.

M. Dingwall: Vous n'êtes pas honnête. Pourquoi n'intervenez-vous pas pour participer au débat . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre.

M. Forrestall: Pourquoi ne participez-vous pas au débat sur la question?

M. Dingwall: Allez, retournez au barreau!

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais que le député voudra retirer . . .

M. Forrestall: Ce serait bien plus agréable que de rester ici à écouter vos bêtises.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je sais que le député voudra retirer cette dernière remarque.

M. Dingwall: Je la retire, monsieur le Président.

M. Forrestall: Je doute que cela lui plaise, monsieur le Président, mais il va le faire.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a retiré ses paroles. Il lui reste une minute.

M. Dingwall: Avant d'être grossièrement interrompu par le député, j'allais dire que je conclurai en disant qu'il est grand temps que le gouvernement du Canada commence à assumer ses responsabilités de manière équitable dans tous les domaines. Nous en avons assez des promesses rompues du premier ministre (M. Mulroney), du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) et surtout du vice-premier ministre. Ils ont abandonné les habitants de la Nouvelle-Écosse et surtout, ils ont abandonné les habitants de ma circonscription, Cape Breton—Richmond-Est, car ils n'ont pas envisagé d'utiliser ailleurs le charbon de l'est de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Cependant, ils ont tout le temps et l'argent voulus pour envisager des moyens d'utiliser le charbon de l'ouest du Canada.

• (1805)

Il n'est pas juste de traiter de cette manière les citoyens de l'Atlantique. C'est inconstitutionnel. J'espère que le secrétaire parlementaire aura le courage, au lieu de courber l'échine devant ses maîtres, de s'opposer au premier ministre et au vice-premier ministre et de faire preuve d'intérêt et de compassion envers les gens de sa région.

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le sujet à l'étude ce soir émanait d'une accusation non fondée selon laquelle nous aurions réduit le budget de Devco de 50 millions de dollars, causant ainsi . . .

M. Dingwall: Vous l'avez fait!

M. Forrestall: Je n'ai pas entendu le député faire la moindre allusion au sujet qu'il a proposé. A 15 heures demain, je saisirai la présidence d'une question de privilège, car il arrive trop souvent que les députés proposent un sujet pour ensuite s'en écarter complètement.

M. Dingwall: Allez donc vous rafraîchir l'esprit.

M. Forrestall: Si vous étiez honnête, franc et direct avec vos électeurs . . .

M. Dingwall: Voyez qui parle d'honnêteté.

M. Forrestall: . . . vous auriez le courage de vous lever et de dire la vérité. Savez-vous seulement ce qu'est la vérité?

M. Dingwall: Retournez d'où vous venez.

M. Forrestall: Savez-vous ce qu'est la vérité?

M. Dingwall: Retournez d'où vous venez.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Il ne reste que trois minutes au secrétaire parlementaire.

M. Dingwall: Il devrait peut-être se concentrer sur le sujet.

M. Forrestall: Monsieur le Président, je désire simplement faire savoir au député que le ministre a rencontré plus tôt cette semaine des représentants de l'exécutif de l'UMW. La rencontre a été des plus fructueuses et a permis de faire le point sur la situation de l'industrie. De toute évidence, le député ne le savait pas et n'en a que faire.

M. Dingwall: N'induisez pas la Chambre en erreur.

M. Forrestall: Il est plus soucieux de faire courir des bruits alarmants, de nous induire en erreur et, surtout, de s'offrir le luxe de prétendre aborder un sujet pour traiter d'un tout autre.

M. Dingwall: Vous regretterez ces paroles.

M. Forrestall: Il sait précisément pourquoi . . .

M. Dingwall: Vous regretterez ces paroles, grande gueule!

M. Forrestall: . . . on ne vend pas le charbon du Cap-Breton à Hydro Ontario. Qu'il me dise sous quel régime, ou à l'époque de quel gouvernement nous avons perdu la possibilité de vendre du charbon à cette entreprise d'hydroélectricité. Je voudrais bien qu'il me réponde.

M. Dingwall: Vous ne savez même pas de quoi vous parlez. C'est typique de vous.

M. Forrestall: Monsieur le Président, dans sa première question, le député a reproché au gouvernement d'avoir réduit de 50 millions de dollars le programme d'immobilisations prévu pour Deves. Or il sait que, depuis trois ans, nous avons eu des dépenses en immobilisations exceptionnellement élevées. Nous essayons de mettre en valeur la nouvelle mine Phaleen. Nous essayons d'ouvrir la station de lavage de Victoria Junction. Ces deux projets sont terminés et bien sûr, les immobilisations vont être réduites cette année. Néanmoins, cela ne justifie pas les licenciements auxquels Devco a procédé comme le sait le député.

M. Dingwall: Vous auriez besoin d'une douche froide pour vous éclaircir les idées.

Le Président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Spadina (M. Heap).

M. Forrestall: Ces absurdités ne méritent pas de réponses.

M. Dingwall: Oh, oh!

M. Forrestall: C'est tout ce que vous avez à dire?

M. Dingwall: C'est beaucoup plus intelligent que ce que vous avez dit.

M. Forrestall: Allons nous expliquer dehors.

M. Dingwall: Vous êtes un dur?

M. Forrestall: Qu'avez-vous dit?

M. Dingwall: J'ai dit: «Vous êtes un dur?».

M. Forrestall: Venez me dire ça dehors.

Le Président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je n'entends pas le député.

L'IMMIGRATION—LES SALVADORIENS ET LES GUATÉMALTÈQUES A) ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'ACCORD ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE B) L'ÉTUDE DES DEMANDES DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je déplore vivement le grand tort causé par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) aux nombreux réfugiés en provenance des États-Unis, et notamment les Salvadoriens et les Guatémaltèques. En décidant de les renvoyer aux États-Unis pour attendre les résultats de l'enquête faite à leur sujet au Canada, il les force non seulement à vivre pendant des semaines et des mois dans une pauvreté totale et dans l'angoisse d'être renvoyés dans le pays qu'ils ont fui, mais il se pourrait également fort bien qu'il les fasse expulser dans leur pays d'origine car à leur retour aux États-Unis, ils sont arrêtés et accusés d'être entrés illégalement au pays.

• (1810)

Cette affaire découle d'une question que j'ai soulevée à la Chambre le 20 février, lorsque le ministre a annoncé sa décision. Ce jour-là, l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) nous a dit ceci:

> Le Canada—et ce n'est pas récent nécessairement—a une entente avec les États-Unis d'Amérique, et particulièrement cette fois-ci, que les gens qui vont faire une demande relative au statut de réfugié au Canada que nous ne sommes pas en mesure de traiter immédiatement ne sont pas expulsés par les États-Unis . . . Nous avons un échange de correspondance, mais je ne vois pas l'utilité de déposer des documents aujourd'hui. Encore une fois, personne n'a encore été déporté par les États-Unis. J'ai l'assurance qu'il n'y a pas de gens qui vont être déportés par les États-Unis.

Il y avait manifestement une raison pour laquelle le ministre ne souhaitait pas déposer cette correspondance. En effet, cette correspondance ne reflétait pas la position attribuée aux États-Unis par le ministre, bien au contraire. M. Alan Nelson, commissaire américain à l'immigration, a adressé cette correspondance à M. Joe Bissett, directeur de l'Immigration au Canada.

Il lui a précisé que les directeurs de district pourront, dans chaque cas, accorder un délai raisonnable à l'intéressé pour repartir. Il a ajouté que les accords entre le Canada et les États-Unis ne s'appliqueraient pas dans certains cas, notamment lorsque le réfugié fait l'objet d'une ordonnance d'expulsion, lorsqu'il a un casier judiciaire ou encore, lorsqu'on a sur lui des renseignements préjudiciables.

Un autre porte-parole de l'Immigration américaine l'a confirmé. Il a dit que les États-Unis ne modifieraient pas leur politique de façon à protéger les réfugiés qui sont refoulés à la frontière canadienne tout simplement parce que le Canada leur en fait la demande.

A la fin de sa réponse, le ministre a dit avoir une assurance qu'il savait, en fait, ne pas avoir ou aurait dû savoir qu'il n'avait pas. Le 26 février, j'ai écrit au ministre pour lui signaler ce fait et lui dire qu'il n'y avait que deux possibilités: ou bien il savait que ses déclarations étaient pour ainsi dire inopérantes, ou bien il n'était pas au courant de la correspondance. Dans le premier cas, lui ai-je laissé entendre, la seule chose honorable à faire était qu'il remette sa démission pour avoir induit la Chambre en erreur. S'il n'était pas au courant, il lui fallait s'excuser auprès de la Chambre ainsi qu'exiger la démission de son directeur administratif, M. J. B. Bissett, qui avait reçu la lettre de M. Nelson.

Je n'ai reçu aucune réponse du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Toutefois, on a eu droit aux inepties de son homme de paille, le ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner) qui, selon la *Montreal Gazette* du jeudi 26 février, aurait prétendu que les États-Unis sont un modèle dans le domaine du respect des droits de la personne. Quelle fausseté! Le ministre d'État chargé de l'Immigration n'est sûrement pas aussi bête. Il est au fait des dossiers de l'immigration et de l'acceptation des réfugiés. Il n'est pas sans savoir que ce qu'il dit des États-Unis n'est absolument pas vrai. En ce qui concerne le respect des droits de la personne, l'attitude des États-Unis à l'égard des Salvadoriens est scandaleuse. Ils les renvoient dans ces pays de prisons, de torture et de meurtres après n'avoir étudié que pour la forme leur demandes de statut de réfugié. Par exemple, entre septembre 1985 et octobre

1986, les États-Unis ont traité 2 183 demandes émanant de réfugiés Salvadoriens et n'en ont accepté que 55. Cela ne représente que 2,5 p. 100. Ils en ont renvoyé 6 047 au Salvador. Des 471 demandes émanant de Guatémaltèques, ils n'en ont accepté que 5, ce qui représente 1 p. 100, et ils en ont renvoyé 3 502 au Guatémala. Était-ce juste? Pas d'après les normes canadiennes.

• (1815)

De 1983 à 1984, le Canada a trouvé qu'entre 25 et 59 p. 100 des demandes de statut de réfugié émanant de Salvadoriens étaient légitimes. C'est au moins dix fois plus qu'aux États-Unis. On a établi au Canada que de 57 à 70 p. 100 des requérants guatémaltèques étaient de véritables réfugiés. Autrement dit, le taux d'acceptation le plus bas au Canada est dix fois supérieur au taux le plus élevé aux États-Unis. Honte aux États-Unis d'Amérique. Honte au ministre d'État (Immigration) qui déclare que c'est un modèle. Honte au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui a renvoyé aux États-Unis des centaines de Salvadoriens et de Guatémaltèques. Il est honteux qu'il ait dit à la Chambre qu'il avait l'assurance qu'ils ne seraient pas déportés au Salvaldor ni au Guatémala alors qu'il n'en était rien.

[*Français*]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de commenter plus avant la réponse donnée par l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) à l'honorable député de Spadina (M. Heap) le 20 février 1987.

Je désire informer le député que les autorités américaines et un des commissaires des Nations Unies ont déclaré à plusieurs reprises depuis la mise en oeuvre des mesures de contrôle provisoires, que l'entente intervenue entre nos deux pays prévoit que les revendicateurs qui doivent se présenter à une audition au Canada ne seront pas expulsés dans leur pays d'origine.

Le représentant du Haut-commissariat aux réfugiés à Ottawa a déclaré le 3 mars dernier qu'aucun revendicateur du statut de réfugié n'avait été menacé d'expulsion des États-Unis depuis la mise en vigueur des mesures de contrôle provisoires.

Le Canada a reçu des assurances à l'effet qu'aucun requérant séjournant aux États-Unis ne serait frappé d'une ordonnance d'expulsion et que l'accès à la frontière ne serait pas interdit à ces personnes.

Nous avons également obtenu des garanties à l'effet que les personnes pour qui une date d'enquête avait été fixée seraient autorisées à séjourner aux États-Unis en attendant cette dite enquête. En outre, le Commissaire des Nations Unies a précisé qu'il n'y avait aucune indication que cette entente entre le Canada et les États-Unis ne serait pas respectée.

Par conséquent, nous pouvons affirmer, monsieur le Président, que personne n'est dans une situation dangereuse.

Le Commissaire adjoint de la Direction des examens du Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis a déclaré que le gouvernement américain a informé le gouvernement canadien qu'il permettrait aux personnes concernées de séjourner aux États-Unis jusqu'à une date correspondant à celle de leur audition au Canada.

Notre politique est humanitaire, monsieur le Président. Toutes les demandes des revendicateurs du statut de réfugié feront l'objet d'un examen individuel.

Lorsque la personne en cause n'est pas menacée d'un renvoi immédiat des États-Unis, la date d'une enquête sera fixée et cette personne sera autorisée à séjourner aux États-Unis en attendant la tenue de ladite enquête. Lorsque le Service d'immigration des États-Unis indiquera qu'une personne est frappée d'une ordonnance d'expulsion et que son renvoi est imminent, celle-ci sera autorisée à entrer au Canada immédiatement en attendant l'enquête.

Le gouvernement considère que ces dispositions fournissent la protection nécessaire relativement au renvoi d'un revendicateur éventuel dans un pays où il affirme qu'il courra des risques.

En réponse à la question du député concernant le processus de reconnaissance du statut de réfugié, j'aimerais rappeler à celui-ci que les nouvelles formalités mises en vigueur le 21 mai 1986 visaient expressément à interdire l'accès du processus aux personnes qui auraient eu le plus de chances d'obtenir une décision favorable, conformément à la liste B-1 des pays. En effet, les citoyens de ces pays se seraient vu délivrer un permis du ministre lorsqu'ils auraient présenté une demande d'admission au Canada. Il est évident qu'un nombre croissant de faux réfugiés, même ceux en provenance de ces pays, ont tiré avantage de ces mesures et le gouvernement n'a eu d'autre choix que de retourner aux formalités en vigueur avant le 21 mai 1986.

Cette modification à la politique nous semblait le seul moyen de protéger adéquatement et d'admettre, dans un cadre légal, les réfugiés authentiques au Canada.

• (1820)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE-AUTOMOBILE—L'ÉLIMINATION DU DROIT DE DOUANE DE 9 P. 100 SUR LE COMMERCE DE L'AUTOMOBILE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTAS-UNIS D'AMÉRIQUE—(A) LA POSITION DU GOUVERNEMENT—(B) ON DEMANDE LE MAINTIEN DE L'ÉCART DES DROITS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Mon intervention fait suite aux questions que j'ai posées au premier ministre (M. Mulroney) et auxquelles le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a répondu. Premièrement, nous parlons de l'industrie de l'automobile et deuxièmement des conséquences qui résulteraient pour les industries de l'automobile canadienne et américaine de l'élimination du droit de douane actuel dans le cadre des accords généraux de libre-échange prévus entre les deux pays.

J'ai demandé au ministre s'il était prêt à s'engager à maintenir le droit de 9 p. 100 qui existe actuellement entre les deux pays. Le droit de 9 p. 100 sert de sanction dans le cadre du Pacte de l'automobile. Les pièces et les automobiles qui circulent de part et d'autre de la frontière n'y sont pas sujettes parce qu'elles répondent aux exigences établies du côté canadien et du côté américain de la frontière. En particulier, du côté canadien de la frontière, elles satisfont aux garanties concernant les 60 p. 100 de valeur ajoutée au Canada que les compagnies productrices ont promises par lettres au gouvernement canadien, en 1965, au début du Pacte de l'automobile.

Je dois dire que dans les divers échanges que j'ai eus avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet du libre-échange, je n'ai jamais reçu de réponses aussi évasives que dans ce cas. Le ministre devait rentrer de voyage, il n'était absolument pas au courant de ce qui s'était passé et il n'avait vraiment rien de constructif à dire. Je regrette qu'il ait pris cette attitude car, normalement, c'est un ministre que je respecte.

En ce qui concerne l'industrie automobile, nous sommes actuellement dans une situation extrêmement critique, comme le rappellent les chiffres que viennent de publier les fabricants canadiens de pièces. Ils montrent que le solde commercial dans le domaine automobile a baissé de 72 p. 100 entre 1985 et 1986. Notre déficit avec le Japon dans le secteur automobile a augmenté de plus de 36 p. 100, atteignant maintenant 3,1 milliards. Ce déficit a augmenté de plus de 12 p. 100, ou 1,9 milliard, avec la Corée, et il en est de même avec d'autres pays.

Par conséquent, ce qui représentait un bon surplus dans ce domaine de notre économie ne représente plus maintenant que 310 millions. C'est très faible lorsque l'on sait que le commerce automobile canadien avait, en 1986, une valeur de 68 milliards.

Ce que montrent essentiellement ces chiffres c'est que nous devons défendre notre capacité dans un monde où les modes de production et la technologie évoluent. Nous devons défendre notre capacité de petite nation, mais de nation qui peut néanmoins produire des automobiles.

• (1825)

Nous devons conserver nos moyens de protéger l'existence d'importantes installations de production. Bref, nous devons maintenir les mécanismes de sécurité du Pacte de l'Automobile et nous devons aussi les étendre aux compagnies coréennes et japonaises qui s'installent au Canada.

C'est pour cette raison que j'ai présenté une mesure d'initiative parlementaire dans laquelle je demandais que tous les secteurs de l'industrie automobile du Canada soient assujettis eux aussi au critère d'une valeur canadienne ajoutée de 60 p. 100. Je précise que, dès l'ouverture des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, les propres bureaucrates du gouvernement l'ont averti, dans des documents secrets, dont nous avons reçu des exemplaires, que les mécanismes de sécurité en question deviendraient inopérants si jamais les tarifs étaient réduits.

Permettez-moi de citer textuellement l'extrait suivant de l'Annexe II portant la cote «secret» d'un document qui s'intitule: «*A Canada-U.S. Free Trade Area Agreement*».

A moins que le secteur ne soit exclu de son application, un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis déboucherait assurément, après une période de transition, sur la suppression des droits de douane canadiens sur les véhicules et les pièces d'origine ... En l'absence de toute autre entrave, cela voudrait dire que les fabricants d'automobiles (ainsi que les concessionnaires d'automobiles et les consommateurs canadiens) seraient en mesure d'importer des automobiles et ... des pièces en franchise de droits et que, à toutes fins pratiques, les garanties de production du Pacte de l'automobile deviendraient inopérantes.

C'est justement cet aspect que nous voulons soulever par notre question.

Mme Jennifer Cossitt (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je réponds au député qui soulève une fois de plus la question du sort du commerce automobile dans les négociations bilatérales en cours avec les États-Unis. Il revient cette fois sur la réponse qui a été donnée à la Chambre le 17 février. Bien que la question ait été posée à maintes reprises et que la réponse reste la même, il me fait plaisir de rappeler à mon collègue quelle est la position du gouvernement.

Je crois que notre position concernant le commerce automobile dans les négociations avec les États-Unis est tout à faire claire, cohérente et raisonnable. Le gouvernement n'a cessé de répéter que l'accord sur l'automobile fonctionne à merveille et que le Canada ne le soumettra pas aux pourparlers commerciaux. Pourquoi déranger ce qui ne cause pas d'ennuis?

Nous avons entrepris entre-temps une collecte de données avec les États-Unis sur les questions reliées à l'automobile. Il ne s'agissait nullement d'une négociation, mais d'un échange d'informations sur la situation et les tendances dans cette industrie.

L'accord sur l'automobile n'est pas la seule question qui concerne cette industrie. Une partie considérable et croissante du commerce nord-américain de l'automobile s'effectue à l'extérieur de l'accord. La valeur de ces transactions s'est élevée à 3,3 milliards de dollars canadiens en 1984. Nous allons devoir envisager les répercussions sur ce commerce de tout accord global que nous pourrons conclure avec les États-Unis.

Sans perdre de vue que le but général de ces négociations est d'en venir à une entente sur des échanges libres d'obstacles autant que possible, nous voudrons, bien sûr, négocier les questions comme les droits de douane, les formalités douanières, les approvisionnements, les importations d'autres pays, les programmes de remise des droits et les subventions des deux côtés de la frontière. Ces questions importantes pourraient bien influer sur le commerce des produits automobiles.

Le gouvernement du Canada juge que, si les États-Unis ont quelque chose à proposer qui favorise l'emploi, la production et le commerce au Canada, il est préférable de les écouter d'une oreille attentive.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 6 mars 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LES RÉFUGIÉS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, la politique du gouvernement en matière des réfugiés me fait penser à la réponse qu'on obtient souvent d'un répondeur téléphonique. «Merci d'avoir appelé le gouvernement du Canada. Toutes nos lignes sont occupées. *All our lines are busy.* Veuillez rester en ligne. *Stay on the line.*»

Depuis le 20 février, le gouvernement répond aux réfugiés qui demandent la protection du Canada: «Ne venez pas nous déranger, restez chez vous jusqu'à ce qu'on vous appelle. *Don't call us, we'll call you.*»

Le mépris et l'ignorance du ministre de l'Immigration sont accablants. Il prétend que des réfugiés sont malhonnêtes parce qu'ils achètent des billets d'avion pour Londres, mais demandent l'asile politique au Canada. Il ne semble pas savoir qu'un réfugié mettrait sa vie en danger s'il annonçait, avant son départ, ses intentions de quitter son pays définitivement.

Monsieur le Président, le 20 février 1987 restera toujours une journée infâme où le gouvernement du Canada a brisé notre longue tradition humanitaire d'accueil pour les réfugiés.

* * *

[*Traduction*]

LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

LES SERVICES PUBLICS DE CARTOGRAPHIE—OPPOSITION À LA PRIVATISATION

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, il est temps de revenir aux notions et aux principes essentiels de gouvernement. Compte tenu des dernières rumeurs selon lesquelles le gouvernement pourrait vendre les installations fédérales de cartographie à un consortium privé, il convient certes de souligner qu'un service public, dont le nôtre en l'occurrence, est précisément cela: un service fourni à tous les Canadiens.

Les services de cartographie qu'offre le gouvernement ont joué un rôle primordial et ont permis de faire du Canada un pays prospère, attrayant et sûr. Les services qu'offrent les scientifiques et les cartographes canadiens sont effectivement utiles au secteur privé. Ils sont partagés avec le secteur privé et doivent continuer de l'être.

• (1105)

Des déclarations en termes vagues au sujet d'entreprises conjointes sont inacceptables. Une véritable entreprise conjointe, une association d'entités indépendantes qui partagent des compétences en vue de profiter d'occasions propices, est non seulement à propos mais encore indispensable. Toutefois, en sacrifiant les compétences, la technologie et les connaissances que les fonctionnaires canadiens ont acquises durant des décennies, le gouvernement se soustrairait à la responsabilité qui lui incombe de fournir un véritable service à tous les Canadiens.

* * *

LES RÉFUGIÉS

L'ACCÉLÉRATION DE L'EXAMEN DES DEMANDES DES CHILIENS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, les Chiliens fuient la répression brutale, les enlèvements, la torture, la prison, la mort et tous les autres sévices de la dictature de Pinochet au pouvoir depuis plus d'une décennie. Il y a même des agents de la police secrète à Buenos Aires qui harcèlent les Chiliens qui y sont connus comme revendicateurs du statut de réfugié.

Ces requérants devraient être autorisés à formuler leur demande au Canada dans le cadre de la procédure accélérée et des voies de droit régulières. En fait, ceux qui sont venus au Canada et qui ont bénéficié de la procédure accélérée ont obtenu des résultats remarquablement différents de la moyenne. La moyenne qui semble tourner autour de 10 p. 100 d'admission de Chiliens est maintenant passée à 56 p. 100. Cela montre bien le sérieux de leur revendication. Même ceux qui ne sont pas exactement des réfugiés au sens étroit du terme peuvent à bon droit revendiquer le statut de réfugié pour des motifs humanitaires.

Deux avions avaient décollé de Santiago le matin du 20 février. L'un est arrivé au Canada le lendemain et tous les revendicateurs à bord ont été acceptés. L'autre a été retenu à Buenos Aires et ses passagers devraient être autorisés à venir au Canada tout comme l'ont été les autres qui ont été acceptés.

Article 21 du Règlement

LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

ON S'OPPOSE À LA PRIVATISATION DE CERTAINES DIRECTIONS

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, le gouvernement voudrait privatiser certaines parties du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou en faire des entreprises en co-participation. Je lui souhaite bonne chance. Je suis à la fois surpris et indigné. Au demeurant, je me sens comme le premier ministre Peckford et les députés de Bonavista—Trinity—Conception (M. Johnson) et de Burin-St. George's (M. Price) qui n'ont pas été informés de l'entente franco-canadienne sur la morue. Je commence à éprouver de plus en plus les mêmes sentiments qu'un député de l'opposition.

Le gouvernement a déjà suffisamment de difficultés sans courir au devant des coups. Privatiser la Direction des levés et de la cartographie du Centre canadien de la télédétection et les services hydrographiques du ministère de l'Environnement pour en faire une entreprise en co-participation avec Lavalin, ou n'importe quelle autre compagnie de Montréal ou du Canada, ce n'est pas seulement faire de mauvaises affaires, c'est faire de la mauvaise politique. Je combattrai ce projet avec autant d'acharnement que les syndicats.

Si c'est un ballon d'essai de la part du Conseil du Trésor et du ministre, il vient de crever.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA SITUATION DU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, on sait que présentement à Ottawa il y a des discussions afin de tenter de ramener dans l'honneur et la dignité la province de Québec au sein de la Constitution. Malheureusement, c'est une autre mascarade de ce gouvernement conservateur, alors qu'en même temps le ministre de l'Environnement du Québec dit qu'il trouve, quand il s'agit de la pollution industrielle du Saint-Laurent, que le Québec est traité injustement.

Le ministre des Finances du gouvernement du Québec trouve qu'au niveau de la péréquation le gouvernement traite les Québécois de façon inéquitable.

Un autre ministre, le ministre responsable du Multiculturalisme, demande des sommes d'argent à Ottawa pour aider face à l'afflux de réfugiés et, encore là, le gouvernement fédéral dit non.

Le ministre des Transports du Québec, M. Côté, s'oppose au projet de loi C-18 qui a pour conséquence de faire disparaître des voies ferroviaires au Québec.

Et, dernièrement, nous apprenions qu'au sujet de la station spatiale, encore une fois le Québec s'est fait rouler alors que seulement une entreprise sur 10 a eu des contrats, et alors la Chambre de commerce de Montréal a été obligée de s'unir . . .

Monsieur le Président, j'ose espérer, étant donné que ce gouvernement conservateur a été élu par l'ensemble des Québécois, que les députés québécois se réveilleront et donneront justice au Québec et ce qui lui revient.

[*Traduction*]

LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

ON CONDAMNE LE PROJET DE PRIVATISER CERTAINES DIRECTIONS

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, à l'instar des entreprises qui s'occupent de levés et de ressources naturelles d'un bout à l'autre du Canada, ainsi que des employés du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, j'ai été renversé d'apprendre qu'on songe à privatiser la Direction des levés et de la cartographie, le Centre canadien de télédétection et le Service hydrographique du Canada.

Je connais les entreprises canadiennes du secteur des levés ainsi que ces services gouvernementaux. Ils sont de calibre international. A l'heure actuelle, les entreprises et le gouvernement collaborent de façon très étroite. Je m'élève contre cette idée de privatisation, tant dans une perspective nationale que régionale. Beaucoup de mes électeurs qui travaillent au sein de ces organismes voient leur carrière et leur mode de vie menacés. A l'échelle nationale, ces services ont acquis une réputation internationale qu'ils ne pourront conserver que s'ils demeurent sous l'égide du gouvernement fédéral.

• (1110)

Devant cette assemblée réunie, je demande au gouvernement de ne pas privatiser les organismes mentionnés. J'invite l'ensemble des députés à souscrire à cet appel. Il faut que ces services demeurent sous l'égide du gouvernement fédéral.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LA MISE EN OEUVRE DE LA DÉRÉGLEMENTATION

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, peu de gens ont remarqué dans le budget des dépenses du gouvernement pour cette année le million de dollars accordé au CRTC pour la mise en oeuvre de la déréglementation. Ainsi, non seulement les Canadiens verront leur gouvernement, qui n'a d'ailleurs jamais reçu de mandat en ce sens, suivre les Américains sur la voie de la déréglementation des communications, mais ils apprendront qu'il a dû dégager un million de dollars pour permettre au CRTC de se lancer dans l'aventure.

Peut-être ne devrions-nous pas nous plaindre puisqu'il ne s'agit que de un million de dollars; le gouvernement a tant de priorités mal inspirées qui coûteront tellement plus aux contribuables. Il demeure que cette mesure illustre à petite échelle l'orientation du gouvernement. Après avoir promis d'augmenter les dépenses culturelles au moins au rythme de l'inflation, le gouvernement impose des restrictions budgétaires. Certains organismes culturels ont obtenu des hausses de crédits cette année mais, dans l'ensemble, les dépenses au titre de la culture ne représenteront que 95 p. 100 de ce qu'elles étaient la dernière année de la précédente administration.

Il faut bien sûr exercer des choix difficiles en établissant un budget mais le gouvernement a trouvé le moyen de dégager un million de dollars de plus pour mettre en oeuvre des mesures de déréglementation qui augmenteront la charge de travail du CRTC.

Voyons, messieurs et mesdames du gouvernement, soyez sérieux.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ESSENCE—DEMANDE D'ENQUÊTE

M. George Minaker (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, dans le *Calgary Herald*, on a publié dernièrement un article sur Turbo Resources Ltd., détaillant d'essence indépendant essentiellement. Le président de l'entreprise a déclaré que les grandes sociétés pétrolières «ne peuvent pas contrôler le prix du brut, de sorte qu'elles sont incapables de réaliser des bénéfices en amont. Par conséquent, elles sont fortement incitées à augmenter leurs marges bénéficiaires en aval», ce qui leur rapporte de gros bénéfices à la vente au détail. Lors de l'entrevue, le président a soutenu qu'il était reconnaissant à ses rivales gigantesques du créneau qu'elles lui laissaient.

Bien que faisant peu de prospection et produisant peu, Turbo Ressources a réussi à rembourser à ses banquiers un prêt de 47,3 millions de dollars et des intérêts de 10,5 millions, et à réaliser en même temps des bénéfices de 13,4 millions pendant les trois premiers trimestres de 1986. Elle ne semble pas souffrir de la concurrence puisque tant les compagnies indépendantes que les grandes sociétés pétrolières réalisent des bénéfices énormes à la vente au détail.

La déréglementation est censée avantager tout le monde, et non seulement les sociétés pétrolières et gazières. J'exhorte le gouvernement à faire enquête sur les prix de l'essence, de façon que tous les consommateurs canadiens puissent bénéficier à leur tour de la déréglementation.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LA HAUSSE PRÉVUE DU DÉFICIT EN SASKATCHEWAN

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le parti conservateur fait souvent valoir auprès des Canadiens la nécessité de contrôler le déficit en réduisant les dépenses, tant au niveau national que provincial. Dans la réalité, cependant, les conservateurs agissent tout autrement.

Le *Globe and Mail* signalait ce matin que le déficit de la Saskatchewan avait triplé par rapport aux estimations de l'automne dernier. Avant la campagne électorale en Saskatchewan, le gouvernement avait déclaré que le déficit atteindrait 389 millions de dollars. Maintenant que les élections ont eu lieu, le déficit de la province s'élève à 1,2 milliard. Le déficit a donc triplé. Le gouvernement a induit la population de la Saskatchewan en erreur. Ce gouvernement incompétent et insensible ne mérite pas de gouverner.

Article 21 du Règlement

Lorsque le CCF et le NPD étaient au pouvoir sous Tommy Douglas, Woodrow Lloyd et Allan Blakeney, le budget était équilibré et, il y a cinq ans, il était excédentaire. A l'heure actuelle, le déficit accumulé de cette province s'élève à des centaines de millions de dollars.

Monsieur le Président, une fois au pouvoir, les conservateurs font exactement le contraire de ce qu'ils prônent durant la campagne électorale.

* * *

[*Français*]

L'INFLATION

LES CONSÉQUENCES POUR CERTAINS RETRAITÉS

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, M. Gérald Bouey, n'a pas été tendre pour les libéraux lorsqu'il a blâmé l'ancien gouvernement de sa politique très inflationniste.

Monsieur le Président, entre 1970 et 1984, les libéraux ont chargé un impôt caché aux plus démunis de notre société, un impôt de plus de 300 p. 100 sur 14 ans. Cela veut dire qu'un Canadien ou une Canadienne, qui en 1970 a pris sa retraite avec 10 000 $ en banque, peut aujourd'hui acheter avec ce montant l'équivalent de 3 333 $ seulement. C'est le parti libéral qui a taxé les Canadiens d'un impôt caché et insidieux.

Ainsi, monsieur le Président, les gens qui aujourd'hui font partie du troisième âge, et qui s'étaient accumulés de l'argent pour leurs vieux jours, ont été spoliés par le parti libéral et leur argent ne vaut plus que le 1/3 de ce qu'il valait. Quand je vois, aujourd'hui, les députés du parti libéral critiquer notre politique alors qu'ils ont enlevé 7 000 $ sur 10 000 $ en 14 ans dans le portefeuille des Canadiens . . .

Pendant ce temps, monsieur le Président, le chef du parti libéral, alors qu'il était ministre des Finances de 1972 à 1975, participait à ce dépouillement organisé des Canadiens. C'est sous sa gouverne comme ministre des Finances que 50c. ont remplacé 1 $.

Voilà l'oeuvre du chef du parti libéral pour les personnes démunies, monsieur le Président.

* * *

• (1115)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LES CONSULTATIONS ENTRE LES REPRÉSENTANTS DU SECTEUR DES PLASTIQUES ET CEUX DES MINISTÈRES

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, les dirigeants du secteur canadien des plastiques étaient à Ottawa cette semaine. Leur association industrielle, la Société des industries du plastique ou SIP, estime leur chiffre d'affaires total à 10 milliards de dollars par année, avec 80 000 employés répartis dans 2 000 usines distribuées dans au moins 150 circonscriptions fédérales de tout le Canada. La SIP est présidée par le président de Reliance Products de Winnipeg, M. Sheldon Berney.

Le secteur consulte intensément divers ministères fédéraux, dont le MEIR, le ministère des Affaires extérieures et le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie afin d'arriver à être plus concurrentiel sur le marché international et à mieux contribuer à l'économie canadienne.

Le secteur des plastiques est l'industrie qui connaît la croissance la plus rapide au Canada depuis déjà une quinzaine d'années. Il prévoit pouvoir devenir le premier secteur du pays en importance d'ici au XXI[e] siècle à la faveur d'une bonne politique nationale. Notre gouvernement collabore avec le secteur industriel en vue d'établir pareille politique.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT DONNERA SUITE À SON ENGAGEMENT AU SUJET DE LA DÉPOLLUTION DU FLEUVE SAINT-LAURENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, j'adresserai ma question au vice-premier ministre.

Le printemps dernier, le ministre de l'Environnement annonçait que la dépollution du fleuve Saint-Laurent était sa grande et principale priorité. Après une année d'inaction, le ministre a toujours son plan d'action, mais aucun budget pour y donner suite, de telle sorte qu'il force la province de Québec à payer toute seule la note.

Ma question est donc la suivante et je l'adresse au vice-premier ministre: Quand le ministre de l'Environnement ou le gouvernement fédéral tiendra-t-il sa promesse et donnera-t-il suite à son engagement de poursuivre la dépollution du fleuve Saint-Laurent avec des budgets appropriés?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le premier ministre a, tout comme le ministre de l'Environnement, fait preuve d'un leadership admirable à propos de toutes ces questions. Le ministre négocie actuellement des ententes sur les pluies acides avec les provinces. Il s'attaque également au problème que le député a soulevé. En l'absence du ministre de l'Environnement, je peux seulement assurer aux députés que nous prenons cette question au sérieux. Je veillerai à ce qu'elle soit portée à l'attention du ministre de l'Environnement, dès son retour.

L'AIDE FINANCIÈRE DEMANDÉE PAR LE QUÉBEC AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement a déjà dit qu'il n'avait pas d'argent pour le Québec. En fait, le ministre de l'Environnement du Québec sait, comme les Canadiens et comme le Cabinet fédéral, que les promesses concernant le plan d'action annoncé ne seront pas tenues plus que les autres. Le Québec a engagé des milliards pour nettoyer le Saint-Laurent et il cherche maintenant à obtenir de l'aide financière du gouvernement fédéral, conformément au plan d'action. Pourquoi le gouvernement ne se sert-il pas de son influence au lieu de rejeter la responsabilité sur le Québec?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le gouvernement exerce son influence, non seulement à propos de cette question, mais pour tous les problèmes touchant les pluies acides et l'environnement. Je le répète, nous exhortons les États-Unis à faire leur part. Néanmoins, nous devons d'abord régler le problème chez nous. C'est pour cela que le ministre de l'Environnement travaille en collaboration très étroite avec les provinces. Si le député fait preuve d'un peu de patience, il constatera, comme dans la plupart des autres cas, que ce genre de chose prend parfois un peu plus de temps lorsqu'on les réalise en collaboration, mais qu'en fin de compte, c'est généralement la meilleure approche.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je ne comprends pas le vice-premier ministre. Le ministre a déjà dit qu'il n'avait pas un cent pour la province de Québec pour la dépollution du fleuve Saint-Laurent. Quel poids est-ce que cela constitue?

On semble oublier que cette pollution dépend aussi des municipalités, et ce gouvernement n'a pas voulu donner suite à la recommandation de la Fédération canadienne des municipalités concernant un plan d'aménagement, d'aide pour les usines d'épuration, de traitement des eaux.

Je demande au vice-premier ministre: Comment peut-il permettre au ministre de l'Environnement actuel de blâmer les États-Unis de toutes sortes de façons sur les pluies acides, alors qu'il n'est même pas capable de donner une aide financière, qui avait été promise, à la province de Québec pour la dépollution du fleuve Saint-Laurent?

• (1120)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, curieusement, le parti libéral qui, depuis 20 ans, ne s'est guère soucié de la plupart de ses obligations dans des domaines du ressort du gouvernement fédéral, voudrait maintenant que non seulement nous rattrapions tous ses retards et toute son inaction dans les domaines de notre compétence, mais que nous nous occupions également des questions du ressort des provinces et des municipalités.

M. Garneau: Vous avez dit que vous le feriez. Vous l'avez promis.

M. Mazankowski: Si telle est la position officielle du parti libéral, je serais curieux d'entendre ce que le chef du député a à dire.

M. Garneau: Pourquoi avez-vous donné 200 millions à l'Ontario?

[*Français*]

ON DEMANDE DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE QUÉBEC

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler au vice-premier ministre que la pollution du fleuve Saint-Laurent tire son origine dans les Grands lacs, que des polluants s'ajoutent tout le long du fleuve, que ce n'est pas un problème qui touche seulement les Québécois, mais que c'est un problème de nature interprovinciale et internationale. Pourquoi le ministre de l'Environnement, au nom du gouvernement, demande-t-il aux Québécois de faire seuls les frais de la dépollution du Saint-Laurent? Le gouvernement a pourtant été généreux envers l'Ontario et la Nouvelle-Écosse en leur consentant respectivement des sommes de 85 et de 34 millions de dollars pour dépolluer. Pourquoi pas au Québec aussi? Pourquoi laisser tomber le Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous ferions mieux de devenir sérieux. Le député insinue que le fleuve est pollué depuis deux ans, depuis que nous sommes au pouvoir. Et les 20 années précédentes où les pouvoirs publics ont fait preuve de négligence? Nous allons essayer de régler ce problème, comme nous le faisons pour les autres problèmes d'envergure nationale; le député devrait faire preuve d'un tout petit peu de patience.

M. St. Germain: Nous n'avons pas besoin de recevoir de leçons de vous.

M. Mazankowski: Nous n'avons certainement pas besoin que ce monsieur ou ce parti nous dise ce qu'il faut faire pour protéger l'environnement et essayer de résoudre les graves problèmes de pollution.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le problème, c'est que le ministre de l'Environnement est passé maître dans l'art de faire des déclarations incendiaires. Hier, il a traité le sénateur américain Byrd d'homme de Néanderthal. Le problème, c'est que le ministre est un beau parleur mais un petit faiseur. Le vice-premier ministre peut-il ordonner à son ministre de descendre de son piédestal de M. Net et d'aller se tremper les pieds dans le Saint-Laurent qu'il a qualifié d'égout à ciel ouvert, pour passer aux actes au lieu de se contenter de faire de belles déclarations?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le gouvernement a un ministre de l'Environnement honnête, sincère et qui a un sens très aigu des responsabilités. Je n'accepterai certainement pas de critique analogue à celle du député alors qu'on ne peut vraiment pas dire que son parti se soit distingué dans la défense de l'environnement.

* * *

LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

LE PROJET DE PRIVATISATION DE CERTAINES DIVISIONS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé des Forêts qui, semble-t-il, est chargé de la privatisation éventuelle de la direction des levés et de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre peut-il nous expliquer où en est ce projet de privatisation qui a incité des porte-parole de Lavalin, à Montréal, à parler de l'avenir des employés. Selon eux, tous les employés ne seront pas repris et on ne leur garantira que deux ans de sécurité d'emploi. Le ministre peut-il nous expliquer ce qui se passe? Peut-il donner l'assurance à la Chambre et aux 1 300 employés de la division des levés, et de la cartographie, du centre de télédétection et du service hydrographique que le gouvernement actuel ne va pas privatiser ces services et leurs emplois?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, je voudrais signaler tout d'abord que les rapports de presse à ce sujet sont inexacts. Je tiens à déclarer catégoriquement qu'il n'est pas question de vendre la direction des levés et de la cartographie.

• (1125)

Je tiens à confirmer aux employés de cette direction à Ottawa, aux autres fonctionnaires ainsi qu'à l'ensemble des Canadiens que ce service n'est pas à vendre. Il n'a jamais été question de le privatiser. En fait, nous n'avons jamais discuté de la privatisation au sens strict du terme. Je tiens à signaler qu'à la suite des recommandations du groupe de travail Nielsen, des responsables du Conseil du Trésor envisagent des moyens de permettre aux secteurs public et privé d'offrir un service complémentaire dans ce domaine sur les marchés intérieur et international. Cependant, à cet égard, les responsables du Conseil du Trésor et d'Énergie, Mines et Ressources ont tenu des discussions préliminaires avec diverses sociétés, et non avec une seule. Il importe de signaler que les ministres n'ont en aucun cas examiné la politique susceptible de découler de ces discussions. Les déclarations des médias et de Lavalin vont bien au-delà de ce que l'on peut déduire de ces discussions préliminaires.

M. le Président: Je reviendrai au député dans un instant. Je me dois de dire aux députés que la présidence a permis au ministre de donner une réponse peut-être un peu longue. Cependant, je signale que la question a été soulevée à trois reprises sauf erreur, par des députés dans leurs déclarations, et qu'il s'agit de toute évidence d'une question importante. C'était la première fois qu'un ministre avait l'occasion d'y répondre et j'espère que les députés le comprendront.

[*Français*]

LA PRIVATISATION POSSIBLE DE CERTAINS SECTEURS DE L'INSTITUT DE CARTOGRAPHIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il être plus précis puisque ce n'est pas seulement le porte-parole de la compagnie Lavalin, mais aussi son chef, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui a déclaré, à Sherbrooke en janvier, que la privatisation possible de certains secteurs de l'Institut de cartographie et sa localisation sont à l'étude au ministère? Qu'est-ce qui est exactement à l'étude? Et est-ce que le gouvernement prévoit une diminution en main-d'oeuvre dans le secteur de la cartographie et dans d'autres centres qui font l'objet de discussions?

[*Traduction*]

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, je ne vois pas comment je pourrais être plus positif que je l'ai été à propos de cette affaire. J'ai dit que le gouvernement n'avait pris aucune décision. Il est prématuré de discuter de cela et il n'y a aucune raison de le faire. Même les ministres n'en ont jamais parlé.

LES PROPOS D'UN PORTE-PAROLE DE LAVALIN AU SUJET DU PRIX ET DE LA SÉCURITÉ D'EMPLOI

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, puisque le ministre nous dit que les discussions sont prématurées, pourrait-il nous expliquer comment il se fait qu'un porte-parole haut placé de Lavalin et de ses partenaires chez Bell Canada, ait eu l'impression que le prix pourrait être de 55 millions, disait que l'on ne donnerait qu'une garantie d'emploi de deux ans et avait échaffaudé exactement la façon de procéder à la privatisation? La privatisation est-elle envisagée ou pas? Comment se fait-il que le gouvernement ne puisse décider si les emplois sont garantis ou non?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que toutes les discussions qui auraient pu avoir lieu avec Lavalin ou d'autres sociétés sont, au mieux, purement exploratoires et tout ce que les intéressés auraient pu conclure du côté prix est vraiment prématuré.

LE CENTRE CANADIEN DE TÉLÉDÉTECTION

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, dans sa réponse, le ministre a parlé surtout de la Direction des levés et de la cartographie. Pourrait-il préciser à la Chambre que ses remarques s'appliquent également au Centre canadien de télédétection et au Service hydrographique du Canada?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, je peux parler du Centre canadien de télédétection qui appartient au ministère dont je m'occupe et dire que, effectivement, ce que j'ai dit s'applique aussi à ce centre. Le gouvernement n'a absolument pas discuté de la politique à suivre à l'égard de ces services.

[*Français*]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ÊTRE PLUS PRÉCIS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, suite à la même question et au même ministre, le ministre a utilisé l'expression, en anglais:

[*Traduction*]

. . . «*in the strict sense of the word*» en parlant de la privatisation. Que veut dire le ministre lorsqu'il affirme que lorsqu'on parle de privatiser ces trois services du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ce n'est pas au sens strict du terme? Veut-il nous aviser par là que d'autres mesures sont en préparation? Le gouvernement envisage-t-il d'autres façons de privatiser ces trois services essentiels?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, jusqu'à maintenant, les discussions et les mesures prises par le gouvernement relativement à la privatisation concernent les sociétés d'État et il n'a jamais été question de privatiser un ministère ou un service du gouvernement.

• (1130)

L'AVENIR DES FONCTIONNAIRES ET DE LEURS FAMILLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il, au nom du gouvernement, garantir aux 1 300 fonctionnaires visés et à leurs familles dont l'avenir est en jeu en l'occurrence, qu'ils seront pleinement protégés, et leur préciser clairement que le gouvernement n'a pas du tout l'intention de privatiser ces trois services? Pourrait-il également leur assurer que si, en fait, il a d'autres projets à l'esprit concernant l'interprétation stricte ou non du terme «privatisation», il procédera de façon ouverte par la procédure normale d'appels d'offres et non en tenant des réunions secrètes avec des représentants du secteur privé?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, je peux affirmer que si une décision doit être prise, et aucune ne l'a été jusqu'à maintenant à cet égard, on agira au grand jour en faisant un appel public d'offres relativement au service concerné. Aucune décision n'a été prise et les ministres n'ont pas discuté de cette question.

* * *

L'IMMIGRATION

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Est-ce que la politique future du gouvernement en matière d'immigration va être axée sur le principe essentiellement raciste énoncé par le député de Willowdale voulant que les Canadiens cherchent des immigrants qui puissent s'adapter au climat . . .

M. le Président: J'espère que tous les députés voudront bien faire preuve de la plus grande prudence pour ce qui est d'imputer, intentionnellement ou non, des motifs racistes à d'autres députés. Cela va susciter une réaction très vive, et la présidence a alors beaucoup de mal à maintenir l'ordre. Nous sommes d'honorables parlementaires et à moins d'être étayé de la preuve la plus éclatante un tel jugement apparaît tout simplement inadmissible. Je sais que le député, qui jouit d'une excellente réputation à la Chambre et qui parle avec force et détermination sur des questions qui préoccupent tous les députés, tiendra à se montrer prudent dans la qualification des motifs qui inspirent tout autre député. J'espère qu'il posera sa question autrement.

M. McCurdy: Monsieur le Président, je me demande comment interpréter autrement l'expression . . .

Des voix: Règlement!

M. Keeper: Écoutez!

M. le Président: Il semble à la présidence que si un préambule affirme qu'un député est raciste, cette affirmation est déplaisante et insultante au plus haut point dans notre pays.

M. Keeper: Écoutez la déclaration!

Des voix: Sortez!

M. le Président: Je suis persuadé que le député peut poser une question sans attaquer les motifs ou la personnalité d'un autre député. Il n'a été apporté absolument aucune raison qui justifie ce genre de commentaire contre un autre député. J'espère que dans l'intérêt même de la cause que le député de Windsor—Walkerville défend avec tant d'ardeur, la discussion se déroulera de façon à ne pas attaquer l'honneur des députés. Je dois préciser que la présidence considère l'accusation de racisme comme très désagréable et très grave.

M. McCurdy: Monsieur le Président, le gouvernement a-t-il l'intention de fonder sa future politique d'immigration sur l'existence d'une catégorie de personnes qui peuvent s'habituer au climat?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député, qui siège ici depuis plus de deux ans, sait parfaitement que c'est le premier ministre ou le ministre compétent qui font les annonces de politique gouvernementale. Voilà les lignes de conduite suivies par notre gouvernement.

Je puis dire au député que notre politique est certainement plus humanitaire que celle énoncée par son chef qui, interviewé par M. Webster à l'émission *Jack Webster Show* à Vancouver il n'y a pas si longtemps, a déclaré ce qui suit: «Quand on constate qu'il ne s'agit pas de vrais refugiés, on les chasse du pays».

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU DÉPUTÉ DE WILLOWDALE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, pour en revenir . . .

M. le Président: Le député de Windsor—Walkerville a collaboré avec la présidence, et je prie les députés d'entendre sa question.

M. McCurdy: Monsieur le Président, la déclaration du député de Willowdale a des conséquences sur l'image que se font d'elles-mêmes les minorités visibles de notre pays. Elle ne fait pas honneur au parti au pouvoir, ni à la Chambre, ni aux Canadiens. Je demanderai au gouvernement s'il va insister auprès du député de Willowdale pour qu'il s'excuse d'avoir fait cette déclaration.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, quelle qu'elle puisse être, la déclaration dont parle le député ne traduit pas la politique du gouvernement. Si le député se préoccupe de la politique gouvernementale sur cette question très importante, je lui suggérerai de se préoccuper de la position adoptée par le chef de son propre parti.

Des voix: Bravo!

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'ADJUDICATION DES CONTRATS—LES AVIS CONCERNANT LES DÉLAIS

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, c'est à la ministre des Approvisionnements et Services que je voulais poser ma question, mais comme elle est absente, je la poserai au vice-premier ministre. Dans le document préparé par les collaborateurs de la ministre au sujet des nouveaux projets du gouvernement de s'ingérer dans l'adjudication des contrats fédéraux, où précise que si, à des fins d'information on demande de surseoir à une adjudication, le préposé à l'achat doit immédiatement informer les gestionnaires de la situation. Comment la ministre peut-elle oser déclarer à la Chambre que ce système ne donne pas lieu à une certaine ingérence politique du gouvernement? C'est écrit ici noir sur blanc, dans le document de son ministère.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): La ministre étant absente, monsieur le Président, j'aimerais simplement informer le député qu'on a déjà répondu à cette question. Avec le nouveau système on vise à améliorer la qualité des renseignements fournis aux Canadiens à propos des sept milliards de dollars que le ministère des Approvisionnements et Services dépense chaque année. Il s'applique à tout le Canada. Il n'est pas sectaire contrairement à celui qu'appliquaient les libéraux à l'époque où ils exerçaient le pouvoir.

M. Hopkins: Monsieur le Président, il est sectaire du fait qu'il s'applique à des contrats dont la valeur atteint à peine 25 000 $ pour les députés conservateurs qui représentent ces six circonscriptions, y compris le premier ministre. Ne venez pas nous raconter des histoires.

Questions orales

LE PROCESSUS D'ADJUDICATION DES CONTRATS

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ce programme d'ingérence politique que la ministre a établi n'a rien à voir avec la disparité économique régionale, comme elle l'a dit elle-même la semaine dernière, mais il a beaucoup à voir avec la disparité politique régionale du parti conservateur. Voilà le problème. Pourquoi le vice-premier ministre ne reconnaît-il pas que la ministre des Approvisionnements et Services et ses collaborateurs politiques sont maintenant en mesure de s'ingérer dans l'adjudication des contrats gouvernementaux? C'est écrit en noir sur blanc dans le document et le vice-premier ministre ne saurait le nier.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne pense pas que notre parti ait des leçons de pureté à recevoir des libéraux, vu la façon dont ils se sont comportés à l'égard du patronage et des contrats. Après eux, plus personne ne saurait innover en ce domaine.

On m'informe que c'est le ministère qui a demandé que ce seuil de 25 000 $ soit utilisé dans le cadre d'un projet pilote d'une durée de deux mois afin de l'évaluer. C'est dans cet esprit que la ministre s'est conformée aux avis du ministère.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

LA DÉPOLLUTION DU SAINT-LAURENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai une question très facile à poser au vice-premier ministre. Sait-il que le ministre de l'Environnement, cette semaine à Montréal, a dit qu'il n'y aura pas un cent du gouvernement fédéral pour le nettoyage du Saint-Laurent? Est-ce la politique du gouvernement, pas un cent? Oui ou non.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je crois avoir répondu plus tôt à cette question. La députée sait que le ministre de l'Environnement n'est pas à la Chambre actuellement. Il était ici cette semaine pour participer . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): Il se cache.

M. Mazankowski: Il était ici cette semaine pour participer au débat. Je signalerai certes la question à son attention et je suis persuadé qu'il communiquera avec la députée.

• (1140)

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je crois que les Canadiens qui vivent sur les rives du Saint-Laurent aimeraient savoir quelle est la politique du gouvernement. Quelle somme peuvent-ils compter recevoir du gouvernement fédéral? Il s'agit d'un problème national et nous voulons simplement savoir si le gouvernement ne se propose pas d'offrir une aide financière. Le ministre de l'Environnement est-il au courant? Y a-t-il une politique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, de toute évidence la députée se préoccupe vivement de cette question. Je tenterai de faire comprendre au ministre la sincérité des instances qu'elle a faites dès qu'il sera de retour.

* * *

[*Français*]

DÉFI 87

LA RÉPARTITION DES FONDS—L'EXTENSION DU DÉLAI DE PRÉSENTATION DES DEMANDES

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, en l'absence du ministre d'État (Jeunesse) et du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Monsieur le président, selon des sources auxquelles on s'adresse au ministère de la Jeunesse et au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la répartition des montants affectés aux différentes composantes de Défi' 87 diffère sensiblement.

Je demande donc au ministre d'établir clairement devant la Chambre la répartition des 180 millions de dollars de Défi' 87 et d'étendre à l'échelle du pays la date limite du 20 mars 1987 pour la présentation des projets, afin de compenser l'arrivée tardive des formulaires d'inscription, comme d'habitude.

M. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, la question est très précise et je vais en prendre note et demander que le ministre d'État (Jeunesse) y réponde lorsqu'il reviendra à la Chambre.

LES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DES AFFAIRES SOCIALES DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser.

En même temps, le ministre pourrait-il nous assurer qu'il fera l'impossible pour réviser l'entente et satisfaire à certains établissements du réseau des affaires sociales du Québec qui ne peuvent faire de demande dans le cadre du programme Défi et que, lorsque l'entente sera révisée, le gouvernement consacrera des crédits supplémentaires pour ces établissements?

M. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, laissez-moi juste assurer quelque chose, c'est que les taux d'intérêt continuent de baisser, si le taux d'inflation est encore bas, si la confiance que nous avons établie dans la communauté se maintient, si nous continuons à créer de nombreux emplois: c'est ce que les Canadiens veulent dans notre pays.

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ÉTUDE DE TERRES D'ÉLEVAGE EN ALBERTA

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. En avril 1985, son ministère a effectué une étude écologique sur l'utilisation des terres au Ranch OH dans la région de Kananaskis. Cette étude a ensuite été remise au comité consultatif du Conseil du Trésor qui a recommandé une consultation du public. Pourquoi a-t-on caché cette étude aux Albertains pendant deux ans? Contrairement à ce qu'a dit hier à la Chambre le ministre associé de la Défense nationale, l'armée canadienne a prospecté subrepticement la région de la Kananaskis depuis deux ans pour essayer d'acheter des ranchs.

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, c'est une question qui relève de la compétence de mon collègue, le ministre associé de la Défense nationale. Je prends note de la question.

ON DEMANDE LA PROMESSE QUE LE MINISTÈRE N'ACHÈTERA PAS DE TERRES D'ÉLEVAGE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, c'est une question très préoccupante pour l'Alberta. Ma question supplémentaire porte spécifiquement sur les responsabilités du ministre de la Défense nationale, parce que le général Milner de la BFC de Calgary a dit aux propriétaires de ranchs de la région: « Si vous ne voulez pas de nous, nous ne viendrons pas». Puisque le gouvernement de l'Alberta a refusé il y a deux ans les demandes du MDN en vue d'acheter le Ranch Nelson, situé exactement dans la même région, parce que les ranchs et le tourisme sont précieux dans ce secteur, le ministre de la Défense nationale va-t-il prendre le parti du général Milner et dire aux Albertains que les ranchs de la Kananaskis ne seront pas achetés par le MDN?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, encore une fois il s'agit d'instances de la part du député. Je les transmettrai à mon collègue, le ministre associé.

* * *

[*Français*]

LA CARTOGRAPHIE

LA PRIVATISATION POSSIBLE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre d'État (Forêts et Mines) et responsable de la cartographie, et je lui demande de faire preuve de transparence.

Hier, M. Camu ainsi que M. Rochon de Lavalin ont confirmé à la radio de Sherbrooke qu'ils ont été approchés par le gouvernement fédéral pour prendre charge de la cartographie.

Je veux demander au ministre qui nous dit qu'il n'y a rien là comment il peut expliquer l'approche du gouvernement envers Lavalin? Ils ont même déclaré à la radio qu'ils prétendaient en venir à une entente à l'automne. Donc, ce que je veux savoir, c'est: Est-ce que le ministre n'est au courant de rien et essaie de nous conter des peurs ici à la Chambre, ou est-ce que son ministre senior, qui a dit lui-même que la privatisation était une option, ferait des choses avec Lavalin et bien d'autres sans le tenir au courant?

[*Traduction*]

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, je ne saurais être tenu responsable des commentaires faits par les gens de Lavalin. S'ils ont tiré des conclusions de discussions préliminaires ou exploratoires avec des fonctionnaires du Conseil du Trésor, soit. Je suis le ministre responsable de ce service et je puis vous dire que cette question n'a pas été discutée au niveau ministériel ni au Cabinet. Je l'ai déjà dit clairement deux, trois ou quatre fois.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, si les politiciens du gouvernement n'ont rien à voir dans cela, comment se fait-il que M. Rochon a déclaré aux journalistes de Sherbrooke que non seulement il y avait des négociations, mais que le gouvernement insistait pour que les installations privées soient à Sherbrooke?

[*Traduction*]

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, je ne suis pas responsable des déclarations de M. Rochon. Je ne sais même pas ce qu'il a dit. Ce qu'il faut réaliser, c'est qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet. Aucun mémoire que j'aurais eu à signer, n'a été envoyé au Cabinet et il n'en a pas été question au Cabinet.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'AVENIR DES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société des Postes. Étant donné l'importance des bureaux de poste ruraux pour la survie des collectivités rurales, le ministre nous dira-t-il combien de bureaux de poste seront fermés dans les collectivités rurales dont le maître de poste prend sa retraite?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je ne peux répondre à cette question parce que nous n'avons pas l'intention de fermer les bureaux de poste ruraux. Il n'existe aucune liste et il n'y a aucun moyen de donner le genre d'information que réclame le député. Lorsqu'un maître de poste se retire, démissionne ou quitte son emploi pour quelque raison que ce soit, on prévoit seulement qu'on discutera d'abord avec le député et les habitants de la collectivité pour voir s'il y aurait moyen d'améliorer le service en procédant autrement que de la façon habituelle. Je ne vois rien de mal là-dedans. J'aimerais que les députés de l'opposition et d'autres cessent de dire des sottises et d'inquiéter tout le monde à ce sujet.

Questions orales

LES CONSULTATIONS AUPRÈS DE LA POPULATION RURALE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, le ministre est-il prêt à déclarer à la Chambre qu'au lieu de demander aux citoyens des collectivités rurales s'ils aimeraient aller chercher leur courrier dans une autre ville maintenant que leur bureau de poste est fermé, Postes Canada leur demandera plutôt s'ils acceptent ce que le ministre appelle une amélioration du service ou s'ils préfèrent conserver leur bureau de poste tel qu'il est actuellement? Le ministre consultera-t-il vraiment la population?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, la Société des postes est une société d'État dont la création a été appuyée par le Nouveau parti démocratique et par tous les partis à la Chambre. Il lui incombe de gérer ses activités. Encore une fois, le député parle de façon à semer la peur et l'inquiétude chez les gens qui craignent d'être touchés. Il le fait dans un but politique, ce qui est irresponsable de la part d'un député. Il faut réaliser que le monde change. Ce parti réactionnaire affirme que rien ne devrait changer, quelles que soient les circonstances. Le monde évolue et le NPD devra s'habituer à cette réalité.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes et concerne la politique linguistique de la Société. La politique linguistique de Postes Canada stipule que les communications avec le public seront faites dans les deux langues officielles si 10 p. 100 ou plus de la population s'expriment dans l'une des deux langues officielles. Pourquoi neuf de treize employés de Postes Canada dans la ville de Québec sont-ils considérés «en surplus» parce qu'ils ne parlent pas anglais, lorsqu'il y a seulement 2,8 p. 100 d'anglophones dans la ville de Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, il incombe à la Société canadienne des postes de respecter la Loi sur les langues officielles et d'offrir ses services dans les deux langues officielles là où c'est nécessaire. Le député m'interroge au sujet d'une situation particulière et d'un certain groupe d'emplois. C'est à la société d'État de traiter avec ses employés. Il ne s'attend sûrement pas à ce qu'à titre de ministre je me mêle de ce genre de détail infime des activités de la Société.

[*Français*]

LA MANIÈRE DONT LA POLITIQUE EST APPLIQUÉE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, le ministre responsable de la Société canadienne des postes, s'il est le ministre responsable, doit s'assurer que la Société de la Couronne respecte la politique de la Loi sur les langues officielles. Voici donc ma question supplémentaire: Est-ce que Postes Canada applique la politique linguistique à Toronto, à Calgary, à Vancouver, à Winnipeg, comme elle est appliquée dans la ville de Québec, où est-ce toujours le francophone qui doit payer le prix du bilinguisme au Canada?

• (1150)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes est tenue d'appliquer les lois du Canada dans toutes ses activités partout au Canada. Si le député a des preuves concluantes que la loi n'est pas respectée, il devrait assumer ses responsabilités, saisir Postes Canada de cette information et voir à ce que la loi soit respectée, au lieu d'essayer d'exploiter politiquement cette question délicate et de porter des accusations qui ne sont peut-être pas fondées.

* * *

LA CONSTITUTION

LE COÛT DU RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS DES AUTOCHTONES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, vu que les banquettes ministérielles sont quelque peu dégarnies aujourd'hui, je poserai ma question au vice-premier ministre. Je voudrais lui demander, d'abord, si les propos que le président du Conseil du Trésor aurait tenus quant au montant énorme que cela coûterait pour régler les revendications des autochtones du Canada font partie de la campagne lancée par le gouvernement en vue de réduire les espérances avant la conférence des premiers ministres. Deuxièmement, le gouvernement est-il prêt à faire part de ses calculs aux dirigeants autochtones et à tous les Canadiens? Troisièmement, le gouvernement a-t-il déjà calculé ce que cela coûterait de ne pas régler ces revendications?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je peux dire au député et à toute la Chambre que le premier ministre et le gouvernement accordent beaucoup d'importance aux rencontres des premiers ministres et des dirigeants autochtones à la fin du mois. Ce que le président du Conseil du Trésor a dit, c'est qu'il y aura sûrement des revendications financières dans le cadre du règlement que nous espérons tous obtenir à la fin du mois, au moment de la conférence des premiers ministres. Il a tenu ces propos en parlant d'un autre aspect d'une question qui, comme bon nombre d'entre nous le savons, est hautement complexe. Nous croyons cependant pouvoir accomplir des progrès historiques à cet égard avant la fin de la réunion.

[*Français*]

LES BÉNÉFICES RÉSULTANT DE L'ACCORD DE LA BAIE JAMES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président, et elle devrait s'adresser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Est-ce qu'il est prêt à expliquer de façon patiente et détaillée à son collègue, le président du Conseil du Trésor, les énormes bénéfices et revenus qui se sont accrus pour le peuple du Canada et pour le peuple du Québec découlant de l'Accord de la baie James?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, tous les députés qui se sont occupés des Affaires indiennes savent que, si l'on peut obtenir le règlement des revendications, cela favorise l'expansion économique et l'éducation. Des progrès ont été accomplis relativement à la baie James et à d'autres ententes, par exemple dans la région de la mer de Beaufort. Selon moi, tous les députés et la plupart des Canadiens sont d'accord avec les objectifs de développement économique et de progrès social. Le président du Conseil du Trésor, le ministre de la Justice, le ministre des Affaires indiennes et le sénateur Lowell Murray ont dû organiser une autre réunion dès vendredi prochain pour faire progresser ces négociations dans l'espoir qu'elles seront couronnées de succès à la fin de mars. J'espère que le député se réjouira de cette initiative car ce pourrait être un événement historique. J'espère que ce sera le cas.

* * *

[*Français*]

LA CONSOMMATION

LE FINANCEMENT D'ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations, monsieur le Président. Pendant qu'il y a des négociations constitutionnelles qui se poursuivent et que ce gouvernement conservateur tente de faire accroire qu'il veut reconnaître la spécificité du Québec - on connaît les refus dans le domaine de la dépollution industrielle, au niveau de la péréquation, au niveau de l'aide aux réfugiés - j'aimerais savoir du ministre de la Consommation et des Corporations comment il se fait qu'il n'a pas tenu compte des recommandations des associations de consommateurs du Québec qui elles aussi ont un travail précis, différent des autres provinces, et que le gouvernement, par sa nouvelle politique, finance strictement des associations nationales. Pourquoi le ministre refuse-t-il de financer les associations de consommateurs du Québec, régionales et locales?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, il est vraiment déplorable que le député formule sa question en ces termes, comme s'il s'agissait d'une question régionale, en dressant une partie du pays contre l'autre. Il sait fort bien que ça n'est pas le cas. Les crédits consacrés au programme de subventions et de contributions sont limités et nous entendons les distribuer de la façon la plus juste et équitable possible. Manifestement, le député s'attend à ce que dans l'établissement de la liste des priorités, nous attachions beaucoup d'importance au caractère national des activités des organismes concernés. Il y a bien d'autres requêtes auxquelles nous ne pouvons donner suite, du fait de nos limites financières. Nous devons prendre des décisions. Nous le faisons d'une façon juste, honnête et ouverte, et le député rend un bien mauvais service au ministère et au gouvernement en laissant entendre que des considérations linguistiques ou régionales sont en jeu, car ce n'est absolument pas le cas.

[*Français*]

LE FINANCEMENT D'ORGANISMES PROVINCIAUX—LA POSITION DU MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la réponse démontre clairement que cela va en contradiction avec les propos du ministre de reconnaître la spécificité du Québec. L'ancien gouvernement, que ce soit les deux ministres de la Consommation, le député de Papineau et les autres ministres qui ont été responsables ont toujours reconnu que dans la province de Québec la responsabilité de la défense des intérêts des consommateurs, cela a été par les organismes, à la grandeur du Québec, et le financement était là, et que l'Association canadienne des consommateurs ne faisait aucun effort dans la province de Québec. Pourquoi, en termes de principe, le ministre a-t-il enlevé le principe de financer les organismes provinciaux du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, si le parti libéral était cohérent dans sa position envers le Québec, il souscrirait au projet de loi C-22, qui a l'appui unanime de tous les Québécois.

Apparemment, la norme dont parle le député est appliquée de façon sélective. Je suis disposé à défendre les critères utilisés par le ministère dans l'octroi des subventions à savoir la justice et l'équité et l'importance des retombées pour les contribuables qui, en définitive financent ce programme. Que le député laisse entendre qu'on se base sur des considérations régionales . . .

M. le Président: A l'ordre!

Questions orales

LES BANQUES

LA SUSPENSION PAR LE BRÉSIL DU REMBOURSEMENT DE SA DETTE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances. Puisque le Brésil a décidé de suspendre le remboursement de sa dette et que ce pays doit près de sept milliards de dollars aux banques canadiennes dont près de 65 p. 100 du capital-actions dans le cas de la Banque de Montréal, est-ce que le ministre des Finances ou le ministre d'État chargé des Finances ont eu des discussions d'urgence avec les banques canadiennes sur cette situation menaçante?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, comme il a été expliqué à la réunion du Groupe des Sept tenue à Paris il y a une semaine, et comme le sait le député, le Canada et les autres pays de ce groupe déplorent le geste posé par le Brésil et espèrent que le problème pourra être réglé d'ici peu.

Je suis heureux de pouvoir apprendre au député que des représentants du Brésil doivent rencontrer sous peu les membres du comité consultatif des banques pour discuter de la demande de rééchelonnement de la dette de leur pays. Après cette rencontre, nous aurons de nouvelles séances de consultation avec les banques canadiennes.

L'ENDETTEMENT DES PAYS DU TIERS MONDE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Compte tenu du fait que les banques canadiennes ont prêté 25 milliards de dollars à 34 pays présentant des risques élevés, le gouvernement entend-il maintenant, à la recommandation du comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada, tenter de réunir au sommet les représentants des gouvernements des principaux pays industrialisés ou en développement, les banques et autres intéressés, en vue de soulager les pays du tiers monde d'une partie de leur dette écrasante?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Voilà, monsieur le Président, une question importante sur laquelle le comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada s'est longuement penché. Nous sommes en train d'étudier ses recommandations. Les divergences d'opinion qui peuvent exister concernent la manière de procéder. On s'interroge, en effet, sur l'efficacité d'une vaste conférence. Cette formule comporte des inconvénients évidents dont j'épargnerai l'énumération à la Chambre. Il n'en demeure pas moins que grâce à sa réputation et à son rang, le Canada est bien placé pour prendre une initiative dans ce domaine. Lorsque nous aurons terminé notre examen de toute une gamme de solutions, j'aurai en main des données plus précises que je m'engage à communiquer au député et à la Chambre.

• (1200)

LES PÉNITENCIERS

L'ANALPHABÉTISME DES DÉTENUS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, c'est au solliciteur général que je m'adresse. Bien des gens s'inquiètent du faible niveau d'alphabétisation des prisonniers. Cette carence les empêche de trouver un emploi utile et d'apporter leur concours à la société lorsqu'ils sont remis en liberté. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre comment il entend s'attaquer à ce très grave problème?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je sais gré au député de sa question. Il s'agit là effectivement d'un très grave problème. Lorsque je suis entré en fonction, j'ai constaté que 50 p. 100 des détenus dans nos prisons fédérales, soit quelque 6 000 prisonniers, sont à toute fin pratique des analphabètes. Nous avons décidé d'intervenir. Mardi, à l'Université Queen's de Kingston, j'ai annoncé un nouveau programme d'alphabétisation des adultes qui devrait vraisemblablement améliorer de 400 p. 100 au cours de la première année le niveau d'alphabétisation des prisonniers. Je crois qu'ils seront ainsi mieux en mesure de trouver un emploi une fois remis en liberté.

* * *

LA POLITIQUE DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI

LES PLACES RÉSERVÉES AUX FEMMES DANS LES COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre chargée de la condition féminine, mais en son absence, un ministre suppléant pourrait peut-être répondre à sa place.

Depuis que le gouvernement a mis fin à la politique qui consistait à réserver aux femmes 30 p. 100 des places dans la formation aux métiers non traditionnels, 76 p. 100 des femmes qui suivent des programmes fédéraux de formation sont formées à des emplois mal rémunérés, qui les enferment dans le traditionnel ghetto féminin. Si les déclarations du gouvernement cette semaine sont autre chose que des belles paroles, quand la ministre va-t-elle lui recommander de revenir à cette politique des places réservées aux femmes dans les cours de formation?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, j'ai rappelé au début de la semaine que la Politique de planification de l'emploi donnait d'excellents résultats. Nous créons de véritables emplois et nous donnons aux femmes et aux hommes l'expérience et la formation qui leur assureront une carrière pour toute leur vie et un emploi qui en vaut la peine.

LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL—LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION WALLACE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je vais poser ma question autrement. Etant donné que plus de 70 p. 100 des travailleurs à temps partiel sont des femmes et que cette forme d'emploi est en hausse, quand le gouvernement mettra-t-il en oeuvre le rapport Wallace sur le travail à temps partiel, un rapport qui

recommandait l'octroi d'avantages sociaux correspondants à ces travailleurs?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je me permets de rappeler au député que la moitié des nouveaux emplois créés sont allés aux femmes.

LES AVANTAGES PROPORTIONNELS POUR LES TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question a elle aussi trait aux difficultés des travailleurs à temps partiel, pour la plupart des femmes, et s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement tiendra-t-il sa promesse de légiférer en vue d'accorder des avantages aux travailleurs à temps partiel?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, généralement, nous abordons ce genre de question aux réunions des leaders parlementaires à la Chambre. Si le député veut présenter à son leader parlementaire des instances à ce sujet, je suis persuadé que ce dernier ne manquera pas de les soulever à la prochaine réunion de ses homologues.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, cette réponse ne me satisfait pas. Le gouvernement est-il disposé à présenter une mesure législative prévoyant des avantages proportionnels au nombre d'heures travaillées pour les travailleurs à temps partiel, dont la plupart sont des femmes? C'est là une question de politique gouvernementale. J'espère que le leader parlementaire du gouvernement nous fera part de la politique à cet égard.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député sait que, en temps normal, nous évitons d'adopter des politiques à la va-vite, au contraire des néo-démocrates et des libéraux. Mais je tiendrai assurément compte de ses instances.

M. le Président: La question qui suit sera la dernière. Je donne la parole au député de Swift Current—Maple Creek.

* * *

L'AGRICULTURE

L'UTILISATION DU 2,4-D

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, qui n'est pas sans savoir que nombre de producteurs considèrent le 2,4-D comme l'un des facteurs de production les plus indispensables à la réussite de l'exploitation agricole dans l'ouest du Canada. Il sait également que ces producteurs s'inquiètent de la possibilité que l'utilisation de ce produit soit limitée à l'avenir. Le ministre peut-il donner l'assurance à ces producteurs qu'ils pourront utiliser le 2,4-D pour la campagne de pulvérisation de 1987?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à la question du député. La journée est fertile en bonnes nouvelles pour les agriculteurs canadiens, mon collègue le ministre du Revenu national ayant annoncé ce matin que la décision finale au sujet des mesures de compensation visant le maïs exemptait les éleveurs de la Colombie-Britannique.

Je suis également en mesure de donner une réponse favorable à la question du député. Les agriculteurs canadiens pourront effectivement utiliser le 2,4-D pour les semis de 1987. Selon mes renseignements, l'utilisation du 2,4-D touche quelque sept millions d'hectares. Les deux ministères concernés, soit le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et Agriculture Canada, vont continuer à étudier la question sous l'angle de la santé et de la sécurité, mais en tenant compte également de certains des avantages économiques du 2,4-D.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA MOTION D'AJOURNEMENT—LES QUESTIONS À DÉBATTRE

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement par suite de ce qui s'est produit hier soir au cours du débat sur la motion d'ajournement à cause du député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall).

Apparemment, le député a éprouvé des difficultés toute la journée, hier. D'abord, il se proposait de demander à la présidence de mettre en délibération sa question différée concernant la Loi sur les brevets. Au milieu de la journée, il a changé d'avis et a demandé que les services du greffier présentent la question qu'il avait posée, le 3 mars, au ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) au sujet de l'entretien que celui-ci a eu à Devco avec des représentants des Mineurs unis d'Amérique et du financement proposé dans le budget de 1987-1988. Lorsque le député a finalement pris la parole, hier soir, il avait encore changé d'idée et il a traité, avec beaucoup de mépris d'ailleurs, d'une question autre que celle qu'il avait soumise aux services du greffier.

Cela n'est peut-être pas voulu, mais cela devient de plus en plus une habitude. Il s'ensuit du désordre à la Chambre, où des députés viennent pour poser des questions valables auxquelles le gouvernement tient à répondre de façon précise et complète. J'estime que cela est contraire à l'esprit de la réforme parlementaire. On ne devrait plus tolérer ces abus, même à l'occasion. Encore et encore, le député pose des questions dont il connaît déjà la réponse et cela, seulement parce qu'il y voit le seul moyen d'arriver à ses fins.

Par votre entremise, monsieur le Président, j'invite mes collègues à faire au moins preuve d'honnêteté dans leurs efforts pour obtenir des renseignements du gouvernement et à s'assurer que les services du greffier demandent aux députés de soumettre des questions claires et précises pour le débat sur la motion d'ajournement. Peut-être devrions-nous recommencer à insister pour que les questions supplémentaires aient strictement rapport à la question initiale. De toute manière, j'espère que grâce à cette brève intervention de ma part et à vos sages conseils, monsieur le Président, ces abus vont prendre fin.

Questions au Feuilleton

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois qu'il y a eu un complet malentendu. Je sais que les services du greffier vont accepter la pleine responsabilité pour ce qui s'est produit hier. La parole est au député de Windsor-Ouest (M. Gray).

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le député qui vient de parler prête certaines intentions au député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall), ce qui va manifestement à l'encontre du Règlement. Je ne crois pas que le député puisse insinuer que certaines questions sont légitimes et d'autres pas ou que certains députés posent leurs questions en toute honnêteté et d'autres pas. C'est manifestement antiréglementaire. Les députés ont le droit d'exercer leur jugement dans leurs questions. Les députés s'attendent à ce que le gouvernement réponde sérieusement à leurs questions.

Par ailleurs, le député qui est la cible de ce rappel au Règlement n'est pas à la Chambre. Je demande donc respectueusement que l'on attende qu'il soit là pour rendre une décision sur ce rappel au Règlement, afin de lui donner l'occasion de répondre.

Le président suppléant (M. Paproski): D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMPTES PUBLICS

DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU 1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 99(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer des copies de la réponse détaillée du gouvernement au premier rapport du comité permanent des comptes publics, dans les deux langues officielles.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux quatre pétitions numéros: 332-479, 332-487, 332-495 et 332-986.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question numéro 65.

[*Texte*]

LE PROGRAMME DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

Question nº 65—**M. Malépart:**

1. En *a*) 1985, *b*) 1986, a-t-on alloué des fonds au programme Développement de l'Emploi et, dans l'affirmative, pour chaque année, quel en a été le total (i) pour le Canada (ii) par province (iii) pour Montréal?

2. En *a*) 1985, *b*) 1986, a-t-on accepté des projets dans le cadre de ce programme et, dans l'affirmative, quelle en a été la durée moyenne?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Oui

1. Oui.

(a)	(i)	326 504 000 $	
	(ii)	Terre-Neuve	32 334 000 $
		Île-du-Prince-Édouard	4 189 000
		Nouvelle-Écosse	17 492 000
		Nouveau-Brunswick	17 727 000
		Québec	98 151 000
		Ontario	68 733 000
		Manitoba	12 914 000
		Saskatchewan	7 518 000
		Alberta/T. du N.-O.	20 088 000
		Colombie-Britannique/Yukon	47 358 000
	(iii)	43 500 000 $	
(b)	(i)	877 896 000 $	
	(ii)	Terre-Neuve	50 103 000 $
		Île-du-Prince-Édouard	8 538 000
		Nouvelle-Écosse	37 753 000
		Nouveau-Brunswick	35 169 000
		Québec	297 193 000
		Ontario	201 730 000
		Manitoba	46 428 000
		Saskatchewan	35 162 000
		Alberta/T. du N.-O.	56 795 000
		Colombie-Britannique/Yukon	109 025 000
	(iii)	51 264 000 $	

2. Oui. (a) 26 semaines, (b) 26 semaines.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

• (1210)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE CONTRÔLE DES ARMEMENTS—LES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam) propose:

Que la Chambre, alarmée par le rôle que tient le déploiement du missile cruise air-sol, qui enfreint les limites du traité SALT, alarmée par les menaces à l'intégrité du traité sur les missiles antimissiles et consciente en outre de la possibilité d'une élimination négociée de tous les missiles nucléaires à moyen rayon d'action en Europe, exhorte le gouvernement à intervenir avec fermeté dans le but de renforcer les mesures de contrôle des armements et de désarmement, y compris la cessation des essais du missile cruise au Canada.

—Monsieur le Président, j'exhorte tous les députés à appuyer cette motion. Le moment me paraît particulièrement bien choisi pour le faire, comme le laisse entendre la motion. Je voudrais parler de cette question de façon un peu plus détaillée que nous n'avons pu le faire dans la motion.

Les députés des trois partis s'inquiètent sans doute du fait que le déploiement des missiles de croisière air-sol viole le traité SALT II. En fait, en juin dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a émis des protestations faisant valoir que les États-Unis violeraient ce traité s'ils déployaient le 131e bombardier stratégique équipé de missiles de croisière. Notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures a protesté auprès du secrétaire d'État américain et également, je crois, auprès du président.

Les députés du parti libéral et des autres partis ont également déclaré que le maintien du contrôle des armements constituait l'un des principaux ramparts de notre dispositif de sécurité. Néanmoins, à la fin de l'année dernière, le gouvernement américain a violé le traité SALT II en déployant le 131e bombardier stratégique.

C'est particulièrement important pour le Canada et pour les Canadiens car c'est nous qui faisons l'essai du missile de croisière air-sol. Cela nous rend directement complices de la violation des limites imposées pour les bombardiers transportant ces missiles. C'est pourquoi nous avons demandé la cessation de notre programme d'essais.

Je n'exagère nullement en disant que tous les députés considèrent, de même que le comité mixte sur les relations internationales du Canada, que la défense, la sécurité et le contrôle des armements sont étroitement reliés.

En ce qui a trait à la deuxième clause de la motion, cette fois-ci nous avons tous commencé à nous alarmer. Je dois dire que le gouvernement a été surtout alarmé par les menaces à l'intégrité du traité sur les missiles antimissiles. Ces menaces

ont découlé des violations à ce traité de la part des deux parties mais surtout des éventuels essais, mise au point et même déploiement de l'Initiative de défense stratégique, appelée guerre des étoiles.

Le gouvernement a toujours dit qu'il accepterait de participer à la recherche sur la guerre des étoiles car c'était une mesure de prudence. Mais j'ai compris qu'en aucun cas, le gouvernement appuyait les essais et la mise au point de moyens de défense stratégiques, et encore moins leur déploiement total ou partiel. Même si je n'en suis pas certaine, le gouvernement a sans doute bien précisé aux États-Unis, comme il l'a fait pour la violation des limites du traité SALT II, qu'il ne souhaitait pas procéder aux essais, à la mise au point ou au déploiement de moyens de défense stratégiques.

Je suppose qu'il a insisté sur le fait que ces essais, cette mise au point et le déploiement partiel qui a eu lieu actuellement, du moins en ce qui concerne les essais et la mise au point aux États-Unis, constituent un problème très grave puisqu'ils vont totalement saper le traité sur les missiles antibalistiques. Là encore, cette question préoccupe vivement les Canadiens.

Si, comme le secrétaire à la défense Weinberger le laisse entendre, les recherches, les essais et la mise au point se sont déroulés si rapidement que l'on peut envisager un déploiement partiel de l'IDS d'ici le début des années 90, cela aura diverses conséquences graves. Entre autres, l'Union soviétique sera incitée à renforcer ses armes offensives stratégiques et à mettre au point un plus grand nombre de bombardiers stratégiques transportant des missiles de croisières air-sol.

Cela place le Canada dans une situation incroyablement illogique. Nous continuons l'essai des missiles de croisière lancés par avion, en vertu d'un programme IDS américain qui pousse irrémédiablement l'Union soviétique, qui jusqu'à présent n'avait pas beaucoup de missiles et de bombardiers stratégiques dans ses forces offensives, à développer cet aspect. Nous les invitons littéralement à le faire.

Tous les députés en sont conscients depuis que sont apparus les menaces contre le traité ABM, et depuis que l'on a abandonné la stricte interprétation du traité. Nous nous sommes tous aperçus que cela aurait pour résultat d'encourager l'Union soviétique à développer non seulement ses bombardiers, mais l'ensemble de ses forces offensives stratégiques.

Cela m'amène au troisième élément, la réalisation que l'élimination négociée de tous les missiles nucléaires à moyen rayon d'action en Europe est possible. Nous sommes, tout comme le gouvernement et le parti libéral, très heureux de ce qui se passe actuellement, c'est-à-dire de la recherche de l'option zero en Europe. Il semble bien que l'on y parviendra. Nous appuyons cette solution de tout notre coeur et sans réserves. Mais ce sera pour rien si, du fait de la violation des limites du SALT II et de la destruction du traité ABM par le développement et le déploiement de l'IDS, tout ce que nous faisons est augmenter la menace, pour les deux parties, que pose la mise au point d'armes offensives stratégiques.

• (1220)

L'élimination des missiles nucléaires de moyenne portée en Europe ne fera que prolonger, si les autres mises au point continuent, l'accumulation des armes stratégiques. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons toujours demandé que les armes de portée intermédiaire et les armes stratégiques ne soient pas considérées séparément et même que l'on tienne compte aussi des armes spatiales.

Cela n'a pas été accepté. Les Soviétiques ont décidé d'accepter le principe des négociations séparées. Je dis toutefois que si l'on élimine les armes de portée intermédiaire et les missiles nucléaires, mais que l'on augmente le nombre des armes stratégiques offensives, des bombardiers stratégiques, des missiles lancés par sous-marins ou basés à terre, ce ne sera pas très utile.

D'après moi, les libéraux ainsi que les conservateurs ont toujours prétendu que le Canada était associé à la double décision prise en 1979, qui autorisait le déploiement des missiles nucléaires en Europe au moment même où avaient lieu les négociations en vue de réduire l'armement, l'une de nos contributions consistant à essayer les missiles lancés par air. D'ailleurs, ce n'était pas la position de mon parti. Nous avons soutenu que les essais de missiles de croisière air-sol étaient strictement une entente entre le Canada et les États-Unis.

Examinons cependant, l'argument avancé par les deux autres partis. J'ai fait allusion l'autre jour à une déclaration faite le 15 janvier 1983 par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'alors, lorsqu'on a pris la décision d'essayer les missiles de croisière air-sol. Il disait que ces essais constituaient une obligation et un engagement qui seraient soigneusement réexaminés si des progrès étaient enregistrés dans l'autre volet de cette fameuse double décision, soit la réduction des missiles nucléaires dans les deux camps. C'est exactement ce qui se passe aujourd'hui.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'il était impossible de savoir si nous allions mener à terme les essais des missiles de croisière avant de connaître l'issue des discussions de Genève. Cependant, ma question était la suivante: puisqu'il est de plus en plus évident tous les jours que l'élimination des missiles nucléaires à moyenne portée est inéluctable et souhaitée par les deux camps, nous pouvons certainement dire aujourd'hui ce qui était fortement sous-entendu par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en 1983.

M. Clark (Yellowhead): Mais qui n'avait pas été dit.

Mme Jewett: Si l'on lit les paroles du sénateur MacEachen en sachant comment les interpréter—et j'ai une longue expérience en la matière—il laisse entendre très clairement que la réduction des armes à moyenne portée nous obligerait à réexaminer la question des missiles de croisière aéroportés. En ce moment même, le Canada a une autre bonne raison pour être le premier à déclarer que c'est le moment—si jamais cela devait l'être ce serait aujourd'hui—d'annoncer que nous n'allons pas continuer les essais des missiles de croisière tirés de l'air.

A mon avis, le parti conservateur a dit tout ce qu'il fallait dire au sujet du traité SALT II et du traité sur les missiles antibalistiques, mais il n'a pas assez critiqué les essais et le déploiement possible dans le cadre de la guerre des étoiles. Il a fait de nombreuses déclarations appropriées. Il a exhorté les États-Unis à ne pas violer les traités et à poursuivre leurs pourparlers avec l'Union soviétique en vue de réduire les armements. Toutefois, il n'a eu aucun message explicite à l'adresse des États-Unis. Il n'a pas fait clairement comprendre aux États-Unis et à l'Union soviétique que la sécurité du Canada tout autant que la sécurité commune est en cause dans toutes ces questions ou qu'il serait dans notre intérêt de restreindre l'application du traité SALT II et de ne pas violer le traité sur les missiles antibalistiques.

Il serait souhaitable dans notre intérêt et dans celui du reste du monde que nous fassions nettement comprendre aux États-Unis que nous ne tremperons pas dans ces violations ni dans l'escalade effrénée de la mise au point d'armes nucléaires pour une stratégie offensive et que nous ne participerons même pas à la fabrication de bombardiers munis de missiles de croisière apparemment désignés maintenant sous le nom de missiles de croisière indétectables. Nous ne nous sommes pas exprimés assez clairement. Toutefois, ce qui est encore plus important, nous n'avons pas pris la seule mesure qui nous permettrait de cesser d'adopter une attitude passive envers notre sécurité et d'agir à cet égard, soit en déclarant que nous refuserons de participer désormais à cette escalade et de violer les traités.

Il ne suffit pas de dire simplement que nous adhérons aux régimes de contrôle des armements. Il faut le prouver. Il faut montrer que nous voulons que les autres pays y adhèrent. Il faut montrer que nous agissons lorsque ces régimes sont menacés ou que leur démantèlement nous touche de près ou de loin, comme c'est le cas avec la poursuite des essais du missile de croisière air-sol. Lorsque le premier ministre (M. Mulroney) ira rencontrer le président au prochain sommet, ou lorsque le président viendra ici, ou lorsque le premier ministre ira en Union soviétique dans quelques mois, il pourra alors dire que le Canada ne se contente pas de vanter les mesures du contrôle des armements et du désarmement, mais qu'il les met en application.

Je pense que le parti libéral lui aussi s'oriente nettement dans ce sens. J'ai été très encouragée de voir qu'à sa réunion de l'automne dernier, le parti libéral a voté une résolution demandant la fin des essais du missile de croisière. Je sais qu'il l'a fait dans le contexte de la violation du traité SALT II, des menaces au traité sur les ABM et des négociations devant conduire à la réduction des armes en Europe. Mais, ensuite, le critique du parti libéral pour les questions de défense, le député de Sudbury (M. Frith), qui à l'occasion de notre dernière motion portant sur les essais de missiles de croisière, celle du 14 juin 1983, s'était abstenu pour faire voir qu'il n'était pas disposé à voter contre, a dit il y a quelques jours que le moment était venu effectivement de mettre fin aux essais de missiles de croisière. J'ai été encouragé quand, quelques jours après, le critique pour les affaires extérieures, dans sa déclaration du 27 février, a également reconnu que le temps était venu de mettre fin aux essais, pour des raisons dont la plupart sinon toutes sont celles que j'ai exposées aujourd'hui. Je sais que leur chef ne l'a pas encore dit, mais son parti et ses deux principaux critiques se sont prononcés.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le chef va se prononcer.

Mme Jewett: Le chef du parti libéral va prendre la parole. J'insiste auprès des libéraux, de même qu'auprès des conservateurs, pour que le Canada—nous tous des trois partis politiques—fasse entendre un message vraiment énergique, au lieu de nous contenter de dire que nous nous soucions des régimes de contrôle des armements, que nous craignons la mise au point d'armes offensives stratégiques qui peuvent devenir encore plus redoutables qu'elles ne le sont aujourd'hui ou que nous souhaitons que les deux côtés respectent rigoureusement le traité sur les missiles antibalistiques. Je le répète, nous devons nous attacher à l'élément dans toute cette affaire qui touche le plus directement et le plus fortement les Canadiens—les essais de missiles de croisière air-sol—et faire savoir que nous n'en serons plus complices ni ne contribuerons plus aux dangers de révocation des traités.

Nous tous à la Chambre croyons au contrôle des armements. Nous l'avons tous réitéré maintes et maintes fois. Les Canadiens y croient très fermement et continuent de se déclarer en faveur de l'arrêt des essais de missiles de croisière air-sol. L'opinion éditoriale—et je pense en particulier au *Sun* de Vancouver—va dans ce sens également. En fait, on a fait clairement comprendre que le temps était maintenant venu d'y mettre un terme.

Avec toute la force dont je suis capable, je veux exhorter tout le monde à réfléchir à ce qui se passe, à constater l'espoir qui monte en Europe et à bien considérer les deux côtés de l'équation—armements et contrôle des armements. Je veux que nous envisagions ce qui est dans notre intérêt et dans l'intérêt de tous dans le domaine de la sécurité. Je veux aujourd'hui aborder toutes ces questions avec le plus grand sérieux possible et en montrer la gravité. Il est temps que le Canada ne se contente plus de belles paroles. La population veut que nous agissions. Le message que nous devons transmettre à Washington et à Moscou, à mon avis, doit être le plus clair possible, à savoir que le Canada ne mettra plus à l'essai les missiles de croisière.

• (1230)

Le président suppléant (M. Paproski): Des questions et des observations? Étant donné qu'il n'y a ni questions ni observations, nous reprenons le débat. La parole est au très honorable chef de l'opposition (M. Turner).

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je pense que nous avons tous admiré l'éloquence et la conviction avec lesquelles la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett) a traité à la Chambre de cette question essentielle qui nous concerne non seulement à titre de députés, mais également en tant que Canadiens, et, en fait, en tant qu'être humains. Je veux la féliciter pour la vigueur et la conviction avec lesquelles elle a défendu sa position.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je tiens à dire au départ, que dans cette enceinte le parti que j'ai l'honneur de diriger est celui qui a le plus contribué, au fil des années, à la cause de la paix et du désarmement. Il est inutile d'énumérer les initiatives heureuses prises par le regretté Lester B. Pearson dans le domaine de la paix et du désarmement, surtout en ce qui a trait au financement du rôle de maintien de la paix du Canada au sein des Nations Unies, ni les efforts de M. Saint-Laurent, dans la même veine, ni enfin, au cours des dernières années, les initiatives de mon prédécesseur à la tête de notre parti, le très honorable Pierre Elliott Trudeau, particulièrement sa mission de paix et sa stratégie d'asphyxie dans le domaine du désarmement. Je suis fier de pouvoir déclarer comme lui que le parti libéral s'oppose à la doctrine de la guerre des étoiles et à la participation du Canada sous quelque forme que ce soit à l'initiative de défense stratégique des États-Unis. Nous allons continuer de surveiller le comportement du gouvernement du Canada alors que toute cette affaire progresse.

Nous, députés de ce côté-ci de la Chambre, sommes donc, c'est bien connu, d'ardents partisans de la paix. Nous le sommes et entendons le demeurer.

[*Français*]

Nous ne voulons pas d'une paix fondée sur la terreur et l'escalade de la course aux armements.

[*Traduction*]

Cependant, nous voulons une paix assurée, fondée sur une réduction équilibrée et vérifiable des arsenaux de destruction, élaborée à partir d'une compréhension et d'un respect réciproques de nos besoins légitimes de sécurité. Voilà pourquoi nous avons toujours recherché la sécurité comme moyen d'accéder à une paix assurée. Voilà pourquoi le parti libéral a tant insisté sur le maintien de la sécurité canadienne.

En 1948, alors que le monde allait être plongé dans la guerre froide, M. Saint-Laurent, qui était à l'époque ministre des Affaires extérieures, a proposé à la Chambre la création d'une «ligue de sécurité collective»—c'est l'expression même qu'il a utilisée à la Chambre—pour donner aux démocraties occidentales ce qu'il a appelé «la prépondérance de la force morale, économique et militaire».

[*Français*]

Cette proposition fut à l'origine de l'Alliance Atlantique. Ce système de sécurité collective qui s'est révélé un élément essentiel au maintien de la paix—et cela maintenant depuis 40 ans—nous a bien servis grâce à ses deux objectifs fondamentaux, soit la poursuite de la paix et la sécurité collective. Nous avons toujours respecté nos engagements envers nos alliés sur ces deux plans.

[*Traduction*]

La sécurité signifie que nous pouvons exercer notre souveraineté en paix sur notre territoire et sur nos eaux. Sans elle, nous serions comme des locataires sans bail, nous vivrions peut-être en paix pendant un certain temps, mais nous serions exposés aux visites intempestives de nos amis et de nos ennemis. Nous avons su tirer la leçon de l'histoire. Nous n'allons pas sacrifier notre souveraineté et notre sécurité pour des gains illusoires. Nous entendons nous en servir dans la poursuite de la paix.

La motion que le Nouveau parti démocratique a présenté ce matin propose de vastes objectifs qui sont vraisemblablement bien intentionnés, du fait qu'elle exhorte le gouvernement à bien voir, ce que jusqu'à maintenant il n'a pas su faire, les occasions de désarmement et d'amélioration des relations est-ouest. On voit apparaître certains signes encourageants de progrès, monsieur le Président. J'exposerai en temps opportun la position de mon parti à propos des perspectives passionnantes que nous

offre l'ouverture des relations annoncée par l'initiative de M. Gorbatchev et par la réponse que les États-Unis y ont faite.

[*Français*]

Mais la motion devant la Chambre pour vendre sa politique, c'est-à-dire la politique du Nouveau parti démocratique contre l'OTAN, déçoit le peuple canadien. Elle manifeste une fois de plus que les néo-démocrates ne saisissent pas toute l'importance de notre sécurité comme pays et de nos relations vitales avec nos alliés.

[*Traduction*]

Pour cette raison, nous estimons la motion inacceptable car elle porte sur un point crucial de la défense collective de l'OTAN. Elle nous engagerait, explicitement d'après nous et sûrement implicitement, à un désarmement unilatéral et à la neutralité pour le Canada, auxquels mon parti ne peut pas souscrire. J'ai donc l'intention de déposer un amendement à cette motion pour rectifier ces défauts. Les mots «le rôle que tient» tout au début de la motion en précisent bien l'intention.

En effet, quand la députée de New Westminster—Coquitlam parlait des missiles de croisière aéroportés, il était clair qu'elle ne parlait pas seulement de la violation du traité SALT, mais aussi de la dissuasion mutuelle qu'implique l'existence même de ces missiles. Il est clair d'après ce qu'elle a dit ce matin que pour elle les deux choses sont liées, ce qui veut dire que cette motion rejette la notion de dissuasion sur laquelle se fonde l'OTAN. Or, la dissuasion mutuelle, si regrettable soit-elle, est la politique de maintien de la paix de rigueur actuellement, à l'est comme à l'ouest. Si nous sommes contre le missile de croisière air-sol comme instrument de cette politique, nous favorisons la déstabilisation d'un dispositif de sécurité est-ouest déjà passablement instable. C'est dire que les néo-démocrates défendent une motion fondamentalement contraire aux intérêts de l'OTAN, qu'ils font table rase de nos engagements envers nos alliés qui considèrent comme nous que la dissuasion est nécessaire tant que nous n'aurons pas trouvé de meilleur moyen de sauvegarder la paix.

Avec notre amendement, la Chambre pourrait se dire alarmée de la violation des limites du SALT que constitue le déploiement du missile de croisière. Nous sommes tout à fait d'accord là-dessus. Nous nous préoccupons aussi du sort du traité sur les missiles antimissiles, qu'on mentionne à juste titre dans la motion, mais nous voudrions que celle-ci fasse état des obligations auxquelles nous nous sommes engagés par traité. L'amendement que je vais présenter consiste donc à ajouter à la fin de la motion les mots suivants: «d'une façon qui respecte les obligations du Canada envers l'OTAN et d'autres parties».

L'entente permettant les essais du missile de croisière a été conclue par le gouvernement libéral. Nous avons agi par solidarité avec nos alliés de l'OTAN, en guise de réaction collective de l'alliance à l'escalade de l'affrontement nucléaire en Europe, en raison du déploiement des SS-20 soviétiques.

• (1240)

On a qualifié cette décision de l'OTAN à la fois de militaire et de diplomatique, ainsi que l'a mentionné la députée. En effet, l'Organisation déployait ainsi non seulement une force d'opposition mais elle incitait aussi l'URSS à négocier l'élimination de tous les missiles nucléaires à moyen rayon d'action en Europe.

La députée de New Westminster—Coquitlam s'oppose à cette politique. Or, elle doit reconnaître que la reprise des négociations entre l'Union soviétique et les États-Unis remet la double stratégie à l'honneur et nous oblige, pour être logiques, à nous conformer à cette politique dans nos interventions. Les récentes propositions de l'URSS et les réponses des États-Unis font renaître l'espoir que de telles négociations puissent réussir.

Nous voulons nous assurer que nous respecterons entièrement nos obligations si nous mettons fin aux essais du missile de croisière au Canada. L'accord que nous avons conclu avec les États-Unis prévoit que nous pouvons mettre fin à ces essais dans des circonstances dont nous demeurons le seul juge, pourvu que nous consultions d'abord nos alliés. Nous ne devrions pas perdre de vue le fait que les obligations dont parle notre amendement concernent la recherche de la paix ainsi que la préservation de notre sécurité. Nous voulons mettre fin aux essais du missile de croisière pour contribuer aux négociations sur le désarmement. Nous espérons donc que les négociations entre les deux superpuissances produiront des résultats concrets. Nous devrions choisir le moment de mettre fin à ces essais de façon à favoriser la poursuite de ces négociations.

Je dirais que le parti libéral n'a pas de leçons à recevoir du Nouveau parti démocratique en ce qui concerne la recherche de la paix. A notre congrès de novembre, mon parti a voté pour la cessation des essais du missile de croisière. Il a aussi voté à une forte majorité pour que le Canada recherche la paix dans le cadre de l'OTAN et ce sont les deux composantes de l'amendement que nous soumettrons à la Chambre. Sans cet amendement, le parti libéral ne peut pas accepter la motion dans sa forme actuelle.

Nos attitudes sont nettement différentes. Si on considère ses réponses et les résolutions qui le lient, le NDP est un parti neutraliste et isolationniste, ce que n'est pas le parti libéral. Nous nous sommes engagés à maintenir nos alliances et à respecter les obligations internationales du Canada et nous avons l'intention de continuer à travailler pour la paix en intensifiant nos efforts en vue du contrôle des armements et du désarmement dans le cadre de ces alliances, et en tenant compte de ces obligations et des conséquences qu'elles entraînent pour le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je propose par conséquent, appuyé par le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston):

Qu'on modifie la motion en remplaçant le point à la fin de la motion par une virgule et en y ajoutant ce qui suit:

«d'une façon qui respecte les obligations du Canada envers l'OTAN et d'autres parties».

Le président suppléant (M. Paproski): J'accepte la motion. Questions ou commentaires?

M. Beatty: Monsieur le Président, j'ai écouté le très honorable représentant avec beaucoup d'intérêt, et je crois que tous les Canadiens ont suivi avec intérêt l'élaboration de la politique du parti depuis le congrès de novembre. Je crois que le moment est venu pour le très honorable représentant d'énoncer clairement sa politique.

Il semble que l'on puisse résumer comme suit la politique traditionnelle du parti libéral sur les missiles de croisière: il faut faire cesser les essais de missiles de croisière si c'est nécessaire mais pas nécessairement les faire cesser.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Nous aurions pu espérer avoir une explication plus claire que cela.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Je me demande si les députés d'en face me permettraient de poser la question parce qu'elle est importante à mon sens. Le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston), critique du parti libéral pour les affaires extérieures, ainsi que le député de Sudbury (M. Frith), critique du parti libéral en matière de défense n'ont pas manqué de donner des éclaircissements. Le député a-t-il eu vent du communiqué de presse du 27 février 1987 émis sur papier à en-tête officiel par le critique et intitulé «Les essais des missiles de croisière doivent cesser»? Dans ce communiqué, on cite en ces termes le porte-parole du parti libéral :

«Dans l'intérêt de la sécurité internationale, j'invite le gouvernement du Canada à se prévaloir de son droit d'annuler sans délai les essais des missiles de croisière. La situation a suffisamment évolué pour justifier l'annulation des essais par des circonstances impérieuses imprévues et il est temps d'agir.»

Si le député avait connaissance de cette déclaration, comment peut-il concilier sa position d'aujourd'hui à celle du porte-parole officiel de l'opposition?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, la situation n'a bien sûr pas cessé d'évoluer depuis cette déclaration. Les Soviétiques ont présenté une offre et les Américains y ont réagi très favorablement. De toute évidence toute décision du Canada d'interrompre les essais des missiles de croisière devrait être prise conjointement avec nos alliés et, si vous voulez, en tant qu'instrument de négociation, pour ne pas rompre la solidarité de l'alliance à mesure que l'on se rapproche des négociations. Par conséquent, je crois qu'il appartient au gouvernement du Canada de décider quand la carte des essais devra être jouée et il ne doit en aucun cas l'abattre trop tôt pour ne pas compromettre les négociations actuelles.

En bref, la réponse à la question du ministre est que la situation évolue très positivement et nous croyons que la décision du Canada doit être prise en tenant compte du contexte.

M. Beatty: Monsieur le Président, nous avons eu la position libérale de novembre, la position libérale de février et nous avons maintenant la position libérale de mars. Que sera-t-elle en avril prochain? Le critique du très honorable député a proposé que nous cessions les essais des missiles de croisière et cela «sans plus tarder». Cela signifie tout de suite et non pas plus tard.

Un autre élément est ressorti du congrès libéral de novembre dernier et que le très honorable député a négligé d'expliquer. Comme il s'en souviendra, lors de ce congrès, les délégués avaient adopté une résolution réclamant que le Canada soit déclaré zone libre d'armements nucléaires. Le très honorable député n'a pas traité de cette question dans son intervention. Pourrait-il nous préciser la position du parti libéral du Canada à ce sujet?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, si je n'ai pas donné de précision sur cette résolution, c'est que cela n'avait rien à voir avec la discussion de ce matin. J'ai déclaré immédiatement après le congrès, et soit dit en passant, notre parti est le seul qui ose discuter librement de ces questions sur la tribune publique . . .

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): La discussion libre n'est certainement pas à l'honneur dans le parti politique que le député représente. J'ai déclaré à la fin du congrès que les résolutions du parti libéral portant sur la défense, la paix et la sécurité devaient être interprétées dans le cadre de l'engagement quasi unanime du parti à être fidèle à l'alliance de l'OTAN et à nos autres alliances. Cela s'applique, comme je l'ai dit alors, à la résolution visant les essais du missile de croisière. Cette optique englobe également la nécessité de concilier la notion de zone dénucléarisée, quelle que soit la définition qu'on pourra en donner, avec nos engagements à l'égard de l'OTAN, tels qu'ils sont interprétés par notre gouvernement et le parti libéral.

• (1250)

Mme Jewett: Monsieur le Président, le très honorable chef de l'opposition officielle (M. Turner) sait-il que divers pays membres de l'OTAN prennent constamment des initiatives indépendantes? On ne les accuse pas d'être isolationnistes ou neutralistes. Certains refusent d'accueillir des troupes étrangères sur leur territoire. Certains s'opposent au déploiement d'armes nucléaires sur leur territoire. La Belgique étudie actuellement la possibilité d'y mettre un terme si les négociations sur les armes nucléaires continuent de porter fruit. Certains refusent d'autoriser la mise à l'essai de missiles de croisière. Se rend-il compte que d'autres nations indépendantes, membres de l'alliance, n'ont pas émis de réserves comme celles qu'il a lui-même émises aujourd'hui? Dans l'affirmative, pourquoi ajoute-t-il cette notion plutôt confuse à une motion que je considérais comme relativement claire? Pourquoi dit-il que, si le Canada estime qu'une telle décision doit être prise, il ne peut pas suivre l'exemple de la Norvège, de la Belgique ou d'autres puissances d'Europe de l'Ouest et prendre cette décision?

M. Turner (Vancouver Quadra): Si la députée croit que le Canada a une telle marge de manoeuvre au sein de l'OTAN, elle et ses collègues ne devraient avoir aucune objection à accepter l'amendement. Nous serions heureux qu'ils appuient de façon précise et positive nos engagements envers l'OTAN.

Mme Jewett: Le député sait-il que les autres pays que j'ai mentionnés ont pu prendre de telles initiatives sans tout ce verbiage? A mon avis, cela ne veut rien dire. Ou bien on prend une initiative, ou bien on ne le fait pas. Pourquoi le député prétend-il qu'il faut émettre toutes sortes de réserves au sujet d'une chose sur laquelle j'espère quant à moi que nous pourrons nous entendre? D'autres pays ne le font pas.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce que la députée a clairement laissé entendre, et cela étaye l'argument que j'ai présenté à la Chambre, c'est que son parti n'est pas vraiment d'accord avec nos engagements envers l'OTAN. S'il l'était, la députée n'aurait aucune objection à accepter notre amendement, ce qui permettrait peut-être à la Chambre d'adopter une résolution unanime à ce sujet.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la députée . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Quand allez-vous vous entendre?

Le président suppléant (M. Paproski): Le député veut-il poser sa question au chef de son parti?

M. Prud'homme: Oui, au chef du parti. La députée nous a embrouillés.

M. Beatty: Vous l'étiez déjà.

M. Prud'homme: J'aurais une bonne question à vous poser si vous participiez au débat, mais je vois que vous ne comptez pas le faire.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je prie le député de poser sa question.

M. Prud'homme: Avant d'être grossièrement interrompu par le ministre de la Défense nationale (M. Beatty), je disais que, de toute évidence, il ne participera pas au débat. Nous aurions voulu lui poser des questions sur ce qu'il a dit tantôt.

La question que je veux poser au chef de l'opposition officielle (M. Turner) est celle-ci: peut-il demander à la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett) si elle a oui ou non l'intention d'accepter l'amendement? Elle a dit peut-être que oui et peut-être que non. Nous ne pouvons pas l'interroger nous-mêmes et je demande donc au chef de l'opposition officielle de lui poser la question pour nous.

M. Turner (Vancouver—Quadra): Je suppose que la seule façon acceptable aux termes du Règlement de répondre au député serait d'inviter la députée de New Westminster—Coquitlam à poser une autre question et à nous dire dans ses remarques préliminaires ce qu'elle pense de l'amendement.

M. Langdon: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au chef de l'opposition (M. Turner). Si je l'ai bien compris, il a déclaré craindre qu'en supprimant les essais de missiles de croisière, nous irions à l'encontre de nos engagements et de nos obligations à titre de membre de l'OTAN. S'il était établi que notre engagement envers l'OTAN et le NORAD nous empêchait d'interdire les essais de missiles de croisière au Canada, prétend-il qu'il n'interromprait pas alors ces essais au Canada et qu'il aurait agi exactement comme le gouvernement?

M. Turner (Vancouver Quadra): Je crois que si le député avait l'obligeance de lire dans ses moments de réflexion ce que j'ai dit il se rendrait compte que nous sommes d'avis qu'il faudrait interdire ou interrompre l'essai de missiles de croisière au moment opportun de façon à favoriser les négociations sur le désarmement et le contrôle des armements. Il conviendrait d'agir ainsi conformément à nos obligations aux termes de nos traités à la suite de consultations fructueuses au moment opportun. Notre ligne de conduite serait analogue s'il pouvait persuader ses collègues, lors de leurs réflexions de fin de semaine, de reconnaître les obligations que nous devons assumer au sein de l'OTAN afin de rendre notre apport à la paix encore plus efficace.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Je crois que la Chambre convient de dire qu'il est 13 heures.

Par conséquent, comme il est maintenant 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos de l'amendement à notre motion que le chef de l'opposition (M. Turner) a proposé. Je crois que cet amendement est antiréglementaire. Notre motion dit très clairement que nous voulons que les essais de missiles de croisière cessent au Canada. L'amendement des libéraux dit que cela doit se faire: «d'une façon qui respecte les obligations du Canada envers l'OTAN et d'autres parties». Il s'agit d'une contradiction à mon sens, et l'amendement devrait être jugé antiréglementaire.

Le Canada a des obligations envers les États-Unis en ce qui concerne les essais du missile de croisière. Il y a eu une entente et je juge la motion libérale antiréglementaire puisqu'elle dit que nous devons le faire d'une manière qui respecte ces obligations.

Je voudrais citer deux commentaires, des cas de jurisprudence, monsieur le Président. Le premier est tiré de la cinquième édition de l'ouvrage de Beauchesne; il s'agit du commentaire 436(1) qui figure à la page 156. Il dit ceci:

> Un amendement proposant une négation directe, même si celle-ci se dissimule sous du verbiage, n'est pas conforme au Règlement.

L'auteur y cite d'autres exemples parus dans les Journaux.

Le deuxième précédent sur lequel j'attire votre attention est une décision que le Président Lamoureux a prise le 16 octobre 1970; il a dit ceci à propos d'une motion portant sur une modification à la Loi sur les mesures de guerre:

«Un amendement proposant une négation directe . . . n'est pas conforme au Règlement.»

Les députés voient que pour se prononcer sur une motion dont la Chambre est saisie ils doivent voter contre plutôt que de proposer un amendement qui soit en réalité une négation directe de la motion.

Voilà les deux précédents dont il faut tenir compte pour décider si oui ou non cet amendement est antiréglementaire, comme je le crois.

Enfin, l'objet de notre motion est clair et celui de l'amendement l'est également, à notre avis. Il annule la motion puisqu'il existe une contradiction fondamentale entre les deux. Si l'auteur de l'amendement s'oppose à notre motion, qu'il se prononce contre elle au moment du vote au lieu de proposer un amendement qui l'annule d'une autre façon. Je vous demande de prendre la question en délibéré et d'établir si, selon vous, l'amendement proposé par le député de Vancouver Quadra est recevable puisqu'il contredit, enfreint et annule l'objet même de notre motion.

M. Johnston: Monsieur le Président, les propos du député sont tellement aberrants qu'ils méritent à peine une réponse. Il est évident, comme le chef de l'opposition (M. Turner) l'a signalé ce matin, que le député ne sait pas comment se prononcer sur cet amendement. Permettez-moi de signaler que les obligations dont parle le député sont prévues. L'obligation précise relative aux essais du missile de croisière relève de l'accord cadre du 10 février 1983. Cet accord renferme une disposition précise, dans divers paragraphes de la clause 23, prévoyant la cessation des essais. Manifestement, des obligations sont prévues dans l'accord. Voilà un exemple qui prouve qu'il ne sait pas ce qu'il dit.

Il y a une disposition qui prévoit précisément que l'une ou l'autre partie peut mettre fin aux essais. En fait, certains députés du Nouveau parti démocratique ont cité cette disposition à la Chambre.

Cet amendement vise à apporter un peu de clarté et de précision à une motion mal rédigée, pour s'assurer que l'objet visé est conforme aux obligations que le Canada a assumées en vertu des accords multilatéraux et bilatéraux qu'il a conclus. Il n'y a rien de négatif là-dedans.

Mme Jewett: Monsieur le Président, notre motion est en effet très claire. Elle se termine par la phrase: «—Y compris la cessation des essais du missile de croisière au Canada». L'amendement du parti libéral annule directement cet objectif en déclarant que cela doit se faire d'une façon qui respecte nos obligations bilatérales. Nous demandons qu'on mette un terme aux essais du missile de croisière. Il n'y aurait d'essais ni en janvier, ni en février ni en mars prochain . . .

M. Johnston: Ce n'est pas ce que dit la motion.

Mme Jewett: C'est la conséquence immédiate de la cessation des essais du missile de croisière. L'amendement laisse entendre que les essais ne cesseront pas tant que l'accord passé avec les États-Unis sera en vigueur, c'est-à-dire jusqu'en juillet 1988. Il est impossible de mettre un terme ni même de donner un préavis à ce sujet tout en continuant à assumer nos obligations à l'égard des essais du missile de croisière.

M. Johnston: Monsieur le Président, je compatis avec la députée qui admet manifestement que cette motion est mal rédigée et, à mon avis, volontairement ambiguë. Je ne vois pas dans la motion les mots «juin, janvier ou février». On n'y trouve pas non plus le terme «immédiat» ni une allusion à la façon dont on mettra un terme aux essais du missile de croisière. En fait, les dispositions relatives à la fin des essais sont prévues dans les obligations contractuelles que nous avons conclues. Nous avons rendu la motion plus claire et plus précise.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député doit savoir qu'il poursuit le débat. J'ai examiné attentivement l'amendement lorsqu'il a été proposé. Il vise à rendre plus claire la question de la cessation des essais du missile de croisière. Il n'annule pas directement l'objet de la motion. J'ai lu l'amendement, je l'ai accepté et je l'ai proposé à la Chambre. La discussion à ce sujet ne doit pas se poursuivre, selon moi. Je vais donner la parole au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark).

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, avant de commencer, je voudrais dire que le chef de l'opposition (M. Turner) m'a annoncé tout à l'heure qu'il devait quitter la Chambre pour se rendre à Toronto. Je tiens à le remercier publiquement pour la courtoisie parlementaire dont il a fait preuve en m'indiquant les raisons de son absence. Je sais qu'il respecte beaucoup la Chambre et que, s'il avait pu rester, il l'aurait fait.

J'ai bien peur de ne pas pouvoir dire autant de bien de son amendement. Vous avez rendu une décision quant à sa recevabilité, monsieur le Président. Néanmoins, là n'est pas la question. L'amendement ajouté par l'opposition officielle est tout à fait superflu. Comme la présidence l'a fait remarquer, il n'est pas vraiment négatif. On peut en dire autant de la position du parti libéral au sujet de cette motion. Elle n'est ni vraiment négative ni vraiment positive. Ce parti cherche seulement à camoufler le fait qu'il est incapable de parvenir à une décision sur une question d'une importance fondamentale pour notre pays et dont dépendent la place et la réputation que nous avons dans le monde. La présidence a déclaré cet amendement recevable. Je tenais seulement à vous signaler, monsieur le Président, que nous avons l'intention d'obliger le parti libéral à jeter le masque et à faire connaître directement à la Chambre des communes sa position à l'égard de cette question. Je m'attends à ce qu'il vote de 40 façons différentes.

• (1410)

Je me réjouis que nous ayons été saisis de ce problème. J'apprécie l'initiative de la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett) qui a soulevé la question. Elle revêt une importance fondamentale pour notre pays. Je suis d'accord avec certaines de ses observations. A cet égard, j'espère que nos alliés et les autres pays considèreront que ce débat vise seulement à faire connaître nos inquiétudes devant l'interprétation limitée et restrictive du traité ABM.

Je dois dire au porte-parole du Nouveau parti démocratique que ce débat révèle également, selon moi, une différence fondamentale entre la façon dont son parti et le gouvernement considèrent certaines de ces questions. Sa sincérité ne fait aucun doute. Je crois néanmoins qu'elle est tombée dans le piège que les partis qui n'ont jamais été au pouvoir ne peuvent probablement pas éviter. Elle pense qu'il suffit d'exprimer des opinions. Elle ne désire pas influencer le cours des événements. Notre gouvernement a l'obligation non seulement d'exprimer ses opinions, mais d'essayer d'influer sur le cours des événements mondiaux. Ce n'est pas en nous retirant que nous le ferons. Cette motion propose de soustraire le Canada à certaines de ses obligations et de le faire renoncer à exercer une influence sur ces questions fondamentales.

La résolution affirme qu'appuyer l'essai au Canada des missiles de croisière non armes, c'est s'opposer au traité SALT II. Cela est faux. La motion affirme que le Canada pourrait renforcer la position occidentale dans les négociations en rompant la solidarité occidentale qui a amené l'Union soviétique à négocier. Cela, monsieur le Président, ce serait de la folie. Cela aurait l'effet contraire. Si le Nouveau parti démocratique veut être pris au sérieux, il devrait faire preuve de sérieux dans l'examen des questions fondamentales que la motion soulève.

Permettez-moi de démonter la motion pièce par pièce. Tout d'abord, le gouvernement a combattu à chaque occasion la décision américaine de sortir des limites fixées par le traité SALT II. Nous avons perdu la lutte. Nous estimons que cette sortie est mauvaise pour la limitation des armements. Mais ce n'est pas parce que les États-Unis ne s'estiment pas liés par un traité non ratifié qu'il faille violer un accord signé. Nous avons perdu une discussion sur le traité SALT II. Le NPD nous propose maintenant de perdre en outre notre influence à l'OTAN, en d'autres termes notre aptitude à gagner d'autres discussions sur les questions d'intérêt vital pour le Canada et pour la paix mondiale. Cela, monsieur le Président, ce n'est pas de la stratégie, c'est de la rancoeur. Ce n'est pas de la logique, c'est de l'anti-américanisme viscéral.

Pour ce qui est du traité sur les missiles antibalistiques, le Canada est très inquiet de l'interprétation très large que les États-Unis envisagent de donner au traité sur les ABM. Comme la Chambre doit le savoir, la position adoptée jusqu'ici par les États-Unis consiste à dire que, si juridiquement le traité est susceptible d'être interprété au sens large, ils s'engagent à l'appliquer *stricto senso*. Le Canada est partisan de la stricte interprétation, et nous intervenons auprès des États-Unis pour qu'ils s'y rallient.

Hier, l'ambassadeur Paul Nitze s'est entretenu avec le premier ministre (M. Mulroney), le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) et moi-même et l'opinion du Canada a été exposée à nouveau en termes énergiques. M. Nitze a répondu clairement que les États-Unis n'avaient pas encore décidé d'adopter une interprétation plus étendue. Certains Américains demandent une inteprétation de ce genre. Ils n'ont pas encore obtenu gain de cause. Les consultations avec les alliés dans lesquelles s'inscrivait la visite de M. Nitze hier sont expressément destinées à donner l'occasion à ceux qui sont en faveur d'une interprétation limitée de présenter leur plaidoyer. Ces consultations se poursuivront. Le Canada continuera à plaider en faveur d'une interprétation restrictive. Nous le ferons dans nos relations à chaque palier avec les États-Unis et au sein de l'alliance.

Nous sommes d'avis qu'au moment où nos espoirs renouvelées nous permettent d'envisager de nouveaux progrès à Genève, une des superpuissances aurait tort de modifier unilatéralement un des éléments existants du contrôle des armements. Nous croyons savoir qu'il y aurait une définition juridique en cause et que les États-Unis prétendent de longue date que l'interprétation plus large est juste au point de vue juridique. Nous espérons faire comprendre aux Américains qu'en choisissant l'interprétation plus large plutôt que l'interprétation restreinte, on modifierait le climat dans lequel se déroulent les pourparlers sur le contrôle des armements et que, d'après nous, la situation s'envenimerait.

Je demande encore ceci à la Chambre: comment pouvons-nous exercer une meilleure influence sur les Américains? Notre influence augmentera-t-elle si nous violons les accords que nous avons conclus avec eux au sujet de la mise à l'essai de missiles de croisière non armés? Bien sûr que non. Il y a des chances, même de fortes chances, que le poids conjugué des alliés, s'exprimant avec unité, réussisse à persuader le président de continuer d'adhérer à la définition étroite du traité sur les missiles anti-missiles. Le Nouveau parti démocratique voudrait nous voir rompre l'unité de l'Alliance. Cela nous ferait perdre la meilleure chance que nous ayons de faire accepter une stricte interprétation du traité.

Troisièmement, les entretiens sur les forces nucléaires à portée intermédiaire représentent une percée très importante, et en fait très passionnante. M. Gorbatchev a pris une décision importante en n'insistant plus pour que les discussions portent à la fois sur l'initiative de défense stratégique et sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous nous réjouissons qu'il ait renoncé à cette condition tout autant que nous nous réjouissons que la délégation américaine ait déposé à Genève un projet de traité proposant d'éliminer complètement d'Europe les missiles nucléaires à portée intermédiaire américains et soviétiques. Ce traité reflète des positions de longue date de l'Alliance et reprend des points d'entente arrêtés au Sommet de Reykjavik. Il incarne un plan ambitieux visant à éliminer d'Europe toute une catégorie de missiles, un plan, Votre Honneur, qui a été mis au point de concert avec l'Alliance au fil de nombreuses années. Considérées conjointement, ces deux initiatives des superpuissances constituent un pas positif et encourageant.

De très importantes questions subsistent. Il se posera de graves problèmes de vérification. Il reste à savoir ce qu'on fera des missiles à courte portée en Europe qui n'entrent pas dans le cadre des discussions qui ont repris à nouveau à Genève. Il y a la question du déploiement hors d'Europe des forces nucléaires restantes à portée intermédiaire. Il ne fait aucun doute que d'autres questions sérieuses surgiront à mesure que les négociateurs des autres pays examineront la teneur de la proposition de M. Gorbatchev ainsi que celle du projet de traité américain.

Le point à souligner, cependant, c'est que les négociations sur le contrôle des armements ont repris pour de bon. Il est important pour nous de réfléchir sur les raisons de cette reprise

et sur ce qu'elle pourrait signifier. Manifestement, elle s'explique par plusieurs facteurs, notamment les décisions courageuses et imaginatives qui ont été prises par les dirigeants des deux superpuissances, mais dans une perspective plus large, l'un des principaux facteurs conduisant à ces négociations sur le contrôle des armements a certainement été l'esprit d'unité dont ont constamment fait preuve les alliés des États-Unis. Les alliés de l'Union soviétique font, bien entendu, eux aussi preuve de beaucoup d'unité, mais ils n'ont pas le choix, contrairement aux membres d'une alliance démocratique. Chaque fois que ces derniers exercent ce choix, il est possible que cela détruise L'unité de l'Alliance.

Il y a des opinions très diverses au sein de l'Alliance de l'Atlantique Nord. La stratégie soviétique a toujours consisté, notamment, à mettre en lumière ces divergences et à tenter de détruire l'unité de l'alliance occidentale, car les Soviétiques savent fort bien que les divisions dans l'Ouest peuvent affaiblir la position des États-Unis à la table des négociations.

L'une des principales raisons, monsieur le Président, pour lesquelles un accord sur le contrôle des armements est possible aujourd'hui, réside dans le fait que l'Ouest s'est serré les coudes. Pourtant, à la Chambre des communes, à la veille de la reprise de pourparlers sérieux relativement à un accord sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en Europe, on nous invite à briser cette unité, alors qu'elle a aidé à ramener les deux parties à la table des négociations. La motion du Nouveau parti démocratique ne peut que nuire aux négociations sur le contrôle des armements. Nous pouvons constater, surtout depuis quelques mois, l'adresse avec laquelle l'Union soviétique manipule l'opinion occidentale. Imaginez à quel point cela lui serait utile si le Canada décidait, à la veille des pourparlers sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, de violer un accord concernant la mise à l'essai des missiles de croisière non armés. Elle présenterait partout cette décision comme la preuve de dissension au sein du bloc de l'Ouest et de la faiblesse du gouvernement américain. Au lieu de conduire à des pourparlers sérieux, elle pourrait nuire aux bonnes intentions démontrées jusqu'à maintenant.

• (1420)

Si nous sommes si actifs au sein de cette alliance, c'est notamment parce que nous croyons que l'unité de l'alliance permet, dans le domaine du contrôle des armements, des progrès auxquels le gouvernement et tout le pays attachent beaucoup d'importance.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Quant à moi, je ne propose pas de renoncer à la perspective de progrès dans le domaine du contrôle des armements à cause de quelques résolutions farfelues qu'aurait pu adopter le parti libéral ou le Nouveau parti démocratique lors d'un congrès politique.

[*Français*]

Portons maintenant, monsieur le Président, notre attention sur un autre aspect. Un accord éventuel sur les forces nucléaires intermédiaires toucherait les missiles de croisière tirés à terre qui contribuent à la capacité de dissuasion nucléaire de l'Europe. Or, les missiles de croisière qui font l'objet d'essais au Canada, en vertu d'un arrangement avec les États-Unis, sont lancés par air et font partie des forces stratégiques de dissuasion des États-Unis. Le rôle que les forces stratégiques de dissuasion basées aux États-Unis jouent dans le maintien de l'équilibre global de la dissuasion nucléaire prendrait en fait de l'importance si un accord sur le FNI entraînait l'élimination des missiles américains en Europe. Dans cette optique, les essais visant à vérifier la fiabilité et l'efficacité des missiles de croisière lancés par air seraient encore plus nécessaires si un accord sur les forces nucléaires intermédiaires était conclu, et ce, tant au point de vue du contrôle des armements que de celui de la défense.

[*Traduction*]

Dans le cadre de sa politique du contrôle des armements et du désarmement, notre gouvernement met notamment l'accent sur la stabilité stratégique. Grâce à son long temps de vol et à son transporteur rappelable relativement lent, le missile de croisière air-sol constitue l'un des éléments les plus stabilisateurs des forces de dissuasion nucléaire. Cependant, nous croyons que lui aussi devrait être assujetti aux mesures de contrôle des armements. Nous avons appuyé l'inclusion des missiles de croisière dans les limites imposées au nombre d'armements nucléaires stratégiques qui font l'objet de négociations à Genève. Mais ces décisions doivent être le résultat de négociations à Genève et non pas être des décisions unilatérales, perturbatrices, individuelles, ou motivées par le dépit, ou l'idéologie, voire les ordres d'un congrès libéral ou néo-démocrate.

La députée de New Westminster—Coquitlam a déclaré tantôt que la sécurité du Canada était en jeu. Bien sûr qu'elle est en jeu. Nous ne sommes pas là pour débattre d'un sujet dans le vide; nous sommes là pour rechercher solidairement la réponse à certaines des questions les plus difficiles et les plus tenaces que l'humanité se soit jamais posées. Ce sont des questions primordiales, des questions vitales. Si nous ne parvenons pas à y répondre, elles pourraient littéralement signifier la fin du monde. Nous devons faire de notre mieux pour exercer toute l'influence dont nous sommes capables. On n'exerce pas d'influence en prenant par dépit des mesures qui nous libèrent de nos obligations. On n'aide pas les gens à se préparer à négocier, quitte, ensuite, quand les affaires se corsent, à abandonner ses propres négociateurs. Quand on fait partie d'une alliance, on ne doit pas agir ainsi. Qui plus est, ce n'est pas ainsi que nous pourrions réaliser des progrès dans le contrôle des armements.

Le gouvernement et le Canada jouissent d'une réputation enviable à ce sujet. J'ai écouté avec intérêt le très honorable chef de l'opposition lorsqu'il a rendu un hommage bien mérité à feu le très honorable Louis Saint-Laurent et à feu le très honorable Lester B. Pearson qui ont beaucoup contribué à faire comprendre au monde la nécessité du contrôle des armements. Nous continuons de jouer ce rôle. Nous voulons que le Canada renoue autant que possible avec la tradition qu'il a établie naguère d'influencer ses alliés au moyen d'une participation constructive et de collaborer avec eux en vue du progrès. Voilà la position du gouvernement.

Nous avons exprimé notre opinion et agi sur de nombreux fronts. Parfois nos arguments triomphent mais pas toujours. Mais si nous sommes sérieux, nous ne pouvons nous dérober chaque fois que nous essuyons un échec. Nous devons continuer à lutter dans l'espoir que nos arguments l'emporteront.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): S'il n'y a ni question et commentaire, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) peut reprendre le débat.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je dois dire à contrecoeur que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a l'air de dire à propos de la question du contrôle des armements: «Mon pays, les États-Unis, quoi qu'il advienne». Je dois m'inscrire radicalement en faux contre cette position.

Je dois également exprimer mes inquiétudes à propos de l'insistance du secrétaire d'État à prétendre que les actions du Nouveau parti démocratique étaient inspirées, comme il l'a dit, par l'animosité. Le Nouveau parti démocratique s'est opposé constamment et depuis longtemps aux essais des missiles de croisière dans notre pays, comme le ministre le sait bien. Notre position reflète notre inquiétude à propos de l'avenir de notre pays, de notre continent et de notre monde, de nos enfants et de nos petits-enfants. J'espérais que tous les membres de tous les partis à la Chambre partageaient cette inquiétude à propos de nos enfants et de nos petits-enfants. Par conséquent, j'estime que les commentaires du secrétaire d'État étaient déplacés et n'auraient pas dû être faits ici à la Chambre.

Je suis déçu, contrarié et plutôt consterné d'entendre le secrétaire d'État déclarer que le missile de croisière aéroporté, qui de sa propre admission est une arme stratégique, a l'effet le plus stabilisateur parce qu'il est lent et qu'on peut le rappeler. En fait, le missile de croisière air-sol vient s'ajouter aux armes stratégiques dont disposent les deux superpuissances et qui sont déjà trop nombreuses. En outre, on peut le rappeler mais on ne peut pas le détecter. Comme on peut le voir d'après la trajectoire suivie par le missile qui a été essayé récemment en Alberta et dans les Rocheuses, celui-ci peut piquer du nez et plonger. Il peut tourner à gauche et à droite. Il peut monter et descendre . . .

M. Beatty: Comme le parti libéral.

M. Cassidy: Comme le parti libéral, c'est vrai. On peut lui faire suivre certaines trajectoires afin qu'il ne soit pas non plus susceptible d'être détecté visuellement. Comme il est indétectable, il représente donc un facteur de déstabilisation contrairement à d'autres types d'armes stratégiques qui, quoi qu'elles inspirent la terreur, sont au moins détectables et ont des trajectoires prévisibles, si elles sont jamais utilisées, et qui peuvent également être plus facilement vérifiées du fait de leur taille et de leur emplacement que le missile de croisière lancé de l'air.

J'ai été déçu d'entendre le secrétaire d'État dire qu'il serait encore plus nécessaire que les États-Unis disposent de missiles de croisière dans leur arsenal nucléaire si les entretiens de Genève sur les forces nucléaires intermédiaires aboutissaient. Autrement dit, en plus de nos 10 000 missiles stratégiques nucléaires à l'Ouest, de Dieu sait combien d'ogives nucléaires, et d'un arsenal équivalent à l'Est, nous aurions besoin, en quelque sorte, de grossir encore cet effroyable amoncellement d'armements nucléaires parce que quelques centaines de missiles intermédiaires seraient retirés du théatre des opérations en Europe. A mon corps défendant, je suis forcé de conclure que, d'après les commentaires du secrétaire d'État, la réduction du nombre de missiles en Europe justifierait que nous nous engagions dans une nouvelle escalade des missiles statégiques à cause du missile de croisière air-sol.

Je suis également obligé de dénoncer ses propos sur la solidarité au sein de l'alliance occidentale. Il prétend que les pays de l'alliance ne doivent pas montrer le moindre signe de division ou de divergence pour ne pas affaiblir la position de l'Ouest aux négociations de Genève. Autrement dit, tout indice de division . . .

• (1430)

Une voix: Avons-nous repris le débat?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. J'en profite pour rappeler à la Chambre que nous en sommes au débat. J'ai demandé s'il y avait des questions et des commentaires après l'allocution du secrétaire d'État (M. Clark). Puisqu'il n'y en avait pas, nous sommes donc passés à l'étape suivante. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

M. Cassidy: Voici donc ce que je voulais dire. Selon le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le Canada peut très bien condamner toute violation du SALT par les États-Unis qui respectent cet accord depuis des années sans provoquer pour autant des dissensions au sein de l'Alliance. Je sais que ce n'était pas un traité. Le Canada peut également s'opposer à une interprétation large du Traité sur les missiles anti-missiles ballistique sans nuire à l'OTAN. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait raison de dire qu'à plusieurs reprises, le Canada est intervenu très énergiquemement et très vigoureusement à la fois en public et en privé. Nous pouvons donc refuser de participer à l'Initiative de défense statégique, la guerre de l'espace, sans pour autant semer la zizanie au sein de l'Alliance de l'Ouest et compromettre nos liens d'amitié avec les États-Unis et d'autres pays de l'OTAN. Nous en avons parfaitement le droit. Puisque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures trouve cela bien, c'est qu'il convient probablement que les autres pays de l'OTAN peuvent diverger de vues sur leurs obligations respectives, refuser d'avoir des troupes égrangères sur leur sol, encadrer à leur guise les effectifs militaires qu'ils ont librement engagés au sein de l'OTAN, voire interdire les essais ou l'installation d'armements nucléaires sur leur territoire. Cela aussi, ils ont le droit de le faire. Or, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures change d'idée et dit que le Canada ne peut pas, ainsi que nous l'avons proposé, refuser tout bonnement les essais des missiles de croisière sur son territoire.

En somme, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures répète ce que le gouvernement libéral a dit en 1983 et en 1984, c'est-à-dire que le gouvernement aura toujours de bonnes raisons d'attendre pour mettre un terme aux essais des missiles de croisière. Il aura toujours quelque motif à invoquer pour refuser d'agir, refuser de mettre fin aux essais, bien que la majorité des Canadiens estiment qu'il faut, et ce dès maintenant, que cessent les essais des missiles de croisière au Canada. Nous le voulons parce que nous sommes conscients du rôle que nous devrions jouer dans le monde, que nous nous savons en mesure de contribuer à la paix mondiale et au désarmement.

Alors que le Nouveau parti démocratique estime que l'amendement proposé par le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) va à l'encontre de la motion, vous l'avez accepté. Nous ne voterons pas en faveur de cet amendement, car il va nettement à l'encontre de la motion à l'étude aujourd'hui. Le sens de la motion est très clair: nous réclamons la cessation des essais du missile de croisière au Canada et ce, immédiatement et non dans cinq ou dix ans, non pas à une date ultérieure ou parce que c'est le mois de février, mars ou novembre.

Il est vrai que nous avons conclu une entente bilatérale avec les États-Unis. Cette entente comporte une disposition relative aux essais du missile de croisière. Nous nous sommes engagés à ce qu'ils aient lieu. Néanmoins, nous pouvons nous soustraire à cette obligation en faisant valoir qu'en raison des changements importants survenus dans la conjoncture internationale, nous demandons que cessent immédiatement les essais en question. Il est temps d'invoquer cette disposition particulière. Il n'est pas nécessaire d'attendre jusqu'en juillet 1988 ou, encore, jusqu'en 1992 ou 1993, lorsque l'accord cadre sera échu. Nous pouvons agir dès maintenant. Il le faut. Tel est le message que la Chambre doit donner en votant en faveur de la motion que la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett) a proposée.

Celui qui a présenté un amendement selon lequel la résolution ne sera appuyée que si elle est conforme aux obligations bilatérales du Canada a fait ce qu'on appelle un oxymoron. Il s'agit d'une contradiction inacceptable. Voilà pourquoi nous ne sommes pas disposés à appuyer l'amendement libéral. Je suis heureux d'entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclarer que tout comme nous, il est prêt à ce qu'il y ait un franc débat à la Chambre sur la question suivi d'un vote sur l'opportunité pour le Canada de prendre l'initiative en matière de désarmement et de contrôle des armements et sur la question précise de savoir si nous devrions mettre immédiatement fin aux essais des missiles de croisière.

Le Nouveau parti démocratique s'est toujours opposé aux essais des missiles de croisière. J'ajouterai que ces essais ne s'inscrivent pas dans le cadre des obligations du Canada envers l'OTAN. En fait, ils n'ont jamais été demandés par nos alliés de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord. Ils ont été demandés en vertu d'un accord global signé avec les États-Unis. Ces essais visent à accroître les forces stratégiques des Américains et comme l'a déjà souligné mon collègue, ces forces excèdent déjà les limites fixées dans les accords SALT en ce qui concerne les bombardiers porteurs de missiles.

Les deux superpuissances possèdent déjà trop d'armes stratégiques et des armes trop dangereuses; 10 000 missiles supplémentaires suffisent amplement aux alliés occidentaux pour rayer 400 ou 500 fois l'Union soviétique et ses amis de la carte et j'imagine que les Soviétiques sont en mesure de faire subir le même sort à l'Amérique du Nord. Honnêtement, une fois est déjà une fois de trop. Vingt fois, 50 fois ou 200 fois de plus, c'est beaucoup beaucoup trop.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les missiles de croisière en raison de leur effet déstabilisateur et parce qu'ils posent un danger particulier pour le Canada, car nous occupons les espaces les moins peuplés du champ de bataille éventuel s'il devait jamais y avoir un conflit entre les deux superpuissances.

L'une des notions de la dissuasion qui vaut depuis 35 ans, malgré quelques lacunes, veut que chaque côté puisse se faire une certaine idée de l'arsenal de l'autre et de la menace qu'il fait peser sur son territoire. En fait, les deux camps s'emploient effectivement à se tenir mutuellement au courant de ce qu'ils ont comme armements, de façon à savoir de quelles armes l'autre dispose. En d'autres mots, le niveau de l'armement ne fait pas l'objet d'un secret total, et les deux camps ont un certain intérêt à se renseigner sur le genre d'armes que l'un braque sur l'autre. Par conséquent, il est essentiel que ces armes soient détectables.

Les missiles de croisière empêchent la détection, car on ne peut ni les voir, ni les retracer ni les suivre aussi facilement que les missiles stratégiques classiques. Les missiles de croisière défient le contrôle et la vérification du niveau des armements, car ils sont très petits. On ne saurait vérifier la nature d'un objet transporté par gros porteur routier. On compte probablement des centaines de milliers de camions de ce genre au Canada, et des millions aux États-Unis. N'importe lequel de ces camions pourrait prétendument transporter du boeuf, des meubles, ou un produit quelconque, et en fait transporter deux ou trois missiles de croisière que l'on pourrait utiliser contre un adversaire éventuel.

Cette question devrait préoccuper particulièrement le Canada. Depuis sa nomination, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a laissé entendre dans ses déclarations que le Canada est favorable au contrôle des armements dans le contexte de la dissuasion. S'il existe une arme dont l'usage, en se répandant, risque de compromettre la dissuasion, nous devrions faire de notre mieux pour en décourager l'usage, au lieu d'en encourager la prolifération.

Le chef de l'opposition officielle a soutenu aujourd'hui que la cessation des essais des missiles de croisière contreviendrait au principe de la double stratégie que l'OTAN applique depuis quelques années. Quel que soit notre point de vue à cet égard, il demeure que le missile de croisière aéroporté n'est pas une arme de portée intermédiaire. Par conséquent, il n'est pas prévu dans la double politique qui vise la scène européenne.

D'après sa conception, le missile de croisière aéroporté franchit le Pôle Nord, pour suivre ensuite le cours des rivières de Sibérie, et enfin s'abattre sur les villes de l'Union soviétique, et cela sans être détecté en début de trajectoire dans le cadre d'échanges armés stratégiques ou affreux entre les deux superpuissances. Il n'était pas nécessaire, et il n'a rien à voir avec la double stratégie de l'OTAN. Nous n'avons aucune obligation à respecter à l'égard de l'OTAN en ce qui concerne les essais des missiles de croisière au Canada.

• (1440)

Nous n'avons aucune entente avec l'OTAN en ce qui concerne les essais du missile de croisière. Nous avons une entente avec les États-Unis. Comme l'ont reconnu à la Chambre la ministre des Communications (M^lle^ MacDonald) et le très honorable Pierre Trudeau alors qu'ils étaient les ministres responsables de cette question dans leurs gouvernements respectifs, il n'y a pas d'obligation envers l'OTAN.

Nous soutenons que, malgré tout ce qu'on a pu penser de 1983 à aujourd'hui dans le parti progressiste conservateur et dans le parti libéral au sujet de la détermination du NPD à mettre un terme aux essais du missile de croisière au Canada, la situation a tellement évolué qu'ils peuvent désormais faire cause commune avec nous et exiger la cessation des essais des missiles de croisière.

La députée de New Westminster—Coquitlam a signalé que les Américains avaient maintenant dépassé la limite de 131 bombardiers adaptés au lancement de missiles de croisière, et ce en violation directe de l'accord SALT II. Les Américains n'ont pas renoncé à leur intention d'affaiblir le traité ABM en retenant l'interprétation dite large de ce traité, en dépit de tout ce qu'a pu dire le secrétaire Nitze lors de ses entretiens hier à Ottawa avec le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

J'accueille avec satisfaction certains commentaires encourageants du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais aucune répudiation claire et nette n'a encore été formulée. Il se peut que le changement de la garde à la Maison Blanche et d'autres facteurs distincts qui ont affaibli le gouvernement américain aient incité les Américains à temporiser. Cependant, ils ne font que temporiser. Le président n'a pas renoncé à son optique du projet de guerre des étoiles, qui implique une interprétation large plutôt qu'étroite du traité ABM et qui, par conséquent, menace de saper à la base le seul traité sur le contrôle des armements entre les États-Unis et l'Union soviétique qui soit en vigueur.

Également, comme l'a signalé ma collègue, on entrevoit la perspective de voir supprimer tous les missiles de portée intermédiaire déployés en Europe. Je ne crois pas qu'il soit opportun pour le Canada de favoriser une nouvelle forme de concurrence entre les superpuissances au moment même où une autre forme de concurrence est mise au rancart. Je crois profondément que la conclusion d'un accord en vue d'éliminer les missi- réalisés sur le plan des armes chimiques et des troupes conven- réalisés à propos des armes chimiques et des troupes conventionnelles aux pourparlers de Stockholm et aux succès obtenus aux Nations Unies en ce qui concerne l'appui unanime accordé à la résolution de l'ambassadeur Roche, c'est-à-dire la résolution du Canada sur les mesures de vérification des essais nucléaires, ainsi que le long moratoire que l'Union Soviétique s'est imposée même si les États-Unis n'en ont pas fait autant, sont de bonnes raisons d'essayer de mettre fin à la ridicule escalade nucléaire qui se déroule depuis plusieurs décennies entre les deux superpuissances.

Nous avons donc présenté une motion tendant à permettre au Canada de prendre une initiative qui reflète l'inquiétude du public canadien et qui constituera une contribution valable au contrôle des armements et au désarmement nucléaire. En tant que membre de l'OTAN, je ferais remarquer que le Canada est libre de décider de quelle manière il contribue à l'alliance. Par exemple, plusieurs pays membres de l'OTAN n'autorisent pas la présence de troupes étrangères sur leur sol ni le déploiement de missiles nucléaires à leurs frontières. Ils interprètent le traité différemment. Même si une vague obligation découlait de notre appartenance à l'OTAN, ce n'est pas une obligation précise. L'obligation bilatérale est implicite, cependant, mais voyons exactement en quoi elle consiste.

Nous sommes liés aux États-Unis par un accord général sur les essais. La semaine dernière, le gouvernement a décidé, hélas, de ne pas mettre fin à cet accord qui est donc prolongé automatiquement de 1988 à 1993. Les essais du missile de croisière découlent de cet accord général. C'est dans le contexte de l'accord subsidiaire que nous avons l'occasion de poursuivre ou d'arrêter les essais. Nous ne croyons pas que l'obligation bilatérale l'emporte sur l'engagement que le Canada a pris de maintenir l'intégrité du traité ABM et de l'accord SALT et d'assurer le désarmement et la sécurité mutuelles.

[*Français*]

Monsieur le Président, depuis longtemps, la position du Nouveau parti démocratique a été de s'opposer aux épreuves du missile *Cruise* au Canada. Nous demandons à tous les partis ici à la Chambre des communes, au nom du Parlement, de s'opposer aux épreuves du *Cruise* au Canada dès maintenant, pas une décision différée, pas une décision à offusquer, mais une décision claire.

J'accueille la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) selon laquelle le gouvernement va s'opposer à l'amendement de l'Opposition officielle puisque, effectivement, il faut avoir un vote clair. Nous, de notre côté, nous accueillons le fait que c'est un vote clair et nous faisons appel à tous les partis politiques de nous mettre à côté, avec la majorité des Canadiens qui veulent voir la fin des preuves du missile *Cruise* et que le Canada prenne vraiment une nouvelle initiative pour le désarmement entre les pays du monde.

[*Traduction*]

M. Tobin: Monsieur le Président, je trouve vraiment étonnant que le député qui vient de parler informe la Chambre que le Nouveau parti démocratique n'accepterait pas l'amendement libéral parce que, selon ses propres termes, il constitue un oxymoron qui contredit et annule la résolution alors qu'il a passé presque 15 minutes à dire aux députés qu'il n'y a rien dans les obligations actuelles du Canada dans le cadre de l'OTAN ni dans nos obligations bilatérales dans le cadre de NORAD qui empêcherait le gouvernement du Canada de décider que les essais du missile de croisière doivent prendre fin. Il a passé presque 15 minutes à soutenir que rien n'empêche le gouvernement de mettre fin à ces essais, s'il le désire.

Cela dit, il a ajouté qu'il n'accepterait pas l'amendement libéral qui ajouterait seulement les mots: « . . . d'une façon qui respecte les obligations du Canada envers l'OTAN et d'autres parties». Le député ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Ses propos sont désormais dans le domaine public et tous les Canadiens peuvent les consulter. Il vient de soutenir que rien dans nos engagements envers l'OTAN ou dans nos engagements bilatéraux ne nous empêche de décider unilatéralement, si le gouvernement canadien le désire, de mettre fin aux essais des missiles de croisière.

Pourquoi le Nouveau parti démocratique ne veut-il pas alors approuver une motion d'amendement libérale qui n'aurait d'autre effet que de reconnaître—et c'est là le noeud de la question—que le Canada est membre à part entière de l'OTAN, qu'il a conclu des engagements bilatéraux et des traités avec d'autres pays, et que toute décision concernant les missiles de croisière devrait être prise en fonction de ces engagements et de cette participation à l'OTAN? Ce n'est pas quelque chose que l'on fait en cachette et les yeux fermés,

comme pour exprimer de façon simpliste et puérile quelque rêve d'un monde meilleur. Le NPD est-il tellement contre l'OTAN et NORAD qu'il n'arrive pas à trouver la moindre parcelle de logique pour essayer d'expliquer pourquoi il rejette une motion d'amendement qui lui permettrait de reconnaître le rôle important du Canada au sein de l'OTAN?

M. Cassidy: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa participation au débat, même si je regrette qu'il n'ait pas su clarifier la position de son parti sur cette question. Je reconnais naturellement que le Canada est membre de l'OTAN et que nous avons à l'heure actuelle des obligations envers l'OTAN. Lorsque nous formerons le gouvernement, nous nous occuperons de ces questions.

La question est de savoir quelles sont les mesures que le Canada devrait prendre en matière de contrôle des armements et de désarmement. Nous avons laissé entendre que ces mesures devraient être fermes et comprendre la cessation des essais des missiles de croisière. J'ai fait valoir que nous sommes autorisés à le faire dans le contexte de notre engagement bilatéral actuel avec les États-Unis. Comme l'a signalé le député, j'ai défendu cet argument. Je l'ai fait avec force et, je crois, avec éloquence. Le fait est que cet argument a été rejeté par le chef du parti du député, qui a bien fait savoir que la motion néo-démocrate n'était pas acceptable en tant que telle pour le parti libéral. Par conséquent, il semble croire qu'en modifiant la motion comme il l'a proposé, celle-ci deviendrait acceptable pour le parti libéral.

L'objectif essentiel de la motion, c'est de mettre fin dès maintenant aux essais des missiles de croisière. Le chef du parti du député a dit que cela n'était pas acceptable mais, comme la motion deviendrait acceptable grâce à son amendement, si je puis user ici d'un peu de logique, le très honorable chef de l'opposition déclare donc que la motion telle que modifiée n'exigerait pas que l'on mette immédiatement un terme aux essais des missiles de croisière; voilà pourquoi nous ne pouvons appuyer le parti libéral dans ses efforts pour gagner sur tous les tableaux en ce qui concerne cette résolution. C'est pourquoi je suis heureux du fait que, lundi lorsque nous voterons sur cette question, le parti libéral sera forcé de dire s'il est pour ou contre l'arrêt des essais du missile de croisière au Canada.

• (1450)

M. Tobin: Monsieur le Président, le député, même s'il sort de son carquois des armes verbales aussi compréhensibles qu'oxymoron, peut se débattre autant qu'il veut. Il ne peut pas effacer le fait que, d'une part, il a dit que rien dans les obligations actuelles du Canada, en vertu de l'OTAN et des traités bilatéraux, ne l'empêche d'agir en tant que nation souveraine s'il en décide ainsi, alors que, d'autre part, le député dit—c'est dans le hansard—qu'il ne peut pas accepter l'amendement libéral, qui ne fait que réaffirmer que le Canada doit se comporter conformément à ses obligation au sein de l'OTAN et à ses obligations bilatérales, parce que le fait d'ajouter cela annule la motion. Rien n'est moins vrai.

M. McCurdy: Le chef ne dit pas la vérité.

M. Tobin: La vérité c'est que le Nouveau parti démocratique a beaucoup de mal à accepter le fait que le Canada fasse parti de l'OTAN. Ce parti là est résolument opposé à toute participation du Canada à la communauté des nations qui cherchent à prévenir une guerre nucléaire. Voilà la réalité. Ce n'est pas agréable à entendre pour les néo-démocrates, mais c'est la vérité. Le parti néo-démocrate a dit également qu'il était opposé à la particicpation du Canada au NORAD. La raison de leur opposition à la motion qui dit que nous devrions nous comporter comme une nation responsable de la communauté, c'est que cela place les députés néo-démocrates en contradiction avec la position prise par leur parti lors de son congrès. C'est la seule raison.

M. Murphy: Vous allez le faire.

M. Tobin: Si le député est sérieux lorsqu'il se propose d'injecter, au moment opportun, un peu de fierté nationale au gouvernement d'en face, pour que nous agissions lorsque les conditions sont favorables afin d'arrêter les essais des missiles nucléaires, et s'il veut appuyer les députés de notre parti pour transmettre ce message en face, pourquoi les néo-démocrates ne sont-ils pas prêts à accepter l'amendement libéral qui, après tout, reconnaît simplement que le Canada est membre de l'OTAN et a d'autres obligations internationales?

M. Cassidy: Monsieur le Président, je m'étonne que le député parle de la façon dont le Nouveau parti démocratique respecte les décisions prises lors de ses congrès, étant donné que le discours prononcé par le chef de son parti plus tôt aujourd'hui contredit nettement la position adoptée par son propre parti à son dernier congrès. J'ai écouté très attentivement l'honorable chef de l'opposition expliquer pendant 20 minutes pourquoi son parti ne préconise pas l'abandon immédiat des essais des missiles de croisière, même si son parti a dit exactement le contraire lors de son dernier congrès et même si son critique de la défense et son critique des affaires extérieures ont tous deux signalé qu'ils voudraient pour leur part que les essais des missiles de croisière prennent fin sur-le-champ.

Mme Jewett: C'est exact.

M. Cassidy: Si le chef du parti libéral avait proposé qu'on ajoute quelques mots à la motion dans le sens de ce qu'elle propose, tout en précisant que le Canada tient à mettre fin dès maintenant aux essais du missile de croisière, puisque c'est après tout le principal objectif de la motion présentée par la députée de New Westminster—Coquitlam, autrement dit, s'il avait fait en sorte que la résolution dise encore au gouvernement que nous devrions mettre fin dès maintenant aux essais du missile de croisière, nous aurions pu réfléchir sérieusement à la possibilité d'accepter l'amendement.

M. Tobin: Ce n'est pas ce que dit la résolution.

M. Cassidy: De toute évidence, le parti libéral a présenté son amendement pour camoufler les divisions qui règnent au sein de ce parti depuis que son chef a adopté une certaine position alors que, lors du dernier congrès, le caucus et les autres membres du parti ont adopté un point de vue différent sur la mise à l'essai des missiles de croisière. C'est un parti divisé. Toute la grandiloquence de mon ami, le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin), ne peut pas dissimuler le fait que le parti libéral ne sait pas quelle est sa position au juste. Nous savons quelle est la nôtre. La résolution demande la cessation immédiate des essais du missile de croisière. J'espère que le député l'appuiera.

M. Tobin: Quelle est votre position au sujet de l'OTAN?

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. La parole est au député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) pour poursuivre le débat.

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je dois dire que j'ai apprécié cet échange. Malgré toute mon attention, j'ai eu du mal à suivre ce qui se disait. Je ne connais toujours pas la position du Nouveau parti démocratique à l'égard de l'OTAN. Je ne comprends pas non plus comment on introduit le terme «maintenant» dans la motion présentée par la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett).

Cela dit, la motion proprement dite présente certaines ambiguités graves, à mon avis, et le chef de mon parti a en déjà parlé dans son intervention, à midi. La motion manque assurément de précision, comme vient de le dire le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), lequel a vu dans le libellé le terme «maintenant» qui ne s'y trouve pas. Faut-il accorder au NDP le bénéfice du doute en disant que la motion est simplement mal rédigée, ou l'objet de la motion est-il plus malveillant? Par exemple, comme le chef de mon parti l'a signalé, dès la première ligne, la motion critique le rôle que tient le déploiement du missile de croisière air-sol. Ce matin, en présentant la motion, la députée a dit, en modifiant encore une fois le libellé de la motion, que la Chambre est alarmée par le rôle des missiles de croisière air-sol et la violation du traité SALT. Je l'ai entendue le dire ici même. Cette motion vise-t-elle à critiquer le rôle des missiles de croisière air-sol, ce qui a suscité l'argument du chef de l'opposition (M. Turner) ce matin? Il a signalé que cela constitue une attaque directe contre le rôle de dissuasion que joue l'OTAN. A mon avis, le Nouveau parti démocratique, par cette motion, cherche manifestement à glisser en douce une critique à l'égard de l'OTAN et du rôle dissuasif de cette organisation.

Quant à la violation du traité SALT II, nous avons déjà exprimé nos inquiètudes. Je reviendrai sur cette question dans un instant. Je sais que le Nouveau parti démocratique a exprimé son inquiétude au sujet de ces violations et des instances ont été présentées à Washington et à la conférence des ministres de l'OTAN dernièrement à Halifax, mais cela semble être tombé dans l'oreille d'un sourd. La violation du traité SALT II est devenue symbolique dans cette course aux armements et ce geste délibéré laisse supposer qu'il n'y a actuellement aucune limite, ce qui préoccupe vivement les députés de notre parti. Je reviendrai sur le traité SALT dans un moment.

Les termes «le rôle de» utilisés dans le contexte de la motion n'ajoute rien du tout à celle-ci, à moins de constituer une attaque contre l'OTAN proprement dite et le rôle dissuasif de cette organisation. Si l'on supprime ces termes, je tiens à dire au député d'Ottawa-Centre qui hoche la tête en signe d'approbation que, en effet, l'argument relatif aux limites de SALT II tient toujours.

M. Cassidy: Je faisais signe que non de la tête.

M. Johnston: Le Nouveau parti démocratique, nous le savons, rejette le rôle que joue le Canada à l'OTAN et au NORAD. Il n'a pas eu le courage de le dire franchement dans sa motion. J'espère que l'amendement proposé qui sera adopté, je l'espère, forcera la Nouveau parti démocratique a être honnête sur ce point et à dire à la Chambre quelle est exactement sa position à ce sujet.

• (1500)

Quant à la dernière phrase de la motion qui demande que l'essai de missiles de croisière prenne fin au Canada, je constate de nouveau avec intérêt que la motion est loin d'être précise. Toutefois, elle n'est pas bien différente de la motion adoptée en novembre dernier au congrès libéral. A la suite de ce congrès, notre chef expliquait que cette motion devait être interprétée en fonction des engagements bilatéraux et multilatéraux du Canada, notamment envers l'OTAN. La modification qu'il a proposée et que j'ai appuyée apporte une précision à cette motion. Je recommande instamment à tous les députés de l'accepter en dépit du fait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) l'a rejeté sur-le-champ dans son intervention plus tôt cet après-midi.

Le 27 février dernier, il y a une semaine, je réclamais l'interruption ou l'arrêt des essais de missiles de croisière comme je l'avais fait à diverses reprises à la Chambre. Par exemple, le 1^er^ décembre 1986, comme en fait foi le compte rendu à la page 1643, je posais au secrétaire d'État aux Affaires extérieures la question suivante:

> Est-ce que le premier ministre peut aviser le président Reagan que le Canada ne veut pas procéder aux essais du missile de croisière jusqu'à ce que le gouvernement américain respecte ses obligations découlant du traité SALT II et du traité ABM?

A l'instar d'autres à la Chambre, ailleurs au Canada, aux États-Unis et en Europe, je m'inquiète de l'attitude apparemment obtuse des États-Unis sur au moins trois questions qui touchent directement les négociations relatives aux armements, car elles semblent faire obstacle à la mise en application du volet le plus important de la politique de la double voie adoptée en 1979. Je n'entends pas m'étendre sur l'historique de ce dossier, mais nous ne devrions pas oublier, ainsi qu'on l'a déjà dit, que la politique de la double voie consistait d'une part à déployer en terre européenne des armes nucléaires, et d'autre part à engager des négociations à Genève en vue de la réduction des armements.

Comme l'a signalé le déput d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), notre gouvernement a conclu en 1983 avec les États-Unis un accord visant les essais et l'évaluation, et c'est au titre de cet accord que les États-Unis ont demandé au Canada de procéder chez nous à l'essai de leurs missiles de croisière. Il était alors extrêmement important, comme il l'est toujours aujourd'hui, que l'alliance de l'Atlantique soit solidaire à l'approche de ces négociations avec les Soviétiques.

La décision concernant le missile de croisière n'a pas été facile à prendre, mais les pays européens étaient très angoissés à l'idée de devoir placer des missiles nucléaires armés sur leur sol comme l'exigeait la solidarité de l'alliance. Le Canada a accepté de faire sa part en essayant les missiles de croisière non armés sur son territoire. Monsieur le Président, je vais vous lire une lettre adressée à George Shultz par le secrétaire d'État de l'époque, l'honorable Allan J. MacEachen, le 15 juillet 1983. Voici:

> Comme vous vous en souviendrez, quand je vous ai écrit, le 21 janvier, j'ai souligné les sérieuses inquiétudes que les Canadiens éprouvaient quant à la décision que leur gouvernement pourrait prendre si les États-Unis lui demandaient de procéder aux essais du missile de croisière au Canada. J'ai alors fait valoir que notre gouvernement devait pouvoir assurer au public canadien que les négociations sur le contrôle des armements, à Genève, se poursuivaient avec autant de vigueur et de sincérité que le déploiement de nouveaux missiles.

Et il ajoute ce qui suit:

> Le Canada a approuvé, en 1979, la double stratégie adoptée par l'OTAN, selon laquelle de nouveaux missiles alliés seraient déployés en Europe à compter de cette année-là, à moins qu'une entente vérifiable rendant la chose inutile ne soit conclue avec l'Union soviétique. Lorsque nous avons rencontré nos collègues de l'OTAN à Paris, en juin, nous avons convenu que si les négociations aboutissaient, il serait important que tous les alliés s'en tiennent à leur décision. Par solidarité, le Canada a accepté de participer aux essais des éléments essentiels de la technologie du missile de croisière.

La double stratégie était claire et précise: il s'agissait d'une part du déploiement, dont l'essai du missile de croisière faisait partie, et d'autre part, d'un effort renouvelé en vue d'une réduction des armements. Les efforts visant à la réduction des armements n'ont pas donné les résultats que le monde aurait pu espérer, mais l'arrivée de M. Gorbachev sur la scène politique a fait naître de nouveaux espoirs sur ce plan. Pour ce qui est de la sécurité, la voie tracée a été parfaitement suivie. Cependant, M. Gorbachev a mis les Américains au défi de reprendre la voie de la réduction des armements en déclarant: «Au nom du peuple soviétique, j'en appelle à la sagesse et à la dignité des Américains en leur demandant de ne pas rater une nouvelle chance de mettre fin à la course aux armements».

Nous sommes sans doute nombreux à penser que le gouvernement américain n'a pas vraiment su relever ce défi. D'abord et avant tout, il y a eu l'Initiative de défense stratégique. Comme nous le savons, cela annonçait un élargissement de l'interprétation du traité de 1972 sur les missiles anti-missiles balistiques. Si les États-Unis se range à cette interprétation, elle permettra sans doute un élargissement des essais et du déploiement. J'ai trouvé bien encourageant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous informe aujourd'hui que le principal conseiller en armements du président, Paul Nitze, a dit au gouvernement du Canada que les États-Unis n'avaient pas encore décidé de donner une interprétation aussi libre au traité. Néanmoins, cette question nous préoccupe énormément.

La deuxième chose qui nous a empêchés de reprendre cette deuxième voie a été le refus de la proposition de l'Union soviétique d'imposer un moratoire sur les essais nucléaires, moratoire que l'Union soviétique a effectivement appliqué pendant 18 mois. Bien entendu, si les États-Unis n'ont pas accepté ce moratoire, c'est parce que les essais nucléaires étaient apparemment intimement liés à leur peu judicieux projet de guerre des étoiles. Apparemment, les essais nucléaires sont nécessaires pour mettre au point l'un des éléments essentiels du système, soit le laser X à alimentation nucléaire.

Troisièmement, malgré les désirs de tous nos alliés de l'OTAN, les États-Unis ont dépassé les limites fixées par le traité SALT II. Le secrétaire d'État a précisé que le gouvernement du Canada avait beaucoup insisté à Washington pour convaincre les États-Unis de ne pas dépasser les limites du SALT II. Cependant, en ce qui concerne toutes ces questions, c'est-à-dire le moratoire, la réinterprétation du traité ABM et les limites du SALT II, les Américains n'ont pas semblé tenir compte de nos préoccupations ni de celles de leurs autres alliés. Ils ont fait la sourde oreille à toutes nos instances.

A cause de cela, les négociations sur le contrôle des armements sur lesquelles nous fondions tant d'espoirs après l'arrivée de M. Gorbachev et la première réunion à Genève n'ont suscité que de la consternation et du désespoir vu l'obstination apparente des États-Unis. Les négociations sont donc arrivées au point mort.

Vous vous rappellerez sans doute, monsieur le Président, que M. Gorbachev avait bien souligné à Reykjavik que le retrait des missiles nucléaires à portée intermédiaire en Europe dépendait de l'abandon du projet de guerre des étoiles des États-Unis. Le refus apparemment obstiné des États-Unis à faire la moindre concession relativement à la guerre des étoiles a empêché que les négociations se poursuivent utilement. Il semblait donc que nous avions perdu la voie la plus importante, soit un effort concerté et solide de la part des alliés pour négocier une entente sur le contrôle des armements avec l'Union soviétique.

• (1510)

Comment revenir sur la bonne voie? Les États-Unis n'ont pas semblé très impressionnés par nos beaux discours et nos arguments, ni par ceux de nos alliés. L'initiative de la guerre des étoiles et les problèmes relatifs au SALT constituent encore des obstacles. Voilà pourquoi j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 1er décembre dernier s'il pouvait informer le président que le Canada désirait interrompre les essais de missiles de croisière jusqu'à ce que les Américains se mettent à respecter les obligations que leur impose selon nous le traité ABM et le traité SALT II, même si le traité SALT II n'a pas été ratifié. Que s'est-il passé? Depuis que j'ai suggéré d'agir ainsi et d'interrompre les essais de missiles de croisière, M. Gorbatchev a modifié sa position et cherché à relancer les pourparlers sur la réduction des armements par des négociations portant sur le retrait d'Europe des engins nucléaires de moyenne portée. Je suis heureux de constater que les États-Unis ont eu une réaction solide et positive. Ce sera peut-être bien la percée historique. Pendant la période en cours, j'estime que les alliés doivent se serrer les coudes car les interventions que j'ai faites dans le passé avaient pour but de les remettre sur la voie, et il semble maintenant que nous y

revenions. J'aimerais maintenant mentionner les propos de deux voix autorisées au Canada. Dans un éditorial du 3 mars, le *Globe and Mail* disait au sujet de M. Gorbatchev et de l'option zéro:

Il a ainsi ouvert la voie au premier pacte *majeur* de limitation des armements des années 80.

Je parlerai également de M. Richard Gwyn, qui rédige depuis Londres une chronique pour le *Star* de Toronto. Il s'agit d'articles sensés, intelligents et bien informés. Voici ses commentaires:

Gorbatchev s'est exécuté. Parce qu'il s'est exécuté, à peu près tout devient maintenant possible: une réduction majeure des missiles à longue portée (intercontinentaux), qui libérerait les deux superpuissances de leur peur d'une attaque surprise; l'élimination des armes chimiques; la suppression graduelle des essais nucléaires, et un pacte de réduction des forces classiques.

Il reste encore beaucoup à faire, mais M. Gwyn ajoute sur un ton optimiste, que j'aimerais bien partager:

Le nouvel accord catalytique que Gorbatchev vient d'ajouter aux relations est-ouest, c'est celui de la confiance.

Les États-Unis et l'Union soviétique se tournent à nouveau vers les négociations. Comme vous le savez, les États-Unis ont soumis le 4 mars à l'Union soviétique un projet de traité. Bien sûr, je n'en connais pas le texte, mais à ce que nous croyons savoir il éliminerait d'Europe tous les missiles nucléaires de moyenne portée et plafonnerait les deux superpuissances à la possession de 100 ogives nucléaires chacune sur la même sorte de missiles sur leur propre territoire. A la veille de ces négociations qui pourraient amorcer cette percée historique, et qui aborderont également, espérons-le, d'autres thèmes de désarmement comme les missiles intercontinentaux, la guerre chimique et les armes nucléaires tactiques, je n'expédierais pas aux États-Unis le message que nous allons mettre fin à nos relations dans le cadre de cet accord. C'est ce qu'a fait valoir notre chef ce matin, et c'est l'objection que je ferais au député d'Ottawa-Centre. Je ne crois pas que cette initiative favoriserait ces négociations au moment où nous devons afficher une position ferme car nous sommes enfin revenus sur la bonne voie, semble-t-il. Nous pouvons enfin entrevoir la possibilité réelle d'importants développements en matière de contrôle des armements.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations?

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'ai apprécié le discours du porte-parole du parti libéral en matière de politique étrangère, mais je suis un peu perplexe à cause de déclarations qu'il a faites antérieurement et qui paraissaient être une position bien claire prise au nom de son parti. Il semble maintenant escamoter la question. Aux termes de la motion que nous avons proposée, il s'agit essentiellement pour la Chambre d'exhorter le gouvernement à intervenir avec fermeté dans le but de renforcer les mesures de contrôle des armements et de désarmement, y compris la cessation des essais de missiles de croisière au Canada. Le 27 novembre 1986 le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) a posé la question suivante au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark):

Est-ce que le gouvernement considérerait de faire pression sur les États-Unis afin de faire observer ses obligations découlant du traité Salt II, et de mettre fin aux essais du missile de croisière?

J'aimerais poser deux questions au député. Tout d'abord, le hansard rapportait-t-il fidèlement cette question à la page 1590? Deuxièmement, était-il à ce moment-là en faveur de la cessation des essais de missiles de croisière? Troisièmement, s'il est si important maintenant de rappeler les engagements du Canada au sein de l'OTAN et ceux résultant des accords bilatéraux, pourquoi n'en faisait-il pas mention dans la question qu'il a posée au ministre, ici même?

M. Johnston: Monsieur le Président, je pensais l'avoir expliqué clairement dans mes observations. Je prétends que les circonstances aujourd'hui, le 6 mars, et je pense que le député d'Ottawa-Centre l'admettra, sont certainement assez différentes de ce qu'elles étaient il y a une semaine ou le 27 novembre. Nous avons demandé aux Américains de mettre fin aux essais du missile de croisière, faute de quoi nous refuserions les essais au Canada, pour les amener à observer leurs obligations, de façon à ramener les Soviétiques à la table de négociation. Maintenant, Dieu merci, c'est fait. Je prétends donc que les circonstances ont changé radicalement. Le but de mes interventions, si vous relisez la question que j'ai posée le 1er décembre, ainsi que celle du 27 novembre, était celui-là. Les Américains n'écoutaient pas. Du moins c'était mon impression et certainement celle du député. Ils n'écoutaient pas leurs alliés. Comment faire pour attirer leur attention? Comment leur faire entendre raison et les ramener à la table des négociations? C'est fait. Les choses sont reparties et nous devrions être heureux de ce qui s'est passé cette semaine, et faire preuve d'optimisme.

[*Français*]

M. Fontaine: Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion que vous me donnez de faire quelques commentaires sur la proposition des socialistes d'arrêter les essais de missiles *Cruise* au Canada. Cette proposition correspond exactement à ce qui avait été proposé par le parti libéral en congrès en novembre 1986. Elle correspond exactement à la position du député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) en février 1987, qui est critique de l'opposition en affaires extérieures. Elle correspond à la position de leur spécialiste en matière de défense. Et, ce matin, le chef du parti disait que son parti proposait une modification et, à ce moment-là, tous les députés du parti libéral applaudissaient, sauf que la façon dont applaudissait le député de Saint-Henri—Westmont était très mitigée et du bout des doigts seulement.

A ce moment-là, le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) s'est levé et a demandé au chef de l'opposition de concilier la position des députés de son parti qui étaient rebelles. Et le chef de l'opposition a mentionné que l'Union soviétique avait changé, avait . . .

M. Johnston: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'honorable député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) invoque le Règlement.

M. Johnston: Franchement, monsieur le Président, je trouve très très mal placé et non acceptable le fait que le député nous offre ses commentaires sur ma façon d'applaudir mon chef. Il devrait écouter mes paroles. Peut-être qu'il est aussi myope, parce que j'ai bien applaudi, il siège d'un poste éloigné, et maintenant je comprends pourquoi.

• (1520)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je comprends l'intervention du député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston). J'espère que le député de Lévis (M. Fontaine) formulera des observations sur le discours du député de Saint-Henri—Westmount.

[*Français*]

M. Fontaine: Monsieur le Président, alors le député de Saint-Henri—Westmount a quand même signalé qu'il n'allait pas appuyer la proposition des socialistes concernant l'arrêt des missiles *Cruise* au Canada et il a mentionné que c'est parce que les États-Unis et l'Union soviétique ont apporté de nouvelles idées au dossier concernant la disparition des armements de portée intermédiaire. Mais ces positions ont été prises le 27 février, et il oublie de nous dire que le 4 mars dans cette Chambre il était aussi ferme sur la même position, et cela c'est ultérieur à la prise de position des États-Unis et des Soviétiques. Alors j'aimerais bien que le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) soit conséquent avec ses propres déclarations à la Chambre des communes du 4 mars 1987 et qu'il explique à cette Chambre la position de son parti sur l'arrêt des essais *Cruise* au pays et qu'il soit conforme avec lui-même, avec son parti et avec son chef, s'ils en ont un.

M. Johnston: Je ne sais pas où il a pris sa référence, monsieur le Président, je ne suis pas du tout au courant de ce dont il parle. J'ai fait quelques discours cette semaine mais je ne me rappelle pas avoir discuté de cette question. Mais est-ce qu'il pourrait nous donner le numéro de la page, monsieur le Président? Peut-être qu'après je pourrai lui donner une explication.

M. Fontaine: Le 4 mars 1987, à la page 3799.

M. Johnston: Monsieur le Président, cela n'a rien à voir avec les missiles de croisière. Je n'aimerais pas qu'une interprétation élargie soit donnée au Traité ABM. On n'a jamais changé cet avis. En effet, c'est la même position que vient de déclarer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il me semble que c'est tout à fait une autre question, monsieur le Président. Cela n'a absolument rien à avoir avec la question qu'il vient de poser.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste une minute et demie pour les questions et les observations. La parole est au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

M. Cassidy: Monsieur le Président, le député qui, la semaine dernière, était opposé à la mise à l'essai des missiles de croisière, ce dont il est maintenant en faveur, est pour son parti un porte-parole très inconstant dans le domaine des affaires extérieures. Il a déclaré que ce revirement s'expliquait du fait d'une certaine ouverture, à Genève, au sujet des forces nucléaires à portée intermédiaire. Rien n'a été conclu. Croit-il que les États-Unis ont décidé de respecter les limites fixées à la suite des négociations sur la limitation des armes stratégiques? Quelles preuves en a-t-il? Les États-Unis ont-ils abandonné leurs efforts tendant à élargir le Traité sur les missiles antibalistiques? Ces deux questions sont soulevées dans cette motion.

La situation a-t-elle changé, ou le député est-il devenu crédule au point de croire que tout change?

M. Johnston: Monsieur le Président, permettez-moi d'expliquer les choses lentement au député. Les craintes relativement à l'interprétation du Traité sur les missiles anti-balistiques et du traité SALT II découlent du fait que l'initiative de défense stratégique, en particulier, a entraîné l'interruption des négociations. M. Gorbachev a déclaré qu'il ne discuterait pas des armes nucléaires de portée intermédiaire tant que l'initiative de défense stratégique existerait. Il a fait cette affirmation à Reykjavik et par la suite.

Ce n'est que le 1er mars que M. Gorbachev a fait part de son intention de se présenter à la table des négociations. Les États-Unis ont présenté une contre-proposition le 4 mars et ils vont participer à ces négociations.

C'est un peu fausser le problème que de se déclarer pour ou contre la mise à l'essai des missiles de croisière. Le débat que nous avons eu à la Chambre, et les questions que j'ai soulevées en novembre et la semaine dernière, et auxquelles mon honorable collègue a fait allusion, tendaient à supprimer cet obstacle, afin que les deux parties puissent retourner à la table des négociations. C'est maintenant chose faite.

L'hon. Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a parfaitement décrit la position du Canada relativement à la très importante question du contrôle des armes et du désarmement. Il l'a fait, comme il l'a dit lui-même, à un moment où quelque mince rayon d'espoir semble vouloir percer l'atmosphère morose qui entoure depuis quelque temps la question du contrôle des armements. Le ministère de la Défense nationale a joint volontiers son concours aux efforts récents déployés dans ce domaine.

La position du Canada relativement au contrôle des armes et à la valeur des traités actuels est claire. Si le contrôle des armes est un aspect très important de la sécurité nationale, la défense en est un autre.

Dans le peu de temps dont je dispose, j'espère arriver à démontrer que la défense, y compris notamment l'essai des missiles de croisière en territoire canadien, constitue un complément nécessaire et précieux de l'effort relatif au contrôle des armements.

Depuis de nombreuses années, la stratégie de dissuasion fondée sur la force de l'alliance occidentale nous a permis d'éviter un conflit est-ouest majeur, y compris l'horreur ultime d'une guerre nucléaire. L'alliance occidentale a fondé sa stratégie de dissuasion surtout sur les armes nucléaires, lesquelles sont en grande partie entre les mains des États-Unis.

Pour que cette stratégie réussisse, il faut que les éléments de dissuasion du système d'armement soient viables. Ils ne sauraient l'être que s'ils sont mis à l'épreuve et constamment modernisés en mettant à profit les dernières découvertes technologiques et ce, au vu et su aussi bien des alliés que des ennemis possibles.

C'est un fait que les Soviétiques et leurs alliés du pacte de Varsovie modernisent constamment leurs forces de défense aérienne. Leurs avions intercepteurs, leurs missiles air-sol, leurs systèmes de surveillance et leurs installations de commande et de contrôle pour coordonner tout cela sont du dernier cri. L'ALCM permet d'équilibrer les choses.

Assurer la viabilité d'un élément de dissuasion n'est pas incompatible avec la volonté de contrôler les armements. En fait, le contraire serait vrai. Des systèmes viables de dissuasion favorisent le contrôle des armements. C'est dans cette perspective que le Canada poursuit sa conception d'un «système à double voie», en vertu duquel il appuie les essais et l'évaluation d'un élément de dissuasion nucléaire tout en favorisant énergiquement les efforts en vue du contrôle des armements. Notre approche n'est nullement contradictoire.

La défense du Canada est inexorablement liée aux accords de sécurité collective qu'il a signés avec les États-Unis et ses alliés européens. Ainsi, il est en mesure de jouer un rôle unique et apprécié visant à accroître la sécurité de l'alliance. Ces accords sont étroitement reliés à la stratégie de dissuasion nucléaire dont j'ai parlé tantôt. Ils sont inséparables.

Notre contribution peut sembler modeste en comparaison de celle de nos alliés de l'OTAN qui ont des armes nucléaire déployées sur leur territoire. Certaines de ces armes font l'objet actuellement de débats et, si des garanties acceptables sont fournies, elles pourront être retirées à l'avenir.

Il est un fait que c'est la décision de l'alliance de déployer ces armes qui a permis à l'Ouest de négocier en position de force plutôt que de faiblesse.

Les alliés européens ont pris des décisions difficiles et audacieuses qui vont maintenant peut-être porter leurs fruits. Le Canada devrait-il faire moins? Sûrement pas.

La décision d'essayer au Canada les missiles de croisière air-sol découlait de la nécessité de partager les charges et les obligations de la défense collective au sein de l'OTAN. Cette nécessité subsiste toujours. En fait, alors que les progrès en matière de contrôle des armements se précisent, la solidarité de l'alliance est plus que jamais nécessaire maintenant. En outre, une collaboration étroite avec nos alliés, particulièrement les États-Unis, nous permet de nous faire entendre à la table des négociations. La défense stratégique de l'Amérique du Nord est une responsabilité commune et nous devons nous assurer de pouvoir exprimer notre opinion. Les Canadiens ne veulent pas que notre gouvernement renonce à sa responsabilité à cet égard. Il y a plus à perdre qu'à gagner.

• (1530)

Les détracteurs du missile de croisière lancé par air avancent souvent comme argument qu'il s'agit d'une arme de première offensive et qu'il a par conséquent un effet de déstabilisation. Tout stratège sérieux sait que ce n'est pas vrai. Les missiles de croisière air-sol doivent être transportés à leur point de lancement par des bombardiers. Étant donné le grand nombre de bombardiers nécessaires pour effectuer une première offensive efficace, et le long temps de vol pour atteindre ces points de lancement, il est probable que l'ennemi aurait tout le loisir d'être averti. Cet intervalle se prolongerait par la durée de vol des missiles de croisière qui est elle-même longue. L'effet de surprise totale ne pourrait pas être assuré par les missiles de croisière lancés par air et aucun stratège militaire prudent ne se risquerait à lancer une telle offensive. J'espère que cela dissipera toute confusion possible.

Comme vous le savez, monsieur le Président, les forces aériennes des États-Unis viennent d'effectuer deux vols d'essai très réussis du missile de croisière dans l'espace aérien canadien. Ces vols ont non seulement prouvé l'efficacité du système mais permis également aux Forces canadiennes de recevoir une formation et de faire des recherches très utiles. Les CF-18 de notre force de défense aérienne ont eu l'occasion de s'entraîner à intercepter et à suivre la trajectoire des missiles de croisière. D'autres travaux de recherches fort valables ont été effectués en matière de surveillance et de défense contre les missiles de croisière notamment quand nos Auroras CP-140 ont pu vérifier leurs systèmes de détection.

Les députés n'ignorent pas que le nombre de bombardiers soviétiques à long rayon d'action qui viennent frôler notre zone d'identification aérienne a beaucoup augmenté dernièrement. Le bombardier «Bear-H» porte des missiles de croisière. Les armements contre les missiles de croisière sont aussi des moyens de dissuasion au même titre que le missile de croisière lui-même. Ainsi, les essais de ce missile au Canada consituent un bon moyen de formation pour nos forces militaires.

Je profite de l'étude de cette motion pour rappeler à la Chambre que les dispositions encadrant les essais du missile de croisière font partie d'une entente globale en matière d'essais et d'évaluation militaires que nous avons conclue avec les États-Unis. Cette entente a été signée par le gouvernement libéral précédent en 1983. Il y a eu de fausses rumeurs dernièrement dans les journaux concernant la prétendue prolongation de cet accord. Elles laissaient entendre que le gouvernement comptait le prolonger de cinq ans encore. Ce n'est pas le cas, bien sûr. Je tiens donc à rétablir les faits une fois de plus. Cette entente devait porter sur cinq ans avec renouvellement automatique de cinq années supplémentaires. Les deux parties pouvaient, et peuvent toujours, la dénoncer sur préavis de 12 mois. En outre, elles peuvent y mettre fin en tout temps en cas d'urgence. Le Canada et les États-Unis peuvent suspendre les dispositions prises aux termes de cette entente, par exemple en ce qui concerne les essais du missile de croisière, sur préavis d'un jour en cas de force majeure. Le gouvernement n'est pas captif de cet accord. Nous avons maintes fois réaffirmé notre intention de le maintenir, et c'est ce que nous ferons, mais nous pourrions revenir sur notre décision si la conjoncture se modifiait.

Pour être efficace, la dissuasion doit absolument s'accompagner d'un programme d'essai et de contrôle. En mettant notre territoire à la disposition de l'Alliance occidentale dans des conditions qui respectent la sécurité, nous faisons une contribution de grande valeur. Le Canada bénéficie de la protection du bouclier nucléaire. Nous profitons également de l'occasion que nous fournit le programme d'essais du missile de croisière pour mettre notre système de défense à l'épreuve et l'améliorer.

En terminant, je tiens à dire qu'il n'y a pas de contradiction entre le fait de nous engager de manière raisonnable et significative à renforcer notre système de défense et celui de soutenir des initiatives pacifiques. A mon avis, les notions de paix et de sécurité sont indissociables. A titre de Canadien, je souscris avec fierté aux propos du premier ministre, selon lesquels notre pays n'a pas d'autres aspirations internationales que celle de la paix. Je souhaite que le Canada continue à tout jamais à poursuivre cette aspiration.

M. Langdon: Monsieur le Président, le ministre associé de la Défense nationale (M. Dick) peut-il justifier son approbation

des États-Unis lorsqu'ils ont décidé d'enfreindre les limites du traité SALT II qu'ils avaient auparavant acceptées de plein gré? Cette acceptation avait été faite volontairement. Compte tenu du fait que ces limites ont été dépassées et nonobstant nos obligations concernant le déploiement des missiles de croisière, pourquoi le ministre n'a-t-il pas sauté sur l'occasion pour abroger les ententes conclues avec les États-Unis? Étant donné que nous avons la possibilité de modifier ces ententes, que nous tenons fermement au traité SALT II, que les relations diplomatiques nous importent beaucoup et que nous souhaitons la désescalade de la course aux armements que se livrent les superpuissances, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas décidé à cette étape d'abroger son accord avec les États-Unis sur les essais des missiles de croisière? Pourquoi a-t-il refusé de le faire?

M. Dick: Monsieur le Président, je désire remercier le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) pour sa question. S'il avait été ici plus tôt pour entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a expliqué la situation très clairement, il saurait que nous nous opposions effectivement à l'abolition de l'accord SALT II par les États-Unis. Cependant, nous ne voulions pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Nous n'avons pas pris de décision motivée par la rancoeur contrairement au Nouveau parti démocratique qui décide par dépit que nous devrions nous fâcher, tout arrêter et déclarer que nous ne voulons plus négocier. Nous avons plutôt choisi d'exprimer notre désaccord avec les États-Unis et de faire valoir nos arguments avec force. Nos arguments n'ont pas suffi mais nous continuons à oeuvrer en faveur du désarmement et nous maintenons nos effectifs tout en contribuant aux effectifs de l'alliance et en restant solidaires de nos alliés. Si nous en arrivons à un point où les deux superpuissances peuvent négocier et conclure une entente, alors il sera peut-être temps de changer d'orientation.

M. Langdon: Monsieur le Président, si l'on se reporte à des exemples de différends entre alliés comme le différend commercial sur les bardeaux de cèdre qui nous a opposés aux États-Unis et a donné lieu à des mesures de rétorsion prises en réaction aux mesures que nous jugions injustifiées de la part des Américains, comment le ministre espère-t-il faire croire à la Chambre qu'il serait utile que nous adoptions une position plus ferme face à ces derniers? Après tout, il est question des essais des missiles de croisière qui sont incontestablement utiles pour les États-Unis mais qu'il n'est pas d'une grande importance stratégique de mener au Canada. Pourquoi ne donnerions-nous pas un peu plus de poids à nos arguments en revenant sur un engagement que nous avons pris il y a dix ans?

• (1540)

M. Dick: Monsieur le Président, cette solution me paraît un peu ridicule. C'est comme si l'on devait se fâcher du fait que les Américains ont abrogé le SALT II et ont augmenté leur arsenal. C'est comme si nous devions piquer une colère du fait que nous n'avons pas réussi à faire adopter notre point de vue, et que nous menacions de partir en claquant la porte. Du fait que nous avons pu avoir des différends au sujet des bardeaux de cèdre dans le cadre des pourparlers sur les échanges bilatéraux, le parti du député a résolument affirmé qu'il fallait interrrompre les pourparlers et quitter la table des négociations en claquant la porte. Or nous maintenons que nous pouvons gagner à longue échéance, si nous poursuivons ces négociations. Je ne vois pas pourquoi nous piquerions un colère et partirions en claquant la porte.

M. Allmand: Monsieur le Président, ce matin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a déclaré que, si nous votions en faveur de la motion, nous ferions preuve d'une certaine faiblesse dans le cadre de notre alliance avec l'OTAN. Ce ministre et son collègue, le ministre associé de la Défense nationale (M. Dick), ont laissé entendre que si nous mettions fin aux essais des missiles de croisière, d'une certaine façon, cela reviendrait à faire faux bond à l'OTAN.

Je voudrais poser au ministre la question suivante: croit-il que les États-Unis aient fait faux bond à l'OTAN lorsque, sans consulter qui que soit, ils ont vendu des armes à l'Iran et financé les Contras au Nicaragua à même les bénéfices ainsi réalisés; lorsqu'ils ont envahi la Libye et la Grenade sans consulter leurs alliés de l'OTAN; lorsqu'ils ont décidé unilatéralement de cesser de reconnaître l'autorité de la Cour mondiale à propos de certaines questions internationales clés; lorsqu'ils ont outrepassé les limites imposées dans le cadre du SALT II; et enfin, lorsque, de concert avec l'Union soviétique, ils ont constamment enfreint l'article 6 du traité de non-prolifération de 1970 en vertu duquel les États disposant d'un arsenal nucléaire devaient, au lieu de l'accroître, plutôt le réduire? En 1970, les États-unis comptaient un arsenal de 4 000 armes nucléaires. En 1985, ce chiffre était passé à 11 000. En prenant toutes ces initiatives sans consulter leurs alliés de l'OTAN, le ministre croit-il que les Américains aient agi de manière responsable à l'égard de ces alliés? Croit-il que nous ferions pire si nous devions interrompre les essais des missiles de croisière, compte tenu du mépris manifesté par les États-Unis pour leurs alliés?

M. Dick: Monsieur le Président, si le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) avait été présent cet après-midi, et non pas seulement ce matin, il aurait entendu le discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark).

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre associé de la Défense nationale (M. Dick) sait qu'il est contraire au Règlement de faire allusion à la présence ou à l'absence d'un député à la Chambre. Depuis que le débat a débuté ce matin avec l'intervention de la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett), le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) a été présent à la Chambre. Selon moi, le ministre doit répondre à la question du député ou s'abstenir. Il ne doit pas tenter de répondre par une digression. Le député pose de bonnes questions auxquelles le ministre doit répondre, il me semble. Il peut également refuser d'y répondre puisque c'est son droit. Il doit s'en tenir au sujet sur lequel on l'interroge et non pas faire allusion au fait que le député a été absent. J'ai été à la Chambre ou en coulisse toute la journée, tout comme le député.

Le président suppléant (M. Paproski): Le ministre associé de la Défense nationale (M. Dick) sait que les députés ne doivent pas faire allusion à la présence ou à l'absence des autres députés à la Chambre. Il dispose d'une minute exactement pour répondre à la question.

M. Dick: Monsieur le Président, je suis surpris d'apprendre que mon temps de parole n'est pas tout à fait écoulé. On dirait

que le parti libéral tente de s'empêcher systématiquement de répondre à ce qui constitue l'essentiel des propos du député.

Le député a dit beaucoup de choses. Je ne me souviens pas de tout ce qu'il a énuméré. Cependant, sur certains points de son énumération, il avait partiellement tort. Il est peut-être vrai que les États-Unis ont eu tort à certains égards. Dans d'autres cas, ils ont fait des consultations. Ils n'ont pas consulté le Canada lorsqu'ils ont envahi la Grenade, peut-être parce qu'ils ne faisaient pas confiance au gouvernement de l'époque. Il s'agissait d'un gouvernement libéral qui n'était pas digne de confiance. Ils ont consulté les Britanniques et les autres îles des Antilles. Le député a donc tort.

Quand on a doublement tort, on ne peut prétendre avoir raison.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. La parole est au député d'Essex—Windsor (M. Langdon) pour la reprise du débat.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, il est triste d'entendre les députés jouer sur les mots, aujourd'hui, pour contourner certains passages et pour éviter la question fondamentale dont la Chambre est saisie. Cette question fondamentale doit peut-être être posée par une nouvelle génération de députés.

Au cours des derniers mois et des dernières semaines, j'ai reçu des lettres écrites par des Jeannettes de ma circonscription. Ce sont des cris du coeur lancés par de petites filles qui veulent dire aux députés assemblés ici qu'elles veulent la paix dans le monde. Elles veulent pouvoir grandir. Elles veulent avoir le temps de s'épanouir et de réussir dans la vie. Elles veulent que le Canada prenne l'initiative de la lutte pour la paix. Nous avons reçu des lettres de sept ou huit groupes de jeannettes de Windsor. Je vais lire certaines des plus typiques. Je pense qu'il est essentiel que les députés entendent les messages envoyés par nos jeunes citoyennes, comme Lindsay, par exemple, âgée de six ans, qui écrit:

Demandez au premier ministre Mulroney de parler de la paix au président Reagan et de se débarrasser des armes nucléaires.

D'autres nous ont dit: «Je pense que le Canada devrait contribuer à la recherche de solutions pacifiques aux problèmes qui causent les guerres.» Ce sont les paroles de Laura qui est âgée de sept ans. «Le Canada devrait aider les autres pays à trouver des solutions pacifiques à leurs problèmes.» C'est l'opinion de Bonnie qui est âgée de six ans. Elles expriment bien la peur que cette génération éprouve par la faute de ceux d'entre nous qui les déçoivent depuis 10 ou 15 ans.

Il me semble qu'il y eu a beaucoup d'initiatives susceptibles d'apporter la paix, de détourner le monde de la dangereuse course aux armements et de nous faire renoncer à la capacité et à la volonté d'utiliser les armes et nous engager plutôt dans la voie de la désescalade et du désarmement. Ce sont de telles initiatives qui écarteront de nous la possibilité que les armes nucléaires mettent fin à la civilisation telle que nous la connaissons. Voilà essentiellement le but de la motion d'aujourd'hui. Elle ne vise pas à favoriser ou à embarrasser un parti ou un autre mais elle saisit sans détour le Parlement du Canada d'au moins deux ou trois des questions essentielles qui sous-tendent le débat sur le contrôle des armements.

• (1610)

Je suis très déçu des récentes mesures du gouvernement quand on pense à l'appel que nos jeunes nous lancent en faveur d'un monde de paix. Par exemple, j'ai entendu aujourd'hui le ministre associé de la Défense nationale (M. Dick) dire que nous devons rester inextricablement liés à l'alliance, comme si elle était une fin en soi. La vraie fin consiste à construire un monde de paix et à désamorcer la course aux armements. Si l'existence même d'alliances y fait obstacle, il faudrait les dissoudre et non les encenser, comme l'a fait le dernier intervenant du gouvernement.

La folle attitude que l'on préconise ici, aux États-Unis, et aussi dans la Grande-Bretagne de M^me^ Thatcher, à savoir que d'une façon ou d'une autre, c'est par la force qu'on va obtenir la paix, me rappelle davantage *1984* de George Orwell où le sens des mots était pris à rebours et où le ministère de la guerre était devenu un prétendu ministère de la paix. Voilà ce dont il s'agit lorsque le gouvernement ainsi que les dirigeants des pays occidentaux alliés parlent d'obtenir la paix par la force.

Au cours des dix-huit derniers mois, nous avons assisté à la ruine de SALT II. Ce devait être un mouvement vers la force et pourtant, il a détruit l'un des derniers grands gages de stabilité dans le monde. En dépit de cela, les États-Unis ont continué à déployer leurs missiles de croisière, et ont dépassé les bornes fixées par l'accord SALT II.

Voyons le spectacle que nous offre un gouvernement américain qui a admis avoir menti à son peuple. Voici qu'il envoie des représentants dans le monde entier et qu'il essaie de nous convaincre, nous, ses alliés, de rejeter le Traité sur les missiles anti-missiles balistiques qui a été établi en 1972. Encore là, c'était l'un des quelques rares gages de stabilité qui nous protégeaient d'une escalade nucléaire.

Parlons du sommet de Reykjavik, où un accord semble avoir été atteint pour être vivement rejeté par les États-Unis. Parlons des initiatives qu'a prises l'Union soviétique pour mettre un terme aux essais nucléaires. Nous avons peut-être cru que c'était un subterfuge de la part de l'Union soviétique. Tous ceux qui ont suivi attentivement les événements devaient en arriver à la conclusion que c'était un geste sincère nous portant à croire que la signature d'un traité interdisant les essais nucléaires était possible si les États-Unis y répondaient. Cette proposition a été rejetée, elle aussi.

Compte tenu de ce qui se passe depuis un an et demi, il est temps de voir la réalité en face et d'admettre que pendant toute cette période la tendance était à l'escalade plutôt qu'au désarmement. Ce qui contribue implicitement à accentuer cette tendance, ce sont les ressources faramineuses affectées par les États-Unis à L'Initiative de défense stratégique, et aux tentatives des États-Unis de contourner le traité sur les missiles antibalistiques et d'instaurer certains éléments de cette IDS pour faire des essais. Voilà ce qui s'est passé.

Pourtant, le Canada s'est tenu à l'écart pendant tout ce temps-là. Nous avons prêché la bonne parole. J'ai dit au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) que j'étais heureux que le Canada ait décidé de ne pas participer à fond à cette IDS. Le gouvernement a fait le nécessaire pour dire aux États-Unis, pas par dépit ni par colère ni esprit de vengeance, mais parce que ce pays fait un sérieux effort dans ce domaine, que nous voulions appliquer les principes prônés par les jeunes, par les jeannettes et par les filles du comté d'Essex qui m'ont écrit et tenir compte des opinions recueillies dans tout le pays par le comité spécial mixte chargé d'examiner nos relations internationales. Dans toutes les villes nous avons entendu des groupes de pacifistes qui s'étaient formés au milieu de l'été dans des circonstances difficiles nous dire aussi passionnément que possible: «Nous voulons que le Canada soit un pays pacifiste. Nous voulons que le Canada soit une figure de proue dans la lutte pour la paix. Nous voulons que le Canada lance un défi à ceux qui ne sont pas disposés à accorder la priorité au maintien de la paix dans le monde».

• (1600)

Ce défi n'a pas été relevé. Dans le cas des essais de missiles de croisière, nous pourrions envoyer aux États-Unis un message simple, facile et pas compliqué, à peu de frais pour le pays, à peu de frais pour nos alliances, à peu de frais pour la doctrine américaine ou son obsession de la sécurité. Nous pourrions faire un pas. Il serait facile d'arrêter les essais de missiles de croisière. Ils pourraient être stoppés d'un seul coup, ce qui aurait de l'effet. Cet effet ne serait pas d'arrêter la course aux armements. Il ne serait pas d'entraîner immédiatement un revirement de doctrine américaine en faveur du désarmement plutôt que de l'escalade. Par contre, il a fallu à l'Union soviétique des décisions vraiment novatrices et courageuses—je n'ai pas peur de le dire—pour s'orienter désormais dans cette voie. Il a fallu également qu'un président bien affaibli aux États-Unis cherche des façons de réagir, pour enfin mettre en prise la direction du changement. Nous aurions pu faciliter les choses. Nous aurions pu aider. Nous, au Canada, nous aurions pu donner une légère impulsion. Nous aurions pu prêter l'oreille aux jeunes de tous les coins du pays qui nous l'ont demandé du fond du coeur, avec l'émotion de l'inquiétude. Nous aurions pu dire non aux essais futurs de missiles de croisière.

Si nous l'avions fait, cela aurait aidé. Nous aurions adopté comme notre motion l'affirme, une position beaucoup plus critique à l'égard des États-Unis lorsqu'ils ont fait fi du traité SALT II. Nous aurions pu adopter publiquement, à l'égard du traité des MAB, une position beaucoup plus contestataire que nous ne l'avons fait jusqu'ici. Nous aurions pu faire cela.

Ce faisant nous aurions agi comme nos jeunes nous le demandent. Je veux parler de l'action dans laquelle croit très fortement la génération d'après la Seconde Guerre mondiale, pour qui toute nouvelle guerre signifie la destruction du monde. J'espère que le gouvernement d'en face et ceux qui suivront profiteront des possibilités qui se présentent à eux.

J'invite mes amis de tous les partis représentés à la Chambre à profiter de l'occasion offerte par la résolution, qui exprime en termes énergiques les préoccupations passionnées de nos jeunes, en accordant leur soutien et leur voix à la résolution, qui n'est pas une panacée ou une réponse définitive, mais qui va contribuer à modifier la dangeureuse escalade actuelle pour nous tourner, je l'espère, vers le désarmement de l'avenir.

M. Crofton: Monsieur le Président, j'ai une brève observation et une question à l'intention du député d'Essex—Windsor (M. Langdon). Il a fait allusion au comité mixte des affaires extérieures, qui a parcouru le pays et qui a entendu beaucoup de Canadiens de toutes les professions lui parler des questions de limitation des armements, de désarmement et d'IDS. Il se trouve que je siège à ce comité. J'ai entendu les mêmes propos. Souvent ils étaient très informés, mais à l'occasion ils l'étaient moins. Cependant, tous ont exprimé des sentiments profonds. Ils ont demandé au Canada de faire preuve d'initiative et de prendre ses responsabilités.

Dans son introduction d'aujourd'hui, la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett) a déclaré que le Canada devait cesser de jouer un rôle de spectateur. Selon moi, la motion dont nous sommes saisis invite le Canada à rester chez lui sans broncher. Or, le Canada joue un rôle actif et il fait tout en son pouvoir, à toutes les tribunes qui s'offrent à lui, afin de parvenir au désarmement.

Le député d'Essex—Windsor a déclaré qu'il était temps de faire face à la réalité. Je tiens à lui dire que lui-même et son parti ont parfois bien des choses à se reprocher à cet égard. Pour ma part, je ne suis pas disposé à déclarer que nous n'avons rien à craindre. Ce n'est que prudence que de prendre les mesures voulues, afin d'assurer notre sécurité en tant que pays.

Les Canadiens appartiennent à des associations et à des syndicats, car ils peuvent ainsi mieux se faire entendre. Prétend-il qu'ils ne devraient pas appartenir à des syndicats, s'ils veulent mieux défendre leur position et avoir plus de poids? Je ne le pense pas. En fait, je crois que ses observations manquent de réalisme.

Le moment n'aurait jamais été aussi mal choisi pour envoyer le mauvais signal au mauvais groupe que de violer arbitrairement notre accord sur la mise à l'essai des missiles de croisière à ce stade-ci. Peut-il affirmer en toute honnêteté que la décision du Canada de prendre cette mesure ne nuirait pas aux négociations et à la position des États-Unis en ces temps fort difficiles?

M. Langdon: Monsieur le Président, je tiens à nouveau à signaler au député, pour lequel j'ai le plus grand respect, et avec lequel j'ai discuté de bon nombre de ces questions dans le cadre de bien des audiences tenues dans tout le pays au cours de l'été, que notre objectif en tant que parlementaires canadiens n'est pas de déterminer ce qui pourrait être utile aux États-Unis en ces temps difficiles.

Notre objectif—et je le crois fermement—doit être de faire tout en notre pouvoir pour en arriver à la paix mondiale. Souvent, je pense que cela peut nous amener à travailler de concert avec les États-Unis. Je ne suis pas de ceux qui croient que les États-Unis sont une sorte de nation hostile dirigée par un Dr Falamour qui tente de dominer le monde.

Il s'agit d'une procédure fort délicate devant favoriser la paix mondiale. A l'instar du député, je crois que les efforts consacrés à la paix et au désarmement ne permettront pas de faire disparaître les armes nucléaires de la surface de la terre en un an et demi ou quelque chose comme cela. Ce n'est pas être réaliste.

Selon moi, faire preuve de réalisme, c'est essayer de répondre aux attentes de nombreux jeunes d'un bout à l'autre du pays qui souhaitent que le Canada prenne des initiatives susceptibles de nous permettre d'en arriver le plus rapidement possible au désarmement mondial.

Je suis tout à fait disposé à répondre oui à la dernière question du député. Selon moi, nous pourrions apporter une contribution utile à la paix mondiale en disant aux États-Unis qu'il est maintenant temps pour nous tous en Amérique du Nord de faire du désarmement notre principale priorité et que nous annulons donc le programme de mise à l'essai des missiles de croisière.

• (1610)

M. Tobin: Monsieur le Président, j'ai une observation et une question à l'intention du député d'Essex—Windsor (M. Langdon). Le député a parlé avec une certaine passion. Je ne doute pas qu'il souhaite sincèrement prendre part au débat qui amènerait la paix dans le monde. Il a parlé au début de son intervention des lettres qu'il recevait de jeunes enfants qui disent vouloir un monde plus pacifique et plus sûr. J'espère qu'en tenant ces propos, le député se rend compte, tout comme moi, qu'aucun député à la Chambre, de quelque parti politique qu'il soit, n'a le monopole de l'aspiration à la paix et à la sécurité pour nous-mêmes, les familles et la communauté des nations. Le parti libéral n'en a pas le monopole, pas plus que le parti conservateur ni quant à cela le Nouveau parti démocratique. Nous aspirons tous à vivre dans un monde sans danger. Reste à savoir comment y arriver. Je ferai remarquer à mon honorable ami d'Essex—Windsor qu'il ne suffit pas de prendre la parole un jour sur un sujet donné pour dire que le peuple souhaite telle chose aujourd'hui et qu'il faudrait donc le faire. Les sondages nous disent presque constamment que la population souhaite le rétablissement de la peine de mort, mais je ne crois pas que le député ni son parti le souhaitent. Les sondages nous révèlent que la population, ou du moins une majorité de gens, veulent voir interdire l'avortement, mais je constate que le député et son parti ne cherchent pas à en proposer l'interdiction comme politique officielle, du moins pas comme politique du NPD.

Il appartient aux députés de quelque parti que ce soit d'examiner toute l'information disponible, tout en tenant compte de l'opinion publique et, disposant de toute cette information, d'agir comme des décideurs publics à plein temps que nous sommes—non comme quelqu'un qui apprend une nouvelle le vendredi soir et se forme immédiatement une opinion—en présentant à la Chambre ce que nous considérons comme une proposition raisonnable. Je soutiens que les députés du parti libéral et ceux du Nouveau parti démocratique ont en commun le désir de voir mettre au rancart toutes les armes nucléaires et espèrent voir le jour où cesseront les essais de missiles de croisières au Canada. Nous partageons tous ce désir.

M. Witer: Ou n'importe où ailleurs.

M. Tobin: Ou n'importe où ailleurs. Nous le souhaitons tous. La question devient alors de savoir quel rôle nous allons jouer dans la réalisation de cet objectif. A mon avis, le Nouveau parti démocratique dans le passé, et à nouveau aujourd'hui, fidèle à sa tradition, n'a pas su participer à ce processus parce qu'il veut se replier sur lui-même, fermer les yeux sur les rapports du Canada avec la communauté des nations, fixer une politique, une liste de *desiderata*, sur la façon dont le monde devrait être, et envoyer ce message comme un signal dans l'espace en espérant qu'il rencontrera une vie intelligente à l'autre bout. Mais cela n'est possible qu'à condition de se mettre en communication avec des organismes et des associations qui nous permettront de dialoguer avec nos partenaires de la planète Terre, particulièrement avec les gens de l'alliance occidentale.

Ma passion pour la paix est aussi grande que celle du député—je sais qu'il n'en doutera pas. J'ai également trois enfants, un de sept ans, un de quatre ans et un de quatre mois; je souhaite les voir tous grandir et connaître mes petits-enfants. Je veux faire ce qu'il faut, pas seulement pour mes électeurs et ce qu'ils disent aujourd'hui, mais ce qu'il faut dans leur intérêt. Il n'y a pas qu'un vote en jeu, mais la survie de la planète.

Quelle est la position du Nouveau parti démocratique? Quelle est celle du député à propos du rôle du Canada dans l'OTAN, des traités bilatéraux et, en particulier, du NORAD? Le député ne pense-t-il pas que la meilleure façon d'exercer notre influence est d'être un membre souverain actif et indépendant de ces alliances occidentales? S'il est de mon avis, pourquoi son parti n'accepte-t-il pas l'amendement libéral qui reconnaît le rôle du Canada dans ces organisations occidentales?

M. Langdon: Monsieur le Président, j'essaierai de répondre brièvement à cette question. Tout d'abord, je voudrais assurer à mon honorable collègue et à tous les députés à la Chambre que je n'ai pas l'intention de prétendre, et j'espère que je n'ai rien dit qui le fasse croire, que j'estime que notre parti et moi-même ou tout autre groupe quelconque détenons le monopole de l'aspiration à la paix. J'ai adopté cette position très ferme parce que je voulais persuader autant de gens que possible de prendre très au sérieux les inquiétudes de nos jeunes à propos de la paix, non pas parce qu'ils forment la majorité dans nos circonscriptions mais parce que ce sont eux qui prendront la relève après nous. Mais il faut répondre à une question intellectuelle difficile, à savoir que se passe-t-il dans tout le processus de contrôle des armements?

Une voix: L'OTAN.

M. Langdon: Nous dirigeons-nous vers l'escalade, comme tant de choses au cours des dernières années me le font penser . . .

M. Tobin: Vous contournez la question.

M. Langdon: . . . ou—je vais en venir à la question—acheminons-nous vers le désarmement? A voir l'évolution actuelle du monde, je suis forcé de constater que nous nous engageons plutôt dans l'escalade. Le Canada aurait dû et devrait maintenant lutter énergiquement contre cette tendance.

En ce qui concerne l'OTAN, qui n'entre pas dans le cadre du débat ou de cette motion . . .

M. Tobin: Ces questions sont indissociables.

M. Langdon: . . . je répondrai très volontiers. Je ne sais pas si le député était à la Chambre quand j'en ai parlé dans mon discours, mais j'ai dit que s'il faut choisir, la paix doit passer avant la défense de l'OTAN.

M. Tobin: Mais que préconisez-vous maintenant?

M. Langdon: Nous croyons maintenant, mon parti et moi, que nous devons prendre un peu de recul vis-à-vis de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord pour pouvoir oeuvrer pour la paix dans le monde. Le député sait bien que nous préconisons cette politique depuis des années.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puis-je demander le consentement unanime de la Chambre pour que le député puisse mieux expliquer officiellement sa position concernant l'OTAN? Le hansard ne contient rien à ce sujet. Je crois que les députés de tous les partis accepteraient.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Mme Jewett: On l'a expliquée au moins 100 fois déjà.

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime. Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) a la parole.

M. Brian Tobin (Humber—Port au Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président il s'agit là vraisemblablement de l'une des choses les plus étonnantes dont les députés aient jamais été témoins. Réunis à l'occasion d'un débat consacré à une motion néo-démocrate, les députés conservateurs et libéraux ont accepté à l'unanimité de laisser le député néo-démocrate d'Essex—Windsor (M. Langdon) décrire à la Chambre la position de son parti sur l'OTAN, de façon que nous puissions comprendre le contexte dans lequel cette résolution a été élaborée. Que le compte rendu indique bien que tous les députés conservateurs et tous les députés libéraux ont accordé le consentement unanime nécessaire. Mais un député néo-démocrate a dit non.

• (1620)

Mme Jewett: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour dire que ce n'est pas vrai.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, je vous prie. Je n'ai nul besoin de m'interroger sur l'identité ou l'affiliation de celui qui a dit non, mais ayant effectivement entendu un non, je ne me soucie guère d'autres explications.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous ne sommes pas très nombreux à cette étape des délibérations en ce vendredi après-midi. Comme je n'ai assurément entendu aucun membre de notre parti s'y opposer, peut-être la présidence pourrait-elle reposer la question.

Le président suppléant (M. Paproski): Peu importe qui l'a prononcé, mais j'ai effectivement entendu un député dire non. Par conséquent, le député doit poursuivre le débat.

M. Tobin: Bien entendu, la présidence a raison, comme d'habitude. Effectivement, peu importe, à la fin de la journée, qui a dit non. Qu'on me permette simplement de dire ceci, comme j'en ai d'ailleurs le droit, et c'est que c'est à grand regret que j'ai entendu ce «non» qu'on a crié, quelle qu'en ait été l'origine, mais c'est du côté gauche que je l'ai entendu le mieux, car j'avais hâte d'entendre enfin un néo-démocrate exposer la position officielle de son parti en ce qui concerne les obligations du Canada dans le cadre de l'accord signé avec l'OTAN et d'autres traités bilatéraux.

Nous sommes témoins, sur la scène politique canadienne, d'un phénomène intéressant. Au Canada, nous avons un système en vertu duquel les deux partis traditionnels ont toujours proposé des mesures politiques, discuté fermement des solutions à apporter aux problèmes de la nation, tandis qu'un troisième parti se tenait sur le côté avec une sarbacane pour marquer des points rapides et faciles. Depuis quelques jours, pour toutes sortes de raisons—et je ne m'y attarderai pas—ce parti a connu un léger regain de popularité d'après les sondages d'opinion. Ce jour est tout aussi indiqué que n'importe quel autre pour que les Canadiens en profitent pour s'interroger sérieusement sur les principes qu'il préconise.

Pendant de trop nombreuses années, les Canadiens n'ont pas accordé la moindre importance à ces principes néo-démocrates, car ce parti ne sera de toute façon jamais en mesure de faire quoi que ce soit pour les appliquer. Ils n'examinent pas de trop près les idées qu'il défend puisque les Canadiens ont toujours perçu le NPD comme un parti utopiste qui promet le paradis sur terre à tous les habitants de la planète. On n'accorde donc pas trop d'importance aux idées qu'il défend. Malheureusement, ce parti a choisi de présenter cette motion un vendredi, jour où la Chambre n'est pas habituellement pleine à craquer. Ils ont choisi un moment où leur propre chef ne pouvait être présent. On doit comprendre que d'autres obligations plus pressantes et plus terre-à-terre l'accaparent.

Il vaut la peine que je répète ce que j'ai dit un peu plus tôt, à savoir que, même si je conteste les initiatives de mes amis d'en face en matière d'emploi, je suis obligé de croire qu'en tant qu'êtres humains ils se soucient foncièrement du sort des chômeurs. Il se peut bien que le problème les laisse perplexes, mais je dois croire qu'ils s'en soucient. Même si la paix dans le monde me préoccupe et si j'estime de temps à autre que leur politique n'est pas la bonne, je ne puis m'empêcher de croire qu'ils se soucient du sort de chaque Canadien, homme, femme ou enfant. Nous ne sommes pas toujours d'accord sur la façon de résoudre bon nombre des problèmes qui nous confrontent sur le plan social, militaire ou économique, mais nous sommes tous ici pour la même raison, en définitive, même si nous ne prônons pas toujours la même politique.

Les subsides

Quant à la motion présentée par un député du Nouveau parti démocratique, j'ai été choqué—oui, choqué—de la suffisance avec laquelle les députés de ce parti en ont parlé et pratiquement aveuglé par la lumière brillante de leurs auréoles, monsieur le Président. Les néo-démocrates veulent faire la morale à tout le monde: «Nous pouvons faire de ce pays une île isolée du reste de la planète car nous aurons creusé un fossé si profond et si large autour que le reste du monde n'importera plus et nous pourrons continuer de parler tout haut, d'envoyer notre message, d'exprimer nos visions utopiques et le reste du monde écoutera». Les députés néo-démocrates donnent une impression de naïveté et de simplicité déconcertante qui découle ou bien d'une perception du monde puérile et merveilleusement innocente, Dieu les bénisse, ou d'une tendance à simplifier insidieusement les questions complexes pour s'attirer des votes. Il s'agit de l'un ou de l'autre, soit d'un mode de pensée d'une beauté puérile, puissent-ils le conserver encore longtemps, soit d'un effort délibéré visant à accéder un jour ou l'autre au pouvoir en affirmant qu'ils possèdent la solution à tous les problèmes du monde, ce qu'ils expriment dans une motion à la Chambre. J'aurais tendance à croire que ma deuxième explication est la bonne.

Le fait est que tous les députés souhaitent que les essais des missiles de croisière prennent fin comme il se doit, en conformité des obligations créées par notre participation à l'OTAN et au NORAD et de celles que nous avons envers nos alliés occidentaux. Il n'est pas impossible si l'on s'élève au-dessus des idées préconçues véhiculées par le Nouveau parti démocratique au sujet des députés conservateurs ou libéraux, que dans un contexte favorable, même le parti conservateur juge un jour opportun de mettre fin aux essais des missiles de croisière si cela ne nous force pas à renier nos obligations. Cependant, la motion ravale le Canada au rang de quantité négligeable isolée sur quelque planète inconnue sans voisins, sans alliances, sans organismes et sans traités dont il aurait à tenir compte, ce qui est bien loin de la réalité. C'est pourquoi le parti libéral a proposé un très simple amendement à la motion à laquelle les députés du Nouveau parti démocratique affirment beaucoup tenir. C'est un amendement disant que les mesures de désarmement et notamment la cessation des essais du missile de croisière au Canada devraient se faire d'une façon qui respecte les obligations du Canada envers l'OTAN et d'autres partis.

Si les députés néo-démocrates étaient vraiment sincères, s'ils pensaient vraiment ce qu'ils disent, s'ils tenaient vraiment à essayer de convaincre un plus grand nombre de Canadiens d'essayer de saisir l'occasion de faire cesser les essais du missile de croisière au moment opportun, ils donneraient leur appui à l'amendement libéral proposé aujourd'hui, parce que celui-ci ne rend pas leur motion négative. Il demande tout simplement de mûrir et de reconnaître que nous ne sommes pas isolés du reste du monde. C'est un amendement qui demande de reconnaître que nous sommes des membres actifs de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord. C'est un amendemment qui demande d'admettre que nous avons signé l'accord sur le Commandement de la Défense aérienne de l'Amérique du Nord et de reconnaître la nature, la réalité et l'histoire de la planète Terre, aussi imparfaite soit-elle, sur laquelle nous vivons. C'est tout. C'est un amendement qui prouve que nous ne nous contentons plus de débattre le problème dans l'abstrait, mais que le débat a gagné maintenant la Chambre des communes, le monde réel. Voilà tout. Nous avons demandé aux néo-démocrates d'appuyer cet amendement. Oui, tous les députés tiennent à exprimer leur désir de voir édifier un monde plus sûr. Toutefois, nous ne devons pas nous en tenir à des paroles creuses et à des discours ronflants. Il nous faut poser des gestes utiles. Et pour cela, il nous faut tenir compte de nos obligations envers l'OTAN et envers nos voisins du Sud.

• (1630)

Il se produit ici beaucoup trop souvent quelque chose qui m'ennuie. Des libéraux et des conservateurs en sont coupables, mais ce sont surtout les néo-démocrates qui ont du mal à distinguer entre un désaccord quelconque à l'égard de la politique américaine et une aversion irrésistible et totale pour les États-Unis. Personne n'est plus prompt à protester que votre humble serviteur lorsqu'un tarif est imposé sur le poisson. Personne ne sait exposer plus vite son mécontentement et sa colère lorsque le gouvernement américain nous harcèle au sujet du bardeau de cèdre, du bois d'oeuvre et d'une foule d'autres produits. Toutefois, je sais faire la distinction entre ce que je pense de la politique américaine en matière de commerce ou en toute autre matière, quant à cela, et mes sentiments pour nos voisins du Sud. Trop peu de députés savent établir pareille distinction. Le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) a dit ne pas être de ceux qui croient que les États-Unis seraient une espèce de géant endormi dirigé par un obscur Goldfinger. Je suis heureux de le lui entendre dire, car les membres de son caucus sont trop nombreux à avoir exprimé cette opinion.

La motion modifiée dont nous sommes saisis exprime la préoccupation de la Chambre à l'égard du rôle des missiles de croisière aéroportés et de leur déploiement en contravention du traité SALT. Dans la motion, la Chambre déclare craindre pour l'intégrité du traité sur les missiles anti-balistiques. Elle demande au gouvernement canadien d'adopter des mesures plus énergiques pour sauvegarder le traité SALT II et le traité ABM, et notamment de cesser les essais du missile de croisière, en nous conformant cependant aux obligations que nous confère notre appartenance à l'OTAN et les autres traités bilatéraux. Telle est la teneur de la motion modifiée. J'estime que tout député peut et doit l'appuyer. Je m'adresse non seulement à mes collègues du NPD, mais aux députés de la majorité conservatrice. Le Parlement exprime simplement le désir d'utiliser tous les moyens à sa disposition, dans le cadre de ses responsabilités et obligations, pour jouer un rôle et exercer une influence dans le monde. Les mots que nous avons ajoutés à la motion nous rappellent nos obligations et nous ramènent aux réalités. Le Canada n'est qu'un pion sur l'échiquier. Lorsque nous siégeons ici, entourés de magnifiques lustres, des spots de la télévision et des vitraux des fenêtres, nous avons tendance à croire qu'il s'agit du seul Parlement sur terre. Les peuples du monde entier sont attentifs à tout ce qui se dit au Parlement du Canada et seules nos paroles comptent. Il nous suffit de parler et des millions de gens nous applaudiront. Mais la réalité est tout autre. Les choses ne se passent pas ainsi sur notre planète.

Si notre pays n'est pas prêt à jouer son rôle dans les organisations dont nous sommes membres, nous pouvons aussi bien nous abstenir de participer au débat international sur l'armement. C'est ce que le NPD voudrait. Telle est la politique qu'il a énoncée à l'occasion de son congrès et que le député d'Essex—Windsor nous a exposée aujourd'hui. Selon le NPD, pour que le Canada puisse avoir voix au chapitre et exercer une influence, la meilleure solution consiste à se retirer de l'OTAN. Voilà ce qu'il déclare à tous les Canadiens. Telle est sa politique. Il voudrait également que nous nous retirions du NORAD. Le député d'Essex—Windsor s'est décidé à le dire pour la première fois, après bien des années au Parlement.

Si le NPD a proposé cette motion à la Chambre aujourd'hui et s'il y a rejeté notre amendement, c'est parce qu'il veut que la Chambre et les députés fassent du Canada un pays pacifiste, isolationniste, se composant d'anges philosophes qui évoluent dans les nuages sans aucun contact avec la réalité de notre monde. C'est un endroit merveilleux que nous voulons protéger mais il a des faiblesses et il ne suffit pas de le souhaiter pour qu'elles disparaissent. J'exhorte les députés à appuyer l'amendement proposé à cette motion par le parti libéral.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Attewell: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de ses déclarations au sujet du NPD. Il a été clair et direct et je l'en remercie. Je veux également lui demander où, selon lui, ce parti place sa confiance. Le NPD n'a certainement pas confiance dans nos alliés de l'OTAN ou du NORAD. Il accorde peut-être sa confiance à l'autre côté, à l'Union soviétique, dont le régime a refusé à un homme atteint de cancer depuis plus de six ans de quitter le pays. Comment peut-on faire confiance à un régime semblable lors d'entretiens sur le désarmement si on ne peut pas lui faire confiance pour respecter les accords fondamentaux sur les droits de la personne qu'il a conclus? Si le NPD ne fait pas confiance au travail d'équipe de la démocratie, où va sa confiance, d'après le député?

M. Tobin: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et de ses remarques même si je risque sans doute de le décevoir quelque peu. Il faut savoir ce que l'on veut au sujet des députés du NPD. Soit ses membres adoptent une vision puérile de notre monde comme ils prétendent le faire, soit ils sont extrêmement machiavéliques. Comme ils ne peuvent pas être à ce point machiavéliques, d'après moi, je leur concède une vision puérile du monde. Je n'ai jamais dit, comme l'a laissé entendre le député, que le NPD plaçait sa confiance dans l'Union soviétique. Je ne voudrais pas que le député pense, en dépit de ce que j'ai dit des néo-démocrates, que je veux que le Canada suive comme un esclave les États-Unis. Certainement pas, et nous ne devons pas non plus condamner systématiquement l'Union soviétique. J'estime que le rôle du Canada est de poursuivre une voie indépendante, de ne pas être l'esclave de nos alliés de l'OTAN, et de ne pas non plus être doctrinaire au point de toujours soupçonner ou condamner les initiatives de l'Union soviétique. Notre rôle est de continuer à jouer le jeu, même s'il est parfois difficile et énervant. Même si nous nous emportons parfois contre nos partenaires de l'OTAN, il ne faut pas oublier que nous ne pouvons avoir un rôle que si nous jouons le jeu.

• (1640)

L'équivalent de la motion et la politique du parti néo-démocrate, visant à notre retrait de l'OTAN et du NORAD et à s'instituer en grand prêtre de l'honnêté et de l'intégrité, serait pour moi, député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe, de me retirer sur le sommet d'une montagne pour me parler à moi-même, parce que personne ne m'écoute suffisamment à la Chambre. Les néo-démocrates voudraient que l'on se retire sur la montagne, que l'on se parle et que l'on écoute avec satisfaction l'écho de nos voix.

Mme Mitchell: Quelle est votre position sur le missile de croisière?

M. Tobin: Je veux simplement dire aux députés néo-démocrates que s'ils sont sérieux au sujet de cette motion et s'ils veulent des progrès, ils devraient appuyer l'amendement proposé par notre chef qui nous invite à jouer un rôle adulte et responsable dans le monde. Si le NPD tient vraiment à créer un monde meilleur au lieu de faire une déclaration flamboyante, il appuiera cet amendement.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Quelle est sa position et celle de son parti sur l'essai des missiles de croisière au Canada? Apppuie-t-il les armes nucléaires et l'entente originale présentée par M. Trudeau pendant la dernière législature?

M. Tobin: Monsieur le Président, la députée estime que le Canada est pleinement . . .

Mme Mitchell: Êtes-vous d'accord avec l'essai des missiles de croisière?

M. Tobin: Je répète que la députée serait plus heureuse sur le haut d'une montagne puisqu'elle pourrait entendre son propre écho. Elle ne veut pas que je réponde. C'est un problème commun à tous les membres de son parti. Si elle veut m'écouter calmement, je lui répondrai.

Mme Mitchell: Oui ou non?

M. Tobin: La députée dit: «Oui ou non». Nous ne vivons pas sur une planète où l'on peut tout trancher par oui ou par non. Ce n'est pas noir ou blanc.

La réponse c'est que conformément à notre engagement envers nos partenaires de l'alliance occidentale, surtout ceux du sud de la frontière, le Canada a entrepris un programme d'essai du système de guidage d'un missile de croisière. Nous avons conclu un accord en 1983 et tant que le Canada pourra utiliser l'accès à l'espace canadien comme un moyen d'exercer une influence sur notre partenaire du sud de la frontière, nous devrions le conserver.

S'il advenait que l'initiative actuelle concernant les euromissiles piétine et que notre partenaire du sud de la frontière ne soit pas sincère ni sérieux, le Canada devrait exercer son droit de mettre fin à ces essais.

La députée peut critiquer le gouvernement au sujet du libre-échange ou pour avoir abandonné le Programme énergétique national, Investissement Canada et bien d'autres choses sans rien demander en échange. Mais si elle dit que le Canada qui est membre de l'OTAN devrait annuler les essais du missile de croisière sans rien exiger en retour, on ne peut pas dire qu'elle a de la suite dans les idées.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est terminée. Le débat reprend.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il me fait plaisir, évidemment, de participer à ce débat même s'il reste une minute et demie. J'ai reçu la semaine dernière une lettre d'une personne de ma circonscription, Patricia E. McGuil, qui protestait et qui voulait inscrire sa protestation au journal des *Débats* de la Chambre des communes concernant les essais du missile *Cruise*. Durant le même après-midi, monsieur le Président, j'ai reçu neuf autres appels téléphoniques. Évidemment le nombre n'est pas tellement élevé sauf que même une seule protestation dans la circonscription a quand même de l'importance et mérite beaucoup d'attention.

Vous savez, monsieur le Président, quand on parle d'armement ou de désarmement, il est très facile de tomber dans la panoplie de toutes les solutions possibles, et je pense que chacun veut mettre tous les éventails possibles sur la place publique.

Personnellement, monsieur le Président, je suis contre la peine de mort, cela ne veut pas dire que pour autant je voudrais que les meurtriers se promènent en plein milieu de la rue. C'est pour cela qu'il est important de nuancer les choses et d'aller profondément au fond des points comme la participation du Canada à l'Alliance de l'OTAN ainsi que les missiles *Cruise*, surtout pour un pays—il faut insister là-dessus—qui n'a absolument aucun missile nucléaire sur son territoire.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 16 h 45, en conformité du paragraphe 82(9) du Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix toute question nécessaire à l'expédition des affaires relatives à la motion des subsides. La question dont la Chambre est saisie est la suivante: M^me^ Jewett, appuyée par M. Nystrom, propose:

Que la Chambre, alarmée par le rôle que tient le déploiement du missile cruise air-sol, qui enfreint les limites du traité SALT, alarmée par les menaces à l'intégrité du traité sur les missiles antimissiles et consciente en outre de la possibilité d'une élimination négociée de tous les missiles nucléaires à moyen rayon d'action en Europe, exhorte le gouvernement à intervenir avec fermeté dans le but de renforcer les mesures de contrôle des armements et de désarmement, y compris la cessation des essais du missile cruise au Canada.

Un amendement à cette motion, M. Turner (Vancouver Quadra), appuyé par M. Johnston, propose:

Qu'on modifie la motion en remplaçant le point final par une virgule et en ajoutant les mots suivants: «d'une façon qui respecte les obligations du Canada envers l'OTAN et d'autres parties».

La question porte sur l'amendement. Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 13(5) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté à 18 heures, le lundi 9 mars 1987.

Comme il est 16 h 47, aux termes du paragraphe 3(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne à lundi prochain, 11 heures.

(La séance est levée à 16 h 47.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 9 mars 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

TÉLÉGLOBE CANADA

DÉPÔT DU PLAN D'ENTREPRISE DE 1987

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément à l'article 67 du Règlement et au nom de la ministre d'État chargée de la Privatisation (M^me^ McDougall), j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le plan d'entreprise de 1987 pour Téléglobe Canada.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions n^os^ 332-488, 332-499, 332-521 et 332-643.

* * *

LA JOURNÉE DU COMMONWEALTH

CÉLÉBRATION DE L'ANNIVERSAIRE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous fêtons aujourd'hui la Journée du Commonwealth, qui, cette année, revêt une importance particulière pour le Canada.

En octobre, dans votre propre ville de Vancouver, monsieur le Président, nous serons les hôtes de la prochaine rencontre des chefs de gouvernement des pays membres du Commonwealth. Dans cette même tradition internationnaliste, le Canada accueillera également le deuxième sommet francophone, à Québec, en septembre. Il s'agit là pour le Canada de deux réunions de famille qui, d'une part, nous rappellent nos origines et les traditions qui ont forgé notre pays unique en son genre et qui, d'autre part, nous aident également, en tant que familles fortes et essentielles, à exercer une nouvelle influence et à élargir nos perspectives d'avenir dans un monde en pleine évolution.

Il a déjà été de bon ton d'être nostalgique au sujet du Commonwealth. A l'heure actuelle, il s'agit de l'une des associations les plus pertinentes et les plus efficaces dont le Canada fait partie. Sous ses auspices, nous participons à la mise en valeur des ressources maritimes dans les Antilles et le Pacifique Sud; à la coopération technique en Asie et en Afrique; à l'octroi de bourses d'études et à la recherche sur les six continents; à la coopération, à Genève, dans le domaine du commerce international; et au dialogue permanent entre les pays, des plus pauvres aux plus modernes.

A Chittagong, au Bangladesh, le mois dernier, j'ai rencontré un Canadien qui avait participé au premier projet canadien, dans le cadre du Plan Colombo. Ce fut le début de notre programme d'aide extérieure et c'est à partir de là également, que nous nous sommes bâtis, parmi les pays en voie de développement du monde, la réputation d'être une puissance moderne et digne de confiance.

[*Français*]

Monsieur le Président, ces deux dernières années, le Canada s'est servi du forum que représente le Commonwealth pour exercer une pression efficace contre le mal de l'apartheid en Afrique du Sud. Je veux saisir l'occasion que m'offre la Journée du Commonwealth pour faire rapport au Parlement des entretiens tout récents du premier ministre (M. Mulroney) en Afrique, ainsi que de mes propres rencontres avec certains de nos partenaires du Commonwealth en Grande-Bretagne et en Asie, et des consultations qui ont eu lieu entre la ministre des Relations extérieures (M^me^ Landry) et le ministre d'État (Immigration) (M. Weiner) avec les représentants de plusieurs gouvernements d'Afrique Australe.

Le Canada a contribué très activement à lancer les travaux du groupe de personnalités éminentes, et à mettre au point la première série de sanctions du Commonwealth contre l'Afrique du Sud. Nous avons appliqué toutes les sanctions et toutes les mesures adoptées par le Commonwealth à Nassau et à Londres. Le premier ministre joue d'ailleurs à cet égard un rôle de premier plan parmi les chefs de gouvernement, à la fois à titre personnel et en tant que président de la réunion de Vancouver.

C'est dans cet esprit qu'il a rencontré aux chutes Victoria, en janvier, les leaders de trois pays du Commonwealth, membres des États de la ligne de front: le président Kaunda de Zambie, le premier ministre Mugabe du Zimbabwe et le président Masire du Botswana. Il a constaté de lui-même le danger que présente pour des économies fragiles la violence inhérente

à l'apartheid. De partout on lui fait part du souci qu'une intensification de la violence devant l'intransigeance et les agressions sud-africaines amènerait de plus en plus de victimes de l'apartheid à perdre tout espoir d'un règlement négocié.

Le premier ministre a réaffirmé l'engagement du Canada, exprimé en ces termes le 23 octobre 1985 aux Nations Unies et je cite:

Le Canada est prêt, si des changements fondamentaux ne se produisent pas en Afrique du Sud, à envisager des sanctions totales contre ce pays et son régime de répression. S'il ne survient aucun progrès dans le démantèlement de l'apartheid, nous n'aurons peut-être pas d'autres solutions que de rompre complètement nos relations avec l'Afrique du Sud.

[*Traduction*]

Les États de la ligne de front comprennent que le Canada ne cherche pas, par ces sanctions, à forcer le gouvernement sud-africain à se soumettre, mais bien à le ramener à la raison. Notre méthode consiste à exercer régulièrement des pressions internationales sur l'Afrique en Sud, en restreignant ses échanges commerciaux. Nous aurons recours à d'autres mesures lorsque nous jugerons qu'elles seront d'une grande utilité. Nous avons précisé aux dirigeants des États de la ligne de front qu'à notre avis, le fait même d'être sur la ligne de front entraîne des sacrifices économiques et des risques politiques. Il ne faut pas s'en tenir à un calendrier très strict en ce qui a trait aux sanctions, qui seront coûteuses pour ces États vulnérables en cas de représailles de l'Afrique du Sud.

Dans l'accord de Nassau, le Commonwealth réclame l'arrêt des hostilités des deux côtés. Les États de la ligne de front qui sont nos partenaires au sein du Commonwealth, savent fort bien que le Canada ne peut souscrire à la violence, mais nous comprenons le sentiment des victimes de la violence inhérente à l'apartheid. En fait, en s'adressant directement aux États de la ligne de front, le premier ministre (M. Mulroney) a voulu démontrer à nouveau que ces pays ne sont seuls ni dans la lutte contre l'apartheid ni dans les efforts qu'ils déploient, afin de bâtir et de préserver leur propre économie.

• (1110)

Le Canada est déterminé à offrir une aide matérielle et un soutien moral aux pays voisins de l'Afrique du Sud. A Victoria Falls, le premier ministre a signé une entente prévoyant la construction d'une ligne d'interconnexion électrique de 50 millions de dollars, ce qui permettra au Botswana de puiser dans les ressources électriques du Zimbabwe et Zambie. Ce n'est qu'un parmi les nombreux exemples d'aide que le Canada offre aux pays voisins de l'Afrique du Sud pour les rendre moins vulnérables aux sanctions imposées par ce pays. Au cours des cinq prochaines années, notre contribution à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, la CCDAS, s'élèvera à 30 millions de dollars par an. Cela s'ajoute aux 400 millions que nous fournirons en aide bilatérale au sud de l'Afrique au cours de la même période. A New Delhi, j'ai discuté avec le premier ministre Ghandi des moyens grâce auxquels le Canada pourra travailler en collaboration étroite avec le Fonds pour l'Afrique, créé par les pays non alignés, notamment en vue de garantir des itinéraires de transport sûrs. Le ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner) est allé au Botswana assister à la toute dernière réunion de la CCDAS, où il a discuté de projets semblables.

En même temps, nous avons pris des mesures pour venir en aide aux victimes de l'apartheid en Afrique du Sud. Cette année, nous débourserons 1,5 million de dollars pour aider les familles de détenus politiques et nous avons mis sur pied un programme d'éducation de 7 millions. Il y a neuf jours, à Montréal, M. Alan Boesak m'a suggéré d'autres moyens grâce auxquels le Canada pourra aider efficacement l'Afrique du Sud sur le plan humanitaire.

Le premier ministre du Canada est le seul dirigeant d'un pays participant du Sommet économique à s'être rendu en Afrique australe depuis que les mouvements de pression sont de plus en plus nombreux à s'opposer à l'apartheid. Il a discuté régulièrement de la question avec les autres participants du Sommet, et elle sera inscrite à l'ordre du jour du Sommet de Venise.

Étant donné que le Congrès national africain joue un rôle important actuellement en Afrique du Sud et qu'il participera étroitement à toute solution de ce problème, le premier ministre et moi envisageons de nous entretenir avec son président, Oliver Tambo, dans les mois à venir. M. Terence Bacon, notre ancien haut commissaire en Zambie et au Zimbabwe, a été détaché auprès du secrétaire général du Commonwealth à titre de conseiller spécial sur l'Afrique australe.

Comme l'a signalé la semaine dernière au comité permanent des droits de la personne le député néo-démocrate de Windsor—Walkerville (M. McCurdy), le problème de l'opposition à l'apartheid a dépassé les simples considérations sectaires au Canada. C'est devenu un engagement commun du Parlement et du pays.

Il en va de même de façon plus générale pour notre engagement envers le Commonwealth. Ce qui n'était à une époque qu'un lien avec notre passé est également devenu un instrument essentiel de la politique contemporaine et un symbole de l'ouverture d'esprit et de l'étendue des alliances dont le Canada, un pays bien spécial, aura besoin pour défendre nos intérêts à l'avenir.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, je voudrais me joindre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pour marquer la journée du Commonwealth et souligner l'importance qu'elle revêt pour les Canadiens en raison des responsabilités et des obligations de plus en plus importantes que le Commonwealth doit assumer vis-à-vis des peuples du monde entier.

Les Canadiens pourront voir le Commonwealth à l'oeuvre lorsqu'il tiendra son importante réunion ici, en octobre. Cette assemblée qui aura lieu au Canada devrait fournir, à tous les parlementaires, l'occasion de centrer davantage leur attention sur les positions du Canada à l'égard de la question sud-africaine. Ainsi, non seulement le parti au pouvoir et l'opposition, mais tous les Canadiens prendront des engagements quant aux mesures à prendre.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le Commonwealth est à l'avant-scène des événements mondiaux. Sans doute a-t-il raison. Nous pouvons constater que ce genre d'organisme, qui réunit des pays ayant toutes sortes de points de vue différents, revêt énormément de valeur dans le monde d'aujourd'hui. Il n'existe pas beaucoup d'organisations comparables.

Comme nous l'avons constaté à la dernière réunion de Nassau, ce genre d'assemblée fournit l'occasion de prendre des initiatives. Il y a lieu de se demander qu'elles seront les initiatives prises à la réunion de Vancouver, en octobre? Malheureusement, le groupe de personnalités éminentes a échoué dans sa mission, ce que nous déplorons tous, car nous étions tout à fait en faveur de cette initiative. De toute évidence, le gouvernement sud-africain n'avait pas l'intention d'y répondre et les événements montreront sans doute qu'il a pris depuis des mesures encore plus draconiennes et emprisonné davantage de gens. Selon les derniers chiffres, près de 20 000 personnes, de race noire ou blanche, seraient actuellement détenues dans les prisons d'Afrique du Sud. La limitation de la liberté de la presse, qui constitue peut-être l'une des libertés les plus fondamentales, a également de quoi nous inquiéter.

Nous ne devons pas sous-estimer l'importance de cette réunion et les difficultés à surmonter. Elle aura lieu dans six mois à peine. Au nom de notre groupe, j'exhorte donc le gouvernement à se livrer à une planification soigneuse et à prendre les décisions politiques qui s'imposent en vue de cette réunion du Commonwealth.

Les réunions auxquelles le premier ministre (M. Mulroney) a participé lors de son voyage en Afrique australe et les efforts réalisés pour établir des liens de communication avec les pays de la ligne de front et les autres États africains nous ont paru encourageants. Notre chef a déclaré, je crois, que nous applaudissons le premier ministre pour cette initiative. Toutefois, nous nous interrogeons devant l'ambiguïté de la position du gouvernement à l'égard des sanctions.

Au cours de ses réunions au Sénégal, le premier ministre a déclaré, et je cite, que: «La conférence au sommet du Commonwealth sera un facteur déterminant qui nous amènera à annoncer toute une série de sanctions». Il s'est donc fixé un objectif bien précis. Néanmoins, la semaine dernière, lorsqu'il a comparu devant le comité permanent des droits de la personne et qu'on lui a posé la même question, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a semblé moins prêt à s'engager que le premier ministre.

Le gouvernement ne peut pas se permettre la moindre ambiguïté en ce qui concerne ces initiatives politiques les plus importantes de toutes. Si le Canada veut devenir le chef de file du Commonwealth, il est indispensable que notre position et nos intentions ne suscitent aucun doute.

J'exhorte donc le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à en tenir compte et à comprendre l'engagement que le premier ministre a pris dans les déclarations qu'il a faites au Sénégal et dans d'autres pays d'Afrique australe. Ces déclarations ont fait les manchettes au Canada où nous avons pu lire dans les journaux que nous étions prêts à prendre des sanctions économiques et diplomatiques rigoureuses. Si nous commençons à faire machine arrière, nous ne pourrons pas donner à la conférence d'octobre l'orientation dont elle aura besoin.

Pour montrer sa détermination, le gouvernement pourrait notamment entamer maintenant avec les hommes d'affaires canadiens qui entretiennent actuellement des relations économiques avec l'Afrique du Sud des discussions et démarches axées sur la perspective de sanction totales. Comment allons-nous retirer nos investissements? Comment allons-nous appliquer des sanctions totales? Si nous indiquons alors clairement que nous savons comment nous allons y parvenir en prouvant que nous avons un plan, à mon avis, notre position s'en trouvera renforcée et constituera un avertissement ferme et sans équivoque pour ceux qui en ont besoin.

Je conviens, comme l'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures la semaine dernière au comité des droits de l'homme que le Canada doit jouer un rôle majeur non seulement en prenant des initiatives en vue d'atteindre ses propres objectifs, mais aussi en essayant d'influencer celles des autres, en particulier des États-Unis, certainement de la Grande-Bretagne et des membres de la Communauté économique européenne. Si le Canada prenait maintenant l'initiative d'établir les premiers fondements d'un ensemble de sanctions complètes, cela ferait comprendre à nos alliés importants la fermeté de notre message et les convaincrait de faire la même chose. Nous avons déjà l'exemple du congrès américain qui n'a pas tenu compte de la position de l'administration à cet égard. Il y a des indices prouvant que les membres de la CEE sont maintenant disposés à suivre ce genre de plan.

• (1120)

J'exhorte le gouvernement à adopter, peut-être en l'honneur de la fête du Commonwealth, le genre de mesures que nous pouvons prendre à l'échelle nationale afin de montrer le sérieux de nos intentions lorsque nous nous rendrons à la réunion d'octobre. Je précise bien que cela n'enlève rien à ce que j'estime être l'engagement incontestable du gouvernement. Cependant, je voudrais que cet engagement se traduise par des mesures non moins énergiques. Nous espérons que la réunion d'octobre offrira le cadre dans lequel un grand nombre de pays pourront prendre de nouvelles mesures en vue de mettre fin à l'apartheid et de présenter au monde des propositions sur la manière dont ce pays angoissé pourrait s'engager sur la voie d'un régime démocratique. Si le Canada joue le rôle qui lui incombe au sommet du Commonwealth en octobre, nous pourrons espérer que, la prochaine fois, nous aborderons ce jour très important sur une note plus positive.

Des voix: Bravo!

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir été choisi par mon parti pour parler du jour du Commonwealth, à l'instar du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Les pays qui n'en font pas partie doivent considérer le Commonwealth comme une institution bizarre. Créé par la voie de la conquête, le Commonwealth est devenu un modèle de coopération internationale basé sur une soif commune de la justice et de l'égalité chez différents peuples disséminés un peu partout dans le monde. Au-delà des considérations d'ordre racial, religieux et culturel, il a appris aux Canadiens que la diversité peut être une source de force et de vitalité pour notre pays.

Comme le Canada regroupe au sein d'un même pays de nombreuses cultures et de nombreuses races différentes et qu'il a prouvé son attachement envers l'indépendance, l'autodétermination et le développement économique et manifesté la ferme volonté d'essayer de tenir en échec l'oppression et le racisme, le Canada a joué un rôle de premier plan au sein de cette association internationale très sympathique, et dans le monde entier. C'est surtout dans la lutte contre l'apartheid que le Canada s'est distingué au sein du Commonwealth, supplantant la Grande-Bretagne dont le gouvernement tarde à comprendre que la justice doit être rendue sans équivoque ou sans délai.

Comme l'a signalé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les Canadiens et le Parlement du Canada considèrent qu'il faut laisser le sectarisme de côté et examiner le problème de l'apartheid sous l'angle de la justice. Nous sommes tous d'accord avec le premier ministre (M. Mulroney) lorsqu'il a dit ceci: «Si certains changements élémentaires ne se produisent pas en Afrique du Sud, nous sommes disposés à invoquer des sanctions impitoyables contre ce pays et son régime répressif. Nous devrons peut-être rompre complètement les relations avec l'Afrique du Sud si aucun progrès n'est réalisé dans l'abandon du régime de l'apartheid.»

Le fait que l'on ait attendu aussi longtemps pour prendre les initiatives promises nous préoccupe toutefois. Le régime sud-africain n'est pas devenu moins mais plus oppressif; il est devenu plus récalcitrant au lieu de devenir plus conciliant. Des milliers de personnes ont du quitter leur maison en raison de l'application impitoyable de la politique de création d'États noirs, qui existe toujours. Des milliers d'autres, notamment de tout petits enfants, ont été emprisonnées, torturées et tuées dans l'état d'urgence actuel. En manipulant honteusement un peuple torturé, on a dressé les noirs contre les noirs, ce qui permet au régime subversif de cacher aux autres pays du monde les détails peu reluisants de son abominable oppression.

Même si nous nous réjouissons de l'exemple donné au monde entier par notre gouvernement, il convient de préciser, ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a omis de faire, que les Canadiens attendent davantage, comme on a pu si bien le constater il n'y a pas plus de neuf jours, à l'occasion de la rencontre de différents groupes adversaires de l'apartheid, qui s'est tenue à Montréal.

Comme on le dit dans les rapports du comité spécial mixte sur les relations internationales du Canada et du comité des droits de la personne de la Chambre des communes, ces groupes réclament immédiatement l'imposition obligatoire de sanctions économiques impitoyables et universelles à l'Afrique du Sud.

Comme mon collègue libéral, nous croyons que le Canada doit donner le ton, qu'il doit servir de modèle aux autres pays. Nous avons toujours prétendu que le Canada servait de modèle quand il appliquait des sanctions à la mesure de ses possibilités. Nous avons trop hésité à faire ce que nous pouvions et aurions dû faire. Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a en poche l'autorisation ministérielle de décréter d'autres sanctions. Nous sommes d'avis, dans mon parti, et la plupart des Canadiens pensent comme nous, qu'il devrait passer aux actes maintenant pour que le Canada puisse donner le ton et l'exemple, surtout à la mère-patrie, au cours de la conférence des pays du Commonwealth qui aura lieu à Vancouver l'automne prochain.

A l'égal de tous les députés sans aucun doute, je me félicite de ce que le gouvernement ait décidé, par l'entremise du premier ministre, d'aider davantage les pays de la ligue de front qui souffriront le plus, comme il l'a fait remarquer, des mesures de déstabilisation déclenchées par l'Afrique du Sud. J'espère que le secrétaire d'État s'est fait l'écho fidèle du gouvernement lorsqu'on lui a demandé, la semaine dernière, aux audiences du comité, si le Canada collaborerait avec d'autres pays pour aider ces États à se protéger contre l'agression sud-africaine, à protéger des institutions que nous avons contribué à financer pour améliorer leurs services de transport et pour assurer leur croissance et leur développement économiques. Nous ne leur aurons pas été d'un bien grand secours si nous nous contentons de leur fournir une aide au développement tout en regardant un régime militaire détruire nos efforts.

Toujours dans cette optique, nous ne devons pas oublier nos engagements envers la Namibie. Nous ne devons pas hésiter à signaler publiquement l'incohérence de notre aide aux pays de la ligue de front, puisque les Américains accordent 100 millions de dollars aux alliés de l'Afrique du Sud pour saper le régime de l'Angola et pour empêcher la libération de la Namibie.

Nous nous joignons à tous les partis pour affirmer notre foi dans la justice, surtout envers la majorité en Afrique du Sud. Mais comme nos concitoyens, nous espérons que le Canada n'hésitera pas davantage à faire ce que tant de gens lui demandent de faire, à savoir prendre la direction des opérations dans la lutte contre l'apartheid.

Des voix: Bravo!

* * *

COMPTES PUBLICS

PRÉSENTATION DU 4E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du comité permanent des comptes publics. Il concerne la gestion des bandes indiennes et des crédits qui leur sont affectés.

Dans sa décision de 1984 sur la cession de bandes indiennes, la Cour suprême du Canada a reconnu au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien des obligations de fiduciaire envers les Indiens, et elle accordé 11,7 millions de dollars de dommages à une bande indienne. Les tribunaux sont actuellement saisis d'une centaine de poursuites semblables contre la Couronne; le quart d'entre elles comportent des demandes d'indemnisation qui représentent un passif éventuel de 1,77 milliard de dollars. Les autres poursuites ne sont pas chiffrées.

Le comité permanent des comptes publics est d'avis qu'il faut accorder aux actifs des Indiens la même attention que ce à quoi l'ensemble des Canadiens s'attendent de la part d'un fiduciaire professionnel. D'autre part, le ministère doit protéger la Couronne contre d'autres obligations judiciaires.

Le comité a constaté que le ministère ne s'est pas acquitté de manière professionnelle de la gestion de certaines terres, de certaines successions et de certains crédits. Le ministère a proposé, pour y remédier, trois types de solutions que le comité entend surveiller de près.

(*Note de l'éditeur: voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui*)

* * *

• (1130)

PÉTITIONS

OPPOSITION À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE BASE MILITAIRE

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant d'un certain nombre de Canadiens. L'attestation du greffier des pétitions y est annexée. Vos pétitionnaires prient humblement le Parlement d'empêcher le ministère de la Défense nationale d'utiliser, par voie d'achat, de location ou autrement, le versant est des Rocheuses, en Alberta, notamment le secteur de la vallée de la Highwood qui jouxte le parc provincial de Kananaskis, en vue d'y aménager une base militaire. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter des pétitions relatives à deux questions. Il y a d'abord une pétition signée par des membres de l'Association des personnes agées d'Imperial, en Saskatchewan, qui déclarent que les modifications proposées à la Loi sur les brevets frapperont injustement les Canadiens dont l'état de santé exige qu'ils achètent régulièrement des médicaments d'ordonnance, et que le projet de loi du gouvernement fédéral fera augmenter les frais des régimes provinciaux d'assurance-médicaments. Les soussignés, vos pétitionnaires, demandent donc humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui auront pour effet de faire augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

LES TRANSPORTS—LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame la Présidente, j'ai deux autres pétitions signées par des citoyens de Deer Lake, à Terre-Neuve, de Calgary, en Alberta, de Saskatoon, en Saskatchewan, et de Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Les pétitionnaires rappellent au Parlement que les transports constituent un monopole naturel sans réglementationn économique et que le projet de loi C-18 proposé par le gouvernement va engendrer un chaos inutile dans l'industrie des transports et entraîner une dégradation de la qualité, du genre et de la fréquence des services. Ils demandent au Parlement de mettre au rancart le projet de loi C-18 et de rejeter les propositions qui y sont contenues.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Elliott Hardey (Kent): Madame la Présidente, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition de la part d'environ 110 de mes électeurs de la circonscription de Kent. La pétition a été jugée correcte par le greffier des pétitions. Les pétitionnaires déclarent souhaiter que le gouvernement rejette les modifications proposées à la Loi sur les brevets, car elles feront augmenter selon eux le prix des médicaments d'ordonnance.

OPPOSITION AUX PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Madame le Président, je voudrais présenter une pétition qui a été dûment certifiée et qui témoigne de la grande dépendance des pêcheurs un peu partout au Canada vis-à-vis du programme d'assurance-chômage. Ces derniers craignent qu'on les en prive et ils exhortent le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) à rejeter toute recommandation tendant à leur retirer leur droit aux prestations d'assurance-chômage. On y exhorte également le Parlement à veiller à ce que le ministre consulte tous les porte-parole des pêcheurs du Canada, en vue d'améliorer les dispositions du programme les concernant.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter au nom des citoyens de la région de Prince Albert une pétition exhortant le gouvernement et le Parlement à rejeter toute proposition tendant à faire augmenter le prix des médicaments vendus sur prescription aux Canadiens et à établir un niveau officiel pour le prix de ces médicaments.

* * *

LA LOI SUR LES TERRES TERRITORIALES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Flora MacDonald (pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C-43, tendant à modifier la loi sur les terres territoriales.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La ministre est-elle autorisée à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu une 1ère fois et l'impression en est ordonnée.)

Pouvoir d'emprunt

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 66 et 73.

[*Texte*]

L'EXCÉDENT ACTUARIEL DU CPRFP, DU CPRFC ET DU CPRGRC

Question nº 66—**M. Gauthier:**

Le 31 mars 1986, quel était l'excédent actuariel du Compte de pension de retraite de la Fonction publique (CPRFP), du Compte de pension de retraite des Forces armées canadiennes et du Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada si l'on se base sur les hypothèses contenues dans le rapport d'évaluation le plus récent des comptes en question qui a été déposé à la Chambre des communes, mais compte tenu *a*) d'un taux d'inflation annuelle et de hausses salariales de 3.5 p. cent et 4.5 p. cent respectivement, *b*) de taux d'intérêt annuels de (i) 11.0 p. cent pour les années 1986-1987, 1987-1988 et 1988-1989 (ii) puis réduits de 0.1 p. cent au cours de chacune des trois années suivantes (iii) puis réduits de 0.2 p. cent par année jusqu'à ce que l'on atteigne un taux annuel de 7.5 p. cent et (iv) en continuant ainsi par la suite à un taux de 7.5 p. cent par année; et *c*) dans le cas du CPRFP, d'un taux de l'employeur pour service courant égal à (i) 1.25 (ii) 1.50 et (iii) 1.75 fois le taux de cotisation des employés?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Si l'on se base sur les facteurs hypothétiques avancés dans la question, les chiffres estimés sont les suivants:

	(milliards de dollars)
(i) CPRFP	8.1
(ii) CPRFC	7.5
(iii) CPRGRC	.9

Le taux de cotisation de l'employeur à l'égard du service courant en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique n'a aucun effet sur ces calculs.

LE TARIF SUR LES LIVRES PUBLIÉS EN LANGUE ANGLAISE

Question nº 73—**Mme Finestone:**

1. Le gouvernement a-t-il imposé un tarif de 10 p. 100 sur les livres publiés en langue anglaise le 6 juin 1986 et, dans l'affirmative et à ce jour, combien a-t-on perçu au total?

2. Quels pays ont vu leurs ventes de livres au Canada affectées et quelle partie de la somme totale perçue a été payée par chaque pays?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): 1. Le 6 juin 1986, le Décret de remise des droits de douane sur les livres (1982), qui permettait l'importation en franchise des droits à l'égard de certains livres, a été abrogé. Par conséquent, les romans, les contes, les fables, certaines publications périodiques, les publications pour encourager l'inscription à des institutions d'enseignement à l'extérieur du Canada et les livres de musique imprimée sont redevenus imposables au taux de droit de douane de 10 p. 100 *ad valorem* en vertu du Tarif de la nation la plus favorisée et du Tarif du Royaume-Uni et de l'Irlande.

Toutefois, les livres de langue anglaise énumérés ci-dessous ne sont pas touchés par l'abrogation du décret et ils demeurent en franchise des droits de douane: les livres d'étude ou de référence qui sont inscrits aux programmes d'une université, d'un collège ou d'une école au Canada; tous les livres destinés aux bibliothèques reconnues; les livres et les publications périodiques en toute langue autre que l'anglais; les livres réellement imprimés et publiés depuis plus de 12 ans; les livres voués à l'avancement de la médecine, des beaux-arts, du droit, de la science, de la formation technique et de la connaissance des langues.

Les droits perçus depuis le 6 juin 1986 jusqu'au 30 novembre 1986 (date des dernières statistiques disponibles) sont de 11 142 000 $.

2. Des 11 142 000 $ perçus en droits à l'égard des livres importés en vertu des numéros tarifaires 16900-1, 17100-1, 17800-6 et 18200-2, 9 741 000 $ ont été perçus à l'égard des livres importés des États-Unis; 979 000 $ à l'égard de ceux du Royaume-Uni; 109 000 $ à l'égard de ceux de Hong Kong; 85 000 $ à l'égard de ceux du Japon; 47 000 $ à l'égard de ceux de l'Italie; 44 000 $ à l'égard de ceux de la Belgique et du Luxembourg; 37 000 $ à l'égard de ceux de l'Espagne; 14 000 $ à l'égard de ceux de l'Allemagne de l'ouest; 14 000 à l'égard de ceux de la Suisse; 2 000 $ à l'égard de ceux de la France; 1 000 $ à l'égard de ceux de l'Irlande, tandis que les 69 000 $ restants provenaient d'autres pays.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Du fait de la déclaration ministérielle, je rappelle que la période réservée aux ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongée de 23 minutes à compter de 13 heures aujourd'hui.

* * *

LA LOI Nº 2 DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Tom Hockin (pour le ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-40, loi portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour demander à la Chambre d'adopter le projet de loi C-40, portant pouvoir d'emprunt. Comme les députés ne l'ignorent pas, la Loi sur l'administration financière exige que le gouvernement obtienne du Parlement l'autorisation légale d'emprunter. Plus précisément, la loi prévoit, à la Partie IV, article 36:

Aucune somme d'argent ne doit être empruntée ni aucun titre émis par Sa Majesté ou en son nom sans l'autorisation du Parlement.

Il s'agit là de nouveaux crédits et non du financement d'une dette existante. Conformément à l'article 38 de la loi, le gouvernement est toujours autorisé à emprunter pour régler une dette qui arrive à échéance. L'article 39 prévoit des emprunts temporaires à court terme, mais le gouvernement doit obtenir du Parlement l'autorisation légale d'emprunter pour mettre en oeuvre un programme d'emprunt régulier en vue de respecter ses obligations financières.

• (1140)

Il ne fait aucun doute que le projet de loi dont nous sommes saisis tombe à point. Le gouvernement suit le processus budgétaire amélioré établi dans un document que le ministre des Finances (M. Wilson) avait déposé en mai 1985. La même démarche avait été adoptée pour le dernier projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Dans ce document que le gouvernement s'efforce énergiquement de mettre en oeuvre, on proposait notamment que le gouvernement demande au Parlement l'autorisation d'emprunter pour chaque année financière en même temps que le budget est présenté. La raison en était que le budget présenté en février fournirait au Parlement l'information financière pour la nouvelle année financière. C'est ce que nous faisons maintenant et j'ose espérer que le débat sur le budget et sur la situation financière présentées par le gouvernement va faciliter l'examen de ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt.

[*Français*]

Permettez-moi maintenant de vous fournir quelques détails sur les modalités du projet de loi ainsi que sur les raisons qui ont motivé le montant du pouvoir d'emprunt sollicité.

[*Traduction*]

Le montant le plus important est un pouvoir d'emprunt de 24,3 milliards de dollars demandé pour la prochaine année financière, 1987-1988, comme l'indique la Partie II du projet de loi. J'expliquerai ce point en détail dans un instant. Je voudrais d'abord traiter des circonstances qui justifient le pouvoir d'emprunt supplémentaire demandé dans le projet de loi pour l'année financière en cours qui se termine le 31 mars.

Dans le paragraphe 1 de l'article 2 de la Partie I, on demande un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 3,6 milliards de dollars pour 1986-1987. Cette somme correspond au pouvoir d'emprunt qui a déjà été utilisé pour acheter des devises américaines durant la période allant du 1er avril 1986 au 31 janvier 1987. Bien que le gouvernement possède une réserve sans échéance de 2 milliards de dollars reportée du pouvoir d'emprunt obtenu en 1984-1985, cette réserve est insuffisante.

[*Français*]

Le gouvernement sollicite donc un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 3.6 milliards de dollars afin de restaurer cette réserve de 2 milliards de dollars et de lui donner la marge de manoeuvre voulue pour réagir sur le marché des changes lorsque d'autres interventions s'avéreront nécessaires d'ici la fin du présent exercice financier.

[*Traduction*]

Le paragraphe 2 de l'article 2 du projet de loi prévoit l'annulation, le 31 mars 1987, de toute fraction du pouvoir d'emprunt autorisé par cet article qui reste inutilisée durant l'année financière 1986-1987 si cette fraction dépasse le montant des emprunts contractés en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'administration financière entre le 18 février et le 1er avril 1987.

[*Français*]

Les députés n'ignorent pas que l'article 39 confère au gouverneur en conseil le pouvoir d'autoriser un emprunt lorsqu'il appert qu'il n'y aura pas suffisamment de fonds dans le Fonds de revenu consolidé pour effectuer des déboursés.

[*Traduction*]

Cette mesure est destinée à un usage temporaire à court terme. La période d'emprunt ne peut pas dépasser six mois et chaque emprunt doit être approuvé par le gouverneur en conseil.

Les besoins financiers sont toujours élevés au cours du premier trimestre de chaque nouvelle année financière, surtout en avril alors qu'ils dépassent généralement les sommes qu'il est possible d'emprunter au cours de cette période d'un mois. Il faudra donc augmenter le solde de l'encaisse à la fin de l'année financière 1986-1987 pour aider à satisfaire ces énormes besoins financiers saisonniers et nous le ferons temporairement au moyen d'emprunts à court terme contractés en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'administration financière.

Le ministre des Finances a annoncé le 26 février qu'il recourait à l'article 39 pour augmenter d'un montant net de 600 millions de dollars les sommes empruntées cette semaine-là au moyen de bons du Trésor. Les fonds empruntés en vertu de cet article ne peuvent être reportés régulièrement comme c'est le cas en vertu de l'article 38 et exigeront un nouveau pouvoir d'emprunt. Le projet de loi prévoit donc un pouvoir d'emprunt égal au montant emprunté en vertu de l'article 39 en 1986-1987, à reporter en 1987-1988, de façon à faire un roulement de la dette échue contractée pour augmenter l'encaisse du présent exercice financier.

La principale raison pour laquelle nous demandons actuellement un pouvoir d'emprunt supplémentaire tient à l'effet que l'extrême instabilité dont les marchés des changes ont été témoins dernièrement a eu sur les activités d'emprunt de l'État. En raison des pressions à la hausse sur le dollar canadien en janvier et au début de février, les mesures prises pour maintenir un marché des changes ordonné dans un contexte aussi instable ont permis d'accroître substantiellement les réserves officielles du gouvernement. Les emprunts intérieurs en dollars canadiens ont dû être augmentés pour financer cette hausse des réserves en conséquence de quoi, le pouvoir d'emprunt actuel ne permet pas de contracter de nouveaux emprunts. Le gouvernement a donc dû invoquer l'article 39 de la Loi sur l'administration financière pour continuer son programme d'emprunt actuel et j'ajouterai que cet article avait déjà été invoqué dans des circonstances semblables en 1983 et en 1985.

Il est des plus importants pour la restauration de ses réserves que le gouvernement puisse poursuivre sans entrave et sans interruption son programme d'emprunt actuel. L'adoption rapide de ce projet de loi aiderait à atteindre l'objectif et permettrait d'éviter de dépendre dans une trop forte mesure des emprunts à court terme en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'administration financière.

[*Français*]

Madame la Présidente, permettez-moi maintenant de vous entretenir du pouvoir d'emprunt dont nous aurons besoin pour le prochain exercice financier. La partie II du projet de loi porte affectation d'un pouvoir d'emprunt de 24,3 milliards de dollars pour l'exercice 1987-1988. Ce montant correspond aux besoins financiers de 21,3 milliards de dollars prévus dans le Budget, plus une réserve sans échéance de 3 milliards de dollars pour parer aux imprévus, dont une nouvelle accumulation des réserves officielles internationales au cours de l'exercice 1987-1988.

Pouvoir d'emprunt

[*Traduction*]

Compte tenu des développements récents sur les marchés des changes, la réserve de 3 milliards de dollars demandée suffirait. En janvier seulement, on a utilisé environ 2,5 milliards de dollars du pouvoir d'emprunt pour les transactions sur le marché des changes. La réserve proposée de 3 milliards de dollars donnera au gouvernement toute la souplesse dont il a besoin pour reconstituer son solde en caisse.

[*Français*]

Permettez-moi, madame la Présidente, de déposer, à titre de renseignement, un document exposant les source et usage du pouvoir d'emprunt pour le présent exercice financier jusqu'au 28 février 1987.

[*Traduction*]

L'un des grands principes de la politique fiscale établie par le ministre des Finances veut que le gouvernement réduise tous les ans ses besoins financiers. Ce principe est particulièrement important pour la Chambre parce qu'en trois ans, le gouvernement aura réduit ses besoins financiers de 28,5 p. 100, les ramenant de 29,8 milliards de dollars qu'ils étaient l'année de notre accession au pouvoir à 21,3 milliards de dollars pour le présent exercice financier. Cette réduction régulière de la demande que le gouvernement fait peser sur les économies de la nation est l'un des principaux facteurs expliquant nos progrès économiques réguliers.

En conclusion, le pouvoir d'emprunt demandé dans le projet de loi est raisonnable compte tenu des circonstances. La marge de manoeuvre que nous désirons nous permettra de faire face à des demandes soudaines de fonds dans le but de modérer les fluctuations du marché des changes. A mon avis, il s'agit d'une mesure prudente étant donné l'instabilité potentielle du marché des changes. Le pouvoir que nous demandons pour couvrir les besoins financiers du prochain exercice financier réflète la volonté affirmée du gouvernement de réduire de façon régulière et appréciable le déficit du budget fédéral.

• (1150)

[*Français*]

Le ministre des Finances a exprimé clairement et ce, depuis l'entrée en fonction du gouvernement, notre engagement à demeurer sur la voie de la responsabilité financière. Dans le contexte de cette politique, je demande que cette Chambre sanctionne ce projet de loi.

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Madame la Présidente, en abordant le projet de loi C-40, nous pouvons dire banalement que le Budget a été lu, que les prévisions budgétaires ont été déposées et que le débat qui entoure le discours du Budget est suffisant pour restreindre nos remarques au projet de loi autorisant les emprunts. Je pense que ce serait un peu manquer à notre devoir d'Opposition officielle que de procéder aussi rapidement à l'étude d'un projet de loi qui quand même va ajouter à la dette publique des montants qui peuvent totaliser jusqu'à 30 milliards de dollars si on tient compte de l'emprunt qui est sollicité par le ministre à l'article (2), c'est-à-dire 3.6 milliards de dollars d'ici au 31 mars 1987 et ensuite 24.3 milliards pour les opérations courantes et une réserve de 3 milliards pour une poire pour la soif, comme on pourrait dire, une poire qui coûte 3 milliards de dollars, et tous ces emprunts sont demandés dans ce projet de loi.

Comme je le soulignais, nous pourrions nous rabattre sur notre intervention lors du suivi à l'exposé budgétaire du ministre des Finances (M. Wilson), mais je pense qu'il faut aller un peu plus à fond et placer ce programme d'emprunt dans la perspective et à la lumière des engagements pris par ce gouvernement, d'abord au cours de la campagne électorale de 1984 et aussi en rapport avec les propos tenus par le premier ministre et le ministre des Finances au cours des mois et des semaines qui ont suivi les élections de 1984, déclarations qui ont été faites à maintes reprises dans cette Chambre ou à l'extérieur de cette Chambre.

Madame la Présidente, je dois vous dire que le groupe auquel j'adhère croit qu'il est essentiel pour les administrateurs publics d'agir avec prudence dans l'administration des affaires publiques. Nous croyons à la responsabilité fiscale et je peux rappeler à cette Chambre les propos que tenait le chef de mon parti, le chef de l'Opposition officielle maintenant, dans les semaines qui ont précédé la campagne électorale, les interventions que j'ai faites moi-même sur les questions financières. Nous avons expliqué à plusieurs reprises pourquoi durant la campagne électorale de 1984 le parti libéral du Canada avait limité ses promesses et ses engagements justement à cause de la situation financière qui résultait largement de la crise économique que non seulement le Canada avait connue, mais aussi que tout le monde occidental avait connue, une crise économique dont on a comparé les effets à la crise des années 30, et si elle n'a pas eu des conséquences aussi dramatiques, c'est sans doute à cause des programmes sociaux qui ont permis de maintenir un pouvoir d'achat et d'éviter la catastrophe pour nombre de familles.

C'est donc dire que nous avons, au cours de cette campagne électorale de 1984, pris position en faveur de la responsabilité fiscale non seulement dans les paroles mais aussi dans les gestes, et les gestes c'était le type de programme électoral limité que nous présentions. Et nous avons de ce côté-ci de la Chambre et le chef du Parti libéral du Canada qui était à ce moment-là premier ministre, moi-même et plusieurs de mes collègues, on a rappelé cette dure réalité aux Canadiens. Durant ce temps, les conservateurs se sont promenés à travers le pays en faisant des promesses. On en a dénombré quelque 330 qui coûtaient aussi cher les unes que les autres et qui engageaient des fonds publics. Mais en même temps qu'on faisait des promesses électorales à tous vents, que l'on promettait en même temps de donner du nouvel argent aux consommateurs canadiens par le biais de différents programmes ou de différentes réalisations, on leur disait qu'on allait réduire le déficit, qu'il fallait contrôler la dette publique, un discours très conservateur, c'est-à-dire contradictoire! D'un côté, on promettait, et de l'autre côté, on disait qu'on allait aller chercher les choses. J'ai eu à débattre cette question avec plusieurs, comme on le voit toujours dans des campagnes électorales, des débats contradictoires devant des groupes d'étudiants, devant différentes associations, et j'ai toujours eu la même expérience. Les conservateurs disaient en même temps: On va donner plus et on va dépenser moins. Ce qui était parfaitement contradictoire.

On pourrait rappeler, madame la Présidente, je l'ai fait dans des interventions antérieures, les propos tenus par le premier ministre et le ministre des Finances, concernant cet engagement solennel que le gouvernement conservateur prenait de ne pas augmenter les impôts. Il fallait ne pas augmenter les impôts. On nous a même dit que cela allait à l'encontre du bien-être économique de l'ensemble du Canada. Et que voit-on et qu'a-t-on vu depuis l'arrivée au pouvoir de ce parti? Les taxes ont augmenté d'une façon dramatique. Quand on regarde les augmentations d'impôts au cours de la période de 1984-1985, 1985-1986, 1986-1987, madame la Présidente, on s'aperçoit que l'impôt sur le revenu des individus aura augmenté de 53 p. 100 sous l'effet combiné des augmentations d'impôt sur le revenu découlant de la désindexation des tables, des augmentations des taux, des annulations de bénéfices, et ainsi de suite. L'ensemble des impôts payés par les individus, soit sur les revenus ou les taxes à la consommation, aura augmenté de 53 p. 100, alors que l'impôt sur les sociétés, si on ajoute l'impôt sur le revenu et l'impôt payé par les sociétés pétrolières, aura connu une baisse de 18 p. 100: 53 p. 100 de plus pour les individus, 18 p. 100 de moins pour les sociétés.

Madame la Présidente, de deux choses l'une. Ou les conservateurs ont fait des promesses qu'ils savaient ne pas pouvoir respecter—et à ce moment-là, évidemment, c'est jouer à la bien petite politique—ou encore, ils ne savaient pas ce que c'était que gouverner le pays. Je ne sais pas encore laquelle des deux données est véridique, mais une chose est certaine, c'est que non seulement ce gouvernement n'a pas tenu ses promesses électorales, mais il est allé à l'encontre de ce qu'il disait. C'est une chose que de promettre un pont, mais c'est autre chose de détruire un pont. Et dans ce cas-là, non seulement on n'a pas respecté l'engagement, mais on a fait exactement le contraire, c'est-à-dire qu'on a augmenté d'une façon très lourde les impôts.

Madame la Présidente, est-ce que cette augmentation des impôts, surtout pour les individus, l'impôt sur le revenu des particuliers et les taxes à la consommation, est-ce que ces augmentations de milliards de dollars—parce que lorsque je parlais tout à l'heure d'une augmentation de 53 p. 100 dans l'espace de trois ans, c'est une augmentation de 22 milliards de dollars, cela veut dire pratiquement 1 000 $ par homme, femme, enfant, vieillard au Canada. De nouvelles taxes. Et si on tient compte du fait qu'il y a un très grand nombre de personnes qui ne paient pas d'impôt, les enfants ne paient pas d'impôt, cela veut dire que l'augmentation sur chaque famille, le résultat des budgets Mulroney-Wilson du gouvernement conservateur, cette augmentation-là a eu pour effet de mettre une charge additionnelle de pratiquement 2 000 $ par famille canadienne, alors qu'on avait promis de baisser les impôts.

Madame la Présidente, il n'est pas surprenant que la cote de popularité d'un gouvernement qui trahit à ce point ses engagements électoraux ait chuté à 22 p. 100 dans l'ensemble du Canada. Il n'y a plus que 22 p. 100 des Canadiens qui font confiance à ce gouvernement, et il faut comprendre, 18 p. 100 au Québec. Ce n'est pas surprenant parce qu'on a trahi tous les engagements qu'on avait pris.

Je disais tout à l'heure qu'on avait augmenté les taxes alors qu'on avait dit qu'on ne le ferait pas. Mais quel effet cela a-t-il eu, madame la Présidente, quand on regarde cela en termes de déficit budgétaire, après trois ans d'administration conservatrice, alors que le déficit était la priorité, disaient-ils, après les élections? Le déficit est au même niveau pratiquement en 1986-1987 qu'il ne l'était en 1983-1984 au moment du changement de gouvernement, c'est-à-dire pour la dernière année complète de l'administration précédente. Après avoir augmenté les taxes de 22 milliards de dollars, on en arrive avec un déficit qui est à peu près au même niveau.

• (1200)

Et si on regarde maintenant l'effet sur la dette, madame la Présidente, la dette a augmenté au point où au terme de l'exercice financier qui est sous étude dans les prévisions budgétaires et par le discours sur le Budget, le gouvernement conservateur aura ajouté 10 000 $ de dettes sur les épaules de chaque Canadien et de chaque Canadienne, une réussite qu'aucun autre gouvernement n'a réussi à faire en une aussi courte période! Donc, non seulement on n'a pas respecté les engagements concernant les impôts, non seulement on n'a pratiquement pas fait bouger le déficit, madame la Présidente, on en arrive à une situation où la dette publique est passée de 16 000 $ à 26 000 $ suite à l'administration de ce gouvernement conservateur.

Madame la Présidente, dans le projet de loi, on nous demande à toutes fins utiles d'approuver des emprunts qui pourront totaliser 30,9 milliards de dollars. Mais dans le fond, le gouvernement conservateur a réussi à camoufler une partie de son déficit. Il a réussi à le camoufler par un truc, un truc qui fait en sorte que maintenant les entreprises au lieu de payer... vous savez comment cela marche, les entreprises paient des salaires, font des retenues à la source pour fins d'impôt sur le revenu des particuliers et remettaient cet impôt au gouvernement provincial et au gouvernement fédéral une fois par mois. Le gouvernement conservateur a décidé d'aller le chercher deux fois par mois. Et à cause du changement qui va s'opérer une fois, parce qu'une fois que cela sera établi, cela va revenir au même, mais pour la première année qu'on impose ce changement-là, on va chercher 1,2 milliard de dollars de plus durant l'exercice financier de 1987-1988.

Évidemment, c'est un 1,2 milliard de dollars qui vient affecter le déficit réel de l'administration conservatrice, qui ne sera pas de 29,3 milliards, mais plutôt de 30,5 milliards de dollars. C'est cela la réalité. Après trois ans d'administration conservatrice, après une reprise économique qui dure depuis 1983, après avoir augmenté les impôts de 22 milliards de dollars sur le dos des contribuables canadiens, on en arrive avec un déficit de 30,5 milliards. Mais est-ce que c'est le dernier truc qui permet d'en arriver à ce déficit? Non, il y en a un autre. Il y a le 1,2 milliard. Il y a un report d'une dépense de 200 millions qui est consacrée au ministère de la Défense nationale. On a réussi un autre truc pour dire: On va les dépenser, mais on ne les paiera pas, ça va pour l'année prochaine. Ce qui veut dire qu'on ajoute au déficit. On devrait ajouter au déficit un autre 200 millions de dollars et finalement, dans l'enveloppe, on a modifié la gestion de l'encaisse en ce qui regarde l'enveloppe de l'aide publique au développement, puis on a réussi encore, pour cette année seulement, à présenter une autre épargne artificielle de 150 millions de dollars. Ce qui fait en sorte, madame la Présidente, que sans toucher à rien, uniquement en ayant l'honnêteté de présenter les chiffres sur la même base que les années antérieures, puisque c'est cela, si on change la

base comptable, on vient changer les outils de comparaison, cela veut dire que le déficit réel pour l'année 1987-1988 sera de 30,8 milliards et on n'a pas encore, suivant les dires du ministre des Finances (M. Wilson) lui-même, on n'a pas de réserve pour payer pour le brise-glace qui a été annoncé à renfort de publicité par le ministre des Transports (M. Crosbie) la semaine dernière. On n'a pas de réserve ni de budget pour donner suite à l'engagement du premier ministre concernant les programmes de garde d'enfants. On n'a pas d'argent non plus pour les discours faits par et le premier ministre et le ministre des Affaires sociales concernant la lutte contre la drogue. On n'a aucune réserve pour cela.

On n'a pas de réserve non plus pour venir en aide aux cultivateurs de l'Ouest qui vraisemblablement auront à faire face à la même situation en 1988 à laquelle ils ont eu à faire face en 1987 concernant le prix du blé, et le gouvernement y avait mis un milliard de dollars, ce qui veut dire, madame la Présidente, que le ministre des Finances et le gouvernement essayent de «tricoter» les livres. Et la réalité, c'est que le déficit pour l'année 1987-1988 sera supérieur à 29,3 milliards de dollars, il l'est déjà à sa face même à cause des trucs utilisés par le ministre, mais si on tient compte de tous ces engagements qui ont été faits depuis le discours sur le Budget en dehors des prévisions budgétaires et pour lesquelles il n'y a aucun crédit, le déficit sera beaucoup plus élevé. C'est pourquoi on a eu l'astuce de pouvoir se couvrir parce que lorsqu'on présente un projet de loi demandant l'autorisation à la Chambre de faire des emprunts, évidemment comme les sommes peuvent être utilisées pour à peu près n'importe quelle fin, tous les ministères, le débat s'ouvre presque sur l'ensemble de l'administration publique. Et afin d'éviter cela, le ministre des Finances a eu le truc suivant, il est double son truc. Il a dit: Comme on est rendu au mois de mars, aujourd'hui c'est le 9 mars, on va mettre un trois milliards qui va se terminer le 31 mars 1987 et on va mettre un autre trois milliards en réserve au bout de l'année 1988. Ce qui veut dire que le ministre des Finances s'est gardé une marge de manoeuvre entre 3 et 5 milliards pour être capable de faire face à des emprunts additionnels sans être obligé de venir devant la Chambre et de subir évidemment le débat public et les questions qui entourent toutes ces questions ou qui doivent les entourer. Et on nous soumet que la première tranche, les premiers 3.6 milliards de dollars, c'est pour faire face aux emprunts qui ont été effectués par le ministre des Finances dans la sauvegarde ou la stabilité du dollar, on a dû emprunter des dollars canadiens pour intervenir sur le marché des changes.

Madame la Présidente, je me demande pourquoi un gouvernement qui veut voir les taux d'intérêt baisser, du moins c'est ce qu'on entend de la part de ce ministre, quoiqu'il nous dise aussi qu'il n'y a pas de bâton magique . . . Vous savez, je lui avais posé une question l'année passée lorsque le dollar était à la baisse sur ce que le ministre entendait faire. Il nous avait dit qu'il n'avait pas de contrôle sur les taux d'intérêt et sur la valeur du dollar. Et dans son discours sur le Budget il se vantait, il vantait son gouvernement d'avoir réussi à abaisser les taux d'intérêt. Évidemment on ne peut pas avoir son gâteau et le manger en même temps, on ne peut pas dire quand ça va mal que les taux d'intérêt sont contrôlés par les États-Unis en même temps que les marchés contrôlent la valeur du dollar canadien, mais quand ça va bien, en prendre l'avantage. Je pense que le ministre ferait bien de reviser son discours et de tenir toujours les mêmes propos.

Mais, dans la période récente, on se propose d'emprunter jusqu'à 3,6 milliards pour éviter que le dollar canadien ne soit trop apprécié. Madame la Présidente, on vit actuellement avec un écart de taux d'intérêt entre le Canada et les États-Unis sur les bons du Trésor à 90 jours, en tout cas c'était la situation à la fin de la semaine dernière, entre 130 et 140 points, c'est-à-dire, 1,3, 1,4 p. 100 d'écart de taux d'intérêt. Je me demande si, au lieu de surcharger les emprunts, la politique du ministère des Finances ne devrait pas plutôt s'orienter vers une baisse des taux d'intérêt, étant donné que le dollar canadien, à cause des pressions du marché, a pris de la force. Je me demande pourquoi on maintient artificiellement les taux d'intérêt à ce niveau alors qu'on pourrait baisser cet écart peut-être jusqu'à 50 points de base et permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de tirer avantage de cette situation plutôt que de lutter contre les spéculateurs des autres pays qui, se voyant un peu mis sous pression face aux États-Unis pour avoir une baisse du dollar américain, se refugient au Canada et achètent des bons du Trésor et d'autres valeurs canadiennes parce qu'ils doivent investir les sommes qu'ils ont, et je ne vois pas pourquoi le ministre des Finances tient tant à se chamailler contre ces «spéculateurs», probablement qu'on pourrait les appeler ainsi, et laisser un peu le taux d'intérêt baisser étant donné que l'écart lui permettrait de le faire. On aurait pu, j'imagine bien, baisser ces 3,6 milliards de dollars. L'autre partie, évidemment, pour le déficit annoncé et la réserve pour 3 milliards de dollars, j'ai eu l'occasion de le mentionner.

• (1210)

Madame la Présidente, j'ai dit tout à l'heure que le déficit véritable de l'année 1987-1988, en traduisant la réalité et en voulant être franc avec les Canadiens et les Canadiennes, aurait dû être de 30 milliards 850 millions de dollars. Mais quand on regarde les autres gestes posés par ce gouvernement, on s'aperçoit que ce gouvernement a transféré aux provinces et aux municipalités également une partie de son déficit des façons suivantes:

Commençons par les municipalités. Les municipalités présentent leur budget une fois par année, comme on le sait, et leurs budgets doivent s'équilibrer. En modifiant les taxes de vente, en élargissant la base de taxes de vente pour toucher aux composantes de l'asphalte et des matériaux précontraints, béton, etc., on a transféré aux municipalités une charge additionnelle qui oblige ces dernières soit à diminuer leurs services ou à augmenter leurs taxes. On leur a transféré en fait une partie du déficit en les obligeant à payer des taxes que les municipalités ne payaient pas auparavant au gouvernement fédéral. Deuxièmement, en augmentant aussi la taxe sur l'essence—évidemment, c'est une denrée qui est utilisée par les services publics, les commissions de transport, etc., services d'autobus, de métro—on a mis une charge additionnelle sur les municipalités. On a transféré une partie du déficit du gouvernement fédéral vers les municipalités.

Pour ce qui est des provinces, c'est encore plus véridique, plus frappant. J'avais déjà eu l'occasion d'aborder cette question à la Chambre, mais je voulais rappeler tout simplement

jusqu'à quel point la décision du gouvernement fédéral de limiter ses paiements de transfert pour le financement des programmes de santé, c'est-à-dire l'hospitalisation, l'assurance-médicale et l'éducation postsecondaire, eh bien, ce programme, on ne le répétera pas assez, est un programme essentiel, un programme que l'on ne contrôle pas avec des robinets, comme on contrôle un volume d'eau. Le nombre de personnes qui sont malades, qui peuvent être malades dans une province, que ce soit au Québec, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick ou en Colombie-Britannique, cela ne se contrôle pas par une décision ministérielle ou une loi. Les gouvernements des provinces qui ont la charge de l'administration de l'hospitalisation, de l'assurance-maladie et de l'éducation postsecondaire font face à des clientèles et à des besoins pressants. Au moment où les provinces faisaient des efforts considérables pour contrôler leurs dépenses, le gouvernement fédéral a décidé *proprio motu*, après avoir avisé d'une façon très cavalière les provinces de sa décision, de baisser le rythme de croissance des transferts fédéraux pour le financement de ces programmes de 2 p. 100. C'est-à-dire, au lieu de participer à la croissance de l'évolution de la richesse collective, le Produit national brut, on a décidé de faire évoluer ces paiements de transfert suivant le Produit national brut moins 2 p. 100.

Madame la Présidente, suivant des chiffres quand même assez précis, quoique préliminaires, quand même, mais c'est de cet ordre, à quelques millions près, cela représente un transfert du déficit du gouvernement fédéral vers celui des provinces de l'ordre de 8 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Pour la province de Québec, cela représente 2 milliards de dollars. Pour la province d'Ontario, à peu près la même chose. On a transféré tout simplement 8 milliards de dollars du déficit fédéral au déficit des provinces. Et après cela, on vient se vanter d'avoir modifié d'une façon substantielle les équilibres financiers. Madame la Présidente, si on présentait les états financiers du Canada sur une base comparative et réelle, on se rendrait compte que le déficit du gouvernement canadien, après trois ans, quatre ans de reprise économique, après avoir augmenté les impôts de milliards de dollars, on se rendrait compte, dis-je, que le déficit, que ce gouvernement mettait en tête de priorité après son élection, que ce déficit est aussi élevé si non supérieur à celui de la dernière année complète de l'administration libérale.

Madame la Présidente, non seulement ce gouvernement a transféré une partie de son déficit sur le dos des provinces et des contribuables des provinces, et cela c'est de la Colombie-Britannique jusqu'à Terre-Neuve, ce n'est pas seulement qu'une province en particulier, toutes les provinces canadiennes vont se partager ces 8 milliards. Peut-être que le député n'est pas d'accord sur la décision de son gouvernement. C'est à lui de le dire. Mais les chiffres mêmes qui ont été agréés lors des conférences fédérales-provinciales sur cette question indiquent que de 1987 à 1991, c'est-à-dire les cinq prochaines années, il y aura un transfert de 8 milliards, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral va contribuer 8 milliards de moins au financement des programmes de santé, d'hospitalisation et d'éducation postsecondaire.

Qui va payer pour cela? Pense-t-on qu'on va défendre aux gens d'être malades? Va-t-on défendre aux jeunes d'aller à l'université et au collège? Est-ce cela qu'on va faire? Est-ce qu'on va demander aux familles maintenant d'accroître de façon substantielle les frais de scolarité pour les CEGEP au Québec, pour les collègues supérieurs dans les autres provinces, pour les universités? Ou si on va tout simplement demander ou forcer les provinces à éliminer des services? Et c'est là le . . . J'entendais le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent), dans une émission de radio en fin de semaine, dire qu'il n'a pas la preuve que les provinces doivent dépenser autant d'argent. J'espère qu'il est le seul dans son groupe à parler de cette façon et que les députés de toutes les provinces du Canada conscients de l'importance de l'éducation postsecondaire, conscients de l'importance des soins d'hospitalisation et de santé, surtout pour une population vieillissante, qu'on ne va pas répéter cette sornette du secrétaire parlementaire qui laisse entendre que le Québec, l'Ontario et les autres provinces pourraient couper allègrement dans le financement de leurs programmes d'assurance-hospitalisation, de santé et surtout d'éducation postsecondaire.

Non seulement on a transféré aux provinces une partie du déficit qui vient quelque peu diminuer la dette ou les emprunts que le gouvernement conservateur devrait faire, parce que le projet de loi C-40 sans cela devrait être plus élevé, mais ce seront les ministres des Finances de l'Ontario, du Québec et des autres provinces qui devront aller sur les marchés pour emprunter à la place de ce ministre.

Mais aussi on a modifié d'une façon draconienne les paiements de péréquation. Madame la Présidente, la formule de péréquation a été changée en 1982. C'est vrai. On a voulu prendre une base un peu plus large pour établir la moyenne de comparaison et dans cette formule de péréquation adoptée en 1982 par l'ensemble des provinces et le Canada, comme il y avait un risque que la formule nouvelle ne produise pas les mêmes résultats que l'ancienne, le gouvernement fédéral d'alors avait donné une garantie des paiements que la nouvelle formule allait rapporter autant que l'ancienne. Et pour montrer cette bonne foi, le gouvernement fédéral avait dit: On va garantir trois ans. Parce que, à ce moment-là, on pensait, je crois que tout le monde, les techniciens croyaient véritablement que c'était ce qui allait se produire. Malheureusement, les projections ont été plus mauvaises que prévues et, après trois ans, il fallait apporter une correction, parce que la formule de garantie avait joué pendant trois ans et comme elle se terminait il fallait apporter un correctif.

Madame la Présidente, on a apporté un correctif. C'est vrai. Sauf qu'à la façon conservatrice bien habituelle, on a produit une injustice que je décrie dans cette Chambre depuis que nous en connaissons la portée. Le ministre d'État (Finances) du temps avait déclaré de son siège, parlant au nom du gouvernement, que toutes les provinces recevraient au moins 95 p. 100 des sommes que cette province avait reçues l'année antérieure au niveau de la péréquation. Les montants additionnels qui ont été votés par cette Chambre ont permis que toutes les provinces reçoivent au moins 95 p. 100, sauf une, le Québec. Pourquoi deux poids, deux mesures? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas voulu et ne veut-il toujours pas respecter la promesse faite et l'engagement pris dans cette Chambre par le ministre

d'État (Finances)? Pourquoi laisser aux contribuables québécois le seul fardeau de percevoir ou de payer ces 66 millions qui, maintenant, sont devenus tout près de 90 millions?

Pourquoi avoir commis cette injustice pour une seule des provinces? Madame la Présidente, si l'engagement avait été fait par le secrétaire parlementaire, si l'engagement avait été fait par un député d'arrière-ban . . . mais l'engagement a été fait par un membre du gouvernement, l'engagement a été fait ici en cette Chambre d'une façon solennelle, et nous voyons que ce gouvernement non seulement ne respecte pas ses engagements électoraux, non seulement ce gouvernement agit à l'encontre des promesses qu'il avait faites, mais on est rendu à un point où ce gouvernement ne respecte même pas les engagements qui sont pris en cette Chambre par un ministre qui répond à une question de l'opposition, de son siège, et parlant au nom du gouvernement. Si, madame la Présidente, on avait respecté ces engagements et qu'on n'avait pas transféré une partie du déficit aux gouvernements des provinces par le biais des financements des programmes établis dont on baisse le rythme de croissance des transferts ou encore si on avait respecté ces engagements qui étaient des engagements fermes face aux provinces, madame la Présidente, on verrait que les résultats de l'administration conservatrice face aux dépenses publiques, au déficit et à la dette, seraient beaucoup moins reluisants que ce que nous racontent le ministre des Finances et les membres du gouvernement dans leurs propos qu'ils tiennent en cette Chambre ou à l'extérieur.

• (1220)

[*Traduction*]

Le projet de loi C-40 est un bon exemple de la gabegie du gouvernement. Le ministre des Finances a eu recours à plusieurs astuces pour camoufler une partie de ses emprunts. Il demande à emprunter 3,6 milliards de dollars pour ses activités afin de maintenir la valeur du dollar canadien, 24,3 milliards de dollars supplémentaires pour les activités ordinaires du gouvernement et 3 milliards de dollars de plus comme en-cas.

A mon avis, les 3 milliards de dollars supplémentaires pour la fin de l'année ne permettraient pas de remplir l'engagement de construire un brise-glace pris par le ministre des Transports (M. Crosbie) puisqu'il n'y a rien dans le Budget des dépenses qui permette d'en financer même une partie. Ces 3 milliards de dollars supplémentaires vont-ils servir à financer le système de garderie annoncé par le premier ministre (M. Mulroney) lundi dernier? Ou seront-ils utilisés pour couvrir toutes les dépenses d'autres programmes proposés par différents ministres et pour lequel aucun chiffre ne figure dans le Budget des dépenses? Si c'est le cas, le déficit pour l'année financière 1987-1988 ne s'élèvera alors pas à 29 milliards de dollars mais s'approchera plutôt des 34 milliards de dollars. Nous savons que le déficit réel est plus élevé que celui annoncé dans l'exposé budgétaire.

Le ministre a eu recours à plusieurs astuces pour dissimuler certaines dépenses. Nous savons qu'il a reporté une partie du déficit sur les provinces en modifiant le financement des programmes établis et la formule de péréquation.

Nous nous rendons compte que le gouvernement n'a pas rempli ses engagements. Nous avons entendu les députés du gouvernement faire beaucoup de promesses pendant la campagne électorale. A la Chambre et à l'extérieur, nous avons entendu le ministre des Finances déclarer qu'il n'augmenterait jamais les impôts. Et pourtant nous savons que cette majoration se chiffre à des milliards et des milliards de dollars. Il est incroyable qu'un gouvernement puisse si ouvertement violer tous ses engagements puis proposer un projet de loi comme celui-ci qui est semblable à celui qui a été adopté en 1985-1986 et qui va ajouter des milliers de dollars à la charge qui pèse sur les épaules des Canadiens. Telle sera l'augmentation par travailleur de la dette nationale sous le gouvernement conservateur.

Ce sont de bonnes raisons pour que l'Opposition officielle déclare qu'elle a l'intention de voter contre ce projet de loi. Ce faisant, nous demanderons au gouvernement de remplir ses engagements. Ce dernier avait promis un certain nombre de choses aux contribuables canadiens. Nous nous rendons compte que les promesses sont violées au fur et à mesure que passent les jours. En votant contre le projet de loi C-40, nous faisons encore une fois savoir au gouvernement qu'il doit être digne de confiance et tenir ses engagements.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, c'est davantage l'inquiétude que la colère qui m'incite à participer au débat sur le projet de loi C-40, car il perpétue certains problèmes que mon parti a soulevés dans le cadre du débat sur le budget. Je remercie le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) d'avoir bien voulu nous apporter certaines précisions avant la présentation du projet de loi. Nous avons eu certaines discussions avec lui au sujet des objectifs de ce projet de loi, avant sa présentation, qui ont porté sur le fonds des changes et les besoins d'emprunt du gouvernement découlant des prévisions relatives au déficit et sur les besoins de liquidité, établis dans le budget de 1987. Je comprends également que le gouvernement a agi quelque par intérêt, car il y a un délai à respecter en ce qui a trait à ce projet de loi. Cette mesure doit être adoptée avant la fin du mois, et le ministre cherchait à obtenir la collaboration des critiques de l'opposition.

Collaborer ne veut pas nécessairement dire qu'on approuve. Nous, du Nouveau parti démocratique, sommes inquiets de voir que le gouvernement n'a pas encore réussi à prendre des mesures concrètes au sujet des disparités régionales, dans son budget. Bien entendu, ce projet de loi d'emprunt ne touche pas cette question directement, mais bien indirectement. Il prône une stratégie pour réduire le déficit que les membres de mon parti trouvent inacceptable.

Le gouvernement semble croire qu'il est possible de réduire le déficit de deux façons. On peut notamment accroître les impôts, surtout ceux des particuliers, et le gouvernement ne s'en prive pas. Depuis son arrivée au pouvoir, les recettes tirées de l'impôt sur le revenu et de la taxe de vente ont augmenté de plus de 50 p. 100 alors que les recettes tirées du secteur privé sous forme d'impôts, ont, en fait, baissé. Pour réduire le déficit, on peut accroître les impôts des particuliers ou sabrer dans les programmes. Le gouvernement peut réduire les fonds destinés à sa stratégie de Planification d'emploi, par exemple, décision qui nuit directement aux plus défavorisés, c'est-à-dire les gens qui sont sans emploi qui ont besoin d'aide pour pouvoir réintégrer le marché du travail ou obtenir la formation voulue, afin d'acquérir les nouvelles compétences nécessaires dans les années 1980 et 1990. Le gouvernement peut aussi sabrer dans le développement économique et régional, ce dont il ne se prive

pas depuis son arrivée au pouvoir. Rien ne l'empêche également d'effectuer des coupes sombres dans les programmes du ministère de l'Expansion industrielle régionale, ce qu'il fait depuis son élection.

En d'autres termes . . .

[*Français*]

La politique économique du gouvernement pour combler le déficit, c'est ou bien augmenter les taxes pour les individus, en termes de taxes de vente, de taxes sur les personnes, ou couper les dépenses, particulièrement les dépenses qui touchent les individus, qui touchent la création d'emplois, qui touchent la stratégie de l'emploi du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et qui touchent les programmes d'expansion industrielle et régionale qui sont dans le Budget du gouvernement.

Donc, voilà la politique. Mais il n'y a aucune préoccupation, madame la Présidente, de la nécessité d'avoir une politique de plein emploi, de la nécessité de combler le chômage qui existe malheureusement encore dans notre pays. Rien n'a été offert dans le Budget et effectivement, ce projet de loi C-40 est une réflexion du Budget pour combler le chômage inacceptable qui existe dans notre pays. Effectivement, le gouvernement dit que nous allons accepter la situation en termes d'emplois, au lieu de mettre en place des objectifs en termes de réduction du chômage qui seraient semblables aux objectifs qui sont énoncés tous les ans par le gouvernement pour la réduction du déficit.

Madame la Présidente, j'aimerais bien citer un discours qui a été donné vendredi dernier par le ministre des Finances (M. Wilson) au Club Macdonald-Cartier à Calgary et qui touchait à la politique du gouvernement en ce qui affecte non seulement l'Ouest, mais la politique en général.

• (1230)

[*Traduction*]

Nous savons à quel point le vide à la direction du gouvernement a permis au pouvoir de glisser à nouveau vers le ministère des Finances. Nous savons également ce qui s'est produit quand le titulaire actuel a pris en charge le ministère des Finances il y a deux ans et demi. Il est l'un des rares ministres à occuper encore le même poste deux ans et demi après l'arrivée du gouvernement au pouvoir. Il a recruté un groupe de conseillers qui étaient, relativement parlant, sur la même longueur d'ondes que lui. Ils exercent de plus en plus d'emprise sur le gouvernement.

Vous vous rappellerez peut-être, madame la Présidente, puisque vous étiez candidate à ces élections, avec quelle insistance le premier ministre (M. Mulroney) promettait de créer des emplois, encore et toujours des emplois dès que le gouvernement parviendrait au pouvoir. Or au Québec, par exemple, le taux de chômage dépasse encore les 11 p. 100 dans la ville et la région de Montréal, l'une des deux métropoles de notre pays.

Après deux ans et demi, c'est inadmissible, mais tel est le résultat que nous obtenons du gouvernement et des politiques mises de l'avant par le ministre des Finances (M. Wilson). Ces politiques émanent d'une certaine aile politique de son parti. Je crois également qu'elles reflètent l'opinion du milieu canadien des affaires, et les points de vue que le ministère des Finances défend traditionnellement depuis de nombreuses années. Parfois ils gagnent du terrain, et parfois ils en perdent. Ils suivent maintenant leur cours grâce au démantèlement par un chef de l'opposition, quand il était premier ministre, du ministère chargé du développement économique, grâce au démantèlement et à d'autres initiatives en vue d'équilibrer le contrôle et l'orientation des politiques économiques au sein du gouvernement, et au fait que le ministère des Finances est par conséquent devenu beaucoup plus puissant qu'il ne l'était il y a deux ou trois ans.

Voici ce que le ministre des Finances déclarait vendredi, à Calgary, en conclusion de l'allocution qu'il prononçait devant le Club Macdonald-Cartier: «Dans mes propos d'aujourd'hui, j'ai insisté sur le fait que le gouvernement que vous avez élu», et «vous» est souligné, «en septembre 1984 a mis en application votre programme», et «votre» est souligné, «vos voeux de rajeunissement fiscal», et «vos» est souligné, «vos principes d'une économie de marché», et «vos» est souligné, «et votre engagement à stimuler le secteur privé», et «votre» est encore ici souligné. Je défie tous les conservateurs, y compris ceux de Calgary, de venir me dire que vendredi dernier, la salle du club Macdonald-Cartier était bondée de chômeurs canadiens et albertains, de mères célibataires vivant de l'assistance publique, d'autochtones, de handicapés et de pauvres. Etaient-ils dans cette salle? Non. L'assistance était composée de représentants des millieux d'affaires de l'Alberta qui s'étaient rassemblés pour entendre le ministre des Finances.

Je sais que le marasme économique en Alberta est attribuable à l'évolution du secteur énergétique. Cette évolution a touché le monde des affaires comme le restant de la population albertaine. Mon parti l'a constaté lorsqu'il a demandé des mesures de soutien économique. Mon chef a demandé que les recettes supplémentaires provenant de la hausse de la taxe sur l'essence soient consacrées aux petits producteurs pétroliers mis à mal par la politique du gouvernement qui favorise les grands producteurs pétroliers et les multinationales.

Mais le comble de l'impudence, c'est que le ministre des Finances a avoué tout naturellement aux hommes d'affaires que le gouvernement respectait leur programme et leur désir de rajeunir la fiscalité, entendez réduire le déficit avant tout, leur principe d'une stricte économie de marché et leur souhait de le voir stimuler le secteur privé.

Pendant la fin de semaine, je me suis rafraîchi la mémoire sur la politique des quelque dix dernières années, c'est-à-dire sur les première et deuxième manifestations du gouvernement Trudeau, sur le bref épisode conservateur du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et sur le gouvernement de l'actuel premier ministre. On disait, dans un excellent livre que je recommande aux députés—*One-Eyed Kings* par Ron Graham—qu'il y avait eu un certain accommodement de la politique gouvernementale, c'est-à-dire que, d'une part, on avait pris soin des intérêts de l'élite du monde des affaires, mais que, d'autre part, on avait cherché à créer des emplois et à fournir une sécurité aux Canadiens moyens grâce à des services sociaux. C'est ce qui se passait sous les précédents gouvernements, souvent à la suite d'efforts et de pressions de la part des néo-démocrates.

Pour rester au pouvoir, un gouvernement formé par l'un des deux vieux partis n'a probablement pas d'autre choix que de trouver un équilibre entre les besoins des Canadiens ordinaires et les désirs de ses amis au sein de l'élite du monde des affaires.

Je peux dire sans détours que la politique qui se réflète dans le projet de loi C-40 est conçue uniquement pour le monde des affaires et fait fi des besoins des Canadiens moyens. C'est l'une des raisons qui expliquent que les conservateurs soient tombés aussi bas dans l'estime du public. Ce n'est pas simplement qu'ils aient violé la confiance du public, bien que ce soit un facteur très important, mais c'est le fait qu'ils n'aient pas tenu leur promesse de créer des emplois, des emplois et des emplois dans toutes les régions du Canada, et qu'ils n'aient pas fait preuve d'équité vis-à-vis de tous les Canadiens dans la création d'emplois et dans l'application du régime fiscal. Voilà les choses que le gouvernement n'a pas faites.

Je voudrais citer quelques passages du discours du ministre des Finances, puis les commenter. Dans son discours devant l'élite financière de Calgary, il disait que «nous»—qui que ce soit—«partageons le même objectif: la restauration de la santé économique dans tout le pays». Tous les partis parlent de restaurer la santé économique du pays. Mon parti croit que l'heure n'est plus aux paroles creuses mais à l'action.

Pensons qu'entre janvier 1986 et janvier 1987, des 137 000 nouveaux emplois créés au Canada, tous sauf 5 000 l'ont été en Ontario, surtout dans le sud de la province, ce qui laisse un solde net de 5 000 nouveaux emplois répartis entre Terre-Neuve sur la côte est et la Colombie-Britannique sur la côte ouest. Devant cette situation, je me demande comment on peut parler de rétablissement de la santé économique? En définitive, très peu a été fait.

Le ministre des Finances a déclaré ceci:

> Je reconnais que certaines régions du pays n'ont pas participé pleinement à la reprise économique et que la croissance a été fortement concentrée dans d'autres régions du Canada que l'Alberta.

Le ministre a jonglé avec les chiffres et les faits pour ne pas admettre franchement que dans sept provinces du Canada le taux de chômage est plus élevé qu'il ne l'était au pire de la dépression de 1981-1982. Dans deux provinces, il est plus élevé qu'en septembre 1984, lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir. On a dans une certaine mesure réduit le chômage mais on est en droit de se demander si l'on a assez fait. Personnellement, et je crois que la plupart des Canadiens sont d'accord avec moi, je réponds sans hésiter que l'on n'a vraiment pas fait assez.

Sans reprendre mon discours du débat sur le budget, je désire citer quelques chiffres. En janvier de cette année, le taux de chômage désaisonnalisé est passé de 9,4 p. 100 à 9,7 p. 100.

Comme nous l'avons souligné . . .

[*Français*]

. . . dans sept provinces, le taux de chômage aujourd'hui est plus élevé qu'il ne l'était au cours de la récession de 1981-1982. Si on regarde deux des provinces, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, le taux de chômage est plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était en septembre 1984. Madame la Présidente, si on regarde la situation dans nos grandes villes, on trouve ce qui suit: en janvier, selon Statistique Canada, le taux de chômage était de 15 p. 100 à Vancouver, la ville d'Expo '86; il était de 14,6 p. 100 dans la capitale de la Colombie-Britannique, à Victoria; à Edmonton, 12,5 p. 100; à Saskatoon, 11,4 p. 100; à Montréal (Québec), la métropole de la province de Québec, madame la Présidente, le taux de chômage, selon le secrétaire parlementaire, était de 11,4 p. 100, et dans la ville de Québec, 10,3 p. 100. Dans la ville de Saint-Jean (Terre-Neuve), à Halifax, et à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), le taux de chômage était de 10,8, 10,4 et 12,1 p. 100 respectivement.

Voilà la situation pénible qui existe dans nos grandes villes et vous, madame la Présidente, savez très bien jusqu'à quel point dans les régions rurales le taux de chômage est souvent plus élevé que dans les grandes villes.

Maintenant, si on compare la situation dans la ville-reine, madame la Présidente, la ville de Toronto, la ville où se trouve la circonscription du ministre des Finances, la circonscription d'Etobicoke, le taux de chômage est de 4,8 p. 100. Je sais bien qu'il y a des gens des provinces Maritimes qui sont en chômage et qui vont passer deux ou trois mois à travailler dans la construction à Toronto, qu'à Toronto, c'est difficile de trouver des travailleurs, on a une situation proche de ce qu'on pourrait appeler le plein emploi. Mon fils qui est âgé de 20, 21 ans, travaille à Toronto, il vient de trouver un emploi, ce n'est pas un gros emploi, mais quand même; de l'emploi existe dans la région de Toronto.

Mais sauver Toronto, sauver l'économie du sud de l'Ontario, ce n'est pas sauver l'économie de tout le pays. Et quand le ministre des Finances dit, et je cite: «Que les régions dans notre pays n'ont pas participé pleinement au recouvrement économique et que beaucoup de ces croissances qui ont été concentrées dans les autres parties du Canada ne l'ont pas été en Alberta», il dit la vérité, puisque la plus grande portion de cette croissance se trouve surtout en Ontario.

Madame la Présidente, le ministre des finances a dit dans son discours à Calgary, et je cite encore une fois: «Nous, comme gouvernement national, devons regarder les problèmes dans chaque région. Et je vous assure» dit-il, «que nous travaillons et continuons à travailler jour et nuit pour assurer que tous les Canadiens et Canadiennes bénéficient de la résurgence économique dans notre pays.»

Madame la Présidente, je me demande donc où en est la renaissance économique à Terre-Neuve? Où est la renaissance économique en Alberta? En Colombie-Britannique? Effectivement, elle n'existe pas.

Madame la Présidente, on a eu aussi une assurance du ministre des Finances que la réforme fiscale est sur le *fast track*. C'est la route de la vitesse, madame la Présidente. Ces propos seront publiés au printemps, disait-il. Nous voulons baisser les taux et élargir la base fiscale dans la taxe personnelle, et la taxe de vente et nous désirons, dit-il, moins de classes de taxes.

Mais, Madame la Présidente, le ton du discours du ministre des Finances indique que, maintenant, il prévoit qu'on aura la neutralité en termes de revenus, simplement pour les revenus personnels et la taxe de vente. Cela veut dire, aucun transfert du fardeau fiscal des individus aux corporations.

Si on regarde la situation aux États-Unis, madame la Présidente, le Congrès vient d'adopter un projet de réforme fiscale qui transférerait environ 132 milliards de dollars en taxes des individus aux corporations. Mais que dit le ministre des Finances? «Nous savons», dit-il, «que des distorsions injustes restent dans le système fiscal sur les corporations. Nous voulons corriger très vite . . . » Madame la Présidente, le gouvernement est au pouvoir depuis deux ans et demi et maintenant il nous promet des changements, des réformes dans le système fiscal,

malgré le fait que la taxe sur les corporations a baissé depuis 1984 au lieu d'augmenter. Mais je dis quand même que nous voulons corriger très vite ces distorsions.

«Les taux de taxes sur les corporations», dit-il, «doivent diminuer pour rester compétitifs avec ce qui se passe aux États-Unis avec les réformes fiscales».

Madame la Présidente, aux États-Unis, on augmente les taxes payées par les corporations de 132 milliards de dollars et voici que nous avons le ministre des Finances qui dit que malgré toutes les concessions fiscales qu'on donne aux corporations, qu'il ne faut pas augmenter du tout le fardeau fiscal sur les corporations et qu'on va diminuer les taux sur les corporations.

J'accepte que selon le ministre on va effectivement stopper certaines des échappatoires. C'est bon cela. Mais on doit aussi regarder la situation dans laquelle on n'a eu aucune augmentation de taxes sur les corporations, en même temps qu'on augmente de 50 p. 100 les taxes sur les personnes.

Et finalement, madame la Présidente, le ministre a dit aux journalistes, peut-être en réponse à une question au Club Macdonald-Cartier, à Calgary, où on lui avait demandé son point de vue sur Petro-Canada: «Nous croyons», disait-il, «qu'il n'y a aucun rôle en termes de politique publique qui reste pour Petro-Canada. Et donc le gouvernement peut maintenant avancer pour vendre Petro-Canada.»

Madame la Présidente, certains des députés conservateurs favorisent cette position de privatisation de Petro-Canada. Je peux dire comme néo-démocrate que les raisons pour l'achat de Petro-Canada restent bonnes, que les Canadiens et les Canadiennes ont appuyé l'achat de Petro-Canada une fois que les propos ont été préconisés . . . proposés par qui? Par un néo-démocrate lors du gouvernement minoritaire de 1972 jusqu'à 1974. Et l'une des raisons pour lesquelles maintenant les néo-démocrates sont sur un pied d'égalité avec les libéraux dans la province de Québec c'est parce que, nous, nous reconnaissons pourquoi les Canadiens désirent garder Petro-Canada comme société de la Couronne.

• (1240)

[*Traduction*]

Je suis déçu d'entendre des conservateurs appuyer à la Chambre les propos qui ont peut-être échappé au ministre des Finances lorsqu'il a dit, à Calgary, que Petro-Canada n'avait plus de rôle politique à jouer et que, par conséquent, nous pouvions mettre en vente cette société d'État. Au contraire, ce rôle existe toujours, à notre avis. Ainsi, le gouvernement aurait dû, ces deux dernières semaines, inciter la société à ne pas imiter la pétrolière multinationale qui a haussé le prix de l'essence. A l'instar des Canadiens, nous estimons que Petro-Canada doit notamment nous servir de porte d'entrée dans le secteur, et nous aider protéger les consommateurs des multinationales qui veulent les arnaquer à la pompe. Comme la majorité des Canadiens, sans doute, nous ne voulons pas revivre la situation des années 70. Nous refusons de servir à nouveau d'otages aux sociétés privées, si jamais, comme à cette époque, le prix du pétrole se remettait à grimper en flèche.

Le ministre des Finances a également donné sa vision du monde. Devant une assemblée de gens d'affaires où il n'y avait certainement pas de pauvres, il a dit que la déréglementation de l'industrie dans un contexte propre à encourager l'esprit d'entreprise et à attirer les investissements étrangers répondait, avec le libre-échange, à la logique selon laquelle les lois du marché sont celles qui président aux meilleures décisions économiques.

Des voix: Bravo!

M. Cassidy: Les députés conservateurs ne se gênent pas pour applaudir aux propos du ministre des Finances, que je viens de citer.

L'autre jour j'ai demandé au ministre, à la Chambre, pourquoi son gouvernement avait attiré si peu d'investissements étrangers alors qu'il s'était mis en quatre pour montrer que le Canada était, comme on s'est plu à le répéter, dorénavant résolu à conclure des affaires. En 1985 et 1986, on a consacré en investissements directs à long terme quelque 10 milliards de dollars au total à la création d'emplois. Les investissements directs par des intérêts canadiens, madame la Présidente, ont représenté 10 milliards de dollars sur deux ans, soit 5,1 milliards en 1985 et 4,8 milliards en 1986.

• (1250)

Qu'en est-il des investissements directs par des intérêts étrangers? Ceux-ci ont augmenté de 1,5 milliard en 1986, mais ils avaient baissé de 2,5 milliards l'année précédente. Par conséquent, le bilan de ces deux années constitue pour le Canada une perte de 1 milliard au titre des investissements directs étrangers. Ce qui n'empêche pas le ministre des Finances d'aller dire, à Calgary, que son gouvernement a merveilleusement réussi à attirer des investissements directs étrangers. Lui et son gouvernement n'ont pourtant pas lieu de se vanter.

Entre autres miracles dans le secteur de l'économie, il avait été prévu que les capitaux couleraient à flots au Canada sous la forme d'investissements directs destinés à favoriser la création d'emplois, surtout dans les régions défavorisées. Or il ne s'est rien produit de tel, bien au contraire. Les multinationales américaines ont retiré leurs investissements du Canada, et le coeur industriel de l'Ontario en témoigne. Dans la circonscription de mon chef, dans la fabrique de chocolat où travaillaient 400 personnes, on procède à l'organisation rationnelle des effectifs. N'est-ce pas la fabrique Roundtree qui est sur le point de fermer, fabrique qu'avait rachetée Cadbury—mais c'est peut-être le contraire . . .

M. Stewart: Ne serait-ce pas Nielsens plutôt?

M. Cassidy: . . . entraînant ainsi la disparition de 400 emplois?

Dans la circonscription de Lakeshore, que représente un éminent conservateur, plus d'un millier d'emplois à l'usine *Goodyear Tire* sont appelés à disparaître. Pourquoi? Non pas que l'usine ne soit pas rentable; mais simplement la compagnie a décidé d'interrompre pendant un an ou deux la fabrication au Canada. Elle veut casser les reins du syndicat en dépit de l'esprit de collaboration manifesté par ce dernier pour rentabiliser l'usine. Je me suis rendu sur place et j'ai constaté que les emplois sacrifiés pour ce que l'on disait être la bonne cause à l'origine, l'étaient à présent pour le bien de l'entreprise. Dans le but d'éviter que sa filiale ne soit rachetée par une entreprise anglaise, la compagnie mère aux États-Unis s'était très lourdement endettée, de façon à protéger les privilèges de la direction. Aussitôt après, que s'est-il produit? La société américaine

a entrepris de réduire ses dépenses d'exploitation, ce qui aboutit à la suppression de plus d'un millier d'emplois. Ces emplois continuent de disparaître dans le plus gros secteur industriel, même dans les régions où le niveau de l'emploi est relativement élevé. En d'autres mots, on désinvestit au lieu d'investir. Or c'est le contraire qui nous avait été promis.

Et que dire du secteur des affaires au Canada? Nous sommes foncièrement convaincus que les décisions financières les plus saines sont celles qui sont prises sur le marché. C'est du moins ce que nous a dit le ministre des Finances. Que prévoit-il au sujet des décisions de cet ordre que feront en 1987 les hommes d'affaires canadiens? D'après lui, les investissements commerciaux connaîtront une augmentation réelle de seulement 1,5 p. 100 cette année. Or cela ne suffit tout simplement pas pour créer tous les emplois dont nous aurions besoin, dans la petite comme dans la grande entreprise. Il faut que nous puissions demeurer compétitifs.

En outre, il est à présumer que les investissements directs canadiens continueront d'être massifs aux États-Unis et à l'étranger. Loin de partager les convictions et la confiance du ministre des Finances, le secteur canadien des affaires évitera d'investir sur place, ce qui pourrait réduire le niveau du chômage et favoriser la création d'emplois, et se tournera plutôt vers l'étranger. Évidemment, en conséquence, la récession économique se maintiendra dans la plupart des régions au Canada. Mais méritons-nous un tel sort? Compte tenu du traitement de faveur accordé aux grandes entreprises, elles auraient dû faire davantage. Nous avons consenti d'énormes allégements fiscaux aux grandes entreprises au cours de cette période. Elles ont bénéficé d'allégements et de dégrèvements fiscaux.

Lorsqu'on parle de déficit, il faut comprendre qu'il continue d'exister un énorme potentiel de reports de pertes et d'autres déductions que les entreprises n'ont même pas encore exploités et qui ont été créés par les libéraux à partir de 1983. Ils ont adopté des règlements qui permettent de reporter durant sept ans, aux fins de l'impôt, les pertes et les crédits d'impôt à l'investissement. Lorsque le gouvernement actuel est entré en fonction, la valeur de ces reports se chiffrait à 13 ou 14 milliards et elle a déjà doublé. Si le gouvernement avait véritablement l'intention de réduire le déficit, il pourrait et devrait prendre des mesures en vue de supprimer certains de ces reports, de manière à ce que les entreprises paient leur juste part. Il n'aurait pas créé de nouvelles échappatoires, comme le dégrèvement fiscal de 500 000 $ consenti aux personnes à revenu élevé.

J'ai interrogé le ministre des Finances au sujet de la situation et je lui ai demandé s'il était satisfait du taux de chômage. La semaine dernière au comité des finances, il a versé des larmes de crocodile en déclarant qu'il n'était pas satisfait d'un taux de 9,7 p. 100 mais que cela valait mieux qu'un taux de 11,7 p. 100. Il n'a pas manqué de jubiler en signalant que le taux de croissance du Canada avait été supérieur à celui des autres pays de l'OCDE. Heureusement que notre taux de croissance est plus fort, sinon nous perdrions du terrain. En effet, lorque 1,25 million de Canadiens continuent d'être au chômage, nous ne faisons guère plus que courir sur place, même si nous courons à une cadence appréciable. D'après les prévisions de l'OCDE, du secteur privé et même de notre Conseil économique, le taux de chômage restera supérieur à 9 p. 100 au moins jusqu'en 1990 et il semble que 1,25 million de Canadiens continueront d'être en chômage indéfiniment. Cette perspective ne me réjouit pas non plus. Si j'étais ministre des Finances, je serais loin de m'en réjouir.

Il faut au Canada une politique de plein emploi par laquelle nous nous engageons à réduire d'année en année le chômage jusqu'à ce qu'il atteigne un niveau qui soit tolérable et réaliste. De quel niveau s'agirait-il? Auparavant on retenait un taux de 3 p. 100 comme objectif, madame la Présidente. Je signale que le taux de chômage du Japon a franchi le cap des 3 p. 100 pour la première fois en 20 ans. Nous ne pouvons peut-être pas en faire autant, mais il faut dire que la réalité du chômage au Canada est bien plus sombre que ce que nous indiquent les chiffres officiels. Si le taux de participation des travailleurs était aussi élevé à Terre-Neuve qu'en Ontario, sans changement dans le nombre d'emplois, alors le taux de chômage à Terre-Neuve serait non pas de 18 ou de 19 p. 100 mais de 36 ou de 37 p. 100, c'est à dire que plus du tiers de la population active à la recherche d'un emploi serait au chômage. Il est tellement difficile de trouver un emploi dans cette province qu'un grand nombre de femmes, de travailleurs plus âgés ou de jeunes ne sont tout simplement pas dénombrés dans la population active.

Nous devons courir plus vite seulement pour rester sur place. La population des autres pays de l'OCDE est stable ou en déclin. La nôtre augmente toujours en raison des taux d'immigration et de fertilité. Elle augmente même plus vite que celle des États-Unis. Le Canada a donc besoin logiquement d'un taux de création d'emplois plus élevé que tous les autres pays de l'OCDE. Nous ne devons pas nous demander comment nous nous comparons à l'Allemagne de l'Ouest, à la Grèce, à l'Espagne ou au Royaume-Uni mais comment nous réussissons à combler nos besoins au Canada? Nous y réussissons assez bien.

J'ai quelques autres commentaires à faire sur l'importance que les Canadiens attachent à la réduction du déficit comparée à la réduction du chômage et à la création d'emplois qui est elle-même un moyen important et inutilisé de réduire le déficit. Selon le sondage de Decima sur les attitudes des Canadiens face au déficit que le ministère des Finances a rendu public avec réticence il y a quelques jours, les Canadiens s'attendent toujours à ce que le gouvernement soit responsable de l'économie du pays. La proposition présentée par les groupes cibles était la suivante: «Même si nous devons compter davantage sur le secteur privé canadien pour assurer la croissance économique, je m'attends toujours à ce que le gouvernement surveille et gère l'économie du pays». Quatre-vingt-huit pour cent des personnes interrogées par Decima se sont dites d'accord avec cet énoncé et seulement 12 p. 100 n'étaient pas d'accord.

• (1300)

Lorsqu'on a demandé aux gens en 1985 ce qu'ils considéraient comme la plus grave menace qui pesait à long terme sur l'économie, 44 p. 100 des personnes interrogées ont répondu le chômage et 28 p. 100 le déficit. Quand on leur a demandé ce qui préoccupait le plus le gouvernement fédéral, 26 p. 100 des personnes interrogées ont répondu qu'il se préoccupait surtout du déficit et 28 p. 100 du chômage. On leur a ensuite demandé de dire de quel problème le gouvernement fédéral devrait se

préoccuper le plus selon elles. Les deux tiers des répondants ont dit que le gouvernement devrait se préoccuper surtout du chômage et seulement 19 p. 100 du déficit. La situation n'a pas beaucoup changé depuis. Le gouvernement continue de s'attaquer en priorité à la réduction du déficit, comme en témoignent le projet de loi C-40 et le Budget, tandis que les Canadiens continuent de se préoccuper surtout du chômage.

Les commentaires que j'ai faits il y a quelques instants sur les besoins, les priorités et les perceptions de l'élite canadienne comparés à ceux des canadiens ordinaires sont valables. L'élite qui a l'oreille du ministre des Finances s'inquiète peut-être du déficit. Je dois dire cependant que les Canadiens ordinaires s'inquiètent bien davantage du chômage et de leur avenir. Voilà sur quoi le gouvernement devrait faire porter ses efforts au cours des deux prochaines années et des suivantes.

J'ajouterais un dernier mot sur le régime fiscal. Comme je l'ai déjà dit, j'ai été déçu d'entendre le ministre des Finances déclarer à Calgary qu'il faudrait s'en tenir à la neutralité fiscale selon lui et donc éviter de transférer le fardeau fiscal des particuliers aux sociétés, et qu'il fera payer aux particuliers chaque sou qu'ils épargneront en impôt au moyen de la taxe sur les opérations commerciales. Je crains que cela signifie, entre autres qu'il taxera la nourriture au moyen d'une taxe sur les opérations commerciales et que les Canadiens ordinaires recevront un minuscule crédit d'impôt pour compenser cette nouvelle taxe importante prélevée sur une nécessité de la vie.

Nous avons maintes fois signalé au gouvernement, et les statistiques mêmes du gouvernement le confirment, que chaque année quelque 80 000 entreprises rentables de tout le Canada ne paient pas d'impôt. Le gouvernement nous a dit il y a quelques mois que 12 000 de ces entreprises paient des impôts et qu'il réalise des progrès en ce sens. Toutefois, lorsque nous avons demandé au ministre d'État chargé des Finances de nous fournir les statistiques, nous avons constaté que celles-ci lui étaient acessibles pour réfuter des choses à la Chambre des communes, mais qu'elles n'étaient pas accessibles aux députés de l'opposition.

Nous estimons que, à l'heure actuelle, les allégements fiscaux coûtent au gouvernement fédéral quelque dix milliards de dollars par année en manque à gagner. Il se peut qu'une partie de cet argent soit réinvesti dans le secteur des sociétés pour des programmes de création d'emplois, mais l'ampleur du montant laisse supposer que les entreprises ne paient probablement que la moitié de leur juste part d'impôt. Lorsque nous parlons de la nécessité d'agir, de créer des emplois et de stimuler le développement régional, ainsi que de l'importance vitale d'établir un programme national de garderie, on nous rebat constamment les oreilles avec le déficit. Je conseille au gouvernement de faire vivement son examen de conscience et de reconnaître qu'il ne recueille pas toutes les recettes fiscales dont il devrait bénéficier.

Je voudrais proposer ici quelques principes de réforme fiscale dont devrait s'inspirer le gouvernement. Nous recommandons au ministre et au gouvernement de mettre l'accent sur l'imposition directe, d'essayer de recueillir des recettes surtout au moyen de l'imposition directe des particuliers et des sociétés plutôt que par le biais de la taxe de vente, de la taxe à la consommation ou de l'impôt sur les salaires, qui ne sont pas fonction de la capacité de payer. Nous estimons que les revenus doivent être imposés également peu importe leur provenance et qu'il faut mettre fin à la faveur fiscale dont jouissent à l'heure actuelle les revenus de placement et les revenus immobiliers au détriment des salaires et des rémunérations. Nous croyons nécessaire de réduire les allégements fiscaux consentis aux grandes entreprises et de rétablir un juste équilibre entre l'imposition des particuliers et des sociétés en établissant par exemple un impôt minimal sur le revenu des sociétés et en supprimant l'exemption des dividendes transférables entre les sociétés. Nous estimons que l'impôt sur le revenu doit être progressif de façon qu'il augmente en fonction de la capacité de payer des contribuables, afin d'arriver à redistribuer les revenus entre les riches, les contribuables à revenu moyen et les Canadiens à faible revenu. Nous croyons que la fiscalité doit être simplifiée de façon à être aussi claire, aussi simple et aussi intelligible que possible. Cela contribuerait à stimuler la collaboration et la confiance des contribuables. Nous estimons que le budget aurait dû tenir comptes des dépenses fiscales qui totalisent maintenant quelque trente milliards de dollars par année parce que ce manque à gagner est tout aussi important que les déboursés que doit effectuer le gouvernement. Nous croyons qu'il faut alléger l'impôt sur le revenu des Canadiens ordinaires.

Ce sont des principes que je recommande au gouvernement et au pays. A mon avis, si ces principes étaient appliqués et si nous obtenions la réforme fiscale dès maintenant, nous ferions un pas de géant dans l'instauration d'un régime juste et nous réduirions le déficit tout en réalisant des objectifs de croissance économique dans chacune des régions du Canada.

[*Français*]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, malgré le fait que nous soyons ici depuis déjà quelques années, nous avons beaucoup de difficulté à suivre l'essence des débats parce qu'on s'acharne plutôt à biaiser les débats vers autre chose. Aujourd'hui, il s'agit d'un débat portant sur un pouvoir d'emprunt additionnel et on en fait une campagne sur le Budget. Alors bienvenue aux gens de l'Opposition officielle et officieuse pour discuter sur le Budget, nous sommes prêts à le faire. Cependant, je me dois ici, au nom du ministre d'État (Finances), de présenter les modalités techniques du projet de loi qui est maintenant à l'étude à la Chambre.

Alors permettez-moi maintenant de vous fournir quelques détails sur les modalités techniques du projet de loi ainsi que sur les raisons qui ont motivé le montant du pouvoir d'emprunt ainsi sollicité. Le montant le plus important est de 24.3 milliards de dollars en pouvoir d'emprunt sollicité pour l'exercice 1987-1988 ainsi que l'expose la Partie II du projet de loi. J'en discuterai plus longuement dans un moment. En attendant, permettez-moi de discuter des circonstances qui sous-tendent la demande d'un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice en cours, lequel prend fin le 31 mars prochain.

La clause 2(1) de la Partie I sollicite un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 3,6 milliards de dollars pour l'exercice 1986-1987 courant. Ce montant correspond au pouvoir d'emprunt déjà utilisé à l'achat de devises américaines au cours de la période allant du 1er avril 1986 au 31 janvier 1987. Quoique le gouvernement dispose déjà d'une réserve sans échéance de 2 milliards de dollars déjà reportée du pouvoir

d'emprunt obtenu en 1984-1985, cette réserve est considérée maintenant comme étant insuffisante. Le gouvernement sollicite donc un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 3.6 milliards de dollars afin de restaurer cette réserve de 2 milliards de dollars et de lui donner la marge de manoeuvre voulue pour réagir sur le marché des changes lorsque d'autres interventions souvent malvenues s'avéreront nécessaires d'ici la fin du présent exercice financier. Que les spéculateurs de Chicago se le tiennent pour dit, le Canada est prêt à faire face à la musique.

La clause 2(2) du projet de loi prévoit l'annulation le 31 mars prochain de tout pouvoir d'emprunt conféré par cette clause et inutilisé en 1986-1987, (il s'agit en d'autres termes de lever tous les autres pouvoirs d'emprunt préalables pour les remplacer par un actuel) et dans la mesure où il excède les emprunts contractés en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'administration financière entre le 18 février et le 1er avril 1987. En d'autres termes, les pouvoirs d'emprunt temporaires, n'ayant pas été utilisés, sont maintenant périmés et son remplacés par les prévisions de ce présent projet de loi.

Les députés n'ignorent pas que l'article 39 confère au gouverneur en conseil le pouvoir d'autoriser un emprunt lorsqu'il appert qu'il n'y aura pas suffisamment de fonds dans le Fonds de revenu consolidé pour effectuer les déboursés. Il s'agit, en d'autres termes, d'améliorer le *cash-flow* du gouvernement. Cette mesure est destinée à un usage temporaire à court terme; l'emprunt ne peut avoir une échéance de plus de six mois et chaque emprunt doit être approuvé par le gouverneur en conseil.

Les besoins financiers sont généralement élevés au premier trimestre d'un nouvel exercice financier, particulièrement en avril alors qu'ils dépassent typiquement ce qui peut être financé au cours d'une opération d'emprunt faisable dans cette période d'un mois. Ainsi donc, le solde de l'encaisse à la fin de cette période cette année devra âtre augmenté pour aider à pallier les besoins saisonniers qui sont très élevés. On y procédera temporairement au moyen d'emprunts à court terme en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'administration financière.

Le 26 février de cette année, le ministre des Finances annonçait qu'il recourait à l'article 39 pour augmenter à concurrence de 600 millions de dollars nets l'encours de l'adjudication des bons du Trésor de la semaine. Les fonds empruntés en vertu de cet article ne peuvent être reportés de façon régulière, comme en vertu de l'article 38 et nécessiteront donc un nouveau pouvoir d'emprunt. Le projet de loi prévoit donc un pouvoir d'emprunt égal au montant emprunté en vertu de l'article 39 en 1986-1987, à être reporté en 1987-1988, de façon à faire un roulement de la dette échue émise pour augmenter le solde en caisse du présent exercice.

Madame la Présidente, la raison principale de cette demande de pouvoir d'emprunt supplémentaire est l'effet qu'ont eu sur les opérations d'emprunt de l'État les récents soubresauts sur les marchés de changes. Les mesures que nous avons prises pour maintenir un marché de change ordonné face aux pressions à la hausse que subissait le dollar canadien en janvier dernier et au début de février ont eu pour résultat de faire augmenter considérablement les réserves officielles internationales du Canada. Les emprunts intérieurs en dollars canadiens ont donc dû être augmentés pour financer cette hausse des réserves, en conséquence de quoi, nous ne disposons pas de pouvoir d'emprunt suffisant pour faciliter de nouveaux emprunts.

Le gouvernement s'est ainsi vu obligé de recourir à l'article 39 de la Loi sur l'administration financière pour pouvoir poursuivre son programme d'emprunt actuel. Je ferai remarquer que des recours à l'article 39 ont eu lieu dans des circonstances analogues au début de 1983 et en 1985.

Madame la Présidente, permettez-moi maintenant de vous entretenir du pouvoir d'emprunt dont nous aurons besoin pour le prochain exercice financier. La Partie II du projet de loi porte affectation d'un pouvoir d'emprunt de 24,3 milliards de dollars pour l'exercice 1987-1988. Ce montant correspond aux besoins financiers de 21,3 milliards prévus dans le Budget, plus une réserve sans échéance de 3 milliards de dollars, pour parer aux imprévus, dont une nouvelle accumulation des réserves officielles au cours de l'exercice 1987-1988.

A la lumière des développements récents sur les marchés de changes, la réserve de 3 milliards de dollars sollicitée dans le projet de loi est appropriée. En janvier seulement, nous avons dû utiliser quelque 2,5 milliards de dollars en pouvoir d'emprunt, en raison des opérations du marché des changes. La réserve proposée de 3 milliards de dollars donnera au gouvernement la marge de manoeuvre voulue pour lui permettre de reconstituer son solde en caisse, pour parer à toutes les éventualités des soubresauts du marché de Chicago qui, suivant les dires du ministre des Finances, ne peuvent pas diriger les destinées financières de notre pays.

• (1310)

Permettez-moi de conclure, madame la Présidente, en affirmant que le pouvoir d'emprunt sollicité dans ce projet de loi est raisonnable dans les circonstances. La marge de manoeuvre que nous sollicitons n'est pas exagérée et nous permettra d'affronter les besoins subits et importants de fonds dans le but de modérer les fluctuations du marché de change et est, sans contredit, une mesure prudente dans le contexte de la volatilité actuelle de ces marchés, laquelle volatilité, qu'elle soit volontaire ou spéculative. Le pouvoir d'emprunt que sollicite mon gouvernemenet à l'égard du prochain exercice financier reflète la politique gouvernementale, laquelle tend à réduire le déficit budgétaire fédéral de manière régulière et appréciable d'année en année et en accord avec l'exposé économique de novembre 1984 ainsi qu'avec le Budget de 1986 et le nouveau Budget 1987.

Ainsi que l'a clairement exprimé le ministre des Finances, et ce, depuis l'entrée en fonctions de notre gouvernement en 1984, nous sommes déterminés à demeurer sur la voie de la responsabilité financière et non sur la voie facile du chèque sans fonds que l'on paiera plus tard au moins, disons donc, par l'autre génération. Dans le contexte de cette politique, je demande donc à cette Chambre de sanctionner ce projet de loi dans les plus brefs délais.

M. Garneau: Madame la Présidente, j'aimerais demander au député qui vient d'intervenir s'il est d'accord sur les décisions prises par le gouvernement de diminuer les transferts financiers et fiscaux dans le cadre du financement des programmes de santé, d'assurance-hospitalisation, d'assurance-maladie, d'éducation postsecondaire, tels qu'ils ont été faits et qui font en sorte que les provinces vont devoir en financer une

partie beaucoup plus grande, à même leurs propres ressources. En d'autres mots, je voudrais demander au député s'il est d'accord sur cette décision prise par le gouvernement conservateur de transférer aux provinces une partie du déficit?

M. Lanthier: Madame la Présidente, il commence à être temps, je pense, qu'on rétablisse les faits. Quand on parle de diminution, j'aimerais savoir la base sur laquelle on s'appuie pour avancer une telle chose. Il est pourtant de notoriété que sans avoir aucune obligation, le ministre des Finances aurait déjà répondu à cette question d'une façon tout à fait affirmative en déclarant que le printemps dernier le gouvernement progressiste conservateur autorisait un versement de 110 millions de dollars supplémentaires au gouvernement du Québec seulement. Alors il s'agit d'une augmentation et non pas d'une diminution.

Maintenant, quand on parle d'extrapolation, d'aller dire que l'on transfère nos responsabilités déficitaires aux provinces, madame la Présidente, c'est tout à fait faux. La base, et je me souviens à l'époque où j'étais secrétaire parlementaire du ministre des Finances, j'avais assisté aux discussions qui ont été les précurseurs des consultations qui ont eu lieu avec les provinces dans le but de trouver une nouvelle formule aux transferts de paiements ainsi qu'à la péréquation. Le gouvernement va sortir très prochainement un projet de loi pour statuer sur cette nouvelle formule de péréquation. Mais en attendant, notre ministre des Finances, toujours nanti du principe suivant qu'il faut en transférer le plus possible à ceux qui en ont le plus besoin, et pour cela, il faut arrêter d'en donner à ceux qui n'en ont pas besoin, a tout de même trouvé 110 millions de dollars à transférer au Québec seulement. Or, d'où vient cette expression de coupure de péréquation, de transfert de responsabilités lorsque le gouvernement canadien a transféré 110 millions de plus au gouvernement du Québec seulement?

Alors il n'est pas question, madame la Présidente, d'être d'accord avec le ministre des Finances sur une hypothèse qui est complètement fausse, telle qu'elle a été posée par le critique financier de l'opposition. Je respecte naturellement la politique actuelle qu'ont les libéraux fédéraux du Québec de s'accrocher, comme on dit dans le langage commun, après la queue de *coat* des libéraux provinciaux pour faire valoir leurs revendications, parce que les libéraux fédéraux du Québec, c'est un parti perdant qui doit s'accrocher à quelqu'un qui a gagné récemment. Mais dans cet esprit, madame la Présidente, cela ne prend pas. Il devrait trouver d'autres affirmations que celle-là, puisque, actuellement, il n'y a pas de diminution, il y a eu augmentation sans obligation de notre gouvernement. Il y a eu des versements supplémentaires qui ont été faits à la province de Québec.

[*Traduction*]

Mme McDonald: Madame la Président, le secrétaire parlementaire a parlé de l'intention qu'a le gouvernement de réduire le déficit. Voudrait-il définir l'expression «réduction du déficit»? Ne vaudrait-il pas mieux reconnaître que le déficit grandit? Le déficit accumulé est considérable et quand on y ajoute 32, 30 ou 29,7 milliards de dollars, il continue d'augmenter. Au plus, le gouvernement peut prétendre qu'il accroît le déficit d'un peu moins que l'année dernière.

Le secrétaire parlementaire ne reconnaît-il pas également que les déficits depuis 1984 dépassent ceux du régime Trudeau? Qu'il les compare pour chacune des années ou qu'il établisse une moyenne, le fait est qu'ils sont plus considérables. On a beau parler de réduction, le déficit ne diminue pas, il augmente.

• (1320)

Le député ne reconnaît-il pas enfin que, de toute notre histoire, Tommy Douglas est celui qui a réduit le déficit le plus radicalement? Quand il a été premier ministre de la Saskatchewan, son gouvernemnt a réellement réduit le déficit. Année après année, sur une période de 20 ans, le déficit qui avait été accumulé sous un régime libéral en Saskatchewan, a réellement baissé. Voilà ce que les Canadiens entendent par réduction du déficit. En réalité, le gouvernement actuel continue d'accroître le déficit.

[*Français*]

M. Lanthier: Madame la Présidente, je crois que l'on confond ici les termes.

[*Traduction*]

Il faut faire la différence entre dette et déficit. La dette est une accumulation à long terme de déficits, mais le déficit est annuel.

[*Français*]

Alors le déficit, d'après la question ici, est diminué. Il a diminué constamment depuis que nous avons pris le pouvoir en 1984. Annuellement, nous tentons de plus en plus non seulement de le restreindre, mais même si nous le maintenons, nous allons le diminuer à cause tout de même des dollars qui sont dévalués pour l'inflation. Mais non seulement cela, nous le diminuons à chaque année. Ce faisant, il est certes important de dire aujourd'hui que nous augmentons la dette. Mais, d'après le programme à long terme fixé par le ministre des Finances, nous aurons dans les années 1990-1991 une maîtrise sur ce déficit annuel, et alors nous pourrons nous attaquer à la dette du pays. Naturellement, il ne faut pas confondre les deux termes de dette et de déficit. Le déficit a diminué, nous l'avons dit, et je crois que le ministre des Finances et le ministre d'État (Finances) sont conscients que le déficit existe d'année en année; l'endettement national va augmenter, mais le déficit diminue d'année en année, et nous le contenons et nous sommes en bonne voie de le maîtriser. D'ailleurs, l'entreprise privée et les milieux financiers ont bien répondu à notre politique financière par la confiance qu'ils ont manifestée par l'augmentation des investissements.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque nous reprendons le débat, il restera trois minutes à la période des questions et commentaires suite à l'intervention du député de LaSalle (M. Lanthier). Pour le moment, comme il est 13 h 23, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 23.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

LES AGRESSIONS SEXUELLES—L'ATTITUDE DE LA JUSTICE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, le 6 septembre 1984, une jeune femme d'Ottawa était victime d'une agression sexuelle odieuse et indescriptible.

Après avoir consommé de l'alcool dans un bar, la jeune femme s'est rendue à l'appartement d'un copain de l'éventuel agresseur. Rendue à l'appartement, la jeune femme a perdu conscience et les deux hommes l'ont violée, rasée et introduit des bouteilles de bière et d'autres objets dans le vagin. De plus, ils ont filmé sur vidéo leur acte d'horreur.

Ces deux hommes qui avaient des casiers judiciaires ont plaidé coupables, non de viol, mais de grossière indécence, et n'ont été condamnés chacun qu'à 18 mois de prison.

Monsieur le Président, ceci n'est pas un acte de grossière indécence, c'est un acte criminel et c'est un viol pur et simple. Le juge qui s'occupe du dossier a reconnu que la victime était consentante lors de l'incident, puisque la plaignante avait pris de l'alcool et s'était rendue volontairement à l'appartement. De plus, le fait qu'elle ait été inconsciente rend l'acte moins grave. Comment peut-on parler de consentement dans de telles circonstances? La jeune fille en question était inconsciente et n'a jamais imaginé la possibilité d'une telle agression. Parler de consentement réduit l'impact de l'horreur et la gravité de cette affaire. Identifier cela comme grossière indécence au lieu d'une agression sexuelle minimise l'apparence de gravité.

Monsieur le Président, je demande au ministère de la Justice, au Barreau canadien et à toutes les instances judiciaires du Canada d'avoir des cours de recyclage pour que les juges aient une approche et des attitudes différentes vis-à-vis des agressions sexuelles.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ADMISSIBILITÉ D'UN RAVISSEUR D'ENFANT À LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, les citoyens de Moose Jaw ont été horrifiés et scandalisés d'apprendre qu'un individu reconnu coupable d'avoir enlevé et menacé de tuer un petit garçon est admissible à la libération conditionnelle dix mois seulement après avoir été condamné à une peine d'emprisonnement pour son crime épouvantable.

Cette peine est déjà trop légère, comme en déduira toute personne compatissante et raisonnable après avoir lu les détails terrifiants du crime exposés dans le numéro du *Globe and Mail* du 27 février dernier. Il est maintenant admissible à la libération conditionnelle dix mois seulement après le rapt prémédité et calculé d'un petit garçon. L'enfant a été drogué, ficelé, forcé de s'agenouiller dans une voiture et conduit à plus de 1 000 kilomètres de chez lui par le ravisseur, un pédophile, qui a fini par être arrêté par un agent vigilant et courageux de la sûreté provinciale de l'Ontario.

Une libération conditionnelle dix mois seulement après une condamnation? Le ravisseur avait déjà attenté à la pudeur d'un garçon de 15 ans, d'un autre de 13 ans, de deux âgés de 12 ans et d'un autre de 7 ans. Cinq enfants ont été victimes d'abus sexuels de sa part avant qu'il n'attire un autre jeune de Moose Jaw dans sa voiture. La justice exige et le grand public mérite qu'on manifeste moins d'indulgence envers ce criminel.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA DESCENTE EFFECTUÉE AU TEMPLE SIKH DE DUNCAN

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, le 6 novembre 1986, la GRC a effectué une descente au temple sikh de Duncan dans le cadre des enquêtes sur l'explosion à l'aéroport de Narita, au Japon, et sur la tragédie du vol 182 d'Air India, survenues toutes deux le 23 juin 1985.

Bien que cette descente n'ait permis de trouver aucun élément de preuve pour faire avancer l'enquête, elle a bel et bien violé un lieu sacré du peuple sikh et a fait planer des soupçons sur la collectivité sikh toute entière.

Étant donné la place centrale que la liberté de religion occupe dans la Constitution canadienne, la police devrait avoir eu des raisons extrêmement bien fondées de croire qu'une telle descente permettrait de découvrir d'importants éléments de preuve.

J'ai demandé l'année dernière quelles raisons avaient justifié cette descente mais on m'a répondu que l'information donnée pour obtenir un mandat de perquisition était scellée jusqu'au 13 janvier 1987. Ce délai a été prolongé au 1er juin 1987.

Au nom de la liberté de religion et de la justice à l'égard de la collectivité sikh, je demande au solliciteur général du Canada (M. Kelleher) de desceller cette information.

* * *

[*Français*]

LES AUTOCHTONES

LA DÉSIGNATION DU GRAND CONSEIL DES CRIS EN ONG PAR LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, au nom du gouvernement et du peuple canadiens, je désire féliciter le Grand conseil des Cris du Québec à l'occasion de sa désignation en tant qu'organisation non gouvernementale par le Conseil économique et social de la Commission des droits de l'homme des Nations unies.

Le statut accordé aux Cris de la Baie James est particulièrement important car c'est la première fois qu'un groupe autochtone du Canada est accepté à ce titre par les Nations Unies.

Par l'adoption de la *Loi sur les Cris et les Naskapis*, en 1984, les Cris se sont procurés les moyens pour implanter une forme de gouvernement local qu'ils ont choisie et qui respecte l'esprit et la lettre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Je désire souligner en particulier l'effort du grand chef Ted Moses et de son assistant, Matthew Coon Come, lors de la présentation à New York devant le Comité économique et social de la Commission des droits de l'homme des Nations unies et je suis convaincu que les Cris uitliseront ce nouveau statut pour le bien-être de leur peuple et des autres nations autochtones au Canada et ailleurs dans le monde.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES CHLOROFLUOROCARBURES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en septembre prochain se tiendra, à Montréal, une conférence internationale visant à conclure les négociations, et si possible à signer un traité, sur la limitation des émissions de chlorofluorocarbures et autres substances qui attaquent la couche d'ozone. Le Canada a été à l'avant-garde de la recherche d'une solution à ce problème mondial et nous sommes heureux de cette initiative.

Les chlorofluorocarbures sont utilisés dans les bombes aérosols comme propulseurs, dans la fabrication des mousses de plastique, et dans les réfrigérateurs et les climatiseurs comme fluide caloporteur. Lorsqu'ils sont libérés dans l'atmosphère ils se dégradent. Le chlore libéré endommage la couche d'ozone qui sert de filtre ultraviolet. De ce fait plus d'ultraviolets atteignent le niveau du sol et cela pourrait se traduire par une augmentation des cancers de la peau, une baisse de la réponse immunologique de l'organisme et une diminution de production des principales cultures vivrières, notamment le blé, le riz, le maïs et le soja.

Des problèmes d'une telle importance pour le monde entier exigent une collaboration globale. Espérons que nous aurons là un modèle pour la résolution, à l'avenir, des questions environnementales complexes de portée internationale.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE

LE QUÉBEC—LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Richard Grisé (Chambly): Monsieur le Président, les nombreuses interventions du gouvernement conservateur dans le secteur de l'aérospatiale dans la région de Montréal ont créé une situation peu commune, c'est-à-dire une pénurie de main-d'oeuvre spécialisée. Ainsi, selon le directeur de l'École nationale d'aérotechnique de Saint-Hubert, dans la circonscription de Chambly, les perspectives d'emplois sont présentement excellentes dans ce secteur. Grâce aux efforts de notre gouvernement, les étudiants qui se dirigent dans le secteur de l'aérospatiale et qui s'inscrivent à l'École nationale d'aérotechnique sont présentement assurés d'un emploi, même que certaines entreprises les embauchent avant la fin de leurs études.

Notre gouvernement a provoqué une nouvelle vigueur dans l'industrie aérospatiale au Québec en allant de l'avant dans de nombreux projets de sociétés comme *Pratt & Whitney*, Canadair, *Spar Aerospace*, CAE Électronique et plusieurs autres. Les statistiques démontrent clairement l'évolution de la main-d'oeuvre dans ce secteur depuis notre arrivée au pouvoir en 1984. Près de 4 000 nouveaux emplois ont été créés en 1985 et 1986 et le Centre d'adaptation de la main-d'oeuvre aérospatiale au Québec prévoit la création de près de 3 000 nouveaux emplois d'ici 1990.

Monsieur le Président, notre gouvernement remplit ses engagements, particulièrement dans la région de Montréal et également dans la circonscription de Chambly, afin que notre région devienne la plaque tournante de l'aérospatiale au pays en vue de créer des emplois et de donner aux jeunes une confiance en l'avenir. C'est ça le gouvernement conservateur, monsieur le Président!

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

ON APPUIE L'INCLUSION DANS LA CONSTITUTION

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, un sondage national effectué du 17 au 20 février par le Cabinet *Decima Research* pour le compte du comité inuit des questions nationales a révélé que la majorité de nos concitoyens favorisent l'établissement de gouvernements autochtones autonomes garantis par la Constitution dans toutes les régions du Canada. Quelque 84 p. 100 souhaitent que les gouvernements fédéral et provinciaux en arrivent à une entente sur ce chapitre. Environ 77 p. 100 sont pour l'inclusion du droit à l'autonomie gouvernementale des autochtones dans la Constitution. Une occasion unique de le faire se présentera pour la dernière fois lors de la Conférence constitionnelle qui aura lieu à Ottawa dans à peine 17 jours.

La majorité des Canadiens, qui voudraient que ce processus soit engagé maintenant, se heurtent au premier ministre libéral de l'Ontario et à ses alliés conservateurs et créditistes de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Ici même, à Ottawa, la plus forte majorité gouvernementale de notre histoire dirigée par un premier ministre (M. Mulroney) du Québec refuse de se prononcer par écrit sur la question des gouvernements autochtones. Le premier ministre lui-même a refusé de rencontrer les métis la semaine dernière. Aujourd'hui encore, il n'a pas voulu prendre la parole devant l'Assemblée nationale des Premières nations à deux pas d'ici.

Le 26 mars prochain, nos concitoyens espèrent que le Canada et les provinces reconnaîtront et entérineront le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale.

Article 21 du Règlement

LES RÉFUGIÉS

ON APPROUVE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je félicite les deux ministres responsables de l'emploi et de l'immigration pour les mesures qu'ils ont prises afin que le Canada continue à venir en aide aux réfugiés authentiques, qui ont besoin de protection, tout en nous permettant de déceler et de supprimer les abus dans le mécanisme servant à établir le statut de réfugié.

• (1410)

Ces mesures montrent que le gouvernement est résolu à protéger les véritables réfugiés. Toutefois, nous devons mettre le mécanisme à l'abri des faux revendicateurs de statut.

Il y a longtemps que le Canada se montre accueillant envers les réfugiés et généreux au titre de l'aide humanitaire. Depuis la Seconde Guerre mondiale, environ 500 000 réfugiés se sont établis ici et nous avons fourni une aide humanitaire à des milliers d'autres personnes. Compte tenu de notre faible population, nous avons réservé un accueil sans égal aux réfugiés ces dernières années.

Je félicite le gouvernement d'avoir repris le contrôle des frontières canadiennes.

Je félicite également les milliers de conseillers à l'immigration de leur dévouement et de leurs excellents services, malgré les vives pressions dont ils ont fait récemment l'objet en raison du nombre élevé de demandes d'asile illégales de la part de réfugiés bidon ou de resquilleurs.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LE TRAITEMENT INFLIGÉ AUX CITOYENS JUIFS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, la libération par l'Union soviétique de quelques refuzniks et de quelques prisonniers d'opinion très connus qui tombe si fort à-propos cette année, semble s'inscrire dans le cadre des efforts déployés par le Kremlin pour se faire une image d'humanisme. Devant le taux excessivement faible d'émigration des Juifs soviétiques, la démarche au cas par cas adoptée par le gouvernement soviétique sert à camoufler la poursuite de la répression brutale de ses ressortissants juifs, particulièrement des 400 000 qui ont exprimé la volonté de rejoindre leurs familles ailleurs dans le monde.

Le 8 mars, journée internationale des femmes, un groupe de braves juives soviétiques a entrepris une grève de la faim de trois jours dans un ultime geste de désespoir pour tenter d'attirer l'attention du monde sur leur sort. Je cite un extrait de leur déclaration:

> Il y a maintenant de nombreuses années que nous avons présenté notre première demande d'émigration. Depuis, nous avons été exclues de la vie sociale et communautaire soviétique pour devenir victimes de la sombre campagne de propagande anti-israélienne et anti-sioniste. Presque toutes et presque tous nos maris avons été privés du droit de travailler dans notre domaine professionnel. Nous sommes victimes de harcèlement et pourtant, nous n'avons jamais enfreint de lois ni troublé l'ordre. Tous nos efforts pour élever nos enfants et les éduquer dans l'esprit des traditions nationales juives ont été anéantis.
>
> N'avons-nous pas le droit de rejoindre notre propre peuple? Sommes-nous les serfs de l'État? Sauvez-nous ainsi que nos enfants!

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL À PROPOS DES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, quelle est au juste la position du parti libéral du Canada à propos de l'essai des missiles de croisière?

En janvier, le congrès libéral national a adopté une résolution recommandant l'interdiction de ces essais. Vendredi dernier, le chef de l'opposition (M. Turner) a soutenu que ces essais devraient se poursuivre. Le même jour, le caucus libéral a voté en faveur de la cessation immédiate de ces mêmes essais. Mais le président de ce caucus a déclaré que le dossier n'était pas clos. Aujourd'hui, nous apprenons dans les journaux qu'au moins un député libéral votera contre son chef à ce sujet. Et voilà que maintenant le président du caucus libéral affirme qu'il ne sait pas dans quel sens voteront les députés libéraux.

Ce n'est là qu'une question parmi d'autres. Quelle est leur position en ce qui concerne les négociations commerciales avec les États-Unis? Que préconisent-ils pour la réduction du déficit? Comment envisagent-ils de réduire les dépenses de l'État?

En 1984, le chef de l'opposition, à l'époque le premier ministre, aurait pu prendre une décision, mais il n'a pas été en mesure de le faire. En y regardant de plus près, les Canadiens verront bien que rien n'a changé.

* * *

LES PÊCHES

LE LABORATOIRE D'ÉCOLOGIE MARINE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, des hauts fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans prétendent que la restructuration et la compression des effectifs dont a fait l'objet le Laboratoire d'écologie marine situé à l'Institut océanographique de Bedford, en Nouvelle-Écosse, n'a pas donné lieu à une réduction des programmes scientifiques.

Le Laboratoire d'écologie marine regroupe une excellente équipe multidisciplinaire de chercheurs, chimistes, biologistes et experts en océanographie physique, dont la compétence en écologie marine est reconnue mondialement. Leurs recherches leur ont valu une réputation internationale. De plus, la présence de ces scientifiques constitue une ressource précieuse pour les milieux universitaire, industriel et militaire. Le Laboratoire d'écologie marine poursuit des recherches très utiles sur les chaînes alimentaires du milieu marin et sur les répercussions de variations climatiques à long terme sur les pêcheries. Le fait de démembrer ce laboratoire en mutant des membres clés de son personnel scientifique vers d'autres régions du Canada nous fera perdre la réputation d'excellence dont nous jouissons en matière d'écologie marine et entraînera une réduction de l'activité de recherche fondamentale dans ce domaine important.

LES TARIFS

L'IMPOSITION D'UN TARIF SUR LES IMPORTATIONS DE MAÏS—LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, le 6 mars dernier, le Tribunal canadien des importations a jugé que le maïs subventionné en provenance des États-Unis cause du tort au secteur canadien de la culture du maïs. En conséquence, le gouvernement a imposé un droit compensateur sur les importations de maïs américain.

Encore une fois, le gouvernement fédéral a montré qu'il sait évaluer et comprendre la situation particulière des diverses régions du pays. En réponse aux préoccupations exprimées par des Canadiens de la Colombie-Britannique, nous avons veillé à ce que ce tarif ne vise pas le maïs importé dans cette province pour y être consommé. Grâce à cette mesure, les consommateurs de la Colombie-Britannique sont à l'abri d'une hausse éventuelle du prix du maïs et des difficultés que cela leur causerait.

• (1415)

Notre premier ministre (M. Mulroney) et notre gouvernement sont déterminés à traiter toutes les régions du pays avec respect et équité. On a ici une preuve tangible que le premier ministre s'occupe des diverses régions du pays.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

ON DEMANDE DE RÉDUIRE LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES EMPLOYÉS À LA RETRAITE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le personnel du Service correctionnel du Canada, particulièrement les gardes et les autres employés qui sont en contact direct avec les détenus, font un travail extrêmement stressant et parfois dangereux.

Depuis plus de dix ans, on leur promet les mêmes avantages de retraite anticipée qu'ont les membres des Forces armées, ceux de la GRC et les contrôleurs du trafic aérien, soit le privilège de prendre leur retraite après 25 années de service, s'ils le veulent.

Il n'y a aucun doute que le stress auquel les employés des pénitenciers sont soumis est aussi grand que dans l'armée en temps de paix et dans la Gendarmerie. Nous demandons au gouvernement d'accorder aux employés qui le désirent le privilège de la retraite anticipée qu'on leur promet depuis longtemps.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

PETRO-CANADA

L'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. C'est au sujet des propos contradictoires que les ministres tiennent à propos de l'avenir de Petro-Canada. C'est la même histoire qu'en 1979. Vendredi dernier, à Calgary, le ministre des Finances a déclaré: «Je ne crois pas que Petro-Canada ait un rôle à jouer dans la politique publique». Ce matin, à Saint-Jean de Terre-Neuve, le ministre des Transports, accompagné du ministre de l'Énergie, a annoncé qu'on ferait davantage de prospection pétrolière sur la côte est en disant ceci:

> Contrairement à ce que la presse a récemment annoncé, Petro-Canada continuera à jouer un rôle très actif dans la mise en valeur du pétrole et du gaz, à Terre-Neuve et au Labrador.

Je demande au premier ministre à laquelle de ces deux opinions il se range? Peut-il nous dire simplement si Petro-Canada est à vendre ou non?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a aucune contradiction entre les déclarations de ces ministres. Les journaux rapportent que «M. Wilson a déclaré à l'auditoire que son gouvernement n'envisageait pas immédiatement de vendre la société pétrolière et qu'il n'avait reçu aucune offre de sociétés désireuses de l'acheter. Mais il a dit que la ministre d'État chargée de la Privatisation, Barbara McDougall, étudiait la question». Cela me semble parfaitement cohérent. Le gouvernement va examiner ce genre de sociétés pour voir si elles continuent à jouer un rôle positif dans la politique publique, et nous prendrons une décision comme nous l'avons fait dans les autres cas.

M. Tobin: Le premier ministre est le seul à ne pas voir de contradiction entre ces deux déclarations et cela nous en dit long.

LA MISE EN VALEUR DU GISEMENT TERRA NOVA

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, les Terre-Neuviens, comme tous les Canadiens, se réjouissent chaque fois que l'on annonce des projets pour la côte est. Cependant nous nous réjouissons moins, quand, après avoir appris ce matin, à Terre-Neuve, qu'elles étaient les intentions de Petro-Canada à l'égard du gisement pétrolier Terra Nova pour 1991, nous entendons le ministre des Finances et la ministre d'État à la Privatisation déclarer que Petro-Canada ne sera peut-être pas là suffisamment longtemps pour pouvoir tenir ses engagements. Le premier ministre peut-il assurer aux Canadiens, et surtout aux Terre-Neuviens, que Petro-Canada restera en place pour réaliser le projet de mise en valeur du gisement Terra Nova annoncé ce matin. Peut-il nous donner cette garantie?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, Petro-Canada existera-t-elle encore? Bien sûr que oui! Existera-t-elle toujours exactement sous la même forme qu'aujourd'hui? C'est à la Chambre d'en décider. Va-t-elle continuer à servir le Canada? Certainement. Le député reconnaîtra sans doute, avec le recul, que la privatisation de la société de Havilland, par exemple, sert les intérêts du Canada et crée un plus grand nombre d'emplois, comme dans le cas de Canadair, à Montréal. Ce sont là d'excellents exemples de mesures auxquelles l'opposition s'est opposée et qui nous ont apporté la croissance économique et la prospérité.

M. Tobin: Avec sa manie de tout vouloir privatiser, le premier ministre va obliger les Canadiens à s'agenouiller devant l'OPEP. Le gouvernement a renoncé à la sécurité d'approvisionnement et à utiliser Petro-Canada pour faire en sorte que les consommateurs canadiens paient leur essence un prix équitable.

• (1420)

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE NE PAS VENDRE LA SOCIÉTÉ

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, comme les électeurs n'ont certainement pas mandaté le gouvernement pour vendre Petro-Canada, le premier ministre peut-il s'engager aujourd'hui même à ne prendre aucune initiative en ce sens tant qu'il n'aura pas eu l'occasion de soumettre la question aux Canadiens à l'occasion d'une élection?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons mené une campagne très énergique sur la question de la privatisation et de la révision des instruments qui doivent servir la politique nationale. Comme je l'ai dit sans équivoque, nous ne voulons pas que les entreprises financées au moyen des deniers publics fassent un travail qui devrait être effectué par le secteur privé.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le parti libéral doit se décider. Est-ce le parti libéral traditionnel de Saint-Laurent ou de King ou est-ce le parti libéral de Broadbent et du reste de la bande que nous avons devant nous?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LES ACHATS DE PÉTROLE BRUT—LA DEMANDE D'INFORMATIONS D'UN OFFICE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. La Société Petro-Canada a dit à l'office des services publics de la Nouvelle-Écosse qu'elle devrait peut-être abandonner ses activités dans cette province si elle était forcée de lui révéler publiquement certaines informations sur les achats de pétrole brut, comme elle l'exige. Au lieu d'inciter les Canadiens à perdre entièrement confiance dans Petro-Canada, pourquoi le gouvernement ne suit-il pas la recommandation de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce et ne profite-t-il pas de l'occasion que lui offre cette société pour essayer de mettre de l'ordre dans ce secteur et d'y susciter une saine concurrence?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le mandat de Petro-Canada est défini par la loi qui a été votée par ce Parlement. La Loi indique clairement que les activités, les normes de commerce de Petro-Canada sont les normes acceptables à l'ensemble du milieu du commerce de ce pays. Il n'appartient pas au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'intervenir sur un point ou un autre chaque jour, c'est la responsabilité de Petro-Canada, et c'est ainsi que l'a voulu le Parlement dans un projet de loi qui a été présenté et voté par la majorité du parti libéral.

D'ailleurs, contrairement à ce qu'un chef du parti libéral laissait entendre à Toronto en fin de semaine, il n'appartient pas et ce n'est pas la responsabilité de Petro-Canada de jouer dans la question des prix de l'essence au Canada. Ce n'est pas dans son mandat du tout, absolument pas. Je vous prie de retourner à la Loi, de retourner aux directives que votre gouvernement à l'époque a données à Petro-Canada. Jamais, ni dans la Loi ni dans aucune directive ces questions-là n'ont été avancées par l'ancien gouvernement libéral pas plus d'ailleurs que par le nôtre. Il y a des méthodes de commerce au pays, et c'est à l'intérieur de ces méthodes et de ces normes que Petro-Canada doit agir. C'est cela que dit la Loi et c'est cela qui se passe.

[*Traduction*]

LE RÔLE DE PETRO-CANADA

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, c'est le gouvernement qui a modifié les pratiques de Petro-Canada. Le gouvernement approuve en fait que la société fasse du chantage auprès des Néo-Écossais et leur cache des informations qu'ils ont le droit de recevoir. Pourquoi le gouvernement ne renonce-t-il pas à l'idée saugrenue de privatiser Petro-Canada et n'essaie-t-il pas tout simplement de favoriser la concurrence dans le secteur?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député fait là une démagogie de bas étage. La responsabilité de Petro-Canada, y compris en Nouvelle-Écosse, c'est d'abord et avant tout de respecter l'ensemble des lois du gouvernement canadien et du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Il appartient au gouvernement de la Nouvelle-Écosse, si ce dernier croit que Petro-Canada ne respecte pas la Loi, de faire en sorte que la Loi soit respectée.

[*Traduction*]

LE MANDAT DE LA SOCIÉTÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Vendredi, à Calgary, le ministre des Finances a déclaré qu'il fallait privatiser Petro-Canada car elle ne jouait plus aucun rôle sur le plan de la politique publique. Le premier ministre se souvient sans doute qu'immédiatement après son arrivée au pouvoir, son gouvernement a confié un nouveau mandat à Petro-Canada en modifiant ses objectifs. Le président de Petro-Canada lui-même a déclaré dans le rapport annuel de 1984 que le gouvernement a modifié son rôle, lui a confié un nouveau mandat et que désormais, Petro-Canada devra «agir comme une entreprise commerciale», c'est-à-dire en maximisant ses bénéfices.

N'est-ce pas le comble de l'hypocrisie de la part du gouvernement de modifier le rôle public de Petro-Canada une année donnée et d'invoquer l'année suivante ce prétexte pour privatiser la société?

• (1425)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne vois vraiment pas le rapport entre le préambule et la question du député. Si mon collègue me demande si le ministre a fait une déclaration, je lui ai rappelé les propos du ministre. Il n'y a rien d'illogique là-dedans. Nous avons précisément abordé la question pendant la campagne électorale en disant que si cette mesure était justifiée et avantageuse pour le Canada, nous envisagerions de privatiser la société. C'est exactement ce que nous avons fait dans certains cas. Je sais que mon collègue n'est pas toujours d'accord, mais il reconnaîtra sans doute que nous en avons toujours discuté au préalable en fournissant les explications voulues. Si nous jugeons que la privatisation sert l'intérêt national, nous le ferons pour d'autres sociétés, y compris Petro-Canada.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je vais faire une autre tentative. Selon le président de Petro-Canada lui-même, la société avait un rôle à jouer en matière de politique publique jusqu'à l'élection du gouvernement actuel. Selon M. Hopper, le nouveau gouvernement a modifié ce rôle en demandant à Petro-Canada d'agir exactement comme Shell, Imperial Oil et Gulf.

Une voix: Bravo!

M. Broadbent: Il y a un conservateur là-bas qui applaudit.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Nous n'applaudissons pas, nous soutenons que Petro-Canada a une obligation envers le secteur énergétique et les Canadiens, et qu'elle n'est pas là pour simplement réaliser des bénéfices maxima. N'est-il pas hypocrite de la part du gouvernement de modifier un jour le rôle public de Petro-Canada et d'invoquer le lendemain ce prétexte pour privatiser la société?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue parle du rôle de Petro-Canada sur le plan de la politique publique. Sous la coalition libérale-néo-démocrate, ce rôle consistait à engloutir les deniers publics et à livrer concurrence au secteur privé. C'est exactement ce qui se passait.

Nous avons réussi à instaurer des rapports très harmonieux avec la direction de Petro-Canada, mais nous avons dit lors de la campagne électorale que le moment venu, nous examinerions la question pour voir si les deniers publics sont utilisés à bon escient et si, dans l'intérêt national, il valait mieux conserver l'organisation actuelle ou la modifier.

Nous avons dit par le passé que des changements s'imposaient et nous avons proposé à la Chambre des changements d'organisation qui se sont révélés avantageux pour de Havilland et Canadair notamment et il y en aura peut-être d'autres. La ministre d'État à la privatisation a été nommée précisément dans le but d'examiner cette question car nous sommes convaincus que l'expansion du secteur privé sert énormément l'intérêt national.

M. Broadbent: Monsieur le Président, aux élections de 1980, les Canadiens ont fait savoir au gouvernement conservateur de 1979 ce qu'ils pensaient de cette idée. Si le gouvernement veut mener une campagne électorale sur la privatisation de Petro-Canada, son jour sera le nôtre.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT VOUDRAIT RESTAURER LE MANDAT ORIGINAL DE PETRO-CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse au premier ministre. Au lieu de changer le mandat de Petro-Canada, quand nous avons une crise dans le secteur de l'énergie, quand nous avons un problème avec les prix dans ce secteur, le gouvernement voudrait-il restaurer le mandat original de Petro-Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous sommes en train de procéder dans ce dossier, comme nous avons procédé dans d'autres, y compris par exemple dans celui de la Canadair, où je pense que la Chambre s'est prononcée sur un dossier qui est en train d'amener des bénéfices très substantiels à Montréal et ailleurs. C'est un instrument de développement national et nous sommes en train de considérer le tout, Petro-Canada, dans ce domaine-là.

[*Traduction*]

Mon collègue a parlé de la campagne électorale de 1980. Nous aurons le temps de mener une autre campagne électorale et nous serons jugés à juste titre par les Canadiens, mais le NPD a pris parti contre le gouvernement conservateur pour 18c. le gallon et il a ensuite appuyé les libéraux pendant tout le mandat de ce gouvernement tandis qu'il augmentait de 1,18 $ le prix de l'essence. Le député devrait avoir honte. Nous parlerons de son hypocrisie lors de la prochaine campagne électorale.

Des voix: Bravo!

LA MISE EN VALEUR DE LA RÉGION EXTRACÔTIÈRE DE TERRE-NEUVE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, on ne peut pas blâmer les Terre-Neuviens, aujourd'hui, s'ils accueillent la grande nouvelle avec scepticisme parce qu'ils ne peuvent vraiment pas comprendre ce que le gouvernement du Canada veut dire quand le ministre des Finances déclare sur la côte ouest que Petro-Canada sera vendue alors que le ministre des Transports et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources déclarent à Saint-Jean de Terre-Neuve que Petro-Canada a des projets à long terme pour la région extracôtière de Terre-Neuve. Le gouvernement dit-il maintenant que si Petro-Canada est vendue, le contrat de vente garantira que les plans de forage et de production annoncés aujourd'hui par le gouvernement et Petro-Canada seront respectés?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le président, le directeur général de Petro-Canada a clairement indiqué que les annonces qui ont été faites à Saint-Jean, Terre-Neuve, étaient basées sur une approche commerciale. Ce qui guide la politique de l'énergie au Canada, c'est d'abord la géologie, et deuxièmement, la liberté du marché et le droit d'investir à l'intérieur de cela. Il y en a une différence de politiques, le chef du NPD a raison. Nous avons cessé l'interventionnisme dans le secteur de l'énergie et c'est dans ce cadre politique que la décision de Petro-Canada a été prise. C'est une décision commerciale. Lorsque le gouvernement va étudier, comme il l'a fait, s'il y a lieu de privatiser Petro-Canada, il est évident que les opérations commerciales vont continuer.

* * *

• (1430)

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—LA DISTRIBUTION D'UNE BROCHURE DU GOUVERNEMENT À TERRE-NEUVE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, les projets annoncés aujourd'hui par le ministre de l'Énergie et le ministre des Transports couronnent une coûteuse campagne de publicité comportant des émissions de télévision d'une durée d'une demi-heure qui s'est déroulée pendant une semaine à Terre-Neuve aux frais des contribuables. Chaque ménage de Terre-Neuve et du Labrador recevra maintenant une brochure. Je demande au ministre des Transports, qui est responsable de tout cela, s'il croit vraiment que cette publicité luxueuse et coûteuse payée par les contribuables va atteindre le but visé. Les initiales PC signifient peut-être Petro-Canada aujourd'hui à Saint-Jean mais elles signifient dans la version anglaise campagne de propagande à Terre-Neuve organisée par un autre PC d'Ottawa, papa Crosbie.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député débite sûrement des petites conneries.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je suis heureux de lui dire qu'une brochure sera envoyée aujourd'hui à tous les ménages de Terre-Neuve pour les informer sur la frontière entre les zones de pêche du Canada et de la France et que ni moi ni les autres personnes qu'on voit dans le film ne recevront aucun droit de sorte que le coût du film est beaucoup moindre qu'il n'aurait pu l'être.

PETRO-CANADA

ON DEMANDE LE RETRAIT DE LA PROPOSITION DE PRIVATISATION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur la privatisation de Petro-Canada. A l'heure actuelle, l'industrie pétrolière fait face à une crise d'un bout à l'autre du Canada. Si jamais il y a eu une période de notre histoire où nous avons eu besoin d'une société d'État énergétique c'est bien maintenant. Le premier ministre peut-il nous dire maintenant, vu qu'il est indispensable que Petro-Canada demeure une société d'État, qu'il est disposé à retirer sa proposition visant à privatiser cette société?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, premièrement, il y a toujours une crise dans le secteur de l'énergie. Lorsque ce n'est pas du côté de la production, c'est du côté de la consommation. Actuellement, la crise c'est qu'il y a un surplus de produits pétroliers, de sorte que cela affecte le secteur de la production.

L'utilisation d'une société d'État est un moyen parmi de multiples autres de définir une politique en matière d'énergie. La politique définie par le Canada est une politique de marché, contrairement à la politique du gouvernement précédent. Il y avait peut-être Petro-Canada, mais la politique du ministère de l'Énergie était mauvaise, une politique d'interventionnisme qui a donné la Politique nationale de l'énergie et les difficultés auxquelles les Canadiens ont fait face. Et cette politique-là était appuyée par le NPD.

Ceci pour dire que des outils, il y en a divers. Il y a divers outils sur le plan de la politique publique. Il y a les lois, il y a les règlements, il y a les normes, il y a les critères, il y a la taxation, il y a les interventions de politique du ministère, il y a des sociétés, il n'y a pas qu'une société d'État . . .

[*Traduction*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à nouveau au premier ministre. A mon avis, le ministre qui vient de parler a oublié certains faits historiques. C'était en 1973 et nous étions alors à la merci des grandes pétrolières multinationales. Les députés néo-démocrates sont fiers d'avoir participé à la création de Petro-Canada. Nous nous trouvons actuellement confrontés à la même situation de crise. Je demande au premier ministre de promettre aux Canadiens qu'il ne sacrifiera pas Petro-Canada.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, ce gouvernement a le respect de la population. Il est évident, monsieur le Président, que dans toute analyse, que dans toute considération, nous tiendrons compte de l'intérêt public.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL LÉGISLATIF DU ZAÏRE

M. le Président: Je désire signaler la présence à la tribune aujourd'hui de M. Kalume, premier vice-président du Conseil législatif du Zaïre, qui dirige une délégation parlementaire en visite au Canada.

* * *

L'ÉNERGIE, LES MINES ET LES RESSOURCES

LA POLITIQUE DE PRIVATISATION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou au premier ministre. Qui peut répondre, je ne le sais pas parce que c'est très confus, et ça traite de la question de la privatisation de certaines fonctions du ministère, à savoir la cartographie.

J'ai en main un communiqué de presse émis aujourd'hui par la société Lavalin dans lequel le président de cette société confirme que le Conseil du Trésor avait récemment, dans le cadre de sa politique de *make or buy*, engagé des pourparlers avec sa société et la compagnie Bell, visant à explorer les conditions de privatisation de certains services fédéraux oeuvrant dans le domaine de la cartographie.

J'ai également un communiqué de presse émis par le Conseil du Trésor le 6 mars, dans lequel on peut lire:

«Le Conseil du Trésor n'a négocié aucun projet pilote avec une entreprise, que ce soit Lavalin ou une autre, a déclaré M. de Cotret . . .

Monsieur le Président, qui dit la vérité?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir bien voulu lire le communiqué de presse. Je dis carrément qu'on a eu des discussions, des discussions qui étaient uniquement exploratoires, avec bon nombre d'entreprises pour discuter de la politique de «faire ou faire faire». Il n'y a jamais eu de négociations, il n'y a jamais eu de contrats, il n'y a jamais eu de «tentatives» de contrats, il n'y a jamais eu d'exercice de ce genre-là qui a été entamé, tel que le dit mon communiqué.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, on avait promis un gouvernement transparent! Je demande au premier ministre de nous dire ici en cette Chambre si ce gouvernement a l'intention de privatiser les secteurs en cause et la cartographie en particulier. Dans le domaine des fonctionnaires, est-ce que leur carrière peut compter pour quelque chose avec ce gouvernement? Peut-on leur donner une assurance? Est-ce que leur moral, qui est très bas en ce moment, ne pourrait pas être relevé par une déclaration ferme du premier ministre disant: «Non, on ne privatisera pas ces services.»?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'aimerais faire remarquer à mon honorable collègue que dans toutes les discussions jusqu'à maintenant sur la privatisation, j'exclus évidemment ces discussions préliminaires qui touchent précisément à un domaine qui n'a jamais été le sujet particulier d'une initiative gouvernementale de privatisation, l'intérêt de nos employés a toujours été primordial. Cela a été un intérêt dans chacune des privatisations et on s'est toujours engagé, monsieur le Président, dans tous ces exercices, à dire que l'intérêt des contribuables passe en premier et que l'intérêt des employés passe aussi en premier. Les deux intérêts vont de pair dans n'importe quel exercice de privatisation.

* * *

[*Traduction*]

LES ÉLECTIONS PARTIELLES

SAINT-JEAN-EST—LA DISTRIBUTION D'OPUSCULES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il a consacré 40 000 $ prélevés sur les deniers publics à un film télévisé que tous les Terre-Neuviens ont pu voir sur leurs écrans jeudi dernier et qui n'était rien d'autre qu'une annonce commerciale pour le candidat conservateur à l'élection partielle de Saint-Jean-Est, le 20 juillet. Et voilà maintenant le ministre qui se vante d'avoir envoyé 135 000 opuscules à des Terre-Neuviens. Alors que le décret de convocation des électeurs est émis et que tous les partis sont limités à des dépenses électorales de moins de 35 000 $, le ministre croit-il que le gouvernement va pouvoir se débarasser de sa réputation de gabegie et de malhonnêteté en se livrant à ces habiles manoeuvres aux frais des contribuables?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis très heureux qu'on me pose cette question, car j'ai en main une lettre que le chef du NPD a envoyée aux électeurs de Saint-Jean-Est, afin de les inciter à voter pour son parti, et pour laquelle il a utilisé la griffe de franchise de la Chambre des communes.

Des voix: C'est honteux!

M. Crosbie: Le député a le culot et l'hypocrisie d'oser me poser maintenant cette question, alors que son propre chef utilise la griffe pour adresser son message à tous les électeurs de Saint-Jean-Est.

Des voix: C'est honteux!

M. Crosbie: Vous devriez avoir honte.

• (1440)

M. Mazankowski: Démissionnez!

Des voix: Démissionnez!

M. Mazankowski: Ed l'honnête.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Avouez, Ed.

M. Clark (Yellowhead): Deux poids deux mesures, comme d'habitude.

M. Mazankowski: Voilà la vérité qui sort.

M. Blaikie: Vous attendiez-vous à cette question, John?

M. Crosbie: Non.

M. Blaikie: Avez-vous toujours sur vous les lettres de Ed?

LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES DÉPENSES D'ÉLECTION

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Contrairement à ce qu'il prétend, lorsque le Nouveau parti démocratique a expédié certaines lettres à Saint-Jean-Est après l'émission des décrets de convocation des électeurs, il a payé pour ces envois. Dans l'esprit de la Loi sur les dépenses d'élection, le ministre prendra-t-il les mesures voulues en faisant payer au parti conservateur plutôt qu'aux contribuables canadiens ce programme télévisé et ces envois?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai en main un opuscule qui décrit les faits entourant le conflit entre le Canada et la France au sujet des limites de pêche.

M. Broadbent: Qui a payé?

M. Crosbie: C'est le gouvernement, car il renferme des renseignements qui intéressent tous les Terre-Neuviens qui ne veulent pas se contenter des demi-vérités et des inepties spécieuses répandues par le NPD. Dans cette main, j'ai un document qui porte la griffe de franchise du chef du Nouveau parti démocratique et dans lequel il dit espérer que les gens l'aideront à faire élire un néo-démocrate. Le document a été payé par le contribuable.

Par contre, le document publié par le gouvernement n'incite pas les gens à voter pour quelque parti que ce soit. Il ne fait que donner les faits au sujet des pêcheries, contrairement au document néo-démocrate qui invite les gens à voter pour le NPD. J'accepterai humblement vos excuses lorsque vous me les présenterez.

M. Murphy: Quelle date porte le document en question?

* * *

LES RÉFUGIÉS

L'ENTRÉE D'UN GROUPE DE CHILIENS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre de l'Emploi et de l'Immigration a trait au désespoir que j'ai constaté chez les 20 réfugiés chiliens auxquels j'ai rendu visite hier à Montréal et dont les familles sont en rade en Argentine à cause du gouvernement.

Étant donné que leurs familles ont été surprises en transit alors que le gouvernement annonçait des changements administratifs à Ottawa sans prévoir de délai de grâce, et étant donné que le Haut Commissaire des Nations Unies sur les réfugiés estime qu'en l'occurrence il s'agit bien de réfugiés, le gouvernement ne pourrait-il pas reconnaître son erreur, mettre un terme à ses hésitations, et permettre enfin à ces réfugiés d'entrer au Canada pour y rejoindre leurs familles?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le ministre d'État (Immigration) a précisé la semaine dernière de quelle façon nous procédions, traitant le cas des Chiliens à Montréal, particulièrement ceux qui sont actuellement à Buenos Aires, et je pense qu'il a été très clair et j'appuie entièrement ce qu'il a dit.

Nous avons mis en place des mesures de contrôle le 20 février. Ces mesures ont été appliquées le 20 février. Actuellement, nous déployons tous les efforts nécessaires à Buenos Aires pour tenter de définir exactement quelle est la situation de ces personnes et, si elles sont des réfugiés authentiques, elles auront le droit et la possibilité de revenir au Canada ou de venir au Canada. Nous appliquons simplement les mesures et je pense, encore une fois, que nous faisons ce que nous sommes supposés faire et ce que nous avons annoncé il y a deux semaines que nous allions faire.

[*Traduction*]

M. Marchi: Monsieur le Président, le ministre et son gouvernement devraient cesser de manipuler l'opinion publique et de susciter les vives réactions dont on est témoin dans certaines régions du pays.

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT FERA PREUVE DE COMPASSION ET DE JUSTICE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais demander au ministre si, au lieu de critiquer la grève de la faim, il pouvait s'intéresser à sa raison d'être, c'est-à-dire, aux gens bloqués en transit, aux gens qui sont de vrais réfugiés et aux personnes qui désirent rejoindre leur famille. Quand le ministre va-t-il faire preuve de la compassion et de la justice dont le premier ministre parlait l'été dernier?

[*Traduction*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député a parlé de compassion et d'aide aux réfugiés. Je voudrais savoir ce qu'en pense le parti libéral en particulier. L'été dernier, lorsque nous lui avons demandé quelle était la position de son parti à l'égard des réfugiés, le député a dit que nous pourrions ouvrir des camps de réfugiés.

M. Marchi: Ce n'est pas vrai.

M. Bouchard: Je vous ai écouté. Pourriez-vous m'écouter à mon tour? Hier, le député était à Montréal. Se faire photographier avec ces gens-là ne suffit pas.

M. Marchi: Pourquoi n'allez-vous pas leur rendre visite au lieu d'aller en Floride?

M. Bouchard: Nous avons besoin d'être mieux renseignés à leur sujet. Quelle est votre position?

M. Marchi: Pourquoi n'allez-vous pas leur rendre visite au lieu de partir en vacances?

M. le Président: A l'ordre. Le député d'Abitibi.

[*Français*]

POSTES CANADA

LA NÉCESSITÉ D'UN SERVICE POSTAL ADÉQUAT POUR LE VILLAGE D'UMIUJAQ EN ABITIBI

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Postes Canada. Depuis plusieurs mois, j'essaie d'obtenir un service postal adéquat pour le village d'Umiujaq en Abitibi. Est-ce possible d'obtenir une réponse positive cette semaine pour que la population de ce village isolé obtienne un service postal adéquat, car le président fantôme Landers de Postes Canada ne se préoccupe pas de l'isolement de cette population? Monsieur le ministre, je veux de l'action.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, en réponse à la question de l'honorable député, je me suis informé auprès des représentants de la Société canadienne des postes ce matin. Ils m'ont assuré que les services postaux seront installés dans le village d'Umiujaq d'ici une semaine.

Des voix: Bravo!

M. Andre: La Société canadienne des postes consulte présentement le maire du village, ainsi que le député, pour s'assurer que le service fourni sera adéquat.

* * *

[*Traduction*]

LA GARDE DES ENFANTS

LE RAPPORT DU COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre n'ignore pas que le directeur de la recherche du comité parlementaire spécial de la garde des enfants a décidé de ne pas renouveler le contrat qui le lie au comité, au motif qu'il y a eu des immixtions dans le travail du comité.

Le ministre ne veut-il pas reconnaître qu'en raison de l'urgente gravité que les familles canadiennes attachent à l'absence de garderies d'enfants abordables au pays, ces familles doivent pouvoir compter sur l'intégrité du rapport du comité?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la Chambre va recevoir ce rapport ce mois-ci.

Une voix: Mais trafiqué.

M. Epp (Provencher): Je dirai aux députés qu'ils ne connaissent pas la teneur de ce rapport. Je pense qu'il faudrait attendre qu'il soit publié pour porter un jugement sur ce rapport et sur son contenu.

L'OPINION DE L'EX-DIRECTEUR DE LA RECHERCHE DU COMITÉ

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je ne pense pas qu'il comprenne la question. Celle-ci porte sur les préoccupations exprimées par le directeur de la recherche du comité, qui aurait déclaré que ce qui le préoccupe surtout, c'est «l'intégrité documentaire du rapport, la conformité de son texte aux données et au sens que nous donnons à ce qui s'est dit aux audiences». Le directeur de la recherche semble dire qu'il y a eu immixtion.

M. le Président: La présidence s'est manifestement montrée généreuse sur ce point. Mais il me semble que la question posée au ministre concerne une chose qui s'est produite au comité. A moins que le député ne formule sa question de façon à la faire porter sur un sujet de compétence ministérielle, le député frôle l'irrecevabilité. Peut-être le député pourrait-il formuler sa question autrement.

M. Young: Merci, monsieur le Président. Peut-être pourrais-je poser la question au président du comité plutôt qu'au ministre.

M. le Président: Le député désire poser la question au président du comité. Les questions aux présidents de comités sont recevables mais elles ne peuvent porter que sur des questions de calendrier de travail et de procédures administratives des comités. Je pense que, de ce point de vue également, celle-ci serait probablement irrecevable.

M. Young: Puis-je poser la question de toute façon?

M. Broadbent: Comment savez-vous sur quoi porte la question supplémentaire?

M. le Président: Peut-être le député pourrait-il envisager de poser une autre question au ministre. Entre temps, je pense qu'il convient d'accorder la parole au député de Hamilton-Est.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LA POPULATION CANADIENNE VA FAIRE CONFIANCE AU RAPPORT DU COMITÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que son gouvernement a traîné depuis deux ans et demi sur la question des garderies, et on sait maintenant que le chef du service de recherche a démissionné du Comité sur les garderies, j'aimerais demander au premier ministre s'il peut garantir la confiance de la population canadienne sur ce qui va sortir de ce rapport étant donné que la présidente du Comité a reçu une note de service de sept pages de trois recherchistes, sept pages qu'elle a voulu garder secrètes, et qu'elle n'a même pas donné la note de service critiquant le processus aux membres du Comité. Est-ce que le premier ministre pense que ce rapport va avoir la confiance de la population canadienne?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je pense que cette question est très semblable à celle qui a été posée par un député néo-démocrate, et à laquelle j'ai déjà répondu. La réponse est la même.

LA TENEUR DU RAPPORT ATTENDU

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ce n'était pas la même question. Étant donné que le premier ministre refuse de répondre à des questions précises mais ne veut faire que des déclarations générales et grandiloquentes qui ne se fondent sur rien . . .

Des voix: Règlement!

Mme Copps: Je poserai ma question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pense-t-il que le public canadien aura confiance en un rapport de comité qui est si mauvais qu'un mémoire de sept pages critiquant ce processus a été remis au président et que ce dernier a refusé de le distribuer même aux membres du comité? Pense-t-il que les Canadiens vont croire quoi que ce soit qui provienne de ce prétendu rapport sur les garderies qui n'est rien d'autre qu'une comédie montée par les conservateurs?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, voilà encore un exemple de l'attitude de la députée. Elle ne connait rien au sujet, elle se contente de faire des insinuations malveillantes. Elle ne suit pas les directives de son chef qui insiste pour qu'on connaisse les faits.

Mme Copps: Je les connais.

M. Epp (Provencher): Elle lance des accusations et elle espère qu'elles donneront quelque chose. Si elle veut aborder le sujet des garderies, parlons des faits plutôt que de ses obsessions ou d'accusations dans le vide.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Ce sont les faits.

* * *

INVESTISSEMENT CANADA

L'INTENTION DE *CHRYSLER CANADA LIMITED* D'ACHETER DES ACTIONS D'AMC

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable d'Investissement Canada. Elle concerne l'annonce de ce matin du rachat de 46 p. 100 des actions d'AMC à Brampton par *Chrysler Canada Limited*. Étant donné que le gouvernement canadien a consacré 60 millions de dollars à AMC en 1985, Investissement Canada va-t-il examiner à fond ce rachat pour s'assurer que ces 60 millions de dollars seront protégés et que cette opération est dans l'intérêt supérieur non seulement de la société mais aussi de la création d'emplois à laquelle ces 60 millions de dollars étaient destinés à l'origine?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, nous sommes effectivement au courant de cette lettre d'intentions qui a été justement annoncée ce matin entre les sociétés Chrysler et Renault relativement aux actions qui sont détenues, et un pourcentage de 46 p. 100 qui seraient acquis par la Chrysler, et nous avons évidemment instruit les fonctionnaires du ministère de Investissement Canada d'examiner cette transaction de façon à ce qu'elle réponde justement aux facteurs de bénéfices qui prennent effet lorsque Investissement Canada examine de telles transactions.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LA GARANTIE DE L'EMPLOI

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, étant donné les énormes montants publics en jeu, le ministre va-t-il faire passer avant tout le reste la garantie de l'emploi?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pense que cette réponse a déjà été donnée par la direction de la Chrysler selon laquelle aucun emploi ne serait mis en péril, et je puis assurer le député, évidemment, que le gouvernement du Canada est toujours préoccupé et concerné par la création d'emplois. Nous avons déjà dans le passé prévu l'établissement de mécanismes qui assuraient et qui créaient des opportunités pour tous les Canadiens, de nouveaux emplois, et nous respecterons cet engagement.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES AFFECTATIONS DE CONJOINTS MEMBRES DE LA GENDARMERIE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, en l'absence du solliciteur général, je poserai ma question au premier ministre. Elle a trait à la ligne de conduite farfelue que vient d'adopter la GRC relativement à l'affectation de conjoints qui font tous deux partie de la Gendarmerie. Quatre femmes qui sont sur le point d'obtenir leur diplôme de l'académie et de devenir membres de la Gendarmerie ont présenté des griefs parce que la GRC a refusé de leur donner une affectation près de leur mari et les a au contraire nommées à des postes à des centaines de milles de leur famille et de leur mari. Deux de ces femmes ont même obtenu une affectation à des milliers de milles de leur famille. Le premier ministre reconnaît-il que cette ligne de conduite de la Gendarmerie royale du Canada est injuste et inéquitable? Ordonnera-t-il immédiatement au commissaire de la GRC d'instaurer une ligne de conduite plus juste et plus raisonnable pour les cas de ce genre?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en l'absence du solliciteur général, je serai heureux de prendre note de cette question. Je peux garantir au député que je me renseignerai là-dessus et que j'en discuterai avec le solliciteur général dès son retour.

M. Nunziata: En réalité, on donne deux possibilités à ces femmes, soit quitter la GRC, soit laisser leur mari et leur famille.

Une voix: Asseyez-vous. Ce n'est pas une question.

LA LIGNE DE CONDUITE DE LA GRC

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Étant donné ses promesses à l'égard des femmes, de la justice, de l'équité et de l'égalité, examinera-t-il personnellement cette ligne de conduite de la GRC et veillera-t-il à ce qu'elle soit remplacée par une nouvelle ligne de conduite juste, raisonnable et équitable compte tenu des circonstances?

L'hon. Robert de Cotret (présdident du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme je l'ai dit en réponse à la première question du député, je me renseignerai. Comme je ne suis pas au courant des faits, je ne peux pas vraiment accepter l'hypothèse sur laquelle se fonde sa question. Je comprends cependant les préoccupations tout à fait légitimes du député et je peux lui garantir que je m'entretiendrai de la question avec le solliciteur général et que je veillerai à ce qu'elle soit examinée sous tous ses aspects pour que les principes d'équité et d'intégrité s'appliquent dans ce cas-ci comme dans tous les autres.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA CONSTITUTIONNALISATION

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il sait que les chefs et les dirigeants autochtones de tout le pays se réunissent cette semaine à Ottawa pour se préparer à la conférence des premiers ministres qui doit se tenir vers la fin du mois. Puisque le premier ministre a refusé l'invitation de l'Assemblée des premières nations à prendre la parole devant elles et a donc laissé passer l'occasion d'exposer clairement la position du gouvernement à l'intention non seulement des autochtones mais aussi de tous les Canadiens, nous dira-t-il pourquoi il l'a refusée? De plus, comme les autochtones du Canada n'ont pas renoncé à leur droit à l'autonomie dans aucun des 484 traités signés entre eux et la Couronne, le premier ministre expliquera-t-il aux Canadiens pourquoi le gouvernement semble se préparer à leur dénier ce droit dans les négociations à venir?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne comprends rien aux absurdités que débite le député. J'ai été disponible, je l'affirme, certainement bien plus que n'importe quel autre premier ministre dont je me souvienne, pour des réunions de travail avec les chefs des groupes autochtones ici et partout au Canada. Nous avons eu plusieurs rencontres préparatoires à la série très importante de réunions des deux prochaines semaines. Je ne sais pas de quoi parle le député car, il le sait sans doute, nous sommes venus bien près de nous entendre sur un amendement à la Constitution il y a deux ans. Nous tenons beaucoup à ce que justice leur soit rendue. Tout ce qu'a fait le gouvernement s'inspire de notre désir d'apporter justice et dignité aux indigènes du Canada. Je me demande vraiment pourquoi le député tenterait de voir autre chose que cela dans toute cette entreprise.

M. Parry: Si le premier ministre n'est pas au courant de l'invitation en question, je suis persuadé que nous pouvons nous arranger pour qu'il soit invité personnellement.

LA PRÉTENDUE OPPOSITION DES PROVINCES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, puisque le premier ministre proteste du contraire, qu'a-t-il fait avec le ministère pour convaincre les provinces qui refusent, semble-t-il, de consacrer le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je répète encore que mon collègue ne connaît pas tous les faits. Une rencontre interministérielle très importante est prévue le 13 mars en prévision de la Conférence des premiers ministres qui aura lieu quelques jours plus tard. Le député me demande ce qu'a fait le gouvernement et qu'en résultera-t-il? Je l'ignore. C'est pour le savoir que toutes ces rencontres ont été organisées. L'avant-dernière réunion du 13 courant sera suivie de la Conférence télévisée des premiers ministres et des chefs. Voulons-nous un amendement constitutionnel? Bien sûr. Avons-nous expliqué cet amendement? Nous aurions pu difficilement être plus explicites. Avons-nous négligé les provinces? Nous avons fait exactement ce qu'il fallait pour les gagner à notre cause. Nous espérons faire justice à tous les Canadiens, mais pas en nous fiant aux critiques méprisantes et mal éclairées du NPD. Nous devons nous en remettre à un Parlement national qui agit avec une certaine mesure d'unité et de cohésion.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1500)

VIA RAIL

LE PROJET DE RÉDUIRE LE SERVICE VOYAGEURS ENTRE TORONTO ET WINDSOR

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je voudrais savoir s'il y a quelque chose de vrai dans l'article paru dans le *Sunday Star* qui dit qu'à compter du 7 juin VIA Rail va réduire le service passagers entre Toronto et Windsor. Si c'est vrai, le ministre est-il d'accord avec ces réductions?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suppose que le député se rend compte que VIA Rail est une société d'État et que, à ce titre, elle est responsable de l'administration et de la gestion de ses propres affaires. Je crois savoir qu'il y a eu des réductions de service, principalement dans le corridor Quebec-Windsor. Les modifications représentent une baisse d'environ 6 p. 100 du nombre de milles parcourus dans le corridor. Elles ont été faites pour réaliser des économies et on a éliminé les trains les moins utilisés de façon à rendre les horaires plus pratiques pour la majorité des utilisateurs.

Je ne pense pas qu'il s'agisse de changements bien importants. Ce sont des initiatives qui sont parfaitement du domaine de l'administration, qui fait tout son possible pour exploiter son réseau aussi efficacement qu'elle le peut.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT PEUT ASSURER QUE LES SERVICES DANS LES RÉGIONS DE L'ATLANTIQUE, DU QUÉBEC ET DE L'OUEST NE SERONT PAS RÉDUITS

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, s'il y a réduction de services dans une région fort achalandée comme le sud de l'Ontario, le ministre peut-il nous assurer et nous dire s'il y aura des réductions de service dans les régions de l'Atlantique, du Québec et de l'Ouest, des régions qui sont pas mal moins achalandées que la région de l'Ontario? Est-ce qu'il peut nous dire qu'il n'y aura pas de réduction dans ces régions-là qui sont déjà mal servies?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, les seules réductions de service dont j'ai eu connaissance sont celles que j'ai mentionnées. Je devrais dire en passant que VIA Rail espère que, sur cinq ans, ces mesures diminueront ses pertes de 28 millions et augmenteront son taux d'occupation. C'est un objectif qu'il semble valoir la peine d'essayer.

M. le Président: Je dois avertir la Chambre que la période des questions est terminée. J'espère que les députés des deux côtés qui souhaitaient être entendus parleront à leur whip de façon à être mieux placés sur la liste de demain. La présidence essaiera de leur donner la parole.

La présidence a plusieurs questions de privilège à considérer et nous allons nous y attaquer maintenant. Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a soulevé une question de privilège qui normalement devrait être entendue en premier. Toutefois, j'ai également reçu un avis de question de privilège du ministre des Transports (M. Crosbie). Le chef du Nouveau parti démocratique m'a aussi fait savoir qu'il voulait soulever une question de privilège sur le même sujet. La présidence se propose donc d'entendre d'abord le ministre des Transports, puis le chef néo-démocrate. Le ministre des Transports.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'USAGE PRÉSUMÉMENT INAPPROPRIÉ DES SERVICES D'IMPRESSION ET DES PRIVILÈGES DE FRANCHISE POSTALE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme je vous en ai donné avis avant 14 heures, conformément au Règlement, je souhaite invoquer la question de privilège. Mon intervention découle de l'usage flagrant inapproprié des services d'impression et des privilèges de franchise postale dont s'est rendu coupable le député d'Oshawa (M. Broadbent), chef du Nouveau parti démocratique. Il a, en effet, expédié à tous les ménages de Saint-Jean-Est un opuscule politique sectaire, afin d'obtenir l'appui de la population pour son parti lors de la prochaine élection partielle dans la circonscription fédérale de Saint-Jean-Est. J'ai le document en main, s'il est nécessaire de le déposer.

On précise sur l'enveloppe qu'il s'agit d'un message d'Ed Broadbent. A l'intérieur se trouve une lettre dont je tiens en main une copie.

M. Broadbent: Lisez-la.

M. Crosbie: Je ne vous la lirai pas en entier, car elle ennuierait à en mourir tous les députés. Cependant, dans l'avant-dernier paragraphe . . .

M. Blackburn (Brant): Lisez toute la lettre!

M. Crosbie: On ne parviendra pas à me faire taire, monsieur le Président, vous pouvez en être sûr.

Dans l'avant-dernier paragraphe de la lettre, le député précise ce qui suit:

> J'espère que vous m'aiderez à faire élire un député néo-démocrate lors de la prochaine élection partielle dans Saint-Jean-Est. Ensemble, nous pouvons y parvenir.

J'ignore au juste ce qu'ils espèrent faire de concert.

M. Broadbent: Vous le verrez, John.

M. Crosbie: Je tiens, cependant, à vous dire, monsieur le Président, que le député sera fort déçu par ce qu'il obtiendra à Saint-Jean-Est.

Soit dit en passant, cette lettre était accompagnée d'une carte. Cette dernière est un questionnaire dont la première partie se lit comme suit:

> Oui, Ed, je veux participer à vos efforts tendant à faire en sorte que le gouvernement Mulroney respecte Terre-Neuve et qu'il soit attentif aux graves préoccupations des Terre-Neuviens.

On précise également sur cette carte, qu'elle peut être renvoyée franc de port. C'est là encore une utilisation abusive de la griffe de franchise.

Des voix: C'est honteux!

M. Crosbie: On s'est servi de la franchise postale pour faire distribuer à tous les foyers de Saint-Jean-Est cet envoi accompagné d'une carte réponse affranchie. Un envoi gratuit, donc, dans les deux sens. Tout est gratuit avec le NPD. Je garantis au député que cela ne se fera pas à Saint-Jean-Est, seul ou collectivement. Il s'agit d'une atteinte directe à nos privilèges.

Qu'il s'agisse d'un abus de nos privilèges, monsieur le Président, c'est évident. J'en veux pour preuve la décision que vous avez rendue dans l'affaire soulevée à la page 403 du hansard du 16 octobre 1986, à propos des députés néo-démocrates de la Colombie-Britannique—dont l'un est justement intervenu aujourd'hui à la période des questions, rompu à la longue tradition d'hypocrisie de ce parti—qui avaient abusé de leurs privilèges concernant le papier à lettres, les services d'impression et la griffe de franchise postale de la Chambre pour faire un envoi en nombre dans le cadre de la campagne électorale provinciale. Une tendance à l'abus se dessine dans la lettre du chef de ce parti.

Des voix: Quelle honte!

M. Crosbie: Quoi de mieux, monsieur, que de citer la décision que vous avez rendue à cette occasion? Voici donc vos propos:

> . . . la présidence doit faire preuve de la plus grande prudence quand il s'agit de décider si le recours à la franchise postale pour tout envoi peut donner lieu à la question de privilège. Cela dit, cependant, je crois qu'il pourrait y avoir des cas où le recours à la franchise postale pourrait donner lieu à une question de privilège, notamment si la teneur de l'envoi portait atteinte aux droits des députés de s'exprimer librement et de s'acquitter de leurs obligations.

C'est justement à ces droits que le chef du Nouveau parti démocratique a porté atteinte dans sa lettre. Celle-ci visait à récolter des avantages sectaires en abusant des privilèges postaux des députés. Le chef du NPD a fait payer à l'ensemble des contribuables canadiens une partie des frais que son parti a engagés en vue de l'élection partielle dans Saint-Jean-Est. Les contribuables feront les frais de cette infraction aux lignes directrices sur l'utilisation des services de papeterie et d'impression.

Je vous renvoie, Votre Honneur, au manuel des allocations et services des députés où l'on trouve, parmi les demandes inacceptables, ce qui suit:

> Les catégories suivantes de travaux ne peuvent être acceptées:
>
> a) La reproduction de tout document qui n'est pas lié aux activités de la Chambre des communes
>
> b) La reproduction de tout document de nature partisane, par exemple:
>
> 1) demandes d'adhésion à un parti . . .
>
> 3) demandes de contributions en argent . . .

Je vous cite un passage de la lettre:

> Je pense que Terre-Neuve a besoin d'un nouveau porte-parole à Ottawa, un porte-parole qui verra à mettre la province sur la scène politique canadienne. J'espère que vous travaillerez avec moi à l'élection d'un député néo-démocrate lors des prochaines élections partielles dans Saint-Jean-Est. Ensemble, nous y arriverons.

Si ce n'est pas là de la politique partisane, alors de quoi diable s'agit-il? Depuis des années nous tolérons les airs de sainteté affectée et l'hypocrisie du député d'en face qui nous pointe du doigt et crie au conflit d'intérêts et au scandale chaque fois qu'il le peut. Le chef néo-démocrate nous donne ici un exemple patent et le plus répréhensible qui soit d'abus du privilège postal accordé aux députés.

De quoi s'agit-il sinon d'une infraction? Les autres députés à la Chambre ne peuvent pas se permettre pareilles libertés sans se rendre coupables d'infraction aux lignes directrices de la Chambre des communes prévues pour empêcher le détournement de deniers publics. Dieu sauve le Canada si jamais les troupes de ce chef se trouvent un jour en position de dépenser les fonds publics.

Pour les raisons que je viens d'invoquer, cette lettre constitue une infraction à mes privilèges de député au Parlement. Le chef du NPD a enfreint les règles régissant l'utilisation des fournitures, l'impression des documents et les privilèges postaux dans le but d'obtenir un avantage injuste dans les élections partielles de Saint-Jean-Est.

M. Manly: Vous ne savez pas ce que vous dites.

M. Crosbie: Je ne sais pas ce que je dis?

M. Broadbent: Laissez tomber.

M. Crosbie: Je suis heureux de voir le député à la Chambre aujourd'hui. Je me réjouis qu'il m'ait posé une question.

Permettra-t-on au chef du Nouveau parti démocratique d'outrepasser ses privilèges dans ce cas-ci comme il l'a déjà fait auparavant? Des personnes outrées de Saint-Jean-Est m'affirment que ce n'est pas la première fois que le député d'Oshawa leur envoie ce genre de documents incongrus. Si on le laisse faire et si on le laisse violer les privilèges des autres députés, comment pourrons-nous l'empêcher de récidiver lors des élections fédérales où il en coûterait beaucoup plus aux contribuables?

• (1510)

La loi électorale est fondée sur le principe de l'équilibre des dépenses électorales. Ces dépenses y sont limitées de manière très stricte. C'est commettre une très grave infraction que de dépasser ces limites. Le chef du NPD est l'un des premiers à rouspéter, à gueuler et à invoquer le Règlement chaque fois qu'il en a l'occasion.

Monsieur le Président, cette affaire ressemble en tous points à celle que vous avez tranchée dans votre première décision. S'il n'y a pas là matière à soulever la question de privilège, comme vous l'avez expliqué à l'époque, alors votre décision, remarquable par sa clarté—et avec votre permission, monsieur le Président, je dirai que toutes vos décisions sont remarquablement claires—ne tient tout simplement plus.

Le député d'en face et son parti sont soi-disant notre conscience à nous tous. Le chef des néo-démocrates crie constamment au conflit d'intérêts ou au scandale, ou du moins il proteste avec véhémence à la moindre apparence de conflit ou de scandale. S'il est prouvé par la suite qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts, le député ne manque pas de dire qu'il y apparence, à tout le moins, de conflit d'intérêts puisqu'il a commencé par dire qu'il y en avait effectivement. Voilà ce qu'il nous faut constamment supporter de sa part. Voilà à présent que le chef des néo-démocrates a été concrètement, et non pas en apparence, pris la main dans le sac.

Je veux que le chef du Nouveau parti démocratique accepte de rembourser au trésor public le coût de l'usage illégitime de ses privilèges d'imprimerie et de poste. Va-t-il enfin apprendre sa leçon:

> De tous les prêchi-prêcha qu'on nous sermonne en ce bas monde, les sermons des critiques sont les plus tourmentants mais ceux des hypocrites sont les plus abominables.

Le député aura-t-il la franchise de l'admettre et cessera-t-il de nous sermonner? Acceptera-t-il de défrayer la Chambre? Acceptera-t-il de ne plus agir de la sorte? Acceptera-t-il de ne pas abuser des privilèges de la Chambre?

Monsieur le Président, je vous demande de déclarer qu'il y a présomption suffisante d'atteinte aux privilèges et de soumettre la question au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure. Je vous prie de ne pas autoriser le député à comparer, ni de loin ni de près, un feuillet sur le litige des pêcheries à ce malheureux document qu'on a expédié de façon clandestine en franchise postale.

J'aimerais qu'on me fasse rapport sur le nombre de fois que le député a agi de la sorte cette année. Combien de millions d'envois abusifs a effectué le chef du NPD?

J'aimerais déposer ce document. Voilà la preuve qu'on devrait fournir au comité. Je suis prêt à comparaître devant le comité, tout comme le sont, au besoin, des centaines d'autres électeurs de Saint-Jean-Est qui sont dégoûtés de ce mépris cynique et manifeste à l'égard des règles de la démocratie parlementaire.

Des voix: Bravo!

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai entendu beaucoup de sottises depuis que je suis à la Chambre, mais je crois que le ministre des Transports (M. Crosbie) a dépassé toutes les bornes de la crédibilité en faisant cette intervention absurde.

Je ne crois pas qu'il y ait là matière à question de privilège. Je vous ai dit, monsieur, que je voulais soulever la question de privilège en raison de ce que ce ministre absurde a dit pendant la période des questions. Je voudrais faire quelques commentaires sur ses accusations.

Le ministre a parlé des principes directeurs de la Chambre qui régissent les privilèges de franchise postale octroyés aux députés. Le ministre sait très bien que ces principes directeurs et ces règlements s'appliquent non seulement à la brochure que j'ai envoyée cette fois-là mais aussi à tous les envois sans adresse faits par les députés de tous les partis, y compris les envois à leurs électeurs. Si le ministre soulève la question par esprit sectaire, ce qu'il a fait, je pourrais citer pendant quatre jours trois heures et 19 minutes des passages de tous les envois sans adresse faits par les députés de son parti et trouver dans absolument tous . . .

Une voix: Non vous n'y arriveriez pas.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'ai écouté le ministre. Je voudrais qu'il m'écoute.

Ce que je veux dire, c'est que si l'on se met à accuser quelqu'un de faire de la propagande politique dans les publications envoyées par les députés, on peut dire tous les députés font continuellement de la propagande. Je l'ai affirmé publiquement lorsque la question a été soulevée à propos de députés des autres partis. Tous les députés savent que le député a le droit de faire des réflexions sectaires. Il en a toujours été ainsi depuis que je suis au Parlement, dans les envois sans adresse comme dans les autres publications. C'est surtout pour cela que nous avons été élus. Je n'ai aucune excuse à faire à ce sujet.

Je voudrais parler d'autres passages de l'intéressante diatribe que le ministre a faite aujourd'hui. Le ministre a parlé d'impression et d'envoi par la poste. Qui a payé les frais d'impression? Je vais vous le dire, monsieur le Président, c'est le Nouveau parti démocratique du Canada. Je parlerai des conservateurs et de leurs obligations dans une minute.

Je viens de recevoir une copie de la brochure de la Poste. Certains passages ont été cochés. Certains députés peuvent envoyer du courrier gratuitement. C'est le cas pour la plupart des publications mais pour d'autres, il faut payer. Qui a payé pour cet envoi? C'est le Nouveau parti démocratique qui a payé pour l'expédition, comme pour les publications.

Quant aux frais d'impression dont le ministre a parlé, notre parti, le Nouveau parti démocratique, les a acquittés. Contrairement à ce que font les conservateurs dans leurs envois, ce dont je reparlerai dans un instant, nous avons payé les frais d'expédition.

Qu'en est-il de la date de cet envoi aux Terre-Neuviens?

M. Crosbie: La date n'a pas d'importance.

M. Broadbent: Le ministre dit cela parce que nous avons pris les conservateurs en flagrant délit de dépenses publiques après l'annonce de la date d'une élection. Voilà pourquoi il dit que la date n'a pas d'importance. Qu'il sache qu'elle en a pour le Nouveau parti démocratique.

Mme Copps: Ne soyez donc pas tant moralisateur.

M. Broadbent: Vous pourrez faire valoir votre point de vue dans un instant, madame.

La date n'a pas d'importance?

M. Crosbie: Non.

M. Broadbent: Il semble que des libéraux ne s'inquiètent pas de cette affaire. Cela m'étonne. Je note qu'il ne s'agit pas de la direction du parti libéral.

La date a de l'importance car, une fois la date d'une élection annoncée, comme tous les députés le savent, nous tombons sous le coup d'exigences de la loi en matière de dépenses, ce qui est parfaitement normal, et ce que je croyais avoir été accepté par tous les députés. Quelle est la date du document que critique le ministre? Je vais le lui dire. C'est le 19 février, soit avant l'émission des brefs pour l'élection dans Saint-Jean-Est.

Il semble donc que le ministre se trompe sur toute la ligne. Qui a payé pour la publication? Le Nouveau parti démocratique. Qui a payé pour l'expédition? Le Nouveau parti démocratique. L'envoi a-t-il été fait en période électorale? Pas du tout. Il a été fait avant l'émission des brefs.

J'en viens à ce qui me trouble dans le soupçon d'acte répréhensible que le ministre a lancé contre nous pendant la période des questions. Comment se compare cet envoi à ce qui se fait à Terre-Neuve? Tout d'abord, le gouvernement conservateur a envoyé une brochure par la poste à tous les citoyens de Terre-Neuve. Cette brochure est en couleurs. Quand a-t-elle été expédiée? Après l'émission des brefs. Qui en a acquitté les frais? La population du Canada, pas le parti conservateur.

M. Crosbie: Absolument.

M. Broadbent: Ensuite, une émission d'une demi-heure a été télédiffusée dans toute la province de Terre-Neuve. Qui a payé pour cela une fois que les brefs étaient publiés? Ce n'est pas le parti conservateur du Canada qui a payé pour cela, mais bien les Canadiens. C'est une honte.

M. Fulton: Rusés comme des serpents!

M. Crosbie: Voulez-vous emprunter l'enregistrement?

M. Broadbent: Nous acceptons volontiers la comparaison des deux envois: l'un, publié par mon bureau et dont la publication et la distribution ont été payées par mon parti avant que les brefs n'aient été émis, et un autre, produit par le gouvernement avec l'argent des contribuables canadiens après que les brefs eurent été émis.

Le ministre devrait avoir la décence de donner ici même sa démission.

Des voix: Bravo!

• (1520)

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a la parole pour traiter de cette double question de privilège.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, c'est un plaisir de participer au débat de cette double question de privilège. Il est bien évident qu'il y a ici un différend. Toutefois, je dirai au député d'Oshawa (M. Broadbent) que nous le croyons sur parole. Si l'impression a bel et bien été payée avant que les élections ne soient déclenchées, elle n'entre pas dans les dépenses électorales. Si les frais postaux ont effectivement été réglés avant que les élections ne soient déclenchées, nous convenons que cela ne fait pas partie des dépenses électorales.

J'invite le député à en produire la preuve, pas ici et tout de suite, bien entendu. Si cela a été payé, et pas seulement l'impression, mais le papier, l'enveloppe, le transport au bureau de poste et les frais de poste, je comprends. Je crois le député sur parole, car je n'ai jamais eu de raison de douter de sa parole dans une affaire comme celle-là. J'invite le député et son parti à prouver absolument hors de tout doute que tout a été payé immédiatement, et non lorsque la plainte a été soulevée, en février, lorsque cette lettre scandaleuse a été envoyée, non pas, je le signale, sur du papier à l'en-tête du Nouveau parti démocratique, mais sur du papier à l'en-tête du bureau du chef du Nouveau parti démocratique. Rien n'indique qu'il s'agisse d'une circulaire électorale. Je comprends cela, mais rien n'indique non plus qu'on ne cherche pas à abuser scandaleusement non seulement du papier à lettre, mais encore du bureau du chef du Nouveau parti démocratique, en demandant «de collaborer avec moi à l'élection d'un député néo-démocrate à l'élection partielle qui va se dérouler prochainement dans Saint-Jean—Est».

Je rappelle au député qu'il a dit le 1er mai 1986 que les partis politiques sont responsables de leur propagande et qu'il a demandé pourquoi le parti conservateur ne payait pas la sienne? Je demande au chef du Nouveau parti démocratique de prouver que son parti a payé cette propagande en février avant le déclenchement des élections, qu'il a payé le plein prix pour tout, c'est-à-dire la dactylographie, la reproduction, le papier à lettres et l'enveloppe.

Il y a une question que je me pose. Si tout cela a été payé et si on n'a pas tenté d'utiliser la griffe d'affranchissement, pourquoi la griffe se trouvait-elle sur l'enveloppe? Si cette propagande était payée au complet et sans restrictions, pourquoi la griffe d'affranchissement était-elle sur l'enveloppe? C'est la question que nous devons nous poser.

M. Broadbent: Je serai heureux de répondre à toutes ces questions.

M. Lewis: Tant mieux. J'aurais pensé que le député, ayant soulevé une question de privilège, serait prêt à donner ces renseignements. Cette question s'inscrit dans un plan délibéré du Nouveau parti démocratique en vue de soulever ce genre de questions. Le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) a soulevé, le 16 octobre 1986, la question de l'envoi d'un message manifestement politique au moyen d'envoi sans adresse, dans le cadre de la campagne électorale en Colombie-Britannique organisée par le frère du chef actuel du Nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique, qui perdra sans doute bientôt son poste, dans le seul but de lui faire récolter des gains politiques. La lettre était probablement écrite par le même rédacteur des bureaux du Nouveau parti démocratique et, bien sûr, elle était payée et le fait que la griffe de franchise apparaissait sur l'enveloppe ne signifiait rien du tout et elle disait: «Nous vous demandons de vous joindre à nous pour travailler à élire le prochain gouvernement du Nouveau parti démocratique provincial. Téléphonez au quartier général de la campagne de votre localité et participez dès maintenant». Ce n'était même pas une élection fédérale, dans le dernier cas. Cela faisait partie d'un complot en vue de retirer des avantages politiques au niveau provincial ou fédéral aux dépens des contribuables canadiens.

Je veux poser au chef du NPD une question dont nous souhaitons tous connaître la réponse. Se prépare-t-il pour une prochaine campagne électorale municipale? Devons-nous utiliser la franchise pour cela aussi? Il est grand temps qu'on fasse preuve d'un peu de rigueur et qu'on se conduise honorablement à la Chambre.

Parlons de l'autre côté de la question. Dans une législature précédente, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) a soulevé une question à propos d'un comité qui avait été établi par le ministre des Transports pour étudier l'abandon de ligne de chemin de fer. Quand la question de privilège a été posée, notre parti a payé sans poser de question. Il est intéressant de remarquer qu'à une date ultérieure le gouvernement libéral d'alors a trouvé cette étude si précieuse qu'il nous a remboursé nos dépenses et qu'en fait il l'a utilisée aux fins du gouvernement fédéral.

Je voudrais terminer en disant que l'abus des privilèges des députés est répréhensible, que cela se passe avant une élection ou pendant. La seule différence, c'est que si cela se passe pendant une élection, cela doit alors être inclus dans les dépenses électorales. Si cet abus des privilèges de la Chambre et des députés se produit avant une élection, c'est tout de même un abus.

Je demande au chef du Nouveau parti démocratique de nous fournir ses preuves. Je ne doute pas qu'il les ait, que son parti les ait. Je leur demande de fournir toutes les preuves que cela a été payé, toutes les dépenses concernant cette lettre, afin de nous démontrer qu'ils ont procédé honorablement dans cette affaire, et de ne pas laisser planer derrière eux un grave doute, l'idée qu'ils font peut-être la même chose au Yukon et à Hamilton Mountain.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, voici l'exemple classique d'un gouvernement qui essaye de recourir à la meilleure défense connue, l'attaque. Il est clair que les 40 000 $ qu'a coûtés ce film et les 135 000 prospectus qui circulent à Terre-Neuve, payés par les Canadiens sont des choses qu'ils veulent étouffer et cacher à la presse.

Cependant, je voudrais parler de la question soulevée par le secrétaire parlementaire parce que, à mon avis, elle ouvre une énorme boîte de Pandore. C'est une question que je n'ai pas jugé utile de soulever lors des élections provinciales en Colombie-Britannique. Cependant, la députée de Vancouver-Centre, la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) a envoyé à 50 000 ou 100 000 foyers une photo de Bill Vander Zalm et d'elle-même se donnant le bras. Cela s'est fait en pleine campagne electoraie.

Si la Chambre prend cette affaire au sérieux, elle ne pourra plus jamais se faire prendre au sérieux. Je pourrais vous présenter des milliers de documents à caractère partisan que les conservateurs ont expédiés aux frais de la Chambre des communes. Le ministre des Transports (M. Crosbie) a trompé le chef de mon parti. Quand ce dernier lui a présenté une attestation du maître de poste de la Chambre des communes certifiant que nous avions payé les frais d'affranchissement, il n'a même pas présenté ses excuses. Il est là à nous regarder avec des yeux de merlan frit et l'air de se dire: Je suis le tout-puissant ministre des Transports. Nous perdons des votes à Terre-Neuve. Nous allons essayer de concocter un problème bidon pour avoir quelque chose à donner en pâture aux Terre-Neuviens. Et bien je ne marche pas et les citoyens de Terre-Neuve ne marcheront pas non plus, car vous avez été pris la main dans le sac et en flagrant délit de mensonge en ce qui concerne l'accord canado-français. Ce n'est que du boniment dont vous devriez avoir honte.

M. le Président: Avant d'accorder la parole au député de Mission—Port Moody (M. St. Germain), je demanderais à tous les députés de s'abstenir de dire «vous», même si je sais que cette question enflamme les esprits.

Comme nous avons déjà entendu plusieurs interventions formulées en des termes très énergiques, le député de Mission—Port Moody voudra peut-être parler uniquement du sujet qui nous intéresse.

Deux questions se posent. L'une a été soulevée par le ministre des Transports (M. Crosbie) qui s'est plaint de ce qu'un message politique relié aux prochaines élections complémentaires avait été expédié en franchise. D'autre part, le chef du nouveau parti démocratique a déclaré que le gouvernement du Canada avait commis un abus de pouvoir en publiant un document concernant la situation des pêches et les relations entre le Canada et la France à l'égard de certains stocks de poisson. Cela vise également à servir ses intérêts politiques. Telles sont les deux questions qui se posent.

• (1530)

Il s'agit de s'avoir s'il s'agit là d'une question de privilège. De toute évidence, on s'est plaint des deux côtés et il s'agit d'établir si les uns et les autres ont fait un bon usage de leurs privilèges parlementaires pour communiquer avec les électeurs. Je ne dis pas qu'il s'agit d'une question de privilège, mais je voudrais que les députés fassent porter leurs commentaires sur cette question, car c'est sur ce point que je dois rendre une décision.

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, je serai très bref. Il y a eu atteinte à nos privilèges. L'honorable chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a présenté les faits sous un faux jour. Dans ses remarques préliminaires, il a dit que l'on utilisait les envois collectifs d'imprimés sans adresse lorsqu'il a répondu aux arguments de l'honorable ministre des Transports (M. Crosbie), ce qui n'est pas du tout l'objet de la discussions actuelle. Nous parlons de nos propres circonscriptions. Quand les objets sans adresse sont de nature sectaire, ils sont souvent refusés et ne sont pas imprimés. On demande à un député d'établir un imprimé qui ne vise pas à gagner des voix et c'est toute la question en jeu ici.

Ce qui est révoltant pour tous les Canadiens, monsieur le Président, c'est l'attitude moralisatrice des néo-démocrates. Ils parlent de l'abus des deniers publics. C'est bien le cas en l'occurrence. Que nous le souhaitions ou non, notre réputation à tous est entachée si un député profite de sa position privilégiée pour servir ses intérêts ou celui de son parti. Ce n'est acceptable ni sur le plan moral ni sur le plan légal, d'après le Règlement de la Chambre. En matière de dépenses publiques—et ne vous y trompez pas, monsieur le Président, il s'agit bien de dépenses publiques au sens propre du terme—le NPD est bien le premier à protester haut et fort.

L'utilisation à mauvais escient du papier à lettres, en l'occurrence, et peut-être aussi de la griffe de franchise, constitue une attaque aux privilèges de chacun d'entre nous à la Chambre. Je suppose que le député d'Oshawa a déclaré avoir payé l'affranchissement. Je me demande toujours pourquoi il a utilisé sa griffe de franchise.

Le plus honteux dans tout cela, c'est que les néo-démocrates adoptent une attitude moralisatrice et hypocrite en réprimandant tous les députés de la Chambre et en défiant l'un des Canadiens les plus respectables, le ministre des Transports. C'est inoui.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, mon apport au débat sera aussi bref que vous aimeriez qu'il soit.

M. le Président: Je sais que je puis compter sur le député. La présidence croit avoir donné à tous la chance d'exposer leurs opinions et c'est ce qu'ils ont fait en termes énergiques et vigoureux mais dans les règles. La présidence a maintenant besoin de conseils en matière de procédure. Le député a la parole.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Monsieur le Président, connaissant ma réputation de parlementaire habile, je comprends pourquoi à cette étape-ci du débat, après avoir entendu des observations faites en termes colorés et animés, vous avez recours à moi pour résumer le débat de façon logique et succinte en vue de permettre à la présidence de rendre une décision assez rapidement. J'espère que la présidence se montrera un tant soit peu indulgente, mais je voudrais dire à titre de représentant, comme tous les autres députés en définitive, des Terre-Neuviens destinataires de la propagande dont il est question à la Chambre, au cas où il y aurait le moindre malentendu à ce sujet, que la duperie prenne la forme d'une adroite présentation sur bande magnétoscopique, d'envois collectifs bleus, blancs, rouges et jaunes, ou d'une lettre émanant du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), les Terre-Neuviens peuvent reconnaître une duperie quel qu'en soit l'emballage. Qu'il s'agisse de la duperie de 40 000 $ ou de celle que constitue la lettre du chef néo-démocrate, les électeurs de la circonscription de Saint-Jean-Est ne s'y laisseront pas prendre, car il s'agit en définitive de duperie.

Il incombe à tous les députés, et c'est ce que feront les députés de mon parti, de se rendre à Terre-Neuve, de s'entretenir avec la population et de l'écouter. C'est la bonne façon d'agir. Qu'il y ait eu ou non usage irrégulier des fonds publics à l'origine de ce concours auquel nous voyons se livrer le Nouveau parti démocratique et le parti conservateur pour savoir qui crachera le plus loin, la seule question logique à se poser est celle qu'il faut poser au directeur général des élections. Nous verrons, quand les élections seront terminées et quand auront été produits tous les documents, si on a respecté ou non la Loi sur les dépenses électorales. C'est tout ce qui importe, monsieur le Président. Je soutiens pour ma part que c'est peut-être là tout ce sur quoi vous avez à vous prononcer aujourd'hui.

Je me permettrai de dire à la défense des Terre-Neuviens que lorsqu'on fabrique des inepties, que ce soit dans un message vidéo de 40 000 $ ou dans une lettre du chef du Nouveau parti démocratique, les Terre-Neuviens le reconnaîtront chaque fois pour ce que c'est. Nous ne sommes pas impressionnés par ce concours auquel se livrent ces deux partis. Nous voulons des réponses. Nous voulons des initiatives. Nous voulons savoir quelles politiques sont mises en oeuvre pour remettre la province de Terre-Neuve au travail et l'aider à réaliser tout son potentiel. Nous ne voulons pas d'une dispute d'écoliers dans une assemblée transformée en cour d'école. C'est une vraie honte.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, en rapport avec la même question de privilège, je faisais une déclaration aux fins de l'article 21 du Règlement il y a quelques semaines, dans laquelle je dénonçais la même utilisation des privilèges de la part du chef du Nouveau parti démocratique qui utilisait son franc à des fins partisanes. Et, à ce moment-là, ce que je dénonçais c'est que, pour les citoyens de la circonscription de Jonquière, le chef de l'Opposition avait utilisé son franc pour faire parvenir un message partisan dans lequel il prenait position en ce qui concerne la réforme fiscale et les impôts.

Monsieur le Président, j'ai aussi un document dont je vous fais part un peu en substance de ce que le chef de l'Opposition disait:

«Monsieur Broadbent, je veux que vous sachiez ce que je pense des impôts justes et des emplois.» Et à cet endroit il y avait une petite case où on ne pouvait pas écrire ni oui ni non. C'est juste écrit «oui». Puis, il faut faire un petit crochet, si on est d'accord. Il disait: «Oui, je pense qu'une réforme fiscale qui garantit que chacun paie sa juste part est nécessaire. Les Canadiens et Canadiennes à revenu faible ou moyen ne devraient pas avoir à supporter un fardeau fiscal inéquitable.» Je me demande pourquoi poser une telle question aux Canadiens, monsieur le Président. Il me semble qu'il est bien évident qu'on est tous d'accord à ne pas supporter un fardeau fiscal inéquitable.

Deuxièmement, il disait: «Oui je pense que les dégrèvements fiscaux devraient servir à créer de nouveaux emplois, plutôt qu'à accorder des congés fiscaux aux groupes ou aux grosses corporations.» Premièrement, le français n'est même pas bon. Ce ne sont pas des congés fiscaux mais des abris fiscaux.

Et sur un autre point il disait: «Oui, je vous appuie lorsque vous vous prononcez en faveur des impôts justes.» Y a-t-il quelqu'un qui peut être contre les impôts justes, monsieur le Président? Et même si la lettre sur laquelle était indiquée: «Un message de Ed Broadbent», même si le député utilise ses privilèges comme député, ses privilèges sont payés à moindre coût que le citoyen ordinaire, et c'est ce privilège qui est utilisé à des fins partisanes. Et également le retour de l'envoi. Aucun timbre requis et c'est adressé à: «Ed Broadbent, Député, Chambre des communes». C'est l'utilisation de ses pouvoirs à des fins partisanes et cela va exactement dans le même sens que le ministre des Transports (M. Crosbie) parle présentement, sauf que lui c'est un autre type de lettre.

Alors, monsieur le Président, on peut toujours relever cet article 21, cette déclaration que je faisais il y a quelques semaines dans laquelle je disais en plus que c'était un sondage bidon. Si au moins, monsieur le Président, il utilisait ses pouvoirs avec quelque chose qui avait été logique puis sensé, au moins on aurait . . . en tout cas, même si c'est encore non acceptable, c'aurait toujours bien été mieux. Mais là c'est juste bidon. Les gens ne pouvaient même pas dire oui ou non. Il y a juste des oui à des questions sur lesquelles tout le monde sait qu'on est d'accord car nous sommes tous pour des impôts justes et équitables.

Privilège—M. Crosbie

• (1540)

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il serait tentant de continuer à écouter les députés conservateurs et néo-démocrates se disputer la troisième place, mais je trouve que nous discutons d'une question importante pour les délibérations de la Chambre des communes, à savoir si nous avons là une véritable question de privilège. Sauf erreur, le commentaire 84 à la page 27 de l'ouvrage de Beauchesne traite du rôle du Président à ce propos. Le commentaire se lit comme suit:

Chaque fois qu'est posée la question de privilège il appartient au Président de juger si on peut administrer la preuve de sa recevabilité fondée sur des présomptions suffisantes. Le Président entend être persuadé de deux choses, *primo* que ces présomptions sont suffisamment fortes pour justifier une mise en discussion prioritaire et *secundo* que l'on a effectivement soulevé la question à la première occasion.

De quoi parlons-nous quand est posée la question de privilège parlementaire? A cet égard, je vous renverrai en toute déférence, monsieur le Président, au commentaire 16 de la page 11 de Beauchesne. Dans les deux cas, je me reporte à la cinquième édition de Beauchesne. Le commentaire 16 semble être une citation tirée de la 19e édition de Erskine May, *Treatise on the Law, Privileges, Proceedings and Usage of Parliament*. En toute déférence, je vais vous citer un passage de ce commentaire; voici:

Le privilège parlementaire est la somme des privilèges particuliers à chaque Chambre, collectivement, parlant en tant que parties constitutives de la Haute Cour qu'est le Parlement, et faute desquels il serait impossible à celui-ci de s'acquitter de ses fonctions. Ces droits dépassent ceux dont sont investis d'autres organismes particuliers. On est donc fondé à affirmer que bien qu'il s'insère dans l'ensemble des lois, le privilège n'en constitue pas moins, en quelque sorte, une dérogation au droit commun.

On reconnaît le privilège à son caractère accessoire. Les privilèges du Parlement sont ceux qui sont absolument indispensables à l'exercice de ses pouvoirs. Ils sont départis aux députés en tant que tels: la Chambre serait en effet dans l'incapacité de s'acquitter de ses fonctions si elle ne pouvait librement disposer des services de tous ses membres. Mais ils sont également étendus à chacune des Chambres en vue de la protection de ses membres et de la proclamation de son autorité et de sa dignité propres.

Vous devez donc décider, monsieur le Président, si la question soulevée par le ministre des Transports (M. Crosbie) ou, en fait, celle soulevée par le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), est visée par la définition plutôt restrictive des privilèges que donnent les documents que j'ai cités et qui font autorité en la matière, et si en l'occurrence, vous êtes en mesure de décider qu'il y a eu, à première vue, atteinte au privilège au sens où on l'entend.

La plainte du ministre des Transports devrait peut-être être examinée à une autre tribune ou par des personnes étrangères à la Chambre. Je ne tenterai pas de me pencher sur cette question à ce stade-ci. Cependant, il s'agit de déterminer si une question de privilège se pose au sens où on l'entend dans les documents en question.

Comme je l'ai déjà dit au sujet des questions dont nous sommes saisis, et comme, sauf erreur, un ministériel l'a signalé en affirmant qu'il s'agissait, en l'occurrence, de ce qu'il a eu l'astuce d'appeler une double question de privilège vous devez accomplir une tâche bien définie qui vous laisse bien peu de latitude. En ce qui a trait à la question soulevée par le Nouveau parti démocratique, je suppose qu'on pourrait soutenir qu'à un moment donné, elle pourra faire l'objet d'un débat parlementaire sur l'utilisation des deniers publics par le gouvernement, relativement à divers envois et films à Terre-Neuve.

Je sais que vous nous avez invités à formuler certaines observations sur la question de procédure en jeu en l'occurrence, monsieur le Président. Ce faisant, je risque de détourner l'attention des autres aspects de la question à ce stade-ci et je le répète, il serait tentant de laisser les conservateurs et les néo-démocrates continuer à se battre pour la troisième place, mais j'ai jugé bon d'intervenir pour signaler à la Chambre certaines considérations dont nous devons tenir compte lorsque nous soulevons la question de privilège et nous vous demandons, monsieur le Président, de décider si, à première vue, il y a eu atteinte au privilège.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je vous remercie de me laisser participer à ce débat. Je crains que vous deviez vous prononcer sur cette manoeuvre mesquine de député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Je voudrais lui rappeler ce que mon chef a dit, et je sais qu'il ne mettra pas en doute sa parole. Nous avons payé l'impression et l'affranchissement en ce qui nous concerne, mais ce n'est pas le cas du matériel envoyé par le député qui n'a pas été assumé par un parti politique, mais par un ministère.

Je vous signale, monsieur le Président, à vous et au député de Saint-Jean-Ouest, que j'ai en main une lettre portant la griffe d'affranchissement postal de John Thompson, député de Calgary-Sud. Dans cette lettre, on fait la promotion d'un barbecue organisé à l'occasion d'un rodéo à Spruce Meadow. C'est le Ciel qui a voulu qu'elle soit envoyée par erreur à un député néo-démocrate provincial de Regina. C'est ce qui nous a permis de mettre la main dessus.

J'ai également en main une autre lettre, monsieur le Président, qui commence par les mots «Cher concitoyen conservateur». L'enveloppe porte le nom de J.B., député, Regina-Est. J'espère que le député de Saint-Jean-Ouest ouvre l'oreille. Cette lettre est adressée à Mme Pat King qu'elle appelle «Chère concitoyenne conservatrice». C'est bien la dernière chose à dire en parlant de Mme Pat King. Quoi qu'il en soit, voici la suite:

Vous trouverez sous pli une note de M. Bill Wheatley, le président de l'associatioin conservatrice de Regina-Est, qui vous invite à joindre officiellement les rangs de cette organisation.

Vous n'ignorez pas que le nouveau chef du NPD a choisi cinquante circonscriptions fédérale, dont celle de Regina-Est, comme cibles d'une campagne intensive pour y faire élire un député au Parlement.

C'est le cas, soit dit en passant. Voici ce qu'on ajoute plus loin:

Notre parti ne peut pas relever ce défi sans conserver une solide assise populaire.

La lettre portait la griffe d'affranchissement postal de James Balfour.

M. Crosbie: Ils ne sont même plus députés.

M. Benjamin: Oui? Comment se fait-il alors que tout d'un coup le député se formalise alors que les députés de son parti ont été ceux qui ont fait le plus mauvais usage des deniers public dans toute l'histoire du Parlement depuis 1867?

Monsieur le Président, une intervention rapide et vigoureuse de votre part s'impose concernant le contenu des circulaires des députés, et nous nous accommoderons fort bien de votre décision car nous payons nos factures. Nous y mettons peut-être le temps mais nous les payons.

J'ai une autre lettre dont la teneur est la suivante:

Cher supporter,

Permettez-moi de vous faire part de la situation financière de notre parti pour 1979.

Je dois dire que je suis fier que des particuliers soient à l'origine de plus de 81 p. 100 des contributions au parti progressiste conservateur—le pourcentage le plus élevé de tous les partis politiques canadiens.

A mon avis, il se trompe dans ses statistiques mais cela n'a pas d'importance. La lettre ajoute:

Au parti progressiste conservateur, nous avons toujours pensé que c'était fondamentalement la foi dans l'initiative individuelle qui nous guidait.

Et cetera, et cetera, jusqu'à la nausée. Voici la suite:

Je suis sûr que vous vous joindrez à moi pour exprimer notre sincère gratitude au président du Fonds canadien du parti progressiste conservateur, Terry Yates, et à son conseil d'administration . . .

Ce n'est pas un parti politique, c'est une société et elle devrait être soumise au droit canadien des sociétés. La lettre continue:

. . . pour faire en sorte que notre parti puisse honorer ses engagements financiers . . .

Je serais heureux de fournir à la présidence une copie de l'enveloppe. A ce propos, monsieur le Président, cette lettre m'a été envoyée pour me demander une donation. J'ai ici davantage de demandes de donations émanant du Fonds canadien du parti progressiste conservateur que vous ne pouvez en compter. Il faut vraiment que le parti conservateur soit sur la paille pour venir me demander, à moi, de lui faire un don. Je lui donnerais quelque chose pour une oeuvre de bienfaisance, mais rien de plus. Cette lettre m'est parvenue à la 21e avenue à Regina et elle était signée par, le croiriez-vous, le député de Yellowhead (M. Clark).

Je défie le député de St-Jean-Ouest et quiconque à la Chambre de trouver ailleurs ce genre de demande de fonds éhontée ou de colportage de prétendues nouvelles aux frais d'un ministère, à des fins si manifestement politiques.

• (1550)

Maintenant que la plaie a été ouverte, je vous demande d'examiner la question et de décider que dorénavant, en fait même rétroactivement, on facturera à chaque député à la chambre les services d'impression, les fournitures, les frais postaux et tout le bazar.

M. Nunziata: Ed ne pourrait pas se l'offrir.

M. Benjamin: J'envoie une lettre d'information le mois prochain et j'espère que vous l'examinerez attentivement. Si je pèche où que ce soit dans cette lettre, envoyez-moi la facture et je paierai. Mon chef a déjà payé la note pour celle dont il est question.

M. Crosbie: Voyons cette facture.

M. Thacker: Quand?

M. Benjamin: Le député ne se fiera-t-il pas à la parole du chef de mon parti?

M. Lewis: Il s'y est fié.

M. Benjamin: Il s'y est fié?

M. Crosbie: Voyons cette facture, c'est tout ce que j'ai à dire.

M. Benjamin: Cela signifie que vous ne vous fiez pas à sa parole.

M. Lewis: Oh si, nous nous y fions.

M. Crosbie: Vous faites comme vous voulez et moi aussi.

M. Benjamin: Décidez-vous. Le problème, dès qu'il est question de Terre-Neuve, c'est que trop de députés deviennent menteurs.

M. Crosbie: Vous n'en aurez pas un autre dans cette province.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je crois que vous devriez décider que si les députés de tous les partis . . .

M. Tobin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Je crois savoir sur quoi porte ce rappel. Le député vient de déclarer que trop de députés étaient des menteurs lorsqu'il était question de Terre-Neuve. Il a pris bien garde de ne pas préciser qui entrait dans le groupe. Je suis sûr que le député faisait simplement allusion au fait que les députés, de quelque région qu'ils proviennent, manquent parfois de rigueur. Il ne veut certainement pas accuser de mensonge un député terre-neuvien en particulier, voire l'ensemble des députés, ainsi qu'il le dira lui-même à la présidence, j'en suis persuadé.

M. Benjamin: Je m'excuse, monsieur le Président. Je suis tout à fait disposé à retirer mes propos. J'essayais d'imiter l'accent terre-neuvien pour dire *lawyers*. Si j'ai offensé mes collègues de cette province, je retire sans ambages mes propos.

M. Crosbie: Monsieur le Président, puis-je ajouter quelques mots en guise de conclusion?

M. le Président: La Chambre laissera sûrement le mot de la fin au ministre, après quoi je prendrai l'affaire en délibéré et rendrai ma décision en temps opportun.

M. Crosbie: Monsieur le Président, au sujet de ma question de privilège, je vous ai dûment prévenu par écrit, avant 14 heures, que je la soulèverais à propos de la lettre envoyée par le chef du NPD (M. Broadbent) aux électeurs de Saint-Jean-Est. Le chef néo-démocrate prétend avoir prévenu sous une forme ou une autre de sa propre intention de soulever la question de privilège à mon sujet. Il n'a pas donné son avis par écrit et ne s'est pas conformé au Règlement, et il a négligé de nous fournir le document faisant l'objet de sa supposée plainte, à savoir une brochure ou un document quelconque qu'on aurait envoyé dans tous les foyers terre-neuviens à propos du différend en matière de pêche opposant le Canada à la France. Le chef du NPD n'a pas présenté le document dont il se plaint. Il prétend qu'il existe un film documentaire d'une demi-heure, dont il se plaint d'ailleurs, qu'aurait payé le gouvernement. Je suis tout à fait disposé à confirmer l'existence de ce film qui est passé à la télévision à Terre-Neuve jeudi dernier, en soirée, et je recommande vivement aux députés de le visionner. Ils constateront qu'on ne trouve absolument pas la moindre allusion politique, ni dans le film en question, ni dans la brochure qu'a négligé de présenter à la Chambre le chef du Nouveau parti démocratique. Comment peut-il se plaindre d'un document dont il n'a pas eu personnellement connaissance? Il n'est pas d'origine

terre-neuvienne et tant que quelqu'un de la province ne lui en aura pas envoyé un exemplaire, comment peut-il s'en plaindre? Il ne l'a ni lu ni vu; or, quand il l'aura fait, il ne pourra plus justifier sa profonde ignorance des difficultés en matière de pêche que soulève le traité ratifié par la France et le Canada.

Comme je n'ai nullement enfreint les privilèges des députés, il n'y a pas lieu que vous vous prononciez à ce sujet. Je n'ai rien fait de tel. Vous n'avez absolument rien à trancher.

A propos de ma propre question de privilège, le député d'Oshawa prétend avoir payé l'affranchissement de son envoi. Puisqu'il l'affirme, je ne le nierai pas. Je dirai simplement qu'il serait intéressant de savoir quand il a effectivement payé l'expédition postale de ces quelques 36 000 lettres et combien il lui en a coûté.

M. Tobin: Environ 201 $.

M. Crosbie: Environ 201 $. C'est là toute une aubaine, car si les 36 000 lettres avaient été affranchies chacune avec un timbre de 34 cents, il lui en aurait coûté en fait 12 240 $.

M. Benjamin: Est-ce que vous le croyez, oui ou non?

M. Crosbie: Je voudrais savoir combien cet envoi postal a coûté.

M. Benjamin: Vous ne le croyez donc pas? Décidez-vous.

M. Crosbie: Je veux savoir combien cet envoi a coûté et qui en a payé la note. Si le chef du Nouveau parti démocratique prétend avoir puisé dans la caisse de son parti pour ce faire, qu'il nous en donne la preuve. Il pourra le montrer au comité qui sera saisi de la question si Votre Honneur juge que l'accusation de violation de privilège paraît fondée de prime abord. Dans ce cas, je voudrais voir qui a payé pour le papier parce que le papier utilisé est celui du chef du Nouveau parti démocratique en sa qualité de député. Le NPD a-t-il payé pour cela?

M. Murphy: Oui.

M. Crosbie: Nous voudrions voir les preuves ainsi que pour l'enveloppe. Ces questions restent sans réponse.

M. Benjamin: Vous n'acceptez pas sa parole?

M. Crosbie: Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) n'y répond pas en entrant ici en titubant, en vivant dans le passé et en montrant des lettres envoyées il y a des années par des députés qui nous ont quittés depuis longtemps . . .

M. Murphy: Joe Clark?

M. Crosbie: . . . et qui sont aujourd'hui au Sénat ou dans la tombe.

Oh! comme c'est douloureux pour ces âmes de petits saints de se faire prendre à leur propre jeu pour avoir violé le Règlement de la Chambre en vue de retirer un avantage politique pour leur parti. Ce ne sont plus des hypocrites anonymes mais des hypocrites tout court.

Je renvoie encore une fois au Règlement sur les allocations et les services. Sous le titre Demandes inacceptables, comme je vous l'ai déjà lu, le paragraphe B porte sur des documents de nature partisane comme celui-ci. Plus loin on parle de la reproduction sur du papier à en-tête comme celui d'un parti et ainsi de suite. Si on va au paragraphe F, on trouve la reproduction de documents rédigés par les services de recherches des partis politiques. Nous avons nettement l'impression aujourd'hui, à moins que quelqu'un d'en face veuille le nier, que ce document a été préparé par le service de recherches du NPD. Si c'est le cas, ils n'ont pas le droit en vertu du Règlement de le reproduire et de l'envoyer en se servant des privilèges d'affranchissement ou des autres privilèges de la Chambre.

A-t-on soumis la question au service d'impression pour qu'il étudie le document pour voir s'il respectait le Règlement? On ne l'a pas fait.

M. Benjamin: On le fait systématiquement.

M. Crosbie: Je vous demanderais, monsieur le Président, de juger que les privilèges des députés semblent bien à première vue avoir été violés.

M. Benjamin: Le document n'est jamais allé au service d'impression, espèce de crétin.

M. Crosbie: Il faut mettre fin à ces agissements du NPD. Comme ils l'ont fait aux élections provinciales de Colombie-Britannique, ils essaient maintenant d'enfreindre tous les règlements possibles à l'occasion de l'élection partielle dans Saint-Jean-Est. Je leur dirai, cependant, qu'ils ne verront jamais un député néo-démocrate élu dans Saint-Jean-Est, que cela n'arrivera jamais même s'ils envoient 500 000 lettres d'ici la fin de juillet. Le néo-démocrate ne sera pas élu en dépit de cette violation hypocrite du Règlement de la Chambre.

Des voix: Bravo!

• (1600)

M. le Président: La présidence a écouté attentivement les différentes interventions. Elle étudiera le problème, qui semble bien réel, pour voir s'il s'agit bien d'une question de privilège et sinon, pour décider comment l'affaire peut être résolue.

Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) attend patiemment de soulever une question de privilège.

L'ENTREVUE ACCORDÉE PAR M. DE COTRET À UN JOURNALISTE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, à 11 heures ce matin, je vous ai donné avis par écrit des raisons qui motivent la question de privilège que j'ai l'intention de soulever. Cela concerne une entrevue accordée par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) à M. David Stewart-Patterson, un journaliste du *Globe and Mail*.

M. le Président: La présidence pourra peut-être aider le député en disant ceci. L'avis transmis à la présidence par le député est un modèle du genre et les arguments y sont exposés avec rigueur. J'invite le député à les récapituler. Toutefois, je signale que le ministre à qui on impute les déclarations donnant lieu à la plainte n'est pas à la Chambre aujourd'hui. Si le député qui a soulevé la question est d'accord, je propose que nous l'écoutions et que nous reportions ensuite la question pour permettre au ministre de répondre, s'il le souhaite, et aux autres députés de faire des commentaires. Compte tenu de l'heure qu'il est et de l'absence du ministre, c'est ce que nous allons faire si cela convient au député.

M. Rodriguez: Cela me convient tout à fait, monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de donner certains antécédents importants. Il y a quelques semaines, le comité du travail, de l'emploi et de l'immigration interrogeait les commissaires à l'assurance-chômage, qui comparaissaient devant lui. Le comité interrogeait notamment le président de la commission, M. Gaétan Lussier, sous-ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Lors de cette réunion, un membre du comité a proposé que les témoins soient assermentés. La motion ayant été adoptée, les témoins ont été assermentés.

Dans une entrevue accordée vendredi dernier à M. David Stewart-Patterson du *Globe and Mail*, le président du Conseil du Trésor aurait déclaré ce qui suit:

> Il s'agit d'un précédent effrayant. Je ne demanderais jamais à un fonctionnaire de témoigner sous serment. Le comité le traite ni plus ni moins de menteur. Je n'arrive pas à y croire.

Plus tard au cours de la même entrevue, le ministre est censé avoir dit:

> Selon moi, Gaétan Lussier aurait mieux fait de quitter la pièce.

Le président du Conseil du Trésor n'est pas n'importe quel ministre. Il est effectivement le ministre des fonctionnaires. Plus précisément, il est le ministre du mandarinat, de la haute fonction publique.

D'abord et à mon avis, le ministre prête aux membres du comité des intentions malveillantes et se trouve ainsi à éclabousser non seulement les membres du comité mais tous les députés de la Chambre.

Voici ce que dit le commentaire nº 50 du Beauchesne qu'on peut lire à la page 19:

> En 1941 un journal avait donné à entendre qu'on ne saurait attendre d'un certain député désigné à un comité qu'il agisse impartialement. Bien que le premier ministre y eut vu une atteinte au privilège, la Chambre ne donna aucune suite à l'affaire.

Dans le cas qui nous occupe, le président du Conseil du Trésor prête des intentions malveillantes aux membres du comité ou leur fait dire ce qu'ils n'ont pas dit. Il laisse entendre que les membres du comité croyaient que M. Lussier était un menteur et que c'est pour cette raison que le comité a fait témoigner celui-ci sous serment. Les comités parlementaires de la Chambre ont le pouvoir de faire assermenter les témoins. Le sous-ministre a comparu comme témoin. Le ministre est en train de dire au sous-ministre qu'il n'a pas à se soumettre à la volonté du Parlement. Qui paie le traitement du sous-ministre? Qui paie la facture pour le sous-ministre? Ma foi, monsieur le Président, ce sont les contribuables canadiens. Qui sont les porte-parole des contribuables canadiens? Le Parlement du Canada, tous les députés de la Chambre sont les porte-parole des contribuables. Nous le sommes d'autant plus au comité. En fait, on considère aujourd'hui que les comités accomplissent un travail extrêmement important.

Le ministre manque de respect au Parlement canadien en conseillant au sous-ministre de se moquer d'un comité permanent et de la Chambre. La Constitution de notre pays ne comporte peut-être pas de cinquième amendement, mais qu'en ferions-nous puisque nous avons le président du Conseil du Trésor? Qu'avons-nous besoin d'un cinquième amendement lorsque le gratin de tous les mandarins conseille au sous-ministre de ne pas s'occuper du comité ni du Parlement?

Si vous jugez que la question de privilège paraît fondée à première vue, monsieur le Président, je suis prêt à proposer une motion en conséquence.

M. le Président: Je remercie le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) d'avoir exposé succinctement la question. Je le félicite encore une fois du grand soin qu'il a mis à formuler son avis qu'il a remis bien avant la fin du délai. La présidence a proposé de remettre la question à plus tard, à un moment où le ministre pourra être présent. Le secrétaire parlementaire aurait une observation à faire là-dessus.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je comprends les observations du député et votre suggestion. Je soumettrai la question au ministre pour qu'il y réfléchisse et qu'il décide de la conduite à tenir.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NO 2 DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-40, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Quand la Chambre a suspendu ses travaux, il restait trois minutes pour les questions et observations sur le discours du député de Lasalle (M. Lanthier). Y a-t-il des questions? Comme il n'y en a pas, le débat reprend.

Pouvoir d'emprunt

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, nous revoici à débattre un projet de loi portant pouvoir d'emprunt, dans des circonstances qui ne sont pas très réjouissantes, cette fois non plus. La dette publique monte encore plus rapidement que la croissance économique. C'est toujours un sujet de préoccupation, mais c'est particulièrement inquiétant quand le gouvernement hausse les impôts et prend des mesures qui bloquent la croissance économique.

L'Opposition officielle a critiqué absolument tous les budgets présentés par le gouvernement conservateur depuis son arrivée au pouvoir, et toujours pour les mêmes raisons. Nous sommes inquiets de voir le gouvernement s'obstiner à adopter des vues à court terme et se désintéresser de l'avenir du pays. Par ailleurs, si nous admettons qu'il convient d'essayer de réduire le déficit, nous avons de graves réserves à faire sur les solutions adoptées par le gouvernement pour y arriver et sur les piètres résultats obtenus jusqu'à présent.

Les Canadiens n'ont pas été traités convenablement ni équitablement par le gouvernement qui a fait d'innombrables promesses qu'il n'a jamais tenues. Depuis l'accession au pouvoir du gouvernement, les pauvres n'ont cessé de voir leur fardeau fiscal s'alourdir et les services se détériorer. Seuls les sociétés et les riches ont échappé à l'érosion du revenu disponible qui a commencé avec le premier budget du ministre des Finances (M. Wilson), en mai 1985. Au mois d'avril, l'impôt sur le revenu des particuliers aura augmenté de 48 p. 100, soit de 43,3 milliards, par rapport à 1984-1985, année où le gouvernement a été élu. Pour les sociétés, par contre, il n'a augmenté que de 4,3 p. 100.

• (1610)

Cette hausse de 48 p. 100 ne comprend pas l'augmentation de 62 p. 100 de la taxe de vente fédérale et des taxes d'accise qui font une ponction de 22,83 milliards dans les poches des consommateurs.

Bien que les taxes de vente et d'accise soient levées au niveau du fabricant, elles sont naturellement acquittées par les consommateurs qui paient davantage pour le produit.

Non seulement les taxes de vente ont été augmentées à chaque occasion, mais on en a élargi l'application à toute une gamme de produits qui en étaient exempts.

Dans le budget de l'an dernier, le ministre des Finances annonçait une surtaxe de 3 p. 100 pour tout le monde. On a dit que c'était une mesure temporaire, mais on ne dit nulle part combien de temps elle sera en vigueur. Il est évident que dans sa recherche de revenus le gouvernement pressure les Canadiens moyens, ceux qui ont des revenus modestes, mais également les pauvres. Non seulement les pauvres paient davantage du fait des mesures introduites par le gouvernement, notamment la désindexation des tranches d'imposition et l'élimination de la réduction fédérale d'impôt de $100, mais en plus un nombre toujours plus grand de personnes à faible revenu s'ajoute au rôle des impôts, même si leurs revenus n'augmentent pas. Délibérément, le gouvernement essaie de réduire le déficit sur le dos des Canadiens à faible ou moyen revenu.

Qu'offre-t-il en échange de toutes ces ponctions dans les poches des contribuables? On nous dit que les augmentations étaient nécessaires car tout le monde doit participer à la réduction du déficit. Les Canadiens à faibles et moyens revenus ont fait plus que leur part, mais qu'en est-il du gouvernement? A-t-il réussi à réduire le déficit? Rappelons-nous que la réduction du déficit était l'objectif majeur que le gouvernement s'était fixé. Pourtant, deux ans et demi plus tard ses résultats sont loin d'être impressionnants.

En dépit de toutes les mesures pour serrer la ceinture aux contribuables, des réductions dans les services, des frais d'utilisation et des frais de service, le déficit de l'année 1986-1987, après quatre ans de relance économique, sera de 32 milliards contre 32,4 milliards dans la dernière année complète du gouvernement libéral, alors que nous commencions tout juste à sortir de la récession.

Que s'est-il passé? Le gouvernement a augmenté les impôts de six milliards de dollars, mais il a beau se lancer des fleurs, il ne peut pas cacher le fait que, malgré cela, il n'a pas réussi à réduire le déficit, ou si peu que ce n'est même pas la peine d'en parler.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que le public soit très mécontent du gouvernement. Les conservateurs ne semblent pas se souvenir de leurs promesses.

La semaine dernière, à la Chambre, j'ai demandé au ministre des Finances comment il pouvait s'attendre à ce que ses politiques améliorent les perspectives d'avenir des citoyens. Sa réponse n'était guère satisfaisante, car il s'est contenté de réciter une liste de mesures prises ostensiblement pour leur venir en aide. Il a mentionné le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente, ce qui ne représente pas grand chose. Seuls ceux dont le revenu annuel est inférieur à 15 000 $ peuvent en bénéficier. De nombreuses familles vivant en-dessous du seuil de la pauvreté n'y ont pas droit.

Le ministre a également parlé du paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfant qui, en principe, vise à améliorer la qualité de la vie des Canadiens. Là encore, c'est une mesure d'une portée très limitée dont seuls peuvent bénéficier ceux dont le revenu est inférieur à 15 000 $. Cela veut dire simplement que ces familles toucheront en novembre ce qu'elles auraient obtenu de toute façon en avril. Quoiqu'il en soit, environ 300 000 familles canadiennes vivant en-dessous du seuil de la pauvreté, mais dont le revenu dépasse 15 000 $ n'y ont pas droit. L'argent que les Canadiens récupéreront grâce au remboursement de la taxe de vente et au paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfant représente moins de la moitié des recettes que le gouvernement encaisse en augmentant la taxe de vente de 1 p. 100. Je rappelle aux députés qu'il l'a augmentée de trois points de pourcentage depuis son arrivée au pouvoir.

Dans sa réponse, le ministre a mentionné également la hausse des pensions d'anciens combattants et des allocations de conjoint. Même s'il s'agit de bonnes initiatives, je souligne que ces pensions sont considérées comme un revenu aux fins de l'impôt et qu'elles peuvent donc devenir la proie des impôts cachés qui chaque année absorbent une part de plus en plus grande du revenu des personnes âgées.

Enfin, le ministre a déclaré que 677 000 emplois avaient été créés. Comment peut-il expliquer qu'il reste encore 1,25 million de Canadiens qui n'arrivent pas à trouver un emploi? Le gouvernement ne va probablement pas réduire le chômage. En janvier dernier, le taux de chômage s'élevait à 9,7 p. 100. C'est un résultat pitoyable après quatre années de reprise économique. Le taux de chômage a à peine baissé depuis le fort de la crise où il atteignait 11 p. 100. Selon les prévisions du ministre des Finances, il sera encore à 9 p. 100 à la fin de l'année, ce qui est inacceptable.

Il semble que cela satisfait le gouvernement puisque, dans le budget des dépenses déposé le 2 mars, nous voyons qu'il prévoit réduire de 12 p. 100 les fonds alloués à la création d'emplois, qui passeront de 1,8 à 1,6 milliard de dollars. En toute justice, tous les fonds alloués à la création d'emplois ne sont pas réduits. Dans le budget des dépenses, on a prévu d'autres fonds pour les programmes d'emploi à l'intention des assistés sociaux et des réfugiés.

Cependant, je rappelle au gouvernement un élément très important qu'il semble oublier. Il s'agit du rapport entre l'éducation et l'emploi. Éducation et formation sont les clés de la réussite sur le marché du travail. C'est ce qu'a reconnu la Commission Forget, chargée par le gouvernement d'examiner tout le régime d'assurance-chômage. Dans son rapport, la Commission a déclaré que «le Canada devait immédiatement prendre des mesures propres à réaliser le plein emploi». Parmi ces mesures, la Commission cite l'éducation, le perfectionnement des compétences et la formation. On peut lire ensuite dans le rapport de la commission que si l'on ne relève pas ce défi, tous les Canadiens passeront à côté de nombreuses possibilités et les plus prospères d'entre eux seront voués à une exitence marginale, étant tributaires de l'assurance-chômage et de l'aide sociale. Le gouvernement ne peut pas prétendre ne pas le savoir. Mes collègues et moi avons soulevé la question à maintes reprises dans nos discours et dans les questions que nous avons posées à la Chambre.

Je trouve donc pour le moins surprenant que le gouvernement dépose d'une part un budget dans lequel il abandonne la création d'emplois aux prétendues forces du marché, et, d'autre part, des prévisions de dépenses où l'aide offerte par le gouvernement fédéral aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire et les programmes fédéraux de création d'emplois sont réduits de millions de dollars.

Dans les prévisions budgétaires, les paiements de transfert en espèces au titre de l'enseignement postsecondaire sont réduits de 14 millions de dollars. Quand j'ai soulevé la question à la Chambre, le ministre des Finances a répondu d'un air indigné qu'il n'y aurait pas de coupures puisque le budget des dépenses prévoyait une augmentation des transferts fiscaux aux provinces. Les gouvernements provinciaux ne sont pas obligés de faire servir les paiements de transfert à des programmes précis. Rien ne garantit qu'on remplacera les 14 millions de dollars dont le gouvernement fédéral a amputé les paiements de transfert destinés précisément à l'enseignement postsecondaire.

• (1620)

Le gouvernement dit se préoccuper du chômage. Mais comment les Canadiens peuvent-ils le croire quand les mesures qu'il prend montrent tout le contraire? Les choses sont particulièrement difficiles pour les Canadiens qui vivent hors du centre du pays, dans les régions où le chômage est maintenant plus élevé qu'il était au pire de la récession. Mais que fait le gouvernement?

Depuis son arrivée au pouvoir, il a réduit d'une année à l'autre son soutien aux régions économiquement défavorisées. Même en comptant le programme de subvention des céréales, le soutien au développement régional a baissé d'environ deux milliards de dollars depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir. Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a reconnu que certaines régions «souffrent»; mais il n'a eu aucun programme nouveau à annoncer. Les prévisions budgétaires déposées la semaine dernière ont eu bien peu à montrer, à part les subventions aux céréaliers, pour faire changer l'impression que le gouvernement avait abandonné les régions.

L'association des maires et préfets a récemment adressé une requête spéciale au gouvernement pour des fonds additionnels devant servir aux infrastructures municipales: égouts, routes, ponts et le reste. Les maires et les préfets ont présenté des arguments très convaincants pour la protection de la qualité de la vie et surtout pour la création d'emplois. Le gouvernement n'a pas fait droit à leur requête. Il ne s'est, cependant, pas contenté de refuser aux municipalités l'aide qu'elles avaient demandée; il leur a rendu la vie encore plus difficile. L'augmentation de la taxe d'accise sur l'essence a, bien entendu, accru les frais d'exploitation des transports publics. En outre, les municipalités sont maintenant forcées d'effectuer des retenues à la source, à savoir le Régime de pensions du Canada, l'assurance-chômage et l'impôt sur le revenu, deux fois par mois au lieu de mensuellement, ce qui accroît leur charge de travail. Manifestement, la taxe de vente les frappe très durement.

Ainsi, le gouvernement fait tout en son pouvoir pour donner l'impression qu'il réduit le déficit, mais en réalité, il fait supporter une plus large part de ce fardeau aux municipalités et aux provinces. Cependant, il ne s'efforce pas sérieusement de stimuler l'économie et de prendre les mesures susceptibles de réduire le déficit à long terme et de façon constructive.

Le gouvernement parle beaucoup de la réforme fiscale. Elle était censée être la pierre angulaire du budget de février. Elle a maintenant été reportée à une date imprécise, au printemps. Cependant, le budget des dépenses nous donne une idée de ce qu'on peut attendre en fait de réforme fiscale. C'est la raison pour laquelle la plupart des ministères devront se préparer à d'autres réductions d'effectifs. On s'aperçoit que le ministère du Revenu va devoir engager plus de 400 nouveaux percepteurs d'impôt. Cela va, semble-t-il, à l'encontre de la promesse du ministre des Finances, selon lequel la réforme fiscale va simplifier le régime fiscal et le rendre plus juste et plus efficace.

J'en arrive maintenant à la Fonction publique. Le gouvernement a beaucoup parlé de la façon dont il entendait accroître l'efficacité de la Fonction publique. L'année dernière, il a annoncé son intention d'instaurer un régime de primes à la productivité pour les cadres qui réussissent à respecter les objectifs en matière de dépenses. Cela semble se résumer à accorder des primes à ceux qui ont pu supprimer des emplois. Le budget des dépenses nous apprend que le gouvernement va

dépenser environ 4,5 millions de dollars en primes pour le travail de l'année dernière. Celles-ci sont destinées aux cadres supérieurs, qui sont des personnes qui gagnent déjà de 50 000 $ à 120 000 $ par an. J'ai appris que leur rendement serait évalué de la manière habituelle. Ceux qu'on jugera satisfaisants recevront une prime de 1 p. 100 de leur salaire, alors que ceux qui seront jugés supérieurs ou exceptionnels recevront une prime de 1,5 p. 100. Il y a de 5 000 à 6 000 fonctionnaires dans la catégorie des cadres supérieurs qui auront droit à ces primes. J'estime qu'il y a parmi eux 10 p. 100 de femmes au maximum.

Il y a beaucoup plus de femmes aux échelons inférieurs de la Fonction publique, dans les catégories qui connaissent le plus de licenciements et de suppressions d'emplois. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) a déclaré que, bien que 5 500 emplois de la Fonction publique, ou années-personnes, aient été supprimés l'année dernière, en fin de compte, à cause des mutations, de l'attrition naturelle et d'autres motifs, seulement 500 personnes ont été vraiment licenciées. Il serait intéressant de découvrir combien il y avait de femmes parmi ces 500 personnes et, en particulier, combien il y en avait qui étaient soutiens de famille. Il serait intéressant de savoir quelles normes et quels critères le gouvernement a suivis pour déterminer les emplois à supprimer et les conséquences pour les femmes. Ce sont des renseignements que nous avons essayé sans succès d'obtenir au comité des comptes publics.

Nous avons également eu beaucoup de belles paroles de la part du gouvernement sur le sujet des garderies. Les centres autorisés ne peuvent recevoir que 20 p. 100 des enfants dont les parents travaillent hors de chez eux. De toutes les familles canadiennes qui ont des enfants de moins de 16 ans, plus de la moitié, ou 51 p. 100, sont des familles où les deux parents travaillent. Le budget des dépenses ne contenait absolument rien en ce qui concerne les garderies. Pourtant la semaine dernière à la Chambre, le premier ministre (M. Mulroney) a promis d'établir un programme global national de garderies. Où va-t-on se procurer l'argent? Cela ne figure pas dans les prévisions budgétaires ni dans le Budget. On n'en parle pas dans le projet de loi portant pouvoir d'emprunt. C'est un programme dont on a grand besoin, mais étant donné la façon dont le gouvernement a tenu ses promesses jusqu'ici, on peut comprendre que les Canadiens attendent de voir du concret pour croire aux belles paroles.

La présidente suppléante (Mme Champagne): S'il n'y a pas de question ni de commentaire, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) reprend le débat.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, nous croulons sous cette montagne d'hypocrisie d'un parti libéral qui assure ne pas vouloir soutenir cette mesure d'emprunt et qui fustige ensuite le gouvernement qu'il accuse de toutes sortes de compressions, de la formation professionnelle aux tranferts aux provinces en passant par l'éducation. Les députés libéraux voudraient subventionner davantage l'enseignement, les transferts aux provinces et les avantages sociaux sans majorer les impôts et sans emprunter. Ils croient peut-être que l'argent pousse sur les arbres derrière la colline parlementaire, que nous n'avons qu'à le cueillir. C'est cela l'hypocrisie du parti libéral. Le nouveau parti démocratique n'est pas mieux. C'est pour cette raison que ni l'un ni l'autre ne pourront former le gouvernement.

Nos concitoyens ne nous voient peut-être pas sous notre meilleur jour actuellement, mais ils finiront bien par regarder aussi les députés d'en face. Et ils se rendront compte de ce qu'ils ont fait au pays. Ces députés ont dirigé un pays équilibré dont les impôts, sauf en temps de guerre, suffisaient à payer les dépenses courantes de l'administration publique, jusqu'à ce qu'intervienne John Turner, le ministre des Finances à l'époque et maintenant chef de la Loyale opposition de Sa Majesté, qui a réduit les impôts en indexant les déductions fiscales et augmenté les dépenses en les indexant au coût de la vie.

• (1630)

Le gouvernement actuel a pris la relève au cours de l'exercice de 1984-1985. Cet exercice avait sept mois alors. Les dépenses, les décrets et le personnel, tout était déjà engagé. Si Michael Wilson, notre ministre des Finances, n'avait pas serré la vis en novembre 1984, le déficit aurait dépassé les 40 milliards l'année dernière. Or, il s'est établi à 38,5 milliards. Voilà pour de l'hypocrisie.

Je suis intervenu sur de nombreux projets de loi portant pouvoir d'emprunt depuis ma réélection à la Chambre en 1979. Le gouvernement était alors dirigé par le très honorable Joe Clark. J'ai pris la parole aussi lorsque nous étions dans l'opposition. J'ai donc étudié en détail le coût de l'endettement et le déséquilibre financier, problèmes qui sont inhérents à notre système. En prenant le pouvoir, nous nous sommes attelés à ces problèmes que nous souhaitons maîtriser. Nous y parvenons peu à peu, mais ce n'est pas une mince affaire. C'est comme la grenouille qui voudrait sortir du puits. Dès que nous émergeons, les dépenses nous font couler.

Cette année, nous allons consacrer 28,5 milliards de dollars afin de rembourser les intérêts sur de l'argent dépensé il y a des années. Nous acquittons la note des dépenses effectuées par le gouvernement qu'a soutenu la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson). Pas étonnant que nous ayons des problèmes. Pourtant, la députée voudrait que nous dépensions davantage tout en réduisant les impôts. C'est intéressant comme idée. Il faudrait trouver la poule aux oeufs d'or. Voilà bien ce que son parti préconise. Peut-être faudrait-il sortir la planche à billets, comme au Brésil ou en Argentine. Ces pays s'apprêtaient à imprimer de la monnaie. Le gouvernement essaie de s'en sortir, mais les disparités régionales que nous signale l'Opposition officielle nous compliquent la vie. Nous sommes très conscients de ces problèmes et nous savons que le chômage atteint dans l'Ouest des proportions inouïes. L'ouest du Canada était la locomotive de notre pays mais il ne peut plus jouer ce rôle en raison du prix excessivement bas du pétrole. A un certain moment, ce prix est tombé sous les 10 $ le baril. Par conséquent, les taxes sur le pétrole ne génèrent plus de recettes et nous ne pouvons pas non plus réduire les dépenses parce que nous devons consacrer toujours plus d'argent à l'assurance-chômage et aux autres programmes d'avantages destinés à aider l'ouest à se remettre sur pied. Les choses ne sont pas faciles. Mais que nous propose l'Opposition officielle? Réduire les taxes, accroître les dépenses et augmenter le déficit tout en nous refusant le pouvoir d'emprunt. Elle prétend qu'il s'agit là d'une idée brillante et progressiste mise de l'avant par le parti libéral.

Voyons ce qu'il en est actuellement du déficit. Si je me reporte aux chiffres réels, 72,5 milliards de dollars ont été dépensés au cours des sept premiers mois de l'année. Cela représente environ trois milliards de dollars de plus que pour l'année précédente. Au cours de la même période, les recettes ont augmenté d'environ six milliards de dollars. En passant tous les ministères en revue, et j'en mentionnerai quelques-uns, on constate que les dépenses ont été réduites dans les ministères de l'Emploi et de l'Immigration; de l'Énergie, des Mines et des Ressources; des Pêches et Océans; du Travail; des Travaux publics; de l'Expansion industrielle régionale; du Secrétariat d'État; et des Transports. Nous surveillons les dépenses gouvernementales en nous assurant que nous retirons sa pleine valeur de chaque dollar dépensé; ce n'est pas par pingrerie, ni parce que nous voulons en enlever à ceux qui ont un emploi, mais bien parce que les circonstances l'exigent. Si nous ne réduisons pas nos dépenses, il faudra emprunter plus. Il nous faut réduire radicalement les dépenses.

La députée de Trinity a fait allusion aux primes accordées aux fonctionnaires qui contribuent à améliorer l'efficacité de leurs ministères. Cette idée est censée être mauvaise. Je suppose qu'il n'y a pas lieu de récompenser les bons fonctionnaires qui font tourner leur service avec une plus grande efficacité. C'est à première vue une hérésie que d'interdire de récompenser des employés compétents et efficaces qui font leurs preuves dans leur service. Le parti libéral préfère sans doute récompenser l'incompétence. Le gouvernement, pour sa part, récompense la compétence, l'honnêteté et l'efficacité.

L'an dernier, la Chambre lui a consenti un pouvoir d'emprunt de 22,6 milliards. Le gouvernement a eu des difficultés dans l'ouest du Canada et le comité des finances a été mis au courant des problèmes soulevés par la perception de l'impôt auprès des grandes sociétés pétrolières. On avait à ce titre perçu un milliard et demi en moins. Les prix céréaliers étaient eux aussi source de difficultés, outre la suppression de la TRPG, mais le gouvernement a néanmoins respecté ses obligations relatives aux subventions accordées dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. En dépit de tout cela, le déficit s'est aggravé, et il a fallu emprunter pour faire face aux dépenses de cette année quelque 24 milliards.

En outre, pour stabiliser notre devise, on a décidé de gonfler les réserves de l'État. Entre autres difficultés, le Canada est aux prises depuis très longtemps avec le problème causé par le fait que l'ancien gouvernement avait considérablement épuisé nos réserves en devises étrangères. Notre gouvernement pourrait les faire baisser à son tour, je le suppose, mais pas de beaucoup. Or il a été décidé de regonfler ces réserves. Cette année, le gouvernement a doublé nos réserves en devises étrangères en les portant à plus de 6 milliards.

Le pouvoir d'emprunt de 3,6 milliards réclamé dans ce projet de loi pour cette année vise à combler le manque à gagner, et à nous permettre de refaire nos réserves. Le réapprovisionnement des réserves n'augmente pas la dette nationale puisque la dette accrue qui figure au passif du bilan est compensée par un élément d'actif additionnel équivalent.

En l'absence de réserves, il faut une ligne de crédit auprès d'une banque américaine. Le Canada a longtemps fait appel aux lignes de crédit de banques américaines. C'était ce que prônait l'ancien ministre des Finances, l'honorable Marc Lalonde. Il s'adressait aux banques américaines en leur offrant un quart de point de pourcentage contre une ligne de crédit. Si la devise était menacée, on allait vite emprunter chez nos amis du Sud. Ces lignes de crédit ne coûtaient pas rien.

Les réserves de Taiwan se chiffrent à 40 milliards de dollars et celles de l'Allemagne à 55 milliards. Le Canada, pour sa part, n'a réussi à constituer des réserves que de 6 milliards de dollars. C'est insuffisant. Nous devons être en mesure de mieux défendre notre devise. Notre devise a cours partout dans le monde. L'autre jour, notre comité s'entretenait à New York avec des banquiers internationaux. Les banquiers de New York nous ont déclaré que le Canada devait éviter d'être pris au dépourvu. Ils nous ont dit que le dollar canadien arrivait au quatrième rang mondial comme monnaie d'échange, n'étant devancé que par le dollar américain, la livre britannique et le mark allemand. Comme monnaie d'échange, l'utilisation de notre devise surpasse donc celle du franc français, de la lire ou du yen. Il est important que le dollar canadien soit fort, que sa valeur soit maintenue et protégée. Il est également important que nous disposions de ces réserves. Voilà une des raisons qui motive le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt.

• (1640)

Je n'ai entendu personne de l'opposition parler de la sorte. Ils ne font que parler pour parler et torpiller un projet de loi parce qu'ils n'en saisissent pas vraiment la portée. Les critiques financiers de l'opposition se doivent de le comprendre et de parler d'autre chose que de platitudes

Je voudrais aborder l'autre partie du projet de loi. Les besoins financiers s'élèvent, selon le budget, à 21,3 milliards de dollars cette année. Ils sont moins élevés que l'année dernière. Pour l'année qui est à la veille de se terminer, ils étaient de 24 milliards. L'année prochaine, ils seront de 21,3 milliards. C'est une réduction considérable des besoins financiers. Nous demandons ces 21,3 milliards dans la partie II du projet de loi et aussi 3 milliards de dollars en pouvoir d'emprunt non annulable. Ils nous demandent pourquoi nous voulons obtenir ce pouvoir d'emprunt non annulable. Nous voulons l'obtenir tout simplement parce que nous devons nous assurer que nos finances sont fortes et que nous pourrons nous présenter au besoin sur le marché pour emprunter de l'argent afin de stabiliser notre monnaie et de maintenir nos réserves c'est-à-dire pour faire ce que doit faire un gouvernement qui comprend ses obligations envers les citoyens. Nous avons besoin de ce pouvoir d'emprunt non annulable.

Dans le cours de la gestion des affaires, cette année, nous avons utilisé tout le pouvoir d'emprunt non annulable. Nous disposions de 2 milliards de dollars. Nous les avons utilisés. Nous ne pouvons les renouveler. Les 2,6 milliards prévus dans le projet de loi pour améliorer la situation s'annulent à la fin de cette année alors le seul pouvoir d'emprunt non annulable que nous aurons sera les 3 milliards de dollars de la partie II du projet de loi. Il faut que nous l'ayons.

Les porte-parole de l'opposition, le critique financier libéral, le critique financier du NPD, et le critique du ministre d'État aux Finances pour le parti libéral parlent-ils du projet de loi? Non, ils demandent pourquoi nous ne dépensons pas davantage. Comment pourrons-nous dépenser davantage sans emprunter davantage? Puisqu'ils disent que nous ne pouvons

pas emprunter, peut-être devrions-nous imprimer de l'argent. Ils disent que nous ne pouvons pas taxer davantage. Que devons-nous faire alors? Ne pas dépenser ni imprimer mais planter un arbre à argent pour en récolter le fruit?

Ils se sont plaints quand nous avons réduit les fonds de Radio-Canada. Ils ont dit que c'était terrible. Quand nous avons réduit les paiements de transfert aux provinces, ils ont dit que c'était terrible. Quand nous avons supprimé certaines indexations dans la Loi de l'impôt sur le revenu, ils ont dit que c'était terrible. Lorsqu'ils ont su que nous dépensions près de douze milliards de dollars en assurance-chômage et que nous n'en avions pas pour notre argent, qu'ont-ils dit? Lorsque nous avons chargé la Commission Forget de faire quelque chose à ce sujet et de présenter des propositions, ils ont dit que nous ne devrions en aucun cas suivre ses recommandations, car nous risquions d'en avoir pour notre argent pour ce qui est de former les gens, de leur redonner du travail et de rendre notre pays plus prospère. Ils disaient: «Ne faites pas cela!». Lorsque nous avons haussé la taxe sur l'essence, ils ont dit que nous avions tort. Comment sommes-nous censés nous passer du pouvoir d'emprunt?

J'aurais cru que l'opposition se serait inspirée de certaines déclarations que les progressistes conservateurs ont faites sur ce genre de projets de loi lorsqu'ils étaient eux-mêmes dans l'opposition. Nous avions signalé au gouvernement de l'époque que le programme de l'assurance-chômage donnait lieu à du gaspillage et de l'inefficacité. Nous avions signalé au gouvernement de l'époque qu'il pourrait résoudre certains problèmes en réduisant les crédits qu'il accordait à Radio-Canada. Nous disions qu'on pourrait dépenser à meilleur escient dans le domaine des transports. Nous disions qu'on arriverait à une certaine efficacité en se débarrassant des sociétés de la Couronne, que le gouvernement n'était pas obligé de renflouer constamment ces sociétés. Nous avions signalé qu'il arriverait peut-être à assurer une certaine productivité et une croissance de l'emploi en les vendant.

Les députés de l'opposition ne font pas ce genre de propositions. Ils ne nous proposent pas de méthode concrète pour résoudre les problèmes financiers du pays. Ils se contentent de dire: «Non, ne faites pas de dépenses ici», «non, n'imposez pas de taxe là-dessus» et «non, donnez-nous davantage». Ce n'est pas en réclamant toujours plus qu'on exerce une opposition efficace. Ces partis seraient incapables de gouverner le pays. Ils ne sont pas disposés à s'attaquer aux problèmes du pays ni à examiner attentivement le déséquilibre de notre fiscalité.

Même cette année, après avoir augmenté les impôts et diminué les dépenses comme nous l'avons fait, il nous manquera 21,6 milliards pour l'année prochaine. Autrement dit, nous n'aurons pas assez de rentrées pour couvrir les dépenses. Nous sommes vraiment dans le pétrin. Nous espérions que l'opposition allait nous aider à trouver des solutions, mais en vain.

Quelle est la situation? Parlons un peu des problèmes budgétaires que nous avons depuis notre arrivée au pouvoir; comme l'a dit le ministre, nous empruntions 28,8 p. 100 soit 5 p. 100 de moins qu'auparavant. Proportionnellement au produit national brut, le déficit est tombé de 39 p. 100 et nos besoins d'emprunts ont dimunué de 42 p. 100. La situation est assez simple. Elle est comparable à celle du propriétaire d'une maison qui gagne 50 000 $ par an et qui a une hypothèque de 50 000 $. Dans ce genre de cas, ou est plutôt mal pris. Par contre, si le traitement augmente par hasard et si le revenu familial brut passe à 75 000 $, il est beaucoup plus facile d'assumer l'hypothèque de 50 000 $.

Grâce à une saine gestion et au fait que le Canada a connu une meilleure croissance que n'importe quel autre pays membre de l'OCDE, nous avons pu nous attaquer à la dette. La dette est énorme, et elle est totalement inadmissible en principe; si nous devons éviter de faire des emprunts que nous ne pourrons pas rembourser compte tenu des rentrées fiscales actuelles, le problème est moins aigu maintenant que l'année dernière ou que l'année précédente. Nous commençons à le maîtriser, et je crois que le ministre des Finances (M. Wilson) et le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) méritent des félicitations.

M. Manly: Madame la Présidente, j'ai une brève question à poser au député. Il disait qu'il ne pensait pas qu'il y ait une opposition bien efficace. J'ai regardé où en était le parti conservateur dans les sondages. Où pense-t-il que son parti serait s'il y avait ce que, dans son esprit, il considère comme une opposition efficace? Serait-il à 18 p. 100, 15 p. 100 ou 12 p. 100. Quelle efficacité attend-il de l'opposition?

• (1650)

M. Blenkarn: Madame la Présidente, je suis heureux que le député ait soulevé cette question. L'un des principaux problèmes que nous avons c'est qu'au cours des années beaucoup de Canadiens en sont venus à penser que l'on pouvait avoir tout pour rien. Ils sont confortés dans cette opinion par le parti néo-démocrate et le parti libéral qui promettent tout à tout le monde, puisqu'il suffit que le gouvernement le fasse. Au fur et à mesure que nous réduisons les cadeaux de l'État, nous mécontentons des gens. Nous sommes prêts à l'accepter, mais je ne pense pas que l'opposition le soit. Il serait temps qu'elle commence à être responsable. Après tout, puisque le parti néo-démocrate est si bien placé dans les sondages, il pourrait peut-être commencer à dire aux Canadiens où il prendra l'argent pour toutes les choses gratuites qu'il réclame à cor et à cri dans cette enceinte.

[*Français*]

M. Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon collègue de Mississauga-Sud (M. Blenkarn).

[*Traduction*]

Il a parlé de l'époque où l'honorable chef de l'opposition officielle (M. Turner) était ministre des Finances, en 1975-1976, l'année de son départ. Cette année-là, voici ce qu'a déclaré le vérificateur général, M. MacDonnell:

> Je m'inquiète sérieusement du fait que le Parlement—et, en réalité, le gouvernement—ne contrôle plus de façon efficace l'utilisation des deniers publics, ou semble près de perdre ce contrôle.

Comme vous le savez, madame la Présidente, dans son rapport à la Chambre des communes pour la dernière année financière, l'actuel vérificateur général, M. Ken Dye, a fait une remarque sous une rubrique très intéressante intitulée «L'art de dépenser l'argent des contribuables de façon judicieuses» où l'on peut lire ceci:

. . . pour ouvrir la voie à des améliorations importantes de l'optimisation des ressources, il faudrait reconnaître l'existence de ces entraves et les modifier et il faudrait vraiment s'efforcer de créer un milieu qui inciterait les gestionnaires à obtenir des résultats satisfaisants à un coût raisonnable. Je ne puis donc que me réjouir de ce que le gouvernement adopte une politique qui correspond à ce point de vue.

Selon mon collègue, cette remarque très positive du gardien des finances fédérales, le vérificateur général, représente-t-elle une approbation de la gestion financière du gouvernement?

M. Blenkarn: Madame la Présidente, je pense que nous avons fait de vrais progrès en matière de gestion des fonds publics. Il nous reste encore beaucoup à faire. Dans beaucoup de domaines, je m'aperçois, comme mes collègues, j'en suis sûr, que nous aurions pu prendre des mesures de façon plus judicieuse et peut-être en limitant les dépenses. Il y a peut-être des mesures que nous prenons actuellement et qui ne seront peut-être plus utiles à un moment donné. Je suis néanmoins très satisfait, comme je l'ai dit, de voir que nous incitons les hauts fonctionnaires à surveiller leurs dépenses de très près. Nous les récompensons s'ils n'outrepassent pas les limites de leur budget. Cela devrait réjouir les députés. Par le passé, nous avions des budgets des dépenses supplémentaires (A), (B), (C) et (D) et je me souviens même d'avoir vu un budget supplémentaire (E). L'année dernière nous nous sommes arrêtés à la lettre B et nous ne nous sommes pas beaucoup éloignés du budget initial. Je tiens à dire que les deniers publics ont été beaucoup mieux gérés qu'avant.

M. de Jong: Madame le Présidente, je voudrais poser une question au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) pour qui nous avons beaucoup d'estime au comité des finances. Il lui arrive plus souvent de se montrer plus sage au comité que dans ses discours à la Chambre. Bien sûr, à la Chambre, il parle devant les caméras de télévision et il doit donc faire son cinéma. Si les citoyens se donnaient la peine d'examiner les rapports du comité des finances, ils y trouveraient des suggestions très utiles que le député a faites pour supprimer certaines échappatoires dont jouissent les sociétés et les riches afin de résorber notre déficit.

Il est regrettable que dans son discours d'aujourd'hui, le député n'ait pas précisé quels sont les domaines dans lesquels il faudrait opérer des coupes. Si le ministre des Finances (M. Wilson) n'a pas pu réaliser ses prévisions concernant la réduction du déficit, c'est parce que l'impôt sur les sociétés a diminué d'environ deux milliards l'année dernière. Le président du comité permanent des finances et des affaires économiques sait également qu'il reste plus de 30 milliards sous forme de crédits à l'entreprise, de pertes, de déductions qui n'ont pas encore été utilisés. Selon certaines prévisions, les exemptions encore inutilisées se chiffreraient entre 35 et 38 milliards. Cela nous préoccupe tous sérieusement. Je suis sûr que le député s'en inquiète de même que le ministre des Finances.

Selon mon collègue, quelles suggestions le gouvernement devrait-il accepter pour s'assurer que les sociétés qui font des profits paient leur juste part et aident aussi à réduire le déficit?

M. Blenkarn: Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue de sa question. Le comité des finances, auquel il appartient, étudie la réforme de la fiscalité et entend des témoins à ce sujet depuis avant Noël. Progressivement, nous nous attaquons à divers groupes industriels qui paient peu ou pas d'impôt. Nous sommes parvenus à certaines suggestions que nous avons communiquées au ministère et qui, je pense, feront partie de la réforme fiscale. Cela dit, je ne pense pas que la réforme fiscale résoudra notre problème de déficit en créant de nouvelles recettes. Ce n'est pas l'idée. Par contre, nous pourrons réduire les taux d'imposition pour que nos entreprises soient plus concurrentielles et, comme l'a promis le ministre des Finances, pour que les impôts personnels soient inférieurs à ce qu'ils sont.

Je pense qu'à long terme la réforme fiscale est essentielle pour la croissance du pays, car elle permettra de mieux répartir l'impôt, d'une façon qui encourage l'activité économique, au lieu de la décourager. Par ailleurs, la nouvelle activité économique qu'amènera la réforme fiscale réduira, nous l'espérons, le déséquilibre fiscal dont j'ai parlé précédemment.

M. de Jong: Madame la Président, puis-je commencer ma participation au débat maintenant?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il ne reste plus qu'une minute avant 17 heures. Si le député de Regina-Est (M. de Jong) tient à avoir la parole, il a quelque 30 secondes. Il ne sait peut-être pas qu'il perdrait le droit de parler s'il n'était pas à la Chambre à la reprise du débat.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES DROITS POLITIQUES DES FONCTIONNAIRES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre) propose: Que le projet de loi C-231, prévoyant les droits politiques des fonctionnaires, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, voici, en ce qui concerne les droits politiques, la troisième occasion que nous avons de débattre une résolution ou, en l'occurrence, un projet de loi que j'ai eu l'honneur de présenter à la Chambre. Je suis revenu plusieurs fois à la charge parce que j'estime que les trois partis se doivent de remplir la promesse que chacun d'eux a faite lors de la campagne électorale de 1984. Celle-ci consistait à modifier la loi fédérale en vue de supprimer, avant les prochaines élections générales, les entraves à l'activité politique qui frappent les fonctionnaires fédéraux. En vérité, il y aurait lieu d'y procéder afin que, par exemple, les Ontariens qui sont fonctionnaires fédéraux puissent prendre part de manière raisonnable aux prochaines élections dans leur province.

Le projet de loi C-231 que nous débattons à l'étape de la deuxième lecture a ceci de particulier qu'il constitue la première mesure globale concernant les droits politiques, dont les dispositions pourraient remplacer les situations prévues actuellement à l'article 32 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Cette mesure tend à régler le problème à propos duquel les trois partis ont pris des engagements, et à reconnaître aux fonctionnaires fédéraux les droits inscrits dans la Charte des droits et des libertés. Le projet de loi C-231 vise donc à supprimer l'article 32 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, et à le remplacer par une mesure qui accorde aux fonctionnaires fédéraux la plus complète protection possible des libertés d'expression, d'association et de réunion garanties par la Charte, qui soit compatible avec les principes d'une fonction publique non sectaire et fondée sur le mérite.

Je m'intéresse depuis longtemps aux droits politiques, soit depuis l'époque où j'étais député provincial de l'Ontario. Ces dernières années, j'ai discuté avec des fonctionnaires, des parlementaires et des représentants syndicaux du secteur public des droits politiques justes et équilibrés qu'il y a lieu d'inscrire dans une mesure législative. Le projet de loi C-231 réalise à mon avis un sain équilibre, et c'est un projet de loi qui peut faire la base d'une législation. Il existe peut-être un besoin ou un désir d'examiner certains points que les ministériels pourraient avoir à l'esprit au comité législatif, mais je crois que ce débat a assez duré et que le gouvernement devrait marquer son appui de principe au projet de loi à la Chambre aujourd'hui. Je prie tous les députés de permettre que le dossier soit envoyé au comité législatif plutôt que de l'enterrer en continuant de parler jusqu'à 18 heures.

Je pense que mon projet de loi respecte les droits des fonctionnaires de l'État en tant que citoyens d'une démocratie mais tout en reconnaissant la nécessité d'imposer certaines restrictions à ceux qui conseillent la Couronne en matière de politique publique ou qui occupent des postes délicats. Le dispositif envisagé par le projet de loi est très simple. Les droits politiques sont restreints dans le cas d'un petit groupe de personnes situées au sommet de la Fonction publique, c'est-à-dire les sous-ministres et les personnes préposées à la gestion ou à des fonctions confidentielles selon la définition des règlements. Les règlements en question devraient en fait être examinés par le Parlement avant de pouvoir prendre effet, mais cela voudrait dire que 92 à 95 p. 100 des personnes travaillant pour le gouvernement du Canada et un équal pourcentage du personnel des sociétés ou entreprises d'État disposeraient des droits politiques énoncés au projet de loi.

Ce projet de loi concrétise en gros les recommandations présentées il y a quelques années par le rapport D'Avignon lequel a réclamé également dans les faits une nouvelle approche, avec restrictions en ce qui concerne les personnes qui donnent des conseils politiques ou qui gèrent l'ensemble de la Fonction publique, tandis que les gens qui exercent des fonctions d'infirmiers ou d'infirmières, qui conduisent des camions, qui effectuent le traitement de textes, qui font des analyses statistiques et qui s'acquittent de tout un éventail de travaux pour le compte de l'État verraient rétablir leurs droits politiques et pourraient agir comme n'importe quelle personne travaillant dans le secteur privé.

Les droits accordés seraient les suivants: droits d'appuyer activement un parti ou un candidat, notamment de participer à une campagne politique; de fournir des contributions financières à un parti ou à un candidat ou de recueillir des fonds pour leur compte; de militer dans un parti, d'occuper un poste sans recevoir de notes d'avertissement si on cherche à assister à un congrès ou à occuper un poste dans une association locale de circonscription; d'exprimer des points de vue et de participer à la vie démocratique.

Le projet de loi expose également une nouvelle procédure pour les fonctionnaires de l'État qui désirent se porter candidats. Dans cette procédure, ils informeraient la Commission de la Fonction publique et à moins d'appartenir à une catégorie qui fait l'objet de restrictions, ils auraient droit à des congés pour pouvoir exercer leur candidature. En outre, une personne ayant reçu un mandat électif aurait le droit de revenir à la fonction publique à l'expiration d'un certain délai suivant une défaite ou l'abandon de la politique.

Le projet de loi comprend, je crois, des libertés garanties par la Charte des droits et libertés. Il s'agit essentiellement des droits proposés dans le rapport D'Avignon, par exemple, qui sont très proches des droits politiques reconnus dans certaines provinces, surtout dans l'ouest du Canada, et dans certains pays occidentaux dont le droit ressemble au nôtre, notamment la Grande-Bretagne et l'Australie. Les dispositions du projet de loi se rapprochent également des propositions faites dans le rapport sur l'activité politique des employés de la Couronne, récemment publié par la Commission ontarienne de réforme du droit.

Je voudrais rappeler à tous les députés les promesses faites par les trois partis politiques, et surtout les promesses du parti progressiste-conservateur, lors des dernières élections. Je tiens beaucoup à aider le gouvernement, je le dis très sérieusement. Permettez-moi de revenir en arrière un instant. Je voudrais bien que nous puissions tenir les promesses que nous avons tous faites. J'ai hésité tout à l'heure parce que j'estime que nous ne devrions pas aborder cette question d'un point de vue partisan: les trois partis pourraient agir positivement ensemble. La promesse conservatrice, semblable à celle que nous avions nous-mêmes faite, est la suivante:

> Le parti progressiste-conservateur croit que les restrictions actuellement imposées à l'activité politique ne sont pas nécessaire et sont probablement impossibles à justifier aux termes de la Charte des droits et libertés. Les droits de certains hauts fonctionnaires doivent être restreints pour prévenir les conflits d'intérêts, mais nous estimons qu'il est possible de le faire sans priver de leurs droits politiques plus de 200 000 fonctionnaires.
>
> Nous pensons que la question doit être soumise à un comité parlementaire multipartite en consultation avec les associations de fonctionnaires, et que la situation peut se régler rapidement. Après tout, une bonne partie du travail a déjà été fait à l'occasion de la rédaction du rapport D'Auvignon, mais le gouvernement actuel n'a pas fait preuve de la volonté politique nécessaire pour mettre en oeuvre les changements attendus depuis longtemps.

Vous aurez remarqué, madame la Présidente, que les propositions que j'ai énoncées dans le projet de loi C-231 sont certes très semblables en principe aux propositions qu'avait énoncées le parti progressiste-conservateur dans sa réponse aux questions de l'Alliance de la Fonction publique et semblables aux promesses qu'il avait faites à l'époque de la dernière campagne électorale.

La semaine dernière, lorsque je croyais que ma mesure serait mise à l'étude, j'ai parlé avec le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) dont relève cette question et je lui ai demandé ce qui allait arriver, car il a réalisé des progrès notables sur un certain nombre d'autres points appartenant au groupe des six questions en suspens à propos des relations avec les syndicats du secteur public. Nous n'avons malheureusement pas vu de progrès sur ce point. Le ministre a dit, et je lui en reconnais le mérite, que le gouvernement allait agir sur ce point en particulier. Il a dit: «Je voudrais vous demander de me faire confiance, et je crois que ce que nous proposerons vous paraîtra très louable. Vous ne serez peut-être pas d'accord sur chaque article, je l'admets, mais je crois que vous trouverez acceptable le principe général.» C'est ce que m'a dit le ministre, et j'espère qu'un porte-parole du gouvernement réitérera publiquement cet engagement.

Le problème c'est que les syndicats de la Fonction publique n'ont presque rien entendu à ce sujet de la part du président du Conseil du Trésor depuis qu'ils ont abordé brièvement la question avec lui il y a environ un an et demi. D'autres questions ont été résolues ou sont en voie de l'être mais cette question n'a pas été touchée. Je le regrette parce que le temps est maintenant venu d'agir et est peut-être même déjà passé. Je rappelle aux députés que des élections vont avoir lieu et que des gens sont à l'heure actuelle privés de leurs droits.

Je déplore la façon dont la Commission de la Fonction publique et un certain nombre de hauts fonctionnaires et d'anciens hauts fonctionnaires soient entrés dans ce débat en plaidant en faveur du statu quo alors qu'il existe, à mon avis, un mandat de changement qui a été signifié non seulement parce que j'ai été élu dans la circonscription d'Ottawa-Centre, mais parce que les trois partis avaient tous promis d'agir. De concert avec un certain nombre de fonctionnaires, j'ai soumis cette question aux tribunaux, et j'entends poursuivre l'affaire dont la Cour fédérale d'appel est maintenant saisie avec l'appui de l'Alliance de la Fonction publique, qui se charge du financement. Cependant, je crois que c'est le Parlement qui doit trancher cette question et c'est pourquoi je suis persuadé qu'avec l'appui de tous les partis, nous pourrions renvoyer cette question au comité législatif pertinent aujourd'hui et prendre des mesures, afin d'accorder aux fonctionnaires des droits dont ils sont à l'heure actuelle privés du fait d'une législation archaïque qui peut et doit être modifiée.

[*Français*]

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Madame la Présidente, je vous remercie. Je voudrais ajouter quelques commentaires concernant le projet de loi C-231.

Nous devons aujourd'hui aborder une question qui n'est pas nouvelle mais qui mérite qu'on lui accorde une attention spéciale. En fait, la question de l'esprit de parti et les activités politiques des fonctionnaires fédéraux préoccupent le gouvernement depuis un bon moment.

Au début du siècle, un certain nombre de lois ont été adoptées afin de garantir la neutralité et l'impartialité de la Fonction publique fédérale. Ce faisant, celle-ci a acquis une réputation enviable et elle jouit d'un grand respect du fait qu'elle a été capable de maintenir un juste équilibre entre les droits individuels des fonctionnaires et ceux des citoyens canadiens à une administration compétente et impartiale.

Les fonctionnaires ne peuvent maintenant participer activement à certains aspects du processus politique, ainsi ils ne peuvent appuyer publiquement un parti ou un candidat politique. Cependant, ils peuvent poser leur candidature à une élection, à condition d'obtenir l'autorisation de la Commission de la Fonction publique. Cette autorisation peut être refusée en vertu de l'article 32 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, si la Commission estime que cette candidature porte atteinte à l'efficacité de l'employé dans son poste.

Cependant, les fonctionnaires peuvent participer indirectement à la politique fédérale, provinciale ou territoriale, en versant des contributions financières aux partis et en exerçant leur droit de vote.

• (1710)

[*Traduction*]

Comme vous le savez, depuis quelques années, le principe de la participation non active des fonctionnaires est remis en question. C'est encore plus vrai depuis que certains groupes d'intérêt réclament des droits précis. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) en a fait l'un des enjeux de la campagne électorale fédérale de 1984. On a saisi la Cour fédérale de cette question pour obtenir une injonction afin que l'article 32 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique soit déclaré inconstitutionnel. Cette injonction a été refusée. De concert avec un certain nombre de fonctionnaires, le député a porté plainte devant la division de première instance de la Cour fédérale du Canada. L'affaire a été entendue à Ottawa, en avril 1986, et en août dernier, le Juge Walsh a rendu une décision de 48 pages. Il a précisé ce que les fonctionnaires pouvaient ou ne pouvaient pas faire dans les limites de l'article 32 de la Loi. Le député n'a pas apprécié cette décision et ce projet de loi ne surprend donc aucun député, comme il l'a précisé tout à l'heure.

Le député propose, au moyen de cette mesure de lever les restrictions imposées et d'accorder à certains fonctionnaires une liberté totale sur le plan politique. Cependant, le projet de loi impose des restrictions encore plus strictes à un certain nombre d'autres fonctionnaires. Le paragraphe 2 de l'article 4 précise ce qui suit:

> Une personne préposée à la gestion ou à des fonctions confidentielles tel que défini par règlement ou un sous-chef peuvent exercer les droits visés par les alinéas (1)a) et *c*).

Ces deux paragraphes portent sur le droit de voter et le droit de faire des contributions financières ou autres à un parti politique. Étant donné que le règlement mentionné à l'article 4 n'a pas encore été rédigé, supposons que les critères retenus pour déterminer les exceptions relatives à la gestion ou à des fonctions confidentielles sont les mêmes que ceux établis dans la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. En vertu de cette Loi, environ 7,5 p. 100 de tous les fonctionnaires sont exclus à ce titre. Si on ajoute à ce nombre les cadres supérieurs, et autres les administrateurs du personnel et les autres fonctionnaires membres de groupes exclus, on s'aperçoit qu'environ 10,5 p. 100 des fonctionnaires dont le Conseil du Trésor est l'employeur ne pourraient bénéficier de cette loi. Ainsi, 20 000 fonctionnaires environ, soit un sur dix, seront assujettis à une législation encore plus restrictive que celle qui est en vigueur à l'heure actuelle. Pourrait-on prétendre que ce projet de loi va fournir aux fonctionnaires la protection la plus

complète de la liberté d'expression telle qu'elle est garantie par la Charte des droits et des libertés? Je ne le pense pas.

Le projet de loi prévoit aussi des mesures disciplinaires. Il donne à la Commission de la Fonction publique le pouvoir d'établir les règlements nécessaires pour instaurer des mesures disciplinaires. Jusqu'à présent, ces mesures disciplinaires faisaient partie de la procédure disciplinaire normale. Aux termes des règlements actuels, les mesures disciplinaires relèvent des clauses du règlement sur les conditions d'emploi dans la Fonction publique établies conformément à l'article 7 de la Loi sur l'administration financière. A ce propos, ces mesures donnent à la direction la flexibilité voulue pour évaluer l'infraction et les sanctions proposées. En outre, la procédure prévoit de recours qui ont fait leurs preuves.

Dans sa décision à la suite de la plainte du député d'Ottawa-Centre, le Juge Walsh a déclaré: «Puisqu'on ne conteste pas vraiment qu'il faille limiter les activités politiques des fonctionnaires pour leur conserver la confiance du public et préserver leur image d'exécutants impartiaux des programmes du gouvernement, il semble que cet objectif soit suffisamment important pour justifier la loi imposant cette limite même si elle doit fatalement empiéter dans une certaine mesure sur certains droits et libertés garantis par la Charte».

Un article du *Citizen* d'Ottawa du 6 mars 1987 signale que la Cour de division de l'Ontario a statué sur cette question des fonctionnaires qui font de la politique. Les juges ont convenu que la clause dont ils discutaient empiétait effectivement sur des droits garantis par la Charte. Cependant, ils ont déclaré que ces limites ne violaient pas la Charte car elles étaient raisonnables et imposées dans une société libre et démocratique. La décision du tribunal en août dernier portait sur d'autres questions.

Le député s'est reporté au rapport D'Avignon qui portait sur le système britannique et suggérait que ce système pourrait être un bon exemple pour la Fonction publique du Canada. Mon ami, le député d'Ottawa-Centre, s'y est déjà reporté spécifiquement. Je pense qu'il va le faire de nouveau aujourd'hui. Le système est fondé sur une catégorisation des postes d'après la nature des responsabilités et la mesure où les titulaires s'occupent de politique et jouent le rôle de conseillers du gouvernement. Ceux qui occupent des postes qui ne sont pas considérés comme délicats se voient accorder une complète liberté d'action politique, alors qu'on interdit aux autres toute participation active. Cette solution semble à première vue séduisante mais ce n'est peut-être pas la bonne pour le Canada. Cependant, nous pensons qu'il est possible de trouver un heureux compromis entre les droits fondamentaux des citoyens canadiens et le principe de neutralité et d'impartialité de la Fonction publique du Canada. Nous constatons que l'élargissement des droits politiques des fonctionnaires n'est pas sans risques. Mais nous réexaminerions volontiers les restrictions politiques courantes pour ne retenir que celles nécessaires au maintien d'une Fonction publique impartiale. Cependant, nous doutons que le projet de loi du député corresponde aux intérêts du gouvernement, des fonctionnaires et du public en général. Nous croyons pouvoir trouver un jour une solution plus permanente, et nous sommes sommes déterminés à trouver cette solution.

Je comprends que les fonctionnaires veuillent plus de latitude dans l'exercice de leurs droits politiques. J'ai constaté, toutefois, que les gens réunis ici dans la Capitale Nationale, ne considéraient pas que la question était d'une brûlante d'actualité. Il y a un des milliers de fonctionnaires dans ma ciconscription en tout cas, et je n'ai reçu que peu d'instances à ce sujet, sinon pas du tout. J'en ai reçu quelques-unes d'un quelconque électeur à l'occasion, mais les fonctionnaires sont surtout préoccupés par les questions de sécurité d'emploi, d'avancement, d'équité dans les concours, de garanties en matières de prestations de retraite, de régime d'assurance-dentaire et bien d'autres sujets plus pressants. J'ajouterai qu'en dépit des règlements, beaucoup participent activement aux campagnes électorales. Le député a dit que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) négociait cette question actuellement. Des discussions ont cours avec les syndicats pour en venir à une solution équitable. Je suis persuadé, madame la Présidente, que le gouvernement conservateur trouvera cette solution équitable très bientôt.

[*Français*]

Mme Claudy Mailly (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'adresser la parole sur ce projet de loi. Je voudrais féliciter mon collègue d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) qui est très consistant dans la présentation de ce sujet. J'ai eu le plaisir d'adresser la parole lorsqu'il l'a présenté, sous sa première incarnation, et de nouveau à une autre étape de cette lecture. Je n'ai pas changé d'idée sur certains problèmes que j'ai avec le libellé de son projet de loi à certains endroits. Et c'est d'ailleurs pourquoi j'avais préparé moi-même un projet de loi sur le même sujet des droits politiques mais, ayant été nommée secrétaire parlementaire l'automne dernier, on m'a dit de le retirer.

Alors je l'ai ici en main et je voudrais expliquer pourquoi j'ai des problèmes avec le projet de loi du député d'Ottawa-Centre, bien que je doive admettre que je suis très contente de voir qu'il n'utilise pas l'attitude de l'approche partisane sur ce sujet des droits politiques, comme il l'a fait souvent sur d'autres sujets, où il devient très difficile pour nous, députés du gouvernement, de lui porter du secours, parce que souvent on a des sujets qui sont d'intérêt pour tous les députés de la région de la Capitale nationale, et on aimerait bien travailler ensemble pour améliorer le sort des fonctionnaires qui se trouvent parmi nos électeurs.

Alors dans mon projet de loi, par exemple, j'ai parlé non seulement . . . j'avais la même approche selon laquelle il fallait que nos fonctionnaires, qui sont citoyens du Canada, aient les mêmes droits que tout autre citoyen. Après tout, on est rendu, madame la Présidente, qu'on permet aux détenus, en prison, de voter lors d'une élection. Alors pourquoi, parce qu'on devient fonctionnaire, perdrait-on ses droits politiques? Sauf que j'avais défini d'une façon plus précise les catégories de gens qui devraient avoir des droits complets pour se présenter aux élections soit municipales, soit provinciales, soit fédérales. Et ceux et celles qui, selon moi, ne pourraient pas se présenter ou cabaler ou appuyer activement un parti sans que cela nuise au service qu'ils donnent aux contribuables ou même au travail que doivent faire le Parlement et le gouvernement.

J'avais, par exemple, précisé que tous les sous-chefs selon moi, comme l'a fait d'ailleurs le député d'Ottawa-Centre, je ne vois pas un sous-chef pouvoir se présenter et continuer à être sous-chef après ou même pendant qu'il se présente à une élection, pouvoir ouvertement appuyer certaines politiques et certains partis quand il est enfin la tête de son service.

J'ai indiqué que l'adjoint immédiat du sous-chef, c'est-à-dire soit un sous-ministre adjoint, un sous-ministre associé se trouverait, selon moi, dans la même catégorie où il a accès à de l'information privilégiée, il a un poids disons d'influence sur les politiques du gouvernement et sur l'administration de son ministère. Donc, je ne vois pas cette personne pouvoir avoir les mêmes droits. Mais entre le sous-chef et son subordonné immédiat, il y a une énorme marge où je crois que ces employés, ces fonctionnaires devraient avoir tous les droits, y compris de se présenter à une élection provinciale et municipale sans demander la permission à moins qu'ils occupent des postes où ils ont affaire aux politiques du gouvernement, soit directeur de programme, soit directeur de planification. Et je crois que mon collègue d'Ottawa-Centre parle d'un aspect où il dit sous la rubrique «Postes confidentiels» . . . et j'ai un problème avec cela parce que je ne comprends pas précisément ce qu'il veut dire par cela. Je sais qu'il nous dit qu'il va y avoir des règlements qui vont le définir, mais dans mon projet de loi, moi, je voulais préciser que c'était le développement des politiques, la planification où je ne vois pas comment on pourrait permettre les mêmes droits.

Mais tous les autres, au secrétariat, à l'entretien et à tout cela . . . je ne vois pas pourquoi un employé à ces niveaux-là qui n'ont rien à voir avec les politiques d'un gouvernement ne pourrait pas avoir tous les droits, se présenter, cabaler, appuyer, du moment qu'il ne le fait pas sur les heures de travail. Mais j'avais ajouté, madame la Présidente, qu'on devrait avoir aussi le droit de refuser de travailler pour un parti parce que j'ai de mes commettants qui m'ont dit que par la force des choses ils se voyaient forcés à appuyer activement ou indirectement un parti ou un autre alors qu'ils étaient fonctionnaires. Alors je crois que dans les droits on devrait avoir ce droit de refuser d'appuyer un parti et de cabaler pour un parti indirectement ou de l'appuyer directement.

M. Cassidy: C'est dans l'article 8 du projet de loi.

Mme Mailly: Oui, mais c'est parce que de la façon dont c'est défini, madame la Présidente, le député dit que c'est dans l'article 8 de son projet de loi. Alors je m'y rends tout de suite:

> . . . il est interdit à un employeur de refuser de garder à son service un employé ou de prendre contre cet employé d'autres mesures discriminatoires afférentes à l'emploi ou à toute condition d'emploi parce que l'employé refuse de faire un travail . . .

Oui, vous avez raison, mais moi la façon que je l'avais mis, c'était dans la définition du droit. Alors, c'est une approche différente.

Tout cela pour dire, madame la Présidente, que dans l'ensemble nous sommes du même avis sauf que nous avons une approche différente. C'est pour cela que j'ai un problème à approuver le projet de loi de mon collègue.

Il y a un autre aspect aussi. C'est qu'il disait tout à l'heure que des élections provinciales s'en viennent. Alors, moi je voyais une exception. Je me disais: Oui, un fonctionnaire devrait pouvoir se présenter au niveau provincial, mais je ne vois pas, par exemple, qu'il puisse cabaler et appuyer un parti provincial avec autant de liberté qu'il ne le ferait au niveau fédéral. J'ai un problème là, parce que je me dis que c'est un fonctionnaire au niveau fédéral. Donc on devrait faire une distinction dans son engagement politique à un autre niveau de gouvernement. C'est une idée que j'ai, c'est une suggestion que je fais: on devrait se pencher sur cet aspect-là.

C'est pourquoi, madame la Présidente, je ne peux pas appuyer le projet de loi tel qu'il est, mais je suis d'accord avec mon collègue d'Ottawa-Centre qu'il est à peu près temps que ce sujet-là soit discuté sérieusement par un comité de la Chambre. Maintenant on ne peut pas déférer un projet de loi à un comité législatif et avoir une discussion du même genre que si on déférait le sujet à un comité permanent de la Chambre qui pourrait se pencher sur tous les aspects. Alors tous les députés qui sont intéressés aux droits politiques pourraient présenter leurs points de vue pour qu'après on ait un projet de loi qui serait présenté, plutôt que de prendre le projet de loi du député d'Ottawa-Centre, de le présenter à un comité législatif où il va falloir qu'on soit restreint par . . .

En terminant, madame la Présidente, je suis rendue au point où je me dis que le sujet des droits politiques devrait être déféré à un comité permanent de la Chambre. J'imagine que ça doit être celui des affaires gouvernementales, quelque chose de ce genre, pour qu'on puisse vraiment se pencher directement. Je sais que le président du Conseil du Trésor a abordé ce sujet-là dans les négociations, les discussions avec les syndicats. Le terrain est bien préparé. Mais je crois que l'on devrait cesser de parler toujours de projets de loi et de tout cela, on devrait vraiment se pencher sérieusement pour présenter un projet de loi qui va plaire à tout le monde et qui va préserver et vraiment laisser s'épanouir nos fonctionnnaires dans leurs droits politiques de citoyens canadiens.

• (1720)

[*Traduction*]

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je suis très contente d'intervenir aujourd'hui en faveur du projet de loi C-231 présenté par mon collègue d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). C'est une mesure très importante qui donnerait des droits politiques aux fonctionnaires fédéraux. Tous les gouvernements provinciaux devraient adopter une telle mesure pour leurs fonctionnaires. Elle est certes nécessaire.

En principe, nous reconnaissons que tous les Canadiens ont des droits politiques. Nous avons une charte qui les confirme, ce qui n'empêche pas l'existence d'une anomalie sur ce chapitre puisque plus de 200 000 fonctionnaires fédéraux sont privés d'une partie de ces droits. Ils peuvent voter évidemment, mais ils ne peuvent pas participer pleinement à la vie politique. Il n'y a pas de bonne justification à cet état de choses.

Les mesures interdisant toute participation politique de la part des fonctionnaires et l'absence du principe du mérite n'ont pas empêché naguère la corruption au sein de la Fonction publique. Ces mesures sont très différentes. Nous avons besoin, en matière de conflit d'intérêts, de lignes directrices qui soient claires et efficaces, non seulement pour les fonctionnaires, mais aussi pour les hommes politiques. C'est assurément une question tout à fait différente. Nous ne voulons pas priver les fonctionnaires, ou tout autre Canadien quant à cela, de leur droit de participer pleinement à la vie nationale.

Je regrette que les porte-parole du parti conservateur s'éloignent cet après-midi d'un principe sur lequel ils avaient été d'accord aux dernières élections fédérales. Il est manifeste que cette question a été longuement débattue non seulement dans les circonscriptions comptant de nombreux fonctionnaires, mais aussi un peu partout dans le pays. Les trois partis se sont déclarés en faveur de la suppression des restrictions imposées dans la loi actuelle.

Un des porte-parole du Nouveau parti démocratique compte présenter un projet de loi d'initiative privée qui y veillera spécialement; pourtant, les conservateurs pinaillent sur des détails. Le député qui vient de parler a déclaré qu'il y aurait peut-être lieu qu'un comité parlementaire se penche vaguement sur le sujet. Nous en sommes à l'étape de la deuxième lecture où nous débattons des principes du projet de loi. Il est possible d'y apporter des modifications au comité et j'exhorte les députés d'en face à permettre le renvoi de la mesure au comité où ils pourront proposer des amendements dans les domaines qui, de leur avis, nécessitent l'imposition de restrictions supplémentaires. Les limites imposées aux activités des fonctionnaires sont raisonnables.

La charte des droits ne dit pas que tous les droits sont absolus. En fait, d'après une certaine disposition de cette charte, toute société démocratique peut imposer des restrictions lorsque celles-ci sont justifiées. Il serait donc raisonnable d'imposer de telles restrictions aux hauts fonctionnaires en ce qui concerne les questions de politique. Il y a plus de 200 000 fonctionnaires fédéraux. Beaucoup occupent des emplois où rien ne devrait les empêcher de participer pleinement aux activités politiques.

• (1730)

En fait, certaines formes d'activités politiques sont maintenant permises, par exemple, les contributions financières à la caisse des partis. Par conséquent, les fonctionnaires ne sont pas totalement exclus de la vie politique mais il subsiste des anomalies dans ce qui est permis et dans ce qui ne l'est pas.

Le projet de loi établit que les fonctionnaires fédéraux sauf exceptions précises, pourraient voter; appuyer activement un parti politique ou un candidat; verser des contributions financières ou autres à un parti politique; recueillir des fonds; être membre d'un parti politique et y occuper un poste officiel; exprimer des opinions sur le programme électoral d'un parti politique ou s'adonner à des activités qui y sont liées. En d'autres mots, ils pourraient participer au débat politique. Cela n'est que normal et sain dans une société démocratique.

Le projet de loi prévoit qu'un employé élu à un poste électif fédéral, provincial ou territorial devrait démissionner du poste qu'il occupait avant de prêter serment. S'il est défait ou s'il n'est pas réélu, il aurait le droit de réintégrer son poste. Je crois que l'on devrait appuyer le projet de loi pour encourager un plus grand nombre de personnes à se présenter à des postes politiques.

Enfin, à l'égard de la discrimination, le projet de loi précise:

> En prescrivant ou en appliquant des normes de sélection aux termes du paragraphe (1), la Commission ne doit prendre contre qui que ce soit aucune mesure discriminatoire fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la déficience, l'état de personne graciée, la tendance ou l'affiliation politiques.

L'élément clef de ce paragraphe est l'ajout de l'expression «la tendance ou l'affiliation politiques».

D'autres compétences ont ajouté ces termes sans avoir eu à subir de conséquences fâcheuses. Je puis citer l'expérience de la province de la Saskatchewan, où le gouvernement CCF est entré en fonction dans les années 1940 sous la direction du premier ministre Tommy Douglas. Ce gouvernement a amélioré la fonction publique et a introduit le principe du mérite. Il a lancé un régime équitable d'appel d'offres pour les marchés de l'État et accordé des droits politiques aux fonctionnaires. Durant l'époque où les droits politiques n'étaient pas reconnus par une loi, bon nombre de personnes les avaient exercés malgré tout. Certes, avant l'élection du CCF, elles n'étaient pas libres de les exercer en faveur du parti qui n'était pas au pouvoir. La solution idéale a consisté à autoriser l'activité politique tout en modifiant le système de manière à ce qu'il soit fondé sur la responsabilité et l'équité et à ce qu'il reflète les principes supérieurs que les Canadiens souhaitent voir triompher dans la conduite des affaires publiques. Je crois que les Canadiens n'attendent rien de moins que ce genre de résultat.

J'aimerais relever certains commentaires qu'a faits le professeur Reg Whitaker dans une analyse portant sur les conséquences d'ouvrir l'activité politique aux fonctionnaires. Il signale que les compétences qui ont pris des mesures en ce sens n'ont pas eu à faire marche arrière par la suite. Elles ont constaté que les fonctionnaires ont exercé ces droits de façon responsable et que le public a continué d'accorder sa confiance à la fonction publique.

Le professeur Whitaker signale également que, avant 1918, alors que ces droits n'existaient pas, le favoritisme était chose courante. En interdisant aux fonctionnaires d'exercer légalement des activités politiques, on ne les empêchait pas d'avoir d'autres formes d'activités politiques.

Il fait observer que les contributions financières sont autorisées et que le public ne s'en est pas inquiété. Si on n'en a pas fait de cas, c'est que le public n'y a pas vu une source possible de difficultés. Pourquoi accepterait-on qu'un fonctionnaire puisse fournir une contribution financière, tout en lui interdisant de travailler dans une association de comité et de faire du porte à porte? Le professeur Whitaker ne voit pas pourquoi on limite ces activités.

L'abolition des contrôles sur la participation des fonctionnaires au processus électoral durant leurs loisirs n'a aucun effet connu sur l'harmonie du milieu de travail. Là où l'on a tenté l'expérience, on l'a trouvée tout à fait acceptable.

L'article qui interdit ce genre d'activité politique empiète sur les libertés fondamentales des fonctionnaires beaucoup plus que nécessaire pour assurer l'impartialité du service public et l'apparence de l'impartialité. Il est injustifiable de limiter sans raison la liberté fondamentale des personnes. Le gouvernement n'a pas prouvé qu'il faut restreindre ces libertés.

Si le gouvernement veut introduire très prudemment des restrictions, il peut le faire.

Je veux citer encore une fois le professeur Whitaker. Il dit ceci:

> La démocratie doit représenter plus que le simple droit de vote sinon elle ne signifie pas grand chose. La démocratie comprend le droit pour tous les citoyens de participer au processus démocratique et de discuter à fond les problèmes. Dans une démocratie représentative, cela signifie que la citoyenneté a pour attribut essentiel le droit de participer à des activités politiques en faveur d'un parti, notamment l'élection des candidats pour un poste électif et le droit d'essayer d'influencer les choix électoraux de leurs concitoyens au moyen de l'activité électorale.

Je regrette que les députés conservateurs ne soient pas disposés à appuyer cette mesure. Je leur rappellerai la promesse que le parti conservateur a faite durant la dernière campagne électorale au sujet des droits politiques des fonctionnaires:

> Le parti progressiste-conservateur croit que les restrictions imposées actuellement aux activités politiques sont inutiles et probablement injustifiables en vertu de la Charte canadienne des droits et des libertés. Bien qu'on doive limiter les droits de certains hauts fonctionnaires pour éviter les conflits d'intérêts, nous croyons qu'on pourrait régler cette question sans priver de leurs droits plus de 200 000 fonctionnaires.
>
> Nous croyons que cette question devrait être étudiée par un comité parlementaire multipartite . . .

Un tel comité sera formé, bien sûr, si la Chambre permet que ce projet de loi se rende au comité:

> . . . en consultation avec les organisations de fonctionnaires et nous croyons que le problème peut être rapidement résolu.

Nous n'avons pas besoin de longue étude. La question est débattue depuis bien des années. Nous connaissons les solutions. Il s'agit peut-être simplement d'apporter quelques modifications d'ordre secondaire à la loi. Nous voudrions cependant que la Chambre renvoie le projet de loi au comité pour que tous les Canadiens puissent être fiers des mesures que nous adopterons et pour que la grande majorité de nos fonctionnaires puissent participer pleinement à la vie politique du pays.

• (1740)

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, je prends encore une fois la parole au sujet d'une question qui mérite certainement d'être débattue et encore plus d'être réglée.

Quand j'en ai parlé pour la première fois il y a deux ans, j'avais de bonnes raisons d'espérer que le Conseil du Trésor prendrait rapidement des mesures pour définir et étendre les droits politiques des plus de 230 000 Canadiens adultes qui, jusqu'ici, souvent à cause de décisions bureaucratiques, n'ont pas pu exprimer leurs opinions politiques comme les autres Canadiens trouvent normal de le faire. Il s'agit des fonctionnaires du Canada, de gens qu'on empêche de s'exprimer sur les questions politiques, de gens à qui l'on défend de répondre au téléphone ou de distribuer des dépliants pour des candidats aux élections provinciales ou fédérales, de gens à qui un organisme quelconque, qui n'est parfois pas le Parlement, le gardien de notre démocratie, mais plutôt un organisme réglementaire non élu, peut interdire de se joindre à leurs concitoyens pour exprimer leurs opinions sur des questions qui revêtent peut-être beaucoup d'importance pour eux.

Je ne dis rien de neuf. Je suis intervenu à la Chambre à plusieurs reprises pour exposer en détail les arguments en faveur de la reconnaissance des droits politiques des fonctionnaires fédéraux et pour essayer de réfuter les arguments de ceux qui priveraient les fonctionnaires de ces droits. J'ai écrit des articles sur le sujet dans *Policy Options*, journal publié par l'Institut de recherches politiques, dans le *Citizen* d'Ottawa et dans *Le Droit*. Plusieurs de mes collègues du côté ministériel et du côté de l'opposition ont traité longuement du sujet.

Faut-il s'étonner que le débat d'aujourd'hui dégage des relents d'anciens débats, une impression déprimante de déjà vu? Je me suis abstenu de présenter un projet de loi sur la question parce que j'ai cru le Conseil du Trésor quand il nous a dit que le gouvernement proposerait une mesure législative.

Mon parti s'est engagé pendant la campagne électorale à présenter une mesure législative visant à définir les droits politiques des fonctionnaires et à octroyer à la plupart d'entre eux les droits que les autres Canadiens prennent pour acquit. Je ne prends pas cette promesse à la légère.Il était normal d'attendre un certain temps pour présenter un tel projet de loi parce qu'il fallait essayer de savoir quelles seraient les répercussions d'une telle initiative sur les autres activités des fonctionnaires.

Nous avons déjà tenu un débat très détaillé à ce sujet. Rien ne justifie à mon sens le refus d'honorer la promesse faite par mon parti pendant la dernière campagne électorale. Pourtant on risque fort que la recherche d'une solution à ce problème soit remise de nouveau à plus tard, et qu'aucun projet de loi à cet égard ne soit présenté par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) avant les prochaines élections. Nous risquons fort qu'aucune mesure ne soit présentée, que la promesse faite pendant la dernière campagne électorale ne soit pas tenue. Il n'y a pas plus de deux semaines, un porte-parole du Conseil a reconnu ouvertement que malgré la durée du débat, aucune mesure législative ne sera présentée, et certainement pas en vigueur, avant les prochaines élections.

Qu'est-ce que cela signifie pour les fonctionnaires? Cela signifie qu'une fois de plus, des centaines voire des milliers de fonctionnaires de toutes les régions du pays qui ont participé libéralement—si je puis utiliser un terme aussi péjoratif—aux campagnes électorales de tous les trois partis politiques craindront de se faire coincer par la Commission de la Fonction publique pour avoir rempli des enveloppes ou préparé des pancartes. Cela signifie que les chauffeurs, les commis ou les techniciens qui n'auront peut-être jamais rien à voir avec les politiques, ne devront pas oublier qu'ils ne peuvent pas participer comme leurs voisins aux activités électorales les plus modestes sans risquer de perdre leur emploi. Cela veut dire que, encore une fois, tous les partis politiques de la Chambre seront privés des services de personnes douées et intelligentes auxquelles la Commission de la Fonction publique refusera un congé pour se porter candidat.

J'ai été fonctionnaire moi-même. J'ai été autorisé à prendre un congé avant les dernières élections et, pendant cinq mois, je me suis passé de revenu pour me porter candidat pour notre parti. Toutefois, d'autres personnes pleines de talents, oratoires et autres, compétentes qui auraient pu bien représenter nos partis politiques, la Chambre des Communes et notre pays, se sont vu refuser le droit par le passé simplement d'être mises en candidature par un parti politique. Ce droit fondamental leur a été refusé non par le Parlement, après avoir attentivement réfléchi aux répercussions sur notre régime politique, mais par des fonctionnaires non élus, qui déterminent qui à droit à l'expression politique et qui ne l'a pas.

Je voudrais être bien clair à ce sujet. Je n'approuve pas la façon dont la Commission de la Fonction publique a interprété la loi en vigueur, c'est-à-dire en vue de réglementer et de restreindre sérieusement les droits politiques des fonctionnaires. Cela dit, je crois que la responsabilité fondamentale dans ce domaine revient au Parlement, à la Chambre des communes, qui par le passé a délégué à ces fonctionnaires non élus les pouvoirs qu'ils exercent aujourd'hui.

La déclaration du porte-parole du Conseil du Trésor dont j'ai parlé, selon laquelle la nouvelle loi ne sera sans doute pas proposée à temps pour entrer en vigueur avant les prochaines élections, est inacceptable. L'engagement des progressistes conservateurs tient toujours. Il ne suffit pas de tenir des propos vagues ou de se retrancher derrière une autre litanie d'excuses. Au nom de la responsabilité politique et de notre honneur de personnes prêtes à tenir leurs engagements, il est indispensable d'affronter la question dès maintenant—et non pas de l'éviter pendant encore deux ans.

M. Cassidy: Voilà un député qui défend ses principes.

M. Daubney: Si le gouvernement ne veut pas affronter le problème, la Chambre doit recourir aux projets de loi d'initiative parlementaire pour agir.

Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) s'est montré actif et je suis heureux qu'il soit aujourd'hui aussi dynamique à la Chambre que devant les tribunaux du Canada, comme je l'ai été pour demander l'extension des droits politiques aux fonctionnaires. Le projet de loi, s'il est mis aux voix, contribuera en grande partie à résoudre le problème. Contrairement aux autres projets de loi portant sur le même sujet inscrits au *Feuilleton des avis* par l'un des collègues du député, le projet à l'étude aujourd'hui ne prévoit pas d'étendre tous les droits politiques sans exception à tous les fonctionnaires. Cette mesure reconnaît la nécessité d'imposer certaines restrictions à la liberté d'expression des fonctionnaires qui détiennent des postes de gestion ou qui participent à l'élaboration des politiques. Ces restrictions sont justifiées lorsqu'on peut démontrer que le titulaire de ce genre de poste risque de ne pas bien servir le public ou conseiller un ministre s'il était ouvertement affilié à un parti politique.

Tout projet de loi qui cherche à élargir les droits politiques doit, comme celui-ci, reconnaître la nécessité de certaines restrictions. Je crois néanmoins que cette mesure laisse trop de pouvoirs discrétionnaires à la Commission de la Fonction publique même si elle améliore la situation actuelle, surtout lorsqu'il s'agit d'établir quels sont les fonctionnaires qui auront des droits politiques et ceux qui n'en auront pas. A mon avis, c'est le Parlement qui doit lui-même préciser quelles catégories de postes peuvent bénéficier des droits politiques, quels sont les fonctionnaires qui participent à l'élaboration des politiques ou qui occupent des fonctions de gestion justifiant qu'on limite leurs droits et quelles sont les catégories que la Commission de la Fonction publique doit définir en réexaminant les descriptions de tâches.

Le rapport que la Commission D'Avignon a présenté sur cette question il y a près de huit ans nous fourni un modèle. Ces spécifications visent à enlever à la Commission de la Fonction publique le droit de déterminer, pour au moins 70 p. 100 des fonctionnaires, qui peut bénéficier ou non de droits politiques. Nous devons limiter les pouvoirs de cet organisme non élu qui ne doit pas décider qui peut exercer ou non ses droits démocratiques. La Chambre elle-même doit assumer ses responsabilités pour ce qui est d'étendre ou de refuser des droits politiques à certaines catégories de fonctionnaires. Certaines personnes dont le travail ne relève pas directement de l'élaboration de la politique ou, au contraire, dont l'emploi n'est pas manifestement étranger à ce domaine, continueraient à voir leur participation politique fixée par la Commission. Mais le pouvoir arbitraire de la Commission de la Fonction publique serait sensiblement réduit et tous les fonctionnaires sauraient à quoi s'en tenir.

Bref, il nous faut un projet de loi qui donne suite aux recommandations de la Commission D'Avignon. Si le gouvernement ne se décide pas à en présenter un, je vais le faire moi-même dans un avenir prochain. Entre-temps, je félicite le député d'Ottawa-Centre d'avoir présenté le projet de loi que nous débattons aujourd'hui. Je préférerais que cette question soit mise aux voix et pas seulement débattue à nouveau, mais je dirai au député et à tous les fonctionnaires fédéraux que cela viendra sûrement un jour.

• (1750)

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer? Le député de d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a la parole pour participer au débat.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je voudrais participer une fois encore à un débat que je trouve fort intéressant et qui a trait à l'initiative qui accorderait aux fonctionnaires le droit d'une participation politique entière.

Évidemment, je dois offrir mes félicitations au motionnaire de ce projet de loi, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Le projet de loi C-231 est un projet de loi qui, comme bien d'autres, voudrait accorder aux fonctionnaires, et je lis la note explicative: «la plus complète protection possible des libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association garanties par la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui soit compatible avec les principes d'une Fonction publique non partisane et fondée sur le mérite.

Les droits politiques énumérés dans cette Loi sont accordés à tous les fonctionnaires employés à temps complet ou partiel, hormis ceux qui sont nommés par le décret en conseil et les préposés à la gestion ou à des fonctions confidentielles selon les définitions des règlements. Ces règlements doivent être approuvés par la Chambre des communes avant leur entrée en vigueur.»

Madame la Présidente, si on étudie, si on regarde l'index des *débats* de la Chambre des communes, je pense qu'il n'y a pas une session, depuis que je suis ici, depuis 1972, où il n'a pas été question de ce fameux projet, savoir que l'on voulait étendre aux fonctionnaires fédéraux leur droit de participation active à la chose politique.

Évidemment, je suis un de ceux également qui a toujours appuyé le raisonnement que ce droit—et c'est un droit fondamental d'une société démocratique comme la nôtre—s'appuie sur l'idée d'une expression libre de chaque fonctionnaire, pour autant que, et j'ai toujours qualifié cet appui, qu'il est restreint je devrais dire, et que ceux qui sont dans une position de donner des conseils au gouvernement au niveau des politiques soient exclus. Il me semble que cela serait tout à fait illogique pour un fonctionnaire senior, un gestionnaire senior, un sous-ministre adjoint, ou une personne dans le domaine des cadres, qu'il lui soit permis, d'une part, de conseiller le gouvernement sur une politique à suivre et, d'autre part, de sortir dans le camp public et de critiquer ce même gouvernement.

Ayant dit cela, je reconnais le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) pour sa recommandation, ayant appuyé, comme lui, et comme bien d'autres dans cette Chambre le rapport D'Avignon, un rapport qui avait été commandé, on s'en souviendra par le gouvernement libéral du temps, et qui se voulait une des deux initiatives dirigées vers des amendements possibles à la Loi sur la Fonction publique et la Loi sur les relations de travail afin de moderniser ces deux lois. Dans la Loi sur l'emploi, à la section 32, la question de la participation politique a toujours fait l'objet d'une certaine interprétation étroite de la part de la Commission. La Commission de la Fonction publique a toujours, lors d'une élection, mis les fonctionnaires dans une position un peu délicate et leur a dit, par voie d'énoncé de directives ou d'autres, qu'ils ne devaient participer d'aucune façon au processus politique.

Dieu sait, madame la Présidente, que dans ma circonscription, comme dans bien d'autres, les fonctionnaires participent—ils le font—tant à la préparation des envois qu'à faire le pointage des listes, comme on dit, par téléphone, et bien d'autres choses.

Alors, c'est un petit peu hypocrite, si on veut employer le mot, d'une part, de défendre à des gens de faire quelque chose et, d'autre part, de laisser travailler ces gens dans les élections. Et le seul moment où un fonctionnaire peut être amené à répondre de ce geste, c'est lorsqu'il y aura un autre candidat dans l'élection qui se plaindra à la Fonction publique. Et tant que cette plainte n'a pas été enregistrée, cette plainte qui déclenche un processus d'enquête de la part de la Commission, tant que cette plainte-là n'a pas été faite, il n'y a rien qui arrive.

Alors, dans mon expérience et dans l'histoire du Canada, il n'y a jamais eu une plainte de déposée à la Commission de la Fonction publique voulant qu'une personne ou une autre ait travaillé contre ou pour un candidat.

Donc, encore là, c'est une loi qui n'est pas tout à fait appliquée globalement mais qui fait l'objet d'une interprétation un peu restrictive par la Commission parfois.

On se rappellera que le rapport D'Avignon n'a pas parlé de la participation politique d'une façon extensive. Il a à peine quatre ou cinq pages, en fait, il y en a quatre qui nous parlent de la participation à l'action politique. Et je me souviens très bien quand le rapport est sorti que j'avais moi-même proposé une motion et à l'occasion on en a discuté souvent en cette Chambre, et les arguments présentés s'appuient sur un système qui existe déjà en Angleterre. Et on voulait diviser la Fonction publique en trois parties, en trois groupes. La Partie I comprendrait les groupes professionnels où les fonctions attachées à tous les postes sont de nature assez délicates et à qui le droit de participer activement à l'action politique serait nié à tous les titulaires, c'est-à-dire les cadres administratifs et les gestionnaires supérieurs.

La Partie II: les groupes professionnels où les fonctions attachées aux postes varient de telle sorte qu'on aurait ni refusé ni accordé indifféremment à tous les titulaires le droit à des engagements politiques.

Il me semble tout à fait normal, madame la Présidente, que même si je suis médecin ou chiropraticien, même si on est ingénieur, je ne vois pas quelle différence cela peut faire qu'en exerçant sa profession dans la Fonction publique, comme fonctionnaire, que cela puisse avoir un effet quelconque sur l'orientation du gouvernement en matières d'affaires extérieures, de défense ou de politique générale.

Donc, je pense que les professionnels qui sont engagés pour des fins particulières ne gêneraient pas un gouvernement en participant à un processus politique.

Et le troisième groupe, évidemment: les groupes professionnels où les fonctions attachées à tous les postes sont de telle nature que les titulaires peuvent avoir pleine et entière liberté d'action politique. Je crois qu'il y a là 80 000 fonctionnaires—80 000 fonctionnaires, c'est quelque chose cela—80 000 fonctionnaires qui pourraient facilement être libérés de toute restriction et qui pourraient exercer pleinement leur droit à l'action politique.

Alors cela résume un petit peu le rapport du Comité spécial sur la gestion du personnel et le principe du mérite. Il y a une chose qui inquiète mes commettants et je voudrais en parler dans les quelques minutes qui me restent, une chose qui les inquiète, c'est l'indépendance dans l'exercice des fonctions des fonctionnaires. Par exemple, on me dit: Si un fonctionnaire travaille dans un poste «sensible» aux douanes, ou à l'assurance-chômage, où il a à décider de la pertinence de l'argument apporté par un individu, où il y a un jugement à porter, on me dit que si elle était perçue cette personne-là comme

ayant un préjugé favorable ou défavorable au gouvernement, elle pourrait nécessairement nuancer et ne pas prendre une décision qui serait jugée, comment dirais-je, magnanime ou indépendante.

Ayant dit cela, madame la Présidente, je pense que ça pourrait être réglé par un comité. On pourrait restreindre l'activité. Je pense qu'on peut dire de façon assez claire que c'est dans l'intérêt des fonctionnaires eux-mêmes de venir devant le Comité lorsque le projet de loi sera étudié en deuxième lecture, expliquer comment eux-mêmes s'autodisciplineront, comment ils vont gagner la confiance du grand public dans l'exercice de leurs fonctions de façon objective. Et je ne pense pas qu'il y ait occasion de trop s'inquiéter de cette nuance que j'ai apportée, à savoir que dans certains cas, les fonctionnaires pourraient être, comment dirais-je, nuancés politiquement dans l'exercice de leurs fonctions. Pour ma part, ce sera fait objectivement et au mérite.

M. Cassidy: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je cite le fait, madame la Présidente, que le discours du député préviendra la possibilité que la Chambre défère cette matière à un comité législatif. Effectivement, je prierais le député de ne pas parler du tout.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Vous savez très bien que cela n'est pas un rappel au Règlement. L'honorable député s'est levé pour débattre et je lui ai donné la parole. Le député de Gaspé (M. Marin) a la parole.

M. Marin: Madame la Présidente, il est à peine nécessaire de rappeler à la Chambre des communes que le Parlement, le gouvernement actuel au pouvoir et la Fonction publique qui a pour charge de le servir n'existe pas pour eux-mêmes. Ils servent la population du Canada.

Quelle que soit la mesure qu'ils débattent à la Chambre, les parlementaires sont certains de ne pas faire fausse route s'ils se laissent guider par les critères suivants, à savoir, la mesure sert-elle l'intérêt de la population canadienne ou non?

La présidente suppléante (Mme Champagne): C'est avec regret que je dois interrompre le député mais l'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton.*

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LE CONTRÔLE DES ARMEMENTS—LES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 6 mars, de la motion de M^me^ Jewett:

Que la Chambre, alarmée par le rôle que tient le déploiement du missile cruise air-sol, qui enfreint les limites du traité SALT, alarmée par les menaces à l'intégrité du traité sur les missiles anti-missiles et consciente en outre de la possibilité d'une élimination négociée de tous les missiles nucléaires à moyen rayon d'action en Europe, exhorte le gouvernement à intervenir avec fermeté dans le but de renforcer les mesures de contrôle des armements et de désarmement, y compris la cessation des essais du missile cruise au Canada.

Ainsi que de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra):

Qu'on modifie la motion en supprimant le point final et en ajoutant, immédiatement après, ce qui suit:

«d'une façon qui respecte les obligations du Canada envers l'OTAN et d'autres parties.»

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément aux dispositions de l'article 13(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés sur l'amendement et la mise aux voix de la motion principale concernant les travaux des subsides.

Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra), mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n^o^ 68)

POUR

Députés

Axworthy
Baker
Boudria
Copps
de Corneille
Finestone
Foster
Frith
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor West)
Grondin
Guilbault
(Saint-Jacques)
Henderson
Hopkins
Isabelle
Johnston
(Saint-Henri—Westmount)
Lapierre
MacLellan
Marchi
Nicholson
(Trinity)
Nunziata
Ouellet
Penner
Pépin
Prud'homme
Robichaud
Tardif
(Richmond—Wolfe)
Tobin—29

CONTRE

Députés

Althouse
Andre
Belsher
Benjamin
Bernier
Blackburn
(Brant)
Blackburn
(Jonquière)
Blaikie
Blais
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Bradley
Brightwell
Brisco
Broadbent
Caldwell
Carney
Cassidy
Chartrand
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon—Souris)
Coates
Cooper
Corbett
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Crosbie
(St. John's West)
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
de Jong
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Edwards
Ellis
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fraleigh
Fretz
Fulton
Gass
Gérin
Gottselig
Graham
Grisé
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hardey
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Holtmann
Hovdebo
Howie
Hudon
Jewett
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Jourdenais
Keeper
Ladouceur
Lanthier
Lewis
MacDonald
(Kingston and the Islands)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly
Malone
Manly
Mantha
Martin
Mazankowski
McCain
McCrossan
McDonald
(Broadview—Greenwood)
McKenzie
McKinnon
Minaker
Mitchell
Mulroney
Murphy
Nickerson
Nowlan
O'Neil
Oostrom
Orlikow
Parry
Pietz
Price
Redway
Reid
Reimer

Ricard
Riis
Rodriguez
St. Germain
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Skelly
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Turner
(Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke Centre)
Wise
Young —118

● (1820)

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion rejetée. Le vote suivant porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Puis-je passer outre à la sonnerie?

Des voix: D'accord.

(La motion de M^me^ Jewett, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 69)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Axworthy
Benjamin
Blackburn
(Brant)
Blaikie
Broadbent
Caccia
Cassidy
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Fulton
Heap
Hovdebo
Jewett
Keeper
Manly
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nunziata
Orlikow
Parry
Riis
Rodriguez
Skelly
Young —27

Les subsides

CONTRE

Députés

Andre
Baker
Belsher
Bernier
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Boudria
Bourgault
Bradley
Brightwell
Brisco
Caldwell
Carney
Chartrand
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon—Souris)
Coates
Cooper
Copps
Corbett
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Crosbie
(St. John's West)
Dantzer
Darling
Daubney
de Corneille
de Cotret
Desjardins
Dick
Domm
Dorin
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Finestone
Foster
Fraleigh
Fretz
Frith
Garneau
Gass
Gauthier
Gérin
Gottselig
Graham
Gray
(Windsor West)
Grisé
Grondin
Guilbault
(Saint-Jacques)
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hardey
Hawkes
Hees
Henderson
Hnatyshyn
Holtmann
Hopkins
Howie
Hudon
Isabelle
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Johnston
(Saint-Henri—
Westmount)
Jourdenais
Ladouceur
Lanthier
Lapierre
Lewis
MacDonald
(Kingston and
the Islands)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
MacLellan
Mailly
Malone
Mantha
Marchi
Martin
Mazankowski
McCain
McCrossan
McKenzie
McKinnon
Minaker
Mulroney
Nicholson
(Trinity)
Nickerson
Nowlan
O'Neil
Oostrom
Ouellet
Penner
Pépin
Pietz
Price
Prud'homme
Redway
Reid
Reimer
Ricard
Robichaud
St. Germain
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Stewart
Tardif
(Richmond—Wolfe)
Taylor
Thacker
Tobin
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Turner
(Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Wilson
(Etobicoke Centre)
Wise—122

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion défaite.

Comme il est 18 h 33, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 33.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 mars 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AUX PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, aux termes de l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions. L'une porte la signature d'un certain nombre de pêcheurs qui signalent au Parlement qu'en juillet 1985 il y avait 1 093 pêcheurs qui touchaient des prestations d'assurance-chômage et qu'en février 1986, il y en avait 29 847. De toute évidence, cela montre que les pêcheurs doivent pouvoir compter sur l'assurance-chômage. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de voir à ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) rejette la moindre recommandation qui priverait les pêcheurs de leur droit de toucher des prestations d'assurance-chômage et ils demandent au gouvernement fédéral d'entreprendre des consultations avec tous les représentants des pêcheurs au Canada afin que des améliorations soient apportées au programme qui s'adresse aux pêcheurs.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de certains Canadiens de l'Ouest qui s'inquiètent au sujet de l'intention du gouvernement de modifier les dispositions de la Loi sur les brevets relatives aux médicaments d'ordonnance. Ils croient que ces changements entraîneront une augmention sensible du prix des médicaments et limiteront la capacité des Canadiens ordinaires d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter les propositions qui feront grimper les prix de ces médicaments au Canada.

OPPOSITION À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE BASE MILITAIRE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je m'empresse de présenter une pétition au nom de 130 Canadiens dont la plupart vivent en Alberta. Les pétitionnaires soussignés demandent humblement au Parlement d'empêcher le ministère de la Défense nationale d'acheter, d'utiliser, de louer ou d'établir de quelque façon que ce soit une base militaire sur le versant est des Rocheuses en Alberta, notamment dans la vallée de la rivière Highwood adjacente au Parc provincial de Kananaskis. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions de la part de résidents de Winnipeg et des localités manitobaines de Starbuck, Sanford et Oakville. Les pétitionnaires déclarent que les modifications que le gouvernement fédéral a l'intention d'apporter à la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance feront augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens, et limiteront sérieusement la capacité des Canadiens moyens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de rejeter ces modifications qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

OPPOSITION AUX PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée émanant d'un certain nombre de Canadiens qui se préoccupent de l'assurance-chômage pour les pêcheurs et font remarquer à quel point ces derniers en dépendent. Ils craignent que le gouvernement ne songe à les priver du droit d'en toucher les prestations et lui demandent d'améliorer au contraire le programme d'assurance-chômage à l'intention des pêcheurs. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à veiller à ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) rejette toute recommandation tendant à leur retirer le droit aux prestations d'assurance-chômage, et à ce qu'il consulte en outre les représentants des pêcheurs en vue d'améliorer le programme d'assurance-chômage à leur intention.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

• (1110)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 9 mars, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-40, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je souhaite ouvrir le débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-40 dans lequel le gouvernement réclame un pouvoir d'emprunt accru. Les députés conservateurs et libéraux parlent beaucoup du déficit à la Chambre. Lorsque vient le temps de discuter de pouvoirs d'emprunt, on finit généralement par en arriver à un débat sur le déficit. De tous temps, les partis d'opposition ont critiqué le gouvernement pour n'avoir pas mieux administré le pays et avoir ainsi accumulé le déficit auquel nous devons faire face à l'heure actuelle. Pour sa part, le gouvernement tente, bien entendu, de se justifier en prétendant que c'est au gouvernement précédent qu'il faut imputer la faute et qu'il fait tout en son pouvoir pour juguler le déficit. C'est ainsi que nous en arrivons à ce genre de débat sur le déficit.

Les interventions des porte-parole libéraux lors de ces débats me surprennent toujours. Il n'y a pas si longtemps, les libéraux étaient au gouvernement et ce sont eux qui sont à la source du déficit qui nous afflige à l'heure actuelle. Les observations des députés conservateurs sont tout aussi surprenantes. Les arguments qu'ils invoquent pour se justifier sont bien différents de ceux qu'ils utilisaient lorsqu'ils étaient dans l'opposition. En fait, on a assisté à une sorte d'inversion des rôles.

A l'heure actuelle, les conservateurs se servent des arguments invoqués par les libéraux il y a quelques années et, inversement, les libéraux reprennent à leur compte ce que les conservateurs disaient à l'époque. Fondamentalement, rien n'a changé.

Il est vrai que le déficit actuel est attribuable en grande partie à la politique de l'ancien gouvernement libéral, mais pas nécessairement à ses dépenses. Lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition—et c'est encore leur opinion en tant que gouvernement—ils ont prétendu que le déficit s'expliquait du fait que les gouvernements précédents avaient vécu au-dessus de leurs moyens et qu'ils avaient consacré trop aux programmes sociaux.

Cependant, quand on examine les chiffres pour les pays industrialisés ou les pays membres de l'OCDE, on s'aperçoit alors que la proportion de notre produit national brut consacrée aux programmes sociaux est inférieure à ce qu'elle est dans pratiquement tous les autres pays industrialisés. Au Canada, nous consacrons moins d'argent aux pensions de sécurité de la vieillesse, à l'éducation, aux allocations familiales, et à des programmes sociaux comme l'assurance-chômage et les logements subventionnés que la Hollande, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, la Suède et le Danemark. En tant que pays, nous consacrons en fait moins d'argent aux programmes sociaux que presque tous les autres pays industrialisés. C'est en partie compréhensible.

Compte tenu des ressources du pays et de la jeunesse relative de notre population, le Canada devrait connaître le plein emploi et les occasions pour les Canadiens de trouver un travail utile, et de gagner un revenu suffisant pour satisfaire leurs besoins fondamentaux, devraient abonder.

Quand les conservateurs nous disent à nous et aux Canadiens que si le déficit actuel est élevé, c'est parce que nous avons vécu au-dessus de nos moyens et que nos programmes sociaux ont été trop généreux, je trouve qu'ils disent des bêtises. Leur explication ne correspond pas à la réalité.

Examinons de près la cause du déficit. Le déficit est dû en réalité au fait que les gouvernements libéral et conservateur n'ont pas perçu les impôts qu'ils auraient dû, notamment des sociétés. Si quelqu'un a la partie belle au Canada à l'heure actuelle, ce sont bien les sociétés. Quand nous examinons les statistiques, nous constatons que 79 196 entreprises rentables n'ont pas payé d'impôt en 1983. C'est presque 80 000 entreprises profitables qui n'ont pas payé un cent d'impôt. Pourtant elles avaient accumulé en gros 13,3 milliards de dollars de bénéfices. Autrement dit, le gouvernement n'a pas perçu d'impôt sur 13,3 milliards de dollars de bénéfices. Ces entreprises n'ont pas contribué un cent à la marche du pays. C'est ce qui s'appelle avoir la partie belle.

Si nous ventilons ce chiffre, nous constatons qu'en 1983 quelque 28 000 entreprises financières rentables n'ont pas payé d'impôt. Pourtant, elles avaient réalisé quelque 7,2 milliards de dollars de bénéfices. Le gouvernement n'a pas touché un cent d'impôt de 28 000 institutions financières qui avaient réalisé des bénéfices de plus de 7 milliards de dollars. En 1983, 64 entreprises qui avaient réalisé des bénéfices de plus de 25 millions de dollars n'ont pas payé un cent d'impôt. Je le répète, 64 entreprises aux bénéfices de plus de 25 millions de dollars n'ont pas payé un cent d'impôt. C'est un autre exemple de parasitisme, et la liste s'allonge.

Quand nous parlons du déficit et de sa cause, n'allons pas nous laisser leurrer par cette propagande selon laquelle les pensionnés de la sécurité de la vieillesse sont des parasites de la société, que nous versons trop d'argent aux pères et aux mères pour élever leurs enfants, que notre régime d'assurance-chômage est trop généreux, que notre régime d'assistance sociale est trop riche, ou que nous consacrons trop d'argent à l'éducation, aux hôpitaux et aux autres services de santé. Non, ce n'est pas là la raison du déficit. Le déficit s'explique par le parasitisme des grosses sociétés.

Je pense que le ministre des Finances (M. Wilson) a fini par reconnaître le problème qui se pose aux Canadiens. Le mois dernier nous l'avons entendu dire que les sociétés resquillaient depuis un peu trop longtemps. Il commence maintenant à dire qu'il faudrait qu'elles paient leur juste part. Il en aura fallu du

temps pour qu'un ministre des Finances ouvre les yeux sur ce qui se passe.

Quand on examine les propos tenus par le ministre dans son exposé budgétaire et les documents qu'il a déposés à ce moment là, on voit pourquoi il s'est trompé de plusieurs milliards de dollars avec sa projection de déficit de l'année précédente. Le ministre a expliqué que c'était à cause du milliard versé à l'agriculture, principalement l'agriculture de l'Ouest. C'est brouiller les pistes. Il ne s'agit pas de un milliard prélevé sur les finances de l'an dernier, il s'agit seulement de 300 millions, les 700 autres étant fournis par l'exercice 1987-1988.

On voit pourquoi le ministre des Finances a fait erreur dans ses projections de réduction du déficit quand on examine les documents budgétaires, quand on y constate que les projections de recettes à tirer de l'impôt sur le revenu des sociétés pendant l'exercice financier 1986-1987 ont raté le but d'environ 2 260 millions de dollars. En d'autres termes, on constate que des recettes fiscales que le ministre pensait tirer des sociétés, il y a eu 2 260 milliards de dollars qu'il n'a pas reçus. Ses projections pour 1987-1988 sont inexactes d'environ 2 325 milliards. Cette fois encore, le gouvernement va retirer des sociétés environ deux milliards de moins qu'il n'avait prévu. Voilà pourquoi les projections de déficit étaient inexactes, voilà pourquoi nous avons le genre de déficit que nous avons aujourd'hui. Ce n'est pas parce que les Canadiens moyens vivent aux dépens des largesses de l'État, c'est parce que les sociétés ne paient pas leur juste part.

• (1120)

On constate la même chose en parcourant les autres tableaux qui accompagnent les documents budgétaires. Le ministre des Finances prévoit que les bénéfices des sociétés vont augmenter de plus de 20 p. 100 cette année, alors que ce qu'elles versent en impôts sur le revenu ne va augmenter que d'environ 3,9 p. 100. Alors que leurs bénéfices vont augmenter de plus de 20 p. 100, les sociétés vont verser seulement 3,9 p. 100 de plus au Trésor. Voilà pourquoi nous avons ce problème de déficit, monsieur le Président. Il y a autour de nous des gars qui font des tas d'argent mais qui ne paient pas leur juste part d'impôt.

Qui est-ce qui paie les impôts? Quand on examine les statistiques, on commence à comprendre que ce sont les Canadiens à revenus moyens et à revenus modestes qui font les frais de la réduction du déficit. Le ménage moyen à deux salaires ayant deux enfants à charge qui gagne 15 000 $ va voir augmenter ses impôts de 90 p. 100. Ces ménages-là vivent bien au-dessous du seuil de la pauvreté, monsieur le Président, et pourtant leurs impôts ont augmenté de plus de 90 p. 100.

Non seulement ils subissent une hausse de l'impôt sur le revenu, mais il faut encore qu'ils paient davantage en taxe de vente. Le gouvernement a alourdi énormément les sommes que les Canadiens versent au fisc par l'intermédiaire de la taxe de vente. Non seulement le gouvernement impose-t-il maintenant les produits manufacturés mais il s'en prend aussi aux barres granola, aux yaourts glacés, aux sodas, aux vitamines, à d'autres produits pharmaceutiques et à toutes sortes d'articles qui n'avaient jamais été taxés auparavant. Cette taxe frappe surtout les économiquement faibles parce qu'ils doivent consacrer un plus grand pourcentage de leur revenu aux produits de première nécessité.

Pouvoir d'emprunt

Depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir, les personnes qui gagnent 15 000 $ par an ont subi une augmentation d'impôts de 90 p. 100. Les personnes qui vivent au seuil de la pauvreté en gagnant 20 812 $ par an ont vu leurs impôts augmenter de 35 p. 100. La personne à revenu moyen qui reçoit 42 000 $ par an a vu ses impôts sur le revenu augmenter de 32 p. 100. Cependant, ceux qui gagnent plus de 100 000 $ par an ont été aidés par le gouvernement. Il leur a offert toutes sortes de nouvelles astuces fiscales. Leurs impôts sur le revenu n'augmenteront que de 2 p. 100. Les impôts d'une famille qui vit bien en-deça du seuil de pauvreté, une famille avec deux enfants où les deux parents travaillent et gagnent 15 000 $ par an, ont donc augmenté de 90 p. 100 alors qu'une autre famille gagnant 100 000 $ par an n'a subi qu'une augmentation de 2 p. 100. Est-ce juste, monsieur le Président? C'est la principale question que nous devons poser aujourd'hui.

Prenons comme exemple un retraité célibataire de Vancouver disposant d'un revenu de 9 312 $, soit les prestations de sécurité de la vieillesse et le maximum du RPC. Après les déductions d'usage, il a un revenu imposable de 2 521 $ et doit 273 $ d'impôts fédéraux plus 4 $ de surtaxe individuelle. Voilà un retraité célibataire qui essaye de vivre chichement, de survivre et de payer des taxes avec 9 000 $ par an, c'est-à-dire bien moins de 1 000 $ par mois. Mais, qu'y a-t-il d'autre?

Nous découvrons que TransCanada Pipeline en 1980 a fait 102,5 millions de dollars de bénéfices et en 1981, 154 millions de dollars, soit au total 256 millions de dollars pour lesquels cette société n'a pas payé un sou d'impôts. Nous aurions pu réduire notre déficit de 64 millions de dollars si la société TransCanada Pipeline avait simplement payé un impôt de 25 p. 100 sur les millions de dollars qu'elle a gagnés. Mais non, les TransCanada Pipelines de ce monde peuvent prospérer en paix en ne payant pas d'impôts. Entre-temps, le retraité célibataire de Vancouver vit chichement avec 9 000 $ par an et paye malgré tout des impôts. Est-ce équitable, monsieur le Président? Le Nouveau parti démocratique affirme que non et qu'il est grand temps de remédier à cette injustice.

Considérons une famille de quatre personnes avec un seul salaire, un conjoint à charge et deux enfants, disposant d'un revenu de 22 500 $; ce qui est au seuil de la pauvreté. Cette famille habite à Toronto. Le soutien de famille paiera 2 329 $ d'impôt fédéral et 35 $ de surtaxe individuelle. Cette famille ne gagne pas beaucoup, bien moins que 2 000 $ par mois; elle essaye d'élever deux enfants à Toronto où les logements coûtent cher et on s'attend à ce qu'elle fasse une contribution de plus de 2 000 $ en vue de réduire notre déficit.

Jetons un coup d'oeil du côté des sociétés de fiducie. La société Guaranty Trust du Canada n'a pas payé d'impôts en 1978, 1979, 1980 et en 1983 et son taux d'imposition courant, en 1984, n'était que de 1 p. 100 sur des bénéfices de 32 millions de dollars. Si ce taux avait été de 25 p. 100, elle aurait versé 8 millions de dollars au fisc. La liste des sociétés de fiducie qui n'ont pas payé un traître sou d'impôts est longue. Or, le gouvernement trouve quand même juste de soutirer plus de 2 000 $ à une famille de deux enfants de Toronto qui vit sur le seuil de la pauvreté, mais de ne rien faire payer du tout à ces sociétés.

Libéraux et conservateurs pratiquent de tels dégrèvements fiscaux sous prétexte que les investissements sont le moteur de

la croissance économique. Donnons des concessions fiscales aux sociétés, assurent-ils, et elles créeront des emplois en investissant leurs bénéfices. La preuve est faite pourtant que cette théorie ne fonctionne pas puisque le taux de chômage se poursuit et que nous perdons quand même des centaines de milliards de dollars de recettes fiscales. Le Nouveau parti démocratique estime que c'est le peuple qui est le moteur de la croissance économique. Si les gens ont suffisamment d'argent pour combler leurs besoins élémentaires, pour se loger, pour se nourrir et pour se vêtir, ils créeront des emplois, monsieur le Président. En dépensant leur argent, ils raviveront la demande intérieure et ils feront travailler leurs concitoyens par effet d'entraînement.

• (1130)

Nous sommes contre ce projet de loi, au Nouveau parti démocratique, parce que nous considérons que la politique de réduction du déficit du gouvernement actuel et de son prédécesseur libéral a avorté. Mais elle a été une mine d'or pour les riches.

M. Manly: Monsieur le Président, je félicite mon collègue d'avoir si bien exposé certains principes économiques élémentaires et certains problèmes moraux actuels. Alors que celui qui gagne 100 000 $ annuellement verra ses impôts augmenter d'environ 2 p. 100, les pauvres qui ne touchent que 15 000 $ subiront des hausses de 90 p. 100. On voit tout de suite qu'il existe un lien direct entre l'enrichissement des nantis et l'appauvrissement des démunis, et ce lien c'est le régime fiscal. Celui-ci est injuste, ainsi que l'a enfin reconnu le gouvernement lui-même.

Le gouvernement veut réformer la fiscalité, comme il le dit depuis quelques années. Nous espérions qu'il tiendrait parole à l'occasion de ce budget, mais il préfère attendre. Bien que nous ignorions en quoi consistera précisément la réforme fiscale, quelles sont les mesures que mon collègue espère voir le ministre des Finances (M. Wilson) nous proposer?

M. de Jong: Monsieur le Président, nous attendons tous impatiemment les propositions du ministre des Finances tendant à réformer la fiscalité. Cette initiative est importante, pour le gouvernement, sur le plan politique. Aux États-Unis, la réforme fiscale a ramené à quelque 28 p. 100 le taux de la tranche d'imposition supérieure, dans le cas des particuliers. Les recettes provenant des sociétés augmenteront d'environ 130 milliards de dollars du seul fait que le gouvernement américain a mis fin aux échappatoires. Ce supplément profitera à beaucoup de gens. Il reste à savoir si le gouvernement canadien en fera autant. Attendons de voir.

Du point de vue politique, il est fort possible que le gouvernement espère profiter de la réforme fiscale pour se faire réélire. Voilà pourquoi, quant à moi, il la remet constamment à plus tard. Or, il aurait pu dès 1984 nous donner une idée de son orientation et procéder à la réforme lors du budget de 1985 ou, du moins, mettre en oeuvre certaines mesures. Le gouvernement remet constamment à plus tard. Je ne m'étonnerais pas que l'on nous propose la réforme fiscale peu de temps avant l'annonce des prochaines élections et que cette réforme devienne une manoeuvre politique.

Je soupçonne également que cette réforme comportera une réduction substantielle de l'impôt des particuliers. Cependant, je crains fort que le gouvernement ne récupère cette baisse des impôts par une nouvelle forme de taxe sur les opérations commerciales ou une taxe à la consommation. Le gouvernement nous donnera d'une main de l'argent qu'il reprendra de l'autre. Il procédera au moyen d'une taxe sur la valeur ajoutée ou d'une taxe sur les opérations commerciales qui est une taxe dissimulée, ou encore d'une taxe de vente qui ne sera pas évidente pour le consommateur. Essentiellement, la réforme fiscale pourrait s'avérer un jeu de dupes : aujourd'hui vous voyez votre argent s'envoler en impôts, demain, vous ne le verrez pas.

C'est malheureux, mais je ne pense pas que le gouvernement adhère fondamentalement au principe voulant que le moteur de la croissance du Canada soit sa population, la satisfaction des besoins des gens. Je pense que tout comme le parti libéral, le gouvernement a pour principe que si les couches supérieures de la société s'en tirent bien, les avantages qui leur sont accordés auront éventuellement des retombées sur les classes inférieures et à un moment ou à un autre, plus d'emplois seront créés. C'est ce que l'on appelle la théorie des retombées. Essentiellement, elle veut que si l'on donne beaucoup d'avoine à un cheval, le moineau finira par en profiter. Le cheval absorbe son avoine et le moineau peut se nourrir à même le crottin. Cette théorie des retombées ou des miettes n'a pas fait ses preuves.

Je veux également rappeler à mon collègue et à la Chambre que les pauvres du Canada sont victimes d'une cruelle farce. Ce sont eux les victimes, les laissés pour compte de la lutte contre l'inflation. Comme la Chambre s'en souvient, vers le milieu des années 1970, alors que l'inflation avait connu des flambées atteignant 12 p. 100 et plus, on était décidé à l'échelle nationale et, en fait, à l'échelle internationale à juguler l'inflation. Ses causes étaient nombreuses, mais le problème était principalement imputable à la cupidité de l'homme, des sociétés pétrolières, de l'OPEP et des producteurs de matières premières. Les hommes d'affaires qui en avaient la force ont suivi le mouvement, ce qui a provoqué le phénomène de l'inflation. Les gouvernements ont décidé d'enrayer complètement l'inflation en adoptant des politiques de restriction financière. Ainsi, beaucoup de gens ont perdu leur emploi, et notamment des ouvriers, des employés de bureau, des avocats et des comptables. Ces gens n'ont toujours pas d'emploi et c'est pourtant à eux que le gouvernement impose un lourd fardeau fiscal depuis son arrivée au pouvoir.

M. Ravis: Monsieur le Président, je commençais à croire que l'intervention du député portait sur la théorie des miettes du festin. Je voudrais faire suite à la question soulevée par mon collègue, le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly), au sujet de la réforme fiscale qu'on attend en retenant son souffle.

Je puis vous assurer, monsieur le Président, que, moi aussi, j'attends cette réforme fiscale en retenant mon souffle, mais que je l'attends dans un état d'esprit positif à l'égard de ce que nous proposera le ministre des Finances (M. Wilson) qui, en 1984, a présenté un programme économique fort réaliste. Voilà deux ans et demi que nous exerçons notre mandat, et certains indicateurs économiques très favorables nous permettent de croire que nous sommes sur la bonne voie.

Depuis les deux ans et demi que je suis ici, j'ai fini par me convaincre que, quelle que soit la mesure que l'on propose aux néo-démocrates, serait-ce la meilleure des mesures qui soient,

ils trouveront toujours moyen de la démolir. Les députés du NPD estiment qu'elle doit comporter des lacunes et avoir un aspect négatif. Ils refusent de croire qu'il puisse s'agir d'une bonne mesure. J'aimerais demander au député de Regina-Est si c'est l'attitude que vont adopter les députés du NPD lorsque le programme de réforme fiscale sera déposé. Est-ce qu'ils vont chercher la petite bête et dire que le programme n'a rien de bon? Ayant eu l'occasion de parler à bon nombre de mes électeurs de Saskatoon et d'autres citoyens du Canada, je crois que partout au pays les gens en ont assez du négativisme qui prévaut à la Chambre des communes et ont l'impression que ce qui s'y passe ne correspond pas aux meilleurs intérêts des Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Puisqu'un autre député veut poser une question, j'invite le député de Regina-Est (M. de Jong) à répondre très succinctement.

M. de Jong: D'accord, monsieur le Président. Je dirai tout d'abord que notre parti parle de réforme fiscale et du caractère inéquitable de notre régime fiscal depuis des décennies.

M. Ravis: Et nous, nous agissons.

M. de Jong: Je prétends que si le Nouveau parti démocratique n'avait pas accordé de l'importance à cette question, s'il n'y avait pas consacré des recherches et s'il n'avait pas signalé à la Chambre que des sociétés ne payaient pas leur juste part, on n'en parlerait pas tant aujourd'hui. Comme parti, nous sommes résolus à focaliser l'attention du public sur cette question, devenue prioritaire à nos yeux depuis les élections de 1984, et à en faire l'objet d'un débat public dans l'intérêt public. C'est ce que nous avons fait et nous espérons que cela aura des effets positifs. Quand le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé qu'il allait présenter une réforme fiscale, mon chef et d'autres députés du parti, y compris moi-même, étions pleins d'espoir et d'optimisme. Nous nous sommes réjouis de cette nouvelle. Lorsque les recommandations touchant la réforme fiscale auront été discutées dans un esprit impartial au comité des finances, j'espère que nous réaliserons un régime fiscal équitable dont nous pourrons tous être fiers et dont nous pourrons tous nous attribuer le mérite.

• (1140)

M. White: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les commentaires du député. Il a dit que les libéraux et les conservateurs justifiaient les exemptions fiscales et la perte de centaines de millions de dollars de recettes qu'elles entraînent. Il a répété bien des fois que les députés du NPD trouvent ces exemptions injustes. Il les a même qualifiées une fois de «cruelle plaisanterie».

Le gouvernement du Manitoba a employé des termes semblables à propos du crédit d'impôt à la recherche scientifique. Le ministre des Finances de la province l'a déjà qualifié de «vol légalisé». On a découvert plus tard que deux ministres manitobains avaient réalisé des bénéfices en investissant dans le cadre de ce programme. La cruelle plaisanterie est donc la prétention du NPD d'avoir le monopole de la conscience sociale. Le député comprend-il que la justice sociale est impossible sans la stabilité économique?

M. de Jong: Monsieur le Président, bien sûr que la stabilité économique est indispensable au progrès et à la justice sociale. C'est la raison pour laquelle le Nouveau parti démocratique parle de la planification économique et de la nécessité de se donner une stratégie économique.

Le député a fait allusion à certains membres du Cabinet manitobain. Il ne faut pas confondre la conduite d'une personne avec la politique du parti. De plus, si la loi autorise certaines choses, peut-on blâmer des particuliers d'en profiter? Ils ne faisaient que profiter de la loi en vigueur. Le crédit d'impôt à la recherche scientifique était une véritable invitation à puiser à pleines mains dans les ressources du Trésor. Ce sont les libéraux qui l'ont introduit et les conservateurs qui l'ont conservé jusqu'à ce que l'affaire devienne tellement scandaleuse qu'ils ont finalement dû mettre fin à la plaisanterie.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette mais la période des questions et des commentaires est maintenant terminée.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je me réjouis de participer brièvement au débat du projet de loi C-40, loi portant pouvoir d'emprunt pour le gouvernement. En gros, ce projet de loi accorderait au gouvernement le pouvoir d'emprunter trois autres milliards pour l'année financière 1986-1987 et 21,3 milliards pour l'année financière 1987-1988.

Il ne fait aucun doute que ce projet de loi tombe à point. Le gouvernement suit le processus budgétaire amélioré établi dans un document que le ministre des Finances (M. Wilson) avait déposé en mai 1985. La même démarche avait été adoptée pour le dernier projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Dans ce document que le gouvernement s'efforce énergiquement de mettre en oeuvre, on proposait notamment que le gouvernement demande au Parlement l'autorisation d'emprunter pour chaque année financière au moment où il dépose le budget. La raison en était que le budget présenté en février fournirait au Parlement l'information financière pour la nouvelle année financière. C'est ce que nous faisons maintenant depuis deux ans. Par conséquent, le budget et le budget des dépenses nous offrent un tableau complet de la situation, ce qui nous aide à examiner ici cette demande d'un pouvoir d'emprunt.

Le montant global de 24,3 milliards de dollars qui est mentionné dans ce projet de loi comprend les obligations financières prévues de 21,3 milliards, je le répète, ainsi qu'une réserve de trois milliards offrant une certaine souplesse pour régler les dépenses imprévues telles que les fluctuations des réserves internationales du Canada. Cela est très prudent compte tenu des récents événements sur le marché des changes. Par exemple, au cours du seul mois de janvier, quelque deux milliards et demi de pouvoir d'emprunt ont été utilisés par suite d'opérations de change. La réserve proposée de trois milliards va assurer en permanence au gouvernement la souplesse dont il a besoin pour refaire ses liquidités. Bien que 21,3 milliards de dollars pour l'année financière 1987-1988 soit un montant énorme, il se compare favorablement avec les montants que nous avons dû emprunter depuis que nous sommes au pouvoir.

Cette tendance à la baisse reflète le fait bien réjouissant que, en trois ans, le gouvernement aura réduit les besoins financiers de 28,5 p. 100, de 29,8 milliards qu'ils étaient l'année où nous avons pris le pouvoir à 21,3 milliards en 1987-1988. Ce niveau est le plus bas en six ans. Par rapport à la taille de l'économie, les besoins de financement sont tombés de 6,7 p. 100 du produit intérieur brut au niveau prévu de 3,9 p. 100. Ce recul

constant des sommes que le gouvernement puise dans les épargnes nationales est l'un des facteurs les plus importants de notre croissance économique soutenue.

Hier, j'ai écouté la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) exposer les positions de son parti sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Comme elle est membre du comité permanent des finances et des affaires économiques, je lui ai accordé toute mon attention. Selon elle, nous devons, tout à la fois, augmenter les dépenses, diminuer les impôts et réduire le déficit. Elle a fustigé le gouvernement pour ses diverses compressions de dépenses. Elle s'est ensuite attaquée à la prime d'encouragement offerte aux fonctionnaires supérieurs qui sont efficaces dans la direction de leurs services et le contrôle des dépenses. Je ne comprends pas qu'on critique quelqu'un qui fait du bon travail. Il n'y a pas de meilleure attitude à prendre envers celui qui remplit bien sa tâche que de l'encourager à faire encore mieux à l'avenir. Les libéraux voudraient-ils récompenser l'incompétence? On le dirait. Je suis content de siéger du côté ministériel qui récompense l'efficacité et la discipline dans le contrôle des dépenses publiques.

La députée nous propose comme solution d'accroître la formation, les dépenses et les paiements de transfert tout en réduisant le déficit. Je me demande bien où elle a appris ces notions fantaisistes de l'économique. J'ai lu dans sa biographie qu'elle avait étudié à la *London School of Economics*. Nous savons tous que cet établissement est gauchisant, mais je suis certain que les principes économiques qu'il enseigne ne sont pas aussi fantaisistes et hypocrites que ceux que nous avons entendus hier.

A la fin de son discours, la députée a eu l'audace de dire qu'il faut du concret au lieu de belles paroles. Comparons donc ce qu'a fait son gouvernement et son chef, lorsqu'il était ministre des Finances, à ce que fait le gouvernement actuel. Examinons les actes concrets au lieu de se contenter de belles paroles.

De 1972 à 1975, le chef de l'opposition (M. Turner) était ministre des Finances. Voyons quelques chiffres qui indiquent ce qui s'est passé pendant cette période. Lorsque le chef de l'opposition est devenu ministre des Finances, il y avait un excédent annuel de 481 millions de dollars au lieu d'un déficit. En trois ans, il a transformé cet excédent de 481 millions en un déficit de 4 milliards. Sous sa direction, les dépenses ont augmenté en moyenne de 23 p. 100 par an. La dette nationale brute a progressé de 50 p. 100 et le service de la dette a augmenté de 85 p. 100. Le taux d'inflation a doublé, il est passé de 5,1 p. 100 à 10,6 p. 100, ce qui n'est pas surprenant. Lorsqu'on préconise de dépenser davantage et d'alléger le fardeau fiscal tout en réduisant le déficit, la seule solution possible consiste à faire marcher la planche à billets, et c'est exactement ce que le ministre des Finances a fait. Il n'est donc pas surprenant que l'inflation ait augmenté.

Pendant qu'il était ministre des Finances, le taux d'escompte a augmenté de 4,25 points de pourcentage. Sous son règne, le taux de chômage a progressé de 1 p. 100 et il a augmenté de 2,5 p. 100 chez les jeunes. De 1980 à 1984, lorsque la députée de Trinity était du côté ministériel et qu'elle votait manifestement en faveur de mesures de ce genre, les taux d'intérêt ont grimpé jusqu'à 23 p. 100. Le taux de chômage atteignait pratiquement 13 p. 100. L'inflation a progressé d'environ 12 p. 100. Bien des petites entreprises ont fait faillite. Certaines familles ont perdu leur maison parce qu'elles étaient incapables de payer leur hypothèque à cause des taux d'intérêt élevés.

Le déficit est passé de 13,3 milliards à 38,3 milliards; il a donc pratiquement triplé en quatre ans et demi.

• (1150)

Voyons maintenant ce qui s'est passé depuis septembre 1984. Les taux d'intérêt ont baissé de 4,8 points. Pour une hypothèque de 50 000 $, sur cinq ans, cela signifie 132 $ d'économie par mois ou 1 584 $ par an. Le chômage est passé de 11,7 p. 100 à 9.7 p. 100. Chez les jeunes la baisse est encore plus marquée puisqu'il est passé de 18,3 p. 100 à 14,4 p. 100. Depuis deux ans et demi, l'inflation est restée de l'ordre de 4 p. 100 par année. C'est la période la plus stable pour les prix que nous ayons eue depuis 1971. Le chiffre désaisonnalisé des mises en chantier de logements ont augmenté de 67 p. 100 depuis septembre 1984. Dans ma circonscription, certaines entreprises de construction ont du mal à trouver des travailleurs tellement la demande de nouvelles maisons est forte. Lorsque nous avons pris le pouvoir, le déficit était de 38,3 milliards. On prévoit maintenant que, dans l'année 1987-1988, il sera de 29,3 milliards. Pour la première fois depuis 30 ans, le déficit a baissé trois années de suite. N'oublions pas non plus qu'il faut payer de l'intérêt sur le déficit. Lorsqu'on réduit le déficit, on diminue aussi les intérêts qu'on doit payer. Le montant d'intérêt économisé témoigne également des énormes progrès accomplis. Il y a encore du chemin à faire, mais au moins c'est un excellent début.

Pendant la législature libérale de 1980-1984, les dépenses du gouvernement ont augmenté en moyenne de 15,1 p. 100. Même avant la récession, en 1980-1981, les dépenses du gouvernement libéral avaient augmenté de 14 p. 100. Les libéraux ne peuvent donc pas utiliser l'excuse de la récession pour expliquer ces hausses. Elles existaient déjà avant. Depuis septembre 1984, notre gouvernement a ramené l'augmentation des dépenses à 3,9 p. 100 en moyenne, soit un tout petit peu moins que l'inflation. Par conséquent, pour la première fois en 14 ans, la dette publique augmente plus lentement que l'économie.

En résumé, j'estime que le budget des dépenses, déposé le 2 mars, représente une nouvelle contribution importante aux réalisations du gouvernement en matière de gestion des dépenses. C'est la troisième année consécutive que le taux de croissance du budget des dépenses diminue. L'augmentation de cette année est la plus faible en un quart de siècle. En 1987-1988, la fonction publique sera revenue à sa taille de 1980-1981. Ces résultats montrent que le gouvernement est résolu à assurer une bonne gestion et à avoir une fonction publique efficace, tout en conservant et même en accroissant les programmes qui servent les besoins réels des Canadiens.

A mon avis, nous devrions examiner les faits et voir ce que nous avons accompli. Au lieu d'écouter un porte-parole du NPD ou du parti libéral ou même moi, nous devrions voir ce que le vérificateur général a dit au sujet du contrôle des dépenses ces dernières années. Pour la période allant de 1972 à 1975, le vérificateur général a commenté la situation la dernière année où le très honorable chef de l'opposition était ministre des Finances. Le vérificateur général craignait beaucoup que le Parlement, voire le gouvernement, n'ait déjà perdu ou ne soit sur le point de perdre le contrôle du Trésor public. La gestion financière et le contrôle exercé par le gouvernement du Canada laissaient beaucoup à désirer. Voilà ce que le très honorable chef de l'opposition et les libéraux avaient réussi à faire et ils voudraient retourner à la même situation financière s'ils reprenaient le pouvoir.

Voyons maintenant ce que le vérificateur général a dit en octobre dernier. Dans son rapport, il signale que, d'après ce qu'il a constaté, le gouvernement veut plus d'imputabilité financière et une meilleure gestion. Il dit aussi que, selon lui, les améliorations réelles qui ont déjà été apportées devraient encourager les députés et les contribuables canadiens. Voilà ce que nous avons accompli. Nous avons vu les libéraux à l'oeuvre et nous pouvons maintenant voir ce que nous avons nous-mêmes accompli depuis trois ans. Je n'ai pas peur de parler de ce que nous avons fait. Nos réalisations sont évidentes et les constatations du vérificateur général à l'époque et maintenant le confirment pleinement.

Je mets la députée de Trinity et tous les députés de l'opposition, surtout ceux du parti libéral, au défi de décrire les faits tels qu'ils sont. Qu'ils nous disent toute la vérité au lieu de parler uniquement des choses qui les arrangent. Ils ne peuvent pas se contredire sans cesse. Comment les libéraux peuvent-ils nous demander de moins dépenser et proposer en même temps d'étendre la portée des programmes actuels, d'insister sur la formation et d'augmenter les paiements de transfert, le tout en réduisant le déficit? C'est impossible. Je demande donc aux députés libéraux de décrire les faits tels qu'ils sont et de tenir compte de tout cela. S'ils veulent faire des critiques, que ce soient des critiques constructives. Qu'ils nous disent ce qu'ils feraient à notre place. A mon avis, ils constateraient que nos méthodes fonctionnent très bien.

Il suffit de voir les indicateurs économiques, les mécanismes de contrôle des dépenses instaurés par le gouvernement et la réduction du déficit. Il suffit de voir ce qui arrive à notre économie. Il suffit de voir ce que les étrangers disent à propos du Canada. Le Japon avait envoyé un groupe d'études au Canada en 1976 et celui-ci était reparti très découragé. Il ne pouvait pas recommander d'investir au Canada. D'autres Japonais sont cependant venus au Canada en novembre dernier et ils ont constaté que la situation avait changé. Le gouvernement actuel a réussi à contrôler les dépenses. Il est maintenant avantageux d'investir au Canada. Ce ne sont donc pas seulement les porte-parole du gouvernement qui le disent. Le vérificateur général le dit, les faits le confirment et les étrangers sont d'accord.

Je demande aux députés de l'opposition d'essayer de s'entendre et de formuler des critiques constructives compte tenu de la situation réelle. Ils constateront que ce que nous essayons d'accomplir est une bonne chose. Bien sûr, nous pourrions réduire moins les dépenses dans certains secteurs et plus dans d'autres. Je suis prêt à y songer et à en discuter. Il faut cependant commencer par voir les choses comme elles sont. Il faut cesser de jouer des jeux politiques avec les contribuables et l'économie du Canada et commencer à dire quels sont les faits.

Je recommande donc à la Chambre d'adopter ce projet de loi rapidement.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations.

M. Hopkins: Monsieur le Président, après une telle diatribe, il faut se demander si cela vaut la peine de poser des questions à quelqu'un qui est aussi satisfait de soi. Les Canadiens ne sont pas tout à fait convaincus que le gouvernement est aussi parfait que le député le prétend. Je ne pense pas qu'ils changent d'avis rapidement. Le député peut-il expliquer pourquoi le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré à Toronto en août 1984 qu'un gouvernement conservateur ferait baisser le déficit en réduisant les dépenses gouvernementales et non en augmentant les impôts? Les Canadiens savent que l'impôt sur le revenu des particuliers a augmenté de 53 p. 100 depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Chacun sait que les organismes importants et les institutions gouvernementales du Canada ont fait l'objet de compressions de dépenses. Le gouvernement remet même en question l'avenir énergétique à long terme de notre pays. Il y a eu des coupures spectaculaires dans le domaine des sciences et de la technologie. Cependant, au cours de la campagne électorale de 1984, le ministre des Finances a dit que son parti n'augmenterait pas les impôts en vue de combler le déficit, mais qu'il réduirait plutôt les dépenses du secteur public.

• (1200)

Le député a conclu ses remarques sur de grandes envolées oratoires. Je tiens à lui dire que les Canadiens commencent à être habitués aux beaux discours comme celui qu'il a fait à la fin de son intervention. Je vais laisser le député répondre à cette question importante. Je lui poserai une deuxième question si j'en ai la possibilité.

M. Reimer: Monsieur le Président, la question du député est en deux ou trois volets. Le premier porte sur la diminution du déficit sans augmenter les impôts et le deuxième, sur certaines réductions de dépenses. J'ai remarqué que le député me regardait à la fin de mon discours quand j'ai dit que l'opportunité d'effectuer des coupures dans un secteur plutôt que dans un autre est discutable. Je conviens qu'il faut discuter de l'utilité de réductions précises dans certains secteurs. Cependant, en même temps, il faut admettre que nous devons faire des progrès en matière de réduction du déficit. Je suppose que c'est ce que voulait dire le député et qu'il a donc suivi mon conseil en

examinant de façon positive certaines de ces questions et les secteurs visés par les coupures.

Passons maintenant à la réduction du déficit. Voilà ce qu'a déclaré le ministre des Finances dans son exposé budgétaire, comme en témoigne la page 3575 du hansard:

A notre entrée en fonction, les dépenses consacrées à tous les programmes fédéraux augmentaient de près de 14 p. 100 par an . . .

En moyenne, de 15,1 p. 100 entre 1980 et 1984. Puis il a ajouté:

Les dépenses de programmmes n'ont augmenté depuis que de 2,8 p. 100 en moyenne par an, ce qui est nettement inférieur à l'inflation. Les dépenses de programmes diminuent en termes réels ainsi que par rapport à l'économie. La baisse du déficit en proportion de l'économie aura été imputable pour environ 63 p. 100 aux compressions de dépenses.

Le fait que la baisse du déficit soit imputable pour 63 p. 100 aux compressions de dépenses prouve par quelle méthode nous comptons réduire le déficit. Environ 63 p. 100 de la réduction du déficit jusqu'ici est donc dû à ces mesures.

M. Manly: Monsieur le Président, le gouvernement s'est vanté en disant que grâce à sa politique, le gouvernement a réussi à diminuer de près de 2 p. 100 le taux de chômage. Le député vient manifestement du sud de l'Ontario. Quels conseils pourrait-il donner non seulement à moi et aux autres députés de l'opposition, pour nos électeurs de la Colombie-Britannique, mais aussi à ses collègues conservateurs qui représentent cette province où le taux de chômage a atteint 15 p. 100 en janvier dernier? Quels conseils pourrait-il donner à ses collègues conservateurs de Terre-Neuve étant donné que dans son rapport, la Commission Forget a déclaré que si le taux de participation des Terre-Neuviens à la population active était le même qu'en Ontario, il y aurait 38 p. 100 de chômage à Terre-Neuve? Quels conseils peut-il donner à ses collègues conservateurs des sept provinces du pays où le taux de chômage est plus élevé aujourd'hui qu'au plus fort de la récession en 1981-1982? Quels conseils pourrait-il donner à ses collègues des autres régions du pays qui se rendent compte que sur les 137 000 emplois créés entre janvier 1986 et janvier 1987, 5 000 seulement ne se trouvaient pas en Ontario? Le député se rend-il compte que le gouvernement devrait établir son budget de façon à aplanir les disparités de plus en plus marquées entre les régions et que le pouvoir d'emprunt devrait chercher à accroître la création d'emplois et à éliminer ces disparités régionales? Peut-il répondre à cette question?

M. Reimer: Monsieur le Président, effectivement, les chiffres que j'ai cités s'appliquent davantage au sud de l'Ontario qu'aux autres régions du pays, mais ils n'en demeurent pas moins exacts.

M. Manly: Mais ils ne reflètent pas la réalité.

M. Reimer: Ils n'en reflètent pas moins la réalité. Ils décrivent simplement la situation pour l'ensemble du pays. Il ne fait aucun doute que certaines régions connaissent de grosses difficultés. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) et le gouvernement prennent à cet égard des mesures comme celles qui visent à venir en aide à l'industrie sidérurgique du Cap-Breton. Nous nous attaquons à ce sérieux problème, mais les chiffres que j'ai cités n'en demeurent pas moins valides.

D'après ses commentaires, le député semble commencer à approuver nos pourparlers commerciaux avec les États-Unis. Les citoyens de Colombie-Britannique me disent qu'il est indispensable de conclure cet accord avec les États-Unis afin que nous mettions en place un système qui nous permettra d'accroître nos échanges au lieu de nous livrer à une guerre commerciale et de nous voir imposer des droits compensateurs. Je me réjouis de voir le député approuver ces négociations qui permettront à toutes les régions de jouir des mêmes avantages que le sud de l'Ontario.

M. Ravis: Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue, car je crois que les chiffres qu'il a cités donnent une image fidèle de la réalité. Avant les élections de 1984, on m'a souvent demandé de venir à Ottawa pour m'attaquer aux dépenses et aux emprunts excessifs et remettre notre pays sur la voie de la reprise économique. J'ai entendu souvent le même son de cloche et je m'étonne que les libéraux ne veulent pas reconnaître que la situation commence à s'améliorer.

Je tiens à dire au député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) que c'est décevant pour certaines régions, mais il doit reconnaître que l'accroissement de la prospérité du sud de l'Ontario rejaillit sur toutes les autres régions.

Comment les électeurs de mon collègue, le député de Kitchener (M. Reimer) considèrent-ils la situation actuelle? Par exemple, il y a eu des hausses d'impôt. Un économiste de l'Université de la Saskatchewan m'a dit souhaiter que le gouvernement augmente les impôts aujourd'hui plutôt que demain afin de résorber le déficit au fur et à mesure qu'il s'accumule. Que pensent les citoyens de Kitchener du partage du coût de la relance économique? Le gouvernement doit assumer une partie du fardeau, mais les contribuables doivent également faire leur part.

M. Reimer: Monsieur le Président, mes concitoyens ont des opinions différentes à ce sujet selon leur situation. Certains trouvent encourageant que nous nous attaquions au déficit. D'autres se réjouissent de nous voir limiter les dépenses. Nous avons essayé de prendre ces mesures en réduisant certains programmes. Nous en avons amélioré d'autres, comme la formation professionnelle dans le cadre de la Planification de l'emploi. Certains de mes électeurs sont très satisfaits des résultats de ces changements.

Toutefois, nous devons également faire preuve d'honnêteté. Comme je l'ai dit, c'est à la limitation des dépenses que nous devons 63 p. 100 de la réduction du déficit. Autrement dit, les 37 p. 100 restant sont le résultat des hausses d'impôt. Personne ne veut augmenter les impôts. Le dernier budget prévoyait des hausses d'impôt. Nous ne voulons pas de cela non plus. A mon avis, le ministre des Finances a choisi de majorer les impôts dans les quelques domaines où l'effet sera le moins néfaste. Je l'en félicite donc. Je n'aime pas à payer 1c. le litre de plus pour l'essence. Personne non plus, j'en suis certain. Toutefois, nous devons majorer les impôts pour rembourser la dette et nous devons le faire tout en restreignant les dépenses du gouvernement. Nous devons continuer à travailler en ce sens.

• (1210)

Les promesses faites au sujet de la réforme fiscale qui commencera à régler les problèmes que doivent affronter les petits et moyens salariés constituent un autre aspect très important de l'exposé budgétaire du ministre des Finances. Depuis 15 ou 20 ans, le plus gros de la dette est remboursé au moyen de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les Canadiens se réjouissent donc de cette promesse. Nous attendons tous avec impatience, j'en suis certain, les résultats de cette initiative.

M. Johnston: Monsieur le Président, le député de Kitchener (M. Reimer) pourrait-il nous parler du changement que propose d'apporter le ministre des Finances (M. Wilson) au sujet de la remise des déductions opérées sur les feuilles de paie? Comme vous le savez, monsieur le Président, il recommande en somme que les employeurs fassent ces remises deux fois plutôt qu'une fois par mois. L'objectif de cette initiative, semble-t-il, est de virer la somme de 1,2 milliard de 1988-1989 à 1987-1988, ce qui réduira effectivement, au moins de façon superficielle, le déficit de 29,3 milliards de dollars en 1987-1988. Le député nous dira-t-il s'il approuve cette comptabilité novatrice destinée à réduire le déficit ce à quoi, nous dit-il, ses électeurs sont particulièrement favorables? Ne croit-il pas que cette initiative imposera une tâche excessive aux petites et moyennes entreprises, ce qui serait vraiment injustifié simplement pour réduire artificiellement le déficit?

M. Reimer: Monsieur le Président, durant le peu de temps qu'il me reste pour répondre, permettez-moi de dire que je me suis entretenu avec un comptable de Kitchener et que je lui ai demandé quelle serait l'incidence de cette mesure. Il a répondu qu'en effet cela créera des difficultés pour certains, mais non dans tous les cas. Tout dépend de la façon dont on s'y prend actuellement pour s'acquitter de cette obligation. Je n'ai pas de mal à reconnaître que si les petites entreprises sont obligées d'envoyer cet argent beaucoup plus rapidement, il va falloir qu'elles modifient toutes leurs méthodes pour y arriver. Il le faudra bien, elles n'ont pas le choix. Donc, je reconnais qu'il y aura des difficultés. Cependant, le comptable en question—je n'ai parlé qu'à un seul—m'a au moins donné l'impression que c'était possible. Ils pourront le faire, même si cela doit entraîner pour eux une légère surcharge.

Donc, c'est le même thème que nous n'avons pas cessé de développer. Il va falloir que tous les secteurs de l'économie prêtent leur concours pour que nous reprenions en main cet énorme déficit. Il faut progresser chaque année dans la réduction du déficit. Donc, je dirai au député qu'effectivement chaque façon nouvelle de percevoir l'impôt complique un peu la vie des gens, et c'est ce qui se passe dans le cas présent, mais il ne faut pas relâcher nos efforts devant l'énorme déficit que nous a légué le parti du député.

M. le vice-président: Encore une question ou une observation du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), puis nous reprendrons le débat.

Pouvoir d'emprunt

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Le gouvernement est tellement résolu de réduire le déficit, comme le député le dit, que dans le cadre de son action en ce sens, il a réduit les transferts aux provinces. Il a modifié la formule de FPE, de telle sorte que les sommes versées aux provinces pour contribuer aux frais d'assurance-maladie et d'enseignement postsecondaire n'augmenteront pas autant que sous l'ancienne formule. Le gouvernement a également réduit les versements de péréquation. Pour ne mentionner que les provinces conservatrices, cela a amené la province de la Saskatchewan à annoncer il y a quelques jours qu'elle aurait un déficit de 1,2 milliard et aurait à licencier 2 000 fonctionnaires. L'Alberta affiche un déficit de plus de un milliard de dollars. La Colombie-Britannique a annoncé hier un déficit énorme. Les provinces de l'Atlantique qui ont toujours eu des déficits en connaissent maintenant de plus gros encore. Je demande donc au député si c'est à cela que songeait le gouvernement quand il parlait de réduire le déficit. C'est un artifice comptable. Le gouvernement fédéral passe son déficit aux provinces, et particulièrement aux provinces pauvres qui sont les moins en mesure de payer le coût des besoins essentiels de leur population.

M. Reimer: Monsieur le Président, la réduction des paiements de transfert est en réalité un ralentissement de leur augmentation. Ils ne sont donc pas réduits comme tels; c'est leur augmentation qui s'en trouve réduite. Assurons-nous de parler des mêmes choses.

Le député a évoqué par exemple les déficits des gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta. Je dirais qu'ils ne sont pas attribuables à une augmentation moindre des paiements de transfert, mais aux problèmes qu'a provoqués la chute des prix dans les secteurs des céréales et de l'énergie. Ils n'ont pas grand-chose à voir avec le ralentissement de l'augmentation des paiements de transfert. Le député devrait examiner la véritable cause des difficultés au lieu d'évoquer un élément qui ne contribue pas aux déficits de ces provinces de façon le moindrement significative.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je tiens simplement à dire que le député de Kitchener (M. Reimer) a reconnu dans ses observations que le ministre des Finances (M. Wilson) avait eu tort de prendre ces engagements en août 1984, alors qu'il aurait dû savoir qu'il ne pourrait pas les tenir. Je déteste d'avoir à le forcer à s'excuser pour cet incident, mais il est vrai que le ministre des Finances . . .

M. Reimer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au début de ses observations, le député a déclaré que le ministre des Finances avait eu tort et que je l'avais reconnu. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Selon moi, le député devra mieux choisir ses termes. Il veut peut-être reformuler sa phrase.

M. le vice-président: Selon moi, il s'agit d'une divergence de vues. La parole est au député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins).

M. Hopkins: Il s'agit, en effet, d'une divergence de vues, monsieur le Président. Comme le député devrait le comprendre, le débat se fait dans les deux sens à la Chambre. Le député a certes reconnu que les impôts devaient être augmentés, et c'est exactement ce que j'ai déclaré. Le ministre des Finances a affirmé, à Toronto qu'il n'augmenterait pas les impôts afin de réduire le déficit, et le député de Kitchener vient d'admettre dans cette enceinte que le gouvernement avait dû les augmenter pour réaliser cet objectif.

Les conservateurs le réalisent-ils vraiment monsieur le Président? Là encore, nous avons droit à bien des belles paroles au sujet des grands exploits du gouvernement en ce qui a trait à la dette, qui semble être une obsession pour les ministériels de l'arrière-ban. Le ministre des Finances a dit qu'il n'allait pas augmenter les impôts. Il devrait s'excuser auprès de tous les Canadiens aujourd'hui parce que les impôts des particuliers ont augmenté de 52 à 53 p. 100. Les impôts sur les hauts salaires diminuent au moment où ils augmentent pour les salaires faibles et moyens. Le gouvernement a maintenant l'audace de parler de réforme fiscale à la Chambre. Il établit d'abord un système injuste puis il le démantèle un peu l'année précédant les élections pour pouvoir dire: «Quels gens admirables nous sommes». C'est la farce qui se joue aujourd'hui dans notre pays dans le domaine financier.

Que les députés du côté du gouvernement, ou ceux qui ont emprunté des sièges de ce côté-ci, ne viennent pas me dire qu'ils ont l'intention de garder leur place actuelle après les prochaines élections. Car s'ils en ont l'intention, les ministériels ne devraient pas faire autant de promesses. Dieu sait que nous avons entendu au cours de la dernière campagne électorale assez de promesses qui n'ont jamais été tenues. Le gouvernement a promis 6 p. 100 d'augmentation réelle du budget de la défense. Si l'inflation dépasse la limite de 4 p. 100, le gouvernement va avoir un facteur négatif pour la croissance réelle du budget de la défense. Et pourtant il se prend pour le grand ténor de la défense dans notre pays. En fait le gouvernement a trompé les gens de la défense et il n'a pas tenu ses promesses. Il n'a même pas respecté l'engagement de 3 p. 100 qu'il avait pris envers l'Alliance de l'OTAN elle-même. Il a déclaré qu'il allait augmenter le budget, et pourtant celui-ci risque cette année d'avoir une croissance négative.

• (1220)

Parlons de ce qu'on dit être l'énorme augmentation des emplois. Mon Dieu, en écoutant les discours des ministériels, on ne penserait pas qu'il y a un problème dans notre pays. Les députés ne vont peut-être pas assez souvent rendre visite à leurs électeurs. Ce matin, j'ai vérifié auprès des bureaux de placement de l'Est de l'Ontario, et je sais ce qui s'y passe. Il faut bien voir de quoi parlent au juste ceux qui comparent la croissance de l'emploi en Ontario au restant du Canada. Cette croissance de l'emploi n'a rien à voir avec la situation dans le nord et l'est de cette province qui ne connaissent pas un tel phénomène. Il s'agit du «triangle d'or» de l'Ontario, qu'on se le dise. Il y a eu 127 000 nouveaux emplois dans cette région en 1986. Et 115 000 dans l'ensemble du pays. Le gouvernement en fait tout un plat. Or, si 127 000 emplois ont été créés dans cette province, mais 115 000 dans l'ensemble du pays, cela revient à dire que nous en avons perdu 12 000 en 1986.

Quand nous parlons des régions, n'excluons pas le nord et l'est de l'Ontario de celles qui ont perdu des emplois.

Le ministre des Finances vient de Toronto, et il a beau jeu de monter en épingle la très forte croissance de l'emploi dans le «triangle d'or» sans le nommer évidemment. Il a peut-être raison. N'oublions pas cependant que les Bill Davis, Leslie M. Frost et autres grands premiers ministres de l'Ontario avaient l'habitude de s'attribuer le mérite de la croissance de l'emploi dans cette province. Il est donc juste qu'un premier ministre provincial libéral en fasse autant plus tard pour ne pas être en reste avec cette bonne tradition des premiers ministres provinciaux conservateurs, qu'il prétende, à son tour, que c'est son gouvernement qui a créé tous ces emplois, que ce n'est certes pas le gouvernement d'Ottawa avec sa politique actuelle.

On a dit aujourd'hui à la Chambre que le gouvernement fédéral s'attaque aux problèmes du déficit en le refilant à d'autres. C'est tout à fait vrai. C'est un autre aspect dont le député de Kitchener a malheureusement oublié de faire état. Le fardeau financier des provinces s'est accru par suite des initiatives du gouvernement fédéral. On ne saurait qualifier la tactique de remboursement de la dette. C'est plutôt s'en laver les mains. Certaines provinces n'ont pas les moyens de payer. Or, elles ne peuvent offrir aux gens qui habitent ces régions les mêmes services que ceux qu'obtiennent les habitants des régions plus favorisées de notre pays. Cela n'est pas conforme au rapport Rowell-Sirois de 1940, un excellent document qui étudiait en profondeur le financement aux niveaux fédéral et provincial.

Le gouvernement cherche à réduire le déficit en s'attaquant aux programmes de péréquation. Nous devons nous demander qui devra assumer le déficit au niveau provincial? Le gouvernement cherche-t-il à réduire son déficit en gonflant celui des provinces? Et les municipalités de notre pays? Que dire des contribuables au niveau municipal? Ce sont eux qui, en dernier ressort, devront l'assumer.

Je tiens à dire un mot de certaines des autres fameuses coupes dont nous avons beaucoup entendu parler. Au niveau de la science et de la technologie, le gouvernement a effectué des coupes sombres dans les crédits du Conseil national de recherches. A maintes reprises, j'ai soulevé à la Chambre la question de l'Observatoire Algonquin qui dispose de l'un des plus grands radio-télescopes du monde. Le gouvernement veut le fermer bientôt sous prétexte d'épargner 1,1 million de dollars. Mais a-t-il vraiment épargné cet argent? Combien a-t-il investi de millions de dollars dans la fameuse prison de la circonscription du premier ministre (M. Mulroney)? Le radio-télescope de l'Observatoire Algonquin aurait pu continuer de fonctionner pendant encore 30 ans avec tout l'argent que le gouvernement va gaspiller en construisant la prison dans la circonscription du premier ministre. Ce qui n'empêche pas le gouvernement de se vanter de tout ce qu'il fait pour la science et la technologie au Canada. Si ce n'est pas là torpiller la science et la technologie, les Canadiens se demandent ce que c'est.

Quand on a interrogé le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle), à ce sujet, il a déclaré à la

Chambre qu'il allait nommer une équipe de travail pour examiner la chose et lui faire rapport, surtout que les coupes effectuées avaient apparemment embarrassé un certain nombre de personnes, étant donné qu'elles mettaient un frein aux travaux de recherche fondamentale dans le domaine de la santé au Canada. Le ministre a effectivement nommé une équipe de travail; celle-ci a fait rapport à la Chambre; nous avons alors constaté que le gouvernement avait ordonné à l'équipe de travail de s'en tenir aux coupes effectuées dans le budget du Conseil national de recherches, et que son rapport ne devait porter que sur les aspects de ces coupes intéressant la santé. Le groupe de travail n'a pas pu aborder globalement la question. Il l'affirme à la page 2 de son rapport, dont je cite le passage suivant:

> Vous nous avez d'abord demandé de voir si, à notre avis, les décisions que le Conseil national de recherches a prises et qu'il a recommandées au gouvernement menaçaient la santé ou la sécurité des Canadiens.
>
> Nous sommes d'avis . . .

Le groupe expose ensuite sa décision. Voici ce qu'il déclare à la page 8 du rapport:

> Nous n'avons pas voulu nous ingérer dans les décisions qu'a prises la direction. Nous aurions été mal venus de le faire.

C'est pourtant sur les compressions budgétaires dans les sciences et la technologie qu'on s'interrogeait de toutes parts.

Voici ce qu'on peut lire un peu plus loin dans le rapport du groupe de travail:

> . . . on ne nous a pas demandé de nous prononcer sur les décisions politiques beaucoup plus globales du gouvernement, et nous estimons que ces observations auraient été également déplacées.

Autrement dit, comme on n'a pas demandé au groupe de travail son avis sur la question, il ne l'a pas exprimé dans le rapport. Avec la publication du rapport et la poursuite de ces lignes directrices étroites, le ministre se trouve plus ou moins justifié d'avoir pris les décisions en cause. Or, compte tenu des questions que nous lui avions posées à la Chambre, il aurait dû confier au groupe de travail un mandat différent. Les milieux scientifiques sont outragés à juste titre de n'avoir pas eu voix au chapitre. Les députés d'un bout à l'autre du Canada dont la circonscription renferme des centres orientés vers les sciences et la technologie de pointe sont fort troublés.

• (1230)

Le groupe de travail a été réduit à sa plus simple expression et n'a pas eu à se prononcer sur les mauvaises décisions du gouvernement pour les sciences et la technologie et l'avenir du pays. Il n'est pas étonnant que la presse ait soutenu que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie avait entièrement tort d'affirmer que le rapport de son groupe de travail sur le Conseil national de recherches défendait les compressions budgétaires ordonnées par le Cabinet au CNR. Le journaliste déclarait qu'il en allait tout autrement, que le groupe de travail n'avait pas abordé les questions primordiales soulevées par l'attaque lancée contre le CNR par le gouvernement et que les limites de leur mandat avaient été invoquées comme excuse par les trois membres du groupe. Ceux-ci admettaient que le gouvernement ne les avait pas laissés se pencher sur les questions soulevées à la Chambre parce qu'il savait parfaitement bien quelles seraient les conclusions.

J'aimerais parler du grand télescope de plus de 900 tonnes installé dans le parc Algonquin. On avait prévu l'améliorer et le perfectionner pour en faire l'une des trois prestigieuses installations de son genre dans le monde. Dans le cadre d'un projet conjoint de la France et de l'Allemagne, il en existe un semblable en Espagne et un autre sur une montagne du Japon. Le gouvernement qui prétend s'intéresser aux sciences, à la technologie et à l'espace a démantelé les installations canadiennes qui fournissaient le plus de renseignements sur l'espace. Non seulement ces installations servaient aux Canadiens, mais des personnes de nombreux pays venaient les utiliser et y mener leurs expériences. En fait, même les Américains y venaient parce que ces installations étaient supérieures aux leurs. On applique le vieil adage: si ça fonctionne, éliminons-le. C'est le grand principe du gouvernement actuel.

Voyons ce que ce geste signifie pour le Canada. Nous démantelons le plus grand télescope orientable en tous sens d'Amérique du Nord. Il est d'une valeur inestimable pour la recherche scientifique au Canada, en Amérique du Nord et en Europe.

Prenons l'exemple de la Société canadienne des Postes . . .

M. Bradley: C'est reparti!

M. Hopkins: J'entends un conservateur protester. Faut-il s'en étonner? Peu importe comment les conservateurs répondent lorsqu'on les interroge sur la fermeture des bureaux de poste en milieu rural. Le fait est qu'on a cessé de les écouter parce qu'on ne prête plus foi à leurs propos. En ce qui concerne les petites localités du Canada, ils prétendent que des changements dans le domaine ne seront apportés que si des possibilités s'offrent naturellement. N'est-ce pas là une merveilleuse expression? Au nombre de ces possibilités, ils comptent les démissions. La démission d'un employé donné n'a rien à voir, d'après moi, avec le fait qu'on ait besoin ou non du service postal dans une localité. Ils comptent aussi les départs en retraite. Quel rapport peut-il bien exister entre la retraite d'un employé et la nécessité d'assurer oui ou non un service postal dans sa localité? Ils citent également la possibilité de promotion du receveur des postes. Le fait que le receveur des postes d'une localité donnée soit promu réjouira-t-il les habitants de la localité au point de leur faire dire que, puisqu'il a été promu, ils peuvent désormais se passer du service postal? Les locaux mêmes des bureaux de poste sont appelés à disparaître. Si on ferme le bureau de poste et en vend le local, quel rapport une vente immobilière dans cette localité peut-elle bien avoir avec le besoin d'un service postal sur place? Voilà le genre de raisonnement qui est à l'origine des ennuis du gouvernement conservateur.

Ce dernier soutient que la fermeture des bureaux de poste en milieu rural et d'autres changements dans le service rural ne toucheront que les localités offrant ces possibilités naturelles. Le parti libéral est d'avis que le service postal appartient à la collectivité et que les besoins permanents de la population en matière de service postal demeurent en dépit des départs à la retraite et de la vente des locaux.

On a dit avec raison qu'il ne fallait pas s'attaquer au déficit nationale uniquement au moyen de l'impôt sur le revenu. Dans ce cas, pourquoi le ministre des Finances tolère-t-il qu'on augmente les impôts des gens à revenus faibles et moyens en particulier? Le budget ne prévoit rien pour l'agriculture, ni pour les forêts. Le secteur forestier a même subi des compressions dans

la compilation des statistiques sur les ressources forestières des provinces. On applique aussi une taxe de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre de notre côté de la frontière. C'est pourquoi les Canadiens sont convaincus que le gouvernement n'est pas assez fort pour diriger les relations étrangères et commerciales du Canada qui poseront des problèmes encore plus graves dans les années à venir.

On nous a annoncé trois fois la construction d'un brise-glaces. Un de ces jours, ils vont se décider à le lancer.

M. Ravis: La glace est épaisse.

M. Hopkins: Oui, la glace est épaisse, mais il y a aussi l'épaisseur de la bureaucratie et de l'électoralisme. J'ai hâte de voir comment ça se terminera.

En tout cas, l'habile budget du ministre des Finances reflète tout simplement les politiques et l'attitude du gouvernement face aux difficiles problèmes nationaux et régionaux. Malgré tous les beaux discours sur la réduction du déficit national, nous voici maintenant en train de discuter d'une demande d'emprunt de 28 milliards de dollars présentée par le gouvernement. On connaît les réductions de crédits et les augmentations de taxes décrétées par le gouvernement. Le ministre des Finances a pourtant dit qu'on réduirait le déficit national en comprimant les dépenses du gouvernement et non en augmentant les taxes.

Je conclus ici mon plaidoyer parce que la cause est entendue.

M. Ravis: Monsieur le Président, j'ai écouté le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins). Je suis revenu à la Chambre cette semaine avec une attitude différente à l'égard des Communes surtout parce que j'ai parlé à beaucoup de gens qui sont très déçus de ce qui s'y passe. J'ai écouté le député de Kitchener (M. Reimer) qui a exposé d'une façon impartiale, comme je l'ai déjà dit, certains aspects de la situation dans laquelle le pays se trouve aujourd'hui. Le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke a parlé des raisons pour lesquelles nous discutons aujourd'hui d'un emprunt de 28 milliards de dollars. Bon sang, cet homme devrait commencer à être honnête avec lui-même et avec ses collègues. Pourquoi ne pas faire abstraction pour l'instant du fait que nous sommes des libéraux et des conservateurs et examiner cette question en fonction de la situation qui existe actuellement au Canada? Il me répugne de relever ce genre de chose à la Chambre, mais le député a cité un article et nous pouvons tous en faire autant, nous pouvons mettre en relief un fait divers qui fait paraître le gouvernement ou l'opposition sous un mauvais jour. J'aimerais citer Geoffrey Simpson du *Globe and Mail*. Sur la limitation des dépenses, il a écrit notamment ce qui suit:

> Les libéraux, et ils ont tendance à l'oublier, ont entraîné le Canada dans de folles dépenses qui, combinées à une contraction de l'assiette fiscale du gouvernement, ont créé un déficit énorme que doit assumer le nouveau gouvernement.

• (1240)

Point n'est besoin d'être journaliste ou économiste pour en arriver à cette conclusion. Ce sont les faits. Comment le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke peut-il reprocher au gouvernement de hausser les impôts et de ne pas faire ce qu'il faut dans les circonstances? Je ne vois pas ce qu'on pourrait faire d'autre. Malgré toutes les compressions que nous pourrons faire, nous continuerons d'être confrontés à une situation très difficile au cours des années à venir. Les compressions de dépenses et les hausses d'impôt ne suffiront pas. J'aimerais demander au député de dire franchement ce que font les libéraux face à ce problème. Après tout, ce sont eux qui nous ont mis dans ce pétrin.

M. Hopkins: Monsieur le Président, le député m'a demandé d'être honnête. J'aimerais lui dire que je suis honnête à l'égard de mes collègues de la Chambre et qu'il est mal placé, il me semble, pour insinuer qu'un autre député est malhonnête.

M. Ravis: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Hopkins: Il a soulevé ce point par deux fois. C'est là une attitude bien pharisaïque. Vous rappelez-vous ce que le député a dit, monsieur le Président? Il a dit que le temps était venu d'oublier que nous sommes des libéraux et des conservateurs. Et pourtant, le député de Kitchener s'est lancé dans une tirade contre la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson). En posant sa question, le député de Saskatoon-Est (M. Ravis) s'est lancé dans une tirade contre le gouvernement libéral. On ne demande pas aux autres de faire preuve d'impartialité pour ensuite les démolir. Cela ne me dérange pas parce que j'entends cette grande théorie depuis des années et je sais d'où elle vient.

M. Bradley: Du parti libéral.

M. Hopkins: Ce que le député ne doit pas oublier, c'est qu'en 1984 l'actuel ministre des Finances a fait aux Canadiens des promesses que le gouvernement ne peut pas tenir aujourd'hui.

M. Bradley: Ce n'est pas vrai.

M. Hopkins: Je vais reconnaître aux conservateurs le mérite d'avoir eu le bon sens de réfléchir. Les conservateurs ont pris cet engagement, mais ils ne le respectent pas. Ils parlent de déficits annuels comme s'il s'agissait de dettes globales. Ils parlent de taux d'intérêt. La dette nationale a fait des bonds de géant au cours des trois années depuis que le gouvernement est au pouvoir. Cela n'est certes pas dû uniquement aux intérêts.

M. Bradley: Il n'a pas fait des bonds de géant.

M. Hopkins: Le député crie. S'il veut se donner la peine de se lever, il pourra dire quelques mots à son tour. Le député ferait mieux de se rendre compte que le gouvernement devra rendre bientôt des comptes à tous les Canadiens au sujet des biens du gouvernement, des biens de la Couronne qu'il est en train de vendre pour absorber le déficit. Le gouvernement n'arrive toujours pas à l'absorber en dépit de la déclaration du ministre des Finances.

M. Bradley: Parce que vous l'avez laissé s'accumuler trop longtemps.

M. Hopkins: Le gouvernement alourdit la charge des contribuables moyens de 52 p. 100.

M. Ravis: Qui nous a plongés dans ce pétrin?

M. Hopkins: Le député retombe dans la suffisance. Si vous êtes le pétrin, le gouvernement ne fait rien pour s'en sortir, parce que chaque année, il accroît la dette.

M. Bradley: Ce n'est pas vrai.

M. Hopkins: Ne dites pas de sottises en faisant croire que vous êtes sans défaut. Les Canadiens ne sont pas dupes.

M. Ravis: Nous ne sommes pas sans défaut.

M. Hopkins: Les conservateurs s'attaquent à des problèmes dont ils prétendent venir à bout, mais ils n'en viennent pas à bout. Autant l'avouer. Ils n'ont pas d'autre choix que de reconnaître qu'ils augmentent les impôts des contribuables moyens de 52 ou 53 p. 100, qu'ils réduisent les impôts des riches et des grandes entreprises, en reportant la réforme fiscale à la veille des élections.

Le gouvernement a donné plus d'ampleur à la dette depuis qu'il est au pouvoir, à cause de sa mauvaise administration. Il vend les biens qui appartiennent aux Canadiens. Les conservateurs prétendent que le gouvernement fait de grands bonds en avant. Disons-le honnêtement, le gouvernement actuel fait progresser la dette par bonds qui ne consistent pas uniquement en intérêts. N'essayez pas de nous en faire accroire.

[*Français*]

M. Hudon: Monsieur le Président, moi je n'oublierai pas que dans la Chambre des communes il y a des libéraux et des conservateurs étant donné ce qu'on vient d'entendre. On a entendu à peu près les plus grandes énormités. Tout d'abord, mon collègue d'en face ne sait pas de quoi il parle. Quand il dit qu'on va réduire le déficit de 28 millions de dollars, moi je pense que c'est de 21,3 et on parle de milliards, et on parle de 7 «billions» qui vont aller directement au service de la dette.

J'aimerais, monsieur le Président, entendre mon collègue dire quel parti politique, parce qu'il ne faut pas l'oublier, a permis à des Canadiens—parce qu'il a parlé d'un télescope tout à l'heure—de rêver longtemps d'un télescope? Quel parti politique a fait rêver les Canadiens en disant qu'on pouvait bâtir une société strictement sur des projets Canada au travail? On travaille 26 semaines, on retire de l'assurance-chômage pendant 52 semaines. Quel parti politique a mis sur pied Petro-Canada? Quel parti politique a mis sur pied la fameuse loi sur l'énergie? Quel parti politique a parlé de la loto sportive? Je ne sais pas si vous vous souvenez de cela! Le Sport Sélect et tout le «kit»?. Quel parti politique avait mis sur pied l'AEIE? Les F-18? Quel parti politique avait augmenté les taxes sur l'essence du quadruple de ce qu'on avait demandé dans le dernier Budget pour le gouvernement conservateur qui a duré huit mois de temps? Quel parti politique a limité l'indexation aux personnes âgées au début des années 1980? Quel parti politique a enduré des taux d'intérêt de 20 p. 100?

Il faut avoir du culot pour affirmer à la Chambre des communes qu'on augmente le déficit. Notre déficit d'opération, monsieur le Président, du temps des libéraux—je pense que c'étaient eux qui étaient au pouvoir—en 1967-1968 était de 712 millions et, en 1984, de 38,3 milliards. Et nous autres, monsieur le Président, il est à 29 milliards. On l'a baissé en bas de 30 milliards. Il ne viendra certainement pas dire à la population canadienne qu'ils ne se sont pas faits «bourrer» en septembre 1984 et ne continueront pas, qu'on a augmenté le déficit.

Je voudrais seulement lui dire que durant son temps, lui, entre 1967 et 1984, les dépenses publiques qui ont été comptabilisées dans les budgets, *et cetera*, ont augmenté non pas de 100 p. 100, non pas de 200 p. 100, mais de 862 p. 100, monsieur le Président, 862 p. 100. Il vient nous dire qu'on a augmenté le déficit, et il est rendu en bas de 30 milliards, quand, dans son temps, la dernière année en 1984, il était à 38,3 milliards. Je ne comprends pas.

• (1250)

[*Traduction*]

M. Hopkins: Monsieur le Président, il n'y a pas de doute, je les ai piqués au vif. Les ministériels tentent évidemment de se rassurer et de convaincre le public qu'ils font merveille. Le député affirme que le gouvernement a réduit le déficit de 30 milliards. Le député de Kitchener disait il y a un instant que le déficit pour la seule année 1987-1988 serait de 29,3 milliards. Ce montant vient s'ajouter au déficit national.

M. Bradley: La dette nationale.

M. Hopkins: D'accord, la dette nationale. Comment un député peut-il affirmer qu'on la réduit de 30 milliards et un autre qu'elle augmente de 29,3 milliards? Ils ne s'entendent même pas entre eux.

M. Hudon: Parlez du télescope, c'est mieux.

M. Hopkins: Le député a mentionné le télescope reconnu mondialement et qui sert à beaucoup de pays à part le nôtre. Ce télescope nous a placé à la fine pointe de la technologie. Le député demande à quel gouvernement nous le devons. Le gouvernement Diefenbaker a mis en marche un projet modeste, et le gouvernement libéral a fait construire le grand télescope. Il y a eu dernièrement un appel à l'unité totale entre les libéraux et les conservateurs. Je dois dire que c'est M. Diefenbaker, que j'ai bien connu et avec qui je m'entendais très bien, qui a pris l'initiative mais, en cela comme en toute autre chose, il faut toujours que les libéraux finissent ce que les conservateurs ont commencé. Nous exploitons le gros télescope pour 1,1 million par an. Par ailleurs, nous n'avons pas gaspillé 40 millions ailleurs pour construire une prison dans la circonscription de notre premier ministre, comme l'a fait le gouvernement du député. Je disais que si le gouvernement voulait vraiment économiser, il aurait pu faire fonctionner ce télescope formidable pendant 30 ans avec l'argent que le premier ministre a gaspillé d'un seul coup.

Article 21 du Règlement

M. le vice-président: Nous ne pouvons malheureusement pas prolonger la période des questions et commentaires. Je sais que le député de Kitchener (M. Reimer) voudrait poser une question. Nous devons toutefois reprendre le débat avec le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) qui était alors chef de l'opposition a dit que la question la plus importante, en fait la seule question importante au cours de la campagne, celle sur laquelle le public jugerait les partis politiques, était celle de la création de nombreux emplois. Malgré les promesses du premier ministre et en dépit du fait que son gouvernement revendique l'honneur d'avoir créé des centaines de milliers d'emplois, il reste toujours un million et quart de Canadiens en chômage. D'après les documents budgétaires accompagnant l'exposé budgétaire présenté il y a quelques semaines par le ministre des Finances (M. Wilson), le taux de chômage devrait rester au taux inacceptable de 9 p. 100 pendant les prochaines années.

Que s'est-il passé? Au lieu de s'efforcer de tenir la promesse électorale faite par le premier ministre, donc de créer des emplois, le gouvernement était obsédé par l'idée de réduire le déficit qui, d'après lui, a des conséquences désastreuses pour le Canada. Par ailleurs, le gouvernement a parlé des réformes fiscales qu'il allait faire, réformes visant à instaurer un régime fiscal plus simple et plus juste.

Voyons ce que le gouvernement a fait. Le gouvernement a présenté trois budgets et un exposé financier. Nous avons pu constater qu'il a vraiment accordé la priorité à la réduction du déficit pendant trois années consécutives. La réforme fiscale est pour plus tard, selon le gouvernement; elle viendra peut-être, mais je me permets d'en douter. Je doute que la réforme fiscale nous apporte un régime fiscal juste obligeant les personnes qui en ont les moyens à payer leur juste part au lieu de continuer à exploiter les pauvres et la classe moyenne, qui paie trop depuis des années.

Le gouvernement a maintenant à son actif trois budgets et un exposé économique qui ont eu pour effet d'augmenter les impôts pour les citoyens ordinaires. Chaque budget présenté par le ministre des Finances augmente les impôts sur le revenu, les taxes de vente et les taxes d'accise et impose une série de frais et de droits pour des services fournis par le gouvernement fédéral afin de répondre aux besoins de ses citoyens. Nous avons estimé que les augmentations imposées par le gouvernement au cours des trois dernières années coûteront à la famille canadienne moyenne 1 350 $ cette année. Non seulement les dépenses des familles ont augmentées, mais pratiquement tous les programmes sociaux, même ceux que prônent tellement le gouvernement comme les garderies, ont été réduits ou placés en suspens.

Le gouvernement n'a tenu aucun compte de l'ardent désir de réforme du régime fiscal qui se manifestait. Le premier ministre avait perçu ce désir lors des débats entre les chefs de parti avant les élections. Il avait alors promis un impôt minimum, de sorte qu'aucun Canadien ayant un revenu imposable n'échappe à l'impôt. De nombreux Canadiens à revenu élevé évitent depuis des années de payer des impôts, mais la promesse du premier ministre est restée pratiquement sans effet.

Le gouvernement a fait assumer une bonne partie de la dette du gouvernement fédéral aux provinces en réduisant constamment les dépenses fédérales. Il a changé la formule de transfert de fonds en vertu de la Loi sur le financement des programmes établis qui fixe la participation du gouvernement fédéral au financement de l'enseignement postsecondaire et des soins médicaux et hospitaliers. Il a réduit également les paiements de péréquation et les diverses formes de dépenses au titre du développement régional. De ce fait, nous avons vu une augmentation importante des déficits de la plupart des provinces les plus pauvres. La province de la Saskatchewan a annoncé il y a quelques jours qu'elle accuserait cette année un déficit de 1,2 milliard de dollars et qu'elle réduirait ses services et mettrait 2 000 employés en disponibilité. L'Alberta a un déficit énorme et la Colombie-Britannique accuse un déficit de plus de 1 milliard de dollars. Quant aux provinces de l'Atlantique, qui comptent tellement sur l'aide financière du gouvernement fédéral et qui constituent l'une des régions les plus défavorisées du Canada, elles ont vu leur déficit monter en flèche encore une fois. C'est l'une des méthodes les plus injustes utilisées par le gouvernement fédéral pour réduire le déficit qui, selon lui, nuit tant au Canada. Puis-je dire qu'il est 13 heures, monsieur le Président?

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE

LA DÉFINITION DU RÔLE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur coupe des dizaines de millions de dollars dans les budgets du Conseil national de recherches car, premièrement, il veut investir 824 millions de dollars dans le programme spatial canadien ainsi que créer une agence spatiale canadienne.

Deuxièmement, le gouvernement privatise Téléglobe Canada, seule compagnie canadienne de communication internationale par satellite.

Troisièmement, le gouvernement tory entreprend des négociations avec Lavalin et Bell Canada pour opérer un transfert vers le secteur privé des services de cartographie et de télédétection du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: on parle d'une transaction de l'ordre de 55 millions de dollars.

Étant donné que dans les 824 millions de dollars affectés au programme spatial, 247 millions de dollars iront à la télédétection et 207 millions à la télécommunication, et que le gouvernement a privatisé les services fédéraux responsables de ces activités, on conclut que l'Agence spatiale canadienne ne sera rien d'autre qu'un distributeur de contrats à l'entreprise privée

car les services fédéraux qui pourraient s'en occuper n'existeront plus.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPOSITION D'UN DROIT SUR LES IMPORTATIONS DE MAÏS EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, le tribunal canadien des importations a effectué sa dernière évaluation vendredi dernier et a maintenu le droit compensateur que le gouvernement fédéral prélève sur les importations de maïs en provenance des États-Unis. Le chiffre définitif est de 1,21 en dollars canadiens ou 84,9c. américains. Les producteurs de maïs de l'Ontario qui avaient été à l'origine de cette initiative sont satisfaits des résultats même si elle ne les soustrait pas entièrement au marasme causé par la piètre situation du marché.

Toutefois, la chose importante est que le Canada a prouvé que les programmes de versements d'appoint et de subventions sont catastrophiques pour les agriculteurs canadiens. Nous avons pris position contre les effets néfastes du *Farm Bill* des États-Unis et cette position a été remarquée dans le monde entier. Toutefois, il importe que les producteurs canadiens de maïs obtiennent plus du marché et moins du gouvernement en vue de protéger nos programmes de stabilisation.

Il faut que le monde reconnaisse bientôt la futilité des guerres de subventions. Cette initiative canadienne permettra peut-être de le faire comprendre. Il faut féliciter l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario de sa démarche.

* * *

LES RÉFUGIÉS

VICTOR REGALADO—LA RÉOUVERTURE PRÉVUE DE L'ENQUÊTE POUR FINS D'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'exhorte le gouvernement à se montrer juste à l'égard de Victor Regalado. En 1982 M. Regalado, journaliste salvadorien, avait demandé le statut de réfugié au Canada et avait été jugé réfugié authentique par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il fut cependant frappé d'un ordre de détention et d'expulsion a cause d'un certificat de sécurité que le ministre de la Justice et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont signé contre lui. On a cependant différé son expulsion parce que le Canada ne voulait pas le renvoyer ni au Salvador ni aux États-Unis, car ce dernier pays, comme l'a dit le ministre de l'Emploi et de l'Immigration de l'époque, avait pour politique de ne pas accepter de réfugiés de ce pays-là et de les y renvoyer. Voilà maintenant que le gouvernement actuel, fidèle à sa nouvelle politique d'expulser certains candidats salvadoriens au statut de réfugiés, a fixé à lundi prochain la réouverture de l'enquête pour fins d'immigration à l'égard de Regalado dans le but de

l'expulser. Ce serait un crime horrible que de renvoyer Regalado dans son pays où il risque la prison, la torture et la mort, sur la base d'une accusation secrète portée contre lui et dont il n'a jamais eu la chance de se défendre. J'exhorte le gouvernement à annuler l'enquête de lundi et à trouver une solution plus humaine et plus juste.

* * *

REVENU CANADA

LA SUSPENSION DE LA VÉRIFICATION DU REVENU DES AGRICULTEURS

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, puisque depuis au moins un an je proteste auprès du ministre au sujet du crédit d'impôt à l'investissement, je me suis réjoui de l'entendre annoncer la semaine dernière qu'il avait ordonné à Revenu Canada de cesser provisoirement ses vérifications en attendant de pouvoir étudier plus à fond la question. Je suis aussi très heureux que le ministre ait accepté à très courte échéance, il y a environ trois semaines, de s'entretenir à ce propos avec les représentants de l'association des *Keystone Agricultural Producers* et quelques députés de circonscriptions manitobaines.

Cela dit, j'exhorte maintenant le ministre à demander à ses fonctionnaires de trouver une formule de vérification qui fasse la distinction entre les rares agriculteurs susceptibles d'avoir abusé du crédit d'impôt à l'investissement, et la vaste majorité de ceux qui ont simplement suivi les directives du guide fiscal sur le revenu agricole pour remplir leur déclaration. A moins que les fonctionnaires de Revenu Canada n'établissent cette distinction, beaucoup d'agriculteurs surpris qu'on les accuse d'avoir commis quelque fraude seront injustement pris dans un filet qu'on semble avoir tissé après coup.

* * *

[*Français*]

LES SPORTS

FÉLICITATIONS À PIERRE HARVEY

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, samedi dernier, Pierre Harvey, un athlète remarquable de Saint-Lambert-de-Lévis, est devenu le premier Canadien à remporter une victoire en Coupe du monde de ski de fond. Pendant cette course de seulement 30 kilomètres, il a distancé son plus proche rival de plus d'une minute, une marge de victoire presque incroyable.

[*Traduction*]

Il a dit que cette victoire marquait la journée la plus mémorable de sa carrière de skieur. C'est également une journée mémorable pour l'histoire du ski au Canada. Pierre Harvey est un homme modeste qui semble fuir la publicité. Cependant, tous les Canadiens devraient être informés de sa performance spectaculaire et être fiers de ce magnifique athlète qui représente remarquablement notre pays.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

Félicitations, Pierre Harvey, et bonne chance!

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA VISITE DE LA RÉSERVE DES PÉGUIS PAR L'AMBASSADEUR DE L'AFRIQUE DU SUD

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, M. Glenn Babb, ambassadeur de l'Afrique du Sud au Canada, doit aller visiter aujourd'hui la réserve des Péguis qui se trouve dans ma circonscription de Selkirk—Interlake pour se rendre compte dans quelles conditions les autochtones y vivent. Le Canada est un pays libre et le chef de la réserve des Péguis a parfaitement le droit d'inviter M. Babb à lui rendre visite, sans avoir besoin d'une autorisation spéciale.

Le Canada ne prétend pas avoir toujours bien traité les autochtones, les Inuit et les Métis. Nous avons organisé une série de conférences constitutionnelles avec les chefs autochtones et nous reprendrons nos entretiens à la fin du mois. Les noirs d'Afrique du Sud n'ont obtenu aucun engagement analogue de leur gouvernement.

Il faut espérer que le chef des Péguis dira à M. Babb que les autochtones de la réserve jouissent des mêmes droits constitutionnels fondamentaux que tous les autres Canadiens, qu'ils ont accès gratuitement aux services de santé, à l'instruction, au logement et à l'assurance-chômage, qu'ils peuvent à leur gré se réunir, se déplacer, travailler, avoir accès à une presse libre, qu'ils ne sont pas tenus de payer d'impôt sur le revenu ni la taxe de vente fédérale, et qu'ils ont le droit de vote. Les autochtones peuvent même forcer leurs représentants élus à comparaître devant des tribunaux. Monsieur le Président, le Canada n'a pas de leçons à recevoir du gouvernement de l'Afrique du Sud sur la façon de traiter ses autochtones.

* * *

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'UTILISATION DE CEINTURES À BAUDRIER À L'ARRIÈRE DES VOITURES

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, mon intervention porte sur la nécessité pour les gouvernements d'exiger l'installation de ceintures à baudrier à l'arrière de toutes les voitures construites au Canada. J'ai ici une lettre du Dr Blair de l'hôpital pour enfants de Vancouver. Elle est adressée au président de GM Canada, au président de Chrysler, au président d'American Motors et au président de Ford Canada. Elle dit:

> Récemment, Radio-Canada a fait état, à son programme *The Fifth Estate*, des horribles blessures qui peuvent résulter de l'utilisation des ceintures ventrales aux places arrières des automobiles.
>
> Tous ceux d'entre-nous qui devons traiter les victimes d'accidents d'automobiles connaissons le «syndrome des ceintures ventrales»: lésions spinales, lésions abdominales internes . . .
>
> J'estime que notre responsabilité, en tant que médecins soucieux de prévention, est de nous prononcer en faveur des ceintures à baudrier à l'arrière de toutes les voitures neuves.
>
> Il nous appartient d'encourager notre gouvernement à rendre ces ceintures obligatoires dans toutes les automobiles construites au Canada . . . Plus important encore, nous devons encourager nos patients à les utiliser et à s'assurer que leur famille les utilise.

* * *

[*Français*]

LES MÉDIAS

L'INTERPRÉTATION DES FAITS

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, notre société reçoit chaque jour une quantité de plus en plus importante d'informations. Les professionnels des médias ont une influence significative et grandissante sur la pensée des citoyens.

Allons-nous, un jour, monsieur le Président, connaître la situation hypothétique suivante:

Le responsable des communications du Bureau du premier ministre (M. Mulroney) avise les médias qu'un événement unique et extraordinaire aura lieu dans quelques jours: le premier ministre du Canada va traverser le canal Rideau en marchant sur l'eau.

Au moment annoncé, le premier ministre se présente au bord du canal et sous l'oeil des caméras, des journalistes et d'une foule de curieux, traverse le canal Rideau en marchant littéralement sur l'eau.

Événement unique depuis 2 000 ans! Quelle manchette en tirent les médias: «Brian Mulroney ne sait pas nager»!

* * *

[*Traduction*]

VIA RAIL

LA QUALITÉ DU SERVICE DANS LE CORRIDOR WINDSOR-TORONTO

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, les habitants de Windsor ont plus en commun avec les gens de l'Ouest que l'herbe des prairies et beaucoup plus en commun avec les gens des provinces Atlantique que la sociabilité. Tous subissent l'indifférence et souvent l'incompétence du centre du Canada en matière de décisions. Prenons par exemple VIA Rail. Dans le corridor Windsor-Toronto, VIA Rail multiplie les inconvénients et les motifs de griefs presque depuis sa création.

Dans le corridor le plus utilisé du pays où une clientèle potentielle de milliers de passagers à destination de Toronto est motivée par des campagnes de publicité et l'amour du Canada, aucun dessein malveillant n'aurait pu dissuader d'utiliser VIA Rail plus efficacement que la direction de cette société: Prenez le train de banlieue, un train sans chauffage l'hiver et sans air conditionné l'été; achetez un billet pour ne pas trouver de place à bord; montez à bord et attendez de deux à quatre heures avant le départ pour peut-être même terminer le trajet en autobus; restez sur votre appétit mais en santé en évitant la nourriture. Après tout cela, écoutez la direction éclairée de VIA Rail réagir à vos doléances—il faut réduire les coûts en supprimant les trains qui, après tout, «ne sont guère utilisés».

LES PARTIS POLITIQUES

LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL SUR LES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, je déplore la situation du parti libéral qui n'a pas de position politique officielle sur quoi que ce soit et à qui le chef ne donne aucune orientation. Cet état de choses n'a jamais été aussi manifeste qu'hier, alors que la Chambre a été appelée à se prononcer sur une question d'importance internationale, nécessitant l'adoption par le Canada d'une position sans équivoque, et que les libéraux ont été incapables de présenter à la population une politique précise. Ils n'ont même pas été fichus de se mettre d'accord entre eux.

• (1410)

Dans le vote d'hier, quatre libéraux se sont opposés à la position dite officielle de leur parti. Mais la Chambre et les Canadiens savent qu'il s'en trouve d'autres, chez les libéraux, qui ne sont pas d'accord avec la politique de leur parti.

Dans cette confusion, les libéraux commencent à ressembler à un cheval bicéphale qui s'évertuerait à vouloir courir dans tous les sens à la fois.

Par-dessus le marché, pour une décision de l'importance, pour la nation canadienne, de celle que nous avons prise hier, le chef de l'opposition (M. Turner) n'est même pas venu pour soutenir ses partisans.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'ADJUDICATION DES CONTRATS—L'AVERTISSEMENT PRÉALABLE DU CABINET DE LA MINISTRE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, la ministre des Approvisionnements et Services (M^me^ Vézina) a émis dans son ministère une directive selon laquelle tous les contrats de plus de 25 000 $ adjugés dans six circonscriptions de l'est du Québec doivent être signalés à son cabinet, qui en fera l'annonce. Au nombre de ces circonscriptions, on compte la sienne, ainsi que celle du premier ministre (M. Mulroney). De plus, selon le document interne, tous les renseignements pertinents doivent être fournis 48 heures à l'avance.

Également, d'après le même document, les contrats peuvent être accordés de la façon habituelle, à moins d'avis contraire de la Direction des relations publiques, autrement dit de ses fonctionnaires. Cela ressemble à de l'ingérence politique. De plus, il y est précisé que si un contrat soulève des questions et qu'on demande d'en retarder l'adjudication, l'agent d'approvisionnement responsable doit en aviser immédiatement la direction. Nous savons que le premier ministre veut multiplier les communiqués par les temps qui courent, mais il faut bien dire que ce régime d'intrusion politique instauré par la ministre des

Article 21 du Règlement

Approvisionnements et Services n'a rien a voir avec les disparités économiques régionales mais a beaucoup à voir avec les disparités politiques régionales du gouvernement.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LA PROVINCE DE L'ONTARIO

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, l'entente sur la réduction des pluies acides qui a été signée ce matin par le gouvernement du Canada et la province de l'Ontario constitue un nouveau pas en avant dans la lutte contre ce fléau.

En 1984, lorsque notre gouvernement est arrivé au pouvoir, le premier ministre (M. Mulroney) a décidé d'accorder la priorité absolue à l'assainissement de l'environnement et surtout à la lutte contre les pluies acides. Pour la toute première fois, un premier ministre du Canada et le président des États-Unis ont discuté face à face du problème. Pour inciter les Américains à agir, il fallait d'abord mettre de l'ordre chez nous en réduisant les émissions de pluies acides.

En 1985, les sept provinces situées à l'est de la Saskatchewan se sont entendues verbalement pour réduire de moitié des pluies acides d'ici 1984. Aujourd'hui et hier, des ententes officielles ont été signées avec l'Ontario, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard. Espérons que toutes les sept provinces signeront avant la rencontre entre le premier ministre et le président Reagan, prévue pour le mois d'avril, afin de pouvoir montrer que le Canada est uni dans la lutte contre le fléau environnemental que constituent les pluies acides.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA CONSTITUTION—LA PRÉSUMÉE POSITION DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai ici un énoncé de politique du ministère ontarien des Affaires intergouvernementales qui devrait intéresser tous les autochtones du Canada. Le document expose la position que devrait adopter le gouvernement ontarien à la prochaine conférence des premiers ministres, à savoir, en substance, qu'il devrait rejeter l'idée que les traités sont des accords de nation à nation ou que les autochtones aient conservé une forme quelconque de souveraineté ou des droits acquis par traité.

Le chef du parti libéral fédéral (M. Turner) devait contester cette position et déclarer publiquement que le parti libéral reconnaît bel et bien que les traités conclus avec les Indiens leur assurent des droits acquis.

Le premier ministre libéral de l'Ontario va détenir un droit de veto unique à la conférence des premier ministres, et les autochtones du Canada s'attendent à ce que l'Ontario donne le ton de cette conférence, comme cette province l'a d'ailleurs déjà fait.

Le premier ministre de l'Ontario a été bien avisé de respecter les dispositions de l'accord intervenu entre les néo-démocrates et les libéraux de cette province. Il se trouve à prouver maintenant aux Canadiens que lorsqu'il est laissé à lui-même, son gouvernement fait marche arrière. Il a été révélé hier que 84 p. 100 des Canadiens appuient le droit des autochtones à l'autonomie politique. Je conseille à M. Peterson de se réveiller et au chef de l'opposition de se prononcer. Prouvez aux Canadiens que vous pouvez adopter une position commune en ce qui a trait aux droits des autochtones.

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'ANALPHABÉTISME CHEZ LES DÉTENUS—LA MISE EN OEUVRE DE NOUVEAUX PROGRAMMES D'ÉDUCATION

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, bien des détenus des prisons canadiennes ne savent ni lire ni écrire. Ce sont des illettrés fonctionnels. Autrefois, cela signifiait qu'on était incapable de lire, d'écrire ou de calculer plus qu'on ne le fait en cinquième année. On fixe maintenant le seuil à la huitième année, ce qui est plus réaliste à l'ère de l'ordinateur où nous sommes aujourd'hui.

Le solliciteur général (M. Kelleher) a annoncé récemment la mise sur pied d'un nouveau programme d'éducation de base pour adultes en vue d'augmenter l'alphabétisation fonctionnelle des détenus des pénitenciers fédéraux. Dans ma circonscription de Fraser Valley-Est, le service correctionnel vient d'augmenter les fonds versés au Collège de Fraser Valley pour qu'il étende les services qu'il offre actuellement à plus de 100 détenus dans sept institutions fédérales dans le cadre de ses programmes d'alphabétisation et de dynamique de la vie.

C'est une importante mesure prise par un gouvernement qui reconnaît un problème négligé et qui s'efforce de le résoudre. Les collèges comme le Collège de Fraser Valley s'engagent à aider les Canadiens à développer leurs aptitudes pour renforcer leur dignité et devenir des membres plus productifs de la société. Je sais que les professeurs et les employés du Collège de Fraser Valley se réjouissent de l'attitude que le solliciteur général a adoptée en faisant de l'alphabétisation la principale priorité pour les détenus. Quant à moi, je ne pourrais pas vivre sans livres, et je crois que vous pouvez en dire autant, n'est-ce pas, monsieur le Président?

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

L'ATTITUDE DU MINISTRE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard), lors de son retour de la Floride, a dit qu'il ne pouvait pas comprendre comment après trois ou quatre jours dans un pays, des réfugiés trouvent le moyen de contester les lois du pays. Il se référait aux Chiliens qui font la grève de la faim à l'heure actuelle à Montréal. Je tiens à dire au ministre que ces réfugiés ne contestent pas la loi. La loi est toujours la même. Ils contestent plutôt les mesures répressives du ministre qui a fermé les portes du pays le 20 février dernier. Et je tiens à dire au ministre aussi que ces personnes ne sont pas seules. Pendant qu'il était en Floride, des gens ont commencé à réagir.

Mardi soir dernier, à Montréal, quelque 400 personnes se sont réunies pour protester contre les actions du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il y avait des représentants des Églises, de l'archevêché de Montréal, des Églises anglicane, unie, mennonite et presbytérienne. Il y avait un rabbin et le président du Congrès juif canadien. Il y avait des représentants des syndicats. Le ministre n'a vu que le début d'un grand mouvement de contestation qui ne cessera pas tant que ces mesures répressives ne seront pas abolies.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

PETRO-CANADA

L'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre étant absent, j'adresse ma question au vice-premier ministre. Je tiens à lui dire que je ne partage pas les vues de son gouvernement au sujet de Petro-Canada. Je suis convaincu que cette société a un rôle politique à jouer au Canada et que notre pays ne devrait plus jamais se laisser rançonner par l'OPEP. Le vice-premier ministre ne croit-il pas que Petro-Canada a un rôle crucial à jouer dans la prospection et la mise en valeur du pétrole et du gaz, surtout dans les régions vierges? Ne croit-il pas que c'est important et vital pour assurer l'autonomie énergétique de notre pays?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le premier ministre a, je crois, donné une réponse assez complète à cette question, hier. Il a bien souligné que le gouvernement examinait le cas de Petro-Canada. Les observations du chef de l'opposition m'intéressent, car nous ne savons pas très bien quelle est sa position par rapport à celle du reste de son parti. Dans son ouvrage *Up the Hill*, son collègue s'est plaint très amèrement de ce que les Canadiens avaient investi des milliards dans cette entreprises en laissant fortement entendre qu'il faudrait s'en débarrasser.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse encore une fois au vice-premier ministre, parce que ce sont lui et ses collègues qui ont la responsabilité du gouvernement.

Le premier ministre ou le vice-premier ministre compte-t-il sur les multinationales étrangères pour garantir l'autosuffisance du Canada dans le domaine pétrolier? Est-ce qu'il compte sur les compagnies multinationales pour faire l'exploration requise pour développer surtout nos ressources à la frontière? Est-ce qu'il ne comprend pas qu'il faut aussi utiliser Petro-Canada pour faire concurrence aux multinationales? Est-ce que cela n'est pas dans la politique du gouvenement actuel?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, le gouvernement estime que la viabilité des régions vierges ne dépend pas nécessairement de lui. Petro-Canada a annoncé un projet de prospection dont nous nous réjouissons et qu'elle a décidé d'entreprendre pour des raisons purement commerciales car cette société, peu importe qu'elle soit privée ou publique, a confiance dans l'avenir du pays et dans le secteur énergétique.

LA VENTE POSSIBLE DE LA SOCIÉTÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais demander au vice-premier ministre pourquoi son gouvernement veut vendre Petro-Canada aux Canadiens. N'en sommes-nous pas déjà propriétaires?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a déclaré ce matin qu'il possédait notre part des actions de Petro-Canada et que si les Canadiens en devenaient directement propriétaires, ils conserveraient des intérêts dans le secteur énergétique, et même encore plus que si cette société demeure la propriété du gouvernement. Nous ne pensons pas que l'étatisation constitue une panacée comme le député semble le croire.

• (1420)

LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE PROSPECTION PÉTROLIÈRE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement semble vouloir détruire Petro-Canada sans raison apparente. Le vice-premier ministre est-il d'accord avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui a prétendu ce matin, à l'émission *Canada AM*, que Petro-Canada avait maintenant complété son oeuvre vitale dans le domaine de la prospection pétrolière au Canada?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, Petro-Canada ne cessera pas de faire de la prospection pétrolière si elle est vendue au secteur privé. Le député laisse entendre qu'elle se laissera mourir. Cela n'arrivera pas. Nous envisageons la privatisation comme un moyen de renforcer les sociétés canadiennes avec la participation directe de nos concitoyens.

LE FINANCEMENT DE LA PROSPECTION

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, par la suite, au cours de cette même interview à *Canada AM*, ce matin, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré qu'en vendant Petro-Canada, le gouvernement voulait obtenir les fonds nécessaires pour poursuivre la prospection pétrolière. Alors quoi? Si le gouvernement encaisse des fonds de la vente de Petro-Canada, qui fera de la prospection? Radio-Canada? Ou le ministère d'État à la Condition physique et au Sport amateur peut-être? Qui au juste?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, mon collègue a dit ce matin que Petro-Canada devra trouver l'argent quelque part pour continuer de prospecter. Quatre moyens s'offrent au gouvernement pour contrôler les sociétés canadiennes: la fiscalité, les dépenses, la réglementation et la propriété. La propriété n'est pas le moyen ultime de faire de la prospection au Canada.

LES PLANS DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la même ministre. Je viens de la Colombie-Britannique et je suis tenté d'envoyer mes actions de BCRIC à la ministre. Elle pourra en recouvrir les murs de son chalet, et constater leur valeur.

Je veux poser à la ministre une question concernant les projets de privatisation du gouvernement. Peut-elle confirmer que le gouvernement prévoit privatiser Petro Canada en vendant 20 p. 100 des actions de la société pour environ 700 millions de dollars? Si la ministre ne peut pas confirmer ces chiffres, pourra-t-elle au moins nous dire s'il est prévu de faire de Petro-Canada une société mi-privée, mi-publique?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Non, monsieur le Président, je ne puis le confirmer. La société fait actuellement l'objet d'une étude et aucune décision n'a été prise pour savoir si elle sera ou non privatisée ni, si c'est le cas, de quelle façon. Nous examinons sérieusement cette possibilité. Je l'ai déjà dit, mon collègue le ministre des Finances l'a déjà dit et le premier ministre aussi. Pendant la campagne électorale, nous nous sommes engagés à étudier le dossier de Petro-Canada et c'est exactement ce que nous faisons.

M. Waddell: Oui, mais cela était censé se produire au cours du deuxième mandat du gouvernement. Étant donné ses résultats, il n'aura peut-être pas de deuxième mandat et c'est pourquoi il le fait dès maintenant.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je sais que le député veut un deuxième mandat.

M. Waddell: Je vais essayer de mettre toutes les chances de mon côté, monsieur le Président.

Questions orales

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Voici ma question supplémentaire à la ministre. Etant donné que depuis deux ans le gouvernement sabote Petro-Canada en réduisant les dépenses pour les entreprises risquées, en sabrant dans le budget de la recherche et du développement, en faisant payer les consommateurs à la pompe, en percevant les dividendes de la société sans réinvestir sous forme de capital-actions, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que le gouvernement n'ait confié aucun mandat national à Petro-Canada à l'heure actuelle?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, le gouvernement a toujours dit qu'il examinerait le rôle des sociétés d'État. Mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déjà répondu à cette question, qui fait l'objet d'un examen sérieux. Quand les Canadiens nous ont élus, ils savaient que nous souhaitions privatiser les sociétés qui, à notre avis, ne servaient plus l'intérêt national. Si Petro-Canada ne joue plus ce rôle, c'est parce qu'il existe d'autres moyens de favoriser la prospection et l'exploitation, et que nous y avons eu recours.

LES PLANS D'URGENCE DANS LE CAS D'UNE CRISE ÉNERGÉTIQUE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Le gouvernement sait-il qu'en 1973, pendant la première crise énergétique, le gouvernement britannique a dit à British Petroleum, dont il détenait 50 p. 100 des actions, qu'elle devait satisfaire en priorité les besoins énergétiques de la Grande-Bretagne avant de servir ses autres clients, et que British Petroleum a refusé?

• (1425)

Étant donné qu'en vertu de notre législation des actionnaires minoritaires seront intéressés, comment le gouvernement compte-t-il ordonner à Petro-Canada, ainsi privatisée, de garantir la sécurité de l'approvisionnement, la prospection et la mise en valeur de nouvelles sources d'énergie pour faire face à la crise énergétique des années 90?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, le député pose continuellement la même question en la formulant différemment. J'ai déjà signalé qu'il y a d'autres moyens de favoriser la prospection et l'exploitation ainsi que l'indépendance du Canada sur le plan énergétique. La propriété publique n'est pas le seul pouvoir que détient le gouvernement. Une société privatisée aux mains des Canadiens contribuera à susciter l'intérêt de ces derniers pour l'indépendance sur le plan énergétique et la canadianisation.

LA MISE EN VALEUR DU GISEMENT PÉTROLIER TERRA NOVA

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier, le ministre des Transports et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont annoncé à Saint-Jean de Terre-Neuve la décision de Petro-Canada de forer deux nouveaux puits dans le champ pétrolier de Terra Nova. Les ministres en question ont également annoncé le mode de production à employer si l'on commercialise Terra Nova. La décision de forer deux nouveaux puits ainsi que celle concernant le mode de production ont été prises sans l'avis ni le consentement du gouvernement de Terre-Neuve. Pourquoi le gouvernement du Canada a-t-il violé ses engagements légaux envers la province de Terre-Neuve aux termes de l'Accord atlantique, adopté à la Chambre il y a quelques semaines seulement? Le premier ministre avait déclaré que cet accord permettait à la province de Terre-Neuve de participer à part entière à la mise en valeur de ses propres gisements sous-marins.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la décision qui a été prise par Petro-Canada est une décision commerciale. L'annonce a été faite de façon appropriée. S'il y a un plan de développement à soumettre en temps et lieu, selon les résultats géologiques, il sera soumis, tel qu'il est entendu, à l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers.

[*Traduction*]

LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD ATLANTIQUE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, l'Accord atlantique stipule clairement que le gouvernement de Terre-Neuve participera à égalité à la mise en valeur des gisements sous-marins de cette province. Hier, le ministre qui vient de parler et son collègue de Terre-Neuve, dans un accès de dépit au milieu d'une querelle avec le premier ministre de cette province, ont fait des déclarations unilatérales qui ne respectent pas les conditions de l'Accord atlantique. Le vice-premier ministre va-t-il présenter ses excuses aux Terre-Neuviens pour cette initiative unilatérale qui bafoue l'engagement du premier ministre envers les habitants de cette province ainsi que l'Accord atlantique? Lorsque le premier ministre a annoncé l'Accord atlantique, il a déclaré: «Nous croyons fermement au principe de l'égalité—dans le cadre d'une gestion commune... ». Où est l'égalité aujourd'hui?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, premièrement, nous n'avons certainement pas à nous excuser de la décision qui a été prise par Petro-Canada, nous nous en sommes réjouis. Deuxièmement, la façon que tout le processus de décisions qui ont été prises et l'annonce qui a été faite par Petro-Canada sont conformes à la lettre et à l'esprit de tout ce qui existe dans ce domaine-là.

LES MISES À PIED DANS L'EST DE MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Robert Toupin (Terrebonne): Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. J'affirmais la semaine dernière que le gouvernement conservateur préparait par étapes la privatisation de Petro-Canada—depuis on semble avoir confirmé—et que cette privatisation entraînerait la fermeture de la raffinerie Petro-Canada dans l'est de Montréal. Il y a progressivement des mises à pied: 21 travailleurs ont perdu leurs emplois sans qu'aucune solution de rechange n'ait été proposée. Je posais la question la semaine dernière, je n'ai eu aucune réponse. Qu'est-ce que le ministre entend faire pour sauver ces 21 emplois dans l'est de Montréal et traiter ces ex-employés avec justice?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, Petro-Canada prend ses décisions sur une base commerciale dans ce qu'elle croit être l'intérêt de la société et de tous les Canadiens.

LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE POUR SAUVER LES EMPLOIS À MONTRÉAL

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, Petro-Canada est sous la responsabilité du gouvernement conservateur. Est-ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est un ministre sans ressources, sans énergie . . . il nous le démontre! Est-ce que le ministre peut répondre précisément à la question et nous dire ce qu'il entend faire pour sauver ces emplois dans l'est de Montréal?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député devra apprendre que la meilleure façon pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de servir la Chambre est d'abord de lire la loi sur Petro-Canada. Le député devrait faire de même. Il réaliserait que dans la loi sur Petro-Canada il est formellement interdit que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources intervienne sur une base quotidienne dans les activités commerciales de cette société. C'est ainsi que la Chambre l'a voulu et c'est ainsi que la loi est rédigée.

* * *

• (1430)

[*Traduction*]

LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

L'AVENIR DE CERTAINES DIRECTIONS—LES DISCUSSIONS AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ LAVALIN

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Vendredi dernier, le ministre d'État aux Forêts et aux Mines m'a dit ceci:

Il n'a jamais été question de privatiser un service du gouvernement.

Je répète: «Il n'a jamais été question de privatiser . . . ». Nous savons que les représentants de la société Lavalin ont rencontré ceux du Conseil du Trésor à trois reprises à la demande de ce dernier. Nous n'ignorons pas également qu'ils ont discuté de la privatisation de certains services dans le domaine de la cartographie. Le gouvernement va-t-il faire preuve de franchise et nous dire ce qu'il entend faire de ces services essentiels? Va-t-il nous dire la vérité et nous préciser ce qu'il va advenir des 1 300 employés de ce service des plus essentiels?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je vais essayer, une fois de plus, de répondre à la question répétitive de mon honorable collègue. J'ai précisé très clairement dans mes réponses d'hier, sauf erreur, que nous avons eu des discussions exploratoires pour discuter de la politique de «faire ou faire faire», ce qui n'a rien à voir avec la privatisation. On a entrepris ces discussions préliminaires avec un certain nombre de sociétés, afin de donner suite à une recommandation du groupe de travail sur l'examen des programmes, groupe de travail composé de représentants des secteurs public et privé et du monde ouvrier. En outre, afin d'accorder tout le suivi voulu à ces recommandations, nous avons discuté de la possibilité d'adopter une politique de «faire ou faire faire». Manifestement, cette question a été soulevée. Ce sont des discussions exploratoires et non des négociations. Nous n'avons pas fait d'appels d'offres et il n'y a eu ni offre ni soumission.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, dans ce cas-là, je prétends que le ministre d'État (Forêts et Mines) a induit la Chambre en erreur. Il a dit vendredi, et je cite:

. . . et il n'a jamais été question de privatiser un service du gouvernement.

Il s'agit de trois services essentiels du gouvernement et le ministre vient de m'avouer qu'il a évidemment entrepris des négociations avec les sociétés Lavalin et Bell pour privatiser ces services.

Est-ce qu'on pourrait savoir qui, de ce gouvernement-là, dit la vérité?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, on ne parle pas d'une privatisation. On parle d'une politique d'achat à l'extérieur ou de faire ou de faire faire.

Et, monsieur le Président, quand on parle de s'entendre entre nous, j'aimerais beaucoup que mon collègue d'Ottawa—Vanier consulte son collègue de Shefford qui a dit, à *CHLT* de Sherbrooke samedi dernier, si je ne me trompe pas . . .

Une voix: Vendredi dernier.

M. de Cotret: Vendredi dernier, je m'excuse. Il a dit: «Je vous avoue franchement que je n'ai pas du tout de problème avec l'idée de la privatisation.» Il se trompe peut-être, parce que ce n'est pas le bon terme. «Je n'ai pas de problème du tout avec l'idée de la privatisation de services gouvernementaux. Je sais que dans le même cas, pour l'Institut de cartographie provincial, ils l'ont fait. Cela n'a créé aucun problème, à ce que je sache, sauf qu'il faudrait regarder tous les détails et toutes les conditions. Mais le concept de privatisation n'en est pas un qui me répugne du tout.»

Alors, j'aimerais que l'Opposition se parle un peu!

[*Traduction*]

L'AVENIR DES EMPLOYÉS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, vous serez peut-être d'accord avec moi pour reconnaître que les libéraux sont un peu perdus face à la privatisation, mais que le gouvernement ne sait pas trop ce qu'il souhaite faire dans ce domaine.

Des voix: Oh, oh!

M. Cassidy: Ma question, qui s'adresse au président du Conseil du Trésor, porte sur le même sujet. Pourrait-il m'expliquer ce qu'il adviendra des 1 300 employés de la Direction des levés et de la cartographie et des deux autres directions concernées? Quels services assureront-ils et de quelle façon, le cas échéant, gagneront-ils leur vie, si le gouvernement décide de s'adresser à l'entreprise conjointe administrée par les sociétés Bell et Lavalin pour ses services de cartographie? Si ce service est sous-traité, les fonctionnaires visés ne vont-ils pas recevoir leur feuillet rose à la suite de cette forme de privatisation?

M. Blackburn (Brant): Ils sont bleus.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, sauf erreur, la question du député repose sur trois hypothèses. Tout ce que je peux dire, une fois de plus, c'est qu'il y a eu des discussions générales, préliminaires, sur toute la question de la politique de «faire ou faire faire» à la suite des recommandations du groupe de travail sur l'examen des programmes. Il n'y a eu aucune négociation ni aucune soumission ou offre et le gouvernement n'a pas encore pris de décision à ce sujet. Comment puis-je répondre à une question hypothétique de cette nature?

[*Français*]

LA POLITIQUE DE FAIRE FAIRE DU GOUVERNEMENT—L'IMPACT SUR LES EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je pourrais poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. Combien d'autres employés de la Fonction publique sont aussi touchés par la détermination du gouvernement d'amorcer des discussions avec le secteur privé pour faire faire des services qui sont maintenant faits par des employés de la Fonction publique du gouvernement du Canada? Est-ce que c'est ça que le président du Conseil du Trésor prévoit dans la déclaration, qu'on ait des discussions avec un nombre de compagnies dans le secteur privé pour faire des transferts d'emplois semblales à la privatisation des services de cartographie?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, mon honorable collègue d'Ottawa-Centre semble vouloir dire que le gouvernement ne devrait jamais discuter avec le secteur privé pour trouver et tenter d'identifier de meilleurs moyens pour dépenser l'argent des contribuables. On tente d'améliorer l'efficacité et la productivité dans le secteur public. Pour ce faire, on a des discussions avec le secteur privé. Je pense que c'est normal. On a aussi des discussions avec le secteur syndical. On continue ces discussions-là dans le but d'assurer les contribuables canadiens à travers le pays que les deniers qu'ils versent au trésor fédéral sont dépensés dans leur meilleur intérêt.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LE SIDA—LE CONTENU DES ANNONCES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous savons maintenant que le comité des télédiffuseurs canadiens a hyprocritement rejeté trois des quatre annonces destinées à combattre le SIDA au Canada: les trois qui utilisent justement le terme condom. Maintenant que ces annonces ont été écartées, le ministre peut-il nous dire quelle stratégie au juste son gouvernement a adoptée pour faire parvenir à chaque ménage canadien son message concernant cette maladie mortelle?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député, je suis persuadé, comme sans doute la plupart des personnes objectives qui ont vu ces annonces, qu'elles rendent compte de la situation. J'estime que c'était un message bien équilibré. Je comprends parfaitement que, dans le domaine de la sexualité, il y ait des divergences d'opinion.

J'espère que pour ce qui est des annonces que l'Association canadienne d'Hygiène publique a mises au point et que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a achetées avec l'argent des contribuables, les télédiffuseurs vont réexaminer leur position. L'ACHP a lancé le même message au cours d'une conférence de presse tenue cet après-midi vers 13 heures. J'espère que les télédiffuseurs voudront bien, à la réflexion, examiner ces annonces. A mon avis, elles constituent une approche générale qui à mon avis est bonne pour la lutte contre le SIDA, tout en restant correctes et de bon ton.

LA POSSIBILITÉ DE DISTRIBUER UNE BROCHURE À DOMICILE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre doit savoir que son ministère ne va pas dépenser un sou pour diffuser ce message sur les ondes, à domicile ou autrement. Comme son collègue de Saint-Jean-Ouest peut trouver l'argent qu'il faut pour distribuer à chaque ménage à Terre-Neuve des brochures portant sur un accord de pêche, ne pense-t-il pas que son ministère devrait envisager de distribuer à domicile, dans l'ensemble du pays, une brochure consacrée au SIDA? Ce serait bien la moindre des choses.

M. Crosbie: Vous voulez que j'envoie aussi des condoms avec?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée fonde sa question sur une inexactitude. Nous avons sorti de l'argent, pris des deniers publics pour les brochures. Nous avons à l'intention des Canadiens des brochures dans les bureaux de médecins, les universités et les collèges. Nous avons donné de l'argent à divers organismes qui ont des groupes d'aide aux malades du SIDA. En inaugurant ma campagne, j'ai dit que s'il fallait faire plus, nous examinerions la question. Dans une situation très difficile qui demande que nous présentions des renseignements les plus utiles et les plus exacts, nous n'aidons personne en faisant du sensationnalisme ou en proférant des inexactitudes.

• (1440)

L'AGRICULTURE

LE LAVAGE DES VÉHICULES QUITTANT TERRE-NEUVE POUR ENRAYER LA PROPAGATION DE MALADIES DES POMMES DE TERRE

M. Mel Gass (Malpèque): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. A l'heure actuelle, les préposés du ministère de l'Agriculture lavent chaque véhicule qui quitte Terre-Neuve pour enrayer la propagation de la gale verruqueuse et des nématodes dorés de l'île au continent. Ces maladies pourraient faire disparaître la culture de la pomme de terre dans l'Île-du-Prince-Édouard et ailleurs au Canada. Pour épargner de l'argent, le ministère songe à cesser de laver les véhicules au départ de Terre-Neuve. Le ministre dira-t-il aux députés et aux producteurs canadiens de pommes de terre ce qui se fait pour assurer le maintien de ce programme indispensable?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je sais gré au député de l'intérêt qu'il manifeste à l'égard de cette question et d'avoir porté, de même que ses collègues de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, cette affaire à mon attention. Je voudrais apaiser leurs craintes en leur faisant savoir que le ministère n'a pris aucune décision définitive à ce sujet et que j'ai donné des instructions aux fonctionnaires de suspendre toute initiative en ce sens. De fait, le programme devrait se poursuivre. Je m'entretiendrai jeudi ou vendredi matin avec mes collègues de ces deux provinces. Nous tenterons de nous concerter pour tracer ensemble la ligne de conduite que nous devrions suivre afin de régler ce problème.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX CÉRÉALIERS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre de l'Agriculture. Depuis quelque temps et surtout ces dernières semaines, le gouvernement a clairement laissé entendre que les céréaliers obtiendraient une aide spéciale pour l'année de récolte 1987-1988. Si c'est le cas, le ministre peut-il confirmer qu'il n'annoncera aucun détail du programme d'aide spéciale de 1987-1988 avant l'ensemencement du printemps et peut-être pas avant la récolte?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup cette question aussi. Le député, la Chambre et l'industrie seront certainement heureux de savoir que mon collègue, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, et moi-même avons recontré quelque 55 dirigeants d'organismes agricoles jeudi dernier. Nous avons publié ensemble un communiqué qui donnait un message extrêmement raisonnable à l'industrie et qui disait que les céréaliers et les producteurs de graines oléagineuses du Canada ne devraient pas planifier leur récolte de 1987 selon la formule de distribution du Programme spécial canadien pour les grains ni avec la conviction que le gouvernement maintiendrait ses programmes d'aide.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'ANNONCE DES PAIEMENTS DE BASE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, comme le ministre vient de le signaler, il est au courant de la difficulté énorme qu'ont les agriculteurs à décider ce qu'ils doivent semer ce printemps. Puisque le ministre ne peut pas confirmer l'instauration d'un programme spécial d'aide, peut-il nous dire s'il annoncera les détails des paiements de base pour 1987-1988 ce mois-ci ou s'il se contentera de les annoncer pour les catégories supérieures? Annoncera-t-il quelque chose à ce sujet?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, après de longues discussions et des consultations avec les agriculteurs et les groupes agricoles, le gouvernement juge qu'il faut aller de l'avant et annoncer les paiements de base au moment habituel, soit au milieu d'avril.

Comme il est lui-même agriculteur, le député sait aussi que les annonces au sujet des paiements de base ne portent pas nécessairement sur les écarts de prix. Ceux-ci sont annoncés plus tard. Je pense que, l'année dernière, ces écarts ont été annoncés seulement vers le début de juin. Nous songerons probablement à les annoncer plus tard que nous ne l'avons fait dans le passé, mais nous comptons annoncer les paiements de base à la date normale, soit vers le milieu d'avril.

* * *

LES FINANCES

LA PERCEPTION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): En l'absence du ministre des Finances, monsieur le Président, je vais adresser ma question au ministre d'État chargé des Finances. En modifiant, dans le budget de février, la méthode de perception de la taxe sur l'essence, le gouvernement s'est trouvé en fait à augmenter les frais d'exploitation des stations-service indépendantes, ce qui a eu pour effet de réduire la concurrence sur le marché. J'ai rencontré les membres de l'association en cause qui m'ont demandé de poser la question suivante au ministre. Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de frapper les petits détaillants canadiens indépendants tout en aidant en même temps les grandes multinationales pétrolières qui ont, en dernière analyse, augmenté le prix de leur produit à la pompe pour tous les Canadiens?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la question des prix de détail du mazout et de l'essence dépasse la prémisse de cette question. Je ne souscris d'ailleurs pas à cette prémisse. En fait, le marché est façonné par toute une série de différents facteurs et pas seulement par ceux dont parle le député.

[*Français*]

LE PAIEMENT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE PAR LES DISTRIBUTEURS INDÉPENDANTS—L'IMPACT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, il est bien connu que les distributeurs indépendants amènent une certaine concurrence sur le marché, et le fait qu'on leur ait enlevé la perception de la taxe et qu'on les oblige à payer la taxe avant même d'avoir vendu l'essence leur crée un problème de *cash-flow*. C'est pourquoi je demande à nouveau au ministre pourquoi le gouvernement a pris cette décision de leur enlever la perception de la taxe et pourquoi il a obligé les distributeurs indépendants à payer, avant même d'avoir vendu l'essence, la taxe que le gouvernement a augmentée; cela leur enlève la possibilité d'être plus concurrentiels. Pourquoi le gouvernement a-t-il fait cela?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député sait pourquoi le gouvernement a apporté cette modification. C'est pour s'assurer que nous n'aurons plus de problèmes avec la perception des recettes, car il y avait clairement des fuites dans la perception de la taxe. Cela n'avait rien à voir avec la prémisse qu'il fait valoir.

* * *

LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

LES SERVICES RENDUS À LA POPULATION

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire fait suite à celles qu'on a posées cet après-midi au président du Conseil du Trésor. Le ministre ne reconnaît-il pas que dans tout pays souverain et développé qui se respecte, il existe certains services qui doivent être normalement confiés à la Fonction publique et non pas au secteur privé, notamment en ce qui a trait aux trois directions discutées?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Encore une fois, monsieur le Président, je n'ai qu'à répondre . . .

M. Gauthier: Les conservateurs sont divisés. Branchez-vous, les gars!

M. Allmand: Je pensais qu'ils étaient tous solidaires.

M. le Président: A l'ordre.

Des voix: Oh, oh!

M. de Cotret: Monsieur le Président, à la suite des études poussées effectuées par le groupe de travail sur l'examen des programmes, nous nous efforçons d'examiner toutes les solutions proposées pour voir s'il n'existe pas une meilleure façon d'utiliser l'argent des contribuables. Voilà ce que nous avons fait en l'occurrence. Dans quelques cas, nous avons eu des entretiens avec le secteur privé. C'est en somme ce que nous faisons. Nous nous efforçons de mieux utiliser l'argent des contribuables que ne l'a fait le gouvernement précédent pendant plus de 20 ans.

* * *

[*Français*]

LES PENSIONS

LE REMBOURSEMENT DE CERTAINS RETRAITÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et elle concerne l'action du gouvernement vis-à-vis de l'inclusion des pensions comme revenu gagné.

Le 5 décembre dernier, le ministre a annoncé qu'il y aurait des modifications aux règlements se rapportant aux retraités. Monsieur le Président, plus de trois mois se sont écoulés et les réclamants n'en connaissent pas plus. Combien de temps encore doivent attendre ces retraités avant que le ministre ne mette fin à cette confusion et ne présente des projets de loi pour payer ces prestataires?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en décembre, j'ai effectivement annoncé deux mesures plus particulières, l'une concernant les prestataires qui prenaient leur retraite après 1986. Nous avons dit à ce moment-là que l'on tiendrait compte de la «requalification». Pour les autres, avant 1986, nous avons mis en place un guide pour les centres d'emploi que nous avons dû remettre en étude parce qu'il était excessivement compliqué et difficile d'application. Nous sommes actuellement à réviser ce guide et nous déposerons un projet de loi le plus rapidement possible.

• (1450)

[*Traduction*]

ON DEMANDE UN RETOUR À LA SITUATION D'AVANT 1986

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la confusion règne en maître dans les bureaux d'assurance-chômage où des milliers de personnes en retraite anticipée se sont rendues pour toucher leur dû. Avec sa déclaration, le ministre a encore embrouillé la situation. Va-t-il cesser ses fadaises et ses manigances et tirer sans plus tarder les choses au clair? Pourquoi n'avoue-t-il pas simplement que nous allons revenir à ce qui existait avant le 5 janvier 1986?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député veut que je dise qu'on va revenir à la situation d'avant 1986, il n'en est absolument pas question. J'ai été très clair sur cela. Les gens qui ont pris leur retraite après 1986 doivent se «requalifier» et à ce moment-là, nous allons considérer qu'ils sont admissibles à l'assurance-chômage.

Maintenant, quant à ce qui concerne les gens avant 1986, j'ai dit et je répète à mon collègue que nous sommes à réviser actuellement la politique et aussitôt que nous serons prêts à la déposer, il n'y a pas de *flip flop*, nous allons déposer la politique, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA RECOMMANDATION DE LA COMMISSION FORGET AU SUJET DES PERSONNES EN RETRAITE ANTICIPÉE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Le 5 décembre, il a rejeté l'une des rares bonnes recommandations du rapport Forget, qui consistait à revenir sur la suppression des prestations d'assurance-chômage à l'égard des personnes en retraite anticipée. Il a promis par la même occasion de rembourser certains prestataires. Il a d'abord établi un questionnaire pour faciliter le mécanisme, puis il l'a annulé. Quand va-t-il cesser de tergiverser, de reculer puis d'avancer, pour enfin mettre un terme à cette politique injuste et cruelle?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je viens de répondre à son collègue de l'autre côté. C'est la même réponse que je peux donner ou à peu près, sauf qu'au moins, le député de Nickel Belt n'a pas eu l'impudence de se référer au Rapport Forget. Vous êtes contre ou pour le Rapport Forget? Il va falloir que vous le disiez un jour. Au lieu de prendre le chemin de côté, prenez donc le chemin principal et dites-nous donc: Êtes-vous pour ou contre le Rapport Forget?

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le Président, je n'ai jamais rien entendu d'aussi ridicule. Le ministre a déjà rejeté l'une des recommandations du rapport Forget. Est-ce à dire qu'il va rejeter toutes les autres? Autrement, pourquoi attendre jusqu'au 15 mai pour se prononcer? Il n'a jamais été question d'accepter ou de rejeter en bloc les recommandations.

[*Français*]

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ÉCOUTER ENCORE PLUS LA POPULATION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, plus de 50 000 Canadiens ont été traités injustement par ces coupures.

Quand le ministre sera-t-il prêt à écouter les nombreux groupes et individus qui ont protesté contre cette politique, comprenant son conseil consultatif, la Commission Forget, et même des membres de son propre caucus, et les «canceller» immédiatement?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons vu hier que dans son propre parti aussi, il arrive que les gens votent différemment. Et cela n'a pas empêché les gens de siéger à la Chambre aujourd'hui.

Alors, ce que je veux dire à mon collègue, simplement, c'est que nous avons pris, le 5 janvier, des engagements par rapport aux gens avant 1986. Nous allons mettre en place un projet de loi, mais il va être mis en place au moment où le gouvernement va être prêt à le faire.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ACHAT D'UNE PIERRE TOMBALE DE BRONZE POUR UN CHAT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Plus tôt au cours de la période des questions, il glosait sur l'utilisation plus judicieuse des deniers publics. Si le gouvernement apprenait qu'un agent de l'un de ses ministères avait acheté une pierre tombale de bronze de 15 livres pour le chat de sa femme en détournant des fonds de son ministère, exigerait-il la démission de cet agent?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je ne sais rien de cette affaire. Si le député veut bien me communiquer tous les renseignements voulus, je me ferai un plaisir de lui répondre à une date ultérieure.

M. Fulton: Si Erik Nielsen était ici, je sais à coup sûr ce qu'il répondrait. Le chat en question s'appelait Boobnik.

L'OPPORTUNITÉ DE LA DÉPENSE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Croit-il que les fonds publics devraient servir à l'achat de pierres tombales pour les chats? Ou croit-il que ceux qui font ce genre de dépenses feraient mieux de travailler pour le privé?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président . . .

M. le Président: A l'ordre. Je suis convaincu que le député désire soulever une question importante mais je dois informer la Chambre que le ministre n'est pas tenu d'y répondre. Elle est probablement irrecevable. Si le ministre souhaite essayer de faire la lumière sur ce mystère, il peut le faire.

Questions orales

LE DÉSARMEMENT

LA VISITE DE L'AMBASSADEUR SOVIÉTIQUE À OTTAWA

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a appris dans son intervention de vendredi que Paul Nitze, le principal conseiller du président des États-Unis en matière de contrôle des armements est venu au Canada et qu'il a rencontré le premier ministre, le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'ambassadeur Karpov, le plus important fonctionnaire soviétique chargé des questions de contrôle des armements, était à Ottawa au même moment mais il n'a rencontré aucun ministre. Je demande au vice-premier ministre pourquoi le gouvernement n'a pas saisi cette occasion historique de rencontrer M. Karpov pour discuter des prochaines négociations sur les armements qui se tiendront à Genève.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est à Washington aujourd'hui pour sa rencontre trimestrielle avec M. Shultz. Je ne sais pas quel était son horaire de vendredi. Je prend donc note de la question et j'en reparlerai au député.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je ne puis croire que le ministère n'était pas au courant de la présence de l'ambassadeur Karpov à Ottawa. J'espère que la ministre fera le nécessaire pour corriger cette situation, que ce soit à son bureau ou au ministère des Affaires extérieures. Le gouvernement a raté une occasion exceptionnelle de se renseigner auprès d'un important négociateur soviétique en matière d'armements. Est-elle d'accord là-dessus et fera-t-elle le nécessaire?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ferai, bien sûr, le nécessaire. On ne peut pas conclure qu'aucun fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures n'a rencontré l'ambassadeur pour obtenir des renseignements. Je dis simplement que je ne connais pas l'horaire du ministre pour vendredi. Je vais m'informer et lui répondre.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI—L'ENVOI DE FORMULAIRES DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Sait-il que près de 12 000 retraités bénéficiaires du supplément de revenu garanti dans la région de Kitchener—Waterloo—Elmira n'ont pas reçu la formule de renouvellement qu'il leur faut remplir pour continuer à recevoir ce supplément? S'il est au courant, pourrait-il faire part à la Chambre des mesures qu'on a prises pour éviter l'interruption en avril prochain du versement des prestations à ces personnes?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je sais effectivement qu'un certain nombre de personnes desservies par les bureaux de cette région n'ont pas reçu la formule de renouvellement du SRG, formule qu'ils sont tenus de remplir à cette époque-ci de l'année. Nous avons envoyé de nouvelles formules, ou nous sommes sur le point de le faire, et je tiens à préciser au député et à ses électeurs que pas un d'entre eux ne perdra un cent des sommes auxquelles il a droit, advenant le moindre retard.

* * *

LA SANTÉ

LE SIDA—L'ÉDUCATION DES MILITAIRES

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je pose ma question au vice-premier ministre. Comme il le sait, le programme d'éducation du gouvernment sur le virus le plus destructeur jamais connu consiste en un message télévisé qui ne paraît pas aux heures de pointe parce que le gouvernement ne veut pas payer. Est-ce un élément du programme du gouvernement contre le SIDA que les forces armées n'organisent pas cette campagne d'éducation pour les militaires?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député n'a pas raison quand il dit que c'est le seul programme. J'ai répondu à la Chambre aujourd'hui à des questions sur les quatre messages que l'ACHP a préparés. J'espère que les télédiffuseurs vont en montrer au moins trois. Pour ce qui est des forces armées, je vais vérifier. Je sais gré au député de soulever la question. Je vais voir ce qui se fait et ce qu'on pourrait faire de plus. Je remercie le député de m'en parler.

• (1500)

L'INCIDENCE DU SIDA DANS LES FORCES ARMÉES

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, en plus de demander des détails sur l'absence de programme d'éducation des militaires contre le SIDA, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social voudrait-il s'informer quelle est l'incidence du SIDA dans les forces armées et quelles mesures on prend pour protéger les militaires qui pourraient être exposés aux graves dangers d'infection par le SIDA?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne voudrais pas que ma première réponse laisse au député la fausse impression qu'il ne se fait rien dans les forces armées en ce qui concerne le SIDA et la protection contre cette maladie. Je crois q'une étude a été faite sur l'incidence de cette maladie, mais je n'ai pas les résultats sous la main. Je vais m'informer. Je communiquerai au député toute l'information que j'obtiendrai comme je l'ai toujours fait sur la questin du SIDA. Je suis évidemment tout disposé à intensifier le programme si des efforts supplémentaires s'imposent.

M. le Président: La question de la députée de Trinity sera la dernière.

* * *

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

LA SOMME VERSÉE AU GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA POUR RENFLOUER DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État aux Finances, à propos de la somme de 275 millions de dollars que la Société d'assurance-dépôts du Canada a versée au gouvernement de l'Alberta pour financer le renflouement de deux sociétés de fiducies qui étaient mal en point. Étant donné que la société a un déficit de plus de 1 milliard et qu'elle n'a pas le droit d'accorder des subventions aux gouvernements provinciaux, je voudrais savoir pourquoi le ministre a approuvé le versement de cette somme?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai approuvé bien volontiers ce versement pour la bonne raison que c'était la meilleure solution pour la SADC; cela lui permet de réduire ses risques et de payer moins qu'elle ne devrait le faire, tout en résolvant les problèmes de deux établissements financiers de l'Alberta. La SADC peut se permettre ce genre d'intervention. Il faudra toutefois qu'elle regarnisse ses caisses très bientôt si elle veut continuer à faire des paiements de ce genre.

L'UTILISATION DE L'ARGENT DES CONTRIBUABLES

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je doute du bien-fondé des manoeuvres que fait le gouvernement pour faire un cadeau de 275 millions avec l'argent des contribuables, afin de renflouer ces sociétés sans consulter le Parlement. Le ministre ne trouve-t-il pas qu'il a agi de façon plutôt furtive, et qu'il faudrait faire preuve d'une plus grande franchise lorsqu'il s'agit d'arrangements aussi inhabituels?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'un cadeau et ce n'est pas bien de parler de cadeau. La SADC a reçu toutes les indemnités requises. Elle a procédé comme d'habitude, en révélant publiquement la nature de son intervention, et elle continuera à agir de la sorte.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ENTREVUE ACCORDÉE PAR M. DE COTRET À UN JOURNALISTE

M. le Président: Je signale à tous les députés que la question de privilège a été soulevée hier. Il a été convenu que nous en reprendrions l'examen aujourd'hui en présence du ministre.

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, à l'issue de la période des questions orales hier, l'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a informé cette Chambre qu'il vous avait remis un avis écrit des raisons qui motivent la question de privilège qu'il a soulevée concernant une entrevue que j'ai donnée à la presse, telle

que rapportée dans le journal *The Globe and Mail* de la semaine dernière.

Vous avez proposé, monsieur le Président, de remettre la question à plus tard, et je vous en remercie.

[*Traduction*]

Tout d'abord, monsieur le Président, j'ai remarqué que mon collègue, dans son intervention à la Chambre, a déclaré à peu près en ces termes que j'aurais dit, ou que je suis censé avoir dit certaines choses. Bien qu'il puisse mettre en doute leur exactitude à cet égard, je puis dire que les médias ont donné un compte rendu fidèle de ce que j'ai déclaré sur cette question d'importance capitale. Le rapport de presse était bel et bien exact.

[*Français*]

Vous me permettrez, monsieur le Président, d'apporter toutefois quelques mises au point concernant la déclaration que j'ai faite à la presse et, de ce fait, de commenter la question de privilège qui, à mon avis, n'est pas fondée.

[*Traduction*]

Essentiellement, monsieur le Président, j'ai profité de l'occasion d'une conférence de presse de portée générale pour rappeler une vérité qui me semble très importante, à savoir que notre fonction publique est compétente et dévouée et qu'elle rend d'excellents services au pays. Je maintiens cette affirmation. J'aimerais être en mesure de transmettre moi-même ce message aux critiques de la fonction publique des partis d'opposition.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez) allègue que je prête des intentions malveillantes aux membres du Comité ou leur fais dire ce qu'ils n'ont pas dit. Je reprends les propos de l'honorable député tels qu'ils apparaissent à la page 3967 du hansard, et je cite:

[*Traduction*]

Il laisse entendre que les membres du comité croyaient que M. Lussier était un menteur et que c'est pour cette raison que le comité l'a fait témoigner sous serment.

[*Français*]

Sans reprendre l'ensemble des délibérations du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration du 28 janvier dernier, lors de la comparution du président de la Commission d'assurance-chômage, il est évident, monsieur le Président, à la lecture du rapport de cette réunion, que la question de l'assermentation du témoin reposait sur une préoccupation évidente de certains membres du Comité d'avoir la certitude d'obtenir la bonne réponse à leurs questions. Je ne mets nullement en doute l'autorité de la Chambre des communes ou l'autorité d'un de ses comités d'assigner des témoins à comparaître et à y témoigner sous serment, tel que décrit au commentaire 635 de Beauchesne.

Mon commentaire à la presse, monsieur le Président, portait avant tout sur l'à-propos d'une telle demande du Comité étant donné les circonstances, et je m'explique.

Tous conviendront, monsieur le Président, qu'en régime parlementaire il appartient au ministre d'informer le Parlement et ses comités. C'est le principe fondamental de la responsabilité ministérielle en régime parlementaire démocratique. Les ministres sont responsables devant cette Chambre des actes accomplis en leur nom. Les fonctionnaires, par ailleurs,

ont l'obligation d'appuyer leur ministre dans ses relations avec le Parlement. Il est de longue tradition, monsieur le Président, que les fonctionnaires ne doivent pas exprimer d'opinions ni prononcer de discours sur les options envisagées par le gouvernement, mais qu'ils doivent aider le ministre à communiquer à cette Chambre et à ses comités les renseignements factuels et objectifs reliés à la gestion des programmes du ressort du ministre en cause.

Nul ne devrait mettre en doute, monsieur le Président, l'intégrité et le professionnalisme des fonctionnaires. Nul ne devrait mettre en doute le respect que portent les fonctionnaires à nos institutions démocratiques. Mon commentaire à la presse exprimait donc mon étonnement devant un geste extraordinaire, inusité, d'assermenter un haut fonctionnaire, ce qui est un fait rarissime dans les annales parlementaires de cette Chambre. D'ailleurs, certains membres du Comité, dont le député de Nickel Belt, l'ont reconnu au cours des délibérations du Comité.

Le fait demeure, monsieur le Président, savoir que les fonctionnaires ont toujours été très attentifs aux attentes du Parlement, et cela dans le respect du principe de la responsabilité ministérielle et de nos traditions parlementaires. Cette relation entre fonctionnaires et comités parlementaires a toujours été axée sur la confiance et le respect mutuels, et je sais, monsieur le Président, que tous les députés de cette Chambre veulent protéger et renforcer cette tradition.

Je m'étonne alors, monsieur le Président, que mes propos soient mal interprétés. Je ne peux concevoir comment l'honorable député puisse alléguer que, et je cite:

> J'ai manqué de respect au Parlement en conseillant au sous-ministre de se moquer d'un comité permanent de la Chambre.

Premièrement, je n'ai jamais conseillé à aucun sous-ministre, à celui-là ou à un autre, de se moquer d'un comité permanent de la Chambre, tout au contraire, je les ai toujours encouragés à témoigner d'une façon franche et honnête et à divulguer toute l'information requise par les honorables députés de cette Chambre. Je n'ai voulu, monsieur le Président, que rappeler nos principes et nos traditions parlementaires.

Mes commentaires, lors de l'entrevue que j'accordais au quotidien *The Globe and Mail*, reflétaient mon inquiétude vis-à-vis d'une procédure qui me semble inappropriée et non nécessaire et qui, de plus, risque de miner le climat de confiance et de coopération essentiel au bon fonctionnement du Parlement et de l'appareil gouvernemental.

• (1510)

[*Traduction*]

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à faire une brève mise au point en tant que président du comité concerné. Puisque nous avons passé bien des heures ensemble, et si j'interprète bien la pensée des membres du comité, je crois devoir, dans une certaine mesure, exprimer nos regrets que cette décision du comité ait pu donner l'impression que nous doutions le moindrement de la loyauté et du travail de la Fonction publique du Canada. Cela n'était pas du tout l'intention du comité. Nous applaudissons, avec le ministre, aux efforts de nos fonctionnaires qui rendent de précieux services à nos concitoyens.

Le compte rendu de cette réunion montre que quatre personnes ont été assermentées à cette occasion, quatre commissaires de la Commission de l'assurance-chômage. Techniquement, ce n'est pas le sous-ministre qui a été assermenté, mais le commissaire d'un organisme public qui se trouve être aussi sous-ministre. C'est à titre de commissaires de la Commission de l'assurance-chômage que ces personnes ont été assermentées.

Enfin, j'ai appris que cet incident avait suscité bien des discussions à beaucoup d'échelons de la fonction publique, au Cabinet et parmi les greffiers, les députés et les présidents des autres comités. La question est de savoir quand il est opportun d'assermenter les témoins. Beauchesne stipule que les comités sont seuls maîtres de leur procédure. Je dirai donc que ce sont les comités et leurs membres qui décident en toute circonstance.

Je pense que certaines des inquiétudes exprimées par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et d'autres, notamment le député de Montréal qui est vice-président de notre comité, portent sur la question du droit des membres de comité à obliger des gens à assister à leurs réunions et à y témoigner. L'article en question suggère qu'il serait peut-être sage, quand un comité demande à un fonctionnaire de prêter serment, que celui-ci quitte la réunion.

Avant de vous prononcer sur cette question, monsieur le Président, je pense que vous voudrez y réfléchir. Si le comité a annoncé une réunion avec comparution de témoins, et que ces derniers ont accepté de comparaître, serait-il vraiment sage pour eux de partir lorqu'on leur demande de prêter serment? Le comité serait alors quasiment contraint d'en référer au Parlement pour savoir si le refus de prêter serment alors que Beauchesne autorise le comité à assermenter les témoins constitue un outrage au Parlement. Si l'on concluait qu'il y a eu outrage au Parlement, cela créerait une situation pire que celle que nous connaissons actuellement. Je vous recommande de bien réfléchir à ce principe avant de vous prononcer sur la question.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je me réjouis des remarques du président du comité permanent de l'emploi et de l'immigration, dont je fais partie. Il est regrettable que d'autres présidents de comités permanents ne soient pas là pour participer à cette question de privilège.

J'ai écouté le ministre. Il a admis que le rapport de presse était exact. Il a parlé longuement de la compétence des hauts fonctionnaires, de leur loyauté et ainsi de suite. Là n'est pas la question. Il se trouve que je connais cette personne, le président de la Commission d'assurance-chômage, depuis un certain nombre d'années. Je suis d'accord avec ce que le ministre a dit. Cependant, la question n'est pas là.

Que le ministre ou les témoins soient d'accord ou non, une motion a été présentée en bonne et due forme en vue d'assermenter les témoins. Le comité s'est prononcé en faveur de cette motion et a assermenté ces témoins. Je faisais partie du comité ce jour-là et j'ai voté en faveur de la motion. Le ministre peut se livrer à des conjectures et tenter de deviner quelles étaient les intentions du comité. De fait, il a déclaré: «Le comité affirme en fait qu'il est menteur». Le ministre accuse le comité de qualifier de menteur le président de la Commission d'assurance-chômage. Je n'ai jamais pensé cela et je dirai au ministre sur-le-champ que je ne me suis certes pas exprimé ainsi. Je n'ai nullement pensé cela.

Je le répète, pour une raison quelconque, le comité a décidé d'assermenter le témoin. Les fonctionnaires de l'État relèvent du ministre. Il ne s'agit pas d'un ministre ordinaire mais du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) chargé de faire respecter les diverses lois régissant les fonctionnaires de l'État. Le président de la Commission d'assurance-chômage est en fait sous-ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre a déclaré: «J'aurais aimé voir Gaétan Lussier quitter la pièce».

Je n'ai pas dit dans mes remarques hier que le ministre tournait le comité en ridicule. Toutefois, il conseillait à quelqu'un de manifester son mépris envers le comité et en définitive envers le Parlement. Je suis membre de ce comité comme tous mes collègues qui en font partie, à titre de représentant des Canadiens.

Cela peu sembler hors de propos, mais permettez-moi de signaler que le membre du comité qui a présenté la motion tendant à assermenter les témoins était un des députés conservateurs qui sont la majorité au comité.

A mon avis, il s'agit de prime abord d'une question de privilège. Quand un ministre du Cabinet, grand patron des mandarins, conseille aux fonctionnaires de ne pas tenir compte de la décision d'un comité parlementaire, il dit à MM. Lussier et Edwards . . .

M. de Cotret: Non, c'est faux!

M. Rodriguez: Vous l'avez dit ici. Vous avez dit que le rapport était exact. On peut y lire: «J'aurais voulu que Gaétan Lussier quitte la pièce». Qu'est-ce que M. Lussier doit déduire de cela? Lorsque cela se reproduira, M. Lussier va quitter la pièce.

Je crois manifeste que le ministre a porté atteinte non seulement à mes privilèges mais à ceux de tous les députés. Vous pouvez bien glousser et lancer vos documents sur votre bureau d'un air dégoûté, il n'en demeure pas moins que c'est clairement là un conseil à l'endroit des fonctionnaires et j'estime que cela porte atteinte à nos privilèges.

M. le Président: J'hésite à interrompre le député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Ceux qui nous écoutent risquent de croire que c'est la présidence qui a lancé ses documents dans un geste de dégoût. Je tiens à bien préciser que le député ne parlait pas de la présidence. C'est avec beaucoup d'attention que la présidence écoute le député. J'invite le député à poursuivre ses observations.

M. Rodriguez: Bien sûr, monsieur le Président, je ne parlais pas de vous. Vous écoutiez très attentivement. Je faisais allusion à la façon avec laquelle le ministre a lancé son document d'un air dégoûté lorsque j'ai dit qu'il encourageait le mépris du Parlement. Ce n'est pas moi qui ai accordé l'entrevue, c'est lui, et il a admis que le compte rendu en était exact. N'importe quel haut fonctionnaire qui lit cet article ne pourra qu'en arriver à la conclusion que le ministre l'appuiera s'il décide de quitter les lieux à la prochaine séance d'un comité parlementaire qui adoptera une motion demandant de le faire témoigner sous serment.

• (1520)

Enfin, monsieur le Président, je crois qu'il y a nettement là atteinte aux privilèges et si la présidence est de cet avis, je suis disposé à proposer la motion voulue.

M. le Président: Je tiens à remercier le ministre d'être revenu si rapidement à la Chambre pour participer à la discussion de cette importante question. Je tiens à remercier également de son intervention le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). Je dois aviser la Chambre que le député de La Prairie (M. Jourdenais) a soulevé la question de privilège sur cette même affaire. Il y a peut-être eu un contretemps quelque part, mais il était entendu qu'on le préviendrait lorsque la Chambre serait à nouveau saisie de la question. Or le député de La Prairie est malheureusement retenu aujourd'hui par ses tâches de député dans sa circonscription et je devrai donc remettre encore une fois la question à plus tard pour donner au député de La Prairie (M. Jourdenais) l'occasion d'intervenir s'il le juge nécessaire.

Je tiens à assurer encore une fois au ministre et au député de Nickel Belt (M. Rodriguez) que j'ai écouté très attentivement leur intervention. Je désire remercier encore une fois tous les députés pour leurs interventions bien claires. La présidence examinera très attentivement la question mais, je le répète, je ne porterai aucun jugement à cet égard avant d'avoir entendu le député de La Prairie, ce qui ne devrait pas tarder.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI N° 2 DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-40, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, l'effort de réduction du déficit entrepris par le gouvernement fédéral a vraiment eu pour résultat net non pas de le réduire sensiblement mais de le transférer en fait aux provinces dans sa plus grande partie. Les déficits réunis des dix provinces, en termes de comptabilité nationale, sont passés l'an dernier de 4,9 à 8,2 milliards de dollars. Donc, la réduction nette globale des déficits fédéraux-provinciaux s'est établie à 4,2 milliards de dollars. Pour obtenir cette réduction, nous avons payé le prix fort. Les économies régionales ayant stagné partout sauf dans le sud de l'Ontario, il n'y a eu que 5 000 emplois de créés en 1986. Dans les provinces de l'Ouest et les provinces de l'Atlantique, les taux de chômage sont très près de ce qu'ils

étaient lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1984.

L'effort de réduction du déficit entrepris par le gouvernement a également eu pour résultat que des programmes vitaux tels l'enseignement postsecondaire et la santé, qui sont financés en partie par l'État fédéral et en partie par les provinces, vont subir une réduction de crédits de deux milliards de dollars d'ici à 1990-1991.

Ma province, celle du Manitoba, a réussi assez bien au plan de la création d'emplois. Le taux de chômage a baissé au Manitoba malgré les réductions d'aide fédérale. Toutefois, la province se heurte maintenant à une série de choix très désagréables. Soit réduire ses programmes, soit accroître son déficit comme beaucoup d'autres provinces l'ont fait, soit alourdir la fiscalité provinciale. On nous dit qu'à un certain moment cet effort de réduction du déficit, pour lequel on a effectué tellement de compressions, va avoir pour effet d'annuler toutes les promesses faites par le gouvernement fédéral en 1984, avant les élections.

Parmi les promesses faites par le gouvernement, il y avait celle d'une réforme fiscale. Il devait rendre la fiscalité plus simple et plus juste. J'ai déjà mentionné qu'au cours de ses trois ans de pouvoir, le gouvernement a augmenté l'impôt sur le revenu, la taxe de vente, la taxe d'accise et les taxes sur le prix des services, ce qui fait que la famille moyenne paye maintenant 1 350 $ de plus en impôts qu'en 1984. Le gouvernement n'a rien fait pour éliminer les échappatoires dont disposent les riches au niveau de l'impôt sur le revenu des particuliers ainsi que beaucoup de sociétés qui ont réalisé de forts profits.

A titre d'exemple, permettez-moi de signaler qu'en 1976, dans la tranche des revenus les plus élevés, il n'y avait que 24 personnes ne payant pas d'impôt sur le revenu. En 1983, le nombre des Canadiens ne payant pas d'impôt sur des revenus supérieurs à 200 000 $ était passé à 259. Grâce aux renseignements que j'ai demandés, j'ai découvert qu'en 1981 les 239 personnes qui cette année-là n'avaient pas payé d'impôt sur le revenu avaient un revenu moyen s'établissant au chiffre effarant de 615 000 $. Et dire qu'il y a beaucoup de gens vivant sous le seuil de la pauvreté qui sont encore obligés de payer l'impôt sur le revenu. La taxe minimale devait censément mettre fin à ce parasitisme.

On nous répète sans cesse que le gouvernement va présenter prochainement un Livre blanc et nous expliquer comment il va nous doter d'une fiscalité équitable. Cependant, le gouvernement a ouvert toute grande aux riches les vannes en leur octroyant notamment une exonération d'impôt de 500 000 $ sur les gains de capital et en portant à 15 000 $ le montant qu'ils peuvent contribuer à un REÉR l'année où ils ne seraient pas tenus de payer l'impôt sur les revenus. Voilà des exemples de ce que le gouvernement a fait qui nous autorisent à croire qu'il n'est pas vraiment sérieux et que l'on ne nous soumettra vraisemblablement pas de propositions visant à rendre la fiscalité plus équitable.

Non seulement le gouvernement permet-il aux riches de s'en tirer sans avoir à payer leur juste part sous forme d'impôt sur le revenu, mais il laisse les entreprises en prendre à leur aise. En 1950, les recettes du gouvernement fédéral provenaient en parts égales de l'impôt sur le revenu des sociétés et de l'impôt sur le revenu des particuliers. Or, à l'heure actuelle, nous constatons que les particuliers versent près de 45 p. 100 des recettes du gouvernement fédéral, alors que les sociétés ne contribuent plus que 20 p. 100. Nous constatons par ailleurs que la part des contribuables a augmenté de 20 p. 100, alors que celle des sociétés n'a pas augmenté du tout. Pourtant, le gouvernement ne force pas les entreprises à payer leur juste part des impôts.

Les actions privilégiés qui ont maintenant la faveur de bien des entreprises ne sont toujours pas imposées. Les intérêts découlant des mainmises, lesquels nécessitent toujours des emprunts massifs sans créer de nouveaux emplois, continuent d'être déductibles aux fins de l'impôt. Le gouvernement nous rappelle qu'il est intervenu pour mettre fin au scandale du crédit d'impôt à la recherche scientifique, alors même qu'il a permis à ceux qui avaient déjà formulé des demandes de toucher ce crédit d'impôt. Nous avons perdu ainsi non pas un milliard, mais plus de 3 milliards en impôts que ces entreprises auraient dû payer. Le gouvernement souhaite présenter aujourd'hui un tableau rassurant. Cependant, il manque de recettes, et il hésite à en trouver ou à en créer davantage. Afin de faire face au déficit, il vend des sociétés d'État utiles et rentables comme Téléglobe. Il existe des milliers de sociétés d'État aux niveaux fédéral et provincial. Les sociétés d'État n'ont pas été le fruit de l'imagination de quelques socialistes à tous crins. Quatre-vingt-quinze pour cent ou plus d'entre elles ont été établies par des gouvernements conservateurs, libéraux, créditistes et péquistes aux niveaux fédéral et provincial. Ces gouvernements ont agi ainsi, car ils ont constaté que les gens avaient certains besoins auxquels le secteur privé n'était pas disposé à répondre. Or, à l'heure actuelle, on vend ces sociétés sans songer aux raisons pour lesquelles elles ont été établies au départ et à leur utilité pour le pays.

• (1530)

J'ai déjà précisé comment le gouvernement fédéral se décharge de ses dettes sur les gouvernements provinciaux, ce qui accentue la stagnation régionale déjà aggravé par l'incapacité du gouvernement d'élaborer une politique régionale réalisable. On a proposé un certain nombre de mesures concrètes et utiles dont le besoin se fait sentir, mais le gouvernement a rejeté ces propositions de peur d'accroître le déficit.

La Fédération canadienne des maires et des municipalités a fait une recommandation fort utile lorsqu'elle a signalé que dans la plupart des villes canadiennes, l'infrastructure du centre-ville est dans un état lamentable. Il faut commencer à rebâtir les services et à rénover les vieux quartiers. Il est nécessaire de reconstruire les routes, les égouts, les ponts et le système d'eaux usées qui sont dans un état lamentable et qui se détériorent rapidement. La Fédération a estimé qu'il en coûterait 14 milliards de dollars pour procéder aux travaux de rénovation nécessaires, avant que nous ne soyons entraînés dans un cycle de réparations temporaires fort coûteuses. Elle a proposé l'élaboration d'un programme conjoint financé par les gouvernements fédéral et provinciaux et les municipalités.

Le gouvernement fédéral a rejeté carrément cette proposition, malgré ses avantages évidents. La construction de nouvelles installations entraînerait la création d'emplois, ce qui serait fort utile sur le plan social, et l'argent serait consacré aux régions qui en ont le plus besoin, notamment le centre des zones urbaines.

C'est un précédent gouvernement conservateur dirigé par M. Diefenbaker qui a lancé ce mouvement avec son programme de travaux d'hiver. Au lieu d'accepter cette proposition, le ministre des Finances (M. Wilson) l'a rejetée, et le ministre de l'Environnement (M. McMillan), qui devrait avoir plus de bon sens, dit qu'on ne fait pas payer assez cher l'eau aux citadins. Naturellement, il préfère que ce soit eux qui paient plutôt que le gouvernement fédéral. Le gouvernement n'innove guère en matière de dépenses.

Je voudrais aborder brièvement quelques autres problèmes. En dépit du fait que le taux de chômage dépasse toujours 9 p. 100, le gouvernement a réduit de 100 millions de dollars les crédits destinés à la création d'emplois. Il a également diminué le budget du secteur gouvernemental sans but lucratif, et a accordé au secteur privé une grande partie de l'argent destiné à la création d'emplois. On ne fait donc pas beaucoup d'efforts pour aider, grâce à ces programmes, ceux qui en ont le plus besoin: les autochtones, les handicapés ou les femmes.

Je voudrais parler brièvement de ce qui est arrivé au budget destiné à la recherche. Lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, ils ont dit que s'ils étaient élus ils prendraient rapidement des mesures pour atteindre le même niveau de financement que les autres pays dans le domaine de la recherche et du développement scientifiques, auquel ils prévoyaient consacrer 2,5 p. 100 du produit national brut. En fait, nous sommes au Canada dans une situation pire que celle où nous étions lorsque les libéraux étaient au pouvoir. Nous consacrons actuellement moins de 1,5 p. 100 de notre produit national brut à la recherche et au développement scientifiques.

Le gouvernement espère que le secteur privé investira massivement dans ce domaine. J'attends toujours de rencontrer un scientifique qui y croit. Si le secteur privé ne le fait pas, nous prendrons encore plus de retard dans la poursuite de notre objectif qui est de consacrer suffisamment d'argent à la recherche scientifique.

Le gouvernement ne nous a pas donné le régime fiscal plus juste qu'il nous avait promis. Il a alourdi davantage la charge fiscale des citoyens ordinaires. Il a permis aux riches et aux sociétés de se soustraire encore plus facilement à leur juste part des impôts.

Pour toutes ces raisons, d'autres néo-démocrates fédéraux voteront comme moi-même contre cette mesure d'emprunt.

M. Lesick: J'ai trouvé fort intéressants les propos du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), surtout cet après-midi, quand il nous a parlé des injustices de la fiscalité de 1976 à 1983, et qu'il nous a rappelé que le nombre de personnes qui ne payaient pas d'impôts du tout avait décuplé. Le député a dit que les sociétés, en pourcentage, payaient beaucoup moins d'impôts que les simples citoyens. Le député a parlé aussi des 500 000 $ que peuvent épargner ceux qui vendent leurs actifs.

Ils devrait se rappeler que tous les chiffres et toutes les mesures qu'il a énumérés existaient à l'époque ou libéraux et néo-démocrates formaient le gouvernement. Il devrait donc en accepter une part de la responsabilité car il est lui aussi, en tant que député, responsable en partie du problème avec lequel nous sommes aux prises aujourd'hui. Ce sont uniquement les agriculteurs qui touchent ces 500 000 $, et encore seulement les plus riches, aux dires du député. Ce n'est pas le cas. C'est cette coalition libérale-néo-démocrate qui a créé les problèmes que nous avons aujourd'hui. Elle a permis les dépenses excessives de naguère. Le gouvernement s'efforce d'en venir à bout.

Pourquoi le député ne reconnaît-il pas sa part de responsabilité dans les inégalités du régime fiscal? Pourquoi ne s'avoue-t-il pas en partie à l'origine des dépenses supplémentaires dont les Canadiens doivent payer la note? Ils sont victimes de l'incompétence de cette coalition. Ce n'est pas le gouvernement actuel qui a causé le problème, mais bien le précédent dont le député de Winnipeg-Nord faisait partie.

M. Orlikow: Je conviens d'une chose avec le député d'Edmonton-Est (M. Lesick), à savoir que les lacunes fondamentales du régime fiscal, en ce qui concerne l'impôt tant sur le revenu des particuliers que des sociétés, ont été créées lorsque le parti libéral formait le gouvernement. Je suis d'accord là-dessus, tout en signalant au député que c'est le parti conservateur, au pouvoir depuis 1984, qui a permis aux particuliers et aux sociétés de se prévaloir encore plus facilement de ces échappatoires. Le député n'a sûrement pas vérifié avant de nous accuser à tort d'avoir soutenu les libéraux lorsqu'ils ont pris ces mesures fiscales.

• (1540)

Dès le début des années 60, quand la Commission Carter, nommée par l'ancien premier ministre conservateur, M. Diefenbaker, a présenté ses recommandations fiscales, le Nouveau parti démocratique a revendiqué la mise en oeuvre de la plupart de celles qui tendaient à mettre fin aux échappatoires. Nous avons reproché aux libéraux de ne pas s'occuper du problème, comme nous le faisons maintenant pour le gouvernement conservateur.

Voici une précision sur mes critiques concernant l'exemption de 500 000 $ sur les gains en capital. Je n'ai pas le temps aujourd'hui d'entrer dans les détails, mais nous avons clairement réclamé que les agriculteurs et les petits entrepreneurs puissent transférer leur exploitation à leurs enfants ou à des proches sans être lourdement imposés sur de prétendus gains en capital. Beaucoup de personnes seront évidemment d'accord avec les critiques que je formule au nom du NPD.

Si le député n'a pas pris connaissance des derniers sondages, il devrait le faire pour savoir à quel point l'appui accordé aux conservateurs a diminué partout au pays, particulièrement dans l'Ouest, notamment en Alberta où tous les députés élus aux dernières élections sont des conservateurs. Je lui conseille également d'étudier les récentes élections provinciales et les résultats dans la ville d'Edmonton où 16 députés néo-démocrates ont été élus. La population canadienne est déçue du gouvernement. Elle exprime clairement son insatisfaction et elle a raison.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C-40, Loi portant pouvoir d'emprunt, et de tenter de déterminer ce que fait le gouvernement et vers quoi tend sa politique financière. Ce projet de loi sur le pouvoir d'emprunt permettra au gouvernement d'emprunter 24,3 milliards de dollars d'ici la fin de mars 1988. Le problème, c'est que nous ne sommes pas mieux informés sur l'utilisation qui sera faite de cet argent.

Il ne fait aucun doute que le budget, si on peut l'appeler ainsi, ne nous a donné aucun indice sur ce point. Il témoignait tout simplement de l'indécision du gouvernement quant à la voie à adopter. Il ne nous permettait pas de savoir si le déficit serait réduit. La réduction du déficit dont se targuait le ministre des Finances (M. Wilson) était de l'ordre de 200 millions de dollars. Le ministre ne s'est certes pas attaqué aux très graves problèmes financiers, pour reprendre son expression.

Je voudrais traiter tout particulièrement du secteur de l'énergie que j'estime important, et en profiter pour signaler ce qu'on a négligé de prévoir dans le budget à son égard. Les ministériels ont déclaré, et pas plus tard qu'à l'automne 1986, qu'ils ne savaient pas comment ils feraient pour financer l'aide destinée à ce secteur. Ils ne savaient pas s'ils accorderaient de l'aide au secteur énergétique, s'ils financeraient cette aide en augmentant les taxes de vente et d'accise, ou encore s'ils le puiseraient à même le revenu consolidé ou ailleurs. Ils ont toutefois décidé, dans le budget, d'augmenter la taxe d'accise de un cent le litre. Grâce à cette augmentation, ils comptent recueillir 450 millions de dollars. Ils ont également décidé d'égaliser la taxe d'accise sur l'essence ordinaire et l'essence sans plomb, ce qui leur rapportera encore 30 millions. Par son budget, le gouvernement va recueillir 480 millions. Qu'est ce que cela rapportera au secteur de l'énergie? Rien du tout.

C'est pourtant ce même gouvernement qui a prétendu favoriser l'autarcie énergétique et la sécurité de l'approvisionnement. Il a prétendu vouloir assurer la vigueur du secteur. Lors des dernières élections fédérales, il a reçu l'appui sans réserve des régions productrices d'énergie. Or il a royalement fait faux bond à des gens qui avaient toutes les raisons de croire que l'on interviendrait en leur faveur.

Que fait le gouvernement? En 1986, le secteur énergétique a perdu plus de 50 000 emplois. A Calgary, 6 000 autres emplois ont été supprimés pendant le seul mois de janvier. En raison du déclin du secteur, à la fin de janvier 1987, le pays avait perdu au moins 56 000 emplois. Le problème est très grave. Et il ne touche pas que l'Ouest; il est plutôt d'envergure nationale. Toutefois, le gouvernement refuse d'en reconnaître la gravité. Non seulement il fuit le problème, mais il se dérobe aussi à ses responsabilités gouvernementales.

De toute évidence, les ministériels ne s'entendent pas du tout entre eux sur la marche à suivre. Le ministre des Finances ne fait absolument rien. Il a indiqué dans son budget que des recettes proviendraient de la vente d'essence, mais il n'y a pas fait mention d'affectation de crédits au secteur énergétique. Le jour du dépôt du budget, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a diffusé dans l'ouest du Canada un communiqué dans lequel il soulignait que le budget n'était pas censé servir à annoncer des mesures d'aide précises à des régions ou à des secteurs particuliers.

A quoi doit donc servir le budget? Quel en est le but? Le budget n'aide en rien les régions. Il ne propose aucun programme financier.

Selon le même communiqué, le gouvernement avait un autre moyen de venir en aide au secteur énergétique, à savoir sa stratégie de diversification économique de l'Ouest, en vertu de laquelle des mesures seraient prises pour aider l'industrie énergétique durant cette période de graves difficultés. A quelle période faisait-on allusion? Le secteur énergétique pique du nez depuis janvier 1986. Le communiqué parlait d'une stratégie d'aide au secteur énergétique sans définir la période d'intervention. Cependant, ce qui importe encore davantage, c'est qu'on y faisait complètement abstraction de la période difficile qui dure maintenant depuis 14 mois.

Le gouvernement ne sait pas du tout comment résoudre le problème ni quoi faire pour venir en aide au secteur énergétique. Le gouvernement doit dire la vérité aux Canadiens de l'Ouest. Il ne leur a pas dit qu'il n'avait pas de solution et qu'il n'allait rien faire pour le secteur énergétique. Il a dit qu'il présenterait une stratégie de diversification économique de l'Ouest, mais il n'en a défini ni la période d'application ni le contenu. Il a tout simplement tenté d'endormir les gens de l'Ouest et de leur faire croire que le gouvernement est intéressé à améliorer leur sort.

Le vice-premier ministre a dit aussi dans son communiqué qu'on encouragerait et qu'on aiderait les entreprises à investir dans l'exploration et dans le développement énergétique qui sont si importants pour assurer à l'avenir la sécurité d'approvisionnement du Canada. Pourquoi ne peut-on le faire dès maintenant? Pourquoi devons-nous attendre une stratégie qui n'est pas formulée et qui n'est pas définie? Le gouvernement n'a peut-être même pas l'intention de mettre complètement en oeuvre cette stratégie. Pourquoi dire aux Canadiens de l'Ouest qu'on n'a rien à leur donner en ce moment où ils sont aux prises avec les pires difficultés économiques? Pourquoi leur dire qu'ils doivent attendre que le gouvernement s'organise pour s'attaquer aux problèmes que l'ouest du Canada affronte actuellement?

Le communiqué poursuivait en disant que le gouvernement fédéral coopérerait étroitement avec les gouvernements provinciaux et le secteur pour étudier les mesures voulues en vue d'accélérer les projets d'exploitation pétrolière non conventionnels. C'est de la foutaise, monsieur le Président. Le gouvernement ne coopère pas avec les gouvernements provinciaux. Je crois en la consultation. C'est important qu'il y ait de la consultation dans le secteur énergétique comme dans tous les secteurs. Le gouvernement fédéral a parlé aux provinces et elles lui ont dit ce qu'elles veulent mais il ne communique plus avec elles. Le gouvernement fédéral se dérobe à ses responsabilités et surtout le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse).

• (1550)

Il fait preuve d'une indifférence flagrante à l'égard des problèmes de l'ouest du Canada. Qu'arrivera-t-il? Qu'arrive-t-il maintenant? Le gouvernement dit qu'il faut s'en remettre au marché. Le marché devrait dicter les décisions en matière d'exploration et de mise en valeur et le prix auquel l'essence est vendue à la pompe. Parlons d'abord de l'exploration.

Le gouvernement actuel fait de la sécurité d'approvisionnement l'un des piliers de sa politique énergétique. Il dit qu'elle est très importante, mais il n'a pas toujours été de cet avis. Le premier ministre (M. Mulroney) maintient sa position là-dessus, mais le ministre de l'Énergie a récemment dénoncé la sécurité d'approvisionnement et a dit qu'elle n'était pas importante. Par contre, le même gouvernement, le même premier ministre et le même ministre de l'Énergie déclarent que le secteur privé doit l'assurer. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) fait beaucoup trop du bruit. S'il ne s'intéresse pas à ce qui se passe dans l'ouest du Canada, je lui demanderais au moins de se tenir tranquille.

Je vous dirai ce que le secteur privé a déclaré ce matin à la séance du comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources. Imperial Oil comparaissait et son représentant a dit:

> Il n'est pas logique de dépenser beaucoup d'argent pour trouver et exploiter de nouveaux gisements pétroliers et gaziers au Canada strictement en vue d'atteindre à l'autosuffisance.

Voilà ce qu'a dit aujourd'hui le vice-président de la société Imperial Oil Limitée, M. Bob Peterson. Il a ajouté:

> ... il ne servira pas à grand-chose de s'assurer que le Canada bénéficie d'un approvisionnement énergétique sûr s'il survient une autre crise du pétrole. Le Canada risque d'être davantage touché par l'incidence économique d'une telle crise sur ses partenaires commerciaux que par l'incidence de la crise sur les prix et la consommation de l'énergie au Canada.

Qui va nous aider à assurer l'approvisionnement? Nous disons aux Canadiens que l'approvisionnement n'est pas assuré, qu'il n'y a pas de politique gouvernementale tendant à l'assurer et que le gouvernement n'a pas rempli son rôle. Le secteur privé ne va pas le faire à sa place. On ne peut pas s'attendre à ce que le secteur privé dépense de l'argent au moment où les prix du pétrole sont bas en vue d'assurer un approvisionnement lorsque les prix seront élevés s'il ne sait pas quand cela se produira. Il peut obtenir du pétrole à meilleur marché d'autres sources. L'important, ce sont les profits. Il existe de grandes réserves de pétrole ancien que l'entreprise peut vendre à gros bénéfice. Dans l'Ouest, l'entreprise ne va pas investir dans la valorisation, par exemple, car cela coûte très cher.

Où allons-nous? Nulle part parce que le gouvernement ne sait pas où il s'en va. Il n'en a aucune idée. Il dit que le budget n'était pas le bon véhicule pour l'établissement d'une véritable politique énergétique pour l'ouest du Canada. Mais cela n'est plus vrai désormais. Le 4 mars, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources était à Calgary. Voici ce qu'on pouvait lire dans un article de journal:

> Face à l'hostilité croissante du secteur pétrolier de l'Alberta qui est touché par la crise, le ministre fédéral de l'Énergie, Marcel Masse, a approuvé un éventuel dégrèvement de 80 millions de dollars à cette industrie.

C'est un revirement de politique total. Le ministre a déclaré en Alberta qu'il n'était pas au courant de tous les détails mais que, le samedi 6 mars, le ministre des Finances viendrait expliquer ce qu'il en était. Le ministre des Finances est allé à Calgary le 6 mars, mais il n'avait pas le moindre détail à donner au secteur énergétique. Il s'est contenté de dire que le gouvernement proposerait une stratégie plus tard et il a demandé aux gens d'être patients. Pendant ce temps-là, les gens font faillite et perdent leur emploi. Ils se demandent comment subvenir aux besoins de leur famille, mais le ministre des Finances les invite à la patience. Le commentaire du ministre de l'Énergie aux journalistes est encore plus exaspérant:

> Que la question des déductions pour épuisement, qui coûterait au gouvernement fédéral quelque 80 millions de dollars par année en manque à gagner, «n'était pas reliée directement» au budget.

Voici une mesure fiscale accordée au secteur minier que réclame le secteur pétrolier et gazier mais que le gouvernement retarde. Il ne veut promettre aucune concession au secteur pétrolier et gazier pour l'épuisement gagné. Le ministre de l'Énergie a l'audace de dire que la question n'a pas de rapport avec le budget. Qu'est-ce qui compte pour le gouvernement? Que faut-il faire pour qu'il se préoccupe de l'économie? Que faut-il faire pour qu'il se soucie des problèmes de l'Ouest?

Le gouvernement projette maintenant de privatiser Petro-Canada, la société qui pris l'initiative de la prospection au large des côtes et dans d'autres régions où le secteur privé ne voulait pas prospecter et forer. Le gouvernement va se débarrasser d'une société d'État qui a fait le travail qu'elle était censée faire. C'est normal pour ces gens-là parce que c'est ainsi qu'agit le gouvernement conservateur. Lorsque quelque chose marche bien, il s'en débarrasse.

Le ministre des Finances prétend que Petro-Canada n'a aucun rôle d'utilité publique. La ministre d'État à la Privatisation (M^me^ McDougall) affirme qu'elle n'arrive pas à songer à un seul avantage que pourrait offrir cette société. Le ministre de l'Énergie a dit ce matin à l'émission *Canada AM* que la société Petro-Canada avait fini de jouer le rôle qu'elle devait jouer au Canada en ce qui concerne l'exploration. Au cours de la même émission, il a ajouté que le gouvernement voulait vendre la société parce qu'elle pourra recevoir plus d'argent pour l'exploration.

Où est la logique dans ces déclarations? Si le gouvernement vend Petro-Canada et reçoit une redevance, qui fera l'exploration? Petro-Canada ne sera pas là pour la faire. Il faudra que ce soit une société privée qui intervienne. Le gouvernement donnera-t-il toutefois de l'argent à cette société privée sur laquelle il n'a aucune emprise? C'est le même gouvernement qui nous dit que Petro-Canada ne devrait pas être un outil de politique publique. C'est en contradiction directe avec ce que

disait un rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce concernant la concurrence dans le secteur pétrolier:

> Petro-Canada donne au gouvernement la possibilité de réduire les entraves à la concurrence et ce qu'il en coûterait au public, non seulement sans avoir besoin de recourir à des mesures législatives, mais aussi de façon beaucoup plus soutenue que l'on ne pourrait le faire par cette voie.

Tout le monde dit au gouvernement que Petro-Canada a un rôle à jouer. Même ses pires ennemis dans l'Ouest, s'ils étaient honnêtes avec vous, vous diraient que Petro-Canada a eu de bons côtés pour le secteur énergétique et l'économie en général.

Il me semble que nous sommes dans une situation assez effrayante. Nous ne savons pas ce qui va arriver. La situation n'a pas évolué dans le secteur énergétique de l'ouest du Canada. La situation est la même: il y a toujours un marasme dans le secteur pétrolier et gazier. Ce marasme est responsable de la baisse des activités de prospection et de la diminution du nombre de puits forées: 12 000 en 1985, la moitié de cela en 1986. Les prévisions pour 1987 indiquent que le nombre de puits sera encore plus bas cette année.

• (1600)

L'avenir n'est pas très encourageant et l'une des raisons c'est que les gens n'ont pas confiance dans le gouvernement. Ils se sentent trahis. Ils ont appuyé le gouvernement pensant qu'il comprenait, et qu'il présenterait une politique qui les aiderait. Ils sont maintenant complètement écoeurés d'avoir été bernés par ce gouvernement conservateur.

Ce n'est d'ailleurs pas vrai seulement de la situation dans l'Ouest, c'est la même chose dans la région atlantique et pas uniquement dans le secteur énergétique. En raison des élections dans Saint-Jean-Est, le gouvernement a dit à Petro-Canada qu'il voulait quelque activité dans Terra Nova et dans le bassin d'Avalon. Cette même société qui ne doit pas être un outil de politique publique, qui doit être totalement indépendante, a transporté les deux ministres à Terre-Neuve pour qu'ils puissent annoncer que l'on forerait deux puits de délimitation. Cette nouvelle a fait naître l'espoir et a conduit les gens de Terre-Neuve à penser que l'on exploiterait les réserves du gisement de Terra Nova. C'est de la pure spéculation, car le gouvernement n'a pas l'intention de faire quoi que ce soit dans l'intérêt des gens de Terre-Neuve ou des autres Canadiens. Ce sera la catastrophe si le gouvernement ne remplit pas cet engagement, mais Petro-Canada est en train de se retirer complètement du secteur, sauf, ce qui est plutôt ironique, là où le gouvernement lui a dit qu'elle doit annoncer une activité quelconque.

Le développement régional au Canada est une appellation tout à fait erronée sous le gouvernement actuel puisqu'il n'a aucune politique d'expansion régionale. Le seul développement régional qui l'intéresse consiste à renforcer son assise. Il a tout a fait oublié les besoins des Canadiens de l'Atlantique et des régions défavorisées. Il affecte des fonds de temps à autre, mais il ne s'en sert jamais. Il ne fait rien pour garantir que les fonds affectés sont utilisés à bon escient en vue d'aplanir les disparités économiques.

Le gouvernement actuel est devenu d'une arrogance incroyable après seulement deux ans au pouvoir. Il ne s'intéresse nullement aux Canadiens ou à leurs problèmes.

M. Henderson: Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) de son excellent discours. Il a très clairement expliqué sa position relativement à l'industrie pétrolière et montré que le gouvernement n'a pas réussi à aider l'industrie pétrolière. De toute évidence, l'exposé budgétaire et le projet de loi sur le pouvoir d'emprunt que nous étudions aujourd'hui ne répondent pas aux besoins de cette industrie.

Je voudrais poursuivre où le député a terminé et parler des disparités régionales. Le député est originaire du Cap-Breton et il sait très bien, je pense, que le gouvernement a échoué totalement pour ce qui est de créer des emplois dans la région de l'Atlantique. Les programmes qui ont été annoncés n'étaient des programmes que de nom. Ils n'ont rien donné de concret.

Dans ma propre province de l'Île-du-Prince-Édouard, le taux de chômage en janvier 1987 était plus élevé qu'il ne l'avait été depuis 1982. Il a maintenant atteint 14,6 p. 100, mais le député sait fort bien que cela ne reflète pas vraiment la situation. Les taux de chômage sont désaisonnalisés et ne tiennent pas compte des membres de l'industrie de la pêche et des autres travailleurs qui reçoivent des prestations de l'assurance-chômage.

Je voudrais que le député commente le refus du gouvernement à mieux financer l'enseignement postsecondaire. Des étudiants de ma province sont venus me voir pour me faire part de leur mécontentement profond relativement à la façon dont le gouvernement finance les programmes établis. Les frais de scolarité à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard sont parmi les plus élevés au Canada. L'an dernier, les droits d'inscription étaient de 1 480 $ plus d'autres frais obligatoires et le coût des livres. Si on ajoute à cela les frais de subsistance et la pénurie d'emplois pour les étudiants dans les provinces de l'Atlantique, les jeunes de la région de l'Atlantique ne peuvent pas faire d'études faute de financement suffisant du gouvernement. Le gouvernement n'investit pas dans l'un des meilleurs secteurs que je connaisse, c'est-à-dire l'avenir de nos jeunes.

Les habitants de la région de l'Atlantique ont été totalement laissés pour compte dans le domaine de l'enseignement postsecondaire comme dans bien d'autres. J'ai entendu des député ministériels parler ce matin de ramener le déficit de 32 à 29,5 milliards de dollars, selon les prévisions. Cependant, si l'on y regarde de plus près, on constate que la réduction est essentiellement due aux augmentations d'impôt et non à des économies visibles. Le gouvernement économise un cent et en prodigue mille. Son Cabinet est le plus important que nous n'ayons jamais vu même si, pratiquement toutes les semaines, un ou deux ministres disparaissent pour une raison ou une autre, mais ils sont continuellement nommés à un nouveau poste. Je pourrais en dire long sur la façon dont le gouvernement gaspille l'argent du contribuable tout en effectuant des compressions qui nuiront à l'avenir et à la viabilité à long terme de notre pays et surtout en sabrant dans des programmes qui touchent l'éducation des jeunes.

M. MacLellan: Monsieur le Président, les jeunes Canadiens et surtout ceux de la région de l'Atlantique n'ont guère plus d'espoir. Comme l'a signalé mon collègue le député d'Egmont (M. Henderson), non seulement leurs possibilités sont minces, mais le moral des jeunes est bas et ne cesse de s'amenuiser. Il est de plus en plus évident que le gouvernement a pour objectif de ne permettre qu'aux riches de fréquenter l'université et que l'aide aux étudiants universitaires sera réduite à tel point que les jeunes qui ne peuvent pas trouver d'emploi d'été ou obtenir une aide financière de leurs parents ne pourront plus s'inscrire à l'université quels que soient leurs résultats scolaires.

Quant aux emplois, le tableau est tout aussi sombre. Le nombre d'emplois disponibles dans la région de l'Atlantique diminue au fur et à mesure où le gouvernement centralise toutes ses activités dans les grandes villes. Les jeunes reçoivent une formation sans avoir la possibilité de trouver un emploi dans leur domaine de compétence. Cela les préoccupe ainsi que leurs parents et c'est inquiétant pour l'avenir de la région de l'Atlantique. Tous les Canadiens devraient s'en inquiéter.

M. Gagnon: Monsieur le Président, nous n'avons vraiment aucune leçon à recevoir des libéraux sur l'application d'une politique énergétique. Ils ont proposé un Programme énergétique national, ils ont proposé l'IRP et ont acculé l'ouest du Canada à la ruine. Si les libéraux ont instauré un mauvais programme c'est bien le Programme énergétique national et cela, avec l'aide et la bénédiction du NPD, le Nouveau parti dépensier. Ce parti voudrait nous faire dépenser à tour de bras. Il n'a aucun sens de la mesure sur le plan financier. Si vous ne faites preuve d'aucune mesure, les investisseurs étrangers ou canadiens perdront confiance. Cela fera tomber le cours du dollar. C'est ce qui s'est passé à la même époque l'année dernière et les taux d'intérêt ont grimpé. L'année dernière, ils étaient plus élevés de 4 p. 100 qu'ils ne le sont aujourd'hui. Selon certains, la politique canadienne n'est pour rien dans la hausse des taux d'intérêt. Je leur dirais de regarder ce qui se passe en Australie. Dans ce pays, le taux bancaire atteint 18,25 p. 100. Chez nous, il est de 9,25 p. 100. Nous devons sans doute nous débrouiller mieux que les Australiens.

• (1610)

Mon collègue du parti libéral parlait de Petro-Canada. Cette société a reçu 4,25 milliards des contribuables. Nous avons récupéré en retour 50 millions. Nous devrions avoir obtenu dix fois plus chaque année, depuis sept ans. Il parle des merveilleux projets de prospection que Petro-Canada a entrepris dans les régions vierges. Il oublie également qu'en plus de ces 4,25 milliards, cette société a obtenu le remboursement de 80 p. 100 de ses frais d'exploration sous la forme de subventions d'encouragements pétroliers. Un cadeau de plus.

Le député parle de la concurrence. La société Petro-Canada est née de la fusion de certaines sociétés comme Supertest, BP, Canadian Fina, Pacific 66, Gulf, Royalite et Purity 99. Je ne me souviens que de ces sept noms pour le moment. Si nous n'avons pas de concurrence sur le marché pétrolier, c'est parce que Petro-Canada a absorbé tout ses concurrents. Grâce à la concurrence, les consommateurs paient un juste prix. Il suffit de prendre l'exemple de Regina où il y a une raffinerie en coopérative et celui de Calgary, qui a une raffinerie Turbo. Mon collègue libéral croit-il toujours que Petro-Canada sert les intérêts des Canadiens?

M. MacLellan: Monsieur le Président, le député dit que le parti libéral est mal placé pour faire la leçon au gouvernement. Pour vous donner une idée de l'entêtement et de la stupidité de ce dernier, il refuse de tirer la leçon des évènements. Le député laisse entendre que le Programme énergétique national a eu des conséquences désastreuses dans l'Ouest. Son gouvernement aggrave maintenant le problème en ne proposant aucune politique. Ensuite, il s'étonne que les choses ne marchent pas bien dans cette région. Les conservateurs se demandent pourquoi les Canadiens de l'Ouest sont complètement dégoûtés d'eux. Ce n'est pas à cause de politiques impopulaires, mais parce qu'ils n'ont aucune politique. Le gouvernement n'a même pas essayé de trouver une solution. Il abandonne les gens à leur sort. C'est le pire affront qui soit.

A entendre le député, le gouvernement libéral a placé le secteur du pétrole et du gaz dans une position de faiblesse. Mais son gouvernement profite de sa faiblesse pour lui assener un coup fatal. Il est incroyable que le gouvernement et le parti conservateur ne comprennent pas la portée de leurs actes. Pourquoi Petro-Canada est-elle importante, demandent-ils? Pourquoi le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Transports (M. Crosbie) sont-ils allés à Terre-Neuve, dans un avion de Petro-Canada, pour annoncer le forage de deux puits d'exploration si Petro-Canada n'a pas d'importance? Si elle compte pour du beurre, pourquoi le gouvernement s'en sert-il pour défendre sa position à Saint-Jean-Est? Je crois inutile de répéter ce que Petro-Canada a fait pour notre pays. Le gouvernement en est conscient, comme ses ministres nous le montrent tous les jours.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse)—Les Banques—Les taux d'intérêt des banques à charte—L'écart entre le taux d'escompte et le taux préférentiel; l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—Le Conseil national de recherches— *a*) L'observatoire de radioastronomie d'Algonquin. *b*) L'utilisation du matériel de l'observatoire; l'honorable député de York-Est (M. Redway)—Revenu Canada—La disparition de registres sur microfiches—Le résultat de l'enquête.

Pouvoir d'emprunt

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-40, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, il m'est agréable de participer cet après-midi au débat du projet de loi C-40, Loi portant pouvoir d'emprunt. Comme toujours, un projet de loi de ce genre apparaît fort insipide et offre peu de détails, sauf qu'il va donner au gouvernement la somme de 24,3 milliards de dollars durant l'année financière en cours. Les députés de ce côté-ci de la Chambre seraient des plus irréfléchis s'ils s'abstenaient de demander au gouvernement à quoi cette somme va servir. Comme toute autre grande entreprise, le gouvernement fédéral doit emprunter de l'argent et très souvent d'avance. Toutefois, j'estime que nous devrions avoir le droit de demander non seulement pourquoi le gouvernement emprunte cette somme, mais aussi à quelles fins précises. Nous devons également lui demander de justifier ces énormes dépenses. Sauf erreur et si ma mémoire est fidèle, telle est la raison d'être de notre institution. Voilà pourquoi il y a environ 700 ans, le Parlement commençait en Angleterre à forcer le gouvernement à justifier la dépense de deniers publics.

Pour obtenir une réponse à cette question, il faut remonter au dernier budget du gouvernement. Ce n'est pas chose facile, car ce budget ne renfermait rien de nature à le rendre mémorable. De fait, nous pourrions résumer le plus récent budget en quatre mots: du pareil au même. Je serais tenté d'adopter une attitude partiale et de tout laisser faire. Somme toute, le gouvernement a rendu service au NPD. Quand on songe aux résultats du dernier sondage d'opinion, on pourrait prétendre que le gouvernement conservateur est la chose la plus bénéfique qui pouvait arriver au NPD. Toutefois, je ne peux faire cela. Ma conscience, mon courrier et mes contacts avec mes électeurs me rappellent chaque jour que notre pays souffre.

Le fait que si peu approuvent le gouvernement n'est rien dont on peut se vanter; il faut plutôt s'en inquiéter. On estime même dans ma propre circonscription, dans le sud-ouest de l'Ontario, que la récession nous a en quelque sorte quittés, que nous avons surmonté d'immenses obstacles, notamment des taux d'intérêt élevés et le chômage général, que les Canadiens ont repris le travail, que le problème du chômage est réglé et que le fléchissement des taux d'intérêt est salutaire à tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Toutefois, il suffit de s'éloigner d'environ 200 milles de Toronto dans le sud-ouest de l'Ontario, exception faite peut-être de Montréal et de certaines régions du sud du Québec pour constater que le Canada ne s'est pas encore extirpé de la récession de 1981-1982. De fait, les inégalités régionales sont plus prononcées maintenant qu'elles ne l'étaient alors. Le taux de chômage dans sept des provinces est plus élevé qu'en 1982. Ne nous leurrons pas. Les politiques fiscales et monétaires du gouvernement ne nous ont pas arrachés de la récession ou de la dépression pour nous faire jouir de certains progrès et d'un vif épanouissement. Tel n'est pas le cas.

Il nous faut sauter par-dessus la première partie du dernier budget où le gouvernement s'accorde un répit pour faire son propre éloge. Nous arrivons ensuite à la substance des propositions que le gouvernement formulait dans son exposé budgétaire de février. Toutefois, on peut dire qu'elles sont réduites au minimum, car le gouvernement propose simplement le prélèvement de quelques impôts et mêmes ces propositions touchent plus durement les petits et les moyens salariés. Bien entendu il en a toujours été ainsi. Ceux qui composent la tranche la plus importante des salariés, les hommes et les femmes qui appartiennent au groupe des moyens salariés en font encore les frais.

• (1620)

La première majoration fiscale touche l'essence vendue au détail. Le Canadien moyen qui doit se rendre au travail en voiture paiera 1c. de plus le litre d'essence. Le gouvernement espérait manifestement que tout le monde se résignerait et accepterait ce nouvel impôt d'un sou. Toutefois, cet infime espoir s'est évanoui quand les grandes pétrolières ont décidé d'y aller elles aussi de quelques cents, ce qui a provoqué un branle-bas général. J'avais espéré que le gouvernement interviendrait pour faire cesser cette escroquerie flagrante. Somme toute, les sociétés pétrolières espéraient faire porter sur le gouvernement l'odieux de cette majoration. Toutefois, ce dernier n'a pas été assez courageux pour agir. Au lieu de cela, le ministre des Finances (M. Wilson) a dit aux Canadiens de ne pas acheter d'essence s'ils ne sont pas contents du prix. C'est vraiment parler en type qui circule en limousine conduite par un chauffeur. S'il lui avait fallu se rendre au travail et qu'il avait trouvé son réservoir d'essence vide le lendemain du budget, il aurait peut-être répondu autrement.

L'essence, ce n'est pas la seule chose qui vient d'être taxée. Le gouvernement a également élargi l'assiette de la taxe de vente pour y faire figurer les aliments mangés sur le pouce. C'est une mesure sans grande importance dont on aurait pu ne pas tenir compte si nous avions eu un budget plus étoffé. Mais, enfin, cet élargissement de la taxe de vente, quoique pas trop considérable, constitue un exemple parfait de la doctrine du gouvernement. Au lieu d'aller chercher son argent en veillant à ce que chaque particulier et chaque société paient leur juste part, il a préféré appliquer un impôt indirect, régressif, dont le consommateur est le plus lourdement frappé. J'aurais préféré une réforme fiscale, et j'y reviendrai tantôt.

Par définition, les taxes de vente sont des impôts régressifs. Peu importe que vous soyez millionnaire ou que vous viviez d'une pension de retraite fixe, vous payez la même taxe sur le même article. Ce n'est tout simplement pas juste. Le pain coûte le même prix à celui qui élève une famille avec 15 000 $ par année qu'au riche qui élève une famille avec 150 000 $ par année. Les taxes de vente sont très, très régressives.

Il y a eu également un relèvement de 4 p. 100 de la taxe d'accise sur les tabacs. Traditionnellement, c'est une taxe sur le péché que tout le monde s'attend de trouver dans un budget. Depuis 20 ans elle figure dans chaque budget à peu près. Cependant, elle ne tient pas compte d'un besoin criant. Le temps est mal choisi pour effectuer un nouvel arnaquage idiot sur le tabac. Le gouvernement devrait comprendre que cette

vache à lait se meurt. Je représente une région qui compte beaucoup de producteurs de tabac ayant désespérément besoin d'aide pour se reconvertir à d'autres productions qui leur permettent de tirer un revenu passable de leur investissement.

J'aimerais prendre quelques minutes pour répéter certaines choses que j'ai dites à la Chambre à d'autres occasions. Quand ces laborieux producteurs de tabac se sont mis à cultiver le tabac il y a 50 ou 60 ans dans la zone du tabac du sud-ouest ontarien, ils ont pris un grand risque. Ils sont allés dans un désert économique, les terres pauvres du sud ontarien qui n'étaient guère propres à produire autre chose. A force de labeur, de ruminations, d'emprunts et d'impôts versés un an sur l'autre, ils se sont acquis un niveau de vie correct tout en édifiant des fermes familiales très rentables. Pendant un certain nombre d'années ils ont prospéré. Mais, ces dernières années, à cause de divers obstacles parmi lesquels figure en bonne place le facteur santé, l'industrie du tabac est maintenant en recul. A ce que prévoient la plupart des experts, elle va continuer de reculer au Canada.

Il est trop facile de dire que les gens doivent cesser de fumer, qu'il faut interdire la publicité sur le tabac, qu'il faut adopter tous les règlements et les lois imaginables pour inciter les gens à cesser de fumer. Je suis un exemple de ceux qui, après avoir fumé la cigarette pendant 30 ans, ont fini par arrêter. J'en suis heureux. J'ai eu la frousse. J'ai eu un avertissement, je savais que le tabac est dangereux pour la santé.

Il faut par ailleurs songer à l'industrie du tabac et en particulier aux producteurs. Est-il juste de leur tirer le tapis de sous les pieds en leur disant non seulement que leur produit a été jugé scientifiquement dangereux mais encore que nous ne nous soucions plus d'eux, que nous les laisserons se débrouiller tout seuls en nous contentant de mettre 15 millions de dollars dans la cagnotte en vue de les aider à abandonner la production du tabac pour passer à autre chose? Il suffit que les producteurs de tabac touchent de bons prix durant trois ans encore et ils n'auront plus besoin ensuite de l'aide du gouvernement pour abandonner cette culture. Ils seront alors en mesure de l'abandonner avec dignité, sans l'aide du gouvernement. Ils auront suffisamment d'argent pour se lancer dans une autre production ou une autre entreprise ou pour prendre un autre métier.

Malheureusement, le gouvernement fédéral pas plus que le gouvernement provincial ontarien ne fait grand-chose d'autre que parler beaucoup de ce qu'il faudrait faire au lieu de mettre en oeuvre un programme utile destiné à venir en aide aux producteurs de tabac. Il est dommage de constater que des considérations de santé vont plonger 20 villages du sud-ouest de l'Ontario dans de graves difficultés financières. Les familles qui s'adonnent à la culture du tabac traversent une dure période d'adversité, de dépression et d'angoisse parce qu'on les dépossède littéralement de leur gagne-pain. J'espère que le gouvernement mettra au point un programme pour leur venir en aide dans la dignité afin que ces producteurs puissent, de leur propre gré, passer à un autre genre d'entreprise.

Même si un grand nombre d'agriculteurs font faillite et que leurs terres ne servent plus à l'agriculture, aucune aide gouvernementale n'a été annoncée. Le gouvernement tenait l'occasion de dire à ces agriculteurs qu'il ne les abandonnait pas. Le gouvernement aurait pu décréter que la hausse de taxe de cette année allait servir exclusivement à lancer d'autres cultures, à chercher de nouveaux débouchés et à fournir de l'aide pour convertir les plantations de tabac à d'autres genres de production. Il a raté cette occasion. Les producteurs de tabac ont constaté ce que d'autres Canadiens ont appris péniblement, à savoir qu'ils ne peuvent faire confiance au gouvernement pour financer des mesures équitables.

En constatant les lacunes du plan financier du gouvernement, on peut voir ce qui dans le budget fait vraiment glacer le sang dans les veines, si je puis me permettre cette expression. Il ne renferme aucun projet de création d'emplois ni aucune nouvelle initiative destinée à venir en aide aux agriculteurs. Le gouvernement n'a pas pris de nouvelles mesures afin de résoudre les problèmes économiques régionaux et il n'est pas question de réforme fiscale. Toutes ces lacunes manifestes en disent long sur le gouvernement qui nous transmet un message par chacun de ces oublis volontaires. Par exemple, il dit aux chômeurs que c'est tant pis pour eux; il invite les agriculteurs qui éprouvent des difficultés à renoncer à l'agriculture; il conseille aux habitants des régions défavorisées du pays de déménager et il nous invite à attendre aux prochaines élections pour bénéficier d'un régime fiscal juste.

Le gouvernement devrait se pencher sur ces questions dans son plan financier pour l'année qui vient. Je sais qu'il prétendra que la création d'emplois fait partie de son plan global. Il signalera avec fierté le nombre d'emplois créés depuis son arrivée au pouvoir. Tout cela est bien beau pour les Canadiens vivant à Toronto ou dans les alentours. En effet, 95 p. 100 de ces nouveaux emplois ont été créés en Ontario, et encore là, même en Ontario, la répartition n'est pas égale. Dans la région que je représente, le taux de chômage atteint environ 11 p. 100. Cela équivaut à environ 4 p. 100 de plus que la moyenne provinciale dans l'une des régions les plus prospères du pays. Imaginez le désespoir dans la région de l'Atlantique, dans l'Ouest et dans le Nord. Le gouvernement aurait dû avoir pour objectif de réduire le chômage dans ces régions, surtout les plus défavorisées.

Il lui incombait également d'entreprendre la réforme fiscale. Je n'énumérerai pas à nouveau les augmentations d'impôt dont la famille moyenne canadienne a été accablée depuis deux années et demi. On l'a fait à de très nombreuses reprises. Les impôts fédéraux de la famille moyenne ont augmenté d'environ 1 350 $ par an, depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Les Canadiens attendaient avec impatience cette année, car on leur avait promis une réforme fiscale. En fait, cette réforme était censée être la pierre angulaire du budget de cette année. Nous aurions été ravis de voir disparaître les échappatoires, comme l'exemption d'impôt sur les gains en capital. Je ne devrais peut-être pas parler d'échappatoire en l'occurrence. Il s'agissait simplement d'un avantage fiscal spécial accordé aux investisseurs. Les Canadiens auraient préféré un régime fiscal plus simple dans lequel tous les particuliers et toutes les sociétés payent leur juste part. Au lieu de cela, cette réforme a été reportée. Je suppose que le gouvernement voulait faire en sorte de pouvoir annoncer le nouveau régime à l'approche des prochaines élections fédérales. Cependant, chaque jour de retard lui coûtera énormément, car les Canadiens continueront alors d'être forcés de supporter un régime fiscal injuste. S'il y a une chose que les Canadiens souhaitent à l'heure actuelle, c'est

bien un régime fiscal juste. Ils ne veulent pas qu'on leur promette à nouveau une plus grande équité au cours de la prochaine campagne électorale.

• (1630)

Selon moi, il serait dans l'intérêt du gouvernement, dont la cote de popularité est très faible à l'heure actuelle, de mettre en oeuvre une véritable réforme fiscale bien avant les prochaines élections, s'il espère former au moins un gouvernement minoritaire à la suite de ces dernières.

Le gouvernement aurait pu favoriser l'équité dans d'autres domaines. Il aurait pu proposer un cadre et un échéancier pour la mise en oeuvre d'un réseau national de garderies. Il aurait pu également proposer des solutions à long terme à la crise de notre secteur agricole. En l'occurrence les grands diseurs n'ont pas été les grands faiseurs et le gouvernement se fourvoie grandement s'il emprunte des milliards de dollars pour persévérer dans la même voie.

J'ai décrit quelques-unes des carences flagrantes du budget d'une part, et j'ai traité très brièvement de l'intention du gouvernement d'emprunter quelque 24 milliards de dollars de l'autre. Il est grand temps qu'il fasse preuve de sincérité à l'égard des Canadiens et qu'il propose une réforme fiscale utile. Voilà ce que le premier ministre (M. Mulroney) avait été amené malgré lui à promettre au cours de la dernière campagne électorale lors du grand débat national télévisé à l'été de 1984. Après plus de deux ans et demi, nous continuons d'attendre ne serait-ce qu'un Livre blanc ou vert sur la réforme fiscale.

Une société juste et équitable est fonction d'une fiscalité ayant ces attributs. Le jugement que les historiens porteront sur le gouvernement dépendra de la façon plus ou moins équitable dont il aura traité les Canadiens. L'équité de la fiscalité servira de critère à leur jugement.

Nous savons tous que jusqu'ici notre régime fiscal, à l'instar de celui des États-Unis, a toujours été utilisé—certains cyniques pourraient même ajouter conçu—pour permettre à certains d'éviter de payer des impôts et non pas pour obliger les particuliers et les entreprises à assumer leur juste part du fardeau fiscal.

Je désire dire un mot de l'imposition des sociétés. Il ne fait aucun doute que à moins que les sociétés ne paient davantage d'impôts sur le revenu au Canada, le fardeau fiscal des particuliers ne fera que s'accroître. Il est on ne peut plus regrettable que le déséquilibre favorise à tel point les sociétés au détriment des particuliers qui doivent verser une part disproportionnée de leur revenu durement gagné.

En dernier lieu, je tiens à dire un mot des difficultés de nos agriculteurs. J'espère sincèrement que le gouvernement va utiliser une partie des 24,3 milliards de dollars qu'il va emprunter au cours de l'année financière pour financer un programme qui se traduise par des initiatives concrètes afin de venir en aide non seulement aux producteurs de tabac, mais à tous les agriculteurs du Canada, de façon qu'ils puissent remettre de l'ordre dans leurs finances et gagner décemment leur vie. A moins que le gouvernement n'ait la volonté politique de préserver au Canada l'exploitation agricole de type familial, celle-ci disparaîtra. Nous serons à la merci d'importations et nous devrons payer pour le pain, le lait, le fromage et les autres produits le même prix que des pays non producteurs comme la Norvège et la Suède. Nous devons trouver des débouchés pour nos excédents de denrées alimentaires, de façon que les agriculteurs puissent toucher un revenu décent.

M. le vice-président: Questions ou commentaires? Reprise du débat.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, cet après-midi on est sur le débat d'un projet de loi qui autorise le gouvernement à emprunter pour ses besoins financiers et, si on se réfère au Budget qui nous a été présenté le mois dernier, bien sûr qu'une entreprise privée aurait de la difficulté à avoir un emprunt à cause des méthodes comptables que le ministre des Finances (M. Wilson) a utilisées.

Le ministre des Finances a réduit les prévisions du déficit de 1 milliard, 200 millions de dollars sans augmenter les revenus, sans réduire les dépenses, mais seulement avec une passe comptable qu'il a appelée «Remise des déductions à la source accélérée». Voilà encore une autre façon où les conservateurs font des tours de passe-passe un peu partout.

Depuis les élections fédérales de septembre 1984, les Canadiens se sont résignés aux augmentations de taxes inacceptables. Tout est taxé, taxé et taxé. Cette année même nous avons reçu de la part du ministre des Finances conservateur un document qui ne mérite pas d'être appelé Budget. Il a quand même réussi dans ce document de rien à augmenter les taxes. Il a augmenté d'un cent le litre d'essence qui représente au total depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir une augmentation de taxe d'accise sur l'essence de 18c. le gallon, ce qui est l'équivalent de la taxe de 18c. le gallon . . .

M. Hudon: Ce qui est inférieur à ce que vous l'aviez augmenté.

M. Gagliano: . . . que le ministre des Finances du gouvernement Clark en 1979 avait annoncée dans son Budget, proposition qui a été rejetée par cette Chambre. Les Canadiens se sont prononcés dans une élection générale et, en 1980, ils ont élu un gouvernement libéral et, en 1984, les conservateurs sont revenus au pouvoir. Ils n'ont rien appris de la leçon de 1980 et voilà qu'ils imposent encore la même taxe de 18c. le gallon sur l'essence, monsieur le Président.

Le gouvernement conservateur, et surtout le premier ministre (M. Mulroney), le ministre des Finances justifient leur geste taxateur comme étant nécessaire pour réduire le déficit canadien.

Eh bien, il n'y a pas longtemps, à peine un an, en février 1986, le ministre des Finances avec un coup de crayon de maître, même à la dernière minute, avait réduit les dépenses de 500 millions de dollars afin que le déficit prévu pour l'année 1986-1987 soit en bas du seuil de 30 milliards, c'est-à-dire il prévoyait un déficit de 29,5 milliards et voilà qu'à la fin de cette année fiscale, nous aboutirons plutôt à un déficit de 32 milliards, un écart, monsieur le Président, de 2,5 milliards de dollars.

Cette année, le 18 février 1987, dans son soi-disant Budget, il nous propose un déficit de moins de 30 milliards de dollars. Et comment arrive-t-il à ces 29,3 milliards de déficit avec un jeu de passe-passe comptable, comme le système de retenues à la source accélérée qui va puiser dans les fonds de roulement

des entreprises, et surtout certaines petites entreprises, la somme de 1 milliard 200 millions de dollars?

Également, il a réussi avec un coup de maître, de génie, à retrancher une somme de quelque centaines de millions de dollars du budget de la Défense nationale. Monsieur le Président, nous demandons aux Canadiens de faire leur part pour aider à régler nos problèmes financiers. Nous demandons aux Canadiens d'être corrects avec eux-mêmes et avec l'État. Et voilà que le ministre des Finances du pays utilise des méthodes comptables moins qu'acceptables afin de donner l'impression qu'il réduit le déficit national alors que, en réalité, sa projection imaginative est trompeuse.

Monsieur le Président, après trois budgets comprenant des augmentations de taxes astronomiques, l'année 1986-1987 se termine avec un déficit d'environ 33 milliards de dollars égal au déficit de la dernière année complète du gouvernement libéral de 1983-1984 qui était d'un montant de 32 milliards 399 millions. Si on ajoute à cette somme les presque 7 milliards d'augmentation d'impôt, si on calcule l'argent que le gouvernement a encaissé de la vente de sociétés d'État, aujourd'hui, nous pourrions dire que le déficit du gouvernement canadien aurait atteint environ les 40 milliards de dollars. Voilà la réalité financière du gouvernement conservateur, monsieur le Président. Où est la réduction du déficit promise?

• (1640)

[*Traduction*]

Un gouvernement conservateur étant au pouvoir, tout le monde s'accorde pour dire que les riches et les sociétés sont moins imposés que les pauvres. Dans les documents budgétaires, on peut voir qu'Ottawa demandera aux particuliers dans la prochaine année financière, qui commence le 1er avril, 43,3 milliards de dollars ou 48 p. 100 de plus qu'en 1984-1985, l'année où le gouvernement a été élu. Ces documents révèlent également que les sociétés paieront environ 10,135 milliards de dollars d'impôt fédéral sur le revenu la prochaine année financière ou 4,3 p. 100 de plus qu'en 1984-1985. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'une augmentation de 62 p. 100 de la taxe de vente fédérale et de la taxe d'accise au cours de la même période.

Non seulement la taxe de vente fédérale aura-t-elle augmenté quatre fois quand nous en serons au milieu de l'année, mais elle aura constamment été étendue à divers produits qui en étaient exemptés précédemment. Les derniers touchés sont les bonbons et les crèmes glacées pour les enfants. Ces augmentations, ainsi que d'autres touchant la taxe d'accise sur le tabac, les alcools et l'essence, sont venues s'ajouter aux impôts prélevés par les provinces.

Un rapport préparé le mois dernier par le Conseil de la bienfaisance sociale, qui est un groupe fédéral consultatif, indiquait qu'une famille ayant deux enfants dont les deux parents travaillent pour obtenir un revenu de 15 000 $ a payé 407 $ d'impôt fédéral sur le revenu pendant l'année civile 1985. Cette année, la même famille paiera 770 $, soit 90 p. 100 de plus. Une famille dont les revenus s'élèvent à 20 112 $, ce qui est le seuil de pauvreté pour une famille de quatre personnes vivant dans une ville de 500 habitants ou plus, a payé 1 290 $ d'impôt fédéral sur le revenu en 1985. Cette année, cette même famille paiera 1 736 $, soit 25 p. 100 de plus.

Au niveau de revenu moyen de 42 000 $, l'impôt fédéral sur le revenu s'élèvera cette année à 6 102 $, ce qui représente une augmentation de 32 p. 100 ou de 1 487 $. Par contre, l'impôt sur le revenu pour un couple qui gagne 100 000 $ aura augmenté de 319 $ ou 2 p. 100 pendant la même période. L'impôt fédéral sur le revenu pour une famille disposant d'un revenu de 80 000 $ aura été majoré de 8 p. 100 ou 1 056 $. Ces chiffres sont très alarmants, ils nous montrent que l'écart entre les riches et les pauvres au Canada s'agrandit rapidement et dangereusement et que le gouvernement ne fait rien pour y remédier. En fait, il contribue à l'élargir.

Depuis qu'il est arrivé au pouvoir, le gouvernement promet une réforme fiscale mais nous l'attendons toujours, et combien de temps encore allons-nous l'attendre? Dans son budget, le ministre des Finances (M. Wilson) a promis que nous aurions un Livre blanc au printemps pour nous faire connaître les intentions du gouvernement. J'espère que dans le prochain budget il se décidera à réformer la fiscalité. Comment les Canadiens pourraient-ils croire que le ministre des Finances ou le gouvernement conservateur ne va pas, sous prétexte de réforme fiscale, augmenter les impôts? Après tout, c'est l'actuel ministre des Finances qui a déclaré à la Chambre des communes le 6 mars 1984 que si un gouvernement conservateur était élu «nous réduirions les dépenses. Nous nous garderions d'augmenter les impôts qui sont déjà trop élevés». Dans le même discours il a ajouté: «Car en augmentant les impôts, nous fournissons plus d'argent à dépenser aux politiciens et aux bureaucrates». Mais dans ses trois budgets, il a augmenté les impôts. Les Canadiens n'ont jamais connu de telles augmentations depuis la Deuxième Guerre mondiale. Comment pourraient-ils faire confiance au ministre des Finances, au premier ministre et au gouvernement conservateur, comment pourraient-ils croire qu'ils ne profiteront pas de cette réforme fiscale pour pressurer encore plus les couches à faibles et à moyens revenus afin de pouvoir offrir des cadeaux à leurs amis comme les concessions fiscales qu'ils ont déjà accordées aux multinationales et aux bien nantis?

[*Français*]

Monsieur le Président, le ministre des Finances continue à nous promettre une réforme fiscale, laissant croire qu'il va la faire comme il nous l'a promis dans son discours du Budget du 18 février 1987. Nous allons attendre avec impatience ce fameux Livre blanc afin de connaître les intentions du gouvernement.

Souvent, dans cette Chambre, le ministre des Finances a suggéré que si l'Opposition avait de bonnes suggestions à lui proposer, il fallait lui offrir nos idées, afin qu'on puisse avoir une réforme fiscale acceptable à tous les Canadiens.

Monsieur le Président, j'aimerais profiter de cette occasion, de ce débat économique, pour faire quelques suggestions en matière fiscale au ministre des Finances, afin que nous puissions avoir un système fiscal équitable, juste, simple, pour tous les Canadiens.

Tout d'abord, pour que sa réforme fiscale soit respectée et appropriée, le gouvernement ne doit chercher aucune augmentation de taxes ou d'impôts. Si un tel ajustement résulte en une augmentation de taxes ou d'impôts, le gouvernement doit s'engager à rembourser les contribuables par des crédits

d'impôt ou autrement, afin de créer un climat de confiance dans notre système fiscal.

Monsieur le Président, c'est bien sûr que dans une réforme fiscale, il va y avoir une augmentation d'impôt. Mais là, les gens vont protester et cette réforme fiscale va perdre son objectivité. Donc, c'est important que nous ayons une réforme fiscale qui s'adresse aux problèmes de nos lois fiscales qui sont très complexes et qui devrait enlever tout ce qui est compliqué, tout ce que les Canadiens ne comprennent plus et même, des experts ne sont pas capables de la suivre.

Monsieur le Président, ce n'est pas quelque chose de nouveau que je dis, vous êtes d'accord avec moi, et tous les députés de cette Chambre vont être d'accord avec moi, les Canadiens sont unanimes pour dire qu'ils en ont assez de la paperasserie gouvernementale. Donc, si nous voulons que la réforme fiscale soit objective, applicable et équitable, elle doit nous donner un système simple, afin que tout le monde puisse le comprendre. Le système fiscal doit avoir un but précis: financer nos programmes, qu'ils soient de nature économique ou sociale, d'une manière non discriminatoire.

Monsieur le Président, un autre conseil que j'aimerais donner au ministre des Finances concerne sa fameuse taxe d'affaires, sa nouvelle taxe de vente qui pourrait créer une révolte chez les Canadiens. Et il faut dire qu'à ce moment-ci, les Canadiens sont prêts à faire une révolte. On l'a vu déjà, et pour ceux qui sont autour de l'Île de Montréal, ils connaissent quelque chose sur la taxe municipale . . . Donc, si le ministre des Finances proposait un nouveau système de taxe de vente qui irait chercher plus d'argent dans les poches des contribuables canadiens, bien sûr que nous allons avoir des démonstrations très violentes.

Donc, il faut, pour éviter tout cela, afin que la réforme fiscale soit acceptable, que le ministre des Finances indique dans son Livre blanc quel est le rôle de cette nouvelle taxe qui sera neutre et qui ne doit pas pénaliser les petites entreprises.

Donc, c'est très important, dès la publication de son Livre blanc, qu'il y ait les intentions du ministre des Finances, de quelle façon il va exempter la petite entreprise de ce nouveau système de taxes.

Monsieur le Président, actuellement, et le ministre des Finances lui-même l'a dit, donc, nous sommes d'accord là-dessus. Il y a seulement un tiers des entreprises qui sont assujetties à la taxe de vente fédérale. Si la nouvelle taxe de vente s'applique à tout le monde, monsieur le Président, c'est dire que la majorité de nos petites entreprises qui actuellement ne sont pas assujetties à la taxe de vente fédérale le seront, et donc seront prises avec un fardeau de paperasse insurmontable. Et bien sûr elles ne l'accepteront pas et voilà qu'on va avoir alors des protestations et à ce moment-là on va perdre toute l'objectivité de la taxe de vente fédérale qui soit une réforme qui pourrait être juste et équitable.

Donc, monsieur le Président, en tenant toujours compte que la petite entreprise crée la majorité des emplois chez nous, un système fiscal injuste envers ce secteur augmenterait le chômage et irait à l'encontre de l'objectif de la réforme fiscale que le ministre des Finances a l'intention de nous proposer et ce sur quoi tout le monde est d'accord pour dire que nous en avons un urgent besoin.

Monsieur le Président, l'Opposition s'est fait dire souvent qu'elle est toujours négative, mais voilà que je viens de donner quelques propos positifs au gouvernement et au ministre des Finances. Bien sûr, on connait très bien la complexité d'une réforme fiscale. Bien sûr que nous comprenons que le ministre des Finances a des problèmes à réconcilier tous ces éléments au sein de son caucus et de son ministère. Mais je pense, c'est important, que son Livre blanc, d'ailleurs il a pris le temps pour arriver ainsi et depuis son arrivée au pouvoir qu'il promet une réforme fiscale, donc il y a deux ans et demi environ, le moment est venu que le ministre des Finances présente à la population canadienne les intentions de ce gouvernement pour conduire une vraie réforme fiscale canadienne qui soit saine, juste et équitable.

Monsieur le Président, j'aimerais mettre en garde le ministre des Finances en signalant que les moyens qu'il a pris jusqu'à ce jour pour réduire le déficit sont trompeurs et que personne n'est dupe de cette tactique. Imaginez-vous, monsieur le Président, si quelqu'un allait à la banque demander un prêt et qu'en présentant son bilan augmenterait les revenus pour paraître dans une situation financière plus favorable. Et après analyse, le gérant de la banque découvrirait que ses revenus, ses dépenses ne sont pas réels et que vraiment il a présenté un faux bilan, un faux état financier de sa compagnie, de son entreprise. C'est exactement ce que le ministre des Finances a voulu faire avec le Budget du mois dernier, il a voulu réduire son déficit en bas de 30 milliards par une passe comptable qui n'est pas acceptable.

Monsieur le Président, il a demandé aux entreprises de remettre tous les 15 jours, au lieu d'une fois par mois . . . donc automatiquement il vient de doubler la paperasse parce qu'au lieu de remplir la formule et calculer, «balancer» les livres des salaires une fois par mois, elles seront obligées de les «balancer» tous les 15 jours.

Le ministre des Finances dans son discours sur le Budget a dit que cela affectera seulement les grandes entreprises. Encore là, il s'est trompé dans ses calculs, parce que tout entrepreneur en construction qui a 20 employés sera affecté par cette mesure, monsieur le Président. Et dans les calculs, j'ai seulement utilisé les déductions d'impôt au Québec, donc cela n'inclut pas le Régime des rentes du Canada ni le fait qu'on collecte l'impôt provincial. Donc, si j'applique ces mêmes calculs dans les autres provinces, le nombre d'employés pour une entreprise qui doit faire des remises accélérées va être moins que 20. Donc, monsieur le Président, si nous voulons amorçer une vraie réforme fiscale qui doit comme but principal réduire la paperasse, je pense que le ministre des Finances prend les mauvais moyens. Il augmente la paperasse au lieu de la réduire. Donc, monsieur le Président, en terminant, j'aimerais dire que les Canadiens sont conscients qu'on a un problème de déficit, problème qui en grande partie a été créé par une crise économique.

Les Canadiens sont prêts à faire leur part pour réduire cette dette, mais il faut que le gouvernement conservateur démontre sa bonne volonté. Jusqu'à maintenant il fait le contraire, il augmente les taxes, il n'a pas réduit le déficit, et la dette publique augmente. Incroyablement, monsieur le Président, la dette nationale a augmenté de 180 milliards à 295 milliards de dollars, une augmentation de 60 p. 100 environ dans trois ans.

Donc, j'espère que les Canadiens n'auront pas à subir des augmentations d'impôt mais plutôt des diminutions en proposant un système fiscal adéquat pour notre développement économique et social, pour réduire le chômage, et surtout pour réduire l'écart entre les riches et les pauvres, ce qui nous amènera à créer et à léguer à nos enfants une société juste.

• (1650)

[*Traduction*]

M. Hovdebo: Le député pourrait-il nous dire combien il en coûtera à peu près aux petites entreprises pour envoyer leur remise au ministère du Revenu national toutes les deux semaines au lieu de tous les mois? Combien paieront-elles de plus?

M. Gagliano: Ce qu'il en coûte pour envoyer 15 000 $ au gouvernement 15 jours plus tôt qu'actuellement. C'est-à-dire des frais d'exploitation. La plupart des petites entreprises disposent d'une marge ouverte de crédit et elles paieront plus d'intérêt sur ce crédit en envoyant leurs impôts tous les 15 jours au lieu de tous les mois comme c'est le cas actuellement. Elles auront moins de liquidités et plus de dépenses en frais d'intérêt.

Ajoutons également que ces envois bi-mensuels représentent deux fois plus d'opérations et de dépenses administratives puisque le comptable devra faire la paie deux fois plus souvent. Il ne peut pas se contenter de faire tel chèque à l'impôt fédéral et tel autre à l'assurance-chômage. Il doit faire la feuille de paie et calculer la quote-part de l'employeur. Ainsi, cette déduction accélérée à la source du ministre des Finances occasionne deux fois plus de paperasserie pour les petites entreprises du bâtiment de 20 employés.

J'ai déjà expliqué que ce calcul était effectué en ce qui concerne le Québec. Si ce même calcul s'applique aux autres provinces, où le nombre d'employés peut être de 15 au lieu de 20, le gouvernement fédéral perçoit les cotisations au Régime de pensions du Canada et l'impôt provincial également. La nouvelle formule Wilson tient compte de la remise annuelle globale et non du montant de chaque remise. Ailleurs qu'au Québec, il faudra une entreprise vraiment petite, c'est-à-dire qui n'aurait que 15 et non pas 20 employés.

M. Henderson: J'ai quelques observations à faire non seulement sur ce budget et sur les propos du député, mais encore sur tous les budgets que le gouvernement a présentés depuis 1984. A titre de représentant de la région atlantique, il me semble que les disparités régionales ne font que s'accroître. L'économie est certes relancée, mais en Ontario seulement et, surtout, à Toronto et dans le sud de la province.

S'adressant au comité permanent des finances et des questions économiques, le ministre des Finances (M. Wilson) a dit que les Canadiens de l'Ouest sont prisonniers des lois du marché international et que le gouvernement fédéral n'y peut pas grand-chose pour l'instant. Le *Citizen* d'Ottawa en a fait état dans son édition du 5 mars 1987. L'article montre que le ministre est certes conscient des disparités régionales, mais il n'a rien prévu dans son budget pour y remédier.

• (1700)

Depuis deux ou trois ans, le fossé ne cesse de s'élargir entre les régions favorisées et les autres. Le député voudrait-il en parler?

M. le vice-président: Je regrette, mais il ne nous reste plus de temps.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--MOTIONS

[*Traduction*]

LES VÉHICULES À MOTEUR

PROPOSITION D'UN SYSTÈME AUTOMATIQUE D'ALLUMAGE DES PHARES

M. Arnold Malone (Crowfoot) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une mesure législative à l'effet que tout véhicule à moteur fabriqué et vendu au Canada ou importé au Canada soit muni d'un système automatique qui allume les phares à l'avant du véhicule dès que celui-ci est mis en marche.

—Monsieur le Président, l'utilisation diurne des phares vise à accroître la visibilité des véhicules pour qu'ils soient vus avant d'entrer en collision avec un autre véhicule ou avant de heurter un piéton. La protection provient du contraste créé entre le véhicule et son arrière-plan. L'utilisation des phares accroît la visibilité des véhicules la nuit comme le jour, peu importe où ils circulent et quelles que soient les conditions atmosphériques.

Cette mesure représenterait le plus important dispositif de sécurité depuis l'introduction des freins de roue. On a démontré que l'utilisation des phares permet de réduire les accidents plus que tout autre dispositif de sécurité offert par l'industrie automobile.

Près de 45 p. 100 de tous les accidents de la route surviennent en raison d'erreurs de perception visuelle ou d'erreurs d'interprétation du signal visuel perçu. La piètre visibilité des véhicules en est la principale cause.

Les éléments de preuve dont nous disposons révèlent clairement que l'utilisation diurne des phares constitue une mesure de sécurité très efficace. En Suède l'utilisation des phares en tout temps est obligatoire depuis 1977. On estime que ce règlement y est respecté à 95 p. 100. Le nombre de collisions entre véhicules survenant le jour a diminué de 20 p. 100 dans les zones urbaines et de 17 p. 100 dans les campagnes. En été, où les jours sont plus longs, le nombre d'accidents a diminué de 12 p. 100 dans les zones urbaines en Suède.

En Finlande, il est obligatoire depuis 1972 d'allumer les phares en plein jour dans les villes en hiver. Le niveau de participation des automobilistes est élevé et les accidents multiples en plein jour ont diminué dans une proportion de 32 p. 100 depuis 1974.

La compagnie Greyhound Bus Lines a entrepris en Amérique du Nord un projet pilote dans le cadre duquel tous leurs chauffeurs ont dû rouler en phares en plein jour. On a constaté que les collisions diurnes avaient diminué de 24 p. 100 au Canada, et de 12 p. 100 aux États-Unis.

American Telephone and Telegraph a elle aussi entrepris un projet pilote. Les conducteurs de ses véhicules aux États-Unis ont été priés d'allumer leurs phares en tout temps, c'est-à-dire

tant le jour que la nuit. Pendant les six premiers mois, les accidents multiples en plein jour ont diminué de 32 p. 100. Après deux ans, l'expérience a révélé que la proportion des accidents avait diminué de 45 p. 100.

Toutes ces preuves démontrent clairement que la visibilité croît grâce au contraste créé par l'utilisation des phares en plein jour. C'est là une mesure extrêmement efficace et peu coûteuse en vertu de laquelle nous pourrions réduire le nombre des accidents de voiture.

Il n'est pas nécessaire de se reporter à l'expérience de Greyhound ou des pays nordiques pour constater l'efficacité de la mesure. Depuis 1966, il est obligatoire pour les motocyclistes canadiens d'allumer leurs phares en plein jour. Je signale que depuis l'imposition de cette mesure de sécurité, le nombre des accidents de motocyclettes a baissé de 40 p. 100. En 1982, il est survenu au Canada plus de 800 000 accidents de la route dans lesquels 4 169 personnes ont perdu la vie. On estime que l'utilisation des phares en plein jour permettrait de sauver quelque 120 vies humaines par an et éviterait 11 000 blessures, tout en nous épargnant des frais connexes de 200 millions. Le nombre total des accidents au Canada diminuerait de 4 à 5 p. 100 avec l'utilisation généralisée des phares en tout temps et le nombre d'accidents meurtriers baisserait d'environ 3 p. 100.

Merrill Allen de l'Université d'Indiana a découvert que les automobilistes ne semblaient pas savoir dans quelles circonstances il leur fallait allumer leurs phares. Une étude effectuée par Transport Canada a révélé que, au crépuscule, les voitures venant en sens inverse n'étaient visibles qu'à 500 pieds de distance. Or il faut au moins 1 500 pieds pour doubler en toute sécurité. Au couchant, toute voiture aux phares non allumés se trouve à être masquée par une voiture ayant ses phares, que celle-ci la précède ou la suive. La voiture aux phares éteints en devient invisible.

On a également découvert que les conducteurs estiment qu'un véhicule aux phares allumés est plus près qu'en réalité et ils évitent en conséquence de doubler la voiture devant eux à ce moment-là. Au Canada, moins de 14 p. 100 des automobilistes roulent en phares en plein jour. Ainsi, si l'utilisation diurne des phares était généralisée, on estime que le nombre de collisions diurnes entre deux véhicules ou plus diminuerait de 10 à 20 p. 100. Cela équivaudrait à une diminution de 3 à 6 p. 100 du nombre total d'accidents par année.

Selon un ancien ingénieur spécialiste en éclairage de la société General Motors, l'utilisation diurne des phares d'automobile entraînerait une consommation d'énergie équivalente à environ huit dixièmes de gallon d'essence par année par véhicule. Il en coûterait environ 15 $ par véhicule pour intégrer des phares pour utilisation diurne dès la fabrication. Cette recommandation est pratique et applicable; de plus, elle répond à un besoin avéré. Il s'agit d'une façon très économique de diminuer le nombre d'accidents, de sauver des vies, de réduire l'importance des dommages à la propriété et de fournir un service très valable et très peu coûteux aux automobilistes canadiens.

Les propriétaires d'automobiles existantes auraient le choix d'allumer leurs phares au moment de mettre la voiture en marche ou de doter leur véhicule d'un système d'allumage automatique des feux de croisement. Les véhicules pourraient être modifiés, au gré des propriétaires, de manière à ce qu'on puisse les munir de l'un des dispositifs les moins coûteux, relié au système d'allumage. Selon l'étude de Transports Canada, le rapport avantage-coût serait de deux pour un environ.

En guise de conclusion, je vous dirai que l'utilisation diurne des phares par les motocyclistes a fait diminuer de 40 p. 100 le nombre d'accidents de motocyclette au Canada. En Finlande et en Suède, on a pu démontrer hors de tout doute que l'utilisation diurne des phares faisait diminuer de façon significative le nombre d'accidents. Les résultats de l'expérience de la société American Telephone and Telegraph ont été extrêmement probants: on a constaté une diminution des taux d'accidents de l'ordre de 45 p. 100. La société Greyhound Bus affiche des résultats comparables pour ses activités au Canada et aux États-Unis. Les preuves sont là. Elles crèvent les yeux. La mesure est peu coûteuse. Elle peut sauver des vies et prévenir jusqu'à 11 000 blessures par année. Le Canada doit adopter ce système simple mais efficace pour assurer la protection de ses citoyens. J'espère que le projet de loi sera adopté à la Chambre des communes.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir aujourd'hui sur la motion du député de Crowfoot (M. Malone), voulant que le gouvernement présente une mesure législative à l'effet que tout véhicule moteur fabriqué et vendu au Canada soit muni d'un système automatique qui allume les phares à l'avant du véhicule dès que celui-ci est mis en marche.

Je veux féliciter le député pour cette proposition qui m'apparaît fort constructive. J'ose espérer que les autorités gouvernementales, le ministre des Transports (M. Crosbie) en particulier recevra avec sympathie cette proposition. Je ne suis pas sûr que le ministre agira rapidement, mais j'espère que le député utilisera son influence au sein du gouvernement pour faire accélérer ce processus.

Parce qu'en réalité, une telle mesure législative pourrait réduire considérablement le nombre de collisions frontales qui peuvent survenir sur les routes canadiennes. Je pense qu'une telle loi pourrait également réduire le nombre d'accidents qui causent soit des mortalités, soit des blessures graves. C'est donc, à mon avis, une mesure fort importante qui mérite d'être non seulement étudiée, mais mise en application par le gouvernement.

Elle est attrayante à plusieurs points de vue, mais je pense que certaines de mes remarques devraient être considérées par le gouvernement avant que l'on ne mette en application une telle mesure.

En effet, je pense que cette motion est toute à fait dans le ton, puisque déjà, de plus en plus, nous voyons des automobilistes qui conduisent avec leurs phares allumés à longueur de journée. En Ontario, il y a ces paneaux que l'on voit le long des routes maintenant qui disent:

[*Traduction*]

«Gardez vos phares allumés en tout temps pour plus de sécurité». Bien des gens qui se rendent au travail tôt le matin ou qui en reviennent à la fin de l'après-midi allument leurs phares même par temps ensoleillé. Ils les allument pour être plus en sécurité.

• (1710)

Je crois que le député a fait une recommandation utile et valable. Cependant, il y a une réserve. Si on y regarde de plus près, si on en analyse plus attentivement non pas le principe mais l'application, la motion ne nous paraît pas totalement satisfaisante à moins qu'on y intègre certaines dispositions. Je voudrais énumérer certaines conditions qui devraient être attachées à la mesure recommandée dans la motion.

[*Français*]

D'abord, je l'ai dit plus tôt, nous, de ce côté-ci de la Chambre, les députés libéraux, sommes d'avis que cette politique est valable et que des études semblent démontrer clairement une incidence positive sur le nombre d'accidents de la route.

Nous croyons toutefois que dans son application, une telle mesure pourait coûter des milliers de dollars aux automobilistes canadiens, à cause de surcharges inévitables sur le système électrique de l'auto. Et nous croyons que toute mesure législative ayant comme but l'effet espéré par le député de Crowfoot (M. Malone) devrait tenir compte de cet aspect, de son application. Il est évident, monsieur le Président, qu'un système d'éclairage conçu pour être allumé à peine 10 p. 100 du temps n'est pas un système complet et approprié. Il devrait donc incomber aux manufacturiers d'automobiles la nécessité d'avoir un système différent qui permettrait à toutes les voitures canadiennes d'être équipées pour que les phares soient allumés continuellement. Si non, les frais d'entretien inhérents aux phares d'une voiture pourraient être assez onéreux pour le public consommateur.

[*Traduction*]

Je suis certain que si une telle mesure était mise en oeuvre sans préparation adéquate par les fabricants d'automobiles eux-mêmes, elle pourrait faire naître un marché très lucratif pour les garages ou les manufacturiers de pièces d'automobiles. Je ne voudrais pas que les consommateurs déboursent inutilement à cause de cette motion.

[*Français*]

Je pense qu'il y a d'autres coûts également que l'automobiliste canadien pourrait devoir assumer et je crois que le gouvernement devrait faire une étude très approfondie de cette question avant d'aller de l'avant. Nous parlons évidemment des coûts additionnels que constituerait l'ajout du dispositif nécessaire à une automobile qui est déjà conçue et qui n'a pas ce dispositif, ainsi que le coût qui pourrait être amené aussi par l'ajout à une voiture importée et aussi aux coûts qu'entraînerait une révision du processus de la chaîne de montage.

Tous ceux parmi nous qui suivent de près ou de loin l'évolution du *design* automobile savent que de plus en plus d'autos sont munies de ce que l'on pourrrait appeler des *pop-up headlights*, c'est-à-dire des phares rétractables. Ce *design* vise à avantager l'auto non seulement sur le plan esthétique, mais aussi à lui donner une prestation aérodynamique acrue.

On peut s'imaginer sans trop de difficulté que le *design* en question perdrait une bonne partie de son effet aérodynamique sous l'empire de la loi proposée cet après-midi par le député de Crowfoot. En effet, ces autos rouleraient à longueur de journée avec leurs phares sortis, ce qui entraînerait à coup sûr une consommation accrue d'essence.

Un autre effet qui pourrait être dangereux dans la mesure législative proposée par le député serait son impact potentiel sur le pacte de l'automobile.

Quelles seraient les conséquences d'une mesure législative qui, n'étant pas réciproquée par le gouvernement américain, constituerait *de facto* une barrière non tarifaire imposée sur le marché de l'automobile en Amérique du Nord. En effet, une automobile fabriquée aux États-Unis, selon les normes américaines, ne pourrait être conduite au Canada qu'après de dispendieuses modifications.

Finalement, monsieur le Président, je voudrais souligner à votre attention que nonobstant ces quelques réserves que je viens de mentionner, nous du parti libéral appuyons l'esprit de la motion du député de Crowfoot. Nous croyons en effet que l'application d'une telle mesure aurait un impact tout à fait positif sur le nombre d'accidents de la route, pour diminuer le nombre d'accidents de la route, et aurait donc un effet positif au niveau de la sécurité routière.

Une telle mesure ne sauverait-elle qu'une vie, le député de Crowfoot devrait être félicité pour son initiative. Et je termine en disant qu'une démarche gouvernementale devrait être entreprise dans les plus brefs délais et que ce sont les fabricants d'automobiles qui devraient être appelés à modifier les voitures pour qu'un tel dispositif soit incorporé à la voiture sans qu'il en coûte des dépenses supplémentaires pour le public consommateur canadien.

• (1720)

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'appuie cette motion bien qu'elle pourrait bien être superflue vu que le ministre des Transports (M. Crosbie) a annoncé l'entrée en vigueur le 1er décembre 1989 d'une mesure exigeant l'utilisation des phares de jour. Le ministre propose que tous les véhicules manufacturés ou importés au Canada comportent un dispositif pour l'allumage diurne des phares à partir du 1er décembre 1989 et, à partir de septembre 1988, tout nouveau véhicule daté à l'usine d'un tel dispositif devra satisfaire aux normes techniques du règlement fédéral. Le ministre précise ensuite ces règlements.

J'appuie cette motion en raison du fléau des accidents d'automobiles, du coût élevé et des souffrances physiques et morales énormes qu'ils entraînent. Plus de 4 000 hommes, femmes et enfants sont décédés dans des accidents de la route au Canada en 1985 et on s'attend à un chiffre du même ordre pour 1986. En plus de ces 4 000 personnes, des dizaines de milliers d'autres ont subi des accidents d'automobile qui n'ont pas été mortels mais qui ont causé des blessures dont beaucoup de blessures permanentes qui ont eu des conséquences désastreuses pour la santé et le bien-être des victimes, qui ont coûté très cher en frais d'hospitalisation, en pertes de revenus et en souffrances pour les familles des blessés.

Je voudrais rappeler brièvement au député de Crowfoot (M. Malone) que les gouvernements suédois, norvégien et finlandais, qui ont depuis très longtemps pris les mesures qu'il préconise, sont depuis de nombreuses années des gouvernements sociaux-démocrates. Il nous arrive parfois à nous, socialistes, de faire ce qu'il faut.

Système automatique d'allumage des phares

Ce n'est qu'en Saskatchewan qu'il existe un système volontaire comme celui que préconise le député. La seule plainte que cela ait suscitée en Saskatchewan, c'est que la lumière des phares risque d'aveugler certains automobilistes. D'aucuns estiment qu'on devrait prévoir un dispositif pour les voitures fabriquées avant 1989 de sorte que nous puissions bénéficier du programme plus tôt que si nous devions attendre les modèles 1989.

Les accidents d'automobile font un nombre catastrophique de victimes, de sorte que nous avons besoin de progrès importants comme celui que propose le député de Crowfoot ainsi que dans la conception et la conduite des voitures, la formation des automobilistes, la surveillance policière, et la construction des routes. Nous savons, par exemple, que les jeunes conducteurs sont responsables d'un pourcentage élevé d'accidents. Nous devrions avoir un meilleur système de formation des jeunes conducteurs. Il nous faut un système nettement amélioré en fait pour renseigner tout le monde sur les dangers de la conduite en état d'ébriété. Il nous faut améliorer l'état de nos routes ainsi que la surveillance policière. Nous devrions mettre en place toute l'année des programmes comme ceux qui sont appliqués dans bien des villes et des provinces au cours de la période des Fêtes, lorsque davantage de personnes consomment des boissons alcooliques. Une bonne partie de ce que j'ai proposé ne peut se réaliser qu'à long terme et exige beaucoup plus de recherches qu'on n'en a fait jusqu'à maintenant. Il y a cependant des domaines où le gouvernement fédéral pourrait faire davantage.

On peut dire qu'au lieu de progresser, nous régressons. Par exemple, le gouvernement fédéral entreprend de déréglementer le transport routier entre les provinces. Par suite de cette déréglementation, les codes de sécurité ne seront plus applicables. Le temps pendant lequel un chauffeur peut conduire ne sera plus régi par des normes nationales mais par chacune des provinces. Le transport interprovincial ne sera donc pas régi de manière efficace. Il ne manque pas de preuves qui confirment qu'après la déréglementation du camionnage et dans les conditions de concurrence qu'elle entraîne, les camionneurs vont parcourir de longues distances pendant des heures de plus en plus longues pour réduire les coûts. Ils vont probablement prendre des drogues qui sont censées les tenir éveillés et c'est . . .

M. Benjamin: Dans ce cas, peu importe que leurs phares soient allumés ou éteints.

M. Orlikow: Mon collègue dit qu'il importera peu que leurs phares soient allumés ou non. Ces conditions ne peuvent que provoquer des accidents plus nombreux et plus graves.

Le ministère des Transports abandonne des champs de compétence. Chaque fois qu'il y a collision entre un train et une automobile, c'est parce que l'automobiliste a voulu traverser un passage à niveau avant le train. Nous devons nous occuper le plus vite possible de supprimer les passages à niveau. Non seulement nous sauverions des vies et nous réduirions le nombre d'accidents, mais les trains pourraient rouler beaucoup plus vite, comme cela se fait avec succès en Europe. Au lieu de supprimer les passages à niveau et d'accroître la sécurité du transport automobile et ferroviaire, le gouvernment fédéral, par souci d'économie, met en veilleuse l'élimination des passages à niveau et opte pour un programme bon marché. C'est-à-dire qu'il sera érigé des panneaux pour inviter à la prudence aux passages à niveau.

Il y a certainement beaucoup à faire en matière de sécurité automobile. Cette motion constitue une petite initiative qui est déjà en voie de réalisation. On pourrait aussi faire quelque chose sur le plan éducatif, revoir et améliorer nos routes et réprimer impitoyablement la conduite en état d'ébriété. Nous pourrions probablement faire du meilleur travail en surveillant les automobilistes qui roulent de 10 à 25 milles à l'heure au-dessus de la limite de vitesse.

• (1730)

Si l'expérience sur l'allumage des phares en plein jour donne au Canada des résultats analogues à ceux obtenus en Scandinavie, le nombre de collisions en série diminuera de 10 p. 100 à 20 p. 100, ce qui permettra d'économiser jusqu'à 200 millions par an sur les frais médicaux et sur les dégâts matériels. Si ces chiffres sont exacts, et je crois que la prévision est juste, il me semble qu'il ne faudrait pas se contenter d'en parler mais qu'il faudrait faire sans tarder un placement qui rapporterait des dividendes à la longue.

Comme je l'ai dit, nous allons donner notre appui à la motion, et je félicite le député de l'avoir présentée.

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de parler en faveur de la motion proposée par mon collègue et voisin, le député de Crowfoot (M. Malone). A quelques très rares réserves près, les intervenants des deux partis de l'opposition approuvent l'esprit et l'objet de la motion. Cela prouve l'importance et la validité de la motion que le député essaie depuis longtemps de présenter à la Chambre.

Il y a plus de vingt ans, ma femme et moi étions en voyage en Sakatchewan et nous avions remarqué que les autres voitures roulaient tous phares allumés. Je faisais clignoter mes phares à quelques reprises afin de signaler la chose aux autres automobilistes au cas où leurs phares seraient défectueux. Toutefois, ils ne réagissaient pas et j'ai bientôt appris combien je faisais erreur et ils étaient dans leur droit. La morale de cette histoire, c'est que je pouvais distinguer très vite les voitures qui venaient en sens inverse. Voilà pourquoi cette motion est si importante. Je ne veux pas dire que le député préconisait cette mesure il y a déjà vingt ou vingt-cinq ans, mais il s'intéresse à la question depuis de nombreuses années et s'est efforcé de promouvoir une meilleure sécurité sur nos routes.

Chaque année au Canada, on compte quelque 700 000 collisions impliquant des véhicules moteurs, des piétons et des cyclistes. Ces collisions, que l'on qualifie à tort d'accidents, font en gros 4 000 morts et plus de 200 000 blessés chaque année. Je ne crois pas que la situation sera différente le moindrement cette année à moins que nous ne fassions quelque chose comme ce que propose le député. Lorsqu'on songe que la moitié de ces collisions surviennent parce que l'automobiliste ne voit pas l'autre véhicule, on comprend combien il est important de trouver des moyens d'améliorer la visibilité des véhicules sur nos routes. L'utilisation des phares en plein jour est considérée comme le meilleur moyen d'atteindre cet objectif. Le Canada l'a reconnu dès 1974 lorsqu'il a été le premier pays à exiger que l'on installe des systèmes d'allumage automatique

des phares sur les motocyclettes neuves. Depuis lors, certaines études ont non simplement confirmé qu'allumer les phares réduit les accidents de motos, mais qu'il est avantageux pour tous les véhicules d'avoir leurs phares allumés en plein jour. Par conséquent, un projet de normes de sécurité pour les voitures a été publié le 12 juillet 1986. Ces normes s'appliqueraient à toutes les nouvelles voitures de tourisme, aux camions, aux autobus et aux voitures de tourisme à usages multiples. Les devis techniques définitifs ont été annoncés le 29 décembre 1986 et le règlement est censé pouvoir être approuvé au cours du premier trimestre de 1987.

Les chiffres que j'ai donnés révèlent l'importance de cette motion. Nous devrions tous les méditer consciencieusement. Je félicite non seulement le député, mais aussi tous les députés du gouvernement et de l'opposition qui approuvent l'objet de la motion. Je m'empresse d'ajouter que nous devrions appuyer chaleureusement la motion qui, j'espère, sera adoptée rapidement.

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, je suis également très heureux de parler de cette motion pour diverses raisons. Tout d'abord, le fait probablement le plus important est que je suis originaire de la Saskatchewan où un programme volontaire de ce genre est en vigueur depuis quelque temps.

Je voudrais signaler en premier lieu que l'heure réservée aux initiatives parlementaires est une période très particulière durant laquelle les députés peuvent présenter des projets de loi et des motions valables de ce genre. C'est un moment où les députés de tous les partis peuvent librement être d'accord ou en désaccord. D'après ce que j'ai entendu jusqu'ici aujourd'hui, je crois qu'un certain nombre de députés appuient la motion et je peux les assurer que je suis du même avis.

Le député travaille à l'élaboration de ce projet depuis six ou sept ans. Cette idée ne lui est pas simplement venue à l'esprit il y a quelques mois. Il a défendu énergiquement son projet et je crois que ses électeurs devraient être fiers qu'il ait présenté une motion de ce genre à la Chambre.

Cela peut paraître très évident, mais je puis vous dire que des centaines de vies ont été sauvées en Saskatchewan grâce au programme dont je viens de parler, et je crois que le gouvernement provincial est en train de faire une évaluation complète de ses résultats. Le programme *Lights on for Life* est en application depuis cinq ou six ans et la moitié environ de tous les véhicules circulant sur les routes s'y conforment. Je dois avouer que j'ai d'abord pensé, à l'instar du député d'Edmonton-Est (M. Lesick), que quelqu'un devait avoir oublié d'éteindre ses phares. On a cependant tôt fait de se rendre compte à quel point on remarque plus vite les voitures qui approchent quand leurs phares sont allumés. Je crois qu'on les remarque 10 à 12 secondes plus vite. Bien sûr, certains automobilistes laissent leurs phares allumés même quand ils circulent en ville, et bien que cette pratique puisse avoir un certain avantage, je ne crois pas que cela soit aussi utile que ce l'est sur la grande route.

Ce que je veux faire comprendre à propos de cette motion c'est qu'elle permettra de sauver des vies et de faire baisser les primes d'assurance. Beaucoup de gens se plaignent d'ailleurs des taux d'assurance. Elle permettra également de garder bien des gens au travail plutôt qu'immobilisés à la maison à la suite d'accidents et obligés de recourir à l'aide de l'un ou l'autre gouvernement ou de quelque autre organisme.

Je dirai pour conclure que le député de Crowfoot (M. Malone) mérite les sincères félicitations de tous les députés. J'exhorte les hauts fonctionnaires et le ministre des Transports (M. Crosbie) à donner rapidement suite à la motion.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je tiens simplement à dire à mon honorable ami que cette motion nous paraît excellente, bien que légèrement déficiente. Si la Chambre l'adoptait, cependant, il appartiendrait au gouvernement de présenter une mesure législative appropriée.

Je tiens également à dire à mon honorable ami qui vient de terminer son intervention, le député de Saskatoon-Est (M. Ravis), que c'est la Saskatchewan qui a, comme d'habitude, donné l'exemple. Il nous reste cependant encore à convaincre l'Alberta de prendre des mesures à l'égard des ceintures de sécurité.

Je me permettrai de signaler sur quel point la motion est légèrement déficiente. Mon honorable ami, le député d'Edmonton-Est (M. Lesick), a fait remarquer qu'il y a 20 ans il faisait des appels de phares quand il roulait en Saskatchewan pour rappeler aux automobilistes venant en sens inverse que leurs phares étaient allumés. C'est à peu près à cette époque que nous lancions une campagne invitant les automobilistes à allumer leurs phares à l'aube et au crépuscule et à les laisser allumés. C'est de cette époque que date la campagne des phares allumés. Il n'y avait pas de problème à allumer les phares, mais les entreprises de remorquage et les chauffeurs de taxi étaient vraiment heureux d'aller survolter vos batteries quand vous aviez oublié d'éteindre vos phares. La motion précise: « . . . muni d'un système automatique qui allume les phares à l'avant du véhicule dès que celui-ci est mis en marche». Mon honorable collègue, le député de Crowfoot (M. Malone) aurait dû ajouter: « . . . et les éteint automatiquement, lorsqu'on coupe le contact». On a, depuis des années, la technologie voulue pour ce faire. Il y a déjà quatre ou cinq ans, il était possible d'obtenir l'équipement nécessaire à cette fin. Il est vrai que tous les véhicules fabriqués ou importés au Canada devraient être munis de ce mécanisme. Nous sommes d'accord là-dessus.

• (1740)

Le secrétaire parlementaire et moi-même tentons depuis quelque temps déjà d'élaborer un code routier national et de créer un office formé de représentants des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral. Ce code et cet office régiraient la formation automobile des conducteurs, les compétences nécessaires, les normes relatives aux véhicules, l'entretien et les réparations. Comme mon honorable collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) l'a si bien signalé, si un conducteur sous l'influence de pilules stimulantes pendant huit, 10 ou 12 heures s'endort finalement au volant, peu importe que ses phares soient allumés ou non, il se retrouvera dans le fossé ou entrera en collision avec quelqu'un. Toutes ces autres mesures doivent être appliquées en même temps.

J'espère que le gouvernement acceptera de retarder l'adoption de la motion dont nous sommes saisis à l'heure actuelle, jusqu'à ce que toutes les autres dispositions soient en place. Il faut engager des inspecteurs, donner la formation souhaitée, créer l'office et prendre toutes les autres

mesures nécessaires, avant de s'attaquer à d'autres aspects de la législation sur les transports. Manifestement, ces initiatives doivent être prises au préalable, car tous les partis reconnaissent à l'unanimité que la sécurité passe avant tout, même si elle doit accroître le coût des transports. La population partage cette opinion et si nous devons tous payer un peu plus, eh bien tant pis. Ce n'est que l'une des multiples mesures qui s'imposent.

Nous souscrivons à cette motion, même si elle comporte une légère lacune. Je suis persuadé que la Chambre l'adoptera. Nous pourrions peut-être l'adopter et dire qu'il est 18 heures.

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, je souscris moi aussi à la motion du député de Crowfoot (M. Malone) et j'espère qu'elle sera adoptée. Je voudrais, cependant, formuler une observation basée purement et simplement sur les faits relativement à la nécessité, selon le Conseil du Trésor, de procéder à une analyse de rentabilité d'un règlement de ce genre.

Bien des gens remettent en question le coût et le gaspillage apparent comparativement aux avantages que rapporte, à première vue, le fait de laisser ses phares allumés le jour. Je voudrais vous présenter un résumé des coûts probables entraînés par la mise en oeuvre d'un règlement en vertu duquel toutes les nouvelles automobiles, à partir de 1990 par exemple, devraient être munies de ce système automatique. Je comparerai ensuite ces coûts aux avantages prévus. Ce faisant, j'espère répondre à certaines des questions que le député de Papineau (M. Ouellet) a soulevées dans ses observations tout à l'heure.

Les ministères fédéraux doivent, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor, procéder à une analyse de rentabilité. Les analyses de rentabilité sont au mieux approximatives étant donné les hypothèses sur lesquelles elles se fondent. En outre, étant donné que la réaction des fabriquants à une norme de rendement peut varier d'une société à l'autre, il n'est pas toujours possible de prévoir les coûts avec précision. En l'occurrence, on a estimé les coûts qu'entraînera la modification des véhicules et les frais d'exploitation de plusieurs systèmes possibles qui seront vraisemblablement mis sur pied pour se conformer au règlement. On les a comparés aux avantages sociaux exprimés en dollars qui découleront de la diminution du nombre d'accidents prévus, au moyen d'une estimation de la valeur sociale minimale des pertes dues aux accidents.

Pour faire ces comparaisons, il faut choisir un calendrier convenable. En l'occurrence, on a choisi la durée de vie moyenne d'une automobile. Pour établir la comparaison entre les coûts et les avantages, on a envisagé diverses options. Les voitures et les camions légers pourraient utiliser des phares à intensité réduite, des codes à intensité normale, des feux de stationnement à intensité accrue, des clignotants modifiés, ou des phares distincts spéciaux. Dans le règlement qui exige des phares allumés le jour, il est signalé que seuls ces phares auront besoin d'être allumés automatiquement. Pour les camions lourds et les autobus, les options seront généralement semblables à celles des voitures.

En général, il est plus facile de déterminer les coûts dans les comparaisons avantages-coûts en matière de sécurité routière. Le coût des fabricants des véhicules ainsi modifiés s'est fondé sur des analyses de coûts de production des pièces de véhicules. Ces estimations ont été modifiées en conséquence. Les frais d'entretien supplémentaires se sont fondés sur les spécifications minimales des fabricants relatives aux ampoules de phares et à l'analyse du prix du marché pour les ampoules de rechange. Le carburant supplémentaire nécessaire pour l'utilisation de ces systèmes pendant la durée de vie d'un véhicule a été estimé à partir de prévisions de la charge électrique supplémentaire combinée à l'efficacité de fonctionnement du moteur. Le coût du carburant supplémentaire s'est fondé sur les estimations du prix du marché. L'ensemble de ces facteurs donne le coût total sur toute la durée de vie des véhicules. Le coût prévu des modifications imposées par le règlement portant sur les petites motocyclettes et les autoneiges est si infime qu'on n'en a pas tenu compte dans l'analyse coûts-avantages.

En ce qui concerne donc les automobiles, les frais évalués pour la durée de service des dispositifs les plus susceptibles d'être utilisés sont les suivants: les phares de route à intensité réduite, 40 $; les phares de croisement à intensité réduite, 150 $; les feux de stationnement à plus grande intensité, 80 $; les clignotants modifiés, 60 $ et les feux à usage spécial, 70 $.

En comparaison avec le coût d'utilisation actuel des phares, évalué à 350 $ sur la durée de vie d'un véhicule, ces frais sont raisonnables. Le coût plus élevé de cette option, que le règlement n'écartera pas à cause de ses avantages sur le plan de la sécurité, provient principalement du fait que les phares utilisés à l'intensité normale s'usent beaucoup plus rapidement que les phares à intensité réduite autorisés dans le règlement. On prévoit que les fabricants de véhicules choisiront normalement une des options qui utilisent uniquement les phares avant pour minimiser la charge électrique supplémentaire et le remplacement des ampoules. Le coût des feux de route de jour pendant la durée de service des camions et des autobus ayant choisi l'option des phares avant varierait entre 40 $ et 370 $. Ces frais sont comparables à ceux des voitures de tourisme.

Revenons à la question des avantages. L'efficacité des feux de route en plein jour pour éviter les accidents a fait l'objet de plusieurs études importantes. La meilleure preuve nous vient de Suède, comme le député de Crowfoot l'a déjà mentionné. Plusieurs autres études à court terme ont déjà été effectuées sur le marché nord-américain. Cette augmentation de l'usage des feux s'est accompagnée d'une réduction de 11 à 13 p. 100 des collisions multiples en plein jour. Les réductions ont été enregistrées sur tous les genres de routes, en toutes saisons et parmi tous les usagers de la route. En se fondant sur l'expérience suédoise et d'autres études à petite échelle, il semble évident que nous devrions suivre la voie proposée par la motion.

• (1750)

D'après ces évaluations, les accidents mortels pourraient diminuer de 1,8 à 4,2 p. 100, les accidents entraînant des blessés de 3,8 à 6,2 p. 100, et les accidents ne causant que des dégâts matériels de 3,1 à 5,6 p. 100. En calculant le montant minimal de ces réductions d'accidents pendant la durée de service de tout le parc canadien de véhicules, on peut évaluer l'économie totale qui peut alors être comparée aux frais. Suivant le scénario, les économies sur la durée de vie d'un véhicule peuvent aller de 65 $ à 430 $. Naturellement, les économies pour les autobus et les poids lourds sont du même ordre.

Les frais évités sont les suivants: soins médicaux, environ 5 p. 100, perte de travail productif, 30 p. 100 et coût des dégâts

matériels, les 65 p. 100 restants. Lorsqu'on calcule le coût moyen pour tout le parc automobile canadien, on obtient une économie potentielle de plus de 100 millions de dollars par an pour le Canada.

Par conséquent, la motion du député de Crowfoot (M. Malone) mérite notre appui et devrait être adoptée.

[*Français*]

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je vais dire quelques mots seulement sur cette motion proposée par le député de Crowfoot (M. Malone). Je suis fortement en faveur de cette motion et je crois bien que tous les autres députés à la Chambre sont du même avis.

[*Traduction*]

Je m'asseoirai avant que mon temps de parole soit écoulé pour que cette motion soit adoptée. Le député de Saskatoon-Est (M. Ravis) nous a rappelé que son collègue de Crowfoot (M. Malone) travaille depuis six ou sept ans sur ce dossier. Il a écrit partout et fait toutes les démarches que doit faire un bon député en pareilles circonstances. Par modestie, il n'oserait dire que son idée lui a été volée par le ministère et qu'elle a été annoncée comme une initiative du ministre des Transports (M. Crosbie) qui voudra certes rétablir les faits en reconnaissant que le député de Crowfoot est bien l'auteur de cette mesure qui s'inscrit dans la plus belle tradition des initiatives parlementaires.

Ce serait une joie d'être député si nous pouvions toujours avoir la même collaboration des intervenants d'aujourd'hui, notamment les députés de Crowfoot, de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), de Papineau (M. Ouellet), d'Edmonton-Est (M. Lesick), de St. Catharines (M. Reid) et de Saskatoon-Est.

J'espère que le député de Crowfoot s'intéressera maintenant au port de la ceinture de sécurité avec baudrier si nous convenons tous qu'il est de plus en plus démontré que les ceintures de sécurité ventrales ne suffisent pas. S'il travaille à faire avancer ce projet avec autant de ténacité, espérons que très bientôt le ministère obligera les fabricants à installer de telles ceintures dans les véhicules automobiles. Il vaudrait mieux, semble-t-il, ne pas attacher un enfant du tout que de lui faire porter une ceinture sans baudrier. Si c'est vrai, il faut espérer que le port du baudrier devienne obligatoire.

Le député d'Edmonton-Est nous a dit qu'il y avait chaque année environ 700 000 accidents auxquels sont mêlés des automobilistes, des piétons et des cyclistes. Ces collisions, que nous appelons à tort des accidents, enlèvent environ 4 000 vies humaines et occasionnent plus 200 000 blessures par année. Comme elles surviennent souvent parce qu'on n'a pas vu un autre véhicule, la motion d'aujourd'hui a encore plus de poids.

On a bien expliqué aussi que le ministère des Transports prépare un projet de réglementation visant à exiger l'installation de phares qui s'allument automatiquement le jour dans toutes les voitures, les autobus et les camions neufs à compter de 1990. Si l'on avait pris une telle décision il y sept ans quand le député de Crowfoot a commencé cette campagne, combien de pertes humaines et d'accidents aurions-nous pu éviter?

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire quelques paroles à l'appui de la motion et je n'ai pas l'intention du tout de parler pour le reste du temps.

Je voudrais simplement m'associer avec tous les députés de la Chambre et féliciter le député de Crowfoot (M. Malone) de son initiative. Étant un de ceux qui ont adopté cette pratique il y a déjà plusieurs années, mes phares sont allumés quand je voyage avec mon auto, je pense que cette pratique est absolument essentielle. Au point de vue sécurité, c'est une bonne idée. Je félicite le député et le gouvernement d'avoir mis de l'avant cette proposition qui, je le comprends, l'an prochain, je pense sera obligatoire pour les véhicules construits et vendus au Canada.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Malone est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour rappeler à la Chambre que demain sera un jour désigné.

Vous verrez, par ailleurs, que la Chambre consent à l'unanimité à la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre,

le jeudi 12 mars 1987, à 16 h 45, le Président interrompe les travaux alors en cours et mette aux voix, sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement, toutes les questions nécessaires pour disposer de toutes les étapes de l'étude des projets de loi C-40, Loi portant pouvoir d'emprunt, et C-3, Loi modifiant la Loi sur la radio; toutefois, au plus tard à 15 h 45, le gouvernement procède à l'appel de l'ordre portant reprise du débat ajourné sur la motion de troisième lecture du projet de loi C-3;

Et que, lorsque la Chambre s'ajournera le jeudi 12 mars 1987, elle demeure ajournée jusqu'à 11 heures, le lundi 16 mars 1987.

M. le vice-président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion que présente le vice-premier ministre (M. Mazankowski). Y consent-on à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES A)L'OBSERVATOIRE DE RADIOASTRONOMIE D'ALGONQUIN. B) L'UTILISATION DU MATÉRIEL DE L'OBSERVATOIRE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le 3 novembre, j'ai demandé au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) d'expliquer comment le directeur de l'Institut Herzberg, qui exploite le téléscope de l'Observatoire de radioastronomie d'Algonquin, avait pu aviser 25 employés permanents que, du fait que le budget avait été réduit de 1 million de dollars, l'observatoire serait fermé l'an prochain et leurs emplois progressivement supprimés. Je voulais que le ministre m'explique ce qui se passe. Or, voici ce qu'il a répondu, selon la page 1006 du hansard:

On a annoncé une réduction du programme. Toutefois, l'avenir à long terme de l'observatoire n'a pas encore été arrêté . . .

Le Conseil étudie diverses solutions.

Il s'agissait d'une drôle de réponse de la part du ministre, car les employés savent maintenant que l'Observatoire de radioastronomie d'Algonquin fermera ses portes le 31 mai prochain. Les 19 personnes qui assuraient le fonctionnement et l'entretien de cette installation vont perdre leur emploi.

Je prétendais alors que la décision avait été prise et qu'on allait sacrifier les 25 postes de l'Institut Herzberg. Puisqu'on ne pouvait pas rénover l'observatoire, on a décidé de le fermer. Combien cette décision a-t-elle coûté? On s'apprête à mettre au rancart une installation de 40 ou 50 millions de dollars alors qu'on aurait pu la rénover pour en faire un observatoire de calibre international. Le Canada va perdre à tout jamais une équipe dont les spécialistes de ce secteur, d'un bout à l'autre du Canada et dans de nombreux autres pays, ont vivement loué la compétence. Les astronomes canadiens seront obligés d'aller aux États-Unis, notamment au Massachusetts et en Virginie de l'Ouest. Autrement dit, nous utiliserons désormais des installations étrangères alors que nous aurions pu fournir ces services à nos chercheurs et à d'autres.

• (1800)

Le Canada négocie actuellement avec la Grande-Bretagne l'achat de temps d'utilisation de son télescope installé à Hawaii ce qui nous fait passer de fournisseur de service à acheteur. Ce n'est là qu'un exemple des conséquences de l'attitude mal inspirée du gouvernement face à la recherche scientifique. Lorsque les conservateurs siégeaient de ce côté-ci, ils écoutaient comme nous les critiques des représentants de la communauté scientifique, du secteur privé, des universités et des laboratoires gouvernementaux qui alléguaient que pendant que les autres pays industrialisés de l'OCDE et le Japon consacraient entre 2 et 2,5 p. 100 de leur produit national brut à la recherche et au développement, le Canada se contentait d'environ la moitié de ce pourcentage. A maintes reprises, les spécialistes de la question nous ont affirmé que cette situation nuirait à la capacité du Canada dans ce domaine au cours des 25 prochaines années et réduirait sa compétitivité face aux autres pays qui progressent rapidement en cette période de foisonnement des découvertes scientifiques.

Le premier ministre (M. Mulroney) a promis qu'un gouvernement conservateur agirait rapidement pour porter au chiffre magique de 2,5 p. 100 la part du PNB consacrée à la recherche et au développement. Il n'a pas précisé que cela ne se produirait qu'une fois notre beaucoup trop grand déficit résorbé. Les conservateurs ont remporté les élections. Ils forment le gouvernement qui a la plus forte majorité jamais enregistrée par aucun parti, mais où en sommes-nous? Nous consacrons maintenant à la recherche et au développement une portion plus petite de notre PNB que sous la précédente administration libérale. Si nous examinons la proposition du gouvernement, nous constatons que d'ici 1990, il n'y aura aucune augmentation des crédits à moins que le secteur privé n'accroisse de façon marquée ses investissements dans la recherche scientifique, ce qui amènerait le gouvernement à verser des fonds équivalents à ces investissements.

En conséquence de cette attitude, le CNR a été sacrifié pour réorienter les fonds vers la réduction du déficit et le programme spatial. Les organismes subventionnaires, les universités et les programmes ministériels de recherche ont dû absorber des compressions. Pourtant, le premier ministre prononce de beaux discours sur l'importance de la recherche et du développement pour le Canada, en sachant parfaitement que nous sommes loin de nous rapprocher du chiffre de 2,5 p. 100 de notre PNB promis pour la recherche et le développement.

La question que je pose au gouvernement est simple : Comment le premier ministre et le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie peuvent-ils continuer à faire le genre de déclarations que l'on sait lorsque des organismes comme l'Observatoire Algonquin de radioastronomie et l'Institut océanographique Bedford de Halifax sont maintenant choses du passé?

• (1805)

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Pour des raisons qui m'échappent, imputables pour la plupart à l'opposition, cette question fait l'objet de beaucoup de rumeurs erronées et soulève de nombreuses préoccupations. Je me réjouis de pouvoir mettre les choses au point. J'espère que tous les députés que la question intéresse m'écouteront attentivement.

Le CNR est chargé entre autres choses de l'exploitation et de la gestion de tout observatoire astronomique construit ou entretenu par le gouvernement du Canada. A l'heure actuelle, le CNR gère trois observatoires: les radiotélescopes à Algonquin et Penticton, un télescope optique et un centre de traitement de l'information à Victoria. Le CNR s'occupe également du télescope optique Canada-France-Hawaii à Mauna Kea, à Hawaii, en échange d'un temps d'utilisation de 40 p. 100. Ces instruments sont mis à la disposition des chercheurs universitaires du Canada et d'autres pays, qui s'en servent d'ailleurs abondamment, bien que le CNR compte lui-même beaucoup d'astronomes compétents. M. Herzberg qui poursuit ses travaux dans le domaine témoigne de la qualité de ce travail.

L'observatoire de radioastronomie d'Algonquin est muni d'un réflecteur parabolique de 46 mètres parfaitement orientable. Ce réflecteur a été construit il y a une vingtaine d'années et il aurait grandement besoin d'être remis à neuf, ce qui nécessiterait le remplacement de la surface d'acier réfléchissante de l'instrument par une pièce usinée avec plus de précision. La nouvelle version permettrait aux utilisateurs du télescope de travailler avec des longueurs d'ondes mesurées en millimètres au lieu de centimètres. Le télescope coûte cher à exploiter.

Il a d'ailleurs été touché par deux décisions. La première découlait du fait que le coût de la remise à neuf est passé de 7,9 millions à 11,7 millions. Cela exclut l'étude technique qui est déjà payée. Cette remise à neuf accroîtrait aussi le coût du subventionnement. Ainsi, pour le moment, les plans de remise à neuf ont été annulés. La deuxième décision tenait de ce que la direction du CNR a considérablement réduit le budget de son service d'astronomie, soit de l'Institut d'astrophysique Herzberg. Cette compression budgétaire touchera environ 21 personnes qui travaillent à l'observatoire de radioastronomie d'Algonquin.

La direction du CNR a réexaminé cette décision avec le Comité associé d'astronomie et d'autres représentants des usagers canadiens de ces laboratoires d'astrophysique. A la suite des recommandations formulées par ces groupes, le CNR a entrepris des pourparlers avec un groupe du Royaume-Uni et des Pays-Bas, qui est en voie d'achever la construction de l'un des meilleurs télescopes infra-millimétriques sur le sommet de Mauna Kea à Hawaii. Cette installation s'appellera le télescope James Clerk Maxwell. Le Mauna Kea, une montagne de 4 300 mètres située à Hawaï est l'un des meilleurs sites astronomiques du monde en raison des conditions atmosphériques très sèches et très stables qui y règnent. Pour cette raison, de plus en plus de grands télescopes y fonctionnent sur des longueur d'ondes visibles, infrarouges et millimétriques. Une telle concentration permet de partager les installations et les compétences à l'avantage de tous.

Le Centre national de recherches a maintenant conclu une entente préliminaire qui permettrait aux astronomes canadiens d'acheter une part de 25 p. 100 de ce télescope au coût d'environ 10 millions de dollars payables en 10 ans.

Le télescope James Clerk Maxwell entrera en activité en juin 1987. En achetant une part de ce télescope millimétrique de qualité internationale, le Canada offrira à ses astronomes un accès immédiat à l'un des nouveaux domaines les plus intéressants de la recherche astronomique. La remise à neuf de l'observatoire radioastronomique d'Algonquin aurait exigé cinq autres années de travaux techniques difficiles et plus coûteux que cette solution.

On s'attend à ce que cette décision soit fortement approuvée par la communauté scientifique canadienne.

LES BANQUES—LES TAUX D'INTÉRÊT DES BANQUES À CHARTE—L'ÉCART ENTRE LE TAUX D'ESCOMPTE ET LE TAUX PRÉFÉRENTIEL

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je veux revenir sur le sujet que j'ai abordé il y a quelques semaines durant la période des questions, soit l'écart entre le taux d'escompte et le taux préférentiel. Le taux d'escompte fixé par la Banque du Canada est le taux qu'elle fait payer pour prêter de l'argent; le taux préférentiel est le taux établi par les banques à charte pour leurs clients privilégiés. Depuis des années, il y a toujours eu une différence de 0,75 p. 100 entre ces deux taux.

• (1810)

Aujourd'hui, le taux de la Banque du Canada est fixé à 7,54 p. 100 et le taux préférentiel à 9,25 p. 100. Il y a donc un écart de 1,71 p. 100 entre les deux taux. J'ai demandé à discuter ce point de nouveau pour les raisons que je vais exposer dans un instant. Je voudrais montrer maintenant comment la situation s'est constamment détériorée depuis quelques années au point où elle est maintenant critique.

Par exemple, l'écart actuel est de 31 p. 100 plus élevé que l'écart mensuel moyen de 1986. Il est de 82 p. 100 plus considérable que l'écart mensuel moyen de 1985. Il représente plus du double de l'écart mensuel moyen de 1984.

En février 1978, le taux d'escompte s'établissait à 7,5 p. 100 ce qui était très près du taux d'escompte actuel de 7,54 p. 100. A cette époque, le taux préférentiel était de 8,25 p. 100, soit 1 p. 100 de moins qu'aujourd'hui. Parce que les taux d'intérêt ont baissé, surtout au cours des derniers mois, nous nous rendons compte que les taux connexes ont diminué, comme les taux hypothécaires, les taux des prêts à la consommation et les taux que paient les entreprises qui empruntent des capitaux.

Cependant, nous devrions nous poser la question suivante. Si nous refermions en partie l'écart entre le taux d'escompte d'une part et le taux préférentiel d'autre part, quel avantage en retireraient les Canadiens qui ont besoin de capitaux? Si le gouvernement fait baisser le taux d'escompte en adoptant une politique économique appropriée, cela ne sert pas à grand-chose à moins qu'on en fasse bénéficier pleinement le public consommateur. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Le public en bénéficie en grande partie, mais pas autant qu'il le devrait. C'est la raison pour laquelle j'ai posé cette question et j'ai demandé que nous y revenions aujourd'hui.

Si l'écart était comblé, les taux hypothécaires pourraient peut-être baisser de 1 p. 100. Les petits exploitants pourraient peut-être obtenir des capitaux à des taux inférieurs de 1 p. 100 à ce qu'ils sont maintenant. Ce serait aussi avantageux pour ceux qui réussiraient à trouver un emploi grâce aux retombées des mises de fonds et à la création de nouvelles entreprises. Selon moi, c'est une question économique importante que nous devons examiner.

Quelle est la réponse? J'espère que le gouvernement et le Parlement ont une certaine influence auprès des banques à charte et des autres établissements de prêts du Canada. J'espère que nous pourrons leur demander pourquoi, en 1978, nous avions un taux préférentiel de 8,25 p. 100 et un taux bancaire de 7,5 p. 100, alors que le taux préférentiel est maintenant de 9,25 p. 100 et le taux bancaire de 7,54 p. 100.

Certains disent que les consommateurs canadiens doivent aider les banques à faire face à l'instabilité causée par les prêts de 25 milliards de dollars aux pays du tiers monde et que les banques doivent trouver de l'argent où elles peuvent au Canada, notamment en fixant un taux préférentiel plus élevé. C'est peut-être justifié, mais le public canadien devrait néanmoins savoir pourquoi au juste on lui demande d'accepter des taux d'intérêt plus élevés qu'ils ne devraient l'être.

La question a été soulevée au Parlement pendant la période des questions orales et je le fais de nouveau pendant le débat sur la motion d'ajournement. La Chambre et le public doivent savoir ce qui en est.

• (1815)

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Le député a posé une question à propos de l'écart qui existe entre le taux d'escompte et le taux préférentiel des banques à charte. Comme l'a signalé le ministre des Finances (M. Wilson) dans sa réponse, l'écart a tendance à varier selon les marchés. Depuis une dixaine d'années, l'écart varie entre 0,25 p. 100 et plus de 2,5 p. 100 au Canada. Normalement, l'écart a tendance à se creuser lorsque les taux d'intérêt sont à la baisse et il a tendance à diminuer en période de hausse, pour la bonne raison que nos établissements financiers font preuve de prudence lorsqu'ils essaient d'évaluer l'évolution du marché. Certes, le gouvernement se réjouit de voir les taux d'intérêt fléchir depuis plusieurs mois.

S'il existe incontestablement un lien entre le taux d'escompte et le taux préférentiel des banques à charte, je tiens à signaler que l'écart n'est pas toujours le même, qu'il n'est pas fixe. L'écart reflète l'évolution de plusieurs marchés différents, comme celui des prêts commerciaux et le marché monétaire commercial. Chacun de ces marchés subit certaines influences propres, et la fluctuation d'un taux, comme le taux d'escompte, n'entraîne pas automatiquement la fluctuation d'un autre.

Lorsque le député a posé sa question, à la fin de janvier, l'écart était de 1,76 p. 100. Je signale aux députés que l'écart n'était plus que de 1,58 p. 100 le 12 février. Même s'il s'est creusé à nouveau pour atteindre 1,71 p. 100, la brève expérience qui a duré un mois et demi montre à quel point il fluctue.

Le taux préférentiel est un facteur du coût des emprunts, mais les députés doivent tenir compte également des autres taux pour voir quelle est l'incidence des derniers changements. Les écarts se sont généralement rétrécis et on a constaté une forte concurrence dans d'autres aspects des ententes hypothécaires. Ainsi, les taux hypothécaires ont considérablement diminué. Les grosses sociétés offrent maintenant toute une gamme de possibilités de paiements anticipés et elles acceptent facilement le transfert des hypothèques.

Comme le sait le député, le 18 décembre, le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) a déposé un document intitulé «Le secteur financier: nouvelles directions.» Un des principaux objectifs de ce document consiste à intensifier la concurrence sur les marchés financiers. Les propositions permettront à un nombre plus grand d'entreprise d'intervenir sur le marché, ce dont profiteront non seulement les emprunteurs mais aussi les épargnants qui déposent leur argent auprès des intermédiaires financiers. Le gouvernement présentera un projet de loi visant à faire entrer ces changements en vigueur dans le courant de l'année.

REVENU CANADA—LA DISPARITION DE REGISTRES SUR MICROFICHES—LE RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE

M. Alan Redway (York-Ouest): Monsieur le Président, voici de nouveau le moment de remplir sa déclaration d'impôt. J'ignore si cela vous réjouit beaucoup, mais ce n'est pas mon cas. C'est le moment de l'année où il faut réunir tous ses documents, les trier, remplir sa déclaration et l'envoyer avant l'expiration du délai.

Pour commencer, j'ai toujours de la difficulté à trouver un formulaire de déclaration d'impôt. Cette année, je suppose que ce sera encore plus difficile qu'avant. D'habitude, le ministère du Revenu national m'envoie un formulaire. Je ne suis pas sûr qu'il l'ait fait cette année. Généralement, je remplis ma déclaration moi-même. Je ne fais pas appel à des professionnels. J'aurais déjà dû recevoir mon formulaire. Je crois que cette année, pour économiser de l'argent, le ministère se contente d'envoyer une étiquette si votre déclaration est remplie par quelqu'un d'autre. Certains de mes électeurs me disent que c'est sans doute aussi coûteux que d'envoyer le formulaire. Ils se demandent si le gouvernement économise vraiment de l'argent en procédant ainsi. D'autres me disent que même s'ils remplissent leur déclaration eux-mêmes, Revenu Canada ne leur a pas fait parvenir de formulaire. Ils sont peut-être dans la même situation que moi. Je ne suis vraiment pas content.

Ensuite, je dois essayer de trouver mes T-4 et T-5. J'ai toujours cru qu'ils devaient être envoyés avant le 28 février. Pour une raison ou une autre, il semble que depuis quelques années je reçois mes T-4 plusieurs semaines après le 28 février. J'ignore si le problème vient des Postes ou du Revenu National, mais je ne suis pas très content.

• (1820)

D'habitude, avant de remplir ma déclaration, je regarde quelles sont les déductions dont je peux me prévaloir. Je suppose que vous le faites aussi, monsieur le Président. Cette année, j'ai entendu dire que l'ancien gouvernement libéral avait instauré un crédit d'impôt à la recherche scientifique. J'ai entendu dire que des gens avaient économisé ainsi des millions sinon des milliards de dollars d'impôt. Je suppose que je ne pourrai demander ce crédit d'impôt à la recherche scientifique.

J'ai également entendu dire que l'ancien gouvenement libéral avait instauré une remise d'impôts. Il a ainsi renoncé à des recettes fiscales d'une valeur d'environ 400 millions de dollars qui devaient provenir de Dome Petroleum et de Hudson Bay Mining and Smelting. Je suppose que je n'aurai droit à aucune remise d'impôt cette année et je pense que vous n'y aurez pas droit vous non plus, monsieur le Président. Je vois que vous hochez la tête en signe d'assentiment.

Par-dessus le marché, j'ai entendu dire cette année qu'un des employés de Revenu Canada était parti avec mon dossier personnel. Cet employé est parti avec les dossiers sur microfiches d'environ 16 millions de contribuables. A mon avis, c'est vraiment choquant.

Nous avons déjà entendu parler de choses qui disparaissent des dossiers du gouvernement. En fait, je crois avoir entendu dire que le moule de la pièce de 1 $ a disparu. En réalité, je crois qu'il est disparu pendant son transport à Winnipeg par les services postaux ou les messageries. Par conséquent, quand je vais dépenser une pièce de 1 $ à l'avenir, au lieu d'un voyageur, ce sera un huart canadien qui y sera représenté. Je peux comprendre que ce genre de choses disparaissent et je sais que le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) le comprend également.

Puis j'ai entendu dire que des documents du gouvernement disparaissent. Je suppose que vous en avez sans doute aussi entendu parler, monsieur le Président. Avant la publication du rapport du groupe de travail Nielsen sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord, quelqu'un d'autre l'a obtenu, semble-t-il, avant que vous et moi l'ayons vu, monsieur le Président. Il semblerait que le rapport de la Commission Forget ait été rendu public avant la date prévue de sa publication. Ce type du *Globe and Mail*, Victor Malarek, semble obtenir tous les dossiers confidentiels du ministère de l'Immigration avant même que le ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner) ne les voie. Je suppose que certains documents sont divulgués au public qui ne sont pas censés l'être et cela m'inquiète.

Il est particulièrement regrettable que cela se produise dans les dossiers personnels des membres du public. Il est d'autant plus regrettable que cela se produise pour les dossiers sur microfiches du ministère du Revenu, ce qui concerne la vie privée de 16 millions de Canadiens. A mon avis, c'est une violation flagrante de la confiance du public.

J'espère que le ministère va adopter des procédures plus strictes et nous fournir des explications. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra nous expliquer, par exemple, pourquoi il y avait 180 séries différentes de dossiers sur microfiches en circulation dans le pays et pourquoi ils se trouvaient dans 60 endroits différents. Quel genre de surveillance exerce-t-on? Je suppose que vous et moi devrons obtenir des réponses à ce sujet ce soir et j'espère que le secrétaire parlementaire va nous donner l'assurance que ce genre de choses n'arrivera jamais plus aux particuliers canadiens.

• (1825)

Mme Jennifer Cossitt (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, c'est un plaisir que de répondre à la question posée par mon collègue le 16 décembre dernier.

Le ministre a été informé des résultats de l'enquête de la GRC sur la disparition puis la récupération des données sur microfiches concernant certains contribuables. Un employé de Revenu Canada a été inculpé de vol, de possession de biens volés et d'abus de confiance. Son cas est maintenant devant les tribunaux. Le ministère a pris des mesures contre tous ceux qui avaient trempés dans cette affaire regrettable. De plus, je puis affirmer à la Chambre que d'importantes modifications ont été apportées pour resserrer les procédures entourant la manipulation des microfiches au sein du ministère. Nous avons fait faire un inventaire pour s'assurer que toutes les microfiches étaient bien là. On n'a constaté que des lacunes mineures qui ont toutes été corrigées. On a compté le nombre de jeux de fiches répartis dans nos bureaux et le nombre en a été substantiellement réduit.

Dès que l'on a eu connaissance de la disparition des microfiches, des instructions ont immédiatement été envoyées par télex pour rappeler les consignes de sécurité et demander au personnel de les respecter à la lettre. Dans les endroits sensibles le nettoyage est maintenant fait pendant la journée. De plus les procédures de filtrage des employés ont été renforcées. D'autres améliorations ont été apportées à la suite de l'enquête indépendante de la GRC sur les mesures de sécurité relatives aux microfiches. Le député admettra qu'il serait dangereux d'élaborer sur les détails des mesures de sécurité d'un ministère, quel qu'il soit. Toutefois, je peux garantir à la Chambre que nous avons apporté de réelles améliorations et que Revenu Canada cherche à empêcher toute affaire de ce genre à l'avenir.

Je dois rappeler que le but du ministre est d'assurer un équilibre entre le service aux contribuables et la sécurité des données confidentielles. Je rappelle à tous les députés que les mesures plus sûres et plus rigoureuses que prend le ministère afin de protéger le caractère confidentiel des dossiers des contribuables coïncident avec le début de la période de déclaration. A cette époque de l'année, nous sommes en contact direct avec plus de 16 millions de contribuables par la poste, avec l'expédition de formules et de guides personnels, au téléphone par le service d'information que fournissent les bureaux de district et dans les centres temporaires d'aide fiscale. La Chambre ne doit pas oublier l'importance que revêt pour le ministère les services à donner aux 16 millions de personnes qui vont produire leur déclaration d'ici le 30 avril.

Cet effort pour améliorer le service ne doit pas passer inaperçu. On donne dans le formulaire spécial T-1 une option sans calcul à ceux qui produisent une déclaration pour réclamer le crédit d'impôt pour enfants ou le crédit d'impôt pour la taxe de vente fédérale. Les directives dans le guide général sont plus claires et plus lisibles parce qu'elles sont imprimées en plus gros caractères et avec plus d'espace. Ces changements, ajoutés aux améliorations de notre service d'information téléphonique, aideront tous et chacun d'entre nous au moment de nous acquitter du devoir annuel de la déclaration fiscale. Il faut regarder la situation d'ensemble en se rappelant les efforts soutenus que déploie le ministère pour répondre aux besoins des contribuables tout en protégeant le caractère confidentiel des données les concernant.

L'ajournement

[*Français*]

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

FIN DU VOLUME III